

N° 960696 - Contrôle technique pas adapté

par :

06/07/2023 13:32

Bonjour

Pour le moment il est question d'un contrôle uniquement sécuritaire et pas de conformité. Tout le monde sait c'est un faux problème (je reconnais que dans les grandes agglomérations il y a des scooters en très mauvais état mais c'est une niche)

On ne sait pas comment sera contrôlé par exemple le freinage ? On a le droit de rouler en pneu 100% route et en pneu 80% tout terrain avec de gros crampons. Donc sur une même moto selon le type de pneu il y aura une énorme d'efficacité de freinage.

Et ça ce n'est qu'un seul exemple, il y en a plein d'autres.

Je vous remercie de m'avoir lu.

N° 960706 - contrôle technique motos

par :

06/07/2023 13:34

Ce contrôle sera totalement inutile car il a été démontré que seuls 0,3 % d'accidents seraient dus à une défaillance des motos. De plus le parfait n'étant pas de notre monde, même un contrôle que l'on nous annonce "léger", serait inefficace.

N° 960715 - Non au CT 2RM

par :

06/07/2023 13:36

Ayant travaillé pendant des années dans le RM, une part négligeable de véhicules est concerné par le type de contrôle décrit dans le projet de loi. Par ailleurs, ayant toujours roulé en moto, j'ai vu l'état des routes se dégrader pour arriver à un point actuel qui est dangereux pour les 2RM. Il faudrait déjà réfléchir à adapter les infrastructures avant de jeter l'opprobre sur le véhicules ou les utilisateurs.

D'ailleurs, les chiffres prouvent que la responsabilité d'un véhicule défectueux dans un accident est une part négligeable. Cela ressemble ni plus ni moins à un impôt déguisé et un chiffre d'affaire pour les centres plutôt qu'une réelle volonté de compréhension des problèmes liés au 2RM et une politique de prévention.

N° 960717 - Inutile et inefficace

par :

06/07/2023 13:37

Le contrôle technique des motos pourrait également avoir un impact environnemental négatif. Certains motards préfèrent utiliser des motos anciennes ou de collection, qui peuvent être plus polluantes que les modèles plus récents mais l'obligation de se conformer à des normes strictes lors d'un contrôle technique pourrait conduire à l'abandon de ces motos et à l'achat de modèles plus récents, ce qui entraînerait une augmentation de la production de motos neuves et donc de la consommation de ressources, ce qui est un très gros problème.

Les deux roues ont rattrapé leur retard en termes de conformité aux normes EURO, selon une récente étude de l'ADEME.

Cette étude met en évidence une nette amélioration en ce qui concerne la consommation et les émissions.

De plus, les deux roues génèrent moins de pollution, car ils ont généralement des temps de trajet plus courts et une durée d'utilisation très "saisonnaire".

Enfin, grâce à leur petite taille, les deux roues contribuent à fluidifier la circulation, ce qui permet aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

En ce qui concerne la pollution sonore, les forces de l'ordre effectuent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Le contrôle technique des motos est une forme de discrimination envers les motards.

Les motos sont déjà soumises à des normes de sécurité strictes lors de leur fabrication et il n'est pas nécessaire de les soumettre à un contrôle technique supplémentaire.

Cette mesure est une stigmatisation injuste, les motards sont souvent passionnés par leur engin et prennent soin de leur moto.

Il y aura peu, voire aucun centre de contrôle technique capable d'effectuer des contrôles sur les deux roues, ce qui aura pour conséquence un délai d'exécution du contrôle technique de mon véhicule important et potentiellement me placera en situation d'illégalité, compte tenu de la demande des usagers.

Le manque de centres de contrôle technique sur tout le territoire obligera les usagers à parcourir de plus longues distances pour en trouver, ce qui entraînera une augmentation de la pollution émise par les véhicules et un risque accru pour les jeunes utilisateurs, étant donné que les véhicules de 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au contrôle technique et qu'ils sont conçus pour des trajets courts.

Il semble que le contrôle technique pour les deux roues soit largement similaire à celui des voitures et ne prenne pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Le contrôle technique des motos n'est pas efficace pour améliorer la sécurité routière.

Il est à souligner que les accidents impliquant des motos sont souvent causés par des facteurs tels que le comportement des conducteurs, l'état des routes ou encore la visibilité.

Un contrôle technique ne peut pas résoudre ces problèmes fondamentaux et pourrait donner aux motards un faux sentiment de sécurité.

Je souhaite donc qu'on évalue l'impact du contrôle technique sur la sécurité des usagers, et qu'on envisage des modifications, voire la mise en place de mesures alternatives, si les résultats démontrent que le contrôle est inefficace.

Étant donné que les défaillances techniques n'engendrent que 0,3 % des accidents concernant les deux roues, il n'y a aucune nécessité d'instaurer un contrôle technique pour ces véhicules, de plus, il n'améliora aucunement la sécurité des autres usagers.

Bien que la sécurité routière soit un enjeu important, les arguments contre cette mesure mettent en avant le coût financier, l'inefficacité en matière de sécurité, la discrimination envers les motards et l'impact environnemental.

Il est essentiel de prendre en compte ces points de vue lors des discussions sur la mise en place éventuelle d'un contrôle technique pour les motos.

N° 960729 - Non au CT 2RM

par :

06/07/2023 13:40

Ayant travaillé pendant des années dans le RM, une part négligeable de véhicules est concerné par le type de contrôle décrit dans le projet de loi. Par ailleurs, ayant toujours roulé en moto, j'ai vu l'état des routes se dégrader pour arriver à un point actuel qui est dangereux pour les 2RM. Il faudrait déjà réfléchir à adapter les infrastructures avant de jeter l'opprobre sur les véhicules ou les utilisateurs.

D'ailleurs, les chiffres prouvent que la responsabilité d'un véhicule défectueux dans un accident est une part négligeable. Cela ressemble ni plus ni moins à un impôt déguisé et un chiffre d'affaire pour les centres plutôt qu'une réelle volonté de compréhension des problèmes liés au 2RM et une politique de prévention.

N° 960730 - Inutile et inefficace.

par :

06/07/2023 13:40

Le contrôle technique des motos pourrait également avoir un impact environnemental négatif. Certains motards préfèrent utiliser des motos anciennes ou de collection, qui peuvent être plus polluantes que les modèles plus récents mais l'obligation de se conformer à des normes strictes lors d'un contrôle technique pourrait conduire à l'abandon de ces motos et à l'achat de modèles plus récents, ce qui entraînerait une augmentation de la production de motos neuves et donc de la consommation de ressources, ce qui est un très gros problème.

Les deux roues ont rattrapé leur retard en termes de conformité aux normes EURO, selon une récente étude de l'ADEME.

Cette étude met en évidence une nette amélioration en ce qui concerne la consommation et les émissions.

De plus, les deux roues génèrent moins de pollution, car ils ont généralement des temps de trajet plus courts et une durée d'utilisation très "saisonnière".

Enfin, grâce à leur petite taille, les deux roues contribuent à fluidifier la circulation, ce qui permet aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

En ce qui concerne la pollution sonore, les forces de l'ordre effectuent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Le contrôle technique des motos est une forme de discrimination envers les motards.

Les motos sont déjà soumises à des normes de sécurité strictes lors de leur fabrication et il n'est pas nécessaire de les soumettre à un contrôle technique supplémentaire.

Cette mesure est une stigmatisation injuste, les motards sont souvent passionnés par leur engin et prennent soin de leur moto.

Il y aura peu, voire aucun centre de contrôle technique capable d'effectuer des contrôles sur les deux roues, ce qui aura pour conséquence un délai d'exécution du contrôle technique de mon véhicule important et potentiellement me placera en situation d'illégalité, compte tenu de la demande des usagers.

Le manque de centres de contrôle technique sur tout le territoire obligera les usagers à parcourir de plus longues distances pour en trouver, ce qui entraînera une augmentation de la pollution émise par les véhicules et un risque accru pour les jeunes utilisateurs, étant donné que les véhicules de 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au contrôle technique et qu'ils sont conçus pour des trajets courts.

Il semble que le contrôle technique pour les deux roues soit largement similaire à celui des voitures et ne prenne pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Le contrôle technique des motos n'est pas efficace pour améliorer la sécurité routière.

Il est à souligner que les accidents impliquant des motos sont souvent causés par des facteurs tels que le comportement des conducteurs, l'état des routes ou encore la visibilité.

Un contrôle technique ne peut pas résoudre ces problèmes fondamentaux et pourrait donner aux motards un faux sentiment de sécurité.

Je souhaite donc qu'on évalue l'impact du contrôle technique sur la sécurité des usagers, et qu'on envisage des modifications, voire la mise en place de mesures alternatives, si les résultats démontrent que le contrôle est inefficace.

Étant donné que les défaillances techniques n'engendrent que 0,3 % des accidents concernant les deux roues, il n'y a aucune nécessité d'instaurer un contrôle technique pour ces véhicules, de plus, il n'améliora aucunement la sécurité des autres usagers.

Bien que la sécurité routière soit un enjeu important, les arguments contre cette mesure mettent en avant le coût financier, l'inefficacité en matière de sécurité, la discrimination envers les motards et l'impact environnemental.

Il est essentiel de prendre en compte ces points de vue lors des discussions sur la mise en place éventuelle d'un contrôle technique pour les motos.

N° 960745 - Inutile et inefficace.

par :

06/07/2023 13:45

Le contrôle technique des motos pourrait également avoir un impact environnemental négatif. Certains motards préfèrent utiliser des motos anciennes ou de collection, qui peuvent être plus polluantes que les modèles plus récents mais l'obligation de se conformer à des normes strictes lors d'un contrôle technique pourrait conduire à l'abandon de ces motos et à l'achat de modèles plus récents, ce qui entraînerait une augmentation de la production de motos neuves et donc de la consommation de ressources, ce qui est un très gros problème.

Les deux roues ont rattrapé leur retard en termes de conformité aux normes EURO, selon une récente étude de l'ADEME.

Cette étude met en évidence une nette amélioration en ce qui concerne la consommation et les émissions.

De plus, les deux roues génèrent moins de pollution, car ils ont généralement des temps de trajet plus courts et une durée d'utilisation très "saisonnière".

Enfin, grâce à leur petite taille, les deux roues contribuent à fluidifier la circulation, ce qui permet aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

En ce qui concerne la pollution sonore, les forces de l'ordre effectuent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Le contrôle technique des motos est une forme de discrimination envers les motards.

Les motos sont déjà soumises à des normes de sécurité strictes lors de leur fabrication et il n'est pas nécessaire de les soumettre à un contrôle technique supplémentaire.

Cette mesure est une stigmatisation injuste, les motards sont souvent passionnés par leur engin et prennent soin de leur moto.

Il y aura peu, voire aucun centre de contrôle technique capable d'effectuer des contrôles sur les deux roues, ce qui aura pour conséquence un délai d'exécution du contrôle technique de mon véhicule important et potentiellement me placera en situation d'illégalité, compte tenu de la demande des usagers.

Le manque de centres de contrôle technique sur tout le territoire obligera les usagers à parcourir de plus longues distances pour en trouver, ce qui entraînera une augmentation de la pollution émise par les véhicules et un risque accru pour les jeunes utilisateurs, étant donné que les véhicules de 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au contrôle technique et qu'ils sont conçus pour des trajets courts.

Il semble que le contrôle technique pour les deux roues soit largement similaire à celui des voitures et ne prenne pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Le contrôle technique des motos n'est pas efficace pour améliorer la sécurité routière.

Il est à souligner que les accidents impliquant des motos sont souvent causés par des facteurs tels que le comportement des conducteurs, l'état des routes ou encore la visibilité.

Un contrôle technique ne peut pas résoudre ces problèmes fondamentaux et pourrait donner aux motards un faux sentiment de sécurité.

Je souhaite donc qu'on évalue l'impact du contrôle technique sur la sécurité des usagers, et qu'on envisage des modifications, voire la mise en place de mesures alternatives, si les résultats démontrent que le contrôle est inefficace.

Étant donné que les défaillances techniques n'engendrent que 0,3 % des accidents concernant les deux roues, il n'y a aucune nécessité d'instaurer un contrôle technique pour ces véhicules, de plus, il n'améliora aucunement la sécurité des autres usagers.

Bien que la sécurité routière soit un enjeu important, les arguments contre cette mesure mettent en avant le coût financier, l'inefficacité en matière de sécurité, la discrimination envers les motards et l'impact environnemental.

Il est essentiel de prendre en compte ces points de vue lors des discussions sur la mise en place éventuelle d'un contrôle technique pour les motos.

N° 960747 - Désaccord de la mise en place du CT 2 roues

par :

06/07/2023 13:45

Le contrôle technique deux roues n'est pas justifié au vue des statistiques qui prouvent que l'état du Park deux roue est irréprochable et en aucun cas responsable des accidents (c'est plutôt l'état des routes)

N° 960753 - Non au CT 2RM

par :

06/07/2023 13:48

Ayant travaillé pendant des années dans le RM, une part négligeable de véhicules est concerné par le type de contrôle décrit dans le projet de loi. Par ailleurs, ayant toujours roulé en moto, j'ai vu l'état des routes se dégrader pour arriver à un point actuel qui est dangereux pour les 2RM. Il faudrait déjà réfléchir à adapter les infrastructures avant de jeter l'opprobre sur les véhicules ou les utilisateurs. D'ailleurs, les chiffres prouvent que la responsabilité d'un véhicule défectueux dans un accident est une part négligeable. Cela ressemble ni plus ni moins à un impôt déguisé et un chiffre d'affaire pour les centres plutôt qu'une réelle volonté de compréhension des problèmes liés au 2RM et une politique de prévention.

N° 960756 - Inutile

par :

06/07/2023 13:48

Le contrôle technique des motos pourrait également avoir un impact environnemental négatif. Certains motards préfèrent utiliser des motos anciennes ou de collection, qui peuvent être plus polluantes que les modèles plus récents mais l'obligation de se conformer à des normes strictes lors d'un contrôle technique pourrait conduire à l'abandon de ces motos et à l'achat de modèles plus récents, ce qui entraînerait une augmentation de la production de motos neuves et donc de la consommation de ressources, ce qui est un très gros problème.

Les deux roues ont rattrapé leur retard en termes de conformité aux normes EURO, selon une récente étude de l'ADEME.

Cette étude met en évidence une nette amélioration en ce qui concerne la consommation et les émissions.

De plus, les deux roues génèrent moins de pollution, car ils ont généralement des temps de trajet plus courts et une durée d'utilisation très "saisonnière".

Enfin, grâce à leur petite taille, les deux roues contribuent à fluidifier la circulation, ce qui permet aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

En ce qui concerne la pollution sonore, les forces de l'ordre effectuent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Le contrôle technique des motos est une forme de discrimination envers les motards.

Les motos sont déjà soumises à des normes de sécurité strictes lors de leur fabrication et il n'est pas nécessaire de les soumettre à un contrôle technique supplémentaire.

Cette mesure est une stigmatisation injuste, les motards sont souvent passionnés par leur engin et prennent soin de leur moto.

Il y aura peu, voire aucun centre de contrôle technique capable d'effectuer des contrôles sur les deux roues, ce qui aura pour conséquence un délai d'exécution du contrôle technique de mon véhicule important et potentiellement me placera en situation d'illégalité, compte tenu de la demande des usagers.

Le manque de centres de contrôle technique sur tout le territoire obligera les usagers à parcourir de plus longues distances pour en trouver, ce qui entraînera une augmentation de la pollution émise par

les véhicules et un risque accru pour les jeunes utilisateurs, étant donné que les véhicules de 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au contrôle technique et qu'ils sont conçus pour des trajets courts.

Il semble que le contrôle technique pour les deux roues soit largement similaire à celui des voitures et ne prenne pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Le contrôle technique des motos n'est pas efficace pour améliorer la sécurité routière.

Il est à souligner que les accidents impliquant des motos sont souvent causés par des facteurs tels que le comportement des conducteurs, l'état des routes ou encore la visibilité.

Un contrôle technique ne peut pas résoudre ces problèmes fondamentaux et pourrait donner aux motards un faux sentiment de sécurité.

Je souhaite donc qu'on évalue l'impact du contrôle technique sur la sécurité des usagers, et qu'on envisage des modifications, voire la mise en place de mesures alternatives, si les résultats démontrent que le contrôle est inefficace.

Étant donné que les défaillances techniques n'engendrent que 0,3 % des accidents concernant les deux roues, il n'y a aucune nécessité d'instaurer un contrôle technique pour ces véhicules, de plus, il n'améliora aucunement la sécurité des autres usagers.

Bien que la sécurité routière soit un enjeu important, les arguments contre cette mesure mettent en avant le coût financier, l'inefficacité en matière de sécurité, la discrimination envers les motards et l'impact environnemental.

Il est essentiel de prendre en compte ces points de vue lors des discussions sur la mise en place éventuelle d'un contrôle technique pour les motos.

N° 960775 - proposition du projet de la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

06/07/2023 13:57

Le contrôle technique devrait contrôler des points de sécurité sur les véhicules deux roues (pneumatique, suspension, direction) mais ne pas contrôler l'aspect de la conformité car le milieu deux roues comporte beaucoup d'accessoire.

Il serait privilégié l'aspect des distances de freinage, position feu avant, clignotant, débattement des suspension et contrôle d'état de la chaîne.

Cordialement.

N° 960806 - Pertinence à la vue des statistiques de sécurité routière, solutions alternatives

par :

06/07/2023 14:08

Bonjour,

Motard depuis maintenant 6 ans, donc 4 ans en 125 L5a j'ai observé attentivement la proposition et pour autant, je ne me manifeste pas contre ce genre de dispositif toutefois selon moi, la mise en place du CT moto va générer une somme de problématiques selon la méthode de mise en place.

Dans un second temps, j'ai moi-même chuté à moto plusieurs fois et je suis donc bien concerné par ce texte qui a pour but d'améliorer la sécurité des 2 roues.

Pour ce qui est du premier volet, je pense qu'il sera délicat de mettre en place un contrôle technique face aux coûts induits chez les contrôleurs par une telle démarche. Par contre il peut être une bonne chose de demander un contrôle périodique de son 2 roue par un atelier spécialisé, connaisseur qui sera à même de prodiguer des conseils d'entretien. Je suis conscient des limites de ce dispositif

(appât du gain?) mais par exemple cette révision des équipements de sécurité pourrait donner lieu à un PV de contrôle qui ne restreint pas l'accès à la route.

Ce contrôle aurait donc un rôle pédagogique, amenant à une prise de conscience que parfois, un élément de sécurité serait dégradé.

Par exemple, sur ma première moto, mes pneus étaient trop vieux, la gomme avait durci, ce qui a entraîné une adhérence détériorée sur chaussée humide et m'a fait chuter (à très faible allure). Une fois qu'un garagiste m'avait remonté cette information, j'ai immédiatement changé mes pneus (et constaté une réelle amélioration de la tenue de route.)

Ensuite sur le second volet de mon argumentaire, j'ai par la suite changé de moto plusieurs fois, j'ai eu du freinage couplé en 125, freinage avec ABS en 125, je suis passé en A2 où toutes les motos ont l'ABS depuis quelques années et je pense que, comme dans les voitures, l'intégration de technologies permettant d'améliorer la qualité de conduite représente une part très importante de la baisse de la mortalité en 2 roues.

En effet, en 125, j'ai continué à chuter (toujours aux freinages) jusqu'à ce que j'achète une moto avec ABS. et depuis le passage au gros cube, où toutes les motos ont l'ABS, je ne suis plus tombé.

Je ne connais pas le pourcentage de morts, blessés ou accidentés liés à un défaut des équipements de sécurité sur les 2 roues. Toutefois je sais reconnaître que beaucoup de motards ne sont pas des pilotes, et qu'au moment de devoir gérer une situation d'urgence, beaucoup ont fini au tas par absence d'ABS qu'une autre chose.

Je pense donc que sur ce second point, il serait préférable d'avoir des solutions pour équiper de nouveaux éléments sur des motos anciennes ou bien mettre en place des mesures incitatives pour que les motards renouvellent leur parc vieillissant.

Je ne connais aucun motard qui néglige sa moture, mais je suis peut-être une exception.

PS : Rendez l'ABS obligatoire sur tous les véhicules. ça serait top.

N° 960827 - Contrôle technique deux roues

par :

06/07/2023 14:16

Contrôle technique 2 roues

Bonjour, je suis contre le contrôle technique pour les 2 roues.

Cela fait maintenant 43 ans que je pratique la moto, tous les véhicules que j'ai possédés étaient et sont toujours entretenus par le garage concessionnaire de la marque du 2 roues en suivant les préconisations constructeur.

Faire de la moto c'est avoir passé un difficile permis, être conscient du danger et de sa vulnérabilité sur la route. C'est aussi être en équilibre avec son véhicule et non pas assis dans une caisse. Le motard fait donc attention au bon état de fonctionnement de sa moto.

Pour développer la pratique de la moto pour tous, il y a d'autres initiatives à proposer.

Une taxe supplémentaire déguisée en contrôle technique n'apportera rien à la sécurité, elle réduira encore plus le nombre de jeunes motards qui doivent payer toujours plus pour le permis, la moto, l'équipement, l'assurance, l'entretien.

Merci de m'avoir lu  
Salutation

N° 960834 - CT MOTO

par :

06/07/2023 14:19

Je ne comprends pas cette mesure, pourquoi un ct. Les accidents dus au mauvais état des motos serait de même pas 1% ,ce n'est pas une question de sécurité. Vu disparité des modèles 2 tps,4 tps, monocylindre, route tt, ancienne qui est assez performant pour verifier et connaitre ne serait que le demarrage, les ateliers sont interdits d'accès. Maintenant ,il me semble que le 49.3 est applicable pourquoi ne pas l'avoir utilisé cela serait une preuve de bonne foi. Merci d'avoir pris le temps de lire ce texte. A disposition pour un échange.

N° 960835 - Contrôle technique des deux roues

par :

06/07/2023 14:19

Ce contrôle technique des deux roues est très attendu !

- pour le contrôle de la pollution particulièrement en ville
- pour le contrôle du bruit, en raison de la pratique répandue de modification de l'échappement des motos et scooters, entraînant des nuisances sonores très importantes
- pour l'identification des véhicules, les équipements de sécurité

N° 960837 - Nuisance sonore

par :

06/07/2023 14:19

Bonjour,

Le point le plus néfaste à souligner est la nuisance sonore des motos étant pourvus de pots d'échappement non homologués. Malheureusement, ces pièces étant très accessibles sur une moto, il est très facile de remettre d'origine le temps du passage du contrôle technique (ça va de paire avec les système anti-pollution).

Je pense que des contrôles inopinés par les forces de l'ordre avec une forte amende à la clé seraient beaucoup plus efficaces (et plus rentable pour l'état) pour remédier aux problèmes de pollutions et nuisances sonores.

Cordialement,

N° 960840 - Inutile

par :

06/07/2023 14:22

Le contrôle technique des motos pourrait également avoir un impact environnemental négatif. Certains motards préfèrent utiliser des motos anciennes ou de collection, qui peuvent être plus polluantes que les modèles plus récents mais l'obligation de se conformer à des normes strictes lors



d'un contrôle technique pourrait conduire à l'abandon de ces motos et à l'achat de modèles plus récents, ce qui entraînerait une augmentation de la production de motos neuves et donc de la consommation de ressources, ce qui est un très gros problème.

Les deux roues ont rattrapé leur retard en termes de conformité aux normes EURO, selon une récente étude de l'ADEME.

Cette étude met en évidence une nette amélioration en ce qui concerne la consommation et les émissions.

De plus, les deux roues génèrent moins de pollution, car ils ont généralement des temps de trajet plus courts et une durée d'utilisation très "saisonnière".

Enfin, grâce à leur petite taille, les deux roues contribuent à fluidifier la circulation, ce qui permet aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

En ce qui concerne la pollution sonore, les forces de l'ordre effectuent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Le contrôle technique des motos est une forme de discrimination envers les motards.

Les motos sont déjà soumises à des normes de sécurité strictes lors de leur fabrication et il n'est pas nécessaire de les soumettre à un contrôle technique supplémentaire.

Cette mesure est une stigmatisation injuste, les motards sont souvent passionnés par leur engin et prennent soin de leur moto.

Il y aura peu, voire aucun centre de contrôle technique capable d'effectuer des contrôles sur les deux roues, ce qui aura pour conséquence un délai d'exécution du contrôle technique de mon véhicule important et potentiellement me placera en situation d'illégalité, compte tenu de la demande des usagers.

Le manque de centres de contrôle technique sur tout le territoire obligera les usagers à parcourir de plus longues distances pour en trouver, ce qui entraînera une augmentation de la pollution émise par les véhicules et un risque accru pour les jeunes utilisateurs, étant donné que les véhicules de 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au contrôle technique et qu'ils sont conçus pour des trajets courts.

Il semble que le contrôle technique pour les deux roues soit largement similaire à celui des voitures et ne prenne pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Le contrôle technique des motos n'est pas efficace pour améliorer la sécurité routière.

Il est à souligner que les accidents impliquant des motos sont souvent causés par des facteurs tels que le comportement des conducteurs, l'état des routes ou encore la visibilité.

Un contrôle technique ne peut pas résoudre ces problèmes fondamentaux et pourrait donner aux motards un faux sentiment de sécurité.

Je souhaite donc qu'on évalue l'impact du contrôle technique sur la sécurité des usagers, et qu'on envisage des modifications, voire la mise en place de mesures alternatives, si les résultats démontrent que le contrôle est inefficace.

Étant donné que les défaillances techniques n'engendrent que 0,3 % des accidents concernant les deux roues, il n'y a aucune nécessité d'instaurer un contrôle technique pour ces véhicules, de plus, il n'améliora aucunement la sécurité des autres usagers.

Bien que la sécurité routière soit un enjeu important, les arguments contre cette mesure mettent en avant le coût financier, l'inefficacité en matière de sécurité, la discrimination envers les motards et l'impact environnemental.

Il est essentiel de prendre en compte ces points de vue lors des discussions sur la mise en place éventuelle d'un contrôle technique pour les motos.

N° 960841 - Trop de chose qui sont issues de la voiture et pas adapté voir totalement inutile  
par :

06/07/2023 14:22

Ma conjointe et moi , on a commencé la conduite de la 125 depuis 2ans . Ma conjointe a déjà eu accident du as un carfour mal adapté au usager de 2 roue, elle c'est fait couper la priorité car la signalisation en place l'a cachait de l'automobiliste. Donc accident du a la route, la moto était neuf

(moins de 7000km révision faite à 1000km puis 4000km donc entretenu). Depuis on a racheté la même moto que l'ancienne en neuve depuis entretien toujours à la suite de 1000km puis tous les 3000km (moteur mono cylindre donc entretien très régulier, dans l'entretien il y a la vidange et un contrôle complet des organes de sécurité et réparation ou remplacement si besoin) depuis 1 an on a déjà effectué 4 entretiens à environ 80 euros, auquel vous souhaitez rajouter un CT pour vérifier à nouveau et faire payer pour contrôler l'état des organes de sécurité. On a prévu de passer le permis moto et dans tous les cas une moto doit être révisée tous les ans par un mécanicien, avec toujours un contrôle complet des organes de sécurité. En-dessus il faut rajouter que environ toutes les 2 semaines minimum on fait un contrôle par nous-même de la moto pour rouler en sécurité. Donc le contrôle technique ne serait là que pour alourdir la facture d'entretien de nos motos sans réel intérêt pour ma part. L'état des routes et l'aménagement urbain non adapté au 2 roues est plus problématique que le soit disant mauvais état de nos motos (qui sont entretenues tous les ans minimum avec contrôle complet des organes de sécurité). Seul un contrôle pour la vente des véhicules d'occasion me paraît utile pour aider le néophyte qui aurait un gage de bon état des organes de sécurité et encore la plupart emmène leur moto en révision pour être sûr de l'état complet et moteur compris. Donc pour moi le CT moto n'est pas utile.

N° 960869 - Au-delà du racket

par :

06/07/2023 14:31

La mise en place de ce contrôle technique est un pur racket, demandé par une poignée de personnes appartenant à quelques associations parisiennes bobo-écologiques et décrié par le reste de la population. Notre gouvernement a sauté sur l'occasion pour instaurer une nouvelle taxe de plus à une partie de la population.

La mise en place de ce CT se fera comme celui des voitures, avec une quinzaine de points de contrôle au départ, puis dans 10 ans nous en serons à 150 points de contrôle avec une facture bien salée. Tout cela participe aux restrictions de liberté et à la baisse du bon vivre en France. Alors une fois de plus merci de continuer à plonger notre pays dans ce gouffre qu'est la restriction de liberté, l'assistanat et la privation.

Un motard n'a pas besoin de faire vérifier sa moto par un professionnel qui s'occupera de lui dire si oui ou non il peut rouler en sécurité, les carnets d'entretiens et les suivis aux garages existent déjà. N'importe quel motard est conscient que l'état de sa machine pèse sur sa propre vie, alors pourquoi aller encore faire de l'assistanat pour le peu de motard qui ne comprend pas cela ?

Pas besoin d'un professionnel pour me dire que mes pneus sont HS, que mes plaquettes ou mes disques sont usés ou que j'ai besoin de remplacer un clignotant HS. Arrêtez de maquiller vos décisions en quelque chose qui va servir les gens alors que c'est dur pur racket !

De plus chaque moto a un fonctionnement différent, il est impossible de s'accorder sur des points communs d'observation vu les différents modèles existant, une moto n'est pas une voiture, laissez-nous notre liberté.

N° 960871 - NE CÉDEZ PAS AUX LOBBYS : PAS BESOIN DE CT POUR LA MAJORITÉ DES 2/3RM

par :

06/07/2023 14:33

Bonjour

Quelle est l'utilité du CT que vous souhaitez imposer pour les 2/3RM ? Éviter les poubelles roulantes à 4 roues que l'on voit ou plutôt voyait ? - si un motard roule sur une poubelle, sa vie est en danger au

premier virage ou au premier freinage. L'entretien de nos bécanes est indispensable pour RESTER EN VIE, cet argument n'est donc pas le bon. Éviter les défauts d'usure ou autre cachés sur les motos ?- Sur une moto, tous les organes de sécurité sont visibles à l'oeil nu et faciles d'accès et leur contrôle fait partie des enseignements du permis : J'ai eu 5 fois la note A à mon permis, je sais donc exactement ce qu'il faut vérifier avant de prendre la route. Cet argument n'est donc pas recevable non plus. Éviter le bruit parfois insupportable de certains engins ?- Les fraudeurs remettront les chicanes démontées juste pour passer le CT et les enlèveront à nouveau ensuite, donc argument non retenu. C'est le contrôle sur la route et pris sur le fait avec confiscation voire destruction de l'engin qui pourra changer cette habitude.

Les Motos font en moyenne 4200km par an, soit entre 2 et 4 fois moins que la majorité des véhicules à 4 roues, il n'y a donc pas de raison de faire de contrôle aussi souvent que les voitures.

Les 2RM représentent moins de 1% des accidents liés aux défauts mécaniques, avec notamment les explications données ci-dessus, mais un pourcentage très supérieur à cause de l'état des routes qui n'assure pas une tenue de route suffisante et même seulement correcte.

La vitesse excessive est aussi facteur d'accident, mais le CT n'y changera rien.

Alors si vous voulez prendre une décision utile, augmentez le nombre de contrôles notamment pour nuisance sonore et faites payer les fauteurs, faites cesser les Rodéos Urbains de jeunes inconscients et faites réparer les routes je vous en supplie.

Ne cédez pas à la pression des Lobbys et de X !

N° 960896 - Inadmissible !

par :

06/07/2023 14:41

Cela fait 27 ans que je suis motard ! J'ai 47 ans ! Les motards entretiennent leurs motos bien plus que les conducteurs de véhicules à quatre roues ! La proportion d'accident lié aux mauvais état ou aux manques d'entretiens de leurs motos est quasiment nulle ! Ce contrôle technique n'a aucun sens... Par contre le contrôle technique est un très bon moyen de venir encore et encore prendre de l'argent dans le portefeuille des motards et constitue une bonne NOUVELLE rentrée d'argent pour l'état Français qui ne sais plus comment augmenter ces recettes. Si le contrôle technique est mis en place, cela vas me dégouter de la moto, et j'arrêteraï d'être motard en vendant ma machine ! Ca suffit !!! C'est SCANDALEUX !!!

N° 960907 - NE CÉDEZ PAS AUX LOBBYS : PAS BESOIN DE CT POUR LA MAJORITÉ DES 2/3RM

par :

06/07/2023 14:45

Bonjour

Quelle est l'utilité du CT que vous souhaitez imposer pour les 2/3RM ?

Éviter les poubelles roulantes à 4 roues que l'on voit ou plutôt voyait ?

- si un motard roule sur une poubelle, sa vie est en danger au premier virage ou au premier freinage. L'entretien de nos bécanes est indispensable pour RESTER EN VIE, cet argument n'est donc pas le bon.

Éviter les défauts d'usure ou autre cachés sur les motos ?

- Sur une moto, tous les organes de sécurité sont visibles à l'oeil nu et faciles d'accès et leur contrôle fait partie des enseignements du permis : J'ai eu 5 fois la note A à mon permis, je sais donc exactement ce qu'il faut vérifier avant de prendre la route. Cet argument n'est donc pas recevable non plus.

Éviter le bruit parfois insupportable de certains engins ?

- Les fraudeurs remettront les chicanes démontées juste pour passer le CT et les enlèveront à nouveau ensuite, donc argument non retenu. C'est le contrôle sur la route et pris sur le fait avec confiscation voire destruction de l'engin qui pourra changer cette habitude.

Les Motos font en moyenne 4200km par an, soit entre 2 et 4 fois moins que la majorité des véhicules à 4 roues, il n'y a donc pas de raison de faire de contrôle aussi souvent que les voitures.

Les 2RM représentent moins de 1% des accidents liés aux défauts mécaniques, avec notamment les explications données ci-dessus, mais un pourcentage très supérieur à cause de l'état des routes qui n'assure pas une tenue de route suffisante et même seulement correcte.

La vitesse excessive est aussi facteur d'accident, mais le CT n'y changera rien.

Alors si vous voulez prendre une décision utile, augmentez le nombre de contrôles notamment pour nuisance sonore et faites payer les fauteurs, faites cesser les Rodéos Urbains de jeunes inconscients et faites réparer les routes je vous en supplie.

Ne cédez pas à la pression des Lobbys et de X !

N° 960908 - NE CÉDEZ PAS AUX LOBBYS : PAS BESOIN DE CT POUR LA MAJORITÉ DES 2/3RM

par :

06/07/2023 14:45

Bonjour

Quelle est l'utilité du CT que vous souhaitez imposer pour les 2/3RM ?

Éviter les poubelles roulantes à 4 roues que l'on voit ou plutôt voyait ?

- si un motard roule sur une poubelle, sa vie est en danger au premier virage ou au premier freinage. L'entretien de nos bécanes est indispensable pour RESTER EN VIE, cet argument n'est donc pas le bon.

Éviter les défauts d'usure ou autre cachés sur les motos ?

- Sur une moto, tous les organes de sécurité sont visibles à l'oeil nu et faciles d'accès et leur contrôle fait partie des enseignements du permis : J'ai eu 5 fois la note A à mon permis, je sais donc exactement ce qu'il faut vérifier avant de prendre la route. Cet argument n'est donc pas recevable non plus.

Éviter le bruit parfois insupportable de certains engins ?

- Les fraudeurs remettront les chicanes démontées juste pour passer le CT et les enlèveront à nouveau ensuite, donc argument non retenu. C'est le contrôle sur la route et pris sur le fait avec confiscation voire destruction de l'engin qui pourra changer cette habitude.

Les Motos font en moyenne 4200km par an, soit entre 2 et 4 fois moins que la majorité des véhicules à 4 roues, il n'y a donc pas de raison de faire de contrôle aussi souvent que les voitures.

Les 2RM représentent moins de 1% des accidents liés aux défauts mécaniques, avec notamment les explications données ci-dessus, mais un pourcentage très supérieur à cause de l'état des routes qui n'assure pas une tenue de route suffisante et même seulement correcte.

La vitesse excessive est aussi facteur d'accident, mais le CT n'y changera rien.

Alors si vous voulez prendre une décision utile, augmentez le nombre de contrôles notamment pour nuisance sonore et faites payer les fauteurs, faites cesser les Rodéos Urbains de jeunes inconscients et faites réparer les routes je vous en supplie.

Ne cédez pas à la pression des Lobbys et de X !

N° 960913 - Pour un contrôle sécuritaire

par :

06/07/2023 14:46

Bonjour,

Etant personnellement motard et automobiliste, l'introduction d'un nouveau contrôle technique pour les 2 roues motorisés n'a de sens que s'il est envisagé d'un point de vue sécuritaire.

En effet, et comme la formation aux permis A l'impose, les contrôles d'une moto doivent être fait quotidiennement, à chaque utilisation. Ces contrôles permettent de garantir la circulation du 2 roues en parfaite sécurité pour son propriétaire et les autres usagers de la route. L'idée de doubler ces contrôles à un contrôle périodique peut être judicieux dès lors que celui-ci a pour vocation de confirmer la bonne tenue du véhicule par son propriétaire et le respect des normes de sécurité imposées par le code de la route.

En parallèle, un contrôle de conformité n'aurait aucun sens à ce jour.

Un véhicule deux-roues est, par nature, beaucoup plus soumis aux aléas du temps et des conditions de circulation. Un clignotant, par exemple, peut rapidement devoir être changé suite à une détérioration extérieure ou une chute. Contrairement à un véhicule automobile, qu'il soit remplacé par un modèle différent que celui monté par le constructeur (dès lors qu'il est homologué au niveau européen) ne saurait être un motif de non conformité au contrôle technique. S'il fonctionne, il remplit en effet sa fonction de clignotant conformément à la réglementation en vigueur et doit donc être approuvé comme tel. Il en est de même pour tous les accessoires de signalisation, les lignes d'échappement, les poignées, les rétroviseurs, etc.

Enfin, la réglementation liée au niveau de bruit généré par le véhicule ainsi que son niveau de pollution n'est pas homogène pour tous les véhicules voire inexistante pour certains véhicules anciens. Comment donc contrôler leur conformité? Et quelle légitimité si le véhicule a été construit avant l'édiction de ces réglementations hormis de vouloir éradiquer une partie de notre patrimoine culturel?

Un contrôle sécuritaire, oui.

Un contrôle de conformité, non.

Cordialement.

N° 960920 - Aucun intérêt au contrôle technique

par :

06/07/2023 14:49

Ma moto est très bien entretenue, lavée et inspectée régulièrement par moi même ou des professionnels pour les opérations les plus importantes.

Soit au moins 10 fois par an pour un kilométrage beaucoup moins élevé (5000 kms / an) qu'en voiture (plus de 20000 km/ an).

Les points d'accès concernant la sécurité des motards sont à chercher sur d'autres critères : L'état des routes déplorables sur certains tronçons ou villes , la communication avec les autres usagers (visibilité, positionnement...), Une TVA plus basse sur les équipements de sécurité.

N° 960928 - Encore une mesure inutile

par :

06/07/2023 14:51

Encore une mesure dont le but réel est inconnu et certainement difficilement justifiable.

Quand on sait à quel point les motards sont exposés physiquement sur la route, ceux-ci prennent beaucoup plus soin de leur véhicule que leurs équivalents automobilistes.

D'ailleurs les chiffres le prouvent : seulement 0.3% (statistiques assureurs) des 2 roues motorisés sont impliqués dans un accident à cause de leur mauvais état.

Alors que l'état des routes est responsable à 30% des accidents (surplus de gravillons l'été par exemple).

De plus en campagne il est déjà difficile d'avoir des rendez vous pour des contrôles techniques auto, alors ne parlons pas des motos.

Il faut comprendre qu'une moto n'est pas une voiture, dit comme ça cela peut paraître stupide, mais en y réfléchissant bien cette phrase a de lourdes implications et cela concerne aussi les mesures de sécurité.

À bon entendre.

N° 960939 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

06/07/2023 14:53

Je m'oppose catégoriquement à la mise en place du contrôle technique et ce pour les raisons suivantes :

- les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes et à la mauvaise conduite des automobilistes)

- En Allemagne

le Contrôle technique existe depuis plus de 25 ans et n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains

- Comme le contrôle technique des voitures, ce projet n'a qu'un seul objectif inavoué, celui de remplacer progressivement le parc de véhicules existant afin de relancer le chiffre d'affaires des constructeurs.

- Comme pour le Contrôle technique des voitures, il est évident que contrairement à ce qui nous est annoncé pour nous faire avaler la pilule, le nombre de points de contrôle augmentera d'années en années avec des points de contrôle qui nécessiteront le démontage du véhicule et/ou l'acquisition d'outils de mesure spécifiques

- Il existe déjà une liste de points de contrôle de sécurité listée au permis. Chaque motard peut donc en toute autonomie s'assurer de la sécurité de son véhicule.

- puisque comme annoncé les points de contrôle ne nécessitent pas de démontage, pourquoi ne pas proposer un auto-contrôle technique qui serait réalisé par les motards eux-mêmes.

- la pollution des 2 roues ne représente qu'une part infime de la pollution totale du secteur des transports

- je fais davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT.

- Il y a des sujets de société bien plus graves et bien plus urgents à traiter

- La démocratie, consiste à écouter et à mettre en œuvre des solutions qui répondent au plus grand nombre et pas aux seuls lobbies industriels.

- Le rôle des politiques est de faire en sorte que les citoyens vivent mieux. Ce projet ne me semble répondre en rien à ce principe.

Plutôt que de consulter les citoyens sur les modalités de mise en œuvre, il eut été plus démocratique et plus intègre d'organiser une consultation sur l'acceptation ou le refus de ce contrôle technique.

Le site Web mis en place pour cette consultation est très souvent indisponible. il faut à plusieurs reprises récrire le texte pour qu'enfin les commentaires soient pris en compte. D'autres sites gouvernementaux (celui des impôts par exemple) fonctionnent parfaitement bien. A se demander si les avis formulés sont réellement souhaités ou s'il s'agit uniquement d'une consultation pour faire croire que... de la poudre de perlimpinpin !

N° 960950 - Non au contrôle technique moto.

par :

06/07/2023 14:57

D'après les dernières études, le nombre de motards augmente, et le nombre d'accidents baisse.

Les motards apprennent lors de la formation à entretenir les organes de sécurité.

De plus le kilométrage moyen d'une moto est d'environ 3000kms par an et elles dorment pour la grande majorité dans un garage. L'usure est donc bien moindre qu'une voiture. Ce qui pourrait être intéressant serait de faire un CT lors de la vente.

C'est le seul intérêt que je vois.

Ou CT obligatoire si la moto n'est pas passée une fois l'an ou deux ans chez un garagiste moto agréé (et pas de CT si moto suivie par un professionnel).

Merci et s'il vous plaît laissez un peu d'air à vos concitoyens qui se sentent juste bon à payer des impôts et pour tous remerciements un CT qui n'a pas lieu d'être.

Renseignez vous .

Merci

N° 960963 - Je suis contre la mise en place d'un contrôle technique pour les motos

par :

06/07/2023 15:02

Bonjour,

Je suis contre la mise en place d'un contrôle technique pour les motos, ci-après, mon expérience personnelle et mon point de vue sur le projet d'un contrôle technique pour les motos.

Motard depuis maintenant 10 ans, j'ai toujours prêté une attention toute particulière à l'entretien de ma moto.

Dès le début, lors de l'apprentissage de la conduite d'une moto à la moto-école, les fiches à apprendre pour l'examen, mettaient en avant les points de sécurité à vérifier avant de prendre la route, comme par exemple l'état / la pression des pneus, l'usure anormale des freins, le bon fonctionnement des freins, de l'éclairage phare / clignotants, etc ... Le moniteur a insisté, tout au long de la formation, pour que ces vérifications deviennent une routine, un automatisme, avant de prendre la route avec ma moto, aujourd'hui je ne prends jamais la route sans que toutes ces vérifications de sécurité soient OK. Il en va de ma sécurité sur la route, un pneu trop usé peut me valoir une glissade, de plus c'est très facile à vérifier car sur une moto tout est accessible, contrairement à une voiture. Si lors de mes vérifications j'ai le moindre doute, je ne prends pas ma moto et je l'emmène chez un mécanicien spécialisé pour vérifications.

Dans mon entourage motard, je ne connais personne qui oserait prendre la route avec une moto qui soit en mauvais état, et même plus encore, si on parle de l'équipement. Le casque et les gants qui sont obligatoires c'est très bien, mais un équipement complet est de mon point de vue indispensable pour rouler en moto. Le prix d'un équipement complet peut paraître élevé, mais pour la sécurité des

motards, je pense qu'il faudrait faciliter à tous l'accès à des équipements, en baissant la TVA par exemple, et les informer sur les risques, en cas de chute, qu'ils prennent en roulant sans équipements moto. Rendre obligatoire l'équipement complet est inutile, car on voit aujourd'hui des gens rouler sans gants, pourquoi ça changerait avec un équipement complet. De mon point de vue, l'information et la formation est indispensable sur le sujet de l'équipement.

Votre projet de mise en place d'un contrôle technique pour les motos est, à mon avis, inutile et ne servira à rien pour ma sécurité sur la route. Concernant le point sur le bruit, je suis conscient qu'une petite partie de la population motarde modifie le système d'échappements pour faire plus de bruit, mais cela pourrait être réglé en faisant de la prévention sur le bord des routes pour sensibiliser ces personnes aux respects des autres usager de l'espace public, on a tous vécu un moment en terrasse où un deux roues passe en faisant un bruit excessif et de trouver cela désagréable.

J'ai récemment eu l'occasion de discuter avec le responsable du centre de contrôle technique automobile, où je vais habituellement pour ma voiture, pour lui ça serait impossible de contrôler une moto, de son point de vu, n'étant pas motards lui-même, cela lui paraît très compliqué, entre le manque de place dans son établissement, la méconnaissance des deux roues et l'utilité finale du contrôle pour des véhicules qui ne roulent pas beaucoup en comparaisons à une voiture.

Aujourd'hui, Je préfère investir le prix d'un éventuel contrôle technique dans de l'équipement pour ma sécurité plutôt que dans un contrôle qui va me dire ce que je sais déjà car tous les ans ma moto passe au moins une fois en garage pour l'entretien et la maintenance nécessaire. J'ai peur que les motards attendent de passer au contrôle technique pour aller faire entretenir leurs motos, beaucoup d'automobilistes raisonnent comme cela aujourd'hui et je ne pense pas que cela soit bénéfique pour leur sécurité.

En espérant que mon message soit entendu et que le projet d'un contrôle technique pour les deux roues soit définitivement clôt pour enfin travailler sur des sujets bien plus utiles pour la sécurité des motards, comme l'équipement, l'état des routes, les infrastructures routières etc ...

Cordialement

Un motard passionné

N° 960970 - L'instauration du contrôle technique des motos est inutile

par :

06/07/2023 15:05

En effet, en 2012, forte du rapport MAIDS qui énonçait que « seulement 0.3 % des tués en 2RM étaient dus à un défaut technique », la [association de motard] avait obtenu qu'Assemblée nationale et Sénat votent « Non » au CT2RM en France.

Dans l'élan, la [association de motard] a obtenu que la directive européenne soit aménagée avec, d'une part, un grand délai de mise en place (1er janvier 2022) et, d'autre part, la possibilité de déroger au CT2RM par le biais de mesures alternatives.

Aussi je vous remercie de ne pas céder à la pression des lobbies du contrôle technique (en particulier X), de certaines associations anti-deux roues (X), et encore moins à celle du Conseil d'Etat, lequel, comme son nom l'indique, devrait se contenter de prodiguer des conseils.

N° 960974 - CT pour engin de collection

par :

06/07/2023 15:06



Il est ubuesque de demander de faire passer un contrôle technique pour un velosolex par exemple. Il s'agit d'un velo avec un petit moteur pour une vitesse faible et quasiment aucun bruit. Ils ne sont en rien responsable d'accidents ou de pollution sonore ou de pollution. Un solex c'est 1 litre au 100km. Dans ce cas pourquoi pas de contrôle technique pour un VAE ou une trottinette électrique qui sont bien plus responsable d'accidents.

Par ailleurs il en va de même pour les mobylettes. Aucun de ses engins de collection ne sont responsables de blessures ou d'accidents. Comment va faire un collectionneur de deux roues qui va devoir faire passer 10, 15, 20 machines ou plus au contrôle. Même à 50 euros le budget est considérable. C'est la mort des conservateurs d'un patrimoine 100 pour 100 made in France. Les engins importés aujourd'hui d'Asie par exemple ont un impact bien plus grand sur l'écologie.

Par ailleurs l'Allemagne par exemple ne fait pas passer de contrôle technique aux cylindrées inférieures à 125cm<sup>3</sup>. Inspirez vous en.

N° 960983 - Pas de vignette

par :

06/07/2023 15:09

Il est illusoire de pensé que les vignettes seront apposé sur l'avant du véhicule et de manière visible. C'est déjà pas le cas des vignettes d'assurance et/ou Critair dans de très nombreux cas.

Soyons pragmatique et prévoyez des le début un système de contrôle dématérialisé ou par une vignette format carte de crédit dans la poche du motard.

Peut être que seul une mention sur le certificat d'immatriculation serai suffisant en cas de contrôle des force de l'ordre.

N° 960993 - César disait "du pain et des jeux"

par :

06/07/2023 15:15

Bonjour . En cette époque ou nos libertés se résument a l'espace que nous laissent les différents systèmes informatiques et robotisés , y compris sur la route , peut on encore augmenter la pression sur les utilisateurs de deux roues .

Justement symbole de liberté préservée , le 2 roues est le plus souvent entretenu avec sérieux , si j'osais je dirai meme avec "amour" . Celui-ci peut etre utilisé quotidiennement ou occasionnellement , chacun y voit plus qu'un moyen de locomotion et souvent les propriétaires peuvent se laisser aller a des personnalisations . On constatera d'ailleurs une diversité non existante chez les 4 roues , du poids a la puissance en passant par l'apparence et l'attachement a certains modèles (ou marques) a respecter des codes datant de plusieurs décennies . Le controle technique , si l'est deja retenu comme une nouvelle atteinte au budget , pose aussi la question du pourquoi . Plus qu'une mesure inutile il passe pour une méconnaissance des pouvoir public sur ce qu'est le monde du 2 roues , la ou règne encore convivialité et respect d'autrui sur l'asphalte .

Alors Mesdames et messieurs , comme l'avait fait Jules César avant vous , laissez donc au peuple un espace suffisant de liberté pour pouvoir en obtenir les faveurs sur des dossiers autrement plus important .....

Soyez remercié si vous avez pris le temps de me lire jusqu'ici

Salutations

N° 961022 - controlez toutes les cylindrées

par :

06/07/2023 15:25

Contrôlez surtout les petites cylindrées de 50 cc, c'est la catégorie la plus trafiquée, avec des pots d'échappement bruyants, des kits piston-cylindre qui augmentent la capacité, etc

N° 961031 - Contre le CT des 2 roues motorisés

par :

06/07/2023 15:29

Bonjour,

Je souhaite vous faire part de mes quelques remarques face au CT moto car:

-ce n'est pas pour des raisons de sécurité, les 2 roues sont bien entretenues par leurs propriétaires, cela justement pour notre sécurité et celle des autres usagers.

Ce CT est un copier/coller des voitures et ne vont pas servir ce but de sécurité.

-l'état des infrastructures routières est de plus en plus déplorable ces dernières années et est responsable de plus d'accidents que l'état des motos.

-le coût du CT risque de provoquer des problèmes financiers chez les jeunes en scooter...

-le risque de ne pas avoir à proximité de centre de contrôle technique pour les 2 roues nous mettra dans l'illégalité en terme de délai pour avoir ce dit CT et entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et sont conçus pour des trajets courts)

-il faudrait que toutes les machines de mesures pour ce CT soient homologuées et régulièrement vérifiées.

-il faudrait que les contrôleurs aient leurs permis A moto et qu'ils soient formés aux 2 roues.

-les motos ne restent pas aussi longtemps que les autres véhicules dans le trafic routier, elles polluent donc moins.

-les motos ont des pots homologués qui répondent aux normes en termes de bruit pour limiter les décibels autorisés et les forces de l'ordre font déjà des contrôles là-dessus.

-il faudrait une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers et du coup avec la possibilité de faire des modifications, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle

Merci de prendre ma consultation en considération.

Meilleures salutations.

V a tous les motards

N° 961048 - contrôle technique

par :

06/07/2023 15:35

Une taxe de plus qui n'améliorera pas la sécurité, les motards entretiennent leur moto, c'est le premier garant de leur sécurité.  
Les motards sont responsables, ils savent qu'ils sont une population à risque, et ne sont pas stupide

N° 961053 - Pourquoi faire simple ?

par :

06/07/2023 15:35

Un contrôle technique à la revente pourquoi pas ? 0,4% des accidents motos sont provoqués par un mauvais état du véhicule (analyse des compagnies d'assurance)

Maintenant il faut 5mn pour vérifier l'état des pneus, des freins et de l'éclairage de la moto et contrairement aux voitures tout est directement visible ...

Enfin pourquoi ne pas inclure TOUS les deux roues motorisés ? Ce qui serait logique car les deux roues les moins entretenus sont les moins de 49,9 cc

Avez-vous peur de nouvelles émeutes dans nos quartiers ?

N° 961054 - Contre le CT des 2 roues motorisés

par :

06/07/2023 15:35

Bonjour,

Je souhaite vous faire part de mes quelques remarques face au CT moto car:

-ce n'est pas pour des raisons de sécurité, les 2 roues sont bien entretenues par leurs propriétaires, cela justement pour notre sécurité et celle des autres usagers.

Ce CT est un copier/coller des voitures et ne vont pas servir ce but de sécurité.

-l'état des infrastructures routières est de plus en plus déplorable ces dernières années et est responsable de plus d'accidents que l'état des motos.

-le coût du CT risque de provoquer des problèmes financiers chez les jeunes en scooter...

-le risque de ne pas avoir à proximité de centre de contrôle technique pour les 2 roues nous mettra dans l'illégalité en terme de délai pour avoir ce dit CT et entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et sont conçus pour des trajets courts)

-il faudrait que toutes les machines de mesures pour ce CT soient homologuées et régulièrement vérifiées.

-il faudrait que les contrôleurs aient leurs permis A moto et qu'ils soient formés aux 2 roues.

-les motos ne restent pas aussi longtemps que les autres véhicules dans le trafic routiers, elles polluent donc moins.

-les motos ont des pots homologués qui répondent aux normes en termes de bruit pour limiter les décibels autorisés et les forces de l'ordre font déjà des contrôles là dessus.

-il faudrait une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usager et du coup avec la possibilité de faire des modifications, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle

Merci de prendre ma consultation en considération.  
Meilleures salutations.

V a tous les motards

N° 961064 - Pourquoi faire simple ?

par :

06/07/2023 15:39

Un contrôle technique à la revente pourquoi pas ? 0,4% des accidents motos sont provoqués par un mauvais état du véhicule (analyse des compagnies d'assurance)

Maintenant il faut 5mn pour vérifier l'état des pneus, des freins et de l'éclairage de la moto et contrairement aux voitures tout est directement visible ...

Enfin pourquoi ne pas inclure TOUS les deux roues motorisés ? Ce qui serait logique car les deux roues les moins entretenus sont les moins de 49,9 cc

Avez-vous peur de nouvelles émeutes dans nos quartiers ?

N° 961080 - Contre le CT des 2 roues motorisés

par :

06/07/2023 15:45

Bonjour,

Je souhaite vous faire part de mes quelques remarques face au CT moto car:

-ce n'est pas pour des raisons de sécurité, les 2 roues sont bien entretenu par leurs propriétaires, cela justement pour notre sécurité et celle des autres usagers.

Ce CT est un copier/coller des voitures et ne vont pas servir ce but de sécurité.

-l'état des infrastructures routières est de plus en plus déplorable ces dernières années et est responsable de plus d'accidents que l'état des motos.

-le coût du CT risque de provoquer des problèmes financiers chez les jeunes en scooter...

-le risque de ne pas avoir à proximité de centre de control technique pour les 2 roues nous mettra dans l'illégalité en terme de délai pour avoir ce dit CT et entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et sont conçus pour des trajets courts)

-il faudrait que toutes les machines de mesures pour ce CT soient homologuées et régulièrement vérifiées.

-il faudrait que les contrôleurs aient leurs permis A moto et qu'ils soient formés aux 2 roues.

-les motos ne restent pas aussi longtemps que les autres véhicules dans le trafic routiers, elles polluent donc moins.

-les motos ont des pots homologués qui répondent aux normes en termes de bruit pour limiter les décibels autorisés et les forces de l'ordre font déjà des contrôles dessus.

-il faudrait une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers et du coup avec la possibilité de faire des modifications, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle

Merci de prendre ma consultation en considération.  
Meilleures salutations.

V a tous les motards

N° 961086 - ras le bol de l'état des routes !

par :

06/07/2023 15:47

Je suis contre le contrôle des motos, les chiffres sont contre vous concernant les taux accidents pour motos mal entretenues ! idem concernant l'état des routes. Autour de moi nous sommes nombreux à nous être ramassés à cause du gas oil qui s'échappe des camions dans les ronds points ? vous en avez entendu parler ? Ça fait des décennies qu'on demande que le GO ait une couleur reconnaissable ! Qu'avez-vous fait ? ben rien comme d'habitude, donc ne venez pas nous parler de sécurité vous êtes aux ordres des lobbys POINT BARRE

N° 961088 - Non au contrôle technique moto

par :

06/07/2023 15:47

Tout à déjà été expliqué par la [association de motard]. La seule association qui connaît réellement le sujet. Le reste c'est une question de fric et d'anti motard d'écologiste frustré.

N° 961099 - ras le bol de l'état des routes !

par :

06/07/2023 15:51

Je suis contre le contrôle des motos, les chiffres sont contre vous concernant les taux accidents pour motos mal entretenues ! idem concernant l'état des routes. Autour de moi nous sommes nombreux à nous être ramassés à cause du gas oil qui s'échappe des camions dans les ronds points ? vous en avez entendu parler ? Ça fait des décennies qu'on demande que le GO ait une couleur reconnaissable ! Qu'avez-vous fait ? ben rien comme d'habitude, donc ne venez pas nous parler de sécurité vous êtes aux ordres des lobbys POINT BARRE

N° 961106 - Avis sur contrôle technique moto

par :

06/07/2023 15:53

Je suis un vieux motard de 59 ans qui possède 4 motos. Je pense que ce contrôle technique n'est pas approprié à l'usage de nos engins. En effet n'importe quel motard ou motarde vous dira que sa sécurité et son intégrité physique sont en jeu chaque fois que nous utilisons pour les loisirs ou pour le travail (ce qui est mon cas) nos deux ou trois roues nous ne pouvons donc pas rouler avec des engins

en mauvais état ou complètement délabrés. Je connais beaucoup de motards dans mon entourage et pas un, malgré pour certains le manque de moyen, ne roulera avec un véhicule non secure. De plus la place au sol et l'empreinte carbone d'un deux roues est moindre que celle des quatre roues qui sont souvent utilisés en solo. Cela va donc dans le bon sens pour désengorger nos villes et moins pollués.

N° 961109 - Pour une opposition au CT moto

par :

06/07/2023 15:55

Bonjour, je suis contre l'imposition par des lobbies, 3 associations subventionnées par mes impôts (au moins je sais où vont mes contributions...) et des organismes mercantiles de contrôle techniques auto au niveau européens (X).

Pour l'utilisation de ma contribution j'aurai préféré qu'elle soit utilisée à l'amélioration et à l'entretien du réseau routier de France. Une statistique des assurances assure que 30 pour 100 des accidents impliquant un 2 roues, l'état de la route est en cause. Et pour contredire X et ces 3 associations parisiennes, 0,3 pour cent des accidents est lié à l'état de la moto.

Je suis contre cette nouvelle mesure de ponction fiscale qui va encore grever le budget des français. Je roule sur une vieille moto anglaise (il n'y a plus d'industrie moto en France et ce n'est pas étonnant) de 26 ans, brillante comme au 1<sup>er</sup> jour, entretenue et vérifiée qui correspond à la conformité des données constructeur.

Je vais donc pâtir de cette mesure pour résoudre le problème des scooters urbains 50 cm<sup>3</sup> complètement bricolés pour la plupart et du bruit émis par les scooters extra urbains genre t max et des harley davidson qui ont été homologués en dépit du bon sens.

Encore une fois l'état ne s'attaque pas à la vraie racine du problème et pour une minorité de nuisibles à leurs concitoyens c'est l'ensemble des motards qui va devoir subventionner ces entreprises mercantiles qui n'ont d'écologie que leurs intérêts à vendre des vélos à Paris et vendre du contrôle payant pour remplir les poches de leurs actionnaires.

Enfin jusqu'à maintenant j'hésitais encore pour l'enveloppe à glisser dans l'urne. C'est sûr que ça ne sera pas un bulletin ni vert ni rouge.

N° 961115 - Remarques au sujet du contrôle technique des véhicules de catégorie L

par :

06/07/2023 15:57

La mise en place est précipitée par les actions de 3 associations et je doute que les centres et le personnel puissent se former convenablement d'ici le premier trimestre 2024.

La fiabilité de la mesure au sonomètre risque d'être peu fiable en fonction de la configuration du lieu (bruits parasites, effet de résonance... j'ai déjà vu ce phénomène à plusieurs reprises lors du contrôle effectué pour mes roulages sur circuit et lors de mes participations au championnat de France des rallyes routiers).

Le fait que le propriétaire effectue les manœuvres et certaines opérations pour faciliter le contrôle me paraît intéressant car perso, je n'aime pas trop qu'on touche à mes motos et il est vrai que sur certaines machines il faut quelques connaissances pour la mise en route, le relevé du kilométrage (navigation dans les différents menus...) mais dans ce cas, le propriétaire du 2 roues concernés devra poser une demi-journée de congés, il faut donc que le coût du CT soit minoré.

Concernant les cyclos, depuis l'apparition de la norme Euro 5, les motorisations 2 temps se font rares, les moteurs à quatre temps devraient donc satisfaire sans problème les tests sonores et de rejets polluants. Les cyclos plus anciens et/ou 2 temps seront "configurés" facilement et rapidement par leurs propriétaires pour valider ces tests (et l'inverse une fois CT en poche, pour retrouver le fonctionnement attendu du cyclo). D'ailleurs, ça serait peut-être l'occasion de supprimer cette limitation à 45 km/h qui est dangereuse pour l'utilisation hors agglomération (c'est le cas pour

beaucoup d'apprentis en milieu rural). Je trouverai logique que le cyclo soit en version origine (donc 60-70 km/h et non bridé à la Française à 45km/h) puisque qu'il sera soumis à un CT. Par ailleurs, le permis AM pourra être doté de points, qui permettra de sensibiliser les utilisateurs et leur permettra également d'obtenir du bonus/malus pour par la suite assurer un VL a des tarifs moins stratosphériques...Je m'égards un peu.

Quant aux SSV (normalement en L7e) les constructeurs ont déjà trouvé une parade pour ne pas être contraint par la norme Euro 4 et l'installation d'un différentiel AR en les immatriculant en genre TRA (T1 ou T3) ils ne seront donc pas concernés par le CT !

Bref, l'intérêt de la mise en place de ce CT me paraît plus que limité. Il n'empêchera pas la circulation de "poubelles roulantes" comme c'est d'ailleurs le cas en VL...

N° 961119 - Contrôle technique 2 roues

par :

06/07/2023 15:58

CT2R

Pratique moto depuis 52 ans

11 moto possédées pendant cette période dont 2 utilisées actuellement de 850 et 1000 cm3

Environ 400 000 km parcourus jusqu'en Ecosse.

J'ai toujours fait l'entretien de mes motos sauf les interventions lourdes. Je ressens le moindre dysfonctionnement du moteur ou d'autres organes. Même un léger dégonflage des pneus se perçoit immédiatement. Tout comme le mauvais réglage de la dureté des suspensions en fonction de la charge. Le contrôle technique n'aurait jamais aboutit, en ce qui me concerne, qu'à une facturation !

4 accidents dont 2 non responsables avec des autos et 2 causés par l'état de la chaussée (gravillons).

J'ai eu un accident (non déclaré car non indemnisable) en duo, qui aurait pu être grave, sur une route de montagne où la collectivité publique venait de répandre une épaisse couche de gravillons en plein dans un virage. Le moteur à plat de notre BMW a sauvé nos jambes. Juste des dégâts matériels ! Beaucoup de routes françaises (particulièrement en montagne mais pas que) sont encore revêtues comme au milieu du 20e siècle ! goudronnage-gravillonnage. Une pratique hyper dangereuse pour les 2 roues avec ou sans moteur que l'on ne voit nulle part ailleurs en Europe. De plus le goudron redevient liquide par grosse chaleur ce qui est dangereux et souille les véhicules.

L'État se préoccupe de la sécurité des usagers des routes alors que la collectivité publique met elle-même en danger la vie des citoyens !!!

L'année dernière, en agglomération et le même jour, j'ai dérapé à vélo sur du gravillon très fin (« campagne de gravillonnage » !!?? signalée mais il faut bien passer !!) puis à moto dans une rue très en pente ayant subi le même traitement. C'est comme si on arrosait les routes l'hiver par température négative ! Une attitude que je ne peux que qualifier de criminelle. Pitié pour les motocyclistes et aussi les pauvres cyclistes hollandais moulinant dans une épaisse couche de gravillons l'été dans le Vercors ! Que de chutes avérées, ou évitées de justesse (pas forcément déclarées d'ailleurs), pour les 2 roues (déjà en équilibre fragile) à cause de ces revêtements routiers instables d'un autre âge !

A remarquer (pour les responsables des routes) que le goudronnage est inconnu dans nombre de pays européens que j'ai traversés, même au fin fond de l'Écosse, sur des routes étroites parfaitement asphaltées. En Grande-Bretagne notamment (mais aussi en Suisse, Allemagne, Italie, Pays-Bas ...) les

routes sont moins dangereuses car mieux construites, bombées légèrement pour éviter les accumulations d'eau et les nids-de-poule, autre spécialité française mortelle pour les usagers de 2 roues. Même sur les autoroutes on voit souvent de dangereuses accumulations d'eau de pluie et pas que sur la voie de droite !

Le contrôle technique devrait plutôt être appliqué à l'État et aux collectivités publiques qui sont irresponsables et que l'on devrait pouvoir inculper pour mise en danger de la vie d'autrui.

N° 961146 - Avis sur le CT des 2 roues motorisés

par :

06/07/2023 16:07

Bonjour,

Je souhaite vous faire part de mes quelques remarques face au CT moto car:

ce n'est pas pour des raisons de sécurité, les 2 roues sont bien entretenues par leurs propriétaires, cela justement pour notre sécurité et celle des autres usagers.

Ce CT est un copier/coller des voitures et ne vont pas servir ce but de sécurité.

l'état des infrastructures routières est de plus en plus déplorable ces dernières années et est responsable de plus d'accidents que l'état des motos.

le coût du CT risque de provoquer des problèmes financiers chez les jeunes en scooter...

le risque de ne pas avoir à proximité de centre de contrôle technique pour les 2 roues nous mettra dans l'illégalité en terme de délai pour avoir ce dit CT et entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et sont conçus pour des trajets courts)

il faudrait que toutes les machines de mesures pour ce CT soient homologuées et régulièrement vérifiées.

il faudrait que les contrôleurs aient leurs permis A moto et qu'ils soient formés aux 2 roues.

les motos ne restant pas aussi longtemps que les autres véhicules dans le trafic routiers, elles polluent donc moins.

les motos ont des pots homologués qui répondent aux normes en termes de bruit pour limiter les décibels autorisés et les forces de l'ordre font déjà des contrôles dessus.

il faudrait une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers et du coup avec la possibilité de faire des modifications, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle

Merci de prendre ma consultation en considération.

Meilleures salutations.



V a tous les motards

N° 961154 - Pourquoi faire ?

par :

06/07/2023 16:09

Bonjour, tous d'abord je tiens à dire qu'un motard fera toujours attention à l'état de ça moto car il l'a connaît et sais que le moindre défaut peut lui faire un belle surprise. Par la suite je souhaiterais vous faire part de l'état des route, et oui il faut croire que la plus part des accidents a moto arrive à cause d'une belle couche de gravier dans un virage. Pour finir j'aimerais vous orientez vers les centre de contrôle technique, comment vont-ils démarrer des dr 650 ou autre mono cylindre à kick ? J'aimerais bien voir leurs tête quand le kick ne bougera pas même si ils sont debout dessus ... Mais encore, vont-ils réussir à s'équiper ? Je pense que vous devriez voir les motards plus en détails, tous laisse à penser que vous cherchez l'argent au détriments des personnes.

N° 961164 - Avis sur le CT des 2 roues motorisés

par :

06/07/2023 16:13

Bonjour,

Je souhaite vous faire part de mes quelques remarques face au CT moto car:

ce n'est pas pour des raisons de sécurité, les 2 roues sont bien entretenu par leurs propriétaires, cela justement pour notre sécurité et celle des autres usagers.

Ce CT est un copier/coller des voitures et ne vont pas servir ce but de sécurité.

L'état des infrastructures routières est de plus en plus déplorable ces dernières années et est responsable de plus d'accidents que l'état des motos.

le coût du CT risque de provoquer des problèmes financiers chez les jeunes en scooter...

le risque de ne pas avoir à proximité de centre de control technique pour les 2 roues nous mettra dans l'illégalité en terme de délai pour avoir ce dit CT et entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et sont conçus pour des trajets courts)

il faudrait que toutes les machines de mesures pour ce CT soient homologuées et régulièrement vérifiées.

il faudrait que les contrôleurs aient leurs permis A moto et qu'ils soient formés aux 2 roues.

les motos ne restant pas aussi longtemps que les autres véhicules dans le trafic routiers, elles polluent donc moins.

les motos ont des pots homologuées qui répondent aux normes en termes de bruit pour limiter les décibels autorisées et les forces de l'ordre font déjà des contrôls la dessus.

il faudrait une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usager et du coup avec la possibilité de faire des modifications, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle

Merci de prendre ma consultation en considération.  
Meilleures salutations.

V a tous les motards

N° 961171 - Observations sur la mise en place d'un contrôle technique

par :

06/07/2023 16:16

L'utilisation des deux roues appelle une vigilance naturelle des motards sur la fiabilité de leur véhicule, sachant que le risque encouru est hors de proportion par rapport à un automobiliste.

Les défaillances relatives à la sécurité doivent être pointées du doigt :

- réseau routier en mauvais état
- existence de glissière
- imprudence des automobilistes et comportement agressif

Par ailleurs, le bruit d'une moto est un élément de sécurité du motard vis à vis des automobilistes. La moto électrique provoquera un nombre en hausse d'accidents, l'automobiliste n'étant pas alerté par un son.

L'application d'une telle mesure trouve plus un fondement économique que sécuritaire.

Pour toutes ces raisons, le contrôle technique n'a pas lieu d'être

N° 961176 - CT 2 roues

par :

06/07/2023 16:17

Natif de Creuse en Limousin, quel sera le maillage des centres de CT dans les zones "abandonnées de l'état", mon grand père devra faire combien de KM pour passer son cyclomoteur au CT, lui qui ne fait que des distances de 1 kms maxi pour aller à son champ? en sus du coût du CT, il n'a pas les moyens de payer un transport pour aller faire passer son vieux Peugeot 103.

N° 961177 - AVIS SUR CONTROLE TECHNIQUE

par :

06/07/2023 16:19

L'utilisation des deux roues appelle une vigilance naturelle des motards sur la fiabilité de leur véhicule, sachant que le risque encouru est hors de proportion par rapport à un automobiliste.

Les défaillances relatives à la sécurité doivent être pointées du doigt :

- réseau routier en mauvais état

- existence de glissière
- imprudence des automobilistes et comportement agressif

Par ailleurs, le bruit d'une moto est un élément de sécurité du motard vis à vis des automobilistes. La moto électrique provoquera un nombre en hausse d'accidents, l'automobiliste n'étant pas alerté par un son.

L'application d'une telle mesure trouve plus un fondement économique que sécuritaire.

Pour toutes ces raisons, le contrôle technique n'a pas lieu d'être

N° 961198 - Encore un nouvel impôt déguisé

par :

06/07/2023 16:23

Il est complètement aberrant de mettre en place un contrôle technique moto.

Les raisons sont nombreuses mais je ne citerais que celles-ci :

L'accidentalité moto dû a son mauvais état est proche de 0%

Tout motard peut, doit, et sait contrôler tous les organes de sécurité de son véhicule c'est la base.

Nous sommes formé pour cela au permis. C'est seulement du bon sens.

Ceux qui peuvent avoir un doute vont en concession et le problème est réglé.

Nous n'avons pas besoin, ni ne voulons d'intermédiaires pour gérer notre sécurité à 2 roues. Je ne confie pas ma vie à des gens que je ne connais pas si on m'en laisse la LIBERTE.

N° 961206 - CONTRÔLE TECHNIQUE DEUX ROUES MOTORISÉS

par :

06/07/2023 16:25

Les arguments pour la mise en place de ce contrôle technique des deux roues motorisés ne tiennent pas :

- les défauts d'entretien sont responsables d'une part infime des accidents de ce type de véhicules, contrairement à ce que veulent le faire croire des lobbies des acteurs du contrôle technique.

- la mise en place du contrôle technique dans certains pays européens dont l'Allemagne, n'a jamais fait baisser les nuisances sonores, les manipulations sur les échappements étant facilement réalisables entre deux contrôles

-concernant les émissions polluantes, les deux motorisés ne représentent que 0,5 % de la pollution totale du secteur des transports et les deux motorisés contribuent largement au désengorgement de la circulation dans les métropoles.

Par ailleurs les machines de plus de trente ans devraient pouvoir être exonérées du dispositif. En effet ces machines roulent vraiment très peu. Leur imposer un contrôle technique est une aberration d'autant plus que leurs propriétaires passionnés possèdent souvent plusieurs machines de ce type et que la charge pécuniaire induite par ce dispositif serait démesurée. Le monde de la moto ancienne n'est pas celui de l'automobile ancienne, les moyens ne sont surtout pas les mêmes et la valeur des véhicules non plus, on peut très bien être propriétaire de 4 ou 5 motos de plus de trente ans en très bon état pour une valeur globale de moins 10 ou 12,000 euros.

Également , instaurer un contrôle technique en espérant répondre aux récriminations (quelques fois justifiées) de quelques associations environnementales peu représentatives de la population françaises c'est bien mal connaître les problématiques et la population des 4 millions d'utilisateurs de 2 roues motorisés.

Si ce projet passait en l'état cela confirmerait à 4 millions d'usagers que ce sont soit des lobbies à visées économiques soit quelques associations environnementales peu au fait des réalités économiques et techniques de la moto et du scooter, qui imposent des contraintes injustifiées.

Certains pays ont instauré un contrôle technique uniquement à la revente du véhicule, avec pour avantage de sécuriser les transactions et de ne pas trop pénaliser financièrement les collectionneurs et passionnés de machine anciennes qui conservent longtemps leurs véhicules ...

Mais si le souci économique (et le volume de véhicule contrôlé) est le seul qui prévaut ...la mesure aura du mal à être acceptée.

N° 961209 - contrôle technique des deux-roues motorisés

par :

06/07/2023 16:27

La commission européenne a donné le choix aux gouvernements de l'UE:

-soit de mettre en place un contrôle technique dont les modalités techniques précises devaient être explicitées,

-soit de mettre en place des mesures alternatives.

Le gouvernement français a décidé, après une concertation d'une année, de mettre en place des mesures alternatives poursuivant le même but.

Les 3 associations qui ont saisi le conseil d'Etat n'ont pas tenu compte de ce choix, en présentant la 1ère option comme obligatoire.

Ni en précisant pas en quoi telle mesure technique devait s'appliquer,

ni en quoi les mesures alternatives présentées par le gouvernement français ne répondraient pas aux exigences de la Commission Européenne.

-Le Conseil d'Etat ne s'est pas vu proposer par le gouvernement français de mesures de contrôle technique précises qui puissent permettre à la juridiction de se prononcer valablement et de manière complètement informée.

Il n'a donc pas pu prendre de décision de façon éclairée.

Aucun examen technique n'a été présenté au Conseil qui puisse le faire se prononcer valablement et de façon crédible pour le public concerné.

-Au reste aucune étude d'impact n'a été versée par les parties à l'audience du Conseil d'Etat.

Comment juger dans ce cas, si ce n'est par opportunité voire par choix personnel?

-Par ailleurs, l'utilité d'un tel contrôle est très discutable.

L'étude "MAIDS" a révélé que seuls 0,2% des accidents mortels en 2-roues motorisés sont dus à un mauvais entretien des véhicules.

L'accidentalité des 2-roues motorisés est liée la plupart du temps à d'autres causes:

-72% à la faute d'une voiture ou d'un camion

-le reste: fatigue pour l'essentiel,

-puis viennent l'usage de stupéfiants, d'alcool, de médicaments, puis la vitesse excessive

-90% des 2-roues motorisés ont moins de 5 ans: ils sont aux dernières normes

De plus, les conducteurs de 2-roues motorisés sont très soigneux avec leurs "machines".  
Pas question que d'autres qu'eux y touchent!

-Enfin, les utilisateurs de 2-roues motorisés voient immédiatement un défaut sur leur véhicule:  
Ex:l'usure des plaquettes de freins se voit immédiatement: pas besoin d'un professionnel du contrôle technique pour faire changer ses plaquettes de frein ou une ampoule de phare, ...chez un garagiste...!

Ex: Un pneu usé se voit immédiatement: pas besoin d'un démontage pour s'en rendre compte: les roues sont visibles immédiatement.

Un défaut entraînerait très rapidement des remarques et railleries des autres utilisateurs de 2-roues.

C'est bien mal connaître ces éléments que de décider sans éléments techniques imparables.

Merci de votre attention.

N° 961222 - Contexte global

par :

06/07/2023 16:29

Bonjour,

Sur le fond pas de soucis même si l'état de sécurité des deux roues est en général bien supérieur à celui des 4 roues. Le problème du bruit restera entier faute de contrôles de terrain.

Il serait tout de même de bon ton que l'Etat se sente aussi engagé dans le maintien des infrastructures routières, dans le contrôle des équipements (notamment la multiplication des ralentisseurs non conformes) et dans les modifications abusives et accidentogènes de priorités opérées par les petites communes.

N° 961229 - Quel intérêt à part enrichir un lobby déjà trop puissant ?

par :

06/07/2023 16:32

Qui va former les formateurs ?

Qui va former les contrôleurs ?

Qui va homologuer les centres ?

Qui va en tirer profit ?

Quelle est la raison première derrière tout cela car l'accidentalité de ces véhicules n'entre pas en jeu sur des questions mécaniques ?

Bref, stop au lobbying abusif. Notre épargne n'est pas sensé se retrouver dans leurs mains.

N° 961248 - Contexte global

par :

06/07/2023 16:38

Bonjour,

Sur le fond pas de soucis même si l'état de sécurité des deux roues est en général bien supérieur à celui des 4 roues. Le problème du bruit restera entier faute de contrôles de terrain.

Il serait tout de même de bon ton que l'Etat se sente aussi engagé dans le maintien des infrastructures routières, dans le contrôle des équipements (notamment la multiplication des ralentisseurs non conformes) et dans les modifications abusives et accidentogènes de priorités opérées par les petites communes.

N° 961251 - Eviter les risques de changement d'échappement et de modification du véhicule postérieurement au contrôle technique

par :

06/07/2023 16:38

Le compte-rendu du contrôle (photographie, procès verbal etc.) doit être accessible aux forces de l'ordre via un QR code pour s'assurer que le véhicule n'a pas été modifié postérieurement à son contrôle.

L'ensemble des comptes rendus doit être disponible aux forces de l'ordre en cas de contrôle via un fichier national alimenté par les centres de contrôle technique.

En cas d'obligation de contre-visite, l'utilisateur devra présenter un récépissé des modifications faites sur demande du centre pour avoir le droit de circuler à nouveau.

Le décret doit également mentionner les sanctions applicables aux usagers qui ne respecteraient pas les prescriptions des centres agréés.

N° 961258 - Le CT moto ne changera rien à la sécurité des motards. Il y a d'autres pistes...

par :

06/07/2023 16:41

Je suis contre le contrôle technique des motos en tant que "copier-coller" de celui des voitures. Je fais environ 12.000 km par an. En plus des points de contrôles visuels que je fais (vérifications apprises pour passer le permis moto), j'amène ma moto à l'atelier 2 fois par an (tous les 6 000 km). En plus de la vidange, il réalise un certain nombre de points de contrôles m'assurant un parfait état de sécurité. Avant un départ vacances à moto, mon mécano prend qq minutes faire un contrôle visuel si tout va bien.

Je ne prendrai jamais le risque (faute de carrosserie) de rouler avec des pneus lisses, des freins défectueux...

Rappel stats : accidents de moto pour défaut d'entretien : 0,3% (sources : assureurs) / accidents de voiture avant mise en place du contrôle technique pour défaut d'entretien : 17%

Il est aussi hors de question qu'un non titulaire du permis moto manipule ma moto et si je dois être présente pour une quelconque manipulation lors du CT, coût main d'oeuvre = 0

Suggestion alternatives au CT :

- dispense du contrôle technique si dernier entretien de moins de XX mois et/ou YY km
- obliger les motards à suivre des formations sur la sécurité (ex : journées reprises du guidon avec les EDSR des gendarmes)

Suggestions autres si il s'agit d'améliorer vraiment la sécurité des motards :

- Améliorer l'état des routes, arrêter de massacrer les routes en plein milieu de la chaussée pour y faire passer la fibre ou imposer une remise en l'état antérieur de la chaussée. A certains endroits, on n'ose même plus rouler sur les rustines de la chaussée

- Doubler les rails de sécurité (des guillotines à motards)
- Refaire de vrais enrobés et non tartiner la chaussée de graviers parfois sur des km
- Sanctionner lourdement les automobilistes qui passent plus de temps à regarder leur téléphone que leurs rétroviseurs
- TVA à 5,5% sur l'équipement (et pas seulement casque et gants) en tant que EPI, produit de première nécessité
- Instaurer une mesure qui fait que les assureurs baissent les cotisations / indemnisent mieux pour les motards parfaitement équipés (y compris chaussures / pantalon / blouson / dorsale) au nom de la tarification au risque.

Et si vous deviez persister dans le contrôle technique des 2RM : faire en sorte que les 50 cc trafiqués de certains quartiers n'y échappent pas

N° 961269 - Sécurité ? Vraiment ?

par :

06/07/2023 16:43

Bonjour,

C'est sur fond écologique que nous voyons arriver sans cesse des mesures contre les automobilistes et les motards. Bien sûr dans ces mesures il y en aura sûrement des bonnes pour nos petits enfants et notre sécurité. Mais... est-ce que cette mesure en fera partie ?

Personnellement j'en doute, une goutte d'eau dans cette abondance de non sens.

Déjà reprenons un peu de contexte, d'une part un rapport de [réseau de contrôle technique] sur l'accidentologie. Je ne fais pas l'affront de rappeler la subjectivité du groupe dans cette affaire et d'autre part des associations Parisiennes à tendance extrémistes à peine voilée. Associations qui visiblement n'ont pas assez du changement urbain actuel (vignette crit'air, suppression des places de stationnement et réduction de la fluidification du trafic avec les pistes cyclables).

Aller travailler devient de plus en plus compliqué en venant du monde rurale, mais passons, revenons en au CT.

En plus de 20 ans de communauté motarde, les accidents ou décès de proche n'ont jamais été dû à une négligence sur les organes de sécurité des motos. En revanche, l'état des routes (nid de poule, craquelures, gravillons, hydrocarbures, glissières simple de sécurité...) et les divers moyens de ralentir le trafic (souvent hors normes et pourtant on laisse faire) sont à incriminer.

Je peux vous assurer qu'un motard qui pose ses fesses sur une selle doit avoir une confiance aveugle dans sa monture. Et finalement pas si aveugle puisque nous apprenons dès le permis à vérifier les organes de sécurité qui sont majoritairement accessibles et visibles à l'oeil sans outil.

Dans les points de contrôles qui devraient être effectués lors du CT j'entends parler du nombre de dB. Si je conviens de la nuisance sonore de certains véhicules à 2 ou 4 roues d'ailleurs, j'ai bien du mal à y voir une incidence positive sur la dite sécurité. Pour avoir roulé avec différentes sorties d'échappement, j'ai appris par expérience que j'étais bien plus en sécurité lorsque les autres usagés m'entendaient qu'aujourd'hui avec un échappement au normes en vigueur. Encore une fois, rappelons que depuis l'apparition des feux diurnes, les motards ne sont plus reconnus par leur signature lumineuse qui se confond désormais dans la masse du trafic.

J'ai également du mal à percevoir la densité des centres de contrôle technique qui vont pouvoir nous accueillir. Je vois bien le césame à récupérer en pleine période de gel hivernal à 50km de chez soit en en 50cc tout ça en posant une journée de congés supplémentaire puisque les rendez-vous, déjà difficiles à obtenir pour les automobilistes, vont être difficiles à planifier. Le réseau déjà bien saturé va avoir bien des soucis à absorber cette masse de véhicules supplémentaire.

Tout cela en considérant que les contrôleurs seront formés et aptes à manipuler divers véhicules de 40 à 400kg.

Si je salue les avantages de mesures telles que l'ajout des gants homologués dans l'équipement du motard, je refuse de croire que la mise en place de ce CT sera en faveur de la sécurité et du bien général des motards français.

Des mesures telle que la possibilité pour un motard d'emprunter une voie de bus pour rejoindre un feu tricolore et éviter de se retrouver en sandwich entre deux camions en démarrage en cote serait bien plus en faveur de notre sécurité. Mais évidemment le bon sens ne rapporte rien dans les caisses...

A bon entendeur, merci pour votre attention.

N° 961272 - Quel intérêt à part enrichir un lobby déjà trop puissant ?

par :

06/07/2023 16:45

Qui va former les formateurs ?

Qui va former les contrôleurs ?

Qui va homologuer les centres ?

Qui va en tirer profit ?

Quelle est la raison première derrière tout cela car l'accidentalité de ces véhicules n'entre pas en jeu sur des questions mécaniques ?

Bref, stop au lobbying abusif. Notre épargne n'est pas sensé se retrouver dans leurs mains.

N° 961275 - Ou l'art de l'inutilité

par :

06/07/2023 16:46

Il est toujours consternant de voir les gouvernements se succéder sans qu'aucun ne comprenne jamais ce qu'est réellement le monde des motards.

J'ai bien écrit MOTARDS et non livreurs de Pizzas et autres adeptes stupides des rodéos urbains.

Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut voir, pire sourd que celui qui ne veut rien entendre.

Que ce soit l'ONISR, pourtant peu enclin à faire mentir les chiffres, le rapport MAIDS, pierre angulaire de l'accidentologie motarde, mais tout simplement les FAITS, strictement personne ne peut honnêtement croire que le CT motos fera baisser la mortalité motarde déjà très basse (0.3 %) et dont l'origine n'est pas l'état des motos mais l'état des routes (3.0 %) et surtout les comportements dangereux d'automobilistes qui ont oublié à quoi sert un rétroviseur (j'en passe et des pires).

Quand on y connaît rien en matière de sécurité motarde, on écoute les sachants.

On consulte les pratiquants.

On évite ensuite de prendre des décisions aussi stupides qu'inefficaces qui font plaisir à quelques lobbyistes qui se moquent totalement de la sécurité et autres opportunistes urbains, totalement incultes sur le sujet et mélangent sans scrupules: nuisances sonores, pollution, sécurité en gobant stupidement que le CT fera cesser les pétarades sous leurs fenêtres et assainira leur air à eux. Pauvres gens.

Pathétique, ça "[ASSOCIATION]" la bêtise humaine à son plus haut niveau.



Alors mesdames et messieurs les décideurs, sachez qu'en matière de sécurité routière, votre CT ne changera strictement rien dans ce domaine tant que vous écouterez plus des opportunistes ignorants que des sachants.

Votre politique sécuritaire est vouée à l'échec, dommage vous ne serez plus là pour l'assumer.

N° 961277 - Inutile, sauf pour les centres de contrôle

par :

06/07/2023 16:46

Je suis opposé à ce contrôle technique pour les motos car je contrôle déjà moi-même tous les jours les éléments de sécurité de ma machine. De plus, les statistiques montrent que les accidents et les dégâts corporels des motards ne sont liés qu'exceptionnellement à des défauts techniques de la moto pilotée. Par contre, l'état des chaussées est malheureusement souvent en cause sans que les efforts des collectivités soient à la hauteur pour rendre les routes plus sûres pour les motards. Les efforts des motards sont par contre significatifs puisque, malgré une augmentation du nombre de motos, le nombre de blessés et tués parmi les motards a diminué. Je déplore que les pouvoirs publics aient cédé au lobbies des anti déplacements motorisés et des centres de contrôle technique.

N° 961308 - Sécurité ? Vraiment ?

par :

06/07/2023 16:56

Bonjour,

C'est sur fond écologique que nous voyons arriver sans cesse des mesures contre les automobilistes et les motards. Bien sûr dans ces mesures il y en aura sûrement des bonnes pour nos petits enfants et notre sécurité. Mais... est-ce que cette mesure en fera partie ?

Personnellement j'en doute, une goutte d'eau dans cette abondance de non sens.

Déjà reprenons un peu de contexte, d'une part un rapport de [réseau de contrôle technique] sur l'accidentologie. Je ne fais pas l'affront de rappeler la subjectivité du groupe dans cette affaire et d'autre part des associations Parisiennes à tendance extrémistes à peine voilée. Associations qui visiblement n'ont pas assez du changement urbain actuel (vignette crit'air, suppression des places de stationnement et réduction de la fluidification du trafic avec les pistes cyclables).

Aller travailler devient de plus en plus compliqué en venant du monde rurale, mais passons, revenons en au CT.

En plus de 20 ans de communauté motarde, les accidents ou décès de proche n'ont jamais été dû à une négligence sur les organes de sécurité des motos. En revanche, l'état des routes (nid de poule, craquelures, gravillons, hydrocarbures, glissières simple de sécurité...) et les divers moyens de ralentir le trafic (souvent hors normes et pourtant on laisse faire) sont à incriminer.

Je peux vous assurer qu'un motard qui pose ses fesses sur une selle doit avoir une confiance aveugle dans sa monture. Et finalement pas si aveugle puisque nous apprenons dès le permis à vérifier les organes de sécurité qui sont majoritairement accessibles et visibles à l'oeil sans outil.

Dans les points de contrôles qui devraient être effectués lors du CT j'entends parler du nombre de dB. Si je conviens de la nuisance sonore de certain véhicules à 2 ou 4 roues d'ailleurs, j'ai bien du mal à y voir une incidence positive sur la dite sécurité. Pour avoir roulé avec différentes sorties d'échappement, j'ai appris par expérience que j'étais bien plus en sécurité lorsque les autres usagés m'entendaient qu'aujourd'hui avec un échappement au normes en vigueur. Encore une fois,

rappelons que depuis l'apparition des feux diurnes, les motards ne sont plus reconnus par leur signature lumineuse qui se confond désormais dans la masse du trafic.

J'ai également du mal à percevoir la densité des centres de contrôle technique qui vont pouvoir nous accueillir. Je vois bien le césame à récupérer en pleine période de gel hivernal à 50km de chez soit en en 50cc tout ça en posant une journée de congés supplémentaire puisque les rendez-vous, déjà difficiles à obtenir pour les automobilistes, vont être difficiles à planifier. Le réseau déjà bien saturé va avoir bien des soucis à absorber cette masse de véhicules supplémentaire. Tout cela en considérant que les contrôleurs seront formés et aptes à manipuler divers véhicules de 40 à 400kg.

Si je salue les avantages de mesures telles que l'ajout des gants homologués dans l'équipement du motard, je refuse de croire que la mise en place de ce CT sera en faveur de la sécurité et du bien général des motards français.

Des mesures telle que la possibilité pour un motard d'emprunter une voie de bus pour rejoindre un feu tricolore et éviter de se retrouver en sandwich entre deux camions en démarrage en cote serait bien plus en faveur de notre sécurité. Mais évidemment le bon sens ne rapporte rien dans les caisses...

A bon entendeur, merci pour votre attention.

N° 961312 - Alternatives judicieuses.

par :

06/07/2023 16:58

Sans fondement,

Si le CT nous est imposé pour des raisons de vérifications des équipements de sécurité ( freins, pneus, chaîne, .... ) La majorité des usagers de 2 roues ( cela fait parti du permis ) sait qu'il est indispensable de les contrôler nous mêmes avant tout déplacement.

Inutile

Si c'est pour le bruit d'échappement, en 5 min chrono, un silencieux "défectueux" peut être démonter et remplacer par un origine qui, dès le CT passé, remplacé.

Les accidents liés à des défauts mécaniques sont négligeables ( à peine 1% ) alors que la grande majorité a une origine humaine ou d'infrastructure.

Il faudrait améliorer la formation des conducteurs, aussi bien moto que VT, ( 20 h pour obtenir un permis ???? c'est bcp trop peu ) Tout permis A devrait voir un bilan de compétence au bout des 2 ans avant de pouvoir enlever le fameuse autocollant.

Les infrastructures, surtout l'état déplorable des voiries, devaient en priorité être visées. Trop de ralentisseurs illégaux, bandes blanches de peintures hyper glissantes ( les fameuses dents de dragons vont rajouter pas mal de chutes )....

En résumé, plutôt qu'un CT payant et obligatoire, il serait plus judicieux de dépenser des fonds pour l'entretien des routes.

N° 961316 - Contrôle technique moto

par :

06/07/2023 16:59

Bien évidemment en tant que motard je suis contre et pour toutes ces raisons:

La première c'est que j'entretiens ma moto régulièrement cela fait maintenant plus de 15 ans que je fais de la moto et pas un seul accident .

La deuxième c'est l'entretien des structures routières,  
Quand on voit l'état de nos routes on ferait mieux de  
s'en occuper plutôt que mettre encore une taxe supplémentaire

La troisième : je n'ai encore jamais vu de motards rouler avec une moto en mauvaise état et risquer sa vie.

N° 961327 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

06/07/2023 17:02

Bonjour à toutes et à tous,

Force est de constater que les motards sérieux qui prennent le temps d'entretenir et de bichonner leur monture de manière régulière soient injustement financièrement punis en leur imposant ce nouveau contrôle technique à coup d'arrêté et de décret à l'image des nombreux 49.3 dont le gouvernement a fait usage.

Pour ma part toutes ces décisions sont indignes de la part de notre gouvernement qui se revendique être démocratique, cela s'apparente bien plus à une dictature.

Je suis dans ma soixantième année et depuis le référendum qui nous a été proposé et judicieusement argumenté pour voter pour ou contre l'Europe je n'ai de cesse de regretter amèrement d'avoir voté pour l'Europe que l'on nous a fait miroiter à l'époque et qui n'est que l'ombre aujourd'hui de ce que l'on nous a vendu.

Dames et Messieurs du gouvernement vous n'êtes pas sans savoir que bon nombres de nos commerçants sont déjà en difficulté financière avez vous fait le calcul de l'impact que cette nouvelle mesure va avoir sur les restaurateurs et autres petits commerçants car au final ce sont eux qui seront pénalisés.

Les motards et tous les petits commerçants vous remercient

N° 961340 - PEUT-ON FAIRE MIEUX SANS CT

par :

06/07/2023 17:06

Bonjour,

En premier lieu il me semble que le CT2RM n'est pas un élément important dans la sécurité des utilisateurs car l'incidence mécanique dans les accidents est faible. Il eu été plus judicieux de protéger les utilisateurs, en favorisant l'obligation de protection individuelle (financée par une aide).

En effet rouler avec un contrôle technique ne protégera pas l'utilisateur de façon importante lors d'un accident, la protection individuelle est de loin un facteur qui diminue la gravité des accidents.

Il est à noter que depuis longtemps les bons utilisateurs de 2RM n'ont jamais négligés le suivi mécanique de leurs véhicules. En plus vous rajouté un coût supplémentaire que sera au détriment d'autre achat protecteur ou mécanique. Un argument fort eu été de rendre le contrôle gratuit et effectué par un service public, là nous aurions senti une véritable volonté de vouloir nous protéger.

Maintenant, il va falloir trouver une boutique commerciale de contrôle près de chez soi, ce qui n'est pas évident. J'espère que les contrôleurs auront leurs permis moto et une connaissance de tous les modèles et spécifications des motos.

En plus vous mélanger tous les genres de véhicules alors que chaque type à des spécificités particulières. (urbaines, routières, sportives, customs etc ...) (grosses cylindrées et petites cylindrées).

Un autre argument, pourquoi les véhicules comme les vélos, les trottinettes et autres moyens de roulage ne sont pas concernés alors qu'ils font maintenant partie du parc des mobilités urbaines.

N° 961346 - Des points intéressants

par :

06/07/2023 17:08

Etant motard depuis plusieurs années, je me sens personnellement impliqué par cette réforme. Il me vient plusieurs remarques après lecture du document partagé :

Certains points de contrôle font état de la vérification des freins de stationnement, de direction assistée, de vitrage et de ceinture de sécurité. Ces dispositifs semblent plutôt concerner le parc automobile que les deux roues. Il me semble important de bien adapter les textes au sujets qu'ils concernent, je serais assez mécontent de ne plus pouvoir faire de moto à cause de l'absence de frein à main sur mon véhicule...

Pour ce qui est de la réforme, elle me semble assez peu justifiée par les chiffres :

- Le trafic routier en ville s'est toujours vu fluidifié par la présence de deux roues, donc pas vraiment de fondement d'un point de vue écologique.

- Les nuisances sonores sont un point qui peut être défendu, certains utilisateurs sont tout simplement en tors.

- Les accidents liés à des défaillances techniques : de ce côté, j'avoue émettre certains doutes sur l'argument sécurité routière. La grande majorité des accidents sont le fait du pilote et / ou d'autres utilisateurs. J'ai déjà pour ma part été victime de pannes majeures sur un véhicule quasi neuf (moins d'un an) dans le cadre d'une utilisation standard (sur route, avec un comportement raisonnable) et je n'ai pas eu d'accident lors d'une casse moteur. Mon seul accident de moto a été de mon fait, lors d'un passage sur plaque d'égout en ville, à 50 km/h sous la pluie.

Il me semble important avant tout donc d'investir dans de la prévention. La [association de motard] remplit très bien ce rôle et promeut la sécurité routière dans notre communauté.

Un dernier point va plutôt concerner les contrôleurs techniques eux mêmes. Il m'est apparu, pour en avoir discuté avec l'un d'eux, qu'il s'agissait d'un investissement important, non seulement financier, mais aussi technique. La mécanique moto et la mécanique automobile ne sont pas similaires et chacune demandent des compétences bien particulières. Je crois qu'il faudra accorder un délai suffisant aux contrôleurs pour s'équiper voire recruter de nouveaux talents. Il ne faut pas oublier que le maillage des contrôleurs, s'il est assuré en ville, risque de l'être bien moins dans des zones plus rurales. Sachant que la mesure s'étend aux 50CC et voitures sans permis, il faudra faire attention à ce que les usagers n'aient pas à attendre plusieurs mois pour obtenir un rendez vous, ou parcourir des distances aberrantes.

Bien à vous,  
un motard bienveillant.

N° 961351 - Non au CT 2 ou 3 roues

par :

06/07/2023 17:10

la mise en place d'un CT pour les deux ou trois roues, ne ferait que diminuer la récente augmentation d'achat par de nouveaux usagers. Il a été prouvé que les émissions polluantes des 2 roues sont nettement inférieures et surtout en villes à celles des automobiles et de certaines voitures électriques dus à l'usure prématuré des pneus sur celle-ci ainsi que des plaquettes de frein. Les 2

roues participent à la fluidité du trafic notamment aux heures de pointes ce qui réduit tout autant les émissions nocives et le réchauffement climatique. L'entretien, l'équipement l'équipement du motards en fonction des saisons et l'assurance pour l'utilisation du 2 roues sont déjà bien onéreux sans ajouter encore une taxe qui ne ferait qu'enrichir certains lobbying.

N° 961357 - Des points intéressants

par :

06/07/2023 17:12

Etant motard depuis plusieurs années, je me sens personnellement impliqué par cette réforme. Il me vient plusieurs remarques après lecture du document partagé :

Certains points de contrôle font état de la vérification des freins de stationnement, de direction assistée, de vitrage et de ceinture de sécurité. Ces dispositifs semblent plutôt concerner le parc automobile que les deux roues. Il me semble important de bien adapter les textes au sujets qu'ils concernent, je serais assez mécontent de ne plus pouvoir faire de moto à cause de l'absence de frein à main sur mon véhicule...

Pour ce qui est de la réforme, elle me semble assez peu justifiée par les chiffres :

- Le trafic routier en ville s'est toujours vu fluidifié par la présence de deux roues, donc pas vraiment de fondement d'un point de vue écologique.
- Les nuisances sonores sont un point qui peut être défendu, certains utilisateurs sont tout simplement en tors.
- Les accidents liés à des défaillances techniques : de ce côté, j'avoue émettre certains doutes sur l'argument sécurité routière. La grande majorité des accidents sont le fait du pilote et / ou d'autres utilisateurs. J'ai déjà pour ma part été victime de pannes majeures sur un véhicule quasi neuf (moins d'un an) dans le cadre d'une utilisation standard (sur route, avec un comportement raisonnable) et je n'ai pas eu d'accident lors d'une casse moteur. Mon seul accident de moto a été de mon fait, lors d'un passage sur plaque d'égout en ville, à 50 km/h sous la pluie.

Il me semble important avant tout donc d'investir dans de la prévention. La [association de motard] remplit très bien ce rôle et promeut la sécurité routière dans notre communauté.

Un dernier point va plutôt concerner les contrôleurs techniques eux mêmes. Il m'est apparu, pour en avoir discuté avec l'un d'eux, qu'il s'agissait d'un investissement important, non seulement financier, mais aussi technique. La mécanique moto et la mécanique automobile ne sont pas similaires et chacune demandent des compétences bien particulières. Je crois qu'il faudra accorder un délai suffisant aux contrôleurs pour s'équiper voire recruter de nouveaux talents. Il ne faut pas oublier que le maillage des contrôleurs, s'il est assuré en ville, risque de l'être bien moins dans des zones plus rurales. Sachant que la mesure s'étend aux 50CC et voitures sans permis, il faudra faire attention à ce que les usagers n'aient pas à attendre plusieurs mois pour obtenir un rendez vous, ou parcourir des distances aberrantes.

Bien à vous,  
un motard bienveillant.

N° 961368 - des points à considérer

par :

06/07/2023 17:15

Etant motard depuis plusieurs années, je me sens personnellement impliqué par cette réforme. Il me vient plusieurs remarques après lecture du document partagé :

Certains points de contrôle font état de la vérification des freins de stationnement, de direction assistée, de vitrage et de ceinture de sécurité. Ces dispositifs semblent plutôt concerner le parc automobile que les deux roues. Il me semble important de bien adapter les textes au sujets qu'ils concernent, je serais assez mécontent de ne plus pouvoir faire de moto à cause de l'absence de frein à main sur mon véhicule...

Pour ce qui est de la réforme, elle me semble assez peu justifiée par les chiffres :

- Le trafic routier en ville s'est toujours vu fluidifié par la présence de deux roues, donc pas vraiment de fondement d'un point de vue écologique.

- Les nuisances sonores sont un point qui peut être défendu, certains utilisateurs sont tout simplement en tors.

- Les accidents liés à des défaillances techniques : de ce côté, j'avoue émettre certains doutes sur l'argument sécurité routière. La grande majorité des accidents sont le fait du pilote et / ou d'autres utilisateurs. J'ai déjà pour ma part été victime de pannes majeures sur un véhicule quasi neuf (moins d'un an) dans le cadre d'une utilisation standard (sur route, avec un comportement raisonnable) et je n'ai pas eu d'accident lors d'une casse moteur. Mon seul accident de moto a été de mon fait, lors d'un passage sur plaque d'égout en ville, à 50 km/h sous la pluie.

Il me semble important avant tout donc d'investir dans de la prévention. La [association de motard] remplit très bien ce rôle et promeut la sécurité routière dans notre communauté.

Un dernier point va plutôt concerner les contrôleurs techniques eux mêmes. Il m'est apparu, pour en avoir discuté avec l'un d'eux, qu'il s'agissait d'un investissement important, non seulement financier, mais aussi technique. La mécanique moto et la mécanique automobile ne sont pas similaires et chacune demandent des compétences bien particulières. Je crois qu'il faudra accorder un délai suffisant aux contrôleurs pour s'équiper voire recruter de nouveaux talents. Il ne faut pas oublier que le maillage des contrôleurs, s'il est assuré en ville, risque de l'être bien moins dans des zones plus rurales. Sachant que la mesure s'étend aux 50CC et voitures sans permis, il faudra faire attention à ce que les usagers n'aient pas à attendre plusieurs mois pour obtenir un rendez vous, ou parcourir des distances aberrantes.

Bien à vous,  
un motard bienveillant.

N° 961376 - Le contrôle technique de nos motos

par :

06/07/2023 17:20

Bonjour, cela fait 52 ans que je roule en moto et il a toujours été clair pour nous motard que de la qualité de l'entretien de nos motos dépend notre vie.

Nous tenons sur moins de 100 cm<sup>2</sup> de pneu, donc inutile d'essayer de rouler avec des pneus lisses, premier coup de frein ou virage et c'est l'accident, tous les motards changent régulièrement leurs pneus.

Idem pour l'éclairage, comment rouler en moto sans feu ni clignotant, seule façon de nous montrer au voitures.

Un motard aime sa machine et en prends soin, seul quelques pourcents s'en moque et ceux la de toutes façons ne feront pas ce contrôle.

Les vrais seuls cas ou je me suis trouvé en difficulté, c'est a cause de la route, boue sur la chaussée, gazoil de camion sur les ronds point, trous dans la chaussée. Jamais a cause de ma moto.

Pour moi ce contrôle est juste là pour faire plaisir a quelques écologistes aigris et pour encore une fois faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état.

INUTILE !!

N° 961381 - Non au CT

par :

06/07/2023 17:20

Je ne vois pas l'utilité d'un contrôle technique moto, un motard entretient toujours sa moto et celle-ci passe au moins une fois par an chez un concessionnaire qui vérifie déjà les différents points de sécurité. Et selon les chiffres moins de 0,5 % des accidents sont dus à une défaillance technique du véhicule. Par ce fait à part nous faire encore payer je ne vois en rien l'utilité de mettre en place un contrôle technique moto.

N° 961418 - Des points intéressants

par :

06/07/2023 17:35

Étant motard depuis plusieurs années, je me sens personnellement impliqué par cette réforme. Il me vient plusieurs remarques après lecture du document partagé :

Certains points de contrôle font état de la vérification des freins de stationnement, de direction assistée, de vitrage et de ceinture de sécurité. Ces dispositifs semblent plutôt concerner le parc automobile que les deux roues. Il me semble important de bien adapter les textes aux sujets qu'ils concernent, je serais assez mécontent de ne plus pouvoir faire de moto à cause de l'absence de frein à main sur mon véhicule...

Pour ce qui est de la réforme, elle me semble assez peu justifiée par les chiffres :

- Le trafic routier en ville s'est toujours vu fluidifié par la présence de deux roues, donc pas vraiment de fondement d'un point de vue écologique.
- Les nuisances sonores sont un point qui peut être défendu, certains utilisateurs sont tout simplement en tors.
- Les accidents liés à des défaillances techniques : de ce côté, j'avoue émettre certains doutes sur l'argument sécurité routière. La grande majorité des accidents sont le fait du pilote et / ou d'autres utilisateurs. J'ai déjà pour ma part été victime de pannes majeures sur un véhicule quasi neuf (moins d'un an) dans le cadre d'une utilisation standard (sur route, avec un comportement raisonnable) et je n'ai pas eu d'accident lors d'une casse moteur. Mon seul accident de moto a été de mon fait, lors d'un passage sur plaque d'égout en ville, à 50 km/h sous la pluie.

Il me semble important avant tout donc d'investir dans de la prévention. La [association de motard] remplit très bien ce rôle et promeut la sécurité routière dans notre communauté.

Un dernier point va plutôt concerner les contrôleurs techniques eux-mêmes. Il m'est apparu, pour en avoir discuté avec l'un d'eux, qu'il s'agissait d'un investissement important, non seulement financier, mais aussi technique. La mécanique moto et la mécanique automobile ne sont pas similaires et chacune demandent des compétences bien particulières. Je crois qu'il faudra accorder un délai suffisant aux contrôleurs pour s'équiper voire recruter de nouveaux talents. Il ne faut pas oublier que le maillage des contrôleurs, s'il est assuré en ville, risque d'être bien moins dense dans des zones plus rurales. Sachant que la mesure s'étend aux 50CC et voitures sans permis, il faudra faire attention à ce que les usagers n'aient pas à attendre plusieurs mois pour obtenir un rendez-vous, ou parcourir des distances aberrantes.

Bien à vous,  
un motard bienveillant.

N° 961427 - Participation à la consultation du CT 2 et 3 RM

par :

06/07/2023 17:36

Madame, Monsieur, conscient de l'enjeu sécuritaire du projet, je suis néanmoins contre sur le fait de payer une somme (même inférieure à 50 euros) pour vérifier mon véhicule alors que c'est une précaution que j'effectue régulièrement puisque de ma vigilance dépend ma sécurité sur la route. Il me semble que des mesures alternatives ont été mises en place depuis quelques années et cela avait été accepté par l'Europe et je ne comprends toujours pas le revirement du Conseil d'Etat.

Mais je vais essayer de rester positif et considérer qu'un C.T. peut apporter "un plus" en cas de revente d'un 2 ou 3 R.M. pour de jeunes permis qui pourraient se "faire avoir" par une catégorie d'individus mal intentionnés.

Ce qui n'empêche que, la réalisation du C.T. par des techniciens (formés en principe par un organisme certifié) n'est pas garantie, je m'explique : A la vue du grand nombre de véhicules à contrôler dans un laps de temps aussi court (V.I. avant le 1er /01/ 2017 est à réaliser au plus tard le 31/12/2024). Comment être sûr que ce ne soit pas un stagiaire en fin de formation qui prendra en charge mon véhicule et est-ce que ce dispositif mis en place à grands frais dans la précipitation, va diminuer les 0,3 à 0,5 % des défaillances techniques responsables des accidents pour les deux roues? Pourquoi n'apparaît-il pas de chiffres concernant une diminution des accidents dus aux défaillances dans les pays où le C.T. des 2 ou 3 R.M. est en vigueur depuis plus d'une décennie?

Madame, Monsieur, merci de nous laisser un moyen de s'exprimer, tout en étant convaincus que le fait de demander l'avis à quelqu'un ne change pas grand chose au fait que, l'attrait financier prime avant tout dans de nombreux domaines....

N° 961429 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE DES MOTOS

par :

06/07/2023 17:39

Quand vous êtes détenteur d'un gros cube, quand vous savez que la moindre défaillance peut vous coûter la vie sur un 2 roues, quand vous connaissez le prix d'une moto.... Inutile de vous dire que vous savez l'entretenir, et systématiquement vérifier les éléments de sécurité. Tous les ans nos 2 roues passent un contrôle leur de leur révision annuelle. Alors repayer encore et encore pour un contrôle technique NON !!!!!

Référence est faite aux accidents MOTOS.... mais l'état des routes est bien plus préoccupant dans le cadre de ces accidents, le téléphone au volant des automobilistes, le non respect du code de la route par les automobilistes sont des facteurs aggravants....

Après quelle proportion de VRAIES MOTOS gros cube et de scooter trafiqués ????

CONTROLE MOTO NON !!!!!

DE PLUS IL EST HORS DE QUESTION QU'UN CONTROLEUR NON DETENTEUR D'UN PERMIS ET EXPERIENCE MOTO DEPUIS PLUS DE 3 ANS, TOUCHE MON 2 ROUES.... ne serait-ce que déplacer une machine de plus de 200kgs ne s'improvise pas !!!! Donc laissez à nos concessionnaires/réparateurs le soin de vérifier nos machines, dans le cadre de leur révision, avec attestation s'il en est besoin....

Mais NON A REPAYER CE QUE L'ON PAYE DEJA TOUS LES ANS DANS LE CADRE DE CES REVISIONS

N° 961431 - Aberration totale

par :

06/07/2023 17:40

Le contrôle de ma moto est fait avant chaque utilisation, pression des pneus, éclairage etc ... cela fait partie du plateau lors de l'examen pour avoir le permis. De plus lors de l'entretien annuel, chez BMW, si la moto présente un danger elle ne ressort pas du garage et doit être réparée. Pas besoin de



contrôle technique. Maintenant les « contrôleurs » ont-ils le permis moto? Ont-ils les capacités à déplacer une machine de 400kg?

Il est hors de question que je laisse ma machine à des gens incompetents à ce sujet. L'état doit faire la chasse au moins de 125cm<sup>3</sup>, et là il y a du travail. Comme l'état des routes ... nous sommes des passionnés et notre vie à son importance, oui nous prenons soins de notre machine ...

N° 961433 - Participation à la consultation du CT 2 et 3 RM

par :

06/07/2023 17:40

Madame, Monsieur, conscient de l'enjeu sécuritaire du projet, je suis néanmoins contre sur le fait de payer une somme (même inférieure à 50 euros) pour vérifier mon véhicule alors que c'est une précaution que j'effectue régulièrement puisque de ma vigilance dépend ma sécurité sur la route. Il me semble que des mesures alternatives ont été mises en place depuis quelques années et cela avait été accepté par l'Europe et je ne comprends toujours pas le revirement du Conseil d'Etat.

Mais je vais essayer de rester positif et considérer qu'un C.T. peut apporter "un plus" en cas de revente d'un 2 ou 3 R.M. pour de jeunes permis qui pourraient se "faire avoir" par une catégorie d'individus mal intentionnés.

Ce qui n'empêche que, la réalisation du C.T. par des techniciens (formés en principe par un organisme certifié) n'est pas garantie, je m'explique : A la vue du grand nombre de véhicules à contrôler dans un laps de temps aussi court (V.I. avant le 1er /01/ 2017 est à réaliser au plus tard le 31/12/2024). Comment être sûr que ce ne soit pas un stagiaire en fin de formation qui prendra en charge mon véhicule et est-ce que ce dispositif mis en place à grands frais dans la précipitation, va diminuer les 0,3 à 0,5 % des défaillances techniques responsables des accidents pour les deux roues? Pourquoi n'apparaît-il pas de chiffres concernant une diminution des accidents dus aux défaillances dans les pays où le C.T. des 2 ou 3 R.M. est en vigueur depuis plus d'une décennie?

Madame, Monsieur, merci de nous laisser un moyen de s'exprimer, tout en étant convaincus que le fait de demander l'avis à quelqu'un ne change pas grand chose au fait que, l'attrait financier prime avant tout dans de nombreux domaines....

N° 961434 - Formation

par :

06/07/2023 17:40

Il est obligatoire selon moi que les contrôleurs en charge de vérifier le bon état des machines aient le permis moto. Et dans ce cas, je veux la preuve de sa formation. Il n'est pas question qu'un quidam moyen qui n'y connaît rien mette son honorable céans sur mes machines qui sont parfaitement entretenues par mes soins. Elles ne voient même pas les garages professionnels tellement je ne leur fait pas confiance pour assurer ma sécurité. Dernière chose, parcourant 25000 kms par an en 2RM, je suis une exception dans le monde motard. La moyenne des kms parcourus en France ne dépassant pas 3000. Alors un CT tous les 3 ans paraît bien inutile pour la très grande majorité des utilisateurs. Je suis persuadé que ce contrôle va faire chuter la vente des 2 RM et mettre à mal toute une filière qui emploie des dizaines de milliers de personnes.

N° 961440 - Commentaires sur ce CT moto

par :

06/07/2023 17:42

Pour ma part et tout les motards que j'ai côtoyé depuis mon permis moto (1989) celui-ci ne sert strictement a rien car celles-ci sont beaucoup beaucoup mieux entretenues que les autos: freins,

suspensions, pneumatiques, état général de la moto car la moindre défaillance mettrait le motard en danger pour lui même et ceux avec qui il roule

Dans ces moto il y a aussi des motos de collection avec bcp de spécificités dont il faut connaître les moindres rouage.

j'ai bcp d'amis dont moi même qui ont plusieurs motos dont cela représentera un énorme cout dont je ne suis pas prêt a régler

Donc pour ma part aucune de mes motos n'ira au contrôle technique d'autant plus que pour moi c'est une grosse arnaque pour mettre la main au porte-monnaie

N° 961443 - Contrôle Technique

par :

06/07/2023 17:44

Plutôt que d'instaurer un contrôle technique effectué par un organisme indépendant et pas forcément qualifié sur ce type de véhicule, ne serait il pas plus judicieux de faire effectuer une vérification par les concessionnaires lors des entretiens préconisés par le constructeur ?

Ceci permettrait d'avoir une vérification également ciblée sur la sécurité du véhicule lors d'un entretien (comme le font déjà beaucoup de concessionnaires) et de permettre une réparation immédiate, de plus un pourcentage de cette somme pourrait être prélevé et alloué à l'entretien des routes qui sont, avec le comportement des autres usagers, les premières causes d'accidents des 2 roues et non les 0,03% dûe au mauvais entretien des véhicules.

N° 961444 - Aberration totale

par :

06/07/2023 17:45

Le contrôle de ma moto est fait avant chaque utilisation, pression des pneus, éclairage etc ... cela fait partie du plateau lors de l'examen pour avoir le permis. De plus lors de l'entretien annuel, chez BMW, si la moto présente un danger elle ne ressort pas du garage et doit être réparée. Pas besoin de contrôle technique. Maintenant les « contrôleurs » ont-ils le permis moto? Ont-ils les capacités à déplacer une machine de 400kg?

Il est hors de question que je laisse ma machine à des gens incompetents à ce sujet. L'état doit faire la chasse au moins de 125cm3, et là il y a du travail. Comme l'état des routes ... nous sommes des passionnés et notre vie à son importance, oui nous prenons soins de notre machine ...

N° 961445 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE DES MOTOS

par :

06/07/2023 17:45

Quand vous êtes détenteur d'un gros cube, quand vous savez que la moindre défaillance peut vous coûter la vie sur un 2 roues, quand vous connaissez le prix d'une moto.... Inutile de vous dire que vous savez l'entretenir, et systématiquement vérifier les éléments de sécurité. Tous les ans nos 2 roues passent un contrôle leur de leur révision annuelle. Alors repayer encore et encore pour un contrôle technique NON !!!!!

Référence est faite aux accidents MOTOS.... mais l'état des routes est bien plus préoccupant dans le cadre de ces accidents, le téléphone au volant des automobilistes, le non respect du code de la route par les automobilistes sont des facteurs aggravants....

Après quelle proportion de VRAIES MOTOS gros cube et de scooter trafiqués ????

CONTROLE MOTO NON !!!!!

DE PLUS IL EST HORS DE QUESTION QU'UN CONTROLEUR NON DETENTEUR D'UN PERMIS ET EXPERIENCE MOTO DEPUIS PLUS DE 3 ANS, TOUCHE MON 2 ROUES.... ne serait-ce que déplacer une

machine de plus de 200kgs ne s'improvise pas !!!! Donc laissez à nos concessionnaires/réparateurs le soin de vérifier nos machines, dans le cadre de leur révision, avec attestation s'il en est besoin.... Mais NON A REPAYER CE QUE L'ON PAYE DEJA TOUS LES ANS DANS LE CADRE DE CES REVISIONS

N° 961447 - contrôle 2 roues

par :

06/07/2023 17:45

Bonjour,

Je pense que les choses vont être plus compliquées qu'il n'y paraît. En effet aborder le contrôle des deux-roues d'une façon aussi simple me semble être une erreur, la moto, c'est très spécifique, demander à une personne de monter sur une moto et la prendre en main, c'est quelque chose de très difficile, voir presque impossible pour une personne qui ne pratique pas la moto et ce serait bien légitime qu'une partie des contrôleurs ne se sente pas capable de faire le contrôle du deux-roue. Une formation de trois jours dont une journée de pratique me semble bien ridicule pour assurer un contrôle, il va être indispensable de prendre en main la moto, monter sur n'importe quel moto après une seule journée de mise en condition réel va être compliqué pour un non pratiquant, cela va être déjà difficile pour une 125 xlr Honda de 120 kilos mais encore plus pour une 1300 Honda pan européen de 280 kilos . Soyons sérieux, c'est dangereux pour le contrôleur ainsi que le véhicule. C'est un paramètre qui va poser problème. De plus, imaginez la confiance des propriétaires de deux-roues qui devront la confier à un contrôleur qui n'a pas son permis de moto. Un motard qui considère celles-ci bien différemment de sa voiture.

N° 961456 - Non au contrôle technique deux roues

par :

06/07/2023 17:48

Motard depuis 5 ans en régions parisienne avec plus de 30 000 km au compteur, je suis sidéré par cette mesure européenne et maintenant française complètement à côté de la situation actuelle... Dans un contexte inflationniste, ajouter des frais supplémentaires sur les motards alors même que moins d'1% des accidents sont liés à l'état des deux-roues.. De mon point de vue cette mesure vise à céder aux directives européennes , au lobby du contrôle technique ainsi qu'aux associations parisiennes écologistes.

Si l'objectif est réellement la sécurité des motards, améliorez l'état de nos routes qui se dégradent énormément actuellement, sanctionnez toutes ces personnes qui zigzaguent à la main le matin sur nos autoroutes parisiennes pour gagner 2min

Habitant moi-même proche de Paris, je peux comprendre l'exaspération liée au bruit des 3 ou 4 motards sans chicane qui abusent sur le bruit... le contrôle technique pour le bruit? en 5min une moto est remise d'origine, 5min après et c'est reparti sans chicane.

Apparemment vouloir faire payer tous les motards pour ça me paraît scandaleux

J'espère que mon avis sera entendu, je ne suis pas contre le fait de payer mais il faut que cela soit justifié !

Cdt,

N° 961460 - Inutile et inefficace.

par :

06/07/2023 17:51

J'entretiens ma moto avec soin et la confie régulièrement à un professionnel agréé. Je ne vois dans l'obligation du CT que le risque de dommages sur la moto par l'intervention de technicien sans l'expérience motarde indispensable, et aucun avantage en termes de sécurité sur la route.

Le CT ne permettra pas non plus de lutter contre le bruit ( les motos non conformes le seront juste pour le temps du contrôle, c'est facile de remonter un DB killer), ni de contrôler les scooters maxi non conformes roulant sans permis ni assurance, ni de contrôler les motocross faisant des rodéos. Pour ces raisons, je conteste la nécessité et l'utilité de cette mesure. Je crains aussi de n'avoir pas de Centre suffisant près de chez moi ou d'avoir le choix entre plusieurs enseignes, ce qui ferait une difficulté pour l'usager et pour le respect de la libre concurrence.

N° 961470 - Réponse à la consultation sur contrôle technique 2 roues

par :

06/07/2023 17:55

Bonjour,

Je me permets de donner mon avis sur le contrôle technique moto.

J'aime la moto. Aussi, j'en ai plusieurs. Ce sont des motos anciennes qui ne valent pas grand choses mais je les aime. Il s'agit majoritairement de modèles entre 30 et 50 ans, que je bichonne, et que je restaure, et avec lesquelles j'aime aller chercher le pain le dimanche et aller rencontrer d'autres personnes comme moi dans les concentrations locales.

Elles roulent toutes, sont en parfait état mécanique, et parcourent au maximum 200 km chacune dans l'année.

Elles ont une carte grise normale (et pas collection) et je ne souhaite pas en changer, simplement car il y a seulement quelques années de cela, les cartes grises collection offraient de moins grandes libertés que la carte grise normale, et si la tendance s'inverse actuellement, rien ne dit que la situation peut à nouveau évoluer défavorablement.

En revanche, elles sont toutes assurées en collection - coût modique annuel pour l'ensemble de la flotte.

J'aurais beaucoup de mal à comprendre et accepter l'obligation de réaliser un contrôle technique sur ces motos.

Je ne pense pas que je fasse l'effort de réaliser le contrôle technique pour l'ensemble d'entre elles (du temps, et de l'argent). Certaines ne rouleront donc plus, je les revendrai peut être. Mais ce sera en tout cas un vrai frein à augmenter ma flotte.

Les motos anciennes sont maintenues en vie par peu de personnes, mais des personnes passionnées, qui en possèdent généralement beaucoup (parce que ce n'est pas cher) et parcourent des distances anecdotiques à leur guidon.

Pour toutes celles dont la cote financière n'est pas élevée (et sauf quelques modèles, les motos anciennes ne sont pas chères) mais qui font bien partie du patrimoine, le contrôle technique les tuerait.

Aussi, je partage le fait que je vois pas l'intérêt de faire un contrôle technique pour les motos de plus de 30 ans. Leur usage ne le nécessite pas, et les personnes qui roulent avec sont particulièrement attentifs à l'état technique de leur monture.

Concernant les autres machines, outre le fait que je pense que le contrôle technique est simplement inutile - le motard ne roulant pas avec une monture ayant des problèmes techniques, c'est d'ailleurs l'une des premières choses que l'on apprend au permis de conduire - je souhaite simplement dire que ce qui le rendrait un tant soit peu acceptable est d'utiliser les recettes financières de celui-ci pour améliorer l'état des routes et les infrastructures à destination des motards, afin de réduire l'accidentologie.

Dans ce cas pourquoi ne pas simplement mettre une taxe « équipement » de 50 euros par an pour chaque assuré de 2 roues pour financer cela ? Franchement, je préférerais. La démarche intellectuelle serait plus honnête.

Sincèrement,

N° 961475 - Avis sur le CT moto

par :

06/07/2023 17:56

Pour ma part et tout les motards que j'ai côtoyé depuis mon permis moto (1989) celui-ci ne sert strictement à rien car celles-ci sont beaucoup beaucoup mieux entretenues que les autos: freins, suspensions, pneumatiques, état général de la moto car la moindre défaillance mettrait le motard en danger pour lui même et ceux avec qui il roule

Dans ces moto il y a aussi des motos de collection avec bcp de spécificités dont il faut connaître les moindres rouage.

j'ai bcp d'amis dont moi même qui ont plusieurs motos dont cela représentera un énorme cout dont je ne suis pas prêt à régler

Donc pour ma part aucune de mes motos n'ira au contrôle technique et la main au porte-monnaie pour enrichir certains gros groupes du CT

N° 961482 - projet inutile

par :

06/07/2023 17:58

motard de puis 35 ans, il serait plus important de veiller à l'entretien des routes et sécuriser certains virages dangereux. L'état des petites routes en France est désastreux et je vous invite à faire un tour derrière moi pour ressentir ce que fait un nid poule à 80 kmh

je suis attristé par ce projet inutile de technocrate européen incompetent et grasement payé.

Je me souviendrai aux prochaines élections.

N° 961489 - Aberration totale

par :

06/07/2023 17:59

Le contrôle de ma moto est fait avant chaque utilisation, pression des pneus, éclairage etc ... cela fait partie du plateau lors de l'examen pour avoir le permis. De plus lors de l'entretien annuel, chez BMW, si la moto présente un danger elle ne ressort pas du garage et doit être réparée. Pas besoin de contrôle technique. Maintenant les « contrôleurs » ont-ils le permis moto? Ont-ils les capacités à déplacer une machine de 400kg?

Il est hors de question que je laisse ma machine à des gens incompetents à ce sujet. L'état doit faire la chasse au moins de 125cm<sup>3</sup>, et là il y a du travail. Comme l'état des routes ... nous sommes des passionnés et notre vie à son importance, oui nous prenons soins de notre machine ...

N° 961490 - Réponse à consultation CT 2R

par :

06/07/2023 18:01

Bonjour,

Je me permets de donner mon avis sur le contrôle technique moto.

J'aime la moto. Aussi, j'en ai plusieurs. Ce sont des motos anciennes qui ne valent pas grand choses mais je les aime. Il s'agit majoritairement de modèles entre 30 et 50 ans, que je bichonne, et que je restaure, et avec lesquelles j'aime aller chercher le pain le dimanche et aller rencontrer d'autres personnes comme moi dans les concentrations locales.

Elles roulent toutes, sont en parfait état mécanique, et parcourent au maximum 200 km chacune dans l'année.

Elles ont une carte grise normale (et pas collection) et je ne souhaite pas en changer, simplement car il y a seulement quelques années de cela, les cartes grises collection offriraient de moins grandes libertés que la carte grise normale, et si la tendance s'inverse actuellement, rien ne dit que la situation peut à nouveau évoluer défavorablement.

En revanche, elles sont toutes assurées en collection - coût modique annuel pour l'ensemble de la flotte.

J'aurais beaucoup de mal à comprendre et accepter l'obligation de réaliser un contrôle technique sur ces motos.

Je ne pense pas que je fasse l'effort de réaliser le contrôle technique pour l'ensemble d'entre elles (du temps, et de l'argent). Certaines ne rouleront donc plus, je les revendrai peut être. Mais ce sera en tout cas un vrai frein à augmenter ma flotte.

Les motos anciennes sont maintenues en vie par peu de personnes, mais des personnes passionnées, qui en possèdent généralement beaucoup (parce que ce n'est pas cher) et parcourent des distances anecdotiques à leur guidon.

Pour toutes celles dont la cote financière n'est pas élevée (et sauf quelques modèles, les motos anciennes ne sont pas chères) mais qui font bien partie du patrimoine, le contrôle technique les tuerait.

Aussi, je partage le fait que je vois pas l'intérêt de faire un contrôle technique pour les motos de plus de 30 ans. Leur usage ne le nécessite pas, et les personnes qui roulent avec sont particulièrement attentifs à l'état technique de leur monture.

Concernant les autres machines, outre le fait que je pense que le contrôle technique est simplement inutile - le motard ne roulant pas avec une monture ayant des problèmes techniques, c'est d'ailleurs l'une des première choses que l'on apprend au permis de conduire - je souhaite simplement dire que ce qui le rendrait un tant soit peu acceptable est d'utiliser les recettes financières de celui-ci pour améliorer l'état des routes et les infrastructures à destination des motards, afin de réduire l'accidentologie.

Dans ce cas pourquoi ne pas simplement mettre une taxe « équipement » de 50 euros par an pour chaque assuré de 2 roues pour financer cela ? Franchement, je préférerais. La démarche intellectuelle serait plus honnête.

Sincèrement,

N° 961500 - Avis CT Moto

par :

06/07/2023 18:04

Pour ma part et tout les motards que j'ai côtoyé depuis mon permis moto (1989) celui-ci ne sert strictement a rien car celles-ci sont beaucoup beaucoup mieux entretenues que les autos: freins, suspensions, pneumatiques, état général de la moto car la moindre défaillance mettrait le motard en danger pour lui même et ceux avec qui il roule

Dans ces moto il y a aussi des motos de collection avec bcp de spécificités dont il faut connaitre les moindres rouage.

j'ai bcp d'amis dont moi même qui ont plusieurs motos dont cela représentera un énorme cout dont je ne suis pas prêt a régler

N° 961505 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

06/07/2023 18:06

&#1057;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;&#1080;&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site (&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;)&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; &#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;&#1042; &#1085;&#1072;&#1096;&#1077; &#1074;&#1088;&#1077;&#1084;&#1103;&#1087;&#1088;&#1072;&#1082;&#1090;&#1080;&#1095;&#1077;&#1089;&#1082;&#1080;&#1082;&#1072;&#1078;&#1076;&#1099;&#1081;&#1095;&#1077;&#1083;&#1086;&#1074;&#1077;&#1082;&#1087;&#1086;&#1083;&#1100;&#1079;&#1091;&#1077;&#1090;&#1089;&#1103;&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;&#1086;&#1084;.

&#1057; &#1077;&#1075;&#1086; &#1087;&#1086;&#1084;&#1086;&#1097;&#1100;&#1102;&#1074;&#1086;&#1079;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086;&#1085;&#1072;&#1081;&#1090;&#1080;&#1083;&#1102;&#1073;&#1091;&#1102;&#1080;&#1085;&#1092;&#1086;&#1088;&#1084;&#1072;&#1094;&#1080;&#1102;&#1080;&#1079; &#1088;&#1072;&#1079;&#1085;&#1099;&#1093;&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;-&#1087;&#1086;&#1080;&#1089;&#1082;&#1086;&#1074;&#1099;&#1093;&#1089;&#1080;&#1089;&#1090;&#1077;&#1084; &#1080;&#1080;&#1080;&#1089;&#1090;&#1086;&#1095;&#1085;&#1080;&#1082;&#1086;&#1074;.

&#1044;&#1083;&#1103; &#1082;&#1086;&#1075;&#1086;-&#1090;&#1086;  
&#1089;&#1086;&#1073;&#1089;&#1090;&#1074;&#1077;&#1085;&#1085;&#1099;&#1081;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090; = &#1101;&#1090;&#1086;  
&#1093;&#1086;&#1073;&#1073;&#1080;.  
&#1054;&#1076;&#1085;&#1072;&#1082;&#1086;,  
&#1073;&#1086;&#1083;&#1100;&#1096;&#1080;&#1085;&#1089;&#1090;&#1074;&#1086;  
&#1080;&#1089;&#1087;&#1086;&#1083;&#1100;&#1079;&#1091;&#1102;&#1090;  
&#1088;&#1072;&#1079;&#1088;&#1072;&#1073;&#1086;&#1090;&#1072;&#1085;&#1085;&#109  
9;&#1077; &#1087;&#1088;&#1086;&#1077;&#1082;&#1090;&#1099; &#1076;&#1083;&#1103;  
&#1076;&#1086;&#1093;&#1086;&#1076;&#1072; &#1080;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1073;&#1099;&#1083;&#1080;.

&#1059; &#1074;&#1072;&#1089; &#1077;&#1089;&#1090;&#1100;  
&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1081; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090; &#1080;  
&#1074;&#1099; &#1093;&#1086;&#1090;&#1080;&#1090;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1100; &#1085;&#1072;  
&#1085;&#1077;&#1075;&#1086;  
&#1084;&#1072;&#1082;&#1089;&#1080;&#1084;&#1091;&#1084;  
&#1074;&#1080;&#1079;&#1080;&#1090;&#1105;&#1088;&#1086;&#1074;,, &#1085;&#1086;  
&#1085;&#1077; &#1087;&#1086;&#1085;&#1080;&#1084;&#1072;&#1077;&#1090;&#1077;  
&#1089; &#1095;&#1077;&#1075;&#1086; &#1085;&#1072;&#1095;&#1072;&#1090;&#1100;?

&#1055;&#1088;&#1077;&#1076;&#1083;&#1072;&#1075;&#1072;&#1077;&#1084;  
&#1089;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;,,  
&#1080; &#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN  
site (&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;),  
&#1087;&#1086;&#1074;&#1099;&#1096;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1088;&#1077;&#1081;&#1090;&#1080;&#1085;&#1075;&#1072;  
&#1074;&#1072;&#1096;&#1077;&#1075;&#1086; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1072;  
&#1080; &#1084;&#1085;&#1086;&#1075;&#1086;  
&#1076;&#1088;&#1091;&#1075;&#1080;&#1093;  
&#1084;&#1077;&#1090;&#1086;&#1076;&#1086;&#1074;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1103;.

&#1047;&#1072;&#1082;&#1072;&#1079;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,,  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1075;&#1086;&#1085;  
&#1061;&#1088;&#1091;&#1084;&#1077;&#1088;&#1086;&#1084; &#1080;  
&#1043;&#1057;&#1040; &#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086; &#1074; telegram.  
&#1053;&#1072;&#1096; &#1082;&#1072;&#1085;&#1072;&#1083; &#1074;



[&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082; web 2.0 blogs

N° 961527 - arnaque au contrôle technique

par :

06/07/2023 18:15

1. Si le contrôleur na pas le permis moto, et lors du contrôle il a un accident ( ex: il fait tomber la moto et casse le matériel, perde de l'équilibre et reste bloquer sous la moto voir ce casser une jambe, il sais pas conduire le moto et accélère n'importe comment et finie sa course dans le mur...) qui et en charge pour les réparations ??? surtout si c'est une moto très ancienne et que les pièces sont très difficile a trouver ???

2. Si le contrôleur na pas était former pour faire ces contrôle (surtout si il ne sais rien de cher rien en moto ) comment pourra t'il savoir si la moto et conforme ????

N° 961528 - Quel intérêt ? Danger pour moi

par :

06/07/2023 18:15

Propriétaire d un véhicule deux roues, elle va en revision systématiquement chez un garagiste qui connait le véhicule, qui a les personnes compétentes qui connaissent le véhicule. Je ne mettrai pas mon véhicule dans les mains d une personne qui ne sait pas la manier et qui risque de l abimer. Pour info + 400 kgs a vide et + 2m80 de long. Quel bureau de contrôle aura le banc adapté à ce gabarit de motos? Aucun! Et quid de la garantie totale de bureau de contrôle? En cas d accident sous sa responsabilité, hors de question d avoir une franchise ou un peux de remplacement à neuf qui sera sous évalué !! Donc non je ne ferai pas confiance a l État qui doit plutôt penser à avoir des routes en bonne état.....

N° 961543 - Dîme motocycliste

par :

06/07/2023 18:22

Avez-vous à ce point besoin d'argent pour mettre en place cette mesure futile ? N'avez vous pas d'autres combats à mener au lieu d'espérer réduire un taux de 0,3% d'accidents dus aux défaillances techniques ?

Est-ce l'avarice, l'ennui ou la paresse qui vous pousse à de telles mesures ? Vous êtes pathétiques et je commence à croire que la nation ne mérite pas mes efforts.

J'ai pourtant salué le drapeau mais vous je ne vous salue pas.

N° 961547 - projet de mise en place du CT moto sur le territoire français

par :

06/07/2023 18:22

En remarque liminaire j'observe que ce projet de décret français va au-delà des préconisations européennes puisque en France tous les véhicules seront concernés a savoir les deux roues de toutes cylindrées a partir de 49.9 cc 3 , ainsi que les véhicules a 3 roues et les voiturettes et non pas seulement les motos de plus de 125 cm 3.

J'observe que l'accidentologie des motos est en baisse alors que l'effectif des véhicules en circulation augmente sensiblement ; en outre selon les compagnies d'assurance la sinistralité ayant pour origine un dysfonctionnement mécanique est de 0.3 % des cas pour les motos . A noter que le monde

motard est peuplé dans l'immense majorité de passionnés qui prennent un soin maniaque de leur monture et que rouler avec une machine défectueuse confine au suicide compte tenu de l'absence de carrosserie.

Je roule depuis plus de 50 ans et possède plusieurs dizaines de machines de toutes disciplines dont j'assure l'entretien et la restauration. Je pense pour connaître le sujet que des intérêts économiques puissants président à la mise en place de ce CT motos ayant pour origine non seulement l'Europe mais également des associations parisiennes peuplées d'individus qui ne connaissent ni le monde motard ni son esprit et qui font état d'exigences et d'un point de vue unilatéral fondé sur l'observation de quelques brebis galeuses qui ne respectent rien . C'est bien mal connaître le monde de la moto où règne la passion l'entraide et la camaraderie.

Sauf erreur de ma part, les pays membres ont la faculté de recourir à des clauses de subsidiarité ou des mesures alternatives ce qui leur permet d'adapter les règles européennes en fonction de leur histoire et de leur culture ; ainsi les pays membres qui ont déjà mis en place le CT ne font pas état de pratiques homogènes dès lors que des mesures sont prises ; ainsi en Belgique le CT en place n'est ni périodique et s'applique-aux seuls véhicules en vente de plus de 125 cm<sup>3</sup> conformément au règlement européen

Dans ces conditions comment ne pas s'interroger sur la légitimité de la position française qui va au-delà des préconisations européennes pour un taux d'accidentalité dérisoire ; ou est l'efficacité ? Une efficacité financière incontestablement pour le lobby de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consorts sans oublier la sacrosainte TVA ; comment ne pas s'interroger sur la raison du conseil d'Etat qui exige alors même que le président de la République était opposé au CT moto ; qui est le patron dans cette République à bout de souffle ?.

Avez-vous pensé aux machines anciennes et aux machines d'enduro usagées qui ne passeront pas les contrôles avec les nouvelles normes ; certaines machines spécialisées vont nécessiter une fortune pour répondre à des normes administratives généralistes qui ne tiennent nullement compte des spécificités. A moins que le but recherché soit de pousser les motards les plus modestes à rouler sans CT , je ne peux le croire !

Un tarif de 50 € enfin est tout à fait excessif compte tenu des modalités d'un CT moto mis en place à la hâte sachant en outre que la version qui sera mise en place en 2024 sera susceptible d'évoluer à l'image du CT automobile qui a commencé avec 50 items et qui en est à 150 actuellement.

Il me semble dangereux de ne pas prendre en compte les remarques du monde de la moto , il serait à mon sens bien plus utile et dans l'intérêt de tous que les pouvoirs publics prennent enfin à bras le corps ce dossier et proposent aux instances européennes des mesures alternatives probantes et construites.

En résumé la mise en place de ce CT moto me semble hâtive, abusive, inutile et socialement dangereuse.

Si vous souhaitez améliorer l'accidentologie des deux roues investissez dans l'amélioration de l'état des routes, la suppression des rainurages, modifiez la matière des bandes blanches actuelles qui sont si glissantes en cas de pluie, adaptez les glissières de sécurité, en clair adaptez enfin l'infrastructure des routes à la pratique des deux roues , et prenez en compte que les 4 millions de motards sont des citoyens et des électeurs à part entière.

N° 961548 - non au contrôle technique deux roues !

par :

06/07/2023 18:22

Bonjour,

Motard depuis 5 ans avec 30 000 km au compteur,  
j'ai 28 ans et je suis cadre sur Paris.

Je suis opposé à cette directive européenne.

De mon point de vu, l'immense majorité des motards en france entretiennent extrêmement bien leurs deux roues, les chiffres des assurances sont parlant sur le sujet.

Si l'objectif est d'avoir zero mort deux roues en france, amelioez l'état des routes qui ce detériore. Sanctionnez tout ces fou qui zigzag sur nos autoroutes parisiennes.. le telephone au volant.. et ayant juste un casque, mes narines sont très regulierement interpelées par des odeurs de drogue venant d'automobiliste...

je vois sans arret des deux roues par terre sur l'a4, etc-ce dû à leur deux roues ??

Si l'excuse est le bruit des 3 ou 4 motard qui abusent avec leur moto sans chicane, controlez les ! en 5min une moto est remise d'origine et 5min apres le controle technique, c'est reparti de plus belle. L'ensemble des motards doivent payer pour eux ?

Que l'on nous impose une loi dont aucun motard ne veuz, c'est une chose. Mais imposer une loi qui n'apporte qu'un trou suplementaire dans notre porte feuille .. c'est très triste. Comme le disent tres bien tous nos jeunes en se moment "J'ai mal a ma france"

J'ai de moins en moins confiance en notre système politique, et ce genre de mesure, j'en suis persuadé, n'amelioez pas le sentiment anti-état qui reigné en se moment..

Prennez des mesures fortes et ecoutez TOUS les français ! Pas seulement 3 associations..

Cdt

N° 961553 - Contrôle technique des deux-roues motorisées: enfin!!

par :

06/07/2023 18:25

Très contente que ce contrôle technique des 2 roues motorisées soit enfin validé, malgré les pressions incroyables des lobbies du secteur!. Il y va de la sécurité de tous les citoyens, et du confort de chacun(e): le bruit engendré par de nombreux motards, qui se sont sentis longtemps impunis, est vraiment intolérable, que ce soit en ville ou sur les routes de campagne, quand des hordes de motards en goguette se promènent.

J'aurais souhaité que les contrôles soient plus fréquents, tous les deux ans. Et qu'il n'y ait pas de retour en arrière possible (modification de pot d'échappement) entre 2 contrôles.

N° 961570 - CONTROLE TECNIQUE DES 2 RM

par :

06/07/2023 18:30

arguments contre le contrôle des 2 RM:

-seulement 0,3% des accidents des 2 RM ont une cause technique(les propriétaires de 2 RM sont en très grande majorité consciencieux)

-non préparation des CT pour les 2RM,il est urgent d attendre leur acquisition de compétence

-CT des 2 RM "calque" sur celui des 4RM:absence de prise en compte de leurs spécifications

-pollution: les 2 RM sont plus fluides dans le trafic, leur trajet de ce fait sont plus court, et par conséquent il y a moins de gaz polluants

-pollution sonore: une minorité de 2RM sont irrespectueux du niveau sonore.Les forces de l ordre sont chargées de ce probleme qui ne releve pas d un CT.

N° 961571 - Nous ne sommes pas prêts

par :

06/07/2023 18:31

Et quand je dis "nous" je parle de l'administration, des centres de contrôles et des contrôleurs bien entendu.

Un motard n'est pas un automobiliste, un motard ne laisse pas sa moto à n'importe qui.

Quand bien même les contrôleurs auraient le permis A, les motards ont trop d'affinités avec leur moto pour la prêter au premier passant venu.

Je met au défi un contrôleur de démarrer un 600 XR, son genou va rejoindre sa mâchoire à une vitesse de 50km/h au premier retour de kick c'est garanti! Mais si on doit demander à l'utilisateur de rester avec sa moto pendant le contrôle, il subsiste un gros problème de sécurité car les ateliers des centres de contrôles sont interdit au public.

Un motard est formé pendant son apprentissage au permis de conduire à vérifier sa moto. C'est une routine qui se fait naturellement puisqu'il s'agit d'un véhicule précieux aux yeux de son propriétaire, et qu'en moto, on a pas le droit à l'erreur, la moindre défaillance technique peut nous coûter la vie. C'est pourquoi un motard entretiendra toujours sa moto beaucoup plus qu'un automobiliste.

Mes motos sont toutes d'avant 1999, ce qui fait que le contrôle ne portera pas ni sur la pollution, ni sur le bruit à l'échappement. Le contrôleur va donc me demander de venir au centre de contrôle et de payer une visite pour rien puisque tous les points à vérifier sont effectués par mes soins comme j'ai appris au permis A.

Enfin, soyons honnêtes, seulement 0.3% des accidents de 2 roues motorisés sont dû au mauvais état de l'engin tandis que 30% des accidents de 2 roues motorisés sont dû au mauvais état de la chaussée. Vous vous trompez de cible je pense.

N° 961588 - Oui à une mise en oeuvre rapide du contrôle technique des deux roue motorisés

par :

06/07/2023 18:37

Mon épouse et moi sommes heureux que le CT soit mis en œuvre et que nous attendons qu'il soit efficace pour contrôler l'identification des véhicules, les équipements de sécurité et les nuisances. Nous avons une attention particulière pour le contrôle de la pollution et du bruit, en raison de la pratique répandue de modification de l'échappement des motos et scooters.

N° 961591 - Vous vous trompez de cible je pense

par :

06/07/2023 18:37

Un motard n'est pas un automobiliste, un motard ne laisse pas sa moto à n'importe qui.

Quand bien même les contrôleurs auraient le permis A, les motards ont trop d'affinités avec leur moto pour la prêter au premier passant venu.

Je met au défi un contrôleur de démarrer un 600 XR, son genou va rejoindre sa mâchoire à une vitesse de 50km/h au premier retour de kick c'est garanti! Mais si on doit demander à l'utilisateur de rester avec sa moto pendant le contrôle, il subsiste un gros problème de sécurité car les ateliers des centres de contrôles sont interdit au public.

Un motard est formé pendant son apprentissage au permis de conduire à vérifier sa moto. C'est une routine qui se fait naturellement puisqu'il s'agit d'un véhicule précieux aux yeux de son propriétaire, et qu'en moto, on a pas le droit à l'erreur, la moindre défaillance technique peut nous coûter la vie. C'est pourquoi un motard entretiendra toujours sa moto beaucoup plus qu'un automobiliste.

Mes motos sont toutes d'avant 1999, ce qui fait que le contrôle ne portera pas ni sur la pollution, ni sur le bruit à l'échappement. Le contrôleur va donc me demander de venir au centre de contrôle et de payer une visite pour rien puisque tous les points à vérifier sont effectués par mes soins comme j'ai appris au permis A.

Enfin, soyons honnêtes, seulement 0.3% des accidents de 2 roues motorisés sont dû au mauvais état de l'engin tandis que 30% des accidents de 2 roues motorisés sont dû au mauvais état de la chaussée. Vous vous trompez de cible je pense.

N° 961594 - Totalement inutile juste pour faire plaisir aux écolo

par :

06/07/2023 18:39

Je pratique de la moto depuis les années 90 donc du 2 Roue j'ai commencé par la Mobylette comme tout le monde et la plupart depuis j'ai passé mon permis moto grosse cylindrée j'ai toujours entretenu ma moto aussi je n'ai pas besoin qu'une personne me dise que j'ai mon Pneu qui est à plat ou mes plaquettes usées puisque je suis seul utilisateur et je sais où j'en suis de mon entretien je n'ai pas donné 50 € pour le fun je vous suggère par contre de reboucher tous les nid de poule qui pue qui sont en France sur les routes en euros cher et belles routes de ce qu'il en reste en France là ouais c'est plus un gage de sécurité qui sont vrais beaucoup de vie

N° 961613 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

06/07/2023 18:47

Que viens faire le climat dans le contrôle des deux roues ? , n'est ce pas une question de sécurité ? le propriétaire d'un deux roues de plus de 125 cm3 effectue avant chaque utilisation un contrôle de son deux roue conformément a sa formation et son passage au permis de conduire ..

Son véhicule est homologué

Dans la plupart des cas , son propriétaire fait entretenir son deux roues chez un spécialiste tout les ans

il semblerais que les éventuelles déficiences technique constatées sont plus le fait de possesseur de 2 roues de petites cylindrées

de simples contrôles routier suffisent amplement a mettre hors circuit des véhicules non conforme qui sont une minorités sans être dans l'obligation de contrôler tout le parc

il y a de moins en moins de blessés ou decés des utilisateur de deux roues compte tenue du nombre

d'utilisateurs et la responsabilité du mauvais état du deux roues en est très rarement la cause

Pour conclure , je suis utilisateur de deux roues de plus de 50 ans , donc je peux dire que je suis quelqu'un d'expérience ..

Faites plutôt un contrôle technique des routes pour la sécurité de tout les usagers

N° 961647 - Pourquoi faut-il un contrôle de sécurité pour les motos?

par :

06/07/2023 18:58

Je suis motard depuis 20 ans.

Je ne suis pas convaincu que ce contrôle soit nécessaire, pour plusieurs raisons:

L'entretien d'une moto se fait régulièrement les freins, la chaîne, les pneus, les amortisseurs sont des organes incontournables de sécurité que je contrôle et que j'entretiens.

Les pneus, pressions et usure.

L'épaisseur des plaquettes de frein.

Le niveau d'huile du moteur et du liquide frein.

La chaîne nettoyer et graisser.

Que fera de plus un contrôle ????

Les motards sont des personnes responsables.

N° 961663 - contrôle technique 2 roues

par :

06/07/2023 19:03

Bonjour,

Motard depuis 2014, j'ai toujours fait mes entretiens soit moi même soit en garage

Je ne suis pas contre le contrôle technique, mais dans ce cas pourquoi ne pas l'imposer uniquement dans le cadre de la vente du véhicule pour garantir au nouveau propriétaire un bon état de celui-ci ou bien permettre aux différents centres moto (d'afy, sasie, et autres concessions) de pouvoir réaliser eux-mêmes les contrôles visuels du véhicule

Je préfère avoir un supplément dans un garage agréé et avoir un vrai état de ma moto que de l'apporter dans un centre pour un contrôle visuel (si j'ai un défaut, je devrais de toutes façons, la faire réviser par la suite.

Quid 1: que faites-vous du propriétaire du scooter ou autre petit véhicule vivant à plusieurs kilomètres du centre de contrôle technique (il s'agit presque d'un road trip)

Quid 2: que faites-vous des anciens véhicules spécifiques, est-ce que tous les contrôleurs seront formés à l'utilisation de la moto.

Merci pour la lecture de ce message

N° 961703 - A qui profite le crime???

par :

06/07/2023 19:15

En effet, nous connaissons tous (les motards en tout cas) les arguments qui nous sont mis en avant concernant la volonté de mise en place d'un système dont personne ne veut pour la bonne et simple raison que 0.3% de défauts ne sont pas suffisamment représentatifs d'un panel nécessitant un tel déploiement de volontés de nuire.

En fait, au-delà de cette stupidité que serait le CT 2RM, qui est aux commandes d'un tel lobbying et à qui cela peut profiter en matière de retombées économiques???. Voilà les vraies questions qu'il faut se poser et rechercher les protagonistes d'un tel acharnement s'il n'est pas "rentable".

On sait que les trois malfaisantes soit-disant associations "écologicovélopastrèsréglos" sont des pantins manipulés par des intérêts économiques en place.

On sait aussi qu'en arrière-plan (bien planqués) les [réseau de contrôle technique] et compagnies œuvrent en silence au plus haut niveau étatique afin de faire passer le CT comme quelque chose d'essentiel, voire indispensable à la sécurité des 2RM. Balivernes!!!

Qu'on s'occupe sérieusement du problème, bien réel celui-là, de l'état du réseau routier qui devient franchement plus dangereux que les pauvres 0.3% évoqués.

On parle, d'après les rapports d'assurance de 30% d'accidents provoqués par le mauvais état des chaussées. Je viens d'en faire le triste constat, sans malheureusement.

On a comme toujours en France, l'habitude de mettre la charrue avant les bœufs. Il n'est qu'à voir la folie du tout électrique en 4 roues.... Et où on recharge???. Il manque des bornes à ne plus savoir qu'en mettre et encore, quand elles marchent.

Or donc, concernant le CT, j'aimerais savoir Qui se cache derrière ce rideau de fumée et de coulevres qu'on veut bien nous faire avaler.

Y'en a certainement un, ou quelques uns qui vont s'en mettre plein les foulles. Souvenez vous l'histoire de ce ministre qui a rendu obligatoire l'éthylotest à bord de chaque véhicule. Son beau frère était le plus gros fabricant et donc fournisseur en France de ce type de produit. Vous avez dit retour sur investissement???

Reste à débusquer l'infâme qui se cache derrière tout cela. Ce pourrait être intéressant de lancer des limiers sur ce gibier de potence.

On nous a déjà bien bernés avec le vaccin du Covid alors, pensez donc, un CT 2RM... quelle brouille. Encore heureux qu'ils aient pensé à étendre la notion de 2RM aux 125 et aux 50 qui, si j'en crois mon quotidien sur la route, pour ces derniers, représentent à eux seuls 80% des nuisances sonores mais, pour autant, ça n'est pas aux contrôleurs techniques de vérifier la nature de leur échappement "fullbordel" mais bien aux forces de l'ordre qui sont censés faire des contrôles au sonomètre lors des interpellations et respecter les règlements. Bien sûr, il est plus facile, plus simple et moins dangereux de se planquer derrière des jumelles pour contrôler les "délinquants de la route". Les vrais quoi!!! Or donc, opposons nous tant que l'on pourra à ce CT mal ficelé et empreint de malhonnêteté, tout en sachant que nous serons comme d'habitude, le pot de terre contre le pot de fer.

Il n'empêche. Faisons peser de tout notre poids nos revendications, justifiées pour une fois, et continuons le combat.

N° 961719 - Défavorable au contrôle technique sur les motos, techniquement inutile, couteux et qui ne résoudra pas les problèmes de bruit des motos équipées de pots adaptables

par :

06/07/2023 19:19

a) Je roule en 2 roues motorisés depuis plus de 50 ans et je n'ai jamais été mis en difficulté à cause de l'entretien de ma machine. J'ai parcouru + de 500 000 km en France et en Europe.

b) En effet, dès 1972 j'ai entretenu et fait entretenir mes motos en respectant les préconisations du constructeur, de mon concessionnaire et considéré les avis de mon entourage pour garantir ma sécurité et celle de ma passagère.

c) Je n'ai jamais constaté de non-conformité sur mes motos à la suite d'interventions faites par les professionnels et de surcroit qui j'ai toute confiance à la vue de leur formation et parfois leur spécialisation à la marque.

d) D'une part, le carnet d'entretien constructeur de mes 2 roues préconise, suivant le modèle, une révision tous les ans ou à terme d'un kilométrage de l'ordre de 6000 à 10000km, fréquence plus réduite que le projet de Contrôle Technique.

e) D'autre part, les contrôles des éléments de sécurité, tel que les pneumatiques, le freinage, l'éclairage ne requiert pas de connaissances particulières et sont enseignés pour le passage du permis. Tout signe de détérioration sur la partie châssis, amortisseurs, roulements est très rapidement détecté à la conduite d'un 2 roues contrairement à une voiture pour laquelle la perception est plus difficile voire impossible.

f) Par ailleurs, les échanges spontanés avec les autres motards lors de la pratique, permettent en enrichissement continu de l'expérience technique pour les motards les plus novices.

g) En 40 ans je n'ai rencontré aucun motard qui ait été accidenté à cause d'un défaut d'entretien de sa machine mais bien à cause de :

de gravillonnage ou d'énormes nids de poule non signalés,

de conducteurs en voiture au téléphone, en train de lire, de manger, voir assoupi (2020), ou en défaillance visuelle.

de refus de priorité, de non-respect de feu rouge.

h) Pour la question du bruit de certains 2 roues,

Une partie non négligeable est constituée de motos qui ont été homologuées comme tel

Pour les motos équipées de pot adaptable, il est probable que celui-ci sera remplacé pour le contrôle et remis ensuite

Pour les 2 roues motorisés avec un pot détérioré, les contrôles actuels pourraient être simplement ciblés.

C'est pour ces raisons, dont la liste n'est pas exhaustive que je suis totalement défavorable à l'instauration d'un contrôle technique sur les motos qui ne traitera pas l'insécurité routière dont les causes sont exogènes.

N° 961724 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

06/07/2023 19:22

&#1057;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;,, &#1080;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site  
(&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;)  
[&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1072;&#1103;  
&#1084;&#1072;&#1089;&#1089;&#1072;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077  
&#1042; &#1085;&#1072;&#1096;&#1077; &#1074;&#1088;&#1077;&#1084;&#1103;,  
&#1087;&#1088;&#1072;&#1082;&#1090;&#1080;&#1095;&#1077;&#1089;&#1082;&#1080;  
&#1083;&#1102;&#1073;&#1086;&#1081;  
&#1095;&#1077;&#1083;&#1086;&#1074;&#1077;&#1082;  
&#1087;&#1086;&#1083;&#1100;&#1079;&#1091;&#1077;&#1090;&#1089;&#1103;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;&#1086;&#1084;.

&#1057; &#1077;&#1075;&#1086; &#1087;&#1086;&#1084;&#1086;&#1097;&#1100;&#1102;  
&#1074;&#1086;&#1079;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086;  
&#1086;&#1090;&#1099;&#1089;&#1082;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1083;&#1102;&#1073;&#1091;&#1102;  
&#1080;&#1085;&#1092;&#1086;&#1088;&#1084;&#1072;&#1094;&#1080;&#1102;  
&#1080;&#1079; &#1088;&#1072;&#1079;&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1093;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;-  
&#1087;&#1086;&#1080;&#1089;&#1082;&#1086;&#1074;&#1099;&#1093;  
&#1089;&#1080;&#1089;&#1090;&#1077;&#1084; &#1080;  
&#1080;&#1089;&#1090;&#1086;&#1095;&#1085;&#1080;&#1082;&#1086;&#1074;.

&#1044;&#1083;&#1103; &#1082;&#1086;&#1075;&#1086;-&#1090;&#1086;  
&#1089;&#1086;&#1073;&#1089;&#1090;&#1074;&#1077;&#1085;&#1085;&#1099;&#1081;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090; = &#1101;&#1090;&#1086;  
&#1093;&#1086;&#1073;&#1073;&#1080;.

&#1053;&#1086;,, &#1073;&#1086;&#1083;&#1100;&#1096;&#1072;&#1103;  
&#1095;&#1072;&#1089;&#1090;&#1100;



&#1087;&#1088;&#1080;&#1084;&#1077;&#1085;&#1103;&#1102;&#1090;  
&#1088;&#1072;&#1079;&#1088;&#1072;&#1073;&#1086;&#1090;&#1072;&#1085;&#1085;&#109  
&#1077; &#1087;&#1088;&#1086;&#1077;&#1082;&#1090;&#1099;  
&#1076;&#1083;&#1103; &#1076;&#1086;&#1093;&#1086;&#1076;&#1072; &#1080;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1073;&#1099;&#1083;&#1080;.

&#1059; &#1074;&#1072;&#1089; &#1080;&#1084;&#1077;&#1077;&#1090;&#1089;&#1103;  
&#1089;&#1086;&#1073;&#1089;&#1090;&#1074;&#1077;&#1085;&#1085;&#1099;&#1081;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090; &#1080;  
&#1074;&#1099; &#1093;&#1086;&#1090;&#1080;&#1090;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1100; &#1085;&#1072;  
&#1085;&#1077;&#1075;&#1086;  
&#1084;&#1072;&#1082;&#1089;&#1080;&#1084;&#1091;&#1084;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1077;&#1090;&#1080;&#1090;&#1077;&#1083;&#1077;&#1081;,  
&#1085;&#1086; &#1085;&#1077; &#1079;&#1085;&#1072;&#1077;&#1090;&#1077;  
&#1089; &#1095;&#1077;&#1075;&#1086; &#1085;&#1072;&#1095;&#1072;&#1090;&#1100;?

&#1055;&#1088;&#1077;&#1076;&#1083;&#1072;&#1075;&#1072;&#1077;&#1084;  
&#1089;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;,, &#1072;  
&#1090;&#1072;&#1082;&#1078;&#1077;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site  
(&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;),  
&#1091;&#1074;&#1077;&#1083;&#1080;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1088;&#1077;&#1081;&#1090;&#1080;&#1085;&#1075;&#1072;  
&#1074;&#1072;&#1096;&#1077;&#1075;&#1086; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1072;  
&#1080; &#1084;&#1085;&#1086;&#1075;&#1086;  
&#1076;&#1088;&#1091;&#1075;&#1080;&#1093;  
&#1084;&#1077;&#1090;&#1086;&#1076;&#1086;&#1074;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1103;.

&#1047;&#1072;&#1082;&#1072;&#1079;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1075;&#1086;&#1085;  
&#1061;&#1088;&#1091;&#1084;&#1077;&#1088;&#1086;&#1084;  
&#1080; &#1043;&#1057;&#1040; &#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086; &#1074; telegram.  
&#1053;&#1072;&#1096; &#1082;&#1072;&#1085;&#1072;&#1083; &#1074;  
&#1090;&#1077;&#1083;&#1077;&#1075;&#1088;&#1072;&#1084;&#1084;

[&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;

N° 961728 - Dans certains cas...

par :

06/07/2023 19:23

Oui pour le contrôle technique lors d'une vente de particulier à particulier pour une motocyclette d'occasion, tout autant que pour un professionnel (atelier mécanique moto, concessionnaire la revendant). De ce que j'en sais, une moto (en général je précise) sur l'ensemble du parc national effectue rarement plus de 7000 km/an. Si le contrôle devient obligatoire, il pourrait passer à 5 ans, mais surtout pas en dessous. Je développe : aujourd'hui, les concessionnaires effectuent de plus en plus lors de passages en révision, un contrôle systématique de tous les points et organes de sécurité de la moto (Ducati en ce qui me concerne) gratuitement (bon, le coût d'une révision n'est pas cadeau il est vrai). Partant de là, si suivi avec facture de concessionnaire ou mécanicien professionnel (agréé ou pas), une moto ne devrait jamais passer de contrôle technique puisque suivie avec preuve à l'appui. Bien à vous.

N° 961750 - ce contrôle technique n'est pas pour le bien des motards

par :

06/07/2023 19:28

avez vous déjà constaté que certaines voitures n'avaient qu'un phare qui fonctionne ? que les feux arrières s'illuminent dans tous les sens quand seul l'un d'eux est sollicité ? qu'une voiture roule avec un ou plusieurs pneus sous gonflés ? que ses essuies glaces sont inopérants ? que ses clignotants manquent à l'appel ? oui assurément !!!

AVEZ VOUS DÉJÀ VU UNE MOTO DANS CES CAS LA ?? NON JAMAIS !! cela n'est pas possible tant l'impact sur le comportement de la moto et la sécurité du conducteur en dépendent...!!!

Qu'est ce qui fait décider un automobiliste de changer ses plaquettes de frein ou ses pneus ? une personne extérieure parce qu'il en est incapable !!!

LES MOTARDS SONT QUANT A EUX CAPABLES DE LE FAIRE OU PARFOIS SECONDE PAR LEUR CONCESSIONNAIRE QU'ILS RENCONTRENT REGULIEREMENT ! CE QUI N'EST PAS LE CAS DES AUTOMOBILISTES !

ce qui par contre bénéficierait aux motards ce sont les équipements de sécurité tel que pantalons coqués, chaussons montants qui devraient se généraliser par obligations ou incitations mais cela les associations qui militent pour ce CT n'en ont que faire et n'y connaissent rien.

LE COUP DE CE CONTROLE VA IMPACTER PAR CONTRE LE BUDGET DES MOTARDS AU LIEU DE PERMETTRE QU'ILS S'EQUIPENT

N° 961751 - Non à cette aberration

par :

06/07/2023 19:29

L'entrée en vigueur de cette loi n'a pas de sens en raison de la conscience aigüe qu'on les motards de la nécessité du bon entretien de leur véhicule.

De plus, un exemple, mon moyen de transport, vieux de 30 ans, parfaitement entretenu et consommant 3,7L/100km.

changement de son éclairage d'origine pour un meilleur éclairage --> meilleur sécurité --> mais recalage au CT en raison de cette modification. Ou se trouve la logique ?

Autre exemple : modification cosmétique d'une moto vieille de 40 ans pour la fiabiliser (meilleur freinage, meilleur éclairage, clignotants plus visibles... ) Elle ne passera pas au CT... Que faut il faire ? Jeter le véhicule ? Risquer de rouler sans CT ?

En acheter un nouveau et alourdir le bilan carbone en consommant et en achetant du neuf ?

On marche sur la tête sachant que seuls 0,3% des accidents sont liés au défaillances techniques...

N° 961763 - Inutile pour les motos.

par :

06/07/2023 19:31

Résultat d'un lobby X et d'une Europe technocratique !!

En dehors des moins de 125, c'est un impôt. Les motards ne sont pas suicidaires.

Si mesure sonométrique, bien définir la méthodologie et l'étendre aux vl. Attention, la mesure en intérieur pose des problèmes de réverbération.

Pour le reste, compte tenu de la simplicité de contrôle visuel, un prix proche des vl s'apparente à un impôt inutile de plus.

N° 961767 - Inutile pour les motos.

par :

06/07/2023 19:32

Résultat d'un lobby [réseau de contrôle technique] et d'une Europe technocratique !!

En dehors des moins de 125, c'est un impôt. Les motards ne sont pas suicidaires.

Si mesure sonométrique, bien définir la méthodologie et l'étendre aux vl. Attention, la mesure en intérieur pose des problèmes de réverbération.

Pour le reste, compte tenu de la simplicité de contrôle visuel, un prix proche des vl s'apparente à un impôt inutile de plus.

N° 961769 - Projet de décret et d'arrête relatif au contrôle technique moto

par :

06/07/2023 19:33

bonjour, motard depuis l'âge de 18 ans j'ai toujours personnellement entretenu mes motos, j'ai pu transmettre ma passion à ma femme et mes enfants qui ont chacun leur moto dont je fais l'entretien, j'ai donc leurs vies entre mes mains. Tous les consommables (pneus, freins....etc ) sont changés largement avant leur fin de vie, les révisions sont faites en temps et en heure, à 60 ans et 42 ans de moto ne vous inquiétez pas je gère, alors apporter mes motos à un contrôle pour m'entendre dire qu'elles sont nickel sera pour moi une perte de temps et SURTOUT d'argent, de plus j'émet un sérieux doute sur la compétence des contrôleurs, auront tous au moins le permis A, permis que j'exigerai de consulter sinon pas touche à mes motos, pour moi cela est encore une aberration en sachant que seulement 0.3% des accidents sont dû mauvais état des motos, occupez vous plutôt de l'état de nos routes, surtout secondaires, là au moins vous agirez pour la sécurité des motards

N° 961772 - Contrôle technique 2 roues, un must pour la sécurité ou juste une contrainte peu utile ?

par :

06/07/2023 19:34

Deux chiffres pour commencer :

1/ 0.3% des accidents de motos sont imputables à un mauvais entretien de la machine...

Mais

2/ 30% des accidents de motos sont imputables aux mauvais état des routes (source Assureurs).

L'amélioration de la sécurité pour les 2 roues passera t-elle par cette contrainte inutile pour bien des motos ?

En effet, la plupart des motos sont bien entretenues même les anciennes car leurs kilométrages annuels restent assez faibles vis à vis des voitures et peu donc pourront être mises en défaut. Les routes et aménagements routiers en revanche sont beaucoup plus problématiques et certaines pratiques d'entretien ou certains aménagements devraient également faire l'objet de contrôles et de normes.

Les chiffres le prouvent.

Pour revenir au contrôle technique:

- Quid des motos anciennes ou presque anciennes...10, 20, 30 ans ? Même règles ? Exemptions à partir de 20 ans ?

- Quid des coûts pour les collectionneurs possédants de nombreuses machines qui pour la plupart roulent peu ou pas ?

- Quid des règles qui devront s'appliquer et des compétences à mettre en œuvre ? Rien de plus différent qu'un 2 roues et un autre 2 roues...par exemple : démarreur électrique ou kick, fourche ou télélever...moto de 100 kg ou 400 kg, avec ou sans marche arrière, avec ou sans ABS, etc...

Un garagiste moto est un professionnel spécialisé, qui connaît toutes ces différences et d'un coup d'œil, il est déjà capable d'alerter le propriétaire d'un problème sur sa machine et cela au moins une fois par an lors de la révision, d'un changement de pneus ou de plaquettes de frein...alors pourquoi un contrôleur technique ferait-il mieux tous les 2 ou 3 ans ?

- Quid du maillage des centres de contrôle particulièrement dans les zones rurales ?

Bref, si l'idée est d'améliorer la sécurité des motards, travailler sur l'axe machine est peut-être une piste (pour les scooters parisiens par exemple) mais l'essentiel est ailleurs. Il faudrait surtout renforcer la formation des conducteurs y compris des automobilistes qui ne connaissent pas les 2 roues pour la plupart et travailler sur les infrastructures routières et leur entretien (gravillons, patch de bitume, bandes de peintures, pavés glissants, glissières...).

Je pense que l'équipement du motard devrait également faire l'objet de toutes les attentions.

aujourd'hui gants et casques sont les seuls équipements obligatoires. Il faudrait peut-être imposer de rouler avec un blouson, un pantalon et des chaussures homologuées moto pour renforcer la sécurité passive du motard.

J'ai me permis moto depuis près de 40 ans, je roule toujours sur des machines nickel comme presque tous les motards et pour nous, le danger c'est surtout les autres pas nos machines parce que pour un vrai motard, sa machine et son entretien c'est sacré car nos vies en dépendent.

Cordialement

N° 961774 - controle technique moto

par :

06/07/2023 19:34

dès le début de l'apprentissage pour le permis moto et lors du passage de ce dit permis, on nous demande de faire des vérifications avant de commencer à rouler, ce qui n'est pas le cas du permis voiture, les motards entretiennent leur motos car il savent que si ils chutes c'est tres tres douloureux contrairement à la voiture, le CT est donc une aberration, juste pour faire plaisir à 3 associations qui veulent s'en prendre au scooters alors qu'ils ne seront pas concerner par le Ct. c'est encore une fois le fait de prendre les utilisateur de la route pour des vaches à lait, Marre d'être dans un pays fait de restrictions pour des gens honnêtes et pas sur ceux qu'ils faut ....

N° 961775 - Avis

par :

06/07/2023 19:34

Je roule les 12 mois de l'année, pour une moyenne de 30.000km par an. J'ai chuté par manque d'entretien de la voirie par deux fois, mais en aucun cas mon véhicule ne m'a trahi.

Nous sommes motard par plaisir et non pas par nécessité comme c'est le cas pour les automobilistes, généralement passionné vu les contraintes pour réussir le permis A, inutile d'imposer un contrôle qui sera effectué par des contrôleurs n'ayant même pas obligatoirement leur permis.

N° 961776 - Projet de décret et d'arrête relatif au contrôle technique moto

par :

06/07/2023 19:35

bonjour, motard depuis l'âge de 18 ans j'ai toujours personnellement entretenu mes motos, j'ai pu transmettre ma passion à ma femme et mes enfants qui ont chacun leur moto dont je fais l'entretien, j'ai donc leurs vies entre mes mains. Tous les consommables (pneus, freins....etc ) sont changés largement avant leur fin de vie, les révisions sont faites en temps et en heure, à 60 ans et 42 ans de moto ne vous inquiétez pas je gère, alors apporter mes motos à un contrôle pour m'entendre dire qu'elles sont nickel sera pour moi une perte de temps et SURTOUT d'argent, de plus j'émet un sérieux doute sur la compétence des contrôleurs, auront tous au moins le permis A, permis que j'exigerai de consulter sinon pas touche à mes motos, pour moi cela est encore une aberration en sachant que seulement 0.3% des accidents sont dû mauvais état des motos, occupez vous plutôt de l'état de nos routes, surtout secondaires, là au moins vous agirez pour la sécurité des motards

N° 961810 - Sans titre

par :

06/07/2023 19:43

bonjour, motard depuis l'âge de 18 ans j'ai toujours personnellement entretenu mes motos, j'ai pu transmettre ma passion à ma femme et mes enfants qui ont chacun leur moto dont je fais l'entretien, j'ai donc leurs vies entre mes mains. Tous les consommables (pneus, freins....etc ) sont changés largement avant leur fin de vie, les révisions sont faites en temps et en heure, à 60 ans et 42 ans de moto ne vous inquiétez pas je gère, alors apporter mes motos à un contrôle pour m'entendre dire qu'elles sont nickel sera pour moi une perte de temps et SURTOUT d'argent, de plus j'émet un sérieux doute sur la compétence des contrôleurs, auront tous au moins le permis A, permis que j'exigerai de consulter sinon pas touche à mes motos, pour moi cela est encore une aberration en sachant que seulement 0.3% des accidents sont dû mauvais état des motos, occupez vous plutôt de l'état de nos routes, surtout secondaires, là au moins vous agirez pour la sécurité des motards

N° 961829 - contre le lobyisme

par :

06/07/2023 19:49

Je suis contre ce contrôle technique qui fait plus loi de bienséance envers un lobyiste allemand [réseau de contrôle technique] que pour un réel besoin sécuritaire.

Effectivement selon les enquêtes les accidents du à un mauvais état de véhicule sont minimales, moins de 1Pcent

Il ne faut pas confondre motards et gamins en cyclo.

De plus, si l'on prend en compte le kilométrage d'une moto comparé à celui d'une voiture, cela reviendrait à faire augmenter celui de cette même voiture par 10.

25 000 Vs 25 000

Enfin, pensez vous qu'un motard va prendre le risque de rouler sur un véhicule dangereux en sachant que sa seule carrosserie et son équipement,

soyons réalistes

N° 961834 - CT STOP

par :

06/07/2023 19:50

Amis motards

Nous y voilà.

Nous motards en avons ras le casque de ces lobby écolo.

Soyons concret et objectif.

[association], [association], [association]s toutes les 3 parisiennes qui mettent tout le monde dans le même panier ils nous reproche la pollution de l'air, sonore et mauvais stationnement, MAIS C'EST LE TRAVAIL DE LA POLICE, quid des gravillons des ornières du sable, terre etc que je subi régulièrement et que la [association de motard] propose de traiter dans les solutions alternatives proposées par Bruxelles et qui profiteraient à TOUT LE MONDE sans nous stigmatiser de la sorte ni nous rançonner. J'ai pas d'adjectifs assez puissants pour qualifier ses dizaines de personnes envers 4 millions de motards et en forte expansion, on aura forcément de la mémoire le jour venu.

Je n'ai pas de gros moyen et j'ai toujours suivi depuis longtemps toutes mes motos de très près.

VIVE LA MOTO VIVE LA LIBERTE ET VIVE LA FRANCE.... d'avant.

N° 961838 - contre le lobyisme

par :

06/07/2023 19:52

Je suis contre ce contrôle technique qui fait plus loi de bienséance envers un lobbyiste allemand [réseau de contrôle technique] que pour un réel besoin sécuritaire.

Effectivement selon les enquêtes les accidents du à un mauvais état de véhicule sont minimales, moins de 1Pcent

Il ne faut pas confondre motards et gamins en cyclo.

De plus, si l on prend en compte le kilométrage d une moto comparé à celui d'une voiture, cela reviendrait à faire augmenter celui de cette même voiture par 10.

25 000 Vs 25 00

Enfin, pensez vous qu'un motard va prendre le risque de rouler sur un véhicule dangereux en sachant que sa seule carrosserie et son équipement,

soyons réalistes

N° 961873 - Non au ct 2 et 3 roues

par :

06/07/2023 20:02

Si le but de ce contrôle technique est de réduire les accidents des deux et trois roues, il ne sera pas atteint par ce biais.

L accidentologie des 2 et 3 roues ne correspond en rien à des défauts d entretiens des véhicules mais plutôt à des défauts d entretiens de routes et d infrastructure routière et de formations des automobiliste à la problématique des usagers fragiles. Les automobilistes ne connaissent pas les difficultés qu ils ont à percevoir les 2 roues.

Par contre si le but est de faire faire de l'argent à des entreprises privés sur le dos des motards, alors la, le but sera atteint.

Et pourquoi mettre la charte avant les bœufs? Aucun centre n est équipé aucun contrôleur est formé et nous devrions payer pour ça?

Soyons sérieux, bien des choses sont à faire avant le contrôles techniques.

Peut-être même au niveau de la formation? Au niveau du contenu de la passerelles a2 A?

Merci de m avoir lu&#129310;&#129310;&#9996;&#65039;&#9996;&#65039;

N° 961874 - Contrôle technique des 2RM

par :

06/07/2023 20:02

Les motards sont conscients de leur vulnérabilité au guidon d'une moto. C'est pour cela que nous mettons un point d'honneur à vérifier les éléments de sécurité de nos motos avant chaque départ. De plus, être motard est une passion. Nous aimons nos machines, elles sont en général, dans un état impeccable. Pour ma part, je n'ai jamais roulé avec un pneu arrivé au témoin, une ampoule grillée ou des freins défectueux.

Le contrôle technique est, à mes yeux, injustifié et va sanctionner financièrement des motards qui sont en grande majorité, de bons élèves.

N° 961934 - Réglementation

par :

06/07/2023 20:23

Bonjour,

Je roule en vespa px tout les jours depuis mon achat en 1998. Été comme hiver c'est mon seul moyen de locomotion pour aller au travail et tout mes déplacements. Elle totalise plus de 100000 kms. Je l'entretien à la perfection. Je pense qu'il faudrait plus se tourner sur le contrôle des personnes, en effet les personnes ont l'impression que le sol ne fait pas mal. Les vêtements sont importants. Ne porter que des gants et un casque homologué ne sert à rien quand on est en short tee-shirt et tong. De plus avec mon 125 maxi 100 km/h, des personnes vous passent à côté et vous dépasse sur des 50cm3.

La est la vrai vérification à faire.

Et dernière chose 50 euros c'est une somme quand même assez importante.

Merci de m'avoir lu.

Cordialement

N° 961969 - Contre

par :

06/07/2023 20:37

L' accidentologie des 2rms du a un défaut technique représente 0,3% donc une révision auprès d'un garagiste suffit.

Tous les éléments de sécurité sont accessibles sans démontage.

Vérifier l'état des routes et infrastructures routières seraient plus judicieux car il intervient de plus en lkus dans les accidents.

Enfin les associations à l'origine de la démarche sont partisans et ne représentent que leurs adhérents en nombre très limité (70 pour 1association).

N° 961977 - Collectionneur 2 roues

par :

06/07/2023 20:43

Bonjour,

Propriétaire d'une petite collection de 2 roues ( 50cc et Plus)

L'obtention de l'une carte grise via la FFVE coute cher.  
Le contrôle technique aura un cout

Si mes véhicules parcourent 100kms par an, ne pensez vous pas que cela commence à faire beaucoup.

Mes restaurations de véhicules génèrent des emplois, des services, des loisirs lors de manifestations.

Voulez vous supprimer les preuves de notre histoire?

Bien à vous

N° 961987 - Aberration totale

par :

06/07/2023 20:47

Le contrôle de ma moto est fait avant chaque utilisation, pression des pneus, éclairage etc ... cela fait partie du plateau lors de l'examen pour avoir le permis. De plus lors de l'entretien annuel, chez BMW, si la moto présente un danger elle ne ressort pas du garage et doit être réparée. Pas besoin de contrôle technique. Maintenant les « contrôleurs » ont-ils le permis moto? Ont-ils les capacités à déplacer une machine de 400kg?

Il est hors de question que je laisse ma machine à des gens incompetents à ce sujet. L'état doit faire la chasse au moins de 125cm<sup>3</sup>, et là il y a du travail. Comme l'état des routes ... nous sommes des passionnés et notre vie à son importance, oui nous prenons soins de notre machine ...

N° 962001 - Non au CT motos

par :

06/07/2023 20:53

Je suis contre le CT motos qui est pour moi une TAXE de plus.

Il n'y a rien qui le justifie et je connais pas un seul motard qui est pour. Idem pour le CT voitures qui n'est plus justifié.

N° 962022 - Contrôle technique moto : fausse solution

par :

06/07/2023 20:59

En tant que motard depuis 33 ans, je certifie que l'immense majorité des motards que j'ai rencontrée est très attentive à l'état mécanique de leurs montures. Le bon fonctionnement de nos freins, le bon état de nos pneus, une bonne visibilité par un éclairage au top sont nos meilleurs alliés pour survivre cette activité à haut risque. Je possède deux motos, chacune est révisée une fois par an par un mécanicien professionnel. Je sais que si je suis un jour victime d'un accident, la cause n'en sera pas l'état de ma machine. Plutôt l'état de la route ou l'inattention des autres utilisateurs. Merci de ne pas instaurer une mesure inutile. Rendez la pratique de la moto plus sûre par de vrais mesures préventives.

N° 962024 - Utilité "relative" du contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

06/07/2023 21:01



Bonjour

Comme souvent, on embête le plus grand nombre à cause des bêtises de quelques-uns...

D'un point de vue de la SECURITE :

Quels sont les deux roues motorisés les moins bien entretenus ? Ce ne sont pas les motos nécessitant un permis A ou A2. En très grande majorité ces véhicules sont entretenus, leurs conducteurs étant formés et sensibilisés au contrôle régulier de leur engin car sinon la sanction est la chute ! C'est beaucoup plus motivant que n'importe quel PV.

En revanche certains scooters ou motocyclettes citadin(e)s pêchent quelques fois beaucoup de ce côté. On voit des scooters vraiment abimés, sans phares, avec des bouts de carénages susceptibles de blesser des piétons en cas d'accrochage. Beaucoup de ces véhicules sont conduits par des personnes non titulaire d'un permis A ou A2, sont souvent des jeunes moins sensibles aux risques induits par leurs engins.

En ce qui concerne le BRUIT :

Alors là oui il faut faire quelque chose. Me faire réveiller la nuit par un deux roues, ou entendre les motos avec des "silencieux" peu efficaces à plusieurs km de distance quand je randonne en montagne sont deux nuisances dont il faut nous passer.

Il y a en général 3 catégories de coupables dans ces cas :

- petites cylindrées (souvent citadines) à pot "libéré" pour gagner quelques menus watts ou simplement troué par la rouille,
- motos avec des pots aussi modifiés et NON homologués,
- motos souvent américaines faisant du bruit par construction (et homologuées en l'état !), bien plus bruyant que ce qu'on tolère parfois.

Conclusion :

Si il faut faire plaisir à l'Europe et aux associations parisiennes à moindre coût, mettez en place un contrôle technique de sécurité à minima :

- pneumatiques,
- suspensions / amortisseurs,
- freins,
- éclairage.
- contrôle du bruit même pour les "Harley-Davidson" et autres "Indians"

Et surtout augmentez les contrôles avec sonomètres sur les routes !

Pour augmenter la sécurité, les premiers axes de travail sont selon moi :

- la formation des conducteurs : je pousse mes enfants à suivre des stages de formation complémentaires à la conduite (freinage d'urgence, évitement, etc...) en 2 roues et en voiture. Ceci devrait faire partie de la formation DE BASE de tout conducteur.
- l'entretien des routes ! Je suis tombé deux fois en moto : 1ere fois sur des gravillons, la 2ème fois sur une flaque de gasoil (sortie de poids-lourd en courbe).

Merci pour l'attention que vous porterez à ce commentaire. Je vous souhaite un bon travail.

N° 962034 - Non au CT motos

par :

06/07/2023 21:01

Je suis contre le CT motos qui est pour moi une TAXE de plus.

Il n'y a rien qui justifie cette loi et je ne connais pas un seul motard qui serait pour.

Idem pour le CT voitures qui n'est plus justifié.

N° 962035 - Opposition

par :

06/07/2023 21:05

Propriétaire de 2 motos , et auto-responsable de leur états au vu des risques encourus, le CT est totalement inutile dans le cadre de la sécurité routière si ce n'est de taxer d'avantage le contribuable. Les autorités feraient mieux de se préoccuper de l'état des infrastructures laissé à l'abandon qui sont de réels danger pour nous motards. Quant aux dérives en terme de comportement motard, de nouvelles directives seraient certainement à étudier dans les zones urbaines

N° 962061 - Arnaque ?

par :

06/07/2023 21:12

Encore une arnaque de l'état visant à ponctionner les contribuables (comme d'habitude) , les motards dans ce cas. Soit disant pour la sécurité de ceux-ci ! Bravo mes associations écolo ! Je suis écolo mais là c'est se moquer du monde...

N° 962095 - Non au contrôle technique pour les motos !

par :

06/07/2023 21:24

Les motards sont très souvent des passionnés. Tout motard entretient sa machine par plaisir mais aussi pour sa sécurité, car à l'inverse des voitures, quand il y a un accident, le motard n'a pas la carrosserie comme une voiture pour se protéger un minimum.

On sait aussi très bien que le pourcentage d'accident dû au mauvais entretien des motos est extrêmement faible.

Le futur contrôle radar sonore de l'ensemble des véhicules est une bonne chose !

Par contre, il est inadmissible de pouvoir conduire les véhicules sans permis sans obtention du code de la route pour toutes les personnes nées avant le 1er janvier 1988 ! Certains sont des dangers publics.

Il serait beaucoup utile d'instaurer une visite médicale pour les conducteurs à partir d'un certain âge ! Combien d'accidents sont dus à des personnes âgés prenant l'autoroute à l'envers, par exemple ??? Et payer un contrôle technique "visuel"... c'est un peu léger ! Qui, où et combien de contrôleurs techniques seront aptes à faire ses contrôles ??? Faudra t-il aller dans un département voisin pour espérer se mettre en règle ??

Il serait peut-être plus judicieux d'obliger la tenue d'un carnet d'entretien. Les motards sont des gens responsables et conscients de l'importance de l'état de leur moto.

On en a marre de subir encore une fois de plus les décisions du gouvernement orchestrées par un poignées de membres d'associations anti-motards !!

N° 962101 - Points de contrôles nécessaires et suffisant

par :

06/07/2023 21:25

Le très faible taux ( 0.3%) des accidents impliquant les deux roues et dus à leur mauvais état (source assurances) indique le souci permanent qu'ont les conducteurs de 2 roues d'entretenir parfaitement leur véhicule .

Eu égard à cela , ils semblerait logique que les points de contrôles réalisés lors du contrôle technique 2 roues soient restreints aux dispositifs sécuritaires minimum , à savoir freins pneumatiques et éclairage

N° 962124 - Inutile et coûteux

par :

06/07/2023 21:34

J'ai eu des scooters et des motos, toujours méticuleusement entretenus. Je suis le premier concerné par le bon entretien de ma moto. C'est une question vitale, tout simplement. Alors le contrôle technique par des gens qui ont avant tout un objectif commercial serait uniquement une taxe supplémentaire et une nouvelle formalité agaçante pour moi. Je ne crois pas un seul instant que cette mesure puisse améliorer la sécurité des motards ou des autres usagers de la route. C'est de la bureaucratie supplémentaire dont notre administration nationale ferait bien de se passer.

N° 962133 - Non à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

06/07/2023 21:40

Je ne suis pas pour le contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur. Cela va rajouter un coût supplémentaire totalement inutile, déjà que pouvoir rouler avec ce type de véhicule reste un budget conséquent. De plus ça ne rajoute aucun bénéfice au citoyens c'est à dire pas de baisse d'accident, pas de sécurité en plus car on peut faire nous même très rapidement celui ci lors d'un achat d'un véhicule d'occasion (je tiens à rappeler qu'on nous apprend carrément cela lors du permis moto). Enfin bref une mesure insensé qui ne fera que de faire encore plus dépenser "taxer" les français alors qu'on traverse déjà une période de crise !

N° 962189 - Mon avis

par :

06/07/2023 22:02

Projet totalement inutile, je ne vois pas comment cela va réduire le nombre d'accidents sachant que la majorité des décès de motards n'est pas dû à l'état des véhicules...

Vous feriez mieux d'entretenir correctement les routes !

De toute façon on a bien compris que c'était encore une loi pour pomper l'argent des français...

Je suis contre cette loi totalement inutile

N° 962190 - Réflexions constructives

par :

06/07/2023 22:02

Plusieurs choses me choquent tant elles ne sont pas constructives ;

Contrôler la vitesse maximum du 2 roues... pourquoi ? S'il peut théoriquement aller à une certaines vitesse sur circuit, la loi de toute façon ne prévois pas de dépasser 130km/h.

Contrôler les émissions polluantes, pourquoi ? En quoi cela influence la sécurité du pilote motard ?  
Aucunement, il serait plus sage de réfléchir avec une association comme la [association de motard] pour construire des contrôles sur des points essentiels comme l'usure de la chaîne, la tenue du pignon de boîte, le freinage...

Contrôler le bruit, pourquoi ? Si c'est pour s'assurer que le 2 roues en fait suffisamment alors d'accord car le bruit émis par un véhicule de taille réduite par rapport aux autres est très important car influence sa propre visibilité surtout au regard de véhicules de plus en plus insonorisés. Dans le cas contraire cela va à l'encontre de la définition même de la sécurité du motard.

Réfléchissez bien aux points essentiels et non aux aux pressions des associations anti 2 roues...

N° 962231 - Un controle technique à quoi cela sert ?

par :

06/07/2023 22:22

Je m'interroge sur les motivations profondes d'une telle mise en place.

S'agissant du bruit des contrôles réguliers effectués par les forces de l'ordre seraient plus bénéfiques car soumis aléatoirement au flux roulants, la vous allez contrôler des véhicules qui auront remis la chicane et donc qui ne feront plus de bruit. Sauf pour les riverains des centres de contrôles qui eux vont subir les accélérations régulières faites par les contrôleurs technique à longueur de journée.

Un controle pour réduire l'accidentologie, on parle de 0,3 à 0,5%. Et ce ne sont pas ceux qui roulent le plus qui sont dans cette fourchette. Quand par contre au non respect des normes sur les implantations d'infrastructures routières (dos d'ânes) on est à 95% du temps hors tolérance.

Je mène des actions de formation et de sensibilisation au risque routier depuis plusieurs années avec les DDT et autres associations et je pense que nous avons plus de résultats que la future mise en place du contrôle technique.

Je constate que l'état d'entretien des motos est rarement impliqué dans les accidents.

Pour qu'une mesure soit acceptée il faut qu'elle soit comprise, et bon nombre d'entre nous ne comprenons pas la démarche, basée sur des chiffres biaisés fournis par des lobbying du contrôle technique

Bref ce contrôle est une idiotie sans nom, l'actualité montre à quel point vous êtes déconnectés des problèmes actuels.

N° 962263 - Contrôle technique superflu...

par :

06/07/2023 22:34

La nature intrinsèque des 2 roues motorisés fait qu'il est impossible de prendre la route si le véhicule est en mauvais état. La formation initiale au permis A intègre parfaitement les incontournables vérifications de sécurité (un peu comme le permis bateau). Freins, pneus, suspensions...tout cela est surveillé par le motard car il en ressent immédiatement les effets négatifs si la qualité n'y est pas, ceci à la différence d'une voiture.

Un pneu lisse sur une moto ? => c'est inconduisible contrairement à une voiture, la moto louvoie en ligne droite, glisse en virage et chute.

Suspensions HS ? => c'est la chute à la première bosse en virage.

Freins HS ? => c'est la fin de course dans le pare-choc du véhicule de devant avec blessures puisqu'absence de carrosserie..

Tout ces éléments font que le motard ne roule pas avec un véhicule défaillant.

N° 962282 - Contre

par :

06/07/2023 22:47

Bonjour, quand je vois l'état des voitures qui roulent, je me dis souvent que le contrôle technique n'est vraiment pas la bonne solution pour trouver les voitures défectueuses. Alors pour une moto encore moins....

Avez vous vu des motos qui sont dangereuses ? Les motards se soucient de leur moto car au moindre pépins c'est la chute assurées.

Si vous voulez vraiment protéger les motards, mettez l'équipement obligatoire !!

Quand on voit que c'est encore autorisé de faire de la moto en short, t shirt mais avec des gants, c'est bien n'importe quoi.

Arrêter de nous soutirer de l'argent et arrêter ce contrôle technique moto

N° 962287 - Inutile

par :

06/07/2023 22:48

Chaque motard contrôle régulièrement son éclairage, ses freins et tous autres organes de sécurité. A moto, contrairement à une voiture, en cas d'accident, c'est la chute dans quasi 100% des cas. Donc on prend part à sa sécurité en gardant sa moto au top, pour ne pas être blessé. Pourquoi payer 50 à 70€ tous les 2 ans pour vérifier que ce que l'on aura contrôlé 10 fois avant

N° 962337 - Ma solution pour la sécurité routière.

par :

06/07/2023 23:12

Bonjour,

Je pense que le contrôle technique pour les deux et trois roues motorisées n'est pas pertinent pour les raisons suivantes :

Le projet de loi vise à vérifier les organes de sécurité du véhicule pour améliorer la sécurité. Hors d'études des assurances, les accidents de deux roues motorisés pour défaut d'entretien des organes de sécurité sont de seulement 0,3 %. On se rend compte de l'écart entre la réalité et le ressenti.

- Un motard, est par nature un véhicule deux roues en danger si celui-ci est négligé. C'est bien pour cette raison que tout possesseur de deux roues motorisées, réalise scrupuleusement l'entretien complet de leur véhicule. Nous avons de plus en plus de motos avec des feux diurnes ajoutés après l'achat afin de faciliter les autres usagers de la route et les piétons de mieux les voir et éviter au maximum les risques. Le contrôle technique pourrait presque interdire ses feux diurnes non d'origine, ce qui serait contre-productif.

- Le bruit d'origine est suffisant pour être entendu par les autres usagers de la route. Peut de motard changer le pot d'échappement d'origine, si c'est le cas, ceux-ci dispose d'une chicane réducteur de bruit qui s'enlève uniquement lors de roulage sur les circuits (circuits qui sont également soumis a une restriction de bruit et interdise le roulage des véhicule dépassant cette réglementation ).

- Le délai prévu dans le projet de loi tous les 3 ans, paraît cours. Une moto est généralement une acquisition par passion et non comme moyen de locomotion de tous les jours sur la France entière (cette la région parisienne fait exception du au trafic très intense, mais nous croissons plutôt un type de deux roues motorisés particulier, les scooteurs). Au vue du faible kilométrage réalisé par les motards et l'entretiens très suivis, un délai tous les 5 ans me parait plus cohérent avec l'utilisation.

- Les centres de contrôle technique pour les potentiellement motos et autres deux roues mototorsié, m'interroge fortement. Le maniement d'une moto, n'est pas aisé, surtout à basse vitesse et à pied pour la déplacer ... Il n'est pas concevable de laisser de tels gestes délicats à des personnes sans permis moto ni formation spécifique pour ces gestes métier. Il en est même dangereux pour les contrôleurs techniques, le poids d'un enemeni et certaines marques sur leur modèle sont très lourds. La plupart des chutes en moto sont à l'arrêt. Il n'est pas concevable pour moi, potentiel futur client d'un centre de contrôle d'aider, le contrôleur, dans ses gestes professionnels, qui sont payés et non assurés en tant que client. Lors du contrôle, si la moto est abîmée par une chute, qui paiera la facture, comment, sous quel délai et comment le client va-t-il faire. Beaucoup de Français sont très éloignés des concessions de moto.

Je termine sur un point essentiel, la sécurité routière est très importante. À mon sens, en tant que jeune permis motard (et non jeune dans l'âge, 38 ans) le permis devrait s'améliorer en proposant plus d'heures de formation en situation routière, seul le plateau est une épreuve vraiment aboutie. Le deuxième levier pour améliorer la sécurité routière est l'entretien des routes. Stop au gravillon, aux nid de poules et rafistolage à la vas vite pour une question d'économie financière car un motard peut en payer de sa vie. Stop aux aménagement de d'urbanismes le long de la routes meurtrières, plots en béton saillant, poteau de bois qui brise un corps humain lorsque le conducteur d'un deux roues motorisé fait une chute et stop aux non respect de la réglementation des ralentisseurs dans des virages et sur ou sans visibilité et en mauvais état.

Tous ces points évoqués permettent d'avancer sur la sécurité routière qui n'est pas réglée par un contrôle technique.

Cordialement.

N° 962392 - Un contrôle inutile si ce n'est pour les lobbies du contrôle technique  
par :

06/07/2023 23:35

Etant motard et connaissant beaucoup de motards, nos motos sont des objets de passion et font l'objet d'une attention très particulière. On vérifie très souvent et méticuleusement nos organes de sécurité : freins, pneus (état et pression), commandes qui répondent bien...

Si nous attendions tous les 3 ans pour nous soucier de l'état de ces organes, le taux d'accidents serait nettement supérieur, en moto plus que n'importe où ailleurs, un véhicule défectueux est fatal et en tant que motard on en a conscience.

L'argument du bruit est tout aussi fallacieux, si un motard a installé un pot non homologué pour le plaisir, il le remplacera par l'original pour le contrôle et le remontera aussitôt ce contrôle passé. Pour lutter contre le problème de bruit il faut des solutions plus efficaces qu'un contrôle tous les 3 ans. Des contrôles par les forces de l'ordre seraient certainement plus efficaces, ou alors un contrôle technique par semaine histoire de décourager le démontage/remontage du pot à l'origine du bruit...

Créer de l'emploi pour les forces de l'ordre et les aider à maintenir une certaine exigence en terme de respect des règles du code de la route. Car certains manquements trop souvent observés sont potentiellement fatals pour les motards et autres usagers : téléphone, non utilisation des rétroviseurs, clignotants...

Donner de l'argent à de grosses sociétés de contrôle ne changera pas la sécurité des motards.

N° 962411 - ne suis pas favorable au contrôle technique des 2RMs

par :

06/07/2023 23:44

primo

la recommandation européenne offre un choix : contrôle technique ou mesures visant à réduire l'accidentologie.

Privilégions les mesures visant à réduire l'accidentologie

secondo

le contrôle technique ne va pas réduire significativement le nombre d'accidents, parce que les 2RM sont très régulièrement contrôlés par leur propriétaires. Dans ce contexte, le contrôle technique ne sera qu'une charge financière supplémentaire sans effet sur la sécurité routière.

tertio

Le contrôle technique des automobiles a permis de retirer de la circulation de vieilles voitures peu sûres. Les vieux 2RMs sont mieux entretenus que les vieilles voitures.

pour toutes ces raisons, le contrôle technique des 2RMs ne semble pas la mesure la plus pertinente pour réduire le nombre d'accident.

N° 962470 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 00:11

Bonjour,

Il est envisagé de vérifier les points suivant :

"système de freinage "--> Il nécessite un banc spécifique pour attacher la moto est ainsi tester le système. Coût pour le contrôleur qui sera répercuté sur les motards.

"direction" --> Sur une moto, le jeu de direction ne peut être vérifié quand roulage et non pas en statique car difficilement décelable. Le contrôleur va t il rouler avec les motos de ces clients ?

"visibilité", "éclairage et signalisation", "liaison au sol" --> faisable

"structure et carrosserie"--> il est impossible de vérifier visuellement sans démontage, la structure (càd : cadre, moteur porteur...)

"usure des fonctionnements des équipements et organes mécaniques"--> une nouvelle fois, difficilement contrôlable voir impossible visuellement sans démontage.

échappement : pollution (niveau des fumées, opacité des fumées) et niveau sonore -->Faisable

En résumé, ce contrôle technique n'est qu'un pansement réglementaire, pour répondre à une directive administrative mais ne comporte pas les moyens pour assurer une réelle sureté aux motards. Sureté relative lorsque l'on examine les chiffres clés de l'accidentologie des 2 roues.

Toutefois, je tiens à préciser, qu'un contrôle technique, plus poussé, obligatoire au moment de la vente d'un 2 roues d'occasion (toutes cylindrés) serait une bonne chose.

Bien cordialement.

N° 962474 - Un contrôle inutile si ce n'est pour les lobbies du contrôle technique

par :

07/07/2023 00:13

Etant motard et connaissant beaucoup de motards, nos motos sont des objets de passion et font l'objet d'une attention très particulière. On vérifie très souvent et méticuleusement nos organes de sécurité : freins, pneus (état et pression), commandes qui répondent bien...

Si nous attendions tous les 3 ans pour nous soucier de l'état de ces organes, le taux d'accidents serait nettement supérieur, en moto plus que n'importe où ailleurs, un véhicule défectueux est fatal et en tant que motard on en a conscience.

L'argument du bruit est tout aussi fallacieux, si un motard a installé un pot non homologué pour le plaisir, il le remplacera par l'original pour le contrôle et le remontera aussitôt ce contrôle passé. Pour lutter contre le problème de bruit il faut des solutions plus efficaces qu'un contrôle tous les 3 ans. Des contrôles par les forces de l'ordre seraient certainement plus efficaces, ou alors un contrôle technique par semaine histoire de décourager le démontage/remontage du pot à l'origine du bruit...

Créer de l'emploi pour les forces de l'ordre et les aider à maintenir une certaine exigence en terme de respect des règles du code de la route. Car certains manquement trop souvent observés sont potentiellement fatals pour les motards et autres usagers : téléphone, non utilisation des rétroviseurs, clignotants...

Donner de l'argent à de grosses sociétés de contrôle ne changera pas la sécurité des motards.

N° 962477 - Un contrôle inutile si ce n'est pour les lobbies du contrôle technique

par :

07/07/2023 00:14

Etant motard et connaissant beaucoup de motards, nos motos sont des objets de passion et font l'objet d'une attention très particulière. On vérifie très souvent et méticuleusement nos organes de sécurité : freins, pneus (état et pression), commandes qui répondent bien...

Si nous attendions tous les 3 ans pour nous soucier de l'état de ces organes, le taux d'accidents serait nettement supérieur, en moto plus que n'importe où ailleurs, un véhicule défectueux est fatal et en tant que motard on en a conscience.



L'argument du bruit est tout aussi fallacieux, si un motard a installé un pot non homologué pour le plaisir, il le remplacera par l'original pour le contrôle et le remontera aussitôt ce contrôle passé. Pour lutter contre le problème de bruit il faut des solutions plus efficaces qu'un contrôle tous les 3 ans. Des contrôles par les forces de l'ordre seraient certainement plus efficaces, ou alors un contrôle technique par semaine histoire de décourager le démontage/remontage du pot à l'origine du bruit...

Créez de l'emploi pour les forces de l'ordre et les aider à maintenir une certaine exigence en terme de respect des règles du code de la route. Car certains manquement trop souvent observés sont potentiellement fatals pour les motards et autres usagers : téléphone, non utilisation des rétroviseurs, clignotants...

Donner de l'argent à de grosses sociétés de contrôle ne changera pas la sécurité des motards.

N° 962482 - Un contrôle inutile si ce n'est pour les lobbies du contrôle technique

par :

07/07/2023 00:16

Etant motard et connaissant beaucoup de motards, nos motos sont des objets de passion et font l'objet d'une attention très particulière. On vérifie très souvent et méticuleusement nos organes de sécurité : freins, pneus (état et pression), commandes qui répondent bien...

Si nous attendions tous les 3 ans pour nous soucier de l'état de ces organes, le taux d'accidents serait nettement supérieur, en moto plus que n'importe où ailleurs, un véhicule défectueux est fatal et en tant que motard on en a conscience.

L'argument du bruit est tout aussi fallacieux, si un motard a installé un pot non homologué pour le plaisir, il le remplacera par l'original pour le contrôle et le remontera aussitôt ce contrôle passé. Pour lutter contre le problème de bruit il faut des solutions plus efficaces qu'un contrôle tous les 3 ans. Des contrôles par les forces de l'ordre seraient certainement plus efficaces, ou alors un contrôle technique par semaine histoire de décourager le démontage/remontage du pot à l'origine du bruit...

Créez de l'emploi pour les forces de l'ordre et les aider à maintenir une certaine exigence en terme de respect des règles du code de la route. Car certains manquement trop souvent observés sont potentiellement fatals pour les motards et autres usagers : téléphone, non utilisation des rétroviseurs, clignotants...

Donner de l'argent à de grosses sociétés de contrôle ne changera pas la sécurité des motards.

N° 962494 - Contrôle technique deux roues

par :

07/07/2023 00:27

Pratiquant la moto depuis plus de 55 ans (j'ai 74 ans) j'ai vu au long de ma carrière motocycliste les gouvernements prendre de bonnes mesures (port du casque, obligation de rouler phare allumé de jour, protection des glissières de sécurité....) , d'ou mon étonnement face a cette décision de contrôle technique, en quoi cela va-t-il ameliorer la securité des usagers ? Car hormis une étude partielle largement "bidonnée" sur le taux d'accident (est ce normal d'etre juge et partie!) et la plainte de trois associations qui se plaignent du bruit causé par "certains" deux roues (problème qui peut être réglé tout simplement en faisant respecter la loi et donc en verbalisant les deux roues bruyants) je ne vois rien de pertinent dans cette decision, et si le but est de diminuer l'accidentologie des deux roues, il me semble que des campagnes de sensibilisation a la sécurité routière et la vulnérabilité des deux roues seraient plus pertinentes, sans oublier bien entendu, une amélioration de l'état désastreux de notre reseau routier.

Ajoutons aussi, que le conducteur de deux roues qui roulerait avec un véhicule en mauvais état, mettrait principalement sa vie en danger et rarement celle des autres, ce qui n'est pas le cas d'un véhicule à quatre roues pesant entre une et "x" tonnes, et le dit conducteur serait sans doute quelques peu suicidaire, car un deux roues tolère assez peu un mauvais entretien (d'où le très faible taux d'accident dû à un problème technique, hors étude "bidonnée")  
Et ne parlons même pas de la façon dont des contrôleurs "auto" vont effectuer des contrôles "moto" après une simple formation, la connaissance des deux roues ne s'improvise pas !  
Pour toutes ces raisons cette mesure n'a aucun intérêt et semble bien mal improvisée !  
Bien cordialement

N° 962530 - erreur

par :

07/07/2023 02:23

Une automobile est véhicule à but utilitaire (se déplacer du point A au point B, se rendre au travail, déposer les enfants à l'école, au sport...) On choisit de rouler à moto par passion.

C'est la grande différence entre moto & auto.

Les musiciens prennent soin de leurs instruments. Nous entretenons nos motos.

Posez la question à vos proches ! passionnés de moto si vous en connaissez. Sortez de vos tours d'ivoire.! Soyez à portée de baffes !!

N° 962533 - erreur

par :

07/07/2023 02:24

Une automobile est véhicule à but utilitaire (se déplacer du point A au point B, se rendre au travail, déposer les enfants à l'école, au sport...) On choisit de rouler à moto par passion.

C'est la grande différence entre moto & auto.

Les musiciens prennent soin de leurs instruments. Nous entretenons nos motos.

Posez la question à vos proches ! passionnés de moto si vous en connaissez. Sortez de vos tours d'ivoire.! Soyez à portée de baffes !!

N° 962535 - Diarrhée mentale

par :

07/07/2023 02:27

Pour avoir une telle idée de merde! Vous devez souffrir de diarrhée mentale !!

Consultez un médecin au plus vite !!

Voilà un résumé de mon ressenti face à cette ineptie !

N° 962538 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

07/07/2023 02:32

&#1057;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;

&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;

&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,,

&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;

&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;,, &#1080;

&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;

site (&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;)  
[&#1082;&#1072;&#1082; &#1089;&#1086;&#1079;&#1076;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1042; &#1085;&#1072;&#1096;&#1080; &#1076;&#1085;&#1080;,  
&#1092;&#1072;&#1082;&#1090;&#1080;&#1095;&#1077;&#1089;&#1082;&#1080;  
&#1083;&#1102;&#1073;&#1086;&#1081;  
&#1095;&#1077;&#1083;&#1086;&#1074;&#1077;&#1082;  
&#1087;&#1086;&#1083;&#1100;&#1079;&#1091;&#1077;&#1090;&#1089;&#1103;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;&#1086;&#1084;.

&#1057; &#1077;&#1075;&#1086; &#1087;&#1086;&#1084;&#1086;&#1097;&#1100;&#1102;  
&#1074;&#1086;&#1079;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086;  
&#1086;&#1090;&#1099;&#1089;&#1082;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1083;&#1102;&#1073;&#1091;&#1102;  
&#1080;&#1085;&#1092;&#1086;&#1088;&#1084;&#1072;&#1094;&#1080;&#1102;  
&#1080;&#1079; &#1088;&#1072;&#1079;&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1093;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;-  
&#1080;&#1089;&#1090;&#1086;&#1095;&#1085;&#1080;&#1082;&#1086;&#1074; &#1080;  
&#1087;&#1086;&#1080;&#1089;&#1082;&#1086;&#1074;&#1099;&#1093;  
&#1089;&#1080;&#1089;&#1090;&#1077;&#1084;.

&#1044;&#1083;&#1103; &#1082;&#1086;&#1075;&#1086;-&#1090;&#1086;  
&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1081; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090; =  
&#1101;&#1090;&#1086; &#1093;&#1086;&#1073;&#1073;&#1080;.

&#1054;&#1076;&#1085;&#1072;&#1082;&#1086;,  
&#1073;&#1086;&#1083;&#1100;&#1096;&#1080;&#1085;&#1089;&#1090;&#1074;&#1086;  
&#1080;&#1089;&#1087;&#1086;&#1083;&#1100;&#1079;&#1091;&#1102;&#1090;  
&#1088;&#1072;&#1079;&#1088;&#1072;&#1073;&#1086;&#1090;&#1072;&#1085;&#1085;&#109  
&#1077; &#1087;&#1088;&#1086;&#1077;&#1082;&#1090;&#1099; &#1076;&#1083;&#1103;  
&#1079;&#1072;&#1088;&#1072;&#1073;&#1086;&#1090;&#1082;&#1072; &#1080;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1073;&#1099;&#1083;&#1080;.  
&#1059; &#1074;&#1072;&#1089; &#1077;&#1089;&#1090;&#1100;  
&#1089;&#1086;&#1073;&#1089;&#1090;&#1074;&#1077;&#1085;&#1085;&#1099;&#1081;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090; &#1080; &#1074;&#1099;  
&#1078;&#1077;&#1083;&#1072;&#1077;&#1090;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1100; &#1085;&#1072;  
&#1085;&#1077;&#1075;&#1086;  
&#1084;&#1072;&#1082;&#1089;&#1080;&#1084;&#1091;&#1084;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1077;&#1090;&#1080;&#1090;&#1077;&#1083;&#1077;&#1081;,  
&#1085;&#1086; &#1085;&#1077; &#1079;&#1085;&#1072;&#1077;&#1090;&#1077; &#1089;  
&#1095;&#1077;&#1075;&#1086;  
&#1085;&#1072;&#1095;&#1072;&#1090;&#1100;?

&#1055;&#1088;&#1077;&#1076;&#1083;&#1072;&#1075;&#1072;&#1077;&#1084;  
&#1089;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;,, &#1080;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site

(&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;),  
&#1091;&#1074;&#1077;&#1083;&#1080;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1088;&#1077;&#1081;&#1090;&#1080;&#1085;&#1075;&#1072;  
&#1074;&#1072;&#1096;&#1077;&#1075;&#1086; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1072;  
&#1080; &#1084;&#1085;&#1086;&#1075;&#1086;  
&#1076;&#1088;&#1091;&#1075;&#1080;&#1093;  
&#1089;&#1087;&#1086;&#1089;&#1086;&#1073;&#1086;&#1074;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1103;.

&#1047;&#1072;&#1082;&#1072;&#1079;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1075;&#1086;&#1085;  
&#1061;&#1088;&#1091;&#1084;&#1077;&#1088;&#1086;&#1084; &#1080;  
&#1043;&#1057;&#1040; &#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086; &#1074; telegram.  
&#1053;&#1072;&#1096;&#1072; &#1075;&#1088;&#1091;&#1087;&#1087;&#1072; &#1074;  
&#1090;&#1077;&#1083;&#1077;&#1075;&#1088;&#1072;&#1084;&#1084;

N° 962541 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

07/07/2023 02:54

&#1057;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082; &#1072;  
&#1090;&#1072;&#1082;&#1078;&#1077;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN  
site (&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;)  
[&#1086;&#1073;&#1088;&#1072;&#1090;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1082;&#1080; &#1087;&#1088;&#1077;&#1089;&#1089;-  
&#1088;&#1077;&#1083;&#1080;&#1079  
&#1042; &#1085;&#1072;&#1096;&#1077; &#1074;&#1088;&#1077;&#1084;&#1103;,  
&#1092;&#1072;&#1082;&#1090;&#1080;&#1095;&#1077;&#1089;&#1082;&#1080;  
&#1083;&#1102;&#1073;&#1086;&#1081;  
&#1095;&#1077;&#1083;&#1086;&#1074;&#1077;&#1082;  
&#1087;&#1086;&#1083;&#1100;&#1079;&#1091;&#1077;&#1090;&#1089;&#1103;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;&#1086;&#1084;.

&#1057; &#1077;&#1075;&#1086; &#1087;&#1086;&#1084;&#1086;&#1097;&#1100;&#1102;  
&#1074;&#1086;&#1079;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086;  
&#1086;&#1090;&#1099;&#1089;&#1082;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1083;&#1102;&#1073;&#1091;&#1102; &#1076;&#1072;&#1085;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1080;&#1079; &#1088;&#1072;&#1079;&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1093;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;-  
&#1087;&#1086;&#1080;&#1089;&#1082;&#1086;&#1074;&#1099;&#1093;  
&#1089;&#1080;&#1089;&#1090;&#1077;&#1084; &#1080;  
&#1080;&#1089;&#1090;&#1086;&#1095;&#1085;&#1080;&#1082;&#1086;&#1074;.

&#1044;&#1083;&#1103; &#1082;&#1086;&#1075;&#1086;-&#1090;&#1086;  
&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1081; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090; =  
&#1101;&#1090;&#1086; &#1093;&#1086;&#1073;&#1073;&#1080;.

&#1053;&#1086;,  
&#1073;&#1086;&#1083;&#1100;&#1096;&#1080;&#1085;&#1089;&#1090;&#1074;&#1086;  
&#1080;&#1089;&#1087;&#1086;&#1083;&#1100;&#1079;&#1091;&#1102;&#1090;  
&#1089;&#1086;&#1079;&#1076;&#1072;&#1085;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1077;&#1082;&#1090;&#1099; &#1076;&#1083;&#1103;  
&#1076;&#1086;&#1093;&#1086;&#1076;&#1072; &#1080;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1073;&#1099;&#1083;&#1080;.  
&#1059; &#1074;&#1072;&#1089; &#1077;&#1089;&#1090;&#1100;  
&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1081; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090; &#1080;  
&#1074;&#1099; &#1093;&#1086;&#1090;&#1080;&#1090;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1100; &#1085;&#1072;  
&#1085;&#1077;&#1075;&#1086;  
&#1084;&#1072;&#1082;&#1089;&#1080;&#1084;&#1091;&#1084;  
&#1074;&#1080;&#1079;&#1080;&#1090;&#1105;&#1088;&#1086;&#1074;,, &#1085;&#1086;  
&#1085;&#1077; &#1079;&#1085;&#1072;&#1077;&#1090;&#1077; &#1089;  
&#1095;&#1077;&#1075;&#1086; &#1085;&#1072;&#1095;&#1072;&#1090;&#1100;?

&#1055;&#1088;&#1077;&#1076;&#1083;&#1072;&#1075;&#1072;&#1077;&#1084;  
&#1089;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;,, &#1080;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site  
(&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;),  
&#1091;&#1074;&#1077;&#1083;&#1080;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1088;&#1077;&#1081;&#1090;&#1080;&#1085;&#1075;&#1072;  
&#1074;&#1072;&#1096;&#1077;&#1075;&#1086; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1072;  
&#1080; &#1084;&#1085;&#1086;&#1075;&#1086;  
&#1076;&#1088;&#1091;&#1075;&#1080;&#1093;  
&#1089;&#1087;&#1086;&#1089;&#1086;&#1073;&#1086;&#1074;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1103;.

&#1047;&#1072;&#1082;&#1072;&#1079;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,,  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1075;&#1086;&#1085;  
&#1061;&#1088;&#1091;&#1084;&#1077;&#1088;&#1086;&#1084; &#1080;  
&#1043;&#1057;&#1040; &#1074;&#1086;&#1079;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086;  
&#1074; telegram.  
&#1053;&#1072;&#1096; &#1082;&#1072;&#1085;&#1072;&#1083; &#1074;

par :

07/07/2023 05:30

Bonjour, je roule depuis 25 ans tous les jours, le comportement de la majorité des motards est bien plus exemplaire que vous le laissez entendre en mettant en place ce CT, qui montre à l'opinion publique, que les motards ne le sont pas !

Les causes premières des accidents liés aux 2 roues sont la vitesse, l'alcool et bien souvent, ce sont des cylindrées inférieures ou égales à 125 cm<sup>3</sup>, qui, eux ne sont pas des motards.

Merci de prendre en compte mon message avec tout le respect que je vous dois.

Cordialement !

N° 962543 - L'utilité d'un contrôle technique pour les deux roues?

par :

07/07/2023 05:32

Possesseur de nombreuses motos et cyclos de collection (avec carte grise normale), il ne m'est pas possible financièrement et techniquement de passer mes motos au CT2RM.

Habitant en zone de montagne, comment faire pour remonter du CT (s'il en existe un pas trop loin vu l'aménagement des territoires) avec un cyclo des années 40. C'est assurément la casse moteur, en lieu et place d'un suivi technique de ce cyclo.

Je compare ce CT2RM avec celui des autos, qui ne sert pas à grand chose...J'ai porté mon auto avec des disques voilés au CT, qui l'a validé sans soucis pour deux ans, alors qu'elle était inconduisible.

C'est juste pour me ponctionner 80 euros et répondre à une imposition réglementaire, donc un impôt déguisé qui ne permet pas une validation réelle de l'état technique de mon véhicule.

N° 962544 - Ma moto ma sécurité

par :

07/07/2023 05:52

Je suis contre le contrôle technique moto, c'est mon intégrité physique qui est en jeu chaque fois que je roule avec, des qu'il y a un petit souci, soit je vais chez le concessionnaire si encore sous garantie soit mon mecano. Je ne veux pas payer en plus pour faire plaisir au lobbys. Occuper vous de l'état des routes

N° 962545 - . Contrôle

par :

07/07/2023 06:03

Contrôler sa moto avant tout départ est un réflexe, tout comme vérifier si vous avez de l'essence avant de prendre la route, ce n'est que du bon sens et de la responsabilité de chacun . Mettre l'accent sur le partage des routes lors du permis voiture serait plus efficace afin d'éviter de nombreux accidents. Ce contrôle n'est que du pompage d'argent sans aucune efficacité sur l'état des motos .

L'état des routes est beaucoup plus problématique que l'excellent état de ma moto .

N° 962546 -

par :

07/07/2023 06:05

Contrôler sa moto avant tout départ est un réflexe, tout comme vérifier si vous avez de l'essence avant de prendre la route, ce n'est que du bon sens et de la responsabilité de chacun . Mettre l'accent sur le partage des routes lors du permis voiture serait plus efficace afin d'éviter de nombreux accidents. Ce contrôle n'est que du pompage d'argent sans aucune efficacité sur l'état des motos .

L'état des routes est beaucoup plus problématique que l'excellent état de ma moto .

N° 962547 - controle technique moto

par :

07/07/2023 06:30

La grande majorité des motards ont des motos entretenues, nous sommes des passionnés et des amoureux de nos 2 roues quel que soit l'âge et la cylindrée. Nous pensons que les motards résidents en milieu rural vont avoir de grandes difficultés. En effet, nous ne trouvons déjà pas de CT pour nos voitures, comment voulez vous imposer à un jeune qui à une 50cm3 de faire 100km pour faire un CT.

Combien d'accident en 2 roues sont dues à leur mauvais états ? la statistique nationale est de 0,3% quand une autre statistique est que 50% des accidents 2 roues sont dues à l'état des routes. Vous allez augmenter ce % en obligeant certains motards ou conducteurs de petits 2 roues à faire des distances qu'ils n'auraient jamais réalisées en temps normal. C'est un des multiples exemples que je pourrai vous citer ici.

Ayez ceci sur votre conscience

N° 962548 - non au contrôle technique

par :

07/07/2023 06:45

je suis contre le contrôle technique. Cette mesure n'est pas une mesure nécessaire pour s'assurer du bon état de nos motos encore moins pour lutter contre la pollution.

N° 962549 - ct moto

par :

07/07/2023 06:53

Bonjour, Pourquoi ce ct , la mise en place et le fait que les controleurs devront essayer les motos ne sera pas sans risque. La diversité moto est grande donc complexe , le simple fait de démarrer une moto au kick demande une parfaite connaissance du véhicule ce qui n'est pas permis à tout le monde même pas à tous les motards. Le % du d accidents motos du à un mauvais état est vraiment très petit alors pourquoi ne avoir mis 49.3 . Une partie des véhicules ancien ne doit pas disparaître c est aussi notre patrimoine , les voir circuler attirent beaucoup de monde et génère de la proximité

N° 962550 - Controle technique 2 roues

par :

07/07/2023 07:03

Bonjour,

je me permets de donner mon avis au sujet du projet de CT pour les 2 roues.

De manière générale, au vu des chiffres des accidents reliés à la sécurité des deux roues, je ne vois pas la nécessité de mettre ce système en place.

Dans le cas de la mise en place d'un CT pour les 2 roues, il serait absolument primordial, de prévoir une exemption pour les véhicules de collection. Ces véhicules sont difficiles, fragiles et varient incroyablement fortement dans leur conception, principe, équipement et solutions techniques.

Comment gérer cette infinie panoplie et comment juger leur fonctionnement? Par ailleurs, les primes d'assurance pour ces véhicules le prouve par leurs tarifs très bas, ces véhicules ne sont pas sujets à être impliqués dans les accidents de la route!

Salutations

N° 962551 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

07/07/2023 07:10

JPEX &#20132;&#26131;&#25152;&#25512;&#34214;

N° 962553 - CT 2 roues

par :

07/07/2023 07:23

Bonjour.

En un mot inutile! Je suis motard depuis des décennies, je ne voit pas l'utilité d'un CT pour les 2 roues. A part biensûr, le fait de remplir les caisses de l'état au déprimant des motards. Nous n'avons pas eu de nécessité pour ce système jusqu'à aujourd'hui, pourquoi l'instaurer maintenant?

Si il s'agit d'augmenter la sécurité routière, soyons honnête en disant que les domaines dans lesquels une amélioration est nécessaire en sont d'autres! Regardons les trottinettes électriques et autres véhicules modernes qui circulent sur nos routes, nos trottoirs etc... et pour lesquels la sécurité est complètement négligée! La oui, il y a de quoi faire! Je motive à ce concentrer sur ces domaines!

Cordialement

N° 962554 - Dans la neige ma moto ne roule pas...

par :

07/07/2023 07:29

Si je dois amener ma moto à un contrôle technique avant le printemps ben se sera pas possible soit à cause de la neige soit à cause de l'état de la route extrêmement salit avec une tenue de route dangereuse à cause de la présence incommensurable de sel.

De plus que la température froide de la route dégrade grandement la tenue de route et il n'existe pas de pneu neige pour les motos de ma catégorie.

Il est évident que je ne risquerai pas ma vie pour me rendre à un contrôle technique en hiver car je précise que Paris n'est pas représentative de la France entière, l'hiver chez moi est enneigé et les routes sont froide d'où l'intérêt pour les voitures d'avoir des pneus neige même quand il n'y a pas de neige car ils ont une meilleur adhérence sur la route froide mais devienne dangereux sur une route chaude et humide d'où l'intérêt de remettre les pneu été après l'hiver.

Bien sur je ne parle là pas de l'état structurel de la route qui est réellement dangereuse pour toutes les motos alors que je suis sur la triple frontière franco-italo-suisse qui est un passage très très très fréquenté par les groupes de moto, tous les ans des accident mortel spectaculaire à cause de la masse touristique combiné à l'état apocalyptique des route ça ne loupe jamais.

Moi je n'ai que des pneus moto standard et ne peux utiliser ma moto que 4 à 6 mois par an.

Pour le contrôle technique si c'est juste les clignotant et l'éclairage ok, maintenant c'est clair que le mec qui touche à ma bécane n'a pas intérêt à toucher au réglage de mes freins ou embrayage ou la tension de ma chaine, le ralentit, etc... et surtout ne rien démonter.



J'imagine mal un technicien chercher à démonter le carénage de la moto pour aller voir je ne sais quoi car s'il abîme une seule vis ou un seul pas de vis alors il répare sur place dans la foulée à ses frais sinon la moto elle ne repars pas avec un défaut aérodynamique.

Ma moto y a qu'une seule autre personne après moi qui a le droit de la toucher c'est mon mécano et personne d'autre.

J'ai donc une immense peur qui s'immisce en moi car la moto que je laisse à un inconnu sous qualifié risque de devenir un véhicule dangereux après la visite du CT.

Au final on va devoir rester à côté du type qui contrôle la moto pour s'assurer qu'il ne touche pas à un truc par inadvertance dans un atelier interdit au public, ce sera aussi pénible qu'une heure de travail donc il faudra payer l'heure d'obligation de présence du client au client.

En Italie ils ont déjà le CT moto et tous les motards trichent pour passer le contrôle puis une fois terminé ils remettent les motos dans leur configuration perso ça n'a donc aucun sens et d'une inutilité parfaite.

La volonté de vouloir mettre en place un CT moto en France prouve de l'inintelligence des dirigeants de la France qui sont dans la continuité de fracture avec le peuple depuis 20 ans maintenant.

N° 962555 - Dans la neige ma moto ne roule pas.

par :

07/07/2023 07:30

Si je dois amener ma moto à un contrôle technique avant le printemps ben se sera pas possible soit à cause de la neige soit à cause de l'état de la route extrêmement salit avec une tenue de route dangereuse à cause de la présence incommensurable de sel.

De plus que la température froide de la route dégrade grandement la tenue de route et il n'existe pas de pneu neige pour les motos de ma catégorie.

Il est évident que je ne risquerai pas ma vie pour me rendre à un contrôle technique en hiver car je précise que Paris n'est pas représentative de la France entière, l'hiver chez moi est enneigé et les routes sont froides d'où l'intérêt pour les voitures d'avoir des pneus neige même quand il n'y a pas de neige car ils ont une meilleure adhérence sur la route froide mais deviennent dangereux sur une route chaude et humide d'où l'intérêt de remettre les pneus été après l'hiver.

Bien sûr je ne parle là pas de l'état structurel de la route qui est réellement dangereuse pour toutes les motos alors que je suis sur la triple frontière franco-italo-suisse qui est un passage très très très fréquenté par les groupes de moto, tous les ans des accidents mortels spectaculaires à cause de la masse touristique combiné à l'état apocalyptique des routes ça ne loupe jamais.

Moi je n'ai que des pneus moto standard et ne peux utiliser ma moto que 4 à 6 mois par an.

Pour le contrôle technique si c'est juste les clignotants et l'éclairage ok, maintenant c'est clair que le mec qui touche à ma bécane n'a pas intérêt à toucher au réglage de mes freins ou embrayage ou la tension de ma chaîne, le ralenti, etc... et surtout ne rien démonter.

J'imagine mal un technicien chercher à démonter le carénage de la moto pour aller voir je ne sais quoi car s'il abîme une seule vis ou un seul pas de vis alors il répare sur place dans la foulée à ses frais sinon la moto elle ne repars pas avec un défaut aérodynamique.

Ma moto y a qu'une seule autre personne après moi qui a le droit de la toucher c'est mon mécano et personne d'autre.

J'ai donc une immense peur qui s'immisce en moi car la moto que je laisse à un inconnu sous qualifié risque de devenir un véhicule dangereux après la visite du CT.

Au final on va devoir resté à côté du type qui contrôle la moto pour s'assurer qu'il ne touche pas à un truc par inadvertance dans un atelier interdit au publique, ce sera aussi pénible qu'une heure de travail donc il faudra payer l'heure d'obligation de présence du client au client.

En Italie ils ont déjà le CT moto et tous les motards trichent pour passer le contrôle puis une fois terminé ils remettent les motos dans leur configuration perso ça n'a donc aucun sens et d'une inutilité parfaite.

La volonté de vouloir mettre en place un CT moto en France prouve de l'inintelligence des dirigeants de la France qui sont dans la continuité de fracture avec le peuple depuis 20 ans maintenant.

N° 962556 - Sans titre

par :

07/07/2023 07:32

Statistiquement la mise en place du controle technique moto n est pas justifiee par un motif d amelioration de la securite puisque seulement 0,3 des accidents impliquant un 2 roue ont pour cause un probleme d entretien de la moto. La vraie raison est la mise en place d un nouvel impot deguise, comme si il ny en avait pas assez dans un pays qui detient le record du monde de la taxation tous azimuts. Quid de l amelioration de l etat des routes et du sablage pendant l ete. ?

Il est reconnu que l immense majorite des motards prennent un soin p[articulier de leur machine par consequent la contrainte de l etat n est absolument pas justifiee.

N° 962557 - exclusion des cyclomoteurs 49,9 cm3

par :

07/07/2023 07:36

il faut exclure de votre CT les cyclomoteurs , plus communement appellés mobylettes, qui font d ailleurs moins de 50 cm3, ce sont des 49,9 cm3 a leur conception et construction !

si les cyclos 49,9 ou scooters 50 cm3 sont inclus dans votre CT, c est encore une fois de plus un critere d exclusion pour les plus jeunes qui ont besoin d un 2 roues pour aller en travailler en apprentissage , pour les plus pauvres et fragiles, qui n ont que ca pour se deplacer ! pour des raisons diverses, par exemple impossibilité pour eux de passer le permis de conduire pour raisons financieres, ou par anxiété et peur dela conduite en auto

ces petites cylindrées coutent deja tres cher en assurance, peut importe l age du cyclo , ce qui est deja un budget tres consequent pour un jeune, en general 500 euros par an minimum, pour des garanties minables au tiers ! pourquoi les condamnés encore plus avec un CT payant obligatoire ??

N° 962558 - Opportunité du CT2R

par :

07/07/2023 07:47

Bonjour,

Juste pour situer mon identité : 70 ans, pilotage de moto sur route depuis 1996, zéro accident, pilotage sur circuits, zéro accident également, amélioration du pilotage lors de sessions organisées par la Gendarmerie Nationale.

Mon actuelle moto (routière) part en révision annuellement, contrôles quotidiens effectués avant tout démarrage, environ 5000 KM parcourus chaque année quelle que soit la saison.

Finalement, le CT2R ne m'apportera strictement rien en termes de sécurité ni en termes de respect environnemental (comme beaucoup le disent d'ailleurs), sinon de me délester de nouveau au profit de sociétés qui détiennent le monopole financier dans ce domaine.

En revanche, je pense plus que nécessaire de contrôler les engins bruyants (pot d'origine remplacé) et non conformes toutes normes routières confondues...sans oublier de se pencher sur la véritable cause des accidents qui surviennent, soit l'état lamentable de certaines chaussées.

A force de se soumettre bêtement à l'injonction de fonctionnaires bien installés derrière leur bureau, ce CT2R va tuer à petit feu la passion qui anime les motards.

N° 962559 - Au delà du racket

par :

07/07/2023 07:52

La mise en place de ce contrôle technique est un pur racket, demandé par une poignée de personnes appartenant à quelques associations Parisiennes bobo-écologiques et décrié par le reste de la population. Notre gouvernement a sauté sur l'occasion pour instaurer une nouvelle taxe de plus à une partie de la population.

La mise en place de ce CT se fera comme celui des voitures, avec une quinzaine de points de contrôle au départ, puis dans 10 ans nous en serons à 150 points de contrôle avec une facture bien salée. Tout cela participe aux restrictions de liberté et à la baisse du bon vivre en France. Alors une fois de plus merci de continuer à plonger notre pays dans ce gouffre qui est la restriction de liberté, l'assistanat et la privation.

Un motard n'a pas besoin de faire vérifier sa moto par un professionnel qui s'occupera de lui dire si oui ou non il peut rouler en sécurité, les carnets d'entretiens et les suivis aux garages existent déjà. N'importe quel motard est conscient que l'état de sa machine pèse sur sa propre vie, alors pourquoi aller encore faire de l'assistanat pour le peu de motard qui ne comprend pas cela ?

Pas besoin d'un professionnel pour me dire que mes pneus sont HS, que mes plaquettes ou mes disques sont usés ou que j'ai besoin de remplacer un clignotant HS. Arrêtez de maquiller vos décisions en quelque chose qui va servir les gens alors que c'est dur pur racket !

De plus chaque moto a un fonctionnement différent, il est impossible de s'accorder sur des points communs d'observation vu les différents modèles existants, une moto n'est pas une voiture, laissez nous notre liberté.

N° 962560 - non au contrôle technique

par :

07/07/2023 08:00

Non au contrôle technique, cela n'empêchera pas la pollution. Et pour lutter contre le bruit, il faut plus de contrôle de police et de gendarmerie pour verbaliser les auteurs, de ces infractions, pas contraindre tous les motards à un contrôle.

N° 962561 - contrôle technique moto

par :

07/07/2023 08:01

Bonjour,

à la lecture de votre projet, si je comprend bien:

- pour notre sécurité, vous mettez dans le même panier les 49.9 cm<sup>3</sup>, les quads 4 roues, les véhicules diesel 50 cm<sup>3</sup>, les 4 roues électriques 50 cm<sup>3</sup>, les trikes 3 roues (aux 2 roues arrières) les canams (3 roues avec deux roues devant)....

- il va falloir m'expliquer comment vous comptez avoir un banc de freinage dédié aux 2 RM, avec tous ces véhicules différents....

- je souhaiterais savoir pourquoi, vous allez me faire payer 50 euros pour un contrôle sans démontage... je le fais à chaque fois que je sors ma moto (c'est à l'examen du permis moto, et pour ma sécurité!)

- quid de la formation au permis de conduire des contrôleurs technique..... si c'est un lieu privé, alors je n'ai aucune obligation à aller dans cet endroit.... si c'est une délégation de service public, alors le code de la route s'applique, et donc, le contrôleur doit avoir le permis, avec la validation A1...

- que vous désiriez contrôler à juste titre les véhicules bruyants, je vous rappelle que l'arsenal juridique est déjà à la disposition des forces de l'ordre, il suffit de l'appliquer sur la voie publique, car pour aller au ct, 10 mn suffisent à changer un échappement!!!!!!!!!!!!

-Bref, merci de bien vouloir revoir votre copie, je vous rappelle que le rapport MAIDS annonce 0.3% d'accidents dus à un 2 roues mal entretenu (et 80% de ces 0.3 % sont des pneus lisses...y a des idiots partout) et 30% sont dus à l'état lamentable de la voirie DONT VOUS AVEZ DÉJÀ LA CHARGE..... COMMENCEZ PAR NOUS SECURISER AVEC VOTRE OBLIGATION (on paye un max d'impôts pour cela), ET LAISSEZ NOUS ENTRETENIR NOS MOTOS (elles passent tous les 6 000 km à l'entretien, mieux qu'un véhicule neuf!!!!!!!!!!!!)

N° 962562 - CT 2 roues encore à réfléchir

par :

07/07/2023 08:02

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

Que dans le projet d'arrêté, (copier/coller du CT pour automobiles), écrit par des personnes qui n'y connaissent rien, les spécificités techniques des deux roues ne sont pas prises en compte.

Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur le véhicule important et vous placera potentiellement en situation d'illégalité.

Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus longs pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts)

Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus courts. Enfin, un véhicule deux roues, de par son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes

Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues

Au final, il conviendra de demander une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle.

Voilà des éléments de réponse nécessaires pour élaborer votre contribution. Vous êtes, bien sur, libre d'ajouter d'autres remarques en se basant sur votre situation personnelle. Prenez le temps de rédiger vous même votre contribution en tenant compte des points listés ci-dessus.

N° 962563 - Non au CT MOTO

par :

07/07/2023 08:12

Bonjour,

Je suis contre le CT moto car tous les motards entretiennent leur motos, c'est leurs vies qu'ils jouent ! Les accidents de moto diminuent et le nombre de motards augmentent.

Et c'est les contrôleurs comme X et autres, qui ont des intérêts économiques pour obliger ce contrôle.

Bien cordialement.

motards depuis 1978.

N° 962564 - Inutile pour la sécurité.

par :

07/07/2023 08:14

La plupart des motards sont des humains munis d'un cerveau. Ils savent qu'en cas d'accident, ils vont très probablement chuter et se blesser. C'est pour cela que chaque motard contrôle régulièrement son éclairage, pour être visible des autres, ses freins et tous autres organes de sécurité.

A moto, contrairement à une voiture, en cas d'accident, les conséquences peuvent être graves.

Donc on prend part à notre sécurité en gardant notre moto au top, pour ne pas être blessé.

Pourquoi payer 50 à 70€ tous les 2 ans pour vérifier que ce que l'on aura contrôlé 10 fois avant est qui sera toujours OK ???

C'est du lobbyisme de certain qui n'a pas de rapport avec la sécurité. Je ne vous rappellerai pas les chiffres donnés depuis des années.

N° 962565 - CT 2RM

par :

07/07/2023 08:14

a la lecture de votre consultation, plusieurs points me sautent aux yeux:

- pour notre sécurité, vous avez repris le modèle du ct 4 roues, pour coller 3 lignes saupoudrées a la va-vite pour donner l'impression d'avoir travaillé.... je suis dubitatif...

-pour notre sécurité, vous nous demandez de payer 50 euros pour un contrôle visuel sans démontage, hors vous collez un point de contrôle du châssis (SIC)..... sans démontage ca promet!!!! encore une fois, pas crédible, toujours pour ma sécurité.

- pour notre sécurité, vous mélangez le reste des véhicules dans le même panier(les voitures et camions sont déjà taxés), ca en effet, mettre le reste des véhicules a contrôler, on appelle ca de la sécurité, moi, j'appelle ça une levée d'impôts!!!!!!!!!!

- Vous devriez jeter un œil a l'état de l'infrastructure sur laquelle vous demandez aux gamins d'aller a l'école (en vélo (pas paris en vélo hein...), scooter (pas [association] hein...), vous demandez a votre enfant immédiatement de prendre les transports, ce qui va certainement alléger la pollution (pas [association] hein.....).... prenez le temps de lever l'impôt pour au minimum entretenir les routes pour que nos enfants soient en sécurité, et que nous soyons aussi en sécurité!!!!

- il y a tellement d'autres points que vous voulez mettre en valeur pour notre sécurité des 2 RM( frein a main, airbag,pare brise et autres inepties) qui soulignent votre copié collé lamentable que j y passerai 84 pages....(je les aie toutes lues!).

merci de prendre en main la vraie sécurité routière, et vous occuper de l etat des routes, et laissez les utilisateurs de 2RM s occuper de leur moto, il en va de leur sécurité....

merci

N° 962566 - Contre le contrôle technique

par :

07/07/2023 08:15

Moi même motarde, je ne comprends toujours pas ce que va apporter à ma sécurité ce contrôle technique.

J'ai passé mon permis moto plutôt récemment et pendant mon instruction j'ai appris dans le manuel (j'ai été obligé de repassé le code, car + de 5 ans de permis voiture) et grâce à mon moniteur à vérifier sur la moto ,tous les matins ou avant de m'en servir, les différents points de sécurité: liquide et plaquettes de freins, échappement, niveau d'huile, rétroviseurs, pression des pneus, etc....

Ce que je fais sur la moto et maintenant plus régulièrement sur ma voiture.

Je pense qu'un contrôle technique fait par des gens apparemment moins compétents que moi et très peu contrôlés ne rendra pas ma moto plus sûre.

Peut être qu'une formation continue( la formation initiale étant à mon avis déjà très complète) et gratuite me serait plus utile qu'un CT, pour suivre l'évolution des techniques des 2 roues et assurer ma sécurité sur mon engin.

J'ai appris par ailleurs par mon assurance que seule 0.3% des accidents de 2 RM étaient dus à l'état du véhicule. Ce CT me fait plus penser à de l'argent que l'on va donner aux sociétés de contrôle technique plutôt qu'une solution pour une plus grande sécurité des motardes et motards.

Vu l'état de certaines routes et rues en France, je pense qu'il faudrait d'abord penser à s'occuper des infrastructures routières.

Bref pour toutes ces raisons et encore qq autres je pense que le contrôle technique tel qu'il est présenté ne présente aucun intérêt pour ma sécurité.

Ce CT je le fais dès que je sors la moto et quand j'emmène celle-ci en révision chez le concessionnaire, c'est à dire tout les ans ou année et demi.

Une motarde qui a 50% de bonus.

N° 962567 - Inutile pour la sécurité.

par :

07/07/2023 08:16

La plupart des motards sont des humains munis d'un cerveau. Ils savent qu'en cas d'accident, ils vont très probablement chuter et se blesser. C'est pour cela que chaque motard contrôle régulièrement son éclairage, pour être visible des autres, ses freins et tous autres organes de sécurité.

A moto, contrairement à une voiture, en cas d'accident, les conséquences peuvent être graves.

Donc on prend part à notre sécurité en gardant notre moto au top, pour ne pas être blessé.

Pourquoi payer 50 à 70€ tous les 2 ans pour vérifier que ce que l'on aura contrôlé 10 fois avant est qui sera toujours OK ???

C'est du lobbyisme de certain qui n'a pas de rapport avec la sécurité. Je ne vous rappellerai pas les chiffres donnés depuis des années.

N° 962569 - Avis éclairé sur le contrôle technique 2 roues

par :

07/07/2023 08:21

Motard depuis plus de 40 ans, je constate que je n'ai pas besoin d'un contrôle technique payant pour mes 2 roues motorisés.

En effet je me dois de vérifier l'état de mon véhicule avant de l'utiliser sous peine de mourir au premier virage ou freinage.

Un deux roues contrairement à un véhicule quatre roues est en équilibre permanent, ce qui ne permet pas l'a peu près en matière de sécurité.

Concernant les 2 roues motorisés de collection, il en va de même, voire plus.

En effet qui peut contrôler un véhicule de collection sans jamais en avoir conduit un, sans parler de mettre en danger nos machines en les confiant à une personne ne sachant même pas l'utiliser...

Plus de contrôles sur nos routes des 2 roues non conformes serait plus judicieux, en effet lors de l'utilisation sur la voie publique.

Le contrôle technique ne régle en rien l'utilisation des véhicules modifiés après un contrôle technique.

N° 962570 - Contrôle technique moto pourquoi ?

par :

07/07/2023 08:22

Bonjour.

un contrôle technique ..mais dans quel but ? sécurité ? aucun motard roule sur une machine qui n'est pas sûre ..les rapports d'assurances sont là pour le prouver. ...0.3% des accidents le sont à cause de la machine ..principalement à cause des pneus....le réseau routier est bien plus en cause pour les accidents motos.

Je pense que le coût argent est bien plus fort que le coût sûr... les groupes de contrôles techniques voient bien la manne financière que cela représente pour eux.

C'est scandaleux de laisser faire ces lobby du contrôles techniques car c'est encore une taxe de plus..sachant que les motards ne sont pas une tranche de la population la plus riche.

Cordialement

N° 962571 - Véhicules anciens et de collection

par :

07/07/2023 08:24

Bonjour,

Y aura t-il une différence de contrôle entre un véhicule ancien de + de 30 ans et un véhicule de collection du même âge ?

Merci

N° 962572 - CT motos

par :

07/07/2023 08:36

Je pense qu'il faudrait faire comme dans le poids lourd, que ce soit le propriétaire de la moto qui la manipule car il y a vraiment des différences entre manipuler une sportive et une grosse routière à contrario des voitures. Chaque moto est spécifique à manipuler.

N° 962573 - Moto Trial et Enduro

par :

07/07/2023 08:36

Bonjour,

Les 2 roues spécifiques à la pratique d'une activité (loisir et/ou compétitions) de Trial ou d'Enduro sont des véhicules homologués route (assurés en tant que tel) donc je suppose concernés par le futur contrôle technique !

Si tel est le cas il faut savoir que ces véhicules n'empruntent la voie publique qu'entre 2 chemins ou sous-bois et lors des compétitions ne font généralement que traverser la voie publique ! Pour des raisons évidentes de sécurité en chemin ou sous-bois ces véhicules sont dépourvus de rétroviseurs et clignotants (d'ailleurs le contrôle technique de conformité préalable à chaque épreuve vérifie ces points là).

Ces catégories de véhicules sont vendues dépourvues de l'ensemble des accessoires « routes » (parfois fournies dans un carton annexe !)

Il est illusoire, voir impossible de ré-équiper ces véhicules de clignotants, rétroviseurs, ... juste pour se conformer au CT ?

Une dérogation ou aménagement au CT des véhicules tout-terrains est-elle envisagée ou envisageable ?

Merci

N° 962574 - Inutile

par :

07/07/2023 08:41

Décret parfaitement inutile et vous le savez très bien, vous êtes juste motivés par l'appât de l'argent, même pas un souci d'équité de transport. Les motards ne peuvent avoir confiance en leur machine que si elle même est en parfait état de fonctionnement, il n'y a pas de carrosserie pour se sentir protégé, notre protection est la fiabilité de la machine et nos vêtements moto, vous ne trouverez pas de motards avec des motos en mauvais état, à part peut-être dans les cités. Vous êtes des personnages méprisables.

N° 962575 - Inutile

par :

07/07/2023 08:42

Décret parfaitement inutile et vous le savez très bien, vous êtes juste motivés par l'appât de l'argent, même pas un souci d'équité de transport. Les motards ne peuvent avoir confiance en leur machine que si elle même est en parfait état de fonctionnement, il n'y a pas de carrosserie pour se sentir protégé, notre protection est la fiabilité de la machine et nos vêtements moto, vous ne trouverez pas de motards avec des motos en mauvais état, à part peut-être dans les cités. Vous êtes des personnages méprisables.

N° 962576 - Scooters

par :

07/07/2023 08:47

Messieurs,

Un de mes fils utilise son scooter pour se rendre au lycée car ici, dans les Vosges, nous n'avons plus de trains et le réseau des bus est déplorable. Si je comprends bien ce que la presse relaie, tous les cyclos/motos vont devoir faire un contrôle tous les 3 ans, au prix de +/-50€. C'est totalement injuste car cela représente environ 4 à 5 mois de budget essence que nous accordons à notre fils.

N° 962577 - inutile et malvenu

par :



07/07/2023 08:47

Bonjour,

je suis collectionneur et en possession de plusieurs deux roues motorisés de cylindrée allant de 50 à 1400 cm3.

Tous mes véhicules sont parfaitement entretenus et en état parfait de fonctionnement, malgré leur âge parfois avancé.

Le projet de loi visant à contrôler les deux roues est une ineptie, en effet, les possesseurs de deux roues, motards et autres collectionneurs entretiennent parfaitement leurs véhicule.

L'application de ce décret de contrôle sera vécu pour moi et pour bien d'autre usagers comme une taxe supplémentaire et malvenue.

Cordialement

N° 962578 - Parlons sécurité.

par :

07/07/2023 08:48

Bonjour

Motard de 71 ans je suis contre ce contrôle technique qui n'apportera pas grand choses à la sécurité des utilisateurs de deux roues.

Pour moi les stages d'enseignement de la conduite comme la gendarmerie le fait: la plus part des accidents des deux roues ont pour origine des défaillances humaines, seul 0.3% ont pour origine la défaillance humaine, le port des équipements de sécurité: je vois beaucoup de deux roues l'été rouler en tongues short et teeshirt, et surtout l'état des routes: glissières de protection avec anti encastrement, ralentisseurs pas toujours conforme et un rebouchage des nids de poules avec de l'enrobé à froid posé dans les règles de l'art : non damé il se répand et augmente la surface dangereuse....., serait bien plus efficace.

Quand à l'entretien du véhicule, la plus part le font très bien reste à éduquer les utilisateurs de deux roues qui n'ont pas "l'esprit motards"

Enfin les règles de la physique n'étant pas les mêmes pour un deux, trois ou quatre roues le principe de contrôle technique commun est inadapté.

Merci de m'avoir lu.

N° 962579 - Contrôle visuel dans un premier temps

par :

07/07/2023 08:49

Quand on est motard, on entretient sa moto car on joue sa vie à tout moment. Personnellement l'entretien annuel de ma moto (Harley Davidson) varie entre 1200 et 1500 euro. Quand on a ce type de moto de plus de 25000 euro au minimum on ne lésine pas à l'entretien.

D'autre part la différence entre un motard et un automobiliste c'est qu'une moto est personnelle et qu'une auto est impersonnelle (plusieurs personnes peuvent l'utiliser). Un motard s'énervera facilement si l'on touche à sa moto ou si on la maltraite.

Pourquoi dans un premier temps ne vérifier que la conformité de la moto par un test visuel sans faire démarrer la moto (voir l'épaisseur des plaquettes des freins, voir si les feux de route, de croisement fonctionnent, voir les feux stop, voir si les clignotants sont homologués, voir aussi pour les rétroviseurs, voir si le casque et gants sont homologués car ils font partie intégral de la moto en terme de sécurité, etc, etc ...MAIS TOUT CELA EN MODE VISUEL). Cela permettrait de calmer les esprits, et dans un 2ème temps de réfléchir correctement à mettre en œuvre un contrôle technique plus réfléchi 2 ans après quand tout cela serait rentré dans les mœurs.

Pourquoi ne pas demander à des garages ou concessionnaires moto de s'équiper et faire se contrôler technique et non pas passer par des sociétés qui ne connaissent rien en moto. Je pense que cela éviterait pas mal d'écueil dans le monde motard.

N° 962580 - Contrôle visuel dans un premier temps

par :

07/07/2023 08:50

Quand on est motard, on entretient sa moto car on joue sa vie à tout moment. Personnellement l'entretien annuel de ma moto (Harley Davidson) varie entre 1200 et 1500 euro. Quand on a ce type de moto de plus de 25000 euro au minimum on ne lésine pas à l'entretien.

D'autre part la différence entre un motard et un automobiliste c'est qu'une moto est personnelle et qu'une auto est impersonnelle (plusieurs personnes peuvent l'utiliser). Un motard s'énervera facilement si l'on touche à sa moto ou si on la maltraite.

Pourquoi dans un premier temps ne vérifier que la conformité de la moto par un test visuel sans faire démarrer la moto (voir l'épaisseur des plaquettes des freins, voir si les feux de route, de croisement fonctionnent, voir les feux stop, voir si les clignotants sont homologués, voir aussi pour les rétroviseurs, voir si le casque et gants sont homologués car ils font partie intégral de la moto en terme de sécurité, etc, etc ...MAIS TOUT CELA EN MODE VISUEL). Cela permettrait de calmer les esprits, et dans un 2ème temps de réfléchir correctement à mettre un œuvre un contrôle technique plus réfléchi 2 ans après quand tout cela serait rentré dans les mœurs.

Pourquoi ne pas demander à des garages ou concessionnaires moto de s'équiper et faire se contrôle technique et non pas passer par des sociétés qui ne connaissent rien en moto. Je pense que cela éviterait pas mal d'écueil dans le monde motard.

N° 962581 - motard depuis 1984

par :

07/07/2023 08:51

Bonjour, il me semble étonnant qu'une telle disposition soit prise après + de 20ans de contrôles des véhicules légers et des poids lourds.

En effet, j'ose penser que si cette mesure n'a pas été appliquée à la catégorie L depuis tout ce temps c'est quelle n'était trop peu indispensable à la sécurité des usagers de la route.

Depuis tout ce temps j'ai pu constater que les utilisateurs de deux roues sont très impliqués dans l'entretien de leur monture afin de minimiser les risques de chute qui son rarement sans conséquences pour leur intégrité physique et morale.

C'est pourquoi je m'étonne encore d'une telle mesure qui aura pour conséquence évidente pour ceux qui pourront d'investir sur du matériel neuf et de mettre au rebus des machines âgées mais entretenues, sécurisées et plaisantes.

À moins que tout cela ait pour unique but de dynamiser l'économie du marché des deux roues mais je n'ose y croire.

Salutations

N° 962582 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

07/07/2023 08:57

&#1057;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;,, &#1072;  
&#1090;&#1072;&#1082;&#1078;&#1077;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site

(&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;)  
&#1042; &#1085;&#1072;&#1096;&#1080; &#1076;&#1085;&#1080;,,  
&#1087;&#1088;&#1072;&#1082;&#1090;&#1080;&#1095;&#1077;&#1089;&#1082;&#1080;  
&#1082;&#1072;&#1078;&#1076;&#1099;&#1081;  
&#1095;&#1077;&#1083;&#1086;&#1074;&#1077;&#1082;  
&#1087;&#1086;&#1083;&#1100;&#1079;&#1091;&#1077;&#1090;&#1089;&#1103;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;&#1086;&#1084;.

&#1057; &#1077;&#1075;&#1086; &#1087;&#1086;&#1084;&#1086;&#1097;&#1100;&#1102;  
&#1074;&#1086;&#1079;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086;  
&#1086;&#1090;&#1099;&#1089;&#1082;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1083;&#1102;&#1073;&#1091;&#1102;  
&#1080;&#1085;&#1092;&#1086;&#1088;&#1084;&#1072;&#1094;&#1080;&#1102;  
&#1080;&#1079; &#1088;&#1072;&#1079;&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1093;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;-  
&#1087;&#1086;&#1080;&#1089;&#1082;&#1086;&#1074;&#1099;&#1093;  
&#1089;&#1080;&#1089;&#1090;&#1077;&#1084; &#1080;  
&#1080;&#1089;&#1090;&#1086;&#1095;&#1085;&#1080;&#1082;&#1086;&#1074;.

&#1044;&#1083;&#1103; &#1082;&#1086;&#1075;&#1086;-&#1090;&#1086;  
&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1081; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090; =  
&#1101;&#1090;&#1086; &#1093;&#1086;&#1073;&#1073;&#1080;.  
&#1054;&#1076;&#1085;&#1072;&#1082;&#1086;,,  
&#1073;&#1086;&#1083;&#1100;&#1096;&#1080;&#1085;&#1089;&#1090;&#1074;&#1086;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1084;&#1077;&#1085;&#1103;&#1102;&#1090;  
&#1088;&#1072;&#1079;&#1088;&#1072;&#1073;&#1086;&#1090;&#1072;&#1085;&#1085;&#109  
&#1077; &#1087;&#1088;&#1086;&#1077;&#1082;&#1090;&#1099; &#1076;&#1083;&#1103;  
&#1076;&#1086;&#1093;&#1086;&#1076;&#1072; &#1080;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1073;&#1099;&#1083;&#1080;.

&#1059; &#1074;&#1072;&#1089; &#1080;&#1084;&#1077;&#1077;&#1090;&#1089;&#1103;  
&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1081; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090; &#1080;  
&#1074;&#1099; &#1078;&#1077;&#1083;&#1072;&#1077;&#1090;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1100; &#1085;&#1072;  
&#1085;&#1077;&#1075;&#1086;  
&#1084;&#1072;&#1082;&#1089;&#1080;&#1084;&#1091;&#1084;  
&#1074;&#1080;&#1079;&#1080;&#1090;&#1105;&#1088;&#1086;&#1074;,,  
&#1085;&#1086; &#1085;&#1077; &#1079;&#1085;&#1072;&#1077;&#1090;&#1077; &#1089;  
&#1095;&#1077;&#1075;&#1086; &#1085;&#1072;&#1095;&#1072;&#1090;&#1100;?

&#1055;&#1088;&#1077;&#1076;&#1083;&#1072;&#1075;&#1072;&#1077;&#1084;  
&#1089;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;,, &#1072;  
&#1090;&#1072;&#1082;&#1078;&#1077;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site  
(&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;

&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;),  
&#1091;&#1074;&#1077;&#1083;&#1080;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1088;&#1077;&#1081;&#1090;&#1080;&#1085;&#1075;&#1072;  
&#1074;&#1072;&#1096;&#1077;&#1075;&#1086; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1072;  
&#1080; &#1084;&#1085;&#1086;&#1075;&#1086;  
&#1076;&#1088;&#1091;&#1075;&#1080;&#1093;  
&#1089;&#1087;&#1086;&#1089;&#1086;&#1073;&#1086;&#1074;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1103;.

&#1047;&#1072;&#1082;&#1072;&#1079;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1075;&#1086;&#1085;  
&#1061;&#1088;&#1091;&#1084;&#1077;&#1088;&#1086;&#1084; &#1080;  
&#1043;&#1057;&#1040;  
&#1074;&#1086;&#1079;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086; &#1074; telegram.  
&#1053;&#1072;&#1096;&#1072; &#1075;&#1088;&#1091;&#1087;&#1087;&#1072; &#1074;  
&#1090;&#1077;&#1083;&#1077;&#1075;&#1088;&#1072;&#1084;&#1084;

[&#1086;&#1073;&#1088;&#1072;&#1090;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1082;&#1080;

N° 962583 - non au contrôle technique

par :

07/07/2023 08:58

Je suis opposé au contrôle technique, nos motos sont entretenues par nos soins, et par nos mécaniciens à longueur d'année. Le contrôle technique est une mesure désirée par des sociétés qui y voit une manne d'or. De plus quel est le rapport avec la pollution et le climat? Il n'y pas de raison de contrôler des véhicules de plus de trente ans, pour beaucoup d'entre eux ils ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

N° 962584 - Contrôle sonore des harley

par :

07/07/2023 08:59

Ma moto circule depuis 20 ans avec un agrément de 82 décibels sur ma carte grise.

Peut on revenir en arrière sur ces caractéristiques?

De plus, comment va t on mesurer précisément le niveau sonore de la moto et que se passerait il si par hasard, le résultat est supérieur de quelques décibels ( 3 ou 4 par exemple) ce qui correspond à un chuchotement ?

N° 962586 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

Energie et Climat

par :

07/07/2023 09:08

Je ne comprends pas pourquoi un contrôle technique sera obligatoire alors que chaque motard prend soin de sa moto et ne prend jamais la route sans avoir vérifié l'état de son véhicule.

Ce contrôle sert uniquement à enrichir les centres de contrôle et l'état.

Je connais beaucoup de motards qui ne confieront pas leur moto à une personne qui n'a pas l'habitude de déplacer une moto.  
Personnellement ma ma moto qui fait 30000 kms par an ne passera jamais le contrôle.

N° 962587 - réflexion sur le contrôle technique moto.

par :

07/07/2023 09:10

Bonjour,

Je pense que vous allez augmenter la présence de voitures et autres véhicules à quatre roues sur nos routes.

En effet, certains motards qui ont une moto (utilitaire) et ceux qui ne veulent pas s'encombrer avec la récurrence financière et le stress qu'occasionne un contrôle technique, vendront leurs motos (pour pièces) ou elle restera en déco dans le garage.

Ce contrôle va aussi brider la vente de pièces, car dans le doute, il n'y aura plus de vente d'accessoires potentiellement non conformes, je suis sûr que les commerces vont en pâtir.

Enfin, je n'arrive pas à comprendre comment on peut valider ce contrôle qui ne changera rien à la situation actuelle, les chiffres sont là pour le prouver.

Cordialement.

N° 962589 - Points essentiels : nuisances sonores et pollution

par :

07/07/2023 09:15

les "2 roues" motorisés font un bruit inacceptable. La nuit, ça réveille lorsqu'on vit à proximité d'une route.

L'odeur d'échappement est fortement pire que celle d'un véhicule.

Le contrôle "Nuisances" doit absolument être draconien.

Merci.

N° 962590 - Contrôle technique

par :

07/07/2023 09:15

Je suis consterné de cette situation. Je suis passionné et collectionneur. Je roule moins 2000 km par ans. je passe plus de temps à restaurer qu'à rouler. Cela va me coûter cher ayant restauré 13 motos récentes et anciennes la plus vieille 1939... Elles sont toutes dans un état irréprochable. L'argent des radars accumulés devrait être utilisé pour faire de la prévention pédagogique dans les écoles ou sur la prévention routière. Restaurer les routes mettre des doubles glacières, prévoir plus de parking 2 roues, établir des zones de roulages encadrées pour les jeunes pour éviter les rodéos urbains... (le circuit est trop cher) Il y'a tellement à faire mais ça ne résoudra pas les réelles problèmes. Je n'ai jamais vu de moto délabrée sur route... Bref encore un sentiment de raquette et de mépris. L'excuse de la pollution est une pure excuse une moto polluée 2 fois moins qu'une voiture de plus toutes les motos depuis 15 ans possèdent des échappements catalysés et sont en injection.

J'espère que cette loi ne passera pas. Je reste disponible pour un éventuel échange.

Cordialement

Un motard Alsace

N° 962591 - Cr deux roues

par :

07/07/2023 09:18

Bonjour moi mon avis serait d'instaurer au pire un CT a la vente d'un deux roues d occasion simplement et pas un CT périodique qui ne servira à rien .

N° 962592 - Inutile pour les vrai moto

par :

07/07/2023 09:26

Les "vrai" motards (possesseurs du permis A ou A2 et d'une moto de + de 125 cc) sont conscient des risques encourus et donc soucieux de l'état de leur moto.

Aussi, le contrôle technique est inutile pour eux : c'est une perte de temps et d'argent (qui pourrait être mieux utilisé).

Seuls les possesseurs de petites cylindrées (surtout les 50 cc sans formation) pourraient ne pas avoir conscience des risques des deux roues : dans ce cas uniquement, le contrôle technique permettrait d'améliorer la sécurité et réduire les nuisances.

N° 962593 - OUI pour un contrôle a la revente

par :

07/07/2023 09:27

A mon sens, le contrôle devrais être obligatoire lors de la revente d'une moto d'occasion.

N° 962594 - Un projet inadapté

par :

07/07/2023 09:38

Ce projet n'est pas fait pour protéger le conducteur ou réduire les accidents. La formation visant à l'obtention du permis a déjà évoluée et pris en compte ces aspects. Le motard (sauf quelques exceptions) prend soin et entretien sa moto car nous avons conscience qu'il en va de notre sécurité et de celle des autres usagers. Engraisser les organismes de contrôle n'aidera pas, en revanche un des facteurs principaux d'accidents reste l'état des routes qui est sous la responsabilité de l'état. La [association de motard] devrait être plus écoutée car elle œuvre depuis longtemps à la réduction des accidents et la protection de tous les usagers.

N° 962595 - CT moto

par :

07/07/2023 09:47

Chers élus,

Nous ne voulons pas du contrôle technique pour les motos.

Cette "taxe" déguisé ne changera rien à l'état du réseau secondaire routier français qui est lui, bien plus responsable des accidents en deux roues que le soit disant état de nos motos.

Aurez vous, pour une fois, la conscience citoyenne et écouterai l'électorat ?

**NON AU CT TECHNIQUE MOTO!**

N° 962596 - contrôle technique des deux-roues

par :

07/07/2023 09:55

Il était temps d'appliquer cette mesure. Il y a trop d'engins trafiqués, et, trafiqués ou non, ils font trop de bruit. Leur comportement dans la circulation est une autre question.

N° 962597 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 09:55

Je pense que créer un contrôle technique pour les motos n'est pas nécessaire. Les motards sont généralement des passionnés qui prennent soin de leur véhicule. Les comparer à des automobilistes est une aberration. Il faudrait d'abord songer à réparer les routes de notre cher pays avant de faire casquer les motards.

Cordialement

N° 962598 - Remarques au sujet du contrôle technique des véhicules de catégorie L

par :

07/07/2023 09:58

La mise en place est précipitée par les actions de 3 associations et je doute que les centres et le personnel puissent se former convenablement d'ici le premier trimestre 2024.

La fiabilité de la mesure au sonomètre risque d'être peu fiable en fonction de la configuration du lieu (bruits parasites, effet de résonance...j'ai déjà vu ce phénomène à plusieurs reprises lors du contrôle effectué pour mes roulages sur circuit et lors de mes participations au championnat de France des rallyes routiers).

Le fait que le propriétaire effectue les manœuvres et certaines opérations pour faciliter le contrôle me paraît intéressant car perso, je n'aime pas trop qu'on touche à mes motos et il est vrai que sur certaines machines il faut quelques connaissances pour la mise en route, le relevé du kilométrage (navigation dans les différents menus...) mais dans ce cas, le propriétaire du 2 roues concernés devra poser une demi-journée de congés, il faut donc que le coût du CT soit minoré.

Concernant les cyclos, depuis l'apparition de la norme Euro 5, les motorisations 2 temps se font rares, les moteurs à quatre temps devraient donc satisfaire sans problème les tests sonores et de rejets polluants. Les cyclos plus anciens et/ou 2 temps seront "configurés" facilement et rapidement par leurs propriétaires pour valider ces tests (et l'inverse une fois CT en poche, pour retrouver le fonctionnement attendu du cyclo). D'ailleurs, ça serait peut-être l'occasion de supprimer cette limitation à 45 km/h qui est dangereuse pour l'utilisation hors agglomération (c'est le cas pour beaucoup d'apprentis en milieu rural). Je trouverai logique que le cyclo soit en version origine (donc 60-70 km/h et non bridé à la Française à 45km/h) puisque qu'il sera soumis à un CT. Par ailleurs, le permis AM pourra être doté de points, qui permettrait de sensibiliser les utilisateurs et leur permettrait également d'obtenir du bonus/malus pour par la suite assurer un VL à des tarifs moins stratosphériques...Je m'égards un peu.

Quant aux SSV (normalement en L7e) les constructeurs ont déjà trouvé une parade pour ne pas être contraint par la norme Euro 4 et l'installation d'un différentiel AR en les immatriculant en genre TRA (T1 ou T3) ils ne seront donc pas concernés par le CT !

Bref, l'intérêt de la mise en place de ce CT me paraît plus que limité. Il n'empêchera pas la circulation de "poubelles roulantes" comme c'est d'ailleurs le cas en VL...

N° 962599 - CT Moto: un mauvais choix malgré des alternatives vertueuses

par :

07/07/2023 10:00

Le CT Moto n'a pas la même criticité que le CT des autres véhicules. Les chiffres des assurances prouvent que même en l'absence de CT moto le mauvais état du véhicule à une part ridicule de 0,3%. Contre CENT FOIS PLUS pour l'état du réseau routier (30% des causes d'accident moto).

Il est regrettable de priver les catégories les plus défavorisées financièrement, et géographiquement d'un deux roues pourtant moins polueur que les autres moyens de transport soit directement en émissions, soit grâce à la fluidité des déplacements et une analyse globale. L'argumentaire écologique est entendable mais absolument pas majeur dans ce cas là.

L'Europe n'impose que de faire quelque chose, et pas obligatoirement un CT. Des pays à la fois plus responsables vis à vis de leurs contribuables, plus écologiques avec une réflexion pragmatique plutôt qu'accusatoire, ont mis en oeuvre des mesures alternatives intelligentes.

Difficile de penser qu'il soit possible en démocratie que deux ou trois petites associations lobyistes, financée par les aides publiques et animés d'une pensée punitive, puissent avoir un réel avis objectif. Et pourtant, le gouvernement à choisi de se soumettre à leur influence. Malgré les signaux intelligibles, argumentés et forts, mais structurés et respectueux des institutions issus de la communauté motarde.

Les motardes et les motards, une bonne partie de l'opinion publique, ne peuvent qu'en prendre bonne note sur un registre politique.

N° 962600 - CT Moto

par :

07/07/2023 10:01

Le CT moto est évidemment une mauvaise idée, qui semble plus pilotée par le lobby d'entreprises telle que [réseau de contrôle technique] que par une réelle volonté d'améliorer la sécurité routière.

Il est d'avance inutile, très peu d'accidents sont liés à une défaillance technique de la moto.

Commençons par remettre notre réseau routier en état, celui est complètement délabré.

Les motards savent entretenir ou faire entretenir leur moto. Ils sont bien plus exposés qu'en voiture et donc bien plus sensibles à l'entretien du véhicule.

Je parle bien de moto, et non de scooters. Je suis pour un contrôle régulier des engins motorisés en 50cm3 dont la majorité eux ne sont pas aux normes.

Je suis aussi pour un contrôle accru du bruit des moto, au quotidien par les forces de l'ordre. Etant moi même motard, je ne cautionne pas ceux roulant avec un échappement modifié.

Le seul cas dans lequel un CT me semblerait pertinent, est à la revente d'un véhicule, pour être sûr de ne pas se faire vendre une épave déguisée. Mais certainement pas un CT régulier comme les voitures.

N° 962601 - non aux contrôle technique

par :

07/07/2023 10:02

je suis contre car rien ne justifié ce CT si ce n'est une pression de trois associations bidons

mise en place par ce gouvernement pour faire passer le pilules .

je refuse ce contrôle

N° 962602 - Oui à la sécurité et au respect des autres (comportement et pollution). . . mais. . .

par :

07/07/2023 10:12



Statistique d'assurance : 0.3% d'accidents 2RM pour cause de mauvais état du véhicule.  
Les motards sont préoccupés par l'état des organes de sécurité de leur véhicule. . . dont le remplacement est bien plus régulier et la vérification bien plus directement accessible que les véhicules légers.

Dans une optique de sécurité routière, les vrais débats sont :

- le mauvais état des routes
- un non respect permanent des distances de sécurité par l'ensemble des usagers de la route
- sentiment d'impunité
- alcool, drogues
- comportements intolérants entre les différentes catégories de véhicules et leurs problématiques respectives ( et notamment les 2RM envers les véhicules légers )
- comportements inadaptés de 2RM qui s'engagent d'eux-même dans des mauvaises situations
- peu de présence, peu de contrôles et donc peu d'éducation par le moyen des forces de l'ordre sur les routes. . . afin de réguler ces différents points abordés.

Il est cependant vrai de noter une certaine culture de modification des systèmes d'échappement, qui à défaut de représenter un danger est une nuisance publique en terme de pollution sonore et atmosphérique. L'argument de sécurité régulièrement avancé à ce sujet est une aberration.

Cependant les forces de l'ordre mieux présentes sur la route et éventuellement une diminution de la tolérance à cet égard semble plus pertinent qu'une réponse machinerie administrative sans fondement pour un problème aussi spécifique faisant déjà l'objet d'une régulation. . . non appliquée dans les faits.

N° 962603 - Ct 2 rm

par :

07/07/2023 10:12

Bonjour nous avons lu vos 84 page! Je me demande qui as pondu un texte pareil c'est un copier collé du ct voiture, je vous rappelle que nous motards faisons nos révisions chaque fois que nous prenons notre moto et les révisions aux garage tous les 6000km que voulez vous contrôler?as par que j'ai bien payé 50euros à un lobbies comme deckra!!! Contrôler la marche arrière?ma ceinture de sécurité? Au lieux de nous pondre des âneries pareil vous voulez faire comme les autres pays européens vous prenez toujours exemple sur l'Allemagne eux controle les protections des motards !! Et l'état de leurs routes est excellente pas comme nos pauvres pistes de France!!! Mettez en état vos routes nous on s'occupe de nos moto!! Et pour notre sécurité baisseé la tva sur nos protections, casque gants chaussures veste et airbag!! La oui ça c'est de la sécurité!!

N° 962604 - Couderc

par :

07/07/2023 10:13

Vous souhaitez mettre en place un contrôle technique pour les motocycles, plus facile à dire qu'à faire.

Comment allez vous faire pour recruter du personnel qualifié?.il faudra des gens titulaires du permis A et du bac pro mécanique moto.je pense que ces profils ne courent pas les rues.En plus les motocycles sont très bien entretenues,elles n'ont pas besoin de ces contraintes administratives.

N° 962605 - CT inutile en addition de la révision périodique

par :

07/07/2023 10:14

Bonjour,

Possédant un scooter 125cm, en région IDF, je parcours à l'année entre 6.000 et 8.000 KM  
Dans ce laps de temps, suivant les recommandations constructeur une révision est nécessaire tous les 8.000 km.

Un changement d'huile moteur, de filtre à huile, une vérification des niveaux des autres liquides, du freinage et autres points est exécuté en même temps.

Un contrôle technique périodique viendra s'ajouter à une révision déjà nécessaire et n'apportera aucune valeur ajoutée car réalisée par des non spécialistes des 2 roues, comparées à une révision constructeur.

Merci

N° 962606 - Que va améliorer le contrôle technique des deux roues,réflexion d'un usagé avec 400.000kms d'expérience?

par :

07/07/2023 10:19

Je suis motard depuis 1995, j'ai mes 12 points, je possède plusieurs 2 roues (du 125 à la 1000), je n'ai jamais eu d'accident avec un tiers et j'ai parcouru 400 000kms environ depuis mon permis. Mon retour expérience depuis mes début, c'est qu'un contrôle ne diminuera pas les accidents , ce n'est pas parce qu'une moto est en adéquation avec un contrôle que son utilisateur sera a l'abri, seul le comportement , l'anticipation et l'analyses des situations permet la sécurité.Savoir lire la route (nid de poule, dos d'âne,...), observer les autres utilisateurs (conducteur distrait au téléphone, touriste qui cherche sa route,...) c'est ce qui prime pour ne pas avoir d'accident .Un contrôle technique ne peut pas le faire. De plus nous allons être dans la même situation que pour les voitures, les utilisateurs vont se reporter sur ce que diras le contrôleur pour effectuer ou pas les travaux sur sa moto sans une réelle notion de danger. Lors de l'apprentissage de mon permis, on nous apprenait à contrôler les sécurités active (freins,pneumatique,...) mais aussi les sécurités passive (rétroviseur, phare, clignotant,...) .Ce qui est a craindre ,que les motos seront en bonne état que lors du passage chez le contrôleur et si quelque chose arrive entre temps ,on attendra la date anniversaire du prochain contrôle pour réparer. Il aura obtenu son droit de rouler même si elle n'est plus conforme en réalité. Cela va aussi engendrer de la spéculation. il aurait été préférable de faire de la formation,de la prévention comme le font par exemple les unités motoriser de la gendarmerie ou l'on vous fait un rappeler des notions importante. Le contrôle n'empêchera pas les accidents au contraire cela minimisera l'entretien, la surveillance car on se reposera trop sur les commentaires du contrôleur. La prévention, la formation est importante c'est ce qui améliore la connaissance,ce qui permet de gérer les situation à risque. La remise en état des routes et des infrastructures auraient un impact plus importants sur les accidents et les vies perdues ou endommagées.

N° 962607 - observation et demande de renseignement

par :

07/07/2023 10:25

Bonjour

Pourriez vous nous indiquer et l'indiquer dans l'arrêter si le propriétaire déplacera lui même son véhicule et si il accompagnera le contrôleur dans les démarches. En effet de nombreux motards se posent la question et nous aussi dans le contrôle technique, car un motard en règle générale ne prête pas sa moto et en plus certaines motos peuvent faire jusqu'à 400 kg, de plus nous aurons un minimum de démontage notamment pour la batterie et là il serait judicieux que ce soit le

propriétaire qui opère cette opération d'ouvrir la selle et de sortir la batterie afin que l'on puisse contrôler le bac à batterie, côtoyant de nombreux motards leur plus grande crainte est de laisser leur moto dans les mains d'une autre personne et que l'on casse quelques choses en la faisant tomber ou autres.

Pour la terminologie peut être employé le terme Bulle au lieu de pare brise car la aussi de nombreux motard nous ont remonté l'information en nous stipulant " ils veulent nous imposer une taxe mais ne savent même pas de quoi ils parlent "

N° 962608 - Ct moto

par :

07/07/2023 10:34

Contrairement à tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant je ne vois pas de moto je dit bien moto car vous ne faites pas la différence entre un scooter et une moto qui soit en mauvaise état ou rafistolée avec du scotch de plus selon vos statistiques 30% des accidents serait dû au mauvais état des routes donc il serait bon et je vous y invite de revoir l'état de ces dernières. Et contrairement à ce qui vous a été dit par le groupe [réseau de contrôle technique] qui est le grand instigateur de ce contrôle le rapport sur les oils se sont basé pour demander la mise en place de ce contrôle est un rapport espagnol et ce dernier parlait de véhicules 50cm3 autrement dit des scooters. Je vous invite par ailleurs à venir faire un tour en moto en tant que passager et là vous pourrez vous rendre compte de l'état de nos infrastructures routières.

N° 962609 - Contrôle du bruit pour la catégorie L et les autres ? VL et PL ?

par :

07/07/2023 10:40

Bonjour,

Contrôle du bruit sur les véhicules de la catégorie L ? pourquoi pas

Avec un sonomètre > prise de mesure qui peut être complexe

En effet certains véhicules 2 et 3 roues sont trop bruyants mais certaines voitures et poids lourd également.

Sauf erreur de ma part mais il n'existe pas un contrôle similaire pour les véhicules légers ou les véhicules poids lourd

La devise Française :

Liberté ; Egalité; Fraternité

Cordialement

N° 962610 - CT deux roues

par :

07/07/2023 10:48

Motard de tous les jours depuis 34 ans, frère de motard et papa de motards depuis peu, je suis opposé à ce contrôle obligatoire et lucratif. Le contrôle, je l'effectue régulièrement moi même car conscient des risques encourus si mon véhicule n'était pas entretenu avec soin. Nous savons les dangers de la pratique du deux roues, et par conséquent, impliqué par l'état de celui-ci. J'ai été victime quelques rares fois d'accident, mais jamais dû à une cause mécanique, parfois de l'imprudance de ma part mais très souvent, à cause d'un tiers, dont une fois, à cause d'un défaut majeur de la route. J'observe une dégradation rapide de nos infrastructures depuis quelques années dû à un manque d'entretien et d'investissement. Ceci a évidemment un coût alors que le contrôle

technique lui, va rapporter... Évidemment, de nombreuses pistes, tels que, la prévention, la formation serait plus intéressantes mais moins lucratives. Évidemment aussi, il y a le problème du bruit, peut être faut il plus de répression. J'habite près d'un quartier sensible et nous observons fréquemment des rodéo, d'individus non casqués, sur des motos de cross non immatriculé, aux mêmes heures chaque jour sans aucune intervention des forces de l'ordre...Bref, je ne parle pas des automobilistes sur leur téléphone portable et de certaines personnes âgées qui sont de réels danger. Pour conclure, vous vous intervenir sur une accidentologie inférieure à 1 pour cent, mais lucratives alors qu'il y aurait des actions plus efficaces mais coûteuses, tout est dit

N° 962611 - Les deux roues c'est 2% du trafic routier !!

par :

07/07/2023 10:50

Ils représentent près de 2% du trafic mais sont impliqués dans 1 accident mortel sur 4 et dans près de la moitié des accidents graves

À distance parcourue égale le risque d'être tué à 2RM est 17 fois plus élevé qu'en voiture.

En partant de ce principe pourquoi ne pas vérifier via un banc adapté l'efficacité du freinage , de la suspension et le ripage comme pour les véhicules légers ?

Pour des raisons d'investissement pour les centres de contrôles ?

Ils pourront largement l'amortir dans le temps ?

Tous les centres ne pourront pas s'équiper !!

Je préfère dans me rendre dans un centre bien équipé plutôt qu'un centre situé à 10 minutes de chez moi qui sera juste habilité à délivrer un procès verbal moyennant 50€

C'est cela la sécurité routière ?

Cordialement.

N° 962613 - CT 2 roues

par :

07/07/2023 10:58

Étant contrôleur technique automobile, je pense qu'une harmonisation des dates de passage est nécessaire. Si les VL sont en 4/2/2, pourquoi appliquer une autre périodicité pour la catégorie L?...

La communauté des motards se sentirait peut-être plus rassurée en sachant que le contrôleur qui va enfourcher son 2 roues est titulaire du permis adéquat.

Depuis plusieurs années, le remplacement des clignotants d'origines, des feux et phares par des clignotants LED, goutte d'eau, et non conformes sont devenus dangereux par leurs manquent de visibilité. Il est temps d'y remédier.

La dissociation des agréments entre VL et 2 roues ou catégorie L n'est pas nécessaire. Si dans les grandes agglomérations les 2 roues sont nombreux, ce n'est pas le cas sur tout le territoire. Un centre de contrôle exclusif à la catégorie L ne pourra se suffire à lui-même en zone rurale. Alors que le rattachement à un centre de contrôle VL existant est envisageable.

N° 962614 - Controle technique 2 roues

par :

07/07/2023 11:04

Pour moi tout n'est pas blanc ou noir.

Un contrôle technique tel qu'il est imposé au voiture est inapplicable au deux roues. La plus part des deux roues ne comptabilisant que très peu de kilomètre chaque année il est dérisoire de vouloir copier le système automobile. Nos véhicules sont pour une immense majorité entretenu par des professionnel et comme le prouve plusieurs études. L'état des véhicule n'est responsable que d'un infime partie des accidents. Je suis motard depuis plus de 20 ans et je n'ai jamais entendu autour de moi des accident du a un problème mécanique. Je ne compte plus en revanche non respect du code de la route, faute inattention et problème du a l'état de la chaussée.

En revanche un "controle technique" avant une revente de véhicule a un tiers pourrait "selon moi" être une bonne chose. Cela garantirait au nouvel acquéreur d'accéder à un véhicule en parfait état de fonctionnement. Cela permettrait a de jeunes personne inexpérimenté d'accéder à de plus vieux véhicule, à de plus petit prix sans pour autant sacrifier la sécurité.

Et l'écologie dans tous cela? Il faut pour moi se poser la vrai question..... est ce qu'un vieux véhicule déjà produit ne polluerait pas moins que de produire un nouveau véhicule tout en laissant le premier en circulation....? A méditer

N° 962615 - CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE POUR LES MOTOS

par :

07/07/2023 11:07

Bonjour,

Je ne suis pas favorable à la création d'un contrôle technique pour les 2 roues.

En effet, ce serait un coût supplémentaire non négligeable à l'heure où l'inflation explose, pour un faible bénéfice si l'état d'un 2 roues motorisé n'est responsable que de 0,5 % des accidents.

Le contrôle des éléments de sécurité, facilité par une accessibilité totale sans démontage, est déjà effectué chaque printemps en plus de l'entretien/réparations réalisé dans les garages spécialisés dans les motos.

Pour ma part, je roule sur une 125 XLR que j'ai achetée neuve chez Honda en 1999. J'ai parcouru 26 000 kms sans aucun incident avec cette moto qui est en parfait état.

Il s'agit d'un 2 roues motorisé avec un moteur 4 Temps de type « trail » peu bruyant. C'est un modèle Essence SP peu polluant ; je la prends à chaque fois que je peux pour éviter de rouler avec ma vieille voiture 207 Diesel , fluidifiant au passage le trafic routier.

Ce modèle est aussi connu pour ses fiabilité et longévité remarquables. Je fais le nécessaire pour la garder en très bon état et souhaite le conserver le plus longtemps possible (encore 40 ans à ce rythme !). Mais le surcoût généré par les contrôles dans les Centres serait bien conséquent.

J'attends du Législateur que les fabricants (de tous domaines) soient obligés de fournir des pièces neuves jusqu'à la fin de vie des matériels qu'ils ont vendu.

J'espère également l'application d'une réglementation pour toutes les trottinettes et autres nouveaux engins électriques qui circulent en ville à toutes vitesses et dans tous les sens, trottoirs compris !

... car si je n'ai jamais eu d'accident en 24 ans de pilotage malgré l'état des routes parfois dégradé par la neige en Haute-Savoie, j'ai de plus en plus peur aujourd'hui de percuter un de ces « bolides des rues ».

Merci.

N° 962616 - controle technique pour les deux roues

par :

07/07/2023 11:07

bonjour ,j ai une moto une harley de 1999.je pense qu il serait plus judicieux de revoir l etat de nos routes et de tout ce qui mets notre vie en danger(gravillions " la DDE espere qu il y aura de la pluie afin de ne pas passer un coup de balai",barrieres de securités,trous,miroir a certaines intersections,etc etc) je pense quand commençant deja par cela, se sera deja bien et vous avez du pain sur la planche.

bonne journée.

N° 962617 - Mon avis sur le CT des 2 roue

par :

07/07/2023 11:15

Ma passion est les veilles motos, J en ai 3 , J ai bien sûr une voiture qui me permet de faire 95% de mes trajets annuel. Les 5% restant je les partage avec les 3 motos! Que J estime a moins de 500 kms par moto.

C est une passion mes moto ,je suis irréprochable sur la partie technique et entretien. Alors m obligé a faire 3x50 euros pour si peu de kms et pour me dire au contrôle que tout est parfait.... En revanche un contrôle technique a chaque vente de véhicules me semble bien adapté. Cordialement

N° 962618 - CT 2 roues motorisés

par :

07/07/2023 11:16

Il s'agirait à mon sens de devoir parler de contrôle de sécurité et non de contrôle technique.

Le contrôle de s organes concourant à la sécurité du motard et à partir de là peut être effectué quasi sans manipulation à partir d'un controle visuel et la manipulation des commandes .

les modèles de motos sont très divers y compris pour les démarrer. je doute que compte tenu des délais les techniciens de centre puissent passer le permis (conditions à mon sens pour démarrer et manoeuvrer les commande y compris sur un banc de puissance/de freinage) se former efficacement et détecter les machine "dangereuse" ( est-ce qu'une machine de collection ne disposant pas des abs anti patinage actuelle est une machine dangereuse.

Donc , un controel purquoi pas , de sécurité seulement evidemment et pas un controle technique de type automobile qui n'a aucun sens.

N° 962619 - CT deux roues motorises

par :

07/07/2023 11:16

Les accidents de deux roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule 3° Mai bien plus à l'état des routes 30° selon les assurances.

La pollution des 2 roues ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, en ce qui me concerne critère 1 euros 5

N° 962620 - Je suis contre le ct moto &#127949;

par :

07/07/2023 11:16

Je suis contre le ct moto car inutile à ce jour. La [assurance] a justifié que 0,3 % des accidents pourraient être placés sur une négligence d'entretien. Par contre 38% sont dommageables au non entretien des routes. Que faites-vous de nos impôts. Occupez-vous de l'état des routes c'est hyper important pour tout le monde.

N° 962621 - Pourquoi une nouvelle loi?

par :

07/07/2023 11:18

Une telle usine à gaz pour aussi peu d'efficacité, effectivement on est en France ...

Au pays où on a créé un ministère de la simplification administrative.

J'ai obtenu mon permis moto en 1972 et j'ai conduit sans interruption dix motos différentes depuis.

Je n'ai jamais eu besoin qu'on me dise de vérifier mes pneus, mes freins, mon éclairage etc ...

Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de ma vie et de celle de ma passagère. Je n'ai pas besoin d'un décret pour ça.

D'autre part, ceux qui conduisent des deux roues bruyants, sans casques, en faisant des roues arrière et parfois sans assurance ne vont pas se précipiter dans les centres de contrôle. Une réelle éducation à la circulation, une sensibilisation aux accidents, avec visite d'un centre de rééducation de blessés de la route par exemple, aurait sans doute de meilleurs résultats.

N° 962622 - contrôle technique 2 roues

par :

07/07/2023 11:20

Je pratique la moto depuis 40 ans. Ce projet peut avoir un intérêt en cas de revente, ainsi que pour faire cesser certaines nuisances sonores. À par cela, tous les motards savent que leur vie dépend de l'état de leur véhicules et ils y sont bien plus attentifs que les automobilistes, malgré le prix souvent excessif de l'entretien et assurance.

On a beau chercher, on ne voit aucune raison réelle de mise en place d'un contrôle que la énième soumission à l'Europe dont les motivations en l'espèce sont inexistantes, ainsi qu'au "lobby des parisiens défenseurs de la nature" mais qui ont l'oreille du ministre. Pourtant, le 2 roues, c'est moins d'encombrements, de pollution, de détérioration des infrastructures. Tous cela ne pèse pas lourd face à la mise en place d'une nouvelle taxe.

Domage. RV dans les urnes.

N° 962623 - Manque de pertinence

par :

07/07/2023 11:31

Le principe d'un contrôle technique est de vérifier que le véhicule est techniquement en accord avec la législation en place, ceci afin de garantir la sécurité des occupants du véhicule, mais aussi des

autres usagers de la route. Le contrôle automobile a été mis en place en 1985 suite à une enquête ayant relié la sécurité routière au mauvais état des véhicules.

Or, dans le contexte actuel, les différentes statistiques et études non seulement ne relient pas la sécurité routière au mauvais état des 2RM, mais en plus avancent des pourcentages assez faibles. Dans un contexte actuel de difficulté de pouvoir d'achat et d'engorgement des métropoles, le déplacement en 2RM représente une bonne alternative économique pour les citoyens. Ainsi, mettre en place un CT sans données fiables et pertinentes pénaliserait sans fondement l'ensemble des utilisateurs de 2RM.

N° 962624 - Monsieur

par :

07/07/2023 11:35

Encore une aberration européenne, la France même plus capable de prendre ses décisions.

Soumis à des lobbies.

Nos motos sont mieux entretenues que vos routes .

N° 962625 - Le contrôle technique n'apportera aucune amélioration pour la sécurité des conducteurs de 2 roues motorisées

par :

07/07/2023 11:36

Il faut savoir que le texte européen prévoit le contrôle technique OU des mesures alternatives pour la sécurité des 2 RM.

La plupart des mesures alternatives sont déjà mises en place en France, en outre quand on passe le permis moto.

Alors pourquoi un CT ?

Pour plus de sécurité pour les conducteurs de 2 RM qui ont beaucoup d'accidents à cause de l'état de leur moto?

Faux: seul 0.3% des accidents motos sont dus à l'état du véhicule ce qui fait 1/3 de moto sur 100 motos.

Pour lutter contre le bruit et les échappements libres?

Faux: en 1/2h n'importe quel conducteur de moto peut changer son échappement avant et après le contrôle.

Qui sont les personnes qui vont vérifier et contrôler les motos: des personnes qui ne sont peut être jamais monter sur une moto et qui apparemment n'auront pas le droit de conduire le véhicule.

Auront-ils seulement le permis moto?

Pour lutter contre la pollution?

Faux: les motos modernes ont autant de critères anti-pollution que les voitures du même âge. Les motos anciennes bien moins lourdes, consomment moins d'essence, de plaquettes de freins et de pneus que les 4x4 et SUV modernes.

Si on parle sécurité, il faut savoir que tout motard vérifie son véhicule quasiment tout les matins avant de partir au travail ou en vacance. De toute manière il est impossible de rouler avec une moto ne serait-ce qu'avec un pneu dégonflé alors qu'en voiture c'est possible.

Si on parle sécurité, l'entretien des routes , la pose de rochers, poteaux pointus sur les rues en ville, l'utilisation de matériaux glissant pour les passages piétons sont beaucoup plus souvent les causes d'accidents de 2 roues motorisées ou non .

J'entretiens mon véhicule 2 roues régulièrement et il passe chez le concessionnaire au moins 1 fois par an. A quoi va me servir le CT? A payer pour me dire que tout va bien?



En gros moins d'argent pour moi et l'entretien et plus de revenus pour [réseau de contrôle technique] et compagnie?  
Ce contrôle technique est une pure bêtise.

N° 962626 - CT 2 ROUES

par :

07/07/2023 11:39

Mesure aux motivations obscures, les accidents ayant pour cause l'état général du parc 2 roues étant extrêmement rares A CONTRARIO de ceux ayant pour origine l'état des routes.  
Ça coûte peut être plus cher de maintenir une chaussée dans un état correct?

N° 962627 - Contre

par :

07/07/2023 11:43

Je suis contre le CT pour les 2 roues motorisées pour plusieurs raisons, le coût, la périodicité, les centres de CT peut accessible (créneaux horaires, distance ...) étant motard et tenant à ma vie, j'assume moi même le bon entretien et la conformité de ma machine pour ma propre sécurité. Si vous avez de l'argent à dépenser, je me permets de vous conseiller de veiller au bon entretien de nos routes!

Bien cordialement

N° 962628 - ENCORE UN TRUC INUTILE

par :

07/07/2023 11:46

Ou comment imposer un contrôle supplémentaire et inutile dans le pays des normes et de la bureaucratie...

Ou comment faire payer le peuple car on ne sait plus comment gagner de l'argent sur le dos des travailleurs !

Ou comment ne pas écouter les bons interlocuteurs qui peuvent discuter des vrais soucis quant à la sécurité routière.

Nous sommes à l'ère du pognon, non de la réflexion et c'est bien dommage,  
CQFD.

N° 962629 - ct moto

par :

07/07/2023 11:46

quel intérêt y a-t-il à contrôler des motos qui ne sont pas accidentogènes du fait de leur entretien? le parc moto français est reparti sur un ensemble d'engins de tous âges, sur lesquels les motards souhaitent être et se sentent en sécurité du simple fait qu'ils les entretiennent pour la plus grande majorité, comme il faut. (hormis soutirer 50euros/moto/3ans...)

j'ai lu que les 50 cc ne seraient pas contrôlés or ces véhicules là sont sans cesse débridés voir préparés. il n'y en a pas un seul qui est dans les clous de la législation.

qu'en sera-t-il du contrôle de l'état des chaussées, qui lui par contre n'est pas en adéquation. l'état des routes en zone rurale est déplorable dans beaucoup d'endroits et la sécurisation du réseau n'est pas mieux (vis à vis des motards) glissières inadaptées ou absentes par ex...

bref, je reste septique quand à une réelle cause d'améliorer la sécurité avec ça. De plus si mon véhicule âgé possède son contrôle technique, pourquoi l'interdire de circuler dans les zones type zfe

ou autres....???? après tout s'il est reconnu par l'Etat comme étant en bon état je ne vois pas pourquoi on m'interdit de circuler. N'ayant pas les moyen d'acheter un vehicule neuf je me fais plumé deux fois. je dis non au CT!

N° 962630 - contre le CT moto

par :

07/07/2023 11:55

Bonjour,

j'ai 56 ans, je possède 2 deux roues motorisés, je suis très vigilant concernant les organes de sécurité de mes véhicules car je sais que ma seule carrosserie sont mes équipements. Mes 2RM sont révisés tous les ans chez mon concessionnaire.

Sachant que le pourcentage d'accidents causés par des défaillances techniques n'ai que de 0,3 %, sachant que ce CT a été imposé sous la pression de certains lobbies ( dans un but mercantile pour X, et pour satisfaire le haine des anti-2 roues Parisiens contre notre mode de déplacement ), et prenant en considération qu'en guise de CT, il n'y aura qu'un contrôle visuel ( que je fais moi même avant chaque sortie ), qui plus est sera effectué par des "techniciens" qui pour l'immense majorité n'auront pas le permis moto, n'y connaissent donc rien et ne sauront pas manipuler des engins de plus de 300 Kg pour certains modèles ( par exemple 413 Kg pour une Honda Goldwin ) je me permet de vous exprimer ma colère et ma totale opposition à la mise en place de ce racket institutionnalisés qui est complètement inutile et inapproprié.

N° 962631 - Aucune utilité...

par :

07/07/2023 11:59

Bonjour,

La TRÈS grande majorité des motards entretien scrupuleusement son véhicule, il en va de leur sécurité.

Ceux qui pensent lutter contre le bruit d'une minorité se mettent le doigt dans l'oeil, techniquement le changement d'un échappement bruyant ne prend que quelques minutes ; soyez sûr que toutes les motos seront conforme à ce niveau lors de leur présentation au contrôle.

A quand une répression féroce contre le téléphone au volant ? un vrai fléau !

Cdt.

N° 962632 - CT et 2 roues

par :

07/07/2023 12:02

Le contrôle technique des 2 roues n'apportera pas grand chose en terme de sécurité, tout bon motard qui se respecte et qui aime sa moto en prend soin et fait faire les révisions en temps et en heure, il y va de sa vie, de plus les accidents liés à un défaut d'entretien sont très rares. En revanche un CT avant la revente d'un véhicule semble beaucoup plus pertinent et rassurera l'acheteur.

Il y a du bon et du mauvais dans les directives européennes mais là ce n'est pas une bonne idée, encore un truc pondu par des technocrates qui ne connaissent/n'aiment pas la moto...

N° 962633 - avis sur le CT des véhicules motorisés

par :

07/07/2023 12:02

Propriétaire d'un solex (qui va moins vite qu'un vélo !) et d'une moto que j'entretiens régulièrement et avec minutie depuis 22 ans, vous me racquetterez d'une cinquantaine d'euros à chaque CT !

Malheureusement les pouvoirs publics ne répondent plus au besoin des citoyens mais aux lobbyings de sociétés et d'associations sans état d'âmes et dépourvues de bon sens.

Reprenez votre courage à deux mains et agissez sur des leviers qui porteront leurs fruits en matière de sécurité : formation, réfection des voiries, baisse de la TVA sur les équipements, ...

N° 962634 - Inutilité du contrôle technique pour les motos.

par :

07/07/2023 12:09

Pour moi la mise en place du contrôle technique est simplement inutile car les arguments avancés sont un peu fallacieux:

1) soit disant pour la sécurité, alors que le problème technique n'est responsable que de 0.3% des accidents et que les infrastructures ont un taux de responsabilité bien plus élevées. Les motards entretiennent leur véhicules car pour leur sécurité il n'ont que cela, de plus les mécaniciens font les contrôles lors des révisions.

2) Pour éviter le bruit sur certaines moto: un échappement de moto est facilement démontable, sur ma moto il faut 25 à 30 minutes pour changer l'échappement. Pour ceux qui ne sont pas conforme il suffit donc de mettre un homologué juste avant le contrôle.

3) aujourd'hui qu'elle est le maillage: les motards des campagnes risquent de faire des kilomètres pour trouver un centre.

4) quelle est la formation des techniciens pour manipuler une moto, et quelles responsabilités en cas de chute d'un véhicule?

5) Les contrôles tel que présentés ne prennent pas en compte les spécificités de la moto.

6) Est-ce que les appareils actuels sont adaptés à la moto.

Voilà pourquoi je trouve que ce contrôle technique est inutile et qu'il est dû au lobbying à une poignée d'association anti-motard et des centres de contrôles techniques qui manipulent les statistiques comme bon leur semble.

N° 962635 - Quid des flottes ?

par :

07/07/2023 12:10

Bonjour,

Je possède une flotte de véhicules anciens, dont tous ne sont pas en carte grise collection.

Par définition et par respect pour ces mécaniques anciennes et nobles, mes motos roulent très peu.

Payer 50 euros x 10 pour des motos en parfait état et roulant peu est aberrant. Y aura-t-elle un "prix de groupe" pour une flotte ?

Le but est-il de tuer notre patrimoine roulant ?

N° 962636 - CONTRE

par :

07/07/2023 12:11

Bonjour,

Je ne trouve aucun intérêt à mettre en place un contrôle technique des 2 roues.

Premièrement car ça va creuser mon budget qui n'est déjà pas élevé et donc creuser le budget pour l'entretien de mon véhicule. 50€ de moins ça peut être se priver de la gamme de pneu supérieur qui me garantie une meilleure sécurité sur la route.

Ca fait 30 ans que je fais de la moto (loisir et trajet professionnel) et malgré un salaire modeste, je n'ai jamais négligé l'état de ma moto car tout simplement sur une moto, c'est directement lié à notre sécurité et de plus, le plaisir n'est plus du tout le même si nous avons quelques pièces que ce soit qui est défectueuse sur notre véhicule, le ressenti est instantané contrairement à une voiture. Nous sommes, pour la plupart, de vrais passionnés et l'entretien de nos machines fait partie intégrante de cette passion. Vous ne croiserez quasiment jamais la route d'un 2 roues dégradé. On n'a déjà pas de carrosserie alors si on négligeait un temps soit peu l'entretien de ce dernier, on se mettrait littéralement en danger et ça, 99% des conducteurs de 2 roues en sont bien conscients. Alors SVP, prenez notre parole en compte pour une fois.

Cordialement

N° 962637 - Contrôle technique moto.

par :

07/07/2023 12:15

Bonjour.

J'habite en Moselle et j'ai 27 ans. J'ai le permis moto depuis 7 ans.

Cela fait plusieurs années que la France ne met pas en place le contrôle technique malgré la pression mise par l'Europe et cela pour une bonne raison. Les statistiques en matière d'accident lié à une négligence de sécurité sont en faveur des motards.

C'est pour cela qu'à mon avis le contrôle technique moto n'est pas nécessaire au vu des différentes enquêtes, statistiques et avis des professionnels du domaine.

Il y a des solutions plus adaptés pour renforcer la sécurité des motards, comme par exemple un meilleur entretien des routes ou encore des voies de circulation dédiés.

Je vais également ajouter que dans le cas d'un contrôle routier faite par nos forces de l'ordre, les principaux organes de sécurité comme les pneumatiques, les rétroviseurs ou encore les clignotants sont contrôlés par nos agents assermentés. Tout problèmes de sécurité sera sanctionné avec dans le cas des pneumatiques, une fiche d'immobilisation avec obligation de changement des pneus avec confiscation de la carte grise jusqu'au changement des pneus.

Bien Cordialement.

N° 962638 - Égalité

par :

07/07/2023 12:17

Très peu d'accident dû à l'état des motos. Contrôle technique demandé par des associations qui privilegie le vélo, mode de transport en explosion du nombre d'accidents et de non respect du code de la route. Égalité pour tous les français. Immatriculation des deux roues, motorisés ou non, et sicontrôle technique, contrôle technique pour pour tous (inclus les vélos) ou pour personne.

N° 962639 - Remarques sur la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur.

par :

07/07/2023 12:21

Madame, monsieur,

Je saisis l'opportunité via cet outil de vous faire part de mes remarques quand au déploiement du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur. Je suis automobiliste et motard depuis plus de 20 ans.

- Les meilleurs élèves en terme de sécurité routière présentant les meilleurs taux d'accidents notamment deux-roues (par exemple Hollande et Finlande), n'ont pas de CT.
  - Ma moto a plus de 10 ans et je n'ai pas les moyens d'en acheter une plus récente. Je considère injuste de devoir chaque année payer pour ce contrôle. Les accidents relèvent majoritairement des comportements et non de l'âge du véhicule.
  - L'argument environnemental n'est pas recevable dans la mesure où il est évident que conserver le plus longtemps possible ces véhicules roulant peu est moins impactant que de les détruire pour en consommer de nouveaux.
  - Enfin pour conclure, j'ai la désagréable sensation que l'instauration de ce contrôle technique vise à privilégier d'autres desseins que les prétentions écologistes ou sécuritaires.
- Vous remerciant par avance de la prise en considération de mes remarques.

Respectueusement

N° 962640 - Aucun impact sur la sécurité

par :

07/07/2023 12:26

Le contrôle technique moto, une exigence régulière imposée aux propriétaires de motos en France, est devenu un sujet de discorde et de désaccord parmi la communauté motarde. Bien que la sécurité routière soit une préoccupation légitime, il est temps de remettre en question l'efficacité et la pertinence du contrôle technique moto dans sa forme actuelle.

Tout d'abord, il convient de souligner que les motos diffèrent considérablement des voitures sur de nombreux aspects techniques. Les critères utilisés pour le contrôle technique des voitures peuvent ne pas être adaptés aux motos, ce qui soulève des préoccupations quant à l'équité et à la pertinence de cette mesure. Les spécificités des motos, telles que leur agilité, leur poids léger et leur système de freinage différent, nécessitent une approche distincte en matière de contrôle technique.

De plus, les motos sont généralement utilisées de manière saisonnière et parcourant moins de kilomètres que les voitures. Par conséquent, elles sont moins soumises à l'usure mécanique et aux défaillances techniques. Imposer un contrôle technique périodique aux motos peut être excessif et entraîner des coûts inutiles pour les propriétaires de motos, en particulier pour ceux qui les utilisent occasionnellement ou pour les loisirs.

En outre, il est important de noter que de nombreux motards sont des passionnés qui entretiennent et prennent soin de leurs motos de manière méticuleuse. Ils sont conscients de l'importance de la maintenance régulière pour assurer leur sécurité personnelle. Le contrôle technique moto peut être perçu comme une méfiance envers les motards et une remise en question de leur engagement à maintenir leurs véhicules en bon état.

Par ailleurs, le contrôle technique moto peut créer une charge administrative et financière supplémentaire pour les propriétaires de motos, en particulier ceux qui possèdent plusieurs motos ou des modèles anciens et rares. Les frais associés à ce contrôle, ainsi que les contraintes de temps et

les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous, peuvent décourager certains motards et nuire à leur expérience de conduite.

Enfin, il est crucial de noter que la sécurité routière ne peut être améliorée uniquement par le contrôle technique. La sensibilisation des motards, l'éducation à la conduite sécuritaire et le respect des règles de la route jouent un rôle crucial dans la prévention des accidents. Les ressources investies dans des campagnes de sensibilisation et dans l'éducation des motards pourraient être plus efficacement utilisées pour promouvoir une conduite responsable.

En conclusion, le contrôle technique moto en France suscite des préoccupations légitimes. Il est essentiel d'engager un débat approfondi pour évaluer son efficacité réelle, son impact sur la sécurité routière et la pertinence des critères utilisés. Une approche plus équilibrée et adaptée aux spécificités des motos pourrait être envisagée, en prenant en compte la passion des motards pour leur engin et en évitant des charges administratives et financières excessives pour les propriétaires de motos.

N° 962641 - Va falloir faire gaffe, Messieurs du CT

par :

07/07/2023 12:32

Mes motos, ma passion, (tout) mon argent...

Voir quelqu'un d'autre monter sur mes bécanes et me dire comment les entretenir équivaut pour moi à regarder un mec violer ma femme.

Va falloir être convaincant et prudent les gars du CT.

N° 962642 - contre un controle periodique pour les 2 roues motorises

par :

07/07/2023 12:35

je suis contre un controle technique qui ne sera que visuel et fait par des personnes non motardes.

Chaque sortie moto fait l'objet de controles visuels de securite.

un motard entretien son vehicule car il sait que sa vie en depend.

la loi prevoit deja la verbalisation des pots d'echappements dechicanes, quel interet de le verifier lors d'un controle periodique ?

il serait plus judicieux de prevoir un controle lors de la vente.

N° 962643 - Chiffres

par :

07/07/2023 12:40

Selon le rapport du Ministère des Transports, il y a eu en 2022 718 décès de conducteurs de 2 roues, et 1565 d'automobilistes...

Les auto sont pourtant soumises au contrôle technique depuis longtemps. Il y a donc un problème avec les raisons invoquées pour mettre en place le contrôle des motos.

Le vrai chiffre de l'insécurité des motos, c'est les 40.000 motos/scooters volés dans l'année. ET QUE FAIT LA POLICE ???

N° 962644 - Chiffres

par :

07/07/2023 12:41

Selon le rapport du Ministère des Transports, il y a eu en 2022 718 décès de conducteurs de 2 roues, et 1565 d'automobilistes...

Les auto sont pourtant soumises au contrôle technique depuis longtemps. Il y a donc un problème avec les raisons invoquées pour mettre en place le contrôle des motos.

Le vrai chiffre de l'insécurité des motos, c'est les 40.000 motos/scooters volés dans l'année. ET QUE FAIT LA POLICE ???

N° 962645 - CTRL technique 2 roues motorisés

par :

07/07/2023 12:47

Bonjour,

Bien différents de VL, le 2 roues motorisés est de par sa conception et la formation bien mieux voir très bien entretenu par son propriétaire. Conscient que son intégrité physique ne dépend pas d'une carrosserie, il met un point d'honneur à ne pas négliger sa sécurité. Toutefois un CTRL d'aide peut être bienvenu en si celui-ci est fait professionnellement et n'est pas issu d'un lobby.

Éléments pouvant à mes yeux aider au bon entretien: Freinage, Eclairage, Bruit. Les pneumatiques ne me semblent pas pertinent car le premier concerné s'en aperçoit très vite.

Salutations.

N° 962646 - Non au contrôle technique Moto !

par :

07/07/2023 12:49

Voilà trente ans que je roule occasionnellement a moto en loisir!! Payer une fois de plus pour quelque chose qui n'a rien a voir avec la sécurité le CT va changer les mauvais comportements !!?? ha oui le bruit !!!! Des mirages 2000 survolent tous les jours au dessus ma , nos têtes ça ne pose aucun problème ....!?? Et j'en passe !!!

La pollution..... !?? Mais oui!!

J'ai plusieurs motos je dit non à cette nouvelle pompe à fric .

Ras le bol !!!!... Réglez les vrais problèmes..!! Ne cédez pas a La dictature européenne et les lobby..STOP !!!

N° 962647 - Rodéos urbains

par :

07/07/2023 12:50

Bonjour,

En quoi le CT moto va t il régler le seul fléau provoqué par les 2 roues, vu et connu de tous: les rodéos urbains ?

Messieurs les décideurs, encore une fois, vous vous trompez de cible. Le petit peuple s'acquitera de vos 50 balles pendant que des énerguènes sans cervelle et en survet basket continuent de sévir.

Vous ne contribuerez pas à calmer la grogne sociale en agissant ainsi, mais à mettre au pouvoir l'extrême droite.

Des évidences que vous ne voyez pas, mais tellement flagrantes pour les gens normaux et bien élevés comme nous.

Salutations ?

N° 962648 - pas pour ce contrôle technique , mais sous réserve

par :

07/07/2023 12:51

le controle doit être fait pour les "motards" qui roulent avec des épaves , et il y en a (après consciente qu'on ne peu pas "sélectionner") !

Sinon, en grande majorité , on est responsable et très sérieux, on est assurés (contrairement a certaines voiture) c'est tout de même notre monture et sans carrosserie, donc ,je vous assure qu'on fait gaffe , en entretien , sécurité etc etc .

Par contre obligé un CT lors d'une vente , serai normal, (quoique avant de vendre on fait un bilan avec le garagiste afin de vendre la moto en parfait état), afin que l'acheteur sache à quoi s'en tenir (comme pour les voitures), ma question est : quels vont être les éléments de contrôle, parce que contrôler le moteur sur ma moto est très difficile, a moins démonter le carénage ! Bref, pour ma part, et parce que je suis et ai tjs été très sérieuse et responsable, aussi bien en voiture, en solex ou en moto, et bien ce contrôle est inutile. En plus, si c'est pour faire comme on fait déjà chez notre garagiste habituel et qui nous connais et connais notre moto, et beh ,je ne vois pas pourquoi fair eun "doublon" ,sauf pour l'argent ...Ahh et oui, il faudra du personnel qui s'y connait en moto, en solex etc , non ?????? Bonne journée

N° 962649 - Question sur controle technique

par :

07/07/2023 12:52

Bonjour

Que se passe t il si le controleur fait tomber la moto et endommage le carénage ou une pièce mécanique (sélecteur vitesse, frein arrière,..) ou levier frein ou embreillage, si il y a des rayures,.. ? soit

En testant le frein avant qui pourrait déséquilibrer le contrôleur

En mettant la moto sur la bequille mais sans reculer la moto pour bien stabiliser la moto

....

Y a t il un état de la moto fait avant le contrôle comme quand on loue une voiture et signé par le propriétaire ?

Pourquoi y a til ce contrôle pour des raisons de sécurité alors que les statistiques des assureur moto relèvent un pourcentage très très faible des accidents dus au mauvais entretien des motos ?

Y a t il des tests d accélération pour la pollution à l arret donc risque de surchauffe ou laisse t il le moteur monter en température avant d accélérer ?

N° 962650 - Participation à la consultation - Mise en place CT 2 roues

par :

07/07/2023 12:53

Motard et automobiliste depuis 48 ans, l'instauration d'un CT moto me révolte.

En effet si le CT auto évite les véhicules dangereux sur route, le parfait état d'un moto est vital pour un motard, il en va de sa vie. Encore une taxation et des obligations administratives parfaitement inutiles. Merci aux lobbies et ayatollah de la sécurité routière, à l'Europe génératrice de cette obligation et à notre gouvernement qui se plie aux injonctions de Bruxelles. En résumé: Plus de contraintes et moins de liberté.



N° 962651 - Aucun intérêt

par :

07/07/2023 12:55

J'ai 10 vieille motos de collection qui ont plus de 30 ans. Je ne vois aucun intérêt à passer des contrôles techniques sur ces motos qui ne font même pas 10kms par an pour certaines. Les contrôleurs n'arriveront même pas à les démarrer au kick. Et si jamais ils les font tomber les pièces cassées sont introuvables. Qui va payer les frais exorbitants de réparation ? De plus nos motos pour la vie de tous les jours sont parfaitement entretenue et rien ne m'empêche en sortant du CT de démonter ou remonter les pièces qui me plaisent si j'en ai envi. Bref une taxe supplémentaire qui ne va rien apporter et coûter très cher au contrôleur technique en cas de casse.

N° 962653 - Aucun intérêt

par :

07/07/2023 12:56

J'ai 10 vieille motos de collection qui ont plus de 30 ans. Je ne vois aucun intérêt à passer des contrôles techniques sur ces motos qui ne font même pas 10kms par an pour certaines. Les contrôleurs n'arriveront même pas à les démarrer au kick. Et si jamais ils les font tomber les pièces cassées sont introuvables. Qui va payer les frais exorbitants de réparation ? De plus nos motos pour la vie de tous les jours sont parfaitement entretenue et rien ne m'empêche en sortant du CT de démonter ou remonter les pièces qui me plaisent si j'en ai envi. Bref une taxe supplémentaire qui ne va rien apporter et coûter très cher au contrôleur technique en cas de casse.

N° 962654 - Controle technique moto

par :

07/07/2023 13:07

Etant motard depuis 10 ans,

Etant défavorable, n'ayant pas le choix je pense que du bon sens devrait porter sur un controle visuel de la moto lié aux fuites mécanique / frein / éclairage et état des pneus

N° 962655 - CT Moto

par :

07/07/2023 13:15

Bonjour

Je comprends que cela peut éviter certaines dérives de certains motards (pot non homologué qui réveille tout le quartier par exemple) mais en règle général le motard tenant à sa vie entretien parfaitement son véhicule donc à mon sens pas besoin de CT mais plus de contrôle pour ceux qui dérivent trop

N° 962656 - contrôle technique motos

par :

07/07/2023 13:22

Est il nécessaire de mettre en place un CT pour les motos de collection qui parcourent moins de 1000kms par an , qui sont très suivies par les proprios ?

Comment voulez vous que la démocratie ne soit pas malade, quand les études qui montrent qu'il n'y a pas de lien entre l'accidentologie et la pollution Versus l'état des motos ne soient pas prises en compte, que les bénéfices partiront vers les actionnaires de [réseau de contrôle technique], pour accentuer l'écart de moyens entre les plus pauvres et les plus riches.

N° 962657 - Valeur ajoutée par rapport à mes contrôles personnels

par :

07/07/2023 13:24

Bonjour

Le projet de décret indique que le contrôle technique comportera des vérifications visuelles, des mesures des émissions polluantes, la vérification des émissions sonores et le contrôle de la vitesse maximale limitée par la réglementation de certains véhicules.

Quelles vérifications visuelles (état/usure pneumatiques, plaquettes de frein, fonctionnement éclairage et clignotants,...) autres que celles que je réalise déjà moi-même seront intégrées à ce contrôle technique : aucune.

Ma moto est strictement d'origine, régulièrement révisée par le concessionnaire et donc conforme à la réglementation sur les émissions sonores et les émissions polluantes. Ce contrôle technique va donc indiquer que ces paramètres sont conformes à ceux fixés par la réglementation. Quel est l'intérêt du contrôle technique ?

La vitesse maximale limitée par la réglementation ne concerne que les cyclomoteurs et ne s'applique pas aux motocyclettes.

En synthèse, une dépense supplémentaire pour les motards sans intérêt pour la sécurité mais qui bénéficiera uniquement aux lobbyistes qui ont poussé à ce contrôle technique.

N° 962658 - Un CT controversé

par :

07/07/2023 13:26

Bonjour,

Je rédige ce commentaire individuel et personnel aujourd'hui pour faire part d'un point de vue qui me paraît global dans le fond.

Cela fait des années que l'on nous parle de la mise en place d'un CT 2RM, ce qui m'amène à me poser plusieurs questions.

Tout d'abord, je suis propriétaire d'un 2RM motorisé depuis plus de 8ans, et à la fréquence de 10 à 12 mois environ, je suis amené à effectuer un entretien de ma moto comme le préconise le constructeur.

Ceci étant dit, je ne trouve pas l'utilité d'ajouter à un CT, une validation par un concessionnaire et/ou réparateur agréé serait pour moi bien plus adéquat(en terme de temps / d'argent / d'administration)

Le deuxième point concerne celui des 2RM inférieures à 125cc. En effet, tout le monde peut constater que ces véhicules sont le plus souvent utilisés par les jeunes, et leur entretien est parfois un peu mis de côté de part leur inexpérience ou leur manque de volonté.

Combien de fois nous pouvons constater par jour le mauvais état des scooters 50cc (freinage lent, modification du moteur, pot d'échappement instable et ultra bruyant, plaque d'immatriculation absente)

Certes, la population dite "motarde" n'exclue pas des comportements inappropriés de la part de certains de leurs membres, mais les comportements des 50cc à 125cc laissent parfois à désirer, et le mauvais état de leur véhicule ne fait qu'accentuer le risque sur la voie publique.

En attendant la mise en place ou non de ce CT 2RM, j'espère que toutes les mesures qui en découlent seront abordées dans leurs entières, et qu'il ne s'agit pas de contraindre les usagés de la route circulant en 2RM, qui néanmoins aujourd'hui facilite l'accès, le stationnement et la circulation dans nos villes les plus peuplées, qui serait encore pire si personne ne roulait en 2RM.

Cordialement

N° 962659 - Pour quoi faire ?

par :

07/07/2023 13:26

Le contrôle technique est juste un nouvel impôt déguisé...l'état des motos,je ne parle pas des scooters 50,ne permet pas de faire un lien avec l'accidentologie.

De plus,50€ pour ne pas faire grand chose,ça fait cher, surtout que tout est accessible directement

N° 962660 - CT moto

par :

07/07/2023 13:30

Que l'on contrôle tous les véhicules à moteur 2 roues d'accord mais les cyclomoteurs de 40 50 ans la population qui les conduit est une population de passionnés qui fait quelques sorties par an on ne s'en sert pas l'hiver ils n'ont pas d'accident on comprendrait les cyclomoteurs à partir de l'année 2000 scooter trafiqué et autres qui permettent à des jeunes de faire les fous dans les banlieues oui mais les anciennes mobylettes les VéloSoleX franchement c'est du n'importe quoi

N° 962661 - contrôle technique moto

par :

07/07/2023 13:31

Bonjour

y a t il quelqu'un de l'autre côté du miroir démocratique ?  
qui lira ce message?

faut t il instaurer un CT pour les motos de collection qui parcourent moins de 1000kms par an et qui sont très suivies par les propriétaires?

Comment voulez vous que la démocratie se portent bien, quand les études qui montrent que l'accidentologie n'a pas de lien avec l'état mécanique des motos ne sont pas retenues, que la plus grande part des revenus générés par ce CT partira vers les actionnaires de [réseau de contrôle technique] pour accentuer l'écart de richesse entre les plus pauvres et les nantis.

N° 962662 - CT 2RM

par :

07/07/2023 13:34

Bonjour. Mon véhicule 2RM passe en entretien au minimum 1 fois par an ( et comme vous n'êtes pas sans le savoir les professionnels n'ont pas le droit de laisser rouler un véhicule dangereux ) , donc je ne comprend pas l'utilité de payer des personnes qui au mieux ne sont pas plus qualifiées que les garagistes spécialisés pour ce type de véhicules.

Cordialement.

N° 962663 - Encore une injustice

par :

07/07/2023 13:34

Les seuls véhicules mal entretenus sont les petits scooters et vous avez la bonne idée de les exempter. Ça devrait être l'inverse. En plus 50 euros ! Quelle plaisanterie, ça devrait être le tiers de celui d'une voiture, maximum. Vous volez les Français qui ont des sous et de la liberté, comme d'habitude depuis des années. Merci l'Europe les champions du conflit d'intérêt des 3 associations de voleurs.

N° 962664 - sujet moto d'enduro

par :

07/07/2023 13:43

Bonjour, comme noté dans le projet de décret le gouvernement tient compte des spécificités de certaines motocyclettes pour les exclure de ce texte. En effet, les motos d'enduro qui circulent de façon marginale sur la route et dont les caractéristiques sont modifiées dès l'achat pour pouvoir être utilisées dans les chemins ne doivent pas être soumises au contrôle technique. Cependant la phrase notée dans le projet de décret laisse percevoir un doute puisqu'elle précise "dans le cadre d'une activité sportive". Les enduristes pratiquent leur passion en compétition mais la plupart du temps entre copains sans aucun aspect sportif. Je vous demande donc de prendre en compte cet aspect afin d'exclure totalement les motos d'enduro utilisées en compétition ou en loisir.

Je vous remercie par avance

N° 962665 - Contrôle technique des deux roues totalement injustifié

par :

07/07/2023 13:56

Vu le faible kilométrage annuel, le faible taux de pollution comparé aux autres modes de transport, le fait que l'état technique du véhicule n'intervient que dans 0,3% des accidents, le contrôle technique des deux roues motorisés est absolument inutile et contraire au principe de maintien du pouvoir d'achat des Français.

J'y suis donc formellement opposé.

N° 962666 - République !

par :

07/07/2023 14:06

Les conducteurs de motos tiennent eux aussi à la vie et vérifient systématiquement l'état de leur cycle ainsi que leur capacité physique avant de prendre la route. Les motos sont bien moins polluantes que les SUV qui cachent la visibilité de nos routes en mauvais états (origines des accidents

de motocyclistes). Le CT demandé par L'Europe n'a en rien résolu la pollution ou les accidents dans les autres pays (comme l'Allemagne qui n'a bénéficié d'aucune amélioration des statistiques suite à mise en place du CT)

Laissez donc une part de Liberté sur les routes - nous vous laisserons tranquilles dans vos 4x4 Chinois polluants de métaux lourds et rares Cino/Africain fabriqués à l'autre bout du monde après avoir tué l'industrie automobile Européenne avec des règles idiotes d'électrification alors que la pollution automobile est pneumatique, et que la Pétrochimie pollue de façon éhontée, notre pays.

Les décideurs (politiques et lobbyistes pollueurs) ne se tapent pas dessus - mais qu'en dessous - sans lesquels ils ne survivront pas.

N° 962667 - Dernier espace de liberté motorisé

par :

07/07/2023 14:07

Les conducteurs de motos tiennent eux aussi à la vie et vérifient systématiquement l'état de leur cycle ainsi que leur capacité physique avant de prendre la route. Les motos sont bien moins polluantes que les SUV qui cachent la visibilité de nos routes en mauvais états (origines des accidents de motocyclistes). Le CT demandé par L'Europe n'a en rien résolu la pollution ou les accidents dans les autres pays (comme l'Allemagne qui n'a bénéficié d'aucune amélioration des statistiques suite à mise en place du CT)

Laissez donc une part de Liberté sur les routes - nous vous laisserons tranquilles dans vos 4x4 Chinois polluants de métaux lourds et rares Cino/Africain fabriqués à l'autre bout du monde après avoir tué l'industrie automobile Européenne avec des règles idiotes d'électrification alors que la pollution automobile est pneumatique, et que la Pétrochimie pollue de façon éhontée, notre pays.

Les décideurs (politiques et lobbyistes pollueurs) ne se tapent pas dessus - mais qu'en dessous - sans lesquels ils ne survivront pas.

N° 962668 - Sans titre

par :

07/07/2023 14:07

Bonjour

Dans certaines régions, le climat fait que la moto reste en hivernage pendant quelques mois. Une bonne partie des motos sortent d'hivernage en même temps, et la demande de contrôle risque d'être en décalage avec les capacités de contrôle.

Comment cela est-il anticipé ?

S'il n'est pas possible d'avoir son rdv, comment cela est-il pris en compte ?

N° 962669 - Anticipation flux

par :

07/07/2023 14:08

Bonjour

Dans certaines régions, le climat fait que la moto reste en hivernage pendant quelques mois. Une bonne partie des motos sortent d'hivernage en même temps , et la demande de contrôle risque d'être en décalage avec les capacités de contrôle.

Comment cela est il anticipé ?

S'il n'est pas possible d'avoir son rdv, comment cela est il pris en compte ?

N° 962670 - Anticipation flux

par :

07/07/2023 14:08

Bonjour

Dans certaines régions, le climat fait que la moto reste en hivernage pendant quelques mois. Une bonne partie des motos sortent d'hivernage en même temps , et la demande de contrôle risque d'être en décalage avec les capacités de contrôle.

Comment cela est il anticipé ?

S'il n'est pas possible d'avoir son rdv, comment cela est il pris en compte ?

N° 962671 -

par :

07/07/2023 14:11

Je ne veux pas d'un contrôle technique moto.

Ma moto est revissée a chaque année.... je suis les impératifs du constructeur.

Donc, un CT n'est pas viable

C'est encore un impôt de plus.

Une taxe en plus...

Si ce CT voir le jour, on va le boycotter... ou on vend les motos,

A vous de voir, mettre en péril la profession, cela sera de votre faute...

N° 962672 - Contrôle technique Moto

par :

07/07/2023 14:14

Bonjour,

Je viens de lire le projet d'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur et tout particulièrement l'annexe 1.

Motard depuis 40 ans le seul accident que j'ai eu était du à une chaussée glissante !

Rouler en moto avec des pneus lisses, un freinage ou des amortisseurs défectueux s'apparente à du suicide ! le motard a quand même un instinct de préservation ...

Une révision faite chez un motociste est plus efficace que ce projet de CT.

Pour ce qui est de la pollution, les motos participent au décongestionnement des villes ...

Pour ce qui est du bruit dans les années 1990 les forces de l'ordre contrôlaient à tout moment les motos avec un sonomètre, les motos était donc moins bruyantes.

Les échappements non homologués seront démontés et remontés en fonction du CT par les motards qui ne respectent pas les normes.

De plus, je possède 4 motos de collection qui font deux ou trois sorties par an, quel est l'intérêt de les contrôler ?

Je possède aussi 2 moto (homologuées avec carte grise) pour des usages spécifiques trial et enduro : rétroviseurs, clignotants, ... sont donc absents pour des raisons de sécurité lors de la pratique de ces loisirs. Comment on fait ?

Actuellement il y a un nombre impressionnant de pub pour la reprogrammation moteur des voitures, ce qui les rend non conformes et dangereuses pour certains conducteurs : le CT des voitures ne traite pas ce problème !

Pour conclure la mise en place du CT Moto n'apportera aucun bénéfice au niveau accidentologie, les motos bruyantes le seront toujours, les assurances pourront se défausser en cas de problème et de CT manquant ...

La société que l'on nous impose avec "big brother" qui contrôle tout et quand on émet le moindre avis on est taxé de complotiste ne fait vraiment pas rêver !

N° 962673 - contre le CT des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur  
par :

07/07/2023 14:15

Nos véhicules sont entretenus très régulièrement, avec une périodicité beaucoup plus rapprochée que les autos.

Les organes de sécurité de nos véhicules requièrent toute notre attention, Il en va de notre sécurité. Quel motard n'est pas vigilant?

Les accidents sont plus souvent occasionnés par le mauvais état des chaussées, un nid de poule ne pardonne pas à un deux roues!

A quoi cela va servir? Prendre encore et encore de l'argent aux usagers.

N° 962674 - CT 2 roues

par :

07/07/2023 14:15

Bonjour, ce CT des 2 roues n'est-il pas un moyen détourné de céder aux lobbyistes du CT automobile comme X ? Pourquoi les scooters de moins de 50 cm<sup>3</sup> ne sont-ils pas concernés alors qu'ils constituent une bonne majorité d'usagers qui ne respectent pas le code de la route?

N° 962675 - CT Moto

par :

07/07/2023 14:28

Bonjour,

Je considère que le CT Moto n'est d'aucune utilité et n'influera pas sur l'accidentalité des 2 roues. En effet les statistiques le montrent l'état du véhicules représente moins de 1% des causes d'accidents et encore il s'agit plus d'un symptôme ajouté à la raison première.

De plus quelques questions s'imposent :

- 1 - Quels éléments seront contrôlés ?
- 2 - Quelles formations pour les centres de contrôle ?
- 3 - Pourquoi ce CT ne concerne pas les 50 cm<sup>3</sup> ?
- 4 - Quand est-il des motos de collections ?

Les 2 arguments principalement donnés sont la pollution et le bruit.

Concernant la pollution, la fluidité de circulation des motos, réduits l'impact polluant en agglomération ou lors de bouchons.

Le bruit est déjà répréhensible par des textes de lois existant. Reste à les faire appliquer.

Enfin la moto étant essentiellement une passion pour les motards, ils sont conscient de l'enjeu de la sécurité et donc de l'entretien de leurs 2 roues, ceux qui n'ont pas cette vision des choses aujourd'hui (Conducteur sans permis ou sans assurance, amateurs de rodéo urbain avec des motos non homologués pour la route, et autres.....) ne changeront rien à leurs pratiques demain et ne seront que plus verbalisables.

Espérant que les motards seront enfin entendus....

N° 962676 - JE NE VEUX PAS DE CE CT. C'EST CONTRE PRODUCTIF. CA N'AURA AUCUN EFFET. A PART CREUSER VOTRE IMPOPULARITE.

par :

07/07/2023 14:28

Bonjour

Arrêtez vos sottises avec ce CT qui n'est là que pour prendre notre argent.

Jamais la moto n'est responsable d'un accident.

Le pilote OUI. Un tiers usager OUI. L'état de la route OUI. La moto NON.

Continuez à mobiliser les forces de l'ordre à 2 roues pour inviter les motards à des journées de sensibilisation (c'est vraiment bien), et à remettre en état les ROUTES.

Je suis même prêt à verser le prix du CT dans un impôt d'effort collectif visant à rendre les routes propres. Et ça fait de l'emploi aussi.

Ce n'est pas parce que l'EUROPE décide (surtout l'ALLEMAGNE) de quelque chose de stupide, qu'il faut céder.

Allez messieurs, dames, un élan de bon sens svp.

N° 962677 - Oui au contrôle technique des 2 roues et de leurs émissions sonores

par :

07/07/2023 14:28

Il est grand temps que les deux roues soient soumis à un contrôle technique et à la surveillance de leurs émissions polluantes et sonores.

Il y a bien trop de véhicules de ce type qui ont été trafiqués et qui ne répondent pas aux normes applicables.



Il est par ailleurs inadmissible qu'un deux roues puisse réveiller des centaines de personnes en raison du bruit qu'il émet.

N° 962678 - Mauvaise pioche

par :

07/07/2023 14:32

Bonjour,

Tout d'abord je ne comprend pas pourquoi cette consultation est sur le site du ministère de la transition écologique et...etc, alors que le prétexte à la mise en place de ce contrôle technique moto est la sécurité routière. A partir de ce constat, la mise en place de ce CT moto est décrédibilisée, inaudible et sent le rance.

Les contrôleurs pour ce CT moto, et cela paraît évident, n'auront pas les compétences requises pour l'effectuer étant donné le délai très court de la mise en place de ce CT et le nombre d'années qu'il faut pour acquérir toutes les connaissances nécessaires au contrôle de tous les types de motos existants et à leur manipulation. Mais ça, il faut connaître un minimum la moto pour le savoir, ce qui ne paraît pas être le cas des décisionnaires, ce qui ne me surprend absolument pas. Ce sera donc un contrôle "bidon" et donc inutile, faisant dépenser du temps, pour amener le véhicule au centre de contrôle, et de l'argent, une cinquantaine d'Euros, au propriétaire.

Si c'est pour contrôler le pot d'échappement et l'usure des pneus, ces deux contrôles sont déjà de la prérogative des forces de l'ordre, à moins que ce soit pour dégager du temps aux forces de l'ordre pour renforcer le maintien d'un système qui part en vrille ?

Donc, le jour où j'amènerai, contraint et forcé, ma moto au contrôle technique, je ferai bien remplir une fiche détaillée de l'état de ma moto avant qu'un contrôleur lambda s'en occupe, et je ne manquerai pas de faire un procès au centre de contrôle technique pour le moindre petit dégât constaté sur ma moto à l'issue du CT. Comme cela, un à un, les centres de CT arrêteront d'eux même de contrôler les motos et le gouvernement, le conseil d'état et les 3 associations anti-motos auront gagné un beau fiasco, une belle pantalonnade et seront encore plus décrédibilisés qu'ils ne le sont déjà.

Continuez, vous êtes sur la bonne pente, mais ça vous le savez déjà !

Cordialement,

V

N° 962679 - Responsabilité du conducteur pour sa sécurité

par :

07/07/2023 14:32

Les organes de sécurité d'un 2 roues motorisé (état des pneus, freins, éclairage) sont accessibles immédiatement à la vue du conducteur, et n'ont pas besoin d'être contrôlés par une instance extérieure. Déjà exposé à une vulnérabilité évidente par rapport à l'automobiliste, le motard est suffisamment attentif à sa sécurité pour exercer ce contrôle en adulte, au quotidien, et je ne vois pas de plus-value (sauf pour les organismes de contrôle et pour l'Etat évidemment) à le déléguer à autrui. S'il aboutit, je crains que ce contrôle des 2 roues motorisés n'ouvre plus tard la voie à un projet de contrôle plus large, celui du 2 roues non motorisé. Avec tout l'argumentaire sécuritaire dégoulinant de générosité qui va avec, évidemment.

N° 962680 - Véhicule léger

par :

07/07/2023 14:36

Cela me semble être et ce comme toujours des lois de Parisiens ... Et non messieurs Paris n'est pas elle seule la France. Alors soyez intelligent pour une fois et prenez en compte le problème démographique pour les jeunes en zone rurale en cyclomoteur devant faire 120 kilomètres aller/retour pour leurs contrôles techniques. Faites cela de manière modérée et non dans l'urgence afin que quand les acteurs professionnels s'organisent et que l'on puisse au moins avoir une réponse un peu moins de 20 kilomètres. Merci

N° 962681 - Stop au bruit des deux-roues motorisés

par :

07/07/2023 14:38

Le bruit des deux-roues motorisés devient infernal.

Les autres véhicules font de moins en moins de bruit, notamment les véhicules électriques.

Dans le même temps les scooters et motos font un vacarme assourdissant.

Cela est dû tant à l'absence de contrôle de leurs émissions sonores qu'en raison du comportement de leurs "pilotes" qui accélèrent à fond entre deux feux rouges.

À défaut de pouvoir sanctionner ces comportements antisociaux, il est nécessaire de vérifier les émissions sonores de ces véhicules.

Un contrôle technique très rigoureux doit donc être mis en place avec obligation de mise aux normes.

N° 962682 - Un CT qui ne servira à rien.

par :

07/07/2023 14:38

Bonjour,

Un CT qui ne servira à rien !

1) Concernant la sécurité :

Je suis motard et détenteur d'un diplôme national (le permis moto A). À ce titre j'ai parfaitement été formé à la sécurité "moto" et à l'entretien de ma machine. J'y risque ma vie encore plus qu'en conduisant ma voiture (une chute à moto à 30 km/h peut être mortelle). Par passion et par amour de la pratique de la moto j'entretiens ma machine sans aucune concession de quelque sorte que ce soit. Le permis (moto) c'est une vingtaine d'heures pour apprendre à tenir en équilibre sur une moto et toute une vie pour devenir motard. Ce n'est pas un CT qui va changer quoi que ce soit pour moi à ce niveau. Encore faudrait-il que les techniciens qui vont faire passer le CT soient eux-mêmes motards et formés à la mécanique moto en particulier (car c'est un domaine qui a ses propres spécificités). Ce dont je doute très fortement. Techniquement cela n'aura aucune crédibilité à mes yeux. Qui plus est les défaillances techniques sont responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, l'argument sécuritaire ne tiens pas "la route" concernant le domaine sécuritaire.

2) Concernant la pollution :

Les deux roues sont au fait actuellement sur les normes EURO. Une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de par son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

3) Concernant la pollution sonore :

Être motard c'est avant tout un art de vivre et de se comporter pour soi et pour les autres par un respect réciproque. Si quelqu'un veut "faire du bruit" ce n'est pas le CT qui l'en empêchera. Il lui suffira de remettre les silencieux conforme juste avant de passer le CT et remettre les autres une fois le précieux sésame obtenu. Pour donner un exemple, la dépose des silencieux sur une machine comme la mienne prend exactement 12 min (une vis et un collier par silencieux) et se réalise très

facilement de par l'accessibilité des différents éléments. Cela se passe comme ça dans les autres pays européens qui ont instaurés le CT Motos.

4) Concernant le CT lui-même :

Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues. Les impératifs d'équipements et de formations pourront ils être réalisés à temps ? Compte tenu de la demande de la part des usagers cela rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur les véhicules important et pourrait placer les propriétaires potentiellement en situation d'illégalité.

5) En conclusion :

Un CT qui ne servira à rien sécuritairement, écologiquement et qui n'est à mes yeux qu'une simple taxe déguisée (une de plus...).

Cordialement.

N° 962683 - contrôle technique motos

par :

07/07/2023 14:38

Un racket supplémentaire , payer pour un contrôle que les forces de l'ordre peuvent faire gratuitement .

N° 962684 - Contrôle technique 2 roues

par :

07/07/2023 14:40

J'ai regardé les contrôles prévus , l'état de nos moto sont obligatoirement nickel, car c'est notre vie qui est en jeu.

Les pneumatiques les freins la suspension, sinon la moto est inconduisible.

Nous motard nous prenons soin de nos moto, la preuve très peu d'épaves circulent, et très peu d'accident sont du à une défaillance matériel.

Nos concessions font un fabuleux travail, et si nous ne sommes pas content d'une nous chargeons facilement, d'ailleurs beaucoup de motards font des kms pour entretenir leur moto et le coût est toujours supérieur à 400€ si vous n'avez pas de pneus et freins, nous avons toujours un état Exact de notre moto.

Je n'ai pas vu la périodicité, pour moi 4 à 5 ans car en moto nous faisons moins de kms qu'en voiture, rare sont ceux qui font plus de 10000km par Ans

N° 962685 - controle des 2rm inutile

par :

07/07/2023 14:41

Mesure complètement inutile qui ne servira ni à faire baisser le nombre d'accident liés pour la plupart au mauvais état des chaussée et des infrastructures, ni à lutter contre le bruit (une chicane s'enlève ou se met en 5 minutes avec un tournevis), ni à ramener à la raison l'infime partie des "têtes brûlées" qui ne sont pas de vrais motards. La plupart des motards que je connais font de la moto en famille, prennent soin de leur machine, vérifient leurs consommables avant chaque sortie, la pression et l'état des pneus et ont confiance dans leur concessionnaire où leur moto est entretenue. Faire de la moto a toujours été un vrai plaisir mais il faut bien dire qu'il faut être particulièrement vigilant, voir même paranoïaque car le vrai danger vient souvent du comportement inadapté des automobilistes qui ne voient pas forcément notre vulnérabilité

N° 962686 - Oui au contrôle technique des 2 et 3 roues

par :

07/07/2023 14:48

La loi doit être la même pour tous.

Les motos et scooters doivent être contrôlés.

Les arguments des fédérations de motards reposent sur des études datant d'il y a plus de dix ans, qui sont dépassées.

Par ailleurs, quand on voit la couleur des fumées d'échappements de certaines motos et le bruit qu'elles font, on se dit qu'un contrôle technique ne serait pas du luxe.

N° 962687 - Consultation contrôle technique 2 roues

par :

07/07/2023 14:49

Bonjour,

Je me permets de vous écrire pour m'opposer au contrôle technique des motos.

Mes raisons sont les suivantes :

Les motos de grosse cylindrées sont totalement sous représentées dans les accidents graves de la route. Et encore plus lorsque l'accident est dû à une défaillance technique. C'est statistiquement quasi inexistant. Et vous le savez.

Ce contrôle technique existe déjà dans d'autres pays européens mais n'a démontré son efficacité en matière de sécurité routière NUL PART.

Je parcours plusieurs dizaines de milliers de Km en moto par an depuis 15 ans. Je travaille en moto. De mon expérience personnelle, les accidents sont dus principalement à l'état des routes. Chaussées inondées l'hiver, plaque d'égouts, bande blanches, barrières de sécurité, travaux mal sécurisés etc. Un CT moto ne règlera rien.

Le comportement de certains automobilistes laisse aussi clairement à désirer. Certains roulent sans permis ou avec des permis suspendus/annulés (on se demande pourquoi). Permis étrangers ayant des critères d'attribution sommaires, alcool, drogues au volant etc. Ces gens shootent les motards et les cyclistes. Un CT moto ne règlera rien.

Et surtout aux comportements des racailles de cité qui roulent sans permis, sans assurance, avec des véhicules volés ou de provenance douteuse, qui ne respectent pas le code de la route, qui ne portent pas ou mal les équipements obligatoires. Dans Paris et sur le périphérique, ou en banlieue, ils sont une vraie plaie que la Police ne traque pas faute de moyens humains. Les délinquants de la route n'ont que faire du contrôle technique car ils ne sentent pas concernés. Un CT moto ne règlera rien.

Si le gouvernement veut vraiment améliorer la sécurité routière et notamment celle des motards, mes propositions sont les suivantes :

Arrêter de mettre des radars automatiques dans les endroits où il n'y a aucun danger. L'immense majorité des radars sont en pleine ligne droite sans carrefour etc. L'idée étant de flasher des grands-mères en 2CV ou des mamans qui roulent à 33 au lieu de 30 le matin pour emmener les enfants à l'école !

JE N'AI JAMAIS VU RADAR DE MA VIE DEVANT UNE ECOLE par exemple.

Recruter massivement des policiers et des gendarmes pour faire des contrôles physiques sur les routes. Cela permettra de retirer des routes les chauffards sans permis, les alcooliques, les drogués, toutes les personnes qui n'ont que faire du code de la route et des règles de circulation et d'entretien des véhicules à 4 ou 2 roues. Bref les personnes qui sont les réelles causes d'accident. Compte tenu qu'aucun motard normalement constitué ne roule avec une moto défaillante, il est malheureusement à craindre que le contrôle technique des motos ne soit juste qu'une taxe en plus, un impôt supplémentaire qui ne résoudra strictement rien. C'est encore une fois les bons qui paieront pour les mauvais.

Votre consultation est une gigantesque blague pour faire croire aux gens que vous les écouterez, comme le grand débat après les gilets jaunes par exemple. Mais la seule bonne nouvelle, c'est que le CT des 2 roues motorisés accélèrera le processus qui enverra la macronie rejoindre les LR et le PS dans les poubelles de l'Histoire. Et je vous remercie pour cela.

N° 962688 - Projet inutile et contre productif

par :

07/07/2023 14:50

Motard depuis 36 années, je souhaite expliquer pourquoi je refuse le contrôle technique des 2 roues motorisés.

- Chaque motard sait qu'il doit contrôler son deux roues car sa sécurité en dépend. Et si même un contrôle visuel est oublié avant le départ, les premiers tours de roues vont immédiatement renseigner le conducteur sur l'état de son véhicule.

- Plus de motos, c'est moins d'embouteillage et donc moins de pollution. Même les véhicules les moins polluants polluent plus par des démarrages répétés.

- C'est une aberration d'imposer des contrôles de pollution à des véhicules qui permettent de la diminuer.

- C'est encore des dépenses inutiles ( formations des agents de contrôles techniques, matériels ). il serait judicieux d'utiliser ces moyens financiers pour la réparation des routes. Ce qui améliorerait la sécurité de tous. Mais il semble que la priorité du gouvernement soit encore de faire gagner plus de profits aux lobbyistes tout en culpabilisant les usagers toujours plus taxés.

N° 962689 - Opinion d'un biker expérimenté

par :

07/07/2023 14:51

Le motard aguerri entretient bien sa moto car il aime avant tout l'engin et sait que c'est sa vie qui en dépend.

N° 962690 - Inutilité contrôle technique moto

par :

07/07/2023 14:51

Bonjour,

Etant motard depuis 10ans (j'ai 28ans) et fils de motard, mon père est motard depuis 40ans, nous n'avons aucun accident à déplorer. Ceci est en partie dû au fait que nous aimons nos motos, comme d'ailleurs la plupart des motards et les entretenons minutieusement par la facilité d'accès aux organes de sécurité de la moto. Si la moto présente un défaut, celui-ci est immédiatement perceptible sur la route, ce qui fait que la réparation est immédiate. Un contrôle technique n'est donc pas justifié. Je pense qu'entretenir sa moto soi-même responsabilise l'utilisateur vis-à-vis de son véhicule et permet de ne pas tomber dans l'assistanat et la pensée que sa moto est en bon état juste parce qu'elle a passé le CT.

Je pense que les accidents impliquant les motos sont bien moins liés à l'état du véhicule (seulement 0.3% des cas selon le rapport MAIDS de 2009) mais bien plus à l'inattention de certains automobilistes vis-à-vis d'un plus petit véhicule sur la chaussée. De plus, malgré le CT Allemand concernant le bruit des motos, ces derniers se retrouvent tout de même sur le col du Bonhomme en Alsace avec des

pots plus que bruyants à ennuyer les habitants. Il suffit de démonter les chicanes après le CT!  
demontrant encore une fois l'inutilité d'un controle technique moto.

De plus étant donné:

- que selon l'étude KANTAR TNS de 2019 les motos parcourent en moyenne un faible kilometrage de 4200kms /an, ceci minimise grandement le risqué de défaillance technique
- que selon le rapport de l' Assurance [assurance], 3 % des accidents de moto sont dus à des problèmes d'infrastructures routières, et au mauvais entretien des voies de circulation,
- que la plupart des constructeurs réalisent des contrôles de 50 points de sécurité des motos et cela gratuitement.
- que selon l' ADEME 3,9 millions de 2-roues motorisés ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes,

Je ne pense pas qu'un controle technique moto soit justifié.

N° 962691 - plusieurs motos

par :

07/07/2023 14:54

De nombreux motards ne revendent pas leurs motos quand ils en achètent une autre.

D ' autre ont une moto pour la route, une moto d ' enduro et une de trial.

Ces moto roulent pour beaucoup assez peu et revêtent plus un aspect sentimental.

Doivent' ils passer un contrôle inutile pour chacune de ces machines qui roulent très peu chaque années, juste pour entretenir le patrimoine mécanique.

Mon permis date de 1978.

PS: je viens de dépenser 1000 euros pour rénover mon circuit de freinage car je n' en etais pas satisfait, pas parcequ' il ne marchait plus.

N° 962692 - Avis sur controle technique "Moto"

par :

07/07/2023 14:55

Bonjour,

étant actuellement en possession de plusieurs véhicules motorisé, et ayant déjà effectuer depuis de nombreuses année des contrôles technique de mes voitures sans jamais avoir été recalé. Je ne comprend pas l'utilité de ce contrôle pour les propriétaires qui effectue scrupuleusement les entretiens chez un garagiste compétents. Je possède un quad qui vas donc prochainement nécessiter un contrôle technique, je me pose la question suivante:

- Quel centre de proximité seras en mesure de faire ce contrôle?

- De plus je ne pense pas que ses professionnels ce bouscule pour investir dans du matériel couteux!  
Sachant que soucieux de ma sécurité et de celle des autres usager j' effectue à l'image de tout mes autres véhicules un suivie d'entretien régulier et effectue toutes les réparations nécessaire selon les conseils des professionnels auquel je m'adresse.

Donc encore une fois un raquette qui de mon point de vue est inutile sachant que je peu à tout moment justifier (facture à l'appuis) du bon entretien de tous mes véhicules.

Salutations

N° 962693 - VENTE MOTOCYCLE

par :

07/07/2023 14:56

Bonjour, les motos seront elles soumises aussi a un CT de moins de 6 mois pour une vente?

N° 962694 - Mon avis contre le contrôle technique moto

par :

07/07/2023 15:02

Dans une très forte majorité les 2rm sont déjà très bien entretenue. La conduite d'un 2rm est un choix (contrairement aux voitures où elle répond à un besoin) et l'utilisateur veille à son bon fonctionnement car il y dépend de sa sécurité ( éclairage pneus freinage). La mise en place d'un contrôle technique pour les 2rm vise a faire rentrer de la tva dans les caisses de l'état et à verser des dividendes aux actionnaires de sociétés privés. En aucun cas il aura un impact sur la sécurité. Des lois existent déjà notamment concernant le bruit il suffit de les appliquer.

N° 962695 - Enfin !

par :

07/07/2023 15:03

Enfin, on se souvient que les propriétaires de 2 roues motorisées sont soumis à la loi comme tous les citoyens. Enfin, on va se donner une chance d'en finir avec la pollution atmosphérique, sonore et au sol causée par des véhicules modifiés, ou mal entretenus, ou les deux. Ne restera plus qu'a s'assurer qu'il ne stationnent et ne circulent pas sur les trottoirs ni dans les pistes cyclables, ni dans les sas vélo, et nous commencerons à ressembler à un pays civilisé.

N° 962696 - contrôle technique moto

par :

07/07/2023 15:06

Bonjour,

je roule en moto depuis de nombreuses années (34 ans), j'ai un accident a mon actif suite a une perte de contrôle sur une chaussée déformée et gravillonnée. Je ne pense pas que l'état de mon véhicule était en cause. Conscient de la vulnérabilité dont je souffre quand je suis en moto, l'état de mon véhicule me préoccupe et je le maintiens en bon état de fonctionnement. Je ne voit pas ce que le contrôle technique obligatoire va m'apporter en plus?

Par contre un complément de formation au permis de conduire voiture afin de faire prendre conscience pour tous des particularités des motards (vulnérabilité, célérité,...).

Point sur l'équipement des motards : faire de la moto en short, tee-shirt et baskets, c'est de l'inconscience. Les bonnes habitudes s'acquièrent dès les 1er tours de roues même en 50cc.

Cordialement

N° 962697 - gaspillage de temps et d'argent

par :

07/07/2023 15:10

Bonjour, pour mes motos, je procède régulièrement à un contrôle des pneus, freins, chaîne,etc.. par moi-même.

Chaque année je les confie à un spécialiste de la marque pour la révision (comme bon nombre de possesseurs de grosse cylindrées). Le pb de négligence se pose surtout chez les usagers de 2 roues motorisés ne nécessitant pas le permis A. La gêne occasionnée par le bruit provient de quelques marginaux qui peuvent remonter le pot d'origine pour le contrôle qui sera de ce fait inutile (à 65 ans, je n'en ai connu qu'un à Noisy-Le-Grand qui prenait plaisir à traverser la ville de nuit en échappement pratiquement libre). En matière de sécurité, le pb pour les motards porte surtout sur l'état des

chaussées sales et particulièrement avec gravillons. Ce contrôle technique n'apportera aucune solution aux problèmes actuels, décevra les demandeurs qui se trompent de cible, ne sera qu'une perte de temps et de ressources donc finalement une mesure coûteuse, inutile et impopulaire. en ce qui me concerne, je préconise, pour la sécurité, surtout le balayage des routes après application de gravillons comme cela se fait dans d'autres pays et pour la gêne occasionnée, des contrôles aléatoires (au bord des chaussées) du bruit des véhicules avec sonomètre pour prendre en flagrant délit..

N° 962698 - NON au contrôle technique des deux roues motorisés. (inapproprié)

par :

07/07/2023 15:13

Bonjour.

De nombreux rapports indépendants ont démontré l'inefficacité d'un contrôle technique sur des 2 roues motorisés. En effet les accidents proviennent non pas de l'entretien du véhicule mais bien de l'état des routes et j'ai 63 ans et j'ai pu le vérifier quotidiennement depuis 45 ans, j'ai possédé 14 motos et 2 side- car et je roule tous les jours . L'entretien de mes motos sont réalisé par mon concessionnaire en qui j'ai toute confiance. Cette confiance établie depuis de nombreuses années porte sur l'entretien, le suivie, la réparation, la prévention, et la connaissance approfondie de ma moto.

N'oublions pas que la moto est une passion; qui jouerait et perdrait sa vie à cause d'un mauvais entretien?

N° 962699 - Contre le contrôle technique

par :

07/07/2023 15:14

J ai 53 ans, j ai commencé le 2 roue à 14 ans , avec des mobylettes, j ai fait des courses de mobylettes (les 6 heures de Nice). Puis la moto.

J ai toujours vu les motos entretenus, pas comme les voitures cabossées, pare chocs tenu par des fils de fer ou scotch .

Une moto il n y a pas de carrosserie , c est nous les pare chocs .

Beaucoup d accident auquel malheureusement que j ai pu voir ou assister sont provoquer non pas par le mauvais entretien mais de l état des routes ou de certains automobilistes qui ne respectent pas la signalisation, qui ne regardent pas leurs rétros ou qui "oublent"leurs clignotants.

Donc je suis totalement contre le CT

N° 962700 - Cinquante cinq ans de pratique

par :

07/07/2023 15:23

J'ai soixante et onze ans et cinquante cinq ans de pratique (permis obtenu en 1968) de la motocyclette. J'ai, entre autres, une formation diplômante en mécanique. J'ai possédé environ 150 machines et j'en ai restauré des dizaines de la période 1935/1970. J'ai été titulaire durant plusieurs années de la licence FFM "vitesse" et en tant que président de club organisateur de compétitions j'ai été également titulaire de la licence de Commissaire Technique.

Je considère que personne ne peut s'assurer aussi bien que moi du bon état de mes machines car je doute fort des capacités des prétendus professionnels, qui seront à n'en pas douter trop rapidement formés. Des experts dont l'expertise remonte à avant-hier on en rencontre, hélas, tous les jours et



dans tous les domaines ( ce qui relève bien souvent de l'escroquerie pure et simple ). J'ai pu constater de graves carences, à maintes reprises, lors des contrôles de mon automobile.

De surcroît, la périodicité à échéances fixes des contrôles me paraît totalement inappropriée pour des machines, anciennes ou pas, qui ne roulent parfois que quelques dizaines de kilomètres par an. Le rapport kilométrage parcouru/coût sera dans ce cas totalement injustifié, voire absurde. La Fédération Française des Véhicules d'Epoque a-t-elle été consultée? J'ajoute qu'aucun collectionneur n'envisagera sans inquiétude de devoir confier un pièce rare, voire unique, à des gens sans réelle expérience.

J'ai lu quelque part que les intervenants ne se chargeraient pas de manipuler ou de démarrer les véhicules confiés. C'est prudent. Pour un néophyte démarrer un gros monocylindre très comprimé sans prendre les précautions d'usage peut valoir une jambe cassée. Et il est si facile de mettre une machine par terre quand on s'y prend mal pour la béquiller.

Les vélos électriques et autres qui roulent parfois à plus de 60 km/h, sans immatriculation, sans obligation du port d'un casque, d'un permis ou d'une assurance, entre les mains de beaucoup de gens sans formation aucune, seront ils soumis à ces contrôles?

Si ce n'était pas le cas, il y aurait injustice flagrante à soumettre à un contrôle technique un Vélosolex d'époque qui ne dépasse pas la vitesse de 30 km/h. Et de fait une différence de traitement entre citoyens que je n'hésite pas à qualifier d'inconstitutionnelle.

Un bon juriste devrait y trouver du grain à moudre.

N° 962701 -

par :

07/07/2023 15:24

1- Toutes les mesures sont complètement subjectives dans ce texte.

Endommagé, défectueux, légèrement, fortement, usé, détérioré, et j'en passe autant de verbiage qui vous font passer d'un CT positif à ...l'enfer. Donc d'un centre de contrôle à un autre le résultat ne sera pas la même encore pire que ce que l'on voit sur les voitures

2- C'est profondément inutile et uniquement bon à encore piquer des thunes aux motards.

Contrairement aux autos, quel motard va rouler sans freins ou avec des pneus à la corde (alors qu'il suffit de se promener sur un parking pour trouver un large proportion de pneus usés à la corde sur les voitures).

3- compte tenu du km moyen parcouru par rapport à une auto c'est juste stupide !! Quel % de motard fait plus de 10,000 km par an? Et en plus pour le coup ceux là font entretenir leur moto chez les concess qui fait déjà les contrôles nécessaires à la sécurité

4- Si déjà dans le code de la route le motard est obliqué et tenu d'entretenir son véhicule pourquoi encore rajouter une étape de conformité payante avec le CT ??? Est ce que si un flic nous arrête avec un CT mais un véhicule qu'il estime non conforme (pneu usé) ça va nous épargner une prune ? NON alors à quoi ça sert ???

5- Il vaudrait mille fois plus travailler sur l'équipement du motard que sur sa moto: n'est il pas risqué de faire de la moto en short, claquette et marcel ? Et pourtant c'est légal !! Cherchez l'erreur :( --> Il y a bien plus de morts ou de blessés à cause d'un équipement non adéquat qu'à cause d'un véhicule mal entretenu.

N° 962702 - Contrôle technique 2 Roues INUTILE.

par :

07/07/2023 15:24

Je rappellerais que moins de 0,3% des accidents en 2 et 3 roues sont dus à une défaillance du véhicule et dans 80% de ces cas se sont les pneumatiques qui sont en causes ( usure, sous gonflage, facilement remédiables par le propriétaire ). Donc "quid" de l'efficacité du CT sur l'accidentologie des 2 RM.

C'est prendre un marteau -pilon pour écraser une mouche, a moins que les intérêts soient ailleurs.

Véhicules de collection :

Pour un collectionneur de motos anciennes dont le constructeur n'existe plus : pas de fiche technique, pas démarreur électrique, sur quelle base le niveau sonore et la pollution seront validés ? il sera hors de question qu'un personne tiers, de plus sans permis correspondant a la catégorie du 2 RM, touche a sa ou ces motos dans le cadre d'une collection. Comme pour les assurances un prix réduit par "flotte" de 2 roues est a envisager afin de minimiser les coûts.

Les modifications :

Dans l'arrêté d'application qui ressemble furieusement a un copier-coller du CT auto fait dans la précipitation, rien n'est clairement explicité sur les contrôles prévus. Ce qui rend difficile pour le propriétaire d'envisager ce qui passe ou pas.

De plus quelles sont les conditions d'acceptabilité des modifications esthétiques ou techniques ? cela créer une situation d'incertitudes pour le usagers.

Le volet environnemental :

Les deux roues ont rattrapé leur retard sur le normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. Elle confirme l'étude de l'ANSES de 2018 pour la diminution de la pollution en Ile de France.

En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre , fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes. L'étude de l'université de Louvain précise que : " si 10% des automobilistes remplaçait leur voiture par un deux roues motorisé aux heures de pointe, dans les endroits sensibles du réseau routier, les embouteillages reculeraient de 40 %".

Une mesure positive et efficace faisant partie des mesures alternatives discutées avec la [association de motard] et la FFM et notifiée a l'Europe est la prime à la conversion. Cette prime devrait être élargie aux propriétaires d'un VL qui passerait aux 2 roues.

Le bruit :

Le CT n'apportera rien au vrai problème que posent les usagers qui utilisent des pots non homologués qui font du bruit. (Quid des voitures "tunnig" en circulation). En effet il est très facile de les remplacer par ceux d'origines au moment du passage au CT et de revenir ensuite à la situation voulue par le propriétaire.

Les mesures efficaces sont l'éducation, sensibilisation et les contrôles par les forces de l'ordre comme tous les autre véhicules ( engins agricoles compris !) et l'interdiction de vente sur les plateformes de commerce en ligne de pots non homologués.

La nécessaire évaluation du dispositif par rapport aux objectifs :

Comme il est écrit dans l'article 43 de la directive 2014/45/UE " le contrôle technique a une incidence directe sur la sécurité routière et devrait donc faire l'objet d'examen réguliers".

C'est pourquoi je demande que soit explicitement indiqué dans le décret la mise en place d'une commission d'évaluation de l'efficacité du CT 2RM comprenant des représentants de l'état, des opérateurs de CT, des représentants d'usagers 2 et 3 RM. Cette commission serait chargée d'ici fin 2026 de faire un bilan du CT par rapport aux objectif, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle par rapport aux objectifs.

N° 962703 - réflexions sur le CT2R

par :

07/07/2023 15:30

Qui va manipuler une moto de plusieurs centaines de kilo et de plusieurs milliers d' euros ??

les controleurs auront ils leur permis motos ??

En cas de chute de la moto par un controleur comment cela se passe t il

Le propriétaire de la moto doit il etre présent ? si oui comment font ceux qui travaillent ?

N° 962704 - Inadéquation entre la nature d'un deux-roues motorisé et la mise en place d'un CT 2RM.

par :

07/07/2023 15:30

Un CT 2RM n'a pas vraiment de sens, ni d'utilité. Ce postulat prend naturellement naissance dans les détails, pour peu qu'on veuille bien les analyser.

Un 2RM sans freins ou avec des pneus usés garantit une chute et des dommages corporels comme conséquence à son conducteur, à contrario d'une voiture pour laquelle ce scénario est heureusement souvent évité.

C'est pour cela que l'utilisateur de 2 roues prend soin des éléments de sécurité de sa machine, et n'a aucunement besoin d'un contrôle sur ces points. Il peut exister des inconscients, mais c'est la portion congrue, laquelle relève de l'action des forces de l'ordre, et pas d'un CT imposé à tous.

Lorsqu'un problème ou une usure trop avancée apparait sur un 2RM, cela se sent immédiatement, car de par sa conception, la machine transmet à son pilote bien plus d'informations qu'une voiture. Bien voir et être vu est aussi un souci permanent du motard, il a appris très tôt que voir et être vu est une assurance vie.

Au chapitre applicabilité, la diversité de conception des 2RM et celle des compétences nécessaires pour les manipuler semblent échapper au législateur.

Un CT du 2RM (se référant par essence à des critères de tests communs) serait non causal, donc globalement inefficace. En imaginant qu'un CT 2RM soit obligatoire, qui peut prétendre savoir contrôler (donc opérer) toutes les motos dépourvues de démarreur électrique ? Qui saura mesurer la capacité d'amortissement des éléments de suspension de façon correcte, étant donnée l'immense diversité des engins ? Que se passera-t-il si une moto tombe durant son contrôle, chose impossible à priori avec une voiture ?

On nous parle d'un CT allégé, basé sur un contrôle visuel.

N'importe quel motard peut dire combien il est stupide de juger l'état d'un 2RM sur son aspect visuel/statique, en ignorant totalement son comportement dynamique.

Le 2RM présente un axe de "liberté" supplémentaire par rapport aux autres machines (penché à gauche et à droite), ce qui en fait un engin à part, plus éloigné de la voiture qu'une tondeuse à gazon. Un motard est un équilibriste, il fait bien plus corps avec sa machine qu'un automobiliste; nul plus que lui ne connaît l'état de sa machine, et l'importance de son entretien.

Cependant, il est clair que la conformité des machines au niveau sonore

et au niveau pollution doit être recherchée. Si cela a échappé au professionnel ou au particulier qui entretient l'engin, c'est un des rares points où un CT 2RM pourrait être efficace (conformité), mais pas plus - loin s'en faut - qu'un contrôle routier inopiné avec verbalisation à la clé, qu'on ne peut pas contourner lorsqu'il survient, qui a une dimension dissuasive, et qui existe déjà !

En ce qui concerne les tricycles et quadricycles à moteur, intentionnellement évités dans mon commentaire, il y a - encore - méconnaissance de la part des penseurs de ce projet de loi. Chaque type de véhicule doit être analysé par rapport à ses axes de liberté dynamiques, et classé selon ce critère. Un piaggio MP3 peut pencher, il est à classer parmi les 2RM. Une citroën Ami ou un trike à moteur VW ne peuvent pas pencher, ils s'apparentent plus à des voitures, et seraient plutôt à classer comme tels. Ces derniers n'ont rien à faire à côté des 2RM dans l'optique d'un CT pour 2RM.

En bref un CT 2RM ce serait beaucoup d'investissements (engendrant une belle manne financière publique sous diverses formes, que certains groupes "autorisés" sauront capter) avec une nouvelle charge supplémentaire pour l'utilisateur, mais avec très peu de gain à venir pour ce dernier comme le prouvent - déjà à ce jour - les chiffres d'accidentologie moto.

Etant motard et contribuable, je ne vois aucun gain à créer un CT 2RM (dans un statut comme dans l'autre) au regard de ce qui existe déjà dans le cadre de la sécurité routière et le contrôle de conformité (permis, formation, code de la route, prévention et si nécessaire répression par les forces de l'ordre).

Merci de m'avoir lu :)

N° 962705 - réflexions sur le CT2R

par :

07/07/2023 15:31

Qui va manipuler une moto de plusieurs centaines de kilo et de plusieurs milliers d'euros ??

les contrôleurs auront-ils leur permis motos ??

En cas de chute de la moto par un contrôleur comment cela se passe-t-il ?

Le propriétaire de la moto doit-il être présent ? si oui comment font ceux qui travaillent ?

N° 962706 - contre ce ct

par :

07/07/2023 15:32

bonjour je suis contre ce ct et je souhaite vous dire pourquoi tout d'abord parce que 0,3 % des accidents seulement sont dus à un problème venant de la moto ensuite le ct proposé concerne un bilan des organes de sécurité de la moto c'est déjà d'actualité car les concessionnaires le font systématiquement lors des vidanges entretiens en tout genre et changement de pneus donc une fois par an minimum c'est pour cette raison que je ne suis pas favorable merci de prendre en compte mon avis cordialement

N° 962707 - contre ce ct

par :

07/07/2023 15:34

bonjour je suis contre ce ct et je souhaite vous dire pourquoi tout d'abord parce que 0,3 % des accidents seulement sont dus à un problème venant de la moto ensuite le ct proposé concerne un

bilan des organes de sécurité de la moto cest déjà d'actualité car les concessionnaires le font systematiquement lors des vidanges entretiens en tout genre et changement de pneus donc une fois par an minimum cest pour cette raison que je ne suis pas favorable merci de prendre en compte mon avis cordialement

N° 962708 - CT2R

par :

07/07/2023 15:37

Bonjour

en dehors de quelques cas très rares, le propriétaire d'un deux roues est bien plus attentif à l'état de son véhicule qu'un propriétaire de voiture qui attend souvent l'échéance du contrôle pour se pencher sur ce qu'il y a à faire.

N'y a t-il pas plus urgent comme contrôler l'état des routes, véritable piège à motards parfois (gravillons, trous, ralentisseurs, plaques métalliques...) pour réduire l'accidentologie?

L'accidentologie liée à l'état des véhicules est bien inférieure à celle liée à l'état des routes.

N° 962709 - Solex de 1959

par :

07/07/2023 15:38

Je suis collectionneur de véhicules solex anciens qui ne sont que des vélos avec pédales et freinage a patins très peu efficaces mais à l'époque c'était comme ça.

J'ai du mal à comprendre ce qui va me coûter 50 euros sur ce genre de véhicule ou à part vérifier qu'il possède des pneus une selle et un guidon je vois pas l'intérêt.

Étant moi-même mécanicien et connaissant parfaitement ce genre véhicules, je suis persuadé qu'aucun contrôleur n'arrivera à le démarrer sans avoir la connaissance des véhicules d'époque !

D'autant que l'utilisation ponctuelle de ce genre de véhicule ne rentre dans aucune statistique d'accident ou de pollution...

N° 962710 - UTILITE DE CE CONTROLE?

par :

07/07/2023 15:44

le contrôle technique est-il vraiment nécessaire sur ces véhicules?

le fait est que je suis père de 2 enfants, la moto est ma passion et je ne souhaite pas que mes enfants deviennent orphelins, donc je vérifie moi même l'état de ma machine avant et après utilisation. tout est accessible sans démontage et un rapide coup d'œil suffit (CF permis A) je fait environ 5000km/an je ne pense pas que je dois être culpabilisé par l'état par la pollution que cela représente contrairement a un poids lourd qui fait le plein en Belgique, et qui traverse la France sans aucune taxe, et ce 3 fois/semaine

pour la sécurité des usagers, il est plus judicieux d'accompagner le motard dans une démarche d'équipement (veste, pantalon, protection dorsale, etc..) avec peut être quelques subventions à la clé ou contraintes pourquoi pas (comme le port du casque qui est déjà obligatoire), que dans un contrôle technique qui ne protège en rien en cas de chute et qui sauverai plus de vies

N° 962711 - Monsieur

par :

07/07/2023 15:47

Pour ma part je possède des motos plutôt de collection avec lesquelles je ne fais que quelques kilomètres par an. Donc ce CT est COMPLETEMENT INUTILE, c'est une histoire de gros sous !  
Merci à l'Europe

N° 962712 - Recentrez vous sur la source des maux et notre souveraineté nationale  
par :

07/07/2023 15:52

Bonjour,

Plusieurs sujets sont à considérer pour comprendre le mécontentement des motocyclistes titulaires du permis A validé grosse cylindrée

De ma vision je n'évoquerai que 3 thèmes que je considère principaux, ma tirade étant assez longue comme ça.

- Qui ça touche :

Les "poubelles roulantes" que je croise à PARIS sont essentiellement des SCOOTER 50 ou 125cc qui seront exemptés de CT. ABHERANT !

Selle rafistolé au scotch rendue glissante, couchés au sol déversant ses fluides sur la chaussée, carénages cassés, manquants, rétros absents, ayant de nombreux stigmates de chutes, rouille apparente, échappement défaillant, dépouillés, vandalisés etc..

Que des personnes qui n'ont pas les moyens et vivant à PARIS... Mais bien sure!

Pour moi cette poignée ou catégorie de personnes n'a aucune estime de soi ni de ce qui les transporte. Aucune fierté ni valeur donnant envie d'entretenir son 2RM pouvant donner du plaisir à l'utiliser.

Le bohème dans sa splendeur qui part d'un point A pour arriver à un point B sans se soucier du reste. La logique est pourtant simple : Le souhait d'espérer rentrer en vie en fin de journée pour embrasser femmes et enfants nous pousse à l'entretien régulier et à la bonne santé de son destrier.

Car je suis en accord avec le discours qui stipule qu'un véhicule mal ou pas entretenu peut devenir une cause de mortalité. Un VRAI motard le sait et prend ses dispositions car il tient à la vie.

A côté des "épaves" ci-dessus on retrouve les 50cc et QUAD ayant été "trafiqués" pour atteindre des vitesses que les freins ne savent stopper, le tout avec des échappements non homologués et des phares n'éclairant rien (ou teintés quand présent) ou encore des CROSS et ENDUROS interdits sur route, à l'effigie d'une population pluriculturelle avide de désordre publique le tout sans plaque d'immat ni équipement adapté, que l'on croise sur la roue arrière et dans un vacarme assourdissant en entravant la circulation. Eux demeurent trop souvent impuni et NON ! ILS NE SERONT PAS IMPACTES PAR LE CT ! ce qui renforce l'injustice à 2 vitesses ... car je ne vois pas la balance de la justice, dans ce cas précis.

- Formation :

Il est bon de rappeler que la moto a tous les organes apparents ce qui simplifie les contrôles.

Le permis A justement est bien fait et évalue l'apprentis sur des points de contrôles d'organes sensibles : tension de chaîne, T de fourche, amortisseurs (joints, fuites, réglage charge et précontraintes) usure et pression des pneumatiques, notion de profil de gomme différents en fonction de l'usage, contrôle des niveaux et état des fluides huile et freins, contrôle des plaquettes et disques, état du cadre (fissure aux soudures,) etc.. une épreuve de plateau d'évitement, de freinage et de manipulation lente, ainsi qu'une partie dédiée aux fiches sécurité et bonnes pratiques. En bref tout ce qu'on ne nous apprend pas au permis B de Mr et Mme DUPONT.

En 2002 pour mon permis B, on ne m'a même pas appris à changer un balai d'essui glace, ni monter une roue de secours. Encore moins à utiliser le régulateur de vitesse qui entre en contradiction avec l'ABS par chaussé glissante faisant accélérer le véhicule quand il perd de l'adhérence ... C'est triste, aujourd'hui et même après plusieurs années de conduite, beaucoup ne savent toujours pas ...

Vous comprendrez que ceux qui passent le permis moto sont essentiellement des passionnés de mécanique et de grand air, pour les autres c'est une nécessité financière, distanciel ou pratique. 1h45 à 2h de bouchons quotidiens en auto le matin, idem le soir pour traverser l'île de France fait réfléchir quand on ne peut pas se fier aux transports en commun et que 2 enfants nous attendent à la garderie et en crèche.

Le permis A impose au novice d'apprendre à manier convenablement et à connaître son véhicule en détail, ainsi à déceler le moindre bruit ou comportement suspect.

Un pneu dégonflé ou crevé, une chaîne détendue, un amortisseur mal réglé n'a pas le même ressenti à la conduite ni la même finalité qu'en auto ... un motard fait attention à sa monture et l'entretient pour qu'elle ne lui fasse pas défaut car l'erreur ne pardonne pas !

En toute honnêteté, en passant mon permis A en 2004 j'ai clairement compris à la moto école que je passais mon permis de mourir, contrairement au permis B qui m'a laissé sur ma faim, du jour au lendemain au volant d'un véhicule que je ne maîtrisais pas complètement avec l'appréhension d'un aquaplaning, de chaussé glissante ou simplement un freinage d'urgence ou une plaque de gazoil alors que j'avais à peine 20ans. Un stage de conduite sur chaussée dégradé serait pourtant indispensable pour se rendre compte que le simple fait de tourner la clé de contact s'assimile à charger une arme et garder le doigt sur la détente ! alors que nous rabâcher avec nos deniers public via des campagnes de pub sur les chaînes nationales que personne ne regarde que "bla bla bla ça tue, c'est pas bien" .. Tout le monde s'en balance tant qu'il n'y est pas confronté et qu'il n'a pas vécu l'expérience ! Arrêtez le volet tout répressif et retournez au mode pédagogique et préventif au niveau de la formation, ça fonctionnera bien mieux pour vos stats, sauf pour vos livres de comptes bien sûre et tout le problème est là !

- Budget : Même si le prix du 2RM reste contenu et en général relativement abordable, il n'en demeure pas moins un investissement conséquent concernant l'équipement et la sécurité. Je pense aux normes continuellement changeantes nous prenant pour des girouettes, gants (été, mi-saison, hiver) devant posséder un logo précis, taille de plaque d'immat, casque valable 5ans, chaussures ou bottes coquées, en plus des vêtements de pluie, etc ... puis on saupoudre de normes EURO ..4/5/6 etc.. qui font dévaluer très rapidement la cote du véhicule forçant les concessionnaires à renouveler continuellement leurs gammes avec des versions restylées ou répondant aux nouvelles normes. Mettre à la poubelle un parc européen voir mondial d'auto et moto dans un but écolo sous couvert de vétusté même entretenu ...

C'EST CA QUE VOUS APPELEZ UN MODELE ECOLOGIQUE ET DURABLE, SERIEUSEMENT ??? il n'y a pas loin à aller : y'a qu'à voir aujourd'hui l'état des casses auto pour se rendre compte de la déconnexion des élites et de cette supercherie, sans compter l'envoi de véhicules déclarés non roulants et envoyés dans des pays tel que le maroc, la roumanie pour ne citer qu'eux... le sujet de couper le chauffage l'hiver pour économiser l'électricité deviendra quoi avec un parc full électrique ? nos centrales vont tenir la charge les EPR ne sont pas prêts d'être livrés ! bref je m'égare..

Et une visite au CT tous les 5ans pour un vieux modèle dit de collection ... là aussi il faut se réveiller et redescendre dans le réel : tout le monde n'est pas millionnaire et ne garde pas son précieux dans un box en verre immaculé juste pour le plaisir des yeux. En réel, rien ne vous empêche de l'utiliser quotidiennement et certains modèles sont même à portée de tous les budgets : KAWA GPZ500 que les motos-école ont revendus en masse et qu'on recroise chez de jeunes conducteurs ayant des moyens limités souvent en mauvais état et avec des réparations de fortune faute de pièce disponible ou de budget! Alors pourquoi ne pas appliquer la même règle sachant que ce sont eux qui respectent le moins les normes de pollution et de sécurité en vigueur ?

Pour reprendre le fil budgétaire ... vient se greffer 1 à 3 visites en concession/an pour les entretiens obligatoires parfois couteux à l'image des normes antipollution ou encore les entretiens de notre propre initiative en concession pour la remise l'hiver, ou avant de reprendre la route les beaux jours. Oui, oui, renseignez-vous, le motard pratique déjà cela ! Que va nous apporter de plus un contrôle supplémentaire même abaissé à 50€ que je trouve encore trop élevé pour le travail visuel qui sera réalisé ???

car je fais plus confiance à mon concessionnaire qui connaît par cœur ce modèle de véhicule quand il ouvre le moteur, qu'un péquin multimarque non-mécano et peut être même non titulaire du permis B qui juste en la regardant va me dire que ça ne va pas ...

Question 1 : On va la coller où cette nouvelle vignette ??? Assurance / CRIT'AIR et maintenant CT ?!?

Question 2 : S'il me la fait tomber par terre, une béquille qui se replie, un oubli de la déplier, une glissade sur la peinture de sol avec des pneus mouillés, plaque de gasoil ou tout simplement une perte d'équilibre ... qui paie les dégâts et sous combien de temps ? En attendant mon véhicule sera immobilisé si embrayage ou sélecteur de vitesse cassé en plus d'une possible peinture et carters à changer pour effacer les stigmates. Et qui va expliquer à mon employeur ou mon client (Je suis prestataire de service) qu'il me faut 4h de route quotidienne avec des enfants à gérer le tout sans mon moyen de locomotion personnel à usage pro ???

Autre exemple : Mes amortisseurs d'origine sont réglés sur rigide, ce qui m'apporte une confiance dans ma conduite trouvant la moto trop "pompeuse" de l'arrière et non rassurante dans un virage avec un changement de goudron. Si ma moto sautille de trop au test d'amortis sur le banc due à mon réglage, on va me demander de repayer un passage après ajustement de la vis pour correspondre aux tolérances de l'UE ?

Ce n'est pas l'UE qui conduit ma moto et qui sait comment je me sens à l'aise à ce que je sais ...

On ne vient pas faire remarquer aux automobilistes que le siège est trop près du volant, pourtant le réglage d'origine le permet !

Pour répondre à la question ci-dessus : qu'est-ce que le CT va m'apporter ? je peux déjà répondre à cela : des fournitures scolaires, vêtements ou encore des loisirs en moins pour mes enfants (consommation des ménages) en engraisant toujours des multinationales qui prennent une ampleur économique démesurée sans rien fabriquer. Du vent sous couvert de sécurité ! le sentiment d'escroquerie ou racket en bande organisé et bien présent !

A l'image des autos, je vois déjà le futur menu du concessionnaire "préparation au CT" qui va voir le jour... et allez, un RDV de plus pour être sûr qu'on ne nous enfilera pas au CT avec une contre visite à tarif préférentiel de 30 ou 40€.

Avec ce gouvernement et le retour systématiquement impartial qui est fait à nos contestations, nous faisons rapidement le raccourci entre conflit d'intérêt et actionnaires se frottant les mains.

Je garde à l'esprit que notre président est issu d'un passif de banquier "démanteleur" (AREVA / ALSTOM / ENA / SMC / PFIZER & DANONE etc.. la liste est longue) le démantèlement de l'identité et des choix du peuple Français au profit de l'Europe est EN MARCHE on l'a bien compris !!!

parce que oui ... c'est le principe de souveraineté nationale par le peuple résident qui est balancé encore une fois au WC.. et cette consultation à laquelle j'utilise mes rares vacances pour faire valoir ma parole n'est à mon avis que de la poudre aux yeux pour contourner le référendum qui lui seul permettrait à l'Europe de se rasseoir à son siège à sa juste valeur : complémentaire à la citoyenneté Française et le conseil constitutionnel avec Mr FABIUS et ses casseroles ne pourra que constater l'impopularité plutôt que de manger dans leurs assiettes.

Bref je reprends le fil, c'est ENCORE monsieur et madame tout le monde, bon père ou bonne mère de famille qui s'est obstiné à rester encore en France, "responsable", qui paie des impôts dans tous les sens et voit son bas salaire de cadre fondre à vue d'œil en début de mois grâce notamment à l'inflation et aux prélèvements à la source ... (Punition ? mauvais payeur ? on ne m'a jamais demandé si cela me plaisait d'être considéré de la sorte !) et négocier une maigre augmentation pour la voir dissoute en taxes diverses est loin d'être un élément motivateur et de confiance.

Celui qui prend ses responsabilités et qui bosse jusqu'à pas d'heure, c'est encore pour sa pomme en bon mouton de pâture facile à tondre qu'il est. Ayant la tête dans le guidon pour faire tourner des institutions internationales avec de moins en moins de moyens et de personnel mais devant travailler toujours plus à la limite du Burn Out, la France silencieuse qui ne se déplace pas aux manif mais qui n'en pense pas moins ..., face aux choix délirants, ubuesques et totalement décalés de la réalité que fait notre classe politique.



IL SERAIT BON POUR TOUS NOS MINISTRES ET DEPUTES DE FAIRE UN STAGE D'INSERION DE 3/6 MOIS EN ENTREPRISE EN TANT QUE SALARIE, DE N'AVOIR QUE CE SALAIRE ET DE COMPRENDRE LE QUOTIDIEN DU PEUPLE ACTIF AVANT DE NOUS DICTER QUOI FAIRE !

Personnellement je conduis quotidiennement une 850cc qui est parfaitement en règle et avec un carnet d'entretien à jour, je paie ma sécurité déjà assez cher !

Qu'une personne qui je suppose n'aura pas le permis A, contrôle mon véhicule qui a déjà été analysé quotidiennement par mes soins avant de prendre la route (selon le permis) qui la nettoie quasiment toutes les semaines donc l'analyse de prêt. Qui est parfaitement entretenu et révisé auprès de sa concession d'origine ... qu'est-ce que ce contrôle provenant d'un tiers non affilié à la marque m'apportera de plus ? >> RIEN au contraire, une perte de temps et d'argent sur décision d'une EUROPE COMMERCIALE NON SOUVERAINE aux yeux de la NATION !

Et comme toujours, je suis consterné par le raisonnement : Plutôt que de s'attaquer à la source du problème, on pénalise le bout de la chaîne. Avant d'écooper un bateau qui prend l'eau, on s'assure d'avoir colmaté la brèche ! Faites le nécessaire auprès des délinquants et des incivilités quotidiennes avant "d'emmerder" à nouveau les honnêtes gens. Les causes de mortalité sur route sont ailleurs : quand ce n'est pas une chaussée mal entretenue avec des nids de poule ou avec des éléments d'infrastructure tel que des dos d'âne ultra dangereux pour les 2RM, combien de fois on me coupe la route en me répondant "je ne vous avais pas vu ! (Forcément sur son téléphone) ou encore les 50/60 naires (Pour ne parler que d'eux) qui s'imaginent qu'ils n'ont plus rien à apprendre et se permettent des infractions incroyables au risque de vous renverser pour gagner une place en double file sur le zebra d'une bifurcation, déboite sans clignotant, vous grille les priorité, ou vous colle au train sans respecter les distances de sécurité.. alors que leur permis remonte à plus de 40ans et qu'il auraient besoin d'une visite de contrôle, de rappel des bonnes pratique ou tout simplement pour les informer du nouveau code en vigueur qu'ils ne connaissent pas ! et je ne m'attarderai pas sur les sens giratoires qui sont un autre fléau et que personne ne sais prendre.

Se cache sous cette grogne manifeste des motards un mécontentement général ... c'est la goutte de trop qui touche la population silencieuse de salarié et de cadres.

Le pays est actuellement à feu par une tranche de la population essentiellement non salarié, et comme d'hab on s'attaque à celui qui trim tous les jours. Je vous laisse deviner pour qui j'ai voté et mes futures intentions.

Pour le reste je laisse la [association de motard] prendre la mains pour expliquer aux association de béni oui oui la bonification de cette institution qu'est-le CT à travers l'Europe, que le motard de base sait bricoler, comment il va remettre lui même sa chicane juste 1fois tous les 3ans. et toutes les malversations de certaines de contrôle pour arranger les amis / connaissances, qui falsifient les contrôles en changeant juste certaines informations d'un véhicules sain pour qu'une poubelle prenne sa place et continue son trajet en toute légalité

Merci d'avoir pris le temps de me lire même si cela terminera en boule au fond d'une corbeille.

A bon entendeur ... RDV avec un incompetent qui va me racketter 50 balles et ne m'apprendra rien de plus sur mon véhicule que le concessionnaire et le moi même suivont scrupuleusement. Et ceux jusqu'aux prochaines élections.

N° 962714 -

par :

07/07/2023 16:01

Ce projet de contrôle technique est une farce : ma moto est contrôlée et révisée de fond en comble une fois par an chez mon concessionnaire, et je contrôle moi-même tous les organes de sécurité avant chaque sortie, elle est donc en bien meilleur état que la plupart des véhicules à quatre roues ou plus qui empruntent nos routes.

D'autre part, vous savez très bien que seuls 0,3% des accidents de motos sont imputables à un défaut qui aurait pu être décelé par avance.

De plus, le Conseil d'Etat impose le CT des 2/3RM suite à l'action d'associations qui regroupent à peine 300 personnes à elles trois, et qui ont été instrumentalisées par [réseau de contrôle technique] pour porter ses intérêts de lobbyiste.

Comment, en démocratie, 300 personnes peuvent-elles imposer leur loi à plus de 2,5 millions de citoyens ?

Bref, je suis absolument contre ce nouveau racket organisé, au motif qu'il va me coûter cher sans rien m'apporter en retour - sans parler du déni de démocratie, de plus en plus courant dans ce pays !

N° 962715 - Avis CT2rm

par :

07/07/2023 16:02

Bonjour, je constate dans les documents joints beaucoup d'incohérences dans l'évaluation de criticité sur les différents points de contrôle et ce, en contradiction avec les intentions exposées dans le projet de décret. Comment peut-on considérer une plaque non conforme comme un risque sécuritaire pour l'utilisateur?? Où est fixée l'échelle d'évaluation de l'état du vitrage alors même qu'un état inacceptable est jugé majeur? Quid de la mesure d'une vitesse maxi? Elle est même sur roulements dangereuse pour l'intégrité mécanique du 2 roues. Quel propriétaire soucieux de l'état de son véhicule laissera son 2 roues subir ce type de "test"? Quid de la manipulation du véhicule? Beaucoup d'incohérences de fond et d'imprécisions sur ce sujet qui me laissent penser que le sujet n'est pas tant à la sécurité de l'utilisateur qu'à une nouvelle réglementation imposée en dépit du bon sens.

N° 962716 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 16:06

Bonjour, je vais développer mes arguments prouvant l'inutilité du contrôle technique moto.

Cela fait 51 ans que je roule en moto non stop, été comme hiver tous les jours aussi bien pour aller au travail que pour les loisirs. Je contrôle tous les jours avant de rouler et en roulant ma moto, une moto transmet directement les sensations s'il y a une anomalie : pneu mal gonflé, frein défectueux, suspension en mauvais état, et bien d'autres choses encore, pas besoin d'être un expert pour s'en rendre compte. Tous les motards font comme moi car on l'apprend lors du passage du permis de conduire moto! donc sur ce point le CT moto ferait double emploi et est donc inutile. En plus pour ceux qui font réviser ou réparer leur 2 roues chez un mécanicien, plusieurs points de contrôle sont effectués GRATUITEMENT encore une fois quelle utilité d'instaurer un CT moto.

Pour le bruit des motos, il suffit à ceux qui ont des échappements bruyants de les changer juste avant le CT et de les remonter après, maximum 15 minutes de bricolage : encore là CT inutile! Il serait plus efficace que la maréchaussée les verbalise, quitte à augmenter fortement l'amende, pour les arrêter rien de plus facile on entend la moto arriver de loin!

Pour la pollution, les motos ne passent pas des heures arrêtées moteur en route dans les embouteillages et aucune moto ne fonctionne au gazoil : CT inutile

0,3 pour cent des accidents causés par le mauvais état d'un 2 roues, quelle sont les pièces incriminées ? quel type de motos ? il y a beaucoup de 2 roues qui ne se rendraient pas au CT tout simplement parce qu'ils ne sont pas homologués et servent par exemple au rodéos urbains!

Pour toutes ces raisons, je suis persuadé que le contrôle technique moto ne servira à rien sinon à grignoter un peu plus le pouvoir d'achat.

Par contre Pour améliorer la sécurité,l'obligation de porter un équipement minimum serait plus efficace, par exemple : pantalon (au moins un jean)blouson et chaussures protégeant la malléole en plus du casque et des gants,car malheureusement certains utilisateurs de 2 roues roulent encore en short t shirt tong!

L'état des routes pourrait être amélioré également,la peinture blanche anti dérapen te demandée depuis des années , car pour l'instant c'est vraiment ultra dangereux surtout en cas de pluies,les raccords de goudron lisse,les graviers,les glissières de sécurité non doublées,,les parapets au milieu de la chaussée (même les secours s'en plaignent)et j'en passe !

Vous voyez qu'il y a beaucoup mieux à faire qu'un CT moto si vous voulez vraiment améliorer notre sécurité

Merci de m'avoir lu.

N° 962717 - Contrôle technique deux roues

par :

07/07/2023 16:06

bonjour,

je suis motard au quotidien depuis 2009, ma moto est entretenue régulièrement, pour ma sécurité je ne prendrais pas le risque de rouler avec un véhicule défectueux et a part remplir les caisses des sociétés de contrôleurs technique je ne vois pas l'utilité de ce contrôle.

l'état devrait commencer par entretenir les routes correctement avant de répondre favorablement au lobbying de ses sociétés.

N° 962718 - CT Moto

par :

07/07/2023 16:06

Plutôt que d'imposer un CT aux motos, il aurait été plus judicieux de laisser aux forces de l'ordre le soin de vérifier lors de contrôles routiers l'état des motos car l'examen visuel révèle tres rapidement l'état général du véhicule contrairement à une auto.

Par contre prévoir une immobilisation immédiate du véhicule par ces mêmes forces de l'ordre si la conformité du deux roues ne correspond pas aux normes en vigueur.

Pour ma part depuis que le CT auto existe je n'ai jamais eu à subir une contre visite, pour la moto et je dis bien motos pas scooter ou moins de 125 l'état de ces véhicules est très majoritairement parfait, hormis je le confesse quelques pots non homologués; et là encore il suffit aux forces de l'ordre de sévir et l'affaire serait réglée.

N° 962719 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

07/07/2023 16:07

%%

Look at my website ::

N° 962720 - Contrôle Technique Moto

par :

07/07/2023 16:11

Bonjour

le contrôle technique peut être utile lors d'une session de véhicules, pas trop d'intérêts sur des véhicules récents, la plupart sont très peu kilométrés, une visite pour des véhicules de 10 ans et plus, pourquoi pas!

les radars sonores devraient dissuader les gens un peu trop bruyants dans un spectre plus large 50 et 125cc ou collection.

N° 962721 - ct moto

par :

07/07/2023 16:12

Bonjour,

Complètement inutile car ce sont majoritairement les 50cm<sup>3</sup> qui sont trafiqués et mal entretenus et ils sont en dehors du cadre de ce ct.

N° 962723 - Enfin

par :

07/07/2023 16:17

Bonjour

Indispensable de contrôler les motos et scooters notamment pour le bruit

N° 962724 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 16:21

Bonjour,

Ce contrôle technique imposé plus radicalement et largement que ne le demandait l'Europe est de surcroît totalement inapproprié pour ce qui concerne les véhicules de collection...

...sauf à vouloir se donner bonne conscience !

Ancien fonctionnaire du ministère -par ailleurs également en charge des routes-, ancien inspecteur départemental de la sécurité routière et motocycliste sans discontinuer depuis plus de 50 ans, il m'apparaît clairement que ce ne sont pas de beaux discours qui s'imposent mais les actes visant à stopper la dégradation de réseaux routiers mal entretenus et à assurer le contrôle de l'Etat sur leur aménagement (à l'instar des dos d'âne réalisés ici ou là au mépris des normes ou aux signalisations les plus fantaisistes venant polluer la stabilisation des limitations de vitesse qui avait donné le ton avec le 30/50/70/90/110/130) !

Les beaux discours sur la sécurité ou l'environnement ne me feront pas oublier qu'il s'agit d'abord et avant tout de satisfaire les intérêts des lobbies du contrôle technique automobile et les plus intégristes des écologistes !

N° 962725 - mes remarques concernant le projet de contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

07/07/2023 16:21

Je suis l'heureux propriétaire de quatre motos dont deux 125cc. Je me sens donc particulièrement concerné par ce projet. Je rappellerai que selon une enquête les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes). Je peux comparer les

distances annuellement parcourues avec ma voiture = 12 000 km et avec mes motos = 4 000 km (au total pour les quatre !). J'entends de nombreuses voix y compris chez des motards qui pensent que le CT permettra de supprimer le problème du bruit excessif de certaines motos, scooters et mobylettes. En fonction depuis 25 ans en Allemagne le CT ne l'a pas permis, je vous invite à vous promener sur la route des Crêtes dans les Vosges si vous en voulez une preuve. Une question à propos des motos bruyantes qui roulent dans les rues de Bobigny où je travaillais dans le passé et qui sont pour la plupart des motocross non immatriculées donc non soumises au CT... Une grande inquiétude pour les petites villes comme Bar-le-Duc : aura-t-on un centre de contrôle technique « deux-roues » dans notre région ou faudra-t-il faire le trajet pour aller à Nancy (sympa en 125 cc custom...) ? n'étant pas très fort en mécanique, je laisse à des professionnels en qui j'ai confiance l'entretien régulier de mes motos ; quelle confiance peut-on faire à des contrôleurs qui pour la plupart ne connaissent que l'automobile ? Je souhaiterais que les plus vieilles motos soient exonérées car elles ne roulent vraiment plus beaucoup (à partir de 25 ou 30 ans). Enfin si on veut vraiment améliorer la sécurité des usagers des deux roues motorisés, il faudra faire un effort sur l'état des routes qui dans un département comme la Meuse pose un réel problème pas seulement sur les routes secondaires mais aussi sur le réseau principal de RD et en ville.

N° 962726 - Contrôle technique 2 roues

par :

07/07/2023 16:22

Bonjour, je suis contre le contrôle technique pour les 2 roues.

Cela fait maintenant 43 ans que je pratique la moto, tous les véhicules que j'ai possédés étaient et sont toujours entretenus par le garage concessionnaire de la marque du 2 roues en suivant les préconisations constructeur.

Faire de la moto c'est avoir passé un difficile permis, être conscient du danger et de sa vulnérabilité sur la route. C'est aussi être en équilibre avec son véhicule et non pas assis dans une caisse. Le motard fait donc attention au bon état de fonctionnement de sa moto.

Pour développer la pratique de la moto pour tous, il y a d'autres initiatives à proposer.

Une taxe supplémentaire déguisée en contrôle technique n'apportera rien à la sécurité, elle réduira encore plus le nombre de jeunes motards qui doivent payer toujours plus pour le permis, la moto, l'équipement, l'assurance, l'entretien.

Merci de m'avoir lu

Salutation

N° 962727 - CT moto

par :

07/07/2023 16:25

Bonjour

Je suis motard depuis des dizaines d'années (j'ai 71 ans) et j'ai possédés de nombreuses motos, de petites et grosses cylindrées.

La moto que je possède actuellement a 175 000 km au compteur.

Les précédentes ont toutes dépassés les 100 000 km

Elles ont toutes terminés avec les pièces d'origine (hors pneus, chaîne ou plaquettes de freins, bien évidemment).

Vu que ma peau ne repose que sur deux roues sans carrosserie, mes motos ont toujours été entretenues aux « petits oignons ». Soit par mon mécano moto, soit par moi-même pour les contrôles simples.

C'est d'autant plus facile que les organes de sécurité sont tous visibles sans tests ni banc d'essai (freins, pneus, phares ...)

Tous mes amis motards roulent également sur des machines âgées mais en état de fonctionnement impeccable.

Alors un contrôle technique effectué par un organisme incompetent mais qui veut récupérer des parts de marché, encore et encore, n'est pour moi qu'une mascarade administrative servant à satisfaire des looby's mercantiles ou des associations ignorantes, intéressées et en mal d'existence (essentiellement parisiennes qui veulent imposer leur dictat égocentrique au reste de la France). En plus il y a deux roues et deux roues : traiter indifféremment toutes les catégories de deux roues est d'une absurdité sans nom ; ne pas différencier une moto d'un scooter (souvent délabré, bricolé et bruyant) frise la simplicité d'esprit. Au fait, quid des trottinettes dont les chiffres montent de façon hallucinante. Pourquoi ne sont-elles pas concernées ? Elles roulent jusqu'à 60 km/h, pas de casque, pas de formation, rien de rien. C'est ubuesque.

Tous les motards que je connais (et que j'ai connu depuis des décennies) ont tous entretenu leurs machines plus que correctement. La preuve est que globalement les accidents moto provoqués par défaut de sécurité ne représentent qu'un nombre infime des accidents de la route.

Et qui va faire ces contrôles ? Des employés incompetents de chez [réseau de contrôle technique] recyclés en deux heures et qui ne savent pas manipuler une moto sans la mettre par terre ? Et avec quel cahier des charges ? Et avec quel matériel ?

Restons sérieux : ce contrôle est une ineptie.

A la rigueur j'accepterais qu'il soit obligatoire à la revente d'un véhicule et fait par un garage moto assermenté (seul compétent pour ce genre d'opération).

Et qu'on ne me dise pas qu'il va y avoir des conflits d'intérêt ou je ne sais quelle sornette : les mécanos ne risqueront pas leur commerce. Ceux qui risquent de le faire le font déjà sur des choses bien plus graves

Ce contrôle technique est stupide et comme d'habitude on vote un texte sans en connaître les moyens d'application. Alors, leur mise en place ... du phantasme.

Pour moi, le CT moto est le fruit d'une lâcheté qui a cédé (une fois encore) à la pression d'esprits rétrécis et/ou mercantiles ; la conclusion de fonctionnaires qui devraient se confronter de temps en temps à la réalité, la vraie, pas celle de l'entre-soi et des bureaux aseptisés.

N° 962728 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 16:26

Bonjour,

On sait tous que c'est une grosse aberration ce contrôle technique pour les 2 roues,

Il faut annuler cette décision purement et simplement

Les centres ne sont pas adaptés, les 2 roues n'ont pas de soucis technique qui les lient aux accidents ( moins de 5% des accidents motos sont liés à l'état du véhicule)

Les motos fabriquées avant 1990 ne roulent très peu et pas d'implication dans les accidents de la route

Seul les conducteurs de scooters TRES récents ont des comportements accidentogènes

Cordialement

N° 962729 - Non au CT moto

par :

07/07/2023 16:29

Le CT moto 2 roues est fondé sur des absurdités. Les arguments présentés par l'Etat en faveur de ce CT ne justifient pas son application ou le soit disant taux des accidents qu'il prévoit de réduire! Il n'y a

qu'à regarder les chiffres qui démontrent bien que l'effet qu'aura ce nouveau CT n'agira que sur moins de 1% des accidents où sont liés des 2 roues motorisés en mauvais état d'entretien. Pour les motards le risque de rouler avec un véhicule mal entretenu est déjà connue et maîtrisé par le conducteur qui ne mettrait en aucun cas sa vie en danger en négligeant de contrôler son véhicule régulièrement. Ce risque est d'ailleurs largement souligné au passage du permis de conduire, puisque les points de contrôle des 2 roues y figurent et font partie des connaissances théorique et pratique pour l'obtention de l'examen.

Une fois de plus l'Etat demande de mettre la main au portefeuille sans comprendre l'impacte que cette réforme va avoir sur les utilisateurs, toujours plus de contraintes, moins de libertés et une nouvelle obligation de devoir payer pour se déplacer.

Je roule en anciennes, avec des 2 roues de collections, et parcours peu de kilomètres par an, il s'agit dans mon cas d'une passion avant tout. Passion qui me pousse bien évidemment à faire attention à l'état de mes véhicules. C'est le cas de beaucoup d'utilisateurs de 2 roues, qu'ils roulent avec des véhicules récents ou bien dit de collection.

Cette réforme va aussi avoir pour effet d'écrouler le marché de l'achat revente des 2 roues, en complexifiant énormément cette démarche. Ce sont les utilisateurs français qui vont subir ce nouveau manque à gagner, à cause d'une réforme qui est apportée par des gens qui ne connaissent pas ou visiblement très mal le monde des 2 roues.

Essayons pour une fois d'aller dans la bonne direction, avec des actions et des réformes cohérentes, plutôt que de limiter à nouveau les français déjà baignés dans un climat politique tendu.

Merci

N° 962730 - Quelle utilité

par :

07/07/2023 16:36

Quel intérêt à ce projet?

financier sûrement

pour ce qui est de la sécurité ce n'est pas un argument crédible. en effet, tout motard sait que rouler sur une moto se fait forcément sur un véhicule entretenu pour rouler en sécurité.

pour la pollution? un motard roule peu et rouler en moto permet de désengorger le trafic.

N° 962731 - Avis négatif sur le contrôle technique moto

par :

07/07/2023 16:36

Je trouve cela assez aberrant d'avoir un contrôle technique sur les motocycles. Nous sommes formés lors de notre permis à vérifier tous les points critiques et dangereux sur la moto, freinage, suspension, direction... De plus j'entretiens par moi même mes véhicules et je sais pertinemment ce qui est dangereux pour ma sécurité et celle des autres. Et en aucun je ne roulerai avec une moto dangereuse

N° 962732 - contestation du bien fondé du contrôle technique

par :

07/07/2023 16:44

bonjour ,

je me permets , de venir vers vous , sur votre décision d'instaurer le contrôle technique pour les 2 roues , motard depuis 30 ans maintenant et possesseur à l'heure actuelle d'une sportive de plus de 200 cv , j'aimerais comprendre le bien fondé de votre décision !

sachant que nos 2 roues sont notre priorité quand a la securité , l'etat de nos pneus pour commencer , notre surface d'adhérence et moins importante que celle d'une carte bleue d'ou l'interet pour nous , d'avoir des pneus en parfait etat, le freinage implique notre securité vitale a chaque instant ; comment nous remettre en cause avec ce controle technique .... les organes d'eclairage idem , si nous ne sommes pas vu !? idem c'est vital etc , a contrario la legislation francaise nous laisse rouler en slip si nous le souhaitons , car seuls le gants et le casque est obligatoire !! quid de l'etat des routes , des revetements des marquages au sol qui sont tellement dangereux en cas de pluie... je ne critique pas cet aspect ...mais tout cela parait tellement incomprehensible ..au vu des statistiques des defaillantes techniques impliquant des 2 roues .. est ce que quelqu'un qui est a l'initiative de ce projet roule en 2 roues ?? merci a vous bien cordialement

N° 962733 - Aucun intérêt pour le motard

par :

07/07/2023 16:45

Le bon état de ma moto, c'est mon assurance vie.

Elle est donc en permanence est parfait état.

Révision tous les 6000 km maximum.

2 à 3000 km par an de trajet, jamais de nuit et jamais de long trajet.

Tous les éléments de sécurité sont changés bien avant la limite : pneus, plaquettes, disques, chaines, ....

Que peut m'apporter de plus un contrôle technique ? Du pouvoir d'achat en moins ? Et une perte de temps ?

Et pour quoi ? Pour enrichir facilement une nouvelle catégorie professionnelles ? Des nouveaux revenus pour le gouvernement (taxes) ?

Et si quelques motards roulent sur des motos dangereuses, vous pensez qu'ils les feront contrôler ?

N° 962734 - Sans titre

par :

07/07/2023 16:47

Tous va resté dans le garage mr X en vera pas la couleur point barre

N° 962735 - Un CT moto inutile et aberrant

par :

07/07/2023 16:49

A quoi va servir le CT moto si ce n'est que à créer de l'inflation et taxer encore plus...

Les motards apprennent dans l'examen du permis A à vérifier les organes de sécurité de leurs machines. De plus, l'état des motos lors d'un accident n'est quasiment jamais la cause (0,03 %)...

Maintenant d'un point de vue sonore, un CT n'empêchera pas à certains motards irrespectueux de faire du bruit car, sur une moto, il est très rapide de monter et démonter son silencieux d'échappement. Pour la pollution, les motos actuelles sont soumis aux mêmes mesures normes euros que les voitures donc elles sont de plus en plus propres. Certains motards encore modifieront leurs échappement, mais pareil qu'avec la pollution sonore, un catalyseur d'échappement se



démonte et se remonte rapidement sur une moto... Donc, en finalités, à part taxer et punir l'ensemble des motards en dépit du bon sens et faire plaisir à quelques professionnels du contrôle, ainsi qu'à des associations d'écologistes intégristes, à quoi va servir ce CT moto ???

N° 962738 - Une moto n'est pas une auto

par :

07/07/2023 17:00

Dès les premiers temps d'apprentissage de la moto m'a été enseigné d'avoir à procéder avant chaque départ à une série de vérification d'éléments de sécurité. Dès les premiers tours de roues sur un plateau d'entrainement on comprend pourquoi: l'équilibre n'a rien d'évident, une chute peut survenir rapidement ! A cela s'ajoute qu'être négligent sur les pneus, les freins, les suspensions, les roulements, etc, serait rien moins qu'ajouter du risque. A moto ces négligences relèveraient d'une approche irresponsable, heureusement fort rare dans la communauté motarde !

Je ne peux qu'être dubitatif sur le modèle d'un contrôle technique plagiant celui d'une automobile. Payer même cinquante euros pour des vérifications que la plupart des motards font m'est une énigme !

Le CT va-t-il résoudre la question des pots d'échappement bruyants ? Non. Des contrôles sur les voies de circulation seraient autrement efficaces pour répondre au légitime besoin de calme des riverains !

Tout au plus pour les cyclos de moins de cinquante centimètres cube, peu entretenus contrairement aux cylindrées moyennes et grosses, un CT aurait-il un impact bénéfique ?

Ainsi que sur les flottes de scooters des entreprises de livraison ?

Il faudrait être plus créatif, inventif: une moto n'est pas une auto !

Par exemple un CT pour la revente, comme font nos amis belges, serait un plus pour la transaction.

Et puis aussi des primes à la reconversion, avec des translations possibles auto/moto.

Enfin utiliser une partie des recettes du CT à la réfection de nombreuses routes comportant nids de poule et gravillons !!!

N° 962739 - non au contrôle technique moto

par :

07/07/2023 17:01

en moyenne avec moins de 4000km par an, et souvent un remisage de la moto l'hiver, la moto est souvent remise en circulation après une visite chez le concessionnaire de la marque afin de garder la validité de la garantie .

Le contrôle de la machine est très simple ,et effectué avant chaque départ.

D'abord visuel sur l'état des pneus, pression ,tension de chaîne, liquide frein ,niveau huile moteur, refroidissement, un essai au démarrage du bon fonctionnement du freinage et des suspension est effectué par tout pilote responsable .

Que fera de plus le contrôleur technique ? les motos sont entretenues parce qu'on aime rouler en moto et qu'on a souvent économiser longtemps avant d'avoir sa première moto et que du coup on en prend soins .

Cà coute déjà cher et vous venez encore alourdir le budget , 50€ c'est trop cher !

C'est l'état des routes (trop de nid de poules), qu'il faut contrôler , et obliger les communes ou régions à entretenir .

il faut aussi sensibiliser davantage les usagers de la route à avoir un comportement plus courtois ,(message publicitaire adressé aux automobilistes et à tous les 2 roues )

Nous sommes aussi cycliste et on constate qu'il y a encore beaucoup à faire pour faciliter la circulation des 2 roues beaucoup moins polluant .

Merci de ne pas appliquer ce projet .

N° 962740 - Contrôle de techfric

par :

07/07/2023 17:04

Incompréhensible.

Étant enseignant de la conduite je ne comprend qu'on nous impose ceci d'autant plus que c'est pas forcément la cause d'accidents. Plutôt mettre les équipements supplémentaires en plus du casque et des gants obligatoire. Pasque voir des « motards » en sportive short t shirt

N° 962741 - Pas d'accord!

par :

07/07/2023 17:04

motard depuis plus de 20 ans, j'ai toujours entretenue mes motos , plutôt que de faire un CT moto , faites l'entretien des routes pour limité les chutes !!! merci! NON au CT MOTO!!!

N° 962742 - non au contrôle technique moto

par :

07/07/2023 17:04

En moyenne avec moins de 4000km par an, et souvent un remisage de la moto l'hiver , la moto est souvent remise en circulation après une visite chez le concessionnaire de la marque afin de garder la validité de la garantie .

Le contrôle de la machine est très simple ,et effectué avant chaque départ.

D'abord visuel sur l'état des pneus, pression ,tension de chaine, liquide frein ,niveau huile moteur, refroidissement, un essai au démarrage du bon fonctionnement du freinage et des suspension est effectué par tout pilote responsable .

Que fera de plus le contrôleur technique ? les motos sont entretenues parce qu'on aime rouler en moto et qu'on a souvent économisé longtemps avant d'avoir sa première moto et que du coup on en prend soins .

Cà coute déjà cher et vous venez encore alourdir le budget , 50€ c'est trop cher !

C'est l'état des routes (trop de nid de poules), qu'il faut contrôler , et obliger les communes ou régions à entretenir .

il faut aussi sensibiliser davantage les usagers de la route à avoir un comportement plus courtois ,(message publicitaire adressé aux automobilistes et à tous les 2 roues )

Nous sommes aussi cycliste et on constate qu'il y a encore beaucoup à faire pour faciliter la circulation des 2 roues beaucoup moins polluant .

Merci de ne pas appliquer ce projet .

N° 962743 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 17:07

Escroquerie déguisée qui a pour but d'enrichir certains lobbyings

Entretenir mieux les routes serait plus efficace &#128545;

N° 962744 - le contrôle technique

par :

07/07/2023 17:08

je suis contre le contrôle technique tout les 3 ans. Par contre à la vente d'une moto d'occasion je suis d'accord ( fait par des spécialistes de la moto et non de voiture. Les motards(des) sont censés et ne

roulent pas avec des motos défectueuses. les motos sont révisées par des spécialistes , pourquoi pas leur donner le droit du CT en cas de vente de celle-ci

N° 962745 - Mr

par :

07/07/2023 17:14

les motards conscients de leur sécurité entretiennent ou font entretenir leur machine.

Par contre les infrastructures routières ne sont pas toujours entretenus comme il faudrait

N° 962746 - Monsieur

par :

07/07/2023 17:15

les motards conscients de leur sécurité entretiennent ou font entretenir leur machine.

Par contre les infrastructures routières ne sont pas toujours entretenus comme il faudrait

N° 962747 - Contrôle chez le concessionnaire

par :

07/07/2023 17:24

Puisqu'il faut faire un contrôle pour des véhicules qui sont bien entretenus .pourquoi ne pas le faire chez le concessionnaire,qui de toute façon fait le check up lors de l'entretien annuel.c'est juste un papier officiel fourni par des mécanos compétents qui connaissent parfaitement bien le véhicule.

Conflit d'intérêts,eh bien nous y sommes puisqu'il s'agit d'une instrumentalisation fait par une société de contrôle technique X et des vendeurs de vélos.

N° 962748 - inutile

par :

07/07/2023 17:25

Ce contrôle est inutile car, l'étude MAIDS , montre que l'état du véhicule n'est la cause des accidents impliquant un 2RM que dans 0,3% des cas.

Elle note, entre autres, que la principale cause de défaillance technique est due a l'usure des pneus, ce point peut êtres vérifié plus efficacement par des contrôles routiers aléatoires.

La pratique de la moto étant une passion, je maintient mon véhicule en bon état, car ma vie en dépend . Une fois par an ma moto va en révision chez le concessionnaire ou les pneus, les freins, les suspensions, et l'éclairage sont contrôlés par des personnes formées, il n'est donc pas utile de refaire ces vérifications, lors d'un contrôle technique.

Habitant dans un petit village de campagne, les centres de contrôles technique seront sûrement éloignés, cette distance risque d'êtres problématique surtout pour les usagers en cyclomoteur peu habitués à des parcours aussi longs.

Le contrôle technique ne réglera pas le problème du excessifs d'une minorité de moto, il est facile de remettre sa moto en conformité le temps du contrôle technique. En Allemagne le contrôle technique en vigueur depuis vingt cinq ans n'a pas résolu le bruit excessif de certaines motos.

N° 962749 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 17:28

Bonjour,

Je suis possesseur d'une BMW K1600 gran américa. Elle est toujours entretenue à la concession BMW. Tous les ans ou 10000. Elle est toujours dans un état irréprochable.

La moto fait 370 kg et je ne sais pas comment ça va se passer pour déplacer la moto en sécurité.

Surtout si c'est pas du personnel qui à l'habitude.

Je suis vraiment contre et c'est encore un moyen de nous soutirer de l'argent.

Si je fait le contrôle, comment être sûr qu'il n'y ai pas de dégâts. Photos, expert avant le contrôle. J'ai vraiment peur de ce qui peut se passer. C'est une moto qui coûte plus de 30000 euros. En cas de dégâts, ça se passer comment?

N° 962750 - Inutile

par :

07/07/2023 17:29

Les motos faisant parties de véhicules les mieux entretenus ce contrôle ne sert pas à grand chose, les éléments pouvant porter à discussion telles les chicanes seront remontées pour le contrôle et déposées ensuite. Il est à noter que l'état du deux roues impliqué dans un accident est d'un taux ridicule et est en baisse constante. Il vaudrait mieux se focaliser sur la vente libre d'éléments non homologués, un pas en ce sens semble pris avec les chicanes indémontables. Et un élément non négligeable: il vaudrait mieux se focaliser sur l'état du réseau routier qui est accidentogène pour les deux roues (et les autres véhicules).

N° 962751 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

07/07/2023 17:32

Bonjour,

Je m'oppose à ce décret qui ne règlera pas le vrai problème des investissements sur l'entretien de qualité à notre réseau routier, qui était d'un bon niveau et aujourd'hui vraiment médiocre.

N° 962752 - Remarques

par :

07/07/2023 17:34

BONJOUR

Je viens poser mes remarques concernant le contrôle technique moto ,ce contrôle devrait être effectué par les concessions de marques ou réparateurs toutes marques à un prix raisonnable soit 30 e ,pour les éléments de sécurité et sonore, pour le reste je suis dubitatif nous avons déjà le permis jeune conducteur .

Les accidents sont très souvent causés par un tiers .

Si nous voulons aller dans une vraie démarche de sécurité routière posons nous les questions :

-Visite médicale pour les seniors

-Permis jeune conducteur pour les voitures avec limitation de puissance à 100ch

-Etiloteste amarré pour les conducteurs ayant eu une condamnation .

Après je pense que les lobbies ayant poussé cette décision sont très influents &#128580;&#128580;

Toutefois voilà ma contribution à l'opportunité qu'il m'est fait de m'exprimer

Bonne route aux motards

N° 962753 - une taxe supplémentaire qui profitera aux lobbies du CT

par :

07/07/2023 17:38

Je m'insurge contre le CT2RM.

La seule utilité de ce contrôle me semble être pour les grandes franchises de contrôle technique, qui vont pouvoir se mettre 70€ par moto dans la poche tous les deux ans.

mais quid de l'efficacité d'un contrôle visuel ?

ça va surtout pénaliser les personnes comme moi qui ont une moto strictement d'origine, entretenue régulièrement, et pour qui le CT2RM sera une taxe de plus à devoir s'acquitter sans contrepartie.

Contrairement à la voiture, le motard roule en 2RM par choix et par passion, il sait que sa vie dépend de l'état de sa moto, aussi moins de 1% des accidents ont pour origine une défaillance technique !

Ensuite, le problème réel, du bruit des 2RM qui roulent avec des pots non homologués : c'est si facile de changer un silencieux, ou de remettre le Db killer, que les contrevenant vont prendre 15mn pour remonter leur pot d'origine ou leur db killer sur leur moto avant d'aller au contrôle, pour remettre leur pot bruyant au retour.

Sans compter que les scooter volés/débridés/ qui roulent déjà dans l'illégalité, souvent sans être assurés, et qui ennuient tout le monde, on est bien d'accord, n'iront bien sûr pas au CT.

Donc une mesure vache à lait, qui va ajouter un item aux irritants du quotidien, et qui va faire un truc de plus pour permettre aux partis populistes de passer haut la main aux prochaines élections ...

N° 962754 - non non au contrôle

par :

07/07/2023 17:38

Je suis opposé au contrôle technique, nos motos sont entretenues par nos soins, et par nos mécaniciens à longueur d'année. Le contrôle technique est une mesure désirée par des sociétés qui y voit une manne d'or. De plus quel est le rapport avec la pollution et le climat? Il n'y pas de raison de contrôler des véhicules de plus de trente ans, pour beaucoup d'entre eux ils ne parcourent que très peu de kilomètres chaque année.

N° 962755 - pourquoi?

par :

07/07/2023 17:39

J'ai 72 ans, j'ai commencé la moto en 1969 et je continue à en faire régulièrement. Jusqu'à maintenant le contrôle technique c'est moi ou le concessionnaire moto qui le fait avec un entretien régulier. Je pense que la majorité des motards sont dans le même cas, donc je ne vois pas l'intérêt du contrôle technique sur les motos. Si ce n'est de nous piquer un peu de fric.

N° 962756 - Controle technique des 2RM

par :

07/07/2023 17:40

Bonjour,

J'ai bien lu votre projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du Contrôle technique des 2 ROUES MOTORISEES.

Pour notre sécurité, si je comprends bien,

Premièrement, vous incluez (l'inclusion c'est la mode) dans les deux roues motorisées tous les véhicules 3 roues, quads, voiturettes sans permis (4 roues), les véhicules diesel 50 cm3, les véhicules électriques 50 cm3, les trikes etc ...

Il faudra m'expliquer comment vous comptez va fonctionner le banc de freinage d'un 2 RM.

Il serait peut-être judicieux dans un premier temps de dissocier les 2 roues de tous les autres engins qui ont une conduite complètement différente.

Le rapport du MAIDS démontre que l'accidentologie ne représente que 0,3 % des 2RM mal entretenus et 80 % de ces 0,3 % sont des pneus lisses.

De plus, le contrôle sera sans démontage ... C'est un contrôle visuel que je fais à chaque fois que je sors ma moto. Il y va de ma sécurité. C'est une chose que nous sommes obligé de savoir-faire pour obtenir le permis moto.

Concernant le lieu, si c'est un lieu privé, je n'ai aucune obligation d'aller à cet endroit. Si c'est un lieu de service public, alors le code de la route s'applique et le contrôleur doit avoir le permis avec validation A1.

Je ne vois pas pourquoi je paierai 50 € pour un contrôle que je fais systématiquement.

Je vous rappelle que 30 % des accidents de la route des motards sont dus à l'état lamentable de nos routes de France qui continue à se dégrader.

COMMENCEZ DONC PAR NOUS SECURISER AVEC VOTRE OBLIGATION on paye suffisamment d'impôt OU VA NOTRE ARGENT ? et LAISSEZ NOUS ENTRETENIR NOTRE MOTO entretien qui est fait tous les 63.000 kms ou tous les ans ...

N° 962757 - Je choisis non au contrôle technique des 2 roues

par :

07/07/2023 17:41

Encore une liberté supprimée, il faut dire stop.

Je préférerais devenir hors la loi quitte à risquer des poursuites plutôt que d'accepter ce monde que l'on veut nous imposer sans notre consentement.

C'est mesure renforcera l'insécurité

N° 962758 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

07/07/2023 17:42

Je m'oppose catégoriquement à la mise en place du contrôle technique pour les motos et ce pour les raisons suivantes :

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes et à la mauvaise conduite des automobilistes). En Allemagne

le Contrôle technique existe depuis plus de 25 ans et n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains. Comme le contrôle technique pour les automobiles, l'objectif réel n'est pas de lutter contre la pollution (0,5% de l'ensemble des transports) mais bien de remplacer progressivement le parc de véhicules existant afin de relancer le chiffre d'affaires

des constructeurs. Comme pour le Contrôle technique des voitures, il est évident que contrairement à ce qui nous est annoncé pour nous faire avaler la pilule, le nombre de points de contrôle augmentera d'années en années avec des points de contrôle qui nécessiteront le démontage du véhicule et/ou l'acquisition d'outils de mesure spécifiques. Il existe déjà une liste de points de contrôle de sécurité listée au permis. Chaque motard peut donc en toute autonomie s'assurer de la sécurité de son véhicule. Puisque comme annoncé les points de contrôle ne nécessitent pas de démontage, pourquoi ne pas proposer un auto-contrôle technique qui serait réalisé par les motards eux-mêmes. La pollution des 2 roues ne représente qu'une part infime de la pollution totale du secteur des transports. Je fais davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qui contrôle gratuitement plus de 50 points de sécurité, qu'à un centre de CT, qui lui n'est pas gratuit ! Il y a des sujets de société bien plus graves et bien plus urgents à traiter. La démocratie, consiste à écouter et à mettre en œuvre des solutions qui répondent au plus grand nombre et pas aux seuls lobbies industriels. Le rôle des politiques est de faire en sorte que les citoyens vivent mieux. Ce projet ne me semble répondre en rien à ce principe. Plutôt que de consulter les citoyens sur les modalités de mise en œuvre, il eût été plus démocratique et plus intègre d'organiser une consultation sur l'acceptation ou le refus de ce contrôle technique. Le site Web mis en place pour cette consultation est très souvent indisponible. Il faut à plusieurs reprises récrire le texte pour qu'enfin les commentaires soient pris en compte. D'autres sites gouvernementaux (celui des impôts par exemple) fonctionnent parfaitement bien. A se demander si les avis formulés sont réellement souhaités ou s'il s'agit uniquement d'une consultation pour faire croire que ... Une sorte de poudre de perlimpinpin !

N° 962759 - Une contrainte inutile de plus  
par :

07/07/2023 17:44

Madame La Première Ministre, Monsieur Le Ministre des Transports,

Comme tout motard soucieux de sa sécurité et de son passager, ma moto est révisée chaque année par mon concessionnaire, et de plus je l'inspecte plusieurs fois par mois pour vérifier les niveaux, l'état et l'usure des plaquettes de frein, la pression et l'état des pneus qui sont changés avant la limite, ainsi que le bon fonctionnement de l'éclairage, etc, etc... Et je ne suis pas un cas à part. Les accidents de moto existent malheureusement, mais contrairement à la statistique biaisée mise en avant par le lobby des contrôleurs techniques et certaines associations, une infime partie (moins de 0,5% et non 15% comme avancé) ne sont pas la conséquence d'un défaut d'entretien de la moto, mais plutôt la faute d'un autre usager de la route, ou d'un défaut de maîtrise du motard ou bien d'une chaussée dégradée. D'ailleurs durant l'espacement entre chaque périodicité prévue pour ces contrôles les motos auront tout à fait le temps d'avoir un état de sécurité dégradé, les pièces d'usure demandant un changement bien plus fréquent que pour les automobiles, et une moto qui a passé avec succès le contrôle ne le passerait peut-être plus quelques mois après si son propriétaire ne l'entretenait pas régulièrement.

C'est bien la preuve que ce contrôle n'a aucun rapport avec la sécurité routière étant donné que les motos doivent être révisées bien plus souvent que la périodicité prévue pour ce contrôle technique. Et pour le bruit, le motard bruyant n'oubliera pas de replacer les chicanes dans son pot la veille du contrôle pour les remettre le lendemain.

Le lobbyisme de X et consorts auprès de l'assemblée de l'Europe a conduit celle-ci à imposer ce contrôle technique à la France, au seul but mercantile de promouvoir leur activité, on a de la chance, pour l'instant il n'est pas question des vélos et trottinettes ni des patins à roulettes, mais ça pourra venir quand ces gens auront faim d'autres marchés.

Madame La Première Ministre, Monsieur Le Ministre des Transports, je tiens toutefois à vous remercier de me permettre de m'exprimer sur ce sujet, bien que je sois parfaitement conscient que mon avis aura autant d'effet sur votre décision qu'un battement d'ailes d'un papillon auvergnat n'en a sur El Niño

Je vous prie de croire Madame La Première Ministre, Monsieur Le Ministre des Transports à l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

N° 962760 - Contre le contrôle technique des motos

par :

07/07/2023 17:44

Je m'oppose catégoriquement à la mise en place du contrôle technique pour les motos et ce pour les raisons suivantes :

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes et à la mauvaise conduite des automobilistes). En Allemagne

le Contrôle technique existe depuis plus de 25 ans et n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains. Comme le contrôle technique pour les automobiles, l'objectif réel n'est pas de lutter contre la pollution (0,5% de l'ensemble des transports) mais bien de remplacer progressivement le parc de véhicules existant afin de relancer le chiffre d'affaires

des constructeurs. Comme pour le Contrôle technique des voitures, il est évident que contrairement à ce qui nous est annoncé pour nous faire avaler la pilule, le nombre de points de contrôle augmentera d'années en années avec des points de contrôle qui nécessiteront le démontage du véhicule et/ou l'acquisition d'outils de mesure spécifiques. Il existe déjà une liste de points de contrôle de sécurité listée au permis. Chaque motard peut donc en toute autonomie s'assurer de la sécurité de son véhicule. Puisque comme annoncé les points de contrôle ne nécessitent pas de démontage, pourquoi ne pas proposer un auto-contrôle technique qui serait réalisé par les motards eux-mêmes. La pollution des 2 roues ne représente qu'une part infime de la pollution totale du secteur des transports. Je fais davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qui contrôle gratuitement plus de 50 points de sécurité, qu'à un centre de CT, qui lui n'est pas gratuit ! Il y a des sujets de société bien plus graves et bien plus urgents à traiter. La démocratie, consiste à écouter et à mettre en œuvre des solutions qui répondent au plus grand nombre et pas aux seuls lobbies industriels. Le rôle des politiques est de faire en sorte que les citoyens vivent mieux. Ce projet ne me semble répondre en rien à ce principe. Plutôt que de consulter les citoyens sur les modalités de mise en œuvre, il eut été plus démocratique et plus intègre d'organiser une consultation sur l'acceptation ou le refus de ce contrôle technique. Le site Web mis en place pour cette consultation est très souvent indisponible. Il faut à plusieurs reprises récrire le texte pour qu'enfin les commentaires soient pris en compte. D'autres sites gouvernementaux (celui des impôts par exemple) fonctionnent parfaitement bien. À se demander si les avis formulés sont réellement souhaités ou s'il s'agit uniquement d'une consultation pour faire croire que ... Une sorte de poudre de perlimpinpin !

N° 962761 - Contre le contrôle technique des motos

par :

07/07/2023 17:45

Je m'oppose catégoriquement à la mise en place du contrôle technique pour les motos et ce pour les raisons suivantes :

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes et à la mauvaise conduite des automobilistes). En Allemagne

le Contrôle technique existe depuis plus de 25 ans et n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains. Comme le contrôle technique pour les automobiles, l'objectif réel n'est pas de lutter contre la pollution (0,5% de l'ensemble des transports) mais bien de remplacer progressivement le parc de véhicules existant afin de relancer le chiffre d'affaires

des constructeurs. Comme pour le Contrôle technique des voitures, il est évident que contrairement à ce qui nous est annoncé pour nous faire avaler la pilule, le nombre de points de contrôle augmentera d'années en années avec des points de contrôle qui nécessiteront le démontage du véhicule et/ou l'acquisition d'outils de mesure spécifiques. Il existe déjà une liste de points de



contrôle de sécurité listée au permis. Chaque motard peut donc en toute autonomie s'assurer de la sécurité de son véhicule. Puisque comme annoncé les points de contrôle ne nécessitent pas de démontage, pourquoi ne pas proposer un auto-contrôle technique qui serait réalisé par les motards eux-mêmes. La pollution des 2 roues ne représente qu'une part infime de la pollution totale du secteur des transports. Je fais davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qui contrôle gratuitement plus de 50 points de sécurité, qu'à un centre de CT, qui lui n'est pas gratuit ! Il y a des sujets de société bien plus graves et bien plus urgents à traiter. La démocratie, consiste à écouter et à mettre en œuvre des solutions qui répondent au plus grand nombre et pas aux seuls lobbies industriels. Le rôle des politiques est de faire en sorte que les citoyens vivent mieux. Ce projet ne me semble répondre en rien à ce principe. Plutôt que de consulter les citoyens sur les modalités de mise en œuvre, il eut été plus démocratique et plus intègre d'organiser une consultation sur l'acceptation ou le refus de ce contrôle technique. Le site Web mis en place pour cette consultation est très souvent indisponible. Il faut à plusieurs reprises récrire le texte pour qu'enfin les commentaires soient pris en compte. D'autres sites gouvernementaux (celui des impôts par exemple) fonctionnent parfaitement bien. A se demander si les avis formulés sont réellement souhaités ou s'il s'agit uniquement d'une consultation pour faire croire que ... Une sorte de poudre de perlimpinpin !

N° 962762 - Sans titre

par :

07/07/2023 17:45

Bonjour,

J'ai bien lu votre projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du Contrôle technique des 2 ROUES MOTORISÉES.

Pour notre sécurité, si je comprends bien,

Premièrement, vous incluez (l'inclusion c'est la mode) dans les deux roues motorisées tous les véhicules 3 roues, quads, voiturettes sans permis (4 roues), les véhicules diesel 50 cm<sup>3</sup>, les véhicules électriques 50 cm<sup>3</sup>, les trikes etc ...

Il faudra m'expliquer comment vous comptez va fonctionner le banc de freinage d'un 2 RM.

Il serait peut-être judicieux dans un premier temps de dissocier les 2 roues de tous les autres engins qui ont une conduite complètement différente.

Le rapport du MAIDS démontre que l'accidentologie ne représente que 0,3 % des 2RM mal entretenus et 80 % de ces 0,3 % sont des pneus lisses.

De plus, le contrôle sera sans démontage ... C'est un contrôle visuel que je fais à chaque fois que je sors ma moto. Il y va de ma sécurité. C'est une chose que nous sommes obligé de savoir-faire pour obtenir le permis moto.

Concernant le lieu, si c'est un lieu privé, je n'ai aucune obligation d'aller à cet endroit. Si c'est un lieu de service public, alors le code de la route s'applique et le contrôleur doit avoir le permis avec validation A1.

Je ne vois pas pourquoi je paierai 50 € pour un contrôle que je fais systématiquement.

Je vous rappelle que 30 % des accidents de la route des motards sont dus à l'état lamentable de nos routes de France qui continue à se dégrader.

COMMENCEZ DONC PAR NOUS SECURISER AVEC VOTRE OBLIGATION on paye suffisamment d'impôt OU VA NOTRE ARGENT ? et LAISSEZ NOUS ENTRETENIR NOTRE MOTO entretien qui est fait tous les 6.000 kms ou tous les ans ...

N° 962763 - Contre le Contrôle technique des motos

par :

07/07/2023 17:48

Je m'oppose catégoriquement à la mise en place du contrôle technique pour les motos et ce pour les raisons suivantes :

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes et à la mauvaise conduite des automobilistes). En Allemagne le Contrôle technique existe depuis plus de 25 ans et n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains. Comme le contrôle technique pour les automobiles, l'objectif réel n'est pas de lutter contre la pollution (0,5% de l'ensemble des transports) mais bien de remplacer progressivement le parc de véhicules existant afin de relancer le chiffre d'affaires des constructeurs. Comme pour le Contrôle technique des voitures, il est évident que contrairement à ce qui nous est annoncé pour nous faire avaler la pilule, le nombre de points de contrôle augmentera d'années en années avec des points de contrôle qui nécessiteront le démontage du véhicule et/ou l'acquisition d'outils de mesure spécifiques. Il existe déjà une liste de points de contrôle de sécurité listée au permis. Chaque motard peut donc en toute autonomie s'assurer de la sécurité de son véhicule. Puisque comme annoncé les points de contrôle ne nécessitent pas de démontage, pourquoi ne pas proposer un auto-contrôle technique qui serait réalisé par les motards eux-mêmes. La pollution des 2 roues ne représente qu'une part infime de la pollution totale du secteur des transports. Je fais davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qui contrôle gratuitement plus de 50 points de sécurité, qu'à un centre de CT, qui lui n'est pas gratuit ! Il y a des sujets de société bien plus graves et bien plus urgents à traiter. La démocratie, consiste à écouter et à mettre en œuvre des solutions qui répondent au plus grand nombre et pas aux seuls lobbies industriels. Le rôle des politiques est de faire en sorte que les citoyens vivent mieux. Ce projet ne me semble répondre en rien à ce principe. Plutôt que de consulter les citoyens sur les modalités de mise en œuvre, il eut été plus démocratique et plus intègre d'organiser une consultation sur l'acceptation ou le refus de ce contrôle technique. Le site Web mis en place pour cette consultation est très souvent indisponible. Il faut à plusieurs reprises récrire le texte pour qu'enfin les commentaires soient pris en compte. D'autres sites gouvernementaux (celui des impôts par exemple) fonctionnent parfaitement bien. À se demander si les avis formulés sont réellement souhaités ou s'il s'agit uniquement d'une consultation pour faire croire que ... Une sorte de poudre de perlimpinpin !

N° 962764 - Contrôle technique des motos

par :

07/07/2023 17:48

Chaque conducteur de motos et en particulier des cylindrées au delà de 125 cm<sup>3</sup> a bien conscience de la nécessité d'un bon entretien de son véhicule. Il en va de sa sécurité et de celle des autres usagers des voiries. C'est déjà ce qu'ils font et la meilleure preuve en est que seul un très faible pourcentage des accidents est lié à un défaut d'entretien dudit véhicule. Le contrôle technique n'aura donc pas un impact significatif sur l'accidentologie des motos. L'argent dépensé pour effectuer le CT serait certainement mieux utilisé s'il était utilisé pour par exemple renouveler les équipements de sécurité (casque, gants, bottes, airbag, blouson, pantalon) lesquels pourrait d'ailleurs bénéficier d'une TVA réduite ou effectuer un stage de perfectionnement à la conduite de motos.

Là on pourrait parler d'avancée intelligente et constructive. Pour résumer, ce n'est pas en instaurant un CT moto que l'on réduira l'accidentologie liée à la pratique de la moto. D'autres voies seraient largement plus crédibles.

Par ailleurs lorsque l'Europe parle d'harmonisation, j'aimerais bien savoir ce qu'il en est réellement dans tous les autres pays de l'EU.

N° 962765 - Contre le contrôle technique des motos

par :

07/07/2023 17:49

Je m'oppose catégoriquement à la mise en place du contrôle technique pour les motos et ce pour les raisons suivantes :

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes et à la mauvaise conduite des automobilistes). En Allemagne le Contrôle technique existe depuis plus de 25 ans et n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains. Comme le contrôle technique pour les automobiles, l'objectif réel n'est pas de lutter contre la pollution (0,5% de l'ensemble des transports) mais bien de remplacer progressivement le parc de véhicules existant afin de relancer le chiffre d'affaires des constructeurs. Comme pour le Contrôle technique des voitures, il est évident que contrairement à ce qui nous est annoncé pour nous faire avaler la pilule, le nombre de points de contrôle augmentera d'années en années avec des points de contrôle qui nécessiteront le démontage du véhicule et/ou l'acquisition d'outils de mesure spécifiques. Il existe déjà une liste de points de contrôle de sécurité listée au permis. Chaque motard peut donc en toute autonomie s'assurer de la sécurité de son véhicule. Puisque comme annoncé les points de contrôle ne nécessitent pas de démontage, pourquoi ne pas proposer un auto-contrôle technique qui serait réalisé par les motards eux-mêmes. La pollution des 2 roues ne représente qu'une part infime de la pollution totale du secteur des transports. Je fais davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qui contrôle gratuitement plus de 50 points de sécurité, qu'à un centre de CT, qui lui n'est pas gratuit ! Il y a des sujets de société bien plus graves et bien plus urgents à traiter. La démocratie, consiste à écouter et à mettre en œuvre des solutions qui répondent au plus grand nombre et pas aux seuls lobbies industriels. Le rôle des politiques est de faire en sorte que les citoyens vivent mieux. Ce projet ne me semble répondre en rien à ce principe. Plutôt que de consulter les citoyens sur les modalités de mise en œuvre, il eut été plus démocratique et plus intègre d'organiser une consultation sur l'acceptation ou le refus de ce contrôle technique. Le site Web mis en place pour cette consultation est très souvent indisponible. Il faut à plusieurs reprises récrire le texte pour qu'enfin les commentaires soient pris en compte. D'autres sites gouvernementaux (celui des impôts par exemple) fonctionnent parfaitement bien. À se demander si les avis formulés sont réellement souhaités ou s'il s'agit uniquement d'une consultation pour faire croire que ... Une sorte de poudre de perlimpinpin !

N° 962766 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 17:58

Pourquoi instaurer un contrôle technique sur les motos uniquement d'un cylindre supérieur à 125cm<sup>3</sup>? qui ne représente qu'un potentiel minimal de risque d'accident de part leur utilisateur et leur bon entretien.

C'est dans la catégorie inférieure à 125cm<sup>3</sup> que l'on trouve le plus de véhicules mal entretenus, bruyants, polluants, pas assurés et souvent détenus par des utilisateurs non respectueux des règles de circulation.

Paradoxalement, l'entretien des infrastructures routières est de plus en plus négligé, cause n°1 des accidents en deux roues sans oublier non plus l'usage des téléphones portables en VL ou PL.

Rendons obligatoire l'installation et l'usage de kit Bluetooth pour les VL, PL voilà une mesure qui améliorerait la sécurité routière.

N° 962767 - Contre le CT moto

par :

07/07/2023 17:59

Pour des raisons de sécurité personnelle, cela fait plus de 40 ans que je me préoccupe de l'état de ma moto, et je n'ai pas besoin de donner 50 € pour m'entendre dire qu'elle est en parfait état de rouler. Que l'état s'occupe de la santé de notre réseau routier, nous motards on s'occupe de l'état de nos machines.

Stop au racket, organisé au profit des grandes enseignes du contrôle technique.  
Un motard retraité qui c'est toujours soucier lui-même de sa sécurité.

N° 962768 - Contrôle technique

par :

07/07/2023 17:59

Un contrôle technique sur les motos et en fait une contrainte supplémentaire qui s'ajoute à l'entretien régulier que chaque possesseurs de 2 roues s'oblige à effectuer régulièrement ce qui garantit que son véhicule et toujours dans un état de fonctionnement lui permettant de garantir sa sécurité et celle des autres usagés de la route. Les statistiques concernant les accidents de la routes prouvent si il est nécessaire que l'état des motocyclettes n'est en grande partie pas responsable de ces accidents.

N° 962769 - Contrôle technique 2 roues

par :

07/07/2023 18:05

Bonjour,

Je me permets de participer après un roadtrip de 10 jours afin de signaler que la mise en place du contrôle technique n'améliora pas la sécurité au regard du nombre de routes rencontrées avec une épaisse couche de gravillons lors de leurs rénovation..

Un vrai danger pour les 2 roues.. les statistiques de la sécurité routière indiquent que 30% des accidents sont dus à un mauvais état de la route..de plus les statistiques des assureurs montrent que seulement 0,3% des accidents sont du au mauvais état du 2 roues..

N° 962770 - mon avis

par :

07/07/2023 18:06

Personnellement je roule en moto ainsi que mon épouse depuis 1975. j'ai actuellement ma 26eme moto (bmw r1200rt) qui coute neuve 24000€.

Cette moto fait 300 kilos à vide, il est donc inconcevable qu'une personne n'ayant pas de permis moto grosse cylindrée depuis plus de deux ans et donc aucune compétence pour manœuvrer une moto touche à ce véhicule

Cordialement, quand même !!!

N° 962771 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 18:15

Bien évidemment en tant que motard je suis contre et pour toutes ces raisons:

La première c'est que j'entretiens ma moto régulièrement cela fait maintenant plus de 15 ans que je fais de la moto et pas un seul accident .

La deuxième c'est l'entretien des structures routières,

Quand on voit l'état de nos routes on ferait mieux de s'en occuper plutôt que mettre encore une taxe supplémentaire

La troisième : je n'ai encore jamais vu de motards rouler avec une moto en mauvaise état et risquer sa vie.

N° 962772 - Motard consciencieux

par :

07/07/2023 18:18

Vous voulez faire un contrôle que j'effectue très régulièrement, état de mes feux, de mes freins et surtout de mes pneus (si je vois qu'ils sont proches de l'usure, je les change avant de partir en voyage. Je n'est jamais vu un contrôleur avec un appareil de mesure pour vérifier la côte d'un disque. D'autre part il faudra que le contrôleur est un permis A et mesure minimum 1,80 mètre pour toucher le sol. Défaut majeur pour des appareils de mesure en panne (contre visite)c'est aberrant, si un centre n'est pas capable d'avoir du matériel en état, comment peut il contrôler nos véhicules, ce que nous faisons très bien nous même, nous ne jouons pas avec notre sécurité.

N° 962773 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

07/07/2023 18:18

With havin so much content and articles do you ever run into any issues of plagorism or copyright violation? My website has a lot of completely unique content l've either created myself or outsourced but it looks like a lot of it is popping it up all over the web without my agreement. Do you know any techniques to help reduce content from being stolen? l'd trully appreciate it.

N° 962774 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

07/07/2023 18:27

&#1057;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;,  
&#1072; &#1090;&#1072;&#1082;&#1078;&#1077;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site  
(&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;)  
&#1042; &#1085;&#1072;&#1096;&#1077; &#1074;&#1088;&#1077;&#1084;&#1103;,  
&#1087;&#1088;&#1072;&#1082;&#1090;&#1080;&#1095;&#1077;&#1089;&#1082;&#1080;  
&#1083;&#1102;&#1073;&#1086;&#1081;  
&#1095;&#1077;&#1083;&#1086;&#1074;&#1077;&#1082;  
&#1087;&#1086;&#1083;&#1100;&#1079;&#1091;&#1077;&#1090;&#1089;&#1103;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;&#1086;&#1084;.  
  
&#1057; &#1077;&#1075;&#1086; &#1087;&#1086;&#1084;&#1086;&#1097;&#1100;&#1102;  
&#1074;&#1086;&#1079;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086;  
&#1086;&#1090;&#1099;&#1089;&#1082;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1083;&#1102;&#1073;&#1091;&#1102; &#1076;&#1072;&#1085;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1080;&#1079; &#1088;&#1072;&#1079;&#1085;&#1099;&#1093;  
&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;-

&#1087;&#1086;&#1080;&#1089;&#1082;&#1086;&#1074;&#1099;&#1093;  
&#1089;&#1080;&#1089;&#1090;&#1077;&#1084; &#1080;  
&#1080;&#1089;&#1090;&#1086;&#1095;&#1085;&#1080;&#1082;&#1086;&#1074;.

&#1044;&#1083;&#1103; &#1082;&#1086;&#1075;&#1086;-&#1090;&#1086;  
&#1089;&#1086;&#1073;&#1089;&#1090;&#1074;&#1077;&#1085;&#1085;&#1099;&#1081;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090; = &#1101;&#1090;&#1086;  
&#1093;&#1086;&#1073;&#1073;&#1080;.  
&#1053;&#1086;,  
&#1073;&#1086;&#1083;&#1100;&#1096;&#1080;&#1085;&#1089;&#1090;&#1074;&#1086;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1084;&#1077;&#1085;&#1103;&#1102;&#1090;  
&#1089;&#1086;&#1079;&#1076;&#1072;&#1085;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1077;&#1082;&#1090;&#1099; &#1076;&#1083;&#1103;  
&#1079;&#1072;&#1088;&#1072;&#1073;&#1086;&#1090;&#1082;&#1072; &#1080;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1073;&#1099;&#1083;&#1080;.

&#1059; &#1074;&#1072;&#1089; &#1077;&#1089;&#1090;&#1100;  
&#1089;&#1086;&#1073;&#1089;&#1090;&#1074;&#1077;&#1085;&#1085;&#1099;&#1081;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090; &#1080; &#1074;&#1099;  
&#1093;&#1086;&#1090;&#1080;&#1090;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1100; &#1085;&#1072;  
&#1085;&#1077;&#1075;&#1086;  
&#1084;&#1072;&#1082;&#1089;&#1080;&#1084;&#1091;&#1084;  
&#1074;&#1080;&#1079;&#1080;&#1090;&#1105;&#1088;&#1086;&#1074;,, &#1085;&#1086;  
&#1085;&#1077; &#1087;&#1086;&#1085;&#1080;&#1084;&#1072;&#1077;&#1090;&#1077;  
&#1089; &#1095;&#1077;&#1075;&#1086; &#1085;&#1072;&#1095;&#1072;&#1090;&#1100;?

&#1055;&#1088;&#1077;&#1076;&#1083;&#1072;&#1075;&#1072;&#1077;&#1084;  
&#1089;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;,,  
&#1080; &#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN  
site (&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;),  
&#1091;&#1074;&#1077;&#1083;&#1080;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1088;&#1077;&#1081;&#1090;&#1080;&#1085;&#1075;&#1072;  
&#1074;&#1072;&#1096;&#1077;&#1075;&#1086; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1072;  
&#1080; &#1084;&#1085;&#1086;&#1075;&#1086;  
&#1076;&#1088;&#1091;&#1075;&#1080;&#1093;  
&#1089;&#1087;&#1086;&#1089;&#1086;&#1073;&#1086;&#1074;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1103;.

&#1047;&#1072;&#1082;&#1072;&#1079;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,,  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1075;&#1086;&#1085;  
&#1061;&#1088;&#1091;&#1084;&#1077;&#1088;&#1086;&#1084; &#1080;  
&#1043;&#1057;&#1040; &#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086; &#1074; telegram.  
&#1053;&#1072;&#1096;&#1072; &#1075;&#1088;&#1091;&#1087;&#1087;&#1072;

&#1074; &#1090;&#1077;&#1083;&#1077;&#1075;&#1088;&#1072;&#1084;&#1084;

[&#1073;&#1083;&#1086;&#1075;&#1080; &#1074;&#1077;&#1073; 2.0 backlinks-

N° 962775 - nouvelle taxe pour vaches à lait

par :

07/07/2023 18:28

un contrôle technique qui ne sert à rien car mes machines sont contrôlées par moi-même depuis plus de 45 ans parce que nous savons que les risques sont bien plus grands sur 2 roues que dans une voiture, la carrosserie c'est nous. Tout cela n'est en fait que pour nous faire cracher au bassinet

N° 962776 - Quel intérêt ?

par :

07/07/2023 18:32

Bonjour...Je n'ai nul besoin du contrôle d'un tiers pour contrôler l'entretien qu'un professionnel de la moto a effectué sur mon deux roues de plus de 125 cm<sup>3</sup> !

Cordialement...

N° 962777 - contrôle technique moto

par :

07/07/2023 18:36

je ne comprend pas encore de se qu'il va faire le contrôleur comme contrôle juste du visuel voila monsieur ca vous fait temps! c'est comme une consultation chez le médecin alors? moi mes motos sont entretenu une fait 5000km par an et l'autre 10000km une moto qui a rouler 5000km par an ne susse pas par contre beaucoup d'automobiliste attende leurs contrôle technique tous les deux ans pour faire leur réparation de véhicule pendant de 2 ans il roule tous les jours avec une voiture dangereuse exemple pas d'éclairages pas de feux stop qui s'allume des pneus usé pas de clignotant nous les motards nos motos on ne peux pas se permettre de rouler comme ceci c'est notre vie qu'on sécurise est celle des autres . alors ca ne changera rien vos contrôle mis a part faire raquette financier on ne peux pas comparer une voiture est une moto

N° 962778 - Contrôle technique "intelligent"

par :

07/07/2023 18:37

Bonjour, je crois que tout le monde est d'accord pour reconnaître que le contrôle technique ne poursuit pas un but de sécurité routière (baisse constante du nombre de tués malgré l'augmentation du nombre de 2RM en circulation et relation accidents/état technique du véhicule de l'ordre de 0,3% contre 30% pour l'état des infrastructures routières) mais répond à des impératifs idéologiques qui tentent de nous faire croire qu'une visite technique (et peu importe sa fréquence) résoudra le bruit, la pollution et l'accidentologie. Tout cela, sans faire aucune différence entre véhicules sans permis (donc sans formation du pilote !), quads et trikes accessibles au permis B (!), cylindrée 125 cm<sup>3</sup> et motards "grosses cylindrées" formés et sensibilisés par nature à l'entretien de leurs motos car ils ne sont pas suicidaires ! Je me demande pour quelle raison, nous ne pourrions pas être intelligents : un CT au bout de 4 ou 5 ans pourquoi pas. Mais ensuite, le CT ne pourrait-il pas se passer à chaque revente ou avant remise en circulation après accident ? Quel est l'intérêt de retourner tous les 3 ans au CT alors que la révision annuelle chez n'importe quel concessionnaire ou agent ou indépendant est un gage de sécurité et engage la responsabilité du professionnel qui est en charge de la révision ? Et puis, en 3 ans, combien de km effectués en moyenne par une moto, a fortiori une petite cylindrée

? En tous cas très loin des 15000/20000 par an d'une voiture, ne serait-ce que pour des questions météorologiques (beaucoup ne roulent pas 6 mois de l'année). Je vous passe le contrôle du bruit (qui n'existe pas aujourd'hui pour les CT des autres véhicules) qui se règle en 10mn sur une moto pour passer le CT alors que les FDO sont habilitées à verbaliser le bruit sur la voie publique ! Je termine avec la procédure puisque j'ai pris la peine d'interroger mon centre technique habituel : il envisage un banc de test pour moto avec les risques de renverser la moto et tout ce que cela induit, le tout avec un investissement matériel et personnel important "pour ne pas perdre la clientèle qui possède aussi une auto" selon ses dires. Nous sommes dans le commerce et plus du tout dans la sécurité routière. En bref, un CT simple, limité au visuel et surtout très bon marché sera la seule voie pour qu'il soit un tant soit peu accepté par la communauté motarde française. Surtout pour des véhicules, les 2RM, qui sont la solution contre les bouchons, la pollution, le stationnement etc. car les 2RM consomment moins, sont moins gros, ne tournent pas des heures pour stationner et surtout ils permettent à la France périphérique de rejoindre beaucoup plus facilement les lieux de travail urbains.

N° 962779 - Contrôle technique des 2 roues - dépense inutile

par :

07/07/2023 18:41

Pour l'examen du permis de conduire, le motard apprend à vérifier les organes de sécurité de sa moto avant les déplacements. Les organes de sécurité sont visible sur une moto.

Les contrôleurs seront-ils motards, seront-ils formés au maniement des motos ?

Y-aura-t-il des contrôleurs techniques même dans les zones rurales ? C'est une difficulté pour les possesseurs de 2 roues de petite cylindrée, imaginez un ado de l'arrière pays niçois obligé de faire 100km pour rejoindre le littoral avec un 50 !

Qu'en est-il des techniques de réfection des routes qui laissent beaucoup de gravillons ? Ne serait-il pas plus efficace d'améliorer l'état des routes pour limiter les accidents.

Dans les accidents impliquant les 2 roues, ce n'est que très rarement le mauvais état du véhicule qui est à l'origine.

N° 962780 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 18:45

Pour un contrôle technique moto qui pompe l'argent du contribuable motard . Vous n'avez rien trouvé de mieux pour que l'état se remplitte encore les poches ? Je fais contrôler ma moto par un concessionnaire moto professionnel et je ne laisserai personne d'autre qui puisse y toucher .De plus avant chaque départ , j' ai appris à contrôler moi même ma moto afin de rouler en toute sécurité .Contrôlé d'abord l'état de vos routes qui sont accidentogènes , ça au moins , ça serait utile .Le seul accident que j' ai eu depuis plus de 35 ans est du à l'état d'un terre plein en ville sans aucune signalisation réfléchissante .Je saurai pour qui voter la prochaine fois .

N° 962781 - inutile et inefficace

par :

07/07/2023 19:10

les associations a l'origine du CT moto

[association] les scoots (u 125) ne sont pas concernés inutile

[association] une moto polue moins q une voiture si on remplace une par l'autre + de pollution inefficace



[association] aucun rapport avec les moto

ces trois associations sont parisiennes intra muros et impactent sur tous les Français (non parisiens=sous Français???)

la très très grande majorité des motards prennent soin de leur moto plus que de raison

conclusion ne sert à rien sinon ajouter une taxe supplémentaire

N° 962782 - contrôle technique moto

par :

07/07/2023 19:12

Une taxe de plus, qui ne changera rien.

Les motards entretiennent leur moto, c'est un gage de sécurité.

Il y a d'autres alternatives à la sécurité des motards, l'état des infrastructures routières, l'équipement et la formation.

N° 962783 - contrôle technique des 2 et 3 roues

par :

07/07/2023 19:21

il est absurde dans le contexte actuel de mettre ce type de contrôle en place. Les citoyens que nous sommes ne voient en cela qu'une astuce supplémentaire pour leur soutirer de l'argent. Il n'y a pas plus conscient qu'un motard sur le soin qu'il doit apporter à son véhicule pour limiter au mieux les risques d'incidents et d'accidents auxquels il est directement exposés quotidiennement, n'ayant pas de carapace pour le protéger.

Comptant sur votre vigilance, Motardement vôtre

N° 962784 - contrôle technique

par :

07/07/2023 19:24

bonjour

dans ma vie de motard j'ai pris plus de risque sur l'état des routes et problèmes des rails de sécurité que sur l'état de mes motos toujours entretenues et révisées avant saison sans m'occuper des kilométrages préconisés par le constructeur. On sauvera plus de vie en remettant en état nos routes et en proposant des équipements de sécurité à moindre coût.

N° 962785 - NON au CT des motos et tricycles à moteur

par :

07/07/2023 19:24

Bonjour,

Ce CT n'apportera rien à la sécurité routière, en revanche elle va engraisser les centres de contrôle.

Les 2 roues qui ne sont pas aux normes sont ceux de délinquants qui ne sont pas assurés et roulent souvent avec des engins volés.

Regardez les motos qui circulent, elles sont toutes entretenues.

L'exception existera toujours, CT ou pas!

N° 962786 - ct moto

par :

07/07/2023 19:32

une taxe de plus

N° 962787 - Mr

par :

07/07/2023 19:33

Je suis complètement opposé à ce contrôle technique moto période car le mauvais état des motos n'est impliqué que dans 0.3% des accidents contrairement aux voitures dont le taux était de 20%. De plus je roule très peu avec ma moto, j'ai une Suzuki GSXR1000 de 2002 qui a 8800 km soit en moyenne 419 km par an. Je fais tout l'entretien moi-même ayant le niveau technique requis ( BTS mécanique) et les compétences du fait de mes participations aux Coupes de France Promosports vitesse de 1992 à 2003. Ma moto est strictement d'origine des pneus, du système d'échappement jusqu'aux rétroviseur et clignotants : que va m'apporter au niveau sécurité le passage d'un contrôle technique tous les 3 ans où je n'aurais roulé que 1357 kilomètres en moyenne?????

Ce sont les lobby des centres de contrôle technique [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et ETSC qui sont intervenus au Parlement européen pour l'imposer aux motos contre toute logique au niveau diminution des accidents mais uniquement pécuniaire pour capter un nouveau marché et continuer leurs développements et leurs rendements financiers florissants de manière imparable puisque obligatoire. Je ne me soumettrai à cette escroquerie et je mettrai tout en œuvre pour supprimer cette loi inique n'oubliez pas le boycott de la vignette moto en 1980 et ses manifestations massives de blocages qui ont abouti à sa suppression .

A bon entendeur salut !

N° 962788 - Opposé au CT moto

par :

07/07/2023 19:35

Je suis complètement opposé à ce contrôle technique moto période car le mauvais état des motos n'est impliqué que dans 0.3% des accidents contrairement aux voitures dont le taux était de 20%. De plus je roule très peu avec ma moto, j'ai une Suzuki GSXR1000 de 2002 qui a 8800 km soit en moyenne 419 km par an. Je fais tout l'entretien moi-même ayant le niveau technique requis ( BTS mécanique) et les compétences du fait de mes participations aux Coupes de France Promosports vitesse de 1992 à 2003. Ma moto est strictement d'origine des pneus, du système d'échappement jusqu'aux rétroviseur et clignotants : que va m'apporter au niveau sécurité le passage d'un contrôle technique tous les 3 ans où je n'aurais roulé que 1357 kilomètres en moyenne?????

Ce sont les lobby des centres de contrôle technique [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et ETSC qui sont intervenus au Parlement européen pour l'imposer aux motos contre toute logique au niveau diminution des accidents mais uniquement pécuniaire pour capter un nouveau marché et continuer leurs développements et leurs rendements financiers florissants de manière imparable puisque obligatoire. Je ne me soumettrai à cette escroquerie et je mettrai tout en œuvre pour supprimer cette loi inique n'oubliez pas le boycott de la vignette moto en 1980 et ses manifestations massives de blocages qui ont abouti à sa suppression .

A bon entendeur salut !

N° 962789 - Totalement contre

par :

07/07/2023 19:37

Je suis totalement contre le ct des motos

N° 962790 - Le bruit excessif des 2 roues motorisés

par :

07/07/2023 19:41

La lutte contre le bruit passera par une réduction des nuisances sonores à l'échappement. De nouvelles lois devront être créées pour interdire les 2 roues les plus bruyants y compris ceux qui sont pour l'instant homologués à des niveaux de décibels insupportables.

N° 962791 - Contrôle technique Moto

par :

07/07/2023 19:48

Bonjour, je suis pour un CT dès lors qu'il y a une cession de motos. Il est important de garantir la sécurité du nouvel acquéreur. Ce CT devrait être réalisé au maximum dans les 3 mois précédents la vente et que le vendeur certifie qu'aucune modification n'a eu lieu depuis ce CT pour l'acquéreur. D'autre part j'ai également un side-car et quelles sont les compétences requises pour évaluer les modifications sur cet engin, et pour ma part aucun contrôleur essayera mon side-car. La conduite est trop différente d'un 2 roues et le savoir-faire est très long à acquérir. Cordialement,

N° 962792 - "Contrôle Technique pour 2RM" ou "Roue de la Fortune"

par :

07/07/2023 19:48

- Un motard prenant la route vérifie systématiquement l'état de son véhicule. En est-il autant d'un conducteur automobile ?
- Une moto ne peut cacher ses entrailles, le motard et plus encore son concessionnaire, sont immédiatement au courant de la moindre défaillance potentielle. En est-il autant d'un conducteur automobile ?
- Si la finalité de ce Contrôle Technique 2 Roues Motorisé est de faire la chasse aux mauvais motards -il y en a bien évidemment !- pour modification du système d'échappement et bruit trop fort (c'est vrai, cela existe !), une Police de la route semble la meilleure des réponses alors que ce CT2RM ressemble plus à une roue de la Fortune...

N° 962793 - CT 2RM non nécessaire

par :

07/07/2023 19:49

Je pense que le CT pour le véhicule léger est obligatoire car beaucoup d'abus en revente (6 mois cet pas assez, je le passerai à 12) .

Pour les motos, la règle est simple , moto pas entretenue = à accident, un motard , un vrai, sa moto même avec 20 ans, on dirait qu'elle sort de vitrine, donc les entretiens sont effectués en temps et heures, reste néanmoins, une minorité qui roule sans faire le moindre entretien, et cela sont ce qui nuisent au reste de vrais motards.

Donc non Ct 2RM pour ma part.

N° 962794 - Pourquoi pas

par :

07/07/2023 19:56

Pourquoi pas mais à condition qu'une partie de l'argent du contrôle soit utilisée pour l'amélioration des infrastructures routières et pour la prévention auprès des automobilistes. Ainsi qu'un effort des pouvoirs publics sur la surveillance et la répression des modifications des véhicules entre les contrôles. Motard depuis 15 ans je sais que les moins bien entretenus sont les scooters de toutes

cylindrées ainsi que les 50 cc. Les grandes villes sont mauvaises élèves sur ce point. Obligation d'échappement homologué, adaptable avec chicane fixe non démontable.

N° 962795 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 19:59

bonjour,

Je ne vois pas l'intérêt de contrôler les voiturettes sans permis, étant donné qu'elles ne devraient pas avoir le droit de rouler, elles sont dangereuses par leur vitesse, polluantes et conduites par des irresponsables généralement ... et puis avouez que rendre le permis obligatoire pour laisser conduire sans permis ce n'est ni malin ni logique ... sachez qu'une voiturette à 50km/h en ville peut tuer aussi efficacement un enfant qu'un 4\*4...

De plus vous arriverez au même problème qu'avec votre lubie de contrôle technique moto, à savoir des honnêtes gens qui se feront taxer, face à des malins qui remettent en configuration leurs poubelles avant de les redébrider une fois sortie du garage... parce que c'est ce que feront les propriétaires de motos (voyez les chicanes de pots...) et que font déjà les conducteurs de voiturettes pour rouler à 80 km/h (parce que oui c'est apparemment aussi simple que ça ... suivez la prochaine que vous croiserez au lieu de la doubler et vous verrez...)

De plus je tiens à vous signaler étant conducteur de 2 et 4 roues que ce n'est pas du tout la même chose, une voiture mal entretenue tombe en panne ou fait un drôle de bruit au bout de 200m (un pneu ?), à moto vous êtes à poil sur le bitume pas question de partir la fleur au fusil sans vérifier (comme sur un avion) c'est la mort assurée !!! cela se vérifie aisément sur la route, les motards sont attentifs, le conducteur beaucoup moins (chauffage, téléphone, radio, petit en-cas, etc...) et c'est

valable pour les engins, combien de motos croisez-vous qui ne soit pas briquées, donc vérifiées et entretenues ? bien moins que de poubelles à 4 roues alimentées à l'huile de friteuse... il faut :

-obliger TOUT conducteur (voiture, moto, voiturettes, camion, vélo aussi, etc ...) à passer un contrôle tous les deux ans (alcool, drogue, neurones)

-faire une loi permettant de confisquer la marchandise des camions ne respectant pas les distances de sécurité et la vitesse en ville (cf. paysans et betteraves...)\*

-mettre enfin des amendes aux voitures qui serrent les motos, les dépassent inconsidérément ou leurs coupent la priorité (une fois sur deux l'automobiliste m'explique être prioritaire ...)

-punir plus sévèrement la non utilisation du clignotant (depuis le covid on se demande même pourquoi ça ne devient pas carrément une option chez les constructeurs vu leur utilisation généralisée)

-tant qu'on y est, pourquoi n'est-ce pas OBLIGATOIRE de passer son brevet de secouriste pour pouvoir s'inscrire au permis ? ça ne coûterait pas bien plus cher...

-échelonner les amendes en fonction de la vitesse autorisée, c'est stupide de punir un usager à 150 au lieu de 130 de la même manière qu'un autre à 70 au lieu de 50... la dangerosité n'est pas la même...

-rendre responsable les gens de l'état de leur véhicule, ce qui est déjà le cas (si vous roulez en pneus lisses, c'est l'amende)

Enfin, mais cela n'a pas grand chose à voir, pourriez-vous arrêter de m'empêcher de circuler à Paris, j'aimais bien y aller... avant... quand on pouvait se garer, circuler, etc... sinon débrouillez-vous pour faire des parkings (sécurisés) à la sortie des villes; maintenez les transports (sécurisés) ouverts toute la nuit (il le font bien partout ailleurs dans le monde, ce doit être possible dans la 5 ou 6ème puissance mondiale ?) et arrêtons ce chauvinisme français et copions ce qui se fait ailleurs et qui fonctionne, il n'y a pas de honte à cela que diantre... comme toujours j'ai l'impression que plutôt que de punir les 3% de \*\*\* on préfère serrer la vis à ceux qui se responsabilisent déjà fort bien eux-mêmes, ça devient pénible d'être sans arrêt vilipendés, taxés, infantilisés, etc... n'oubliez pas que des devoirs impliquent aussi des droits... (et même au bonheur comme le disent les américains dans leur constitution)

Vous l'aurez compris, je suis contre le CT moto, parce que inutile et surtout absolument pas prioritaire pour la sécurité des Français... quelques chiffres peut être ? nombres de morts : routes 3500 suicides 9100 ( ou oui trois fois plus mais pas une pub, ni directives, rien... pas d'argent...) accidents domestiques 20 000 ( non non pas de zéro en trop ...)  
ou croyez vous que doit être la priorité ? je crois pour ma part qu'il faut continuer a faire des efforts, mais que plus vous enquiquinez les gens, plus vous les pousserez a la faute, inévitablement... laissez les souffler un peu... et se promener a moto le dimanche...  
merci

N° 962796 - Utilité ?

par :

07/07/2023 20:01

Bonjour,

Toutes les études montrent que les causes d'accidents impliquant des motos ne sont pas ou très peu liés à des défaillances mécaniques. Donc l'utilité d'un point de vue sécurité n'est pas justifiée.

Hormis alimenter les caisses des leaders du contrôle technique, je ne vois pas...

Mais c'est une obligation européenne.

N° 962797 - Contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

07/07/2023 20:04

Non au CT des 2 et 3 RM. Les statistiques sont formelles et constantes, seuls 0,3% des accidents ont pour cause le mauvais état des véhicules. Le CT n'améliorera en rien les chiffres de l'accidentologie. En revanche le mauvais état des routes est en cause dans une proportion bien plus importantes des accidents. Que proposent le Conseil d'Etat et les associations pour améliorer ce point majeur d'insécurité routière ?

Par ailleurs il est de notoriété publique que les motards sont plus attentifs à la maintenance de leurs véhicules qu'au renouvellement de l'équipement du pilote.

Propositions alternatives au CT:

1) Uniquement en cas de modifications apportées au système de freinage, aux suspensions, ou à l'éclairage du véhicule, imposer aux propriétaires de 2 & 3RM une visite technique réalisée dans un centre agréé (ateliers spécialisés indépendants, concessionnaires, centres de contrôle technique) afin de certifier que les modifications apportées ont préservé ou amélioré l'efficience objective du véhicule sur les points techniques concernés.

2) Prévoir l'obligation d'inscrire sur les casques la date de fabrication et la date limite d'utilisation ( à priori 5 ans).

N° 962798 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 20:04

Instaurer le contrôle que à la revente de la moto

N° 962799 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
par :

07/07/2023 20:23

Hello colleagues, how is everything, and what you wish for to say regarding this piece of writing, in my view its really amazing designed for me.

My web blog ...

N° 962800 - Vers une régulation plus stricte des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique des deux-roues motorisés en milieu urbain

par :

07/07/2023 20:33

Je souhaite exprimer mon soutien à la mise en œuvre de ce contrôle technique pour les véhicules à deux et trois roues et les quadricycles à moteur. C'est une étape cruciale pour améliorer la sécurité routière et le respect des normes environnementales.

Cependant, je voudrais attirer votre attention sur un problème spécifique en milieu urbain : le bruit et la pollution atmosphérique causés par certaines catégories de deux-roues, notamment les scooters de type 50cc et des modèles spécifiques comme le TMAX et le MP3. Le bruit excessif de ces véhicules est non seulement une nuisance pour les résidents et les piétons, mais contribue également à la pollution sonore générale des villes, un problème de santé publique reconnu.

En outre, la pollution atmosphérique de ces véhicules peut être significative, notamment en raison de la pratique courante de modification des échappements, qui peut augmenter les émissions. Je recommande fortement que le contrôle technique inclue une vérification rigoureuse de la conformité des systèmes d'échappement et des niveaux d'émissions pour ces types de véhicules.

Enfin, je suggère d'accélérer autant que possible la mise en œuvre de ce contrôle technique, compte tenu de l'impact potentiellement important sur la qualité de vie en ville et sur l'environnement en général. L'échéance proposée entre le 15 janvier 2024 et le 15 mars 2024 est un bon début, mais chaque effort pour avancer cette date sera bénéfique.

Je vous remercie de votre considération et de votre engagement à améliorer la sécurité routière et la protection de l'environnement.

N° 962801 - C.T moto

par :

07/07/2023 20:35

Vous voulez un C.T pour les motos, pas pour la sécurité des motards, mais pour satisfaire certains lobby.

Nous motards, entretenons notre moto, jamais nous ne prendrons le guidon, avec le moindre doute, car n'oubliez jamais, que la carrosserie, c'est nous .

Mais vous voulez satisfaire une demande européenne, appuyé par des lobbies, qui n'ont même pas peur, de publier de faux rapport.

Avant de vous en prendre aux motards, pour rentrer du pognon, vous feriez mieux, de regarder l'état de nos routes.

Nous étions le premier réseau routier, nous en sommes où aujourd'hui.

Mais vous avez raison, il faut prendre le pognon, là où il y en a encore un peu.

Honte a vous.

N° 962802 - Contrôle technique et moto

par :

07/07/2023 20:38

Une étude attentive du NOR : TRER2315514A, confirme l'inutilité du projet. Depuis au moins 36 ans chaque détenteur du permis a été formé au contrôle des éléments de sécurité active/passive des parties cycles. Le moindre défaut d'un composant se repère immédiatement par un examen visuel. Lors d'un essai, la moindre anomalie, moteur y compris, est immédiatement ressentie par bruits, vibrations, ou sensations de déséquilibre. Une voiture passée "aux rouleaux" est propre, une moto nécessite des heures de nettoyage avec des produits protecteurs pour éviter la corrosion, permettant une fois de plus de vérifier le bon fonctionnement de ses composants. Exemple des plus basiques: la moindre insuffisance de pression d'un pneu se ressent immédiatement par moindre adhérence. Alors qu'avec tout autre type de véhicule vous vous rendez compte d'une crevaison devant le fait accompli, voire pas du tout avec un semi-remorque..Il est hors de question de payer quelqu'un pour vérifier ce que tout le monde sait faire. Aucun motard-e n'est dupe quand au lobbying [réseau de contrôle technique] initiateur du projet Européen. & encore moins au niveau national, 3 associations découvrant qu'il y a trop de concentration humaine à Paris, croyant y recréer un jardin d'Éden. Qu'ils partent à la campagne, respirer, sans scoot & sans voiture! Toujours ces Parisiens voulant imposer leur vision de citoyens aux provinciaux, on n'en peut plus, on n'en veut plus. Les Français moyens sont suffisamment pressurisés. Cessez d'attenter aux derniers espaces de liberté qu'il leur reste.

N° 962803 - Non au contraire technique moto

par :

07/07/2023 20:39

Je ne souhaite pas que le contrôle technique moto entre en vigueur. Il a été démontré que les associations qui oeuvrent pour le mettre en place, ont des connexions directes avec des personnes qui ont des intérêts financiers a ce que ce contrôle soit instauré. Il y a là un conflit d'intérêts. Pour d'autres raisons, motard moi-même et en contact permanent avec d'autres motard, je peux vous assurer que le plus gros danger sur la route en 2 roues, ce n'est pas les motos de grosses cylindrées bien entretenues par leurs propriétaires bien conscients du danger. Allez voir plutôt du côté des petites cylindrées si vous voulez être efficaces. Allez voir également du côté de l'état de nos routes. Là, ce Danger touche tout les usagers. Remettez tout cela en état, et vous aurez sauvé plus de vies que vous voulez bien nous faire croire en instaurant ce contrôle.

N° 962804 - Non au contrôle moto

par :

07/07/2023 20:40

Le contrôle technique de moto est tout sauf une solution aux problèmes de sécurité, bruit et pollution. Il ne servira qu'à dépenser de l'argent que l'on aurait préféré investir dans l'entretien de nos motos où de notre équipement de motard. C'est le contrôle de la honte !

N° 962805 - Ubuesque

par :

07/07/2023 20:41

Faire contrôler des deux roues par des personnels spécialisés en voiture c'est. RI-DI-CU-LE. Te contrôle devrait être fait par les concessionnaires moto. Par ailleurs tous les 3 ans c'est n'importe quoi. On roule 3000 km par an, ça va faire un contrôle technique tous les 10000km!! VOUS ÊTES COMPLÈTEMENT FOUS !!!

N° 962806 - Inutile

par :

07/07/2023 20:42

Contrôle technique inutile pour les motos de plus de 125cm<sup>3</sup> lorsque l'on sait que selon le rapport Maids, 0,3% des accidents de deux-roues motorisés impliquent une défaillance du véhicule.

Une mesure uniquement destinée à faire plaisir à l'Europe, à quelques associations "écolo" et à X...

N° 962807 - Ce contrôle technique concernerait les véhicules immatriculés à compter de quelle année ?

par :

07/07/2023 20:47

Les véhicules anciens sont-ils concernés ?

Compte tenu du fait qu'ils ont été conçus à une époque où les normes de bruit, de pollution, de distances de freinage n'existaient pas ou n'avaient rien à voir avec les exigences actuelles

N° 962808 - Moins de 50 cm<sup>2</sup>, ne durent pas 5 ans !

par :

07/07/2023 20:49

Les pneus en accidentologie comme en nuisance sonore, le manque d'entretien, conduite e' infraction, irrespect, demis de fuite etc, ce sont les 50 cm<sup>2</sup>, qui n'atteignent que rarement les 5 ans, et les conducteurs roulent e auto avant ce délai.

Si c'est réellement pour la sécurité des français, c'est cette cible qu'il faut viser et uniquement elle, avec un CT annuel et non pas au bout de 5 ans ou le deux roues est Hs, ou modifié pour le passage du CT.

Les vrais motards, sont conscient de l'intérêt d'entretien de leur machine, pas besoin de CT pour cela.

Le bruit ? Soit, mais un CT ne résoudra pas le fait que l'on laisse se commercialiser des équipements 'on homologués...

N° 962809 - Contre le co très technique 2 roues

par :

07/07/2023 20:55

Bonjour,

En 2 roues vous ne pouvez pas négliger l'entretien de votre véhicule. Si c'est vraiment la sécurité des usagers qui motive ce CT, alors c'est une erreur.

N° 962810 - Projet de CT 2 roues

par :



07/07/2023 21:01

Honnêtement, comparez avec des pays qui ont déjà mis en oeuvre et voyez que le bénéfice/risque n'en vaut pas la chandelle en France. Venez aux contact des motards et penez le temps de vous imbiber de leur quotidien ! C'est pas la moto ou son état qui est dangereux pour un motard mais plus l'état de santé physique et mentale du pilote.

Vous avez bien plus important à faire au gouvernement que de vous occuper d'imposer un CT car l'hôpital et la santé vont très mal en France, l'éducation est à reprendre, les maths et le français servent tellement plus que penis et vagin, et enfin utilisez de préférence votre temps et argent à redonner confiance aux Français dans leurs instances gouvernantes qui aujourd'hui sont plus qu'au plus bas dans les esprits des Français.

Arretez de croire que tout légiférer est la seule solution, l'éducation du respect et de la morale serait bien plus bénéfique que ce CT !

N° 962811 - Aucun intérêt

par :

07/07/2023 21:04

Motard depuis plus de trente ,je n'ai jamais eu un seul accident de la route grâce à l'état irréprochable de mes différentes moto, alors que ce n'est pas le cas du réseau routier. Alors avant de vouloir une fois de plus voler de l'argent, remettez vous en question et arrêtez de nous prendre pour des cons

N° 962812 - Non au CTP moto

par :

07/07/2023 21:04

La rénovation des infrastructures est prioritaire pour la sécurité de TOUS les usagers de la routes et je m'occupe de l'entretien des mes véhicules.

Bien cordialement.

N° 962813 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 21:04

Bonjour , nos motos sont déjà contrôlées tout les ans quand on la dépose pour une vidange un changement de pneumatique de kit chaine ou encore une revision annuel en plus par des vrais mécaniciens très souvent experts de la marque qui contrôle absolument tout les éléments de sécurités c'est la regle dans tout les garages , je le sais je suis moi même mécano , ce contrôle technique est une aberration total ça va engraisser des grosse boîte comme [réseau de contrôle technique] qui a joué à fond la corruption houpss le lobbying et ça va détruire énormément d'emplois à côté , préparateurs moto , vendeurs de pièces et accessoires ect..ect... et ne rêvez pas le ct en détruira bcp plus qu'il n'en créera , bonne journée

N° 962814 - Centre de contrôle

par :

07/07/2023 21:08

Bonjour, il serait bien plus judicieux de faire contrôler les 2 roues par des professionnels, cad des concessionnaires ou garages spécialisés moto, qui savent ce qu'ils font et n'ont besoin d'aucune formation spécifique

N° 962815 - controle technique 2 roues

par :

07/07/2023 21:10

Bonjour

motard depuis 1977 je ne vois pas l'interet d'un controle technique moto suite au pourcentage tres faible des accidents causés par un probleme technique ou defaut d'entretien .Controles que nous motards nous effectuons regulierement en sachant que notre vie est en jeu d'ailleurs tous ces controles sont tous inculquer lors du permis moto

A part prendre une cinquantaine d'euros pour ces controles c'est abusé

Tous ça pour satisfaire des associations parisiennes c'est vraiment moyen

N° 962816 - Je paie pour qu'on vérifie le travail de mon garagiste

par :

07/07/2023 21:16

Tous mes véhicules sont parfaitement entretenus et je trouve cela injuste de payer un examen supplémentaire pour pouvoir aller travailler, à la rigueur c'est acceptable pour la revente du véhicule afin que l'acquéreur ait une idée sur l'état du véhicule. Depuis la mise en place de ce CT pour les voitures je me fais voler jusqu'à 70 euros par véhicule tous les 2 ans, plus le temps perdu, pour m'entendre dire «Monsieur votre véhicule est bien entretenu », c'est du racket, je paie déjà un professionnel pour prendre soin de mon véhicule et il faut que je repaye pour que quelqu'un vérifie son travail ? Vous trouvez ça normal ? C'est totalement contre-productif. Si vous voulez faire baisser le nombre d'accidents, occupez vous déjà de l'état du réseau routier et de la formation des usagers (et pas que des plus jeunes). Tant que vous imposerez des mesures qui déresponsabilisent les gens vous aurez a faire a de plus en plus d'irresponsables, vous allez faire comment pour demander des efforts au niveau écologique à des gens irresponsables ?

N° 962817 - non au ct moto

par :

07/07/2023 21:20

basé sur de faux rapports de X dans la perspective commerciale et forcée des utilisateurs de deux roues,ce pseudo controle est au vu des habitudes de controle personnel de nos engins et une racket et non pas un mal necessaire....

N° 962818 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 21:23

Bonjour, je suis défavorable au contrôle technique moto pour plusieurs raisons. 1 Le manque de sécurité en moto n'a pas pour cause des motos en mauvais état, mais plutôt un manque de formation, une aide à la formation serait beaucoup plus utile que le contrôle technique. 2 Le kilométrage moyen en moto est faible, environ 3 000 km, alors qu'en auto il est d'environ 13 000 km (avant le COVID), il serait donc juste que le contrôle technique moto, s'il était mis en place, soit 4 fois moins fréquent, donc 8 ans et pas 3 ans. 3 Son montant estimé (50€ !?) sans connaître son contenu montre une improvisation peu sérieuse. 4 Céder au lobbying d'un groupe allemand de contrôle technique ne donne aucune confiance dans l'Europe. 5 Il serait souhaitable d'étudier les résultats du contrôle technique appliqué dans d'autres pays. En conclusion : Réfléchir, concerter, étudier, expliquer, avant de promulguer un décret serait bien plus constructif et rationnel.

N° 962819 - Mélange des genres

par :

07/07/2023 21:26

Le fait de réunir à la fois des véhicules sans permis type scooters, voiturettes, etc.. et des véhicules pour lesquels un permis spécifique est obligatoire est une hérésie.

En effet, on mélange là des véhicules souvent trafiqués, en mauvais état, peu ou pas entretenus avec des véhicules très bien entretenus par leur propriétaires, lesquels ont passé le permis A comportant la notion de contrôle visuel du véhicule avant de le faire rouler (comme aux permis C, D et E) avec essai de freins, tension et graissage de la chaîne secondaire, contrôle visuel de l'intégrité des pneumatiques, absence de fuites, etc..

De plus, le fait de rendre obligatoire le contrôle technique pour les véhicules nécessitant un permis n'est pas pertinent car il s'agit surtout de véhicules plus chers à l'achat, récents, entretenus régulièrement, n'effectuant pas de gros kilométrage annuel et surtout nécessitant un entretien périodique rigoureux sous peine de mettre en danger leur pilote.

N° 962820 - Une aberration !!!

par :

07/07/2023 21:30

Un contrôle technique??? Entretien d'abord et vérifier les structures routière qui sont un danger pour les deux roues me paraît beaucoup plus urgent et nécessaire....perso je possède deux motos et un maxi scooter ceux-ci sont toujours entretenus par mon concessionnaire qui chaque année pratique l'entretien périodique et contrôle plus de 50 points visuels et autres....pour ma part je trouve ce nouvel "impôt " complètement aberrant et inutile !!!!

N° 962821 - Inutile

par :

07/07/2023 21:42

Les conducteurs de motocycles entretiennent parfaitement leurs véhicules, c'est une question de vie, aucun rapport avec une loi climat ...des investissements coûteux et des contrôleurs à former, et quid si ils ne détiennent pas le permis A?

N° 962822 - Ct moto

par :

07/07/2023 21:47

Je possède une moto enduro achetée neuve en 2016 elle totalise à ce jour 1600 km entretenue avec beaucoup de soins car ce genre de moto avec laquelle on pratique un loisir demande de la rigueur et de la passion .je pratique ce sport depuis l'obtention de mon permis moto en 1983 jamais mes véhicules ont été impliqués dans un accident.Alors pourquoi devrais je payer un contrôle technique alors qu'un contrôle tout aussi rigoureux et fait de ma part avant et après chaque sortie .Vous remerciant de nous laisser exprimer notre façon de voir les choses en ces temps où chaque € et compter.

N° 962823 - CT des routes

par :

07/07/2023 21:55

Je suis pour le CT moto à une seule condition, c'est qu'il y ait un CT des routes avec obligation de réparation, et non pas la mise en place de panneaux indiquant que la route est défoncée sur X kilomètres, voir pas de prévention du tout. C'est évident que les gens qui circulent en avion ou en train ne sont pas au courant de l'état réel du bitume en France, et quand ils sont sur la route c'est pas

eux qui conduisent, facile comme ça de dire que les routes en France sont au top, comme l'a dit notre cher, très très cher nouveau roi des francs.

N° 962824 - Pas adapté

par :

07/07/2023 21:59

Le contrôle technique moto n'est pas mis en place pour les bonnes raisons. Les émissions sonores seront mesurées or elles diffèrent d'un modèle à l'autre en fonction du constructeur, de deux elles n'influent aucunement sur la sécurité du conducteur, de trois elles ne sont pas vérifiées sur les automobiles (qui pour certaines font énormément de bruit, preuve en est avec l'augmentation du tuning et de la pose d'échappements de course sur les voitures).

L'entretien des motos est réalisé très rigoureusement et est souvent bien mieux fait que sur des voitures. Les motos ne roulant pas toute l'année complète, sortant même que par beaux temps pour certaines...

Une formation rallongée pour le permis permettrait de sensibiliser sur les risques routiers et former les gens inexpérimentés, l'apprentissage de la trajectoire de sécurité type police/gendarmerie permettrait d'apprendre un pilotage sur pour soi et les autres.

La culture motarde autour de la customisation esthétique (Harley, vieilles motos...) Qui fait travailler bon nombre de personnes en France est l'essence même de cette communauté. Des aides pour le financement des équipements, l'obligation du port d'un pantalon etc serait autant de pistes permettant aux motards de gagner en sécurité.

Un contrôle sur les organes de sécurité oui (freins, pneus, éclairages).

N° 962825 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 22:03

Ce contrôle doit être porté sur les éléments de sécurité (freinage, pneus, éclairage) pour être réellement cohérent. Il doit être tolérant sur les modifications apportées aux motos comme les préparations afin de ne pas tuer ce milieu qui fait vivre beaucoup de monde en France et qui anime une grosse communauté de motards.

La sécurité oui, tous rouler avec la même moto électrique non.

N° 962826 - 2 roues anciens

par :

07/07/2023 22:11

Bonjour,

Je possède à ce jour une flotte de quelques mobylette et autres deux roues anciens... Leur valeur est surtout sentimentale et patrimonial. Ils sortent à l'occasion une à deux fois dans l'année.

Un contrôle technique serait au-delà de la valeur vénale, et quand dirait inévitablement à leurs destructions.

Motard je pèse contre mes congénères qui font un bruit innommable, je ne comprends pas ce transfert de compétences un contrôle technique ce qui relève à mon sens des forces publiques. Ma moto est en règle régulièrement contrôlée par mon concessionnaire et je me refuse à devoir payer pour les abrutis ne respectant pas les règles et les autres....

Il y a une trentaine d'années j'avais une mobylette régulièrement contrôlée par les forces publiques et les motards qui nous invite aussi au respect des forces de l'ordre.  
Plus un contrôle depuis 20 ans.....plus de police de service public.....on privatisé...ce contrôle technique en est un exemple.....

Cordialement

N° 962827 - Decret sur le controle technique 2 et 3 roues

par :

07/07/2023 22:14

Il serait utile de se focaliser avant tout sur la sécurité du motard.

En effet le motard a de toute façon une obligation d'avoir son deux roues en état pour sa propre survie.

Plusieurs points me posent problèmes:

"Le contrôle sonore": Les 2 roues ont besoins d'être audibles par les autres véhicules 4 roues, car ces véhicules là sont de plus en plus insonorisés et les risques d'accidents augmentent, avec le téléphone au volant, la radio, et le non contrôle de l'angle mort, les évitements d'urgences sont de plus en plus fréquents.

Deuxième points qui me posent problème:

Les équipements de sécurité, confort ajoutés à posteriori et n'étant pas de la même marque que le deux roues:

Des protections mains, une bulle légèrement teintée contre le vent, la pluie, et des feux LED ajoutés pour améliorer la conduite nocturne seraient sembler non homologués.

Il serait aussi peut-être judicieux avant d'imposer ce contrôle technique de faire un point sur les éclairages de nos urbaines, nos zones semi-urbaines et rurales. Là où les éclairages sont inexistantes. La qualité du réseau routier qui est dégradé et même les travaux de rénovations de bitumes sont en fait pires, de mauvaises qualités, avec des raccords mal faits, certains revêtements neufs ont même aucuns grip ce qui plus que dangereux.

En contre partie je pense que le motard quand à lui porter obligatoirement en plus des gants et du casque, un gilet Airbag qui devrait devenir obligatoire.

N° 962828 - non au ct des 2RM

par :

07/07/2023 22:16

Motard, je controle moi-même ma machine A CHAQUE UTILISATION SIMPLEMENT POUR ASSURER MA SECURITE.

M'obliger a faire controler ma machine par des commercants qui ne veulent que me prendre de l'argent est sans aucun interet et ne m'apportera aucun avantage sur ma sécurité

Il est vrai que le bruit devrait sensibiliser TOUS les motards mais malheureusement le CT n'y changera rien, une ligne echappement est remplaçable en qq minutes et sera remontée par les motards indéclicats donc le CT n'y changera rien.

Mieux vaudrait mettre les moyens sur l'éducation des motards et l'état des routes.

Bien a vous

N° 962829 - Motos anciennes et tricycles anciens

par :

07/07/2023 22:16

Il paraît difficile de mettre en place un contrôle technique sur les véhicules d'époques sans que cela entraîne des modifications onéreuses et non acceptables par le Code de la Route car le 2RM ne sera plus conforme à l'origine. Le certificat de cession d'un véhicule motorisé, quel qu'il soit, comporte une case à cocher stipulant que le véhicule n'a subi aucune modification. Il faudrait alors revoir les documents nécessaires à l'achat d'une moto ancienne notamment (Articles R322-4 et R322-9 du code de la route).

N° 962830 - Ct moto

par :

07/07/2023 22:20

Je suis contre le CT moto car rien ne prouve qu'il diminuera le nombre d'accident des 2 roues qui ne sont pas causé par un mauvais état des motos il aurait été plus utile de promouvoir les équipements de sécurité des motards telles que pantalon, veste, chaussures casque blouson airbag qui ne sont pas toujours porté par les conducteurs de petite cylindrée en ville. Pour ma part il était plus judicieux d'imposer une révision chez un réparateur professionnel tout les 2 ans qui aurait effectué un contrôle plus abouti et les réparations nécessaires

N° 962831 - Contre le contrôle technique moto

par :

07/07/2023 22:20

Beaucoup d'arguments contre ce contrôle.

Concernant la sécurité :

Les motards sont des passionnés qui entretiennent consciencieusement leur véhicule, je suis le 1er à respecter cette règle.

Nous serions les premiers à subir les conséquences d'une défaillance du véhicule, ce n'est pas un hasard si la très grande majorité des motos est dans un très bon état.

Le contrôle de l'état du véhicule fait partie intégrante de la formation et de l'examen au permis de conduite moto.

Le véhicule « moto » permet un accès et un contrôle aisé par son propriétaire des principaux éléments de sécurité (pneus, plaquettes, roulements, etc...).

On ne voit pas de moto 'poubelle' circulant comme cela peut être le cas en voiture

Concernant l'environnement :

Les motos viennent de subir en 7 ans, 3 mises à jour successives des normes européennes de pollution. La diversité du marché, et la relative 'jeunesse' des normes euro3, ne permet pas d'avoir de valeurs de référence à contrôler lors d'une éventuelle visite technique.

Les dernières normes, adoptées au sein de la directive 2002/24, prévoient également la mise en place de :

> Contrôles de conformité de la production vis à vis de l'homologation

> Normes de durabilité des dispositifs d'échappement (30 000km)

> Dispositifs de diagnostic embarqués (qui signaleront à l'utilisateur un dysfonctionnement éventuel du système de dépollution)

Ces dispositifs se substituent aisément à un contrôle technique de manière moins contraignante et plus économique pour l'utilisateur

- Sur la question du problème du bruit, un contrôle biennal n'aurait que peu d'effet.

Quelques comparaisons internationales :

- Les motards allemands comme les luxembourgeois estiment être victime d'un racket, lors du passage au contrôle technique, qui est un contrôle de conformité tatillon, qui exclut la plupart des

modifications et personnalisations de véhicules (en Allemagne, le simple montage d'un accessoire comme un top-case, nécessite une visite au CT !!).

- En Suède, le contrôle technique permet au motard suédois, à la fin du long hiver septentrional, de faire vérifier l'état de son véhicule, souvent largement modifié et personnalisé pendant l'hiver, comme le permet la législation suédoise. Le CT suédois pose néanmoins le problème de la disponibilité de ce contrôle sur l'ensemble du territoire et des délais d'attente pour pouvoir le passer.

Au final, le seul intérêt d'un contrôle technique 'moto' réside pour les centres de contrôle technique qui ont bien mesuré les perspectives juteuses d'un marché en expansion. Pour certains, ils ont déjà mis en place un contrôle 'volontaire', ou estiment avoir un avantage concurrentiel sur ce dossier de par leur expérience sur des marchés étrangers.

N° 962832 - Motard d'une BMW 1250 (4ans, 35 000 km)

par :

07/07/2023 22:21

Bonjour,

Je fais 10 000 km par an au guidon de ma moto,,elle va tous les ans chez le concessionnaire, pourquoi le bon entretien de mon véhicule est la garantie de ma sécurité, le freinage, les pneus et le moteur sont systématiquement inspectés. L'incident le plus mineur peut avoir des conséquences dramatiques sur notre sécurité. Un motard est conscient des risques qu'ils prennent rien qu'avec la cohabitation des autres usagers de la route qui ont des carrosseries qui les protègent. Les motards sont des gens responsables ils ne vont pas aggraver leurs risques avec un véhicule mal entretenu.

Comment tester les organes de sécurité d'une moto à l'arrêt, avec des personnels qui ne pratiquent pas la moto ?

cordialement

N° 962833 - Contrôle technique des véhicules motorisés 2,3 roues

par :

07/07/2023 22:22

Les motos de plus de 125 cm<sup>3</sup> sont quasiment toutes entretenues

Il n'en est pas de même pour les scooters qui devraient être soumis au contrôle technique

N° 962834 - Motos de collection

par :

07/07/2023 22:22

Bonjour y a-t-il des tolérances avec des motos de plus de 25 ans ?

A chaque sortie nous vérifions nos motos :-)...

N° 962835 - Contrôle technique moto

par :

07/07/2023 22:27

Le souci de ce contrôle technique, c'est qu'il est à la demande d'un centre X, afin d'augmenter leur bénéfice, en vue de la dangerosité de la machine, aucun motard ne se risquera à rouler avec un engin de mort, on est suffisamment vulnérable avec une moto en parfaite état. En contrepartie, lorsque

l'on constate l'état des 50cm<sup>3</sup> à vitesse où les voitures sans permis, effectivement un contrôle de sécurité serait la bienvenue

N° 962836 - Et après ?

par :

07/07/2023 22:30

Entre la hausse du carburant (et donc un supplément de taxes), les droits de passage exigés par les péages (qui ne baissent jamais), les divers frais administratifs encaissés (notamment par le biais des amendes, du stationnement payant, du permis de conduire ou de la carte grise)... les conducteurs français sont des contributeurs généreux pour les finances publiques, et les usagers de 2 roues en font partie.

Et après ?

La mise en place d'un contrôle technique générera également des rentrées d'argent supplémentaires au profit de l'Etat.

Le conducteur de 2 roues s'interroge alors. Payer plus ? Mais dans quel but ?

Quid de l'entretien du réseau routier ? d'une baisse de la TVA sur les équipements de sécurité (casques, vêtements de protection homologués, gilets airbags) ? d'une réduction des cotisations d'assurance et/ou des franchises pour les usagers qui s'équipent de ces équipements de sécurité ? d'une véritable formation des usagers les plus jeunes (50cc) et des 125cc ?

Les fonds captés par l'Etat par l'intermédiaire de la mise en place du contrôle technique pour les 2 roues permettront-ils d'améliorer réellement la sécurité de ces usagers ?

Si vous souhaitez que les administrés continuent de consentir à l'impôt, cela suppose qu'il y ait des contreparties. A date, on s'interroge.

N° 962837 - Contrôle technique 2 roues

par :

07/07/2023 22:40

Même si l'on pense que moins de 3% des accidents de 2 roues mettent en cause leur état, vous comme nous savons bien que cette consultation a autant de valeur que les cahiers de doléances post gj. Car vous savez pertinemment que ce CT est imposé par l'UE. Donc pour ou contre, il sera mis en place. Démocratie, vous avez dit démocratie?

N° 962838 - Totalement opposé au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur!!!

par :

07/07/2023 22:50

Totalement opposé au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur!!!

N° 962839 - C'est vraiment bien le CT (ironie)

par :

07/07/2023 22:50

Il est vraiment certain que le CT va pouvoir m'aider, non, me sauver sur les gravillons, nids de poules, verglas d'été. Vraiment merci beaucoup chères gouvernants, meeci beaucoup aux lobbyistes qui vont le soulever la vie, c'est tellement évident. Évidemment cestbde l'ironie, une telle mesure ne sauvera pas de vie et réduira mon pouvoir d'achat. Jusque là ma moto était plus économique et plus écologique (cf les frises climats, ma consommation de carburant est de 4l au 100 km, qui dit mieux en voiture). Un impôt de plus pour un étudiant moins fauché que les autres.



N° 962840 - Une preuve de plus que ce gouvernement est à la botte des lobbies

par :

07/07/2023 22:50

Ce projet de control technique pour les 2 roues est un scandale.

Il ne repose sur aucune justification sérieuse si ce n'est la soumission à quelques associations fictives et deux ou trois organismes agréés se partageant le juteux marché de ce raquette organisé.

Avec de tels politiques il ne faut pas s'étonner que la société française soit en ébullition.

Vous déroulez le tapis rouge aux extrêmes et creusez votre propre tombe.

N° 962841 - CT 2RM

par :

07/07/2023 22:51

Ma moto est révisée tous les ans, par un motociste de la marque. Cela est une garantie de rouler avec un véhicule en bon état. Ma carrosserie, c'est mon corps, je ne peux pas me permettre de jouer avec.

La remise en (bon) état du réseau routier français serait un bienfait pour l'ensemble des usagers, et contribuerait plus certainement à la réduction du nombre d'accidents, qu'un CT moto.

N° 962842 - CT 2RM

par :

07/07/2023 22:52

Ma moto est révisée tous les ans, par un motociste de la marque. Cela est une garantie de rouler avec un véhicule en bon état. Ma carrosserie, c'est mon corps, je ne peux pas me permettre de jouer avec.

La remise en (bon) état du réseau routier français serait un bienfait pour l'ensemble des usagers, et contribuerait plus certainement à la réduction du nombre d'accidents, qu'un CT moto.

N° 962843 - Contre le ct2rm

par :

07/07/2023 22:54

Bonjour,

j'ai 40 ans, je possède 1 deux roues motorisés, je procède au contrôle de mon 2 roues tout les jours et à chaque sorties car je sais que en cas de défaillance je ne suis protégé que par les équipements. Tous les ans la révision est faite par un professionnel qui contrôle lui aussi que tout est opérationnel et que je suis en sécurité.

Le ct n'amène rien de plus si ce n'est encore peser sur notre budget qui est déjà conséquent pour l'entretien et l'équipement.

Si je me réfère aux chiffres des assurances le contrôle technique ne sert non plus à rien. Il serait plus judicieux de reprendre l'état des routes.

N° 962844 - CT

par :

07/07/2023 22:55

Bonjour,

Je me demande quand le gouvernement va écouter ce que le peuple lui réclame, manifestations multiples, associations sur le devant de la scène malgré cela, on nous écoute pas. Merci de respecter la démocratie, nous ne voulons pas de CT car il n'y a aucun intérêt, un CT est nécessaire dans la mesure où l'accidentologie est sur le devant de la scène. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, il s'agit donc d'une action pour faire de l'argent, rien de plus. Vous ne toucherez pas les hors-la-loi, un échappement sur une moto est modifié en 5 minutes, vous allez punir les gens honnêtes pour tenter d'attraper les personnes visées par ce CT. Il faut des actions sur le terrain en capitalisant sur des effectifs de police par sur une action automatisé du CT qui ne servira à rien. Cordialement

N° 962845 - Control technique

par :

07/07/2023 23:02

Bonjour. Personne une personne qui aime les motos et qui a une moto. Prenez soin d'elle. Beaucoup mieux que quelqu'un avec une voiture. Parce que vous savez que les risques d'accidents sont toujours plus graves. Alors, que va faire Control?

N° 962846 - A quand un contrôle des routes ?

par :

07/07/2023 23:02

Je suis assez surpris de cette démarche de contrôle technique moto là où les véhicules sont très régulièrement entretenus par des professionnels qui connaissent leur métier c'est à dire entretenir, réparer et sécuriser nos motos. À ce jour personne est dans la capacité d'assurer notre sécurité en dehors de nous-mêmes. Cela amène mon interrogation concernant la vraie sécurité routière : à quand le contrôle et l'entretien de nos routes en France pour les usagers ?! Une grande majorité des accidents sont liés au mauvais état de nos routes, c'est triste.

N° 962847 - Véhicules peu kilométrés

par :

07/07/2023 23:03

Mes motos, j'en possède deux, parfois 3, roulent peu, sont suivies de près puisque je suis responsable de leur entretien (vidange, liquide frein, refroidissement, filtres, plaquettes), qui sont des opérations simples à réaliser soi-même. Je ne vois pas bien l'intérêt du CT moto quand je vois bien celui pour nos voitures. Par rapport au bruit, inutilité totale : les personnes qui prennent plaisir à réveiller toute une rue passeront 20 min à remonter leur échappement d'origine avant le CT ..et vis versa après.

N° 962848 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues.

par :

07/07/2023 23:13

Ce genre de contrôle est plus qu'inutile et ne sert qu'à prendre du fric au motard car eux même savent très bien qu'une moto non entretenue est risquée de chutes et d'accidents

Alors non au contrôle pompe à fric

N° 962849 - LOI STUPIDE

par :

07/07/2023 23:24

Ma moto achetée le 06/08/2021 totalise 900 kms en 2 ans.

Quel serait l'intérêt d'un contrôle technique, à part racketter un peu plus les usagers de la route et faire plaisir à des extrémistes anti jeunes, anti plaisir, anti liberté...?

N° 962850 - Trop permissif pour les moteurs 2 temps / Valeur du critère de bruit excessif

par :

07/07/2023 23:29

Le point F.1 de l'annexe 1 exonère les moteurs 2 temps de mesure de CO. Ce sont pourtant ces 2 roues qui produisent les pires odeurs.

La mise en place de ce CT doit être l'occasion de se débarrasser une bonne fois pour toutes de ces horribles machines.

Pour les 2-temps <125cm<sup>3</sup> de nombreuses alternatives électriques sont disponibles.

Le point de contrôle 8.2.1 parle d'un niveau de bruit excessif mais sans référer à une valeur ou à une norme. Quels garanties y a-t-il pour assurer que la mise en place du CT fera effectivement baisser la pollution sonore des 2RM dans nos villes et campagnes ?

N° 962851 - Consultation contrôle technique moto

par :

07/07/2023 23:30

Le peu de kms parcouru par une moto le contrôle devrait se faire tous les 4 ans pour encourager les pilotes moto à avoir des équipements et un meilleur entretien les tva appliqués sur tout le monde de la moto devrait être revu à la baisse

N° 962852 - Pour une meilleure cohérence

par :

07/07/2023 23:32

Le peu de kms parcouru par une moto le contrôle devrait se faire tous les 4 ans pour encourager les pilotes moto à avoir des équipements et un meilleur entretien les tva appliqués sur tout le monde de la moto devrait être revu à la baisse

N° 962853 - Pour une meilleure cohérence

par :

07/07/2023 23:33

Le peu de kms parcouru par une moto le contrôle devrait se faire tous les 4 ans pour encourager les pilotes moto à avoir des équipements et un meilleur entretien les tva appliqués sur tout le monde de la moto devrait être revu à la baisse

N° 962854 - CT moto inutile !

par :

07/07/2023 23:33

Comment expliquer la mise en place d'un contrôle de sécurité alors que tous les chiffres officiels sont clair et que le mauvais état des motos implique dans des accidents est de 0.3% .

On ne compte pas non plus les chiffres d'augmentation des 2 roues en circulation alors qu'il y a une baisse significative de ces véhicules dans les accidents.

Et comment ne pas mentionner le facteur principal des accidents la ROUTE !! Pourquoi on ne fait pas de la sécurité la ou elle est le plus nécessaire, c'est a dire sur la route. Rendre les routes sûres sans gravier, sans nid de poules, sans marquage au sol glissant, sans revêtement de route aussi glissant qu'une patinoire sur la route... Et puis pourquoi pas ajoutes une double glissière de sécurité dans les virages et courbes pour ne pas finir empaler dans un poteau ou un arbre.

Pourquoi mentir et dire que le contrôle est pour la sécurité alors que n'importe quel expert peut constater des chiffres de toutes part en faveur des usagers et de leur bon comportement.

On a interdit les pub de cigarettes dans n'importe quel spots télé ou compétition car cela est prouvé que la cigarette est un cancer.

Par contre pour ce CT MOTO, il est prouvé par chiffres officiels que ce n'est pas une questions de sécurité sur la machine mais sur la route en elle même. Pourquoi alors ne pas imposer une remise en état progressive du réseaux routiers. Oui dans ce cas ce n'est pas a l'usager de payer mais a l'état, ce serait ca le problème ? La France ne peut assumer ses manquements et fait passer l'addition a son voisin, nous les motards ?

Que ce passe t-il si ma moto tombe dans le centre car le contrôleur fait une erreur ? Que faire si le contrôleur n'a pas le permis, a quoi servira ce contrôle si ce n'est d'assurer que le véhicules a bien 2 roues, un guidon et deux freins ?

Pourquoi le permis auto ne sensibilise pas les conducteurs a faire attention aux 2 roues plus vulnérables ?

Punir un élève avec 2 ans de colle tous les jours car il n'a que 19/20 et ne donner aucunes colles aux élèves qui ont tout juste 10/20 n'est pas très justifiable. Il en est de même pour le CT moto. Est ce que les vélos qui ont beaucoup plus d'accidents que les motos auront eux aussi un CT ??

Il y a eu les bonnets rouge et les portiques autoroutes, il y aura les motards et le CT moto car en ces temps de crises populaires et tension avec le peuple, il serait judicieux de rassembler le peuple avec de vrai mesures utiles et surtout :

Les personnes décisionnaires de ce problème devrait être des experts, des motards pour avoir de vrais solutions.

**ON NE DEMANDE PAS AU BOUCHER COMMENT SE FAIRE OPERER DU BASSIN, ON VA VOIR UN CHIRURGIEN, POUR LE CT ET POUR REMPLACER CELA PAR DE VRAI MESURES UTILES IL FAUT MANDATER DES MOTARDS ET EXPERTS DU DOMAINES ET NON UN BOUCHER COMME [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] !!!**

N° 962855 - Pour une meilleure cohérence

par :

07/07/2023 23:34

Le peu de kms parcouru par une moto le contrôle devrait se faire tous les 4 ans pour encourager les pilotes moto à avoir des équipements et un meilleur entretien les tva appliqués sur tout le monde de la moto devrait être revu à la baisse

N° 962856 - Consultation publique sur le contrôle technique des 2RM

par :

07/07/2023 23:34

Cette année 2023, cela fait exactement 50 ans que je fais de la moto. J'ai eu le permis A1 (125 cm3) et ma première moto en 1973, l'année de mes 16 ans. Aujourd'hui, j'ai 66 ans et j'ai eu l'occasion d'avoir de nombreuses motos durant ces 50 ans.

D'ailleurs, en ce moment, j'en ai 3 dans le garage. Elles roulent toutes et je les pilote chacune leur tour. Elles sont dans un état mécanique et électrique irréprochable et je ne supporterais pas qu'elles puissent présenter la moindre défaillance.

Mes motos, ce sont mes maîtresses et quand je suis à leur guidon, je ressens au plus profond de mes tripes si quelque chose ne va pas. Soit je peux intervenir moi-même et je fais le nécessaire pour remédier au problème, soit je la dépose chez mon concessionnaire motos.

Je suis mon propre contrôleur technique pour mes motos. De plus, je ne supporterai pas que quelqu'un d'autre que moi y touche, s'assoit sur la selle, mette ses mains sur les poignées du guidon et fasse vrombir le moteur dont moi seul connaît le bon régime en fonction des rapports.

Une moto, ça ne se prête pas à un inconnu !

Cet inconnu sera-t'il titulaire du permis A ? Depuis combien de temps ? Aura t'il l'esprit motard et partagera t'il les valeurs de liberté, de solidarité, d'entraide, de respect et de tolérance que je porte en moi depuis 50 ans et qui fondent notre communauté motarde ?

Je suis contre le contrôle technique qui n'a aucune justification rationnelle. Quelle honte de vouloir imposer un contrôle technique quand une raison technique des 2RM n'entre que dans 0,3 % des causes d'accidents.

N° 962857 - Consultation

par :

07/07/2023 23:40

Vue le peu de kilomètres effectué par an par une moto le contrôle devrait être ramené tous les 4 ans pour améliorer la sécurité baisse des taxes pour les éléments de protection

N° 962858 - Contrôle technique 2 roues

par :

07/07/2023 23:49

La plupart des arguments ayant été signalés, j'ajoute la création d'emplois, qui en dehors de vouloir faire baisser le tx de chaumage, dont les " experts " se retrouveront vite à

Faire passer des permis, de conduire auto ou même de bateaux pour finir en point relais tout en contribuant largement à une augmentation du bilan carbone car toutes les activités économiques sont génératrices de dégradation de leur environnement

Je possède une ténéré de 1989 que j'utilise et entretiens régulièrement, mais comme beaucoup de motards elle reste au chaud pendant l'hiver" je n'ai ni chaînes ni pneu 4 saisons " ce qui veut dire qu'un contrôle tous les deux ans correspond à 12 mois de roulage. Pour terminer je roule en deux roues depuis mes 14 ans je n'ai pas eu d'accident en 55 ans de conduite. Simplement par respect des usagers de la route et de son partage.

N° 962859 - Commencez par la catégorie L1e ...

par :

07/07/2023 23:51

Il est totalement injustifié d'imposer un CT aux véhicules de la catégorie L sans considérer la catégorie L1e qui empoisonne le quotidien de TOUS.

A savoir que les véhicules de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> sont les plus polluants tant d'un point de vue sonore, échappements non homologués, que font les autorités ??? que sur le point de sa consommation d'huile simultanée à la consommation d'essence, une huile qui s'évapore dans l'air ... Commencez par cette catégorie qui de plus doit représenter la plus grande partie du parc des 2 RM, après quoi vous pourrez envisager un CT pour les motards responsables "

Par ailleurs possesseur de 4 motos je suis de ceux qui font vivre cette passion aux propriétaires ne possédant qu'un seul 2RM qui pour certains trouvent ce CT acceptable.

4 CT équivaut au prix d'1 train de pneus ... essentiel pour ma sécurité.

Acceptez Messieurs l'expression de ma considération et garde espoir en votre esprit de discernement.

N° 962860 - la conformité technique en moto

par :

07/07/2023 23:51

Concessionnaire officiel Honda durant 30 ans, pratiquant depuis mes 50 ans le deux roues, je conteste la possibilité d'améliorer la sinistralité 2 roues avec ce projet de contrôle technique.

1/ une moto a besoin d'équilibre et d'un peu d'expérience de conduite, les contrôleurs seront-ils compétent à piloter une moto en équilibre sur un banc ? Ils sauront démarrer au kick un monocylindre 600, un moteur deux temps à carburateur des années 80 ?

2/ contrôle de la vitesse maxi : Un véhicule attend sa vitesse maxi lorsque sa puissance équilibre les forces à avancer. Sur un banc à rouleau ou il n'y a pas de résistance à l'avancement la vitesse va forcément être majorée. Non messieurs les véhicules à 2 roues ne sont pas équipés de limiteur de vitesse relié au compteur. Un cyclo dont la vitesse légale doit être au maxi 45km/h est validé à l'homologation en test dynamique tenant compte des différentes résistances à l'avancement. Ce même cyclo conforme en dynamique prendra 55km/h sur le banc à rouleau. L'UTAC qui a la prérogative de l'homologation des deux roues ne semble pas avoir été consultée.

3/ contrôle du bruit : on va bien sûr faire un contrôle en statique. Les véhicules sans niveau sonore de référence vont se voir refuser au motif que le contrôleur ne le connaît pas dans sa base de données ?

4/ Le contrôleur aura accès à toutes les fiches de réception afin de contrôler si tel ou tel modèle a été réceptionné avec ou sans clignotant ?

5/ Les pneus à crampons homologués route, le contrôleur va savoir contrôler le freinage sur un banc sans se foutre par terre ?

6/ Le parc roulant va être 'épuré' de 30% des deux roues pour cause de refus du propriétaire de payer avec un si grand risque de refus. Le parc de moto de collection légalement roulante va lui baisser d'un coup de 80% ou plus.

La valeur d'une auto de collection justifie le prix du CT pas celui d'une moto.

Je ne comprend pas l'insistance à faire un contrôle aussi complet et donc dangereux pour le contrôleur et de plus aboutissant régulièrement à la non conformité d'un véhicule conforme.

N° 962861 - A revoir

par :

07/07/2023 23:52

Le contrôle technique de rait etre là pour encadrer les deux roues qui causent de nombreuses nuisances sonores, or, les deux roues étant le plus gênants sur ce point-là sont les 50cm2 trafiqués.

Le contrôle technique devrait être simplifié comme en Espagne, où les garages moto sont habilités à contrôler les deux roues.

La France en a marre des coups de lobbying d'entreprises européennes et d'un gouvernement qui se range derrière une décision du conseil d'état qui ne rend pas obligatoire le contrôle Technique.

N° 962862 - Contrôle technique motos

par :

08/07/2023 00:04

Encore une aberration de ronds de cuir, qui n'ont jamais mis les fesses sur une bécane, mais qui lorgne sur le juteux pactole à réaliser pour certain qui sont partie-prenante et instigateur.

Il n'y a aucune raison à part de faux prétextes pour installé ce CT. En plus c'est un coup porté à la jeunesse et aux moins fortunés. La réalité est qu'il y a un courant anti-motard et anti-motos bien réel chez nos élus.

N° 962863 - Refus du CT

par :

08/07/2023 00:14

Bonjour, nous contestons la mise en place du CT deux roues avec fermeté.

Les causes pour lesquelles il est supposément mis en places sont inadmissibles et infondées.

N° 962864 - vehicule de collection très anciens

par :

08/07/2023 00:19

Concernant les vehicules tres anciens (avant 1960) pourquoi un justificatif d'assurance collection ne suffit il pas pour etre dispensé du controle technique. Cela permettrait de faire rouler tres occasionnellement ces vehicules tres anciens en conservant une carte grise normale. Aujourd'hui, la procedure pour passer de carte grise normale a carte grise de collection est fastidieuse et dure au minimum trois mois pour des vehicules tres peu utilisés. Comment vont faire les collectionneurs qui possèdent une flotte de vehicules tres anciens? Par pitié, ménagez les véhicules tres anciens même s'ils ne sont pas en carte grise collection. A défaut, il va devenir quasiment impossible de les faire rouler et ils seront cantonnés dans des musées statiques. De plus, combien de ces véhicules sont impliqués dans des accidents (très peu car ils roulent très peu). Merci de m'avoir lu.

N° 962865 - Non au ct

par :

08/07/2023 00:26

Bonjour, je trouve ce contrôle technique abusif,

Car il nous est imposé par apport à l'Europe car si cette dernière ne l'avez pas instaurer dans d'autre pays, sûrement que la France ne l'aurez pas accepté.

Ceci étant dit, je suis propriétaire d'une moto ( considéré comme Vieille)

Des années 2000 et donc je devrais faire ce contrôle ts les 3 ans.. alors que je roule peu avec et que j en prend soins car c est le plaisir de rouler!! enfin je pense que cependant pour ce qui est des 50cc ce CT peut s avérer utile car il y a beaucoup plus de dérive sur ce genre de 2 roues.

N° 962866 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

08/07/2023 00:40

propose des voitures neuves et d'occasion haut de gamme à des tarifs exceptionnels. Des voitures de toutes marques et modèles.

N° 962867 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

08/07/2023 01:00

&#1057;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082;,&#1080;&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site (&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;)&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1086;&#1075;&#1086;&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1103;&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1072;&#1042; &#1085;&#1072;&#1096;&#1077;&#1074;&#1088;&#1077;&#1084;&#1103;,&#1087;&#1088;&#1072;&#1082;&#1090;&#1080;&#1095;&#1077;&#1089;&#1082;&#1080;&#1083;&#1102;&#1073;&#1086;&#1081;&#1095;&#1077;&#1083;&#1086;&#1074;&#1077;&#1082;&#1087;&#1086;&#1083;&#1100;&#1079;&#1091;&#1077;&#1090;&#1089;&#1103;&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;&#1086;&#1084;.

&#1057; &#1077;&#1075;&#1086; &#1087;&#1086;&#1084;&#1086;&#1097;&#1100;&#1102;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086;&#1086;&#1090;&#1099;&#1089;&#1082;&#1072;&#1090;&#1100;&#1083;&#1102;&#1073;&#1091;&#1102; &#1076;&#1072;&#1085;&#1085;&#1099;&#1077;&#1080;&#1079; &#1088;&#1072;&#1079;&#1085;&#1099;&#1093;&#1080;&#1085;&#1090;&#1077;&#1088;&#1085;&#1077;&#1090;-&#1087;&#1086;&#1080;&#1089;&#1082;&#1086;&#1074;&#1099;&#1093;&#1089;&#1080;&#1089;&#1090;&#1077;&#1084; &#1080;&#1080;&#1089;&#1090;&#1086;&#1095;&#1085;&#1080;&#1082;&#1086;&#1074;.

&#1044;&#1083;&#1103; &#1082;&#1086;&#1075;&#1086;-&#1090;&#1086;&#1083;&#1080;&#1095;&#1085;&#1099;&#1081; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090; = &#1101;&#1090;&#1086; &#1093;&#1086;&#1073;&#1073;&#1080;.

&#1053;&#1086;,&#1073;&#1086;&#1083;&#1100;&#1096;&#1072;&#1103;&#1095;&#1072;&#1089;&#1090;&#1100;



&#1087;&#1088;&#1080;&#1084;&#1077;&#1085;&#1103;&#1102;&#1090;  
&#1089;&#1086;&#1079;&#1076;&#1072;&#1085;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1077;&#1082;&#1090;&#1099; &#1076;&#1083;&#1103;  
&#1076;&#1086;&#1093;&#1086;&#1076;&#1072;  
&#1080;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1073;&#1099;&#1083;&#1080;  
&#1059; &#1074;&#1072;&#1089; &#1077;&#1089;&#1090;&#1100;  
&#1089;&#1086;&#1073;&#1089;&#1090;&#1074;&#1077;&#1085;&#1085;&#1099;&#1081;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090; &#1080; &#1074;&#1099;  
&#1093;&#1086;&#1090;&#1080;&#1090;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1080;&#1074;&#1083;&#1077;&#1095;&#1100; &#1085;&#1072;  
&#1085;&#1077;&#1075;&#1086;  
&#1084;&#1072;&#1082;&#1089;&#1080;&#1084;&#1091;&#1084;  
&#1074;&#1080;&#1079;&#1080;&#1090;&#1105;&#1088;&#1086;&#1074; &#1085;&#1086;  
&#1085;&#1077; &#1079;&#1085;&#1072;&#1077;&#1090;&#1077; &#1089;  
&#1095;&#1077;&#1075;&#1086; &#1085;&#1072;&#1095;&#1072;&#1090;&#1100;?

&#1055;&#1088;&#1077;&#1076;&#1083;&#1072;&#1075;&#1072;&#1077;&#1084;  
&#1089;&#1090;&#1072;&#1090;&#1077;&#1081;&#1085;&#1086;&#1077; &#1080;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1095;&#1085;&#1099;&#1077;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1089;&#1099;&#1083;&#1086;&#1082; &#1072;  
&#1090;&#1072;&#1082;&#1078;&#1077;  
&#1087;&#1086;&#1089;&#1090;&#1088;&#1086;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077; PBN site  
(&#1087;&#1080;&#1088;&#1072;&#1084;&#1080;&#1076;&#1099;  
&#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1086;&#1074;),  
&#1087;&#1086;&#1074;&#1099;&#1096;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;  
&#1088;&#1077;&#1081;&#1090;&#1080;&#1085;&#1075;&#1072;  
&#1074;&#1072;&#1096;&#1077;&#1075;&#1086; &#1089;&#1072;&#1081;&#1090;&#1072;  
&#1080; &#1084;&#1085;&#1086;&#1075;&#1086;  
&#1076;&#1088;&#1091;&#1075;&#1080;&#1093;  
&#1084;&#1077;&#1090;&#1086;&#1076;&#1086;&#1074;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1103;.

&#1047;&#1072;&#1082;&#1072;&#1079;&#1072;&#1090;&#1100;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1077;,  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1075;&#1086;&#1085;  
&#1061;&#1088;&#1091;&#1084;&#1077;&#1088;&#1086;&#1084;  
&#1080; &#1043;&#1057;&#1040;  
&#1074;&#1086;&#1079;&#1084;&#1086;&#1078;&#1085;&#1086; &#1074;  
&#1090;&#1077;&#1083;&#1077;&#1075;&#1088;&#1072;&#1084;&#1084;  
&#1053;&#1072;&#1096;&#1072; &#1075;&#1088;&#1091;&#1087;&#1087;&#1072; &#1074;  
&#1090;&#1077;&#1083;&#1077;&#1075;&#1088;&#1072;&#1084;&#1084;

[&#1080;&#1089;&#1090;&#1086;&#1088;&#1080;&#1103;  
&#1087;&#1086;&#1080;&#1089;&#1082;&#1086;&#1074;&#1086;&#1075;&#1086;  
&#1087;&#1088;&#1086;&#1076;&#1074;&#1080;&#1078;&#1077;&#1085;&#1080;&#1103

N° 962868 - Impossibilité immédiat

par :

08/07/2023 01:14

Comment un néophyte non motard pourra manipuler un engin à l'arrêt de 400 kg

Comment sera assuré la personne qui manipule une moto d'un tiers sans être lui même assuré personnellement

Pourquoi demander un certificat pour une action que chaque pilote de moto fait avant de démarrer sa machine

Quel recours en cas de défaillance suite à un contrôle technique

N° 962869 - Impossibilité immédiat

par :

08/07/2023 01:15

Comment un néophyte non motard pourra manipuler un engin à l'arrêt de 400 kg

Comment sera assuré la personne qui manipule une moto d'un tiers sans être lui même assuré personnellement

Pourquoi demander un certificat pour une action que chaque pilote de moto fait avant de démarrer sa machine

Quel recours en cas de défaillance suite à un contrôle technique

N° 962870 - Incohérence de cette mesure

par :

08/07/2023 01:35

Bonjour,

Motard "BMW" depuis bientôt 40ans je ne situe pas l'intérêt de ce "CT" sinon d'un point de vue financier .

Un motard entretient sa moto

Pas une utilisation sans un coup d'œil préalable , trace fuite éventuelles , apparence des durites , câbles gaines , pneus, ect.. donc un CT visuel (gratuit) et au moindre doute

Prend conseil .

Et cela pour l'immense majorité des motardes et motards.

De nombreuses states a évolution positive prouvent le comportement

Citoyen d'un très GD nombre d'entre nous .

Pourquoi cette taxe déguisée et pénalisante pour tous ces bons élèves.? De plus a effet nul sur le mental des quelques bêtes noires

J'espère que le bon sens l'emportera nous permettant de rouler encore très longtemps sans cette mascarade pour ignorants des usages de la pratique de la moto .et réfléchissez :

50€ représentent des plaquettes de freins neuves pas négligeable pour

Les motards a faible revenu , les jeunes par exemple .

Merci de prendre réflexion , cela ne serai pas une défaite ni acte de faiblesse.

Aider , au lieu de taxer pourrait être une démarche intéressante , par des facilités pour l'entretien ou l'équipement ect..ect.

Cordialement votre

Un retraité motard .

N° 962871 - racket européen

par :

08/07/2023 01:37

Pourquoi suivre aveuglement l'europe, là, où des centaines de pays n'ont pas de ct pour moto. 0,3% ,  
ca vous parle comme chiffre ?

N° 962872 - Racket

par :

08/07/2023 01:58

Ce contrôle ne servira qu'à participer à rembourser la dette colossal de la France et sûrement pas à la  
sécurité . Que ceux qui essaye de gouverner commencent par remettre en état le réseau routier . Ou  
passe l argent des radars et où passera l argent des contrôles toujours dans la poche des  
magouilleurs !!

N° 962873 - CT Moto

par :

08/07/2023 04:23

Bonjour, motard depuis que j'ai l'âge de conduire (18 ans), j'ai toujours eue à cœur l'état des motos  
que j'ai eue.

L'entretien d'une moto est très importante pour un motard (il suffit de voir le nombre d'accident lier  
à un problème technique, il est très faible), si il néglige cette entretien, c'est simple, il se prive lui  
même de son véhicule, ce qui le paralyse (pour ceux dont c'est le seul moyen de locomotion).

A titre personnel, ma moto actuelle (il s'agit d'une G.T, grand tourisme) doit aller chez le  
concessionnaire (il existe des garages indépendant, mais il sont peu nombreux) tous les ans ou 6000  
km, en plus de la vidange huile moteur et le changement de liquide de freinage, je demande de  
manière systématique une révision.

La politique de la marque de ma moto, impose aussi un contrôle des organes de sécurité de ces  
machines (la plupart des constructeurs font de même).

Autre point important, une moto en bonne état se revendra plus facilement qu'une machine mal  
entretenu ou entretenu par son propriétaire (pas de facture d'entretien); à titre personnel toujours,  
lors du changement de moto, ma précédente machine c'est revendu dans le mois ou je m'en suis  
séparé (achat vente en concession).

A la différence des voitures, l'entretien d'une moto est plus fréquent car les différentes motorisation  
qui existe, on un taux de rendement plus rapide que ceux d'une voiture, donc elle s'use plus  
rapidement, ce qui fait qu'il y a très peu de moto avec un kilométrage très élevé (en moyenne de  
par mon expérience, moins de 100000KM au compteur, alors qu'une voiture les dépassent  
allègrement).

C'est pour tous ces points que je suis contre le contrôle technique moto.

N° 962874 - Avis CT 2 roues

par :

08/07/2023 04:35

Bonjour Madame, Monsieur

Je prend ma plume pour donner mon avis et mon ressenti sur le CT Moto.

Mon profil Homme 48 ans Infirmier dans la Fonction Publique Hospitalière, Marié 2 enfants. 12  
points sur mon permis depuis 10 ans.

Je suis propriétaire de 2 véhicules 2 roues motorisés et je vais tâcher de donner mon avis pour chacun des deux.

Peugeot 103 SPX LC d'avril 1990, mon tout premier véhicule motorisé, que mes parents m'ont offert quand j'avais 15 ans.

Je l'ai restaurée conformément à son Certificat de Conformité original qui m'a été délivré lors de son achat. Je l'ai immatriculée et assurée comme il se doit.

Je l'entretien avec soin, 1 an de travail pour la restaurer et de gros frais, elle fonctionne parfaitement...

Je parle de quelque chose qui ne s'achète pas avec une carte de crédit....

Je parle du lien entre l'homme et la machine, à quel opérateur de CT vais je devoir la confier, sans un réel consentement de ma part puisque c'est une obligation.

Et cet opérateur il y connaît quoi aux mobylettes ?

Si elle lui échappe des mains qui va retrouver les pièces et repeindre les rayures ? Quelle assurance va payer ? Il n'y a quasiment pas de réparateur de mobylettes en France....

Ma Peugeot 103 SPXLC est parfaitement sûre elle n'a pas besoin d'un contrôle technique. Je connais chaque vis chaque roulement, chaque fils et ampoules.... j'ai parcouru plus de 10000 km à son guidon. Le contrôleur c'est MOI !

Ma KTM 1090 Adventure de 2017 que j'utilise pour des trajets travail, en péri urbain et en balade toute l'année .

Je fais un contrôle avant chaque utilisation conformément aux recommandations de sécurité qui m'ont été enseignée lors du passage de mon plateau.

Ma moto a un entretien annuel en concession KTM selon les préconisations du constructeur.

Mais vu que cela ne suffit pas je vérifie toujours tous les éléments de sécurité à chaque nettoyage et ils sont fréquents car je suis particulièrement pointilleux sur sa propreté.

Cette moto pèse dans les 230 kilos et le contrôleur est il formé et équipé pour déplacer ma moto ? Si en l'enfourchant il ne fait pas 1,80m il ne touchera pas les pieds au sol... chaque moto à son ergonomie sa spécificité et son poids.

Il y aura des accidents de travail et des blessés, pour moi un contrôleur devra minimum avoir son permis A pour démarrer et inspecter un véhicule 2 roues de plus de 50cc, si ce n'est pas le cas il n'a pas à y toucher.

Et en cas de casse encore une fois qui va payer, et avec la crise économique mondiale il y a des pénuries sur certaines pièces.

Des usagers qui n'ont que ce moyen de locomotion seront immobilisés.

Et sincèrement : 0,3% d'accidents liés à l'état du véhicule, c'est ridicule comme statistique. Il y a d'autres pistes bien plus importantes pour encore améliorer la sécurité des usagers de la route. L'état des routes notamment, et les contrôles routiers des forces de l'ordre qui sont parfaitement formées à ça suffisent déjà.

Merci.

N° 962875 - Contre le CT2R

par :

08/07/2023 05:04

Poussé par 3 assos aux noms évocateurs, appuyé par un rapport [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] fondé sur de mauvais chiffres, ce CT2R a déjà montré son inefficacité chez certains de nos voisins européens. L'accidentologie baisse chez les motards (+ de 125cc) et les causes des accidents ne mettent pas en avant les défaillances techniques des 2R...alors quelles raisons objectives imposeraient le CT? Le bruit et les émissions ? Mettez des contrôles et des amendes fortes aux propriétaires des 2R trop bruyants et vous lutterez plus efficacement contre le bruit. Et pour l'environnement je pollue certainement moins en étant seul sur mon 2R de 240 kg que seul dans ma caisse de 1200 kg, moins d'énergie consommée et une circulation fluidifiée. Pas question que je laisse mon 2R aux mains d'un inconnu, c'est un principe chez les motards qui ne prêtent leur 2R qu'en situation de confiance. A chaque fois que je sors avec mon 2R, j'en fais le tour, je le regarde...je l'inspecte souvent lors du nettoyage à la main car il m'importe qu'il soit propre sous toutes les coutures. Pompe à fric, réponse à des lobbies, voilà ce que je pense de votre projet sans motivation objective.

N° 962876 - Controle technique moto

par :

08/07/2023 06:24

Si CT il doit y avoir, pour le faire accepter plus facilement, il devrait donner un avantage. Par exemple, accès aux ZFE aux véhicules contrôlés valides et n'y ayant plus accès à cause de leur âge. Meme avec des limitations de temps par exemple, mais mieux pour l'accès aux commerçants de ces ZFE!

N° 962877 - ct 2rm

par :

08/07/2023 06:31

absolument inutile et onéreux , regardons plutot du coté de la tva sur les equipements de securité .

N° 962878 - REFUS CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

08/07/2023 06:33

L incidence du contrôle technique moto sur le très faible pourcentage, 0.3 % des accidents liés au mauvais état du 2 roues , n étant pas une mesure à augmenter de façon notable la sécurité des motards , je pense qu'elle n'est qu'une mesure économique et non sécuritaire. Le contrôle technique des routes apporterait un bien meilleur résultat en terme de sécurité et d'accidents !! J'invite monsieur le ministre à une promenade en 2 roues sur les routes de la région Auvergne Rhône Alpes pour mesurer l'étendue des dommages et les pratiques criminelles mises en place actuellement. Pour exemple : gravillonnage des chaussées lors des réfections, ralentisseurs non réglementaires, éléments de signalisation en béton sur la chaussée, état des ronds points avec gravier, gas oil huile, chaussée abîmée avec crevasses, trous, bosses. La formation des motards est aussi à revoir !! Il est urgent de créer un site pour nous permettre de vous signaler tous ces dangers afin que l'état, les DDE, réparent ou modifient tout ces points dangereux . Encore une fois le contrôle technique n'apportera rien . Vous avez aussi la piste d'un passage en concession ou garage lors d'une révision annuelle qui garantit le bon état du véhicule ou au moins le signalement des organes défectueux. Ce document pourrait avoir valeur de contrôle bien plus pertinent et efficace qu'un CT , Présentation de la facture par exemple. Personnellement je ne le ferai pas et je continuerai à faire ma visite annuelle chez mon concessionnaire pour avoir une moto en parfait état !!!

N° 962879 - Superfluité

par :

08/07/2023 06:42

Chaque conducteur responsable de deux roues motorisé sait combien, le bon état de sécurité de son véhicule est primordial.

Aucun contrôle technique ne remplacera l'expérience acquise par tout possesseur d'un deux roues motorisé dans la recherche d'éventuels problèmes de sécurité pour lui ou les autres, sur son véhicule.

N° 962880 - Tous véhicules

par :

08/07/2023 06:44

Si CT moto il y a, dans ces cas là on fait un CT pour tous véhicules utilisant les voies publiques sans exception, y compris donc les véhicules agricoles qui perdent leurs roues avant... Ou leurs remorques qui perdent des bouts sur la routes. La on parlerait vraiment sécurité. Et permis obligatoire pour conduire tous véhicules sur la route, c'est à dire pas de gamins de 13/14 ans au volant d'un ensemble agricole sur la route qui déboule devant une moto par exemple comme ça m'est arrivé encore la semaine dernière. Heureusement, j'entretiens très bien ma moto et je peux éviter facilement ce genre de danger...

Autre chose, paris n'est pas le centre du monde donc les associations qui ne connaissent que paris, qu'ils évitent de parler pour la France entière !!!

Dernier point, on parle de pollution, une moto consomme beaucoup moins et donc pollue aussi beaucoup moins que la plupart des autres véhicules. Pour ce qui est de la poussière du aux freinage, idem, on en rejette beaucoup moins étant bien moins lourd. Sans compter la fluidité de circulation en 2 roues comparé aux 4 roues donc beaucoup moins de moteur qui tournent à l'arrêt. Par contre un truc très dangereux (y compris pour les 4 roues car casse de jante alu), c'est belle est bien l'état des routes qui se dégrade à vitesse grand V en france !!!

Et le dossier de X avec des chiffres archi faux pour faire passer ce CT, ce ne serait pas considéré comme une fraude par hasard ? Moi je pense que si et il serait bon de leur mettre une belle amende pour ces mensonges !!!

N° 962881 - CT deux roues

par :

08/07/2023 06:53

Bonjour , Si le controleur n'a pas le permis moto ,il ne montra pas sur mon vehicule .

Si le controleur me demande de monter sur mon vehicule pour effectuer le controle , il n'en ai pas question : ( je ne suis pas la pour faire son boulot ) .

N° 962882 - Contrôle technique impossible sur certaines motos anciennes...

par :

08/07/2023 06:59

Bonjour. Je suis collectionneur de quelques motos d'enduro anciennes (homologuées, assurées) et j'ai dans mon garage : une 510 HUSQVARNA (4 temps de 1989) et surtout une 390 HUSQVARNA (2 temps de 1980).

Qui va savoir démarrer ces deux motos ? Le gars du Contrôle Technique ?

A-t-il tout d'abord le permis moto ? Mais surtout est-il capable de démarrer seul ces motos ... au

risque de se blesser ? Les gens qui connaissent ces motos anciennes comprennent bien le risque de

se casser le tibia au démarrage avec ces motos surcompressées (d'origine) et avec le kick à gauche, voire surtout de se prendre un retour de kick envoyant directement le genou du gars dans son propre menton ...

Ces cas furent légion en course d'enduro dans les années 1980 / 1990...

Les Contrôles Techniques motos semblent "faciles" avec des motos modernes avec démarreur électrique ... mais avec des vieilles enduros (et leurs pneus à crampons homologués ... autre souci ...), c'est une autre affaire !

Je suis allé voir le patron de mon Centre de Contrôle Technique auto habituel, qui me répond : "Rien. On ne fera rien et si besoin, j'exerce mon "droit de retrait" ... il vous faudra alors trouver un autre Centre qui accepte ce genre de moto, peut-être à Lyon ou Bordeaux ou Lille ..."

Le coût du Contrôle Technique Moto à 50 € ? ..... + 200 à 400€ de frais de déplacement !!!

Bonne réception,

N° 962883 - Controle inutile

par :

08/07/2023 07:02

Le controle technique des véhicules type 2 roues motorisés est inutile. Les motards sont conscients que leur vie dépend du bon état de leur moto, et en assure donc un entretien très sérieux. D'autant plus que rouler à moto est une oassion au-delà du moyen de rransport. Peut-être les utilisateurs de scooters sont-ils moins exigeants sur l'entretien car moins passionnés. Quant à l'accidentologie des motos, les études montrent que l'entretien des véhicule est rarement en cause, au contraire des infrastructures routières.

N° 962884 - Sans titre

par :

08/07/2023 07:03

Je ne suis pas pour ce CT, je possède 3 motos et je préférerais voir des routes en meilleures état des gendarmes au bord des routes pour des contrôles de conformité et pas seulement avec des radars. Combien de motos mal entretenue ?, il sera facile de contourner ce CT des lobbies, changer sont pot pour aller au contrôle et après repartir le lendemain avec le modifié !!.

Rouler avec une moto en mauvaise état et pas possible, rapprocher vous des associations de motards plutôt que des associations de parisien qui ne comportent que peut de monde mais qui font beaucoup de bruit.

N° 962885 - Nouveau CT

par :

08/07/2023 07:21

Bonjour,

Tout d'abord, je pense que le CT est une bonne idée pour certains cas, mais une inutilité pour d'autres.

Ensuite je trouve que les associations qui demandent la mise en place de ce contrôle technique ne sont pas 100% honnêtes dans leurs raisons et objectifs. Et je trouve ça dommage d'agir comme cela.

Personnellement je suis plus contre le CT que pour.

Je vais commencer par les pour:

- 50cc essayer d'en trouver un d'origine. 95% sont modifiés, débridés,... Certains n'ont pas de phare et encore moins de clignotants. Ils fument comme pas possible. Les pneus sont lisses, l'état du véhicule, le bruit (faire le plus de bruit possible c'est leur objectifs). Rien ne va. Certains sont dans les règles, mais c'est rare et c'est dommage...
- Voiture sans permis. Idem, des poubelles roulantes. Déjà les gens qui les conduisent, ils n'ont pas de permis c'est pour une raison. Et en plus ils roulent avec des poubelles, des vrais danger.
- Tous ce qui est fait pour faire du cross, les gars ils s'en foutent des clignotants et autres pour faire du cross. Donc c'est homologué pour la route et après ils les retirent et roule quand même sur la route.
- Moto gros cubes. Honnêtement certains font beaucoup de bruit. Et ça c'est pas bien. Mais en vrai 90% des motos roulent avec un niveau sonore légal. Et deuxième point négatif c'est la vitesse. Mais ça à part avec des radars.

Pour les contre:

- Moto gros cube. Quel est la réelle demande? Car mis à part le bruit, 99% des motos sont en règle. Les 1% non en règle sont des rigolos qui sont là juste pour profiter et faire n'importe quoi. D'ailleurs, autant ils n'ont même pas le permis. C'est sûr avec le CT ils ne seront plus là. Donc peut être que c'est un pour de ce point de vue la.
- Les guignols qui font n'importe quoi. Ils vont passer le CT en règle, et le jour même vont remonter la moto comme avant. Sur une moto c'est très rapide et tout le monde c'est le faire. Et c'est pour ça que presque toutes les motos sont en règles. Les gens s'en occupent.
- Complexité, les motos n'ont rien à voir avec les voitures. Beaucoup beaucoup de différences.
- Très peu d'accident de moto du à un manque d'entretien. C'est proche du 0. Par contre les routes dégueulasse avec plein de graviers, je pense que là il y a quelque chose à, faire ou à éviter. On a de belles routes en moyennes. Mais c'est plus sur ça qu'il faut jouer pour la sécurité. Et les voitures en profiteront aussi.
- Ecologique? Les motos consomme moins en moyenne que les voitures. Et pas de diesel. La charge freiner moins lourde, donc moins de poussière de plaquette et disque qui eux sont pas bons. A Paris et autres grandes villes. Temps de trajet diminué, moins d'embouteillage, donc moins de pollution. Presque personne co-voiture, donc 1 personne sur une moto ou 1 personne dans une voiture. Je préfère dans la moto ou scooter.

En conclusion, OUI pour les 50cc et voiture sans permis. NON pour les motos et scooter au dessus de 50cc et autre véhicule concerné.

Une alternative peut être pour les véhicules autre que 50cc. Proposer juste un contrôle visuel de la présence et du bon fonctionnement des éléments de sécurité. Et un contrôle de bruit. Ajouter que ce CT n'évoluera pas pendant 10ans et qu'il sera ou financé par l'état ou peut être à 20 euros. Le contrôleur en a pour 5 minutes à faire le tour de la moto.

Cordialement,

N° 962886 - Contrôle technique pour motos

par :

08/07/2023 07:21

Pourquoi ne pas faire comme nos voisins belges en imposant un ct lors de la vente et où en cas d accident

N° 962887 - CT Inutile

par :



08/07/2023 07:26

Le deux roues est très souvent un deuxième véhicule plaisir avec très peu de kilomètres (rares sont les motos vétustes avec 100.000km) qui sont très souvent aimées et entretenues par leur propriétaire. Il est inutile d'ajouter un CT.

Des lois existent déjà pour le bruit, l'état des pneumatiques et un contrôle routier peut immobiliser un véhicule si besoin est.

On sait très bien mettre des contrôles pour la vitesse. On peut mettre des contrôles pour vérifier l'état des véhicules.

N'ajoutons pas de coût supplémentaire à une population déjà sous pression financièrement avec une inflation (profit-flation, pardon) galopante.

On sait tous que le CT à 50eur sera demain à 100eur comme pour les voitures...

N° 962888 - Encore une mesure contraignante qui ne sert à rien

par :

08/07/2023 07:26

Bonjour

Une simple obligation de présenter un carnet d'entretien constructeur à jour aurait suffi. Une moto entretenue, c'est une chance de préserver sa vie

Mais évidemment cela n'aurait pas suffi à donner satisfaction à des associations écologiques hyper minoritaires, et aux lobbies des organismes de contrôle, et au conseil d'état qui a prévalu sur l'avis du gouvernement.

Et cela en s'appuyant sur une directive Européenne. Il y a eu un référendum en 2005 je crois.

Quand à l'argument massue du bruit des motos, un silencieux non homologué se change entre 1 et 2H. Et là il y a une piste par du répressif car le bruit est l'ennemie de la moto

Donc en complète opposition avec ce contrôle.

En espérant que si cette largement majoritaire pour le contre (ce que je crois), le gouvernement prendra ses responsabilités, et ne donnera pas raison à des minorités actives

N° 962889 - entretien des motos durant leur vie

par :

08/07/2023 07:28

Une moto n'a que 2 roues donc chacun sait que l'erreur porte tout de suite conséquence et accident. La grande majorité des motards suit le plan d'entretien des constructeurs, ce qui veut dire contrôle de la moto, réglage préconisés donc moins de pollution et changement des pièces et fluides. Le suivi régulier de la dégradation des pneus est fait très régulièrement par le propriétaire de la moto, et encore plus surveillé avant et après une grande route. Si nous roulons en groupe cette surveillance est constante et croisée par l'ensemble du groupe et même en se suivant. (Le fait de suivre une moto ayant un pneu encore dans les normes mais approchant de l'usure alerte tout de suite et est signalé au prochain arrêt. Conducteur professionnel de camions et voiture ainsi que conducteur particulier d'une voiture, il est évident que le souci d'entretien est bien moins marqué sur ces catégories. Mon véhicule à 4 roues n'a jamais le plan d'entretien et de suivi de ma moto. Les contrôles de niveaux et gonflage avant de faire des grands trajets la vidange à peu près dans les respects et les réglages moteur si le contrôle technique découvre une anomalie et c'est tout. Il est choquant de voir des associations demander un CT pour des véhicules TRÈS BIEN SUIVI au nom de la sécurité et de l'environnement. hormis une petite obole à l'état et un grand bond en avant pour

l'EGO de ces tristes personnes , la sécurité n'y gagnera rien . Le CT ? mais il ,est assuré par le reseau d'entretien de puis toujours et de plus GRATUITEMENT .

La piste de ce controle par les pros de la moto est bien plus crédible que par les lobbys de la voiture Cela fait maintenant 46 ans que je roule en moto par toutes saisons et tous temps , a chaque révision ou changement de pneus je ressort confiant du controle qui a été fait et expliqué .

Ce n'est pas le cas pour la voiture , concessionnaire , agent ou juste garagiste ( bien plus confiance dans la petite structure ) ou souvent le bilan est noirci et la proposition de reprise est abordée ... Une visite de confirmation des problemes chez un autre garagiste se solde souvent par une non détection du " probleme " ...

En 46 ans d'entretien moto je n'ai jamais eu cette regrettable experience .

pour finir :

Le controle technique des véhicules DEJA EN TRES BON ETAT n'apportera RIEN

N° 962890 - Connaissez vous l'univers de la moto?

par :

08/07/2023 07:32

Messieurs, Mesdames,

Dans un soucis de sécurité routière, le CT va désormais s'imposer aux 2 roues, à partir de 125 cm3.

Hors, savez vous que le comportement et le regard d'un motard (ayant ou non le permis A?) est différent vis à vis de son véhicule, notamment grâce à la formation distillée lors du passage du permis?

Les points de contrôles visuels sur les organes de sécurités et l'entretien, sont des préalables avant de prendre la route.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle très peu de motos sont mal entretenues.

Et au delà du fait que les centres de contrôles techniques ne sont pas équipés, la manipulation d'une moto requiers des habitudes que n'ont pas les automobilistes ( on ne déplace pas un engin de 200 kg aisément) ...

Et au delà de la véracité liée à la sécurité pour les usagers, est-il un jour prévu, au niveau national de mette en état l'ensemble des réseaux routiers qui permettraient d'un point de vue sécuritaire, de préserver l'ensemble des usagers de la route?

La sécurité est un objectif commun qui doit être appliqué à tous, et par tous, l'Etat y compris ...enfin il me semble.

Bien cordialement ( motard / automobiliste / cycliste ..., ...)

N° 962891 - Contrôle technique moto

par :

08/07/2023 07:45

Un contrôle technique pour la sécurité ! Même la moto la plus sécurisé du marché ne peux rien sur nos routes non sécurisé ou plutôt délabré. Alors pourquoi pas un contrôle technique de nos infrastructures routière si la sécurité et vraiment le débat. Merci cordialement Benoit Patrice

N° 962892 - Accessoires sur moto

par :

08/07/2023 07:46

Depuis bientôt 50 ans que je suis en moto , j ai pour des besoins de confort install&#279; des accessoires sur mes motos ( sacoches, porte bagages,carénage,silencieux adaptable quand origine

plus disponible etc ... ..). Je pense que certains d'entre nous seront refoulés car cela n'est pas d'origine du modèle

Et beaucoup de motos routières sont équipées aftermarket je pense BMW , HARLEY ,GUZZI , faudra t il que ces accessoires aient une homologation ou non ? , car personnellement j'ai des accessoires qui ont plus de 25 ans

merci

N° 962893 - utilité du contrôle technique moto

par :

08/07/2023 07:46

1. Lorsque l'on met en place une réglementation, en principe c'est dans un but précis. Le but annoncé par la directive européenne est la sécurité des utilisateurs, dans le cas de la FRANCE l'argument ne tiens pas, étant donné que l'état du véhicule est responsable de moins de 0,3 % des morts, ce qui fait 2 décès sur les 715 pour l'année 2022 ( statistique du ministère de l'intérieur : [https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiques-de-presse/bilan-definitif-de-laccidentalite-routiere-en-2022-mortalite#:~:text=Pour%20chaque%20personne%20pr%C3%A9sum%C3%A9e%20responsable,23%20%25%20des%20pr%C3%A9sum%C3%A9s%20responsables\).](https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiques-de-presse/bilan-definitif-de-laccidentalite-routiere-en-2022-mortalite#:~:text=Pour%20chaque%20personne%20pr%C3%A9sum%C3%A9e%20responsable,23%20%25%20des%20pr%C3%A9sum%C3%A9s%20responsables).)

On peut aussi s'apercevoir que les mesures alternatives mise en place portent leur fruits. » Les usagers de deux-roues motorisés (2RM) connaissent une baisse de leur mortalité et de la gravité de leurs blessures, avec 718 tués (-31 tués) et 5 346 blessés graves (-7 % par rapport à 2019). La baisse est due à la réduction des victimes 2RM en agglomération (-13 % par rapport à 2019) ; »

2. dans la pratique tous les éléments de sécurité sont visibles en faisant le tour de la moto sans qu'il soit nécessaire de passer dessous, état des pneumatiques, des plaquettes, niveau des différents liquides contrôle des lumières...

3. Ensuite il y a le problème de la nuisance sonore d'une minorité de moto, le contrôle technique ne résoudra absolument rien. Étant donné que pour démonter une chicane il faut démonter une vis et cela prends même pas 5 mn, changer un silencieux c'est 15 à 20 mn et une ligne échappement complète entre 1 et 2 heures selon les modèles. Pour ceux qui veulent faire du bruit, il suffira donc de passer entre 5 mn et 2 heures pour se mettre en conformité juste avant de passer au contrôle technique. Cela va certainement inciter les motards passer immédiatement avec des pots non homologué pour garder les pots d'origines juste pour le contrôle, étant donné qu'un pot d'origine coûte en général trois fois plus cher qu'un adaptable. ce qui sera le cas pour la plus vieille de mes motos, car pour cette dernière les pots d'origines ne sont plus fabriqués et pour pouvoir continuer à rouler avec je n'aurai pas d'autre solution, car tôt ou tard les pot d'origine vont ce percer. Pour ce problème la solution serait que les forces de l'ordre s'équipent de dispositif pour contrôler le volume sonore, mais à mon humble avis ce n'est pas demain la veille, car le retour sur investissement serait très faible, au vue du faible nombre de verbalisation par rapport à la rentabilité des radars.

4. Plus personnellement, je possède aussi 7 solex que j'ai acheté moins de 200euro chacun et que j'ai retapé et immatriculés. Je ne vois pas très bien comment ils vont pouvoir passer au contrôle, frein à patin, pas de feu de stop ..... Sans compter que cela vas me coûter 350euro pour un contrôle certainement moins efficace que celui que je fait avant chaque utilisation.

N° 962894 - Accessoires sur moto au contrôle technique

par :

08/07/2023 07:47

Depuis bientôt 50 ans que je suis en moto , j'ai pour des besoins de confort installés des accessoires sur mes motos ( sacoches, porte bagages,carénage,silencieux adaptable quand origine

plus disponible etc ... ..). Je pense que certains d'entre nous seront refoulés car cela n'est pas d'origine du modèle  
Et beaucoup de motos routières sont équipées aftermarket je pense BMW , HARLEY ,GUZZI , faudra t il que ces accessoires aient une homologation ou non ? , car personnellement j'ai des accessoires qui ont plus de 25 ans  
merci

N° 962895 - Le contrôle technique deux roues n'est pas utile périodiquement

par :

08/07/2023 07:51

Bonjour, je suis formateur moto en auto école et motard depuis plus de 15 ans.

Le contrôle technique moto est une aberration car nous le savons bien notre vie de motard dépend de l'état de notre monture. Nous portons un grand intérêt à l'entretien de celle-ci.

Il est sûr et certain que nous ne puissions pas tout voir. C'est d'ailleurs pour cela que le travail du mécanicien.

Aussi une moto roule beaucoup moins qu'une voiture.

Cependant au vu de la nouvelle génération de motard avec peu de connaissance et d'intérêt pour la mécanique, il pourrait être judicieux d'un contrôle technique pour la revente du véhicule.

N° 962896 - controle technique moto

par :

08/07/2023 07:52

Bonjour Je vous écris au sujet du contrôle technique moto je suis motard depuis 45 ans je possède deux anciennes motos une de 1997 et une de 2002 ce sont des motos parfaitement entretenues par mes soins et je trouve que le contrôle technique est inutile vu le peu d'accident que cela génère à cause de véhicule mal entretenu sur une moto tous les points de sécurité sont visibles à l'œil nu chaque motard prend extrêmement soin de sa moto car une moto mal entretenue sur des points de sécurité c'est la chute assurée et bien sûr la chute fait mal , la chute est dangereuse.

Je pense que obligé les motards à faire un contrôle technique revient à dire que c'est une taxe déguisée car il vaudrait mieux améliorer le réseau routier plutôt que d'imposer un contrôle technique des deux roues motorisés.

Je peux vous assurer que malgré l'âge et le kilométrage de mes motos elles sont parfaitement entretenues au niveau sécurité tout fonctionne parfaitement aussi bien que quand elles étaient neuves , voire peut-être même mieux.

Ce n'est absolument pas le cas du réseau routier français qui se dégrade de jour en jour et ceci est extrêmement dangereux les nids de poule les plaques d'égouts qui s'enfoncent et passage piéton glissant les ronds-points avec du goudron laissé par les gros camions ou les voitures qui ont des bouchons avec les joints en caoutchouc qui sont usés. D'avance merci en espérant que mon avis soit pris en considération.

Cordialement

N° 962897 - les petites cylindrées

par :

08/07/2023 07:55

Les 50 cm<sup>3</sup> et les voiturettes devront passer le contrôle technique. les centres de contrôles devront investir dans du matériel coûteux, de la formation tout en sachant qu'aujourd'hui les centres de CT ont du mal à trouver du personnel. IL y a de forte probabilité qu'en campagne, les centres de CT ne pratiquent pas les contrôles motos se qui impliquera de long travers pour aller sur une grande

agglomération, là où, les centres seront les plus rentable. J'habite à plus de 40km soit environ 80 km allée retour, cela sera compliqué car en plus je n'ai accès aux 4 voies d'où un détour important.

N° 962898 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

08/07/2023 07:55

Hi! I just wanted to ask if you ever have any problems with hackers?

My last blog (wordpress) was hacked and I ended up losing a few months of hard work due to no data backup. Do you have any methods to stop hackers?

N° 962899 - inutilite du controle technique 2 roues

par :

08/07/2023 07:56

- moins de 0.3% des accidents du a un defaut mecanique

-je demande une evaluation du nombre d'accident lies a un defaut mecanique avant et apres l'obligation du controle technique

- trop peu de centre agree pour le controle ce qui va imposer des delais trop long et pousser les motards a rouler sans controle technique

-les deux roues fluidifient le trafic routier

N° 962900 - Mise en place couteuse pour un benefice incertain

par :

08/07/2023 07:59

L'accidentologie des 2 roues liée à un problème technique d'entretien est semble t'il faible. La mise en place d'un réseau de contrôle technique competent est complexe et couteuse avec un résultat moyen terme aléatoire.

Un motard contrôle en permanence l'état de ses pneus et freins, amortisseurs et commandes parce qu'il n'a pas le choix, ou est la valeur ajoutée du contrôle effectué par un intervenant qui n'a meme pas la competence des mécanos d'atelier d'un concessionnaire ?.

Je suggérerai d'autres postes de dépense plus urgents pour viabiliser l'usage du 2 roue, par exemple améliorer l'état de certaine routes, ou normaliser une bonne fois pour toute la taille des dos d'âne.

N° 962901 -

par :

08/07/2023 08:00

Le CT2RM ne doit pas exister. Il ne réglera aucune des problématiques que l'état semble vouloir régler pour justifier la mise en place de ce CT.

Et notamment :

Pour le bruit;

ce CT ne réglera pas le problème. Un kéké reste un kéké. Le CT ne l'empêchera pas d'acheter et de monter sur son véhicule une ligne d'échappement non homologuée. Et je sais qu'une ligne même non entretenue et bien moins bruyante qu'une ligne d'échappement non homologuée.

Pour leur sécurité;

Sécurité de qui? Les motards sont bien plus exposés aux erreurs des autres utilisateurs, aux dégradations anormales des chaussés, aux anomalies sécuritaires (barrière de sécurité, bordures, poteaux,...) qu'au risque que représente une défaillance technique de leur véhicule.

L'état ferait mieux de s'impliquer d'avantage dans la formation des usagers au partage de la chaussée avec tous (trotinettes motorisées, 2RM, vélos, piétons, équadés, ...)

L'état ferait mieux de sécurisé ses infrastructures et de supprimer les pièges mortels conçus sans prise en compte de l'ensemble des utilisateurs et de leur mode de défaillance (barrière de sécurité notamment)

Le sécurité fonctionnelle du véhicule?

Les conducteurs de 2rm sont avant tout des pilotes. Dans le sens où chaque sensation est utilisée pour aller, en sécurité, d'un point A à un point B. Est ce qu'un automobiliste met sa voiture au garage dès l'apparition d'un léger voile sur un disque de frein? Non! Le CT le lui imposera. Un motard va directement percevoir l'anomalie et y remédier car sa sécurité est en jeu. Les chiffres prouvent que l'état du parc de 2rm n'est pas un facteur de risque pour la sécurité des conducteurs et des autres.

Pour le devoir d'information lors d'une vente?

Une liste de recommandation basée sur un nombre de points de contrôles sécuritaire avec une hiérarchisation (remplacement immédiat, à prévoir, bon) éditée par un concessionnaire est largement suffisante.

Le principal point de vérification lors d'un achat entre particuliers est justement l'analyse des éléments de sécurité et de l'état du véhicule.

Il y a aussi les 2rm de compétition sportive qui jouissent d'un entretien millimétré par leur propriétaire. Ces véhicules non plus ne doivent pas être soumis à un CT. C'est une aberration et un manque de respect des pratiquants rattachés à une fédération française.

Bref, la mise en place du CT2rm doit être abrogée. Pour la simple et bonne raison qu'elle ne règlera AUCUNE problématique soulevée et qu'elle impactera le pouvoir d'achat des français.

Personnellement, cette mesure, si elle voit le jour, me mettra en colère.

Cordialement,

N° 962902 - Contre le CT moto

par :

08/07/2023 08:01

Bonjour,

Étant motard, possesseur d'une 1000 Guzzi, l'état mécanique de mon véhicule est une priorité car il en va de ma vie .

Concernant le niveau de nuisance sonore, la mise en place des nouveaux radars sonores constitue une mesure beaucoup plus efficace pour lutter contre le bruit des véhicules que le contrôle technique.

N° 962903 - Une alternative au CT 2 roues

par :

08/07/2023 08:01

Je suis un passionné de moto j'aime cette univers cette sensation de liberté qu'offre la moto et pourtant j'ai l'impression qu'on va bientôt m'enlever une partie de ma liberté !

Depuis mon obtention du permis 2 roues je m'implique à fond dans l'entretien de ma moto je la bichonne aussi bien sûr le point entretien que sur l'esthétique j'aime tellement ça que je n'hésite pas à faire profiter mon entourage familial et amical afin de les aider à avoir tout les jours une moto en pleine santé pour ma part je n'ai nullement besoin qu'une personne que je ne connais pas dirigé par l'état valide que mon véhicule est ok pour la route

De plus je ne me vois pas faire je ne sais combien de kilomètres sous la pluie pour aller faire contrôler mon véhicule pour moi c'est une source de danger supplémentaire pour exemple cela se trouve le ct le plus proche de mon domicile sera à 60km alors oui je sais circuler à moto par tout temps mais l'état de certaine route plus les autres usagers est un risque de plus sans compté que je ne suis par pour le CT 2 roues comme il est proposé actuellement donc je devrais rouler avec un mécontentement.

En revanche je pense qu'une alternative pourrait être proposé

Plutôt que de faire un CT périodique obligatoire qui pour ma part est pour la grande majorité inutile cela serai judicieux de le rendre obligatoire lors de la vente d'un véhicule 2 roues et pourrait même être mis en place par les prestataires de la marque du dit véhicule cela permettrait que tout les débutants et/ou les personnes qui n'ont aucune notion de mécanique avoir la certitude d'un véhicule contrôlé vérifier et validé par le concessionnaire agréer de la marque.

Cette option est pour moi le meilleur des compromis car n'étant pas pour le dit CT 2 roues proposé par l'état français je serai néanmoins pour cette alternative en cas de vente du véhicule pour rassurer toutes personnes souhaitant avoir un jugement professionnel sur l'état du véhicule en vente.

N° 962904 - les contrôles de sécurité

par :

08/07/2023 08:04

Après avoir discuté avec plusieurs centres de contrôles techniques, je constate que le contrôle technique moto est plutôt un "contrôle de sécurité de la moto". En effet seront les contrôles uniquement visuel choses que les motards font régulièrement. La seule nouveauté étant la mesure des émissions de polluants, quant-à la mesure du niveau sonore de l'échappement, il y peu de change qu'une moto qui ne serait pas en adéquation avec la législation soit présenté à un contrôle en l'état.

N° 962905 - Controle technique quad

par :

08/07/2023 08:04

Je fais entretenir régulièrement mes quads (celui de mon épouse et le mien) par un professionnel. Nous sommes assurés.

A cette occasion tous les éléments de sécurité sont contrôlés ou remplacés s'ils sont usés (pneus, freins etc.)

Nous roulons rarement sur la route - de 20% de nos déplacements.

Ou sera le lieu de contrôle ? S'il est trop éloigné de + de 10 km, ce n'est pas sûr que le contrôle soit effectué !

Quel sera le prix du contrôle technique ?

Je ne suis pas d'accord pour le contrôle technique pour cette catégorie de véhicules.

N° 962906 - Non au CT

par :

08/07/2023 08:20

Ma moto voit mon garagiste une fois par semaine, son entretien est donc surveillé et fait en temps et en heure. Ma moto est équipée d'un boîtier éthanol, la pollution est donc réduite. A 50000km par an, je fais tout le nécessaire pour son entretien et ma sécurité. Dans ces conditions, je considère que le CT est une aberration et je suis vivement contre. Il faudrait que je paie une chose totalement inutile??????

N° 962907 - Contrôle technique

par :

08/07/2023 08:23

Pourquoi donne-t-on le CT à des centres qui ne sont pas formés et ils n'ont pas le matériel pour contrôler. Les motards font réviser leur moto chez des professionnels, donner l'agrément à ces professionnels.

N° 962908 - Une belle arnaque...

par :

08/07/2023 08:23

Bonjour

On savait que la mise en place du contrôle technique était une arnaque orchestrée par les lobbies automobiles et bien c'est confirmé dans le décret...

Quand on lit : contrôles visuels donc c'est pas un contrôle technique c'est juste payer pour un coup d'œil...

Les contrôles de bruit : que fait la police ? N'y a-t-il pas déjà une réglementation qui limite le bruit des véhicules ??? Ah oui, c'est vrai, personne ne l'a respecté parce que personne ne verbalise les contrevenants et puis pour faire du business on a laissé se vendre n'importe quel accessoire non réglementaire qu'on peut trouver dans tous les magasins....

Contrôle de vitesse : tout simplement irréalisable... la vitesse d'une moto dépend tellement de plusieurs paramètres... c'est bien là qu'on voit que ceux qui légifèrent connaissent rien...

Contrôle pollution : c'est aussi une mesure qui dépend de tellement de paramètres... ça va juste créer une discrimination aux vieux véhicules qui risquent de ne plus pouvoir rouler alors qu'ils ont un bilan carbone amorti depuis le temps qu'ils existent alors que pour en fabriquer un neuf il va falloir en créer du bilan carbone ! C'est débile de jeter les vieux véhicules... vous pensez que tout le monde peut changer sa moto ???

Bref, une belle arnaque pour faire payer encore et toujours les mêmes...

Rien pour la sécurité réelle des motards...

Du mensonge et du vent, c'est ça que nous vendent à longueur de temps nos politiques...

N'allez pas chercher plus loin la désaffection des urnes...

N° 962909 - Inutile

par :

08/07/2023 08:24

Contrôle inutile du fait du peu d'accidents dus à une défaillance. Les lobbies du contrôle technique sont à la manœuvre..on mélange les 50 cm3 et leurs nuisances avec les grosses cylindrées. Les lois contre le bruit et débrayage existent déjà. mais non appliquées .



N° 962910 - Non au controle technique moto

par :

08/07/2023 08:32

Bonjour, encore une idée qui sur le papier peut sembler bonne mais qui ne servira qu'à faire rentrer de la TVA dans vos caisses.

La tres large majorité des accidents en 2 roues ne vient pas de la moto mais vient, soit du conducteur, soit de l'état de certaines chaussées ou des autres usagers de la route. Avoir un 2 roues en mauvais état est du suicide. Si vous allez dans ce sens autant y aller jusqu'au bout en rajoutant les vélos. Dans le privé, quand nous mettons une action en place, nous l'évaluons ! Ayez au moins cette honnêteté intellectuelle.

Encore une action publique impopulaire qui ne sauvera aucune vie.

N° 962911 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

08/07/2023 08:34

Ce projet de contrôle est mal mené. Le CT peut rester obligatoire mais gratuit. Et si un véhicule est déclaré non conforme, sécurité, bruit, pollution, le Ct devient payant avec une amende et une obligation de remettre le véhicule en état.

N° 962912 - C.T. deux roues motorisés...

par :

08/07/2023 08:34

Ce projet est un scandale ! Tout les chiffres parus nous démontre que les accidents impliquant des deux roues motorisés (0.3%)

révèlent des problèmes d'infrastructure routières délabrés, d'erreurs humaine des usagés environnants ...

Ce projet n'aura aucun impacte positif sur la sécurité des motards et autres usagés!!!

Une énième mesure inutile qui n'a pour but que de dire amène au dictat du gouvernement Européen

...

N° 962913 - Contre mais pourquoi ?

par :

08/07/2023 08:34

En premier, le contrôle technique d'un véhicule ne devrait pas incomber à des prestataires dont on croit, et pas à tord, qu'ils sont les instigateurs de cette mise en place.

L'utilisation d'un deux roue motorisé est liée à un bon entretien de son véhicule. Il ne faut pas oublier qu'on roule sur la surface de deux cartes bancaires et pas sur quatre gros pneus. La plupart des points concernés par un contrôle technique et qu'il faut surveiller sur sa moto sont semblables car ils nuisent à la conduite très rapidement. Pour ne pas dire instantanément.

Ne serait ce qu'un point se dégrade pour que tout le comportement de la moto s'en ressente. D'ou l'entretien mieux réalisé par les motard que les automobilistes.

En ce qui concerne le bruit, il a été prouvé que même dans les pays les plus restrictifs (CT, Radar son, ...) cela n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains sur plusieurs décennies.

La pollution ... laissez moi rigoler, on nous a fait l'apologie du gasoil pendant des années et maintenant son tape sur les véhicules qui polluent le moins ? ...

0.5% de la pollution totale du secteur des transports ...

N° 962914 - CT inutile

par :

08/07/2023 08:34

Je ne vois pas pourquoi un motard mettrait sa vie en danger, en n'entretenant pas son véhicule!!! Je vous rappelle que le nombre est de 0,3 % des accidents pour défaut d'entretien !!!!

N° 962915 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

08/07/2023 08:35

Ce projet de contrôle est mal mené. Le CT peut rester obligatoire mais gratuit. Et si un véhicule est déclaré non conforme, sécurité, bruit, pollution, le Ct devient payant avec une amende et une obligation de remettre le véhicule en état.

N° 962916 - Opposé au controle technique

par :

08/07/2023 08:36

Bonjour, l'accidentologie des motards ne représente que 0,3% des accidents 2 roues. Quid de l'accidentologie des 2 roues par la faute des infrastructures qui se dégradent d'année en année ? Concentrez vous sur les vrais problèmes au lieu de mettre encore en place des lois restrictives, punitives et financières pour les usages 2 roues. Le stationnement d'abord (hors trottinette, hors vélos, .... qui utilisent pourtant les mêmes infrastructures), maintenant le contrôle technique, quel sera demain votre projet pour encore nous frustrer et nous enlever un peu plus de liberté ? Non au contrôle technique

N° 962917 - Ct

par :

08/07/2023 08:41

Je trouve injuste cette nouvelle loi du gouvernement suite a ça on nous informe qu'il y aura des primes pour acheter des moto neuve mon 1300 de 2001 va très bien et réviser régulièrement pas besoin de ta pompe a fric

N° 962918 - Options

par :

08/07/2023 08:43

Le contrôle s effectuera également sur les Options. Protections motos ( crash bar, protège main, type de pneus, levier de frein,...) Non d origine et constructeurs différents

N° 962919 - CT moto simplifié

par :

08/07/2023 08:48

Le CT doit porter uniquement sur ces points suivants :

Freinage

Pneumatique

Suspensions

État des roues

État de la chaîne

Ces points doivent être opérés en collaboration avec le Propriétaire et conducteur de la moto. Et qui sera le seul à démarrer la moto. Hors de question de laisser un technicien seul avec la moto. Trop de risque qu'il endommage la moto par sa méconnaissance. Il existe en effet un nombre très important de modèles.

Par ailleurs le technicien devra être un mécanicien diplômé et avec un permis de conduire en cours de validité et avec un casier judiciaire vierge

N° 962920 - Non. Non à ce contrôle.

par :

08/07/2023 08:50

Au regard de toutes les informations des professionnels du deux roues, des assureurs spécialisés et des usagers de la route. Il est évident qu'un contrôle technique n'a aucune utilité pour la sécurité des motards. La manipulation effectuée par des associations écologistes elles mêmes manipulées par des intérêts privés n'ont que faire des intérêts et de la protection des motards. C'est à ce titre que je m'oppose formellement à un contrôle technique moto. Que l'on opère des contrôles des routes, que l'on contrôle tous les ralentisseurs hors normes sur nos voies, nos routes... Que l'on entretienne et répare toutes les infrastructures routières en défauts. La oui! Je suis pour. Pour une verbalisation de toutes les communes qui ne respectent pas la loi de la sécurité routière avec tout ces ralentisseurs accidentogènes . Un contrôle technique moto = NON.

Un contrôle des routes = OUI .

N° 962921 - Contre le contrôle technique pour les enduros

par :

08/07/2023 08:55

Il n'y a aucun intérêt à contrôler une moto de compétition sachant qu'elle parcourt un faible kilométrage à l'année.

Un impossible de remettre la moto en conformité (clignotant, plaque phare, feu arrière, plaque d'immatriculation, chambre à air, avertisseur sonore.....)

N° 962922 - Contrôle moto

par :

08/07/2023 08:58

Je ne vois pas en quoi cela va diminuer encore moins que 0,3% des accidents dus au mauvais entretien de la moto contrairement au 30% dû aux mauvaises états de la route qui est très dangereuse pour un 2 roues qui ne peut être compris que par un motard il faut rouler en moto pour se rendre compte

N° 962923 - non au contrôle technique

par :

08/07/2023 09:03

bonjour

Je suis motard depuis plus de 35 ans. je ne comprends pas le contrôle technique des motos lorsque les arguments avancés sont La Sécurité!!!!

je n'ai jamais eu de problème ou accident liés à un mauvais entretien de mes motos.

Sur une moto, dès que les pneus sont usés ou les freins défaillants vous le découvrez instantanément et la chute est systématique à l'inverse d'une voiture.

Si la sécurité est la priorité du gouvernement, merci de contrôler régulièrement l'état des routes, d'éviter d'installer des mobiliers urbains qui sont des dangers de mort, ou de généraliser des glissières de sécurité adaptées.....

L'argument écologique est quelque peu démagogique puisqu'il concerne essentiellement le bruit et non la sécurité. Sauf qu'un pot échappement bruyant peut être remplacé en 5 mn ou, avec une chicane, réduire son volume sonore pour le contrôle technique. C'est dans ce cas la police qui doit verbaliser les nuisances sonores car le contrôle technique ne résoudra pas le problème.

Je suis enfin face à un constat ou malgré la volonté du gouvernement de ne pas instaurer ce contrôle technique depuis des années, une minorité d'individu et d'associations parisiennes font pression pour pénaliser les motards.

L'argument sécuritaire ne tient donc pas la route et n'est pas recevable par la communauté des motards puisque les chiffres prouvent l'inverse.

Donc pression écologique, absence de courage, intérêt électoral sont des raisons que je préfère évoquer dans l'instauration de ce décret.

Dans l'attente d'une vraie décision juste et adaptée, merci d'avoir lu mon message.

cordialement

N° 962924 - Contre le CT pour les motos

par :

08/07/2023 09:04

Je suis contre le projet de décret en effet.

Comme le démontre les études réalisées dans des pays européen l'accidentologie ne met pas en cause l'état technique (seul 0.3% des accidents seraient dûs a un mauvais entretien) et d'entretien des véhicules 2 roues mais plutôt de l'état des routes...

N° 962925 - Arguments contre l'instauration du CT des 2RM

par :

08/07/2023 09:04

Forr d'une expérience de motard depuis plus de 40 ans j'ai plusieurs arguments pour m'opposer au CT des 2 roues.

Je pense que les accidents de deux-roues motorisés sont plus liés à l'état des routes qu'à l'état du véhicule.

Le CT existe déjà dans d'autres pays et il n'a pas éliminé le problème du bruit.

Comme la plupart des motards je n'ai pas besoin d'un CT pour réaliser les contrôles de sécurité.

La pollution des motos et autres 2 roues motorisés ne représente qu'une infime partie de la pollution totale du secteur des transports.

...etc.

N° 962926 - Arguments contre l'instauration du CT des 2RM

par :

08/07/2023 09:06

Fort d'une expérience de motard depuis plus de 40 ans j'ai plusieurs arguments pour m'opposer au CT des 2 roues.

Je pense que les accidents de deux-roues motorisés sont plus liés à l'état des routes qu'à l'état du véhicule.

Le CT existe déjà dans d'autres pays et il n'a pas éliminé le problème du bruit.

Comme la plupart des motards je n'ai pas besoin d'un CT pour réaliser les contrôles de sécurité.

La pollution des motos et autres 2 roues motorisés ne représente qu'une infime partie de la pollution totale du secteur des transports.

...etc.

N° 962927 - Motard depuis 1978

par :

08/07/2023 09:07

Le contrôle technique sur les motos n'aura pas d'effet sensible sur le nombre d'accidents. Les statistiques le prouvent. Ce sera en revanche une charge financière pour tous les motards, alors que le recours à ce type de véhicule est souvent une réponse à des capacités financières insuffisantes pour acheter une voiture.

Concernant la sécurité, il faut comprendre qu'une moto est extrêmement sensible aux conditions de roulage : 200g de pression en moins sur la route avant, change le comportement de la moto alors qu'une voiture y sera totalement insensible ; et que dire des niveaux d'huile dans la fourche, des amortisseurs arrières, de l'usure des pneus qui change le comportement de la moto ...

L'entretien de nos véhicules est une condition de notre sécurité. Tous les motards le savent.

En revanche il y a beaucoup à faire sur d'autres sujets comme les routes dégradées ou salies, le téléphone au volant ...

Merci de retirer ce projet de loi

N° 962928 - Monsieur

par :

08/07/2023 09:09

Je roule avec une moto de 1997 dont on ne trouve plus facilement les pièces d'origines que quelques cités à l'arrêt ont malheureusement cassé. Cependant tout les entretiens périodiques sont faits dans un garage, elle y passe au moins 1 fois par an. Non au CT qui me prendrait de l'argent, du temps et ne servirait à rien car ma moto est encore fiable malgré son âge

N° 962929 - Contrôle technique moto

par :

08/07/2023 09:11

Je trouve cela inapproprié et inutile; les accidents découlants d'un mauvais entretien de sa moto ne sont que de 0,3% , chiffre issu des compagnies d'assurance. Quand on sait que 30% des accidents moto sont dus à l'état des routes.

Chaque moto est différente et chaque conducteur en prend soin car sa vie en dépend n'ayant aucune carrosserie en protection.

N° 962930 - Monsieur

par :

08/07/2023 09:14

Bonjour,

Je roule en moto depuis exactement 50 ans et j'ai parcouru des milliers voir millions de kilomètres sans problème technique majeur, car mes motos ont toujours été en parfait état et ceci dans mon propre intérêt. Le contrôle technique n'apportera strictement rien point de vu sécurité sur mes motos au contraire l'intervention d'un "novice" lors d'un contrôle technique risque de mettre ma sécurité en péril.

Parlant sécurité des conducteurs de 2 roues et sachant que je roule beaucoup en France et à l'étranger, les "frayeurs" que je me suis faites n'on jamais été dues à l'état de ma moto mais à l'état des routes ,avec des nids de poules, des bandes blanches super glissantes surtout sous la pluie, des rafistolages avec du goudron lisse également super glissant (n'existant qu'en France), les gravillons, sans oublier "les autres" qui ignorent les motards en déboitant sans égards et en refusant la priorité.....

Si nous voulons améliorer la sécurité des conducteurs de 2 roues, agissons sur les bonnes causes !

N° 962931 - Consultation contrôle technique moto

par :

08/07/2023 09:17

Le contrôle technique moto, devrait se concentrer exclusivement sur la sécurité et ne pas devenir un prétexte de conformité comme il l'est devenu pour la voiture. par exemple il ne faudra pas qu'un accessoire (car il en existe beaucoup et sont même présents en option en concession) type rétroviseur ou clignotant tant qu'il remplit son rôle ne soit préjudiciable. Un autre exemple : quelqu'un qui à changer sa fourche, son guidon, ou ses freins ne devrait pas être pénalisé tant qu'encore une fois les modifications ont été correctement faite tant que cela n'impact pas la sécurité.

Il faut absolument une solution pour les véhicules ancien , certains ont des particularités qui vont être trop spécifique, par exemple j'ai une 350 acm, qui d'origine n'a pas de clignotants , pas de rétroviseurs pas de feu de freinage etc elle se démarre même au kick avec une manette de décompression à activer ce qui la rend très complexe à démarrer. Ce modèle ne pourra pas passer le contrôle , la moto n'a même pas de câbles de prévu pour les fonctions manquante ni de commande. Il en est de même pour les moto fortement modifié . Si ces changements est un problème il faut alors qu'il est une date , pour que celui qui effectue ces changements soit conscient de la non conformité, il n sera pas normal que l'on soit pénalisé sur des choses que l'on a faite qui était toléré par le passé.

Dernier point/exemple d'abus actuel qui ne doit pas être appliqué pour la moto : ma voiture ne pollue pas lors de la mesure à l'échappement mais un capteur (non identifiée) dans le moteur indique lorsqu'on la branche à la valise que le véhicule pollue 100 fois trop, alors mon véhicule est refusé et ne peut plus rouler sur la route !!! Idem pour les voyants moteurs qui ne doivent pas être un motif de refus alors que tout les points de contrôle de sécurité sont ok.

Ma naïveté me pousse à croire que le temps que je prend à écrire ceci à un sens, alors si vous m'avez lus jusqu'ici , je vous remercie en espérant avoir été utile.

N° 962932 - De la pertinence du contrôle technique moto.

par :

08/07/2023 09:18

1. Lorsque l'on met en place une réglementation, en principe c'est dans un but précis. Le but annoncé par la directive européenne est la sécurité des utilisateurs, dans le cas de la FRANCE l'argument ne tiens pas, étant donné que l'état du véhicule est responsable de moins de 0,3 % des morts, ce qui fait 2 décès sur les 715 pour l'année 2022 ( statistique du ministère de l'intérieur : [https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/bilan-definitif-de-l'accidentalite-routiere-en-2022-mortalite#:~:text=Pour%20chaque%20personne%20pr%C3%A9sum%C3%A9e%20responsable,23%20%25%20des%20pr%C3%A9sum%C3%A9s%20responsables](https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/bilan-definitif-de-l'accidentalite-routiere-en-2022-mortalite#:~:text=Pour%20chaque%20personne%20pr%C3%A9sum%C3%A9e%20responsable,23%20%25%20des%20pr%C3%A9sum%C3%A9s%20responsables).)). On peut aussi s'apercevoir que les mesures alternatives mise en place portent leur fruits. » Les usagers de deux-roues motorisés (2RM) connaissent une baisse de leur mortalité et de la gravité de leurs blessures, avec 718 tués (-31 tués) et 5 346 blessés graves (-7 % par rapport à 2019). La baisse est due à la réduction des victimes 2RM en agglomération (-13 % par rapport à 2019) ; »
2. dans la pratique tous les éléments de sécurités sont visibles en faisant le tour de la moto sans qu'il soit nécessaire de passer dessous, état des pneumatiques, des plaquettes, niveau des différents liquides contrôle des lumières ...
- 3.
4. Ensuite il y a le problème de la nuisance sonore d'une minorité de moto, le contrôle technique ne résoudra absolument rien. Étant donné que pour démonter une chicane il faut démonter une vis et cela prends même pas 5 mn, changer un silencieux c'est 15 à 20 mn et une ligne échappement complète entre 1 et 2 heures selon les modèles. Pour ceux qui veulent faire du bruit, il suffira donc de passer entre 5 mn et 2 heures pour se mettre en conformité juste avant de passer au contrôle technique. Cela va certainement inciter les motards passer immédiatement avec des pots non homologués pour garder les pots d'origines juste pour le contrôle, étant donnée qu'un pot d'origine coûte en général trois fois plus cher qu'un adaptable. Ce sera le cas pour la plus vieille de mes motos, car pour cette dernière les pots d'origines ne sont plus fabriqués et pour pouvoir continuer à rouler avec je n'aurai pas d'autre solution, car tôt ou tard les pot d'origine vont ce percer. Pour ce problème la solution serait que les forces de l'ordre s'équipent de dispositif pour contrôler le volume sonore, mais à mon humble avis ce n'est pas demain la veille, car le retour sur investissent serait très très faible, au vue du faible nombre de verbalisation par rapport à la rentabilité des radars.
5. Plus personnellement, je possède aussi 7 Solex que j'ai acheté moins de 200euro chacun et que j'ai retapé et immatriculés. Je ne vois pas très bien comment ils vont pouvoir passer au contrôle, frein à patin, pas de feu de stop ..... . Plus des 2/3 des points de contrôles prévus dans l'arrêté sont inopérant sur les solex. je pense qu'il y aura des situations causasses pour ceux qui vont mener des motos sans démarreur électrique. Sans compter que cela vas me coûter 350euro pour un contrôle certainement moins efficace que celui que je fait avant chaque utilisation.

N° 962933 - Non au contrôle

par :

08/07/2023 09:19

je suis contre le contrôle technique. Cette mesure n'est pas une mesure nécessaire pour s'assurer du bon état de nos motos encore moins pour lutter contre la pollution.

N° 962934 - Quelle utilité ?

par :

08/07/2023 09:21

Le CT moto nous est vendu par nos chers amis parisiens comme étant la solution à trois problèmes majeurs: la mortalité routière, la pollution de l'air et la pollution sonore. Or un contrôle technique quel qu'il soit n'arrangera en rien ces trois problèmes : la mortalité en moto n'est pas due à l'état mécanique des véhicules, mais à une mauvaise utilisation des machines (rodéos, pilotage inconscient.. pour une minorité) et/ou a de simples faits accidentels.

La pollution de l'air ne sera pas améliorée par un CT, les motos "décata" sont une petite minorité, la plus part ne sont juste pas équipées de ce genre de système anti-pollution d'origine et passeront donc le CT telle qu'elle sans problème. Du côté du bruit, les personnes qui voudront changer leurs silencieux d'échappement le feront toujours entre deux CT, et remonteront leur pot d'origine le jour du contrôle.

Je ne parle même pas du fait qu'une portion des problèmes soulevés par nos amis les associations parisiennes sont engendrées par des scooters <125cc: les bruits stridents, les slaloms en roue arrière, l'odeur d'huile et d'essence non brûlée, le balai incessant des livreurs sous vos fenêtres, ce sont des 50cc, ils ne seront pas concernés par le CT, ça ne changera rien.

J'aimerais terminer en pointant du doigt l'hypocrisie de ce contrôle. Il n'améliorera aucun des problèmes soulevés, il n'améliorera que le compte en banque de certaines personnes qui doivent avoir des intérêts à diviser les français. Je ne suis pas foncièrement contre un contrôle technique, je serai même pour si il apportait de vraies solutions à de vrais problèmes, ce n'est pas le cas ici. La possibilité de faire faire un contrôle par un organisme assermenté lors de l'achat d'une moto d'occasion serai, par exemple, une bonne idée.

N° 962935 - Mécontentement

par :

08/07/2023 09:21

Au lieu d'imposer un contrôle technique stérile pour les motos car l'accidentologie causée par défaut est tellement insignifiant, vous feriez mieux de vous attaquer à un vrai problème. Le contrôle technique de vos routes qui elles sont là cause d'une mortalité très importante.

Mais mr le ministre a d'autre chats à fouetter. Ses yeux sont tournés vers les sirènes européennes qui distillent ses directives sous les ordres du lobbying des contrôleurs comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] pour ne citer qu'eux.

Vous n'obtiendrez rien avec ce contrôle et vos trois associations parisiennes continueront à entendre les échappements débridés, une chicane s'enlève aussi vite qu'elle se remet..... Je ne vous salue pas, ça se mérite

N° 962936 - Moto conforme à l'état d'origine

par :

08/07/2023 09:22

Le contrôle technique devrait se limiter à vérifier que la moto est strictement conforme à son homologation qu'elle soit récente ou ancienne.



Pour les anciennes les centres de contrôles n auront sans doute pas les moyens pour faire un examen correspondant aux exigences de l époque. Je parle des motos de 30 ans et plus.  
Le contrôle devrait se limiter à un simple contrôle visuel et en respectant la sécurité routière.

N° 962937 - Inutile

par :

08/07/2023 09:23

Je fais de la moto depuis plus de 30 ans ..mes motos sont bien entretenues...ce qui n'est pas le cas des routes..

Quant aux bruit : sanctionner directement les usagers contrevenant au lieu de créer un CT inutile et cher

N° 962938 - Participation à l élaboration des conditions de circulation des vehicules 2roues motorisés

par :

08/07/2023 09:26

- La maitrise du bruit très bien...ridicule si non confortée par des contrôles sur route .
- Mettons un terme aux vols en contrôlant les nos de série en informant les instances administratives
- État des véhicules...conforté par un meilleur état des chaussées ; principale cause des chutes ..
- Vie ma vie entre 2 roues et automobiles ...
- Plus de centre ( gendarme et police nationale ) pour des remises à niveau.

Les idées d en haut doivent trouver un intérêt en bas .....

Cdt

N° 962939 -

Christophe

par :

08/07/2023 09:27

En ce qui me concerne, il n'est pas question que qui que ce soit d'autre que moi ne touche à ma motocyclette. Et encore moins un salarié lambda du contrôle technique.

N° 962940 - N'apporte rien

par :

08/07/2023 09:28

Je pratique essentiellement le trail et enduro où la passion fait que l'entretien est à la source.

En plus de 35 ans jamais eu d'accident à cause de l'état de ma moto

Ce CT est parfaitement inutile et ne répond qu'aux demandes d'associations visant à éliminer les motos et scooters jugés trop bruyants

N° 962941 - Participation à l élaboration des conditions de circulation des vehicules 2roues motorisés

par :

08/07/2023 09:28

- La maitrise du bruit très bien...ridicule si non confortée par des contrôles sur route .
- Mettons un terme aux vols en contrôlant les nos de série en informant les instances administratives
- État des véhicules...conforté par un meilleur état des chaussées ; principale cause des chutes ..

- Vie ma vie entre 2 roues et automobiles ...  
- Plus de centre ( gendarme et police nationale ) pour des remises à niveau.  
Les idées d en haut doivent trouver un intérêt en bas .....Cdt

N° 962942 - Contrôle technique moto

par :

08/07/2023 09:39

Nous n'avons pas besoin d'un Contrôle technique moto car nous ne roulons pas sur des véhicules en mauvais état. Ce n'est qu'une manière d'imposer une nouvelle taxe.

N° 962943 - 0,3 %

par :

08/07/2023 09:39

Comment justifier la mise en place du contrôle technique 2 roues alors que seulement 0,3% des accidents sont causés par une défaillance technique ?

Hormis l'aspect mercantile de la chose, je ne vois pas....

N° 962944 - Suggestion

par :

08/07/2023 09:40

Bonjour,

je précise avant toute chose que je suis un utilisateur au quotidien du 2 roues depuis quelques années.

Je trouve que l'arrivée du contrôle technique est une excellente chose. J'ai pu constater dans mon entourage ou sur différents lieux de stationnement ou rassemblement que beaucoup de Moto n'étaient pas entretenues correctement ou avaient subi de fortes modifications qui ne répondaient pas aux normes des constructeurs, ce qui n'est absolument pas normal.

Je tiens à appuyer votre mise en place du contrôle technique en soulignant quelques points sur lesquels et j'espère une attention particulière sera portée :

-Les nuisances sonore avec l'utilisation d'échappement modifié non conforme.

-Le non respect des pneumatiques préconisés par le constructeur (exemple: modification taille des jantes, modification taille des pneumatiques)

-Les modifications apportées sur le châssis ne correspondant pas aux normes constructeur (exemple: cadre coupé, modifié et ressoudé, modification des suspensions)

Beaucoup de motos en circulation sont concernées par les 3 points que je viens d'énumérer ci dessus.

N° 962945 - Contrôle technique des deux roues

par :

08/07/2023 09:41

Bonjour,

Je suis motard depuis plus de 20 ans et j'ai eu plusieurs motos. Chaque année, je fais la révision de ma moto chez le concessionnaire. Ce dernier, connaît parfaitement mon véhicule.

Au regard de certains éléments du décret, Un contrôle technique est systématiquement fait par le garagiste. Ainsi justifier, part le compte rendu de l'entretien annuel.

Il me semble que dans le décret, il est évoqué que les centres de contrôle technique doivent avoir un banc d'essai pour contrôler la vitesse maximale de la moto. Quelles sont les conditions de garantie qui assurent la sécurité de mise en œuvre de cette procédure ? Pour les véhicules autres, la vitesse n'est pas vérifiée. Cela exigerait que le technicien de contrôle ait impérativement son permis de moto A2.

Ne serait-il pas plus simple, lors d'un contrôle routier, que les motards justifient de l'entretien régulier de son véhicule ?

Je vous remercie de l'attention apportée à mes commentaires.

Cordialement,

N° 962946 - Mr

par :

08/07/2023 09:43

Je suis fermement opposé au contrôle technique des motos. Propriétaire de 5 motos dont 1 de trial et deux d'enduro, je ne vois pas en quoi ces contrôles vont renforcer ma sécurité et celle des autres usagers. En ce qui concerne les deux autres motos, il est de mon intérêt de les maintenir en conformité. Je ne vois dans cette mesure qu'un coût sans bénéfice pour la sécurité.

N° 962947 - La sécurité?

par :

08/07/2023 09:43

Nous faire payer pour contrôler "l'état de notre véhicule" alors qu'on est sur un engin en A et A2 dont notre vie dépend est risible quand à côté les services de la voirie répandent du gravillon sur les routes...

Nous faire chuter fait partie aussi des projets du gouvernement ? Nous demandons l'entretien des voies publiques, pas de semer des pièges à tous les virages.

Pourquoi ne pas commencer par là et les véhicules de cylindrée inférieure à 125 cm<sup>3</sup>? après 17h dans toutes les grandes villes vous les trouverez rassemblés, en mauvais état et la plus part du temps avec des conducteurs sans casque (par exemple).

Nous avons déjà adapté notre équipement, les normes modifiées elles aussi nous font payer plus cher notre casque par exemple (mais ça ok c'est vraiment pour notre sécurité) alors pourquoi ce CT?

pour notre argent... rien de plus

N° 962948 - Avis sur le CT 2 roues

par :

08/07/2023 09:45

Les statistiques de l'accidentologie sont factuels et démontrent que les causes de mortalité suite à un accident en 2 roues ne sont majoritairement pas liés au matériel. La protection des 2 roues passe davantage par la formation, par la qualité des équipements de protection. Pour ce dernier point, faire évoluer la réglementation sur ces équipements paraît légitime tellement nous pouvons voir des 2 roues en short et baskets ! La chute ne pardonne pas, même à basse vitesse et devoir obligatoirement disposer des équipements adhoc paraît tellement plus pertinent !

N° 962949 - Ct2rm

par :

08/07/2023 09:49

Tout à fait d'accord pour le CT de tous les 2roues motorisés. Cela évitera les ventes d'épaves sans CG surtout pour les cyclomoteurs.

N° 962950 - Controle technique des 2 roues motorisés

par :

08/07/2023 09:50

Le problème ne vient pas des motos mais des infrastructures routières de moins en moins entretenu .

Eviter de confondre les petits jeunes en scooters bidouillé qui salissent l'image des vrais motards.

Pour ma part ma moto est toujours entretenue et révisée chez mon garagiste, donc aucun intérêt à passer un controle pour le plaisir de certains soit disant écologistes.

N° 962951 - madame

par :

08/07/2023 09:53

J'ai un sidecar pour mes vacances et weekends toute l'année. J'habite dans un région rurale sans aucun transport sauf une moto ou voiture personnel. Je dois faire soixante-dix kilomètres pour arriver chez une concessionnaire pour faire les révisions de mon sidecar. L'atelier a 7+ places pour le travail sur les motos mais il doit faire le révision de mon sidecar sur le sol dehors. Comment il peut faire un control technique s'il n'y a pas de place dans l'atelier? Et à combien de kilomètres de chez moi? Une vrai gaspillage d'essence.

Le vrai problème est les petites motos/scooters souvent avec un modification sur l'échappement pour faire beaucoup de bruit et un pilote qui ne prêter aucune attention à les règles de la route.

La plupart des accidents pour les deux ou trois roues ne sont pas causé par une problème mécanique.

N° 962952 - Non au CT

par :

08/07/2023 09:56

A quoi bon faire un CT pour moto ? Hormis pour une nouvelle entrée d'argent ?

La moto est avant tout une passion, un motard prend soin de sa moto ...

Inutile, hormis un processus en plus ...

Je suis contre !

N° 962953 - Intérêt du controle technique moto

par :

08/07/2023 10:00

Merci de me laisser m'exprimer sur ce sujet. En effet je pense que l'idée d'un controle technique des deux roues et en particulier des plus de 125 cm3 est une hérésie car tout bon motard qui se respecte

entretien méticuleusement son véhicule, il en est fier et le chouchoute. Au vu du taux d'accidents du à un entretien désastreux je suis convaincu que ca ne changera rien au nombre d'accidents. Par contre là ou je pense que vous devez cibler votre travail ce sont les moins de 125 cm3 qui sont parfois dans un état lamentable esthétiquement mais surtout mécaniquement, là il est indéniable qu'il y a matière à évoluer. Ensuite la mise en application va être compliquée car il faudra équiper les centres de controle et former le personnel à manipuler des motos parfois lourdes et peu maniable à basse vitesse. Enormément d'éléments à prendre en compte mais une chose est sure le motard prend lui même soin de sa monture !

N° 962954 - Eb

par :

08/07/2023 10:02

Bonjour, c'est surtout pour le bruit...mais il y a des voitures de sport qui font autant de bruit...c'est parqu'ils ont plus de moyens?

N° 962955 - Contrôle technique 2roues et 3roues

par :

08/07/2023 10:08

Si c est pour les 2 roues ou sont les scooters et autres 50cc qui pour beaucoup violent toutes les lois de notre république... Alors le petit ministre a t il peur des ados qui pourraient foutre le "bordel" il préfère s attaquer aux vrais motard qui sont respectueux et ne créent pas d emeute. J appellerais cela ressemble a une forme de l achetée. Moi mon véhicule est contrôlé une fois par par mon concessionnaire qui suit mon vhl 2 roues sûrement mieux que la pompe à fric que sont les centres agréés qui ni connaissent pour une grande partie rien du tout même pas mécano.

Celui qui prendra mon vélo de 430kg a tout intérêt a savoir manier sans faire tomber sous penne d avoir une grosse facture. Quant a ce que ce doit moi qui le manie meme pas en reve question de sécurité dans une zone de travail car si je me blaisse je pourrais porter plainte " on pourrait même considérer ca comme du tra ail dissimulé ou au black"

Honteux.

N° 962956 - Contre ce projet de CT moto

par :

08/07/2023 10:09

Les motards sont des passionnés conscients des danger que représente la pratique de la moto. C'est pour cela qu'ils sont très soigneux de leurs machines et s'assurent du bon état de tous les éléments de la moto et pas uniquement les éléments de sécurité. Que le gouvernement s'occupe plutôt de l'état des routes et qu'il nous fasse confiance pour l'entretien de nos machines.

N° 962957 - contre le contrôle technique des motos

par :

08/07/2023 10:11

Bonjour, je suis contre le contrôle technique des motos, pour ma part je fait environ 2000 kms par an, je suis retraité et pour moi c'est moto plaisir et passion. La révision d'entretien de la moto en garage tout les ans ou 2 ans devrait permettre de justifier un bon état de la machine par le biais d'une vignette accolée sur la moto par le garagiste.

Cordialement

N° 962958 - Contrôle technique moto

par :

08/07/2023 10:16

Bonjour, comment prévoyez vous de former les contrôleurs. Beaucoup n'ont rien à voir avec le monde de la moto, et ne savent pas comment les manipuler. Si certains contrôleurs refusent de faire ce type de contrôle, cela risque d'être très très compliqué pour une partie des motards, cela pourrai même empêcher de pratiquer la moto si ces motard n'ont pas de contrôleurs à proximité. Je trouve tous cela très pénalisant est injuste et inquiétant pour un gain de sécurité quasi nul, puisque l'état des moto n'est pas une « cause » d'accident significative. Pour la sécurité des usagé, le contrôle n'aura probablement aucun effet bénéfique

N° 962959 - De l'utilité du contrôle technique moto

par :

08/07/2023 10:18

S'il ne faut pas nier que certaines motos produisent des nuisances sonores et que des cyclomoteurs peuvent être débridés, faut il pour autant généraliser le contrôle technique de ces véhicules ? Les études démontrent que les accidents liés à une défaillance technique des deux roues motorisés sont quasi nuls. Le conducteur d'un DRM n'a aucune carrosserie pour le protéger. En cas d'accident il paie cash. Utilisateur journalier d'une moto je constate bien plus de défaillances dans l'entretien du réseau routier (nids de poules etc...) et de sa signalisation (feux tricolores avec ampoules HS etc...), que de moto en mauvais état. Si le but est de lutter contre les nuisances sonores et les débridage pourquoi ne pas créer des forces de police équipés pour répondre à ces besoins ?

N° 962960 - Consultation publique contrôle technique moto

par :

08/07/2023 10:19

Au vu du plus que faible pourcentage de l'état des motos dans les causes d'accidents je suis contre le contrôle technique dont le bénéfice coût desservira les électeurs motards. Il me semble que l'amélioration des infrastructures routières serait plus utile pour tous.

N° 962961 - Consultation publique contrôle technique moto

par :

08/07/2023 10:20

Au vu du plus que faible pourcentage de l'état des motos dans les causes d'accidents je suis contre le contrôle technique dont le bénéfice coût desservira les électeurs motards. Il me semble que l'amélioration des infrastructures routières serait plus utile pour tous.

N° 962962 - Consultation publique contrôle technique moto

par :

08/07/2023 10:21

Au vu du plus que faible pourcentage de l'état des motos dans les causes d'accidents je suis contre le contrôle technique dont le bénéfice coût desservira les électeurs motards. Il me semble que l'amélioration des infrastructures routières serait plus utile pour tous.

N° 962963 - Incompréhension

par :

08/07/2023 10:23

Bonjour,

Je ne comprends aucunement la proposition de mise en place du contrôle technique concernant les 2RM moyen et gros cubes (>50cm<sup>3</sup>);

Il n'y a pas de statistiques probante sur l'accidentologie relative à l'état des machines, pire, le rapport MAIDS établit le nombre d'accidents dus à une défaillance technique à 0.3%! (contre plus de 17% lors de l'établissement du CT voiture)

Concernant les arguments anti-bruit, une présentation une fois tous les 3 à 5 ans avec un échappement d'origine suffira à rendre inefficace ce projet de mesure.

Enfin le rapport de l'ANSES de 2019, conclue sur la pollution, qu'il serait de bon ton d'augmenter la part modale des 2RM en même temps que d'améliorer leur efficacité: c'est ce qui se fait chaque année.

Je ne vois donc dans cette mesure que le poids d'un lobby combiné à celui de quelques associations qui ne représentent qu'eux-mêmes et un microcosme parisien, qui n'est pas représentatif du grand pays qu'est la France.

N° 962964 - Un contrôle inutile

par :

08/07/2023 10:26

Les motards sont très attentifs à l'entretien de leur véhicule, d'autant plus que leur vie est en jeu à chaque accident.

D'ailleurs ils ne sont que rarement responsables des accidents qui les touchent et l'état de leur véhicule encore moins.

Je considère donc qu'un contrôle technique pour les motos est totalement inutile, un gaspillage d'argent à une période déjà difficile du point de vue du pouvoir d'achat.

Seul le lobbying assidu des sociétés en charge de ces contrôles, qui sont les seules à bénéficier de cette mesure, peut expliquer la mise en place du contrôle technique moto.

N° 962965 - Quelles preuves ?

par :

08/07/2023 10:30

Avant d'instaurer ce soit disant contrôle pour la sécurité des catégories concernées, j'entends par là les motos qui sont d'une manière générale très bien entretenues et donc sécurisées. Je demande que les pouvoirs publics prouvent l'utilité d'une telle mesure absurde.

N° 962966 - Projet de loi CT 2RM motorisés = verbiage juridique, opacité, incohérence - des solutions autoritaires inventées sans analyse préalable et sans réalisme

par :

08/07/2023 10:34

Quelle est l'évolution des problèmes depuis 20 ans, quelles sont les comparaisons avec les américains et les voisins européens ?

Quels sont les objectifs quantifiés et pourquoi ?

Quelles sont les ressources quantifiées et pourquoi ? Qui, quoi, où, quand, comment, pourquoi... ?

Quel suivi et quels plans alternatifs ?

Quelle communication publique des résultats annuels ?  
Quel est le bilan du contrôle technique des 4 roues et plus ?

Un programme de communication et de prévention serait plus efficace qu'une série de mesures répressives et impopulaires :

Sensibilisation aux nuisances et pollutions, aux comportements à risques

Conseils en entretien-réparation

Aménagement et accessibilité de circuits, pistes pour les « pratiques sportives »

Pourquoi les assureurs ne font-ils rien à l'échelle nationale ?

Quel est le statut actuel des 9 recommandations du CNSR présidé par Yves Goasdoué maire de Flers du 28 nov 2022 ; qui est responsable de la coordination ; quelles échéances ?

En s'opposant à l'étude de certains critères concernant les pilotes et passagers (âge, sexe, secteur professionnel, revenus, drogue, alcool, handicap, historique pénal, objet du déplacement, expérience de la conduite...), la CNIL détériore la pertinence des analyses des accidents ONISR et assureurs et donc l'efficacité des décisions qui en découlent.

Quel est le bilan de la comparaison des données ONISR avec celles de la CPAM, Assureurs ?

En matière d'accidentologie les marges de progrès sont variées et considérables :

1. Refonte du formulaire PV et BAAC 2017 et des étapes intermédiaires à la saisie des données (commissariat, gendarmerie, préfecture... autant de possibilités pour modifier la réalité et accumuler les retards), accessibilité nationale des données statistiques ONISR, avec différenciation des véhicules selon poids, puissance, cylindrée, marque, modèle, usage.

2. Amélioration des voies de circulation :

Aménagement de tous les « tourne à gauche », les intersections sont les lieux accidentogènes les plus graves

Préférer la pose des câbles et canalisations sous les bas côtés, plutôt que sous la voie de circulation, utiliser les foreuses pilotées plutôt que les tranchées ouvertes qui détruisent définitivement les surfaces de roulement (ressuage du goudron, faïençage, fissures, trous, déformations)

Elimination du gravillonnage des routes (une pratique dangereuse : exposition cancérigène pour les ouvriers, dérapages des véhicules, chutes des 2 Roues, pollution des bas côtés et des cours d'eau, bris de glace... Cette méthode est pourtant techniquement dépassée, la durée de vie de ces revêtements n'excède pas 2 ans contre 5/7 ans pour les techniques d'enrobés à froid).

Concernant les infrastructures, les centrales d'achat publiques devraient être systématiquement associées à la rédaction des cahiers des charges fonctionnelles, elles devraient être seules responsables de la sélection des intervenants, des négociations, du suivi de la réalisation et de la réception des travaux ? Aujourd'hui ces tâches sont confiées à un réseau d'incompétents incapables de coopérer et souvent corrompus (opacité de la gestion des appels d'offre, aucun suivi, aucune responsabilité en cas d'erreur dans les choix, dépassement budgétaire, retard, agenda des travaux...). Révision de la pratique abusive de la « Priorité à Droite ». Ce sujet a fait l'objet d'une analyse sans suite au cours des années 60s.

Repositionnement des zones d'arrêt des véhicules bien en amont des intersections, passages piétons et voies ferrées

Rouler en feux de route pour être vus quelles que soient les conditions météo (comme en Amérique du Nord)

Contrôle des charges par essieux (les poids lourds en surcharge déforment les voies)

Sur les voies rapides, positionner les sorties de véhicules en amont des entrées (l'inverse est une absurdité typique des périphériques français, c'est une source de sérieux carambolages)

Nettoyage et entretien des voies urbaines et péri-urbaines (détritrus, gravillons, évacuations des eaux de pluie obstruées, c'est une lacune récurrente)

3. Avertissements et Sanctions rapides et dissuasifs des infractions (police municipale, police nationale, gendarmerie, personnel municipal)



N° 962967 - Cyclo collection

par :

08/07/2023 10:35

Collectionneur le budget de ces contrôles devient prohibitif, véhicules qui roulent très peu, pour la plupart sans compteur, clignotant, feux stop ...

On en possède souvent plusieurs, on va finir par mourir de toutes ces contraintes inutiles.

N° 962968 - Mr par :

08/07/2023 10:36

Ce projet de contrôle ne rentre en aucun cas dans le cadre d'une amélioration du parc motorisé 2 roues et véhicules assimilés. Seuls 0,3% des accidents de 2 roues sont liés à des défaillances techniques ou de non entretien. De plus il est aussi reconnu que le vieillissement spectaculaire des routes et leur non entretien est aussi cause de nombres d'accidents de 2 roues (trous dans la chaussée, dos d'ânes non réglementaires et non matérialisés, glissières de sécurité hors normes et mortelles). Ces facteurs réduisant d'autant les 0,3% d'accidents liés aux 2 roues ne justifient en rien un contrôle de ces dits véhicules. De plus l'amalgame fait entre une moto et un scooter est tout à fait inadmissible. Lorsque l'on sait que seules 7h de formation sont nécessaires pour conduire un scooteur et qu'un permis est demandé pour une moto. Même un permis de conduire auto catégorie B étant nécessaire à la conduite d'un scooter ou autre tricycle motorisé sans limite de cylindrée. A plus de 90% les motos sont entretenues et révisées dans des concessions agréées et sont donc suivies régulièrement. Je ne vois donc aucune utilité de ce contrôle technique.

N° 962969 - Non au contrôle technique 2 roues

par :

08/07/2023 10:40

Seulement 0,3% des accidents deux roues mettent en cause une défaillance du véhicule.

La majorité des motards aiment leur machine et en prennent soin.

La vulnérabilité sur un deux roues nous obligent également à porter une grande attention à l'aspect sécurité de nos motos.

Le secteur eco du deux roues va être également impacté et des emplois à terme disparaîtront dans cette industrie. Je rappelle que notre pays a déjà de grandes difficultés à maintenir ses industries...

Le rôle de l'état est de protéger ses citoyens et de prendre de bonne décisions.

N'oublions pas que nous avons aussi notre bulletin de vote.

Bien à vous,

N° 962970 - Participation contre la mise en place du contrôle technique

par :

08/07/2023 10:41

Je suis motard et roule avec une moto de moyenne cylindrée toute l'année.

Je suis contre la mise en place du contrôle technique moto.

Je trouve que l'instauration n'apportera rien concernant la sécurité et la pollution de mon deux roues.

Je roule 10 000 km par an et fait contrôler mon véhicule tous les ans par le concessionnaire.

J'entretiens moi-même le reste de l'année mon véhicule et contrôle visuellement tous les aspects sécurité de ma moto. Mon pot d'échappement est d'origine, il est catalysé, euro5.

Il est pour moi insensé de devoir payer 50 € pour un contrôle qui ne sert à rien.

Je souhaite ajouter que si je souhaite équiper ma moto d'un pot d'échappement bruyant ou de retirer le catalyseur il me suffit d'une heure pour le faire, si je veux passer le contrôle technique dans les règles il suffit d'une heure pour remonter le pot d'origine et passer le contrôle.

Donc il est illusoire de penser que mon véhicule sera en règle le reste de l'année parce qu'il a passé un contrôle technique.

Le seul accidents dont j'ai été victime n'est pas de mon fait, j'ai été renversé par une camionnette car elle n'avais pas contrôlé ses angles morts. Je suis persuadé qu'une politique de sensibilisation au partage de la route entre deux roues et automobilistes sera plus efficace pour la sécurité qu'un contrôle technique.

Pour la question de la pollution le choix de rouler toute l'année en deux roue et pour moi un argument en faveur d'une réduction de la pollution.

Je roule sur un véhicule de 189Kg qui comporte deux fois moins de roues, de plaquettes de frein etc au regard d'une voiture. L'impacte écologique de mon deux roues et en conséquence bien inférieur à une voiture, ma consommation moyenne et bien inférieur en ville en comparaison à une voiture d'autant plus qu'en me permettant de faire de l'interfile je fluidifie le trafic et ne reste pas bloqué dans des bouchons interminables.

Si financièrement je pouvais passer à une deux roues électrique je le ferai.

N° 962971 - Contrôle Technique moto

par :

08/07/2023 10:48

En tant que motard passionné, je suis dégoûté que ce sujet revienne encore et toujours sur la table, l'État français n'est-il donc pas capable de décider pour lui-même ; l'Allemagne dicte bien ses lois en matière d'industrie automobile ...

Bien sûr , quand je vois l'état du « parc des scooters » en France , je me dit qu'il y a à faire, mais dans les premières versions du CT, ils n'étaient même pas concernés, ce qui n'était que pure injustice. Quant au « parc des motos » le pourcentage de motards qui n'est pas aux petits soins pour sa machine est insignifiant ...

Quand je vois l'acharnement contre les motards, je me dis qu'ils ne doivent pas être nombreux au gouvernement à avoir déjà chevauché une moto ...par contre, quand je vois l'état dans lequel on peut laisser les routes, alors que majoritairement les accidents sont causés par un mauvais entretien des chaussées, je me dis qu'il y aurait matière pour améliorer la sécurité routière.

Je suis motard depuis 25 ans, j'ai eu 2 accidents après 50ans, sur des gravillons non signalés ...

Beaucoup de motards possèdent plusieurs machines, souvent anciennes, qui ne font que quelques centaines de kilomètres par ans, parfois même pas, l'impact environnemental est donc très faible ; mais nous le faisons dans un esprit de sauvegarde du patrimoine ...que vont devenir ces machines, qui ne sont pas toujours en « CG véhicule de collection » car l'opération est irréversible.

Franchement, pour résumer, je serais favorable à un Contrôle Technique en cas de mutation d'un véhicule ; cela serait rassurant pour le nouvel acquéreur et supportable financièrement pour le vendeur.

Mais le coût de 50€ pour 10 ou 15min de travail, pour un contrôle visuel (ou à peine plus) est difficile à avaler, alors que j'en paie 56€ depuis toujours sur ma voiture ...

N° 962972 - Contrôle Technique moto

par :

08/07/2023 10:49

En tant que motard passionné, je suis dégoûté que ce sujet revienne encore et toujours sur la table, l'État français n'est-il donc pas capable de décider pour lui-même ; l'Allemagne dicte bien ses lois en matière d'industrie automobile ...

Biensûr , quand je vois l'état du « parc des scooters » en France , je me dit qu'il y a à faire, mais dans les premières versions du CT, ils n'étaient même pas concernés, ce qui n'était que pure injustice. Quant au « parc des motos » le pourcentage de motards qui n'est pas aux petits soins pour sa machine est insignifiant ...

Quand je vois l'acharnement contre les motards, je me dis qu'ils ne doivent pas être nombreux au gouvernement à avoir déjà chevauché une moto ...par contre, quand je vois l'état dans lequel on peut laisser les routes, alors que majoritairement les accidents sont causés par un mauvais entretien des chaussées, je me dis qu'il y aurait matière pour améliorer la sécurité routière.

Je suis motard depuis 25 ans, j'ai eu 2 accidents après 50ans, sur des gravillons non signalés ...

Beaucoup de motards possèdent plusieurs machines, souvent anciennes, qui ne font que quelques centaines de kilomètres par ans, parfois même pas, l'impact environnemental est donc très faible ; mais nous le faisons dans un esprit de sauvegarde du patrimoine ...que vont devenir ces machines, qui ne sont pas toujours en « CG véhicule de collection » car l'opération est irréversible.

Franchement, pour résumer, je serais favorable à un Contrôle Technique en cas de mutation d'un véhicule ; cela serait rassurant pour le nouvel acquéreur et supportable financièrement pour le vendeur.

Mais le coût de 50€ pour 10 ou 15min de travail, pour un contrôle visuel (ou à peine plus) est difficile à avaler, alors que j'en paie 56€ depuis toujours sur ma voiture ...

N° 962973 - Quid de l'état des routes ?

par :

08/07/2023 10:53

Bonjour

Je pense en tant que motard depuis des dizaines d'années que les deux roues devrait plutôt être protégés au regard de l'état des voies de circulation qui sont un piège pour eux. En effets les nids de poules, pansements et autres rainurage (sans compter les flaques d'huiles ou autres graviers qui ne sont pas du fait de l'entretien) sont bien plus dangereux pour nous que le manque d'entretien de nos montures. Un motards est conscient de sa fragilité et la relation avec sa moto est généralement

pationnelle. Il en découle toujours un entretien suivi et régulier car on aime voir nos montures en parfait état.

Voilà pourquoi je pense que ce contrôle technique devrait plutôt basculer sur un suivi de nos routes pourquoi pas avec un site dédié et l'aide des deux roues dans ce sens.

Merci de m'avoir lu.

N° 962974 - contrôle technique deux roues

par :

08/07/2023 10:55

Totalement inutile. Il faut moins d'une heure pour remettre en conformité un véhicule ( silencieux échappement, boîtier électronique) pour passer le CT.

N° 962975 - Quel est l'objectif initial ?

par :

08/07/2023 10:55

Aujourd'hui, la mise en place de ce contrôle technique est proposée pour répondre à une injonction de l'union européenne sur ce sujet.

L'Europe souhaite forcer ce contrôle technique pourquoi ?

Le but initial de ces contrôles techniques n'est pas purement administratif, il est une forme de réponse au besoin de sécurisation des véhicules utilisés sur les routes (je ne rentre pas dans les débats d'argent ou autre qui ne sont que des conséquences de ce sujet d'origine).

Ce besoin a été appliqué avec succès aux voitures, à une époque où il était courant que les premiers véhicules des jeunes conducteurs soient ce qu'on appellerait aujourd'hui des épaves (rouilles, freins abîmés, éclairage défaillant, etc ...).

Mais, aujourd'hui, qu'en est-il de l'état du parc moto en France ? Sommes-nous dans une situation similaire à ce qui se faisait pour les voitures à l'époque de l'instauration de leur CT ?

Clairement non, les chiffres évoqués lors des différentes études (celles de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] n'étant pas prises en compte, puisqu'ils ont largement démontré leur partialité et leur manque d'objectivité sur le sujet) montrent bien que l'état des motos n'est en cause que dans une infime minorité des accidents (suivant les études on parle de 0.5%, 0.3%, ... dans tous les cas, quelque chose d'infime).

Le CT moto changerait-il alors quelque chose ? Non.

Le CT déjà en place dans d'autres pays européens a-t-il changé quelque chose à ce sujet ? Non

Quelles autres mesures pourraient réduire les dégâts sur la route pour les motards ?

- La baisse de la TVA sur les équipements de sécurité moto
- L'obligation de rouler correctement équipé en moto (casque + gants n'est pas suffisant, la veste + dorsale en plus est vraiment le minimum)
- L'adaptation de la route dans les endroits à forte accidentologie (marquage au sol par exemple)
- L'adaptation du marquage au sol pour un marquage systématiquement rainuré afin d'éviter l'aquaplaning sur celui-ci

Ce ne sont pas les idées qui manquent, mais je m'arrêtera là pour que vous ayez tout de même le courage de lire ce commentaire.

D'avance merci pour votre travail, et bonne chance.

N° 962976 - contrôle technique moto enduro

par :

08/07/2023 11:18

bonjour je possède une moto d'enduro avec licence FFM a chaque épreuve il y a des commissaires techniques qui vérifie le bruit l'éclairage l'homologation des pneus ect donc je trouve un peu scandaleux de nous appliquer a nouveau ce contrôle

N° 962977 - CT

par :

08/07/2023 11:19

cela ne changera rien du tout ,si ce n'est d'enrichir les organisme de contrôle . Il aurait tant qu'a faire plus judicieux de faire un CT a la revente du véhicule .

Les motos de collection comment vont être contrôlé des machines vieille voir très vieille pour conclure ,je suis absolument contre se raquet

N° 962978 - CT 2Roues inadapté

par :

08/07/2023 11:19

Comment allez vous déterminer les critères de contrôle sur des cyclomoteurs 49.9 cm3 qui ont plus de 30 ans ? Alors qu'à l'époque ces véhicules n'étaient pas soumis aux critères de pollution et de sécurité actuels ! !

C'est totalement absurde alors qu'une grande majorité des collectionneurs de mobylette comme moi roulent peu chaque année et très rarement en ville....

Pour moi c'est encore une norme supplémentaire et une taxe supplémentaire...voilà tout.

N° 962979 - Avis d'un motard avec 20 ans d'expérience 2 roues.

par :

08/07/2023 11:26

Bonjour, je suis contre ce contrôle technique moto, car j'estime par mon expérience personnelle que lorsque l'on roule en 2 roue motorisé, on contrôle son véhicule méticuleusement et régulièrement.

En tout cas beaucoup plus que sur une voiture, en tout cas c'est mon cas personnel en effet, il ne me viendrait pas à l'esprit de prendre ma moto s'en vérifier régulièrement l'état et la pression de mes pneumatiques, ainsi que celui de mon système de freinage et tout autres organe de sécurité de la moto, ainsi que celle du pilote et passager. C'est également le cas de tout mes amis et connaissances motards. C'est pour cela que je ne vois pas l'intérêt d'un contrôle payant qui ne fera rien de plus que de vérifier des points que je vérifie déjà moi même à chaque sortie moto ou tout du moins très régulièrement. Par contre, si il y avait une chose sur laquelle je pense qu'il serait indispensable de faire quelque chose, c'est sur l'état des routes qui de mon point de vue se dégrade énormément depuis une vingtaine d'années et ça c'est pour moi un des points noir qui engendre beaucoup d'accident concernant des 2 roues motorisés et qui n'a aucun rapport avec l'état des véhicules incriminé.

Merci d'avoir pris le temps de lire mon commentaire qui représente l'avis de beaucoup de motards expérimenté aujourd'hui. Cordialement.

N° 962980 - Freinage et éclairage médiocres pourtant homologués sur véhicules anciens

par :

08/07/2023 11:29

Comment seront définis les critères de succès du contrôle sur des motos comme ma Yamaha XT 500 de 1980 qui d'origine n'éclaire pas (6V) et dont le frein avant à tambour freine mal et ceci depuis toujours. Cette moto a été conçue comme ça et a été homologuée comme ça. Je roule avec depuis plus de 30 ans avec aucun accident car l'art de l'anticipation compense l'inefficacité du freinage d'origine mais je crains que "[association]" n'arrive à m'interdire de l'utiliser... Dans quel drôle de pays vivons nous? Ce serait triste, idiot et pathétique. J'espère donc que des critères d'efficacité d'éclairage et de freinage soient définis de façon spécifique à chaque moto et fonction de sa période d'homologation. Beaucoup d'autres motos de cette époque sont concernées. De grâce préservez ce patrimoine !

N° 962981 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

08/07/2023 11:31

Bonjour ,je suis motard de longue date ,les motos ont évoluées en mettant en avant la sécurité des motards ,systèmes de freinage ,d'éclairage ,la qualité des pneumatiques ,l'évolution technique nous assure plus de sécurité . A l'inverse l'état des routes s'est dégradées considérablement et nous met nous motards plus que tout autres utilisateurs dans des situations très dangereuses au quotidien. ( Nids de poule, ralentisseurs ,bandes blanches ,rails de sécurités ) cela cumulé a l'incivisme des usagers . Ne faudrait il pas remettre en état les infrastructures routières urgemment? Les 2 roues sont un mode de déplacement au quotidien qui limite considérablement les embouteillage des agglomérations , la pollution s'en trouve réduite . Enfin le motard est quand a lui responsable de sa vie et il met tout en oeuvre pour qu'elle dure le plus longtemps possible en entretenant sa moto et en s'équipant sérieusement . LA MOTO SANS DOUTE LA SOLUTION AUX MULTIPLES PROBLEMES DE NOS GRANDES VILLES . Il faut nous faciliter l'existence et nous faire CONFIANCE. Merci belle journée

N° 962982 - CT MOTO

par :

08/07/2023 11:31

Pour ma part, je vous recommande d'instaurer un contrôle rigoureux des voies de circulation et ce, sur tout le territoire.

En effet, ces dernières se sont sensiblement dégradées depuis plusieurs décennies. Ainsi, le bitume s'est vu remplacé par du gravillonnage. Moins onéreux certe, mais oh combien plus dangereux pour les 2 roues. Alors à quand le vote d'une Loi pour l'ouverture du grand chantier de réfection de l'ensemble des voies de circulation du Territoire à l'usage de Toutes et Tous

N° 962983 - Motos d'Enduro et de Trial

par :

08/07/2023 11:32

"exclut les motocyclettes d'enduro et de trial

utilisées dans le cadre d'une pratique sportive du champ d'application du contrôle technique en raison de leurs spécificités techniques et de leur faible circulation sur voies publique"

Comment seront déterminées l'appartenance de ces motos vu qu'il semble qu'aucune indication de catégorie ne figurent sur la carte gris ?

N° 962984 - Ct moto

par :

08/07/2023 11:33

Il est de notoriété publique, que les motards ont un savoir faire et les compétences requises pour l'entretien de leurs machines, un CT serait une aberration, voir une insulte à cette communauté, la majorité de ses véhicules sont en excellent état, voir de plus près les 50 cm<sup>3</sup>, qui ont eux un fort besoin de CT.

N° 962985 - Contrôle technique

par :

08/07/2023 11:36

Trouvez vous normal que je sois obligé de faire un contrôle sur une moto qui fait que 1000 kms par an...si ce n'est pas pour l'argent c'est quoi ! J'ai le permis depuis 48 ans et jamais un mécano n'a posé ces mains sur une de mes motos

N° 962986 - Pot homologués vs non homologués

par :

08/07/2023 11:36

un pot homologués est non démontable, ne peut pas s'entretenir pour changer la laine, le nettoyer, il sera conforme pendant un court moment après l'achat et après on jette, bien pour l'écologie...

Un pot démontable peut s'entretenir, se nettoyer et durer la vie de la moto sans nuisance sonore ou environnementale mais n'a pas la "sacro sainte" inscription E

Legalement un échappement doit respecter les normes de bruit et de pollution cf Article R318-3 mais il n'est jamais indiqué qu'il doit porter une quelconque inscription...

Donc je porterai ma moto avec un échappement démontable et conforme qui respectera les 98db inscrit sur ma carte grise vu qu'elle a été homologués à ce niveau de décibels et qu'une loi ne peut pas être rétroactive...

N° 962987 - contrôle technique moto aberrant

par :

08/07/2023 11:40

Bonjour,

La plupart des motards entretiennent leur moto de façon régulière, voir quotidienne ( gonflage et contrôle des pneus, usure, tension de chaîne, vidange, frein, fourche, cardan, etc.) afin de ne pas mettre leur vie et celle des autres (passager) en danger.

Depuis 40 ans que je roule, j'ai toujours pris le temps d'entretenir ma moto pour qu'elle reste apte à circuler, au prorata des types, scooters qui en très grands nombres et dangereux, ne seront pas contrôlés et qui augmentent le taux accidentogènes des 2 roues. Prouvé par les journaux et pris dans les taux espagnols remis à la sauce française pour faire passer ce CT.

Il ne faut pas se voiler la face, ce CT n'est mis en place que pour engraisser les holdings de CT tel "X" qui voit là, une ressource intéressante de pognon, fric, argent etc.

Je devrais aller où pour faire ce CT, à l'autre bout de la France? sera-t-il fait par un amoureux de la moto, car je ne confie pas ma voiture et encore moins ma moto dans les mains d'un guignol.

Non, ce CT n'est pas fait pour la sécurité, sinon, nos routes seraient en parfaites états, les glissières, barres, tubes anti stationnement seraient enlevés, vous savez, celles qui vous abiment même à 50 km/h, les trous, nid de poule, sables, gravillons et autres terres des chers agriculteurs ne seraient pas sur la chaussée, ne nous tuerez pas!!! Si c'est le bruit de certaines machines qui gênent, les forces de l'ordre présentes, doivent faire appliquer la réglementation afin de ne pas nuire au silence diurne et nocturne. Faisons des contrôles quotidiens et abandonnons ce CT ridicule, reprenant les mêmes bases du CT voiture.

Pour notre sécurité, allez vous baisser la taxe sur les EPI de protection, je parle des cuirs, casques et gants taxés à 20%.

La France n'aime pas les motards et la moto. Il suffit de regarder la télévision pour voir, que l'on ne parle que des grands prix et autres, que lors d'un accident mortelle. On aime bien faire peur à la populace anti motard.

Bravo., les chiffres de la mortalités repris en France, sont ceux de l'Espagne, au niveau des scooters (50cm3) dixit des politiques aimant la moto, eux.

Ne parlons pas de pollution, tout le monde sait qu'une moto pollue beaucoup moins, car elle ne reste pas bloquée dans ces interminables bouchons d'automobiles.

S'il faut moins polluer, mettons plus de trains fret et voyageurs et arrêtons de taxer les ouvriers

Oui aussi, la voiture électrique pollue autant.

A quand le contrôle technique, des trottinettes électriques débridées, avec 2 passagers sans casque sans lumière, sans gants etc. aux vélos et tout engin aidant à nos déplacement. Il y aura peut être un CT des déambulateurs dans les hospices à l'avenir.

A quand des forces de l'ordre, présente sur le terrain, pour limiter les usagers de la route en faute

En finalité, je me répète, je boycotte X, car ils ne veulent que notre argent et rien d'autre.

Notre sécurité ne les concerne pas du tout.

Voilà ma colère contre ces aberrations, des gouvernements répondant au lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

Merci de m'avoir lu et de prendre en compte mes arguments.

cordialement

Motard depuis 40 ans

N° 962988 - PHILIP Joel

par :

08/07/2023 11:43

Bonjour

Je pratique la moto depuis mes 27 ans et j'en ai maintenant 63. Pour ce qui me concerne ce ct ne me servira à rien sinon à m'apporter encore des contraintes. Nous sommes majoritairement des passionnés et par conséquent nous apportons une attention bien plus conséquente à nos matériels que nos concitoyens automobilistes, en 36 ans je n'ai jamais eu d'accident dû à un défaut de matériel. Bien sûr je regrette que certain d'entre nous trafiquent leur moto notamment leur pot d'échappement mais le ct n'apportera aucune solution, il y a d'autre moyens tel que des sonomètres intégrés aux radars. La moto est une solution pour la fluidité de la circulation, avec cette contrainte en plus, nombre d'entre nous risquent d'abandonner ce mode de transport.

Bien cordialement.

N° 962989 - Contrôle technique

par :

08/07/2023 11:51

Le contrôle technique pour les 2 roues de 50 cm3 est sûrement utile vu l'état de certains scooters mais, est inutile pour les motards qui ont passé un permis dans lequel on apprend le contrôle de bien plus de points que le CT veut nous faire payer. Le motards risque sa vie si sa moto n'est pas entretenue correctement.

Je suis donc complètement contre ces associations minimes parisiennes qui font les lois pour toute la France et qui ne font pas la différence entre les scooters et les motos.

C'est une abération totale qui va encore diviser un peu plus les français...

À bon entendeur..



N° 962990 - Consultation

par :

08/07/2023 11:54

Les contrôles autour de la batterie peuvent poser problème. Sur certaine moto son accessibilité nécessite le démontage de certains éléments (carénage, réservoir) selon son positionnement. Certaines pièces sont fragiles au démontage ou certains consommables sont à changer lors du démontage des carénages et sont parfois différents d'une marque à l'autre. Il est peu probable que le centre de contrôle soit fourni de ces consommables, le temps passé peut augmenter significativement. Cette problématique d'accessibilité est peut être existante sur d'autres éléments. Pour les nuisances sonores la mesure doit se faire comparativement aux db annoncées sur la carte grise avec une tolérance. Les mesures étant réalisées dans un local fermé qui part à expérience sont en bardage tôle il y a un risque que cela résonne et fausse la mesure au sonomètre

N° 962991 - CT moto. On se trompe de cible

par :

08/07/2023 11:55

Bonjour

tout d'abord je ne comprends pas que si un CT est mis en place il ne s'appliquerait pas aux véhicules inférieurs à 125cc. Ce sont ces véhicules qui sont justement modifiés par leurs propriétaires pour gagner en performances et là, il y a un réel danger.

Les propriétaires de cylindres supérieures qui ont passé un permis bien spécifique sont bien conscients de l'importance de l'entretien de leur moto.

De plus il a été plusieurs fois mentionné que le CT permettrait d'éviter les motos bruyantes. C'est plus que faux car les petites cylindres qui elles ne seraient pas contrôlées et sont modifiées au niveau échappement pour gagner en performances continueront à circuler librement. Pour ce qui est des cylindres supérieures cela n'empêchera pas leurs propriétaires de changer avant et après le CT leurs pots sachant qu'avec maintenant les moteurs injectés, plus besoin de passer au garage pour faire des réglages de carburation.

Dernier point, pour les motos d'enduro et trial homologuées, ces sports demandent des aménagements spéciaux (pas de clignotants...) qui si un CT est obligatoire, devront être considérés par la réglementation.

Merci

N° 962992 - Contrôle technique des 2 roues

par :

08/07/2023 11:57

Un CTP des 2 roues est le bienvenu.

J'espère que ce contrôle technique obligera les motos à ne pas faire plus de bruit que les voitures, ce qui est insupportable actuellement.

Il faut savoir que les motards changent très facilement leur pot d'échappement afin de faire plus de bruit, ce qui est inacceptable.

J'espère que la police accentuera les contrôles des motos, car actuellement elle paraît très laxiste.

Les motos sont utilisées la plupart du temps pour le plaisir, je le vois dans les grands cols des Alpes. Elles sont très nombreuses, très bruyantes, polluent, émettent énormément de gaz à effet de serre, et collaborent donc au réchauffement climatique mortifère.

L'Autriche a interdit les motos sur ses grands cols alpins. On pourrait faire pareil en France.

Donc oui au CTP des 2 roues, j'espère qu'il sera suffisamment efficace.

N° 962993 - Ct motos

par :

08/07/2023 11:57

Motard depuis plus de 30 ans, technicien averti, je ne suis au départ pas forcément défavorable à un contrôle technique sur nos 2 roues, c'est-à-dire une vérification des organes de sécurité tel que cela a été vendu au départ. Et non une mesure visant juste à s'écraser devant un conseil d'état, ou quelques associations de bobos frustrés. A moins qu'un autre but soit encore de diviser les Français... Fort de mon expérience dans le domaine de la vérification, je sais qu'une vérification est issue d'une caractéristique mesurée et quantifiée, et comparée à une valeur de référence qui donnera l'écart, donc la conformité ou la non-conformité. Puisque la sécurité est mise en avant, les 3 éléments principaux sur un 2 roues sont pneus, système de freinage et suspension. Pour les pneus, contrôle visuel à l'instar des autos. Pour les 2 autres points, un contrôle visuel ne donnera jamais la performance des systèmes, pas plus qu'une valeur relevée. Hors de question que, à l'allemande, le contrôleur aille faire un tour, puis revienne en décrétant selon son humeur et mon faciès si c'est OK ou non... On sait tous que les centres de ct ne veulent pas investir dans du matériel de contrôle onéreux car le parc motos courant ne permettra pas l'amortissement. Contrôle visuel du système de freinage ? J'ai une BMW dont le système est inédit : commandes (poignée et pédale), circuit vers étriers et disques, et entre les 2 un bloc hydraulique d'assistance et ABS alimenté électriquement. Quid du contrôle visuel ?? J'ai des suspensions actives qui réagissent aux données de la route. Quid des mesures d'efficacité, donc de sécurité.

Il est donc dit que les contrôleurs engageront leurs signatures quant à la conformité sécuritaire d'éléments sur lesquels ils n'auront donc à faire aucune vérification au vrai sens du terme.

D'ailleurs ne nous y trompons pas, à voir de nombreux commentaires sur les réseaux, beaucoup de gens non motard n'y ont vu que des mesures anti-motard, et s'en réjouissent. Car, pour eux, bloqués dans les bouchons et voyant les motos y échapper, c'est techniquement inacceptable. Ils n'ont pas compris qu'un ct ne changera pas le pilote...

Enfin, même le prix annoncé est stupéfiant. 50 € pour ne rien faire de concret, sans mesure à part bruit et pollution, qui concernent bien sûr en premier lieu la sécurité !!! Vous dites que 50 € est vraiment peu onéreux devant les 85 € d'un ct auto. Pour 4 fois moins de coups d'œil, c'est onéreux. Et surtout ce n'est absolument pas justifié qualitativement.

Soyez sûr que les signatures des contrôleurs seront bien remises en cause en cas d'accident, par les collectifs de défense et leurs avocats. Je vous l'ai dit en début, ct pourquoi pas, mais avec de vraies vérifications. On pourrait aussi, en fin du PV de contrôle, mettre en petit une phrase dégageant contrôleur et gouvernement d'une quelconque responsabilité...

N° 962994 - Décret contrôle technique

par :

08/07/2023 12:01

Quand vous voyez le prix d'une moto, c'est un investissement, pensez-vous clairement que le motard jouera sur sa sécurité du fait de son exposition !!! Dans mon cas perso je possède deux motos une de 1979 Honda CB 650 rc03 et de 1995 BMW r1100rt carte grise normale, des ancêtres je parcours environs 1000 km an pour les deux. Motos que j'entretiens régulièrement vidanges, remplacement liquide de frein, plaquettes etc.... votre projet de contrôle ne rapportera rien si ce n'est de soutirer de l'argent aux motards, et d'après le texte de loi c'est un contrôle visuel...? Donc nul....les freins ? L'abs ?

N° 962995 - Avis citoyen motard

par :

08/07/2023 12:01

Ce contrôle technique moto est une idée totalement absurde.

Je ne laisserais pas un inconnu, monter sur ma moto sachant que il est fort probable que le technicien n'est pas le permis moto!

0.3 % des deux roues motoriser sont responsable des accidents due à un mauvais état du véhicule.

Ce contrôle technique est tut simplement une pompe à fric de plus de l'état.

le seul élément qui serait intéressant serait de demander, un contrôle technique des deux roues uniquement, en cas de vente du véhicule dans l'intérêt de protéger l'acheteur.

N° 962996 - Décret contrôle technique

par :

08/07/2023 12:01

Quand vous voyez le prix d'une moto, c'est un investissement, pensez-vous clairement que le motard jouera sur sa sécurité du fait de son exposition !!! Dans mon cas perso je possède deux motos une de 1979 Honda CB 650 rc03 et de 1995 BMW r1100rt carte grise normale, des ancêtres je parcours environs 1000 km an pour les deux. Motos que j'entretiens régulièrement vidanges, remplacement liquide de frein, plaquettes etc.... votre projet de contrôle ne rapportera rien si ce n'est de soutirer de l'argent aux motards, et d'après le texte de loi c'est un contrôle visuel...? Donc nul....les freins ? L'abs ?

N° 962997 - Accentuation de la fracture sociale / Lutte contre les nuisances sonores inefficace

par :

08/07/2023 12:02

Le nombre de 2 RM étant bien inférieur à celui des VL, il y aura forcément moins de centre de contrôle, notamment dans les régions les moins peuplées. Ces régions sont aussi souvent celles des populations les moins aisées. De plus l'éloignement des centres de contrôle obligera à prendre des journées de congés. Le CT moto accentuera donc encore la fracture sociale.

Si la lutte contre le bruit est légitime, on sait pertinemment que les pots non homologués seront démontés avant le contrôle et remontés ensuite. Donc si on veut lutter efficacement et sincèrement contre les nuisances sonores, il convient de faire plus de contrôles sur les routes et d'oser légiférer (et de faire appliquer...) sur la vente de de ces pots non homologués.

Je vis la mise en place du CT comme une punition injustifiée et inefficace !

N° 962998 - Non au contrôle technique moto

par :

08/07/2023 12:03

Les utilisateurs de deux roues entretiennent leurs motos mieux que les automobilistes leurs voitures Les motards roule en moyenne très peu donc polluent moins. Ce contrôle supplémentaire n'est en réalité qu'un moyen nouveau de faire de la population de bons moutons en taxant un peu plus au passage.

Vous dites France pays de liberté ??????????????

N° 962999 - Contre le contrôle technique deux roues

par :

08/07/2023 12:05

Motard police pendant 28 ans, je n'ai jamais constaté une hausse des accidents à cause d'un mauvais état de deux roues.

J'ai plusieurs deux roues, par passion, dont des véhicules pour le tout terrain, je ne suis pas licencié, jamais utilisé sur 4 voies ou autoroute, tous assurés et certificats d'immatriculation à jour, je ne pense pas leur faire passer le contrôle technique, je prendrais le risque d'être sanctionné malgré ma carrière passée à effectuées contrôles.

Le gouvernement devrait se pencher sur l'habillement des utilisateurs de deux roues.

N° 963000 - Non au Contrôle technique.

par :

08/07/2023 12:06

Bonjour,

Motard depuis maintenant plus de vingt ans, je parcours entre 7000 et 8000 Kms par ans.

De fait, étant conscient que cette passion et ce mode de loisir soit plus dangereux que de jouer au billard car contrairement à un 4x4, une moto n'a que deux roues et rien autour je suis extrêmement vigilant quand à l'état de mon véhicule.

Ainsi, chaque début de saison (dans ma région, les motos ne roulent pas entre novembre et mars), je fais faire par mon concessionnaire une révision complète de ma moto.

Cette personne a fait tous les stages organisés par le constructeur ce qui lui permet de connaître parfaitement le véhicule qui lui est confié et ainsi éviter les dérives et le "n'importe quoi".  
Je suis donc parfaitement rassuré par l'état de ma moto au moment de l'enfourcher.

Par contre, en voulant nous imposer un contrôle technique par des personnes qui ne connaissent pas forcément le monde de la moto et ses caractéristiques particulières, je pense entre autre au moyen de la déplacer avec ou sans moteur en marche, nous prenons le risque de récupérer un véhicule moins apte à rouler en sortant qu'en entrant dans le centre de contrôle et bien sûr, ce ne sera jamais de la faute de l'agent.

En parlant de centre, il faudra les équiper de matériel spécifique aux deux roues, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Concernant les échappements dits "bruyants", le contrôle technique ne résoudra aucun problème car la majorité des motards qui roulent avec ce genre d'accessoire ont celui d'origine chez eux et il suffit d'une demi heure environ pour le changer ce qui peut être fait jutes avant le RDV.

A mon avis ces associations soit disant "écologiques" se trompent de cible et font un amalgame entre ce qui se passe à Paris et en banlieue avec tous ces jeunes qui font n'importe quoi avec les 2 roues et nous motards passionnés qui considérons notre moto comme notre idéal de vie.

Pour conclure, je dirai simplement au gouvernement, régions, départements, assumez vos responsabilités pour lesquelles vous avez été élus en entretenant correctement les routes et leurs abords (doublement des glissières de sécurités par exemple qui sont de véritables hachoirs pour le motard qui vient à chuter et a rentrer en contact avec une d'elles, comblement des nids de poules etc).

Je pense que si tous ces acteurs se mobilisent un peu plus qu'aujourd'hui, on aura déjà fait un grand pas vers la sécurité des 2 roues.

Pour le reste, il existe assez de lois qu'il suffirait d'appliquer pour que tout le monde retrouve une certaine sérénité et le bien vivre ensemble.

Vous l'aurez compris pour moi ce principe de contrôle technique n'a pas lieu d'exister qui en plus n'est pas gratuit ce qui plombe encore un peu plus les budgets au profit de multinationales qui n'attendent que cela pour compenser leur manque à gagner par des voitures de plus en plus récentes et donc moins sujettes à réparations.

N° 963001 - M

par :

08/07/2023 12:08

Une moto de part son équilibre précaire nécessite une vigilance accrue du motard. Cela passe également par les vérifications à chaque fois que nous montons sur une moto. Nous les avons appris lors de notre permis. Ce n'est pas un luxe mais un gage de sécurité. De plus nous effectuons une maintenance et révision au moins tous les ans en garage. Les automobilistes y vont uniquement au bout d'un certain nombre de kilomètres. Le contrôle technique n'est donc pas une priorité. Une obligation de porter des protections et de suivre des journées de sensibilisation permettra de réduire les accidents.

N° 963002 - Un projet inutile et particulièrement non accepté par la communauté des motards

par :

08/07/2023 12:08

Un projet inutile :

- les motards sont les garants de leur propre sécurité
  - dans l'immense majorité des cas, les machines sont suivies et entretenues
  - le taux d'accidents dus à une défaillance ou un défaut de maintenance est négligeable d'après les statistiques des assurances
  - les nuisances urbaines sont occasionnées par une minorité de personnes sur des scooters ou 50 cm<sup>3</sup> trafiqués qui de toute façon ne feront pas contrôler leur véhicule ou le remettront en état juste pour le contrôle
- (+ de contrôles des forces de l'ordre au sonomètre pourrait réduire les nuisances)

Concernant les véhicules de compétition (Enduro, Trial), il est encore plus inutile de les soumettre à un contrôle :

- circulation faible sur voie public revêtue
- certains éléments sont démontés ou non conformes pour la sécurité des pilotes (plaque, rétroviseurs , clignotants ...
- contrôles effectués lors des compétitions par le fédération

-> une dérogation au CT s'impose.

J'ai parcouru le projet d'arrêté :

il comporte beaucoup trop d'items par rapport au "contrôle allégé" vendu par le gouvernement.

Il faut le limiter à la sécurité et au nuisance sonores.

N° 963003 - Non au contrôle technique moto, deux roues et tricycles

par :

08/07/2023 12:09

Un motard est prudent et entretient sa moto, la route est tellement dangereuse et les autres conducteurs également.

Je roule depuis mes 16 ans et j'en ai 62, mes accidents de moto dont deux graves étaient suite à un refus de priorité d'un automobiliste, un feu rouge grillé par un automobiliste et deux accidents suite à un nid de poule et l'autre suite à une plaque de goudron lisse et creusée. Je n'ai jamais eu d'excès de vitesse, j'ai été contrôlé plusieurs fois et jamais d'amende pour l'état de ma moto, ni l'alcool. Seulement une amende et un point pour un non port de mes gants pour une distance de 200m entre mon travail et un magasin.

Il faut d'abord revoir la circulation et l'état des routes !!

N° 963004 - Consultation CT2RM

par :

08/07/2023 12:12

Le motard n'est pas un automobiliste, sa sécurité est conditionnée par le parfait état de son véhicule et de ses équipements de protection. Les statistiques l'attestent en faisant apparaître que l'augmentation du parc des 2 roues est inversement proportionnel au nombre de motards décédés sur la route, malgré le mauvais entretien de celles-ci et la présence importante de rails dits de sécurité qui sont un danger mortel lors des chutes. De ce fait, le motard a montré qu'il était un usager de la route responsable. Il vérifie avant le départ tous les éléments de son 2 roues facilement car tout est accessible visuellement et son intégrité physique en dépend. La mise en place d'une telle mesure inutile, moins de 0.5% des sinistres dus au mauvais états des 2 roues est vécue comme injuste, voire humiliante pour les motards, qui la perçoivent comme une TAXE de CIRCULATION sous couvert de les préserver.

N° 963005 - Ct moto

par :

08/07/2023 12:14

Qui sera responsable des dégâts suite à la chute ou mauvaise manipulation d'un gros cube ? Est-ce que les contrôleurs auront permis toute cylindrée et puissance exigée par la loi pour pouvoir conduire la moto ?

N° 963006 - Contrôle technique 2 roues

par :

08/07/2023 12:15

Vu le poids de certaines motos, la manipulation doit être faite par le propriétaire du véhicule

N° 963008 - Sans titre

par :

08/07/2023 12:16

Bonjour à toutes et tous chers amis (s) motards.

Une nouvelle fois encore, un racket organisé prend à revers ce qui ne se justifie pas...

Après plus de 40 ans de pratique moto je n'ai pas connu un seul "vrai" motard négliger l'entretien de son 2 roues.

La raison est surtout la sensation de satisfaction que procure à son pilote la conduite d'une moto sécurisée où le simple doute anéantirait toute forme de plaisir.

Bonne route à toutes et tous ...

N° 963009 - Contrôle technique des deux roues

par :

08/07/2023 12:17

Comme quelques associations militent ardemment pour le contrôle techniques des deux roues, alors qu'on sait très bien qui il y du conflit d'intérêt derrière tout ça, je propose que ces associations prennent à leur charge les frais de ce contrôle technique pour tous les possesseurs de 2 roues obligés de le faire à cause d'eux.

N° 963010 - contre la mise en place du CT 2 roues

par :

08/07/2023 12:26

Contre, car les motos sont globalement (très) bien entretenues par leurs propriétaires pour d'évidentes raisons de sécurité personnelle.

Ce qui n'est pas le cas pour les voitures, ou le CT permet un checkup indépendant et intègre sur l'état de son véhicule. La seconde version du CT auto demeure un excès de zèle qui n'apporte pas une plus value en terme de sécurité pour soi et pour autrui (parenthèse CT auto refermée).

Un bémol pour les petites cylindrées, inférieures à 125cm<sup>3</sup> pour lesquelles un CT sera sans doute bienvenu, un ado pas encore très responsable aura quand à lui intérêt à se soumettre à un CT pour sa sécurité et pour rassurer - un peu - ses proches.

Quid enfin de la mise en place concrète de ce CT, démarrage au kick sur une grosse cylindrée, maîtriser la tenue du guidon lors des essais de freinage sur une grosse cylindrée toujours,... Cela me paraît bien hasardeux et dangereux pour le contrôleur, et à proscrire pour l'utilisateur (garage interdit au public). Voilà à chaud mes premières remarques, merci

N° 963011 - controle technique

par :

08/07/2023 12:27

pas nécessaire et périodicité trop fréquente

le nombre de kilomètres fait est pour beaucoup inférieur à 5000kilometres annuel donc 5 ans semble suffisant ,un examen visuel semble suffisant état des freins (disque,plaquette) et pneus .

un véhicule de 20 ou 30 ans en parfait état ne se comportera pas de façon identique

le pilote en est conscient

N° 963012 - Inutilités du contrôle technique moto

par :

08/07/2023 12:31

Je rappellerais que moins de 0,3% des accidents en 2r3m sont dus à une défaillance du véhicule et dans 80 % de ces cas se sont les pneumatiques qui sont en cause (usure, sous gonflage. Donc quid de l'efficacité du CT sur l'accidentologie des 2 et 3 RM ?

C'est prendre un marteau-pilon pour écraser une mouche, à moins que les intérêts soient ailleurs.

Elargissement aux cyclos

Élargir le CT aux cyclos contrairement à la directive européenne n'est pas une mesure de sécurité routière parce qu'elle ne vise que les rodéos urbains qui sont du domaine de la sécurité publique. De plus penser que le jeune utilisateur de ce type d'engin passera par la case contrôle technique est une vue de l'esprit et une méconnaissance de la réalité. Par contre le propriétaire d'un 50cc aux normes devra faire des dizaines de kilomètres pour faire «vérifier» sa machine, sur des voies à grande circulation, le plus souvent avec un équipement

inadapté pour faire de longs trajets (pluie, froid..). Avec pour corollaire l'augmentation du risque d'accident, de pollution, donc contraire à l'objectif annoncé du CT faire baisser l'accidentologie, lutter contre la pollution.

L'organisation territoriale

Rien n'existe dans l'agrément des réseaux de contrôle sur le nombre minimal de centres de contrôle habilités au contrôle des véhicules de catégorie L dudit réseau.

Hormis pour les indépendants, il faut que tous les établissements du réseau (franchisés ou en propre) aient la prestation CT L. Cette obligation permettrait d'éviter une distorsion de concurrence avec les indépendants, et permettre une couverture géographique quasi équivalente à celle pour les VL et ne pas contraindre, dans les départements les moins denses les propriétaires de deux et trois roues-motorisé à faire une centaine de kilomètre pour aller faire contrôler leur véhicule et d'éventuellement ne pas être en capacité de faire réaliser leur contrôle et se retrouver malgré eux en infraction.

La vignette

Il est sans doute inutile de préciser que les 2 et 3 roues motorisés n'ont pas de parebrise, et que les surfaces où celle-ci pourrait être mise sont réduites. C'est d'ailleurs pour cela qu'il existe des porte vignette d'assurance.

Le plus simple serait de ne pas utiliser de vignette pour les 2 et 3 rm hormis celle sur le certificat d'immatriculation.

Dans tous les cas, ce n'est pas au contrôleur à l'apposer. Elle doit être remise au propriétaire qui la mettra là où il souhaite pour préserver sa visibilité et l'esthétique de sa moto.

Les modifications

Dans l'arrêté d'application qui ressemble furieusement à un copié-collé du CT auto fait dans la précipitation, alors que les voitures sont minoritaires dans la catégorie L, rien n'est clairement explicité sur les contrôles des 2 et 3 RM. Ce qui rend difficile pour le propriétaire d'envisager ce qui passe ou pas.

De plus quelles sont les conditions d'acceptabilité des modifications esthétiques ou techniques ? Cela crée une situation d'incertitude pour les usagers

Le volet environnemental :

Les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. Elle confirme l'étude de l'ANSES de 2018 pour la diminution de la pollution en Ile de France.

En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes. L'étude de l'université de Louvain précise que « si 10% des automobilistes remplaçaient leur voiture par un deux-roues motorisé aux heures de pointe, dans les endroits sensibles du réseau routier, les embouteillages reculeraient de 40% ».

Une mesure positive et efficace faisant partie des mesures alternatives discutées avec la [association de motard] et la FFM et notifiée à l'Europe est la prime à la conversion. Cette prime devrait être élargie aux propriétaires d'un VL qui passerait aux 2 ou 3 roues motorisés

Le bruit :

Le CT n'apportera rien au vrai problème que posent les usagers de 2 ou 3 roues motorisés qui utilisent des pôts non homologués ou les déchiquent et qui font un bruit excessif. En effet il est très facile de les remplacer par ceux d'origine ou remettre les chicanes au moment du passage au CT et de revenir ensuite à la situation initiale.

Les mesures efficaces sont l'éducation et la sensibilisation (le bruit ne sauve pas la vie des motards), contrôles par les forces de l'ordre, interdiction de vente sur les plateformes de commerce en ligne de pôts non homologués

La nécessaire évaluation du dispositif par rapport aux objectifs.



Comme il est écrit dans l'article 43 de la directive 2014/45/UE « le contrôle technique a une incidence directe sur la sécurité routière et devrait donc faire l'objet d'examen réguliers ». C'est pourquoi je demande que soit explicitement indiqué dans le décret la mise en place d'une commission d'évaluation de l'efficacité du CT 2RM comprenant des représentants de l'Etat des opérateurs de CT, des représentants d'usagers 2et3 RM ([association de motard], FFM, Codever), de mobilians...) Cette commission serait chargée d'ici fin 2026 de faire un bilan du CT par rapport aux objectifs ( baisse de l'accidentologie, pollution, bruit..), avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle par rapport aux objectifs.

N° 963013 - Contrôle technique moto

par :

08/07/2023 12:43

Bien sûr, je contre ce contrôle technique. Tout à déjà été dit et les preuves de l'inutilité de ce contrôle apportées au gouvernement qui reste sourd, obéissant à des lobbies anti-motards qui ont des intérêts financiers dans ce contrôle. À 56 ans, mécanicien moto de métier, je peux vous assurer que mon vtr sp1 ( je ne m'en separerai jamais) est en parfait état, très bien entretenu. Je vais donc " donner " 50 € pour rien du tout. Je ne laisserai pas non plus un inconnu manipuler ma moto!!! Ça va être très compliqué, on a vraiment pas besoin de ça, ou alors ,comme en Belgique, uniquement pour en cas de vente !!!

N° 963014 - Consultation sur le CT 2RM

par :

08/07/2023 12:49

Je suis contre cette mesure, arguant du fait que l'accidentologie motocycliste est plus liée à des problèmes comportementaux et structurels qu'à l'état de nos véhicules. Les résultats seraient en effet bien meilleurs si les réseaux secondaire et tertiaire étaient mieux entretenus, si les barrières de sécurité étaient systématiquement doublées, les ralentisseurs conformes aux normes et les usagers mieux informés des risques encourus par autrui sur la route, d'autant plus que la circulation est de plus en plus dense.

N° 963015 - Le contrôle technique pour les deux-roues motorisés est inutile en France.

par :

08/07/2023 12:52

Je suis motard, âgé de 55 ans, conscient des risques de la pratique de la moto. Mon véhicule est entretenu, comme l'immense majorité des motos en France, dont les conducteurs connaissent l'importance de ne pas se mettre en danger sur une monture mal entretenue. Quand on passe le permis, les contrôles de sécurité avant mise en route font partie de l'examen, d'ailleurs tous les organes de sécurité d'une moto sont contrôlables à l'oeil nu sans démontage. En outre, les mécaniciens moto en France ont l'obligation de retenir en atelier tout véhicule qu'ils jugeraient dangereux, ils effectuent donc une série de contrôles de sécurité à chaque visite, quel que soit le motif initial de ladite visite. En voilà un contrôle technique efficace !! Les arguments avancés pour la mise en place du contrôle technique sont tous critiquables. Une moto pollue moins que tous les autres véhicules à moteur thermique (0.5% de la pollution totale du secteur des transports), les accidents de la route impliquant des motards sont certes souvent tragiques pour eux, mais en 10 ans, le nombre de 2 roues motorisées a augmenté de 30 % en France, alors que le nombre de tués a baissé de 19 %. Les rapports initiés par les entreprises leaders du contrôle technique affichent des résultats très au-dessus de ceux réalisés par des organismes indépendants, nous montrant que la mise en place de ce CT repose sur des études non-objectives (Lobby quand tu nous tiens...). Les

arguments que j'avance ici sont déjà connus des instances en charge de l'étude de ce projet, il est regrettable que les actions engagées par certaines associations mal renseignées, voire manipulées, aient plus de poids que les arguments des associations de motards, qui opposent un argumentaire sérieux, argumenté et factuel. Il n'est pas trop tard.

N° 963016 - Contrôle technique non fondé

par :

08/07/2023 12:54

Rien ne justifie le contrôle technique des motos. Les lobbys de Bruxelles ont gagné. De mon côté, je refuse de confier ma moto à des contrôleurs dont la compétence est encore à prouver. Une contrainte européenne de plus!

N° 963017 - Inutile

par :

08/07/2023 13:03

Le permis moto est très différent du permis voiture. En effet il y a une bien plus grande sensibilisation à la sécurité, notamment mécanique avec les fiches. Tous les motards (et je dis bien "motards") sont conscients que leur vie dépend du bon fonctionnement de sa machine.

Il suffit de regarder les chiffres de ces dernières années, moins de morts malgré une grosse augmentation de mises en circulation. Je pense qu'il serait plus judicieux d'investir cet argent dans l'amélioration de la sécurité des routes pour tous (voitures et 2 roues), sachant que le mauvais état des infrastructures est responsable de 30% des accidents en 2 roues.

N° 963018 - Mes recommandations pour un CT2R intelligent (motos et scooters)

par :

08/07/2023 13:04

CONSTAT: Triomphe de l'arbitraire, une toute petite minorité d'"éco-bobos" parisiens vient d'imposer leur volonté à l'Etat républicain et à des millions de motards et conducteurs de scooters qui ne leur avaient rien demandé... En plus avec un argumentaire fallacieux puisque seul moins de 1% des accidents sont liés à un défaut mécanique/électrique de la machine...

Puisque nous en sommes là, je demande que toutes les aides fournies à ce genre d'associations écolos et issues directement ou indirectement des impôts des motards/ conducteurs de scooters soient entièrement redirigées vers le CT2R. Mon idée est de le rendre gratuit ou au moins très peu cher, aux frais des écolos. Ne pas oublier que beaucoup de motards/conducteurs de scooter sont aussi automobilistes et doivent déjà payer un très onéreux contrôle technique automobile !

Il est évident que la mise en œuvre du CT2R doit être retardée le plus possible. En 2030 au besoin, il n'y a aucune obligation sauf celle que l'on s'impose. Pour quelle raison ?

Le recrutement de techniciens compétents pour le CT automobile pose déjà de gros problèmes actuellement... Je précise qu'il est bien évident que quelqu'un qui ne sait pas manipuler ni conduire un deux-roues motorisé de plus de 125 cm<sup>3</sup> ne sera aucunement habilité à toucher à nos motos/ gros scooters ! De plus voitures et motos ont des mécaniques très différenciées, un technicien spécialisé en mécanique automobile ne sera donc pas du tout adapté au CT2R. Et ce technicien devra de plus avoir une connaissance poussée de tous les types de motos/scooters qui existent, qu'ils soient modernes ou plus anciens. Je souhaite bien du courage aux centres de CT pour trouver et recruter ces perles rares en nombre suffisant d'ici 1 an...

Autre point non précisé : que se passera-t'il si la moto/scooter est endommagée lors du contrôle technique, en particulier lors d'une chute ? L'Etat paiera ? Les Ecolos paieront ? Les motards manquent de patience et de sens de l'humour quand on "bousille" leur machine préférée... Et pour préserver la "Paix dans le Monde", je conseille d'éviter toute rétention de véhicule suite au CT2R, sinon il faudra recruter des techniciens qui courent vite...

Puisque seulement moins de 1% des accidents de moto sont dus à une défaillance technique, et connaissant la fiabilité des machines actuelles, un CT2R au bout de 8 ans pour les véhicules neufs et tous les 5 ans pour les autres est plus que suffisant ! Ne pas oublier non plus que la très grande majorité des motards est "aux petits soins" avec leur moto. Et là où la majorité des automobilistes utilisent tous les jours leur voiture, une partie non négligeable des motards n'utilisent qu'occasionnellement leurs motos, pendant les beaux jours, à la place de leur voiture.

Sur le même sujet, trouver des pièces d'origine pour de vieilles machines est souvent difficile et onéreux. Cela s'ajoute au prix du CT2R. Comme les machines d'avant-1990 (avec carte grise normale ou de collection) sont ultra-minoritaires et surtout utilisées occasionnellement, le plus simple est de les exclure du CT2R. Ca aidera à désengorger les futurs Centres et compenser en partie le futur manque de techniciens compétents...

Maintenant abordons l'autre argument mis en avant pour le CT2R : les échappements bruyants non homologués. Puis-je rappeler que nous sommes en 2023 et que le CT2R n'aura au final presque aucune influence sur ce problème... Pourquoi ? Aujourd'hui on peut facilement changer la cartographie d'injection moteur d'une moto avec un ordinateur. Il suffit de passer le CT2R avec une cartographie standard et le pot d'origine, puis de démonter le pot d'origine, remonter le pot bruyant et modifier la cartographie. Ni vu ni connu...

Enfin, comment ne pas aborder l'évidence que constitue l'exemple du CT automobile. Une fois "le doigt dans l'engrenage", plus rien n'arrête la course en avant. Toujours plus de points de contrôle, toujours plus cher, toujours plus difficile à passer, c'est sans fin ! Et tout cela sans contrôle du peuple, qui doit juste se taire et payer. Donc pas question que le CT2R suive le même chemin ! Le mieux serait quand même de l'abolir...  
Pour toujours...

N° 963019 - Contrôle technique moto inutile

par :

08/07/2023 13:05

Je pense que le contrôle est inutile tel qu'il est présenté. Il est préférable de le mettre uniquement sur la revente de particulier en particulier. De plus, des modifications concernant le permis moto porte déjà ses fruits en matière de prévention, et on y apprend également à contrôler tout les points de ce dit "contrôle technique".

N° 963020 - Ma moto se porte bien, merci.

par :

08/07/2023 13:10

Le moindre problème sur une moto se ressent immédiatement. nul besoin d'un contrôle technique pour s'en apercevoir.

N° 963021 - Alternative au CT moto

par :

08/07/2023 13:13

Plutôt que d'imposer un CT moto pour la forme et n'ayant aucune utilité technique, pourquoi ne pas se calquer sur ce qui se fait déjà chez les taxis moto de façon annuelle, c'est à dire la production d'une attestation d'entretien du véhicule.

Cela prouverai que le véhicule a été suivi sur une période (pouvant aller par exemple de 5 ans), et surtout, suivi par un professionnel du monde de la moto, qui est coutumier du contrôle des éléments de sécurité d'un 2 roues.

Cette périodicité peut très bien être établie sur 5 ans.

Et surtout, afin d'être conforme à la réglementation européenne, remettre à niveau nos routes et les adapter de façon conséquente aux 2 roues.

N° 963022 - Point de vu perso sur le CT des 2 roues.

par :

08/07/2023 13:21

J'estime que ce CT n'a pas lieu d'être.

Je m'occupe de l'entretien de ma moto régulièrement. Je vérifie les pneus, les freins, l'amortissement, les différentes commandes, je fais le tour complet de la moto, etc. Tous les jours, avant de partir travailler, je vérifie l'éclairage.

Le CT va faire la même chose mais il faudra payer.

De plus, quand j'amène ma moto à la révision, chez un concessionnaire de la marque, il fait plus de contrôle que ne le fera le CT et me signal tous problèmes.

Le CT fera moins mais il faudra payer.

Ce CT n'a d'intérêt que pour ceux que ça arrange et se ne sont pas les motards.

CQFD.

N° 963023 - Je suis épaté de votre nécessité d'imposer des non sujet alors qu'il y en a tant d'autre bien plus important !

par :

08/07/2023 13:23

Il n'y a rien de plus grave, urgent, nécessaire et UTILE, surtout en ce moment, que de se plier à des exigences européennes sans fondement et inefficace.

Les chiffres sont éloquents, le constat évident et les décisions a venir sur le CT des motos simplement liées à une manque de courage de l'exécutif qui se plis a des directives européenne plutôt que de s'occuper et écouter ses usagers et compatriotes.

Mes motos sont entretenues, vérifiées, bichonnées, par moi-même au quotidien et annuellement par mon concessionnaire. Comme tous les motards d'ailleurs. Ma vie est en jeu à chaque fois que je prends la route et elle tient en ma moto. Vous jetez vous dans le vide sans parachute vous, et bien moi non ! A qui pensez-vous qu'en cas de défaut d'entretien sur ma moto, je fais courir le plus de risques ? à moi ! Vous n'avez pas à faire à des utilisateurs mais à des passionnés responsables, souvent père de famille qui n'ont pas besoin qu'on leur impose une règle inaudible et inutile.

Occupez-vous des 50cm et 125cm3. Vous savez ceux qui n'ont pas besoin de passer un permis moto et qui sont bien souvent les plus bruyants et dangereux. C'est d'ailleurs les plus bruyant, les plus dangereux et les moins respectueux de leur machine qui roulerons sans ce CT. Et la boucle est bouclé, les bons sont obligés et pénalisés et les mauvais courent toujours.

Je suis bien plus qualifié pour juger de l'état de ma moto et des risques que je prends en cas de manque d'entretien, qu'un pseudo néo centre de CT moto, dont le technicien n'est certainement jamais monté sur une moto et se fiche de ma vie ou ma santé.

Non mais sérieusement, que va-t-il vérifier (tous les 3 ans) que je ne fais déjà pas tous les matins pour mon propre bien avant de mettre mon casque et partir ?

N° 963024 - Inutile

par :

08/07/2023 13:23

Les chiffres parlent d'eux mêmes : le nombre d'accidents provoqués par une défaillance mécanique des deux roues est marginal. Pensez vous vraiment que les motards soient suicidaires et ne réalisent pas que leur sécurité dépend en grande partie de l'état mécanique de leurs deux roues?

Vouloir instaurer un CT est une mesure punitive pour aller dans le sens de 3 associations de "bobos" parisiens très certainement gênés par les excès de certains deux roues, conduits par on sait trop bien qui, excès que dénoncent les motards eux mêmes.

N° 963025 - Non au contrôle technique

par :

08/07/2023 13:34

Je possède des motos anciennes françaises et il n'existe plus de mécaniciens formés sur ces motos anciennes. Je ne vais surement pas laissé ma vie entre les mains d'un gouvernement et d'un personnel incompetent ou pas formé.

N° 963026 - Utilité réelle d'un contrôle technique pour les 2 où 3 roues motorisés?

par :

08/07/2023 13:42

Bonjour,

quelques commentaires sur ce projet de contrôle technique:

-L'immense majorité des utilisateurs de 2 où 3 roues conscient que leur vie peut-être mise en danger par négligence d'entretien vérifient par eux même (ayant acquis par expérience les compétences nécessaires) où confient les vérifications des organes de sécurité à des professionnels.

-En général et contrairement à une automobile un contrôle visuel des organes de sécurité ne prend que quelques minutes avant utilisation donc pourquoi rendre ce contrôle obligatoire et payant?

-L'état des routes est sûrement plus impactant quand à la sécurité des motards, l'on ne compte plus sur le réseau secondaire nombres de nids de poules, gravillons déversés en grosse quantité, ralentisseurs hors-normes...

-Concernant les compétences des futurs techniciens des centre de contrôle seront-ils tenus à posséder le permis A2 où A? Déplacer un 2 roues de plus de 300 kgs ne s'improvise pas, quid en cas de problème (chute de la moto par ex?).

-Comme il est stipulé dans l'arrêté : "Ces contrôles techniques n'exonèrent pas le propriétaire de l'obligation de maintenir son véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application." donc quelle en serait l'utilité réelle si ce n'est de céder à certains lobbies?

Voilà quelques réflexions que m'inspirent ce projet de mise en place de contrôle technique des 2 et 3 roues motorisés.

Je pratique les 2 et 3 roues depuis une cinquantaine d'années désormais et je pense avoir suffisamment de recul et d'expérience sur ce sujet.  
Cordialement.

N° 963027 - Non au ct 2et 3 roues

par :

08/07/2023 13:45

Je trouve ce projet absurde et juste fait pour une fois de plus ponctionner dans les poches des français. C'est une honte, de plus à la demande de qui ? l'Europe ? Si vous aviez prit en compte notre vote nous n'en voulions pas de l'Europe (1992). Ce peut il que dans ce pays qui se dit démocratique notre voix compte et soit entendu ? Ou sommes nous que des vaches à lait ? Il n'y a rien qui justifie ce contrôle il n'y a même pas 1% d'accident lié à un problème mécanique. Le problème vient des citées ou il y a des rodéos urbains, laisser la police faire son travail et mettez y l'armée au lieu de faire payer à tout le monde l'incivisme d'une minorité. A force y en a marre ! Ce pays finit par être la risée du monde et certains finissent par avoir honte d'être français.

N° 963028 - Contrôle technique 2 roues

par :

08/07/2023 13:47

Projet du contrôle complètement inadapté, l'état a refusé pendant des années d'appliquer la directives européennes sur les 100ch , aujourd'hui elle s'incline sur le CT!!! Le bruit principalement vient des cyclos ou moto atypique, avant le contrôle tout le monde va remettre des pots d'origine pour les enlever aussitôt après le CT! 50€ le CT ?? Pour une voiture ça prend 40mn en moyenne pour 70€, faites le ratio ça fait très chère de l'heure pour une moto....  
C'est de l'arnaque!

N° 963029 - Contrôle technique deux roues

par :

08/07/2023 13:48

Concernant ce contrôle technique, pourquoi mettre dans la même catégorie les motos et les voitures sans permis (c'est une aberration)?

Pour les bruits excessifs, ce n'est pas parce que quelques hurluberlus ne respectent pas les normes que tout les autres doivent être sanctionnés.

Ensuite je n'ai pas envie de faire contrôler ma moto dans des centres de contrôle si je ne sais pas si le technicien est motard lui-même.

Pour la pollution, quand on va à la pompe on ne peut acheter que le carburant qui y est proposé!!!

Les accidents sont liés pour la grande majorité à cause du mauvais entretien des routes et des infrastructures.

Le prix est trop élevé par rapport au contrôle technique des voitures. A l'auto-école on vous apprend à faire certains contrôles avant de partir (niveaux, éclairage, tension de la chaîne, etc..., donc pas besoin de centre de contrôle pour ça.

Quand on achète une moto, il y a le livret d'entretien livré par le constructeur, si on le respecte correctement votre moto est bien entretenue.

Pour terminer je n'ai pas envie d'engraisser le porte-monnaie des grands groupes et des associations anti-motards.

N° 963030 - Contrôle technique deux roues motorisé

par :

08/07/2023 13:51

Je suis motard depuis 50 ans et je continuerai à pratiquer tant que ma santé et mon physique le permettra.

Ce contrôle est totalement absurde, un vrai motard entretient régulièrement sa moto il en va de sa sécurité et de son plaisir de conduire.

Des associations minoritaires influencent l'état français à prendre des décisions anti deux roues.

Aujourd'hui il y a un silence total lorsqu'on aborde le sujet des infrastructures routières et autoroutières.

La dégradation des routes, les gravillons, les raccords de goudron dans les rond-points qui fondent l'été, les maires des communes qui réinventent le code de la route en installant des trempins je voulais dire des passages surélevés, des îlots, des rétrécissements avec des bordures de trottoirs saillantes, des marquages au sol véritables patinoires pour deux roues et j'en terminerai par des rainures en V de 10 cm de profondeur (commune de St Martin du Tertre dans le val d'Oise).

Alors je reprendrai le slogan partageons la route deux et quatre roues en adoptant des mesures plus sûres pour les deux roues.

C'est à l'école que l'on devrait enseigner le code de la route et le respect.

Interdire la vente des motos de cross sauf aux personnes pratiquant cette discipline et possédant une licence.

Une réglementation pour les scooters pourquoi pas un permis différent.

Restons unis ne pratiquons pas la division.

N° 963031 - Non au CT

par :

08/07/2023 14:00

J'ai 67 ans dont 50 ans de pilotage. Toutes sortes de motos (roadster, gros train, sportive, ect).

Jamais eu un seul accident car j'ai toujours roulé avec des motos sûres. Un motard prend soin de sa moto car il sait qu'un pb technique peut lui être fatal. Au lieu de nous imposer un contrôle technique sur nos motos, il serait préférable de contrôler l'état des routes que nous empruntons. D'autre part, il faudrait ne pas confondre motard et conducteur de 2 roues motorisé. Les rigolos qui font des burns, rodéos ect ne sont pas des motards. Allez faire un tour sur les circuits (ales, ledenon, le castellet) ect pour vous faire une vraie opinion de notre monde. Et faites une étude sérieuse avant de nous imposer ce CT, basé d'après l'étude de [réseau de contrôle technique]. L'impartialité vous connaissez? salut motard.

N° 963032 - ct moto

par :

08/07/2023 14:10

Il semblerait judicieux d'interroger les compagnies d'assurance pour savoir quels sont les dispositions qui pourraient réduire le nombre d'accidents. Celle-ci sont les plus à même de fournir des informations vérifiables, quantifiables.

Le ct à 50 euros est très cher. Pour une prestation qui est de 150 euros et 30 minutes pour une voiture, le tarif pour un contrôle "plus simple" devrait être bien moindre. C'est plus qu'en GB, en tout cas.

N° 963033 - Deux fois contre le contrôle technique des deux-roues motorisés.

par :

08/07/2023 14:14

Contre le CT concernant les motos de route. Complètement inutile. Je n'ai pas besoin de l'avis d'un contrôleur sur l'état de sécurité de ma moto pour entretenir celle-ci. Personne ne connaît mieux ma moto que moi et je ne courrais jamais le risque de prendre la route avec la moindre défaillance. C'est une question de survie ! Si certains le font; c'est une infime minorité qui ne justifie pas l'instauration de cette mesure. Le débat est relancé par trois associations très localisées et motivé en grande partie par les nuisances sonores de quelques individus. Je suis le premier à réagir contre le bruit excessif; il faut donc traiter le problème localement avec les moyens nécessaires et ne pas pénaliser l'ensemble des pratiquants de deux roues. On sait tous qu'un silencieux conforme remonté pour le contrôle sera immédiatement supprimé à la suite !!!

Doublement contre le CT concernant les motos de tout-terrain. Absolument inutile et aberrant ! Je pratique également le trial et l'enduro; quelques dizaines de kilomètres par an au fond des bois... Où est l'intérêt d'un CT ? L'entretien de mes motos est tout aussi assidu et pour les mêmes raisons. Sauf qu'il me sera impossible de remettre ces véhicules dans une configuration "homologuée". Je n'ai jamais possédé les pièces pour cela et elles ne sont assurément plus disponibles. De plus, une très grande majorité sont équipées de moteur à deux temps et toutes de pneus à crampons !

Pour toutes ces raisons, je m'insurge contre la mise en place de ce contrôle technique inutile.

Afin de garantir la sécurité des motards, il y a d'autres pistes bien plus urgentes à explorer: l'état des routes et des infrastructures, la répression des mauvais conducteurs de voitures et camions (vitesse, téléphone, clignotant), la limitation de la puissance des autos qui nous met en danger, etc, etc...

Cordialement.

N° 963034 - Mr par :

08/07/2023 14:19

Les contrôles techniques sont inutiles car les défaillances techniques sont marginales dans les accidents. Les nuisances sont le fait de personnes qui roulent sans permis ni assurance avec des motos volées dans les villes et les banlieues, que la police fasse son travail avec le soutien des politiques plutôt que de s'acharner sur les citoyens qui respectent les lois. A moins que les politiques soient lâches et choisissent la facilité comme d'habitude.

N° 963035 - boycott

par :

08/07/2023 14:19

Quel est le % de motards favorables au contrôle technique ? Il est quasiment égal à 0. Si la République française est véritablement une démocratie, elle doit suivre le choix de la majorité et non se comporter comme une dictature à la Corée du Nord. En tout cas de mon côté, boycott du contrôle technique moto qui, on le sait, n'améliorera pas la sécurité des motards. Cette décision unilatérale est encore liée à des questions de fric (moto/voiture pompe à poignon) et au contrôle intégral de la vie des citoyens.

N° 963036 - Mieux vaut tard que jamais : favorable à la mise en place du contrôle technique pour les 2RM

par :

08/07/2023 14:24

Une part importante des deux roues motorisés occasionne des nuisances olfactives et surtout auditives (pouvant aller jusqu'à la douleur et au danger pour l'audition) qui sont inacceptables. Ces véhicules ont bénéficié d'un laxisme incompréhensible, il est grand temps d'y mettre fin.



N° 963037 - Contrôle technique des motos

par :

08/07/2023 14:26

Les accidents de moto sont du avant tout à un mauvais entretien des routes plutôt qu'à un problème mécanique

N° 963038 - NON au CT

par :

08/07/2023 14:31

Il me semble qu'il y a beaucoup d'action à faire en faveur de notre climat et sécurité avant la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues motorisés. De nombreux pays faisant partie de l'Europe ou pas considèrent que les deux roues motorisées seraient des acteurs majeurs pour réduire la pollution. De plus au niveau accidentologie et outre le fait que seulement 0,3% de ceux-ci sont dus à un incident technique anticipable ou non, selon les derniers chiffres de la Prévention Routière -46% d'accident de deux roues motorisé ! Une réévaluation et entretiens des structures de nos axes routiers me serai plus adéquate quant à l'amélioration de la sécurité pour tous les usagers de la route.

N° 963039 - NON au CT

par :

08/07/2023 14:33

La Finlande qui est un pays soucieux de l'environnement et bien avant la France, a mit en avant le 2 roues motorisé comme une solution pour réduire la pollution et ce depuis 2018, le contrôle technique des deux n'y est pas mit en place pourtant ce pays fait bien partie de l'union européenne, même mieux le gouvernement Finlandais propose des aides pour l'achat de deux roues. Donc la France préfère peut être donné du crédit au loobying, plutôt que de tout faire pour préservé notre planète.

N° 963040 - Nouvel impôt

par :

08/07/2023 14:34

Nos seigneurs ont encore besoin d'argent ! Il lèvent ainsi un nouvel impôt !  
Mais non, c'est pour notre sécurité....

N° 963041 - NON au CT 2roues motorisé

par :

08/07/2023 14:34

ce contrôle technique tel qu'il est présenté ne me persuade à rien pour ma sécurité ni à celle de la planète. Les chiffres annoncés par l'enquête de l'ANSES de 2019 prouvent que le 2 roues pourrait être une solution alternative au retardement du réchauffement climatique, tant pour sa fluidité lors des heures de pointes, sa faible émission de polluant qui s'approche de celle d' automobile électrique car sans énoncer l'empreinte hyper-polluante à sa fabrication, les véhicules électrique sont énergivores quand à leur consommations excessive de pneumatiques et plaquettes de freins ( composants extrêmement polluants surtout en ville). Il me semble que la mise en place du MTECT diminuerait la récente augmentation de la courbe d'achat de 2 roues motorisés, car mise à part les coûts d'entretiens, les équipements en fonction des saisons et les tarifs d'assurance, par contre seul

les loobying y trouveraient leur compte. Ma sécurité et l'état de la planète pour nos futurs enfants ne trouveront jamais leur place dans ce CT.

N° 963042 - Ct moto

par :

08/07/2023 14:46

Ne pas mettre en place le ct moto mais 2 roues de 50cm3 de plus de 2 ans. dispenser le moto et 2 roues de plus de 20 ans.

Si nécessaire faire contrôle bruit par an à 10 euros.

N° 963043 - Chute du véhicule par le technicien

par :

08/07/2023 14:47

Bonjour,

Si lors du contrôle technique le technicien fait tomber la moto, est-il prévu un dédomagement/réparation de la casse ?

N° 963044 - CTP Moto : une pour quelles finalités ?

par :

08/07/2023 14:51

Le CTP Moto, tel que présenté dans le projet en cours démontre la mise en place d'un arsenal législatif contraignant pour peu de résultats, ainsi que le démontrent les rapports d'accidentologie des deux roues motorisés.

Il serait plus intéressant de faire reposer la question de l'entretien des 2 RM sur les garages spécialisés, en imposant aux motards d'effectuer leurs révisions périodiques chez leur garagiste local, habitué à ce genre de travail. Un contrôle technique réservé à la vente du véhicule serait largement suffisant

N° 963045 - contrôle technique deux-trois-quatre roues

par :

08/07/2023 14:56

Bonjour

J'espère que dans le contrôle technique de ces véhicules, il sera vérifié leur niveau sonore. Si, à priori, ce n'est pas un élément de sécurité pour les dits véhicules, par la tension, le stress, et autres peurs et paniques qu'ils provoquent, ils sont un véritable danger en plus d'être un insupportable inconfort pour toute la société.

Ceci, de la part d'un motard passionné, expérimenté.

N° 963046 - Je contrôle ma motocyclette

par :

08/07/2023 14:58

Bonjour

Votre projet de contrôle technique est sans objet.

Les accidents qui impliquent des 2-roues motorisés ne sont pas dûs à l'état technique du véhicule (dans 0,3% des accidents), mais bien plus dûs à l'état des chaussées.

Le contrôle technique qui concerne les voitures n'empêche pas qu'un grand nombre de voitures circulent avec des feux défectueux : 5% des véhicules n'ont qu'un feu de croisement (code) en fonctionnement et 95% montrent une défaillance des avertisseurs lumineux de changement de direction. Dans ces cas, c'est la manière de se conduire des conducteurs qui est en cause. Manière accidentogène. Que faites-vous contre les conducteurs qui n'avertissent pas de leurs dépassements ou changements de direction ?

Quand mes pneus ne sont pas correctement gonflés la moto tourne mal, je le sens tout de suite et j'interviens : j'ai un dispositif de gonflage chez moi. Combien d'automobilistes surveillent correctement leur pression ?

L'état technique du 2-roues motorisé influe directement sur sa conduite ; il faut faire confiance à son pilote.

Votre contrôle technique est demandé par des associations qui veulent l'éradication de ce mode de transport. Et il est demandé au prétexte que ces véhicules font du bruit. N'y a-t-il pas déjà des mesures réglementaires visant à contrôler le bruit ? Et ne pensez-vous pas que les véhicules qui ont des pots non homologués seront présentés au CT avec le pot d'échappement d'origine, et non celui qui est utilisé ?

Donc votre contrôle technique ne servira à rien.

Et que dire des investissements demandés aux centres de CT, qui ne seront pas rentables. Et que dire des distances que devront parcourir les propriétaires de 2-roues motorisés pour aller dans ces centres ?

Et quels sont les effets réels des contrôles techniques réalisés en Allemagne sur les chiffres d'accident et de mortalité ?

Ce contrôle technique n'est pas justifié et ne servira à rien, il ne sert qu'à embêter des personnes qui ne pensent pas non ne vivent pas comme il faudrait.

Préférez-vous que je roule en voiture, beaucoup plus polluante, qui prend plus de place sur la chaussée et en stationnement, qu'à moto ? Encore une fois, il s'agit de faire un choix raisonnable, entre divers usages de la route. Si vous donnez raison aux éradicateurs, vous ouvrirez la porte à d'autres idéologies de rejet de l'autre.

N° 963047 -

par :

08/07/2023 15:07

Bonjour

Je souhaite exprimer mon opposition à la mise en place d'un contrôle technique pour les deux-roues, et cette préoccupation est particulièrement importante pour moi, car je possède une moto ancienne.

Je tiens à souligner quelques arguments en faveur de ma position :

1. Liberté de choix : En tant que propriétaire d'un deux-roues, je pense qu'il devrait être de ma responsabilité de maintenir mon véhicule en bon état et de garantir ma propre sécurité. Je préfère ne pas être contraint par des réglementations supplémentaires qui pourraient limiter ma liberté de choix quant à l'entretien de ma moto.

2. Coût supplémentaire : La mise en place d'un contrôle technique entraînerait des frais supplémentaires pour les propriétaires de deux-roues. Je considère que cela pourrait être particulièrement onéreux pour les propriétaires de motos anciennes qui pourraient nécessiter davantage de réparations et de mises à niveau pour se conformer aux normes du contrôle technique.

3. Pertinence pour les motos anciennes : Les motos anciennes sont souvent des véhicules de collection ou de passion, et elles sont utilisées de manière occasionnelle. Je pense qu'un contrôle technique strict pour les motos anciennes pourrait rendre leur utilisation plus difficile, voire les exclure de la circulation, ce qui serait dommage pour les amateurs et les passionnés.

4. Priorité sur d'autres enjeux : Je suggère que les ressources et les efforts pourraient être mieux utilisés pour d'autres aspects de la sécurité routière, tels que l'éducation des conducteurs, l'amélioration des infrastructures routières ou la lutte contre d'autres problèmes prioritaires comme imposer un équipement obligatoire

Sachant que la mise en cause d'une défaillance technique est quasi nul dans les accident ayant été provoqué par un deux roues

En conclusion, je m'oppose à l'introduction d'un contrôle technique pour les deux-roues, mettant en avant ma préoccupation personnelle en tant que propriétaire de moto ancienne, ainsi que les considérations liées à la liberté de choix et aux coûts supplémentaires. Je suggère d'explorer d'autres mesures de sécurité routière qui pourraient être plus appropriées et équitables pour tous les utilisateurs de deux-roues.

Je sais pertinemment que je ne pourrais plus rouler avec la mienne alors que j'ai économisé plusieurs années pour pouvoir la restaurer .

Cordialement,

N° 963048 - Ct2rm

par :

08/07/2023 15:10

Bonjour, qu'en est-il du CT concernant les motos de collection?

Qui ne font que quelques kms par an, méconnaissance des critères techniques de l'époque.

Nota

En dix ans nos routes sont passées de premier de la classe à plus de dixième position, et on viens nous faire des leçons sur l'entretien.

Le motard a une très bonne mémoire, RDV au prochaine élection...

N° 963049 - Ct2rm

par :

08/07/2023 15:10

Bonjour, qu'en est-il du CT concernant les motos de collection?

Qui ne font que quelques kms par an, méconnaissance des critères techniques de l'époque.

Nota

En dix ans nos routes sont passées de premier de la classe à plus de dixième position, et on viens nous faire des leçons sur l'entretien.

Le motard a une très bonne mémoire, RDV au prochaine élection...

N° 963050 - Il faut contrôler ce qui est à risque!

par :

08/07/2023 15:14

Je ne suis pas défavorable à un contrôle pour les motos mais il doit absolument être étendu aux scooters et mobylettes qui sont souvent trafiqués, trop bruyantes, rarement contrôlés et plus à risque qu'une grosse cylindrée.

N° 963051 - Une autre solution

par :

08/07/2023 15:15

Une autre solution que le contrôle technique serait préférable, surtout pour les petites cylindrées (125 ou moins) : la révision annuelle obligatoire. Le contrôle technique en soi est inutile par rapport aux objectifs attendus.

Le bruit ? Cela prend 3 minutes de revisser une chicane ou de l'enlever

La sécurité ? Ce n'est pas la mécanique qui est en cause, c'est la conduite

Le contrôle du bon fonctionnement et des éléments de sécurité ? A chaque révision, le mécano vérifie déjà les pneus, l'éclairage, la batterie, les freins ... Une chaîne implantée nationalement s'engage même à vérifier 69 points de contrôle à chaque révision.

Bref le contrôle technique, c'est juste une usine à gaz inutile, coûteuse qui va pénaliser les plus modestes et ceux qui sont respectueux des règles. Il vaudrait mieux renforcer les contrôles in situ

N° 963052 - LE C.T des 2 Roues ne m'apportera rien dans ma vie de Motard

par :

08/07/2023 15:16

Hormis à l'occasion de la vente d'un 2 Roues motorisé qui justifierait pleinement un avis d'un tiers objectif quant aux contrôles des points de sécurité et de l'état général du dit véhicule cédé, le Contrôle Technique de mes deux motos ne sera jamais à la hauteur de celui que j'effectue à l'occasion de chacune de mes sorties . Je confie ma vie à l'objet de ma passion à chaque utilisation . A ce titre régulièrement, Freins avec plaquettes , tension de chaîne , état des pneumatiques et des amortisseurs , avertisseur sonore et lumineux sont contrôlés . Les motos font l'objet de vidanges et de remplacement des consommables à des intervalles plus courts que ceux préconisés par les constructeurs . Quand on aime on compte pas.

Et enfin pour être complet sur cette consultation où mon avis sera peut être lu..., je tiens juste à notifier qu'il y a 2 semaines j'ai été victime d'une glissade dans le fossé à l'entrée d'une commune d'une ville des Alpes de haute Provence suite à l'affaissement de la bordure de la chaussée où aucun panneau d'accotement non stabilisé ne figurait ....mais de cela notre gouvernement par sa gestion de la Sécurité routière et ses services de type DDE se fichent totalement. Et pourtant j'ai risqué ma vie dans cet accident indépendant de l'état technique de ma moto. A quand un contrôle Technique (Qualité) de nos (belles ?) routes de France

N° 963053 - Pas nécessaire

par :

08/07/2023 15:17

le contrôle technique pour les deux roues n'a pas d'utilité dans le sens où nous prenons soin de nos deux roues par nous même pour notre sécurité et celle des autres usagés et d'autres part pour la revente celle ci doit être en bonne état car cela multiplie la vente rapide et au bon prix .

Toutes les études prouvent que les accidents impliquant un deux roues ne sont que très peu souvent du faite du mauvais état de celui ci.

N° 963054 - controle technique moto

par :

08/07/2023 15:19

Bonjour ,en tant que motard depuis 1974 je désapprouve le ct qui est pour moi inutile car il va contribuer à éliminer notre patrimoine de véhicules anciens qui pour beaucoup et comme pour moi est une passion et je pense que pour bon nombres de motocyclistes le bon état de nos machines est primordial et nous n'avons pas attendu le ct pour rouler en sécurité, il est vrai que pour remplir les caisses de l'état rien de mieux !!! au dépants de la sécurité de nos départementales complètement défoncées et qui augmentent le nombres d'accidents mais pour ça le gouvernement fait la sourde oreille la France et devient la plus grosse pompe à fric !!! pour enrichir certains .A quand le ct vélo???

N° 963055 - LE C.T des 2 Roues ne m'apportera rien dans ma vie de Motard

par :

08/07/2023 15:19

Hormis à l'occasion de la vente d'un 2 Roues motorisé qui justifierait pleinement un avis d'un tiers objectif quant aux contrôles des points de sécurité et de l'état général du dit véhicule cédé, le Contrôle Technique de mes deux motos ne sera jamais à la hauteur de celui que j'effectue à l'occasion de chacune de mes sorties . Je confie ma vie à l'objet de ma passion à chaque utilisation . A ce titre régulièrement, Freins avec plaquettes , tension de chaine , état des pneumatiques et des amortisseurs , avertisseur sonore et lumineux sont contrôlés . Les motos font l'objet de vidanges et de remplacement des consommables à des intervalles plus courts que ceux préconisés par les constructeurs . Quand on aime on compte pas.

Et enfin pour être complet sur cette consultation où mon avis sera peut être lu..., je tiens juste à notifier qu'il y a 2 semaines j'ai été victime d'une glissade dans le fossé à l'entrée d'une commune d'une ville des Alpes de haute Provence suite à l'affaissement de la bordure de la chaussée où aucun panneau d'accotement non stabilisé ne figurait ....mais de cela notre gouvernement par sa gestion de la Sécurité routière et ses services de type DDE se fichent totalement. Et pourtant j'ai risqué ma vie dans cet accident indépendant de l'état technique de ma moto. A quand un contrôle Technique (Qualité) de nos (belles ?) routes de France

N° 963056 - Attention arnaque

par :

08/07/2023 15:25

On ose prétendre que le ct 2 roues est imposé par l'UE alors que bien des alternatives existent. La France par son immobilisme s'est trouvée dans l'impasse et a choisi l'option qui rapporte de l'argent à l'état.

Si on veut améliorer la sécurité et se mettre en conformité avec la législation on peut commencer par doubler les glissières de sécurité et faire la chasse aux coussins berlinois par exemple.

N° 963057 - DECRET RELATIF A LA MISE EN PLACE CONTROLE TECHNIQUE VEHICULES 2 ROUES

par :

08/07/2023 15:26

1/ GENERAL :

Je suis attristé de voir que des sujets inutiles fassent l'objet d'une application qui va couter cher au niveau français comme européen. Il vaudrait mieux aider l'industrie française que de continuer à dépenser des services inutiles. Le sujet est le même pour l'Europe si elle veut un jour devenir une puissance qui compte sur la planète.

## 2/ PARTICULIER :

A partir du moment où le coup est parti dans l'indifférence générale, il convient de l'appliquer le plus intelligemment possible : Eviter le bruit excessif des engins (mobylettes, pots de détente sur les motos et scooteurs ...), interdire les modifications après livraison par le constructeur de la marque qui doit respecter les normes en vigueur.

Remarque : Inutile de vérifier les pneus, les freins,... car un 2 roues non entretenu ne peut pas rouler... en tout cas pas longtemps !!!!

N° 963058 - contrôle technique des side-cars ?

par :

08/07/2023 15:31

le possible contrôle technique 2 roues va également concerner les side-cars mais comment contrôler un véhicule si particulier avec tellement de particularités si différentes du 2 roues. S'il y a un passage au banc, le side car ne pourra sûrement pas accéder à ce type d'installation auto ou moto.

l'accidentalité des 2 roues dû à un défaut technique 0.3%, accident dû à une infrastructure routière en mauvais état 30%.

N° 963059 - Contrôle technique moto inutile

par :

08/07/2023 15:32

Le contrôle technique moto est inutile et sera coûteux pour un effet sur l'accidentologie ou même sur la lutte antipollution quasi nul.

- 1) les motards tiennent à leurs machines et elles sont dans une immense majorité bien entretenues
- 2) les éléments de sécurité sont très accessibles, et donc facilement vérifiables.
- 3) Rouler en moto avec un (ou plusieurs...) éléments mécaniques en mauvais état est immédiatement ressenti par le conducteur - freinage, tenue de route, visibilité, etc... ce qui supprime le plaisir éventuel de la conduite et surtout le conducteur ressent immédiatement le danger pour lui-même. Cela l'emmène à remédier au(x) problème(s).
- 4) Ce contrôle technique entraînera un coût supplémentaire pour un mode de transport proportionnellement cher par rapport à une petite voiture (assurance notamment) ce qui rajoutera une charge supplémentaire inacceptable.
- 5) Qui va s'occuper de ce contrôle technique ? Puisque il faudrait des personnes habituées à manipuler des motos qui peuvent chuter et dont le poids oscille entre 150 et 300kg et plus.... les motards entretenant un rapport affectif avec leur machine n'accepteront pas de laisser leur engin dans des mains inconnus et surtout inexpertes au niveau moto.
- 6) Il est notoire que les accidents "moto" ne sont dus que dans 0.3% des cas à l'état défectueux de la machine. Des lors, quel est l'intérêt du contrôle technique
- 7) la moyenne kilométrique annuelle est inférieure à 5000km
- 8) l'état des routes est l'élément sur lequel il serait urgent d'agir. De même que les infrastructures routières (tels que "dos d'âne" ou "rails de sécurité" par exemple) peuvent être dangereux voire mortelles - Ces infrastructures sont pensées pour des voitures et certainement pas pour des motos.

N° 963060 - La mauvaise solution du CT

par :

08/07/2023 15:33

Je pense que cette mise en place ne fera aucunement baisser les accidents de 2 roues, l'état des chaussées est beaucoup plus dangereuse, trous manque de sécurité, bord des routes non dégagé de la végétation ect.... De plus j'estime que les motos cross en banlieues où autres scooters ne seront

pas concernés par ce CT qui d'après les dires serait assez élevé, environ 50€, pour un très court temps de contrôle du véhicule, j'espère au moins que la personne faisant passer ce contrôle aura l'obligation d'avoir son permis moto sinon ceci serait tout simplement honteux.  
Merci d'avoir pris en considération ma requête.

N° 963061 - Enfin, le contrôle technique concernera les deux roues motorisés !

par :

08/07/2023 15:39

Enfin, le contrôle technique mis en oeuvre pour les deux roues motorisés ! Nous ne comprenons pas pourquoi la périodicité est de 5 et 3 ans alors qu'elle est de 4 et 2 ans pour les voitures !

Nous attendons du contrôle technique qu'il soit efficace pour l'identification des véhicules, et le contrôle des équipements de sécurité. Nous attendons en particulier un strict contrôle des nuisances de pollution et des nuisances sonores. En effet, une proportion importante d'usagers des motos et scooters modifie les échappements pour les rendre encore plus bruyants...

La date de mise en oeuvre prévue en 2024 devra impérativement être tenue avec le maximum d'efforts pour réaliser le contrôle de toute la masse de véhicules concernés, vu l'accidentologie et les nuisances associées à ces véhicules, et vu le retard pris par la France pour se mettre en conformité.

N° 963062 - Contrôle Technique

par :

08/07/2023 15:41

Supercherie montée par 3 associations anti motards (en plus du conflit d'intérêt) qui stigmatise une minorité (une de plus).

L'Union européenne n'impose pas un CT si des alternatives sont mises en place et elles ont été présentées par la [association de motard] et la FFM.

Ce CT ne résoudra pas les accidents de la route (téléphone, alcool, non respect du code de la route, ignorance de la présence d'un deux roues, j'en passe et des meilleurs.

Par contre une chose est sûre, pour améliorer la sécurité des deux roues, la remise en ETAT des ROUTES est PRIORITE.

Nous ne sommes pas fou, on ne roule pas avec une machine qui peut nous coûter la vie.

Pour les nuisances sonores, il y a les forces de l'ordre pour contrôler avec à la clé une amende qui ne donne pas envie de recommencer.

Avis d'un motard avec 48 ans d'expérience,

Cordialement.

N° 963063 - Non au contrôle technique moto

par :

08/07/2023 15:47

Parfaitement inutile nos motos sont très bien entretenues et bichonnées.. Penchez-vous plutôt sur l'état du réseau routier (trous, plaque d'égouts, gravillons)

N° 963064 - Enfin le contrôle des motos et scooters !

par :

08/07/2023 15:48

Bravo pour la mise en oeuvre du contrôle technique périodique pour les motos et scooters; mais pourquoi 4 ans et 3 ans et pas 4 et 2 ans comme pour les voitures ?



D'accord pour le contrôle de l'identification des véhicules et des équipements de sécurité en particulier. Mais surtout nous attendons un strict contrôle des nuisances: pollution et bruit. Une grande proportion de propriétaires de ces engins pratiquant la modification des échappements pour augmenter les niveaux sonores qui sont déjà élevés d'origine...

Mise en oeuvre au plus vite, vu le retard pris par la France pour se mettre en conformité.

N° 963065 - Contre le contrôle

par :

08/07/2023 15:49

Et mes arguments sont les suivants :

- les accidents dûs à un défaut technique représentent 0,3% des accidents ; à comparer au nombre dû à l'état de la route...
- ma moto est suivie et réparée par mon concessionnaire, dans lequel j'ai toute confiance .
- ma moto est euro5 (même si crit'air s'arrête à euro4...) et donc respectueuse de la qualité de l'air.
- ma moto est peu polluante ( consommation moyenne 3l/100)
- on nous dit que le CT est pour la sécurité... Quel est le rapport avec le bruit ? ... En Allemagne le CT n'a pas résolu le problème et que je sache, en France, il existe déjà des lois pour lutter contre le bruit.
- quel intérêt d'aller dépenser mes sous dans un CT , alors que ma moto est suivie consciencieusement par un professionnel ?
- les motards sont, pour la plupart conscients des risques liés au deux roues ( absence de carrosserie par ex.), et ne vont pas s'amuser à prendre des risques supplémentaires en négligeant l'entretien de leur moto.

N° 963066 - Madame

par :

08/07/2023 15:50

Bien consciente des dangers de la moto, je ne roule jamais, sans mon équipement aux normes et de bonnes qualités. J'entretiens ma moto, dans un garage agréé, passionné et spécialiste motos. Je n'ai pas besoin d'un contrôle technique superficiel pour me rappeler que je ne dois pas rouler avec un tas de ferraille !!!! Au lieu de condamner tous les véhicules deux roues, maitrisez et augmentez donc les contrôles routiers avec efficacité, immobiliser les véhicules non conformes ... Punissez les contrevenants avec fermeté et ficher la paix aux conscients. Ne mettez pas dans le même panier, un merdeux en 50cm2, incapable de rouler avec une moto aux normes, trafiqué par ses soins et un pilote qui a mis des années à se payer une belle moto, auquel il apporte toute l'attention nécessaire à sa sécurité.

N° 963067 - contrôle technique moto

par :

08/07/2023 15:55

Ma moto est parfaitement entretenue et je devrai encore payé pour rouler avec, comme si tout n'était pas assez couteux déjà, cela fait plus d'une décennie que différents lobbys tentent de le faire imposer, malgré l'opposition des motards, tout est fait pour taxer et restreindre la liberté de circuler des gens ... le monde de la moto ne représente qu'une partie minime du trafic mais saura je pense s'en souvenir quand il votera!

N° 963068 - Quels bénéfices pour le motard ?

par :

08/07/2023 15:56

1/ L'origine de l'étude européenne servant de socle au CT motos est biaisée car réalisée par la plus grosse entreprise allemande de CT.

2/ Le taux d'accidents motos ayant pour cause l'état de la machine est bien inférieur à 1%. Peut-on en dire autant de l'état des routes secondaires ?

3/ pas d'uniformité des technologies embarquées sur les motos : gros problèmes pour réaliser les CT non ?

4/ vu la cinétique d'un 2 roues, contrôle du freinage sur un banc ? Ça va être coton !

5/ hypocrisie maximum les contrôleurs déjà formés auront une formation allégée &#129300;

6/ il est hors de question qu'un contrôleur sans permis moto déplace ma machine. Ne pas compter sur moi pour la conduire dans l'atelier.

7/ présence obligatoire du pilote lors du contrôle car sa vie est en danger si une connerie est faite lors du contrôle.

8/ le prix envisagé du contrôle ne correspond à rien de réel surtout si control visuel et sans investissement en matériel dédié pour les centres existant car le contrôle pollution est déjà présent et sonomètre aussi.

9/ enfin, j'imagine déjà le/la pauvre qui va effectuer le contrôle sur une Harley d'un hell's ou d'un outlaw. J'en ris d'avance.

Salutations motardes

N° 963069 - Motard

par :

08/07/2023 15:57

Le CT des motos n'est qu'un prétexte pour créer un revenu supplémentaire à l'état en se cachant sous de faux prétextes, car les motos sont saines et fiables, et les accidents sont souvent de la responsabilité des autres usagers de la route, voire de l'état même des routes. Mais à chaque fois, ce sont les motards qui trinquent, physiquement et moralement car nos motos sont notre plaisir, et ce contrôle technique est fait pour réduire ce plaisir, en nous prenant de l'argent, en nous obligeant à faire régulièrement ces contrôles et en nous contraignant dans nos moments de liberté.

N° 963070 - Une loi sans fondements

par :

08/07/2023 16:05

Bonjour,

Je suis propriétaire de plusieurs motos (5 au total). Le kilométrage moyen par moto doit être de l'ordre de la centaine de kilomètres tout au plus.

Le contrôle technique de ces machines est inutile dans la mesure où elles sont parfaitement entretenues.

Mes motos étant assez récentes, elles ne sont pas considérées comme étant de collection et par ailleurs cela m'obligerait à changer les cartes grises.

Voilà pour mes motivations personnelles.

Maintenant pour mon avis professionnel:

Je vends des pièces d'entretien moto; j'ai donc tout intérêt à soutenir le projet.

Mais je travaille dans la moto depuis près de 20ans et j'ai notamment été en charge de la sécurité et du développement des systèmes de sécurité (ABS, freinage couplé, anti patinage, etc...) pour le constructeur Peugeot motorcycles. Les statistiques d'accidentologie le démontre bien, l'état technique des véhicules sont rarement la cause ou générateur de facteurs aggravants (moins de 0,5%).

On compte environ 700 à 750 motards morts par an en France.

Au risque de paraitre froid, on parle donc de sauver "potentiellement" environ 3,7 personnes/an (en ne considérant que l'utilisateur du 2 roues) mais d'un cout important pour de 2,7 millions de motards.

Si la lutte contre la mortalité est vraiment votre volonté pourquoi ne pas interdire les sel de nitrite, le glyphosate ( vous sauveriez bien plus de monde!)..

Si la mort des motards vous chagrine; lutez contre l'inutilisation du clignotants, le non contrôle des rétroviseurs, investissez dans le ferroutage (cela fera du bien a la planète et la sécurité), l'entretien des routes!

La mise en application de ce genre de loi stupide ne fait que renforcer le sentiment dans la population que les institutions sont corrompues par les lobbys.

Bonne réflexion.

N° 963071 - Un contrôle pour les motos de plus de 30 ans ?

par :

08/07/2023 16:05

À la mise en place du contrôle technique pour les automobiles, les véhicules de plus de 30 ans étaient exclus (avant les années 60).

Est-ce qu'une exclusion de ce type est prévue pour les 2/3-roues les plus anciens ?

N° 963072 - Avis Contrôle technique 2 roues motorisé

par :

08/07/2023 16:07

bonjour

La directive 2014/45/EU prévoit dans son article 2 'l'exclusion des catégories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> lorsque l'État membre a mis en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité routière pour les cinq dernières années'

Le projet de decret et d'arreté Français, qui incluent les catégories L ci dessus, ne retranscrivent donc pas la directive européenne, ni dans les faits, ni dans son intention, et ceci non conformément aux traités.

D'autre part, l'objectif du livre blanc blanc du 28 mars 2011 de la réduction de la mortalité routière ne saurait être rempli par l'instauration de CT pour les catégories L car:

- la cause racine de défaillance technique des accidents pour les catégories L est inférieure à 1 %

- les causes racines étant en majorité la non observation du Code de la Route par l'utilisateur des catégories L ou bien par d'autres usagers d'autres catégories
- la persistance d'infrastructures inadéquates et/ou dangereuses
- la non prise en compte des particularités des catégories L durant la formation initiale des usagers des autres catégories, M notamment
- la taxe de TVA excessif sur les équipements nécessaires à la pratique des catégories L, qui devraient être considérées comme EPI, avec une TVA à taux réduit.

Les mesures alternatives au CT devraient donc être portées sur les vraies causes racines, et non sur l'instauration d'un CT moto qui n'aura au mieux aucun effet sur la sécurité routière, au pire un effet délétère de déresponsabilisation des usagers de catégories L.

En résumé, ces projets d'arrêté et de décret ne sont ni conformes à la directives EU citée, ni, plus grave, ne permettront d'atteindre les objectifs EU de baisse de la mortalité routière, encore moins pour l'objectif 'zero décès' de 2050.

Il conviendra à l'exécutif de proposer à la Commission Européenne des mesures alternatives pour améliorer la sécurité routière, avec des propositions concrètes pour la sécurité des usagers des catégories L, ainsi que des indicateurs de mesure d'efficacité des mesures alternatives.

N° 963073 - Impact nul sur la sinistralité mais bénéfique pour les finances de l'Etat (taxe dissimulée) par :

08/07/2023 16:10

Compte-tenu d'une sinistralité dont seulement 0,3% a pour origine un défaut de sécurité sur le véhicule (sources indépendantes dont MAIDS, assureurs...) contre 30% pour l'état ou la conception des infrastructures routières (rapport ONISR 2022) c'est par un contrôle des routes qu'il faut commencer si l'objectif est de réduire la sinistralité.

Dans 65% des accidents le motard est victime. Comment un CT de son véhicule l'empêchera-t-il de se faire percuter ou de glisser sur une plaque de gas-oil ou des gravillons généreusement répandus sur la chaussée?

Quid de l'obligation de maillage territorial pour respecter l'égalité des citoyens devant la Loi? Les propriétaires de véhicules limités à 45 km/h devront-ils rouler 2 heures aller pour passer le CT et autant pour revenir?

Quid de la discrimination des usagers avec une périodicité 5-3-3 contre 4-2-2 pour les VL qui entraînera le passage d'un 2RM au CT au bout de 21000 km puis tous les 12600 km quand un automobiliste ne passera son premier CT qu'aux environs de 48000 km puis tous les 24000 km avec la surtaxation qui en découlera pour les propriétaires de 2 RM?

Au second CT le VL aura en moyenne 72000 km, le 2 RM 33600 km soit moitié moins et à ce même kilométrage de 72000 km le 2 RM aura subi 5 à 6 CT.

En quoi un CT suffira-t-il à supprimer la principale cause de mise en danger sur un 2 RM à savoir dans 80% des cas (source assurance sur 100000 sinistres étudiés) à savoir l'usure des pneumatiques soit environ 250 motos en 10 ans?

Par ailleurs il existe des dizaines de milliers de modèles de 2RM différents contrairement à l'automobile qui fonctionne par plateforme multimarques. Le stock de pièces spécifiques à chaque modèle rend impossible dès la fin de sa commercialisation dans un nombre de cas significatif l'obtention des pièces et la réparation dans un délai de 2 mois et imposerait une nouvelle visite au lieu d'une contrevisite.

Quid par ailleurs des équipements non d'origine destinés à améliorer la sécurité en 2 RM comme le montage de durits "aviation" au lieu des durits spongieuses d'origine, de disques de freins plus performants, d'éclairage plus efficace (l'origine laisse souvent à désirer) voire d'une autre marque de suspensions?

En cas de modification notable une attestation de dépôt de réception à titre individuel de moins d'un an doit être produite. Cela veut dire qu'il faudra refaire une demande avant chaque CT? L'Etat prendra-t-il ce surcoût à sa charge?

Quid des motos prévoyant 2 places sur la CG dont les propriétaires auront enlevé la selle passager remplacée par un dossieret et démonté les cale-pieds passager inutile du fait d'une utilisation exclusivement monoplace?

Pour un motard roulant plus que la moyenne, 10 à 15.000 km/an le coût de l'entretien s'élève à 250 à 350 € pour la révision annuelle à laquelle il faut ajouter un train de pneus pour 350 €. Le coût du CT sera-t-il pris en charge par l'Etat qui aura encaissé en 5 ans 600 € de TVA puis 300 € les 3 ans suivant ou le CT incitera-t-il à ne plus entretenir sa moto aussi soigneusement pour ne pas rajouter un coût supplémentaire?

Concernant la lutte contre le bruit excessif, les contrôles de gendarmerie démontrent que la non conformité ne concerne que 2% des véhicules parmi lesquels plus de la moitié sont immatriculés à l'étranger. Sachant qu'il faut environ 30 mn pour remplacer un pot non homologué par le pot d'origine puis après le CT le même temps pour remonter le pot bruyant quel impact un CT peut-il avoir?

Quand à la pollution il n'y a pas de motos diesel ou à quelques exemplaires sur tout le territoire national. Les 2 RM ne représentent que 0,5% des émissions et en fluidifiant le trafic réduisent la pollution (source université de Louvain et ANSES).

L'apposition d'un timbre sur des CG non prévues à cet effet s'effectuera comment?

Et quid de la vignette apposée à l'intérieur d'un pare-brise dont la plupart des 2 RM sont dépourvus et ceux qui en ont sont accessibles aux jets d'eau lors du lavage, de la pluie du sable, de la terre etc?

Les contrôles sont effectués sans démontage? C'est impossible sur nombre de 2 RM carénés qui nécessitent du temps pour accéder par exemple à la batterie cachée sous le carénage (ex R1200RT BMW) difficile d'accès. Une GoldWing 1800 cc qui dépasse les 400 kg nécessitera plus d'une heure pour être contrôlée. Comment sera effectué le contrôle du cadre qui vrillé ou corrodé de l'intérieur présente un vrai risque mas nécessite un démontage intégral et son passage sur un marbre? Seul un essai routier par un professionnel le permet. Le CT comprendra-t-il un essai routier avec un conducteur expérimenté, et assez grand et fort pour maîtriser certaines machines? Imaginez un contrôleur auto lambda faire un essai sur route d'une Ferrari, une Lamborghini, une Bugatti Veyron? Quid de l'assurance pour indemniser le propriétaire en cas d'accident? La justification d'un entretien régulier chez un professionnel ne serait-elle pas plus judicieuse pour obtenir la délivrance GRATUITE de l'attestation de CT, le professionnel étant légalement responsable de l'état de sécurité du véhicule qu'il rend ou vend au client?

Une fois de plus il s'agit d'une mauvaise réponse à un vrai problème. Mais en quoi un CT améliorera-t-il l'accidentologie de véhicules qui sont non responsables dans 65% des cas, et dont l'état n'intervient que dans 0,5% des causes? Et alors qu'en 10 ans le parc a augmenté de 30% et la sinistralité baissé de 19%? Sans oublier, et cela est appris au permis de conduire, que sur la quasi-totalité des 2 RM l'ensemble des éléments de sécurité sont visibles à l'œil nu (sauf la batterie qui n'en fait pas partie). L'Europe a prévu la possibilité de mesures alternatives que plusieurs pays de l'UE utilisent pour se passer d'un dispositif inefficace, administratif et couteux qui ne sert que des intérêts privés. Une fois de plus le gouvernement choisit de taxer les citoyens pendant qu'il allège les impôts des milliardaires et des multinationales.

N° 963074 -

par :

08/07/2023 16:16

Je suis opposé à ce contrôle technique dont l'obligation ne relève que d'un esprit partisan de certaines associations sans aucune connaissance de la pratique de la moto, et d'études dont la seule finalité est l'aspect financier. La sécurité routière, en moto, fait partie de la vie du motard et de sa

longévité, et ne peut être attribuée à un contrôle essentiellement visuel effectué par des personnes non concernées par l'essence même du 2 roues moto.  
Serait on dans l'établissement d'une nouvelle taxation, sous le couvert du politiquement correct?

N° 963075 - La priorité de ce contrôle technique est sans aucun argument  
par :

08/07/2023 16:17

La moto est principalement un véhicule de loisir, elle n'est en aucun cas la cible prioritaire des dangers sur la route. La plupart des motards sont animés d'une passion, croyez-vous vraiment qu'il ne prête pas toute l'attention à leur moto. Faites déjà un contrôle technique des routes qui permettraient d'éviter de nombreux accidents. La plupart des accidents motorisés sont dus à l'inattention des automobilistes. L'homologation des motos n'est-elle pas déjà un gage de sécurité. Vous voulez seulement ajouter une vignette supplémentaire sur un véhicule avec un contrôle technique que les motards font déjà d'eux-mêmes. À part ajouter une taxe, je ne vois d'aucune utilité ce contrôle technique, à part pour les petites cylindrées qui sont pour la plupart modifiées sans aucune réflexion.

N° 963076 - Contrôles techniques des véhicules motorisés deux et trois roues  
par :

08/07/2023 16:20

Puisque nous devons passer par le contrôle technique moto, autant le faire par les concessions moto qui sont les plus appropriées et formées dans le domaine du 2 roues, et non pas par les centres de contrôle technique voiture qui seront formés à la va vite et qui ne seront intéressés que par leur chiffre d'affaire !! actionnaire oblige ....

N° 963077 - Non au CT  
par :

08/07/2023 16:21

L'Europe n'est pas mon pays. La France n'est pas une fédération de l'Europe. Les motards sont beaucoup plus responsables de son deux roues que les automobilistes de leur véhicule. Sécuriser les routes est plus prioritaire que de nourrir des sociétés de contrôle technique. À force d'emm...der les Français les problèmes risquent d'arriver. À bon entendeur salut.

N° 963078 - Refus catégorique  
par :

08/07/2023 16:23

Dans la mesure où les routes ne sont pas entretenues et donc dangereuses, cette nouvelle contrainte pour les usagers est une hérésie. Nos motos c'est nos vies et nous en prenons soin et attendons de même du gouvernement concernant l'état des routes !

N° 963079 - Contrôle technique des motos et scooter de 2, 3 et 4 roues motorisés  
par :

08/07/2023 16:29

Plutôt que d'imposer un contrôle technique à ces véhicules très bien entretenus par leurs propriétaires, question de vie ou de mort, il y aurait moins d'accidents si nos routes françaises étaient mieux entretenues : trous et fissures dans le macadam, sont notre lot quotidien ....  
Cordialement

N° 963080 - CT Moto 2024 et ses côtés "flou"!

par :

08/07/2023 16:29

CT Moto 2024.

Je pense tout d'abord que le contrôleur des futurs centres de contrôle technique moto 2024 devraient tous (sans exception!) posséder le permis moto "A".

Ensuite, il serait souhaitable qu'ils aient travaillé durant au moins une année chez un concessionnaire moto, fiches de paye faisant foi.

Une moto n'est ni une voiture, ni un camion!

Ensuite, quelles seront les modalités de prise en charge des réparations si la moto tombe durant le dit contrôle?

Enfin, si le possesseur de la moto doit la manipuler lui-même, que se passera-t-il au niveau de la prise en charge s'il tombe avec son engin lors du dit CT Moto surtout s'il y a invalidité suite aux blessures?

Merci, cordialement,

N° 963081 - Aberration du CT moto

par :

08/07/2023 16:32

Bonjour, motard depuis 1976, j'ai eu quelques déboires comme excès de vitesse donc retrait de permis, glissades dues au sable ou gazoil sur la route, quelques petits accidents sans conséquences comme refus de priorité (non arrêt au stop, priorité à droite etc.) due à quelques personnes qui ne sont pas forcément attentives sur la route, bref tout ça pour dire que je n'ai jamais eu de problèmes mécanique et de sécurité vue quelle celle ci est primordiale sur une moto, on ne peut pas rouler en moto si on n'est pas en sécurité, et ce qui est bien dommage c'est que l'on est un gouvernement qui ne pense qu'au pognon et non à la sécurité, et je voudrai savoir si le personnel qui va s'occuper du CT seront des motards(mdr) bon tout ça pour vous dire je suis totalement contre le CT moto cordialement.

N° 963082 - points de controles

par :

08/07/2023 16:37

L'ensemble des points invoqués sur le décret visant les contrôles à effectuer sont déjà effectués lors d'un entretien annuel chez le concessionnaire par des professionnels de la marque connaissant parfaitement les motos du réseau et de plus gratuitement. De plus ces derniers disposent du permis moto afin de pouvoir tester et rouler les véhicules. Lors de l'entretien annuel, tous points défaillants sont transmis au propriétaire afin d'autoriser le remplacement après accord. Il aurait été plus pertinent de proposer l'établissement d'un certificat de conformité du véhicule délivré par le concessionnaire dans les mêmes conditions que celle invoquée par le décret. Certificat de conformité délivré dans un premier temps à 5 ans puis tous les 3 ans. Les concessionnaires dans leur ensemble sont déjà bien équipés en matériel de contrôle, hormis peut-être certains appareils de contrôles plus spécifiques au centre de contrôle technique indépendant. Mais cela ne doit certainement être un obstacle. Effectuer l'entretien de son véhicule chez le concessionnaire, un garagiste indépendant, et délivrer un certificat de conformité et de sécurité uniquement par le réseau de la marque du véhicule tous les 5 ans puis tous les 3 ans paraît plus crédible que de passer par des centres de contrôle technique qui pour beaucoup de ces personnels seront incompétents face aux différentes motos qu'ils devront contrôler. Je ne suis pas convaincu qu'un motard laissera sa moto sans surveillance lors du

contrôle par un personnel non motard contrôlant dans la plupart des cas des voitures, des bus et des camions. Les centres de contrôles techniques pourront-ils subir l'arrivée massive des motos, mobylettes, et autres voitures alors que ces centres sont déjà pour certains débordés par la charge de travail? Il est à prévoir que cet afflux de véhicules supplémentaire provoquera pas des infractions par dépassement de limite de vitesse par manque de créneaux de rdv.

La principale source de motivation des associations portant à cœur ce projet, la pollution et les nuisances, uniquement que ces 2 points car la sécurité des motards leur importe peu ....

Il aurait dans ce cas été plus pertinent d'interdire le remplacement des échappements d'origine ou le remplacement de ce dernier en cas de défaillance par un identique d'origine monté dans le réseau de la marque du véhicule qui délivrera à nouveau un certificat de conformité. Il est aussi dans ce cas du devoir du constructeur de faire le nécessaire afin de réduire au mieux les nuisances, la pollution, et de rendre le dispositif non démontable.

30% de motards supplémentaires sur nos routes ces dernières années, 19% de mortalité en moins, pour 0.5% de défaillance technique. La communauté motard semble bien plus sérieuse qu'elle l'est que celle des automobilistes et autres catégories de véhicules. La communauté motard est aussi beaucoup plus active concernant la prévention et la sensibilisation des dangers de la route que l'ensemble des autres catégories de véhicules. Action de la [association de motard], stage post permis, journée trajectoires de sécurité en compagnie des EDSR, et tant d'autres journées de sensibilisation.

Une moto en toute conformité, neuve, thermique ou électrique pour le bien-être de la qualité de l'air ... sera de toute évidence non sécurisée sur une route en réfection par ajout de gravillon, disons de champs de gravillons et qui est complètement aberrant, et risquant de terminer en cas de freinage d'urgence dans des barrières de sécurité décapitantes dénoncées depuis de nombreuses années. Comment est-il possible de nos jours acceptable au contribuable de financer des réfections de routes qui sont de véritables routes impraticables pour les motards à cause de l'importante pellicule de gravillons! L'aspect sécurité ne se limite pas qu'à l'état du véhicule. Le motard est bien sûr responsable en premier lieu par son comportement sur la route mais aussi l'infrastructure est aussi importante.

En résumé, je suis opposé au contrôle technique du véhicule tel qu'il est actuellement proposé, c'est-à-dire par des centres de contrôle non équipés et non qualifiés pour des motos. En contrepartie, je suis favorable au contrôle suivant les dispositions des points de vérifications du véhicule rédigés dans l'arrêté, propre à un 2-roue motorisé, par la délivrance d'un certificat de contrôle de conformité et de sécurité délivré uniquement par le réseau de la marque du véhicule.

Le motard citoyen contribuable se pliera au règlement, les hors-la-loi et délinquants sans de la route en 2 roues non homologués, sans permis moto continueront d'accumuler les infractions!! "Faible avec les forts délinquants, fort avec les faibles contribuables"

L'état fait payer chère la facture par un dispositif non crédible à l'ensemble de la vraie et authentique communauté motard déjà acquiescente à la sécurité depuis de nombreuses années.

N° 963083 - Encore une taxe pour les bons élèves

par :

08/07/2023 16:37

Ce ne sera pas long, mais un dégoût m'envahit concernant nos "feseurs de taxes".

Nous roulons sur des routes dégradées ce qui provoque 97% des causes des accidents des 2-roues et c'est nous et nos machines que nous incrimons.

Le contrôle technique nous le pratiquons toutes les semaines, car les motards savent que c'est leur vie qui est en jeu.

Nous ne pouvons rien contre l'ignorance de nos énarques soutenus par des "assos bobos" de la ville qui veulent nous dire comment vivre chez nous et prenant comme alibi l'Europe.



Je suis amer et en colère que l'on me dicte à tous les instants ce que je dois faire et surtout ce que je dois payer pour vivre dans notre pseudo démocratie.

J'ai mal à ma FRANCE.

salut

N° 963084 - Encore une taxe pour les bons élèves

par :

08/07/2023 16:38

Ce ne sera pas long, mais un dégoût m'envahit concernant nos "feseurs de taxes".

Nous roulons sur des routes dégradées se qui provoque 97% des causes des accidents des 2roues et c'est nous et nos machines que nous incriminons.

Le contrôle technique nous le pratiquons toutes les semaines, car les motards savent que c'est leur vie qui est en jeu.

Nous ne pouvons rien contre l'ignorance de nos énarques soutenus par des "assos bobos" de la ville qui veulent nous dire comment vivre chez nous et prenant comme alibis l'Europe.

Je suis amer et en colère que l'on me dicte à tous les instants ce que je dois faire et surtout ce que je dois payer pour vivre dans notre pseudo démocratie.

J'ai mal à ma FRANCE.

salut

N° 963085 - CT moto

par :

08/07/2023 16:40

Ce contrôle technique ne servira à rien car nous entretenons régulièrement nos motos. Par ailleurs il a été démontré que les accidents de deux roues causés par une défaillance du véhicule ne représente même pas 1% de ces accidents.

N° 963086 - Revoyez vos arguments.

par :

08/07/2023 16:45

Bonjour,

La directive européenne 2014/45/UE se base sur des chiffres qui lui ont été fournis par la société X qui serait le premier bénéficiaire d'une telle mise en place. Ces chiffres sont invalidés par des dizaines d'études, dont certaines émanent de votre propre gouvernement.

Comment se fait-il qu'à aucun moment nos élus, notre gouvernement, ne remettent en question une décision qui a été prise sur des mensonges ? Avons-nous donné les pleins pouvoir pour décider de tout à notre place ? Dans ce cas : à quoi sert notre gouvernement s'il ne fait rien pour défendre les intérêts de son peuple et obéit aveuglément à des décisions qui sont dirigées par des intérêts privés ?

Cordialement

N° 963087 - Point de contrôles sur une moto

par :

08/07/2023 16:48

Les organes de sécurité qui feront l'objet d'un contrôle technique sont les organes que tous les motards surveillent déjà pour éviter tout risque compte tenu de leur fragilité à deux roues. Les motards qui ne font pas ces contrôles et n'assurent pas le suivi des révisions de leur véhicule sont quasi à chaque fois des motards qui roulent sans permis et sans assurance (et donc qui ne feront pas leur contrôle technique). Vous allez faire peser sur une population déjà consciente du danger (motards avec permis et assurance) la problématique du manque d'entretien des motos ou des scooters qui dans tous les cas ne feront pas leur CT. Cela ne résoudra pas la problématique et conduira les motards formés et conscient des risques à avoir des contraintes supplémentaires malgré leur investissement déjà fort dans la sécurité de leur deux roues.

N° 963088 - Enfin

par :

08/07/2023 16:49

Tous les arguments présentés par les 2 roues s'appliquent également aux véhicules à 4 roues (entretien, utilisation, kilométrage annuel, ...).

Tous les entretiens réalisés par des garages de marque vérifient les éléments de sécurité et seuls les véhicules entretenus hors réseaux peuvent être dangereux. Les réparations "amateurs" peuvent être dangereuses, quel que soit le véhicule.

Dans toutes les catégories, il existe des propriétaires consciencieux et d'autres (beaucoup) moins.

Par contre, il n'est pas compréhensible que les périodicités soient différentes. Certains "2 roues" roulent peu, comme certaines automobiles, et d'autres beaucoup plus (véhicule unique, livreurs, ...).

Il semble par contre que les moins de 50cm<sup>3</sup> ne soient pas visés, ce qui est regrettable car ce sont probablement les plus modifiés et les plus dangereux.

N° 963089 - consultation sur la mise en place du contrôle technique des deux roues

par :

08/07/2023 16:51

Motard depuis de longues années, je mets un doute sur la fiabilité du contrôle technique des deux roues motorisées pour les raisons suivantes :

- Faisant avant chaque utilisation de ma moto une vérification des organes de sécurité, je ne me considère pas faisant partie des 0,3 % des utilisateurs de deux roues défaillant.
- A ce jour je n'ai connaissance d'aucun CT à proximité de mon domicile ayant la formation et le matériel adéquate ce qui me placera potentiellement en situation d'illégalité.
- Ce maillage territorial insuffisant risque des déplacements trop long pour en trouver un, qui plus est les 50 cm<sup>3</sup> n'ont pas la vocation d'effectuer de long parcours en particulier en province où la voirie est potentiellement dangereuse avec la circulation automobile.
- A la lecture des points à contrôler, il me semble que cela est plus un copier-coller du CT des voitures. Hors la conception et les spécificités des deux roues est techniquement différente, ce que ne prend pas en compte le projet CT moto.
- Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.
- Sur le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, et une récente étude de l'ADEME démontre une nette amélioration en termes de consommation et d'émission. En outre un deux roues entraîne moins de pollution du aux trajets plus court, et un véhicules deux roues de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.
- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

Cordialement.

N° 963090 - Au service des lobbys

par :

08/07/2023 16:56

Bonjour,

Je trouve totalement anormal qu'une partie de mes impôts serve à financer un tel décret.

Certe les lobbys n'ont pas le droit de citer en France (bien que l'on se demande parfois si certains dîners ne finissent pas en lois ou décrets très orientés) mais ils travaillent d'arrache pieds au parlement européen d'où provient la demande de mise en place du contrôle technique deux roues. Ce décret n'a aucune raison d'être en l'état.

Pour ma part je n'ai pas besoin de quelqu'un pour me dire quand aller faire réparer ma moto afin de rouler en sécurité.

Je sais le faire de mon propre chef car je tiens à ma vie. J'y tiens d'autant plus que je l'ai mise en danger en toute conscience lors de mes 22ans au service de la France et ce sur plusieurs théâtre d'opérations. Je ne connais personne dans mon entourage qui délaisse sa moto au point qu'elle soit un danger sur la route.

Il est de plus en plus sidérant de n'écouter que les gens qui ont un intérêt politique ou financier et jamais la majorité qui s'exprime (j'ai voté pour le président actuel)

Enfin, je préférerais que mon argent serve à gonfler les rangs des policiers et de subventionner une VRAIE politique de la ville pour les quartiers difficiles (et notamment faire disparaître du paysage les scooters trafiqués qui ne sont pas concernés par le CT) plutôt qu'un nombre non négligeable d'agent administratifs et de collaborateurs politiques soient payé à mettre en musique une loi édicté par un lobby.

Merci de m'avoir lu.

Bien à vous, cher(e) lecteur(rice).

N° 963091 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

08/07/2023 17:05

Bonjour,

Je ne suis pas possesseur d'un deux-roues donc mon avis n'est pas influencé par mon intérêt personnel.

Je pense que cette loi est juste là pour satisfaire le lobby des contrôles techniques. En effet, concernant les cyclomoteurs, je pense que la grande majorité sont bien conscients de l'importance de bien les entretenir. Concernant les voitures sans permis, je ne pense pas qu'il y ait de risques importants vu leurs caractéristiques. Le seul intérêt serait d'éliminer les cyclomoteurs trafiqués, souvent bruyants. Mais les possesseurs de ces engins là, au mieux le mettront en conformité juste le temps du contrôle et au pire ne le passeront pas.

Sans compter les engins non homologués qui circulent quand-même sur les voies ouvertes à la circulation et qui continueront à le faire.

Finalement, les seuls qui vont en pâtir sont les possesseurs de ces véhicule qui auront des frais supplémentaires.

N° 963092 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :  
08/07/2023 17:11  
%%

Stop by my web-site

N° 963095 - Contrôle technique moto  
par :  
08/07/2023 17:15  
région Bretagne, motard depuis 22 ans  
Moto actuel : Honda cb750 de 2003 avec 15000km au compteur

Lorsque que je me souviens de la mise en place du contrôle technique pour les voitures, il y a avait bien entendu un nombre important de personne contre, cependant à cette époque , on voyait sur nos routes un nombre important de véhicule très mal entretenu et le nombre d'accidents liés au mauvais entretien étaient importants ...

Aujourd'hui, au vu des différents chiffres de la sécurité routière, le nombre d'accidents en 2 roues liés à un mauvais entretien ou mauvais état apparaisse très très faible ...

Ce CT moto ne semble donc pas utile pour la sécurité routière ....

De plus, lorsque nous suivons la formation du permis moto, on nous apprend à contrôler régulièrement son véhicule pour la sécurité comme l'éclairage, les freins, les pneus ....

Il est d'ailleurs très facile de contrôler par exemple le fonctionnement des feux stop et ce contrôle s'effectue seule ...celle toute la différence avec une voiture .....l'ensemble des points de contrôle sont visibles ...

Je pense donc que je n'ai pas besoin que mon véhicule soit contrôlé par un professionnel car je n'ai jamais vu un motard rouler avec une moto sans frein ou des feux HS, des pneus totalement usés ou dégonflés

Le risque en moto est tellement important que le motard contrôle régulièrement son véhicule.

Ma fille a eu un scooter 50 cm3 pour ses 14 ans et malgré une formation très minimaliste, jamais elle n'aurait roulé avec des pneus usés ou des freins inopérants ...elle a tout de suite pris conscience des risques ...Depuis, elle a obtenu son permis B et elle est beaucoup moins regardante sur l'état et l'entretien de sa voiture ...

Ça, c'est la réalité ...

Le bruit ...oui beaucoup de moto fond du bruit.

Il suffit d'appliquer la loi déjà existante sur l'usage d'échappement non homologué ou sans chicanes et équiper les policiers et gendarmes avec des sonomètres et donc verbaliser en conséquences.

Je pense réellement que la mise en place d'un CT pour les motos n'apportera pas plus de sécurité routière et N'évitera pas le bruit, il suffit de remettre l'échappement d'origine pour le ct.

N° 963096 - Analyse de l'efficacité du projet de C.T proposé

par :  
08/07/2023 17:17

Bonjour,

En se basant sur des faits et non sur des « à priori », la mise en place du contrôle technique moto proposé n'aura aucune incidence sur les accidents, la pollution sonore ou la pollution atmosphérique

des 2RM en France. De plus, l'Europe nous impose un résultat et non le moyen d'y parvenir. Le CT envisagé n'apportera aucun résultat, il faut trouver un autre moyen. En effet :

- ACCIDENTS : comme démontré par les expertises d'assurance 2RM, la cause des accidents dus à l'état de la machine est largement inférieure à 1% . Ce qui n'impactera pas les statistiques de sinistralité, les 1% étant noyés dans le « bruit » des autres causes. Par contre, l'état des routes est associé à 30% des accidents 2RM : le politique le sait parfaitement, et devrait logiquement prioriser une action sur cet item

- BRUIT : le bruit des 2RM est un fléau. Mais changer un pot avant de se présenter à un contrôle technique ne prend que 20mn dans le pire des cas, avant de le remettre après avoir obtenu un CT conforme. La aussi, inutilité complète du CT sur cet item pour supprimer les pots bruyants

- POLLUTION : les 2RM relativement récents (après 2010) sont à injection, avec sondes et capteurs adaptant automatiquement la combustion avec peu de réglages possibles (sauf à modifier la cartographie : mais un CT peut-il vérifier ce point « visuellement » sans compétences et outillages spécifiques, et bien sûr à coût réduit ?). Les 2RM avant 2010 à carbu peuvent se régler, mais de façon empirique et aléatoire sur le taux de pollution. Etant peu nombreux dans le parc roulant actuel, l'impact de ces machines sur la pollution est marginal.

On voit que l'impact de l'item pollution lié au CT est faible, sauf à supprimer tous les 2RM d'avant 2010 au prix d'un gâchis écologique envoyant à la poubelle des véhicules qui, de toutes les façons, vont s'éteindre au fil du temps ...

Le CT est donc totalement inutile. Alors, pourquoi l'imposer, si ce n'est pour générer des profits aux acteurs du contrôle technique ([réseau de contrôle technique], Norisko, Autisur, etc ...), et à l'Etat via 20% de TVA sur chaque contrôle ? J'accepte volontiers de payer tous les impôts utiles à la collectivité. Mais m'imposer de payer pour une prestation totalement inutile - quel que soit son prix - s'appelle du RACKET. Quel citoyen, confiant dans sa représentation politique, pourrait l'accepter ? Merci à vous, femmes et hommes politiques, de raison garder, et de trouver d'autres moyens pour agir sur le comportement des conducteurs et l'état des routes avant d'accuser la machine ...

Cordialement, un citoyen motard qui ne comprend pas pourquoi on en est arrivé là !

N° 963097 - Controle Tech des Routes !

par :

08/07/2023 17:17

Détenteurs d'un permis moto 1400cm3 et plus depuis 36 ans je tiens à vous faire part de mon sentiment quant au Contrôle Technique Moto. Par expérience je n'ai jamais pris la route avec ma moto sans freins ou pneus usés ! Un motard sait que rouler sans freins ou avec par exemple des pneus sous gonflés risque de mettre en péril sa vie. Quant aux clignotants, nous, motards, savons que nous ne pouvons pas nous en passer dans la mesure où les voitures ne prêtent que peu d'attention aux motos. Ensuite, nous savons qu'il vaut mieux rouler en phare de jour pour être vu par les autres. Il est même souhaitable que la moto soit entendue avec son échappement, non pas pour casser les oreilles des autres mais pour que ceux soient attentifs à nous. C'est en cela que les motards de la Police Nationale, ont une sirène deux tons en plus du girophare afin d'être vu par les automobilistes ! Cela va de soi, que passé une certaine heure le soir par exemple, tous bons motards ne roulent afin de ne pas casser les oreilles de ses voisins. Les motards ont une conscience ! Si nous regardons les trotinettes électriques ou les scoters électriques nous nous rendons compte que ne faisant pas de bruit, ils sont victimes d'accident. Enfin, il serait très judicieux que la DDE ou les services techniques routiers soient attentifs aux nids de poules, ou aux craquellements du bitume. Ou encore que ces mêmes services soient attentifs à ce que les camions de transports soient bâchés afin de ne plus avoir d'échapper de sable sur le bitume, qui occasionnent parfois des pertes de contrôle du véhicule sur route. Il faudrait de même qu'il n'y ait plus de sacs de ciments crevés sur nos routes

ou encore de routes lézardées par un mélange de pétrole chaud, pour reboucher les fissures du bitume plutôt que de refaire de tronçons de route !! Il serait louable que soient installées des glissières de sécurité sur les bas côtés des routes ou virages dangereux, permettant ainsi aux motards de ne pas tomber dans un ravin par exemple. Enfin il serait très intéressant que les motards soient consultés pour savoir ce qu'il faut mettre en place pour notre sécurité !

Les motards sont des personnes qui recherchent avant tout la sécurité, s'équipant de gants à coques, de blousons avec protections et même de gilet Airbag. Nous sommes des usagers de la route responsables et nous n'avons pas besoin d'un contrôle technique qui au final ne servirait qu'à puiser dans le porte-monnaie des motards !

N° 963098 - Contre le projet

par :

08/07/2023 17:25

Monsieur le Ministre,

Est-il nécessaire de mettre en place un contrôle technique pour les deux Roues?

De plus en excluant le 50 et 125cm<sup>3</sup>, qui sont les plus trafiqués, et mal entretenus, donc polluants.

Si nous nous appuyons sur les statistiques de mortalité sur les accidents de deux roues, pour cause de mauvais entretien, déjà il faudrait enlever les 50 et 125, et là je pense que nous serons proches de zéro.

Alors, pourquoi un contrôle technique, dites-moi?

Pour prendre de l'argent à des gens qui ont un peu de moyens?

Vous devriez mettre en place un TVA à zéro sur les vêtements de protection des motards, cela aurait directement un impact positif sur les accidents graves.

Merci de prendre en compte mon avis.

N° 963099 - Sans titre

par :

08/07/2023 17:31

Je roule en moto depuis plus de 40 ans et je n'ai sincèrement jamais vu une "épave" moto sur la route contrairement aux autos.. Et je sais de quoi je parle, j'étais contrôleur technique. Les motards tiennent à leur vie sauf peut-être à Paris qui, à mon avis, est pris en exemple pour tous les deux-roues français...

N° 963100 - Enduro loisir

par :

08/07/2023 17:34

Nos machines sont équipées au minimum pour éviter de casser clignotants, rétroviseurs, systématiquement détruits lors des chutes.

Amateur de rando moto comme des milliers, sans licence compétition bien sûr, des motos qui font très peu de kilomètres par an.

Contrôle technique pour quoi faire sur ces engins de loisirs ?

N° 963101 - Contrôle

par :

08/07/2023 17:41

Tout le monde c'est qu'aujourd'hui la majeure partie des motards font les entretiens leur moto. et que Macron lâche le fions de l'Europe pour favoriser les gens comme [réseau de contrôle technique] sous couvert de l'écologie pour ce donner bonne conscience et encore un fois de plus prendre de l'argent

au gens qui bosse car ça n'empêchera les vols dans gens qui sont dans les cités simplement tout le monde veut ce donné bonne conscience sous couvert de l'écologie certes il faut des règles mais au lieux de faire gouvernementaux à données de la l'argent à droite à gauche pour les étrangers et le reste ont a un gouvernement de faut cul et vivement que ça change .

N° 963102 - Participation à la consultation

par :

08/07/2023 17:55

Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

Je suis Contre

N° 963103 - Contrôle technique moto

par :

08/07/2023 17:56

Étant motard depuis plusieurs années, la première chose qui me préoccupe quand je prends ma moto c'est l'état de cette dernière, l'état des freins , de la direction, etc . C'est une question de sécurité pour moi ! La grande majorité des motards prend soin de son "deux roues " et n'a pas besoin d'un contrôle pour savoir si son véhicule est potentiellement dangereux.... En revanche ce qui m'inquiète plus est la dégradation constante et l'abandon de l'entretien de nos infrastructures routières. Á de nombreuses reprises j'ai été surpris par des trous non signalés, du gravier sur la chaussée entraînant des dérapages, des bordures non fauchées. J'aimerais connaître le nombre d'accidents causée par l'état des infrastructures et celui causée par un problème technique lié à un mauvais entretien de sa moto. Au niveau environnemental, je doute également que le nombre de deux roues si on le compare au "parc automobile" a vraiment une incidence significative sur les émissions de CO2 de notre pays.

Une fois de plus nous allons devoir mettre "la main à la poche" pour avoir le droit de nous déplacer. Cela ressemble à une nouvelle privation de liberté . En effet dès 2024 certains motards seront déjà privés de la possibilité de circuler dans certaines agglomérations. Messieurs les législateurs, vous remettez en cause le principe d'égalité qui fait partie de notre devise républicaine. Les moins favorisés d'entre nous souffriront encore de cette décision européenne que vous vous apprêtez à valider. Tout cela pour des raisons de sécurité et d'uniformité législative qui sont à mes yeux non fondées. Vous créez une rancoeur et une incompréhension qui est regrettable. Je vous demande solennellement de renoncer à ce projet et d'ouvrir un dialogue constructif avec les associations de motards.

Bien cordialement,

Un motard soucieux de sécurité et d'environnement.

N° 963104 -

Orthoprothésiste

par :

08/07/2023 17:58

Possédant une moto de 98 , est parcourant plus au moins 1500 kilomètres par an.

Je ne vois pas bien ce que peut apporter de plus en terme de sécurité le contrôle technique car je visualise moi même les éléments de sécurité (frein, pneus, chaîne et autres). En revanche le bonhomme qui monte dessus aimerait avoir des formations accessibles pour remettre au goût des réflexes et permettre une meilleure anticipation des évènements (chose que j'ai fait par

intermédiaire de l'afdm). Je suis aussi professionnel de santé, je constate que la plupart des accidents sont par des tiers ( la chaussée, animaux, autres usagers de la route). Je traité aussi des policiers ou gendarmes motorisés qui chute au cours de leur intervention, je pense que leurs motos sont révisés et contrôler régulièrement.

Je ne suis qu'un

motard prudent et entretenant régulièrement ma moto car je n' ai pas les moyens d'investir dans du neuf, mais je ne suis pas à l'abri du comportement d'une tierce personne.

N° 963105 - Contrôle technique moto

par :

08/07/2023 18:02

Étant motard depuis plusieurs années, la première chose qui me préoccupe quand je prends ma moto c'est l'état de cette dernière, l'état des freins , de la direction, etc . C'est une question de sécurité pour moi ! La grande majorité des motards prend soin de son "deux roues " et n'a pas besoin d'un contrôle pour savoir si son véhicule est potentiellement dangereux.... En revanche ce qui m' inquiète plus est la dégradation constante et l'abandon de l'entretien de nos infrastructures routières. Á de nombreuses reprises j'ai été surpris par des trous non signalés, du gravier sur la chaussée entraînant des dérapages, des bordures non fauchées. J'aimerais connaître le nombre d'accidents causée par l'état des infrastructures et celui causée par un problème technique lié à un mauvais entretien de sa moto. Au niveau environnemental, je doute également que le nombre de deux roues si on le compare au "parc automobile" a vraiment une incidence significative sur les émissions de CO2 de notre pays.

Une fois de plus nous allons devoir mettre "la main à la poche" pour avoir le droit de nous déplacer. Cela ressemble à une nouvelle privation de liberté . En effet dès 2024 certains motards seront déjà privés de la possibilité de circuler dans certaines agglomérations. Messieurs les législateurs, vous remettez en cause le principe d'égalité qui fait partie de notre devise républicaine. Les moins favorisés d'entre nous souffrirons encore de cette décision européenne que vous vous apprêtez à valider. Tout cela pour des raisons de sécurité et d'uniformité législative qui sont à mes yeux non fondées. Vous créez une rancoeur et une incompréhension qui est regrettable. Je vous demande solennellement de renoncer à ce projet et d'ouvrir un dialogue constructif avec les associations de motards.

Bien cordialement,

Un motard soucieux de sécurité et d'environnement.

N° 963106 - contrôle technique moto

par :

08/07/2023 18:03

bonjour, je suis contre la mise en place de ce contrôle technique, car, lorsqu'il a été mis en place pour les voitures, 17% de ces véhicules étaient en cause dans des accidents dues à leurs mauvais état !!!!

Or, aujourd'hui, 0.3% des accidents "motos" sont dues à leur mauvais état !!!

un motard est beaucoup plus attentif à l'état de son véhicule, car, si ses plaquettes, ses pneus, son niveau de liquide de frein, son éclairage, etc ... il le voit tout de suite, et ne s'engagera pas sur la route avec une moto en mauvais état, car il le paiera très cher, et tout de suite, et c'est pour ça que leurs motos sont si bien entretenues, tout comme un chauffeur poids lourd fait sa "vérif" avant de partir, d' ou le fait des 0.3% !!!

Mais les accidents, sont essentiellement dues aux automobilistes qui sont aux téléphone, qui ne respecte pas le code de la route en ne mettant pas de clignotant, et quand bien même, ils le mette, ils ne s'assure pas qu'ils ont la place de changer de file, puisqu'ils ne cherchent pas la "moto" !! alors que l'inter files est en expérimentation.



Ce qu'il faudrait faire surtout, c'est de vraiment sensibiliser lors du passage du permis B, et C, à "chercher" la moto, ainsi qu'avec des pubs sur les chaînes télé, et les réseaux sociaux ce qui réduirait considérablement le nombre de morts à moto !!!

Sans oublier l'état des routes !!! qui est catastrophique, et sources de nombreux accidents motos !!! De plus, ces trois associations qui font du lobbying auprès du conseil d'état, car la mobilité ne peut pas se faire qu'en vélo, ainsi que [réseau de contrôle technique] qui veut le "marché" et qui devra avoir des employés titulaires du permis moto afin de manipuler les motos.

Donc, pour tout cela, je suis contre la mise en place du contrôle technique moto.

Et, en résumé, que l'état, les départements, et les communes s'occupent des routes, moi je m'occupe de ma moto, et j'ai les factures !!!

Espérant avoir bien contribué à votre réflexion, je vous souhaite une bonne journée.

Cordialement.

N° 963107 - Contrôle technique moto

par :

08/07/2023 18:07

Bonjour,

Je suis contre ce projet de contrôle technique moto.

En tant que motard, je pense que nos motos sont bien entretenues et en bon état pour la bonne et simple raison que nous roulons dessus avec relativement peu de protection, donc notre vie dépend du bon état de notre 2 roues.

Je pense que pour vraiment lutter efficacement contre l'insécurité routière il y a d'autres pistes, par exemple :

- être plus intransigeant contre les conducteurs en état d'ivresse ou conduisant sous l'emprise de stupéfiants (confiscation véhicule, pas exemple)
- ne pas redonner des points de perdus au cours de stage payant, qui ne font que renflouer les caisses de l'état (et encore pas beaucoup) et qui remettent des délinquants sur la route moyennant finances.
- ne plus signaler les radars par des panneaux
- confisquer les véhicules de ceux qui conduisent sans permis ou sans assurance
- etc.

Bien sûr, cela demande un certain courage (politique ou pas d'ailleurs).

N° 963108 - Contrôle technique 2 roues

par :

08/07/2023 18:08

Bonjour.

Utilisateur de 2 roues motorisés depuis mes 14 ans (1988), je pense qu'il n'est pas nécessaire d'imposer le CT.

Un motocycliste contrôle lui-même les éléments de sécurité de sa moto, sans lesquels sa vie serait mise en danger. Je pense par contre que plus de contrôle de police devrait être effectué concernant les échappements bruyants qui donnent une mauvaise image des motards. Mais pour cela il faudrait équiper la police et la gendarmerie de sonomètre, chose très rare voir inexistante. En effet je n'ai jamais vu aucun contrôle concernant le bruit dans ma région (paca). Je suis pour les mesures alternatives proposées par l'Europe et le bon entretien des routes et infrastructures causant de multiples accidents.

N° 963109 - Désaccord sur le contrôle technique moto

par :

08/07/2023 18:10

Je suis bien évidemment contre le contrôle technique moto. La raison de mise en place est tout à fait contestable. Mon expérience moto date bien avant mon permis passé en 1985 et si je suis encore là aujourd'hui ce n'est pas grâce à l'entretien de nos routes mais bien au soin porté à mes motos, tout comme la majorité des motards je connais l'importance de pouvoir monter avec toute confiance sur sa moto et on croise rarement des motards non concernés par l'état de leur moto alors que c'est très loin d'être le cas pour les voitures et ce malgré le contrôle technique.

N° 963110 - Opposé au CTP

par :

08/07/2023 18:10

En 1984, La France a créé une exception en Europe en bridant les motos à 100 CV, jusqu'en 2016. Là, cela n'a pas gêné le gouvernement et aujourd'hui, on tente de nous expliquer qu'il faut faire comme en Europe !

Je n'en vois pas l'utilité, si ce n'est que pomper de l'argent. Comme d'autres, j'entretiens mes motos ou les fais entretenir par un concessionnaire. Pas besoin d'un intermédiaire pour compter les 2 roues d'une moto au contrôle technique !

Possédant plusieurs motos, je préfère et de loin mettre l'argent dans l'entretien des motos et l'équipement plutôt que dans un contrôle technique.

Voilà ce qui va se passer pour moi, pour éviter de me faire siphonner de l'argent inutilement : Certaines motos , les plus anciennes celles parcourant entre 20 et 300 kms/an ne rouleront plus, une seule sera présentée au CTP. Les autres motos et c'est dommage compte tenu de leur très bon état seront vendues pour pièces.

Alors bien sûr, je ne remercie pas les pseudo associations écolo  
Ni ce gouvernement d'incapable  
Et encore moins ce traître de Président

N° 963111 - Le contrôle technique doit il concerner tous les véhicules évoqués ?

par :

08/07/2023 18:19

Englober dans la même famille les véhicules à deux roues, les véhicules à trois roues et les quadricycles à moteur ressemble à un gros fourre-tout créé pour se débarrasser d'un problème et tenter de générer un nouveau profit au détriment du citoyen.

Il faut tout de même prendre en considération qu'il n'y a aucune similitude technique entre chaque "familles" ciblées.

A propos des quadricycles motorisés, il faut tenir justement compte de cette particularité.

Ce sont généralement des véhicules utilitaires de compléments pour diverses activités professionnelles ou des véhicules détenus par des gens qui, soit ne possèdent pas le permis de

conduire pour des raisons économiques ou par manque de capacités cognitives, soit par des gens ne possédant plus le permis pour des raisons diverses et variées.

L'entretien technique de ces véhicules dépendra donc de la compétence du propriétaire, de son état d'esprit à vouloir conserver son véhicule dans un état de conformité et bien évidemment de sa capacité financière à soutenir son véhicule.

De part la conception des quadricycles motorisés, il semble évident que ceux-ci devraient pouvoir être traités au même titre que les véhicules automobiles, sachant que les centres techniques semblent bien prédisposés à cela.

A propos des tricycles à moteur, cela semble être une famille de véhicules essentiellement à usage urbain. Leur présence dans les campagnes ne se ressent pas d'une manière évidente.

Ces véhicules sont conduits par des gens possédant déjà au moins un permis B et peuvent être considérés comme des véhicules complémentaires. Leur état technique dépendra aussi de l'état d'esprit du propriétaire et de ses capacités financières.

A propos des deux roues à moteur, le conducteur doit dans un premier prouver sa compétence à manipuler un deux roues sanctionnée par le permis de catégorie A.

Les épreuves dites "de plateau" sont connues pour leurs difficultés et portent sur la maîtrise à gérer l'insouciance de l'autre (l'automobiliste, l'état des voies) par des manœuvres d'évitement et de freinage.

Ceci montre la volonté de l'utilisateur à vouloir faire de la moto en s'engageant physiquement et financièrement dans la conquête du permis.

Il devrait donc sembler évident que la grande majorité des conducteurs de deux roues ne veulent pas remettre en cause leurs efforts et se mettre en péril en négligeant l'aspect technique de leur véhicule.

Conducteur aguerri, je n'ai jamais vu de motos "épaves roulantes" contrairement à certaines voitures et certains scooters.

L'état technique d'une moto est primordial et ne peut être négligé par son conducteur sous peine de "sanctions" irréversibles. De plus, tout défaut technique se révèle immédiatement au regard du conducteur.

Le contrôle technique des deux roues semble une aberration complète, en tenant compte du fait qu'il ne s'agit que d'une inspection visuelle qui ne révélera pas grand chose, laquelle est déjà menée par les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions lors de contrôles aléatoires assujettis à amendes en cas de défaillance.

L'esprit de fond qui apparaît dans cette démarche semble être une sorte de règlement de compte typiquement urbain entre des associations minoritaires de quartiers en lutte contre ce qu'ils considèrent comme des gêneurs.

De là à pénaliser toute une population, cela reste difficile à accepter.

N° 963112 - Tarifs du CT 2 roues Moto

par :

08/07/2023 18:21

Madame, Monsieur,

Le ministre des transports a parlé d'un contrôle technique des 2RM plafonné à 50 euros, ce qui est bien trop cher pour ce genre de véhicule. Vérif auto, contrôleur technique en France, propose des CT à 85 euros pour une voiture essence, sur une voiture il y a les ceintures ou encore des portes, des essuies glaces, quand un 2RM n'en a pas, de nombreuses ampoules supplémentaires, 4 suspensions quand un 2RM n'en a qu'une plus une fourche, 4 roues et 4 système de freinage, contre 2 sur une moto (et pas besoin de les démonter, tout se voit à l'œil nu) etc etc etc ... en bref, sur une moto vous aurez 2 à 3 fois moins d'éléments à contrôler, vous aurez moins de manipulation à faire (exemple: pas besoin de démonter la roue pour contrôler les disques et plaquettes de freins) un CT à

moins de 35euros me paraît bien plus cohérent. Une contre visite à moins de 10euros me semble aussi cohérent dans le sens où le contrôleur pourra contrôler la/les réparations directement devant son garage. La périodicité ( 1er contrôle à 5ans puis tout les trois ans , et 6 mois avant une vente me paraît raisonnable. Il est évident que le contrôleur technique devra posséder le permis de conduire adapté pour le véhicule qu'il contrôlera (am pour les 50, a1 pour les 125, a2 pour les 35kW, et a pour toutes les motos; pour des questions d'assurance . Bien cordialement.

N° 963113 - Avis sur le futur CT moto

par :

08/07/2023 18:28

Bonjour,

Motard expérimenté, je n'ai rien contre le CT, mais à condition qu'il m'apporte une plus value, notamment en terme de sécurité.

Malheureusement mon sentiment est que je vais devoir donner 50 e à une personne sans expérience de la moto, pour qu'il fasse la moitié (et encore...) et tous les 3 ans, des contrôles que je fais plusieurs fois par an sur mes motos.

J'ai aussi une pensée pour les contrôleurs, mal formés et pas du tout à l'aise avec des enclumes à roulettes de 2 à 300 kg, qui vont devoir intervenir sur les machines, sous l'œil inquiet et inquisiteur (doux euphémisme) des propriétaires.

D'ailleurs, quid des dégradations lors des CT ? assurance du centre ? assurance perso (et le malus qui va avec ?).

En conclusion, je dirais "ok pour le CT, mais prenez le temps de bien faire les choses, on est plus à 1 ou 2 ans près ... ".

Cordialement.

N° 963114 - Décret inutile

par :

08/07/2023 18:32

Ce décret est inutile et vient encore alourdir les nombreuses lois françaises.

Les motards n'ont aucunes réelles protections lorsqu'ils roulent. Le maintien en état de leur véhicule est donc l'élément central pour eux.

La défaillance technique dans les accidents n'apparaît que pour un pourcentage très faible, que l'on pourrait nommer d'insignifiant, s'il ne s'agissait pas de vie humaine.

Le contrôle technique n'apportera donc aucune amélioration.

L'argent serait bien mieux dépenser dans l'entretien des routes.

N° 963115 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

08/07/2023 18:34

Bonjour,

Pourquoi subir la pression de 3 associations qui souhaitent pourrir la vie des citoyens Français ? Et qui plus est, vous ouvrez la porte à d'autres associations sur d'autres thèmes. Un moyen de contrer une hémorragie future, serait de rendre ce contrôle GRATUIT si celui ci s'avère "obligatoire" .

Cordialement .

N° 963116 - Contrôle inutile

par :

08/07/2023 18:36

Ce contrôle technique n'apportera pas d'amélioration de la sécurité routière pour les 2 roues. Les moto de plus de 125 cm<sup>3</sup> sont en état. C'est notre vie dessus! Augmenter la sécurité en simplement interdisant le téléphone des automobilistes même en bluetooth. Et dans toutes les intersections, que de mettre , céder le passage sur les panneaux, les remplacer par priorité à gauche pour les ronds points, et mettre priorité à droite pour les carrefours. Là on sauve des vies. Stop au diktat de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consorts. De la part d'un motard depuis 1989.

N° 963117 - Commentaires CT moto

par :

08/07/2023 18:37

Le contrôle technique des voitures est actuellement basé sur une périodicité de 2 ans. Sachant qu'une voiture parcourt en moyenne au moins trois à quatre fois plus de kilomètres par an qu'une moto une périodicité de trois ans pour les motos semble être un non-sens. Une périodicité de six ans au moins semble donc être un maximum, et ce d'autant plus que les motos font en règle générale l'objet d'un suivi bien plus méticuleux de la part de leurs propriétaires que les voitures.

Le contrôle du niveau sonore semble totalement illusoire. Je suis à titre personnel souvent dérangé par des voitures équipés d'échappements bruyants. Or le contrôle technique des voitures a été instauré il y a plusieurs dizaines d'années. Cela n'empêche pas de remplacer le pot d'échappement une fois le contrôle technique passé. Et sur une moto, cette opération est plus rapide que sur une voiture, et ce d'autant plus que la proportion de motards capable de réaliser eux-mêmes cette opération est bien plus importante que chez les automobilistes. En effet, les motards sont en général des passionnés qui connaissent bien leurs motos et sont souvent capables de maîtriser nombre d'opérations mécaniques.

Avant la mise en place d'une obligation de contrôle technique il est impératif de s'assurer que la totalité des utilisateurs aient un centre à proximité de leur domicile. Il serait en effet aberrant que des utilisateurs occasionnels soient obligés de rouler autant pour aller passer le contrôle qu'ils ne le font le restant de l'année avec leur véhicule. De plus, pour les utilisateurs de cyclomoteurs limités à 45 km/h, s'ils sont obligés d'emprunter des routes où la vitesse autorisée est de 80 km/h (voire 90 km/h selon les tronçons ou les départements) pour se rendre à un centre, cela représente une mise en danger. Pour des raisons évidentes de respect de l'environnement, il convient que ces déplacements imposés soient les plus courts possibles. Il faudrait en conséquent attendre qu'il y ait suffisamment de centres de contrôles avant mettre en place la mesure, et laisser ensuite un délai suffisant pour que la totalité des propriétaires de véhicules concernés puissent avoir le temps d'avoir un rendez-vous et de s'y rendre. En ce qui me concerne, habitant dans une grande ville, je ne me déplace pas à moto en ville. Pour des raisons écologiques, je me déplace en ville à vélo. L'obligation de contrôle technique m'obligera à me déplacer en ville à moto.

Il semble normal d'exclure de l'obligation les motos de trial et d'enduro, celles-ci n'étant que rarement utilisées sur route. A ma connaissance il n'y a pas de mention particulière sur le certificat d'immatriculation. Il faudrait alors un fichier recensant la totalité des modèles produits depuis des dizaines d'années, y compris parmi les constructeurs disparus. Sinon, comment savoir si son véhicule en est dispensé, et comment le justifier.

Il semblerait que le prix du contrôle technique serait de l'ordre de cinquante euros. Compte tenu que beaucoup de propriétaires de motos sont propriétaires de plusieurs motos, ce montant est bien trop élevé, d'autant plus que dans ce cas chaque moto roule peu. Sachant qu'il y aura beaucoup moins de points de contrôle, un tel montant n'est pas justifié.

En cinquante ans de pratique moto je n'ai jamais été mis en danger par une défaillance technique d'une moto. Sauf par des crevaisons, ce que ne peut empêcher un contrôle technique. En revanche j'ai souvent été mis en danger par des problèmes liés à l'entretien du réseau routier: gravillons, trous, rainurages, marquages au sol glissants sous la pluie, bandes de bitume étroites mais extrêmement glissantes lorsqu'elles sont exposées au soleil et à la chaleur. C'est ainsi que j'ai fait une chute grave suivie d'une hospitalisation. C'est arrivé à l'étranger, mais aurait tout aussi bien pu arriver en France. Il serait bon de se préoccuper de la sécurité à moto. Ce n'est certainement pas le contrôle technique des motos qui va améliorer la sécurité. Il faudrait pour cela s'attaquer en priorité aux causes des accidents. L'état des routes et de certaines infrastructures sont une des causes principales.

N° 963118 - Bouffons...

par :

08/07/2023 18:38

Après les chaînes, obligatoires ou pas, selon les préfets surchauffés de la Raie-publique, voici arriver le contrôle technique des 2/3 roues. A FORCE DE PRENDRE LES GENS POUR DES CONS, ce qui marche très bien, vous allez élever le degré de nausée publique à un niveau.... sans retour. La plupart de motoss sont dorlotées. Ma rage et ma haine du système actuel est grande. Je croise tous les jours dans cette chère Limagne des véhicules C15, partner que l'on peut sentir à plus de 100 mètres. Mais attention, on ne touche pas à la ruralité. Mieux vaut taper sur les 2/3 roues. Tas de bouffons du Conseil d'état. Ou ce qu'il en reste.

N° 963119 - Favorable au C.T sous conditions

par :

08/07/2023 18:40

J'ai obtenu mon permis moto en avril dernier et je comprends dorénavant bien mieux l'intérêt qu'a eu le Législateur de créer une épreuve de Code de la route spécifique et deux épreuves de conduite pour obtenir le précieux Sésame car la conduite d'un deux roues motorisés diffère en bien des points de celle d'un véhicule léger. La formation dispensée aux futurs motards inclus le contrôle de points essentiels à sa propre sécurité et celle de son passager et ; lorsque vous commencer à rouler, vous comprenez très rapidement que la moindre négligence peu avoir des conséquences très importantes. C'est pourquoi je suis très favorable à un Contrôle Technique à la revente du véhicule qui protégerai l'acheteur et permettrai au vendeur d'être transparent sur l'état de sa machine.

Mais vous ne pouvez permettre d'imposer un C.T dans le même centre et par les même contrôleurs que les V.L, ce serait contradictoire et ridicule.

Pour être équitable, utile et bien compris de l'ensemble des utilisateur de 2 roues motorisés, il faudrait que ledit C.T soit :

1. Sur la base du volontariat lors de la revente du véhicule, qu'il n'ai aucun caractère obligatoire ou n'oblige à quelconque réparation ou remise en état, qu'il n'ai qu'un rôle informatif quant l'état du véhicule et ne bloque pas la transaction.

Chacune des parties restant libre, au vu dudit contrôle d'interrompre ou de poursuivre la transaction.

2. Que le contrôleur soit lui-même motard, titulaire d'un permis de conduire en cours de validité, formé et habilité, et affecté uniquement au contrôle de 2RM.

3. Que les centre de contrôles soit spécifiques et uniquement réservés aux 2RM.

Les véhicules soumis au C.T pourraient être indexées par exemple sur les Normes EURO en vigueur, cela ferait le lien avec la vignette Crit'air.

Par ailleurs le contrôleur pourrait avoir un devoir de conseil concernant les équipements personnels du motards.

Pour conclure, il me semble que s'il respecte ces conditions, le C.T serait juste, utile, allant dans le sens d'une véritable politique de Sécurité Routière et ne serait pas perçu comme une énième taxe supplémentaire et/ou un cadeau fait aux grandes entreprises de contrôles.

N° 963120 - Mr

par :

08/07/2023 18:43

Motard depuis ma jeunesse j'ai une expérience de 44 ans de pratique de la moto. Posséder une moto, c'est obligatoirement l'entretenir car c'est souvent une question de sécurité pour sois. On a pas besoin d'un contrôle technique pour nous dire quoi faire. D'ailleurs l'entretien et les contrôles indispensables font partie aujourd'hui de l'examen du permis moto.

Il n'y a aucune justification à la mise en place d'un CT moto, si ce n'est des intérêts obscurs externes, relayés par de puissants lobbies.

N° 963121 - Une attention particulière sur le contrôle du bruit

par :

08/07/2023 18:49

Les motos sont une des premières causes de nuisances sonores en ville et une moto trop bruyante peut réveiller plusieurs dizaines de milliers de personnes en traversant un centre ville la nuit.

Il est donc primordial que le contrôle technique mis en place soit efficace pour contrôler les niveaux sonores excessifs.

N° 963122 - Mesure de bruit et des émissions polluantes des 2 roues les plus anciens

par :

08/07/2023 18:52

Je roule régulièrement avec 2 motos strictement d'origine, ayant conservé une immatriculation "normale": il s'agit d'une Honda FT500 de 1983 et d'une Honda XL 125 de 1977. D'après la CG, la Honda FT500 est de type D2 "inconnu". Comment le centre de contrôle saura t il quelles mesures de bruit et de pollution sont applicables à ces motos?

Je ne suis pas un cas isolé: au coût du CT multiplié par le nombre de motos, s'ajoute l'incertitude concernant la compétence des centres agréés.

N° 963123 - Commentaires relatif au CTP des véhicules de catégorie L

par :

08/07/2023 19:04

Bonjour,

Voici mes commentaires concernant la mise en place d'un contrôle technique périodique (CTP) des véhicules de catégorie L.

D'abord je tiens à présenter mon « profil » de conducteur de 2RM (entre autres, car j'ai aussi les permis « B », « C », « E » ainsi que le permis bateau « Côtier ».

J'ai 66 ans et je possède le permis A depuis 1978 soit 45 ans. Depuis 45 ans je conduis des motos de cylindrée 125cm<sup>3</sup> à 900cm<sup>3</sup>. Les km parcourus en moto doivent se chiffrer à plusieurs centaines de milliers de km.

De par ma profession de technicien j'ai travaillé pour de grands groupes industriels, je cite notamment : Naval Group, Airbus, EDF, Peugeot, Renault ... sur des navires, des avions, des hélicoptères, des SNA et SNLE, des autos ... autrement dit des équipements autrement plus complexes que mes motos.

J'assume moi-même, autant que mes compétences le permettent, l'entretien de mes véhicules et je sais pertinemment quels sont les points à vérifier et particulièrement les points de sécurité pour moi-même et les autres usagers. Dans le cas où j'atteins ma limite de compétence je confie mon véhicule à un atelier spécialisé que je choisis pour ses compétences et ses qualifications.

Mo véhicule n'a subi aucune transformation qui pourrait nuire à la SECURITE, au contraire ce qui a été rajouté vise à : améliorer le confort, être plus visible, être mieux protégé.

Je n'ai jamais démarré un parcours sans m'assurer visuellement et par des tests que mes pneus sont suffisamment gonflés, que les freins sont opérationnels, les lampes en état de fonctionnement, toutes les commandes répondent, l'absence de fuite, et les niveaux « OK » ...

A côté de ces points techniques relatifs au véhicule lui-même la sécurité passe aussi par l'entretien des routes et de ses infrastructures, et dans ce cas je ne peux compter que sur le bon état des organes de ma moto pour éviter les pièges de la route.

Que va m'apporter un « CTP » qui sera réalisé en 20 mn, tous les 3 ans ?

N° 963124 - Ct 2 roues moto inutiles

par :

08/07/2023 19:09

La plus part des motos sont particulièrement bien entretenues par leur propriétaire notamment en matière d'organes de sécurité d'ailleurs les accidents sont plus liés à l'état des routes ou les non respect du code par les automobilistes que l'état des motos.

En matière de bruit excessif, le problème vient bien plus souvent des scooters de petite cylindrée modifiés pour faire du bruit. Les plus de 50 cc ne dépassent pas les normes réglementaires.

En matière de pollution les motos ne représentent que 0,5% de la pollution globale ce qui n'est pas un argument pour mettre en place un ct.

Un très gros pourcentage de motos sont suivis par un concessionnaire ou garage certainement plus compétent qu'un centre de contrôle. Je fais pour ma part plus confiance à mon garagiste qu'au centre de contrôle.

Je parcours moins de 4000km par an avec ma moto qui est vérifiée régulièrement et je n'hésite pas à changer ou faire changer les pièces à la moindre suspicion.

C'est pourquoi je trouve absurde et complétement inutile cette mesure.

La mise en application des lois en matière de bruit qui existent déjà serait plus judicieux.

N° 963125 - Inutile/racket

par :

08/07/2023 19:09

Les grosses cylindrées sont très bien entretenues car les motards savent que c'est leur vie qui en dépend.

Ce sont les très petites cylindrées qui sont bricolées.

Revoyez l'état des routes et mettez des glissières dans les virages, là ça améliorera la sécurité. Gérez les 2 roues qui font des rodéos et qui ne sont pas des motards.



N° 963126 - Contre

par :

08/07/2023 19:12

Contre le CT des 2 roues

N° 963127 - Non au CT moto

par :

08/07/2023 19:13

Le président était contre. La France n'est pas imposée par l'Europe de le faire. Chaque pays décide. Les contrôleurs n'ont pas tous le permis moto, sont t'il capable de déplacer et démarrer les véhicules seul ? Car nous avons pas le droit de rentrer dans l'atelier l'aider. 3 associations parisiennes sont capable de diriger et dicter à la France entière leurs désir car ils sont aigri ? Une minorité brillante contre une majorité silencieuse de bon citoyen. Faites respectez vos crit'air à Paris plutôt que de vouloir encore taper financièrement sur le citoyen français.

Aidez les motards à s'équiper, sensibiliser à l'équipement. Faites plus de session encadrer avec les motards gendarmes et police pour tout les motards. renvoyer les formations bsr et équivalence 125cc. Ce sont ces 2 roues les plus dangereuse à cause de leurs formations casi inexistantes et très faciles et rapide d'accès. Demander à séparer les chiffres entre scooter et moto, vous serai étonné du mauvais comportement des scootériste à cause des points précédents.

Ils y a pleins de chose à voir pour la sécurité 2 roues avant d'engraisser de nouveau [réseau de contrôle technique] et leurs potes.

N° 963128 - INUTILE POUR LES MOTOS

par :

08/07/2023 19:18

Le controle technique pour les motos me semble inutile, le motard joue sa vie si sa moto n'est pas en bon état, nous prenons donc soin de nos motos . Par contre pour les scooters il est utile de le mettre en place vu les épaves qu'on voit rouler dans les grandes villes.

N° 963129 - Contre le contrôle technique moto pour le respect de l'égalité des citoyens

par :

08/07/2023 19:20

Monsieur le Président de la République, vu le mauvais état des routes, vu l'absence de condamnation ferme de l'État dans les affaires causées par les chauffards sans assurance et sans permis, vu la facilité d'application de contraventions pour excès de vitesse, notamment en cas de dépassement de 1 ou 2 Km/H, et aux seuls citoyens solvables, dans des zones dont la vitesse a été successivement limitée à 90 Km/H puis à 80 Km/H puis à 90 Km/H sans signalisation routière. Il me vient des doutes quant à l'équité de votre loi. Je vous remercie de prendre en considération le respect que les motards accordent à l'entretien de leur moto en corrélation avec leur sécurité routière. Merci aussi de préserver l'égalité des citoyens sans considération de leur solvabilité.

N° 963130 - Pourquoi un CT ?

par :

08/07/2023 19:20

Il y a plus d'accidents liés à l'état des infrastructures routières que dus à l'état des véhicules.

Le rapport est de 1 pour 100 et rien n'est fait pour remédier à l'état des infrastructures routières.

De plus comment feront les contrôleurs si il n'ont pas leur permis moto ?

L'accès au centre de contrôle est interdit aux personnes étrangères au centre.  
Si le contrôleur se blesse lors du déplacement de la moto sans avoir son permis correspondant, quelle assurance prendra en charge ?

N° 963131 - motarde depuis 1986, je ne me sens pas concernée par le CT

par :

08/07/2023 19:21

Bonjour,

J'aimerais contribuer à la réflexion sur ce projet de CT.

Sur les 20 dernières années, j'ai roulé entre 8 000 et 12 000 km par an à moto, sur de grosses cylindrées: 650 cm<sup>3</sup> puis 1000, puis 1200 cm<sup>3</sup>.

Sur ces motos, la révision constructeur, que je fais toujours faire chez un concessionnaire de la marque - ça assure une revente sereine de mon véhicule - est fortement recommandée tous les 7 000 km pour certains, tous les 10 000 km sur d'autres. Donc depuis 20 ans, je fais réaliser une révision intégrale de ma moto par an.

1 par an.

En plus de cela, en motarde bien formée, je vérifie régulièrement mes liquides visibles (freins, fourche, huile moteur), l'état de la chaîne, des pneus, le bon fonctionnement des phares, des freins. Connaissant intimement tous les bruits habituels de la moto, dès qu'une soupape commence à taper je l'entends tout de suite. Ce ne sont que quelques exemples.

Quelle serait l'intérêt, la valeur, d'un CT dans ce contexte ?

A part donner de l'argent à un garagiste non spécialiste de ma marque, de mon modèle ... qui ne m'apprendra rien sur l'état de mon véhicule que je ne sache déjà, je ne vois pas.

Si encore les statistiques d'incidentologie confirmaient que l'état des véhicules causes une part significative des accidents, mais aucune source n'a mentionné de taux supérieur à 0,3%/an.

Si vous arrivez jusqu'à cette phrase, c'est que vous avez pris le temps de lire ce message et je vous en remercie.

J'espère que vous allez suspendre ce projet réglementaire inutile (encore un), et mettant en difficulté financière certains conducteurs pourtant scrupuleux sur l'état de leur machine.

Appel de phares,

N° 963132 - Mauvais cheval de bataille

par :

08/07/2023 19:28

Le contrôle technique moto a été fortement mis en avant en arguant la sécurité des motards. Or, il est prouvé par des statistiques d'assurances que seulement 0,3% des accidents impliquant un 2 roues motorisés est lié à un problème mécanique, alors que dans le même temps 30% des accidents impliquant des 2 roues motorisés sont dûs au mauvais état des routes et/ou des infrastructures inadaptées (mono glissière de "sécurité" le long des routes par exemple). Il est aussi à rappeler que depuis 10 ans, l'accidentalité des motards a baissé de 19% alors qu'il y a 30% de 2 roues motorisés en plus. Nous pouvons aussi parler de la pollution qui serait liée aux motos, mais qu'est ce que cela donnerait si tous les motards prenaient leur voiture pour aller travailler en ville ? Il y aurait beaucoup plus de bouchons, et donc une pollution accrue. Ce contrôle technique ressemble donc à une arnaque en termes de sécurité des motards et de pollution : il y a énormément d'autres actions à mettre en place avant dans ces 2 domaines si l'Etat veut vraiment jouer là dessus. Il est aberrant que le Conseil d'Etat puissent donner raison à 3 associations parisiennes qui, de ce fait, ont un impact sur

l'ensemble du monde motard français. Il en résulte ainsi que les personnels des centres de contrôle technique ne sont pas formés et ne sont pas équipés matériellement pour contrôler les 2 roues motorisés... Tout se fait dans la précipitation et cela n'augure rien de bon pour nous. Il reste donc à espérer que ce contrôle technique soit le plus léger et le moins onéreux possible.

N° 963133 - Non au CTRL technique

par :

08/07/2023 19:41

Aucun intérêt à ce contrôle technique qui n'a pour but que de raqueter les vaches à lait que sont les usagers de la route.

Mes 2 roues sont contrôlés à chaque sortie et lors des révisions périodiques. Pas besoin de faire intervenir un centre technique pour cela et j'ai pas envie d'engraisser ces centres pour me faire dire que mes motos sont conformes.

J'espère une levée de boucliers de l'ensemble des motards comme à l'époque de la vignette et une désobéissance civique. Plutôt que d'emmerder le monde avec toutes ces restrictions, ces carquans, l'état et l'Europe seraient mieux inspirés à régler les problèmes d'insécurité et de délinquance au quotidien en France.

De plus, quel intérêt sécuritaire à faire ces contrôles quand on voit l'état déplorable d'un certain nombre de nos routes !!!

Je m'occupe de mes motos, occupez vous des routes et des voyous et racaille qui gangrène notre pays.

N° 963134 - Cas de véhicule atypique

par :

08/07/2023 19:42

Bonjour,

Qu'en est-il des véhicules récents fabriqués comme des véhicules anciens. C'est à dire sans injection, qui demande des principes d'utilisations bien particuliers (protocole de démarrage, nombre de tours à ne pas dépasser à l'accélération -non vérifiable puisque d'origine absence de compte tours-, freinage d'un autre temps...)

Concernant les contrôleurs devront-ils être titulaire du permis A (toutes cylindrées) ?

Auront-ils une formation spécifique pour conduire certain type de 2-3RM ?

Pour le moment ce sont des questions qui me viennent suite à la lecture des projets de décret et de l'arrêté.

Les prochaines viendront, certainement, après une lecture plus en détails.

Cordialement

N° 963135 - Une injustice mal pensée.

par :

08/07/2023 19:45

Les seuls véhicules mal entretenues sont les petits scooters et vous avez la bonne idée de les exempter. Ça devrait être l'inverse. Selon le rapport Maids, 0,3% des accidents de deux-roues motorisés impliquent une défaillance du véhicule.

En plus 50 euros ! Quelle plaisanterie, ça devrait être le tier de celui voiture, maximum. Vous volez les français qui ont des sous et de la liberté, comme d'habitude avec ce gouvernements de moins que rien et de traîtres à la nation.

N° 963136 - difficultés de mise en œuvre en prévision

par :

08/07/2023 19:51

Bonjour, je suis propriétaire d'une moto tout-terrain homologuée (KTM EXC 520 2002). La moto est d'origine (échappement en particulier) et bien entretenue, et je l'utilise occasionnellement pour me promener dans les chemins ouverts à la circulation. Je suis donc un exemple de quelqu'un qui n'a rien à craindre d'un contrôle technique éventuel. Néanmoins, j'ai du mal à imaginer qu'un contrôleur soit capable de démarrer une moto qui a vingt ans et dont la procédure de démarrage demande une certaine pratique et des bottes adaptées (démarrage au kick). D'autre part, cette machine ne possède pas de ventilateur de refroidissement pour le moteur (comme la presque totalité des motos tout-terrain, y compris actuelles). Cela signifie qu'il n'est pas possible de laisser tourner le moteur sans avancer, même au ralenti, pendant une période trop longue et en tout état de cause sans surveillance, ce qui est une situation qui arrive fréquemment lors du contrôle technique des voitures. Ce ne sont que deux exemples, mais s'il me paraît évident qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre le même processus que celui du contrôle technique des voitures, je ne vois pas bien comment il serait possible de le faire évoluer pour prendre en compte le très grand nombre de spécificités des motos, sauf à en faire une usine à gaz complexe, coûteuse et donc à l'efficacité discutable.

N° 963137 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

08/07/2023 19:55

Nos catalogues sont régulièrement mis à jour et vous offrent un étendu gamme de produits d'entretien de qualité supérieure. Trouvez ce dont vous avez besoin en un seul endroit.

N° 963138 - Contribuer à la consultation concernant le contrôle technique pour les deux-roues.

par :

08/07/2023 20:00

Je suis un usager de la route.

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Ce CT nous met en danger en détournant l'attention des responsables politiques des vraies causes d'accidents que sont le mauvais état des routes, le non-respect des normes pour les infrastructures routières (30 % des accidents sont liés au facteur infrastructure) et le manque de formations de certains usagers en Véhicules Légers et en Poids-Lourds dans la prise en compte des usagers vulnérables.

Ce CT est une dépense inutile ; contrôle que les motards effectue par eux-mêmes ou que nos concessionnaires moto effectuent. Quitte à dépenser des euros, les motards préfèrent les mettre dans l'achat d'un casque, d'un blouson, de gants, de bottes ou bien de pneumatiques ... bien plus utiles pour notre sécurité.

Bien cordialement,

N° 963139 - Controle technique moto

par :

08/07/2023 20:06

Je trouve complètement inutile ce controle technique moto plutot REPARER les routes qui sont un danger pour les 2 roues DANGER MORTEL sur certaines routes Faites donc un controle technique des routes de FRANCE .

Controle technique juste une histoire de remplir les poches à certains.....

N° 963140 - poudre de perlimpinpin

par :

08/07/2023 20:07

avoir un contrôle technique moto pour faire baisser le nombre d'accident même si il est infime je n'en suis pas contre mais être soumis à un contrôle où l'on ne sais pas ce qui va être vérifié, ni où car aucun centre n'est équipé du matériel et beaucoup de ses centres ne veulent pas investir dans le contrôle moto car trop occupé par les voitures, sans compter le personnel de ses centres qui devra être formé et être obligé à passer le permis moto pour devoir bouger les motos. Tous ses problèmes a cause de trois associations éco terroristes qui se dise bonne pour la nature mais pense t'elle a l'économie du pays quand les ventes de cyclomoteur toute cylindrée confondu vont chuté en plus des ventes d'accessoires des assurances et du carburant tout cela ou les taxes sont présentes vont diminuer drastiquement donc est il vraiment judicieux de mettre en place un contrôle à 50€ si c'est pour perdre plus en taxes. Et pour finir faire un contrôle technique et en contrepartie offrir une prime absurde de 6000€ dont la quasi totalité des français n'auront pas droit car a moins de ne pas travailler je ne vois pas comment on peut toucher moins 14089€ car une personne qui travaille un 35h au SMIC touche minimum 15834€ a l'année. Donc pour moi ce contrôle technique n'est que de la poudre de perlimpinpin comme dit l'autre.

N° 963141 - CT 2RM

par :

08/07/2023 20:15

Un contrôle technique pour une voiture est d'une utilité vraiment avérée mais pour un 2RM je ne comprends pas l'impact sécurité étant donné que comme la plupart des motards nous faisons réviser et effectuons nos propres vérifications. En effet au vu des dangers encourus en cas de défaillance mécanique nous apportons un soin personnel à nous assurer de l'état de nos véhicules. En revanche l'état des infrastructures routières est un réel danger pour les usagers de 2RM.

N° 963142 - Non au CT2R

par :

08/07/2023 20:26

Le CT des 2 roues est totalement inutile. Les accidents de motos sont en partie du aux automobilistes chauffards et aux motards du dimanche. L'état des motos n'est pas en cause dans les accidents.

N° 963143 - Contrôle technique moto

par :

08/07/2023 20:26

Je suis totalement contre car toutes les motos sont bien entretenues par les propriétaires, par contre on devrait s'occuper des 50 cm3 qui eux sont très mal entretenus et très souvent transformés .

N° 963144 - Ça suffit...

par :

08/07/2023 20:27

On en a raz le bol de ces obligations technocratiques plus ou moins fondées. Sous prétexte de traiter UN sujet (le bruit des deux roues équipés indûment) voilà qu'un nouveau machin technocratique vient compléter le dpe... ( qui donne lieu aux abus de la mafia de la rénovation énergétique) la déclaration des bien immobiliers (truffée d erreur soit dit en passant sur la nature des biens.. que la dgfip refuse de plus de corriger) et j en passe. Le possesseur de deux roues sait que sa vie dépend de la machine sur laquelle il s'assied. Lors des révisions chez le concessionnaire 40 et plus point de contrôle sont regardés. Alors pourquoi mettre en place une nouvelle obligation qui ne profitera qu'au lobby des contrôleurs. L'inconscient qui fait du rodéo sur sa moto sans chicane (jamais attrapé ou toujours relâché) ne passera jamais le contrôle technique. Mais la majorité silencieuse se fait emmieller (version polliée du mot de Cambronne) à la place. Merci les technocrates !!!

N° 963145 - j arête lamoto!

par :

08/07/2023 20:46

pourquoi vouloir tuer les 2 roues

N° 963146 - pourquoi un controle technique moto ?

par :

08/07/2023 21:01

1-la formation au permis moto prévoit un controle du véhicule avant toute utilisation , je ne connais aucun motard qui monterait sur son vehicule sans l'avoir controlé et etre sur de pouvoir rouler en toute sécurité

2-le taux d'accidents du au mauvais etat du vehicule est infime comparé au taux d'accident du a une mauvaise voirie ( gravillons balancé par les services d'entretien , nid de poule sortie de vehicule mal prévue ....)

3-Les motocyclistes représentent près de 20% des personnes tuées sur les routes de France. Plus de 8 personnes sur 10 tuées en moto conduisaient des grosses cylindrées (plus de 125 cm3).

Les jeunes sont les plus touchés par les accidents mortels en moto. La quasi-totalité des tués en moto sont des hommes (près de 95%). Des femmes trouvent également parfois la mort dans un accident de moto, mais les femmes tuées en moto sont dans la moitié des cas des passagères.

Les deux tiers des accidents mortels se sont déroulés sur les routes de campagne et de jour. Cela indique, comme pour le cas des accidents de voiture, que les petites routes de campagnes sont de loin plus dangereuses que les grandes voies (autoroutes).

Par ailleurs, dans un tiers à 40% des accidents mortels de moto, aucun tiers n'est impliqué.

Comme dans le cas des automobilistes, 1 conducteur de moto sur 5 tué a un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g par litre de sang. La formule « alcool au volant, danger au tournant » se vérifie donc.

N° 963147 -

par :

08/07/2023 21:02

Bonsoir,

Je ne vois pas l'intérêt d'un tel contrôle.

Nos véhicules sont en excellent état car c'est la condition sine qua non pour garantir notre sécurité.

Nous sommes des motards responsables.

D'autre part je n'ai rien lu concernant le permis moto. Elles vont être manipuler par le quidam de base qui n'a aucune idée de comment on les déplace?

Je crois sincèrement que vous n'avez pas appréhendé tout ce que cela implique.

Réfléchissez, il est encore temps...

Cordialement

N° 963148 - Contrôle technique moto

par :

08/07/2023 21:21

Bonjour, très sérieusement je pense qu'un tel contrôle ne changera pas le comportement de certains motards .

Et de plus ne servira à rien pour faire changer le dit comportement.

Écologiquement parlant nous motards somme les moins polluants et les plus fluides .

Que dire de plus le vrai motard prend soin de sa monture très régulièrement bien plus que la plupart des automobilistes .

N° 963149 - Contre le ct2rm

par :

08/07/2023 21:22

Bonjour,

Les centres agréés du ct voiture ont des agents qui ont le permis de conduire catégorie B, ont-ils le permis de conduire A afin de prendre en main toutes les motos? Les contrôles sont accessible visuellement et beaucoup moins nombreux alors que le tarif est très élevé.

L'état des 2 roues est très peu responsable des accidents de la route. L'état de la chaussée de nos routes françaises sont parfois inacceptable.

N° 963150 - Cyclomoteur

par :

08/07/2023 21:25

La procédure semble bien lourde pour les vieux cyclomoteurs qui sommeillent au fond de nos garages, dûment immatriculés mais assurés quasi gratuitement en véhicules anciens.

N° 963151 - Pourquoi de centres de contrôle plutôt que des concessions?

par :

08/07/2023 21:25

Les statistiques montrent que le défaut d'entretien ne participe que dans moins de 1% des accidents. Dès lors on pourrait se poser la question de l'intérêt réel de ce CT 2 roues. S'il fallait impérativement le mettre en place et sachant que l'entretien programmé d'un 2 roues prévoit un intervalle compris entre 6 et 10.00 km ou tous les 12 mois, pourquoi ne pas imposer un passage régulier en concession tous les X mois pour une révision "spéciale CT" qui verrait certaines opérations ajoutées au interventions prévues dans le plan d'entretien ?

N° 963152 - Pourquoi des centres de contrôle plutôt que des concessions?

par :

08/07/2023 21:27

Les statistiques montrent que le défaut d'entretien ne participe que dans moins de 1% des accidents. Dès lors on pourrait se poser la question de l'intérêt réel de ce CT 2 roues. S'il fallait impérativement le mettre en place et sachant que l'entretien programmé d'un 2 roues prévoit un intervalle compris entre 6 et 10.00 km ou tous les 12 mois, pourquoi ne pas imposer un passage régulier en concession tous les X mois pour une révision "spéciale CT" qui verrait certaines opérations ajoutées au interventions prévues dans le plan d'entretien ?

N° 963153 - PROPOSITION D'ABROGATION DU DECRET SOUS SA FORME ACTUELLE

par :

08/07/2023 21:31

Monsieur le Ministre,

Aujourd'hui, je souhaite partager avec vous ma profonde opposition au contrôle technique moto. Je crois fermement que cette mesure est injuste, inutile et qu'elle constitue une charge financière supplémentaire pour les propriétaires de motos, sans réel avantage pour la sécurité routière.

Tout d'abord, permettez-moi de souligner que les motos diffèrent considérablement des voitures sur de nombreux aspects, notamment en termes de taille, de poids et de mécanique. Les critères de sécurité applicables aux voitures ne devraient pas être simplement transposés aux motos, car cela ne tient pas compte des spécificités de ces véhicules. Les motos sont plus maniables et agiles, ce qui leur permet souvent d'éviter des accidents que les voitures ne pourraient pas éviter. Imposer un contrôle technique identique aux motos et aux voitures ne prend pas en compte cette réalité.

De plus, les motos sont généralement utilisées de manière saisonnière et parcourent souvent moins de kilomètres par an que les voitures. Par conséquent, l'usure des pièces mécaniques est souvent moins prononcée, ce qui signifie que les motos ont souvent besoin de moins d'entretien. Le contrôle technique moto n'est donc pas justifié d'un point de vue technique, car les motos ont tendance à être mieux entretenues par leurs propriétaires.

En ce qui concerne la sécurité routière, il est important de noter que la majorité des accidents de la route impliquant des motos sont causés par des facteurs tels que la vitesse excessive, le non-respect des règles de circulation et le manque de formation des conducteurs. Imposer un contrôle technique ne résoudra pas ces problèmes fondamentaux. Au lieu de cela, des mesures plus efficaces devraient être prises pour promouvoir la sensibilisation à la sécurité routière, améliorer la formation des conducteurs et renforcer les contrôles de vitesse et les sanctions pour les infractions graves.



J'attire votre attention sur l'Arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur en effet celui ci dit que:

«En cas de mutation d'un véhicule de catégorie L intervenant au-delà du délai mentionné au 3° de l'article R323-27, le vendeur professionnel ou non professionnel remet à l'acquéreur non professionnel du véhicule, avant la conclusion du contrat, le procès-verbal du contrôle technique périodique tel que défini à l'article 6 du présent arrêté et établi depuis moins de six mois».

Les véhicules 2 roues étant pour la plupart utilisés sur de très faibles distances par an (Le kilométrage moyen d'un 2RM du parc roulant a été de 3 691 km en 2020 contre 4 161 km sur les 5 années 2015-2019. Les kilométrages parcourus sont donc restés stables, sauf pour les cylindrées supérieures à 750cc pour lesquelles ils ont fortement baissé (de 5 776 à 3 937 km, source Observatoire national interministériel de la sécurité routière ) et les reventes rapide courante sur les 2 roues, une revente au bout d'un an d'un véhicule d'occasion obligerait son propriétaire à payer 2 fois le contrôle technique sur l'année. Je demande donc de modifier cet article afin de prendre en compte cette spécificité.

Enfin, le contrôle technique moto entraîne des coûts supplémentaires pour les propriétaires de motos. L'entretien régulier de la moto est déjà une dépense à prendre en compte, sans compter les taxes, les assurances et autres frais. Ajouter un contrôle technique obligatoire ajoute une charge financière supplémentaire, ce qui est injuste pour les motards qui choisissent la moto comme moyen de transport ou pour leur passion.

En conclusion, je m'oppose fermement au contrôle technique moto. Je crois qu'il est injuste, inutile et coûteux pour les propriétaires de motos. Il est préférable de mettre l'accent sur des mesures de sécurité routière plus pertinentes, telles que la sensibilisation, la formation des conducteurs et le renforcement des contrôles routiers. Les motards doivent être traités de manière équitable et leurs spécificités doivent être prises en compte dans l'élaboration de politiques de sécurité routière.

Pour résumer, voici de mon point de vue, la liste complète de points négatifs concernant le contrôle technique moto :

1. Coût supplémentaire : Le contrôle technique moto représente une dépense financière supplémentaire pour les propriétaires de motos, qui doivent déjà assumer les coûts d'achat, d'entretien et d'assurance de leur véhicule.
2. Fréquence et périodicité : Contrairement aux voitures, les motos sont souvent utilisées de manière saisonnière et parcourent généralement moins de kilomètres par an. Imposer un contrôle technique périodique peut sembler excessif pour les motards qui utilisent leur moto de manière sporadique.
3. Complexité mécanique : Les motos présentent une mécanique plus complexe que les voitures, avec des configurations diverses (moteurs à deux temps, quatre temps, etc.) et des systèmes spécifiques (transmission par chaîne, courroie, cardan). L'application des mêmes critères techniques que ceux utilisés pour les voitures peut ne pas être pertinente pour les motos. Un véhicule en équilibre sur 2 roues, peut avoir des défaut d'équilibrage qu'aucune machine aujourd'hui ne peut détecter et seul un essai de roulage le permet,  
Question:si le véhicule doit être essayé par l'inspecteur, sera t'il détenteur du permis lui permettant d'effectuer cet essai ? De même le centre de contrôle pourrait-il s'assurer pour effectuer cet essai ? les assurances demandant des sommes importantes pour cela !!
4. Manque d'objectivité : Le contrôle technique moto repose souvent sur l'interprétation subjective de l'inspecteur, ce qui peut donner lieu à des décisions injustes ou incohérentes. Les motos personnalisées ou modifiées peuvent être particulièrement sujettes à des jugements subjectifs.

5. Impact sur les véhicules anciens : Les propriétaires de motos classiques ou vintage peuvent être confrontés à des difficultés pour obtenir une certification lors du contrôle technique en raison de pièces spécifiques difficiles à trouver ou d'éléments non conformes aux normes actuelles.

6. Absence de corrélation avec la sécurité routière : Les accidents impliquant des motos sont souvent causés par des facteurs autres que des problèmes mécaniques, tels que le non-respect des règles de circulation, la vitesse excessive ou le manque de formation des conducteurs. Le contrôle technique ne résout pas ces problèmes sous-jacents.

7. Charge administrative supplémentaire : La mise en place d'un contrôle technique moto implique une infrastructure et des ressources supplémentaires, ce qui peut représenter une charge administrative et logistique pour les autorités responsables de son application.

8. Discrimination envers les motards : Certains motards estiment que le contrôle technique moto est une mesure discriminatoire qui cible spécifiquement leur communauté, tandis que les propriétaires de voitures ne sont pas soumis à la même exigence.

N° 963154 - Une nouvelle taxe

par :

08/07/2023 21:40

Bonjour, j'ai maintenant 70 ans, dont 50 ans en 2 roues, je n'aurais jamais imaginé un contrôle technique pour nos 2 roues ni le stationnement payant dans Paris. J'avais sous estimé l'ingéniosité de nos politiques à s'acharner sur le pauvre peuple. Pourtant avec une autonomie de 400km, une consommation de 3l/100km, une occupation au sol d' 1/2 M2 et peu de pollution, ce moyen de transport dont on peu contrôler tous les éléments sans démontage a tout pour lui, c'est un peu notre dernier espace de liberté, jamais pris dans les bouchons, toujours a l'heure et disposant d'un grand coffre pour les scooters...autant de raisons pour nous en dissuader....je ne comprend pas comment fonctionne ce pays où un véhicule SUV Porsche Cayenne 6 cylindres essence de 440 CV bénéficie d'une vignette Crit'Air 1 et une moto 500 cm3 40 cv essence de 2015 bénéficie d'une vignette Crit'Air 2. Je n'aurais jamais de réponse à mes question, rien a justifier, juste a imposer, quel gâchis.

N° 963155 - Ras le bol.

par :

08/07/2023 21:51

Un contrôle technique pour des véhicules toujours bien entretenus. A part nous prendre encore de l'argent pour rien c'est simplement du racket, comme d'habitude. Je penserai à vous aux prochaines élections. Entre la ZFE et le contrôle moto j'espère que vous ne serez plus élus. Je voterai pour les politiciens qui s'engageront à supprimer ces aberrations.

N° 963156 - Une très bonne chose pour la sécurité et l'environnement

par :

08/07/2023 21:57

Le contrôle technique est une excellente chose pour la sécurité, en obligeant les possesseurs de ces engins à s'assurer du bon fonctionnement de tous les organes de leur engin, et pour

l'environnement, en veillant à la conformité des émissions d'échappement et à la conformité concernant le bruit

N° 963157 - Excellente nouvelle

par :

08/07/2023 21:57

Très bonne nouvelle que la mise en place du contrôle technique. Nous n'en pouvons plus de l'odeur des 2RM et du bruit infernal de certaines machines qui vont jusqu'à faire peur aux enfants.

Merci pour nos poumons et nos oreilles !

N° 963158 - Contrôle technique

par :

08/07/2023 22:03

Les statistiques montrent que l'accidentologie des deux roues n'est pas liée au mauvais état des véhicules 2 roues (moins de 1% des accidents).

Aussi, il me semblerait pertinent que le contrôle technique prenne plutôt une allure de rappel théorique et pratique de la conduite en sécurité à moto. Cela permettrait de se remémorer quelques principes de base de la conduite à moto et d'avoir un vrai impact sur l'accidentologie.

N° 963159 - Disposition inutile

par :

08/07/2023 22:05

Ce contrôle technique soulève plusieurs questions:

Le technicien chargé du contrôle doit-il être titulaire du permis A, et donc normalement apte à la conduite d'une moto? Et si oui, qui contrôlera ce permis?

Il est prévu un contrôle de la vitesse maximum du véhicule. Comment le faire, la vitesse étant limitée sur route. Et qui est responsable en cas de chute ou d'accident? Pour ma part il est hors de question de laisser un total inconnu rouler avec ma moto.

Enfin, les concessionnaires proposent déjà 1 ou 2 fois par an un contrôle des motos de leurs clients et alertent en cas de défaut ou défaillance à venir. Pourquoi ne pas leur faire confiance, plutôt qu'à des centres autos qui vont s'équiper à la va-vite, ne connaissent souvent rien aux 2RM, et vont devoir former en urgence des techniciens parfois tout juste capables de démonter une roue de vélo.

N° 963160 - Un contrôle technique qui ne répond pas aux impératifs de sécurité mais aux lobbyistes

par :

08/07/2023 22:22

Le premier problème de sécurité pour les motards c'est l'état des routes.

Les statistiques soulignent que ce contrôle technique est inutile.

De plus rouler à deux roues est climato-compatible.

Ce contrôle cède aux lobbys des sociétés de contrôle technique et quelques associations dont l'objectif est de récolter des subventions publiques et pas d'assurer la sécurité routière ni de lutter contre le réchauffement climatique.

N° 963161 - Un contrôle technique qui ne répond pas aux impératifs de sécurité mais aux lobbyistes

par :

08/07/2023 22:23

Le premier problème de sécurité pour les motards c'est l'état des routes.

Les statistiques soulignent que ce contrôle technique est inutile.

De plus rouler à deux roues est climato-compatible.

Ce contrôle cède aux lobbys des sociétés de contrôle technique et quelques associations dont l'objectif est de récolter des subventions publiques et pas d'assurer la sécurité routière ni de lutter contre le réchauffement climatique.

N° 963162 - Pourquoi un contrôle technique 2 roues motorisé

par :

08/07/2023 22:33

Un motard sait que sa sécurité est intimement liée à l'état de sa moto. C'est pourquoi tous les motards que je connais et moi-même contrôlons très régulièrement l'état de nos motos.

Ma moto est entretenue selon les prescriptions d'entretien du constructeur dans une concession de la marque, par des professionnels qui connaissent la moto. Ce ne sont pas des contrôleurs qui n'ont jamais eu une moto dans les mains et qui, je suppose, malgré une formation, n'auront pas l'expérience nécessaire pour déceler des anomalies, qui d'ailleurs seront déjà détectées par les propriétaires et réparées par le mécanicien de leur concession chez qui ils ont l'habitude d'aller. Il faut bien comprendre qu'en plus que l'automobile, la moto est un objet de passion, que certains ont mis du temps à acquérir par du temps de travail (je ne parle pas des motocross qui circulent n'importe où et n'importe comment !).

Tout motard aura du mal à laisser sa moto à un inconnu qui tout simplement risque de la faire tomber pendant le contrôle par manque d'expérience, engendrant des conséquences financières voire même morales pour le propriétaire (c'est sûr que ça arrivera).

De plus, la mise en place du CT des 2 roues dans d'autres pays (ex en Allemagne) n'a pas résolu le problème. Il serait plus judicieux d'améliorer l'état du réseau routier qui d'ailleurs profiterait à tous les usagers et de se concentrer sur la formation des motards.

Parlons environnement, les aides proposées sont ridicules quand on connaît le prix d'une moto récente ou électrique. De plus, ces aides sont soumises à conditions et lorsqu'on voit les plafonds de revenu, je m'aperçois que la classe moyenne, dont je fais partie, qui se lève chaque matin pour travailler pour vivre et pouvoir payer des études à ces enfants, ne bénéficiera pas de ses aides. Pour ma part, ma moto consomme bien moins de carburant que mon auto, use moins de pneu (grosse part de la pollution carbone sur route) et moins de freins.

Le risque de ce contrôle technique 2 roues motorisé, c'est qu'il va tuer le marché de la moto avec toutes les conséquences qui suivront (fermeture des concessions, des garages donc chômage, perte de TVA (l'état y est tellement attaché pourtant !), augmentation du flux automobile donc pollution et engorgement du trafic routier, etc...)

N'oublions pas que la pratique de la moto est un antistress (une étude australienne l'avait démontré, 20 min de moto par jour réduisait considérablement le stress du motard) de part le fait qu'un motard doit obligatoirement être concentré sur la route et son environnement. La moto est un plaisir, même lorsqu'on va au travail, je peux vous l'assurer !

Mon commentaire est un peu décousu, ne précise pas tous les arguments que l'on pourrait trouver contre ce contrôle technique car il faudrait un livre entier mais une chose est sûre, IL VA FAIRE DU MAL !

Donc pour résumer, NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE 2 ROUES !!

Un motard raisonnable qui aime la moto et qui tient surtout à sa vie !

Cordialement

N° 963163 - Pourquoi un contrôle technique 2 roues motorisé

par :

08/07/2023 22:35

Un motard sait que sa sécurité est intimement liée à l'état de sa moto. C'est pourquoi tous les motards que je connais et moi-même contrôlons très régulièrement l'état de nos motos.

Ma moto est entretenue selon les prescriptions d'entretien du constructeur dans une concession de la marque, par des professionnels qui connaissent la moto. Ce ne sont pas des contrôleurs qui n'ont jamais eu une moto dans les mains et qui, je suppose, malgré une formation, n'auront pas l'expérience nécessaire pour déceler des anomalies, qui d'ailleurs seront déjà détectées par les propriétaires et réparées par le mécanicien de leur concession chez qui ils ont l'habitude d'aller. Il faut bien comprendre qu'en plus que l'automobile, la moto est un objet de passion, que certains ont mis du temps à acquérir par du temps de travail (je ne parle pas des motocross qui circulent n'importe où et n'importe comment !).

Tout motard aura du mal à laisser sa moto à un inconnu qui tout simplement risque de la faire tomber pendant le contrôle par manque d'expérience, engendrant des conséquences financières voire même morales pour le propriétaire (c'est sûr que ça arrivera).

De plus, la mise en place du CT des 2 roues dans d'autres pays (ex en Allemagne) n'a pas résolu le problème. Il serait plus judicieux d'améliorer l'état du réseau routier qui d'ailleurs profiterait à tous les usagers et de se concentrer sur la formation des motards.

Parlons environnement, les aides proposées sont ridicules quand on connaît le prix d'une moto récente ou électrique. De plus, ces aides sont soumises à conditions et lorsqu'on voit les plafonds de revenu, je m'aperçois que la classe moyenne, dont je fais partie, qui se lève chaque matin pour travailler pour vivre et pouvoir payer des études à ces enfants, ne bénéficiera pas de ses aides. Pour ma part, ma moto consomme bien moins de carburant que mon auto, use moins de pneu (grosse part de la pollution carbone sur route) et moins de freins.

Le risque de ce contrôle technique 2 roues motorisé, c'est qu'il va tuer le marché de la moto avec toutes les conséquences qui suivront (fermeture des concessions, des garages donc chômage, perte de TVA (l'état y est tellement attaché pourtant !), augmentation du flux automobile donc pollution et engorgement du trafic routier, etc...)

N'oublions pas que la pratique de la moto est un antistress (une étude australienne l'avait démontré, 20 min de moto par jour réduisait considérablement le stress du motard) de part le fait qu'un motard doit obligatoirement être concentré sur la route et son environnement. La moto est un plaisir, même lorsqu'on va au travail, je peux vous l'assurer !

Mon commentaire est un peu décousu, ne précise pas tous les arguments que l'on pourrait trouver contre ce contrôle technique car il faudrait un livre entier mais une chose est sûre, IL VA FAIRE DU MAL !

Donc pour résumer, **NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE 2 ROUES !!**

Un motard raisonnable qui aime la moto et qui tient surtout à sa vie !

Cordialement

N° 963164 - Contrôle imposé à la va-vite

par :

08/07/2023 22:37

Ce contrôle est imposé de façon arbitraire et non réfléchi. Quand c'est seulement 0.3% des accidents qui auraient mérité un CT, cela ne justifie pas d'embêter la totalité de la population motarde.

N° 963165 - Contre

par :

08/07/2023 22:38

Encore une taxe, une contrainte, une possibilité de contravention, pour un véhicule plaisir, entretenu et synonyme de liberté...à croire qu'on n'aime plus la liberté au gouvernement

N° 963166 - Contrôle technique

par :

08/07/2023 22:44

Bonjour,

Les statistiques le montrent, l'état des véhicules deux roues n'est en rien un déterminant du nombre d'accidents. Cette mesure est infantilisante et nous détourne des véritables actions qui permettraient d'améliorer et de rendre plus sûres les conditions de circulation des deux roues. De plus, les deux roues, prenant moins de place et polluant moins apparaissent comme une solution aux problèmes d'engorgement des routes et d'impact sur l'environnement. Quand cesserez-vous de taper aveuglément sur les solutions et sur les citoyens pour s'attaquer aux problèmes, c'est certainement plus compliqué mais plus juste et c'est pour cela que nous vous payons !!!!  
Cordialement votre.

N° 963167 - Contrôle technique sans raison d'être

par :

08/07/2023 22:59

Je n'ai jamais eu de voiture personnelle, par contre à 60 ans j'ai eu quelques motos. Celles-ci ont parfois eu quelques problèmes mécaniques mais jamais liés à un défaut d'entretien. Pourquoi ? Parce que rouler à moto n'est pas uniquement utilitaire, c'est aussi souvent un plaisir. Le plaisir d'être à l'air libre, de profiter pleinement des paysages, des odeurs, etc ... Cela peut aussi être pour éviter le pire, par ex. passer des heures dans des bouchons.

Et pour que ce plaisir soit entier il est nécessaire de rouler sur un véhicule en parfait état. Sinon, on se fait vite peur. Des pneus sous-gonflés ou usés sont immédiatement ressentis à la conduite (imprécision, louvoisement), idem pour des freins qui manquent de mordant, ou un phare inefficace. Et comme tous ces éléments sont directement visibles et facilement réparables, les motards vont naturellement entretenir ou faire entretenir leur véhicule. Le besoin d'un contrôle technique ne se ressent pas, car le parc est déjà en bon état.

Faut-il rappeler que un pourcentage infime des accidents est liés à un mauvais entretien des 2 roues.

N° 963168 - Véhicule rare

par :

08/07/2023 23:04

Possesseur d'une moto rare, dont les pièces ne sont plus disponibles, qu'advient-il si le technicien du contrôle technique fait subir une avarie à mon véhicule ?

Comment sera-t-il en mesure de remettre en état mon véhicule ?

Qui paiera ?

N° 963169 - Sans titre

par :

08/07/2023 23:05

Bonjour, je suis détenteur du permis moto depuis 1989 et depuis cette époque j'ai toujours roulé en moto sans aucune période d'interruption, je pense donc avoir une assez bonne idée de l'intérêt que présente cette mesure aussi stupide qu'inutile .

Stupide car comme vous le savez les défauts techniques ne représentent qu'une infime partie des causes d'accidents des deux roues motorisés, bien loin derrière le manque de prise en compte par les autres usagers et l'état lamentable des infrastructures routières.

Mais bien sur cela coûterait de l'argent au lieu d'en rapporter...

Inutile car il manque complètement l'objectif qui motive les trois associations parisiennes qui le réclament à corps et à cris, à savoir le bruit et dans une moindre mesure la pollution.

En effet, n'en déplaise à ces messieurs, rien n'est plus simple que de remplacer le système d'échappement d'une moto pour remettre l'origine le temps de passer le fameux contrôle et de remettre le "silencieux" non homologué après.

Et c'est aussi vrai pour les systèmes de dépollution presque aussi simples à retirer et à remettre, d'autant plus que les propriétaires des motos modifiées les ont justement retirés eux même la plupart du temps, ce ne sont pas les tutos qui manquent sur le net pour ça...

Alors qu'il suffirait d'appliquer les lois existantes en demandant aux forces de l'ordre de faire leur travail, à savoir organiser des contrôles sur la voie publique et verbaliser les contrevenants, voire immobiliser les véhicules concernés.

Mais bien sur cela coûterait de l'argent au lieu d'en rapporter...

En conséquence et puisqu'on doit y passer, un simple contrôle visuel des organes de sécurité ( qui sont visibles sans démontage contrairement à une voiture...) me semble bien suffisant à l'image de ce qui se pratique déjà chez nos voisins européens, cela limiterait le coût pour le contribuable et permettrait aussi de disposer facilement d'un bon maillage de centres agréés en limitant l'investissement à consentir par les professionnels du secteur à une simple formation de leurs personnels.

Le risque étant en cas de maillage insuffisant de voir des ados parcourir des distances déraisonnables pour faire contrôler leurs deux roues dans les zones rurales les moins bien desservies, ce dont nos chers bobos parisiens n'ont cure bien entendu.

Avouez qu'il serait quand même dommage que des accidents mortels se produisent lors de tels déplacements...

Prenez donc bien soins de réfléchir aux conséquences de vos décisions parisiennes sur la vie des ruraux que nous sommes.

Cdlt,

N° 963170 - contrôle technique 2 roues

par :

08/07/2023 23:14

je suis contre la mesure de contrôle technique 2 roues pour les 2 raisons suivantes:

1°) le kilométrage annuel effectué sur ma moto est entre 1000 et 1500 km, elle est entreposée dans un garage. Aucun intérêt donc d'ajouter un CT à l'entretien périodique chez mécanicien.

2°) Habitant dans une ville qui n'a pas de mécanicien moto, je suis obligé de faire 120 km aller retour pour l'entretien périodique. Il n' y aura vraisemblablement pas de contrôle technique à proximité de mon lieu d'habitation. Donc ajout d'une nouvelle contrainte pour le passer.

Proposition: validation du contrôle technique lors des entretien périodique chez mécaniciens moto.

N° 963171 - Consultation sur le décret de loi lié au contrôle technique des 2 et 3 rm

par :

08/07/2023 23:15

Bonjour. Etant un utilisateur quotidien de 2 roues et motard passionné je souhaite dans un premier temps exprimer ma gratitude aux divers services qui souhaitent mettre en place des mesures pour réduire l'accidentologie de 2 roues. Cependant d'après mon expérience je ne pense pas que le contrôle technique soit la première mesure à mettre en place. Pour moi la priorité serait la sensibilisation et la formation de tous et je dis bien tous les usagers de la route. Et un aménagement des espaces dangereux. Ayant été victime d'un refus de priorité qui m'a entraîné 6 semaines d'immobilisation et 4 mois de rééducation. Je ne peux que déplorer le manque de formation de la personne qui m'a renversé de plus dans un carrefour réputé accidentogène dans la métropole bordelaise. J'ai depuis pu reprendre ma conduite de 2 roues et évite plusieurs fois par semaine les accrochages avec les autres usagers voiture comme 2roues de type 125 cm3 ou 50cm3 et vélos qui manquent cruellement de formation et de sensibilisation. Refus de priorité, dépassement par la droite. Trop de comportement dangereux voire suicidaire impactant les autres. Prévention et sensibilisation pour les usagers actuels. Formation pour nos futurs usagers de route. Réaménagement des zones accidentogènes  
Et malheureusement si il faut en arriver là,  
répression pour les mauvais élèves.  
J'espère que ma contribution contribuera à trouver des solutions et que tous ensemble nous puissions faire avancer la sécurité.  
Cordialement

N° 963172 - CT Moto

par :

08/07/2023 23:19

Je fais confiance à mon garagiste lors de l'entretien de ma moto

En effet une liste de contrôle minutieuse est effectuée après chaque prestation.

Le contrôle technique n'a aucun intérêt autre que lucratif

N° 963173 - Non au contrôle technique moto

par :

08/07/2023 23:22

En me servant de ma moto qui n'a aucune protection corporelle je fais attention à l'état de mon véhicule en faisant les vérifications apprises aux permis de conduire. De plus, je fais plus confiance à un professionnel qui entretient ce type de véhicule plutôt qu'à un contrôleur technique qui doit juste vérifier certains points.

Les accidents ne sont, à mon sens, pas liés au véhicule non entretenu mais plutôt à l'état des routes ainsi qu'aux différents facteurs qui peuvent rentrer en compte en se partageant la chaussée.

N° 963174 - Ct moto

par :

08/07/2023 23:33

Je ne veux pas de votre CT qui ne sert à rien.



Révision tous les 6000 kilomètres sur ma moto.  
Faut-il que nous vous sanctionnons aux prochaines élections ?

N° 963175 - Non

par :

08/07/2023 23:38

Non au contrôle technique des moto

Oui à la dissolution des associations anti motards

N° 963176 - Non

par :

08/07/2023 23:39

Non au contrôle technique des moto

Oui à la dissolution des associations anti motards

N° 963177 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

08/07/2023 23:48

le site parfait si vous recherchez des informations sur l'épaviste. Des articles, des nouvelles et des astuces pour trouver la meilleure solution.

Also visit my homepage:

N° 963178 - Contre le contrôle technique cycles motorisés à 2-3-4 roues

par :

08/07/2023 23:50

Au vu des faibles statistiques des accidents de la route causés par des problèmes techniques sur les cycles motorisés à 2-3-4 roues, je suis contre le projet de décret et d'arrêtés relatifs à la mise en place du contrôle technique.

Par contre je propose d'utiliser une partie de ce budget pour plus de contrôle de bruits "sur la route" pour ceux qui créent des nuisances sonores et qui, si contrôle il y avait, remonteraient puis redémonteraient leur chicane de pot d'échappement pour passer le contrôle comme on le voit dans certains pays où d'ailleurs un marché de location de pièces s'est établi dans ce but !

N° 963179 - Contre le contrôle technique cycles motorisés à 2-3-4 roues

par :

08/07/2023 23:51

Au vu des faibles statistiques des accidents de la route causés par des problèmes techniques sur les cycles motorisés à 2-3-4 roues, je suis contre le projet de décret et d'arrêtés relatifs à la mise en place du contrôle technique.

Par contre je propose d'utiliser une partie de ce budget pour plus de contrôle de bruits "sur la route" pour ceux qui créent des nuisances sonores et qui, si contrôle il y avait, remonteraient puis

redémonteraient leur chicane de pot d'échappement pour passer le contrôle comme on le voit dans certains pays où d'ailleurs un marché de location de pièces s'est établi dans ce but !

N° 963180 - Sans titre

par :

09/07/2023 00:01

Franchement, cette loi est scandaleuse, issue d'un lobby partisan qui ne connaît clairement pas son sujet, ce contrôle technique ne fera qu'imposer aux conducteurs une taxe non justifiée, nous contrôlons tous les jours nos motos à chaque sortie.

Un tel contrôle technique peut s'entendre pour certains véhicules comme les scooters 50 et 125cc où là, oui, il y a de graves abus observable dans toutes les villes, mais pour les motocyclettes c'est un non sens : aucun CT ne nous sauvera de façon générale, les motos type "épave roulante" sont une infime rareté dans notre domaine .. il s'agit de véhicules "utilitaires" dont le pilote se contrefiche. Dans l'immense majorité ce sont des scooters, suite au phénomène d'uberisation des livraisons.

Ce qui améliorerait la sécurité routière des motards, c'est revoir les lois de sécurité sur l'équipement. Demander à passer une vérification du véhicule quand on peut légalement conduire nos motos en short et tongs avec juste des gants et un casque est une aberration.

Contrôle du bruit ? Changer le pot sur une moto c'est 15 minutes avec un tournevis, ça sert à rien, continuez simplement les contrôles routiers, vous ne pouvez pas faire mieux de façon efficace à ce sujet.

Rendez obligatoire le port d'un blouson de motard avec dorsale et il y aura moins de morts.

Investissez dans l'aménagement des glissières de sécurité et il y aura moins de morts.

Promouvez et financez les stages de sensibilisation et d'amélioration à la conduite de la gendarmerie moto, il y aura moins de morts.

Lancez une campagne de sensibilisation aux usagers 4 roues pour le partage raisonnable et raisonné de nos routes, il y aura moins de morts.

Refinancez l'entretiens des routes françaises, aujourd'hui dans un état déplorable, il y aura moins de morts.

Ce sont des exemples concrets d'axes d'amélioration de la sécurité routière efficaces, efficaces, des investissements et mesures justifiées et justifiables.

Le contrôle technique n'améliorera rien au monde moto, le besoin n'est pas situé sur l'état de nos véhicules (encore une fois sauf pour les scooters en ville, trop souvent dans un état déplorable) mais dans le comportement des conducteurs, tant moto que 4 roues et poids lourds.

N° 963181 - Le contrôle technique des deux roues motorisés est il vraiment utile?

par :

09/07/2023 00:51

Bonjour ,

Motard passionné de mécanique, pratiquant le deux roues au quotidien et toute l'année depuis 1975 ,voici mon avis sur cette question épineuse :

1) Le motard français lambda parcourt environ 3000 kms par an soit 15000 ou 9000 kms pour la périodicité des CT les concernant .

C'est très peu et cela ne nécessite pas une période de contrôle aussi rapprochée pour cette catégorie de véhicules .

De plus , beaucoup de motards vérifient ou font réviser leurs motos après la période d'hivernage et surveillent régulièrement l'état de leurs machines pendant la période de roulage .

2) Possédant de vieilles mécaniques type Solex 3800 antérieure aux années 70 , je voudrais savoir quels types de contrôles vont être effectués sur ces machines hyper basiques et qu'aucuns des techniciens ne connaîtront , même pas pour la mise en route de l'engin...

Et pourquoi ne pas étendre dans ce cas ,le contrôle à tous les engins motorisés électriquement, vélos, trottinettes, gyropodes etc ?

3) Les chiffres d'accidentologie des deux roues que je ne vais pas rappeler car vous les connaissez sont éloquents . Très peu d'accidents les concernant mettent en cause l'état sécuritaire ou le défaut d'entretien du deux roues.

4) Connaissez vous le prix des équipements obligatoires et néanmoins indispensables pour rouler à moto en toute sécurité ?

Casque à changer tous les 5 ans , gants , bottes , blousons , gilet haute visibilité etc ? On crache bien au bassin rien que pour cela et c'est à prendre en compte.

5) Passionné de mécanique comme précédemment cité, je possède une petite flotte de véhicules deux roues anciens que je restaure et entretiens et qui pour la plupart ne seront peut-être pas aptes à rouler après contrôle car impossible techniquement à mettre aux normes ; je ferai quoi de ces engins?

6) Ok pour plus de contrôle des forces de l'ordre publique concernant l'état du véhicule , aspect général, état des pneumatiques, décibels émis, modifications éventuelles pour booster la puissance , matériels montés non homologués etc.

7) Éventuellement , pourquoi pas un CT lors de la vente des deux roues d'occasion effectué par un centre dédié spécifiquement à cet effet au lieu de développer toute ces usines à gaz qui n'auront qu'un seul but : faire du profit...

8) La catégorie qui pose le plus de problèmes en terme de sécurité , d'accidents, de pollution , de modifications illégales du véhicule, de nuisances sonores , de défauts ou d'absence d'entretien , d'excès de vitesse par rapport à la catégorie , nous la connaissons tous , c'est la tranche des cylindrées inférieures à 50 cm<sup>3</sup>. Dont acte...

Pour toutes ces raisons ,vous l'avez bien compris , je trouve absolument inutile le CT systématique avec périodicité des motos.

Merci d'avoir lu ces diverses réflexions.

N° 963182 - contrôle technique moto

par :

09/07/2023 01:25

je ne comprend ce contrôle technique qui est inutile , possédant un scooter trois roue ,je fait réviser mon scooter au période prévu par le constructeur,donc mon trois roues est irréprochable et sécurisé,et qui va manipuler mon trois roue ,une personne qui a le permis moto et qui a l'habitude de manipuler ce genre de véhicule et s'il le fait tomber qui paiera les dégâts et si ce centre se trouve loin de chez moi ,je devrai perdre une journée de travail ,si je doit être présent en plus pour manipuler mon trois roues qui me paiera ma journée de travail perdu et les accidents de moto ne représente que 0.3 pour cent des accidents alors que nous sommes de plus en plus nombreux chaque année un posséder un scooter deux roues ou trois roues ou moto et je vous le répète mon trois roues est réviser au période prévu donc sécurisé et ne fait pas bruit qui dérange donc je devrai encore m'acquitter d'un contrôle qui va me coûter encore de l'argent alors qu'il est déjà réviser tout les ans ,je m'en sert pour aller travailler ce contrôle est une aberration,il ne sert a rien ,merci d'en prendre conscience

N° 963183 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

09/07/2023 01:30

le site idéal pour trouver  
des conseils sur l'assurance

Vous trouverez des informations complètes sur les différentes offres disponibles, leur coût et autres services.

N° 963184 - Contrôle technique moto inutile

par :

09/07/2023 01:36

Bonjour je vous fais part de mon commentaire concernant la mise en pratique d un contrôle technique moto pour votre information les moto des motards sont très bien entretenu car c notre vie qui en dépend un CT est donc complètement inutile a part pour nous prendre encore de l argent et faire ferraille des moto ancienne qui ne passe pas la norme pollution et qui ont des pièces adaptables mais conforme et les personnes n'ont pas les moyens d'acheter des véhicules neuf ou des occasions récentes pour remplacer ces vieilles moto qui fonctionne très bien et qui sont très bien entretenu JSP que vous aller réfléchir à vôtre texte complètement inutile et avec l argent voir pour faire entretenir les routes je prend mon exemple car je viens d acquérir une moto ancienne en concession qui donc est en parfait état de fonctionnement et qui va sûrement pauser des soucis pour la pollution et le bruit car c une moto a carburation et mes échappement sont aux normes mais pas d origine car il n'existe plus chez le concessionnaire comment aller vous dire aux personnes qui ont investi de l Argent donc une moto et leur dire que il ne peuvent plus rouler car une réforme est passé par là je ne suis pas contre mais comprenez la désolation des motards surtout qu il n y pas de raison valable a cette réforme un contrôle chez un concessionnaire suffirait amplement a faire ces vérifications que nous faisons quasiment tout les jours avant de rouler je suis par contre d'accord pour les 50 cc et les voitures sans permis soit aussi contrôle chez une conscesionaire voilà merci pour votre écoute

N° 963185 - Un contrôle technique !

par :

09/07/2023 02:27

J'ai depuis 25 ans une moto (4 différants modèles).

Pas 1 seul accident! Hé oui!

Le gouvernement se débarrasser d'un sois disant problème pour prendre au passage 20%de tva.

Cette consultation ne servira à rien, c'est du pipeau pour nous faire croire qu'il est à notre écoute et qu'il a une certaine considération des problèmes que peuvent rencontrer les 2rm.

L'état des routes une bonne formation (dans code de la route), ainsi que le respect du partage des espaces, avec l'OBLIGATION pour la sécurité d'imposer: casque et gants par tout ce qui est motorisés (je pense bien sûr aux trotinettes) car on attend combien de mort, de tromatisme pour prendre des décisions ?

Je pense qu'il faudra faire le point au bout de 5 ans l'utilité de ce contrôle.

Je doute fort !!!

N° 963186 - Peu utile

par :

09/07/2023 02:52

Bonjour, le contrôle technique est peu utile pour les 2 ou 3 roues. En effet, l'entretien des 2 roues est régulier. Sans cela, notre vie est en danger, nous le savons. Contrairement aux autres catégories de véhicules, les 2-3 roues passent souvent par les garages. Ce contrôle technique ne permettra pas de réduire le nombre d'accidents liés à l'entretien, et ceux qui ont modifié illégalement leur véhicule

s'arrangeront pour remettre l'équipement d'origine avant le passage au contrôle technique. Je ne vois pas l'utilité d'une telle proposition. De plus, la concentration de 2-3 roues est inégale en France, la plupart se trouvant en Île-de-France. Je me demande comment feront ceux qui vivent en province. De plus chaque 2-3 roues est différent de part sa conception (contrairement aux voitures) un contrôle standardisé va induire en erreur le conducteur. Pendant être en sécurité sans l'être car pas ou peu adapté. Ils ont peu de chances de réduire les accidents, cela accroît les inégalités, et les 2-3 roues polluant peu, impact limité sur les émissions globales donc inutile niveau écologique. En somme, je vois ce contrôle technique comme un impôt déguisé sans réel but, si ce n'est réduire le pouvoir d'achat des conducteurs de 2-3 roues et satisfaire des lobbys qui ont de cesses de faire des ingérences dans les pays européens. Merci.

N° 963187 - Réaction ct

par :

09/07/2023 05:26

Bonjour, suite a l'annonce ce contrôle technique, plusieurs point me font douter de sont utilité.

Comment vont pouvoir passer au ct les moto tout terrain de type trial et enduro ? impossible et inutile.

50€ je trouve cela cher. surtout quand on possède plusieurs véhicule. pour ma part j'ai 8 moto ... tout ne sont pas en états de rouler et j'en suis parfaitement conscient elle ne sortiront du garage uniquement quand elles seront en état et c'est pas un contrôle visuel qui va me rassurer.

que va il se passer si le contrôleur ne peut pas démarrer la moto (kick) ou si elle tombe ?

Cordialement

N° 963188 - Pertinence en matiere de sécurité

par :

09/07/2023 06:03

Le CT moto est un non sens en matiere de sécurité comme le prouve les chiffres et rapports de tous bords. De plus cela va impacter ce secteur économique car il s'agit ici d'un moyen de transport annexe a la voiture. Sur cette fausse bonne idée la France en ressortira perdante

N° 963189 - Ras les écolos

par :

09/07/2023 06:08

Décret et mesure inutiles.

Ou est l'indépendance de la France vis à vis de l'Europe ?

Comment se fait-il que 3 associations parisiennes écologistes et totalement partiales puissent faire plier une décision gouvernementale et dicter la façon de faire à l'ensemble des usagers français ???

Le conseil d'état ne se grandit pas dans ce dossier et les politiciens en général.

Les arguments contre ce contrôle technique sont connus. Il n'est d'aucune utilité pour la sécurité des motards. Par contre il contente un groupuscule parisianiste nauséabond et permet d'imposer une taxe supplémentaire qui ne fera qu'augmenter avec le temps.

Le contrôle technique auto était à 52 euros il y a quelques années. A combien est-il maintenant ?  
Quasiment le double !

Pour ma part vivement les prochaines élections que je me mette un bulletin dans l'urne qui change toutes ces élites décidant des choses dont je ne veux pas.

Salutations.

N° 963190 - Bonjour

par :

09/07/2023 06:44

Bonjour je suis contre le contrôle technique .. je suis motard depuis plus de 30 ans ... j ai toujours entretenue celle ci ..correctement ..c est ma vie lorsque je monte sur mon engin ... il faudrait plus encadrer les jeunes à la maîtrise des engins que de vouloir les contrôler ...en plus on parle de 50 euros pour une vérification visuel ..car tout se voit ...rien à démonter ...c est inconvenant ...et on peut lire partout que les accidents due à une moto mal entretenu son très faible ...on est tous des passionnés et comme tel..on entretiens nos bécanes ...

N° 963191 - Erreur manifeste

par :

09/07/2023 07:01

Vous voulez commencer par les grosses cylindrée alors que la plupart des véhicules deux roues hors normes sont des scooters,quand,moto cross de petites cylindrée et ce qui est des véhicules volés  
lpensez vous que des petits voyous vont les amener au contrôle  
Encore un moyen pour le gouvernement de rentrer de l argent et se fiche éperdument des véhicules hors normes

N° 963192 - Contrôle moto

par :

09/07/2023 07:08

Non ça sert à rien , les motards entretien seul son véhicule . Je suis contre .

N° 963193 - CT MOTOS

par :

09/07/2023 07:12

Commencez déjà par entretenir les routes et laissez nous l'entretien de nos motos.

Aucune comparaison avec les voitures et le CT de l'époque où les épaves roulantes étaient fréquentes.

Une moto pas entretenue c'est la mort au tournant.

Pour le bruit c'est la même chose, et rien n'empêchera le fait d'enlever la chicane à la dortie du CT.

Donc non au CT qui n'est qu'une taxe supplémentaire...

N° 963194 - pour l'honneur de la France

par :

09/07/2023 07:13

Un contrôle technique inutile mais surtout instauré par des personnes privées dans un but mercantile. JAMAIS la France ne devrait céder. Etre le bon élève de l'Europe OUI! devenir sous ce prétexte l'esclave d'entreprise privées détentrices d'une CHARGE fédérale . Non.

Et ensuite ? Les notaires prendront le pouvoir!

N° 963195 - Consultation publique CT moto

par :

09/07/2023 07:20

Absolument lamentable , car tout , mais absolument tout , démontre que ce CT ne répondra en rien à la sécurité des motards . La sécurité des motards est essentiellement mise à mal par l'état déplorable des routes et leur aménagement qui méprise les motards , la conduite également souvent méprisante ou inconsciente des usagers 4 RM envers les motards ( on ne compte plus les accidents mortels à cause d'un refus de priorité ou un clignotant non mis par un 4RM ) et oui il faut le dire pour être honnête par des comportements routiers à risque de certains motards eux mêmes qui nuisent d'ailleurs à l'ensemble de la pratique , et là aussi le CT ne résoudra rien , la marée haussée et les radars sont là pour faire le job . Donc on voit bien qu'une fois de plus , d'une part , que notre pays , à la botte des directives Européennes obéit comme un bon chien chien , et que d'autre part l'argent , toujours l'argent , et l'intérêt qu'y trouvent certains lobbies sont LES SEULES VRAIES RAISONS DU CONTROLE CT MOTO . Donc à quand le CT pour les avions de chasse de l'armée de l'air , les moissonneuses batteuses des agriculteurs ..... etc ect ect . Tout ceci se retrouvera dans les urnes en 2026 , soyez en certains Messieurs du Gouvernement , vous allez vous prendre la déculottée du siècle et ce ne sera que mérité . Les motards ont une très bonne mémoire , et pas qu'eux , LOL .

N° 963196 - Projet injustifié pour les motos

par :

09/07/2023 07:31

Pour les motos ce projet est totalement injustifié au regard du très faible nombre d'accidents causés par l'entretien des motos (moins de 1%). Un motard entretient ou fait entretenir sa moto régulièrement et la contrôle à chaque déplacement (pneus, clignotants, freins, huile...)

Le coût de mise en œuvre sera disproportionné eut égard aux avantages.

Si on compare aux voitures dont le nombre de points de vérification est exponentiel, seul le bruit des motos est parfois excessif et mérite d'être contrôlé et sera pour les rares motos concernées contournable au moment du contrôle planifié.

Cette mise en place est une soumission gouvernementale qui échappe à tout raisonnement.

Moto BMW R1200RT

N° 963197 - CT moto

par :

09/07/2023 07:33

Pour les motos ce projet est totalement injustifié au regard du très faible nombre d'accidents causés par l'entretien des motos (moins de 1%). Un motard entretient ou fait entretenir sa moto régulièrement et la contrôle à chaque déplacement (pneus, clignotants, freins, huile...)

Le coût de mise en œuvre sera disproportionné eut égard aux avantages.

Si on compare aux voitures dont le nombre de points de vérification est exponentiel, seul le bruit des motos est parfois excessif et mérite d'être contrôlé et sera pour les rares motos concernées contournable au moment du contrôle planifié.

Cette mise en place est une soumission gouvernementale qui échappe à tout raisonnement.

Moto BMW R1200RT

N° 963198 - Après les gants "anti-mort" .....

par :

09/07/2023 07:36

Déjà en 2016, on nous a expliqué que pour faire baisser le nombre de motards tués sur la route, il fallait leur faire porter des gants homologués. Amende de 135€ à la clé, alors qu'aucune étude sérieuse ne pointait cet équipement comme efficace remède "anti-mort". Et pour cause !

Et voilà qu'on recommence, qu'on nous impose une nouvelle mesure sortie de nulle part (ou plutôt, sortie d'un "rapport" biaisé obligeamment fourni à la Commission Européenne par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]) qui va pourrir la vie de nombreux utilisateurs de 2RM, leur faire perdre du temps et de l'argent (devinez au profit de qui ?) sans rien changer aux statistiques.

Car il est prouvé, par des chiffres authentiques ceux-là, que moins de 0,5% des motards tués sur la route le sont à cause de l'état de leur machine. Alors que l'état désastreux des infrastructures routières est en cause dans 30% des cas. A quand un CT des routes ?

De plus, en tant que motarde, il n'est pas question de laisser un agent du CT poids-lourds, même après une formation accélérée, poser la main sur ma moto ! J'ai appris au permis à faire moi-même les vérifications de sécurité, (pneus, chaîne, freins, éclairage....), et si je ne veux pas finir au fossé, j'ai tout intérêt à ce que ma machine soit en bon état. Quant aux contrôles plus pointus, réglages moteur ou autres, je fais confiance à mon concessionnaire dont c'est le métier et la passion. Contrairement à un employé de X qui n'est formé que pour cocher des cases sur un formulaire.

En conclusion, je demande le retrait de ce projet d'inutile "CT à 50 balles" et la mise en place des mesures alternatives qui étaient prévues par le précédent ministre des transports. Élaborées avec les Fédérations d'usagers dans le respect de leurs besoins réels, elles répondaient parfaitement aux exigences de la directive Européenne.

Bien respectueusement, mais avec indignation, je vous salue.

N° 963199 - Je suis motard et défavorable au contrôle technique moto, mais...

par :

09/07/2023 07:51

Bonjour,

Je suis motard et défavorable au contrôle technique moto. Mais je reste conscient du fait que, si les motards sont sensibilisés à l'importance de l'état du véhicule, le parc des 2 roues de petite cylindrée est à contrôler (imposer un bon état du 2 roue de 50cc, et faire respecter la règle dans toutes les zones et dans tous les quartiers!) -> il ne s'agit pas de faire peser une charge nouvelle au motard moyen et de laisser les propriétaires de petites cylindrées en ville et dans les quartiers sensibles faire n'importe quoi, les jeunes restent les premières victimes.

Déjà sans contrôle, les forces de l'ordre devraient faire plus de contrôle sur les scooters et motos de moins de 125cc en zones urbaines.

Enfin, si le contrôle est une vérification de sécurité qui permet de s'assurer que la moto est sûre, tout en laissant le propriétaire faire des modifications et personnalisations qu'il souhaite, ça présente l'intérêt d'accompagner le motard pour ces transformations.

cordialement.

N° 963200 - Non au contrôle technique

par :

09/07/2023 07:57



Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 963201 - Pas favorable à ce contrôle technique

par :

09/07/2023 07:59

Partant du principe qu'un motard sait pertinemment qu'il a sa vie en jeu en enfourchant sa moto, croyez vous qu'il va la laisser dépérir et se dégrader ? Ineptie la plus totale .

N° 963202 - Mr

par :

09/07/2023 08:01

Il est inamissible d'imposer un CT moto injustifié car les accidents dû aux problèmes techniques sont minime aux vu des chiffres des accidents moto fournis par les assurances, alors que les routes sont dans un état lamentable et très dangereuse.

N° 963203 - Auto-contrôle

par :

09/07/2023 08:13

En tant que motard j'ai appris à faire les vérifications de sécurité moi-même, et aussi de nombreuses opérations mécaniques. Il me semble plus utile pour la sécurité des motards de les former à cela. Rendre le CT non obligatoire mais volontaire pour des motards ayant suivi une formation au contrôle des organes de sécurité me semble pertinent.

N° 963206 - une mesure dictée par les centres de contrôle des véhicules qui cherchent toujours de nouveaux profits.

par :

09/07/2023 08:20

vous promettez un contrôle technique à 50 Euros maximum, cependant les entreprises de contrôle parlent de prix entre 50 et 75 euros. Ce qui justifie la remarque : c'est uniquement pour le fric que cette mesure va être adoptée. Un contrôle visuel payant ne constituant pas un élément décisif quand à la vraie sécurité d'un véhicule à deux roues. Je pratique la conduite d'une motocyclette depuis décembre 1980 date de mon permis, je n'ai jamais eu besoin que l'on me prenne par la main pour contrôler mon véhicule avant utilisation pour être le plus en sécurité possible par rapport aux autres usagers. j'ai pleinement conscience de ma vulnérabilité face à la circulation. Votre politique de toujours plus contraindre et punir les conducteurs de tous les véhicules ne sert vraiment plus qu'à remplir les caisses de l'état sans vous souciez réellement de notre vraie sécurité. Quand on voit le zèle affiché par nos forces de l'ordre pour punir le moindre écart. Si vous vous préoccupez vraiment de notre sécurité, il faudrait vraiment revoir l'état du réseau routier qui se dégrade de plus en plus. ce qui serait une vraie mesure de sécurité, mais cela coûte et ne rapporte rien.....

Cependant lors de la revente d'un 2 roues ce contrôle pourrait être efficace car permettant d'éliminer certains véhicules qui sont devenus dangereux du fait de leur utilisation passée.

N° 963207 - Control technique moto et 3 roues motorisés

par :

09/07/2023 08:30

Ce que je lis dans la définition des contrôles est celui pour voiture et non adapté au motos. Exemple, article 10 ou il est prévu de déposer des documents dans le véhicule, contre le pare brise..je ne lis pas un document pour le contrôle moto mais pour voiture.

N° 963208 - Commentaires relatif au CT des 2RM

par :

09/07/2023 08:36

Bonjour,

Cadre commercial, papa de 3 enfants, motard depuis 36 ans sur maintenant plus d'une quinzaine de moto de 125 à 1700 cm3, permettez moi de vous faire part de l'inutilité à mon sens du CT 2RM:

On est motard par choix, et non par obligation comme on est automobiliste...

Le motard entretient sa moto,

La passion ne supporte pas la négligence,

la sécurité est une priorité pour un motard !

les statistiques et études prouvent que les problèmes techniques ne sont en cause dans l'accidentologie des 2RM,

Il y a baisse de la mortalité à moto alors que le marché est en hausse !

Le CT est poussé par des associations anti-moto, aucune objectivité dans leur démarche

Le marché moto est un vecteur d'emplois, de taxes pour notre économie, beaucoup de motards le sont par loisir, ils cesseront cette pratique,

Les acteurs du monde du CT ne sont pas capables de mettre en place un CT2RM, et nombreux d'entre eux n'en veulent même pas...

J'espère vraiment que le bon sens reprendra le dessus, et que cette mesure inutile, injustifiée, et même injuste car dictée par une minorité contre une majorité, ne verra pas le jour.

En conclusion, ce sera un élément déterminant dans mes critères de choix lors des scrutins futurs.

Merci de votre attention, à disposition pour vous emmener faire un tour à 2 roues, sécurisé et entretenu !

Bonne réflexion,

Slts,

N° 963209 - Il ne faut pas se tromper de cible ! Les motos (hors scooters) ne présentent que très peu de défauts techniques, le maintien en bon état de nos routes devrait être prioritaire

par :

09/07/2023 08:42

je conduis une moto depuis plus de 40 ans, je pense avoir fait le tour de la question... L'état général des motos est globalement très bon, les motards entretiennent beaucoup plus leurs motos que les automobilistes leurs voitures. Payer 50€ pour un contrôle visuel des éléments de sécurité est disproportionné, le prix devrait être beaucoup plus faible pour 10 minutes de contrôle technique (tout est visuel). !!!

L'état des routes, le comportement (vitesse) du motard, le comportement des automobilistes, représentent 99.6% des accidents ! comment croire que ce contrôle technique est légitime ? Polarisez-vous plutôt sur l'état des scooters 50 et 125 trafiqués, conduits de surcroit par des gens qui ne mettent ni casque, ni gants, ni pantalon, ni bottes et qui roulent avec un échappement hors normes ! Un dernier point important : il est impératif que le contrôleur soit mécanicien moto, ait son permis moto et soit en capacité de la démarrer sans que le client ne rentre en atelier ce qui est interdit.

N° 963210 - Non au contrôle technique moto

par :

09/07/2023 08:44

Il y en assez de se faire dicter ce que l'on a le droit de faire. Le dictat d'une minorité de frustrés qui se permettent d'imposer un contrôle sur des véhicules sans rien y connaître sous des prétextes fallacieux, sans fondement.

N° 963211 - Non au Contrôle Technique moto

par :

09/07/2023 08:48

Ça fait maintenant 29 ans que je roule avec la même moto que j'entretiens régulièrement car elle fait partie de mon patrimoine familiale c'est un véhicule de loisirs, je n'ai besoin de personnes pour me dire que mes organes de sécurité ne fonctionnent pas car ils sont vérifiés régulièrement par mes soins avant de prendre la route, la pratique de la moto n'est pas dangereux c'est l'environnement, l'état des routes et le comportement des usagers.

N° 963212 - Tarif

par :

09/07/2023 08:56

Si vraiment ce contrôle technique se met en place, bien qu'il ne fera qu'ajouter une contrainte inutile et ne résoudra en rien le problème du bruit et de la pollution, le tarif ne devrait pas excéder 20€ pour les moins de 125cm<sup>3</sup>.

N° 963213 - CT deux roues

par :

09/07/2023 09:00

Bravo! Si de temps en temps l'entretien des voies était fait, et si de temps en temps un poulet faisait la circulation, on pourrait commencé à penser au contrôle technique. Mais l'urgence n'est pas là.

N° 963214 - Sans titre

par :

09/07/2023 09:01

La directive européenne n'impose pas le contrôle technique des moins de 125cm<sup>3</sup> ! Pourquoi les inclure alors que le budget des propriétaires de ces véhicules est souvent modeste ?!

Vous devriez plutôt inciter les deux roues motorisés à effectuer les révisions préconisées par le choix constructeurs. Ces révisions prévoient déjà de nombreux points de contrôles

N° 963215 - POINTS IMPORTANTS POUR PROTEGER LES NON USAGES DE 2 ROUES

par :

09/07/2023 09:07

Nous sommes heureux que le CT soit mis en œuvre et que nous attendons qu'il soit efficace pour contrôler l'identification des véhicules, les équipements de sécurité et les nuisances. Nous avons une attention particulière pour le contrôle de la pollution et du bruit, en raison de la pratique répandue de modification de l'échappement des motos et scooters. La date d'entrée en vigueur est envisagée entre le 15 janvier 2024 et le 15 mars 2024, avec un échelonnement en fonction de la date de 1ère immatriculation des véhicules (article 42 de l'arrêté). Sans remettre en cause la nécessité de l'échelonnement, nous pouvons appeler à ce que la présentation des véhicules soit réalisée dans les meilleurs délais, vu le retard déjà pris sur le dossier.

N° 963216 - Contrôle technique moto

par :

09/07/2023 09:09

Je possède une Harley avec certaines pièces qui ne sont plus d'origine (celle, guidon, silencieux ect) mais rien qui peuvent altérer la sécurité. J'espère que ma moto passera au contrôle, que les point regardé jugeront seulement la sécurité (clignotants, frein, ect)

N° 963217 - Non au ct

par :

09/07/2023 09:09

Cee que le ct va faire,je le fait toutes les semaines.. .juste un racket de plus de la part du gouvernement au detriment des jeunes

N° 963218 - non au contrôle

par :

09/07/2023 09:11

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance

environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparée depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 963219 - Refus contrôle technique moto

par :

09/07/2023 09:11

La pollution est déjà imposée par les vignettes crit air.

La sécurité les motards français le savent et leur moto respecte, elles sont très bien entretenues sauf si elles sont volées et sortent des cités pour les runs, etc...

Le bruit elles n'en font pas autres le moins de 50 Cc engin à vitesse la plupart 2 temps...

La sécurité pour un motard c'est les roues et en France elle sont dénoncées.

N° 963220 - Sans titre

par :

09/07/2023 09:12

Bonjour, ce projet n'a aucun sens, la vérification de l'état de sa moto est fait systématiquement par un motard qui veut rester en vie. Le peu de kilomètres réalisés chaque année ne justifie pas la nécessité d'un contrôle tous les 3 ans. Une moto d'enduro ou de collection sont impossible à passer au contrôle technique, les pièces n'existent pas ou plus pour les mettre en conformité: klaxon, clignotant, pot catalysé... Le nombre de morts lié à l'état du parc moto est ridicule et ne sera pas réduit par un éventuel contrôle technique. Cette mise en place pourrait concerner quelques grandes agglomérations ou le surnombre peut poser problème, mais la majorité du territoire n'est pas concerné. Cette mesure n'est qu'un racket institutionnel de plus organisé par le lobby d'associations parisiennes et celui des contrôles techniques [réseau de contrôle technique] en tête. Il serait préférable que les technocrates de la prévention routière et des ministères se concentrent sur l'état désastreux de nos routes et voies secondaires plutôt que d'essayer de restreindre la pratique des deux roues par ce contrôle totalement inutile.

N° 963221 - CT moto

par :

09/07/2023 09:15

Dans la mesure où les usagers ne peuvent accéder aux installations des contrôles techniques pour des raisons évidentes de sécurité, les contrôleurs sont-ils en capacité de démarrer eux-mêmes les véhicules?

Je pense notamment aux véhicules anciens, à démarrage au kick, en réglant l'avance manuellement, en titillant les carburateurs, pour les motos anciennes par exemple avec pour certaines une procédure relevant au mieux de la gageure, au pire du sacerdoce?

Quel intérêt, outre celui financier pour les centres de contrôle, de mettre en place un tel contrôle technique des deux-roues motorisés sous caution de sécurité lorsque l'on sait que les défaillances techniques représentent une part négligeable dans l'accidentalité à contrario de l'état déplorable des infrastructures routières?

Quid du maillage des futurs centres de contrôle dédiés aux deux roues?

Vivant en montagne, à une centaine de kilomètres de la préfecture et des agglomérations importantes, dois-je envisager déjà de devoir faire 200km aller-retour pour me rendre dans un centre de contrôle et m'entendre dire ce que je sais et peux d'ores et déjà constater de visu sur mon deux roues?

Qu'en sera-t-il pour les adolescents de 14-15 ans en 50cm<sup>3</sup>? Devront-ils eux aussi effectuer nombre de kilomètres pour un tel contrôle?

N° 963222 - Inutilité du CT moto

par :

09/07/2023 09:15

Le Contrôle technique moto n'apporte pas ou peu de sécurité à la pratique du 2 RM sur la voie publique. Les éléments à l'origine d'accident sont les comportements des autres usagers, le mauvais état des infrastructures et non le manque d'entretien du véhicule.

Encore une mesure prise sous couvert de sécurité pour faire plaisir au grand financier du contrôle technique, tellement plus simple que de réellement sauver des vies.

N° 963223 - Il serait temps

par :

09/07/2023 09:22

J'ai eu l'impression de vivre dans une république bananière, où le chef de l'Etat se permet de décider sans aucun respect des procédures légales.

Il serait temps que ce contrôle soit effectué.

Il est déjà en soi scandaleux que depuis des années de nombreuses motos et scooters pétaradent et polluent sans aucune intervention des pouvoirs publics.

N° 963224 - contrôle technique deux roues

par :

09/07/2023 09:31

le contrôle technique imposé pour nos deux roues est inapproprié, car il y a sans doute des actions sur nos routes à faire en priorité pour assurer la sécurité des pilotes et passagers motos et scooter deux et trois roues; Notamment la réfection de la chaussée dégradée (nids de poules) ainsi que la mise en place de protection sur les barrières de sécurité des routes.

nos motos sont entretenues régulièrement car elles sont un élément primordial à notre sécurité; j'ai moi-même une moto qui m'oblige à un entretien et contrôle chez mon concessionnaire tout les 8000 kms soit minimum une fois par an, facture à l'appui.

je serais plus pour un contrôle technique deux roues à la revente du véhicule.

je suis donc contre cette directive européenne.

N° 963225 - Contrôle technique moto

par :

09/07/2023 09:34

Bonjour

je suis possesseur de plusieurs motos des années 70 a 80 et j'effectue mes déplacements quotidien avec une moto moderne . le kilométrage moyen réalisé avec mes motos anciennes ne dépasse pas les 800 kilomètres annuel et ceci concerne une grande majorité de motard qui utilise leurs véhicules que pour les loisirs ,il n'y a pas à regarder le kilométrage des motos de plus de cinq ans qui dans la grande majorité des cas ont un faible kilométrage.

De plus une grande majorité des motards font entretenir leurs moto chez les concessionnaires je vois donc pas l'utilité de ce contrôle technique

La majorité des accidents n'est pas due au manque d'entretien des motos mais certainement au comportement des usagers et des infrastructures routières terre plein dos d'âne

et tous un tas d'obstacles dangereux pour les deux roues et au mauvais entretien des routes dont je constate une forte dégradation depuis quelques années .

De plus les coûts engendrés par ce contrôle vont impacter le portefeuille des motards déjà mis à rude épreuve en ces temps d'inflation et qui souffrent au détriment de leurs équipements sécuritaires .

Cordialement

N° 963226 - Monsieur

par :

09/07/2023 09:40

J'ai plusieurs 125 cm<sup>3</sup> comme une 125 ty de 1985 qui fait à peine 100 km par an et ne me sert que pour aller aux champignons. Pour faire un CT je devrais faire un minimum de 70 km aller retour soit 70% de son utilisation annuel en plus et autant de CO<sub>2</sub>.

Ce CT s'apparente à une taxe supplémentaire et augmente la complexité législative alors que l'on nous parle de simplification.

Quand fera-t-on confiance aux gens pour enfin les responsabiliser?

La loi tue la loi.

N° 963227 - O secours.

par :

09/07/2023 09:49

À part, encore 1 fois taxé, je ne vois vraiment pas l'intérêt d'un contrôle technique...

N° 963228 - non au contrôle technique moto

par :

09/07/2023 09:50

je suis totalement opposé à l'instauration d'un contrôle technique moto qui de plus serait payant.

L'état des motos ne représente que 0.3% des raisons d'un accident lié à une moto

je fais déjà les contrôles de sécurité nécessaires avant de prendre ma moto comme je l'ai appris en passant mon permis.

L'état des routes est la raison principale du risque d'accident en moto, c'est sur ce point que l'état devrait faire des actions.

J'ai bien plus confiance en mon réparateur qui connaît bien son travail que dans un contrôle technique payant purement administratif pour répondre à des exigences européennes.

je suis totalement opposé à l'instauration de ce contrôle technique pour les motos qui n'a aucune raison d'être justifié.

l'état veut encore nous imposer par la force des choix qui ne sont pas les nôtres.

N° 963229 - Non au contrôle technique moto

par :

09/07/2023 09:51

Un contrôle technique au nom de la sécurité ?

Pourquoi contrôler une nuisance , le bruit ? quel est le rapport avec la sécurité ?

tout motard sait que l'état de son véhicule est le meilleur garant de sa sécurité et il en est responsable.

Ma moto est révisée régulièrement chez un concessionnaire de la marque et j'effectue moi même les contrôles courants (éclairage pression des pneus).

Le coût d'un contrôle se fera au détriment d'équipements individuels (casque gants vêtements adaptés, chaussures) dont la T.V.A. est toujours aussi élevée.

Avez vous penser à l'état des routes, un véritable danger pour les deux roues ?

N° 963230 - non au contrôle technique

par :

09/07/2023 09:53

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparée depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 963231 - Recommandations du comité d'experts

par :

09/07/2023 09:53

Bonjour,



En procédant à l'audition (2019) de 14 scientifiques et experts, le Comité National de la Sécurité Routière a retenue les 6 thématiques listées ci-dessous par ordre de priorité pour lutter contre l'insécurité lié à l'utilisation des 2 roues motorisées :

- la puissance et les vitesses pratiquées ;
- les équipements de protection individuels (EPI) ;
- la visibilité et la détectabilité des 2RM ;
- les technologies ;
- les formations initiale et post-permis ;
- les infrastructures.

La mise en place d'un Contrôle technique n'a pas été retenu.

Il apparait donc que l'état des 2 Roues Motorisés n'est pas un axe d'amélioration pour améliorer la sécurité des usagers.

Pourquoi vouloir le mettre en place maintenant?

En revanche on peut se questionner sur l'application des mesures recommandées:

La puissance et les vitesses pratiquées: des machines de plus de 200cv en vente libre! Pour la vitesse on peut compter sur les contrôles souvent effectués dans de zones non dangereuses...

EPI: le port de gants homologués est rendu obligatoire! Je ne pense pas que ce soit une mesure à même de lutter contre la mortalité. Réduire la TVA à 5% sur casques , Airbags etc aurait été plus judicieuse.

La visibilité, détectabilité: Rien de fait.

La technologie: c'est l'affaire des professionnels, pas du gouvernement.

Formation initiale et post permis: évolutions homéopathiques voir nulles.

Les infrastructures: si j'en juge par l'état des routes (7000Km en 2RM par an dans différentes régions de France ), les infrastructures et notamment les enrobés ne font que se dégrader. La faute au gouvernement qui en se désengageant ( les nationales deviennent départementales) laisse la responsabilité aux départements qui n'en ont pas les moyens apparemment.

En conséquence, plutôt que d'appliquer des recommandations d'experts et scientifiques Français, le gouvernement cède à la pression des lobbies et du parlement européen.

Appliquons dès maintenant et en priorité les recommandations de nos experts.

Pour mémoire ci-dessous la parution de l'ONISR:

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etudes-et-recherches/modes-de-deplacement/2-3-roues-motorises/securite-des-deux-roues-motorises-vers-un-usage-adapte-a-leur-vulnerabilite>

Cordialement.

N° 963232 - Contrôle technique deux roues

par :

09/07/2023 09:54

Avant de mettre en place un contrôle technique des deux roues les pouvoirs publics feraient mieux d'instituer un contrôle de l'état du réseau routier, surtout dans les agglomérations, car même avec un deux roues en parfait état la conduite en ville devient très dangereuse.

Ils devaient également concentrer leurs efforts sur les conducteurs sans casques qui eux ne sont pratiquement jamais inquiétés dans leurs quartiers.

En résumé,encore une taxe déguisée qui ne freinera pas les "vrai" délinquants de la route

N° 963233 - Une grosse couillonnade !

par :

09/07/2023 09:57

Pompidou disait à ses hauts fonctionnaires : "Arrêtez d'emmerder les Français" !

Manifestement il n'a pas été entendu !

En outre il y a d'autres problèmes importants à traiter tel l'alcool ou (et) les stupéfiants au guidon, les multiples délits commis en toute impunité dans les banlieues, l'état des routes . . .etc. . . . de plus le mauvais état mécanique ne serait responsable que de moins de 0,2% des accidents !!!

Mesure inutile d'autant plus scandaleuse et injuste que le gouvernement demande aux forces de l'ordre de ne plus pénétrer dans les quartiers sensibles, de ne plus y faire de contrôles d'identité et de ne plus poursuivre les refus d'obtempérer !!!

Il y a vraiment deux Frances ; celle des banlieues où la racaille a quartier libre et celle des forces vives de la nation toujours plus sollicitée, imposée, taxée, contrôlée, fliquée, persécutée . . .

L'incurie et la lâcheté de nos gouvernants est flagrante !

N° 963234 - Avis / Questions

par :

09/07/2023 10:00

Bonjour,

Tout d'abord permettez moi de vous dire que je suis motard depuis 24 ans et que pour moi le CT moto n'a quasiment aucune utilité car un vrai motard entretient sa moto et ne prendra jamais le risque de rouler avec une "épave"

Je suis propriétaire d'une vieille moto que j'ai transformée en café racer, tout en laissant les organes de sécurité d'origine ( amortisseurs , freins, direction...)

Quid du passage au CT ?

N° 963235 - Participation à la consultation du CT 2 et 3 RM

par :

09/07/2023 10:02

Participation à la consultation du CT 2 et 3 RM

Madame, Monsieur, suite au projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, voici mes arguments qui vous démontrent le non fondé de cette décision:

Si une évaluation, démontrant l'inefficacité du contrôle par rapport aux objectifs sur la sécurité des usagers, est inefficace, je demande la mise en place effective des mesures alternatives.

Ce CT concerne tous les véhicules de catégorie L mais ressemble à celui des automobiles ! Il ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues. Ça démontre déjà d'emblée des décisions non étayées !

Où serait l'utilité d'un CT sachant que les défaillances techniques ne sont responsables que de 0,3 % des accidents pour les deux roues ? Les accidents n'étant pas liés à l'état des véhicules mais à l'état des routes !!! Un 2 roues motorisé parcourt en moyenne moins de 4200 km/an. 100 % des éléments de sécurité sont accessibles sans démontage ! Les motards (es) contrôlent leurs véhicules avant chaque départ, il en va de leurs vies et ils le savent bien ! Nous faisons notre CT via nos concessionnaires lors des révisions.

Le contrôle technique n'était pas lié, à l'origine, à une problématique environnementale, comme le soutient Le Conseil d'état, mais à un aspect d'accidentologie. Le CT n'est absolument pas la bonne réponse ( à l'exemple de nos voisins Allemands, qui ont déjà un CT depuis plus de 20 ans) : Est-ce que cela a réduit le bruit excessif ? Non. Pourquoi ? Parce que quand les personnes ayant des motos bruyantes vont faire leur CT, elles remettent le pot d'origine, passent le CT, et de retour chez eux, remettent le pot bruyant.

Ce CT est une mauvaise réponse à un vrai problème !

Concernant la pollution sonore, des opérations de contrôle sur les deux roues s'exercent déjà par les forces de l'ordre.

Pourquoi n'apparaît-il pas de chiffres concernant une diminution des accidents dus aux défaillances dans les pays où le C.T. des 2 ou 3 R.M. est en vigueur depuis plus d'une décennie?

Un maillage territorial des centres de contrôle technique insuffisant rendra le délai d'exécution du contrôle technique de mon véhicule impossible dans les délais impartis, ou entraînera pour moi un déplacement plus long pour trouver un rendez vous plus rapide. D'emblée cela augmentant ainsi la pollution émise par ma moto même si mon véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court qu'une voiture. Et de part son encombrement moindre, il fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes. La pollution des 2 roues ne représente que 0,5 % de la pollution totale des véhicules de transport. Les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO. Une récente étude de l'ADEME a démontré une nette amélioration de la consommation et de l'émission des deux roues.

Et que dire du risque d'exposition au danger accru des 50 cm<sup>3</sup> qui seront soumis aussi au CT, du fait d'un déplacement plus long pour honorer un CT dans les bons délais.

Il est inutile de préciser que les 2 et 3 roues motorisés n'ont pas de pare-brise, et que les surfaces où celle-ci pourraient être mise sont réduites. Le plus simple serait de ne pas utiliser de vignette pour les 2 et 3 roues hormis celle sur le certificat d'immatriculation. Dans tous les cas, ce n'est pas au contrôleur à l'apposer. Elle doit être remise au propriétaire qui la mettra là où il souhaite  
Y avez vous pensé ?

Voici les principales raisons de mon opposition pacifique à la mise en place de ce contrôle technique.

J'espère vous avoir démontré son non fondé.

Salutations.

André DECOSTER, 70 ans, utilisateur de 2 roues (trotinette, vélo, mobylette, 125 cm<sup>3</sup> puis plus grosse cylindrée) depuis 60 ans, respectueux du code de la route. A toutes fins utiles !

N° 963236 - Un CT moto , Pourquoi ?

par :

09/07/2023 10:06

Bonjour,

J'utilise ma moto pour une utilisation mixte loisir, travail, comme nous l'enseigne lors du passage du permis, chaque motard doit faire le tour de son véhicule avant de prendre la route. Toutes anomalies sur le véhicule, pour notre sécurité est prises en charges avant tout accident. Je ne m'imagine pas

circuler sur la voie publique avec des pneumatiques sous gonflés, des feux de route deffectueux ect...Je ne comprends pas de l'utilité de ce CT, mise à part de nous faire les poches et pour qui ?? La seule utilité d'un CT serait pour la vente des véhicules d'occasion de plus de 10 000 km afin d'éviter des escrocs de revendre des motos accidentées impropres à la circulation... Là effectivement je pense qu'il y aurait du bon mais uniquement pour la revente... Merci pour votre attention à ce commentaire. Cordialement

N° 963237 - ce n'est pas adapté aux motocycles

par :

09/07/2023 10:11

Bonjour,

Les points de contrôles détaillés en annexe comme le point 1; 2.1.3 ; 3.1 ; 3.2 ; 3.4 ; 4.4 n'ont aucun sens pour nos 2 roues et 3 roues.

le moteur diesel n'existe pas ici.

la sécurité, la pollution, nuisance à contrôler le seront elles de manière adaptées? les centres sont ils prêts et compétents?

L'état des routes secondaires est plus en cause sur la sécurité que l'état de la moto. est ce que ce contrôle sera inclus?

La nuisance sonore est un élément plus pertinente à vérifier. Les points primordiaux résident dans l'état des freins, l'état général du véhicule seraient suffisants et justifié. Ainsi, un passage au contrôle en concession avec des personnes compétentes serait possible avec un certificat remis lors d'une révision ou entretien annuel.

Je suis responsable de mon véhicule et ma vie en dépend.

cordialement

N° 963238 - CT Moto

par :

09/07/2023 10:12

Le contrôle technique pour les motos est inutile du fait (entre autres) que les motards savent très bien que leur sécurité dépend de l'entretien de leur moto. Les possesseurs de motos sont des gens passionnés qui prennent soin de leur machine, plus qu'un automobiliste, pour qui la voiture n'est qu'un moyen de transport. En outre nous constatons le très faible nombre d'accident de 2 roues dus au manque d'entretien.

Je vois bien les intérêts financiers en jeux pour les grands groupes de CT mais quand même...

N° 963239 - Inutile

par :

09/07/2023 10:16

Etant motard, j'entretiens ma machine, mieux que dans des garages qui m'ont fait des choses folles.

Je fais mes vérifications au minimum tout les mois. Et vous voulez faire un contrôle tout les 3 ans?

C'est inutile et pas gratuit! Vous voulez nous contrôler absolument? Vu que c'est inutile faite le gratuitement! Ou alors attaquez vous type de 2 roues concernés! Les scooters petites et grosses cylindrées, et aux 50 et 125 cc qui sont soit des jeunes qui accèdent à ce monde et ne comprennent rien à l'entretiens, soit des automobilistes pressés qui veulent passer dans les bouchons et ne comprennent pas l'enjeu d'un entretien de 2 roues.

Ma moto à 18000km tous ses entretiens sont à jour, les pneus, la pression des pneus, les suspensions, les freins, les niveaux sont contrôlé régulièrement. Et vous voulez que je paye 50€ voir plus pour qu'on me dise ce que je sais déjà? C'est fou!

Ce qui est possible, c'est que si les forces de l'ordre arrête un 2 roues et constate des choses sur le véhicule (facile on voit tous sur une moto) ils puissent lui imposer un contrôle dans les 2 mois.

N° 963240 - CTP

par :

09/07/2023 10:18

Quelques points me chagrinent .

Il semblerait que n'importe quel contrôleur CT auto puisse faire passer un CT moto sans connaissance préalable de ce qu'est une moto , du moment qu'il a suivi une formation ( sûrement théorique ) donc que ce passera t'il si un contrôleur abime notre moto ? Son assurance le couvrera t'il a hauteur du montant globale ? Sachant qu'il n'aura peut être pas le permis correspondant à ce type de véhicule ! Ensuite il semblerait que cela sera a nous de déplacer notre moto au sein de l'établissement CT mais pour 50 euros le CT je ne vais surement pas lever le petit doigt pour l'aider ! Ensuite le contrôle du bruit ne serait pas le travail d autrui ? Pas sûr que le bruit soit contrôlé sur les voitures ! Je continue avec la VMAX . Là encore cela n'est pas réalisé sur voiture ( quid de l'équité )

Pour finir ! Si je devais faire passer un CT a ma moto je préférerais le passé chez mon concessionnaire qui ... Connaît le véhicule et surtout prendra soin de ma moto car si il fait mal son travail et qu'il m'arrive quoique ce soit il perdra un client puis 2 puis 3 et la ce serait la marque qui serait mal vu et pointer du doigt ! N'est-ce pas une bonne raison de le leurs confier ? Ah j'oubliais ! Ils sont déjà équipé en matériel

N° 963241 - CT deux roues.

par :

09/07/2023 10:18

C'est une aberration.

Faire contrôler des véhicules qui n'ont qu'un faible kilométrage a l'année !

J'ai parcouru en deux ans 2000kms.

Et je vais devoir me contraindre a passer un CT pour si peu !

Une machine qui n'a que 10000 kms au compteur !

Encore une usine à gaz de plus qui va faire la joie des assureurs quand il ne sera pas a jour ce qui ne manquera pas d'arriver au vu du manque de centre !

Faire encore des kilomètres pour rien, perdre son temps pour aucun résultat si ce n'est faire plaisir à quelques intégristes !

Sans même parler des véhicules tout terrain qui eux ne pourront pas passer étant donné leur configuration d'origine !

Une véritable aberration !

Merci de prendre en compte mes déclarations.

N° 963242 - Avis au vu du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues.

par :

09/07/2023 10:23

Bonjour, on ne peut l'éviter, d'accord, rappel un motard laissant une moto non entretenue ca ne court pas les rues, et c'est complètement suicidaire.

Les points de contrôle ne peuvent pas être identiques aux voitures, ceinture et autre équipement n'existent pas sur nos véhicules. Il va valoir revoir tout le texte des points de contrôle un par un et les adapter aux deux roues, et il y en aura forcément beaucoup moins, donc revoir le prix de la prestation, et pourquoi pas les échéances de contrôle, on roule beaucoup moins par an et on les entretient plus.

Les centres qui devront exécuter les contrôles, ont tout intérêt à être entourés de collaborateurs motard pratiquants, et pas seulement titulaires du permis, car ça risque de coincer lors de la manipulation du véhicule, et le propriétaire de ce dernier ne laissera pas sa monture dans les mains du premier venu.

Donc en clair, inutile de se presser, faites les choses bien, nous roulons en sécurité, et si l'obligation du contrôle prend du retard nous ne sommes pas en danger. Il faut aussi former tout nos futurs contrôleurs et surtout modérer l'enthousiasme financier de tout nos grands centres de contrôle, car pour la plus part d'entre nous, c'est un véhicule de loisir et de promenade, qui va alourdir notre budget.

Cordialement  
motard depuis 30ans

N° 963243 - Volonté de faire payer plutôt que de contrôler

par :

09/07/2023 10:23

Le contrôle technique deux roues semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Sans réelle efficacité donc puisqu'après 30 années de mise en œuvre, on constate toujours, même visuellement, un grand nombre de véhicules qui ne sont pas du tout en état de rouler.

Pour rappel Les défaillances techniques sont responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues.

N° 963244 - contrôle technique moto

par :

09/07/2023 10:29

Bonjour

je ne comprends pas cet acharnement d'une minorité agissante de trois ou quatre soit-disant associations sectaires et fortement sponsorisées pour pousser un dossier qui est loin d'être un sujet au niveau de l'accidentologie. les infrastructures, l'état des routes est de loin une priorité.

Ce contrôle technique n'est à ce jour qu'une feuille blanche; comment peut-on se prononcer sur une vague idée sans concret?

Les utilisateurs de deux roues entretiennent ou font entretenir leur véhicule car tout défaut grave se paie cash.

Un contrôle technique alors que les éléments de sécurité sont visibles sans démontage comme disque, plaquettes, fuite etc devrait alors représenter un forfait de 5 euros et avec une période de renouvellement bien supérieure à la voiture soit tous les 3 ans, ne serait-ce que si l'on prend les statistiques des assurances.

Ce contrôle ressemble fortement à une réponse à l'appétit de certains centres techniques pour gagner plus et me fait penser à la fameuse vignette automobile soit disant installée pour les personnes âgées.

Je pense que le gouvernement a d'autres sujets à traiter que de stigmatiser une partie de la population qui apporte fluidité, moins d'espace pris sur la chaussée et contribue à la diminution des bouchons.

Merci de vous réveiller et de ne pas vous laisser influencer par cette minorité radicale agissante. Merci de revenir aux accords passés et validés; à savoir la mise en place de propositions qui permettraient d'éviter le contrôle technique moto.

Enfin la France est assez fracturée et soupe au lait pour éviter de nouvelles secousses.

Merci de votre lecture

N° 963245 - Non au CT

par :

09/07/2023 10:40

Ce contrôle n'aura aucune incidence sur l'accidentologie ou la mortalité des motards. Un renforcement des enseignements de la conduite et surtout une remise en état du réseau routier aurait une bien plus grande incidence.

N° 963246 - Non au contrôle technique moto.

par :

09/07/2023 10:42

Comme beaucoup de motards l'entretien et les vérifications de nos motos sont toujours effectués avec grand soin. Besoin de personnes pour savoir quand nous devons changer de pneus, de frein, ... Le jour de l'obtention du permis, nous devons effectuer une vérif !!! Le gouvernement devrait se pencher sur l'état des routes et des infrastructures. Je n'ai jamais vu un motard rouler avec une épave !!!! Je suis propriétaire de 6 motos, et je vous garantis qu'elles sont toutes en excellent état pour prendre la route. Un contrôle à 50 € me coûtera 300,00€. Merci pour cette dépense. Tout ça pour des associations qui ne supportent pas les motards. Ce pays est sous une dictature !!!!

N° 963247 - Sans titre

par :

09/07/2023 10:45

Motard depuis plus de 40 ans, je ne peux que déplorer ce projet auquel je m'oppose.

En effet, j'ai eu 3 accidents de la circulation, sans qu'aucun d'entre eux ne soit dû à l'état de ma moto : Glissade sur un raccord de bitume lisse en courbe sous la pluie - Percussion par l'arrière dans un rond point par une voiture en délit de fuite - Accident en remontée de file dans un embouteillage par une voiture ayant changé de file.

Au vu de ces accidents, les axes d'amélioration de la sécurité des motards devraient porter sur l'état des routes (gravillons, signalisation, nids de poule, ralentisseurs...), formation des automobilistes au partage de la route avec les motards, amélioration de la formation des motards (trajectoires de sécurité, stages de remise à niveau en début de saison estivale)...

En revanche, je peux comprendre l'utilité d'un CT à la revente pour sécuriser l'acheteur, si des centres agréés sont compétents...!

N° 963248 - En doublon des révisions.

par :

09/07/2023 10:53

Une révision pour un VL concerne les filtres et la vidange et est peu coûteuse (200/300€).  
La révision moto est bien plus poussée (jusqu'au soupapes) peut aller jusqu'à 900€ sans les fluides.

Le CT est déjà effectué à ce moment là, les organes de sécurité étant contrôlés systématiquement.

De même pour toute intervention d'usures freins/pneus (tt les 6 mois)

N° 963249 - Contrôle technique moto

par :

09/07/2023 10:57

Bonjour,

Ce contrôle ne sert à rien et voici pourquoi:

- Sachant que le pourcentage d'accidents causés par des défaillances techniques n'est que de 0,3 % et que dans ce chiffre sont compris les petites cylindrées et scooters qui reçoivent beaucoup moins d'attention de la part de leurs conducteurs.

En effet, les possesseurs de motos entretiennent très régulièrement leur moto, beaucoup plus que les voitures: Révision tous les ans ou 10 000 km, changement des pneus entre 6000 et 12 000 km, contrôle et entretien régulier de la chaîne, des suspensions, des freins, etc...

- Sachant que la grande majorité des motards ne sont pas suicidaires et connaissent parfaitement les dangers liés à la conduite des motos car ayant reçu une formation adaptée et difficile comparée à la formation des voitures;

- Sachant que ce CT a été imposé sous la pression de certains lobbies ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] pour le nommer et certaines associations anti-2roues motorisées)

- Sachant que ce CT sera effectué par des techniciens qui pour l'immense majorité n'auront certainement pas le permis moto car trop coûteux à former, n'y connaissent donc rien et ne sauront pas manipuler des engins qui peuvent dépasser les 300 Kg pour certains modèles.

J'ai 54 ans, je possède une moto de grosse cylindrée de 2006 qui n'a aucune assistance, je suis très vigilant concernant les organes de sécurité de ma moto et maniaque sur son entretien. Je n'ai jamais eu aucun accident et les seuls peurs que je me suis faites sont liées à l'entretien des routes car la présence de gravier pour combler des trous est une action à bas cout qui s'apparente pour nous les motards à un homicide, même s'il est involontaire.

Pour toutes ces raisons, je suis contre le contrôle technique des motos mais pour l'entretien renforcé des routes de France et la formation plus poussée des petites cylindrées et scooters.

Cordialement,

N° 963250 - Non au contrôle technique moto

par :

09/07/2023 11:05

Je suis contre cette nouvelle dépense qui nous est imposée. Quand je vois dans quel état se trouve la majorité des routes que j'emprunte, je pense que nous, tous les usagers de la route confondus, nous devrions exiger le contrôle des infrastructures qui mettent nos vies en dangers . De plus, il serait plus judicieux également de différencier les catégories de motards, les pilotes de grosses cylindrées ayant à mon avis un comportement plus responsable dans leur conduite que tous les utilisateurs de scooters ou de 2 roues moins puissants. Que le gouvernement pense à sanctionner les cyclistes qui n'utilisent pas les pistes cyclables créées pour leur usage avant de pénaliser les motards. Je suis



utilisatrice de divers moyens de locomotion, à moteur ou non, et tous mes équipements sont entretenus pour ma sécurité et celle des autres usagers de la route. Dans ces conditions je pense qu'un jour le gouvernement mettra en place un contrôle technique pour les vélos, les patinettes, les rollers et pourquoi pas les paires de chaussures que nous aurons aux pieds !!!  
Que l'on cesse de prendre les contribuables qui travaillent pour des vaches à lait.

N° 963251 - Notre sécurité... j'en doute !!!

par :

09/07/2023 11:14

En tant que vieux motard et comme la plupart des motards, je fais entretenir ma moto par des professionnels de la marque. Je considère donc que ce CT est parfaitement inutile pour ma sécurité et celle des autres et je peux affirmer qu'à l'heure actuelle le plus dangereux pour les motards est l'état des routes, réseau secondaire en particulier. Comme tous les motards qui se respectent, jamais je ne laisserais ma moto entre les mains d'une personne qui n'a pas le permis moto.  
Ce CT ne résoudra en rien les problèmes de sécurité routière et encore moins de pollution. C'est tout simplement un nouvel impôt.... histoire de renflouer les caisses.

N° 963252 - Avis sur le CTP moto

par :

09/07/2023 11:14

Bonjour,

Merci de pouvoir nous laisser s'exprimer sur le sujet du contrôle technique moto.

En tant qu'usager polymorphe de la route, tour à tour piéton, cycliste, automobiliste et motocycliste, je m'interroge sur la plus-value apportée d'une vérification technique des motos. Le danger vient de l'état des routes et de ses abords d'une part et d'autre part de l'inattention des automobilistes multi-assistés à la conduite (et donc déresponsabilisés) et de leur fâcheuse tendance à utiliser leur téléphone portable à tout bout de champ !

Je m'interroge également sur les difficultés de passer les points de contrôle proposés pour des véhicules entièrement d'origine et bien entretenus mais datant d'un autre âge. Exemple mon Honda XLS 500 de 1981 avec des freins à tambours, un réseau électrique en 6V et donc un éclairage aléatoire et inefficace ! Alors, merci de bien vouloir dispenser ces motos d'un contrôle technique qui ne rimerait à rien ou qui condamnerait son utilisation ponctuelle mais pourtant très plaisante.

Par ailleurs, étant amateurs de moto trails, sur mon autre machine plus récente, mes pneus sont homologués M+S avec des crampons conséquents pour pouvoir sillonner les chemins carrossables par tout temps. Comment passer au banc dans ses conditions ?

Et les émissions polluantes ? Les motos ne représentent quasiment rien en émission de CO2 et les nouveaux modèles respectent les normes euros\* de leur millésime. Je ne vois pas ce qu'un CT va limiter de plus.

Je m'inquiète également de l'inégalité de traitement face aux réseaux de contrôleurs, de leur nombre, de leur formation, et aussi de leur intégrité et donc de la possibilité d'engendrer des biais dans le traitement des usagers. Je ne fais déjà pas confiance à n'importe quel garagiste pour l'entretien de ma moto, seule mon concessionnaire spécialisé sait régler ma machine alors comment faire confiance à un centre agréé multi-marque, multi-tout, qui passe d'un clio à ma moto !

Dernière remarque sur le budget. Le coût moyen d'entretien d'une moto et de l'équipement du motard ramené au kilomètre est déjà énorme. En période de tension sur le budget des ménages, ce contrôle technique ne va qu'aggraver la situation.

N° 963253 - Interrogations

par :

09/07/2023 11:15

Bonjour, étant mécanicien deux-roues, je me pose certaines questions, notamment sur les qualifications et les connaissances des personnes qui vont contrôler les deux-roues, et également sur les points de contrôle et le tarif de ce dernier, ainsi que sa légitimité.

Concernant la manipulation des véhicules :

L'ouverture de nouveaux centres de contrôles deux-roues est-elle effective, ou est-ce que cette tâche lucrative sera réservée aux centres automobiles déjà établis ?

Contrairement au monde automobile où les différences sont moindres, beaucoup de différences peuvent-être constatées d'un deux/trois-roues à un autre, certains étant compacts et pesant 80 kilogrammes, d'autres dépassant les 300 kilogrammes, d'autres ayant trois roues et un système de stabilisateur hydraulique et électromécanique, des systèmes de frein automatique, etc...

Les contrôleurs automobile actuels n'ayant pas les connaissances nécessaires ne serait-ce que pour la manipulation de ces véhicules, et une courte formation ne pouvant combler ce manque qui s'acquiert sur le long et progressivement, qui manipulera lesdits véhicules lors des contrôles ?

Sans oublier les véhicules qui se mettent en défaut électroniquement suite à un passage sur un banc, les capteurs de roues remplissant leur fonction, nécessitant l'outil de diagnostic de la marque.

Des embauches massives sont-elles prévues par le secteur ?

Et surtout, une formation type CAP/BP a-t-elle été créée, afin de former sur plusieurs années de futurs contrôleurs deux-roues, ou bien va-t-on appliquer ces contrôles maintenant sans personnel qualifié ?

Concernant les points de contrôle et le tarif :

Un deux-roues possède deux pneus, deux freins, deux à trois amortisseurs, un klaxon, deux phares. Si le but du contrôle technique est la sécurité comme annoncé, bien que les chiffres de la sécurité routière démontent cet argument, le contrôle deux-roues se vendra-t-il 15€, vu la faible quantité de points à contrôler ?

Enfin, le contrôle technique automobile étant aujourd'hui clairement une mafia, refusant des centaines de véhicules sur des points non relatifs à la sécurité et corrigibles instantanément sans outils, mais acceptant des véhicules de "bons clients" (garages, entreprises, amis) qui sont délabrés et dangereux, et ne respectent pas les contrôles pollution, y'a-t-il eu des études menées amenant à la conclusion que ces contrôles sont nécessaires, ou cela va-t-il rester ambigu et mener à des tensions, encore ?

Les centres de contrôles deux-roues, s'ils ne sont pas les mêmes que les centres automobiles, jouiront-ils de la même toute puissance pour décider de qui peut rouler ?

A bientôt

N° 963254 -

par :

09/07/2023 11:19

Bjr, je ne vois pas comment un contrôle technique est possible sur une moto yamaha de 1995, tant pour la pollution (je dois la mettre à la casse tout de suite?) , une moto qui a bientôt 30 ans (presque collection, en tous les cas anciennes qui roule 5000 kms par an) , ...que pour la démarrer : je suis persuadé que personne ne sait la démarrer à part un possesseur de la même moto. Je devrais confié

ma yam 1995 à un gars qui ne saura pas la rouler? Je ne comprends pas ce contrôle technique sachant qu'un motociste voit la moto et qu'il fait déjà la sécurité (aucune modification, entretien régulier, contrôle des éléments de sécurité: direction , freinage, feux...). Ne peut il pas le faire lui même ce contrôle et l'attester ? c est un professionnel et avec lui ma moto ne tombera pas au sol au moins lors du contrôle (très lourde, centre de gravité haut). C'est une moto basique sans électronique nul part (aucun défaut électronique possible) . Contrôler quoi pour l'environnement? Elle est forcément dépassée vue la technologie des années 80/90. Ensuite , je suis dans un trou en meurthe et moselle, et faudra aller en ville la contrôler? comment faire? le motociste me dépanne lui et il est dans mon village...Surtout je n'ai jamais vu une moto mal entretenue, par contre les mobylettes et les 50 cm3, ayant été jeune aussi, bien sur, je les bricolais beaucoup... Si j'avais 15 ans maintenant, je m'inquiérais un peu de devoir faire 2\*20 kms pour un contrôle technique mobylette comme il faudra aller en ville. A moins d'être riche et de pouvoir changer de véhicule tous les 4 ans mais c'est encore les plus pauvres qui sont bernés. Je vois les délais pour les contrôles techniques à réaliser: il sera impossible de trouver une centre capable de le faire, j'ai déjà eu du mal avec ma voiture (je suis allé à un centre sur un lieu de vacances l'année dernière) et ca va être le rush les premières années. Mise à part les plastiques anciens qui craquellent (soleil et UV et 30 années), la moto est bien, elle ne fait pas de fumées, elle a été entretenue, elle fait un peu d'huile mais c'est un moteur de technologie année 1980/1990... Jamais un PV avec mes motos que j'ai vendues toutes, sauf la première, invendable sauf connaisseur rare.... et oui, J'ai 58 ans et à cet age on se dit que la moto , c'est pour moins de 4 ans...Moins que la retraite à 64 ans... Je connais le monde motard, ayant fait des balades, ou en ayant organisé des balades, mais je ne connais pas ceux qui poussent pour ce contrôle technique (environnement, sécurité ou anti tout?), je ne comprends pas ces fortes contraintes qui s'ajoutent, sans cesse sur les Français. Si j'avais pu la vendre la yam 95 ,je l'aurais fait; c'est le but peut être? Marre de payer, pas les moyens de rajouter des frais , sans cesse, en plus des entretiens qui explosent en prix ou tarifs....Et je vous garantie une chose, le contrôle technique ne se fera pas dans la ville la plus proche de chez moi....pas assez grande non plus... J'ai vu une chose par contre, mon motociste avant un grand bâtiment ou il vendait des motos neuves ou d'occasion, maintenant son atelier ne fait plus que 50 M2 soit 4 ou 5 fois moins de travail, plus de salarié....  
Cordialement

N° 963255 - Contenu du CTM

par :

09/07/2023 11:22

Il doit se limiter au bruit à l'arrêt (Chaps U1 et U2 du certificat d'immatriculation), à la pollution (norme Euro selon l'âge du véhicule) et à la sécurité : pneus, frein, éclairage, amortisseurs). Ceci indépendamment de l'existence ou non de modifications par rapport à l'origine. En effet, la grande majorité des motards modifie leur véhicule dans un but d'amélioration, ceci car les constructeurs moto, ne proposent pas toujours, pour des raisons économiques, les meilleurs équipements dès l'origine sur les véhicules qu'ils commercialisent

N° 963256 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

09/07/2023 11:24

Thanks for finally talking about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique

des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques &#3648;&#3588;&#3619;&#3604;&#3636;&#3605;&#3615;&#3619;&#3637; 50

&#3652;&#3617;&#3656;&#3605;&#3657;&#3629;&#3591;&#3613;&#3634;&#3585;&#3652;&#3617;&#3656;&#3605;&#3657;&#3629;&#3591;&#3649;&#3594;&#3619;&#3660;&#3585;&#3604;&#3619;&#3633;&#3610;&#3648;&#3629;&#3591;</a>

N° 963257 - inutile

par :

09/07/2023 11:25

Cette décision est une fumisterie issue de la corruption de l'UE et des lobbys Allemands du contrôle technique. Les derniers chiffre concernant la moto le montre largement, les motos représentent 20% des usagers de la route mais à peine 0.5% de la pollution en France, les mesures concernant la pollution sont donc absurdes.

Les accidents en 2 roues pour cause de défaillance mécanique ne représentent que 0.3% des statistiques, un chiffre bien trop faible pour légitimer un contrôle technique. Les usagers de 2 roues entretiennent leur machine de manière exemplaire car leur vie en dépend beaucoup plus qu'en automobile.

N° 963258 - Etat des routes

par :

09/07/2023 11:27

Je suggère qu'un budget au moins 10 fois supérieur soit consacré à améliorer l'état des routes françaises (catastrophique et dangereux pour les motards) que celui qui sera consacré à la mise en place d'un contrôle technique. 0.3 % des accidents moto sont liés à un mauvais état du véhicule contre 30 % liés à un mauvais état des routes. Puisque la sécurité semble un souci, soyez cohérents messieurs du gouvernement !

N° 963259 - Opposition controle technique moto

par :

09/07/2023 11:33

Bonjour,

Je suis complètement d'accord pour imposer un controle technique au moto de 125cm3 et moins, car je nos routes nombre de scooter et moto de petite cylindrées sont trafiquées de maniere sauvage, ( pas de plaques, pas de clignotant, pots perces etc etc), sans parler du comportement de leur propriétaires.

En revanche, sachez que 100% des propriétaires de grosses cylindrées passent leur permis par choix et par passion, contrairement au usager de voiture qui le passent par nécessité.

Donc une moto achetée par un ou une motard est un choix, l'entretien de nos machines est primordial pour notre securite donc nous en prenons soins, au contraire des propriétaire de voiture..

Il serait plutot judicieux d'entretenir nos routes et infrastructures.

Qui represente un danger pour les usagers de deux roues.

Merci

N° 963260 - Contrôle technique

par :

09/07/2023 11:43

Bonjour,

Je suis contre la mise en place du CT. Ma moto, je l'entretien chaque année. A chaque sortie un contrôle visuel. Au retour idem avec appoint de liquide si nécessaire. J'ai toute mes factures. La pratique de la moto est une liberté et doit le rester. Faites plutôt un contrôle de l'entretien annuel de la moto, entretien révision et contrôle des freins, pneu, clignotants. Par la même occasion faites un contrôle de l'état des routes qui est catastrophique, et donne une mauvaise image de la gestion de notre beau pays. Faites aussi respecter les lois, conduite sans permis, sans assurance etc.

Cordialement.

N° 963261 - Encore du racket organisé pour engraisser des lobbies

par :

09/07/2023 11:44

Les motards circulent sur des machines sans carrosserie. Ils ne sont pas assez idiots pour emprunter des engins de mort car ils seraient directement concernés en cas de problème. Obliger un contrôle technique n'est qu'une parade pour régler le problème mineur de ceux qui ne veulent pas respecter la réglementation (pot non aux normes, pneus lisses...). Ce sont en particulier des gens mal intentionnés des cités qui de toute façon ne craindront rien car ils ne feront pas leur CT et ne risqueront rien des forces de police qui ne peuvent plus rentrer dans ces endroits au risque de leur vie et je respecte énormément ces policiers et gendarmes qui sont payés pour faire régner l'ordre mais pas pour perdre la vie et laisser des familles sans papa. Ce contrôle a été orchestré en particulier par la société [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui voit là un bon moyen de faire du fric et d'engraisser ses actionnaires. Dans quel monde vit-on ? Je suis de plus en plus dégoûté d'être français et pourtant j'ai près de 70 ans. De ce fait, je vais revendre ma moto pour ne plus payer cette nouvelle taxe et je sais que d'autres on déjà franchi le pas. Nos politiques et nos hauts fonctionnaires veulent tout détruire et je sais qu'ils vont arriver à leurs fins... Lamentable...

N° 963262 - CT moto

par :

09/07/2023 11:51

Un contrôle technique uniquement pour des raisons pécuniaire. Nos motos vont au garage 2 à 3 fois par ans minimum. Les accidents sont dû soit par une erreur humaine (du conducteur moto ou des autres usagers de la route) soit à l'état des infrastructures routier.

N° 963263 - Contrôle technique moto

par :

09/07/2023 11:56

Pour contrôler une moto ayant pour utilisateurs un usager possesseur du permis A, il faudra forcément un contrôleur possesseur d'un permis A de plus d'un an et sachant démonter et remonter correctement et sûrement la moto.

Pour ma part seule mon concessionnaire démonté et remonte ma moto avec toutes les sécurités et garanties de ces actions.

Pour ma part il faudra du personnel et des garanties sur ces points, sans cela pas de contrôle technique.

N° 963264 - Spécificités de différents modèles de motos

par :

09/07/2023 11:56

Comment un contrôleur peut connaître l'ensemble des modèles de 2 roues: 2 temps/4temps, 6 volts/12 volts, démarrage électrique/kick, freinage disque/tambour, ect... Confier sans confiance ma machine est très difficilement envisageable.

Ce n'est qu'un grief car je suis foncièrement opposé à une dépense que j'estime abusée. Le seul point contrôlable serait sur le bruit car trop d'abus de certains engins sur ce point

N° 963265 - Spécificités de différents modèles de motos

par :

09/07/2023 11:58

Comment un contrôleur peut connaître l'ensemble des modèles de 2 roues: 2 temps/4temps, 6 volts/12 volts, démarrage électrique/kick, freinage disque/tambour, ect... Confier sans confiance ma machine est très difficilement envisageable.

Ce n'est qu'un grief car je suis foncièrement opposé à une dépense que j'estime abusée. Le seul point contrôlable serait sur le bruit car trop d'abus de certains engins sur ce point

N° 963266 - alimentation en TVA et autre taxes

par :

09/07/2023 11:59

Encore une démarche obligatoire et payante pour alimenter les caisses de l'état aspirateur de fonds. Entre la TVA et les divers prélèvements sur les recettes des entreprises qui pratiquent ces contrôles ça va faire du chiffre, mais comme avec les radars automatiques combien reviendrons pour l'entretien des routes?

Quand aux directives de Bruxelles, UE, nous n'avons plus de représentant pour défendre les citoyens Français??

N° 963267 - sécurité ou facilité ?

par :

09/07/2023 12:03

un contrôle technique sur les motos ne semble pas, au vu des différentes études (outre celles sponsorisées par des groupes réalisant les contrôles), être en mesure d'accroître la sécurité des motards. Très peu d'accidents ont en effet pour cause une défaillance mécanique des machines. En revanche, le comportement de l'ensemble des usagers de la route, l'état de la chaussée et des bas côtés sont des points qui ressortent fortement lors de l'analyse de ces causes.

une politique visant à réduire l'accidentologie de manière efficace pourrait plutôt s'orienter vers ces points par une formation accentuée sur le partage de la route entre conducteurs ayant des véhicules très différents, une campagne de remise en état des chaussées, le doublement systématique des rails de sécurités et bien d'autres points qu'il est inutile de lister ici.

Concernant le contrôle du bruit qui est une réelle nuisance, la réglementation existe déjà et son application serait plus judicieuse qu'un contrôle prévu à l'avance ou il est si facile de réduire le bruit de sa machine pour le réaugmenter juste après.

je suis bien conscient que les mesures visant efficacement les points de sécurité des infrastructures sont coûteuses et peu voyantes alors qu'instaurer un contrôle est une réponse administrative facile et ne coûtant rien puisque le poids financier de la mesure est reporté sur les motards.

je souhaitais par cette contribution dire que nous ne sommes pas dupes et que sous le couvert de sécurisation et de réductions d'accidents c'est bien un cadeau aux sociétés de contrôles qui est fait.

N° 963268 - sécurité ou facilité

par :

09/07/2023 12:04

un contrôle technique sur les motos ne semble pas, au vu des différentes études (outre celles sponsorisées par des groupes réalisant les contrôles), être en mesure d'accroître la sécurité des motards. Très peu d'accidents ont en effet pour cause une défaillance mécanique des machines. En revanche, le comportement de l'ensemble des usagers de la route, l'état de la chaussée et des bas côtés sont des points qui ressortent fortement lors de l'analyse de ces causes.

une politique visant à réduire l'accidentologie de manière efficace pourrait plutôt s'orienter vers ces points par une formation accentuée sur le partage de la route entre conducteurs ayant des véhicules très différents, une campagne de remise en état des chaussées, le doublement systématique des rails de sécurité et bien d'autres points qu'il est inutile de lister ici.

Concernant le contrôle du bruit qui est une réelle nuisance, la réglementation existe déjà et son application serait plus judicieuse qu'un contrôle prévu à l'avance ou il est si facile de réduire le bruit de sa machine pour le réaugmenter juste après.

je suis bien conscient que les mesures visant efficacement les points de sécurité des infrastructures sont coûteuses et peu voyantes alors qu'instaurer un contrôle est une réponse administrative facile et ne coûtant rien puisque le poids financier de la mesure est reporté sur les motards.

je souhaitais par cette contribution dire que nous ne sommes pas dupes et que sous le couvert de sécurisation et de réductions d'accidents c'est bien un cadeau aux sociétés de contrôles qui est fait.

N° 963269 - Randonnée enduro

par :

09/07/2023 12:05

Pour ma part je fais de l'enduro c'est à dire de la moto dans les chemins j'ai une moto "homologuée" carte grise assurance sauf qu'avec votre loi elle est bonne pour la classe en effet les enduro ne possèdent ni clignotants ni rétroviseur, donc une fois de plus vous nous enlevez des libertés.....

Combien d'accidents de moto chaque année sont déclarés dans les chemins en comparaison des trotinettes sur lesquels vous fermez lâchement les yeux bref on n'a pas le choix.....k'oubliai même soucier avec les quads sympa l'avenir.....

N° 963270 - Contrôle technique motos

par :

09/07/2023 12:07

Le contrôle technique moto est je pense une bonne chose mais seulement dans certains cas, devant la difficulté à mettre en place, de part la mise en œuvre (manipulation du 2 roues par exemple, par qui ? Comment ? Quand est-il de la sécurité et de l'assurance si le contrôleur n'a pas le permis ? Ou si c'est le propriétaire qui manipule pendant l'intervention ?

La mise en place dans un délai aussi court ? Achat et installation de matériel pour les contrôleurs ? Le prix de ces infrastructures ? Est ce que tous le monde aura un accès proche de chez lui et facile d'accès comme pour les voitures actuellement ?

Devant l'afflu de demande, les contrôles techniques pourront t'il suivre la cadence ?

Tous cela me semble bien compliqué.

Je pense que le plus simple et le plus utile serait de mettre en place ce contrôle technique uniquement pour la revente de véhicules.

Pour garantir la sécurité des transactions et utilisateurs.

N° 963271 - Contrôle technique 2/3 roues motorisé inutile

par :

09/07/2023 12:09

Madame, Monsieur,

Le contrôle technique pour les 2/3 roues motorisé est totalement injustifié et infondé. Il ne sert qu'à faire plaisir qu'à ceux qui sont contre ce mode de déplacement, à ceux qui pensent qu'il y a iniquité entre les motards et les automobilistes, sans oublier les centres de contrôle technique qui vont voir leurs chiffres d'affaires augmenter, donc leurs bénéfices.

En ce qui concerne les deux/trois roues motorisé, le mauvais état du véhicule n'intervient comme cause première qu'à 0.3% des accidents, alors qu'il était de 16% pour les voitures et autres utilitaires léger lorsque le contrôle technique a été instauré pour ses véhicules. Quant au mauvais état des routes et de leurs aménagements type dos d'âne, ralentisseurs, chicanes et autres rails de sécurité non-conformes et/ou mal étudiés voire même inutiles, ils sont responsables de 30% des accidents comme cause principale. Avec des voitures de plus en plus grosses et plus lourdes type SUV et/ou électrique, sans oublier les poids lourds qui sont passés de 38 à 44 tonnes maximum, et avec un trafic toujours en augmentation. Les chaussées des routes ne sont pas conçues pour supporter de telles surcharges et elles se dégradent donc plus rapidement, sans oublier leurs budgets d'entretien toujours en baisse, un véritable paradoxe. Alors il est insupportable et illusoire de faire croire qu'un contrôle technique des 2/3 roues motorisé apportera plus de sécurité à leurs utilisateurs et aux autres usagers de la route. Il faut en priorité revoir l'état des routes et de leurs aménagements, cela profitera à tous les usagers. Alors taxons plutôt les véhicules les plus lourds afin de mieux entretenir les routes comme c'était le cas auparavant.

Pour les automobilistes et ils sont nombreux a penser qu'il y a iniquité de traitement avec le motards, il suffit de comparer les permis de conduire auto/moto pour constater qu'il y a bien iniquité de traitement mais cette fois-ci en défaveur des motards. Et pourtant ses derniers ne s'en sont jamais plaints et n'ont jamais demandé l'égalité de traitement.

Le 2/3 roues motorisé est une solution pour faciliter les déplacements et ainsi lutter contre la pollution et le dérèglement climatique. Moins lourd, moins encombrant et moins énergivore qu'une voiture, surtout si c'est pour ne véhiculer qu'un seul occupant. Avec un rayon d'action plus élevé qu'un vélo même électrique ou qu'une trottinette, il peut même embarquer un passager. Les déplacements en ville comme à la campagne devraient plutôt être favorisés avec ce type de véhicule, ce qui n'est hélas pas le cas, et c'est plutôt l'inverse avec toujours plus de contraintes pour ses utilisateurs sous prétexte de nuisances.

Enfin si certains utilisateurs de 2/3 roues motorisé, une minorité, occasionnent des nuisances le plus souvent sonores, ou des incivilités, il existe tout un arsenal répressif pour contrôler et verbaliser les contrevenants. Il suffit tout simplement de le mettre plus souvent en application, et d'éviter ainsi de



stigmatiser et de réprimander tous les autres utilisateurs de ce mode de déplacement par un contrôle technique inutile et autres mesures anti 2/3 roues motorisé.

Très cordialement.

N° 963272 - Consultation dans laquelle il n'est pas possible de déposer un avis...

par :

09/07/2023 12:11

Une consultation dans laquelle il n'est pas possible de déposer un avis, ce n'est pas une consultation... Et quand bien même nous pourrions le faire, à quoi sert une consultation quand une loi a déjà été votée ???

Cela confirme une seule chose : les instances politiques sont corrompues par les lobbies... Dans ce cas précis par le groupe [réseau de contrôle technique]-Norisko...

Avant d'imposer un contrôle technique à des motards RESPONSABLES qui entretiennent en permanence leur machine, commencez par :

- entretenir les routes qui ne le sont pas...
- cesser les rafistolages de chaussées qui sont un danger permanent pour les 2 roues.
- cesser de faire épandre inutilement des tonnes de graviers sur les routes, et surtout de payer (avec l'argent de nos impôts) des entreprises qui ne font pas le boulot tel qu'il devrait être fait (tasser au rouleau le gravier épandu, puis balayage : JAMAIS FAIT, pourtant l'entreprise est rémunérée pour cela) !!!

N° 963273 - Contrôle technique des des motocycles à 2 et 3 roues

par :

09/07/2023 12:11

Bonjour madame monsieur je suis opposé à la mise en œuvre d'un contrôle technique pour les deux roues car je contrôle à chaque fois que je dois l'utiliser mon deux roues dans sa globalité n'ayant jamais eu d'accident ni d'incident technique les révisions et contrôle sont faits journallement.

Effectivement je n'ai aucun besoin du contrôle d'une tierce personne.

Cordialement

N° 963274 - Le motard n'est pas suicidaire et fait contrôler régulièrement sa moto

par :

09/07/2023 12:14

Selon moi (et ce que je constate dans mon entourage proche ou lors de session de roulage en groupe), un motard sait que sa vie repose sur une surface de contact au sol ne dépassant pas celle d'une carte de crédit.

Les conseils et les analyses entre motards sont légion et je n'ai jamais vu un motard prendre la route avec des plaquettes usées ou des pneus qui ne sont pas en état.

Je parcours beaucoup de kilomètres à l'année (c'est mon seul moyen de locomotion) et les visites chez le concessionnaire me coûtent déjà très chères (et ils sont compétents pour évaluer ce qu'il faut faire ou non sur mon véhicule sans que je demande à un tiers qui n'a aucune expérience de ma moto de me donner le sien).

Je constate cependant qu'en ville, les "scootéristes" n'ont pas le même rapport avec leurs machines. Il s'agit d'un "simple" moyen de locomotion auquel ils n'attachent pas d'importance (il suffit de voir comment ils sont équipés pour rouler).

Je ne souhaite pas créer de clivages motards/"scootéristes" et je ne ne veux pas mettre les "scootéristes" dans le même "panier" (je connais des anciens motards qui prennent soit de leurs scooters).

Je pourrais à la limite comprendre qu'un contrôle soit nécessaire à la remise en route d'une machine qui n'aurait pas "tourné" depuis longtemps ou au moment d'une vente (même si personnellement je fais davantage confiance à un concessionnaire qu'à un centre de contrôle qui vérifie l'état des plaquettes sans prendre le soin de vérifier l'état des pistons derrières).

N° 963275 - CT inutile

par :

09/07/2023 12:17

Pas besoin d'un CT pour prouver l'état de ma moto : vous avez un doute ? Je peux vous fournir les nombreuses factures que j'ai chaque année pour l'entretien de ma ma machine.

N° 963276 - CTP

par :

09/07/2023 12:22

Bonjour,

Est ce que d'autres possibilités sont envisagées ?

Concernant le bruit, que les chicanes ne puissent plus être démontables par exemple ne serait il pas plus efficace qu'un CTP où il suffit de remettre l'accessoire sans difficulté avant ce contrôle ?

De plus, une étude semble indiquer que l'état d'un 2RM n'est pas source, ou à un taux faible, d'accident.

Il est annoncé vouloir un prix contenu en agissant sur les points de contrôle.... Si il s'agit d'un contrôle visuel des pneumatiques, plaquettes, niveaux des liquides.... 50€ reste très cher pour quelque chose que je fais moi même ainsi que mon garagiste lors des entretiens périodiques (ne serait se pas une piste?)

On se demande des réelles motivations de la mise en place de ce projet.

Cordialement

N° 963277 - État du véhicule toujours impeccable

par :

09/07/2023 12:40

Les quelques accidents que j'ai pu avoir en deux roues n'ont jamais été liés à l'état de mon véhicule toujours parfaitement suivi et entretenu, mais du fait de comportements inadaptés (les miens ou ceux d'automobilistes) et de l'état de la chaussée (gravillons et nids de poule).

Ma vie s'est trouvée mise en danger du fait d'infrastructures inadaptée (rails de sécurité non doublés par exemple ou peinture noire recouvrante non adaptée et glissante).

N° 963278 - CT "motos": Irréalizable, pour un effet quasi-nul?

par :

09/07/2023 12:41

Propriétaire de plusieurs deux-roues motorisés d'âge variable mais disposant de cartes grises normales, et après lecture des projets d'arrêtés et de décret, je pense qu'un contrôle technique tel que décrit dans ces documents va s'avérer irréalizable dans de nombreux cas, et causer plus de tracas qu'il ne résoudra de problèmes.

Cela commence dès la prise en main du véhicule à contrôler : Faudra-t'il laisser des contrôleurs sans expérience face à des machines dont la manipulation n'est pas aussi standardisée que celle des automobiles ou camions (ex. vitesses dites « suicide », embrayage au pied et non à main, sélecteur au guidon, sélection inversée (1ère en haut, les autres en bas), démarrage « à la poussette » en absence (d'origine !) de tout dispositif de lancement stationnaire du moteur) ou présentant des spécificités diverses (machines sans embrayage, side-cars « toutes roues motrices » à boîtes de transfert ...) et dont une mauvaise manipulation peut provoquer dégâts mécaniques coûteux ou, pire, blessures de l'opérateur inexpérimenté ?

Ces points se ressentiront également lors du contrôle.

Plusieurs exemples, concernant les deux roues type « mobylette » :

- La fixation de plaque est décrite comme « majeure », hors durant des décennies aucun des véhicules type « mobylette » n'avaient de fixation d'origine, ni aucun emplacement prévu pour une plaque. Celles-ci sont donc fixées selon les possibilités (souvent maigres) offertes par la machine.
- L'absence de rétroviseur est considérée « majeure ». Là encore, d'origine ces machines n'en disposaient pas. Sur certaines, l'installation d'un rétroviseur gauche est impossible car les commandes nécessaires au contrôle de la machine et la forme du guidon « corne de vache » ne laissent aucun espace disponible pour cela.

Dans les deux cas précédents, la mise en conformité passerait par l'ajout d'accessoires non homologués à des emplacements non prévus, en modifiant donc les caractéristiques d'homologation desdites machines ? Impossible, car illégal ...

- L'intensité d'éclairage du phare est décrite comme « majeure ». Sur certaines machines, c'est une ampoule 6V, 2,4W (comme sur les bicyclettes) qui assure ce rôle. Le dispositif par volant magnétique ne permet pas la monte d'une ampoule plus puissante, que le phare de supporterait pas de toutes façons.
- Le défaut de feu stop est considéré « majeur ». Quid des machines qui n'en sont pas équipées par conception ?
- La défaillance du compteur kilométrique est considérée « majeure ». Bien des machines n'en disposent pas, ou bien celui-ci était optionnel ... Et capricieux.
- Niveau de bruit et pollution : Bon courage pour vérifier cela sur les machines sans embrayage, qui doivent être en mouvement pour que le moteur (et l'éclairage, en passant) soient actifs. Cela concerne certes de très anciennes machines, mais toutes ne sont pas en carte grise « collection », donc faudra-t'il renoncer au plaisir de prendre ces machines pour aller travailler juste pour cela ?

Bref ce projet semble dans l'état peu réaliste, car ne prenant pas en compte les spécificités des machines à contrôler. Vu le peu d'implication des défaillances techniques dans les accidents impliquant les deux-roues motorisés, mieux vaudrait agir sur d'autres leviers. Par exemple, en cette période d'été les communes réparent les routes à qui peut mieux. « Réparent », un bien grand mot pour caractériser ces patches de bitume liquide sur lesquels sont saupoudrés des gravillons en quantité excessive, rendant la voirie dangereuse et accidentogène pour les deux-roues à moteur ou non, et les piétons (par risque de projection depuis ce qu'il faut appeler du « saupoudré » et non de « l'enrobé ») ...

Ajoutons à cela que si le maillage de centres n'est pas assez dense, il faudra faire beaucoup de kilomètres pour passer un CT (et peut-être aller en ville pour les campagnards), faisant sortir nombre de ces machines de leur environnement d'évolution habituel, et augmentant ainsi le risque d'accident?? L'inverse de l'effet escompté...

N° 963279 - Contrôle technique deux roues, trois roues et quadricycles à moteur

par :

09/07/2023 12:48

Bonjour,

Je trouve ceci inutile. Surtout lorsque l'on voit le pourcentage d'accident des 2 roues etc ... en baisse par rapport aux années précédentes et surtout le très faible taux d'accident lié à un problème technique de la moto ou du trike etc ...

J'ai du mal à concevoir qu'il s'agisse d'un projet visant à sécuriser les routes et leurs usagers.

Permettez moi de penser, au vu du très faible taux d'incidence d'un problème technique sur les accidents, qu'il s'agisse plutôt d'un moyen détourné de trouver de l'argent là où il n'y a pas nécessité.

Les infrastructures n'étant pas équipées, les personnels n'étant pas formés, les véhicules (moto, trike, quadri) étant tous différents comparés à une voiture, qui paiera les installations toutes aussi diverses pour pouvoir contrôler tout types de Vehicules, les formations des personnels etc ... ? Qui ?

Il faut revoir les priorités et s'attaquer à des problèmes plus grands et majeurs que ceci..

Cordialement.

N° 963280 - Avis d un motard sur le CT

par :

09/07/2023 13:07

1. L argent de nos impôts ne va pas au bon endroit: vous devriez améliorer l'état de nos routes avant tout
2. Vous n écoutez pas les utilisateurs mais surréagissez à quelques voix d associations non responsables
3. Vos mesures vont encore mettre de la distance entre le politique et son peuple: vous nous représentez fort mal

N° 963281 - contrôle technique moto

par :

09/07/2023 13:08

bonjour je donne mon avis sur le contrôle technique moto pour moi me semble une manière de rentré de l'argent a l'état et de faire travailler des centre de contrôle mais aucunement pour de la sécurité la première chose a mon avis et d'entretenir les routes faire des véhicules moins rapide ,éviter la vente de pot bruyant de kit moteur , de pièces rendant les véhicule dangereux de ce concerter avec les motard et tenir compte de leur avis et on est pas des moutons on est pas obligé de suivre l'Europe

N° 963282 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

09/07/2023 13:09

Bien que le contrôle technique des motos ne se justifie pas compte tenu des statistiques qui démontrent que le taux des accidents dus à l'état des véhicule est "négligeable", s'il doit avoir lieu :

- 1) l'échéance à 5 ans du premier contrôle suite à la date de première mise en circulation et l'échéance à 3 ans au delà me semble raisonnable.
- 2) les contrôleurs doivent avoir une formation spécifique afin de pouvoir manipuler les véhicules sans danger pour eux et sans dommages pour le véhicule.
- 3) le contrôle doit porter sur la conformité des systèmes de sécurité (freins, éclairage, etc...) et sur la conformité de la pollution et du bruit.

N° 963283 - non au contrôle technique mis en place par des lobbys

par :

09/07/2023 13:13

Quelle est la valeur et capacité d'acceptation d'un contrôle technique mis en place sur pression de lobbys ?

Alors que les rapports ayant servis au montages du dossier européen pour valider les besoin du contrôle technique 2 roues sont plus que contestables:

- échantillonnage de 1000 usagers en Espagne pour des 125cc
- échantillonnage dans une seule région
- mandaté par la société de contrôle technique qui a participer a la démarche au parlement européen

Pourquoi ne pas ce baser sur le rapport MAIDS qui n'est lui mandaté par aucune société partie prenante? pourquoi ne pas se baser sur les rapports statistiques des société d'assurances dont échantillonnage est bien plus pertinent que celui d'un village espagnol de 1000 usagers 125cc?

Sachant que le rapport MAIDS mets en évidence que 3-4 % des accidents moto sont directement liés à l'état du véhicule ( valeur quasi similaire des assureurs 5%), et que l'état des routes est dans moitié responsable des accidents routiers des 2 roues , qui donc est les premier responsable des accidents 2 roues en France?

Les agents contrôleurs technique n'ont aucune ou peu de formation aux 2 roues.

Sont ils en capacité de rouler en toutes sécurité avec le véhicule en question? De le manipuler en respectant leur état souvent de collection, de contrôler leur puissance et poids?

Le contrôle des éléments internes tels que batterie, etc.. impose les retraits de multiples caches souvent fragiles , et non d'un ouvrant comme sur les voitures.

Quelles sont les garanties d'assurances de ces centres lors de la manipulation et contrôle non statiques (roulage, freinage) ?

N° 963284 - Participation à la consultation - mise en place du contrôle technique des véhicules type L

par :

09/07/2023 13:17

Bonjour,

Pourquoi restreindre ce CT aux seules motos de plus de 125cc alors qu'il est précisé dans l'intitulé "des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur".

Les véhicules de 125cc, 49.9cc ne sont ils pas des deux roues motorisés (thermiquement ou électriquement)?

Les vélos (ou tri porteurs) électriques ne sont ils pas des deux (ou trois) roues motorisés (électriquement)?

Les trottinettes (à deux, trois ou quatre roues) électriques ne sont ils pas des véhicules motorisés (électriquement)?

Pourquoi imposer un contrôle technique pour un usage de la voie publique à un véhicule qui de part sa catégorie (moto de piste, de cross) n'est pas homologué pour rouler sur cette voie publique?

Ce contrôle technique sera-t-il représentatif des conditions de roulage de ces véhicules sur la voie publique? Réaction à l'adhérence suite au passage sur des trous, graviers, marquage au sol/dépôts de boue en sortie des champs (extrêmement glissant par temps de pluie), raccords en tout genres, sur des voies de circulation pas ou très peu entretenues par les collectivités?

N° 963285 - Moto

par :

09/07/2023 13:17

Je suis contre l'obligation du controle technique pour les motos .

N° 963286 - Participation à la consultation - mise en place du contrôle technique des véhicules type L  
par :

09/07/2023 13:19

Bonjour,

Pourquoi restreindre ce CT aux seules motos de plus de 125cc alors qu'il est précisé dans l'intitulé "des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur".

Les véhicules de 125cc, 49.9cc ne sont ils pas des des véhicules motorisés (thermiquement ou électriquement) à deux roues?

Les vélos (ou tri porteurs) électriques ne sont ils pas des des véhicules motorisés (électriquement) à deux (ou trois) roues?

Les trottinettes (à deux, trois ou quatre roues) électriques ne sont ils pas des véhicules motorisés (électriquement)?

Pourquoi imposer un contrôle technique pour un usage de la voie publique à un véhicule qui de part sa catégorie (moto de piste, de cross) n'est pas homologué pour rouler sur cette voie publique?

Ce contrôle technique sera-t-il représentatif des conditions de roulage de l'ensemble des véhicules motorisés sur la voie publique? Réaction à l'adhérence et au freinage suite au passage sur des trous, graviers, marquage au sol et autres dépôts de boue en sortie des champs (extrêmement glissant par temps de pluie), raccords en tout genres, sur des voies de circulation pas ou très peu entretenues par les collectivités?

Le contrôle visuel d'un organe de sécurité peut il être considéré comme une preuve de fiabilité de ce dernier?

N° 963287 - periodicité !!!

par :

09/07/2023 13:24

pour ma part cela devrait faire un controle technique tout les 2500 km on sombre dans le ridicule mon 2 roue a 43 ans et 19000 km

N° 963288 - Contrôle technique moto: la victoire des lobbies (avec la complicité de certains gouvernants) sur le peuple.

par :

09/07/2023 13:26

Si on étudie honnêtement l'utilité d'un Contrôle technique moto, on se rend compte qu'il ne servira à rien au point de vue accidentologie ( 0.5% des accidents de motos dus au mauvais entretien), à rien au point de vue bruit ( c'est tellement facile de changer le pot pour le CT et remettre le "bruyant après!) à rien au point de vue pollution, (de vieilles voitures diesel le passent allègrement ). Par contre il servira à enrichir les lobbies du CT et à appauvrir des personnes qui ont du mal à boucler leur fin de mois surtout en cette période d'inflation.

Étant donné que le CT moto est une malhonnêteté , il doit être utilisé le moins possible : tous les 10 ans mais jamais serait plus correct et pour un prix de 10 euros maximum mais c'est encore trop cher pour quelque chose d' inutile.

J' étais pour l' Europe et il me restait une certaine confiance envers nos gouvernants, c'est fini, fini !

N° 963289 - Consultation publique contrôle technique 2/3 roues

par :

09/07/2023 13:26

Bonjour, je ne suis pas favorable au contrôle technique des 2/3 roues, ceux ci étant pour la plupart en parfait état de marche, quasiment neufs même au bout des décennies d utilisation. Afin de réduire les nuisances sonores, je suis favorable à la multiplication des radars sonores partout où c est nécessaire. J ai beaucoup de mal à accepter que certaines routes de montagne deviendront interdites aux motards en raison du bruit d échappement. Il faut aussi obliger les constructeurs à équiper les échappements de chicanes indémontables, et ça ne pénalisera pas ceux qui respectent à 100% l intégrité de leur machine comme la plupart des motards. Bien cordialement

N° 963290 - Catégorie L1

par :

09/07/2023 13:26

Il semblerait que les véhicules de catégorie L1 ne soient pas soumis à cette obligation alors que c est cette catégorie qui contient le plus de véhicules dont le manque d entretien est flagrant.

N° 963291 - Contrôle Technique Moto

par :

09/07/2023 13:28

Bonjour, tous les arguments mis en avant pour imposer le CT des deux roues motorisés n'est le fruit que des antis motards qui ne voient qu'un gain financier ou qui ne comprennent et ou ne connaissent rien à la moto sachant qu'on ne monte pas sur une moto comme on monte dans une voiture, chaque arrêt est prétexte à une vérification visuelle, nos vies dépendent de notre vigilance à l'entretien de nos motos et on n'a pas attendu qu'un CT soit imposé pour le comprendre.

Donc, NON, le CT n'est pas mis en place pour la SECURITE.

N° 963292 - Boycott

par :

09/07/2023 13:28

Mes motos ne franchiront jamais le seuil d'un contrôle technique. L'illégalité ne me pose aucun problème.

N° 963293 - Contrôle technique moto: la victoire des lobbies (avec la complicité de certains gouvernants) sur le peuple.

par :

09/07/2023 13:29

Si on étudie honnêtement l'utilité d'un Contrôle technique moto, on se rend compte qu'il ne servira à rien au point de vue accidentologie ( 0.5% des accidents de motos dus au mauvais entretien), à rien au point de vue bruit ( c'est tellement facile de changer le pot pour le CT et remettre le "bruyant après!) à rien au point de vue pollution, (de vieilles voitures diesel le passent allègrement ). Par contre il servira à enrichir les lobbies du CT et à appauvrir des personnes qui ont du mal à boucler leur fin de mois surtout en cette période d'inflation.

Étant donné que le CT moto est une malhonneteté , il doit être utilisé le moins possible : tous les 10 ans mais jamais serait plus correct et pour un prix de 10 euros maximum mais c'est encore trop cher pour quelque chose d' inutile.

J' étais pour l' Europe et il me restait une certaine confiance envers nos gouvernants, c'est fini, fini !

N° 963294 - Je ne suis pas d'accord

par :

09/07/2023 13:30

Je suis contre cette absurdité, le président a déjà postposé la circulaire de l'Union européenne qui ne se plaint même pas contre la France d'ailleurs, croyez vous vraiment que les motos soit les plus polluantes et que mettre ce CT en place contribuera réellement pour la planète ou les accidents, faut laisser les français respirer.

N° 963295 - CT non justifié

par :

09/07/2023 13:40

En seulement une semaine, plusieurs face à face avec des voitures qui roulent au milieu de la route ou doublent sans regarder et sur une ligne blanche. Heureusement que la moto freine fort ! 95% des automobilistes qui ne regardent même pas dans leur rétros et dont les roues dépassent la ligne blanche. Certains se déportent volontairement pour gêner la moto. Voiture, camion, camping car, tous mangent leur virage dans 95% des cas. Des nids de poules à répétition et plus fréquent encore du bitume fortement dégradé et rendu glissant. Les trop pleins de véhicules qui déversent des hydrocarbures dans les virages, les campings cars, leur vidange d'eau usées. Des gens au téléphone, Des graviers dans les virages et j'en passe une longue liste interminable. Ce n'est pas un contrôle technique moto qui rendra la route plus sûre alors même que les motos sont souvent neuves et que les plus anciennes, si elles roulent encore prouvent qu'elles sont justement entretenues correctement. Il ne faut pas confondre moto (Permis A) avec les scooters, mobylettes ou petites motos type 125 qui elles peuvent être bricolées, bruyantes et dangereuses. J'ajouterais que le vrai combat se situe sûrement ailleurs... (Rodéo Urbain ... )

N° 963296 - non au contrôle

par :

09/07/2023 13:42

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.



Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparée depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 963297 - Contrôle technique 2 roues

par :

09/07/2023 13:44

Principalement mis en cause.

La police et la gendarmerie n'ont qu'à faire leur travail. Elle a tous les moyens pour contrôler le bruit des deux roues.

Donc pas besoin de contrôle technique pour ce point.

Les motards sont suffisamment conscients pour savoir que leur vie dépend du bon état de leur moto. Il ne sont pas suicidaires. Ils veillent donc au bon état de leur moto. Éclater en moto à cause d'un pneu avant usé est assez angoissant. De surcroît, un contrôle technique tous les 3 ans ne changera rien.

Comme disait Monsieur Pompidou (un grand Président) "arrêtez d'emmerder les Français"

N° 963298 - Une loi inutile ne risque-t'elle pas de se retourner contre le législateur

par :

09/07/2023 13:51

0,3 % d'accidents dû à des véhicules mal entretenus. La grande majorité des vrais motards est consciente que nous sommes exposés en premier chef. Oui aux équipements obligatoires, non aux lois qui s'apparentent à une taxation autoritaire, avec une mise en place qui sera certainement parsemée de difficultés, impossibilités, inepties. Si la loi est obligatoire, il faut qu'elle soit empreinte de logique et bon sens pour être tolérée .

N° 963299 - Copie à revoir profondément....

par :

09/07/2023 13:52

Après autant de mois d'hésitation, ce texte est incroyablement déconcertant. Proposer par exemple le contrôle du pare-brise, du frein à main, des fusées de roue etc... démontre à l'évidence que ce projet de décret a été rédigé par des gens n'ayant aucune connaissance des véhicules qui doivent être contrôlé. Inclure le contrôle du bruit sans tenir compte des textes régissant l'homologation des 2 roues suivant leur période d'introduction sur le marché et sans en préciser la méthodologie est une pure foutaise. Rien non plus ne précise si les contrôles sont uniquement statiques. Pour la plupart, ils sont sujets à l'interprétation du contrôleur qui n'aura reçu

aucune formation sur les véhicules anciens (d'ailleurs quel organisme serait qualifié pour former des contrôleurs sur des véhicules ayant plus de 30 ans et plus. La seule chose qui préoccupe semble-t-il le législateur dans ce texte, c'est de se couvrir pour les éventuelles dérives des contrôleurs et des centres de contrôle tout en protégeant les réseaux de contrôle technique. A l'évidence un texte avec des copier/coller des textes pour les VL et donc sans consistance. Je ne sais pas qui a été le rédacteur, mais il mériterait d'être mis au pied du mur dans un centre de contrôle avec une moto de 1930 par exemple. Bref, cela sent les ramasse pognon et rien d'autre. Affligeant!

N° 963300 - Une loi inutile ne risque-t-elle pas de se retourner contre le législateur

par :

09/07/2023 13:53

0,3 % d'accidents dû à des véhicules mal entretenus. La grande majorité des vrais motards est consciente que nous sommes exposés en premier chef. Oui aux équipements obligatoires, non aux lois qui s'apparentent à une taxation autoritaire, avec une mise en place qui sera certainement parsemée de difficultés, impossibilités, inepties. Si la loi est obligatoire, il faut qu'elle soit empreinte de logique et bon sens pour être tolérée .

N° 963301 - Et pourquoi pas un contrôle technique comme nos voisins Belges ?

par :

09/07/2023 13:55

Face aux difficultés engendrées par la mise en place du contrôle technique moto, pourquoi ne pas s'appuyer sur les spécificités particulières mises en place en Belgique, c'est à dire simplement effectuer le contrôle lors d'un changement de propriétaire ou d'une modification du véhicule. On peut penser que ces exigences seraient mieux acceptées par les usagers des véhicules concernés.

N° 963302 - Quand un lobby prend des décisions pour les citoyens

par :

09/07/2023 14:00

Bonjour,

Il aurait été préférable de réaliser des études sur l'accidentologie, la cohérence entre la sécurité (qui est le point mis en avant) et l'impact potentiel d'un contrôle technique sur des motos.

Enfin suivant les contrôles à réaliser comment fonctionne les assurances pour les contrôleurs car déjà pour certains garagiste il est compliqué de laisser ça moto en toute confiance, donc un contrôleur technique ne me semble encore moins légitime de s'occuper d'une moto.

Et bien entendu nous savons tous aujourd'hui que l'état des routes est catastrophique dans certaines régions de France, il aurait été préférable de mettre l'accent sur cela ou sur l'équipement de protection.

Il faut pas oublié que ce qui coûte cher c'est la santé et pas la mécanique.

N° 963303 - Non au CT Moto

par :

09/07/2023 14:03

Aujourd'hui, je souhaite partager avec vous une préoccupation qui touche de nombreux d'entre nous : la proposition de mise en place d'un contrôle technique obligatoire pour les véhicules. Cette mesure, si elle était adoptée, aurait un impact significatif sur nos vies et nos finances, sans réel avantage pour la sécurité routière. C'est pourquoi je vous invite à vous joindre à moi pour dire "non" au contrôle technique obligatoire lors de la participation citoyenne en France.

Tout d'abord, il est important de souligner que les conducteurs français sont déjà soumis à des contraintes administratives et financières considérables en matière de transport. Les taxes, les assurances et les frais liés à l'entretien des véhicules pèsent déjà lourdement sur nos budgets. Ajouter un contrôle technique obligatoire ne ferait qu'augmenter ces charges, sans justification claire de son efficacité.

De plus, il convient de noter que les véhicules modernes sont de plus en plus fiables et sûrs. Les normes de fabrication sont devenues plus strictes au fil des années, garantissant des véhicules de meilleure qualité sur nos routes. Les contrôles techniques périodiques effectués par les propriétaires eux-mêmes, ainsi que les réparations nécessaires, sont souvent suffisants pour maintenir nos véhicules en bon état.

En outre, il est important de souligner que cette mesure pénaliserait particulièrement les personnes à faibles revenus. Les frais supplémentaires liés au contrôle technique pourraient devenir un fardeau financier insurmontable pour de nombreux citoyens. Il est crucial de prendre en considération l'impact social de cette mesure et de ne pas imposer de nouvelles charges aux ménages déjà précarisés.

En conclusion, il est essentiel que nous exprimions notre opposition à la mise en place d'un contrôle technique obligatoire lors de la participation citoyenne en France. Cette mesure ne semble pas proportionnée aux enjeux de sécurité routière et risque d'ajouter une charge financière et administrative inutile pour les citoyens. Faisons entendre notre voix et défendons nos droits en tant que conducteurs responsables et engagés.

N° 963304 - Pourquoi je refuse le contrôle technique moto.

Visiblement ce projet n'est qu'une façon supplémentaire de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état et consorts. Si au moins l'état des routes s'en trouvait amélioré. Mais non ce n'est pas le projet. J'ai 63ans et je roule en moto depuis 1978. Jamais d'accident grave. Mais des incidents dus à l'état de la chaussée, dus à du gazole rependu par un réservoir fuyard, du a un rond point non matérialisé, du a un engin agricole sans feu ni moyens visuels ni véhicule d'accompagnement. nos équipements sont au top niveau et la qualité de nos motos n'a rien à envier au autos. Grâce à nous la circulation est plus fluide et n'oublions pas que notre pollution ne représente a peine 0,5% des émissions. Portez plutôt votre attention sur les scooters et autres engins non homologués sur route. En Allemagne le CT n'a pas fait baisser le nombre d'accident. Nous sommes en règle administrativement et sommes soucieux du bon état de 'os motos pour notre sécurité d'abord et pour nos motos qui coûtent cher en entretien et

par :

09/07/2023 14:16

Pourquoi je refuse ce contrôle technique moto.

Visiblement ce projet n'est qu'une façon supplémentaire de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état et consorts. Si au moins l'état des routes s'en trouvait amélioré. Mais non ce n'est pas le projet. J'ai 63ans et je roule en moto depuis 1978. Jamais d'accident grave. Mais des incidents dûs à l'état de la chaussée, dûs à du gazole rependu par un réservoir fuyard, dûs a un rond point non matérialisé, dûs a un engin agricole sans feu ni moyens visuels ni véhicule d'accompagnement. Nos équipements sont au top niveau et la qualité de nos motos n'a rien à envier au autos. Grâce à nous la circulation est plus fluide et n'oublions pas que notre pollution ne représente a peine 0,5% des émissions. Portez plutôt votre attention sur les scooters et autres engins non homologués sur route. En Allemagne le CT n'a pas fait baisser le nombre d'accident. Nous sommes en règle administrativement et sommes soucieux du bon état de nos motos pour notre sécurité d'abord et pour nos motos qui coûtent cher en entretien et équipements.

C'est non et encore non pour ce pseudo contrôle.

N° 963305 - Utilité d'un contrôle technique véhicule 2 roues

par :

09/07/2023 14:20

Bonjour, personnellement je trouve cela complètement inutile hormis pour remplir les caisses de l'état, et je suis complètement contre.

La sécurité du véhicule en 2 roues est obligatoire pour chaque conducteur car sa vie en dépend, donc un contrôle technique n'est pas du tout nécessaire, chacun des motards et scootériste fait attention à son véhicule sous peine de se mettre vraiment en danger, ce qui n'est pas le cas des automobilistes.

De plus, cela va encore créer de nouvelle injustice pour les gens de classes moyennes et basses qui conduisent un 2 roues car ils ne pourront pas subvenir à cette nouvelle taxe de l'état.

Pour finir, les avantages du 2 roues vont à cause de cela diminuer et ainsi pousser plus de gens à reconduire des voitures, donc de nouveau plus de pollution etc..

N° 963306 - CT moto

par :

09/07/2023 14:24

je suis contre

- 1) tous les organe de sécurité d'une moto sont visible sans démontage
- 2) je ne laisse pas un contrôleur sans permis A prendre en main ma moto
- 3) je ne fait pas confiance en ces même contrôleur
- 4) je fait confiance as mon concessionnaire pour contrôlé ma moto
- 5) 0,5% des accident sont du au mauvaise état de la moto
- 6) nous ne somme responsable que de très peut d'émission de CO2
- 7) faite un CT de l'état des routes et la vous ferai beaucoup pour la sécurité des motard
- 8) un CT moto n'apportera rien en terme de sécurité moto

N° 963307 - le CT 2RM, une fausse bonne idée qui aura zéro impact sur l'accidentologie... sur les taxes par contre...

par :

09/07/2023 14:31

Différentes études (dont l'étude européenne MAIDS) indiquent que moins de 0,5% des accidents de 2 roues motorisés sont causés par un mauvais état technique de la moto/scooter. Quand je prends ma moto, je m'assure que les organes de sécurité (éclairage, pneus, freins ...) sont en bon état. D'ailleurs, si ce n'était pas le cas, je m'en rendrais compte très vite (alors qu'en voiture, si on n'est pas un passionné ou un mécanicien, des défaillances majeurs peuvent passer inaperçues). Donc prétendre qu'un CT moto va réduire l'accidentologie, c'est un mensonge.

Sur la question de la pollution, ma moto passe régulièrement chez le concessionnaire pour l'entretien et est donc conforme aux normes existantes lors de sa première immatriculation. Je roule avec beaucoup moins qu'en voiture ou en vélo, car je l'utilise quand je n'ai pas d'alternatives pratiques et rapide, par exemple pour aller à des rendez-vous professionnels en grande banlieue non desservis par les transports en commun. Je l'utilise aussi occasionnellement pour des déplacement loisirs. Mais franchement une moto de 200 kg, ça pollue quand même moins qu'un SUV même hybride de 2t et son bilan carbone, entre la production, l'usage et le recyclage est infiniment meilleur.

Enfin, dire que le CT permettra de lutter contre la pollution par le bruit est débile : les personnes qui changent leurs pots sauront le remettre avant un CT ou encore, comme les petits 2RM non

homologués souvent utilisés dans les « zones sensibles » ils s'en moqueront. Seuls les citoyens lambda, respectueux des lois et solvables se retrouveront à être une fois de plus les dindons de la farce. D'ailleurs, le bruit n'est pas mesuré lors d'un CT auto ...

La directive européenne 2014/45 sur laquelle s'appuie le Conseil d'Etat pour justifier sa décision permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives. C'est le cas dans plusieurs Etats membres. Ces mesures alternatives sont plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des 2RM que le CT. L'obligation des gants en sont un bon exemple, on pourrait également l'étendre au port de chaussures fermées, aux blousons, à une formation des jeunes qui sont plus victimes et aussi à une formation des autres usagers pour qu'ils soient plus conscients des contraintes techniques de la conduite en moto, mais aussi à une amélioration des infrastructures (nids de poules, gravier, etc.) qui sont souvent déficientes. Une incitation via les assurances comme le fait la [assurance] à acquérir un gilet airbag est aussi une bonne idée (avec pourquoi pas une TVA réduite pour ce coûteux équipement).

Une plus grande présence au bord des routes des forces de l'ordre (et non des dispositifs automatiques) pour lutter contre les comportements à risque (et pas seulement la vitesse) comme par exemple l'utilisation du téléphone, l'absence d'utilisation des clignotants - changement de file mais aussi une remise à niveau /avis médical après 70 ans etc. seraient aussi des bonnes alternatives au CT. En 35 ans de conduite, je n'ai été contrôlé qu'une fois par des êtres humains ... Par contre par des robots ...

C'est pourquoi je pense que la mise en place d'un CT 2RM est une aberration, une nouvelle taxe sur des citoyens qui le sont déjà (surtaxé, cf le prix des carburants) et que les pouvoirs publics seraient bien inspirés de ne pas le mettre en place.

N° 963308 - Utilité relative

par :

09/07/2023 14:35

Imposer une mesure lorsque cela permet de combler un manque ou diminuer un risque est tout à fait normal. Mais le CT des 2 roues, à quoi va-t-il servir? Nous parlons ici d'une cause d'accident quasiment nulle. Le prix du CT par contre est très attractif n'est-ce pas? Il devrait être indexé sur le temps passé à le faire, en comparant la charge de travail entre voiture et 2 roues, il y a clairement un problème. Cela entraîne une charge supplémentaire pour ceux qui ne peuvent pas se payer de voiture et choisissent un 2 roues. Ce texte permet de maquiller des intentions inavouables !!! Il faut labroger sans délai

N° 963309 - Comment trouver du fric ?

par :

09/07/2023 14:38

Le "quoi qu'il en coûte" a créé +1000 milliards d'euros de dette en 2008 (versés au lobby des banques), +350 milliards de dette (versés aux lobbies des entreprises et labos pharma). Maintenant, il faut faire crever les gens avant la retraite (au mieux 30 milliards d'économies) et saigner les minorités encore libres (au moins 50€ le CT), pour faire plaisir au lobby des agences de notation et des marchés financiers, qui baissent quand même notre notation et augmentent notre taux d'emprunt ... Est-ce qu'il y a un pilote dans l'avion ?

N° 963310 - Vieux motard.

par :

09/07/2023 14:49

J'ai 68 ans , je roule à moto depuis 1973, j'ai toujours accordé une attention particulière à l'état de mes machines et notamment à tous les éléments dont le mauvais état pourrait mettre en cause ma sécurité, d'autant plus facilement que contrairement à une voiture ces éléments sont parfaitement visibles sur une moto.

A la lecture des enquêtes faites par des organismes indépendants, il apparait que cet état de fait concerne la majorité des motards en règle ( permis/assurance ) puisque l'état des motos n'est à l'origine que d'une infime partie des sinistres impliquant un 2 roues.

Après 50 années de pratique, j'ai pu constater que les " éléments " mettant en cause ma sécurité venait majoritairement d'un problème de comportement des autres usagers ( nette aggravation depuis l'usage des portables ) de l'état des routes, surtout en milieu rural où je réside et parfois de mes propres erreurs ( nul n'est parfait ).

Je roule peu maintenant ( +- 1500km/ an ), uniquement par beau temps, la moto est pour moi une activité 100% loisir.

A partir de ces constatations en quoi un quelconque CT moto va t'il améliorer ma propre sécurité ?

Si je vends ma moto ?

Rien n'interdit à l'acheteur de me demander une visite du véhicule chez un professionnel ( un vrai ) Nul besoin donc, de verser systématiquement mon obole obligatoire à [réseau de contrôle technique] et ses actionnaires plus un " impôt " ( TVA que je paie déjà sur tous les éléments entrant dans l'entretien de ma machine ) supplémentaire pour un contrôle dont le prétexte en terme d'apport à la sécurité s'avèrera en réalité quasi nul .

Je n'ai pas une grosse retraite, elle aussi fortement impactée par l'inflation comme la majorité des revenus des Français

Toutes ces dépenses " obligées " et " orientées " qui viennent se rajouter d'années en années, aux prétexte de " sécurité, " d'écologie " etc... sont autant de dépenses qui ne se feront pas dans d'autres secteurs économiques....là aussi intérêt nul en terme d'économie.

Il apparait de plus en plus que cette décision imposée au niveau européen, n' est que le résultat du lobbying constant d'un milieu professionnel, n'hésitant pas à appuyer ses arguments sur une enquête ( faite par lui même...) aux résultats biaisés, dans le seul et unique but de satisfaire ses appétits financiers.

Que croyez que va vous répondre votre boucher si vous lui demandez si sa viande est bonne ?

Les arguments " sécuritaires " avancés pour la mise en place de ce CT, ne sont aucunement confirmés par les faits en terme d'amélioration d'accidentologie dans les pays où il a été mis en place et ne sont avancés que pour faire vibrer la corde sensible de la " sécurité " auprès de décisionnaires incompétents ou partiaux sur le sujet.

Quand à ceux dont l'ultime argument est de dire que les autos étant soumises au CT il n'y a pas de raison qu'il n'en soit pas de même des motos....Je leur répond: " Vous étiez jaloux du fait que le gasoil était moins cher que l'essence , maintenant qu'il est plus cher que l'essence, on ne vous entend plus et ça a changé quelque chose au prix de votre plein ? "

N° 963311 - Un CT inutile en termes de sécurité et impopulaire

par :

09/07/2023 14:55

Ce projet de décret est inique et la justification d'un CT est infondée au vu des 0,3 % de causalité dans les accidents impliquant un 2 roues. Le temps n'est pas aux mesures impopulaires tant qu'inutiles dans une société hyper réglementée mais plutôt à faire appliquer l'existant. La colère gronde et l'exécutif n'entend ni n'écoute. Cette obstination met notre système républicain en danger

et à la merci des organisations qui se préparent à déliter nos institutions depuis des décennies. Il faut l'entendre et agir en conséquence, nul ne pourra dire qu'il ne savait pas.

Merci

N° 963312 - CT DEUX ROUES MOTORISES

par :

09/07/2023 14:58

Bonjour,

les statistiques démontrent depuis longtemps que les motards entretiennent correctement leur véhicule et que la part imputable à une défaillance mécanique est dérisoire en cas d'accident. Tout cela ressemble malheureusement à une action gérée "de loin" par des non-spécialistes du deux roues motorisé à la va-vite (quid du personnel, des équipements, etc) et le ressenti des usagers ne sera que de la frustration et l'impression une nouvelle foi de n'être que des vaches à lait. Salutations.

N° 963313 - Contrôle Technique 2 Roues Motorisés : ni sécurité des motards, ni écologie

par :

09/07/2023 14:59

Bonjour

61 ans, 47 ans de pratique de deux-roues motorisés, tout en continuant la pratique quotidienne du vélo et de la marche, notamment en ville,

Je ne vous ferais pas l'article sur l'inutilité d'un CT pour la sécurité des motards : la [association de motard] le fait mieux que moi et la fragilité des motards lors des accidents ne vient pas de leur moto, mais bien souvent des infrastructures (conception non conformes aux préconisations du CEREMA, ou défaut d'entretien). Je vous rappelle que la France est devenue le 18ème pays pour sa qualité de son réseau routier, et ça ne fait que se dégrader : j'ai récemment eu l'occasion de voyager en Italie et au Portugal, et ces pays qui n'avaient pas très bonne réputation nous dament le pion en la matière, par exemple sur les ralentisseurs et ronds-points pour lesquels ils pourraient nous donner des leçons,

Je vais simplement vous apprendre, puisque vous être très éloignés des préoccupations de vos citoyens, que comme la grand majorité des motards, je fais vérifier ma moto chaque année par mon concessionnaire et qu'entre-temps je contrôle régulièrement l'état des freins, pneus, éclairage ... ce que j'avoue ne pas faire assidûment sur ma voiture, faute d'accès facile à ces éléments de sécurité.

Non, je vais construire mon propos sur le mensonge de trop : faire croire à nos concitoyens que le Contrôle Techniques des Deux Roues Motorisés va :

- améliorer la sécurité des motards
- réduire les nuisances sonores
- réduire la pollution de ces engins.

Non, le Contrôle Techniques des Deux Roues Motorisés ne va pas améliorer la sécurité des motards : moins de 1 % des accidents mettent en cause des problèmes techniques sur le 2 Roues (0,3 % des accidents mortels),

Non, le Contrôle Techniques des Deux Roues Motorisés ne va pas réduire les nuisances sonores : les indécats mettront mois de 30 mn pour changer leur échappement. Quant aux motos dont les cartes grises ont été validés à des normes supérieures à 95 décibels, le CT ne les remettra pas en cause : Harley Davidson mais aussi nos marques européennes BMW , Ducati ou autre KTM.

Non, le Contrôle Techniques des Deux Roues Motorisés ne va pas réduire la pollution : les plus anciens sont les plus polluants, mais ils sont ou seront en carte grise collection et exemptés de CT. Quant à ceux qui ne sont pas encore assez récents, ils sont souvent moins polluants que la plupart des véhicules qui polluent nos villes !

Ce mensonge vient effet s'ajouter à une litanie de mensonges dont nos hommes (et femmes) politiques ont égrené leurs propos à notre destination depuis des années. Sans remonter trop loin, quelques exemples :

- lors de la pandémie de la covid19, combien de mensonges (inefficace du masque après en avoir détruit des millions, ,,,,) ont été proférés pour cacher la politique de contraintes qui nous était imposée ? Et pour clore en beauté, le ministre de la santé, prince du mensonge durant cette pandémie, se voit promu porte-parole du gouvernement, soit prince des futurs menteurs !

- la ZFE, dont l'objectif initial très louable était de réduire la pollution dans les villes, pollution dont on nous dit que la part du transport est de plus en plus importante. La faute à qui ? Aux gouvernements successifs et leurs mesures (Balladettes et autres Jupettes) qui ont converti et rendus dépendants les français à la 2ème voire à la 3ème voiture. Aujourd'hui, à l'instar du CT pour les 2RM, ces lois se transforme insidieusement en nouvelle loi de défense de nos industriels de l'automobile qui se tourne vers l'électrique. Alors que la pollution de nos grandes ne diminuera pas du fait de la multiplications des travaux et constructions en tous genres, nos politiques nous font croire que la solution unique est électrique.

La loi instaurant les ZFE à partir de 2025 date de 2012, mais ce gouvernement a bien attendu 2022 avant de communiquer. La méthode est éprouvée : c'est la même que pour le CT 2RM. Alors que le 1er gouvernement de Mr Macron devait mettre en place des mesures alternatives, ils ont gentiment attendu qu'un ministre complice signe le décret d'instauration du CT pour faire des annonces laissant croire qu'il serait invalidé.

On retrouve la même méthode : ne rien faire pendant des années, attendre la date buttoir et nous délivrer des mensonges (solution unique, la loi européenne nous l'impose, etc ...) pour nous imposer au forceps des mesures contraignantes et non négociables.

Cette fois-ci, pour le Contrôle Technique des 2RM, nos politiques ont été futés : pour camoufler leur volonté de l'imposer coûte-que-coûte, ils se sont appuyés sur des associations parisiennes, qui se disent écologistes, mais dont le principal objectif est l'éradication des 2RM ([association]) et la généralisation des véhicules électriques ([association]).

Pour se faire, la mairie de Paris a offert 39000 euros de subventions publiques à ces associations alors même que ces associations n'ont pas cent adhérents, ne publient pas leurs bilans annuels, et dont on sait (grâce aux réseaux sociaux qui pour une fois sont bien utiles dans la révélation de la vérité) que certains de leurs responsables ont des participations dans le commerce de véhicules électriques!

Alors en effet, Contre toute logique de sécurité routière, les motards vont avoir droit au Contrôle Technique, Contre toute harmonie sur notre territoire (qui comprendra dans quelle ville il peut ou ne peut pas rouler et quand, sauf à avoir un véhicule électrique passe-partout) les citoyens vont devoir subir les ZFE, mais les femmes et hommes politiques vont en subir les conséquences : comme moi, bon nombre de citoyens n'iront plus voter pour des personnages dont la principale compétence tient dans le mensonge et la manipulation.

A bon entendeur !

N° 963314 - Non au CT

par :

09/07/2023 15:00



D'un point de vue environnemental, le 2RM est une bonne solution, du fait d'un temps de trajet bien raccourci (notamment dans les bouchons) et d'un faible encombrement de la voie de circulation (4 fois moins de place utilisée qu'une voiture, et une occupation de 50 à 100%, du fait d'avoir 2 places disponibles), réduisant ainsi les émissions polluantes.

La pollution sonore émanant des 2RM est déjà contrôlée par les forces de l'ordre.

Après lecture de l'ébauche des points de contrôle, il apparaît beaucoup de similarités avec ceux appliqués au contrôle technique voiture, ce qui n'est pas en faveur des 2RM, bien différents de la voiture.

En cas de preuve de l'inefficacité du contrôle technique, via une évaluation, sur les domaines censés être améliorés, il faut pouvoir y apporter des modifications (mesures alternatives ou autre).

De plus, le maillage territorial bien insuffisant va obliger certains usagers (les personnes vivant en campagne, par exemple) à effectuer des trajets beaucoup plus longs (120km aller-retour), et donc bien plus polluants, pour faire le contrôle, sachant que certains utilisateurs (de 50cm<sup>3</sup> notamment) ne seront pas en mesure (ou dangereusement) de faire ce trajet.

Au sujet des centres de contrôle, beaucoup (pour ne pas dire la totalité) ne pourront pas assurer les contrôles, faute de moyens matériel, humain, financier, temporel. Ce qui risque d'entraîner des situations irrégulières pour beaucoup d'usagers.

Enfin, pour information ou rappel, les défaillances liées à l'état du 2RM ne sont la cause que de 0,3% des accidents de ceux-ci, ce qui ne représente quasiment rien, et montre donc que ce CT n'est d'aucune utilité.

N° 963315 - Contrôle technique moto

par :

09/07/2023 15:01

Bonjour,

je souhaite faire part de mon inquiétude concernant le futur contrôle technique moto. En effet, je suis un passionné de moto depuis ma plus tendre enfance, et j'ai la chance de posséder plusieurs motos dont les âges varient de 15 à 35 ans. Je suis très respectueux de l'état de mes machines, je les fais entretenir très régulièrement et je roule très peu avec chacune d'entre elles. Comme évoqué, mes motos sont anciennes avec des équipements pas toujours d'origine, en particulier les lignes d'échappement. Mon inquiétude concerne en particulier les contrôles pollution et bruit de machines de plus de 15 ans, dont on trouve très difficilement les pièces d'origine, et qui ont été conçues selon des normes beaucoup moins contraignantes que les normes actuelles. Comment cela se passera t-il, quelles seront les normes prises en compte ?

Je suis aussi très surpris par l'origine de la relance de ce sujet, avec en particulier des associations très faiblement représentées, toutes très citadines, et qui semblent pouvoir faire fléchir un gouvernement avec aussi peu d'adhérents. Je trouve ce point très peu démocratique, le ministre lui même s'est dit peu favorable au contrôle technique, mais sans possibilité de faire autrement. Je suis surpris de voir que les solutions alternatives qui étaient à l'étude (formation des motards tout au long de leur vie, incitation au bon entretien des motos, contrôles renforcés, ...) n'aient pas pu voir le jour alors qu'elles semblent tomber sous le bon sens.

Autre point qui montre, de mon point de vue, le décalage entre la passion du motard et le point de vue de nos gouvernants : la prime à la conversion. La moto n'est pas qu'un simple moyen de locomotion, c'est pour beaucoup d'entre nous un objet d'art, parfois ancien, entretenu avec soin et

"amour". Entendre qu'on peut envoyer à la ferraille notre moto pour acheter un je ne sais quoi électrique me laisse penser que nos décideurs ne comprennent pas nos motivations. On veut lutter contre le bruit, mais quels types de véhicules sont la cible des opposants à la pratique de la moto : je crains que ce soit les scooters et autres petites cylindrées qui font régulièrement la une des chaînes d'information continues, et non les motos des passionnés comme je prétends l'être. Enfin, le seul point qui me paraît aller dans le bon sens et encore, en me creusant bien la tête, c'est le contrôle avant la vente. Cela permettrait peut-être que certaines motos en mauvais état ne puissent pas passer de main en main.

J'espère que ma modeste contribution servira à quelque chose et qu'elle permettra, accompagnée de celles des autres motards, de revoir ce dispositif pour enfin mettre en place une alternative efficace à un contrôle technique qui va nous coûter argent, sueur, angoisse et ne contribuera pas, de mon point de vue, à l'amélioration de la sécurité des motards.

Bonne réception

N° 963316 - Contrôle technique moto

par :

09/07/2023 15:02

Bonjour,

je souhaite faire part de mon inquiétude concernant le futur contrôle technique moto. En effet, je suis un passionné de moto depuis ma plus tendre enfance, et j'ai la chance de posséder plusieurs motos dont les âges varient de 15 à 35 ans. Je suis très respectueux de l'état de mes machines, je les fais entretenir très régulièrement et je roule très peu avec chacune d'entre elles. Comme évoqué, mes motos sont anciennes avec des équipements pas toujours d'origine, en particulier les lignes d'échappement. Mon inquiétude concerne en particulier les contrôles pollution et bruit de machines de plus de 15 ans, dont on trouve très difficilement les pièces d'origine, et qui ont été conçues selon des normes beaucoup moins contraignantes que les normes actuelles. Comment cela se passera-t-il, quelles seront les normes prises en compte ?

Je suis aussi très surpris par l'origine de la relance de ce sujet, avec en particulier des associations très faiblement représentées, toutes très citoyennes, et qui semblent pouvoir faire fléchir un gouvernement avec aussi peu d'adhérents. Je trouve ce point très peu démocratique, le ministre lui-même s'est dit peu favorable au contrôle technique, mais sans possibilité de faire autrement. Je suis surpris de voir que les solutions alternatives qui étaient à l'étude (formation des motards tout au long de leur vie, incitation au bon entretien des motos, contrôles renforcés, ...) n'aient pas pu voir le jour alors qu'elles semblent tomber sous le bon sens.

Autre point qui montre, de mon point de vue, le décalage entre la passion du motard et le point de vue de nos gouvernants : la prime à la conversion. La moto n'est pas qu'un simple moyen de locomotion, c'est pour beaucoup d'entre nous un objet d'art, parfois ancien, entretenu avec soin et "amour". Entendre qu'on peut envoyer à la ferraille notre moto pour acheter un je ne sais quoi électrique me laisse penser que nos décideurs ne comprennent pas nos motivations.

On veut lutter contre le bruit, mais quels types de véhicules sont la cible des opposants à la pratique de la moto : je crains que ce soit les scooters et autres petites cylindrées qui font régulièrement la une des chaînes d'information continues, et non les motos des passionnés comme je prétends l'être. Enfin, le seul point qui me paraît aller dans le bon sens et encore, en me creusant bien la tête, c'est le contrôle avant la vente. Cela permettrait peut-être que certaines motos en mauvais état ne puissent pas passer de main en main.

J'espère que ma modeste contribution servira à quelque chose et qu'elle permettra, accompagnée de celles des autres motards, de revoir ce dispositif pour enfin mettre en place une alternative efficace à un contrôle technique qui va nous coûter argent, sueur, angoisse et ne contribuera pas, de mon point de vue, à l'amélioration de la sécurité des motards.

Bonne réception

N° 963317 - Contrôle technique

par :

09/07/2023 15:03

Ne serait-il pas plus judicieux de refaire certaines de nos routes plutôt que de taxer une nouvelle fois les Français ?

La mise en place du contrôle technique est totalement injustifié et fait partie des nombreuses décisions imposées par l'Europe !

J'espère sincèrement qu'avec de telles mesures, le taux de mortalité baissera drastiquement ...

N° 963318 - contrôle moto injustifié

par :

09/07/2023 15:11

Les défaillances techniques des motos ne représentent que 0.5% dans les accidents de la route des deux roues . Il est plus pertinent de contrôler l'état des routes et des infrastructures qui sont des pièges pour les deux roues .Les motos ont un kilométrage minimal de l'ordre de 4000kms annuel ce qui est bien inférieur à l'automobile ,donc l'usure également. Les points de contrôle présentés sont typiques automobile (essuies glace, direction assistée, ceintures de sécurité ,rotules de direction... ) et les contrôleurs risquent de grosses surprises avec toutes les différences des machines , voir de ne pas pouvoir mettre en marche des machines anciennes. De plus le nombre de centres de contrôle technique agréés sera faible et obligera à faire de nombreux kilomètres pour les campagnes et petits villages .Encore de l' argent de perdu pour rien !

N° 963319 - Contrôle technique moto

par :

09/07/2023 15:15

0,3% des accidents de deux-roues motorisés impliquent une défaillance du véhicule.

Plutôt imposer le port d'équipement protecteur (bottes, pantalon, blouson) cela serait bien plus efficace la défaillance est énorme sur la sécurité du motard.... A quand les tongues, tee-shirt et shirt à interdire . Le casque et les gants ne suffisent pas pour la sécurité du motard. Intervenez de façon concrète pour notre sécurité...

N° 963320 - mes accidents en moto a cause de la route

par :

09/07/2023 15:16

j'ai eu une fracture de épaule gauche, cette chute à 30km/h dans un rond-point neuf, ma chute ai dû à du sable fin déposer sur la route, j'ai un petit handicap à cause cette chute, et autre cas est dû à une zone de gravier dans un virage, sur la route.

Je suis à la campagne, donc peu éclairage, donc j'ai dû changer ampoule origine(ba20d) qui n'éclaire pas beaucoup, j'ai mis une ampoule LED pour ma sécurité, cette ampoule LED n'est pas autorisée pas la police mais toléré.

N° 963321 - Contrôle technique moto

par :

09/07/2023 15:18

0,3% des accidents de deux-roues motorisés impliquent une défaillance du véhicule.  
Plutôt imposer le port d'équipement protecteur bottes, pantalon, blouson, cela serait bien plus efficace, la défaillance est énorme sur la sécurité du motard. A quand les tongues, tee-shirt et short à interdire . Le casque et les gants ne suffisent pas pour la sécurité du motard. Intervenez de façon concrète pour notre sécurité.

N° 963322 - Non au ct moto

par :

09/07/2023 15:20

Pas besoin d un contrôle technique inutile et imposé par des associations parisiennes

N° 963323 - Contrôle technique moto inadapté actuellement

par :

09/07/2023 15:21

Bonjour.

Le CT 2RM est une ineptie.

Déjà les créateur du rapport qui est a la base de ce CT 2Rm,arguments fallacieux.

Le Conseil d'état qui juge une feuille blanche. (!).

Quel travail, du moins un superbe vol au près de l'utilisation 2RM en France.

Les chiffres sont là,nous sommes les bon élèves en sécurité routière.

Ma moto est enfin meilleur état que ma voiture, simplement car je suis en capacité de vérifier la bonne tenu de mon 2RM,et qu'en plus sa ne pardonne pas un 2RM mal entretenue.

Au contraire d'une voitures ou voiturettes sans permis.

Je suis contre les motos qui font du bruit inutilement.

Mais pour ça, les contrôle aléatoires par les Forces De L-'ordre existent déjà .

5/10/30 ...

Ce n'est pas le prix qui bloque en premier lieu, c'est le fond qui es mensonger, et que l'état valide. Peut-être qu'à Paris la proportion de machines dégradées est plus concentrée, mais moi vivant en campagne, je ne croises que des passionner, qui entretiennent les moto avec un GRAND soin.

Le CT2RM va dans le mauvais sens,il faut s'en passer.

Une TVA réduite sur les équipements de sécurité serait bien plus porteuses

N° 963324 - Prétexxe fallacieux

par :

09/07/2023 15:26

Si la justification de la mise en place de ce contrôle technique est la sécurité routière et non la preuve de l'influence de lobbies anti-2 roues alors il serait de bon ton de citer les statistiques qui montrent que le pourcentage des accidents des 2 roues provoqués par le mauvais entretien de celui-ci est plus que marginal. Dans ce cas, quid de l'état déplorable des routes,un facteur accidentogène bien plus important prouvé scientifiquement.De plus, il apparait clairement que les controleurs techniques

n'ont pour la plupart pas les qualifications, les moyens techniques, le temps suffisant etc... pour pouvoir procéder à contrôle qualitatif.

Pour résumer, la motivation sécuritaire de la mise en place de ce contrôle est fallacieuse et n'a à ce titre aucune justification légale.

S'il est question réellement de la sécurité des conducteurs de 2 roues dans ce cas, entretenir les infrastructures routières serait bien plus cohérent et efficace.

N° 963325 - projet de contrôle technique pour les deux roues

par :

09/07/2023 15:38

Bonjour, en tant que motard depuis de nombreuses années, j'estime qu'un contrôle technique sur les deux roues est totalement superflu. Tout bon motard ne prendra pas le risque de rouler avec un véhicule en mauvais état, il y a trop de risques.

Je n'inclue pas les scooters, les petits cubes jusqu'à 125cc, qui pour moi, sont des sources importantes de nuisances sonores et de risques d'accidents, les forces de l'ordres ont normalement la capacité de les vérifier régulièrement en ville.

Cordialement

N° 963326 - CT moto honteux véreux

par :

09/07/2023 15:39

Bonjour,

En tant qu'utilisateur de vélo et motorcycle pour me déplacer, je tiens à m'opposer fermement à ce projet honteux.

Nous motards sommes formé(e)s mieux que quiconque sur la route pour connaître les risques et pièges qu'implique de conduire en 2 roues,

Pas besoin d'expliquer pourquoi et comment il suffit de passer le permis, ce que les politiques et lobbyistes du contrôle n'ont pas en acquis.

Votre projet vise à mettre de l'argent dans les poches de lobbyistes dont la sécurité importe peu tant que ça rapporte

Vous, qui êtes à votre place grâce au peuple (70 millions environ rappelez vous..)

ne nous prenez pas pour des idiots, injectez NOTRE argent pour réhabiliter l'état des chaussées et pour mieux former les autres usagers de la route.

Attendez vous à ce que la communauté défende ces droits contre les crapules que sont Mr Beaune et ses associés

N° 963327 - Équité sur la route

par :

09/07/2023 15:50

Avant le contrôle technique automobile, des épaves roulaient sur les routes. L'idée d'un contrôle technique sur les 2 roues motorisés et sur les voitures sans permis permettra d'avoir un parc de véhicules en bon état sur les routes. Ces véhicules roulant moins que des voitures « normales », le

contrôle technique pourrait être tous les 3 ans. Éclairage, freinage, échappement, pneumatiques, direction, suspension.

N° 963328 - Consultation à la mise en place du T des véhicules motorisés 2/3 roues et quadricycles à moteur.

par :

09/07/2023 15:52

Je suis motard depuis 1971, je fais 20 à 30 000km par an, je possède 2 motos (1200 et 1250) que j'alterne en fonction de la saison (hivers/été). Je fais une grande partie des révisions moi-même et donne aux concessionnaires les engins pour les réglages et la vérification globale. Avant de monter sur mes 2RM, je fais le tour du véhicule et le vérifie journallement. S'il manque 100g dans mes pneumatiques je le sens ! et une fois par mois ( le 1er) je vérifie tous mes véhicules (automobiles et 2RM)

Avec 0,3 % de mort dû à l'état des 2RM et à la diminution du nombre de tués de 19% sur 10 ans alors que le nombre de 2RM a augmenté de 30% !, je suis contre ce contrôle technique qui n'apportera rien en terme de sécurité. ( Rappel ..... 3% dû aux infrastructures)

Avec les chiffres de 2022, les 2 RM sont les bons élèves de la sécurité routière. Y aura-t-il un bilan suite à la mise en place du CT ?

Pour répondre aux associations qui réclament ce CT, pour le bruit et la pollution :

- Le bruit il suffit d'appliquer les lois qui existent depuis des décennies, avec immobilisation et passage aux mines des véhicules concernés, d'ailleurs il y a beaucoup d'automobiles qui devraient faire l'objet de cette mesure. Et puis pour passer le CT, il suffit de remettre les chicane, environ ¼ d'h ou d'emprunter le pot d'un copain ..... Pour la petite histoire quand je change le pneu arrière, je démonte le pot pour démonter la roue, 2 vis et 1 collier environ 1min Il suffit de regarder dans les autres pays où il y a un CT 2RM, c'est un échec pour la lutte contre le bruit, alors de grâce, n'allons pas dans le mur.

- La plupart des bruits sont issues de sirènes hurlantes des voitures de polices, pompiers, ambulances, d'engins de travaux etc. et surtout les bruits de roulement sur la chaussée, essayez de rouler la fenêtre ouverte ... , placez vous sur le périphérique et vous comprendrez.

- Pour la pollution des 2 RM représentent 0,5% des émissions polluantes !!!! Quel sera le gain avec un contrôle technique ?

Avec + 38% (2022) de cyclistes tués, ces associations feraient mieux de réclamer des mesures de protections casques, gants, chaussures lacées (pas des tongs) et vérification des cycles (éclairage, freins etc.) c'est une honte de voir l'état d'épave des bicyclettes. Sans parler du code de la route bafoué. J'ai eu un accident avec un cycliste qui n'a pas pu s'arrêter et a percuté le top case ! les câbles de frein pendouillaient attachés aux cadres et ce Mr était sans assurance ! Les 3 associations qui réclament le CT des motos ne proposent rien pour la sécurité des cyclistes et trottinettes, on voit bien qu'ils sont là pour faire de l'argent et non pour la sécurité des personnes.

A la place du CT, des mesures alternatives seraient plus bénéfiques, comme des reprises de guidons, des roullages encadrés, des approches aux vieillissements des engins et surtout des campagnes sur l'état des infrastructures

D'ailleurs dans le contrôle technique je ne vois nulle part la vérification de l'âge des pneumatiques ? ni la vérification du profil. Ce n'est pas une automobile. Passé 3/4 ans ça devient des savonnettes et pourtant les sculptures sont bien !. A se demander si le texte a été écrit par des experts en 2 RM ou ont-ils fait un copier/coller des automobiles ?. Ils ont le permis moto et ont-ils pratiqué ?

N° 963329 - Avis sur le C.T. des véhicules motorisés à deux /trois roues et quadricycles à moteur

par :  
09/07/2023 15:56  
Bonjour

Je ne suis absolument pas favorable au contrôle technique pour le 2 et 3 roues,... non seulement pour les multiples raisons déjà invoquées par les organismes de « motards » mais aussi par expérience personnelles. Je suis motocycliste depuis de nombreuses années, titulaire du permis A depuis mes 20 ans. J'ai toujours fait entretenir mes machines par des professionnels compétents et suis persuadé que leurs compétences vont bien au delà de celles des agents chargés des contrôles techniques. Pour moi cette obligation d'état est bien plus orientée vers des objectifs financiers que vers la sécurité du « motard ». Bien d'autres moyens ; si cela s'avérait nécessaire, (ce que je ne pense pas), pourraient être mis en oeuvre pour s'assurer du bon état des 2/ 3 roues. Je suis disponible pour débattre de ce point avec qui de droit.

Merci de prendre en compte mon avis.

Bien à vous

N° 963330 - Non au CT moto

par :  
09/07/2023 16:03

La France ne doit pas prendre exemple sur les autres pays européens pour le CT moto. La France est une démocratie, définition de démocratie: Forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple. Nous le peuple motard français nous ne voulons pas du CT moto. Plutôt d'embêter les motards sur le CT, vous devriez donner plus de moyens aux communes et départements pour des enrobés sans gravillons sur toutes les routes de France, de boucher les nids de poule dans les plus brefs délais, dès qu'ils sont signalés, d'aménager les abords des routes plus sécuritaires, glissières aménagées, sans gravillons ni rustines qui sont très glissantes. Les zones à risques doivent d'être éclairées la nuit, exemple les passages piétons, les ralentisseurs. Plusieurs fois j'ai évité de justesse un piéton en vêtements sombres sur un passage piéton la nuit. Nous les motards avec nos concessionnaires, nous nous occupons de nos motos pour qu'elles soient toujours en règle, et le gouvernement doit garder les routes sécuritaires.

Je ne veux pas de votre CT, ma moto est toujours très bien entretenue !!!!

N° 963331 - Stop ct

par :  
09/07/2023 16:03

On en veut pas. Nous sommes déjà responsable de nos motos.

N° 963332 - Utilité simplicité

par :  
09/07/2023 16:08

Les 2 roues étant des mécaniques simple se résumant en terme de sécurité routière à très peu d'éléments quel est l'intérêt du contrôle technique ? Voici les éléments concernés : transmission, cadre, frein, pneu, éclairage, signalisation, câbles et durites de liaison et enfin équipement du motard lui-même. On nous apprend à partir du permis de contrôler nous même ces éléments avant chaque départ. Un seul de ces éléments défaillant est pris très au sérieux par le motard car compte tenu de son exposition et manque de protection en terme de carrosserie il risque sa vie et sa santé. Ce projet de

loi me parait inutile et va encore demander une depense supplémentaire a des personnes potentiellement précaires qui trouve aussi dans ce moyen de locomotion moins cher qu'une voiture la possibilité de se deplacer pour sa vie professionnelle ou son quotidien.

Ou est la limite de sécurité ? Autant dans ce cas mettre en place encore un contrôle technique pour les tondeuses, Tronçonneuse ou autre appareil thermique mecanique!! Vraiment je ne comprend ni l'utilité ni l'objectif

Enfin une statitique importante a mes yeux: 30% de hausse des immatriculations en 10 ans sur les 2 roues et 19% de baisse d'accidentalité. Vous l'aurez compris je suis motard et contre ce projet de loi et dans mon quotidien ce qui est le plus dangereux pour ma sécurité c'est le respect du code de la route des usagers, leur comportement de conduite et l'etat des routes mais certainement pas l'etat de mon véhicule. Nois perdons notre temps avec ce projet de loi

N° 963333 - M

par :

09/07/2023 16:08

Je suis motard depuis toujours mes motos sont toujours entretenus par moi et je ne vous pas que cela change !!! Et encore moins qu'une personne me demande de payer et toucher à mes motos Réparer les routes ça serait bien mieux !!

N° 963334 - Un Contrôle Inutile

par :

09/07/2023 16:14

Dès l'Article 1 il ya un problème, "l'obligation de maintenir son véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien"...

Cela ne parait peut être pas logique pour une voiture mais en moto rien de plus naturel. Que croyez vous ? que nous enfourchons une machine de 100 chevaux sans savoir si nous arriverons à destination ? Nous n'avons que 2 roues, pas de carrosserie, une surface de contact à la route équivalent à la taille d'une carte bancaire. Selon vous, les motards sont ils une espèce suicidaire ? Notre sécurité à moto nous en sommes les seuls garants, les statistiques le confirment, 0.3% des accidents de 2 roues impliquent le mauvais entretien du véhicule.

L'essentiel des organes de sécurité sont accessibles sans démontage, contrairement à une voiture, nous entretenons nos motos au quotidien.

Sur l'année je roule environ 5 000 km en moto. Est ce que mon véhicule est dangereux ? non ! care entretenu avant et après chaque sortie.

Mais vos yeux sont braqués sur les grandes villes de France, la capitale en particulier.

Sachez que la moto ce n'est pas ce que vous voyez à Paris, les deux roues bruyants des livreurs, les scooters qui roulent n'importe comment et qui ont les clignotants qui pendent ! la France entière existe ! hey oh ! nous sommes là, les motards passionnés qui dépensent de l'argent dans leurs montures, des motos qui nous faisaient rêver et que nous avons enfin pu acquérir.

Croyez vous que nous les laisserions pourrir dans le garage ?

Arretez de croire que les imbéciles des grandes villes représentent les motards de France.

Occupez vous de l'Etat des routes, on s'occupe de l'état de nos motos.

Merci.

N° 963335 - Sa ne sert a rien.

par :

09/07/2023 16:34



Pour les grosses cylindrées faire un contrôle technique n'est pas utile nos bécane sont plus entretenues que nos voitures, on est conscient qu'une moto en mauvais état et très dangereuse, on la vérifie déjà avant chaque sortie de plus on fait très rarement autant de kilomètres que les voitures.

Par contre je ne peux que dire que pour les 50cm<sup>3</sup> voiturette sans permis devrait être plus contrôlé beaucoup de véhicules sont conduits par des jeunes qui les trafics et qui ne font aucunement attention à l'état de leurs 2 roues..... Voilà ce que j'en pense honnêtement du contrôle pour nos motos de grosses cylindrées.

N° 963337 - contrôle technique moto

par :

09/07/2023 16:36

Je suis totalement opposé à la mise en place du contrôle technique moto. Au grand maximum, celui-ci pourrait avoir un intérêt pour la sécurité en cas de cession de la moto pour en vérifier la conformité.

N° 963338 - Mr

par :

09/07/2023 16:40

Après 50 ans de pratique du deux roues motorisés (né en 1955 permis obtenu à 17 ans), je peux me permettre quelques commentaires sur ce contrôle technique qui n'améliorera aucunement la sécurité routière. Je ne suis jamais tombé ni n'ai subi un accident à cause de l'état de ma moto, mais disons le crument, seulement de ma faute (inattention, défaut maîtrise, et surtout de l'état de la voirie....). Je constate journalièrement une très grande partie des usagers de la route s'affranchir des règles les plus élémentaires du code de la route ( téléphone, feux, stop, ligne blanche, comportement erratique, agressivité,...).

Je m'interroge sur l'opportunité de rajouter en ces temps troublés une contrainte supplémentaire vexatoire sur la totalité du parc 2 roues français en réponse au comportement d'une minorité ne faisant pas partie de la communauté des motards.

Le retour du code de la route me semble être la solution de bon sens pour retrouver un "vivre ensemble" que certains zéloteurs d'une écologie punitive appellent de leurs vœux. Jamais l'opprobre jetée sur la communauté motarde n'empêchera les rodéos urbains.

Le "vivre ensemble" doit inclure les deux roues. Ceux-ci font partie de la solution au déficit écologique. Chaque groupe social possède en son sein une minorité désagréable et incivile. Les motards comme les autres mais moins que les autres proportionnellement à leur nombre.

Cordialement.

N° 963339 - Pas de Contrôle technique pour motos et 2 roues motorisés

par :

09/07/2023 16:55

Cherchons d'abord à encadrer les nouveaux véhicules de la mobilité ( trottinettes électriques, gyropodes etc) pour mieux vivre ensemble et investissons davantage de civisme pour mieux vivre ensemble, les CT des 2 RM n'est qu'une pompe à pognon pas d'intérêt au sens de la collectivité, merci

N° 963340 - Contrôle technique 2 roues

par :

09/07/2023 16:58

Le contrôle technique moto est une aberration  
0,3/100 des accidents routiers dus à un mauvais état du véhicule .  
Vous feriez mieux de réparer l'infrastructure routière 30/100 des accidents sont dus à l'état de vos routes .  
Trop de gravier l'été pour soit disant les entretenir.  
Mettez en place de bandes rugueuses dans les virages dangereux  
( Exemple de certaines routes suisse )

N° 963341 - NON au CT 2RM

par :

09/07/2023 17:00

Bonjour, voici mon opinion concernant votre projet de contrôle technique sur les 2 et 3 RM.

En 2013, le compromis actuel, tel qu'il est formulé dans la directive européenne (2014/45/UE) sur le contrôle technique des véhicules, a été atteint lors des discussions entre le Parlement européen et le Conseil, laissant à chaque pays le choix d'introduire ou pas un contrôle technique périodique pour les 2RM suivant le principe de subsidiarité.

Voilà des années que la France n'en veut pas et qu'elle a mis en place des mesures alternatives pour améliorer la sécurité des motards et motards et pour renforcer le passage du permis de conduire moto.

Vous pouvez constater que les motards et motards n'ont pas le même traitement que les automobilistes, en effet quand vous passez le permis voiture vous pouvez tout de suite conduire une Ferrari alors que les motards et motards doivent attendre pour conduire une grosse cylindrée.

Je possède une moto (30000 euros), je ne peux pas me permettre de changer tous les ans, par contre tous les ans je passe chez le concessionnaire pour faire tous mes entretiens.

Ma moto pèse à vide 450 kg, il n'ai pas question qu'une personne de 60kg manipule ma moto au ris que de la faire tomber, surtout que l'organisme de contrôle n'est pas responsable.

Il n'est pas envisageable de monter sur la moto toujours pour le risque de la faire tomber, puis lors de ce contrôle il n'est pas question d'accélérer comme pour le contrôle des voitures.

Il n'est pas question non plus de mettre une vignette sur mon pare-brise cela va réduire la lisibilité de la route.

Je constate tous les jours que se ne sont pas les motards et motards qu'il faut contrôler mais toutes les catégories inférieures à 125cm<sup>3</sup>, car elles sont très bruyantes et trafiquées. Elles ne vont jamais chez les garagistes, mais sont bricolées.

L'étude d'un CT pour les 2RM est truquée par une maison de contrôle qui veut imposer ce CT en France alors que la France a dit non. En plus ce CT a été réalisé en Espagne sur des scooters et non sur des motos, donc cette société a enfumé le Parlement Européen.

Quand je prends ma moto, je vérifie toujours mes feux, mes freins et l'état de mes pneumatiques, pourquoi : parce que si mes feux ne fonctionnent pas je ne suis pas visible des autres usagers de la

route, si je n'ai pas de frein en cas d'urgences je vais manger le bitume, enfin si mes pneumatiques sont pas un bon état je risque de glisser sur la route dans un virage.

Par contre je suis très inquiet par rapport à l'état des routes, choses qui n'inquiète pas notre ministre des transports. Nous remarquons également de nombreux aménagements réalisés par les maires présentant des risques graves d'accident pour l'ensemble des 2 et 3 RM mais aussi pour les cyclistes et les utilisateurs des trottinettes électriques, mono-roues, gyropodes hoverboards les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM).

Je pense que nous là aussi une lacune les EDPM sont des véhicules motorisés qui utilisent la chaussée et qui devraient faire l'objet du CT !!

Pour rappel la [assurance] et MAIDS ont publié les chiffres sur l'accidentalité du au mauvais entretien soit 0,3 % sans être sur à 100 % du chiffre.

Quelques chiffres :

Accidentologie et responsabilité à la [assurance].

Sur une période de 11 ans,

nous avons enregistré 99 063 sinistres

Dans ce volume nous identifions :

0 % de responsabilité pour le conducteur 2 roues

-65 146 dossiers soit 65 %

50 % de responsabilité pour le conducteur 2 roues

-4 450 dossiers soit 4,5 %

100 % de responsabilité pour le conducteur 2 roues

-29 183 dossiers soit 29,4 %

En 11 ans et presque 100 000 sinistres impliquant un tiers, dans 65,7 % des cas le motard n'est aucunement responsable.

Sinistralité annoncée comme « alarmante » des conducteurs de 2RM.

L'un des objectifs affiché du Contrôle Technique par ses défenseurs est de réduire le taux de mortalité. Les motards n'ont pas attendu le contrôle technique pour agir :

Entre 2010 et 2020,

le taux de mortalité 2RM a baissé de 32 % chez les motards et de 60 % chez les cyclomotoristes.

Sur la même période le parc a évolué de 3,8 millions à plus de 4,52 millions à la fin 2019 (source étude Fichier Véhicules Assurés/AGIRA).

P, soit 426 cas sur les 18 057 par ailleurs, l'analyse de 18 057 dossiers sinistres de la [assurance], a permis de montrer que moins de 2,5 % des motos observées après accident ont fait l'objet d'une remarques par nos expert quant à leurs état.

Combien de centre de contrôle 2RM vont être mis en place par département ?

A point de vue écologie s'il faut faire 50 km pour aller passer un CT, c'est très polluant.

Nous constatons que les associations d'usagers 2RM, les motards, conscients des enjeux de société ont pris en compte la santé de notre planète dans l'écriture de ces mesures alternatives. Dans le cadre de la transition écologique, la moto est une solution pour fluidifier la circulation urbaine (moins d'encombrement, stationnement plus facile, moins de consommation). Ces alternatives, dont

certaines sont en place depuis plusieurs années, n'ont pas été rejetées par la Commission Européenne.

Les mesures alternatives :

Les « mesures alternatives » notifiées par le gouvernement sont : encouragement au port d'équipements de protection, gants, airbag, etc. (fait), expérimentation des radars de bruit (en cours), prime à la conversion des 2RM (à faire), communication sur les angles morts des poids lourds - qui bénéficie à tous les deux-roues motorisés ou pas (déjà fait), évolution du permis B pour prise en compte des 2RM (déjà fait), priorité aux 2RM dans les PDASR (déjà fait). Deux mesures « complémentaires » portées par la [association de motard] : nécessité de port d'un équipement adapté complet lors du permis (déjà fait), autoriser l'E85 aux 2RM (à faire).

Malheureusement, le gouvernement semble désormais enclin à se plier aux exigences de trois associations pseudo-écologistes qui ont saisi le Conseil d'État et obtenu la décision précitée. Nous déplorons cette prise de position et souhaitons préserver les prérogatives du Parlement<sup>1</sup> d'établir les réglementations auxquelles sont soumis les citoyens français.

Quelques détails que vous devez savoir sur ces associations :

- [ASSOCIATION] : elle n'a perçu que 970 € d'adhésions en 2021, ce qui représenterait seulement 97 adhérents à 10 € ! Une manière d'en déterminer son importance. Cependant, elle touche 40 000 € de subvention de « T&E » (Transport et Environnement), organisme qui milite pour le transport électrique. Elle touche également des « subventions » de la société LIME, célèbre loueur de trottinettes et de vélos électriques.

- [association] : son fondateur et porte-parole est l'ancien délégué général de l'association [ASSOCIATION]. Cette personne est, par ailleurs, fort occupée par ses commerces de bicyclettes.

- [ASSOCIATION] : elle a touché 39 000 € de la mairie de Paris. Difficile de savoir qui la compose puisque ses comptes ne sont pas publiés.

Ces informations vous démontrent que le Conseil d'État écoute et soutient des associations qui sont directement concernées par des conflits d'intérêts évidents et que l'une d'elles ne joue pas du tout le jeu de la transparence.

Le Ministre chargé du Transport ne joue pas du tout le jeu, la seule chose qui l'intéresse c'est d'accéder à la Mairie de Paris à la place de Mme Hidalgo. Nous avons plus confiance en la personne de Mr Djebbari.

Depuis 2008 nous ne voulons pas d'un CT, par contre entretenez votre réseau routière cause de nombreux accidents de 2RM.

N° 963342 - NON au CT des 2RM

par :

09/07/2023 17:01

Bonjour, voici mon opinion concernant votre projet de contrôle technique sur les 2 et 3 RM.

En 2013, le compromis actuel, tel qu'il est formulé dans la directive européenne (2014/45/UE) sur le contrôle technique des véhicules, a été atteint lors des discussions entre le Parlement européen et le Conseil, laissant à chaque pays le choix d'introduire ou pas un contrôle technique périodique pour les 2RM suivant le principe de subsidiarité.

Voilà des années que la France n'en veut pas et qu'elle a mis en place des mesures alternatives pour améliorer la sécurité des motardes et motards et pour renforcer le passage du permis de conduire moto.

Vous pouvez constater que les motardes et motards n'ont pas le même traitement que les automobilistes, en effet quand vous passez le permis voiture vous pouvez tout de suite conduire une Ferrari alors que les motardes et motards doivent attendre pour conduire une grosse cylindrée.

Je possède une moto (30000 euros), je ne peux pas me permettre de changer tous les ans, par contre tous les ans je passe chez le concessionnaire pour faire tous mes entretiens.

Ma moto pèse à vide 450 kg, il n'ai pas question qu'une personne de 60kg manipule ma moto au ris que de la faire tomber, surtout que l'organisme de contrôle n'est pas responsable.

Il n'est pas envisageable de monter sur la moto toujours pour le risque de la faire tomber, puis lors de ce contrôle il n'est pas question d'accélérer comme pour le contrôle des voitures.

Il n'est pas question non plus de mettre une vignette sur mon pare-brise cela va réduire le lisibilité de la route.

Je constate tous les jours que se ne sont pas les motardes et motards qu'il faut contrôler mais toutes les catégories inférieures à 125cm<sup>3</sup>, car elles sont très bruyantes et trafiquées. Elles ne vont jamais chez les garagistes, mais sont bricolées.

L'étude d'un CT pour les 2RM est truquée par une maison de contrôle qui veut imposer ce CT en France alors que la France a dit non. En plus ce CT a été réalisé en Espagne sur des scooters et non sur des motos, donc cette société a enfumé le Parlement Européen.

Quand je prends ma moto, je vérifie toujours mes feux, mes freins et l'état de mes pneumatiques, pourquoi : parce que si mes feux ne fonctionnent pas je ne suis pas visible des autres usagers de la route, si je n'ai pas de frein en cas d'urgences je vais manger le bitume, enfin si mes pneumatiques sont pas un bon état je risque de glisser sur la route dans un virage.

Par contre je suis très inquiet par rapport à l'état des routes, choses qui n'inquiète pas notre ministre des transports. Nous remarquons également de nombreux aménagements réalisés par les maires présentant des risques graves d'accident pour l'ensemble des 2 et 3 RM mais aussi pour les cyclistes et les utilisateurs des trottinettes électriques, mono-roues, gyropodes hoverboards les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM).

Je pense que nous là aussi une lacune les EDPM sont des véhicules motorisés qui utilisent la chaussée et qui devraient faire l'objet du CT !!

Pour rappel la [assurance] et MAIDS ont publié les chiffres sur l'accidentalité du au mauvais entretien soit 0,3 % sans être sur à 100 % du chiffre.

Quelques chiffres :

Accidentologie et responsabilité à la [assurance].

Sur une période de 11 ans,

nous avons enregistrés 99 063 sinistres

Dans ce volume nous identifions :

0 % de responsabilité pour le conducteur 2 roues

-65 146 dossiers soit 65 %

50 % de responsabilité pour le conducteur 2 roues  
-4 450 dossiers soit 4,5 %  
100 % de responsabilité pour le conducteur 2 roues  
-29 183 dossiers soit 29,4 %

En 11 ans et presque 100 000 sinistres impliquant un tiers,  
dans 65,7 % des cas le motard n'est aucunement responsable.

Sinistralité annoncée comme « alarmante » des conducteurs de 2RM.

L'un des objectifs affichés du Contrôle Technique par ses défenseurs est de réduire le taux de mortalité. Les motards n'ont pas attendu le contrôle technique pour agir :

Entre 2010 et 2020,  
le taux de mortalité 2RM a baissé de 32 % chez les motards et de 60 % chez les cyclomotoristes.

Sur la même période le parc a évolué de 3,8 millions à plus de 4,52 millions à la fin 2019 (source étude Fichier Véhicules Assurés/AGIRA).

P, soit 426 cas sur les 18 057 par ailleurs, l'analyse de 18 057 dossiers sinistres de la [assurance], a permis de montrer que moins de 2,5 % des motos observées après accident ont fait l'objet d'une remarque par nos experts quant à leur état.

Combien de centres de contrôle 2RM vont être mis en place par département ?  
A point de vue écologique s'il faut faire 50 km pour aller passer un CT, c'est très polluant.

Nous constatons que les associations d'usagers 2RM, les motards, conscients des enjeux de société ont pris en compte la santé de notre planète dans l'écriture de ces mesures alternatives. Dans le cadre de la transition écologique, la moto est une solution pour fluidifier la circulation urbaine (moins d'encombrement, stationnement plus facile, moins de consommation). Ces alternatives, dont certaines sont en place depuis plusieurs années, n'ont pas été rejetées par la Commission Européenne.

Les mesures alternatives :

Les « mesures alternatives » notifiées par le gouvernement sont : encouragement au port d'équipements de protection, gants, airbag, etc. (fait), expérimentation des radars de bruit (en cours), prime à la conversion des 2RM (à faire), communication sur les angles morts des poids lourds - qui bénéficie à tous les deux-roues motorisés ou pas (déjà fait), évolution du permis B pour prise en compte des 2RM (déjà fait), priorité aux 2RM dans les PDASR (déjà fait). Deux mesures « complémentaires » portées par la [association de motard] : nécessité de port d'un équipement adapté complet lors du permis (déjà fait), autoriser l'E85 aux 2RM (à faire).

Malheureusement, le gouvernement semble désormais enclin à se plier aux exigences de trois associations pseudo-écologistes qui ont saisi le Conseil d'État et obtenu la décision précitée. Nous déplorons cette prise de position et souhaitons préserver les prérogatives du Parlement<sup>1</sup> d'établir les réglementations auxquelles sont soumis les citoyens français.

Quelques détails que vous devez savoir sur ces associations :

- [ASSOCIATION] : elle n'a perçu que 970 € d'adhésions en 2021, ce qui représenterait seulement 97 adhérents à 10 € ! Une manière d'en déterminer son importance. Cependant, elle touche 40 000 € de subvention de « T&E » (Transport et Environnement), organisme qui milite pour le transport

électrique. Elle touche également des « subventions » de la société LIME, célèbre loueur de trottinettes et de vélos électriques.

- [association] : son fondateur et porte-parole est l'ancien délégué général de l'association [ASSOCIATION]. Cette personne est, par ailleurs, fort occupée par ses commerces de bicyclettes.

- [ASSOCIATION] : elle a touché 39 000 € de la mairie de Paris. Difficile de savoir qui la compose puisque ses comptes ne sont pas publiés.

Ces informations vous démontrent que le Conseil d'État écoute et soutient des associations qui sont directement concernées par des conflits d'intérêts évidents et que l'une d'elles ne joue pas du tout le jeu de la transparence.

Le Ministre chargé du Transport ne joue pas du tout le jeu, la seule chose qui l'intéresse c'est d'accéder à la Mairie de Paris à la place de Mme Hidalgo. Nous avons plus confiance en la personne de Mr Djebbari.

Depuis 2008 nous ne voulons pas d'un CT, par contre entretenez votre réseau routière cause de nombreux accidents de 2RM.

N° 963343 - Contrôle technique deux roues motorisés

par :

09/07/2023 17:03

Bonjour,

Pour ma part motard et respectueux d'autrui je trouve le

Contrôle technique moto pour les 50 cm3 scooter et mobyette trafiquées et mal entretenues est une avancée quand au moto nombre d'entre nous chouchoute le leurs motos et l'entretien plus qu'il ne devraient

Quand est-il des contrôleurs techniques seront-ils spécialisés dans les deux roues motorisées ? Car la manipulation de certaines machines ne sont pas simple et une machine qui chute pourrai créer quelques désagréments.

Je pense qu'on devrait créé un contrôle technique routes départementales et nationales quand je vois qu'on tapine les routes aux gravillons c'est la chute assurée pour nous motards.

Bien cordialement

N° 963344 - Mise en place du CT moto

par :

09/07/2023 17:14

Bonjour,

J'espère que ma contribution permettra de faire entendre la voix d'un motard que je suis depuis plusieurs années. Si j'ai bien compris, ce CT permet au même titre que le CT voiture de mettre en avant les défaillances techniques alors que celui ci ne représente que 0,3% des causes d'accident, la priorité n'est pas là. L'on pourrait prétexter de la nuisance sonore, mais là aussi lors des CT les véhicules seront assurément en conformité et seuls les contrôles routier (déjà en place) permettront de palier à cela.

Le faible délai et la formation des contrôleurs n'est pas assuré et il est fort probable que peu de personnel seront habilités à faire le contrôle et manipuler les motos ce qui rendra les délais longs voir impossible pour certaines personnes hors des grandes agglomérations et nécessitera des

déplacements sur des grandes distances ce qui ne représente pas la majorité des usagers de deux roues et nous placera en situation d'illegalité de fait.

Le contrôle technique deux roues tel qu'il est apparait être un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues. Aussi je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

Dernier point et non des moins, concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes

Cordialement  
motard et citoyen

N° 963345 - Aujourd'hui, c'est calcul !

par :

09/07/2023 17:20

Mais avant, ont pose le problème :

Ont nous dit depuis quelque temps que l'on peut avoir jusqu'à 6000€ d'aide pour l'achat d'une nouvelle moto et voici les conditions :

L'aide max est de 6000€ et l'aide ne peut exèder 40% du prix du véhicule

Le véhicule doit faire + de 11Kw (donc plus de 15Ch)

et le revenue fiscal doit être de 14089€/part

Pour info (définition sur le site de l'INSEE) : Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA).

Donc ont va commencer par le Revenue Fiscale 14089€ si on le divise par le nombre de mois d'une année , cela faire  $14089 / 12 \Rightarrow 1174,08$  € Actuellement le SMIC est a 1709.28€Brut (pour 35H/semaine) soit 1353.07€ Net (pour 35H/semaine) donc faut pas toucher grand chose en salaire pour y avoir droit ...

Après si l'aide doit être de 40% max au prix du véhicule cela limite le prix de la machine a 15000€

Donc j'en conclu qu'il y aura très peut de personne touchant moins que le smic mensuel qui iron s'acheter une moto a 15 000€ mais cela fait quand même un jolie coup de pub.

Après ont va continue et voici un second problème :



Ont nous a annoncer un contrôle technique moto a 50€ (pour le moment) et je vais supposer que c'est le prix TTC et avec une TVA 20% cela fait environ 8,33€ de TVA/CT

D'après mes recherches il est estimé qu'il y a 2,7 millions de 2 roues motorisé en France .

Donc si mes calculs sont bon cela fait cette opération :

$2\,700\,000 \times 8.33 = 22\,491\,000\text{€}$  de TVA (qui rentre directement et tout les 3 ans dans la poche de l'état) .

En tout cas , j'espère que cette argent sera utiliser a bon escient par l'état pour la sécurité des routes pour les motards (installation des double rail de sécurité par exemple) ...

N° 963346 - Vraies raisons d'un contrôle technique de 2 roues

par :

09/07/2023 17:33

La population des motards n'a en grande partie rien à voir avec la population d'automobilistes. Pour beaucoup c'est une passion pratiquée avec bien moins d'intensité que les trajets en voitures. Le kilométrage moyen du motard est bien inférieur à celui des voitures. Alors cet objet de passion, il est acheté, utilisé et entretenu avec passion donc vous ne trouvez que très rarement des poubelles roulantes sinon c'est gamelle assurée et dans ce registre on craint plus que les voitures donc on ne tente pas ! En revanche, la horde de scooters et cyclomoteurs qui roulent dans des états délabrés en faisant un vacarme pas possible et qui sont responsables de bien plus d'accidents que les motards ne seraient pas contrôlés ? (j'ai vu des scooters rouler sur les trottoirs, contourner les feux rouges en roulant sur les passages piétons ! Mais jamais des motards ! J'ai été poussé par un cyclo qui faisait tellement de bruit qu'il n'a même pas entendu ma moto qui roulait à côté de lui !!!) Alors contrôler les motos parce qu'elles polluent ; faux. Moins de km que les voitures, bien moins nombreuses et de plus petits moteurs. Parce que leur état est responsable d'accidents ; faux dans l'immense majorité des cas (99,7%) ce n'est pas l'état de la moto qui est en cause. Alors, à part céder à un lobby pour prendre encore un peu plus d'argent, quel est l'intérêt ? Ne vous trompez pas de cible, voyez du côté des cyclos trafiqués et bruyants ce qu'il y a à faire avant de vous en prendre à la grande majorité sans de réelles raisons. Voyez un peu l'exemple de la loi montagne ! Obligation de monter 4 pneus neige (887 € !!! vous savez ce que cela représente pour un smicard ?) pour ne pas voir un flocon sur la route et ça à cause d'une poignée d'incompétents qui sont restés coincés une fois sur une route enneigée ! Et bien voyez vous, votre projet de contrôle technique me fait penser à cela : faire payer à tout le monde le comportement d'une minorité. Et en ces temps plus difficiles, cela ne sert qu'à faire monter un peu plus la colère.

N° 963347 - Vraies raisons d'un contrôle technique de 2 roues

par :

09/07/2023 17:33

La population des motards n'a en grande partie rien à voir avec la population d'automobilistes. Pour beaucoup c'est une passion pratiquée avec bien moins d'intensité que les trajets en voitures. Le kilométrage moyen du motard est bien inférieur à celui des voitures. Alors cet objet de passion, il est acheté, utilisé et entretenu avec passion donc vous ne trouvez que très rarement des poubelles roulantes sinon c'est gamelle assurée et dans ce registre on craint plus que les voitures donc on ne tente pas ! En revanche, la horde de scooters et cyclomoteurs qui roulent dans des états délabrés en faisant un vacarme pas possible et qui sont responsables de bien plus d'accidents que les motards ne seraient pas contrôlés ? (j'ai vu des scooters rouler sur les trottoirs, contourner les feux rouges en roulant sur les passages piétons ! Mais jamais des motards ! J'ai été poussé par un cyclo qui faisait tellement de bruit qu'il n'a même pas entendu ma moto qui roulait à côté de lui !!!) Alors contrôler les motos parce qu'elles polluent ; faux. Moins de km que les voitures, bien moins nombreuses et de plus petits moteurs. Parce que leur état est responsable d'accidents ; faux dans l'immense majorité

des cas (99,7%) ce n'est pas l'état de la moto qui est en cause. Alors, à part céder à un lobby pour prendre encore un peu plus d'argent, quel est l'intérêt ? Ne vous trompez pas de cible, voyez du côté des cyclos trafiqués et bruyants ce qu'il y a à faire avant de vous en prendre à la grande majorité sans de réelles raisons. Voyez un peu l'exemple de la loi montagne ! Obligation de monter 4 pneus neige (887 € !!! vous savez ce que cela représente pour un smicard ?) pour ne pas voir un flocon sur la route et ça à cause d'une poignée d'incompétents qui sont restés coincés une fois sur une route enneigée ! Et bien voyez vous, votre projet de contrôle technique me fait penser à cela : faire payer à tout le monde le comportement d'une minorité. Et en ces temps plus difficiles, cela ne sert qu'à faire monter un peu plus la colère.

N° 963348 - Pour quoi faire ...

par :

09/07/2023 17:43

La [association de motard] résume très bien les choses : occupez vous des infrastructures, nous nous occupons de nos machines ! J'ai 2 motos et elles roulent très bien sans que vous n'y mettiez le nez. Je ne suis pas né de la dernière pluie et j'ai pu voir la dégradation des routes. Maintenant, plus de surfacage complet, juste des pansements par ci par là qui s'abîment à la vitesse de la lumière et au final, c'est ni fait ni à faire. Et un nid de poule dans un virage ou sur une zone de freinage, ce n'est pas l'état de la moto qui fera que vous finissez pare terre mais bien l'état de la route. Et ça, c'est valable aussi en voiture même si les conséquences seront moins immédiates mais l'impact sur le vieillissement des voitures n'est pas négligeable.

Sur une moto, tout est visible : l'usure des freins, des pneus l'absence d'éclairage, la corrosion ... Du coup, on peut intervenir sans délai pour celui qui a qq notion de mécanique sinon, rdv chez le mécano..

Si l'argument c'est le bruit, il n'y a qu'à appliquer les sanctions existantes. On croise suffisamment la marée chaussée pour se faire contrôler si besoin.

Ce qui me dérange aussi, c'est l'opacité qu'il règne autour des rapports qui poussent vers le CT et on sent un peu de lobbying et de pression de l'EU. Alors pour une fois, soyez honnête et reconnaissez que ça n'est pas utile et restons en là, vos bêtises sur les retraites m'ont déjà bien fatigué.

N° 963349 - Le CT à moto

par :

09/07/2023 17:44

Comment dire, il est prouvé que moins de 0.3% des accidents des deux roues motorisés sont dus à un souci mécanique sur la moto. Les constructeurs font les contrôles gratuitement lors de la révision. Tout ceci n'est donc qu'une vaste opération pour apporter de l'argent à certains groupes. Si au moins l'argent récupéré servait à entretenir les infrastructures mais tout le monde sait que ça ne sera pas le cas...

N° 963350 - Contrôle inutile!

par :

09/07/2023 17:49

La majorité des infractions bruit éclairage modification de puissance sont faites par des véhicules de petite cylindrée, hors il semble que ces véhicules ne passeront pas au contrôle technique, en outre il serait bon de supprimer des statistiques moto pour tous les véhicules ne se conduisant pas avec un permis moto. (50 cc, 125cc et moto à trois roues)

On s'apercevrait bien vite que les accidents sont commis en majorité par ces véhicules qui ne respectent pas la législation surtout en ville et les règles de base de la sécurité (conduites en claquettes short tee-shirt casque non attaché et j'en passe).

La plus part des (vrai) motos sont utilisées généralement pour le loisir roulent très peu le pilote étant souvent un passionné, sont maintenues en parfait état de fonctionnement.

En ce qu'il concerne le bruit le plus dérangeant ce sont les petites cylindrées qui ne sont jamais contrôlées et verbalisées.

Le fait de mettre un contrôle technique n'empêchera pas ce bruit car on peut facilement démonter et remonter un échappement la seule solution est le contrôle de police et la sanction.

Parlons des véhicules de collection exemple d'une 175 terrot de 9 cv frein à tambours et VF 1000 R de plus de 100 cv quels seront vos critères, trouver des pièces d'origine et homologuées pour ces motos est pratiquement impossible, on va les jeter ?

Décider d'ouvrir ces centres dans moins d'un an tient de l'utopie rien n'est prêt ! déjà que pour arriver à faire fonctionner correctement un site et un logiciel d'état c'est pas gagné,

Je prends pour exemple flop du site ANTS qui a créé des problèmes à toute la France et il a fallu plusieurs années pour que ça fonctionne à peu près normalement.

Ce contrôle technique n'a pour but que de se mettre au garde à vous devant l'Europe et de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état.

N° 963351 - Réalisation du ct

par :

09/07/2023 17:55

Le contrôleur dispose t il du permis de conduire A?

La plupart des contrôles sont irréalisables sans démontage des éléments de carénage

L outil diagnostic de la marque est nécessaire pour plusieurs contrôles.

Mon concessionnaire effectue tous ces contrôles tous les ans lors des visites prévues, et moi certains à chaque utilisation

N° 963352 - Points pouvant améliorer la mise en place d'un CTP sur les deux roues.

par :

09/07/2023 17:56

Bonjour,

Tant qu'à mettre en place un CTP pour respecter la directive européenne de 2014, autant que ce soit à des fins utiles et en limitant les contraintes et frais pour les usagers.

Tout d'abord, l'élargissement à tous les deux roues est une bonne chose, car la majorité des nuisances qui sont reprochées aux deux roues, quand c'est fondé sur une réalité, sont le fait des moins de 125cm<sup>3</sup> (bruit, accidentologie, équipement de sécurité tel que l'éclairage...).

Pour rendre le CTP accessible à tous et équitable suivant les territoires, revenus et mobilités, il faudrait que ces contrôles puissent être fait par des concessionnaires et garages indépendants, sous réserve d'un agrément objet de contrôles. Ainsi, les motards qui font des révisions régulières de leur véhicule (la quasi totalité) ne subiraient pas une immobilisation supplémentaire et toutes les contraintes qui vont avec (jour de congé, moyen de transport allé et retour au garage...). Quand le deux roues est le seul moyen de locomotion de l'utilisateur et qu'il n'a pas de professionnel à proximité de chez lui, un contrôle technique supplémentaire devient un coup supplémentaire allant bien au delà de la simple facture présentée par le centre agréé.

Cette ouverture au garage qui souhaitent investir pour avoir l'agrément, permettrait aussi de ne pas alimenter les trafics existant déjà dans les centres de contrôle technique pour les voitures, qui profitent largement d'une manne financière abusive.

De plus, pour limiter le coup des CTP, le rendre crédible au yeux du public et le rendre accessible à d'autres acteurs que les grands réseaux de contrôle technique, il faudrait limiter les points de contrôle à des éléments objectifs, liés à une analyse de l'accidentologie et non pour allonger artificiellement la liste et par incidence la durée théorique du contrôle, ce qui gonfle la facture indument. Il en est de même des équipements dispendieux, à renouveler sans cesse, pour mesurer des points sans réel lien avec la sécurité et l'environnement, et qui sont à amortir par le professionnel du contrôle technique sur la facture de l'usager.

Autant que les CTP soient fait par de vrais professionnels du deux roues, nos garagistes (pas le lobby du CT ou les vendeurs de cycles), sur de vrais points de sécurité et d'environnement, pas sur des arguments venant d'un marché parallèle faisant du "lobbying" pour accroître leurs seuls bénéfices. Il faut aussi avoir conscience que le CTP ne réduira pas l'accidentologie ou les nuisances des deux roues, qui sont principalement dus à d'autres facteurs ; respect des règles (refus de priorité, consommations addictives...), l'état des routes, signalisations et mobiliers inadaptés aux deux roues (pensés par et pour des usagers de quatre roues), mauvais comportements (sur-régimes...).  
Cordialement.

N° 963353 - aucun intérêt

par :

09/07/2023 18:00

En cas de contrôle routier et de verbalisation (ou pas) en principe, tout est contrôlé par les forces de l'ordre.

Le contrôle technique obligatoire pour tout le monde; pénalise une majorité qui n'en a pas besoin.

0.3% des accidents en deux roues sont imputables à l'état de la moto.

N° 963354 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

09/07/2023 18:00

Je tiens déjà à dire que je suis contre pour toutes les motos

étant collectionneur de moto il faudra que je passe dix motos!!impossible même si c'est rallongé à cinq ans pour les véhicules collections. ça fait déjà 500 euros la première année

Le contrôleur sera formé pour démarrez une moto ancienne qui n'a pas de démarreur et qui demande une technique particulière? ce n'est pas à nous de le faire !

C'est mon intérêt de garder ces motos dans le meilleur état possible notamment les pneus, les freins etc...

Certaine de mes motos ne font même pas 200kms par an et jamais dans la circulation excessives car pas de trajet travail c'est déjà interdit

Pour les motos d'enduro et de trial vous dîtes par de contrôle sauf si le propriétaire est pas licencié, pourquoi, beaucoup dont moi font ça en loisirs alors je serai encore pénalisé? Ces motos n'ont pas les mêmes équipements que les autres ce sera impossible de les équipées avec clignotants ,pneus,plaque etc...

Pour conclure ne faites pas de contrôle technique sur les motos de collection et les motos d'enduro et trial ou au pire vraiment si pas le choix à la revente pour les motos de collection

N° 963355 - Il faut faire une distinction entre scooter, moto et quadricycles à moteur  
par :

09/07/2023 18:03

L'initiative est bonne mais la cible est trop large.

Il faudrait faire une distinction entre les véhicules de catégorie L selon leur type d'utilisateur.

Les scooters (de toutes les cylindrées), engins avec une transmission automatique, sont aujourd'hui utilisés pour la plupart par des automobilistes frustrés du trafic urbain ou extra-urbain, ou par de jeunes sans permis. Ce sont des engins choisis souvent pour leur confort, praticité, faciles à conduire et à garer, mais ils ne sont pas utilisés pour passion ni pour des voyages en solo ou en couple. Leurs utilisateurs n'ont pas forcément une expérience en mécanique et certains fois, même pas dans la conduite sur route tout court.

Les quadricycles à moteur sont aujourd'hui achetés quand on n'a pas (ou pas encore) la possibilité d'accéder à un permis voiture. Ce sont des engins d'une taille et poids conséquent, qui ne sont pas choisis pour une passion, ni pour leur confort, mais pour mode ou nécessité. Leurs utilisateurs n'ont pas forcément une expérience en mécanique et certains fois, même pas dans la conduite sur route tout court.

Les motos sont des engins à deux ou trois roues, de toutes les cylindrées mais, différence avec les scooters, avec une transmission manuelle, qui demandent une conduite experte. Leurs utilisateurs ont, dans la majorité des cas, la passion pour les deux roues, ils aiment leurs véhicules et ils les connaissent par cœur. Leurs utilisateurs sont souvent capables d'intervenir directement pour une maintenance ordinaire (vidange, changement des bougies et plaquettes des freins, réglages de feux, etc.) et n'hésitent pas à faire maintenir leurs motos en concession ou garage pour la maintenance extraordinaire.

De plus, très important, ces motards sont conscients qu'une moto bien entretenue va faire la différence entre la vie et la mort dans une situation d'urgence.

Donc il faudrait ne pas introduire un contrôle technique pour des véhicules conduits par des personnes experts dans la maintenance de leurs engins. Et alors, pourquoi ne pas introduire des questions de maintenance et de technique dans la théorie du permis moto ? Des questions sur les points qu'un contrôle technique serait censé vérifier. Si un motard est sachant et capable, il n'hésitera pas à intervenir (ou faire intervenir un mécanicien qualifié) quand il faut, et pas tous les 3 ans (période choisie sur la base de...?).

De plus, les statistiques des accidents sont claires : la majorité d'accidents n'est pas liée aux conditions des motos, mais à la vitesse n'étant pas adaptée à l'état des rues, ou à l'état du conducteur ou aux risques pris par les conducteurs. Ceci n'est pas quelque chose qu'on puisse régler avec un contrôle technique.

Et pour ce qui concerne la pollution : déjà un véhicule de taille plus petite qu'une voiture consomme beaucoup moins (donc pollue moins) et crée moins des bouchons (donc moins de pollution). Si l'on rajoute un contrôle technique, ceci sera vu comme une taxe, et les utilisateurs qui ne conduisent pas par passion achèteront plutôt une voiture. Donc on aura plus de la pollution et on aura raté la solution au problème.

Le but est de sauver des vies et de polluer moins, non pas de rajouter une taxe.

Merci pour m'avoir donné cette possibilité d'expression.

N° 963356 - Utilité CT2RM

par :

09/07/2023 18:03

Qui seront les bénéficiaires de la mise en place du contrôle technique moto? Sûrement les utilisateurs de 2 roues sur la voie public et les autres usagers de la voie public en cas d'accident. Dans un premier temps pour les éviter et dans un deuxième temps pour couvrir les victimes. Mais pourtant, les chiffres de la sécurité routière mis en avant depuis des années montrent que les accidents dû au mauvais état ou entretien d'un 2 roue sont largement marginaux! Ce contrôle technique n'apporte donc rien à l'amélioration de la sécurité routière...pour preuve la non-diminution des chiffres impliquant les 2 roues non-conforme d'autres pays européens ayant cédé à cette réglementation. Si ce contrôle technique ne sers donc ni aux utilisateurs de 2 roue, ni aux autres usagers de la voie public en matière d'accidentologie, a quoi et qui sert-il ? A limiter les nuisances sonores ? Sans détailler l'ensemble des mesures déjà en place pour dissuader les propriétaires de 2 roues à dépasser les normes de bruits autorisés, le contrôle technique des voitures empêche-t-il aujourd'hui les propriétaires de voiture de changer leurs dispositifs d'échappement dans un soucis de performance et de mélodie moteur?! Non. Il est donc difficile de croire en un projet bien veillant qui ne vise pas uniquement a solliciter le contribuable sans régler le problème à la racine. D'ailleurs quel problème l'entretien d'un 2 roues pose-t-il aujourd'hui ? Pas les accidents (les chiffres le montrent), pas la pollution (les constructeurs ont les solutions), pas le bruit,... peut-être la pratique en elle-même alors? Mais à bien des égards, la moto est logée à la même enseigne que la voiture à ce sujet là! Seule la sensibilisation des motards/automobilistes à une bonne conduite et l'entretien des infrastructures routières représente un levier à la diminution des accidents. Les motards sont prêts à écouter des projets qui concerne avant tout leur sécurité. Sécurité que chacun et chacune des motards consciencieux assurent aujourd'hui eux même avec l'achat obligatoire d'équipements homologués (casque et gants) et l'achat supplémentaires d'équipements (pantalon, veste, chaussures,...)! L'entretien de son véhicule fait également partie de l'ADN d'un/d'une motarde. Il est perpétuellement transmis par le permis moto et la culture qui gravitent autour de la pratique moto.

Bien conscient d'être leur propre carrosserie et de ne pouvoir compter que sur eux pour leur sécurité, les usagers 2 roues ne veulent pas d'un projet qui les rendent dans leur entièreté irresponsable au prix de quelques mauvaise pratique, d'un projet qui alimente dangereusement une jalousie automobiliste (circulation, stationnement, esprit commun,...) et d'un projet qui n'apportera aucun changement bénéfique a la sécurité routière... participants au passage à rendre la moto de moins en moins accessible au plus modestes.

Merci de revoir votre projet de CT 2 roues (et voiturette...?!), qui n'a aucun fondements et objectifs clairs.

N° 963357 - Non au

CT2RM

par :

09/07/2023 18:05

Occupez-vous de l'état des routes, des ralentisseurs qui ne sont pas aux normes et pour beaucoup très dangereux (plus d'1/3 des ralentisseurs ne sont pas aux normes), des glissières de sécurité qui sont mortelles en cas de chute, encadrez aussi l'utilisation de la trottinette électrique avec des équipements obligatoires comme pour les 2 roues ainsi qu'une formation.

Il y a donc beaucoup d'autres choses à faire qui sont bien plus importantes et utiles pour la sécurité de tous que de nous pondre un CT2RM inutile.

Lors du permis moto on nous apprend à contrôler notre moto, et les points abordés pour le CT sont largement à la portée de tous pour visualiser et contrôler son propre véhicule.

C'est ce que nous faisons déjà pour notre propre sécurité.

Les dernières études (avec les chiffres d'assureurs) font état de moins d'1% des accidents (0,3% plus précisément) causés par le mauvais état d'un véhicule.

NON AU CT2RM / CT MOTO !

N° 963358 - Collection de motos

par :

09/07/2023 18:09

Il faut permettre aux collectionneurs de préserver le patrimoine que représentent les motocyclettes des années 60, 70, 80 et 90. Celles-ci ne sauraient répondre aux normes européennes actuelles et devraient être exemptées au même titre que les automobiles mises en circulation avant 1960. Le petit nombre de kilomètres parcourus, le faible taux d'accidentologie et le peu de désagréments causés par ce genre de véhicules étant notoirement dérisoires. Ce genre de véhicules est toujours apprécié et succite plus de plaisir que de mécontentement. Comptant sur votre compréhension, bien cordialement,

N° 963359 - Un contrôle inutile.

par :

09/07/2023 18:18

Je prends rendez vous chez mon concessionnaire tous les 8000km pour la vidange. Il contrôle tous les points de sécurité.

Chose que je fais d'ailleurs régulièrement moi même car je ne me fie à personne d'autre que moi même pour assurer ma sécurité. Chose que m'a appris 50 années de pratique motocycliste...

Ça m'étonnerait d'ailleurs que les motards de la gendarmerie fassent autre chose....

A quoi me servira un contrôle fait par quelqu'un qui ne connaît rien de la moto?

N° 963360 - Appliquer les lois et règles déjà existantes

par :

09/07/2023 18:27

Dans leurs grandes sagesse nos sociétés modernes ont depuis longtemps identifié les problèmes de pollution, bruit, sécurité, respect des codes et règles communes de circulation ou autre.... et ont donc logiquement et inévitablement déjà édictées les sanctions possibles à l'encontre des contrevenants.

Laissez nous tranquilles, occupez vous du petit pourcentage de population qui ne nous respectent pas. Mettez des "bleus" au bord de la route et contrôlez ce qui passe devant eux; mon âge m'a permis de connaître ça. Croyez vous un instant que le "rebelle (??)" qui roule en échappement libre, qui va remonter le système d'origine pour le contrôle, ne va pas, dès après le contrôle, remonter son échappement libre; et ne le redémonter que 3 ans plus tard pour le prochain contrôle? croyez vous que je monte sur ma moto sans être sûr des freins, des pneus, de l'éclairage,etc, etc.... Preuve en est que seulement 0,3% des accidents de motos sont dus à un problème technique de la moto.

Ne confondez pas les ados en quête de sensations débiles en échappement libre et moteur 50cc modifié, avec la population motarde; mais je suis d'accord, il y a des irresponsables à tous les étages; alors occupez vous de ceux là; la police est faite pour ça. Vous déléguez une mission de police à des entreprises privées qui vont encaisser des subsides y compris sur des véhicules irréprochables. les autres entre 2 contrôles continueront ""d'emmerder" tout le monde. Alors vous aussi, soyez responsables; faites appliquer les règlements existants au bord de la route. Et comme disait Mr Georges Pompidou, Pr de la république Française: "Arrêtez d'emmerder les Français"

N° 963361 - Non au CT pour les deux roues

par :

09/07/2023 18:28

Occupez-vous des routes

Nous nous occupons de nos véhicules

N° 963362 - Réponse à la consultation publique concernant la mise en place d'un contrôle technique périodique des véhicules à 2 roues motorisés (2RM)

par :

09/07/2023 18:39

Madame, Monsieur,

Comme tous les titulaires du permis de conduire moto ; Lors de ma formation à la conduite en moto école, j'ai appris à contrôler tous les organes de sécurité de tout véhicule à 2 roues motorisé.

Je peux vérifier et détecter le dysfonctionnement d'un organe de commande, de signalisation ou de sécurité du véhicule 2RM que j'utilise.

Il sont visibles à l'œil nu, sans démontage.

Mon intégrité physique étant directement impliquée en cas de dysfonctionnement d'un organe de commande ou de sécurité de mon véhicule, je contrôle systématiquement ceux-ci avant et pendant chaque utilisation.

Le contrôle technique ne garantira pas l'intégrité de mon système de freinage ou d'éclairage pendant 1, 2 ou 5 ans. Ni même pour 1 journée.

Par contre, je suis en mesure de les contrôler et de les surveiller moi même.

Je sais par exemple que les pneus sèchent et durcissent avec le temps perdants ainsi de l'adhérence même s'ils sont loin de la limite légale du témoin d'usure.

Le contrôle technique pour les voitures et camions ne mesure pas l'adhérence des pneus alors que c'est primordial pour un 2 roues.

On ne peut pas comparer ces deux types de véhicules et donc leur appliquer les mêmes restrictions administratives.

Il serait intéressant d'effectuer une évaluation objective de l'efficacité d'un Contrôle Technique Périodique des 2RM sur l'accidentologie des usagers de la route.

En cas d'inutilité avérée, il sera souhaitable d'opter pour des mesures plus adéquates pour diminuer les accidents de la route.

Les agents de police et de la gendarmerie contrôlent et verbalisent déjà les conducteurs des véhicules en cas de niveau des émissions sonores et de pollution défaillants sur la voie publique.

Il en est de même pour les organes de signalisation et d'éclairage.

Le remplacement d'un système d'échappement est possible en moins de 30 minutes par n'importe quel bricoleur avec un minimum d'outillage.

Le contrôle technique périodique ne garantira pas l'intégrité du système d'échappement.

D'après les statistiques du rapport MAIDS montrent que seuls 0,3 % des accidents sont dus à une défaillance technique.



Il est donc évident, à mon avis, que ce projet de contrôle technique des 2RM ne sert que les intérêts de l'entreprise [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et n'est d'aucune efficacité en terme de sécurité routière et de lutte contre le bruit et la pollution.

Les usagés qui souhaitent avoir un avis professionnel sur l'état d'une machine à 2RM peuvent s'adresser à un concessionnaire ou un atelier de mécanique spécialisé.

Depuis toujours, ce « contrôle technique » peut être demandé pour l'achat, la revente, ou simplement l'entretien d'un véhicule.

En langage courant on appelle cela une révision.

Je pense que comme dans le cas du contrôle technique des VL, la mise en place du CTP des 2RM risque de nuire à la responsabilisation des usagers qui pourraient être tentés de reporter l'entretien et les vérifications courantes sur l'institution officielle.

C'est un phénomène que l'on peut observer sur les véhicules déjà soumis au contrôle périodique qui ne sont remis en état de fonctionner qu'à l'échéance de la validité du CT obligatoire.

Avouons, sans mauvaise foi, ce que n'importe quel usagé de la route constate régulièrement :

Des éclairages défectueux, des pneus usés ; des feux de stop, clignotants et autres organes de sécurité dysfonctionnels sur voitures et camions alors que le phénomène est quasiment inexistant sur les motos.

N° 963363 - Exclure les scooters de collection

par :

09/07/2023 18:42

Je trouve inutile d'imposer un ct pour nos vieilles machines bichonnées par leurs propriétaires. Quels seront les points de contrôles ?!

Je souhaite que soit exclus les Ct pour les 2 roues collection

N° 963364 - Réponse à la consultation publique

concernant la mise en place d'un contrôle technique périodique des véhicules à 2 roues motorisés (2RM)

par :

09/07/2023 18:44

Madame, Monsieur,

Comme tous les titulaires du permis de conduire moto ; Lors de ma formation à la conduite en moto école, j'ai appris à contrôler tous les organes de sécurité de tout véhicule à 2 roues motorisé.

Je peux vérifier et détecter le dysfonctionnement d'un organe de commande, de signalisation ou de sécurité du véhicule 2RM que j'utilise.

Il sont visibles à l'œil nu, sans démontage.

Mon intégrité physique étant directement impliquée en cas de dysfonctionnement d'un organe de commande ou de sécurité de mon véhicule, je contrôle systématiquement ceux-ci avant et pendant chaque utilisation.

Le contrôle technique ne garantira pas l'intégrité de mon système de freinage ou d'éclairage pendant 1, 2 ou 5 ans. Ni même pour 1 journée.

Par contre, je suis en mesure de les contrôler et de les surveiller moi même.

Je sais par exemple que les pneus sèchent et durcissent avec le temps perdants ainsi de l'adhérence même s'ils sont loin de la limite légale du témoin d'usure.

Le contrôle technique pour les voitures et camions ne mesure pas l'adhérence des pneus alors que c'est primordial pour un 2 roues.

On ne peut pas comparer ces deux types de véhicules et donc leur appliquer les mêmes restrictions administratives.

Il serait intéressant d'effectuer une évaluation objective de l'efficacité d'un Contrôle Technique Périodique des 2RM sur l'accidentologie des usagers de la route.

En cas d'inutilité avérée, il sera souhaitable d'opter pour des mesures plus adéquates pour diminuer les accidents de la route.

Les agents de police et de la gendarmerie contrôlent et verbalisent déjà les conducteurs des véhicules en cas de niveau des émissions sonores et de pollution défaillants sur la voie publique. Il en est de même pour les organes de signalisation et d'éclairage.

Le remplacement d'un système d'échappement est possible en moins de 30 minutes par n'importe quel bricoleur avec un minimum d'outillage.

Le contrôle technique périodique ne garantira pas l'intégrité du système d'échappement.

D'après les statistiques du rapport MAIDS montrent que seuls 0,3 % des accidents sont dus à une défaillance technique.

Il est donc évident, à mon avis, que ce projet de contrôle technique des 2RM ne sert que les intérêts de l'entreprise [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et n'est d'aucune efficacité en terme de sécurité routière et de lutte contre le bruit et la pollution.

Les usagés qui souhaitent avoir un avis professionnel sur l'état d'une machine à 2RM peuvent s'adresser à un concessionnaire ou un atelier de mécanique spécialisé.

Depuis toujours, ce « contrôle technique » peut être demandé pour l'achat, la revente, ou simplement l'entretien d'un véhicule.

En langage courant on appelle cela une révision.

Je pense que comme dans le cas du contrôle technique des VL, la mise en place du CTP des 2RM risque de nuire à la responsabilisation des usagers qui pourraient être tentés de reporter l'entretien et les vérifications courantes sur l'institution officielle.

C'est un phénomène que l'on peut observer sur les véhicules déjà soumis au contrôle périodique qui ne sont remis en état de fonctionner qu'à l'échéance de la validité du CT obligatoire.

Avouons, sans mauvaise foi, ce que n'importe quel usagé de la route constate régulièrement :

Des éclairages défectueux, des pneus usés ; des feux de stop, clignotants et autres organes de sécurité dysfonctionnels sur voitures et camions alors que le phénomène est quasiment inexistant sur les motos.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

N° 963365 - Ct pr les motos

par :

09/07/2023 18:48

Clairement non à ce C. T des motos qui n'a aucun sens ! Réparez les routes et ensuite faites déjà respecter toutes les règles déjà en vigueur par les voyous qui roulent en scooter ou motos (parfois volées) sans assurance etc etc...

N° 963366 - Contrôle technique moto

par :

09/07/2023 18:50

Inutile sauf pour les taxes

Que du visuel pour le bruit il faut 10min pour changer un échappement

Il n'y a pas de motards qui roule sur une épave personnes n'a envie de se tuer.

Si le problème c'est les scooters en mauvais état et qui roule sans rien respecter en ville occupé vous de cela mais ne confondez pas deux roues et moto

N° 963367 - Contrôle technique inutile

par :

09/07/2023 18:52

Nous faisons déjà des révisions pas donné tout les 10000 km chez les concessionnaires voir moins donc y ajouter un contrôle technique n'a pas lieu d'être

Concernant l'homologation des pots d'échappement les gens vont le changer pour le contrôle puis après vont remettre l'ancien donc cette démarche est inutile

La moto est un véhicule de passionné traiter avec le plus grand soin il y rarement des accidents suite à des défauts mécaniques

Concernant la pollution nous sommes déjà soumis à des critères strictes auquel un contrôle technique n'y changera rien

Cordialement

N° 963368 - Avis sur le CT

par :

09/07/2023 19:02

Bonjour,

Ce CT ne doit pas voir le jour : il est inutile pour l'utilisateur et ne sert qu'à remplir les fonds de l'état. En effet, le taux d'accidents dus à un problème technique est ridiculement faible, et passer un 2 roues au CT ne changera donc rien à la situation. Il faut concentrer les efforts sur l'entretien des routes (elles sont par endroits dans un état lamentable et surtout dangereux) , la sécurisation des lieux dangereux et surtout former les autres usagers à vivre en harmonie avec les 2 roues.

Le CT ne changera rien au bruit (ceux qui veulent un pot bruyant le changeront pour le CT).

Au final, cette obligation ne serait qu'une pompe à fric et viendrait encore creuser l'écart entre ceux qui peuvent changer de véhicule (dans les rares cas où cela serait peut être nécessaire) et ceux qui ne le peuvent pas.

N° 963369 - CT moto

par :

09/07/2023 19:06

La sécurité est une très bonne chose et des mesures doivent être prises pour que les motards risquent moins leur vie chaque jour.

Votre contrôle technique comme vous l'entendez est une aberration car cela ne résoudra en aucun cas ou très peu le nombre de victimes chaque année.

Le CT comme vous le prévoyez va surtout remplir les poches de votre gouvernement et également ceux des sociétés qui nous ferons passer les contrôles, mais en aucun cas fera baisser le nombre d'accident.

Il aurait été plus judicieux de rendre les routes plus sécuritaires en y installant des protections de barrières de sécurité comme il est demandé depuis des années, d'entretenir plus judicieusement les routes qui sont dans un état catastrophiques, de rendre le marquage au sol moins glissant et de supprimer les dos d'ânes non homologués.

Je suis motard et je risque ma vie tous les jours et pourtant ma moto est très bien entretenue par des professionnels et vérifiée par moi-même avant chaque sortie.

Votre contrôle technique est juste une fumisterie pour nous faire payer 50 euros pour un contrôle visuel que j'effectue à chaque fois

Si vous auriez été soucieux de notre sécurité au lieu de vous remplir les poches, vous auriez pu instaurer une tenue minimum obligatoire pour l'usage des deux roues.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui seul les gants et les stickers réfléchissants sur les casques sont obligatoires; et ce n'est pas cela qui sauvera nos vies.

Une tenue adaptée pourrait réduire les blessures graves des motards...

N° 963370 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

09/07/2023 19:07

Thanks for finally writing about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

N° 963371 - Projet de contrôle technique des deux-roues - exception motos par :

09/07/2023 19:24

Les motards qui dans leur grande majorité, font entretenir régulièrement leur moto : une visite d'entretien annuelle chez un garagiste, devraient être dispensés de ce contrôle supplémentaire (moyennant si nécessaire 2 ou 3 points de contrôles à rajouter au visites d'entretien)

On remarque dans le projet que certains contrôles n'ont aucun impact sur la sécurité routière (bruit, pollution, vitesse max) , et relèvent plus de la démagogie.

Quant aux "vérifications visuelles" , il me semble que des policiers ou gendarmes sont tout à fait capables de remarquer des pneus usés ou des accessoires défectueux sans qu'il soit besoin de payer un contrôle spécifique et d'attendre 3 ou 5 ans .

Enfin faire effectuer des contrôles par du personnel qui n'a jamais utilisé de moto ,(ce qui ne manquera pas d'arriver) y compris la manipulation de la machine, ne semble pas judicieux

N° 963372 - Contrôle technique des 2 roues

par :

09/07/2023 19:25

Je suis contre le contrôle technique des 2 roues

N° 963373 - Inutile, juste une affaire de gros sous

par :

09/07/2023 19:29

Il est stupide de dire que puisqu'on le fait pour les voitures, il faut le faire pour les motos aussi puisque la part du mauvais état du véhicule dans les causes d'accident n'est pas du tout la même entre les deux types de véhicules. Pour les motos, elle est extrêmement faible. Le contrôle technique ne changera donc pratiquement rien à part remplir certaines poches. Qui plus est, s'il ne s'applique pas au 125cm<sup>3</sup> et moins, qui sont les moins bien entretenus (car ce sont généralement plutôt des outils de travail), ça paraît encore plus aberrant et ça montre à quel point les raisons invoquées sont fausses ! Quant au bruit, il vaudrait mieux lutter contre la vente (et l'installation) de pots non homologués par les délinquants (dont la très grande majorité des motards qui vont être pénalisés ne font pas partie j'imagine...).

N° 963374 - allumage intempestif du voyant moteur

par :

09/07/2023 19:31

Il me semble que l'allumage en orange et visible de manière permanente du voyant moteur au tableau de bord peut se produire en cas d'hypersensibilité à la qualité du carburant, et ce, même si le carburant utilisé est celui préconisé par le constructeur du 2 roues .

Dans ce cas j'estime qu'il ne doit y avoir pour le propriétaire de contre-visite que si le véhicule pollue ( pollution mesurée avec un appareil spécifique ).

N° 963375 - Moto ancienne

par :

09/07/2023 19:43

Bonjour,

Je roule avec une moto de 33 ans de 310 000 kilomètres qui fonctionne parfaitement car bien entretenue.

Je crains qu'elle ne respecte pas en raison de son âge certains critères du contrôle, pollution par exemple.

Que faire? Mettre le véhicule à la casse après plus de 30 ans à son guidon?

De nombreux motards passionnés sont dans le même cas.

Il serait utile de considérer ce cas dans la loi. Pourquoi ne pas exempter les véhicules de plus de 20 ans par exemple considérés comme collection.

Je compte sur votre bon sens.

Merci.

Cordialement.

N° 963376 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

09/07/2023 19:47

%%

My site;

N° 963377 - Motard depuis 32 ans

par :

09/07/2023 20:11

Ma moto est automatiquement contrôlé par moi même à chaque utilisation car si il y a le moindre problème je me retrouve par terre.

Cette mesure ne diminuera pas les accidents des motos, car dans plus de 99,7 pourcent des cas aucune défaillance technique n'a été constaté dans les accident impliquent des motos.

Sous un prétexte de sécurité, ce n'ai qu'une nouvelle taxe déguiser et obligatoire qui profitera directement au centre de contrôle et indirectement à l'état par l'intermédiaire de la TVA, et autre contribution.

Il serait bien plus important d'entretenir correctement le réseau routier, de réaliser des revêtement sans gravillon, qui absorbe l'évacuation de l'eau. pourquoi ce n'est obligatoire ?

Ce CT pour moto de réduira pas plus la pollution sonore, pourquoi l'état autorise la vente de produit bruyant et non homologuer ( peut être pour les 20 % de TVA ? ). passer un CT avec un échappement homologuer et le changer après ne prend que 20 minutes.

N° 963378 - Réponse à consultation sur décret/arrêté au CT moto

par :

09/07/2023 20:12

Bonjour,

Ce CT est une absurdité et n'est nullement adapté aux deux ou trois roues et quadricycles à moteur. Pourquoi contrôler un frein de stationnement ou un essuie-glace ? C'est plutôt destiné à un VL à 4 roues !

De manière générale, les défaillances techniques sont responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues (très faible cause par rapport aux VL dans les années 1990) ; il y a aura une forte inégalité d'accès à un centre de contrôle sur le territoire avec une concentration dans les grandes métropoles augmentant ainsi la pollution émise (et aucune prise en compte d'un danger accru pour les jeunes utilisateurs pour les 50cm<sup>3</sup> conçus pour des trajets courts) ; le contrôle des émissions sonores est déjà effectué par les forces de l'ordre lors d'opérations de contrôle sur le terrain, c'est un doublon avec ce CT.

Si malgré tout le CT est mis en vigueur, il est indispensable d'ajouter une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

Cordialement

N° 963379 - consultation CT 2 roues

par :

09/07/2023 20:13

Bonjour,

Habitant en campagne, je m'inquiète sur la présence d'un centre de contrôle dans les environs de mon habitation. Je rencontre déjà des problèmes pour trouver un garage pour l'entretien de mon 2 roues (600 honda hornet), donc de là à trouver un centre de contrôle relativement proche ...

De plus, j'ai un doute sur son évolution. A ce jour, il ne doit porter que sur les éléments de sécurité, quid dans les années à venir (contrôle bruit, customisation, ect...).

Je suis propriétaire d'une voiture. Les premiers contrôles que j'ai dû effectuer et pour lesquels j'ai amené mon véhicule moi même en centre de contrôle se sont soldés régulièrement par des échecs (ampoules grillées, phares mal réglés,...). Depuis que je passe au préalable par un garagiste, miracle, plus de problèmes. J'ai un gros doute sur le professionnalisme des centres de contrôle.

Cordialement.

N° 963380 - Motard depuis sur la route depuis 1981

par :

09/07/2023 20:17

Mes motos on tjrs était en état exceptionnel, en général le moto est en usage patienel donc on s'occupe de notre monture je trouve que cette décision est financière surtout quand le gouvernement dit que cela ne sera pas onéreux et qu'ils annoncent 50€ , je pense qu'ils sont complètement déconnecté des valeurs pour moi pas onéreux c'est plutôt 20 à 30 € ,à mediter sur leurs jugements .la dangerosité est plutôt sur les conducteurs motorisé de moins de 125 CC !!!

N° 963381 - lecture de l'arrêté

par :

09/07/2023 20:26

Bonjour, les contrôles seront réalisés sans démontage qu'en est -il pour les organes qui seront dissimulés sous le carénage .

il apparaît dans l'arrêté des termes comme : frein de stationnement, volant, etc..., j'ai possédé quelques motos mais je n'ai j'avais eu ces organes , il sera intéressant de bien définir ces organes afin de savoir de quoi l'on parle voir rajouter des croquis .

Comment le contrôleur va apprécier un jeu dans la direction et estimer qu'il est anormal ou excessif ?

N° 963382 - Commentaires

Contre le contrôle technique 2 roues

par :

09/07/2023 20:32

Bonjour.

Le contrôle technique n aura pas d effet sur le taux d accidentologie issus du mauvais état des deux roues étant donné que les chiffres sont déjà très bas. Concernant le côté préservation de l environnement , le CT mettra probablement hors d usage des véhicules que les propriétaires ne pourront remettre en configuration d origine. Ce problème augmentera le nombre de personnes a utiliser leur voiture ou les transports en commun ce qui saturera les agglomérations déjà sous tension et cela augmentera les taux de pollution. De plus il est plus écologique de conserver d anciens véhicules que de les remplacer.

N° 963383 - Contribution Contre le CT véhicules 2/3roues motorisés

par :

09/07/2023 20:36

Motard depuis qq années, et conscient des risques de la conduite et de la nécessité d'avoir un véhicule en très bon état, avant chaque sortie je contrôle tous les points nécessaires et préconisés (défini par la fiche technique de la moto, et appris lors du passage du permis de conduire) afin de piloter en toute confiance et en sécurité!!!! Points de contrôle: Pneumatiques, Freinage, Visibilité, Éclairage et Signalisation, structure et carrosserie, Échappement, Moteur ... ..

Ma moto passe systématiquement tous les ans chez le concessionnaire de la marque afin qu'il effectue le contrôle complet et remédie si besoin, immédiatement, à tout défaut ou problème détecté. Il vérifie également que mon véhicule soit conforme aux normes de sécurité et de performances environnementales .

Les propriétaires de véhicules 2/3 roues connaissent les risques encourus si leurs engins ne sont pas en état .... Nous n'avons pas de carrosserie!!!

En 2012, le rapport MAIDS énonçait que « seulement 0.3 % des tués en 2RM étaient dus à un défaut technique»

Un contrôle technique ne semble pas opportun, si ce n'est que de renflouer les caisses des sociétés de contrôle(type X et Cie)

Ainsi que les associations X a priori sous contrôle de commerces de vélos !!!!!

Vous comprendrez que nous sommes contre ce CT

N° 963384 - Commentaire sur l'arrêté du CTP 2 roues

par :

09/07/2023 20:37

Bonjour,

Voilà ce que j'ai relevé en lisant le document (je n'ai pas tout lu, encore moins tous les textes interminables liés). Ce qui m'intéresse, ce sont les points de contrôles.

Annexe 1 -

#### 1.1.3FREIN DE STATIONNEMENT

Ce n'est pas une voiture

A mettre à jour

#### 1.1.4.c.7 Liquide de frein contaminé

comment comptez vous contrôler ce point, sans "démontage"???

#### 1.1.5.a.6 Conduites mal placées

Qui est juge du placement???

#### 1.1.8.a.6 Disque ou tambour légèrement usé

??? si ce n'est pas usé, c'est neuf ou non utilisé

Point inutile, non???

#### 1.2.1.a.7 Anomalie de fonctionnement du témoin

Comment comptez vous contrôler ce point sans "démonter" la moto

#### 1.2.1.b.7 Dispositif défaillant, manquant ou endommagé

Comment comptez vous contrôler ce point???

#### 2.1.3. DIRECTION ASSISTÉE

??? vous confondu voiture et moto je pense...

#### 3.1.1. CHAMP DE VISION

??? vous avez confondu voiture et moto je pense...

#### 3.4.1. ESSUIE-GLACE

Bon... en gros, vous avez juste fait un copier-coller d'un CTP voiture pour le mettre sur une moto... Il faudra des gens compétents pour faire ce CTP. C'est à dire un contrôleur avec un permis, un équipement qui n'endommagera pas la moto, bref, des professionnel, ce qui ne semble pas être votre cas...

#### 4.4.1. INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE

Attention, ce n'est pas présent sur toutes les motos (surtout les anciennes moto)



#### 4.5.1. FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE

... encore une fois voiture et moto, c'est pas la même, mais au vue du texte, vous n'y connaissez rien à priori

#### 4.6.1. FEU DE MARCHE ARRIÈRE

contrôlez que ça fasse bip bip aussi quand la moto recule... sérieusement...

#### 4.13. CIRCUITS ÉLECTRIQUES HAUTE TENSION, AUTRE QUE SERVITUDE

Votre texte est trop contradictoire.

"B. Conditions de réalisation des contrôles

Les contrôles sont réalisés sans démontage, à l'exception de la dépose d'éléments permettant d'accéder au numéro de frappe à froid et au coffre de la batterie de traction le cas échéant"

La moitié des points à contrôler demande un démontage partiel de la moto...

Des gens compétents svp???

#### 5.1.3. ROULEMENTS DE ROUE

Équipement spécialisé OBLIGATOIRE pour ce point... Très dangereux... Je n'autoriserais aucun cancre pour faire une telle manipulation (risque trop élevé de détérioration de ma moto)

#### 5.2.3.b.6 Pression des pneumatiques anormale ou incontrôlable

Les contrôleurs auront-ils les fiches constructeurs de TOUS les véhicules???

Incontrôlable???

un pneu, reste un pneu, si ce n'est pas contrôlable, ce n'est pas roulant...

#### 5.3.1.a.7 Élément de ressort ou de stabilisateur endommagé ou mal fixé

Contrôle visuel???

#### 5.3.3.b.6 Mauvaise orientation de la roue arrière

???

pas compris ce point

#### 5.3.4. ROTULES DE SUSPENSION

Encore une fois, une moto n'est pas une voiture...

#### 6.1.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS

???

les motos ont un cadre, pas un châssis. De plus, si UN CADRE, est fissuré ou endommagé, une moto est généralement classée épave par les assurances...

Ce point a-t-il un sens???

#### 6.1.2. RESERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT

J'adorerais que vous m'expliquiez comment vous comptez faire sans tout démonter... Mais alors là, vous êtes vraiment des champions du monde de l'ignorance... Vous avez déjà vu une moto en vrai???

#### 6.1.3. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE

Ce n'est toujours pas une voiture...

#### 6.1.4. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT)

Vous êtes sérieux???

#### 6.1.5.e.6 Usure légère de la chaîne, couronne, poulie

C'est quoi l'objectif de ce point???

Si ce n'est pas usé, c'est neuf ou non utilisé...

#### 6.1.5.e.7 Endommagement de la transmission ou tension anormale de la chaîne ou de la courroie

Comment allez-vous contrôler ce point???

#### 6.1.6. SUPPORT DE MOTEUR

Sans démontage???

#### 6.2.2. PORTES, POIGNÉES DE PORTE ET AUTRES OUVRANTS

Oui oui, j'ouvre les portes de ma moto tous les jours pour monter dessus, je ferme même à clé au cas où...

#### 7.1.1. CEINTURES DE SECURITE, ANCRAGES ET BOUCLES

j'attache toujours ma ceinture en moto, des fois qu'un choc frontale me fasse traverser le parebrise...

#### 7.1.2. AIRBAG ET SYSTEME DE RETENUE SUPPLEMENTAIRE

???

#### 7.5.1. LIMITATION DE LA VITESSE

??? ce n'est pas un camion... C'est UNE MOTO

Bon, en résumé:

- Ce document a clairement été écrit dans la hâte des lobby qui vous graisse la patte.
- C'est un document de CTP voiture, clairement. C'est un contrôle de sécurité qui a été présenté pour les moto (comme chaque fois, entre les mots et l'écrit...)
- Vous ne connaissez pas les différences entre moto et voiture
- Vous semblez pas savoir à quoi ressemble une moto
- La plupart des points nécessite un démontage plus ou moins conséquent de la moto (contraire à ce qui écrit dans le même document : "B. Conditions de réalisation des contrôles Les contrôles sont réalisés sans démontage, à l'exception de la dépose d'éléments permettant d'accéder au numéro de frappe à froid et au coffre de la batterie de traction le cas échéant")
- Rien n'est précisé quant aux moyens mis en œuvre pour l'élaboration de certains tests, qui risque d'endommager la moto (mauvaise matériel, ou personne mal formée)

Questions:

- Que se passera-t-il en cas d'endommagement d'une moto par un contrôleur?
- Si un contrôleur abîme ma moto, qui paye?
- Si un contrôleur casse ma moto, que paye? Qui compensera la perte d'argent lié à l'argus???
- Quand mettrez vous les routes aux normes? (nids de poules, ralentisseurs pas aux normes, graviers, boues sur la voirie) -> Responsable de la très grande majorité des accidents 2 roues.
- Quand mettrez vous des gens compétents à vos postes?

Cordialement,

Un motard, pas contre un contrôle de sécurité, mais pas dans n'importe quelles conditions, ni compensations.

N° 963385 - CT moto

par :

09/07/2023 20:42

Bonjour, je suis dans l'incompréhension la plus totale quand à la mise en œuvre du CT moto si les défauts d'entretien représentent moins de 0,3% des causes d'accident ! Ou alors ce n'est que pour rajouter une taxe supplémentaire, un vrai désastre démocratique.

N° 963386 - Contrôle sur moto

par :

09/07/2023 20:47

Les vieilles motos devraient être exclues

Seule la sécurité doit être prise compte

Prendre en compte l'état des routes et la sécurité des motards sur nos routes

Ex: les barrières dites de sécurité

N° 963387 - Opposé farouchement au CT moto

par :

09/07/2023 20:52

Bon(soir)jour,

Le CT moto ne sert à rien, il faudrait plutôt inventer un certificat de bon entretien des motocycles dans les différentes enseignes de pièces motos et de village moto.

Le motard est consciencieux de vivre de sa moto veut aussi que sa moto lui laisse en vie, d'autres non motard se contentent de les voler et les recèlent à l'étranger, roulent sans permis A2, et font des Wheeling dans les cités, puis les jettent dans les canaux, ce sont eux qui sont à surveiller, pas les vrais motards qui aiment le 2 roues et pour cela il a plutôt intérêt à l'entretenir et surveiller les graissages ainsi que contrôler ses pneus.

Le CT moto ne sert absolument à rien du moment où vous sortez du contrôle avec zéro défauts, et qu'ensuite vous allez glisser sur une flaque de gasoil, une ornière ou un nid de poule, un obstacle tombé d'un camion qui provoquera la chute, ou est sa pertinence? Fera t-il parti des constatations du mauvais entretien de sa machine je me le demande!

Autre constatation quand on est motard, c'est l'état des routes secondaires, les plus pratiqués quand on se rend au travail, on pourrait dénombrer et comptabiliser toutes les dégradations avancées des routes communales et départementales de France et dom tom, les données seront tellement dépassées et encombrées que vous n'aurez pas la possibilité de pouvoir toutes visionner, et on met toute la faute sur le motard qui lui a envi de vivre de sa moto et de rester en vie, on veut un ct approuvé de la DDTM point!

N° 963388 - Contre le CT

par :

09/07/2023 20:54

Bonjour, il est prouvé que le CT n'apportera rien en matière de sécurité routière. Par contre le mauvais état de nos routes sont des sources d'accidents, et de stress pour les motards. L'insécurité routière, due à des comportements et irresponsables, mettent quotidiennement en danger la vie des

motards. Et pourtant, je ne constate que les contrôles de police sont de plus en plus rares sur les routes françaises. Alors pourquoi le gouvernement s'obstine dans cette direction et n'écoute toujours pas, la voix de la raison des motards, peuple de France ? à moins que des lobbies écologistes, des sociétés spécialisées dans le CT, les technocrates européens, ne rendent notre gouvernement sourd à toutes les demandes d'abrogations de CT.

N° 963389 - Contrôle technique moto

par :

09/07/2023 20:54

Je suis tout à fait contre ce contrôle technique.

Je suis motard depuis 35 ans mais je suis également utilisateur journalier de voiture pour mon travail. Je peux vous certifier que l'accidentologie à moto n'est pas ou quasi pas liée à l'état technique des motos. C'est méconnaître complètement la pratique de la moto et le mode de des motards. Les plus grands risques proviennent soit du comportement à risque de certains motards mais surtout du comportement des automobilistes et au mauvais état des infrastructures routières. Combien d'automobilistes au téléphone grillent des feux rouges, circulant sur les bandes d'arrêt d'urgence. Combien de nids de poules, de gravillons, de traces de gasoils avec ces millions de camions qui circulent. Bref il est inutile de poursuivre cette liste de facteurs exogènes à l'état technique des motos qui par ailleurs sont parfaitement entretenus par les réseaux. Si le but est de contrôler la conformité des pots d'échappement alors la je suis d'accord. Il suffit alors de renforcer les contrôles quasi inexistant ou d'interdire la vente de pots non homologues.

J'ai 57 ans et les seules épaves que je vois rouler sont des camionnettes et voitures.

Salutations

N° 963390 - CT : Oui si et seulement CONTROLE dans les villes et sur la route

par :

09/07/2023 20:54

Madame, Monsieur, conscient de l'enjeu sécuritaire du projet, je suis néanmoins contre sur le fait de payer une somme (même inférieure à 50 euros) pour vérifier mon véhicule alors que c'est une précaution que j'effectue régulièrement puisque de ma vigilance dépend ma sécurité sur la route.

+ de 10% des conducteurs n'ont pas le permis auto, pas d'assurance dans mon tissu urbain sensible. Nos vies sont plus en danger parce qu'il n'y a tout simplement pas de contrôle car pas les moyens financiers et humains pour passer les messages de sécurité Routière.

Il me semble que des mesures alternatives ont été mises en place depuis quelques années et cela avait été accepté par l'Europe et je ne comprends toujours pas le revirement du Conseil d'Etat.

Mais je vais essayer de rester positif et considérer qu'un C.T. peut apporter "un plus" en cas de revente d'un 2 ou 3 R.M. pour de jeunes permis qui pourraient se "faire avoir" par une catégorie d'individus mal intentionnés.

Ce qui n'empêche que, la réalisation du C.T. par des techniciens (formés en principe par un organisme certifié) n'est pas garantie, je m'explique : A la vue du grand nombre de véhicules à contrôler dans un laps de temps aussi court (V.I. avant le 1er /01/ 2017 est à réaliser au plus tard le 31/12/2024). Comment être sûr que ce ne soit pas un stagiaire en fin de formation qui prendra en charge mon véhicule et est-ce que ce dispositif mis en place à grands frais dans la précipitation, va diminuer les 0,3 à 0,5 % des défaillances techniques responsables des accidents pour les deux roues? Pourquoi n'apparaît-il pas de chiffres concernant une diminution des accidents dus aux défaillances dans les pays où le C.T. des 2 ou 3 R.M. est en vigueur depuis plus d'une décennie?

Madame, Monsieur, merci de nous laisser un moyen de s'exprimer, tout en étant convaincus que le fait de demander l'avis à quelqu'un ne change pas grand chose au fait que, l'attrait financier prime avant tout dans de nombreux domaines....

N° 963391 - Pourquoi un contrôle technique moto obligatoire ...

par :

09/07/2023 21:04

Pourquoi je suis contre ce contrôle technique, tout simplement que cela est prouvé par les chiffres que les grosses cylindrées sont très peu impliqués aux accidents.

Si vous voulez vraiment vous faire de l'argent, pourquoi pas, et uniquement établir un contrôle technique pour vérification des normes de sécurité, frein clignotant, présence, partie cycle conforme sur certains points, en terme de sécurité, freinage, éclairage, etc. lors de la vente et surtout pour les 50 cm<sup>3</sup> et les véhicules sans permis (tous ceux qui roulent en véhicule sans permis et qu'ils ont bien sûr plus de 18 ans, généralement n'ont plus de permis du à la conduite alcoolisée ou par excès de vitesse). Je ne connais pas un motard, un biker qui conduit avec une moto qui a défaillance temps sur l'étanchéité du moteur Joint, etc. ou sur le freinage plaquettes disque, abîmé, pas de clignotant, pas d'éclairage.

Pour moi ce n'est que une machine à fric pour les lobbys.

Je pense que si il faut mettre un contrôle technique, autant le faire lors des ventes uniquement et surtout pour les 125 50 cm<sup>3</sup> qui sont des véhicules que l'on peut conduire avec un permis B et qui n'ont d'ailleurs et du coup t'as eu l'information et l'esprit du permis moto, motard ...

Je ne sais pas si cela servira vraiment à vous faire réfléchir mon commentaire, car nous sommes des petits gens (vaches à lait)

Par contre SI VOUS VOULEZ VRAIMENT PROTÉGER LES CONCITOYENS ET FAIRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE et il serait bon de refaire la route car elles sont dans un état pitoyable.

Comme on dit, occupez-vous des routes, on s'occupe de notre Moto car nous sommes des Bikoeur des motards.

N° 963392 - Non au contrôle technique moto

par :

09/07/2023 21:11

Les motards contrôlent leurs moto régulièrement, on ne peut pas se permettre de rouler avec des épaves

N° 963393 - Contre le CT moto

par :

09/07/2023 21:23

L'état des routes est bien plus délétère pour la sécurité des motards que l'état du véhicule deux roues motorisées. Contrairement aux automobiles, la grande majorité des possesseurs de 2 roues motorisées entretiennent correctement leurs véhicules.

N° 963394 –

par :

09/07/2023 21:27

Contrôlez l'état des routes, faites les réparations nécessaires !!! Je m'occupe de l'état de ma moto ....  
!!

J'ai passé mon permis A2 pour mes 50 ans, en août 2019, je fais de la moto loisirs, balade le week-end en groupe en général.

Mais le 12 septembre 2021, une déformation importante de la route sur la commune de la Suze sur Sarthe m'a envoyé au fossé : 3 mois en centre de convalescence, 7 mois d'arrêt de travail ! J'étais entre 70 et 80 km/h ...

Je ne peux plus exercer mon métier d'ambulancière ...

Ma moto était bien entretenu !!

Avec un CT 2 roue l'accident aurait été le même !!

N° 963395 –

par :

09/07/2023 21:29

Contrôlez l'état des routes, faites les réparations nécessaires !!! Je m'occupe de l'état de ma moto .... !!

J'ai passé mon permis A2 pour mes 50 ans, en août 2019, je fais de la moto loisirs, balade le week-end en groupe en général.

Mais le 12 septembre 2021, une déformation importante de la route sur la commune de la Suze sur Sarthe m'a envoyé au fossé : 3 mois en centre de convalescence, 7 mois d'arrêt de travail ! J'étais entre 70 et 80 km/h ...

Je ne peux plus exercer mon métier d'ambulancière ...

Ma moto était bien entretenu !!

Avec un CT 2 roue l'accident aurait été le même !!

N° 963396 - contrôle technique moto

par :

09/07/2023 21:43

Pourquoi un contrôle technique alors que les accidents sont du a l'état des routes et l'inattention des usagers 4 roues de la route.

Problème de bruit les pots peuvent être changés en moins d'une heure..... bientôt radars sonomètres donc plus de soucis de bruit dans peu de temps.

Lors du passage au contrôle technique en Allemagne ou aux royaumes unis il n'y a pas eu moins d'accident.

Pourquoi vouloir absolument engraisser une société qui ne fera qu'un contrôle visuel alors que nos vies dépendent de l'entretien de nos véhicules???

Quant à la pollution les motos ne polluent pas plus que les voitures avec une consommation moyenne en ville de 5l alors qu'une automobile moyenne consomme 7litres et pas de diesel à quand un contrôle de pollution stricte sur tous les avions et bateaux qui polluent beaucoup plus même à l'arrêt. une moto pour un trajet identique pollue deux fois moins qu'une voiture (source ADEME)

N° 963397 - Mesure trop coûteuses et inutile

par :

09/07/2023 21:51

Bonjour

Contrôle technique inutile perso motards depuis de nombreuses années et il faut être fou pour monter sur une moto non entretenue.

Les accidents ne représentent que 0,3% moto mal entretenu par contre rien contre l'état des routes qui sont catastrophiques

De plus cela va être très coûteux des 2 côtés 50 euros pour faire le tour d'une moto alors que c'est inscrit au permis de conduire faire le tour avant de prendre la route

Privilégier plutôt les équipements de sécurité blousons obligatoire pantalon et même pour les trottinettes et 2 roues inférieure à 125 cm<sup>3</sup>

Cordialement

N° 963398 - Contrôle technique motocyclette

par :

09/07/2023 21:58

Totalement inutile, excepter à faire du business pour les réseaux d'officines des contrôles technique déjà existants et dédiés à l'automobile.

En 55 ans de route jamais vu un accident de moto issu d'un problème mécanique.

N° 963399 - Contrôle technique des motos anciennes

par :

09/07/2023 21:59

En tant que président d'un club de motos anciennes, c'est à dire mises en circulation avant 1945, je vais vous énumérer quelques points prouvant l'inutilité d'un CTRM concernant cette génération de véhicules.

- Ces véhicules ne peuvent être contrôlés, car ils ne répondent à aucune des normes actuelles (pollution, bruit, éclairage, freinage)

- Leur puissance est faible (inférieure à 15cv)

- Ils ne sortent que dans le cadre de sorties déclarées et encadrées (du fait de leur obsolescence par au trafic routier actuel)

- Comme on ne trouve plus de pièces détachées, leur entretien est de ce fait onéreux car il faut refabriquer les pièces à l'unité. C'est pourquoi les propriétaires sont vigilants sur l'entretien de ces véhicules afin de ne pas tomber en panne de manière récurrente.

- Dans où ils effectuent peu de kilomètres par an, ils ont un taux accidentogène proche du nul reconnu par les assurances, car le coût de leurs cotisations annuelles est faible.

- Il est de notre devoir en tant que clubs de motos anciennes de maintenir en état de fonctionnement ce patrimoine

- Ma conclusion est donc extrêmement limpide et simple: Il faut exempter du CTRM toutes les motos mises en circulation avant 1945 quelles soient munies d'un certificat de circulation comportant la mention "véhicule de collection" ou non, car vu la date de mise en circulation de ces véhicules, ce sont de fait des véhicules de collection.

N° 963400 - Contrôle technique moto

par :

09/07/2023 22:06

Motard depuis 40 ans jamais je ne prendrais le moindre risque pour prendre la route sur une moto en mauvais état de fonctionnement, un contrôle des éléments de sécurité par un contrôleur ne sert absolument à rien; chaque motard responsable est capable de faire ses contrôles seul.

Éventuellement une formation à ces aspects pour chaque propriétaire serait un plus lors des cours de conduite. De plus je ne laisserai aucun contrôleur monter sur ma moto; vu comment nos automobiles sont contrôlées sans aucun respect pour la mécanique

Ces associations parisiennes qui luttent contre les motards ne peuvent imposer leurs dictats liberticides

N° 963401 - Un CT qui s'apparente à une nouvelle taxe

par :

09/07/2023 22:12

Quand on passe son permis moto, on apprend à faire ses propres vérifications pour sa sécurité et celle des autres. Tout motard digne de ce nom est conscient que s'il roule sur une épave il joue avec sa vie. Ce n'est pas un contrôle à 5 puis tous les 3 ans qui changera quelque chose objectivement. Les motards entretiennent et sont très vigilants quant à l'état et l'entretien de leur machine.

Malgré le débridage, le nombre de tués a& chuté, bien qu'il y ait de plus en plus de motards.

Ce CT ne devrait pas s'appliquer aux motards détenteurs d'un permis MAIS PLUTÔT aux propriétaires de 50cc à 125 cc (majoritairement des utilitaires pour aller travailler mal entretenus), notamment aux scootéristes qui n'ont jamais passé de permis.

Les 2 roues polluent bien moins que les véhicules à 4 roues et favorisent la fluidité du trafic et désengorgent les grandes villes ou les axes très fréquentés.

Les contrôleurs qui feront ce CT auront-ils le permis, nécessaire pour manipuler des grosses cylindrées dont certaines ont un centre de gravité haut et dépassent souvent les 300kg?

Y aura-t-il un réseau assez développés pour ne pas avoir à faire 200km pour aller dans un centre ?

N° 963402 - UN CT INUTILE

par :

09/07/2023 22:12

Le permis A dispose déjà des vérifications techniques et ce module est une cause de non recevoir si cela n'est pas assimilé par le candidat au permis. Les vérifications avant de prendre la route sont un bon sens que tous bons motards respectent. De plus, les concessionnaires, lors des révisions, sont plus à même de connaître les spécificités à vérifier dans la marque qu'il représente. Un CT est donc parfaitement inutile.

Les diverses normes Euros applicables aux 2 roues motorisés respectent l'environnement, quant au bruit que certaines machines produisent par l'échange d'échappement non homologué ne se règlera pas par un CT. Il serait plus utile de prendre exemple sur des pays voisins avec une amende dissuasive. Le bruit sera réglé en l'espace de quelque mois. Un CT est inutile et ne peut prétendre régler le problème du bruit ou tout simplement des problèmes techniques qui n'existent pas pour la grande majorité des 2 roues.

N° 963403 - Points complémentaires

par :

09/07/2023 22:29

J'attends la suppression des taxes sur les équipements de sécurité des motards pour faciliter son renouvellement ou son achat.

J'attends une amélioration du réseau routier, et une meilleure gestion des travaux de voirie.

Je refuse de voir mon véhicule manipulé par quelqu'un inapte à la conduite d'une moto ,permis A validé pour toutes les motos !



N° 963404 - Inégalité de traitement des différents 2RM et autos

par :

09/07/2023 22:29

Un nombre considérable de 2RM effectuent des kilométrages annuels très faibles, en particulier pour les plus petites cylindrées. Le choix d'une petite cylindrée est souvent déterminé par une raison économique. En outre, il présente un avantage écologique indéniable à la fois par sa faible consommation de carburant sur les parcours réduits qu'il effectue. Une fréquence de CT de trois ans constitue dans ce cas une pénalité économique totalement hors de proportion par rapport à l'utilisation effective du véhicule si on le compare, à kilométrage équivalent, avec une auto.

N° 963405 - Inutilité du contrôle technique CT2RM

par :

09/07/2023 22:31

Je confirme comme tous les motards l'inutilité du contrôle technique. Les causes techniques d'accident de motos sont très réduites (0,3%).

La pollution de l'air est particulièrement faible, et les pots bruyants sont facilement remplaçables. De plus ce n'est le sujet essentiel de sécurité.

N° 963406 - Cas de la non-conformité de 2RM strictement d'origine

par :

09/07/2023 22:31

Que se passera-t-il si lors d'un contrôle, un 2RM est déclaré non conforme en termes de pollution, bruit ou autre élément du contrôle, alors que le propriétaire a maintenu son véhicule dans son état strictement d'origine ? Quels seraient alors les recours possibles pour le propriétaire dont la responsabilité n'est pas du tout engagée ? Quelles expertises seraient disponibles pour établir que le véhicule est bien d'origine et que la responsabilité de la non-conformité incombe au constructeur ?

N° 963407 - Des exigences en décalage avec les objectifs

par :

09/07/2023 22:35

Votre projet m'apparaît avoir été écrit, si ce n'est par un lobbyiste intéressé, du moins par des fonctionnaires non conducteurs de 2 roues motorisés.

D'abord, il est évident que les anomalies critiques ne permettent pas d'amener le véhicule jusqu'au centre car celles-ci le rendent impossible à piloter.

Ensuite, en comparant les équipements du centre et la liste à la prévient des contrôles, sans démonter les carénages, je comprend que l'inspecteur devra évaluer à la vue les éventuelles défaillances ou usures anormales des pièces mécaniques. Quelle blague ! Ce contrôle vaut donc moins que l'entretien annuel du véhicule fait par un garagiste. Pourquoi alors ne pas rendre obligatoire la maintenance annuelle ?

Enfin, je croyais que l'objectif était de prévenir les accidents d'origine mécanique. Plusieurs points de contrôle n'ont aucun rapport avec cet objectif (état du saute-vent, état de la selle, présence d'une béquille...).

Bref, j'ai bien le sentiment que je vais me faire racketter.

Sentiments choisis

N° 963408 - Contre ce CT qui n'est qu'un impôt de plus

par :

09/07/2023 22:45

Contre ce CT qui est une abération pour quiconque connaît le monde du 2 roues dont aucune moto n'est pas soigneusement entretenue. ce CT n'apportera strictement rien d'un point de vue sécurité routière, bien au contraire même avec des motos aseptisée sans bruit que les automobilistes n'entendront plus arriver ...ce n'est qu'un impôt de plus voulu par le gouvernement et que l'on essaye de mettre sur le dos de 2 associations insignifiantes...bref c'est un racket organisé, un de plus par Mr Macron et sa bande

N° 963409 - Contre ce CT qui n'est qu'un impôt de plus

par :

09/07/2023 22:46

Contre ce CT qui est une abération pour quiconque connaît le monde du 2 roues dont aucune moto n'est pas soigneusement entretenue. ce CT n'apportera strictement rien d'un point de vue sécurité routière, bien au contraire même avec des motos aseptisée sans bruit que les automobilistes n'entendront plus arriver ...ce n'est qu'un impôt de plus voulu par le gouvernement et que l'on essaye de mettre sur le dos de 2 associations insignifiantes ...bref c'est un racket organisé, un de plus par Mr Macron et sa bande

N° 963410 -

par :

09/07/2023 22:50

Étant donné que dans la très grande majorité des accidents impliquant un deux roues l'état de celui-ci n'est pas en cause, je pense qu'il vaudrait mieux rendre obligatoire un gilet fluo.

J'utilise depuis 5 ans tous les jours une veste imperméable orange fluo par dessus mon blouson cuir et c'est incroyable ! Je ne me suis plus jamais senti dans une situation à risque.

Le coût est de 100 euros et il faut le renouveler tous les deux ans

N° 963411 - CT 2 roues

par :

09/07/2023 22:54

- effectué un CT de nos deux roues mais a quand un CT des infrastructures routières française
- imposé un CT aux personnes négligente de leur véhicules, mes insistera encore plus a 'e pas le faire
- en Allemagne en plus de 25ans une éventuelle solution pour éliminer le problème de bruits excessif de certains est toujours au point mort.

N° 963412 - un projet de loi dépassant la législation européenne

par :

09/07/2023 23:05

La "prolongation" de la validité du contrôle pour les 2 roues en carte grise normale de 2 à 3 ans. Le gouvernement sait prendre une mesure très pouliste afin d'apaiser les "motards en colère".

Le gouvernement oublie pourtant les minorités :

Qu'en est-il des 2 roues en collection (qui devraient également passer de 5 ans à 7,5 ans) ?

Qu'en est-il des voiturettes et des 3 roues dont on ne parlait même pas ?

Etant en retard par rapport aux autres pays de l'UE, le gouvernement tente faire figure de bon élève

En rendant le contrôle plus strict que chez nos voisins européens : banc de contrôle de vitesse maximale, banc de frein

En obligeant les cyclomoteurs et les VéloSoleX au contrôle technique qui en sont exempts chez nos voisins

A mon avis, ce projet est faible avec les forts ([association de motard], [association], ..) et fort avec les faibles (mamies en voiturette, papis à VéloSoleX et à moto de collection ..)

Ne faudrait-il pas de partage de charges équitable ?

N° 963413 - INUTILITE CT 2RM

par :

09/07/2023 23:22

Motarde depuis 40 ans, mère de famille et femme active (cadre administrative), je pilote une DUCATI MONSTER 996 S4R de 2003, moto mythique, ancienne mais pas de collection car moins de 30 ans.

Sur cette moto, la loi ayant évoluée, j'ai fait débrider (par un professionnel) le moteur limité initialement à 100 cv afin de profiter de la puissance d'origine. Ce qui m'a amenée à remplacer les sorties de pots d'échappement vu que celles d'origine ne convenaient plus au nouveau rythme du moteur.

N'étant pas inconsciente, j'ai également amélioré le système de freinage avec des étriers BREMBO (haut de gamme) pour une meilleure efficacité et remplacé les durites de freins d'origine par des durites aviation qui ne se dilatent pas. J'ai aussi ajouté un amortisseur de direction et remplacé les suspensions (fourche AV et amortisseur AR) par du OHLINS (meilleure performance).

Bref, après un investissement de plus de 15k€ en sus du prix d'achat, je roule sur une moto bien plus sécurisante mais qui n'est plus d'origine. Sur quelle base un contrôleur technique pourra-t-il décider si ma moto est conforme ou pas alors que ses caractéristiques n'ont plus rien à voir avec celles d'origine ?

Beaucoup de motos sont améliorées comme la mienne, personnalisées ou customisées via des professionnels de la moto, seuls compétents pour savoir ce qui peut ou pas se faire. D'ailleurs les défaillances techniques ne sont-elles pas responsables que de 0.3% des accidents pour les deux roues motorisées ?

Croyez-vous les motards (plus de 125 cm3) inconscients du danger et prêts à risquer leur vie en roulant sans frein, avec des pneus lisses ou autre ? Quant à ceux qui prennent ce risque, pensez-vous sincèrement qu'ils se présenteront au CT ?

C'est pourquoi, je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers moto avec possibilité de mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle sur ce sujet.

Concernant la pollution sonore, des « radars » de mesure de bruit sont peu à peu déployés sur le territoire et les forces de l'ordre exercent déjà des contrôles sur le deux-roues motorisés. Pourquoi pénaliser l'ensemble des usagers en imposant un contrôle payant plutôt que sanctionner les fautifs ?

Concernant la pollution atmosphérique, les motos (y compris celles qui ne sont pas EURO 5) entraînent moins de pollution car ne provoque pas de bouchon et sont globalement utilisés pour des trajets plus courts. Et si on rapporte la pollution au nombre d'occupant d'un véhicule, un deux roues dont une seule place est vacante n'est-il pas moins polluant qu'une voiture qui roule avec une seule personne à bord ?

De plus, les deux-roues émettent seulement 10 % du monoxyde de carbone (CO) et 13 % des hydrocarbures imbrûlés (HC) du secteur transport individuel. Or, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO et une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. Ne vaudrait-il pas plutôt contrôler le transport maritime et le transport aérien ?

Et quid des contrôleurs : auront-ils le permis moto grosse cylindrée et l'expérience nécessaire pour démarrer une moto au kick (certains modèles ne possèdent pas de démarreur électrique) ? Pour manipuler les motos de plus 300 kg ?

Enfin, y aura-t-il suffisamment de centres pour ne pas être obligé de rouler des km et augmenter ainsi le risque routier ?

En conclusion, parmi les points contrôlés du projet d'arrêté (p18 : annexe 1 paragraphe C) :

0. Identification du véhicule
1. Équipements de freinage
2. Direction
3. Visibilité
4. Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques
5. Essieux, roues, pneus, suspension
6. Châssis et accessoires du châssis
7. Autre matériel
8. Nuisances.

Quelle est la réelle utilité d'un contrôle technique deux-roues en dehors de l'identification du véhicule (plaque d'immatriculation et du numéro d'identification, de châssis ou de série du véhicule) ? Sur ces points, un contrôle en cas de mutation du véhicule serait suffisant.

N° 963414 - Contrôle technique des deux roues

par :

09/07/2023 23:25

Sachant que la majorité des accidents des deux roues est dû à la mauvaise état des revêtement des routes et autoroutes, il serait bien plus judicieux de réaliser des contrôles technique des voiries avec obligation de réparer avant contre visite dans les deux mois...

Il faudrait aussi régler le problème des rails de sécurité qui sont adaptés à la protection des automobilistes mais tue les motards.

Cordialement

N° 963415 - Contre le CT moto

par :

09/07/2023 23:29

Bonjour je suis contre le contrôle technique pour les motos, les motards entretenant leurs motos.

Cordialement

N° 963416 - D'écran lobbying

par :

09/07/2023 23:30

Donc ceux qui conseille le gouvernement ce sont les plus gros propriétaires de centres de contrôle technique alors que la part d'accident mortel dû à l'entretien de la moto est de 0.03 pour cent vous

feriez mieux de privatiser les autoroutes 3t de mettre cet argent sur l'entretien de nos routes qui elles tuent tous les jours...

N° 963417 - Contre

par :

09/07/2023 23:38

C'est encore une taxe supplémentaire.

Le marché de la moto vas mal.

Et comment un contrôle vas rendre les motard visible?

N° 963418 - contrôle technique moto

par :

09/07/2023 23:49

plutôt qu'un contrôle technique moto, vous feriez mieux de mettre en place un contrôle technique de l'état des routes et des infrastructures

N° 963419 - Encore une taxe déguisée!

par :

10/07/2023 01:06

Sur quel argument s'appuie ce décret?

La sécurité?

Complètement injustifié car l'accidentologie ne fait que baisser en rapport à une augmentation permanente du volume du parc motocycliste. Et surtout l'état du véhicule n'est mis en cause que dans 0.3%, dicit les assurances.

Ceci pour une simple raison, le motard est motard parce qu'il aime ça. Il connait et entretient sa monture!

Incomparable à l'automobile pour laquelle le CT est essentiel car la plupart des automobilistes subissent leurs véhicules et n'en connaissent nullement le fonctionnement et les éléments de sécurité.

Pollution?

La plupart 2 roues roulent très peu, ce sont des véhicules loisir.

Pollution sonore?

Ca ne changera rien car rien de plus simple de changer l'échappement pour le jour du passage au CT. Vraiment... à par une taxe déguisée sur un fond de soi disant sécurité... Je ne vois pas d'arguments plausibles! Aidé par des associations d'anti-motards.

C'est navrant ces gens qui ne savent pas de quoi ils parlent mais qui parlent fort!

N° 963420 - Contrôle technique

par :

10/07/2023 01:29

Je suis contre le contrôle technique. Ça ne sert à rien. Il faut améliorer l'état des routes dégradées. La majorité des accidents de moto ne sont pas dû à l'état de la moto.

N° 963421 -

par :

10/07/2023 01:54

Bonjour,

Ce projet appelle un certain nombre de remarques :

1 - Sur le fonds :

\* il est rares de voir des motos dans un état dégradé et dangereux. En effet, un 2 roues est différents d'un 4 roues, et une moto dans un état dégradé fait courir un risque d'accident mortel au motard en 1er. C'est pourquoi les motards entretiennent leur motos qui sont dans bons état. D'ailleurs la preuve est dans les statistiques des assureurs: seul 0.3 % des accidents sont dus à un 2 routes qui ne sont pas dans un bon contre 17% pour les voitures dans les années 90 lors de l'instauration du contrôle technique pour les voitures.

\* Toujours sur le fonds et en terme de sécurité routière, sur les 10 dernières années l'accidentalité des motards a baissée de 19% alors que le parc à augmenter de 30%

2 - En pratique :

\* Le métier de contrôleur pour les voitures est en tension. Il va donc être compliqué d'avoir des contrôleurs technique de moto car il faut en plus le permis moto ce qui est loin d'être le cas de 100% des contrôleurs technique. Le contrôle technique va donc être une obligation bien au-dessus de 50 € et que seules les personnes aisées pourront s'offrir (c'est peut-être le but de cette reforme ?)

\* Enfin, en terme d'implantation des centres proposant le control technique, le maillage va être extrêmement faible. Pour ceux qui habitent dans des zones de faible densité, la campagne par exemple, il faudra faire 50 km ou 100 km pour procéder au contrôle de leur moto avec les risques que cela engendre. Encore une fois ce décret va discriminer ceux qui ont du temps et des moyens.

N° 963422 -

par :

10/07/2023 01:56

Ce projet appelle un certain nombre de remarques :

1 - Sur le fonds :

\* il est rares de voir des motos dans un état dégradé et dangereux. En effet, un 2 roues est différents d'un 4 roues, et une moto dans un état dégradé fait courir un risque d'accident mortel au motard en 1er. C'est pourquoi les motards entretiennent leur motos qui sont dans un bon état. D'ailleurs la preuve est dans les statistiques des assureurs : seul 0.3 % des accidents sont dus à un 2 routes qui ne sont pas dans un bon contre 17% pour les voitures dans les années 90 lors de l'instauration du contrôle technique pour les voitures.

\* Toujours sur le fonds et en terme de sécurité routière, sur les 10 dernières années l'accidentalité des motards a baissée de 19% alors que le parc à augmenter de 30%

2 - En pratique :

\* Le métier de contrôleur pour les voitures est en tension. Il va donc être compliqué d'avoir des contrôleurs technique de motos car il faut en plus le permis moto ce qui est loin d'être le cas de 100% des contrôleurs technique. Le contrôle technique va donc être une obligation bien au-dessus de 50 € et que seules les personnes aisées pourront s'offrir (c'est peut-être le but de cette reforme ?)

\* Enfin, en terme d'implantation des centres proposant le control technique, le maillage va être extrêmement faible. Pour ceux qui habitent dans des zones de faible densité, la campagne par exemple, il faudra faire 50 km ou 100 km pour procéder au contrôle de leur moto avec les risques que cela engendre. Encore une fois ce décret va discriminer ceux qui ont du temps et des moyens.

N° 963423 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
par :

10/07/2023 04:27

TravauxOnline vous offre un large choix d'outils parmi les plus grandes marques et [Mini Fer à Souder De Précision-

><http://www.autotop100.com/link.asp?id=302&url=https://www.travauxonline.com/outillage/>]

des prix abordables. Des outils robustes pour tous

les types de projets !

N° 963424 - Contrôle technique 2 roues

par :

10/07/2023 05:42

Bonjour, lors de mon apprentissage en vue de l'obtention du permis moto j'ai été formé pour vérifier tous les points de sécurité de mon véhicule: pneus, freins, embrayage, direction, éclairage/clignotant ainsi que sur notre vulnérabilité. Pour ces raisons il est évident que mon 2 roue est entretenu via mon concessionnaire tout simplement car je tiens à la vie.

N° 963425 - Inutile et inefficace

par :

10/07/2023 06:04

Autant ce contrôle technique est indispensable pour les VL autant il sera inutile et inefficace pour les 2 RM. Qu'il soit obligatoire pour les cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup>, je peux le concevoir, ces véhicules sont bruyants et souvent modifiés par leur propriétaire.

Pour ce qui est des cylindrées supérieures, ce CT ne présente aucun intérêt, je rappelle que moins de 0,3% des accidents sont dus à une défaillance technique. Par contre, l'état des routes, leurs aménagements, ainsi que l'amélioration de la signalisation serait une voie à suivre plutôt que d'imposer ce contrôle technique.

N° 963426 - Ct moto

par :

10/07/2023 06:07

Bonjour si un ct moto est mis en place il en faut un aussi pour les tracteur pourri qui roule dans nos campagne, les trottinettes, et pourquoi pas les vélos, et surtout les vieilles voiture de collection avec le châssis tout rouillé qui n'ont besoin d'un ct que tous les 5 ans ou pour les plus anciennes juste à l'achat bon voilà encore une belle bêtises.

N° 963427 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

10/07/2023 06:16

Apprenez à planter des fleurs, à les entretenir, à les couper et à les entretenir. Trouvez les bons outils pour planter et entretenir les plantes et apprenez à choisir et à cultiver des fleurs à la maison.

Feel free to surf to my web site :: [jardinière béton pas cher-

>[http://www.svicont.com/\\_\\_media\\_\\_/\\_js/netsoltrademark.php?d=www.travauxonline.com%2Fjardinage%2F](http://www.svicont.com/__media__/_js/netsoltrademark.php?d=www.travauxonline.com%2Fjardinage%2F)]

N° 963428 - non au contrôle

par :

10/07/2023 06:18

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 963429 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 06:23

Bonjour,

Je suis absolument contre la mise en place du contrôle technique moto.

Les motos sont entretenues et la mise en cause de la sécurité des véhicules en cas d'accident est minime.

Les motards sont des gens consciencieux et ne roulent pas avec des "poubelles".

Une moto est un moyen de lutter contre la pollution.

Je refuse de payer une taxe déguisée sous prétexte de sécurité.

N° 963430 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 06:52

C'est encore un moyen de nous faire payer toujours et encore comme si on avait pas assez de charge et d'impôt à payer, sachant que ce contrôle technique ne servira à rien du tout puisque les motards sont responsables et vérifient eux mêmes leurs motos avant de prendre la route, vous devriez vous occuper d'abord de l'état des routes avant de nous imposer un contrôle technique qui ne servira à rien du tout. Cordialement

N° 963431 - CT moto

par :

10/07/2023 06:52

bonjour,



pourquoi un contrôle technique moto alors que l'accidentalité des 2 roues n'est que de 0,3% alors que l'état des routes est responsable de 30% des accidents. se contrôle ne réduira pas les accidents c'est une taxe supplémentaire.

N° 963432 - Contrôle technique motos

par :

10/07/2023 07:05

Personnellement je suis opposé à cette mesure qui n'est pas nécessaire. Commençons déjà à améliorer le réseau secondaire français. Des contrôles police pour la pollution et sonores sont plus adaptés. Arrêtons de prendre dans la poche des français

N° 963433 - CT 2 RM

par :

10/07/2023 07:06

bonjour,

parlons sécurité:

accidents mortel 2 RM moins 19%

accident mortel velos, trottinettes, et autre adpm plus 250%

tout est dit.

N° 963434 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
par :

10/07/2023 07:13

Thanks for finally talking about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques online casino direct</a>

N° 963435 - controle technique moto

par :

10/07/2023 07:16

bonjour.

site à la mise en place du controle technique pour les motos,je me pose des questions;

je n'ai que des motos d'avant 1985 dont plusieurs ne démarrent qu'au kick.

vu que l'on ne peut pas rentrer dans l'atelier je doute que les controleurs puissent en démarrer certaines,vu qu'il faut y etre habitué!

je viens de passer une semaine en charente maritime du coté de port des barques,et je peux vous dire que les routes secondaires dans le marais sont toutes défoncées et dangereuses pour la circulation moto!!

il serait bien de commencer à s'occuper d'abord du réseau routier qui est de pire en pire

entre les routes abimées,les gravillons et les ralentisseurs qui ne sont pas aux normes!!!

merci de prendre en compte mon avis.

cordialement.

N° 963436 - Motos d' enduro

par :

10/07/2023 07:25

Concernant ces véhicules, la plupart des concessionnaires (et c'est mon cas) n'ont pas joint lors de l'achat l'ensemble clignotants dans la mesure où tous les enduristes n'utilisent jamais ces dispositifs, étant souvent sur les chemins et utilisent le bras lorsque exceptionnellement ils prennent des intersections routières ... comment fait-on dans ces situations ?

N° 963437 - Contrôle technique inutile.

par :

10/07/2023 07:26

Je conduis une moto depuis plus de trente ans, je contrôle ma moto régulièrement étant donné que tous les organes vitaux sont facilement contrôlables visuellement (pneu, chaîne, cardan, courroie, frein, direction) alors à quoi bon un contrôle encore une affaire de gros sous.

N° 963438 - Projet de décret sur le contrôle technique des 2 ou 3 roues à moteurs.

par :

10/07/2023 07:27

L'accès aux pièces constitutives d'un 2 roues est direct et pratiquement sans démontage. De plus un 2 roues est plus compact qu'une automobile. Donc un contrôle technique plus rapide et nettement moins cher que pour une voiture. Nous payons déjà assez cher nos équipements de protection individuel.

Le technicien qui va vérifier mon 2 roues sera-t-il détenteur d'un permis moto valide ?

Ce technicien saura-t-il au moins manœuvrer une moto moteur à l'arrêt ou à basse vitesse ? C'est là qu'une moto tombe le plus facilement. Ma machine pèse 240 kg et on trouve aisément plus lourd. Si ma machine est couchée durant le contrôle technique, qui paie la casse ?

Que va m'apporter ce contrôle technique ? Vérifier les plaquettes et les disques de mes freins ou le niveau de liquide me prend 5 minutes sur ma machine. Idem pour les pneus. Si mon moteur perd de l'huile je m'en rendrai compte tout de suite. Idem s'il s'agit d'une fuite sur mon amortisseur. Tout cela parce qu'à l'opposé d'une voiture, un 2 roues est une machine « ouverte ». D'autre part, je la confie régulièrement à mon concessionnaire.

Quelle sera la couverture territoriale des centres aptes à assurer le contrôle technique des 2 roues ? Pour la voiture c'est à moins de 5 minutes. Il me déplairait d'avoir à perdre une demi-journée pour un contrôle technique.

Mon moteur est Euro 5 donc conforme à la législation sur les rejets polluants.

Globalement je roule peu sur une année car je ne peux pas utiliser ma moto tous les jours. Les pièces d'usure sont donc moins sollicitées. Cela doit donc impacter la fréquence du contrôle.

Si le problème c'est le bruit ; faites des contrôles de puissance acoustique sur la route et sanctionnez les intéressés. Car ceux-là n'iront de toutes façons pas au contrôle technique.

Quand je vois l'état de certaines routes ; je ne suis pas convaincu qu'un contrôle technique sur mon véhicule va améliorer ma sécurité.

N° 963439 - contrôle technique moto

par :

10/07/2023 07:33

contre le contrôle technique

N° 963440 - CT inutile

par :

10/07/2023 07:40

Le CT 2 roues est inutile car les motards entretiennent leur engin il y va de leur vie, seul les cyclomoteurs sont bruyants et défailants techniquement par manque de moyens financiers

N° 963441 - Finances ou sécurité?

par :

10/07/2023 07:57

Il est affligeant de constater que tout est source de profit... On le voit pour l'environnement, la santé et maintenant la "sécurité" des motards.

Avant d'imposer un CT à une population qui est de toute façon extrêmement concernée par sa sécurité, il vaudrait mieux équiper les glissières de protections sur l'ensemble des chaussées, entretenir les routes pour éviter les zones glissantes et les nids de poules.

On ne parlera pas des mesures à prendre pour restaurer l'éducation dans les familles, qui seraient pourtant une base pour tout le reste...

N° 963442 - Erratum | Commentaire "A quoi bon ?"

par :

10/07/2023 08:05

Bonjour,

Le 02/07/2023 à 19:01, j'ai laissé un commentaire sur cette consultation, intitulé A quoi bon ?

Après relecture, je me rends compte d'une erreur de frappe de ma part. Je disais dans ce commentaire : "En revanche, l'état des infrastructures routières provoque 3% des accidents de motos, C'EST-A-DIRE 10 FOIS PLUS que l'état du véhicule."

Il faut en fait lire "En revanche, l'état des infrastructures routières provoque 30% des accidents de motos, C'EST-A-DIRE 100 FOIS PLUS que l'état du véhicule" ; le chiffre se retrouve ici : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etat-de-linsecurite-routiere/bilans-annuels-de-la-securite-routiere/bilan-2022-de-la-securite-routiere>

En soit, ça ne change pas le fond du point soulevé, ça l'amplifie même.

N° 963443 - CT moto inutile

par :

10/07/2023 08:06

Vu que les accidents sont très rarement causés par l'état de la moto (moins de 1%), vu que les centres de CT ne feront dans un premier temps que les contrôles visuels que tous les motards font avant de prendre leur moto, vu que c'est un projet de décret poussé par des associations complètement opaques et n'ayant aucune légitimité ni compétence concernant la sécurité des deux-roues motorisés, venant ainsi annuler toutes les mesures négociées entre les associations de motards et le gouvernement, je pense que le contrôle technique des deux roues motorisés tel qu'il est prévu dans ce projet de décret est complètement inutile.

N° 963444 - Non au contrôle technique

par :

10/07/2023 08:22

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 963445 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 08:24

Les motards sont conscients que l'état de leurs véhicules est primordial pour rester en vie. Le CT ne sert à rien sauf à enrichir les contrôleurs.

L'état des routes qui se dégradent devrait être une priorité pour la sécurité des motards

N° 963446 - NON AU CONTROLE

par :

10/07/2023 08:27

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 963447 - Pourquoi payer un ct visuel

par :

10/07/2023 08:30

Bonjour

Pourquoi payer un ct 2rm visuel tout les 3 ans alors que j'exécute le contrôle de ma moto avant chaque départ plus 2 fois par an par mon motociste

Refaire les routes serait mieux et mettre la TVA à 5% sur les équipements de sécurité du motard serait bien meilleur

En plus les accidents baissent alors que le nombre de motards augmente et les accidents liés à l'entretien des moto des moto est infime voir les statistiques de l'état qui le démontre

N° 963448 - Contrôle technique

par :

10/07/2023 08:30

Avec une moyenne de kilométrage très faible, un parc de motos dans la grande majorité en excellent état, un pourcentage extrêmement faible d'accident occasionné par un problème mécanique, la mise en place de ce contrôle est totalement injustifié. La non mise en place de cette procédure serait une bonne décision.

N° 963449 - infaisable

par :

10/07/2023 08:44

Bonjour je trouve tout simplement que faire un contrôle technique moto et infaisable au vue de la diversité des modèles et serai complètement inutile au vue des résultats des chiffres de la sécurité routière et des données d assurance

N° 963450 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 08:48

Pourquoi au lieu de "former" des gens ne connaissant que peu de choses sur les moto (il suffit de voir le niveau d'incompétence de certains contrôleurs auto!!)

ne pas confier aux concessionnaires de chaque marque une habilitation au contrôle technique?

Je serai plus rassuré de confier ma moto à quelqu'un qui l'entretient régulièrement.

N° 963451 - Une solution autre existe

par :

10/07/2023 08:49

Un tel contrôle peut s'avérer judicieux lors d'un achat / vente de 2,3 ou 4 RM de catégorie L d'occasion. Par contre faire loi pour obliger les propriétaires de véhicules de > 125 cc de passer un CT périodiquement m'apparaît inutile, sous couvert d'un minimum de kilométrage annuel.

Cependant, ouvrir des centres dédiés au CTP de ces véhicules (de catégorie L) au sein desquels opéreraient des contrôleurs dont on ne connaît ni la qualification ni l'aptitude à évaluer l'état de tels véhicules et dont la surveillance serait effectuée par "des agents de l'administration" m'apparaît "hors sol" .....

Il serait préférable de faire évaluer ces véhicules par les professionnels de vente, d'entretien et de réparation des 2,3 ou 4 RM lesquels délivreraient alors un certificat de conformité et d'aptitude à leur utilisation routière.

Ce serait bien plus simple à mettre en place et bien mieux accepté par les utilisateurs des ces véhicules de catégorie L, toutes cylindrées incluses..

Si je souhaite évaluer l'aptitude d'un cheval au transport de particuliers (promenades, centre d'équitation...). Vais-je :

- demander la création de centres d'évaluation au sein desquels opéreront des techniciens vétérinaires sous la surveillance d'agents de l'administration qui vérifieront si le contrôle a bien été effectué ?
- ou vais-je demander aux services vétérinaires de délivrer un certificat de conformité après évaluation par un professionnel (un vétérinaire en l'occurrence) ?

N° 963452 - contrôle technique des quads

par :

10/07/2023 08:56

Bonjour, je suis propriétaire d'un quad, son utilisation est restreinte sur une année, cela peut aller de 500 kms à 1000 kms par an, mon véhicule est révisé par mon concessionnaire tous les 500 kms ou 1000 kms, la pratique se fait à 90% hors des routes goudronnées et certainement pas sur les axes de grande circulation. Je trouve totalement inadaptée la décision d'imposer un contrôle technique pour un quad de surcroît agricole. faudra t'il bientôt en imposer un aux tracteurs ? est ce là une nouvelle forme de taxe ? certainement car l'utilité d'un tel dispositif pour ce type de véhicule est disproportionné aux risques déjà analysés par un tas de spécialistes. Vous l'aurez compris je suis totalement opposé à ce contrôle techniques des deux roues et quadricycles.

N° 963453 - Contrôle technique motos

par :

10/07/2023 08:57

Bonjour petit commentaire pour dire que un motard à que deux roues donc si il ne veux pas mourir il doit avoir pneus et frein en bonne état et tout motard le sais donc maître un contrôle technique motos ne fait que maître une imposition de plus dans le système routier qui va nous coûter chère à l'état je pense que l'on n'a d'autre chats à fouetter et à savoir que l'investissement qui sera fait coûtera plus chère que ce qu'il va rapporter care peut de moto en France qui roule chaque jour

N° 963454 - Control technique

par :

10/07/2023 09:01

Tous motard entretien au mieux son véhicule.. il a va de sa vie...et il me sait..sauf les conducteur de moins de 50cc qui par leur jeunesse n ont pas conscience de la mort. .c est bien eux et leurs engins trafiquer qu il faut aider

N° 963455 - Avis défavorable

par :

10/07/2023 09:05

Les motards ont parfaitement conscience des risques délétères concernant un entretien défectueux de leur véhicule. C'est leur vie qui est en jeu ! Le CT moto n'a aucune vertu en terme de prévention, c'est seulement un but commercial soutenu par les lobbies du secteur. Encore une fois les usagers sont des vaches à lait et les politiques toutes tendances confondues font le jeu des acteurs économiques au détriment dans le cas présent de nombreuses pistes pertinentes pour réduire les risques d'accidents.

Aberration à laquelle toute personne sensée devrait s'opposer ...

N° 963456 - Avis défavorable

par :

10/07/2023 09:06

Les motards ont parfaitement conscience des risques délétères concernant un entretien défectueux de leur véhicule. C'est leur vie qui est en jeu ! Le CT moto n'a aucune vertu en terme de prévention, c'est seulement un but commercial soutenu par les lobbies du secteur. Encore une fois les usagers sont des vaches à lait et les politiques toutes tendances confondues font le jeu des acteurs économiques au détriment dans le cas présent de nombreuses pistes pertinentes pour réduire les risques d'accidents.

Aberration à laquelle toute personne sensée devrait s'opposer ...

N° 963457 - Contre contrôle technique des 2 roues

par :

10/07/2023 09:09

Le controle technique des 2 roues n'est pas opportun. En effet très peu d'accident où un 2 roues est impliqué est dû à un defaut technique du véhicule. La population de personnes pilotant des 2 roues est une population de passionnés qui prend soin de ses véhicules. Les accidents de la routes où sont impliqués des 2 roues sont principalement dûs aux autres vehicules qui ne les voient qu'au dernier moment ou aux infrastructures pas adaptées ou dangereuses. Le mauvais état des revêtements des chaussées est également a mettre en avant. Le contrôle technique des 2 roues ne changera pas les chiffres des accidents de la route où ils sont impliqués. La population de pilote de 2 roues roule majoritairement équipée de blouson avec protections. Créez des lignes budgétaires qui amelioreront les infrastructures routières, ajoutez un item au permis de conduire voiture sur la sécurité notamment des motards. Je suis contre le contrôle technique des 2 roues pour ces raisons.

N° 963458 - Conducteurs respectueux ?

par :

10/07/2023 09:15

A mon humble avis, le problème de sécurité en 2RM ne vient pas de l'état des véhicules (aucun conducteur de 2RM responsable ne voudrait s'encaster dans un autre véhicule à cause de freins défaillants par exemple) mais du comportement de chacun sur la route. La route appartient à tous, alors partageons la en adoptant une conduite apaisée. La route n'est pas un circuit, ni pour les 2RM ni pour 4R. Je parle en connaissance de cause, je suis à la fois conducteur auto et moto, je possède une 750cm3 de 1994.

N° 963459 - CT2R  
par :  
10/07/2023 09:18  
CT2R

Pratique moto depuis 52 ans

11 moto possédées pendant cette période dont 2 utilisées actuellement de 850 et 1000 cm3

Environ 400 000 km parcourus jusqu'en Ecosse.

J'ai toujours fait l'entretien de mes motos sauf les interventions lourdes. Je ressens le moindre dysfonctionnement du moteur ou d'autres organes. Même un léger dégonflage des pneus se perçoit immédiatement. Tout comme le mauvais réglage de la dureté des suspensions en fonction de la charge. Le contrôle technique n'aurait jamais aboutit, en ce qui me concerne, qu'à une facturation !

4 accidents dont 2 non responsables avec des autos et 2 causés par l'état de la chaussée (gravillons).

J'ai eu un accident (non déclaré car non indemnisable) en duo, qui aurait pu être grave, sur une route de montagne où la collectivité publique venait de répandre une épaisse couche de gravillons en plein dans un virage. Le moteur à plat de notre BMW a sauvé nos jambes. Juste des dégâts matériels ! Beaucoup de routes françaises (particulièrement en montagne mais pas que) sont encore revêtues comme au milieu du 20e siècle ! goudronnage-gravillonnage. Une pratique hyper dangereuse pour les 2 roues avec ou sans moteur. De plus le goudron redevient liquide par grosse chaleur ce qui est dangereux et souille les véhicules.

L'État se préoccupe de la sécurité des usagers des routes alors que la collectivité publique met elle-même en danger la vie des citoyens !!!

L'année dernière, en agglomération et le même jour, j'ai dérapé à vélo sur du gravillon très fin (« campagne de gravillonnage » !!?? signalée mais il faut bien passer !!) puis à moto dans une rue très en pente ayant subi le même traitement. C'est comme si on arrosait les routes l'hiver par température négative ! Une attitude que je ne peux que qualifier de criminelle. Pitié pour les motocyclistes et aussi les pauvres cyclistes hollandais moulinant dans une épaisse couche de gravillons l'été dans le Vercors ! Que de chutes avérées, ou évitées de justesse (pas forcément déclarées d'ailleurs), pour les 2 roues (déjà en équilibre fragile) à cause de ces revêtements routiers instables d'un autre âge !

L'état des chaussées, surtout des routes secondaires s'est fortement dégradé depuis quelques années.

A remarquer (pour les responsables des routes) que le goudronnage est inconnu dans nombre de pays européens que j'ai traversés, même au fin fond de l'Écosse, parcourue par des routes souvent étroites mais parfaitement asphaltées. En Grande-Bretagne notamment (mais aussi en Suisse, Allemagne, Italie, Pays-Bas ...) les routes sont moins dangereuses car mieux construites, bombées légèrement pour éviter les accumulations d'eau et les nids-de-poule, autre spécialité française mortelle pour les usagers de 2 roues. Même sur les autoroutes on voit souvent de dangereuses accumulations d'eau de pluie et pas que sur la voie de droite !

Le contrôle technique devrait plutôt être appliqué à l'État et aux collectivités publiques qui sont irresponsables et que l'on devrait pouvoir inculper pour mise en danger de la vie d'autrui.



N° 963460 - Contrôle

par :

10/07/2023 09:20

Bonjour

Je suis opposé au contrôle technique pour une raison simple. Ma moto est toujours entretenue chez un concessionnaire qui me coûte déjà un bras.

Donc toujours un véhicule entretenu et en bon état de marche.

Je n'ai pas besoin d'une personne pour me donner des conseils d'entretien de ma machine et payer encore une facture supplémentaire qui ne sert à rien.

N° 963461 - Totalement inutile pour les deux roues de plus de 125 cm<sup>3</sup>

par :

10/07/2023 09:20

Le contrôle technique des deux roues motorisés supérieurs à 125 cm<sup>3</sup> est totalement inutile et voilà pourquoi:

La fréquence des entretiens est beaucoup plus rapprochée que sur les voitures. Donc les motos passent généralement une fois par an dans un garage spécialisé. Lors de cet entretien, une vidange par exemple, la moto est contrôlée dans sa totalité GRATUITEMENT. Comme sur une moto tous les éléments de sécurité sont visibles sans aucun démontage, c'est très facile pour une personne expérimentée de contrôler l'ensemble en 3 minutes. Le cursus de formation des mécaniciens moto est d'ailleurs beaucoup plus poussé que pour les mécaniciens voiture. Donc pourquoi payer un CT pour quelque chose que l'on a déjà tous les ans en garage ?

L'accidentologie a démontré que 0.3% des accidents de 2 roues étaient dus à un problème technique, et 80% de ces problèmes techniques proviennent du mauvais état des pneus. Si réellement on voulait faire de la sécurité, il suffirait de lancer des campagnes de pub par exemple pour sensibiliser sur le changement régulier des pneus.

La pollution sonore fait débat, il est vrai que certaines motos font trop de bruit. Il n'est pas nécessaire de faire payer des millions de motards pour quelques un qui font du bruit ! Là encore il y a d'autres solutions : des fortes amendes si trop de bruit, une interdiction de rouler...

La Belgique a mis en place un CT pour les 2 roues motorisés uniquement lors de la vente du véhicule, cela protège l'acheteur et le vendeur, et cela correspond aux attentes Européennes ! Pourquoi ne pas faire pareil en France ?

On ne m'enlèvera pas de l'idée que ce CT a pour seul et unique but : faire de l'argent sans aucun bénéfice de sécurité.

En revanche, les 2 roues motorisés de moins de 125 cm<sup>3</sup> et plus particulièrement les 50 cm<sup>3</sup> font l'objet de nombreuses infractions, sont souvent en mauvais état car mal entretenus. Pourquoi ne pas viser cette catégorie-là très dangereuse sur les routes ?

Il est question de 50 euros par CT ? Là c'est du racket pur ! Comme mentionné plus haut, sur une moto tout est visible. Même en incluant un contrôle de la pollution et du bruit cela ne prendra que quelques minutes pour une personne aguerrie ...alors 50 euros c'est trop !

N° 963462 - Contrôle Technique pour deux, trois, quadricycles à moteur.

par :

10/07/2023 09:24

Pour quadricycles un contrôle technique serait peut-être nécessaire, ce sont comme des voitures.  
Donc Contrôle Technique normal.

Pour les motos, c'est une absurdité. Dixit le ministre aux interlocuteurs des associatifs de la moto ; ce contrôle technique n'a que des motivations financières pour enrichir encore plus les magnas de la finance. Raz le bol des mafieux.

Déjà pour assurer une moto en 1981, il fallait payer 4/5ième du prix de la moto 9000 francs pour une moto à 11000 francs. On a créé notre mutuelle. Les prix ont chuté. Comme quoi on prend le peuple pour des pigeons. Raz le Bol de vos Mafieux. Donnez nous leur nom !

NON AU CONTROLE TECHNIQUE DE LA MOTO, (sauf constatation faite par la Police si elle a des doutes sur le bon état de la moto).

N° 963463 - D'autres priorités

par :

10/07/2023 09:34

- le contrôle technique avec pour objectif de réduire le bruit des motos ne fonctionnera pas. Un pot se monte et se démonte en quelques minutes et les motards savent bricoler. C'est une mesure idiote et inopérante. La loi est déjà très claire et le contrôle de police est plus efficace, celui qui s'est pris une amende a moins de chance de recommencer que celui tout fier d'avoir berné le CT le temps du CT.
- L'argument de la sécurité n'a aucun sens. Tous les motards savent qu'une infime partie des accidents sont causés par un défaut d'entretien, d'autant que cet entretien est facile à contrôler visuellement.
- l'état des routes est catastrophique et les motards slaloment entre gravier et nids de poules, bandes blanches glissantes et rails coupe cou. Un contrôle technique des routes, notamment des départementales ou routes de communes serait 100 fois plus utile pour la sécurité des motards.
- Le contrôle d'une voiture nécessite un pont, du matériel complexe. Le contrôle d'une moto se fait rapidement. Le montant du contrôle, gratuit dans la plupart des garages, n'est pas adapté. Cela sera une rente pour les centres de contrôle et une dépense, une taxe, pour les motards.
- les quelques motards "fauchés" qui ne tiennent pas à leur vie et roulent avec des pneus usés devront dépenser 50 euros au lieu de dépenser dans des pneus. Encore une fois pour eux, la répression vu le faible nombre de concernés, semble déjà approprié et juste pour les 99,5% autres motards.
- L'état de la moto n'est PAS une cause d'accident majeure.

N° 963464 - Mise en place du contrôle technique pour les 2/3 roues à moteur

par :

10/07/2023 09:34

Bonjour, je suis totalement contre la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues à moteur. Je roule à moto depuis plus de 40 ans, je n'ai jamais eu de problème lié à l'état mécanique de mon véhicule et tous les motards que j'ai côtoyés sont dans ce cas. Lorsqu'on pilote un 2 roues on sait que le bon état du véhicule est primordial pour la sécurité du pilote et de son passager. Pour moi cette obligation d'état est bien plus orientée vers des objectifs financiers que vers la sécurité du motard.

N° 963465 - toujours plus de contraintes,... pour quel avantage?

par :

10/07/2023 09:49

Il est entendu que l'application du CT aux 2RM n'entraînera (malheureusement! ) aucune amélioration de la sécurité routière, car les problèmes techniques ne sont la cause que d'une partie très infime des accidents.

En effet, tout possesseur de 2 roues est conscient des risques liés à la conduite de ces véhicules, et est donc particulièrement attentif à leur état mécanique: freins, pneus, éclairage, etc...

Il faut aussi signaler la difficulté technique pour les véhicules utilisés en compétition, comme les motos d'enduro, pour lesquelles l'équipement strictement conforme est difficilement compatible avec l'usage réel.

Une autres problématique concerne les véhicules "anciens" et populaires, qui peuvent difficilement être classés en véhicules de collection, mais rendent de grands services quelques jours par an. (mobylettes, petites 125, .. utilisées pendant quelques jours de vacances).

On constatera enfin que, in fine, le seul bénéfice attendu sera pour les entreprises chargées du contrôle...

On s'oriente donc vers une mesure qui va prendre du temps et de l'argent aux Français, sans en attendre d'avantage?

N° 963466 - Inutile

par :

10/07/2023 09:51

Ce projet est totalement inutile. Il s'adresse à un public dont l'accidentologie n'est pas lié à l'état des véhicules.

Toutes les enquêtes journalistiques démontrent le poids du lobbying dans ce projet. Ce point est majeur dans le fonctionnement de nos institutions. Cela décrédibilise l'État et remet cause son bon fonctionnement. A l'heure où justement il faudrait redonner confiance au français en leurs institutions, laisser passer ce projet renforcera la défiance de nos concitoyens à leurs égards. Cessons de plier devant des pressions de lobbys.

N° 963467 - ct 2 roues

par :

10/07/2023 09:52

Complètement ridicule tous les motards ont une moto conforme et révisée car sécurité avant tout pour moi c'est encore une raison pour ce faire de l'argent aller donc contrôler les scooters des cités  
Cordialement

N° 963468 - Disproportion des mesures

par :

10/07/2023 09:55

Les motos sont des véhicules ou toutes erreurs mécaniques seras payé comptant par le conducteur  
Étant motard je peux vous certifier que l'entretien de ça moto est la première étapes avant de pouvoir penser à rouler

Vouloir contrôler le bruit et la pollution des 2 roues n'est pas le rôle d'un contrôle technique payer par tous les motards mais le rôle de la police en cas d'effraction

Cela s'appelle du lobbyisme si le but est d'extorquer de l'argent à une population....

N° 963469 - Absurdité

par :

10/07/2023 09:56

Comment peut-on être aussi décadent.

Obliger des individus à PAYER pour prétexter une soi-disant conformité.

La moto c'est un moyen de locomotion, mais c'est surtout un art, du sport, du loisir, de l'aventure.

Les personnes qui initient cette règle sont pour moi des incompetents jaloux. Jaloux de notre liberté et de notre bonheur.

N° 963470 - opposition au contrôle technique

par :

10/07/2023 09:57

Je possède une moto avec laquelle je ne vais sur la route que pour rejoindre des chemins boisés et me promener tout simplement.

Je dois faire 300km/an grand max à l'occasion de ces petites balades; le contrôle technique est démesuré et m'obligerait à descendre sur la route et faire beaucoup de km pour trouver un centre.

C'est une honte d'embêter les gens avec ça.

N° 963471 -

par :

10/07/2023 09:59

Je souhaiterais que le contrôle technique concerne également le volume sonore des motos et pas que la sécurité.

N° 963472 -

par :

10/07/2023 10:00

En tant que passagère avec mon époux depuis 35 ans, il est primordial que ses motos soient en parfait état technique : pneus, freins, amortisseurs et mécanique générale.

Tous ces points sont systématiquement contrôlés à chaque déplacement en moto par lui-même pour notre sécurité.

Donc pourquoi un CT (= racket [réseau de contrôle technique]....!!!!!!)

L'état des routes et des structures est beaucoup plus important et nécessaire pour la sécurité des motards.

N° 963473 - Injustifié inapplicable

par :

10/07/2023 10:01

Bonjour

Je suis motard depuis plus de 25 ans sans accident.

Sincèrement j'ai jamais croisé un motard qui roulait sans frein, sans phares, sans clignotants, ou avec des pneus lisses.

Le problème n'est pas la moto mais l'état des routes, et le comportement d'automobilistes imprudent collé sur leur téléphone ou gps.

Sérieusement laissez les motards tranquilles ce ne sont pas les plus dangereux ou les plus pollués.

N° 963474 - Du vol

par :

10/07/2023 10:04

Bonjour, je roule avec une Yamaha MT 125, j'ai une révision a faire tous les 3000km. Pouvez vous me dire avec de vrais arguments, a quoi me servirait ce CT? Pourquoi devrais-je payer un contrôle technique en plus de ces révisions très rapprochées qui me coûtent déjà entre 100€ et presque 250€, je paye pas déjà assez? Je dois en plus payer une cinquantaine d'euros ( ah oui, parce qu'il y a quelques temps c'était MOINS de 50€, mais depuis c'est passé a une CINQUANTAINE d'euros! ca change vite!) pour vérifier une moto qui est déjà en parfait état? Je veux vraiment qu'on me dise a quoi ca va me servir a part me voler de l'argent. Alors, moi je veux bien payer ce CT a UNE SEULE CONDITION, que la totalité de l'argent serve a entretenir les routes qui sont une véritable honte dans ce pays. Mais comme je sais que ca n'arrivera pas, ben je ne ferai tout simplement pas ces CT.

N° 963475 - CT MOTO

par :

10/07/2023 10:05

Inutile, car notre propre sécurité dépend de l'entretien de nos motos, par contre améliorer l'infrastructures routière ça c'est impératif

N° 963476 –

par :

10/07/2023 10:17

Je roule en 2 roues depuis 1976, et à ce jour je n'ai jamais eu un accident dû à un défaut technique de la moto. Chaque motard roule sur un véhicule vulnérable, à chaque départ une vérification est effectuée. Le choix de la moto est économique et écologique car moins de consommation qu'une voiture, moins de temps de trajet dans les agglomérations donc moins polluant. A contrario des voitures qui font demi-tour sur la route, des états de route dégradée, des infrastructures misérables m'ont mis bien plus de fois en danger pour ma vie. Donc je ne vois pas pourquoi je devrais payer pour enrichir la SOCIETE [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui a fait un tel lobbying qu'elle a réussi à imposer à l'Europe ce Contrôle technique qui ne va qu'enrichir des actionnaires. Étant mécanicien moi même dans ma vie j'ai vu beaucoup de véhicules 4 roues dans des état douteux, mais extrêmement rarement es 2 roues, et ceux que j'ai vu n'était même pas capable de rouler.

N° 963477 - Inutilité du contrôle technique

par :

10/07/2023 10:19

Ce contrôle technique des 2 roues motorisés in fine rendu obligatoire par une décision du conseil d'état sera inutile et couteux pour les utilisateurs pour les raisons suivantes :

- il sera inutile du point de vue de la sécurité car il n'apportera rien sur ce plan, les 2 et 3 roues motorisées étant en grande majorité bien entretenues ce qui est reconnu par tous les professionnels du domaine, les utilisateurs de 2 roues motorisées savent que leur vie est en jeu en cas de défaut d'entretien,
- il sera inutile sur les plans de la pollution et du bruit ou aura des effets marginaux, la décision du conseil d'état porte d'ailleurs sur ces plans, inutile car rien n'empêchera à l'issue de contrôle technique de changer le dispositif d'échappement notamment et de remettre le dispositif homologué juste avant le prochain contrôle c'est d'ailleurs ce qui se pratique largement en Allemagne.

Ce contrôle défendu et poussé par une grande chaîne de contrôle technique aura pour conséquence essentielle de ponctionner les utilisateurs de 2 et 3 roues motorisées sans qu'il y ait de gains palpables pour la sécurité de ces mêmes utilisateurs et de gains vis à vis des nuisances pour la société.

La question de la qualité et surtout du maillage des centres de contrôle doit être posée. Compte tenu du volume bien moins important de 2 et 3 roues motorisées, il est à craindre que le maillage des centres de contrôle soit bien moindre que celui pour les 4 roues motorisées ce qui induira de facto une discrimination et des surcoûts importants pour les utilisateurs situés hors des centres urbains.

N° 963478 - Consultation publique CT moto

par :

10/07/2023 10:28

Bonjour

Ce qui m'interpelle c'est le CT sur les machines type enduro qui aujourd'hui sont dépourvues de clignotants rétroviseurs et plaque à la bonne dimension. Étant possesseur d'une machine machine enduro je suis dans l'incapacité de la remettre en configuration qui me permettrait de assés le CT. Un vrai casse tête pour les propriétaires et pour le futur contrôleur. Pour ce qui est des machines standard ps d'objection particulière hormis les améliorations des éléments de sécurité. Type meilleur freinage, échappement homologué adaptable qui je l'espère passeront.

N° 963479 - Consultation publique CT moto

par :

10/07/2023 10:29

Bonjour

Ce qui m'interpelle c'est le CT sur les machines type enduro qui aujourd'hui sont dépourvues de clignotants rétroviseurs et plaque à la bonne dimension. Étant possesseur d'une machine machine enduro je suis dans l'incapacité de la remettre en configuration qui me permettrait de assés le CT. Un vrai casse tête pour les propriétaires et pour le futur contrôleur. Pour ce qui est des machines standard ps d'objection particulière hormis les améliorations des éléments de sécurité. Type meilleur freinage, échappement homologué adaptable qui je l'espère passeront.

N° 963480 - CT Moto

par :

10/07/2023 10:30

Je roule tous les jours et mon concessionnaire contrôle ma moto tous les 6 mois, liquides, pneus, pressions, freins, chaîne, ... factures à l'appui. Je ne comprends pas où est la « valeur ajoutée » d'un autre contrôle sur ma moto mis à part mettre en doute le professionnalisme des concessionnaires motos.

N° 963481 - Inutile

par :

10/07/2023 10:33

Ma moto est une Harley et les révisions faites tous les 8000kms ou 2 ans chez mon concessionnaire me coûte déjà chère et tous les contrôles de sécurité sont effectués. Les routes secondaires sont bien plus dangereuses avec les nids de poule et revêtements dégradés.

N° 963482 - Le contrôle technique des deux roues ne devrait pas concerner les cyclos de 49,9cc

par :

10/07/2023 10:44

La mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues ne devrait pas concerner les 50cc ou du moins bénéficier d'un régime d'exception afin de permettre aux cyclomoteurs anciens de continuer à circuler (mobylettes d'avant 1980). Nombreux sont les propriétaires à posséder plusieurs véhicules de collection très bien entretenus mais roulant très peu chaque année.

Ces derniers ne pourront pas s'acquitter d'une taxe sur toute leur flotte, l'instauration d'un contrôle technique mettra donc en péril la présence de ce patrimoine industriel si riche et particulier sur nos routes.

N° 963483 - non merci sa ira

par :

10/07/2023 10:46

laissez nous vivre

N° 963484 - Périodicité

par :

10/07/2023 10:50

Bonne initiative pour le CT 2 roues en revanche la périodicité doit être réduite quand on voit la longévité des cyclo 5 ans c'est énorme

N° 963485 - Matériels

par :

10/07/2023 10:52

Le sonomètre doit être un outil vérifié, la métrologie est importante pour être cohérent

N° 963486 - Client 2 roues

par :

10/07/2023 10:53

Je suis favorable au CT mais j'aimerais pouvoir manipuler ma moto pendant le contrôle

N° 963487 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 10:53

Un contrôle technique pour les motos tous les 3 ans!! .

Contrôle de l'usure des pneus, personnellement je change les pneus à peut près 3 fois par an ! Votre contrôle ne sert à rien .

N° 963488 - ct moto

par :

10/07/2023 10:54

enfin ! je recommande l'utilisation d'un sonomètre calibré

N° 963489 - manipulation des motos

par :

10/07/2023 10:55

favorable au CT, le propriétaire doit pouvoir manipuler la motos

N° 963490 - périodicité CT

par :

10/07/2023 10:59

favorable au CT mais j'aimerais que la périodicité soit réduite pour prendre en compte les cyclos qui ont une longévité limitée. Il peut se passer beaucoup de choses en 3 ans !!

on instaure un CT afin de connaitre l'état de son véhicule mais pas tous les 3 ans.

Pourquoi plusieurs règles ? Il est nécessaire que toutes les catégories de véhicules empruntant le domaine public routier soit controlés avec la même périodicité !

N° 963491 - Contrôles subjectifs et superflus

par :

10/07/2023 11:00

L'annexe I du projet d'arrêté, définissant les contrôles à effectuer sur les véhicules, contient plusieurs formulations du type "légèrement détérioré", "fortement endommagé", qui sont laissées à l'appréciation du contrôleur. Des critères plus objectifs devraient être envisagés pour améliorer la répétabilité du contrôle. Deux contrôleurs ayant reçu la même formation devraient arriver à un résultat de contrôle identique sur un même véhicule. Laisser des mentions vagues comme "niveau de bruit excessif" ouvre la porte à des résultats très différents selon les centres, et donc un résultat injuste pour l'usager.

En outre, le fait de partager la grille de contrôle avec plusieurs catégories de véhicules induit des contrôles farfelues : il n'y a pas de frein de stationnement sur un 2 roues motorisé par exemple.

Contrôler la présence et l'état de la béquille sur un 2 roues motorisé paraît tout aussi risible :

dispositif absent sur les quadricycles, un deux roues motorisé sans béquille est impossible à

stationner. Il ne s'agit pas d'un vélo que l'on peut poser contre un mur. Cette liste de contrôles prête à sourire.

N° 963492 - Contrôle technique, ultime pompe à fric

par :

10/07/2023 11:07

Je suis motard...responsable depuis 1991 et mes motos, même d'occasion ont toujours été bichonnées et soignées comme seul un vrai motard sait le faire. Il n'est plus un secret que derrière ce contrôle technique se trouvent des lobby comme [réseau de contrôle technique] et des associations dont l'idéologie gauchiste est le seul fil directeur. Prétendre ensuite mettre en place ce contrôle technique au nom de la sécurité routière relève d'une supercherie absolue quant il est établi par les assurances que seuls 0.3% des accidents mettent en cause l'état du 2 roues alors que 30% des accidents sont causés par les infrastructures en mauvais état et d'autres encore par les automobilistes peu respectueux des deux roues! A chaque fois que je prends ma moto, je dois anticiper les erreurs et les infractions des voitures à l'égard des motos: refus de priorité, dépassement de ligne médiane dans les virages et autres. Je suis passionné et responsable et je tiens à ma vie et donc à l'état de mes machines. C'est aussi la raison pour laquelle je ne confierai pas mes motos à un contrôleur affilié de près ou de loin à [réseau de contrôle technique], ni à un technicien qui ne soit pas motard qualifié lui-même. Une moto est un véhicule précieux, tout comme l'est la vie de son pilote. Je sais que l'immense majorité des motards pensent comme moi. Je précise que mes



propos ne s'appliquent qu'aux détenteurs du permis gros cubes et non aux pétrolettes 50cc dont chacun sait quelles sont grandement trafiquées.  
Salutations motardes!

N° 963493 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur  
par :

10/07/2023 11:08

Bonjour,

Avant de finaliser le contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur il serait préférable d'établir un contrôle sur les voies de circulation du réseau national .

Dans ma région du Loiret et du sud Seine et Marne il est dans un état lamentable ...

Pour conclure je dirais que je suis plus inquiet par l'état des routes que celui de mon véhicule.

Cordialement

N° 963494 - Contrôle Technique 2 roues n'apporte rien en terme de sécurité routières

par :

10/07/2023 11:10

Bonjour,

Comme tous le monde le sait, et grâce à des études statistiques, l'état physique des 2 roues n'a aujourd'hui aucun impact sur la quantité d'accidents. On parle de moins de 1% des accidents. Les conducteurs sont très conscients du risque d'une machine mal entretenue. Les conducteurs s'y connaissent sûrement mieux que n'importe quel contrôleur technique suivant une liste d'action pré-définies.

Si notre machine est mal entretenue, nous risquons notre vie. Je ne connais pas de motard inconscient au point de donner la confiance de la maintenance de son véhicule à un contrôleur tous les 2 ans. L'entretien se fait régulièrement par les motards et les mécaniciens constructeurs qui sont bien plus compétents sur le sujet.

Le contrôle technique 2 roues va simplement profiter à une poignée d'entrepreneurs déjà multi-millionnaires grâce au contrôle technique des voitures.

Il faut bien comprendre que cela n'apportera absolument rien à la sécurité routière en France. Donc, celui-ci devrait clairement pas exister. Et si il n'y a aucun moyen de l'éviter, il devrait coûter une somme très minime (10-20€) dont la totalité devrait être reversée au bénéfice de la prévention routière.

N° 963495 - Un contrôle technique intelligent

par :

10/07/2023 11:14

Contre ce contrôle technique :

- 0,3 % des accidents sont liés à l'état de nos machines, mais 30% (étude sécurité routière juin 2023) vient de l'état de route. L'objectif n'est pas là.

- dans notre permis moto, il est demandé de connaître les vérifications de sécurité de la moto et de savoir la contrôler. Donc nos motos sont déjà en sécurité.

- un coût pour le motard qui peut être utilisé autrement sur la sécurité.

- lutter contre la pollution : une moto ne connaît pas les bouchons, les parkings sont moins importants...
- lutter contre le bruit : la carte grise permet déjà au forces de l'ordre de verbaliser (plus durement comme blocage véhicule) en cas de contrôle. Ce n'est pas utile de rajouter un contrôle.

Propositions constructives :

- un contrôle obligatoire à la vente d'une moto. Cela permet de rassurer l'acheteur et surtout de "sortir" les motos causant les 0,3%.
- une vraie politique avec aide pour les nouveaux motards avec des aides pour le 1er achat des éléments de sécurité (casque, blouson...)
- Meilleure formation sur le respect en deux roues (pour ne plus voir de rodéo urbain).

merci

N° 963496 - Contrôle Technique Moto

par :

10/07/2023 11:15

Il me semble que comme toujours cette loi est faite non pour les utilisateurs de motos mais pour favoriser les lobbies des centres de contrôles techniques et 3 associations de bobos Verts parigottes !!!

Le vrai but de cette Loi stupide :

- 1 => Emmerder les Français
- 2 => Tout Réglementer en imposant ses Vérités
- 3 => Libertés Individuelles et Collectives bafouées
- 4 => Une injustice de plus
- 5 => Efficacité nulle de cette loi

Ce qui dérange le plus notre Fachosphère : nos administrations nos politiques nos écolos notre gouvernement nos médias nos soit disant juristes, c'est de ne pas avoir raison !

Comme les statistiques d'accidentologie sont incontestables (0,3% liés à un défaut entretien) et que le CT en Allemagne n'a rien amélioré, il faut trouver d'autres arguments oiseux pour faire passer la pilule aux moutons de la plèbe.

Alors on se défause sur l'Europe, les Verts, Le Conseil d'Etat, etc.

Le problème c'est que cette plèbe motarde fait corps et ne se laissera plus emmerder par la Fachosphère qui tente de nous imposer des règles iniques et dénuées de tout fondement sérieux.

Le problème c'est qu'à force d'emmerder la Plèbe, même si elle supporte énormément d'humiliations (fiscales de liberté encadrée d'iniquité de mensonges et de contre vérités et de magouilles de la classe dirigeante et de ses vassaux ...) nous arrivons à un niveau de tension qui ne peut encore durer ...

LA REVOLTE GRONDE !!!

Alors allez y ! Imposez nous cette loi scélérate maintenant !!!

N° 963497 - Contre les mesures européennes dictées par des sociétés privées et soutenues par de soit disantes associations " parisiennes" subventionnées par l'état !

par :

10/07/2023 11:15

Bonjour, comme le titre le laisse largement suggéré, ce contrôle technique que l'on va nous imposer est une hérésie, non seulement parce qu'il est contradictoire avec les arguments avancés vis à vis de la sécurité, avec une accidentologie inférieure aux chiffres annoncés ( surprenant ?) et que cela permet de dissimuler les mauvais états des chaussées sur le territoire national.

Je suis aussi très inquiet et navré de constater que trois associations de la "CAPITALE" puissent imposées à notre gouvernement des obligations de législation sous astreintes de pénalités !!!

Je tiens aussi à préciser que lorsque je devrais confier ma moto à un centre de contrôle technique, autres ceux qui ont fait du lobbying auprès des instances européennes, et il n'est absolument pas question de m'imposer un centre qui ne serait pas de mon choix.

N° 963498 - Avis défavorable à la mise en place de CT sur les 2-3 et 4 roues nécessitant un permis A-A2 ou B

par :

10/07/2023 11:20

En regardant les chiffres de sécurité routière regroupant les 2 roues, on remarque que si les chiffres montent, ceci sont surtout impactés par les 2 roues utilisable sans permis, les 125cc, les 49cc et surtout la mobilité électrique, trottinette etc.....

De plus étant automobiliste depuis plus de 20ans ainsi que motard, je ne peux que constater que bon nombre de Maires prennent un malin plaisir à rendre la circulation dans leur commune dangereuse voir mortel et dans certains cas juste pas logique dans un but de fluidifier, mais logique dans un but de bloquer la circulation.

Et cette incohérence et cette mise en danger des usagers ne peut se conclure que par des accidents souvent mortel.

Autre point souvent évoqué, l'état de nos routes qui se dégradent de plus en plus sans que quoi que ce soit ne soit fait sauf mettre un radar automatique, ça oui, c'est vite installé. Avoir des routes entretenues régulièrement, des barrières de sécurité qui protègent aussi les 2 roues seraient un plus non négligeable pour assurer au moins en partie la survie des usagers.

Un dernier point, je constate et je pense que ceux qui conduisent font le même constat, le code de la route n'est pas du tout respecté pour une très grande majorité d'utilisateur, qu'ils soient en voiture, en camionnette ou en trottinette, vélo ou encore en 49cc et là si vous n'avez pas de matière à réflexion, je vous invite à consulter quelques vidéos de type dashcam que cela soit d'automobilistes comme de motards. Beaucoup font n'importe quoi au volant comme au guidon et je pense que des stages de remise à niveau ou même lancer des émissions pédagogique sur le code de la route serait une bonne chose ou des campagnes de publicités qui expliquent par exemple comment prendre un rond point, comment dépasser sur autoroute, les bons comportements à avoir sur la route, avertir que si la vitesse est dangereuse (ça tout le monde l'a compris) rouler bien en dessous de la vitesse limite l'est tout autant, trop de prudence engendre une prise de risque inconsidérée par les autres usagers.

Je ne suis pas totalement contre la mise en place d'un CT, celui-ci pourrait être utile au moment de la vente d'un 2-3-4 roues ne serait-ce que pour protéger l'acquéreur de l'engin, qu'il ait un rapport sur l'état de vétusté de l'engin, mais sinon, je suis partisan d'un entretien de notre réseau routier mieux suivi par nos maires, communautés de communes, métropoles, départements, régions, état. Je suis aussi partisan pour la mise en place à minima de campagnes de pub sur les bonnes pratiques du code de la route pour sensibiliser les usagers sur la manière de rouler et aussi pour les avertir sur les

nouveautés par exemple et pourquoi pas un stage de remise à niveau à faire sur Internet sur le site de l'ANTS par exemple.

N° 963499 - Le contrôle technique des 2RM est inutile et coûteux

par :

10/07/2023 11:20

Le CT2RM est une dépense inutile pour moi, je vais prendre sur mon budget protections individuelles pour le financer. Le prix de revient sera d'autant élevé, car habitant en zone rurale, je suis éloigné des centres de CT.

J'ai appris à vérifier ma moto en passant le permis, j'effectue les vérifications à chaque sortie (c'est facile tout est visible sans démonter). Une fois par semaine je contrôle la pression des pneumatiques. J'effectue d'autant plus ces vérifications que l'état des routes est très dégradé et peut endommager mon 2RM (suspensions, pneus notamment).

Je ne comprends pas cette obligation, la Police de la route pouvant immobiliser mon véhicule s'il est trop bruyant ou si l'éclairage ou les pneus sont défectueux.

Chaque année ma moto est révisée par le concessionnaire (qui ne la laisserait pas sortir si elle n'est pas en état, sa responsabilité étant engagée).

Je n'accepte pas que ma moto de 250kg soit manipulée par une personne qui n'a pas le permis de conduire et risque de l'endommager à cause de compétences insuffisantes.

N° 963500 - Non au ct 2 roue

par :

10/07/2023 11:22

Vue l'état des routes en France on ferait mieux de s'en occuper plutôt que de faire un ct 2 rm  
Je fais mes vérifications et mon entretien de ma moto pour rouler en sécurité

N° 963501 - Eclairage et modification de sécurité

par :

10/07/2023 11:24

Je pense que le contrôle technique 2 roues n'est pas pertinent et surtout doit être parfaitement adapté si il est adopté.

Je m'explique, je roule 90% du temps en moto et je roule souvent de nuit et par faible luminosité (campagne). pour ce faire j'ai du adapté mon éclairage d'origine qui était largement insuffisant. Ma moto date pourtant de 2019 ! Pour se faire j'ai du équipé ma moto d'éclairage annexe plus large et surtout modifié mon phare d'origine pour un adaptable homologué mais interdit sur ma machine. Grace a lui je peux rouler tout les jours sans jamais éblouir personne et ce en toute sécurité.

Le contrôle technique comme il est prévu à l'heure actuelle par votre arrêté m'obligera à revenir à mon éclairage d'origine et donc par conséquent à me mettre en danger.

L'état devrait réfléchir en même temps à un système équivalent au TUV Allemand qui permet de modifier son véhicule et de le faire homologué avec ses modifications.

Je suis également en train de modifier un ancien véhicule pour le transformer en "café racer" ce qui ne passerait pas avec votre contrôle technique et système d'homologation actuel, car celui est largement modifié (boucle arrière modifié, suspension changé pour un système récent, frein à disque remplaçant l'ancien tambour, éclairage moderne,etc...).

Avant de mettre en place en tel contrôle, vous devriez mettre en place un système équivalent au TUV.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le bruit qui peut être très gênant pour le voisinage, des contrôle police régulier et un système TUV serait bien plus efficace qu'un contrôle technique à ce sujet.

N° 963502 - Contrôle technique moto inutile

par :

10/07/2023 11:24

SECURITE

Nous, motards, sommes parfaitement conscients des dangers de la moto car à chaque fois que nous montons sur notre moto nous mettons un casque, des gants, des vêtements de protection. Aussi nous sommes attentifs au bon état de nos machines. De plus l'entretien des machines modernes, qui ont beaucoup d'électronique, ne peut plus se faire par le motard lui-même. C'est donc le motociste qui en assure l'entretien. Qu'apportera de plus un contrôle technique ? Rien. Car les éléments qui contribuent le plus à la sécurité sont les pneus et les freins et on imagine mal un motard apporter sa moto au contrôle technique avec des pneus ou des plaquettes de freins usées. Ce qui n'empêchera pas quelques mois plus tard qu'un motard inconscient de rouler avec pneus usés ou plaquettes de frein usées.

POLLUTION

On ne voit pas en quoi le contrôle technique apportera une amélioration car tout est géré par l'électronique et comme il n'y a pas de moto diesel cela n'aura aucune influence sur l'émission de particules fines

Par contre on voit clairement l'intérêt pour les entreprises de contrôle technique qui voient un nouveau marché s'ouvrir à elles.

N° 963503 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 11:26

Je me doute bien que mon avis ne va pas changer grand chose !!! Mais pour ma part je pense que le contrôle technique est juste une façon déguisée de prendre de l'argent aux motards et je trouve inconcevable que des associations qui ne représentent que une infime part d'adhérents puissent saisir le conseil d'état d'une part lorsque l'on sait le coût en frais de justice et d'autre part qu'elle puissent forcer un état à appliquer une décision je m'interroge !!!! Sachant que la rue et des millions de personnes n'ont pas réussi à faire retirer la réforme des retraites à méditer !!!

Moi qui possède plusieurs motos pour moi plaisir je considère que l'entretien de celles-ci est très stricte car à 62 ans je ne veux pas mourir bêtement pour un pneu en mauvais état ou des freins défectueux de plus une moto ne se prête pas et je ne laisserai pas un soit disant contrôle qui ne connaît rien à la moto monter sur une des miennes et pousser les n moteur à des régimes où je ne le fais jamais fonctionner

Au moment où le pouvoir d'achat est dans toutes les têtes il serait bien de ne pas rajouter à la crise que traverse notre pays de la contestation supplémentaire

N° 963505 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 11:31

Ma moto est révisée chaque année en février en prévision de la saison de roulage.

Je n'ai rien modifié, elle est complètement d'origine.

Aucun centre technique n'est capable de me recevoir dans la région : est ce que Mr [réseau de contrôle technique]/Norisko va donc me faire interdire de rouler l'été prochain alors que ma moto est 100% fiable et il ne sera pas en mesure de le confirmer ?

Contrairement aux voitures, les motos sont extrêmement rarement mal entretenues : j'aimerais bien que les vrais chiffres soient pris en compte plutôt que ceux du lobby qui a permis de créer cette loi inutile.

N° 963506 - Contrôle technique 2 roues

par :

10/07/2023 11:49

La conformité des 2 roues est, avec l'équipement, la seule sécurité du motard. Rouler avec une moto non conforme. Par conséquent, rouler avec moto qui a un phare défaillant, clignotant défaillant, pneu HS, système de transmission fatigué, moto non entretenu par rapport aux révisions etc etc amènerai forcément à un accident que ce soit avec un autre véhicule ou une chute seul sur la moto. La moto reste principalement une passion pour la plupart d'entre nous et je pense parler pour tous en disant qu'il est hors de question de mourir ou de se baliser grièvement par négligence de l'entretien de sa passion. 99% (chiffre non exhaustif) des motards roulent avec des motos en bon état, il n'est pas de notre ressort de payer un contrôle technique pour le 1% qui reste en sachant que depuis quelques années le nombre de motard augmente et que le nombre d'accident cause défaillance de la machine diminue (je n'est plus les chiffres en tête mais c'est réel)

Le contrôle technique n'a pas à avoir lieu.

Merci

N° 963507 - Contrôle technique inutile

par :

10/07/2023 11:52

Je suis titulaire du permis moto depuis 27 ans et lorsque que j'ai passé ce dernier j'ai été formé à inspecter tous les points de contrôle de mon véhicule à deux roues.

Si au début, je roulais beaucoup, entre 5000 et 10000 km par an, il est évident que les éléments de sécurité de mon 2 roues étaient inspectés à chaque utilisation (1 fois par jour d'utilisation au moins) par mes soins. Des remplacements de pièces usées étaient effectuées régulièrement, et il était alors impensable d'attendre 2 ans pour inspecter mon véhicule : si tel avait été le cas, je ne serais probablement pas là pour vous en parler.

Conclusion, pour un utilisateur régulier de son 2 roues, le contrôle technique ne sert à rien, à moins d'en imposer sa tenue chaque trimestre??? Et dans le pire des cas il aura pour conséquence de tuer ou de rendre invalide l'utilisateur que se reposerait sur le contrôle technique en pensant qu'il est en sécurité avec ce contrôle imposé...

Les années ont maintenant passées, et je roule beaucoup moins. Parfois c'est 500km dans l'année, soit 1500km en trois ans. Mais je vérifie mon deux roues à chaque utilisation, et ce dernier dort à l'abri bien au chaud. Est il alors utile de faire un contrôle technique au bout de 1500km?

Enfin, après 27 ans de permis, et sans contrôle technique imposé, il s'avère que je n'ai eu aucun accident, et donc encore moins du fait de l'état de mon véhicule....

Par contre mon expérience m'a montré que la moto peut être dangereuse même quand on est un conducteur prudent : car les routes sont dans un état déplorable, car les autres usagers de la route sont irrespectueux des règles et que personne n'est là pour assurer le respect du code de la route. Donc il y a certainement mieux à faire que le contrôle technique pour assurer la sécurité des motards!!!

N° 963508 - Contrôle technique moto inutile

par :

10/07/2023 11:54

Ce contrôle technique est inutile les chiffres de la sécurité routière le montre, c'est juste 3 associations qui représentent quasiment personne qui se liguent contre les 2 roues motorisées et qui sont entendus par l'état

N° 963509 - CT2RM

par :

10/07/2023 12:02

La communauté des motards de France ne veut pas de ce contrôle technique inutile sauf pour enrichir les lobbies tels que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] and Co.  
L'insignifiante incidence des défaillances techniques sur la sécurité des motards justifie à elle même l'abolition de cette mesure coûteuse et inutile. Comptez sur les motards pour entretenir leurs machines.

N° 963510 - Contrôle technique inutile encore une charge financière supplémentaire

par :

10/07/2023 12:04

le ct est inutile, je sais que ma vie dépends de l'entretien de ma moto, je n'ai pas besoin d'un ct pour le faire, une charge financière supplémentaire qui réduira ma capacité d'entretien de ma moto quelle brillante idée !!!!  
entretenez plutôt les routes ca cause plus d'accident, mais la c'est vous qui payez donc pas de sujet, vous nous prenez vraiment pour des vaches a lait !!!!  
arrêtez d'écouter les lobbies, et pour une fois (ca changera) écoutez le peuple vous savez ceux qui vous ont élus.

N° 963511 - Contrôle technique inutile encore une charge financière supplémentaire

par :

10/07/2023 12:05

le ct est inutile, je sais que ma vie dépends de l'entretien de ma moto, je n'ai pas besoin d'un ct pour le faire, une charge financière supplémentaire qui réduira ma capacité d'entretien de ma moto quelle brillante idée !!!!  
entretenez plutôt les routes ca cause plus d'accident, mais la c'est vous qui payez donc pas de sujet, vous nous prenez vraiment pour des vaches a lait !!!!  
arrêtez d'écouter les lobbies, et pour une fois (ca changera) écoutez le peuple vous savez ceux qui vous ont élus.

N° 963512 - controle tech 2roues

par :

10/07/2023 12:06

bonjour

pourquoi exclure les petites cylindrées qui sont pourtant beaucoup plus accidentogène que les + de 125cm3.

N° 963513 - Consultation contrôle technique des 2 roues

par :

10/07/2023 12:08

Contrôle technique des deux roues ? Mais pour solutionner quel problématique ?

Lors des 10 dernières années le nombre deux roues motorisées a augmenté de 30%, alors que le nombre de tués a baissé de 19%.

Un rapport initié par [réseau de contrôle technique] leader Européen du contrôle technique automobile annonce que 10% des accidents de motos sont dus à un problème technique. alors que les organismes vraiment indépendants en recensent 0,5% ?

plus de 3% des accidents de moto sont dus à des problèmes d'infrastructure routières, et du mauvais entretien des voies de circulation ? Nid de poules, simple glissière ect ect ...

La plupart des constructeurs réalisent des contrôles de 50 points de sécurité des motos de leurs clients en concession. et cela pratiquement.

3,9 millions

de 2 roues motorisés ne sont responsables que de 0,896 des émissions polluantes !

En fluidifiant le trafic

les 2 roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution, Plus 10% de motos = moins 40% d'embouteillages\*\*\*\*\*

N'importe quel motard entretient consciencieusement sa machine car le risque est trop grand !

Quel sont les problématiques solutionnées ?

En France, on peut rouler sur une moto de plus de deux cent chevaux en short, claquettes et débardeur tant que l'on porte un casque et des gants homologués!

Il faudrait peut être commencer par là si la sécurité était vraiment l'argument majeur.

Ça marche bien en Allemagne ? Oui l'autoban non limitée aussi. ( allons au bout des choses ). En Allemagne on ne voit pas non plus de motard en survêtement et chaussure de sport ).

Pourquoi le gilet airbag qui est une avancée majeure en terme de sécurité routière et qui sauvent des vies n'est pas plus mise plus en avant ... voir même bénéficier de réductions/subventions ?( comme les vélos électriques ).

Combien de temps devons nous encore subir le dictat d'une Europe que nous n'avons pas voulu !

N° 963514 - 3 associations parisiennes font la

Lois

par :



10/07/2023 12:08

Le CT moto ne changera en rien les problèmes de nuisance liées au moto. Les rodeo qui pourrissent la vie des habitants des villes sont effectués avec des véhicules volés, non assurés par des personnes ne possédant pas les permis nécessaires à la conduite de ces moto.

Mais vous choisissez de faire payer des personnes qui par expérience et prudence entretiennent avec passion leur moto, ils savent qu'en cas de problème ils seront les premières victimes d'une moto mal entretenue.

La priorité serait d'améliorer l'état des routes en particulier le doublement des rails sur les barrières de sécurité.

N° 963515 - Une abbération !

par :

10/07/2023 12:11

Quand on voit tous les cadavres roulants on se dit que le contrôle technique auto n'est pas encore suffisant !

Emmerder les motards qui prennent soin de leurs bécane (car oui le moindre problème et on se retrouve par terre !) est plus rentable que de rendre les routes sûres et bien entretenue ( nid de poule , double glissière , dos d'ane non conforme et j'en passe...)

Occupez vous vraiment des "gens" qui font les cons à 2 roues ( rodéo, nuisance ) car oui , pas besoin d'instaurer un CT pour faire respecter la loi , une amende et mise en fourrière est déjà prévue pour ce genre de problème , mais ça engraisse moins les caisse de l'état et les lobbyistes

N° 963516 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
par :

10/07/2023 12:14

Content Spinning offre une variété de modèles pour personnaliser le contenu d'une manière cohérente et crédible.

Also visit my page ... [Rewriter tool-><http://cliniccom.ru/bitrix/rk.php?goto=https://www.content-spinning.fr/blog/>]

N° 963517 - Contre le CT 2 et 3 roues

par :

10/07/2023 12:18

Bonjour

Je suis contre un CT 2 et 3 roues, car je fais mes entretiens auprès d'un professionnel et cela tous les ans, ne font-ils pas le travail du CT et en plus, ces professionnelles mettent en garde les prioritaires de 2RM du danger de leur véhicule.

Le faire faire par une société qui n'a qu'un intérêt économique et non sécuritaire, je suis profondément contre.

Si ce CT n'est que pour un contrôle de pollution ou de nuisance sonore, les forces de l'ordre savent le faire et c'est leur métier, mais évidemment comme ils ne peuvent plus assurer leurs missions par manque d'effectif !

Pour les quadricycles à moteur, sont-ils tous concernés par ce CT, je ne le pense pas. A partir du moment qu'ils entrent dans la catégorie de Véhicule Agricole, ils sortent du projet de loi.

Ce projet est un énième impôt déguisé pour faire payer les motocyclistes, pourquoi ne pas mettre en place une vignette en fonction du véhicules pour avoir cet argent dans les caisses de l'Etat ou des Régions ou Départements pour un meilleur entretien des voies routières et donc plus de sécurité des 2 RM. Les routes sont actuellement plus dangereuse que les véhicules qui les empruntent.

N° 963518 - CT 2 roues:

Avis personnel.

par :

10/07/2023 12:20

Le CT 2 roues grosses cylindrées devrait porter sur:

- roues,pneumatique.

-

freinage avant arrière efficacité .

-signalisation éclairage.

-direction,amortisseurs.

-transmission

-échappement. Étanchéité carburant hydraulique.

-immatriculation, plaque no serie.

N° 963519 - opposition au contrôle technique des motos

par :

10/07/2023 12:20

3 contributions.pdf

le contrôle technique est inutile les jeunes motards gardent en moyenne leur moto 2à3 " années maximum en moyenne" gout du changement ,plus grosse cylindrée en prenant de l'expérience, revende souvent à un concessionnaire,

qui se chargera de mettre le véhicule en conformité, sa responsabilité étant engagée.Comme indiqué dans le document jointif, il est facile de changer un pot, un phare, ou autre accessoire, de passer le contrôle et remettre les accessoires dérogatoires. de plus cela peut engendrer un trafic de "prêt ou de location "des accessoires d'origine, par des " gens mal intentionnés "qui n'hésiterons pas à voler des machines conformes pour exercer leur trafic,(réseaux sociaux).

De plus si contrôleur il y a;

il doit avoir au moins 5 ans d'expérience de conduite moto, afin de savoir manipuler et connaître les éléments qu'il doit contrôler, quid d'un contrôleur qui fait tomber une moto de 25000€? il se déclare non solvable, et incompetent ,et ferme boutique.sans recours pour la victime ou les assurances.

Demandera t'on à un pilote d'avion léger ou ulm de piloter un rafale?

ou un mécanicien auto ; d'entretenir, ou contrôler un Airbus, un poids lourd, un car, un tgv. NON..!

le secteur du contrôle technique est en tension, les demandes de qualifications diplômes et compétences ont été revues à la baisse pour le contrôle automobiles; Alors imaginez si vous rajoutez les motos !!!

Stop aux lobbies et lubies en tout genre.

Quand les motos seront toutes électriques ainsi que les voitures, qu'allez vous imaginer pour pomper de l'argent aux citoyens.....

il faut des contrôles routiers plus sévères pour les délinquants , avec rétention immédiate du véhicule en infraction (rodéos urbains, scooters bruyants, éclairage fantaisiste, clignotants minimalistes.....etc)

Motard toujours en activité, 48 ans de conduite,15 ème moto, ce qui donne 3,2 années de conservation du véhicule en moyenne, comme précité ci-dessus,

J'ai toujours entretenu ou fait entretenir pour les grosses réparations par un concessionnaire, mes motos, ma vie en dépend encore actuellement.

Jamais d'accidents graves, trois chutes conséquentes pour la motos, chaussée non entretenue ,ornières, gazole sur la chaussée, gravillons.

N° 963520 - Contrôle technique

par :

10/07/2023 12:20

Le contrôle technique moto.

Allons bon, une nouvelle taxe... pour la sécurité ? Vous rigolez j'espère, même les assurances disent que les accidents sur défaut technique représentent que dalle peanuts !

Quel est l'intérêt pour la sécurité: Que dalle peanuts

Cela fait plus de 40 ans que je circule pratiquement tous les jours à moto, je dois avoir plus de 500000km au compteur, j'ai une vingtaine de moto des années 30 aux années 90, depuis 1978 je circule et je suis toujours vivant ! Et sans contrôle d'un soi-disant technicien ! Pas besoin de payer 50€ pour savoir si j'ai des frein ou si les pneus sont bon.

Certaines de mes machines ne roulent que quelques kilomètres par an pour se dérouiller les bielles et justement voir si tout va bien. C'est sûr que le contrôle technique ça va être vachement essentiel.

Quand je navigue entre les nids de poule ou sur 3 centimètres de gravillons, est-ce que vous croyez que les 50 balles déboursés me seront salvateur? Commençons par régler les vrais problèmes.

Le contrôle technique moto une mesure inutile de plus, imaginée décidée par on ne sait qui on ne sait où, aux intérêts douteux, bien que je n'aie aucun doute sur les intérêts de chiffre d'affaire hors taxe pour certains bien identifiés et de TVA pour l'état. Tous ces gens qui doivent connaître le monde de la moto sur catalogue guère plus, et bien entendu sans concertation des principaux concernés.

Le contrôle technique est une cocasserie de plus, il est décrété mais sans savoir ce qui doit être contrôlé. On s'interroge : Qu'est-ce que l'on pourrait bien y mettre dans ce truc pour que cela ressemble à quelque chose et justifier le prix à payer.

La sécurité ? Bah voyons...

De grâce, arrêtez de me prendre pour une bille et enlevez cette aberration.

Normalement ici je mets : Cordialement.

Mais aujourd'hui je mets : Vive le Frexit !

N° 963521 - 3 associations parisiennes font la

Lois

par :

10/07/2023 12:21

Le CT moto ne changera en rien les problèmes de nuisance liées au moto. Les rodeo qui pourrissent la vie des habitants des villes sont effectués avec des véhicules volés, non assurés par des personnes ne possédant pas les permis nécessaires à la conduite de ces moto.

Mais vous choisissez de faire payer des personnes qui par expérience et prudence entretiennent avec passion leur moto, ils savent qu'en cas de problème ils seront les premières victimes d'une moto mal entretenue.

La priorité serait d'améliorer l'état des routes en particulier le doublement des rails sur les barrières de sécurité.

N° 963522 –

par :

10/07/2023 12:21

La responsabilité de l'automobile dans l'accidentologie des deux roues à moteur étant très largement prépondérante, il serait préférable de consacrer les moyens prévus pour le contrôle technique deux roues à la formation, la prévention et la répression des automobilistes plutôt que de stigmatiser un groupe minoritaire apportant des solutions aux problèmes de circulation et de pollution. Ce contrôle est de surcroît une discrimination à l'encontre des utilisateurs de deux roues anciens pour lesquels les centres de contrôle ne seront pas adaptés et ce, alors que le Royaume-Uni où le contrôle existe depuis longtemps a supprimé le contrôle pour les véhicules de plus de 40 ans.

N° 963523 - Contrôle technique moto couteux et inutile  
par :

10/07/2023 12:23

j'ai appris à contrôler mon véhicule dès l'âge de 14 ans avec mon cyclomoteur pneus, chaîne , freins, pression , fuite ... au même titre que je vérifie mon casque et mes gants, mon blouson. ma moto est révisé chez le concessionnaire tous les ans indépendamment du kilométrage effectué dans l'année. Avec 50 € je change mes gants d'été, comptez le double voir le triple pour des gants hiver, un casque digne de ce nom vaut entre 250 et 650 €, sa visière un peu plus de 50€, un blouson 250 € , un gilet airbag 400€ plus l'abonnement mensuel, pantalon renforcé entre 100 et 200 € même chose pour les chaussures . Toutes ces choses ne sont pas éternel et devront être remplacées au fur et à mesure de leur usure , on considère qu'un casque doit être changé au bout de cinq ans , faites le calcul: 50€ par an sur 5 ans c'est le remplacement du casque qui va devoir être rééchelonné.cette mesure prise à la hâte sans concertation aucune et poussé par des lobbyistes écoterroristes n'apportera rien en terme de sécurité pour les deux motorisés . intéressez- vous plutôt à ces cyclistes sans casque et leur vélos sans lumière, sans catadiotres, sans assurance , habillés de sombre les jours de pluie, débouchant de nulle part , passant du trottoir à la route , aux passages piéton, et devenant les victimes d'un accident qu'ils ont provoqué mais dont ils sont les victimes plaçant la partie adverse dans le rôle du méchant motorisé juste bon à payer .

N° 963524 - Contrôle technique moto couteux et inutile  
par :

10/07/2023 12:24

j'ai appris à contrôler mon véhicule dès l'âge de 14 ans avec mon cyclomoteur pneus, chaîne , freins, pression , fuite ... au même titre que je vérifie mon casque et mes gants, mon blouson. ma moto est révisé chez le concessionnaire tous les ans indépendamment du kilométrage effectué dans l'année. Avec 50 € je change mes gants d'été, comptez le double voir le triple pour des gants hiver, un casque digne de ce nom vaut entre 250 et 650 €, sa visière un peu plus de 50€, un blouson 250 € , un gilet airbag 400€ plus l'abonnement mensuel, pantalon renforcé entre 100 et 200 € même chose pour les chaussures . Toutes ces choses ne sont pas éternel et devront être remplacées au fur et à mesure de leur usure , on considère qu'un casque doit être changé au bout de cinq ans , faites le calcul: 50€ par an sur 5 ans c'est le remplacement du casque qui va devoir être rééchelonné.cette mesure prise à la hâte sans concertation aucune et poussé par des lobbyistes écoterroristes n'apportera rien en terme de sécurité pour les deux motorisés . intéressez- vous plutôt à ces cyclistes sans casque et leur vélos sans lumière, sans catadiotres, sans assurance , habillés de sombre les jours de pluie, débouchant de nulle part , passant du trottoir à la route , aux passages piéton, et devenant les victimes d'un accident qu'ils ont provoqué mais dont ils sont les victimes plaçant la partie adverse dans le rôle du méchant motorisé juste bon à payer .

N° 963525 - Commentaires aux décrets et arrêtés relatifs à la mise en œuvre du CT des 2/3RM  
par :

10/07/2023 12:25

1) Comme chacun le sait, ce CT est inutile sauf pour les centres de CT pour lesquels il constitue une nouvelle source de chiffre d'affaire. Aussi, s'il était réellement mis en place, il serait honnête à l'issue d'une période probatoire de 2 ans, de l'abroger si l'accidentologie des 2/3RM ne diminue pas d'au moins 50 à 75%

2) Dans le cadre du suivi de la "pertinence" du CT des 2/3RM, un contrôle statistique des résultats de la pollution par émission de GES, est indispensable.

3) Mettre tous les véhicules dans une seule et même procédure de CT, débouche sur de nombreuses aberrations. Comme par exemple le contrôle du "vitrage". Que veut dire un état inacceptable ? Quel sens ça a puisque la plupart des motards ne regarde pas au travers de leur bulle, qui a un rôle de protection (pluie, vent, projections...) ?

4) autre exemple d'aberration : que veut dire "disque légèrement usé" ? Dès lors qu'on a fait 5000km, les disques, pourtant neufs, comportent des traces d'usure. Alors ? les changer tous les 5000 km ???

5) Si le CT devait se mettre en place, malgré son inutilité technique et donc uniquement en raison de l'enjeu économique qu'il représente pour les centres de CT, alors il serait indispensable que la contre-visite soit gratuite. Le CT ne devrait pas non plus dépasser les 25€ (y compris contre-visite le cas échéant). Le 2/3RM est la plupart du temps le véhicule des citoyens qui ne sont pas fortunés (et notamment jeunes en cours d'études ou de début de carrière professionnelle par exemple). Le CT serait donc dans ce cas une mesure discriminatoire envers cette catégorie de population à faible revenu.

N'oubliez pas non plus que l'usage de 2/3RM, et notamment en trafic urbain et périurbain, au-delà d'une consommation moindre que la voiture, est un moyen de fluidification du trafic global, donc de limitation des embouteillages et donc de réduction de la pollution globale. Alors ne découragez pas les possesseurs de 2/3RM de s'en servir !

6) Ne pas considérer les "délinquants" en tous genres, utilisateurs de 2/3RM (rodéo urbain...) comme des utilisateurs normaux de 2/3RM. Et vis à vis d'eux, le CT n'aura aucun impact positif, pour diverses raisons, donc n'apportera rien dans ce domaine.

7) Bien entendu, ça n'est plus un secret pour personne que l'état général des routes, leur entretien et leur gestion (gravillonnage, simple glissières dans des secteurs accidentogènes, par exemple) est une cause d'accident des 2/3RM bien supérieure à la défaillance technique. Alors un peu d'honnêteté et de courage politique SVP !

N° 963526 - Monsieur

par :

10/07/2023 12:47

Je suis contre le contrôle technique moto. Contrôle technique inutile : accident lié à l'état du véhicule <1%.

CT voté uniquement suite aux lobbyings de DERKA...et lobbyings des associations de vélo...

N° 963527 - Monsieur

par :

10/07/2023 12:49

Je suis contre le contrôle technique moto. Contrôle technique inutile : accident lié à l'état du véhicule <1%.

CT voté uniquement suite aux lobbyings de DERKA...et lobbyings des associations de vélo...

N° 963528 - delai de mise en oeuvre

par :

10/07/2023 12:55

Il est illusoire de viser une mise en application debut 2024. si le freinage est concerné les motos seront détériorées par un passage au ban de freinage à rouleaux.

N° 963529 - Contre contre technique moto

par :

10/07/2023 13:05

Quel est l'intérêt de contrôler ce qui est déjà reprimendable comme la pollution sonore .

Et qu'en est-il des centres de contrôles de leur formation ? Qui va tester les motos ? Auront-ils le permis et en cas de chute du véhicule ou autres dégradations ?

Les motards vérifient leur moto nous ne nous mettons pas en danger en 2 roues !

Et les états de route dégradés on en parle ??

Un contrôle technique pour la vente des motos oui ça serait plus judicieux .

Niveau statistiques, les motards( les vrais pas les 50

et ou scooters de jeunes des cités) ne font pas partis de la population de conducteurs en augmentation niveau accidentologie.

N° 963530 - Participation à la consultation sur le contrôle technique des 2 roues

par :

10/07/2023 13:07

Mesdames, Messieurs,

Avant de mettre en place un contrôle technique pour les motos, pour atténuer les accidents, il serait sage en priorité de :

1-Faire passer un vrai permis pour tout les 2 roues qui circulent, y compris les 50 cm<sup>3</sup> et ne pas autoriser les personnes n'ayant qu'uniquement le permis B à conduire des 2 ou 3 roues de façon anarchique sans aucune connaissance de la pratique d'un 2 roues dans la circulation.

2-L'état des routes est de plus en plus mal entretenu et ce n'est pas le CT qui changera l'état des routes.

3-J'ai personnellement 3 motos que je contrôle régulièrement avant leur emploi de façon simple (état de pneus, niveau du liquide de freins, lumière...) et qui sont en plus contrôlées à chaque entretien chez mon garagiste moto que je pense plus compétent qu'un CT car je ne peux pas me permettre de perdre une roue ou ne plus avoir de freins par exemple suite à un mauvais entretien.

4-les 2/3 des mes motos sont des motos de collection auxquelles j'apporte un soin particulier vu leurs 37 ans d'utilisation, que fera de plus le CT à part me facturer sa prestation ?

J'espère avoir donné mon avis de façon constructive.

N° 963531 - Controle technique des 2 roues a moteur

par :

10/07/2023 13:12

Le CT2RM est inutile car les motards entretiennent leurs moto de manière régulière. De plus, le maillage insuffisant des centres, préjudiciable aux ruraux, l'homologation des machines de mesures, la formation des contrôleurs, la pollution en forte régression des motos avec les normes EURO, les nuisances sonores déjà réprimandées, un contrôle technique qui ne tient pas compte des spécificités 2RM en font une obligation plus qu'inutile.

N° 963532 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 13:16

Bonjour,

Cette mesure qui pourrait être une bonne idée pour les pays où l'état des véhicules est une vraie cause d'accident ne s'applique pas en l'espèce pour les raisons suivantes.

Les polices d'assurances : les indemnisations et ou couvertes des assurances ne s'appliquent pas si le véhicule est défaillant du fait d'un défaut d'entretien.

Le bon sens motard : chaque motard sais pertinemment qu'un véhicule mal entretenu entraîne une sanction immédiate qu'est la chute.

Les statistiques : le taux d'accidentologie lié au défaut d'entretien est ridicule au regard des autres causes notamment l'état du réseau routier notamment secondaire.

Sources du projet : les sociétés de contrôle sont émettrices des rapports sur l'accidentologie lié au mauvais entretien des véhicules. Ces rapports sont limités à des régions et des périodes non représentatives de la réalité française. Manifestement le lobbyisme a porté ses fruits au niveau européen évitons d'avoir les mêmes faiblesses.

N° 963533 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

10/07/2023 13:17

Thanks for finally writing about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

et quadricycles à moteur | Consultations publiques

&#3626;&#3617;&#3633;&#3588;&#3619;&#3619;&#3633;&#3610;&#3648;&#3588;&#3619;&#3604;&#3636;&#3605;&#3615;&#3619;&#3637; &#3607;&#3633;&#3609;&#3607;&#3637;</a>

N° 963534 - Contrôle technique des 2 - 3 roues motorisés

par :

10/07/2023 13:33

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Je sais très bien les lobbys des opposant à tout type d'engins motorisés dans leurs villes ou quartier (Paris).

Mais ils ne se rendent pas compte des personnes qui non pas d'autre moyens (économique, situation géographique, ou de permis) pour circuler, aller au travail etc.. En un seul mots vivre.

Je suis motard (Harley) et 3 roues, je peut vous assurer que mes motos et scooters sont tous entretenus par les concessionnaires respectifs au moins une fois par an voir deux...

Je suis contre, le CT des 2/3 roues motorisés, c'est irresponsable de la part de Femmes et d'Hommes élus des citoyens de contraindre voir bloquer la libre circulation des personnes qui non pas d'autre moyens pour vivre...

N° 963535 - Simplement inutile

par :

10/07/2023 13:39

Étant donné qu'un problème mécanique est la cause que quasiment aucun accident chez les motos, il n'est pas nécessaire de créer un contrôle technique pour ces dernières. Il va coûter cher à mettre en place et cher pour les motards inutilement. Il serait beaucoup plus judicieux pour réduire le nombre d'accident d'éduquer les différents usagers de la route pour avoir une meilleure cohésion.

Actuellement l'anarchie qui règne dans l'espace public est le plus urgent des sujets à traiter (vélo et piétons qui sont tout puissant par exemple). Et ce n'est pas une énième pompe à fric qui réduira le nombre d'accident sur les routes et les comportements dangereux. On peut prendre l'exemple des radars qui ont été efficaces au début mais dont leur efficacité est limitée actuellement. On a beau dire que grâce à ces mesures il y a moins d'accident mais la progression technologique des voitures y est pour beaucoup mais est souvent passée sous silence. En conclusion l'instauration d'un CT 2 roues qui n'est pas accepté par leur usager n'est pas une bonne chose il faudrait décaler sa mise en place le temps de faire de l'éducation et de faire une mesure claire plutôt que de travailler dans l'urgence.

N° 963536 - Participation à la consultation du CT 2 et 3 RM

par :

10/07/2023 13:42

Madame, Monsieur, conscient de l'enjeu sécuritaire du projet, je suis néanmoins contre sur le fait de payer une somme (même inférieure à 50 euros) pour vérifier mon véhicule alors que c'est une précaution que j'effectue régulièrement puisque de ma vigilance dépend ma sécurité sur la route. Il me semble que des mesures alternatives ont été mises en place depuis quelques années et cela avait été accepté par l'Europe et je ne comprends toujours pas le revirement du Conseil d'Etat. Mais je vais essayer de rester positif et considérer qu'un C.T. peut apporter "un plus" en cas de vente d'un 2 ou 3 R.M. pour de jeunes permis qui pourraient se "faire avoir" par une catégorie d'individus mal intentionnés.

Ce qui n'empêche que, la réalisation du C.T. par des techniciens (formés en principe par un organisme certifié) n'est pas garantie, je m'explique : A la vue du grand nombre de véhicules à contrôler dans un laps de temps aussi court (V.I. avant le 1er /01/ 2017 est à réaliser au plus tard le 31/12/2024). Comment être sûr que ce ne soit pas un stagiaire en fin de formation qui prendra en charge mon véhicule et est-ce que ce dispositif mis en place à grands frais dans la précipitation, va diminuer les 0,3 à 0,5 % des défaillances techniques responsables des accidents pour les deux roues? Pourquoi n'apparaît-il pas de chiffres concernant une diminution des accidents dus aux défaillances dans les pays où le C.T. des 2 ou 3 R.M. est en vigueur depuis plus d'une décennie?

Madame, Monsieur, merci de nous laisser un moyen de s'exprimer, tout en étant convaincus que le fait de demander l'avis à quelqu'un ne change pas grand chose au fait que, l'attrait financier prime avant tout dans de nombreux domaines....

N° 963537 - pourquoi je suis contre le control technique moto

par :

10/07/2023 13:42



Depuis plus de 30 ans je suis motard et j'ai possédé plusieurs motos. Mon entourage motards fonctionnent comme moi, à savoir qu'une moto non entretenue est une moto dangereuse qui peut tout simplement vous tuer. Dès les premiers cours du permis de conduire, on nous apprend à nous servir d'une moto mais aussi d'en faire le tour méthodiquement afin de s'assurer de son état. Ainsi nous contrôlons et suivons son état au fil des jours et des kilomètres parcourus.....pneus, freins, fourche, chaîne moteur, ces éléments sont suivis car si l'un d'eux est défaillant voir hors d'usage, il nous amène à l'accident voir la mort. Notre responsabilité est encore plus grande avec un passager. De plus, suite à un accident, l'assurance peut, via un expert, évaluer les dégâts sur la moto mais constater, aussi, si la moto était bien en conformité avant sinistre. Un contrôle technique ne révélera rien de plus au motard sur sa machine mais en plus il va devoir payer pour être en conformité ; les pièces détachées, les réparations, le prix de l'essence/assurance pour une moto mais aussi l'équipement du motard sont des budgets conséquents ; y ajouter le prix du contrôle dans une période où l'on nous parle aussi de ZFE, la chasse aux motards et surtout de sa moto semble déclarée.....voilà pourquoi en c'est quelques lignes, mais aussi aux arguments avancés par la [association de motard] je suis contre ce projet. Merci d'avoir pris un peu de temps pour me lire

N° 963538 - CT moto

par :

10/07/2023 13:56

Le contrôle technique des motos ne doit pas être mis en place. Il ne sert qu'à ponctionner inutilement les motards

N° 963539 - Non à l'institution d'un contrôle technique pour motocycles

par :

10/07/2023 14:05

Mes dernières chutes en moto sont dues à du gasoil répandu sur la chaussée. À mon sens, l'état du réseau routier contribue bien plus largement à l'accidentologie des deux roues que l'état de ces mêmes véhicules. La non prise en compte des deux roues par les automobilistes fait le reste - Un relevé des fautes de chacun serait d'ailleurs particulièrement édifiant (étude que les compagnies d'assurance se garderont bien de publier)

On ne peut douter que ce projet sert donc prioritairement les intérêts des lobbies du contrôle technique et ceux du capitalisme européen sur le peuple

Il ne contribuera qu'à faire détester un peu plus l'Europe et sa fake news d'un vivre mieux sur ce continent par une partie supplémentaire de la population française.

Continuez à essayer de nous prendre pour des vaches à lait et des imbéciles...

N° 963540 - Mesure incompréhensible

par :

10/07/2023 14:15

L'essence même d'un contrôle technique est d'assurer que le véhicule n'est pas dangereux pour le conducteur et les autres usagers de la route. Les statistiques le montrent, les accidents dus à une défaillance technique représentent une part très très minime des accidents impliquant un 2RM (et ce depuis des décennies !). Dès lors, pourquoi mettre en place un CT pour les 2RM ?

La principale nuisance remontée est le bruit. Un CT n'y fera rien, il sera très facile de rendre la moto silencieuse pour le contrôle puis à nouveau bruyante par la suite.

C'est une mesure imposée par l'Europe. Certes mais certains pays de l'UE ont pu déroger.

La mesure me paraît donc absurde et inefficace.

N° 963541 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 14:21

Inutile. J'entretiens moi-même mon deux-roues et je n'ai pas besoin de personne pour effectuer un contrôle qui me coûtera 50€. Encore une taxe.

Déjà une catégorie de moto les enduro ne seront pas contrôlées porte ouverte aux délinquants fauteurs de troubles par des rodéos.

Concernant le bruit il existait une BCT brigade de contrôle technique au sein de la Police qui contrôlait la pollution et le bruit. Service dissous.

Le bruit n'est pas un organe de sécurité mais une pollution. Facile de remettre un silencieux d'échappement conforme.

Comment trois associations qui comportent peu d'adhérents et qui ne font aucune action de sécurité peuvent faire un recours au Conseil d'Etat. Quels sont les subventions et comment sont-elles accordées je me pose la question. Normalement cela doit être voté par un groupe de personnes.

Les contrôleurs seront-ils titulaires du permis moto.

Qui sera responsable en cas de chute de la moto.

Le propriétaire ne peut pénétrer dans la zone de contrôle.

En ce qui concerne le contrôle du mauvais état des motos il y a les professionnels et éventuellement les forces de l'ordre.

L'accidentologie moto qui représente un pourcentage négligeable ne sera pas occultée par le contrôle technique.

Au lieu de privilégier un contrôle technique il serait souhaitable que chaque titulaire d'un engin s'équipe en fonction de son utilisation. Baisser la TVA pour tous les équipements de sécurité.

Le mauvais état d'un deux-roues ne pardonne pas c'est la chute assurée.

Reparer le mauvais état des routes et que chaque organisme qui assure l'entretien ce conforme à la prescription du CEREMA.

L'Europe n'a jamais obligé le contrôle technique puisque il suffisait de proposer des mesures alternatives qui ont été proposées par les associations de motards [association de motard] en particulier. Celle-ci n'ont pas été prises en compte par la lenteur des pouvoirs publics. NON AU CONTROLE TECHNIQUE. INUTILE.

N° 963542 - Pourquoi rajouter encore des contrôles sur les utilisateurs citoyens

par :

10/07/2023 14:32

Ce décret repose sur l'acceptation volontaire des règles mises en place et de leur contrôle associé.

Or le non-respect des règles légales et les pratiques illégales de véhicules motorisés à 2 ou 3 roues etc... s'affranchit généralement des contrôles techniques, alors à quoi bon faire payer le "bon citoyen" si le "non-citoyen" ne le respecte pas.

Cherchons plutôt à faire respecter les fondamentaux tel que le permis adéquat et l'assurance du véhicule.

Quant au bruit irrespectueux des engins, les contrôles inopinés mais inexistants aujourd'hui seraient bien plus efficaces.

N° 963543 - Inutile et inadapté

par :

10/07/2023 14:32

Par où commencer...

Ce contrôle technique ne changera rien aux problématiques citées par les pseudo associations écologistes, lobbyistes et partiales, ça c'est dit!

Sur le fond maintenant, mon sentiment reste le même, ce contrôle est inutile car réalisé par chaque motard avant de prendre sa machine, ces contrôles quotidiens son notre assurance vie !!

Ces contrôles visuels sont simples, rapides et à la portée de tous, ils font d'ailleurs partie de la formation en moto école.

En matière de pollution sonore, la loi existe déjà mais n'est que très rarement appliquée, un contrôle technique n'y changera rien, la petite minorité de motos extra bruyantes le restera ct ou pas.

D'ailleurs il est simple de constater que ce sont en général les cyclos qui font un bruit épouvantable.

Encore une fois, c'est la majorité silencieuse qui paiera pour une minorité qui de toutes façons ne se conformera jamais à la règle.

Enfin en matière de sécurité pure plus de 95% des motos sont dans un état irréprochable même avec 20 ou 25 ans d'âge, c'est encore une petite minorité qui se permet de rouler avec des machines en mauvais état et ladite minorité n'aura que faire d'un quelconque contrôle technique et continuera de rouler quoi qu'il en soit.

Si ce gouvernement souhaite vraiment faire baisser le taux d'accident des 2 roues motorisés qu'il se penche vraiment sur le problème de l'état du réseau routier français, un des meilleurs d'Europe il y a 30 ans ,dans un état déplorable aujourd'hui et ça c'est un fait averé n'en déplaie aux lobbys ecolos !!!

Mettre l'accent sur la formation, la responsabilisation des plus jeunes aux dangers de la route,

Mettre l'accent sur l'équipement des motards avec un taux de tva réduit.

Voilà des pistes à explorer plutôt qu'une simple vignette à 50€ qui ne changera rien aux problèmes existants.

Sortez de vos bureaux et allez voir sur le terrain, la vraie vie ne se voit pas sur des tableaux Excel et ne s'apprend pas avec des rapports rédigés par des personnes partiales.

A bon entendeur....

N° 963544 - Non au CT moto

par :

10/07/2023 14:36

Nous sommes responsables et savons qu'un défaut d'entretien de nos véhicules nous bleem directement à l'accident. Aussi, je refuse ce CT car le défaut d'entretien apparaît seulement dans 0,3% des accidents moto.

N° 963545 - CT, merci !

par :

10/07/2023 14:37

Propriétaire d'un 1250 RT entretenu consciencieusement chaque année, attentif à l'état de ma moto, principalement ses "organes" de sécurité, je ne comprends pas l'obligation qui me sera faite de confier mon véhicule à un organisme dont je ne mesure pas le professionnalisme pour qu'il me taxe de X euros (on parle de 50€ pour l'instant, mais je ne doute pas que l'inflation que l'on a constatée dans le monde du CT auto fera son chemin également dans celui de la moto), pour regarder ce que mon concessionnaire (que j'ai choisi, lui) aurait fait ou n'aurait pas fait. On me dit cela va permettre de lutter contre les motos qui font du bruit, quelle blague ! le motard suffisamment bête pour faire un boucan d'enfer aura beau jeu de remettre en place ses chicanes le temps du contrôle et les enlever aussitôt sorti du CT. Le fait de devoir payer pour cela en incitera sans doute même encore plus à contourner la loi pour marquer leur opposition sur le mode puisqu'on nous prend pour des gamins, agissons comme des gamins.

Un point annexe me vient à l'esprit, quelle est cette démocratie qui fait dire à ses élus "nous sommes d'accord avec les arguments du monde motard" et voit ce conseil d'état balayer les arguments d'un revers de main ? ça me choque.

N° 963546 - Opposé au C T motos

par :

10/07/2023 14:40

L'accidentologie moto est extrêmement peu corrélée à l'état technique des motos, dont les propriétaires sont, dans leur immense majorité, très attentifs à l'état de leur véhicule. En tout état de cause, si des mesures devaient être prises, elles ne doivent pas concerner les motos d'avant 1980, qui sont détenues et souvent peu utilisées par des amateurs amoureux de vieilles mécaniques qui roulent prudemment quand ils roulent, et dont l'accidentologie est nulle.

L'argument de la transposition systématique des normes européennes n'est pas recevable, car non systématique dans les pays de l'U.E. Le gouvernement français, issu des élections, avait pris la bonne décision en 2022 en renonçant au contrôle et en renforçant les actions de prévention, disposition prévue par l'Europe. Que le Conseil d'Etat fasse du droit, pas de la politique, si vous plaît. Je suis motocycliste depuis près de 60 ans, j'ai fait des études de droit, et je ne comprendrais pas quel sens aurait un contrôle technique pour les motos anciennes que j'ai dans mon garage...alors même que certaines routes communales que j'emprunte quotidiennement sont dans un état lamentable et dangereuses. J'espère encore que le bon sens l'emportera! Cordialement.

N° 963547 -

par :

10/07/2023 14:42

Je suis opposé à la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues.

N° 963548 - Une aberration

par :

10/07/2023 14:46

Ce n'est clairement pas nécessaire. Nous sommes bien conscients que si la moto est en mauvais état, on le paie cash. Cela va d'autant plus faire doublon entre le contrôle technique et l'entretien constructeur, où les employés connaissent vraiment le modèle.

Tant qu'à faire payer le contribuable il vaudrait plutôt mieux d'investir dans la sécurité des routes...

N° 963549 - Consultation publique Contrôle technique des 2 roues et 3 roues et des quadricycles

par :

10/07/2023 14:50

Je suis contre ce contrôle technique car:

Il n'améliorera pas le risque d'accident comme les statistiques le prouvent. L'état des véhicules n'est mis en cause que dans 0.3% des accidents.

Je roule en moto ou en side car depuis 48 ans et l'état de mes véhicules n'ont jamais été mis en cause de près ou de loin dans les quelques accidents survenus durant toute cette période.

De plus je roule actuellement 2000 à 3000 km/an sur une moto de 20 ans ou un side car de 40 ans qui sont maintenus en parfait état (Je tiens à mon intégrité physique).

Je pense que cet argent dépensé pour ces contrôles ne serviront strictement à rien.

Je renouvelle donc cette opposition à ce contrôle technique.

J'en tiendrais compte aux prochaines élections comme pour la vignette en 1981.

N° 963550 - Avis sur CT roues

par :

10/07/2023 14:50

Bonjour, en tant que motard de longue date, je suis plutôt défavorable au CT car j'ai remarqué depuis longtemps que les motards font attention à l'état de leur motos.

Comme je pense qu'il semble inévitable suite aux demandes de 2 minuscules associations (on rêve !) et [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], je pense que vérifier l'éclairage, le freinage, l'état des pneus et le bruit me paraît suffisant ET SURTOUT d'y inscrire alors obligatoirement les 50 et 125cm<sup>3</sup> qui pour moi sont vraiment les moins bien entretenus !

Et l'autre point important sera de gérer les autorisations pour qu'un employé n'y connaissant rien manipule et vérifie ? Et à quel prix ?

Cordialement.

N° 963551 - CT pour les side-car, comment faire?

par :

10/07/2023 14:52

Bonjour,

Ce CT n'est absolument pas nécessaire, les accidents de 2 roues dont les défaillances technique du véhicule sont en cause représente 0,03 % des accidents (enquêtes des assurances et de la [association de motard]).

Je possède un side-car et, même si ce n'est pas obligatoire, j'ai suivi une formation sur 2 jours (association Inizide) afin de me familiariser avec cet engin.

Qu'en est-il des agents techniques des centres de contrôle, qui pour une partie n'ont même pas le permis moto. Vont-ils devoir suivre la même formation que j'ai suivi?

Pour les agents techniques qui devront passer le permis moto vont devoir attendre 2 ans avant de piloter une moto supérieur à 47 chevaux.

les centres de contrôles techniques seront-ils adaptés à la réception de side-car, qui est plus large qu'une moto mais moins qu'une voiture, ex: pont, fosse.

je vis à la campagne et je dois subir les désidératas de 3 associations parisiennes ([association], [association], [association]) sans oublier le centre de CT [réseau de contrôle technique].

Merci de m'avoir lu

Cordialement

N° 963552 - Non au CT Moto

par :

10/07/2023 14:55

Comment ne pas faire de redites sur l'inutilité de la mise en place de ce fameux CT ? c'est avec mes 35 ans de conduite régulière par tous les temps que je me positionne. Et encore une mise en place d'une usine à gaz, mieux faut placer de l'argent public, en autres , plus utilement, sérieusement (la santé par exemple).

Cordialement

N° 963553 - MA REQUÊTE CONCERNANT LE CONTROLE TECHNIQUE DES 2 ROUES MOTORISES

par :

10/07/2023 15:00

Je suis collectionneur de motos anciennes, toutes de plus de 30 ans et toutes en carte grise de collection . je trouve aberrant d'imposer un controle technique à ces véhicules ; les collectionneurs ont souvent plusieurs véhicules , et leur faire passer à tous un controle technique aura un coût non négligeable pour nombre d'entre eux; de plus , les véhicules de collection représentent un infime minorité du parc roulant de deux roues, et de surcroit , sont des vehicules dont le kilométrage annuel est extremement faible;dès lors , pourquoi " engorger " un peu plus un controle technique avec les motos de collection , alors que la mise en place de ce contrôle paraît d'ores et déjà extrêmement compliquée compte tenu du nombre de deux roues circulants;je demande donc que toutes les motos de collection de plus de trente ans d'âge , en possession d'une carte grise de collection , soient exonérés de ce contrôle.

N° 963554 - Pour quelle utilité ?

par :

10/07/2023 15:02

La mise en place de ce CT satisfera certainement l'intérêt économique de ceux qui ont été à la manœuvre depuis plus de 10 ans pour l'instaurer. A terme cela multipliera les déplacements, le risque routier, la pollution pour contrôler des véhicules propres, conformes, bien entretenus pour lesquels les organismes indépendant Français, Européens spécialisés en matière d'études environnementales (ADEME par exemple), d'étude l'accidentalité (ONISR, etc..) mais aussi les assureurs conviennent qu'un CT 2RM n'apportera pas d'amélioration sécuritaire, pas plus qu'il n'apportera d'amélioration environnementale. Et si tout ceci n'était une fois encore qu'un question de deniers ?

Risque d'abandonner à la longue l'entretien effectif et permanent d'aujourd'hui au profit d'une déresponsabilisation personnelle reportée sur le CT comme cela est le cas aujourd'hui sur les VL (plus personne ne soulève son capot moteur entre 2 CT).Cdlt

N° 963555 - Contrôle technique Moto

par :

10/07/2023 15:04

Bonjour,

je suis motard et collectionneur de moto .

Cela fait plus de trente ans que je roule en moto et je peux dire que j'ai roulé un peu tout type de motos (des années 1910 aux motos actuelles) .

Pour moi le contrôle technique est mis en place par des personnes qui ne sont ni motards ni amateurs de mécaniques mais par des chercheurs d'argent .

Le parc moto représente quel pourcentage du parc roulant ? Avec quel kilométrage à l'année ? j' ai pour ma part des motos de collection qui ne parcourent qu'à peine 200 kilomètres à l'année !!

De plus le taux d'accident responsable ( de la catégorie moto au de la de 125 CC je parle) est infime et à ma connaissance je ne connais pas de motards qui roulent avec une moto hors d'usage ou

défectueuse sur le plan élément de sécurité ( il en existe peut-être mais ils doivent être très marginaux) .

Les centres de contrôle technique vont être tenus par qui ? par des gens qui n'auront que peu connaissances techniques et mécaniques car la moto est un monde de passionnés !! pas de commerciaux !!! Les motards sont bienveillants de leurs mécaniques , ils n' attendent pas d'aller jusqu'à l' accident pour réaliser les entretiens !!!

En cas de casses moteurs ou autres lors des contrôles techniques qui paie les réparations car la moto est une mécanique fragile et très onéreuse !!!!! or il ne s'agirait pas de pousser de vieilles motos au delà de leurs limites!!!

Qu'il y ait un organisme qui vérifie les motos par le biais de concessionnaires agréés avant une vente pour avoir un état des "lieux" afin de rassurer le potentiel acheteur ainsi que le vendeur pourquoi pas !! mais a rediscuter !!!

Que l'on résolve les problèmes de l'aviation commerciale et touristique ( prix des billets low coast , site de vente en ligne qui expédient en mois de 48 heures !!!!!.....) , des super tankers qui carburent au fioul lourds "dégazant" je ne sais ou !!!! avec des bilans carbone plus que catastrophique et après il sera temps de voir un CT Moto!!!!

Motardement vôtre.

N° 963556 - control technique

par :

10/07/2023 15:09

je vois pas l'intérêt de faire un control technique , quand on roule on c'est très bien si on un accident à cause d'une défaillance mécanique , on va payer très chère...

je veut bien payer un controle technique si vous refaite les routes , parce que les nids de poules , les gravillons, les dos dane voila quoi....

N° 963557 - CT 2 RM

par :

10/07/2023 15:18

Bonjour,

Je ne me fais aucune illusion quant à la prise en compte de cette consultation, la mise en place de ce CT étant bien évidemment déjà actée.

Ceci étant, les motards sont des utilisateurs responsables qui sont pleinement conscients que de ne pas entretenir leur moto les mènera à l'accident. C'est pourquoi moins de 0,5% des accidents de moto sont dus à son mauvais entretien (à mettre en rapport avec 30 % des accidents de moto qui sont dus au mauvais état de l'infrastructure routière, cherchez l'erreur) et vous le savez très bien.

Alors que ce soit tous les 3 ans et 50 € ne changera strictement rien à aujourd'hui, si ce n'est d'avoir

répondu au lobbying des sociétés de CT et de certaines associations en mal de notoriété dont les conflits d'intérêt sont pour le moins troublant.

Le motif de la sécurité des motards est de la poudre aux yeux car ils s'en occupent excellemment bien eux-mêmes, quant au bruit et à la pollution, le code de la route donne les moyens aux forces de l'ordre d'y remédier tout en sachant que ceux qui interviennent sur leur pot d'échappement, source de bruit et de pollution, en ont pour quelques secondes à remettre leur machine aux normes avant le contrôle. Le CT sera donc inopérant sur ces points.

La commission européenne a laissé la possibilité aux états d'une mise en place de mesures alternatives, la Finlande, l'Irlande et les Pays-Bas l'ont fait, la France l'avait mis sur pied avec M. Djebbari, la FFM et la [association de motard]. M. Macron ainsi que le Sénat et l'Assemblée Nationale s'étaient prononcés contre le CT mais le Conseil d'Etat s'est rangé à l'avis de trois associations de bobos pseudo-écologistes, à se demander quelle considération est donnée à la représentation nationale et qui dirige dans ce pays.

C'est pourquoi les motards sont massivement contre le CT et demandent qu'un décret mettant en place les mesures alternatives soit publié, enterrant définitivement le CT.

N° 963558 - CT motos

par :

10/07/2023 15:18

je suis sortie de la maternité dans le side car de mon père, j'ai maintenant 30 ans, le CT moto est absolument inutile car les motards que j'ai rencontrés sont des gens soucieux de leur sécurité et leurs véhicules sont entretenus avec soins, pour rappel dans moins de 0,3% des accidents motos l'état du véhicule est partiellement responsable ! par contre il nous est arrivé bien souvent de risquer l'accident suite à un trou ou une mauvaise signalisation de la route, les "ralentisseurs" hors normes sont de plus en plus non conformes aux directives du code de la route et sources de nombreux problèmes sur une moto les éléments de sécurité sont immédiatement visibles et facile d'accès , les 2 roues motorisés facilitent la circulation dans les agglomérations et participent grandement à la baisse du CO2 dans les grandes villes

N° 963559 - CT motos

par :

10/07/2023 15:19

je suis sortie de la maternité dans le side car de mon père, j'ai maintenant 30 ans, le CT moto est absolument inutile car les motards que j'ai rencontrés sont des gens soucieux de leur sécurité et leurs véhicules sont entretenus avec soins, pour rappel dans moins de 0,3% des accidents motos l'état du véhicule est partiellement responsable ! par contre il nous est arrivé bien souvent de risquer l'accident suite à un trou ou une mauvaise signalisation de la route, les "ralentisseurs" hors normes sont de plus en plus non conformes aux directives du code de la route et sources de nombreux problèmes sur une moto les éléments de sécurité sont immédiatement visibles et facile d'accès , les 2 roues motorisés facilitent la circulation dans les agglomérations et participent grandement à la baisse du CO2 dans les grandes villes

N° 963560 - QUE D'INTERROGATIONS SUR CETTE MESURE SCELERATE !!!!!

par :

10/07/2023 15:21

Après des années de lutte, considéré inutile, les motards se voient malheureusement imposer un CT pour leur machine....



Les représentants de l'Etat et ceux qui réclament ce CT méconnaissent vraiment les motards car l'immense majorité d'entre eux sont largement conscients que, de l'état de leur monture, dépend leur vie.

Comment imaginé un motard prendre la route avec des pneus usagés ou tout autre défaut rendant sa machine dangereuse.

Lors du passage du permis, une épreuve « mécanique » est passée pour motiver les motards à faire une check-list avant de prendre la route... est ce le cas pour les conducteurs de 4 roues ?... non !!

Ceci est prouvé car seulement 0.3 % des accidents avec blessures corporelles est relevé : un motard ne prend pas le guidon si sa machine présente un défaut.

La mise en place d'un CT en si peu de temps sera générateur d'approximations quant au nombre de centres et la qualité de ceux-ci pouvant être opérationnels à la date prévue. Le maillage territorial sera-t-il suffisant ???

Il y aura donc forcément des cafouillages dus au flou artistique de la définition de quels seront les points à contrôler, de la présence impérative d'un manipulateur ayant le permis moto pour manœuvrer les machines lors de ce contrôle (tout en espérant que ce point est pris en compte)

Les opérations semblent être issues du CT des 4 roues, vraiment pas rassurant car les caractéristiques sont foncièrement différentes...

Le fondement même de ce CT peut être remis en cause si on considère le volet environnemental. En effet, les 2 roues ont largement rattrapés leur retard quant aux émissions polluantes. Les véhicules livrés sont désormais EURO 6... L'AEME a constaté cet état de fait.

De plus, une moto pour aller d'un point A à un point B, en ville ou banlieue, se déplace plus vite qu'une voiture grâce à son encombrement moindre et la possibilité d'inter files là où cela est autorisé.

Pour ce qui concerne la pollution sonore qui est mise en avant pour justifier ce CT, les forces de l'ordre exercent déjà des contrôles sévères sur ce point. Et puis, lorsqu'on connaît la facilité de démontage -remontage d'un système d'échappement sur un 2 roues, qu'est qui empêchera le pilote de remettre en conformité son 2 roues pour le CT pour, ensuite, remettre son pot non homologué ?? Rien !

Les ZFE sont extrêmement punitives pour les motards qui se servent de leurs machines au quotidien ; pourquoi alors cette nouvelle punition qui va encore plus fragiliser les motards à faibles moyens et qui devront s'acquitter d'une nouvelle taxe.

Enfin je terminerais en m'étonnant que la promesse de notre Président de la République, M. MACRON ait été galvaudée sous l'action de 3 associations dont l'opacité et les conflits d'intérêt sont évidents en déposant un recours au Conseil d'Etat, lequel n'a pas la capacité à juger du bien fondé de cette décision de dédire M. MACRON.

En conclusion je demande donc que cette mesure soit abandonnée, sachant que des propositions visant à diminuer l'accidentalité ont été proposées au Ministre des transports, M. Clément BEAUNE, lesquelles étaient en conformité avec la Directive européenne qui laissait le choix entre CT et propositions d'amélioration de la Sécurité Routière

N° 963561 - Monsieur

par :

10/07/2023 15:24

Il aurait été préférable de faire un contrôle technique simplement lors d'une vente d'un véhicule de plus de 4 ans !

N° 963562 - non au contrôle technique

par :

10/07/2023 15:26

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparée depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 963563 - non au controle

par :

10/07/2023 15:28

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparée depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 963564 - Contrôle technique moto.

par :

10/07/2023 15:37

Bonjour, c'est par une insistance déplorable de la part de certains dirigeants (es) qui prennent des décisions sans connaître le plan technique la valeur du deux et trois roues..... N'est il pas plus judicieux de décider quoique ce soit, aux différentes fédérations motos et en concertations des professionnels de la mécanique ?? Nous nous dirigeons vers une absurdité et une limite supplémentaire de Liberté, car le deux et trois roues est tout d'abord une Passion et non une logique de déplacement contrairement à l'auto..... Cordialement ; DM

N° 963565 - Le bon racquet

par :

10/07/2023 15:39

Si vous mettiez autant d'efforts à lutter contre les émeutes , la drogue dans les cités , l'islamisation en France . Qu'est ce que nous français l'on seraient bien en France . Mais taper sur ceux qui bossent en engraisant des actionnaires , ça vous savez faire et en avez que faire de l'avis du peuple !!!!!

N° 963566 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 15:46

Comment pouvez-vous tester le freinage d'un cyclomoteur de moins de 100 kg équipé de pneu type enduro au banc , il n'y a pas assez de poids et de grip sur ce véhicule pour avoir une mesure précise et réel . Comment garantir la sécurité des contrôleurs à la mise en route des motos non équipée de démarreur électrique. Le déplacement au pas de la majorité des grosses cylindrées est très délicat, le risque d'accident est très élevé, certaines motos ne sont accessibles qu'à des personnes mesurant plus d'1,85 mètre , le risque est réel à manipuler ces machines moteur à l'arrêt, la perte d'équilibre pour avoir de graves conséquences

N° 963567 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 15:47

Bonjour

Tout d'abord merci de vous préoccuper de la sécurité des motards car il est évident que nous sommes beaucoup plus vulnérable que les millions de camions qui roulent chaque jour en France.

Pour 99.9% des motards la moto est une passion avant d'être un objet utile. Nous en prenons soin chaque jour ou presque. tout est visible, la moindre fuite ou la moindre éraflure nous inquiète. nous savons que la chute est souvent fatale, nous ne sommes pas des kamikazes pour preuve, l'état des motos n'est que très rarement la cause d'un accident.

Si vous tenez à protéger les motards c'est vers le réseau routier et les comportements des autres usagers qu'il faut se tourner. Des graviers sont responsables d'accidents graves chaque année. Ces graviers tuent plus que les motos en mauvais état.

Je tiens également à souligner le cas de collectionneur comme moi nous avons parfois 10 ou 20 motos toutes en parfait état et qui ne roulent que quelques centaines de kilomètres par an. Allons nous devoir nous aussi nous plier au contrôle technique.

Qu'est ce qui justifie d'apporter une moto tous les 1000 km au contrôle technique?

J'ai 50 ans je roule en 2 roues presque chaque jour depuis 35 ans, je n'ai jamais eu d'accident du à ma moto mais toujours à un tiers. Je n'ai jamais eu une contravention en moto et nous sommes beaucoup dans cette situation

En resume, nous tenons à nos machines mais aussi à nos vies. Nous savons que c'est dangereux et nous faisons deja tout pour minimiser les risques sans avoir besoin de la sanction d'un controle technique.

Je preferais payer pour un reseau routier plus sure plutot que de donner mon argent à une societe privé qui ne m'apportera rien

Merci de revoir votre projet

N° 963568 - participation a la consultation concernant la mise en place du contrôle technique

par :

10/07/2023 15:48

Bonjour

Quelques questions sur le projet.

- 1) Les contrôleurs devront ont ils avoir le permis moto?.
- 2) Dans le cas de véhicules sans démarrage électrique, étant donné que dans un centre de contrôle le public n'a pas l'autorisation d'accès.?
- 3) Le centre de contrôle devra prendre une assurance spécifique afin que le véhicule soit assuré pour le contrôle, également en cas de dégradations.
- 4) Une formation supplémentaires des contrôleurs technique devra être obligatoire pour les deux, trois et quatre roues.?
- 5) Concernant les émissions sonores, les véhicules dont les équipements d'origine ne se fabriquent plus, et sont obligatoirement en adaptable seront ils pris en compte.
- 6) Tous les centre de contrôle seront ils obligés de s'équiper afin de répondre a cette obligation.?

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ses quelques questions

Bonne Route a Tous.

N° 963569 - participation a la consultation concernant la mise en place du contrôle technique

par :

10/07/2023 15:50

Bonjour

Quelques questions sur le projet.

- 1) Les contrôleurs devront ont ils avoir le permis moto?.
- 2) Dans le cas de véhicules sans démarrage électrique, étant donné que dans un centre de contrôle le public n'a pas l'autorisation d'accès.?
- 3) Le centre de contrôle devra prendre une assurance spécifique afin que le véhicule soit assuré pour le contrôle, également en cas de dégradations.
- 4) Une formation supplémentaires des contrôleurs technique devra être obligatoire pour les deux, trois et quatre roues.?
- 5) Concernant les émissions sonores, les véhicules dont les équipements d'origine ne se fabriquent plus, et sont obligatoirement en adaptable seront ils pris en compte.
- 6) Tous les centre de contrôle seront ils obligés de s'équiper afin de répondre a cette obligation.?

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ses quelques questions

Bonne Route a Tous.

N° 963570 - CT motos

par :

10/07/2023 15:50

Bonjour,

Je suis totalement contre le CT moto, car inutile non applicable aux motos.

Le travail sur les infrastructures des routes et le bon état de ces routes serait sans doute plus judicieux.

Merci.

N° 963571 - Controle 2 roues

par :

10/07/2023 15:53

Inutile encore une vache à lait

N° 963572 - CT moto

par :

10/07/2023 15:56

Bonjour,

Je ne m'exprime en general jamais sur les sujets de sociétés, mais aujourd'hui je sors du silence pour vous faire part de mon indignation.

Ce CT est une abberation et une injustice. Quel est le motard sensé qui oserez prendre sa moto défectueuse ? En plus, le motard est en général un passionné et sa moto est toujours très bien entretenu car c'est un objet passionnel contrairement à la voiture qui est uniquement utilitaire. Instaurer un CT doit avoir des raisons, hors on sait que la population motardes à augmenter de 30% ces dernières années et l'accidentologie a baissé de presque 20% dans le même temps. Par ailleurs des études ont montré que le mauvais entretien d'une moto dans les accidents n'intervient que dans moins d'1% des cas !

De plus, il n'y a pas besoin d'un spécialiste pour contrôler ses organes de sécurité sur une moto. Tout est visible et accessible immédiatement...

Ce CT comme pour les retraites sera vécu comme une injustice et un moyen mis en place pour prendre encore de l'argent aux français...

Ne pourrait t'on pas avoir le courage, pour une fois de dire, aux partisans du CT (assoc [association], [association]er et autres...), que ce CT est inutile et injuste.

A la limite, mettre en place un CT à la revente serait plus utile pour contrôler les éventuels défauts...quoique un professionnel à déjà obligation de vendre un produit conforme à la loi....!

Soyez raisonnable et sincères et les motards vous seront reconnaissant de ne pas alourdir encore leur budget déjà très serré !

Cordialement.

N° 963573 - Réserves sur ce contrôle techniques motos

par :

10/07/2023 15:59

Possesseur d'un monocylindre de 600 cm3 à démarrage par kickstarter et à refroidissement par air, j'émet des réserves sur la difficulté de faire partir le moteur sans risquer des retours de kick qui peuvent d'avérer dangereux .

Le second point concerne la nécessité que la moto roule pour que le moteur soit correctement refroidi afin d'éviter une casse moteur ou une fissuration de la culasse.

Il sera obligatoire de placer la moto dans un flux d'air continu afin d'éviter ce " désagrément".

N° 963574 - pour les collectionneurs

par :

10/07/2023 15:59

Je suis un collectionneur de motos, side car , voiture et camions. Je n'ai jamais eu d'accidents avec ma flotte car ma sécurité et celle des autres dépend de l'état de mes véhicules. Résultat depuis environ trente ans je dispose de mes véhicules ainsi que l'ensemble de la population car ils se retrouvent dans des films ou téléfilms d'époque sans que jamais je n'ai provoqué d'accident ni pour ma personne ni pour le autres.

Avec vos contrôles, c'est la mort du parc de collection car il me sera impossible en plus de maintenir en bon état mes véhicules, de payer des contrôles tous les cinq ans.

Franchement je suis outré qu'un gouvernement ou l'Europe puisse obéir a des lobbyings comme [réseau de contrôle technique]. J'espère que vous pourrais trouver une solution à la problématique des collectionneurs qui ne pourront investir en plus du maintiens de leurs flottes dans des CT bidons.

N° 963576 - Sans titre

par :

10/07/2023 16:11

Je suis un collectionneur de motos, side car , voiture et camions. Je n'ai jamais eu d'accidents avec ma flotte car ma sécurité et celle des autres dépend de l'état de mes véhicules. Résultat depuis environ trente ans je dispose de mes véhicules ainsi que l'ensemble de la population car ils se retrouvent dans des films ou téléfilms d'époque sans que jamais je n'ai provoqué d'accident ni pour ma personne ni pour le autres.

Avec vos contrôles, c'est la mort du parc de collection car il me sera impossible en plus de maintenir en bon état mes véhicules, de payer des contrôles tous les cinq ans.

Franchement je suis outré qu'un gouvernement ou l'Europe puisse obéir a des lobbyings comme [réseau de contrôle technique]. J'espère que vous pourrais trouver une solution à la problématique des collectionneurs qui ne pourront investir en plus du maintiens de leurs flottes dans des CT bidons.

N° 963577 - Utilisateur de 2 roues motorisés

par :

10/07/2023 16:12

Bonjour, je me permets de participer à cette consultation en tant qu'utilisateur de 2 roues motorisées. J'apprécie l'attention que porte l'état à ma sécurité, toutefois je ne vois pas en quoi le contrôle technique va y contribuer. Je suis titulaire du permis A depuis 2006 et, à mon sens, les dangers liés a la pratique de la moto sont les suivants : = L'état général du réseau routier secondaire (trou, gravier, accotement...) = Les mauvais comportements de la part de certains usagers eux-mêmes, motard comme automobilistes et cyclistes. = Le manque de formation des pratiquants débutants, en effet au-delà du passage du permis A il n'existe, à ma connaissance, aucun organisme permettant d'acquérir de l'expérience en toute sécurité. = Le manque de protections des motards. Par choix ou par manque de moyens, je croise souvent des motards qui, à mon sens, ne sont pas suffisamment protégés. Les dangers liés à l'utilisation des 2 roues motorisées comportant des défaillances techniques sont, d'après moi, inexistantes. En effet, contrairement à une voiture, une moto circule en équilibre sur 2 roues, une défaillance au niveau de la suspension, du freinage, de l'entrainement ou même du moteur se traduit quasi systématiquement par une chute. Les motos étant majoritairement utilisées pour un usage de loisir, le facteur de nécessité ne rentre pas en compte ici. Pour conclure, le contrôle technique moto ne répondant à aucun des dangers cités précédemment il est, à mon avis, inutile voire totalement contre productif. Si la sécurité des motards est la priorité dans ce dossier d'autres pistes doivent être étudiées. Des aides pour l'achat de

matériel de sécurité (blouson, bottes, airbag), des stages de perfectionnement pris en charge par les assurances etc.. Merci

N° 963579 - Contrôle technique deux roues motorisés

par :

10/07/2023 16:15

Je suis contre la mise en place d'un contrôle technique sous la responsabilité de centres agréés pour les raisons suivantes :

- La périodicité des révisions des motos est plus fréquente que celle des voitures ; elle est souvent annuelle ;
- La protection du pilote d'une moto est nettement moins élevée que celle du conducteur d'une voiture ; il/elle aura donc naturellement plus tendance à s'assurer que son véhicule est en bon état de fonctionnement ;
- Mon concessionnaire est le mieux placé pour analyser l'état de ma moto et me recommander les éventuelles réparations à faire pour ma propre sécurité ; je n'ai pas besoin qu'un autre organisme vienne doubler ce contrôle.
- Je pense que ceux qui roulent sur une moto en mauvais état ne fréquenteraient pas les centres de contrôle techniques ! Les moins dangereux ont peut-être un permis et une assurance, mais l'éventuel caractère obligatoire d'un contrôle serait sans effet sur leur prise de conscience de la gravité de leur comportement.
- Au plan nuisance sonore, la mise en place d'un contrôle technique en Allemagne n'a pas amélioré la situation ; croire que cette mesure aurait aucune incidence sur ceux qui n'ont pas un comportement civique me semble d'une grande naïveté.

La mise en place d'un contrôle technique obligatoire me semble ne devoir pénaliser que ceux qui entretiennent régulièrement leur véhicule et respectent autrui. Que l'on sanctionne très fortement les autres lors des contrôles de police serait une mesure autrement plus efficace.

N° 963580 - Contrôle technique 2 et 3 roues motorisés.

par :

10/07/2023 16:16

Bonjour,

Motard depuis plus de 40 ans, je me permets de donner mon avis.

après de nombreux contrôles automobiles, et au vu du manque de sérieux et d'impartialité de certains contrôleurs, je trouve totalement infondé la proposition d'un contrôle technique 2 roues.

Notre sécurité passe en premier par un entretien suivi de nos machines (et d'un entretien aussi sérieux du réseau routier de notre pays...), et le peu de connaissance que nos contrôleurs pourraient apprendre en un temps limité (question de coût encore), ne favorise en rien une confiance dans ces centres de CT, et si ce n'est que pour faire un contrôle sonomètre (au prix d'un CT), les radars acoustiques actuels feront aussi bien ce travail et rapporteront bien plus à l'état.

Les premières choses à entreprendre pour notre sécurité seraient:

Un entretien sérieux de notre réseau routier,

Une sensibilisation à la conduite d'un 2 roues lors des cours de conduite,

Une surveillance accrue des vendeurs de pièces frauduleuses ou non conformes,

Une baisse de TVA sur tout les équipements de sécurité,

Une présence policière de sensibilisation plus importante (stages, pédagogie,...)

Cordialement

N° 963581 - Ct moto

par :

10/07/2023 16:16

Occupez-vous de l'état des routes et je m'occupe du bon état de ma moto

N° 963582 - contrôle moto absurde

par :

10/07/2023 16:16

Le contrôle moto je le fais déjà, seul la pollution et le bruit que je ne peux pas faire. Le reste si je ne le fais pas régulièrement je risque la chute. Ce contrôle tout les 5 ans puis les 3 ans est donc absurde. pour le bruit, je pense que celui qui est en infraction, il ne se présentera pas comme ça. Quant-à la pollution vu la faible émission, je ne pense pas que les moto soient un danger pour la planète. Les forces de l'ordre ont des outils pour réprimander les contrevenants, pour embêter ceux qui sont en règle.

N° 963583 - Etat des routes et équipements

par :

10/07/2023 16:32

Le contrôle technique pour les motos est inutile. Les motards entretiennent leurs montures, contrairement à l'état qui ne fait pas le nécessaire pour avoir des routes saines.

Ne faudrait il pas s'occuper plutôt de l'équipement obligatoire. A ce jour seul le casque et les gants le sont.

Claquettes et short autorisé. Chercher l'erreur.

Vous voulez la sécurité ou de l'argent ????

N° 963584 - Honteux

par :

10/07/2023 16:33

Quand on voit l'état de nos routes entretenu avec l'argent public, et que seulement 0,3% des accidents des deux roues sont dus à des défaillances techniques du véhicule, on comprend encore une fois qu'il ne s'agit que d'une question d'argent et de petits arrangements. Avec en plus la dictature européenne qui prive la France de sa souveraineté, tout simplement honteux !

N° 963585 - quel objectifs pour ce CT moto?

par :

10/07/2023 16:37

Je suis contre ce CT moto, pour les raisons suivantes:

Cette consultation est classée sous la rubrique "énergie climat".

Cela paraît inconsistant étant donné que cela ne semble concerner que les points de sécurité si aucun point de non-conformité sur la pollution est vérifié.

Si l'objectif est la sécurité, les chiffres (et mon expérience personnelle de motard occasionnel) montre que l'accidentologie principale des motos n'est pas liée à l'entretien, la défektivité ou l'usure des véhicules (on ressent et on est très vigilant quand au bon fonctionnement de sa moto, quel motard continuera à piloter une moto dangereuse?). Donc ce CT moto ne devrait apporter aucun gain significatif.



Le seul point que je peut comprendre concerne les nuisances sonores des machines ayant eu une modification volontaire et non homologuée du système d'échappement, mais la aussi, le CT n'apportera pas grand chose car il suffit de remonter le pot d'échappement d'origine pour passer le control (rapide à faire).

N° 963586 - Ct obligatoire pour les 49,9cm3

par :

10/07/2023 16:41

Étant professionnel je peux vous assurer que plus de 50 pour cent des deux roues de moins de 125cm3 sont potentiellement dangereux, incroyable le nombre de scooters ou de 50cm3, qui sont des « corbillards roulants ». Alors que pour les motos, à partir de 125cm3 ...On peut constater que moins de 1 pour cent des motos que nous rentrons en atelier, peuvent être considérées comme dangereuses.

N° 963587 - Avis Contrôle technique 2RM

par :

10/07/2023 16:41

Je possède le permis voiture depuis 28 ans et je n'ai jamais eu d'accident.

j'ai passé le permis moto il y a 3 ans, possédé 4 motos différentes, toutes dans un état irréprochables ; et j'ai déjà eu 2 accidents dues à un défaut d'entretien des routes !!!

mes véhicules ont toujours suivis un entretien rigoureux chez des professionnels, et sont contrôlés par mes soins avant et après chaque sortie ; et j'appréhende fortement la possibilité de devoir laisser une personne non professionnelle du monde du 2 roues (ou trop peu qualifiée) manipuler mon "précieux véhicule" !

Je suis donc contre l'application de ce contrôle technique, du moins tant que l'état des routes ne sera pas aussi irréprochable que l'état de mes véhicules.

Je vis dans une grande ville de province (Grenoble) et j'ai l'impression que la motivation principale de ce contrôle technique ne concerne, encore une fois, que le microcosme de l'agglomération francilienne ...

N° 963588 - controle technique des motos inutile et dangereux pour nos motos

par :

10/07/2023 16:55

bonjour,

je pratique la moto depuis mes 16 ans, j en ai actuellement 63...

je ne compte plus le nombre de motos que j ai pu utiliser. J en ai toujours assurer l entretien et je pense pouvoir affirmer être très compétent en la matière.

Je n'ai jamais eu d'accident ou même subit de chute à cause d'un défaut d'entretien.

Mes motos (trail, enduro et trial) sont tout à fait conformes en terme de pollution et bruit.

Il est évident qu'il me sera impossible de présenter ma moto d'enduro et de trial (utilisées à 90% dans les chemins avec une moyenne kilométrique annuelle inférieure à 500km...) à un quelconque contrôle puisque ces véhicules achetés d'occasion, sont démunis de clignotants, klaxon, rétroviseurs: accessoires inutiles pour circuler dans les chemins, fragiles et dangereux en cas de chute même à faible vitesse! Je précise que je ne pratique plus la compétition depuis longtemps et ne suis pas titulaire d'une licence sportive FFM (pratique de randonnée loisir uniquement).

Quant à mon trail, lui utilisé uniquement sur route, il est parfaitement conforme mais je me vois mal confier une moto de 250 kg à un contrôleur dénué de toute expérience moto et non titulaire du permis moto: quid si il fait tomber ma moto ou a un accident avec?

De plus je ne fais guère plus de 3000km par an: la périodicité d'un contrôle devrait tenir compte du kilométrage et donc de l'état d'usure global du véhicule

Dernier point: je reside à la campagne, à plus de 50km (plus d'une heure aller) de la première ville qui serait susceptible d'avoir un centre de contrôle moto: le cout, la perte de temps et d'énergie sont à réévaluer.

Cordialement

N° 963590 - controle inutile

par :

10/07/2023 17:03

le controle ne servira à rien , ca va favoriser les concessionnaires qui présentent beaucoup de véhicules , c'est comme pour les voitures

- les meilleurs controleurs ce sont les conducteurs eux mêmes car plus soucieux de leur sécurité
- les controleurs ont toujours une responsabilité limité donc pas de confiance
- il vaudrait mieux faire des stages sur la sécurités des pilotes et leur materiel
- pour moi c'est l'état des routes qui est le plus dangereux
- faire une auto attestation de l'etat du véhicule en responsabilisant le conducteur
- le controle n'aura aucune valeur securitaire pour moi aucune confiance en qui que ce soit quand il s'agit de jouer sa vie
- c'est juste pour payer quelque chose d'inutile....

N° 963591 - Point de contrôle

par :

10/07/2023 17:06

Du fait du très faible impact de l'état de fonctionnement des véhicules à deux roues motorisés impliqués dans des accidents (0.7% selon une étude des assurances) les points de contrôle sur ces deux roues doivent être allégés au maximum avec un coût restreint afin de ne pas impacter les utilisateurs qui déjà prennent soin de leurs véhicules. La plupart des reportages télévisés concernant des débordements avec des deux roues motorisés montrent des véhicules non homologués pour la voie publique. La mise en place d'un contrôle technique n'aura donc aucune incidence sur ces débordements. Seul l'application de la loi par les forces de l'ordre peut réduire les nuisances. De plus le kilométrage annuel moyen des deux roues motorisés est très faible, ils n'ont qu'une faible incidence sur la pollution en ville sans compter le fait qu'il ne sont pas bloqué dans les embouteillages et que donc pour un trajet équivalent leur temps de fonctionnement est réduit comparé à un véhicule à 4 roues.

N° 963592 - L'absurdité du CT moto

par :

10/07/2023 17:12

J'ai 66 ans, cela fait 50 que je pratique le 2 roues. J'ai toujours pris soin de mon véhicule. A chaque grand départ et arrivée. Je suis quelqu'un de responsable et tiens trop à la vie car en moto je le sais qu'on a pas le droit à l'erreur. Payer 50 euros pour un contrôle visuel ce que je fais régulièrement ne m'apportera rien de plus. J'emmène ma moto régulièrement chez le mecano pour révision.

N° 963594 - CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

10/07/2023 17:22

Messieurs j'ai 62 ans je suis jeune motarde hé oui j'ai passé le permis moto il y a un peu plus de deux ans. certes je n'ai pas l'expérience des vieux de la vieille mais j'ai pu constater certaines choses, déjà en tout premier lieu : l'état des routes devient impossible dangereuse voir traitresse pour les motards entre les gravillons les nids de poule les ralentisseurs les "pansements" de bitume qui représente un vrai challenge de rouler sans "prendre une gamelle", ensuite l'irrespect des conducteurs automobiles qui ignorent ne voient pas (occuper sur leur téléphone" les motards, je peux aussi vous affirmer puisque je le pratique et l'ai vu faire qu'un motard ne pose pas les fesses sur sa moto sans avoir au préalable fait les controles adéquats avant de partir rouler. C'est pour cela que je demande une évaluation de l'efficacité du controle technique (que vs proposez) sur la sécurité des usagers avec une possibilité de modification, je demande de même a ce que soit mis en places des mesures alternatives entre autre sur la sécurité et l'état des routes y compris les glissières véritables guillotines.

En ce qui concerne la pollution les constructeurs de 2 roues ont rattrapé leur retard sur les normes euro, il est clair qu'un 2 roues à l'heure actuelle entraine moins de pollution car trajet plus court, son encombrement sur le réseau routier est moindre et fluidifie le trafic et par ricochet permet aux autres usagers (a 4 roues) de réduire leurs émissions polluantes. pour ce qui est des nuisances sonores fort dommageables j'en conviens, mais qui ne concerne qu'un faible pourcentage de motards il me semble que des radars ainsi que des opérations de controles ont déjà été mis en place dans ce sens.

Enfin je trouve le tarif de ce controle tout a fait exorbitant 50 euros pour un controle qu'un motard effectue de lui-meme à chaque utilisation c'est un peu pousser le bouchon .....

Enfin il est inutile mais quand même d'évoquer le faible pourcentage attribué aux défaillances techniques du véhicule 2 roues 0,3 % qui ne justifie en aucun cas la mise en place du controle technique.

Avec mes remerciements d'avoir pris le temps de me lire

N° 963595 - Inutilité du CT deux roues motorisés

par :

10/07/2023 17:27

Bonjour Madame, Monsieur;

Étant motard depuis plus de 30 ans maintenant et titulaire d'un CAP de mécanicien moto, j'ai toujours entretenu ou fais entretenir mes motos dans le respect de ma sécurité ainsi que celle des autres. Il est d'ailleurs bon de rappeler que les accidents dus au mauvais entretien des véhicules sont vraiment infimes (de l'ordre de 0.3% suivant les assureurs). Les motards n'ayant pas de carrosserie pour les protéger sont très attentifs au bon état de leur véhicule. D'autre part, habitant dans un département rural, la répartition des centres de contrôle va poser un problème de distance surtout pour les plus petites cylindrées. En effet on voit mal un "jeune" avec un 50 cm<sup>3</sup> faire 100 ou 150 kms aller/retour pour un simple contrôle. De plus , ramené au nombres de véhicules concernés, cela va générer un surplus de pollution. Les soit disant associations "écologiques" n'ont donc pas pensé à ce problème. Il est vrai qu'elles sont basées en région Parisienne et se croient donc aptes à prendre des décisions pour toute la France. Mon grand père disait "Paris n'est pas la France et la France ne se résume pas à Paris". Enfin je finirais mon commentaire par une réflexion sur les associations et les lobbys qui sont parties prenantes dans ce dossier. Quand les intérêts financiers de certains passent avant la sécurité et le bien être de la majorité on peut dire que la société est vraiment sur une pente descendante.

Cordialement

N° 963596 - Contrôle technique 2RM

par :

10/07/2023 17:27

Bonjour,

Je suis fondamentalement contre le CT des 2RM.

En effet, je possède 2 motos:

- la première est une moto qui sera dans peu de temps éligible dans la catégorie des motos de collection. C'est une moto dans un état concours, scrupuleusement entretenue. Son seul équivalent est une moto que l'on aurait réceptionnée à l'état neuf.

Alors pourquoi devrais-je payer ne serait-ce qu'un seul euro à un lobby du contrôle technique ?

Les quelques fois où je me suis fait arrêter par les forces de l'ordre, c'était pour en obtenir des éloges tant ils étaient admiratifs de cette machine.

- ma seconde moto est une moto récente de 2019 entretenue annuellement par mon concessionnaire. Il la connaît par cœur et là, une fois de plus, pourquoi devrais-je me faire délester d'un seul euro supplémentaire alors que je dépense entre 400 et 750€ tous les ans pour me sentir en sécurité avec mon engin ?

Oui, je n'hésite pas à vous dire que j'ai vraiment le sentiment de me faire racketter.

La circulation des 2RM a augmenté de 30% en quelques années et le taux d'accidents a baissé de 19% dans cette même période.

Regardez ce qui se passe pour les véhicules automobiles, utilitaires, etc ... certaines sont de vraies épaves et possèdent pourtant leurs CT !

Et bien non, mes motos ne sont pas assimilables à ces poubelles contrôlées par des "professionnels" voyous dont la seule cause est l'argent ... au détriment de la sécurité.

Non, moi, mes motos sont entretenues car c'est ma vie qui est en jeu !

Merci de m'avoir donné l'opportunité de pouvoir m'exprimer.

Je l'ai fait bien que, vous les instances dirigeantes, vous avez déjà choisis votre camp.

N° 963597 - une aberration

par :

10/07/2023 17:49

sur quelles statistiques vous basez vous pour imposer le contrôle technique des 2 roues ? quand on roule à moto on la fait réviser à minima une fois par an car on connaît les risques de rouler avec un véhicule en mauvais état. par contre si les routes étaient mieux entretenues il y aurait moins de chutes ou d'accidents. idem pour les nouveaux transports urbains style Tramway qui sont très bien mais les rails sont des dangers et souvent on doit cohabiter avec les voies de tram et ça aussi c'est très dangereux. pas de consultation en amont avec les fédérations.

N° 963598 - Un CTP pour les 2 roues, pourquoi faire ?

par :

10/07/2023 17:53

Un CTP pour les 2 roues, pourquoi faire ?

Les études le montrent, l'état technique des deux-roues motorisés (2RM) est une cause d'accident rare. Le rapport MAIDS a fait état de 0.3 % des accidents étudiés !

Malgré une augmentation notable du parc roulant des 2RM, l'accidentalité a bel et bien baissé !

Par contre, l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) de son côté, délivre un chiffre édifiant dans son bilan 2021 sur l'accidentalité routière. En s'appuyant sur la base de données "FLAM" de 2015 regroupant 85% des accidents mortels, 92% des accidents sont liés au facteur humain, tandis que 30% sont liés au facteur infrastructures routières.

Il faudrait mettre plus d'énergie à rénover nos routes, à mettre les ralentisseurs aux normes (80 % ne le sont pas) par exemple qu'à instaurer une mesure de contrôle qui ne servira à rien pour la sécurité routière.

Entre 2012 et 2019, dans le classement des infrastructures routières établi par le Forum économique mondial (World Economic Forum), la France a vu son positionnement chuter de la 1ère à la 18ème place sur les 141 pays dudit classement, et comme depuis 2019, les investissements routiers ont été encore réduits, la dégringolade à due s'accélérer.

L'Europe demande une mesure de vérification des 2RM, mais celui-ci peut être réalisé par les forces de l'ordre lors d'un contrôle routier, par exemple, il n'est nullement spécifié que les deux roues doivent passer par un centre technique.

Nous avons un code de la route structuré, où les véhicules non-conformes à leur homologation sont verbalisés, voir immobilisés si l'état est trop délabré, alors, appliquons une loi qui existe déjà, et arrêtons de créer des décrets et arrêtés redondants.

N° 963599 - Une mesure illogique

par :

10/07/2023 17:58

Le contrôle technique des véhicules à deux et trois roues motorisés ainsi que des quadricycles à moteur est une mesure qui ne présente objectivement aucun intérêt pour la sécurité des usagers de la route. Seulement 0,3% des accidents impliquant un deux roues sont dus à un problème technique de ce dernier. D'après cette loi , il serait donc logique d'imposer celà aux 99,7% de véhicules n'ayant rien à se reprocher ? Il serait de meilleure conscience d'appliquer un contrôle technique extrêmement régulier des infrastructures routières, qui sont responsables de plus de 25% des accidents impliquant un deux roues .

Également, au vu des dernières ébauches de nomenclatures du contrôle technique des deux roues motorisés, qui , entre autres désignait un point de contrôle au niveau des ESSUIES GLACES, ainsi que des vitrages ( et non , je ne parle pas des rétroviseurs) il serait de bon sens de confier la réflexion de la question à une personne compétente.

Cette apparition révèle bien l'incompétence et la méconnaissance du sujet par ceux qui sont censés y décider les modalités.

Je vous prie de considérer la mise en place des mesures alternatives au contrôle technique des deux roues motorisés.

En espérant avoir été utile .

N° 963600 - Le contrôle doit il être technique ou sur la voie publique ?

par :

10/07/2023 18:05

Votre projet d'un contrôle technique des 2RM a pour but de réaliser un contrôle sur les éléments de sécurités principaux, pollution et sonore.

Les deux derniers étant liés au catalyseurs et échappement strictement d'origine livrés par les constructeurs. Cet échappement qui sera très rapidement remis pour les biens du contrôle et supprimé de nouveau.

Le forces de l'ordre ont doucement laissé une pratique dérivé au point d'en être devenu banalisé et même toléré lors de contrôle routiers.

Autre exemple identique : Les rétroviseurs. Que vous conviendrez, d'essentiel pour la sécurité. Les mêmes phénomènes s'appliquent.

Cela ne fait que renforcer cette mauvaise foi du bien-fondé de ces mesures qui ne régleront en rien les problèmes existants mais qui laissera bonne conscience à ceux que l'on accuse de ne rien faire.

Bref : De mini mesures aux maxi tarifs et part de marché qui ne sont là que pour la forme et non pour le fond et qui n'ont aucun effet sur les problèmes existants. Dommage pour "[association]", "[association]" et "[association]" car la bruit, la pollution atmosphérique/sonore et les mauvais comportements ont de beaux jours devant eux.

Par contre : Un contrôle des éléments de sécurité obligatoire avant une vente d'un 2RM entre particulier est une bonne chose. Mais là encore des problèmes surviennent car (comme exemple) jamais l'analyse de l'alignement d'un cadre (après une chute) n'est contrôlé (pourtant essentiel sur le géométrie et le comportement sain d'une moto).

Dommage...

N° 963601 - réaction face au projet de mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues.

par :

10/07/2023 18:09

Je tiens à réagir sur le projet de mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues.

Ce projet met en évidence la méconnaissance de nos décideurs, à moins qu'ils n'aient volontairement cédé au lobby des contrôleurs techniques en créant une nouvelle taxe sans fondement.

Le contrôle technique n'apporte en effet aucune protection supplémentaire lors d'un achat puisque tous les éléments de la moto sont contrôlables visuellement.

Le contrôle technique n'apporte pas non plus une plus value en terme de sécurité puisque l'état du véhicule est toujours vérifié d'un simple coup d'œil, les éléments de sécurité étant visibles, par tout pilote un minimum concerné par sa sécurité.

D'autre part, lors de l'entretien annuel constructeur chez le concessionnaire, et vraiment si quelque chose aurait pu échapper, ce contrôle technique des éléments de sécurité est effectué par un professionnel.

Il est même effectué gracieusement entre 2 révisions lorsqu'un doute apparait.

L'imposer en doublon est donc parfaitement inutile et ne peut avoir qu'un seul objectif, prélever une nouvelle taxe sans intérêt technique ni sécuritaire.

Sachant que pour ma part, roulant peu, cette taxe va devenir prohibitive dans mon coût au km (2500 kms en moyenne, un peu en deçà de la moyenne des motards qui est de 4200 kms/an), je prendrai la décision de revendre ma moto.

Je reporterai alors mes loisirs sur mon petit bateau à moteur, jusqu'à l'instauration d'un CT qui serait tout aussi absurde sur ce type de véhicule!!

N° 963602 - Contrôle

par :

10/07/2023 18:12

Bonjour

Si votre contrôle technique concerne bien la sécurité au guidon d'une moto pourquoi ne contrôle-t-on pas l'équipement du motard je comprend pas parce que avec une moto dans les meilleurs conditions possible si le conducteur est en short claquette sans équipement ou un équipement non homologué l'accident sera tragique quoi qu'il en soit donc je comprend pas trop pourquoi contrôler l'émission de gaz d'échappement ou le bruit sachant que celui-ci reste quand même un bon moyen de se faire entendre et donc d'éviter le risque d'accident et tout les points de contrôle évoquer pour le

contrôle technique sont visible et contrôlable par le motard lui même alors pourquoi payer pour un contrôle que je peux faire ??

N° 963604 - CT pour les 2 roues motorisées.

par :

10/07/2023 18:19

Je suis contre l'instauration du CT pour les 2 roues, d'ailleurs je ne connais personne qui roule avec une moto en mauvais état.

Vaut mieux vous concentrer sur ceux qui font du rodéo dans les centres commerciaux ou ouvertement dans les villes, là il y a des vies à sauver...

Mais bon il n'y a pas de fric à se faire avec ces gens là...

N° 963605 - TAXES ENCORE ET TOUJOURS

par :

10/07/2023 18:20

Tout cela n'est malheureusement qu'un moyen supplémentaire de prendre ENCORE de l'argent aux Français...

Ne me parlez pas de sécurité, vous n'en pensez pas un seul mot...

N° 963606 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 18:20

Bonjour .comme la majorité de mes amis motards je pense que ce contrôle est une façon détournée de nous prendre encore de l'argent...j ai 63 ans et roule depuis l'âge de 16 ans sur des 2 roues et ne pense pas m'arrêter de si tôt...rien qu'en regardant la difficulté de l'état à mettre en place ce contrôle ,à trouver des vrais professionnels pour assurer ce job et le faire comme il faut ,on se dit que ça va être une vraie galère...peut-être qu'on pourrait déjà réparer les routes dangereuses les infrastructures défectueuses etc..mais ceci veut dire investissement de l'état alors que le contrôle est encore une fois un moyen déguisé de faire de l'argent facile sur notre dos comme si on ne payait pas assez de taxes...je sais bien que le contrôle sera effectif rapidement mais ayez l'honnêteté de me ne pas mettre ça sur le dos de notre sécurité....tout motard ou biker qui se respecte entretient sa bécane comme il faut..... street bob 69

N° 963607 - Mesure incompréhensible qui ne suit pas le bon sens

par :

10/07/2023 18:41

Bonjour,

En tant que motard, je m'insurge de cette mise en vigueur du contrôle technique sur les 2 roues motorisées.

Vu que seulement 0.3% des accidents sont dû à une défaillance mécanique, ce n'est pas une voie à privilégier pour réduire la mortalité des 2 roues.

Par ailleurs, si l'objectif est également d'empêcher les nuisances sonores, il serait plus logique et bien plus efficace de renforcer les moyens de contrôle et les sanctions en cas de dépassement des limites autorisées.

Dans le cas présent, le contrôle technique n'aura aucun impact sur ce dernier point car il est facile de remplacer un pot d'échappement ou autre équipement non conforme avant le CT et de le remettre ensuite.

A part ponctionner encore de l'argent et créer du mécontentement, cette mesure demandée par l'Europe est d'un non sens et d'une stupidité affligeante.

Tout comme la mise en place de radars dans des zones absolument pas accidentogènes, ou bien le retrait de points et amendes pour des excès de vitesses inférieures à 10 km/h, l'état s'entête à sanctionner pécuniairement les français, qui doivent déjà faire face à l'inflation dans tous les secteurs.

Merci de ne pas suivre aveuglement l'Europe sur des sujets dont vous n'avez pas la maîtrise technique.

N° 963608 - Contrôle technique arnaque illégitime !

par :

10/07/2023 18:42

Une moto est un véhicule de loisir, le motard qui le possède a généralement envie de rester en vie et y fait clairement attention. Le CT est de nature à déresponsabiliser les motards, qui ont un taux d'exigence maximum vis à vis de leur monture. C'est une atteinte à l'image de liberté qu'il restait en France avec la moto, désormais tout est sous contrôle de l'état, le roi est de retour ! Une moto électrique, c'est une blague ??? Qui a envie d'avoir une bombe à retardement entre les jambes ??? Pas moi !!! Bref ils vont vraiment trop loin. Le seul vraiment point noir est le bruit de certains motard ou certains 50cm<sup>3</sup>, pour cela il suffit que la gendarmerie verbalise ! Bref,..... je vais revendre ma moto et me mettre au vélo, le seul qui reste encore sans CT !

N° 963610 - Défavorable au CT

par :

10/07/2023 18:48

&#61623; Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile

&#61623; Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux

roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.

&#61623; Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour

trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts)

&#61623; Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

&#61623; Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers,

avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

&#61623; Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes

EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution



du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes  
&#61623; Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues

N° 963611 - Utilité du ct moto

par :

10/07/2023 18:49

Bonsoir, je suis motard depuis 17 ans je ne comprends l'utilité de faire un contrôle technique pour les motos sachant que nos motos son entretenue que les contrôle ce font visuellement et nous ne plaisantons pas avec ça car il en découle notre sécurité et celle des autres nous prenons soin de notre monture il faudrait plutôt travailler sur l'état de nos routes et de nos infrastructures

N° 963612 - Contrôle technique

par :

10/07/2023 18:56

Pas de contrôle

On entretien nos moto sinon c'est

L'accident

N° 963613 - engorgement centres de contrôle technique

par :

10/07/2023 19:02

je voudrai savoir comment va être géré la sur fréquentation des centres. déjà l'année prochaine vu le parc moto post 2017 mais aussi 3 ans plus tard en 2027 quand viendront s'ajouter les millésimes 2022 ????

N° 963614 - Pas de CT pour les motos

par :

10/07/2023 19:03

Bonjour, étant motarde je n approuve pas cette loi qui obligerait à ce que les motos doivent passer un contrôle technique ! Nous les motards sommes conscient que l'entretien de notre moto garantie notre sécurité (qui est déjà assez réduite par rapport à une voiture à la base) . Je suis donc persuadée que cela ne serve à rien de nous ajouter cela à nos frais d'entretien déjà assez élevé.

Merci

N° 963615 - Pas de CT pour les motos

par :

10/07/2023 19:04

Bonjour, étant motarde je n approuve pas cette loi qui obligerait à ce que les motos doivent passer un contrôle technique ! Nous les motards sommes conscient que l'entretien de notre moto garantie notre sécurité (qui est déjà assez réduite par rapport à une voiture à la base) . Je suis donc persuadée que cela ne serve à rien de nous ajouter cela à nos frais d'entretien déjà assez élevé.

Merci

N° 963616 - Mr

par :

10/07/2023 19:06

Le contrôle technique pour les deux roues ne réglera pas l'état des routes... qui est la cause N°1 des accidents, le facteur aggravant étant bien entendu la vitesse, mais des dispositifs sont déjà en place ...

En ce qui concerne l'entretien des véhicules, je ne pense pas que les motards soient négligeant au risque d'en payer le prix fort...

En ce qui concerne le bruit des motos, très souvent c'est pour se prémunir de l'intention des automobilistes...

N° 963617 - Argumentaire contre le projet de contrôle technique des véhicules à 2 et 3 roues motorisés.

par :

10/07/2023 19:07

Les chiffres relatifs aux accidents des 2 et 3 roues motorisés montrent que le défaut d'entretien est responsable dans seulement moins de 1% des cas.

Il est incroyable de mettre en place un système pour un objectif ridiculement petit. On se moque de nous, en agissant ainsi l'état se décrédibilise. Après ça comment croire à la parole publique !

Visiblement certaines associations d'usagers sont bien plus novatrices dans ce domaine.

Une étude du parc existant des véhicules concernés montre qu'il est rare de trouver des véhicules dangereux. Tous les organes de ces véhicules sont visibles et il est facile au quotidien de se rendre compte d'un défaut grave contrairement à une voiture.

Les pneus des motos ont un profil rond. Bien avant qu'un pneu soit usé, il rend la conduite moins facile. On s'en rend compte avant l'apparition des témoins d'usure. Le contrôleur ne pourra même pas le noter car il ne conduit pas le véhicule.

La pratique de la moto est avant tout une activité de loisir avec des pratiquants qui s'intéressent et qui maîtrisent la technique de leur véhicule et la prévention de la sécurité qui va avec.

A quoi ça sert de construire des centres, de former du personnel, de créer des déplacements pour effectuer ces contrôles avec pour but une amélioration si mineure. Ce projet montre bien à quel point l'état ne connaît pas le sujet.

A quoi ça sert de faire payer des usagers pour rien ! Les usagers en ont marre d'être pris pour des vaches à lait. Avec cet entêtement, il serait logique que reprennent les manifestations engendrées par la vignette moto au début des années 80.

Et puis au niveau économique, il faut savoir que la pratique de la moto est dépendante de la météo.

L'essentiel des motards ne roule et ne sont assurés que 6 mois dans l'année. Pendant 6 mois les centres ne vont pas travailler puis ils seront submergés de clients au printemps. Là encore on est dans des décisions qui ne sont pas réfléchies. Il est fort probable que les centres de contrôle ne seront pas rentables.

Cordialement.

N° 963618 - Pas de CT pour les motos

par :

10/07/2023 19:08

Étant motarde je trouve que cette nouvelle loi nous obligeant à passer notre moto au contrôle technique ne sert à rien ! Nous sommes déjà très pointilleux sur l'entretien de notre machine car nous co naissons les risques d'accident sur la route ( plus élevés que pour les voitures vu que ce sont

des 2 roues ) et nous sommes conscient que cet entretien doit être fait souvent. Il faudrait mieux regarder un peu les scooters au lieu d'imposer aux vrais MOTARDS des lois comme ça.  
Merci

N° 963619 - Argumentaire contre le projet de contrôle technique des véhicules à 2 et 3 roues motorisés.

par :

10/07/2023 19:08

Les chiffres relatifs aux accidents des 2 et 3 roues motorisés montrent que le défaut d'entretien est responsable dans seulement moins de 1% des cas.

Il est incroyable de mettre en place un système pour un objectif ridiculement petit. On se moque de nous, en agissant ainsi l'état se décrédibilise. Après ça comment croire à la parole publique !

Visiblement certaines associations d'usagers sont bien plus novatrices dans ce domaine.

Une étude du parc existant des véhicules concernés montre qu'il est rare de trouver des véhicules dangereux. Tous les organes de ces véhicules sont visibles et il est facile au quotidien de se rendre compte d'un défaut grave contrairement à une voiture.

Les pneus des motos ont un profil rond. Bien avant qu'un pneu soit usé, il rend la conduite moins facile. On s'en rend compte avant l'apparition des témoins d'usure. Le contrôleur ne pourra même pas le noter car il ne conduit pas le véhicule.

La pratique de la moto est avant tout une activité de loisir avec des pratiquants qui s'intéressent et qui maîtrisent la technique de leur véhicule et la prévention de la sécurité qui va avec.

A quoi ça sert de construire des centres, de former du personnel, de créer des déplacements pour effectuer ces contrôles avec pour but une amélioration si mineure. Ce projet montre bien à quel point l'état ne connaît pas le sujet.

A quoi ça sert de faire payer des usagers pour rien ! Les usagers en ont marre d'être pris pour des vaches à lait. Avec cet entêtement, il serait logique que reprennent les manifestations engendrées par la vignette moto au début des années 80.

Et puis au niveau économique, il faut savoir que la pratique de la moto est dépendante de la météo.

L'essentiel des motards ne roule et ne sont assurés que 6 mois dans l'année. Pendant 6 mois les centres ne vont pas travailler puis ils seront submergés de clients au printemps. Là encore on est dans des décisions qui ne sont pas réfléchies. Il est fort probable que les centres de contrôle ne seront pas rentables.

Cordialement.

N° 963620 - Opposition au CT des 3 roues et motocycles

par :

10/07/2023 19:09

Bonjour

Possesseur d'un véhicule à 3 roues ,je considère que le contrôle technique de mon véhicule est inutile .celui ci est entretenu et vérifié annuellement par une concession moto fiable et compétente . Mon véhicule à 7 ans et 26 000 km dans un état mécanique impeccable . L'état de nos routes et les artifices qui y sont installés ne participent en rien à notre sécurité , à savoir les coussins berlinois qui sont majoritairement dégradés . Les Dos d'ane fantaisistes souvent trop haut et en mauvais état . les routes jonchées de nid de poule .

Pouvant Occasionner des dégradations sur nos engins .Notre conduite responsable nous permet de rouler en sécurité . Compte tenu que de nombreux motards considèrent leur pratique comme un loisir , les minimes kilométrages effectués n'impactent que peu notre environnement .

N° 963621 - Ct 2roues

par :

10/07/2023 19:13

Il est nécessaire de faire une différence entre des passionnés motards impliqués dans l'entretien de leur moto, et les scooters à la conduite anarchique circulant dans les grandes agglomérations.  
Le projet fait un amalgame de 2 mondes

N° 963622 - Contre le contrôle technique

par :

10/07/2023 19:22

Nous motards, nous pensions avoir convaincu l'état de l'inutilité de ce CT moto, avons émis des propositions intelligentes pour faire encore diminuer l'accidentologie...  
Mais un certain acteur majeur dans le domaine du CT "pousse à la roue" pour faire adopter une loi visant à imposer le CT moto.....y'a de l'argent à se faire....!!!  
Sous un prétexte absurde d'écologie, certaines associations, "[association],[association] et...."  
insistent dans le même sens..... nous,motards nous ne sommes pas dupes ....  
Un CT , à l'extrême limite,dans les cas de vente d'une moto.....mais à l'extrême limite !!!  
Non au CT !

N° 963623 - Commentaires suite à la lecture de l'arrêté et de l'annexe 1 en particulier

par :

10/07/2023 19:22

Je suis possesseur de plusieurs motos 2 temps datant des années 1970 à 1980.  
Certaines sont en carte grise collection, d'autres ont une carte grise normale.  
Par contre, aucune d'elles n'ont de démarreurs électriques, elles sont toutes par démarrage au kick.  
La personne qui va contrôler mon (mes) véhicules aura-elle le permis moto?

Ou dois-je comprendre que l'inspection sera essentiellement visuelle?

A ce titre, je ne comprends pas bien comment vous pouvez dire au point 2.2.a.6 qu'une fourche mal fixée est un défaut mineur, pour moi ce serait un défaut majeur.

Par contre, un compteur kilométrique défaillant, point 7.4.1.a.7, est un défaut majeur alors que je ne vois pas en quoi cela puisse compromettre la sécurité du véhicule.

N° 963624 - Et la sécurité alors!

par :

10/07/2023 19:35

Pour démarrer mon véhicule il faut une certaine technique gaz, coupe circuit, pompe essence ...  
Etant donné que je ne suis pas autorisé pour des des raisons évidentes de sécurité à pénétrer dans l'atelier comment, le technicien procèderas t'il ?  
De plus lors du déplacement du véhicule dans ce même atelier quid des dégats subit s'il y'a chute ?  
Pour info selon les stats des assurance 0.03% des accidents deux roues sont dues à un mauvais entretien. Mon véhicule est entretenu par mes soins et si le moindre problème notement de sécurité est détecté il est évident que la moto reste au garage jusqu' à réparation.  
Pour ma part il est évident que le lobby CT est dérière.  
Si au moins cet argent servirai a réparer les routes là, au moins vous sauveriez des vies!

N° 963625 - On se trompe de cible

par :

10/07/2023 19:50

Pourquoi ne pas allouer des budgets pour la réfection des chaussées au lieu de mettre en place un ct inutile pour les moto 125cc et + ?

N° 963626 - Remarques contre le projet de CT2RM

par :

10/07/2023 19:52

Je suis opposé à ce projet qui est poussé par les lobbies des organismes de contrôle (via 3 "associations" bidon parisiennes) pour les raisons suivantes :

- 0.3 % des accidents de 2 roues sont causés par l'état du véhicule, contre 30% sont causés par l'état de la chaussée (et pourquoi ne pas réparer d'abord la chaussée ? les lobbies des entreprises de BTP ne sont pas assez puissants ?)
- L'état des 2 RM est contrôlé très régulièrement par leur propriétaire (et leur concessionnaire), car rouler sur une machine mal entretenue et suicidaire ...
- Les 2RM parcourent en moyenne 4000 Km par an, à quoi sert-il de les contrôler tous les 3 ans ?
- la répartition des centres de contrôle en province risque d'obliger les jeunes à faire beaucoup de Km sur des voies non sécurisées pour aller faire contrôler leur 50cc loin de chez eux (l'état se portera-t-il responsable en cas d'accident ou de décès ?)
- la nécessité d'avoir le permis moto pour contrôler un 2RM va considérablement limiter le nombre de contrôleurs et donc générer des attentes.
- Quand on voit comment il est aisé d'avoir un CT vierge avec une voiture dangereuse (il suffit d'écouter RTL : Julien Courbet le matin pour en être convaincu), comment imaginer que cela ne se produise pas avec le CT2RM ?

Pour ces raisons, je considère que ce projet est inutile (sauf pour les organismes de contrôle qui en attendent de gros bénéfices) et absurde.

N° 963627 - Avis Control technique

par :

10/07/2023 19:56

Je suis contre le contrôle technique pour les motos.

Nous allons encore enrichir le lobby des contrôleurs technique avec un contrôle visuel, que chaque motard a appris à faire lors du passage de son permis.

Moi aussi les motards qui font du bruit m'exaspèrent, mais ils vont remettre leur véhicule en conformité le temps du contrôle et n'apporteront pas de solution et pour la question pollution, le 2 RM pollue moins et fait beaucoup moins de KM/an qu'une voiture

Une voiture qui fait en moyenne 15000KM/an avec un contrôle tout les 2 ans pourquoi mettre un contrôle tous les 3 ans alors qu'un motard ne parcourt que 6000km/an à minima tous les 4 ans serait plus logique si jamais celui-ci venait à entré en vigueur.

Nous avons déjà une sensibilisation lors du passage du permis, une sensibilisation à la vérification et à l'entretien de nos 2RM. De plus contrairement à une voiture, le motard ne joue pas avec la sécurité de son véhicule. il est plus dangereux de circuler à moto, nous sommes beaucoup plus exposés aux environnements, nous n'allons pas accentuer le risque avec un véhicule en mauvais état, nous ne sommes pas comme dans une voiture protégée par une carrosserie.

Je préférerais que l'argent public soit utilisé pour réparer les infrastructures routières (comme les nids de poule, les graviers et autre revêtement dangereux) ainsi qu'une meilleure sensibilisation des automobilistes au 2RM.

Les seuls 2RM qui mériteraient un contrôle technique sont les scooters 50cc et les 125cc pour lesquelles bien souvent les utilisateurs n'ont pas reçu la formation adéquate à l'entretien du véhicule et qui pourrait être limitée dans l'accessibilité au contrôle, difficile d'imaginer un 50cc qui habituellement rayonne dans un secteur de 10/15 km se voit faire 60/70km pour trouver un centre pour un contrôle sans pouvoir prendre les autoroutes et voies rapides.

Je pense que si le contrôle technique s'applique au 2RM, il faut ajouter les différents engins électriques qui fleurissent sur nos routes comme les trottinettes, mono-roue et vélo qui bien souvent dépassent les limites légales, ne respectent rien, sont dans des états plus que dangereux et ont des comportements dangereux.

N° 963628 - Consultation public CT moto

par :

10/07/2023 20:03

Bonjour,

Je suis contre le CT moto.

Pour le nombre de tués sur la route dû au mauvais entretien de leur machine qui est très faible. C'est encore les bons motards qui sont payés pour les mauvais, et les bons sont beaucoup plus nombreux que les mauvais. Ma moto est entretenue en temps et en heure dans une concession tous les ans à la même époque. Je vérifie tous les mois des points de sécurité. J'en prends grand soin car c'est ma seule sécurité: son entretien.

Ma moto est plus contrôlée que ma voiture alors que l'on m'impose un CT sur celle-ci.

Je pense qu'il faut améliorer l'état de nos routes qui est plus que déplorable.

Eduquer les automobilistes, leur faire comprendre qu'ils ne sont pas seuls sur la route.

Leur montrer les dangers. Qui utilise encore ses clignotants !!!!!

Punir drastiquement les abrutis du volant.

Je fais du vélo tous les jours en ville alors je sais de quoi je parle.

Le CT n'apportera rien en terme de sécurité mais juste une perte d'argent pour certains et un gain pour d'autres. Et on sait très bien que le CT peut se négocier facilement (reportage à la télé). Merci

N° 963629 - contre le contrôle technique pourquoi :

par :

10/07/2023 20:25

Bonjour,

pourquoi je suis contre :

personnellement ma moto est très bien entretenue tous les deux ans je m'occupe des systèmes de sécurité dans une concession Harley qui coûte bien plus chère qu'un contrôle technique et surtout, qui sont des professionnels de ma moto contrairement à un agent non qualifié qui la contrôlera.

Je pense que pour ma sécurité en deux roues :

il est plus important de s'occuper de l'état des routes (trous bosses gravillonnages glissières bitûmes abîmés) et j'en passe la liste est très longue

si le contrôle technique servait pour réparer les routes pourquoi pas mais pour remplir les poches de certaines personnes j'en vois pas l'intérêt.

cordialement

N° 963630 - Usager contre

par :

10/07/2023 20:26

Bonjour, ce contrôle technique est une vaste fumisterie.

Les principaux véhicules posant problème ne seront pas soumis. Il va toucher uniquement l'usager solvable, pour le reste les merdeux continueront de faire du bruit (puisque que c'est bien ça qui pose problème)

Le vrai motard entretient sa moto et la respecte.

De plus le personnel du CT ne sera pas qualifié pour déplacer la moto. La seule chose acceptable pour moi serait qu'un concessionnaire moto aie Lucette charge. Incroyable de nous voir imposer ceci alors que les routes sont dans un état pitoyable, recouvert de gravier pendant tout l'état pour boucher les trous. Il faudrait interdire ces graviers avant d'imposer un contrôle.

Mon entretien je le fais, le personnel ne sera pas qualifié, inutile pour des motards, ne touche pas la vraie cible, une taxe supplémentaire. Contre contre contre cette escroquerie

N° 963631 - Contrôle technique moto

par :

10/07/2023 20:26

Bonjour

Ce décret visant le contrôle technique moto est posé dans la précipitation :

- Aucune préparation pour accueillir les motos chez les prestataires
- formation inexistante du personnel
- seulement 0,3% des motos incriminées dans un accident est du à leur état
- un contrôle des petites cylindrées citadines me semble bon car trop de modifications ou entretien par le jeunes public
- comment laisser des véhicules qui peuvent atteindre des prix énormes au main de personne non habitués à leur manipulation ( ma moto fait 375 kg à vide )
- les motards on leur sécurité à coeur nous vérifions nos véhicules régulièrement
- responsabilités des techniciens si moto détériorer ???
- sur une moto on pose la vignette ou ??? Il y a déjà pas beaucoup de place
- pour moi ce décret est posé sur le papier trop rapidement dans un contexte extrêmement compliqué et ´ terme de mise en œuvre et de sécurité pour les techniciens

N° 963632 - CT 2RM

par :

10/07/2023 20:27

Totalement opposé au CT 2RM, comme celui des voitures d'ailleurs. Un CT obligatoire tous les dix ans et avant la revente du véhicule serait suffisant . Les CT ne sont que des emplois de service, qui permettent récupération de taxes et TVA, sous un déluge de normes européennes et d'une écologie punitive. Quand aux trois associations subventionnées par nos impôts, je préfère ne pas dire ce que j'en pense de peur d'être méchant verbalement. Je ne félicite pas le ministre qui c'est littéralement couché devant le Conseil d'Etat, cette décision lui enlevant une sacré épine du pied. Hors de question pour lui de défendre quatre millions de citoyens Français. Pour info ma dernière révision était > à 500 euros.

Ma mémoire tiendra jusqu'aux prochaines élections.

OCCUPEZ VOUS DE L'ENTRETIEN DES ROUTES, ON S'OCCUPE DE NOS MOTOS.

N° 963633 - Le stricte minimum pour faire respecter les normes contre le bruit et la pollution de l'air par :

10/07/2023 20:30

Enfin une loi qui ne peut être plus qu'un point de départ pour la lutte contre les nuisances causées par les engins ciblés par cette loi. Trop longtemps le gouvernement a refusé de s'en occuper, et même maintenant la périodicité de 5 ans et 3 ans et moins que les 4 ans et 2 ans pour les voitures, sans bonne explication.

Néanmoins je suis très favorable à cette loi car elle permet enfin de faire respecter les normes. Sans doute il est important que cette loi soit vraiment mise en application.

N° 963634 - ENCORE UN DECRET SANS ANALYSE QUANTIFIEE DE LA SITUATION

par :

10/07/2023 20:38

J'ai la désagréable impression que les responsables de ce décret ne connaissent rien de la réalité 2RM et "inventent assis dans leur bureau" des objectifs et des solutions fantaisistes

Combien de véhicules 2RMs seraient concernés par le CT, classement par département selon la cylindrée, type d'usage, année de fabrication, fabricant, pays d'origine - croisement des données avec les assureurs

Combien de véhicules ont été inspectés, sanctionnés pour non- conformité, pollution ... par qui et comment, depuis 2000, par département

Quels sont les objectifs annuels de retrait du marché 2RMs, pourquoi

Combien d'expertises techniques judiciaires suite à accidents impliquant 2RMs depuis 2000, classement par cylindrée, type d'usage, année de fabrication, fabricant, origine pays - quelles conclusions sur les origines probables de chaque accident

Quel coût de CT par véhicule 2RM et cylindrée, quelle périodicité, quels points de contrôle (visuel, essai), pourquoi et selon quelles "données modèles" (les CT 4 roues sont fantaisistes)

L'historique de l'entretien 2RM sera-t-il pris en compte par le contrôleur, comment

A quel régime moteur (selon chaque modèle 2RM) les mesures gaz échappement et niveau sonore seront-ils mesurés

Le contrôleur vérifiera-t-il la validité du PC du propriétaire et celle de la couverture assurance du véhicule

Quelle marge bénéficiaire pour l'opérateur CT

Quel budget annuel CT par département

Quelle formation technique des futurs contrôleurs 2RMs, habilitation à manoeuvrer et opérer sur ce type de véhicule (permis de conduire A, formation spécifique auprès de quels organismes, outillages, bancs d'essai...), quelles responsabilités en cas de dommages (chute, sur-régime)

N° 963635 - Pour le contrôle technique, à contre-cœur

par :

10/07/2023 20:43

Je suis motarde et je suis pour le contrôle technique. J'en ai marre de voir des jeunes de 14 ans sur des mobylettes kittées 80 qui montent à 110km/h avec des freins prévus pour fonctionner en dessous de 50km/h. J'en ai marre des kékés qui n'en peuvent plus de faire plein de bruit avec leur mobylette ou leur moto déchicanée et/ décatylisée. J'en ai marre de voir des cercueils roulants à la place de scooters et des voiturettes. Je suis peinée de savoir que les forces de l'ordre de ma commune ne sont pas équipées pour contrôler le bruit des véhicules. Je suis pour le CT et je sais que



ma moto passera sans problème, étant donné qu'elle est complètement d'origine. Le seul problème, c'est que je vais être obligée de payer pour les bêtises des autres. C'est la même loi pour tout le monde et en France, le pays de la liberté, on est obligé d'interdire pour inculquer le respect.

N° 963636 - mise en place du contrôle technique des deux roues et des quads

par :

10/07/2023 20:53

«Pas de contrôle technique pour les deux roues ou les quads ! Ceux qui les utilisent n'ont pas l'intention de se suicider, et donc veillent à leur entretien avec le plus grand soin et la plus grande attention. Il suffit de regarder le nombre REEL d'accidents dus à un mauvais entretien de ces engins (soit 0,5 %). Nous savons très bien que la mise en place de ce contrôle place de ce contrôle est à la demande de [réseau de contrôle technique], et il est hors de question de rentrer dans ce jeu de lobbying inadmissible. Marre d'être taxés sans cesse par tous les moyens ! «

N° 963637 - mise en place du contrôle technique des deux, trois ou quatre roues

par :

10/07/2023 20:55

Je suis totalement opposée à cette mise en place.

N° 963638 - Projet de décret

par :

10/07/2023 20:58

Avant de mettre en place un contrôle technique pour les motos, il faudrait mettre en place un contrôle efficace de l'état des routes avec une obligation de remise en état des routes.

N° 963639 - CT2RM

par :

10/07/2023 21:01

L'entretien d'une moto est l'indispensable de tout motard : exiger le contrôle pour tous n'est pas équitable

N° 963640 - CT2RM

par :

10/07/2023 21:02

Le CT des 2 roues qui ne concerne pas les moins de 125 cm<sup>2</sup> n'est qu'une taxe supplémentaire, pas une recherche de la sécurité !

Les plus gros soucis de manque de sécurité concernent à 90% les 50 cm<sup>2</sup> mais c'est les gros cubes que l'on sanctionne.

En plus de ne pas savoir encore sur quelles bases vont se passer les CT, pour 4 fois moins de points de contrôle qu'une voiture, le prix ne coulera pas 4 fois moins. Arnaque, arnaque, quand tu nous tiens !!!

Tous les centres techniques à moins de 75 km de mon domicile (je vis en pleine campagne) m'ont tous annoncé qu'ils ne feront pas de CT 2 roues.

Devrais-je perdre une journée pour me rendre chez un voleur/menteur [réseau de contrôle technique] ?

L'état fait la sourde oreille avec la manipulation des chiffres du rapport fait par [réseau de contrôle technique] pour augmenter ses bénéfices ?

N° 963641 - Confusion et responsabilités dans le contrôle.

par :

10/07/2023 21:07

Pour éviter toute confusion avec des véhicules à quatre roues, l'arrêté relatif aux deux ou trois roues doit être distinct. Les essuie-glaces, ceinture de sécurité, frein de secours ou de parking et autres airbags ne doit se trouver qu'avec des véhicules à 4 roues.

L'accès à la zone de contrôle est réglementé donc c'est le contrôleur qui va déplacer la moto. Aura-t'il l'expérience pour déplacer une moto d'environ 300kg ?

Un examen de l'état extérieur de la moto doit être réalisé avant le contrôle en présence du propriétaire de la moto. A la réception de la moto après le contrôle, le propriétaire pourra déclarer que les éventuels dégâts occasionnés sur la moto sont dus à une chute dans le bâtiment à accès réglementé.

N° 963642 - Contrôle technique moto, je ne suis pas d'accord

par :

10/07/2023 21:19

Prix: 50 euros annoncés, soit les 2/3 du CT voiture pour effecteur majoritairement un contrôle visuel, sans nécessité de matériel technique imposant, sur un nombre de points très largement inférieur est proprement inadmissible, même si la validité est de 3 ans contre 2.

Population concernée: croyez-vous vraiment que la majorité des motos est dans un état mécanique dangereux? les principaux véhicules générant des nuisances et les moins bien entretenus sont exclus du CT

Accidentologie: toutes les études des assurances notent un pourcentage de 0.3 de cause d'accident dû à l'état du véhicule contre 30% à l'état des routes et des infrastructures. D'autre part, le pourcentage de tués et blessés sur les dernières années a baissé tandis que le nombre de véhicules a augmenté significativement

Formation et responsabilité des contrôleurs: quelle formation les contrôleurs suivront? quelle connaissance du monde moto auront-ils? que se passera-t-il en cas de chute du véhicule? sauront-ils gérer toutes les différentes technologies et spécificités?

Mesures alternatives: pourquoi n'ont-elles pas mises en oeuvre comme dans d'autre pays, améliorant la sécurité des motards et faisant sortir le pays des contraintes de l'UE?

Requérants: comment se fait-il que trois associations de quelques dizaines d'adhérents, largement financées par des lobbies, puissent contraindre des centaines de milliers de motards, alors même que le deux-roues motorisé est une solution alternative à la voiture pour les déplacements interurbains de moyenne et longue distance. Ces mêmes associations qui ne respectent pas la loi sur leurs différents sites internet, d'ailleurs.

N° 963643 - Une obligation non sensée

par :

10/07/2023 21:20

Bonjour,

suite à de nombreux revers, l'état s'entête à faire adopter une mesure inutile qui représente sur le fond un impôt périodique déguisé.

Les études financées par des organismes privés sont connues pour être erronées et ces dites enquêtes ont servi de base pour ce décret et arrêté.

Je ne parle même pas des associations faussement citoyennes impliquées dans le débat.

Encore un signe de repli sur soi et d'un manque de dialogue et de concertation !!

Bien à vous.

N° 963645 - CT 2/3 Rm

par :

10/07/2023 21:24

Tout à fait contre &#128545;

N° 963646 - Commentaires sur le projet de contrôle technique moto

par :

10/07/2023 21:51

Dès l'origine du projet en 2014, on aurait du se poser la question de savoir à qui l'instauration d'un contrôle technique moto allait profiter. L'enquête présentée devant les instance européennes par le groupe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], leader européen du contrôle technique automobile, aurait du éveiller des soupçons.

Il s'avère qu'aucune étude sérieuse n'établit un lien de cause à effet entre l'accidentologie moto et l'état de la machine. Tout comme en automobile, on a affaire à ne erreur humaine la plupart du temps, et plus encore en moto, à la mise en cause de l'état des infrastructures routières.

Que va m'apporter un contrôle technique moto ?

Depuis plus de 40 ans que je roule à moto, j'ai appris à examiner tous les organes de sécurité, et à déceler les signes d'une défaillance. Parfois un peu tard, à mes dépens... Mais soyons clairs : s'il s'agit d'un examen visuel, le projet de contrôle technique ne contiendra aucun examen de l'état des amortisseurs, des roulements de roue, des roulements de direction et de la transmission. Si le CT ne porte que sur la fixation de la plaque minéralogique, l'état des pneus et celui du dispositif d'éclairage et de signalisation, les forces de l'ordre sont parfaitement habilitées à réaliser ces contrôles, et pour moins cher.

Quant au contrôle du bruit, cher à certaines associations parisiennes clairement opposées à la circulation automobile, un CT ne présente aucune utilité , tellement est aisé le remplacement d'un "moins silencieux" par un silencieux le jour du CT. Mais n'en déplaise à nos détracteurs, ce point n'a rien à voir avec la sécurité. Par ailleurs le monde motard est maintenant de plus en plus convaincu que le bruit n'apporte rien au plaisir de rouler. La presse moto actuelle ne fait plus l'éloge du bruit excessif, et nous sommes plusieurs dans mon entourage à avoir renoncé à des pots d'échappements trop bruyants.

Dans les pays où un CT moto a été instauré, a-t-on résolu le problème du bruit ?

Dans ces mêmes pays, a-t-on mis en évidence une réduction des accidents ?

Vous l'aurez compris : je suis convaincu que l'instauration d'un CT moto ne m'apportera rien en terme de sécurité.

Une voiture demeure conduisible avec des amortisseurs ou des freins défaillants, des pneus usagés, du jeu dans la direction, une transmission approximative. Une moto non, et le dernier des novices l'aura vite compris.

Chez les motards, un engin en bon état est une question de vie ou de mort à très brève échéance. Nous le savons tous, et communiquons abondamment sur le sujet entre nous. Mais pas seulement : nous abordons aussi d'autres sujets de sécurité, comme la distance de sécurité, le placement du regard, les trajectoires en virage, l'anticipation des obstacles ou du comportement des autres usagers, l'état d'esprit. Pour n'en citer que quelques-uns.

Je vous remercie pour votre attention.

N° 963647 - Monsieur

par :

10/07/2023 21:57

Non à un contrôle technique inutile qui n'a qu'un but financier et non sécuritaire. Commencez par balayer les gravillons des routes.

N° 963648 - contrôleur titulaire du permis A?

par :

10/07/2023 22:00

interdire la manipulation d'une moto sans le permis A

N° 963649 - Racket inutile

par :

10/07/2023 22:04

Pourquoi vouloir racketter les motards avec un contrôle technique alors que tout le monde sait que le problème est ailleurs ?

0,3% des accidents causés par un défaut d'entretien des motos contre 30% des accidents dûs à des défauts d'infrastructures routières.

De qui se moque-t-on ?

Si certains 2 roues font trop de bruit ou de fumée pourquoi ne pas faire comme chez nos voisins suisses ou allemand, c'est-à-dire mettre des policiers dans les rues et sur les routes pour arrêter les contrevenants ?

Allez en Suisse ou en Allemagne avec une moto bruyante ou fumante, vous ne ferez pas 10 km après la frontière.

Quand l'idéologie prime sur la réalité c'est mauvais signe pour l'avenir.

N° 963650 - Ce CT est une taxe qui ne dit pas son nom

par :

10/07/2023 22:07

Je suis farouchement contre ce projet de contrôle technique pour les 2 roues pour les raisons suivantes :

Je ne connais pas un motard qui enfourche sa monture sans avoir fait les contrôles d'usage et les révisions nécessaires à son bon fonctionnement.

Tous les points importants (freins, pneus etc...) sont des éléments qui ne peuvent pas être négligés au risque de courir à la catastrophe.

Tous les motards sont conscients de l'importance d'avoir un véhicule dans un état irréprochable pour leur sécurité.

Par ailleurs, les accidents liés à des problèmes d'entretien de motos sont minimes par rapport aux accidents liés aux infrastructures routières (nids de poule, graviers...) et au comportement des autres usagers de la route.

Il est hors de question que ma moto soit manipulée par le personnel d'un centre de contrôle technique au risque de me la faire tomber. Qui payerait les dégâts ?

Par contre, les petites cylindrées et autres scooters qui tournent sans pot d'échappement et à tombeau ouvert sur les trottoirs au mépris du code de la route devraient être la cible de cette obligation.

Mais de grâce, laissez les vrais motards s'occuper de leurs véhicules comme ils l'ont toujours fait. Ils ne sont pas suicidaires.

Ce contrôle technique est une taxe supplémentaire sans justification réelle.

Attrapez les conducteurs sans permis et sans assurance afin de sécuriser les routes...

N° 963651 - mesure dont l'efficacité ne pourra très probablement pas être démontré  
par :

10/07/2023 22:08

On s'étonnera de l'intérêt à agir des associations qui ont porté le grief au Conseil d'Etat. En effet, ce sont des associations dont le dogme est originellement une suppression de la circulation automobile à l'intérieur de Paris. Elles ont réussi à étendre leur domaines d'influence à toutes les mobilités individuelles (sauf les trottinettes où certains membres ont des conflits d'intérêt) et tout le territoire français.

Elles ont réussi à obtenir la mise en place d'un contrôle technique sur des motifs environnementaux alors que le contrôle technique des véhicules a pour mission prioritaire la sécurité routière en décelant les potentielles défaillances techniques sur les véhicules inspectés. Or les éléments de sécurité sont largement visibles et accessible à l'utilisateur du deux roues motorisé contrairement aux autres types de véhicules. C'est d'ailleurs pour cela que selon une étude indépendante seul 0,3% des accidents seraient imputables à des défaillances techniques. On écartera l'étude de [réseau de contrôle technique] qui chiffre ce taux à plus de 10%, chiffre fantaisiste qui s'explique par une méthodologie biaisée et à un conflit d'intérêt ([réseau de contrôle technique] intervient dans le contrôle technique automobile).

L'extension de ce contrôle technique à tous les deux roues motorisés n'aura aucun effet visible sur le plan de la sécurité routière d'autant que la circulation en roues roues motorisé ne représente qu'une part très faible du trafic global (moins de 2%). En plus des coûts inutiles de chaque visite, il occasionnera des tracas aux usagers des deux-roues, car il faudra donc s'attendre à un réseau faiblement maillé. Quand à la fréquence et les points de contrôle, il faut s'attendre à un rapprochement de la fréquence des visites et de l'augmentation des points de contrôle comme cela a été le cas dans la cas du contrôle technique auto, sans d'ailleurs qu'aucune étude ne vienne d'ailleurs confirmer un quelconque gain de sécurité à la suite des nombreux durcissements au fil des décennies.

N° 963652 - CTP deux ou trois roues et quadricycles motorisés.

par :

10/07/2023 22:16

Je suis contre...

N° 963653 - Remarques sur la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

10/07/2023 22:22

Texte purement administratif. Le projet d'arrêté est totalement imprécis sur les parties techniques. Pour le contrôle des véhicules, c'est une copie des contrôles automobile, mal adapté aux deux roues. Les agréments des contrôleurs sera obtenu par équivalence sans que les compétences ne soient réellement vérifiées. Le matériel de contrôle est très mal défini.

Une méconnaissance des inspections demandées, par exemple, comment contrôler l'usure d'un frein à tambour sans démontage? trop fort!

A quant un contrôle technique des engins de chantier (de plusieurs centaines de CV) qui roulent sur route ouverte sans plaque d'immatriculation? (Même les traceurs sont immatriculés).

N° 963654 - Commentaires relatifs au CT 2R

par :

10/07/2023 22:55

Bonjour

En termes de rapport poids volume du véhicule le 2RM est le transport avec le meilleur rapport.

La cause de l'accidentologie des 2RM, l'état des 2RM n'est impliqué dans moins de 1% des accidents.

Contrairement aux infrastructures qui sont la cause pour 30%.

Ce contrôle n'apporte rien en termes de sécurité, en termes écologiques. C'est se tirer une balle dans le pied.

Défendre des intérêts privés au nom du collectif c'est devenue une règle de ce gouvernement. Ça s'est vu notamment pour les retraites. Ça se voit encore sur ce sujet. Sauf que nous ne ciblons pas la bonne cause pour résoudre le problème.

Pour une fois travaillez vraiment pour le collectif et non pour quelques uns qui sont déjà bien assez riches comme ça.

Il est temps de travailler pour notre vraie et unique richesse. Notre planète.

N° 963655 - Contre ce projet de CT

par :

10/07/2023 23:01

Ce projet de CT concernant les deux roues est une pure ineptie ne reposant sur aucun fondement sécuritaire et ne vise qu'à mettre sous coupe réglée un certain nombre d'utilisateurs et pire, à enrichir une fonction.

N° 963656 - je suis contre la mise en place d'un Contrôle technique Moto

par :

10/07/2023 23:06

je prends soin de l'état de ma moto

l'état des routes est responsable dans 30% des accidents

le contrôle technique n'aura aucun impact sur l'accidentologie et sur l'environnement

le contrôle technique pollution n'aura aucun impact sur la pollution car les 2 roues ne représentent que 0.5% des émissions émises.

N° 963657 - Contrôle technique moti

par :

10/07/2023 23:09

Bjr, le CT moto me semble peu nécessaire. Les éléments de sécurité d'une moto sont déjà contrôlés par le propriétaire ( chose à vérifier permis de moto) ensuite la moto est inspectée par le mécano lors des révisions.

Les éléments de sécurité sur une moto sont vérifiés sans démontage. ( freins , état de pneumatique, fourche suspension).

Effectuer un contrôle technique uniquement lorsqu'une moto est vendue en occasion me semble correct.

Pour le bruit que ce soit en échappements d'origine ou adaptable homologué, aura-t-il une marge de tolérance, en effet au fil du temps l'intérieur d'un échappement moto se désagrège ( laine de roche) sans pour autant être en mauvais état à l'extérieur.

Pour les motos et cyclo de + 30 ans aura-t-il un contrôle technique aménagé .

Les cyclo 50 cm3 d'avant 1965 ne sont pas équipés de clignotants et leur système de freinage n'est pas des plus forts.

N° 963658 - Le contrôle technique moto est une utopie

par :

10/07/2023 23:10

Ce contrôle ne fera pas baisser le bruit la pollution et les accidents

Sur une moto on voit tous les organes de sécurité d'où le faible taux d'accident dû à l'état des véhicules le bruit et pollution ce qui veut dire faire du bruit etc changeront l'équipement pour le CT comme il le font déjà pour les VL et PL!

La moto est un art de vivre une passion une liberté.

Pour ma part si un CT est installé sur les motos il devrait en être de même pour le matériel agricole qui roule sur route qui sont dans des états pitoyables pour certaines exploitations,

Et il serait bien plus judicieux d'entretenir les routes qui elles sont des pièges pour les motards cyclistes et aussi former les conducteurs de voitures à la route en moto car eux ne tiennent pas compte de ce que l'on voit dans un casque etc

N° 963659 - Le contrôle technique aux concessionnaires motos !

par :

10/07/2023 23:12

Puisque le débat sur l'existence de ce contrôle est passé en force et que son fondement n'a pas eu le débat qu'il aurait mérité à cause de 3 associations écolo parisiennes, je suis partisan que le contrôle technique soit réalisé par les concessionnaires motos eux-mêmes. Qui de mieux compétent que celui qui vend des motos ? Pourquoi accorder cette fonction à des [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autre centre alors qu'ils ne sont pas équipés à la spécificité des motos et autres tricycles ? De plus si c'est un pur contrôle visuel sans aucun démontage, le concessionnaire est le plus apte (tout comme le propriétaire dans ce cas) à réaliser ce contrôle. Et pour un contrôle visuel, 50 € c'est prohibitif. Il faut en diminuer le prix à 30 € pour un coup d'œil. Mais attention, les HARLEY DAVIDSON devront être soumises aux mêmes contraintes de bruit que les autres. Pas de tolérance pour les motos soit disant "mythiques".

On l'a bien compris, ce contrôle technique n'est pas contre l'accidentalité des 2 roues comme on veut nous le faire avaler (l'état technique des 2 roues n'est impliqué que dans 0,3% des accidents les mettant en cause disent les assurances) mais une nouvelle taxe qui frappera nombre de personnes modestes qui n'ont souvent que leur deux roues pour se rendre à leur travail pour pouvoir payer d'autres taxes. La France, championne du monde de la fiscalité à défaut d'être la championne du monde du maintien de l'ordre dans ses banlieues. Le monde se moque de nous. Une surabondance de lois et un tel chaos. On marche sur la tête ! Arrêtez de légiférer sur le monde de la moto (un monde que le législateur ignore totalement) et concentrez-vous sur les missions régaliennes de l'état.

N° 963660 - Suggestion pertinente

par :

10/07/2023 23:19

Bonjour, compte tenu que bon nombre de motards sont multi-propriétaires de 2RM par passion et ainsi peu de km parcourus par chaque véhicule, un entretien suivi par évidence (collection=passion=méticuleux) : je suggère un CT uniquement à la vente du véhicule.

N° 963661 - Le contrôle technique qui n améliorera pas la sécurité des motards

par :

10/07/2023 23:40

- 3% des accidents sont dus aux routes et 0,3 au moto
- un CT après accident ou lors d'achat ça peut être une bonne idée
- le motard fait son CT avant chaque départ
- ne parlons même pas du prix qui est abusé, posé pas les lobbies car on ne sait pas ce qui est dedans
- proposer des formations, des aides pour les équipements ça peut aider.

N° 963662 - Contrôle inutile et punitif

par :

10/07/2023 23:44

Le CT2RM est une dépense inutile : Les fédérations de motocyclistes ([association de motard], FBF, etc) ont largement communiqué sur les chiffres officiels selon lesquels les accidents ne sont dus à une défaillance technique que dans une proportion infime quand l'état des infrastructures en sont responsables à plus de 30%. Si un contrôle devait être effectué (et il devrait l'être en permanence), c'est celui de l'état des routes, et celui de la qualité du travail de remise en état.

Le CT2RM est une mesure punitive : Les motocyclistes représentent dans l'inconscient collectif une catégorie jalouée par le reste de la population. Jugés bruyants et dangereux, en grande partie à cause de la capacité d'accélération relative qui permet dans la grande majorité des cas des dépassements rapides et sûrs, leurs "différences" provoquent une certaine envie de la part des automobilistes, comme la possibilité de ne pas rester prisonniers des bouchons. Ils ne voient pas quand leurs vitres sont pleines de pluie, le motard qu'ils mettent en danger parce qu'ils n'y font pas attention. Mais lui le sait, il fait attention pour deux, et ses pneus comme ses freins sont en parfait état tout le temps, car on ne sait jamais quand une voiture va freiner devant vous ou tourner à gauche sans clignotant pendant un dépassement...

Le CT2RM est une mesure financière : je sais, je ne devrais pas le dire, dès fois que personne n'y ait pensé (joke).

Chacun sait que le lobby du contrôle a téléguidé cette mesure au niveau européen, a rédigé le rapport qui en fait une obligation sécuritaire.

Le marché qui s'ouvre ainsi permettra de capturer une clientèle qui ne pourra ni s'abstenir ni faire marché une concurrence qui n'existera pas. Les seuls véritables gagnants de cette disposition seront les sociétés de contrôle, pas la sécurité.

Le CT2RM est une mesure injuste : Elle va obliger les centres de contrôle à dépenser des sommes importantes pour s'équiper, former des salariés afin de réaliser des contrôles inutiles, déjà faits et refaits par le propriétaire et son concessionnaire favori.

Il est de plus à craindre que beaucoup de ces centres perdent une clientèle d'automobilistes (eh oui, les motards sont souvent aussi automobilistes), qui choisira des centres de contrôles indépendants plutôt que d'engraisser les responsables d'une dépense qui sera forcément au détriment de son pouvoir d'achat.



Dernier point : Au cas où cette disposition venait malgré tout à être mise en place, il faut prendre conscience d'une notion importante : la manipulation d'une motocyclette est délicate, et s'apprend. Si on reçoit quelques bases lors de l'apprentissage du permis, de longues années de pratiques sont nécessaires pour le faire sans danger pour le véhicule, dont la moindre réparation en cas de dommage est très onéreuse. Il est donc indispensable qu'à minima les salariés des centres dédiés soient titulaires du permis A avec plusieurs années d'expérience.

N° 963663 - CT moto

par :

10/07/2023 23:58

Bonjour, si je comprends bien le contrôle technique moto doit être fait par un professionnel pour contrôler les éléments de sécurité comme cela est fait sur une voiture ?

Pardonnez moi mais vous nous demandez de payer pour quelque chose que nous avons déjà payé ....

En effet le contrôle des éléments de sécurité sur un deux roues motorisés fait partie intégrante de la formation à la conduite d'un gros cube .

Donc il y a une incohérence.

Éventuellement je comprendrai la mise en place d'un contrôle par un professionnel avant la vente d'un véhicule afin de rassurer les acheteurs de l'état du véhicule. Cela serait plus cohérent et aurait plus d'impact.

Cordialement

N° 963664 - Comment donner son avis ?

par :

11/07/2023 00:04

Bonjour,

Où se trouve le lien pour la consultation ? Ou suffit-il de déposer un message ici même ?

Cordialement,

N° 963665 - Contrôle technique moto inutile

par :

11/07/2023 00:05

Le contrôle technique moto est parfaitement inutile les causes techniques n'étant en cause que dans 0.3% des cas d'accidents. Il n'est imposé que par des associations subventionnées par la mairie de Paris qui ont attaqué la France au Conseil d'État alors qu'elle remplissait les conditions dérogatoires imposées par l'Europe. Outre le coût financier dans les secteurs ruraux cela va être très compliqué à mettre en place. La mortalité des deux roues motorisés a baissé de 19% alors que le parc a augmenté de 30% . Ce C.T n'est imposé que par des fanatiques qui plus est souvent liés à des vendeurs de vélos électriques chinois importés par cargos polluants. En revanche sur la route les EDPM font n'importe quoi sont là plupart du temps non assurés. Il en est de même des cyclistes qui ne respectent pas le code de la route et payent un lourd tribut à la sécurité routière. Tous ces engins doivent être homologués immatriculés assurés et le port d'un casque homologué impose. Vélos compris . Déjà l'obligation du casque pour les moins de 12 ans à vélo n'est pas respectée.

N° 963666 - Contre le CT moto

par :

11/07/2023 00:28

Le parc moto est faible. Un motard parcourt en moyenne 4000 km/an. Beaucoup de motards roulent en loisir. L'entretien de la moto est très souvent bien réalisé de manière régulière car la vie du motard est jeu. Le contrôle technique est donc inutile.

De plus la société [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui a fortement appuyé la mise en place du contrôle technique est en conflit d'intérêts ce qui est inacceptable et devrait être sanctionné par l'UE.

N° 963667 - NON au contrôle technique pour les 2 roues motorisés , POURQUOI :

par :

11/07/2023 01:35

Le contrôle technique moto, une aberration ...

Pourquoi: Quel motard prendrait la route avec des pneus lisses, ou avec des plaquettes de frein usées ?

La preuve, selon une étude commandée par les compagnies d'assurance, seulement 0,3 % des accidents de 2 roues motorisés, serait dû à une défaillance technique .

Je pense que si l'on veut améliorer la sécurité des 2 roues motorisés il vaut mieux se pencher sur l'état des routes et sur certains aménagements routiers , carrément dangereux pour les conducteurs de 2 roues.

Alors : NON au contrôle technique !!!!

N° 963668 - Contrôle technique

par :

11/07/2023 01:39

Plutôt étonnant comme choix en matière de sécurité des motards. Très peu d'accidents sont liés aux défauts techniques des moto.

L'argent dépensé pour cette mise en œuvre devrait plutôt être utilisé pour l'entretien de la voirie qui servira à tous les usagers de la route.

Et si on va jusqu'au CT, à quand un CT pour les vélos dont les tués et blessés ne cessent d'augmenter pour assurer leur sécurité ?

N° 963669 - Avis contrôle technique moto

par :

11/07/2023 02:48

Inutile. Les accidents ne sont pas dus au véhicule mais à la vigilance et à l'expérience du conducteur et au mauvais état du réseau routier : gravier...

N° 963670 - non au contrôle

par :

11/07/2023 04:59

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 963671 - Non !!!

par :

11/07/2023 06:16

Rien ne justifie techniquement et au niveau de la sécurité la mise en place d'un tel contrôle sinon la mise en place de frais supplémentaires pour les utilisateurs...

Motard depuis 20 ans, l'entretien est indispensable à notre survie !!!!

Merci de ne pas appliquer cette directive qui n'a pas de sens en France.

N° 963672 - L'Etat cède, encore, aux désirs de pognon d'un lobby

par :

11/07/2023 06:19

Nulle personne censée monte sur une moto dont il n'est pas certain qu'elle a des freins en état, qu'elle n'a pas des suspensions qui vont l'éjecter à la moindre bosse, que le cadre ne va pas se couper en 2 ou qu'un pneu ne va éclater ou glisser à la première flaque. Au moindre doute, tout motard ralentit sérieusement l'allure pour ramener la moto au garage, la réparer ou ne plus la rouler. Pour la pollution, une moto mal réglée chauffe (et tombe rapidement en rade) ou s'encrasse (donc tombe rapidement en rade) : il n'y a pas de moto mal réglée qui puisse rouler bien longtemps. Et pour le bruit, des contrôles par la maréchaussée existent déjà, le CT est là encore inutile. Par ailleurs, combien cette histoire de CT coûtera-t-elle à ceux qui ont 3, 5, 10 motos parce qu'elles sont plus ou moins anciennes (sans être collection), qu'elles ne valent pas grand'chose (donc les revendre ne rapporterait rien) ou qu'elles rappellent chacune de bons moments à leur guidon ? Le CT moto, c'est NON.

N° 963673 - Ct 2 roues

par :

11/07/2023 06:38

Le ct des 2 roues n aidera en rien les accidents sur la route. Nos motos sont bichonnées révisées entretenues à chaque sortie. Que cette idée de vouloir tirer de l'argent au français sert plutôt à refaire ou entretenir les routes qui sont à l'origine des accidents. Revoir également le code de la route en voiture et poids lourd en faisant prendre conscience des dangers et conséquences qu'un automobiliste peut provoquer par faute d'inattention, angle mort, vitesse en croisant en se faisant dépasser... par une moto.

N° 963674 - Contrôle technique moto

par :

11/07/2023 06:46

Saviez-vous qu'en 10 ans, le nombre de deux-roues motorisés a augmenté de 30 %, le nombre de tués a baissé de 19 % ?\* Saviez-vous qu'un « rapport » initié par [réseau de contrôle technique] (leader Européen du contrôle technique automobile) annonce que 10 % des accidents de motos sont dus à un problème technique, alors que les organismes vraiment indépendants en recensent 0,5 % ?\*\* Saviez-vous que plus de 3 % des accidents de moto sont dus à des problèmes d'infrastructures routières, et au mauvais entretien des voies de circulation ? Saviez-vous que la plupart des constructeurs réalisent des contrôles de 50 points de sécurité des motos de leurs clients en concession, et cela gratuitement. Saviez-vous que 3,9 millions de 2-roues motorisés ne sont responsables que de 0,5 % des émissions polluantes ? Saviez-vous qu'en fluidifiant le trafic, les 2-roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution. Plus 10 % de motos = moins 40 % d'embouteillages!!

Doit on évoquer ici également le parti pris scandaleux des associations responsables de la mise en place de ce C.T. des deux roues? Subventionnées par des distributeurs de véhicules électriques légers (2 roues principalement) ou des centres de contrôle technique ([réseau de contrôle technique]) !! C'est purement et simplement une gagnotte supplémentaire pour l'état suite à une injonction de la commission européenne (encore et encore un brillant pet de cerveau de leur part, quel ras le bol!!)

N° 963675 - Monsieur

par :

11/07/2023 06:50

La directive européenne n'impose pas le contrôle technique, qui va, dans son application, se limiter au contrôle du bruit pour satisfaire 3 associations écolo bobo parisiennes (encore une fois paris n'est pas la France !). La pollution, pardon mais on voit comment cela est appliqué pour les automobiles, c'est en ridicule. Quand à vérifier les organes de sécurité, le permis moto forme déjà à ces vérifications qui sont très simples sur un 2 roues. Pour ce qui est du bruit (principale requête des asso), le CT ne servira à rien, toutes les voitures bruyantes possèdent déjà des sourdines déconnectables ou changent l'échappement pour le CT. Le 2 roues représente pourtant un moyen écologique de se déplacer étant donné les faibles consommations vs une automobile. Il est encore temps d'annuler cette mesure et mettre en oeuvre des moyens pour réduire les risques d'accident sur les infrastructures et la visibilité des motards.

N° 963676 - Avis défavorable

par :

11/07/2023 07:09

Je suis contre la mise en place de ce décret le prétexte semble être mauvais car la moto polue moins qu'une voiture

N° 963677 - Une mesure inutile

par :

11/07/2023 07:19

Des routes plus endommagées que nos machines. Un contrôle technique ou les bons paient pour les mauvais, les mauvais ne représentant que 0,3 % de nous, à savoir surtout ceux qui ne changent pas de pneu. Une mesure qui ne représente pas les motard mais surtout les cyclomoteur et autres deux roues motorisés très présent dans les capitale et parfois endommagé. Une mesure poussée de force

par des associations qui n'utilisent pas de deux roues, autres les trottinettes électriques qu'ils vendent

N° 963678 - Pourquoi pas ?

par :

11/07/2023 07:40

La [association de motard] a probablement raison , ses adhérents prennent soin de leur moto, toutefois elle ne parle que pour eux qui sont des passionnés , il existe de plus en plus de "motard" pour lesquels la moto est un simple moyen de transport et à ce titre n'y accordent pas autant d'importance que les vrais amateurs.

Acheter d'occasion un deux roues de type "scooter" quand on y connait rien serait moins risqué avec un CT.

De la même façon, les nuisances sonores sont un réel problème et le fait de remettre un pot non homologué après contrôle est effectivement possible, mais il sera plus difficile de feindre l'ignorance en cas de contrôle de police .

Je suis motard passionné depuis 1972. Alors non , ca ne me fait pas plaisir mais dire que c'est totalement inutile et injuste , pas forcément.

N° 963679 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

11/07/2023 07:48

Bonjour,

motard depuis 50 ans, voici plusieurs remarques :

Les possesseurs de motos sont plus soigneux des éléments de sécurité (tenue de route et freinage) que les automobilistes, car leur vie en dépend. Il y a peu de chances de trouver de défaut rédhibitoire sur ces 2 items.

Le bruit : celui qui veut faire du bruit en fera, sauf le jour du contrôle bien sur car l'échappement sera le bon ce jour là, et sera rechangé dès la sortie du contrôle, il est très simple de changer sur un deux-roues sans l'intervention d'un professionnel.

Il en est de même pour la pollution.

Assimiler les 2 roues aux automobiles est une erreur depuis toujours

Pour les 4 roues sans permis, on remet en config origine pour le contrôle et on repart tranquille se remettre en config "hors la loi".

Ce CT Moto est illusoire, il eut été bien plus productif de mettre en place un système de contrôles ponctuels (comme pour la vitesse) spécifique aux deux roues

cordialement

N° 963680 - Pourquoi un contrôle technique sur les 2 roues ?

par :

11/07/2023 07:53

Pourquoi imposer un contrôle technique 2 roues en sachant que l'utilisateur fera régulièrement des entretiens chez son garagiste. Certaines machines a démarrage manuel, telle que les gros monocylindre sont impossible a demarrer pour un néophyte.

Il serait peut être plus efficace de demander un justificatif d'entretien chez un professionnel, plutôt qu'un contrôle technique.

N° 963681 - Contrôle technique moto

par :

11/07/2023 07:55

La moto reste un loisir pour beaucoup d'utilisateur, rajouter encore une contrainte supplémentaire à l'usage d'une moto qui bien souvent est bichonné tout l'hiver pour sortir de deux à trois mois par an risque de mètre une fin à une passion qui coute déjà cher, entretien cher les concessionnaires maintien en état de notre équipement de sécurité casque gant assurance ex... Nous préfèrerions que toute cette énergie soit mise à entretenir les routes de notre beau pays. Les motards qui ne respectent pas les réglementation sur route lié à l'entretien de leur moto usure de pneu, échappement bricolé, peuvent déjà tombé sous le coup de la loi et être verbalisé, il sont une minorité et serve de fau prétexte pour la mise en place d'un contrôle technique qui me semble bien compliqué à mètre en application. Notre sécurité vous tien à cœur alors usé de votre temps pour démocratiser le port des air bag moto en faisant baisser les pris prohibitif d'un vrai élément de sécurité. Cordialement.

N° 963682 - Contrôle technique 2 roues.

par :

11/07/2023 07:59

Bonjour

Je suis favorable à la mise en place de ces mesures.

Cordialement.

N° 963683 - Contre un CT à part.

par :

11/07/2023 07:59

Je suis motard (mais aussi piéton, vélo cycliste, conducteur de voiture :)).

Mon 2 roues est déjà révisé très régulièrement et mon atelier me signale parfois telle ou telle intervention préventive à faire (plaquettes, huile etc.).

Par ailleurs, en 2RM la carrosserie ... c'est moi.

Il y a évidemment du bruit excessif et des motos non conformes qu'il faut réguler.

Il serait moins coûteux et plus logique de doter les concessionnaires ateliers moto d'une autorisation de délivrance d'une vignette CT).

- la régularité est déjà existante mais serait rendue obligatoire

- Il ne pourraient faire payer plus de réparations qu'ils ne le font auj (les motards sont assez souvent pointilleux sur leurs « bécane »

- ils ont déjà presque tout ce qu'il faut pour travailler (dont un permis moto pour les techniciens). Ce serait même un bon moyen pour l'état de contrôler / valider le sérieux des ateliers que de valider leurs équipements ou leurs nécessaires investissements

- un contrôle routier de la police ou même une simple amende radar sonore (pollution, bruit, sécurité) pourrait même leur être juridiquement opposable, histoire d'éviter les petits arrangements entre bons clients et ateliers (pots non conformes par exemple).

- enfin cela conserverait et intégrerait dans la filière moto le développement des compétences « environnementales » au lieu d'en faire un domaine de niche.

N° 963684 - Mobylette

par :

11/07/2023 08:06

Bonjour,

Je suis propriétaire de divers deux roues motorisés et notamment d'une mobylette des années 70. Sous la pression d'associations parisiennes, le contrôle technique est décidé.

Aucun soucis pour les parisiens mais comment comptez vous imposer un maillage suffisant ailleurs pour que les centres soient repartis en province ? Selon le même principe que pour les pharmacies ?

Qu'en pensent les dirigeants des sociétés ayant intérêt financier dans ce contrôle ?

Pour mémoire, 10 à 20 km seront le maximum de la distance que je peux parcourir.

Dans l'attente.

Cordialement

N° 963685 - Stop

par :

11/07/2023 08:19

Ce contrôle technique ne va servir à rien, ni à améliorer la sécurité, ni à combler les déficits publics . Ce qui serait juste c'est de faire un bilan après deux ans de mis en place du CT et de reconnaître son inefficacité.

N° 963686 - Contre le CT des 2, 3 roues

par :

11/07/2023 08:25

Il est inadmissible d'être OBLIGÉ de faire contrôler son 2 roues. Le mien est vérifié par un professionnel tous les 6000 km (soit tous les ans). Donc je refuse ce CT. Les collègues motocyclistes sont dans le même cas que moi, même si ils le font eux-même. Ils prennent soin de leur 2 roues et s'y connaissent en mécanique.

N° 963690 - Nul

par :

11/07/2023 08:54

Complètement nul et uniquement utile à faire rentrer des sous !

N° 963691 - CT moto à quoi bon....

par :

11/07/2023 08:59

Bonjour

Motard depuis 44 ans, j'ai toujours entretenu mes moto, chez le concessionnaire pour les interventions lourdes, freins, pneumatiques, réglages divers et moi même pour les vidanges et divers filtres une fois par an.

Le fait de ne pas entretenir sa moto se paye cash, c'est la chute assurée avec les conséquences dramatique que cela peut entraîner.

Les motards sont bien conscient du fait que de n'avoir que deux roues est un énorme facteur de risque qui implique un entretien scrupuleux de leurs machines.

Très rare sont ceux qui ne respect pas cette règle.

Plus que l'état de leurs motos, c'est l'état de nos routes qui met en danger l'utilisateur de deux roues.

Quid des contrôleurs techniques, centres spécialisés, ou équipement des établissements existants?

Dans le premier cas, cela va engendrer une énorme dépense d'argent qui pourrait être utilisée pour la remise en état du réseau routier, j'habite dans le 89 ou les routes sont parfois dans un état déplorable, avec dispersion de gravillons censés, après le passage des autos refaire le bitume, entre autre, pour le motard c'est un véritable piège.

Dans le second cas, tous les contrôleurs techniques ne connaissent pas ou ne veulent pas faire de CT sur les motos, plus équipement de leur centre, banc de freinage etc...

Il va falloir pour certain faire des dizaine de kilomètres voir plus pour être en règle avec cette loi que je trouve totalement inutile et dispendieuse.

Pour conclure, est-ce une façon de faire rentrer le monde motard dans la "norme", monde qui a toujours été pas mal marginal? Faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état, ok mais pour en faire quoi?

Voila mon avis, je pourrai encore continuer à développer d'autres arguments, ce sont les principaux.

J'espère sincèrement que vous prendrez mes remarques en considération.

Les personnes qui prennent ces décisions ont-elles seulement approché ou roulé en moto une fois dans leur vie?

Avec mes salutations?

N° 963692 -

par :

11/07/2023 09:02

Je ne comprends vraiment pas l'intérêt de ce contrôle technique, qui finalement sera moins efficace que mes propres vérifications.

Je n'imagine même pas mettre un de mes engins 2 roues sur la route sans en avoir fait un tour complet des vérifications d'usage.

Je n'ai pas eu besoin de payer un contrôleur pour me dire qu'il était raisonnable de changer mes 2 pneus qui étaient loin d'être usés mais qui dataient de 10 ans.

Le reste à l'avenant.

N° 963693 - Avis consultation contrôle technique moto.

par :

11/07/2023 09:02

Bonjour,

Mon avis sur l'instauration d'un contrôle technique moto est le suivant :

Je pense qu'il ne répond qu'à une injonction de l'Europe sans aucune corrélation avec les impératifs réels de sécurité. En effet :

- Les chiffres de la [association de motard] (étude officielle) sont éloquentes : les défaillances techniques à l'origine des accidents sont insignifiantes (proches de 0.3 %).

- Les contrôleurs techniques ne seront qu'exceptionnellement motards et en connaîtront infiniment moins sur la moto que les motards eux-mêmes. Je pratique moi-même la moto depuis 40 ans (33 motos possédées) et je n'ai absolument besoin de personne pour entretenir mes véhicules, identifier les problèmes de sécurité éventuels et y remédier rapidement (je tiens à ma vie et à celle des autres).



- Les décideurs politiques, outre le fait que l'écrasante majorité n'entend rigoureusement rien à la pratique du deux roues, confondent scooter et moto avec une belle régularité. Soyons clairs : ces deux mondes n'ont strictement rien de commun; ni en terme de pratique, ni en terme de pratiquants (comportement, état d'esprit et tout son corollaire).

Plus synthétiquement je crois fermement que :

1) cette mesure est un nouvel impôt déguisé : payer 50 euros un gars qui n'y connaît strictement rien et qui va tourner autour de la moto pendant cinq minutes pour dire qu'il y a des clignotants, des freins et un klaxon confine à la mauvaise farce.

2) l'Europe dirige maintenant le quotidien des habitants de chaque pays qui la compose en faisant fi des particularismes culturels, infrastructurels (état des routes qui intéresse peu de monde visiblement) etc...

Européiste convaincu depuis sa naissance (pas depuis Schumann quand même...), je le deviens beaucoup, mais vraiment beaucoup moins et le ferai savoir par mon prochain bulletin de vote.

Bien cordialement.

N° 963694 -

par :

11/07/2023 09:06

Je ne comprends vraiment pas l'intérêt de ce contrôle technique, qui finalement sera moins efficace que mes propres vérifications.

Je n'imagine même pas mettre un de mes engins 2 roues sur la route sans en avoir fait un tour complet des vérifications d'usage.

Je n'ai pas eu besoin de payer un contrôleur pour me dire qu'il était raisonnable de changer mes 2 pneus qui étaient loin d'être usés mais qui dataient de 10 ans.

Le reste à l'avenant.

N° 963695 - Consultation relatif à la mise en place du contrôle technique des des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

11/07/2023 09:14

Je mets un doute sur la fiabilité du contrôle technique des deux roues motorisées pour les raisons suivantes :

- Faisant avant chaque utilisation de ma moto une vérification des organes de sécurité, je ne me considère pas faisant partie des 0,3 % des utilisateurs de deux roues défaillant, d'autant plus qu'un CT visuel payant ne garantit absolument pas une meilleure sécurité.

- A ce jour je n'ai connaissance d'aucun CT à proximité de mon domicile ayant la formation et le matériel adéquate ce qui me placera potentiellement en situation d'illégalité.

- Ce maillage territorial insuffisant risque des déplacements trop long pour en trouver un, qui plus est les 50 cm<sup>3</sup> n'ont pas la vocation d'effectuer de long parcours en particulier en province où la voirie est potentiellement dangereuse avec la circulation automobile, quid de la sécurité des mineurs sur ces véhicules ?

- A la lecture des points à contrôler, il me semble que cela est plus un copier-coller du CT des voitures. Hors la conception et les spécificités des deux roues est techniquement différente, ce que ne prend pas en compte le projet CT moto.

- Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle.

- Sur le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, et une récente étude de l'ADEME démontre une nette amélioration en termes de consommation et

d'émission. En outre un deux roues entraine moins de pollution du aux trajets plus court, et un véhicules deux roues de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

- Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

N° 963697 - Contrainte inutile

par :

11/07/2023 09:27

Tout motard est concerné pour sa propre sécurité par le bon état des organes vitaux de sa moto

N° 963698 - contrôle technique moto

par :

11/07/2023 09:36

Bonjour, il est absurde de mettre un contrôle sur tous les types de véhicules , déjà que le motard que je suis , maintien un haut niveau de sécurité de mon véhicule, c'est ma vie qui serait en jeu dans le cas contraire !; il vaudrait mieux penser à l'état des routes déplorables et dangereuses .

Ensuite propriétaire de plusieurs véhicule : motos 1800 et 250 cm3 de collection , plusieurs solex , mobylettes Peugeot, ce sera un coup financier très important; je n'aurai pas les moyens (il faut penser aux impôts, taxes, assurances, mutuelles, nourriture,...)

Et que penser du contrôle sur un solex ..... absurdie ?

Cordialement

N° 963699 - Contrôle technique 2RM inutile, il serait plus judicieux de mettre en place un controle de l'état des routes françaises parsemées de pièges mortels pour les 2 roues.

par :

11/07/2023 09:41

Bonjour,

Il me semble que : Bien plus important qu'un contrôle technique des deux roues motorisées, ce serait un contrôle drastique de l'état des routes avec obligation d'effectuer les travaux de rénovation pour les communes et régions. Je roule tous les jours à des endroits ou l'état de la route pourrait provoquer un accident potentiellement mortel. (Région Nantaise 44)

Cela fait maintenant 40ans que je roule en 2 roues (presque tous les jours) et le seul accident que j'ai eu (Hors petites glissades, pluie, gazoil, etc.), était dû à un trou creusé lors de travaux de + d'un mètre sur 20 cm de profondeur, NON SIGNALÉ.

Pour les accidents, il faut quand même regarder les choses en face, les accidents de deux-roues motorisés sont plus liés à l'état des routes et à des incivilités des autres usagés. Pour les motos bruyantes, on pourra noter que depuis la mise en place du contrôle technique moto en Allemagne, cela n'a pas éliminé le bruit excessif de certaines motos. Il suffit bien évidemment de remonter son silencieux d'origine pour passer le contrôle.

Il y a également les accidents de 50cc qui dans les grandes villes on tendances à penser que le code de la route ne les concerne pas !

Pour rappel tous les motards savent déjà contrôler eux même les points de sécurité sur leur moto, si vous n'êtes pas au courant ils l'ont appris lors de leur passage de leur permis.

De plus les motards ne sont pas non plus débilés, ils entretiennent leur engin, rouler avec une moto en mauvaise état, c'est comme jouer à la roulette russe. Soyons sérieux, à mon avis le CT n'est qu'une question économique soutenu par certains lobbyistes...

Il faut également noter que la pollution des 2 roues motorisées ne représente que 0.5% de la pollution émise pour les transports !

En plus vous admettez que la confiance en un opérateur n'ayant ni une formation de mécanicien 2 roues et ni d'expérience, et peut être qu'il ne sera également jamais monté de sa vie sur une moto est plutôt douteuse. Je préfère l'amende.

Pour finir, je possède également plusieurs motos de collections; 1954, 1965, 1990. Je ne vois pas quel contrôle pourra être appliqué sur d'anciennes technologies.

Cordialement.

N° 963701 - Contre le contrôle technique de ma moto (CT2RM)

par :

11/07/2023 09:49

Bonjour,

Je suis une motarde de 57 ans qui laisse la voiture au garage dès que possible pour prendre ma moto de 2021, Euro4 en ce qui concerne les émissions, vignette Crit'air 1.

Je change mes pneus tous les 6000 kms et je fais faire la révision tous les ans, comme tous les motards que je connais ou que je rencontre. Nous ne sommes pas des inconscients ! D'après les chiffres de la sécurité routière, seuls 0,3 % des accidents sont causés par des défaillances mécaniques. En revanche, ne prenant que les petites routes, j'ai pu constater leur dégradation régulière au cours des années, et je peux assurer que l'état des routes me met en danger contrairement à l'état de ma machine.

Je suis particulièrement inquiète du quasi-monopole de la société DKRA sur cette activité, qui fixe les tarifs et engrange des bénéfices colossaux.

Qui pourra manipuler ma moto sans formation spécifique ? Je ne suis pas prête à la laisser entre n'importe quelles mains. Les points de contrôle prévus sont-ils vraiment spécifiques à nos motos ?

Cette initiative n'est qu'une nouvelle forme de taxation, injuste et injustifiée, à laquelle je m'oppose formellement.

N° 963702 - Pas la bonne méthode, ni pour la sécurité routière, ni pour le bruit.

par :

11/07/2023 09:52

Je commence par un premier point mais d'importance pour moi, je suis contre un contrôle périodique des deux roues motorisés, car ce contrôle n'est clairement pas justifié pour la sécurité routière, le nombre de décès lié à une cause technique en est à l'origine ou a participé est nul ou presque, en rapport à la publication du MAIDS (0,3%) et de l'étude FLAM (CEREMA) <1%, alors qu'en face la cause infrastructures (étude Flam toujours) est de 30% et nos routes continuent, elles, à se dégrader.

Pour ce qui est de contrôler les nuisances, côté sonore, les motards désireux de faire du bruit sont minoritaires (voir les différents contrôles de police sur le sujet, à titre d'exemple un contrôle de 2021

dans le Vercors a donné lieu à 6 verbalisations pour 300 contrôles, soit 2%.), de plus la modification d'un échappement prenant 5 minutes, il n'y a aucun doute à avoir sur le fait qu'elles seront toutes aux normes lors d'un contrôle périodique.

Pour ce qui est de la pollution atmosphérique, l'intention est louable toutefois le kilométrage annuel moyen d'une moto est tel que beaucoup d'entre elles n'ont même pas 20 000 km passés 20 ans, moteur donc à peine rodé (la majorité des motos sont capables de rouler 200 000 km), alors contrôler la pollution de véhicules entretenus une fois par an et qui ne sont pas arrivés au 1/10 de leur vie au bout de 20 ans, le contrôle ne sera pas significatif. J'en tiens pour preuve les derniers rapports de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] Allemagne sur ce sujet puisque la majorité des contrôles visites (< 1% de la masse) ne concerne pas la pollution mais des défauts d'éclairage.

De plus, cela risque aussi de provoquer l'inverse de l'effet escompté, en effet si on se fie au rapport de l'ADEME d'il y a quelques années, ils recommandaient une part plus importante du 2RM en ville, tout simplement car la fluidification du trafic engendrée par la présence des 2RM provoque moins de pollution en définitive dans les bouchons, une plus faible adoption voire une migration des utilisateurs de 2RM vers l'automobile (aussi cher) risquerait même de provoquer les effets inverse que ceux espérés depuis tant d'années, réduire la pollution atmosphérique en ville.

De plus côté emploi, cela risque d'être aussi pénalisant, car ce genre de réforme va forcément impacter le business 2RM, donc les garages, concessionnaires et fabricants de 2RM dont je rappelle quelques-uns sont français, dont Peugeot Motocycles, qui emploie 300 salariés en France, ou encore Mash, Voxan etc.

Je reste toutefois favorable à un bilan/audit à la revente mais qui devrait aller beaucoup plus loin qu'un contrôle technique, hors seul un garage saurait vraiment le faire (démontage obligatoire).

Maintenant pour ce qui est du décret et de l'arrêté :

Côté point contrôlé :

J'ai un doute sur la possibilité de contrôler les émissions sonores d'un véhicule.

Déjà car sur une moto le remplacement d'un échappement prend quelques minutes (ce qui rend le test globalement inutile face à une personne voulant faire du bruit) et surtout que dans un environnement clos et bruyant qu'un centre de contrôle faussera la mesure.

De plus les autres contrôles, ne pouvant être que visuels, est-il si utiles pour la sécurité.

Je rappelle que les motards sont loin d'être suicidaires et vérifient leur la plupart des points cités.

Il est clair qu'on n'a pas de banc à rouleau/banc de freinage, mais pneu, suspension et autres sont vérifiés à chaque démarrage.

L'arrivée d'un CT ne va-t'il pas avoir l'effet pervers bien connu du monde de l'automobile, attendre le CT pour vérifier ?

Côté périodicité :

il y a un problème pour ma part 5 ans et 3 ans, alors qu'on est face à des véhicules roulant encore moins que certains véhicules de collection pour certains.

8 ans pour la première et 4 ans serait une valeur plus correcte avec une obligation de passage pour la revente (- de 6 mois quelque soit l'âge de l'engin) car pour ma part un CT à la revente est une

solution correcte, un CT Périodique, au vu du peu d'accident ayant une cause technique (0,3% voir 1% pour le Cerema) c'est trop peu pour être justifié.

Coté : être le moins cher possible,

il y a déjà un problème de l'annoncer à 50€ avec 4x moins d'essai qu'un véhicule 4 roues, il devrait donc de facto être 4x moins cher, donc aux alentours de 25€.

Et la tarification ne doit pas être libre, à l'aube de hausse de tarif sans précédent, l'état doit être force de décision pour en plafonner le prix comme ça devrait être le cas pour l'automobile.

Par ailleurs, dans certaine publication nous pouvons voir que le FNA demande à ce que ça soit le propriétaire du 2 roues qui manipule son véhicule dans l'enceinte du contrôle technique.

Cela est une aberration pure et simple, soit le centre est parfaitement formé et il se charge du véhicule du parking au parking, tel que le fait déjà les garages motos, soit ils ne sont pas formé et ne font pas de CT 2RM.

Il faudrait faire paraître une article dans ce sens dans le décret, les techniciens de contrôle doivent avoir le permis correspondant au véhicule contrôlé, donc le permis A (pas A2, mais A), je ne l'ai pas vu a la lecture.

Coté vignette :

Pour ce qui est de la vignette, beaucoup de 2RM ont déjà une difficulté d'apposer la vignette verte d'assurance, c'est d'ailleurs toléré lors des contrôles tant que la carte verte est présenté.

De plus, les informations étant déjà dématérialisé, il faut que l'apposition physique de la vignette ne soit pas obligatoire, le contrôle pouvant se faire par LAPI ou via une lecture de la carte grise.

Par-ailleurs , dans le décret il est évoqué la catégorie L1E, or dans la L1E il y a la L1E-A (vélo à moteurs électrique, proche du VAE mais 1KW max) qui restent des vélos à assistance électrique (VAE) et la L1E-B qui contient également des vélos électrique mais dit "SpeedBike" (4KW sans assistance) en plus des cyclos, ce point a t'il été pris en compte?

Ces vélos sont t'il concerné?

Par ailleurs si des L1E-A sont également contrôlés, pourquoi ne pas ajouter les VAE (25km/h - 250w continue) qui sont sensiblement proche, d'un point de vue vitesse de pointe et accélération déjà, 25km/h avec assistance pour les deux, en ayant une accélération proche car les vélos à 250w continue fonctionne aussi à 300-400W crête, voir plus pour certains équipé de moteur bosch et pré équipements proche (retro/frein/éclairage/pneu), alors si on en contrôle un, pourquoi pas l'autre?

N° 963703 - Contrôle Technique 2 et 3 roues

par :

11/07/2023 09:55

Connaissant les stats d'accidents des 2 roues motos dues à l'état du véhicule (environ 1%), le conflit d'intérêt qui lie les associations parisiennes à l'initiative des différents recours ([association] et [association]) il est logique de se demander si ce n'est pas qu'une histoire d'argent ce CT ?!

[réseau de contrôle technique] et consorts ne sont pas formés, donc hors de question que leurs employés manipulent des motos. Ce CT ne sera que visuel, alors que le passage régulier chez notre motociste ou concessionnaire fait que nos machines sont vérifiées régulièrement pour le moins bruit ou doute.

Les autres pays européens qui ont instauré le CT des 2 roues depuis longtemps n'ont pas des stats d'accidents inférieures aux nôtres.

Alors je ne taperai pas sur l'Europe comme une grande partie de ceux qui ne réfléchissent pas, car nous étions le dernier pays sans CT, mais sur ces associations de bobos écolos parisiens qui ont réussi leur coup d'emm....la France entière, et sur les Pouvoirs Publics français qui auraient pu s'agiter un peu plus s'ils l'avaient réellement voulu.

N° 963704 - CTM

par :

11/07/2023 09:56

l'employé du centre de contrôle technique devra être titulaire du permis A pour manipuler une moto de plus de 125 cm<sup>3</sup>.

Il devra être en mesure d'analyser l'état du liquide de frein et de l'huile de fourche qui sont des facteurs majeurs pour la qualité du freinage.

C'est en tout cas ce que fais mon mécanicien lorsqu'il s'occupe de ma moto.

N° 963705 - consultation CTM

par :

11/07/2023 09:57

l'employé du centre de contrôle technique devra être titulaire du permis A pour manipuler une moto de plus de 125 cm<sup>3</sup>.

Il devra être en mesure d'analyser l'état du liquide de frein et de l'huile de fourche qui sont des facteurs majeurs pour la qualité du freinage.

C'est en tout cas ce que fais mon mécanicien lorsqu'il s'occupe de ma moto.

N° 963706 - CT motos

par :

11/07/2023 10:16

Je n'ai aucune envie d'engraisser [réseau de contrôle technique], entreprise du pays qui dirige l'U.E., qui oeuvre dans l'ombre pour s'enrichir davantage.....

Les statistiques sont là pour nous prouver l'inutilité de ce CT que chaque motard effectue avant de se mettre en selle.

Le budget des possesseurs de plusieurs motos vont exploser, cette dépense obligatoire (racket dans votre langue?) se fera au détriment d'autres plus sécuritaires, ou ne se fera pas ...

Le fait d'être ponctionné pour m'entendre signaler que mes freins fonctionnent n'enlèvera pas les gravillons et autre nids de poules en sortie de virage....et je ne parle pas des pièges installés par nos têtes pensantes, écluses, ralentisseurs, coussins berlinois, gendarmes couchés, gendarmes cachés.....

Je ne me fais aucune illusion, ma prose ne remontera jamais jusqu'aux instances européennes qui dictent notre chute.

J'ai jadis crû à la souveraineté de notre pays, je n'ai plus d'illusion.

N° 963707 - Contre Le contrôle technique des motards

par :

11/07/2023 10:18

Bonjour,

Je suis motard depuis 1996 et je me permets de vous laisser un commentaire car je ne crois pas en ce projet que vous souhaitez mettre en place.

Notre communauté de motard n'a nul besoin de se protéger contre nos 2 roues soi-disant mal entretenues. En effet, étant exposé à des risques de chutes ou collisions importantes, il est tout naturel d'entretenir nos deux roues comme il se doit et prendre la route en toute sécurité à chaque sortie.

En revanche, je vous invite à user de votre temps afin de constater l'état de nos routes car c'est là où règne l'insécurité. Les seuls accidents que j'ai subis à moto proviennent tous d'un état de chaussé défectueux ! Gravier, sable, huiles, terre, trous, etc., etc.

Je peux comprendre que nos routes sont onéreuses à entretenir et je fais avec, mais je n'accepte pas qu'on vienne prendre mon argent là où le risque n'est pas, chiffres à l'appui (0.3% d'accident causé par l'état des 2 roues).

Ensuite, concernant le bruit, je suis pour qu'il y ait davantage de contrôles radars ou policier. Il y a trop de dérive à ce sujet. Cependant, j'attire votre attention quant aux nuisances sonores que provoque un cyclomoteur de 50cc trafiqués comme la plupart le sont. Ceux-ci polluent également notre quotidien et là aussi les dérives persistent. Si les motards doivent être contrôlés, les 50cc devront l'être sans exception !!

Je vote contre ce projet.

Cordialement.

N° 963708 - CT MOTO

par :

11/07/2023 10:22

La sécurité passe par :

- l'état de la route
- L'etat du véhicule
- L'équipement

L'état des routes se dégrade de plus en plus avec des nids de poule de plus de 30 CM de profondeurs à certain endroit, des raccords dangereux, des bosses sur la route.

L'état du véhicule à un facteur a joué lui aussi dans la sécurité, mais en quoi le bruit fait partie de la sécurité et pourquoi payer si cher 50€ pour un controle 70% visuelle.

L'équipement, si vous voulez une baisse des morts, faite des aides à l'achat des airbags ... Réduire la TVA sur les équipements de sécurité OBLIGATOIRE (Casque, Gant).

Rendre Obligatoire les Bottes moto et les blousons avec dorsales, cela limitera les accidents grave, donc au lieu de vous AXE sur un CT moto, merci de prendre les responsabilités et de faire baisser la TVA des équipements ainsi que de faire évoluer l'équipement avec l'évolution de la densité du traffic.

N° 963709 - Avis dans le cadre de la consultation publique des textes relatifs au contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles

par :

11/07/2023 10:24

Sur le projet de Décret NOR TRER2315512D :

De manière générale, plusieurs observations pouvant inviter à des précisions de rédaction :

- Ces évolutions tardives de la France ne sont que la conséquence de l'absence de mise en place de mesures alternatives de sécurité routière (La note du gouvernement à la Commission Européenne du 2 décembre 2021 ne portait aucune précision utile pour ce faire !)
  - les deux roues sont une alternative réelle et vérifiable aux embouteillages et réduisent les temps de trajets
  - les causes d'accident des deux roues relatives à un défaut technique (0,3% selon le rapport Maids de 2005) sont très faibles et très inférieures aux voitures de sorte que la comparaison n'est pas raison !
  - Tous les motocyclistes sont immédiatement conscients d'être exposés au danger et veillent au bon état de leur machine avant d'en user
  - De nombreuses motocyclettes anciennes requièrent pour leur mise en route l'usage d'un kick et une bonne connaissance de la machine
  - Les motocyclettes anciennes étaient dépourvues d'éclairage et/ou d'instrumentation (parfois vendus sur option)
- Merci de prévoir un point de situation objectif loyal et contradictoire à trois ans pour apprécier la portée réelle de la mise en place du contrôle technique sur l'activité des centres de contrôle, sur la sécurité routière, sur les accidents, sur l'environnement...

Sur le projet d'Arrêté NOR TRER2315514A :

Article 2 alinéa 3 : La définition du véhicule de collection se limite aux véhicules immatriculés en carte grise de collection.

Ce type de carte grise ne s'obtient qu'avec le concours de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) et au départ était réservé aux véhicules dépourvus de titre de circulation...

Non sans contradiction maintenant cela revient à exclure donc anormalement les autres véhicules de collection qui ont conservé leur carte grise historique normale et qui sont pourtant aussi accueillis en cette fédération... qui sans eux n'aurait jamais existé !

Il s'agit là d'un nouveau "lobby" détourné de la FFVE qui cherche aussi à commercialiser ses services plus qu'à préserver le patrimoine roulant.

Plus encore la FFVE ne visite pas les véhicules qu'elle immatricule ainsi en carte grise de collection et se contente de photos !

Cette carte grise véhicule de collection est encore une spécificité française or le contrôle technique est prévu par la directive européenne 2014/45/UE du 3 avril 2014.

Le droit européen comme le droit français définissent le véhicule de collection de longue date comme un véhicule de plus de trente ans en son état d'origine dont la production a cessé (En ce sens notamment Douanes FCPD1421298C du 8 septembre 2014).

Les véhicules de collection ne doivent donc pas être différenciés au regard d'une mention sur leur titre de circulation, mention qui plus est parfaitement étrangère aux règles de sécurité et d'environnement recherchées du véhicule lui-même !

A défaut, par cohérence et transparence, il faut d'urgence modifier le but et la dénomination de la FFVE en Fédération Française des Véhicules en Carte Grise de Collection (FFVCGC).



Merci d'en rester à la définition existante des véhicules de collection sans référence à leur titre de circulation.

Article 3 alinéa 1 :

Le texte ne semble pas prévoir la vente d'un véhicule hors d'état de circuler.

L'annexe 1 A précise même que le véhicule doit être en état de marche.

Merci de bien vouloir prévoir ce cas.

Annexe 1 X 4 :

Des motos anciennes ne disposent pas d'éclairage (parfois vendu sur option).

Merci de bien vouloir prévoir ce cas.

Annexe 1 X 7.4 :

Des motos anciennes ne disposent pas de compteur (parfois vendu sur option).

Merci de bien vouloir prévoir ce cas.

Je souhaite par cette modeste et rapide participation aider à parfaire les rédactions et préserver un des rares moyens individuels de liberté de déplacement encore accessible en notre société.

Sous toutes réserves.

Motocycliste et citoyen.

N° 963710 - Non, non, non, c'est inutile !

par :

11/07/2023 10:24

Bonjour,

Je mets ma vie en jeu à chaque fois que je monte sur ma moto.

Non pas par négligence sur l'état de mon véhicule mais par le comportement de l'état qui laisse se dégrader les infrastructures routières et qui ne fait rien au niveau prévention pour améliorer celles-ci !

L'accidentologie créée par le mauvais état des matériels utilisés dans un deux roues ne concerne que très très peu d'accidents qui sont souvent le fait de très petites cylindrées.

Les deux roues participent à la diminution de la pollution et devraient être promu plutôt que dénigrées par un gouvernement motophobe !

Marre de toutes ces taxes prétextées sur de mauvaises analyses et idéologiques pour la plupart.

Une moto fait très peu de kilomètres en une année et n'a rien à voir avec une automobile.

Est-ce que les politiques qui s'occupent des lois ont-ils simplement une fois déjà monté sur une moto ?

Tous les organes de sécurité de base sont accessibles directement et leurs vérifications sont déjà obligatoirement apprises dans le code moto lors du passage du permis.

Il y en a marre d'être les vaches à lait de l'état sans que cela soit justifié. Le consentement à l'impôt d'accord mais pour de vraies raisons et pas pour nourrir des organismes de contrôle qui ne servent à rien.

N° 963711 - Beaucoup de bruit

par :

11/07/2023 10:25

Les engins mécaniques de forte puissance sont omniprésents en ville, apportant leurs nuisances, la première ressentie pour moi étant le bruit. Cependant, des efforts ont été réalisés par les fabricants de voitures pour réduire ces nuisances. Et de grands pas peuvent encore être franchis avec l'électrification.

A côté de ça, il n'est pas acceptable que subsistent des engins, le plus souvent à deux roues, générant du bruit pour se faire remarquer par tout un quartier, par des milliers de personnes, et pour lesquels on ne voit pas d'évolution favorable, ni de limite réglementaire existante ou appliquée. Tout semble permis dans ce domaine.

Je ne prône pas électrification (assez couteuse) pour tous, mais déjà que cessent de circuler en ville des engins thermiques trafiqués dans le but de répandre de la nuisance acoustique. Je conçois qu'un chantier de démolition soit bruyant, j'accepte ce bruit car il est difficile de faire autrement, par contre la plupart des gens arrivent à se déplacer sans pétarader.

Comme mesure compensatoire : de même que ceux qui veulent s'amuser par la vitesse peuvent le faire à souhait sur des circuits réservés, sans nuire à la sécurité publique (juste la leur), les accrocs au bruit pourront s'adonner à leur passion dans des endroits dédiés, des "bruitodrômes", sans chercher à l'imposer dans les endroits densément peuplés que sont les espaces urbains.

En résumé, il est temps que des mesures soient prises à ce sujet. Je note que les centres de contrôle doivent avoir un instrument de contrôle, et que des émissions sonores excessives sont considérées de gravité majeure, je m'en réjouis, cependant je ne lis pas de précision sur ce qu'est un "bruit excessif".

N° 963712 - Contrôles freinage, vitesse et bruit  
par :  
11/07/2023 10:33  
Bonjour,

Je commencerai par faire remarquer que les accidents de moto liés à des défauts techniques des véhicules à deux roues représentent moins de 0.3% des accidents de la route selon les assureurs. L'argument de la sécurité ne semble donc pas du tout pertinent.

Cependant, en admettant que l'on souhaite contrôler les aspects techniques de la sécurité en moto, j'imagine que le freinage et la vitesse maximum seront au cœur des préoccupations. Dès lors, comment feront les centres de contrôle pour réaliser les vérifications ? Notamment, devront-ils investir dans des bancs spécialisés pour les deux roues ? Auquel cas, ce type d'investissement sera-t-il répercuté sur le coût du contrôle technique pour les motards ?

Concernant le niveau sonore, il me semble assez évident que les lignes d'échappement trop bruyantes seront changées le jour du contrôle par les propriétaires des véhicules. Ces derniers remettront très probablement le pot d'origine pour passer le contrôle, et il sera très facile pour eux de remettre un échappement bruyant une fois la vérification terminée. Par conséquent, je pense qu'une sensibilisation au fait que les lignes d'échappement bruyantes n'apportent aucun gain de sécurité (croyances très répandue chez les motards) aurait davantage d'intérêt.

A part le fait de récupérer un peu d'argent sur le dos des motards, je vois donc assez mal ce qu'apporterait le contrôle technique moto en terme de sécurité.

N° 963713 - NON au CT Motos > 125cm3

par :

11/07/2023 10:41

Bonjour,

Je suis contre le CT motos pour plusieurs raisons :

\*La formation reçu nous apprend à contrôler, à vérifier notre moto avant son utilisation.

\*Nos motos requiert un entretien/contrôle plus régulier (graissage chaîne par exemple tous les 500Km environs voir moins en cas de pluie)

La grande majorité des motards entretiennent très bien leurs motos, aller dans des rassemblements moto, concentrations et vous constaterez par vous-même qu'elles sont entretenues.

Nous sommes conscients des risques, c'est pourquoi nous faisons attention à remplacer les pièces usées car ça se voit.

Je comprendrais que le CT soit requis pour certains usagers de 2 roues ou voitures sans permis qui n'ont reçu aucune formation et qui se moque de l'état de leur véhicule. Eux se mettent en danger et celle des autres.

Ce n'est pas nous motards qu'il faut venir nous importuner avec ce CT inutile la formation est suffisante, l'équipement requis est plutôt complet maintenant mais plutôt aux conducteurs sans protections ceux qui roulent en scooter en tongs, en t-shirt, short. Un motard sort équipé : Bottes, pantalon, blouson, dorsale/airbag, casque et gants à minima et sa moto a été contrôlée par ses soins (Contrôles requis lors du passage de l'examen).

N° 963714 - Contrôle périodique sur le pilote et non sur le véhicule.

par :

11/07/2023 10:47

Concernant le projet de contrôle technique (CT) pour les deux roues, il y aurait beaucoup à écrire mais je souhaite faire un zoom sur 2 constats :

1 - La proportion des véhicules mal entretenus ou dangereux est infime et est principalement le fait d'engins de petites cylindrées de type cyclomoteurs ou scooters ou encore de motos non immatriculables (cross,...). La nuisance principale de ces 2 roues est la nuisance sonore (silencieux trafiqués) dans un environnement urbain dense.

2 - La sécurité en moto est principalement liée au comportement du pilote et à la méconnaissance de la moto de la part des autres usagers de la route.

Concernant le premier point, le projet de CT n'apporte pas de réponses efficaces à ces nuisances. En effet, les véhicules non immatriculables sont non concernés et ceux sont pourtant eux qui sévissent principalement lors des rodéos urbains, .... La réglementation actuelle permet déjà de verbaliser ces nuisances et comportements. Je doute que le CT endigue ce phénomène.

Le projet de CT n'apporte pas non plus de réponse au deuxième point. Je serai plus favorable à une remise à niveau pratique obligatoire tous les 5 à 10 ans (à définir) pour le pilote moto (\*) de type formation pour passer du permis A2 au permis A (mais allégée sur ½ journée) et à un module de sensibilisation obligatoire pour le candidat au permis auto incluant un aspect pratique (pourquoi pas une initiation sur une 125 cm3 ou une heure en tant que passager d'un moniteur ?).

Pour résumer, le CT n'apportera pas d'amélioration significative de la sécurité mais entrainera des contraintes et coûts non négligeables qui seront supportés par la majorité des motards déjà responsables et respectueux laissant les conducteurs dangereux à leurs comportements habituels (\*\*). Le contrôle périodique à mettre en place doit l'être sur le pilote et non sur le véhicule.

Merci de votre attention.

(\*) Exemple de l'aéronautique : Les pilotes privés avion doivent effectuer une ou plusieurs heures de vols en double commande avec un instructeur pour valider le renouvellement de leur licence.

(\*\*) les conducteurs roulant sans permis et/ou assurances rouleront en plus sans CT, c'est tout !

Remarque : Si le CT devait aboutir, il devrait exclure les véhicules anciens de plus de 25 ou 30 ans. qui roulent très peu et sont peu nombreux.

N° 963715 - N'importe quoi !!!!

par :

11/07/2023 10:50

Encore des bureaucrates en mal de reconnaissance.... Et complètement hors sol !!!!

N° 963716 - Un gros travail a été effectué.

par :

11/07/2023 10:50

Un gros travail a été effectué, pour résoudre un problème qui n'existe pas. À quoi sert le contrôle technique ?

- à réduire le risque d'accident. La proportion d'accident lié au mauvais état du véhicule à deux roues est tellement faible (moins de 1%) qu'il est quasiment incompressible

- à réduire la pollution atmosphérique. En milieu urbain, un deux-roues un peu ancien consomme beaucoup moins qu'une automobile, et même avec des taux de polluant plus fort, le deux-roues émet moins de polluant que l'automobile.

- à réduire la pollution sonore. Il y a deux types de deux-roues bruyant. Les non-intentionnels, qui sont vite remis à un niveau acceptable car le bruit de l'échappement dans le casque est vite insupportable ; L'intentionnel, le gamin qui aime le bruit de son moteur, qui remettra en état le temps du contrôle technique et déposera ses chicanes dès le lendemain.

En résumé, sur aucun des trois points ci-dessus, le contrôle technique n'apportera le moindre progrès. Des gens ont bossé sur ce projet inutile. Encore un beau gaspillage d'argent public.

N° 963717 - Contrôle technique moto

par :

11/07/2023 10:51

Bonjour,

Motard depuis de nombreuses années, je suis étonné de la mise en place d'un contrôle technique obligatoire pour nos véhicules.

En effet, lors de l'apprentissage en moto-école l'accent est fortement mis sur la sécurité du conducteur par son équipement mais aussi par la nécessité de vérifier son véhicule, de l'entretenir de s'intéresser un minimum à son fonctionnement et d'en prendre soin.

Tout comme l'accent est mis sur le fait de ne pas rater ou espacer de révision, de ne pas attendre qu'une pièce soit complètement usée jusqu'à rupture pour la changer, d'être beaucoup plus sur du "soin" préventif.

En soi, je ne suis pas contre l'instauration d'un contrôle technique, mais plutôt contre l'aspect obligatoire/périodique.

Je pense que l'instauration d'un contrôle technique est vertueux en cas de doute sur un véhicule, permettant d'avoir un avis neutre et objectif sur l'état de santé et la sécurité de ce dernier. Mais justement, que ce soit réalisé à la demande du propriétaire lorsqu'il en a ou ressent le besoin.

N° 963718 - Conflit d'intérêt

par :

11/07/2023 10:51

Lorsqu'un organisme privé ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]) conseille la promulgation d'une loi allant dans le sens de ses intérêts économiques, cela s'appelle du conflit d'intérêt et est puni par la loi.

Si tant est que qq'un veuille bien la faire appliquer...

N° 963719 - CT >NON, améliorer l'état des routes, OUI !

par :

11/07/2023 10:54

Lors d'un accident sur un 2 roues motorisé, seul 0,3% des accidents sont liés à l'état du véhicule. Pourquoi ? contrairement à une voiture, un 2 roues déficient met la vie du conducteur en jeu. ex : percuté par un véhicule, parce qu'on pas mis son clignotant en panne> le risque est la mort !, pas simplement un pare-choc avant.

Par ailleurs, les CT pour 2 roues requièrent des infrastructures complètement différentes et des personnels spécialisés 2 roues. La mise en place de ces infrastructures coûtera très cher et sera longue à être effective.

Si l'on veut s'attaquer à l'accidentologie des 2 roues, il faut mieux contrôler et réparer l'état des routes. Combien de nid de poules, de flaques de carburants, de bourrelets-raccords de bitume mal fait, combien de ralentisseur et combien de signalétique au sol qui ne sont PAS anti-dérapantes !

N° 963720 - contrôle inutile

par :

11/07/2023 10:54

Un contrôle technique moto est totalement idiot.

les motards tiennent à leur vies et entretiennent leur moto.

Car :

- la moto est souvent une passion donc moto entretenue
- contrairement aux voitures une chute à faible vitesse peut être fatal : donc moto entretenue
- le nombre de km moyen annuel est faible donc peu d'usure et donc moto entretenue

pour meilleure preuve, d'après les statistiques des assurances l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents. donc concentrez vous plutôt sur l'état de réseau routier.

mais je ne me fais aucune illusion car comme toujours sous ce président le citoyen ne sera pas écouté.

N° 963721 - CT moto

par :

11/07/2023 10:54

Bonjour ,

Je m'occupe de mes motos depuis des années, merci de vous occupez de l'état de nos routes..

Non au contrôle technique..

Cdt

N° 963722 - Le bruit est la pollution la plus compliquée pour l'humain

par :

11/07/2023 10:57

Bonjour

Il va de soit que la mesure de bruit excessif doit être contrôlé selon le §8.2.1.a.7 selon la norme en vigueur lors de l'immatriculation du véhicule.

Par contre, il n'y aucune note concernant l'utilisation d'un échappement modifié / non homologué qui devrait rendre impossible l'obtention du contrôle technique.

Cependant, l'article de loi R. 318-3 doit être amendée pour dissuader les utilisateurs de modifier après le contrôle leurs véhicule :

- une amende augmentée, notamment pour l'utilisation d'un échappement modifié / non homologué
- la nécessité de repasser le CT en cas du dépassement du seuil (selon norme en vigueur lors de l'immatriculation du véhicule)

Merci de votre considération

Cordialement

N° 963723 - supprimer le contrôle technique

par :

11/07/2023 10:57

Quand on voit le cout de la mise en place de ce contrôle , je pense qu'une taxe sur la vente ou sur l'assurance aurait plus d'impact , car elle permettrait de mettre en place des radars sonore plus efficaces car sur le terrain et réduirait les nuisances sonores qui sont le seul gros problème actuellement.

Merci de m'avoir lu.

N° 963724 - Controle technique moto

par :

11/07/2023 11:01

Bonjour,

Je suis motard depuis une dizaine d'année (2012) et motard gros cube depuis 2015.

J'ai acheté ma moto neuve en 2015 et la fait réviser très régulièrement (environ 1 fois par an voire deux fois par an) en fonction des kilomètres parcourus.

Une moto se fait réviser tous les 6000 km environ contrairement à une voiture qui est plutôt tous les 30000 km.

De plus, un motard fera beaucoup plus attention à sa machine qu'un automobiliste car chaque fois qu'il prend la moto, celle-ci doit être fiable et sûre pour ne pas avoir d'accident lié à une défaillance mécanique.

Si le contrôle technique se met en place, j'aurai l'impression d'un faux sentiment de sécurité car je pourrais me dire que je n'ai pas à aller voir mon garagiste pour vérifier ma bécane car elle aura passé le contrôle technique.

Même si celui-ci a lieu tous les ans ou tous les 6 mois, il est possible que je fasse beaucoup plus de km (que les 6000 avant révision) et donc qu'il y ait une défaillance mécanique non vue par le contrôle technique.

Aujourd'hui, les statistiques montrent que les accidents liés à une défaillance mécanique est de l'ordre de 1% des accidents. Je pense que la mise en place d'un contrôle technique fera augmenter cette statistique, et est un gaspillage d'argent public (afin de le mettre en place) et que cela permet à des lobbyistes de s'enrichir avec les impôts des particuliers.

Bien à vous,

N° 963725 - controle technique Moto

par :

11/07/2023 11:04

je suis possesseur de plusieurs motos dont des anciennes.

je m'en sert régulièrement et les entretiens moi même.

je roule avec certaines de mes motos depuis 30 et 40 ans.

je veille à ma propre sécurité, et tiens compte des particularités de chacune: frein à tambour moins performants que les disques, vitesses inversées (1° en haut), selecteur a droite et frein à gauche, puissance reduite etc...

ce controle va représenter un gros budget et va penaliser les "collectionneurs" qui de toutes facons ne représentent pas de danger. car assurant leur propre sécurité.

face au coût les possesseurs de plusieurs vehicules vont limiter le nombre de motos roulantes et de ce fait en reduire l'entretien.

je roule en moto depuis 50 ans et je ne pense pas que mes vehicules représentent un danger. le danger vient du comportement de certains conducteurs et peu de leur vehicule.

N° 963727 - Opposition

par :

11/07/2023 11:23

Bonjour

1e chose, nous savons, en deux roues de plus de 125cc que notre vie depend de l'etat de notre machine. Nous l'entretiens donc. Pas besoin de payer inutilement un double controle.

2e chose, l'etat des routes est plus dangereux que l'etat de nos machines. Quand elles seront entretenues, on pourra parler de controle technique 2RM.

3e les seuls nécessitant le CT 2RM, et exclus, à tort, sont les scooters 50cc et 125cc... ces machines ne coutant pas cher, leurs possesseurs se fichent de l'entretien, et ces machines sont souvent illégales, a moitié détruites, le tablier défoncé, plus de phares, pas de plaques etc.

Conclusion : merci de chercher là où c'est vraiment nécessaire. Ce ne l'est pas pour les >125cc

N° 963728 - Consultation publique sur le contrôle technique des deux roues

par :

11/07/2023 11:41

Je suis motard depuis 45 ans. J'ai toujours entretenu ou fait soigneusement mes motos.

Les motards ne sont pas inconscients et prennent soin de leur moto. Seuls quelques jeunes ou énergumènes roulent sur des scooters en piteux états. On va encore faire payer la majorité pour quelques individus qu'il suffit de contrôler et verbaliser sur la voie publique.

D'autre part, je vais avoir du mal à accepter qu'un mécano inexpérimenté touche à ma moto.

Enfin j'ai une moto de 25 ans en excellent état, qui risque de se faire retoquer pour 1 ou 2 dB , ça me ferait très mal.

Et puis les aides c'est bien, mais c'est toujours pour les mêmes, moi je n'y ai pas droit.

Voilà, merci pour votre attention.

N° 963729 - contrôle technique moto

par :

11/07/2023 11:42

Bonjour,

Je pense ce contrôle n'a aucun sens. Les chiffres parlent deux même. Les accident sont plus souvent dû a une faute d'inattention d'un motard ou d'un automobiliste et de l'état des routes que l'état des 2 roues.

Le sujets des quartiers et de leurs utilisateurs pour les rodéos avec des motos trafiquées ou même voler pour la plupart sans assurance ne seras en aucun cas régler par ce contrôle.

A l'heure actuel un motard contrôle son véhicule au minima 1 fois par semaine que ce soit pneu, entretien chaine, niveaux, etc.

Une perte de frein ce ressent immédiatement, il en vas de sa sécurité direct et de son passager si il y en a un.

A l'heure actuel ce sont les associations parisiennes qui mettent la pression pour un contrôle car en région parisienne les utilisateurs de deux roues sont nombreux et qu'ils ont un impact sur leur grasse matinée. Je mange de la viande mais n'impose pas au végétarien de faire de même.

En rajoutant le fait qu'un véhicule motorisé à deux roues émet moins de pollution qu'un véhicule à 4 roue, et que aux informations nationales on peut voir que l'endroit le plus pollué ce situe dans le métro parisien, je ne comprend pas comment justifié ce dernier.

Je ne sais pas si ce commentaire seras lu ou pris en compte mais je pense avoir fais mon devoir de citoyen et de motard en donnant mon avis comme le veux cette consultation publique et que des décisions cohérentes seront prise pour le bien de l'ensemble de la populations motardes.

N° 963730 - L'entretien d'une moto

par :

11/07/2023 11:44

Bonjour, voilà je ne suis pas du métier ( mécanicien) , mais je sais entretenir ma moto ..

contrairement à une voiture. Surtout pour ma sécurité.. regarder plus l'état des route car c'est de pire en pire...tous le monde s'en fou...oui je suis pompiers, donc la sécurité je connais..j'ai juste peur de l'année de ma moto98 alors qu'elle est en parfaite état( tous d'origine)C'est mon seul moyen de déplacement et je ne suis pas parisien même l'opposé..

N° 963731 - Contrôle technique ou raquette technique

par :

11/07/2023 11:47



Hormis les arguments que tout le monde fait, il est un fait que nombre de motards sont "des motards du dimanche" ils ne roulent que quand il fait beau. C'est à dire peu. On parle de moins de 6000 km/ans contre 12 à 15000 pour une voiture. De ce fait les motos subissent une révision au moins une fois par an en sortie d'hivernage.

Les gros rouleurs font souvent eux même l'entretien, plus pour des questions de sécurité et de plaisir personnel (ils aiment la vie et leur machine) que par soucis financier.

En cas de chute de la machine, lors du contrôle technique, qui couvre les réparations ? Les centres seront-ils assurés pour ce type de risque ? Doit-on prévoir un constat contradictoire à la prise en charge et à la restitution du véhicule ?

Les problèmes mécaniques n'étant que très faiblement responsables des accidents impliquant un 2 ou 3 roues motorisés. il restent les problèmes comportementaux et l'état des infrastructures. Nous savons tous combien il est laborieux de traiter les comportements. Toutefois, les services publics peuvent agir sur les infrastructures je pense au revêtement de chaussée dégradé, le manque de rails motards sur les glissières, les revêtements glissants des différentes peintures du marquage horizontale.

Enfin, le côté financier du contrôle technique, c'est un coût de canif supplémentaire contre le pouvoir d'achat des motards, en ces temps d'inflation et de crise social, ce n'est pas un bon signal que donne l'Etat.

Le motif que c'est la volonté de l'Europe n'est pas un bon motif non plus, tout au plus une excuse.

N° 963732 - Avis relatif au contrôle technique moto dans le cadre de la consultation

par :

11/07/2023 11:53

Bonjour,

je suis motard et cycliste. Mon quotidien est donc fait de deux roues depuis mon enfance, puis mon adolescence. J'ai à ce jour 55 ans.

Je pratique le deux roues par tous les temps tout au long de l'année. Mes trajets domicile travail sur la région nantaise m'amène à faire 50km par jour, auxquels je rajoute les week end et les vacances. Vous l'aurez compris je suis un passionné. Mes vélos, comme mes motos sont entretenus plus que régulièrement. Ma moto en concession, pour les révisions, les entretiens et les changements de pièces d'usures (pneus, freins, plaquettes, disques, fourche, transmission..). Pour ce qui est de mes vélos, la mécanique reste plus simple, mais pas pour autant à négliger. En effet sur un deux roues, quelque soit son type, le risque reste omniprésent. L'ensemble des usagers et l'état des infrastructures représente l'essentiel du risque. Jamais une de mes machines, n'a été responsable de mes 3 chutes sans gravité (vélo et moto confondus depuis mon adolescence !). Quel motard enfourche sa machine s'il a le moindre doute. Un simple pneu dégonflé de 0.2 bar et le ressenti est immédiat, la direction devient lourde, la moto ne réagit plus comme à son habitude. L'éclairage, les clignotants, sont vérifiés au quotidien. Notre sécurité dépend de notre visibilité par les usagers de la route. Il en va de même pour le freinage, qui de surcroît à grandement été sécurisé par l'ABS. Enfin la formation a également évolué. Cet ensemble a permis de diminuer l'accidentologie, tout en voyant le nombre d'usager de 2 roues augmenter. Je vous invite à relire les chiffres à ce sujet. En effet quand le CT Voiture a été mis en place le nombre d'accidents lié à l'état des véhicules étaient à l'époque très conséquent. Le gouvernement a donc agi en matière de formation sur la sécurité routière des 2 roues et cela a porté ses fruits. S'il est un sujet permettant de réduire les risques à ce jour il devrait plus porter sur l'état des infrastructures routières et sur l'équipement obligatoire du motard et non sur son véhicule. Alors que seul le casque et les gants sont exigés, il serait plus fin de rendre les EPI obligatoires plutôt qu'un CT 2 et 3 roues. En effet selon les chiffres, dans 0.3 à 0.5% des cas l'état de la moto ou du scooter est responsables de l'accident. Alors oui je reste pantois ! Quel lobby est derrière ce projet de loi ? Le CT 2 et 3 roues n'est en aucun cas justifié. Poursuivez les études sur les EPI, sur la formation à la conduite et à l'accidentologie, sur la prévention des risques et les

addictions, sur le port des EPI, mais de grace faite preuve de bon sens républicain, n'exigez pas un CT 2 et 3 roues, qui ne servira à rien.  
En vous remerciant d'avance de l'attention que vous avez porté à mon propos.

N° 963734 - Contrôle technique des deux ou trois roues motorisé.

par :

11/07/2023 12:01

Bonjour motard depuis 35 ans je trouve inadmissible l'application de ce contrôle technique car nos motos sont très bien entretenue et n'avons pas besoin que notre gouvernement nous pénalise encore et encore financièrement !!!

N° 963735 - Contre un contrôle technique moto

par :

11/07/2023 12:04

Bonjour,

Je circule en moto quotidiennement en région parisienne depuis plus de 12 ans. Depuis lors, mes véhicules ont été entretenue par moi même. Pourquoi cela ? Tout simplement parce que sur ce genre de véhicule, un défaut quelqu'il soit peut générer de gros dégats.

J'ai biensur fait faire des réparations en concession, mais j'ai toujours été déçu. La compétence technique des "professionnels" en atelier ou meme en concession a fortement baissé depuis plusieurs années. Je vous donne un simple exemple, d'un réglage fait sur une ancienne qui m'a couté la somme de 600€ pour un véhicule qui en valait 2000€.

Résultat des courses:

- Des vis non remises en place,
- un niveau d'huile approximatif,
- un trousseau d'outils oublié sous la selle
- un robinet d'essence non remonté
- le non constat d'un trou dans le collecteur d'échappement

Faute de temps je n'avais pas pu faire l'entretien moi même, mais j'aurais du prendre le temps cela m'aurait couté moins cher et j'aurais été sur de moi.

Meme constat suite à accident pour lequel je n'étais pas responsable. La moto m'a été rendu certe avec des pièces neuves replacées, mais avec une mains d'œuvre déplorable. -Levier de frein spongieux

- Durite de frein coudée
- Absence de réglage du levier d'embrayage

Sachez qu'une formation technique pour l'entretien de son véhicules serait d'autant plus appréciable qu'un contrôle soit disant technique mis en place afin de faire payer une prestation supplémentaire pour un gain extrêmement faible.

Je suis contre la mise en place d'un contrôle supplémentaire non nécessaire et n'impactant en rien notre sécurité.

N° 963736 - Contre un contrôle technique moto

par :

11/07/2023 12:04

Bonjour,

Je circule en moto quotidiennement en région parisienne depuis plus de 12 ans. Depuis lors, mes véhicules ont été entretenus par moi-même. Pourquoi cela ? Tout simplement parce que sur ce genre de véhicule, un défaut quel qu'il soit peut générer de gros dégâts.

J'ai bien sûr fait faire des réparations en concession, mais j'ai toujours été déçu. La compétence technique des "professionnels" en atelier ou même en concession a fortement baissé depuis plusieurs années. Je vous donne un simple exemple, d'un réglage fait sur une ancienne qui m'a coûté la somme de 600€ pour un véhicule qui en valait 2000€.

Résultat des courses:

- Des vis non remises en place,
- un niveau d'huile approximatif,
- un trousseau d'outils oublié sous la selle
- un robinet d'essence non remonté
- le non constat d'un trou dans le collecteur d'échappement

Faute de temps je n'avais pas pu faire l'entretien moi-même, mais j'aurais du prendre le temps cela m'aurait coûté moins cher et j'aurais été sûr de moi.

Même constat suite à accident pour lequel je n'étais pas responsable. La moto m'a été rendue certes avec des pièces neuves remplacées, mais avec une main-d'œuvre déplorable. -Lever de frein spongieux

- Durite de frein coudée
- Absence de réglage du levier d'embrayage

Sachez qu'une formation technique pour l'entretien de son véhicule serait d'autant plus appréciable qu'un contrôle soit dit technique mis en place afin de faire payer une prestation supplémentaire pour un gain extrêmement faible.

Je suis contre la mise en place d'un contrôle supplémentaire non nécessaire et n'impactant en rien notre sécurité.

N° 963738 - opposition à la mise en place du contrôle technique moto

par :

11/07/2023 12:17

Bonjour,

Je suis contre la mise en œuvre du contrôle technique moto, en effet les accidents de la circulation des motos de grosse cylindrée ne sont pas liés à l'état du véhicule mais plus en lien avec le comportement des automobilistes, et du mauvais état des routes françaises.

Les 2 roues en mauvais état ou dangereux concernent surtout la catégorie scooters et motos de petite cylindrée.

N° 963739 - Inadaptation du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

11/07/2023 12:34

Le texte stipule des contrôles visuels sans démontage.

Quid des organes n'étant pas directement accessibles sans dépose de panneaux de carrosserie? (réservoir de liquide de frein, de liquide de refroidissement, batterie ...)

L'utilisation d'un deux roues motorisé (cylindrée  $\geq$  ) 125 cc nécessite un permis spécial. Rien dans le texte ne mentionne la nécessité pour le contrôleur d'être titulaire d'un tel permis.

Les source diverses font état d'un coût du contrôle établi à 50 euros. Il est totalement prohibitif pour un contrôle visuel et pour bon nombre d'usagers (les jeunes utilisant de 50 cc entre autres)

Le motard est parfaitement conscient des risques mortels que lui font prendre des organes défectueux sur sa machine (pneus, amortisseurs, roulement de roues freins, etc...) c'est lui faire injure que de l'obliger à faire vérifier par autrui ces éléments.

N° 963740 - Une aberration !

par :

11/07/2023 12:35

Quelle aberration de devoir payer une personne tierce pour les vérifications de sécurité de ma moto alors que ces mêmes vérifications font partie de la formation au permis A, et sont même évaluées et sanctionnées dans une épreuve à part entière (ancien permis gros cube du moins), de plus elles sont déjà effectuées gratuitement par le concessionnaire à chaque révision (en moyenne une fois par an), et pour finir malgré le professionnalisme d'un technicien de centre CT, entre un motard passionné qui entretient sa propre moto et un technicien qui n'a peut-être jamais fait de moto et qui contrôle à la chaîne, la qualité ne sera jamais égale...

V

N° 963741 - Inutilité du contrôle technique pour les deux roues motorisés

par :

11/07/2023 12:52

J'ai 62 ans et ancien gendarme. Je connais donc bien le problème des accidents de la circulation routière. Je roule en Triumph Bonneville T100. Avant chaque départ je vérifie les organes de sécurité de ma moto à savoir les freins, les feux et clignotants, l'état de la chaîne et je vérifie très régulièrement la pression des pneumatiques ainsi que l'usure. Pour l'échappement j'ai conservé les pots d'origine. Il est très facile de les démonter et donc de présenter un véhicule "silencieux" et de remettre ensuite un pot plus bruyant. Donc le contrôle du bruit dans un centre ne sert à rien. J'estime qu'être motard c'est être responsable. la plupart des motos que je vois sont en bon état. Voilà, je pense qu'il y a d'autres choses à faire pour la sécurité sur la route. J'habite à Caen et je vois tous les jours des véhicules ne pas s'arrêter au feu rouge ou couper la priorité. Le comportement de certains automobilistes est beaucoup plus dangereux que l'état des motocyclettes.

N° 963743 - ZFE

par :

11/07/2023 12:55

La France responsable de 2% de la pollution mondiale et les 2 roues de moins de 0,5%. Les ZFE sont un racket contre les banlieusards. Rénover les routes serait plus judicieux. Non à boboland

N° 963744 - COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECRET DU CT 2RM

par :

11/07/2023 13:00

Bonjour,

Les prestations sont identiques aux contrôles que réalise mon concessionnaire en qui j'ai plus confiance, bon nombre de ces contrôles je les effectue chaque fois que je sors ma moto car comme tous les motards ma sécurité et ma vie en dépendent.

Concernant la pollution, environnementale ou sonore la maréchaussée dispose déjà de moyens de contrôles bien plus efficace car inopinées.

L'autre problème est le maillage de ces centres, qui seront certainement rares dans les zones à faible population de deux roues, double peine pour ceux qui n'ont que la moto comme moyen de déplacement, ils seront obligés de poser des jours de congés pour un contrôle technique, c'est hyper social.

Pour ce qui est du prix moyen, et la je ne parle que de mon cas qui malgré tout concerne certainement plein de motards, je fais moins de 1 000kms/an et je vais payer environ 50€ la visite soit 0.017€/km pour une voiture qui paye environ 75€ pour 30 000kms soit 0.0025€/km, ce qui fait un contrôle technique 7 fois plus cher que pour une voiture!

Contrairement à ce que disent les trois associations le contrôle technique n'est en rien égalitaire. Cordialement.

N° 963746 - Remarques au sujet du CT2RM

par :

11/07/2023 13:05

Consultation publique CT2RM.

Bonjours, je me permets de vous apporter quelques remarques au sujet du CT2RM.

Demeurant dans le Beaujolais vert, possesseur de deux motos, je suis concerné pour ne pas dire consterné par la mise en place du dit contrôle. Retraité, je pratique la moto depuis mes 16 ans, permis A1 puis A.

Mes motos actuelles, une GT et une Enduro, parfaitement entretenu, sans besoin d'un CT.

Je parcours en moyenne entre 1 000 et 1 500 km en balade tout terrain par an et entre 10 000 et 15 000 km sur route.

Le CT2RM n'apportera rien tant au niveau sécurité que nuisances sonore ou environnementale. A ce niveau des contrôles inopinés serait bien plus efficaces.

Il n'engrangerait que des problèmes, à commencer par la mise en place des centres et de leurs équipements, puis par son exécution aux vues du nombre de véhicules à contrôler et de leurs diversités du 50 cc au gros cube en passant par le side-car, les customs, sans parler des voiturettes et autres trois roues, tous cela demandant un matériel et des compétences différentes.

De plus je souhaite du courage aux responsables de centre face aux litiges qui ne manqueront pas de se produire lors des contrôles, du fait de la manipulation plus risquée d'une moto par rapport à une auto.

De fait nous subissons le résultat de conflits de citoyens, porté par de pseudo écolo, extrémistes contre tout mode de déplacement. Les zones rurales n'ont rien à voir avec les zones urbaines, il est complètement absurde de vouloir tout traiter de la même façon et de pénaliser les uns afin de régler une problématique exclusivement urbaine.

De plus ces mêmes associations, seront demain vent debout contre les nouveaux moyens de déplacement, car si elles n'engendrent aucune pollution les mêmes problèmes comportementaux et de sur circulation seront toujours là.

Pour conclure, au lieu de faciliter la vie des citoyens, on s'évertue à toujours en rajouter même lorsque cela n'a aucune incidence sur le but soi-disant recherché. Le pire c'est que les pouvoirs publics en sont pertinemment conscients.

Je n'ai pas abordé le cout financier que cela engendrera. Encore plus pour les possesseurs de plusieurs deux roues. Le seul point positif sera la répercussion sur l'emploi, de nouveau contrôleurs, cela peut être une solution afin de réduire le chômage, créons des contrôles pour tous et n'importe quoi.

Bientôt un control sur les vélos, les trottinettes, les tondeuses, les déambulateurs, etc ....

Salutation motarde et longue vie à notre passion.

N° 963747 - Non au Contrôle technique moto

par :

11/07/2023 13:12

Je suis motard depuis 1995 (à 20 ans) et ai possédé 3 motos (Honda CB500, Honda Hornet 600, BMW R850RT) avant d'acheter la Harley Sportster 883 qui m'accompagne depuis 2012. Lorsque j'ai passé mon permis moto, l'accent pendant la formation était mis sur l'impérieuse nécessité d'avoir une moto bien entretenue, condition indispensable à un usage en toute sécurité.

Mes motos ont donc, et la dernière également, été toujours entretenues en temps et en heure et les organes de sécurité vérifiés régulièrement (optiques, freins, pneumatiques...). Cela me permet de conduire sereinement depuis maintenant 28 ans.

Par contre, je me suis déjà fait de belles frayeurs en passant sur des nids de poules non signalés, des ralentisseurs sauvages, un revêtement bitumeux ou gravillonnés inappropriés... ou à cause d'un mobilier urbain dangereux ou de la conduite meurtrière de certains automobilistes qui se prennent pour les rois de la route.

Alors oui, ma moto est équipée d'un silencieux non homologué. Mais au delà de la sympathie que je rencontre chez l'ensemble des personnes que je croise (le fameux "effet" Harley Davidson), le bruit de ma machine reste raisonnable et n'a rien à voir avec celui d'une 50 cm3 trafiquée, capable de réveiller toute la population d'un quartier lorsque son conducteur le traverse en pleine nuit.

Par ailleurs, cela me permet de remonter les files en relative sécurité et comme cela est désormais expérimenté dans le département du nord, lorsque l'autoroute A1 est congestionnée aux abords de Lille. Il serait d'ailleurs judicieux d'interdire le dépassement des poids lourds 25 à 30 km en amont des grandes métropoles afin de fluidifier le trafic.

La moto a toujours été de tous temps synonyme de liberté.

Non au contrôle technique. Par contre, oui à la chasse aux conducteurs sans permis et/ou sans assurance. Mais bon, n'ayant été contrôlé que 3 fois en 30 ans de conduite, ce dernier point n'est sans doute pas d'actualité...

Occupez-vous de l'état des routes et de la circulation et je m'occuperai de ma moto !

N° 963748 - Contrôle centré sur la sécurité et l'éclairage

par :

11/07/2023 13:14

Compte tenu du peu d'accidents dus à un défaut d'entretien des motos

Il faut centré uniquement les contrôles sur les éléments de sécurité et les éclairages

N° 963749 - Quelle utilité d'un contrôle technique pour les motos quand les motards le font à chaque fois qu'ils prennent la route

par :

11/07/2023 13:21

Une question qui ne devrait pas se poser parce qu'il est évident pour tous les motards que notre seule sécurité dépend surtout de nous même et du soin que nous apportons à notre véhicule.

Hors il n'apparaît nulle part qu'une négligence accrue en la matière soit de notoriété publique, car sinon une loi aurait été votée depuis longtemps pour obliger chaque utilisateur à plus de sérieux dans l'entretien de leur machine.

Si la mise en place de ce contrôle est imposée pour une harmonisation européenne, qu'elle le soit seulement pour les pays qui sont plus laxistes sur le sujet et cela, sans contraindre les pays qui ne nécessitent pas plus de rigueur dans le contrôle des motos.

Par contre, il serait peut-être plus utile de mettre en place un contrôle technique obligatoire pour tous les pays européens, afin qu'ils assurent l'entretien et le bon état des routes secondaires en Europe.

Cela fait aussi partie de la protection des motards et épargnerait assurément des vies brisées dans des accidents souvent mortels et liés aussi au mauvais état de ces routes.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ce courrier

Respectueusement

N° 963750 - Contrôle technique moto

par :

11/07/2023 13:21

Je dispose de 5 motos de plus de 30 ans en état collection, c'est-à-dire en état d'origine et parfaitement entretenues. Le contrôle technique ne me sera d'aucune utilité dans les domaines suivants :

1) sécurité

- J'ai été formé lors de l'examen du permis de conduire à surveiller les éléments de sécurité (ce qui est à la fois simple et accessible sur une moto)

- Je me sens beaucoup moins en sécurité sur le réseau routier dégradé que sur mes anciennes motos

2) Bruit

- les échappements non homologués sont interdits depuis belle lurette. Ce n'est pas le CT qui va changer quoi que ce soit. Seuls des contrôles par les forces de l'ordre pourront changer les mentalités de certains motards.

3) Pollution

Aucune de mes motos n'est pourvue de l'injection, donc aucune valeur de pollution disponible. Le CT ne changera rien. La carburation de mes motos est contrôlée et réglée à chaque révision. Le CT ne changera rien.

4) Contraintes

- 50 € pour un contrôle visuel que chaque motard est capable de faire lui-même est exagéré

- passer mes 5 motos au CT la même année représente un coût trop important

N° 963751 - Moteur à refroidissement à air

par :

11/07/2023 13:22

Si les motos sont tournantes pendant tout le temps du contrôle technique comme pour les voitures, alors dans le cas de motos à moteur refroidi par air, il faut prévoir un système de ventilation placé devant la moto, et simuler un roulage afin d'éviter les surchauffes, qui même sans aller à la casse du moteur peuvent conduire à une dégradation de ce même moteur.

N° 963752 -

par :

11/07/2023 13:29

Ce contrôle est totalement inutile et ne fera qu'enrichir un peu plus les centres de contrôle comme [réseau de contrôle technique]. Moins de 1 % des accidents sont dus à un mauvais entretien. L'Europe a laissé le choix pour mettre en lieu et place d'un contrôle technique, des mesures alternatives. Ce n'est pas au Conseil d'Etat de décider du processus à mettre en place. A moins que l'Etat ne se serve de ce prétexte (j'en suis maintenant totalement convaincu) pour imposer une mesure impopulaire, mise de côté en période électorale, mais en s'appuyant dorénavant sur cette juridiction obsolète qui a outrepassé ses prérogatives. Et c'est encore moins à trois petites associations écolos liberticides d'imposer leurs volontés à un Etat républicain et légitime. Je possède 7 motos, c'est ma grande passion, avec plus d'un million de kms parcourus depuis l'obtention de mon permis il y a plus de 50 ans, et aucun accident. Chacune effectuée entre 500 et 1500 km au grand maximum chaque année. Ce contrôle est totalement infondé avec si peu de km annuels. Elles sont parfaitement entretenues par moi pour les petites interventions ou par les concessionnaires de la marque pour les révisions périodiques ou grosses interventions. Je vais donc enrichir [réseau de contrôle technique] et compagnie pour quelque chose de complètement inutile. Ce sera au détriment de mes concessionnaires motos qui eux sont de véritables spécialistes, alors que les "contrôleurs techniques" ne sont que des amateurs le plus souvent totalement incompetents en termes de mécanique. En tout cas aucun de ces "techniciens" ne posera ses fesses sur l'une de mes motos, je m'y opposerai formellement, ils seraient bien capables de me les détériorer. Si contrôle technique il devait y avoir au final, il ne pourra être que visuel....Et surtout à beaucoup moins de 50 euros.... Je me sens floué et pris pour un imbécile crédule. Mais j'espère toujours que le gouvernement reverra sa position, puisque seul dépositaire du droit de mettre en place ou non un tel dispositif et qu'il avait statué dans le sens de mesures alternatives.

N° 963753 - contre le CT moto

par :

11/07/2023 13:37

en moto, si les freins, les suspensions, la direction ne sont pas en bon état, on tombe  
en moto, si du liquide de refroidissement, ou de l'huile tombent, on tombe  
en moto si le phare, le feu ou les clignotant ne fonctionnent pas, on tombe  
en moto, si les pneus ne sont pas en bon état, les roues mal serrées, on tombe  
donc ce sont des choses que nous vérifions souvent, en plus ce sont des choses que nous avons  
appprises pour le permis et qui nous ont permis de l'obtenir.

De plus, il existe des lois contre le bruit, contre les vitesses excessives, contre les accessoires non homologués, ou le non port d'équipement de sécurité.

Alors que la police et la gendarmerie font leur travail et laissez-nous tranquille avec le CT technique, surtout quand on voit que n'importe qui peut acheter le résultat d'un contrôle technique.  
!!!!

N° 963754 - Contrôle technique 2 roues

par :

11/07/2023 13:39

Vu que les véhicules à 2 roues ont des révisions beaucoup plus fréquentes que ceux à 4, le prix de 50€ pour un contrôle technique apparaît beaucoup trop élevé.  
Par contre, dans le cas où un contrôle est appliqué pour une raison d'uniformité européenne, il deviendrait logique de SUPPRIMER TOTALEMENT la loi des 106 CV qui empêche des véhicules européens d'être immatriculés en France.



De même, si les véhicules de grande cylindrée ont un contrôle technique, il deviendrait logique que les cyclomoteurs et les 125 le soient également, ces véhicules ( par exemple de livraison) étant souvent en piteux état.

Au vu de la faible accidentologie liée à l'entretien des véhicules, ce motif est également non pertinent, il faudrait présenter où irait donc cet argent ( pire bénéfice de société type [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], ou bien réinjecter dans l'entretien des routes?)

N° 963756 - Aberration

par :

11/07/2023 13:45

Ce contrôle est une aberration !!!

0.3% des accidents dus à un défaut de sécurité des motos ...

Contrôler les scooters 50cm<sup>3</sup> trafiqués OK, mais les motards se soucient de leur moto !

Notre vie en dépend, donc on ne fait pas n'importe quoi ! Et même financièrement : on ne va pas trafiquer un véhicule qui nous coûte aussi cher à l'achat !

Ou alors ne faire un contrôle technique qu'à chaque changement de propriétaire pourrait être une solution.

Mais là, le gouvernement français s'incline face à l'Europe !

N° 963757 - Écœurant

par :

11/07/2023 13:49

C'est écœurant de voir qu'on va encore être taxé sans raison. Car oui, il s'agira d'une taxe sur la moto, collectée par les [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autres ... Car nos motos sont saines, notre vie en dépend !

N° 963758 - contrôle technique deux roues motorisés

par :

11/07/2023 14:02

Le seul aspect positif à ce contrôle serait la réduction du bruit des échappements des motos et gros scooters, mais un contrôle aléatoire de la gendarmerie serait sûrement plus efficace, personnellement je n'en ai jamais été témoin...

En cinquante ans de pratique, les deux seuls accidents que j'ai eu à déplorer étaient le fait de conducteurs de voitures non attentifs à leur environnement proche (à vérifier auprès de la [assurance]).

En ce qui concerne le freinage, l'état des pneus et de la partie cycle, l'expérience vient vite!

L'éclairage est sans doute le point le plus sensible, car la légèreté de l'ensemble exacerbe les vibrations et donc la fiabilité...ce qu'un contrôle ne résoudra jamais à long terme, un deux ou trois ans...

Le contrôle technique des automobiles et poids-lourds a eu des effets bénéfiques, c'est évident, mais les statistiques d'accidentologie récentes ne montrent aucunement la nécessité du contrôle pour les 2RM

N° 963760 - Abrogation du projet

par :

11/07/2023 14:11

Un décret liberticide quand on sait que l'état des 2 roues n'est que rarement mis en cause par rapport à la vitesse ou l'alcoolemie. Ce décret signera la fin de la pratique des 2 roues sur des véhicules historiques au profit de machines plus modernes plus rapides et donc plus dangereuses

N° 963761 - Projet de décret pour un contrôle technique des deux et trois roues à moteur  
par :

11/07/2023 14:12

Ce décret est très attendu tant la pollution sonore engendrée par les deux roues est une source de nuisances pour la faune en campagne et pour les humains dans les villages et les villes. Totalement anti écologique. Cette pollution procède d'un abus d'une minorité sur une grande majorité. Le lobby des motards doit être affaibli. Beaucoup de pays ont déjà bridé le bruit des moteurs des 2 roues. C'est techniquement faisable, pourquoi faut-il souffrir chez nous ?

N° 963762 - CT moto

par :

11/07/2023 14:14

Pourquoi un CT moto

30% de moto en plus et 23% de morts en moins. plus les assurances estiment moins de 0,3% d'accident du au mauvais état de la moto .et des associations impliquées dans les vélos électriques font pressions pour le CT moto raz le bol on se fout de qui pour moi ce sera non et non

N° 963763 - Usager de deux roues motorisés

par :

11/07/2023 14:16

Je suis médecin, âgé de 59 ans je pratique la moto sans interruption depuis 1982 date d'obtention de mon permis A3. Je réside en milieu rural et j'utilise mes deux roues motorisés pour le loisir mais également pour le trajet domicile travail. La moto est davantage une passion qu'un moyen de transport. J'en possède 12 dont la plus âgée est de 1973. De par ma profession je suis très sensible aux risques de la pratique de la moto et des conséquences corporelles et psychologiques en cas d'accident.

Le CT ne permettra pas selon moi d'atteindre son objectif principal de réduire les causes d'accidentalité. En effet les statistiques ont démontré que seul 0.3% des accidents sont en lien avec une défaillance technique de la moto. En ce qui concerne l'environnement les statistiques et études apportent la preuve également que les 2 roues ne sont pas en retard sur les normes EURO. Le CT n'apportera rien non plus dans ce domaine.

La plupart des contrôles qui seront effectués font déjà parties des contrôles de sécurité que j'effectue personnellement avant de prendre la route (état des pneus, efficacité du freinage, de l'éclairage...). Je suis conscient comme chaque motard que ma sécurité en dépend.

Par ailleurs mes motos sont révisées régulièrement par le concessionnaire pour les maintenir en état de marche.

Je doute que la compétence des contrôleurs amenés à vérifier différents types de véhicules (camion, autos, utilitaires...) soit adaptée à mes 2 roues et plus pertinente que celle des concessionnaires ou de la mienne pour mes propres motos que je connais sous tous les angles

Résidant en milieu rural j'imagine déjà les difficultés pratiques pour trouver un centre de contrôle proche de mon domicile pour effectuer le CT de mes motos. Je n'ose imaginer le bilan carbone généré par le déplacement à intervalles réguliers de mes 12 machines pour effectuer ces CT dans un centre de contrôle qui se trouvera à presque 50 km de mon domicile. Cette disposition me mettra dans l'illégalité.

Le budget nécessaire au CT de mon parc motos sera exorbitant. A 50 euros par machine il me faudra déboursier 600 euros et cela pour quelle plus value pour ma sécurité. Cette somme servirait mieux la cause pour l'achat d'équipements de protection.

Pour ces multiples raisons je souhaiterais qu'une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des utilisateurs de 2 roues soit réalisée avec possibilité de modifications y compris la mise en place de solutions alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

Je vous remercie de permettre au citoyen de s'exprimer sur des sujets qui touchent directement leur vie de tous les jours

N° 963764 - Contrôle technique des deux roues

par :

11/07/2023 14:19

Bonjour

Je me permets d'attirer votre attention sur l'état des routes dans le lot et Garonne et la Dordogne. Trouver vous normal de reboucher les trous ou refaire carrément la chaussée en y mettant du liant liquide et en déversant dessus des gravillons qui sont extrêmement dangereux en deux roues surtout dans les virages, les gravillons rendent le chaussée glissante et les voitures ou camions ne comprennent pas pourquoi nous roulons doucement.

L'ors du contrôle technique d'une moto, une goldwing 410kg ou Harley ou une Roadmaster Indian plus de 400kg le technicien va devoir déplacer ses motos à faible allure, ou là se type de moto n'est pas simple à déplacée, en cas de chute qui va payée les dégâts ????

Comment va être réalisé l'état du véhicule avant le contrôle technique ?? Je m'explique, le Top cas et les valises sont les premières à être toucher avec les chaussures (normalement de sécurité) qui va payé les dégâts et comment prouver que la moto était en parfait état pas de bosse ni de rayures avant le contrôle technique ????

Le contrôleur qui doit déplacer ma moto doit avoir obligatoirement le permis correspondant à celle-ci, même si il roule sur une voie privée. Car en cas de problème, le contrôleur sera tenu pour responsable pénalement et civilement.

Si à contrario, ont me demande de déplacer ma moto jusqu'à l'emplacement du contrôle, qui va me fournir les EPI obligatoire à l'intérieur du site. Chaussure de sécurité, tenu approprié en cas de salissure etc ....

Je ne suis pas contre un contrôle technique, mais comment aller vous juger du dépassement des 45km/h pour un 50cc ?? Demander au force de l'ordre à combien roule ses 50cc !!!!

Voilà depuis plus de 25ans, nous sommes le seul pays au monde à devoir poser des autocollants réfléchissants sur un casque ?? les autres pays trouvent ça inutile ou alors comme à son habitude, la France fait du zelle ????

N° 963765 - Contrôle techniques inapproprié et non pertinent

par :

11/07/2023 14:31

Bonjour,

Je souhaite réagir sur les projets de décret et d'arrêtés. Tout d'abord je trouve non pertinente cette mesure, au titre de la sécurité routière : l'état de la moto est remis en cause que pour moins de 1 % des accidents alors que les mauvais comportements ( automobilistes et motards ) ainsi que les infrastructures se partagent les 99% autres. Au titre de l'environnement, les 2 roues motorisés ne sont pas de grands pollueurs, ils permettent même de fluidifier et alléger le trafic intra-urbain diminuant de ce fait le NOx et particules fines. Enfin au titre des nuisances, les 2 roues motorisés sont homologués à la conception pour répondre à un niveau sonore, s'il n'y répondent plus c'est un problème de comportement du propriétaire, le contrôle technique n'y changera rien les propriétaires en cause s'assureront de remettre aux normes leur engin avant l'examen et de le remettre ensuite comme il le souhaitent une fois leur sésame obtenu ! En ce qui concerne le rodéo urbain cette problématique prend sa cause racine dans la délinquance, les personnes qui s'y adonnent n'ont pour la plupart pas le permis moto et leur moto est le plus souvent volée ...ces gens ne respectent pas la loi, ils n'iront très certainement pas respecter un contrôle technique . En ce qui concerne les items du contrôle technique proposés, la plupart sont inadaptés voire inexistantes pour certaines motos, d'autres sont subjectifs et pourront très facilement être remis en cause enfin il semble être une conversion simple de ce qui existe pour les automobiles sans réellement prendre en compte la spécificité moto.

A mon avis le seul contrôle technique obligatoire qui serait utile serait celui pour la vente d'une moto qui n'a pas vu le garagiste auparavant ( oui car les garagistes motos sont déjà tenus par décret lorsqu'ils interviennent sur une moto de réaliser un package de vérification de sécurité!) . Ce contrôle technique serait utile car il existe des motards inexpérimentés qui se font vendre des motos sans savoir quoi vérifier dessus.

Bref je suis contre ces projets qui sont inadaptés et qui vont juste venir amputer le budget des français d'au moins 50 euros sans rien apporter à leur sécurité, l'environnement et leur "confort " .  
Merci.

N° 963766 - CT deux roues

par :

11/07/2023 14:33

Plus de 40 ans de permis moto et toujours respectueux d'un bon entretien de ma moto. C'est pour moi le meilleur gage de sécurité. Jamais de souci avec les motos achetées d'occasion.

A quoi va donc servir le CT moto sinon augmenter les chiffres d'affaires des sociétés de type [réseau de contrôle technique] ?

Très déçu que l'état privilégie le contrôle plutôt que la prévention... encore une fois !

N° 963767 - Commentaires sur les projets de Décret et d'arrêté sur la mise en place du CTI technique des 2, 3 roues et quadricycles à moteurs.

par :

11/07/2023 14:36

Ces projets ne concernent que les modalités d'application du Décret qui a retranscrit en droit interne la Directive européenne de 2014. Laisser croire que l'on peut revenir sur l'existence du contrôle technique est une tromperie !

Le détail des points de contrôles décrits en annexe de l'arrêté est significatif d'une méconnaissance des caractéristiques d'une moto, l'exemple de la mesure de la vitesse maximale est irréaliste.

Il ne sera pas question que le contrôleur à qui j'aurais à faire dépasse le régime moteur indiqué sur le certificat d'immatriculation pour la mesure du bruit. Tout endommagement du moteur lié à un régime supérieur fera l'objet d'un recours vers le contrôleur, l'organisme d'audit et l'Etat, si cette rédaction n'est pas corrigée.

Tous les deux roues, trois roues et quads immatriculés doivent faire l'objet de mesures similaires. En particulier tous les petites cylindrées à partir des 50 Cm<sup>3</sup> à boîte de vitesse.

L'usage des trois roues ne nécessitant pas de permis de conduire spécifique doit être revu car c'est cette catégorie qui est la plus accidentogène.

La moto est encore associée à un espace de liberté, ce qui ne signifie pas que l'immense majorité des motards, notamment ceux détenteurs du permis toutes cylindrées, ne soient pas respectueux du code de la route et des autres usagers. Pour autant l'intérêt général des ces usagers de la route comme les autres, impose que le réseau routier soit bien entretenu. Ce n'est pas le cas beaucoup trop souvent.

Enfin, l'Etat français n'a pas fait jouer le principe de subsidiarité et a cru bon de faire "le bon élève" en transposant la Directive européenne sans concertation véritable. Pourquoi attendre aussi longtemps pour faire cette pseudo consultation, alors que les usagers sont mis devant le fait accompli !

Les autres Etats membres restent discrets sur le sujet car, comme bien souvent, et je peux en témoigner sur le plan de la sécurité des navires, ils ne font pas ce qu'ils disent .

N° 963768 - Contrôle technique moto

par :

11/07/2023 14:37

Complètement contre voici les raisons. Je fais parti comme beaucoup de motards de prendre la moto comme loisirs 1500 kms par an . Entretien suivi par mon concessionnaire qui vérifie automatiquement l'état de la moto.les centres techniques se trouveront certainement dans les grandes villes pour avoir la clientèle pour .alors se taper 80kms en pleine hiver et sous la flotte merci! Donc cela déclenchera une multitude de rendez-vous au printemps. Personnellement j'étais d'accord avec mon concessionnaire un contrôle pour la vente chez un professionnel pour la revente car trop de gens se font encore avoir. Pas besoin de déclencher tout ce tintouin pour des centres techniques déjà débordé avec les voitures.salutation .

N° 963769 - Ct coûteux et inefficace

par :

11/07/2023 14:38

Le contrôle technique proposé est inutile:

Les moto passent en révision une fois par an en révision et le concessionnaire ou garagiste à l'obligation de signaler les éléments dégradés voir peut interdire le véhicule de revenir sur la route si il est dangereux. Bref, les moto sont bien entretenues, cela est confirmé par l'étude MAID qui montrait que moins de 0,4% des accidents des 2rm étaient liés à l'état du véhicule. Ne serait il pas plus efficace d'attaquer les 99,6% autres causes, dont l'état des infrastructures routières...

En ce qui concerne les problèmes de bruit, la pratique malheureuse de certains de dechicaner ne sera pas supprimée par le ct. En effet, il faut moins d'une minute pour remettre une chicane en place et être "bon" pour le ct et moins d'une minute pour l'enlever dès la sortie....

L'arsenal législatif existe déjà :

Les contrôles sur le bord de la route sont nettement plus efficaces avec un trio de pv à 135 euro. Cela devrait être dissuasif si appliqué. Encore faut il une volonté politique de le faire et la formation auprès des forces de police.

Il s'agit donc d'un problème comportemental de quelques individus qui devraient être traités de manière individuelle sans pénaliser toute la population. Sans compter les marchands de matériel qui confondent matériel homologué route versus piste et qui "oublent " parfois de prévenir leur clientèle. Quelque chose à faire de ce côté là aussi?

Des mesures ont été prises pour réduire l'accidentologie, mesures qui ont déjà un impacte positif: formation , sensibilisation...

N° 963770 - Avis sur le CT des 2 roues motorisés

par :

11/07/2023 15:08

De mon point de vue d'usagée de 2 roues motorisés depuis plus de 40 ans cette mesure sera inutile et pénalisante.

Inutile car il y a très peu d'accidents de 2RM qui soient dus à un problème ou une défaillance technique (0,3%)

A contrario des problèmes liés au mauvais entretien des infrastructures routières (3%) soit 10 fois plus.

Ce contrôle technique ne fera pas mieux que la révision annuelle faite par un professionnel beaucoup plus expérimenté et expert que des employés de centres de contrôle. Les utilisateurs de 2RM conscients du risque qu'ils prennent vérifient visuellement leur véhicule fréquemment (raison pour laquelle il y a si peu de problèmes)

C'est une complexification et une contrainte de plus pour aucune efficacité réelle. Par ailleurs l'UE n'oblige en aucun cas la mise en place de ce contrôle, laissant aux états membres le choix de mettre en place des mesure visant à réduire l'accidentologie des 2 RM par exemple en améliorant la qualité du réseau routier, la formation des conducteurs et en informant sur l'importance de l'utilisation des équipements de sécurité. Quant aux problèmes de pollution, les 2RM ne sont que très peu producteurs d'émissions polluantes et, au contraire, favorise la fluidité du trafic donc participent à réduire lesdites émissions Pour finir sur la pollution sonore des contrôles et sanctions assurés par les forces de l'ordre seront plus efficaces, on le voit dans les pays qui ont déjà mis en place le contrôle technique depuis de nombreuses années (l'Allemagne par exemple).

N° 963771 - Contrôle technique 2 roues

par :

11/07/2023 15:11

CONTRE

Moins qu'il soit fait chez un concessionnaire de la marque de la moto

N° 963772 - CT moto ? qu'elle utilité ?

par :

11/07/2023 15:15

Si j'en crois mes amis suisse qui sont déjà soumis à un tel contrôle depuis des années. Lorsqu'ils sont convoqués, ils remettent leur moto en conformité avant de la présenter puis, une fois le contrôle valider ils remettent tout en place. En effet quoi de plus facile sur une moto de remettre, par exemple, les pots d'origine à la place des pots trop bruyants etc. De plus le motard est trop conscient de sa fragilité pour rouler avec des pneus lisses ou des plaquettes de frein usées. Donc quel sera l'utilité d'un tel CT sur les motos si ce n'est une dépense supplémentaire.

N° 963773 - Contre le contrôle technique

par :

11/07/2023 15:16

Bonjour,

Ma moto est entretenue car il s'agit de ma sécurité. Il est prouvé par les assurances et la sécurité routière que l'état du véhicule n'est pas en cause dans les accidents de la route (0,3%).

Par expérience, l'état des routes est un facteur à risques pour les motards (gravillon, trous, etc...) c'est sur cet axe qu'il est impératif si vous évoquez la sécurité du motard dans le cadre de ce contrôle technique.

N° 963774 - Projet décret CT 2 roues à moteur

par :

11/07/2023 15:19

Voilà une mesure particulièrement surprenante. Il s'agit de mettre en place un CT à tous les véhicules à moteur !! Quel en est le contenu ? Peu d'informations, mais le prix, lui est connu, environ 50€. En résumé, il faut un CT et toutes les motivations justifient sa mise en place. Où est la concertation, mais surtout où sont les éléments utiles à une mise en place utile ??

Tout est à démontrer pour des bonnes décisions.

Merci.

N° 963775 - Quel est l'intérêt mis à part pour les centres de contrôle technique ?

par :

11/07/2023 15:31

Je suis contre la mise en place de ce contrôle technique pour plusieurs raisons.

Coût élevé pour les propriétaires de véhicules : L'introduction du contrôle technique pour ces catégories de véhicules entraînera des frais supplémentaires pour les propriétaires. Les motos, scooters et quadricycles à moteur sont souvent utilisés comme modes de transport économiques et abordables. Imposer un contrôle technique obligatoire pourrait créer une charge financière injuste pour les propriétaires à faible revenu qui dépendent de ces véhicules pour se déplacer.

Impact environnemental limité : Les véhicules à deux ou trois roues et les quadricycles à moteur sont généralement plus petits et plus légers que les voitures traditionnelles. Par conséquent, ils ont tendance à avoir une empreinte écologique plus faible en termes d'émissions de carbone. La mise en place d'un contrôle technique pour ces véhicules pourrait ne pas être justifiée du point de vue environnemental, car leur contribution aux problèmes de pollution et de congestion est relativement faible par rapport aux voitures plus grandes.

Surcharge des centres de contrôle technique : L'introduction du contrôle technique obligatoire pour ces catégories de véhicules entraînera une augmentation de la demande de services de contrôle technique. Cela surchargera les centres de contrôle déjà existants et créera des délais d'attente plus longs pour tous les propriétaires de véhicules. Il serait nécessaire de mettre en place des infrastructures et des ressources supplémentaires pour faire face à cette demande accrue.

Complexité des procédures de contrôle : Les motos, scooters et quadricycles à moteur sont des véhicules aux caractéristiques différentes des voitures, et leur évaluation technique nécessite des procédures spécifiques. Cela complique la mise en place d'un contrôle technique standardisé et approprié pour ces types de véhicules. Il est nécessaire de former le personnel et de développer des méthodes de contrôle adaptées, ce qui représente une autre charge financière et logistique.

Impact sur la liberté de circulation : L'introduction du contrôle technique obligatoire est une restriction supplémentaire à la liberté de circulation des propriétaires de véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles à moteur. Ces types de véhicules sont souvent utilisés pour la mobilité urbaine et offrent une flexibilité accrue par rapport aux voitures. Imposer un contrôle technique est une intrusion excessive dans le choix et la liberté de transport des individus.

Bien que la sécurité routière soit un objectif important, l'introduction d'un contrôle technique obligatoire pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et les quadricycles à moteur soulève des préoccupations en termes de coûts, d'impact environnemental, de surcharge des centres de contrôle technique, de complexité des procédures et de liberté de circulation.

N° 963776 - CT moto ? quelle utilité ?

par :

11/07/2023 15:36

CT moto ? quelle utilité ?

Si j'en crois mes amis suisse qui sont déjà soumis à un tel contrôle depuis des années. Lorsqu'ils sont convoqués, ils remettent leur moto en conformité avant de la présenter puis, une fois le contrôle validé ils remettent tout en place. En effet quoi de plus facile sur une moto de remettre, par exemple, les pots d'origine à la place des pots trop bruyants etc. De plus le motard est trop conscient de sa fragilité pour rouler avec des pneus lisses ou des plaquettes de frein usées. Donc quel sera l'utilité d'un tel CT sur les motos si ce n'est une dépense supplémentaire.

N° 963777 - de l'inutilité du contrôle technique des véhicules à 2 et 3 roues!

par :

11/07/2023 15:37

possesseur d'une moto depuis plus de 20 ans, je m'oblige à conserver mon véhicule en bon état et pratique ou fait pratiquer l'entretien de mon véhicule très régulièrement (au minimum 1 fois par an) pour une raison très simple: la sécurité! en effet, si des défauts moteurs, d'amortisseur ou de pneumatiques sur un véhicule à 4 roues impacte peu la stabilité du véhicule, il en est tout autrement sur un 2 roues ce qui peut très facilement entraîner une chute et un accident grave! ce n'est pas seulement pour conserver mon véhicule plus longtemps que je pratique cet entretien régulier, c'est pour préserver ma santé et ma vie! je ne vois donc pas l'intérêt d'aller faire contrôler mon véhicule par un centre agréé alors que mon mécano le fait très bien!

N° 963778 - Avis sur projet de contrôle technique des 2 et 3 roues

par :

11/07/2023 15:40

Après lecture des documents, ce contrôle ne me paraît pas pertinent. En effet, je ne serais concerné qu'en 2028 car j'ai acheté une moto neuve le 9 mars 2023 (+ de 1000 cm<sup>3</sup>). J'en suis actuellement à 480 km effectués. J'aurais donc moins de 10 000 km en 2028. Les 2 roues parcourus en moyenne beaucoup moins de distance que les véhicules légers 4 roues. La vérification de l'état de son véhicule s'apprend en moto-école avant même le passage du permis (et c'est très bien). La moyenne d'âge des motards (grosse cylindrée) est plus proche des 40/50 ans (pour ma part j'ai 63 ans) ce sont donc des personnes attentives à la sécurité. Il me semble par ailleurs que la directive Européenne n'exigeait pas un contrôle formel mais des mesures sur la sécurité des 2 roues. Cette dernière alternative devrait être privilégiée.



N° 963779 - contrôle inutile

par :

11/07/2023 15:43

Plutôt que d'entretenir le réseau routier, l'état préfère faire gagner du fric aux organismes de contrôle et aux sociétés d'autoroute. Tous les organismes qui connaissent le problème sont conscients que le contrôle ne servira quasiment à rien pour la sécurité des motards, mais qu'il est très utile aux sociétés de contrôle et à certains groupes de pression dont qui n'ont que très peu de militants, mais beaucoup de subventions publiques (mairie de Paris entre autres).

N° 963780 - Controle technique moto

par :

11/07/2023 15:52

Ce futur controle technique moto a toutes les apparences d'une nouvelle taxe, initié par des lobbys industriels ou des associations anti moto.

L' aspect securitaire parait fallacieux , de plus ,la competence des organismes et personnels devolus a ce futur controle semble tout aussi sujete a caution...

Et pour les personnes vivant en zone rurales quid du maillage des centre de ct?

N° 963781 - Controle technique moto

par :

11/07/2023 15:53

Ce futur controle technique moto a toutes les apparences d'une nouvelle taxe, initié par des lobbys industriels ou des associations anti moto.

L' aspect securitaire parait fallacieux , de plus ,la competence des organismes et personnels devolus a ce futur controle semble tout aussi sujete a caution...

Et pour les personnes vivant en zone rurales quid du maillage des centre de ct?

N° 963782 - Inutile, voire nuisible

par :

11/07/2023 16:00

Le projet d'arrêté indique dans son annexe 1 que l'identification du véhicule constitue le premier point de contrôle. Or bon nombre de cyclomoteurs des années 60 ou 70 ne comportaient pas de numéro de châssis, ils étaient simplement identifiés par leur numéro de moteur. Un moteur peut tomber en panne et être remplacé par un autre de même type, mais de numéro différent. Quelle conséquence ?

De même, beaucoup de cyclomoteurs ou de voiturettes sans permis de ces années, même disposant d'une plaque avec un numéro de châssis, ne recevaient pas de frappe à froid dudit numéro. Quelle conséquence pour le contrôle ?

Ces questions concernant les cyclomoteurs et autres voiturettes sans permis ne se poseraient pas si le projet de décret n'allait pas plus loin que les exigences européennes en organisant le contrôle de ces véhicules, alors que l'Europe ne visait que les plus de 125cm<sup>3</sup>.

Dans les campagnes, il est probable que l'éloignement des centres de contrôle posera problème aux propriétaires de cyclomoteurs ou voiturettes. Ceci peut entraîner l'abandon d'une partie de ce patrimoine mécanique. A moins que ceci ne soit le but ?

Un des premiers points de contrôle concerne la pression des pneumatiques. Sur des 2 roues à moteur, encore plus que sur des voitures, l'utilisateur contrôle cette pression bien plus souvent que tous les 3 ans (fréquence prévue pour le contrôle obligatoire). Sa sécurité en dépend, il le sait, il le sent tout de suite au comportement de son véhicule !

Le contrôle technique soi-disant destiné à améliorer la sécurité routière n'aura aucune incidence sur celle-ci, car les défauts techniques des deux roues motorisés n'interviennent que pour une part infinitésimale des accidents (voir étude MAIDS abondamment citée par ailleurs) Les comportements humains sont bien plus souvent responsables. On est en train de créer un marteau-pilon pour écraser une mouche ! Aux frais des conducteurs, comme il se doit.

N° 963783 - Enfin !

par :

11/07/2023 16:11

Ravi que ce décret soit enfin prévu, avec beaucoup de retard !

Aussi, il n'est pas compréhensible pourquoi les deux-roues bénéficient d'une diminution du rythme de contrôle par rapport aux voitures, ainsi que d'une diminution de points de contrôles.

Et cela alors que les deux-roues et assimilés peuvent apporter davantage d'externalités négatives (bruit, pollution de l'air, dangerosité...), surtout alors que le précédent décret mentionnait un rythme identique aux voitures. Aussi, cette différenciation ne permet pas de participer à la lisibilité de la loi et sa compréhension.

N° 963784 - Le CT moto n'a pas vocation à réduire les accidents !!!

par :

11/07/2023 16:14

Il est regrettable que la France ayant le choix entre améliorer les infrastructures routières ou adopter un CT, a finalement penché pour la deuxième solution sous la pression d'associations et lobby en lien direct avec des acteurs du business des contrôles techniques qui ne cherchent qu'à gagner du chiffre d'affaire.

Les pays ayant les meilleurs taux d'accidents notamment deux-roues (par exemple Hollande et Finlande), n'ont pas de CT. Même si la France a un réseau en meilleur état que certain pays voisin, il reste de nombreux points d'améliorations sur la chaussée à effectuer, état dégradé même en ville en sortie de rondpoint, bande glissantes ...

Une sensibilisation à la conduite d'une moto pour les automobilistes est sans doute à réfléchir aussi, beaucoup d'accident proviennent d'une imprudence commise par un autre usager de la route envers le motard !

Même l'argument environnemental n'est pas suffisant : pousser les gens à renouveler leur véhicule est peut-être bon pour le commerce, mais le bilan écologique global est négatif en détruisant un véhicule amorti pour le remplacer par un neuf, même s'il pollue un peu moins en fonctionnement que le vieux.

Le parc des véhicules anciens bien entretenu en moto est conséquent, le CT aura un impact direct sur la valeurs de ces véhicules qui ne roulent que très peu, et représente une part infime des accidents.

Enfin ce n'est pas le CT qui va empêcher les rodéos urbains, les contribuables en ont marre d'être toujours la cible de réformes inutiles !!!

N° 963785 - Contrôle technique moto

par :

11/07/2023 16:34

Contrôle visant à vérifier les éléments de sécurité qui contrairement à une voiture sont entièrement visibles par l'utilisateur. L'utilisateur qui, possédant son permis, est pleinement conscient du danger en deux roues, et entretient son véhicule afin d'éviter de gros désagréments. Ce contrôle à mon humble avis vise essentiellement les jeunes circulant avec tout et n'importe quoi sur la voie publique (cross non homologué et où volé et j'en passe, vous voyez bien où je veux en venir...) donc on veut mettre en place ce CT mais pour juste au final ennuyer les motards car les autres utilisateurs qui pour moi posent le plus de problèmes continueront à faire n'importe quoi n'importe où.

N° 963786 - Contrôle technique moto

par :

11/07/2023 16:36

Contrôle visant à vérifier les éléments de sécurité qui contrairement à une voiture sont entièrement visibles par l'utilisateur. L'utilisateur qui, possédant son permis, est pleinement conscient du danger en deux roues, et entretient son véhicule afin d'éviter de gros désagréments. Ce contrôle à mon humble avis vise essentiellement les jeunes circulant avec tout et n'importe quoi sur la voie publique (cross non homologué et où volé et j'en passe, vous voyez bien où je veux en venir...) donc on veut mettre en place ce CT mais pour juste au final ennuyer les motards car les autres utilisateurs qui pour moi posent le plus de problèmes continueront à faire n'importe quoi n'importe où.

N° 963787 - Pas d'accord avec ce projet inutile !

par :

11/07/2023 16:39

Bonjour,

Je contrôle moi-même régulièrement ma moto et je fais effectuer les révisions prévues au carnet d'entretien chez mon concessionnaire.

Le CT ne permettra pas de réduire les risques d'accident ni de réduire la pollution, cf les études à ce sujet.

Je m'occupe de mon véhicule, occupez-vous plutôt de l'état des routes...

Merci

N° 963788 - Mon avis de motard

par :

11/07/2023 16:51

Le premier point :

Je pense que le contrôle technique est un moyen de récolter de l'argent sur le dos des utilisateurs de 2 roues.

Le 2° point :

Même si la plupart de ces utilisateurs sont plutôt vigilants et respectueux de leur monture, certains sont franchement des mous du cerveau. En effet, comment ne pas être d'accord avec ceux qui critiquent les pseudos motards roulant à vive allure dans des conditions très dangereuses... pour les autres et pour eux et dans un vacarme d'enfer ? A quoi ça sert ? A part en arriver où on en est aujourd'hui ?

Même si je suis anti contrôle technique pour la plupart des motos plutôt bien entretenues, il faut absolument trouver une astuce (plus de contrôles des forces de l'ordre) pour mettre hors circulation ces pseudos motos et motards nuisant à la communauté toute entière. Je roule depuis 1974, avec des périodes de ma jeunesse où j'étais sans aucun doute un trou duc et je n'en suis pas fier, mais fort

de cette expérience je recommande à tous de rouler parce que c'est très agréable, mais en respectant les règles...tout simplement.  
Cordialement à tous....ou presque.

N° 963789 - Projet de contrôle technique 2 roues

par :

11/07/2023 16:59

Nous pouvons difficilement refuser le CT celui-ci étant en place pour les autres catégories de véhicules.

La majeure partie des conducteurs de 2 roues est responsable et sait que l'entretien de sa machine est primordial.

On parle peu du CT étant en vigueur dans plusieurs pays européens. Pourquoi ne pas s'en inspirer davantage (points de contrôle, périodicité, tarif, problématique d'adaptation des centres de contrôle, formation des contrôleurs...).

On peut regretter ce CT en ayant l'impression de "payer" la mauvaise conduite de certains (échappement bruyant, mauvais entretien...). Eviter de pénaliser lourdement la majorité sérieuse.

Exclure les machines de Trial, enduro. Machines qui par définition sont très peu voir pas du tout utilisées sur la route.

N° 963790 - Arnaque à grande échelle

par :

11/07/2023 17:17

Pourquoi payer un contrôle technique alors que ma moto va tous les ans au garage pour son entretien périodique, vous devriez utiliser vos ressources à vous occuper des infrastructures routières!

N° 963791 - Ct 2rm

par :

11/07/2023 17:19

Pourquoi payer un contrôle technique alors que ma moto va tous les ans au garage pour son entretien périodique, vous devriez utiliser vos ressources à vous occuper des infrastructures routières!

N° 963792 -

par :

11/07/2023 17:19

Je pose une question: est-ce que les motos attelées à un side-car seront tenues de satisfaire au CT 2RM ?

N° 963793 - Contrôle technique moto, une absurdité inutile

par :

11/07/2023 17:21

Il est effarant et inquiétant comment le lobbying de quelques sociétés de contrôle technique européens a pu bernier nos députés européens et notre législateur.

Voir que le Conseil d'Etat a pu être aveuglé par la saisine de 3 groupuscules de quelques dizaines de personnes, non motivés par un quelconque intérêt pour la sécurité des motards mais uniquement pour leurs intérêts personnels et peut être ceux de [réseau de contrôle technique].

[réseau de contrôle technique] qui, comme dit au dessus, a pu orienter l'opinion des députés Européens à travers de fausses statistiques (moins de 0,5% des accidents motos sont dus à un mauvais état du véhicule) et des présentations fallacieuses uniquement dans un but de profit.

Aucune mesure alternative au Contrôle Technique Moto n'a pu être sereinement étudié en raison du passage en force de cette loi par les groupuscules extrémistes précités.

Ce CT inutile, va irriter et grever le porte feuille de millions de motards (j'ai 5 motos en très bon état).

Devant une telle imbécilité, décidée par le coup de force de grandes sociétés et de quelques extrémistes nullement intéressés par notre sécurité, ma décision est prise,

Je ne m'y soumettrais pas.

Je ne continuerais pas à remplir les caisses de l'Etat et encore moins celles d'escrocs des sociétés de CT.

A l'Etat soit de ne pas verbaliser les contrevenants à cette loi inique ou au contraire de continuer à se mettre à dos toutes les tranches de la population.

N° 963794 - contrôle technique moto

par :

11/07/2023 17:22

Ce dernier devrait être obligatoire uniquement pour les 50cc et 125cc, véhicule le plus présent dans les accidents de la route. C'est dernier dans la majorité des cas modifier par les utilisateurs.

Le contrôle technique concernant les deux roue ne devrait pas être obligatoire, mais devrait permettre un réduction d'assurance.

Sachant que les conducteurs de deux roue sont beaucoup plus exposer physiquement au autre usage de la route en cas d'accident, il en vas d'eux même de surveiller l'etat de leur véhicule.

mon avis personnel et qu'il faudrait être beaucoup plus vigilant au personne roulant en voiture sans contrôle technique (forte présent dans le sud de la France), personne non concentré au volant, ou ne respectant pas les règles majeures et pilier du code de la route, a savoir, les STOP, CEDER LE PASSAGE, FEUX DE CIRCULATIONS TRICOLORES, FONCTIONNEMENT DES FEUX DE CIRCULATION, MAUVAIS POSITIONNEMENT SUR LA CHAUSSEE.

L'état de route en France (hors autoroute) est catastrophique dans certaines régions, parfois les régions les moins exposé au climat froid (Occitanie). De mon expérience (vacances séjours 3000km/semaine par exemple) la SAVOIE a des chaussées souvent irréprochable alors que Occitanie est très dangereuses pour les deux roue.

Il est URGENT est primordiale d'augmenter le nombre de patrouille motorisé deux roue de la gendarmerie, avec un ouvreure banalisé afin de laisser percevoir le vrais comportement des gens sur la route, cela permettrait peut être d'éliminer les vrais comportement dangereux de la circulation avant de pénaliser l'ensemble des motards Français pour une minorité de mauvais conducteur de deux roue utilisant ces derniers uniquement pour faire des stupidités.

N° 963795 - avis d'un motard

par :

11/07/2023 17:23

Bonjour.

Je possède une machine de 2001 entièrement d'origine, qui passe une fois par an (soit environ 5000 km) chez le mécano pour la révision. Ce mécanicien engage sa responsabilité professionnelle et ne peut donc légalement pas laisser repartir des machines à risque, et je paye pour ça.

Pendant ma formation au permis A, j'ai du apprendre ET mettre en oeuvre toutes les vérifications de sécurité avant de prendre la route, et j'ai payé pour ça.

Je ne suis pas d'accord pour payer 50 euros un type qui va manipuler ma machine de 100 ch pour 250 kg, éventuellement monter dessus pour la mettre en place, et l'inspecter alors que moi je sais le faire, que je le fais à chaque fois que je dois l'utiliser. Une taxe de 50 euros pour vérifier une machine où tout est accessible sans démontage, alors que pour une voiture, ce ne serait QUE 70 euros.

Je serais éventuellement prêt à accepter un contrôle pollution des gaz, mais certainement pas à ce prix là.

Quand on regarde le parc 2 roues en France, les seuls véhicules à problèmes sont les scooters et petites cylindrées (traffiqués, nuisances sonores...)

j'ai subi un jour une glissade, à faible allure dans une épingle de montagne : la chaussée était polluée de gravillons. L'état de ma moto n'en était assurément pas la cause. Par contre le gravillon déposé sur la chaussée en guise de réparation de fortune avec mes impôts ???

Nous payons effectivement tous des impôts pour que l'état des routes soit irréprochable, tout au moins acceptable. Souhaitez vous que nous instaurions un contrôle technique des infrastructures. L'avantage, c'est que ce sera aussi avec nos impôts, donc ça ne coutera pas plus à L'ETAT. Une seule condition toutefois : infraction décelée = responsable licencié. De plus, l'état des routes étant responsable de largement plus d'accident que l'état technique des motos, on pourrait ajouter à la sanction disciplinaire la responsabilité pénale des accidents mortels causé par le mauvais entretien de la chaussée. c'est une idée...

Je conclurais juste en affirmant qu'il est très injuste de faire payer quelqu'un pour un problème qui n'existe pas

N° 963796 - On s'en est passé jusqu'ici, et pour de bonnes raisons

par :

11/07/2023 17:37

Bonjour,

Je suis motard depuis plus de vingt-cinq ans, automobiliste et cycliste.

Tout d'abord, je tiens à dire que la qualité de vie et la santé de tous est très importante pour moi. Mais je rappelle également que le deux-roues (motorisé ou non) reste une pratique dont j'accepte les risques, en toute responsabilité.

Ce projet de contrôle technique (CT) a pour objectif:

1. D'augmenter la sécurité routière
2. De contribuer à réduire la pollution
3. De réduire le bruit

Voyons en quoi ces objectifs ne peuvent pas être atteints avec ce projet:

1. On sait que moins de 0,5% des accidents des deux roues motorisés (2RM) sont dus à des problèmes matériels inhérents au véhicule (statistiques d'assurance facilement vérifiables). Effectivement, les 2RM sont régulièrement inspectés par leurs propriétaires (inclus dans la formation

pour l'obtention du permis de conduire A). Corollaire : le CT n'aurait quasiment aucune incidence sur l'accidentologie des 2RM.

2. Il est techniquement impossible de mettre en place des solutions de réduction des émissions polluantes sur des véhicules dont la conception du moteur répond à des normes plus anciennes. Corollaire : le CT ne pourrait que constater des taux d'émission sans apporter de solutions. La mise en place des ZFE actuelles me semble déjà largement répondre à ce besoin puisqu'elles excluent les véhicules des zones densément peuplées en fonction d'un calendrier basé sur la date de première immatriculation.

3. Le bruit autorisé par un 2RM est indiqué sur sa carte grise. La fourchette varie grandement, d'un véhicule à l'autre. Un véhicule d'origine ou dont le pot modifié est homologué reste donc dans des limites légales impossible à modifier rétroactivement. Le CT pourrait contrôler le niveau sonore, mais rien n'empêche des propriétaires mal intentionnés de remonter un pot conforme ou leur "chicane" amovible avant leur RDV afin de respecter les normes. Les meilleures solutions pour lutter contre les bruits excessifs sont de renforcer les contrôles mobiles inopinés d'une part, et de modifier à la baisse les décibels autorisés lors de l'homologation des nouveaux véhicules / équipements. Conclusion : le CT ne garantit aucunement une réduction des bruits des véhicules en circulation.

J'ajoute les réflexions suivantes :

- Le taux d'équipement en 2RM est de 8% (source ONISR), mais un 2RM motorisé fait en moyenne 4000 km par an (ONISR), soit beaucoup moins que les voitures et les camions. Le taux de 2RM en circulation est donc estimé à 2% sur le trafic total annuel. Pensez-vous qu'instaurer un CT (inefficace, v. plus haut) sur une si faible part des véhicules en mouvement peut avoir un quelconque intérêt pour le bien de la collectivité ?
- L'état des routes et des infrastructures sont plus largement responsables des accidents de 2RM que l'état du véhicule. Il serait plus judicieux d'investir dans ce domaine pour améliorer les statistiques.
- Le comportement des usagers étant la principale cause des accidents (et du bruit), il faut renforcer la formation des motards mais aussi des automobilistes pour les familiariser avec les spécificités des 2RM (trajectoires, visibilité, contraintes de freinage, distances de sécurité, etc.).
- La pratique du 2RM reste pour beaucoup un loisir. Certains ne sortent leur moto que deux ou trois fois par an, lors des beaux jours, pour se balader quelques centaines de kilomètres. Croyez-vous judicieux de les obliger à faire un CT après une dizaine de sorties ?
- Récemment, le 2RM fait l'objet d'un véritable acharnement idéologique (en raison de fausses croyances mais aussi du mauvais comportement de certains qui n'a rien de nouveau). Tour à tour il se voit imposer de plus en plus de contraintes de circulation, d'équipements de sécurité obligatoires, de stationnement, de taille de plaque, et bientôt peut-être de contrôle technique. Progressivement, le 2RM est assimilé à la voiture dans l'inconscient collectif, alors que son seul point commun est d'avoir un moteur thermique. Alors pourquoi tout le monde ne passe pas au 2RM ? Tout simplement car il a de nombreux inconvénients : températures extrêmes, pluie, absence de protection corporelles, risque de chutes, confort spartiate, coffre inexistant... Il est donc temps au contraire de reconnaître les spécificités positives des 2RM : fluidité dans le trafic (pollution moindre), poids et encombrement réduit sur la voirie (moins de bouchons, moins de réparation des routes, moins de places de stationnement). Car au train où vont les choses, c'est plutôt une éradication de ce mode de transport à laquelle nous assisterons bientôt, avec un report sur l'automobile (99% des possesseurs de 2RM en ont une) ou les mobilités "douces" sans plaque d'immatriculation (on en voit les dérives aujourd'hui avec les risques pour les piétons).

Merci de m'avoir lu.

N° 963797 - CT moto

par :

11/07/2023 17:39

Bonjour,

Je suis plus que sceptique sur l'efficacité du contrôle technique moto en terme de pollution ou d'accidentologie.

La facilité de modifier son véhicule en ont et en aval du contrôle ne permettra pas un contrôle aussi efficace qu'un contrôle routier.

Et tous les motards de ma connaissance entretiennent avec soin leur moto.

Encore une mesure inefficace prompte à soulever les populations les unes contre les autres. Un peu de concorde ne serait pas de trop actuellement.

N° 963798 - Le suivi mécanique est l'affaire de l'utilisateur

par :

11/07/2023 17:41

Le suivi mécanique est l'affaire de l'utilisateur, car si ce n'est pas fait c'est trop dangereux pour lui.. par contre il y aurait parfois à redire sur les infrastructures.. glissières de sécurité ? Grapiers sur les routes ?

Ne confondons pas intérêts de certains Privés et intérêt de chacun merci ?

N° 963799 - avis défavorable sur le projet de contrôles techniques véhicules à 2, 3 ou 4 roues

par :

11/07/2023 17:44

Bonjour,

Après avoir pris connaissance des différents projets (décret et arrêté) en rapport avec le projet de contrôles techniques des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteurs, je dis Non à ce projet.

Car, comme il est dit dans l'article 1 du projet d'arrêté : « Ces contrôles techniques n'exonèrent pas le propriétaire de l'obligation de maintenir son véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application ».

Au vu de cet article, la juste application du code de la route et des textes référents devrait donc suffire.

cordialement

N° 963800 - Avis défavorable au CT

par :

11/07/2023 17:48

Contrairement à une automobile, une moto à une architecture mécanique bien différente.

Le niveau de formation poussé que les motards ont après le permis A les rends autonome sur leur moto.



Ce CT est totalement inutile, dans le meilleur des cas, le contrôleur ne fera rien de plus que l'utilisateur.

C'est une rente, un système totalement artificiel qui ressemble à un impôts déguisé mais dont l'utilité technique est nulle.

J'entends les arguments, et je les partage, de ceux qui dénoncent le bruit de certaines motos. En effet, certains motards se croient permis de bidouiller leur pot. Des contrôles policier et les contrôles au sonomètre automatique sont une bonne réponse.

Pourquoi ajouter un CT qui va punir tout le monde ? Le temps que cela consomme pour l'utilisateur, l'immobilisation de la moto et le coût est hors de proportion des bénéfices attendus. Ces bénéfices sont inexistantes comme évoqué plus haut : le contrôleur ne fera rien de plus que ce que fait déjà le motard.

La liste que j'ai pu lire des contrôles envisagés le confirme.

On parle d'améliorer la sécurité. Soit. Personne n'est contre, évidemment !

Que le budget du CT soit alloué à la DDR pour l'entretien des routes dont l'état est des plus déplorable. Nous rencontrons tous des trous ou "nid de poule" très dangereux à moto.

Nous pourrions aussi évoquer les ralentisseurs trop violents ou trop pentus qu'il serait utile de normaliser. Si le contexte de circulation le permet, peut t-on véritablement passer à 30 km/h sans risquer d'abîmer un amortisseur ou de risquer de se renverser ?

Supprimer les gravillons dans les rond-points, ou dans les virage, c'est possiblement mortel pour le motard.

Voilà des mesures utiles pour la sécurité.

On pourrait aussi évoquer une contribution légale pour les gilet airbag moto ou rendre obligatoire ces dispositifs ou autre ... discutons-en, mais le CT est une aberration !

N° 963801 - Contrôle technique dans quel but ?

par :

11/07/2023 17:50

Bonjour,

Tout motard sait qu'il doit rouler sur un véhicule en bon état afin d'assurer sa propre sécurité : les chiffres d'accidentologie mentionnés par certains réseaux - ayant pour fonction les contrôles techniques - sont exagérément gonflés et ne justifient objectivement pas la mise en œuvre de cette procédure : seuls 0.5 % des accidents sont liés à un problème technique.

Quant aux émissions polluantes, un deux-roues, quelle que soit sa catégorie, génère une fluidité de la circulation, limitant de ce fait le niveau de pollution. Un peu de bon sens : imaginez un instant que chaque deux-roues motorisé soit remplacé par une auto, même électrique, vous visualisez immédiatement les bouchons provoqués dans lesquels, bien évidemment, seront bloqués des véhicules à moteurs thermiques, engendrant un surcroît de pollution.

Eventuellement, si la question de la pollution provoquée par les deux-roues motorisés se pose vraiment, je vous propose d'imposer des normes de moteurs, peut-être moins performants (200 cv sur une moto, quelle utilité ?), mais moins consommateurs d'énergie fossile.

Mais dans tous les cas, une moto polluera moins qu'une auto : Radio France, le 9 février 2023, "Près de neuf automobilistes sur dix sont seuls dans leur voiture, selon un baromètre de Vinci Autoroutes", "Le concessionnaire autoroutier publie son troisième baromètre de "l'autosolisme". Celui-ci montre à quel point les déplacements en voiture se réalisent avec un conducteur seul dans son véhicule, surtout lors des trajets du quotidien." C'est clair, le ratio personnes transportées/espace occupé est nettement à l'avantage du deux-roues.

En revanche, nombre de véhicules, à deux ou quatre roues, produisent des effets sonores indésirables, d'une puissance insupportable par le commun des mortels : des 49.9 cc aux plus grosses motos, une grande proportion de ces véhicules possède des échappement dits "racing" (de course) nuisibles tant en agglomération qu'en campagne. Le contrôle technique n'y changera rien : les utilisateurs se rendront à l'examen avec le pot d'échappement d'origine, puis remonteront le pot illégal sitôt rentrés chez eux. En l'occurrence, la loi n'est pas appliquée : les véhicules hors la loi ne sont pas confisqués comme ils devraient l'être : selon [april-moto.com](http://april-moto.com) "Débrider (ou kiter) un scooter est illégal. Rouler avec entraîne diverses amendes et la confiscation du véhicule." Or, plusieurs gendarmes que j'ai questionnés nombre de fois sur ce sujet m'ont indiqué qu'ils ne pratiquent pas les contrôles, faute de matériel et de personnel.

Si la question du coût pour le budget de l'Etat se pose, choisissez des sociétés privées et assermentées : elles auront vite rentabilité leurs investissements en personnel et en matériel tant le nombre d'autos et deux-roues motorisés hors la loi circulent.

Je vous suggère de plus de faire réaliser une étude sérieuse sur la proportion de deux-roues 49.9 cc dans leur configuration (moteur & échappement) d'origine : nombre d'entre-eux (la majorité ?) se déplacent bien au-delà des 45 km/h légaux, souvent même à 80 km/h, voire plus. Il n'est pas besoin d'instaurer un contrôle technique pour mettre en évidence ces dangereuses infractions (le système de freinage, les amortisseurs et le châssis sont incompatibles avec de telles vitesses), pas plus que leur niveau sonore nuisible pour nombre de nos concitoyens.

Un dernier point, quant au niveau sonore : ces dernières années, certaines marques de moto (BMW, Ducati, Moto Guzzi, ...) ont, pour satisfaire l'égo de leurs clients, monté en usine progressivement le niveau sonore des échappements de leurs motos, certaines dépassant même la norme légale : faites faire les tests, vous le constaterez par vous-mêmes. Il est tout à fait envisageable d'imposer des limites sonores plus contraignantes à l'homologation, compatibles avec le « bien vivre ensemble ». Il pourrait être cité en exemple la marque américaine Harley Davidson qui commercialise des motos extrêmement silencieuses lorsqu'elles sont livrées en concessions, mais aux échappements malheureusement très vite modifiés par une proportion notable de leurs propriétaires : il n'y a qu'à se rendre à l'une des concessions pour se rendre compte de l'importance du sujet.

Vous le constatez avec ces écrits, le contrôle technique n'aidera aucunement à résoudre le problème de l'accidentologie, sinon de manière marginale. Et moins encore celui du niveau sonore, pas plus que celui du débridage et de la pollution (véhicule rebridé pour le contrôle, puis redébridé dans la foulée). Seule, une vraie politique de contrôle des véhicules sur les voies de circulation, par du personnel formé et avec la technologie ad hoc permettront d'atteindre les objectifs affichés.

L'immobilisation du véhicule, comme prévu par la loi, aura vite rendu son propriétaire à l'évidence... et au respect de son prochain, comme de la planète.

Je suis à votre disposition pour tout complément d'information.

N° 963802 - Sans titre

par :

11/07/2023 17:54

Le contrôle technique 2 et 3 RM n'a aucune argumentation de sécurité routière valide. Le MAIDS prouve l'inutilité de ce contrôle dans tous ses statistiques. D'ailleurs le gouvernement lui-même en est convaincu puisqu'il n'en voulait pas non plus. Il ne fait que répondre aux attentes de 3 associations anti-moto et anti-scooters qui ont fait là du lobbying. De plus, les centres de contrôle technique eux aussi sont timides sur le sujet, conscients qu'ils ne pourront probablement pas être sur l'ensemble du territoire. La question des kilomètres et de l'impact carbone de ce fait est posée, compte tenu des distances possibles pour accéder à un centre technique 2 et 3 RM.

N° 963804 - Alternative au contrôle technique moto

par :  
11/07/2023 18:17  
Bonjour,

Pour moi le contrôle technique n'est pas la solution, la moto est un loisir ou un moyen de locomotion de passionnés. Nous avons tous été formés pour nous sensibiliser aux risques que l'on porte directement n'ayant d'autre protection que les soins que l'on apporte à l'entretien de notre moto.

Qu'il soit prodigué par nous ou par un professionnel...

A mon sens, il serait bien plus productif de proposer plus de formations ou de sensibilisations au long de notre vie de motard. Les formations dispensées par nos assurances, par les forces de police, de gendarmeries sont des moyens de communiquer sur les risques et de rappeler les points essentiels de notre pratique. Il faut les développer. Rouler au quotidien en deux roues est une solution qui me paraît efficace pour diminuer directement les émissions de polluants car les deux roues ne sont pas tributaires des embouteillages (du moins en Ile de France ou la remontée de file et autorisée), il n'ont pas de climatisation, la consommation est strictement celle nécessaire au déplacement. Il pourrait être également intéressant de proposer de renouveler le parc 2 roues à travers des primes au renouvellement par exemple.

En conclusion, formez nous, rappelez nous les impacts et les dangers et faites nous confiance. Merci

N° 963805 - CT 2 roues

par :  
11/07/2023 18:22

Ce contrôle technique est une aberration.

Nous entretenons nos véhicules et cela se voit sur les résultats. A peine 0.5% des accidents sont dus à une défaillance technique. Ce n'est que du racket dissimulé

N° 963806 - Incompréhension

par :  
11/07/2023 18:31

Je suis conducteur de véhicules : voitures et moto.

Je comprends le besoin d'avoir un contrôle technique sur les voitures (camions, etc.) mais ne comprends absolument pas la nécessité d'imposer ce contrôle aux 2 roues motorisées.

En effet, très peu d'accidents motos sont dus à une défaillance mécanique : 0,3% selon les derniers chiffres.

Le motard est conscient que sa vie et celle des autres dépend du bon état de son véhicule et ne part jamais sans un contrôle de sa machine.

Une autre problématique est le nombre de motos, souvent anciennes (mais pas de collection), que possède bon nombre de motards.

En effet un véhicule peut ne faire que quelques centaines de kms par an. Ce qui à mes yeux ne justifie pas un contrôle technique puisque ces véhicules sont entretenus et révisés régulièrement.

Si cette mesure est maintenue, je considérerais ceci comme une allégeance à l'Europe, ou même pire à des lobbys qui en tirent bénéfices.

J'espère que ma contribution fera avancer les choses dans le bon sens.

N° 963807 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

11/07/2023 18:48

Baisser sa culotte devant l'Europe et faire plaisir au lobbying de sociétés qui recherchent de nouveaux marchés, c'est lamentable. Je ne reviendrai pas sur le fait démontré que l'état des motos n'est pas responsable d'accidents ou si peu.

Tellement écœuré que j'ai décidé de ne pas voter à la prochaine élection Européenne pour la toute première fois.

N° 963808 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

11/07/2023 18:48

Baisser sa culotte devant l'Europe et faire plaisir au lobbying de sociétés qui recherchent de nouveaux marchés, c'est lamentable. Je ne reviendrai pas sur le fait démontré que l'état des motos n'est pas responsable d'accidents ou si peu.

Tellement écœuré que j'ai décidé de ne pas voter à la prochaine élection Européenne pour la toute première fois.

N° 963809 - contestation controle technique moto au vu de l'inflation et de la baisse du niveau de vie et du pouvoir d'achat

par :

11/07/2023 19:02

Madame, Monsieur,

Par la présente je conteste la mise en place du contrôle technique moto.

J'ai acquis il y a peu ma première moto une 125 cm<sup>3</sup> de 1997, qui ne m'a presque rien coûté à l'achat, qui est entretenue comme il le faut, qui est utilisée pour les trajets qui me mènent au travail, et qui consomme en moyenne 3 litres au 100 km. J'ai acheté cette moto " petit budget " pour palier à l'inflation subie depuis quelques années.

1 - les 50 € que je devrais mettre désormais dans le contrôle technique s'imputeront directement à mon pouvoir d'achat, déjà faible.

2 - le contrôle technique avant la vente d'une moto risque d'augmenter les prix sur le marché de l'occasion, encore une mesure affaiblissant le pouvoir d'achat.

3 - les points de contrôle évoqués pour la validation du contrôle peuvent aisément être contrôlés par nous même lors de l'achat ou la vente ou pendant la durée de vie de la moto.

4- Les chiffres prouvent bien que la communauté motard est responsable, en ce qui concerne l'entretien des véhicules roulants.

Mesdames, Messieurs, vu la conjoncture économique actuelle et les fins de mois difficiles, je vous prie de bien vouloir ne pas appliquer cette réforme, qui risque d'impacter notre pouvoir d'achat, déjà au plus bas.

veuillez agréer Madame, Monsieur mes sincères salutations.

N° 963810 - Refus du controle technique pour les w rt 3 rues

par :

11/07/2023 19:06

Je suis totalement contre ce controle technique que vous voulez nous imposer et ce pour les raisons suivantes

Je fais de la moto depuis 53 ans et ai donc plusieurs centaines de milliers de kilometres au compteur de differents types de motos du trail de moyenne cylindree a des hyper sportives hyper puissantes je pense donc avoir un avis eclaire.

Les motards savent parfaitement que leur moto doit etre en parfait etat de fonctionnement car leur vie est directement en jeu.

L utilisation d une moto en mauvais etat n est pas agreable en plus d etre dangereux .

Le faible kilometrage annuel moyen absolument pas en rapport avec les voitures.

Le tres faible % d accident ayant pour cause un mauvais etat de la moto (commencez par vous occuper de l etat des routes...)

Faire controler un vehicule par des gens wui ne sont pas eux memes motards donc au fait reel de la dangerosite

Aspect pompe a fric lobysme .

Mesure inepte pour faire plaisir aux technocrates de l europe.

Abandonnez cette mesure soyez logiques.

Vous allez mecontenter de nombreux francais wui je vous le rappelle sont des electeurs et par les temps actuels il me semble inutile de rajouter des causes de mecontentement.

Bien a vous

N° 963811 - Ineptie contrôle technique motos

par :

11/07/2023 19:10

La moto (grosses cylindrée et 125) est une passion et les personnes en possédant les entretiennes avec le plus grand soins. Je pense qu'il serait plus adapté de mettre en place des contrôle de bruits ce qui à mon avis est le plus nuisible ainsi que le comportement de leurs propriétaires. La cause des accidents n'est pas dut à un mauvais entretien des véhicules mais plus à un mauvais comportement des conducteurs. Je pratique la moto depuis 1975 et n'ai pas eu de problème depuis ainsi que bon nombre de mes amis. Ce contrôle demandé l'est plus par des associations anti\*motards que pour des raisons de sécurité. Mais cela ne serait il pas une nouvelle fois de mettre un impôts supplémentaire en place ?

N° 963812 - controle technique pour les 2 et 3 roues

par :

11/07/2023 19:11

Je suis totalement contre ce controle technique que vous voulez nous imposer et ce pour les raisons suivantes

Je fais de la moto depuis 53 ans et ai donc plusieurs centaines de milliers de kilometres au compteurs de differents types de motos du trail de moyenne cylindree a des hyper sportives hyper puissantes je pense donc avoir un avis eclaire.

Les motards savent parfaitement que leur moto doit etre en parfait etat de fonctionnement car leur vie est directement en jeu.

L utilisation d une moto en mauvais etat n est pas agreable en plus d etre dangereux .

Le faible kilometrage annuel moyen absolument pas en rapport avec les voitures.

Le tres faible % d accident ayant pour cause un mauvais etat de la moto (commencez par vous occuper de l etat des routes...)

Faire controler un vehicule par des gens qui ne sont pas eux memes motards donc au fait reel de la dangerosite

Aspect pompe a fric lobysme .

Mesure inepte pour faire plaisir aux technocrates de l europe.

Abandonnez cette mesure soyez logiques.

Vous allez mecontenter de nombreux francais qui je vous le rappelle sont des electeurs et par les temps actuels il me semble inutile de rajouter des causes de mecontentement.

Bien a vous

N° 963813 - quel est l'intérêt si l'on se fie aux statistiques

par :

11/07/2023 19:17

Bonjour,

je ne vois pas vraiment l'intérêt d'un contrôle technique pour les motos car d'après les statistiques des assurances le pourcentage de motos en mauvais état impliquées dans un accident est de 0.3%. De plus la moto reposant sur une béquille car n'ayant que 2 roues , qui va me rembourser les réparations si le technicien du CT fait tomber la moto ? l'avez-vous prévu ? Est-ce que toutes les précautions seront prises pour la sécurité de la moto ? Pour être motard et automobiliste , je peux vous dire que les pièces de carrosserie d'une moto sont nettement plus chères que celles d'une automobile.

Quel sera la qualité du contrôle ? J'ai appris que les formations pour les futurs techniciens CT seront assez succinctes car les centres ont du mal à en trouver ne serait-ce que pour l'automobile. S'il faut payer 50 euros pour un contrôle visuel qui ne demande que 5-10 minutes sur une moto, cela va mettre le taux horaire à 300 euros de l'heure. Donc vous l'aurez compris je trouve le prix excessif. Cordialement.

N° 963814 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

11/07/2023 19:36

Le contrôle technique moto s'inscrit dans une logique libérale européenne et qui n'améliorera en rien les éléments cités pour justifier sa mise en place.

Les accidents causés par l'état du 2 roues sont extrêmement minoritaires, les études le démontrent. D'autres raisons ont une place bien plus importante sans que l'état n'intervienne (état des routes, alcoolémie, nombre de poids lourds sur les routes, vitesse..).

Les kilométrages réalisés par moto sont très faible par conducteur chaque année (personnellement moins de 2500km) et l'usure qui en découle est faible également.

La pollution est également bien moindre qu'en voiture et bon nombre de motard utilise la moto en remplacement de la voiture aux beaux jours.

Concernant le bruit, les contrôles sonores peuvent être augmentés de la part des forces de l'ordre.

En 20 ans de moto je n'ai jamais été contrôlé!

Au lieu de contrôler les motos, il vaudrait mieux augmenter le nombre de contrôles de la part des gendarmes sur les motos en mouvement (vitesse, bruit, alcool) et augmenter la prévention! Et pourquoi pas instaurer un contrôle technique à la revente du véhicule?

Bref, le contrôle technique ne réglera rien mais d'autres solutions existent.

Un électeur.

N° 963815 - Inutile

par :

11/07/2023 19:44

Le contrôle technique n'apportera rien à la sécurité des motards, alors que seulement 0.3 % des accidents sont dus à une défaillance technique. De plus, quand cette défaillance est constatée, il s'agit dans une majorité de cas d'un serrage moteur, qui entraîne le blocage soudain de la roue arrière, phénomène absolument imprévisible lors du contrôle technique d'un deux-roues. Les

dégradations du revêtement des chaussées tuent beaucoup plus, de même que les pieds de glissières de sécurité, lorsque celles-ci ne sont pas doublées, ce qui est malheureusement encore trop fréquent. Il faudrait commencer par là. Les motards ont l'habitude d'apporter des modifications à leur machines, souvent dans le but d'en augmenter la tenue de route ou le freinage : comment un contrôleur technique pourrait-il contrôler cela ?

N° 963816 - Une nouvelle taxe mais pas une contribution à la sécurité pour les propriétaires de 2 roues

par :

11/07/2023 19:46

1. Il semble que les pouvoirs publics français ont une interprétation des textes européens particulière. L'obligation européenne, c'est de mettre en œuvre des dispositions pour améliorer la sécurité routière. La France a choisi le CT (sous la pression des lobbies des opérateurs ?), mais elle pouvait choisir d'autres mesures comme d'autres pays de l'UE l'ont fait (Finlande par exemple). Le CT c'est du chiffre d'affaire pour les opérateurs et de la TVA pour une prestation sans aucun intérêt sur le plan de la sécurité (mauvais état du véhicule cause de 0.3 % des accidents mortels).

2. les spécificités du monde du 2 roues :

- une moto parcourt moins de 5000 km/an,
- les organes de sécurité sont visibles, et chaque motard fait son contrôle visuel rapide avant de partir,
- les motos de loisirs avec des usages spécifiques (enduro par exemple) sont encore moins utilisées (500 à 1500 km/an), sans clignotant pour éviter la casse. Faudra-t-il remonter ces accessoires inutiles en TT pour le CT, et les démonter ensuite ?
- les motos "youngtimer", il faudra que les contrôleurs intègrent bien qu'en dans les années 70, toutes les motos n'avaient pas de clignotants par exemple, que les échappements d'origine étaient aux normes...de l'époque, mais pas celles d'aujourd'hui !
- nombre de propriétaires de motos, en ont souvent plusieurs. C'est à dire que les km parcourus par moto sont encore plus faibles, mais que le coût du CT sera lui bien plus élevé.

Pour terminer, le conseil d'état impose la mise en œuvre du CT sous la pression de 3 associations parisiennes représentant un très faible nombre d'adhérents (moins de 100 par association) mais qui exploite à fond tous les outils de la loi pour défendre les intérêts de quelques uns. Ils pourraient donner des cours de Lobbying, ils sont très forts là-dessus.

Quels sont leurs arguments majeurs ? a- Le BRUIT. Pour lutter contre le bruit de quelques 2 roues, fallait-il le CT pour tous ? La simple application de la législation sur le bruit par la police et la gendarmerie aurait pu régler le problème. Des PV pour les utilisateurs de motos trop bruyantes et pas de CT pour tous. b- L'égalité de traitement voitures/2 roues. Mme la 1<sup>ère</sup> ministre nous prouve que ce n'est pas un problème dans la mesure où le permis auto va passer à 17 ans, sans limitation de puissance, alors que le permis moto reste à 18 ans avec une période probatoire, quelque soit l'âge du jeune permis pendant laquelle la puissance est limitée. Donc l'équité de traitement n'est pas un problème.

En conclusion, j'ai plusieurs motos, toutes en bon état, je ne me vois pas expliquer que c'est conforme à l'origine (clignotants, échappement) à un contrôleur qui n'y connaît strictement rien, me prendra 50 €/ machine et me fera perdre mon temps car il faudra que je bouge moi-même la moto et que je lui mette en route (pas de kick). Le CT sera donc sans moi !

N° 963817 - NON au CT moto

par :

11/07/2023 19:59

Pas besoin de CT sauf à la rigueur pour revendre un véhicule à un particulier.

Pour notre sécurité routière refaire déjà les routes, elles sont dans un état lamentable. Ça! c'est de la sécurité routière.

On sait que faire de la moto est dangereux, c'est pour cela qu'on l'entretient comme il se doit.

N° 963818 - Quid des motos customs et des choppers ?

par :

11/07/2023 20:02

Nous allons vers toujours plus de réglementations en tout genre et d'interdictions soit, mais s'en prendre à une passion pacifique qui génère nombre d'emplois et d'ateliers de passionnés avec pour motif la sacro sainte sécurité ou la volonté d'un petit nombre d'imposer par le haut des normes contraignantes et restrictives à notre passion n'apportera que tensions et réactions dans les urnes.

Nous qui nous transformons nos motos, pour qui le custom et le Chopper est une passion ne tolérerons pas être contraints par une directive venu d'en haut de nous priver de notre liberté.

Le CT moto est une escroquerie dictée par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et quelques associations a l'étroitesse de vue bien connue.

Je refuse ce contrôle !

N° 963819 - Quid des customs & choppers ?

par :

11/07/2023 20:04

Nous allons vers toujours plus de réglementations en tout genre et d'interdictions soit, mais s'en prendre à une passion pacifique qui génère nombre d'emplois et d'ateliers de passionnés avec pour motif la sacro sainte sécurité ou la volonté d'un petit nombre d'imposer par le haut des normes contraignantes et restrictives à notre passion n'apportera que tensions et réactions dans les urnes.

Nous qui nous transformons nos motos, pour qui le custom et le Chopper est une passion ne tolérerons pas être contraints par une directive venu d'en haut de nous priver de notre liberté.

Le CT moto est une escroquerie dictée par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et quelques associations a l'étroitesse de vue bien connue.

Je refuse ce contrôle !

N° 963820 - Ct

par :

11/07/2023 20:11

Et où peut on lire les commentaires ?????

N° 963821 - Non au CT 2 roues

par :

11/07/2023 20:17

L'état de nos routes ne cesse de se dégrader.C'est là dessus qu'il faut prendre des mesures. Cela diminuera plus certainement les accidents des 2 roues. Le CT ne changera pas le taux de mortalité pas plus que dans les pays où il a été mis en place depuis de nombreuses années.

N° 963822 - Non au contrôle technique, oui au contrôle routier.

par :

11/07/2023 20:22

Encore une loi imposée par l'Europe qui va nous la faire haïr encore plus !

Après le non respect du référendum sur le traité de Rome de 2004, les lobbies ont la part belles.



C'est au tour des lobbies de l'inspection et de la certification d'imposer une taxe annuelle à tous les motards.

Pour les motos, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance).

Si l'on veut se préoccuper des quelques deux roues motorisés qui ne sont pas conformes, il n'y a qu'à augmenter le nombre de policiers sur les routes et procéder à des verbalisations lorsque cela est nécessaire.

Le contrôle technique n'empêchera de remonter un échappement ou une pièce non réglementaire juste avant le contrôle et de la remonter juste après.

Si l'on veut se préoccuper de la sécurité des motards, il n'y a qu'à écouter les remontés faites par les associations (routes mal entretenues, mobiliers urbains dangereux, revêtements glissants etc..)

N° 963823 - Avis négatif sur projet de décret relatif à la mise en place du contrôle technique pour 2 roues motorisé

par :

11/07/2023 20:23

Motard de longue date, sur une grosse cylindrée, je parcours moins de 2000 km par an mais néanmoins ma moto est révisée annuellement par un professionnel.

Les motards au sens propre du terme prennent soin de leur sécurité, donc de leur machine. Ce contrôle technique obligatoire n'aura donc pour effet que de charger la facture liée à la procession d'un tel véhicule, ce qui aura pour effet pour les plus modestes, de potentiellement réduire les dépenses engagées en terme d'entretien.

N° 963824 - Moto et .ch pour les tracteurs

par :

11/07/2023 20:23

Les organes de sécurité des motos sont faciles à contrôler par leurs propriétaires ce qui n'est pas le cas des voitures. Et pour les tracteurs, il faut un contrôle technique aussi, les tracteurs roulent sur la route, et sont conduits par des gamins de 15 ans...

N° 963825 - ct2r collection

par :

11/07/2023 20:40

retirer les véhicules de collection avant 1980

N° 963826 - ct2r démarreur

par :

11/07/2023 20:41

exclure les 2 roues non pourvus de démarreur électrique

N° 963827 - Contrôle technique

par :

11/07/2023 20:46

Bonjour

Cela plus de 20 ans que je possède des motos et elles sont en parfait état malgré qu'elles aient plus de 20 ans.

Je suis étonné que vous vouliez mettre un contrôle technique pour les motos car chaque motard entretient comme il le faut sa moto car on a pas de carrosserie donc pas le droit d'avoir une moto qui risque de ne pas freiner.

Avez vous fait une étude pour regarder l'état des motos avant de parler d'un contrôle réalisé par des non motards.

Et pour les routes prévoyez vous la même chose car là il y a du danger avec l'état déplorable des routes départementales.

En espérant vous faire réfléchir sur ce décret.

Cordialement

N° 963828 - Controle technique moto

par :

11/07/2023 20:57

Avant de penser a notre securité en voulant controler nos motos, mettez les moyens pour remettre en etat les routes sur lesquelles no roulons avec nos motos !!

A bon entendeur !

N° 963830 - Non

par :

11/07/2023 21:00

Je ne suis pas d accord pour la mise en place de contrôle technique pour les 2 et 3 roues motorisés.

N° 963831 - Pour moi c'est non

par :

11/07/2023 21:03

Bonjour,

Encore une fois l'état répond aux sirènes des lobbys automobiles, qui cherchent plus à faire des profits financiers qu'à assurer la sécurité des motards. Moins de 0,5% des accidents de motos sont dus à une défaillance technique de l'engin, parce que les pilotes entretiennent leur véhicule correctement. Si un problème technique apparaît sur une moto le motard fait le maximum pour remédier et réparer parce que sa vie en dépend. D'autre part est-ce que tous les centres seront habilités à faire ces contrôles spécifiques ? Sinon, les motards devront faire des déplacements longs et coûteux, mais surtout loin de toute considération écologique. Cela correspond plus à une nouvelle manœuvre financière pour les sociétés de contrôle qu'à un réel besoin de sécurité. Les accidents de motos sont souvent dus à un comportement dangereux et irresponsables de la part des automobilistes qui ne prennent pas en compte le deux roues dans leur environnement routier. Pour moi, c'est non.

N° 963832 - CT alternative

par :

11/07/2023 21:12

Bonjour.

Apparemment il est possible de mettre en place des actions alternative pour ne pas adopter le CT moto. Il semblerait même que le ministre des transports n'y est pas opposé. Pourquoi ne pas abonder dans ce sens ?

N° 963833 - Non au controle technique pour les deux roues

par :

11/07/2023 21:29

Ce controle technique n est pas necessaire. En effet le nombre de morts pour cette categorie d usagers a drastiquement baisse alors que le nombre de deux roues en circulation a considerablement augmente. De plus le nombre d accidents consecutifs a une defaillance technique de la moto est infime. Pour diminuer les lesions engendrees par des chutes consecutives au mauvais etat des routes. Il serait judicieux de baisser, voire supprimer la tva sur les equipements de securite (bottes Gants. Blouson. Airbags ...). Pour endiguer la pollution sonore, il serait egalement plus judicieux de proceder a des controles par des brigades techniques des forces de l ordre des nuisances sonores plutot que lors d un controle technique ou la moto sera preparee en consequence. Quant a la pollution engendree par un deux roues elle est infime par rapport a celle engendree par ces suv qui font partie d un phenomene de mode.

N° 963834 - Entretien de ma moto

par :

11/07/2023 21:30

Je pratique la moto depuis plus de 40 ans . Zéro accident. La moto est pour moi une véritable passion , l'entretien de toutes les machines que j'ai eu fait partie intégrante de cette passion . Toutes mes motos sont restées conformes aux caractéristiques technique du constructeur et cela durant toutes leurs périodes de fonctionnement. A partir de cet état de fait la mise en place d'un CT n'a pour effet que " d'emerder les Français et leur ponctionner quelques euros au passage .

N° 963835 - Pas trop favorable

par :

11/07/2023 21:34

En tant que conducteur de moto 650 cm3 depuis 10 ans, Je pense que cette idée de contrôle technique moto n'est pas bien pertinente si l'enjeu est la sécurité de motards.

En effet en moto (je veux dire par là au delà de 250cm3), on a tous conscience que notre vie tient sur un timbre poste, soit la surface de contact avec le sol. Donc on fait attention à nos motos. Regardez dans la rue, vous voyez des voitures qui ressemblent à des poubelles vous ne verrez jamais cela sur une moto. Quand au contrôle du bruit, sachez que démonter un silencieux se fait en 3 vis sur ma moto. Alors si je suis mal intentionné facile à changer juste pour le contrôle. Des sonomètre radar seraient plus efficace dans les zones sensibles. En revanche je vois un intérêt plus fort auprès de 50cm3 des livreurs type uber eat qui sont avec des échappements percés, des états lamentables. Je n'ose pas imaginer l'egat des freins (suffit de regarder les leviers de freins tordus pour voir quand il y a eu une chute. Dc potentiellement des dégâts plus profonds...

Bref, je ne suis pas favorable mais si cela doit se faire qu'une attention forte soit mise auprès des petits scooter, avec une obligation assurance corrélée à ce contrôle.

après 50€ pour regarder mes pneus et voir si j'ai graisse ma chaîne... Honnêtement c'est plus donner de l'argent à un lobby que réellement œuvrer pour le bien commun

N° 963836 - Lobbying et mensonges

par :

11/07/2023 21:38

Bonjour,

A partir du moment où cette décision est prise sur la base de mensonges d'entreprises intéressées, relayées par la suite par des associations qui têtent au bassin de l'état, il va de soit que cela me (nous) met pour le moins en colère.

Les statistiques sont très claires les accidents mortels en raison du mauvais entretien de la moto représentent entre 0,3 et 0,5 % des accidents par an, alors que le lobbyiste [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] annonce, dans son rapport honteusement dégueulasse, 30%.

Quant aux associations Respir, [association] et autres, comme [association], elles s'engouffrent dans cette schizophrénie étatique conscients qu'ils doivent du résultat pour continuer à toucher leurs subventions, notre argent.

Le contrôle technique des motos tel qu'il est présenté ne doit pas entrer en vigueur.

Je dirais même plus : Aujourd'hui le contrôle technique en général est dépassé et doit évoluer, il n'est plus qu'une pompe à fric et à TVA. Depuis 1970 la mortalité sur la routes est divisée par 7 pendant que la circulation routière a été multipliée par 7.

Cessez de nous prendre pour des neuneus, ça finira très mal.

Pas cordialement, du tout...

N° 963837 - Contrôle technique moto

par :

11/07/2023 21:42

Bonjour,

Grotesque : C'est le mot qui vient à l'esprit concernant la mise en place prochaine d'un contrôle technique pour les motos et autres deux et trois roues motorisé. Seulement 0.3% des accidents sont imputables au mauvais état de ce type de véhicule, autant dire négligeable. Cela prouve tout simplement que les motos et autres deux et trois roues motorisés sont en très bon état mécanique et qu'ils sont bien entretenus par leurs utilisateurs. Alors pourquoi trois associations parisiennes totalement inconnues en provinces, s'obstinent-elles à le faire imposer par l'intermédiaire de la plus haute juridiction administrative, dont le but est normalement de conseiller le gouvernement et non d'imposer des lois ? Sous couvert de sécurité routière et/ou d'écologie, ses associations pas totalement désintéressées, ne représentent qu'elles-mêmes et très peu de personnes, et pourtant leurs actions critiquables vont impacter des millions d'usagers à travers tout le territoire et sans aucun bénéfice pour l'ensemble de la population. Une perte de temps et surtout d'argent pour les usagers concernés, qu'il faudrait mieux investir dans des équipements de sécurité comme les casques, gants, blousons, bottes, airbag. Beaucoup plus utiles en cas d'accident qu'un contrôle technique qui ne protégera de rien.

Enfin si certains motards et utilisateurs de deux et trois roues motorisés occasionnent des nuisances et/ou des incivilités, il suffit juste de contrôler et verbaliser les contrevenants. Et pas besoin d'une nouvelle loi pour cela, juste de faire appliquer ce qui existe déjà.

Cordialement.

N° 963839 –

par :

11/07/2023 21:52

Depuis le lancement de ce projet de loi tout le monde savait qu'il était inutile, d'ailleurs le président et son gouvernement en avaient rejeté le principe. C'est par le lobbying de pseudo associations de défense de l'environnement mais surtout motivées par les intérêts financiers de leurs dirigeants que ce projet revient sur le tapis. Il est connu que les motards à 2 ou 3 roues entretiennent leurs véhicules, il est d'ailleurs très difficile pour ne pas dire improbable de circuler avec un engin en mauvais état, ce que confirment les statistiques des assureurs. D'autre part lors des révisions régulières faites chez les concessionnaires, ceux-ci vérifient l'ensemble des points névralgiques des

véhicules. Hier j'ai fait contrôler ma voiture qui vient d'avoir 6 ans (c'est son 2ème contrôle). Le responsable du centre de contrôle m'a confirmé qu'il ne pourra jamais faire le contrôle des 2 et 3 roues pour des questions d'investissement et de rentabilité, ce qui veut dire que dans notre petit département faiblement peuplé les motards devront aller ailleurs, en faisant potentiellement plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres, si d'aventure ce projet de loi était confirmé. Quelle injustice!!!

Oui ce projet est néfaste, inutile et ne sert que des intérêts particuliers ce qui n'est pas du ressort de ce type de projet de loi.

N° 963840 - CT 2 et 3 RM

par :

11/07/2023 21:53

La mécanique des 2 et 3 RM ne met pas en cause la Sécurité des usagers. cf MDM. Je pense à l'état des routes, les différentes structures, les différents matériaux qui font glisser les 2 et 3 RM lors d'un freinage ou d'un arrêt sur un revêtement qui fond au soleil et à la chaleur, ou, les jours de pluies qui font dérapés ces usagers là. Les aménagements de Rond-Point qui sont meurtriers à bord très coupant.... Les nids de poules qui ne sont pas rebouchés. Les infrastructures, elles-mêmes, mettent en danger les usagers de 2 et 3 RM.

Qui va faire passer le CT aux 2 et 3 RM ? Des gens compétents ? La plupart du personnel n'a pas de compétence technique pour faire se mouvoir le véhicule en main, ni l'oeil aguerris d'un professionnel de mécanique moto (freins et plaquettes, pression des pneus...) Si on touche mon véhicule je veux être présente.

Le pot d'échappement, le jour du CT sera dans les normes étant donné qu'il est très facile de le remettre en 15 à 20mn d'aplomb et il sera aux normes avant de se présenter au CT. C'est un mauvais arguments. Il faudrait que des personnes assermentées puissent faire des contrôles plus souvent pour vérifier les décibels des usagers dépassant ceux tolérés avec vérification des papiers (assurance, carte grise, papiers d'identité). Je préfère utiliser mon argent pour remettre en état mon 2 RM

N° 963841 - Un contrôle technique utile?

par :

11/07/2023 22:04

Bonjour,

Je suis possesseurs de 2 deux roues qui me coûteront plus cher prochainement . Un magnifique 103 Peugeot, transformé en véhicule électrique grâce au rétrofit effectué par la société Noil. Et un GSXR 1000R développant 202 ch pour un poids similaire, autant dire un missile sol-sol. Les deux véhicules ne sont nullement protégés par une carrosserie, ni Airbag, ni ceintures de sécurité et n'ont que 2 roues. Toute personne sensée qui monte sur ce type d'engins n'est pas nécessairement suicidaire et c'est pour cela que j'en prends grand soin et vérifie très régulièrement les organes de sécurité et connaît parfaitement l'état de mes véhicules (en plus de m'y intéressé, j'ai également été formé, et oui, je ne roule pas sans permis, et il y ait dispensé une formation sur les points de contrôles). En plus de moi, mon concessionnaire les contrôle également. Il faut dire qu'avec une révision tout les 6000 km pour la GSXR, elle continuera à voir plus régulièrement ce dernier que le centre de contrôle technique tous les 2 ou trois ans. J'espère également que s'il détecte un point dangereux pour ma vie il me le signalera. Nous sommes donc au moins deux a nous préoccuper de l'état de mes véhicules a une fréquence bien plus rapide que ne le fera un contrôleur technique. D'ailleurs ma moto ira au garage jeudi pour réparer une fuite au niveau des joints spi que j'ai identifié. Heureusement que je n'ai pas attendu 3 ans et un contrôle technique pour m'en soucier (je n'aurais d'ailleurs pas survécu assez longtemps).

J'avoue que je préférerais m'acheter un airbag à mettre sous ma veste de moto plutôt que de payer 100€ de contrôle technique. j'imagine peut-être à tort, que cela me sera plus utile. J'ai habité en Allemagne, et entre l'équipement d'un motard allemand et un français, il y a deux mondes. Les beaux jours font fleurir les conducteurs en t-shirt, une honte. Vous voulez protéger les motards, et l'argent des contribuables qui paient les chirurgies post-accident? Renforcez donc la législation à ce niveau. Le contrôle technique lui, n'aura aucun effet.

Pour ma part, j'ai eu 2 accidents en moto (oui seulement 2 alors que je roule depuis 23ans sur 2 roues) le premier était causé par un chevreuil qui n'a pas regardé avant de traverser. L'autre était causé par l'état de la route que j'utilisais: éclairage défaillant, fléchage manquant, virage dangereux, et entretien défaillant :de nombreux gravillons (et planches) jetter là par tous les véhicules de chantiers surpris comme moi par ce virage (accès A86 à Clamart), de nuit, ça ne rate pas.

Les seuls fois où j'ai cru mourir en moto était le fait d'autres usages de la route(un contrôle technique n'aurait aucune incidence), et j'ai été mis en difficulté et blessé une fois à cause de l'état de la route (voir plus haut). Jamais au grand jamais je ne n'ai une seule seconde négliger l'état de mes véhicules et me suis mis en danger par cette négligence.

Quand j'entends dire que le contrôle technique est poussé par des associations anti 2 roues, je bondi, je possède également une mobylette électrique et je serai curieux du coup de comprendre l'utilité du contrôle sur un tel véhicule ?? si c'est plus pour les problèmes de bruit ou de pollution. Je n'ai pas la réponse, mais j'aimerais beaucoup l'avoir.

PS, le véhicule datant de 2001, il n'y a ni clignotants, ni compteur de vitesse, ni moteur, ni pot d'échappement, je me demande bien combien de temps durera le contrôle... Il me semble que ces véhicules sont bien concernés par le décret...

Il me semble plus pertinent de faire des contrôles routiers pour venir à bout de ces nuisances, tant des 2 roues (même si je n'ai jamais vu une moto libérant un énorme nuage noir se gaz d'échappement) que des autres véhicules. Je n'ai jamais vu de ma vie, ni un contrôle pollution, ni un contrôle de bruit. Par contre j'ai passé pleins de contrôle technique toujours sans aucune contre-visite). Pourtant ce n'est pas les cas qui manquent sur nos routes et qui polluent en toute liberté. Ça me rend malade pour notre planète et nos enfants, et pas besoin d'un appareil pour les identifier, de vrais crimes écologiques.

Bref, vous aurez compris, je doute fortement de l'intérêt d'un contrôle technique pour les 2 roues (pas pour les voiturettes) et il me semble que si c'est la sécurité qui motive la directive européenne, il y a d'autres moyens bien plus efficaces à mettre en œuvre.

N° 963842 - Contrôle inutile

par :

11/07/2023 22:08

Les motards ne sont pas inconscients et vérifient régulièrement leurs motos car ils savent bien qu'en cas de problème technique le risque de chute est très grand.

L'état des routes, les gravillons et les bandes blanches représentent un réel risque pour les motos.

N° 963843 - Comment déguiser une taxe et enrichir un peu plus ces groupes qui font du contrôle

par :

11/07/2023 22:17

Encore une taxe supplémentaire, tout cela au nom de l'Europe ou plutôt des groupes comme [réseau de contrôle technique] qui poussent à ces contrôles pas au nom de la sécurité mais plutôt au nom de l'argent que cela va rapporter.

Au nom de la sécurité commencer donc par contrôler nos routes que deviennent de plus en plus piègeuses et dangereuses pour les véhicules 2,3 et 4 roues.

Combien de motards ont une moto en mauvais état, je n'en connais pas.

A quand la prochaine obligation ?

N° 963844 - Je m'occupe de ma moto, occupez-vous de vos routes

par :

11/07/2023 22:30

Je suis révolté d'entendre que l'on veut nous imposer un contrôle technique sur nos motos alors que l'état des routes en France est pitoyable. C'est honteux d'imposer un soit-disant contrôle pour la sécurité alors que les infrastructures routières sont dangereuses, mal entretenues. En un mot: pourries et meurtrières. Je suis à la disposition des élus pour les emmener faire un tour de moto sur nos "splendides" routes, enfin ceux qui en auraient le courage et l'honnêteté. Mes motos sont entretenues scrupuleusement soit par moi, soit par le garagiste. Ma vie étant fragile sur un deux roues, je fais attention à ce qu'il soit entretenu. Par contre, ce n'est pas le cas de vos routes.

N° 963845 - Non au CT Moto

par :

11/07/2023 22:31

Je prends soins de ma moto, elle est en parfait état et régulièrement suivi par le concessionnaire ( plus d'une fois par an). Ma vie en dépend à chaque sortie. Je ne veux pas payer un autre organisme pour qu'il confirme ce que je sais déjà, ma moto est en parfait état sur tout les plans.

N° 963846 - Mesure du bruit

par :

11/07/2023 22:43

Les valeurs d'homologation du bruit des motos sont réalisés dans des conditions très particulières avec une configuration très précise de la pièce et des éléments de contrôle qui ne pourra jamais être reproduit dans un centre de contrôle technique.

N° 963847 - Mesure discriminatoire

par :

11/07/2023 22:52

Le contrôle du bruit instauré par le futur contrôle technique moto n'est pas réalisé sur les autres véhicules soumis au contrôle technique (auto, camion) lors de leur contrôle technique ce qui en fait une mesure discriminatoire.

N° 963848 - contrôle technique 2RM

par :

11/07/2023 22:53

Bonjour,

Je vais prendre la parole sur le fait de ce CT , comme vous devez le savoir , une moto ne parcourt pas beaucoup de KM / an , elle est très souvent aussi belle qu'au 1er jour même après 3 ans , il faut dire que les constructeurs Moto sont très vigilant a la qualité des motos et a son utilisation pérenne.

L'entretien est bien suivie , vous rendez vous compte que nous sommes que sur : Roues , que nos route sont de plus en plus défoncées, que si nos motos étaient la entretenu se serai une hécatombe pour les pourcentages d'accident ... qui reste pourtant en notre faveur , bien sur comme chez les automobilistes il y a toujours des brebis galeuses , mais quoi la pollution on en fais moins , nos pots sont aussi catalytique .

Franchement mon ressenti sur ces Contrôles Techniques, ne serait-il pas plus judicieux d'en faire un seul le jour de la vente ?

N° 963849 - Honte à vous

par :

11/07/2023 22:57

Motard depuis depuis les années 90, soucieux de ma sécurité et de celle des autres, j'entretiens mes machines avec rigueur et application. Il en va de même avec l'ensemble de la population motarde; d'ailleurs l'accidentologie des motos et l'aspect technique et de l'entretien dans la cause de celle-ci est particulièrement infime : d'ailleurs en tant qu'ancien IDSR, participant aux commissions REAGIR, je sais lire et comprendre les rapports d'accidentologie. Donc, l'intérêt est ailleurs, surement pas dans la recherche de la sécurité des motards, j'en veux pour preuve l'état de certains réseaux routiers, c'est minable.

Par contre, pour créer une nouvelle contrainte qui va générer des taxes, vous êtes très forts.

Je le répète , c'est minable comme attitude.

N° 963850 - Nuisances

par :

11/07/2023 22:58

Bonjour

Habitant une métropole où circule de nombreux deux roues , il me semble fondamental d'agir sur les nuisances sonores que produisent nombre d'entre eux et qui sont insupportable pour les habitants. Il est impensable que encore aujourd'hui des deux roues puissent réveiller des quartiers entiers la nuit en circulant avec des pots émettant un bruit très pénible.

Le bruit est un fléau, c'est la première cause de prise de médicament et les nuisances sonores sont un facteur de passage à l'acte dans des situations de violences.

La verbalisation par les forces de police étant inexistante, ce projet de réglementation est je l'espère un début de solution.

Merci

N° 963851 - Dégoûts!!!

par :

11/07/2023 22:58

Je sais bien que ça ne sert à rien, tout étant déjà décidé. Néanmoins je tiens à dire mon ressenti concernant cette mise en place d'un contrôle technique pour les motos et autres véhicules à 2,3 roues.

La [association de motard] ayant dit les plupart des choses, les rapports de différents organismes ayant montrés le contre-sens de cette mesure si ce n'est gagner de l'argent encore et toujours sur le dos des gens qui ne peuvent pas forcément acheter des motos neuves tous les ans.

En même temps, on nous fait déjà ça dans tous les domaines, nous laissant soi-disant être contre mais tout étant décidé par une caste qui dirige.



Donc en ce qui concerne ce CT moto, je dirai simplement que les décideurs de ce projet ne sont pas motard ou n'ont même pas pris la peine d'en rencontrer. Ils se seraient rendu-compte qu'un motard entretient et respecte sa moto car contrairement à la voiture, nous n'avons aucune protection, et il est donc évident qu'il faut connaître et savoir exactement l'état de son véhicule. Vous pourrez me répondre que c'est une vérité vraie et que je n'invente rien, mais je ne le prétends en rien, c'est simplement un cri de révolte face à ces décisionnaires qui viennent emmerder la vie des gens, sous prétexte de soi-disant écologie et pollution, mais qui pour autant continuent à se déplacer en grosses voitures avec chauffeurs, et qui laissent des véhicules gros et polluants réservés aux riches à être produits.

Ma colère sature mes pensées car les ZFE, les zones Crit'air, ... sont d'autant de privation de liberté et surtout comme d'habitude, de préservation pour les gens riches, comme la santé, les études et donc le futur. Si vous êtes riches vous pourrez vous en sortir.

Je m'arrête donc et me doute que vous ne lirez pas ce message. Toutefois si vous deviez le lire jusqu'au bout, voire le laisser paraître, recevez d'avance mes remerciements.

N° 963852 - Un CT 2RM ok mais sous certaines conditions

par :

11/07/2023 23:12

Je suis pour, si et seulement si ce CT est applicable aux 2RM dès 50cc de façon systématique et obligatoire.

Et si le dit CT est un vrai CT qui va vérifier véritablement les éléments de sécurité, et empêcher les modifications douteuses du véhicule.

Une vieille moto bien entretenue ne pollue pas.

Parcontre, forcé de constater qu'il y a un très grand nombre de 50cc, 80 et 125 cc en très mauvais état et qui circulent librement, en générant beaucoup trop de bruit.

N° 963855 - Non au CT pour les Motos.

par :

11/07/2023 23:31

Pourquoi payer quelqu'un sur des opérations de maintenance que l'on est déjà obligé de réaliser.

Rouler à moto n'est pas du tout la même conduite qu'une voiture.

Si vos plaquettes de freins sont mortes, votre moto ne freine plus !

Si votre disque de frein est voilé, votre moto tremblera à chaque freinage.

C'est aussi simple que ça, vous avez accès à tous les organes de sécurité. En un coup d'œil !

Et en tant que motard vous êtes obligés de contrôler régulièrement tout vos organes de sécurité. Ce n'est pas une option, votre vie en dépend.

Exemple, la chaîne de transmission, vérifier la tension et la graisser est obligatoire sinon elle peut casser ! Le pilotage en est directement impacté !

Vous ne faites pas la vidange, votre consommation de carburant devient rapidement conséquente !

Nous n'avons pas besoin que quelqu'un d'extérieur vienne nous dire ce que l'on sait déjà !

Vous ressentez tout sur votre moto ... un défaut de colonne de direction et votre moto tremble, ça devient impilotable !

Ras le bol de nous imposer des mesures qui ne servent à rien. En 20 ans de moto on a jamais eu besoin de vous pour entretenir nos bécanes. Vous voulez quoi ? Nous taxer encore ? Avec un

prétexte de pollution ? On est rien dans les émissions de carbone, négligeable ! Au contraire, en deux roues on contribue à la réduction des embouteillages, on fluidifie le trafic routier.

Un accident de moto est rarement un défaut mécanique, et pour cause, le moindre élément qui fait défaut peut tuer !

Améliorer la sécurité routière : boucher les nids de poules ! Baissez les primes d'assurance pour ceux qui portent tout le temps leurs équipements de conduite ! Virer les gravillons, sécurisez les virages dangereux !

A chaque fois que l'on voit un mécano moto, pour changer les pneumatiques ou n'importe quoi, ils jettent toujours un p'tit œil sur votre moto. Vous avez toujours un échange sur l'état de votre moto. Ce qu'il faut faire.

Pourquoi allons nous payer quelqu'un pour faire ce que l'on fait déjà soi-même gratuitement !!! ça n'a aucun sens.

Pourquoi offrir 6000€ pour acheter une moto neuve ? Bravo les critères sont effarants, impossible. Gaspillage.

La moto électrique est une arlésienne, vous pensez que l'on peut passer son temps à recharger pour rouler ? Ben non, aucune autonomie, temps de charge trop long, bref, c'est pour cette raison que la moto électrique ne décolle pas.

Vous vous obstinez à imposer une mesure qui n'est pas entendable. Il n'y a aucun besoin de CT moto. Aucun. Arrêtez au lieu de nous mettre en colère.

Un peu de bon sens, on en a jamais eu besoin ! On en pas besoin. STOP au CT.

Merci de m'avoir lu.

N° 963857 - Contrôle hypocrite et inutilité.

par :

11/07/2023 23:55

Obligatoire pourquoi ? :

Pollution : J'ai une moto de 96, je voulais changer mon moteur et avoir le meme a neuf pour deux raison la pollution et pouvoir avoir le crit'air. Impossibilité car que par rapport à la date d'immatriculation. Vous pouvez changer le moteur à neuf oui mais réellement tu es moins polluant mais pour la loi tu es toujours autant polluant qu'avant.

Entretien : j'ai deux motos je les contrôle régulièrement. Notre moto en bon état c'est aussi notre sécurité et on est beaucoup à penser pareil. Donc on vérifie nos niveaux, plaquettes, tambour, ... et si on ne sais pas faire on va dans un garage.

Vous pensez à nous les motards pour payer mais par contre pour notre sécurité sur la route il n'y a plus personne. Car les nids de poules, les routes refaites avec des morceaux de goudron coulé dans des rainures, fissure c'est même plus dangereux que sans.

Soyez au moins intelligent et rapproché vous au moins des associations de motard comme la [association de motard] pour décider de au moins quoi mettre.

N° 963858 - contrôle technique et motos de collection

par :

11/07/2023 23:55

Les motos de collection :

N'ont pas de réglementation concernant la pollution.

N'ont pas d'ABS.

Roulent très peu.

Sont utilisées par des conducteurs qui connaissent la mécanique et ont de l'expérience.

Sont forcément conformes au modèle d'origine pour obtenir le document FFVE.

Que voulez vous donc vérifier lors d'un contrôle technique ?

Qui va être capable de les démarrer et de les prendre en charge ?

J'en ai plusieurs donc autant de contrôles techniques.

Le contrôle va couter l'équivalent d'un an d'assurance !

Laisser les anciennes au mains des passionnés...

N° 963865 - Nouvelle taxe sans intérêt pour la sécurité

par :

12/07/2023 05:48

Je pense que ce contrôle technique n'apportera absolument rien en terme de sécurité routière mais sera uniquement une nouvelle taxe. Je pense qu'il y a beaucoup de choses bien plus prioritaires pour faire avancer la sécurité des motards : mobiliers urbains ou routiers plus adaptés, obligation d'équipements, tests de conduite et visites médicales pour les conducteurs auto ou motos... J'avoue que faire cela après la réforme des retraites aura un impact sur mon droit de vote que je n'exercerai plus... N'ayant plus de droit, je n'aurai plus de devoir. Merci

N° 963866 - Non au contrôle technique

par :

12/07/2023 06:19

Pas besoin de vous dire que c'est uniquement pour faire plaisir a une bandes de jaloux qui estiment que ce n'est pas normal que les voitures payent et pas les deux roues sans parler des gens qui pensent que grâce au contrôle technique il y aura moins de bruit d'échappement. On sait tous très bien que le jour du CT les deux roues motorisées passeront le CT avec leur échappement d'origine ( ça ce remplace en moins de 20 minutes) et bien sûr sans parler de [réseau de contrôle technique] à qui cela pourrait rapporter énormément d'argent.

Non pas besoin de contrôle technique pour avoir une moto entretenue et ce n'est pas grâce à sa qu'il n'y aura moins d'accident. Privilégier plutôt l'état des routes et continuez plutôt vos stages fait par la gendarmerie en courbes et trajectoires ( ça c'est une bonne idée)

N° 963867 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 06:55

Bonjour,

Motard depuis des années, tous les jours j'ai un oeil sur mes motos. Je m'en sers et de leur bon état dépend ma sécurité. Ce CT n'a d'autre but que de faire de l'argent. Et ceux qui mériteraient d'être

controlés réellement (les 50cm3!) sont exemptés. C'est une mesure qui va renforcer la colère des gens contre les institutions. Ah si, un point qui mérite d'être contrôlé, mais les forces de l'ordre peuvent le faire, c'est le niveau de bruit, ça oui. Mais pas besoin de faire payer tout le monde pour les quelques motards qui font du bruit. Ce n'est pas la majorité.

N° 963868 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 06:56

Bonjour,

Motard depuis des années, tous les jours j'ai un oeil sur mes motos. Je m'en sers et de leur bon état dépend ma sécurité. Ce CT n'a d'autre but que de faire de l'argent. Et ceux qui mériteraient d'être controlés réellement (les 50cm3!) sont exemptés. C'est une mesure qui va renforcer la colère des gens contre les institutions. Ah si, un point qui mérite d'être contrôlé, mais les forces de l'ordre peuvent le faire, c'est le niveau de bruit, ça oui. Mais pas besoin de faire payer tout le monde pour les quelques motards qui font du bruit. Ce n'est pas la majorité.

N° 963870 - Inutile mais pas pour les lobbyistes et leurs comptes en banque et

par :

12/07/2023 08:02

A part quelques rares exceptions de «motards dans la marge» le contrôle technique moto est une aberration ne servant que les lobbyistes et autres associations soit-disant de sécurité routière dont le seul but est de continuer à exister et de par le fait de devoir faire parler d'elles.

Tout motard sérieux sait qu'il a certes sa moto entre ses mains (ou ses jambes) mais aussi sa vie !

Tout motard sérieux fait entretenir sa moto tous les 4'000 à 8'000 km selon les modèles et l'utilisation plus ou moins fréquente de son engin ; tout motard sérieux aime sa moto, bien plus qu'un automobiliste aime sa voiture !

Il y a aussi le sentiment d'injustice et de différence de traitement que l'on martèle l'air de rien dans la tête de tous les bons gros caisseurs qui de ce fait se mettent à penser : pourquoi moi et pas eux ?

C'est vraiment trop injuste!

Sauf que Monsieur ; Madame ; un motard ne fait pas entretenir sa moto que tous les 25'000 à 30'000 km seulement, sinon il partira au tas sur lequel se finira sa vie.

Donc en résumé, inutile mais pas pour les caisses des entreprises de contrôles techniques et la survie d'associations opportunistes ; inutile car le parc motos est en excellent état et inutile sauf pour les caisses de l'état qui ramasseront des taxes et le produit des amendes distribuées à tout va par ces ô combien émérites gardiens de la paix en embuscade sur les bords de nos routes !

Puis une dernière réflexion: comment l'état ; la police et les organismes de contrôles vont obliger et gérer les clubs de motards genres : Hells Angels ; Bandidos et tous les clubs soutiens ?

Pensez-vous que que gens vont venir régulièrement après avoir pris rendez-vous , venir faire leur contrôle et dûment régler par chèque avec un beau sourire et une virile poignée de main au contrôleur ...

Moi je suppose qu'une bonne partie de ces motos ne seront jamais contrôlées sans que personne n'intervienne par crainte ou bien que les contrôles très très très positifs seront distribués par brassées et pour pas cher à toute cette gente motarde, sous la menace si nécessaire!

La France ou comment taxer Monsieur et Madame tout le monde avec des lois et règlements inutiles mais tellement coûteux pour les citoyens et tellement juteux pour l'état et les entreprises !

Je vous salue Mesdames et Messieurs les législateurs , certes tellement ignares sur la réalité des choses mais tellement utiles ... À l'économie du pays ... Pas à celle de ses citoyens!

N° 963872 - Non au contrôle technique pour les 2 et 3 roues.

par :

12/07/2023 08:06

Il est important de redire que les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état de nos motos, mais plutôt de l'état déplorable des routes Françaises. Personnellement, mon véhicule de marque Allemande est révisé tous les ans et c'est plus de 40 points de contrôle et de sécurité qui sont vérifiés à chaque fois et je fais plus confiance à mon concessionnaire qu'à un centre de CT. Alors pourquoi un CT de plus sinon pour rapporter de l'argent à des lobbying du style [réseau de contrôle technique] et compagnie. De plus, habitant dans un département rural, j'ai la conviction qu'il n'y aura pas de centre de contrôle dans mon département et qu'il me faudra faire plusieurs centaines de kilomètres pour effectuer ce contrôle, et je pense même aux jeunes avec leurs 50 cc pour effectuer ce périple.

Non au CT 2 et 3 roues.

N° 963873 - Sans titre

par :

12/07/2023 08:07

Il est important de redire que les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état de nos motos, mais plutôt de l'état déplorable des routes Françaises. Personnellement, mon véhicule de marque Allemande est révisé tous les ans et c'est plus de 40 points de contrôle et de sécurité qui sont vérifiés à chaque fois et je fais plus confiance à mon concessionnaire qu'à un centre de CT. Alors pourquoi un CT de plus sinon pour rapporter de l'argent à des lobbying du style [réseau de contrôle technique] et compagnie. De plus, habitant dans un département rural, j'ai la conviction qu'il n'y aura pas de centre de contrôle dans mon département et qu'il me faudra faire plusieurs centaines de kilomètres pour effectuer ce contrôle, et je pense même aux jeunes avec leurs 50 cc pour effectuer ce périple.

Non au CT 2 et 3 roues.

N° 963874 - Je donne mon avis

par :

12/07/2023 08:09

Bonjour

C'est complètement infaisable pour les mobylettes anciennes dite de collection ( pas de clignotants à cette époque).

Pour les motos enduro ( on remontera les clignotants, rétroviseur et plaque d'immatriculation juste pour le contrôle). Tous cela est une supercherie, encore un coup au portefeuille et sur nos libertés.

J'ai une mobylette( une bleu) de 1958, elle est magnifique et toute d'origine. Frein, claxonne, rétroviseur et éclairage. Pas de feu stop et clignotants, on a déjà installé une plaque d'immatriculation.

J'ai 56ans et vous imaginez pas une seconde le plaisir d'aller au village en Mob. Évidemment les associations contres sont Parisiennes. Ne faites pas une loi pour Paris qui impactera tous le monde.

A bonne entendre.

Bien sportivement

N° 963875 - Proposition pour remplacer le CT

par :

12/07/2023 08:13

Il suffit, me semble t'il, de prendre en compte les factures d'entretien le suivi sur le carnet d'entretien du concessionnaire. Un motard connaît les dangers et les risques de piloter une machine non entretenue. Les motos sont mieux entretenues que les automobiles. Le contrôle technique n'est pas nécessaire; non au contrôle technique pour les 2 roues.

N° 963876 - Inutile et couteux

par :

12/07/2023 08:13

Les motos ( je n'évoque pas les scooters < 50cm3 ) sont des véhicules dans l'immense majorité très bien entretenus ( ce sont des véhicules de loisirs très souvent à contrario des voitures : d'ailleurs les possesseurs de motos possèdent pratiquement toujours une voiture par "utilité" ) et les accidents de motards sont à ma connaissance pratiquement toujours du fait soit de la conduite excessive, inappropriée, sous fatigue, ..... ou de l'état des routes mais très rarement du fait de manque d'entretien !

la mise en place du CT conduira à des frais importants , sans grande efficacité sur la sécurité , en cette période de crise particulièrement difficile pour la population ou justement la moto , souvent possédée par une classe populaire/moyenne , est un véhicule de détente, loisir

Je trouve à contrario intéressant par exemple de mettre en place le CT lors d'une transaction : ainsi en cas de vente "entre particuliers" ce CT permettra de garantir à l'acheteur que le véhicule est conforme et en parfait état de rouler

N° 963877 - Bruit des deux roues

par :

12/07/2023 08:21

Une part des deux roues sont extrêmement bruyantes et causent un véritable trouble à l'ordre public. J'ai renoncé à pratiquer le vélo de route les week-end près des grandes agglomérations à cause de la fréquentation insupportable des motards qui circulent à grand bruit pour leurs loisirs. J'espère que la mise en place du contrôle technique aux deux roues atténuera cette nuisance insupportable. Il faudrait qu'elle soit complétée par un contrôle et des sanctions dissuasives. Merci

N° 963878 - Bruit des deux roues

par :

12/07/2023 08:24

Une part des deux roues sont extrêmement bruyantes et causent un véritable trouble à l'ordre public. J'ai renoncé à pratiquer le vélo de route les week-end près des grandes agglomérations à cause de la fréquentation insupportable des motards qui circulent à grand bruit pour leurs loisirs. J'espère que la mise en place du contrôle technique aux deux roues atténuera cette nuisance insupportable. Il faudrait qu'elle soit complétée par un contrôle et des sanctions dissuasives. Merci

N° 963879 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 08:26

Pour répondre aux inquiétudes des motards , il serait plus judicieux que les concessionnaires/mécaniciens qui entretiennent nos machines puissent réaliser eux même ce contrôle . Qui mieux qu'eux connaissent l'état de nos machines . De plus nous leur faisons déjà confiance pour prendre soin de nos très chers engins .

Comment voulez vous faire des contrôles bruits ou pollution sur des véhicules ne disposant pas de compte tour .

La diversité des modèles obligerait à posséder divers matériels pour y répondre

N° 963880 - Contrôle technique moto NON

par :

12/07/2023 08:31

Tout est dans le titre, NON au contrôle technique moto qui est une arnaque supplémentaire pour faire du fric. Ce pays n'est même pas capable d'entretenir son réseau routier, et c'est une vraie cause d'accident pour les 2 roues. Les motards entretiennent leur moto comme peu d'automobiles sont entretenues, il n'y a qu'à ouvrir les yeux et regarder les motos circuler... Je suis CONTRE LE CT MOTO

N° 963881 - Ce projet ne répond pas au problème de la sécurité sur les routes

par :

12/07/2023 08:43

Ce projet ne va faire qu'aggraver encore les inégalités ou mettre hors de la légalité les plus démunis.

La moto est un des rares espaces de liberté restant en France, ajouter cette loi est enlever encore un pour faire plaisir au lobby de la sécurité routière et à l'Europe.

Ce qui tue à moto c'est la vitesse, l'absence d'attention des automobilistes, l'état des routes.

L'état de la moto n'est que rarement mise en cause car le motard adapte forcément sa conduite à l'état de sa moto. Il ne se sent pas invulnérable comme un automobiliste !

N° 963882 - Contrôle deux roues

par :

12/07/2023 08:55

Ma moto est toujours entretenue en temps et en heure, un contrôle en cas de vente peut être utile pour l'acheteur. Être contrôlé par une personne qui n'a pas le permis moto est inacceptable. Nous avons l'exemple de la Belgique où des contrôleurs confondent frein avant et embrayage et ne savent pas déplacer la moto sans risque de la faire tomber.

N° 963883 - Moto électrique -> contrôle technique allégé ? Prix inférieur ?

par :

12/07/2023 09:02

Bonjour,

Possesseur d'une moto électrique depuis 5 ans (Zero Motorcycles, modèle S)

J'ose espérer un contrôle technique moto adapté avec un prix allégé par rapport à un modèle thermique :

- pas de contrôle de niveau de bruit,
- pas de contrôle de pollution
- pas de contrôle possible de la batterie de traction à l'identique d'une voiture électrique, sauf à devoir démonter une grande partie de la machine sur ce type de modèle

Le contrôle se limitant à la partie cycle (freinage, suspensions, colonne de direction, éclairage ; bref, des vérifications sans difficultés techniques qui ne devraient prendre que quelques minutes.

Merci de votre attention,

N° 963884 - Moto électrique -> contrôle technique allégé ? Prix inférieur ?

par :

12/07/2023 09:02

Bonjour,

Possesseur d'une moto électrique depuis 5 ans (Zero Motorcycles, modèle S)

J'ose espérer un contrôle technique moto adapté avec un prix allégé par rapport à un modèle thermique :

- pas de contrôle de niveau de bruit,
- pas de contrôle de pollution
- par de contrôle possible de la batterie de traction à l'identique d'une voiture électrique, sauf à devoir démonter une grande partie de la machine sur ce type de modèle

Le contrôle se limitant à la partie cycle (freinage, suspensions, colonne de direction, éclairage ; bref, des vérifications sans difficultés techniques qui ne devraient prendre que quelques minutes.

Merci de votre attention,

N° 963885 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 09:06

Bonjour,

Je suis propriétaire de 5 moto entre 35 et 20 ans de 650 cm<sup>3</sup> à 1500 cm<sup>3</sup>, j'effectue moi même tous les contrôles et entretien dans la limite du possible. Pour ma part je suis contre la mise en place systématique du CT, par contre un contrôle technique au moment de l'achat revende serrai peut-être plus judicieux.

Bien cordialement.

N° 963886 - Inapproprié

par :

12/07/2023 09:08

Ce projet de loi est à l'initiative des lobbies de contrôle technique et n'est pas à mon avis lié à la sécurité. En effet moins de 0.3% des accidents de 2 roues sont dus à l'état des véhicules donc ces contrôles me semblent inapproprié aux véhicules à 2 roues.

N° 963888 - Inutile

par :

12/07/2023 09:08

Le premier problème est que les 50cm<sup>3</sup> et les voitures sans permis ne seront pas concernés alors que c'est souvent des poubelles roulantes ou énormément modifié.



Le deuxième est qu'un motard entretient sa moto car sa sécurité en dépend et qu'un garage fait déjà tout ces contrôles lors d'entretien.

Le troisième est que les inspecteurs du CT ne sont pas formés et pas équipés.

Le quatrième est que nous devons vérifier nos 2RM alors que les routes sont souvent en mauvaise état ou gravillonnée et que même avec une moto neuve et toute la sécurité présente dessus, l'accident est vite arrivé.

La plupart des 2RM font moins de 10000 km par an et sont entretenus tout les ans.

Par contre un contrôle à la revente pourrait être un très bon compromis, comme ça lors de l'achat du véhicule l'acheteur a une petite garantie que le véhicule est conforme et peut rouler sans le mettre en danger .

N° 963889 - Contrôle technique : bonnes questions...mauvaises réponses...

par :

12/07/2023 09:15

Je participe à cette consultation en tant que motard depuis l'âge de 17 ans. J'en ai aujourd'hui 64 . Je précise que je suis également automobiliste et...cycliste.

Le premier point sur lequel j'aimerais réagir est le pourcentage d'accidents de deux-roues qui ont pour origine l'état du véhicule, les études indépendantes donnent des chiffres compris entre 0,3 % et 0,5 % . On est très loin des 17 % qui sont à l'origine du contrôle technique automobile. En 47 ans de pratique moto je n'ai jamais pris la route sans vérifier l'état technique de ma moto. Tout motard sait qu'il est fragile...et prend soin de sa machine. Les différents permis moto forment à cet aspect de contrôle technique du véhicule avant chaque trajet. Ceci est grandement facilité par le véhicule lui même : pas de carrosserie, les éléments techniques ( moteur, transmission, amortisseur, freins etc...) sont tous visibles et facilement vérifiables, une moto en mauvais état mécanique, cela se voit... Quel est le pourcentage d'automobilistes qui ouvre son capot et vérifie l'état des ses 4 pneus avant chaque trajet ? ( sans compter que beaucoup de conducteurs ne vérifieront rien et se reposeront sur le contrôle technique périodique, une fois tous les 2 ans....). Les différents garages motos contrôlent systématiquement une cinquantaine de points de sécurité lors d'une intervention , même minime , sans supplément de prix.

Deuxième point, le bruit. Une minorité de la population motarde aime faire du bruit et par conséquent embête ( pour rester poli ) une grande majorité de personnes, ce qui n'est pas tolérable. Connaissant quelques motards allemands, le contrôle technique moto existant déjà chez nos voisins d'outre-Rhin depuis plusieurs années n'a pas résolu le problème du bruit. Les motards bruyants démontent les pots non conformes et remontent les éléments d'origine avant chaque contrôle. En France, l'amende pour pot non conforme n'est pas assez dissuasive, la police ou les gendarmes devraient avoir les moyens d'appliquer systématiquement la loi. N'oublions certains équipements non conformes qui sont pourtant toujours en vente libre...S'ils sont réservés à l'usage sur circuit, il faut alors les vendre aux seules personnes disposant de licences de compétition...

Troisième point : le kilométrage. En moyenne chaque moto en France parcourt 4500 km par an. Ce qui est très peu par rapport aux voitures. Les éléments mécaniques des motos sont tout autant robustes et éprouvés que ceux des automobiles, la fréquence d'un éventuel contrôle technique devra tenir compte de cet élément.

Quatrième point : la pollution. Juste pour exemple, je possède une moto qui, même ancienne, est moins polluante qu'une automobile hybride de dernière génération. Je pense que l'argument pollution tient surtout pour les moteurs deux-temps de petite cylindrée. L'état de Californie les a interdits depuis plus de 10 ans je crois, pourquoi pas la France ?

Cinquième point : Les causes de l'accidentologie en moto. Les principales causes des accidents motos sont la vitesse, des comportements non adaptés, les comportements des autres conducteurs ( autos, camions ) , l'état de la route, l'alcool....On ne voit pas ici en quoi le contrôle technique va apporter un réel progrès. Pour la vitesse, les différents bridages pour les permis A2 semblent efficaces, pourquoi ne pas généraliser un bridage de toutes les motos de grosse cylindrée à une puissance raisonnable et exploitable.

En conclusion, plutôt que de se lancer dans un dispositif de contrôle technique, il serait plus intéressant d'appliquer d'abord, au pied de la lettre, la réglementation sur les nuisances sonores. Cela est du ressort des forces de l'ordre, elles ont mes moyens techniques de le faire et peuvent constater facilement une infraction ou un manque d'entretien d'un deux-roues.

La formation et la sensibilisation des usagers de la route à se respecter et se comprendre doit être accentuée, certains équipements des motards pourraient devenir obligatoires ( gilet airbag, pantalon anti abrasion ) . Les pratiquants de la moto seront plus enclins à dépenser pour des équipements utiles que pour un contrôle technique qu'ils ont déjà effectué eux-mêmes ( et aussi bien que des contrôleurs plus ou moins formés...) .

Espérant l'utilité de mes commentaires.

N° 963890 - CT moto

par :

12/07/2023 09:19

Une moto n'est pas une voiture, les chauffeurs motos aiment leur motos et ils pratiquent la mécanique pour l'entretenir en état pour leurs vies, c'est un véhicule plaisir et non un moyen lambda de locomotion. Les chiffres sur les accidents concernent l'état des véhicules le prouve. De plus pas besoin d'outils pour contrôler la moto un contrôle visuel avant chaque randonnée et prescrit lors du permis de conduire. Personnellement je n'ai jamais eu d'accident impliquant l'état de ma moto, mais j'ai déjà eu un accident du au mauvais état de la chaussée, mais sans témoins de l'accident, aucun recours. Donc si vous voulez nous protéger, obligez les métropoles à entretenir les routes et faciliter les recours en cas d'accident.

De plus si notre sécurité est votre objectif, remboursez nous la TVA sur les accessoires de sécurité ex freins, pneus, casque etc. Merci de m'avoir lu jusqu'au bout.

Cordialement

N° 963891 - CT MOTO

par :

12/07/2023 09:39

Bonjour,

La mise en place d'un contrôle technique moto n'est en aucun cas une solution pour baisser l'accidentologie de 2 et 3 roues. Ce n'est pas un problème de conformité de la moto qui influe sur les accidents mais plutôt un problème de comportement, d'infrastructures routières dégradées ou mal conçues, et surtout, des automobilistes qui ne font pas attention aux 2 roues. Des formations pédagogiques de sécurité routière auprès des conducteurs (priorité aux jeunes mais pas que ...) seraient, à mon sens, une première démarche beaucoup plus significative qu'un contrôle technique. D'autres moyens pourraient certainement être aussi envisagés pour baisser la mortalité ou limiter les préjudices corporels : Intensifier les "reprises de guidon" ou prendre en charge des stages de

perfectionnement, baisser la TVA sur les équipements du motard, communiquer sur les dégâts corporels des chutes à moto. Il faut mieux agir sur l'Homme que sur la machine !  
Cordialement

N° 963892 - Non au ct 2 roues

par :

12/07/2023 09:47

Ce ct est inutile car chaque motard entretient sa moto. Commencer par instaurer un contrôle technique des routes.

N° 963893 - Non au Contrôle technique

par :

12/07/2023 09:48

Quelle est cette supercherie ?

Quel lobby font pression ?

Motarde depuis 25 ans, l'état de sécurité a toujours été ma priorité.

Mais comment cela pourrait être autrement : ai-je envie de mourir ou me blesser ? La moto cela ne pardonne pas ! Et vous savez, conduire une moto vous apprend l'anticipation ! Et vous ne croyez pas que l'anticipation commence avant de monter dessus ? Equipement : casque propre, blouson avec protection coudes et dorsale (non obligatoire pourtant), chaussures ou bottes montantes et renforcées (non obligatoire non plus), gants renforcés, pantalon avec protection hanches et genoux (non obligatoire non plus !!) ; Freins : plaquettes, liquide ; pneus : témoin d'usure ; tout est visible pour contrôler !

Vous me direz que je ne suis pas mécanicienne, c'est vrai, et c'est pour cela qu'au moindre "bruit", je suis allée faire faire un contrôle rapide chez mon mécano !

À chaque fois que je dois partir pour une longue distance : contrôle chez mon mécano !

Un contrôle sur une durée ? Savez-vous qu'il y a de longues périodes où je ne l'utilise pas ? Le contrôle obligatoire alors que je n'aurais pas fait plus de 500km ? Ridicule !

Avez-vous déjà vécu une véritable histoire d'amour ? Moi oui ! Avec ma moto ! Avec ma dernière Triumph, j'ai parcouru 90 000 km ! Je l'ai bichonné pour qu'elle reste opérationnelle en toute sécurité ! Et je l'ai encore car je fais du circuit avec. Mais mon unique chute sur route ?! Une flaque de sable "oubliée" sur la route, et je ne parle pas des gravillons qui jonchent nos routes particulièrement en période estivale !!! Avant de venir contrôler notre moto, contrôlez donc vos routes !

Vous vous préoccupez de notre sécurité ? Merci, mais ce ne sera pas avec un CT et surtout de la manière que vous voulez l'appliquer, que vous y parviendrez ! Il y a tant de choses à faire au préalable : état des routes, éducation et sensibilisation de certains chauffards, améliorer les équipements, ...

Non merci, pas de Contrôle technique pour les motos !

N° 963894 - Test test

par :

12/07/2023 09:56

Test bis

Test de fonctionnement du site

N° 963895 - Un CT inutile pour les 2RM

par :

12/07/2023 09:58

La mise en place d'un contrôle technique pour 2RM est inutile, voir inefficace.

Cela ne reflète que le souhait d'un lobbying des sociétés mettant en place ces contrôles techniques.

Eut égard aux arguments des usagers concernés et de leurs associations, le seul intérêt d'un contrôle technique 2RM est purement financier au détriment des usagers.

La pratique de la moto est majoritairement un loisir, quand bien même il serait quotidien, les arguments suivant s'y appliquent également.

Les motards sont conscients de leur vulnérabilité et restent donc vigilants quant au bon état de leur véhicule. Autant dans son habitacle insonorisé et protégé, un automobiliste sur ses 4 roues n'a que peu de conscience de la réduction du potentiel de freinage, des bruits mécaniques annonciateurs de problèmes etc, autant un motard entend et ressent chaque différence inhabituelle et interviendra en conséquence sachant que sa sécurité est en jeu. Pour reprendre les chiffres du rapport MAIDS, seulement 0,3 % des accidents son dus à l'état du 2RM, et ce n'est pas pour rien.

En moyenne, un 2RM parcourt 4200km/an. Pour rappel, une révision pour une moto doit se faire en moyenne tous les ans ou tous les 6000km. Le 2RM sera donc contrôlé à minima une fois par an par un professionnel (et non un technicien de CT qui ne fait que parcourir sa checklist). A quoi bon rajouter un contrôle technique ?

« Le contrôle technique comportera des vérifications visuelles, des mesures des émissions polluantes, la vérification des émissions sonores et le contrôle de la vitesse maximale limitée par la réglementation de certains véhicules, «

Vérifications visuelles : C'est bien parce que l'accès aux éléments important est simple que le motard est à même d'effectuer les vérifications lui-mêmes. Ces vérifications sont même enseignées au permis de conduire !

Émissions polluantes : Outre les arguments sur le volume des 2RM par rapport aux automobilistes et les arguments de fluidification du trafic, les 2RM qui restent équipés d'origine ne peuvent que passer ce contrôle. Pour ceux qui ont volontairement modifiés leur 2RM, la simplicité pour revenir à un état d'origine pour le CT rend cette vérification inutile.

Émissions sonores : les 2RM qui restent équipés d'origine ne peuvent que passer ce contrôle. Pour ceux qui ont volontairement modifiés leur 2RM, la simplicité pour revenir à un état d'origine pour le CT rend cette vérification inutile.

Contrôle de la vitesse maximale : Uniquement pour les 2RM bridés, et les 2RM qui restent équipés d'origine ne peuvent que passer ce contrôle. Pour ceux qui ont volontairement modifiés leur 2RM, la simplicité pour revenir à un état d'origine pour le CT rend cette vérification inutile. On pourrait de toute façon se poser la question de l'utilité de se bridage pour les 50cm<sup>3</sup> par exemple. Être bridé à 50km/h est pertinent en ville, mais l'est beaucoup moins hors villes. La différence de vitesse sur route départementale avec les autres usagers est un risque pour la sécurité du 2RM. Il serait plus judicieux de limiter a une vitesse permettant des déplacement inter-urbains.

Je suis contre cette mesure, même partielle, et demande à ce que les usagers et leurs associations soient entendues et écoutées.

N° 963897 - contre le contrôle technique

par :

12/07/2023 10:01

bonjour ,si ces pour la sécurité du moto d'accort mais le plus gros problème a l'heure actuelle sur accidentologie sues états des routes et la signalisation peinte sur la chaussée par temp de pluie qui est la plus dangereuse .quand on rentre une moto chez un réparateur il regarde l'états des système de sécurité et nous dit tout se qu'il faut faire . quand on passe le permis il nous s'informe sur tout se qu'il faut contrôler avant le départ .

N° 963898 - Contrôle technique moins efficace que des contrôles individuels plus fréquents

par :

12/07/2023 10:03

Le motociste concessionnaire de la marque de ma moto m'offre gratuitement chaque année depuis 2018 un contrôle des points de sécurité essentiels, le contrôle technique payant n'apportera rien de plus au niveau sécurité.

En tant que conducteur de voitures et de motos je suis conscient d'être beaucoup plus vigilant concernant l'état et le fonctionnement de mon deux-roues car celui-ci est beaucoup plus sensible à l'état des routes qui sont souvent très dégradées (trous, gravillons, ornières provoquées par les camions, gas-oil répandu, revêtement dégradé. . )

Comment sera évalué les capacités de freinage d'un deux-roues alors que ceux-ci sont très différents les uns des autres (tambours, simple disque, double disque, ABS), tous conformément aux Mines. De plus la donnée capitale est la maîtrise du freinage par le conducteur et le dosage du freinage avant/arrière qui pour la majorité des motos est manuel (frein avant par levier et frein arrière par pédale) contrairement à la majorité des automobiles où le freinage est assisté.

Tous les éléments et organes de sécurité sont aisément accessibles sur un deux-roues et je vérifie régulièrement l'état et l'usure des pneumatiques, l'usure des plaquettes de freins, le bon fonctionnement des feux et des clignotants, ainsi que l'état des suspensions. Je n'attends pas un contrôle technique pour faire effectuer les réparations quand nécessaire et ainsi garantir le bon fonctionnement de ma moto et rouler en toute sécurité.

N° 963899 - Contrôle technique inutile

par :

12/07/2023 10:14

Bonjour,

Ma vie dépendant de l'état de mon véhicule, j'en prends le plus grand soin. Sans carrosserie pour nous protéger, nous sommes plus vigilants qu'un automobiliste. Chaque motard est formé, lors du permis, à la vérification des points de sécurité essentiels de son véhicule, ce qui est facilement fait sur une moto où tout est facilement accessible.

Je n'ai donc besoin de personne pour me dire si ma moto est en bon état ou pas. Mon concessionnaire est plus apte à s'en charger si besoin lors des révisions.

De plus, ce n'est pas mon véhicule principal mais plutôt un véhicule de loisir avec lequel je parcours peu de kilomètres. Le risque d'accident est donc d'autant plus faible.

Sur tous les motards que je connais, très peu sont ceux qui ont eu un accident en raison de l'état de leur machine. Cela relève plutôt de leur conduite personnelle, d'un autre usager ou encore de l'état des routes, lesquelles se sont fortement dégradées ces dernières années, faute de moyens et d'entretien.

Les pays européens ayant mis en place un contrôle technique des motos ont-ils connu des résultats flagrants générés par ce type de contrôle ? Pas à ma connaissance.

Le contrôle de la pollution n'est pas, selon moi, un argument recevable au regard de l'importance du parc des motos. Elles ne sont responsables que de très peu de pollution. D'ailleurs, le temps de trajet d'une moto est moins important que celui d'une voiture au regard de sa maniabilité et de sa fluidité dans le trafic et donc moins polluant.

Les voitures sont beaucoup plus nombreuses sur le sujet de la pollution et les arguments ayant amené au contrôle technique des voitures ne sont pas applicables aux motos.

Ce n'est qu'un projet mené par des lobbyistes qui entendent mettre la main sur un marché de près de 4.000.000 d'utilisateurs sans aucun fondement écologique ou sécuritaire.

Donc pourquoi imposer une dépense supplémentaire inutile aux Français ?

Cordialement.

N° 963900 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 10:24

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 963901 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 10:25

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 963902 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 10:26

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Quand les matériels nécessaires seront disponibles.

N° 963903 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 10:26

Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

N° 963904 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 10:27

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 963905 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 10:28

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 963906 - UN MOTARD ENTRETIEN TOUJOURS SA MOTO et C ' EST UNE PERSONNE RESPONSABLE

par :

12/07/2023 10:33

Bonjour,

Faisant suite à la future mise en place du contrôle technique moto, je tiens à porter à votre connaissance que je suis contre et je vais vous dire la raison comme suit :

-L'argent investi dans le contrôle sera pris sur le budget moto, l'équipement du motard ... enfin de l'argent en moins pour la sécurité du motard..... je pense que l'état devrait plus aider les motards par exemple donner de l'aide pour l'achat d'un gilet air bag . ... des gants en kevlar et autres ...

En ce qui concerne ces gens contre les motos ( une infime minorité à qui on donne toujours raison) qui touchent de l'argent pour vivre, nous ferions mieux de leurs réduire ces subventions (notre argent) pour les donner aux associations de motards ( [association de motard] par exemple) pour aider les motards à s'équiper avec du matériel top, car ce jour pour acheter de l'équipement comme un blouson cuir au minimum il faut 500 euros, un casque au top idem 500 euros un gilet air bag 700 euros... et nous les motards on le fait au détriment d'autres loisirs et vacances .... nous faisons passer notre sécurité avant tout ; il en est de même sur l'état de nos motos, je vous défie de trouver une moto en mauvaise état chez un vrai motard, nous n'attendons pas le résultat d'un contrôle technique pour réviser ou faire réviser nos motos et lorsque nous prenons nos motos nous faisons toujours un contrôle de sécurité.

Maintenant vous allez nous mettre un contrôle technique , cela voudra dire que nos motos seront autorisées à rouler, en cas d'accident suite à une défaillance faisant l'objet des points de contrôle, je pose la question : qui sera responsable ? je ne pense pas au pilote de la moto car vous lui auriez donné l'autorisation à la moto de rouler. Je précise qu'une moto est loin d'être une voiture déjà nous avons deux roues .

Ne cherchez vous pas à changer l'esprit motard pour qu'il devienne comme les automobilistes qui se disent pour la plupart : " on passe le contrôle technique et après on verra pour les réparations".

Là encore, les motards automobilistes sont différents , faites un sondage et vous verrez que les motards automobilistes , présentent toujours des voitures révisées avant le contrôle .

Je pense que la sécurité est un faux prétexte et c'est pour cela que je suis contre.

Voilà, j'ai 63 ans, je ne comprends pas ce qui nous arrive....

Cordialement.

N° 963907 - Ct moto

par :

12/07/2023 10:34

Bonjour

Si vous mettez en place un contrôle technique pour les motos, il faut impérativement le mettre aussi aux moins de 125cm3 car ce sont eux qui modifient leurs moteurs, échappements, ce sont eux qui font le plus de bruits et qui sont dangereux et polluants

Merci de me lire

N° 963908 - Ct moto

par :

12/07/2023 10:34

Bonjour

Si vous mettez en place un contrôle technique pour les motos, il faut impérativement le mettre aussi aux moins de 125cm<sup>3</sup> car ce sont eux qui modifient leurs moteurs, échappements, ce sont eux qui font le plus de bruits et qui sont dangereux et polluants

Merci de me lire

N° 963909 - Test du 12 juillet 2023

par :

12/07/2023 10:35

Si vous souhaitez conserver une copie de votre participation, vous pouvez renseigner votre adresse électronique afin de la recevoir par courriel. Votre adresse électronique ne sera utilisée que pour la finalité suivante : envoyer une copie de votre participation par courriel. Elle ne sera pas conservée par le ministère après l'envoi du courriel. Si vous souhaitez conserver une copie de votre participation, vous pouvez renseigner votre adresse électronique afin de la recevoir par courriel. Votre adresse électronique ne sera utilisée que pour la finalité suivante : envoyer une copie de votre participation par courriel. Elle ne sera pas conservée par le ministère après l'envoi du courriel. Si vous souhaitez conserver une copie de votre participation, vous pouvez renseigner votre adresse électronique afin de la recevoir par courriel. Votre adresse électronique ne sera utilisée que pour la finalité suivante : envoyer une copie de votre participation par courriel. Elle ne sera pas conservée par le ministère après l'envoi du courriel.

N° 963910 -

par :

12/07/2023 10:36

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 963911 - absurdité d un contrôle supplémentaire

par :

12/07/2023 10:37

Quel est le but de ce contrôle? le taux d'accident du au mauvais état des 2 roues est ridicules, la pollution n'est pas sérieusement quantifiée, alors quid de ce contrôle?

Le contrôle technique existe déjà dans quelques pays frontaliers, mais n'a jamais prouvé son efficacité quant à l'accidentologie, la pollution gazeuse ou sonore. Il n'y a qu'à voir chez nos voisins suisses, les éléments d'origine (feux, clignotants, pots d'échappement) sont soigneusement démontés pour être remplacés par des éléments adaptables plus en phase avec les desiderata de certains usagers, et remontés pour le contrôle, celui-ci passé (avec succès, bien sur), ils sont re-démontés et re-stockés en attendant le contrôle suivant. Un certain nombre de concessionnaire propose même ce service à l'achat du véhicule....

Si la sécurité est le véritable enjeu, il serait préférable de renforcer la formation des différents usagers de l'espace public et d'attirer l'attention des uns et des autres à l'existence des piétons, des cyclistes, des motards, des voitures et d'enseigner la différence d'approche de ces différents moyens de locomotion et des risques afférents.... Seulement, ça coûte de l'argent à l'état, aux collectivités et



c'est plus difficile à mettre en place que d'imposer un contrôle dont la plupart admette qu'il ne servira à rien plutôt que de mettre en place une vraie politique de prévention et de contrôle des véhicules et des comportements des usagers....

Alors remballer vos solutions à l'emporte pièce qui ne servent qu'à faire de la communication à bon compte et mettez en place une vraie politique de vivre ensemble et de partage, ce serait plus productif que d'abaisser l'âge du permis, de faciliter les modalités d'accès au permis de conduire auto pour des raisons économiques (alors qu'il est prouvé que le jeune âge et l'inexpérience des conducteurs sont accidentogène).

Ce constat est valable pour à peu près toutes les lois liberticides mises en place depuis une vingtaine d'année en réaction de telle ou telle actualité, qui ne sont que du vent mais permettent de communiquer sur d'hypothétique résultats que personne ne cherchera à vérifier dans le temps long....

N° 963912 -

par :

12/07/2023 10:38

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 963913 -

par :

12/07/2023 10:39

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

N° 963914 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

par :

12/07/2023 10:40

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

N° 963915 - contrôle technique

par :

12/07/2023 10:44

A la lecture du décret et arrêté, cela me conforte dans l'idée, qu'il ne s'agit là que d'une sombre affaire de lobbying et en aucun cas d'un souhait d'amélioration de la sécurité des pilotes de 2 et 3 roues.

Les délais et conditions sont irréalisables et le fait d'une incompétence notoire relative aux véhicules 2 et 3 roues.

Le mauvais état des 2 et 3 roues ne rentre que dans 0.3 % des accidents. Alors que le mauvais état des routes est responsable pour 30 % des accidents.  
j'en appellerai au boycott de cette mascarade !!!

N° 963916 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 10:54

Tous les motards savent depuis que la moto existe que leur vie dépend de l'état de leurs véhicules et par conséquent l'entretiennent sérieusement. Personnellement, je pense que le contrôle technique n'est pas approprié pour les 2 roues ( grosses cylindrés).

N° 963917 - Et après....

par :

12/07/2023 11:00

Et après le contrôle technique , l'état va t'il enfin mettre toutes les routes en état suffisant pour les motos , ou va t'on continuer à risquer notre vie . Et les municipalités vont elles enfin respecter les normes de construction des ralentisseurs ? Pas sûr tant que les élus restent des privilégiés du système qu'ils ont mis eux même en place .

N° 963918 - Ct 2 roues

par :

12/07/2023 11:05

Je suis contre cette réforme, les motards sont passionnés et responsables de leurs machines, l'entretien n'est pas la cause d'accident en 2 roues, hormis pour les très petites cylindrées peut être.

N° 963919 - inutile sandaleux racket organisé

par :

12/07/2023 11:05

Occupez vous des routes, nos motos sont bien entretenues, on tient a notre vie...

N° 963920 - Pas utile

par :

12/07/2023 11:06

Un motard doit vérifier le bon état de sa machine avant de prendre la route alors que l'automobiliste s'assoit et démarre

CQFD

N° 963921 - Non au contrôle technique

par :

12/07/2023 11:06

Un motard joue sa vie quand il monte sur sa moto, il connaît les risques encourus.  
Le problème des motos ce n'est pas le manque d'entretien, mais l'état de la voirie.  
Pas plus tard qu'hier une chute a été évitée de peu a cause de trous sur la voie publique !  
La mairie a été appelée plusieurs fois mais ce n'est pas résolu.

Vérifiez l'état de la voirie et lorsque qu'elle sera irréprochable, je serais pour le contrôle technique moto.

D'ici la, je suis contre

N° 963922 - opposition total au CT moto

par :

12/07/2023 11:07

suis totalement opposé à ce control

mettez donc une vignette sur les camions étrangers ...!!!

N° 963923 - Réparer les routes en premier lieu !

par :

12/07/2023 11:07

30% des accidents mortels son liée à un défauts & ou mauvais entretient des infrastructures routière.

N° 963924 - Honte

par :

12/07/2023 11:07

C'est une honte de céder aux lobbyistes considérant le faible pourcentage d'accident liés au mauvais entretien des deux roues !

N° 963925 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 11:07

Mais quelle honte ce projet !

Nous faire croire que c'est pour le climat. Bien sûr.

N° 963926 - Refus

par :

12/07/2023 11:07

Non aux contrôles techniques des deux roues

N° 963927 - Vol

par :

12/07/2023 11:07

Que nos routes soient aussi bien entretenues que nos MOTOS !!

Encore une pompe à fric

N° 963928 - CT moto

par :

12/07/2023 11:08

suis totalement opposé à ce control

mettez donc une vignette sur les camions étrangers ...!!!

N° 963929 - Stop !!!

par :

12/07/2023 11:08

Merci de ne pas le faire. Ça suffit. On croule sous les taxes. Les motards prennent soin de toute façon de leur moto. C'est logique, puisque leur vie en dépend et on est des passionnés. Le gouvernement avec ses mesure prouve encore une fois qu'il est à des kilomètres de la réalité.

N° 963930 - ct

par :

12/07/2023 11:08

je suis contre

N° 963931 - Commentaire

par :

12/07/2023 11:09

Je trouve que ce décret est inutile hormis pour générer de l'argent, un contrôle technique moto ne sert à rien car la sécurité est d'une moto est différente d'une voiture, tout comme les parties du véhicule. Un motard s'assure de la sécurité de sa moto car c'est aussi la sécurité de sa vie contrairement au automobiliste qui sont moins aguerris sur leurs véhicules car utilisés fréquemment comme moyen de transport et non par des passionnés.

N° 963932 - Inutilité

par :

12/07/2023 11:09

Ce projet de contrôle technique pour les deux-roues n'a aucun sens. Les motards prennent grand soin de leurs véhicules, car le moindre défaut peut rapidement leur coûter la vie. Contrairement aux automobilistes, qui se permettent un plus grand laxisme quand à l'entretien de leurs véhicules. Il n'y a qu'à consulter les chiffres d'accidentologie : le mauvais entretien du véhicule représente une part absolument ridicule des causes d'accident chez les deux-roues.

Ce projet est une honte.

N° 963933 - Stop !!!

par :

12/07/2023 11:09

Merci de ne pas le faire. Ça suffit. On croule sous les taxes. Les motards prennent soin de toute façon de leur moto. C'est logique, puisque leur vie en dépend et on est des passionnés. Le gouvernement avec ses mesure prouve encore une fois qu'il est à des kilomètres de la réalité.

N° 963934 - Projet contrôle technique moto

par :

12/07/2023 11:09

Je pense que ce contrôle ne devrait pas avoir lieu. Néanmoins, afin que l'on soit sûr que les véhicules soient en état un certificat issu du garage où a eu lieu la dernière révision pourrait permettre d'avoir les informations sur les motos. Cela serait gratuit puisque réalisé au moment de la vérification du véhicule.

N° 963935 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 11:09

Quelque soit les enquêtes ou sondage notre gouvernement va se plier aux règles européennes la France n'est plus souveraine "honteux"

N° 963936 - Avis sur le contrôle technique de véhicules motorisés 2 roues

par :

12/07/2023 11:09

Bonjour,

Je souhaite vous faire part de mon avis négatif sur la potentielle mise en place du contrôle technique pour les 2-3 roues motorisées. Je suis totalement contre. Je n'en vois aucune utilité, ni sécurité.

pour faire valoir ce que de droit,

cordialement

N° 963937 - CT des 2 roues

par :

12/07/2023 11:10

Bonjour,

Bien sûr que ce CT est nécessaire !! Ce sont des engins mécaniques comme les autres.

Cessons de nous faire croire que tous les propriétaires de 2 roues les entretiennent correctement !!

N° 963938 - Suggestions

par :

12/07/2023 11:10

Bonjour

Même si je suis opposé à la mesure je pense que le contrôle ne doit porter que sur les éléments de sécurité et le bruit.

Les motos sont souvent modifiées (comme les Harley par exemple) il ne faut donc pas regarder la conformité du véhicule par rapport à sa sortie d'usine.

Des véhicules "trafiqués" ne passeront pas le Ct car ils ne répondront pas aux mesures de sécurité.

En synthèse vérifier la sécurité et non la conformité.

N° 963939 - Inutile

par :

12/07/2023 11:10

et couteux .... Aucun gain sauf pour les administrations qui n'en n'ont jamais assez.

N° 963940 - Contrôle technique des deux roues

par :

12/07/2023 11:10

Je suis tout à fait d'accord avec la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues à moteurs. Il s'agit de mécanique, l'usure des pièces, bien que différente aux voitures, est indéniable.

Ce contrôle, sensé sécuriser les violences routières me semble devoir être applicable au même titre que pour les voitures. L'accidentologie des motards reste encore importante et grève le budget de la sécurité sociale.

On peut se poser la question de savoir pourquoi cela n'a pas été mise en place lors de la création de ce contrôle technique pour les 4 roues à moteur.

N° 963941 - NON au CT MOTO

par :

12/07/2023 11:10

Encore une mesure qui ne sert a rien à part faire payer les honnêtes citoyens !!! Nous ne sommes pas des pompes a fric !

En quoi ce CT assurera plus la sécurité des motards ? On se pose la question. Quand on voit le nombre d'usagers de la route au téléphone en conduisant, il y a un sujet pour assurer la sécurité de tous sur nos routes.

A bon entendeur

N° 963942 - controle technique des moto

par :

12/07/2023 11:11

bonjour,

concernant le contrôle technique pour les motos il parait évident qu'ils veulent encore taxés un peu plus les motards

je rappel simplement que si la moto n'est pas en état de rouler ont ne pourra pas faire 100 mètres avec contrairement au voiture

un dysfonctionnement mécanique sur une moto et il est impossible de prendre la route

N° 963943 - Contrôle technique des 2 RM

par :

12/07/2023 11:11

Totalement inutile, par contre il faudrait se concentrer sur les infrastructures routières qui elles sont dangereuses.

Par contre, un contrôle technique des 2 RM de moins de 50 cm3 serait appréciable ( moins de bruit et moins de pollution)

N° 963944 - Inutile

par :

12/07/2023 11:12

Contrôle technique complètement inutile piloter une moto en mauvaise état c'est a coup sur avoir un accident.

Beaucoup de route sont en mauvaise état ce qui est beaucoup plus dangereux

N° 963945 - CT

par :

12/07/2023 11:12

Les études des chaînes de CT ne sont pas crédibles (Ndlr : selon ces chaînes, une mystérieuse étude conclurait que 7% des accidents de moto sont dus à une défaillance technique), il n'y a aucun nouveau chiffre pour contredire l'étude la plus sérieuse sur le sujet (MAIDS) et ses 0,7% de défaillance technique potentielle. Et tous les chiffres fiables et de bon sens, notamment des assureurs et des experts de la question, qui savent bien que les comportements sont LA cause d'accidents.

- Ce n'est pas parce qu'un véhicule présente, lors d'une expertise après coup, une défaillance par rapport à un point précis du CT que c'était LA cause de l'accident (par exemple une ampoule arrière grillée fait compter le véhicule comme défaillant ... même si le crash est une collision frontale).

-Les pays ayant les meilleurs taux d'accidents notamment deux-roues (par exemple Hollande et Finlande), n'ont pas de CT.

- C'est une nouvelle mesure discriminatoire : ceux qui n'ont pas les moyens de changer régulièrement de véhicule seront ceux à qui on fera payer le plus de contrôles (tous les ans à partir de la 7e année !), alors qu'il n'est pas prouvé qu'ils sont plus impliqués dans les accidents.

-De façon générale, AUCUNE étude n'a jamais réussi à prouver que les CT, auto ou moto, avaient un impact sur l'accidentalité. Ils laissent rouler moins de vieux trucs, oui, mais ce ne sont pas forcément les véhicules anciens qui ont des accidents, au contraire même dans le cas des deux-roues.

-Même l'argument environnemental n'est pas suffisant : pousser les gens à renouveler leur véhicule est peut-être bon pour le commerce, mais le bilan écologique global est négatif en détruisant un véhicule amorti pour le remplacer par un neuf, même s'il pollue un peu moins en fonctionnement que le vieux.

N° 963946 - Non au ct 2 roue

par :

12/07/2023 11:12

Seul les motards en majorité entretiennent leur véhicule à 2 roues.

C'est une question de sécurité avant une obligation.

Leur moto est leur bijoux

Le ct limiterra

Les personnalisations propres à chaque motard

N° 963947 - Suggestions

par :

12/07/2023 11:12

Bonjour

Même si je suis opposé à la mesure je pense que le contrôle ne doit porter que sur les éléments de sécurité et le bruit.

Les motos sont souvent modifiées (comme les Harley par exemple) il ne faut donc pas regarder la conformité du véhicule par rapport à sa sortie d'usine.

Des véhicules "trafiqués" ne passeront pas le Ct car ils ne répondront pas à la mesure de sécurité.

En synthèse vérifier la sécurité et non la conformité.

N° 963948 - Intérêt pour l'utilisateur

par :

12/07/2023 11:13

Motard depuis de nombreuses années, je m'interroge sur la pertinence d'une telle mesure.

Aujourd'hui les accidents sont très rarement dues à l'état des machines.

Les infrastructures engendrent bien plus de mort et de blessé.

Une simple glissade peut se finir par un tué à cause d'une glissière.

Les nids de poule, les cassis (presque tous hors la loi) qui fleurissent nous mettent bien plus en danger.

Pour une fois écoutez les usagers et améliorez le réseau routier, la formation et laissez nous nous bien nous occuper de nos machines!

N° 963949 - Marronnier...

par :

12/07/2023 11:13

Ce sujet revient de façon périodique sur la table. On peut légitimement se poser la question de la raison de cet acharnement. Est-ce par solidarité avec les 'pauvres' automobilistes qui y sont contraints, eux ? Ou est-ce par simple ignorance du monde motard. La première raison serait totalement déplacée, voire débile. Si c'est la seconde raison il faut que les pouvoirs publics se renseignent avant de relancer systématiquement ce sujet car :

- il est notoirement connu que les accidents à moto dus à une cause technique sont en proportion très faible par rapport aux autres causes (imprudence du motard, imprudence d'un tiers automobiliste, infrastructures défailtantes ! Oui, les routes et leur mauvais état tuent énormément ! etc...).

- l'entretien de sa moto est vitale pour le motard car il n'a aucune protection et ne peut pas rouler sur un cadavre ambulante ou faire confiance à l'à-peu-près en terme d'équipement

N° 963950 - Contrôle technique sur les motos

par :

12/07/2023 11:14

Encore une raison pour l'état de ramasser de l'argent.

N° 963951 - Avis d'un motard

par :

12/07/2023 11:15

Bonjour,

Je pense que le contrôle technique étendu aux véhicules motorisés à 2 ou 3 roues est important à mettre en place.

Je pense que de nos jours nous ne sommes pas en mesure d'entretenir nos motos comme avant, et trop de 2 roues autour de moi me semblent très mal entretenus et me semblent représenter un danger sur la route.

Il faut mettre en place ce contrôle technique.

N° 963952 - Intégration des véhicules 50cc

par :

12/07/2023 11:15



Afin d'être équitable pour tous les usagers, il faudrait intégrer les véhicules de 50cc qui sont le plus souvent débridés et à l'origine d'accident de la circulation routière.

N° 963953 - Je suis contre ce contrôle technique

par :

12/07/2023 11:15

Je suis contre ce contrôle technique qui est une nouvelle forme de raquette compte tenu du taux de défauts technique mini quelques % dans les accidents par rapport à la mauvaise qualité des routes ainsi que le non contrôle de l'alcoolémie et drogue chez les automobiliste

N° 963954 - Usage

par :

12/07/2023 11:16

Bonjour,

De l'art l'usage de chacun des conducteurs, ce projet n'a aucun sens....

L'usage de véhicules à 2 ou 3 roues pour un usage sportif (enduro notamment) va à l'encontre de ce projet de loi.

N° 963955 - Mesure totalement inutile

par :

12/07/2023 11:16

Imposer un contrôle technique sur les motos est totalement inutile puisque les statistiques sur les accidents ne remettent quasiment jamais en cause l'état du véhicule.

Cette mesure fait dépenser de l'argent inutilement au particulier qu'il ne pourra pas dépenser dans un autre secteur d'activité.

Par contre cela fait naître un sentiment d'injustice et d'incompétence (ou d'impuissance) de nos dirigeants.

N° 963956 - Contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 11:17

Les motards savent prendre soin de leur engin car le véhicule est plus accessible qu'une voiture et que leur vie est en danger s'ils n'en prennent pas soin. Les pièces (liquide de frein, plaquettes etc) sont facilement visibles. A contrario les scooters gros cylindres sont beaucoup moins accessibles pour vérifier les différents éléments.

Il pourrait être envisagé de mettre un contrôle technique sur les machines dont les composants ne sont pas visibles et réparables par le conducteur.

N° 963957 - Aucune amélioration en termes de sécurité

par :

12/07/2023 11:18

Bonjour,

Le contrôle technique n'est pas une amélioration pour la sécurité routière des 2 roues.

Trop souvent les infrastructures, les autres usagers et la vitesse sont les causes des accidents.

Moi même ayant été victime d'un accident l'an dernier, avec une moto récente et aux normes, c'est un véhicule qui m'a coupé la route.

En aucun cas un contrôle technique aurait pu changer quelque chose à cela.

N° 963958 - Conflit d'intérêt et état des routes

par :

12/07/2023 11:18

Bonjour

Je tenais à vous faire part de mon opposition et mécontentement sur ce projet de loi. En effet, elle est portée à la suite de réclamation de 4 associations parisiennes, sans aucun rapport donc avec les motards ruraux comme moi mais surtout par 4 associations ayant de très gros conflits d'intérêt. En effet, leur dirigeant sont soit des vendeur de scooter électrique, soit des vendeur de trottinette électrique. Ils ne sont motivées que par les ventes qu'ils vont faire.

Je sous tout à fait d'accord, des scooter et moto sont bruyantes et il faudrait limiter cela via des contrôles sonomètre, mais un CT ne fera jamais changer les choses car les scooter sont vendus (et donc homologués ainsi) et changer un pot se fait très rapidement avant le CT.

J'attire aussi l'attention du gouvernement sur l'état du réseau secondaire qui est catastrophique. Des routes en mauvais état, des nids de poules, des chaussées déformées, etc... Bref avant d'imposer le CT, remettez les routes en états.

Après, vous devez mettre un CT en place, mettez en un mais non contraignant. Ex : CT conseillé pour être mieux couvert par l'assurance mais non obligatoire, ou alors CT uniquement à la vente du véhicule, ou alors CT tous les 10ans avec 1er contrôle dans 10 ans...

Il y aurait plein de façon de faire.

Cordialement

N° 963959 - Désaccord

par :

12/07/2023 11:18

Les motards sont soucieux du bon état de leur machine, au risque de les exposer directement au nombreux dangers de la route, notamment leur infrastructures et l'état pitoyables des routes !

La mise en place d'un CT pour les 2/3 roues, ne sert qu'a déguisé une nouvelle taxe, la sécurité des motards n'étant clairement pas leur priorités!

N° 963960 - Contrôle technique Moto

par :

12/07/2023 11:18

Inutile et coûteux.

Il faudrait être fou pour rouler avec une moto présentant des vices cachés ou mal entretenue.

Je pense que c'est encore un coup des lobbys et de l'Europe pour faire du business, mais en aucun cas, augmenter la sécurité des conducteurs de Moto.

Faites la différence entre Moto, et cyclomoteur/scooter.

N° 963961 - inutile

par :

12/07/2023 11:18

je roule tous les jours avec ma moto, et ce depuis des années, le plus souvent en ville.

Le plus dangereux actuellement c'est l'état des routes. en effet les trous dans la chaussée sont de plus en plus fréquents, a certains endroits le marquage au sol est de mauvaise qualité. quand les municipalités effacent le marquage selon l'inclinaison du soleil on ne sait pas si c'est effacé ou tracé. de plus il y a une sur-épaisseur qui est très accidentogène, et très glissante  
je ne pense pas que l'état du véhicule soit la source d'accident en france. par contre source de revenu pour certains "amis" bien placés.

en résumé il faut

- 1 - entretenir les routes
- 2 - vérifier les marquages au sol

N° 963962 - Contre le CT.

par :

12/07/2023 11:18

Bonjour se contrôle technique moto est une aberration qui vise à satisfaire les associations et [réseau de contrôle technique]. Les motards et je parle des vrais motards pas cela que vous voyez sur Paris ou Marseille en maillot sur des motos cross, entretienne leur moto, alors un contrôle technique moto ok vue qu'on a encore pas le choix mais commencer par contrôler les routes qui eux sont responsables d'accident pour les motards ou installer des sous barrière de sécurité pour empêcher la guillotine en cas de glissage et là on pourras parler de contrôle technique.

Si un contrôleur doit passer une moto au contrôle il devras avoir également son permis d'en conduire comme

Tous les autres motards sinon comment serait-il faite fonctionne une moto.

N° 963963 - taxé pour taxé.

par :

12/07/2023 11:23

Une taxe de plus... Il aurait été plus judicieux qu'il s'applique en cas de cession du véhicule. ou pour les petites cylindrée qui font beaucoup de bruit et qui souvent sont achetée par des jeunes, donc sans moyen et sans connaissance pour l'entretien du 2 roues.

N° 963964 - un ct pour quelle cible exactement ?

par :

12/07/2023 11:24

La moto est de facto plus risqué que tout autre moyen de transport terrestre par son manque de protection, ses 2 roues, son manque de visibilité face aux autres usagers de la route etc.

Je ne connais aucun motard qui en ajoutera volontairement en roulant sur une moto pas en état. Et je m'inclue dedans. Mes 2 motos de grosse cylindrée, de 40 ans et de 4 ans sont entretenues, pour ma sécurité et celle des autres. Un doute et je fais réparer, sans attendre une quelconque obligation administrative qui ne fera qu'ajouter des frais supplémentaires. Si la cible n'est pas les grosses routières mais (par ex) les 50, 80, 125 cm3 ou autres gros scooters, il est aisé de les cibler sans impacter les autres.

N° 963965 - Inutile

par :

12/07/2023 11:24

Un contrôle technique pour deux roues est inutile.

Les accidents liés à l'état d'un véhicule deux roues sont infimes et ne justifient pas de mettre en place une telle contrainte qui nuirait autant aux usagers qu'aux professionnels qui devront acheter des équipements spécifiques et coûteux et qui pour certains ne seront jamais rentabilisés.  
Ce qui est sûr c'est que si le gouvernement passe en force il s'expose au mécontentement de la communauté motards comme par le passé

N° 963966 - CONTROLE TECHNIQUE INUTILE

par :

12/07/2023 11:25

Bonjour,

J'ai une moto que j'entretiens régulièrement ne serait ce que pour ma sécurité. Je ne comprends pas ce qu'apportera un contrôle technique si ce n'est une taxe supplémentaire alors que déjà il est difficile de s'en sortir!

Quel est le but de ce contrôle technique?

Les accidents sont plus souvent dus à des inattentions de la part de conducteurs automobile à l'encontre des motos, plutôt qu'à un problème de moto.

De même l'état des routes me semble plus important à surveiller que l'état de ma moto qui est entretenue!!

J'espère que ce projet n'aboutira pas car il est inutile.

N° 963967 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 11:26

Bonjour,

concernant ce projet, je serais curieux de savoir combien d'accidents de la route impliquant un motard sont dû à un automobiliste, ou un poids lourd ?

Dans mon entourage, aux infos, ou juste à la machine à café, à chaque fois que j'entends parler d'un motard aux urgences, c'est à cause d'une voiture, ou d'un camion, qui change de voie sans clignotant, qui déboîte sans même contrôler ses angles morts, ou qui traverse un carrefour sans céder le passage ...

Mais de toute façon inutile d'avancer des arguments autour de la sécurité routière, puisque le simple fait que cette consultation soit rangée dans la catégorie "Énergie et Climat" en dit long, au final le gouvernement se moque bien du nombre de morts sur ses routes, mais ne cherche qu'un moyen de plus pour récupérer de l'argent, sous prétexte du climat.

Si au moins le climat était votre objectif ultime,

hors comme vous l'a précisé la [association de motard], le parc moto n'est à l'origine que de 0.5% de la pollution et au contraire même chaque motard remplaçant un automobiliste fait diminuer cette pollution totale et en plus limite les engorgements des grandes villes, et donc fait que les automobilistes polluent moins longtemps.

Pour aller réellement dans le sens du climat, vous devriez au contraire faciliter l'accès au 2 roues, plutôt que de le rendre encore un peu plus accessible financièrement.

Autres aberrations, le fait que les 50 et 125cc en soit exempté, alors qu'encore grand nombre de ces véhicules sont des moteurs 2Temps, souvent "trafiqués" et bien trop bruyants dans nos centres villes

...

A mon sens, cette catégorie de "petites" motos devrait être à 100% électrique, et pourtant je suis un réel amoureux des moteurs thermique. Mais si l'on veut effectivement aller dans le bon sens, il vaudrait mieux électrifier ce genre de véhicule plutôt que de gros SUV de 2T.

Cela dit, il est tout de même appréciable de pouvoir vous partager notre point de vu, en espérant maintenant qu'il soit entendu.

Cordialement

N° 963968 - Encore une formalité administrative : racket organisé par les lobbies de CTa

par :

12/07/2023 11:26

Je trouve inadmissible de passer des lois proposés par les lobbies de controle technique [réseau de contrôle technique], etc. qui financent des études orientées vers leurs propre intérêt.

ma moto je m'en occupe 1000 fois plus que la voiture. Le permis moto est plus complexe, il intègre des points de controle de sécurité a faire régulièrement. Si soucis sur une moto, celà serait visible à l'oeil nu.

L'échappement se démonte/remonte en 5 minutes: vous pouvez pas limiter les bruits avec cette formalité administrative.

N° 963969 - Avis CT moto

par :

12/07/2023 11:26

Bonjour,

Cette décision de CT sur les 2 roues n'a pas lieu d'être. Lorsque le CT voiture a été mis en place, tous les chiffres montraient que l'application d'un CT avait un vrai sens.

Sur les 2 roues, tout montre qu'il n'y a aucun lien entre CT et sécurité. Si, à partir du moment où le lien annoncé entre sécurité et CT n'existe pas, on peut se demander si le lien n'est pas uniquement financier, notamment par le lobby appuyé de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]...

Il serait temps d'agir intelligemment.

N° 963970 - NON au contrôle technique

par :

12/07/2023 11:27

Ce contrôle est un serpent de mer poussé par des lobbyings ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] pour ne pas le citer), qui n'apporte rien à des motards déjà rompus, convaincus et précautionneux quant à l'état de leurs véhicules.

Nous sommes des d'usagers "fragiles" sur la voie publique, et nous ne pouvons nous permettre de laisser nos véhicules en piteux état pour notre sécurité et pour celle des autres.

Un grand NON à ce contrôle technique qui est dénué d'intérêt général et qui ne sert que les intérêts de sociétés privées enclines à développer leurs chiffres d'affaires.

Une motarde

N° 963971 - contrôle 2 roue

par :

12/07/2023 11:27

je suis d'accord pour un contrôle de moto , moi je rate aucun entretien de ma voiture ni de mon scooters 125 , combien de personne fait leur entretien tout les ans pas beaucoup .  
ici en France vous avez un contrôle véhicule tout les deux ans , prenez la Belgique tout les an et ces un autres contrôle quand France en Belgique il faux 2 triangle boite de secours 2 gilets jaunes 1 extincteur et vôtres voiture est mis a forte épreuve pour roulement cardant ect alors un contrôle pour moi ces la sécurité de tout le monde

N° 963972 - inutile

par :

12/07/2023 11:28

Je ne pense pas qu'il soit utile d'imposer un controle technique pour une moto. Pour la simple et bonne raison qu'en moto on s'apperçoit directement si un problème existe dessus. On a un visuel directe sur l'ensemble de la machine sans rien n'avoir à démonter et la conduite sur deux roues augmente considérablement le ressentie du moindre problème mécanique.  
De plus, pourquoi apprendre dans une épreuve du permis de conduire à détecter tout les problèmes qu'un CT pourrait déceler si c'est pour que cela ne nous servent jamais...  
Je doute que l'état des machines en elles même soit la cause de la majorité des accidents, de ce que j'ai pu lire des rapports il s'agit d'une infime partie des accidents.  
J'ai moi même une moto très bien entretenue et les deux accidents que j'ai eu impliquait des voitures qui ont changé de files sans regardé et sans mettre de clignotant.

La majorité des motards conduise par plaisir et donc entretiennent très bien leurs machines. Ils roulent peu dans l'année et donc n'use que très peu les pièces de leurs machine.

En bref, mis à par rajouter une taxe pour les pocesseurs de moto je ne vois pas l'interet d'un ajout de CT pour moto, sans même parlé des CT fait dans d'autre pays qui démontre bien qu'il n'apporte aucune modification quand aux fréquences d'accident ou autre.

N° 963973 - Quel est le réel objectif du contrôle technique ?

par :

12/07/2023 11:28

Le bon (excellent) état général d'une moto est essentielle pour le conducteur lui même. En effet, la moindre défaillance technique peut avoir des conséquences directe et catastrophique pour le motard (et passager). De ce fait, aucun propriétaire de moto ne prendrait le risque de rouler sans un entretien de son véhicule parfaitement à jour --> pas un objectif de sécurité  
Les motos sont soumises comme tout autre véhicule à la vignette Crit'Air, donc se doivent de respecter les normes environnementales --> pas un objectif écologique  
Certaines motos sont "customisées" par leur propriétaire, tout en gardant à l'esprit le 1er point de sécurité. La configuration d'origine est très facile à remettre en place avant un examen du véhicule --> pas un réel "contrôle" technique  
Qui plus est, les contrôles "quotidiens" des forces de l'ordre existent (documents en règles, bruit, état général du véhicule, usure des consommables...) à mettre en parallèle avec un contrôle technique périodique avec une fréquence de plusieurs années  
Tous ces points étant très bien connus de tous (et oui, même au gouvernement il y a des utilisateurs de véhicules motorisés à 2 ou 3 roues), je ne vois pas l'intérêt d'un contrôle technique.

N° 963974 - Pourquoi pas

par :

12/07/2023 11:28

Pour moi c'est une bonne idée qui va permettre notamment d'assainir le parc occasion des motos en France. Je pense que cela va calmer les dérives sur pas mal d'éléments des motos.

Le fait que le contrôle soit tous les trois ans ne le rend pas contraignant pour des véhicules ayant souvent comme fonction le loisir. En espérant que le contrôle soit moins chère que celui des autos. J'espère également que la norme sonore est assez large, puisque par exemple en Allemagne, des motos sorties de concessions outrepassent les nuisances sonores tolérées.

N° 963975 - CT A BUT LUCRATIF

par :

12/07/2023 11:28

Aucun intérêt d'un CT pour un 2 roues à part ponctionner une fois de plus l'argent des citoyens.

Un deux roues mal entretenu, c'est la chute assurée, donc un nombre infime sont en circulation en étant techniquement dangereux.

Les contrôles routiers sont là pour ça .

N° 963976 - CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE DES 2 ROUES

par :

12/07/2023 11:29

Je suis contre ce contrôle technique, car chaque motard qui se respecte prend soin de sa moto (révision et organes de sécurité) car sa vie en dépend sur la route. Ce n'est encore qu'un moyen de récolter de l'argent, sinon faites un contrôle technique pour les vélos et les trottinettes tant que vous y êtes.

N° 963977 - Non au contrôle technique moto

par :

12/07/2023 11:30

Merci de commencer par remettre les routes en état et par stopper les rodéos urbains des jeunes voyous des banlieues avant de sanctionner les motards avec une nouvelle pompe à fric. C'est non au contrôle technique !

N° 963978 - Inutilité du CT des 2/3/4RM

par :

12/07/2023 11:30

L'état du véhicule dans l'accidentologie des 2RM n'intervient que pour 0,2%. Le contrôle technique n'améliorerait pas la sécurité routière. En revanche cela représente un coût pour les usagers qui par ailleurs entretiennent leur 2RM. Sensibiliser tous les usagers de la route à la fragilité des 2RM et au partage de la route serait bien plus efficace.

N° 963979 - Contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 11:30

Un contrôle technique pour les deux roues, pourquoi pas après tout nous aussi nous sommes des usagers de la route. Seulement, la plupart des contrôleurs techniques n'ont jamais touchés une moto de leur vie, il est donc assez risqué de leur en faire contrôler une... De plus, si elle vient à entrer en

vigueur, cette réglementation doit être également valable (et surtout!) pour les deux roues <50cm3, en effet ce sont les engins les plus trafiqués. Vous ne trouverez que très peu de problèmes sur les deux roues à contrôler puisque les motards sont bien conscients qu'un problème mécanique amène très vite à la mort. Ensuite, inutile de prôner ce contrôle technique comme étant mis en place pour la sécurité des motards et non pour l'argent, car si notre sécurité était vraiment votre principal intérêt, cela ferait déjà longtemps que des routes dangereuses auraient été refaites et que les graviers présents en plein virages seraient préalablement indiqués. De plus, si notre sécurité vous importait autant, vous rendriez obligatoire un pantalon et une veste incluant des protections ainsi qu'un casque intégral. Ce contrôle technique est une absurdité du début à la fin, votre argumentaire est mauvais enfin lorsque vous n'évitez pas le sujet. Commencez également à réaliser des contrôles de police afin d'empêcher les automobilistes d'être le nez sur leur téléphone avant de venir nous prendre notre argent, notre temps et notre énergie. Il faudrait aussi penser à réaliser correctement les contrôles techniques automobiles et à s'assurer que les conducteurs soient à jour, car l'état de certains véhicules sont déplorables. PS : toutes nos pensées s'avèreront confirmées lorsque vous contrôlerez la sonorité de nos deux roues durant le contrôle technique, car se faire entendre apporte énormément de sécurité, encore faudrait-il être monter sur une moto une fois dans sa vie pour s'en rendre compte... Je ne compte plus le nombre de fois où la route m'a été coupée par un automobiliste imprudent ou sur son téléphone, il s'agirait aussi de faire le nécessaire afin que ceci se produise de moins en moins... Merci

N° 963980 - Contrôle technique des 2 roues.

par :

12/07/2023 11:30

- 1) Le contrôle technique va s'appliquer à tous alors qu'une très grande majorité des motards ont conscience qu'un bon entretien est garant de leur sécurité et qu'ils n'ont pas besoin d'un tel contrôle.
- 2) un "contrôle technique" des routes serait le bienvenu au regard du nombre de chutes pouvant être occasionnées par l'état de certaines chaussées.
- 3) un contrôle du bruit serait plus approprié car la cohabitation est de plus en plus difficile avec une tolérance au bruit de plus en plus faible. Ce point devrait être prioritaire et les sanctions durcies. Moi même motard je veille à minimiser au maximum le bruit de mes 2 roues.

N° 963981 - hors de question

par :

12/07/2023 11:30

il est hors de question que l'on touche à ma moto je pense que nous sommes assez grand pour savoir faire les vérifications de notre moto c'est quand même ce que l'on nous apprend pendant le permis moto quand même, moi je pense juste que c'est une pompe à fric c'est tout je comprend que certaines personnes abusent avec la sonorisation de leurs motos mais il ne faut pas mettre tous le monde dans le même panier ce qui faudrait faire à la limite c'est de mettre le contrôle technique seulement en cas de ventes de la moto pour les gens qui ne connaissent pas la mécanique moto il se sentirait plus en confiance mais en aucun cas il ne doit être obligatoire. sur ce bonne journée

N° 963982 - Une taxe inutile de plus

par :

12/07/2023 11:30

Bonjour



Le contrôle technique pour les motos demandant un permis A est une aberration car tout motard a par définition comme objectif premier de bien entretenir sa moto, pour son plaisir personnel mais aussi pour sa sécurité.

Pour les cylindrées 125 cm cubes et inférieures, la population est différente et moins responsable.

N° 963983 - L'Europe à bon dos

par :

12/07/2023 11:30

Le contrôle technique devra contrôler la vitesse maximum des véhicules bridés en France, en clair vérifier que les 50cm3 ne dépassent pas les 45 km/h alors que dans le reste de l'Europe cette limitation n'existe pas.

En France on a l'habitude de ne prendre que les mauvais cotés de la réglementation Européenne ou de pousser ce règlementations bien au-delà de ce que l'Europe demande.

Si on nous impose le contrôle technique des deux roues parce que l'Europe nous l'impose, qu'on abandonne le bridage à 45 km/h comme l'Europe le permet et qu'on arrête de nous dire que les freins à disques d'une Aprilia RS50 ne sont pas prévus pour dépasser les 45 km/h.

En France on roule avec des engins bridés à 45km/h alors que dans le reste de l'Europe ils roulent à 80km/h

De plus ce bridage à 45 km/h ne rime à rien, il date d'une époque où en ville on roulait à 60 km/h et les 102 Peugeot avaient des freins à patin à l'avant et des fourches rigides,

Dégraïsser le mammoth, ça vous parle ? On a pas encore commencé.

Si au moins c'était 50km/h, à 45km/h tout le monde vous double n'importe comment, c'est encore plus dangereux que de rouler à la même vitesse que les voitures,

La réglementation est encore faite par des Enarques qui n'ont jamais posé leur postérieur sur un deux roues

N° 963984 - Non au CT2RM

par :

12/07/2023 11:33

C'est un plaisir de constater que notre président de la République considère que le moment est venu d'emmerder les motards.

En ce qui concerne le contrôle visuel de ma moto, il y a plus de vingt-cinq ans que je le pratique.

N° 963985 - Contrôle technique pour moto

par :

12/07/2023 11:33

Je m'occupe de l'entretien de mes motos & vous des routes.

Pas besoin de contrôle technique.

N° 963986 - Sécurité ou intérêt financier ?

par :

12/07/2023 11:34

Les études sérieuses et notamment le retour des compagnies d'assurance démontrent que l'accidentologie des deux-roues motorisés est dû pour 0,3 % des cas à un mauvais état du véhicule. La société [réseau de contrôle technique] prétend que le chiffre est trois fois plus élevé (10 % des véhicules selon elle). On voit bien la l'action de lobbying d'une société privée qui ne tient absolument pas compte de la réalité des faits.

Ces même études démontrent que dans 30 % des cas, c'est l'état des routes qui est en cause ! Je crains que le gouvernement refuse de prendre ses responsabilités financières et prétendent améliorer la sécurité des motards en la confiant à une société privée ...

N° 963987 - Conflit d'intérêt et état des routes

par :

12/07/2023 11:34

Bonjour

Je tenais à vous faire part de mon opposition et mécontentement sur ce projet de loi. En effet, elle est portée à la suite de réclamation de 4 associations parisiennes, sans aucun rapport donc avec les motard ruraux comme moi mais surtout par 4 associations ayant de très gros conflits d'intérêt. En effet, leur dirigeant sont soit des vendeur de scooter électrique, soit des vendeur de trottinette électrique. Ils ne sont motivées que par les ventes qu'ils vont faire.

Je sous tout à fait d'accord, des scooter et moto sont bruyantes et il faudrait limiter cela via des contrôles sonomètre, mais un CT ne fera jamais changer les choses car les scooter sont vendus (et donc homologués ainsi) et changer un pot se fait très rapidement avant le CT.

J'attire aussi l'attention du gouvernement sur l'état du réseau secondaire qui est catastrophique. Des routes en mauvais état, des nids de poules, des chaussées déformées, etc... Bref avant d'imposer le CT, remettez les routes en états.

Après, vous devez mettre un CT en place, mettez en un mais non contraignant. Ex : CT conseillé pour être mieux couvert par l'assurance mais non obligatoire, ou alors CT uniquement à la vente du véhicule, ou alors CT tous les 10ans avec 1er contrôle dans 10 ans...

Il y aurait plein de façon de faire.

Cordialement

N° 963988 - Un coût supplémentaire qu'on devrait utiliser pour l'entretien des motos

par :

12/07/2023 11:35

Bonjour,

Je suis motard depuis 10 ans et je suis opposé à un contrôle technique qui représentera une contrainte et coût supplémentaire non justifié.

L'objectif d'une telle mesure serait logiquement de renforcer la sécurité des motards et celui-ci est louable.

Cependant devant les statistiques des accidents, on peut clairement affirmer que des motos "contrôlées" n'épargnerait pas plus de vie tellement le pourcentage d'accident liés à l'état de la moto est extrêmement faible.

Si vous souhaitez sauver plus de vies, je vous encourage à sensibiliser les automobilistes et les "kékés" roulant sans équipement en 2 roues.

Casque, gants, veste, jean et chaussures devraient être obligatoires pour le bien de tous. Ce n'est pas pratique pour aller à la plage mais cela aurait un impact bien plus significatif que d'imposer un contrôle technique inutile et juste coûteux.

N° 963989 - controle technique

par :

12/07/2023 11:35

bonjour

si je lis bien le texte relatif à l'instauration de contrôles techniques sur les deux roues, il y a le niveau de pollution. plusieurs questions : sur quelles critères se baser ? un véhicule neuf de 2023 pesant 230 kg avec une puissance de 100 chevaux pollue-t-il plus qu'un véhicule de 1976 pesant 90 kgs avec une puissance de 18 chevaux ? est-ce la pollution totale du véhicule ou juste la pollution d'usage ? sinon pourquoi faire un test de pollution sinon pour empêcher de rouler des vieux véhicules ? même question sur le niveau sonore. en quoi cela constitue-t-il un danger pour la sécurité des usagers sur la conduite ? merci

N° 963990 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 11:35

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 963991 - Pour le CT moto

par :

12/07/2023 11:35

Cela obligera les motos à avoir des échappements conformes à la norme sonore et non libre

N° 963992 -

par :

12/07/2023 11:35

A l'inverse des automobilistes (que je suis également) le bon état de mon véhicule (Moto) est une garantie exclusive de ma sécurité. Le moindre problème mécanique ou négligence à l'entretien peut avoir de graves conséquences, d'où la grande qualité du parc Motocycliste en France. Je vous invite à regarder l'état de nos motos qui roulent et vous verrez que comparativement aux voitures (dont certaines sont des épaves ambulantes), vous ne trouverez pas et très peu de Moto épaves roulantes. Vous l'avez compris tout ceci n'est qu'un Business de plus, tout en se dédouanant devant la Commission Européenne.....

En résumé, les motards entretiennent leurs Motos et il n'est pas besoin de nous imposer une loi de plus, loi inutile et démagogique. Faites dans l'originalité, démarquez-vous par rapport aux pays Européens qui ont déjà adopté ces mesures. C'est par l'audace et le bon sens que naissent les nouvelles.

N° 963993 - 30 ans de moto, 3 gamelles liées directement à l'état de la route.

par :

12/07/2023 11:35

En moto, on est fragile et vite au sol.

A titre personnel, les 3 accidents que j'ai fais eu en 30ans de moto sont liés à l'état des routes : déformations, trous, bandes blanches glissantes, verglas coincé dans un nid de poule.

Il me parait plus important d'imposé des protections à prix abordable (tva réduite ?) que d'imposer un contrôle technique qui n'aura aucun impact sur la sécurité routière des 2 roues.

A l'heure actuelle, je peux rouler en string pieds nues avec mes gants, mon casque et mon gilet jaune. Es-ce le contrôle technique de mon véhicule qui va me sauver ?

#### NON AU CONTROLE TECHNIQUE MOTO QUI EST UNE MASCARADE

N° 963994 - Et le contrôle technique des routes ?

par :

12/07/2023 11:35

L'entretien de sa moto est indispensable à la sécurité du motard. L'entretien des routes laisse à désirer dans bon nombre d'endroits.

N° 963995 - Trop de lois.....

par :

12/07/2023 11:35

Tue la loi.

L'arsenal juridique pour punir les mauvais motards existe, mais il n'est pas appliqué.

Le nombre de morts et d'accidents chez nous est en forte baisse, nos machines sont sûres....donc NIET au racket de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] !

N° 963996 - Avis contrôle technique moto

par :

12/07/2023 11:35

Quand s'arrêtera la bêtise politique.

Est ce que l'état des motos est vraiment un problème de sécurité ?

Est-ce vraiment le seul moyen d'augmenter la sécurité et de surcroît prioritaire ?

La population est lasse de ces décisions arbitraires qui ne servent que la répression et engraisse certains.

N° 963997 - controle technique

par :

12/07/2023 11:35

Je suis contre le controle technique moto , mes motos sont en parfait etats car j'en prend soin , elle ne font pas de bruit assourdissant comme certaines voitures munie d'un pot Race, malgré le controle technique voiture, le nombre de voitures bruyantes est incroyable, ce n'est pas le controle moto qui changera quelque chose au bruit , exemple nos voisins les suisses, ils ont un pot pour le controle et un pot pour la route .. ce n'est qu'une manœuvre de plus pour engraisser les [réseau de contrôle technique] etc qui sont à l'origine de toutes ces negociations contre les motards. cela declenchera plus haine qu'autre chose contre les centre de controle technique ..aller dire au Hells angels aux

bandindos ou autre Outlaws que leur machine ne passe pas le controle ,, ça va faire de jolie feux de joie...

enfin j'imagine que les "sacheurs" sont au courant .. à bon entendeurs .

il faut mettre les replementations sur l'equipement, pas de short /tshirt /en tongs comme on voit de plus en plus et aussi sur l'etat des route , nid de poule, gravillions ( pour economiser).

voilà l'avis d'un motard depuis 25 ans. ( 55 ans)

N° 963998 - Contrôle technique inutile pour les 2 roues

par :

12/07/2023 11:38

Les motards n'ont pas de carrosserie pour ls protéger. Ils ont donc besoin d'avoir un véhicule en bon état pour être en sécurité.

Concernant la pollution, une moto est de base moins polluante. On devrait incité le 2 roue plutôt que de dissuader son utilisation. Les constructeur font en plus beaucoup de progrès de ce côté.

Le ct est donc inutile et ne ferra que rapporter de l'argent à l'état sans apporter de sécurité ou d'écologie supplémentaire.

N° 963999 - C'est du racket

par :

12/07/2023 11:38

Encore un moyen de prendre de l'argent. Quand vous roulez avec un scooter 50 cc pensez vous qu'en plus de son entretien vous pouvez payer un contrôle technique ? et quoi, le conducteur qui risque sa vie serait assez bête pour rouler avec un véhicule qui n'aurait pas de frein par exemple ? C'est stupide de mettre tous les 2 roues dans le même sac

N° 964000 - Non à cette taxe supplémentaire

par :

12/07/2023 11:38

certaines épaves auto roulent avec un CT ok, magouille entre pro, non aucune confiance en ce contrôle.

N° 964001 - intérêt de ce CTP

par :

12/07/2023 11:38

c'est un contrôle inutile : la "vie" des utilisateur de 2 roues motorisés dépend pour beaucoup de l'état du véhicule ( freinage, tenue de route..). En conséquence ils entretiennent soigneusement leur véhicule.

le seul intérêt que j'y vois est au niveau de la pollution sonore et de la mise en place sur certains engins de pots d'échappement non conformes - ce contrôle pourrait être effectué par les concessionnaires à l'occasion des entretiens périodiques

N° 964002 - Controle technique inutile pour les 2 ou 3 roues

par :

12/07/2023 11:38

L'entretien du matériel est une nécessité pour sa propre survie dans le cadre des 2 ou 3 roues. Ajouter au révisions, d'un concessionnaire ou personnelles, un CT est complètement inutile. Une perte de temps et d'argent pour les citoyens

N° 964003 - Contre le projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur  
par :

12/07/2023 11:38

Il s'agit une foi de plus d'une sorte de taxe dans un pays où les prélèvements sont les plus importants de la zone européenne. Ce projet est absurde et ne se base pas sur une étude qui prouverait que ce contrôle technique serait indispensable. Les conducteurs de 2 roues ne vont pas prendre un risque de rouler sur un véhicule inadapté contrairement aux conducteurs d'automobiles. Le prétexte de l'unification européenne n'en est pas un car la France est un état de droit qui peut avoir sa propre législation. Ce projet va alimenter une nouvelle source de colère dans ce pays qui n'en a pas besoin.

N° 964004 - commentaire d'un motard

par :

12/07/2023 11:38

Je suis motard de grosse cylindrée depuis 15ans et j'ai rarement vu des motos qui n'étaient pas entretenues au niveau équipement de sécurité (frein, pneumatique, clignotant..) Je remarque plutôt des équipements du motard inexistant ou non adapté (motard en short ou en t-shirt voir en tong ou en espadrille) et des comportements dangereux (roue arrière, demi tour, dépassement très juste..) Je pense que vu l'évolution des équipements il faudrait plutôt rendre obligatoire des équipements homologués de sécurité pour le motard (blouson, pantalon kevlar, airbag..) De plus les motos qui sont les plus trafiquées et sur lesquelles les motards sont les moins expérimentés sont les 50cc.

N° 964005 - Aucun sens. Chiffres à l'appui.

par :

12/07/2023 11:38

Bonjour.

En l'état, le contrôle technique n'a strictement aucun sens.

1. Personnes concernées : Les 2RM étant hors la loi (bruit, débridage, modifications) roulent déjà illégalement et ne sont pas assurés. Imposer un contrôle technique sur ces véhicules ne changera strictement rien à la situation puisqu'ils sont déjà hors la loi.

2. Accidentologie : 0.3% des accidents de motos sont causés par une défaillance technique. La majorité d'entre elles proviennent des pneumatiques. L'ajout du contrôle technique ne servira donc "qu'à" prévenir potentiellement 0.3% des accidents ... On peut sérieusement se questionner sur l'utilité de taxer 50€ / motos pour 0.3% des accidents...

3. Pollution sonore : Les motards ayant modifiés leurs échappements iront au CT avec un échappement d'origine et remonteront leur échappement bruyant immédiatement. Ce type de modifications ne prend que 15 minutes pour une personne non aguerrie.. Le CT n'est donc pas une solution pour cela non plus.

4. Lobbying : De sérieux problèmes de conflits d'intérêts sont à entrevoir dans cette décision. La majorité des utilisateurs sont fermement contre.

De surcroît, la majorité des assureurs spécialisés ont aussi évalué cette réforme comme inutile. Leurs statistiques sont formelles et ne laissent aucune interprétation. Pourtant ces derniers n'ont aucun intérêt à être contre ce type de réforme.

5. Sensibilisation des risques : TOUS les motards (2RM>50cm<sup>3</sup>) sont formés pour contrôler leurs motos / scooter. Il n'y a pas lieu d'infantiliser les utilisateurs sur ce sujet. De plus, les statistiques montrent que les motos sont pour une très grande GENERALITE entretenue (CF §2 sur l'accidentologie..)

N° 964006 - Non au CT2RM

par :

12/07/2023 11:40

C'est un plaisir de constater que notre président de la République considère que le moment est venu d'emmerder les motards.

En ce qui concerne le contrôle visuel de ma moto, il y a plus de vingt-cinq ans que je le pratique.

N° 964007 - moto de collection +30 ans

par :

12/07/2023 11:40

Les motos de collections ( + de 30 ans minimum) devraient être exemptées du contrôle technique.

Ces véhicules ont été restaurés et roulent parfaitement bien et sont également assurés pour la conduite sur la route. Elles participent à des manifestations roulantes et même au tour de France de moto anciennes ( ex : GAVAP) plus de 3000 km.

Par contre, elles ne correspondent pas du tout au standard et normes actuelles.

N° 964008 - Contre

par :

12/07/2023 11:41

Bonjour, je suis contre ce contrôle technique. Déjà, jusqu'à maintenant on se passait très bien et il n'y a aucun lien de cause à effet entre le contrôle technique et la baisse de la mortalité en 2 roues.

D'ailleurs, statistiquement, quel est le nombre de tués /blessés être les plus de 125 cm<sup>3</sup> et les moins de 125 ? Si c'est pour lutter contre une forte délinquance, 99% des motards ne doivent pas payer pour une minorité qui se fiche (et qui roulera bien évidemment sans CT...).

Demander aux forces de l'ordre de contrôler un scooter 50cm<sup>3</sup> qui n'aura pas de ct ne risque que d'entraîner un accident sur un refus d'obtempérer.

Bref encore une mesure qui ne fera qu'enrichir les groupes de contrôles techniques au détriment de la population...

N° 964009 - Inutile

par :

12/07/2023 11:42

Inutile

Les défauts sont très visibles sur les deux roues motorisés contrairement à l'automobile.

Pas besoin d'un contrôle technique.

N° 964010 - Quel intérêt autre que financier ?

par :

12/07/2023 11:42

La révision d'une moto se fait en générale tous les 6000 kms, soit quasiment tous les ans pour un rouleur régulier. A partir de là, quel intérêt à rajouter un contrôle technique ? Aucun pour le motard, qui en général est motard par passion, et entretient correctement sa moto car il sait que ça vie ne dépend... Contrairement à une majorité d'automobilistes, qui n'entretiennent jamais leurs voitures sauf si "un voyant s'allume" ou quand il "entend un bruit bizarre". Si le but est de satisfaire aux exigences règlementaires, il suffirait d'une "vignette" ou d'une attestation de révision par le garagiste....

N° 964011 - Contrôle technique 2R

par :

12/07/2023 11:42

Bonjour,

Il est inacceptable au vu du niveau très faible d'accidentologie des 2R motorisés que soit instauré un contrôle technique des motos et autres vélomoteurs, cela bien évidemment sous la pression des lobbys proposant une nouvelle prestation payante. Que le contrôle soit offert par ces sociétés se souciant du bien-être des motards serait plus que louable. Ce petit clin d'oeil pour vous expliquer qu'un empilement de prestations va être préjudiciable à l'image de la politique publique, la colère monte. Vous ne l'entendez pas?

Comme les motards, soyez responsable.

Cordiales salutations.

N° 964012 - Permis et contrôleurs

par :

12/07/2023 11:42

Les contrôleurs agréés en centre de contrôle technique ne devraient-ils pas avoir besoin du permis de conduire de la catégorie correspondant au véhicule ? Les véhicules étant déplacés et manipulés par ces derniers .

N° 964013 -

par :

12/07/2023 11:44

Bonjour,

Je ne suis pas du tout d'accord avec cette obligation de contrôle technique pour les motos.

Ma sécurité dépend de mon style de conduite bien sur mais aussi et surtout de l'état de ma moto et pour ce dernier, nul besoin d'un contrôle pour me dire si mes pneus sont usées, si mes freins sont en bon état ou si mes éclairages, mes clignotants, mes feux stop fonctionnent, ma vie en dépend.

N° 964014 - Nous ne sommes pas inconscients

par :

12/07/2023 11:44

Bonjour



Pourquoi instaurer un CT pour les motos ? Nous ne sommes pas inconscients, sur nos motos nous sommes notre propre carrosserie, nous entretenons bien sur nos motos pour ne pas nous mettre en danger. Si il s'agit de nous faire dépenser de l'argent, il serait beaucoup plus judicieux de voter des lois obligeant le port de vêtements de protection pour rouler en deux roues. Aujourd'hui on a le droit de rouler en slip et en tongs du moment que nous portons un casque et des gants ... le CT ne fera qu'augmenter le coût de la vie des motards sans pour autant augmenter la sécurité.

N° 964015 - Décret inutile

par :

12/07/2023 11:44

Les motards savent déjà que leurs vies reposent sur l'état de leur véhicule et les statistiques montrent que les causes techniques des accidents sont marginales. Ce décret est le résultat du lobbying européen des sociétés de contrôle technique pour augmenter leurs chiffres d'affaires. La sécurité des utilisateurs de 2 roues serait bien plus renforcée par des mesures et des aides sur les équipements de sécurité et la lutte contre le téléphone au volant qui devient un risque majeur pour tous les usagers !

N° 964016 - Etat des routes et dos d'ane

par :

12/07/2023 11:44

Bonjour, initialement les dos d'ane étaient interdit avant, dans et sortie de virages... qu'est devenu cette règle? Les regoudronnage de route avec gravier est intolérable notamment dans le var (bas et arrière pays) surtout l'été avec ces chaleurs. Ma vieille varadero 1000 est toujours mieux entretenue que ces routes.

N° 964017 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 11:47

Contrôles techniques inutiles sur les moto, les usagers normaux prenant grand soin de leur monture. Mieux vaut réserver le budget des motards à l'entretien de leur véhicule qu'à payer des contrôles techniques.

N° 964018 - Cahier des charges des contrôles effectués

par :

12/07/2023 11:47

Le principe du contrôle technique est une bonne chose mais comme d'habitudes le diable se cache dans les détails.

La diversité des véhicules assimilables au 2-3 roues ne permet pas d'homogénéiser les contrôles envisageables selon le type de 2-3 roues.

Comment peut-on contrôler le bruit et la pollution indifféremment entre un moteur 4 cylindres 4 temps à échappements 4 en 2 et un 4 cylindres 2 temps 4 échappements?

Comment contrôle-t-on un système de freinage à tambour simple à came à un système multidisque avec ABS ?

Comment contrôle-t-on une vitesse maximale sur un 50 cm<sup>3</sup> à boîte de vitesses en jante de 19 pouces par rapport à un scooter en jante de 13 pouces simplement et sans banc de puissance?

Comment contrôle-t-on un bridage à 34ch et/ou à 100ch sans démontage ni banc de puissance ?

Comment controle t'on un systeme d'amortissement d'une moto d'enduro equipe de pneu cramponés ayant un debatement de plus de 200 mm par rapport a une moto de route a pneu pour bitume ayant un debatement 2 fois moindres? Et quid des 2 roues qui n'ont pas d'amortisseur a l'arriere ( ex:CIAO) ?

Tout ces problemes d'heteroclisme de modeles font craindre une mise en oeuvre d'un controle technique tres complique et faite au "doigt mouille".

Le controle technique devrait se limiter aux organes de transmissions, d'alignement de roues, de l'etat du systeme de freinage, d'eclairage et de signalisation.

Un releve de bruit devrait etre realise selon une mesure environnementale a un regime fixe, dans un volume precis et a une distance precise. (et selon l'annee du cycle).

Cordialement

N° 964019 - Opposition Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 11:49

Bonjour,

L'analyse du Projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur ne permet pas de considérer l'imposition d'un contrôle technique d'un intérêt tel qu'il aurait la vertu de résoudre les problématiques soulevés dans ce dossier.

Les impacts environnementaux et d'accidentologie ne sont pas probant et significatif pour régler et/ou réduire les problématiques sensées être corrigées.

En conséquence je vous confirme mon refus quant à ce projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

N° 964020 - ctl technique 2 roues

par :

12/07/2023 11:49

Au vu du kilometrage que nous parcourons par an je verrai plus equitable un controle tous les 50000 kms ou tous les 7 ans

N° 964021 - Controle technique Moto

par :

12/07/2023 11:49

Je ne suis pas du tout persuadé de l'utilité de ce contrôle technique des deux roues, le parc moto est plutôt entretenu, le motard qui détient son permis de conduire est formé pour réaliser les contrôles d'usage et il me semble que l'état des motos n'est pas responsable des accidents, ce contrôle technique n'aurait donc aucun effet mis à part une harmonisation européenne par rapport au pays voisins. Restons spécifiques sur ce sujet, notre formation de base est peut être meilleure, l'examen du permis de conduire est assez pointu pour les permis A ce qui n'est peut être pas pareil dans ces pays en question.

N° 964022 - Réciprocité

par :

12/07/2023 11:49

Bonjour, pour mettre en réciprocité l'obligation du possesseur de 2 roues motorisé avec l'état, je souhaite que le calendrier se cale sur celui de la remise en état des routes, en éliminant tous les nids de poules, dis d'âne non conforme, etc.

N° 964023 - Contre le CT

par :

12/07/2023 11:49

Bonjour,

Je suis contre le CT.

Comme pour beaucoup de choses, on va punir tout le monde pour les écarts de quelques uns. Sans forcément régler le problème d'ailleurs.

Ceux qui posent aujourd'hui problème, poseront toujours problème suite au CT car ils ne le passeront pas.

"C'est pour plus de sécurité" : NON. J'ai appris au permis moto que 75%( ou 90%?) des accidents avaient lieu en rase campagne par temps sec et en pleine journée. Dus à des excès de confiance, non à des défauts mécaniques. Vous voulez plus de sécurité, dépensez de l'argent dans des campagnes de sensibilisation.

La plupart des gens ne s'y connaissent pas et emmènent leur moto en révision chez le concessionnaire agréé. En quoi pensez-vous que le technicien CT s'y connaît mieux que le concess officiel ?

Ceux qui s'y connaissent mieux font les révisions eux-mêmes et ils en sont libres. Dans tous les cas on met notre vie en jeu quand on monte sur notre moto, faire les opérations soi-même n'est pris à la légère par personne.

D'ailleurs, est-ce que le gitan d'à côté qui a soudé une remorque sur sa mobylette est aussi soumis au CT ? un flic a-t-il déjà vérifié la CG de son 2 roues devenu 3 roues ? Est-ce qu'on va lui mettre une amende ? Permettez moi d'en douter ! On parle des 50cc qui montent à 90kmh ?

Tout ça pour montrer que ceux qui veulent de la sécurité l'ont déjà sur leur 2 roue. Ceux qui n'en veulent pas ne l'auront jamais, quelque soit le CT que vous leur imposerez.

Je n'aime pas les motos bruyantes, je n'aime pas faire du bruit pour mes voisins et les passants, surtout les bébés dans les poussettes. Punissez ceux qu'ont aucun respect, laissez les autres tranquilles.

Pour le controle de la qualité de la mécanique, sachez que mes véhicules sont très soigneusement entretenus car ma vie en dépend. J'ai envie de vous dire : "bien sûr que j'ai le CT, je l'ai fait moi même dans mon garage, j'ai tout vérifié et tout est OK"

Ce n'est pas le garagiste qui met sa vie en jeu quand je monte sur ma moto.

Je pense sincèrement faire de la résistance et prendre la liberté, et la responsabilité de la cohérence technique de mes motos, et les conséquences qui en découlent.

J'ai 4 motos : 1 utilitaire et 3 motos loisirs. Je vais devoir passer 4 contrôles pour seulement 1 véhicule qui roule ? Les garagistes ne se font pas assez de marge sur la main d'œuvre, je dois en plus payer une personne pour ouvrir ses yeux ? 4 fois ?

Bref, je sais que c'est une histoire de commission européenne, mais bon... au bout d'un moment on devrait peut-être lutter pour plus de libertés et plus de responsabilités, pas moins.

Le système de contrôle aléatoire est suffisamment efficace, peut-être qu'augmenter les amendes des bruyants et des utilisateurs de pneus usés serait une bonne idée. C'est en tous cas le meilleur moyen d'instaurer un respect des autres tout en respectant les libertés individuelles. Ainsi que nos portefeuilles.

N° 964024 - Quel intérêt autre que financier ?

par :

12/07/2023 11:50

La révision d'une moto se fait en générale tous les 6000 kms, soit quasiment tous les ans pour un rouleur régulier. A partir de là, quel intérêt à rajouter un contrôle technique ? Aucun pour le motard, qui en général est motard par passion, et entretient correctement sa moto car il sait que ça vie ne dépend... Contrairement à une majorité d'automobilistes, qui n'entretiennent jamais leurs voitures sauf si "un voyant s'allume" ou quand il "entend un bruit bizarre". Si le but est de satisfaire aux exigences réglementaires, il suffirait d'une "vignette" ou d'une attestation de révision par le garagiste....

N° 964025 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE 2 ET 3 ROUES

par :

12/07/2023 11:50

Il s'agit là d'une pure bêtise surtout en ces temps difficile, c'est presque du racket. Tant qu'on y est prenons l'argent du contribuable et donnons le directement à [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]... Très peu d'accidents sont dû au manque d'entretien d'une moto...

La seule chose qu'on peut reprocher à certains motard c'est le vacarme qu'ils font. Si c'est là la vrai raison, il n'y a pas besoin d'un contrôle technique, il suffit juste de mettre en place des contrôles et sanctions très durs (financières et ou immobilisations) et le problème se réglera tout seul...un contrôle technique ne changera absolument rien à cela les motards auront juste à remettre les pièces d'origines pour le contrôle technique puis à refaire l'inverse...et encore la plupart du temps il suffit de parler gentiment à une personne du contrôle technique et il vous le donne...il suffit de regarder le nombre de véhicule (voiture, camion) que l'on pourrait qualifié d'épave qui roule sur nos routes...il suffit de connaitre quelqu'un qui connait quelqu'un pour obtenir son contrôle technique de nos jours...si les contrôles se faisaient réellement et correctement la moitié du parc automobile français serait recalée donc arrêtons l'hypocrisie et la connerie.

N° 964026 - Préoccupations

par :

12/07/2023 11:50

Bonjour,

Je suis conducteur de moto et je suis très préoccupé par l'idée de faire contrôler ma moto par un employé d'une structure dont le principal souci ne sera sans aucun doute que la rentabilité. Je suis

donc très inquiet à l'idée de laisser ma moto entre les mains d'une personne qui dans la précipitation pourra la faire tomber, par exemple.

D'autre part, le contrôle technique pour les 2 roues n'est utile que pour 2 raisons: le contrôle des émissions sonores et le contrôle antipollution puisque l'état de la moto n'est en cause que dans 2% des accidents. Or il est très facile de modifier le pot d'échappement et/ou des réglages - électroniques par exemple - pour être conforme au moment du contrôle alors que la moto ne l'est pas au quotidien.

C'est donc sur la voie publique que ces contrôles doivent être faits, par des agents de police.

En vous remerciant pour la lecture de cet avis,

Bien cordialement

N° 964027 - Contrôle technique des deux roues

par :

12/07/2023 11:50

Ce contrôle technique est inutile. les motards se savent suffisamment fragiles pour ne pas rouler sur des engins en état. Par ailleurs, il faut savoir qu'une moto consomme moins de carburant qu'une voiture thermique qui n'est aussi occupée que par une personne dans la très grande majorité des cas.

Le code de la route français permet déjà de réprimer les pots d'échappement non conformes (trafiqués ou trop bruyants), les utilisations sur la voie publique de véhicules non homologués. Encore faudrait-il qu'il soit appliqué.

L'enjeu est surtout sur la tenue des conducteurs bien souvent inadaptée aux risques encourus en cas de chute et sur l'état du réseau routier de plus en plus lamentable. Le contrôle technique n'améliorera pas la sécurité routière des deux roues tant que la voirie ne sera pas remise à niveau et que l'on pourra voir des conducteurs en tenue inadaptée (short, Tee shirt, sandales etc.). Le coût de ce contrôle ne fera qu'enrichir les magnats du contrôle technique sans gain pour la sécurité routière.

N° 964028 - Je dis oui au projet

par :

12/07/2023 11:52

Je suis en faveur de la mise en place du contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

Être motard ne fait pas de moi un conducteur "à part" et certainement pas un adepte de l'entretien ou du bricolage de mon véhicule et je préfère laisser cela à des professionnels. Que nos véhicules soient vérifiés et contrôlés au même titre qu'une voiture par une structure tierce et avec des critères techniques et environnementaux ne me pose aucun problème et n'est en rien une "privation de liberté".

La question du coût : s'il est difficile de budgétiser 80€ (montant arbitraire) tous les deux ans, je questionne le fait de posséder une moto autrement que si c'est un cadeau ou un héritage.

Je n'ai lu aucun argument rationnel qui indique que ce soit une mauvaise idée.

N° 964029 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 11:52

On veut "contrôler" l'état des 2 roues, mais on prend essentiellement en grip les motards (bruit, équipements non d'origine, débridage...). Qu'on s'intéresse d'abord aux petites cylindrées, scooter ou autres engins pilotés par des mineurs avant de taxer des gens qui ont passé un vrai permis.

L'excuse de la mortalité en 2 roues....parlons-en. Un prétexte. Un motard se "plante" seul dans la majorité des cas, moto "trafiquée" ou non. Un conducteur de vl en revanche a nettement plus de risques de tuer à cause de son véhicule (occupants ou dommages collatéraux par rapport à la taille du véhicule) qu'un motard, alors quand je vois des taudis à 4 roues sur la route, là je trouve ça inquiétant.

N° 964030 - mesure inutile et coûteuse pour l'usager

par :

12/07/2023 11:53

C'est une mesure inutile poussée par le lobby des industries du "contrôle technique" : la "vie" des utilisateurs de deux roues motorisées est fortement liée à l'état de leur véhicule (freinage, pneumatiques, état des liaisons au sol..). En conséquence et en tant qu'individu responsable ils entretiennent soigneusement leurs véhicules au travers des révisions périodiques ou par eux mêmes (n'oublions pas que le permis moto inclus des questions techniques sur l'entretien, ce qui n'existe pas sur les autres permis).

Le seul intérêt que j'y vois est le contrôle de la "pollution sonore" afin de faire respecter les normes sonores de nos véhicules. ce contrôle pourrait parfaitement être réalisé par les concessionnaire au cours des entretiens périodiques.

N° 964031 - Control thechnique moto

par :

12/07/2023 11:53

Il a été mis en évidence que seulement 3 à 5 % des accidents moto sont dû à un mauvais entretien de la machine.

Que vu le poids léger du véhicule et le fait qu'il ne reste que peu de motos anciennes ; l'impact sur la pollution et le réchauffement climatique est minime.

Que la mise en place de centres agréés avec les bancs de contrôle nécessaires sera une problématique économique et logistique.

Vu que l'Union Européenne donne une alternative au contrôle technique qui en réalité reviendrait moins cher à l'Etat, aux propriétaires de moto ET aux contribuables.

Nous sommes contre cette mesure.

Il nous semble évident que d'installer ce contrôle technique moto est une aberration.

Travaillons pour le bien de tous.

N° 964032 - CT 2RM inutile en ce qui concerne la sécurité

par :

12/07/2023 11:53

Il est de notoriété publique que le défaut d'entretien d'un 2RM n'intervient que pour moins de 0,5% dans les causes d'accident.

Ce projet de mise en place d'un contrôle technique pour les 2RM ne répond donc pas aux préoccupations légitimes de sécurité de ces usagers.

Alors que l'annulation de la mise en place de ce contrôle technique avait été initialement promise au plus haut niveau de l'Etat, ce CT semble désormais plus être le fruit de manœuvres politiques voire politiciennes, avec un contenu bien éloigné de l'esprit initial des textes.

Le pseudo bienfait écologique n'est pas prouvé et la lutte contre le bruit excessif des échappements qui ne sont pas d'origine peut être combattue avec la législation existante.

Conclusion : je suis totalement contre la mise en place de ce contrôle technique pour les 2RM.

N° 964033 - Non nos 2 roues ne sont pas des poubelles roulantes

par :

12/07/2023 11:53

Encore une façon de recoler de l'argent facilement sur le dos du brave citoyen. L'état des routes est plus dangereux pour nous motards que nos motos. A quand un contrôle technique des routes ? En règle générale, je ne parle pas des abrutis de service qui roule sans équipement adapté, nous prenons soin de nos motos car c'est avant tout un état d'esprit et nous connaissons les dangers de notre passion.

Avant de vous attaquer aux 2, 3 roues motorisés, merci d'appliquer les lois déjà en vigueur avant d'en pondre des nouvelles

Merci de trouver des solutions aux rodéos urbains, au conduite sans permis et/ou assurance, sous emprise d'alcool, il y a bien d'autres choses très importantes à faire avant d'instaurer un contrôle technique pour les motos....

Si ma contribution est entendue...mais je n'y crois guère

N° 964034 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 11:53

Je suis contre le contrôle technique. Les statistiques des accidents causés par une défaillance mécanique est minime.

Par contre les problèmes sont souvent causés d'un équipement inexistant (seuls les gants et le casque sont obligatoires).

Je pense qu'une aide pour des achats d'équipements serait préférable

N° 964035 - Inutile et coûteux

par :

12/07/2023 11:53

Les bilans techniques des motocycles n'aura pour vertu que de faire le travail des forces de l'ordre en excluant du parc les modèles trafiqués, branlants et tonitrueux.

Aucun motard ne roule sur un véhicule qui pourrait être en défaut et le blesser, à part quelques jeunes écerclés qui pensent qu'une pétrolette est conçue pour rouler (et freiner) à 100kmh.

Au mieux ces derniers remettront ils à l'ordre leur moto le temps du contrôle, pour « l'améliorer » à nouveau une fois le papier en main.

50€ pris au passage dont 8 de tva pour Bercy.

La question autour de ce projet est « quel est le problème à régler ? » je n'ai pas connaissance d'une forte mortalité des conducteurs de deux roues pour défaillances techniques.

Demain le contrôle technique des téléphones portables.

N° 964036 - Contrôle technique.

par :

12/07/2023 11:56

Pfffff...! une réglementation compréhensible mais inutile.

Nos motos sont le plus souvent bien mieux entretenues que la plupart des voitures.  
Sur un deux roues de grosse cylindrée, on ne peut par exemple avoir des freins défectueux.

Cordialement

N° 964037 - NON au contrôle technique pour les motos

par :

12/07/2023 11:56

Le contrôle technique pour les motos est une aberration, je ne connais aucun motards qui prendrait le risque de rouler sur une machine qui n'est pas en état...

On peut se poser la question pour les petites cylindrées de 50 cm3 éventuellement...

N° 964038 - Deux roues

par :

12/07/2023 11:56

Pensez bien que nous ne pouvons pas monter sur un deux roues s'il n'est pas en état ! Allez réduire votre déficits ailleurs

N° 964039 - Contre le CT moto

par :

12/07/2023 11:57

Le fait de la mise en place non justifiée d'un CT moto est une honte.

Les lobbies du CT et du greenwashing on pris la main sur 3 millions d'utilisateurs .

Encore un fois le gouvernement va a l'encontre du peuple.

Même si on commence a être habitué, ça devient usant et méprisant pour ceux qui viennent raquer.

Une mise en place d'un CT comme en Belgique pour la vente du véhicule ou après un accident était bien plus justifiée et cohérente

N° 964040 - controle technique 2 roues

par :

12/07/2023 11:57

la charte des réparateurs de 2 roues dispose qu'un réparateur effectuant une intervention sur un deux roues ne peut le restituer à son propriétaire s'il constate une défectuosité concernant la sécurité sans le signaler au propriétaire et engager celui ci à y remédier

N° 964041 - Argent

par :

12/07/2023 11:57

Je ne vois pas ce que ça va changer, à part me coûter de l'argent voilà

N° 964042 - Consultation CT moto



par :

12/07/2023 11:57

Bonjour,

je suis totalement contre ce CT moto.

Non à ce nouvel impôt déguisé.

En 10 ans, le nombre de deux-roues motorisés a augmenté de 30%, le nombre de tués a baissé de 19% (source ONISR)

Un rapport initié par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] (leader européen du CT auto) annonce que 10% des accidents de motos sont dus à un pb technique, alors que les organismes vraiment indépendants en recensent 0,5% (source rapport MAIDS de 2009)

3% des accidents de moto sont dus à des problèmes d'infrastructures routières, et au mauvais entretien des voies de circulation (source AMDM)

La plupart des constructeurs réalisent des contrôles de 50 points de sécurité des motos de leurs clients en concession, et cela gratuitement

3,9 millions de 2 roues motorisés ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes (source ADEME)

En fluidifiant le trafic, les 2 roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution. Plus 10% de motos = moins 40% d'embouteillages (source Université de Louvain)

N° 964043 - Contrôle technique inutile pour les motos

par :

12/07/2023 11:59

Nous sommes déjà bien conscient de l'importance d'avoir un véhicule sain et en bon état de marche pour notre santé. En moto la carrosserie, c'est nous. Nous dépensons déjà beaucoup pour entretenir nos motos à cette fin. La mise en place du contrôle technique ne ferait qu'engendrer une dépense supplémentaire inutile et une perte de temps pour des vérifications que nous faisons déjà par nous même quotidiennement. Le mettre en place ne serait que prendre pour excuse notre sécurité pour faire entrer de l'argent dans les sociétés qui gereraient ce contrôle technique.

N° 964044 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 12:00

Bonjour je suis contre ce contrôle technique moto. Je ne connais aucun motard qui n'entretient pas sa moto correctement. Mon fils travaille dans un centre de contrôle technique voiture qui pourrait faire du contrôle moto et que je laisse ma vie entre des mains qui ne connaissent rien sur la sécurité des motos est une aberration. Je pense que l'état devrait plus se pencher sur l'état de nos routes secondaires sur l'effet guillotine des glissières de sécurité que sur le CT des motos. Cdt.

N° 964045 - Motos de collection

par :

12/07/2023 12:00

Messieurs,

Je suis amateur de motos anciennes et je suis surpris que le contrôle technique prévu entre autre pour les 2 roues motorisés, concerne également les motos de collection.

En effet sur le plan de la sécurité, ces véhicule ne présentent pratiquement aucun danger, parce que d'une façon générale ils sont très bien entretenus voir bichonnés par leur propriétaires et que d'autre part le kilométrage parcouru par ces véhicule est au pire de l'ordre de 1.000 km par an chacune (je possède 6 motos qui sortent en moyenne 2 fois par an pour des distances de 200 km à chaque fois).

S'il existe des statistiques sur l'accidentologie de ce type de véhicule, vous devriez constater que les moto de collections ne sont pratiquement jamais impliquées dans un quelconque accident.

Par ailleurs, la question que je me pose est :

- comment comptez vous procéder au contrôle d'une machine qui comporte des systèmes de carburation, freinage, suspension, éclairage etc ... datant de plusieurs dizaines d'années, avec un outillage prévu pour des machines modernes dotées de freins à disques, d'ABS, d'injection, de suspension sophistiqués.

Je suis persuadé que ces arguments saurons vous convaincre de la nécessité de ne pas inclure les motos de collections dans votre dispositif.

S'il en était autrement, ce serait certainement la cause de la disparition de beaucoup de machines anciennes, incapables de passer avec succès sous les fourches caudines d'un système de contrôle non adapté et donc une réduction importante du patrimoine nationale.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ces commentaires.

Bien cordialement

N° 964046 - INUTILE !!

par :

12/07/2023 12:00

quel est le taux d'accident du à un problème mécanique sur un 2 roues ?? face à celui de l'alcool, de l'état des routes et des inconscients?

Bien sur je parle des motards responsables qui ont passé un permis et qui ne mettent pas en danger leur vie et celle des autres usagers.

j'exclue tous les imbéciles en scooter et autres <50cm3 qui n'ont aucune formation ni assurance, qui font du gymkhana en plein milieu de la nuit pour emm\*\*der leurs voisins..

Amitiés motardes

N° 964047 - Complicé

par :

12/07/2023 12:00

Contrôle qui n'apportera pas grand chose, les motos étant généralement toujours entretenues. Le contrôle du bruit n'est pas une prérogative des centre autos et ils ne le font pas pour les voitures. Cela risque d'être compliqué pour eux dans leurs relations avec leur voisinage (je les imagine bien faire monter en régime des motos bruyantes homologuées dans un centre technique en centre-ville).

De plus sur certaines motos, vérifier certains éléments (batterie par exemple) nécessite un démontage de la moto, ce qui compliquera la tâche des contrôleurs et risque de créer des tensions avec les propriétaires.

"Tout ça pour ça" serait une bonne conclusion, car au final ce contrôle ne changera pas grand chose à la sécurité des motos, n'empêchera aucune modification des véhicules et sera compliqué pour tout le monde.

N° 964048 - Le CT2RM, une nouvelle manne financière aux effets inutiles

par :

12/07/2023 12:00

Le CT 2RM ravira les centres de contrôle technique qui pourront y voir une formidable opportunité de hausse de leur chiffre d'affaires sans que le fondement même de ce CT soit atteint in fine.

En effet, il est imposé aux motards de faire effectuer ces vérifications alors même que les concessionnaires et garagistes, tous passionnés, le font déjà. Chaque motard connaît pertinemment le risque inhérent à la pratique du 2 roues et prend ses responsabilités en vérifiant les organes de sécurité de son véhicule qui sont vérifiables avec une facilité déconcertante.

Par-dessus tout, il est certain qu'un contrôle tous les 3 ou 5 ans n'améliorera en rien la sécurité des conducteurs de 2 roues, l'extrême majorité des accidents graves n'étant pas liée à un défaut technique du véhicule en lui-même. Le contrôle doit être réalisé par le motard à chaque sortie afin de s'assurer que freins, pneus, éclairage et autres soient opérationnels. Nous pouvons en revanche pointer du doigt l'état des roues entre les nids-de-poule, les graviers au sol et autres obstacles meurtriers.

Cette fumisterie n'aura pour effet que de diminuer encore un peu plus le pouvoir d'achat de personnes qui, pour la plupart, utilisent le 2 roues comme un véhicule de loisir avec moins de 5 000 km annuels parcourus.

N° 964049 - C.T. 2RM

par :

12/07/2023 12:01

Messieurs, Dames les députés vous n'avez pas mieux à faire pour la sécurité des 2 roues ?

0,3 % des accidents dû à l'état du véhicule.

30% des accidents dû à l'infrastructure routière.

(cf le rapport de La Prévention Routière 2022)

N° 964050 - CONTROLE TECHNIQUE INUTILE

par :

12/07/2023 12:01

A quoi bon de remettre un contrôle technique supplémentaire, celui des véhicules légers n'a fait qu'engraisser les organismes de contrôles agréés par le coût prohibitif pratiqué sans aucune garantie de la fiabilité du contrôle en finalité. Si vous êtes amis avec le contrôleur, alors il va de soi que le véhicule sera certifié alors que c'est souvent une poubelle motorisée sur roues... Où est la sécurité ? Pour les deux roues, ils sont moins accidentogènes (le danger vient généralement d'en face... du fait des imprudences et des automobilistes sans scrupules). L'entretien des deux roues qui est primordiale garantie déjà une sécurité, du garagiste ou du concessionnaire et du conducteur qui redouble de prudence se sachant non protégé par une carrosserie.

Il en est de même pour l'environnement, un deux roues pollue bien moins qu'une automobile ou un camion ou un bus. Il ne crée pas de bouchons donc autant de pollution en moins.  
Pour ces points et probablement d'autres encore, je suis contre le contrôle technique des deux roues.

N° 964051 - CONTROLE TECHNIQUE INUTILE

par :

12/07/2023 12:02

A quoi bon de remettre un contrôle technique supplémentaire, celui des véhicules légers n'a fait qu'engraisser les organismes de contrôles agréés par le coût prohibitif pratiqué sans aucune garantie de la fiabilité du contrôle en finalité. Si vous êtes amis avec le contrôleur, alors il va de soi que le véhicule sera certifié alors que c'est souvent une poubelle motorisée sur roues... Où est la sécurité ? Pour les deux roues, ils sont moins accidentogènes (le danger vient généralement d'en face... du fait des imprudences et des automobilistes sans scrupules). L'entretien des deux roues qui est primordiale garantie déjà une sécurité, du garagiste ou du concessionnaire et du conducteur qui redouble de prudence se sachant non protégé par une carrosserie.

Il en est de même pour l'environnement, un deux roues pollue bien moins qu'une automobile ou un camion ou un bus. Il ne crée pas de bouchons donc autant de pollution en moins.

Pour ces points et probablement d'autres encore, je suis contre le contrôle technique des deux roues.

N° 964052 - impact couteux pour l'environnement, juste inopportun,

par :

12/07/2023 12:02

1- Se rendre dans un centre CT (en étant hors villes) est un déplacement significatif, en termes d'énergie; la meilleure économie est de ne pas consommer du carburant.

2 - L'objet du contrôle est relatif à l'état du véhicule or le parc est en très bon état puisque les défaillances matérielles sont à 0.3%

3- Concernant les bruits aux échappements, il existe déjà des lois à faire appliquer, il est donc inopportun d'écrire de nouvelles lois //pour le même problème// si l'existant n'est pas mis en application. Il faut donc commencer par demander aux gendarmes de sortir avec leur 'sonometres' (gérant ainsi les défauts d'homologations en villes et dans les campagnes).

N° 964053 - mon experience moto

par :

12/07/2023 12:02

bonjour, j'aimerais comprendre pourquoi je devrais faire contrôler ma moto par se nouveau contrôle technique alors que je roule environs 30 000 KM par an ma moto et contrôler et vérifier 2 a 3 foie par an et il faudrait que je paye encore pour faire vérifier ce qu'il est déjà .

cette mesure n'est d 'aucune cohérence .j 'interpelle par contre sur l'etat de nos route qui aurais pu plus d 'une foi me mettre au tapis et me faire perdre la vie a chaque foi que je roule il ya urgence sur l'état de nos routes plutôt que le contrôle de ma machine

N° 964054 - Un contrôle moto pourquoi faire ?

par :

12/07/2023 12:02

La moto reste un véhicule simple et d'un entretien aisé .

La majorité des points à vérifier sont à la portée de chacun et sans connaissance particulière.

Alors aller payer pour quelque chose que l'on fait soi-même est déresponsabilisant et inique.  
Si ceux qui font du bruit sont la cible, le contrôle ne changera rien car la moto sera conforme le jour J et cela n'aura qu'enrichit le système de contrôle.

Si les pollueurs sont la cible, le pourcentage que représente l'ensemble des véhicules concernés ne changera pas notre avenir climatique.

L'éducation des conducteurs et la responsabilisation, sont bien plus importantes à mes yeux que de favoriser un business du contrôle qui ne changera rien à la situation actuelle et fera juste taire les associations qui militent pour et qui ne feront que constater l'échec de telles mesures.

Mesures qui videront un peu plus les poches des pratiquants sans apporter de solution.

Le contrôle technique ne mettra pas fin aux rodéos urbains, n'améliorera pas le sens du respect des autres usagers, il mettra juste un peu plus de rancœur envers un système qui contrôle au lieu d'organiser.

N° 964055 - Opposée à ce CT

par :

12/07/2023 12:04

Nous motards, tenons notre moto en parfait état car nous savons que notre vie en dépend.

Non à cette infantilisation, à ce racket financier supplémentaire.

Il serait beaucoup plus utile de remettre en état certaines routes ou de perfectionner les aménagements !

Merci de votre attention

N° 964056 - CT 2 RM

par :

12/07/2023 12:05

Bonjour,

Merci de bien vouloir comparer le nombre d'accidents, impliquant les 2 roues motorisés, ayant pour cause l'état du véhicule, et le nombre d'accidents, impliquant les 2 roues motorisés, ayant pour cause l'état des voiries, infrastructures... Cela permettra de mettre en lumière pour qui le CT serait réellement utile. (Veuillez prendre en compte des chiffres de structures indépendantes autres que les lobbies du type [réseau de contrôle technique]...).

Cordialement

Un motard qui prend soin de sa moto.

N° 964057 -

par :

12/07/2023 12:05

Les motards expérimentés comme moi on très bien compris que ce projet de contrôle technique est dû aux lobby des grandes enseignes qui profitent déjà du contrôle des voitures. Un motard ne roule pas sur une moto dont l'état technique mettrait en danger sa sécurité, le matériel n'est d'ailleurs mis en cause que dans une proportion infime des accidents (0,3% chiffre [association de motard]). Pour améliorer la sécurité, on ferait mieux de mettre en place un contrôle de l'état des infrastructures routières qui se dégradent sur le réseau secondaire et aussi des nombreux aménagement fantaisistes posés au milieu des routes sans réfléchir aux usagers des 2 roues.

N° 964058 - De l'inutilité du contrôle technique pour les deux roues

par :

12/07/2023 12:05

Bonjour.

Je roule en moto depuis 1976. J'ai grandi dans un garage moto (mon père était concessionnaire de 3 marques).

Je pense avoir toute la légitimité pour donner mon avis.

1/ j'ai toujours pris grand soin de mes motos car parfaitement conscient de la nécessité de le faire pour ma sécurité.

2/ cette façon de faire est partagée par l'ensemble des motards, aussi bien de mon entourage que les clients du magasin de mon père.

La sécurité des motards est souvent mise en cause soit par le comportement des conducteurs de voitures pour qui nous n'existons tout simplement pas soit par un état des routes de plus en plus pitoyable. Il faut rajouter à celà la mise en place de ralentisseurs dans des endroits dangereux pour les motos (sortie de virage par exemple).

En ce qui concerne les normes de pollution je ne pense pas qu'une moto pollue autant qu'un gros SUV V8...

Le contrôle technique ne servira absolument à rien sinon à nous prendre à nouveau de l'argent...

Commencez par revoir le réseau routier, sensibilisez les automobilistes sur leurs comportements dangereux et vous verrez que le nombre d'accidents baissera de façon sensible.

Je suis absolument contre ce contrôle inutile et coûteux.

N° 964059 - contrôle technique des deux roues

par :

12/07/2023 12:05

Ce contrôle n'a aucune justification technique car aucun motard ne se risquerait à conduire une moto dangereuse à quelque titre que ce soit sa vie étant systématiquement en jeu. Je ne comprends pas que la fédération des motards ne se soit pas plus mobilisée contre cette décision.

N° 964060 - Raquettage

par :

12/07/2023 12:05

Encore une fois ce gouvernement ne sait plus où taxer et tout cela se faisant pour des protecteurs.

Après ça sera les vélos les trottinettes les déambulateurs .

Motards ne lâchons rien .Macron dégage...

N° 964061 - Commentaire d'un usager permis A

par :

12/07/2023 12:05

Puis-ce qu'il n'y a plus rien à faire pour annuler cette mise en place car les décideurs n'écoutent pas les usagers, je suis pour que les agréments soient en priorité distribués aux garages spécialisés moto, car ils effectuent déjà un contrôle des points de sécurité lors des révisions (qui sont généralement annuelles, du moins pour les "gros cubes"). Le contrôle technique comme proposé est une redondance payante pour un service qui est déjà proposé par des spécialistes.

Le fait qu'il n'y ait aucune distinctions entre les véhicules accessibles au permis AM, A1, A2 et A montre une méconnaissance des systèmes de prévention mis en place au cours des différentes formations/évaluations, et un manque de connaissance également des usagers utilisant ces véhicules.

Je suis contre la mise en place d'extensions de l'agrément pour les centre VL/PL existant. Une moto est un véhicule différent, et je ne me sentirai pas à mon aise de confier ce type de véhicule à une personne sans l'expérience adéquat.

Enfin j'espère que la "Prime à la conversion" proposée n'est pas un effet d'annonce et qu'elle sera accessible dans sa totalité pour l'achat de 2 roues thermique récent permis A (les 2 roues électriques constituent à peine 6% des ventes de l'année dernière, et qui sont pour la plupart des équivalents 50cm3)

N° 964062 - Participation à la consultation publique-Projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux, ou trois roues et quadricycles à moteur.  
par :

12/07/2023 12:06

Le contrôle technique des véhicules motorisés à deux et trois roues et des quadricycles à moteur sera sans effet sur la sécurité. Plusieurs rapports ( MAIDS) ont démontré que la part des défaillances techniques sur des véhicules motorisés à deux roues est infime , 0,3%.

Pour la pollution : les motocyclettes ont rattrapé le retard qu'elles avaient sur les automobiles en la matière. Plusieurs rapports le montrent. Aujourd'hui elles respectent les normes euro 5. si on regarde l'impact des motocyclettes sur le réseau routier, et le trafic routier en terme de pollution, il est moindre . Une motocyclette met moins de temps qu'une automobile sur un même trajet. Une motocyclette est moins encombrante et en ville elle permet d'améliorer le trafic et de le décongestionner. Ceci entraine une diminution des émissions.

Pour le bruit :Les forces de l'ordre ont déjà la possibilité , par la loi, de contrôler le bruit des motocyclettes et cyclomoteurs. Il n'y a pas donc de nécessité de contrôler plus. Ils pourraient aussi contrôler la conformité à l'homologation des véhicules. Tout cela sans avoir à mettre en œuvre un contrôle technique onéreux pour les usagers et pour les centres de contrôle.

Il est avéré que de nombreux centres de contrôle ne pourraient mettre en œuvre ce contrôle technique. L'investissement financier trop important par rapport au gain et nombres de motocyclettes qui viendraient être contrôlées. Les usagers vont donc se retrouver dans une impasse dans certains départements. Comme celui où je vis. De grandes distances à parcourir pour satisfaire au contrôle technique. Cela pour les grosses cylindrées mais aussi les plus petites qui ne pourront se rendre dans le peu de centres équipés.

La plupart des motocyclettes passent déjà dans les mains des concessionnaires ou dans le réseau des professionnels du monde de la moto et des quadricycles à moteurs, au moins une fois par an. Pour de l'entretien, des changements de pneumatiques. Une autre solution que ce contrôle technique serait de faire passer les véhicules, au moins une fois par an dans le réseau. Le personnel, professionnel est déjà formé. Les usagers seraient plus confiants quant à l'efficacité du contrôle technique.

Ce projet prend comme base le contrôle technique des automobiles. Hors il m'est arrivé de faire passer mon automobile au contrôle , d'avoir prévu une révision postérieure au contrôle chez un concessionnaire, d'avoir le contrôle vierge de tous défauts et de devoir constater lors de la révision chez le concessionnaire plusieurs défauts non enregistrés lors du contrôle. On peut donc remettre en cause la formation de certains personnels dans certains centres de contrôle. Avec le peu de temps pour former les personnels, ce contrôle technique va sans engendrer le même type de problèmes. Les fédérations de motocyclisme ont travaillé avec le ministère pendant plus d'une année sur des mesures alternatives au contrôle technique. Elles auraient été sans doute plus pertinentes qu'un contrôle technique qui ne garantira ni la sécurité, ni la conformité des véhicules.

En conclusion, il serait opportun de demander que les mesures alternatives sont validées, que le projet de contrôle technique soit évalué, en particulier sur le volet sécurité des véhicules. Que les rapports démontrant l'inutilité de ce contrôle technique soit rendus public, que les études montrant l'efficacité des motocyclettes dans le trafic soient prises en compte.

N° 964063 - Une évidence trop longtemps contestée ou différée.

par :

12/07/2023 12:06

Bonjour, motard depuis plus de 40 ans, je suis favorable au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur. Je pense que cette mesure va non seulement dans le bon sens en termes de sécurité, mais surtout en termes de civisme et de convivialité. Il est temps pour les conducteurs - en général - mais de deux roues en particulier de remettre en question leur conception de leur véhicule comme mythe, symbole, porte-drapeau de leurs fantasmes ou expression de leur virilité. Il y a des pistes et des circuits pour cela. L'espace public partagé doit être préservé et protégé. Le contrôle technique permettra enfin, sans avoir recours aux trop rares verbalisations par la police, de réduire le nombre d'équipements non homologués, au premier rang desquels figurent les pots d'échappement. L'obligation de disposer de feux en état de marche et de pneus n'ayant pas dépassé une usure excessive ne me semble pas un luxe. Bref, loin d'être une tracasserie inutile et sans fondement, je pense qu'il est grand temps que cette mesure soit enfin appliquée en France.

N° 964064 - motos de collections

par :

12/07/2023 12:06

Messieurs,

Je suis amateur de motos anciennes et je suis surpris que le contrôle technique prévu entre autre pour les 2 roues motorisés, concerne également les motos de collection.

En effet sur le plan de la sécurité, ces véhicule ne présentent pratiquement aucun danger, parce que d'une façon générale ils sont très bien entretenus voir bichonnés par leur propriétaires et que d'autre part le kilométrage parcouru par ces véhicule est au pire de l'ordre de 1.000 km par an chacune (je possède 6 motos qui sortent en moyenne 2 fois par an pour des distances de 200 km à chaque fois).

S'il existe des statistiques sur l'accidentologie de ce type de véhicule, vous devriez constater que les moto de collections ne sont pratiquement jamais impliquées dans un quelconque accident.

Par ailleurs, la question que je me pose est :

- comment comptez vous procéder au contrôle d'une machine qui comporte des systèmes de carburation, freinage, suspension, éclairage etc ... datant de plusieurs dizaines d'années, avec un outillage prévu pour des machines modernes dotées de freins à disques, d'ABS, d'injection, de suspension sophistiqués.

Je suis persuadé que ces arguments saurons vous convaincre de la nécessité de ne pas inclure les motos de collections dans votre dispositif.

S'il en était autrement, ce serait certainement la cause de la disparition de beaucoup de machines anciennes, incapables de passer avec succès sous les fourches caudines d'un système de contrôle non adapté et donc une réduction importante du patrimoine nationale.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ces commentaires.



Bien cordialement

N° 964065 - ct moto

par :

12/07/2023 12:06

50€ pour voir l'usure des pneus , les niveaux, le bon fonctionnement des feux , voir la pollution et le bruit, c'est l'histoire d'en engraisser .

Moi perso, je prendrai rdv dans une quinzaine de centre , voir plus , et j'irai seulement dans un, tous les autres vont perdre du temps donc de l'argent .

Si tous les motards font cela et bien , cela les calmerait ...

Que l'état réinvestisse l'argent des ct dans les routes et la protection des motards

N° 964066 - COMMENTAIRE PROJET CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

12/07/2023 12:06

Madame, Monsieur,

Je me permets d'exprimer mon avis sur le décret et l'instauration du futur contrôle technique moto.

Je roule à moto depuis maintenant 14 ans et ai possédé plusieurs véhicules ayant entre 26 et 42 ans à la date de 1ère mise en circulation.

A l'heure actuelle je roule sur une moto de 42 ans qui n'est pas immatriculée en CG collection.

Les raisons de mes choix de véhicule :

-Manque de moyens, une moto neuve et suréquipée coûte très cher

-Les motos anciennes encore sur la route aujourd'hui fonctionnent très bien, ont été entretenues et le sont toujours

- Pour moi un véhicule qui fonctionne et qui est en bon état ne doit pas partir à la casse "parce que l'on a droit à une prime à la conversion", enfin pour les personnes qui y ont droit puisque de ce côté là, nous ne sommes pas tous égaux.

- Détruire un véhicule c'est "faire de la pollution", créer des déchets et des émissions polluantes

- Une moto est pratique, prend peu de place, facilite la circulation, stationne peu en ville moteur tournant dans les files de voitures ou lors de bouchons, elle pollue moins, elle est peu lourde et abîme moins les routes, elle consomme peu en carburant.

J'utilise ma moto pour environ 4000km par an, ce qui reviendrait à 12000km tous les 3 ans pour un passage au contrôle technique évalué à 50€ d'après les journalistes, je ne suis pas d'accord sur ce prix que je trouve en décalage avec la prestation à réaliser sur le 2 roues et le nombre de points de contrôle : pas de carrosserie, pas de vitrages, pas d'obd à contrôler, pas de contrôle sous le véhicule, pas de ceinture de sécurité, peu de niveaux à contrôler, etc...

Je ne suis pas pour l'instauration d'un contrôle technique convaincue qu'il y a d'autres problèmes à traiter en amont pour améliorer les conditions de sécurité et réduire la mortalité ou le taux d'accident chez les motards.

Je pense être très bien concerné pour donner mon avis puisque je roule à moto et j'utilise les routes quotidiennement.

Beaucoup de routes en France sont en très mauvais état, notamment les routes départementales et communales où surviennent beaucoup d'accidents :(Les villes ne sont pas épargnées.)

Trous, mauvaises visibilité du à la taille de certains hautes herbes et ou massifs de fleurs, trous, chaussées glissantes, graviers, terre au sol et boue lorsque les agriculteurs roulent avec leur tracteurs, bosses, surfaces brillantes.

L'utilisation de macadam recyclé à base de gravelles grises nous crée beaucoup de soucis en tant que motards sur route, les graviers étant l'ennemi n°1 du motards et qui engendre glissades, chutes, perte de contrôle.

C'est parce que nous sommes justement en 2 roues que nous utilisons des trajectoires à appliquer dans tous les moments afin de ne pas faire une sortie de route, l'état de la route est donc gage de sécurité pour nous !!!

Le comportement des automobilistes qui n'utilisent pas leurs rétroviseurs ni leurs intentions de tourner augmente également notre insécurité

Enfin je pense qu'il y a encore un travail à faire sur les jeunes motards "trop fous" et inconscient sur la route, heureusement, ils ne représentant pas l'ensemble la communauté motards.

Je ne pense pas que l'instauration d'un CT 2 roues changent ces problèmes.

Merci d'avoir lu mon opinion.  
Cordialement.

N° 964069 - Contrôle Technique Moto... c'est toujours NON !

par :

12/07/2023 12:08

Stop au racket d'État ! Pas un motard ne se permettrait de rouler et de risquer sa vie avec une moto non entretenue. Vous feriez mieux d'utiliser votre matière grise et l'argent public pour entretenir correctement les routes et développer une vraie politique de sécurité routière. Le libéralisme autoritaire qui vous exalte n'est pas au service du peuple.

N° 964067 - NON AU RACKET !!!

par :

12/07/2023 12:08

Ah, on me consulte ! On me permet de m'exprimer sur un sujet qui tient à cœur au motard que je suis, depuis bien des décennies maintenant (car pour tout dire, j'ai même eu mon permis moto avant mon permis voiture) ...

Alors, que dire de/sur ces projets mis à la consultation ?

Mais plus encore ...

Que dire et que penser sur le fond, de ces "orientations" qui pour moi ne font qu'entraver un peu plus ma liberté de me déplacer et de rouler en 2 roues motorisé sans me faire "emmerder"... car à bien y lire je serai de cette catégorie de fous irresponsables de leur propre sécurité à qui on prescrit un CT pour leur bien ???!!!

Alors NON !

NON car je n'ai pas besoin qu'on me dise ce qu'il est bon de faire dès lors que je décide de prendre ma moto pour me déplacer ... car je suis une personne responsable !!!

Revenons donc à ces projets de Décret et d'arrêté :

- Déjà ... sachez que les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule, loin de là ... arrêtez de faire croire qu'il y a là "cause à effet" !!!

Car c'est bien plus l'état des infrastructures routières ,qui se dégradent et qui deviennent sources de potentiels accidents qui devraient vous occuper !!! Hé oui ... je constate cette lente dégradation sur les routes départementales et métropolitaines de l'agglomération clermontoise depuis de nombreuses années, dans mon quotidien motocycliste !!!

- ensuite, sachez que le Contrôle Technique chez nos voisins allemands en vigueur depuis plus de 25 ans maintenant est loin d'avoir éliminé les problèmes tel que le bruit excessif de certains (que je déplore) ...

- pour continuer, sachez que l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans mon département me pose problème, sans parler de la qualification des personnels de contrôle technique pour manipuler et intervenir sur un 2 roues (seront ils titulaires du permis moto ?) Pas question que je laisse un gugus incompetent toucher ma bécane !!!

- et encore, sachez que j'effectue moi même et avant chaque départ les contrôles de sécurité que l'on m'a appris lorsque j'ai passé mon permis A. Quant à ceux qui roulent avec un 2 roues peu sûr, ce sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT.

- et enfin, que je fais bien davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur YAMAHA qu'à un centre de CT !!!

En conclusion, céder au lobbying de grandes enseignes du CT en mal de chiffre d'affaires sous de faux prétextes sécuritaires me "hérissé le poil"

N° 964068 - date inadaptée de démarrage du contrôle technique (entre le 15/1 au 15/3/24)

par :

12/07/2023 12:08

j'utilise ma moto BMW R1200R de 2012 uniquement aux beaux jours. Comment vais-je faire pour la sortir l'hiver pour me rendre dans un centre de contrôle alors que la moto est garée dans un milieu rural? Ce serait plus judicieux de démarrer ce contrôle obligatoire au printemps (ex. après le 15 mars 2024). De combien de temps disposerons-nous pour être en règle? Par ailleurs j'ai de gros doutes sur la capacité physique et technique des centres de contrôle à accueillir toutes les motos à vérifier sur un temps si court...

Merci

N° 964070 - Contre la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues

par :

12/07/2023 12:10

Bonjour,

Je souhaite exprimer mon opinion défavorable à l'encontre de ce décret relatif à la mise en place d'un contrôle technique pour les deux et trois roues. Les conducteurs de moto avec le permis A2 et A passent de nombreuses heures de conduite. Ils sont formés et sensibilisés aux risques concernant leur véhicule. Pour rouler en sécurité ils doivent s'assurer du bon état de leur véhicule. C'est une démarche personnelle. Avec un bon entretien individuel et des révisions en garage. Il n'y a pas besoin d'un contrôle technique pour que les motards s'occupent de leur véhicule.

N° 964071 - Contrôle technique 2 Roues Motorisés : quid de la sécurité des motards ?

par :

12/07/2023 12:10

Bonjour

Pascal, 61 ans, 45 ans de pratique de la moto, tout en continuant la pratique du vélo notamment en ville,

je vous fait part de mes commentaires sur ce Contrôle Technique dont la Consultation Publique est rattachée à l'écologie, ce qui montre l'éloignement de l'objectif initial de devait être la sécurité des motards, qui passe au passage au fin fond des préoccupations de nos gouvernants !

Depuis mon plus jeune âge, je suis très attentif à ma sécurité. Non seulement je me suis équipé sérieusement (blouson cuir, pantalon cuir, gants et bottes en cuir) dès le début (j'avais 16 ans lors de mes premiers tours de roues en 125), mais j'ai suivi l'état de mes véhicules de très près et confier ma moto à un professionnel au moindre doute : comme de nombreux motards, je ne suis pas mécanicien mais je suis très attentif à ma sécurité.

C'est fort de mon expérience que je suis farouchement contre le Contrôle Technique, pour les raisons suivantes :

- J'ai une totale confiance dans mon professionnel moto, sinon j'en change ! Je ne confierai jamais ma confiance à un pseudo-mécano formé à la va-vite par un groupe dont le seul objectif est de faire des bénéfices,
- contrairement à la majorité des automobilistes, le motard surveille ses pneus (usure et pression), ses freins dont l'usure des plaquettes est à portée de vue, etc... Non seulement je le fais au minimum une fois par mois, mais en plus, mes motos passent par le garage au moins une fois par an, y compris pour celle en 2006 totalisant 120 000 km avec laquelle je roule dorénavant peu (moins de 2000 km par an).

Si le Conseil d'Etat veut vraiment s'occuper de la sécurité des motards, qu'il oblige le gouvernement à mettre en œuvre de vraies solutions. Je citerais par exemple :

- Prendre en compte les spécificités du 2 roues motorisé dans les formations au permis de conduire automobile (une forte proportion d'accident de 2 roues mettent en cause un VL).
- Imposer les recommandations du CEREMA sur l'ensemble des réseaux routiers, nationaux régionaux et locaux. Les infrastructures ne prennent souvent pas en compte les particularités des 2 roues : glissières de sécurité, dos d'âne, coussins berlinois, ralentisseurs, tout une liste d'aménagements qui très souvent ne sont pas réalisés dans les normes, ou dont l'usure n'est pas suivie.
- Consacrer le budget de sécurité routière à l'entretien du réseau : la France est passé des premières places européennes à la 18e place en 3 mandats présidentiels dont bientôt deux du président Macron
- Favoriser les protections individuelles des usagers de 2 roues motorisés par un abaissement des taxes sur tous les équipements de sécurité. Allez expliquer à une mère que son enfant paie 20 % de TVA sur son casque, mais qu'elle ne paiera que 10 % sur les fleurs qui orneront sa tombe !

Depuis des années, le Groupe de contrôle technique [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] poussent pour le CT des motos. Leurs pseudos-études sont toutes basées sur des chiffres de sécurité inventés de toutes pièces : l'assureur moto de référence en France, La [assurance], a partagé ses statistiques d'accidentologie issues de ses propres assurés, qui ne sont pas contestables : moins de 1 % des accidents motos sont dus à des défaillances techniques, contre 17 % pour les automobiles à l'époque (1992) au le CT a été instauré.

[réseau de contrôle technique] sait que les investissements nécessaires sont très importants (matériels, formations, ...) et il est certain que seules les grosses structures seront en mesure d'y faire face.

Vous allez donc favoriser la création d'un monopole au détriment des petites sociétés indépendantes., ce qui nuira à la saine concurrence et nul doute que le Contrôle Technique subira des augmentations régulières pour rentabiliser leurs investissements et remercier leurs actionnaires toujours plus gourmands.

Le maillage sera donc insuffisant pour satisfaire les besoins dans nos campagnes, où bon nombre de nos concitoyens n'ont que ce moyen (moins onéreux qu'une voiture) pour se déplacer, aller au village faire quelques courses, totalisant très peu de kilomètres.

Où ira cette population pour passer ce CT dans ces territoires isolés : devront-ils faire jusqu'à 30 à 50 km « aller » (60 à 100 aller-retour) pour respecter leur obligation de Contrôle Technique ! La planète vous en remerciera !

Ce n'est pas le « petit » Centre de Contrôle Technique de campagne qui verra au mieux quelques dizaines d'engins par an qui investira dans les moyens mécaniques et de formations nécessaires ! Où aller ? Dans les grandes villes dont certaines leur seront interdites par la ZFE (Zones à faibles émissions), pour peu que leur engin soit trop âgé ?

En dehors de ces aspects de sécurité, interrogez-vous également sur l'aspect sociétal du 2 Roues Motorisés :

- Le 2 roues motorisé c'est un moyen de transport peu onéreux pour beaucoup et en particulier dans nos campagnes. Le montant du Contrôle Technique représentera pour certains l'équivalent du prix annuel de leur assurance !

Ces mêmes contribuables qui se verront interdits de circuler en ZFE ! Allez-vous leur demander de changer de véhicule simplement pour pouvoir passer leur CT ?

Je terminerais ma contribution par une interrogation :

Comment 3 associations qui totalisent moins de 100 adhérents ont-elles pu réunir les fonds nécessaires à la rémunération de leurs avocats ?

Ces associations ne publiant pas leurs comptes annuels, elles ne devraient avoir droit à aucune subvention publique. Quelles sont donc leurs sources de financement ?

Le Conseil d'État nous dit que la Contrôle Technique va contribuer à résoudre les problèmes de nuisances sonores et de pollution attribuées aux 2 Roues Motorisés !

La plupart des 2 RM répondent aujourd'hui aux normes Euro 4 et Euro 6, et ont rattrapé leur retard sur les voitures. Leur faible encombrement et leur aisance à trouver des places de stationnement en font un atout dans la lutte contre la pollution attribuée à la circulation dans les villes.

Quant aux nuisances sonores, le Contrôle Technique va-t-il supprimer l'autorisation donnée à une marque américaine de motos de générer au-delà de 100 décibels ? Bien sûr que non !

Je pourrais dire « donnons les moyens aux forces de l'ordre pour sanctionner les plus indécents » mais ce serait sans prendre en compte les instances de normalisation : nos motos européennes (BMW, Ducati, KTM, entre autres) ont des cartes grises les autorisant à dépasser les 95 décibels.

Là encore, un manque flagrant de connaissance des dossiers qui contribue à des décisions inutiles et inefficaces, contribuant à mettre l'opprobre sur la classe politique.

Vous l'aurez compris, je suis contre le Contrôle Technique pour les 2RM qui n'apportera rien à la sécurité des motards : Jamais je n'irai confier mes motos à des gens qui n'en ont rien à faire de ma sécurité et dont le seul objectif est de faire des bénéfices.

Merci de m'avoir lu jusqu'à la fin.

N° 964072 - vieux motard  
par :

12/07/2023 12:10

après plus de 40 ans sur les routes en 2roues je ne vois pas l'intérêt d'un control soit disant pour la sécurité j'ai roulé sur plusieurs modèles et le bruit de l'échappement sert à être entendu des automobilistes qui nous ignorent le plus important serai de refaire les routes et autoroutes qui sont dans un état lamentable

N° 964073 - Contrôle technique motocyclette

par :

12/07/2023 12:10

Compte tenu du faible pourcentage d'accidents dus à une panne mécanique, le contrôle technique s'avère inutile, si ce n'est de remplir mes caisses de l'Etat.

Nous payons assez d'impôts pour ne pas en rajouter n'en déplaise à la commission européenne

N° 964074 -

par :

12/07/2023 12:10

le contrôle technique 2RM

L'accidentologie des 2RM est plus lié à l'état des routes et des infrastructures routières que l'état des véhicules, le motard de base étant en capacité de vérifier visuellement l'état de sa moto (usure des pneus, freins, tension de chaîne, niveau d'huile etc...) contrôles appris lors de l'apprentissage au permis de conduire ou pour les plus anciens à l'expérience de roulage avec un véhicule en bon état. Problématique de la situation géographique pour les habitants de zones éloignées des grands centres urbains, discrimination économique et sociale, les inconscients et autres imprudents n'iront pas de toute façon dans les centres de contrôles. Je préfère entretenir ou faire entretenir ma moto par un professionnel du 2RM qu'à l'avis un centre de CT qui à la base n'est qu'un "centre de profit" à la botte du "capital". La pollution liée à l'utilisation des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, les associations revendicatives de l'instauration du CT 2RM n'étant que des coquilles vides alimentées dans des conditions "alternatives" par de l'argent public sans trop de contrôle auraient elles plus de poids que les "citoyens motards", cet argent serait plus utile dans la prévention .....

N° 964075 - NON au contrôle technique deux roues motorisées

par :

12/07/2023 12:10

38% des accidents dus aux infrastructures, 0,3% liés à l'état du véhicule....

Ne pensez-vous pas qu'il serait plus profitable (pour l'ensemble des usagers) de prendre soin de nos voies de circulation!

Exemple récent : la route qui dessert mon habitation, la RD169 situé dans le Gard, route très sinueuse (des rallyes automobile y sont régulièrement organisés) le revêtement vient d'y être refait avec la technique de recouvrir le goudron d'une épaisse couche de gravillons, qui depuis des semaines s'accumulent en couche de plus de 8cm au milieu et au bord de la chaussée vu l'étroitesse de la route en cas de croisement de véhicule la tenue de route est plus que problématique, plus que dangereuse : demandez aussi aux cyclistes.

Quelque soit l'état de mes pneumatiques, de mon freinage, j'ai 70ans motard depuis de nombreuses années je fait plus que d'hésiter avant de prendre cette route!!!

A bon ententeurs salut!

N° 964076 - Non adhésion au projet contrôle technique moto.

par :

12/07/2023 12:10

Bonjour,

La mise en place du CT moto ne servira ni la cause climatique, ni celle de la sécurité.

Le plupart des motards entretiennent correctement leur matériel, ce serait donc pénaliser la majorité pour une minorité de personnes non sérieuses.

D'un point de vue écologique, il faudrait plutôt encourager les motos en lieu et place des voitures qui sont bien souvent vides sur la route. De cette manière la pollution serait moindre et la consommation d'énergie fossile également.

Les accidents de deux roues sont rarement dus aux mauvais état du véhicule.

Le renfort des contrôles routiers serait peut-être plus adapté.

N° 964077 - Inadéquat

par :

12/07/2023 12:10

Cela aurait un intérêt pour les 2 roues jusqu'à 125 cc, qui ont factuellement un entretien généralement négligé.

Par contre au delà de 125 cc, le passionné n'attend pas un CT pour entretenir régulièrement son 2 roues.

N° 964078 - Un contrôle injustifié.

par :

12/07/2023 12:13

Les propriétaires de 2 roues de plus de 50cm<sup>3</sup> sont conscients des dangers qu'ils encourraient en conduisant un véhicule en mauvais état. Par conséquent, ils sont d'ores et déjà attentifs à l'entretien de leur véhicule, et la mise en place d'un contrôle technique n'est pas justifié.

D'autre part, je suis extrêmement réticent à ce que ma moto soit manipulée, même à l'arrêt, par du personnel non expérimenté à cela.

N° 964079 - Money, Money, Money

par :

12/07/2023 12:14

Encore une fois, des textes de loi pondus par des cols blancs qui ne connaissent rien en la matière, disent vouloir le bien des autres (sécurité routière, environnement) mais veulent seulement en réalité se remplir les poches.

Ce CT 2-roues est une aberration quand on sait que la principale cause des accidents en 2-roues sont dûs :

1/ A l'état des routes, alors qu'on paye des impôts pour l'entretien de celles-ci mais visiblement ça part ailleurs

2/ Aux autres usagers (4 roues) qui ne sont pas attentifs sur la route (téléphone au volant, alcool, drogues, n'utilisent pas les rétroviseurs et clignotants pour signaler un changement de voie, etc...)

Un 2-roues ne peut pas être laissé sans entretien car nous n'avons pas de protection en cas d'accident.

C'est pourquoi nous surveillons sans cesse l'état de notre moto et que l'on passe souvent en concession pour un contrôle régulier de plusieurs points.  
Sachant que certains constructeurs motos offrent GRATUITEMENT un contrôle selon 20,30 voir 69 points !

Quel intérêt donc d'un tel Contrôle Technique alors que ça n'apporte aucune sécurité aux utilisateurs, ni à l'environnement vu que vous classez ce sujet dans "Energie Climat" ?

Quand on sait qu'une moto :

- pollue moins qu'une voiture (et on le voit que les mentalités et les études évoluent et que la pollution n'est pas seulement due aux émissions des gazs mais que les pneus et les nanoparticules émises par l'abrasion de ceux-ci provoque bien plus de dégâts, que le parc automobile se veut "green" mais construit que des SUV et de l'électrique donc véhicules lourds qui aggravent encore plus ce phénomène de pollution par les pneumatiques)
- qu'une moto permet de mieux fluidifier le trafic et réduire donc les embouteillages et donc la pollution

Pour ma part donc, quand je vois certaines voitures rouler dans un état lamentable, qui elles sont pourtant soumises à un CT, je ne vois pas ce que ce CT 2-roues vient faire ici quand on voit l'état et l'entretien de ces véhicules faites par les propriétaires car leur vie est en jeu, aucune protection, aucune seconde chance donc et qu'un concessionnaire moto sera plus pointilleux et attentionné au véhicule qu'un contrôleur CT qui ne sera peut-être pas motard et pourrait endommager le véhicule !

A moins que vous rendiez ce contrôle technique gratuit (comme le font déjà les concessionnaires donc et là ça sera excusable de le mettre en place), ce contrôle technique n'a pas à exister.

N° 964080 - Je suis opposé à ce contrôle technique qui n'apporte rien en terme de sécurité mais pénalise grandement le pouvoir d'achat  
par :

12/07/2023 12:14

Je suis opposé à ce contrôle technique qui n'apporte rien en terme de sécurité , citons notamment l'étude européenne Maids sur les accidents de moto qui conclut que seulement 0,3 % des accidents de moto sont dûs à un problème technique.

Mais en revanche, la charge financière est réelle, et vient pénaliser lourdement le pouvoir d'achat des possesseurs de deux roues.

N° 964081 - Non au CT Moto, Side-car et tout autres véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

par :

12/07/2023 12:14

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.



Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts).

Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues

N° 964082 - Mon avis sur le CT des motos

par :

12/07/2023 12:16

S'il y a bien des personnes qui prennent soin de leurs machines, ce sont bien les motards. Ce projet de CT n'est pas justifié.

Seule une vérification de la pollution sonore est recevable, mais certains modifieront leur échappement avant ou après le CT.

Ne vaut-il pas mieux une police sur la route? ce serait une solution aux fameux 80/20; 20% des motards qui sont responsables des 80% des désordres, comme dans beaucoup d'autres domaines. Pour information, j'ai 62 ans et je roule professionnellement à moto, depuis 1988 à raison de 30 à 40 000 kms par an.

Bien sincèrement.

N° 964083 - Contre le projet du contrôle technique moto

par :

12/07/2023 12:16

Suis motard depuis 40 ans, propriétaire de 2 motos, et j'ai toujours été précautionneux sur l'entretien de mes motos, depuis toujours ! A mes 18 ans, permis en poche, peu de revenus, mais toujours très attentif à l'entretien pour ma sécurité, pourquoi me demander de payer un contrôle supplémentaire pour me dire un RAS ? Tous mes amis motards sont comme moi..

N° 964084 - Participation à la consultation publique-Projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux, ou trois roues et quadricycles à moteur.

par :

12/07/2023 12:16

Le contrôle technique des véhicules motorisés à deux et trois roues et des quadricycles à moteur sera sans effet sur la sécurité. Plusieurs rapports ( MAiDS) ont démontré que la part des défaillances techniques sur des véhicules motorisés à deux roues est infime , 0,3%.

Pour la pollution : les motocyclettes ont rattrapé le retard qu'elles avaient sur les automobiles en la matière. Plusieurs rapports le montrent. Aujourd'hui elles respectent les normes euro 5. si on regarde l'impact des motocyclettes sur le réseau routier, et le trafic routier en terme de pollution, il est moindre . Une motocyclette met moins de temps qu'une automobile sur un même trajet. Une motocyclette est moins encombrante et en ville elle permet d'améliorer le trafic et de le décongestionner. Ceci entraîne une diminution des émissions.

Pour le bruit :Les forces de l'ordre ont déjà la possibilité , par la loi, de contrôler le bruit des motocyclettes et cyclomoteurs. Il n'y a pas donc de nécessité de contrôler plus. Ils pourraient aussi contrôler la conformité à l'homologation des véhicules. Tout cela sans avoir à mettre en œuvre un contrôle technique onéreux pour les usagers et pour les centres de contrôle.

Il est avéré que de nombreux centres de contrôle ne pourraient mettre en œuvre ce contrôle technique. L'investissement financier trop important par rapport au gain et nombres de motocyclettes qui viendraient être contrôlées. Les usagers vont donc se retrouver dans une impasse dans certains départements. Comme celui où je vis. De grandes distances à parcourir pour satisfaire au contrôle technique. Cela pour les grosses cylindrées mais aussi les plus petites qui ne pourront se rendre dans le peu de centres équipés.

La plupart des motocyclettes passent déjà dans les mains des concessionnaires ou dans le réseau des professionnels du monde de la moto et des quadricycles à moteurs, au moins une fois par an. Pour de l'entretien, des changements de pneumatiques. Une autre solution que ce contrôle technique serait de faire passer les véhicules, au moins une fois par an dans le réseau. Le personnel, professionnel est déjà formé. Les usagers seraient plus confiants quant à l'efficacité du contrôle technique.

Ce projet prend comme base le contrôle technique des automobiles. Hors il m'est arrivé de faire passer mon automobile au contrôle , d'avoir prévu une révision postérieure au contrôle chez un concessionnaire, d'avoir le contrôle vierge de tous défauts et de devoir constater lors de la révision chez le concessionnaire plusieurs défauts non enregistrés lors du contrôle. On peut donc remettre en cause la formation de certains personnels dans certains centres de contrôle. Avec le peu de temps pour former les personnels, ce contrôle technique va sans engendrer le même type de problèmes. Les fédérations de motocyclisme ont travaillé avec le ministère pendant plus d'une année sur des mesures alternatives au contrôle technique. Elles auraient été sans doute plus pertinentes qu'un contrôle technique qui ne garantira ni la sécurité, ni la conformité des véhicules.

En conclusion, il serait opportun de demander que les mesures alternatives sont validées, que le projet de contrôle technique soit évalué, en particulier sur le volet sécurité des véhicules. Que les rapports démontrant l'inutilité de ce contrôle technique soit rendus public, que les études montrant l'efficacité des motocyclettes dans le trafic soient prises en compte.

N° 964085 - Contrôle technique motocyclette

par :

12/07/2023 12:16

Compte tenu du faible pourcentage d'accidents dus à une panne mécanique, le contrôle technique s'avère inutile, si ce n'est de remplir mes caisses de l'Etat.

Nous payons assez d'impôts pour ne pas en rajouter n'en déplaise à la commission européenne

N° 964088 - Encore un projet pour taxer le citoyen

par :

12/07/2023 12:17

Les 2 roues sont déjà soumis à la vignette Crit'air. Stop aux projets de racket du citoyen sous couvert d'écologie!

N° 964086 - Contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 12:17

Il me semble invraisemblable de faire des CT pour les motos et scooter à partir 125 cm<sup>3</sup>. Vous pénalisez tous les motards qui tous les jours roulent sur la route et entretiennent leur véhicule. Il serait plus judicieux de s'occuper des tous les scooters 50cm<sup>3</sup> qui roulent avec un état délabré et dont le conducteur n'a aucune protection. Au lieu d'imposer par l'Europe des CT qui rapporteront encore beaucoup d'argent qui ne serviront pas à la protection ou prévention des deux roues mais encore à l'état, il serait propre d'imposer à tous des protections digne de son nom (casque, gants, pantalon non abrasif, chaussure haute, veste à protection ). Arrêtons de se conformer aux directives de l'Europe qui n'ont que des intérêts de capitaliste et mondialiste. Et je dis cela mais je suis apolitique.

Que les commentaires d'utilisateurs quotidien de deux roues comme moi soient retenus. Merci

N° 964087 - Ok mais ...

par :

12/07/2023 12:17

Je ne suis pas contre le contrôle mais s'il se limite aux organes de sécurité:

Pneu, système de freinage, signalisation sonore et lumineuse, bruit échappement.

Le reste non !

Et surtout, allez vous résister aux lobbying qui chaque année vont vouloir ajouter des points de contrôle?

Et Quid des modifications non d'origine mais réalisées dans les règles?

N° 964094 - L'utilité et la pertinence sont elles vraiment là?

par :

12/07/2023 12:17

L'état général du parc moto est plus que très bon. Le nombre d'accidents dû à des manques d'entretien est très bas (je n'ai pas besoin de donner des chiffres, vous les avez). Dès lors, au lieu de gaspiller des ressources (énergétiques et financières) à mettre en place des contrôles fondamentalement inutiles, ne faudrait-il pas s'attaquer aux réelles causes d'accident? notamment à l'entretien et l'adaptation de l'infrastructure...

De plus, les 2 roues les plus dangereux (et bruyants!) et modifiés sont ceux <125cm<sup>2</sup> et ils ne sont pas concernés par cette mesure...un non sens!!!

Il serait bon d'écouter l'ensemble des professionnels du secteur et les usagers, au lieu de mettre en place des absurdités toutes droit sorties d'un bureau où l'on a de toute évidence jamais enfourché une moto...

Oui, quand on commence à rouler en moto, on se rend vite compte de la nécessité d'entretenir sa machine si on tient à la vie... donc on le fait et ça nous coûte déjà bien assez cher comme ça!

Non, on a pas besoin d'un agent qui contrôle notre machine, d'autant plus que le soin de ces agents avec les véhicules laisse à désirer et je n'ai aucune envie de confier ma moto à ce type de personnes, j'aurais plus peur de la reprendre après qu'avant!!!

N° 964095 - sécurité des 2 roues en campagne et péri-urbain

par :

12/07/2023 12:17

Que dire puisque la décision est prise si ce n'est que j'ai peur du maillage concernant les centres techniques.

Personnellement si l'on parle sécurité routière des 2 roues il y a maintenant en France un gros problème d'infrastructure routière. L'état des routes et surtout la fréquence et la signalisation des zones à risques (gravillons, multiplication de priorités à droite imprévues, de dos d'ânes, ralentisseurs, bandes rugueuses, évitements en tout genre) pose gravement question. C'est une jungle. Je ne sais pas si ce sont des initiatives locales mais qui est le garde-fou et quand est-ce que l'avis des 2 roues est-il entendu et pris en compte ?

N° 964096 - Foutez nous la PAIX

par :

12/07/2023 12:17

Pognon en vue gros contrat avec [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] mes ptis maffieux... je souhaite un mega bordel dans l'hexagone et le pti psychopathe nous aura enmerdé jusqu'à la fin!

N° 964089 - Véhicules concernés

par :

12/07/2023 12:17

Il faut que le CT s'applique à tous les 2 roues motorisés, y compris les scooters de 50cm<sup>3</sup>. Dans le cas contraire, il y a injustice car tous les motards ne seraient pas égaux devant la loi.

N° 964090 - contre le contrôle technique motos

par :

12/07/2023 12:17

je suis contre cet nouvel impôt maquillé

la majorité des motards ne roule pas sur des véhicules non entretenues ( dans les motard, je ne compte pas les 50 et 80cm<sup>3</sup> qui eux sont souvent en très mauvais état et peu entretenu correctement)

il serait préférable de dépenser cet investissement sur la remise en état des routes qui sont une des premières causes d'accidents

de responsabiliser les automobilistes à l'utilisation leurs clignotants et leurs rétroviseurs, qui est de plus en plus des équipements décoratif sur leurs voitures

leurs apprendre à une conduite partagée avec l'ensemble des véhicules sur la route

N° 964091 - Pourquoi un CT Moto

par :

12/07/2023 12:17

Pourquoi un CT Moto ? les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes), que l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans ma région peu poser problème (surtout en cyclo !), j'effectue moi-même déjà les contrôles de sécurité que l'on m'a appris au permis, que ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT, ne pas oublier que

la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports. Je fais bien davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT, ma moto date de

1988 et a bien sur dépassé les 30 ans et se trouve en collection, alors ne pensez vous pas que les motos de plus de 30 ans doivent être exonérées.

N° 964092 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 12:17

Bonjour,

Je fais de la moto depuis 46 ans, sans accident, et mes motos ont toujours été entretenues. Il y va de ma sécurité et de ma vie. En revanche, ma sécurité est aujourd'hui de plus en plus compromise par l'état lamentable des routes...de plus les nombreux pièges fixés sur la chaussée (dos d'ânes, boudins en plastique, quilles, bordures en béton...etc) ne font qu'augmenter le risque d'accident pour une moto. ET VOUS OSEZ PARLER de "sécurité routière" .....

Le lobbying de [réseau de contrôle technique] qui a triché à son avantage sur des chiffres statistiques est avéré... De plus ma moto ne fait pas de bruit car j'y suis hostile, y compris pour les voitures. Un motard avec un échappement bruyant ira passer son CTP en remettant sa chicane, et l'enlèvera aussitôt après...le problème du bruit ne sera pas résolu. Pourquoi ne pas appliquer la loi sur les décibels et verbaliser de manière dissuasive? Un contrôle technique moto ne sera d'aucune utilité, il est clair que c'est uniquement la manne financière qui est visée...

N° 964093 - après le stationnement payant , le contrôle technique , la visite médical avec toucher rectal ?

par :

12/07/2023 12:17

tout motard sait que sa vie dépend en premier lieu du bon état des éléments de sécurité de sa moto : freins , pneus ect.....

dés lors , nul besoin d'imposer 1 contrôle technique , si ce n'est pour remplir les caisses....

N° 964097 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 12:20

Plus facile de contrôler Mr tout le monde motard par goût ou par nécessité économique que les mastodontes qui sillonnent les océans en polluant larga-manu pour le commerce mondial souvent non équitable et qui a généré un chômage européen majeur et une dépendance vis à vis de l'Asie et l'inde.

N° 964098 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 12:20

Je suis contre le contrôle technique moto

Cela n'aura rien de bénéfique

N° 964099 - CTP au lieu de sécurité

par :

12/07/2023 12:20

Bonjour,

En règle générale, les propriétaires de 2 roues entretiennent leur véhicule. Ce contrôle technique obligatoire ressemble beaucoup à un effet politique. S'il s'agit réellement de sécurité, il est plus opportun de légiférer sur les éléments de protection du conducteur (casque intégral, veste homologuée, chaussure homologuée ou adaptée, ...)

N° 964100 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 12:20

Non favorable !

Par souci écologique. « en raison d'une Infrastructures des contrôles polluantes et d'un affaiblissement de la promotion de l'utilisation des 2 roues, qui puis est, le moyen de transport le plus écologique »

N° 964101 - De l'inutilité du contrôle technique des deux roues à moteur

par :

12/07/2023 12:21

Il est illusoire de penser que l'instauration du contrôle technique va faire diminuer le nombre d'accidents impliquant un deux roues à moteur, les statistiques sont claires à propos des défaillances techniques. Les associations anti moto à l'origine de l'injonction du conseil d'état espèrent sans doute éradiquer par ce biais les nuisances sonores, biens réelles, dues à ces motards et scootéristes qui se sentent obligés de faire du bruit pour exister. Malheureusement, leurs véhicules seront conformes le jour du contrôle, et l'échappement libre remonté le lendemain, comme en Suisse par exemple. Alors qu'il suffisait de verbaliser les bruyants d'une amende dissuasive. Le gouvernement a su empêcher cette mise en place suite à une promesse électorale, mais je suppose que maintenant les rentrées de TVA sont devenues la priorité. J'ajouterai que comme la grande majorité des motards, mes véhicules, j'en possède quatre, sont parfaitement entretenus. Donc cela me scandalise d'avoir à m'acquitter de ce que je qualifierai de nouveau prélèvement obligatoire.

N° 964102 - Non au contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 12:21

Le motard n'attend pas de directives gouvernementales pour prendre soin de sa moto. Le motard est conscient que cette consultation n'a pour but que de parler de la date d'application de la mesure. Le motard est donc conscient que le gouvernement préfère fermer les yeux sur l'opposition majoritaire contre sa mesure. Mais, heureusement, nous sommes encore en démocratie!

N° 964103 - CT DEUX ROUES

par :

12/07/2023 12:22

Bonjour,

Je suis contre.

Si le Gouvernement pouvait seulement s'occuper de l'état et de la sécurité des routes françaises et des automobilistes qui ne respectent pas le code de la route et les deux Roues, vous pouvez être certain que pour notre part, la sécurité technique de nos motos est constamment assurée, il en va de notre survie quotidienne.

motard depuis 42 ans.

N° 964104 - conscience

par :

12/07/2023 12:22

aujourd'hui nous n'avons pas besoin que quelqu'un vienne nous dire tu as un trou dans ta chaussure pour que nous changions de paire. Nous sommes conscient de l'impact d'une surveillance de nos motos. Elle nous protège, car son entretien nous permettra d'éviter une défaillance que nous connaissons. D'ailleurs quelle est la statistique d'une défaillance de la moto lors d'un accident ?

N° 964105 - Contrôle technique deux-roues

par :

12/07/2023 12:22

J'aimerais exprimer mon opinion en tant que motard quotidien. En effet, je parcours approximativement 15000km par an à l'aide de ma moto (600cc) et je ne suis pas convaincu par la mise en place d'un contrôle technique.

Dans un premier temps, les chiffres des accidents due au mauvais état de la moto: moins de 1% des accidents sont causés par un mauvais entretien.

Ensuite, la grande partie des motards font suivre régulièrement leurs motos chez un garagiste car l'entretien est plus rigoureux que sur une voiture. La moto est rendue plus régulièrement au garage et chaque garagiste effectue un léger contrôle lors de chaque révision pour s'assurer du bon état des motos.

Pour l'excuse liée au bruit que font certaines motos, celles concernées remettrons leur chicane pour le contrôle et l'enlèverons une fois celui-ci passé. Il n'y aura donc aucune différence.

C'est pour cela que je pense que la mise en place d'un contrôle technique moto n'est pas nécessaire.

Il serait plus judicieux d'entretenir les routes car les accidents liés à cette cause sont plus importants. Je parle en connaissance de cause puisque cela m'est arrivé.

Merci de prendre en compte mon opinion pour vos futures démarches.

N° 964106 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 12:22

J'espère que les techniciens qui vont manipuler ma moto auront l'obligation d'avoir le permis moto. Je pense que pour les voitures ils ont l'obligation d'avoir le permis voitures donc il est normal que ce soit également le cas pour monter et déplacer une moto.

De plus je suis motard depuis plus de 30 ans et je constate que l'état des routes est devenu extrêmement dangereux mais l'état ne fait rien pourtant cela participera à la baisse des accidents des deux roues. Des contrôles aléatoires par la police ou la gendarmerie pourraient être facilement mis en place pour vérifier le niveau sonore des deux roues, pas besoin d'un contrôle technique pour cela juste du bon sens et un sonomètre. Les études sérieuses montrent que les accidents de deux roues dus à un problème d'entretien sont insignifiants, le lobbying fait par les centres de contrôle et les pseudo écologistes parisiens ne devraient pas impacter financièrement millions de personnes.

Je suis curieux aussi de voir comment vous allez contrôler les deux roues dans les banlieues quand on voit ce qui se passe avec les jeunes qui roulent sans casque.

Donc pour moi il ne s'agit que d'un impôt supplémentaire puisque cela va permettre à l'état d'encaisser de la TVA et autre taxe et un beau cadeau aux entreprises de contrôles qui sont parties prenantes dans les rapports commandés.

J'espère que le bon sens l'emportera

Cordialement

N° 964107 - Inutile et coûteux

par :

12/07/2023 12:23

Le contrôle technique pour les 2 roues motorisé est inutile et coûteux:

Inutile car la cause de défaillance technique dans les accidents des 2RM est très faible (0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance)), de plus concernant les nuisances sonores dues à des échappements trafiqués, rien n'empêche l'utilisateur de remettre son équipement d'origine pour passer le CT. Il serait plus judicieux d'effectuer des contrôles inopinés pour réduire cette nuisance. Coûteux parce que le contrôle technique 2RM va engendrer une nouvelle dépense substantielle et inutile pour les ménages qui subissent la crise actuelle et la flambée des prix de la vie quotidienne.

N° 964108 - contre le control technique des motos

par :

12/07/2023 12:24

bonjour

c'est une aberration de mettre en place un control technique car les motard entretien bien leur moto car sinon c'est la chute immédiate

quand au mot trop bruyante il est meilleur faire un control routier car avec le control technique il vont seulement changer leur échappement pour passer le control donc aucun bénéfice pour le bruit les routes sont elle si en mauvais état est se serait plus bénéfique de les réparer

salutation

N° 964109 - mesure abusive et inutile

par :

12/07/2023 12:24

Motard depuis 25 ans, je n'ai jamais eu de moto qui ai eu la moindre défaillance technique.

Absolument toutes mes relations dans le milieu des motards entretiennent à la perfection leur véhicule. Frein, pneu, éclairage, assurance... pour ne citer que ces exemples.

Cependant il y a toujours eu un amalgame avec les cylindrée inférieure a 100cm3 qui à l'inverse sont modifiées, non assurées, certainement pas en état de rouler voire même volées.

En revanche ce sont ceux qui ont des moyens financiers pour assumer leur véhicule de plus de 100 cm3 qui vont payer par cette mesure.

Les objectifs officiels de cette mesure sont vraiment discutables pour les motos, contrairement aux voitures.

N° 964110 - Le CT ne concernera vraiment ...que ceux qui font déjà le nécessaire.

par :

12/07/2023 12:25

Bonjour,

Concernant le contrôle technique des deux roues à moteur, j'ai tendance à penser qu'il ne sera que très peu productif en termes de sécurité et de baisse des nuisances. Je ne vais prendre que mon cas (puisque c'est celui que je connais) :

- je fais réaliser l'entretien selon le carnet d'entretien du constructeur, par un atelier concessionnaire de la marque (qui est donc légalement déjà responsable et tenu de me rendre un véhicule conforme à la "carte grise"). Le CT n'ajoutera rien, sauf des coûts pour moi.



- sur ma ville (Castelnaudary), je croise bon nombre de deux roues dont je qualifierais l'état "d'approximatif", pour ne pas dire plus. Mais tout comme je rencontre un certain nombre de conducteurs sans permis, je suppose que le fin des contrôles routiers conduira simplement les propriétaires en question à s'abstenir de passer le CT.

En bref, je pense que le CT ne pèsera (y compris financièrement) que sur ceux qui acceptent déjà de faire le nécessaire.

D'autre part, la mention d'un allègement des contraintes de formations des contrôleurs me donne à penser que (comme trop souvent), notre état impose des contraintes aux citoyens, tout en allégeant celles qui pèsent sur les contrôleurs. Ce qui n'incite ni au civisme ni à la confiance.

N° 964111 - Comment rendre l'inutile obligatoire ?

par :

12/07/2023 12:25

La moto est un facteur de fluidification du Trafic et donc de baisse des émissions de CO2, et malgré tout, la chasse aux motards est ouverte depuis TRES longtemps par l'ensemble des collectivités locales, régionales et nationales.

Avec les ZFE la moto est également concernée alors pourquoi cette politique du toujours plus, pour rien ?

A quoi va servir ce contrôle technique ? Amélioration de la sécurité j'en doute fort, je connais peu de motards qui n'entretienne pas bien, sinon très bien, leur moto, et comme chacun sait très peu d'accidents motos sont liés à des défauts d'entretien. Ce qui a pu être vrai pour les automobiles ne l'est pas pour la moto.

Alors après il y a le bruit ou les rodéos en ville, et là encore le contrôle technique ne va rien apporter, enlever et remettre une chicane prends 5 minutes, celui qui veut faire du bruit et n'a pas compris l'inutilité de la chose ne changera pas pour un contrôle technique. Par ailleurs certaines épaves que l'on peut voir rouler parfois, sont généralement non assurés, pensez-vous que le « propriétaire » va aller s'embêter à passer un contrôle technique bien sur que non. Il n'a peut-être même pas le permis alors le contrôle !!!

Cette mesure ne va avoir pour effet que de pénaliser les utilisateurs déjà vertueux, vous allez donc rendre l'utilisation de la moto plus difficile et plus chère. Si tel est votre but alors parfait.

Mais voilà encore une mesure restrictive et inutile, car elle ne va rien changer.

Qui plus est j'attends de voir comment cela sera mis en place, car le volume des motos risque de rendre son application plutôt difficile, quels centres vont véritablement investir pour accueillir 2 motos par jour et encore ?

Du coup il y aura des délais d'attentes interminables et il faudra aller loin pour trouver un centre qui accepte les motos.

Résumons :

1. Un nouveau cout
2. Des problèmes pour prendre un RDV et trouver un centre
3. Devoir se déplacer loin et attente au centre (fin du controle)
4. Pour des résultats quasi nuls :
  - a. Comme pour mes voitures ; ou des années de contrôles n'ont JAMAIS rien données, pb. des automobilistes vertueux
  - b. Aucun changement de fond

N° 964112 - N'apporte pas un service de valeur à l'usager

par :

12/07/2023 12:25

Sur une moto, j'ai appris au permis, à vérifier et suivre les éléments de sécurité, bien plus souvent que sur une voiture. Ceci est rendu possible par la grande accessibilité de tous ces organes ce qui est rarement le cas sur une voiture.

Je trouve donc dommage d'avoir recours à un service obligatoire qui ne m'apporterait guère plus ce que ce que je fais bien plus souvent.

Et pour ceux qui n'y connaissent vraiment rien en mécanique, leurs visites au garage seront toujours plus fréquentes qu'un contrôle, donc je pense que le bénéfice de la mesure est extrêmement limité, voire négatif si on le ramène aux contraintes générées.

N° 964113 - Contre le contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 12:26

Avec 0,3 % des accidents de la route dus à un problème technique à moto. Je ne vois pas l'intérêt d'un tel contrôle. Si ce n'est pour nous taxer un peu plus €€€€

Refaites les routes et infrastructures routières on s'occupe de nos motos

N° 964114 - Mon commentaire sur la mise en place du contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 12:26

Je pense que, sur le principe, c'est une bonne chose d'étendre le contrôle technique au 2 roues motorisés. Les usagers de ces 2 roues étant particulièrement vulnérables lors de leur déplacement il me semble très important qu'ils puissent circuler sur des machines dans le meilleur état possible.

N° 964115 - Non au contrôle technique pour motos

par :

12/07/2023 12:26

Bonjour,

Je suis formellement contre ce projet de rendre obligatoire le contrôle technique des motos.

Les motards sont des êtres consciencieux de leur sécurité. Par conséquent très impliqué dans le très bon fonctionnement de leur véhicule et de leur réglages de sécurité.

Nous ne sommes pas inconscient et nous tenons à notre vie.

Y en a marre de nous soutirer de l'argent !

Bien à vous !

N° 964116 - Contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 12:26

Bonjour,

Quand on roule avec un 2 roues, du vélo à la moto, à moins d'être inconscient, on s'assure que ses pneus, ses freins et l'ensemble de la machine sont correctes, on n'a pas de carrosserie pour se protéger, il faut être sûr que son 2 roues est en bon état.

Je roule en moto depuis 50 ans, je n'ai jamais eu d'accident suite à un défaut de ma moto, plutôt des risques dus à l'inattention des voitures.

Vous voulez contrôler la vitesse ou le niveau sonore des 2 roues? Tout usager étant fautif prendra soin de corriger la faute avant le contrôle et remettra son engin à son goût après contrôle. Donc intérêt nul.

Par contre, des contrôles aléatoires sur la chaussée seraient bien plus efficaces. Restez 1/2 heure en ville, vous verrez passer suffisamment de "petrolettes" faisant un bruit assomant. Ce serait bien plus efficace.

Enfin, je vois encore dans ce projet un coût pour les usagers, au bénéfice des sociétés de contrôle technique qui ont bien du faire un gros lobbying pour obtenir ce projet. Dans ce cas, mettez le CT à 10 euros max, on verra s'ils seront toujours intéressés.

Le 2 roues, c'est un peu de liberté, arrêtons de "contrôler, contrôler encore...", les usagers ne sont pas des inconscients.

Vous souhaitant une bonne journée :)

Cordialement,

N° 964118 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 12:29

Je pense que les motards servent encore de vache à lait pour le gouvernement.

Pourquoi imposer ce CT alors que nos motos sont régulièrement chez le concessionnaire pour les différentes révisions.

Ma moto a 92500 km, les pneus, kit chaîne, plaquettes, câble d'embrayage sont changés régulièrement.

De plus, pourquoi les 50 cm<sup>3</sup> en sont exemptés alors que certains sont de véritables poubelles (pneus sous gonflés, carénages enlevés, pot bruyants etc...).

Je vais boycotter ce CT même si je dois être en infraction vis à vis de mon assurance (vous en l'occurrence).

Que tous les motards ne fassent pas ce CT et ensemble on sera plus fort.

Merci à la [assurance] pour votre soutien.

N° 964117 - Organisation du CT moto

par :

12/07/2023 12:29

Au lieu de créer encore des filières coûteuses et de déplacements supplémentaires pour faire les CT, celui-ci devrait être fait à chaque maintenance obligatoire préconisée par le fournisseur puis au-delà tous les ans par la loi.

A cette occasion le garage faisant la maintenance valide l'absence de risques à conduire le véhicule et effectue les réglages nécessaires permettant de garder le véhicule dans les normes de pollution du moment.

Dans le cas contraire, il déclare sur un registre national l'interdiction de circulation.

Ce contrôle fait l'objet de l'apposition d'un QR code sur le véhicule permettant à tout représentant des forces publiques de vérifier l'identité du véhicule, l'assurance attenante et la conformité aux obligations sécuritaires et environnementales.

Merci beaucoup.

N° 964119 - Non au CT moto

par :

12/07/2023 12:29

Motard depuis 1972, je n'ai jamais eu besoin que quelqu'un me dise quoi faire pour garder mes motos en bon état: il en va de ma sécurité.

Les deux seuls accidents que j'ai eu ont été de la faute d'automobilistes.

J'ai eu huit motos et jamais d'incident technique.

Ce serait plus logique de contrôler tous les scooters et autres deux roues jusqu'à 125 cc car ceux-là sont des dangers publics car conduits par des ados qui ne pensent qu'à les trafiquer et faire du bruit. Encore faudrait t'il que les forces de l'ordre les contrôle ...

N° 964120 - CT peut être mais ne pas contrôler n'importe quoi

par :

12/07/2023 12:29

Les problèmes d'émissions sonores ne devront pas avoir une limite trop basse. D'une part, les moto anciennes n'ont plus d'échappement d'origine et il est impossible d'en retrouver, d'autre part une moto qu'on n'entend pas est dangereuse pour son propriétaire: les automobilistes dans leur voiture très insonorisée ne nous entendent pas et nous coupent la route régulièrement.

Certaines marques comme Harley sont très bruyantes d'origine, les autres ont aussi droit à être entendues.

Le freinage est primordial pour un motard. Il y a peu ou pas d'accidents dûs à un freinage trop lent. Le motard n'est pas suicidaire, ce n'est pas la peine de mettre des limites inatteignables avec des véhicules anciens. On entretient nos véhicules contrairement aux voitures.

La pollution: les motos consomment très peu. Même si le taux de particules est un peu élevé, c'est toujours beaucoup moins polluant qu'utiliser sa voiture pour le même trajet.

Les clignotants et feux. Effectivement souvent ils sont peu visibles, mais est-ce grave? Les automobilistes ne regardent pas ça, il ne regarde que le conducteur et ils sont focalisés sur le corps du pilote. Il serait plus intelligent d'expliquer aux automobilistes les distances de sécurité à avoir avec une moto devant soit, ce n'est pas un vélo. Les motos roulent en phare tout le temps, les voitures ont voulu faire de même et maintenant on voit régulièrement la nuit des véhicules seulement en feux de jour, à l'avant uniquement, tellement l'éclairage est puissant et leur suffit pour s'éclairer. A trop vouloir en faire, on ne fait plus rien de bien.

La sécurité du motard dépend de son véhicule, il le sait. Il n'y a jamais d'accident seul, dû à un mauvais état de la moto. Par contre l'état des routes, les mauvais comportements des automobilistes, sont à l'origine de presque tous les accidents. Mettre des véhicules au rebus n'améliorera pas le taux d'accident, il y aura simplement moins de motards sur les routes. Est-ce cela le but ultime de ce CT?

L'argent du contribuable devrait être mieux utilisé pour sécuriser la vie des conducteurs.

N° 964121 - contrôle technique

par :

12/07/2023 12:29

j'ai 5 motos dont 4 plus de quarante ans, carte grise normales, kilométrage annuel entre 100 et 300 kilomètres , donc je vais arrêter de les assurer et de les passer au contrôle , elles resteront au garage.

N° 964122 - contre ce projet du contrôle technique des 2 ou 3 roues

par :

12/07/2023 12:29

Pourquoi contre?

contrainte individuelle, je possède 10 véhicules parfaitement adaptés à mes différentes activités et loisirs qui ont tous plus de 4 ans

désresponsabilisation individuelle, je contrôle mon véhicule à chaque utilisation comme tous les motard

Trop peu d'influence sur la sécurité et l'environnement

N° 964123 - Cher Ministère

par :

12/07/2023 12:31

C'est avec incompréhension que je vois cette pierre s'ajouter à l'édifice du lobby du contrôle technique de [réseau de contrôle technique] et compagnie.

Les associations d'usagers de deux-roues ont longuement expliqué et démontré que ce CT n'était pas utile...

Personnellement, j'ajouterai qu'il existe déjà tout un arsenal de "lois" et autres obligations en ce qui concerne le contrôle du bruit, et autres nuisances punissables sans avoir besoin d'en ajouter une couche.

Je prend moi-même soin de mes machines (et oui , comme beaucoup de passionnés, j'en ai plus d'une) et des autres usagers.

Si vous voulez rendre service à la communauté : Entretenez les routes SVP !

Et puis baissez la TVA sur les équipements de sécurité...

Cordialement

motocycliste

N° 964124 - Ok mais ...

par :

12/07/2023 12:31

Je ne suis pas contre le contrôle mais s'il se limite aux organes de sécurité:

Pneu, système de freinage, signalisation sonore et lumineuse, bruit échappement.

Le reste non !

Et surtout, allez vous résister aux lobbying qui chaque année vont vouloir ajouter des points de contrôle?

Et Quid des modifications non d'origine mais réalisées dans les règles?

N° 964125 - Bruit des 2/3/4 roues motorisés

par :

12/07/2023 12:31

Motard depuis 4 décennies, je ne supporte plus les bruits des moteurs thermiques.

Malheureusement je constate que les motos/scooters et surtout les quads ont dans 90% le pot

d'échappement modifié et non-conforme. Pour cette raison j'espère que le control technique (+ d'autres controles des forces de l'ordre) vont réduire ce fléau.

N° 964126 - Non au CT des motos

par :

12/07/2023 12:31

Ce projet de CT, initié par des multinationales telles que [réseau de contrôle technique] qui ont outrageusement maquillés les chiffres de l'accidentologie des motards, est inique...

Chaque motard sait pertinemment que, du bon état de sa moto dépend sa vie !

Contrairement à une voiture, tous les organes de sécurité d'un deux-roues sont visibles, accessibles et réparables facilement.

Nombres de "vieilles" motos risquent de ne pas réussir ce fameux CT et pénaliseront alors leurs propriétaires qui les bichonnent et les entretiennent passionnément.

De plus, le tarif envisagé (50 €) s'apparente à du racket compte tenu des points prévus à ce jour dans les vérifications.

Beaucoup de motards sont également en possession de plusieurs motos car c'est moins cher, plus facile à stocker et à entretenir que des voitures mais, s'ils doivent passer toutes ces "mamies" au CT alors ils ne le feront pas et, probablement, rouleront sans...

L'europe telle qu'elle nous est imposée suscite de plus en plus une réaction de rejet et de dégoût dans la population française...continuez comme ça et, encore une fois, vous allez vous mettre nombre de gens à dos alors que ceux-ci vous ont élus pour défendre leurs intérêts et non ceux de quelques groupuscules pseudo écolos !

Au pire, mettez un CT pour la revente du véhicule afin de rassurer la ménagère mais fichez la paix aux autres...

N° 964127 - Contrôle Technique 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 12:32

Avez-vous déjà vu un motard qui ne se soucie pas de l'état des pneus, des freins ou de l'éclairage de sa moto ??? Ces éléments essentiels qui lui assure une partie de sa sécurité ?

Le Contrôle Technique se justifie pleinement dans le cadre d'une cession du véhicule en occasion, pour garantir à l'acheteur le bon état du 2 roues qu'il achète. C'est une expertise qui va palier les difficultés d'identification d'éventuelles dégradations ou déformations du châssis, de géométrie, de bon fonctionnement du moteur et de toute la partie électrique.

**OUI au CT lors de la vente du véhicule d'occasion !!! NON au CT systématique périodique !!!**

En ce qui concerne l'autre partie de la sécurité liée à l'équipement du motard, il est nécessaire de réfléchir à ce que la possibilité soit donnée d'acquérir des équipements certifiés (casques, gants, blousons, pantalons et bottes) à des prix réglementés avec une TVA réduite et de rendre obligatoire le port de ces équipements.

Mais cela est plus difficile à contrôler et à pénaliser alors que l'absence de CT à une date précise est plus facile à verbaliser.

Merci de votre lecture.

N° 964128 - CT 2 roues

par :

12/07/2023 12:32

Sachant que 0,3% des accidents de 2RM sont dûs à un défaut d'entretien, l'utilité d'un contrôle technique pour les 2RM pose vraiment question quant à une amélioration de l'accidentologie pour ces derniers. Quant au problème du bruit généré par des échappements non conformes, rien n'empêchera un propriétaire de remettre son échappement d'origine (bien souvent conservé dans un coin du garage dans la plupart des cas) pour passer le CT et de remonter son échappement non conforme une fois celui-ci passé (2 vis à enlever et 5 mn de travail...). L'amélioration de l'accidentologie des 2RM passe selon moi d'abord par une amélioration de la qualité du réseau routier qui est vraiment laissé à l'abandon depuis de nombreuses années ainsi que par une meilleure formation des usagers de la route. De plus, habitant en milieu rural, se pose également la question de la proximité d'un centre de CT moto.

N° 964129 - Contrôle technique 2/3 roues

par :

12/07/2023 12:32

Le bon état de ma moto c'est ma garantie de survie. A mon sens, lorsque l'on est un motard on entretient son véhicule parce que l'on sait ce que l'on risque si ce n'est pas le cas. Pas besoin de payer un contrôle pour ça, ma moto est révisée et entretenue régulièrement.

N° 964130 - CT 2 et 3 roues

par :

12/07/2023 12:34

Bonjour,

Je suis contre le contrôle technique moto.

Celui ci ne servira qu'à prendre de l'argent au possesseur de 2 et 3 roues.

Derrière cette belle image de CT se cache un abus commercial.

IL n'y a rien qui justifie une telle mise en place.

Nos machines sont entretenues et suivies par des professionnels.

Nous ne sommes pas débiles, nous avons conscience de notre vulnérabilité.

Ce CT ne résoudra en rien le comportement de certains utilisateurs.

Est ce que le CT résoudra:

la vitesse excessive?

les comportements inappropriés?

les échappements bruyants?

l'alcool la drogue?

etc.?

A mon sens pas du tout cela ne fera que augmenter la défiance des institutions savantes.

Merci de votre lecture.

N° 964131 - Opposé au Contrôle technique 2 ou 3 roues

par :

12/07/2023 12:34

Bonjour,

Je suis opposé au contrôle technique pour les 2 ou 3 roues motorisés, Il y a d'autres moyens pour améliorer la sécurité routière et la pollution,

Contrairement aux voitures, l'utilisateur d'une moto contrôle visuellement tous les organes mécaniques sans démontage à chaque fois qu'il l'utilise

Pour la sécurité, si vous êtes tant préoccupés par notre santé. merci de financer vous-même ce contrôle au lieu d'augmenter en permanence le taux d'imposition global des travailleurs.

Pour la pollution commençons par interpeller les utilisateurs de moto de cross non immatriculés dans les villes ( et sans permis ) véhicules qui polluent car non équipés d' échappements catalysés.

Si vous n'avez pas les moyens, faites financer Le coût du contrôle technique par les associations ou les lobbies du CT ex: allemand [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], vous verrez qu'ils ne seront plus aussi insistants.

Bonne journée à celui/celle qui lira mon message

N° 964132 - Pour un CT au moment de la cession et un renforcement des obligations de port d'EPI

par :

12/07/2023 12:34

Motards depuis un peu plus de 2 ans, j'ai très vite compris que le danger tient au comportement des autres usagers et de l'état de la route, ainsi qu'à sa propre conscience des risques. Les statistiques de la sécurité routière confirment ce point. De plus, je me considère chanceux d'avoir été un des premiers à passer l'ETM (code) moto bien plus approprié et axé sur la prévention et la sécurité. Ce point doit pouvoir être bénéfique à long terme à mesure que les générations de nouveaux motards seront soumises à cette réforme.

Contrairement à une voiture, l'ensemble des éléments de sécurité d'un 2 ou 3 roues sont accessibles et vérifiables sans démontage ou contorsion exagérée. Les motards ont très bien conscience des dangers que représente un mauvais entretien de leur véhicule et sont vigilant au comportement et à l'état de leur véhicule.

L'intérêt du contrôle technique intervient uniquement au moment de la cession du véhicule : un motard (débutant notamment) pourrait acheter un véhicule en mauvais état sans pouvoir correctement juger de l'état général et des éléments de sécurité. Ainsi, comme c'est obligatoire pour le vente d'une voiture, l'exigence d'un contrôle technique des 2 et 3 roues toutes cylindrées confondues pourrait être un gage de sécurité pour les acheteurs potentiels.

Un problème que je dénonce, bien que motard, est les nuisances sonores de certains véhicules modifiés. Sur ce point, un contrôle rigoureux des forces de l'ordre serait plus efficace qu'un contrôle technique considérant la facilité avec laquelle il est possible de remplacer son échappement pour celui d'origine « silencieux » pour passer le contrôle technique. Je considère qu'il serait illusoire que les motards qui apprécient faire du bruit s'en prive pour un contrôle technique à passer tous les trois ans.

Par ailleurs, je considère que pour améliorer la sécurité des motards, il conviendrait de rendre obligatoire davantage d'équipements de protection individuelle. Pourquoi en dehors du casque, seuls les gants sont obligatoires alors qu'un choc sur le dos présente un risque vital en cas d'accident ? Aujourd'hui, l'évolution technique des équipements permet de s'équiper à moindre frais en toute saison. En cas d'accident avec un tiers ou à cause de l'état de la chaussée, seul l'équipement du pilote peut lui sauver la vie, le contrôle technique de son véhicule n'y changera rien.



N° 964133 - Contrôle technique motos

par :

12/07/2023 12:35

Il est quand même fâcheux que nos technocrates rajoutent des couches inutiles à ce qui existe déjà et gratuitement par des services beaucoup plus compétents à savoir nos révisions obligatoires chez nos concessionnaires qui connaissent particulièrement bien leur propre marque. Pourquoi ne pas leur confier cette obligation édictée par Bruxelles?

Mon véhicule est une bmw rt 80 de 1970 entretenue parfaitement depuis plus de quarante ans , rustique et très agréable à piloter. Je roule moins de mille kms/an et ne vois absolument l'utilité d'un autre contrôle que celui de mon concessionnaire.

De plus ne connaissant pas la qualité professionnelle du prestataire admis à un faire un essai mécanique, je ne suis pas enclin à leur confier mon guidon. .Quid des dommages occasionnés éventuellement par ce service agréé par l'état ?

merci pour votre attention

N° 964134 - Périodicité de contrôle inadaptée

par :

12/07/2023 12:35

Bonjour,

Comme dans certains pays européens, la Belgique par exemple, il serait utile d'imposer un contrôle technique lié à des événements particuliers plutôt qu'à une périodicité. Par exemple :

- vente/cession du véhicule entre particulier. Là le contrôle technique prend tout son sens
- Réparation du véhicule suite à un accident

Un contrôle périodique tel que le propose la France semble être une histoire d'argent et de caisses à remplir. Nous/vous savons que les motards entretiennent leur véhicule plus couramment que les automobilistes. Je n'ai pour ma part jamais vu un motard rouler avec un pneu lisse, par exemple.

S'il-vous-plait, copiez l'état Belge pour ce cas-là, c'est un exemple sain :

<https://www.controle-technique.be/moto/>

Cordialement,

N° 964135 - Inutilité du CT 2/3 roues motorisées

par :

12/07/2023 12:35

Un motard digne de ce nom donne priorité à sa propre sécurité en assurant lui même ou par le biais d'un concessionnaire l'entretien de sa moto. Pour améliorer la sécurité des Motards, la priorité serait d'entretenir "d'urgence" l'état des routes qui est pitoyable. Préoccupez vous d'abord des rodéos urbains et de leurs auteurs ....

N° 964136 - Sans titre

par :

12/07/2023 12:36

Ce contrôle me laisse dubitatif sur le fond (mais bon a priori ce n'est plus le lieu pour s'exprimer sur ce point, cela dit vous faites une erreur de vouloir appliquer cette directive européenne pour faire plaisir aux écologistes et au lobby des contrôleurs quand on sait que les défaillances techniques sont responsables de seulement 0,3 % des accidents à moto) ...et sur la forme aussi :

- Les contrôleurs auront-ils le permis moto pour pouvoir monter dessus ? c'est indispensable qu'ils aient une connaissance des motos
- Comment les machines vont elles être manutentionnées ? qui sera responsable en cas de pbe, de chutes, de rayures, ? (Le motos sont des objets fragiles et instables auxquels les motards font très attention)
- Il est hors de question qu'ils touchent à des parties mécaniques (mes écrous sont repérés par exemple pour que visuellement je puisse voir si l'un d'eux se desserrent).
- Aucun motard n'a envie de laisser un tiers manipuler sa moto !
- A priori peu de centres vont pratiquer ce contrôle...je n'ai que 5 semaines de CP par an (et oui il en faut bien qui bosse pour payer pour tous les autres) il faudra donc que je prenne un CP spécialement pour aller me faire extorquer de 50 euros. Je ne vous remercie pas, vous l'aurez compris.
- Sur la question du contrôle du bruit : vous pensez sérieusement que les motards concernés vont venir au CT avec l'échappement non conforme ! (ou tout autre pièce non conforme...)

CCL : le CT sera parfaitement inutile sauf à remplir les poches de l'Etat et des contrôleurs. Un racket de plus auprès d'une population a qui ont fait déjà les poches par ailleurs (la moto est un loisir qui coute chère, il font donc travailler pour cela ce qui implique en général de payer des impôts)

N° 964137 - Avis contraire à la promulgation d'un contrôle technique pour deux roues.

par :

12/07/2023 12:36

Ce projet de loi concernant un contrôle technique pour deux roues me semble sans fondement.

Les motards dans leur immense majorité sont conscients des risques qu'ils courent en deux roues et ne risquent pas leur vie et celle des autres avec un véhicule deux roues qui ne serait pas sûr. Ils connaissent parfaitement leur moto qu'ils entretiennent ou font entretenir quand ils ne savent pas, de bien meilleure façon que ne le font généralement les propriétaires de voiture. Les accidents dus à un défaut d'entretien sont quasiment inexistantes.

La consommation d'une moto est bien inférieure à celle d'une voiture, alors que celle-ci est souvent utilisée seule.

Les propriétaires de deux roues sont souvent propriétaires de plusieurs motos par passion, celles-ci roulent comparativement moins. Imposer un CT à chacune d'entre elles serait prohibitif et inique. Cela pourrait réduire le parc moto et par conséquent l'activité commerciale existante autour de la moto.

Les motards peuvent aussi être collectionneurs et parfois d'un parc motos important de véhicules qui ne roulent que quelques centaines, voire dizaines de kilomètres par an. Des véhicules qui disparaîtraient de nos paysages avec tout ce qu'ils représentent de notre patrimoine et de la mémoire de chacun. Pour ces véhicules de plus de trente ans, il ne devrait pas être demandé de contrôle technique.

En espérant être lu et entendu, je vous souhaite une bonne analyse.

N° 964138 - Contrôle technique motos - ce n'est pas la bonne solution

par :

12/07/2023 12:37

Instaurer un contrôle technique motos alors même que le parc français de motos ( on ne confond pas avec les scooters svp) est bien entretenu par des motards responsables et que le % d'accidents pour défaut d'entretien est totalement minimale - n'a pas de sens.

C'est une mesure inefficace qui ne règle aucun problème de sécurité routière : le défaut d'entretien du réseau routier, les aménagements routiers inadaptés, les peintures de sol glissantes ... .. sont les véritables sources des accidents.

On ne parle pas non plus de l'incurie des scooters et des conducteurs de vélo à assistance électrique - qui ignore le code de la route ( et le ctrl technique) au prétexte d'être écologiquement responsable.

N° 964139 - Non au contrôle technique moto

par :

12/07/2023 12:37

Merci d'écouter les représentants des fédérations de motards, des gens qui savent de quoi ils parlent. Pourquoi préférer écouter des lobbyistes parisiens soit disant écologistes et ultra minoritaires. Visiblement, ils ont beaucoup de poids politique. Les chiffres officiels sont connus et prouvent par eux-mêmes que ce contrôle technique ne servira à rien si ce n'est à ennuyer encore un peu plus les gens et leur mettre la pression. Vous voulez de la sécurité ? Révisez l'état des routes françaises ! Merci.

Un vieux motard.

N° 964140 - Non au CT Moto

par :

12/07/2023 12:37

Le motocycliste fait un autocontrôle de son véhicule car la moto n'a pas de carrosserie.

Il ne roule pas sans freins, ni avec des roues en mauvais état !!!

Pas tous roulent avec un pot d'échappement non d'origine.

Il serait souhaitable plutôt de faire un contrôle technique des infrastructures routières qui sont plus qu'accidentogènes (trous sur la route, barrières de sécurité coupantes, bandes blanches glissantes, revêtements dégradés et non nettoyés,...)

N° 964141 - Le CT n'est pas la solution, loin de la !

par :

12/07/2023 12:37

La première chose à faire pour faire chuter le nombre d'accident en 2 roues et mieux intégrer les 2 roues dans l'espace public. Automobiliste, ne soyez pas jaloux, un 2 roues circulera toujours mieux que vous, donc ne l'empêcher pas de passer et soyez courtois en vous plaçant correctement sur la chaussée. Idem pour les 2 roues, pas la peine de rouler si vite et de forcer le passage ...

Le contrôle technique pour moto est vraiment le dernier point sur lequel agir pour faire descendre le taux d'accident car en large majorité les 2 roues sont bien entretenues, contrairement à l'état des routes qui est de plus en plus déplorable !

N° 964142 - NON AU CT MOTO

par :

12/07/2023 12:39

Comme l'ensemble des motards, je m'oppose à la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues, il est important que nos élus comprennent que les motards sont plus impliqués que les automobilistes sur l'état de leur machine.

Il est utile de comprendre que pour un grand nombre d'entre nous, notre moto est un des éléments de notre passion, son état de fonctionnement est donc un point crucial.

Avant de monter sur notre moto, nous avons pour habitude de vérifier l'état global:

- pneus
- freins
- éclairage
- kit chaîne

De plus l'entretien régulier de nos machines n'est plus à prouver, un simple rapport par les concessionnaires pourraient le confirmer.

De plus, le nombre d'accidents impliquant les deux roues ont pour la très grande majorité une mise en cause de l'état des infrastructures routières, un très faible nombre sont dûs à l'état de la machine.

Avant de vouloir récolter des millions d'euros sur le dos des motards par le biais de lobby de contrôleurs techniques, prétextant la sécurité des motards, peut être serait-il bon que nos élus se battent pour que les motards ne risquent pas leur vie à cause d'infrastructures non entretenues et équipées de mobilier urbain inadaptés, de glissières de sécurité qui sont des guillotines pour nous...

N° 964144 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

12/07/2023 12:40

LES FREINS LES PNEUS ET LES SUSPENSIONS, je ne vois pas quels sont les autres points qui devraient être vérifié pour la sécurité des Utilisateurs.

Pour la pollution sonore, seul le bruit devrait être mesuré .

Pour la pollution de l'air si le véhicule est d'origine, ou /et de collection il ne devrait pas être concerné par une impossibilité de rouler.

si le projet voit le jour, les tarifs doivent être contenu au maximum et fixés par l'état en tenant compte que les motards sont souvent jeunes et désargenté.

il est également important que le contrôle soit fait dès 50 cm<sup>3</sup> car c'est sur ces véhicules que l'on retrouve le plus d'anomalies (population inexpérimentée, peu ou pas formée et avec peu de moyens , véhicules revendu plusieurs fois pour par cher).

le temps passé par les techniciens étant identique quelle que soit la cylindrée, un seul tarif devrait s'appliquer pour l'ensemble des 2 roues, les 3 et 4 roues ayant plus de pièces à contrôler, ils pourraient avoir un tarif différent.

La fréquence devrait concerner les véhicules âgés de plus de 5 ou 6 ans puis ensuite être faite tous les 2 ou 3 ans.

N° 964145 - ridicule!

par :

12/07/2023 12:40

occupez-vous de l'état des routes et laissez les motards faire réviser leurs motos chez les seuls professionnels compétents : les concessionnaires!

N° 964146 - contrôle technique des 2-3 roues motorisés

par :

12/07/2023 12:40

Cela fait quarante-quatre années que je roule à moto, plus quatre à cyclomoteur.

L'état des routes c'est vraiment dégrader ces cinq dernières années les trous ne sont plus rebouchés mais marqué à la peinture blanche, du gravillon et répandu en quantité, de nombreux poteaux téléphoniques tiennent par les fils.

Des fils de ligne électrique sont à terre ils sont signalés comme dangereux avec des drapeaux, des déviations ou rétrécissement de voies sont mise en place, plusieurs mois plus tard rien à était réparé. Des rails barrières de « sécurité » ne sont pas doublés à des virages très dangereux.

Les vêtements, casques, gants, bottes, gilet air- bag, sont plus taxé que les livres et musique, « on marche vraiment sur la tête dans ce pays ».

Le contrôle technique moto ne réduira pas le nombre d'accidents, mais réduira le budget protection, entretien du motard.

Taxé punir culpabiliser prendre de l'argent à l'usager de la route, voilà la fonction de l'État.

Je suis dégoûté !

N° 964147 - CT 2 RM

par :

12/07/2023 12:40

Sachant que 0,3% des accidents de 2RM sont dûs à un défaut d'entretien, l'utilité d'un contrôle technique pour les 2RM pose vraiment question quant à une amélioration de l'accidentologie pour ces derniers. Quant au problème du bruit généré par des échappements non conformes, rien n'empêchera un propriétaire de remettre son échappement d'origine (bien souvent conservé dans un coin du garage dans la plupart des cas) pour passer le CT et de remonter son échappement non conforme une fois celui-ci passé (2 vis à enlever et 5 mn de travail...). L'amélioration de l'accidentologie des 2RM passe selon moi d'abord par une amélioration de la qualité du réseau routier qui est vraiment laissé à l'abandon depuis de nombreuses années ainsi que par une meilleure formation des usagers de la route. De plus, habitant en milieu rural, se pose également la question de la proximité d'un centre de CT moto.

N° 964148 - le CT2RM, une nouvelle manne financière aux effets inutiles

par :

12/07/2023 12:40

Le CT 2RM ravira les centres de contrôle technique qui pourront y voir une formidable opportunité de hausse de leur chiffre d'affaires sans que le fondement même de ce CT soit atteint in fine.

En effet, il est imposé aux motards de faire effectuer ces vérifications alors même que les concessionnaires et garagistes, tous passionnés, le font déjà. Chaque motard connaît pertinemment le risque inhérent à la pratique du 2 roues et prend ses responsabilités en vérifiant les organes de sécurité de son véhicule qui sont vérifiables avec une facilité déconcertante.

Par-dessus tout, il est certain qu'un contrôle tous les 3 ou 5 ans n'améliorera en rien la sécurité des conducteurs de 2 roues, l'extrême majorité des accidents graves n'étant pas liée à un défaut technique du véhicule en lui-même. Le contrôle doit être réalisé par le motard à chaque sortie afin de s'assurer que freins, pneus, éclairage et autres soient opérationnels. Nous pouvons en revanche pointer du doigt l'état des roues entre les nids-de-poule, les graviers au sol et autres obstacles meurtriers.

Cette fumisterie n'aura pour effet que de diminuer encore un peu plus le pouvoir d'achat de personnes qui, pour la plupart, utilisent le 2 roues comme un véhicule de loisir avec moins de 5 000 km annuels parcourus.

N° 964143 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

12/07/2023 12:40

Bonjour,

Je suis motard (GoldWing 1500 SE actuellement) et je suis pour le controle technique, surtout en cas de vente et d'accident.

Un défaut sur une voiture n'a pas spécialement de situation dramatique, mais pas sur une moto.

Mais il ne faut pas que, comme d'habitude, celui-ci soit une "Variable d'ajustement" des finances Publiques, mais que l'argent aille à la sécurisation et la sécurité routière.

Je suis près à faire parti d'une "Commission d'enquete".

Cordialement.

N° 964149 -

par :

12/07/2023 12:43

Ce contrôle ...que rien ne justifie..!!

Du racket organisé ....

Une honte..!!

N° 964150 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 12:43

Bonjour,

Je ne suis pas favorable au CTP pour les motos mais je le suis concernant les motocyclettes qui a mon sens font l'objet, très souvent, de modification en terme de puissance, au niveau sonore ou d'esthétique, ces modifications peuvent entraîner des risques pour les usagers de la route.

Egalement, le nombre de motard impliqué dans des accidents de la route a une part très faible (environ 2% il me semble) même si il faut penser qu'une statistique basse cache une vie ou plusieurs vies. De plus, il a été montré que les causes impliquant les motards dans des accidents ne sont souvent pas, voir en majorité, pas dû à l'état technique de l'engin motorisé mais plus des conduites sous influence ou même dû aux autres usagers de la route.

En ayant connaissance de tout ceci, je pense donc, pour conclure, que le CTP devrait être instauré pour les motocyclettes (<49.9cm3) qui font majoritairement l'objet de modification.

N° 964151 - Points de vigilance

par :

12/07/2023 12:43

Je ne pense pas que le contrôle technique pour les 2 roues soient un moyen efficace de baisser le nombre d'accidents pour les 2 roues. La [association de motard] et la [assurance] ont régulièrement publié les statistiques à ce sujet, montrant que le défaut technique n'est responsable que d'une infime partie des accidents des 2 roues.

Les motards sont suffisamment conscients des dangers et risques avec un 2 roues pour bien entretenir leur véhicule.

Points de vigilance concernant la mise en place éventuelle d'un contrôle technique :

- la manipulation d'une moto nécessite une attention particulière (risque de faire chuter la moto) et il faudrait des agents habilités et habitués à manipuler une moto (donc au minimum formés, mais idéalement motards eux aussi).
- les délais parfois longs pour effectuer le contrôle des voitures, donc y aura-t-il plus de centre pour pouvoir également effectuer celui des motos ? (vu le manque de personnel dans ce secteur j'en doute)
- le prix du contrôle qui augmente le coût de possession d'une moto, alors que les motards paient déjà très cher leurs équipements. Qu'en sera-t-il également pour les scooter ? Pour des jeunes de moins de 18 ans pour qui le scooter est le seul moyen d'aller travailler (les apprentis notamment), soit le prix sera mis dans le contrôle au détriment des équipements de protection, soit le contrôle ne sera pas fait par manque de moyens.

Je pense que le contrôle technique n'est pas une bonne chose, ou en tout cas, loin d'être une priorité pour améliorer la sécurité.

N° 964152 - [PAS CONTENT] impôt déguisé sous couvert de sécurité routière

par :

12/07/2023 12:43

Bonjour,

Une consultation? Mmmmh... Comment dire?... On sait ce qu'est devenue la dernière consultation citoyenne sur le climat... Pas grand chose à attendre de celle-ci.

Un CTP pour améliorer la sécurité routière? Ne serait-ce pas plus efficace de multiplier les contrôles sur la route? Le volume sonore? Sitôt sorti du contrôle, ceux qui ne mettent pas leur chicane ne vont certainement pas changer leurs habitudes. Mais cela par contre coûte de l'argent...

Personne n'est dupe sur les véritables raisons de la mise en place de ce contrôle technique: engranger de la TVA... Mon 2 roues passe au garage tous les 10000 km ou une fois par an au moins. Je vais devoir payer une visite pour apprendre ce que je sais déjà grâce à mon garage...

N° 964153 - CT motos et cyclomoteur

par :

12/07/2023 12:43

Je ne crois pas à la pertinence du caractère obligatoire de ce contrôle pour les raisons suivantes:

J'habite une commune très touristique ou pourtant l'état des chaussées est révoltant c'est tout bonnement ahurissant de voir cette multiplication des dégradations du revêtement qui sont une source de dangers incontestable si l'on ajoute la multiplication des pistes cyclables qui rétrécissent les voies et qui souvent sont constituées de tronçons décousus et des interdits de toute sorte ( chicanes, ralentisseurs hors-normes )

la mise en place du CT qui ne satisferait que la technocratie n'est certainement pas la réponse à cette réalité lamentable

Pour compléter le tableau, beaucoup de voies jadis réservées aux transports en commun ont été 'requalifiées' par des arbres en pot (sic) parmi lesquels serpentent de prétendues pistes cyclables! j'ai envie de crier 'aux fous' à ces bien piètres décideurs qui sont une calamité pour la vie quotidienne des gens

c'est là ce qui fait le quotidien des usagers 2roues et le CT n'y changera rien  
d'autre part je ne connais pas un pilote de motos qui n'ayant pas conscience de sa vulnérabilité ne  
veillerait pas à l'entretien de son véhicule  
Pour finir je crois qu'il faudrait plutôt cibler le comportement trop souvent effrayant des très jeunes  
utilisateurs qui se croient des champions par leurs accélérations et leurs slaloms et là aussi le CT n'est  
à l'évidence pas la réponse adéquate

N° 964154 - Tout pour racketter les citoyens.

par :

12/07/2023 12:43

Perso je fais tout pour que ma moto fonctionne correctement. Ce n'est pas un contrôle technique qui  
va me signaler des problèmes sur ma moto, quand je roule avec je suis en parfaite sécurité ( sauf les  
gens en voiture qui sont au téléphone et ceux qui grillent les priorités).

Ces pseudos écologistes devraient plutôt s'occuper des dizaines de milliers de camions qui  
encombrent les routes françaises, et aller manifester en Allemagne contre les centrales à charbon.

Toujours être fort avec le faibles et faible avec les fort.

Il serait temps de ne plus obéir aveuglément à cette union européenne et à l'Allemagne.

N° 964155 - Un nouveau Racket n'est pas la bonne solution

par :

12/07/2023 12:43

Vouloir améliorer la Sécurité Routière notamment des 2 Roues plus vulnérables ne passent sans  
doute pas par l'amélioration de l'état des engins motorisés de façon prioritaire.

La vraie problématique concerne avant tout l'état déplorable et manque de nettoyage ou d'entretien  
des voies de circulation (trous, graviers, revêtements glissants, multiplication d'obstacles, mauvaise  
visibilité, etc...).

En 2° lieu il conviendrait d'améliorer la formation des motards comme des automobilistes pour  
favoriser la cohabitation sur la route.

Le Contrôle Technique de son côté ne permettra pas d'améliorer ces 2 points critiques décrits ci-  
avant.

Merci de votre écoute.

N° 964156 - Un deux roues motorisé défaillant est un danger de mort!

par :

12/07/2023 12:43

Les (vrais) motards le savent bien: leur vie tient à l'entretien de leur moto. Pourquoi donc s'obstiner  
à étendre le contrôle technique aux motos ? Il serait plus judicieux de conditionner l'autorisation de  
circulation des motos, scooter, mobylette, vélo électrique, etc. à l'obligation d'une révision annuelle  
et/ou tous les 10,000km par un professionnel assermenté.

N° 964158 - Mesure publicitaire contre-productive .

par :

12/07/2023 12:45

Les possesseurs de "deux roues" responsables l'entretiennent spontanément pour des raisons  
évidentes de perception de sécurité. Les irresponsables ne l'entretiendront pas plus avec cet arrêté,  
ce d'autant que la nature du véhicule permet facilement d'éviter un contrôle. De plus les forces à  
déployer si on veut espérer que les contrôles soient efficaces sont sans commune mesure avec les  
résultats prévisibles.



En clair, une mesure qui gaspille les moyens pour un résultat - au mieux impossible à chiffrer - au pire nul .

N° 964159 - Le CT n'est pas la solution, loin de la !

par :

12/07/2023 12:45

La première chose à faire pour faire chuter le nombre d'accident en 2 roues et mieux intégrer les 2 roues dans l'espace public. Automobiliste, ne soyez pas jaloux, un 2 roues circulera toujours mieux que vous, donc ne l'empêcher pas de passer et soyez courtois en vous plaçant correctement sur la chaussée. Idem pour les 2 roues, pas la peine de rouler si vite et de forcer le passage ...

Le contrôle technique pour moto est vraiment le dernier point sur lequel agir pour faire descendre le taux d'accident car en large majorité les 2 roues sont bien entretenues, contrairement à l'état des routes qui est de plus en plus déplorable !

N° 964161 - Pour quoi (+ que pourquoi) un CTP pour les 2RM ?

par :

12/07/2023 12:45

Les motards, un peu responsables, ont les caractéristiques quasiment inverses de ceux qui se font remarquer sur la route à savoir :

- l'entretien régulier auprès d'un professionnel de son véhicule
- le regard et la vérification de l'état du véhicule avant chaque sortie et pour les utilisateurs quotidiens, au moins chaque semaine
- l'utilisation des carburants et lubrifiants recommandés par le constructeur sous peine de voir le moteur s'user plus vite que prévu
- la nécessité de disposer d'une assurance correspondant à l'usage prévu (promenade, trajet domicile travail, ...)
- le choix d'un mode de déplacement moins encombrant que les autres véhicules, moins polluant également
- être plutôt "paranoïaques" sur la route compte tenu du fait qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour être certains d'anticiper les arrangements que peuvent avoir d'autres usagers de la route avec les règles de conduites (ma carrosserie c'est en plus de mon équipement, ma vigilance à autrui !)

Si le CTP vise à élever la sécurité des véhicules contrôlés, l'impérieuse nécessité que le 2RM soit en parfait état est facile à vérifier : un entretien annuel auprès d'un professionnel. Quelle garantie existerait-il dans un centre de contrôle VL pu PL que le contrôleur, au delà de la connaissance des outils de contrôle, sache réellement les points majeurs de sécurité de tous les types de 2RM mieux qu'un professionnel de sa marque de moto ?

Si le CTP vise à éviter que les 2RM ne soient plus débridés, &#9932;oins bruyants, alors l'objectif est vains. Tout mécanicien "en herbe" aura la capacité à venir bricoler les éléments totalement accessibles de son véhicule pour remettre en configuration standard ou changer cette configuration lorsqu'il le souhaitera. Sauf à rendre inaccessible la partie moteur - échappement des 2RM, et là bon courage avec les marques !!

Si le CTP vise à réduire le nombre d'accidents du fait du comportement des conducteurs de 2RM ou de l'état de leur véhicule, vous savez que près de 20% d'augmentation du nombre de 2RM n'ont pas eu d'impact sur le nombre d'accidents impliquant des 2RM et que ce nombre d'accidents représente moins de 1% des accidents de la route. Et pour ce qui est du contrôle des comportements routier, il est possible d'imaginer que les contrôles routiers sont déjà là pour cela. Si c'est leur efficacité qui est à améliorer alors la question ne sera pas traitée par le CTP

Je pourrai continuer longtemps mais tout cela pour exprimer le fait qu'un contrôle technique vise à assurer la propriétaire et la société que les véhicules en circulation libre sont bien conformes à la réglementation, ne présentent pas de danger structurels, et rien de plus.

En revanche s'il s'agit uniquement de répondre à une injonction européenne, une simple obligation de preuve d'entretien régulier détenue en permanence par le propriétaire de 2RM devrait suffire à rassurer et la Commission et ses relais nationaux.

Bonne route à tous !!

N° 964162 - Contre le CT 2 roue

par :

12/07/2023 12:45

Avant le CT 2 roue, il y a peut être plus à faire d'un point de l'état des routes et des équipements obligatoires. C'est ça qui nous sauvent la vie pas le CT ...

N° 964163 - contrôle technique

par :

12/07/2023 12:45

bonjour

je suis favorable a ce contrôle pour des questions de sécurité même si pour la majorité d entre nous , nous sommes très conscients que nos motos doivent être entretenu en temps et en heures et que nous y veillons beaucoup plus que certains automobilistes a se jour néanmoins tout le monde n est pas toujours conscient des effets négatifs de certaines modifications sur celles ainsi que tout le monde n a pas non plus certaines compétences en mécanique etc. mais je ne trouve pas normal alors que les remorques tout comme les caravanes n y soit pas elles aussi soumis a un contrôle car énormément de remorques ne sont pas ou plus aux normes et pour certaines sont issu de bricolages ou même de fabrication maison même si cela y est strictement interdit de plus chaque années nous constatons de multiples incidents ou accidents du aux mauvaises états pneumatiques ou éclairages de certaines caravanes qui sont sur nos routes que pour quelques centaines de kilomètres par ans choses que je trouve inadmissible

de ce fait ce contrôle pour les deux roues sont nécessaires peut être afin de garantir par des personnes plus compétents que nous mais alors il serai aussi judicieux d instauré la même choses a tout engins roulants

concernant le tarif susceptible d être instauré la je trouve cela complètement aberrant et abusif étant donné que nos moto ont énormément de points de contrôles en moins et ne nécessitent encore moin de machine performante comme pour les voitures / camion / etc sachant que pour 90% du contrôle cela fait au visuel

N° 964160 - Contrôle Technique des deux roues

par :

12/07/2023 12:45

Scandaleux, une campagne menée par le leader des contrôle technique [réseau de contrôle technique] non pas pour la sécurité des conducteurs de deux roues, mais bien une nouvelle arnaque pour nous faire payer avec des statistiques tronquées, alors que la [assurance] done des résultats totalement inverse. Comme conducteur de deux roues je suis contre cette mesure

N° 964164 - Non au ct

par :

12/07/2023 12:48

Dimanche je me suis pris un nid de poule, j'ai évité l'accident de peu. La mairie veut rien savoir. Ma roue morte. Occupé vous des routes avant le contrôle technique 2 roues.

N° 964165 - Perte de pouvoir d'achat inutile

par :

12/07/2023 12:49

"0.3% des accidents de moto sont directement imputables à une défaillance technique"

Pourquoi ? Car les motards tiennent à la vie, se savent exposés et donc entretiennent leur véhicule. Utilisateur aussi bien d'une voiture que d'une moto, je constate la différence évidente : la voiture va au garage quand il y a un problème, la moto est entretenue tous les mois et va au garage une fois par an pour un contrôle de routine.

L'ajout d'un contrôle technique obligatoire n'est qu'une manoeuvre de lobbying classique pour soutirer un peu plus d'argent aux utilisateurs en échange d'un service inutile et non sollicité. A la limite, rendre obligatoire la révision en atelier une fois par an me ferait moins vomir car c'est déjà ce que je fais et cela éviterais de donner de l'argent aux lobbyistes qui ne servent à rien tout en permettant aux concessions et garages de mieux fonctionner.

En clair, ce contrôle technique est plus proche d'un racket que d'une volonté de protection des conducteurs.

Foutez la paix aux motards qui savent se protéger eux même

N° 964166 - Avis et proposition CT 2RM

par :

12/07/2023 12:49

La mise en place d'un CT 2RM comporte des pour et des contre.

Commençons par les pour :

- Le CT permettra de limiter le nombre de véhicules vétustes et polluants présent en circulation.
- Le CT permettra la surveillance du bruit, nous pensons notamment aux cyclomoteurs.

Les contres

- L'aspect technique d'un 2RM ne semble que peut entrer en compte dans l'accidentologie. Le CT donne l'impression d'être motivé par des raisons pécuniaires et de légiférations. Non de sécurité. La sécurité routière en 2RM est plus pertinente par de la sensibilisation et de la formation, ainsi que par l'amélioration technologique de nos 2RM (ABS, pneumatiques, optiques,...)
- Le volume sonore ne sera jamais efficacement contrôlé par un CT (pour cause: la facilité de l'échange de l'échappement) seul les contrôles routier et la sensibilisation peuvent le permettre.
- L'accessibilité et le nombre de centre CT est questionnable (surtout pour les cyclomoteurs)
- Les 2RM roulent moins, et moins longtemps que les véhicules légers, les problèmes de vétusté sont moins pertinents. De plus, tout est accessible visuellement. Sans être expert en mécanique, et grâce aux bases données en centre de formation, il ne peut y avoir de vices cachés. Les organes de sécurité sont en plus moins nombreux.
- Le sujet des voiturettes peut être abordé à part entière : un voiturette peut/doit avoir le même traitement qu'un véhicule léger, ça a les mêmes contraintes.

Propositions :

- Au vu de ces pour et contre principaux (sans entrer dans les détails) il semblerai que la mise en place de contrôle aléatoire par les forces de l'ordre, avec controle visuel du véhicule, et potentiellement équipement de contrôle sonore et pollution portatif pour les forces de l'ordre, serait beaucoup plus efficace/dissuasif, et plus équitable pour l'ensemble des usagers de la route, et apporterait tous les points de contrôles indispensables à mettre en place.

- La mise en place de contrôle technique optionnel, pour permettre par exemple lors d'une revente le contrôle de l'état général d'un véhicule, peut également être pertinent. Il devrait être cadré légalement, évidemment, mais étant non-obligatoire, ne pas obligatoirement être réalisé par un centre agréé. Dans ce cas, les concessionnaires motos pourraient être sollicités, ayant déjà l'infrastructure et les compétences requises.

N° 964167 - Contrôle technique des deux-roues

par :

12/07/2023 12:49

C'est du racket

Les motards tiennent à leur vie et un bon motard est un motard vivant - l'état d'une moto est très majoritairement très bon - ce n'est pas en faisant payer les plus fauchés avec contrôles obligatoires et amendes qu'on va sauver des vies - les andouilles qui pensent l'inverse n'ont jamais conduit une moto - on ferait mieux de vérifier l'aptitude physique des personnes les plus âgées à conduire des voitures

N° 964168 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

12/07/2023 12:49

Bonjour,

CT des motos, j'y suis opposé car pour la plus grande part des motards, compte tenu des risques encourus en cas d'utilisation d'un véhicule non entretenu, l'entretien du véhicule est fait. D'autre part, les forces de l'ordre présentent lors des controles routiers, sont à même de vérifier l'état des pneumatiques, le bruit, les accessoires obligatoires. Le CT est un moyen supplémentaire pour infantiliser et taxer les français. Une grande part des accidents est due à la survitesse et à la non maitrise de sa machine, et vos CT ne changeront rien ! L'argument d'une réglementation européenne n'a pas de sens. Que nos politiques s'attachent aux problèmes majeurs, nous n'en manquons pas !!

N° 964169 - Obliger les constructeurs à valider l'état de sécurité d'un véhicule

par :

12/07/2023 12:49

Personne n'est dupe, le contrôler technique sert à faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état. 0,9% des accidents sont imputables à l'état du 2 roues. En revanche l'état des infrastructures est responsable de l'aggravement d'une chute. Les motards se retourneront donc contre l'état plus régulièrement puisqu'il s'agit bien d'une confrontation.

Les motos sont toutes en très bon état parce que sur deux roues pas d'échappatoire. Les motards ne roulent pas pieds nus ou en tongues, ne consultent pas leur téléphone et ne roulent pas longtemps sur l'emprise de substances diminuantes.

Encore une fois une décision prise par des gens qui sont persuadés d'avoir tout compris à la situation, mais aucun n'est motard.

(Si je me trompe, alors leurs motos sont parfaitement entretenues.....)

La seule vraie solution est d'obliger les constructeurs à recevoir un vieux véhicule de leur marque en atelier tous les deux, cinq ans pour en vérifier l'état. Des enseignes comme Dafy proposent déjà un contrôle sécurité gratuit tous les six mois à leurs clients. Je l'utilise bien évidemment. Mais les marques REFUSENT de prendre en atelier un véhicule de plus de 10 ans. Vous ne trouverez jamais des techniciens assez compétents pour évaluer autant de véhicules aussi différents.

Vous n'améliorerez pas la sécurité, avec ce dispositif, mais vous allez vous mettre à dos une population soudée, déterminée et courageuse. Qualités de tout motard.

N° 964170 - Commentaire ( j'espère constructif) pour le projet de CT

par :

12/07/2023 12:49

Bonjour, je trouve la mise en place de ce contrôle technique un peu excessif, mais peu avoir de bons côtés je vous explique mon point de vue.

1 - La grande majorité des possesseurs de moto sont des passionnés qui prennent très soin de leurs montures et ont un entretien assez régulier.

2 - Les contrôles chez les concessionnaires (tout les 12 km a peu près) sont plus poussées (en général) que ce projet de CT et permettent aussi un suivi précis chez un concessionnaire.

3 - Ce projet de CT pourrait être intéressant pour la vente d'une moto, il pourrait être un gage qu'il s'agit d'un véhicule contrôlé par un garage assermenté qui peut rouler en sécurité sur les routes.

Mais il ne serait obligatoire que pour la vente d'un deux/trois roues. Étant donné le suivi régulier des motos par les concessionnaires.

Merci d'avoir pris le temps d'avoir lu ce commentaire.

J'ai oublié aussi, il y a déjà assez de frais différents sur une moto, si vous voulez vraiment tuer les motos interdisez les ça ira plus vite.

N° 964171 - N'apporte rien à la sécurité du motard !

par :

12/07/2023 12:51

La majorité des accidents impliquant des conducteurs de deux roues motorisées est due à la mauvaise état des routes et l'inexpérience du conducteur, novice etc ...

L'état ferait mieux de mettre en place des stages de conduite et réparer les routes qu'ils ont un véritable gruyère en région Parisienne.

N° 964172 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

12/07/2023 12:51

Je suis contre le contrôle technique 2 et 3 roues car la cause des accidents pour ces véhicules est très faible donc ce contrôle n'est pas justifié

Il serait préférable de mettre en place de vraies mesures pour la sécurité des motards

N° 964173 - Pour quoi (+ que pourquoi) un CTP pour les 2RM ?

par :

12/07/2023 12:51

Les motards, un peu responsables, ont les caractéristiques quasiment inverses de ceux qui se font remarquer sur la route à savoir :

- l'entretien régulier auprès d'un professionnel de son véhicule
- le regard et la vérification de l'état du véhicule avant chaque sortie et pour les utilisateurs quotidiens, au moins chaque semaine
- l'utilisation des carburants et lubrifiants recommandés par le constructeur sous peine de voir le moteur s'user plus vite que prévu
- la nécessité de disposer d'une assurance correspondant à l'usage prévu (promenade, trajet domicile travail, ...)
- le choix d'un mode de déplacement moins encombrant que les autres véhicules, moins polluant également
- être plutôt "paranoïaques" sur la route compte tenu du fait qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour être certains d'anticiper les arrangements que peuvent avoir d'autres usagers de la route avec les règles de conduites (ma carrosserie c'est en plus de mon équipement, ma vigilance à autrui !)

Si le CTP vise à élever la sécurité des véhicules contrôlés, l'impérieuse nécessité que le 2RM soit en parfait état est facile à vérifier : un entretien annuel auprès d'un professionnel. Quelle garantie existerait-il dans un centre de contrôle VL ou PL que le contrôleur, au delà de la connaissance des outils de contrôle, sache réellement les points majeurs de sécurité de tous les types de 2RM mieux qu'un professionnel de sa marque de moto ?

Si le CTP vise à éviter que les 2RM ne soient plus débridés, &#9932;oins bruyants, alors l'objectif est vains. Tout mécanicien "en herbe" aura la capacité à venir bricoler les éléments totalement accessibles de son véhicule pour remettre en configuration standard ou changer cette configuration lorsqu'il le souhaitera. Sauf à rendre inaccessible la partie moteur - échappement des 2RM, et là bon courage avec les marques !!

Si le CTP vise à réduire le nombre d'accidents du fait du comportement des conducteurs de 2RM ou de l'état de leur véhicule, vous savez que près de 20% d'augmentation du nombre de 2RM n'ont pas eu d'impact sur le nombre d'accidents impliquant des 2RM et que ce nombre d'accidents représente moins de 1% des accidents de la route. Et pour ce qui est du contrôle des comportements routier, il est possible d'imaginer que les contrôles routiers sont déjà là pour cela. Si c'est leur efficacité qui est à améliorer alors la question ne sera pas traitée par le CTP

Je pourrai continuer longtemps mais tout cela pour exprimer le fait qu'un contrôle technique vise à assurer la propriétaire et la société que les véhicules en circulation libre sont bien conformes à la réglementation, ne présentent pas de danger structurels, et rien de plus.

En revanche s'il s'agit uniquement de répondre à une injonction européenne, une simple obligation de preuve d'entretien régulier détenue en permanence par le propriétaire de 2RM devrait suffire à rassurer et la Commission et ses relais nationaux.

Bonne route à tous !!

N° 964174 - Contrôle technique 2-roues motorisés...nécessaire, vraiment ?

par :

12/07/2023 12:52

Bonjour,

Cela fait plus de 40 ans que je roule en deux-roues motorisés et j'ai toujours veillé ce que ceux-ci soient dans le meilleur état possible, soit en contrôlant moi-même l'état des freins, feux, pneus etc...soit en le faisant faire lors d'une révision par mon concessionnaire, n'ayant pas envie de mettre ma santé, voire ma vie, en danger du fait d'un défaut d'entretien.

De plus, ces opérations sont assez faciles à réaliser du fait de l'accessibilité de la plupart des pièces à contrôler.

En ce qui concerne la lutte contre le bruit, qui me dérange comme tout le monde, je pense que les adeptes des pots trafiqués en tous genres ne feront que remettre leur moto en conformité juste le temps du contrôle, pour ensuite continuer comme si de rien n'était...

Pour la sécurité de tous, mieux vaudrait plutôt s'occuper de l'état des infrastructures routières, qui, d'après plusieurs études, sont responsables de beaucoup plus d'accidents que l'état des deux-roues motorisés.

Et pour le bruit, des contrôles de police sont déjà prévus, si je ne m'abuse.

Pour conclure, je pense donc que la mise en place de ce contrôle technique ne sera qu'un impôt de plus...sans aucun rapport avec la sécurité routière.

N° 964176 - Mais bien sur.

par :

12/07/2023 12:52

Encore une bonne occasion pour ces irrassiables faiseurs de poches du gouvernement et sous couvert de sécurité, de taxer encore un peu ces dangereux citoyens qui circulent inconsciemment avec des engins de morts homologués par le ministère des transports.

Quoi dire de plus?

Hé béeéééé.....encore et toujours trop de moutons.

Pas d'accord!!!!!!!

N° 964177 - CT non justifié

par :

12/07/2023 12:52

Etant motard de 56 ans , je pense que le CT n'est pas justifié en ce sens que les motards savent que leur vie est beaucoup plus en danger qu'un automobiliste! combien de voitures roulent avec des pneus lisses? Combien de motard s avec des pneus lisses? il n'y a pas photos!!

Je pense nécessaire de faire plus de "lois" ou coordonner les règles qd aux obligations du Motard: pour passer le permis: chaussures montantes obligatoires , casques ,gants , veste tout cela aux normes CE.

Par contre sur la route seules les gants le casque sont obligatoires!!aberrant non?

Je ne comprends que des gens fassent de la moto sans ces équipements !! et "que fait la police" (selon l'expression!?? rien car rien n(oblige à avoir ses équipements.

Mon commentaire ne vaut certainement pas grand choses mais au moins je l'ai dit!!

N° 964175 - Utilité du contrôle technique Moto ?

par :

12/07/2023 12:52

Conducteur de 2 roues motorisés depuis plusieurs années ( cyclomoteurs, trail, cross, sportives, roadster, custom), la sécurité est une priorité en moto, aussi bien pour le corporel que le mécanique puisqu'un motard ne fait qu'un avec sa machine.

Les couvertures d'assurances justifient d'ailleurs cet argument en proposant plusieurs offres ([assurance], AXA ...).

C'est pour cela qu'en cas de défaillance (Visuel sur l'éclairage et les fuites, tenue de route, tremblements, bruits suspects...), le conducteur le remarque immédiatement et en conscience humaine ne prendra pas le risque de l'accident en prenant le guidon.

Perfectionné ou novices sur les 2 roues en termes de mécanique, les "bases" sont vu avant d'enfourcher les engins lors du permis de conduire. Plusieurs spécialistes sont présent dans toutes les villes de France si nécessaire, et les motos sorties de concessions sont toujours avec les dernières nouveautés en termes d'amélioration de la sécurité routière contrairement aux infrastructures routières.

Il est important de ne pas voir seulement avec le regard de l'union européennes, mais surtout du terrain, ce qui ce vie réellement en France.

De plus toutes les statistiques prouvent que l'impact du contrôle technique sur les deux roues sera négligeable : Moyenne KM en moto / an , fluidification du trafic, émission de CO2, Impact de l'état du 2 roues lors d'un accident...

Vous remerciant de m'avoir lu, et en espérant que ce décret et arrêté soit abolie.

L'esprit motard est d'avoir cette passion avant tout.  
Motardement

N° 964178 - Non au contrôle technique des 2 roues motorisées !!!!

par :

12/07/2023 12:52

Tout bon motards de gros cubes qui respecte sa vie et celle des autres, entretiens ou fait entretenir (c'est mon cas) sa machine, ce qui n'est pas le cas des route qui sont dans un état pitoyable. Sans parler des "guillotines" sur les rails de sécurité, des plaques d'égouts, ralentisseurs (coussins Berlinois) et signalisations au sol qui, lorsqu'ils sont mouillés, sont de véritables patinoires. Apparemment cela coute chère, la sécurité à un prix alors et ce n'est pas au prix d'un contrôle technique que ça va améliorer la situation.

N° 964179 - Controle technique Moto

par :

12/07/2023 12:52

Bonjour,

A mon sens control technique inutile car les problemes de l'etat du vehicule n'est pas la source d'accident.

Si CT moto je proposerais que si l'entretien du vehicule est fait régulièrement via un concessionnaire par le biais du carnet d'entretien ( généralement sur les vehicules il est preconisé un entretien suivant un nombre de Km voir annuel ), le CT peut etre validé de cette maniere  
Slts

N° 964180 - Contrôle technique moto en général, et conditions particulières

par :

12/07/2023 12:52

L'intérêt d'un contrôle technique pour un véhicule est de vérifier que celui ci n'est pas dangereux à l'utilisation pour son conducteur et les autres personnes (passagers, piétons autres conducteurs). Sur un deux roues la vérification technique des éléments "vitaux" fait déjà partie de la formation lors du passage du permis. La moindre anomalie représentant un danger immédiat pour son utilisateur ou rendant l'utilisation impossible l'immense majorité des motards titulaires du permis sait vérifier et entretenir ou faire entretenir son véhicule. C'est très différent d'une voiture.



Dans des cas particuliers la pratique de certaines disciplines tout terrain (le trial et l'enduro) empruntant (peu) des routes impose l'utilisation d'un véhicule homologué (immatriculé et assuré également). Certaines modifications sont nécessaires lors de la pratique car certains équipements sont trop exposés à la casse voire même dangereux si laissés comme tel sur la moto. (Les clignotants sont arrachés par les branches, le rétros également ou raccrochent dans la végétation et provoquent des chutes). Si le contrôle technique devient également obligatoire pour ces véhicules, ils seront recalés si présentés dans leur version tout terrain. Cela entrainera à coup sûr l'augmentation de la pratique de ces disciplines de façon "sauvage" en utilisant une moto de cross (non homologuée, non immatriculée, plus bruyante) ce qui est déjà un problème dans certaines zones urbaines. Les pratiquants des disciplines que sont l'enduro et le trial font l'effort d'acheter et assurer un modèle homologué et adapté (plus cher à l'achat), si celui-ci se retrouve, par l'adoption du contrôle technique, recalé, autant acheter un modèle de cross non immatriculé, non homologué, plus dangereux (si utilisé en dehors d'un circuit de motocross), plus difficilement identifiable, mais moins cher!

Enfin je pense que vous avez les chiffres, les accidents de deux roues causés par un défaut technique du véhicule doivent être dans les mêmes proportions que pour les automobiles qui pourtant elles subissent un CT. Prenez 100 ou 1000 cas d'accidents impliquant des deux roues et analysez les, et comptez honnêtement et objectivement combien sur 100 ou 1000 auraient pu être évités si un contrôle technique avait été effectué, vous aurez vite votre réponse sur l'utilité de celui-ci. La vitesse, l'imprudence, le non respect des feux ou des priorités, le CT technique n'y changera rien.

N° 964181 - Contre le CT 2 ou 3 roues

par :

12/07/2023 12:54

Madame , Monsieur,

Les statistiques montrent que les accidents relèvent principalement du comportement du conducteur ou parfois des infrastructures mais quasiment jamais de l'état du 2 roues. D'autre part, l'aspect normatif, en particulier sonore, ne sera pas résolu par le CT car malheureusement, l'ajout ou le retrait d'une chicane, réducteur de bruit, se fait en quelques minutes. Pour toutes ces raisons, le CT n'est pas justifié. Pour atteindre les objectifs du mieux vivre ensemble et de sécurité, il conviendrait plutôt de verbaliser systématiquement les quelques 2 roues trop bruyant et d'améliorer l'état des chaussées.

Bien cordialement,

N° 964182 - Contrôle technique motos - ce n'est pas la bonne solution

par :

12/07/2023 12:54

Instaurer un contrôle technique motos alors même que le parc français de motos (on ne confond pas avec les scooters svp) est bien entretenu par des motards responsables et que le % d'accidents pour défaut d'entretien est totalement minimale - n'a pas de sens.

C'est une mesure inefficace qui ne règle aucun problème de sécurité routière : le défaut d'entretien du réseau routier, les aménagements routiers inadaptés, les peintures de sol glissantes ... .. sont les véritables sources des accidents.

On ne parle pas non plus de l'incurie des scooters et des conducteurs de vélo à assistance électrique - qui ignore le code de la route ( et le ctrl technique) au prétexte d'être écologiquement responsable.

N° 964183 - CT Moto inutile et solutions alternatives

par :

12/07/2023 12:54

Comme beaucoup de motards, je suis farouchement opposé à la mise en place de ce CT. je considère que tout motard qui se respecte accorde une grande importance à l'entretien régulier de sa moto. il sait pertinemment qu'il en va de sa sécurité et de sa vie...

Évidemment, il y aura toujours des "pilotes" qui prendront des risques en négligeant leur monture mais, honnêtement, ils représentent un part infime des motards.

La grande majorité conduit sans alcool, sans stupéfiant contrairement à ce que l'on peut trouver parmi les automobilistes. Je ne les imagines pas, non plus, conduire sans assurance ni permis...

En ce qui concerne la pollution des deux roues, est ce bien nécessaire sachant qu'aujourd'hui, on va supprimer les ZFE dans plusieurs grandes agglomérations parce que l'air y devient moins pollué?

Et qu'est ce qui empêchera le motard qui a passé le CT avec ses pots d'origine d'aussitôt les enlever pour remonter ses pots non homologués ???

Si contrôle il doit y avoir, il devrait concerner les petites cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup> car, à mon avis, c'est dans cette tranche que se situent les problèmes (moto trafiquées, échappements modifiés voire libres, défaut de papiers ou d'assurance etc...).

En complément et pour respecter les consignes de l'Europe, je pense que des mesures alternatives du genre "équipement obligatoire et homologué" en plus du casque et des gants c'est à dire: blouson, pantalon, bottes + gilet fluo impératif en cas de pluie et la nuit (et pourquoi pas airbag) seraient d'une bien plus grande efficacité.

Les motards savent bien que ce CT est mise en place sous la pression des Lobbies soutenus par les associations écolos et qu'il aura pour principal but de ponctionner le porte-feuille des motards et non de se soucier de leur sécurité. Ils ne sont pas dupes et sauront le faire remarquer à l'occasion...

N° 964184 - M

par :

12/07/2023 12:54

Je suis motard depuis presque 50 ans et entretiens mes motos parfaitement car il en va de ma sécurité. Donc aucun intérêt pour un contrôle technique. Par contre je comprends que les gens, dont je suis, soient agacés et se sentent agressés par le bruit de certains engins. Alors pourquoi ne pas faire en ville des tests sonores et verbaliser les contrevenants. Attaquons nous aux délinquants plutôt que d'embêter tout le monde.

N° 964185 - inutile car le suivi d une moto n a rien a voir avec une auto je ne vois pas le benefice pour les citoyens

par :

12/07/2023 12:54

idem voir le titre

N° 964186 - Mesure publicitaire contre-productive .

par :

12/07/2023 12:54

Les possesseurs de "deux roues" responsables l'entretiennent spontanément pour des raisons évidentes de perception de sécurité. Les irresponsables ne l'entretiendront pas plus avec cet arrêté, ce d'autant que la nature du véhicule permet facilement d'éviter un contrôle. De plus les forces à déployer si on veut espérer que les contrôles soient efficaces sont sans commune mesure avec les résultats prévisibles.

En clair, une mesure qui gaspille les moyens pour un résultat - au mieux impossible à chiffrer - au pire nul .

N° 964187 - CT 2-3 roues

par :

12/07/2023 12:54

Bonjour,

Je ne comprend pas le caractère discriminatoire du CT pour les 2-3 roues.

Pourquoi imposer un test de niveau sonore uniquement pour cette catégorie, alors que de nombreux VL ont des lignes d'échappement modifiées et avec un niveau sonore non réglementaire?

Je ne comprend pas non plus pourquoi des feux extérieurs non d'origine pour un 2-3 roues serait refusé au CT alors que ce n'est pas un motif de refus pour un VL.

Le contrôleur technique qui sera agréé pour utiliser le 2 roues motorisé pendant le test aura t'il sont permis moto? Car déplacer un 2 roues motorisé sans risqué de le faire tomber n'est pas aussi aisé qu'un véhicule à 4 roues.

Pourquoi avoir rendu obligatoire pour le permis moto de connaître les points de contrôle à réaliser avant de prendre la route, si c'est pour que maintenant cela soit fait par une personne tiers?

La majorité des accidents de la route des 2 roues sont du à un élément extérieur à la machine. Donc en quoi le CT va faire diminuer cela?

Quand est-ce qui il aura un CT pour les routes en France? Car au vue de l'état de celles-ce, beaucoup n'arriverais pas à passer ce contrôle.

Le but du CT est de vérifier que le véhicule est en ordre de marche, mais quand est-ce que l'état arrêtera de faire des dos d'âne, passage surélevé, casse vitesse, illégaux? Car cela abime les véhicules et après on indique au conducteur que sont véhicules est abimé alors que l'origine du problème est l'état, du aux routes non entretenue ou avec des aménagement illégaux.

Je comprend pourquoi un VL en CGN (carte grise normal) passe un CT tous les 2 ans et une moto en CGN un CT tous les 3 ans. Mais je ne comprend pas pourquoi un VL en CGC (carte grise collection) passe un CT tous les 5 ans et une moto en CGC passe aussi un CT tous les 5 ans. S'il est reconnu qu'une moto fait moins de kilomètre qu'un VL, cela est la même chose en carte grise collection, donc un 2 roues en CGC devrais passer sont CT que tous les 7-8 ans. D'autant plus que le premier CT a passer pour un VL est au bout de 4 ans et que pour un 2 roues c'est 5 ans.

Le décret européen mentionne que pour les états membres il faut soit instauré un CT, soit montré que les mesures mises en place montre une baisse des tués. Alors pourquoi imposer un CT alors qu'en 10 ans une il y a eu une augmentation de 30% des 2-3 roues avec une diminution de 19% des tués? Il y a bien la preuve que les mesures instauré suffisent pour avoir une baisse significative du nombre de mort.

Je ne comprend pas non plus comment un CT peut sauver des vies, si le pilotes du 2-3 roues conduit en short, T-shirt, claquette. Un vrai équipement de motard avec blouson homologué, dorsale homologué, pantalon homologué avec renforts et bottes de moto homologué serait bien plus efficace, tout en diminuant le nombre de blessure grave, voir tué.

Habitant en milieu rurale, combien de kilomètres vais-je devoir faire pour trouver un CT agréé 2-3 roues motorisé? Cela engendre également de la pollution.

N° 964188 - Non à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 12:54

Sur le terrain de la sécurité :

Les motards sont des passionnés qui entretiennent consciencieusement leur véhicule

- Ils seraient les premiers à subir les conséquences d'une défaillance du véhicule, et ne laissent donc pas cette question au hasard

- Le contrôle de l'état du véhicule fait partie intégrante de la formation et de l'examen au permis de conduite moto

- Le véhicule « moto » permet un accès et un contrôle aisé par son propriétaire des principaux éléments de sécurité (pneus, plaquettes, roulements, etc...)

- On ne voit pas de moto 'poubelle' circulant comme cela peut être le cas en voiture.

Ces éléments d'appréciation sont corroborés de manière formelle dans les statistiques d'accident qui ne relèvent pas qu'une défaillance technique du véhicule soit facteur d'accident pour les motos. Les motards sont bien au contraire le plus souvent l'objet d'une erreur humaine (que ce soit de la part du motard ou d'un automobiliste), ou d'un défaut de l'infrastructure, auquel les motos sont particulièrement sensibles en raison de leur instabilité naturelle.

Sur terrain de l'environnement :

- les motos viennent de subir en 7 ans, 3 mises à jour successives des normes européennes de pollution. La diversité du marché, et la relative 'jeunesse' des normes euro3, ne permet pas d'avoir de valeurs de référence à contrôler lors d'une éventuelle visite technique.

- Les dernières normes, adoptées au sein de la directive 2002/24, prévoient également la mise en place de :

> Contrôles de conformité de la production vis à vis de l'homologation

> Normes de durabilité des dispositifs d'échappement (30 000km)

> Dispositifs de diagnostic embarqués (qui signaleront à l'utilisateur un dysfonctionnement éventuel du système de dépollution)

Ces dispositifs se substituent aisément à un contrôle technique de manière moins contraignante et plus économique pour l'utilisateur

- Sur la question du problème du bruit, un contrôle biennal n'aurait que peu d'effet.

N° 964190 - Contre le contrôle technique des 2 et 3 roues motorisées.

par :

12/07/2023 12:57

Au regard du faible taux d'accidents imputables à l'état de ces véhicules je ne vois pas l'intérêt d'un tel contrôle.

Maintenant puisque l'avis du public n'a pas de valeur devant celui des lobbies, je me pose quelques questions :

Que se passera-t-il si l'opérateur fait tomber une moto de collection, dont les éléments de carénage sont introuvables sur le marché ?

Quelle fréquence de contrôle sera appliquée aux motos de collection ne parcourant pas plus de 500 kms par an ?

N° 964191 -

par :

12/07/2023 12:57

Je suis opposé au contrôle technique car sa mise en place est non justifiée.

les statistiques de la [assurance] nous révèle que les accidents mortelle à moto sont majoritairement dues aux mauvais entretient des infrastructures routières et d'autre part les accidents dues aux mauvais entretiens des propriétaires de 2 roues sont inférieur a 1%.

D'autre part nous savons que le parc 2 roues augment en moyenne de 10% chaque année et dans le même temps il est observé une diminution des accidents mortel des utilisateur de 2 roues.

donc le contrôle technique n'est pas justifié et n'aura aucune incidence sur les accidents mortelle ou pas. mais il serai bon pour l'interêt public que l'état s'occupe du bon entretient des routes de France.

N° 964192 - Controle technique moto = une hérésie

par :

12/07/2023 12:57

Je suis farouchement opposée au controle technique des motos, qui, à mon sens, s'apparente au greenwashing.

L'état des routes déplorable est responsable majoritairement des accidents de moto : nids de poule, mauvaise signalisation, rambarde de sécurité type guillotine, ralentisseurs non conformes et dangereux par temps pluvieux etc.

Un(e) motard(e) entretien sa moto car il/elle sait qu'un défaut d'entretien met en péril sa vie.

D'ailleurs, lorsqu'on passe le permis A, l'épreuve comporte un certain nombre de vérifications à effectuer sur le 2 roues.

Ce qui est dépréciable et injuste, est le fait que soient exclus les petites cylindrées (- 125 cm3) alors que ce sont les véhicules 2 roues motorisées les plus trafiqués et générateurs des plus grandes nuisances sonores.

Enfin, ultime argument de poids qui me concerne personnellement : je suis une femme pas très grande, j'ai aussi moins de force qu'un homme. Rendre obligatoire les équipements d'origine pour le controle technique me privera du libre choix de mon véhicule, certaines motos trop hautes ne pourront pas être rabaissées ou équipées de selle creusée.

Ca veut dire quoi : parce que je suis une femme et petite, je n'ai pas le droit d'être motarde et / ou de choisir la moto que je veux.

Pour moi le controle technique est discriminatoire et source d'inégalité homme/femme. On ne mesure pas tous 1m75 !

Enfin, je ne confie pas ma moto à n'importe qui, si moi je n'ai pas le droit de rouler sans permis A, j'attends de même du technicien qui prendra éventuellement ma moto en charge, même si c'est uniquement pour la déplacer.

N° 964193 - Le CT n'est pas la solution, loin de la !

par :

12/07/2023 12:57

La première chose à faire pour faire chuter le nombre d'accident en 2 roues et mieux intégrer les 2 roues dans l'espace public. Automobiliste, ne soyer pas jaloux, un 2 roues circulera toujours mieux que vous, donc ne l'empêcher pas de passer et soyez courtois en vous plaçant correctement sur la chaussée. Idem pour les 2 roues, pas la peine de rouler si vite et de forcer le passage ...

Le contrôle technique pour moto est vraiment le dernier point sur lequel agir pour faire descendre le taux d'accident car en large majorité les 2 roues sont bien entretenues, contrairement à l'état des routes qui est de plus en plus déplorable !

N° 964194 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 12:57

au vu du faible cas d'accident causé par l'état du 2 roue lors d'un accident, je considère que cette mesure n'aura aucun effet sur la sécurité des usager de la route.  
elle aura en revanche en incidence sur le portefeuille des motards

N° 964195 - Tout à fait favorable

par :

12/07/2023 12:57

ce n'est pas parce qu'une grande majorité de conducteurs de 2 roues entretiennent bien leur véhicule qu'il n'y a pas de machines mal entretenues et dangereuses, trop polluantes, trop bruyantes, pas aux normes. Le contrôle technique servira à corriger ces machines, comme pour les voitures.

De plus l'argument du coût ne tiens pas puisqu'il ne s'agit que le coût d'un ou deux pleins d'essence.

Le coût sera en effet d'entretenir son véhicule ..... Quoi de plus normal!

Je suis donc tout à fait favorable au contrôle technique des deux roues.

Pour info je ne me déplace sur paris qu'en deux roues depuis que j'ai l'âge, soit depuis 1972. Et j'ai eu des mobylettes, des petites motos, des grosses motos, des gros scooters, et depuis 1 mois je suis passé au scooter électrique.

N° 964196 - CT MOTO

par :

12/07/2023 12:57

Bonjour, je ne comprends pas et je ne suis pas pour ce CT Moto .

Cela fait 25 ans que je suis motard mes motos sont suivies et entretenues régulièrement en garage spécialisé , tout simplement pourquoi ? on ne joue pas avec ma sécurité sur une moto dont ma responsabilité est engagé envers moi et les autres , le CT ne m'apportera rien de plus a par vous donner encore de l'argent Messieurs politiciens.

Cordialement un motard responsable

N° 964197 - contrôle technique : quid de la sécurité des motards

par :

12/07/2023 12:57

Bonjour

61 ans, 45 ans de pratique de la moto, tout en continuant la pratique du vélo notamment en ville, je vous fait part de mes commentaires sur ce Contrôle Technique dont la Consultation Publique est rattachée à l'écologie, ce qui montre l'éloignement de l'objectif initial de devait être la sécurité des motards, qui passe au passage au fin fond des préoccupations de nos gouvernants !

Depuis mon plus jeune âge, je suis très attentif à ma sécurité. Non seulement je me suis équipé sérieusement (blouson cuir, pantalon cuir, gants et bottes en cuir) dès le début (j'avais 16 ans lors de mes premiers tours de roues en 125), mais j'ai suivi l'état de mes véhicules de très près et confier ma moto à un professionnel au moindre doute : comme de nombreux motards, je ne suis pas mécanicien mais je suis très attentif à ma sécurité.

C'est fort de mon expérience que je suis farouchement contre le Contrôle Technique, pour les raisons suivantes :

- J'ai une totale confiance dans mon professionnel moto, sinon j'en change ! Je ne confierai jamais ma confiance à un pseudo-mécano formé à la va-vite par un groupe dont le seul objectif est de faire des bénéfices,

- contrairement à la majorité des automobilistes, le motard surveille ses pneus (usure et pression), ses freins dont l'usure des plaquettes est à portée de vue, etc... Non seulement je le fais au minimum une fois par mois, mais en plus, mes motos passent par le garage au moins une fois par an, y compris pour celle en 2006 totalisant 120 000 km avec laquelle je roule dorénavant peu (moins de 2000 km par an).

Si le Conseil d'Etat veut vraiment s'occuper de la sécurité des motards, qu'il oblige le gouvernement à mettre en œuvre de vraies solutions. Je citerais par exemple :

- Prendre en compte les spécificités du 2 roues motorisé dans les formations au permis de conduire automobile (une forte proportion d'accident de 2 roues mettent en cause un VL).
- Imposer les recommandations du CEREMA sur l'ensemble des réseaux routiers, nationaux régionaux et locaux. Les infrastructures ne prennent souvent pas en compte les particularités des 2 roues : glissières de sécurité, dos d'âne, coussins berlinois, ralentisseurs, tout une liste d'aménagements qui très souvent ne sont pas réalisés dans les normes, ou dont l'usure n'est pas suivie.
- Consacrer le budget de sécurité routière à l'entretien du réseau : la France est passé des premières places européennes à la 18e place en 3 mandats présidentiels dont bientôt deux du président Macron
- Favoriser les protections individuelles des usagers de 2 roues motorisés par un abaissement des taxes sur tous les équipements de sécurité. Allez expliquer à une mère que son enfant paie 20 % de TVA sur son casque, mais qu'elle ne paiera que 10 % sur les fleurs qui orneront sa tombe !

Depuis des années, le Groupe de contrôle technique [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] poussent pour le CT des motos. Leurs pseudos-études sont toutes basées sur des chiffres de sécurité inventés de toutes pièces : l'assureur moto de référence en France, La [assurance], a partagé ses statistiques d'accidentologie issues de ses propres assurés, qui ne sont pas contestables : moins de 1 % des accidents motos sont dus à des défaillances techniques, contre 17 % pour les automobiles à l'époque (1992) au le CT a été instauré.

[réseau de contrôle technique] sait que les investissements nécessaires sont très importants (matériels, formations, ...) et il est certain que seules les grosses structures seront en mesure d'y faire face.

Vous allez donc favoriser la création d'un monopole au détriment des petites sociétés indépendantes., ce qui nuira à la saine concurrence et nul doute que le Contrôle Technique subira des augmentations régulières pour rentabiliser leurs investissements et remercier leurs actionnaires toujours plus gourmands.

Le maillage sera donc insuffisant pour satisfaire les besoins dans nos campagnes, où bon nombre de nos concitoyens n'ont que ce moyen (moins onéreux qu'une voiture) pour se déplacer, aller au village faire quelques courses, totalisant très peu de kilomètres.

Où ira cette population pour passer ce CT dans ces territoires isolés : devront-ils faire jusqu'à 30 à 50 km « aller » (60 à 100 aller-retour) pour respecter leur obligation de Contrôle Technique ! La planète vous en remerciera !

Ce n'est pas le « petit » Centre de Contrôle Technique de campagne qui verra au mieux quelques dizaines d'engins par an qui investira dans les moyens mécaniques et de formations nécessaires ! Où aller ? Dans les grandes villes dont certaines leur seront interdites par la ZFE (Zones à faibles émissions), pour peu que leur engin soit trop âgé ?

En dehors de ces aspects de sécurité, interrogez-vous également sur l'aspect sociétal du 2 Roues Motorisés :

- Le 2 roues motorisé c'est un moyen de transport peu onéreux pour beaucoup et en particulier dans nos campagnes. Le montant du Contrôle Technique représentera pour certains l'équivalent du prix annuel de leur assurance !

Ces mêmes contribuables qui se verront interdits de circuler en ZFE ! Allez-vous leur demander de changer de véhicule simplement pour pouvoir passer leur CT ?

Je terminerais ma contribution par une interrogation :

Comment 3 associations qui totalisent moins de 100 adhérents ont-elles pu réunir les fonds nécessaires à la rémunération de leurs avocats ?

Ces associations ne publiant pas leurs comptes annuels, elles ne devraient avoir droit à aucune subvention publique. Quelles sont donc leurs sources de financement ?

Le Conseil d'État nous dit que la Contrôle Technique va contribuer à résoudre les problèmes de nuisances sonores et de pollution attribuées aux 2 Roues Motorisés !

La plupart des 2 RM répondent aujourd'hui aux normes Euro 4 et Euro 6, et ont rattrapé leur retard sur les voitures. Leur faible encombrement et leur aisance à trouver des places de stationnement en font un atout dans la lutte contre la pollution attribuée à la circulation dans les villes.

Quant aux nuisances sonores, le Contrôle Technique va-t-il supprimer l'autorisation donnée à une marque américaine de motos de générer au-delà de 100 décibels ? Bien sûr que non !

Je pourrais dire « donnons les moyens aux forces de l'ordre pour sanctionner les plus indécents »

mais ce serait sans prendre en compte les instances de normalisation : nos motos européennes (BMW, Ducati, KTM, entre autres) ont des cartes grises les autorisant à dépasser les 95 décibels.

Là encore, un manque flagrant de connaissance des dossiers qui contribue à des décisions inutiles et inefficaces, contribuant à mettre l'opprobre sur la classe politique.

Vous l'aurez compris, je suis contre le Contrôle Technique pour les 2RM qui n'apportera rien à la sécurité des motards : Jamais je n'irai confier mes motos à des gens qui n'en ont rien à faire de ma sécurité et dont le seul objectif est de faire des bénéfices.

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout

N° 964198 - ineptie d'un Contrôle technique deux roues motorisé

par :

12/07/2023 12:57

La première des erreurs consiste à comparer des véhicules dont l'utilisation dans la grande majorité diffère grandement .

Alors que je parcours entre 15 000 et 18 000 Km par an avec ma voiture je roule guère plus de 5 000 à 6 000 km annuel en moto.

Ainsi donc après 4 ans d'utilisation ma moto n'aura parcouru moins de 24 000 km, ce qui est peu.

Durée qu'il convient également de rapprocher des garanties légales de 2 ans bien souvent étendue à 4 voire 5 ans ( par Honda France notamment)

comment imaginer passer au contrôle technique un véhicule qui est toujours sous garantie constructeur...?

De plus la perception du pilote de l'état de la mécanique de sa moto est une sensation qui n'existe pas ou peu avec une voiture .

Je sens dans la conduite, dès lors que mon pneu est sous gonflé ou usé, de même si mes freins sont spongieux ou manque efficacité, de même si le bruit de mon échappement ou son odeur change, je sens parfaitement si mes suspensions sont désaccordées, ou mal réglée en fonction de mon chargement... de même pour le réglage de mon éclairage !



Un pilote de deux roues est à même de détecter le moindre changement sur sa moto, c'est un lien qui se crée au fil des kilomètres et qui est fortement ancré.

Nul besoin qu'un contrôle vienne me dire que tout va bien... ma moto est entretenue et révisée chaque année par le concessionnaire de ma marque.

L'entretien de ma moto me coûte suffisamment d'argent pour éviter de payer des contrôles inutiles ...

N° 964199 - Mesure totalement inutile

par :

12/07/2023 12:57

C'est une mesure complètement inutile dans la mesure où le pourcentage d'accidents liés à l'état d'un 2 roues n'est que de 0,3%.

Les accidents liés à l'état des routes ou du mobilier urbain représentent quasi 30% des cas.

N° 964200 - Fausse bonne idée

par :

12/07/2023 13:00

Il est évident que ce contrôle technique n'améliorera pas la sécurité routière car il est prouvé que les défaillances techniques d'un deux roues à moteur ne sont la cause d'un accident que dans moins d'un cas sur cent. Ce n'est pas une opinion, c'est une mesure très sérieuse.

Il n'améliorera pas non plus les nuisances dues au bruit de certaines motos. Les individus qui aiment faire trop de bruit (ce que je ne justifie en rien), remettront leur silencieux d'échappement avant de passer le contrôle technique et le retireront le lendemain.

Les contrôles anti pollution détectent en général des véhicules diesel mal réglés. Et il n'y a pas de moto diesel.

Le seul bénéfice de ce contrôle sera pour ceux qui le feront passer et dont les représentants les plus importants ([réseau de contrôle technique], par exemple) semblent avoir finalement réussi leur opération de lobbying.

N° 964201 - ct

par :

12/07/2023 13:00

Bonjour,

Je ne comprend pas le caractère discriminatoire du CT pour les 2-3 roues.

Pourquoi imposer un test de niveau sonore uniquement pour cette catégorie, alors que de nombreux VL ont des lignes d'échappement modifiées et avec un niveau sonore non réglementaire?

Je ne comprend pas non plus pourquoi des feux extérieurs non d'origine pour un 2-3 roues serait refusé au CT alors que ce n'est pas un motif de refus pour un VL.

Le contrôleur technique qui sera agréé pour utiliser le 2 roues motorisé pendant le test aura t'il sont permis moto? Car déplacer un 2 roues motorisé sans risqué de le faire tomber n'est pas aussi aisé qu'un véhicule à 4 roues.

Pourquoi avoir rendu obligatoire pour le permis moto de connaître les points de contrôle à réaliser avant de prendre la route, si c'est pour que maintenant cela soit fait par une personne tiers?

La majorité des accidents de la route des 2 roues sont dus à un élément extérieur à la machine. Donc en quoi le CT va faire diminuer cela?

Quand est-ce qu'il aura un CT pour les routes en France? Car au vu de l'état de celles-ci, beaucoup n'arriveraient pas à passer ce contrôle.

Le but du CT est de vérifier que le véhicule est en ordre de marche, mais quand est-ce que l'état arrêtera de faire des dos d'âne, passage surélevé, casse vitesse, illégaux? Car cela abîme les véhicules et après on indique au conducteur que son véhicule est abîmé alors que l'origine du problème est l'état, du aux routes non entretenues ou avec des aménagements illégaux.

Je comprends pourquoi un VL en CGN (carte grise normale) passe un CT tous les 2 ans et une moto en CGN un CT tous les 3 ans. Mais je ne comprends pas pourquoi un VL en CGC (carte grise collection) passe un CT tous les 5 ans et une moto en CGC passe aussi un CT tous les 5 ans. S'il est reconnu qu'une moto fait moins de kilomètres qu'un VL, cela est la même chose en carte grise collection, donc un 2 roues en CGC devrait passer son CT que tous les 7-8 ans. D'autant plus que le premier CT à passer pour un VL est au bout de 4 ans et que pour un 2 roues c'est 5 ans.

Le décret européen mentionne que pour les états membres il faut soit instaurer un CT, soit montrer que les mesures mises en place montrent une baisse des tués. Alors pourquoi imposer un CT alors qu'en 10 ans il y a eu une augmentation de 30% des 2-3 roues avec une diminution de 19% des tués? Il y a bien la preuve que les mesures instaurées suffisent pour avoir une baisse significative du nombre de morts.

Je ne comprends plus comment un CT peut sauver des vies, si le pilote du 2-3 roues conduit en short, T-shirt, claquette. Un vrai équipement de motard avec blouson homologué, dorsale homologuée, pantalon homologué avec renforts et bottes de moto homologuées serait bien plus efficace, tout en diminuant le nombre de blessures graves, voir tués.

Habitant en milieu rural, combien de kilomètres vais-je devoir faire pour trouver un CT agréé 2-3 roues motorisées? Cela engendre également de la pollution.

N° 964202 - Mais pour quelle raison réelle un contrôle technique pour moto ?

par :

12/07/2023 13:01

Pour un motard, le simple fait de monter sur sa monture sans faire de vérification quotidienne reviendrait à la même chose qu'un piéton qui traverserait l'autoroute sans regarder avant si il y a de la circulation ! Un suicide ! C'est pourquoi nous motards, vérifions nous même les points importants de nos véhicules régulièrement, et c'est probablement pour cela qu'il y a un pourcentage infime de défaillances techniques mises en cause dans le nombre d'accidents moto, mais bien plus de défaillance de l'entretien des routes, comme nids de poule en plein virage ou gravillons non collés, sans parler de l'incivilité de certains citoyens qui ne nettoient pas la route après avoir sorti un engin agricole d'un champ boueux (incident personnel)...

Je pense pour ma part que l'instauration d'un contrôle technique pour les motos relève plus d'une intention de taxe supplémentaire et a été mis en avant par simple lobbyisme au niveau européen ! Tout ceci n'est qu'une affaire d'argent et de contrôle de la population européenne mais aucunement imposer pour le bien des citoyens bien au contraire !

N° 964203 - Non au CT moto

par :

12/07/2023 13:01

Les motos sont très majoritairement mieux inspectées dans leur fonctionnement au quotidien par les propriétaires et les ateliers des concessionnaires que les voitures. C'est une mesure qui sert essentiellement à augmenter les recettes de l'Etat alors qu'il existe bien d'autres moyens plus égalitaires pour cela.

N° 964204 - Sans titre

par :

12/07/2023 13:01

Le contrôle technique moto existe depuis 20 ans dans mon pays d'origine, l'Italie. Bien que l'initiative puisse sembler plausible dans un esprit de sécurité, en réalité, cette obligation semble plutôt une décision économique. En effet, d'un point de vue sécurité, à différence de automobilistes, un motociclisti est conscient que sa moto doit être en conditions parfaite pour prendre les moins de risques. Cela simplement car la moto c'est un choix conscient et une passion, alors que la voiture est une obligation de vie de tous les jours. Quant'a la pollution, évoque comme un autre bénéfice du contrôle technique, ce n'est pas avec ces contrôles que on le réduira car la part de la pollution due aux motos est infime par rapport à celle due aux voitures et au transport de fret sur pneus (camions, semi-remorques etc). Donc, simplement on pénalisé une catégorie sans en réalité y gagne grand chose en termes de réduction de la pollution

N° 964205 - Contre le CT moto

par :

12/07/2023 13:01

Je suis vraiment contre cette obligation du contrôle des motos, encore une autre façon de payer payer pour l'état, de se faire taxer d'une autre manière!

Je ne connais pas de motards qui roulent avec des pneus usés, des freins en mauvaise état ou autre chose qui pourrait atteindre la sécurité de l'utilisateur ou des autres sur la voie publique.

Bref CONTRE

N° 964206 - CT Moto inutile et solutions alternatives

par :

12/07/2023 13:01

Comme beaucoup de motards, je suis farouchement opposé à la mise en place de ce CT. je considère que tout motard qui se respecte accorde une grande importance à l'entretien régulier de sa moto. il sait pertinemment qu'il en va de sa sécurité et de sa vie...

Évidemment, il y aura toujours des "pilotes" qui prendront des risques en négligeant leur monture mais, honnêtement, ils représentent un part infime des motards.

La grande majorité conduit sans alcool, sans stupéfiant contrairement à ce que l'on peut trouver parmi les automobilistes. Je ne les imagines pas, non plus, conduire sans assurance ni permis...

En ce qui concerne la pollution des deux roues, est ce bien nécessaire sachant qu'aujourd'hui, on va supprimer les ZFE dans plusieurs grandes agglomérations parce que l'air y devient moins pollué? Et qu'est ce qui empêchera le motard qui a passé le CT avec ses pots d'origine d'aussitôt les enlever pour remonter ses pots non homologués ???

Si contrôle il doit y avoir, il devrait concerner les petites cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup> car, à mon avis, c'est dans cette tranche que se situent les problèmes (moto trafiquées, échappements modifiés voire libres, défaut de papiers ou d'assurance etc...).

En complément et pour respecter les consignes de l'Europe, je pense que des mesures alternatives du genre "équipement obligatoire et homologué" en plus du casque et des gants c'est à dire: blouson, pantalon, bottes + gilet fluo impératif en cas de pluie et la nuit (et pourquoi pas airbag) seraient d'une bien plus grande efficacité.

Les motards savent bien que ce CT est mise en place sous la pression des Lobbies soutenus par les associations écolos et qu'il aura pour principal but de ponctionner le porte-feuille des motards et non de se soucier de leur sécurité. Ils ne sont pas dupes et sauront le faire remarquer à l'occasion...

N° 964207 - Pas d'accord!

par :

12/07/2023 13:01

Ma moto a 17 ans et 10 000 km car je roule très peu. Elle est dans un d'origine et comme neuve. Je ne pourrai rouler qu'avec un véhicule en bon état car sinon on y prendrai aucun plaisir. Toutes les motos que je vois sont en bon état. Alors stop à ce nouveau racket qui n'enrichissera que les copains. Si vous voulez améliorer la sécurité baissez la tva à 5% sur les vêtements et accessoires.

N° 964208 - les motards controlent les motards

par :

12/07/2023 13:03

le controle étant acté, ce serai l'occasion de créer une structure associative , issue de la fédé? ayant pour objet la mise en oeuvre des CT. quelques avantages , la solidarité, la connaissance , la spécificité des materiels dédiés à ces contrôles, marquer la détermination des motards , faire un sourire aux lobbies qui ont tant milité!

quelques inconvenients, démarrer à 0, investissements...

Bien cordialement

N° 964209 - Contrôle Technique des motos inutile et coûteux

par :

12/07/2023 13:03

Je ne suis pas favorable du tout au contrôle technique des motos.

Tout motard qui roule en moto entretient forcément mieux sa moto que n'importe quel automobiliste sa voiture, car il sait très bien que sa sécurité dépend directement du bon état de sa moto. Il a généralement de très bonnes connaissances mécaniques car la plupart sont des passionnés. il sait que la tenue de route d'une moto dépend du bon état de ses pneus, de leur pression, du bon freinage, de l'amortissement optimal des suspensions et de la bonne répartition des masses. Aucun motard ne peut se permettre de rouler sans feu et clignotant, sans rétroviseur... car il sait très bien que "sa survie en dépend".

Alors, à part taxer encore une nouvelle catégorie d'usager, l'état ferait mieux de mettre en place des contrôles de police ou de gendarmerie afin d'arrêter systématiquement tous les délinquants routiers qui roulent sans feu, sans casque, sans pot d'échappement en leur infligeant de bonne amendes... tout en laissant tranquille ceux qui roulent avec plaisir sans transgresser les règles !!!

Merci pour la prise ne compte de mon avis.

motard depuis 34ans avec pratiquement 150.000km de 2 roues à mon actif.

N° 964210 - Contrôle technique 2 roues motorisés = inutile

par :

12/07/2023 13:03

Pour moi, le contrôle technique est synonyme de sécurité et est parfaitement adapté aux automobiles, mais inutile pour les 2 roues motorisés. En effet, si un équipement de sécurité est défaillant sur une voiture, le conducteur se met en danger mais met surtout en danger les autres usagers de la route. Sur un 2 roues motorisés, c'est le conducteur qui prend le plus de risques et qui assume le plus les conséquences d'un défaut de sécurité de son véhicule. Les conducteurs de 2 roues motorisés sont déjà formés et sensibilisés aux éléments de sécurité de leur véhicule, qu'ils contrôlent déjà périodiquement (à chaque sortie pour les plus importants) sans avoir besoin d'un contrôle payant dans un centre spécialisé.

N° 964212 - une nouvelle elle TAXE ?

par :

12/07/2023 13:04

Motard depuis 54 ans, de mon point de vue, ce CT n'apportera aucune amélioration des accidents, à des divers mesures répressives.

Seuls la formation et sensibilisation aux spécificités des 2RM et epdm, de l'ensemble des usagers autos, camions, motos et epdm, permettra une amélioration de la sécurité routière.

Sans oublier l'entretien des routes et voiries, ainsi que des équipements routiers souvent pensés pour des autos et non adaptés, voir dangereux pour les 2RM.

Personnellement, le CT ne sera qu'une supplémentaire, t détrimet de l'entretien ou mon équipements. Je roule avec 2 motos, l'une de 30 ans, l'autre de 17 ans, toutes 2 parfaitement entretenues par mes soins.

Mes revenus ne me permettent d'avoir une machine récente et encore moins de l'entretenir correctement.

Ce CT pénalisera l'ensemble des motards passionnés à faibles revenus seront pénalisés par une mesure totalement inutile pour leur sécurité.

N° 964213 - Contrôle technique, catégorie L (2 roues)

par :

12/07/2023 13:04

Bonjour,

les personnes en charge du Contrôle technique, catégorie L (2 roues), auront-ils tous le permis de conduire adéquat (permis A) et la capacité à déplacer une moto de 200 kg et plus sans la faire chuter ("poussette") ?

Certaines motos n'ont pas d'origine de béquille centrale, est ce que cela est pris en compte pour la possibilité ou non d'effectuer certains contrôles ?

Je n'ai trouvé aucune indication à propos de ces sujets dans les documents officiels et cela me semble inquiétant.

Cordialement.

N° 964211 - Contrôle technique moto : oui

par :

12/07/2023 13:04

Bonjour,

Pour ma part je pense que c'est une bonne chose. Les motards sont des usagers de la route et à ce titre doivent contribuer à l'amélioration de la sécurité routière.

Il y a qd même des sacrés machins qui roulent et qui feraient mieux de rester au garage. Et puis il est inexact de croire que tous les motards sont capables d'entretenir correctement leur moto. C'est une idée reçue.

C'est une bonne chose vraiment.

N° 964214 - M

par :

12/07/2023 13:06

Je suis motard depuis presque 50 ans et entretiens mes motos parfaitement car il en va de ma sécurité. Donc aucun intérêt pour un contrôle technique. Par contre je comprends que les gens, dont je suis, soient agacés et se sentent agressés par le bruit de certains engins. Alors pourquoi ne pas faire en ville des tests sonores et verbaliser les contrevenants. Attaquons nous aux délinquants plutôt que d'embêter tout le monde.

N° 964216 - Inutile

par :

12/07/2023 13:06

Avec 0,3% des accidents dûs à un défaut d'entretien de la moto, ce CT est inutile et doit être boycotté.

N° 964217 - La sécurité

par :

12/07/2023 13:06

Bonjour,

L'Europe avait, de mémoire proposé plusieurs, solutions (améliorer la sécurité ou le contrôle technique), ce qu'on remarque c'est que le contrôle technique rapporte de l'argent avec une incapacité des établissements actuels à réaliser les formations dans le temps imparti. En moto, l'aspect mécanique est vital pour les trajets en tout genre et ce contrôle est donc concrètement inutile au vu de l'importance que porte les motards à ce sujet.

En revanche, la sécurité n'est clairement pas à la hauteur, ni la prévention, ni la formation des autres usagers de la route... Tout ceci est payant pour le gouvernement bien évidemment et malgré les efforts comme la sensibilisation de la gendarmerie, il n'y a aucun mouvement concernant la sécurité des routes et la visibilité de notre vulnérabilité vis-à-vis des autres.

Nous sommes de plus en plus nombreux en deux roues et le gouvernement continue de fermer les yeux sur leur incapacité à gérer ce pays pour le peuple et non pas pour leurs intérêts. Notre sécurité devrait être un objectif stratégique sociétal à la hauteur des normes sur la consommation des véhicules, qui en soit, sont directement liés.

N° 964215 - Pourquoi ?

par :

12/07/2023 13:06

Dans un mode dont la complexité génère déjà beaucoup de frustration et de perte d'efficacité sans compter le principale : la motivation...

Pourquoi en r'ajouter sur une sujet qui ne me paraît pas générer beaucoup de gène ou d'accidents...

Alors pourquoi ne pas utiliser l'énergie de tous a des sujets qui amélioreront le bonheur de tous.

N° 964218 - Avis sur le contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 13:06

Le contrôle technique des 2 roues permis A et A2 est à mon avis complètement inutile, car non seulement nous motards on prend bien soin de nos motos, mais que statistiquement parlant, ça a été prouvé que 0,3% des accidents sont causés dû à des problèmes techniques.

Donc on se retrouve encore une fois avec des charges en plus qui sont complètement inutiles et qui sont juste faite pour nous endetter et nous appauvrir encore davantage.

Avec toute cordialité.

N° 964219 - raquette

par :

12/07/2023 13:06

c'est tout simplement un autre moyen de ponctionner du fric .

N° 964220 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 13:06

Pas de soucie mais tous véhicule sur voie public doit être équipé de feu stop ,clignotant , d un phare et de rétroviseur et d un équipement de sécurité Casque gants

Les véhicule concerné sont

Les voitures les camions les motos les vélos les trottinettes personnel et locative

Une foie tous sa fait on reparleras d un C T moto qui ne sert à rien

N° 964221 - Sans titre

par :

12/07/2023 13:06

Tout bon motards de gros cubes qui respecte sa vie et celle des autres, entretiens ou fait entretenir (c'est mon cas) sa machine, ce qui n'est pas le cas des routes qui sont dans un état pitoyable. Sans parler des "guillotines" sur les rails de sécurité, des plaques d'égouts, ralentisseurs (coussins Berlinois) et signalisations au sol qui, lorsqu'ils sont mouillés, sont de véritables patinoires.

Apparemment cela coute chère, la sécurité à un prix alors et ce n'est pas au prix d'un contrôle technique que ça va améliorer la situation.

N° 964223 -

par :

12/07/2023 13:08

Je suis pour ce contrôle technique. Notamment il fera la chasse aux engins trop bruyants, peut être aux engins volés et revendus etc...

N° 964224 - Monsieur

par :

12/07/2023 13:08

Inutile car 2 roues entretenu annuellement

N° 964222 - Non à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 13:08

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.

Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts).

Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

N° 964225 -

par :

12/07/2023 13:08

Je suis opposer au contrôle technique car sa mise en place est non justifié.

les statistiques de la [assurance] nous révèle que les accidents mortelle à moto sont majoritairement dues aux mauvais entretient des infrastructures routières et d'autre part les accidents dues aux mauvais entretiens des propriétaires de 2 roues sont inférieur a 1%.

D'autre part nous savons que le parc 2 roues augment en moyenne de 10% chaque année et dans le même temps il est observé une diminution des accidents mortel des utilisateur de 2 roues.

donc le contrôle technique n'est pas justifié et n'aura aucune incidence sur les accidents mortelle ou pas. mais il serai bon pour l'interêt public que l'état s'occupe du bon entretient des routes de France.



N° 964226 - Inutile

par :

12/07/2023 13:08

Le CT des motos est inutile si on considère le taux d'accident microscopique qui serait lié à un défaut d'entretien. Les motards le plus souvent passionnés ne sont pas idiots et savent que leur vie dépend pour beaucoup de l'état de leur moto.

Ensuite pas un des loubards en roue arrière sur des scoots ou motos volées le tout en échappement largement libéré n'ira se présenter au moindre contrôle. Donc inutile là aussi.

En revanche un contrôle technique stupide, un dérapage de plus de technocrates n'ayant jamais mis leurs fesses sur une selle, rapportera un peu plus aux grosses sociétés de contrôle qui ont réussi leur lobbying forcené à l'Europe et à leurs actionnaires qui se frottent les mains.

N° 964227 - Honteux et voilà quelques raisons :

par :

12/07/2023 13:08

Quand les lobbyistes de [réseau de contrôle technique] réussissent à faire voter une loi inutile en France.

Cela n'empêchera pas les rodéos urbains, motos déjà non homologuées pour la route, n'empêchera pas les pots d'échappement modifiés dès la sortie du contrôle technique .... Encore un texte bidon pour imposer à un grand nombre ce que font une minorité que le gouvernement laisse faire.

De plus, n'importe quel motard sait que pour sa sécurité personnelle, il se doit d'avoir une moto en bon état.

Dans la très grande majorité des accidents, l'état de la machine n'y est pour rien. Par contre, le téléphone au volant, les conducteurs qui peuvent conduire au gaz hilarant (en toute légalité) ... bref ....

N° 964228 - L'inutilité du CT pour les 2 Roues Motorisés (2 R.M.)

par :

12/07/2023 13:08

L'accidentologie des 2 Roues n'est pas corrélée significativement avec l'état du 2 R.M.

L'état des routes en constant délabrement est BEAUCOUP plus préoccupant que l'état des 2 R.M.

Les 2 R.M. sont le plus souvent utilisés par les CSP les moins fortunées, le CT alourdira encore la charge financière des déplacements quotidiens.

L'augmentation de cette charge financière pourrait détourner du 2 R.M. certains nouveaux acquéreurs, ce qui fera empirer la pollution des villes puisque les 2 R.M. fluidifient le trafic urbain et diminuent la pollution au CO2 comparé à une automobile.

Il y a au contraire tout intérêt à PROMOUVOIR l'utilisation des 2 R.M. en ville dans la période de transition écologique à venir, car nous ne pourrions pas imposer à tous le passage à l'électrique encore trop cher !

Le CT pour les 2 R.M. n'aura probablement AUCUN effet sur le bruit, puisque les contrevenants sauront démonter leur pot non homologué avant le CT pour le remonter ensuite, ce qui fait - comble de l'ironie - que le pot d'origine restera "neuf" toute sa vie !

Il est fort probable que les lobbies du CT automobile cherchent de nouveaux débouchés pour pallier le futur déclin du chiffre d'affaire dû à l'auto électrique.

N° 964229 - Contre toute logique

par :

12/07/2023 13:08

Le discours des motards n'a pas changé. Le contrôle technique deux roues est une ineptie.

Lourdeur administrative et financière qui ne va aucunement permettre l'amélioration de la sécurité ni contribuer à la réduction de la pollution sonore.

Je ne vois absolument pas de moyen de rendre pertinent ce contrôle.

N° 964230 - Mesure totalement inique

par :

12/07/2023 13:08

Seuls se conformeront à cette législation ceux qui sont déjà largement concernés par leur sécurité lorsqu'ils utilisent leur véhicule à deux roues. Ceux visés par cette mesure continueront pour leur part à rouler sur des véhicules non immatriculés, non assurés, en ne respectant aucune interdiction, le tout impunément.

N° 964231 - Contribution à la consultation sur le projet de décret relatif au contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 13:08

Bonjour,

Motard depuis 40 ans, ayant utilisé (usé) 5 motos et parcouru sans doute plus de 150 000 km, je souhaite apporter les éléments suivants à la réflexion.

1. L'utilisateur de 2 roues, surtout motard est par nécessité attentif à l'état de son véhicule. Au passage l'épreuve du permis de conduire depuis des décennies insiste sur cet élément
2. L'entretien du véhicule est prioritaire tout problème se traduisant in fine par une chute celle-ci se traduisant par risque et douleurs. Les conducteurs de 2 roues en est obligatoirement conscient.
3. Il est beaucoup d'actions qui ont un impact sur les accidents de 2 roues (infrastructures, prise en compte des 2 roues par les autres usagers, ...) Intégrez les efforts à faire pour réduire les accidents à juste proportion des résultats attendus par un contrôle technique 2 roues
4. Le kilométrage annuel moyen des motos comparé à celui des voitures doit définir la fréquence d'un éventuel contrôle s'il est rendu obligatoire. En conséquence au moins 4 ans entre 2 contrôles.
5. Le 2 roues est un moyen de transport "low cost" pour beaucoup d'utilisateurs. Prenez-le en considération dans le raisonnement prix et fréquence du contrôle

Merci de tenir compte de ma contribution

Meilleures salutations

N° 964232 - Contrôle technique moto inutile

par :

12/07/2023 13:11

Le nombre d'accident du à un mauvais état des motos est réellement minime comparé à d'autres causes. Peut être qu'en augmentant la visibilité des motards (casque et gilet haute visibilité) et

l'obligation d'un équipement adapté (veste ou blouson conçu pour la pratique de la moto) mais aussi l'entretien des routes serais certainement plus adapté aux cause réelle des accidents

N° 964234 - Remarques concernant les projets de décret et d'arrêté relatif au contrôle technique obligatoire (cas d'un 2 roues motorisé mis en circulation en 1976)

par :

12/07/2023 13:11

L'instauration d'un contrôle technique des 2 roues motorisés est contreproductive si le CT est payant ; à l'inverse, dans le cadre d'une politique publique de mobilités, l'instauration éventuelle d'un CT obligatoire pour le mode 2 roues motorisés doit s'accompagner d'une mesure incitant financièrement à privilégier ce mode plutôt que l'usage d'un véhicule 4 roues motorisé en solo. La gratuité du CT obligatoire, est le message le plus clair à l'attention des usagers de la route en faveur d'un report modal des 4 roues utilisés en solo, vers les 2 roues motorisés. Dans le cas d'un CT non gratuit, le coût restant à la charge de l'utilisateur doit être en rapport avec l'usage du 2 roues (kilométrage annuel) et avec la possession ou non par le propriétaire du 2 roues, d'un autre véhicule (taux de motorisation) ; l'utilisateur qui n'est propriétaire que d'une 2 roues motorisé doit bénéficier d'un coût moindre. Dans le cas d'un CT gratuit comme dans celui d'un CT dont une partie seulement du coût serait à la charge de l'utilisateur, le coût peut légitimement être assumé par la collectivité à l'échelon national dans le cadre d'une politique publique de déplacements favorisant le report modal des 4 roues motorisés vers tout autre mode de transport. L'obligation d'un CT obligatoire sera contreproductive si l'accès à un centre de contrôle technique pour les 2 roues n'est pas aussi facile que celui d'un centre de contrôle technique pour les 4 roues : densité du réseau des centres de contrôle, répartition sur le territoire, etc. Pour les 2 roues immatriculés pour la première fois à une date ancienne, il convient d'adapter l'ensemble des « F. Définitions et prescriptions applicables » comme cela est déjà envisagé pour les « F.1. Émissions gazeuses (point 8.2.2) » qui dispose que « F.1.1. Concernant les véhicules de la catégorie L, pour les véhicules à allumage commandé (essence) : Les véhicules mis pour la première fois en circulation avant le 17 juin 1999 ... ne sont pas soumis au contrôle de la teneur en CO ». Compte tenu de l'intérêt écologique à garder en circulation des véhicules déjà existants par rapport à la construction de véhicules neufs, le maintien en circulation de véhicules anciens est bénéfique dès l'instant que les conditions de sécurité suffisante sont respectées. Une marge de tolérance accrue doit ainsi être accordée sur tous les points de contrôle qui pourraient amener à retirer de la circulation les véhicules à 2 roues motorisés anciens.

N° 964233 - Je n'accepte ce controle que dans un seul cas particulier

par :

12/07/2023 13:11

D'une part, vous souhaitez faire vérifier nos motos par des gens qui n'en ont absolument pas la spécificité: nous faisons réparer nos motos dans des garages spécialisés, il devrait y avoir des centres spécialisés. Cela va sans aucun doute générer des résultats biaisés, et probablement des hausses d'assurance du fait des incidents qui vont se passer dans le centre (je pense notamment à des chutes de moto).

J'ajoute également que le contrôle technique moto ne me semble avisé que dans un seul cas: la revente du véhicule. Cela sécuriserait l'acheteur, permettrait de mettre le parc aux normes (surtout concernant l'échappement) au fur et à mesure.

D'autre part, le chiffre (réel et non biaisé par un organisme parti pris) du nombre d'accident du à des défaillances techniques rend complètement inutile et onéreux ce contrôle pour le contribuable. Le fait que les divers organes soient directement visible sur une moto rend également inutile le contrôle technique, quand on a que deux roues un freinage défaillant nous tuera sans aucun doute. Même en

admettant que le motard ne soit pas compétent pour savoir si les organes concerné sont en bon état, l'obligation de révision au pire tous les 15000 km amène à dire que c'est complètement inutile.

N° 964235 - DANGER ?

par :

12/07/2023 13:11

Pouvez vous dire comment une personne normalement constituée pourrait survivre sur un deux roues non entretenu , si ce dernier n'a pas de frein vous ne vous servirez pas du frein à main comme certains faisaient sur les voitures , pour faire très court , sur une moto , le moindre manque d'entretien et immédiatement pénalisé (bien avant que le control technic le signal ) Donc , pourquoi cette obligation si ce n'est , encore , une histoire de gros sous pour quelques faignants profiteurs ?

N° 964236 - Pompe à fric

par :

12/07/2023 13:11

Comment un organisme privé réussi a faire plier des gouvernements totalement convaincus (ou bien ils sont aveugles et sourds) que l'accidentologie motarde n'a pas de lien avec la vétusteté des motos (bien au contraire).

Si c'est un problème de pots d'échappements non homologués, tous savent bien qu'il suffira de remettre le pot d'origine (5min de travail) avant de se rendre chez [réseau de contrôle technique].....

N° 964237 - Contre le CT 2 roues

par :

12/07/2023 13:12

Le contrôle technique des 2 roues permis A et A2 est à mon avis complètement inutile, car non seulement nous motards on prend bien soin de nos motos, mais que statistiquement parlant, ça a été prouvé que 0,3% des accidents sont causés dû à des problèmes techniques.

Donc on se retrouve encore une fois avec des charges en plus qui sont complètement inutiles et qui sont juste faite pour nous endetter et nous appauvrir encore davantage.

Avec toute cordialité.

N° 964238 - Intelligence, compétence, bon sens et discernement

par :

12/07/2023 13:12

Il est définitivement regrettable que cette mesure ait été prise au niveau européen après lobbying intensif des entreprises contrôlant le secteur du CT auto, puis à l'échelle nationale sous la houlette d'une minorité d'associations ouvertement hostiles aux 2RM, très portées sur la procédure malgré leur situation notoire de conflit d'intérêts ...

N° 964239 - Vous faites les routes plus sécurisé pour les deux roues et nous on se charge d'avoir des engins qui nous permet de survivre !

par :

12/07/2023 13:12

Vous faites les routes plus sécurisées pour les deux roues et nous on se charge d'avoir des engins qui nous permettent de survivre !

Tous les conducteurs de motocyclette, notamment celle avec grande puissance, veillent à ce que leurs engins sont toujours au niveau de sécurité pour assurer la bonne conduite et la sécurité du conducteur.

C'est notamment les petits scooters et Mobylette conduits par des jeunes qui n'ont pas encore la notion de danger et de sécurité routière qui devraient être suivis. Est mieux formé dans la pratique et la sécurité.

Les motards sont très conscients du danger de leur conduite, ils s'en chargent parfaitement et personnellement du bon état de leur véhicule.

On n'a pas besoin du contrôle technique pour les motos !

N° 964240 - Taxe abusive

par :

12/07/2023 13:13

Ayant une moto toujours comme neuve même après 8 ans de roulage toujours suivie et pièces d'usures changées souvent avant la cote mini, je vais être bon qu'à payer encore une taxe inutile qui n'a pas que pour effet d'amputer le budget entretien, merci à cette Europe de guignols

N° 964242 - Pourquoi je suis contre le contrôle technique moto

par :

12/07/2023 13:13

Je suis contre la mise en place d'un contrôle technique moto pour les raisons suivantes :

La plupart des constructeurs moto réalisent des contrôles de 50 points de sécurité des motos de leurs clients en concession, et cela gratuitement et d'ailleurs 100% des éléments de sécurité sont accessibles sans démontages facilitant le contrôle par le propriétaire de la moto lui-même

En 10 ans, le nombre de deux-roues motorisés a augmenté de 30 %, le nombre de tués a baissé de 19 %

Un « rapport » initié par [réseau de contrôle technique] (leader Européen du contrôle technique automobile) annonce que 10 % des accidents de motos sont dus à un problème technique, alors que les organismes vraiment indépendants en recensent 0,5 %

Plus de 3 % des accidents de moto sont dus à des problèmes d'infrastructures routières, et au mauvais entretien des voies de circulation

3,9 millions de 2-roues motorisés ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes

En fluidifiant le trafic, les 2-roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution. Plus 10% de motos = moins 40% d'embouteillages

N° 964243 - Contrôle technique, catégorie L

par :

12/07/2023 13:14

Bonjour,

les personnes en charge du Contrôle technique, catégorie L (2 roues), auront-ils tous le permis de conduire adéquat (permis A) et la capacité à déplacer une moto de 200 kg et plus sans la faire chuter ("poussette") ?

Certaines motos n'ont pas d'origine de béquille centrale, est-ce que cela est pris en compte pour la possibilité ou non d'effectuer certains contrôles ?

Je n'ai trouvé aucune indication à propos de ces sujets dans les documents officiels et cela me semble inquiétant.

Cordialement.

N° 964244 - Manne financière pour l' état. Ni plus ni moins.

par :

12/07/2023 13:14

Faire de l' argent sur le dos du contribuable, on connait bien.

Faire de l' argent sur le dos du contribuable sous prétexte de sécurité, non merci.

Un motard ou tout conducteur de 2RM ne conduira jamais son véhicule si il n' est pas apte à prendre la route! Etat des pneus, freins, feux, clignotants.... et ce, parce qu' il est conscient du danger que cela représente, pour lui et pour les autres.

La preuve, le nombre d' accidents dus à une défaillance technique du véhicule ne représente que 0.3% des accidents sur les 2RM.

Reste le bruit émit par certains scooters ou motos... un CT vérifiera la bruit de ces machines, mais, sachez le, un conducteur de 2RM qui a modifié son échappement remettra celui d' origine pour le CT et remettra immédiatement le plus bruyant après le CT.

Le CT n' est donc pas utile à l' émission sonore de ces véhicules, c' est une histoire de savoir vivre, au même titre que les autres usagers de la route.

Alors à part cette lobbie Européenne, quel est le but de ce CT? Vraiment?

N° 964245 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 13:15

Bonjour,

J'écris concernant le sujet du Contrôle Technique visant les véhicules a deux ou trois roues à moteur.

Selon moi un contrôle technique n'est pas nécessaire sachant que une moto nous savons exactement quand elle a un problème et généralement nous le réglons tout de suite tout simplement car cela est une question de sécurité avant tout.

De plus une moto même ancienne n'est pas aussi polluante que les voiture, elles sont même moins polluante.

Pour ma part je remarque aussi que les vieilles motos moins présente sur le marché actuel donc il y'a moins de risque d'avoir des problèmes avec.

Sachant que les normes Euro 5/6 etc... ne font que durcir chaque année pour la pollution à quoi bon mettre un contrôle technique en plus ?!

Voyant aussi plus de moto électrique acheté et utilisé nous voyons nettement le nombre de moto thermique diminuer.

Je pense qu'un moyen alternative au contrôle technique serait de faire de la prévention routière notamment avec Pubs ou lors des session d'auto-moto école avec un atelier "mécanique" pour balayer l'ensemble des problème technique que peux les motos.

Grâce au Pub j'ai pu remarquer pour ma part que de plus en plus de personnes s'équipent en moto ou scooter (veste, gants, casque, bottes, chaussures) même pour de petits trajets. Ses pubs ont contribué à la sécurité des personnes conduisant ses engins.

Merci à vous.

Cordialement,

Un ami motard.

N° 964246 - je suis absolument contre cette nouvelle contrainte qui n'est faite uniquement pour nous prendre encore plus d'argent

par :

12/07/2023 13:15

je suis absolument contre cette nouvelle contrainte qui n'est faite uniquement pour nous prendre encore plus d'argent, 50 Euros pour faire le tour de la moto et totalement inutile. Je ne sais pas jusqu'où cette Europe va aller pour nous empoisonner la vie.

N° 964247 - merci de retirer ce projet

par :

12/07/2023 13:15

il n'y a pas de meilleur "surveillant" de sa moto que le motard lui-même et avant tout le mécanicien. MOTO à qui il CONFIE sa belle !!

ce projet n'est qu'une pompe à fric...

bien sûr il existe des machines très mal entretenues, mais cela reste une immense minorité...

N° 964248 - Quid des banlieues et des quartiers "sensibles"?

par :

12/07/2023 13:15

Au-delà du jargon technocratique incompréhensible à moins de détenir un master en droit (ce qui est mon cas), je me demande comment le gouvernement va faire respecter cette obligation pour les possesseurs de scooters complètement trafiqués qui pullulent dans les banlieues et les quartiers sensibles. En effet, la police n'a pas de droit de cité et les interpellations sont devenues très difficiles, le refus d'obtempérer étant devenu la norme.

En conclusion, encore une mesure de technocrates qui ne sont même pas des motards et qui causeront des soucis aux gens honnêtes, les autres vivront selon leurs propres règles.

N° 964249 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 13:15

À quand le contrôle technique des vélos...en légitimant le CT deux roues, c'est davantage contraindre une société qui n'en a plus des règles et des normes que de concourir à la sécurité des tiers, même si les accidents en deux roues sont malheureusement fréquents.

Privilégier le CT sur les véhicules utilisés pour les rodéos urbains, vous serez compris.

Merci de comprendre le sens de ce propos

N° 964250 - L'absurdité a désormais une définition : Le CT Moto  
par :

12/07/2023 13:15

Il avait été évoqué un contrôle technique allégé pour les motos.

- certains points sont superflus et d'autres jugés mineurs alors qu'ils constituent la tenue de route et donc la sécurité du motocycliste
- la conformité de la plaque d'immatriculation est un point majeur, alors que la réglementation concernant la plaque d'immatriculation est déjà ridiculement rigide (la France, toujours n°1 dans l'incohérence)

Ce qui définit l'intérêt du contrôle technique de la part d'un organisme, n'a absolument aucun lieu d'être concernant les motos. Pour plusieurs raisons.

- premièrement parce qu'un motocycliste ne partira jamais sans procéder à la vérification d'usage. Principalement parce qu'un motard est conscient que sa vie ne sera pas protégée par une carrosserie, des airbags ou une ceinture de sécurité. Un motard est conscient qu'en cas de panne, sous la pluie ou d'un incident, il sera bien plus vulnérable qu'à l'abri dans un habitacle.
- deuxièmement, toutes les études sérieuses du secteur montrent, prouvent, que ça n'aura aucune incidence réelle sur la baisse de la mortalité des motocyclistes. Et même sur la baisse des accidents eux-mêmes.

Il y a fort à parier que cette consultation publique n'aura aucune influence sur l'arrêté final et qu'elle n'a qu'un seul but. Celui de faire plaisir aux associations de défense des motards.

Si vraiment le gouvernement souhaite agir dans l'intérêt de chacun, il faudrait au minimum que les points de contrôle soient définis après consultation d'associations telles que la FBF et des constructeurs (sur qui un tel contrôle va faire peser une lourde perte de chiffre d'affaire).

Mais avec des "si" nous pourrions refaire le monde.

N° 964251 - Non à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 13:17

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.

Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus longs pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts).

Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.



Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle.

Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

N° 964252 - Non merci ...

par :

12/07/2023 13:17

Je suis opposé à la mise en place du contrôle technique moto. La maîtrise de la pollution et des émissions sonores peuvent tout à fait être gérées autrement. Quant à la sécurité (visibilité ou freinage par exemple) je ne vois pas comment un conducteur soucieux de son intégrité pourrait volontairement négliger ces aspects ... qui ont des conséquences plus immédiates et funestes qu'en voiture.

N° 964253 - Conflit d'intérêt et état des routes

par :

12/07/2023 13:17

Bonjour

Je tenais à vous faire part de mon opposition et mécontentement sur ce projet de loi. En effet, elle est portée à la suite de réclamation de 4 associations parisiennes, sans aucun rapport donc avec les motards ruraux comme moi mais surtout par 4 associations ayant de très gros conflits d'intérêt. En effet, leur dirigeant sont soit des vendeurs de scooter électrique, soit des vendeurs de trottinette électrique. Ils ne sont motivés que par les ventes qu'ils vont faire.

Je suis tout à fait d'accord, des scooters et motos sont bruyantes et il faudrait limiter cela via des contrôles sonomètre, mais un CT ne fera jamais changer les choses car les scooters sont vendus (et donc homologués ainsi) et changer un pot se fait très rapidement avant le CT.

J'attire aussi l'attention du gouvernement sur l'état du réseau secondaire qui est catastrophique. Des routes en mauvais état, des nids de poules, des chaussées déformées, etc... Bref avant d'imposer le CT, remettez les routes en état.

Après, vous devez mettre un CT en place, mettez-en un mais non contraignant. Ex : CT conseillé pour être mieux couvert par l'assurance mais non obligatoire, ou alors CT uniquement à la vente du véhicule, ou alors CT tous les 10 ans avec 1er contrôle dans 10 ans...

Il y aurait plein de façons de faire.

Cordialement

N° 964254 - L'inutilité du CT pour les 2 Roues Motorisés (2 R.M.)

par :

12/07/2023 13:17

L'accidentologie des 2 Roues n'est pas corrélée significativement avec l'état du 2 R.M.  
L'état des routes en constant délabrement est BEAUCOUP plus préoccupant que l'état des 2 R.M.

Les 2 R.M. sont le plus souvent utilisés par les CSP les moins fortunées, le CT allourdira encore la charge financière des déplacements quotidiens.  
L'augmentation de cette charge financière pourrait détourner du 2 R.M. certains nouveaux acquéreurs, ce qui fera empirer la pollution des villes puisque les 2 R.M. fluidifient le trafic urbain et diminuent la pollution au CO2 comparé à une automobile.

Il y a au contraire tout intérêt à PROMOUVOIR l'utilisation des 2 R.M. en ville dans la période de transition écologique à venir, car nous ne pourrions pas imposer à tous le passage à l'électrique encore trop cher !

Le CT pour les 2 R.M. n'aura probablement AUCUN effet sur le bruit, puisque les contrevenants sauront démonter leur pot non homologué avant le CT pour le remonter ensuite, ce qui fait - comble de l'ironie - que le pot d'origine restera "neuf" toute sa vie !

Il est fort probable que les lobbies du CT automobile cherchent de nouveaux débouchés pour pallier le futur déclin du chiffre d'affaire dû à l'auto électrique.

N° 964255 - Contrôle, oui mais ...

par :

12/07/2023 13:18

Nous sommes toujours dans le même cas de figure sur un sujet qui ressemble à tant d'autres : certains paient encore pour les autres ...

Car reconnaître qu'il existe sur le macadam des 2 roues qui mériteraient d'être retirés de la circulation à cause de leur état déplorable ou à cause d'une surpuissance dangereuse, c'est sans ambiguïté.

Mais à l'inverse, faire payer ce manque de responsabilités aux autres conducteurs qui roulent en toute sécurité avec des machines bien entretenues, cela n'est pas concevable.

Car pourquoi payer un contrôle technique lorsque celui-ci est positif ?

Alors qu'il peut s'avérer indispensable pour résoudre des problèmes de sécurité sur le macadam, comme pour les 4 roues il ne sert néanmoins qu'à engraisser les caisses des centres de contrôle et de l'état lorsqu'il apparaît néant.

Quand aux 2 roues certifiés "d'époque" ou "de collection" il va sans dire que les contrôles doivent être infiniment plus souples et moins fréquents, leur appartenance à cette catégorie étant justifiée par des contrôles préliminaires.

Conclusion : contrôle oui, mais ... à condition que ...

N° 964258 - Contrôle technique des 2-roues

par :

12/07/2023 13:18

La maintenance et l'entretien périodiques des 2-roues font partie de la sécurité vitale du conducteur (pilote) . Un contrôle technique imposé est, franchement et à mon humble avis, un gadget administratif dicté (ou imaginé) par des technocrates qui n'ont, peut-être, jamais touché à un véhicule motocycliste de leur vie .

N° 964256 - Non au CTP

par :

12/07/2023 13:18

Je n'ai pas besoin du CTP pour entretenir mes véhicules.

La passion des 2 et 3 roues ainsi que ma sécurité suffit à ce que mes véhicules soient en état.

N° 964257 - inutile en l'état

par :

12/07/2023 13:18

à mon avis ce CT est uniquement là pour contenter certaines associations parisiennes et l'industrie des CT. Je reprendrais pas les arguments qu'un motard "normal", c'est à dire pas certains gamins sur des cyclomoteurs, entretient sa moto, car la panne ou la défaillance d'un organe de sécurité se traduit quasi-invariablement par une chute potentiellement très douloureuse (au mieux) et toujours onéreuse en réparation.

Un CT pour la revente est cependant une bonne chose et est logique, surtout pour les acquéreurs de leur première moto. Par contre Imposer un CT régulier au vu des vérification visuelles de ce dernier est un scandale. Déjà, possibilité aurais du être proposée de délivrer le CT par les garages moto au sortir des révisions du véhicules pour ceux qui les y emmènent régulièrement. Je pense que les garages motos sont et seront plus compétent que les centres de contrôle technique auto avec juste un vernis "moto". Là on sens bien le besoins de faire plaisir à certaines entreprises. Surtout qu'après une révision par essence bien plus complète qu'un CT "visuel", l'objectif affiché de "sécurité" est remplis. Pour le passage au sonomètre cela ne changera pas grand chose, les contrôle par les forces de l'ordre ou les nouveaux dispositifs automatique seront bien plus efficace, le changement d'une ligne d'échappement prenant vraiment très peu de temps.

Enfin si le but est la sécurité des usager de 2 roues, pourquoi en exonérer les faibles cylindrées. Soyez cohérents si c'est l'équité qui est recherchée cela doit être imposé à tout les véhicules à moteurs quelque soit leurs puissance au cylindrées. J'inclus donc les cyclomoteurs et les vélos électriques. Ces derniers sont les plus victimes de modifications non autorisés pour augmenter la puissance et la vitesse maximale (débridage des moteurs de vélos électrique, modification des cyclomoteurs). Vous l'aurez compris, je suis opposé à ce projet en l'état. Ce projet sens la manne financière pour le lobbys de l'industrie des CTs et ceux défendu par ces association pseudo écologique parisiennes.

N° 964259 - controle technique moto

par :

12/07/2023 13:18

je ne comprends pas l'utilité de ce CT au vu du bon état du parc motocycliste francais.il serait plus judicieux de verifier les 50cm2 qui sont beaucoup plus souvent modifiés.

j'ai aussi peur du manque de formation des controleurs au demarrage et à l'essai de nos machines. qui est responsable en cas de chute pendant le test? cela demande des competences spécifiques pour tester le freinage en sécurité, surtout sur des motos anciennes. la mise en place de ce CT ressemble plus à un cadeau pour certaines associations que d'un réel objectif sécuritaire.

N° 964260 - avis contraire

par :

12/07/2023 13:21

En l'état le CT ressemble plus à une taxe sur la propriété du véhicule qu'à une mesure écologique.

Malheureusement il est possible de le contourner avec des garagistes complaisants pas difficiles à trouver, ou bien en adaptant les réglages de son véhicule juste pour la visite.

Un contrôle technique dont l'échéance est basé sur le temps, et non pas sur la distance réellement parcourue par le véhicule, n'encourage en aucune manière les conducteurs qui font une utilisation moins intense (et donc moins polluante) de celui-ci.

Quand elle transporte un seul passager, une moto est bien plus efficace qu'une voiture en termes d'occupation de la route et de consommation et donc moins polluante. En augmentant les dépenses nécessaires à la propriété d'une moto on risque d'encourager les conducteurs à s'en débarrasser et privilégier la voiture pour tous leurs déplacements.

Le contrôle technique encourage l'achat de nouveaux véhicules, et la fabrication de ceux-ci est beaucoup plus polluante que l'entretien des anciens.

N° 964261 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 13:21

Bonjour,

J'écris concernant le sujet du Contrôle Technique visant les véhicules à deux ou trois roues à moteur.

Selon moi un contrôle technique n'est pas nécessaire sachant que une moto nous savons exactement quand elle a un problème et généralement nous le réglons tout de suite tout simplement car cela est une question de sécurité avant tout.

De plus une moto même ancienne n'est pas aussi polluante que les voitures, elles sont même moins polluantes.

Pour ma part je remarque aussi que les vieilles motos sont moins présentes sur le marché actuel donc il y'a moins de risque d'avoir des problèmes avec.

Sachant que les normes Euro 5/6 etc... ne font que durcir chaque année pour la pollution à quoi bon mettre un contrôle technique en plus ?!

Voyant aussi plus de moto électrique achetées et utilisées nous voyons nettement le nombre de moto thermique diminuer.

Je pense qu'un moyen alternatif au contrôle technique serait de faire de la prévention routière notamment avec Pubs ou lors des sessions d'auto-moto école avec un atelier "mécanique" pour balayer l'ensemble des problèmes techniques que peuvent avoir les motos.

Grâce au Pub j'ai pu remarquer pour ma part que de plus en plus de personnes s'équipent en moto ou scooter (veste, gants, casque, bottes, chaussures) même pour de petits trajets. Ses équipements contribuent à la sécurité des personnes conduisant leurs engins.

Merci à vous.

Cordialement,

Un ami motard.

N° 964262 - Non au Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 13:21

L'accidentologie montre l'inutilité de cette mesure pour la sécurité routière.

C'est juste une taxe supplémentaire. L'électorat à horreur des taxes. Le gouvernement déjà en mauvaise posture devrait s'en soucier.

N° 964263 - MOTO <-> SCOOTER

par :

12/07/2023 13:21

Chaque conducteur de 2 roues sait que l'entretien de sa bécane est la première des assurances, mais certains le diffèrent, n'en font que le minimum, voire beaucoup moins.

Il faut distinguer moto - engin de plaisir - et scooter - engin de déplacement

Une moto coûte globalement cher chaque année : assurer, entretenir, réparer, utiliser.

Au minimum 500 € pour ceux qui roulent peu, au delà de 3000€ pour les gros rouleurs.

Pour les motards, un contrôle technique à 20€/an (60€ / 3 ans) ne changera pas la donne. D'ailleurs les motos sont globalement plutôt bien entretenues.

Pour les conducteurs de scooters dont beaucoup ne se soucient jamais de leur état tant qu'ils roulent, ce contrôle sera vital pour beaucoup de monde...

Pour s'en convaincre sans aller bien loin, il suffit de regarder l'état de ceux qui roulent dans nos rues : pneus, éclairage, freins... et bien-sûr échappement et pollution.

Espérons que ce contrôle sera même un joli cadeau pour notre confort acoustique et olfactif en fait !

Un jeune motard - Honda VFR 2011 -

N° 964264 - CONTROLE TECHNIQUE 2RM

par :

12/07/2023 13:21

Tout à fait d'accord pour un contrôle technique des 2 roues motorisés obligatoire à la vente chez un concessionnaire de la marque avec établissement d'un devis pour remise en conformité.

N° 964265 - ct moto

par :

12/07/2023 13:22

Ce ct ne sera d'aucune utilité vis à vis de la sécurité, un motard surveille l'état de son véhicule, l'absence de carrosserie rend le motard sensible à sa sécurité.

Quand aux transformations ,(pot échappement, ou autre il suffira de les permuter pour les contrôles et n'empêchera les contrevenants

A part enrichir l'état par la tva et les centres de contrôle, je ne vois pas l'intérêt

N° 964266 - Mais pourquoi réellement un contrôle technique pour les motos ?

par :

12/07/2023 13:22

Pour un motard, le simple fait de monter sur sa monture sans faire de vérification quotidienne reviendrait à la même chose qu'un piéton qui traverserait l'autoroute sans regarder avant si il y a de la circulation ! Un suicide ! C'est pourquoi nous motards, vérifions nous même les points importants de nos véhicules régulièrement, et c'est probablement pour cela qu'il y a un pourcentage infime de défaillances techniques mises en cause dans le nombre d'accidents moto, mais bien plus de défaillance de l'entretien des routes, comme nids de poule en plein virage ou gravillons non collés, sans parler de l'incivilité de certains citoyens qui ne nettoient pas la route après avoir sorti un engin agricole d'un champs boueux (incident personnel)...

Je pense pour ma part que l'instauration d'un contrôle technique pour les motos relève plus d'une intention de taxe supplémentaire et a été mis en avant par simple lobbyisme au niveau européen ! Tout ceci n'est qu'une affaire d'argent et de contrôle de la population européenne mais aucunement imposer pour le bien des citoyens bien au contraire !

N° 964267 - Le contrôle technique 2 roues motorisés est inutile

par :

12/07/2023 13:23

Pour moi, le contrôle technique est synonyme de sécurité et est parfaitement adapté aux automobiles, mais inutile pour les 2 roues motorisés. En effet, si un équipement de sécurité est défaillant sur une voiture, le conducteur se met en danger mais met surtout en danger les autres usagers de la route. Sur un 2 roues motorisés, c'est le conducteur qui prend le plus de risques et qui assume le plus les conséquences d'un défaut de sécurité de son véhicule. Les conducteurs de 2 roues motorisés sont déjà formés et sensibilisés aux éléments de sécurité de leur véhicule, qu'ils contrôlent déjà périodiquement (à chaque sortie pour les plus importants) sans avoir besoin d'un contrôle payant dans un centre spécialisé.

N° 964268 -

par :

12/07/2023 13:23

La durée de validité de 3 ans me paraît très courte, 5 ans serait plus raisonnable eut égard à l'impact de ce contrôle technique en matière de sécurité routière.

La révision annuelle des véhicules chez le concessionnaire prend déjà en charge une grande partie des points de contrôle.

Concernant les véhicules de collection, lesquels sont concernés?

Tous les véhicules de 30 ans et plus ou bien seulement ceux bénéficiant d'une CG collection?

Une grande partie des véhicules de collection (30 ans et plus) ont une CG normale.

Pour ces derniers qui ne roulent pratiquement pas, un contrôle technique seulement au moment du changement de propriétaire serait amplement suffisant ( allez questionner les assureurs des véhicules de collection, ils vous donneront l'accidentologie de ces véhicules)

Quand ils vous demandent 200 € de cotisation par an quel que soit le nombre de véhicules assuré, cela en dit long sur les risques présentés par les véhicules de collection!

N° 964269 - Commentaire - CT 2 roues

par :

12/07/2023 13:23

Chère Madame, Cher Monsieur,

En tant que motard assujéti a votre projet de loi sur le CT 2 roues, j'aimerais apporter mon opinion vis à vis du sujet.

En effet, la grande majorité des 2 roues sont bien entretenus.

Des exceptions existent, surtout pour les scooters, mais il est important de souligner que la grande majorité des personnes ont conscience que l'entretien et le soin apportés à leur véhicule est essentiel pour leur sécurité.

Un contrôle technique pour 2 roues ne ferait qu'alimenter les tensions et l'incompréhension de la communauté 2 roues. Au delà de ces tensions, il est important de souligner que les accidents liés à un mauvais entretien de son véhicule sont rares.

Il serait particulièrement inefficace et contreproductif d'imposer cette loi.

Cependant, une cause qui m'est chère est la réduction des blessés et morts en 2 roues. L'état doit davantage légiférer sur le port d'équipements. Tout comme l'a fait la Belgique notamment.

L'équipement moto est la seule protection lorsqu'un motocycliste chute, sa seule protection est son équipement, c'est sa carrosserie.

L'été, les « saisonniers de la moto » envahissent les routes, en t shirt, en short. La moindre chute les envoie(nt?) à l'hôpital pendant plusieurs jours pour des blessures importants sur la peau, ...

Obliger le port de l'équipement c'est faire râler ces motocyclistes. Mais c'est les protéger. Comme le port de la ceinture à l'époque ou les limitations de vitesse.

Les badges CE existent déjà sur tous les équipements de moto. Tout est prêt.

Il faudrait un courage politique supplémentaire, mais cette mesure serait soutenue par la frange forte des motocyclistes et les associations.

De plus, les casques chinois envahissent le marché. Des casques qui se déforment rien qu'en appuyant dessus. Il faut aussi protéger les jeunes qui ont tendance à aller au moins cher et qui risquent leur vie.

J'ai fort espoir que vous prendrez en compte mon opinion. J'ai confiance en cet avis objectif et qui améliorera réellement la sécurité routière.

Bien à vous,

N° 964270 - merci de retirer ce projet

par :

12/07/2023 13:23

il n'y a pas de meilleur "surveillant" de sa moto que le motard lui même et avant tout le mécano MOTO à qui il CONFIE sa belle !!

ce projet n'est qu'une pompe à fric...

bien sur il existe des machines très mal entretenues, mais cela reste une immense minorité...

N° 964271 - Avis contrôle technique catégorie L

par :

12/07/2023 13:23

Bonjour

En tant que motard ( 500 cm3) je suis favorable à la mise en place du contrôle technique pour les véhicules de la catégorie L.

Je suis aussi d'accord pour que l'ensemble des véhicules de catégorie L soient concernés (7 sous catégories)

Nous sommes tous sensibles à la sécurité routière il n'y a pas de raisons que, même si les motards chevronnés sont sensibles à l'entretien de leur moto, nous soyons traité d'une façon diffère par rapport aux usagés de la route. Je tiens à signaler que les véhicules L1 sont souvent peu entretenus et trafiqués au niveau du pot d'échappement. Ce qui entraine souvent dès dépassements de Km/heure et une gêne sonore importante.

Cordialement

N° 964272 - Restrictions abusives

par :

12/07/2023 13:23

La passion de la moto ne s'harmonise pas avec toutes ses lois. La moto n'est pas un bien majoritairement utilisé dans la vie de tous les jours mais par plaisir occasionnels. Mettre en place un contrôle technique lors d'une vente pour assurer au futur conducteur de la sécurité du bien est cohérente, mais régulier non, car les motards font suffisamment attention à leur moto (pas comme les automobilistes). On commence par de petites restrictions puis des suivantes qui deviendront abusives vis à vis de notre passion et poussera une fois de plus à enfreindre ses lois, abusives et même parfois absurdes.

N° 964273 - Contrôle technique motos.

par :

12/07/2023 13:23

Je suis défavorable à ce projet de loi.

C'est encore une charge supplémentaire pour les contribuables.

N° 964274 - Pourquoi je suis contre le contrôle technique

par :

12/07/2023 13:23

Je suis contre le contrôle technique moto pour les raisons suivantes :

En 10 ans, le nombre de deux-roues motorisés a augmenté de 30 %, le nombre de tués a baissé de 19 %

Un « rapport » initié par [réseau de contrôle technique] (leader Européen du contrôle technique automobile) annonce que 10 % des accidents de motos sont dus à un problème technique, alors que les organismes vraiment indépendants en recensent 0,5 %

Plus de 3 % des accidents de moto sont dus à des problèmes d'infrastructures routières, et au mauvais entretien des voies de circulation

La plupart des constructeurs moto réalisent des contrôles de 50 points de sécurité des motos de leurs clients en concession, et cela gratuitement

3,9 millions de 2-roues motorisés ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes

En fluidifiant le trafic, les 2-roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution. Plus 10% de motos = moins 40% d'embouteillages



N° 964275 - Non au CT moto

par :

12/07/2023 13:23

Les motos sont très majoritairement mieux inspectées dans leur fonctionnement au quotidien par les propriétaires et les ateliers des concessionnaires que les voitures. C'est une mesure qui sert essentiellement à augmenter les recettes de l'Etat alors qu'il existe bien d'autres moyens plus égalitaires pour cela.

N° 964276 - Avis sur projet contrôle technique 2RM

par :

12/07/2023 13:23

Aucune statistique ne démontre un lien entre accident de deux roues et état des véhicules. En outre une différence doit impérativement être faite selon la cylindrée.

En effet les grosses cylindrées sont très majoritairement des véhicules de loisirs qui roulent donc beaucoup moins. (Moins de pollution, propriétaires beaucoup plus concentrés et sérieux sur l'entretien de leur véhicule, etc ...)

Ainsi, pourquoi ne pas prévoir un contrôle technique en fonction du kilométrage et non de la durée ?

D'autre part, il n'est pas normal qu'il ne soit pas envisagé un contrôle très spécifique pour ces véhicules au lieu de le calquer sur d'autres véhicules (type voiturette).

J'exige de ne devoir confier ma moto qu'à un professionnel outillé et formé spécialement à ce type de véhicule et non pas à un généraliste disposant d'un banc recevant tout type de véhicule

Enfin, ce projet contribuera comme d'habitude, à ne taxer et sanctionner pécuniairement que les gens correctes, prudents et honnêtes et n'empêchera absolument pas les malfaisants de s'en dispenser, de se moquer éperdument des sanctions (que de toutes façons ils ne paieront pas) et de continuer à « pétarader » dans les rues.

Je suis donc contre cette nouvelle réglementation qui a en réalité pour but politique de dissimuler l'incapacité de l'Etat à faire respecter celles existant déjà.

N° 964280 - Contrôle technique moto.

par :

12/07/2023 13:26

C'est vraiment une usine à gaz, coûtant beaucoup d'argent pour un résultat faible. En effet les vrais motards ont des machines en bon état car conscients des dangers. Par ailleurs les statistiques d'accidents ne sont pas catastrophiques à ce point. Je pense qu'il y a certainement d'autres mesures à mettre en place. Il suffit de se sentir racketté.

N° 964279 - Non accompagné

par :

12/07/2023 13:26

Ce dispositif aurait un sens si les contrôles et verbalisations des 50 cc étaient plus nombreux.

Si les routes étaient entretenues et si l'hypocrisie qui consiste à laisser vendre des dispositifs non homologués en interdisant le montage.

N° 964277 - Moto: rigueur, sécurité, et passion - CT inutile

par :

12/07/2023 13:26

Motard sur Paris depuis quelques années, je ne vois pas l'utilité d'un contrôle technique sur nos véhicules.

Ayant passé beaucoup de permis de tout type dans ma vie, le permis moto est un permis demandant beaucoup de rigueur et nous forme également à bien s'occuper de son véhicule. Je fais bien plus confiance dans mon préparateur qui m'aide à bichonner ma moto, plutôt que dans un CT.

Le monde de la moto est également un monde de passionné et bien s'occuper de son véhicule est un vrai passe-temps, les véhicules sont toujours bien entretenus et les accidents de deux-roues ne sont pas liés à l'état du véhicule mais bien plus à l'état des infrastructures routières et des autres automobilistes

Maintenant parlons de quelques chiffres, je fais 2K Km par an avec ma moto que j'entretiens régulièrement, pourquoi me demander un CT en comparaison à une voiture qui en fait bien plus entre 2 CTs.

N° 964278 - Non CTP

par :

12/07/2023 13:26

Je n'ai pas besoin du CTP pour entretenir mes véhicules.

La passion des 2 et 3 roues ainsi que ma sécurité suffit pour que mes motos et side car soit en état.

N° 964281 - Pourquoi un CT Moto ?

par :

12/07/2023 13:26

Pourquoi un CT Moto ? les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais bien plus à l'état des routes, que l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans ma région peu poser problème (surtout en cyclo !), j'effectue moi-même déjà les contrôles de sécurité que l'on m'a appris au permis, que ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT et ne pas oublier que la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports. Je fais bien davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT, ma moto date de 1988 et a bien sûr dépassé les 30 ans et se trouve en collection, alors ne pensez-vous pas que les motos de plus de 30 ans doivent être exonérées.

N° 964282 - Contrôle technique moto, pourquoi faire?

par :

12/07/2023 13:26

On sait tous maintenant que 0.7% des accidents moto sont causés par un manque d'entretien mécanique;

Le risque d'accident est donc bien artificiel.

Le bruit excessif de certaines machines est une réalité, mais les contrôles routiers sont déjà pratiqués pour régler ce problème.

Quelle est donc la garantie de fiabilité du contrôle par rapport à l'expertise d'un vrai mécano chez le concessionnaire.

A chaque révision, nos motos sont contrôlées bien plus sérieusement que chez n'importe quel centre soit disant agréé.

On pourrait envisager un contrôle en cas de revente entre particuliers, là encore, les concessionnaires seront les plus compétents.

Pour terminer, marre que l'on veille sur nous en permanence, non merci [réseau de contrôle technique] et compagnie...

N° 964283 - Loi dictée par des lobbys

par :

12/07/2023 13:28

Contrôler la sécurité des 2 roues alors que moins de 0,5% des accidents sont liés à un défaut du 2 roues

Contrôler les 50 au bout de 5 ans, alors que la plupart n'atteignent pas cet age

Pas de permis A obligatoire pour le contrôleur !!!!! Jamais il ne touche ma moto, il n'est pas motard et va m'expliquer quoi faire pour être en sécurité ?

Le CT2RM : 2 roues motorisés alors pourquoi les trotinettes et vélo électrique ne sont pas concernés ? Et vu le respect du code de la route des utilisateurs de ces moyens de locomotion, on se demande où est la sécurité. Mettez en place un permis vélo et trotinette avec des points, juste par principe d'EGALITE.

Sécurité des 2 roues : Imposer du sable dans les peintures blanches, interdire les barres métallique sur les routes, imposer la réfection des routes : Là on pourrait parler de sécurité. TVA réduite sur les équipements moto : casque, gants, blousons, chaussures...

Suspendre le permis à toute personne utilisant le téléphone au volant, sensibiliser les candidats au permis B au partage de la route avec les 2 roues (ce qui est fait pour les 2 roues), là encore on irait dans le bon sens

Mais me dire que mes pneus sont usés ou mes plaquettes : Cela montre bien que les rapporteurs de cette loi idiote ne connaissent rien aux 2 roues.

Le conseil d'état sous les directives des lobbys ecole bobo (dont certains dirigeant d'associations sont vendeurs de vélos électriques (pour résumé)) perd sa crédibilité.

[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] a fait des études, oui des études sur des 50 cm3 mais surtout des études de CA à engrenger.

Au moins les belges l'ont fait plus intelligent : CT à la revente du véhicule

Mettez un place une CG des véhicules modifiés, des pieces homologués NF (comme le TUV en allemagne), une TVA réduite, une politique de mise en conformité des routes, une vraie politique de lutte contre le téléphone au volant. La on aurait une vaisse des accidents de 2 roues (40% des accidents sont causés par un tiers)

Pour moi c'est NON AU CT2RM une loi pondue pour calmer le conseil d'état et les associations parisienne (qui sont encore persuadées que Paris est le centre du monde)

N° 964284 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 13:28

Comment se dérouleront les contrôles pour moto ?

En effet, par définition les motos ne sont pas toutes de même catégorie (roadster, sportives, custom...) et n'ont pas du tout les mêmes caractéristiques, c'est la base de que l'on apprend lors du passage de permis moto...

Qui sera habilité à effectuer ces contrôles ? Les garages motos ? Les centres de contrôles pour voitures ne sont pas du tout adaptés, et les personnels ne sont pas forcément à l'aise et formés sur le fonctionnement d'une moto

Les règles seront-elles les mêmes pour tous ?

Par exemple une ancienne Harley Davidson n'aura strictement rien à voir au niveau fonctionnement par rapport à un scooter (>125cm<sup>3</sup>)

Concernant justement les moto "custom", par définition celles-ci sont le plus souvent personnalisées (légalement) par leurs propriétaires, comment va se dérouler le contrôle de ces véhicules ?

L'âge de la moto doit absolument être pris en compte, une moto ancienne ne pourra évidemment pas répondre aux normes actuelles !

Sachant que l'état de la moto n'est quasiment jamais lié aux accidents, quel est l'intérêt de ce contrôle mis à part une nouvelle taxe dissimulée ?

Pourquoi dans ce cas, ne pas faire également de contrôle sur les vélos, les trottinettes électriques ou encore les scooters <125cm<sup>3</sup> ?

N° 964285 - Contre le contrôle technique 2 et 3 roue à moteur

À partir de 125cm<sup>3</sup>

par :

12/07/2023 13:28

Ce contrôle n'est pas nécessaire,

Car 0'3% d'accidentologie du au mauvais état des 2 roues

Seulement ! ...encore une taxe pour l'état ! ....

Les motards entretiennent leurs motos mieux que personne car leur vie en dépend ! ... ..

Merci d'instaurer un contrôle technique des 50 cm<sup>3</sup> à la place! ....

Ainsi qu'un contrôle technique de l'état de nos routes mal entretenues! ....

N° 964286 - controle technique moto

par :

12/07/2023 13:28

tout motard entretien sa moto par passion et sécurité

une moto ne comporte que deux roues donc plus dangereux qu'une voiture de ce faite chaque possesseur l'entretien

par contre scooter et petites motos la d'accord pour controle technique

et vérification équipements de sécurité casque gants blousons chaussures pour

ces utilisateurs rare ceux qui sont en règle

Cdt

N° 964287 - contrôle technique des deux roues

par :

12/07/2023 13:28

Bonjour

J'ai passé mon permis moto à l'âge de 75 ans pour profiter d'un "air de liberté".

A 80 ans , grâce à la sainte Europe, me voici sérieusement menacé par une absurde et injustifiée nouvelle contrainte sur mon dernier espace de liberté.

Utilisateur et responsable technique d'une Money Goyon S 6VS de 1952 et d'une Kawasaki VN800 de 1995, utilisateur en propre d'une Honda CMX 1100 DCT de 2022 entretenue par le concessionnaire,

permettez moi d'être pour le moins perplexe, quant à la justification et la mise en application d'un tel arrêté.

Ceux qui doivent bien rigoler ce sont les vrais délinquants!

Salutations.

N° 964288 - Contrôle technique pas pertinent...

par :

12/07/2023 13:28

Le contrôle technique n'empêchera pas les accidents dus à l'état de la route et les nuisances.

Il est préférable de lancer des actions concrètes pour améliorer l'état des routes françaises et de contribuer financièrement par le biais de chèques sécurités par exemple à l'achat d'équipements pour le motard et la moto (pot d'échappement homologué, pneus, consommables, etc, ce qui pourrait inciter le motard à faire entretenir sa moto par un professionnel).

Il est préférable de mener des actions bien plus en amont : au passage du permis de conduire. En effet, les auto écoles ne forment pas à la conduite mais préparent les élèves à l'examen. Et croyez moi, la différence est énorme.

Les formations pour conduire un scooter et des 125cc sont insuffisantes. On laisse ces personnes sur la voie publique alors qu'elles ne connaissent pas le code de la route et côté prévention, il y a clairement un sacré défaut.

Retirer du marché de la route ouverte les motos sportives serait une bonne idée également.

N° 964289 - Non !!!

par :

12/07/2023 13:28

Je suis contre !

Commencez par remettre les routes en état !

Sécurisez les "guillotines" = rails de sécurité !

Rendez obligatoire les équipements de sécurité, gants bottes pantalons renforcés et blousons avec protections dorsale !

Stop au racket !

N° 964290 - Contrôle Technique MOTOS

par :

12/07/2023 13:28

Le CT d'une motocyclette n'est qu'une contrainte administrative et pécuniaire supplémentaire.

Tout le monde sait qu'un motard, considérant les risques inhérents à l'utilisation de ce type de véhicule, entretient méticuleusement son véhicule à deux roues ; point n'est donc besoin, à mon sens, de contraindre à un CT.

N° 964291 - 3 conditions

par :

12/07/2023 13:31

Bonjour,

Un CT en cas de vente uniquement serait acceptable (le critère d'une fréquence de 3 ans semble malheureusement déjà acté).

Un CT à moins de 30€ serait acceptable.

Un CT ou l'opérateur ne touche pas la moto, et où c'est uniquement le propriétaire qui manipule sa moto lors des contrôles, serait acceptable.

Tout autre cas semble déraisonnable pour un très grand nombre de motards.

Bien cordialement.

N° 964292 - Réforme inutile, inefficace et couteuse pour l'utilisateur

par :

12/07/2023 13:31

Cette réforme, bien que poussée par l'Europe, n'est ni utile, ni efficace.

Nous avons en effet, de par les études liées à la sécurité routière que l'état du véhicule n'est que rarement la cause des accidents impliquant des deux roues (0.3%). Cependant, il y a beaucoup à faire sur l'état des routes pour diminuer le nombre d'accidents en deux roues (3% des accidents) ... Je suis personnellement habitant de Marseille, où l'état y est déplorable.

Alors pourquoi pousser vers un tel contrôle technique ?

- L'état des véhicules ? Nous savons contrôler nous deux roues où l'ensemble des éléments de sécurité sont visibles sans nécessiter un démontage. Outre les règles qui encadrent déjà les éléments de sécurité obligatoires, je vérifie très régulièrement l'ensemble de ces éléments, conscient qu'un accident peu m'être bien plus fatal qu'à un automobiliste.

- Un contrôle ? Nous savons que de nombreux véhicules deux roues roulent dans un état plus que lamentable. Ils ne sont en outre souvent pas ou peu immatriculés. Le problème risque d'être le même que pour les voitures : ce type de conducteur ne se présentera de toute façon pas au contrôle technique. Seul un contrôle de terrain par les forces de police peut permettre la diminution de ces poubelles roulantes

- Un suivi des réparations ? Je fais suivre ma moto dès que nécessaire, par un réparateur de confiance. Ma vie dépend de la fiabilité des réparations et vérifications effectuées. Je préfère donc continuer à lui confier régulièrement mon deux roues plutôt que devoir limiter financièrement mes révisions pour payer un contrôle technique rapide, inutile et coûteux.

Compte tenu de ces éléments, et de bien d'autres (hausse du nombre de deux roues depuis 10 ans et pourtant baisse du nombre de tués - les deux roues représente 0.5% des émissions polluantes, etc.), je ne comprends et ne cautionne pas cet entêtement sur ce projet qui ne vise ni à assurer la sécurité des conducteurs, ni à renforcer la sécurité des autres usagers de la route. Difficile de ne pas seulement relever un argument économique, la création d'un nouveau passage au tiroir-caisse sans autre objectif que l'alimentation d'une économie. Une fois de plus, cette réforme serait supportée par des conducteurs diligents, attentifs et en règles, qui ne retireront aucun bénéfice de cette réforme. Les autres conducteurs en passeront outre, comme pour le contrôle technique déjà existant pour les voitures.

Si l'objectif est bien de diminuer le nombre d'accidents, de blessés et de morts sur les routes liés aux deux roues, frappons utile et efficace : réparation des routes, sanction des conducteurs irresponsables dans leur conduite, sanction des « poubelles roulantes ».

N° 964293 - 500 XT Yamaha

par :

12/07/2023 13:31

Bonjour, qui va démarrer cette moto avec uniquement un kick avec les forts risques de blessures graves que cela comporte pour le contrôleur sachant que l'accès est interdit dans l'enceinte du contrôle hormis pour les salariés de celui ci.

Comment faite vous pour les motos dépourvues de refroidissements mécaniques ?

Les casses moteurs vont êtres légions qui va payer ?

En espérant ne pas être censuré .....

N° 964294 - Contrôle technique des 2 roue

par :

12/07/2023 13:31

Je trouve pas nécessaire de passer un contrôle technique pour les deux roue car sachant qu'un certain kilométrage nous somme obliger d'aller faire la révision pour l'huile et autre entretien du 2 roue .

N° 964295 - Une nouvelle manne financière pour le secteur du controle technique sans effet sur la sécurité

par :

12/07/2023 13:31

Les motards sont formés à inspecter l'état de leurs machines. Il leur appartient de rouler avec des machines bien entretenues et en bon état. Les accidents pour défaillance technique (graves ou non) ne représentent qu'un pourcentage minime comparé aux autres causes. En revanche, cela représente une nouvelle fois une manne pour les centres de contrôles techniques qui pourront proposer des tarifs libres.

Il est important de noter que les 2 roues motorisées qui nécessitent un permis spécifique bénéficient d'une certification attestant de leur connaissances en cas de mauvais entretien de leur machines.

Il n'est opportun de créer une telle nouvelle obligation que pour les privés disposant des équipements pour faire de tels test et pour l'état pouvant verbaliser de nouvelles infractions, pas pour les propriétaires de deux ou trois roues de pouvoir rouler plus en sécurité ou encore moins pour l'environnement.

N° 964296 - Contrôle technique moto: une aberration

par :

12/07/2023 13:31

CT moto Inutile et contre-productif.

Les conducteurs motards ont confiance soit dans leur garagiste, leur concessionnaires moto où dans leur propre compétence pour entretenir correctement leurs 2 roues, vérifier les principaux organes de sécurité et ils ont bien raison pour assurer la fiabilité de leur 2 roues.

En ce qui me concerne, 40 années de permis moto et 0 accident lié à un défaut d'entretien, en revanche signalisation, éclairage et entretien des routes sont de plus en plus défaillants. (Lumière insuffisante en ville, nid de poule à répétition, rustine de goudron non signalés, gravillons non nettoyés, essence gasoil sur la chaussée, ...)

Concernant la pollution, les études montrent que les 2 roues sont une des solutions plutôt qu'un problème. (Fluidité de circulation et temps de roulage réduit, surface nécessaire pour se garer...)

Concernant le bruit les FDO ont déjà les moyens légaux pour contrôler et éventuellement amender les contrevenants qui sont d'ailleurs de moins en moins nombreux.  
Jamais eu un contrôle sur l'état de la moto en 40 ans de permis avec en moyenne 8/9000 kms effectués par an !

Vu le nombre d'aberration que j'ai pu constater sur mes ct automobile avec une sévérité excessive sur certains points et des oublis énormes sur d'autres, je pense que le ct moto n'a aucun intérêt, mis à part un éventuel ct à la revente d'une moto d'occasion, ct fait par un garagiste compétent et indépendant, qui permettrait à l'acheteur d'être couvert en cas d'avarie cachée...

À quand une étude vraiment indépendante des associations de sécurité routières et des organismes de ct ([réseau de contrôle technique] ou autres) sur les véritables causes des accidents motos et leur évolution.

J'espère au moins que les propriétaires d'une moto ancienne de plus de 30 ans (c'est mon cas) seront exonérés de cette taxe supplémentaire qui n'améliorera en rien la sécurité routière, et n'aura aucune incidence sur la pollution environnementale.

N° 964297 - Contre le CT 2 roues

par :

12/07/2023 13:31

Bonjour,

Je suis contre ce projet de loi car ma moto a bientôt 30 ans et je l'entretiens parfaitement car c'est mon gage de sécurité. Je n'ai pas besoin qu'on me le force à le faire pour ma sécurité. Il vaudrait mieux s'occuper des infrastructures qui sont dangereux pour nous motards.

Cordialement

N° 964298 - Avis sur le contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 13:31

Il serait préférable d'accentuer l'effort sur l'entretien de nos routes et l'éducation des jeunes. Les motards ont l'habitude d'entretenir ( ou de faire entretenir ) leurs motos avec beaucoup d'attention : sans carrosserie, il s'agit de rester en vie et nous n'avons pas attendu la mise en place d'un contrôle technique tant attendu par des entreprises comme [réseau de contrôle technique] par exemple, pour assurer l'entretien de nos machines. Par contre la formation et l'information des jeunes qui souhaitent acquérir des machines de 50 cm<sup>3</sup> est à améliorer : le contenu du B.S.R. n'est plus adapté.

N° 964299 - Sans titre

par :

12/07/2023 13:33

La mise en place d'un contrôle technique pour les deux-roues, tels que les motos et les scooters, est une question qui suscite des débats et des opinions divergentes. La mise en place d'un système de contrôle technique pour les deux-roues en France entraînerait des coûts importants, tant pour le gouvernement mais surtout pour les propriétaires de véhicules. Il faudrait créer des centres de contrôle et former le personnel qualifié pour effectuer les inspections. De plus les motos et les scooters sont généralement utilisés de manière saisonnière comparé aux voitures, ce qui rend difficile l'établissement d'une fréquence adéquate pour les contrôles (projet de loi tout les 3ans).



Imposer des contrôles trop fréquents pourrait être perçu comme une contrainte excessive pour les propriétaires de deux-roues. Les partisans du contrôle technique pour les deux-roues arguent qu'il permettrait de renforcer la sécurité routière en vérifiant l'état technique des véhicules. Cependant, la majorité des accidents impliquant des deux-roues sont causés par d'autres facteurs tels que le non-respect des règles de conduite ou le manque de sensibilisation des automobilistes à la présence des motos et scooters. Certains soutiennent que la mise en place d'un contrôle technique pour les deux-roues pourrait contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre en veillant à ce que les véhicules soient bien entretenus et fonctionnent correctement. Mais tout le monde s'entend à dire que les deux-roues sont plus économes en carburant et ont déjà un impact environnemental moindre par rapport aux voitures, ce qui limite l'urgence d'une telle mesure pour se modeler et obéir aux pressions et réglementations qui existent déjà dans l'Union Européenne.

N° 964300 - Contrôle technique périodique des 2 et 3 roues motorisés

par :

12/07/2023 13:33

Définir une périodicité contrôle en Kilomètres et non en années car certains utilisateurs de 2 roues roulent très peu.

Plafonner le prix de ces contrôles car cette mesure doit être avant tout pour la sécurité et non à des fins commerciales ou d'imposition.

N° 964301 - Non au racket

par :

12/07/2023 13:33

Les études indépendantes démontrent clairement que l'état des motos n'est que très rarement en cause lors d'un accident.

Par contre, l'attitude des usagers de la route et l'état des infrastructures routières sont très souvent accidentogènes.

Le mouvement motard n'acceptera pas ce nouveau racket destiné à enrichir les chaînes de contrôle technique.

N° 964302 - non au contrôle technique pour les motos

par :

12/07/2023 13:33

ras le bol de cette dictature européenne. je suis contre et je ne ferai pas le contrôle technique pour les 2 roues.

N° 964303 - Contre

par :

12/07/2023 13:33

Contre car cette mise en place a été effectuée sur un dossier "enquête" émanant du numéro 1 européen du CT qui s'appelle [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] donc c'est pour l'argent !

Les motards sont plus responsables sur l'état de leur véhicule et ça tout le monde le sait.

Et pourquoi vérifier la vitesse des deux roues alors qu'il n'est pas effectué sur les voitures ?!

Sachant qu'aujourd'hui les voitures sont de plus en plus modifiées sur la vitesse avec l'arrivée des reprogrammation des système pour avoir plus de puissance mais ça on ne dit rien et surtout ce n'est pas contrôler !

Pour la pollution et le bruit oui mais le reste NON !

N° 964304 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 13:33

Motard depuis plus de 40 ans, l'entretien et les contrôles de ma moto reste une priorité pour ma survie : pneus, freins et tous les feux. La surveillance des fautes des automobilistes n'étant pas assez vu aux yeux des autorités ,nous devons avoir des machines très sûre. Je pense que ce sera une fois de plus une façon de nous taxer. Essence,électricité, etc.....

En vous remerciant d'avoir lu mon commentaire et vous souhaitant de bonnes vacances.

Un Con tribuable

N° 964305 - CT 2 roues: la mascarade

par :

12/07/2023 13:36

Certes la mise en place de ce contrôle obligatoire va générer des emplois et dynamiser l'économie par la mise en place ces centres de contrôle et l'équipement des centres existants (VL), aux frais des propriétaires de motos, dont certains sont financièrement bien lotis...

Par contre, le prétexte "sécurité" est ridicule: moins de 0,5% des accidents graves sont imputable à la vétusté ou au mauvais entretien des véhicules (source: assurances), ce qui n'est pas le cas pour l'état d'entretien du réseau routier et de ses accessoires ! Il serait plus avisé de mettre en place un CTV périodique indépendant (Contrôle Technique de la Voirie)

Le conducteur de motos est conscient de sa vulnérabilité, il est très attentif dans sa conduite, et vigilant sur l'état de son véhicule.

On peut déplorer des nuisances sonores dues aux motos; cette infraction est aisément contrôlable par les forces de l'ordre, au même titre que l'état des pneumatiques ou de l'éclairage.

La mise en place de ce CT obligatoire pour les 2RM ne peut que générer l'incompréhension et le sentiment de drainage financier d'une catégorie des usagers de la routes pourtant particulièrement attentive à la sécurité et dont la seule nuisance (bruit) est très facile à éliminer !

Il faut reconnaître que les vraies mesures de sécurité sont plus lourdes et coûteuses à mettre en place: c'est un choix politique.

-

L.G.

roule à moto depuis 1978

N° 964306 - Ici c est la france

par :

12/07/2023 13:36

Contrôle. Technique. Obligatoire Quand on vend le véhicule

On a plus d argent Ça suffit de payer

N° 964307 - Pas de contrôle technique pour les 2 roues

par :

12/07/2023 13:36

Les routes dans des états déplorables dans certains départements....

N° 964308 - De l'inutilité du contrôle technique des deux roues

par :

12/07/2023 13:36

Il est illusoire de penser que l'instauration du contrôle technique va faire diminuer le nombre d'accidents impliquant un deux roues à moteur, les statistiques sont claires à propos des défaillances techniques. Les associations anti moto à l'origine de l'injonction du conseil d'état espèrent sans doute éradiquer par ce biais les nuisances sonores, biens réelles, dues à ces motards et scootéristes qui se sentent obligés de faire du bruit pour exister. Malheureusement, leurs véhicules seront conformes le jour du contrôle, et l'échappement libre remonté le lendemain, comme en Suisse par exemple. Alors qu'il suffisait de verbaliser les bruyants d'une amende dissuasive. Le gouvernement a su empêcher cette mise en place suite à une promesse électorale, mais je suppose que maintenant les rentrées de TVA sont devenues la priorité. J'ajouterai que comme la grande majorité des motards, mes véhicules, j'en possède quatre, sont parfaitement entretenus. Donc cela me scandalise d'avoir à m'acquitter de ce que je qualifierai de nouveau prélèvement obligatoire.

N° 964312 - Un impôt / taxe de plus

par :

12/07/2023 13:36

Je suis contre cette mesure qui n'est mise en place que pour nous prendre toujours plus d'argent une nouvelle fois.

Citez moi un exemple d'accident ayant pour cause le mauvais entretien d'une moto de grosse cylindrée ? Pourtant il n'existe pas de contrôle technique actuellement.

Contrairement au contrôle technique automobile qui existe et pourtant nombre d'accidents surviennent suite à des soucis techniques/mauvais entretien sur les automobiles...

Et l'argent des radars automatiques, quand va t il "réellement" servir à entretenir les infrastructures/ réseau routier au fait ? Car c'est de pire en pire au niveau de l'état des chaussées, signalisations, mise en sécurité des zones à risques etc ...

N° 964309 -

par :

12/07/2023 13:36

Bonjour,

Je tiens à exprimer mon incompréhension sur la mise en place d'un CT 2/3 roues. Les études sur les accidents mettent en lumière le très faible pourcentage (moins de 5%) dans lesquels l'entretien et la fiabilité de l'engin sont mis en causes. De plus la logistique est loin d'être prête à suivre le calendrier trop serré de cette réforme; les centres et leurs collaborateurs se disent déjà dépassés. Enfin, dans une société où la mobilité et l'écologie sont essentielles, privilégier ce mode de déplacement et préserver son caractère abordable sont essentiels.

N° 964310 - Loi sur le contrôle technique deux roues.

par :

12/07/2023 13:36

Bonjour, le contrôle technique pour les deux roues motorisés est inutile et s'apparente à du raquette. En effet aujourd'hui et pour la sécurité quand j'utilise ma moto je m'assure avant chaque départ de l'état des plaquettes de freins la pression des pneus la tension de chaîne et le niveau d'huile. En plus de ces vérifications je utilise un équipement adapté. Il n'y a pas d'épave roulante en moto tout simplement parce que notre vie est en jeu contrairement à la voiture. Quand je vois qu'on veut imposer le contrôle technique sur les motos de plus de 125 cm<sup>3</sup> pour soit disant des histoires de sécurité, il faudrait aujourd'hui plutôt contrôler les deux roues de moins de 125 cm<sup>3</sup> qui sont des poubelles roulantes ainsi que les scooters de plus de 125 cm<sup>3</sup>. Pour faire simple les deux roues utilisés pour les livraisons. Ce qui est dommage c'est que tous ces scooters de moins de 125 cm<sup>3</sup> compte dans les statistiques des accidents des motos et nous font en plus augmenter nos cotisations d'assurances une aberration. Le problème n'est pas abordé de la bonne façon. Encore une fois les intéressés et les personnes concernés ne sont pas consultés et un haut fonctionnaire ayant eu une idée qu'il vend comme idéal fait imposer une loi inutile. Le problème des accidents des deux roues n'est pas l'entretien ni l'état des véhicules mais souvent le cumul de plusieurs facteurs comme la vitesse l'état des routes et le manque de vigilance des autres usagers de la route. Cordialement

N° 964311 - Utilité contrôle technique

par :

12/07/2023 13:36

Bonjour,

En tant que motarde depuis plus de 10 ans, je ne vois aucun intérêt au contrôle technique. Vous parlez de vérification du bruit : qu'est-ce qui empêche la personne de changer son silencieux après le contrôle et de mettre celui d'origine uniquement le jour J ?

De plus, je ne connais aucun motard qui n'effectue pas un contrôle régulier des organes de sécurité (clignotants, niveau d'huile/frein, joint spi, freins, direction, pneumatique ...).

Pour finir, en quoi quelqu'un qui n'a jamais conduit de moto et qui ne sait même pas comment elles fonctionnent seraient capables de s'assurer de la sécurité du véhicule ? Nous avons spécifiquement des étapes du permis faites pour s'assurer qu'on est capable d'effectuer les vérifications nécessaires ! Quant à ce qui concerne la pollution : au vu de la consommation d'essence (inférieure à celle d'une voiture et surtout d'un SUV), les motos sont peut-être représentatives concernant le réchauffement climatique.

Plutôt que de vouloir se faire de l'argent facile, sauvez les motards en mettant en conformité les dos-d'âne et en rehaussant les barrières de sécurité le long des voies (plutôt que de nous laisser nous décapiter en cas de chute) ! Là vous sauverez des vies !

N° 964313 - projet Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 13:38

Madame, monsieur,

J'aimerais connaître les raisons de la mise en place du CT moto si ce n'est le lobbying des grands du domaine comme [réseau de contrôle technique] et autres.

Il y a bien la législation européenne certes, mais la France impose les cyclos alors que rien ne lui oblige. Expliquez nous ?

Expliquez nous comment une personne possédant une flotte de 2 roues, motos, scooter, cyclos, etc peut emmener et assurer financièrement ce contrôle.

Expliquez nous ce que va devenir les motos transformées, qui d'ailleurs est un secteur en France qui est très dynamique.

Est ce que les raisons mécaniques sont en cause dans les accidents, Non.  
A t on appris à vérifier notre moto lors du permis, oui.

Que représente les motos dans la pollution de l'air ? Quasi rien.

Comment va t on contrôler les cyclos très anciens et les motos d'avant guerre ? Le propriétaire devra t il assister le contrôleur ?

Quand l'État se remettra t il en question sur le sujet de l'état des routes et des infrastructures. Ca c est un vrai sujet ?

Pourquoi n'améliore t on pas notre réseau, bouchons partout, nid de poules, chaussées défoncées etc etc.

Mis à part pour des raisons financières je ne vois rien qui justifie la mise en place du CT. Pour toutes les raisons que j'ai cité et celles que j'ai oublié.

N° 964314 - Sans titre

par :

12/07/2023 13:38

La mise en place d'un contrôle technique pour les deux-roues, tels que les motos et les scooters, est une question qui suscite des débats et des opinions divergentes. La mise en place d'un système de contrôle technique pour les deux-roues en France entraînerait des coûts importants, tant pour le gouvernement mais surtout pour les propriétaires de véhicules. Il faudrait créer des centres de contrôle et former le personnel qualifié pour effectuer les inspections. De plus les motos et les scooters sont généralement utilisés de manière saisonnière comparé aux voitures, ce qui rend difficile l'établissement d'une fréquence adéquate pour les contrôles (projet de loi tout les 3ans). Imposer des contrôles trop fréquents pourrait être perçu comme une contrainte excessive pour les propriétaires de deux-roues. Les partisans du contrôle technique pour les deux-roues arguent qu'il permettrait de renforcer la sécurité routière en vérifiant l'état technique des véhicules. Cependant, la majorité des accidents impliquant des deux-roues sont causés par d'autres facteurs tels que le non-respect des règles de conduite ou le manque de sensibilisation des automobilistes à la présence des motos et scooters. Certains soutiennent que la mise en place d'un contrôle technique pour les deux-roues pourrait contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre en veillant à ce que les véhicules soient bien entretenus et fonctionnent correctement. Mais tout le monde s'entend à dire que les deux-roues sont plus économes en carburant et ont déjà un impact environnemental moindre par rapport aux voitures, ce qui limite l'urgence d'une telle mesure pour se modeler et obéir aux pressions et réglementations qui existent déjà dans l'Union Européenne.

N° 964315 - Contrôle Technique motos

par :

12/07/2023 13:38

Ce n'est que pour calmer et faire baisser l'écume de la marmite des associations et guildes citadines et intégristes anti deux roues , coincés dans leur optique nombrilique menées par des traine savates n'y connaissant rien de près ou de loin à tout ce qui touche aux motos et ceux qui les utilisent , et qui de part leurs publications face book et autres adeptes followers niais , tiennent au collet par leur force et la résurgence médiatique certains élus qui n'ont d'autre choix que d'aller dans leur sens s'ils espèrent pouvoir rester sur le haut du pavé . Ca va être une machine de plus pour faire du fric et arroser tout un tas de parasites qui vont en vivre . La vindicte est le produit d'une minorité de hors la loi problème actuel de notre société , roulant parfois sans permis ni assurances , en scooters modifiés , non homologués , ou cylindrées modestes trafiqués et mal entretenus qui engendrent pagaille , craintes et provoquent de par leur comportements les accidents . Et pour ça , c'est la majorité des deux roues qui va trinquer. J'ai 40 ans de conduite auto et 20 ans de moto sans sinistres , mes véhicules sont en bon état et parfait état de fonctionnement , je n'en dirai pas autant des infrastructures routières calamiteuses et accidentogènes pour ne pas dire meurtrières . Je suis fondamentalement contre ce décret qui est un nouveau racket , comme la plupart des motocyclistes je pense .

N° 964316 - Contrôle technique des motos.

par :

12/07/2023 13:38

A ce jour la plupart des motos sont récentes et suivies régulièrement.

Les motos modernes sont bardées d'électronique et de capteurs nous alertant sur la majorité des défaillances et ce en direct.

Pour les modèles dits de "collection" l'entretien de la part des propriétaires et sans doute encore plus effectif puisque l'appellation de "collection" est leur préoccupation principale afin de présenter des véhicules bien entretenus qui font la fierté des propriétaires.

La moyenne de roulage des motards est de 3000 kilomètres annuels, avec un contrôle tous les 3 ans ce qui amènera à un contrôle tous les 10'000 kilomètres....presque à chaque vidange ou du remplacement de deux trains de pneus pour des rouleurs moyens.

Le contrôle technique pour les motos visera quels points généraux?

- L'état général du véhicule (carrosserie, châssis, etc.)
- Les éléments de sécurité (éclairage, freinage, direction, suspensions)
- La pollution sonore et les émissions polluantes
- Les équipements obligatoires (rétroviseurs, plaques d'immatriculation).

Les garages qui effectueront ces contrôles auront-ils le matériel adapté aux motos?

Les agents contrôleurs ont-ils le permis moto?

Sont-ils capables de manipuler une moto de plus de 300 kilos?

En cas de chute qui sera responsable?

Vont-ils traiter une machine des années 70 ou même plus anciennes de la même façon qu'une moto dernière génération? Sans parler des motorisations à carburateurs ou à injection.

L'état va nous demander un CT pour nos engins majoritairement entretenus régulièrement alors que des milliers de kilomètres de routes nationale, départementales et communales sont dans un état déplorable et qui sont responsables de nombreuses chutes à moto.

Une fois encore ces contrôles ne sont effectués que dans un but mercantiles.

Un marché touchant de près de 3 millions de motards qui pour certains sont possesseurs de plusieurs motos, toutes cylindrées confondues, est bien entendu un marché "juteux".

A l'extrême rigueur pourrait on demander un CT lors de la vente entre particuliers d'un véhicule, afin d'assurer au nouvel acquéreur la fiabilité du dit véhicule.

Les professionnels étant eux obligés légalement de vendre un véhicule révisé.

En conclusion ce contrôle technique n'est pas fait pour protéger le motard mais pour taxer l'usager une fois encore, sans vraiment prendre en compte les vrais paramètres de l'utilisation d'une moto. Je suis motard depuis 1975, je n'ai eu qu'un seul accident en près de 50 ans de conduite deux roues. Je suis propriétaire de plusieurs types de motos: Motos récentes et/ou de collection toutes mes machines sont suivies régulièrement, et je n'ai pas attendu que l'état m'impose un contrôle technique pour prendre soin de mes véhicules et de mes accessoires de conduite, gants, blousons ou casques. Que l'état s'occupe de l'état de la voirie ce serait plus utile.

N° 964317 - Contrôle technique 2 roues.

par :

12/07/2023 13:39

Dans un premier temps une étude poussée a été réalisée afin de savoir si le Contrôle Technique était utile, nécessaire et indispensable pour la sécurité et la propreté de l'air. Résultat de l'étude fin 2021: inutile.

Etude réalisée par des spécialistes du sujet.

2023 ces mêmes spécialistes changent d'avis. C'est incompréhensible. A moins que d'autres intérêts entrent en ligne de compte (électorales, financiers, pression des lobbyings .....

Suggestion: désigner un département ou une ville pilote pour faire un test. Un test gratuit et sérieux pendant un an. Après ce test on en tire des conclusions, et on décide de l'utilité.

N° 964318 - M

par :

12/07/2023 13:39

Je ne comprends pas l'utilité de ce contrôle technique puisque le nombre accidents liés aux défauts purement mécaniques est de 0,3% du nombre de mort annuel et de 5% associés à d'autres facteurs. De plus en 2021, le nombre de morts est passé sous les 3000 en moto. Ce chiffre jamais atteint est obtenu sans contrôle technique ... Sachant qu'il y a 2,5 fois plus de 2RM qu'en 1972, ce chiffre de 3000 est bien modeste. C'est regrettable mais il y aura toujours un taux de mortalité quelque soit les activités sportives, mécaniques ou de loisir. D'ailleurs si l'état voulait vraiment réduire le nombre de décès, elle devrait s'attaquer aux activités domestiques et de bricolage qui sont la 3ème cause de mortalité (20000) par an. Soit 55 par jour!!!

N° 964319 - Je suis opposé à ce projet

par :

12/07/2023 13:39

Remarque sur le projet de CT des motos

Ce projet de loi est inapproprié et injustifié.

Un possesseur de moto a une relation suivie avec son objet, ce qui le pousse à vérifier et entretenir régulièrement sa machine, car le motard attache beaucoup d'importance à son véhicule, conscient de son exposition plus forte aux dangers que dans un véhicule fermé.

Spontanément, les concessionnaires vérifient les points majeurs de sécurité, (freins, pneus, éclairage,...).

Les accidents sont très peu corrélés avec l'état des motos mais surtout avec celui de la route et des signalisations.

Raisons pour lesquelles, je suis défavorable à ce projet.

N° 964320 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 13:39

Bonjour, vous souhaitez mettre en place un contrôle technique pour limiter les véhicules modifiés ... Il ne s'agit aucunement de sécurité vu le nombre infime d'accident deux roues dû à un mauvais état des véhicules.

Donc pourquoi ne pas inclure la catégorie la plus à risque 50cc? Puisque pour la plupart modifier et non d'origine?

Je trouve ce contrôle inutile à moins qu'il s'agisse de faire de l'argent pour tierces personnes/entreprises.

Je suis défavorable à ce « projet/ piège financier ».

Un problème de frein de pneu sur un deux roues revient à mettre sa vie en danger, sachez le on entretient nos véhicules pour ne pas se mettre en danger. En espérant que vous fassiez une démarche pour vous rendre dans un garage moto. Eux vous expliqueront les détails et le faite qu'ils ne laissent jamais repartir un véhicule en mauvais état sans faire les réparations.

Le contrôle technique sera donc un contrôle inutile et supplémentaire suite au contrôle du garage et du possesseur lui même.

N° 964321 - À quoi bon ?

par :

12/07/2023 13:39

Ma moto passe en révision 1 fois par an, chez le concessionnaire de la marque, ainsi qu'à chaque doute de ma part sur un bruit suspect, un éventuel défaut d'équilibrage etc ...

Donc à part me délester de quelques dizaines d'euros supplémentaires, ce contrôle technique n'a aucun intérêt à mes yeux.

Améliorer l'état de certaines routes en revanche devrait être une priorité

N° 964322 - Non au CT

par :

12/07/2023 13:39

Avant de mettre en place un contrôle technique moto, commencez par revoir l'état des routes et autoroutes qui sont de véritables dangers pour les motards. (par exemple l'A104 : chaussée complètement démolie, ce ne sont plus des trous mais des crevasses sans compter l'eau qui s'y engouffre et qui deviennent de véritables puits lors d'intempérie.

Rénovez l'état des routes.

Les glissières de sécurité ne sont pas bien étudiées.

N° 964323 - controle technique moto

par :

12/07/2023 13:41

si l'entretien est fait régulièrement je ne vois pas la nécessité d'un controle technique.

N° 964324 - Injuste, honteux, perte d'argent

par :



12/07/2023 13:41

Le contrôle technique d'une moto est totalement inutile, une aberration, qui ne prend absolument pas en compte l'univers de la moto et le monde des motards.

Tous les organes de sécurité sont constamment vérifiées par les utilisateurs, ils sont tous visibles et accessible, et leur Connaissance fait partie des obligations pour l'obtention du permis.

Combien y a-t-il de morts parents suite à un problème de frein ? De pneumatiques ? Vous confondez probablement les scooters débridés, les adolescents en motocross trafiqué et l'univers de la moto.

Ce manque de considération le prouve encore À quel point le gouvernement est à des millions d'années lumière de son propre peuple. Nous allons encore devoir payer, alors que nos fins de moi sont de plus en plus difficile, qu'il est de plus en plus dur de se nourrir et de se chauffer, tout ça pour contrôler des points que nous contrôlons à chaque sortie.

Et si le bruit est le seul point sur lequel vous voulez réellement agir, sachez que les forces de l'ordre font déjà très bien leur travail à ce sujet, et que les mentalités évoluent chez les motards, et qu'il y a donc de moins en moins de Moto bruyantes. félicitations, après les retraites, le CT moto, les émeutes, que recherchez-vous vraiment ? La fracture sociale ? L'agacement des citoyens ?

N° 964326 - Inutile

par :

12/07/2023 13:41

Le taux d'accidents liés à une défaillance des motos est ridiculement faible. Les motards souvent passionnés ne sont pas des idiots et savent qu'ils sont tributaires de leur machine qu'ils surveillent de près et entretiennent méticuleusement, mieux que ne le fera jamais le moindre contrôle technique à la chaîne.

Les délinquants en roue arrière sur des scooters, cyclos ou motos volées et largement trafiquées n'iront jamais au moindre contrôle technique.

En revanche à 50 € le deux roues quelle aubaine pour les grosses sociétés du contrôle décidément excellentes en lobbying européen qui vont s'enrichir davantage et servir la soupe à leurs actionnaires!

N° 964325 - EUROPE

par :

12/07/2023 13:41

Je pense que la FRANCE était limitée en choix. Elle a pris le plus arrangeant. Et puis 50€ ça va éliminer les poubelles sur nos routes.

N° 964327 - Le CT n'est pas pertinent.

par :

12/07/2023 13:41

Le contrôle technique n'empêchera pas les accidents dus à l'état de la route et les nuisances.

Il est préférable de lancer des actions concrètes pour améliorer l'état des routes françaises et de contribuer financièrement par le biais de chèques sécurités par exemple à l'achat d'équipements pour le motard et la moto (pot d'échappement homologué, pneus, consommables, etc, ce qui pourrait inciter le motard à faire entretenir sa moto par un professionnel).

Il est préférable de mener des actions bien plus en amont : au passage du permis de conduire. En effet, les auto écoles ne forment pas à la conduite mais préparent les élèves à l'examen. Et croyez moi, la différence est énorme.

Les formations pour conduire un scooter et des 125cc sont insuffisantes. On laisse ces personnes sur la voie publique alors qu'elles ne connaissent pas le code de la route et côté prévention, il y a clairement un sacré défaut.

Retirer du marché de la route ouverte les motos sportives serait une bonne idée également.

N° 964328 - Inutile

par :

12/07/2023 13:41

Ce projet est inutile, l'état en a encore une fois pour quelques grosses entreprises [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] se créer des ennemis, quand le peuple sera uni, la foudre s'abattra. Bien sûr, l'assurance va encore faire son travail abaissant notre pays au niveau de la Corée du nord.

N° 964329 - Une nouvelle manne financière pour le secteur du contrôle technique sans effet sur la sécurité

par :

12/07/2023 13:42

Les motards sont formés à inspecter l'état de leurs machines. Il leur appartient de rouler avec des machines bien entretenues et en bon état. Les accidents pour défaillance technique (graves ou non) ne représentent qu'un pourcentage minime comparé aux autres causes. En revanche, cela représente une nouvelle fois une manne pour les centres de contrôles techniques qui pourront proposer des tarifs libres.

Il est important de noter que les 2 roues motorisées qui nécessitent un permis spécifique bénéficient d'une certification attestant de leur connaissances en cas de mauvais entretien de leur machines. Il n'est opportun de créer une telle nouvelle obligation que pour les privés disposant des équipements pour faire de tels tests et pour l'état pouvant verbaliser de nouvelles infractions, pas pour les propriétaires de deux ou trois roues de pouvoir rouler plus en sécurité ou encore moins pour l'environnement.

N° 964330 - Non au contrôle technique !

par :

12/07/2023 13:43

Je suis contre la mise en place de ce contrôle technique. Il vaudrait mieux, afin d'améliorer la sécurité des deux roues, améliorer les infrastructures routières et interdire certaines pratiques comme l'utilisation de gravillons. C'est tellement dangereux pour les 2 roues motorisées ou non ! Personne ne semble en avoir conscience !

N° 964331 - Je suis opposé au projet

par :

12/07/2023 13:43

Remarque sur le projet de CT des motos

Ce projet de loi est inapproprié et injustifié.

Un possesseur de moto a une relation suivie avec son objet, ce qui le pousse à vérifier et entretenir régulièrement sa machine, car le motard attache beaucoup d'importance à son véhicule, conscient de son exposition plus forte aux dangers que dans un véhicule fermé.

Spontanément, les concessionnaires vérifient les points majeurs de sécurité, (freins, pneus, éclairage,...).

Les accidents sont très peu corrélés avec l'état des motos mais surtout avec celui de la route et des signalisations.

Raisons pour lesquelles, je suis défavorable à ce projet.

N° 964332 - Dispositif aberrant

par :

12/07/2023 13:43

Un contrôle technique lors d'une vente : oui

Un contrôle technique annuel pas cher pour les 50 des kékés qui foutent le bordel : oui

Venir imposer un CT à des millions de motards qui entretiennent leurs motos, leur interdire de rouler pour des histoires de normes qui ont changées : non

N° 964333 - CT pour les motos inutile ! Encore une pompe a fric...

par :

12/07/2023 13:43

Les vaches à lait vont encore souffrir !

Effectivement vu le climat et la société dans laquelle nous vivons actuellement le CT des 2 roues et consorts était une grande priorité, inutile mais pouvant encore essorer un peu plus ce qu'il restait sur notre compte en banque...

N° 964334 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

12/07/2023 13:43

Bonjour,

Les possesseurs des motos sont conscients des dangers que représente la conduite de ces véhicules et ils en prennent soin.

Il est déjà montré et démontré par les études que ce n'est pas l'état des motos qui est générateur d'accidents (mortels ou non). En revanche, l'état des routes, l'inattention des autres automobilistes, sont plutôt à prendre en considération.

Pourquoi encore taper sur un ensemble d'usagers alors qu'une minorité connue est génératrice de désordres?

D'autre part, je ne confierai pas ma moto à un individu qui n'a pas son permis pour ce type de véhicule.

N° 964335 - Le CT pour les 2RM n'est pas un élément de sécurité

par :

12/07/2023 13:43

La mise en place du contrôle technique pour les 2RM n'est pas un élément de sécurité routier et sa mise en place ne va pas résoudre les problèmes que peuvent présenter les 2RM.

Les conducteurs de 2RM connaissent leur engins et savent que la moindre défaillance mécanique, pneumatique, électronique a des répercussions catastrophiques pour eux même et pour les autres usagers de la route.

Un CT tous les 3 ans ne sécurisera aucunement le parc de véhicules 2RM. Contrairement aux auto, la vérification des pneumatiques peut se faire très facilement car visible de tous les côtés.

De plus, le pilote étant en contact direct avec son véhicule, la moindre avarie est très vite identifiable.

Il serait absurde de nier l'existence de 2RM qui ne devraient pas rouler pour des raisons mécanique ou pollution mais il s'agit dans la majeure partie des cas de scooters ne respectant déjà pas le code de la route.

Un CT pour les 2RM ne va pas sécuriser le parc routier, ne va pas entretenir les routes et ne va pas protéger les usagers des erreurs des autres conducteurs.

De plus, les 2RM et leurs usagers sont une solution pour le désengorgement de axes routiers et les problèmes de stationnement.

Je suis Conducteur de voiture, Pilote moto, Cycliste, Utilisateur de planches à roulettes, Piéton.

Je suis confronté au quotidien aux incivilités et comportements dangereux des automobilistes.

Faisons respecter le code de la route et tous les utilisateurs y gagneront.

---

Si l'objectif de l'état est de nous faire payer tous les 3 ans ou plus et d'enrichir des entreprises, qu'il assume sa position et ne se cache pas derrière de faux prétextes de sécurité routière et des études biaisées fournies par ces entreprises.

Si l'objectif est de rendre le monde moins dangereux, qu'il commence par écouter les acteurs sociaux et les experts publics qui connaissent les sujets sur lesquels l'état veut légiférer !

N° 964336 - Le contrôle technique des motos est déjà effectif

par :

12/07/2023 13:44

Je possède une moto depuis 1989, année d'obtention de mon permis.

Je considère que le contrôle technique de mon 2 roues est déjà effectif puisque je fais chaque année une révision chez mon concessionnaire qui fait systématiquement une vingtaine de points de contrôle sécurité (et je paye déjà pour ça). Le concessionnaire est un professionnel compétent qui connaît parfaitement le véhicule qu'il contrôle.

Je ne reviendrai pas sur les arguments de la [association de motard] qui sont justifiés et qui ne font que renforcer mon idée que le projet de loi ne sert à rien sinon à enrichir les sociétés de contrôle.

N° 964337 - CT moto: une aberration

par :

12/07/2023 13:44

CT moto inutile et contre-productif.

Les conducteurs motards ont confiance soit dans leur garagiste, leur concessionnaires moto où dans leur propre compétence pour entretenir correctement leurs 2 roues, vérifier les principaux organes de sécurité et ils ont bien raison pour assurer la fiabilité de leur 2 roues.

En ce qui me concerne, 40 années de permis moto et 0 accident lié à un défaut d'entretien, en revanche signalisation, éclairage et entretien des routes sont de plus en plus défectueux. (Lumière insuffisante en ville, nid de poule à répétition, rustine de goudron non signalés, gravillons non nettoyés, essence gasoil sur la chaussée, ...)

Concernant la pollution, les études montrent que les 2 roues sont une des solutions plutôt qu'un problème. (Fluidité de circulation et temps de roulage réduit, surface nécessaire pour se garer...)

Concernant le bruit les FDO ont déjà les moyens légaux pour contrôler et éventuellement amender les contrevenants qui sont d'ailleurs de moins en moins nombreux.

Jamais eu un contrôle sur l'état de la moto en 40 ans de permis avec en moyenne 8/9000 kms effectués par an !

Vu le nombre d'aberration que j'ai pu constater sur mes ct automobile avec une sévérité excessive sur certains points et des oublis énormes sur d'autres, je pense que le ct moto n'a aucun intérêt, mis à part un éventuel ct à la revente d'une moto d'occasion, ct fait par un garagiste compétent et indépendant, qui permettrait à l'acheteur d'être couvert en cas d'avarie cachée...

À quand une étude vraiment indépendante des associations de sécurité routières et des organismes de ct ([réseau de contrôle technique] ou autres) sur les véritables causes des accidents motos et leur évolution.

J'espère au moins que les propriétaires d'une moto ancienne de plus de 30 ans (c'est mon cas) seront exonérés de cette taxe supplémentaire qui n'améliorera en rien la sécurité routière, et n'aura aucune incidence sur la pollution environnementale.

N° 964338 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 13:44

Bonjour pour le contrôle technique des moto je pense que le gouvernement pourrai voir a réparer les route et les clisière de sécurité qui ne son pas doubler depuis plus de 20 ans je pense que le gouvernement veut encore et encore prendre de l'argent et vous parler de l'Europe qui demande sa je me déplace souvent a l'étranger et je ne voie pas de contrôle technique pour la sécurité des personne qui roule comme je ne donnerai pas le non je pense que faire comme en Allemagne ou le motard paye mon si son équipement et complet et adapter et paye plus si il roule en tee-shirt exemple en France les gant son obligatoire mais on peut rouler en tonge tee-shrit et quand on tombe les ongle des dois de pied arracher et la personne ne di rien alors je pense que vous devriez regarder le problème avec des motard pas des personne de bureaucrate qui roule dans des grande ville avec chauffeur  
cordialement

N° 964339 - CT Moto ?

par :

12/07/2023 13:44

Comment se dérouleront les contrôles pour moto ?

En effet, par définition les motos ne sont pas toutes de même catégorie (roadster, sportives, custom...) et n'ont pas du tout les mêmes caractéristiques, c'est la base de que l'on apprend lors du passage de permis moto...

Qui sera habilité à effectuer ces contrôles ? Les garages motos ? Les centres de contrôles pour voitures ne sont pas du tout adaptés, et les personnels ne sont pas forcément à l'aise et formés sur le fonctionnement d'une moto

Les règles seront-elles les mêmes pour tous ?

Par exemple une ancienne Harley Davidson n'aura strictement rien à voir au niveau fonctionnement par rapport à un scooter (>125cm3)

Concernant justement les moto "custom", par définition celles-ci sont le plus souvent personnalisées (légalement) par leurs propriétaires, comment va se dérouler le contrôle de ces véhicules ?

L'âge de la moto doit absolument être pris en compte, une moto ancienne ne pourra évidemment pas répondre aux normes actuelles !

Sachant que l'état de la moto n'est quasiment jamais lié aux accidents, quel est l'intérêt de ce contrôle mis à part une nouvelle taxe dissimulée ?

Pourquoi dans ce cas, ne pas faire également de contrôle sur les vélos, les trottinettes électriques ou encore les scooters <125cm<sup>3</sup> ?

N° 964340 - controle technique

par :

12/07/2023 13:45

je suis motard depuis l'âge de 14 ans

JE TOUJOURS PRIS LE PLUS GRAND SOIN DE MES MOTO

je précise MOTO

sur la route c'est les scooters 50 et 125 qui roule en mauvais état

merci &#9996;&#65039;&#9996;&#65039;&#9996;&#65039;

N° 964341 - puissance des lobby

par :

12/07/2023 13:45

Cela fait 40 ans que je roule en moto . Je n'ai jamais vu un motard rouler sur une moto qui avait un problème . C'est le motard en premier qui ressent le problème lorsqu'il en a et qui le corrige aussitôt : c'est sa sécurité .

Le contrôle technique ne sert qu'à faire fonctionner un système commercial .

C'est ce même système qui pousse à cette obligation

N° 964342 - Yamaha 500 XT

par :

12/07/2023 13:45

Bonjour, qui va démarrer cette moto avec uniquement un kick avec les forts risques de blessures graves que cela comporte pour le contrôleur sachant que l'accès est interdit dans l'enceinte du contrôle hormis pour les salariés de celui ci.

Comment faite vous pour les motos dépourvues de refroidissements mécaniques ?

Les casses moteurs vont êtres légions qui va payer ?

En espérant ne pas être censuré .....

N° 964343 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 13:45

Encore une mesure injuste Et lucrative pour les caisses de l'état..

Les motards sont très responsables et l'ont à maintes reprises

Prouvé .Ils mettent un point d'honneur à entretenir leur moto.....leur vie en dépend !!!!

L'État devrait déployer son énergie à entretenir le réseau routier tant négligé depuis qq années et là,,y a du danger pour les motards

Un motard de 70 ans très en colère

N° 964344 - taxe supplémentaire

par :

12/07/2023 13:45

Au vu des statistiques sur le sujet, il s'avère que les contrôles techniques sont uniquement là pour récolter toujours plus d'argent auprès du contribuable. Si on regarde le nombre d'accidents dus à un mauvais état des 2 roues, la sécurité routière n'est pas légitime. Par contre en terme d'emploi (pour les contrôleurs) et la vente de moto neuve que cela va engendrer, on comprend tout de suite l'intérêt de cette loi. En effet tout comme les contrôles voiture, celui des 2 roues finira tellement bridé que les gens préféreront acheter une moto neuve que d'investir sur une ancienne moto.

En bref: Ecologie = 0, Sécurité routière = 0, argent sous tiré = 10000000

N° 964345 - Doléances CT Moto

par :

12/07/2023 13:46

Bonjour,

Un projet de CT Moto ne me semble pas incohérent dans le cadre d'une uniformisation de la législation à un niveau européen.

En revanche, si l'enjeu de la mise en place de ce CT Moto en France est bien l'alignement à la politique européenne en matière d'encadrement des véhicules à 2 et 3 roues, il me paraîtrait cohérent que les autres exceptions françaises soient également abrogées (exemple en autres de la loi de restriction des 100 cheveux qui reste une exclusivité française au sein de l'Europe pour les véhicules non dotés d'ABS et antérieurs à 2005 ).

Par ailleurs la mise en place d'un CT moto doit s'accompagner d'un plan de réinvestissement transparent des montants dégagés par cette nouvelle taxe. Celle-ci doit permettre d'améliorer les vraies causes d'accidentologie liées aux 2 et 3RM en France à savoir (l'équipement de sécurité du pilote trop onéreuse, la sensibilisation des autres usagers de la route (VL, PL, etc) à notre rencontre, de meilleures infrastructures routières (suppression des barrières guillotine, peinture de revêtements routiers non glissante, dégradations de la chaussée, verbalisation des comportements dangereux etc).

Enfin cette mesure doit s'accompagner d'une professionnalisation des opérateurs qui vont l'exercer. La manipulation d'un 2RM même à l'arrêt fait partie d'une épreuve du permis de conduire. Certaines de nos machines restent fragiles et nécessitent une attention particulière, sans même évoquer les véhicules de collection avec démarrage au Kick ou avec avance à l'allumage manuel qui nécessitent à eux seuls une expertise sans laquelle une détérioration du véhicule est à prévoir.

Lorsque ces points seront clairement établis, je ne saurais pas m'opposer personnellement à cette mesure.

N° 964346 - CT pour les motos inutile ! Encore une pompe à fric...

par :

12/07/2023 13:46

Les vaches à lait vont encore souffrir !

Effectivement vu le climat et la société dans laquelle nous vivons actuellement le CT des 2 roues et consorts était une grande priorité, inutile mais pouvant encore essorer un peu plus ce qu'il restait sur notre compte en banque...

N° 964347 - Commentaire relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues à moteur

par :

12/07/2023 13:46

Titulaire de tous les permis moto depuis plus de 40 ans, je déplore la mise en place du CT pour les 2 roues motorisés dans la mesure où n'ayant pas comme sur les autres véhicules de protection offerte par la coque du véhicule, les motards sont particulièrement sensibilisés et vigilants à l'état de leur monture : le CT n'apportera rien de plus en terme de sécurité !

Pour moi, les moyens dédiés à ce projet devraient plutôt être versés à l'entretien des infrastructures routières dont on ne peut que constater une dégradation augmentant d'année en année, avec une remise en état qui, elle, n'est plus aussi suivie que par le passé !

N° 964348 - Mesure non justifiable

par :

12/07/2023 13:47

Bonjour,

Je suis motard depuis 10 ans et je suis opposé à un contrôle technique qui représentera une contrainte et coût supplémentaire non justifié.

L'objectif d'une telle mesure serait logiquement de renforcer la sécurité des motards et celui-ci est louable.

Cependant devant les statistiques des accidents, on peut clairement affirmer que des motos "contrôlées" n'épargnerait pas plus de vie tellement le pourcentage d'accident liés à l'état de la moto est extrêmement faible.

Si vous souhaitez sauver plus de vies, je vous encourage à sensibiliser les automobilistes et les "kékés" roulant sans équipement en 2 roues.

Casque, gants, veste, jean et chaussures devraient être obligatoires pour le bien de tous. Ce n'est pas pratique pour aller à la plage mais cela aurait un impact bien plus significatif que d'imposer un contrôle technique inutile et juste coûteux.

N° 964349 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

12/07/2023 13:47

Bonjour,

Les possesseurs des motos sont conscients des dangers que représente la conduite de ces véhicules et ils en prennent soin.

Il est déjà montré et démontré par les études que ce n'est pas l'état des motos qui est générateur d'accidents (mortels ou non). En revanche, l'état des routes, l'inattention des autres automobilistes, sont plutôt à prendre en considération.

Pourquoi encore taper sur un ensemble d'usagers alors qu'une minorité connue est génératrice de désordres?

D'autre part, je ne confierai pas ma moto à un individu qui n'a pas son permis pour ce type de véhicule.



N° 964350 - Contre

par :

12/07/2023 13:47

Ce projet est bien trop flou et par conséquent fourre-tout. Il existe déjà des normes de bridage, de bruit ... inutile d'ajouter une couche au mille feuilles administratif. L'accidentologie liée au mauvais entretien des deux roues motorisés (>125 cm3) est très faible et ne justifie pas la mise en place d'un pseudo contrôle technique.

N° 964351 - Utilité du contrôle Technique des 2RM

par :

12/07/2023 13:47

Quel va être le bénéfice apporté par le CT2RM ?

En effet, en tant que motard, je pense que celui-ci est pleinement conscient du risque de défaut d'entretien de son véhicule qui le mettrait directement en danger. Raison pour laquelle lors du permis A il y a une grosse phase de sensibilisation autour de la machine ainsi que des vérifications quotidiennes à effectuer afin de ne pas se mettre en danger. Preuve en est puisque selon plusieurs VRAIES études établies par des organismes indépendants (pas celles de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui annoncent des chiffres erronés et non justifiés en plus de la pression de lobbying constante qu'ils appliquent afin d'augmenter leur chiffre d'affaire) les accidents de 2RM dus à un défaut d'entretien de concerne que 0,5% de ceux-ci. En revanche les accidents des 2RM dus à un défaut de l'infrastructure (mauvais état de la route, nid de poule, absence de marquage, glissière de sécurité guillotine car non doublée, ralentisseurs sans panneau d'annonce préalable...) sont eux de l'ordre de 3% (soit 6 fois plus) ! Pourquoi alors ne pas instaurer un contrôle technique des routes que VOUS avez pour rôle d'entretenir ?

De plus, beaucoup de motards ont une pratique saisonnière. Ainsi, instaurer ce dispositif n'a pas de sens pour un véhicule qui ne roule que quelques fois dans l'année et dont la révision est toujours faite avant la saison...

Egalement, selon ONISR depuis les 10 dernières années, le nombre de 2RM en circulation est en augmentation de près de 30% cependant le nombre de tués est en baisse de quasi 20% ! Cela montre bien que ce dispositif ne changera absolument rien si ce n'est une contrainte financière de plus pour une partie des Français et de l'argent pour les entreprises qui vous ont poussées à adopter ce texte...

Enfin, puisque la transition écologique est au centre de nos intérêts, il me semble bon de rappeler que dans les grandes métropoles les 2RM contribuent fortement à la fluidification des embouteillages. En effet, selon une étude de l'université de Louvain 10% de motos supplémentaire engendrerait une baisse de 40% des embouteillages et ainsi réduire la pollution ! Imposer une nouvelle mesure payante en plus de l'entretien régulier de sa machine et du renouvellement de son équipement va dissuader les potentiels futurs motards de passer le pas (sans parler du manque à gagner pour les auto écoles)

N° 964352 - CT moto: une aberration

par :

12/07/2023 13:48

CT moto Inutile et contre-productif.

Les conducteurs motards ont confiance soit dans leur garagiste, leur concessionnaires moto où dans leur propre compétence pour entretenir correctement leurs 2 roues, vérifier les principaux organes de sécurité et ils ont bien raison pour assurer la fiabilité de leur 2 roues.

En ce qui me concerne, 40 années de permis moto et 0 accident lié à un défaut d'entretien, en revanche signalisation, éclairage et entretien des routes sont de plus en plus défectueux. (Lumière insuffisante en ville, nid de poule à répétition, rustine de goudron non signalés, gravillons non nettoyés, essence gasoil sur la chaussée, ...)

Concernant la pollution, les études montrent que les 2 roues sont une des solutions plutôt qu'un problème. (Fluidité de circulation et temps de roulage réduit, surface nécessaire pour se garer...)

Concernant le bruit les FDO ont déjà les moyens légaux pour contrôler et éventuellement amender les contrevenants qui sont d'ailleurs de moins en moins nombreux.

Jamais eu un contrôle sur l'état de la moto en 40 ans de permis avec en moyenne 8/9000 kms effectués par an !

Vu le nombre d'aberration que j'ai pu constater sur mes ct automobile avec une sévérité excessive sur certains points et des oublis énormes sur d'autres, je pense que le ct moto n'a aucun intérêt, mis à part un éventuel ct à la revente d'une moto d'occasion, ct fait par un garagiste compétent et indépendant, qui permettrait à l'acheteur d'être couvert en cas d'avarie cachée...

À quand une étude vraiment indépendante des associations de sécurité routières et des organismes de ct ([réseau de contrôle technique] ou autres) sur les véritables causes des accidents motos et leur évolution.

J'espère au moins que les propriétaires d'une moto ancienne de plus de 30 ans (c'est mon cas) seront exonérés de cette taxe supplémentaire qui n'améliorera en rien la sécurité routière, et n'aura aucune incidence sur la pollution environnementale.

N° 964354 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 13:48

Bonjour

COMplètement CONTRE cette mesure qui ne servira qu'à prendre encore plus d'argent aux citoyens. La majorité des 2 roues motorisés ayant une cylindrée supérieure à 125cm<sup>3</sup> doivent posséder un carnet d'entretien complet et à jour pour leur permettre une revente rapide. Il est donc tout à fait redondant de mettre en place ce CT.

A la rigueur il faudrait cibler les cylindrées inférieure à 125cm<sup>3</sup> et surtout les 50cm<sup>3</sup> qui sont eux souvent en mauvaise état. Mais une moto mal entretenue c'est un motard en danger donc ça n'arrive que dans de très rares cas.

N° 964355 - inutile

par :

12/07/2023 13:49

Je ne pense pas qu'il soit utile d'imposer un contrôle technique pour une moto. Pour la simple et bonne raison qu'en moto on s'aperçoit directement si un problème existe dessus. On a un visuel direct sur l'ensemble de la machine sans rien n'avoir à démonter et la conduite sur deux roues augmente considérablement le ressenti du moindre problème mécanique.

De plus, pourquoi apprendre dans une épreuve du permis de conduire à détecter tout les problèmes qu'un CT pourrait déceler si c'est pour que cela ne nous servent jamais...

Je doute que l'état des machines en elles même soit la cause de la majorité des accidents, de ce que j'ai pu lire des rapports il s'agit d'une infime partie des accidents.

J'ai moi même une moto très bien entretenue et les deux accidents que j'ai eu impliquait des voitures qui ont changé de files sans regardé et sans mettre de clignotant.

La majorité des motards conduite par plaisir et donc entretiennent très bien leurs machines. Ils roulent peu dans l'année et donc n'use que très peu les pièces de leurs machine.

En bref, mis à par rajouter une taxe pour les pocesseurs de moto je ne vois pas l'interet d'un ajout de CT pour moto, sans même parlé des CT fait dans d'autre pays qui démontre bien qu'il n'apporte aucune modification quand aux fréquences d'accident ou autre.

N° 964356 - Non au CT 2 roues

par :

12/07/2023 13:49

Aucun intérêt, la mise en place du CT 2 roues n'est pas bienvenu dans un contexte où la perte de liberté se réduit comme peau de chagrin..

Les normes euro# rendent déjà les véhicules performants.

Un motard ne montera pas sur son véhicule si il présente un risque à l'inverse d'une voiture qui offre un "sentiment" de sécurité.

Merci de ne rien changer.

N° 964359 - Contrôle technique des deux roues motorisés.

par :

12/07/2023 13:49

Bonjour,

Les possesseurs des motos sont conscients des dangers que représente la conduite de ces véhicules et ils en prennent soin.

Il est déjà montré et démontré par les études que ce n'est pas l'état des motos qui est générateur d'accidents (mortels ou non). En revanche, l'état des routes, l'inattention des autres automobilistes, sont plutôt à prendre en considération.

Pourquoi encore taper sur un ensemble d'usagers alors qu'une minorité connue est génératrice de désordres?

D'autre part, je ne confierai pas ma moto à un individu qui n'a pas son permis pour ce type de véhicule.

N° 964357 - Un contrôle technique inutile pour la sécurité des motards

par :

12/07/2023 13:49

les accidents de deux-roues motorisés sont plus liés à l'état à l'état des routes dégradées, qu' a un problème mécanique des 2 roues comme le prouve des études sérieuses.

Pour régler les problèmes de bruit, il faut solliciter les forces de l'ordre contre les contrevenants...

cela sera plus efficace que le contrôle technique qui n'empêchera pas d'installer entre chaque visites des échappements non homologués.

Ça fait 40 ans que je fais des milliers de km en moto sans incident. Pour cela j'entretiens ou fais entretenir mes 2 roues motorisés comme appris au permis.

De plus, la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

Ces arguments prouvent l'inutilité d'un contrôle technique des 2 roues, sauf à vouloir enrichir des sociétés sur le dos des utilisateurs de 2 roues motorisés.

N° 964358 - L'égalité pour tous

par :

12/07/2023 13:49

Eu égard à ce projet de décret et dans un souci d'égalité pour tous, j'espère qu'il est prévu à brève échéance un contrôle technique obligatoire pour les vélos dont certains à assistance électrique ont une vitesse quasi équivalente en ville aux usagers de la route.

N° 964360 - NON au CT 2-3 roues!

par :

12/07/2023 13:50

Les usagers de motos sont conscients que l'entretien de leurs véhicules est primordial et doit être irréprochable pour leur sécurité. La plupart ont des véhicules récents ne nécessitant pas de contrôle, en plus de ceux d'un garagiste. Les véhicules à 2 roues qu'on croise sur la route sont en bon état général car ce sont des passionnés qui en prennent soin.

N° 964362 - Lourdeur

par :

12/07/2023 13:50

La grande majorité des motards est consciente que l'entretien de leur moto est indispensable à sa sécurité, donc imposer un contrôle technique apparaît inutile pour cet aspect. A contrario, les cyclos ou autres deux roues qui nécessiteraient un contrôle de l'homologation des modifications des échappements ou moteurs, et en cause majoritairement dans les incivilités et délits routiers ne pourront être contrôlés en raison des contraintes d'interception de ces véhicules par les forces de l'ordre. En résumé, le citoyen lambda en règle sera encore le seul impacté par cette mesure et creuse encore le fossé entre la classe moyenne qui paie et ceux qui profitent du système sans y contribuer.

N° 964361 - Participation consultation projet CT 2RM/3RM/quad

par :

12/07/2023 13:50

Bonjour,

Je souhaite vous apporter ma participation à la consultation sur le projet de la mise en place du contrôle technique pour véhicules 2RM/3RM/Quad.

J'ai 35 ans, permis B depuis 17 ans et permis A depuis 7 ans, possesseur de 2 motos.

A ce jour je remets en cause les motivations à la mise en place de ce projet lourd et couteux, quels en sont les bénéfices attendus ?

Coté accidentologie, moins de 1% des cas mortels impliquent une défaillance mécanique du véhicule.

De ce point de vue, un meilleur état des routes, une meilleure formation d'apprentissage à la maîtrise du véhicule, ainsi qu'une sensibilisation des autres usagers de la route sur la vulnérabilité des 2RM/3RM auraient un réel bénéfice à la réduction des accidents routiers impliquant un 2RM/3RM.

De plus, un renforcement des équipements de protection obligatoires serait le bienvenu.

Coté environnement, les émissions sont bien plus faibles que celles des autres véhicules thermiques circulant. De plus le secteur suit les normes EURO, non sans difficultés.

Il me semblerait bien plus pertinent de dresser un contrôle réglementaire tous les 2 ans (largement suffisant sachant qu'en moyenne un 2RM parcourt 3000km par an) par le garage entretenant le véhicule afin de signifier au propriétaire les éléments en défaut, notamment les organes de sécurité, plaquettes de frein, pneumatiques, feux, chaîne de traction, suspensions...

Il n'y a pas besoin d'un long et fastidieux parcours avec plus de 130 points de contrôles.

De mon expérience, les utilisateurs de 2RM les plus sujets à circuler sur un véhicule potentiellement dangereux sont les rouleurs occasionnels, qui ne savent de fait plus comment contrôler, ni même quand le dernier changement de consommable a eu lieu.

Mais dès lors qu'ils ont l'information, ils font le nécessaire.

Par conséquent, le contrôle réglementaire permettrait d'apposer des remarques avec pour conclusion l'état des pièces contrôlées et un avertissement au propriétaire.

Mais compte tenu des cas anecdotiques d'accidents ayant pour cause le non entretien/mauvais état du véhicule, il serait incompréhensible d'avoir une démarche plus coercitive que celle citée précédemment.

En espérant que ma participation soit prise en compte. Je reste à votre disposition pour échanger selon votre souhait.

Cordialement,

N° 964363 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 13:52

Encore un moyen pour nous pénaliser financièrement !!!

Car bien sûr derrière tout ça il y a encore et toujours la répression financière.

Encore et toujours les lobbyistes qui influencent les politiques pour arriver à leur fin : gagner du fric.

Puis insidieusement "l'écologiste non motard" qui se frotte les mains pour voir éliminer les pollueurs.

Et en bout de chaîne l'utilisateur de 2RM qui va voir son véhicule ne pas passer au CT pour cause d'opacité des fumées. Aujourd'hui on nous calme un peu en nous laissant croire que les CT ne seront pas très contraignants. Il en fut de même pour les voitures souvenez-vous : au début la sécurité et maintenant le moindre voyant vous met sur la touche. ESCROCS !!!

La politique est toujours la même. D'abord un peu de vaseline .....

Tout augmente sauf les salaires et les retraites !!! Et il faudrait qu'on achète des véhicules neufs pour la bonne conscience de certains? et pour remplir les poches des autres !

Avec quel argent? Vous nous prenez déjà tout ou presque !

CT, ZFE, Carburant, Stationnement pour ne citer que ça. ça suffit !!!!!

RAS LE CASQUE

N° 964364 - Que dire ???

par :

12/07/2023 13:52

Il y a du bon et du moins bon là dedans. Je suis motard depuis toujours et je sais que certains véhicules circulant sur les routes sont bien loin d'être sécurisés. Il faut tout de même savoir que les accidents de la route ne proviennent que rarement suite à l'état de conservation du véhicule.

Entretien des routes, revoir les rails de sécurité, arrêter les chewing-gums au sol et ensuite s'attaquer au 2 roues !

Le motard sait que sa sécurité dépend de son engin.

Mais bon, vive l'Europe à ce qu'on dit

N° 964365 - Cela ne sert à rien

par :

12/07/2023 13:52

Le contrôle technique ne servira à rien si ce n'est taxer les motards. Le nombre de cas dans les accidents de moto qui mettent en cause l'état technique de cette dernière sont en dessous de 1%. La seule réalité, c'est que l'Europe veut sortir du parc tous les véhicules anciens sous prétexte de "pollution". Or, chaque nouveau véhicule est fabriqué avec des matières premières et de l'énergie, causant donc de la pollution supplémentaire.

Le seul hic pour moi sur l'usage des motos actuellement c'est la désobéissance à certaines règles de conduite et au niveau de bruit des échappements.... mais rien ne sert de faire quoi que ce soit, les lois existent déjà, il suffit de les appliquer.

Un mauvais motard reste un mauvais motard, rien ne sert de punir tous les motards pour quelques excités.

N° 964366 - Expérience d'un motard

par :

12/07/2023 13:52

Bonjour. Comme vous je ne peux pas imaginer rouler sur un véhicule dégradé. Comme tout motard j'ai appris les vérifications de base. De plus, à la moindre étrangeté que je ne sais pas interpréter je contacte mon mécanicien voire passe lui montrer le véhicule. Sachez qu'un véhicule suspect, dont on doute, focalise une partie de notre attention, et ça, c'est pas tip top pour rouler en toute sécurité. Je peux vous certifier que le CT ne détectera rien sur mon véhicule. Ensuite, si j'en crois les rapports d'organismes indépendants, mes propos semblent s'appliquer à la grande majorité de mes camarades 2RM. Si vous cherchez une source d'argent pour améliorer la compatibilité des routes aux motards je suis prêt à payer une contribution à l'État mais engraisser une grosse compagnie m'irrite un minimum. Essayer de flatter les 2RM, regardez tous ces automobilistes seuls dans leurs voitures et les bouchons, regardez toutes ces voitures qui tournent à chercher où se garer, nous sommes une des solutions au problème.

Merci de m'avoir lu.

N° 964367 - Monsieur

par :

12/07/2023 13:52

Encore une arnaque au porte monnaie et la création de métiers inutiles

Pensez vous vraiment que les motards soient assez nazes pour rouler en danger.

Ceux qui roulent avec des poubelles n'iront pas de toutes façons se faire contrôler et ils roulent déjà probablement sans permis

N° 964368 - Contrôle technique 2RM

par :

12/07/2023 13:52

A 62 ans, j'entretiens plusieurs motos, 1 récente et 2 anciennes encore en CGN.

Le kilométrage annuel parcouru pour les anciennes est très faible, moins de 1500 Km au total pour les 2 motos que je bichonne tout particulièrement. Techniquement, elles sont en configuration d'origine et avec des performances (niveau sonore, pollution, freinage) de ce qui se faisait à l'époque

dans les années 70. Le CT considèrera-t-il cela comme suffisant en comparaison avec des motos modernes dotées de l'ABS, de l'injection, de pots catalytiques ?

Pour ma moto la plus récente, c'est le concessionnaire qui une fois par an fait une révision complète et s'engage sur la qualité de son intervention. Le CT - qui ne connaîtra pas les spécificités de chaque machine (ici par exemple une transmission par courroie sur une moto Grand Tourisme) saura-t-il réellement faire mieux en matière de sécurité ?

Un risque va apparaître désormais en ville, c'est la cannibalisation des motos /scooters garés dans la rue pour servir de banque de pièces aux malfrats qui auront des véhicules en mauvais état à faire passer au contrôle technique. Contrairement à une voiture, les pièces d'une moto (échappement, calculateur d'injection ou d'allumage, centrale ABS, ...) sont directement accessibles et démontables en quelques tours de clés pour les faucher aux yeux et à la vue de tout le monde. Qui va en effet s'interroger sur un motard qui bricole son 2 roues dans la rue, le fait que cela puisse être un malfrat en train de piquer des pièces ne viendra même pas à l'esprit du 1er passant venu. Et quand on connaît le prix des dites pièces, quand on sait que ce n'est la plupart du temps pas couvert par les assurances, on peut réellement s'interroger sur l'effet "bénéfique" du CT 2RM.

Par contre, que les forces de l'ordre contrôlent mon véhicule dans la rue, vérifient l'état de mes pneus ou de mes feux, vérifient mes papiers et le niveau sonore de mon échappement, cela ne m'a jamais dérangé et ne me dérangera jamais. Pourquoi ne pas simplement en rester à ce niveau de sécurisation tout aussi efficace ???

N° 964369 - bruit

par :

12/07/2023 13:52

ce que je dénonce c'est les motos pétaradantes. et le mot est faible.

je ne comprend pas le plaisir qu'ont certains de faire du bruit !

un se fait plaisir (encore une fois je ne sais pas où ils le trouvent), mais font chier, réveillent, dérangent des bébés, nous explosent les oreilles en doublant... des dizaines de milliers de personnes par jour !

à chaque fois je me dit: "où sont les flics, qu'est ce qu'ils foutent ?"

et s'ils faisaient leur boulot en les verbalisant, il n'y aurait pas besoin de contrôle technique.

parce que pour le reste, je n'ai jamais vu de poubelle roulante.

les types prennent soin de leur moto, il en va de leur sécurité et même de leur image. chaque motard est fier de sa moto.

et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'accident incriminant l'état de la moto

N° 964370 - Yamaha 500 XT

par :

12/07/2023 13:54

Bonjour, qui va démarrer cette moto avec uniquement un kick avec les forts risques de blessures graves que cela comporte pour le contrôleur sachant que l'accès est interdit dans l'enceinte du contrôle hormis pour les salariés de celui-ci.

Comment faites-vous pour les motos dépourvues de refroidissements mécaniques ?

Les casses moteurs vont-elles être légions qui vont payer ?

En espérant ne pas être censuré .....

N° 964371 - Non au contrôle technique des 2 roues motorisées !!!!

par :

12/07/2023 13:54

Tout bon motards de gros cubes qui respecte sa vie et celle des autres, entretiens ou fait entretenir (c'est mon cas) sa machine, ce qui n'est pas le cas des routes qui sont dans un état pitoyable. Sans parler des "guillotines" sur les rails de sécurité, des plaques d'égouts, ralentisseurs (coussins Berlinois) et signalisations au sol qui, lorsqu'ils sont mouillés, sont de véritables patinoires.

Apparemment cela coûte chère, la sécurité à un prix alors et ce n'est pas au prix d'un contrôle technique que ça va améliorer la situation.

N° 964372 - CT 2 roues motorises

par :

12/07/2023 13:54

Bonjour

Serait il possible de prendre exemple sur Allemagne, Belgique et Luxembourg notamment.

Pour ma part il est hors de question d'un démontage et ou manipulation du véhicule par une tierce personne.

Quelles sont les garanties en cas de dégradation lors du contrôle?

N° 964373 - mise en place du contrôle technique moto

par :

12/07/2023 13:54

Je suis contre pour plusieurs raisons :

Mon expérience de courtier d'assurance et de motard me confirme que les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule.

Le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certaines motos telles Harley.

En Bretagne l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » pose problème loin des villes.

Sur ma moto récente, j'effectue mes contrôles de sécurité tels qu'apparis au permis et même plus.

Je me rends régulièrement chez mon concessionnaire qui vérifie l'ensemble de la moto avant de me la restituer.

La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

Ma moto ancienne en parfait état ne mérite pas le CT : peu de Km parcourus chaque année.

Cordialement.

N° 964374 - Inutile

par :

12/07/2023 13:54

Cette mesure est inutile, et basée sur des études biaisées par des lobbyistes.

Regardez les chiffres réels donnés par les associations qui n'ont pas d'intérêt à la mise en place de cette mesure (oubliez donc [association], [association] et [association])

N° 964375 - Pourquoi un CT Moto ?

par :

12/07/2023 13:55

Pourquoi un CT Moto ? les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais bien plus à l'état des routes, que l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-



roues » dans ma région peu poser problème (surtout en cyclo !), j'effectue moi même déjà les contrôles de sécurité que l'ont ma appris au permis, que ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT et ne pas oublier que la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports. Je fait bien davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT, ma moto date de 1988 et a bien sur dépassé les 30 ans et se trouve en collection, alors ne pensez vous pas que les motos de plus de 30 ans doivent être exonérées.

N° 964376 - C'est toujours NON

par :

12/07/2023 13:55

Occupez vous plutôt de l'état des routes, nous nous occupons parfaitement de l'état de nos motos. Stop aux mesures des lobbyistes, inutiles et couteuses.

N° 964379 - Inutilité du contrôle technique pour les 2 roues

par :

12/07/2023 13:56

Étant détenteur d'un permis moto (A) depuis 5 ans, j'ai été formé, comme toute personne qui passe le aujourd'hui, à vérifier l'état des éléments de sécurités de mon véhicule avant de l'utiliser (les pneus, phares, freins, ...). Donc le faire réaliser par un professionnel tout le 4 ans est, pour ma part, inutile, contre productif et extrêmement dangereux pour les motards. Car, par ce contrôle technique, vous allait au fur et à mesure retirer le reflex aux motards de vérifier l'état de son véhicule avant chaque utilisation vu que vous l'imposez tous les 4 ans. Donc vous préférez un contrôle tous les 4 ans plutôt qu'un contrôle continu.

De plus, je rappelle pour ceux qui l'ignoreraient, qu'une grande partie des motos passent presque chaque année en entretien et donc pour la plus part chez un professionnel, qui sauf erreur de ma part, ne peut rendre à son utilisateur un véhicule "dangereux" à la circulation.

Il serait plus que bénéfique inclure dans cette consultation les trottinettes et vélos électriques

N° 964380 - consultation publique - CT moto

par :

12/07/2023 13:56

Bonjour,

je trouve que l'idée du contrôle technique constitue une idée intéressante pour réduire les pollutions sonores et faire évoluer le parc moto / scooter vers les normes européennes de protection de l'environnement (notamment en termes de GES et de santé humaine).

En revanche, afin de ne pas faire pâtir une partie des français adeptes de la moto (et qui répond à un besoin réel de fluidification des trajets), il serait pertinent de mutualiser un certain nombre de contrôle rendu obligatoire par les constructeurs (ou concessionnaires) avec le CT. En effet, étant un motard lambda, je vais au moins une fois chez mon concessionnaire moto par an ou tous les 12 000 km pour m'assurer que tout va bien + 5/6 fois par an pour retendre ma chaîne et profiter d'un contrôle standard. Tout ces passages sont relativement onéreux et le CT n'apporterait pas un gain supplémentaire dans ce cas.

Aujourd'hui, mise à part certains motards adepte de la mécanique, la plupart des motards ou scooteristes passent par les mains de garagistes spécialisés ou concessionnaires moto de manière assez régulière.

Ainsi, pour conclure, je pense que la mesure serait plus acceptable si elle rentrait dans un travail conjoint entre les constructeurs, les associations de motards et le ministère du transport de standardisation des contrôles (et des coûts) par type de moto / marques.

N° 964381 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 13:56

La moto est un moyen de transport mais surtout un moyen de transport spécial et le plus souvent passionnel. Il roule en moyenne beaucoup moins qu'une voiture.

Le nombre d'accident dû à un défaut d'entretien du véhicule est de quantité négligeable.

Aligner le dispositif de contrôle technique des voitures aux motos, relève donc de la doctrine administrative mais en aucun cas, d'une quelconque envie de diminuer le risque routier. L'état d'entretien des routes, est un élément plus impactant pour les 2 roues dans les causes d'accidents.

Ce problème est par contre à la charge des pouvoirs publics et non pas des propriétaires de motos.

Je fais de la moto depuis l'âge de mes 16 ans et j'en ai 53 aujourd'hui. Je pense connaître le sujet.

Comme vous pouvez l'imaginer, je suis donc contre cette mesure.

N° 964377 - Ce décret est une honte

par :

12/07/2023 13:56

Avant de vouloir contrôler une catégorie de véhicule sur entretenu pour les 90% du parc, j'attendrai plutôt du gouvernement la remise en état des routes, autant concernant la chaussée que le marquage au sol qui devient inexistant. Il y a des trous dangereux partout et les lignes sont complètement effacées. Est-on dans un pays pauvre??? Je sais pourtant que je paie beaucoup d'impôts direct et indirect, mais à quoi sert l'argent de la minorité de Français qui paient des impôts???

Quel a été le chèque de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] pour fait passer cette loi?

N° 964378 - Non au CT 2 roues

par :

12/07/2023 13:56

Aucun intérêt, la mise en place du CT 2 roues n'est pas bienvenue dans un contexte où la perte de liberté se réduit comme peau de chagrin..

Les normes euro# rendent déjà les véhicules performants.

Un motard ne montera pas sur son véhicule si il présente un risque à l'inverse d'une voiture qui offre un "sentiment" de sécurité.

Merci de ne rien changer.

N° 964382 -

C'est du racket

par :

12/07/2023 13:58

Encore un moyen de prendre de l'argent. Quand vous roulez avec un scooter 50 cc pensez vous qu'en plus de son entretien vous pouvez payer un contrôle technique ? et quoi, le conducteur qui risque sa

vie serait assez bête pour rouler avec un véhicule qui n'aurait pas de frein par exemple ? C'est stupide de mettre tous les 2 roues dans le même sac

N° 964383 - Contrôle technique 2 RM

par :

12/07/2023 13:58

A 62 ans, j'entretiens plusieurs motos, 1 récente et 2 anciennes encore en CGN.

Le kilométrage annuel parcouru pour les anciennes est très faible, moins de 1500 Km au total pour les 2 motos que je bichonne tout particulièrement. Techniquement, elles sont en configuration d'origine et avec des performances (niveau sonore, pollution, freinage) de ce qui se faisait à l'époque dans les années 70. Le CT considèrera-t-il cela comme suffisant en comparaison avec des motos modernes dotées de l'ABS, de l'injection, de pots catalytiques ?

Pour ma moto la plus récente, c'est le concessionnaire qui une fois par an fait une révision complète et s'engage sur la qualité de son intervention. Le CT - qui ne connaîtra pas les spécificités de chaque machine (ici par exemple une transmission par courroie sur une moto Grand Tourisme) saura-t-il réellement faire mieux en matière de sécurité ?

Un risque va apparaître désormais en ville, c'est la cannibalisation des motos /scooters garés dans la rue pour servir de banque de pièces aux malfrats qui auront des véhicules en mauvais état à faire passer au contrôle technique. Contrairement à une voiture, les pièces d'une moto (échappement, calculateur d'injection ou d'allumage, centrale ABS, ...) sont directement accessibles et démontables en quelques tours de clés pour les faucher aux yeux et à la vue de tout le monde. Qui va en effet s'interroger sur un motard qui bricole son 2 roues dans la rue, le fait que cela puisse être un malfrat en train de piquer des pièces ne viendra même pas à l'esprit du 1er passant venu. Et quand on connaît le prix des dites pièces, quand on sait que ce n'est la plupart du temps pas couvert par les assurances, on peut réellement s'interroger sur l'effet "bénéfique" du CT 2RM. Par contre, que les forces de l'ordre contrôlent mon véhicule dans la rue, vérifient l'état de mes pneus ou de mes feux, vérifient mes papiers et le niveau sonore de mon échappement, cela ne m'a jamais dérangé et ne me dérangera jamais. Pourquoi ne pas simplement en rester à ce niveau de sécurisation tout aussi efficace ???

N° 964384 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 13:58

Bonjour,

Il est certain que le contrôle technique d'un véhicule fait sens dans l'absolu. En revanche, ce contrôle n'a de sens que s'il permet de garantir un niveau de sécurité suffisant pour le conducteur, les occupants ainsi que les autres véhicules circulants sur les voies publiques. Or sur un 2 roues, avant le confort chaque conducteur/trice et concerné/e par sa propre sécurité. De ce fait il me paraît peu probable que des organes de sécurité type freins, pneus, transmission, roulements soient négligés sur un 2 roues.

Il y a également la question des 2 roues homologués mais non utilisés sur la voie publique, les motos de la catégorie « enduro ». Ces 2 roues sont utilisés en mode compétition ou randonnée mais ne circulent généralement pas sur les voies publiques. La question de l'entretien ne se pose pas ici car il en va directement de la sécurité du pilote/conducteur. En revanche, ce sont des 2 roues qui pourraient être concernés par ce décret s'il devait s'appliquer. Or, les motos ne circulent pas sur la voie publique!

Je reste convaincu que chaque motard est plus que préoccupé par sa propre sécurité et de ce fait ne se permet pas de négliger l'entretien de sa moto.

Je suis sceptique de l'efficacité de la mise en oeuvre d'un tel contrôle.  
Bien cordialement

N° 964385 - Loi contrôle 2 et 3 roues

par :

12/07/2023 13:58

En premier lieu quand on voit le nombre de voitures ayant d'afficher le macaron de contrôle et l'état apparent et la pollution apparente qu'ils ont, on peut douter des qualités des contrôles réalisés. (exemples constaté à Mantes-la-Jolie).

En second lieu, pour ce qui est des deux roues, ceux impliqués dans les accidents avec gravité sont du fait du conducteur et de leur comportement devant l'impunité des sanctions qu'ils subissent par les forces de l'ordre et non par le manque du sérieux de leur entretien, car un 2 roues mal entretenu ne peut rouler correctement.

N° 964386 - Que dire ??

par :

12/07/2023 13:58

Il y a du bon et du moins bon là dedans. Je suis motard depuis toujours et je sais que certains véhicules circulant sur les routes sont bien loin d'être sécurisés. Il faut tout de même savoir que les accidents de la route ne proviennent que rarement suite à l'état de conservation du véhicule.

Entretien des routes, revoir les rails de sécurité, arrêter les chewing-gums au sol et ensuite s'attaquer au 2 roues !

Le motard sait que sa sécurité dépend de son engin.

Mais bon, vive l'Europe à ce qu'on dit

N° 964387 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 13:58

Possédant une moto 600cm3, je m'oppose à la mise en place du contrôle technique 2 roues.

Effectivement, les motards sont soucieux du bien fonctionnement et de la dégradation des pièces d'usures sur nos machines (pneus, plaquettes de freins...) car si nous laissons une pièce en mauvaise état sur notre machine c'est notre vie qui est en jeu.

L'entretien de nos machines est crucial pour votre vie, tous les motards le savent.

De plus, le nombre de centre de contrôle technique sera très limité puis si le contrôleur fait chuter la machine ou autre, qui devra payer les pièces abîmées ? Car le poids de certaines machines peuvent être élevée, je pense notamment au moto de la marque Harley Davidson où la plus part de leur moto pèsent plus de 200kg.

Je juge que ce contrôle technique inutile avec les éléments cités ci-dessus.

N° 964388 - CT moto: une aberration

par :

12/07/2023 13:58

CT moto Inutile et contre-productif.

Les conducteurs motards ont confiance soit dans leur garagiste, leur concessionnaires moto où dans leur propre compétence pour entretenir correctement leurs 2 roues, vérifier les principaux organes de sécurité et ils ont bien raison pour assurer la fiabilité de leur 2 roues.

En ce qui me concerne, 40 années de permis moto et 0 accident lié à un défaut d'entretien, en revanche signalisation, éclairage et entretien des routes sont de plus en plus défectueux. (Lumière insuffisante en ville, nid de poule à répétition, rustine de goudron non signalés, gravillons non nettoyés, essence gasoil sur la chaussée, ...)

Concernant la pollution, les études montrent que les 2 roues sont une des solutions plutôt qu'un problème. (Fluidité de circulation et temps de roulage réduit, surface nécessaire pour se garer...)

Concernant le bruit les FDO ont déjà les moyens légaux pour contrôler et éventuellement amender les contrevenants qui sont d'ailleurs de moins en moins nombreux.

Jamais eu un contrôle sur l'état de la moto en 40 ans de permis avec en moyenne 8/9000 kms effectués par an !

Vu le nombre d'aberration que j'ai pu constater sur mes ct automobile avec une sévérité excessive sur certains points et des oublis énormes sur d'autres, je pense que le ct moto n'a aucun intérêt, mis à part un éventuel ct à la revente d'une moto d'occasion, ct fait par un garagiste compétent et indépendant, qui permettrait à l'acheteur d'être couvert en cas d'avarie cachée...

À quand une étude vraiment indépendante des associations de sécurité routières et des organismes de ct ([réseau de contrôle technique] ou autres) sur les véritables causes des accidents motos et leur évolution.

J'espère au moins que les propriétaires d'une moto ancienne de plus de 30 ans (c'est mon cas) seront exonérés de cette taxe supplémentaire qui n'améliorera en rien la sécurité routière, et n'aura aucune incidence sur la pollution environnementale.

N° 964389 - contre le controle des motos.

par :

12/07/2023 13:58

Contrôle Pollution : sur quelle base fera t on ces contrôles ? le monde de la moto n ' a rejoint la normalisation EURO que très récemment 1999 pour euro 1, qu' en est il des motos anciennes ? des motos deux temps ? quelles seront les limites admissibles ? Quelles seront les références, les bases pour le contrôle ?

Contrôle acoustique ? Dans quelles conditions seront faites les mesures en champ libre et sans perturbateur environnant ? En chambre anéchoïde ? dans les mêmes conditions que lors de l' homologation du véhicule ? A aujourd' hui les automobiles, camions, bus, engins de chantier, ne sont pas soumis à un tel contrôle ! il y a la une certaine discrimination.

Un deux roues n' est pas un véhicule ordinaire, il n' est pas naturellement stable. Que se passe-t-il si le contrôleur fait tomber le véhicule lors de son contrôle. qui remet en état le véhicule ? quelle indemnité durant la non disponibilité du véhicule, durant la réparation ? Que se passe-t-il pour les véhicules anciens pour lesquels les pièces ne seraient pas ou plus disponibles ? Que se passe-t-il si le véhicule n' est pas économiquement réparable ? Peut on avoir l' assurance d' une remise en état du véhicule tel qu' à la présentation par exemple pour les peintures personnalisées et artistiques.

Utilité du contrôle technique pour la sécurité des utilisateurs et autres usagers de la route ça n'a pas de sens car lorsque l'on s'écroule un doigt avec un marteau on d'expertise pas le marteau !!

Concernant la périodicité après 5 ans puis une périodicité de 3 ans cela ne fait pas sens si on fait une règle de 3 une moto ça roule en moyenne 4000 kilomètres par an contre 12000 pour une voiture. une voiture c'est tous les 4 ans donc cela devrait être au bout de 12 ans puis tous les 6 ans ... La plupart des véhicules sont abrités en garage et donc moins abîmés que les voitures.

Extension des centres VL et PL pour les motos : NON attention les véhicules ne sont pas du tout les mêmes. attention aux fuites d'huiles et gas oil dans ces centres et aux chutes de moto en conséquence. Il faut de plus que le contrôleur ait obligatoirement le permis pour la catégorie de véhicule et aussi une pratique régulière de la manipulation et de la pédipulation des véhicules à contrôler.

Concernant la définition des points de contrôles tout ce qui est visuel : éclairage, état des pneumatiques, usure du freinage ... cela est déjà directement contrôlable par le propriétaire et les forces de l'ordre ... donner de l'argent en plus c'est du vol ! et un double usage !

Concernant le contrôle de la vitesse maximale on fait comment avec un bridage au châssis et sur banc ? en condition réelle ? avec quel cinémomètre ?

Pas de procédure assouplie c'est trop dangereux pour le contrôleur et le véhicule permis obligatoire et de la bonne catégorie.

Pas de calendrier d'échelonnement c'est de la discrimination les citoyens ne seront plus égaux au regard de la loi !

En cas de cession de véhicule contrôle technique de moins de 18 mois même règle de trois qu'énoncée plus haut. En cas de cession ou de mutation intra familiale pas de contrôle c'est déjà suffisamment pénible comme ça un deuil ou un divorce !

Port de gants et de vêtements de protection pour l'hygiène lors du contrôle du véhicule ! gants et combinaison propres.

N° 964390 - Un dispositif inutile

par :

12/07/2023 14:00

La mise en avant de l'argument sécuritaire pour instaurer le contrôle technique des 2 et 3 roues est un honteux mensonge de la part de personnes incompetentes et ignorant le monde des 2 roues. Etant motard depuis plusieurs années il est très facile de contrôler périodiquement son véhicule, les différents organes étant très accessibles et visibles au contraire de ceux des voitures. C'est pour cela que le défaut sécuritaire (proche de 0%) en cas d'accident des 2 et 3 roues n'est quasiment jamais retenu, les mutuelles sont bien placées pour la savoir!!!. Ce contrôle, tel qu'il se profile, ne servira à rien, sinon à remplir les poches de ces différentes sociétés, avec un service minimum pour un profit maximum et un résultat nul en terme de sécurité et de sinistralité. Faites donc fonctionner vos neurones plutôt que de céder au lobbying de ces sociétés.

N° 964391 - La priorité et la pertinence sont elles là?

par :

12/07/2023 14:00

L'état général du parc moto est plus que très bon. Le nombre d'accidents dû à des manques d'entretien est très bas (je n'ai pas besoin de donner des chiffres, vous les avez). Dès lors, au lieu de gaspiller des ressources (énergétiques et financières) à mettre en place des contrôles fondamentalement inutiles, ne faudrait-il pas s'attaquer aux réelles causes d'accident? notamment à l'entretien et l'adaptation de l'infrastructure...

De plus, les 2 roues les plus dangereux (et bruyants!) et modifiés sont ceux <125cm<sup>2</sup> et ils ne sont pas concernés par cette mesure...un non sens!!!

Il serait bon d'écouter l'ensemble des professionnels du secteur et les usagers, au lieu de mettre en place des absurdités toutes droit sorties d'un bureau où l'on a de toute évidence jamais enfourché une moto...

Oui, quand on commence à rouler en moto, on se rend vite compte de la nécessité d'entretenir sa machine si on tient à la vie... donc on le fait et ça nous coûte déjà bien assez cher comme ça!

Non, on a pas besoin d'un agent qui contrôle notre machine, d'autant plus que le soin de ces agents avec les véhicules laisse à désirer et je n'ai aucune envie de confier ma moto à ce type de personnes, j'aurais plus peur de la reprendre après qu'avant!!!

N° 964392 - Un distinguo à faire

par :

12/07/2023 14:01

Bonjour, si le principe du contrôle technique dans la perspective de garantir la circulation sur la voie publique d'engins conformes aux normes de sécurité me paraît indiscutable, on peut sans doute faire le distinguo entre les grosses et les petites cylindrées. Les publics concernés ne sont pas les mêmes ni les usages. Là où pour les premiers la sécurité est une notion permanente car en faire l'économie peut avoir des conséquences dramatiques, pour les seconds un entretien approximatif, voire pas d'entretiens du tout présente souvent un risque moindre. Pour ces derniers (utilisateurs d'engin de moindre cylindrée) les nuisances sur la voie publique sont souvent bien plus dommageables que les véritables risques sécuritaires. C'est bien de comportement dont il s'agit et de la responsabilité dont on fait preuve quand on utilise un deux roues. Pour des cylindrées importantes (délicat de déterminer un seuil mais 125 cm<sup>3</sup> semble pouvoir être la frontière) les comportements sont liés au risque encouru ; le motard n'a aucun intérêt à négliger l'entretien de son véhicule ou à en modifier même partiellement certains éléments car il s'expose très vite à incidents graves voire fatals. En revanche en- dessous de 125 cm<sup>3</sup> (si tant est que ce seuil ait plus de sens qu'un autre) des modifications de l'engin sont souvent entreprises au détriment du respect des autres usagers de la voie publique, sous le prétexte de sensationnel et justement parce que le risque lié au défaut de sécurité reste minime.

Je propose qu'un contrôle périodique soit imposé pour les engins de plus faible cylindrée, et au moment de la vente pour les autres.

N° 964393 - ridicule

par :

12/07/2023 14:01

Juste pour taxer plus, vous, les cravateux, vous avez une grande imagination de ce côté. Un motard qui ne soigne pas son véhicule n'est pas motard, en plus pour sa propre sécurité. Les gens qui ont une moto cross, une trial, qui ne font que du chemin, vous croyez qu'ils vont s'emmerder à porter la moto au CT!!!! vous révez, les pigeons vous allez les trouver ailleurs.

N° 964394 - Sans titre

par :

12/07/2023 14:01

Ce n'est que nouvelle gabegie pour calmer et faire baisser l'écume de la marmite des associations et guildes citadines et intégristes anti deux roues , coincés dans leur optique nombrilique menées par des traîne savates n'y connaissant rien de près ou de loin à tout ce qui touche aux motos et ceux qui les utilisent , et qui de part leurs publications face book et autres adeptes followers niais , tiennent au collet par leur force et la résurgence médiatique certains élus qui n'ont d'autre choix que d'aller dans leur sens s'ils espèrent pouvoir rester sur le haut du pavé . Ca va être une machine de plus pour faire du fric et arroser tout un tas de parasites qui vont en vivre . La vindicte est le produit d'une minorité de hors la loi problème actuel de notre société , roulant parfois sans permis ni assurances , en scooters modifiés , non homologués , ou cylindrées modestes trafiqués et mal entretenus qui engendrent pagaille , craintes et provoquent de par leur comportements les accidents . Et pour ça , c'est la majorité des deux roues qui va trinquer. J'ai 40 ans de conduite auto dont 20 ans de moto sans sinistres , mes véhicules sont en bon état et parfait état de fonctionnement , je n'en dirai pas autant des infrastructures routières calamiteuses et accidentogènes pour ne pas dire meurtrières . Je suis fondamentalement contre ce décret ,qui est un nouveau racket , comme la plupart des motocyclistes je pense .

N° 964395 - Inutile et onéreux

par :

12/07/2023 14:01

Ce contrôle technique est inutile et onéreux pour les 2RM.

Inutile au niveau sécuritaire : d'après l'étude européenne MAIDS, l'état technique du véhicule n'est qu'une cause extrêmement anecdotique (<1%) des accidents impliquant un 2RM. De plus, l'accessibilité des organes mécaniques est bien plus grande que sur une voiture, et le contrôle de l'état technique du véhicule est déjà enseigné lors du passage du permis A.

Inutile au niveau bruit, l'autre argument souvent utilisé : remettre et enlever une chicane d'un échappement, c'est une seule vis. Un échappement complet, c'est 3 vis, et une accessibilité incomparable avec celle d'une voiture. L'exemple de l'Allemagne le montre bien, la mise en place du CT dans ce pays n'a absolument pas conduit à une diminution des nuisances sonores.

Onéreux, car le prix et l'empreinte physique d'une moto n'ayant rien à voir avec ceux d'une voiture, il n'est pas rare d'en posséder plusieurs. J'ai moi-même plusieurs motos anciennes : outre le fait qu'il est ridicule de leur faire passer un CT, leur état d'origine étant déjà tellement éloigné d'un véhicule moderne (et n'étant soumis ni à une norme de bruit ni à une norme de pollution), la multiplication d'une somme même modeste commence à sérieusement peser. Sans compter le temps nécessaire pour y amener chaque moto, le centre de CT le plus proche étant à plusieurs kilomètres de mon domicile (sans transport en commun, donc immobilisé sur place durant la durée du contrôle) - et encore, à condition que ce centre de CT décide de proposer des contrôles Moto.

N° 964396 - CT Moto ?

par :

12/07/2023 14:01

Comment se dérouleront les contrôles pour moto ?

En effet, par définition les motos ne sont pas toutes de même catégorie (roadster, sportives, custom...) et n'ont pas du tout les mêmes caractéristiques, c'est la base de que l'on apprend lors du passage de permis moto...

Qui sera habilité à effectuer ces contrôles ? Les garages motos ? Les centres de contrôles pour voitures ne sont pas du tout adaptés, et les personnels ne sont pas forcément à l'aise et formés sur le fonctionnement d'une moto



Les règles seront-elles les mêmes pour tous ?

Par exemple une ancienne Harley Davidson n'aura strictement rien à voir au niveau fonctionnement par rapport à un scooter (>125cm<sup>3</sup>)

Concernant justement les moto "custom", par définition celles-ci sont le plus souvent personnalisées (légalement) par leurs propriétaires, comment va se dérouler le contrôle de ces véhicules ?

L'âge de la moto doit absolument être pris en compte, une moto ancienne ne pourra évidemment pas répondre aux normes actuelles !

Sachant que l'état de la moto n'est quasiment jamais lié aux accidents, quel est l'intérêt de ce contrôle mis à part une nouvelle taxe dissimulée ?

Pourquoi dans ce cas, ne pas faire également de contrôle sur les vélos, les trottinettes électriques ou encore les scooters <125cm<sup>3</sup> ?

N° 964397 - Machine à capitaliste

par :

12/07/2023 14:01

Tous les motards ont conscience de l'intérêt d'entretenir leur moto. Soit ils le font eux-mêmes car expérimentés, soit ils vont chez des professionnels.

Le contrôle technique n'empêchera pas les quelques inconscients de se tuer à moto, il n'empêchera pas également des automobilistes distraits de mettre en danger les motards.

Pour réduire les accidents des motards merci d'agir sur un problème de fond : le partage de la route.

De nombreux motards utilisent un deux roues car c'est le seul moyen de transport motorisé accessible en entretien, merci de ne pas leur retirer cet accès à la mobilité.

N° 964398 - Inutile

par :

12/07/2023 14:03

Bonjour,

Ce contrôle technique pour les 2 roues est inutile. On nous apprend au passage du permis à contrôler l'état de notre 2 roues avant chaque trajets. Ces contrôles sont faits sans rien démonter et permettent d'être sûr que le véhicule est bon pour rouler. Le bon état de nos 2 roues sont également très important pour notre sécurité, c'est pourquoi nous veillons personnellement à leur bon état de fonctionnement et de sécurité. Le contrôle technique ne va pas changer le taux d'accident/de mortalité car nos véhicules sont déjà en bon état.

De plus, l'affichage de la vignette sera très compliqué voire impossible sur certains véhicules, au même titre que la vignette d'assurance déjà galère à caser.

N° 964399 - Que dire ??

par :

12/07/2023 14:03

Il y a du bon et du moins bon là dedans. Je suis motard depuis toujours et je sais que certains véhicules circulant sur les routes sont bien loin d'être sécurisés. Il faut tout de même savoir que les accidents de la route ne proviennent que rarement suite à l'état de conservation du véhicule.

Entretien des routes, revoir les rails de sécurité, arrêter les chewing-gums au sol et ensuite s'attaquer au 2 roues !

Le motard sait que sa sécurité dépend de son engin.

Mais bon, vive l'Europe à ce qu'on dit

N° 964400 - contrôle technique motos et non des deux roues...

par :

12/07/2023 14:03

Bonjour, je suis motard depuis plus de 45 années, route, enduro, cross...j'ai toujours été assuré et j'ai toujours fait entretenir mes motos pas un garage. Jamais je n'ai roulé avec des motos non entretenues, ou avec des pneus usés...Il en est de même pour mes voitures...Donc, NON à un nouveau RACKET sur ceux qui peuvent encore une fois payer !!!

Habitant un département rural mais fort prisé par les touristes l'été, et d'ailleurs même en hiver depuis quelques temps...je suis outragé par les personnes qui promènent leurs enfants dans des remorques sans, casque, sans feu stop, sans clignotant...et j'en passe

Ces rouleurs en deux roues, sont ils au moins assurés ?...

Ont ils un permis de conduire, ou alors au moins un code de la route ?...

Je retrouve sur la route des meutes de deux roues qui ne respectent absolument pas le code routier, Stop, feux, cédez le passage...Mais ou va t on ? Quid de la responsabilité en cas d'accident ?

Phénomène nouveau, je croise des personnes sans aucunes protections en chevauchant des gyroroue, ou des monoroue...permis, assurances, protection...RIEN !!!

Vitesse de pointe 45km/heure...mais ou va t on ?

et je ne parle pas des fameux vélos électriques qui lorsque je les suis, ils frôlent les 50km/h...et comme précédemment pas de protections...

Donc, j'en ai marre de cette politique de ce clientélisme sur une catégorie de deux roues. Les motards, doivent payer, être protégés (normal) assurés (normal) avoir un permis spécifique (normal) et les autres deux roues, qui pour certains sont de véritables dangers qu'a prévu le gouvernement ?

J'en ai ras le bol d'être la vache à lait en deux roues...

Les réglementations doivent être applicables à TOUS LES USAGERS de la route, sans restriction ou catégorie...

N° 964401 - Non au contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 14:03

Le contrôle technique 2 roues me semble inutile du fait que les motards prennent soin de leur véhicule et sont conscients qu'à la moindre anomalies ils risquent leur vie bien plus qu'en conduisant une voiture car il n'y a pas de carrosserie. S'il fallait rendre quelque chose obligatoire il serait plus judicieux d'obliger les motards à porter un blouson et un pantalon, seuls les gants et le casque le sont ! Cette mesure est encore un subterfuge pour prendre de l'argent aux contribuables.

N° 964402 - Scandaleux

par :

12/07/2023 14:03

2ème essai pour transmettre mon avis sur la mise en application du contrôle technique 2 roues motorisé. Y aurait-il un blocage volontaire pour ne pas recevoir les doléances ?

Les motards ne sont pas tombés sur la tête ! Tous. Sont conscients de l'importance du bon état de leur véhicule. Jusqu'à ce jour aucun n'a attendu une obligation légale pour entretenir leur moto. Pour ma part, avec plus de dix mille km par an sur 2 roues, je ferai toujours plus confiance à mon mécanicien spécialisé qu'à un contrôleur qui ne connaît ni mes véhicules, ni leur destination, ni leur conducteur. A mon avis, aucun intérêt à instaurer une telle législation si ce n'est pour mettre en place une nouvelle filière mafieuse comme on en a l'exemple dans certains points de contrôle auto.

N° 964403 - consultation mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 14:03

Cher gouvernement, chers ministres, ou encore cher chargé de projet,

Quelle déception lors ce que j'ai appris que ce projet doit voir le jour d'ici quelques mois... Déçu pour quelles raisons, par ce qu'au delà du ras-le-bol général vis à vis des administrations (par leur lenteur, le manque d'interlocuteurs, le manque de moyens mis à leur disposition... ).

Nous sommes pris à la gorge de tous les côtés au quotidien, les impôts, l'inflation et plus généralement le coût de la vie en général (loyer, assurance, achat de première nécessité et j'en passe).

Une des dernières choses qu'il nous reste avec un semblant de liberté était la moto et encore quelle "liberté"... Il existe pour ce segment de véhicule déjà des normes antipollution, antibruit, et j'en passe.

Vivant à la Martinique, anciennement appelée "l'île aux fleurs" cette dernière porterait très bien le nouveau nom de "l'île aux radars". (22 radars 375000 habitants contre Paris (hors île de France, périphérique pris en compte) 24 radars 2.161 millions )

Sans grand espoir que mon message, et plus largement cette consultation, ne soit prise en compte je lance cette bouteille à la mer.

N° 964404 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 14:03

Bjr. Cela est un abus de plus car nous motard ne roulons pas avec des épaves. La route elle ne pardonne pas. Qu il contrôle plutôt les scooter et les 50.. bâtons nous pour que ce putain de CT n est pas lieu. Bonne journée a tous. Motardement.

N° 964407 - un contrôle indispensable contre les nuisances sonores

par :

12/07/2023 14:04

Je pense qu'un contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur est indispensable pour restaurer une image positive de leurs utilisateurs. Les abus en terme d'émissions sonores sont inadmissibles et devraient être contrôlés régulièrement. Pour le reste, il ne me semble pas que cela s'impose du point de vue de la sécurité, à moins que les statistiques d'accidentologie (que je ne connais pas) ne pointe vers des défaillances techniques comme un point d'implication fréquent.

N° 964405 - Non au control technique des motos et scooters.

par :

12/07/2023 14:04

Le contrôle technique ne va pas augmenter la sécurité du motard et des passagers.

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule.

C'est le non respect du code de la route et l'état de la chaussée et le temps qui cause les accidents (soleil, pluie...)

N° 964406 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 14:04

Ma moto passe chez le concessionnaire 2 fois par an , ça me coûte environ 800 euros de révision et il faudrait que je la fasse vérifier par un soi-disant spécialiste en plus pour un contrôle visuel .

Je suis évidemment contre .

N° 964408 - De l'inutilité d'une mesure

par :

12/07/2023 14:04

Les motards ont une conception plus consciente et précise de l'importance de l'état de leur véhicule, il ne circule que très peu de motos en mauvais état étant donné les risques directs pour leurs propriétaires.

Le CT moto est inutile, particulièrement sur les véhicules anciens qui ne peuvent pas répondre aux normes exigées pour les récents sans pour autant être dangereux, les contrôleurs étant incapables d'apprécier les différences entre les différents modèles.

Le contrôle pour les voitures n'empêche pas de nombreuses épaves de circuler, au volant desquelles de plus en plus de conducteurs sans permis ou assurance.

C'est juste un jeu de marché pour les sociétés en charge de l'exécution de ces contrôles, il importe que les motards se mobilisent massivement contre cette mesure.

N° 964409 - Une arnaque de plus , ça suffit !!!

par :

12/07/2023 14:05

Cette disposition est un scandale qui ne fait qu'alourdir les procédures pour des motos dont le parc est en parfait état. Vous connaissez des motards qui roulent sur des motos en mauvais état de fonctionnement ?

À quoi cela va-t-il servir, mis à part enrichir les centres de contrôles techniques , imposer de nouvelles contraintes et légiférer?

Plus de lois encore et encore , des normes qui n'en finissent pas, de nouvelles obligations , cela suffit !!!

Le capital crédibilité est fortement altéré, motard depuis près de 40 ans je finis par me demander si les soi-disant représentants ne sont pas nuls au point où ils ne comprennent pas le monde réel qui les entoure ou bien sont-ils animés d'une volonté permanente de nuire ?

Tout simplement honteux !!!

N° 964410 - CT antisocial, coûteux et peu utile

par :

12/07/2023 14:05

Les motards n'ont pas attendu le CT pour prendre soin de leur véhicule car ils sont bien placés pour savoir que leur vie en dépend. Différentes études ont démontré que les défauts techniques ne sont que très rarement responsables des accidents de moto. Cette mesure est donc de peu d'utilité.

En outre, elle a un coût qui sera difficile à supporter pour certains dont c'est parfois le seul moyen de locomotion et un des rares bonheurs qu'ils peuvent encore se permettre.

Notre pays n'aurait-il pas des causes plus urgentes à défendre et d'autres travaux à entreprendre ?

C'est donc une mesure antisociale et peu utile, qui creusera encore un peu plus le fossé entre l'Etat et ses administrés et ne fera qu'accroître la rancoeur populaire.

PS : j'ai dû m'y reprendre à trois fois pour poster ce commentaire car votre site plante systématiquement, confortant le sentiment d'être pris pour un imbécile et gouverné par des charlots

N° 964411 - Réponse à la consultation publique contre la mise en place du contrôle technique des 2/3-roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 14:05

Bonjour.

Je suis motard depuis plus de 30 ans. Pendant près de 15 ans, j'ai pratiqué la moto au quotidien à raison de 25000 à 30000 Km/An. Aujourd'hui je roule entre 2000 et 6000 km/An essentiellement pour le loisir. Je dois cumuler près de 500 000 kms en moto.

Faire de la moto, c'est avant tout une passion. Mais désormais c'est aussi un élément de réponse adapté aux problématiques actuelles de mobilité et d'environnement.

Aimer la moto, c'est aimer sa machine, c'est en prendre soin en effectuant régulièrement les contrôles techniques/sécurité avant de prendre le guidon. Prendre soin de sa machine est essentiel pour tout motard, car c'est aussi prendre soin de soi. Comme le piéton, le cycliste, le motard est un élément vulnérable sur la route !

Les équipements de sécurité ont progressé sur les motos, mais aussi pour les motards. J'ai eu 1 accident routier au cours de mes 30 ans. Un refus de priorité à un carrefour, avec délit de fuite. Un conducteur automobile circulant sans permis et sous l'emprise de l'alcool/stupéfiant.

J'ai aussi fait plusieurs chutes/glissades. Encore une fois jamais à cause d'un problème technique mais en raison de plaque de gazoil, gravillons, marquages au sol glissant, réparation de chaussée glissante. Des chutes causées par des routes dégradées ou des comportements automobilistes dangereux.

Ces différentes expériences n'ont rien à voir avec l'état de la moto ou une défaillance technique de la moto.

Je ne connais pas une moto qui ne soit pas entretenue, je ne vois aucune moto 'poubelle/épave' sur les routes. Ça n'existe pas. Les motos sont toutes plus bichonnées et entretenues que les 4 -roues. Je ne connais aucune moto avec une fuite présente sous la moto, un rétroviseur cassé, sans frein ....

Qui plus est, l'entretien périodique chez le concessionnaire intègre une liste de contrôle/réparation des organes de sécurité. L'entretien engage leur responsabilité.

La moto est un véhicule 'identitaire' ; elle porte l'image de son propriétaire et vis-et-versa. Qui plus est, je considère ma moto comme un effet personnel sur lequel je ne souhaite pas qu'un inconnu puisse mettre les mains dessus et puisse faire rugir le moteur à des régimes auxquels je m'interdis de tourner. Dis autrement « Bas les pattes ! » ; « Pas touche ! ».

Je ne connais pas un(e) motard(e) qui ne fasse pas régulièrement une vérification de sa moto avant de prendre la route. Cette pratique fait d'ailleurs parti de la formation et de la préparation à l'obtention des permis de conduire 2-roues.

Pour toutes ces raisons, je ne comprends pas pourquoi un contrôle technique s'avèrerait nécessaire. Je suis contre le contrôle technique des motos.

La mise en place du contrôle technique payant sur les motos n'améliorera pas la sécurité et les performances environnementales des motards.

Mettons l'accent sur les actions de formation et de prévention routière, sur le bon entretien et l'amélioration des réseaux routiers et laissons l'entretien et la sécurité des motos aux motards et aux spécialistes motos.

J'ai récemment réalisé un stage de 2 jours pour la 'reprise et le perfectionnement au guidon' organisé par la sécurité routière du Puy de Dôme. Je suis convaincu que ces actions de formation et prévention théoriques et pratiques sont bien plus efficaces auprès des jeunes conducteurs ou conducteurs expérimentés, auprès des conducteurs occasionnels ou réguliers. Cette formation m'oblige et fait de moi un « ambassadeur » auprès des autres motard(e)s. Et j'en suis fier !

En revanche, veillez bien à l'entretien et l'amélioration du réseau routier français. Là est votre responsabilité. C'est là qu'il faut mettre l'effort au quotidien. Les bénéfices à en tirer ne seront pas seulement pour les usagers 2-roues mais partagés pour tous les usagers de la route.

Prenez soin de vous, cordialement .

N° 964412 - Avis sur le contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 14:05

Je ne pense pas que ce genre de contrôle technique soit réalisable.

La plupart des propriétaires de motos sont très attachés à leurs 2 roues et ne souhaitent habituellement pas prêter leur moto à des tiers, chaque véhicule 2 roues étant très spécifique à manier, principalement à l'arrêt ou bien à toute petite vitesse.

Du coup, comment accepter de le confier à un inconnu pour réaliser le contrôle technique ?

De plus, tout les motards que je connais, entretiennent particulièrement bien leur moto et je ne vois pas l'utilité de rajouter un contrôle administratif supplémentaire.

N° 964413 - Tous les 2 roues, 3 roues, 4 roues et voitures sans permis

par :

12/07/2023 14:05

J'accepterai un contrôle technique, s'il prend en compte tous les engins motorisés quelque soit la cylindrée, et le nombre de roues.

Ce ne sont pas les vrais motards qui roulent en infraction permanente ( bruit, tuning, changement des caractéristiques du véhicule, utilisation 2 mois dans l'année...) L'entretien est vital pour notre sécurité, nous n'avons pas attendu un contrôle technique...

Si contrôle technique il doit y avoir alors, cela doit être pour tous.

Merci de votre attention.

N° 964414 - CT Moto

par :

12/07/2023 14:06

Le CT Motos est encore une fois un moyen d'enrichir des groupes financiers et leurs actionnaires. La grande majorité des motards est contre. Et continuera à le faire savoir.

N° 964415 - Contrôle technique moto : inutile et couteux

par :

12/07/2023 14:06

Motard depuis de longue décennie, j'entretiens mes motos et prends soin des organes de sécurité.

Nous faire payer un contrôle technique est inutile et couteux.

N° 964416 - inutile

par :

12/07/2023 14:06

Je ne pense pas qu'il soit utile d'imposer un controle technique pour une moto. Pour la simple et bonne raison qu'en moto on s'apperçoit directement si un problème existe dessus. On a un visuel directe sur l'ensemble de la machine sans rien n'avoir à démonter et la conduite sur deux roues augmente considérablement le ressentie du moindre problème mécanique.

De plus, pourquoi apprendre dans une épreuve du permis de conduire à détecter tout les problèmes qu'un CT pourrait déceler si c'est pour que cela ne nous servent jamais...

Je doute que l'état des machines en elles même soit la cause de la majorité des accidents, de ce que j'ai pu lire des rapports il s'agit d'une infime partie des accidents.

J'ai moi même une moto très bien entretenue et les deux accidents que j'ai eu impliquait des voitures qui ont changé de files sans regardé et sans mettre de clignotant.

La majorité des motards conduite par plaisir et donc entretiennent très bien leurs machines. Ils roulent peu dans l'année et donc n'use que très peu les pièces de leurs machine.

En bref, mis à par rajouter une taxe pour les pocesseurs de moto je ne vois pas l'interet d'un ajout de CT pour moto, sans même parlé des CT fait dans d'autre pays qui démontre bien qu'il n'apporte aucune modification quand aux fréquences d'accident ou autre.

N° 964417 - Soyons intelligents et constructifs sur ce sujet :-)

par :

12/07/2023 14:07

Bonjour,

À quelques rares exceptions près (cf. les statistiques), les utilisateurs de deux roues devant justifier d'un permis (hors 50 cm<sup>3</sup> donc) sont pleinement conscients des risques attendants à un mauvais entretien de leur 2 roues.

En tant que "motard", j'ai du mal à comprendre sur quelle base statistique légitime se base ce décret, le parc moto étant majoritairement un parc de "passionné".

Il pourrait être néanmoins intéressant de proposer un CT allégé (optionnel) pour limiter les dérives lors d'une cession, afin que le vendeur, mais également l'acheteur, puissent disposer d'une base commune concernant l'état du 2 roues.

N° 964418 - Une arnaque de plus , ça suffit !!!

par :

12/07/2023 14:07

Cette disposition est un scandale qui ne fait qu'alourdir les procédures pour des motos dont le parc est en parfait état. Vous connaissez des motards qui roulent sur des motos en mauvais état de fonctionnement ?

À quoi cela va-t-il servir, mis à part enrichir les centres de contrôles techniques , imposer de nouvelles contraintes et légiférer?

Plus de lois encore et encore , des normes qui n'en finissent pas, de nouvelles obligations , cela suffit !!!

Le capital crédibilité est fortement altéré, motard depuis près de 40 ans je finis par me demander si les soi-disant représentants ne sont pas nuls au point où ils ne comprennent pas le monde réel qui les entourent ou bien sont-ils animés d'une volonté permanente de nuire ?

Tout simplement honteux !!!

N° 964420 - Ineptie décisionnelle

par :

12/07/2023 14:07

J'estime que ce n'est pas au lobby du contrôle technique ([réseau de contrôle technique]) d'imposer un Ct aux deux roues sous de faux prétextes fallacieux. Non il y a plein d'autres choses à faire pour la sécurité des deux roues plutôt qu'un Ct ...

N° 964419 - CT moto: une aberration

par :

12/07/2023 14:07

CT moto Inutile et contre-productif.

Les conducteurs motards ont confiance soit dans leur garagiste, leur concessionnaires moto où dans leur propre compétence pour entretenir correctement leurs 2 roues, vérifier les principaux organes de sécurité et ils ont bien raison pour assurer la fiabilité de leur 2 roues.

En ce qui me concerne, 40 années de permis moto et 0 accident lié à un défaut d'entretien, en revanche signalisation, éclairage et entretien des routes sont de plus en plus défectueux. (Lumière insuffisante en ville, nid de poule à répétition, rustine de goudron non signalés, gravillons non nettoyés, essence gasoil sur la chaussée, ...)

Concernant la pollution, les études montrent que les 2 roues sont une des solutions plutôt qu'un problème. (Fluidité de circulation et temps de roulage réduit, surface nécessaire pour se garer...)



Concernant le bruit les FDO ont déjà les moyens légaux pour contrôler et éventuellement amender les contrevenants qui sont d'ailleurs de moins en moins nombreux.

Jamais eu un contrôle sur l'état de la moto en 40 ans de permis avec en moyenne 8/9000 kms effectués par an !

Vu le nombre d'aberration que j'ai pu constater sur mes ct automobile avec une sévérité excessive sur certains points et des oublis énormes sur d'autres, je pense que le ct moto n'a aucun intérêt, mis à part un éventuel ct à la revente d'une moto d'occasion, ct fait par un garagiste compétent et indépendant, qui permettrait à l'acheteur d'être couvert en cas d'avarie cachée...

À quand une étude vraiment indépendante des associations de sécurité routières et des organismes de ct ([réseau de contrôle technique] ou autres) sur les véritables causes des accidents motos et leur évolution.

J'espère au moins que les propriétaires d'une moto ancienne de plus de 30 ans (c'est mon cas) seront exonérés de cette taxe supplémentaire qui n'améliorera en rien la sécurité routière, et n'aura aucune incidence sur la pollution environnementale.

N° 964428 - UN DISPOSITIF INUTILE

par :

12/07/2023 14:08

La mise en avant de l'argument sécuritaire pour instaurer le contrôle technique des 2 et 3 roues est un honteux mensonge de la part de personnes incompetentes et ignorant le monde des 2 roues. Etant motard depuis plusieurs années il est très facile de contrôler périodiquement son véhicule, les différents organes étant très accessibles et visibles au contraire de ceux des voitures. C'est pour cela que le défaut sécuritaire ( proche de 0%) en cas d'accident des 2 et 3 roues n'est quasiment jamais retenu, les mutuelles sont bien placées pour la savoir!!!. Ce contrôle, tel qu'il se profile, ne servira à rien, sinon à remplir les poches de ces différentes sociétés, avec un service minimum pour un profit maximum et un résultat nul en terme de sécurité et de sinistralité. Faites donc fonctionner vos neurones plutôt que de céder au lobbying de ces sociétés.

N° 964429 - A méditer ...

par :

12/07/2023 14:08

Que préférons nous?

Des encombrements encore plus forts ?

Encore plus de pollution ?

Je pense qu'une meilleure formation et un contrôle seulement des nuisances sonores serait envisageable !

Les vrais motards sont des gens respectables ... pour les autres un contrôle routier renforcé devrait faire le ménage !

N° 964421 - Autre solution

par :

12/07/2023 14:08

Les motards, les vrais, roulant en équilibre sur 2 roues, sans carrosserie sont soucieux de leur sécurité et donc de leur monture pour éviter qu'elle ne leur fasse défaut, ça veut dire qu'ils l'entretiennent

avec soin, je ne vois donc pas l'intérêt d'un contrôle technique à part nous prendre de l'argent qu'on ne pourra plus mettre dans cet entretien de notre véhicule préféré (voir unique). Il serait peut-être plus judicieux de faire des contrôles routiers sur les véhicules que l'état veut cibler, mal ou pas entretenu (pas des motards) ... En créant par exemple une section policière et/ou gendarmerie spécifique sur certains contrôles routiers: téléphone, cigarette au volant ou au guidon et état des véhicules, ce qui de plus créerait de l'emploi.

N° 964422 - M

par :

12/07/2023 14:08

Un contrôle en cas de vente uniquement, la surveillance des points de sécurité étant faits par l'utilisateur lors des opérations d'entretien, qui sont plus fréquents que sur une voiture. Le contrôle du bruit étant illusoire et déjà pas respecté car sécurisant pour le pilote.

N° 964423 - C'est du racket

par :

12/07/2023 14:08

Encore un moyen de prendre de l'argent. Quand vous roulez avec un scooter 50 cc pensez vous qu'en plus de son entretien vous pouvez payer un contrôle technique ? et quoi, le conducteur qui risque sa vie serait assez bête pour rouler avec un véhicule qui n'aurait pas de frein par exemple ? C'est stupide de mettre tous les 2 roues dans le même sac

N° 964424 - CT2RM et ZFEm

par :

12/07/2023 14:08

Bonjour,

Je me suis déjà exprimé en tant qu'individuel, je m'exprime maintenant étant coordinateur élu de la [association de motard] 27.

La [association de motard] s'est largement exprimée sur l'inutilité du CT sachant que l'état des véhicules ne compte que pour 0,3% des accidents. Pour nous le CT c'est NON.

Si on devait lui attribuer une potentielle utilité ce serait pour permettre d'accéder aux ZFEm. L'Eure est un département rural, Évreux le chef-lieu est à mi-chemin entre Paris et Rouen, 2 villes inaccessibles bientôt aux motos crit'air 3, 4 et 5. Le CT s'il est mis en place doit permettre à tous les 2RM de rentrer dans les ZFEm. Les 2RM sont une solution de fluidité, si chaque moto est remplacée par une auto (même de catégorie Crit'air inférieure) cela contribuera à augmenter l'engorgement des villes, donc la pollution. Voulez-vous empêcher les Eurois de travailler ou d'aller se soigner à Rouen ou Paris?

Salutations motardes

N° 964425 - Inutile et onéreux

par :

12/07/2023 14:08

Ce contrôle technique est inutile et onéreux pour les 2RM.

Inutile au niveau sécuritaire : d'après l'étude européenne MAIDS, l'état technique du véhicule n'est qu'une cause extrêmement anecdotique (<1%) des accidents impliquant un 2RM. De plus,

l'accessibilité des organes mécaniques est bien plus grande que sur une voiture, et le contrôle de l'état technique du véhicule est déjà enseigné lors du passage du permis A. Inutile au niveau bruit, l'autre argument souvent utilisé : remettre et enlever une chicane d'un échappement, c'est une seule vis. Un échappement complet, c'est 3 vis, et une accessibilité incomparable avec celle d'une voiture. L'exemple de l'Allemagne le montre bien, la mise en place du CT dans ce pays n'a absolument pas conduit à une diminution des nuisances sonores. Onéreux, car le prix et l'empreinte physique d'une moto n'ayant rien à voir avec ceux d'une voiture, il n'est pas rare d'en posséder plusieurs. J'ai moi-même plusieurs motos anciennes : outre le fait qu'il est ridicule de leur faire passer un CT, leur état d'origine étant déjà tellement éloigné d'un véhicule moderne (et n'étant soumis ni à une norme de bruit ni à une norme de pollution), la multiplication d'une somme même modeste commence à sérieusement peser. Sans compter le temps nécessaire pour y amener chaque moto, le centre de CT le plus proche étant à plusieurs kilomètres de mon domicile (sans transport en commun, donc immobilisé sur place durant la durée du contrôle) - et encore, à condition que ce centre de CT décide de proposer des contrôles Moto.

N° 964426 - Non!

par :

12/07/2023 14:08

En tant que motards nous n'avons pas de carrosserie pour nous protéger et risquons nos vies tous les jours donc nos motos sont toujours entretenue avec soin. Aucun accident dû à une défaillance technique donc mettez votre énergie et notre argent à réparer et sécuriser les routes, plutôt. Merci

N° 964427 - Contrôle inutile et inefficace.

par :

12/07/2023 14:08

Motard depuis de nombreuses années, adhérent de la [assurance] et très sensibilisé à la sécurité (je participe souvent aux actions de formation en collaboration avec les gendarmes motorisés), je trouve ce contrôle inutile et inefficace.

INUTILE : car tous les motards (ou de très rares exceptions) prennent soin de leurs motos car ils savent pertinemment que leur vie est entre les mains de leur machine. D'autre part, les statistiques des assureurs sont parlantes : moins 0,5 % des causes des accidents de 2 roues sont dues à l'état de la machine; alors que 17% sont dues à l'état des routes (ou abords mal aménagés).

INEFFICACE: car le contrôle pertinent qui devrait avoir lieu porte sur la modification des machines (boost de puissance et/ou enlèvement des chicanes notamment) ne servira à rien car les motards en cause remettent leur machine en conformité avant le contrôle et corrigeront après. Les contrôles inopinés sur la route seraient bien plus efficaces; avec notamment des immobilisations du véhicule jusqu'à la remise en conformité.

N° 964430 - Participation à la consultation

par :

12/07/2023 14:10

A priori il s'agit d'une directive européenne datée de plusieurs années, et je pense qu'il y a des points sur la sécurité (freins, états des pneumatiques, éclairages) et l'environnement (émissions et bruit) notamment pour les scooters qui doivent être vérifiés.

A priori je suis pour ce contrôle technique, mais je me pose la question des centres de contrôle: sur quelle base sont-ils agréés, alors qu'ils contrôlent de l'automobile, et avec quel matériel ? Enfin, le prix. Voilà, cordialement,

N° 964431 - contrôle technique

par :

12/07/2023 14:10

non merci, encore un moyen supplémentaire de taxer et limiter la liberté des utilisateurs de 2, 3 et 4 roues.

L'état français est dans l'erreur depuis MACRON.

Stop aux atteintes aux libertés

N° 964432 - Contrôle technique : pourquoi faire?

par :

12/07/2023 14:10

D'une manière générale, le motard est soucieux de sa propre sécurité

et donc de l'entretien de son véhicule. Il n'a pas besoin de contrôle technique pour cela.

Il est le plus souvent victime d'un fait de circulation causé par un tiers et dans ce cas, le contrôle technique ne changera rien non plus.

Parfois, il peut être victime de lui-même, par ses imprudences et dans ce cas encore, le contrôle technique ne sert à rien.

Il peut lui arriver de causer des torts à des tiers : le bruit, la pollution.

Alors par pitié n'allez pas imposer un contrôle complexe : bruit, échappement, éclairage et freinage sont plus que suffisants.

Enfin, il est tellement agréable de pouvoir personnaliser sa moto, à condition de ne pas en altérer la sécurité, laissez donc faire...

N° 964433 - contrôle d'émissions sonores indispensable

par :

12/07/2023 14:10

Je pense qu'un contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur est indispensable pour restaurer une image positive de leurs utilisateurs. Les abus de certains en terme d'émissions sonores sont inadmissibles et devraient être contrôlés régulièrement. Pour le reste, il ne me semble pas que cela s'impose du point de vue de la sécurité, à moins que les statistiques d'accidentologie (que je ne connais pas) ne pointe vers des défaillances techniques comme un point d'implication fréquent.

N° 964434 - NON au contrôle technique des motos, trikes etc...

par :

12/07/2023 14:10

Les vaches à lait, ça commence à suffire... les possesseurs de motos, trois roues ... entretiennent leurs machines, car c'est le gage absolu de sécurité; et si vraiment c'est l'Europe qui nous impose cette absurdité, alors sortons en. Ou bien, rendons ce pseudo CT gratuit; sinon, c'est juste commercial et de la TVA à récupérer, donc, pour moi, c'est non. Je ne le ferai pas.

N° 964435 - Contrôle technique motos

par :

12/07/2023 14:10

Aucun intérêt ce contrôle, sauf pour le bruit des scooters et certains styles de motos qui devraient être plus contrôlés sur la route car mauvaise image du motard et dérangeant pour les non initiés.

N° 964436 - Stop aux contrôle technique inutile

par :

12/07/2023 14:10

Bonjour,

Il y a bien d'autres urgences que de satisfaire à une demande de l'Europe.

Ce contrôle technique n'est pas utile, les chiffres de la sécurité routière sont clairs.

L'argent et l'énergie dépensée serait bien plus utiles dans des actions de prévention et d'information.

Pourquoi ne pas laisser le motard responsable de sa moto ? et toujours légiférer pour tout en imposant toujours les choses ?

N° 964437 - Un projet inutile

par :

12/07/2023 14:11

Regardez les chiffres : les accidents de 2 roues dus à un problème technique sont rares ; pourquoi ne pas s'attaquer aux causes principales ?

Et si c'est pour une question de bruit, alors le contrôle ne devrait porter que sur les scooters de petites cylindrées.

N° 964438 - Le contrôle technique moto

par :

12/07/2023 14:11

Bonjour ,je suis contre le contrôle technique qui n'amènera rien de plus sur l'accidentologie moto si ce n'est nous faire dépenser de l'argent ....je fais de la moto depuis plus de 50 ans ,j'entretiens ma moto depuis toujours ,pneus ,pression des pneus très important huile état des pneus plaquettes freins etc ...nous sommes sur 2roues donc plus vulnérables que les voitures, je fais faire un contrôle tous les ans par le concessionnaire qui m'a vendu la moto ( BMW K16 gtl) .Je sais que tous les motards que je connais font pareil , les accidents de moto dû à un mauvais entretien ne représente que 0,3 % de l'accidentologie des motos ,par contre le mauvais états des routes : trous ,gravillons , etc ....chaussées très dégradées représente 30% des causes d'accidents , peut être que l'état Français devrait mieux s'occuper de l'état des routes et nous nous occupons de nos motos , je fais bien la distinction entre un motard ( motos 125cc et plus ) et un jeune en scooter qui n'a rien à voir avec nous avec des machines trafiquées et bruyantes ...cordialement

N° 964439 -

par :

12/07/2023 14:11

Suite à cette décision, relatifs à la mise en place du contrôle technique celle-ci n'a aucun sens pour les motocyclistes.

En effet, je suis motard depuis 1986, et toutes mes motos, qu'elles soient neuves ou d'occasion, sont toutes passées par des révisions régulières et importantes.

Elles sont d'autant plus importantes, car elles vont dans le sens de la sécurité. Or la sécurité sur tous les aspects d'une moto est primordiale.

C'est la condition pour nous motard, d'avoir une moto qui nous permet d'avoir du plaisir sans risque.

Tous les motards qui aime la moto et j'en connais énormément, diront la même chose. Ce contrôle technique n'a aucun sens. C'est une méconnaissance totale du milieu de la moto que d'instaurer ce type de mesure.

J'espère profondément que ce décret ne s'applique, car il oblige à doubler finalement deux contrôles: la révision et le contrôle de la révision.

Non sens totale.

N° 964440 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 14:11

Bonjour,

Je pense que la mise en place d'un contrôle technique 2-roues ou trois roues motorisés est une fatalité, bien qu'elle ne me parait plus qu'incohérente.

Je m'explique, comme les statistiques publiés par l'assurance [assurance] le montre, les accidents en 2 roues liés à un défaut d'entretien/technique d'une moto est extrêmement faible. (D'ailleurs, les accidents en 2 roues pour cause de mauvais état des routes est plus important). De plus cet aspect "statistique", on le sait, les motards prennent plus soin à leurs véhicules que n'importe quel automobiliste pour plusieurs raisons :

- C'est plus simple de faire un contrôle visuel car toutes les pièces de la moto sont visibles à l'oeil
- Les motards ne sont pas suicidaire, ils savent que s'ils ont un problème de freins / pneumatique / liquide de frein / d'huile moteur... ils peuvent finir par terre.
- Une moto va parcourir beaucoup moins de kilomètre à l'année qu'une voiture

Et je pourrai encore développer d'avantage, mais je pense que vous avez compris le sens de mon commentaire.

Sachant que le contrôle technique va arriver, je pense qu'il serait plus intéressant de modifier son cadre.

Je m'explique : Plutôt que d'envoyer tous les 2 ans nos 2 roues dans des centres de contrôles techniques, pourquoi ne pas l'incorporer dans la liste des révisions annuelles des constructeurs de moto ! Donc, quand le motard fait sa révision annuelle, en même temps, le garage / concessionnaire effectue le contrôle technique.

Qui de mieux pour effectuer et valider un contrôle technique 2 roues, que des personnes qui entretiennent et réparent des motos à longueur de journée.

N° 964441 - Autre solution

par :

12/07/2023 14:11

Les motards, les vrais, roulant en équilibre sur 2 roues, sans carrosserie sont soucieux de leur sécurité et donc de leur monture pour éviter qu'elle ne leur fasse défaut, ça veut dire qu'ils l'entretiennent avec soin, je ne vois donc pas l'intérêt d'un contrôle technique à part nous prendre de l'argent qu'on ne pourra plus mettre dans

cet entretien de notre véhicule préféré (voir unique). Il serait peut-être plus judicieux de faire des contrôles routiers sur les véhicules que l'état veut cibler, mal ou pas entretenu (pas des motards) ...

En créant par exemple une section policière et/ou gendarmerie spécifique sur certains contrôles routiers: téléphone, cigarette au volant ou au guidon et état des véhicules, ce qui de plus créerait de l'emploi.

N° 964442 - Motard pas inconscient !

par :

12/07/2023 14:11

Dans ce commentaire je parle pour ce qui ont eu le permis A1 et A2. Nous sommes conscients que conduire et entretenir une moto notre vie en dépend plus que n'importe qui d'autre usager de la route. L'Europe veut obliger le contrôle technique : de quel droit, la France n'est elle pas souveraine dans son pays? Les lobeistes sont ils derrière tout ceci? Qui va le faire le technicien qui n'a pas son permis moto, une plaisanterie? On me dit c'est pour notre sécurité dans ce cas là réparez toutes les routes de France et pas avec du goudron et du gravier ... ..abaisser les ralentisseurs de plus de 10cm oui oui il y en a beaucoup ( alors que cela est interdit) il y a tellement de choses à faire pour notre sécurité avant de mettre en place le contrôle technique que forcément nous sommes contre faites plutôt un CT pour les 125 et moins qui pour la plupart sont inconscients

N° 964443 - Un dispositif inutile

par :

12/07/2023 14:11

La mise en avant de l'argument sécuritaire pour instaurer le contrôle technique des 2 et 3 roues est un honteux mensonge de la part de personnes incompetentes et ignorant le monde des 2 roues. Etant motard depuis plusieurs années il est très facile de contrôler périodiquement son véhicule, les différents organes étant très accessibles et visibles au contraire de ceux des voitures. C'est pour cela que le défaut sécuritaire ( proche de 0%) en cas d'accident des 2 et 3 roues n'est quasiment jamais retenu, les mutuelles sont bien placées pour la savoir!!!. Ce contrôle, tel qu'il se profile, ne servira à rien, sinon à remplir les poches de ces différentes sociétés, avec un service minimum pour un profit maximum et un résultat nul en terme de sécurité et de sinistralité. Faites donc fonctionner vos neurones plutôt que de céder au lobbying de ces sociétés.

N° 964444 - C'est du racket

par :

12/07/2023 14:11

Encore un moyen de prendre de l'argent. Quand vous roulez avec un scooter 50 cc pensez vous qu'en plus de son entretien vous pouvez payer un contrôle technique ? et quoi, le conducteur qui risque sa vie serait assez bête pour rouler avec un véhicule qui n'aurait pas de frein par exemple ? C'est stupide de mettre tous les 2 roues dans le même sac

N° 964445 - non justifier

par :

12/07/2023 14:13

Tout d'abord, le fait que l'Europe exige quelque chose n'a jamais été un gage de pertinence. En l'occurrence, quand le rapport MAIDS (en pièce jointe) établit le nombre d'accidents dus à une défaillance technique à 0.3%, il serait intéressant d'en faire état ! Les mutuelles et compagnies d'assurance peuvent également aider à établir que la cause technique - comme une usure des pneus très facile à détecter sans besoin de visite - est très minoritaire dans les accidents de deux-roues.

En effet, la directive européenne exige un contrôle technique. Il serait pertinent de rappeler que l'exercice de la démocratie avait fait que notre Assemblée nationale et notre Sénat avaient, eux, voté NON à ce CT moto ! La décision européenne s'oppose donc à la décision française. La France avait d'ailleurs voté non à l'échelle européenne également, il aurait été intéressant de se demander pourquoi...

N° 964446 -

par :

12/07/2023 14:13

Le contrôle technique moto est inutile et sera coûteux !

Mon concessionnaire fait chaque année une vérification REELLE ET COMPLETE de TOUS les organes de sécurité de ma moto, dans le cadre de la révision annuelle !!!!!

Ces contrôles sont infiniment plus efficaces que ce qui pourra être fait par des amateurs, mal ou peu formés !, profile général rencontré dans les centres de contrôle technique auto...

Je suis donc fondamentalement contre, tant du point de vue technique que financier !

N° 964447 - CT moto: une aberration

par :

12/07/2023 14:13

CT moto Inutile et contre-productif.

Les conducteurs motards ont confiance soit dans leur garagiste, leur concessionnaires moto où dans leur propre compétence pour entretenir correctement leurs 2 roues, vérifier les principaux organes de sécurité et ils ont bien raison pour assurer la fiabilité de leur 2 roues.

En ce qui me concerne, 40 années de permis moto et 0 accident lié à un défaut d'entretien, en revanche signalisation, éclairage et entretien des routes sont de plus en plus défectueux. (Lumière insuffisante en ville, nid de poule à répétition, rustine de goudron non signalés, gravillons non nettoyés, essence gasoil sur la chaussée, ...)

Concernant la pollution, les études montrent que les 2 roues sont une des solutions plutôt qu'un problème. (Fluidité de circulation et temps de roulage réduit, surface nécessaire pour se garer...)

Concernant le bruit les FDO ont déjà les moyens légaux pour contrôler et éventuellement amender les contrevenants qui sont d'ailleurs de moins en moins nombreux.

Jamais eu un contrôle sur l'état de la moto en 40 ans de permis avec en moyenne 8/9000 kms effectués par an !

Vu le nombre d'aberration que j'ai pu constater sur mes ct automobile avec une sévérité excessive sur certains points et des oublis énormes sur d'autres, je pense que le ct moto n'a aucun intérêt, mis à part un éventuel ct à la revente d'une moto d'occasion, ct fait par un garagiste compétent et indépendant, qui permettrait à l'acheteur d'être couvert en cas d'avarie cachée...

À quand une étude vraiment indépendante des associations de sécurité routières et des organismes de ct ([réseau de contrôle technique] ou autres) sur les véritables causes des accidents motos et leur évolution.

J'espère au moins que les propriétaires d'une moto ancienne de plus de 30 ans (c'est mon cas) seront exonérés de cette taxe supplémentaire qui n'améliorera en rien la sécurité routière, et n'aura aucune incidence sur la pollution environnementale.

N° 964448 - Vol caractérisé !



par :

12/07/2023 14:13

L'état français prend les motards pour des benêts et neuneu!

C'est une honte ce « pseudo » contrôle technique!

Je m'occupe de ma moto pour l'entretien courant et hors de question de jouer ma vie!

En plus, 50€ pour un contrôle visuel!!!! On n'est pas des pigeons!

Et les associations de pacotille du dimanche anti 2 roues .....: non mais la blague!!!

C'est bien la France ça qu'une minorité veuille s'imposer aux autres!!!! Ils sont où les intellectuels du conseil d'état ...?!

Tous des vendus et des gens qui n'ont pas de jugeote!!!!

N° 964449 - Opposition au projet de loi sur le contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 14:13

Je vous écris aujourd'hui pour exprimer ma vive opposition au projet de loi relatif au contrôle technique des motos. Je crois fermement que cette proposition législative est inutile et disproportionnée, et qu'elle aura des conséquences négatives sur les propriétaires de motos ainsi que sur la communauté des motocyclistes dans son ensemble.

Permettez-moi d'aborder quelques points qui illustrent mon désaccord avec ce projet de loi :

**Sécurité :** Les motocyclistes sont déjà soumis à des normes de sécurité strictes, y compris le port du casque, des gants homologués, les feux de signalisation et les règles de la circulation routière. Les motos modernes sont conçues et fabriquées pour répondre à des normes de sécurité élevées. Par conséquent, imposer un contrôle technique obligatoire supplémentaire pour les motos semble superflu et inefficace pour améliorer la sécurité routière.

**Coût financier :** Le contrôle technique obligatoire des motos entraînerait une charge financière supplémentaire pour les propriétaires de motos. De nombreux motocyclistes sont des usagers de la route responsables qui entretiennent régulièrement leurs véhicules pour assurer leur bon fonctionnement et leur sécurité. Imposer un contrôle technique obligatoire augmenterait les dépenses liées à la moto sans offrir de réels avantages en termes de sécurité (à ne pas mettre dans le même panier les motocycles type Cross, utilisés surtout par des gens irrespectueux et généralement qui n'ont même pas de permis ou assurance, etc.).

**Impact environnemental :** Les motos, en général, sont plus respectueuses de l'environnement que les voitures, grâce à leur taille plus réduite et à leur consommation de carburant moindre. Les contrôles techniques obligatoires pourraient décourager certains motocyclistes, les incitant à opter pour des véhicules plus polluants. Cela irait à l'encontre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promotion de modes de transport plus respectueux de l'environnement.

Je vous exhorte donc à reconsidérer ce projet de loi et à prendre en compte les préoccupations des propriétaires de motos et des motocyclistes. Je vous encourage également à explorer des alternatives telles que des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et à l'entretien des motos, plutôt que d'imposer un contrôle technique obligatoire qui aurait des répercussions négatives sur les motocyclistes.

Je vous remercie sincèrement de prendre le temps de considérer mes préoccupations.

N° 964450 - Contrôle pompe à fric

par :

12/07/2023 14:13

Encore une fois les écolos se servent de l'argent de l'état (NOUS) pour faire des procès à l'état. Quant on parle pollution il faut déjà voir qui pollue ??? Tout bon Motards suit ou fait suivre sa machine et même avec anticipation. S'est du raquette l'égalisé ou pompe à fric.

N° 964451 - Le motard joue sa vie à chaque fois qu'il enfourche sa moto

par :

12/07/2023 14:13

Tout motard qui se respecte et là, je parle de motard et non des débiles qui font du run en pleine ville, entretient sa moto afin de circuler en toute sécurité. Avant de contrôler les motos, il faudrait au préalable se pencher sur l'état des routes en France qui est devenu déplorable, je parle de nids de poule, gravier dans les virages, traces d'hydrocarbure laissé par des routiers qui remplissent trop leur réservoir...

N° 964452 - Catégories

par :

12/07/2023 14:13

Usagé du deux roues depuis mes seize ans, je ne sais pas si je puis être considéré comme un "motard". Par contre, pour rouler au quotidien 60 à 70 kms par jour en trajet en majorité urbain, je pense être légitime pour évoquer des notions prégnantes que sont: le type de motos (notamment la cylindrée) l'usage qui en est fait, le lieu d'utilisation et, excusez moi, l'âge du conducteur. De plus, je doute fort que le nombre d'accidents, mortels ou non, impliquant un deux roues et une automobile soit impacté par l'état de la moto, voir celui de la voiture.

Je reste donc très sceptique sur ce contrôle. Pour croiser beaucoup de scooters de 50 cc, leur état par contre est souvent plus que lamentable et dangereux pour son conducteur comme pour les autres usagés.

N° 964453 - Encore nous prendre des €

par :

12/07/2023 14:15

C'est sous la pression du groupement allemand ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]) que le gouvernement Français a cède, pour le contrôle technique de moto.

C'est de idioties car les motards entretiennent leurs moto.

Il faut boycotter les centres [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] .amis motards bonne route.

N° 964454 - Contestation

par :

12/07/2023 14:15

Cette mesure n'a pas lieu d'être , les usagers de la route qui circulent en deux roues ont des véhicules en bon état, la preuve en est faite par les études portant sur les accidents de la route qui sont très peu signalés comme étant dûs à un mauvais entretien des véhicules.

De plus il apparait évident que ce type de contrôle ne peut pas être opérationnel car les véhicules sont très différents les uns des autres et les centres techniques de contrôle ne pourront pas être adaptés.

Il existe des services de l'état qui contrôlent sur les routes les niveaux de bruits des échappements, l'état des pneus et de l'éclairage, cela est suffisant.

Dernier point, le côté financier qui serait à la charge des usagers qui ont déjà beaucoup de contraintes serait préjudiciables, notamment pour les plus démunis

N° 964455 - Avis de propriétaire de 2 roues et quad

par :

12/07/2023 14:15

Bonjour,

Les propriétaires de 2 roues ou quad sont les 1er concernés par la sécurité de leur véhicule et l'entretien n'est pas fait à la légère.

Un véhicule en bon état permet de circuler sans risquer l'accident en lien avec la mécanique.

Nous sommes plus que conscient de la sécurité et autonome sur ce point, l'intervention de l'état ne diminuera pas les inconscients ou tricheurs.

Bien à vous, salutations

N° 964459 - Intérêt réel du CT moto

par :

12/07/2023 14:15

Bonjour,

On nous indique que le but premier du contrôle technique pour les motocyclettes est de faire baisser la mortalité sur nos routes, ce qui n'est prouvé par aucune étude sérieuse, et celles qui ont été réalisées prouvent même que c'est l'état de la chaussée la cause principale (j'écarte volontairement l'étude [réseau de contrôle technique] qui ne sert qu'à faire valoir leurs intérêts)

En fait, il s'agit surtout de faire rentrer dans le rang les utilisateurs de 2 roues et mettre en place de nouveaux prélèvements et donc taxes car ne nous faisons pas d'illusion, ce contrôle ne restera pas à 50€, il se complexifiera et deviendra plus honoreux...

Un utilisateur de 2 roues est bien plus vigilant qu'un autre usager de la route et il ne tergiverse pas avec sa sécurité, et ça, les études le prouvent, sa sécurité est de sa responsabilité et ça commence par son véhicule, il n'a pas besoin d'être assisté par un contrôle technique pour cela.

Concernant l'application aux véhicules de collection, les véhicules d'avant 1960 devraient être exonérés si l'on se réfère à ce qui est fait pour les automobiles ; mais ça reste une absurdité pour les autres véhicules de collection, je serais curieux de connaître les chiffres de l'étude [réseau de contrôle technique] à ce sujet.

La collection de 2 roues motorisés restait jusqu'à ce jour une passion pouvant être à budget raisonnable, ce contrôle technique va y mettre fin, les utilisateurs de ce type de véhicules, particulièrement précautionneux, laisseront leurs engins en vitrine, imaginez un collectionneur de cyclomoteur devoir payer 50€ par véhicule pour une flotte de type solex...

Du ridicule...

Merci d'avoir pris le temps de lire mon message

Cordialement

N° 964456 - CT deux roues

par :

12/07/2023 14:15

Bonjour

Je pense que la mise en place de ces textes n'est qu'un prétexte à, de nouveaux taxer le citoyen sous le couvert de la protection environnementale et la sécurité des usagers en sachant que ce ne sont pas les deux-roues qui génèrent le plus de pollution et que bien souvent les motard(e)s sont bien plus soucieux de l'état de leur véhicule que tout autre usager de la route sans avoir à y être obligé. Il serait temps d'utiliser l'appareil politique pour des réformes réellement utiles à tous et constructives.

N° 964457 - Inutilité du contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 14:15

Je ne pense pas que ce genre d'obligation aide à l'amélioration de l'état des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur du parc français.

Les conducteurs de cette catégorie de véhicule, pour circuler en toute sécurité se doivent d'entretenir leur véhicule régulièrement et ils le font déjà.

Je pense que cette obligation ne servira qu'à obtenir des statistiques et non à améliorer l'état du parc de véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

Beaucoup des conducteurs de cette catégorie de véhicule ont choisis leur véhicule par économie, car ils n'ont pas les moyens financiers de prendre une voiture, par exemple.

Je pense que ceux qui habitent en zone reculées, dans des zones sans ou avec très peu de transports et avec peu de ressources financières seront encore plus exclues et en difficultés.

N° 964458 - CT 2 roues

par :

12/07/2023 14:15

Inutile pour les motards !

Ne va pas convenir à toute les catégories de 2roues.

Les "vrais" motards portent une attention toute particulière à leurs véhicule.

Entretien=sécurité sachant que nous n'utilisons pas nos motos simplement pour aller travailler, nous devons en prendre soin ! Quand il s'agit de partir en montagne pendant 6 ou 7 heures si notre moto n'est pas en parfait état nous sommes bon à récupérer au fond d'un ravin ou dans une glissière de sécurité.

Mais je ne vais pas nier le fait que certaines catégorie de deux roues ne sont pas aussi pointilleux que nous, alors contrôler l'état de leur véhicule peut-être bénéfique pour leur sécurité et celle d'autrui !

Vous devez trouver un juste milieu sinon ce sera une colère national des motards que vous subirez !

Par exemple un contrôle technique qui est remboursé par l'état si le véhicule est entièrement conforme aux normes, ce qui poussera les utilisateurs de 2 roues à maintenir un bon entretien annuel, puisse que vos enjeux ne sont liés qu'à la sécurité et non au profit.

PS : arrêter de confondre scooter et moto c'est IN-SU-POR-TABLE !

N° 964460 - Opposition au projet de loi sur le contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 14:16

Je vous écris aujourd'hui pour exprimer ma vive opposition au projet de loi relatif au contrôle technique des motos. Je crois fermement que cette proposition législative est inutile et

disproportionnée, et qu'elle aura des conséquences négatives sur les propriétaires de motos ainsi que sur la communauté des motocyclistes dans son ensemble.

Permettez-moi d'aborder quelques points qui illustrent mon désaccord avec ce projet de loi :

**Sécurité :** Les motocyclistes sont déjà soumis à des normes de sécurité strictes, y compris le port du casque, des gants homologués, les feux de signalisation et les règles de la circulation routière. Les motos modernes sont conçues et fabriquées pour répondre à des normes de sécurité élevées. Par conséquent, imposer un contrôle technique obligatoire supplémentaire pour les motos semble superflu et inefficace pour améliorer la sécurité routière.

**Coût financier :** Le contrôle technique obligatoire des motos entraînerait une charge financière supplémentaire pour les propriétaires de motos. De nombreux motocyclistes sont des usagers de la route responsables qui entretiennent régulièrement leurs véhicules pour assurer leur bon fonctionnement et leur sécurité. Imposer un contrôle technique obligatoire augmenterait les dépenses liées à la moto sans offrir de réels avantages en termes de sécurité (à ne pas mettre dans le même panier les motocycles type Cross, utilisés surtout par des gens irrespectueux et généralement qui n'ont même pas de permis ou assurance, etc.).

**Impact environnemental :** Les motos, en général, sont plus respectueuses de l'environnement que les voitures, grâce à leur taille plus réduite et à leur consommation de carburant moindre. Les contrôles techniques obligatoires pourraient décourager certains motocyclistes, les incitant à opter pour des véhicules plus polluants. Cela irait à l'encontre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promotion de modes de transport plus respectueux de l'environnement.

Je vous exhorte donc à reconsidérer ce projet de loi et à prendre en compte les préoccupations des propriétaires de motos et des motocyclistes. Je vous encourage également à explorer des alternatives telles que des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et à l'entretien des motos, plutôt que d'imposer un contrôle technique obligatoire qui aurait des répercussions négatives sur les motocyclistes.

Je vous remercie sincèrement de prendre le temps de considérer mes préoccupations.

N° 964461 - Mr

par :

12/07/2023 14:16

Le contrôle technique moto est inutile et sera coûteux !

Mon concessionnaire fait chaque année une vérification REELLE ET COMPLETE de TOUS les organes de sécurité de ma moto, dans le cadre de la révision annuelle !!!!!

Ces contrôles sont infiniment plus efficaces que ce qui pourra être fait par des amateurs, mal ou peu formés !, profile général rencontré dans les centres de contrôle technique auto...

Je suis donc fondamentalement contre, tant du point de vue technique que financier !

N° 964462 - Contrôle pompe à fric

par :

12/07/2023 14:16

Encore une fois les écolos se servent de l'argent de l'état (NOUS) pour faire des procès à l'état. Quant on parle pollution il faut déjà voir qui pollue ??? Tout bon Motards suit ou fait suivre sa machine et même avec anticipation. S'est du raquette l'égalisé ou pompe à fric.

N° 964463 - bruit

par :

12/07/2023 14:16

ce que je dénonce c'est les motos pétaradantes. et le mot est faible.

je ne comprend pas le plaisir qu'ont certains de faire du bruit !

un se fait plaisir (encore une fois je ne sais pas ou ils le trouvent), mais font chier, réveillent, dérangent des bébés, nous explosent les oreilles en doublant... des dizaines de milliers de personnes par jour !

a chaque fois je me dit: "ou sont les flics, qu'est ce qu'ils foutent ?"

et s'ils faisaient leur boulot en les verbalisant, il n'y aurait pas besoin de contrôle technique.

parce que pour le reste, je n'ai jamais vu de poubelle roulante.

les types prennent soin de leur moto, il en va de leur sécurité et même de leur image. chaque motard est fier de SA moto.

et je ne pense pas qu'il y ai beaucoup d'accident incriminant l'état de la moto

N° 964464 - CT Moto ?

par :

12/07/2023 14:16

Comment se dérouleront les contrôles pour moto ?

En effet, par définition les motos ne sont pas toutes de même catégorie (roadster, sportives, custom...) et n'ont pas du tout les mêmes caractéristiques, c'est la base de que l'on apprend lors du passage de permis moto...

Qui sera habilité à effectuer ces contrôles ? Les garages motos ? Les centres de contrôles pour voitures ne sont pas du tout adaptés, et les personnels ne sont pas forcément à l'aise et formés sur le fonctionnement d'une moto

Les règles seront-elles les mêmes pour tous ?

Par exemple une ancienne Harley Davidson n'aura strictement rien à voir au niveau fonctionnement par rapport à un scooter (>125cm<sup>3</sup>)

Concernant justement les moto "custom", par définition celles-ci sont le plus souvent personnalisées (légalement) par leurs propriétaires, comment va se dérouler le contrôle de ces véhicules ?

L'âge de la moto doit absolument être pris en compte, une moto ancienne ne pourra évidemment pas répondre aux normes actuelles !

Sachant que l'état de la moto n'est quasiment jamais lié aux accidents, quel est l'intérêt de ce contrôle mis à part une nouvelle taxe dissimulée ?

Pourquoi dans ce cas, ne pas faire également de contrôle sur les vélos, les trottinettes électriques ou encore les scooters <125cm<sup>3</sup> ?

N° 964465 - Contrôle technique des 2-roues motorisés

par :

12/07/2023 14:16

Bonjour,

Cela fait plus de 40 ans que je roule en deux-roues motorisés et j'ai toujours veillé à ce que mes véhicules soient dans le meilleur état possible, soit en contrôlant moi-même l'état des freins, feux, pneus etc... soit en le faisant faire par mon concessionnaire à l'occasion d'une révision annuelle, n'ayant pas envie de mettre ma santé, voire ma vie, en danger, du fait d'un défaut d'entretien. De plus, ce sont des opérations assez faciles à réaliser car la plupart des pièces à contrôler sont très accessibles sur les deux-roues.

En ce qui concerne la lutte contre le bruit, qui me dérange autant que la plupart des gens, je pense que les adeptes des pots d'échappement bricolés en tous genres, remettront leurs véhicules en conformité avec la loi, juste le temps du contrôle, et continueront par la suite à faire du bruit, comme si de rien n'était.

Pour la sécurité de tous, il vaudrait mieux s'occuper de l'état des infrastructures routières, qui, d'après plusieurs études, sont responsables de plus d'accidents que ceux liés à l'état des véhicules. Pour conclure, je dirai que la mise en place de ce contrôle technique ne sera qu'une contrainte supplémentaire, sans aucun rapport avec la sécurité routière.

N° 964466 - Un projet inutile

par :

12/07/2023 14:18

Regardez les chiffres : les accidents de 2 roues dus à un problème technique sont rares ; pourquoi ne pas s'attaquer aux causes principales ?

Et si c'est pour une question de bruit, alors le contrôle ne devrait porter que sur les scooters de petites cylindrée.

N° 964467 - CT 2 RM : pourquoi il vaudrait mieux ne pas le faire

par :

12/07/2023 14:18

Bonjour,

Moins de 0,5 à 1% des accidents de la route impliquant des 2 roues motorisés met en cause son mauvais état, alors que plus de 10% sont liés au mauvais état de la route ou à un mauvais comportement des conducteurs impliqués.

Pour faire baisser le taux d'accidents comme le demande la Commission Européenne à la France, et le faire efficacement, il vaut mieux s'attaquer aux causes principales plutôt qu'à celles qui sont largement secondaires voire insignifiantes, et ne pas instaurer une mesure impopulaire en raison de son inefficacité (cf ci-dessus) et des profits qu'elle va engendrer chez les opérateurs de CT.

Le deux-roues motorisé, bien que souffrant d'un déficit d'image en France, est une belle opportunité (ou une étape intermédiaire) pour aller vers une décarbonation de nos déplacements et une fluidification du trafic.

Nous, motards et citoyens, espérons un jour que des lois seront votées en regard du bon sens !

N° 964468 - J'ai pas compris

par :

12/07/2023 14:18

Les journaux m'ont informé de la décision de mettre en place le CT pour les deux roues.

Je n'ai pas compris, je me déplace en moto et je vais devoir assumer le coût de ce contrôle, alors qu'en tant que motard depuis 30 ans il est une évidence que l'entretien de ma machine et de ses éléments de sécurité sont une priorité en terme de dépense pour moi.

Surtout au vu de l'état de nos infrastructures routière qui restent pour un grand nombre inadaptés à la sécurité des deux roues (railles de sécurité, état des revêtements, signalisations inadéquat, ralentisseurs illégaux en terme de hauteur, bas côté inadapté, marquage au sol, bouche d'égout...). J'aimerais tellement que l'on est plus de pédagogie sur le "rouler ensemble" tout véhicule confondu. Alors une minorité font du bruit, une minorité sont plus polluants... mais peut être qu'un accompagnement et un soutien leurs permettraient d'y remédier.

Alors même si le coût du contrôle est inférieur à celui des voitures, je préférerais conserver mon pouvoir d'achat pour continuer à renouveler régulièrement mon équipement de sécurité qui TTC représente un budget conséquent.

Même avec une prime à la reconversion, la conjoncture actuel et ma situation ne me permettront pas de changer mon deux roues.

J'habite à Agen (47), la mairie vient d'interdire les vélos en centre ville... je me sent complètement démuné et handicapé pour me déplacer maintenant.

N° 964469 - opposition ferme au contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 14:18

Bonjour,

la majorité des motards entretien bien mieux son véhicule à contrario des automobilistes qui eux ont moins se besoin de sécurité direct de part leurs habitacles de protections (sans oublier que la plupart glissent une belle enveloppe pour avoir la macaron mais dans les faits le véhicule est dangereux car malgré des freins ou tout autres éléments défectueux il aura le droit de rouler...Nous mettant nous motards en danger)

Je suis certain au vu des VRAIS chiffre en accidentologie que le CT pour 2 roues n'aura aucun impact sur ces derniers hélas, il s'agit encore là d'une position de lobbying à l'origine de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].

Il est bien malheureux de voir que toutes ces grandes marques sont confortés par nos politiques au détriment du plus grand nombre mais aussi d'une logique environnementale et économique en finalité au lieu de servir le peuple ils servent leurs petits intérêts.

La base même d'un motard et d'avoir la plus belle des machines mais aussi la plus seine pour pouvoir rentrer en un seul morceaux cette loi ne permettra aucun résultats en plus en ce sens simplement il gonflera les poches de l'état mais surtout [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] à mon sens le pus beau coup d'épée dans l'eau concernant les deux roues.

Par ailleurs parlons du bruit vous souhaitez limiter le bruit des deux roues mais avez vous observé qu'a nouveau les pus aisé roulant en grosse berline sinon en super/hypercar mais aussi voiture participant au "rasso" font toutes largement plus de nuisances d'origine (ou non) que nos éventuelles modifications d'échappements mais là rien n'est mis en place ce qui corrobore ce point de vu...Car il y a plus de masse et donc d'argent a faire sur des milliers de motards que sur une hypercar donc la logique financière reste implacable au travers de cette mesure caduque.

Merci pour votre attention.

N° 964470 - Stop aux contrôle technique inutile

par :

12/07/2023 14:18

Bonjour,



Il y a bien d'autres urgences que de satisfaire à une demande de l'Europe.  
Ce contrôle technique n'est pas utile, les chiffres de la sécurité routière sont clairs.  
L'argent et l'énergie dépensée serait bien plus utiles dans des actions de prévention et d'information.  
Pourquoi ne pas laisser le motard responsable de sa moto ? et toujours légiférer pour tout en imposant toujours les choses ?

N° 964471 - Intérêt réel du CT moto

par :

12/07/2023 14:18

Bonjour,

On nous indique que le but premier du contrôle technique pour les motocyclettes est de faire baisser la mortalité sur nos routes, ce qui n'est prouvé par aucune étude sérieuse, et celles qui ont été réalisées prouvent même que c'est l'état de la chaussée la cause principale (j'écarte volontairement l'étude [réseau de contrôle technique] qui ne sert qu'à faire valoir leurs intérêts)

En fait, il s'agit surtout de faire rentrer dans le rang les utilisateurs de 2 roues et mettre en place de nouveaux prélèvements et donc taxes car ne nous faisons pas d'illusion, ce contrôle ne restera pas à 50€, il se complexifiera et deviendra plus honoreux...

Un utilisateur de 2 roues est bien plus vigilant qu'un autre usager de la route et il ne tergiverse pas avec sa sécurité, et ça, les études le prouvent, sa sécurité est de sa responsabilité et ça commence par son véhicule, il n'a pas besoin d'être assisté par un contrôle technique pour cela.

Concernant l'application aux véhicules de collection, les véhicules d'avant 1960 devraient être exonérés si l'on se réfère à ce qui est fait pour les automobiles ; mais ça reste une absurdité pour les autres véhicules de collection, je serais curieux de connaître les chiffres de l'étude [réseau de contrôle technique] à ce sujet.

La collection de 2 roues motorisés restait jusqu'à ce jour une passion pouvant être à budget raisonnable, ce contrôle technique va y mettre fin, les utilisateurs de ce type de véhicules, particulièrement précautionneux, laisseront leurs engins en vitrine, imaginez un collectionneur de cyclomoteur devoir payer 50€ par véhicule pour une flotte de type solex...

Du ridicule...

Merci d'avoir pris le temps de lire mon message

Cordialement

N° 964474 - Favorable à une harmonisation

par :

12/07/2023 14:18

Une inspection technique ADAPTÉE et pour un coût proportionnel aux coûts de détention d'un deux roues / trois roues par rapport à un véhicule traditionnel à 4 roues va dans le sens de la sécurité

N° 964475 - Non au contrôle technique des deux roues

par :

12/07/2023 14:18

Si le projet est celui d'améliorer la sécurité pour les deux roues, donc limiter les accidents et donc les coûts médicaux il y a juste beaucoup plus urgent à faire : réglementer les nouveaux gadgets de déplacement électriques urbain (trottinettes, vélo électrique, etc...) tant en matière de port d'équipement (casque? Protections?), qu'en terme d'aménagement de la circulation qui est devenue une vraie foire dans nos villes où plus personne ne comprends qui à le droit de quoi et qui peut aller où et bien sur, qui à la priorité (générant de très nombreux accidents).

Si le projet est de donner du grain à moudre à un secteur économique (l'entretien des deux roues) la mesure est juste une brique de plus à ajouter aux inégalités dont sont victimes les deux roues en la matière. La première étant les prix totalement excessifs des pièces détachés. En gardant en tête qu'une part importante des propriétaires de deux roues sont des personnes à faibles revenus dont le véhicule sert pour les trajets professionnels, quand il n'est pas lui-même un outils professionnel. S'agit-il de s'assurer d'un niveau de pollution acceptable des deux roues qui circulent en ville? Commençons par réglementer l'accès en ville à des cars de touristes et des camions de livraison fonctionnant au diesel et responsable donc de pollution et de congestion de la circulation. S'agit-il de norme sonores? Faut-il alors faire peser sur toute la communauté des conducteurs de deux roues les dérives de quelques-uns en matière de bruit? Peut être faut-il juste que la police fasse son travail et immobilise les véhicules ne répondant pas aux limites sonores? Il n'y a qu'à écouter pour les repérer!

Cette réglementation apparait encore comme un nouveau glissement vers une technocratie qui cherche à tout mesurer, évaluer, calibrer et contrôler à la source où ceux qui en paie le plus lourd tribut sont bien sur les plus défavorisés.

N° 964472 -

par :

12/07/2023 14:18

Bonjour,

Je suis motard depuis plusieurs années et je suis tout pour un contrôle technique pour les motos. Certaines font trop de bruit, réveillent et gênent des riverains et donnent une mauvaise image de notre catégorie d'utilisateur.

J'adore la moto, mais je n'ai pas besoin de déranger les autres pour vivre ma passion.

Soyons honnêtes, 90% des personnes qui sont contre le contrôle technique pour les motos le sont car il ont modifié leurs échappements pour faire plus de bruit et n'ont pas envie de se faire recalier.

Bref, je suis pour le CT.

Bien à vous,

N° 964473 - mise en place du contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 14:18

la mise en place du CT 2 roue est une mesure inutile, les propriétaires de 2roues utilisant leurs machines essentiellement à des fins de loisir. Leurs machines sont globalement très bien entretenue. Au vu des statistiques, il n'existe pas de sinistre du à l'état du véhicule.

Pour les collectionneurs de véhicules anciens qui roulent très peu, cette mesure est sans fondement, elle va essentiellement grever leur budget, idem pour les véhicules spécifiques, comme les moto de trial ou d'enduro qui ne circulent sur la route que très occasionnellement.

Cette mesure n'est pas fondée, il ne faut pas rendre le CT 2 roues obligatoire.

N° 964476 - Contrôle technique inutile

par :

12/07/2023 14:19

Etant moi-même motard depuis 9 ans, j'ai toujours été soucieux de l'entretien de ma machine, jamais un motard digne de ce nom n'entreprendrait pas sa machine. Un pneu usé ou des freins

inefficace et je prends immédiatement ma voiture, je ne suis pas fou, comme nous tous. Ce contrôle technique ne servira qu'à me délester d'une somme qui ne sera jamais réinvestie dans les infrastructures, qui elles, pour le coup, m'ont mis plusieurs fois en danger.

N° 964477 - Soyons intelligents et constructifs sur ce sujet :-)

par :

12/07/2023 14:19

Bonjour,

À quelques rares exceptions près (cf. les statistiques), les utilisateurs de deux roues devant justifier d'un permis (hors 50 cm<sup>3</sup> donc) sont pleinement conscients des risques attenants à un mauvais entretien de leur 2 roues.

En tant que "motard", j'ai du mal à comprendre sur quelle base statistique légitime se base ce décret, le parc moto étant majoritairement un parc de "passionné".

Il pourrait être néanmoins intéressant de proposer un CT allégé (optionnel) pour limiter les dérives lors d'une cession, afin que le vendeur, mais également l'acheteur, puissent disposer d'une base commune concernant l'état du 2 roues.

N° 964478 - Révision annuelle

par :

12/07/2023 14:19

Pourquoi ne pas imposer une révision annuelle du véhicule plutôt qu'un contrôle technique ? Les ateliers moto et autres agents ou concessionnaires sont bien plus habilités à contrôler la dangerosité des véhicules. Si c'est bien de cela qu'il s'agit... en plus ils ont l'habitude de gérer les deux roues, et d'en prendre soin, alors que les contrôleurs n'ont pas tous les aptitudes et les permis requis

N° 964479 - Une bêtise

par :

12/07/2023 14:20

Une bêtise qui va encore plus énerver le peuple.

Tout pour nous prendre de l'argent, du temps et notre stabilité mentale. Dans mon cas, je sais que si cette loi passe, je revendrai mon enduro pour passer à une moto cross sans plaque, sans assurance, sans homologation pour un même usage quitte à fuir les forces de l'ordre et prendre des risques. Marre de vos répression liberticide.

N° 964480 - Intérêt réel du CT moto

par :

12/07/2023 14:20

Bonjour,

On nous indique que le but premier du contrôle technique pour les motocyclettes est de faire baisser la mortalité sur nos routes, ce qui n'est prouvé par aucune étude sérieuse, et celles qui ont été réalisées prouvent même que c'est l'état de la chaussée la cause principale (j'écarte volontairement l'étude [réseau de contrôle technique] qui ne sert qu'à faire valoir leurs intérêts)

En fait, il s'agit surtout de faire rentrer dans le rang les utilisateurs de 2 roues et mettre en place de nouveaux prélèvements et donc taxes car ne nous faisons pas d'illusion, ce contrôle ne restera pas à 50€, il se complexifiera et deviendra plus honoreux...

Un utilisateur de 2 roues est bien plus vigilant qu'un autre usager de la route et il ne tergiverse pas avec sa sécurité, et ça, les études le prouvent, sa sécurité est de sa responsabilité et ça commence par son véhicule, il n'a pas besoin d'être assisté par un contrôle technique pour cela.

Concernant l'application aux véhicules de collection, les véhicules d'avant 1960 devraient être exonérés si l'on se réfère à ce qui est fait pour les automobiles ; mais ça reste une absurdité pour les autres véhicules de collection, je serais curieux de connaître les chiffres de l'étude [réseau de contrôle technique] à ce sujet.

La collection de 2 roues motorisés restait jusqu'à ce jour une passion pouvant être à budget raisonnable, ce contrôle technique va y mettre fin, les utilisateurs de ce type de véhicules, particulièrement précautionneux, laisseront leurs engins en vitrine, imaginez un collectionneur de cyclomoteur devoir payer 50€ par véhicule pour une flotte de type solex... Du ridicule...

Merci d'avoir pris le temps de lire mon message  
Cordialement

N° 964481 - CT moto: une aberration

par :

12/07/2023 14:20

CT moto Inutile et contre-productif.

Les conducteurs motards ont confiance soit dans leur garagiste, leur concessionnaires moto où dans leur propre compétence pour entretenir correctement leurs 2 roues, vérifier les principaux organes de sécurité et ils ont bien raison pour assurer la fiabilité de leur 2 roues.

En ce qui me concerne, 40 années de permis moto et 0 accident lié à un défaut d'entretien, en revanche signalisation, éclairage et entretien des routes sont de plus en plus défectueux. (Lumière insuffisante en ville, nid de poule à répétition, rustine de goudron non signalés, gravillons non nettoyés, essence gasoil sur la chaussée, ...)

Concernant la pollution, les études montrent que les 2 roues sont une des solutions plutôt qu'un problème. (Fluidité de circulation et temps de roulage réduit, surface nécessaire pour se garer...)

Concernant le bruit les FDO ont déjà les moyens légaux pour contrôler et éventuellement amender les contrevenants qui sont d'ailleurs de moins en moins nombreux.

Jamais eu un contrôle sur l'état de la moto en 40 ans de permis avec en moyenne 8/9000 kms effectués par an !

Vu le nombre d'aberration que j'ai pu constater sur mes ct automobile avec une sévérité excessive sur certains points et des oublis énormes sur d'autres, je pense que le ct moto n'a aucun intérêt, mis à part un éventuel ct à la revente d'une moto d'occasion, ct fait par un garagiste compétent et indépendant, qui permettrait à l'acheteur d'être couvert en cas d'avarie cachée...

À quand une étude vraiment indépendante des associations de sécurité routières et des organismes de ct ([réseau de contrôle technique] ou autres) sur les véritables causes des accidents motos et leur évolution.

J'espère au moins que les propriétaires d'une moto ancienne de plus de 30 ans (c'est mon cas) seront exonérés de cette taxe supplémentaire qui n'améliorera en rien la sécurité routière, et n'aura aucune incidence sur la pollution environnementale.

N° 964482 - Contre

par :

12/07/2023 14:21

Je suis contre le contrôle technique moto. Les motos ne sont pas comme les voitures. Elles sont un objet de passion qui est beaucoup mieux entretenu que toutes les voitures. Les chiffres de l'accidentologie le montre, l'état du véhicule n'est que très rarement la cause des accidents des deux roues motorisés. Il y a de nombreuses mesures alternatives qui pourraient être mises en place pour améliorer la sécurité des motards comme la généralisation de nombreux équipements de sécurité pour l'instant non obligatoire (coque dorsale par ex pour ne citer qu'elle). De plus les motards sont beaucoup plus conscients que l'état de leur véhicule est nécessaire à leur sécurité. Le lobby des contrôleurs de véhicules ne doit pas avoir gain de cause sur ce point car cela n'améliorera que peu la sécurité des motards or c'est ce point qui doit être au centre de la préoccupation publique.

N° 964483 - Mon avis sur le contrôle technique

par :

12/07/2023 14:21

Bonjour,

La mise en place d'un contrôle technique n'est aucunement justifié par des données mais seulement par un lobbying qui n'a pour but que de satisfaire des entreprises privés et non la sécurité des français.

Par ailleurs l'état des routes est davantage une source d'accident que l'état des deux roues.

Le choix de mettre en œuvre le contrôle technique sans aucune raison valable serait une preuve flagrante que notre gouvernement n'est qu'au service de grands groupes privés et non des français. Peut-être faudrait-il commencer à s'intéresser à l'avis de ceux qui vous élisent (et qui sont vos employeurs)...

N° 964484 - Une couche réglementaire parapluie supplémentaire, inappropriée pour cette communauté plus responsable que la moyenne

par :

12/07/2023 14:21

Plus de contrôles infantilisants, encore plus de privation de responsabilité d'adulte, et pourquoi pas une taxe supplépendaire, chez des motards particulièrement vigilants sur leur sécurité mécanique, car leur vie en dépend à chaque tour de roues.

Il est tellement évident que sans carrosserie, sans air bags aussi efficaces que dans les voitures et encore très peu répandus, nous sommes exposés à la moindre chute à des blessures souvent graves, et que de ce fait nous surveillons en permanences, pneus, plaquettes, suspensions, éclairages, et mécanique en général, sans que l'Etat stupidement maternant nous impose une obligation supplémentaire et particulièrement impopulaire chez les vrais motards, ce qui serait moins inutile chez une grande partie des petits scooteristes et autres mini-cyclomoteurs, trotinettes et autres engins destinés à des jeunes, souvent immatures et non formés à la sécurité, notamment grâce au permis moto qui n'est pas donné à n'importe quel écervelé.

N° 964485 - Pourquoi ?

par :

12/07/2023 14:21

Cela fait depuis que les deux roues existes qu'il n'y a jamais eu de contrôle technique.

Jusqu'ici, il n'est pas prouvé que le contrôle technique protège les citoyens d'un accident de la route dû à un deux roues. Il est même connu que les motards aiment prendre soins de leur deux roues. Un deux roues reste toujours très vulnérable aux quatre roues.

Encore une façon de venir prendre de l'argent aux citoyens ou aux pauvres.

Ce décret est injuste et non justifié.

Je voterai désormais pour un gouvernement plus protectionniste. Marre de ces gouvernements qui se succède et qui font appliqué ces règles européenne injustes.

N° 964486 - bruit

par :

12/07/2023 14:21

a propos du bruit des bécanes, regardez cet article de BV

il n'y a qu'a cliquer dessus le lien ou faire "copier coller"

[https://www.bvoltaire.fr/en-france-sopposer-aux-tapages-cest-risquer-la-mort/?utm\\_source=La+Gazette+de+Boulevard+Voltaire&utm\\_campaign=db36c1298b-MAILCHIMP\\_NL&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_71d6b02183-db36c1298b-31427535&mc\\_cid=db36c1298b&mc\\_eid=83946f59b2](https://www.bvoltaire.fr/en-france-sopposer-aux-tapages-cest-risquer-la-mort/?utm_source=La+Gazette+de+Boulevard+Voltaire&utm_campaign=db36c1298b-MAILCHIMP_NL&utm_medium=email&utm_term=0_71d6b02183-db36c1298b-31427535&mc_cid=db36c1298b&mc_eid=83946f59b2)

N° 964487 - contrôle bruit

par :

12/07/2023 14:21

si le contrôle technique des motos paraît inéluctable alors que l'immense majorité du parc est bien entretenu, j'espère que le contrôle du niveau sonore des motos sera très sévère:

nombre de motos sont très bruyantes:

- cela gêne les riverains (dont je fais partie alors que je suis moi même motard)

- et cela donne une très mauvaise image des motards dans leur ensemble.

Il devrait en être de même pour les cyclomoteurs, pour la plupart, très bruyants. On ne peut pas incriminer les jeunes ados qui ne font que ce qu'on leur laisse faire.

N° 964488 - Contrôle technique 2, 3 roues

par :

12/07/2023 14:21

Bonjour,

s'agit-il uniquement d'une consultation sur la date de mise en œuvre ou réellement d'une consultation sur le fond ? Force est de constater que dans notre pays la liberté d'expression persiste en revanche notre parole est inaudible ou pire elle n'est pas prise en compte.

Passons les aberrations urbanistiques sous le prétexte de la protection de l'environnement (bravo aux maires !), quelle sera la résultante d'une telle loi dans le contexte actuel de flambé des prix (toujours dû à l'Ukraine je présume) => des conducteurs seront hors la loi ne pouvant régler le coût du contrôle technique.

Pourquoi ne pas être plus regardant sur le respect des révisions constructeur ? Une plateforme ne peut-elle pas suivre la bonne exécution par les conducteurs de l'entretien de leur véhicule.

Merci de ne pas alourdir la charge qui pèse sur nos compatriotes.

Espérant trouver enfin un homme d'état patriote, visionnaire, œuvrant pour le peuple de France plutôt que ces politiciens uniquement préoccupés par la prochaine échéance électorale.  
Cordialement

N° 964489 - CT 2 RM : pourquoi il vaudrait mieux ne pas le faire

par :

12/07/2023 14:23

Bonjour,

Moins de 0,5 à 1% des accidents de la route impliquant des 2 roues motorisés met en cause son mauvais état, alors que plus de 10% sont liés au mauvais état de la route ou à un mauvais comportement des conducteurs impliqués.

Pour faire baisser le taux d'accidents comme le demande la Commission Européenne à la France, et le faire efficacement, il vaut mieux s'attaquer aux causes principales plutôt qu'à celles qui sont largement secondaires voire insignifiantes, et ne pas instaurer une mesure impopulaire en raison de son inefficacité (cf ci-dessus) et des profits qu'elle va engendrer chez les opérateurs de CT.

Le deux-roues motorisé, bien que souffrant d'un déficit d'image en France, est une belle opportunité (ou une étape intermédiaire) pour aller vers une décarbonation de nos déplacements et une fluidification du trafic.

Nous, motards et citoyens, espérons un jour que des lois seront votées en regard du bon sens !

N° 964490 - j'ai pas compris

par :

12/07/2023 14:23

Les journaux m'ont informé de la décision de mettre en place le CT pour les deux roues.

Je n'ai pas compris, je me déplace en moto et je vais devoir assumer le coût de ce contrôle, alors qu'en tant que motard depuis 30 ans il est une évidence que l'entretien de ma machine et de ses éléments de sécurité sont une priorité en terme de dépense pour moi.

Surtout au vu de l'état de nos infrastructures routière qui restent pour un grand nombre inadaptés à la sécurité des deux roues (raille de sécurité, état des revêtements, signalisations inadéquat, ralentisseurs illégaux en terme de hauteur, bas côté inadapté, marquage au sol, bouche d'égout...).

J'aimerais tellement que l'on est plus de pédagogie sur le "rouler ensemble" tout véhicule confondu.

Alors une minorité font du bruit, une minorité sont plus polluants... mais peut être qu'un accompagnement et un soutien leurs permettraient d'y remédier.

Alors même si le coût du contrôle est inférieur à celui des voitures, je préférerais conserver mon pouvoir d'achat pour continuer à renouveler régulièrement mon équipement de sécurité qui TTC représente un budget conséquent.

Même avec une prime à la reconversion, la conjoncture actuel et ma situation ne me permettront pas de changer mon deux roues.

J'habite à Agen (47), la mairie vient d'interdire les vélos en centre ville... je me sent complètement démunie et handicapé pour me déplacer maintenant.

N° 964492 - Intérêt réel du CT moto

par :

12/07/2023 14:23

Bonjour,

On nous indique que le but premier du contrôle technique pour les motocyclettes est de faire baisser la mortalité sur nos routes, ce qui n'est prouvé par aucune étude sérieuse, et celles qui ont été

réalisée prouvent même que c'est l'état de la chaussée la cause principale (j'écarte volontairement l'étude [réseau de contrôle technique] qui ne sert qu'à faire valoir leurs intérêts)

En fait, il s'agit surtout de faire rentrer dans le rang les utilisateurs de 2 roues et mettre en place de nouveaux prélèvements et donc taxes car ne nous faisons pas d'illusion, ce contrôle ne restera pas à 50€, il se complexifiera et deviendra plus honoreux...

Un utilisateur de 2 roues est bien plus vigilant qu'un autre usager de la route et il ne tergiverse pas avec sa sécurité, et ça, les études le prouvent, sa sécurité est de sa responsabilité et ça commence par son véhicule, il n'a pas besoin d'être assisté par un contrôle technique pour cela.

Concernant l'application aux véhicules de collection, les véhicules d'avant 1960 devraient être exonérés si l'on se réfère à ce qui est fait pour les automobiles ; mais ça reste une absurdité pour les autres véhicules de collection, je serais curieux de connaître les chiffres de l'étude [réseau de contrôle technique] à ce sujet.

La collection de 2 roues motorisés restait jusqu'à ce jour une passion pouvant être à budget raisonnable, ce contrôle technique va y mettre fin, les utilisateurs de ce type de véhicules, particulièrement précautionneux, laisseront leurs engins en vitrine, imaginez un collectionneur de cyclomoteur devoir payer 50€ par véhicule pour une flotte de type solex...

Du ridicule...

Merci d'avoir pris le temps de lire mon message

Cordialement

N° 964493 - vraiment tous les véhicules ?

par :

12/07/2023 14:23

Les premiers projets excluait les 50cc... un achat de paix sociale sûrement, alors qu'il s'agit des deux-roues les plus mal entretenus et les plus accidentogènes.

Est ce toujours le cas ?

Et les points de contrôle ?

- propriétaire d'une vieille HD à carbu, d'import, ma moto "chante" : le bruit sera t il contrôlé de la même manière pour tous ? ou en fonction des types/modèles/cylindrées ?

- La customisation : les motos esthétiquement modifiées (je ne parle pas de structure, juste d'ajouts/suppressions de carénages, de dossier, de selles...) passeront elles le contrôle ou faudra t il revenir à l'origine ?

- l'équipement : quitte à examiner le véhicule, le casque, les gants, le blouson, les bottes du pilote sont aussi d'importance. combien de jeunes voit on avec à peine un casque posé sur la tête ?

Si l'on doit argumenter, que ce soit sur l'équité et la sécurité !

N° 964494 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 14:23

Si la fédération des motards explique et argumente que le contrôle technique n'est pas un moyen permettant de garantir davantage la sécurité des motards à quoi sert-il de demander aux gens de s'exprimer sur le sujet? Car l'expression, si elle n'est prise en considération à quoi sert-elle?

N° 964495 - Motard depuis 60 ans



par :

12/07/2023 14:24

Des contrôles dynamiques doivent être faits: Freinage, ABS, contrôle traction etc, cela suppose que le contrôleur doit être titulaire du permis correspondant à la catégorie du véhicule contrôlé, je ne l'ai pas vu dans le décret.

Dans la visite annuelle demandé par les constructeurs de motos pour avoir droit à la garantie, tous les points spécifiés par le décret sont déjà contrôlés et par des professionnels de l'art.

Ne serait-il pas plus judicieux d'augmenter les contrôles routier par les gendarmes ou policiers plutôt qu'un contrôle technique qu'il est facile de gruger.

Le nombre de motards a augmenté en 10 ans de 30% et dans le même temps le nombre de tués a baissé de 19%.... Quel est l'objectif du CT?

Le kilométrage moyen des motards est faible, moins de 4500km/an, est ce que ça a du sens de mettre en place des moyens ayant besoin d'énergie et de place pour cela?

N° 964496 - Mesure non justifiable

par :

12/07/2023 14:24

Bonjour,

Je suis motard depuis 10 ans et je suis opposé à un contrôle technique qui représentera une contrainte et coût supplémentaire non justifié.

L'objectif d'une telle mesure serait logiquement de renforcer la sécurité des motards et celui-ci est louable.

Cependant devant les statistiques des accidents, on peut clairement affirmer que des motos "contrôlées" n'épargnerait pas plus de vie tellement le pourcentage d'accident liés à l'état de la moto est extrêmement faible.

Si vous souhaitez sauver plus de vies, je vous encourage à sensibiliser les automobilistes et les "kékés" roulant sans équipement en 2 roues.

Casque, gants, veste, jean et chaussures devraient être obligatoires pour le bien de tous. Ce n'est pas pratique pour aller à la plage mais cela aurait un impact bien plus significatif que d'imposer un contrôle technique inutile et juste coûteux.

N° 964497 - Contrôle technique des 2rm

par :

12/07/2023 14:24

Motard depuis 50 ans, je trouve aucune utilité au ct2rm . Au contraire ce ct aurait pour effet d'appauvrir un peu plus les conducteurs et donc pourraient pour économiser être appelés à se séparer de leur 2rm au profit de leur voiture s'il en possède une. On voit donc ici l'impact sur l'environnement avec plus de pollution et d'encombrement des voies de circulation. D'un point de vue sécurité, on sait officiellement que l'état technique des 2rm rentre pour moins de 0,5% dans les accidents, donc aucun intérêt. En effet les conducteurs de 2rm sont soucieux de l'état de leur véhicule. Au niveau du bruit on sait aussi que nos pays voisins comme l'Allemagne ayant instaurée le ct depuis longtemps n'ont pas eu de résultats sur le bruit. Par contre l'état des infrastructures routières rentre largement dans les accidents des 2rm. En conclusion l'argent public pourrait être mieux dépenser pour les route plutôt que l'état et les propriétaires engraisent deux ou trois grandes sociétés internationales.

N° 964499 - Non!

par :

12/07/2023 14:26

La sécurité sur les routes pour les motards ne deviendra pas meilleure, mais l'état s'y retrouvera certainement au niveau financier.

C'est encore des frais inutiles pour les motards, des règles inutiles. Cela fonctionnait bien jusqu'à présent, je ne vois donc aucune raison de piocher encore dans la poche des citoyens...

Ceux qui ont pensé cette loi auraient mieux fait de s'occuper des vrais problèmes de cette société, il y en a suffisamment pour les occuper.

N° 964500 - CT 2 RM : pourquoi il vaudrait mieux ne pas le faire

par :

12/07/2023 14:26

Bonjour,

Moins de 0,5 à 1% des accidents de la route impliquant des 2 roues motorisés met en cause son mauvais état, alors que plus de 10% sont liés au mauvais état de la route ou à un mauvais comportement des conducteurs impliqués.

Pour faire baisser le taux d'accidents comme le demande la Commission Européenne à la France, et le faire efficacement, il vaut mieux s'attaquer aux causes principales plutôt qu'à celles qui sont largement secondaires voire insignifiantes, et ne pas instaurer une mesure impopulaire en raison de son inefficacité (cf ci-dessus) et des profits qu'elle va engendrer chez les opérateurs de CT.

Le deux-roues motorisé, bien que souffrant d'un déficit d'image en France, est une belle opportunité (ou une étape intermédiaire) pour aller vers une décarbonation de nos déplacements et une fluidification du trafic.

Nous, motards et citoyens, espérons un jour que des lois seront votées en regard du bon sens !

N° 964501 - vraiment tous les véhicules ?

par :

12/07/2023 14:26

Les premiers projets excluait les 50cc... un achat de paix sociale sûrement, alors qu'il s'agit des deux-roues les plus mal entretenus et les plus accidentogènes.

Est ce toujours le cas ?

Et les points de contrôle ?

- propriétaire d'une vieille HD à carbu, d'import, ma moto "chante" : le bruit sera t il contrôlé de la même manière pour tous ? ou en fonction des types/modèles/cylindrées ?

- La customisation : les motos esthétiquement modifiées (je ne parle pas de structure, juste d'ajouts/suppressions de carénages, de dossier, de selles...) passeront elles le contrôle ou faudra t il revenir à l'origine ?

- l'équipement : quitte à examiner le véhicule, le casque, les gants, le blouson, les bottes du pilote sont aussi d'importance. combien de jeunes voit on avec à peine un casque posé sur la tête ?

Si l'on doit argumenter, que ce soit sur l'équité et la sécurité !

N° 964502 - bruit

par :

12/07/2023 14:26

a propos du bruit des bécanes, regardez cet article de BV

il n'y a qu'à cliquer dessus le lien ou faire "copier coller"

[https://www.bvoltaire.fr/en-france-sopposer-aux-tapages-cest-risquer-la-mort/?utm\\_source=La+Gazette+de+Boulevard+Voltaire&utm\\_campaign=db36c1298b-MAILCHIMP\\_NL&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_71d6b02183-db36c1298b-31427535&mc\\_cid=db36c1298b&mc\\_eid=83946f59b2](https://www.bvoltaire.fr/en-france-sopposer-aux-tapages-cest-risquer-la-mort/?utm_source=La+Gazette+de+Boulevard+Voltaire&utm_campaign=db36c1298b-MAILCHIMP_NL&utm_medium=email&utm_term=0_71d6b02183-db36c1298b-31427535&mc_cid=db36c1298b&mc_eid=83946f59b2)

N° 964503 - Sécurité des 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 14:26

Dans le Pays de Gex , mon secteur , des quantités d'aménagements routier sont Hors norme , dangereux , avec des rehaussement de chaussée en virage , y compris en sortis de rond point . Cela n'étant pas suffisant ils ont un marquage au sol , une véritable patinoire avec ou sans humidité . Votre incapacité à consulter ou écouter les professionnels hors de Paris, pourrait vous affirmer qu'il ne suffit que de poignée de sable pour rendre l'adhérence et éviter les glissades des piétons , vélos et motos . A taxer sans aucune efficacité attendez vous à des milliers de plainte pour mise en danger de la vie d'autrui par des aménagements anarchique , dangereux, hors norme . Voila ce qui devrait être fait pour la sécurité , taxer pour taxer est une marque de plus du manque de considération pour l'intelligence collective , une seule volonté Taxer au détriment de notre sécurité , le comble. Le droit Français prévôt sur les obligations destructrice en de nombreux domaine de l'UE , tous n'est pas bon à prendre , sinon vous avais à terme plus aucune utilité. Cordialement.

N° 964504 -

par :

12/07/2023 14:26

En tant que médecin expert, beaucoup de dommages de la sphère maxillo-faciale sont dus au port d'un casque jet qui ne protège pas la face.

N° 964505 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE DES MOTOS

par :

12/07/2023 14:26

Ce genre de démarche imposée par l'Europe pousse les gens à se rapprocher des extrêmes qui sont anti-européen. De plus, la moto étant un plaisir, les motards dans leur globalité, et j'en fait parti depuis 35 ans, entretiennent très bien leur véhicule.

N° 964506 - contrôle d'émissions sonores indispensable

par :

12/07/2023 14:26

Je pense qu'un contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur est indispensable pour restaurer une image positive de leurs utilisateurs. Les abus de certains en terme d'émissions sonores sont inadmissibles et devraient être contrôlés régulièrement. Pour le reste, il ne me semble pas que cela s'impose du point de vue de la sécurité, à moins que les statistiques d'accidentologie (que je ne connais pas) ne pointe vers des défaillances techniques comme un point d'implication fréquent.

N° 964507 - Contrôle technique pour les 2 roues

par :

12/07/2023 14:28

Je suis contre le contrôle technique, contre le décret d'arrêté et contre le décret d'application. Vu l'état de certaines routes ainsi que la mauvaise conduite de certains automobilistes... Il y a d'autres choses à faire et à mettre en place pour garantir la sécurité et une pollution moindre avant de nous coller des frais supplémentaires

N° 964508 - Avis CT Moto

par :

12/07/2023 14:28

Bonjour à tous,

une mauvaise nouvelle de plus avec cette taxe supplémentaire qui selon moi n'apportera rien au niveau de la sécurité. Je ne connais aucun motard qui roule avec une bécane non entretenue.

Cette initiative n'est là que pour faire plaisir aux bobos parisiens et venir remplir un peu plus les caisses de l'état via la TVA, tout ça en emmerdant les milliers de motards provinciaux qui n'ont rien demandé.

Salutations.

N° 964509 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 14:28

Contre pour jus qu'à 125 cm2

N° 964510 - non au contrôle technique moto

par :

12/07/2023 14:28

Chaque motard qui a passé son permis moto (à part quelques imbéciles, comme il en existe dans tous les milieux) est bien conscient que circuler en équilibre sur deux roues est très dangereux. Il est donc évident que personne n'ayant jamais l'intention de mourir en prenant son deux-roues, se doit d'être vigilant et sur l'état de sa machine, et sur sa conduite. Personnellement, ma moto Guzzi V85TT est inspectée de façon sérieuse tous les 10000 kilomètres lors de sa révision statutaire. De plus, parce que j'aime la vie, je vérifie l'état de mes pneumatiques (usure, pression) très régulièrement ainsi que l'aspect de ma moto avant de partir. Le contrôle technique me paraît donc injustifié quand on sait de plus, par les études d'accidentologie indépendantes et impartiales que moins de 0.5% des accidents sont dus à un mauvais entretien de sa machine.

N° 964511 - A mon sens, inutile pour les vrais motards

par :

12/07/2023 14:29

Bonjour,

Il me semble que le contrôle technique est une bonne chose pour les véhicules de moins de 125cc et scooters. Ce public ne sont pas de vrais rouleurs et encore moins des motards passionnés. Ils utilisent ce moyen de transport pour les aspects pratique et économique. Mais ils ne partagent absolument pas les valeurs de notre communauté de motard. (Le constat est simple, deux motos qui se croisent se saluent systématiquement, contrairement aux autres véhicules qui nous ignorent.)

Il me semble que ce public a tendance à trafiquer davantage leurs véhicules de faible cylindrée afin de gagner en puissance et ainsi se passer de devoir payer pour passer le permis moto.

A titre personnel, je n'ai pas de voiture et je circule tous les jours de l'année par tous les temps avec ma BMW R 1250 GS Adventure (30.000km/an). Je serais bien inconscient de ne pas maintenir mon véhicule en bon état et pour plusieurs raisons :

- Les motos sont aujourd'hui des véhicules passion et onéreuses à l'acquisition. Mal entretenus, ces véhicules perdent de leurs valeurs très rapidement. De plus sur le marché de l'occasion, nous avons affaire à un public de motards passionné et de connaisseurs qui surveille l'utilisation et l'entretien réalisé de ses motos avant toute action d'achat.

- Il en va de ma propre sécurité sur la route d'avoir un véhicule avec ses consommables (Pneus, Freins, Suspension, etc.) en très bon état. Les risques, nous en avons déjà suffisamment sans ce facteur, alors rajouter le risque d'un véhicule en mauvais état serait du suicide.

- En cas d'accident, je sais également que mon assurance contrôlera l'état de mon véhicule et vérifiera que l'accident n'est pas dû à un mauvais état du véhicule. En moto nous sommes le public le plus touché physiquement. Alors, avoir une assurance qui assure sans tracas, c'est une priorité quand nous sommes dans un lit d'hôpital. Je ne souhaite pas que mon assurance me fasse défaut dans les moments les plus difficiles.

Je suis en accord avec le principe du contrôle technique pour un public précis (Minorité qui dégrade l'image des deux roues avec des pots non homologués, des Mobyettes qui polluent et qui sont dans des états quelquefois surprenantes.

Les statistiques le démontrent largement, les vrais Motards passionnés entretiennent très bien leurs motos et les bichonnes comme leurs premières femmes et j'en fais partie !

Cependant, je ne m'opposerais aucunement à un contrôle technique Moto obligatoire dans le cadre de la vente de ma moto. C'est un argument qui peut rassurer l'acheteur. Cela se comprend largement et peut permettre l'annulation d'une vente d'un véhicule non conforme au Contrôle technique. (Je serais même favorable et préférerais même que ce contrôle technique soit réalisé par le Concessionnaire de la marque qui connaît parfaitement chaque moto et programme d'entretiens.)

Merci pour votre attention.

N° 964512 - Pourquoi ?

par :

12/07/2023 14:29

Cela fait depuis que le deux roues existe qu'il n'y a jamais eu de contrôle technique.

Il est injuste et non justifié :

Il n'est en aucun prouvé qu'un contrôle technique diminue le nombre d'accident d'un deux roue sur la voie publique. Les deux roues sont bien plus vulnérable aux 4 roues d'ailleurs.

Nous connaissons bien comment est réalisé un contrôle technique et qu'elles en sont les bénéfiques.

Pour les deux roues, cela correspond une fois de plus à prendre de l'argent au citoyen !

Nous en avons marre de ces gouvernements qui se succèdent et qui font appliquer les règles européennes sans justification.

Je me soutiendrai désormais des gouvernements plus protectionnistes de notre pays.

N° 964513 - Projet Contrôle Technique Moto etc etc

par :

12/07/2023 14:30

comme toujours il suffirait de faire appliquer la loi (les lois) existant notamment en matière de nuisance sonore, les pouvoirs publics ont laissé faire, n'intervenant jamais sur l'interdiction de pots d'échappement non conformes à ceux d'origine, pour le reste comme il est dit partout les motos sont neuves ou dès un certain âge sont conservées donc traitées aux petits oignons, ce qui n'est pas le cas des scooters et autre 49.9cm<sup>3</sup> .. conclusion totalement contre le CT MOTO .. après on ne pourra pas faire un CT uniquement pour les scoots, la loi doit être la même pour tous, donc totalement contre le CT DEUX-ROUES et autres prévus .. il faut discuter avec les gens responsables avant de leur imposer des mesures infantilisantes voire contre-productives

N° 964514 - 40 ans que je roule en 2 roues

par :

12/07/2023 14:30

Cela fait 40 ans que je roule et que je fais drastiquement entretenir ma moto car j'ai conscience que c'est ma vie que je mets en jeu s'il y a une défaillance technique.

En 40 ans de moto par contre j'ai rencontré beaucoup de risques liées à l'entretien des chaussées et je mettrai un point sur les gravillons déversés sur les routes pour qu'elles « soit disant » se réparent d'elles-mêmes. On a une impression de rouler sur des œufs, les freinages sont délicats mais le pire est lorsque l'on des fait surprendre dans une courbe. Bon nombre de fois j'ai pu récupérer la glisse de ma moto de par mon expérience mais qu'en est-il pour les moins expérimentés ?

Mettons aussi le doigt sur les nids de poules souvent situés en plein virage !

La liste est encore longue, on pourrait épiloguer sur les rails « soit disant » de sécurité qui on pour objectif d'être pires que mieux en cas de chute et qui peut vous découper en 2, pourquoi ne pas réaménager ces obstacles et les faire continuer jusqu'au sol avec des sortes de boudins en plastique ?

Nous pouvons également mettre en avant tous les dos d'ânes non conformes, les passages à niveau pas de niveau, des véhicules qui ne se rabattent pas sur l'autoroute et d'un des pires fléaux qui est le téléphone au volant. Créez des brigades de motards banalisés pour verbaliser a tours de bras et réparez les routes de France.

Obligez aussi les constructeurs de véhicules 4 roues à inventer un système qui permettrait de ne pas déverser du gas oil sur les rond points et dans les virages .

Bref en tout état de cause, il y a beaucoup de choses à faire pour ne plus mettre les motards en danger ....

Mais peut-être est-ce une question d'actionnariats de nos élus dans des enseignes nationales de contrôle technique ??

A bon entendeur

N° 964515 - Inutilité d'une mesure uniquement destinée à remplir les caisses de l'état

par :

12/07/2023 14:30

Vouloir mélanger les conducteurs de grosses motos avec des conducteurs de scooter, c'est ne pas connaître les motards. Un motard sait qu'il n'a que deux roues et que compte tenu de son rapport poids puissance, il se doit d'avoir des pneus en parfait état, des freins capables de lui sauver la vie lorsqu'une voiture change de file devant lui. Bref un motard entretient sa moto car la moindre défaillance peut avoir de graves conséquences sur sa vie. Et puis que dire de l'état des routes en zones dites rurales. Des nids de poule, des routes faïencées, des reprises d'enrobé glissante même par temps sec, des tranchées de réseaux mal rebouchées, plutôt que de racketter les motards, aidez

les petites communes et les départements a entretenir leurs réseau routier. Je suis motard et responsable de la voirie de ma commune, je parle donc en connaissance de cause.

N° 964516 - CTP pour moto

par :

12/07/2023 14:30

Bonjour,

Le CTP pour les motos semble inutile au vu du fait qu'une moto nécessite régulièrement un contrôle par des professionnels et également par les propriétaires.

Ces contrôles sont suffisamment réguliers pour identifier des éventuels problèmes devant être réglés et nécessitant donc pas un Nième contrôle basé sur les mêmes critères.

Cette démarche semble donc évidemment une démarche financière et non de sécurité.

Merci

N° 964517 - Limite de bruit vs homologation

par :

12/07/2023 14:30

Bonjour,

concernant les émissions sonores, l'item " 8.2.1.a.7 Niveau de bruit excessif " est imprécis et semble impraticable. Il devrait au moins faire référence à la valeur d'homologation du véhicule, avec une latitude raisonnable pour tenir compte des variations et de l'usure, par exemple "maximum = valeur d'homologation + 2dB".

Cordialement

N° 964518 - Une bêtise ce CT 2 roues

par :

12/07/2023 14:32

Une bêtise qui va encore plus énerver le peuple.

Tout pour nous prendre de l'argent, du temps et notre stabilité mentale. Dans mon cas, je sais que si cette loi passe, je revendrais mon enduro pour passer à une moto cross sans plaque, sans assurance, sans homologation pour un même usage quitte à fuir les forces de l'ordre et prendre des risques.

Marre de vos répression liberticide.

N° 964519 - Contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 14:32

Je veux bien comprendre que les contrôles technique des deux roues soient, dans certains cas, nécessaires, c'est la totalité des motards qui vont payer a cause des quelques incontinents qui roulent sur des poubelles et n'ont absolument aucune idée du fait d'avoir des bécanes bien entretenues, leurs vies en dépends...

ce qu'il faudrait, je pense, ce n'est pas un contrôle technique, pour tous les 2 roues, payant mais lors des arrestations par les force de l'ordre, en cas d'incident , en cas de simples contrôles routiers, c'est une obligation par le propriétaire de mettre sa bécane en bonne conditions sous un délais ferme

sinon c'est une plus grosse amende et ou confiscation du 2 roues. la les délinquants de la route sur deux roues vont se faire beaucoup plus rares et laisser la place aux propriétaires plus impliqués à la sécurité routière.

N° 964520 - incompréhensible

par :

12/07/2023 14:32

aujourd'hui nous n'avons pas besoin que quelqu'un vienne nous dire tu as un trou dans ta chaussure pour que nous changions de paire. Nous sommes conscient de l'impact d'une surveillance de nos motos. Elle nous protège, car son entretien nous permettra d'éviter une défaillance que nous connaissons. D'ailleurs quelle est la statistique d'une défaillance de la moto lors d'un accident ?

N° 964521 - Pourquoi ?

par :

12/07/2023 14:33

Cela fait depuis que le deux roues existe qu'il n'y a jamais eu de contrôle technique.

Il est injuste et non justifié :

Il n'est en aucun prouvé qu'un contrôle technique diminue le nombre d'accident d'un deux roue sur la voie publique. Les deux roues sont bien plus vulnérable aux 4 roues d'ailleurs.

Nous connaissons bien comment est réalisé un contrôle technique et qu'elles en sont les bénéfiques.

Pour les deux roues, cela correspond une fois de plus à prendre de l'argent au citoyen !

Nous en avons marre de ces gouvernements qui se succèdent et qui font appliquer les règles européennes sans justification.

Je me soutiendrai désormais des gouvernements plus protectionnistes de notre pays.

N° 964522 - Désaccord : Mise en place d'un contrôle technique 2RM

par :

12/07/2023 14:33

Bonjour. Je vis en agglomération Lyonnaise et Je viens ajouter ma pierre à l'édifice et vous présenter mon profil personnel.

Je suis motard depuis 2016. J'ai passé le permis à l'âge de 23 ans. J'ai roulé depuis entre 6 000 et 12 000km par an, sur deux véhicules successifs (moyenne cylindrée puis grosse cylindrée).

Je roule très principalement pour le loisir (sorties à la journée et roadtrips en vacances). J'utilise également parfois mon 2RM de façon plus utilitaires (courses ponctuelles, travail, autres) de façon à limiter l'impact du trafic sur mes temps de trajets en agglomération.

Sur mes 60 000kms parcourus depuis l'obtention de mon permis, sans accident, mes moments de frayeurs et de situation dangereuses, vécus en 2RM sont EXCLUSIVEMENT dûs à 2 choses :

..Mon comportement et mon manque d'expérience lors de mes premiers voyages ou j'ai pu me laisser surprendre et mal évaluer certaines situations (et ce même avec 5 ans de permis voiture à l'époque).

..l'état des routes. Aujourd'hui encore, ma plus grande hantise quand je sors mon 2RM reste la présence de gravillons, nids de poule, ou autre sur ma trajectoire en virage.

Je roule en respectant strictement mon carnet d'entretien : 1 révision constructeur tous les ans et/ou tous les 10 000km. A chaque passage au garage je fais vérifier les organes de sécurité. Je n'ai définitivement pas besoin d'ajouter à cela un contrôle technique.



Pour moi les principaux axes de progrès sur la pratique du 2RM restent l'accompagnement des débutants et l'entretien des routes.

Bien cordialement,

N° 964523 - Mon véhicule est déjà bien entretenu car c'est vital pour moi

par :

12/07/2023 14:33

Bonjour, tout problème rencontré sur une moto peut entraîner une chute, au mieux douloureuse, au pire mortelle. C'est pourquoi ma moto est toujours parfaitement entretenue par un concessionnaire de la marque ayant pignon sur rue.

Je suis prêt à fournir des factures d'entretien si l'Etat se préoccupe de problèmes de santé publique, pour attester du bon entretien de ma moto.

Je considère qu'un contrôle technique supplémentaire est une dépense inutile, un gaspillage.

Je suis disponible pour en discuter

N° 964524 - Contre le CT 2 roues

par :

12/07/2023 14:33

Bonjour, je suis contre le CT des 2 roues comme le veut le gouvernement.

Quelles vérifications vont être faites pour quel montant? Comment croire qu'un motard roule avec une moto non entretenue il faut bien des freins, l'éclairage en bon état sinon comment rester en vie.

Par contre l'état des routes avec les nids de poules, les graviers pour soit disant entretenir les routes (et nous faire tomber) le gasoil des camions etc. etc.

Revoyez votre copie et étudier là avec la collaboration des clubs motos donc des motards qui savent de quoi ils parlent.

Avis d'un motard qui tiens à sa vie et donc entretiens sa moto.

N° 964525 - enfin

par :

12/07/2023 14:33

Contraints et forcés vous avez fini par appliquer le droit européen, enfin, pour une fois que l'Europe sert à quelque chose! J'espère par contre que ce ne sera pas une coquille vide en particulier pour les contrôles concernant la pollution et le bruit

N° 964526 - Et l'état des routes???

par :

12/07/2023 14:33

Un contrôle technique pour les motos et assimilés, ce n'est pas ça l'urgence!

Vous avez vu l'état des routes dans les petites communes de France depuis que l'état ne s'occupe plus de l'entretien des routes? C'est ça, le VRAI danger pour nous tous les jours: des routes dans un état digne du tiers-monde.

Vous voulez contrôler les 2-roues, 3-roues, quads seulement parce que cela peut rapporter de l'argent à l'état. Par contre, que les petites communes n'aient pas le budget pour offrir des routes sûres et en bon état à la population, ça, ce n'est pas grave...

Non au contrôle technique élargi, oui à un véritable entretien des routes de campagnes, digne d'un pays d'Europe de l'ouest.

N° 964527 - Contrôlons utilement

par :

12/07/2023 14:33

Les motards ne sont pas assez fous pour circuler sur des véhicules qui ne sont pas en état. Par contre, les petites cylindrées de 49 à 125 cc, c'est à dire les petites pétoires, sont en grande partie en très mauvais état. C'est là qu'il faut intervenir principalement.

N° 964528 - favorable au contrôle technique des motos!

par :

12/07/2023 14:33

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 964529 - Contrôle technique motos

par :

12/07/2023 14:35

Toujours plus de contraintes, toujours plus d'administration... 50 000 signatures contre le stationnement payant à Paris pour quel résultat ? Qui vous demande de mettre un contrôle technique pour les motos, le peuple Français ?

N° 964530 - Contrôle technique des véhicules à 2 et à 3 roues

par :

12/07/2023 14:35

Je suis opposé à ce contrôle technique, car personne n'est plus soucieux de sa sécurité que le motard lui-même. Il vaut beaucoup mieux utiliser le coût de ce contrôle à l'entretien du véhicule.

N° 964531 - Pourquoi le contrôle technique des véhicules à deux ou trois roues est inutile

par :

12/07/2023 14:35

Les personnes qui roulent en moto, qui sont d'ailleurs très majoritairement des conducteurs de voitures, sont beaucoup plus attentives à l'état de leur moto qu'à celui de leur voiture, car leur sécurité directe dépend, en dehors des paramètres extérieurs (météo, état des routes, promiscuité avec les autres usagers des routes, etc ...), directement des composants intrinsèques des véhicules : pneus, freins, éclairage. Ces éléments étant très facilement accessibles sans démontage, il est très facile aux propriétaires de ces véhicules de contrôler directement si leur moto est en état de rouler, et ce même pour une personne qui ne connaît rien à la mécanique. D'autre part, les professionnels de la vente et réparation des deux roues sont eux aussi attentifs à ces éléments de sécurité pour les véhicules qui leur sont confiés pour un entretien ou une réparation. En conséquence un contrôle technique tel qu'il est envisagé est superflu, donc inutile. En revanche, un contrôle technique régulier du réseau routier apparaît indispensable.

D'autre part, les personnes utilisatrices d'un véhicule motorisé (c'est-à-dire globalement l'immense majorité des français) sont déjà suffisamment financièrement ponctionnées par les multiples impôts et taxes inhérents à l'utilisation de ceux-ci, il n'est pas nécessaire de rajouter une dépense pour une chose qui ne sert à rien.

Pour ce qui me concerne, je possède 3 motos de collection que j'utilise uniquement pour des déplacements de loisir, pour un kilométrage annuel qui ne doit pas dépasser les 1500 km, véhicules que je connais parfaitement pour les avoir restaurés entièrement, et auquel je tiens, ce qui m'incite fortement à la prudence quand je les utilise. Je connais leurs éventuelles faiblesses dans le cadre d'une utilisation habituelle, et je suis extrêmement vigilant à les conserver dans un état de fonctionnement irréprochable. Pourquoi irais-je dépenser 3 fois le montant d'un contrôle effectué par une tierce personne, qui ne m'en dira pas mieux que ce que je sais déjà ?

N° 964532 - Contrôle Technique utile ?

par :

12/07/2023 14:35

Bonjour, je ne comprends toujours pas pourquoi mettre en vigueur ce contrôle technique moto alors que toutes les statistiques s'accordent à dire que la mise en place de celui-ci sera coûteuse et vraisemblablement inutile vu la rigueur de l'entretien des deux roues du parc français de manière générale ? En effet les études pointes pour beaucoup un forcing de mettre en place ce CT pour des raisons financières et de taxation plus que pour la réelle sécurité des utilisateurs. Je pense pour avoir travaillé en homologation que ce jugement est loin d'être totalement faux surtout quand on voit la ferveur de certain groupe de centre de contrôle technique pour passer ces projets. Quand le Lobbying dirige le monde ce n'est plus ce que l'on appelle une démocratie....

N° 964533 - A mon sens inutile pour les vrais Motos, cependant utile pour la vente.

par :

12/07/2023 14:35

Bonjour,

Il me semble que le contrôle technique est une bonne chose pour les véhicules de moins de 125cc et scooters. Ce public ne sont pas de vrais rouleurs et encore moins des motards passionnés. Ils utilisent ce moyen de transport pour les aspects pratique et économique. Mais ils ne partagent absolument pas les valeurs de notre communauté de motard. (Le constat est simple, deux motos qui se croisent se saluent systématiquement, contrairement aux autres véhicules qui nous ignorent.)

Il me semble que ce public a tendance à trafiquer davantage leurs véhicules de faible cylindrée afin de gagner en puissance et ainsi se passer de devoir payer pour passer le permis moto.

A titre personnel, je n'ai pas de voiture et je circule tous les jours de l'année par tous les temps avec ma BMW R 1250 GS Adventure (30.000km/an). Je serais bien inconscient de ne pas maintenir mon véhicule en bon état et pour plusieurs raisons :

- Les motos sont aujourd'hui des véhicules passion et onéreuses à l'acquisition. Mal entretenus, ces véhicules perdent de leurs valeurs très rapidement. De plus sur le marché de l'occasion, nous avons affaire à un public de motards passionné et de connaisseurs qui surveille l'utilisation et l'entretien réalisé de ses motos avant toute action d'achat.

- Il en va de ma propre sécurité sur la route d'avoir un véhicule avec ses consommables (Pneus, Freins, Suspension, etc.) en très bon état. Les risques, nous en avons déjà suffisamment sans ce facteur, alors rajouter le risque d'un véhicule en mauvais état serait du suicide.

- En cas d'accident, je sais également que mon assurance contrôlera l'état de mon véhicule et vérifiera que l'accident n'est pas dû à un mauvais état du véhicule. En moto nous sommes le public le

plus touché physiquement. Alors, avoir une assurance qui assure sans tracas, c'est une priorité quand nous sommes dans un lit d'hôpital. Je ne souhaite pas que mon assurance me fasse défaut dans les moments les plus difficiles.

Je suis en accord avec le principe du contrôle technique pour un public précis (Minorité qui dégrade l'image des deux roues avec des pots non homologués, des Mobylettes qui polluent et qui sont dans des états quelquefois surprenantes.

Les statistiques le démontrent largement, les vrais Motards passionnés entretiennent très bien leurs motos et les bichonnes comme leurs premières femmes et j'en fais partie !

Cependant, je ne m'opposerais aucunement à un contrôle technique Moto obligatoire dans le cadre de la vente de ma moto. C'est un argument qui peut rassurer l'acheteur. Cela se comprend largement et peut permettre l'annulation d'une vente d'un véhicule non conforme au Contrôle technique. (Je serais même favorable et préférerais même que ce contrôle technique soit réalisé par le Concessionnaire de la marque qui connaît parfaitement chaque moto et programme d'entretiens.)

Merci pour votre attention.

N° 964536 - CTP pour moto

par :

12/07/2023 14:35

Bonjour,

Le CTP pour les motos semble inutile au vu du fait qu'une moto nécessite régulièrement un contrôle par des professionnels et également par les propriétaires.

Ces contrôles sont suffisamment réguliers pour identifier des éventuels problèmes devant être réglés et nécessitant donc pas un Nième contrôle basé sur les mêmes critères.

Cette démarche semble donc évidemment une démarche financière et non de sécurité.

Merci

N° 964537 - Du taux réel d'accidents dus à un défaut technique

par :

12/07/2023 14:35

Existe-t-il quelque part une étude sérieuse menée par un organisme compétent et surtout INDEPENDANT qui énonce clairement le taux d'accidents de 2- roues motorisés dont une défaillance technique serait la cause? La [association de motard] parle de 0.3 %. Si ce chiffre est fiable, on voudrait nous faire croire que c'est pour cela qu'on fait tout ce foin, que l'Europe met la pression sur le gouvernement depuis des années (2014 puis 2021)?

Tout cela ne tient pas debout, et j'ai la très désagréable impression qu'on prend les motards pour des andouilles avant de les prendre pour des pigeons. Ou alors on nous cache des choses - du lobbying, par exemple ?

Et le "groupe interministériel permanent de la sécurité routière", il en pense quoi, lui ?

Je peux comprendre qu'un échappement trop agressif ou qu'une veine gazeuse trop polluante puisse poser problème, mais là, il ne s'agit plus de sécurité. Quand on voit la liste des points de contrôle, à part vouloir rouler sur un monstre mécanique tout juste bon pour la décharge, je ne vois pas en quoi ça concerne l'immense majorité des motards qui, eux, passeront à la caisse malgré des machines bien entretenues.

N° 964534 - Inutilité du contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 14:35

Je ne pense pas que ce genre d'obligation aide à l'amélioration de l'état des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur du parc français.

Les conducteurs de cette catégorie de véhicule, pour circuler en toute sécurité se doivent d'entretenir leur véhicule régulièrement et ils le font déjà.

Je pense que cette obligation ne servira qu'à obtenir des statistiques et non à améliorer l'état du parc de véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

Beaucoup des conducteurs de cette catégorie de véhicule ont choisis leur véhicule par économie, car ils n'ont pas les moyens financiers de prendre une voiture, par exemple.

Je pense que ceux qui habitent en zone reculées, dans des zones sans ou avec très peu de transports et avec peu de ressources financières seront encore plus exclues et en difficultés.

N° 964535 - une belle arnaque, un nouvel impôt déguisé ou pire du lobbying

par :

12/07/2023 14:35

Motard exclusif depuis plus de 40 ans, j'ai peut être et je dis peut être..croisé un motard qui roulait avec une "poubelle", nos motos sont suivies et révisées tout les 6000 km ou 12000 pour les plus ressenties, donc ce "contrôle" technique est totalement inutile. mais ca les "décideurs" le savent parfaitement...!!

par ailleurs, il faudra du personnel compétent dans le domaine de la moto, parce que manipuler une moto n'a rien à voir avec une voiture, si ils mettent ma moto par terre ca finira forcément mal.. je prend justement soin de ma moto..

bref je vais m'arrêter la, nous savons tous que les décisions sont déjà prises, on se fatigue pour rien..! cela dit s'il vous plait arrêtez d'écouter les "pseudos" spécialistes de la sécurité routière..

par contre si vous voulez faire quelque chose de constructif, veillez à l'état des routes... ca se sera utile...

N° 964538 - une belle arnaque, un nouvel impôt déguisé ou pire du lobbying

par :

12/07/2023 14:37

Motard exclusif depuis plus de 40 ans, j'ai peut être et je dis peut être..croisé un motard qui roulait avec une "poubelle", nos motos sont suivies et révisées tout les 6000 km ou 12000 pour les plus ressenties, donc ce "contrôle" technique est totalement inutile. mais ca les "décideurs" le savent parfaitement...!!

par ailleurs, il faudra du personnel compétent dans le domaine de la moto, parce que manipuler une moto n'a rien à voir avec une voiture, si ils mettent ma moto par terre ca finira forcément mal.. je prend justement soin de ma moto..

bref je vais m'arrêter la, nous savons tous que les décisions sont déjà prises, on se fatigue pour rien..! cela dit s'il vous plait arrêtez d'écouter les "pseudos" spécialistes de la sécurité routière..

par contre si vous voulez faire quelque chose de constructif, veillez à l'état des routes... ca se sera utile...

N° 964539 - Le CT2RM pour augmenter la sécurité, je n'y crois pas.

par :

12/07/2023 14:37

Le CT2RM est une mesure qui semble plus à une nième manière de se faire de l'argent sur le dos du contribuable qu'à une mesure pour augmenter la sécurité des deux roues motorisés.

Comme les organisations comme la [association de motard] indiquent, la sécurité ne dépend que d'un pourcentage insignifiant de l'état du 2RM, mais plus de l'infrastructure routière, le comportement des conducteurs (tout catégorie confondu) et probablement d'autres facteurs.

Dans mon entourage immédiate et associative (je suis animateur dans les stages de perfectionnement à la conduite de moto de l'Association pour la Formation de Motards) je croise beaucoup de motards d'âge, de style, de pouvoir d'achat et de moto différents. Dans le cadre de ce stage on fait un tour de contrôle de la moto. On voit qu'ils sont toutes, sans exception, bien entretenus.

En revanche, on attend les expériences des stagiaires. Des accidents ou presque accidents vécus, et aucun dû à l'état de la moto. Des mauvais freinages, des comportements et souvent l'état de la route. Glissade sur du gazoil ou graviers, des jointures d'asphalte, des ralentisseurs etc.

Aller demander aux motards d'aller régulièrement chercher un centre de CT, probablement loin de chez eux, car beaucoup moins bien implémentés que des centres de CT automobile, et de payer une somme important pour faire confirmer que leur moto est correct et donc à mon humble avis une hérésie, tant qu'on doit rouler sur des routes mal entretenues et dangereuses.

Cordialement

N° 964540 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 14:37

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 964541 - Contrôle technique moto, une fumisterie qui ne permettra pas de toutes les façons à l'état de se renflouer!

par :

12/07/2023 14:37

Je suis motard, depuis 44 ans, et je ne suivrai pas cette position gouvernementale... Je me fous complètement du risque d'avoir une amende !

On dépense beaucoup, on a un loisir, et on ne sait pas comment renflouer les comptes de l'état...

On essaye de vivre et encore payer, et payer pour boucher les abus de millions de personnes pour la CAF, les APL et chômage !

Je ne parle pas de la politique étrangère avec la quelle je suis d'accord globalement.

Donc cette loi de merde je suis contre !!! &#128530;&#9996;&#65039;&#128526;.

N° 964542 - Moto: entre passion, sécurité, et rigueur - Un CT inutile

par :

12/07/2023 14:37

En tant que motard parisien expérimenté, je remets en question la nécessité d'un contrôle technique (CT) pour nos motos. Ayant obtenu plusieurs permis de conduire au cours de ma vie, je peux affirmer que le permis moto exige une rigueur accrue et nous enseigne à prendre soin de notre véhicule. J'ai une confiance bien plus grande en mon préparateur qui m'aide à entretenir méticuleusement ma moto qu'en un CT.

Le monde de la moto est un univers passionné où prendre soin de son véhicule est un véritable passe-temps. Les motos sont constamment bien entretenues et les accidents impliquant des deux-roues sont davantage liés à l'état des infrastructures routières et au comportement des autres automobilistes plutôt qu'à l'état du véhicule lui-même.

Permettez-moi maintenant de vous présenter quelques chiffres pour étayer mon propos. Je parcours environ 2 000 kilomètres par an avec ma moto, que j'entretiens régulièrement. Pourquoi donc me demander un CT alors qu'une voiture parcourt bien plus de distance entre deux CT ?

De plus, selon les statistiques, seulement environ 1% des accidents de moto sont attribuables à des défaillances mécaniques ou à des problèmes techniques. Cela démontre que la grande majorité des accidents sont dus à d'autres facteurs tels que l'inattention des conducteurs, les conditions routières défavorables ou les erreurs humaines.

N° 964543 - motard et mecanicien moto / controle technique

par :

12/07/2023 14:37

bonjour , possesseur d'un CAP mecanicien moto depuis 40 ans , je n'ai besoin de personne pour me dire ce que je dois faire sur mes motos . ce controle technique emanant des instances parisiennes a ete elabore par le regard des politiciens et des associations anti motos tronant dans la capital croyant que la France ce trouve a leurs fenetres .

le fait que ce soit europeens prouve l'incompetences de nos elus qui ne savent pas prendre de decisions pour defendre nos acquits , pays tres motards . nos libertés ce reduisent de plus en plus . je suis Francais pas Europeens !!!!!

N° 964544 - CT moto

par :

12/07/2023 14:39

Les défaillances techniques des motocyclettes de plus de 125cm<sup>3</sup> sont rarement la cause première des accidents. En revanche concernant les moins de 125 cm<sup>3</sup> l'état des cyclomoteurs est un autre débat qu'il serait sûrement judicieux d'aborder . L'état des routes est également un sujet de sécurité routière qui devrait attirer toute l'attention des pouvoirs publics . Pour revenir sur le sujet principal du CT moto le seul point qui devrait être contrôlé est effectivement le pot d'échappement qui quelques fois pourrait la vie des habitants d'une rue et qui donne une mauvaise image des motards . Pour le reste , je pense que l'ensemble des motards sont attentifs au bon état de leur machine car il en va de leur propre sécurité avant tout .

Cordialement

N° 964545 - La moto est un loisir

par :

12/07/2023 14:39

J'effectué à peine 2000kms par an le ct est un coût qui n'améliorera pas la mortalité sur nos routes. A la place il est plus judicieux d'en passer un en cas de revente et d'améliorer le réseau routier secondaire qui est dans état déplorable malgré les impôts que l'on paye.

N° 964546 - Inutilité du contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 14:39

Je ne pense pas que ce genre d'obligation aide à l'amélioration de l'état des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur du parc français.

Les conducteurs de cette catégorie de véhicule, pour circuler en toute sécurité se doivent d'entretenir leur véhicule régulièrement et ils le font déjà.

Je pense que cette obligation ne servira qu'à obtenir des statistiques et non à améliorer l'état du parc de véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

Beaucoup des conducteurs de cette catégorie de véhicule ont choisis leur véhicule par économie, car ils n'ont pas les moyens financiers de prendre une voiture, par exemple.

Je pense que ceux qui habitent en zone reculées, dans des zones sans ou avec très peu de transports et avec peu de ressources financières seront encore plus exclues et en difficultés.

N° 964547 - Monsieur

par :

12/07/2023 14:39

Ce contrôle technique est inutile et sans intérêt car nous sommes moralement obligés de bien entretenir sa moto. De plus le contrôle sera insuffisant dans son contenu pour être profitable.

N° 964548 - Ce n'est pas la priorité pour la sécurité routière

par :

12/07/2023 14:39

Bonjour, jeune retraité, je conduis depuis plus de 45 ans sans accident. J'ai le permis auto, moto et camion, je conduis à environ 2 % du temps à moto, et ma moto qui a bientôt 30 ans, roule très bien, il faut dire qu'elle dort dans un garage, ne prends pas la pluie et roule très peu, (130 000km en 30 ans!). Cependant, malgré ce temps de conduite à moto très court, lorsque je roule, le principal danger n'est pas le risque de panne ou de chute, mais les autres usagers et l'état de la route. Je ne peux pas traverser ma ville sans avoir deux à trois refus de priorité, sans avoir besoin d'éviter des plaques d'égouts, des nids de poule, des passages piétons, glissant, etc.

Certes, un contrôle technique ne peut pas être négatif d'un point de vue sécuritaire, mais le gain est ridicule, et ce sont les compagnies d'assurance qui le confirment, par rapport aux infrastructures et à la reconnaissance de motards par les autres usagers.

Il est évident que le seul gain à attendre d'un contrôle technique généralisé sur les motos est un gain financier pour certaines sociétés.

Autre vision du contrôle technique, qui va contrôler les moto et scooter dans certains quartiers, on arrive déjà pas à arrêter ceux qui passent en roue arrière en zone piétonne ....

Je pense qu'il faut être sérieux et prendre à bras le corps le vrai problème des motards, je veux dire l'infrastructure routière et la prise en compte du motards dans la circulation par les autres usagers.

Merci de m'avoir lu.



N° 964549 - contre le projet de contrôle technique sur les motos

par :

12/07/2023 14:39

les accidents en moto sont dus à un problème de comportement des motoristes, automobilistes ou de la chaussée rarement de l'état de la moto.

donc l'argument "pour la sécurité" n'est pas justifié.

une moto consomme moins qu'une voiture quand une seule personne voyage.

la faire passer un contrôle technique polluera-t-elle? Le bilan n'est pas justifié

N° 964550 - Participation à la consultation sur le CT des véhicules motorisés à 2, 3 ou 4 roues.

par :

12/07/2023 14:39

Pour régler un problème de nuisances sonores de quelques rares 2 roues motorisés circulant en agglomération, est-ce bien nécessaire de pénaliser l'ensemble de la population motarde ? Je possède 7 machines allant de 350 à 1 000 cm<sup>3</sup> dont l'âge va de 25 à 42 ans. En moyennes elles parcourent 200 km / an. Elles sont toutes intégralement d'origine car c'est ce qui fait leur valeur. Tous les organes de sécurité sont vérifiés avant chaque mise en route, ce contrôle technique sera totalement inutile, mais me fera perdre de l'argent et du temps.

Il serait plus pertinent d'opérer des contrôles systématiques sur les immatriculations et la validité des assurances des véhicules en circulation, à partir des plaques d'immatriculation et des caméras judicieusement installées.

Arrêtez d'emmerder les français, pour paraphraser un ancien Président !

N° 964551 - Une bien mauvaise nouvelle pour la pratique.

par :

12/07/2023 14:40

Quel dommage d'en arriver à un contrôle technique pour deux roues.

Il y a maintenant plus de 100 ans que les motos existent. A croire que l'on cherche à les faire disparaître !

Sur le plan technique : elles s'équipent toutes des sécurités derniers cris.

- ABS
- Traction contrôle
- Gestion Moteur, suspension, freinage ...

Peut-on seulement évoquer le caractère "sécuritaire" de la mesure alors même que les constructeurs ont tout prévu ?

Sur le plan symbolique :

La moto est bien souvent un loisir, pas un moyen de transport quotidien ou un outil professionnel. C'est une passion onéreuse.

Freinés par la dangerosité croissante sur les routes (importance du trafic, augmentation des accidents en raison du téléphone etc...).

La mesure contribuera encore un peu plus à limiter les nouveaux permis.

Sur le plan financier :

En moyenne un motard roule 3000 km par an. Cela signifie donc qu'il devra s'acquitter de près de 100 euros de CT tous les deux ans pour 6000 km ?...

Et encore, en comptant sur la bienveillance des professionnels de la moto, qui j'espère ne chercherons pas à se faire de l'argent sur notre dos.

(Trop souvent comme certains garagistes auto..)

Alors si l'on souhaite des routes plus sûres, des motos moins bruyantes, moins de fraudes à l'assurance et au permis, moins de morts (notamment les motards en Wheeling, à 100 km/h en ville et j'en passe ...) et en somme plus de sécurité :

Promouvons plutôt les clubs motos, qu'ils soient sportifs ou de loisir ... Investissons dans la moto électrique pourquoi pas ?! Allons traquer les motos volées et arrêtons les rodéos urbains!

Plutôt que d'embêter le dernier des clampin : qui sort sa moto 5 fois par ans pour aller rouler pépère avec ses enfants !

N° 964552 - Concerne: Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 14:40

Un CT sera (pour moi ) une contrainte et une dépense supplémentaire inutile. Surtout une perte de temps. Un CT est déjà effectué par mon réparateur toutes les fois où j'effectue une révision ou que lorsque je change mes pneus. Il contrôle ma transmission, mes suspensions, mon freinage, d'éventuelles fuites de liquides... Soit visuellement puisque tous ce qui concerne ma sécurité est visible sans le moindre démontage, soit il fait un petit essai après son intervention en prenant le guidon de ma moto. Si pour finir, le CT se limitera à un contrôle sonore (et j'admet que c'est un problème important qui nous nuit plus à nous motards qu'il nous sert), bon nombre de motards " hors Db" démonteront leur "Akra" au profit du silencieux d'origine avant le CT pour le remonter immédiatement après.

N° 964553 - Bof

par :

12/07/2023 14:40

Est-ce que je me suis trouvé arrêté dans une file de véhicules derrière un vieux diesel qui 'crache' des nox et particules fines... souvent durant mes années de 'périf' sur Paris ; qu'est ce qui est fait ??? Est-ce que je vais changer de véhicule, mon scoot possède une critair de 2... je n'ai pas les moyens de le remplacer, retraité dorénavant quel banquier me fera un crédit pour un scoot électrique de 15000€ à 73 ans ??

Est-ce que j'entretiens mon véhicule 2 roues, bien sur ! ma vie ne tiens que sur 2 pneus et deux freins à disque... On nous prends encore pour une vache à lait... A vélo l'autre jour sur un chemin étroit je suis doublé très serré par un gars de 35 ans en BMW M5 qui s'arrête quand je lui lance "trop serré ; C\*\*\*\*" je tente de lui expliquer qu'il faut laisser 1 mètre pour dépasser un vélo, sa réponse: "tu n'a cas serrer à droite !" Commencez par faire tester les automobilistes, leur enseigner proprement le code de la route, repasser leur code tous les 5 ans .... après cela on pourra envisager le contrôle technique des 2 roues motorisés ! Après la dictature sanitaire ça passe en dictature mécanique ; Hypocrisie ; Je vote aux élections nationales pour le prochain candidat qui nous sortira de ces carcans ! Dernière question, est ce que le personnel qui va faire ces test est compétent, est-ce qu'il roule en

deux roues à longueur d'année, ou c'est un clown administratif borgne ? Si censuré, voir réseaux sociaux pour une copie.

N° 964554 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 14:40

Imposer un contrôle technique pour les deux-roues, part non-significative du parc véhicule est un non-sens.

Lors du permis moto, le motard apprend aussi bien en théorie qu'en pratique, les rudiments d'un entretien d'une moto, les liaisons au sol et surtout à anticiper, être vu et voir le danger arriver. Certes, le permis moto, nécessaire à la conduite des "grosses cylindrées" ne touche que 50% du parc des 2 roues motorisés (source : sécurité routière), mais les "petites cylindrées" (jusqu'à 125cc) passent également à minima le BSR, et une formation théorique sur l'entretien de leur machine.

Le conducteur (ne pas dire pilote, ça va encore être interprété) n'a, contrairement aux VL, pas de carrosserie autour de lui, ne peut pas conduire en étant distrait par son téléphone ou sa musique. Conduire un deux-roues avec un pneu en parti dégonflé se ressent de suite, contrairement à sur un VL.

Je ne parle pas des statistiques (faire parler les chiffres, pas de doute que c'est une formation obligatoire de nos énarques), mais moins de 0,3% des accidents impliquant un deux-roues est dû à un problème technique de l'engin., d'après des études indépendants, 8% d'après [réseau de contrôle technique]. C'est un peu comme le nombre de manifestants, entre les syndicats et la police.

99% du parc moto est entretenu régulièrement par leur propriétaire, car nous savons, nous, motards, que l'erreur est interdite en deux-roues. Pour le 1% restant, c'est un problème de comportement et d'éducation, qui ne saura s'améliorer par la mise en place d'un contrôle technique. Les propriétaires indéclicats feront comme les propriétaires indéclicats de VL : ils n'iront pas aux contrôles techniques. Je vous invite à traverser la méditerranée et d'aller voir l'état de parc VL et moto de nos amis du maghréb .... pour se rendre compte de l'hérésie d'un contrôle technique tout court, alors un contrôle technique deux-roues....

A quand un contrôle technique des poussettes ? Mettre un jeune enfant dans une poussette avec le risque qu'une roue se dessert, il faut agir.. et vite ! Idem pour les vélos !

Pour finir, peut-on parler de l'état des routes qui se dégradent depuis des années ? un contrôle visuel de l'état d'une moto et son contrôle antipollution ne sera d'aucune utilité face à un gros nid-de-poule à 90km/h, la chute sera la même.

N° 964555 - Avis CT Catégorie L

par :

12/07/2023 14:40

Favorable au contrôle technique catégorie L

Laisser le temps à la formation et au recrutement

Pour notre crédibilité et celle des contrôleurs démarrage de l'activité avec du matériel dédié

Déplacement du matériel pour une couverture du maillage départemental  
Manœuvre du véhicule possible par le propriétaire ou le professionnel de la catégorie  
moto  
Accès fichier immatriculation pour potentiel catégorie L par secteur  
Lexique et points de contrôle cohérents entre catégorie L et VL

N° 964556 - Enfin

par :

12/07/2023 14:40

Contraints et forcés vous avez fini par appliquer le droit européen, enfin, pour une fois que l'Europe sert à quelque chose! J'espère par contre que ce ne sera pas une coquille vide en particulier pour les contrôles concernant la pollution et le bruit

N° 964557 - Bof

par :

12/07/2023 14:41

Est-ce que je me suis trouvé arrêté dans une file de véhicules derrière un vieux diesel qui 'crache' des nox et particules fines... souvent durant mes années de 'périf' sur Paris ; qu'est ce qui est fait ??? Est-ce que je vais changer de véhicule, mon scoot possède une critair de 2... je n'ai pas les moyens de le remplacer, retraité dorénavant quel banquier me fera un crédit pour un scoot électrique de 15000€ à 73 ans ??

Est-ce que j'entretiens mon véhicule 2 roues, bien sur ! ma vie ne tiens que sur 2 pneus et deux freins à disque... On nous prends encore pour une vache à lait... A vélo l'autre jour sur un chemin étroit je suis doublé très serré par un gars de 35 ans en BMW M5 qui s'arrête quand je lui lance "trop serré ; C\*\*\*\*" je tente de lui expliquer qu'il faut laisser 1 mètre pour dépasser un vélo, sa réponse: "tu n'a cas serrer à droite !" Commencez par faire tester les automobilistes, leur enseigner proprement le code de la route, repasser leur code tous les 5 ans .... après cela on pourra envisager le contrôle technique des 2 roues motorisés ! Après la dictature sanitaire ça passe en dictature mécanique ; Hypocrisie ; Je vote aux élections nationales pour le prochain candidat qui nous sortira de ces carcans ! Dernière question, est ce que le personnel qui va faire ces test est compétent, est-ce qu'il roule en deux roues à longueur d'année, ou c'est un clown administratif borgne ? Si censuré, voir réseaux sociaux pour une copie.

N° 964558 - Pourquoi imposer le CT pour les 2 roues motorisés ?

par :

12/07/2023 14:41

Un problème ?

Une taxe

Un groupe de pression dans l'air du temps (écologos-bobos) ?

Une mesure inutile, mais oh combien électoraliste

S'il vous plait, un peu de bon sens.

Le CT des 2RM ne servira à rien. Il ne réduira pas l'accidentologie, il ne réduira pas le bruit, il ne réduira pas la pollution, il ne ...

Nos motos sont entretenues en concessions, régulièrement. Vérifiées, réparées, bichonnées également par nos soins.

En subissant moins les bouchons, on consomme moins de carburant. Donc, on pollue moins.

Ceux qui font du bruit, et on le déplore, remettront des pots bruyants, une fois le CT validé. Ca ne changera rien

N'oubliez pas que la moto est, dans la plupart des cas, un instrument de plaisir, pas un outil ou un moyen. On en prend soin.

Vos arguments sont fallacieux et creux.

Il est encore temps faire machine arrière, quitte à se battre au niveau de l'Europe. C'est votre droit, et votre devoir de combattre les mesures inutiles et contre productives.

C'est pour ça qu'on vous a élu

N° 964559 - inutile et influencé

par :

12/07/2023 14:42

2 motifs pourraient justifier cette taxe supplémentaire:

Un danger pour le motard ou son environnement: contrairement aux voitures, l'intégrité physique du conducteur est en partie assurée par l'état de fonctionnement, et donc d'entretien, de sa machine.

PERSONNE N'UTILISERAIT UNE MOTO QUI N'EST PAS EN PARFAIT ETAT DE FONCTIONNEMENT. De plus, la partie mécanique étant plus simple et surtout plus accessible, les réparations sont abordables et assurées par les motards les plus modestes = contrôle technique obsolète.

Une non conformité technique (de performance ou sonore): les motos étant de conception beaucoup plus simple et accessible, toute modification se fait dans un temps très court. un contrôle imposerait une mise aux normes ponctuelle et réversible qui ne changerait rien à l'utilisation quotidienne sans compter que CES MODIFICATIONS SONT DEJA SANCTIONNABLES AVEC RETOUR A L'ORIGINE = contrôle technique inutile.

Rien ne justifie cette nouvelle prise en otage économique, il ne faut pas céder à ce lobby européen et mettre en avant ce mode transport PLUS ECONOMIQUE ET MOINS POLLUANT au KM (et pas au litre)

N° 964560 - bruit

par :

12/07/2023 14:42

a propos du bruit des bécanes, allez voir cet article de BV

[https://www.bvoltaire.fr/en-france-sopposer-aux-tapages-cest-risquer-la-mort/?utm\\_source=La+Gazette+de+Boulevard+Voltaire&utm\\_campaign=db36c1298b-MAILCHIMP\\_NL&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_71d6b02183-db36c1298b-31427535&mc\\_cid=db36c1298b&mc\\_eid=83946f59b2](https://www.bvoltaire.fr/en-france-sopposer-aux-tapages-cest-risquer-la-mort/?utm_source=La+Gazette+de+Boulevard+Voltaire&utm_campaign=db36c1298b-MAILCHIMP_NL&utm_medium=email&utm_term=0_71d6b02183-db36c1298b-31427535&mc_cid=db36c1298b&mc_eid=83946f59b2)

N° 964561 - Moto: entre passion, sécurité et rigueur - Un CT inutile

par :

12/07/2023 14:42

En tant que motard parisien expérimenté, je remets en question la nécessité d'un contrôle technique (CT) pour nos motos. Ayant obtenu plusieurs permis de conduire au cours de ma vie, je peux affirmer que le permis moto exige une rigueur accrue et nous enseigne à prendre soin de notre véhicule. J'ai une confiance bien plus grande en mon préparateur qui m'aide à entretenir méticuleusement ma moto qu'en un CT.

Le monde de la moto est un univers passionné où prendre soin de son véhicule est un véritable passe-temps. Les motos sont constamment bien entretenues et les accidents impliquant des deux-roues sont davantage liés à l'état des infrastructures routières et au comportement des autres automobilistes plutôt qu'à l'état du véhicule lui-même.

Permettez-moi maintenant de vous présenter quelques chiffres pour étayer mon propos. Je parcours environ 2 000 kilomètres par an avec ma moto, que j'entretiens régulièrement. Pourquoi donc me demander un CT alors qu'une voiture parcourt bien plus de distance entre deux CT ?

De plus, selon les statistiques, seulement environ 1% des accidents de moto sont attribuables à des défaillances mécaniques ou à des problèmes techniques. Cela démontre que la grande majorité des accidents sont dus à d'autres facteurs tels que l'inattention des conducteurs, les conditions routières défavorables ou les erreurs humaines.

N° 964562 - Un nouveau contrôle technique inutile pour la sécurité des conducteurs de 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 14:42

Un contrôle technique inutile pour la sécurité des motards

les accidents de deux-roues motorisés sont plus liés à l'état des routes dégradées, qu'à un problème mécanique des 2 roues comme le prouvent des études sérieuses.

Pour régler les problèmes de bruit, il faut solliciter les forces de l'ordre contre les contrevenants ... cela sera plus efficace que le contrôle technique qui n'empêchera pas d'installer entre chaque visite des échappements non homologués.

Ça fait 40 ans que je fais des milliers de km en moto sans incident. Pour cela j'entretiens ou fais entretenir mes 2 roues motorisés comme appris au permis.

De plus, la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

Ces arguments prouvent l'inutilité d'un contrôle technique des 2 roues, sauf à vouloir enrichir des sociétés sur le dos des utilisateurs de 2 roues motorisés.

N° 964563 - le contrôle technique moto

par :

12/07/2023 14:43

Le motard est un passionné, il roule sur un véhicule entretenu et en bon état.

nous n'avons pas besoin de payer un impôt supplémentaire et d'aller enrichir des prestataires qui ne seront pas faire face.

Faites donc le contrôle technique de vos routes.

N° 964564 - oui au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 14:43

Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

N° 964565 - Mise en place du contrôle technique moto

par :

12/07/2023 14:43

Personnellement je roule en deux roues depuis plus de 40 ans, je n'ai jamais eu d'accident dû à un mauvais entretien de mes motos.

Je fais entretenir ma moto tous les ans par mon concessionnaire, ce qui me coûte entre 300 et 500 € par an.

Ma moto est donc en parfait état de fonctionnement et en configuration d'origine.

Je refuse donc de faire encore partie des personnes qui devront payer pour une minorité de gens qui ne respecte rien et qui de toute façon remonteront par exemple leur pot d'échappement non homologué après le contrôle (en dix minutes).

Cette mesure imposée par des malhonnêtes est inacceptable et inutile.

Il est hors de question que je paie quelqu'un (peu importe le prix) pour qu'il me dise que ma moto est en bon état. Pas de contrôle technique pour moi.

N° 964566 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 14:43

Imposer un contrôle technique pour les deux-roues, part non-significative du parc véhicule est un non-sens.

Lors du permis moto, le motard apprend aussi bien en théorie qu'en pratique, les rudiments d'un entretien d'une moto, les liaisons au sol et surtout à anticiper, être vu et voir le danger arriver. Certes, le permis moto, nécessaire à la conduite des "grosses cylindrées" ne touche que 50% du parc des 2 roues motorisés (source : sécurité routière), mais les "petites cylindrées" (jusqu'à 125cc) passent également à minima le BSR, et une formation théorique sur l'entretien de leur machine.

Le conducteur (ne pas dire pilote, ça va encore être interprété) n'a, contrairement aux VL, pas de carrosserie autour de lui, ne peut pas conduire en étant distrait par son téléphone ou sa musique. Conduire un deux-roues avec un pneu en parti dégonflé se ressent de suite, contrairement à sur un VL.

Je ne parle pas des statistiques (faire parler les chiffres, pas de doute que c'est une formation obligatoire de nos énarques), mais moins de 0,3% des accidents impliquant un deux-roues est dû à un problème technique de l'engin., d'après des études indépendants, 8% d'après [réseau de contrôle technique]. C'est un peu comme le nombre de manifestants, entre les syndicats et la police.

99% du parc moto est entretenu régulièrement par leur propriétaire, car nous savons, nous, motards, que l'erreur est interdite en deux-roues. Pour le 1% restant, c'est un problème de comportement et d'éducation, qui ne saura s'améliorer par la mise en place d'un contrôle technique. Les propriétaires indécis feront comme les propriétaires indécis de VL : ils n'iront pas aux contrôles techniques. Je vous invite à traverser la méditerranée et d'aller voir l'état de parc VL et moto de nos amis du maghréb .... pour se rendre compte de l'hérésie d'un contrôle technique tout court, alors un contrôle technique deux-roues....

A quand un contrôle technique des poussettes ? Mettre un jeune enfant dans une poussette avec le risque qu'une roue se desserre, il faut agir.. et vite ! Idem pour les vélos !

Pour finir, peut-on parler de l'état des routes qui se dégradent depuis des années ? un contrôle visuel de l'état d'une moto et son contrôle antipollution ne sera d'aucune utilité face à un gros nid-de-poule à 90km/h, la chute sera la même.

N° 964567 - Inutile contrôle technique

par :

12/07/2023 14:44

En moto, on est bien conscient que avoir une machine en mauvais état est dangereux, pas besoin de CT pour cela, par contre faire un contrôle technique de l'état des routes sera beaucoup plus utile à la sécurité des usagers moto et auto.

N° 964568 - CT Moto

par :

12/07/2023 14:44

Je suis pour le CT des motos. Merci Cordialement

N° 964569 - Très sceptique

par :

12/07/2023 14:44

Bonjour, j'ai 41 ans et je suis motard depuis presque toujours (mobilette, scooter, moto).

Je ne roule que de temps à autres, je fais entre 4000 et 10000km par an.

Je donne mon bref avis et point de vue sur le contrôle technique ;

- je crois savoir que les problèmes d'entretiens des 2 roues ne sont que très peu représentatifs du parc motos existant, car chaque motard sait que cela le met directement en danger. Du coup je ne sais pas bien pour quelle raison exacte le CT sera imposé au 2 roues.

- je comprends la volonté de vérifier la pollution émise par les 2 roues en circulation, car de nombreux motards roulent avec des échappements sans catalyseur. De plus, cela engendre une pollution sonore.

Pourrions-nous avoir un CT qui se limiterait uniquement au contrôle de l'échappement ?

Tous les échappements proposés par les accessoiristes en remplacement de celui d'origine sont sans catalyseur, et je pense qu'il faudrait plutôt rendre illégal ces ventes.

- je dois avouer que la question du tarif est importante pour un motard comme moi qui peine déjà à m'équiper comme je le souhaiterai (au niveau sécurité). Tout comme ma femme qui roule peu souvent avec moi, qui trouve que chaque dépense est très difficile à faire pour elle qui ne roule que 10 fois par an avec moi. Actuellement j'aimerais beaucoup m'équiper d'un airbag par exemple, mais pour ma femme je n'y pense même pas à cause de l'investissement que ça représente. Sans parler du fait que le système airbag à lui aussi un entretien régulier à faire.

- je m'inquiète énormément des capacités du contrôleur technique, et des soins qu'il prendra à manoeuvrer mon 2 roues. J'ai déjà du mal à laisser ma moto au garage pour la révision, alors la laisser à une personne qui n'a pas l'habitude de manoeuvrer une moto de 250kg... Pour info j'habite en milieu rural.

- je serais ravi qu'un dispositif de CT encadré soit imposé pour la vente des 2 roues motorisés d'occasion. Effectué par les concessions ou les garages motos, mais pas par les centres de CT automobiles.

Je ne pense pas avoir tout dit, mais j'ai exprimé mes pensées principales sur ce CT obligatoire.



N° 964570 - Moto: entre passion, sécurité et rigueur - Un CT inutile  
par :

12/07/2023 14:44

En tant que motard parisien expérimenté, je remets en question la nécessité d'un contrôle technique (CT) pour nos motos. Ayant obtenu plusieurs permis de conduire au cours de ma vie, je peux affirmer que le permis moto exige une rigueur accrue et nous enseigne à prendre soin de notre véhicule. J'ai une confiance bien plus grande en mon préparateur qui m'aide à entretenir méticuleusement ma moto qu'en un CT.

Le monde de la moto est un univers passionné où prendre soin de son véhicule est un véritable passe-temps. Les motos sont constamment bien entretenues et les accidents impliquant des deux-roues sont davantage liés à l'état des infrastructures routières et au comportement des autres automobilistes plutôt qu'à l'état du véhicule lui-même.

Permettez-moi maintenant de vous présenter quelques chiffres pour étayer mon propos. Je parcours environ 2 000 kilomètres par an avec ma moto, que j'entretiens régulièrement. Pourquoi donc me demander un CT alors qu'une voiture parcourt bien plus de distance entre deux CT ?

De plus, selon les statistiques, seulement environ 1% des accidents de moto sont attribuables à des défaillances mécaniques ou à des problèmes techniques. Cela démontre que la grande majorité des accidents sont dus à d'autres facteurs tels que l'inattention des conducteurs, les conditions routières défavorables ou les erreurs humaines.

N° 964571 - CT inutile pour les deux-roues motorisées

par :

12/07/2023 14:45

Le CT moto n'apporte en aucun cas une sécurité supplémentaire sur la route, les motards effectuent des contrôles beaucoup plus minutieux que les automobilistes car ils savent que leur vie est beaucoup plus en danger en deux-roues. Les accidents dus à des problèmes techniques sont très faibles.

Les contrôles qui seront effectués ne seront probablement surement pas fiable étant donné que les contrôleurs ne posséderont surement pas pour la plupart le permis moto, et ne sachant pas réellement s'occuper de deux-roues.

Aucune étude n'a prouvé l'efficacité du contrôle technique afin de réduire les accidents technique et c'est une fois de plus une mesure visant à récupérer de l'argent et pénalisant les personnes n'ayant pas les moyens de changer de véhicule pour un neuf en leur faisant payer un CT.

N° 964572 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 14:45

Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 964573 - pas forcément équilibré/pertinent sur tout les points

par :

12/07/2023 14:45

Je comprends partiellement les associations qui font pression sur le Conseil d'État. Cependant, j'aimerais soulever quelques points:

-Pourquoi ne pas inclure tout les 2RM, (125cm<sup>3</sup> est moins doivent être inclus au CT) qui génère aussi des nuisance sonore et de pollution, ils sont souvent modifié par les jeunes avec des pièces non homologué faute de moyen.

-Pourquoi au noms de la sécurité imposé un CT alors que les défauts technique représente moins de 0.3% des accidents? Alors que le manque de formation des autres utilisateurs de la route vis a vis des 2RM me semble plus primordial de ce monde ou le changement de mode de transport vers des véhicules plus petit.

-Lors du passage du Permis Moto ont apprendre a contrôlé mon véhicule (code et examen pratique).

-Les état de la chaussée qui ne sont pas réparé ou encore pire encore plus abimé après travaux.

-Touts ses exemples représente selon les statistiques des assurances de 2RM bien plus de 0.3% des accidents. Alors qu'il y a de plus en plus d'utilisateurs de 2RM

Personnellement mon 2RM consomme 2 fois moins de carburant que ma voiture citadine, tout en décongestionnant le trafic. Mais l'ont veux m'interdire de roulé si je ne paye pas 40€ pour vérifié mes freins, mes pneu et lumière que je vérifie chaque matin par un contrôle visuel (ce qui veux être mis en place) , comment l'ont ma appris au permis. et si j'ai un doute je vais demander au professionnel de la mécanique Moto.

-Pourquoi doit t'on subir une obligation, a cause d'une minorité qui ne respecte pas les règles, et ne les respecterons pas plus après le CT?

N° 964574 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 14:46

Norme supplémentaire inutile injuste inefficace

Inutile les motards étant naturellement soigneux avec leur engin

Injuste par une charge coûteuse. Inutile car sans lien avec l'accidentologie moto

N° 964575 - Rythme des CT pour moto.

par :

12/07/2023 14:46

Le kilométrage réalisé en moto est très inférieur à celui réalisé en voiture. Dans Mon cas je roule en moyenne entre 4000 et 5000Km par an en moto et 15000Km en voiture. Le CT moto devrait être tous les 6 ans.

N° 964576 - et le respect de la loi ?

par :

12/07/2023 14:46

Aller emmerder 98% des motards car les pouvoirs publics n'ont pas le courage de faire respecter la loi au 2% de connards qui roulent avec des véhicules et équipements non homologués ?

C'est au mieux la faiblesse politique de la stratégie du bouc émissaire.

Au pire un dévoiement des pouvoirs publics par des lobbys privés.

Comme tout le monde je paie déjà mes impôts je n'ai pas besoin d'en donner au sociétés de contrôles techniques.

Occupez vous des routes, on s'occupera de nos motos.

N° 964577 - CT 2RM

par :

12/07/2023 14:46

Motard depuis 50 ans, je trouve aucune utilité au ct2rm . Au contraire ce ct aurait pour effet d'appauvrir un peu plus les conducteurs et donc pourraient, pour économiser, être appelés à se séparer de leur 2rm au profit de leur voiture s'il en possède une. On voit donc ici l'impact sur l'environnement avec plus de pollution et d'encombrement des voies de circulation. D'un point de vue sécurité, on sait officiellement que l'état technique des 2rm rentre pour moins de 0,5% dans les accidents, donc aucun intérêt. En effet les conducteurs de 2rm sont soucieux de l'état de leur véhicule. Au niveau du bruit on sait aussi que nos pays voisins comme l'Allemagne ayant instaurée le ct depuis longtemps n'ont pas eu de résultat sur le bruit. Par contre l'état des infrastructures routières rentre largement dans les accidents des 2rm. En conclusion l'argent public pourrait être mieux utilisé pour l'entretien des routes plutôt que l'État et les propriétaires n'engraissent deux ou trois grandes sociétés internationales.

N° 964578 - Le CT n'est pas la solution, loin de la !

par :

12/07/2023 14:46

La première chose à faire pour faire chuter le nombre d'accident en 2 roues et mieux intégrer les 2 roues dans l'espace public. Automobiliste, ne soyez pas jaloux, un 2 roues circulera toujours mieux que vous, donc ne l'empêcher pas de passer et soyez courtois en vous plaçant correctement sur la chaussée. Idem pour les 2 roues, pas la peine de rouler si vite et de forcer le passage ...

Le contrôle technique pour moto est vraiment le dernier point sur lequel agir pour faire descendre le taux d'accident car en large majorité les 2 roues sont bien entretenues, contrairement à l'état des routes qui est de plus en plus déplorable !

N° 964579 - Totalement contre !

par :

12/07/2023 14:46

Ce projet de loi est inutile, il a un but purement commercial.

En terme de sécurité, les motos doivent surtout être vues et entendues par les automobilistes, car trop souvent, la voiture n'a ni vu ni entendu le motard.

Pour la sécurité, les pertes de contrôles sont trop souvent dues à la puissance ou au pilotage, et bien moins souvent à l'état de la moto.

Il faut vraiment revoir vos projets, un contrôle technique n'évitera pas plus d'accidents sur les routes.

Si vous voulez faire du commercial et tenter de réduire le nombre de morts sur les routes, faites plutôt un permis B à durée limitée, où chacun doit confirmer son aptitude à conduire convenablement tous les 2 ans par exemple... Là il y aura de bonnes surprises.

N° 964580 - Quid des véhicules ruraux et des usages sur voies accidentées

par :

12/07/2023 14:47

Je ne peux pas me permettre des frais de mise en conformité pour un engin qui me permet d'accéder à des endroits isolés de par sa nature tout-terrain.

Comment mettre des retroviseurs sur un guidon régulièrement écorché par des branchages, des clignotants sur une moto qui chute sur des rochers, ou réduire le bruit de ce véhicule de compétition qui me garantit d'avoir suffisamment de puissance pour grimper des côtes à très forte inclinaison ?

A partir du moment où le véhicule est homologué pour circuler sur les routes, emprunter une voie publique en montagne, ou utiliser celui-ci en compétition ouvre des tolérances qui deviendraient caduques avec un contrôle technique qui ne fait pas de différenciation de l'usage qui est fait du véhicule.

N° 964581 - mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 14:47

si ça peut nuire aux imbécile qui roulent avec une moto qui ont un échappement de mirage 4, entièrement pour. Je suis motard également donc je sais de quoi je parle!

N° 964582 - Très sceptique

par :

12/07/2023 14:47

Bonjour, j'ai 41 ans et je suis motard depuis presque toujours (mobilette, scooter, moto).

Je ne roule que de temps à autres, je fais entre 4000 et 10000km par an.

Je donne mon bref avis et point de vue sur le contrôle technique ;

- je crois savoir que les problèmes d'entretiens des 2 roues ne sont que très peu représentatifs du parc motos existant, car chaque motard sait que cela le met directement en danger. Du coup je ne saisi pas bien pour quelle raison exacte le CT sera imposé au 2 roues.

- je comprends la volonté de vérifier la pollution émise par les 2 roues en circulation, car de nombreux motards roulent avec des échappements sans catalyseur. De plus, cela engendre une pollution sonore.

Pourrions-nous avoir un CT qui se limiterait uniquement au contrôle de l'échappement ?

Tous les échappements proposés par les accessoiristes en remplacement de celui d'origine sont sans catalyseur, et je pense qu'il faudrait plutôt rendre illégal ces ventes.

- je dois avouer que la question du tarif est importante pour un motard comme moi qui peine déjà à m'équiper comme je le souhaiterai (au niveau sécurité). Tout comme ma femme qui roule peu souvent avec moi, qui trouve que chaque dépense est très difficile à faire pour elle qui ne roule que 10 fois par an avec moi. Actuellement j'aimerais beaucoup m'équiper d'un airbag par exemple, mais pour ma femme je n'y pense même pas à cause de l'investissement que ça représente. Sans parler du fait que le système airbag à lui aussi un entretien régulier à faire.

- je m'inquiète énormément des capacités du contrôleur technique, et des soins qu'il prendra à manoeuvrer mon 2 roues. J'ai déjà du mal à laisser ma moto au garage pour la révision, alors la laisser à une personne qui n'a pas l'habitude de manoeuvrer une moto de 250kg... Pour info j'habite en milieu rural.

- je serais ravi qu'un dispositif de CT encadré soit imposé pour la vente des 2 roues motorisés d'occasion. Effectué par les concessions ou les garages motos, mais pas par les centres de CT automobiles.

Je ne pense pas avoir tout dit, mais j'ai exprimé mes pensées principales sur ce CT obligatoire.

N° 964583 - Nouvel impots?

par :

12/07/2023 14:48

Si ce contrôle technique est une obligation pour la sécurité des gens, il ne doit absolument pas être soumis à la TVA car il n'y aura pas de valeur ajoutée, il faudrait d'ailleurs qu'il soit gratuit car il sécurise tout le monde, les utilisateurs véhicules comme les autres utilisateurs de la voie publique. Personne ne paye la police, c'est l'impôt de tout le monde qui paye. Cela doit être pareil pour les CTs deux ou quatre roues!

N° 964584 - Le contrôle technique n'a pas de raison d'être pour les motos

par :

12/07/2023 14:48

Professionnel depuis 20 ans à mon compte dans la réparation de 2 et 3 roues motorisé en à Paris, j'ai un aperçu global du parc roulant. Je peux affirmer avec certitude que plus de 95% des véhicules dont la cylindrée est supérieure à 50cm<sup>3</sup> est maintenue dans un état de marche et de sécurité satisfaisant. L'ensemble des utilisateurs ont conscience de ce avec quoi ils roulent, et sont attentifs à l'état de leurs machines. Ils font aussi confiance aux professionnels pour être averti des éventuels travaux à faire pour conserver en état de bon fonctionnement leurs véhicules. Pour les amoureux de la moto, c'est eux mêmes qui prennent les devants pour parfois même dépenser plus qu'il ne faut. Les 5% restant de véhicules qui peuvent parfois présenter un risque (de panne et non pas de risque physique pour l'utilisateur ou autrui), c'est une question de finance, pas de volonté de ne pas vouloir réparer... Laissez les motards tranquilles et orientez vous plutôt, si contrôle technique il devait y avoir, sur les 50cc qui sont souvent en mauvais état, bruyants, voir dangereux pour l'utilisateur ou les autres.

N° 964585 - Inutilité du contrôle technique

par :

12/07/2023 14:48

Je ne connais aucun motard qui n'apporte pas une grosse attention à l'état de sa moto et surtout à l'intégralité des éléments de sécurité.

Le contrôle technique est complètement inutile hormis pour faire gagner de l'argent aux centres de contrôle...

N° 964586 - CT inutile pour les deux-roues motorisés

par :

12/07/2023 14:48

Le CT moto n'apporte en aucun cas une sécurité supplémentaire sur la route, les motards effectuent des contrôles beaucoup plus minutieux que les automobilistes car ils savent que leur vie est beaucoup plus en danger en deux-roues. Les accidents dus à des problèmes techniques sont très faibles.

Les contrôles qui seront effectués ne seront probablement surement pas fiable étant donné que les contrôleurs ne posséderont surement pas pour la plupart le permis moto, et ne sachant pas réellement s'occuper de deux-roues.

Aucune étude n'a prouvé l'efficacité du contrôle technique afin de réduire les accidents technique et c'est une fois de plus une mesure visant à récupérer de l'argent et pénalisant les personnes n'ayant pas les moyens de changer de véhicule pour un neuf en leur faisant payer un CT.

N° 964587 -

par :

12/07/2023 14:50

En soi, le contrôle des véhicules roulants (à 2, 3 ou 4 roues) n'est pas 1 mauvaise chose et permet d'être interpellé sur 1 éventuelle défaillance (existante ou à venir) du véhicule. Tenir compte que les motards sont généralement des gens responsables et "attachés" à leurs machines que, donc ils entretiennent bien !

Mais mélanger l'ensemble des 2 et 3 roues inclue de fait tous les utilisateurs d'engins très différents et c'est donc la porte ouverte à du "grand n'importe quoi" ... par ailleurs, l'expérience nous a prouvé maintes fois que les fausses bonnes idées du gouvernement ne sont trop souvent orientées que par la manne financière qu'elles offrent sans se soucier du seul véritable intérêt sécuritaire dont ils se moquent totalement. Quand le décret sera voté il sera régulièrement "amélioré" et deviendra rapidement 1 nouvel impôt déguisé pesant 1 peu plus sur la "liberté de circuler".

Je suis donc farouchement CONTRE cette nouvelle manipulation, ce nouveau mensonge d'état.

N° 964588 - Non au CT moto

par :

12/07/2023 14:50

Le CT moto va être mis en place dans un objectif de sécurité et de pollution, ce qui pour moi sont des fausses raisons. La seule chose qui va changer est que les motards et autres utilisateurs de deux roues, trois roues, etc.. vont devoir déboursé de l'argent pour ce CT, comme si la vie en générale n'était pas assez chère.

Étant motard, je ne parlerai que pour les motards: la moto est une passion avant tout. Une passion certes dangereuse, donc nous faisons toujours en sorte que notre moto soit en parfait état de marche car au moindre problème c'est la chute avec toutes les conséquences que cela peut entraîner (du petit bobo au pire..). Et si l'on regarde de plus près, il me semble que le plus grand nombre d'accident en moto vient du mauvais état de la chaussée plus que du mauvais entretien de la moto. Donc au niveau de la sécurité, je ne vois pas où est le problème.

Concernant la pollution, je ne suis pas un expert mais les motos de manière générale consomment moins que les voitures (Consommation de mon hypersportive 7.5 L/100 kms, si on compare aux gros SUV à la mode..). Aux niveaux des émissions, le monde de la moto suit les mêmes traces que le monde automobile avec la norme EURO5 donc le parc moto est de plus en plus propre. Et surtout le parc moto ne représente que 0.5% de la pollution totale liée au transport.

Maintenant revenons aux finances:

Le fait que la moto soit une passion fait qu'en général cette dernière est le second véhicule du motard après la voiture. Ce qui implique donc des dépenses d'entretien en plus mais nécessaires et que nous acceptons à l'achat du véhicule. Pour ma part, je suis pacsé avec une motarde, ce qui implique deux voitures (une chacune pour le travail) et deux motos. J'ai donc déjà suffisamment de dépenses d'entretien pour mes véhicules (je ne parle même pas du prix de l'essence..) et on vient me rajouter deux CT à payer tous les trois ans alors que je fais toujours en sorte que nos motos soient en parfait état de marche tout ça au nom de la sécurité et de la pollution. Vous pouvez comprendre que cela agace..

N° 964589 - Contrôles inutiles

par :

12/07/2023 14:50

Les conducteurs de véhicules à deux roues motorisés sont les personnes qui s'occupent le plus sérieusement de leur véhicule, et notamment des fonctions de sécurité (freinage, éclairage, visibilité, état des pneumatiques, direction, etc) car ils savent très bien que leur propre vie en dépend dès qu'ils

le conduisent: tout défaut de sécurité sur un deux roues est bien plus dangereux pour le conducteur que pour le conducteur d'un véhicule à 4 roues (voiture, camion..) et ce immédiatement.

Ces projets de décrets ne sont que le résultat d'une bureaucratie pléthorique et perverse qui crée son propre travail, alors que d'autres secteurs "productifs" de la fonction publique ou assimilée manquent cruellement de main d'oeuvre (éducation, santé...). Il faut les reconverter à des emplois utiles à la collectivité.

Il serait temps de revenir à la raison et de laisser les motards tranquilles: l'état technique de leurs machines, ils s'en occupent très bien.

N° 964590 - CT MOTO

par :

12/07/2023 14:50

Dans la mesure où le motard prends obligatoirement soin de son véhicule, je suis contre la mise en place de cette mesure.

En effet, le moindre manquement à l'entretien de ce type de véhicule se paie immédiatement par une mise en danger du conducteur et du passager.

N° 964591 - Réponse à consultation

par :

12/07/2023 14:50

Bonjour, pourquoi ne pas instauré le CT uniquement en cas de vente du véhicule comme c'est le cas Belgique ?

N° 964592 - NON au décret !

par :

12/07/2023 14:50

Bonjour,

Motard quinquagénaire de Toulouse, j'ai passé le permis petite cylindrée (AL) à 17 ans sur Paris et grosse cylindrée (A) à 30 ans sur Lyon. Je roule quotidiennement toute l'année à moto depuis 36 ans.

L'entretien de mes 7 motos a toujours été réalisé régulièrement par des professionnels et complété par mes contrôles de sécurité tel que je les ai appris au permis. Un seul accident de jeunesse lors d'un dépassement causé par un automobiliste en tort de clignotant et plusieurs évités de justesse sur des routes mal entretenues ou mal signalées (graviers, nids de poule, verglas, flaques huile, dos d'Ane ...)

Je diminue mon impact carbone en utilisant le 2 roue non motorisé &#128521; dès que possible et je me félicite de constater une faible proportion de moto sur les départementales du Tarn le matin en comparaison des voitures sur l'autoroute.

Je suis certain que le contrôleur d'un centre CT aura reçu une formation sur les points de contrôle mais il n'aura jamais l'expertise du vrai mécanicien moto en qui j'ai bien d'avantage confiance ! Aussi, Il est évident que ceux qui n'entretiennent pas leurs motos et ceux qui trafiquent leurs échappements n'iront jamais non plus dans un centre de contrôle technique ! Alors quelle sera ma valeur ajoutée d'un contrôle technique ? Je partage et soutien la [association de motard] pour s'opposer à ce décret non justifié !

Salutations Motardes V

N° 964593 - Sécurité ou intérêt financier ?

par :

12/07/2023 14:52

Les études sérieuses et notamment le retour des compagnies d'assurance démontrent que l'accidentologie des deux-roues motorisés est dû pour 0,3 % des cas à un mauvais état du véhicule. La société [réseau de contrôle technique] prétend que le chiffre est trois fois plus élevé (10 % des véhicules selon elle). On voit bien la l'action de lobbying d'une société privée qui ne tient absolument pas compte de la réalité des faits.

Ces même études démontrent que dans 30 % des cas, c'est l'état des routes qui est en cause ! Je crains que le gouvernement refuse de prendre ses responsabilités financières et prétendent améliorer la sécurité des motards en la confiant à une société privée ...

N° 964594 - contestation de l'intérêt d'un contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 14:52

Monsieur

Motard de longue date, je conteste fortement l'intérêt de l'instauration d'un contrôle technique des deux roues pour les raisons suivantes:

- contrôle coûteux alors que les conducteurs de deux roues sont en général peu fortunés
- intérêt au niveau de la réduction des accidents contestable et non prouvé (a-t-on d'ailleurs prouvé l'intérêt de ce contrôle pour les 4 roues en termes de réduction de l'accidentologie?)
- les conducteurs de deux roues sont particulièrement vigilants au niveau des organes de sécurité de leur véhicule car ils se savent soumis chaque jour au risque venant essentiellement des quatre roues
- les accidents de deux roues sont souvent provoqués par des tiers et non par le motard
- le gouvernement ferait mieux de se concentrer sur l'aménagement des routes et la sécurisation des glissières de sécurité.

Cordialement

N° 964595 - Monsieur

par :

12/07/2023 14:52

J'ai habité et roulé en moto très longtemps en Allemagne où le contrôle technique des 2 , 3 roues existent depuis très très longtemps. À partir du moment où tous.. je dis bien tous les 2, 3 roues sont concernés pour le CT , que ce n'est pas encore pour nous piquer du pognon et que les personnels qui contrôlent sont compétents, formés et qu'ils ne prennent pas des dessous de table pour accepter des véhicules ( je parle notamment des voitures et autres 4 roues que l'on voit quelquefois rouler, où je me demande comment ils ont réussi à obtenir un CT) alors peut-être ce sera utile et permettra de mettre à la casse tous ceux que l'on voit faire des rodéos, beaucoup de bruit et qui polluent. Car ce ne sont pas les grosses cylindrées qui sont mal entretenues. Que tout le monde fasse son travail correctement et dans l'égalité à tous les niveaux.

Cordialement

N° 964596 - CT inutile pour les deux-roues motorisées

par :

12/07/2023 14:52

Le CT moto n'apporte en aucun cas une sécurité supplémentaire sur la route, les motards effectuent des contrôles beaucoup plus minutieux que les automobilistes car ils savent que leur vie est beaucoup plus en danger en deux-roues. Les accidents dus à des problèmes techniques sont très faibles.



Les contrôles qui seront effectués ne seront probablement surement pas fiable étant donné que les contrôleurs ne posséderont surement pas pour la plupart le permis moto, et ne sachant pas réellement s'occuper de deux-roues.

Aucune étude n'a prouvé l'efficacité du contrôle technique afin de réduire les accidents technique et c'est une fois de plus une mesure visant à récupérer de l'argent et pénalisant les personnes n'ayant pas les moyens de changer de véhicule pour un neuf en leur faisant payer un CT.

N° 964597 - Avis plus ou moins tranché

par :

12/07/2023 14:52

A priori les motos, dont les miennes, sont bien entretenues, il y va de l'avis du conducteur (les plaquettes de freins mortes ou les pneus lisses doivent être bien rares!). Je pense seulement que certaines motos sont beaucoup trop bruyantes. Et là il y a à redire.

N° 964598 - favorable!

par :

12/07/2023 14:52

périodicité à minima alignée sur le VL, car les cyclo de + de 5 ans ne viendront pas.

N° 964599 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

12/07/2023 14:52

Inutile si on en juge par le taux d'accident relevés suite à un problème technique. De plus pourquoi à partir de 125 cm<sup>3</sup> puisque les 2 roues les plus nuisibles sont dans une cylindrée inférieure. Enfin je suis motard et Side cariste depuis 36 ans, jamais je ne prends la route sans m'assurer du bon état des organes de sécurité visibles sans rien démonter.

N° 964600 - Non au CT moto

par :

12/07/2023 14:52

Le CT moto va être mis en place dans un objectif de sécurité et de pollution, ce qui pour moi sont des fausses raisons. La seule chose qui va changer est que les motards et autres utilisateurs de deux roues, trois roues, etc.. vont devoir déboursé de l'argent pour ce CT, comme si la vie en générale n'était pas assez chère.

Étant motard, je ne parlerai que pour les motards: la moto est une passion avant tout. Une passion certes dangereuse, donc nous faisons toujours en sorte que notre moto soit en parfait état de marche car au moindre problème c'est la chute avec toutes les conséquences que cela peut entraîner (du petit bobo au pire..). Et si l'on regarde de plus près les chiffres, il me semble que le plus grand nombre d'accident en moto vient du mauvais état de la chaussée plus que du mauvais entretien de la moto. Donc au niveau de la sécurité, je ne vois pas où est le problème.

Concernant la pollution, je ne suis pas un expert mais les motos de manière générale consomment moins que les voitures (Consommation de mon hypersportive 7.5 L/100 kms, si on compare aux gros SUV à la mode..). Aux niveaux des émissions, le monde de la moto suit les mêmes traces que le monde automobile avec la norme EURO5 donc le parc moto est de plus en plus propre. Et surtout le parc moto ne représente que 0.5% de la pollution totale liée au transport.

Maintenant revenons aux finances:

Le fait que la moto soit une passion fait qu'en général cette dernière est le second véhicule du motard après la voiture. Ce qui implique donc des dépenses d'entretien en plus mais nécessaires et que nous acceptons à l'achat du véhicule. Pour ma part, je suis pacsé avec une motarde, ce qui implique deux voitures (une chacune pour le travail) et deux motos. J'ai donc déjà suffisamment de dépenses d'entretien pour mes véhicules (je ne parle même pas du prix de l'essence..) et on vient me rajouter deux CT à payer tous les trois ans alors que je fais toujours en sorte que nos motos soient en parfait état de marche tout ça au nom de la sécurité et de la pollution. Vous pouvez comprendre que cela agace..

N° 964601 - Simplement un impôt de plus déguisé

par :

12/07/2023 14:53

En qualité de motards nous entretenons nos motos car notre vie en dépend directement. Ce n'est malheureusement pas le cas des routes qui sont parfois de vrais pièges, avec des glissières-hachoirs sur le côté pour nous achever.

N° 964602 - CT2RM inutile

par :

12/07/2023 14:53

Motard depuis 50 ans, je n'ai jamais eu d'accident à cause du mauvais entretien de mon 2 roues motorisé : 2 chutes dues à des chaussées en mauvais état, et un refus de priorité d'un automobiliste pressé qui m'a mis à terre et qui a pris la fuite... Avec nos impôts, l'état et les collectivités responsables devraient mieux s'occuper de l'entretien du réseau routier et de sa sécurisation pour les plus exposés (piétons, cyclistes, pilotes 2RM, automobilistes, par ordre de fragilité), et chaque motard s'occupe de l'entretien de sa moto. Le contrôle technique n'est qu'une taxe supplémentaire pour nous contraindre à être plus accessible à l'amende en cas de manquement à une obligation décidée sans l'accord des usagers.

N° 964603 - contestation de l'intérêt d'un contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 14:53

Monsieur

Motard de longue date, je conteste fortement l'intérêt de l'instauration d'un contrôle technique des deux roues pour les raisons suivantes:

- contrôle coûteux alors que les conducteurs de deux roues sont en général peu fortunés
- intérêt au niveau de la réduction des accidents contestable et non prouvé (a-t-on d'ailleurs prouvé l'intérêt de ce contrôle pour les 4 roues en termes de réduction de l'accidentologie?)
- les conducteurs de deux roues sont particulièrement vigilants au niveau des organes de sécurité de leur véhicule car ils se savent soumis chaque jour au risque venant essentiellement des quatre roues
- les accidents de deux roues sont souvent provoqués par des tiers et non par le motard
- le gouvernement ferait mieux de se concentrer sur l'aménagement des routes et la sécurisation des glissières de sécurité.

Cordialement

N° 964604 - Un contrôle technique pour les deux roues est une bonne chose

par :

12/07/2023 14:54

Trop d'utilisateurs ont une confiance aveugle dans leur machine et ont besoin d'un avis extérieur pour s'assurer de leur sécurité d'utilisation.

Trop d'utilisateurs enfreignent les règles en modifiant leur machine (bruit, vitesse...)

Trop d'utilisateurs font passer la révision de leurs 2 roues en second, car pas obligatoire (il faut bien prioriser ses dépenses, et ça se comprend).

Je ne suis pas un lobbyiste.

Je suis un simple détenteur d'une moto depuis 5 ans et j'aimerais que l'on m'incite davantage à l'entretenir et j'aimerais que l'on s'assure que les autres utilisateurs le font aussi.

N° 964606 - consultation controle technique moto

par :

12/07/2023 14:54

il est reconnu que le CT moto n'est d'aucune utilité, la logique voudrait donc qu'il ne soit pas mis en place.

Sa seule fonction est de créer un panel de clients potentiels à [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et à certains marchands de bicyclettes (les pseudo associations qui militent pour ce CT).

Une fois de plus le citoyen est mis à l'amende pour des intérêts très partisans.

Cet exemple met en lumière , à nouveau, ce qu'est la vision Française de la sécurité routière.

N° 964607 - Non au contrôle technique des Motos et Scooters

par :

12/07/2023 14:54

Professionnel depuis 20 ans à mon compte dans la réparation de 2 et 3 roues motorisé en à Paris, j'ai un aperçu global du parc roulant. Je peux affirmer avec certitude que plus de 95% des véhicules dont la cylindrée est supérieur à 50cm<sup>3</sup> est maintenue dans un état de marche et de sécurité satisfaisant.

L'ensemble des utilisateurs ont conscience de ce avec quoi ils roulent, et sont attentifs à l'état de leurs machines. Ils font aussi confiance aux professionnels pour être averti des éventuels travaux à faire pour conserver en état de bon fonctionnement leurs véhicules. Pour les amoureux de la moto, c'est eux mêmes qui prennent les devant pour parfois même dépenser plus qu'il ne faut. les 5% restant de véhicules qui peuvent parfois présenter un risque (de panne et non pas de risque physique pour l'utilisateur ou autrui), c'est une question de finance, pas de volonté de ne pas vouloir réparer... Laissez les motards tranquille et orientez vous plutôt, si contrôle technique il devait y avoir, sur les 50cc qui sont souvent en mauvais état, bruyants, voir dangereux pour l'utilisateur ou les autres.

N° 964605 - Quid des véhicules ruraux et des usages sur voies accidentées

par :

12/07/2023 14:54

Je ne peux pas me permettre des frais de mise en conformité pour un engin qui me permet d'accéder à des endroits isolés de par sa nature tout-terrain.

Comment mettre des retroviseurs sur un guidon régulièrement écorché par des branchages, des clignotants sur une moto qui chute sur des rochers, ou réduire le bruit de ce véhicule de compétition qui me garantit d'avoir suffisamment de puissance pour grimper des côtes à très forte inclinaison ?

A partir du moment où le véhicule est homologué pour circuler sur les routes, emprunter une voie publique en montagne, ou utiliser celui-ci en compétition ouvre des tolérances qui deviendraient caduques avec un contrôle technique qui ne fait pas de différenciation de l'usage qui est fait du véhicule.

N° 964608 - CT deux roues

par :

12/07/2023 14:55

Inadmissible.

Encore une décision pour faire payer les mêmes plutôt que de sanctionner plus durement ceux qui roulent avec des engins désastreux.

Mon 2 roue est de 1998 et il est en super état et révisé entièrement assé souvent. Je n ai pas besoin d avoir un contrôle obligatoire.

N° 964609 - CT MOTO

par :

12/07/2023 14:55

Bonjour,

Les motards sont des passionnés, c'est pourquoi je suis d'avis que les motos sont bien entretenues déjà pour nôtres sécurités mais aussi parce que ça nous passionne et que ça fait partie d'un ensemble que représente le motard.

Par ailleurs il me semblerait judicieux que vous vous souciez plus de l'état des routes (qui est une bien plus grande cause d'accident).

Enfin il me paraît compliquer de trouver un centre pour le passage des motos et de s'y rendre et ce dans un rayon convenable autour du domicile.

Pour être honnête cette mesure me paraît plus être un moyen pour l'état de s'en mettre plein les poches, plutôt que par souci de sécurité ( au vu des derniers chiffres relatifs aux accidents des 2 roues).

En clair je suis contre ce projet

Cordialement

N° 964610 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 14:55

Je ne connais aucun motard qui ne prends pas soin de sa moto, nos motos sont entretenues régulièrement. Stop au racket des centres de contrôle Stop à la dictature de l'Europe

N° 964611 - CONTRE!!!

par :

12/07/2023 14:55

Je ne suis pas d'accord!

Je roule en deux roues pour limiter la vie chère. Ne venez pas nous mettre encore des frais inutiles.

En deux roues on est bien conscient de garder nos véhicules en bon état pour éviter de mourrir sur la route. On n'a pas besoin d'une loi pour nous forcer à faire ce qu'on fait déjà. Allez chercher des sous chez les riches plutôt que les jeunes et plus démunis que les automobilistes.

N° 964612 - Moto débridée = moto non assurée

par :

12/07/2023 14:55

Trop de deux roues ont des pots d'échappement non conformes ou des débridages de puissance non autorisés.

Un contrôle technique permettra de remettre de l'ordre dans le parc de nos deux roues en contraignant les motards en infraction à rentrer dans le cadre légal.

Ainsi, de nombreux citoyens dormiront mieux avec la réduction des bruits insupportables et d'autres ne feront plus face à une indemnisation aléatoire par le fonds de garantie du fait de la non conformité de la moto accidentogène.

Je suis donc prêt à payer la facture du contrôle technique de mon deux roues pour que le parc soit conforme à la réglementation.

N° 964613 - Inutile

par :

12/07/2023 14:56

Les accidents n'ont jamais (0,x%) pour cause une défaillance technique de la moto. Pour le reste l'application de la réglementation existante suffit.

N° 964614 - Nouvel impots?

par :

12/07/2023 14:56

Si ce contrôle technique est une obligation pour la sécurité des gens, il ne doit absolument pas être soumis à la TVA car il n'y aura pas de valeur ajoutée, il faudrait d'ailleurs qu'il soit gratuit car il sécurise tout le monde, les utilisateurs véhicules comme les autres utilisateurs de la voie publique. Personne ne paye la police, c'est l'impôt de tout le monde qui paye. Cela doit être pareil pour les CTs deux ou quatre roues!

N° 964615 - Controle technique

par :

12/07/2023 14:56

Inutile un motard prend soins de sa moto car le moindre défaut peut avoir de lourdes conséquences.

N° 964616 - Désaccord sur le contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 14:57

Bonjour, je suis opposée à cette nouvelle obligation qui doit toucher les motos en général car : 1ere raison : l'utilisation d'une moto restera complètement différent et moindre à l'année et beaucoup d'utilisations saisonnières par rapport à une voiture ou un camion, poids lourd ou jumper etc.

2eme.raison: un motard ou motarde contrôle systématiquement ou régulièrement et avant tout grand départ sa moto sur les points importants primordiaux de sécurité (disques freins, clignotants, éclairage, niveaux huile et liquide refroidissement état des pneus, état chaîne tout simplement pour leur sécurité et éviter de tomber en panne ou bien d'avoir un accident car ils savent que les conséquences sont bien plus graves pour leur sécurité et leur vie. Quel motard prend les risques pour sa vie?? Personne !

3e raison la moto restera un véhicule très secondaire et le contrôle technique tel que prévu ne sera existant que pour l'argent collecter rien d'autre , étant donné que les contrôles seront toujours faits en amont de tout trajet !...la conséquence de la mise en place obligatoire de ce contrôle technique aux motos deux roues sera doute plus dévastateur à moyen terme.

L'Europe oui mais pas n'importe comment ! Il y a bien d'autres sujets à aborder avant ça! Cette directive a peu de sens et elle n'empêchera pas les autres conducteurs automobiles de provoquer les accidents à l'égard des motards ,c'est mon avis.

N° 964617 - Non au contrôle technique des Motos

par :

12/07/2023 14:57

Professionnel depuis 20 ans à mon compte dans la réparation de 2 et 3 roues motorisés en à Paris, j'ai un aperçu global du parc roulant. Je peux affirmer avec certitude que plus de 95 % des véhicules dont la cylindrée est supérieure à 50 cm<sup>3</sup> est maintenue dans un état de marche et de sécurité satisfaisant. L'ensemble des utilisateurs ont conscience de ce avec quoi ils roulent, et sont attentifs à l'état de leurs machines. Ils font aussi confiance aux professionnels pour être averti des éventuels travaux à faire pour conserver en état de bon fonctionnement leurs véhicules. Pour les amoureux de la moto, c'est eux-mêmes qui prennent les devants pour parfois même dépenser plus qu'il ne faut. Les 5% restant de véhicules qui peuvent parfois présenter un risque (de panne et non pas de risque physique pour l'utilisateur ou autrui), c'est une question de finance, pas de volonté de ne pas vouloir réparer... Laissez les motards tranquilles et orientez vous plutôt, si contrôle technique il devait y avoir, sur les 50cc qui sont souvent en mauvais état, bruyants, voir dangereux pour l'utilisateur ou les autres.

N° 964618 - Contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 14:57

Je suis totalement contre ce projet de contrôle technique des motos !

N° 964619 - contre le contrôle technique

par :

12/07/2023 14:57

Je suis contre le contrôle technique : .déjà il faudrait que l'état fasse un état des lieux des routes qui sont en très mauvais et à risque pour les motards.

Nous sommes les premiers à entretenir nos motos pour notre sécurité. Une fois de plus l'état veut créer plus de lieux de contrôles techniques payants et cela fera un impôt de plus que l'état recevra. Ce projet n'a rien à voir avec notre sécurité. C'est un leurre. L'état se gorgent déjà avec le prix du carburant qui a augmenté. Il faut que la mobilisation soit massive contre ce projet. Vive les motards...

N° 964620 - Contrôle technique motos

par :

12/07/2023 14:57

Ok pour un contrôle technique motos dans le cadre de la cession à un tiers non professionnel uniquement.

N° 964622 - Les raisons sont mauvaises.

par :

12/07/2023 14:58

Le discours n'est pas raccord avec les vrais raisons du projet. Les radars, le CT auto, le CT moto, les ZFE, les radars embarqués etc ... sont là pour récupérer de l'argent, pas pour sauver des vies. Il suffit d'analyser les statistiques pour s'en rendre compte. Et le pire, c'est l'attitude des associations de sécurité routière qui subventionnés grassement par l'État, relaient leur discours.. l'argent récolté ne va même pas à l'entretien des voiries !!! Entretenez le réseau routier, aménagez le de manière à faire baisser les collisions et les obstacles en tous genres et arrêtez de plumer les usagers. Les motards entretiennent leurs machines, entretenez les routes ...

N° 964621 - motos de collection

par :

12/07/2023 14:58

je propose que les motos de plus de trente ans au 01 janvier 2024 soit dispensée de contrôle technique

N° 964623 - consultation controle technique moto

par :

12/07/2023 14:58

il est reconnu que le CT moto n'est d'aucune utilité, la logique voudrait donc qu'il ne soit pas mis en place.

Sa seule fonction est de créer un panel de clients potentiels à [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et à certains marchands de bicyclettes (les pseudo associations qui militent pour ce CT).

Une fois de plus le citoyen est mis à l'amende pour des intérêts très partisans.

Cet exemple met en lumière , à nouveau, ce qu'est la vision Française de la sécurité routière.

N° 964624 - Un peu de logique et un peu moins d'argent

par :

12/07/2023 14:59

Que le contrôle technique agissent sur les voitures sans permis, il serait temps, mais sur les quadricycles et motocycles c'est inutile. C'est nous prendre encore de l'argent pour quelque chose d'inutile.

Rendez-vous bien compte, sur ce genre d'engins lors d'un accident il est très régulier que ce ne soit la faute de l'engin, mais plutôt celui du conducteur ou d'un tiers. Les motards ou pilotes de quadricycle sont conscient que si leurs engins est dysfonctionnel, c'est leurs vie qui est en jeu.

Vous n'aller pas imposer un contrôle technique sur les paires de chaussure de chaque citoyens pour s'assurer que aucun ne ce blessera en marchant sur un bout de verre. Il va changer sa paire de chaussure automatiquement si elle est défectueuse ou usée pour continuer à marcher. Les motards font pareil, quelque chose de défectueux ou usée sur l'engin et il le remplace pour pouvoir continuer à vivre.

Voilà ! Alors entendez raison et arrêter de vous faire soudoyer et de vouloir tout contrôler. Nous vous en remercieront.

Nous priver de rouler dans les grandes villes avec les vignettes Crit'air est déjà assez brimant, n'en rajouter pas avec le contrôle technique des motocycles et quadricycles s'il vous plaît.

Merci

N° 964625 - moto de plus de 30 années et ciblage des dépenses

par :

12/07/2023 14:59

Bonjour.

Je suis opposé au contrôle technique de ma moto BMW K1100 de plus de 30 années, et assurée collection. En effet, la fragilité d'un motard du fait de l'absence de carrosserie, implique que nous contrôlons les éléments de sécurité régulièrement et aisément car ils sont accessibles... du fait de l'absence de carrosserie.

Je préfère donc dépenser de l'argent à maintenir en bon état mon véhicule 2 roues, que de passer un contrôle technique.

Cordialement.

N° 964626 - Une mauvaise idée qui répond aux lobbyistes du contrôle technique...

par :

12/07/2023 14:59

Bonjour,

Après lectures de ces 2 pamphlets, je reste sur ma position face à cette future obligation, à savoir qu'elle "serait" mise en place principalement pour un enjeu économique visant à ponctionner un peu plus le contribuable à 2 roues motorisé. Si j'ai bien compris, le contrôle se ferait sans démontage (sauf accès à la batterie). Dans la liste des opérations prévues, bon nombre ne peuvent se faire sans démontage sur beaucoup de véhicules (état des fissures, essieu, etc...). Cette liste pour une grande partie fantaisiste (on parle de visibilité alors que l'on veut nous rajouter une vignette sur le "pare-brise"), demanderait à un contrôleur, bien formé, énormément de temps et surtout d'attention qui sont incompatibles avec un délai dit raisonnable d'un C.T.. Reste les quelques vérifications d'usage qu'un propriétaire de 2 roues fait systématiquement lors de l'entretien ou l'usage de son véhicule. Les accidents de la route, mis en avant par les autorités, concernant un problème technique sont très très faibles en regard d'autres causes. Les chiffres avancés sont de moins de 1% de mémoire et ne justifient pas un tel déploiement de moyens si ce n'est de soutirer de l'argent aux "motards".

Au final, je reste opposé comme tous les motards, à cette mesure et ne suis pas prêt à mettre ma monture à laquelle je tiens, dans les mains d'un pseudo contrôleur.

N° 964627 - Les raisons sont mauvaises.

par :

12/07/2023 14:59

Le discours n'est pas raccord avec les vrais raisons du projet. Les radars, le CT auto, le CT moto, les ZFE, les radars embarqués etc ... sont là pour récupérer de l'argent, pas pour sauver des vies. Il suffit d'analyser les statistiques pour s'en rendre compte. Et le pire, c'est l'attitude des associations de sécurité routière qui subventionnés grassement par l'État, relaient leur discours.. l'argent récolté ne va même pas à l'entretien des voiries !!! Entretenez le réseau routier, aménagez le de manière à faire baisser les collisions et les obstacles en tous genres et arrêtez de plumer les usagers. Les motards entretiennent leurs machines, entretenez les routes ...

N° 964628 - Money, Money, Money



par :

12/07/2023 14:59

Encore une fois, des textes de loi pondus par des cols blancs qui ne connaissent rien en la matière, disent vouloir le bien des autres (sécurité routière, environnement) mais veulent seulement en réalité se remplir les poches.

Ce CT 2-roues est une aberration quand on sait que la principale cause des accidents en 2-roues sont dûs :

1/ A l'état des routes, alors qu'on paye des impôts pour l'entretien de celles-ci mais visiblement ça part ailleurs

2/ Aux autres usagers (4 roues) qui ne sont pas attentifs sur la route (téléphone au volant, alcool, drogues, n'utilisent pas les rétroviseurs et clignotants pour signaler un changement de voie, etc...)

Un 2-roues ne peut pas être laissé sans entretien car nous n'avons pas de protection en cas d'accident.

C'est pourquoi nous surveillons sans cesse l'état de notre moto et que l'on passe souvent en concession pour un contrôle régulier de plusieurs points.

Sachant que certains constructeurs motos offrent GRATUITEMENT un contrôle selon 20,30 voir 69 points !

Quel intérêt donc d'un tel Contrôle Technique alors que ça n'apporte aucune sécurité aux utilisateurs, ni à l'environnement vu que vous classez ce sujet dans "Energie Climat" ?

Quand on sait qu'une moto :

- pollue moins qu'une voiture (et on le voit que les mentalités et les études évoluent et que la pollution n'est pas seulement due aux émissions des gazs mais que les pneus et les nanoparticules émises par l'abrasion de ceux-ci provoque bien plus de dégâts, que le parc automobile se veut "green" mais construit que des SUV et de l'électrique donc des véhicules lourds qui aggravent encore plus ce phénomène de pollution par les pneumatiques)
- qu'une moto permet de mieux fluidifier le trafic et réduire donc les embouteillages et donc la pollution

Pour ma part donc, quand je vois certaines voitures rouler dans un état lamentable, qui elles sont pourtant déjà soumises à un CT, je ne vois pas ce que ce CT 2-roues vient faire ici quand on voit l'état et l'entretien de ces véhicules faites par les propriétaires car leur vie est en jeu, aucune protection, aucune seconde chance et qu'un concessionnaire moto sera plus pointilleux et attentionné au véhicule qu'un contrôleur CT qui ne sera peut-être pas motard et pourrait endommager le véhicule !

A moins que vous ne rendiez ce contrôle technique gratuit (comme le font déjà les concessionnaires donc et là ça sera plus excusable de le mettre en place), ce contrôle technique n'a pas à exister et n'est là que pour du lobbying (on est habitués maintenant avec ce gouvernement corrompu).

N° 964629 - Ct 2 roues

par :

12/07/2023 14:59

Bonjour, je souhaite commenter contre l'application du contrôle technique pour les deux roues motorisées. En effet, des deux roues de 50cm<sup>3</sup> ne sont pas ciblés par la mesure alors que la plupart de ceux ne respectent pas les limitations de bruit, de vitesse, des respects du code de la route, les entretiens des organes de sécurité.

Les conducteurs de motos sont formés dès le passage du permis gros cube à vérifier l'état de leur véhicule sans nul besoin d'un tiers.

Les autos dont les conducteurs ont parfois passé le permis il y a plus de 50 ans devraient plus devoir réaliser des tests de vue, de connaissance des nouveaux panneaux, et quant à leur capacité de conduire sur route ouverte.

Les accidents des deux roues sont plus dûs au changement de direction sans avertisseur sonores des autos etc ....

Le ct auto n'apporte pas une amélioration de la sécurité des deux roues.

Cordialement

N° 964630 - Désaccord sur le contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 14:59

Bonjour, je suis opposée à cette nouvelle obligation qui doit toucher les motos en général car : 1ere raison : l'utilisation d'une moto restera complètement différente et moindre à l'année et beaucoup d'utilisations saisonnières par rapport à une voiture ou un camion, poids lourd ou jumper etc.

2eme.raison: un motard ou motarde contrôle systématiquement ou régulièrement et avant tout grand départ sa moto sur les points importants primordiaux de sécurité (disques freins, clignotants, éclairage, niveaux huile et liquide refroidissement état des pneus, état chaîne tout simplement pour leur sécurité et éviter de tomber en panne ou bien d'avoir un accident car ils savent que les conséquences sont bien plus graves pour leur sécurité et leur vie. Quel motard prend les risques pour sa vie?? Personne !

3e raison la moto restera un véhicule très secondaire et le contrôle technique tel que prévu ne sera existant que pour l'argent collecter rien d'autre

, étant donné que les contrôles seront toujours faits en amont de tout trajet !...la conséquence de la mise en place obligatoire de ce contrôle technique aux motos deux roues sera doute plus dévastateur à moyen terme.

L'Europe oui mais pas n'importe comment ! Il y a bien d'autres sujets à aborder avant ça! Cette directive n'a aucun sens.

N° 964631 - Contrôle technique de motos en bon état

par :

12/07/2023 15:00

Bonjour,

Les motos sont en bon état et suivies par leur propriétaires pour des raisons évidentes de sécurité. Certaines motos sont modifiées et entraînent par exemple des nuisances sonores.

Vous avez choisi d'infliger le contrôle technique à l'ensemble des motards en espérant notamment réduire ces nuisances sonores.

Le code de la route impose déjà de rouler avec un véhicule conforme.

Votre choix est de contraindre l'ensemble de la population au lieu de faire respecter les règlements existants.

Pour ces raisons, je suis opposé à la mise en place de ce contrôle technique.

Pourquoi l'Etat ne fait-il pas respecter les lois en vigueur et en crée-t-il de nouvelles ?

Question subsidiaire : y a-t-il un lobby des centres de contrôle technique ?

N° 964632 - Pourquoi ?

par :

12/07/2023 15:00

Quelle est la raison invoquée pour la mise en place de ce contrôle technique ?

La sécurité ? Il faudrait alors produire les études qui démontrent que la sécurité des usagers de la route est mise en cause par l'état des véhicules !

En réalité, on sait d'ores et déjà que les premiers impactés par la sécurité sont les conducteurs de ces véhicules eux-mêmes. Pour cette raison, et aussi parce-qu'en 2 roues il n'existe pas de sentiment d'invulnérabilité comme à l'intérieur d'une voiture, les propriétaires de 2 roues sont particulièrement soucieux de l'état des organes de sécurité de leur véhicule, à l'exception des inconscients qui de toutes façons provoquent le danger quel que soit l'état de leur véhicule...

Et on sait aussi que la cause principale des accidents des 2 et 3 roues est le comportement des conducteurs, tous véhicules confondus !

La pollution ? Ahahah ! Montrez-donc les études d'impact, réalisées par un organisme indépendant ne recevant aucun subsides de l'état, que ce soit directement ou indirectement...

N° 964633 - CT pour les 2 roues

par :

12/07/2023 15:00

Résolument hostile à cette mesure, coûteuse et contraignante (une de plus !!), qui est tout à fait inutile, car il est prouvé que l'état général d'une moto n'est quasiment jamais à l'origine d'un accident.

A l'inverse, l'état du réseau routier est très fréquemment incriminé...Où sont donc les responsabilités en matière d'accident ? cherchez l'erreur...

L'adoption de ces mesures iniques concourt à discréditer davantage encore l'action gouvernementale. A t'on besoin de cela à l'heure actuelle, où la méfiance et l'hostilité envers la parole publique progressent dangereusement dans la société ?

Là est le vrai risque, pas dans le bon état de nos pneus.

Les motards ne sont pas des hordes d'irresponsables, mais sont en même temps : des parents, contribuables, piétons, cyclistes, boulangers, professeurs, médecins, employés, astronautes...bref, des gens NORMAUX !

qui en ont plus que marre d'être considérés comme des immatures !!

En résumé : pour conserver un semblant de légitimité, arrêtez de taper à côté de la cible .

Bien à vous .

N° 964634 - C T = Racket

par :

12/07/2023 15:00

Que tous les guignols qui sont pour ce racket de contrôle technique, qu'ils y aillent, faire contrôler leurs motos. Puisque apparemment ils sont trop débile pour le faire eux même. Mais n'obligez pas les vrais motards à le faire.

Surtout qu'il n'y a aucun rapport avec la sécurité.

Si tu veux être crédible, tu fais un contrôle en fonction des kilomètres parcourus, mais pas au bout de X années .

Il y a des milliers de moto qui ne roulent pas ou très peu sans être des motos de collection, et elles vont avoir un contrôle même avec 0 km de parcouru depuis l'ancien contrôle.

J'en peux plus de ce mode de tarés ....

N° 964635 - Ct moto

par :

12/07/2023 15:00

Je suis contre..... nous motards faisons très attention à l'entretien de nos deux roues entretenez les routes comme nous le faisons avec nos véhicules

N° 964636 - Non merci.

par :

12/07/2023 15:01

Un motard est par essence en danger sur la route et c'est pour cela que dès son apprentissage de la conduite d'un 2 roue l'accent est mis sur la sécurité, les protections et le bon état de sa machine.

Le contrôle technique de fait n'a pas de raison d'être d'autant que des lois existent ( bruit).

L'instauration de ce contrôle obligatoire est donc un prélèvement dissimulé de plus de l'état.

Si ce contrôle devait se faire pourquoi alors ne pas alors doubler un contrôle vierge à une remise sur les primes d'assurance ?

Une voie a explorer peut-être plutôt que des primes....

N° 964637 - Docteur

par :

12/07/2023 15:01

Pour ma sécurité mes motos sont entretenues au moins une fois par an chez mon concessionnaire.

Pneus plaquettes révisions moteur etc . Une simple présentation de facture serait un justificatif suffisant . Il faut arrêter de nous infantiliser

N° 964638 - Moto de plus de 30 ans

par :

12/07/2023 15:02

Ma moto est de 1986. Elle est régulièrement révisée par un réparateur en qui j'ai entière confiance.

Je pense donc que les véhicules de plus de 30 ans, de collection ou non, devrait être exonérés du CT

N° 964639 - Protégez le consommateur, arrêtez d'engraisser les entreprises de contrôle technique

par :

12/07/2023 15:02

Quand on regarde le parc automobile français on ne peut pas dire que le contrôle technique a amélioré la situation. L'objectif d'un contrôle technique devrait être la protection du consommateur,

il ne devrait être obligatoire que pour la vente d'un véhicule. C'est bien connu, les motards sont

beaucoup plus attentifs à l'état de leur véhicule, il n'est donc pas nécessaire d'imposer une taxe

inutile.

N° 964640 - Incohérence du CT moto

par :

12/07/2023 15:02

Bonjour, en tant que motard depuis 8 ans. Je trouve incohérent d'infliger un CT moto, pour rappel en

moto nous n'avons pas de carrosserie, donc étant donné que je ne suis pas suicidaire je contrôle

régulièrement l'état de ma moto notamment les pneu, frein, tension de chaîne, si il y a des fuites,

etc. En moto ces points de contrôle sont visibles sans démontage. De plus pourquoi infliger un CT

moto alors que la moto est un milieu de passionnés qui bichonne leur véhicule. Il serait plus

judiciable d'investir dans l'entretien des routes et notamment leur respect de la législation

notamment sur les "Dos d'âne" trop haut qui ne respecte pas la hauteur maximale de 10cm.

Si ce CT doit être mis en place, j'espère qu'il y aura des dérogations pour les véhicules anciens de collection et que le tarif doit être très accessible car sur une moto il y a moins de chose à vérifier.

N° 964641 - projet bâclé

par :

12/07/2023 15:02

après une lecture rapide, on voit bien que c'est un copié collé du CT auto. les points de contrôle ne sont pas spécifiques aux motos....

quel est le but de ce CT si ce n'est remplir les poches de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et compagnie.

les pare brises ou bulles pour nous motard seront elles soumises au CT?

certaines motos n'ont pas de bulles!!! ou collé la vignette?

de plus un carré de 5 cm par 5 cm sur une bulle de moto prends beaucoup de place sans dire que c'est laid!! peut être faut il en réduire la taille!!!!

La moto étant un moyen de transport plaisir, beaucoup les embellissent avec des accessoires (clignotants, poignet de frein, selles confort, amortisseur de fourches.....) quid de ces accessoires, qui plus souvent qu'on ne le croit améliore la sécurité.

au vu du peut de kilomètres parcouru par la majorité des motards ne peut on pas augmenté la périodicité du CT.

les contrôleurs auront ils tous le permis moto?????

Une moto n'est pas une voiture et ne se mets pas entre les mains de personnes qui ne la maîtrise pas.

Je voue une confiance indéfectible en mon garagiste pas envers le contrôleur!!!

une moto qui chute ou qui ressort endommagée, qui va payer!!!

les trottinettes et vélos électriques sont ils concernés???

N° 964642 - Contre ce décret

par :

12/07/2023 15:02

Propriétaire de 2 roues depuis 35 ans je suis contre ce projet de loi.

Les motards ont toujours été soucieux de leur sécurité et celles des autres en entretenant leurs véhicules.

Un motard ne peut pas faire l'impasse sur l'entretien de son véhicule, c'est sa vie qui est en jeu.

Quant aux voiturettes il est possible que le CT soit indispensable pour les voitures car les organes de sécurité ne sont pas visibles comme pour un 2 roues.

N° 964643 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 15:02

Quelle absurdité ! Un motard comme moi a une expérience mécanique de plus de 55 ans pour entretenir ma moto à tous les points de vue et en particulier la sécurité et la conformité pollution. Il va sembler t il être former des personnes étrangères au monde moto pour un contrôle technique face à des motards qui sont des experts en la matière. Je parle bien sûr pour les motos de 125 cc et au-dessus. En dessous, je serai plus réservé car j'ai vu des bricolages irresponsables de jeunes sur des 49,9 cc en quête de sensations fortes pour essayer de singer les adultes motards. Un simple certificat

chez le concessionnaire serait suffisant pour confirmer la conformité de ces cyclomoteurs. Il pourrait être présenté ou/et renouvelé sur le champ, en cas de flagrant délit de cyclo trafiqué constaté par les forces de l'ordre. Quand aux motos (les vraies) , un motard n'est pas suicidaire pour rouler sans les précautions minimums indispensables.

C'est pour cela qu'un contrôle technique n'est pas fondé sinon émettre la suspicion d'une recherche financière pour une autre cause ou destination inavouable de l'Etat.

Quant à l'environnement, les réglages de carburations sont obligatoirement ad hoc et conforme à la fiche technique de la moto sans quoi celle ci ne pourrait pas fonctionner correctement. Tous les motards le savent et à défaut risquent des ennuis mécaniques sérieux sur leurs moteurs de moto. Ce projet de loi ne peut être que le fruit d'ignares en mécanique moto pour se faire prévaloir d'une loi inutile dans les faits sinon rapporter de l'argent d'une façon injustifiable auprès de motards expérimentés. Cordialement.

N° 964644 - CT des deux roues motorisés

par :

12/07/2023 15:02

Bonjour,

Je trouve positive l'idée de réduire le nombre de scooters et motos roulant avec des échappements non homologués. Cependant, il me semble que le moyen envisagé, c'est à dire le CT, n'est pas le plus adapté. Les personnes concernées ne se présenteront pas, ou se présenteront aux mêmes centres qui accordent le CT aux épaves à quatre roues qu'on croise en IDF ... Le CT n'empêchera pas non plus les rodéos urbains ...mais c'est plus facile à mettre en place, j'en suis bien conscient.

Enfin, comment comprendre que l'Etat, qui affecte moins de ressources aux collectivités locales pour l'entretien du réseau routier dont la qualité se dégrade continuellement, puisse mettre en place un CT de véhicules à priori entretenus et sûrs pour l'immense majorité d'entre eux. Qu'il s'efforce de remettre le réseau à niveau, les motards s'efforcent d'entretenir leur véhicule.

Bien cordialement,

N° 964645 - A qui et à quoi cela peut-il servir ?

par :

12/07/2023 15:03

1 Je vis dans un coin de France tellement perdu que même les restaurants de la ville à côté sont fermés entre midi et deux heures. Je suis heureux de savoir que ce sont trois associations de bobo parisiens qui décident de mon avenir motocycliste. Le contrôle technique auto m'a été utile pour ma Citroën de 1951 (déchirure sous coque rattrapée à temps) mais je connais ma motocyclette mieux que n'importe quel contrôleur technique.

2 Est-il utile de malmener des milliers de motocyclistes responsables, simplement parce quelques scootéristes parisiens ont un échappement qui indisposent quelques résidents ?

3 En revanche, j'aurai beaucoup à redire sur l'état de nos routes et de la dangerosité que cela représente (même si, cet excellent M. Barbe a affirmé il y a quelques temps qu'une route mal entretenue était un facteur de sécurité).

N° 964646 - Besoin du contrôle technique moto

par :

12/07/2023 15:03

Bonjour,

Je me permets de vous adresser ce message afin de vous faire part de mon point sur le contrôle technique moto.

Motard depuis 1998, j'observe que les deux roues ont évolués en terme de sécurité abs, frein de meilleur qualité, assistance à la conduite etc...

Les conditions d'obtentions du permis on t également évolué dans le bon sens avec une limitation de puissance durant deux ans afin de parfaire son expérience.

Pour moi l'ensemble des conditions sont réunis pour une meilleur sécurité des conducteurs, à l'inverse l'état des routes ne fait que se dégrader rendant les routes moins sûres.

Le contrôle technique moto pour moi est judicieux dans le cadre d'une vente afin de donner à l'acquéreur une certification que le deux roues concerné ne présente pas de vis caché.

Pour le reste l'ensemble des motards prêtent une grande attention à l'entretien de sa moto .

L'entretien de nos motos rime avec sécurité et prévention.

Espérant pouvoir contribuer de façon positive à l'avancement de ce dossier, je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur mes salutations distinguées

N° 964647 - CONTRE : La priorité n'est pas là

par :

12/07/2023 15:04

Bonjour,

Comme expliqué à plusieurs reprise par de nombreuse personne présentant des chiffres indiscutables. Je ne pense pas qu'au vu du faible % de moto en circulation (vis à vis des autre véhicules) et de faible taux d'accident liés à l'entretient d'une moto (0,6% il me semble) que la priorité soit d'investir dans ce genre de dispositif (je ne parle pas que du materiel, mais aussi du coup de l'administratif qui en découle)

Combien de kilomètres de route pouvez-vous sécuriser pour le même investissement ? réparer les trous, les dos d'anes nons conformes et encore mieux les glissières de sécurité pour moto ....

On pourrait sécuriser les inter fils (car ou les villes en ont besoin pour désengorger le trafic), ou sensibiliser les automobilistes ?

Tout ça n'empêchera pas les force de l'ordre de sévir sur le bruit des motos bien sur, nous avons deja l'équipement pour ça.

LE jour ou le contrôle technique devrait être une priorité alors ça signifiera que nos plus gros soucis sont corrigés.

cordialement

N° 964648 - Monsieur

par :

12/07/2023 15:04

Je suis motard depuis 50 ans et j'entretiens mes véhicules moi même sauf pour une grande révision annuelle chez professionnelle, et je juge inutile le Control technique.

Surtout quand on vois comment sont fait ceux des voitures . Et les petites genêts sont encore les dindons de la farce ...,

L'Europe oui mais pas celle des montons ... cordialement

N° 964649 - Non. Absolument, non.

par :

12/07/2023 15:04

Les montants font bien plus de révision à l'année, de contrôles de sécurité du véhicule avant de partir etc. Nous prenons soin de nos motos.

Prenez soin des routes !!!! C'est la le vrai danger de mort !

Prenez soin également de garder le contrôle sur les scooters et moto 50cc qui sont les plus trafiqués, les vélos qui font n'importe quoi sur la route sans parler des trotinettes qui deviennent un fléau !

Le contrôle technique est à visé lucrative et non pas sécuritaire. Une honte !!!

N° 964650 - Contrôle technique inutile.

par :

12/07/2023 15:04

Motard sur un trike de 350kg , 990cc, 106cv. Jamais je ne le pilote s il n est pas en bon état ! Risquer ma vie n est pas une option. Et confier mon engin spécial à un non initié m est interdit par l assurance. Personne ne le conduira, autre que moi-même. CT=Racket initié par le lobby [réseau de contrôle technique].

N° 964651 - CT 2 roues : on marche sur la tête !

par :

12/07/2023 15:04

Inutile au regard de la sécurité et couteux sauf pour les [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] & Co et l'état qui prendra ses 20% de TVA plus l'IS

Le conseil d'état a suivi les intégristes écolos qui dans ce pays font maintenant la loi y compris pour l'extension d'une usine (ils privilégient les voitures électriques peau des fesse, mais sont contre les usines de batteries !)

L'EU autorisait des alternatives, la [association de motard] en a proposé en vain, c'est une grande mascarade

Pas le choix on ira, mais entre les ZFE, les DPE, les mensonges permanents des forces de l'ordre pourtant assermentés soutenus aveuglément par les procs et les juges...le pays va devenir une poudrière permanente à l'instar de ces derniers jours. Entre les privilégiés en chauffeurs ou taxis qui prennent les décisions et ce à tous les niveaux inclus bien sur les conseillers d'état et le peuple l'écart devient abyssal. Pas besoin de la Russie ni des Chinois, on va s'autodétruire en commençant par les symboles institutionnels (une fois encore comme ces derniers jours). Triste France. Heureusement je suis plus près de la fin que du début.

N° 964652 - C'est du racket

par :

12/07/2023 15:04

Encore un moyen de prendre de l'argent. Quand vous roulez avec un scooter 50 cc pensez vous qu'en plus de son entretien vous pouvez payer un contrôle technique ? et quoi, le conducteur qui risque sa vie serait assez bête pour rouler avec un véhicule qui n'aurait pas de frein par exemple ? C'est stupide de mettre tous les 2 roues dans le même sac

N° 964653 - Contrôle

par :



12/07/2023 15:05

Complètement aberrant

Sauve sui peut !

Cordialement

N° 964654 - Pas nécessaire.... mais c'est l'Europe..

par :

12/07/2023 15:05

Motard depuis bientôt 40 ans, ayant roulé sur des motos des années 70 , avec peu de tenue de route, de freins et des pneus peu performants puis avec aujourd'hui des motos qui n'ont plus rien de comparables... j'ai, du fait de ma vulnérabilité et de ma fragilité , toujours circulé avec des véhicules en état surtout sur les éléments de sécurité... je connais peu , voir pas de motards qui pratique pour se suicider....

Donc, peut être pour le contrôle du bruit , prendre encore des euros supplémentaires dans la poche des gens et harmoniser les lois européennes, je n'en vois aucun intérêt à ce contrôle technique.

Cordialement.

N° 964655 - Bruits

par :

12/07/2023 15:05

Je préconise une obligation de vérifier le bruit des échappements des scooters de 50 à 125 cm3

Les vrais motards sont assez responsables pour maintenir leur véhicule en très bon état de marche.

Évitons une contrainte supplémentaire et un coût supplémentaire.

Les forces de l'ordre devraient confisquer les deux roues bruyant et les obliger à réinstaller un silencieux.

N° 964656 - Contrôle technique véhicule ancien et atypique (side-car 1000GTS MEGA-COMETE)

par :

12/07/2023 15:05

Mon véhicule de 1995 est un assemblage d'une moto YAMAHA 1000 GTS et d'un side-car SIDE-BIKE, construction française de très haute qualité. Il a maintenant 1000.000km passés. De la moto, il ne reste que le cadre et le moteur. Ce véhicule a été homologué à son époque, et la carte grise a été modifiée.

Compte-tenu de son âge et de la rareté des ventes de la 1000 GTS en France sur sa très courte carrière, il n'y a plus de pièce détachée sur le marché neuf et occasion.

L'échappement de ma machine étant en très mauvais état, surtout la boîte à fumée et le silencieux, j'ai du refaire fabriquer une ligne complète en inox; J'en ai profité pour changer de côté la sortie de cet échappement (passage de droite à gauche).

Le seul problème, c'est que les artisans, aussi doués soient-ils, ne peuvent pas refaire ces pièces à l'identique de l'origine. Et par conséquent, cette ligne est beaucoup plus bruyante que celle d'origine.

Je roule très peu (j'ai 73 ans), et rarement en agglomération. Et dans ce cas, toujours sur un filet de gaz pour faire le moins de bruit possible.

J'ai beaucoup de craintes sur l'issue du contrôle technique que va subir cet attelage. Le bruit étant un peu au dessus de la norme, j'imagine volontiers qu'il y aura contrevisite !!! Mais dans ce cas, je ne vois pas quelle solution j'aurais pour obtenir le précieux sésame ...

Et autre remarque ... Ce véhicule étant extrêmement atypique, je ne sais pas comment le contrôleur technique va procéder ... Il n'aura jamais vu un tel engin de sa vie et n'aura aucune documentation technique à disposition !!! Engin qui ne peut pas monter sur un pont moto, ni sur un pont voiture. Je ne sais même pas comment il pourra le conduire pour entrer dans le local de contrôle ...

Wait and see ...

N° 964657 - Non au contrôle technique des Motos

par :

12/07/2023 15:05

Professionnel depuis 20 ans à mon compte dans la réparation de 2 et 3 roues motorisés en à Paris, j'ai un aperçu global du parc roulant. Je peux affirmer avec certitude que plus de 95 % des véhicules dont la cylindrée est supérieure à 50 cm3 est maintenue dans un état de marche et de sécurité satisfaisant. L'ensemble des utilisateurs ont conscience de ce avec quoi ils roulent, et sont attentifs à l'état de leurs machines. Ils font aussi confiance aux professionnels pour être averti des éventuels travaux à faire pour conserver en état de bon fonctionnement leurs véhicules. Pour les amoureux de la moto, c'est eux-mêmes qui prennent les devants pour parfois même dépenser plus qu'il ne faut. Les 5% restant de véhicules qui peuvent parfois présenter un risque (de panne et non pas de risque physique pour l'utilisateur ou autrui), c'est une question de finance, pas de volonté de ne pas vouloir réparer... Laissez les motards tranquilles et orientez vous plutôt, si contrôle technique il devait y avoir, sur les 50cc qui sont souvent en mauvais état, bruyants, voir dangereux pour l'utilisateur ou les autres.

N° 964658 - C'est du racket

par :

12/07/2023 15:06

Encore un moyen de prendre de l'argent. Quand vous roulez avec un scooter 50 cc pensez vous qu'en plus de son entretien vous pouvez payer un contrôle technique ? et quoi, le conducteur qui risque sa vie serait assez bête pour rouler avec un véhicule qui n'aurait pas de frein par exemple ? C'est stupide de mettre tous les 2 roues dans le même sac

N° 964659 - Décret

par :

12/07/2023 15:06

Bonjour

Je ne suis pas contre le contrôle technique des véhicules dit léger a 2 ou 3 roues

Mais comment empêcher que cela ne devienne qu'une opération financière

Je ne suis plus attiré par le bruit que peut faire une moto

Je préfère le bruit modéré du pot d'échappement d'origine

Je ne suis pas partisan des moteurs gonflé , il faut garder sa pour les circuits

Nous aussi ont a été jeunes

La moto à toujours été un instrument de liberté et c'est bien que sa le reste  
(Dans certaines limites)

Donc nous verrons bien comment nous serons ( mangé)

Amies motard a++++

N° 964662 - On en a gros

par :

12/07/2023 15:06

En quoi garantissez vous la sécurité routière via le contrôle technique ?

En quoi le contrôle technique a garantie la sécurité routière pour les voitures ?

Si un deux roues a un accident, il risque bien plus pour sa vie que pour celle des autres.

N° 964663 - Le contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues....pourquoi pas ?

par :

12/07/2023 15:06

S'il ne s'agissait pas d'intérêts financiers d'organismes, accrédités par le COFRAC qui ajoutent chaque année de nouvelles exigences d'accréditations (c.f historique cofrac.fr) pour faire rentrer les fonds depuis plusieurs décennies (je les suis depuis leur création). Vous voyez bien tous ceux auxquels je fais référence ....les organismes auxquels vous amenez déjà vos V.L et autres P.L en font la publicité contrainte en « qualité » d'organismes d'accréditation obligatoire pour eux qui ne sont que certifiés (contrôleurs).

Regardez le nombre de véhicules hypothétiques dont on se demande comment ils roulent (pas de freinage effectif, fumée noire à chaque rétrogradage, éclairage « comme en plein jour ...surtout pour vous ...plus que pour eux ...». Comment et surtout pourquoi ?

Vous trouverez toujours (c.f mon expérience et j'en suis convaincu la vôtre) quelqu'un pour vous dire :

Tu ne passes plus les nouvelles exigences (à augmentation permanente) du contrôle technique, pas de problème, fais comme moi, va chez machin de ma part.

Cette aberration de rouler avec des véhicules en fin de vie, de préférence diesels, pourrait être franco-française compte tenu de nos gouvernements successifs qui en ont sponsorisé l'usage ... Tu achètes plus cher un véhicule "incroyable", que tu pourras garder des décennies ....le moteur peut-être et à quel prix environnemental et de santé publique, mais pas les organes de sécurité qui sont pour tous les mêmes qu'elle que soit la motorisation.

Hormis l'enrichissement toujours plus « nécessaire » des organismes d'accréditation, de certification et de gouvernance (IS, TVA, loi, etc..), à quoi servira le contrôle technique des 2 ou 3 roues sachant que ceux qui font du bruit (surtout à Paris à côté des ministères ou du logement des « élus de la république »), qui vont trop vite et qui emmerdent le bien pensant et les autres (dont moi), continueront à rouler avec des engins qui ne sont pas spécifiquement des poubelles mais l'expression de modes ou d'exhibitionnisme (tu m'as vu, surtout senti et entendu) sans se soumettre à ces dictats ne concernant que ceux qui continuent à obéir aux lois sociétales édictées pour les raisons précitées.

N° 964660 - Trop c'est Trop

par :

12/07/2023 15:06

Il est reconnu que l'emploi de la moto nécessite une vigilance particulière quant à son état physique et mécanique pour préserver l'intégrité physique de son pilote.

La responsabilité individuel de chaque propriétaire sur sa propre sécurité induit une maîtrise globale de son véhicule ainsi qu'une inspection systématique des organes essentiels à la sécurité du pilote avant chaque utilisation. Dans la majorité des cas, chaque propriétaire de moto, outre sa passion et sa volonté d'avoir toujours un véhicule en bon état , est conscient qu'il s'agit de son intégrité physique qui est en jeu à chaque voyage.

Aussi, légiférer pour un contrôle Technique moto est une hérésie.

Hormis l'intérêt de trouver une taxe supplémentaire pour le contribuable et alimenter les caisses, c'est une punition liberticide qui fait payer à 90% de motards responsables les écueils de 10% d'inconscient ciblés par ailleurs sur des 2 roues de faible cylindrée et faible puissance.

Je suis donc totalement opposé à cette loi au regard de mes 40 années d'exercice à moto et mes 800 000 km parcourus sur des véhicules toujours contrôlés. Par moi même.

Il n'est pas nécessaire de nous américaniser en nous prenant par la main sur tous les sujets de société. Il faut simplement courageusement et fermement gérer les exceptions et ne pas faire payer la majorité responsable et silencieuse... Silencieuse, jusqu'à quand ?

N° 964661 - COMMENTAIRE PROJET CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

12/07/2023 15:06

Madame, Monsieur,

Je me permets d'exprimer mon avis sur le décret et l'instauration du futur contrôle technique moto.

Je roule à moto depuis maintenant 14 ans et ai possédé plusieurs véhicules ayant entre 26 et 42 ans à la date de 1ère mise en circulation.

A l'heure actuelle je roule sur une moto de 42 ans qui n'est pas immatriculée en CG collection.

Les raisons de mes choix de véhicule :

-Manque de moyens, une moto neuve et suréquipée coûte très cher

-Les motos anciennes encore sur la route aujourd'hui fonctionnent très bien, ont été entretenues et le sont toujours

- Pour moi un véhicule qui fonctionne et qui est en bon état ne doit pas partir à la casse "parce que l'on a droit à une prime à la conversion", enfin pour les personnes qui y ont droit puisque de ce côté la, nous ne sommes pas tous égaux.

- Détruire un véhicule c'est "faire de la pollution", créer des déchets et des émissions polluantes

- Une moto est pratique, prend peu de place, facilite la circulation, stationne peu en ville, tourne dans les files de voitures ou lors de bouchons, elle pollue moins, elle est peu lourde et abîme moins les routes, elle consomme peu en carburant.

J'utilise ma moto pour environ 4000km par an, ce qui reviendrait à 12000km tous les 3 ans pour un passage au contrôle technique évalué à 50€ d'après les journalistes, je ne suis pas d'accord sur ce prix que je trouve en décalage avec la prestation à réaliser sur le 2 roues et le nombre de points de contrôle : pas de carrosserie, pas de vitrages, pas d'obd à contrôler, pas de contrôle sous le véhicule, pas de ceinture de sécurité, peu de niveaux à contrôler, etc...

Je ne suis pas pour l'instauration d'un contrôle technique convaincu qu'il y a d'autres problèmes à traiter en amont pour améliorer les conditions de sécurité et réduire la mortalité ou le taux d'accident chez les motards.

Je pense être très bien concerné pour donner mon avis puisque je roule à moto et j'utilise les routes quotidiennement.

Beaucoup de routes en France sont en très mauvais état, notamment les routes départementales et communales où surviennent beaucoup d'accidents :(Les villes ne sont pas épargnées.)

Trous, mauvaises visibilité du à la taille de certaines hautes herbes et ou massifs de fleurs, trous, chaussées glissantes, graviers, terre au sol et boue lorsque les agriculteurs roulent avec leur tracteurs, bosses, surfaces brillantes.

L'utilisation de macadam recyclé à base de gravelles grises nous crée beaucoup de soucis en tant que motards sur route, les graviers étant l'ennemi n°1 du motards et qui engendre glissades, chutes, perte de contrôle.

C'est parce que nous sommes justement en 2 roues que nous utilisons des trajectoires à appliquer dans tous les moments afin de ne pas faire une sortie de route, l'état de la route est donc gage de sécurité pour nous !!!

Le comportement des automobilistes qui n'utilisent pas leurs rétroviseurs ni leurs intentions de tourner augmente également notre insécurité

Enfin je pense qu'il y a encore un travail à faire sur les jeunes motards "trop fous" et inconscient sur la route, heureusement, ils ne représentant pas l'ensemble la communauté motards.

Je ne pense pas que l'instauration d'un CT 2 roues changent ces problèmes.

Merci d'avoir lu mon opinion.  
Cordialement.

N° 964664 - C. T. des 2, 3, 4 roues légers (genre motos)

par :

12/07/2023 15:08

Ma moto Honda CM 125 , 4 à 5 000 km/an, 3 l / 100 . de 1988.

Quelle pollution atmosphérique par rapport à un Cayenne Crit'air 1, 20 000 km ?

Quel risque (bonus max, 0 accident) pour les autres par rapport au Cayenne ?

Combien de millions de t de CO2, les 6 000 voitures, les dizaines de bus et le millier de bâtiments incendiés par des Hors la Loi, ont ils rejeté ?

Si on veut "emmerder" (parole de président) les Français, sauver la Planète et punir les contrevenants, n'y a t'il pas d'autres priorités que les motards ?

Ca commence à bien faire, que, tjs les mêmes, paient 65 € et 1 point, pour un PV à 3 ! (trois) !! Km/ h ! d' excès de vitesse, quand d'autres, tjs les mêmes, font des rodéos sur la place de la Mairie, des refus permanents d'obtempérer et des caillassages de flics en TOTALE IMPUNITE !

Les CRETINS qui nous gouvernent devraient comprendre que la coupe est pleine, et que donc elle risque de déborder ! Les MENSONGES, ça SUFFIT !

N° 964665 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 15:08

Si le contrôle technique moto est mis en place pour la sécurité des usagers de la route, il serait aussi souhaitable que les propriétaires de 3 roues passent le permis Moto et que les moins de 125 soit aussi concernées .

N° 964666 - CONTRÔLEURS

par :

12/07/2023 15:08

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 964667 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 15:09

Motard depuis 55 ans. En aucune manière je ne suis favorable au contrôle technique pour les deux roues. D'autant plus comme tout le monde le sait la base de consultation président à cette mise en place est faite à partir d'un constat trafiqué par ceux qui souhaite ce contrôle et qui sont ni plus ni moins que ceux, celui en fait, qui possède le plus d'organismes de contrôles technique quatre roues en France. Vive la France et ses magouilles politiques, sa corruption, et ses copinages en tout genre ...

Je signe et assume

N° 964668 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 15:09

Pas besoin de nous pomper encore plus de taxe ou d'argent, on est suffisamment mature pour savoir ce que l'on a à faire pour prendre soin de son véhicule et rouler en sécurité, mieux vaut justement garder cet argent pour changer un pneu ou des plaquettes de frein.  
Raz le bol d'être pris pour des idiots!

N° 964669 - Frexit

par :

12/07/2023 15:09

A la suite de la directive européenne 2014/45/UE relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques, le décret n° 2021-1062 du 9 août 2021 a mis en place le contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur (véhicules de catégorie L).

N° 964670 - CT moto

par :

12/07/2023 15:10

Faisant moins de 5000km par an je ne suis pas un utilisateur assidu du réseau routier. Les contrôles visuels de mon concessionnaire sont bien suffisant lors de la révision annuelle.

N° 964671 - non au CT des 2 roues

par :

12/07/2023 15:10

On nous demande souvent "Il y a un contrôle technique sur les voitures , pourquoi pas sur les motos ?"

Voilà pourquoi...

Lorsque le contrôle technique des voitures a été mis en place pour les voitures, dans les années 90, 17% des accidents étaient liées à un problème technique sur le véhicule. On peut donc légitimement penser que c'était utile.

Pour les motos, les études les plus récentes et détaillées (Etude MAIDS, chiffres des assureurs, Etude Saferider, ...) montrent que moins de 0,5% des accidents de 2RM sont liés à un problème sur le véhicule. Ça ne servirait donc vraiment à rien , sinon à satisfaire le lobby du contrôle technique, [réseau de contrôle technique] en tête qui a abondamment fourni la Commission Européenne en études biaisées et alléché par le marché juteux des millions de deux roues motorisés.

Rappelons aussi que la formation et l'examen au permis moto comprend un volet "vérifications techniques" bien plus poussé que le permis voiture, et que ces vérifs sont facilitées par l'accessibilité

aisée à tous les organes de sécurité sur une moto, et que les motards sont bien plus sensibilisés à l'état de leur véhicule.

Se faire facturer 70euros pour s'entendre dire que son véhicule est en bon état, au prétexte que 0.4% des accidents sont liés à un des véhicules mal entretenus, non merci &#128578;

Quitte à dépenser 70euros tous les deux ans, (le prix d'une bonne paire de gants qui protège vraiment, elle) nous préférons que ce soit pour quelque chose d'utile.

N° 964672 - Et les scooters ?

par :

12/07/2023 15:10

Cette catégorie est la plus trafiquée et la moins entretenue. La plus brillante avec des conducteurs les moins respectueux des autres usagers. D'où ma question : pourquoi ne sont t'ils pas intégrés dans cette loi ?

N° 964673 - CT 2 et 3 roues

par :

12/07/2023 15:10

C'est un impôt supplémentaire pour remplir les caisses de l'état qui est déficient pour constituer un budget équilibrer. Par cet impôt masqué notre gouvernement reste la ligne qu'il s'est construit : imposer les créateurs de richesses pour combler le déficit de notre état et enrichir les plus fortunés . Comme d'habitude pas de mesures concrètes pour relancer notre économie locale et de ce fait rien de concret pour l'écologie. Désespérant !!!!

N° 964674 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE OUI AU CONTROLE DE L'ENTRETIEN DES ROUTES

par :

12/07/2023 15:11

Bonjour

Avant toute choses il serait bon de rappeler à l'état qu'il ne faut pas mélanger les motos et les véhicules inférieurs à 50 cm3 comme les mobylettes et scooters. Ce sont deux types de véhicules différents à part avoir 2 roues en communs. Souvent lors des problèmes dans les citées ou banlieues les médias font l'amalgame.

Etant ancien motocycliste de la Gendarmerie et IDSR, une grande partie de l'accidentologie des motards n'est pas liée aux mauvais état des motos mais bien à celui de l'état des chaussées.

Un vrai motard ne peut et néglige pas son engin surtout en ce qui concerne les freins, pneumatiques, suspensions, fuite moteur, visibilité, etc... au contraire il l'entretien mieux que sa voiture. Il n'y a aucune carrosserie pour se protéger.

Avant de procéder à un contrôle technique sur les deux roues , il serait judicieux d'obliger l'état, les communes d'entretenir nos routes de l'hexagone, (nids de poules, graviers, glissières, dos d'ânes ou ralentisseurs" non règlementaires, etc...

Quand on voit, certaines routes dont elles sont entretenues on n'est obligé de redoubler de vigilance. La moindre erreur ne pardonne pas.

En revanche si ce dit contrôle devait avoir lieu, les véhicules inférieurs à 50 cm3, circulant sans feux, sans freins, sans plaques sans échappement, eux ne seraient pas concernés ! on marche sur la tête.

En ce qui concerne le dit contrôle des motos , personnellement je ne laisserai quiconque monter, toucher ou trifouiller sur ma moto, hors mon garagiste en qui j'ai une confiance totale et ne me laisserai jamais repartir si ma moto présentait une quelconque anomalie.

Je circule toujours à moto et ce depuis mes 16 ans et j'en ai aujourd'hui 61. Je continuerai à entretenir ma moto comme j'ai toujours fais, à l'état de faire sa part de travaille après on verra....

N° 964675 - Controle 2 roues: le pretexte de l'environnement pour remplir les caisses de l'état par :

12/07/2023 15:11

D'un point de vue environmental, les 2 roues ou tricycles sont une goutte d'eau dans les nuisances de l'environnement. Du fait de leur nombre réduit par rapport aux autres moyens de locomotion (voitures, camions, avions, etc), de leur faible cylindrée pour la majorité, de leur faible consommation relative, de leur utilisation moindre, et surtout des évolutions techniques depuis de nombreuses années (pots catalytiques obligatoires etc) ces véhicules n'ont que très peu d'impact sur l'environnement. Pour ces raisons, ce n'est absolument pas une priorité et si on doit taxer les usagers il vaut mieux le faire sur d'autres aspects qui ont vraiment un impact négatif sur l'environnement, sachant que les poches des usagers et leurs ressources ne sont pas extensibles. Surtout dans le contexte de forte inflation actuel qui fait déjà souffrir les consommateurs, leur rajouter une taxe déguisée et inutile est injustifiable.

N° 964676 - CT envisagé pour les 2 roues

par :

12/07/2023 15:11

Ce contrôle technique est une hérésie, car il fait un pot commun de tous les 2 roues ou 3 roues. Or, à mon sens, il y a de grosses différences chez les utilisateurs entre un motard pilotant un gros cube, un conducteur de scooter, un motard ayant passé tardivement son permis pour échapper aux bouchons avec sa voiture, etc...  
J'entretiens moi même mes motos depuis plus de 40 ans, jamais eu de problème. Hors de question que quelqu'un d'autre y touche.  
Je ne ferai pas de CT, quitte à être hors la loi, comme en 1980 quand le gouvernement avait instauré une vignette 4 fois plus chère que celle des voitures à prix d'achat égal.

N° 964677 - Pour le contrôle technique des 2 roues (+ 3 et 4 roues) motorisés mais...

par :

12/07/2023 15:11

Précision liminaire : je suis motard depuis 26 ans.

L'instauration d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés (2RM) est tout d'abord inévitable car c'est une injonction de Bruxelles où siègent des élus et travaillent des fonctionnaires qui veulent évidemment faire notre bonheur, parfois malgré nous... Au-delà de ce technocratie qui agit parfois comme un repoussoir, la démarche ne semble pas inutile en elle-même.

Oui à cette certification qui permettra d'abord de lutter contre le danger des 2RM trafiqués, bruyants, polluants, parfois volés ou aux pièces "tombées du camion" et souvent non assurés. Je n'ai pas de statistiques précises sur le sujet, mais je parle bien des 2RM qu'on trouve plus fréquemment dans les zones de banlieue "mal contrôlées" - euphémisme - par la police. Ne soyons cependant pas naïfs, nos bricoleurs de génie sauront remettre leur engin dans une conformité plus ou moins acceptable par un contrôleur technique "bienveillant"...

Mais oui également à un contrôle technique différencié selon le type de 2RM (cylindrée, puissance, âge légal autorisé, fréquence du CT). En gros, on doit contrôler plus souvent les scooters pétaradants, bricolés dans la cour de l'immeuble, que les grosses cylindrées qui passent régulièrement chez le concessionnaire...

Sur le prix : on nous annonce une cinquantaine d'Euros tous les 3 ans, ce qui est peu et raisonnable comparé au coût d'entretien annuel d'un gros cube, mais qui fera beaucoup pour le jeune possesseur



d'un scooter. Je suis donc pour la modulation du prix en fonction du type et sa forfaitisation, indépendamment du centre de contrôle technique choisi. Les lobbyistes ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], Veritas...) ayant cependant bien fait leur travail, je crains que ce dernier point ne soit balayé d'un revers de manche.

Enfin, si le véritable but est bien de lutter contre les dangers propres à la circulation d'engins motorisés, ne pas oublier d'investir également un peu plus dans les infrastructure routières. Je pense qu'il y a plus d'accidents de 2RM à cause des nids-de-poule qu'en raison d'un engin défectueux.

N° 964678 - Une TAXE de plus

par :

12/07/2023 15:12

Bonjour , en tant que mécanicien moto et pilote de vitesse et enduro, j'ai toujours vu que la majorité des motards gardent une attention principale au état de leurs machines , que lorsque ils sont en doute d'une intervention technique plus importante ils s'adressent à un professionnel des 2 ou 3 roues ; et ils veillent au bon état de fonctionnement de tous les organes de sécurité : pneus , freins , partie cycle et carrosserie . Tout motard est propriétaire au moins d'un automobile familiale ou un autre véhicule utilitaire , donc l'utilisation kilométrique des 2,3 roues est inférieur à 5000 km par année . La moto est plus qu'n véhicule , est aussi un mode de vie et pour l'entretien reste notre plus grand centre d'attention . Salutations

N° 964680 - Non au contrôle technique des Motos

par :

12/07/2023 15:12

Professionnel depuis 20 ans à mon compte dans la réparation de 2 et 3 roues motorisés en à Paris, j'ai un aperçu global du parc roulant. Je peux affirmer avec certitude que plus de 95 % des véhicules dont la cylindrée est supérieure à 50 cm3 est maintenue dans un état de marche et de sécurité satisfaisant. L'ensemble des utilisateurs ont conscience de ce avec quoi ils roulent, et sont attentifs à l'état de leurs machines. Ils font aussi confiance aux professionnels pour être averti des éventuels travaux à faire pour conserver en état de bon fonctionnement leurs véhicules. Pour les amoureux de la moto, c'est eux-mêmes qui prennent les devant pour parfois même dépenser plus qu'il ne faut. Les 5% restant de véhicules qui peuvent parfois présenter un risque (de panne et non pas de risque physique pour l'utilisateur ou autrui), c'est une question de finance, pas de volonté de ne pas vouloir réparer... Laissez les motards tranquilles et orientez vous plutôt, si contrôle technique il devait y avoir, sur les 50cc qui sont souvent en mauvais état, bruyants, voir dangereux pour l'utilisateur ou les autres.

N° 964681 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 15:12

Je suis contre la mise en place du CT pour les motos. Le motard, dans sa majorité, prend soin de sa moto. Il maintient sa moto en parfait état de rouler. Ce CT n'est qu'une histoire d'argent et pour faire plaisir à la communauté européenne. Marre de ce diktat, on impose des lois qui sont difficilement applicables suivant les pays. La mise en place d'un CT pour la vente d'une moto, cela pourrait se comprendre

N° 964679 - Favorable y compris à la vérification des équipements obligatoires (casque, gants, ...)

par :

12/07/2023 15:12

Étant moi même motard, je suis favorable à la mise en place du CT pour les 2RM, considérant que ce contrôle est déjà applicable aux autres catégories de véhicules à moteur. Les vérifications concernant le contrôle du niveau sonore et des émissions de polluants me semble primordiales.

Je propose également que ce CT comporte des dispositions pour le contrôle de la conformité des équipements de sécurité obligatoires (casque, gants, ...).

Je souhaite toutefois que les 2RM de plus de 30 ans ne soient pas soumis à cette obligation compte tenu de l'écart sur les normes techniques qui étaient en application lors de leur première mise en circulation.

N° 964683 - Monsieur

par :

12/07/2023 15:12

Les causes d'accidents des 2 roues pour mauvais entretien du réseau routier sont plus que très largement supérieures aux défauts d'entretiens des véhicules ! Et l'accidentologie pour défaut d'entretien reste marginal ! La justification de ces contrôles ne sont pas crédibles !

N° 964684 - Cible prioritaire contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 15:12

Bonjour,

Il me semble plus judicieux de cibler la population de 2 roues la moins entretenue. A savoir les 50cm<sup>3</sup> et 125cm<sup>3</sup>. En effet, il me semble (peut être a tort) que les plus grosses cylindrées sont entretenues plus régulièrement car souvent plus de passionnés.

Je souhaiterais également proposer la démarche suivante : si le propriétaire d'un 2 roues prouve chaque année l'entretien complet par un professionnel facture a l'appui, peut il s'affranchir d'un contrôle technique ?

Cordialement,

N° 964682 - Opposition

par :

12/07/2023 15:12

Ce texte est inutile compte tenu du faible nombre de véhicules concernés et des caractéristiques des utilisateurs : véhicules passion.

Il est regrettable que nous subissions la multiplication des contraintes coûteuses pour la satisfaction d'industries qui assurent surtout un lobbying intense auprès des instances Européennes.

Nous devons pouvoir compter sur le gouvernement et nos élus pour prendre les mesures quand elles s'imposent, et nous protéger des démarches qui relèvent du racket legal.

N° 964685 - Pour le contrôle technique des 2 roues (+ 3 et 4 roues) motorisés mais...

par :

12/07/2023 15:13

Précision liminaire : je suis motard depuis 26 ans.

L'instauration d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés (2RM) est tout d'abord inévitable car c'est une injonction de Bruxelles où siègent des élus et travaillent des fonctionnaires qui veulent

évidemment faire notre bonheur, parfois malgré nous... Au-delà de ce technocratisme qui agit parfois comme un repoussoir, la démarche ne semble pas inutile en elle-même.

Oui à cette certification qui permettra d'abord de lutter contre le danger des 2RM trafiqués, bruyants, polluants, parfois volés ou aux pièces "tombées du camion" et souvent non assurés. Je n'ai pas de statistiques précises sur le sujet, mais je parle bien des 2RM qu'on trouve plus fréquemment dans les zones de banlieue "mal contrôlées" - euphémisme - par la police. Ne soyons cependant pas naïfs, nos bricoleurs de génie sauront remettre leur engin dans une conformité plus ou moins acceptable par un contrôleur technique "bienveillant"...

Mais oui également à un contrôle technique différencié selon le type de 2RM (cylindrée, puissance, âge légal autorisé, fréquence du CT). En gros, on doit contrôler plus souvent les scooters pétaradants, bricolés dans la cour de l'immeuble, que les grosses cylindrées qui passent régulièrement chez le concessionnaire...

Sur le prix : on nous annonce une cinquantaine d'Euros tous les 3 ans, ce qui est peu et raisonnable comparé au coût d'entretien annuel d'un gros cube, mais qui fera beaucoup pour le jeune possesseur d'un scooter. Je suis donc pour la modulation du prix en fonction du type et sa forfaitisation, indépendamment du centre de contrôle technique choisi. Les lobbyistes ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], Veritas...) ayant cependant bien fait leur travail, je crains que ce dernier point ne soit balayé d'un revers de manche.

Enfin, si le véritable but est bien de lutter contre les dangers propres à la circulation d'engins motorisés, ne pas oublier d'investir également un peu plus dans les infrastructure routières. Je pense qu'il y a plus d'accidents de 2RM à cause des nids-de-poule qu'en raison d'un engin défectueux.

N° 964686 - Mon avis sur le contrôle technique

par :

12/07/2023 15:13

Bonjour,

La mise en place d'un contrôle technique n'est aucunement justifié par des données mais seulement par un lobbying qui n'a pour but que de satisfaire des entreprises privés et non la sécurité des français.

Par ailleurs l'état des routes est davantage une source d'accident que l'état des deux roues.

Le choix de mettre en œuvre le contrôle technique sans aucune raison valable serait une preuve flagrante que notre gouvernement n'est qu'au service de grands groupes privés et non des français. Peut-être faudrait-il commencer à s'intéresser à l'avis de ceux qui vous élisent (et qui sont vos employeurs)...

N° 964687 - Sans titre

par :

12/07/2023 15:14

La Finlande, l'Irlande et les Pays-Bas ont adopté des mesures alternatives pour réduire le nombre d'accidents et n'ont pas mis en place de contrôle technique des deux roues motorisés. Pour quelles raisons les solutions retenues dans ces pays membres de l'Union Européenne ne sont pas applicables en France?

Dans quelle mesure le Conseil d'Etat demandant la mise en place du contrôle technique des deux roues motorisés en France a-t-il pris en compte le fait que le conseil Européen à l'origine de la directive européenne 2014/45/UE s'est basé sur les rapports suivants :

- [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], «Road Safety Report 2008 - Strategies for preventing accidents on Europe's roads»,
  - [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], «Road Safety Report HGV 2009»,
  - [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], «Motorcycle road safety report 2010»,
- en tenant compte que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] est un organisme de contrôle des véhicules motorisés?

Dans quelle mesure le Conseil d'Etat demandant la mise en place du contrôle technique des deux roues motorisés en France suite à la demande des associations '[ASSOCIATION]', '[ASSOCIATION]', '[ASSOCIATION]'S' a-t-il pris en compte la représentativité de ces associations pour l'application d'une réglementation sur un volume compris entre 2 et 2,5 millions d'utilisateurs?

N° 964688 -

par :

12/07/2023 15:14

Le projet de mise en place d'un contrôle technique deux et trois n'améliorera la sécurité, les motards sont des gens responsables conscients que la sécurité de leur moto passe par un entretien rigoureux de leur machine.

D'autre part, les chiffres officiels disent que seuls 0,5 % des accidents deux roues sont dûs à un manque d'entretien.

Je me pose la question de la compétence des centres de contrôle technique pour vérifier un deux, ont-ils le matériel ? Savent-ils piloter une moto ? Ont-ils le permis de conduire requis pour monter sur la moto ?

L'amélioration de la sécurité à moto passe par une amélioration du réseau routier, tel que suppression des rails le long des routes, suppression des arbres le long des routes, réparation des trous dans la chaussée etc...

N° 964689 - Non au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues.

par :

12/07/2023 15:14

Le contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues ne diminuera pas leur accidentologie.

En cas d'accident, l'état du véhicule (moto...) n'est en cause que dans moins de 0.5% des cas.

L'état des routes est lui bien plus préoccupant.

Avec la formation des usagers de la route à la cohabitation avec les 2 roues, voilà deux pistes bien plus efficaces.

N° 964690 - Opposition

par :

12/07/2023 15:14

Ce texte est inutile compte tenu du faible nombre de véhicules concernés et des caractéristiques des utilisateurs : véhicules passion.

Il est regrettable que nous subissions la multiplication des contraintes coûteuses pour la satisfaction d'industries qui assurent surtout un lobbying intense auprès des instances européennes.

Nous devons pouvoir compter sur le gouvernement et nos élus pour prendre les mesures quand elles s'imposent, et nous protéger des démarches qui relèvent du racket légal.

N° 964691 - Une contrainte de plus pour pas grand chose !

par :

12/07/2023 15:14

Le contrôle technique voulu par Bruxelles est un scandale. A quoi sert-il quand on sait que seulement 0,3 % des accidents de motos sont dues à un problème technique ? A rien, si ce n'est d'aller dans le sens des anti-motos (des anti-tout pour la plupart) et du lobby des contrôles techniques comme [réseau de contrôle technique] et cie.

Fixer en plus un tarif à 50€, alors que sur une moto tout est visible à l'œil nu, est tout aussi scandaleux. Ce n'est plus de la sécurité mais du racket en bande organisée.

N° 964692 - Cible prioritaire controle technique 2 roues

par :

12/07/2023 15:14

Bonjour,

Il me semble plus judicieux de cibler la population de 2 roues la moins entretenue. A savoir les 50cm3 et 125cm3. En effet, il me semble (peut être a tort) que les plus grosses cylindrées sont entretenues plus régulièrement car souvent plus de passionnés.

Je souhaiterais également proposer la démarche suivante : si le propriétaire d'un 2 roues prouve chaque année l'entretien complet par un professionnel facture a l'appui, peut il s'affranchir d'un contrôle technique ?

Cordialement,

N° 964693 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 15:15

juste un moyen supplémentaire de remplir les caisses !

Le contrôle pollution ?il faut se poser des questions quand on voit ce que consomme les cargos,les avions,les camions pour envoyer nos déchet a l autre bout du monde,ou faire de l importation de marchandise le moins chère possible...

Les véhicules électriques ?qu es qu on fait de notre ancien parc thermique,on les revends en Afrique ou en Amérique du sud?!?on veut nous faire croire que c est a nous consommateur de trier nos déchets et d acheter des véhicules électriques "moins polluants" pour sauver la planète.mais comment allons nous faire dans les pays du sud qui représente une population mondiale bien supérieure au pays du nord? certains ont a peine de quoi manger pour la semaine,donc les questions écologique passeront forcément après...et ne parlons pas des pays en guerre où nous pays riche,vendons des armes a la tonne... là on est moins regardant question ecologie...donc faudrait peu être se poser les bonnes questions avant de mettre en place des contrôle technique pour réduire la pollution où augmenter la sécurité des utilisateurs...

...

N° 964694 - Le Contrôle Technique des véhicules classés L est sans utilité.

par :

12/07/2023 15:15

Au vue des enquêtes sérieuses et indépendantes Le Contrôle Technique des véhicules classés L est sans utilité, puisque les problèmes techniques ayant causé l'accident n'est que de 0.3 % .  
Tous le reste n'est que influence des société des contrôles techniques automobiles, et les recours de 3 associations parisiennes ( ne représentant que quelques milliers adhérents) auprès du Conseil d'État. ( plus de 4 millions de 2 roues immatriculées)  
Les contrôles techniques sur les 2 roues motorisés mis en place dans certains pays européens n'ont pas solutionné les problèmes du bruits émis. la modification ou l'échange des silencieux étant une action délibéré de certains usagés de 2 roues.

N° 964695 - le plus tard possible, idéalement jamais

par :

12/07/2023 15:16

je pense que la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur est absolument inutile, donc au pire sa mise en place doit être reportée aux calendes grecques et au mieux ni décret ni arrêté de mise en place de cette mesure poussée par des eurocrates aussi arrogants qu'ignorants de la spécificité du déplacement en deux roues à moteur

N° 964696 - Contre le contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 15:16

Bonjour , qui est assez fou pour rouler avec une moto mal entretenue , il serai bien plus judicieux de réparer les routes plutôt que de trouver encore une fois des vaches à lait , la plupart des motards ne font que 5000 kms par ans .

Payer et tout interdire , voilà ce pays !

N° 964697 -

par :

12/07/2023 15:16

Cette mesure est contre-productive. Vous allez encore une fois vous faire avoir par ces allemands, notamment [réseau de contrôle technique] qui participe à un lobbying constant sur cette mesure des X temps. Combien d'accidents liés au non-fonctionnement d'un véhicule ? La mesure, déjà appliquée au véhicule de 4 roues n'est pas non plus respectée par ceux qui ne respecte pas la loi.

Encore une machine à pognon, pour un état en perpétuelle faillite.

Vous allez tuer le marché de la moto, comme vous avez tué le marché de l'automobile en laissant les chinois vous écraser sur l'électrique (que l'on arrivera pas à produire car l'Allemagne interdit le nucléaire, et préfère le charbon, pourtant une aberration écologique).

Si vous voulez de l'argent, allez le chercher où il est, chez les vieux de plus de 70ans qui possède l'intégralité du capital français au détriment de la jeune génération qui cherche à s'en sortir.

N° 964698 - Contrôle technique des 2 roues motorisés inutiles

par :

12/07/2023 15:16

Le nombre d'accident lié à un problème mécanique des 2 roues motorisés et quasiment inexistant. Le danger vient le plus souvent de la conduite même du motard et de l'état des routes souvent déplorables. Sur le 1er point, il est difficile de faire quelque chose, en revanche pour le 2nd point qui concerne l'état des routes, il est tout à fait possible d'agir et c'est là-dessus qu'il serait important d'effectuer des contrôles.

Aussi payer un CT bien coûteux pour des motos qui sortent parfois qu'une petite dizaine de fois par an risquerait de dissuader plus d'1 personne de passer le permis moto et d'en acheter une. Ce serait donc un gros manque à gagner et la perte d'une activité économique importante. En bref, le CT obligatoire pour les 2 roues motorisés est à la fois inutile et contre-productif...

N° 964699 - Opposition totale

par :

12/07/2023 15:16

Encore une raison de racketter les usagers de la route.

Les motards roulent sur des machines bien entretenues.

N° 964700 - Projet de loi inutile qui fait supporter des coûts et des contraintes sur une population économiquement défavorisée

par :

12/07/2023 15:16

Je demande le retrait de ce projet de loi aux titres suivants:

La défaillance technique d'un 2 roues n'est à l'origine que de 1% des accidents (sans même parler des accidents mortels, pour lesquels elle n'est pas prouvable). Et encore, l'immense majorité de ces cas concerne l'état des pneus du véhicule. Le code de la route sanctionne déjà le fait de rouler avec des pneus hors d'usage.

Les arguments avancés, comme la réduction de la pollution atmosphérique ou sonore sont également déjà sanctionnés par des textes existants qu'il suffit d'appliquer. Un contrôle technique tous les 3 ans est notoirement inefficace pour diminuer l'un ou l'autre de ces facteurs

La généralisation du CT ainsi que son durcissement, que ce soit pour les autos ou les 2RM est le fait d'un lobbying intense des grands acteurs du CT, principalement allemands, pour pérenniser leur chiffre d'affaire. La responsabilité du législateur est de savoir faire la part des choses entre les progrès légitimes pour la société et le clientélisme vis à vis des acteurs économiques

Une partie de la population des utilisateurs de 2RM utilisent ce mode de transport en raison de son coût réduit par rapport aux autos (prix d'achat, consommation, stationnement...) et parfois parce qu'ils n'ont pas d'offre de transport en commun adéquate, en particulier si les horaires sont décalés. Pénaliser d'un quelconque montant une population déjà défavorisée est antisocial et dangereux.

Plus généralement, le 2RM est considérablement moins dévoreur d'espace et générateur d'encombrements dans les métropoles. Pénaliser cette population est une mesure qui ne va pas dans le sens de la transition écologique.

N° 964701 -

par :

12/07/2023 15:16

Les causes d'accidents des 2 roues pour mauvais entretien du réseau routier sont plus que très largement supérieures aux défauts d'entretiens des véhicules ! Et l'accidentologie pour défaut d'entretien reste marginal ! La justification de ces contrôles ne sont pas crédibles !

N° 964702 - Pourquoi payer pour quelque chose que nous faisons déjà pour notre sécurité ?!

par :

12/07/2023 15:16

Je contrôle mes motos régulièrement, disques, plaquettes, pneus, roulements, bruit et elles sont aussi entretenues régulièrement, en n'oubliant pas les vidanges de fourches amortisseur, circuit de freinage, choses qui ne sont pas faites couramment sur des voitures déjà soumises au contrôle technique et qui en plus l'obtiennent !

Ce sont des contrôles que l'on apprend au permis depuis plus de 25 ans, date de mon premier permis. Il en va de ma et de notre sécurité.

Je trouve ce moyen coûteux pour le contribuable et pour l'état, avec un tiers qui se sucre au passage.

Pourquoi ne pas autoriser le contrôle fortuit par les forces de l'ordre et les rapprocher un peu du peuple, pour de l'information et de la formation ? Peut être plus économique, plus humain et plus solidaire, non ?!

Bonne journée.

N° 964703 - CT moto

par :

12/07/2023 15:17

Complètement contre, puisque complètement inutile, puisque seulement 0.1% ou 0.3%(selon diverses sources) des accidents motos sont dues à un mauvais entretien.

En revanche l'état des routes laisse à désirer voir sont complètement laissés à l'abandon. Il faut donc mettre en place un CT d'état des routes avec obligation de remise en état.

Vu que la majorité des personnes paye en impôts par an je pense que cela est largement envisageable. Mieux employer l'argent destinée à refaire nos routes. Je prends le cas de mon village chaque année, ils nous font une magnifique route un vrai billard sauf regards et plaques d'égouts qu'il est impossible de nos jours avec nos moyens de mettre de niveau!!!(Incroyable quand on voit se qu'il étaient capable de faire au temps des Égyptiens et au temps des Romains.) Puis ils recassent la route puis recommence sa dois faire bien 5 ans que cela dure: autant jeter les sous par la fenêtre!

N° 964704 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 15:17

Inutile et incompréhensible !!

N° 964705 - C.T 2 roues

par :

12/07/2023 15:17

Ce contrôle est simplement inadmissible, en effet, le lien entre l'état des motos et l'accidentologie est dérisoire, donc ce contrôle n'a pas lieu d'être.

Que l'état s'occupe plutôt de la remise à niveau de l'état des routes et de mettre fin aux rodéos urbains plutôt que de nous imposer une taxe "déguisée" supplémentaire.

Ces privations de liberté incessantes et cette infantilisation de la société devient vraiment pénible...



N° 964706 - absence d'explication quant aux objectifs recherchés et au périmètre concerné  
par :

12/07/2023 15:18

Bonjour,

A la lecture de votre projet je ne vois pas l'expression claire quant au but recherché par ces nouvelles mesures. En effet, tout projet doit être mis en place sur la base d'un constat, d'un problème, d'un risque, qu'il faut résoudre. En l'état quels sont les éléments qui objectivement nécessitent de contrôler la totalité des engins de catégorie L ? Quels sont les objectifs recherchés ? Quels chiffres sur l'accidentologie, les risques sanitaires, environnementaux, montrent qu'une généralisation d'un CTP à tous les engins permettrait de les réduire drastiquement ?

De plus, le périmètre des engins concernés semble passer complètement à côté de tous les engins à moteurs électriques circulant actuellement sur nos routes et trottoirs à plus de 6km/h. Qu'en est-il ? Sont-ils soumis au CTP et si non, pourquoi ? Je rappelle que ces engins sont utilisés dans un flou législatif total du fait qu'il sont mus par un moteur électrique et non thermique. Ce qui n'a aucun sens car ce sont bien des engins motorisés. A titre de comparaison certains cyclomoteurs thermiques roulent moins vite et bénéficient d'une conception plus sûre (freinage, suspension, position de conduite), sont taxés, contrôlés, assurés, nécessitent une formation à la circulation et un équipement du pilote adapté obligatoire, alors que de nombreux engins électriques circulent librement sans aucune mesure ni obligation, ni assurance, ni équipement, ni formation. Je ne vois pas que ces engins sont intégrés au projet de texte, pourquoi ?

Ce qui m'interroge aussi est l'étendue de la mesure, sa lourdeur tant au niveau formation, équipement de contrôle, législation, montée en compétence de tous les intervenants de la chaîne (administrative ou technique) et surtout son coût, pour quels bénéfices concrets pour notre société ? Quel retour sur investissement / bénéfices réels peut on attendre de ce projet ? Est-ce que toutes les pistes ont été étudiées pour atteindre les objectifs recherchés ? Je rappelle, objectifs recherchés que l'on ne connaît pas.

Enfin, quelles mesures sont prises pour améliorer les comportements, la formation des conducteurs, la communication, la prévention des risques ? Car une mesure technique ne peut être à elle seule la réponse à une problématique que je suppose être de sécurité routière ou environnementale.

Sans davantage d'information, ce projet ne me semble pas prêt et ne doit pas voir le jour en l'état.

Cordialement,

N° 964707 - controle technique moto

par :

12/07/2023 15:18

Je suis contre pour plusieurs raisons :

Mon expérience de courtier d'assurance et de motard me confirme que les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule.

Le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certaines moto telles Harley.

En Bretagne l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » pose problème loin des villes.

Sur ma moto récente, j'effectue mes contrôles de sécurité tels qu'apparis au permis et même plus.

Je me rends régulièrement chez mon concessionnaire qui vérifie l'ensemble de la moto avant de me la restituer.

La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

Ma moto ancienne en parfait état ne mérite pas le CT : peu de Km parcourus chaque année.

Cordialement.

N° 964708 - Non sens

par :

12/07/2023 15:18

Une fois de plus, les services de l'état ne connaissent rien aux 2 roues. Tout motard, quelle soit sa conduite, n'a pas envie de se retrouver au tas si un organe important de sa moto est défaillant. Le motard sent forcément la moindre vibration, ou bruit suspect et se presse d'y remédier... car il a envie de rester motard longtemps. Ensuite, la compétence. Quel centre saura contrôler autant de motos différentes. Il faut une solide formation du niveau d'un technicien de maintenance en 2 roues. Enfin, la moto reste une niche, donc reste sujette aux jalousies. Le CT moto n'apportera rien en sécurité routière mais de l'argent à l'état. Pour en faire quoi ? gommer les nids de poule ? refaire les routes dangereuses ? Je ne confierai jamais ma moto à un contrôleur bizut, de peur qu'il l'abime ! Les seuls en mesure, techniquement, de contrôler un 2 roues sont les concessions moto. Elles n'ont pas la place, pas le temps, et ne sont pas les esclaves de l'état. Ce CT sera mis en place... je n'irai pas. Et vu la rareté des contrôles..... en revanche, cessons de vendre des pots bruyants, cela n'arrange rien !! un motard qui roule cool, à 3.5L au cent sur sa 800, ha ha !

N° 964709 - Trop de Taxes

par :

12/07/2023 15:18

Il y a suffisamment, cela suffit. Le CT motos n'est qu'une façon de plus de taxé le contribuables.

Cordialement.

N° 964710 - Quel pertinence d'un contrôle technique pour un 2 roues qui est révisé au minimum 2 fois par an.

par :

12/07/2023 15:19

Bonjour,

je circule presque journalièrement avec ma moto et donc elle nécessite au moins 2 révisions par an par un garagiste agréé par la marque.

pouvez m'expliquer en quoi un contrôle technique tous les 2 ans est il pertinent ? Sauf que de me demandé de payer une TAXE (!) en plus de l'ensemble des frais (déjà très lourd pour l'entretien).

D'un côté on taxe un maximum, l'essence et les autres produits. De l'autre, près de 30 % des accidents ont comme origine le mauvais entretiens des routes en France.

Et maintenant, on ajoute un 'contrôle technique' pour des véhicules dont le mauvais état est remis en cause dans 0.3% des accidents !

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout.

N° 964711 - Inacceptable !

par :

12/07/2023 15:19

Le contrôle technique Moto n'a pas lieu d'être quand on connaît les chiffres de l'accidentologie quasi nulle résultant de l'état de la moto.

Il serait beaucoup plus judicieux de s'attaquer à l'état des routes et des infrastructures routières beaucoup plus accidentogène que l'état des motos.

Encore une fois, tout ça ne donne qu'une impression de besoin d'argent de l'état, et le sentiment d'être des vaches à lait.

N° 964712 - Contrôle technique des véhicules motorisés deux et trois roues.

par :

12/07/2023 15:19

La moto n'est pas une voiture, le moindre défaut peut-être fatal à son conducteur. La principale inquiétude d'un conducteur de véhicule deux ou trois motorisé est qu'il soit en parfait état de marche. Il en va de sa sécurité et celles des autres. Si le motard ne peut rien contre les mauvais états des infrastructures des routes et voiries, il le peut sur sa moto, donc il est vigilant sur le bon état de sa machine.

Ce contrôle technique ne sert à rien, nos machines sont régulièrement contrôlées par nos concessionnaires ou garagistes moto qui assurent le suivi de nos entretiens et nous préviennent de toutes anomalies que tout motard réglerait au plus vite.

N° 964713 - Trop de Taxes

par :

12/07/2023 15:19

Il y a suffisamment de taxes, cela suffit. Le CT motos n'est qu'une façon de plus de taxer le contribuable.

Cordialement.

N° 964714 - Une aberration

par :

12/07/2023 15:19

Comment comprendre cette méconnaissance d'un dossier aussi sérieux.

-98 % des motards sont conscients que leur vie dépend de l'état de leur machine (plutôt important vu l'état de certaines routes, les infrastructures dangereuses etc...)

-Que ne sont pas pris en compte les deux roues des jeunes qui eux n'ont peut-être pas la même conscience du danger?

-On parle de bruit...mais dans les faits ce sont les cross volées qui pourissent la vie des gens dans les quartiers : choppez les ça sera plus efficace.

N° 964715 - Encore une taxe déguisée

par :

12/07/2023 15:19

Depuis 1970 je roule à moto: jamais je n'aurais osé enfourcher un engin défectueux, je crains à ma vie. En revanche pourquoi pas un contrôle technique des scooters de moins de 50cm<sup>3</sup> pétaradant à

des vitesses prohibées et souvent défectueux sur certains organes de sécurité (feux, freins, suspensions, etc.)?

N° 964716 - Contrôle technique moto, en plus de la révision annuelle ??

par :

12/07/2023 15:20

Je suis motard depuis 35 ans. Je fais la révision annuelle (ou 10.000 km) de mes moto chez mon concess. Je tiens, comme tous les motards, à garder mon véhicule en bon état et assurer ma sécurité. Pourquoi ajouter une couche de contrôle (par des gens formés ?) ??  
A la rigueur, que le concess (qui connaît la becafe par coeur) remplisse un doc officiel listant les points de contrôle, mais pas plus.

Au lieu d'embêter les motards, faudrait plutôt aller voir du côté des petits scoots, dont beaucoup tiennent à grand renfort de rubans adhésifs, non ?

N° 964717 - Non nos 2 roues ne sont pas des poubelles

par :

12/07/2023 15:20

Encore une façon de récolter de l'argent facilement sur le dos du brave citoyen. L'état des routes est plus dangereux pour nous motards que nos motos. A quand un contrôle technique des routes ?  
En règle générale, je ne parle pas des abrutis de service qui roule sans équipement adapté, nous prenons soin de nos motos car c'est avant tout un état d'esprit et nous connaissons les dangers de notre passion.  
Avant de vous attaquer aux 2, 3 roues motorisés, merci d'appliquer les lois déjà en vigueur avant d'en pondre des nouvelles  
Merci de trouver des solutions aux rodéos urbains, au conduite sans permis et/ou assurance, sous emprise d'alcool, il y a bien d'autres choses très importantes à faire avant d'instaurer un contrôle technique pour les motos....  
Si ma contribution est entendue...mais je n'y crois guère

N° 964718 - Les motards savent entretenir leur moto

par :

12/07/2023 15:21

Au contraire des véhicules à 4 roues qui sont des moyens de déplacement conventionnels et donc utilisés par tout le monde et où il y a certainement des véhicules dangereux, les motos sont à contrario des véhicules de loisir et leurs propriétaires en prennent soin. Du fait déjà de la passion engendrée par cette activité mais aussi et surtout pour la sécurité, car une moto en mauvais état peut être dangereuse et ne bénéficiant d'aucune protection structurelle le motard est pleinement conscient du danger car il ressent les éléments qui l'entourent.  
Il serait préférable d'entretenir d'avantage les routes, par leur état et par la mise en place de protections adaptées aux deux roues.  
Merci de nous donner l'occasion de nous exprimer.

N° 964721 - encore un projet sans étude impartiale réelle et sérieuse....

par :

12/07/2023 15:21

tous les arguments mettant en défaut ces mesures ne sont pas pris en compte

les usagers de véhicules modifiés, sans papier, ni assurance ne seront pas inquiétés  
les autres devront passer à la caisse  
pourquoi ne voit on pas les commentaires?

N° 964719 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 15:21

Non au contrôles techniques des motos. Par contre oui pour les scooters. Il faudrait différencier les deux catégories entre moto et scooter, pour les statistiques.

N° 964720 - Contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 15:21

Je roule à moto depuis près de 60 ans et je possède 6 machines d'ages très variables.  
A la différence, probablement, de la majorité des motards, je ne suis pas contre le principe de la contrôle technique. Au contraire, je trouve cela normale dès qu'on fréquente la route publique. En revanche, celle-ci doit être simplifiée et moins cher que celles des autos.

N° 964722 - CT deux roues oui mais a conditions !

par :

12/07/2023 15:21

Bonjour,

Un contrôle sécurité et entretien obligatoire pour les véhicules vendu en occasion particulier et pro. Cela afin d'éviter les arnaques et d'offrir des garanties pour l'acheteur en terme de sécurité et de bon fonctionnement du véhicule.

Pour les voitures sans permis, si déjà un contrôle pour savoir si l'entretien annuel est fait (et inclure la partie sécurité du véhicule) peut-être fait et vérifier c'est suffisant.

Par contre, pour les deux roue type scooter 50/125 et les motos de 50cc a 1000+cc les contrôles nécessaires sont normalement fait lors des révisions annuelles recommandées par les constructeurs. On sait tous que le motard qui roule sans chicane ou avec un pot non homologué le remettra avant de passer le CT par contre une majorité sait que rouler avec une partie cycle défailante c'est dangereux.

De plus il me semble que chacun est responsable de l'entretien de son véhicule car se sont des points abordés dans les différents permis BSR, 125, moto. Sinon a quoi bon se ruiner à les passer ?

N° 964723 - oui pour un contrôle mais seulement en cas de vente

par :

12/07/2023 15:22

Je pense que cela serait bien de faire un contrôle technique seulement en vue d'une vente, autrement il est évident qu'un motard fera toujours en sorte que son véhicule fonctionne parfaitement et cela pour sa sécurité.

N° 964724 - Contre le contrôle techniques des deux roues

par :

12/07/2023 15:22

Bonjour,

Etant motard depuis plus de 12 ans, je suis contre le contrôle technique moto.

Lorsqu'on est motard, on prend soin de son équipement, et soin de son matériel car on sait que la moindre erreur peut être fatale. On sait très bien que de ces erreurs peuvent découler des choses graves.

De plus, au permis moto, il y a un certains nombres de vérifications a réaliser donc nous sommes habitués à cela dès le permis.

Je ne dis pas que tous les motards sont parfaits, loin de la, mais imposer le contrôle technique à tous ce n'est pas la solution.

Il pourrait par exemple, lors d'un contrôle routier, demander à l'usager de faire contrôler son véhicule par un garage et le représenter en gendarmerie par la suite à la place d'un contrôle technique.

N° 964725 - Opposition au contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 15:22

Je suis contre le controle technique des motos ..

J' ai mon

voisin qui me revise moto chaque année, il est mécano moto.

Cordialement.

N° 964726 - périodicité

par :

12/07/2023 15:22

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 964727 - CTP moto inutile...

par :

12/07/2023 15:22

Bonjour,

Je fais de la moto depuis 46 ans, sans accident, et mes motos ont toujours été entretenues. Il y va de ma sécurité et de ma vie. En revanche, ma sécurité est aujourd'hui de plus en plus compromise par l'état lamentable des routes...de plus les nombreux pièges fixés sur la chaussée (dos d'ânes, boudins en plastique, quilles, bordures en béton...etc) ne font qu'augmenter le risque d'accident pour une moto. ET VOUS OSEZ PARLER de "sécurité routière".....

Le lobbying de [réseau de contrôle technique] qui a triché à son avantage sur des chiffres statistiques est avéré... De plus ma moto ne fait pas de bruit car j'y suis hostile, y compris pour les voitures. Un motard avec un échappement bruyant ira passer son CTP en remettant sa chicane, et l'enlèvera aussitôt après...le problème du bruit ne sera pas résolu. Pourquoi ne pas appliquer la loi sur les décibels et verbaliser de manière dissuasive? Un contrôle technique moto ne sera d'aucune utilité, il est clair que c'est uniquement la manne financière qui est visée...

N° 964728 - Motos de collection

par :

12/07/2023 15:22

Première remarque : sauf erreur de ma part, le projet de loi ne semble pas prévoir de dérogation au CT pour les motos d'un certain âge à l'instar des voitures datant d'avant 1960. Pourquoi cette discrimination ? Par ailleurs, la liste impressionnante de points de contrôle risque de mettre en difficulté la plupart des possesseurs de motos anciennes si aucune différence n'est appliquée lors du contrôle.

N° 964729 - CT moto

par :

12/07/2023 15:23

Au vu des chiffres réels d'accidentologie un CT moto n'est d'aucune utilité. Ce qui serait efficace, c'est un CT des infrastructures routières qui se dégradent à une allure exponentielle. Les routes sont devenues dangereuses pour les voitures et tueuses pour les motards. A quand un gouvernement qui s'en préoccupe ?

N° 964730 - Contrôle technique 2/3 roues. Un projet qui n'a pas de sens

par :

12/07/2023 15:23

Bonjour,

La mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues ne répondra pas à "l'objectif" que vous souhaitez atteindre et plusieurs problématiques risquent de s'imposer.

- Un souci de logistique : Peut-être que pour les conducteurs de 2RM vivant en région parisienne, il sera plus "facile" d'accéder à un centre qui propose un contrôle technique (et encore, nous savons très bien qu'il va y avoir que 3/4 centres agréés. Ça va être une galère pas possible pour avoir un passage et je ne parle même pas de la lointaine banlieue) mais quid des personnes vivant en province ? Ceux qui n'habitent pas proche d'une grande ville tel que Lyon, Montpellier, Grenoble, Rennes, ect. Ils feront comment pour se mettre en règle ? Et je ne parle pas du montant des investissements pour les centres de vérification. Entre le coût des formations et l'achat de matériels (banc de puissance pour vérifier la puissance moteur et freinage). Cela limitera encore plus le nombre de centre disponible ...

- Un souci de formation : Pour contrôler un véhicule léger il faut déjà plusieurs mois de formation (minimum 6). Cependant la définition des points de contrôle n'est pas encore à 100% claire. Comment voulez-vous proposer des formations à du personnel n'ayant vous même pas les clés pour le faire ? Nous allons nous retrouver avec du personnel qui ne sait ni quoi regarder, ni comment. Tout simplement parce qu'ils ne seront ni motards eux même, ni formé correctement. Le résultat va être simple : moto au sol, casse moteur (on ne stresse pas un moteur de moto comme on stresse un moteur de voiture ...), etc.

- les points de vérification : La encore on n'est sur un sujet non défini / bâclés. Aux dernières nouvelles, vous souhaitez mettre en place les mêmes vérifications que celle instaurer par le passage du permis moto. Vous savez, l'une des 12 fiches à apprendre par cœur car les questions à ce sujet sont éliminatoires.

C'est une très bonne chose de nous obliger à connaître ces points de vérification au passage de permis. Regardez le résultat par vous-même, 0,5% des accidents de 2RM sont liés à une avarie

technique. Ce genre de chose montre ce qu'est une bonne prise de décision. Eduquer les gens est bien plus efficace que de les punir bêtement.

De plus, sur une moto, TOUT est vérifiable sans outil. Et je dis bien TOUT contrairement à une voiture où si on n'a pas le matériel nécessaire, on ne peut pas contrôler l'ensemble du véhicule.

- Vous souhaitez mettre un terme aux motos qui font un bruit pas possible et qui ont des moteurs modifiés / plus puissant. C'est une excellente chose ! Sauf que le contrôle technique ne résoudra pas ce problème non plus :

-- Une personne qui a modifié/changé son pot aura juste à remettre celui d'origine pour se rendre au contrôle technique et le changer à nouveau en rentrant à la maison. Résultat, il recoulera toujours avec son pot modifier insupportable. L'opération prend 30 minutes grand maximum.

--> Solution : Informer les usagers qu'il est obligatoire d'avoir avec soit sa carte d'homologation de pot d'échappement si on roule avec un autre échappement que celui d'origine. Ensuite, maintenant que les usagers sont au courant, rendre plus sévère l'amende pour pot non conforme.

-- Une personne qui a apporté des modifications sur son moteur (par là j'entends le débridage en full ou A2) peut très facilement remettre la bride pour le contrôle technique. Le délai de l'opération dépend du modèle de moto mais au maximum vous êtes à 2/3 heures pour faire le changement. Le résultat est le même que pour le pot d'échappement, le conducteur roulera de nouveau sans bridage en rentrant chez lui.

--> Solution : Malheureusement là-dessus je n'en ai pas. Les assurances savent déjà être assez punitive si jamais un accident corporel survient sur une de ces machines.

-- Au sujet de la pollution : Avez-vous déjà vu une moto (je parle de > 125cm<sup>3</sup>) craché une fumée noire épaisse qui sent le cancer ? ou dégagé une odeur abominable comme un diesel mal entretenu ? Jamais. Par contre, malgré un contrôle technique obligatoire en voiture, je croise de plus en plus de VL qui lâche un énorme brouillard noir. Peut-être le problème est pris à l'envers ?

- Trop de véhicule "poubelle": Non un motard fait attention à sa moto. C'est dit et re dit mais quand on monte dessus, y a assez de danger dans l'environnement pour ne pas en plus s'ajouter un défaut mécanique ...

--> Solution : Si vous voulez réussir à "nettoyer" les routes des 2/3 roues motorisés ciblés par les associations, regardez plutôt du côté des livreurs et scooter en ville. Tous les véhicule <= 125cm<sup>3</sup>. On peut penser à une obligation d'entretien des véhicules par les professionnel et livreur (fourniture de facture lié à l'entretien). Informer que l'entretien des véhicules à titre professionnel est une obligation maintenant. Et ensuite punir sévèrement les véhicules utiliser dans le contexte professionnel et visiblement non entretenu.

- Le parti pris : Je ne vais pas trop m'attarder à ce sujet pour rester politiquement correct mais comment peut-on accepter les arguments d'un "rapport" des accidents moto de la part d'un des leaders du contrôle technique. [réseau de contrôle technique] pour ne pas les citer. Appuyé par 3 associations parisienne anti scooter (car oui, si vous lisez attentivement ce qu'ils disent, ils font références aux scooter et livreur) dont 2 d'entre elle qui ont tout intérêt de ne plus voir de scooter sur Paris car ils vendent des trottinettes et vélo électrique. S'il vous plait, restons sérieux et arrêtons de prendre les gens pour des cons.

Je ne suis pas contre l'idée d'améliorer la sécurité des 2/3 roues, bien au contraire ! Mais l'application du contrôle technique bête et méchant n'est rien d'autre qu'une réponse bâclé et non réfléchi aux problématiques citées. Il existe d'autres solutions bien plus intelligente et moins punitive.

Vous obtiendrez bien plus de résultat en rendant un contrôle technique obligatoire à la vente du véhicule ! Pourquoi ? :

- Simplement parce que ça obligera déjà chaque vendeur de fournir un pot d'origine ou homologué ainsi qu'un kit de bridage (si nécessaire) au futur acheteur. Plus de discours "ah mais je ne savais pas, je l'ai acheté comme ça" possible.



- De plus, vous apportez une protection supplémentaire aux acheteurs. Même quelqu'un qui ne s'y connaît pas en mécanique pourra être presque sûr de ne pas acheter une épave (encore une fois TOUT est vérifiable, sauf bridage, à l'œil nue en moto).
- Etant obligatoire que dans le contexte de vente et protection de l'acheteur, ce genre de décision ne sera pas vue comme une taxe cachée ou encore un impôt supplémentaire

Bien cordialement,

N° 964731 - matériels

par :

12/07/2023 15:23

Je suis favorable au contrôle technique des motos !  
Quand les matériels nécessaires seront disponibles.

N° 964732 - vision et le reste

par :

12/07/2023 15:24

Très intéressant.

j'ai relevé : "Obstruction dans le champ de vision du conducteur " défaut mineur !!! quel demeuré peut écrire ça. Quel que soit le moyen de transport non autonome, si le champ de vision n'est pas dégagé comment conduire? pour le technocrate qui a pondu cette absurdité ce n'est qu'une défaillance mineure!! bravo!!.

Concernant les contrôles électriques ils sont bien plus contraignant que sur les voitures. Ce n'est pas normal est surtout dans quel intérêt?

beaucoup trop d'item sont subjectif et laissés à l'appréciation du contrôleur et de son humeur. C'est affreux

d'un point de vue sécurité des deux roues, après avoir mené près de 80 enquêtes d'accidents mortels sur route, je n'ai pas encore croisé de défaillance mécanique sur une moto pouvant être à l'origine des faits, contrairement aux voitures. Ceci est très simple, si vous roulez sans frein, ou avec des suspensions en bout de course, ou des pneus lisses, la sanction est assez brutale physiquement, vous chutez. Un être humain normalement constitué ne va pas se mettre ne danger.

L'intérêt de ce nouveau dispositif n'est donc pas sécuritaire, il est purement financier ou pour "faire comme les autres".

Avec une dizaines de moto dans mon garage, je n'adhère pas à ce genre de dispositif qui semble tombé du bureau d'un technocrate dont les capacités de discernement pourraient être largement discutées.

Que fait la [association de motard]?

Ce n'est pas pour rien que les motards ont créé leur mutuelle et les fédérations annexes! Ce n'est pas pour rien qu'une moto n'est pas assimilable à une voiture!

Ce n'est pas parce que les pays voisin font n'importe quoi qu'il faut emboiter le pas bêtement.

L'Europe n'est pas une vache à lait pour le reste du monde.

N° 964733 - Une loi de sélection sociale.

par :

12/07/2023 15:24

Imposer un contrôle technique au deux roues va approfondir le fossé qui sépare le gouvernement de la jeunesse de ce pays. Le poids financier supplémentaire sur un moyen de transport réservé aux économiquement faibles sera inassumable sauf pour les classes moyennes déjà passablement

ponctionnées. Heureusement l'effondrement économique mondial imminent rendra impossible l'application de ces mesures par le gouvernement sauf au risque de nouvelles émeutes irrepressibles et le passage par une période d'intense chaos.

N° 964734 - Contrôle Technique des 2/3 roues à moteur

par :

12/07/2023 15:24

Bonjour,

Je suis formellement opposé à l'instauration du contrôle technique pour les 2/3 roues à moteur : je roule à moto depuis plus de 40 ans, je n'ai jamais eu d'accident à une défaillance mécanique. J'entretiens mon véhicule correctement en faisant le nécessaire pour qu'il soit toujours en bon état de fonctionnement. Mes amis motards sont dans la m<sup>^</sup>me cas que moi. Je regrette beaucoup que certains motards ait des comportement dangereux sur la route ou que leur véhicule fasse trop de bruit et je ne pense pas que le CT change grand chose à cela. Pour moi ce contrôle est une taxe supplémentaire qui vise à engraisser l'état et les centres de contrôle et cela ne va pas dans le sens d'une meilleure sécurité, celle-ci ne pourra se faire que par une meilleure éducation et sensibilisation des citoyens motards.

Cordialement

N° 964735 - Sans titre

par :

12/07/2023 15:24

Ce contrôle technique est absolument inutile pour les 2 roues, en effet les propriétaires de 2 roues sont extrêmement vigilants sur l'entretien de leur véhicule, cela n'a rien à voir avec un conducteur et un véhicule 4 roues. Cela fait plus de 45 ans que je conduis divers 2 roues motorisés, que je les entretiens et les collectionne.

Je conduis également des véhicules 4 roues et j'observe la manière dont sont effectués les CT auto.....c'est la misère et même parfois la magouille !! Alors imaginez un peu ce qu'ils seront capables de dire ou faire sur les 2 roues.....Il existait des alternatives qui n'auraient pas favorisé un groupe professionnel (lobbying.....??) qui consistait à confier cette responsabilité aux experts (les concessionnaires des marques ou les garagistes 2 roues spécialisés et reconnus).

N° 964736 - Contrôle technique 2/3 roues. Un projet qui n'a pas de sens

par :

12/07/2023 15:24

Bonjour,

La mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues ne répondra pas à "l'objectif" que vous souhaitez atteindre et plusieurs problématiques risquent de s'imposer.

- Un souci de logistique : Peut-être que pour les conducteurs de 2RM vivant en région parisienne, il sera plus "facile" d'accéder à un centre qui propose un contrôle technique (et encore, nous savons très bien qu'il va y avoir que 3/4 centres agréés. Ça va être une galère pas possible pour avoir un passage et je ne parle même pas de la lointaine banlieue) mais quid des personnes vivant en province ? Ceux qui n'habitent pas proche d'une grande ville tel que Lyon, Montpellier, Grenoble, Rennes, ect. Ils feront comment pour se mettre en règle ? Et je ne parle pas du montant des investissements pour les centres de vérification. Entre le coût des formations et l'achat de matériels (banc de puissance pour vérifier la puissance moteur et freinage). Cela limitera encore plus le nombre de centre disponible ...

- Un souci de formation : Pour contrôler un véhicule léger il faut déjà plusieurs mois de formation (minimum 6). Cependant la définition des points de contrôle n'est pas encore à 100% claire. Comment voulez-vous proposer des formations à du personnel n'ayant vous même pas les clés pour le faire ? Nous allons nous retrouver avec du personnel qui ne sait ni quoi regarder, ni comment. Tout simplement parce qu'ils ne seront ni motards eux même, ni formé correctement. Le résultat va être simple : moto au sol, casse moteur (on ne stresse pas un moteur de moto comme on stresse un moteur de voiture ...), etc.

- les points de vérification : La encore on n'est sur un sujet non défini / bâclés. Aux dernières nouvelles, vous souhaitez mettre en place les mêmes vérifications que celle instaurer par le passage du permis moto. Vous savez, l'une des 12 fiches à apprendre par cœur car les questions à ce sujet sont éliminatoires.

C'est une très bonne chose de nous obliger à connaître ces points de vérification au passage de permis. Regardez le résultat par vous-même, 0,5% des accidents de 2RM sont liés à une avarie technique. Ce genre de chose montre ce qu'est une bonne prise de décision. Eduquer les gens est bien plus efficace que de les punir bêtement.

De plus, sur une moto, TOUT est vérifiable sans outil. Et je dis bien TOUT contrairement à une voiture où si on n'a pas le matériel nécessaire, on ne peut pas contrôler l'ensemble du véhicule.

- Vous souhaitez mettre un terme aux motos qui font un bruit pas possible et qui ont des moteurs modifiés / plus puissant. C'est une excellente chose ! Sauf que le contrôle technique ne résoudra pas ce problème non plus :

-- Une personne qui a modifié/changé son pot aura juste à remettre celui d'origine pour se rendre au contrôle technique et le changer à nouveau en rentrant à la maison. Résultat, il recoulera toujours avec son pot modifier insupportable. L'opération prend 30 minutes grand maximum.

--> Solution : Informer les usagers qu'il est obligatoire d'avoir avec soit sa carte d'homologation de pot d'échappement si on roule avec un autre échappement que celui d'origine. Ensuite, maintenant que les usagers sont au courant, rendre plus sévère l'amende pour pot non conforme.

-- Une personne qui a apporté des modifications sur son moteur (par là j'entends le débridage en full ou A2) peut très facilement remettre la bride pour le contrôle technique. Le délai de l'opération dépend du modèle de moto mais au maximum vous êtes à 2/3 heures pour faire le changement. Le résultat est le même que pour le pot d'échappement, le conducteur roulera de nouveau sans bridage en rentrant chez lui.

--> Solution : Malheureusement là-dessus je n'en ai pas. Les assurances savent déjà être assez punitive si jamais un accident corporel survient sur une de ces machines.

-- Au sujet de la pollution : Avez-vous déjà vu une moto (je parle de > 125cm3) craché une fumé noir épaisse qui sent le cancer ? ou dégagé une odeur abominable comme un diesel mal entretenu ? Jamais. Par contre, malgré un contrôle technique obligatoire en voiture, je croise de plus en plus de VL qui lâche un énorme brouillard noir. Peut-être le problème est pris à l'envers ?

- Trop de véhicule "poubelle": Non un motard fait attention à sa moto. C'est dit et re dit mais quand on monte dessus, y a assez de danger dans l'environnement pour ne pas en plus s'ajouter un défaut mécanique ...

--> Solution : Si vous voulez réussir à "nettoyer" les routes des 2/3 roues motorisés ciblés par les associations, regardez plutôt du côté des livreurs et scooter en ville. Tous les véhicule <= 125cm3. On peut penser à une obligation d'entretien des véhicules par les professionnel et livreur (fourniture de facture lié à l'entretien). Informer que l'entretien des véhicules à titre professionnel est une obligation maintenant. Et ensuite punir sévèrement les véhicules utiliser dans le contexte professionnel et visiblement non entretenu.

- Le parti pris : Je ne vais pas trop m'attarder à ce sujet pour rester politiquement correct mais comment peut-on accepter les arguments d'un "rapport" des accidents moto de la part d'un des

leaders du contrôle technique. [réseau de contrôle technique] pour ne pas les citer. Appuyé par 3 associations parisiennes anti scooter (car oui, si vous lisez attentivement ce qu'ils disent, ils font références aux scooter et livreurs) dont 2 d'entre elles qui ont tout intérêt de ne plus voir de scooter sur Pairs car ils vendent des trottinettes et vélo électrique. S'il vous plaît, restons sérieux et arrêtons de prendre les gens pour des cons.

Je ne suis pas contre l'idée d'améliorer la sécurité des 2/3 roues, bien au contraire ! Mais l'application du contrôle technique bête et méchant n'est rien d'autre qu'une réponse bâclée et non réfléchi aux problématiques citées. Il existe d'autres solutions bien plus intelligentes et moins punitives.

Vous obtiendrez bien plus de résultats en rendant un contrôle technique obligatoire à la vente du véhicule ! Pourquoi ? :

- Simplement parce que ça obligera déjà chaque vendeur de fournir un pot d'origine ou homologué ainsi qu'un kit de bridage (si nécessaire) au futur acheteur. Plus de discours "ah mais je ne savais pas, je l'ai acheté comme ça" possible.
- De plus, vous apportez une protection supplémentaire aux acheteurs. Même quelqu'un qui ne s'y connaît pas en mécanique pourra être presque sûr de ne pas acheter une épave (encore une fois TOUT est vérifiable, sauf bridage, à l'œil nu en moto).
- Etant obligatoire que dans le contexte de vente et protection de l'acheteur, ce genre de décision ne sera pas vue comme une taxe cachée ou encore un impôt supplémentaire

Bien cordialement,

N° 964737 - Opposition au contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 15:25

Je suis contre le contrôle technique des motos ..

J'ai mon

voisin qui me revise moto chaque année, il est mécano moto.

Cordialement.

N° 964738 - Non pour un ct2rm

par :

12/07/2023 15:25

Je ne vois actuellement rien qui justifie l'instauration d'un ct2rm à part une lubie de trois associations et d'une société Allemande leader dans le domaine. Je conduis une moto depuis 1972, l'évolution de nos machines n'a cessé de s'améliorer année par année, fiabilité, consommation, tenue de route, freinage, confort, éclairage, pneus, contrairement à l'état des routes qui n'a cessé de se dégrader. Nos vies sont sur deux roues et nous en sommes conscients, et l'état général de nos motos son une priorité. Suivre une réglementation Européenne avec nos voisins ! pourquoi faire, à part et encore une taxe supplémentaire ! Je dit non au ct2rm

N° 964739 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 15:25

Un contrôle technique pour ..... confirmer ce que je sais avant même de le faire : A savoir que ma moto est régulièrement entretenue par un professionnel , que les éléments liés directement à la

sécurité ( pneumatiques, freins, fourche av; amortisseur ar., niveaux des liquides etc... ) sont en parfait état . Par ailleurs, si l'un de ces éléments était défectueux, ceci serait immédiatement perceptible par le conducteur . Alors, quel est l'enjeu de ce CT ? Financier ? L'affirmation qu'un motocycliste est , par nature, irresponsable et donc prêt à mettre en danger sa vie ,celle d'un-e-éventuel -le passagér-e et celle des autres usagers de la route ? A propos de " dangers" ... qu'en est-il de l'état des routes ? de la conception des aménagements !!!! , de la signalétique etc... ?

N° 964740 - nomenclature

par :

12/07/2023 15:25

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

N° 964741 - Pseudo contrôle

par :

12/07/2023 15:26

Autant la mise en place d'un contrôle technique automobile se justifiait à l'époque, vu le parc auto d'alors, celui pour les motos est injustifié. Je parle bien technique et sécurité.

Donc imposer ce contrôle concerne d'autres objectifs, qui pourraient se justifier également, mais pour l'instant , on est dans la langue de bois

N° 964742 - Contrôle total

par :

12/07/2023 15:26

Je pense que ce n'est qu'un moyen supplémentaire de contraindre une catégorie de personnes ,le quoi qu'il en coûte, on le paye depuis la pandémie . On se demande où passe tout cet argent difficilement gagné par le contribuable et qui se volatilisé on ne sait trop où. Quand un entrepreneur privé gère mal ses affaires ,on le met en liquidation ,il devrait en être de même pour les gens du gouvernement

N° 964743 - Opposition à la mise en place d'un CT pour les 2 roues motorisées.

par :

12/07/2023 15:26

Le motard sait qu'il doit entretenir son véhicule, il n'a pas besoin de payer une taxe pour qu'on le lui rappelle. La mise en place d'un CT pour les motos n'est justifiée par aucune statistique puisque lors d'un accident il est rarissime que l'état mécanique de la moto en soit la cause. La seule conséquence que cela aura, c'est la réduction du nombre de motos en circulation, qui pourtant, permettent de fluidifier le trafic tout en ayant un impact environnemental réduit par rapport à une voiture.

Ne soyons pas les moutons de l'Europe, et restons pragmatique. Si l'objectif est réellement notre sécurité, utilisons l'investissement nécessaire pour la mise en place du CT à des fins plus utiles comme l'entretien de la voirie et la mise en place de double glissières de sécurité.

N° 964744 - manipulation

par :

12/07/2023 15:26

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 964745 - ct

par :

12/07/2023 15:27

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

N° 964746 - Utile et inutile a la fois

par :

12/07/2023 15:27

je pense qu'il est utile:

-lors de la vente du véhicule par assurer le bon état à l'acheteur

-pour le contrôle des éléments de sécurité

je pense qu'il est inutile:

-car seul 0.5% environ des accidents de moto est imputable à l'état de la machine, il serait en effet plus judicieux de faire entretenir correctement les routes, installer la signalisation adéquate quand besoin est, s'assurer du respect des normes notamment des ralentisseurs, en majorité illégaux. Donc inutile

-pour la pollution, une moto pollue beaucoup moins qu'une voiture, de par son poids réduit. Donc inutile

-je vous rappelle que les vérifications de sécurité du 2rm font partie de l'épreuve du permis de conduire, il est donc inutile de devoir faire potentiellement plusieurs dizaines de kms pour aller réaliser une prestation payante, pour nous dire quelque chose que l'on sait déjà, le cas échéant. Donc inutile

-pour le bruit, sachez que les motards se sachant en inadéquation avec la législation sur le bruit, feront le nécessaire afin de passer le contrôle puis remettrons leurs équipements une fois celui-ci effectué. Donc inutile

Vous remarquez donc qu'il est plus inutile qu'utile.

Hormis bien sur le CA supplémentaire pour les centres de CT, et la TVA qui va avec, ainsi que les contraventions lorsque celui ci ne sera pas fait en temps et en heure, on vous à vu venir, croyez bien. Je sent venir une multiplication des refus d'obtempérer des motards, même pour ceux étant en règles, en signe de contestation.

Merci d'avoir lu ces lignes

N° 964747 - puissance des lobby

par :

12/07/2023 15:27

Cela fait 40 ans que je roule en moto . Je n'ai jamais vu un motard rouler sur une moto qui avait un problème . C'est le motard en premier qui ressent le problème lorsqu'il en a et qui le corrige aussitôt : c'est sa sécurité .

Le contrôle technique ne sert qu'à faire fonctionner un système commercial .

C'est ce même système qui pousse à cette obligation

N° 964748 - Opposé au contrôle technique des 2RM

par :

12/07/2023 15:27

C'est un contrôle franchement inutile qui va être mis en place. Les motards qui sont vraiment exposés aux accidents, entretiennent leur véhicule pour assurer leur sécurité. Il serait plus utile de veiller à l'entretien des routes et éviter ainsi les pièges aux 2 roues . Ce n'est pas l'entretien des véhicules qui est la cause des accidents et la pollution n'est pas générée par les 2 roues . Certains véhicules polluants, voitures, camions circulent encore , on se demande parfois comment ils sont passés au travers du contrôle technique ?

Combien ce CT va t'il rapporter aux compagnies et à l'état, c'est la question que chacun se pose . Les coûts d'entretien , le caburant, les péages d'autoroute augmentent sans cesse, pourquoi pénaliser encore d'avantages les utilisateurs de 2RM.

N° 964749 - pollutions

par :

12/07/2023 15:27

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 964751 - C'est encore les moins aisés qui seront pénalisés ....

par :

12/07/2023 15:28

Comme pour les ZFE, c'est encore une fois les personnes aux revenus les plus bas qui seront pénalisés par cette mesure....

En revanche les plus gros pollueurs, eux, ne seront pas impactés et continueront à faire des supers profits !

(Note à Mr B le Maire, qu'il se rassure, nous, nous savons ce que sont des super profits !!)

Dés lors comment s'étonner que les citoyens les plus délaissés se livrent à des exactions, certes regrettables, mais qui devrait inciter nos dirigeants à se remettre en cause plutôt que de lâcher les policiers et stigmatiser le peuple !!

Ras le bol !!!

N° 964752 - Pas réellement utile...

par :

12/07/2023 15:29

L'étude du CEREMA ayant montré que moins de 1% des accidents mortels peuvent être imputés à facteur "véhicule", par ailleurs ce chiffre n'indiquant pas quelle quote-part serait imputable à un défaut d'entretien ou un défaut qui aurait été détecté par ledit contrôle technique...

Cela laisse donc malheureusement penser qu'une fois de plus on est en face à une mesure plus orientée recettes fiscales (TVA) et/ou poussée par des lobbies mais dont l'objectif final n'est malheureusement en rien une réelle baisse de l'accidentologie.

Cette mesure a donc tristement un air de "déjà vu"...

N° 964753 - A qui profite le ...

par :

12/07/2023 15:29

Au vu des statistiques de nos compagnies d'assurances (à qui le CT ne rapportera rien !) le CT ne profitera pas aux motards (0.5% des sinistres dû à un problème de matériel).

Aux professionnels de la mécanique, là aussi il y a peu de chance que le CT leur rapporte quelque chose, entre les motards qui systématiquement font déjà "soigner" régulièrement leur machine tant pour une question de tranquillité d'esprit que pour une question de sécurité pour eux même et ceux qui font leurs entretiens périodiques eux même pour les même raisons, les rentrées d'argent supplémentaires resteront marginales pour ces professionnels.

Aux forces de l'ordre chargées de contrôler la périodicité du CT et surtout verbaliser en cas de défaut de CT. Indirectement c'est l'état qui se crée de nouveaux "contribuables" générant une rentrée d'argent supplémentaire (on ignore encore le coût et le type d'amende ).

Aux lobbies du contrôle technique ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consort) qui se créent une masse de nouveaux "cotisants" de plus de 9 millions de motards, avec la complicité évidente d'élus de tout poils aussi corrompus les uns que les autres.

Cela dit si le CT avait pour finalité le respect des normes inscrites sur les cartes grises par exemple, pourquoi pas. Par contre CT POUR TOUS LES DEUX ET TROIS ROUES MOTORISES, c'est à dire en plus des motos, tous les cyclos trafiqués, toutes les trottinettes électriques boostées, tous les vélos électriques. On aurait peut être moins d'inconscients sur nos routes et surtout en ville. Mais bon, on voit bien que ce n'est pas le but du CT. Merci de nous donner la parole même si elle ne casse pas de vitrines, ni ne bloque les autoroutes.

N° 964754 - CT 2 roues

par :

12/07/2023 15:29

Encore un moyen de faire payer les citoyens de ce pays, la France.... jusqu'où ira t'on ?

On nous prend vraiment pour des vaches à lait tout est bon pour nous faire payer...

Après on s'étonnera qu'on veut changer de pays ...

A bon entendeur

N° 964755 - Le CT Moto est trop cher

par :

12/07/2023 15:29

Bonjour,

Déjà qu'il est peu utile vu le but recherché : Le bruit et la sécurité

But numéro un : le bruit : les motards qui veulent faire du bruit prendront 15 min pour changer l'échappement avant le contrôle et 15 minute pour remettre l'échappement bruyant juste après (et je ne parle pas des chicanes qui s'enlèvent un 1 minute chrono)

But numéro deux : la sécurité : occupez-vous de maintenir les routes en bon état, on s'occupera de nos motos. Un défaut de la moto n'est responsable que de moins d'un pourcent des accidents.

Enfin parlons du prix : 50€ est beaucoup trop cher pour le contrôle technique d'une moto, il y a beaucoup moins de point à vérifié que sur une voiture !

En Espagne, il est aux alentours de 25€ pourquoi devrions-nous payer le double ?

Nous n'avons pas de triangle de direction complexe comme une voiture, beaucoup moins de composant à vérifié et tout est visible directement.

Pour moi le prix du CT moto devrait être entre 20 et 30 € pas au-delà.



N° 964756 - Non au CT Moto

par :

12/07/2023 15:30

Bonjour

Les chiffres parlent d'eux même ... Si le contrôle technique auto aura pu améliorer l'état du parc automobile, et donc les chiffres de l'accidentologie, la transposition du dispositif sur les 2/3 roues motorisés n'aurait aucun effet.

Avant le CT auto, il y avait sur nos routes nombre de «poubelles roulantes». Mais malgré ce CT, nombre d'entre elles sont encore et toujours en circulation. D'où la question de la probité de certains centres de contrôle ....

A l'opposé de l'énorme majorité des conducteurs auto qui ne savent pas ce qui se passe sous le capot de leur voiture, le motard, sait que la bonne « santé » de son véhicule est gage de sa propre sécurité. Et d'évidence, il vérifie régulièrement ces divers éléments de sécurité, chose qu'il a apprise au passage du permis. Éléments qui sont de surcroît facilement accessibles, et donc vérifiables sans démontage, rendant ces contrôles possibles avant chaque déplacement. De plus, chez la majorité des concessionnaires, une cinquantaine de points de sécurité sont vérifiés à chaque révision ou intervention sur la machine, et cela gratuitement.

Alors que le nombre de deux roues motorisées a augmenté de près de 30%, que le nombre de tués a quand à lui baissé de près de 20%, moins de 0.5% de accidents de motos sont dus un problème technique, ce qui tend à prouver le bon été général du parc. Ce qui n'est pas le cas du réseau routier ... ..

De plus, le contrôle technique ne résoudra pas le problème rodéos urbains à l'origine de nombreux accidents, ni des nuisances sonores causées par les échappements trafiqués.

Alors définitivement, NON au CT moto !

N° 964757 - Nous sommes des vaches à lait

par :

12/07/2023 15:30

Voici encore un bel exemple de mise en place d'une procédure qui soit disant permettra de faire diminuer significativement les accidents des 2 et 3 roues motorisés.

Or les études des assurances des motards l'ont prouvé, les accidents des ces véhicules pour problème technique du véhicule lui même sont extrêmement rare.

Quel autre subterfuge faudra t'il trouver pour le justifier ? La pollution ? Le bruit dû à des équipements non homologués ? Tout ceci peut également être remplacé par les pièces d'origines avant contrôle.

Vous voulez vraiment faire baisser les accidents chez les deux roues ? Attaquez vous réellement aux rodéos sauvages, faite les travaux nécessaires sur les infrastructures routieres et vous verrez que ces mesures seront bien plus efficaces. Elles rapporteront certes nettement moins et à l'état et aux professionnels. Mais est ce vraiment cela que vous recherchez ?

N° 964758 - PAS CT MOTO

par :

12/07/2023 15:30

Le CT pour les 2 et 3 roues est une arnaque et une contrainte non nécessaire car les statistiques montres qu'il n'y a aucune raison valable à le mettre en place .

N° 964760 - Non au contrôle technique des Motos

par :

12/07/2023 15:31

Professionnel depuis 20 ans à mon compte dans la réparation de 2 et 3 roues motorisés en à Paris, j'ai un aperçu global du parc roulant. Je peux affirmer avec certitude que plus de 95 % des véhicules dont la cylindrée est supérieure à 50 cm<sup>3</sup> est maintenue dans un état de marche et de sécurité satisfaisant. L'ensemble des utilisateurs ont conscience de ce avec quoi ils roulent, et sont attentifs à l'état de leurs machines. Ils font aussi confiance aux professionnels pour être averti des éventuels travaux à faire pour conserver en état de bon fonctionnement leurs véhicules. Pour les amoureux de la moto, c'est eux-mêmes qui prennent les devants pour parfois même dépenser plus qu'il ne faut. Les 5% restant de véhicules qui peuvent parfois présenter un risque (de panne et non pas de risque physique pour l'utilisateur ou autrui), c'est une question de finance, pas de volonté de ne pas vouloir réparer... Laissez les motards tranquilles et orientez vous plutôt, si contrôle technique il devait y avoir, sur les 50cc qui sont souvent en mauvais état, bruyants, voir dangereux pour l'utilisateur ou les autres.

N° 964759 - Questions sur ce projet de décret

par :

12/07/2023 15:31

La Finlande, l'Irlande et les Pays-Bas ont adopté des mesures alternatives pour réduire le nombre d'accidents et n'ont pas mis en place de contrôle technique des deux roues motorisés. Pour quelles raisons les solutions retenues dans ces pays membres de l'Union Européenne ne sont pas applicables en France?

Dans quelle mesure le Conseil d'Etat demandant la mise en place du contrôle technique des deux roues motorisés en France a-t-il pris en compte le fait que le conseil Européen à l'origine de la directive européenne 2014/45/UE s'est basé sur les rapports suivants :

- [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], «Road Safety Report 2008 - Strategies for preventing accidents on

Europe's roads»,

- [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], «Road Safety Report HGV 2009»,

- [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], «Motorcycle road safety report 2010»,

en tenant compte que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] est un organisme de contrôle des véhicules motorisés?

Dans quelle mesure le Conseil d'Etat demandant la mise en place du contrôle technique des deux roues motorisés en France suite à la demande des associations '[ASSOCIATION]', '[ASSOCIATION]', '[ASSOCIATION]' a-t-il pris en compte la représentativité de ces associations pour l'application d'une réglementation sur un volume compris entre 2 et 2,5 millions d'utilisateurs?

N° 964761 - Avis défavorable à cette mesure sous contrainte politique

par :

12/07/2023 15:31

Une nouvelle fois, pour un nombre infime de motards qui font trop de bruit, et qui agacent les personnes qui souhaitent vivre sans élément négatif dû à la vie en société ; l'ensemble des motards qui, la plupart du temps, font un nombre de kilomètres annuels dérisoires, vont supporter de frais et des obligations absurdes.

Pourtant toutes les personnes sincères savent que l'état mécanique des motos n'est responsable des accidents, que dans une infime proportion. Beaucoup que l'état des routes !!  
Mais aussi, les autres usagers automobilistes responsables de 60 à 70% des accidents graves face aux motos.  
Belle aberration de notre système.....!!!

N° 964762 -  
par :  
12/07/2023 15:32

N° 964763 - CT moto  
par :  
12/07/2023 15:32  
Je suis bien évidemment contre. C'est juste un nouveau moyen de nous saigner un peu plus.

N° 964764 - NON au CT Moto  
par :  
12/07/2023 15:33  
Bonjour  
Les chiffres parlent d'eux même ... Si le contrôle technique auto aura pu améliorer l'état du parc automobile, et donc les chiffres de l'accidentologie, la transposition du dispositif sur les 2/3 roues motorisés n'aurait aucun effet.  
Avant le CT auto, il y avait sur nos routes nombre de «poubelles roulantes». Mais malgré ce CT, nombre d'entre elles sont encore et toujours en circulation. D'où la question de la probité de certains centres de contrôle ....  
A l'opposé de l'énorme majorité des conducteurs auto qui ne savent pas ce qui se passe sous le capot de leur voiture, le motard, sait que la bonne « santé » de son véhicule est gage de sa propre sécurité. Et d'évidence, il vérifie régulièrement ces divers éléments de sécurité, chose qu'il a apprise au passage du permis. Eléments qui sont de surcroît facilement accessibles, et donc vérifiables sans démontage, rendant ces contrôles possibles avant chaque déplacement. De plus, chez la majorité des concessionnaires, une cinquantaine de points de sécurité sont vérifiés à chaque révision ou intervention sur la machine, et cela gratuitement.  
Alors que le nombre de deux roues motorisées a augmenté de près de 30%, que le nombre de tués a quand à lui baissé de près de 20%, moins de 0.5% de accidents de motos sont dus un problème technique, ce qui tend à prouver le bon été général du parc. Ce qui n'est pas le cas du réseau routier ... ..  
De plus, le contrôle technique ne résoudra pas le problème rodéos urbains à l'origine de nombreux accidents, ni des nuisances sonores causées par les échappements trafiqués.  
Alors définitivement, NON au CT moto !

N° 964765 - Ct moto  
par :  
12/07/2023 15:33  
On est plus responsable de son véhicule en 2 roues avec beaucoup moins de point de contrôle. Pour le reste, aux forces de l'ordre à avoir du discernement

N° 964766 -

par :

12/07/2023 15:33

Contrôle totalement inutile sur des véhicules ou tous les éléments de sécurité sont visibles et accessibles.

N° 964767 - Nous sommes des vaches à lait

par :

12/07/2023 15:33

Voici encore un bel exemple de mise en place d'une procédure qui soit disant permettra de faire diminuer significativement les accidents des 2 et 3 roues motorisés.

Or les études des assurances des motards l'ont prouvé, les accidents des ces véhicules pour problème technique du véhicule lui même sont extrêmement rare.

Quel autre subterfuge faudra t'il trouver pour le justifier ? La pollution ? Le bruit dû à des équipements non homologués ? Tout ceci peut également être remplacé par les pièces d'origines avant contrôle.

Vous voulez vraiment faire baisser les accidents chez les deux roues ? Attaquez vous réellement aux rodéos sauvages, faite les travaux nécessaires sur les infrastructures routieres et vous verrez que ces mesures seront bien plus efficaces. Elles rapporteront certes nettement moins et à l'état et aux professionnels. Mais est ce vraiment cela que vous recherchez ?

N° 964768 - Inutile

par :

12/07/2023 15:33

Le contrôle technique des motos ne sert à rien. Aucune enquête d'accidentologie ne permet de le justifier. Il s'agit seulement d'une mesure d'affichage pour donner à croire que les pouvoirs publics - européens puis français - se soucient de la sécurité routière et, secondairement, du résultat du lobbying des professionnels ayant intérêt au prélèvement de cette dîme sur les motocyclistes. Ce type de réglementation contribue, de façon non négligeable, à la perte de confiance dans les exécutifs élus.

N° 964769 - Controle technique moto

par :

12/07/2023 15:33

Pensez vous que le contrôle technique réduira t il le nombre de morts sur les routes?

Alors que l on sait que la majorité des accident sont dû au mauvaise état des routes. Ne ferions nous pas d abord un état des lieux des routes et commencer à les remettre en état. Une fois fait , nous pourrions regarder l accidentologie et en tirer des conclusions.

Cordialements

N° 964770 - Réglementer les véhicules légers électriques.

par :

12/07/2023 15:34

Bonjour. Je pense qu'il serait beaucoup plus judicieux de réglementer ces pseudos vélos, dit, à assistance électrique, qui non de vélo que le nom, car ce sont en fait de véritables vélomoteurs, ou cyclomoteurs qui devraient être assujettis à immatriculation et des assurances spécifiques (de même

pour les trottinettes, et autres véhicules hétéroclite à propulsion électrique), qui de surcroît non qu'écologique aussi que le nom ... Cordialement.

N° 964771 - CT 2RM

par :

12/07/2023 15:34

Bonjour,

c'est une très bonne idée de penser aux utilisateur de 2/3RM, mais le CT visuel proposé ne sert à rien sachant que nos véhicules passent régulièrement devant un professionnel pour l'entretien/changement de pneus. De plus, le permis moto donne des clefs pour comprendre le fonctionnement du véhicule ainsi que les contrôlés a faire, il en va de la sécurité du motard.

Dans le cas de véhicules en "très mauvais" état, généralement, sans vouloir faire dans le cliché, on retrouve avec un véhicule n'ayant pas d'assurance et un état général très dégradé et un propriétaire inconscient des dangers pour lui et autrui, donc il se passera de CT... voir même de CG ! :(

De plus, le CT 2RM s'appuie sur les données de dossiers fournit par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ! il y a un conflit d'intérêts !

Pour aller plus loin, si nous devons améliorer la sécurité des usagers sur la route, il faut améliorer les infrastructures de notre pays, Cf le rapport Guyon, il y a une dizaine d'années.

Bonne journée.

N° 964772 - Mesure profondément inutile et injustifiée.

par :

12/07/2023 15:34

Il est important de souligner que la directive ouvrait des solutions alternatives à la mise en place d'un contrôle technique des 2 roues : améliorer simplement l'état du réseau routier, mieux aménager l'espace routier, renforcer les sanctions contre les automobilistes conduisant téléphone en mains et rivés sur leurs écrans comme on le voit au quotidien ou imposer des équipements de sécurité aux motards type gilet airbag, bottes ... auraient été des mesures contribuant efficacement à renforcer la sécurité du motard.

Autant de mesures alternatives non étudiées ou balayées. Aujourd'hui on nous propose simplement un racket.

Instaurer un contrôle technique est grotesque quand on connaît l'accidentologie (dans des accidents impliquant une moto, seulement une infime minorité de cas impliquent un défaut technique de la moto : - de 0,3 % ... cela résume tout).

Il est incroyable de voir que les lobbyistes ont le dernier mot alors que tout motard contrôle sa moto à chaque sortie. C'est d'ailleurs un prérequis pour obtenir le permis et on ne met pas sa vie en jeu ou celle des autres par définition car en deux roues on n'a pas le droit à l'erreur.

Je ne connais pas de motard qui n'entretient pas sa moto, le motard est soucieux de sa machine. Foutez la paix aux citoyens et laissez leur un peu de liberté !

Monsieur Macron, vous nous avez menti une fois de plus car de contrôle technique avant votre élection, il n'en était pas question ! Les gens s'en souviendront.

N° 964773 - Gabegie

par :

12/07/2023 15:34

Si la mesure présente un intérêt économique, que ce soit pour des intérêts privés ou pour l'Etat, c'est à envisager . Mais si c'est pour éviter des pertes humaines ou limiter des nuisances publiques, cette mesure ne peut apporter aucun bénéfice . Les motards ne sont pas suicidaires et dépensent beaucoup pour assurer l'entretien de leur véhicule . Ceux qui aiment pétarader trouveront toujours le moyen de le faire, à moins que les restrictions légales ne soient effectivement appliquées, comme pour la vitesse . Plus d'attention portée à l'usage des écrans par les automobilistes , incités à la distraction dans des véhicules hyperconnectés et par des restrictions de vitesse souvent exagérées, sauverait à mon avis plus de vies de motards .

N° 964774 - CT 2RM 3RM quadricycles

par :

12/07/2023 15:34

0.3% des accidents de 2 roues ont pour origine l'état et l'entretien des motos...

0.3%!!! c'est peu! chiffre d'après AMM

Et en ce qui concerne l'état des routes, quel est ce pourcentage?

N° 964775 - Controle technique moto

par :

12/07/2023 15:34

Pensez vous que le contrôle technique réduira t il le nombre de morts sur les routes?

Alors que l'on sait que la majorité des accidents sont dû au mauvais état des routes. Ne ferions nous pas d'abord un état des lieux des routes et commencer à les remettre en état. Une fois fait , nous pourrions regarder l'accidentologie et en tirer des conclusions.

Cordialement

N° 964776 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

12/07/2023 15:34

Bonjour, pour ma part il me semble que le contrôle tech moto ne va pas servir à la baisse (malheureusement) des décès sur la route parce que les motos de cylindres importante sont en état il en va de la sécurité pour son pilote.

Un autre point important le prix comme entendu de 50€ serait excessif tous est visible facilement sur une moto.

N° 964777 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 15:37

Que dire ...

Plus le temps passe plus se qui est à déplorer c'est l'avidité de notre gouvernement. Le contrôle technique moto n'est qu'une façade pour que notre gouvernement génère plus de revenus.

Un peut comme l'augmentation des salaires, si le but était réellement de gonfler le pouvoir d'achat il n'aurait pas augmenté le salaire brut mais le salaire net .

Prétendre à l'amélioration de si et de sa afin de mieux taxer c'est le but de toutes les manœuvre politiques de nos jours triste réalité.

En bref étant motard je n'ai pas l'impression d'être protégé mais au contraire oppressé par des actions inutiles ( chaque motard sais se qu'il risque si sa moto n'est pas entretenu ) .  
Je ne suis qu'un simple citoyen quand je dit « simple » ce mots devrait résonner ,dans une démocratie le gouvernement se doit d'être le porte paroles du peuple , ce n'est plus le cas ...

N° 964778 - controle thecnique moto

par :

12/07/2023 15:37

pas d'accord cela est fait pour faire de l'argent

N° 964779 - Observations de bons sens à propos du contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 15:37

C'est vrai, la population doit être davantage sensibilisée sur les nuisances sonores (en ville, en montagne sur les routes très fréquentées par les motos et sur la pollution et les consommation excessive de carburant.

Donc commençons par ça !

La population a besoin de mesures "digestes", intelligibles, justifiées, explicables, ayant un effet positif avéré, perceptible, idéalement mesurable et enfin ayant valeur d'exemple de comportement citoyen.

Pour faire court et simple :

1/ Je comprends que pour les petites cylindrées (2 temps principalement), les maux sont les décibels et le débridage, donc vérification des décibels et de la conformité des dispositifs installés (plus de puissance disponible, plus de consommation potentielle)

En addition, interdiction d'importation et de commercialisation de dispositifs d'échappement non conformes (sauf usage piste avérée, ex. licence FFM valide)

2/ Je comprends que pour les cylindrées plus importantes, les problèmes sont les décibels et la "décatalsation" : vérification de ces 2 points, décibels par sonomètre et catalyseur en place .

En addition, interdiction à l'importation et à la commercialisation des dispositifs de "décatalsation" (sauf usage piste avéré)

A l'heure actuelle, la perception de la nouvelle réglementation par le monde motard est désastreuse : condition suspectes de l'élaboration de cette réglementation, communication insuffisante , retournements de situation, lisibilité et préparation proche de nuls.

Bref, tous les ingrédients réunis pour générer du ressenti et de la contestation .... voire des troubles.

Mslts

N° 964780 - Inutile et couteux

par :

12/07/2023 15:37

Dans la mesure ou les motards dans leur très grande majorité font inspecter leurs véhicules très régulièrement. De surcroît, une révision annuelle constructeur est obligatoire pour ne pas perdre ses garanties constructeur.

Une dépense supplémentaire inutile et destinée donc à faire se développer de nouveaux commerces sur le dos des motards.

N° 964781 -

par :

12/07/2023 15:37

Le contrôle technique pour les motos ? oui à condition d'y inclure les moins de 50 cm<sup>3</sup> souvent trafiqués qui sont la source des plus grandes nuisances...

Mais comme d'habitude on fait toujours les choses à moitié ce qui équivaut à ne rien faire. Le pays des demi-mesures et du en même temps...

N° 964782 - Une taxe de plus

par :

12/07/2023 15:37

Les cargos , porte container , avion polluent beaucoup plus que les 2 roues . La ont laisse faire . Par contre pour les 2 roues il y de l argent a faire facilement donc ont créé un contrôle technique et voilà un impôt déguisé de plus !

N° 964783 - Contrôle technique des véhicules a deux ou trois roues

par :

12/07/2023 15:38

Bonjour, pour ma part il me semble que le contrôle tech moto ne va pas servir a la baisse (malheureusement)des décès sur la route parce que les motos de cylindres importante sont en étas il en vas de la sécurité pour son pilote.

Un autre point important le prix comme entendu de 50€ serais excessif tous est visible facilement sur une moto.

N° 964784 - Projet non utile

par :

12/07/2023 15:38

Plutôt privilégier la saisie des véhicules non homologués

N° 964785 - utilité du ct moto ?

par :

12/07/2023 15:38

controle inutile et onéreux , vu le faible kilometrage annuel des motos.

Je fais de la moto depuis plus de trente ans et ai toujours entretenu mes machines comme l immense majorité des motards qui ne peuvent se permettre de chuter suite à un défaut d entretien..

L état des routes me parait bien plus accidentogene.



Autre point, j'ai un peu de mal à mettre cinquante euros de CT sur mon solex ou un de mes 125 en comparaison de faible prix de ces machines.

N° 964786 - Contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 15:38

Je suis contre la mise en place d'un CT pour les véhicules motorisés à 2 et 3 roues, pour 2 raisons :  
- sur l'aspect sécurité c'est seulement 0.3% des accidents qui sont d'origine technique et non 8% comme certaines sociétés qui réalisent les CT peuvent l'annoncer.  
- côté financier les retombées sont impressionnantes avec un CT à 50€ c'est 156 M€ de chiffre d'affaires supplémentaire à se partager entre les sociétés et 39 M€ pour l'état.

N° 964787 - Ct moto

par :

12/07/2023 15:39

Je suis un policier à la retraite. Je n'ai jamais rencontré ou contrôlé des motos en mauvais état. Le seul point qui pourrait être pris en considération c'est la puissance en cas de revente. Pour le reste je n'y vois que des contraintes inutiles.

N° 964788 - Consultation publique sur le contrôle technique pour les motos

par :

12/07/2023 15:39

Bonjour, je suis formellement opposé au contrôle technique pour les motos.

Le nombre d'accident dû au mauvais état de la moto est minime car les motards sont conscients de la dangerosité à rouler avec une épave !!!

L'amalgame fait avec les scooters 50cm<sup>3</sup> et 125cm<sup>3</sup> qui sont en majorité des poubelles ambulantes plombent le ratio accidentogène des 2 roues m'est insupportable.

Ce CT n'est visiblement fait que pour alimenter financièrement une filière économique de privilégiés rentiers et se coller une étiquette écologique.

Qu'il soit imposé aux petites cylindrées me semblerait agir dans le bon sens mais agir sur l'état de nos routes serait la première des choses à faire pour sauver des vies.

Visiblement ce n'est pas votre priorité.

Cordialement

N° 964789 - Sans titre

par :

12/07/2023 15:39

Voilà encore une contrainte de plus qui ne sert à rien encore plus inutile pour les motos de collections donc les normes de bruits et de pollutions n'ont plus rien à voir de plus elles sont souvent en très bon état, les contrôleurs n'auront jamais la connaissance nécessaire pour ces motos.

N° 964790 - Contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 15:39

Je suis contre la mise en place d'un CT pour les véhicules motorisés à 2 et 3 roues, pour 2 raisons :

- sur l'aspect sécurité c'est seulement 0.3% des accidents qui sont d'origine technique et non 8% comme certaines sociétés qui réalisent les CT peuvent l'annoncer.  
- côté financier les retombées sont impressionnantes avec un CT à 50€ c'est 156 M€ de chiffre d'affaires supplémentaire à se partager entre les sociétés et 39 M€ pour l'état.

N° 964791 - En désaccord avec le moyen

par :

12/07/2023 15:39

Le bon état de son véhicule est une préoccupation du motard. Il sait que sa vie est en jeu en cas de défaillance mécanique. De fait, la proportion d'accidents ayant pour origine une défaillance mécanique du 2 roues est très faible.

Concernant le contrôle du respect des normes de pollution et de bruit : le CT appliqué aux voitures n'empêche pas certaines d'émettre beaucoup de bruit par un échappement modifié et d'autres de « cracher » des gaz en quantité et nauséabonds (je suis cycliste en ville).

En conséquence, je suis opposé au CT des 2 et 3 roues, et favorable à une politique de prévention, de formation, et de contrôle et sanction du bruit sur la voie publique pour tous les véhicules.

N° 964792 - contre le ct

par :

12/07/2023 15:40

je suis motard depuis 25 ans , j'ai effectué plus de 200.000kms avec seulement 2 motos et elles ont toujours été très bien entretenues comme la majorité des motos qui sont choyées par leurs propriétaires . les possesseurs de moto de plus de 125cm cube que j'ai eue l'honneur de rencontrer lors de mes nombreux voyages sont des personnes responsables qui pensent d'abord à leur propre sécurité à l'inverse des voyous de la route qui roulent avec des engins non conformes qui rentrent "eux" dans la catégorie des véhicules qui ne seront pas soumis au c.t . donc je n'accepterai pas de payer un contrôle pour me dire que tout va bien et que d'un autre coté on laisse rouler des véhicules dangereux la plupart du temps conduits par des personnes irresponsables. de plus l'état des routes qui se dégradent me paraît être plus urgent.les statistiques des compagnies d'assurance le démontrent ; les accidents causés par le mauvais état du réseau routier est 100 fois supérieur à celui de l'état des véhicules (30% contre 0,3%). je vois donc dans ce c.t encore une fois de plus une forme de racket organisé.

N° 964793 - controle technique moto

par :

12/07/2023 15:40

Pas nécessaire du tout , vu le très faible pourcentage d'accident du a un 2 roues en mauvais état Dans ses 2 roues il est probable que les scooters soient largement responsable vu que se sont principalement des automobilistes qui les conduisent et non des motards sachant parfaitement les risques qu'ils en courent .

Depuis plus de 40 ans je me déplace en moto et j'ai pu constater que les motards sont des passionnés et donc Bichonnent leur motos .

La différence entre un automobiliste et un motard est Enorme ,tout comme la tenue de route entre les 2 catégories .

Il suffit juste de se rapprocher des motards pour le savoir

N° 964794 - Commentaire d'un usager permis A

par :

12/07/2023 15:40

Puis-ce qu'il n'y a plus rien à faire pour annuler cette mise en place car les décideurs n'écoutent pas les usagers, je suis pour que les agréments soient en priorités distribués aux garages spécialisés moto, car ils effectuent déjà un contrôle des points de sécurité lors des révisions (qui sont généralement annuelles, du moins pour les "gros cubes"). Le contrôle technique comme proposé est une redondance payante pour un service qui est déjà proposés par des spécialistes.

Le fait qu'il n'y ait aucune distinctions entre les véhicules accessibles au permis AM, A1, A2 et A montre une méconnaissance des systèmes de préventions mis en place au cours des différentes formations/évaluations, et un manque de connaissance également des usagers utilisant ces véhicules. Je suis contre la mise en place d'extensions de l'agrément pour les centres VL/PL existants. Une moto est un véhicule différent, et je ne me sentirai pas à mon aise de confier ce type de véhicule à une personne sans l'expérience adéquate.

Enfin j'espère que la "Prime à la conversion" proposée n'est pas un effet d'annonce et qu'elle sera accessible dans sa totalité pour l'achat de 2 roues thermique récent permis A (les 2 roues électriques constituent à peine 6% des ventes de l'année dernière, et qui sont pour la plupart des équivalents 50cm3)

N° 964795 - Inutile

par :

12/07/2023 15:41

Ce projet est inutile et totalement aberrant si sa finalité est celle d'améliorer la sécurité routière. La population des 2 RM est en effet particulièrement et naturellement très exigeante, s'agissant de sa propre vie, sur l'état de son véhicule. Ce qui est confirmé par toutes les statistiques d'accidentologie mettant en cause l'état du véhicule accidenté.

Ce projet a une véritable portée populiste en assimilant la population des 2RM au comportement d'une minorité d'usagers de 2RM visibles qui trafiquent leur véhicule et causent nuisances et incivilités. ( ce que ce projet n'améliore en rien, les dispositifs répressifs existent déjà pour ces infractions).

Ce projet ne peut également avoir de portée environnementale, au moment de la bascule vers le tout électrique plébiscité par les milieux écologistes et quelques sectaires radicaux... pour combien de temps ?

Ce projet, permet de créer de la croissance, et des revenus assurés grâce à cette obligation réglementaire promue par l'Etat au bénéfice d'un secteur d'activité piloté par des grands groupes d'assurance, au détriment des usagers 2RM qui subiront une nouvelle contrainte financière parfaitement inutile pour leur quotidien comme pour la collectivité.

Enfin, le principe d'égalité de traitement pour toutes les catégories de VAM ne peut également justifier, à elle seule, l'extension de cette nouvelle obligation à l'égard des 2RM

N° 964796 - CONTROLE TECHNIQUE 2RM

par :

12/07/2023 15:41

Pourquoi pas un contrôle technique basé uniquement sur les critères de sécurité, et conformité bruit (freins, amortisseurs, pneus, éclairage, échappement) ET C'EST TOUT!

Non à la mise en place d'un contrôle technique qui comme pour la voiture, est devenu beaucoup trop sélectif, (136 POINTS) et un moyen d'obliger les gens à renouveler des véhicules qui pourtant

pourraient encore servir de longues années, ou a dépenser de grosses sommes pour remettre en conformité.

C'est une sélection par l'argent !!

Et si on laisse passer la mise en place du CT2RM il est certain que dans quelques années, ce sera la même chose que pour la voiture.

N° 964797 - Contrôle technique moto ... la vaste fumisterie !

par :

12/07/2023 15:41

Au regard des chiffres de l'accidentologie, il est évident que l'état des véhicules n'est qu'une fraction epsilon des causes de sinistres.

Le comportement en revanche l'est pour plus de 90%.

Alors ; si il est judicieux d'avoir un regard plus prégnant sur la flotte de scooters 50 « tapés » qui sont une ineptie en matière de sécurité (notamment sur le couple puissance/ système de freinage) ; créer un contrôle pour l'unique raison de générer une taxe supplémentaire, n'a aucun fondement rationnel.

Qui désire rouler au guidon d'une merde sans nom au péril de sa vie ?? Personne !!

Fausse bonne idée donc.

Copie à revoir.

N° 964799 - Contole technique moto .

par :

12/07/2023 15:41

Contre ce contrôle qui n'est qu'un moyen de soutirer de l'argent aux motards . Les motards savent très bien que leur vie dépend de l'état de leur moto. Il n'y a pas d'echapatoir possible . Il existe des solutions alternatives dans la loi du parlement européen. Au pis aller prendre exemple sur nos voisins Belges qui ne mettent un contrôle technique que lors de la vente du véhicule ce qui peut rassurer l'acheteur et aussi le vendeur.

N° 964800 - Refus du contrôle technique

par :

12/07/2023 15:41

Je suis contre le contrôle technique mis en place par le gouvernement.

Les accidents dans lesquels sont impliqués les 2 roues ne sont que très rarement dus à l'état de la moto, mais très souvent à l'état des routes ... dont l'entretien est à charge de l'état (à différents niveaux). Et là le constat est déplorable ! Nids de poule, revêtement fondant, gravillons non signalés, barrières (non doublées) dites de sécurité, limitation de vitesse totalement inadaptée (sur 50 kms d'autoroute entre St Etienne et Lyon, il y a des tronçons à 70, 90, 110 en alternance permanente ... pourquoi ? pas très clair ! etc.

De plus, cette loi ne concerne que les véhicules de + de 125 cm3 alors que la demande de la majorité des associations de « [association] » concerne les nuisances liées au bruit de cyclomoteurs en ville ! Cette loi pénalise les motards et ne solutionne pas les nuisances sonores en ville ...

Mais il est plus facile de mettre en place une nouvelle taxe que des vraies solutions aussi bien sur les cyclos que sur les infrastructures.

N° 964798 - Contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 15:41

Je suis contre la mise en place d'un CT pour les véhicules motorisés à 2 et 3 roues, pour 2 raisons : sur l'aspect sécurité c'est seulement 0.3% des accidents qui sont d'origine technique et non 8% comme certaines sociétés qui réalisent les CT peuvent l'annoncer. côté financier les retombées sont impressionnantes avec un CT à 50€ c'est 156 M€ de chiffre d'affaires supplémentaire à se partager entre les sociétés et 39 M€ pour l'état.

N° 964801 - Avis contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 15:42

Pour info, je fais de la moto depuis plus de 40 ans et ai donc pu observer l'évolution de la pratique du 2 roues motorisé.

Selon moi, le Parc moto en France est en relativement bon état.

Le principal problème vient des accessoires adaptables comme les échappements bruyants qui devrait être interdit à la vente.

Ces échappements sont vendus avec une chicane démontable et le 3/4 des propriétaires roulent sans. Cette chicane doit être indémontables.

Nous avons tous été jeunes et faire du bruit fait partie des petites erreurs de jeunesse. Maintenant, quand je vois une personne de plus de 40 ans rouler avec une moto très bruyante (motos sportives, roadsters, custom genre Harley.....), là, je me pose des questions.

Alors, avant de nous pondre encore des lois à l'emporte pièce, que le gouvernement commence à faire respecter celles en vigueur.

Idem pour les cyclomoteurs bridés à 45km/h. En premier lieu, un tel véhicule bridé ne peut pas s'insérer dans la circulation et il est même dangereux de rouler dans ces conditions. Expérience vécue avec mon fiston lorsque nous lui avons acheté un 50cm3. Je l'ai accompagné avec le scooter de ma fille et j'ai bien constaté que les voitures cherchent à vous doubler en ville même s'il n'y a pas de place pour le faire. Il faut selon moi les brider à 60km/h, et les jeunes seraient moins tentés de les débrider.

De plus, les kits de débridage et échappements bruyants sont en vente libre dans toutes les concessions. Allez voir par vous même.

Alors, comme d'habitude en France, du grand n'importe quoi.

Cordialement.

N° 964802 - ARNAQUE

par :

12/07/2023 15:42

Bonjour,

Avant de contrôler les motos, veuillez contrôler les routes et changer certaines barrières de sécurité véritables haubours pour les motos....

N° 964803 - Périodicité de 5 ans, gratuité pour les 49,9cm3

par :

12/07/2023 15:43

Si la pertinence du CT moto reste à débattre, la périodicité de 3 ans est excessive quand on connaît le kilométrage moyen des 2 roues (env 4000km par an). 5 ans ou lors de la vente est suffisant. Pour les 50, le test devra être gratuit si l'Etat espère remettre la jeunesse française au travail et lui permettre de se déplacer (hôtellerie, restauration ...). Enfin, il faut avoir conscience des effets pervers de la réforme (diminution immatriculations, TIPP, saturation transports en commun), un pas de plus vers la sclérose notamment en IDF

N° 964804 - Refus du contrôle technique

par :

12/07/2023 15:43

Je suis contre le contrôle technique mis en place par le gouvernement.

Les accidents dans lesquels sont impliqués les 2 roues ne sont que très rarement dus à l'état de la moto, mais très souvent à l'état des routes ... dont l'entretien est à charge de l'état (à différents niveaux). Et là le constat est déplorable ! Nids de poule, revêtement fondant, gravillons non signalés, barrières (non doublées) dites de sécurité, limitation de vitesse totalement inadaptée (sur 50 kms d'autoroute entre St Etienne et Lyon, il y a des tronçons à 70, 90, 110 en alternance permanente ... pourquoi ? pas très clair ! etc.

De plus, cette loi ne concerne que les véhicules de + de 125 cm3 alors que la demande de la majorité des associations de « [association] » concerne les nuisances liées au bruit de cyclomoteurs en ville ! Cette loi pénalise les motards et ne solutionne pas les nuisances sonores en ville ...

Mais il est plus facile de mettre en place une nouvelle taxe que des vraies solutions aussi bien sur les cyclos que sur les infrastructures.

N° 964805 - Non au contrôle technique moto

par :

12/07/2023 15:43

Bonjour, je suis motard depuis plus de vingt ans. Comme dans bon nombre de domaines, une minorité nuit à la majorité. Le contrôle technique ne résoudra aucun des problèmes que combattent les opposants aux 2 roues tout en créant une charge financière supplémentaire sur de nombreuses personnes. Je suis contre les engins bruyants (moto ou autres) et seuls des contrôles décibels de la police au bord des routes auront un impact. La modification du véhicule pour le contrôle technique étant extrêmement simple, les fauteurs de troubles pourront continuer impunément. Concernant le volet de l'état global du véhicule, une moto n'est pas une voiture et l'on ne peut rouler avec une moto en mauvais état car celle-ci est tout bonnement incontrôlable quelle que soit le souci rencontré. Cela est visible sur les routes où l'on ne voit pas de moto en état de décrépitude. (J'accepte une parenthèse pour les scooters en grosse métropole purement utilitaires et conduits par des gens n'ayant pas de permis moto.) Les 50cm3 sont aussi fortement problématiques sur le volet du bruit car ce sont des moteurs 2 temps souvent débridés par leur propriétaire. Respectons la majorité des motards en permettant au force de l'ordre de contrôler ces infractions sonores et ne nuisent pas à la majorité des motards respectueux de leur machines et des autres.

N° 964806 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 15:43

Je pense que le contrôle technique sur les motos de 125cm3 ou plus, n'est pas utile.

Le seul point devant être contrôlé, doit être le niveau sonore et sachant que le dépassement des décibels autorisés étant déjà actuellement verbalisable je ne vois aucun intérêt à créer un contrôle technique obligatoire sur les 2 roues, il suffit juste de faire respecter les lois actuelles.

N° 964807 - Contrôle technique inutile

par :

12/07/2023 15:43

Motard depuis 1976 , je n'ai jamais vu un motard prenant sa sécurité à la légère !

Si l'un d'entre nous le faisait , il mettrait sa vie en jeu , et chacun de nous en est conscient ! Les chiffres et statistiques démontrent la véracité de ces faits . A part pour nous voler encore plus de fric ( l'entretien d'une moto revient plus cher que celui d'une voiture) , ces contrôles sont bien inutiles ! Cela va affecter mes prochain votes , soyez-en sûrs ...

N° 964808 - Projet du contrôle technique concernant les motos.

par :

12/07/2023 15:45

Loi totalement inutile, les statistiques démontrent que les trouvant leur origine dans les motos mal entretenues sont infimes.

La première règle du motard est la sécurité.

Le moindre écart dans ce domaine, on se retrouve au sol. La faute dans ce domaine ne pardonne pas.

Si c'est pour lutter contre le bruit, idem, les pots se changent en quelques minutes.

De plus le motard parcourt peut de kilomètres dans l'année.

L'usure de la machine est donc moindre que sur une auto.

Ce projet n'est que fait pour satisfaire une toute infime minorité qui ne connaît même pas la moto, sa conduite.

De part ce fait, je constate que nos institutions sont bien malades.

N° 964809 - Ct

par :

12/07/2023 15:45

Encore une connerie de l'Europe

FRexit!!!

N° 964810 - COLLECTION

par :

12/07/2023 15:45

Si j'imagine que les mêmes aménagements, qu'en ce qui concerne les autres véhicules déjà concernés par ce contrôle périodique, seront validés (tout les 5 ans), c'est malheureusement une autre spécificité qui m'inquiète.....

La motocyclette peut être en équilibre sur deux roues et tout ses déplacements moteur coupé sont risqués..... C'est d'autant plus vrai que tout les motards on eu l'expérience d'une chute à l'arrêt ou en déplaçant leur machine au guidon, tout en étant à ses cotés.

Les dégâts occasionné par de telles chutes peuvent être considérables, puisque certaines pièces de certaines machines sont quasi introuvable et ou très onéreuses.

Qu'en sera -t-il des responsabilités dans ces cas là et ne serait-il pas judicieux d'interdire le déplacement de la machine, par qui que ce soit d'autre que son propriétaire (je n'envisage même pas les cas d'absence de béquille centrale).....

N° 964811 - COLLECTION

par :

12/07/2023 15:46

Si j'imagine que les même aménagements, qu'en ce qui concerne les autres véhicules déjà concernés par ce contrôle périodique, seront validés (tout les 5 ans), c'est malheureusement une autre spécificité qui m'inquiète.....

La motocyclette peut être en équilibre sur deux roues et tout ses déplacements moteur coupé sont risqués..... C'est d'autant plus vrai que tout les motards on eu l'expérience d'une chute à l'arrêt ou en déplaçant leur machine au guidon, tout en étant à ses cotés.

Les dégâts occasionné par de telles chutes peuvent être considérables, puisque certaines pièces de certaines machines sont quasi introuvable et ou très onéreuses.

Qu'en sera -t-il des responsabilités dans ces cas là et ne serait-il pas judicieux d'interdire le déplacement de la machine, par qui que ce soit d'autre que son propriétaire (je n'envisage même pas les cas d'absence de béquille centrale).....

N° 964812 - Un contrôle inutile et fondé sur une corruption évidente

par :

12/07/2023 15:46

Une moto par définition n'est pas un véhicule comme les autres. L'équilibre de la machine est nécessaire à sa maîtrise. Un pilote de moto, le terme de conducteur est inapproprié et jamais utilisé d'ailleurs, est dans l'obligation d'entretenir sa machine. Des questions sur l'entretien assez poussé sont d'ailleurs posées lors de l'examen théorique du permis. Donc la nécessité du contrôle technique moto est par essence même inutile. Si l'état persiste dans son erreur à vouloir imposer les volonté d'un groupe industriel [réseau de contrôle technique] pour le nommé, alors que le contrôle technique moto soit gratuit. On verra immédiatement le retrait de la proposition...

N° 964813 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 15:47

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 964814 - Inutile

par :

12/07/2023 15:47

Je suis contre le contrôle technique car pour moi l'état des véhicules n'est pas la cause des accidents et il s'agit juste de capter une manne financière complémentaire pour les organismes de contrôle.

N° 964815 - Utilité du contrôle ?

par :



12/07/2023 15:47

Motard depuis 1976 utilisant quotidiennement et ayant à cœur l'entretien méthodique de ma machine , gros cubes, personnellement (une trentaine depuis jusque 50 à 70000km chacune) je doute que le contrôle technique m'amène une sécurité supplémentaire. Sinon me faire déboursier inutilement mes finances. Piloter un 2 roues a toujours été un acte plaisir procuré à chaque déplacement. Contrairement à la voiture quelle que soit sa puissance, le 2 roues n'est pas un moyen restrictif de déplacement...

N° 964816 - Inutile - ou comment obliger les usagers à des dépenses inutiles

par :

12/07/2023 15:47

Ce contrôle technique des 2 roues me semble totalement inutile: pourquoi encore nous rajouter des obligations et des dépenses qui ne servent qu'à engraisser les intermédiaires ? Encore des obligations, encore de l'administratif, encore des dépenses ... ce gouvernement n'arrêtera donc jamais?

Tout propriétaire de 2 roues sait bien qu'il faut l'entretenir régulièrement, car un entretien régulier est garant de sécurité. Pas la peine de rajouter encore une étape!!

N° 964817 - Contrôle Technique des motos

par :

12/07/2023 15:48

Bonjour,

Je trouve ce contrôle inutile apportant des contraintes supplémentaires aux motards.

La plupart des usagers sont des gens sérieux, les nuisibles ou les fous sont faciles à détecter sans toute cette mascarade qui bénéficiera principalement aux actionnaires étrangers.

Le bruit des motos vient très souvent de petits engins autour de 125 cm3 qui traversent les villages de nuit de préférence empêchant de dormir un maximum de gens.

Pour les grosses cylindrées il doit être possible de les contrôler et de les punir plus sévèrement.

Certains peuvent tourner tout un après midi de dimanche dans un rayon de 5 km autour de l'église.

J'ai 78 ans et je pilote toujours une moto de 1200 cm3 qui ne fait pas un bruit d'enfer.

J'essaie d'être le plus discret possible et j'en tire même de la fierté.

Le vieux con type, quoi!

N° 964818 - évitons une mesure inefficace

par :

12/07/2023 15:48

je ne comprends pas en quoi contrôle des 2 roues motorisés serait efficace et donc il me semble inutile:

- lorsqu'un motard est formé au permis 2 roues, on lui apprend à vérifier l'état de son véhicule pour qu'il soit sûr;

- preuve de l'efficacité de l'auto-vérification enseignée lors du permis, le mauvais état du véhicule est très rarement la cause d'un accident;

- un contrôle technique n'empêchera pas les nuisance sonore provoquées par certains, car il est facile de changer un pot d'échappement pour un contrôle technique programmé. Alors que cela est impossible lors d'un contrôle de polices inopiné, qui est plus facile à mettre en place et surement moins coûteux;

-enfin en ce qui concerne la pollution, une moto est dans de la majorité des cas un véhicule plaisir, effectuant un nombre de kilomètres très limités durant une année, et le contrôle ne permettra pas une baisse significative de pollution.

Les coûts qui seraient mis en œuvre pour la mise en place d'un contrôle technique pour 2 roues seraient à mon sens mieux utilisés pour:

- de la prévention
- l'entretien des infrastructures routières et leur adaptation au 2 roues
- des contrôles inopinés de police
- des aides pour le remplacement des 2 roues trop anciens

d'avance merci pour votre considération.

N° 964819 - Favorable

par :

12/07/2023 15:48

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile

N° 964820 - Inutile - ou comment obliger les usagers à des dépenses inutiles

par :

12/07/2023 15:49

Ce contrôle technique des 2 roues me semble totalement inutile: pourquoi encore nous rajouter des obligations et des dépenses qui ne servent qu'à engraisser les intermédiaires ? Encore des obligations, encore de l'administratif, encore des dépenses ... ce gouvernement n'arrêtera donc jamais?

Tout propriétaire de 2 roues sait bien qu'il faut l'entretenir régulièrement, car un entretien régulier est garant de sécurité. Pas la peine de rajouter encore une étape!!

N° 964821 - Absolument contre

par :

12/07/2023 15:49

Les motards font très attention à leurs machines contrairement aux automobilistes  
Ce n'est qu'un nouveau système pour faire payer les gens

N° 964822 - Contrôle technique uniquement pour la vente d'une moto d'occasion

par :

12/07/2023 15:50

Le contrôle technique automobile a été créé pour limiter les accidents causés par un véhicule mal entretenu et/ou qui ne respectait pas les normes, cela représentait 17% des accidents. En moto seulement 1% des accidents sont causés par des véhicules mal entretenu et autres. Le contrôle technique moto n'a pas sa place ici car réduire 1% en faisant perdre du temps et de l'argent à tous les motards est une bêtise. Cependant présenter un contrôle technique lors de la vente de son véhicule d'occasion est certainement un bon moyen d'éviter tous problèmes après la ventes de nos véhicules. L'achat d'une moto d'occasion sera bien moins risqué même si de faux contrôle technique vont commencer à apparaître. Je ne suis pas pour le contrôle technique moto mais si nous sommes obligés d'en avoir un alors uniquement lors d'une vente.

N° 964823 - Ct moto

par :

12/07/2023 15:51

1% des accidents moto du au mauvaise entretien

Pollution : La chine est passer au 4 roues augmentation drastique de la pollution et des embouteillages

Energie : 2 roues utilitaires environ 4l/100km et une fluidité de trafic donc moins de consommation d'énergie au final quelque soit l'état de la moto

Bruit : contrôle de bruit facile à mettre en place pas besoin de pénaliser la majorité par une minorité

Côté : - cher qu'une voiture et - de place nécessaire.

pourquoi ne pas favoriser le 2 roues au voiture vu les enjeux de places dans le futur ?

Conclusion : je pense qu'il y a plus de priorité qu'un ct pour le million de moto en circulation sachant qu'une partie des motos ne roulent pas sur route (TT et circuits)

N° 964824 - Monsieur

par :

12/07/2023 15:51

Je suis motard depuis 1985 et je suis pour le contrôle technique si il permet de contrôler et réduire le bruit des engins les plus bruyants, pour ce qui est de l'entretien du moteur et de la partie cycle les motards font en très grande majorité des révisions régulières de leurs machines

N° 964825 - CT 2 ROUES

par :

12/07/2023 15:53

Je trouve inadmissible de faire un CT sur un 2 roues sachant que les centres doivent obligatoirement avoir le permis 2 roues pour pouvoir réaliser ce CT. De plus, les motos sont beaucoup plus entretenues que les voitures. Un coup supplémentaire dont l'état va encore bénéficier sur ces opérations. Je suis motard depuis 30 ans et c'est les automobilistes qui créé le plus d'accident sur nous les motards. JE SUIS CONTRE

N° 964826 -

par :

12/07/2023 15:53

Bonjour, je possède 3 motos , une de 1975, une de 2000 et une de 2003 et je réalise au total avec les trois maxi 6000 kms / an soit environ 2000 kms avec chacune

Celle de 1975 peut être passée en collection, mais pour les deux autres pourquoi faut il passer deux contrôles techniques ? avec des référentiels différents donc et pour une utilisation plus que restreinte

Mes motos sont contrôlées avant chaque utilisation, passent tous les deux ans chez un réparateur professionnel ( vidanges, freins, contrôles visuels ) , une facture d'entretien de moins de deux ans n'est elle pas suffisante ?

Comme déjà mentionné de nombreuses fois , il faut être inconscient pour utiliser un engin 2RM sans un contrôle préalable du pilote, le CT 2RM ne changera rien à une éventuelle dangerosité apparue entre 2 contrôles et piloté par un irresponsable.

N° 964827 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 15:53

Quel est l'intérêt de faire un contrôle technique sur les deux roues sachant que l'on réalise des révisions du véhicule tous les X kilomètres (selon les marques) dans un garage. Par exemple pour une moto de la marque KAWAZAKI, une révision tous les 6000 kilomètres doit être effectuée. De plus, selon le site du gouvernement « statistiques-développement-durable-gouv.fr » les motards parcourent en moyenne 5000 kilomètres pour les motos supérieures à 750 centimètres cubes par an. Donc si cette personne possède une moto de la marque KAWAZAKI, elle doit faire une révision presque tous les ans dans un garage. En quoi ici le contrôle technique est utile sachant que la moto est constamment révisée ?

N° 964828 - Contrôle technique motos - ce n'est pas la bonne solution  
par :

12/07/2023 15:53

Instaurer un contrôle technique motos alors même que le parc français de motos (on ne confond pas avec les scooters svp) est bien entretenu par des motards responsables et que le % d'accidents pour défaut d'entretien est totalement minimale - n'a pas de sens.

C'est une mesure inefficace qui ne règle aucun problème de sécurité routière : le défaut d'entretien du réseau routier, les aménagements routiers inadaptés, les peintures de sol glissantes ... .. sont les véritables sources des accidents.

On ne parle pas non plus de l'incurie des scooters et des conducteurs de vélo à assistance électrique - qui ignore le code de la route ( et le ctrl technique) au prétexte d'être écologiquement responsable.

N° 964829 - Contrôle technique 2 roues  
par :

12/07/2023 15:53

Bonjour, avant de pointer du doigt l'état des véhicules, vous pourriez revoir l'état des routes qui est beaucoup plus accidentogène. Évidemment, refaire les routes et les adapter coûte beaucoup plus cher que de faire peser cela aux usagers de 2 roues, par ce contrôle technique qui sera une énième contrainte. C'est affligeant de voir que de tels projets sont portés par les politiques sous la pression des lobbies. Je suis contre ce contrôle technique et les 2 roues sont souvent très bien entretenus, beaucoup plus que les voitures où les routes que nous empruntons.

N° 964830 - Contrôle technique  
par :

12/07/2023 15:54

J'ai passé mes permis A et B le 07/04/1973 et suis motard sur grosse cylindrée depuis cette date. Actuellement je possède une BMW GS Adventure 1200 de mars 2018 ayant quasiment 32000 km. Posséder une grosse cylindrée est un plaisir, une passion entraînant la prise de conscience de la puissance et de la potentielle dangerosité lors de la conduite ; et de fait on ne peut reléguer à un second plan des points essentiels de sécurité tels que pneumatiques (en bon état, à la bonne pression et conformes à l'utilisation prévue), frein (durites, liquides de frein et câbles), vérification régulières des points de serrage, des niveaux divers, etc ... Il est nécessaire aussi d'être respectueux des différents entretiens pour la longévité et la sécurité ; le fait d'amener son véhicule chez le concessionnaire ne dispense d'une vérification constante des points importants de la moto ; notre survie et celles des tiers en dépend.

Côté pollution, j'habite Marseille où circuler est parfois un casse-tête (au nom de l'écologie vous êtes obligé de faire des détours se répercutant sur la consommation et bien sûr la pollution) moultes endroits sont réservés aux piétons laissant néanmoins le passage aux vélos et trottinettes qui déboulent à souvent à deux en tous sens sur tout le monde.

Pensez-vous réellement que nos quelques deux roues (on peut même y inclure les voitures de tout bord) polluent autant que les immenses bateaux de tourisme et cargos mouillant dans notre belle cité phocéenne ou ailleurs ?

Il me paraît évident qu'un motard est quelqu'un de responsable et n'aura pas le comportement de beaucoup de scooters souvent à la limite de l'épave et dont la conduite ; comme celles de certains vélos ou trottinettes est totalement irresponsable et suicidaire.

Bref, mon sentiment est qu'une fois de plus on fait fi des vraies statistiques et que « notre race » représente une fois de plus un moyen de faire fonctionner « la pompe à sous » et de presser au mieux le fruit qu'est cette manne providentielle que nous sommes.

N° 964831 - CONTRE LE CT MOTO

par :

12/07/2023 15:54

Selon l'étude MAIDS, seulement 0.7% des accidents de motos seraient causés par une défaillance technique potentielle.

Les pays ayant les meilleurs taux d'accidents notamment en deux-roues (par exemple Hollande et Finlande), n'ont pas de CT.

Cette mesure à but lucratif pénalise une nouvelle fois ceux n'ayant pas les moyens de changer régulièrement de véhicule, ces derniers se verront contraints de se soumettre à plus de contrôles (tous les ans à partir de la 7e année).

Il n'est pourtant pas prouvé qu'ils soient plus impliqués dans les accidents.

Aucune étude à ce jour n'a démontré un impact positif du contrôle technique automobile ou moto sur l'accidentalité. Les véhicules récents ne garantissent pas un risque d'accident plus faible, le comportement du conducteur étant la première cause.

L'argument environnemental ne peut être soulevé, en effet, détruire les véhicules considérés comme obsolètes, quand bien même ces derniers seraient encore longtemps utilisables, crée d'importants déchets. L'utilisation d'un véhicule neuf, même moins polluant, ne saurait compenser ce point.

N° 964832 - Participation à la consultation

par :

12/07/2023 15:54

Bonjour,

Il y a plusieurs faits qui m'interpelle. Le premier est que [réseau de contrôle technique] a fait du lobbying pour convaincre les Euro Députés de l'augmentation des tués sur la route, ce qui est faux.

Comme le montre les associations de motards (FEMA et [association de motard]), qui rappellent que, selon l'étude MAIDS, seuls 0.3% des accidents de moto sont directement imputables à une défaillance technique.

Le deuxième est que l'état Français souverain dans ces décisions soient obligés d'appliquer cette règle débile qui permettra d'enrichir [réseau de contrôle technique] sans réelle impact sur la sécurité routière et le nombre de mort sur le routes.

Il est temps d'arrêter de nous prendre pour des cons.

Bien cordialement

N° 964833 - Les véhicules de moins de 50 cc

par :

12/07/2023 15:54

On constate en tant qu'usager de la route, que bon nombre de véhicules de moins de 50 cc sont extrêmement rapides. Il est clair qu'ils sont transformés et que leur cylindrée ne doit plus être en dessous des 50 cc autorisés. Je ne parlerai pas de l'aspect pollution de ces 2 roues...

Les plus grandes gênes me paraissent être causée par ces véhicules. Très loin devant des motos de grosses cylindrées entretenues correctement la plupart du temps en raison de la dangerosité inhérente à ce type de 2 roues.

Certaines motos de grosses cylindrées sont visiblement extrêmement bruyantes et ce dès leur sortie d'usine. C'est même un argument de vente ! Quelles sont ces normes qui permettent de réveiller une ville entière, la nuit ? Si les normes autorisent de telles nuisances sonores, alors le moto-bilan ne permettra pas d'améliorer la situation.

En résumé :

- si vous passés à côté du contrôle des scooters et des moins de 50 cc le bilan ne sert à pas grand chose voir à rien du tout...
- si les normes en sortie d'usine permettent de faire du bruit alors les bilans n'y changeront rien...

Cordialement.

N° 964835 - contrôle technique motos scooters

par :

12/07/2023 15:54

C'est encore une abération de ce gouvernement n'incapables qui ne savent pas quoi inventer pour emmer.... le monde. Le poids des émissions de gaz, sans être nul, ne représente pas grand chose au regard des gros tanker et bateaux de croisières pour les riches qui sillonnent le monde, et sans parler des avions et camions.

Quand va-t-on mettre ceux -ci sur des trains? Projet qui avait vu le jour dans les années 8 , mais vite abandonné par un gouvernement de frileux qui a cédé sous la pression du hobbies des transports. Ce n'est pas prêt de s'arrêter , malheureusement. Toute action, non violente , qui sera mise en place sera la bienvenue. Motards= vaches à lait!!!!

N° 964834 - Excellente mesure, qui vient bien tardivement

par :

12/07/2023 15:54

Le contrôle technique est un outil majeur pour améliorer la sécurité et le confort de tous. Les niveaux d'émission sonore de certains véhicules sont hallucinants. Les moteurs mal réglés et/ou mal entretenus sont une source de pollution atmosphérique. Les accidents souvent dramatiques pour les motards en particulier sont trop nombreux. Contre tout cela, un contrôle technique régulier est une excellente mesure.

N° 964836 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 15:55

Bonjour.

Je ne pense pas que le contrôle technique des deux roues motorisés supérieure à 125cc est nécessaire.

Cependant un contrôle des deux roues inférieure à 125cc ou ne nécessitant pas de permis spécifique (3 roues etc) devraient faire l'objet de plus de contrôle car ils rentrent directement dans nos chiffres d'accidentologie alors que bien souvent ils sont utilisés non pas par passion mais par praticité donc aucun soin ne leurs est apporté.

Je pense qu'un possesseur de deux roues passionné au minimum 99% font attention à eux. Donc a l'entretien de leurs moto. De plus sur une moto la sécurité peut être directement inspecté par les force de l'ordre lors de contrôle (freins. Pneus)

Le CT n'aura aucun sens si l'utilisateur fait beaucoup de kilomètres en intervalle de celui là.

N° 964837 - Non au contrôle technique des deux et trois roues

par :

12/07/2023 15:55

Avant de vouloir faire des contrôles technique aux deux roues , il serait plus que nécessaire de remettre les routes en état , surtout dans les villes , il faut sans arrêt zigzaguer pour éviter les trous et bien regarder le sol alors que la vision doit se faire plus au loin , je suis dans la ville du Cannet 06110 et c'est une plaie de rouler. je verrais plus un contrôle sur les 49.9 cm3 qui sont souvent volés , trafiqués et bruyants....En résumé je suis contre ce contrôle technique pour les + de 125 cm3 et motos qui sont généralement plus entretenus . .

N° 964838 - Refus de mise en place

par :

12/07/2023 15:56

Bonjour,

Le nombre de combat à mener en France se multiplie (immigration, banditisme, perte de repère des jeunes, idiocratie, RSA à supprimer...). S'occuper de la vie privée de personnes suffisamment agile pour réussir le permis moto, c'est avouer que l'on ne traite que des problèmes faciles et inutiles. Lorsque l'on possède une moto, on ne désire pas se donner la mort, le contrôle technique est quant à lui réaliser par le motard tous les jours avant de prendre la route. Rajouter une entreprise transverse pour brasser de l'argent du bon citoyen, cela est encore hérésie.

Merci de bien vouloir vous occuper des vrais problèmes qui concernent les français ! merci d'éduquer nos enfants et d'arreter la démagogie.

Cordialement.

N° 964839 - Bruit des 2 roues

par :

12/07/2023 15:56

Je souhaite que le CT 2 roues mette l'accent sur le niveau sonore émis par les 2 roues.

Et que celui-ci fasse l'objet de contrôles routiers fréquents.

N° 964840 - Sans titre

par :

12/07/2023 15:56

Le Ct uniquement pour la vente d un 2 roues

Le reste n est pas nécessaire

N° 964841 - Enduro

par :

12/07/2023 15:56

Pratiquant la moto enduro, je ne me vois pas passer un control technique tout les 2 ans.

Je comprendrai qu'il y est plus de control de bruit sur les routes, mais je ne vois pas ce que l'on peut contrôler sur une enduro de plus que son pilot.

N° 964842 - Un nouveau racket désorganisé

par :

12/07/2023 15:57

Je fais ma révision tous les ans et j'ai juste l'impression qu'on me fait les poches, une fois de plus

N° 964843 - Partage d'expérience

par :

12/07/2023 15:57

Motard depuis 40 ans et citoyen depuis 61 ans j'aimerais faire œuvre utile en partageant mon opinion concernant le contrôle technique des deux roues motorisés.

La très grande majorité des MOTARDS sont des passionnés et prennent soin de leur moto (également de manière passionnée) en particulier sur les aspects liés à la sécurité du véhicule (état des pneus mais aussi pression des pneus, freins, éclairage, entretien etc). Ils adhèrent spontanément au sujet y compris concernant leur propre équipement et celui de leur passager, voir par exemple l'évolution des gilets-airbag ces dernières années (alors que le coût est élevé et qu'il n'existe pas d'incitation réglementaire).

Une petite minorité seulement pense que faire du bruit apporte un plus, cela est déjà réglementé et doit être fait respecté.

A mon humble avis, l'attention en matière de sécurité et d'émissions polluantes doit porter sur une cible un peu différente, toujours à 2-roues, plus "urbaine". Je veux parler des scooters et autres petites motos à usage urbain généralement conduites par des motards peu expérimentés, peu respectueux des règles de conduite et de sécurité, avec pour principal objectif non pas le plaisir initial de "rouler en liberté" (et en sécurité) mais le gain de temps en trajet urbain et en facilité et coût de parking, peu attentifs à l'état de leur véhicule. Pour cette population, un véhicule visuellement en mauvais état (ou très ancien) sera même moins attractif pour les voleurs...

Je recommande donc, si tant est que cela doit être fait, de limiter le contrôle technique des deux roues aux motos de moins de 125 cm3 (ne nécessitant ni permis moto ni "culture motarde") et aux scooters qu'elle que soit leur cylindrée (et souvent très bruyants)...

Pour le reste il existe déjà des dispositifs qu'il suffit de faire respecter comme les limitations de vitesse et les seuils sonores.

Concernant les normes antipollution, leur respect est garanti par les constructeurs, par l'homologation réglementaire et de plus, par l'entretien régulier auquel s'astreignent sans contrainte les motards.

En espérant mon témoignage utile à la réflexion...

N° 964844 - un contrôle ? pourquoi faire

par :

12/07/2023 15:57



on a vraiment l'art de charger et recharger les obligations chez nous !  
les contrôleurs sont déjà surchargés de travail ,avec des véhicules qui ne sont pas en si mauvais état que ça si on regarde bien  
je pense que la mission originel des contrôles qui devaient éliminer les engins les plus défectueux est atteinte et ne reste que des véhicules en état de rouler  
pour ce qui est des motos , je n'en connais pas de pourries !! aucun motard ne prendra le risque de circuler avec sa moto sans freins , avec un pneu trop usé , ou un quelconque organe cassé ! alors a part les scooters et les petites cylindrées pétaradantes sans feux ni clignotant qui pourraient être mises hors circulation rien qu'en appliquant les lois déjà existantes  
et peut être qu'avec des routes en meilleures état et des équipements adaptés, le peu d'accident de moto ( au vue du pourcentage de véhicules circulant ) pourrait encore baisser  
a moins qu'il y aurait une raison financière ? mais ...non je ne peux pas croire ça ! personne n'y songerait , quand même !

N° 964845 - Raquette

par :

12/07/2023 15:58

Les motards prennent soin de leur monture.

A part quelques marginaux.

Faire payer la collectivité pour une minorité, c'est une excuse qui n'est pas digne du gouvernement.

N° 964847 - Contrôle Technique Moto

par :

12/07/2023 15:58

Bonjour,

Je tiens à vous faire part de mes remarques concernant le contrôle technique pour les motos.

Dans une société dans laquelle il est de plus en plus compliqué de survivre, vous allez rajouter un contrôle payant à une catégorie d'usagers qui pollue beaucoup moins que tous les autres, permettent aux grandes villes une circulation plus fluide et qui occupe beaucoup moins de places dans le paysage urbain.

Cela fait presque 40 ans que j'utilise ce mode de transport, j'amène mes véhicules chaque année dans un garage au titre de la maintenance préventive, je fais des vérifications de tous les organes à chaque utilisation de mes véhicules.

Nous sommes en contact direct avec le sol ou les voitures en cas d'accident et donc plus que conscient que le maintient en excellent état de nos véhicules est hyper important pour notre vie et n'avons pas besoin d'un contrôle annuelle pour nous le rappeler.

De plus il me semble que le nombre d'accidents en deux roues motorisés dû à un mauvais état est très faible voire inexistant, ce qui conforte mon idée à propos de l'état du parc des motos en France. Je ne vois donc pas l'utilité de ce contrôle et surtout des coûts associés.

Merci de bien vouloir prendre en compte mes remarques.

Cordialement,

N° 964848 -

par :

12/07/2023 15:58

Le contrôle technique de cette catégorie de véhicule est absurde :

1 - Les statistiques des assurances montrent que l'état des véhicules n'intervient dans les accidents que dans une part très faible (moins de 1%). L'argument de sécurité de tiens pas.  
2- Pollution sonore : justifié car certains motards modifient sciemment leur échappement. Ils peuvent remettre facilement le pot d'origine juste pour le contrôle. Donc contrôle pas efficace.  
3- Pollution des gaz d'échappement : les motos sont en règle générale récentes, bien entretenues et aux normes Euro. Leur plus grande diffusion diminuera drastiquement les embouteillages et donc l'émission globale de gaz d'échappement.  
Ces deux derniers points peuvent faire l'objet de contrôle inopinés dans la circulation.

Revoir la classification des véhicules en évitant une classe fourre-tout contenant les motos.

N° 964849 - moto de trial

par :

12/07/2023 15:58

Une moto de trial ne peut être conforme aux contrôles techniques du projet d'arrêté car son utilisation TT avec des organes dits de sécurité au standard routier est dangereux pour la pratique réelle du trial.

Ces motos peuvent aujourd'hui circuler sur la route (leur vitesse est limitée par leur fonction première).

N° 964850 - CT2RM

par :

12/07/2023 15:59

Voici mon avis pour un gouvernement qui n'est absolument pas à l'écoute et aux méthodes de despotes.

- Le vrai problème est le mauvais entretien des 2 roues motorisés sans permis qui doivent aussi avoir un CT obligatoire pour préserver la vie des conducteurs de petites cylindrées.
- Le CT est un moyen de remplir les caisses de l'ETAT.
- Pour préserver la vie, plutôt s'orienter vers l'obligation d'une protection des conducteurs 2RM (veste coquée, chaussure renforcée, pantalon etc...) comme la ceinture est obligatoire dans toutes les VL.
- Baisser les tarifs d'assurances pour les personnes bien protégées en 2RM.
- CT obligatoire uniquement lors de la revente d'un 2RM me paraît plus logique et surtout pour des petites cylindrées utilisées par les ados et les moins fortunés.
- Le CT ne préservera pas plus de vie face aux comportements malveillants de certains
- les accidents par négligence d'entretien sont très rares.
- Pour préserver des vies, proposer des formations gratuites sur le franchissement des RP et autres nouveautés du code de la route pour ceux qui ne les ont pas connus avant leur permis
- pour préserver la vie des utilisateurs de 2R que la Ministre s'occupe à mettre en place une réglementation claire et indiscutable sur la circulation de trottinette, vélo électrique, gyroscope tout genre etc... qu'ils ne respectent rien sur routes et trottoirs.

N° 964851 - Contestation de la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues.

par :

12/07/2023 15:59

Le contrôle technique de l'ensemble des véhicules motorisés à deux roues n'est pas opportun pour moi.

Les cylindrées supérieures à 125 cm<sup>3</sup> ne représentent pas un danger sécuritaire sur nos routes. L'ensemble des propriétaires entretiennent leur engin car ils sont conscient de n'avoir que deux roues et des risques qu'ils encourent en cas de défaillance technique. La grande majorité sont des passionnés et qui dit passion dit attention, "bichonnage" de son véhicule, entretien.

Sur le plan sécurité routière il me semble qu'il y a d'autres priorités à mettre en avant que le contrôle technique !

L'état des routes se dégrade de plus en plus en France. Je constate un recrudescence de gravillons (source d'accident en deux roues) dans les virages, liée à des travaux routiers (non nettoyés) ou à des éjections de véhicules trop chargés ou n'ayant pas protégé leur chargement. Les routes ne sont plus suivies par les services de l'Etat ou des collectivités. De nombreux "nids de poules" ou déformations de la bande de roulement dans les points dangereux apparaissent et ne sont pas signalés.

Un autre constat est lié aux usagers en véhicules à quatre roues. L'incivisme, le tout est permis, le téléphone au volant, les changements de direction sans clignotant et sans vérifier que la voie est libre, le maintien sur la file du milieu ou la file de gauche sur autoroutes alors que la voie de droite est libre et bien d'autres sont des causes d'accidentologie.

Pour revenir au contrôle technique, si le but est d'éliminer les deux roues modifiés et provoquant une pollution sonore, la loi le prévoit. L'Etat n'a qu'à mettre les moyens nécessaires pour faire effectuer les contrôles routiers en ce sens sans pénaliser financièrement toute une catégorie de population respectueuse de son véhicule.

Je laisserai les problèmes techniques et logistiques de mise en place de ces contrôles aux spécialistes !

Mis à part prélever un impôts supplémentaire je ne vois pas ce qu'un contrôle technique de véhicule motorisé à deux roues apporte sur le plan de de la sécurité routière.

Je ne suis pas favorable à cette mesure.

N° 964852 - Sans titre

par :

12/07/2023 15:59

Contre ce projet de loi injuste qui va encore pénaliser les petits salaires et enrichir les grosses fortunes...ils feraient mieux de réparer les routes qui abîmé nos véhicules

N° 964853 -

par :

12/07/2023 16:00

Le contrôle technique de cette catégorie de véhicule est absurde :

1 - Les statistiques des assurances montrent que l'état des véhicules n'intervient dans les accidents que dans une part très faible (moins de 1%). L'argument de sécurité de tiens pas.

2- Pollution sonore : justifié car certains motards modifient sciemment leur échappement. Ils peuvent remettre facilement le pot d'origine juste pour le contrôle. Donc contrôle pas efficace.

3- Pollution des gaz d'échappement : les motos sont en règle générale récentes, bien entretenues et aux normes Euro. Leur plus grande diffusion diminuera drastiquement les embouteillages et donc l'émission globale de gaz d'échappement.

Ces deux derniers points peuvent faire l'objet de contrôle inopinés dans la circulation.

Revoir la classification des véhicules en évitant une classe fourre-tout contenant les motos.

N° 964854 - Permis moto des contrôleurs

par :

12/07/2023 16:00

Est-ce que les contrôleurs techniques seront dans l'obligation d'avoir le permis moto A1 afin d'être dans la légalité de manipuler (démarrer accélérer freiner) des moto de plus de 47,5cv ? Certaines avoisinant les 200cv ne sont pas à mettre entre des mains de novices.

En cas d'incident, que prévoit la loi ?

N° 964855 - totalement contre

par :

12/07/2023 16:01

bonjour, j'entretien personnellement ma moto et m'assure qu'elle reste irréprochable en tout point, la négligence ne pardonne pas lorsque l'on se déplace à deux roues.

Mon équipement de route également, bottes, gants, casque, blouson et pantalons sont également adaptés.

les problèmes que nous rencontrons en tant que conducteurs de deux roues, sont la plupart du temps liés aux négligences d'entretien des routes, des agriculteurs qui amènent de la terre ou de la glaise sur les routes en sortant de leurs champs, les automobilistes qui sont au portable en conduisant, qui ne mettent jamais leurs clignotants ou qui ne respectent pas les distances de sécurité, les cyclistes ou trottinettes qui ne respectent jamais le code de la route. Le contrôle technique des motos n'est absolument pas une priorité, les délits quotidiens sur la voie publique et incivilités, sont bien plus préoccupants. Cette directive européenne est honteuse et ne cherche qu'à soutirer de l'argent aux contribuables solvables.

Je suis totalement contre ce contrôle technique des motos.

N° 964857 - Pourquoi un contrôle !

par :

12/07/2023 16:02

Il faudrait peut être demandé au assureur si dans leur quota les motos de plus de cinq ans on plus d'accident se qui serait étonnant car forcément les conducteur sont souvent plus expérimenté.

Si c'est pour le bruit la police fait déjà sont travail il me semble.

Voir aussi les scooters qui sont dans le même panier que les motos mais bien plus dangereux à conduire.

N° 964858 - Contrôle technique pour qui, pour quoi ?

par :

12/07/2023 16:02

Le CT des véhicules visés ne réglera rien si ce n' est qu enrichir le prestataire et l État qui ponctionne une TVA au passage. Je partage tous les points de vue de la [association de motard]. Personne ne pense au cyclo, scooters de petites cylindrées qui sont bruyantes, polluantes, mal entretenues voire trafiquées. Étonnant de rejeter la pierre sur les autres, ce que ne font pas les motards. Une conformité avec l UE, c est toujours là même chose quand il s agit de faire payer le contribuable...la sécurité routière me fait toujours sourire car toujours plus répressive. J ai 68ans et je retiens l infantilisme dans lequel on nous maintient. Fais pas ci, fais pas ça. L État providence qui est toujours là après avoir soutiré au contribuable. A part le fait de pouvoir ouvrir sa gueule, ce que l on appelle la démocratie, nous sommes toujours dans un système de vassalité. Je ne rêve pas, heureusement la politique est bien là pour faire passer la pilule. Soyons sérieux Qui peut réellement annuler ce CT nouvelle poulette aux oeufs d or ?

N° 964859 - Vieux motard ...

par :

12/07/2023 16:02

47 ans que je fais du 2 roues. Je n'ai jamais vu une moto « poubelle ». Les motards entretiennent bien leur monture. Ce sont les automobilistes ou les routes où les casse cou qui sont dangereux ! Pas les motos ...!

N° 964860 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:02

Comme de nombreux usagers de 2RM, je suis opposé à cette mesure.

Pourquoi ?

Tout simplement parce qu'elle est inutile !

(hormis les taxes récoltées et le bénéfice accordé à [réseau de contrôle technique] qui a bien poussé des associations... qui ne représentent qu'elles-mêmes !)

Quels sont les points reprochés aux 2RM ?

- Les accidents ?

La part de ceux qui sont liés à l'état de nos machines est ridiculement bas.

Les responsables sont majoritairement, dans le désordre, les usagers concernés, les autres conducteurs (souvent sur 4 roues) et... l'infrastructure routière.

- Le bruit ?

Plus que les motos, ce sont les cyclos qui génèrent une réelle gêne à la population.

Mais le contrôle ne règlera en RIEN le problème !

Il est si facile de changer un pot pour le contrôle et de remettre "l'illégal" ensuite !

Equiper les patrouilles routières de sonomètres, même basiques, pour imposer un contrôle "surveillé" (identification précise du matériel ou autre) par un organisme certifié serait une solution beaucoup plus acceptable et, surtout, beaucoup plus efficace !

J'espère que le Ministère et le Conseil reviendront à la raison et cesseront de se laisser manipuler par la chansonnette de quelques dizaines de militants, probablement grassement rémunérés par le "ténor" précité, majoritaire de ce milieu.

J'ai encore envie de croire en "ma" France, respectueuse de ses citoyens.

N° 964861 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:03

contre le contrôle technique moto.

N° 964862 - Un lobbying gagnant!

par :

12/07/2023 16:03

Bravo ! Encore et toujours pour nous protéger et blabla... Si le CT suffisait à stopper les accidents de la route, ça se saurait !! Tout motard qui se respecte sait pertinemment les risques qu'il encourt s'il sort avec sa bécane malade.

Après, si vous pensez aux décérébrés qui font des roues arrière en ville, d'une ceux-là ne passeront JAMAIS le dit contrôle et de ceux-ci ne sont que la minorité apparente du monde de la moto.

Entre nous, je le redis, bravo, parce que nous faire croire que l'état de la bécane est plus important que l'état du réseau routier français ( je ne parle pas de ce qui est privatisé et qui est du coup, dans un état impeccable ), il fallait oser... Mais ça reste vraiment du foutage de gueule!

Donc il ne nous reste plus que le côté financier... qui pour le coup justifie parfaitement votre entêtement à mettre ce CT en place... Un nouveau gisement pour les professionnels du contrôle avec j'en suis sûr des promesses d'embauches susurrées à vos oreilles et évidemment vu qu'il y a du chiffre d'affaires généré, des charges sociales, patronales, etc etc....

TOUT S'EXPLIQUE !!!

N° 964864 - Consultation CT 2 roues

par :

12/07/2023 16:03

Le principe de cumuler les facteurs clé de sécurité routière et de protection notamment des moteurs est très positif.

En revanche, au regard de la faible corrélation entre les accidents graves affectant des motards et les défaillances mécaniques des 2 roues, le CT ne semble pas la mesure prioritaire et la plus pertinente, sauf si l'Etat souhaite déléguer sa compétence régalienne en matière de police à des entreprises du secteur marchand. C'est un vrai débat politique et constitutionnel.

Les mesures les plus pertinentes seraient de renforcer les contrôles de police (pilotes sans permis, sans assurances, conduites dangereuses, etc.).

Le seul intérêt d'un CT est de l'étendre aux 50 et 125, dont beaucoup de propriétaires n'ont pas le permis A. Les vrais motards non suicidaires entretiennent leurs motos.

N° 964863 - Pour quoi (et non pourquoi) un CTP des 2RM ?

par :

12/07/2023 16:03

Les motards, un peu responsables, ont les caractéristiques quasiment inverses de ceux qui se font remarquer sur la route à savoir :

- l'entretien régulier auprès d'un professionnel de son véhicule
- le regard et la vérification de l'état du véhicule avant chaque sortie et pour les utilisateurs quotidiens, au moins chaque semaine
- l'utilisation des carburants et lubrifiants recommandés par le constructeur sous peine de voir le moteur s'user plus vite que prévu
- la nécessité de disposer d'une assurance correspondant à l'usage prévu (promenade, trajet domicile travail, ...)
- le choix d'un mode de déplacement moins encombrant que les autres véhicules, moins polluant également
- être plutôt "paranoïaques" sur la route compte tenu du fait qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour être certains d'anticiper les arrangements que peuvent avoir d'autres usagers de la route avec les règles de conduites (ma carrosserie c'est en plus de mon équipement, ma vigilance à autrui !)

Si le CTP vise à élever la sécurité des véhicules contrôlés, l'impérieuse nécessité que le 2RM soit en parfait état est facile à vérifier : un entretien annuel auprès d'un professionnel. Quelle garantie existerait-il dans un centre de contrôle VL pu PL que le contrôleur, au delà de la connaissance des outils de contrôle, sache réellement les points majeurs de sécurité de tous les types de 2RM mieux qu'un professionnel de sa marque de moto ?

Si le CTP vise à éviter que les 2RM ne soient plus débridés, &#9932;oins bruyants, alors l'objectif est vains. Tout mécanicien "en herbe" aura la capacité à venir bricoler les éléments totalement accessibles de son véhicule pour remettre en configuration standard ou changer cette configuration lorsqu'il le souhaitera. Sauf à rendre inaccessible la partie moteur - échappement des 2RM, et là bon courage avec les marques !!

Si le CTP vise à réduire le nombre d'accidents du fait du comportement des conducteurs de 2RM ou de l'état de leur véhicule, vous savez que près de 20% d'augmentation du nombre de 2RM n'ont pas eu d'impact sur le nombre d'accidents impliquant des 2RM et que ce nombre d'accidents représente moins de 1% des accidents de la route. Et pour ce qui est du contrôle des comportements routier, il est possible d'imaginer que les contrôles routiers sont déjà là pour cela. Si c'est leur efficacité qui est à améliorer alors la question ne sera pas traitée par le CTP

Je pourrai continuer longtemps mais tout cela pour exprimer le fait qu'un contrôle technique vise à assurer la propriétaire et la société que les véhicules en circulation libre sont bien conformes à la réglementation, ne présentent pas de danger structurel, et rien de plus.

En revanche s'il s'agit uniquement de répondre à une injonction européenne, une simple obligation de preuve d'entretien régulier détenue en permanence par le propriétaire de 2RM devrait suffire à rassurer et la Commission et ses relais nationaux.

Bonne route à tous !!

PS. : Peut-être devriez-vous faire contrôler techniquement la fiabilité et la résistance de votre plateforme de commentaires du projet sur le contrôle technique, car il faut de multiples essais avant de parvenir à enregistrer sa contribution (rédigé après 3 tentatives)

N° 964865 - Totalement opposé au CONTROLE technique des motos

par :

12/07/2023 16:04

Quel est le pourcentage des 2 roues mal entretenues dans les accidents analysés ?

Comment allez vous contrôler et sanctionner les motos de cross utilisées pour les rodéos urbains ?

Mesure totalement inutile et inefficace.

Raz le bol du racket.

Arrêtez de restreindre systématiquement tous les espaces de liberté.

N° 964867 - Choqué par la mise en place d'une nouvelle contrainte inutile

par :

12/07/2023 16:04

REMARQUES GENERALES

Je suis profondément choqué que le Conseil d'Etat ait enjoint à l'Etat de mettre en oeuvre le CT moto alors que celui-ci avait le choix réglementaire, autorisé par Bruxelles, entre le CT et les mesures alternatives. C'est d'autant plus choquant qu'il ne s'agit pas d'une question de droit mais de technique - point sur lequel le CE n'a pas la compétence de la DSR, qui avait travaillé en lien avec le

monde motard sur des mesures alternatives bien plus efficaces. J'aurais pu comprendre la position du CE si l'Etat n'avait voulu ni du CT ni des mesures alternatives. Mais pas là.

On se retrouve donc (pour l'instant) avec un projet de CT dont le ministre lui-même a bien été obligé de reconnaître qu'il était inutile et pour lequel l'acceptabilité sociale est nulle chez les motards.

## REMARQUES SPECIFIQUES

### VEHICULES CONCERNES

La directive européenne n'impose pas de CT ou assimilé pour les engins de moins de 125 cm<sup>3</sup>. Pourquoi faire du zèle ?

### FREQUENCE DU CONTROLE

Le kilométrage moyen annuel des voitures est d'environ 15000 km. Les voitures passent donc en moyenne au CT tous les 30000 km.

Le kilométrage moyen annuel des 2RM est inférieur à 5000 km. C'est une bonne chose que le projet fixe une périodicité à 3 ans. Mais c'est encore trop rapproché puisque cela signifie que les 2RM passeront au CT tous les 15000 km ! En plus des visites au garage environ tous les 10000 km. Je demande donc que la période du contrôle soit fixée à 5 ans.

### VIGNETTE DU CT

Le projet propose le pare-brise comme emplacement par défaut pour la vignette. Si sur une voiture, dans le coin droit, cela ne cache pas le champ de vision, il n'en est pas de même sur une moto.

Reste la carrosserie. Mais les colles utilisées pour les transparents sont une plaie pour les carrosseries. C'est déjà le cas pour les vignettes assurance, annuelles.

Là il est question de résister 3 ans au décollement et aux UV !

Je note d'ailleurs une incohérence. L'arrêté exige des encres qui tiennent 2 ans. Or le CT a une périodicité de 3 ans.

A ce stade je rappelle que la présence de la vignette du CT auto n'est pas obligatoire sur le pare-brise (contrairement à celle de l'assurance)

Je propose donc qu'on abandonne l'idée même de la vignette. De toutes façons, les forces de l'ordre ne contrôlent le CT que lors d'un contrôle du véhicule. Et puis avec la variété de motos, et l'absence de CT les 5 premières années, impossible de savoir en cas d'absence de vignette si c'est parce que le véhicule est récent, parce que la vignette est tombée, ou parce que le CT n'a pas été fait.

Le seul document qui doit faire foi c'est le timbre sur la CG.

### CONTROLE SONORE

Par construction et homologation (pas de carrosserie enveloppante), les émissions sonores des motos sont supérieures à celles des voitures.

La France qui se plaint du bruit des motos risque de ne pas apprécier celui des centres qui contrôlent le bruit des motos.

On ne contrôle pas le bruit des autos. Pourquoi le faire avec les motos ?

Vous n'êtes pas à l'abri d'un souci juridique, car ce faisant, vous comptez faire du contrôle de conformité ! Que se passe-t-il si dans les conditions du centre, sur un véhicule usagé alors que le pot est d'origine et/ou homologué, les valeurs trouvées sont supérieures à celles portées par le constructeur sur la CG, dans les conditions du laboratoire, sur un véhicule neuf ? Avez-vous établi des abaques concernant l'évolution du bruit en fonction du vieillissement du pot ? Avez-vous prévu une tolérance ?

Quoiqu'il en soit, ce contrôle est inutile. Les conducteurs qui roulent avec un pot trafiqué ou non homologué remontront celui d'origine le jour du contrôle - un pot c'est 2 vis à démonter ! - et ni vu ni connu. Rien ne vaut un bon contrôle sur route par les forces de l'ordre un jour d'affluence ...



### LIMITATION DE VITESSE (point 7.5)

Je suppose que cela concerne uniquement les véhicules dont la réglementation bride la vitesse (voiturette, cyclomoteur ...). Il conviendrait de le préciser. En effet, des constructeurs de motocyclettes - BMW par exemple - brident certains de leurs véhicules. Il ne faudrait pas qu'un zèle excessif finisse par faire tomber ces motos dans la rubrique.

### MAILLAGE DU TERRITOIRE

Il est demandé beaucoup aux centres de contrôle et aux 2RM.

Mais je n'ai rien vu en revanche sur la densité de présence des centres au niveau local.

Je pense aux motards de Lozère, du Cantal, de la Creuse, de l'Ariège, de la Corrèze, etc.

Il y a 10 fois moins de 2RM que de voitures. Pour des raisons économiques, il est facile de comprendre que les CCT auto ne vont pas investir en moyens humains et matériels partout en France.

Je sens poindre la double peine : devoir payer 50 euros pour un CT dont tout le monde reconnaît l'inutilité et devoir prendre une journée de congé pour rejoindre un CCT à l'autre bout de la région ! D'où ma question : comment ce point pourrait être pris en compte ?

N° 964866 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:04

Comme de nombreux usagers de 2RM, je suis opposé à cette mesure.

Pourquoi ?

Tout simplement parce qu'elle est inutile !

(hormis les taxes récoltées et le bénéfice accordé à [réseau de contrôle technique] qui a bien poussé des associations... qui ne représentent qu'elles-mêmes !)

Quels sont les points reprochés aux 2RM ?

- Les accidents ?

La part de ceux qui sont liés à l'état de nos machines est ridiculement bas.

Les responsables sont majoritairement, dans le désordre, les usagers concernés, les autres conducteurs (souvent sur 4 roues) et... l'infrastructure routière.

- Le bruit ?

Plus que les motos, ce sont les cyclos qui génèrent une réelle gêne à la population.

Mais le contrôle ne règlera en RIEN le problème !

Il est si facile de changer un pot pour le contrôle et de remettre "l'illégal" ensuite !

Equiper les patrouilles routières de sonomètres, même basiques, pour imposer un contrôle "surveillé" (identification précise du matériel ou autre) par un organisme certifié serait une solution beaucoup plus acceptable et, surtout, beaucoup plus efficace !

J'espère que le Ministère et le Conseil reviendront à la raison et cesseront de se laisser manipuler par la chansonnette de quelques dizaines de militants, probablement grassement rémunérés par le "ténor" précité, majoritaire de ce milieu.

J'ai encore envie de croire en "ma" France, respectueuse de ses citoyens.

N° 964868 - Inadéquat

par :

12/07/2023 16:04

Cela aurait un intérêt pour les 2 roues jusqu'à 125 cc, qui ont factuellement un entretien généralement négligé.

Par contre au delà de 125 cc, le passionné n'attend pas un CT pour entretenir régulièrement son 2 roues.

N° 964869 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:04

Le CT moto remise sur la sellette dont les principaux point visés me paraissent ou inutiles ou faire doublon.

1-Pollution : il me semble qu'il existe depuis plusieurs années les normes Euro (1-2-3-4-5) appliquées à l'industrie moto, donc...

2-Le bruit : la réglementation pour pollution sonore des véhicules existe déjà pourquoi ne pas la faire appliquer ?

3- Tout motard digne de ce ce nom qui lui met sa vie en jeu quand il conduit sa moto est capable d'un contrôle visuel et tactile allant à l'essentiel des éléments de sécurité : feins (liquide et plaquettes)

accord des suspensions en fonction de la charge, éclairage, état des pneus et de la transmission, bon fonctionnement de l'ensemble guidon fourche, état des câbles et durites.

Enfin, pour compléter le tout je dirai qu'avec ma précédente moto j'ai parcouru 51 000 kms en 19 ans pour une consommation moyenne de 4,2 l au 100 kms, aujourd'hui ma 500 honda ne consomme que 3 l/100.

Que dire de plus pour affirmer qu'un CT ne m'apportera rien de plus, si ce n'est une dépense inutile dont le montant pourrai être affecté à l'entretien du véhicule et non pas pour faire le chiffre de quelque lobbies spécialisés dans les prestations obligatoires d'un marché captif.

Je le ressens comme un impôt supplémentaire déguisé qui n'a rien à voir avec la sécurité liés aux accidents ou au bilan carbone, une moto n'est pas un lourd et encombrant 4X4 . Tout y est accessible et sur 2 roues le conducteur toujours en fragilité est le premier à veiller au bon état de sa machine

N° 964871 - Participation à la consultation

par :

12/07/2023 16:05

- Sur le délai il me semble que la date du 15 mars devrait être prolongée au moins de 1 mois

- Pour l'agrément du contrôleur la détention du permis moto doit être obligatoire notamment compte tenu de la maîtrise nécessaire à la conduite des 2 roues ainsi qu'a leur manipulation à l'arrêt

N° 964872 - Misère dans notre pays

par :

12/07/2023 16:05

Une guerre s'approche, notre pays affronte la misère, les routes sont saturées et notre gouvernement ne trouve rien d'autre à faire que de boycotter les cyclomotoristes, "véhicule à bas

prix ". Retirez-nous toute liberté et vous allez voir, l'histoire va ce répété. La révolution française en es témoin.

N° 964870 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:05

Puisque vous voulez absolument un contrôle technique, je propose un contrôle technique uniquement en cas de revente d'un véhicule motorisé à deux ou trois roues et quadricycle à moteur. Par contre seulement pour les véhicules de plus de quatre ans. Celà se fait déjà dans d'autres pays.

N° 964873 - Inutile et couteux

par :

12/07/2023 16:06

Les propriétaires de Motos sont bien conscient de l'importance du bon entretien des organes de sécurité de leur véhicule, du fait qu'ils n'ont pas de carrosserie pour les protéger. Faire un contrôle technique des 2 roues, alors que les chaussées et les infrastructures routières sont mal entretenues n'apportera pas un niveau de sécurité supplémentaire.

N° 964874 -

par :

12/07/2023 16:06

De manière générale les motards sont plutôt scrupuleux sur l'entretien de leur véhicule . Les organes vitaux de nos motos sont essentiels pour notre sécurité , donc majoritairement bien suivis . Je ne pense pas que ce contrôle ait lieu d'être .

N° 964875 - Controle technique moto

par :

12/07/2023 16:06

Titulaire de tous les permis moto depuis plus de 40 ans, je déplore la mise en place du CT pour les 2 roues motorisés dans la mesure où n'ayant pas comme sur les autres véhicules de protection offerte par la coque du véhicule, les motards sont particulièrement sensibilisés et vigilants à l'état de leur monture : le CT n'apportera rien de plus en terme de sécurité ! Pour moi, les moyens dédiés à ce projet devraient plutôt être versés à l'entretien des infrastructures routières dont on ne peut que constater une dégradation augmentant d'année en année, avec une remise en état qui, elle, n'est plus aussi suivie que par le passé !

N° 964876 - Choqué par la mise en place d'une nouvelle contrainte inutile

par :

12/07/2023 16:06

REMARQUES GENERALES

Je suis profondément choqué que le Conseil d'Etat ait enjoint à l'Etat de mettre en oeuvre le CT moto alors que celui-ci avait le choix réglementaire, autorisé par Bruxelles, entre le CT et les mesures alternatives. C'est d'autant plus choquant qu'il ne s'agit pas d'une question de droit mais de

technique - point sur lequel le CE n'a pas la compétence de la DSR, qui avait travaillé en lien avec le monde motard sur des mesures alternatives bien plus efficaces. J'aurais pu comprendre la position du CE si l'Etat n'avait voulu ni du CT ni des mesures alternatives. Mais pas là.

On se retrouve donc (pour l'instant) avec un projet de CT dont le ministre lui-même a bien été obligé de reconnaître qu'il était inutile et pour lequel l'acceptabilité sociale est nulle chez les motards.

## REMARQUES SPECIFIQUES

### VEHICULES CONCERNES

La directive européenne n'impose pas de CT ou assimilé pour les engins de moins de 125 cm<sup>3</sup>. Pourquoi faire du zèle ?

### FREQUENCE DU CONTROLE

Le kilométrage moyen annuel des voitures est d'environ 15000 km. Les voitures passent donc en moyenne au CT tous les 30000 km.

Le kilométrage moyen annuel des 2RM est inférieur à 5000 km. C'est une bonne chose que le projet fixe une périodicité à 3 ans. Mais c'est encore trop rapproché puisque cela signifie que les 2RM passeront au CT tous les 15000 km ! En plus des visites au garage environ tous les 10000 km.

Je demande donc que la période du contrôle soit fixée à 5 ans.

### VIGNETTE DU CT

Le projet propose le pare-brise comme emplacement par défaut pour la vignette. Si sur une voiture, dans le coin droit, cela ne cache pas le champ de vision, il n'en est pas de même sur une moto.

Reste la carrosserie. Mais les colles utilisées pour les transparents sont une plaie pour les carrosseries. C'est déjà le cas pour les vignettes assurance, annuelles.

Là il est question de résister 3 ans au décollement et aux UV !

Je note d'ailleurs une incohérence. L'arrêté exige des encres qui tiennent 2 ans. Or le CT a une périodicité de 3 ans.

A ce stade je rappelle que la présence de la vignette du CT auto n'est pas obligatoire sur le pare-brise (contrairement à celle de l'assurance)

Je propose donc qu'on abandonne l'idée même de la vignette. De toutes façons, les forces de l'ordre ne contrôlent le CT que lors d'un contrôle du véhicule. Et puis avec la variété de motos, et l'absence de CT les 5 premières années, impossible de savoir en cas d'absence de vignette si c'est parce que le véhicule est récent, parce que la vignette est tombée, ou parce que le CT n'a pas été fait.

Le seul document qui doit faire foi c'est le timbre sur la CG.

### CONTROLE SONORE

Par construction et homologation (pas de carrosserie enveloppante), les émissions sonores des motos sont supérieures à celles des voitures.

La France qui se plaint du bruit des motos risque de ne pas apprécier celui des centres qui contrôlent le bruit des motos.

On ne contrôle pas le bruit des autos. Pourquoi le faire avec les motos ?

Vous n'êtes pas à l'abri d'un souci juridique, car ce faisant, vous comptez faire du contrôle de conformité ! Que se passe-t-il si dans les conditions du centre, sur un véhicule usagé alors que le pot est d'origine et/ou homologué, les valeurs trouvées sont supérieures à celles portées par le constructeur sur la CG, dans les conditions du laboratoire, sur un véhicule neuf ? Avez-vous établi des abaques concernant l'évolution du bruit en fonction du vieillissement du pot ? Avez-vous prévu une tolérance ?

Quoiqu'il en soit, ce contrôle est inutile. Les conducteurs qui roulent avec un pot trafiqué ou non homologué remontront celui d'origine le jour du contrôle - un pot c'est 2 vis à démonter ! - et ni vu ni connu. Rien ne vaut un bon contrôle sur route par les forces de l'ordre un jour d'affluence ...

#### LIMITATION DE VITESSE (point 7.5)

Je suppose que cela concerne uniquement les véhicules dont la réglementation bride la vitesse (voiturette, cyclomoteur ...). Il conviendrait de le préciser. En effet, des constructeurs de motocyclettes - BMW par exemple - brident certains de leurs véhicules. Il ne faudrait pas qu'un zèle excessif finisse par faire tomber ces motos dans la rubrique.

#### MAILLAGE DU TERRITOIRE

Il est demandé beaucoup aux centres de contrôle et aux 2RM.

Mais je n'ai rien vu en revanche sur la densité de présence des centres au niveau local.

Je pense aux motards de Lozère, du Cantal, de la Creuse, de l'Ariège, de la Corrèze, etc.

Il y a 10 fois moins de 2RM que de voitures. Pour des raisons économiques, il est facile de comprendre que les CCT auto ne vont pas investir en moyens humains et matériels partout en France.

Je sens poindre la double peine : devoir payer 50 euros pour un CT dont tout le monde reconnaît l'inutilité et devoir prendre une journée de congé pour rejoindre un CCT à l'autre bout de la région ! D'où ma question : comment ce point pourrait être pris en compte ?

N° 964877 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:06

Le CT moto remise sur la sellette dont les principaux points visés me paraissent ou inutiles ou faire doublon.

1-Pollution : il me semble qu'il existe depuis plusieurs années les normes Euro (1-2-3-4-5) appliquées à l'industrie moto, donc...

2-Le bruit : la réglementation pour pollution sonore des véhicules existe déjà pourquoi ne pas la faire appliquer ?

3- Tout motard digne de ce nom qui lui met sa vie en jeu quand il conduit sa moto est capable d'un contrôle visuel et tactile allant à l'essentiel des éléments de sécurité : feins (liquide et plaquettes) accord des suspensions en fonction de la charge, éclairage, état des pneus et de la transmission, bon fonctionnement de l'ensemble guidon fourche, état des câbles et durites.

Enfin, pour compléter le tout je dirai qu'avec ma précédente moto j'ai parcouru 51 000 kms en 19 ans pour une consommation moyenne de 4,2 l au 100 kms, aujourd'hui ma 500 honda ne consomme que 3 l/100.

Que dire de plus pour affirmer qu'un CT ne m'apportera rien de plus, si ce n'est une dépense inutile dont le montant pourra être affecté à l'entretien du véhicule et non pas pour faire le chiffre de quelques lobbies spécialisés dans les prestations obligatoires d'un marché captif.

Je le ressens comme un impôt supplémentaire déguisé qui n'a rien à voir avec la sécurité liés aux accidents ou au bilan carbone, une moto n'est pas un lourd et encombrant 4X4 . Tout y est accessible et sur 2 roues le conducteur toujours en fragilité est le premier à veiller au bon état de sa machine

N° 964878 - CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE DES MOTOS ET AUTRES CYCLES

par :

12/07/2023 16:06

Bonjour,

Etant motard depuis plus de 40 ans, JE SUIS FORMELLEMENT CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE DES MOTOS ET AUTRES CYCLES, car je suis sûr que chaque motard sont à fond dans la SECURITE OBLIGATOIRE POUR EUX ET LES AUTRES TRES IMPORTANT.

Les motards entretiennent bien leur véhicule, je pense.....Sinon ils mettent leur Vie en DANGER ET CELLES DES AUTRES. NOUS SOMMES DES RESPONSABLES.

Alors OUI JE SUIS CONTRE, car toujours demander aux mêmes personnes de la société de faire toujours des efforts maintenant pour le climat.....

D'abord il faudrait peut-être s'occuper des milliers d'avions qui nous survolent en permanences, des gros gros bateaux plaisanciers et bateaux arrivant de Chine et autres.

Que de s'occuper de nos Motos que nous entretenons pour SAUVER NOS VIE ET VOS VIE SUR LA ROUTE ET AUSSI D'AMELIORER L'ETAT DE NOS ROUTES FRANCAISES.....MERCI

N° 964879 - Pour quoi (et non pourquoi) un CTP des 2RM ?

par :

12/07/2023 16:07

Les motards, un peu responsables, ont les caractéristiques quasiment inverses de ceux qui se font remarquer sur la route à savoir :

- l'entretien régulier auprès d'un professionnel de son véhicule
- le regard et la vérification de l'état du véhicule avant chaque sortie et pour les utilisateurs quotidiens, au moins chaque semaine
- l'utilisation des carburants et lubrifiants recommandés par le constructeur sous peine de voir le moteur s'user plus vite que prévu
- la nécessité de disposer d'une assurance correspondant à l'usage prévu (promenade, trajet domicile travail, ...)
- le choix d'un mode de déplacement moins encombrant que les autres véhicules, moins polluant également
- être plutôt "paranoïaques" sur la route compte tenu du fait qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour être certains d'anticiper les arrangements que peuvent avoir d'autres usagers de la route avec les règles de conduites (ma carrosserie c'est en plus de mon équipement, ma vigilance à autrui !)

Si le CTP vise à élever la sécurité des véhicules contrôlés, l'impérieuse nécessité que le 2RM soit en parfait état est facile à vérifier : un entretien annuel auprès d'un professionnel. Quelle garantie existerait-il dans un centre de contrôle VL ou PL que le contrôleur, au delà de la connaissance des outils de contrôle, sache réellement les points majeurs de sécurité de tous les types de 2RM mieux qu'un professionnel de sa marque de moto ?

Si le CTP vise à éviter que les 2RM ne soient plus débridés, &#9932;oins bruyants, alors l'objectif est vains. Tout mécanicien "en herbe" aura la capacité à venir bricoler les éléments totalement accessibles de son véhicule pour remettre en configuration standard ou changer cette configuration lorsqu'il le souhaitera. Sauf à rendre inaccessible la partie moteur - échappement des 2RM, et là bon courage avec les marques !!

Si le CTP vise à réduire le nombre d'accidents du fait du comportement des conducteurs de 2RM ou de l'état de leur véhicule, vous savez que près de 20% d'augmentation du nombre de 2RM n'ont pas eu d'impact sur le nombre d'accidents impliquant des 2RM et que ce nombre d'accidents représente moins de 1% des accidents de la route. Et pour ce qui est du contrôle des comportements routier, il

est possible d'imaginer que les contrôles routiers sont déjà là pour cela. Si c'est leur efficacité qui est à améliorer alors la question ne sera pas traitée par le CTP

Je pourrai continuer longtemps mais tout cela pour exprimer le fait qu'un contrôle technique vise à assurer la propriétaire et la société que les véhicules en circulation libre sont bien conformes à la réglementation, ne présentent pas de danger structurel, et rien de plus.

En revanche s'il s'agit uniquement de répondre à une injonction européenne, une simple obligation de preuve d'entretien régulier détenue en permanence par le propriétaire de 2RM devrait suffire à rassurer la Commission et ses relais nationaux.

Bonne route à tous !!

PS. : Peut-être devriez-vous faire contrôler techniquement la fiabilité et la résistance de votre plateforme de commentaires du projet sur le contrôle technique, car il faut de multiples essais avant de parvenir à enregistrer sa contribution (rédigé après 3 tentatives)

N° 964880 - Encore un impôt

par :

12/07/2023 16:07

Ce contrôle ne servira à rien sauf à paupériser un peu plus le citoyen lambda. En effet, tous les motards ont à cœur d'entretenir leur engin, c'est leur vie et bien entendu celle des autres qui est en jeu. Une étude a démontré que les accidents dus à une défaillance de la moto sont infimes. A l'heure où le gouvernement s'attache à diminuer les impôts, il s'agit ni plus ni moins d'une nouvelle contribution déguisée.

N° 964881 - Participation à la consultation

par :

12/07/2023 16:07

- Sur le délai il me semble que la date du 15 mars devrait être prolongée au moins de 1 mois
- Pour l'agrément du contrôleur la détention du permis moto doit être obligatoire notamment compte tenu de la maîtrise nécessaire à la conduite des 2 roues ainsi qu'à leur manipulation à l'arrêt

N° 964882 - Sous quelles conditions?

par :

12/07/2023 16:07

Je suis septique quant à un tel "examen" de nos 2 roues. Il y a tellement peu d'accidents dus à des problèmes techniques vis à vis de ceux causés par l'état des routes...

De plus, peu d'entre nous prenons nos montures quotidiennement. Le coût de ce contrôle, qui sera bien entendu au frais de l'utilisateur, s'ajoute au reste des augmentations de nos vies, potentiellement au détriment du renouvellement d'équipements de protection.

Au niveau des forces de l'ordre, combien d'infractions sont relevées chaque année sur la mécanique d'une moto? et sur une automobile?

Je souhaite que ce contrôle soit à un prix minime, non assujettis à la TVA, avec des points de contrôles essentiels, afin qu'il ne pénalise ni le côté financier, ni la "personnalisation" que chacun apporte à sa monture, dans la mesure où aucun gêne à autrui n'est ressenti.

N° 964883 - Un contrôle inadapté, injuste et en grande partie inutile... mais sans doute très rentable

par :

12/07/2023 16:08

Motard de longue date, formé dans une moto école "à l'ancienne", titulaire d'un brevet de stage d'amélioration du comportement et de la conduite de 2RM, je ne monte jamais sur une machine (une des miennes ou celles de autres) sans un minimum de contrôle préalable : pression des pneus, éclairage, signalisation, freinage... et mes premiers tours de roues font toujours l'objet d'une attention particulière quant au comportement de la machine dont ma vie (et potentiellement celle des autres) dépend à tout instant. c'est ce qu'on appelle être un usager responsable.

Voilà que sous la pression de technocrates incompetents, plus souvent passagers de taxis payés par les contribuables que pilotes de 2RM :

- Vous nous imposez un passage "au banc" à fréquence fixe (donc indépendant d'un kilométrage bien souvent très inférieur à celui parcourus par des véhicules légers sur cette même période).

- Vous vous proposer de contrôler sans démontage des systèmes de guidage, freinage et sécurités qui sont totalement inaccessibles dans le cas d'un majorité de 2RM

- Vous ne prenez à aucun moment en compte la spécificité de la géométrie ou des technologies propres à un 2RM

- Vous nous obliger a confier à un vague technicien du ministère des transports le contrôle d'une machine à laquelle nous confierons notre vie dès la sortie du centre de contrôle sans même pouvoir exiger à priori la présentation des documents individuels de certification qui en feraient un spécialiste de la marque et du modèle que nous lui confions

- Vous notez comme incident majeur l'impossibilité de certaines mesures techniques liées au appareils de contrôle (preuve sans doute qu'ils sont inadaptés) [ arrêté d'application / 0.4.1.a.7 à 0.4.1.e.7]

- Vous qualifier de mineur toute imperfection liée à un usage normale du véhicule [ex Arrêté d'application / "1.1.8.a.6 : Disque ou tambour légèrement usé"... c'est quoi "légèrement" ?? à quelle cote devient-on "légèrement usé" ?? aucune référence aux Specs constructeurs]

- Vous excluez des contrôles les machines qui "ne passent un temps significatif sur le réseau routier" alors que ce sont les plus bruyantes et les les plus polluantes (souvent des 2T) [Decret, Notice page 1 - Motos d'Enduro et de Trial]

- Vous regrouper les 2RM, 3RM et quadricycles à moteur dont les spécificités sont aux antipodes les unes des autres . Mais sans doute les législateurs n'en ont jamais vu de près.

- Vous élaborer une notation sur la base de critères subjectifs ("trop" de jeu, "Trop" dur, "Trop" souple.. ) sans tenir compte des spécifications très précises des fabricants (Garde de frein, d'embrayage.. )

- Vous sous autorisez à juger un liquide de frein (ou d'embrayage) comme étant "Pollué" et ce sans démontage (curieux de voir comment vous le faites"

- Vous autorisez des contrôles concomitant de plusieurs véhicules de type 2RM [Arrêté, E2.Bâtiments: límplantation des locaux.... susceptible de travailler concomitamment... ] alors que c'est formellement interdit pour toutes les autres catégories - un contrôle soit disant réputé juger de la sécurité d'un véhicule ne requiert t'il pas TOUTE l'attention du contrôleur .. ou est-ce par souci de rentabilité ?

En revanche :

- Vous permet à un centre de contrôle d'être affilié à plusieurs réseaux - et donc le limiter ses coûts et frais de certification et de formation [Décret - Notice Page 1 - Abrogation de l'alinéa R323-15 code de la Route]

- Vous étendez l'agrément des contrôleur aux vehicules de catégorie L sur la base de l'article R323-17 du code de laRoute (qui en gros dit qu s'il contôle c'est qu'il est contrôleur... sans plus)

- Vous considérez un défaut d'identification du véhicule (plaque signalétique) comme un défaut de sécurité majeur - c'est sans doute un délit administratif, mais en aucun cas un risque ! le controle "technique" servirait il à autre chose que ce pour quoi on nous y soumet ?? [Arrêté 0.2.2.a.6 et 0.2.1.a.7]



Je passe sur de nombreux points de contrôle liés à des équipements qui sont par nature inexistantes sur des 2RM (direction assistée, frein de parking).. simple preuve de l'incompétence des législateurs en la matière

Un 2RM ne peut pas se conduire en état d'hébrété avancé (ou alors pendant très peu de temps.. ) - Une voiturette sans permis si, c'est bien pour ça que ça existe d'ailleurs... mais pourquoi les mettre dans la même catégorie ??

Certe la sécurité routière est un enjeu sociétal...mais les 2RM sont des en grande majorité des gens responsables , plus souvent victimes de l'inconsistance des autres usagers de la route et de l'état déplorable de nos routes que du risque inhérent à leur chère machine .

Mes machines sont des vieilles dames respectables (1991, 1999, 2001.. ) , des grand-mères en quelque sorte, et je doute que vous apprécierez qu'un sous ministre de la santé ou le professeur Raoult colle un doigt dans le C.. de la votre juste pour toucher les 25€ de consultation.

Revoyez votre copie en

- ajustant la procédure d'accueil pour vérifier dès l'entrée que le véhicule est identifiable (carte Grise = Plaque d'identification... si vous êtes capable de la trouver sans démontage ce qui est quasi impossible sur nombre de 2RM justement pour éviter de se les faire voler ou copier.. )
- Différenciant les 2RM les 3 RM et les quadricycle à moteur sans permis
- Spécifiant les contrôles en référence aux documents constructeurs (Cotes d'usure, Jeux.. )
- Définissant un intervalle kilométrique et non périodique
- Exigeant la fourniture préalable des certificats / agréments (Centre de contrôle et Contrôleur et moyens de contrôle) par constructeur et modèle
- En autorisant le propriétaire à assister au contrôle de façon à vérifier que sa machine n'est pas maltraitée (Expérience vécue lors d'un sanglage violent par un dépanneur "agrée" qui a donné lieu à une déformation de fourche ...)

Nota : Inutile de chercher 2RM dans le "Petit Larousse Technocratique du conseil de l'Europe" , ça veut juste dire "2 Roues Motorisé"

N° 964884 - ne sert à rien

par :

12/07/2023 16:08

à part remplir les poches de certains et vider celles des moins riches cela ne servira à rien.

L'Allemagne souvent citée en référence par les politiques n'a pas noté d'amélioration de l'accidentologie depuis 25 ans de pratique du CT.

Ceux qui sont dangereux passeront toujours à travers les mailles de la police

Ma moto ne roule que 1500 Kms par an et elle est en parfait état et contrôlée malgré son grand âge.

Il faut continuer à refuser cette mesure Européenne ridicule et proposer son abrogation.

N° 964885 - Encore une tracasserie administrative, inutile, coûteuse

par :

12/07/2023 16:08

- les conducteurs concernés entretiennent tous leur véhicule en particulier au niveau de la sécurité

- le seul contrôle qui serait utile concerne le bruit et la pollution, or ils peuvent être facilement contournés par la remise en place des équipements d'origine

- nombreux sont ceux qui possèdent en outre une voiture et seront donc soumis à une nouvelle contrainte et une taxe de plus
- le kilométrage est bien plus faible que pour les voitures (usage occasionnel ou en 2ème véhicule) et ne nécessite pas un contrôle aussi régulier
- il est à craindre que tous les centres de contrôles ne seront pas adaptés et que cela nécessitera un déplacement plus important et du temps perdu
- quid des mauvaises conditions météo le jour du rdv pour contrôle sachant que par sécurité beaucoup d'utilisateurs de 2 roues ne circulent que par temps correct
- les sommes qui seront dépensées dans ce cadre seraient plus utiles à sécuriser les routes: bandes ou revêtements glissantes, rails de sécurité, nids de poule, signalisation défectueuse ...
- les "hors loi" du 2 roues (rodéos, motos volées ou trafiquées... ) donc les plus dangereux ne s'y soumettront pas

PS je conduis une moto ( de 125 à 1100 cm3) depuis mes 16 ans et je n'ai jamais pris le guidon d'un engin défaillant !!

N° 964886 -

par :

12/07/2023 16:08

A Problématiques

A1- Les techniciens chargés des contrôles n'auront peut être pas le niveau requis pour monter sur une moto et la manipuler sans occasionner des dégâts . Le propriétaire ne pourra pas assister le technicien car il est interdit d'accéder à la partie technique d'un centre de contrôle .

A2- Certains points de contrôles cités dans le texte nécessitent un démontage , exemple démontage des carters de protections pour accéder à la partie électrique , il faut avoir une compétence de motosiste et spécialisé dans la marque .

A3 - Le contrôle des suspensions nécessite un matériel spécifique pour contrôler le parfait fonctionnement de celles ci .

A4 - Il est mentionner dans le texte un contrôle de la vitesse , quel équipement est prévu ? Un banc d'essai de puissance et de vitesse est un équipement très onéreux et nécessite un technicien agréer sur cet équipement .

A5- Comment seront traités les dégâts occasionnés lors d'un contrôle , exemple chute de la moto , pièce démontées détériorées ?

B Suggestions

B1- Le parc moto est très bien entretenu , il faudrait pas mélanger tous les types de deux roues (scooters) . Comme l'argumentaire premier est la sécurité , celle ci ne doit pas faire l'objet de gain financier par tous organismes . Une partie des montants procès verbaux liés au code de la route doit financer ces contrôles .

B2- L'ensemble des motosistes possèdent plus de compétences que les centres techniques sur les deux roues , il faudrait donner la possibilité aux motosiste de faire suivre une formation à leurs mécaniciens pour obtenir l'habilitation de contrôleur . Ne pas partir sur le fait qu'ils seront juges et parties , c'est eux qui connaissent le mieux les véhicules de leurs clients . Comme ils auront une responsabilité engagée ils réaliseront parfaitement ces contrôles. Les clients seront beaucoup plus sereins de confier leurs véhicules à leurs concessionnaire .

N° 964887 - Avis défavorable à cette mesure sous contrainte politique

par :

12/07/2023 16:09

Une nouvelle fois, pour un nombre infime de motards qui font trop de bruit, et qui agacent les personnes qui souhaitent vivre sans élément négatif dû à la vie en société ; l'ensemble des motards qui, la plupart du temps, font un nombre de kilomètres annuels dérisoires, vont supporter de frais et des obligations absurdes.

Pourtant toutes les personnes sincères savent que l'état mécanique des motos n'est responsable des accidents, que dans une infime proportion. Beaucoup moins que l'état des routes !!

Mais aussi, les autres usagers automobilistes responsables de 60 à 70% des accidents graves face aux motos.

Belle aberration de notre système.....!!!

N° 964888 - Contrôle Technique Moto

par :

12/07/2023 16:09

Je suis contre car je pense que les motos sont mieux entretenues que les autos. En effet, étant beaucoup plus exposés, les motos doivent être nécessairement plus sûres donc mieux entretenues

N° 964889 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 16:09

Pour moi, il ne sert à rien ou presque. Pour ma part c'est un impôt supplémentaire car ma moto est maintenue en parfait état.

Un motard avec un pot non homologué, remettra celui d'origine pour passer le contrôle technique.

N° 964890 - mesure inutile

par :

12/07/2023 16:09

Cette mesure est totalement inutile et ne permettra en aucun cas de diminuer le risque d'accident pour les conducteurs de 2 roues et l'effet "écologique" sera nul.

En ce qui concerne les nuisances sonores, la mesure la plus efficace sera de renforcer les contrôles au quotidien et de saisir les 2 roues, y compris ceux en dessous de 125 cm<sup>3</sup>, qui sont en infraction (modification de l'échappement d'origine) et d'interdire la vente de pots d'échappements autre que ceux d'origine constructeurs.

N° 964891 - Escroquerie à grande échelle

par :

12/07/2023 16:10

Il a déjà été démontré que l'état des 2RM n'était en cause que dans 0.3% des accidents.

Il a aussi déjà été démontré que les trois associations qui poussent au CT moto ont des conflits d'intérêts.

Ce CT moto est juste une escroquerie à grande échelle !!!

N° 964892 - Obliger les constructeurs à valider l'état de sécurité d'un véhicule

par :

12/07/2023 16:10

Personne n'est dupe, le contrôle technique sert à faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état. 0,9% des accidents sont imputables à l'état du 2 roues. En revanche l'état des infrastructures est responsable de l'aggravement d'une chute. Les motards se retourneront donc contre l'état plus régulièrement puisqu'il s'agit bien d'une confrontation.

Les motos sont toutes en très bon état parce que sur deux roues pas d'échappatoire. Les motards ne roulent pas pieds nus ou en tongues, ne consultent pas leur téléphone et ne roulent pas longtemps sur l'emprise de substances diminuantes.

Encore une fois une décision prise par des gens qui sont persuadés d'avoir tout compris à la situation, mais aucun n'est motard.

(Si je me trompe, alors leurs motos sont parfaitement entretenues.....)

La seule vraie solution est d'obliger les constructeurs à recevoir un vieux véhicule de leur marque en atelier tous les deux, cinq ans pour en vérifier l'état. Des enseignes comme Dafy proposent déjà un contrôle sécurité gratuit tous les six mois à leurs clients. Je l'utilise bien évidemment. Mais les marques REFUSENT de prendre en atelier un véhicule de plus de 10 ans. Vous ne trouverez jamais des techniciens assez compétents pour évaluer autant de véhicules aussi différents.

Vous n'améliorerez pas la sécurité, avec ce dispositif, mais vous allez vous mettre à dos une population soudée, déterminée et courageuse. Qualités de tout motard.

N° 964893 - Commentaires contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 16:10

A Problématiques

A1- Les techniciens chargés des contrôles n'auront peut être pas le niveau requis pour monter sur une moto et la manipuler sans occasionner des dégâts . Le propriétaire ne pourra pas assister le technicien car il est interdit d'accéder à la partie technique d'un centre de contrôle .

A2- Certains points de contrôles cités dans le texte nécessitent un démontage , exemple démontage des carters de protections pour accéder à la partie électrique , il faut avoir une compétence de motosiste et spécialisé dans la marque .

A3 - Le contrôle des suspensions nécessite un matériel spécifique pour contrôler le parfait fonctionnement de celles ci .

A4 - Il est mentionner dans le texte un contrôle de la vitesse , quel équipement est prévu ? Un banc d'essai de puissance et de vitesse est un équipement très onéreux et nécessite un technicien agréer sur cet équipement .

A5- Comment seront traités les dégâts occasionnés lors d'un contrôle , exemple chute de la moto , pièce démontées détériorées ?

B Suggestions

B1- Le parc moto est très bien entretenu , il faudrait pas mélanger tous les types de deux roues (scooters) . Comme l'argumentaire premier est la sécurité , celle ci ne doit pas faire l'objet de gain financier par tous organismes . Une partie des montants procès verbaux liés au code de la route doit financer ces contrôles .

B2- L'ensemble des motosistes possèdent plus de compétences que les centres techniques sur les deux roues , il faudrait donner la possibilité aux motosiste de faire suivre une formation à leurs mécaniciens pour obtenir l'habilitation de contrôleur . Ne pas partir sur le fait qu'ils seront juges et parties , c'est eux qui connaissent le mieux les véhicules de leurs clients . Comme ils auront une responsabilité engagée ils réaliseront parfaitement ces contrôles. Les clients seront beaucoup plus sereins de confier leurs véhicules à leurs concessionnaire .

N° 964894 - Opinion

par :

12/07/2023 16:11

Oui, pour un contrôle technique lors de la vente du véhicule

Sinon : CONTRE ! Aucune utilité

N° 964895 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 16:11

Contre

Motard depuis 35 ans, je n'ai jamais vu un motard avec une moto en mauvais état, par contre les pouvoirs publics feraient mieux de se concentrer sur les rodéos urbains qui eux sont de véritables dangers, ainsi que c'est pseudo motard qui roule en deux roues avec un permis voiture. mais c'est plus facile de faire payer le père de famille qui se prive pour s'assurer du bon état de sa moto et qui travaille, plutôt que de répréhender les véritables dangers.

N° 964896 - Mise en place du contrôle technique des motos, scooters ...

par :

12/07/2023 16:11

Je suis favorable à ce contrôle.

N° 964897 - Contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 16:12

La majorité des accidents de motos ne sont pas dû à une défaillance technique mais aux usagers des vl et camions qui se croient tous seuls sur la route.

Les motards entretiennent leurs motos car ils savent que leur vie est en danger s'ils ne le font pas et moi parent, je veille à cela.

A mon avis, toutes les personnes, devraient obligatoirement conduire ne serait-ce un 50 cm<sup>3</sup> pendant 6 mois avant de passer le permis vl ou poids lourds. Cela leur permettrait de voir le danger qu'ils font courir aux motos.

J'ai moi-même eu des motos étant jeune, et croyez-moi, sur la route je suis très vigilante avec tous les véhicules. C'est peut être pour cela que je n'ai jamais eu d'accident en plus de 40 ans de permis.

N° 964898 - Non au contrôle technique

par :

12/07/2023 16:12

Non au contrôle technique car si c'est une question de sécurité, la grande majorité des motards sont très soigneux sur l'état de leur moto : avec des freins et des pneus défectueux, ils savent quels risques ils encourent. Pour la pollution, une moto émet dans tous les cas moins de CO<sub>2</sub> qu'une voiture ou même en bus.

N° 964899 - Une mesure inutile

par :

12/07/2023 16:12

En France, les associations ont l'air d'avoir plus de poids que les autorités en place et il serait temps que ça change. Cette mesure est inutile, très peu d'accidents étant liés à l'état des véhicules à 2

roues. Pas besoin de mobiliser les employés de [réseau de contrôle technique] & consorts pour dire aux usagers ce qu'ils savent déjà. De plus, la plupart des marques de moto préconisent une révision tous les 6000 kms, ce qui est largement suffisant.

N° 964900 - Surveiller et faire payer ceux qui sont en règle, les autres s'en moquent déjà ....avec des véhicules neufs

par :

12/07/2023 16:12

L'entretien des motos est pour leur quasi totalité suivi correctement parce que la sécurité se voit aisément et qu'une négligence se fait payer rapidement. On le sait et donc pas besoin d'un contrôle tous les 3 ans pour nous le dire. Les motos dangereuses ou bruyantes ou polluantes sont rares et surtout souffrent des mêmes symptômes que la quasi totalité des 50cc: à peine sur le marché elles ne sont déjà plus aux normes du fait de modifications par leurs propriétaires qui s'amuseront beaucoup de devoir aller à un contrôle technique. Qui les contrôlera? Les mêmes qui ne les contrôlent déjà pas? toutes ces 50cc qui font 10 fois plus de bruit que ma 1000cc seront-elles mises aux normes? Je propose qu'on s'attaque d'abord aux véhicules de moins de 3 ans qui ont été modifiés, ensuite on verra

N° 964901 - Contrôle technique motos

par :

12/07/2023 16:13

Cela ne s'est à rien, du Pipo. Un impôt de plus déguisé, pour récupérer l'argent « distribué » pendant le Covid. Lamentable.

N° 964902 - Utilité d'un contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 16:13

Le contrôle technique est une mesure inutile, car la part d'une défaillance technique dans les accidents est négligeable et l'étude servant à l'UE pour nous l'imposer a largement surestimé le risque et est entachée d'un conflit d'intérêt manifeste puisque réalisée par [réseau de contrôle technique]. Enfin cela s'inscrit dans un contexte de surabondance de règlements et de normes qui finissent par peser très lourd sur l'économie réelle.

N° 964903 - Commentaires contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 16:13

A Problématiques

A1- Les techniciens chargés des contrôles n'auront peut être pas le niveau requis pour monter sur une moto et la manipuler sans occasionner des dégâts . Le propriétaire ne pourra pas assister le technicien car il est interdit d'accéder à la partie technique d'un centre de contrôle .

A2- Certains points de contrôles cités dans le texte nécessitent un démontage , exemple démontage des carters de protections pour accéder à la partie électrique , il faut avoir une compétence de motosiste et spécialisé dans la marque .

A3 - Le contrôle des suspensions nécessite un matériel spécifique pour contrôler le parfait fonctionnement de celles ci .

A4 - Il est mentionner dans le texte un contrôle de la vitesse , quel équipement est prévu ? Un banc d'essai de puissance et de vitesse est un équipement très onéreux et nécessite un technicien agréer sur cet équipement .

A5- Comment seront traités les dégâts occasionnés lors d'un contrôle , exemple chute de la moto , pièce démontées détériorées ?

B Suggestions

B1- Le parc moto est très bien entretenu , il faudrait pas mélanger tous les types de deux roues (scooters) . Comme l'argumentaire premier est la sécurité , celle ci ne doit pas faire l'objet de gain financier par tous organismes . Une partie des montants procès verbaux liés au code de la route doit financer ces contrôles .

B2- L'ensemble des motosistes possèdent plus de compétences que les centres techniques sur les deux roues , il faudrait donner la possibilité aux motosiste de faire suivre une formation à leurs mécaniciens pour obtenir l'habilitation de contrôleur . Ne pas partir sur le fait qu'ils seront juges et parties , c'est eux qui connaissent le mieux les véhicules de leurs clients . Comme ils auront une responsabilité engagée ils réaliseront parfaitement ces contrôles. Les clients seront beaucoup plus sereins de confier leurs véhicules à leurs concessionnaire .

N° 964904 - On en a gros

par :

12/07/2023 16:13

En quoi garantissez vous la sécurité routière via le contrôle technique ?

En quoi le contrôle technique a garantie la sécurité routière pour les voitures ?

Si un deux roues a un accident, il risque bien plus pour sa vie que pour celle des autres.

N° 964905 - Choqué par cette nouvelle contrainte inutile

par :

12/07/2023 16:14

REMARQUES GENERALES

Je suis profondément choqué que le Conseil d'Etat ait enjoint à l'Etat de mettre en oeuvre le CT alors que celui-ci avait le choix réglementaire, autorisé par Bruxelles, entre le CT et les mesures alternatives. C'est d'autant plus choquant qu'il ne s'agit pas d'une question de droit mais de technique - point sur lequel le CE n'a pas la compétence de la DSR, qui avait travaillé en lien avec le monde motard sur des mesures alternatives bien plus efficaces. J'aurais pu comprendre la position du CE si l'Etat n'avait voulu ni du CT ni des mesures alternatives. Mais pas là.

On se retrouve donc (pour l'instant) avec un projet de CT dont le ministre lui-même a bien été obligé de reconnaître qu'il était inutile et pour lequel l'acceptabilité sociale est nulle chez les motards.

#### REMARQUES SPECIFIQUES

##### VEHICULES CONCERNES

La directive européenne n'impose pas de CT ou assimilé pour les engins de moins de 125 cm<sup>3</sup>. Pourquoi faire du zèle ?

##### FREQUENCE DU CONTROLE

Le kilométrage moyen annuel des voitures est d'environ 15000 km. Les voitures passent donc en moyenne au CT tous les 30000 km.

Le kilométrage moyen annuel des 2RM est inférieur à 5000 km. C'est une bonne chose que le projet fixe une périodicité à 3 ans. Mais c'est encore trop rapproché puisque cela signifie que les 2RM passeront au CT tous les 15000 km ! En plus des visites au garage environ tous les 10000 km.

Je demande donc que la période du contrôle soit fixée à 5 ans.

##### VIGNETTE DU CT

Le projet propose le pare-brise comme emplacement par défaut pour la vignette. Si sur une voiture, dans le coin droit, cela ne cache pas le champ de vision, il n'en est pas de même sur une moto.

Reste la carrosserie. Mais les colles utilisées pour les transparents sont une plaie pour les carrosseries. C'est déjà le cas pour les vignettes assurance, annuelles.

Là il est question de résister 3 ans au décollement et aux UV !

Je note d'ailleurs une incohérence. L'arrêté exige des encres qui tiennent 2 ans. Or le CT a une périodicité de 3 ans.

A ce stade je rappelle que la présence de la vignette du CT auto n'est pas obligatoire sur le pare-brise (contrairement à celle de l'assurance)

Je propose donc qu'on abandonne l'idée même de la vignette. De toutes facons, les forces de l'ordre ne contrôlent le CT que lors d'un contrôle du véhicule. Et puis avec la variété de motos, et l'absence de CT les 5 premières années, impossible de savoir en cas d'absence de vignette si c'est parce que le véhicule est récent, parce que la vignette est tombée, ou parce que le CT n'a pas été fait.

Le seul document qui doit faire foi c'est le timbre sur la CG.

##### CONTROLE SONORE

Par construction et homologation (pas de carrosserie enveloppante), les émissions sonores des motos sont supérieures à celles des voitures.

La France qui se plaint du bruit des motos risque de ne pas apprécier celui des centres qui contrôlent le bruit des motos.

On ne contrôle pas le bruit des autos. Pourquoi le faire avec les motos ?

Vous n'êtes pas à l'abri d'un souci juridique, car ce faisant, vous comptez faire du contrôle de conformité ! Que se passe-t-il si dans les conditions du centre, sur un véhicule usagé alors que le pot est d'origine et/ou homologué, les valeurs trouvées sont supérieures à celles portées par le constructeur sur la CG, dans les conditions du laboratoire, sur un véhicule neuf ? Avez-vous établi des



abaques concernant l'évolution du bruit en fonction du vieillissement du pot ? Avez-vous prévu une marge de tolérance ?

Quoiqu'il en soit, ce contrôle est inutile. Les conducteurs qui roulent avec un pot trafiqué ou non homologué remontront celui d'origine le jour du contrôle - un pot c'est 2 vis à démonter ! - et ni vu ni connu. Rien ne vaut un bon contrôle sur route par les forces de l'ordre un jour d'affluence ...

#### LIMITATION DE VITESSE (point 7.5)

Je suppose que cela concerne uniquement les véhicules dont la réglementation bride la vitesse (voiturette, cyclomoteur ...). Il conviendrait de le préciser. En effet, des constructeurs de motocyclettes - BMW par exemple - brident certains de leurs véhicules. Il ne faudrait pas qu'un zèle excessif finisse par faire tomber ces motos dans la rubrique.

#### MAILLAGE DU TERRITOIRE

Il est demandé beaucoup aux centres de contrôle et aux 2RM.

Mais je n'ai rien vu en revanche sur la densité de présence des centres au niveau local.

Je pense aux motards de Lozère, du Cantal, de la Creuse, de l'Ariège, de la Corrèze, etc.

Il y a 10 fois moins de 2RM que de voitures. Pour des raisons économiques, il est facile de comprendre que les CCT auto ne vont pas investir en moyens humains et matériels partout en France.

Je sens poindre la double peine : devoir payer 50 euros pour un CT dont tout le monde reconnaît l'inutilité et devoir prendre une journée de congé pour rejoindre un CCT à l'autre bout de la région ! D'où ma question : comment ce point pourrait être pris en compte ?

N° 964906 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 16:14

En aucun cas le contrôle technique ne garantira à ma sécurité.

Par contre la route que j'emprunte tous les jours pour aller travailler et dans un état déplorable bosse nid de poule et j'en passe.

Sans parler des comportements des usagers de la route.

Non le contrôle technique ne me saura d'aucune utilité.

Réparez les routes....

N° 964907 - Surveiller et faire payer ceux qui sont en règle, les autres s'en moquent déjà ....avec des véhicules neufs

par :

12/07/2023 16:14

L'entretien des motos est pour leur quasi totalité suivi correctement parce que la sécurité se voit aisément et qu'une négligence se fait payer rapidement. On le sait et donc pas besoin d'un contrôle tous les 3 ans pour nous le dire. Les motos dangereuses ou bruyantes ou polluantes sont rares et surtout souffrent des mêmes symptômes que la quasi totalité des 50cc : à peine sur le marché elles ne sont déjà plus aux normes du fait de modifications par leurs propriétaires qui s'amuseront beaucoup de devoir aller à un contrôle technique. Qui les contrôlera? Les mêmes qui ne les contrôlent déjà pas? toutes ces 50cc qui font 10 fois plus de bruit que ma 1000cc seront-elles mises aux normes? Je propose qu'on s'attaque d'abord aux véhicules de moins de 3 ans qui ont été modifiés, ensuite on verra

N° 964908 - Contrôle technique inutile

par :

12/07/2023 16:15

Ce contrôle technique ne résout pas la sécurité routière en prétendant éviter la part infime (0.3%) d'accidents dus à l'état de la machine. A quand un contrôle technique contraignant de l'état des routes qui est responsable de 3% des accidents de moto ?

Ce contrôle technique des 2RMs prétend diminuer la pollution pour des engins qui peuvent ne pas s'arrêter dans un bouchon de voitures. Quand je dois utiliser un engin motorisé en secteur urbain, je préfère la moto à la voiture pour cette raison. Dois-je renoncer à la moto qui va me coûter encore plus chère avec ce contrôle technique inutile ?

A titre personnel, en plus de la révision annuelle de ma moto en concession selon les préconisations du constructeur, j'effectue moins même les contrôles de sécurité tels qu'enseigné au permis moto (en 1994), et notamment l'état et la pression des pneus. Que va m'apprendre un contrôle technique supplémentaire ?

Bref j'ai l'impression de devoir payer plus sans rien gagner en terme de sécurité !

N° 964909 -

par :

12/07/2023 16:15

L'accidentologie des deux roues motorisées est plus liée à des problèmes d'infrastructure routière ou à des comportements inappropriés qu'à l'état des motos.

Concernant le problème de bruit, l'exemple de l'Allemagne démontre que le contrôle technique n'a qu'un effet marginal.

Je roule essentiellement avec des motos de plus de vingt ans, toutes mes motos sont en parfait état de sécurité car il en va de ma vie. Je possède 7 motos. Les motos anciennes devraient être exempté de contrôle technique.

Je suis opposé à la mise en place d'un control technique moto.

N° 964910 - Merci

par :

12/07/2023 16:16

Merci beaucoup à nos dirigeants d'avoir écouté la majorité de leur citoyen... Nous sommes heureux de voir que vous êtes soucieux de notre sécurité à tous en renforçant le contrôle de nos infrastructures routières, en améliorant la formation des nouveaux usagers de la route, en offrant des journées d'apprentissage sur piste pour aider les motards débutants à progresser et maîtriser leur machine et leur environnement, en doublant les glissières de sécurité dans les virages, en encourageant les motards à rouler avec un équipement complet et j'ai même entendu dire que vous allez créer une aide pour l'achat d'un air bag moto. Vous allez même plus loin en proposant... Pardon on me dit dans l'oreillette que je suis entrain de fantasmer, je m'excuse.... Je disais donc, merci beaucoup pour ce nouvel impôt qui va engraisser un peu plus les lobby qui vous sont si cher, et contribuer à renflouer un peu la dette abissale engendré par votre gestion calamiteuse...

N° 964911 - Contre le contrôle technique

par :

12/07/2023 16:16

Bonjour,

Je trouve scandaleux l'établissement de ce contrôle au prétexte d'améliorer la sécurité.

Les études montrent l'attention bien supérieure des motards à la sécurité et l'entretien de leur véhicule en comparaison des automobilistes, conscients de leur fragilité sur la route et des risques qu'ils courent. Si notre Gouvernement ou l'UE souhaite améliorer la sécurité routière, priorité devrait être donnée à l'entretien des routes dont le niveau est en chute libre depuis plus de 6 ans. J'ai été personnellement victime d'un accident de moto avec traumatisme crânien du fait du mauvais entretien de la voie publique. Que proposent le Gouvernement ou l'Union Européenne sur ce sujet ?  
Cordialement,

N° 964912 - Contre la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues

par :

12/07/2023 16:16

Bonjour,

Je pense que la très grande majorité des motards prend soins de leur moto étant donné que lors d'un accident nous sommes sans protection autre que l'équipement individuel.

Sur une moto, la moindre défaillance est perceptible.

Dans les accidents où les 2 roues sont concernés, il a été mis en avant que l'état du véhicule 2 roues n'est quasiment jamais remis en cause.

Aussi, aux vues de ces quelques arguments, il me semble que le CT n'est pas obligatoire

N° 964913 -

Motard depuis 20ans (0 accident)

par :

12/07/2023 16:16

Étant donné le très faible nombre d'accidents causés par des défaillances techniques des motos, je trouve cette mesure inutile.

Voici quelques idées complémentaires :

- réfléchir comment limiter l'apparition des nids de poules, limiter les feuilles mortes humides l'hiver
- comment sensibiliser les conducteurs aux dangers des autres types de véhicules,
- comment imposer une conduite courtoise.

N° 964914 - CT moto

par :

12/07/2023 16:16

Non au CT moto.

N° 964915 - Inutile

par :

12/07/2023 16:17

Je ne connais personne qui monterait sur un deux-roues dangereux. Imposer un contrôle ressemble plus à une opération financière et d'aide à la création d'emploi. Ma moto n'a pas tourné ces dernières années, mais elle reste fonctionnelle et assurée. Passer un contrôle pour moi serait une aberration et ne pas le faire m'empêchera de l'utiliser lorsque je souhaiterais reprendre. Une seule solution, destruction du deux-roues et arrêt de l'assurance, bravo !

N° 964916 -

par :

12/07/2023 16:17

L'accidentologie des deux roues motorisées est plus liée à des problèmes d'infrastructure routière ou à des comportements inappropriés qu'à l'état des motos.

Concernant le problème de bruit, l'exemple de l'Allemagne démontre que le contrôle technique n'a qu'un effet marginal.

Je roule essentiellement avec des motos de plus de vingt ans, toutes mes motos sont en parfait état de sécurité car il en va de ma vie. Je possède 7 motos. Les motos anciennes devraient être exempté de contrôle technique.

Je suis opposé à la mise en place d'un control technique moto.

N° 964917 - CT moto

par :

12/07/2023 16:18

Non au CT moto.

N° 964918 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:18

sur le principe je suis près à l'accepter mais comme d'habitude les choses ne se font pas dans l'ordre. le contrôle technique est avant tout une mesure de sécurité, dans la mesure ou les centres ne sont pas équipés et formés pour pouvoir tester le freinage, je pense que c'est avant tout une mesure fait dans l'urgence à cause de l'Europe et donc purement financière.

N° 964919 - Motos et motards

par :

12/07/2023 16:18

La conduite et la possession d'une moto font plus appel à la passion et à une certaine approche de la vie que ne le font la conduite ou la possession d'une voiture ou d'un véhicule lourd.

En effet ces derniers correspondent à une obligation de déplacement privés et nécessaires ou de transports à titre commercial..... et quand il y a obligation, l'être humain est plus enclin à regarder le but plutôt que le moyen.

Ainsi, il est tentant d'acheter ou d'utiliser un véhicule dont l'état n'est pas tout à fait conforme, pourvu que le but soit atteint (aller à son travail, livrer un colis, conduire ses enfants à l'école....)

L'achat d'une moto, et sa conduite, ne répondent pas à cette obligation. Bien sûr l'on peut acheter une moto pour se rendre à son travail, mais compte tenu des "désagréments" engendrés, ou imposés, (aléas climatiques, port de vêtements spécifiques... ) le motard aura soin de posséder une bonne machine, d'autant plus que celle ci sera le reflet de sa personnalité et de l'image qu'il souhaite renvoyer.

Le motard se considère un peu comme un chevalier, et il n'y a pas de chevalier qui souhaite chevauchée une carne.

Le contrôle technique ne s'impose pas... hormis sous un angle commercial avec l'avantage de créer quelques emplois et l'inconvénient de déléster le motard de quelques euros.

N° 964920 - Non au contrôle technique

par :

12/07/2023 16:18

C'est une fois de plus une manière déguisée d'imposer une nouvelle taxe pour nous soutirer de l'argent.

Pour les deux roues il est prouvé que les défaillances techniques ne sont que très rarement responsables des accidents mortels. Les motards ont intérêt à entretenir leurs véhicules, eux, sont bien moins des tueurs que des tués. Par contre l'état déplorable des routes est criminogène...

La police devrait être à même de sanctionner les motos bruyantes, polluantes ou qui ont des défauts techniques...

En suivant leur logique, pourquoi pas des contrôles techniques pour les vélos, les piétons... tant qu'ils y sont ?

Personnellement je sanctionnerai irrémédiablement par mes votes tout gouvernement qui aura mis en place ou laissé mettre en place de telles mesures absurdes et coûteuses pour mon porte monnaie !

N° 964921 - Contrôle technique des 2 roues.

par :

12/07/2023 16:18

Je suis totalement contre une mesure qui n'est rien d'autre qu'un racket organisé. Motard depuis plus de 40 ans, mes motos sont toujours parfaitement entretenues, il en va de ma sécurité. Un contrôle technique ne m'apportera absolument rien si ce n'est une contrainte administrative supplémentaire et une dépense inutile.

N° 964922 - Contre la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues

par :

12/07/2023 16:18

Bonjour,

Je pense que la très grande majorité des motards prend soins de leur moto étant donné que lors d'un accident nous sommes sans protection autre que l'équipement individuel.

Sur une moto, la moindre défaillance est perceptible.

Dans les accidents ou les 2 roues sont concernés, il a été mis en avant que l'état du véhicule 2 roues n'est quasiment jamais remis en cause.

Aussi, aux vues de ces quelques argument, il me semble que le CT ne devait pas être obligatoire

N° 964923 - Une décision mal réfléchie !

par :

12/07/2023 16:19

Quand on sait que seuls 0,3% des accidents mortels de moto sont dû à un problème mécanique du véhicule, il y a pas besoin d'avoir fait l'ENA pour comprendre que l'énorme majorité des motards prend soin de son véhicule pour prendre la route avec un maximum de sécurité.

Le contrôle technique n'empêchera pas des vitesses hors normes aggravantes pour certains accidents.

De ce fait on est amener à croire que c'est juste pour générer plus de CA dans les CT et récupérer encore plus de TVA.

Par contre, aucun politique ne prend position sur l'état lamentable de beaucoup de nos routes (en dehors de autoroutes) qui dans certains cas, peuvent provoquer des accidents mortels pour les motards qui n'ont que 2 roues.

J'en veux pour exemple que dans mon village, des 'nids de poule' font 50 cm de diamètre et 15 cm de profond. sur une même route j'ai pu en compter jusqu'à 20 sur moins de 2km.

Comment ne pas chuter quand on met sa roue avant dans un tel 'piège' ?

Comme ce véritable danger semble être ignoré de tous, ne vous étonnez pas si dans pas très longtemps, chaque accident de 2 roues dû à un mauvais entretien de la route n'engendre un dépôt de plainte contre l'administration en charge de son entretien (mairie, département, national). Et ça coûtera bien plus cher que ce que le CT moto ne rapportera...

N° 964924 - CT et formation

par :

12/07/2023 16:19

Oui si la part de l'argent des contrôles techniques qui revient à l'état avec la tva ou autres taxes, est intégralement investie dans un fond de formation pour former les motards, car on sait tous que les chutes des motards sont plus due à un défaut de formation, une erreur humaine, plutôt qu'à un défaut technique du véhicule que ce contrôle technique voudrait corriger.

Uniquement lors d'une vente et si le véhicule a plus de quatre ans, puis tout les deux ans.

N° 964925 - NON au contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:19

Je pense qu'il y a d'autre éléments a mettre en place et/ou à faire avant le contrôle technique moto. Il faut notamment la mise en place des doubles rambardes de sécurité ou plus simplement la remise en état des routes.

Dans un second temps il faut peut être voir aussi pour sensibilisé encore plus les automobilistes au 2 roues afin qu'ils intègrent la fragilité des motards.

N° 964926 - Administratif sans sens

par :

12/07/2023 16:20

Tout les motards révisent leurs motos régulièrement, c'est encore une loi administrative poussé par les lobbies sans besoins

N° 964927 - Tous a fait contre

par :

12/07/2023 16:20

Je suis tous à fait contre ce décret !

N° 964928 - CT sans réel fondement

par :

12/07/2023 16:20

Un Ct pour moto fera peser une charge financière supplémentaire au propriétaire que je suis sans réel fondement car :

- je roule peu de km à l'année donc la moto a un faible degré d'usure,

- sans peine de prendre un grand risque sur ma personne, je ne roule jamais avec une moto sans entretien ou avec des organes défectueux.

Par contre, un CT uniquement pour la vente d'une moto peut-être justifié comme preuve de bon état mécanique (à l'instar d'un diagnostic électrique pour une maison)

Enfin, je souhaiterais savoir si la trottinette aura le même sort ?

N° 964929 - Une nouvelle manne financière pour le secteur du contrôle technique sans effet sur la sécurité et l'environnement

par :

12/07/2023 16:20

Les motards sont formés à inspecter l'état de leurs machines. Il leur appartient de rouler avec des machines bien entretenues et en bon état. Les accidents pour défaillance technique (graves ou non) ne représentent qu'un pourcentage minime comparé aux autres causes. En revanche, cela représente une nouvelle fois une manne pour les centres de contrôles techniques qui pourront proposer des tarifs libres.

Il est important de noter que les 2 roues motorisées qui nécessitent un permis spécifique bénéficient d'une certification attestant de leur connaissances en cas de mauvais entretien de leur machines.

Il n'est opportun de créer une telle nouvelle obligation que pour les privés disposant des équipements pour faire de tels tests et pour l'état pouvant verbaliser de nouvelles infractions, pas pour les propriétaires de deux ou trois roues de pouvoir rouler plus en sécurité et encore moins pour l'environnement.

N° 964930 - Prendre en compte la culture

par :

12/07/2023 16:21

L'usage d'un deux roues, qu'il soit purement utilitaire, ou purement dédié aux loisirs, ou tout autre équilibre entre les deux, mobilise une vigilance permanente de son conducteur. Cette vigilance s'inscrit bien sûr en direction des autres usagers des voies publiques, dont le conducteur anticipe les éventuels comportements dangereux. Mais elle s'exerce également sur le conducteur lui-même (équipements de protection) et son véhicule, dont l'intégrité est nécessaire à tout usage. Cette vigilance est facilitée par l'exposition et l'accessibilité de tous les éléments d'un deux roues, ce qui permet à tout moment au conducteur de vérifier l'état de son véhicule et de ses éléments de sécurité. Cette vigilance s'exerce aussi durant l'utilisation, où le conducteur est sensible aux évolutions du comportement de son véhicule, liées à l'usure des éléments consommables (freins, pneumatiques, etc).

En conséquence un contrôle technique sur les deux roues n'apportera aucun gain de sécurité, ce que la surveillance de l'accidentologie routière laisse anticiper : bien moins de 1% des accidents motorisés sont liés à des défaillances techniques...

D'autre part, un deux roues n'étant pas un véhicule stable à l'arrêt en l'absence de dispositif de maintien (béquille), tous les tests dynamiques liés aux deux roues motorisés promettent d'être soit peu fiables, soit difficile à calibrer (d'autant plus en considérant que des centres de contrôles dédiés aux voitures pourront investir ce marché), soit coûteux (pour garantir la fiabilité de l'examen...).

En conséquence les usagers des deux roues motorisées se verront imposer une contrainte réglementaire inutile, pour laquelle ils devront néanmoins contribuer de leur deniers, alors même que leurs véhicules, dont il est démontré qu'ils fluidifient le trafic et en limitent donc l'impact environnemental, sont traités comme des voitures dans les réflexions concernant les restrictions de mobilité en zone urbaine, par exemple.

Il semble donc qu'il est plus que temps, pour notre "démocratie", d'essayer d'appréhender la culture spécifique aux deux roues motorisés, afin de légiférer en premier lieu selon les besoins de la société et de ses membres.

N° 964931 - C.T. Pas si nécessaire pour les 2 et 3 roues

par :

12/07/2023 16:21

Un contrôle technique n'est pas nécessaire pour un propriétaire car comme tout motard il ne prendra aucun risque à monter sur une moto qu'il n'a pas contrôlé. Au permis moto on nous l'enseigne et c'est l'échec à l'examen si on ne sait pas.

De plus si c'est pour notre sécurité, pourquoi le facturer??

A la rigueur, un contrôle technique juste pour la vente pourrait éventuellement être utile.

Confrères motards, qu'en pensez-vous ?

Cordialement,

N° 964932 - CT moto

par :

12/07/2023 16:21

Bonjour

Comment gérer la conformité des machines de trial et d'enduro ?

N° 964933 - contrôle technique gratuit

par :

12/07/2023 16:22

agé de 62 ans et motard depuis 45 ans, j'ai toujours fait entretenir mes motos de façon régulière par des concessionnaires. Ces derniers peuvent attester de l'excellent état des machines qui leur sont confiées. Dès lors, ils peuvent valider gratuitement le contrôle technique sans engager de frais. Et les clients motards n'auront moins l'impression d'être pris pour des vaches à lait par ce contrôle obligatoire.

N° 964934 - CT2RM : Sécurité 0 - 1 Intérêts pécuniers

par :

12/07/2023 16:22

Depuis 10 ans, l'accidentalité des motards a baissé de 19% alors que le nombre de véhicules en circulation a augmenté de 30%. A quel moment cette statistique encouragerait-elle la mise en place d'un CT obligatoire pour tous les 2/3/4 roues sans distinction ? Mettre dans un même panier les motocycles, les scooters, les quads et les voitures sans permis est tellement aberrant : ces 4 catégories de véhicules sont totalement différentes. Les voitures sans permis et scooters sont utilisées dans la plupart du temps pas défaut, par manque de moyen alternatif, et donc utilisés et usés de manière bien plus régulière que l'est une très grande partie des motocycles, représentant pour une très grande majorité de motards un style de vie et une passion en plus d'un moyen de locomotion. Des statistiques précises et publiques tirées d'organismes indépendants sur les catégories réellement concernées, si tant est qu'il y en ait, par de potentiels manques d'entretiens me semblent primordiales.



avant d'engager un quelconque contrôle : les motards entretiennent d'ores-et-déjà leurs motos régulièrement !

D'où sort cette estimation de 50€ alors que rien n'est établi sur le contenu de ce contrôle ? Alors que rien de technique n'est acté, les centres de contrôle eux-même n'en sachant rien, un montant est déjà posé ; n'y aurait-il pas un objectif pécunier principal dans cette affaire, utilisant un motif de sécurité routière fallacieux au vu des statistiques en net progrès sur ce point en ce qui concerne les motards ?

Parlons technique maintenant :

- Comment allez-vous gérer l'impossibilité des centres de contrôle à accueillir tous les modèles de 2/3 roues différents ? scooter, trail, supermotard, cafe racer, chopper, Boss Hoss, side-car, trike, etc. Avec des tailles, garde au sol, cylindrées et poids aussi variables qu'il n'y a de modèles existants.
- Comment allez-vous gérer le détail du démarrage des véhicules ne disposant pas de démarreur électrique ? Chaque modèle à kick à une manière bien particulière de démarrer que généralement seuls les propriétaires des modèles en question connaissent. Ces types de démarrage sont courant sur les motos jusque dans les années 90.
- Quid du personnel qui effectuera les contrôles ? Envisagez-vous réellement d'ici début 2024 de recruter et former une armée de techniciens, ayant le permis moto de plus ? Vu la tension dans ce secteur d'activité ne concernant actuellement que les voitures, je doute de la possibilité de répondre à cette folie, et surtout en si peu de temps.
- Comment allez-vous imposer, dans les zones rurales, un CT à des véhicules ne roulant habituellement que quelques kms à chaque sortie ? Allez-vous imposer à un jeune de 16 ou 17 ans de rouler 80 ou 100km aller et pareil pour le retour avec son scooter 50cc alors qu'il n'est fait jamais plus de 20 d'affilé ? De même pour un véhicule plus ancien dont la première façon de ménager son moteur est d'éviter de lui infliger des kms inutiles. (Merci pour la planète par la même occasion...)
- Sur quoi vont être contrôlés les motos d'avant 1999, ces véhicules ne répondant à aucune norme en terme de sonorité ou pollution à leur fabrication ?

Une prime à la conversion, c'est ça votre mesure écologique dans cette histoire ? Remplacer les véhicules d'hier qui fonctionnent parfaitement, entretenus régulièrement, par des véhicules neufs au bilan carbone désastreux. Quand comprendrez-vous que la pollution que nous créons chez nos voisins avec de telles mesures finira un jour par nous retomber dessus ? Garder une même machine 50 ans restera toujours moins polluant que d'en fabriquer 3 ou 4 !

L'UE a demandé la mise en place d'un CT pour les 2 roues OU la mise en place de mesures alternatives. Cette seconde solution était acceptée par une immense majorité des motards, prêts à mettre la main à la pâte, car conscients de leur vulnérabilité sur les routes. Ces solutions alternatives concernaient la mise en application de radars de répression de pollution sonore, l'augmentation de la sensibilisation aux enjeux de sécurité lors de l'examen du permis et surtout des actions au niveau du territoire pour renforcer la sécurité des routes. Le voilà le vrai problème : l'état des routes ! Une statistique de la sécurité routière a annoncé récemment que 30% des accidents de la route sont dus au mauvais état des routes ou à la dangerosité des infrastructures routières (tapis à refaire, nids de poules, gravillonnages, etc.). J'ai moi-même essuyé un accident à moto à cause d'une déformation de la chaussée dans un rond-point en Isère, et manqué d'en faire un autre très violent à cause d'un nid de poule en plein Paris.

Augmentez-les budgets pour la réfection des routes, verbalisez ceux qui font trop de bruit en ville si vous le souhaitez, mais arrêtez cette arnaque du CT 2 roues, exigée par une poignée de parisiens en mal de liberté et trempés de la tête aux pieds dans des conflits d'intérêts écolos !

N° 964935 - Non au contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 16:22

Une moto non entretenue régulièrement met en danger son pilote. C'est pourquoi les motards ont souvent des engins bien entretenus. Nul besoin de contrôle technique. De plus, ceux qui roulent avec des silencieux non homologués auront vite fait de remettre celui d'origine pour le contrôle. Donc aucun intérêt.

Par contre une amende plus importante pour les silencieux trop bruyants pourquoi pas. Certains engins s'entendent à des kilomètres.

Cordialement

N° 964936 - Stop au racket

par :

12/07/2023 16:22

Ce contrôle technique des 2 roues, voulu par les lobbyistes de [réseau de contrôle technique] auprès de l'EU est un racket de plus pour les motards, après la mise en place des ZFE excluant les véhicules les plus anciens des grandes villes.

Il n'y a pas de poubelles roulantes parmi les motos de plus de 125 cc, car les motards ont conscience depuis toujours que le bon entretien de leur monture participe de leur sécurité sur la route.

De plus, il est hors de question de confier sa moto à un contrôleur auto, n'ayant lui-même pas le permis moto, car qui sera responsable des chutes inévitables qui adviendront, lorsque ces personnes déplaceront nos montures, même en les poussant, moteur coupé ?

L'Union Européenne ferait mieux de contrôler ses frontières au lieu de rendre la vie impossible à ses citoyens.

N° 964937 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:23

Bonjour, un contrôle technique pourquoi pas mais uniquement lors de la vente d'un véhicule. Comme cela tous le monde est contents

N° 964938 -

par :

12/07/2023 16:23

Révision en concession tous les 8000 kms sur un 1700 victory gunner 2017. 8 points de sécurité vérifiés à chaque révision. En attendant j'essaie d'éviter les cratères "nids de poule". Pas compris la décision du CC, seul EPAHD en France qui ai échappé à ORPEA !

N° 964939 - Oncle Picsous

par :

12/07/2023 16:24

En autorisant le CT aux 2 roues, c'est ENCORE enrichir certains.

En effet, cela fait 40 ans cette année que je roule et je n'ai, à défaut de jamais, que très très rarement vu de mes yeux vu un motard (je ne parle pas des penche tout droit) rouler avec une machine dégradée. Nos motos se doivent d'être au top dans la mesure où nous, nous n'avons pas 2 roues supplémentaires pour nous maintenir sur la voie. Par contre, tous ces jeune qui roule soit sans

plaques, soit avec des décibels de ouf, là, il y en a, et l'on ne voit pas beaucoup de répression (je suis en sud Ardèche).

Bref MERCI SOI-DISANT L'EUROPE.

Un motard ARDÉCHOIS EN COLÈRE

N° 964940 - Contrôle technique des 2 roues à moteur.

par :

12/07/2023 16:24

Conducteur de 2 roues motorisé depuis 56 ans et toujours motard, je suis d'accord pour un contrôle pneus, freins, bruit qui ne devrait pas dépasser les 30 € pour ne pas arnaquer les motards qui sont en très grande majorité soucieux de l'état de leur machines.

Par contre une chasse est à faire sur les engins bien souvent en dessous de 125 cm<sup>3</sup> qui font un bruit d'enfer, qui roule plus vite que prévu et dont les freins ne sont pas adaptés pour ces vitesses et c'est valable également pour des voitures sans permis que je vois à 80 km/h sur le plat.

N° 964941 - Contre le contrôle technique moto.

par :

12/07/2023 16:24

Il apparaît que le contrôle ne serait qu'à partir de 125 cm<sup>3</sup> et au dessus. Je vous signale donc qu'en tant que motard l'entretien est fait par un professionnel. Que va-t-on regarder au contrôle technique: les pneus, les freins, si les pots sont conformes, la pollution? C'est ce que fait déjà mon mécanicien lors des révisions, pourquoi les factures des révisions ne feraient pas office de contrôle technique?

De plus je porte à votre connaissance ( mais vous le savez déjà ) que toutes les nuisances sonores sont faites par des scooters de moins de 125 cm<sup>3</sup>, qui zigzague sur la chaussée, qui font des roues arrières entre les voitures et qui bien souvent ne sont pas aptes à circuler. Mais bien entendu l'état sous influence de certaines personnes préfères faire payer ceux qui ont de grosses cylindrées, car ils ont plus de moyen.

N° 964942 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 16:24

Ce contrôle est une affaire de lobbying de "[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]" avec l'appui des associations soit disant "écologiste" et le soutien de l'Europe, pour faire encore un peu plus de profit, sous le couvert de la sécurité, avec l'aval du conseil constitutionnel. Il y avait encore petit peu de liberté avec le 2 roues, c'est terminé. J'ai une routière et une enduro, ça va être compliqué pour cette dernière?

N° 964943 -

par :

12/07/2023 16:24

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il serait nécessaire que soit clairement explicité qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 964946 - Pourquoi ...

par :

12/07/2023 16:25

Les épaves roulante ont généré le contrôle technique auto.

Ça n'existe pas en moto.

Pour ceux qui justifient le CT en réponse aux machines préparé ,bruyantes ..... il suffit d'appliquer la loi .

il serra toujours possible pour les amateurs "vroummm" de déséquiper et ré équiper après contrôle.

Faire plaisir aux écolos et à [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] n'apporte rien à la sécurité routière mais provoque une perte supplémentaire de pouvoir d'achat en période d'inflation.

Bref je suis contre cette obligation démagogue

N° 964944 - Favorable au contrôle technique.

par :

12/07/2023 16:25

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules. Il serait nécessaire que soit clairement explicité qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 964945 - CT motos

par :

12/07/2023 16:25

Exclure de l'obligation du CT les motos (et autres 3 ou 4 roues) conçues pour une utilisation en tout terrain (trial et enduro)

En effet ces véhicules bien qu'homologués ne circulent que très peu sur les routes et en ville.

N° 964947 - Consultation Contrôle Technique 2 roues motorisés : NON

par :

12/07/2023 16:25

La difficulté pour l'automobiliste d'accéder directement à certains équipements en relation avec la sécurité de son véhicule peut constituer un argument pour justifier leur contrôle périodique par un « tiers » disposant de moyens appropriés (local avec fosse, pont élévateur, banc test ...).

Mais, cet argument ne tient pas pour les deux roues motorisées dont les mêmes équipements sont directement accessibles et dont l'état peut être aisément vérifié par le conducteur.

Je circule à moto depuis 1974 (sans accident à ce jour) et suis suffisamment concerné par la sécurité, la mienne et celle des autres pour en faire une affaire personnelle ...

Lorsque je circule à moto, je suis conscient de ma fragilité.

Je ne prends pas la route sans équipements de protection individuelle.

Je ne prends pas la route sans avoir effectué les contrôles de routine de ma moto : vérification du niveau des fluides, de l'état et de la pression des pneus, de l'usure et du fonctionnement des freins, des feux ...

Je ne prends pas la route si je ne suis pas en pleine forme.

Et, lorsque je circule, je suis particulièrement attentif à ce qui m'entoure : état de la route, conditions météo et ... autres véhicules !

Sauf erreur de ma part, l'injonction de l'Union Européenne visait à améliorer la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés ; pour ce faire l'UE a proposé à ses membres soit d'instaurer un

contrôle technique des véhicules, soit de mettre en place des mesures alternatives propres à atteindre l'objectif fixé.

Compte tenu des éléments statistiques pertinents actuels, la contribution du Contrôle Technique des deux roues motorisés à la réduction de leurs accidents sera négligeable, en comparaison de ce qu'apporterait la mise en place de mesures alternatives concernant :

- les utilisateurs : responsabilisation (s'il en était besoin) et formation
- les voies de circulation : entretien des voiries et prise en compte de la spécificité des deux roues motorisés (bandes de signalisation, ralentisseurs, rails de sécurité ...)

Bref, je suis foncièrement opposé à la mise en place du Contrôle Technique des motos qui me paraît être seulement une mesure (inepte) permettant à l'Etat de s'exonérer de ses responsabilités en s'évitant de mettre en place les mesures appropriées permettant d'atteindre l'objectif essentiel poursuivi ... c'est-à-dire la sécurité des utilisateurs !

N° 964948 - Mise en place du contrôle technique pour les véhicules motorisés à 2 roues

par :

12/07/2023 16:25

Cela ne me semble pas justifié car les motards à 100% sont concernés par l'état irréprochable tant sécuritaire que mécanique de leur bécane sinon ils ne l'enfourchent pas. Donc le contrôle technique nous le faisons systématiquement au moment de prendre la route.

N° 964949 -

par :

12/07/2023 16:25

Je n'ai que très, très rarement vu une moto en mauvaise état. La sécurité étant le propre de la conduite tout est en parfait état d'utilisation et très surveillé par le propriétaire. On ne peut cacher un mauvais état d'une machine. On ne peut en dire de même de certain cyclo "trafiqué" par les propriétaires sans aucune connaissance. Quand au "voiturette sans permis" les proprios sont-ils au courant des règles de sécurité ??

Il y a certain d'autres moyens de diminuer "réellement" les accidents des deux roues.

Deux roues ne veut pas dire "que motos" .....

N° 964950 -

par :

12/07/2023 16:26

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il serait nécessaire que soit clairement explicité qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 964951 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 16:26

Ce projet de loi est totalement inadapté à la réalité, le seul but final est d'enrichir un peu plus certaines personnes. L'entretien des véhicules par les motards est une nécessité afin d'éviter le risque d'accident et les conséquences qu'elles occasionnent car hormis les équipements obligatoires

(casque, gants etc...) le motard n'a aucune autre protection. Ils n'ont donc pas besoin de ce contrôle pour veiller au bon entretien de sa machine.

De plus, quand on voit l'état déplorable de certaines routes en France....

N° 964952 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO INUTILE

par :

12/07/2023 16:26

Bonjour, je roule à moto depuis 1980.

Pensez-vous que je souhaite mettre ma sécurité en danger en roulant sur une moto défectueuse ?

Moi pas, et c'est pourquoi je fais le nécessaire depuis 43 ans, sans avoir eu besoin d'aucun contrôle technique.

Par contre, je constate la dégradation de l'état de certaines routes - nationales et secondaires, ne prenant pas l'autoroute pour rouler à moto.

Si l'état souhaite investir pour la sécurité des motards et autres, c'est par là qu'il faudra commencer.

N° 964953 - non au controle technique 2 et 3 roues

par :

12/07/2023 16:26

Bonjour ,

les motards sont assez responsable en règle générale pour l'entretien de leurs machines sans que l'on impose quoi que ce soit , par contre durcir la réglementation sur le port d'équipements de sécurité tel que blouson adapté et pantalon me paraîtrait beaucoup plus normal afin de ne plus voir certains individus rouler par beau temps en short et tee shirt .donc pour moi le contrôle technique n'a pas lieu d'être, par contre un examen sur l'état de la chaussée éviterait certainement un nombre et blessé chez les 2 et 3 roues .

N° 964954 - maillage du contrôle moto

par :

12/07/2023 16:27

Bonjour pour ne pas pénalisé la population rurale je souhaite que chaque centre de contrôle automobile soit dans l'obligation de s'équipé pour la réalisation des contrôles de la catégorie L et donc que tout contrôleur vl actuel soit obligé de faire la formation.

N° 964955 - CONTRE UNE TAXE DETOURNEE

par :

12/07/2023 16:27

Je suis contre le décret et l'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

C'est une nouvelle taxe détournée.

N° 964956 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:27

Sachant qu'une moto fluidifie le trafic, consomme moins et ne roule en moyenne 6000 km par an. La mise en place d'un contrôle technique moto est totalement absurde. Les contrôles techniques seront plus fréquents que les révisions. C'est une ineptie sachant que l'état de la moto est impliqué dans moins d'un % des accidents. Cette mesure très impopulaire s'apparente plus à du racket et à une soumission à des lobbys. La politique anti-moto actuelle (contrôle technique, stationnement payant, zfe est totalement contre-productive)

N° 964957 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:28

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 964958 - test

par :

12/07/2023 16:28

ne pas prendre en compte

N° 964959 - MOTARD FAVORABLE AU CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

12/07/2023 16:28

Motos, cyclos, voitures sans permis, tout ce qui roule en étant motorisé doit être soumis au contrôle technique.

Il n'y a pas de raison valable qui puisse justifier d'une exception motarde.

Les motards n'ont pas d'accident pour raison technique car ils entretiennent bien leur moto? Peut-être. Mais ce contrôle technique pourra peut-être permettre de faire respecter un peu plus la loi, notamment concernant le bruit (souvent infernal) ou concernant la visibilité quasi nulle de certains éléments lumineux (on sait rouler en plein phare pour se faire bien voir tout en éblouissant les autres usagers mais on préfère mettre des petits clignotants pour que cela fasse joli).

Encore une façon de taxer les français? Peut-être. Mais quand on voit les prix pratiqués dans les magasins des équipementiers pour motards, on peut se dire que si ces affaires tournent si bien c'est que les clients sont peu regardants sur les tarifs et l'argent qu'ils dépensent pour leur moto et tout ce qui tourne autour (quand on aime... , comme souvent quand on est passionné).

Etant motard, je fais ma mécanique moto, comme je fais ma mécanique voiture. Et j'apprécierai, comme je l'apprécie quand je mène ma voiture au contrôle technique, avoir l'avis d'un œil extérieur et un contrôle complet de temps en temps. Ce contrôle n'étant pas fait dans un garage, il est dénué de toute suspicion de vente forcée.

N° 964960 - Mise en place du contrôle technique pour les 2 roues à moteur

par :

12/07/2023 16:29

En règle générale, les 2 roues à moteur (motos) sont plutôt bien entretenus par leur propriétaire et je ne pense pas que l'état des véhicules lui-même soit à mettre en cause dans les causes d'accident tant que les véhicules restent conformes à leur configuration d'origine.

Si l'on regarde ce qui s'est passé pour les automobiles et les poids lourds depuis la mise en place du contrôle technique, on s'aperçoit que le parc des véhicules s'est considérablement rajeuni, le contrôle rendant inutilisables de nombreuses épaves roulantes.

Si l'on regarde le parc 2 roues, celui-ci ne comprend que très peu de motos anciennes et de plus, pour qu'une moto ancienne puisse encore rouler c'est qu'elle a fait preuve d'un entretien soigné. De même qu'il n'y a pas de vieux motards imprudents (sélection naturelle) il n'y a pas de motos anciennes en mauvais état.

Par contre, il est évident que de nombreux 2 roues à moteur présentent une gêne pour tout le monde liée aux transformations réalisées par certains utilisateurs, en particulier au niveau de l'échappement.

Ces transformations n'affectent pas que les vélomoteurs et les motos mais également voire surtout les cyclomoteurs.

Je suggère que dans un premier temps, outre les fonctions de base (éclairage, clignotants, ...) le contrôle technique soit focalisé sur ce critère et qu'il soit étendu à tous les véhicules à 2 ou 3 roues motorisés quelle que soit leur cylindrée.

Ce type de contrôle pouvant se faire avec des équipements assez bon marché, il serait plus facile pour les centres de contrôle de s'équiper et de pouvoir commencer rapidement.

Dans un 2ème temps, il pourrait être question de vérifier que le véhicule n'ait pas subi de transformation visant à augmenter la puissance, et dans ce cas, même les vélos électriques devraient être concernés.

Je suis bien conscient que ce type de vérifications devrait incomber à la Police de la route plutôt qu'à un contrôle technique, malheureusement ces services ne sont que rarement équipés pour relever ce genre d'infractions. Le contrôle technique pourrait alors pallier ce dysfonctionnement.

N° 964961 - Contrôle technique motos anciennes

par :

12/07/2023 16:29

Je ne considère pas le contrôle technique de motos anciennes ou de collection comme une nécessité, car leurs propriétaires n'en font qu'un usage très limité, et en prennent particulièrement soin. Je me demande comment un contrôleur d'un centre de CT pourra effectuer les contrôles d'un véhicule ancien de plus de 50 ans ...le contrôleur n'aura ni les compétences techniques ni l'équipement. Pour ce genre de véhicules, les propriétaires sont dans la vaste majorité des cas des personnes soigneuses qui veillent elle-même au bon état de leur 2 ou 3 roues anciens ou de collection.

Il vaudrait mieux faire la chasse aux motos ou scooters volées utilisés par des délinquants, qui elles produisent des nuisances sonores et nuisent à l'image du monde de la moto.

N° 964962 - mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues.

par :

12/07/2023 16:29

Bonjour

je suis pour que les mêmes règles soient valables pour tous. Cependant, je voulais apporter des nuances quant aux conséquences d'une telle loi. J'habite dans un territoire de montagne, je n'utilise ma moto que quelques mois et je roule moins de 1000 kilomètres par an. Est-ce que je serai soumis aux mêmes conditions que pour des véhicules qui roulent 10 voir 20 fois plus que moi? De plus sur mon territoire de montagne, ce sera difficile de trouver un centre de contrôle technique « deux-roues », déjà que pour les voitures il n'y en a pas... Enfin, je fais régulièrement les contrôles de sécurité sur ma moto.

J'espère que ma participation aura retenu toute votre attention.

Bien cordialement.



N° 964963 - Réponse à la consultation publique contre la mise en place du contrôle technique des 2/3-roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 16:29

Bonjour.

Je suis motard depuis plus de 30 ans. Pendant près de 15 ans, j'ai pratiqué la moto au quotidien à raison de 25000 à 30000 Km/An. Aujourd'hui je roule entre 2000 et 6000 km/An essentiellement pour le loisir. Je dois cumuler près de 500 000 kms en moto.

Faire de la moto, c'est avant tout une passion. Mais désormais c'est aussi un élément de réponse adapté aux problématiques actuelles de mobilité et d'environnement.

Aimer la moto, c'est aimer sa machine, c'est en prendre soin en effectuant régulièrement les contrôles techniques/sécurité avant de prendre le guidon. Prendre soin de sa machine est essentiel pour tout motard, car c'est aussi prendre soin de soi. Comme le piéton, le cycliste, le motard est un élément vulnérable sur la route !

Les équipements de sécurité ont progressé sur les motos, mais aussi pour les motards. J'ai eu 1 accident routier au cours de mes 30 ans. Un refus de priorité à un carrefour, avec délit de fuite. Un conducteur automobile circulant sans permis et sous l'emprise de l'alcool/stupéfiant.

J'ai aussi fait plusieurs chutes/glissades. Encore une fois jamais à cause d'un problème technique mais en raison de plaque de gazoil, gravillons, marquages au sol glissant, réparation de chaussée glissante. Des chutes causées par des routes dégradées ou des comportements automobilistes dangereux.

Ces différentes expériences n'ont rien à voir avec l'état de la moto ou une défaillance technique de la moto.

Je ne connais pas une moto qui ne soit pas entretenue, je ne vois aucune moto 'poubelle/épave' sur les routes. Ça n'existe pas. Les motos sont toutes plus bichonnées et entretenues que les 4 -roues. Je ne connais aucune moto avec une fuite présente sous la moto, un rétroviseur cassé, sans frein ....

Qui plus est, l'entretien périodique chez le concessionnaire intègre une liste de contrôle/réparation des organes de sécurité. L'entretien engage leur responsabilité.

La moto est un véhicule 'identitaire' ; elle porte l'image de son propriétaire et vis-et-versa. Qui plus est, je considère ma moto comme un effet personnel sur lequel je ne souhaite pas qu'un inconnu puisse mettre les mains dessus et puisse faire rugir le moteur à des régimes auxquels je m'interdis de tourner. Dis autrement « Bas les pattes ! » ; « Pas touche ! ».

Je ne connais pas un(e) motard(e) qui ne fasse pas régulièrement une vérification de sa moto avant de prendre la route. Cette pratique fait d'ailleurs parti de la formation et de la préparation à l'obtention des permis de conduire 2-roues.

Pour toutes ces raisons, je ne comprends pas pourquoi un contrôle technique s'avèrerait nécessaire. Je suis contre le contrôle technique des motos.

La mise en place du contrôle technique payant sur les motos n'améliorera pas la sécurité et les performances environnementales des motards.

Mettons l'accent sur les actions de formation et de prévention routière, sur le bon entretien et l'amélioration des réseaux routiers et laissons l'entretien et la sécurité des motos aux motards et aux spécialistes motos.

J'ai récemment réalisé un stage de 2 jours pour la 'reprise et le perfectionnement au guidon' organisé par la sécurité routière du Puy de Dôme. Je suis convaincu que ces actions de formation et prévention théoriques et pratiques sont bien plus efficaces auprès des jeunes conducteurs ou conducteurs expérimentés, auprès des conducteurs occasionnels ou réguliers. Cette formation m'oblige et fait de moi un « ambassadeur » auprès des autres motard(e)s. Et j'en suis fier !

En revanche, veillez bien à l'entretien et l'amélioration du réseau routier français. Là est votre responsabilité. C'est là qu'il faut mettre l'effort au quotidien. Les bénéfices à en tirer ne seront pas seulement pour les usagers 2-roues mais partagés pour tous les usagers de la route.

Prenez soin de vous, cordialement .

N° 964964 - contre le Contrôle technique moto mais pour le bon sens

par :

12/07/2023 16:29

Bonjour,

Je suis motard depuis plus de 10 ans.

Concernant le CT moto je suis contre pour plusieurs raisons:

Le taux de motard augmentent de 30% en 10 ans alors que le taux de tués diminue de 19%

Le taux d'accidents à cause des infrastructures est plus élevé que le taux d'accidents dus à un problème technique.

d'ailleurs pourquoi avancé 10% (de la part de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] leader du CT en Europe) alors que des organismes vraiment indépendants avancent 0,5%

Rien qu'avec ces arguments comment justifiez-vous de passer le CT de force, je rappelle que le gouvernement, le président, le sénat et l'Assemblée nationale sont contre, alors que si vous vouliez vraiment jouer sur la sécurité des motards rien que les infrastructures, les routes complètement impraticables, d'accompagner financièrement les jeunes à bien se protéger (oui juste le casque et gants obligatoires je me sens plus en sécurité).

Et le prix, je suis désolé tout augmente rien n'est fait pour aider dans cette mesure juste à taxer une passion (oui c'est avant tout une passion) et les motards sont plus à même de savoir qu'entre un SUV de 2 tonnes qui consomme 12 litres au 100 et une moto de 150 kilos je sais qui gagne et qui perd ensuite je ne vous avez pas vu (oui ça me met arrivé)

Les motards sont bien plus au fait des risques rien que les angles morts ou l'anticipation.

Il est évident que nous ne voulons pas nous tuer au guidon et c'est pour cette raison d'ailleurs que les motard(e)s sont soigneux et méticuleux avec leurs engins ou qu'ils vont au garage d'eux même car on n'a pas envie de perdre une roue ou autre pour se retrouver entre 4 planches)

Parlons de la pollution vraiment on fait un bilan de pollution entre une personne en moto (qui au passage fluidifie le trafic) et une personne dans un beau SUV crit 1 (ou Ferrari très belle voiture d'ailleurs mais basée en crit 1) qui affiche des consommations monstrueuses comparées à une moto, créer des bouchons, tourne à l'arrêt...

Oui il y a sûrement des choses à faire, sans soucis je pourrais prendre une moto électrique mais au vu du prix comme en voiture ce n'est impossible pour moi pour l'instant.

Tous les motards ne sont pas irréprochables c'est évident et la catégorie moins de 125 est celle qui justement devrait être la plus ciblée (chose même pas imposée par l'Europe qui est une hérésie) mais la

minorité qu'elle représente ne devrait pas impacter la majorité qui elle aimerait plus une politique d'aide que d'entrave.

Surtout que la loi européenne prévoit une autre option plus logique dans un sens que le CT.

Cordialement

N° 964965 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules motorisés soient contrôlés.

par :

12/07/2023 16:30

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules motorisés soient contrôlés.

N° 964966 - Contrôle technique des 2 et trois roues : INUTILE!

par :

12/07/2023 16:30

Bonjour inutile et couteux pour les propriétaires .

Inutile pour l'environnement (peu de véhicules, petits moteur et masse a remuer faible, encombrement et temps dans les embouteillage qui diminue la consommation par rapport au quatre roues.

Complètement inutile coté sécurité. Etat du véhicule entre d'une façon marginale dans les cause des accidents.

Une contrainte de plus pour les usager (il y en a assez vous ne trouvez pas?)et qui rapporte a qui?

N° 964967 - contrôle technique motos

par :

12/07/2023 16:30

Les accidents motos ne sont pas dus à un mauvais état des véhicules, les motards contrairement aux automobilistes, vérifient régulièrement la pression et l'usure de leur pneus, la tension et le graissage de la chaîne, l'efficacité du freinage etc.... les accidents sont dus pour toutes autres raisons, et le contrôle technique est absurde sauf pour un point où les motards peuvent être fautifs : c'est le bruit. Autrefois la gendarmerie contrôlait le niveau sonore c'est le seul contrôle qui peut être justifié avec l'équipement du motard (casque, gants etc...). La moto est un véhicule qui fluidifie le trafic et évite les embouteillages très polluants , rien ne justifie ce projet réglementaire.

N° 964968 - CT 2 roues inutile

par :

12/07/2023 16:30

Motard depuis 46 ans en région parisienne notamment j'ai utilisé mes motos BMW tant pour le loisir qu'essentiellement professionnellement. Moto=outil de travail. Donc il est évident que l'état de mes motos successives ont toujours fait l'objet d'un entretien et suivi permanent chez mon concessionnaire. J'ai gardé en moyenne mes motos 15 à 18 ans. C'est dire l'attention portée sur la fiabilité mécanique et les organes de sécurité. Au delà de cette nouvelle taxation s'ajoutant au péage de stationnement de Paris, je récusé l'intérêt d'un contrôle technique additionnel et réalisé par du personnel non spécifiquement qualifié "gros cube"(comme c'est très souvent le cas pour le CT Véhicule de tourisme). De plus ce pseudo contrôle déresponsabilise les propriétaires de 2 roues. Je suis donc totalement opposé à la mise en place de ce CT 2 roues

N° 964969 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 16:31

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 964970 - Mise en place du contrôle technique pour les 2 roues à moteur

par :

12/07/2023 16:31

En règle générale, les 2 roues à moteur (motos) sont plutôt bien entretenus par leur propriétaire et je ne pense pas que l'état des véhicules lui-même soit à mettre en cause dans les causes d'accident tant que les véhicules restent conformes à leur configuration d'origine.

Si l'on regarde ce qui s'est passé pour les automobiles et les poids lourds depuis la mise en place du contrôle technique, on s'aperçoit que le parc des véhicules s'est considérablement rajeuni, le contrôle rendant inutilisables de nombreuses épaves roulantes.

Si l'on regarde le parc 2 roues, celui-ci ne comprend que très peu de motos anciennes et de plus, pour qu'une moto ancienne puisse encore rouler c'est qu'elle a fait preuve d'un entretien soigné. De même qu'il n'y a pas de vieux motards imprudents (sélection naturelle) il n'y a pas de motos anciennes en mauvais état.

Par contre, il est évident que de nombreux 2 roues à moteur présentent une gêne pour tout le monde liée aux transformations réalisées par certains utilisateurs, en particulier au niveau de l'échappement.

Ces transformations n'affectent pas que les vélomoteurs et les motos mais également voire surtout les cyclomoteurs.

Je suggère que dans un premier temps, outre les fonctions de base (éclairage, clignotants, ...) le contrôle technique soit focalisé sur ce critère et qu'il soit étendu à tous les véhicules à 2 ou 3 roues motorisés quelle que soit leur cylindrée.

Ce type de contrôle pouvant se faire avec des équipements assez bon marché, il serait plus facile pour les centres de contrôle de s'équiper et de pouvoir commencer rapidement.

Dans un 2ème temps, il pourrait être question de vérifier que le véhicule n'ait pas subi de transformation visant à augmenter la puissance, et dans ce cas, même les vélos électriques devraient être concernés.

Je suis bien conscient que ce type de vérifications devrait incomber à la Police de la route plutôt qu'à un contrôle technique, malheureusement ces services ne sont que rarement équipés pour relever ce genre d'infractions. Le contrôle technique pourrait alors pallier ce dysfonctionnement.

N° 964971 - CT 2 roues inutile

par :

12/07/2023 16:31

Motard depuis 46 ans en région parisienne notamment j'ai utilisé mes motos BMW tant pour le loisir qu'essentiellement professionnellement. Moto=outil de travail. Donc il est évident que l'état de mes motos successives ont toujours fait l'objet d'un entretien et suivi permanent chez mon concessionnaire. J'ai gardé en moyenne mes motos 15 à 18 ans. C'est dire l'attention portée sur la fiabilité mécanique et les organes de sécurité. Au delà de cette nouvelle taxation s'ajoutant au péage de stationnement de Paris, je récusé l'intérêt d'un contrôle technique additionnel et réalisé par du personnel non spécifiquement qualifié "gros cube"(comme c'est très souvent le cas pour le CT

Véhicule de tourisme. De plus ce pseudo contrôle déresponsabilise les propriétaires de 2 roues. Je suis donc totalement opposé à la mise en place de ce CT 2 roues

N° 964972 - Contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 16:32

Tout motard qui se respecte entretient sa bécane, c'est une question de sécurité absolue.... Le contrôle n'est pas le bienvenu

N° 964973 - Du contrôle technique des 2-roues en France

par :

12/07/2023 16:32

La décision de mettre en place ce contrôle technique suite à l'influence d'acteurs industriels du secteur et à quelques associations de défense, sans tenir compte des avis et solutions proposées par les usagers eux-mêmes est proprement scandaleuse.

Le rapport accidentologie / niveau des défaillances techniques a maintes fois été critiqué par les représentants des usagers 2-roues, avec un certain nombre d'expertises fondées, mais on n'a pourtant jamais tenu compte de ces rapports, préférant éviter la confrontation entre usagers et associations et industriel du secteur du contrôle...

S'il faut effectivement travailler sur la réduction des risques, et sur la réduction d'un certain nombre de nuisances (pollutions sonore et émissions), le choix du CT est d'abord dicté par les professionnels du secteur qui y trouvent un intérêt économique, et par des associations revanchardes, minoritaires et procédurières, sous le couvert très criticable d'une uniformisation des règles dans l'Union Européenne.

Par contre, rien n'est décidé pour améliorer activement la sécurité des usagers : accès facilité par des incitations fiscales à l'équipement (casques et tenues de haut niveau de protections), formations complémentaires à la conduite, amélioration des infrastructures routières, prise de conscience des usagers 2-roues et 4-roues pour un meilleur partage de l'espace routier, prise de conscience sur les nuisances d'usage (principalement le bruit) : encore une fois on cherche d'abord à faire du chiffre, avant de réfléchir à mettre en place des solutions plus pérennes, plus constructives, et plus acceptables par les usagers, et surtout profitables à tous.

N° 964974 - Inutile

par :

12/07/2023 16:32

Ce projet n'aura pour finalité que de vider un peu plus nos poches pour remplir celles des contrôles techniques.

Cela aura également l'effet pervers de retirer de nos routes des véhicules qui roulent très bien mais ne passeront pas le contrôle qui, à l'instar des voitures, sera de plus en plus complété de nouvelles normes au fil du temps.

Nos motos sont simples à entretenir, nous le faisons tous avec rigueur pour notre propre sécurité et j'ai plus confiance en mon mécanicien qu'en une enseigne de contrôle technique...

De plus, les accidents de deux-roues ne sont pas liés à un problème technique du véhicule mais la plupart du temps à l'état des routes ou aux autres usagers.

Concernant l'impact écologique, les deux-roues motorisés ne représentant que 0,5% de la pollution totale des transports, ce n'est pas un argument pertinent.

Si par malheur, ce décret venait à être adopté, il faudrait que les véhicules de plus de 30 ans soient complètement exonérés de contrôle technique.

Pour toutes ces raisons, je suis totalement contre ce projet.

N° 964975 - Ct 2 roues

par :

12/07/2023 16:33

Bonjour,

Je viens de prendre connaissance du projet de loi.

Quand on a connaissance du nombre d'accidents liés à un défaut technique d'un deux roues, on chercherait le mal ailleurs...

Le ressentiment envers nos politiques ne risque pas de se dissiper avec ce genre de mesures.

N° 964976 - Un contrôle technique inutile imposé, encore, par l'UE

par :

12/07/2023 16:33

Bonjour,

motard depuis 2009, le contrôle technique que l'on cherche à nous imposer est strictement inutile et ne viendra que nous racketter encore davantage. Que l'on sache le faire ou qu'on demande à un professionnel, changer les pièces régulièrement et veiller, personnellement, à l'état de notre moto est vital pour les motards. On est pas protégé par un carcan en métal/plastique. On est donc les premiers à surveiller nos motos à chaque démarrage pour être certain qu'on arrivera entier. Même quand on revend la moto, il est de coutume de donner toutes les factures d'entretien à l'acheteur. De sorte à ce qu'il sache ou en est la durée de vie des pièces de la moto et quand envisager de les changer. Bref, pas besoin de contrôle technique car on le fait nous même. Ça ne viendra que nous racketter davantage pour rien, tout ça pour complaire à Bruxelles, alors non, j'en veux pas.

N° 964977 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 16:33

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 964978 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 16:33

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 964979 - Mise en place du contrôle technique des véhicules 2 ou 3 roues

par :

12/07/2023 16:33

Bonjour,

Dans l'univers du motard la sécurité est une priorité, les motos sont entretenues régulièrement et les équipements neufs et bien utilisés. Pourtant la plupart des motards se retrouvent accidentés à cause de l'état des routes en France, que ce soit des routes rebouchées de la mauvaise manière, des marquages au sol glissants, du gravier, des nids de poule ou bien des routes tout simplement usées par le temps. Préoccupez-vous d'abord de remettre les roues en l'état avant de vous occuper de nos motos. Nous faisons ce qu'il faut, le jour où la totalité des routes seront assez sécuritaires pour nous, vous pourrez repenser à ce projet, sans compte bien entendu les glissières non adaptées aux motards en cas d'accident de la route qui ne possèdent pas les caractéristiques requises et dans lesquelles des motards laissent la vie car celles-ci sont faites de poteaux métalliques.

Bien à vous les motards.

N° 964980 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 16:34

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 964981 - avis réforme contrôle 2 roues

par :

12/07/2023 16:34

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 964982 - Un contrôle inutile et futile

par :

12/07/2023 16:34

La moto est un facteur de fluidification du trafic et donc de baisse des émissions de CO<sub>2</sub>, et malgré tout, la chasse aux motards est ouverte depuis très longtemps par l'ensemble des collectivités locales, régionales et nationales.

Avec les ZFE la moto est également concernée alors pourquoi cette politique du toujours plus, pour rien ?

A quoi va servir ce contrôle technique ? Amélioration de la sécurité j'en doute fort, je connais peu de motards qui n'entretiennent pas bien, sinon très bien, leur moto, et comme chacun sait très peu d'accidents motos sont liés à des défauts d'entretien. Ce qui a pu être vrai pour les automobiles ne l'est pas pour la moto.

Alors après il y a le bruit ou les rodéos en ville, et là encore le contrôle technique ne va rien apporter, enlever et remettre une chicane prends 5 minutes, celui qui veut faire du bruit et n'a pas compris l'inutilité de la chose ne changera pas pour un contrôle technique. Par ailleurs certaines épaves que l'on peut voir rouler parfois, sont généralement non assurés, pensez-vous que le « propriétaire » va aller s'embêter à passer un contrôle technique bien sûr que non. Il n'a peut-être même pas le permis alors le contrôle !!!

Cette mesure ne va avoir pour effet que de pénaliser les utilisateurs déjà vertueux, vous allez donc rendre l'utilisation de la moto plus difficile et plus chère. Si tel est votre but alors parfait.

Mais voilà encore une mesure restrictive et inutile, car elle ne va rien changer.

Qui plus est j'attends de voir comment cela sera mis en place, car le volume des motos risque de rendre son application plutôt difficile, quels centres vont véritablement investir pour accueillir 2 motos par jour et encore ?

Du coup il y aura des délais d'attentes interminables et il faudra aller loin pour trouver un centre qui accepte les motos.

Résumons :

1. Un nouveau cout
2. Des problèmes pour prendre un RDV et trouver un centre
3. Pour des résultats quasi nuls :
  - a. Comme pour mes voitures ; ou des années de contrôles n'ont JAMAIS rien données, pb. des automobilistes vertueux
  - b. Aucun changement de fond

N° 964983 - Complexité et inutilité...

par :

12/07/2023 16:34

Les motocyclettes sont extrêmement différentes par essence des véhicules à quatre roues.

Leurs propriétaires de même.

Sur une motocyclette le moteur, les roues, les feux, etc, sont toujours visibles. Une anomalie est immédiatement visible.

Un conducteur de motocyclette connaît sa "fragilité"... Un moteur qui perd de l'huile, un frein insuffisant, un phare hors service, etc, etc, représente une quasi certitude de chute.

Les motocyclettes non entretenues ou mal entretenues sont donc rarissimes...

Par ailleurs, un "motard" est toujours un passionné... Il ne laissera pas sa motocyclette sans attention.

Pour ce qui est de la conformité des pièces, échappement par exemple, rien de plus facile que de changer avant, puis après le contrôle... Inefficace donc sur ces points là...

Enfin les motocyclettes modernes sont souvent lourdes, parfois très lourdes, souvent puissantes. Qui paierait quand elle glisserait, ou échapperait des mains du contrôleur ?

Trop complexe, obligatoirement très cher et totalement inefficace pour les points importants, ce contrôle ne servira qu'à monter encore un peu plus la population contre les politiques qui légifèrent sans connaissance des problèmes au plan pratique.

ancien possesseur de diverses motocyclettes...

N° 964984 - Contrôle Technique Moto

par :

12/07/2023 16:34

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 964985 - Projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :



12/07/2023 16:35

1er point : sur le contrôle technique, les vérifications visuelles, les mesures des émissions polluantes, la vérification des émissions sonores et le contrôle de la vitesse maximale limitée par la réglementation de certains véhicules... Plutôt que le contrôle, la mise en place d'actions de prévention, comme des stages de sensibilisation à la conduite au collège, permettraient de cibler les 15-25 ans plutôt que taxer encore le contribuable.

Vive les directives européennes !

2ème point : Je suis soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, en ce sens je suggère de proposer plutôt une détaxe (que le CT obligatoire 2 roues) sur les équipements de protection : casque, gants, blouson, airbag... Impact plus important sur les accidents et la responsabilisation des motards.

3ème point : Je constate l'état des déplorables des routes en France et des infrastructures dangereuses pour les motards. L'accent devrait être mis sur l'entretien du réseau routier plus que sur l'état de nos 2 roues qui sont entretenues régulièrement, car il en va de sa sécurité.

Merci de prendre en compte ces commentaires

N° 964986 - Exemption ou souplesse pour les véhicules de collection.

par :

12/07/2023 16:35

Bonjour !

Je suis motard depuis près de 20 ans et ce, par tous temps - je n'ai pas de voiture.

Aujourd'hui, j'ai la chance de posséder plusieurs machines dont une âgée de 33 ans, un emblématique Yamaha 600 Ténéré.

Le problème que je rencontre avec la mise en place du contrôle technique moto porte sur les nuisances sonores et les émissions polluantes.

À l'époque, les machines étaient plus bruyantes et avec l'âge, la mécanique devient un peu plus bruyante, y compris l'échappement.

La pièce neuve n'existe bien sûr plus chez le fabricant et les pièces d'occasion, à l'état incertain, se monnaient à prix d'or.

Il est inenvisageable que je monte une pièce adaptable sur ma moto car cela altérerait grandement son intérêt de collection et son intégrité à l'origine.

De même, malgré un entretien scrupuleux et des réglages moteurs réguliers, je ne doute pas du fait que mon Ténéré ne se plie plus aux normes de pollution.

Ainsi, je me retrouve dans une situation délicate car je risque ne plus pouvoir rouler avec cette moto, en dépit du fait qu'elle ne parcourt que 500 km par an grand maximum.

C'est pour cette raison que j'en appelle à une clémence de votre part, portant particulièrement sur ces véhicules de collection/exotiques, dont l'usage reste marginal.

Sachez par ailleurs que je suis en plein accord avec le principe du contrôle technique moto.

Nombre de motards entretiennent leur machine de façon bien plus poussée que ne peuvent le faire la majorité des automobilistes, mais il n'en reste pas moins vrai que certaines motos sont modifiées à outrance, certains scooters (notamment maxi-scooters) roulent avec des pneus lisses...

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la lecture de mon commentaire et vous souhaite une excellente journée.

N° 964987 - Je suis favorable au contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 16:35

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 964988 - Inutile

par :

12/07/2023 16:35

Ce projet n'aura pour finalité que de vider un peu plus nos poches pour remplir celles des contrôles techniques.

Cela aura également l'effet pervers de retirer de nos routes des véhicules qui roulent très bien mais ne passeront pas le contrôle qui, à l'instar des voitures, sera de plus en plus complété de nouvelles normes au fil du temps.

Nos motos sont simples à entretenir, nous le faisons tous avec rigueur pour notre propre sécurité et j'ai plus confiance en mon mécanicien qu'en une enseigne de contrôle technique...

De plus, les accidents de deux-roues ne sont pas liés à un problème technique du véhicule mais la plupart du temps à l'état des routes ou aux autres usagers.

Concernant l'impact écologique, les deux-roues motorisés ne représentant que 0,5% de la pollution totale des transports, ce n'est pas un argument pertinent.

Si par malheur, ce décret venait à être adopté, il faudrait que les véhicules de plus de 30 ans soient complètement exonérés de contrôle technique.

Pour toutes ces raisons, je suis totalement contre ce projet.

N° 964989 - non au CT

par :

12/07/2023 16:36

Bonjour ,

Je suis contre la mise en place du contrôle technique, qui n'a aucune justification .

L'état ferait mieux de revoir sa politique en matière d'entretien des routes et des rails de sécurités .

N° 964990 - De l'inutilité du contrôle technique pour les motos

par :

12/07/2023 16:36

De mon point de vue, l'instauration de ce type de contrôle ne servira à rien. Car :

- On l'a dit et je le répète, l'état des motos est globalement très bon car c'est souvent un objet de passion ou à tout le moins de loisir. D'ailleurs d'après la seule étude sérieuse, moins de 0,3 % des accidents moto sont dû à une défaillance technique du véhicule ! Rappelez-moi le pourcentage d'accident dû au mauvais état des routes ou au "barrières de sécurité" non doublées ?....

- Concernant le bruit trop important de certaines machines, la parade de ces personnes est d'une cruelle évidence : remontage du système d'échappement d'origine avant de se présenter au contrôle technique et le tour est joué.

- concernant la lutte contre la pollution, si la cause est juste, s'attaquer en priorité aux véhicules qui roulent très peu en moyenne et qui ne génèrent que moins de 0,5 % de la pollution produite par le secteur du transport me semble incongru ! Pourquoi rien sur le transport maritime ? Sur les avions ? etc...

- Enfin, quand je vois le faible niveau de compétence des mécaniciens des concessionnaires, je me demande quel avis pertinent pourra émettre un technicien de centre de contrôle après une formation de quelques jours ?

Pour toutes ces raisons, je ne vois pas la pertinence de ce contrôle technique, et surtout pas le gain que cela pourrait apporter sur l'accidentologie et la pollution (sonore et de l'air).

N° 964991 - Inutile

par :

12/07/2023 16:36

Ce projet n'aura pour finalité que de vider un peu plus nos poches pour remplir celles des contrôles techniques.

Cela aura également l'effet pervers de retirer de nos routes des véhicules qui roulent très bien mais ne passeront pas le contrôle qui, à l'instar des voitures, sera de plus en plus complété de nouvelles normes au fil du temps.

Nos motos sont simples à entretenir, nous le faisons tous avec rigueur pour notre propre sécurité et j'ai plus confiance en mon mécanicien qu'en une enseigne de contrôle technique...

De plus, les accidents de deux-roues ne sont pas liés à un problème technique du véhicule mais la plupart du temps à l'état des routes ou aux autres usagers.

Concernant l'impact écologique, les deux-roues motorisés ne représentant que 0,5% de la pollution totale des transports, ce n'est pas un argument pertinent.

Si par malheur, ce décret venait à être adopté, il faudrait que les véhicules de plus de 30 ans soient complètement exonérés de contrôle technique.

Pour toutes ces raisons, je suis totalement contre ce projet.

N° 964992 - contrôle technique

par :

12/07/2023 16:36

Bonjour, je suis absolument contre ce projet de contrôle technique sachant qu'un motard entretient parfaitement sa moto. cordialement

N° 964993 - sécurité motard

par :

12/07/2023 16:37

ayant 40 années d'expériences en tant que motard l'état de la moto est crucial et tout motard qui respecte l'entretien ou fait entretenir sa moto chez un concessionnaire .

Pourquoi rajouter un contrôle technique alors que les infrastructures des routes occasionnent plus de décès.

on ne traite pas la cause racine du problème

N° 964994 - Contrôle technique inutile.

par :

12/07/2023 16:37

Je conçois qu'il faut veiller au respect de tout un tas de règlements.

Mais il serait plus judicieux de contrôler les véhicules bruyants sur la route, car lors du futur contrôle, leurs propriétaires remonteront les pots d'échappements d'origine conforme pour le sonomètre.

De plus ce contrôle serait plus utile lors de la revente du véhicule.

Les statistiques prouvent que les défauts du véhicule sont responsables dans moins de un pourcent des accidents.

I

Il faudrait mieux investir dans les infrastructures dangereuses, les routes en très mauvais état ainsi que les nids de poules et les troisièmes rails dans les courbes.

Plutôt que d'enrichir encore les entreprises de contrôle technique, qui ont de plus en plus de mal à recruter des personnels compétents.

Merci pour votre écoute.

Salut Cordiale d'un motard 40 ans de conduite sans accident.

N° 964995 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 16:37

Je suis ni pour ni contre le contrôle technique

N° 964996 - CT de roue

par :

12/07/2023 16:37

Plusieurs études montrent que l'état des motos n'est pas dans les premières causes d'accident (moins de 1%). Un retrait de cette proposition s'impose.

N° 964997 - NON AU CT DES 2 ROUES

par :

12/07/2023 16:37

En tant que motard, je ne prend jamais la route sans avoir vérifié au préalable l'état de ma moto, ça me paraît inconcevable de prendre la route sans vérifier mes freins, pneus, etc ça me paraît évident. Heureusement sur une moto 100% des éléments de sécurité sont accessibles sans démontage ce qui permet de connaître l'état de sa moto.

Sur une moto, la moindre défaillance est immédiatement perceptible.

Selon des études, lors d'un accident, l'état du 2 roues motorisé n'est responsable que dans moins de 0,3% des cas !

A quoi bon le CT des 2 roues, l'imposer revient à donner raison au lobby [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] pour se faire plus d'argent sur le dos des motards.

En moyenne, un 2 roues motorisé parcourt moins de 4200 km/an.

Alors pourquoi un CT ?

Je ne vois pas l'intérêt d'un CT en France, le décret européen peut être utile dans certains pays, mais pas dans le notre.

NON AU CONTROLE TECHNIQUE DES 2 ROUES MOTORISEES

N° 964998 - contrôle technique

par :

12/07/2023 16:38

Bonjour, je suis absolument contre ce projet de contrôle technique sachant qu'un motard entretient parfaitement sa moto. cordialement

N° 964999 - Monsieur

par :

12/07/2023 16:38

Que de lois et de nouvelles contraintes! Encore un nouveau moyen de faire rentrer de la TVA sous prétexte de sécurité!

Arrêtez votre incontinence réglementaire dans tous les domaines qui fatiguent et coûtent toujours plus!

N° 965000 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:38

Lorsque ont passé le permis moto, on nous apprend à vérifier l'état de notre moto avant chaque départ, pour ma part mes motos suivent un entretien exemplaire.

Je pense que l'état des routes et leur aménagement est beaucoup plus important pour la sécurité.

Je pense que le contrôle technique est plutôt un enjeu financier.

N° 965001 - Soyons intelligent et constructif sur ce sujet :-)

par :

12/07/2023 16:38

Bonjour,

A quelques rares exceptions près (cf les statistiques), les utilisateurs de deux roues devant justifier d'un permis (hors 50 cm<sup>3</sup> donc) sont pleinement conscients des risques attenants à un mauvais entretien de leur 2 roues.

En tant que "motard", j'ai du mal à comprendre sur quelle base statistique légitime se base ce décret, le parc moto étant majoritairement un parc de "passionné".

Il pourrait être néanmoins intéressant de proposer un CT allégé (optionnel) pour limiter les dérives lors des cessions entre propriétaires, afin que le vendeur mais également l'acheteur puissent disposer d'une base commune concernant l'état du 2 roues.

N° 965002 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 16:39

Je suis ni pour ni contre le contrôle technique

N° 965003 - solution pour faire rentrer de argent dans les caisses de l etat...

par :

12/07/2023 16:39

super,encore une bonne idee de ce gouvernement de merde,prendre et encore prendre,il n e doit pas savoir que pour un vrai motard,les organes de securité vitaux pneu frein amortisseur et tout le reste sont notre gage de securité.du grand n importe quoi,une pompe a fric,encore et tjs les memes qui payent,bravo

N° 965004 - Commentaires et avis sur la mise en place d'un contrôle technique obligatoire pour les motos

par :

12/07/2023 16:39

La contrainte coût d'un tel contrôle est sans rapport avec le bénéfice en sécurité annoncé. Le gain en sécurité serait bien supérieure si l'infrastructure routière était dans un meilleur état. A-t'on établi une comparaison entre le nombre d'accidents dus à l'état du réseau routier, et celui du nombre d'accidents imputables à un véhicule en mauvais état ?

Le résultat potentiellement positif de ce contrôle serait d'agir sur le bruit. En pratique, il n'est pas difficile de remonter le pot d'échappement d'origine pour passer le CT... et de le démonter ensuite !

N° 965005 - je n'attends pas la chute

par :

12/07/2023 16:40

Bonjour!

Je viens de dépenser 750€ pour la restauration de mon CB 1000 R Honda, cela comprend le réglage des soupapes (44 000 puis 88 000 km) remplacement des pneus AV/AR, plaquettes de frein AV + roulement de roue AV, l'arrière a été fait en 2021/09. J'ai aussi remplacé les durites de frein AV par du renforcé... Ma moto est de 2008 et 92100 km, je n'ai pas eu besoin de CT pour maintenir son état proche de l'excellent! Ce que fait chaque motard consciencieux. Par contre il est vrai qu'un grand nombre de 50 cm3 et 49.9 roule de façon inconsidérée (j'en ai doublé un cet après-midi le téléphone à la main qui déambulait sur la route) et ils ne sont concernés par le CT; ce sont eux que l'on montre à la TV à faire des wheeling dans les cités... mais pas nous (motard de bientôt 70 ballais) Par contre un CT de l'état des routes dans nos campagnes éviterait de nombreuses chutes!?! Non...

N° 965006 - Avis

par :

12/07/2023 16:40

Extrêmement peu de Motards, décident de prendre leur véhicule en mauvais état.

Personne n'a envie de prendre de risques.

La plupart des accidents de la route sont dues à un mauvais état de la chaussée ou aux autres automobilistes très rarement pour un défaut du véhicule du véhicule

N° 965007 - Complexité et inutilité...

par :

12/07/2023 16:40

Les motocyclettes sont extrêmement différentes par essence des véhicules à quatre roues.

Leurs propriétaires de même.

Sur une motocyclette le moteur, les roues, les feux, etc, sont toujours visibles. Une anomalie est immédiatement visible.

Un conducteur de motocyclette connaît sa "fragilité"... Un moteur qui perd de l'huile, un frein insuffisant, un phare hors service, etc, etc, représente une quasi certitude de chute.

Les motocyclettes non entretenues ou mal entretenues sont donc rarissimes...

Par ailleurs, un "motard" est toujours un passionné... Il ne laissera pas sa motocyclette sans attention.

Pour ce qui est de la conformité des pièces, échappement par exemple, rien de plus facile que de changer avant, puis après le contrôle... Inefficace donc sur ces points là...

Enfin les motocyclettes modernes sont souvent lourdes, parfois très lourdes, souvent puissantes. Qui paierait quand elle glisserait, ou échapperait des mains du contrôleur ?

Trop complexe, obligatoirement très cher et totalement inefficace pour les points importants, ce contrôle ne servira qu'à monter encore un peu plus la population contre les politiques qui légifèrent sans connaissance des problèmes au plan pratique.

Et que faire des motos "de collection", pour lesquelles, 30 ans après leur sortie, plus rien n'est adapté dans la réglementation, et dont certaines pièces - freins par exemple - sont des adaptations généralement de qualité ?

Pierre Mégret, ancien possesseur de diverses motocyclettes... et encore possesseur de cinq motos anciennes qui ne roulent que quelques centaines de kilomètres par an...

Faudra-t-il les vendre ?

N° 965008 - Une disposition punitive pour la majorité prudente et responsable  
par :

12/07/2023 16:41

Qu'est-ce qui justifie la mise en place d'un contrôle technique ?

- empêcher la circulation de véhicules dangereux ?

Ma moto est entretenue par un professionnel, qui contrôle avec moi les éléments à remplacer au moment de la prise en charge du véhicule. Je contrôle par ailleurs moi-même régulièrement, suivant les prescriptions apprises lors de la préparation de l'examen du permis A, ma moto.

Le conducteur d'un véhicule dangereux choisira de se soustraire au contrôle technique et continuera tout de même à circuler.

- empêcher la circulation de véhicules trop bruyants ?

Les nuisances sonores sont avant tout dues à des problèmes de comportement qu'aucun contrôle technique ne saura résoudre. Ma moto est équipée du silencieux d'origine, je ne m'amuse pas à donner de coûteux coups de gaz pour le plaisir de faire du bruit et de nuire aux riverains. Mais même avec un contrôle technique, elle serait capable de faire trop de bruit et de nuire (ce n'est pas qu'une question de décibels).

- empêcher la circulation de véhicules trop polluants ?

Le conseil du garagiste lorsque la voiture que j'avais il y a quelques années a été recalée au contrôle technique pour cause d'opacité des fumées : rouler en surrégime, en 3ème à 90 km/h, pour décaler avant la contre-visite... J'ai préféré à cette solution un nettoyage des injecteurs. Mais si la première permet de passer le contrôle technique pour l'antipollution, quel est l'intérêt de ce contrôle ?

Dans tous ces cas, me contraindre à faire contrôler ma moto par quelqu'un d'autre que mon garagiste en qui j'ai confiance, qui m'a vendu ma moto, dans un endroit qui ne sera certainement pas proche de chez moi, m'obligeant à prendre une demi-journée de congés, je le perçois simplement comme une punition collective du comportement d'une minorité, sans même que cette minorité ne subisse elle-même cette punition. Une punition pour la majorité prudente et responsable...

N° 965009 - CT = INEPTIE

par :

12/07/2023 16:41

Vu le kilométrage moyen des motos qui parcourent environ 3000 kms/an.

Vu les Révisions annuelles chez les concessionnaires pour les véhicules les plus récents.

Vu le profil motard qui appartient à un monde de passionné qui considère sa moto comme un bijou , et non pas comme un simple "traîne-couillon" comme une voiture dont certains ne savent même pas soulever un capot.

Vu que souvent un motard possède plusieurs motos (passionné je vous dit) plus ou moins agés , ce contrôle sera financièrement inacceptable.

Vu que les ZFE excluent des motos alors qu'elle sont un anti-bouchon dans les villes et les grands axes routiers...et comment faire pour passer un CT en ville si la moto n'est pas autorisée à y circuler ?

NON au CT, NON au ZFE, NON au stationnement payant pour les motos.

NON au LOBBYING des centres de contrôle - NON à l'intégrisme des écolos BOBOS.

NON à L'exclusion du monde rural .

N° 965010 - Un contrôle technique que rien ne justifie

par :

12/07/2023 16:42

Ce projet de contrôle technique n'est ni dicté par une instance supra-nationale, ni dicté par un besoin de renforcer la sécurité par la maintenance des véhicules visés. Fruit d'un lobbying mené essentiellement par 3 associations qui sont en plein conflit d'intérêt avec le sujet [identifié dès début 2021 : <https://www.femamotorcycling.eu/technical-inspections/>] et entériné dans la précipitation par un Conseil d'Etat qui montre ainsi son incompréhension du sujet. Les usagers concernés ne pourront que conclure à une volonté de couper la relation entre les décideurs politiques et la population. L'aspect d'une course à la croissance et d'un levier fiscal semble également évident, comme un patch de dernière chance pour palier des politiques publiques de trop courte vue. Des mesures impopulaires peuvent être prises si elles permettent un mieux vivre à la majorité des citoyens. Mais ici le gain est incompréhensible (par les motocyclistes évidemment, mais aussi chez plusieurs députés européens et chercheurs spécialistes du sujet).

N° 965011 - CT catégorie L

par :

12/07/2023 16:42

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 965012 - test

par :

12/07/2023 16:42



ne pas prendre en compte

N° 965013 - Le CT moto ne sauvera pas de vies ...

par :

12/07/2023 16:43

Les chiffres sont clairs : 0.3 % des accidents mortels à moto sont en lien avec l'état du véhicule. De mémoire, quand le CT a été mis en place pour les autos, nous étions à 17 %.

Les chiffres parlent d'eux même !

Des mesures alternatives auraient pu être mises en place par le gouvernement, et ces dernières auraient pu sauver des vies !

Je pense donc qu'il n'est pas pertinent de mettre en place un CT moto !

Les motards et citoyens voient le CT comme une dépense inutile, juste là pour enrichir des centres de contrôle, et à aucun moment pour réduire la mortalité !

nous ne sommes pas dupes !

L'argent inutilement dépensé dans le CT amènera peut-être même une réduction du budget entretien d'une moto et rendra dans certains cas le CT contre productif !

Améliorons l'état des routes, Améliorons la qualité de la formation des conducteurs, Mettons en place de vraies campagnes de sensibilisation, renforçons les contrôles policiers pour faire avancer la sécurité routière !

Voici mon avis. Il n'engage que moi !

Pour info, je suis initialement expert automobile, formateur en sécurité routière, enseignant de la conduite B / 2 roues et IDSR depuis 25 ans.

N° 965014 - CT catégorie L

par :

12/07/2023 16:43

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il serait nécessaire que soit clairement explicité qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 965015 - Utilité du contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:43

Le contrôle technique moto ne sera vraiment utile que lorsque sera instauré en parallèle un contrôle technique des infrastructures routières.

En effet, une moto en parfait état voire neuve restera toujours dangereuse sur une route abondamment gravillonnée ou bosselée. N'est-ce pas ?

N° 965016 - Contre le CT moto

par :

12/07/2023 16:44

Contrôlez vos infrastructures : rails de sécurité non doublés, ralentisseurs trop hauts, ouvrages d'art près de la chaussée, gravillons etc etc....

Avant de contrôler des véhicules très rarement en mauvais état.

N° 965017 - Difficile à appliquer de manière sécurisée

par :

12/07/2023 16:44

Sauf si les concessionnaires moto sont autorisés à procéder à ces contrôles par eux-mêmes, je ne vois pas comment un centre de contrôle "automobile" pourrait s'occuper de motos. Ce n'est pas leur métier. Ils ne savent pas manipuler les motos, ni même les démarrer. Je pense que si on demande leur avis aux centres eux-mêmes (pas aux patrons qui ne voient que les bénéfices de la chose), ils seront "contre" eux aussi...

En fait, c'est une énième manière de taxer la population. On n'attrape pas un accident pour raison mécanique (ou alors, ça doit être très rare). Et les motos sont généralement déjà très bien entretenues (j'achète mes motos d'occasion à des particuliers depuis 30 ans : jamais eu de souci). Donc, cette nouvelle obligation ne sert à rien d'autre que "faire de l'argent"... Tant que les gens se laisseront faire, rien n'empêchera "nos chers gouvernants" d'abuser sans fin, sous tous les prétextes.

N° 965018 - Pas d'accord...

par :

12/07/2023 16:44

Je suis motard depuis l'âge de 16 ans. J'en ai maintenant 66. Comme beaucoup de mes amis motards pour ne pas dire la quasi totalité, l'entretien de mon deux roues est une priorité. On ne peut pas se permettre de rouler avec un véhicule qui n'est pas sûr. Je me souviens d'une époque lointaine où malgré des fins de mois difficiles je me privais de certaines choses pour privilégier l'entretien de mes motos. C'est pourquoi instaurer un contrôle technique est une aberration totale et n'est pas autre chose qu'un revenu supplémentaire pour les caisses de l'état... Bonne route à tous...

N° 965019 - Coût et durée de validité du Contrôle Technique (CT)

par :

12/07/2023 16:44

Le coût du CT est gratuit.

La durée de validité du CR à 99 ans à partir de la date de mise en service du véhicule pour les véhicules de catégorie A.

N° 965020 - Réponse aux comité de consultation sur le controle technique moto

par :

12/07/2023 16:44

À l'attention du comité de consultation sur le projet de décret relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur,

J'aimerais tout d'abord souligner que je comprends la nécessité de veiller à la sécurité de tous les usagers de la route. Cependant, je tiens à exprimer mon inquiétude concernant la mise en place d'un contrôle technique pour les motos et les autres véhicules de catégorie L, en évoquant divers points qui, selon moi, méritent une attention particulière.

#### 1. Accidentologie et sécurité :

Selon les chiffres publiés par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, le nombre d'accidents impliquant des motos représente environ 20% du total des accidents de la route

en France, bien que les motos ne représentent que 1,9% du trafic routier total. Cependant, la plupart des accidents impliquant des motos sont causés par des facteurs externes tels que la négligence d'autres usagers de la route ou des conditions de route défavorables. En fait, moins de 0,3% des accidents impliquant des motos sont dus à une défaillance technique du véhicule.

## 2. Coût et accessibilité :

L'instauration d'un contrôle technique obligatoire pour les motos entraînerait inévitablement une augmentation des coûts pour les propriétaires de ces véhicules. Non seulement les frais de contrôle technique eux-mêmes, mais aussi les coûts potentiels liés aux réparations et modifications nécessaires pour répondre aux normes imposées. De plus, une telle mesure pourrait avoir un impact disproportionné sur les propriétaires de motos plus anciennes ou modifiées, qui pourraient se voir contraints de faire des modifications coûteuses sur leurs véhicules ou, dans le pire des cas, de renoncer à leur passion.

## 3. Flottes professionnelles et écologie :

La mise en place d'un contrôle technique pourrait être particulièrement pertinente pour les flottes professionnelles de deux-roues. Ces véhicules subissent en effet une utilisation plus intensive et sont donc plus susceptibles de présenter des défauts techniques susceptibles de causer des accidents. De plus, compte tenu de l'importance croissante de la mobilité durable, il serait logique d'insister davantage sur la conformité des véhicules professionnels aux normes environnementales. Cependant, il convient de noter que les deux-roues ne représentent qu'une petite fraction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, et que d'autres mesures, telles que l'encouragement à l'utilisation des transports publics et le développement des infrastructures pour les véhicules électriques, pourraient avoir un impact plus significatif sur la réduction de ces émissions.

## 4. Culture et passion de la moto :

Enfin, et ce n'est pas le moindre, il est essentiel de comprendre que la moto n'est pas seulement un moyen de transport pour ceux qui la pratiquent. C'est une passion, une forme d'expression, une culture en soi. De la personnalisation des véhicules à la participation à des rassemblements de motos, chaque aspect de la moto est imprégné de l'amour et de l'engagement de ceux qui la pratiquent. En imposant un contrôle technique rigide, nous risquons d'étouffer cette culture, de limiter l'expression de cette passion. Nous devons trouver un équilibre entre la nécessité de maintenir la sécurité sur nos routes et le respect de cette passion et de cette culture.

En conclusion, alors que je reconnais l'importance de la sécurité routière et de la protection de notre environnement, je pense qu'il est crucial de réfléchir attentivement à la manière dont nous abordons ces questions. Il serait préférable d'adopter une approche plus nuancée, qui prenne en compte non seulement les statistiques et les faits, mais aussi l'impact humain et culturel de ces mesures. Il est important de garantir la sécurité de tous les usagers de la route, mais il est tout aussi important de respecter et de protéger les passions qui nous rendent humains.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que mes points de vue contribueront à une discussion plus large sur ce sujet important.

N° 965021 - CT catégorie L

par :

12/07/2023 16:45

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Pour en faciliter la mise en œuvre, il faudrait reprendre les codifications utilisées dans le VL et qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

N° 965022 - Homogénéité des contrôles Européens

par :

12/07/2023 16:45

Il serait bienvenu de suivre les conseils de la profession et non des hauts fonctionnaires d'état qui n'ont dans beaucoup de cas même pas de véhicule, et encore moins de 2 roues.

Un contrôle des émissions sonores et non de la vitesse nous paraît 100 fois plus cohérent, sachant que nous sommes le seul pays - quelle farce - à pratiquer le bridage des motos.

N° 965023 - NON au contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 16:45

Contrôler et réparer les voies de circulation doit être une priorité avant la mise en place d'un contrôle des motos

N° 965024 - Nécessité contre Plaisir

par :

12/07/2023 16:46

La grosse différence avec les voitures c'est que les motards choisissent de rouler en moto alors qu'un automobiliste prends une voiture par nécessité.

Les motos représentent à peine 2% du trafic actuel. Il est donc très peu probable qu'un accident de moto survienne à cause d'un défaut de sécurité de la moto.

Ces deux points mettent en avant le non sens, du moins en terme de sécurité, du contrôle technique moto.

N° 965025 - Incohérence

par :

12/07/2023 16:46

Bonjour,

Je me permets de vous signifier que faire payer un contrôle technique pour des véhicules dont l'accidentologie est extrêmement peu reliée à un défaut d'entretien me paraît totalement déplacé. Il faut que les décisions soient plus justifiées que le seul fait de devoir copier un modèle existant pour les automobiles.

Les organes de sécurité sont bien plus visibles que sur une auto et la population motarde est globalement plus soucieuse de l'état de son véhicule que le français moyen au regard de sa voiture. De plus, manipuler une moto est bien moins évident que de manipuler une auto, quid de dégâts occasionnés suite à une chute sur un véhicule dont les pièces ne sont plus disponibles ? ( je pense aux carénages de ma moto de 96 notamment )

À noter également que posséder plusieurs motos est bien plus accessible que son homologue à 4 roues devant les prix modérés de l'occasion, et on devra prévoir un budget juste pour des véhicules qui ne font que quelques milliers voire centaines de km par an.

Redevenez raisonnables, ceci n'a aucun sens si ce n'est celui de se soumettre au diktat de quelques associations que personne ne connaît et qui prônent le retour à la calèche ainsi qu'aux lobbys de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] notamment.

Je persiste et signe, tout cela n'est fondé sur rien de concret, pensez que vos libertés concernant d'autres domaines pourront de la même sorte vous être limitées par d'autres.

Merci de votre attention.

N° 965026 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 16:46

Uniquement utile sur les 2 roues à moteur de moins de 125 cc et particulièrement sur les 50 cc. Certaines motos de grosses cylindrées ont des échappements trop bruyants que la police devrait contrôler sur la route car ces motos mettraient un échappement homologué le jour du contrôle technique et remettraient ensuite un échappement bruyant

N° 965027 - CT deux roues

par :

12/07/2023 16:47

Motard depuis 50 ans j'ai toujours entretenu mes motos il en va pour ma sécurité par contre au lieu de vouloir faire de l'argent il vaudrait mieux entretenir les routes donc pour ce qui me concerne je suis contre le CT même si comme d'habitude vous ne tiendrez pas compte de notre avis

N° 965028 - CONTROLE TECHNIQUE DES MOTOS

par :

12/07/2023 16:47

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 965029 - Inutilité & taxation supplémentaire injuste

par :

12/07/2023 16:48

Cette réforme ne s'appuie sur aucun constat chiffré d'un danger pour les usagers

La loi européenne privilégie des mesures alternatives que vous ne mettez pas en place

Peut être commencer par ça ?

Peut être commencer aussi par contrôler les scooters 50 cm<sup>3</sup> et 125 cm<sup>3</sup> qui sont vendus à des gens qui n'ont pas l'esprit des motards

Ce sont souvent eux qui sont responsables des bruits et accidents

Encore une fois, vous vous attaquez à ceux qui en grand nombre pourront vous rapporter de l'argent et non au petit nombre qui causent les nuisances

N° 965030 - Contrôle technique des moto

par :

12/07/2023 16:48

Bonjour

Je suis totalement contre ce contrôle a savoir qu'un motard entretien toujours sa moto et les accidents des vrais motard ne représente qu'un petit pourcentage c'est une manière de se faire du pognon sur le dos des passionnés des motos et pour plaire a une Europe que nous voulions pas et qui veux nous imposer des contrôle inutile tous sa pour que Mr [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] s'en mette encore plein les poches sur le dos des motards en France il existe des substitutions a ce contrôle technique et ne peuvent nous l'imposer mais sa ne ramène pas d'argent a Mr [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] donc voila une chose est sur je boycotterai le contrôle technique nous sommes en démocratie et on veux nous imposer une dictature européenne déjà que la vie courante a augmenter sauf les salaires et on veux nous imposer des dépenses supplémentaires Messieurs Mesdames les députer européens vous voulez mettre le peuple sur la paille sa vous suffit pas comme sa

N° 965031 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 16:48

Je ne pense rien de particulier au sujet du contrôle technique

N° 965032 - totalement contre

par :

12/07/2023 16:48

Ce sont les routes qui sont dangereuses, pas les motos. Ce CT n'a aucune utilité si ce n'est de faire dépenser de l'argent à des gens qui n'en n'ont pas forcément de trop.

et ca ne touchera jamais les scooters pourris qui circulent dans des zones de non droit.

N° 965033 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

12/07/2023 16:49

Je ne souhaite pas la mise en place du contrôle technique 2 et 3 roues, mais la mise en place d'une solution alternative pour plus de sécurité pour les motards.

N° 965034 - Contre le contrôle Technique

par :

12/07/2023 16:49

Bonjour,

Je suis contre la mise en place du contrôle technique, en dépit des aspects sécuritaires présentés. Je pense que, comme la plupart de ces mesures, la démarche manque de transparence. L'impulsion semble être amenée par une communauté qui ne comprend pas les enjeux de l'utilisation d'un 2RM sur la voie publique.

On ne comprends pas comment, entre les usagers sans permis, ceux non assurés, et les tarifs prohibitifs sur l'essence surtaxée, on peut se permettre d'envisager de demander une dépense supplémentaire sur le transport personnel.

Les motards, à l'instar des automobilistes, sauront se fédérer pour faire barrière à ce racket organisé qui fait une fois de plus entrave à des libertés.

N° 965035 - Contrôle technique des motos.

par :

12/07/2023 16:50

Pour ma part ce contrôle technique est le résultat du forcing que fait le groupe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]S, y voyant une manne d'argent à ce faire. Une fois de plus l'argent est l'unique raison de tout cela. Si l'on voulait faire de la sécurité on commencerait par les scooter et engin de 49 cm<sup>3</sup> qui sont tous ou presque gonflés par les jeunes. On éliminerait les trottinettes qui pour moi n'ont rien à faire dans un flot de circulation routière. Les gens que je fréquente sont responsables et font un entretien rigoureux de leurs motos. et pour la bonne raison qu'il en va de leur sécurité.

L'état a ciblé les motards y voyant une grosse entrée d'argent dans ces caisses.

La sécurité est un argument pour nous imposer ce contrôle.

Comme je le disais plus haut qu'il commence par les petites cylindrées et notamment les scooters puis par les trottinettes qui statistiquement sont certainement plus impliquées dans des accidents.

N° 965036 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:50

Bonjour, concernant le contrôle technique moto, il ne faut pas confondre le vrai motard qui entretient sa moto, conduit avec tout l'équipement obligatoire avec ceux qui roulent sur des pétasses débridées, modifiées de fond en comble, sans casque, sans gants et qui font du rodéo à tour de bras. Ce sont ces derniers qu'il faut contrôler. J'ajouterais également que l'état de certaines routes est bien pire que l'état nos motos.

N° 965037 - Inutilité de cette procédure et contrainte supplémentaire

par :

12/07/2023 16:50

Bonjour,

Je pense que cette procédure est inutile et ajoute une contrainte supplémentaire.

Motard depuis plus de 40 ans, possesseur de plusieurs véhicules de moins de 125cc dont certains de collection, j'ai toujours effectué l'entretien de ceux-ci auprès de spécialistes sans qu'il soit obligé de le faire sous contrainte, il en va de mon intérêt et de ma sécurité.

Il serait plus efficace selon moi de porter les efforts sur l'état du réseau routier pour éviter les accidents souvent causés du fait de son mauvais état.

Je doute très fortement qu'une obligation auprès de services de CT viendrait renforcer la sécurité et réduire le nombre des accidents.

J'espère que vous prendrez en compte mon commentaire pour éviter de mettre en place une nouvelle contrainte inutile et inefficace.

Cordialement.

N° 965038 - Contrôle technique des motos.

par :

12/07/2023 16:50

Pour ma part ce contrôle technique est le résultat du forcing que fait le groupe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]S, y voyant une manne d'argent à ce faire. Une fois de plus l'argent est l'unique raison de tout cela. Si l'on voulait faire de la sécurité on commencerait par les scooter et engin de 49 cm<sup>3</sup> qui sont tous ou presque gonflés par les jeunes. On éliminerait les trottinettes qui

pour moi n'ont rien à faire dans un flot de circulation routière. Les personnes que je fréquente sont responsables et font un entretien rigoureux de leurs motos, et pour la bonne raison qu'il en va de leur sécurité.

L'état a ciblé les motards y voyant une grosse entrée d'argent dans ces caisses.

La sécurité est un argument pour nous imposer ce contrôle.

Comme je le disais plus haut qu'il commence par les petites cylindrées et notamment les scooters puis par les trottinettes qui statistiquement sont certainement plus impliquées dans des accidents.

N° 965039 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:50

Encore une histoire d'argent, il n'y a jamais eu beaucoup d'accident de moto due à un manque d'entretien en général on bichonne sa moto .. c'est simplement pour nous donner plus de contrainte et nous prendre encore plus d'argent

N° 965040 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 16:51

Je dépose ce commentaire simplement pour faire un test.

N° 965041 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:51

La loi française devient finalement assujettie et vassalisée à l'Europe pour des raisons fort peu justifiées.

Une moto par essence n'est pas une voiture et demande un minimum de rigueur d'entretien qui ont été appris lors du permis . Aller vérifier derrière ne sert à rien. Quand à ceux qui ne respectent pas la loi l'arsenal législatif des forces de l'ordre est déjà suffisamment large. Bref ce contrôle n'a aucun intérêt.

Faites preuve d'intelligence et rejetez le.

N° 965042 - Moto de collection modifiée

par :

12/07/2023 16:52

Bonjour,

je roule avec une moto de collection de 1978 modifiée à l'époque en café racer, elle est tellement propre qu'on dirait qu'elle sort d'usine, son entretien est minutieux, c'est une passion. Elle n'est pas d'origine vos contrôleurs m'embêteront certainement sans même connaître l'histoire de ma moto et de sa préparation faite par un professionnel. Pas besoin non plus d'un contrôleur technique pour me dire que mes freins ou amortisseurs sont usés. C'est un pur lobbying, il est démontré que les accidents liés à l'entretien des machines sont minimes, encore une histoire de gros sous.

N° 965043 - Et le permis?

par :

12/07/2023 16:52

Je vais devoir laisser mon deux roues qui nécessite un permis A , à une personne que ne l'a pas, pour effectuer les manœuvres que l'ont nous apprend pieds à terre ??



En cas de chute , l'assurance me dira qu'il est plus côté, trop vieux, donc pas de réparation, alors que tous motard entretien sa monture, pour mon cas comme neuve malgré ses 12 ans...

N° 965044 - LA GROSSE SUPERCHERIE

par :

12/07/2023 16:52

Une fois de plus un moyen de prendre de l'argent facilement, compte tenu du prix, pour moi injustifié. encore un impôt détourné.

N° 965045 - controle technique moto

par :

12/07/2023 16:52

Je roule régulièrement en moto : donc je vérifie l'état de mes pneumatiques tous les 15 jours la pression des pneus, 1 fois par mois la tension de la chaîne, je vérifie tous les fluides (liquide de freins, niveau d'huile, liquide de refroidissement) l'état du système de frein (soufflet régulièrement pour enlever la poussière causé par la friction des plaquettes contre le disque de frein pour avoir un meilleur freinage) ma moto est d'origine aucune modification.

Donc que peut faire de plus un centre de contrôle technique?

A part de me prendre de l'argent, ce qui est déjà le cas pour le contrôle de ma voiture car j'entretiens mes véhicules, c'est gage de sécurité

Il faudrait plutôt sensibiliser un peu plus à niveau du permis de conduire au danger de la route et au respect des autres le partage de la route être plus sévère sur les personnes qui font n'importe quoi et mette en danger les autres usagers de la route.

Faciliter l'accès à des stages de conduite autant pour les conducteurs de 2 roues que ceux des voitures (prix exorbitant) même avec l'aide de certaines assurances.

Bien entretenir le réseau routier (ne pas regoudronner les routes qui en ont pas besoin mais celles qui sont dans un état lamentable)

N° 965046 - CT catégorie L

par :

12/07/2023 16:53

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 965047 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 16:53

Merci [réseau de contrôle technique] ...et les autres racketteurs !

N° 965048 - Favorable au CT des catégories L

par :

12/07/2023 16:53

Je suis favorable au CT des catégories L avec un délai de 4/2/2. En revanche une mise en place que dans les centres existants pour créer une évolution de CA.

N° 965049 - Commentaire d'un usager permis A

par :

12/07/2023 16:54

Puis-ce qu'il n'y a plus rien à faire pour annuler cette mise en place car les décideurs n'écoutent pas les usagers, je suis pour que les agréments soient en priorités distribués aux garages spécialisés moto, car ils effectuent déjà un contrôle des points de sécurité lors des révisions (qui sont généralement annuelles, du moins pour les "gros cubes"). Le contrôle technique comme proposé est une redondance payante pour un service qui est déjà proposés par des spécialistes.

Le fait qu'il n'y ait aucune distinctions entre les véhicule accessibles au permis AM, A1, A2 et A montre une méconnaissance des systèmes de préventions mis en place au cours des différentes formations/évaluations, et un manque de connaissance également des usager utilisant ces véhicules. Je suis contre la mise en place d'extensions de l'agrément pour les centre VL/PL existant. Une moto est un véhicule différent, et je ne me sentirai pas à mon aise de confier ce type de véhicule à une personne sans l'expérience adéquat.

Enfin j'espère que la "Prime à la conversion" proposée n'est pas un effet d'annonce et qu'elle sera accessible dans sa totalité pour l'achat de 2 roues thermique récent permis A (les 2 roues électriques constituent à peine 6% des ventes de l'année dernière, et qui sont pour la plupart des équivalents 50cm3)

N° 965050 - Avis sur le contrôle technique pour véhicule 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 16:55

Le contrôle technique pour les 2 roues n'est qu'une excuse pour faire payer les motards pour une prestation obligatoire qui n'est absolument pas justifiée.

Le 2 roues aident à fluidifier les trafics routiers et donc à réduire les émissions de gaz polluants.

Les deux roues ont leur quantité qui ont augmenté mais le nombre d'accidents à baisse avec un pourcentage inférieur à 1 pour-cent pour les accidents dont la cause est directement liée à un défaut du véhicule.

Pour ces raisons, le contrôle technique n'est pas justifié.

L'état devrait se concentrer sur l'état de son réseau routier et des infrastructures pour une circulation plus sûre

N° 965051 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:55

L'imposer pour les cylindrées supérieures à 50cc est ridicule sauf pour le bruit des pots trafiqués. Les principales nuisances viennent des véhicules de cylindrée inférieure à 50cc avec moteurs débridés, pots trafiqués et de même pour les électriques bidouillés qui roulent plus vite que ce qui est prévu de conception.

N° 965052 - Contrôle technique 2 et 3 roues motorisés

par :

12/07/2023 16:55

Bonjour, voilà 36 ans que je roule en moto toute l'année, en effet c'est mon seul permis de conduire et je pense être le vrai motard ! j'ai toujours très entretenu mes motos par sécurité (pneus, freins, etc.) et par gout bien sur comme 99% des possesseurs d'engin à 2 roues, sans parler de tuning mais plus tôt de confort. Par contre, il n'en va pas de même pour les scooters souvent de petite cylindrée

voir aussi les plus gros scooters rapide souvent conduit par des gens qui n'ont pas beaucoup l'esprit motard et veulent juste un véhicule qui passe inaperçu, se faufilant facilement ou bruyant pour les plus jeunes dérangeants la tranquillité publique de jour comme de nuit. Pour être sur la route depuis bien longtemps, je vois moins de "déchets" sur nos routes qu'il y a 20 ans, autant chez les 2 roues que voitures. Pour ma part un contrôle technique OK mais moins de points de vérification qu'un 4 roues ou plus, donc un tarif réduit pour ce dernier, sachant qu'un certain nombre de motards possèdent déjà une voiture. Un contrôle technique pour la sécurité oui, pas pour le business. Pour un 2 roues neuf un CT après 10000kms, puis tout les 5000kms. Le motard consciencieux fait réviser sa moto dans ces mêmes conditions d'utilisation (voir plus). Ces véhicules sont souvent garés en intérieur donc moins sujet à l'altération. Merci de prendre en considération mon commentaire, je vous souhaite bonne lecture, Cordialement.

N° 965053 - CT des 2 roues

par :

12/07/2023 16:56

d'être sur 2 roues engendre de faire un minimum d'entretien sur son véhicule. Il n'est pas obligatoire de s'aligner sur les décisions de l'UE. Je pense ici qu'il s'agit d'un commerce obligatoire et forcé.

N° 965054 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:56

il serait bien de contrôler tous les véhicules à moteur de la trottinette aux motos. Certains de ces véhicules sont en très mauvais état : scotch, débridés, etc.

N° 965055 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:56

L'imposer pour les cylindrées supérieures à 50cc est ridicule sauf pour le bruit des pots trafiqués. Les principales nuisances viennent des véhicules de cylindrée inférieure à 50cc avec moteurs débridés, pots trafiqués et de même pour les électriques bidouillés qui roulent plus vite que ce qui est prévu de conception.

N° 965057 - Escroquerie

par :

12/07/2023 16:56

Bien sûr, l'Europe a bon dos... lorsque on veut démontrer que certaines de nos institutions, de nos fonctionnements ne sont pas alignées sur l'Europe, l'État ne cesse d'argumenter en mettant le côté souverain de la France mais lorsqu'il s'agit de défendre nos libertés... C'est l'Europe qui prend le relais et là, la France doit fermer sa gueule ! Une véritable escroquerie d'autant que lorsque l'on regarde les chiffres des accidents dus aux motos non entretenues, tout comme le facteur pollution, on a envie de pleurer... de rire. Tout ça pour satisfaire de pauvres khmers verts qui polluent bien plus dès qu'ils l'ouvrent ! 40 ou 50 € pour une visite visuelle... (j'ai une moto récente et 4 anciennes, et mon fils, 2). Comme la totalité de mes amis motards, nous allons nous battre et ne passeront jamais ce foutu contrôle technique !  
Quoi qu'il en coûte !

N° 965056 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:56

L'accidentologie des motos dû au mauvais entretien de ce type de véhicule est quasi nulle ( 0,3 % selon une étude d'assurance ), qui plus est, durant leur formation au permis de conduire moto, les élèves sont plus que sensibilisés aux contrôles visuels et physiques de leurs machines. Tous les motards savent que ces contrôles effectués de visu, sont vitaux voire primordiaux pour leur sécurité et celles des autres. De ce fait, quel est l'intérêt d'imposer un contrôle technique ?

N° 965058 - CT 2 roues

par :

12/07/2023 16:57

Inutile et onéreux ... aucune justification crédible ... le gouvernement est à son habitude sous l'influence des lobbies.

N° 965059 - Opportunité ratée

par :

12/07/2023 16:58

Bonjour,

même si ce n'est pas le sujet du décret et de l'arrêté qui font l'objet de la consultation, je souhaite exprimer mon point de vue que la France a raté une chance de mettre en place une solution alternative au CT. Là où il y avait des solutions, proposées par la [association de motard] et d'autres, plus intelligentes et plus protectrices des motards et des tiers, on va donc finalement créer une nouvelle pompe à fric, dont l'efficacité pour améliorer la sécurité routière semble très douteuse.

Concernant l'objet du décret et de l'arrêté: 5 ans après la première mise en circulation me paraît défendable. Mais ensuite, mon avis serait de passer à 5 ans pour tous les 2-roues, collection ou pas. Et en cas de vente, un CT de moins de 2 ans me semble largement suffisant. On ne peut pas comparer les 2 roues aux voitures. Cela vaut pour la périodicité mais aussi pour le principe lui-même d'un CT pour les 2-roues. Quand je parle de 2-roues dans les présents commentaires, je vise évidemment aussi les 3-roues comme les side-cars.

Merci pour le temps que vous consacrez à cette consultation.

N° 965060 - Escroquerie

par :

12/07/2023 16:58

Bien sûr, l'Europe a bon dos... lorsque on veut démontrer que certaines de nos institutions, de nos fonctionnements ne sont pas alignées sur l'Europe, l'État ne cesse d'argumenter en mettant le côté souverain de la France mais lorsqu'il s'agit de défendre nos libertés... C'est l'Europe qui prend le relais et là, la France doit fermer sa g... ! Une véritable escroquerie d'autant que lorsque l'on regarde les chiffres des accidents dus aux motos non entretenues, tout comme le facteur pollution, on a envie de pleurer ... de rire. Tout ça pour satisfaire de pauvres khmers verts qui polluent bien plus dès qu'ils l'ouvrent ! 40 ou 50 € pour une visite visuelle... (j'ai une moto récente et 4 anciennes, et mon fils , 2). Comme la totalité de mes amis motards, nous allons nous battre et ne passeront jamais ce foutu contrôle technique !  
Quoi qu'il en coûte !

N° 965061 - Spécificité des motos avec moteurs refroidis par Air uniquement

par :

12/07/2023 16:58

Il est indispensable que les centres de contrôles techniques deux roues soient équipés d'un système de ventilation permettant le refroidissement du moteur lorsque celui ci n'est pas refroidi par eau et radiateur. Le risque de casse moteur en cas de surchauffe est trop important. Et dans ce cas qui sera responsable ?

J'ai pour ma part deux motos dans ce cas (modèles récents) et n'importe quel mécano moto vous expliquera le risque inhérent à la surchauffe.

Merci de tenir compte de ma demande .

Merci

N° 965062 - Mieux vaut tard ... dis -t-on en plaisantant: ben non, pas d'accord

par :

12/07/2023 16:58

Comme souvent entendu, un vrai motard sait que sur sa machine mal entretenue, il a les fesses sur un "skud", il risque sa vie.

Pour les autres, (comprendre) les dangers suicidaires et parfois meurtriers, il serait bon d'instaurer au sein des auto/moto écoles une mise à niveau de leurs responsabilités.

Alors cela impliquerait au préalable un mini contrôle gratuit impliquant un déni manifeste, d'où une obligation à la mise à niveau sus-citée (gratuite si possible car facilement intégrée par les écoles).

Bon, ça peut paraître un peu radin, mais chacun sait qu'entretenir un véhicule coûte cher: quand on ne le fait pas, cela devient exponentiel, donc laxiste, donc on le fait de moins en moins souvent...

donc, donc, donc... Paf le chien !

- 1) Véhicule en bon état (donc conducteur citoyen responsable), vite vu par le mini-contrôle
- 2) Doute(s) sur le véhicule, également vite vu par le mini-contrôle => auto/moto école.

Au niveau écoles, cela reste bien entendu à négocier...

Mais bien fait, sans menaces, mises en garde et bien entendu obligation, ce contrôle technique obligatoire aurait pu être évité par la responsabilisation des gens dangereux, en leur expliquant en plus qu'en se conduisant bien (en aimant sa moto), à terme ça leur coûterait moins cher.

Voilà, c'est mon point de vue... et je le partage ! (Pierre Dac)

Chacun fera comme il veut... ça n'a l'air de rien, mais en fait ce n'est pas grand chose ! (re Pierre Dac)

Bon bitume à tous !

N° 965063 - controle vehicule 2 roues

par :

12/07/2023 16:58

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! ainsi qu'aux trottinettes qui sont sur les routes et véhicules sans permis qui sont souvent mal entretenues

Il est temps que tous les véhicules motorisés soient contrôlés.

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 965064 - Un projet absurde

par :

12/07/2023 16:59

Bonjour,

En tant que motard, il est évident que cette mesure n'a aucun sens étant donné la bonne attitude adoptée quotidiennement. Les incidents impliquant des motos ne sont quasiment jamais dus à un mauvais entretien du véhicule : pour sa propre sauvegarde, le motard est attentif en permanence, comme cela lui a été enseigné dès l'examen du permis de conduire.

Cordialement

N° 965065 - contrôle technique

par :

12/07/2023 16:59

qui va prendre en charge les véhicules car un véhicule de 60 kg ne se bouge pas comme un de 400 kg et un deux roues ne se manie pas comme un trois roue en sachant que tous les lieux sont interdits au public

N° 965066 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 16:59

je ne suis pas favorable, il y a très peu de véhicules concernés, plutôt en très bon état. de plus très compliqué pour les motos de compétitions. il y a des accidents faute d'entretien. c'est du raquette déguisé par l'état

N° 965067 - contre le contrôle technique.

par :

12/07/2023 17:00

Ce n'est pas parce qu'un véhicule présente, lors d'une expertise après coup, une défaillance par rapport à un point précis du CT que c'était LA cause de l'accident (par exemple une ampoule arrière grillée fait compter le véhicule comme défaillant ... même si le crash est une collision frontale).

Les pays ayant les meilleurs taux d'accidents notamment deux-roues (par exemple Hollande et Finlande), n'ont pas de CT.

C'est une nouvelle mesure discriminatoire : ceux qui n'ont pas les moyens de changer régulièrement de véhicule seront ceux à qui on fera payer le plus de contrôles (tous les ans à partir de la 7e année !), alors qu'il n'est pas prouvé qu'ils sont plus impliqués dans les accidents.

De façon générale, AUCUNE étude n'a jamais réussi à prouver que les CT, auto ou moto, avaient un impact sur l'accidentalité. Ils laissent rouler moins de vieux trucs, oui, mais ce ne sont pas forcément les véhicules anciens qui ont des accidents, au contraire même dans le cas des deux-roues.

Même l'argument environnemental n'est pas suffisant : pousser les gens à renouveler leur véhicule est peut-être bon pour le commerce, mais le bilan écologique global est négatif en détruisant un véhicule amorti pour le remplacer par un neuf, même s'il pollue un peu moins en fonctionnement que le vieux.

N° 965068 - Pourquoi ce contrôle inutile et coûteux ?

par :  
12/07/2023 17:01  
Bonjour,

Je suis motard depuis mes 18 ans, et j'arrive à 60 bientôt.

J'ai eu un certain nombre de deux roues, et beaucoup d'amis motards. Je ne me souviens pas d'un véhicule mal entretenu.

En deux roues, l'état du véhicule est LA SÉCURITÉ de son conducteur. La moindre défaillance entraîne des conséquences physiques. Tous les motards savent ça. Et c'est pour cette raison que moins de 1% des accidents en deux roues en sont la conséquence.

Il y a forcément quelques rares individus inconscients qui n'entretiennent pas parfaitement leur véhicule.

Mais dans le cas du contrôle technique, cela revient à obliger 99% des usagers de ce type de véhicule à dépenser leur pécule pour rien, et qui d'ajoute à l'entretien normal qu'ils font déjà d'eux-même.

Il est donc évident que la mise en place de cette TAXE n'a pas vocation à diminuer sensiblement le nombre d'accident, mais à se mettre en conformité avec une législation européenne décidée par des technocrates qui ne connaissent absolument pas le monde du deux roues.

Cordialement

N° 965069 - totalement contre un nouveau racket gouvernement

par :  
12/07/2023 17:01

il ne s'agit en rien d'aider la planète mais d'encore une fois brimer les populations les plus pauvres. vous êtes au pouvoir par une argutie et une escroquerie électorale, arrêtez-vous et laissez nous tranquille.

vous n'êtes que les complices des sbires et affidés de Davos  
je ne vous salut pas!

N° 965070 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :  
12/07/2023 17:01

Bonjour

Il y a je pense un réel intérêt pour le 50cc car les livreurs et autres utilisent des véhicules dans des états déplorables

Par contre pour tout motard qui se respecte, nous n'avons qu'une vue et donc nous prenons soin de nos montures cela n'empêchera pas de toute manière les personnes qui ne prennent pas soin de leur véhicule d'y échapper et d'être comme toujours hors loi...

Quid de la personne qui va réaliser le test? Aura-t-elle le permis? Un 2 roues n'est pas stable contrairement aux 4 roues

Et je pense qu'il y a bien d'autres sujets à traiter avant afin de sauvegarder les motards comme l'utilisation des téléphones au volant...

Pas moins de 2 véhicules sur 3 sont au téléphone la journée en "conduisant" n'en ayant rien à faire des autres usagers de la route même un véhicule prioritaire n'arrive pas à se faufiler vu que les gens ne conduisent plus mais passent l'eutemps sur leur téléphone...

Bien à vous

N° 965071 - utilité réelle ?

par :

12/07/2023 17:01

bonjour, quelle est la réelle utilité de cette réforme, hormis alléger un peu plus le contribuable? Ne serait il pas plus judicieux, en terme de sécurité, de réduire la TVA sur les équipements et de rendre le port d'une veste renforcée obligatoire.... il ne faut pas oublier une chose, la moto par rapport à une voiture, est un achat passion voir égoïte. Elle n'est d'aucune utilité pour aller faire des courses, sortir les enfants..... De ce fait elle est entretenue, bichonné. Une voiture est un utilitaire et a cette fonctionne familiale, cela dit, le park automobile est tres propre et le CT tout les 2 ans n'est plus justifié..... mais je m'égare.

Bref ça ne sert pas a grand chose mais je ne suis pas convaincu que mon commentaire soit lu et ai servit a grand chose, et il faut bien rembourser les dettes de l'état.....

Cordialement

N° 965072 - Désaccord avec le projet de loi

par :

12/07/2023 17:02

Bonjour,

Je vous présente ma contestation avec le projet de décret concernant la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues.

La majorité des accidents est liée au comportement des conducteurs des véhicules motorisés à deux roues et à quatre roues.

L'entretien des deux roues est souvent très rigoureux et régulier.

Ce projet de loi va encore une fois pénaliser les contribuables et forcer à l'achat de véhicules neufs, souvent trop coûteux pour une grande partie des utilisateurs.

Pour certains c'est un réel outils de travail.

Je vous demande donc de ne pas appliquer ce projet trop contraignant et coûteux.

Cordialement,

N° 965073 - controle technique 2 roues

par :

12/07/2023 17:02

bonjour

je ne suis pas d'accord avec ce contrôle qui ne concerne que les scooters parisiens dans un état lamentable.

l'état de nos routes ainsi que le réseau urbain est simplement catastrophique le contrôle technique doit être dans les deux sens car un motard ne peut rouler avec une moto délabré car sa propre sécurité est en jeu chaque jour.

personnellement je ne laisse pas ma moto dans les main d'une tierce personne.

En allemagne c'est le concessionnaire qui s'occupe de la moto pour le controle lors de la vidange et surement le lobby de DECKRA !!!!!!



N° 965074 - Escroquerie

par :

12/07/2023 17:03

Bien sûr, l'Europe a bon dos... lorsque on veut démontrer que certaines de nos institutions, de nos fonctionnements ne sont pas alignées sur l'Europe, l'État ne cesse d'argumenter en mettant le côté souverain de la France mais lorsqu'il s'agit de défendre nos libertés... C'est l'Europe qui prend le relais et là, la France doit fermer sa g... ! Une véritable escroquerie d'autant que lorsque l'on regarde les chiffres des accidents dus aux motos non entretenues, tout comme le facteur pollution, on a envie de pleurer ... de rire. Tout ça pour satisfaire de pauvres khmers verts qui polluent bien plus dès qu'ils l'ouvrent ! 40 ou 50 € pour une visite visuelle... (j'ai une moto récente et 4 anciennes, et mon fils , 2). Comme la totalité de mes amis motards, nous allons nous battre et ne passerons jamais ce foutu contrôle technique !  
Quoi qu'il en coûte !

N° 965075 –

par :

12/07/2023 17:03

Je trouve que le contrôle technique pour les 2 roues est une pompe à fric...  
Nous ne sommes pas des inconscients à rouler avec des pneus lisses et plus de plaquettes pour les freins. Sur les moto à part les pneus, les plaquettes, les amortisseurs et une chaîne quand il y en a une, il n'y a rien d'autre à vérifier...  
Bref ! 50€ de plus à payer, tous ça pour [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui fait le forcing avec notre gouvernement.  
Où vont nos libertéséés !!!!

N° 965076 - Non au contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 17:03

Déjà s'occuper de l'état des routes qui se détériorent d'années en années..peut être éventuellement faire un contrôle pour les professionnels ( livreurs en scooters, motos taxis etc ..) et non pour les motards car à 90% leurs motos sont parfaitement entretenues et d'après les statistiques il y aurait que 3% des accidents dus au mauvais entretien de leurs machines.

N° 965077 - Mr

par :

12/07/2023 17:03

Aucune justification de ce contrôle technique, tant pour la sécurité que l'accidentologie. Taxe déguisée sur la population motarde en général qui entretient avec soin leurs engins.

N° 965078 - Inutile

par :

12/07/2023 17:04

Aucun motard n'est assez inconscient pour enfourcher une machine mal entretenue. Les motards paient la moindre chute cash! Pas besoin de mettre en place ce que tous font déjà. Cette mesure est

inepte; l'entretien du réseau routier, l'utilisation de peintures non glissantes, etc.. seraient certainement plus urgentes que ce semblant de sécurité.

N° 965079 - Non au contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 17:04

Déjà s'occuper de l'état des routes qui se détériorent d'années en années..peut être éventuellement faire un contrôle pour les professionnels ( livreurs en scooters, motos taxis etc ..) et non pour les motards car à 90% leurs motos sont parfaitement entretenus et d'après les statistiques il y aurait que 3% des accidents du au mauvais entretien de leurs machines.

N° 965080 - Lobbying innacceptable.

par :

12/07/2023 17:04

Absolument contre ce raclot organisé par l'europe sous le lobbying de [réseau de contrôle technique], appuyé sur des études juges et parties et en plus effrontément fausses. Continuez sur cette voie pour apaiser le pays...

N° 965081 - Contre le cr pour les motos

par :

12/07/2023 17:05

Contre le contrôle technique pour les motos

N° 965082 - CT moto

par :

12/07/2023 17:05

Franchement quels bénéfices en attendre ???

Les accidents sont beaucoup plus liés à l'état des routes, et à la conduite des usagers qu'a l'état des 2 roues motorisés

Vu les délais de RDV aujourd'hui, quelles centre seront en capacité de faire les CT à cette échéance ?

N° 965083 - favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 17:05

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 965084 - Non au contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 17:06

Déjà s'occuper de l'état des routes qui se détériorent d'années en années..peut être éventuellement faire un contrôle pour les professionnels ( livreurs en scooters, motos taxis etc ..) et non pour les

motards car à 90% leurs motos sont parfaitement entretenus et d'après les statistiques il y aurait que 3% des accidents du au mauvais entretien de leurs machines.

N° 965085 - Monsieur

par :

12/07/2023 17:06

Aucune justification de ce contrôle technique, tant pour la sécurité que l'accidentologie. Taxe déguisée sur la population motarde en général qui entretien avec soin leurs engins.

N° 965086 - oui au CT de la Catégorie L

par :

12/07/2023 17:06

mais avec un mesureur de bruit

N° 965087 - Combien de vie sauvée ?

par :

12/07/2023 17:07

J'aimerais avoir des chiffres sur le nombre de vie sauvée par ces contrôles techniques toujours plus poussés. Que ce soit pour l'automobile ou la moto, seul des chiffres pourraient me convaincre de l'utilité de ces contrôles coûteux et qui nous prennent du temps.

N° 965088 - contre le contrôle technique pour les deux et trois roues

par :

12/07/2023 17:07

nous motards, nous entretenons nos machines régulièrement . déjà pour notre sécurité et celles des autres, aussi pour le bon fonctionnement de nos machines , le freinage , les bougies , les huiles sont révisés a chaque départ .

nous ne voulons pas payer pour les quelques deux roues mal entretenus ou mal utilisés ( rodéo urbain , conduite dangereuse ....) sont les causes et représentent un très faible pourcentage . l'état des routes en est aussi une cause directe d'accidents ( nids de poules , gravillons déposé par la voirie ,peinture de marquage glissante , rampes de ( sécurité ) dans les virages parfois non adaptés. ca c'est l'urgence !

nous ne voulons pas d'une mesure qui n'a que le but de nous prendre encore de l'argent il y en a marre

N° 965089 - Opposé

par :

12/07/2023 17:07

Comme exprimé par la [association de motard] et d'autres institutions, l'instauration d'un CT pour les motos n'aura aucun effet sur les statistiques accidentologiques. Les motards prennent soin de leur moto et l'entretiennent. Seuls l'entretien des routes (dont l'état s'est débarrassé) et le comportement des usagers pourrait faire baisser les chiffres de motards tués. Chiffres déjà très faible et à la baisse malgré un parc en croissance. Quid également des motos modifiées esthétiquement (les café racer notamment) qui portant ont conservé leur mécanique d'origine. Je terminerai par rappeler que ce mode de transport favorise la fluidité du trafic urbain, la quantité de gaz polluant, le stationnement et que nombre de motards ne roulent pas sur l'or.

N° 965090 - l'Entretien Moto est déjà pratiquement obligatoirement naturellement  
par :

12/07/2023 17:07

Etant un conducteur deux roues depuis mon plus jeune age, il faut prendre en compte qu'une moto n'a que deux roues, donc plus de vérification au jour le jour comparait a une voiture. Nous somme des personnes assidu naturellement sur le contrôle de notre moto.

Je ne vois pas en quoi un contrôle technique fera de nos motos des vehicules encore plus sécure avec votre décret obligatoire...

A savoir:

Les associations de motards - comme la Fédération française des motards en colère ([association de motard]) - se réfèrent surtout à un rapport qui date de 2009. Baptisé "MAIDS" ("Major Accidents In Depth Study"), ce document affirme que moins d'un accident sur 100 serait en fait lié à un défaut d'entretien.

N° 965091 - Inutile et un impôt de plus

par :

12/07/2023 17:07

Je pense que ce CT n'apportera strictement rien.

Les deux roues ont conscience de leur vulnérabilité et ils ne vont donc pas en plus circuler sur des véhicules non entretenus.

Le gouvernement cède à l'Europe et aux lobbies.

C'est encore un impôt supplémentaire.

Le seul cas pertinent serait lors de la revente du véhicule d'occasion pour garantir l'acheteur.

N° 965092 - oui à contrôle technique de la catégorie L, comme partout en Europe

par :

12/07/2023 17:08

Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

N° 965093 -

par :

12/07/2023 17:08

Je pense que le contrôle technique des 2 roues est totalement inutile. 1ere raison: un motard apporte beaucoup de soin à l'entretien de sa moto car il connait bien les risques que cela entraine pour lui si les pneus les freins les suspensions etc ne sont pas en bon état (la preuve: toutes les études européennes d'accidentologie des deux roues démontrent que le mauvais état du véhicule est responsable dans 0,3 à 0,7% des accidents) 2ième raison Le kilométrage annuel moyen des motards en France n'est que de 3500km ce qui explique que certaines motos peuvent être âgées mais peu kilométrées ( contrôle au bout de 5 ans si la moto a été achetée neuve le véhicule moyen aura 17500km et 28000km 3 ans après. Efficacité???? Pour lutter contre le bruit et la pollution il suffit de faire des contrôles sur les routes et en ville (car c'est trop facile de remonter le pot d'origine le jour du contrôle technique) Nous avons tous intérêt, si nous voulons continuer à profiter des magnifiques régions de notre pays et ailleurs et si nous voulons vivre notre passion encore longtemps, à rouler avec des machines conformes aux législations en vigueur

N° 965094 - Aucun intérêt

par :

12/07/2023 17:08

Les usagers des 2 roues ont accès au contrôle visuel de sécurité de leurs machines.

N° 965095 - NON AU CT 2 ROUES

par :

12/07/2023 17:09

Je suis pas vraiment d'accord avec un ct 2 roues .car quand ont prends nos bécanes ont vois tout de suite les organes de sécurité, donc l histoire d'un ct 2 roues c'est juste une histoire de fric; car cela fera exactement comme pour les voiture , au bout de temps d'année il faudra acheter un véhicule plus récent.donc je dit NON a ce projet,

Occuper vous plutôt de l'état des routes qui sont dans un état pitoyable au lieu de nous pondre des lois qui servent a rien ,juste a remplir les poches de certains

Et arrêter de dire que sa coute trop cher pour l 'entretien des route , le Gouvernement a qu'a arrêter de distribuer du pognon a tout ces pays ,et arrêter de payer tout ces cas sociaux en France.

DONC POUR FINIR C'EST DE LA FUMISTERIE CE CT 2 ROUES MOTORISE

DONC NON NON NON.

N° 965096 - Ct pour les petites cylindrées aussi

par :

12/07/2023 17:09

Il faudrait étendre le contrôle technique au petites cylindrées également. Trop de bruit et de pollution avec les scooters.

N° 965097 - favorable à ce contrôle

par :

12/07/2023 17:09

Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 965098 - Chronique d'un racket légalisé

par :

12/07/2023 17:09

Bonjour , malgré tous nos combats et manifestations , le verdict est là . Quelle tristesse de constater impuissant à la chute d'un monde que l'on a adoré . La moto synonyme de liberté , évasion , anti-conformisme rentre dans le rang de l'objet de consommation par la grande porte ..Tous mes deux roues ont entre 20 et 30 ans et sont en parfait état de marche et sécurité , et pourtant ils vont avoir du mal à franchir cette nouvelle étape . Je pourrai meme parier que ça ne marchera pas !! Tout ça pour quelques excités bobos de l'écologie ou autre lobby ..Que faire ?? passer en CG collection , dommage j'aime bien les CG originales , les mettre sur une étagère et faire la poussière une fois par semaine ou bien .. rouler quand meme et tenter de passer à travers . Je choisi la troisième option et tant pis pour moi. Au moins je serai resté fidèle à mes convictions . Amities de 52 ans de moto

N° 965099 - futur controle technique moto

par :

12/07/2023 17:09

je me présente je suis a ma 50 ième années de moto,sans interruption,pour ma part ce controle technique moto,est inutile,il servira plus a engraisser [réseau de contrôle technique] et a vider encore le budget des francais,moi je verrais plutot:un controle routier fais par la gendarmerie motoriser(petète avec une petite formation complémentaire)ils connaisse les motos ils roule tout les jours avec,s'ils juge la moto controlé douteuse,un CT obligatoire a présenter dans un certain temps,ça ,ça serais honnête pour les motards,car tous les motards entretienne leurs moto,ils savent très bien que c'est dangereux,il y a bien sur quelques exeption dans les motards,c'est ceux la qu'il faut traquer,mais pas faire trinquer tous les motards.

N° 965100 - Pourquoi?

par :

12/07/2023 17:10

Quel est le but de ce contrôle? Accepter une directive de l'Europe ou rendre les routes plus sûres? Sauf erreur, les forces de l'ordre peuvent dresser des procès verbaux pour trop de nuisance sonore ou des pneumatiques defectueux. Toute personne se déplaçant en 2 roues, sait qu'il faut l'entretenir car il n'existe pas de carrosserie. Le freinage doit fonctionner correctement car c'est une question de survie en 2 roues. Pas besoin de contrôle dans un centre quelconque. Ce n'et qu'un moyen de nous taxer un peu plus... Pour rendre les routes plus sûres et moins dangereuses, aidez donc les départements et régions à entretenir les voies de circulation au lieu de laisser de monstrueux bénéfices aux sociétés d'autoroute.

N° 965101 - Suggestion CT motos

par :

12/07/2023 17:10

Bonjour,

Je roule en VFR 750 Honda 1997 dernier modèle carburateur de la marque. Ma moto est extrêmement bien entretenue. J'aime rouler avec une moto en parfaite état de fonctionnement et de sécurité. La moto est contrôlée au moins une fois par an par un mécanicien moto compétent pour s'occuper de cette "vieille Mamie". Il n'est pas rare de croiser des motos comme la mienne avec un kilométrage dépassant les 150 000 Kms. Preuve que ces motos sont fiables et surtout parfaitement entretues par leurs propriétaires.

Mes propositions seraient les suivantes :

- Exonérer du CT les motos dépassant les 25 ans à partir de la date de mise en circulation.

- Prendre en compte la norme du CT à la date de mise en circulation du véhicule.

La plupart des motos des années 90 n'ont pas leurs pots d'origines et le propriétaire actuel n'est pas en possession du pot d'origine (et aura toutes les difficultés pour en retrouver un). Demande d'ajuster et de pratiquer du discernement au CT pour ne pas pénaliser ces motos et surtout les condamner à rester au garage alors qu'elles tournent parfaitement bien.

- Contrôler les éléments de sécurité de la moto : usure des pneus, freins, plaquettes, tension de chaîne, serrage des boulons des roues, jeu dans les roues, fuites visuelles divers, contrôle optique, béquilles, amortisseurs.

Merci par avance pour la prise en compte de ces remarques,

Salutations motardes,

N° 965102 - Encore une règle pour faire payer une taxe

par :

12/07/2023 17:10

Motard depuis 30 ans, j'ai passé mon permis et on m'a indiqué combien il est important de vérifier l'état de mon véhicule.

Je pense que nous n'avons besoin de personne pour nous dire que les pneus sont lisses ou que les freins ne fonctionnent pas.

Ceux qui ne le font pas aujourd'hui rouleront sans contrôle technique comme il doivent rouler sans permis ou sans assurance.

Faire payer les bons citoyens ne changera rien, sauf pour les caisses de l'état. Encore, encore et encore ....

N° 965103 - l'Entretien Moto est déjà pratiquement obligatoirement et fait par les conducteurs assidu

par :

12/07/2023 17:10

Etant un conducteur deux roues depuis mon plus jeune âge, il faut prendre en compte qu'une moto n'a que deux roues, donc plus de vérification au jour le jour comparait à une voiture. Nous sommes des personnes assidu naturellement sur le contrôle de notre moto.

Je ne vois pas en quoi un contrôle technique fera de nos motos des véhicules encore plus sûres avec votre décret obligatoire...

A savoir:

Les associations de motards - comme la Fédération française des motards en colère ([association de motard]) - se réfèrent surtout à un rapport qui date de 2009. Baptisé "MAIDS" ("Major Accidents In Depth Study"), ce document affirme que moins d'un accident sur 100 serait en fait lié à un défaut d'entretien.

N° 965104 - PAS FAVORABLE AU CT 2 ROUES,3 ROUES ET QUADRICYCLES A MOTEUR

par :

12/07/2023 17:10

un taux de défaillance technique ayant provoqué un accident mortel d'un 2RM de: 0,3%.

mise en place du contrôle technique non justifié.

une rénovation des routes serait plus utile pour éviter d'avoir des accidents.

N° 965105 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 17:11

Bonjour,

En tant que motard depuis 33 ans, je trouve tout à fait inutile la mise en place de ce contrôle technique qui s'appliquerait aux 2 roues motorisées, sans parler du coût supplémentaire qui viendrait encore amputer un pouvoir d'achat déjà rudement mis à l'épreuve ces dernières années et particulièrement ces derniers temps.

Il faut bien se rendre compte que rouler en 2 roues est bien différent de l'automobile car généralement, le fait de rouler avec une machine sans freins, sans phares ou avec de mauvais pneus

conduit presque systématiquement à l'accident... Voilà pourquoi une moto nécessite un entretien rigoureux et précis, ce qui est le cas de l'immense majorité de mes amis motards.

Je ne vois de ce fait pas vraiment l'utilité technique d'y ajouter un contrôle de plus que celui du concessionnaire...(à moins de s'imaginer plus "fute" que les ingénieurs de la marque en sortie de chaîne de production)

Cela dit, même si je le reconnais, parfois certains motards peuvent être assez bruyants (afin souvent d'être entendus à défaut d'être vus par les usagers qui sont plus à regarder leurs téléphones ou leurs compteurs qu'à regarder la route...), nous sommes une grande famille et sommes des usagers qui aimons rouler et aimons la route.

Nous contribuons à la fluidité du trafic, à la réduction du CO2 et le fait de mettre en place ce CT nous desservira plus qu'il n'apportera de bénéfices (à part financiers bien sûr...)

Je suis donc évidemment contre cette mesure et je tenais à le faire savoir, il sera bien plus judicieux de développer toutes ces énergies à remettre en état nos routes secondaires qui sont dans un état absolument calamiteux...

Merci de m'avoir lu,

Bien cordialement,

N° 965106 - Contrôle technique pour 2 et 3 roues motorisés

par :

12/07/2023 17:11

Vu le très faible pourcentage d'accidents dus au mauvais entretien des 2 et 3 roues motorisés, ce contrôle technique apparaît comme absolument inutile.

N° 965107 - Ridicule

par :

12/07/2023 17:11

Aucun intérêt d'avoir une mesure comme celle là.

Les motards font suffisamment attention à leurs véhicules pour éviter des contrôles techniques. Les premières causes de mortalité chez les motards ne sont pas liées au mauvais entretien du véhicule, mais à la mauvaise conduite/impulsivité des motards eux-mêmes et des automobilistes.

Juste une mesure pour pomper à nouveau du fric.

N° 965108 - Contre ce projet

par :

12/07/2023 17:11

Bonjour,

Je suis contre ce projet de décret. Les accidents de moto sont essentiellement dû à la vitesse, au manque d'attention des automobilistes, à de l'imprudence (parfois des motards eux-même) mais un manque de sécurité en moto, c'est anecdotique. On sait très bien en tant que motard, que notre seule protection, c'est notre moto. Nous n'avons pas besoin de payer une taxe supplémentaire pour nous le rappeler. Ce contrôle technique est perçu par tous les motards comme une taxe supplémentaire, rien de plus. Quand il n'y aura plus de nids de poules sur nos routes, de rapiécages de chaussée, plus de glissières dangereuses, des marquages glissants dans les virages et j'en passe, on pourra parler de sécurité.



N° 965109 - Contrôle Technique Moto

par :

12/07/2023 17:12

Je pense que le CT moto n'est justifié que pour la vente des véhicules et non périodiquement :

- Des organes de sécurité comme les freins peuvent être HS entre 2 CT.
- Les motards sont dans l'ensemble particulièrement sensibles à l'entretien car il savent que le négliger peut leur coûter la vie.

Les contrôles de sonorité doivent être ciblés et réalisés sur la voie publique, par les forces de l'ordre. Et non servir de justificatif au CT . De toutes façons, les contrevenants changeront de silencieux d'échappement juste pour passer le CT.

La priorité, tout le monde le sait, c'est l'entretien et la sécurisation des routes. Combien de routes sans marquage au sol ou effacé , et invisibles par temps de pluie? Et les routes pleines de pièges ? Comme pour la voiture, le CT moto va financièrement pénaliser la grande majorité des usagers responsables pour une minorité d'usagers négligeants ou hors la loi. Sans compter ceux qui roulent sans permis ni assurance et qui continueront de nuire en toute impunité par défaut de contrôles routiers.

Encore une mesure bien impopulaire qui va accoucher d'une souris concernant la sécurité...Ou un succès du gouvernement si c'est pour faire marcher le commerce.

N° 965110 - LE CHAUFFEUR

par :

12/07/2023 17:12

Serait-il possible que le motard reste sur sa moto pour passer le test car tous les contrôleurs n'ont pas le permis moto ?

N° 965111 - CT DEUX ROUES

par :

12/07/2023 17:12

Bonjour,

J'entends les réflexes du tout sécuritaire, mais je ne comprends le sens de ce décret sachant que les accidents de deux roues impliquant un défaut d'entretien représente 0.4% des cas. Autant dire que la mesure apparait comme philanthropique.

Mon avis de citoyen et de motard est qu'il y aurait d'autres leviers pour diminuer les accidents : L'entretien du réseau routier / double rail de glissière de sécurité / Incitation des équipements du motard (via les assurances peut être), par le biais d'une décote en fonction des équipements.

N° 965112 - Projet inutile

par :

12/07/2023 17:12

Bonjour

Chaque motard, fait vérifier et réparer si besoin son deux roues et cela chaque année dans un garage par des professionnels .

Contrairement aux voitures, les motards prennent soins de leur moto, pour éviter tous les risques de problèmes mécaniques qui occasionneraient un accident ou une panne

Il suffit de comparer des motos aux voitures, les 2 roues n'ont jamais de pneus lisses, c'est juste un exemple

Cordialement

N° 965113 - CT pour Moto - Je suis motard et d'accord

par :

12/07/2023 17:12

Bonjour,

Je trouve que si c'est le seul moyen pour réguler le bruit des échappements, ce qui va nuire à notre pratique de motards un jour ou l'autre, car nous ne respectons pas les autres citoyens, alors passons par le contrôle technique.

et si les voitures passent le ct, je suis pour une loi identique pour tous.

Je suis motard depuis 20 ans.

Cordialement,

N° 965114 - Opposé

par :

12/07/2023 17:14

Comme exprimé par la [association de motard] et d'autres institutions, l'instauration d'un CT pour les motos n'aura aucun effet sur les statistiques accidentologiques. Les motards prennent soin de leur moto et l'entretiennent. Seuls l'entretien des routes (dont l'état s'est débarrassé) et le comportement des usagers pourrait faire baisser les chiffres de motards tués. Chiffres déjà très faible et à la baisse malgré un parc en croissance. Quid également des motos modifiées esthétiquement (les café racer notamment) qui portant ont conservé leur mécanique d'origine. Je terminerai par rappeler que ce mode de transport favorise la fluidité du trafic urbain, la quantité de gaz polluant, le stationnement et que nombre de motards ne roulent pas sur l'or.

N° 965115 - Occupez vous plutôt de l'état des routes

par :

12/07/2023 17:14

Occupez vous plutôt de l'état des routes ... un motard sur une moto non entretenue n'est pas un motard mais un inconscient ... Tous les motards font attention à la sécurité de leur engin ! Laissez nous vivre notre passion sereins

N° 965116 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 17:14

Je suis tout à fait contre ; on ne roule pas à moto si elle n'est pas en bonne état

N° 965117 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 17:14

Merci de faire un contrôle technique des routes et infrastructures avec obligation de réparation et la peut-être que je serai d'accord avec le ct des deux roues

N° 965118 -

par :

12/07/2023 17:14

Le contrôle technique pour les motos, proné par les associations soi-disant écologiques et surtout subventionnées par Hidalgo, est complètement inutile.

Sur une moto, on voit tout suite les défauts dus à l'usure ou à la corrosion (entre autres) alors que sur une voiture, qui connaît l'état de son châssis ?

De plus, si il ya un contrôle de pollution, sur quelles bases seront calculés le co2 pour les motos les plus anciennes ? Personnellement, je possède entre autre une moto à 4 cylindres à carburateurs de 1975. Sera-elle reçue à ce contrôle ?

Encore autre chose : qui vérifiera l'état de la moto, sachant qu'environ 80% de gens ne connaissent rien à ce mode de locomotion, et que les vérificateurs sont pour la plupart des automobilistes? Et il faudra qu'ils soient détenteurs du permis moto car je permettrai jamais qu'une personne n'ayant pas ce permis touche à ma moto. Les motards font généralement réviser ponctuellement leur moto, contrairement aux automobilistes qui attendent la panne pour le faire.

Une révision coûte cher, mais la moto ressort en parfait état, alors pourquoi un contrôle qui grèvera encore plus le budget des motards?

La motophobie est donc le seul critère de ces associations pour le contrôle technique. La pollution qu'elles mettent en avant est inacceptable, la plupart des motos étant aux normes euro 4 ou 5, le nombre des motos les plus anciennes étant négligeable, et n'engendrent qu'une pollution inexistante.

N° 965119 - Pas vraiment nécessaire

par :

12/07/2023 17:15

L'on sait que les vrais motards prennent soin de leur moto, la bichonnent, l'entretiennent. Le CT en cas de vente seulement. Faisons-le plutôt passer aux scooters de - 50 cm3, qui servent à faire des cabrages, sont tordus, et ont le pot d'échappement trafiqué avec un taux de décibels insupportable !

N° 965120 - Contrôle technique véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

12/07/2023 17:15

Je suis favorable au principe du contrôle technique moto (de même que pour mes autres véhicules) Une des raisons : usager moto régulier toute l'année (grosse cylindrée, tous déplacements, avec un kilométrage élevé), je suis particulièrement agacé par les nuisances (sonores et comportement peu responsable) produites par une minorité (usage "récréatif" ?).

Ceci contribue à rendre les motards impopulaires auprès d'une majorité de riverains, d'où un risque, à terme, de restriction de nos libertés de circulation.

Ce que l'on pourrait comprendre venant de jeunes inexpérimentés avec des cyclos ou scooters me semble particulièrement puéril de la part d'adultes avec de grosses cylindrées.

N° 965121 - Contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 17:15

Ce contrôle n'existe que pour satisfaire une poignée d'écologistes frustrés. Il n'a aucune raison valable d'exister. Le pourcentage d'accidents de 2 roues dû à un problème mécanique est quasi nul. Alors, à part nous ponctionner d'une taxe supplémentaire donner nous une raison valable et fondée pour justifier ce racket mais vous n'en n'êtes pas capable.

En plus les centres de contrôle ne sont ni qualifiés ni outillés et n'ont pas le personnel pour ça.

Consigne européenne ? Et alors, Il serait temps que nos représentants renvoient dans leur 22 cette bande de technocrates incompetents et trop grassement payés qui vomissent à longueur de temps des directives plus inutiles les unes que les autres contre leur population. Ceci dit je doute fortement que nos dirigeants soient équipés de ce qu'il faut pour dire non.

Le bruit généré par certains peut être une raison de verbaliser mais en aucun cas ne nécessite un contrôle technique pour toute la population motardesque.

N° 965122 - Contre le CT des 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 17:15

Personnellement, je fais déjà réviser ma motocyclette chez mon concessionnaire une fois par an pour 5000 km parcourus environ.

L'ajout d'un contrôle technique me semble parfaitement inutile, sauf à alourdir la facture tous les 3 ans ...

N° 965123 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 17:15

Pour ma part, c'est une histoire d'argent que le gouvernement veut récupérer.

On c'est très bien quand quelque chose ne va pas sur nos motos pas besoin de donner des sous pour que quelqu'un me dise que il y a sa ou sa a changé ou de dangereux .

Le ressenti sur une moto n'est pas du tout la même qu'en voiture .

En moto un pneu endommagé ou défectueux c'est la chute .

Des freins défectueux c'est la mort, on nous apprend à faire les vérifications au passage du permis chose qu'on apprend pas pour la voiture !!!

Donc le contrôle technique pour moto ses pas pour la sécurité des motards mais bien pour récupérer de l'argent, pourquoi vous ne réparez vos routes, ou d'enlever toutes vos glissières de sécurité qui sont mortelles pour nous motards qui le moindre objets sur la route peut être dangereux .

Le contrôle technique moto je dit NON !!!

N° 965124 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 17:18

on sait pertinemment que c'est inutile

Aucun chiffre et aucune étude ne vient étayer le bénéfice de ce contrôle technique par rapport à l'accidentalité, à l'environnement ou au bruit",

A part embêter les Français comme d'habitude

N° 965125 - Moto de 30 ans hors collection

par :

12/07/2023 17:18

Bonjour, passionné par les motos anciennes et possesseur de plusieurs deux roues dont une âgée de plus de trente ans mais roulant tous les jours pour me rendre à mon travail, je m'oppose au contrôle technique des deux roues car je ne conçois pas qu'un simple employé souvent sans formation puisse faire une analyse technique correcte de mes véhicules anciens, mieux que je ne sais le faire tout au long de l'année en les entretenant correctement.

Je recommande un contrôle technique spécifique pour tous les contrevenants ayant fait l'objet d'une verbalisation pour défaut technique, par les forces de l'ordre.

N° 965126 - avis CT catégorie L

par :

12/07/2023 17:18

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules motorisés soient contrôlés.

Il serait nécessaire que soit clairement explicité qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et cinq années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

Si évolution des prérequis pour être contrôleur : Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

Pour en faciliter la mise en œuvre, il faudrait reprendre les codifications utilisées dans le VL et qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

N° 965127 - je suis contre le contrôle technique deux roues motorisés

par :

12/07/2023 17:19

La démonstration est faite que les accidents concernant les deux roues sont beaucoup plus dus aux autres usagers et aux défauts sur les infrastructures routières. De plus, la plupart des contrôles techniques n'ont ni les équipements, ni les compétences pour effectuer un contrôle sur des deux roues, il faudrait déjà qu'ils aient le permis moto. Donc c'est non, merci de tenir compte des avis négatifs, sinon, une consultation n'est que du vent...

N° 965128 - CT motos

par :

12/07/2023 17:19

Contrôle inutile, les motards entretiennent correctement leurs motos.

Il vaudrait mieux cibler les petits scooters et autres pétrolettes qui font beaucoup plus de bruit et de pollution.

Également, il faudrait vraiment lutter contre les rodéos urbains et les abrutis qui montent sur ces engins qui ne sont pas conformes.

N° 965129 - Non à ce contrôle technique

par :

12/07/2023 17:19

Bonjour,

Cela fait plus de 30 ans que je roule à moto. La sécurité, MA sécurité c'est le bon état de ma machine. Faire attention à l'état de ses freins, de ses pneus, de son kit chaîne ( pour ne pas tout citer ) c'est s'assurer de rester vivant.

Est-ce pour enrichir un peu plus certaines sociétés qu'on veut nous imposer ce contrôle technique ?

L'état des routes françaises qu'est déplorable, je pense que là il y a un sujet important pour notre sécurité.

Alors pas d'accord pour ce contrôle technique.

N° 965130 - Contre ce contrôle , c'est une aberration !

par :

12/07/2023 17:19

Propriétaire d'un véhicule des années 2000 ,donc non classé vignette crit air ,ce qui m'interdit les zones ZFE et en plus on veut me faire payer pour un contrôle qui ne sert à rien car quel motard peut rouler avec une machine en laquelle il n'a pas toute confiance pour sa sécurité , de plus en déplacement seul ou en duo une moto pollue moins qu'une voiture , à un temps de trajet inférieure et un contact des pneumatiques inférieure . Combien coûte en CO2 l'installation des points de contrôle et le contrôle par lui même ( kilométrages des véhicules pour se rendre et repartir ) qui a fait la balance du gain écologique ? La dite sécurité en vie humaine est une plaisanterie car la bêtise , l'inattention humaine le contrôle technique ni fera rien . Dans cette affaire seul les financiers seront gagnants au détriment de l'écologie et de l'appauvrissement de la population .

N° 965131 - Hors de question

par :

12/07/2023 17:20

99% des motards sont des citoyens convenables et honnêtes. Ils aiment leur moto. Je reprends les mots du président de l'American Motorcycle Association. Par défi, 1% se proclamèrent alors « Hors-la-loi » et font le malheur du FBI. La même erreur est en train de se produire en France qui est le pays qui a le plus de motards des autres pays de l'Europe. Nous n'avons que deux roues et comme en aviron, nous ne tenons l'équilibre que par de la vitesse modérée. Aucune voiture n'a de béquille latérale et/ou centrale. Tout motard commence par vérifier sa tenue et son moteur. Jamais un conducteur de quatre roues ne fait cela, jamais. Si le contrôle technique passait, il y aura trop de nervosité dans l'air. Les motards vous le diront tous, "montez ma copine si elle veut, mais jamais ma moto." Je refuse tout amalgame et donc j'arrêteraient de faire de la moto. Et donc de consommer, de voyager, de faire du tourisme, d'aller dans un restaurant, au café, de consommer. Je suis un citoyen attaché aux valeurs sacrées de la République. J'ai refusé de porter un "gilet jaune", de manifester, de protester. À ce jour, de ma vie je n'ai eu un seul procès verbal. Je suis né en 1960. Il y a de la haine dans notre pays, trop de casse, trop d'incivilités. Le contrôle technique absurde (ab surdum : totalement sourd) est une catastrophe pour les motards car ce n'est ni plus ni moins que notre dernier espace de liberté, en paix. Un combat qui n'a pas lieu est un combat gagné. Je ferai du vélo, sur pistes cyclables, toujours très bien équipé avec les gants coques, un casque, un entretien plus que parfait du vélo que j'achèterai en revendant ma moto.

Je ne demande qu'à vivre en paix, et jamais je n'irai au contrôle technique. Les gens heureux sont sans histoire, humbles, simples. La moto est l'avenir du deux roues et des quatre roues, partout, urbain et rural. En blessant la [association de motard], elle ne contrôlera plus la colère dans ce pays et je crains le pire, alors qu'au contraire les gens ont besoin après les confinements, les craintes et la montée de la haine dans les réseaux sociaux, d'espace, de consommer, bref de se faire plaisir. Quelle solution alors ? La vigilance envers les scooters 50 cm<sup>3</sup> des cités. Les motards appellent ça des "bidets à roulettes". Eux ne sont pas des motards et nous font un tort terrible. Ces scooters plus ou moins volés, modifiés, ne viendront jamais et continueront de plus belle à défier l'autorité publique. Enfin il y a une injustice dans les ZFE. Des motos de vingt ans d'âges parfaitement entretenues sont interdites et des deux roues de moins de dix ans non entretenues, usées, sont tranquilles. Comme voudra l'autorité publique.

N° 965132 - Une erreur monumentale

par :

12/07/2023 17:20

La mise en oeuvre de ce contrôle technique est une erreur :

a) d'ordre politique

- Elle résulte d'un lobbying intense, répété et ancien, d'un opérateur privé dans le domaine du contrôle technique ([réseau de contrôle technique] pour en pas le nommer) avec des manipulations grossières (études biaisées pour ne pas dire purement fictives fournies par [réseau de contrôle technique] lui même) qui ne peuvent qu'alimenter des phantasmes de corruption. Ceci n'a échappé à personne et a même été porté à la connaissance du grand public. Ça ne peut qu'alimenter le rejet du projet Européen.

- L'Europe proposait la mise en place de mesures alternatives, il était prévu que le recours à ces mesures alternatives soient opérés par les autorités Françaises, c'était la volonté politique publiquement affichée, mais ça n'a pas eu lieu ... incompétence, manipulation ou mensonge, ici aussi l'image du politique censé agir pour le bien commun est abîmée.

- La décision du conseil d'état a été prise sous la pression d'associations qui ne représentent qu'un volume totalement ridicule d'adhérents, surtout comparé au centaines de milliers de personnes impactées par cette décision et du volume d'adhérents des associations de motards les représentant. Par ailleurs, ces associations ont des conflits d'intérêts et défendent des intérêts bien distincts de leur objet public. Ici encore la démocratie est bafouée, quelques dizaines de personnes financées de façon opaques défendant des intérêts privés ont eu gain de cause face à des centaines de milliers de citoyens représentés au travers d'associations reconnues fonctionnant de façon démocratique et transparente.

b) d'ordre social

- elle impacte financièrement des populations peu aisées pour qui le 2RM est un moyen de déplacement économique

- elle dresse les catégories d'usagers les uns contre les autres (automobiliste : ben moi j'ai un contrôle, pourquoi le motard il en a pas un ...etc)

- elle est ressentie comme injuste et massivement rejetée par la population

La mise en oeuvre de ce contrôle technique est inutile :

a) l'accidentologie liée à un défaut technique est quasi-nulle. C'est démontré depuis longtemps par des études indépendantes et par les statistiques des assurances, en particulier la [assurance] spécialisée en la matière

b) la lutte contre les nuisances sonores n'aura aucune efficacité : les personnes trafiquant leur pot auront toute facilité de se mettre aux normes avant de passer le contrôle, puis de re-bricoler leur échappement dès la sortie du contrôle. C'est une opération mécanique très simple. Par ailleurs, on finance déjà par l'impôt une force publique censée faire appliquer les lois existantes et s'occuper de

cette minorité nuisible de motards adeptes du full-barouf. Pourquoi faire payer tout le monde pour ce contrôle : on punit les innocents et ça n'a aucun impact sur les coupables.

c) si on veut arguer de pollution, les chiffres officiels démontrent que les 2RM ne représentent qu'un volume infime de la pollution et sont même considérés comme une solution plus qu'un problème dans de nombreux pays ; de même dans les conclusions d'études menées en France par des organismes tout à fait officiels.

d) allez, parlons écologie : une moto ne parcourt en moyenne très peu de kilomètres par an et peut durer des dizaines d'années ; avec ces contrôles dont on ne peut qu'être certains qu'ils seront plus tatillonnés au fur et à mesure du temps, on va encore provoquer de l'obsolescence programmée.

e) enfin, last but not least, avec tous les atermoiements et retards, on met en place "pour le principe" un contrôle qui sera totalement ridicule (contrôle visuel bidon par des personnes non formées à l'usage d'une moto), et qui ne servira à rien d'autre qu'à un affichage de façade, à part remplir les poches de margoulin et d'opportunistes. On va faire payer les gens juste pour que les politiciens incompetents ne perdent pas la face. C'est pitoyable et une fois encore ça ne redore pas le blason de l'état Français.

Pour lutter contre l'accidentologie (en diminution constante), il est préférable de travailler sur bien d'autres sujets, à commencer par l'entretien des routes.

Pour lutter contre le bruit, il suffit d'utiliser les forces publiques et d'appliquer les lois existantes.

Pour le reste... ce n'est que de l'agitation politique à visée mercantile nuisible au bien commun et au vivre ensemble.

N° 965133 - contrôle technique deux roue

par :

12/07/2023 17:20

Je suis défavorable au contrôle technique moto.

Il faut faire plutôt des contrôles routiers par la gendarmerie.

N° 965134 - Contrôles sur le terrain

par :

12/07/2023 17:20

Je ne suis pas opposé au CT tous les 3 ans pour les motos de plus de 5 ans.

A mon avis il y aura peu de mauvaises surprises car la plupart des motards prennent grand soin de leurs machines car ils ne veulent pas mettre leurs vies en danger.

Par contre, c'est le bruit la principale nuisance à combattre et le CT n'y changera rien.

C'est sur la route qu'il faut choper ceux qui n'ont pas de pots conformes.

N° 965135 - contre le contrôle technique

par :

12/07/2023 17:21

une fois de plus pour nous faire raquetter, aucun conducteur de deux roues, ne circule avec un deux roues en mauvais état. C'est une fois de plus pour remplir les caisses au détriment des motards. je suis contre.

N° 965136 - Obligation de l'état

par :



12/07/2023 17:21

Je souhaiterais que l'état prenne le sujet de l'état des routes et des infrastructures permettant la circulation des personnes concernées par le CT 2 et 3 roues.

Quand je vois l'état des routes se délabrer d'année en année, que les personnes qui dégradent les conditions de circulation par négligence ne soit jamais inquiéter.

L'état des 2 roues de cylindrée supérieur à 125cm<sup>2</sup> à une part très faible dans les causes d'accidents de la route. Je pense que quand cela deviendra une des plus grandes causes d'accidents, alors la mise en place d'un CT sera une piste de travail.

De plus, plusieurs études fait par des organismes indépendant (et pas des lobby, numéro des CT) ont démontrés qu'un faible pourcentage des accidents était cause par l'état des 2 roues de plus de 125cm<sup>3</sup>.

N° 965137 - Arrêtez de nous prendre pour des guignols.

par :

12/07/2023 17:22

Arrêtez s'il vous plaît de vous cacher derrière la sécurité et le sauvetage de vies.

Nous motards, sommes conscient que c'est notre vie qui se joue si notre véhicule n'est pas au top.

Les motos sont bien plus, sécurisées que bon nombre de voitures...

Vous, ce n'est que pour faire de l'argent à aller dilapider on ne sait où.

Allez chercher de l'argent chez les dealers, les actionnaires, la pollution par les méga-cargots, mettez les camions sur des trains et vérifiez le nombre tous les jours plus grand de camions sur les routes pour les sanctionner.

Là, vous sauvez peut être des vies si ce n'est par les accidents, ce sera par la pollution qu'ils génèrent aux aussi.

Et il y a encore bien des solutions, mais de toute façon mon avis ne sera même pas pris en compte alors j'arrête là..

N° 965138 - Vigilance

par :

12/07/2023 17:22

Bonjour,

Je comprends que la France n'a pas d'autre choix que de mettre en place un contrôle technique périodique des deux roues motorisés. Même si je suis contre la mis en place d'un tel contrôle, je souhaite donc apporter ma contribution à la réflexion sur sa mise en place.

Celle-ci appelle cependant le législateur à de la prudence et de la vigilance.

En effet, un deux roues protège par essence son pilote moins qu'une voiture. De ce fait, les motards sont bien plus vigilants à leur sécurité et ne négligent pas l'entretien de leur machine. La fréquence de contrôle, déjà étendue à 5 ans initiaux puis tous les 3 ans, devrait être fixée à une période de 5 ans. Les points de contrôle doivent aussi être réduits aux points de sécurité et au stricte minimum: pneus, freins (disques/plaquettes), éclairages.

Le bruit ne fait pas partie des points de contrôle des véhicules à 4 roues. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les deux-roues? Le bruit émis par une moto participe aussi à la sécurité de son pilote dans le trafic.

Le contrôle de la pollution et du bruit se font à régime intermédiaire stabilisé. La sensibilité de l'accélérateur d'une moto est bien supérieure à celle de l'accélérateur d'une voiture. Il est essentiel de se prémunir d'un contrôle défaillant car le contrôleur n'a pas respecté le régime en question. Surtout dans des centres multi-véhicules. Il est essentiel d'avoir des centres dédiés aux deux-roues.

Enfin, un deux-roues est moins stable qu'une voiture. Comment garantir que le contrôleur ne va pas faire tomber le véhicule en le manipulant, surtout s'il n'est pas spécialisé? Quelles garanties/assurances seront exigées? Cela argumente encore pour avoir des centres dédiés aux deux-roues.

En espérant que ces remarques pragmatiques puissent être prises en compte.

Bien cordialement

N° 965139 - contrôle technique le motard!

par :

12/07/2023 17:22

ce contrôle technique n'a pour but que de se plier aux directives Européennes, (adieu la souveraineté Française, et d'engraisser [réseau de contrôle technique], lobbyiste du contrôle technique. 30 ans que je roule en motos, je n'ai jamais eu d'incident, et encore moins d'accidents dû au mauvais états de mes machines! par contre le comportement des autres usagés de la route ainsi que l'état de l'infrastructure, ça oui! Que l'état s'occupe des routes; moi je m'occupe de ma moto!

N° 965140 - Contre le contrôle technique des deux et trois roues motorisés.

par :

12/07/2023 17:23

Avant de s'attaquer à l'état des véhicules deux ou trois-roues, il serait plus judicieux de se préoccuper de l'état des routes de plus en plus lamentables (surtout sur le réseau secondaire), je viens personnellement d'en être victime (entraînant 5 jours d'hospitalisation, et 60 jours d'AT ; avec un deux-roues neuf de moins d'un an).

De plus, les visites périodiques chez les concessionnaires sont sérieuses et complètes, tous les organes de sécurité vérifiés et testés ; d'autre part un motard est passionné et entretient consciencieusement sa mécanique, les vérifications sont aisées, il fait corps avec sa machine, il capte immédiatement le moindre dysfonctionnement de celle-ci. En outre, maintenant le permis A est devenu très exigeant, et insiste fortement sur les contrôles de sécurité.

Les CT n'empêcheront nullement le bruit excessif de certains, qui le CT passé se remettrons en configuration tapage (il y a des brebis galeuses dans tous les milieux). Depuis 2020, la norme Euro 5 s'applique aux 2RM, les émissions sonores et polluantes ont nettement été revues à la baisse, et la part des 2RM âgés (20 ou 30 ans) est de plus en plus marginale, et le CT ne doit encore moins concerner nos vieilles machines de collection.

J'ai une confiance absolue en mon concessionnaire/réparateur, mais dans un centre de contrôle technique qui sera plus ou bien adapté aux différents types de 2 ou 3-roues, je ne crois pas...

N° 965141 - contrôle technique deux roues injustifié

par :

12/07/2023 17:23

le contrôle technique des deux roues est lié à une directive européenne créée sous le lobby des sociétés de contrôle technique.

il n'est en aucun cas justifié par rapport au nombre d'accidents dus au mauvais état des véhicules deux roues.

une fois de plus l'intérêt de certaines sociétés privées passe avant les droits du citoyens français

N° 965142 - Contrôle technique 2 roues à moteur

par :

12/07/2023 17:24

Les propriétaires de 2 ou 3 roues motorisés font réviser une fois par an leur motos ou autres chez un professionnel agréé, donc je ne vois pas l'utilité d'un contrôle technique obligatoire.

N° 965143 - Ne sert à rien

par :

12/07/2023 17:24

Faire un contrôle technique pour une inspection visuelle ne sert strictement à rien! Chaque motard le fait déjà pour lui éviter le pire! Et si vous regardez les motos sur la route aucune moto de grosse cylindrée n'est en mauvais état, ce qui n'est pas le cas des 50cc et les 125cc qui ne font pas parti du contrôle technique. Concernant la pollution étant donné que les entretiens sont plus réguliers et que les propriétaires de motos sont plus que minutieux avec leur moto, celle-ci est presque à néant, d'autant que nous roulons à l'essence qui est crit'air 1. Quand on a dit tout ça, on se rend bien compte qu'encore une fois, le contrôle technique ne sert à rien!

N° 965144 - CT 2 Roues

par :

12/07/2023 17:25

Je suis favorable au contrôle technique des motos!

Il serait nécessaire que soit clairement explicité qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique

N° 965145 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 17:25

Pratiquant la moto depuis 47 ans j'ai toujours veillé au bon entretien de mes différentes montures. Soit en passant par les concessions pour les révisions préconisées et conscient de ma sécurité j'ai toujours vérifié l'état de mes motos vérification des systèmes de freinage, de l'éclairage des clignotants la pression et état des pneumatiques régulièrement notre sécurité en dépend. Notre contrôle technique personnel est fait régulièrement. Je suis contre ce contrôle technique obligatoire qui va nous être imposé.

N° 965146 - contrôle technique moto ancienne ou récente

par :

12/07/2023 17:25

Bonjour,

Je suis CONTRE le contrôle technique moto. Il me semble que lorsque nous passons le permis, nous prenons connaissance du fonctionnement d'une moto, nous motard sommes assez sensibilisés à ce sujet. Rouler en 2 roues est généralement une activité de passionné. Croyez-vous que nous sommes pas suffisamment vigilant sur l'état général de nos machines.

Alors mis à part trouver le moyen de se procurer des deniers supplémentaires.....no comment

N° 965147 - CT au lieu de sécurité

par :

12/07/2023 17:26

Bonjour,

En regle generale, les proprietaires de 2 roues entretiennent leur vehicule. Ce controle technique obligatoire ressemble beaucoup à un effet politique. S'il s'agit réellement de sécurité, il est plus opportun de légiférer sur les éléments de protection du conducteur (casque integral, veste homologuée, chaussure homologuée ou adaptée, ...)

N° 965148 - Ineptie reglemantaire

par :

12/07/2023 17:26

Encore un texte de loi pour tuer tout ce qui n'est pas la voiture électrique à 25000€.

Vive l'exclusion !!!

N° 965149 - Ne sert à rien

par :

12/07/2023 17:26

Faire un contrôle technique pour une inspection visuelle ne sert strictement à rien! Chaque motard le fait déjà pour lui éviter le pire! Et si vous regardez les motos sur la route aucune motos de grosse cylindrée n'est en mauvais état, ce qui n'est pas le cas des 50cc et les 125cc qui ne font pas parti du contrôle technique. Concernant la pollution étant donné que les entretiens sont plus réguliers et que les propriétaires de motos sont plus que minutieux avec leur moto ,celle ci est presque à néant, d'autant que nous roulons à l'essence qui est crit'air 1 . Quand on a dit tout ça, on se rend bien compte qu'encore une fois ,le contrôle technique ne sert à rien !

N° 965150 - Contrôle technique 2RM

par :

12/07/2023 17:27

Bonjour, je suis outré de l'entêtement du gouvernement de mettre en place un contrôle technique pour les 2RM. Les possesseurs de ces véhicules les entretiennent bien en général, n'ayant que 2 roues pour confier leur sécurité. Il serait beaucoup plus intéressant d'entretenir convenablement les routes qui sont elles un véritable vecteur de dangerosité!

N° 965151 - C.T motos

par :

12/07/2023 17:27

Tous les motards veillent à avoir une moto en très bon état nous n'avons pas besoin d'un contrôle technique sur nos engins nous le faisons nous même c'est une question de notre propre sécurité il n'est pas besoin d'enrichir des sociétés vénales

N° 965152 - Consultation contrôle technique moto

par :

12/07/2023 17:27

Ce projet de loi est inutile et sans fondement. En tant que motard, nous sommes tous conscients de la dangerosité d'un véhicule mal entretenu. Je suis contre cette loi et son application

N° 965153 - contrôle technique moto ancienne ou récente

par :

12/07/2023 17:27

Bonjour,

Je suis CONTRE le contrôle technique moto. Il me semble que lorsque nous passons le permis, nous prenons connaissance du fonctionnement d'une moto, nous motard sommes assez sensibilisés à ce sujet. Rouler en 2 roues est généralement une activité de passionné. Croyez-vous que nous sommes pas suffisamment vigilant sur l'état général de nos machines.

Alors mis à part trouver le moyen de se procurer des deniers supplémentaires.....no comment

N° 965154 - Ineptie

par :

12/07/2023 17:28

Une nouvelle charge contre les motards. Nous entretenons nos motos plus que les collectivités entretiennent les routes. Accidentologie très faible liée à l'état des motos. Ce décret n'a pas de sens. C'est un marché pour les centres de contrôle.

N° 965155 - Avis CT 2 roues

par :

12/07/2023 17:28

Bonjour,

En tant que motard amateur, je ne pense pas que la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés soit nécessaire.

En effet, les statistiques montrent que les accidents impliquant des 2 roues motorisés ne sont que très rarement (moins de 1% des cas) dus à l'état mécanique des véhicules.

De plus, l'instauration du CT pour les 2 roues motorisés en Allemagne depuis 25 ans n'a pas eu d'effet particulier sur le bruit excessif émis par certains véhicules.

Les contrôles de sécurité à faire sur un 2 roues motorisé peuvent être effectués visuellement avant chaque utilisation du véhicule, et sont faits par la plupart des usagers de 2 roues motorisés avant de monter sur leur véhicule, puisqu'un accident à moto ne pardonne pas et que lesdits usagers en ont parfaitement conscience.

Enfin, les usagers de 2 roues motorisés n'utilisent pour la plupart pas leur véhicule de manière intensive (quelque milliers de kilomètres par an tout au plus) mais entretiennent leur véhicule de manière régulière (pour les mêmes raisons que mentionné plus haut), ce qui ne rend un éventuel contrôle technique parfaitement redondant et superflu.

Cordialement

N° 965156 - UBUESQUE

par :

12/07/2023 17:28

Bonjour, motard depuis 1955, sur la route et en TT, passé au Quad en 1986, j'ai toujours eu soin de mes divers véhicules sans avoir une obligation quelconque de CT, puisque si la monture n'est pas en état de marche, contrôle technique personnel effectué plus régulièrement que ce que préconise le projet de ce soi disant CT avec des centres non équipés et sans connaissances des 2 3 et 4 roues .

Aucun intérêt sinon celui des gros groupes de CT et de l'état pour la TVA. Ensuite quelle piste pour les véhicules TT homologués et super entretenus par les utilisateurs afin de préserver leur sécurité et celles des promeneurs, chasseurs, Vététistes, cavaliers, agriculteurs (qui nous permettent de circuler chez eux dans leurs propriétés privées dans le cadre de randonnées organisées et sécurisées, avec

des véhicules correspondants aux normes environnementales ) Encore une fois, loi promulguée par des incompetents qu'il faudrait mettre en situation pour qu'ils se rendent compte de l'iniquité de cette loi. Par contre il est évident de sanctionner les inconscients qui donnent du grain à moudre aux divers soi disant écolos et autres extrémistes, en circulant hors piste, avec pots bruyants, et non homologués, et les rodéos urbains. Il faudrait essayer de procurer des espaces sécurisés pour limiter ce genre de dérives. Ceci est mon opinion basée sur mon expérience et celles de la majorité des motards qui sont conscients du danger de la circulation en moto, 3 et 4 roues sur routes et sur chemins autorisés.

N° 965157 - Contre le ct 2 roues

par :

12/07/2023 17:29

Encore 1 façon de ponctionner les citoyens utilisateurs de 2 roues c'est juste une aberration de plus Et pourquoi pas tous ces jeunes cons avec leurs scooters 50cc qui sont de véritables danger public Et pourquoi pas faire dans la sécurité routière ???

Nids de poules , ralentisseurs non conforme et non matérialisés, suppression des rails de sécurité qui sont de véritables guillotines pour les motards en cas de choc

Avant de nous emmerder rétablissez les runs sauvages ayant lieu dans toutes les agglomérations Mais bon l'Europe et le roi macron ont décidés de cette mise en place donc tous les commentaires toutes les manifs se serviront à rien .....

Nous sommes vraiment dans une société où tu dois bosser , fermer ta gueule et payer .....

L'Europe est une belle connerie et vivement les prochaines presdentielle

N° 965158 - Contrôle technique moto.

par :

12/07/2023 17:29

Bonjour,

Je trouve regrettable d'imposer un CT à tous les motards. Nous entretenons, pour la plupart des motards nos motos. Il est clair que tous ces faux motards de zone sont des délinquants avec leurs machines trafiquées et qui ne respectent rien. Ça serait surtout cette population qu'il faudrait cibler. Comme vous pouvez vous en douter, je suis contre le CT.

N° 965159 - C'est du racket

par :

12/07/2023 17:30

Encore un moyen de prendre de l'argent. Quand vous roulez avec un scooter 50 cc pensez vous qu'en plus de son entretien vous pouvez payer un contrôle technique ? et quoi, le conducteur qui risque sa vie serait assez bête pour rouler avec un véhicule qui n'aurait pas de frein par exemple ? C'est stupide de mettre tous les 2 roues dans le même sac

N° 965160 -

par :

12/07/2023 17:30

Je suis contre le futur contrôle technique. En effet ayant moi même une moto (en plus d'une voiture) je suis beaucoup plus attentif à l'entretien de cette moto car le moindre incident technique peut avoir de graves conséquences (bien plus que pour une voiture).

Je ne roule pas beaucoup en moto mais tous les ans je l'emmène en révision et tous les deux ans je fais faire un contrôle technique plus approfondi concernant tous les éléments de sécurité.

N° 965161 - NON au controle

par :

12/07/2023 17:30

Un motard entretien sa moto, je ne suis pas pour ce controle technique

N° 965162 - C.T motos

par :

12/07/2023 17:31

Tous les motards veillent à avoir une moto en très bon état nous n avons pas besoin d un contrôle technique sur nos engins nous le faisons nous même c est une question de notre propre sécurité il n est pas besoin d enrichir des sociétés vénales

N° 965163 - Observation

par :

12/07/2023 17:31

Bonjour, si ce projet de loi a pour objet de mettre en place un nouvel impôt par le biais d'une nouvelle cible au contrôle technique, que cela soit dit clairement, mais s'il s'agit d'un projet de loi s'inscrivant dans l'amélioration énergétique et climatique, sachez que cette obligation existe déjà, cela s'appelle la révision annuelle. Autant je conçois que l'on puisse rouler avec un véhicule automobile vétuste posé sur ses quatre roues, d'où cette obligation, autant n'avez-vous jamais osé conduire une moto qui ne soit pas en état de révision correcte et vous promette une chute dès le premier virage ou une panne en rase campagne ?

Peut être que s'attaquer à la flotte de camions plus ou moins lourds qui roulent encore sur nos routes derrières un nuage de pollution serait plus opportun s'agissant du cadre climatique ?

N° 965164 - Contrôle technique des 2 roues: difficile à mettre en œuvre

par :

12/07/2023 17:32

Bonjour, j'ai 6 véhicules 2 roues tenu a jour, m et en état de fonctionnement impeccable. Non seulement, 6 contrôles techniques vont reprenater un sérieux coûts mais aussi comment gérer? Louer un camion pour faire tous les contrôles en 1 fois? Faire 6 allers-retours? Malheureusement, j'ai bien peur que cette contrainte pousse à réduire le nombre de véhicules ou à les passer en objet de décoration. Les assureurs vont ils accepter des résiliations due au motif: «pas de contrôle technique lié à une logistique trop complexe»? . Au moins, le contrôle (si vraiment mise en place) ne devrait seulement s'appliquer qu'aux nouveaux véhicules produits .

N° 965165 - Contrôle technique mis en place sans respect des concertations.

par :

12/07/2023 17:32

L'accidentologie des motos n'est pas dûes au manque d'entretien des motos. Les motards sont des passionnés et entretiennent leur véhicule.

L'accidentologie est souvent due à des voitures qui ne sont pas attentives aux 2 roues....voitures qui se rabatte sur la moto même si elles l'ont vue, conducteur de voiture usant un téléphone en conduisant, conducteur de voiture forçant le passage à un motard..... je roule en motos depuis 30 ans et je n'ai jamais eu un accident responsable.. et usager de la route (en moto et en voiture), je constate souvent que le danger vient des autres et non pas de notre véhicule.

De plus, beaucoup de routes sont dans un état déplorable et sont causes d'accidents. Le contrôle technique à mon sens n'est pas utile (sauf peut être en cas de revente d'une moto car garantissant que le véhicule est au norme). De plus, les entreprises qui vont réaliser les contrôles ne sont pas des motocistes et ne connaissent pas la moto, espérons qu'ils soient correctement formés et non pas juste "informés". Pour moi, tout cela n'était pas nécessaire en France et reste sûrement l'objet de lobbying.....bien que les concertations laissent apparaître que le taux d'accidentologie n'était pas dû au manque d'entretien des motos et bien que plusieurs options alternatives étaient proposées et possibles, le gouvernement opte pour une mesure sans que celle-ci ne change les taux d'accidentologie.....la formation et l'information auraient été préférables.....mais en France, on vote sur des sujets que l'on ne connaît pas et on écoute pas les gens de terrain.

N° 965166 - Utile et business

par :

12/07/2023 17:33

Un vrai motard fait entretenir sa moto parce qu'il sait que sa sécurité en dépend. Donc, il fait entretenir sa moto chez un concessionnaire sérieux ! Ou l'entretient lui-même s'il s'y connaît en mécanique. Maintenant, le contrôle technique peut servir pour les pilotes peu soigneux ou peu sérieux... mais c'est peut être aussi parce que ça va rapporter du fric à certains, business quand tu nous tiens.

N° 965167 - CT moto non pertinent

par :

12/07/2023 17:33

Les 2 roues motorisés, en particulier les motos, sont connus pour être soigneusement entretenus par leurs propriétaires. En effet, la vie des motards dépend de l'état de leur engin et contrairement aux voitures, il est extrêmement rare de voir une moto en mauvais état être en circulation.

On ne peut pas en dire autant des routes françaises qui sont probablement bien plus accidentogènes et mériteraient sérieusement d'être entretenues régulièrement !

Et enfin, comment faire confiance à des centres de contrôles techniques qui ne seront pas tenus par des spécialistes des 2 roues ? Il est fort probable qu'il s'agira d'une check list basiquement contrôlée, sans aucune expertise et on se demande vraiment quelle est la pertinence de ce CT, si ce n'est de charger encore un peu plus les motards...

Je suis contre ce CT et espère sincèrement que notre voix sera entendue.

N° 965168 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 17:33

Bonjour,

je ne comprends pas la justification sécurité du contrôle technique pour les 2 roues, en effet le fait d'avoir seulement 2 roues impose à tous les motards une vigilance accrue des éléments de sécurité du véhicule ( freins suspension, éclairage, pneumatiques etc...) comme cela est enseigné lors du permis moto.

Concernant les nuisances sonores éventuelles, le db indiqué sur le certificat d'immatriculation est très fluctuant suivant les véhicules en effet une Ducati Panigale V4 est homologuée à plus de 100db donc les nuisances sonores sont homologuées par l'état.

Cordialement



N° 965169 - Contre le contrôle technique des deux roues motorisées.

par :

12/07/2023 17:33

Je souhaite répondre à cette consultation publique, étant motard depuis 2013, je circule en moto que 6 mois dans l'année en faisant moins de 5000 km par année, je suis contre cette nouvelle loi "Européenne", je n'ai jamais attendu de l'Etat Français ou de "l'Etat Européen" de vérifier l'Etat de ma moto, que ce soit des pneumatiques de son freinage, de son éclairage ou de sa suspension, j'entretiens ma machine et je n'ai pas besoin de payer cinquante euros dans un centre technique pour regarder visuellement l'état de ces organes. Je suis conscient que ma sécurité dépend de l'état de ma moto, si j'ai besoin d'une réparation ou d'un contrôle je vais consulter mon garagiste moto.

Par contre l'Etat des routes Françaises est vraiment une catastrophe elles devraient plutôt préoccuper davantage le gouvernement, les députés, les préfets et tous ces biens pensants. Il y a quelques semaines juste des gravillons sur la route ont failli me faire chuter au sol lors d'un virage. Il y a quelques années un conducteur qui n'a pas respecté le céder le passage m'a causé un accident corporel m'occasionnant des blessures et des dégâts matériels important sur ma machine.

Je constate aussi l'augmentation des infractions routières des conducteurs, notamment des livreurs UBER qui circulent n'importent comment, en effet j'ai récemment vu ces "chauffeurs" commettre des infractions comme le franchissement d'un feu tricolore ou d'une ligne blanche pour doubler ou tourner.

Par conclusion je constate que le lobbying de la société DECKRA ne se privera pas de ce faire des bénéfices sur le dos des motards.

Nous savons très bien que cette consultation ne servira à rien car on sait que la décision est déjà prise, on le voit depuis des années que l'opinion des citoyens n'est pas la priorité de ce gouvernement. Quand la loi passera j'arrêterai de circuler en moto, je vendrai ma machine et je prendrai mon véhicule diesel pour me déplacer, malgré que je suis conscient que ma moto pollue moins et prend moins de place sur la voie publique.

Merci d'avoir lu ces quelques lignes.

Je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

N° 965170 - Objection au Contrôle technique des véhicules à deux ou trois roues

par :

12/07/2023 17:33

Bonjour,

Je tenais à exprimer mon opposition à ce projet.

La conduite d'une moto est certes dangereuse mais non pas en raison de l'état actuel du parc de moto français, mais en raison de son caractère vulnérable.

Cette part de dangerosité pousse les motards eux mêmes à entretenir leurs motos régulièrement, s'assurer que leurs pneus sont en bon état et gonflés, s'assurer que les clignotants fonctionnent, s'assurer que les freins fonctionnent correctement également ... Nous avons un niveau de vigilance bien plus important que les automobilistes. C'est pourquoi il est absolument inutile de rajouter cette contrainte qui viendrait en doublon de nos actions, et qui viendrait ajouter une nouvelle dépense dans le pouvoir d'achat du motard : vaut-il pas mieux laisser le motard entretenir lui même sa moto, plutôt que réduire son pouvoir d'achat et l'inciter ainsi à acheter du matériel moins cher et moins qualitatif (comme les pneus par exemple).

Il suffira de regarder le pourcentage de Contrôle technique non validés au bout d'un an de votre mesure pour confirmer son aberration. Mettez votre énergie là où la France en a besoin.  
Bien cordialement.

N° 965171 - Inutile, coûteux, et liberticide

par :

12/07/2023 17:34

Voilà, nous y sommes.

Les motards vont y avoir droit. Un motard entretient sa machine, simplement car il ne veut pas tomber. Quels sont les chiffres sur l'accidentologie ?

Surtout, tout l'équipement routier en France est fait au dépit du bon sens : ralentisseurs non homologués, voire hyper glissants, mobilier urbain comme des haches sur les trottoirs en cas de chute, pléthore de îlots mal ou non signalisés générateur de chute (inexistants au US, que de la peinture), signalisation tellement sur-dimensionnée qu'on ne sait plus où aller. Et j'en passe. Alors imposer un contrôle technique comme si c'était la clef, j'en rigole jaune et fortement. Créez plutôt un contrôle technique de l'état des routes et de la signalisation, là ça avancera réellement.

N° 965172 - Utile et business

par :

12/07/2023 17:34

Un vrai motard fait entretenir sa moto parce qu'il sait que sa sécurité en dépend. Donc, il fait entretenir sa moto chez un concessionnaire sérieux ! Ou l'entretient lui-même s'il s'y connaît en mécanique. Maintenant, le contrôle technique peut servir pour les pilotes peu soigneux ou peu sérieux... mais c'est peut être aussi parce que ça va rapporter du fric à certains, business quand tu nous tiens.

N° 965173 - Du n'importe quoi...

par :

12/07/2023 17:34

Bonjour

La mise en place du CT pour les deux roues me paraît plus, être un moyen de faire gagner de l'argent à je ne sais quel organisme, plutôt qu'une question de sécurité.

Encore une fois, je pense que l'état ne s'attaque pas aux vrais problèmes.

La majorité des accidents en deux roues sont dus aux comportements des gens, mais sûrement pas à l'état de leurs véhicules.

De plus, que se passera-t'il quand le contrôleur du CT cassera un moteur suite au contrôle de pollution sur une machine de collection ?

Pour finir, apparemment, les 50cc ne sont pas concernés, alors que pour moi, c'est bien ce type de machine qui sont les plus trafiquées (pot d'échappement non homologué, kit moteur, pas de clignotants, pas de phare, etc...)

Ceci est vraiment du n'importe quoi.

Merci messieurs les politiques de nous inventer sans cesse des nouvelles choses au lieu de vous occuper des vrais problèmes de la France.

Cordialement

N° 965174 - Motard de 68 ans

par :

12/07/2023 17:35

CT totalement inutile mis en place pour soutirer de l'argent pour l'état mais surtout pour des lobbys minoritaires . De plus en conduisant à limiter l'utilisation des 2RM augmenter la pollution et les encombrements. Seul le bruit peut être utile de contrôler, mais n'empêche pas de remonter les échappements bruyants dès le CT réalisé. C'est le rôle des contrôles routiers qui doivent être équipés pour cela.

Donc a 100% contre

N° 965175 - Refus du Contrôle Technique Moto.

par :

12/07/2023 17:35

Rien ne justifie le contrôle technique des motos dès lors que la très grande majorité des accidents moto ne sont pas imputables à une défaillance technique du véhicule. La très grande majorité des motards sont contre l'instauration du CTM. Pourquoi, au nom de la démocratie, ne pas écouter cette majorité qui s'est exprimée? pourquoi écouter en priorité, des associations écologistes qui ne sont pas des associations de motard, qui plus est, issues d'un mouvement politique minoritaire qui a une voix dominante.

Au nom de la démocratie que vous défendez, donnez un exemple de démocratie en supprimant le CTM car la grande majorité des motards rejete ce projet.

N° 965176 - Du grand n'importe quoi

par :

12/07/2023 17:35

Il devrait refaire les routes au lieu de nous mettre un contrôle technique les accidents de moto sont généralement causé par les autres usagers ou la route qui n'est pas clean et non à cause de l'entretien de notre moto ! En moto ça pardonne pas donc nous on prend soin de nos motos

N° 965177 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 17:35

Bonjour,

Pure volonté de prendre encore de l'argent la ou il peuvent en trouver.

Les révisions moto coûte un œil, personne n'achète de moto non entretenu ou sans factures !

J'en suis pour ma part à payer 500euro pour une révision des 36000km .

Si il faut maintenant rajouter un contrôle technique inutile, il va falloir que les garage moto revoyent tout leur prix à la baisse .

Et je reprend un argument aussi discuté, qu'il s'occupe déjà de la qualité des routes et de la sécurité des deux roues en repensant les glissière de sécurité etc.....

Et je ne rentre pas non plus dans le détail du prix des équipements du motard qui est prohibitif (sécurité oblige me diriez -vous! En bref ce contrôle technique est une pure escroquerie de plus.

N° 965178 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 17:36

Je ne trouve pas que le contrôle technique soit une réelle bonne idée, car oui effectivement il y a de nombreuses personnes en 2 roues qui meurt sur les routes mais ne pensez vous donc pas que cela vient aussi de l'état des routes sur le réseau routier national ou départemental français, un contrôle des routes de vrai être mis en place tous les ans plutôt qu'un contrôle technique pour les 2 roues car vous ne trouveriez jamais une moto délabrée comparée à certaines routes françaises

N° 965179 - Non au CT

par :

12/07/2023 17:36

Nous n'avons pas besoin de CT pour nos deux roues les forces de police sont assez compétentes pour nous rappeler à l'ordre. Nous ne pouvons pas négliger nos motos sinon nous les payons très cher. Donc c'est inutile.

N° 965180 - Demandez aux professionnels de la moto

par :

12/07/2023 17:36

Cher Madame, Cher Monsieur,

Quelques exemples montrent que le projet devrait être affiné avant de passer en application. Il faut être plus spécifique dans les critères et pour cela demander à des professionnels de participer à la rédaction; Par exemple ;

- D'une manière générale, bien mentionner "Le cas échéant" pour les dispositifs susceptibles de ne pas être présents sur un deux roues (timonerie de direction, direction assistée, pare-chocs)

- Section 2.1 ; il faudrait cibler le fait qu'un jeu à la colonne de X mm mesuré au niveau de la roue conduit à une remarque mineure, qu'un autre de Ymm conduit à une remarque majeure.

- Section 5.2.1.a.6 ; Ecrou ou goujon de roue manquant ; Sur une voiture ce n'est pas si grave, mais sur une moto la vie du motard est clairement remise en jeu. Pourquoi ne pas le faire passer en "Majeure"

- Section 3.2.1 ; "Etat des vitrages" ; La question est aussi de savoir à quelle hauteur les vitrages s'arrêtent par rapport aux yeux du conducteur

- Les termes utilisés montrent que les rédacteurs n'ont pas d'expérience dans le domaine de la moto ; pourquoi faire coexister une section "Pivot de fourche" et une "Jeu dans la direction" ?

Bien cordialement,

N° 965181 - Contrôle technique pour moto

par :

12/07/2023 17:36

Absurde c'est juste pour prendre de l'argent

N° 965182 - Une vraie fausse bonne idée

par :

12/07/2023 17:37

Le CT pour les 2RM ne sert à rien, les études montrent très bien que les accidents ne sont que très rarement dus à des défaut de contrôle de nos motos (ne parlons pas de l'étude de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] s'il vous plaît, un peu de sérieux... "nemo iudex in causa sua").

Nous sommes beaucoup plus vulnérables que les automobilistes et donc beaucoup plus attentifs à l'entretien de nos motos et scooters, les rares qui n'entretiennent pas correctement leur 2RM sont les mêmes qui roulent en voiture sans CT, ils feront donc la même chose pour leur 2RM... et la mise en place du CT pour les 2RM n'y changera donc rien.

En rajoutant des contraintes à l'usage des 2RM vous allez décourager les utilisateurs de 2RM, qui privilégieront donc la voiture... à l'heure où il faut réduire l'empreinte de la voiture pour des raisons évidentes (pollution, manque de place, embouteillages...) ce n'est franchement pas judicieux.

N° 965183 - 50 et 125

par :

12/07/2023 17:37

Bonjour, c'est absurde de soustraire les 50 et 125 au contrôle, ce sont les motos ( et bien souvent les scooters) les plus sollicités et en pire état ...

N° 965184 - CT des 2 roues motorisées

par :

12/07/2023 17:37

Ce type de projet n'a pour but que de prendre de l'argent aux usagers. En effet, et les enquêtes le démontrent, les motards entretiennent rigoureusement leurs véhicules, leur sécurité en dépend. Si pour ce type de projet, le gouvernement était dans une logique de sécurité, il rendrait le contrôle technique gratuit. Et surtout veillerait à doter les communes et départements de moyens financiers pour entretenir les routes, loin d'être sûres.

N° 965185 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 17:37

Bonjour,

Pure volonté de prendre encore de l'argent là où il peuvent en trouver.

Les révisions moto coûtent un œil, personne n'achète de moto non entretenue ou sans factures !

J'en suis pour ma part à payer 500euro pour une révision des 36000km .

Si il faut maintenant rajouter un contrôle technique inutile, il va falloir que les garages moto revoyent tout leur prix à la baisse .

Et je reprend un argument aussi discuté, qu'il s'occupe déjà de la qualité des routes et de la sécurité des deux roues en repensant les glissières de sécurité etc.....

Et je ne rentre pas non plus dans le détail du prix des équipements du motard qui est prohibitif (sécurité oblige me diriez -vous! En bref ce contrôle technique est une pure escroquerie de plus.

N° 965186 - Contrôle technique inutile

par :

12/07/2023 17:37

A quoi sert un contrôle technique quand on sait que tous les organes de sécurité sont visibles de l'extérieur du véhicule ?

La réfection des ornières et nids de poules des nombreuses routes dégradées serait plus utile pour diminuer le nombre d'accidents.

N° 965187 - Objection

par :

12/07/2023 17:38

Les moto étant des véhicules dangereux de base, elles sont toujours entretenues et surveillées par leur pilote. Un CT ne me semble pas nécessaire

N° 965188 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

12/07/2023 17:38

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.  
Quand les matériels nécessaires seront disponibles.

Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 965189 - Des mesurette pour faire du fric

par :

12/07/2023 17:39

Étant moi même mécanicien ET motard, j'ai pu constater depuis la mise en place du contrôle technique auto d'innombrable dérives (prix exorbitants, incompetence des ouvriers , fausses constatations de problèmes a des personnes novices dans le monde de la mécanique , pire.....oubli de diagnostic.....et j'en passe).

Le contrôle technique est une pure arnaque d'un gouvernement qui veut se cacher derrière des mesurette qui lui font gagner du fric. En attendant rien ne change!!!

Voilà des décennies que la [association de motard] et d'autres associations demandent le doublement des barrières de sécurité , la réfection de certains tronçons totalement défoncés , la mise à la norme de quasiment la totalité des dos d'âne et autre gendarme couché meurtrier, l'interdiction de l'utilisation du gravier tous les été provoquant 20 % des accidents tout véhicule confondu.....et là aussi, j'en passe, car la somme de travail est gigantesque.

Mais non, il vaut mieux encore inventer des idées ubuesques pour faire du fric, parce qu'il s'agit bien de ça ;et continuer sur sa lancée de l'absurdité!!!!

Comment aller vous former des gens déjà totalement incompetents dans le domaine auto a des motos qui pour la plupart pèse entre 250 et 400 kg ,leurs demander de contrôler un PACIFIC COAST ou une GOLDWING (par exemple) totalement caréné ou bien encore une HARLEY avec 10cms de garde au sol et 20000E d'option ou encore un TRIUMPH rocket 3 a plus de 27000E et pesant à lui seul

300 Kg avec un empâtement de 1,70 m... et je ne site que ça, car les motos anciennes vont être aussi une difficulté.

On marche sur la tête mais tout ce qui peut rapporter du pognon et bon à prendre mais.....nous ne nous laisserons pas faire, croyez moi!!!!

À bon entendeur!!!!!!

N° 965190 - Contrôle technique motos.

par :

12/07/2023 17:39

Contrôle technique motos. ce contrôle n'aura d'intérêt que faire payer encore et encore car roulant en motos depuis mes 18 ans ( j'en ai aujourd'hui 68 ) je n'ai jamais eu besoin de contrôle pour vérifier mes motos car toujours entretenues ( voyez plutôt les scooters bruyants ou autre dangers de ce type ).

N° 965191 - Marre

par :

12/07/2023 17:40

Une fois de plus juste une taxe déguisée .... Combien vont remettre aux normes leurs deux roues juste pour le contrôle et les 50cm3 ne vont pas se présenter toujours les mêmes qui vont se faire raqueté ... merci l'Europe merci la France

N° 965192 - controle technique moto

par :

12/07/2023 17:40

commencer a réparer les routes un ct moto ne servira a rien

N° 965193 - Je suis opposé à ce contrôle technique qui n'apporte rien en terme de sécurité mais pénalise grandement le pouvoir d'achat

par :

12/07/2023 17:41

Je suis opposé à ce contrôle technique qui n'apporte rien en terme de sécurité , citons notamment l'étude européenne Maids sur les accidents de moto qui conclut que seulement 0,3 % des accidents de moto sont dûs à un problème technique.

Mais en revanche, la charge financière est réelle, et vient pénaliser lourdement le pouvoir d'achat des possesseurs de deux roues.

N° 965194 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 17:42

Merci de ne faire QUE les points de SÉCURITÉ.  
PNEUS, FREINS, NIVEAUX .....

N° 965195 - Controle technique moto

par :

12/07/2023 17:42

Bonjour

Un controle technique moto, puisqu' il en faut un, fait par le concessionnaire de la marque serait plus judicieux avec les obligations naturellement

Je me vois mal confier ma moto de 400kg à un débutant avec tous les risques que cela comportent. J'attends l'évolution de cette mise en route que je ferai ou" pas"

Cordialement

N° 965196 - Non au contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 17:43

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule, les motards entretiennent leurs véhicules il en va de leurs vies. Seulement 3% des accidents sont dû au mauvais entretien

Dans les formations nous apprenons à entretenir nos véhicules et ils sont déjà suivi par des professionnels.

Les 2 roues ne sont pas responsables de la pollution (0.05%) ils fluidifient le trafic cela aide à réduire la pollution

De nombreuses routes dangereuses nids de poules et ce n'est le contrôle technique qui changera cela

N° 965197 - Monsieur

par :

12/07/2023 17:43

Bonjour

Je tiens à vous faire part de mon étonnement sur l'insistance du gouvernement à mettre en place un contrôle technique des véhicules motos.

En effet, l'objectif est de minimiser l'accidentologie alors que nous constatons que 39% des motards qui ont un accident mortel sans qu'il y ait un tiers identifié provient en majeure partie de l'état de la chaussée, d'animaux ou de la fatigue. ... ces 2 premiers éléments peuvent être améliorés par l'entretien régulier du réseau routier (DOUBLEMENT DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ RÉFECTION DES ROUTES OU ENCORE L'EMPLOI DE PEINTURES ABRASIVES POUR LES MARQUAGES AU SOL) et la gestion de la faune.

Seulement 5% des accidents de moto ont pour cause un problème technique. Le rapport coût / bénéfice de cette mesure n'est plus à démontrer. En effet, une telle mesure va coûter cher aux contribuables sans résultat probant.

Une seconde étude appelée MAIDS (Motorcycle Accident in Depth Study), réalisée en 2005, montre que seulement 0.3% des accidents sont liés à une défaillance technique (essentiellement liée aux pneumatiques).

L'impact environnemental (les rejets atmosphériques beaucoup plus faible et qui représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, les bruits, le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif),

Pour ma propre sécurité je ne conçois pas de ne pas m'être assuré de l'état de ma moto roulant quotidiennement. Les visites chez un concessionnaire ou garage confirme son bon état de circulation. Mon équipement personnel, blouson, gants, pantalon, chaussures, airbag et casque ne sont que des plus et ceci a un coût important qu'il faudrait taxer à 5% pour permettre à tous de se protéger



efficacement, faire baisser le prix de l'assurance sur présentation d'un équipement aux normes européennes serait aussi une motivation certaine.

Concernant les motos de plus de 20 ou 30 ans, elles doivent être exonérées de CT.

De l'autre côté, il y a les entreprises comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui font du lobbying à Bruxelles afin de gagner un nouveau marché estimé à 1.5 milliards d'euros par an.

Pour ces raisons je demande la non mise en application d'un contrôle technique des motos

N° 965198 - contrôle technique des motos = lobbying des centres de contrôle pour plus de profits  
par :

12/07/2023 17:43

La mise en place de ce contrôle technique est uniquement la réponse à un lobbying des centres de contrôle pour plus de profit. Dont l'état prendra sa part.

Aucune étude ne démontre formellement l'utilité de ce contrôle. Les défaillances techniques ne représentent même pas 1% des accidents.

N° 965199 - CT MOTO

par :

12/07/2023 17:44

Bonjour

Je tiens à vous faire part de mon étonnement sur l'insistance du gouvernement à mettre en place un contrôle technique des véhicules motos.

En effet, l'objectif est de minimiser l'accidentologie alors que nous constatons que 39% des motards qui ont un accident mortel sans qu'il y ait un tiers identifié provient en majeure partie de l'état de la chaussée, d'animaux ou de la fatigue. ... ces 2 premiers éléments peuvent être améliorés par l'entretien régulier du réseau routier (DOUBLEMENT DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ RÉFECTION DES ROUTES OU ENCORE L'EMPLOI DE PEINTURES ABRASIVES POUR LES MARQUAGES AU SOL) et la gestion de la faune.

Seulement 5% des accidents de moto ont pour cause un problème technique. Le rapport coût / bénéfice de cette mesure n'est plus à démontrer. En effet, une telle mesure va coûter cher aux contribuables sans résultat probant.

Une seconde étude appelée MAIDS (Motorcycle Accident in Depth Study), réalisée en 2005, montre que seulement 0.3% des accidents sont liés à une défaillance technique (essentiellement liée aux pneumatiques).

L'impact environnemental (les rejets atmosphériques beaucoup plus faibles et qui représentent que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, les bruits, le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif),

Pour ma propre sécurité je ne conçois pas de ne pas m'être assuré de l'état de ma moto roulant quotidiennement. Les visites chez un concessionnaire ou garage confirment son bon état de circulation. Mon équipement personnel, blouson, gants, pantalon, chaussures, airbag et casque ne sont que des plus et ceci a un coût important qu'il faudrait taxer à 5% pour permettre à tous de se protéger efficacement, faire baisser le prix de l'assurance sur présentation d'un équipement aux normes européennes serait aussi une motivation certaine.

Concernant les motos de plus de 20 ou 30 ans, elles doivent être exonérées de CT.

De l'autre côté, il y a les entreprises comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui font du lobbying à Bruxelles afin de gagner un nouveau marché estimé à 1.5 milliards d'euros par an.

Pour ces raisons je demande la non mise en application d'un contrôle technique des motos

N° 965200 - Contrôle Technique 2 roues

par :

12/07/2023 17:44

Ce contrôle n'a aucune justification sécuritaire.

C'est uniquement pour remplir un peu plus les poches des hauts dirigeants de sociétés mondialiste dont l'europe est à la botte.

Par contre, il aurait été plus intelligent d'effectuer un contrôle technique obligatoire lors de la cession d'une moto à l'occasion. Et bien sur, de procéder à la réfection des routes non entretenues et dangereuses pour les motards.....

N° 965201 - Non au contrôle technique

par :

12/07/2023 17:44

À la différence des automobilistes, nous motards prenons soin de nos véhicules. Nous savons très bien qu'il en va de notre sécurité. Une de mes motos qui a 30 ans avec la quelle je roule régulièrement est en parfaite état et est entretenu.

Nous ne sommes pas des inconscients.

Non au racket des organismes de contrôle.

N° 965202 - Non au contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 17:44

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule, les motards entretiennent leurs véhicules il en va de leurs vies. Seulement 3% des accidents sont dû au mauvais entretien Dans les formations nous apprenons à entretenir nos véhicules et ils sont déjà suivi par des professionnels.

Les 2 roues ne sont pas responsables de la pollution (0.05%) ils fluidifient le trafic cela aide à réduire la pollution

De nombreuses routes dangereuses nids de poules et ce n'est le contrôle technique qui changera cela

N° 965203 - Contrôle Technique 2RM

par :

12/07/2023 17:45

Bonjour,

J'estime que c'est aberrant de mettre en application un contrôle technique pour les deux-roues motorisés, car il n'y a que 0,3 % des accidents impliquant un deux-roues motorisés, qui est imputable à l'état du véhicule.

Alors qu'il y a 30 % des accidents impliquant un deux-roues motorisés, qui est imputable à l'état de la chaussée ou à la dangerosité d'une infrastructure ou d'un équipement routier.

Concernant la pollution, les deux-roues motorisés ne sont responsables que de 0,5 % des émissions polluantes.

Si vous vous souciez de la sécurité et afin de l'améliorer, de tous les usagers de deux et trois roues motorisés, voici plusieurs propositions :

Un contrôle technique des chaussées, infrastructures et des équipements routiers.

Améliorer la formation des conducteurs.

Sensibilisation des automobilistes à la vulnérabilité corporelle des usagers en 2RM et mieux former les automobilistes à la cohabitation avec les deux-roues.

Inciter les motard(e)s à s'équiper correctement en toutes circonstances.

Réduire le taux de la TVA de 20 % à 5,5 % sur les équipements de sécurité en 2RM (casques, gants, gilets airbags).

Inciter les constructeurs à favoriser des 2RM intégrant davantage de sécurité passive et active.

Comprendre les spécificités de circulation des 2RM pour mieux les intégrer dans les schémas de circulation (formation des aménageurs urbains et routiers).

Intégrer systématiquement les 2RM dans la conception des infrastructures routières et urbaines.

Maintien de l'éclairage nocturne sur les VRU, notamment sur bretelles de raccordement.

Revoir le Code de la route pour intégrer les spécificités des déplacements en 2RM, notamment en cas de trafic congestionné.

Comprendre l'accidentalité des 2RM pour agir.

En conclusion, je pense que le 2 roues est une des solutions pour la transition écologique et pour diminuer les bouchons dans les villes.

Merci

N° 965204 - Le contrôle technique des motos : Quel impact sur la sécurité routière ?

par :

12/07/2023 17:45

Oui au contrôle technique si il a un impact réel sur la sécurité routière.

Mais quel est la part du défaut d'entretien dans les accidents de motos ?

Nous savons tous que notre sécurité dépend du bon entretien de notre moto, et nul besoin du contrôle technique pour que nous fassions rigoureusement assurer son suivi par les professionnels de la moto.

Et qui ne voit qu'une des causes majeures d'accident en moto est le comportement des conducteurs et la prise de risques de certains motards.

L'information, l'éducation à la sécurité routière (lors du permis par exemple) auront un impact en termes d'accidentologie bien supérieur au Contrôle technique.

C'est là qu'il faut investir et non dans ce contrôle qui apparaît surtout comme une mesure administrative qu'aucune analyse chiffrée ne vient appuyer.

N° 965205 - Véhicules léger 2 roues moins polluant que les 4,6,10,12 roues

par :

12/07/2023 17:45

Véhicules léger 2 roues sont moins polluant que les 4,6,10,12 roues grâce a leurs poids , évitent les embouteillages, consomment moins etc.....

d'autre part nous entretenons plus régulièrement nos deux roues, questions de sécurités

N° 965206 - Inutile

par :

12/07/2023 17:46

Sachant que la majorité des accidents deux roues et quadricycles motorisées sont causés par des véhicules sans permis (50cc et voiture sans permis) qui ne sont pas concernés par ce projet, ce projet est donc inutile d'un point de vue sécuritaires il n'ai la que pour faire passer à la Caisse une fois de plus....

N° 965207 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

12/07/2023 17:46

Pourquoi ne pas appliquer la réglementation belge : contrôle technique obligatoire lors de la mise en vente de la moto ? Nous savons toutes et tous qu'un motard responsable est attentif en permanence de l'état technique de sa moto.

N° 965208 - CT 2RM

par :

12/07/2023 17:46

Motard au quotidien, je me permets de donner mon avis sur le CT 2RM.

La mise en place de cette mesure n'est que le fruit d'un lobbies (se référer aux ressources utilisées par l'Union Européenne pour comprendre.). Mais je sais qu'il faut aussi prendre le temps de réfléchir à la question.

En tant que motard, je ne peux pas concevoir que les motards ne prennent pas conscience eux même de l'importance de l'entretien de leur véhicule. Il y a une chose importante à retenir et qui pose les bases dans cette "affaire". Un automobiliste, il possède un véhicule par obligation, un motard par choix, par plaisir, par passion. (Je parle bien évidemment de généralité.)

Maintenant, parlons des points importants dans cette mesure. Il a été dit haut et fort que les 2RM concernés seront au dessus de 125cm<sup>3</sup> ? (Je peux faire erreur.) Hors, si vous voulez parler de manque d'entretien ci bien mentionné par certaines "associations", il s'agit en grande majorité de véhicules de 50cm<sup>3</sup> conduits en villes par des utilisateurs non formés et non sensibilisés.

Mais parlons de l'hypothétique prix moyen de 50€. Là, ne comptez pas sur moi. A peine 15€ moins cher que pour mon VL ? Alors que le contrôle est simple et rapide et majoritairement visuel ? Et qu'on ne me parle pas d'investissement pour les centres. C'est eux qui l'ont voulu. Alors qu'ils assument.

J'aimerais aussi donner mon avis sur un dernier point pour conclure. Il s'agit d'une des associations qui sont aller pleurer jusqu'au Conseil d'Etat. "[association]". Entendons nous bien, je ne comprends même pas que de base, ils aient le droit de porter un tel nom d'association qui est CLAIREMENT une déclaration et incitation a la HAINE. Et que en plus de cela, le Conseil d'Etat puisse leur donner du crédit.

Pour conclure, je ne serais jamais contre des mesures de contrôles pour les 2RM, mais il faut que cela soit proportionné, réfléchis, logique et inclus TOUS les 2RM. Et surtout que la mesure ne soit pas imposée par un géant du secteur du contrôle technique par le biais de "l'Union" Européenne. Et que le tarif d'une telle mesure ne nuise pas au portefeuille des motards qui paient déjà extrêmement fort le prix de leur équipement. (Il s'agirait d'ailleurs de voir ce que l'ont pourrait faire de ce côté, parce que un casques et des gants obligatoires et rien d'autre, ça c'est une vraie aberration.)

En remerciant les personnes ayant rendu possible ce droit de réponse.

N° 965209 - CONTRE !!

par :

12/07/2023 17:46

Je me suis battu à vos côtés contre la vignette moto et tant que je le pourrais, je me battraï contre ces "pompes à fric" et autres débilités des gouvernements anti-motard !!

N° 965210 - Opinion sur le projet de contrôle technique des 2 et 3 roues motorisés

par :

12/07/2023 17:47

Ce projet de contrôle technique n'a aucune justification relative à une réduction de l'accidentologie des véhicules concernés.

S'il en avait une, il me paraît impossible de définir une périodicité adaptée à l'ensemble du parc: certains véhicules parcourant plusieurs milliers de kilomètres par mois lorsque d'autres ne sont même pas utilisés tous les ans. Etant possesseur de ces deux catégories de véhicules, je sais par expérience que ce sont les moins utilisés qui nécessitent un contrôle systématique avant leur mise en route.

La réduction de la pollution sonore de certains véhicules ne sera pas réglée par ce projet non plus: les véhicules bruyants le sont de par la volonté de leurs propriétaires indéclicats, les rendre conformes la durée du contrôle périodique ne sera pas difficile. Pour lutter contre cette pollution sonore des lois existent déjà, pourquoi ne les faites vous pas respecter?

Pour moi ce projet ne représente que perte de temps (prise de rendez-vous et trajet jusqu'au centre de contrôle) et d'argent pour les usagers.

Contraindre autant d'usagers sous prétexte de se mettre en conformité avec les règles d'une institution amène à s'interroger sur la pertinence des règles de cette institution ou sur la probité de ceux qui les invoquent.

N° 965211 - contrôle technique pour moto enduro ?

par :

12/07/2023 17:48

Je trouve normal d'instaurer un CT pour les motos. Toutefois, en ce qui concerne la pratique de l'enduro cela me paraît difficile au regard des critères prévus. En effet, les motos doivent être équipées comme pour rouler sur route (clignotants , grande plaque minéralogique, rétroviseurs ...) ce qui est totalement inapproprié pour la pratique enduro.

Il serait souhaitable d'adapter les critères de contrôle au regard de ce type de moto

N° 965212 - Un impôt de plus dans un contexte économique particulièrement défavorable.

par :

12/07/2023 17:48

Quand on voit l'importante différence dans l'usage entre moto et auto :

- hivernage
- faible kilométrage à l'année
- usage loisir limité
- usage par beau temps principalement

De plus la moto représente une part négligeable du parc français et les motos sont très entretenues contrairement aux voitures de manière générale.

De ce fait, il est difficile de comprendre d'avoir un programme commun entre motos et voitures sur le contrôle technique et celui-ci n'apparaît pas comme une priorité à l'heure où la mortalité sur les routes augmente, sauf pour les motards (baisse de 11% sur les 3 dernières années).

Comment dès lors justifier ceci?

Ce contrôle technique moto apparaît donc comme un nouvel impôt alors même que l'année est présentée comme extrêmement difficile économiquement par le président lui-même. Il y avait plus important à faire que s'attaquer une fois de plus au pouvoir d'achat des français.

N° 965213 - CT 2RM

par :

12/07/2023 17:48

Motard au quotidien, je me permets de donner mon avis sur le CT 2RM.

La mise en place de cette mesure n'est que le fruit d'un lobby (se référer aux ressources utilisées par l'Union Européenne pour comprendre.). Mais je sais qu'il faut aussi prendre le temps de réfléchir à la question.

En tant que motard, je ne peux pas concevoir que les motards ne prennent pas conscience eux-mêmes de l'importance de l'entretien de leur véhicule. Il y a une chose importante à retenir et qui pose les bases dans cette "affaire". Un automobiliste, il possède un véhicule par obligation, un motard par choix, par plaisir, par passion. (Je parle bien évidemment de généralité.)

Maintenant, parlons des points importants dans cette mesure. Il a été dit haut et fort que les 2RM concernés seront au-dessus de 125cm<sup>3</sup> ? (Je peux faire erreur.) Hors, si vous voulez parler de manque d'entretien ci-bien mentionné par certaines "associations", il s'agit en grande majorité de véhicules de 50cm<sup>3</sup> conduits en villes par des utilisateurs non formés et non sensibilisés.

Mais parlons de l'hypothétique prix moyen de 50€. Là, ne comptez pas sur moi. A peine 15€ moins cher que pour mon VL ? Alors que le contrôle est simple et rapide et majoritairement visuel ? Et qu'on ne me parle pas d'investissement pour les centres. C'est eux qui l'ont voulu. Alors qu'ils assument.

J'aimerais aussi donner mon avis sur un dernier point pour conclure. Il s'agit d'une des associations qui sont allées pleurer jusqu'au Conseil d'Etat. "[association]". Entendons-nous bien, je ne comprends même pas que de base, ils aient le droit de porter un tel nom d'association qui est CLAIEMENT une déclaration et incitation à la HAINE. Et que en plus de cela, le Conseil d'Etat puisse leur donner du crédit.

Pour conclure, je ne serais jamais contre des mesures de contrôles pour les 2RM, mais il faut que cela soit proportionné, réfléchi, logique et inclus TOUS les 2RM. Et surtout que la mesure ne soit pas imposée par un géant du secteur du contrôle technique par le biais de "l'Union" Européenne. Et que le tarif d'une telle mesure ne nuise pas au portefeuille des motards qui paient déjà extrêmement fort.

le prix de leur équipement. (Il s'agirait d'ailleurs de voir ce que l'on pourrait faire de ce côté, parce que un casques et des gants obligatoires et rien d'autre, ça c'est une vraie aberration.)  
En remerciant les personnes ayant rendu possible ce droit de réponse.

N° 965214 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 17:48

Je fais entretenir ma moto et j'en prend soin je ne crois pas que le contrôle technique va réduire le nombre de risque encouru par les motards mais ça va enrichir tout ceux qui ne fond rien au sommet de l'état , alors qu'ils devraient plutôt s'occuper de tous ceux qui mettent le Bordel dans notre pays et à qui ne dit rien par peur d'être pris pour des racistes alors qui c'est qui doit encore payer pour tous ça le bon citoyen français alors je suis contre ce contrôle technique

N° 965215 - Un impôt de plus dans un contexte économique particulièrement défavorable.

par :

12/07/2023 17:49

Quand on voit l'importante différence dans l'usage entre moto et auto :

- hivernage
- faible kilométrage à l'année
- usage loisir limité
- usage par beau temps principalement

De plus la moto représente une part négligeable du parc français et les motos sont très entretenues contrairement aux voitures de manière générale.

De ce fait, il est difficile de comprendre d'avoir un programme commun entre motos et voitures sur le contrôle technique et celui-ci n'apparaît pas comme une priorité à l'heure où la mortalité sur les routes augmente, sauf pour les motards ( baisse de 11% sur les 3 dernières années) .

Comment dès lors justifier ceci?

Ce contrôle technique moto apparaît donc comme un nouvel impôt alors même que l'année est présentée comme extrêmement difficile économiquement par le président lui-même. Il y avait plus important à faire que s'attaquer une fois de plus au pouvoir d'achat des français.

N° 965216 -

par :

12/07/2023 17:49

Je suis clairement contre la mise en place de ce nouveau contrôle technique sur les deux , étant motard depuis plus de 40 ans ( 1982 pour être exacte) . L'immense majorité des motards étant suffisamment intelligent pour ne pas mettre leur propre vie en danger à travers un entretien insuffisant de leur machine . L'Europe aussi peut faire des erreurs et ce n'est pas une raison pour les valider . Un peu de caractère ne ferait pas de mal à nos dirigeants et nos élus s'ils ne veulent pas que les citoyens leur tourne définitivement le dos !!

N° 965217 - Contrôle Technique des 2 roues

par :

12/07/2023 17:49

Encore un racket de plus pour le pauvre contribuable. Pour rappel combien d'accident due à des motos en mauvais état ? De mémoire il me semble 0,3% ! Donc au lieu de racketter une fois de plus le contribuable déjà essoré par les prélèvements en tout genre pour engraisser une fois de plus les compagnies privées, Commencez à remettre les routes en état et là vous rendrez service aux motards. Motard moi même depuis 42 ans, je n'ai jamais eu besoin de personne pour surveiller l'état de mes motos ! C'est ma vie qui est en jeu ! Par contre la dégradation du réseau routier depuis 42 ans est vraiment flagrant !

J'espère que vous avez prévu de faire passer le permis moto à ceux qui devront contrôler nos motos ! Car hors de question de mettre la main sur ma moto si pas permis !

Je suis prêt à prendre le pari que les pourcentages d'accident moto ne vont pas s'améliorer d'un iota avec votre pompe à fric.

Et perso, je suis loin d'être prêt de confier ma moto à n'importe qui, je suis assez grand pour contrôler ma sécurité !

N° 965218 - Un impôt de plus dans un contexte économique particulièrement défavorable.

par :

12/07/2023 17:50

Quand on voit l'importante différence dans l'usage entre moto et auto :

- hivernage
- faible kilométrage à l'année
- usage loisir limité
- usage par beau temps principalement

De plus la moto représente une part négligeable du parc français et les motos sont très entretenues contrairement aux voitures de manière générale.

De ce fait, il est difficile de comprendre d'avoir un programme commun entre motos et voitures sur le contrôle technique et celui-ci n'apparaît pas comme une priorité à l'heure où la mortalité sur les routes augmente, sauf pour les motards (baisse de 11% sur les 3 dernières années).

Comment dès lors justifier ceci?

Ce contrôle technique moto apparaît donc comme un nouvel impôt alors même que l'année est présentée comme extrêmement difficile économiquement par le président lui-même. Il y avait plus important à faire que s'attaquer une fois de plus au pouvoir d'achat des français.

N° 965219 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 17:50

Bonjour

Je suis contre le contrôle technique pour les véhicules à deux et trois roues car sans un entretien sérieux du motociste ou de son propriétaire il est impossible de pouvoir rouler contrairement à l'utilisation possible avec une automobile.

Rajouter de nouvelles contraintes est disproportionné par rapport aux difficultés de pouvoir d'achat des citoyens.

N° 965220 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 17:51



Vive les ETATS UNIS.....Nous ne sommes plus dans un pays libre, c'est pathétique!

N° 965221 - Contre la loi

par :

12/07/2023 17:51

Il n'y a aucune preuve du besoin de cette loi, à part taxer les citoyens et créer encore une nouvelle délinquance ....

N° 965222 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 17:51

La mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues pourquoi pas mais il ne doit pas être obligatoire

La plus grande majorité des vrais motards ont des motos en excellent état

Un contrôle technique pourrait être utile dans le cadre d'une vente ou d'un achat du véhicule

Un contrôle technique pourrait être demandé par la gendarmerie en cas de doute sur l'état du véhicule mais en aucun cas il ne doit être obligatoire

N° 965223 - contrôle technique : pourquoi faire ?

par :

12/07/2023 17:52

La mise en place d'un contrôle technique sur les deux roues est étonnant car les organes de sécurité sont vitaux pour le pilote c'est à dire les pneus et freins principalement. Le motard connaît les risques sur un deux roues et s'attache donc à vérifier régulièrement les organes de sécurité ainsi que les autres éléments du deux-roues comme la chaîne et les niveaux. Nous allons donc payer pour un contrôle technique (racket) ce que fait le garagiste à chaque révision et nous allons confier notre véhicule à une personne mais quid si le technicien abîme le véhicule ?

Le contrôle du véhicule va être léger pour un coût de 50 euros ? bref c'est du vol pour remplir les caisses des lobbyistes (sociétés de centre technique) qui poussent les associations à être leurs porte drapeau. Evidemment aucun politique ne prend position pourtant nous votons...

Je pense qu'il vaut mieux travailler sur la prévention et l'éducation plutôt que d'alourdir les dépenses du motard.

N° 965224 - Pas d'accord

par :

12/07/2023 17:53

Bonjour, je suis motard depuis 11 ans, j'ai toujours entretenu mes véhicules. Et je pense que les autres motards également. Pourquoi ? Parceque justement un motard sais que la moindre erreur se paie cash et notre vie en dépend. Ce contrôle technique est donc inutile au motif de la sécurité routière du motard. Nous n'avons pas attendu vos directives pour que nos motos soit sûre ! La teneur du contrôle technique n'est pas non plus un facteur accidentogene lors d'un accident de deux roues. Mais plus une erreur de code de la route. D'un motard ou d'un automobiliste.

N° 965225 - Une taxe supplémentaire inadmissible !

par :

12/07/2023 17:53

Que dire de plus, vous avez besoin de recettes supplémentaires...  
Asphyxie est le mot exacte !

N° 965226 - Contrôle technique 2 ET 3 ROUES

par :

12/07/2023 17:53

De nombreuses informations ont circulé sur le but "mercantile" de la démarche sous couvert de sécurité. Il semblerait que l'obligation à venir résulte de lobbying organisé par un ou plusieurs acteurs des Centres de Contrôle. Un moyen pour eux de développer leur CA.

Donc pour faire taire ces rumeurs, le prix du contrôle doit être abordable pour tous.

Le contrôle doit être simple et rapide :

- Sécurité : Freinage / châssis-cadre non modifié ou accidenté / pneus-roues / éclairage homologué (interdire systèmes de flash parfois vus sur des motos/scooters)

- Pollution : test d'émission de fumée-particules selon le niveau d'homologation Euro

- Bruit : modifications d'échappement, mesure par sonomètre

Pour mémoire : une moto avec un échappement bruyant qui traverse Paris réveille 400 000 personnes !

N° 965227 - Un de plus

par :

12/07/2023 17:53

Propriétaire depuis de nombreuses années d'un véhicule deux roues motorisé, je suis de plus en plus incommodé par le niveau sonore de certains de ces véhicules. Deux catégories sont à mettre à l'index. D'une part, les pétrolettes de faible cylindrée, poussés à l'extrême et par leur propriétaire et par leur constructeurs. D'autre part les grosses cylindrées type harley où les propriétaires s'ingénient à enlever les chicanes des pots d'échappement. Ces deux catégories sont responsables de graves nuisances sonores, le tout avec l'aval des pouvoirs publics qui, pour souvent la paix sociale, laissent faire.

En général, les grosses cylindrées modernes et récentes sont soumises à des entretiens périodiques annuels afin d'assurer la garantie constructeur. Et votre nouveau contrôle technique ne changera rien pour ces derniers véhicules en très bon état, et n'auront aucune influence sur les dérives des deux catégories citées plus haut.

Bilan nul, si ce n'est une nouvelle forme de taxe sur ce type de véhicule.

Je trouve cela désespérant ...

N° 965228 - Contre

par :

12/07/2023 17:54

Cette article de loi est inutile et contreproductif

N° 965229 - Avis négatif au sujet du contrôle technique des 2 roue motorisé

par :

12/07/2023 17:54

Marre de s'adapter à l'Europe et au autre pays , le contrôle technique n'est qu'une perte de temp et d'argent pour le peuple français. Je m'oppose à cela car la majorité des motards ne pollue que très peu comparer à tous les autres véhicules, ils entretiennent beaucoup plus souvent leur moto. Le

gouvernement doit mettre en place le rétablissement des routes qui est une cause de nombreux accidents pour tous les automobilistes. Toute façon ce pays et ce monde n'est plus le même qu'avant, nous courons à notre perte avec les bêtises politiques, si tous le monde ce tape sur la gueule faut pas s'étonner !

N° 965230 - Non au CT moto

par :

12/07/2023 17:54

Me concernant, je roule relativement peu (4000 km par an) et j'entretiens régulièrement ma moto avec les visites programmées (10000 km ou 2 ans). Si problème entre visite, je confie ma moto à un réparateur installé à moins d'un km de chez moi (changement de plaquettes avant il y a deux mois par exemple). Le CT ne me protégera pas plus. Je prends en charge ma sécurité avec sérieux. Sur un plan général, je constate qu'il y a peu d'accidents provoqués par manque d'entretien, que les motards autour de moi ont un état d'esprit sécuritaire beaucoup plus fort que celui des automobilistes, que le CT ne changera rien à d'autres problèmes comme je l'entends quelque fois (bruit, mauvais comportement...).

Je considère le contrôle technique des motos comme une tracasserie inutile poussée par les sociétés de contrôle qui voit dans ce contrôle un marché et rien d'autre. La politique ne doit pas être dirigée par des groupes de pression au service de leurs intérêts financiers.

N° 965231 - UN CONTROL POUR RIEN

par :

12/07/2023 17:54

La mise en place du control technique pour les deux roues n'est pas nécessaire ,on c'est très bien que la majorité des motards prennent soins de leurs motos.

Un control visuel à 50 euros cela fait cher, pourquoi pas un control à la vente c'est plus pertinent et rassurant pour l'acheteur.

N° 965232 - contrôle technique 2RM

par :

12/07/2023 17:55

je serai bref : MERCI L'EUROPE une fois de plus...

N° 965233 - Contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 17:56

Au lieu de toujours vouloir taxer les honnêtes citoyens qui payent leurs impôts et respectent les lois et le code de la route, il serait préférable de s'attaquer aux vrais problèmes : ceux qui ne respectent rien, ni les lois, ni les forces de l'ordre, ni les pompiers, ni les représentants de l'état. Soyez plus fermes avec ceux qui volent nos véhicules et roulent sans permis, plus fermes avec les voyous qui font du rodéo sauvage alors qu'ils ne sont même pas en âge d'avoir le permis, etc... Mais arrêter de restreindre les libertés des citoyens qui payent votre salaire. Ma moto a plus de 20 ans : je roule 500 km maxi par an et elle est parfaitement entretenue chez mon concessionnaire. Elle me coute déjà très cher du km. Alors, non pas question de payer en plus des taxes pour un soit disant contrôle technique bidon !

N° 965234 - Le CT et l'environnement....

par :

12/07/2023 17:56

Non non et non au contrôle technique pour les 2 roues, sous le couvert de la sécurité et de la pollution nôtre gouvernement ne sait plus quoi inventer pour pénaliser les plus jeunes et les personnes les plus vulnérables, les mises en place des ZFE qui entre parenthèses ne servent à rien, juste pour ne pas déplaire au bobos des villes, il leurs reste à mettre en place une taxe pour l'air pollué que nous respirons, non non et non vous ne nous soutirez plus d'argent pour financer votre gaspillage électoraliste.

N° 965235 - CTP pour moto

par :

12/07/2023 17:57

Bonjour,

Comme tout bon motard qui se respecte et respecte sa moto, je sais à quel point il est important, pour ma propre sécurité et celle des autres, d'entretenir mon 2 roues.

Je ne pense pas que le CTP apporte réellement plus que le suivi et l'entretien déjà fait par le constructeur.

Pour autant, je n'ai rien contre si cela devait être le cas et à un coût maîtrisé.

Mais... le meilleur motard du monde sur la meilleure moto du monde avec le meilleur CTP à jour, sera toujours en danger sur une route non entretenue et dégradée !!

Il est donc indispensable d'associer les 2... contrôle technique d'un véhicule avec le contrôle technique de la route qu'il empreinte.

N° 965236 - Controle technique ou pas

par :

12/07/2023 17:57

Pourquoi ne pas donner pouvoirs aux concessions ou mécanos moto

En effet la plupart des motards effectuent une visite annuelle auprès de leur concessionnaire ou autre et de ce fait le contrôle technique tel que les centres devraient le faire sont également effectué par ces acteurs qui sont des professionnels aguerris et donc crédibles !!

Auquel cas le motard qui n effectue pas cette visite périodique serait contraint à ce moment au CT

N° 965237 - on fait tout à l envers ici

par :

12/07/2023 17:57

Je ne comprend pas pourquoi on ne s en prend pas déjà a la voirie et faire un ct des routes et fermer celles qui sont dangereuses tant qu elles ne sont pas refaites. Ensuite il faudrait faire le ct des engins du btp et des agriculteurs qui n ont pratiquement jamais ni feux ni clignotant et surtout les véhicules sans permis qui sont souvent de véritables poubelles. Les vrais motards et je précise motards pas scootéristes font leurs entretiens et regardent souvent l état de leur machine alors pourquoi ne pas donner cette tâche au mécanicien moto qui sont plus au courant des problèmes de nos machines et qui y remédient je dis que c est juste payer pour rien ce contrôle technique, une tirelire comme on sait si bien le faire . Il y a beaucoup a faire avant de penser au CT moto qui ne servira a rien car je le fait régulièrement moi même et comme il faut pas juste du visuel car au CT on n a pas le droit de démonter quoi que ce soit voilà mon avis mais il ne rapporte rien à l état ;-)

N° 965238 - Contrôle technique des 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 17:58

Je suis en accord avec la mise en place d'un tel contrôle technique. Je trouve l'échéance et la périodicité correctes.

Cependant, pour être réalisable, il faudrait la première année commencer par les véhicules mis en circulation antérieurement à une certaine date.

Dés la deuxième année, le contrôle pourrait s'effectuer pour les autres en fonction du nombre en circulation.

N° 965239 - Non au CT

par :

12/07/2023 17:59

Complètement inutile. Magouille et compagnie en manipulant l'opinion publique pour engraisser des lobbyistes tel que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] and Co. Ce n'est pas l'état de nos motos qui posent problème, mais plutôt l'état des infrastructures routières. Moi, j'entretiens ma moto car c'est ma vie qui est en jeu. On peut pas en dire autant des institutions qui laissent les routes dans de sales états.

N° 965240 - Contrôle peux utile

par :

12/07/2023 17:59

Mise à part certain 50cc ou 125cc

J'estime qu'un contrôle technique est inutile les motos de grosses et moyennes cylindrées sont contrôlées de façon systématique par leurs propriétaire avant chaque sortie c'est de la logique et il en va de là securite même du conducteur et de son passager en 35 ans de permis moto je n'ai vu que très très rarement des motos en mauvais état la mienne a actuellement 13 ans et son entretien et suivi chaque sortie ou départ pour les longues distances

Je ne vois pas ce qu'un contrôle technique pourrais apporter de plus mis à part alléger notre portefeuille déjà bien malmener ces temps ci

N° 965241 - Une aberration autocratique de plus

par :

12/07/2023 18:00

Bonjour,

Je roule en 2 roues électrique.

Les problèmes de bruit et de pollution ne me concernent donc pas. De plus, le niveau sonore n'est pas testé au contrôle technique.

Mon véhicule est régulièrement révisé par mon garagiste. Il est donc en parfait état et je suis en sécurité.

Pourquoi imposer à l'ensemble des conducteurs un cout supplémentaire qui ne résoudra rien ?

Cordialement

N° 965242 - controle technique

par :

12/07/2023 18:01

Bonjour

Effectivement nous subissons Bruxelles mais aussi un gouvernement qui revient systématiquement sur ses promesses en catimini donc même si je suis contre nous devons quand même subir à l'avenir le contrôle technique qui remplira les caisses de beaucoup de personnes.

N° 965243 - Une mauvaise solution pour des enjeux réels. A qui profite cette erreur ?

par :

12/07/2023 18:01

Commentaire CT 2RM

A mon humble avis, Les enjeux pour la collectivité des usagers des 2RM sont réels :

- sécurité
- réduction des nuisances sonores
- protection de l'environnement.

Oui sans aucun doute.

Et le contrôle technique moto s'annonce comme un remède à tous ces enjeux ?

Sécurité : avec moins de 0,3% de défaillance technique comme cause d'accident pour les 2RM (source Etude Meads de 2009), la contribution du CT 2RM pour améliorer la sécurité ne peut être que marginale...

Reduction des nuisances sonores : Le cadre réglementaire pour vendre et installer des pots homologués existe déjà. Les constructeurs n'ont pas d'autre choix, les importateurs et concessionnaires, et les accessoiristes non plus.

Reste la frange des bricoleurs qui vont bidouiller leur pot pour faire du bruit. Ils me cassent les oreilles tout autant qu'à vous.

Et pour eux, on sanctionnerait tous les usagers de 2RM ?

Protection de l'environnement : ici il est question de pollution émise par les 2RM que ce soit par l'échappement ou des fuites d'huiles et autres fluides (frein, essence...). Savez vous combien de 2RM émettent combien de CO2 de trop ? Par rapport à l'ensemble du parc 2RM ? Par rapport à la masse des émissions produites par les véhicules à moteur ?

Et il faudrait que tous les usagers de 2RM supportent le coût des 2RM qui polluent trop ?

Pour ces 3 raisons, la solution CT2RM pour tous me semble totalement disproportionnée et injuste.

N'oublions pas que nombre de personnes habitant en banlieue et travaillant en ville n'ont pas les moyens de se payer un 4RM et ne sont pas toujours bien desservis par les transports en commun.

Merci pour votre attention

Un motard depuis 40 ans, avec 9000km/an.

N° 965244 - participation a la consultation projet controle technique deux roues

par :

12/07/2023 18:01

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules. Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique. Et Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 965245 - pas de controle mais une conduite apaisée ...

par :

12/07/2023 18:02

le veritable danger a moto vient de la camionnette du livreur pressé hystérique qui me colle dans les embouteillages prête à me pousser pour aller plus vite ... ou du délinquant en voiture jaune prêt à me fiche en l'air pour aller plus vite... moi j'aime les ballades moto cool ... je serai plus sûre si juste le code de la route était appliqué ... ma moto a 20 ans elle est parfaitement entretenue 194000 km... Permis A depuis 1975

N° 965246 - Contrôle technique de deux roues

par :

12/07/2023 18:03

Absolument RIDICULE. Encore une absurdité, une idiotie, une ineptie du gouvernement! C'est uniquement du business! Encore une invention bureaucrate d'imbéciles incompetents qui se déplacent en voiture de fonction. Et des trottinettes (de vrais fléaux), sans oublier les vélos et ceux qui les utilisent sans casque ? Sur un deux roues, c'est le motard, et lui seul, qui est le plus exposé. L'état de son deux roues n'a absolument rien à voir dans un accident. Même sur un 50c le motard le plus idiot s'assurera que ses freins fonctionnent ! Parole de motarde.

N° 965247 - nul

par :

12/07/2023 18:03

c est une histoire de gros sous la sécurité n a rien avoir la dedans  
37ans de conduite 50 de bonus des gamelles de l inconscience quand on est jeune et de la chance aussi plutôt que d ' embêter ' pour pas dire autre chose le monde concentrer vous sur le réseau routier la formation le respect des autres  
un ct oui quand on vend un véhicule bruit pneus frein pollution éclairage fait plutôt par un concessionnaire qui connaît le taf plus que par des réseaux multinational racketeur  
si c est une loi européenne le Français a l époque a vote contre le traite de Maastricht  
c est bizarre de faire passer des lois contre l avis du citoyen  
\*\*\*\*\*et pour finir une citation d un homme  
célébrer\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*si votez serais utile cela serais  
interdit\*\*\*\*\*  
cordialement

N° 965248 - Pourquoi pas

par :

12/07/2023 18:03

Sur le fond, ce CT je dis pourquoi pas. Mais depuis le temps qu'il existe pour les autres véhicules, peut-on dire qu'il a totalement assaini le parc ? Non.

Vérifier les éléments de sécurité, le bruit OK. La vitesse ben voyons. Avec un permis B d'un 1/4 d'heure je peux piloter une Mercedes AMG légalement. Un permis B2 aurait été plus judicieux, et un permis B3 pour les voitures sans permis. Concernant les centres de contrôles, la population des 2 roues n'est pas identique au monde du 4 roues. Le corporatisme n'y sera pas autant présent.... du ménage à faire aussi. Quant à la sécurité de nos infrastructures, beaucoup à dire encore. Donc. Le CT 2 roues, OK, mais que l'état prenne à bras le corps les autres problèmes.

N° 965249 - Contre cette taxe supplémentaire

par :

12/07/2023 18:04

Non Non Non

Avant de faire payer tous les mêmes, attaquez vous au fond du problème...

Posez vous les bonnes questions...

Le résultat de ce nouveau projet : les motards vont rouler sans assurance et le sans contrôle T.

Bravo &#128079;

N° 965250 - Le ridicule ne tue pas!

par :

12/07/2023 18:04

Mesdames, Messieurs la "savants",

Lisez le rapport M.A.I.D.S. (européen tout comme la directive "imposant" le contrôle technique des motocyclettes performantes, donc entretenues par leurs propriétaires non suicidaires!) et abandonnez cette pompe à fric absurde!

Un vieux motard

N° 965251 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 18:04

En l'état de mes connaissances sur le sujet, et au regard de mon expérience de motard (29 ans de permis) voici mes remarques :

- Nous sommes déjà soumis à de nombreuses contraintes (casques - protection dorsale, chaussures spéciales, équipement de pluie) que nous changeons régulièrement pour être en sécurité.
- Les motards ont conscience du lien direct entre l'état de leur machine et de leur équipement et leur propre sécurité, il apparaît inutile de leur demander un contrôle de leur machine, ils font eux mêmes les contrôles quotidiens avant chaque déplacement.
- Le parc des motos qui circulent quotidiennement sur la route est dans son ensemble récent et en bon état. On croise peu de vieilles machines mal entretenues.
- Les motos vendues en concession ont une qualité d'équipement qui leur permet de durer dans le temps et de donner de la sécurité à leur propriétaire, les marques sont responsables et le savent.
- Les motos anciennes sont classées collection et roulent uniquement pour des démonstrations encadrées et sous surveillance étroite de l'association qui organise.



Il me semble donc inutile de créer un contrôle technique moto, vous feriez mieux de demander aux propriétaires de scooter qui ont une équivalent permis moto 125 cc de passer un vrai permis moto afin d'améliorer les comportements sur la route.

bien à vous

N° 965252 - Inutile, couteux et discriminatoire et spoliatoire.

par :

12/07/2023 18:04

Inutile :

Quel pourcentage du total des accidents routiers ceux impliquant des deux-roues représente-t-il ? Je suppose que les associations à l'origine de la chose et le groupe [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ont la réponse. Une étude d'impact a été faite par un organisme indépendant ?

Parmi ces accidents, combien sont dus au mauvaise entretien des deux-roues (et pas au mauvais entretien des routes, nids de poules, état de la chaussée etc... ? Le ministère doit sans-doute avoir les chiffres ? Ainsi que ceux du nombre d'adhérents et des subventions accordées aux associations qui nous en veulent à ce point.

Quel pourcentage de la pollution les deux-roues représentent-t-ils ? Ces messieurs qui ont un bilan carbone d'une famille de 4 personnes durant un an rien qu'en se rendant à des conférences sur le climat doivent le savoir. Non ?

Quels sont les pays où le contrôle technique a limité le nombre d'accidents/le nombre de morts/la pollution sonore ? L'Allemagne ? Ah bon ?

Couteux : Oui, forcément, pour les motards. Les entreprises comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] auront vite fait de rentabiliser.

Discriminatoire et spoliatoire :

Je suis possesseur de machines de plus de 30 ans. En excellent état. Passeront-elles le contrôle ? Sera-t-il même possible qu'elles le passent ? Un 550 gt (3 cylindres 2 temps) de 1976 le passera-t-il ? Un 125 Motobécane de 1954 le passera-t-il ? Au vu des normes drastiques du contrôle voitures, c'est clair que NON. Donc que ferai-je de mes motos puisqu'elles ne pourront plus rouler ? Je serai donc spolié de leur usage, mais l'Etat n'en est pas à son coup d'essai, les tireurs sportifs dont je fais partie peuvent aussi parler cet aspect dans leur domaine... Je serai aussi spolié de leur valeur. Puisque ne pouvant plus rouler, elles ne vaudront plus rien.

Oui, l'Etat va "aider" à l'achat de machines neuves... Electriques ? (Parce que chacun sait qu'il suffit de souffler et que l'électricité jaillit). En détruisant une partie du patrimoine "moto" de notre pays.

Un motard en colère.

N° 965253 - Controle technique

par :

12/07/2023 18:04

Les radars ramassent mais n'éduquent pas.

Les contrôles techniques  
récoltent

mais ne sécurisent pas.

Belle arnaque.

"[réseau de contrôle technique]" je te vois !

N° 965254 - Les motards bien formés entretiennent de fait leur véhicule.

par :

12/07/2023 18:05

La formation des motards justifie à elle seule la vérification quotidienne du véhicule.

Le contrôle technique n'est qu'un moyen de demander injustement de l'argent aux motocyclistes qui ne représentent pas le danger sur la route mais qui le subissent.

Les motards sont responsables et solidaires ce qui n'est pas le cas des automobilistes.

N° 965255 - Routes

par :

12/07/2023 18:05

La sécurité des usagers de la route passe avant tout par l'état de celles-ci. Donc l'Europe devrait se concentrer sur la qualité du réseau européen. Plutôt que d'imposer aux utilisateurs des routes des contrôles techniques qui ne font qu'enrichir les sociétés comme DELRA et consœurs !

N° 965256 - Aucun intérêt

par :

12/07/2023 18:05

Le control technique pour les 2RM n'est pas satisfaisant. Il ne résout aucun problème, puisque modifier son échappement est faisable en 10 minutes, et c'est le principal fléau en terme de bruit et de pollution.

En plus de cela, c'est injuste pour les personnes qui ne modifie pas leurs moto, puisque cela leur demande de déboursier encore plus pour une passion déjà onéreuse.

Cela détruit l'écosystème de la customisation des 2RM, entre autre les café racer etc.

N° 965257 - Contrôle technique de deux roues

par :

12/07/2023 18:05

Absolument RIDICULE. Encore une absurdité, une idiotie, une ineptie du gouvernement! C'est uniquement du business! Encore une invention bureaucrate d'imbéciles incompetents qui se déplacent en voiture de fonction. Et des trottinettes (de vrais fléaux), sans oublier les vélos et ceux qui les utilisent sans casque ? Sur un deux roues, c'est le motard, et lui seul, qui est le plus exposé. L'état de son deux roues n'a absolument rien à voir dans un accident. Même sur un 50c le motard le plus idiot s'assurera que ses freins fonctionnent ! Parole de motarde.

N° 965258 - Pourquoi pas, mais ...

par :

12/07/2023 18:05

Quid de la densité du réseau de contrôleur 2RM, il risque d'y avoir des zones sans centre de contrôle à 50 km à la ronde , ce qui va potentiellement obliger les propriétaires à faire beaucoup de kilomètres pour passer le CT , avec ce que cela implique en difficulté de prise de RDV.

Est ce que les contrôleurs seront tenus d'être titulaire du permis de conduire moto, ainsi qu'un diplôme de mécanicien moto (comme c'est le cas pour le CT auto).

Risque sur les motos imposantes/anciennes => chutes, mise en oeuvre

Une vérification de conformité documentaire serait la bienvenue, inscription des véhicules dans histovec.

La justification de la mise en place de ce contrôle technique étant la sécurité des motards, il serait bienvenu et cohérent que l'état s'engage en même temps sur :

- une politique d'entretien du réseau secondaire.
- imposer réglementairement sur les glissières de sécurité les protections motard en partie basse.
- Augmenter (par l'ajout d'effectif police et gendarmes) la fréquence des journées "trajectoires" encadrées par les motards de la gendarmerie et/ou police .
- soutenir les circuits qui proposent des roulages en toute sécurité
- faciliter / autoriser les conversions E85 des motos , c'est bon pour la planète.
- réduire la TVA sur les équipements de protections réglementaires

N° 965259 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux Roues

par :

12/07/2023 18:05

Mes suggestions et mes commentaires :

Je suggère de faire une distinction entre gros cylindrées et petites cylindrées. Cette distinction existe déjà : motocyclette , cyclomoteur.

Je suis opposé au contrôle technique des 2 roues pour les grosses cylindrées.

Je tiens à assurer la maintenance et l'entretien par mes propres soins et sous ma seule responsabilité. Je suis prêt à justifier si nécessaire du bon entretien de mon ou mes véhicules en fournissant tout justificatif si besoin à l'administration.

Je peux témoigner par mon expérience que certains professionnels n'ont pas la compétence pour assurer certaines tâches.

C'est déjà le cas en automobile. Ex les échappements non conformes. De nombreuses automobiles roulent avec des échappements non conformes. Il y a des versions sports pour faire du bruit. Les forces de l'ordre ne parviennent pas à endiguer le phénomène.

Il y a les versions déFAPées ( FAP retiré ou modifié) .

Certains centres de contrôles techniques sont très conciliants avec les contrevenant et il existe de nombreuses fraudes.

En conséquence il m'apparaît peu opportun d'imposer ce contrôle technique pour un par de 2 roues de grosses cylindrées plutôt bien entretenu et pour lequel les défaillances techniques sont très rares. J'espère sincèrement que le bon sens l'emportera sur ce sujet et que le dialogue primera sur le passage en force.

N° 965260 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

12/07/2023 18:07

Possèdent la même 125 depuis 40 ans, qui fait moins de 100 kilomètres par an, je trouve cela ridicule de faire passer un contrôle technique tous les deux ou trois ans. Cela fait une dépense supplémentaire pour rien....Et cela n'apporte rien.

Il faut savoir freiner les lobbys favorables à la mesure, quitte à interdire aux véhicules non pourvu de contrôle technique de sortir du territoire national, si c'est juste pour faire plaisir à l'Europe. Avec toutes ces mesures qui s'additionnent, nous allons de plus en plus devenir euroceptique.

N° 965261 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 18:07

Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

N° 965262 - Projet de décret pourtant sur le contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 18:07

Encore une belle occasion de graisser la pâte des organismes de contrôle et à l'état d'empocher des taxes.

N° 965263 - Le contrôle technique des 2 roues, de la poudre aux yeux !

par :

12/07/2023 18:07

Nous utilisateurs de 2 roues, sommes en quelques années, devenus de « vrais pompes à frics » : il faut se former, passer un code de la route spécifique 2 roues (2 roues et 4 roues ne circulent-ils pas sur les mêmes routes et avec les mêmes panneaux de signalisation ?) et payer cela va sans dire en auto-école pour le permis AM, puis pour le permis A1, mais aussi pour le permis A2 et pour finir pour le permis A.

Les organes de sécurité d'un deux roues sont facilement vérifiables, visuellement et techniquement, par le pilote avant de partir contrairement à un véhicule automobile. Un volet de formation lors du passage du permis 2 roues y est consacré. Nous effectuons les contrôles de sécurité sans faute sachant qu'en 2 roues il n'y a pas de carrosserie, chaque manquement se paye au prix fort.

C'est la raison pour laquelle nos véhicules sont entretenus, vérifiés gratuitement en concession lors des révisions ou lors de la moindre intervention.

Selon les statistiques d'organismes indépendants, moins d'1% des accidents impliquant des 2 roues sont dus à des problèmes techniques.

En ce qui concerne le climat, les 2 roues ne sont pas les plus gros rouleurs, en moyenne 4200 km/an/véh, pour 0,5% des émissions polluantes !

Il serait plus opportun de se pencher sur l'état de nos voies de circulation. En France, nos routes sont le plus souvent très dégradées, avec des « nids de poule » extrêmement accidentogènes pour les 2 roues, des bandes de roulement en mauvais état, des glissières de sécurité inexistantes ou mal conçues dont les poteaux sont mortels pour les pilotes, etc.

Pilote d'une moto mais aussi conductrice d'une voiture, je ne peux que constater que le contrôle technique des 2 roues n'est qu'un impôt de plus déguisé sous des « arguments de sécurité et d'environnement fallacieux » que notre gouvernement met en place pour se donner bonne conscience.

Ce contrôle technique n'a aucune pertinence en l'état actuel, il ne va, en rien, permettre de sauver des vies ou agir pour l'environnement ... il faut agir sur le « terrain », c'est-à-dire sur les chaussées !

N° 965264 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

12/07/2023 18:07

Moins de 125 cm<sup>3</sup> : Compte tenu de l'état plus que douteux du parc de véhicules en circulation, pourquoi le contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues ne s'appliquerait il pas aux cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup> ? Ceci permettrait d'assainir le parc des scooter et autres proches de l'état d'épaves roulantes et bien souvent hélas pas assurés...

Pour les cylindrées supérieures le contrôle visuel qui se profile semble dans l'immense majorité des cas être redondante avec la pratique usuelle des motards (qui leur est par ailleurs enseignée lors du permis), je crains fort que le lobby des associations financées par les sociétés majors de contrôle technique prédomine sur la sécurité réelle...

N° 965265 - Contrôle technique inutile

par :

12/07/2023 18:08

Encore une fois la France subit les décisions de l'Europe.

La France impose encore une fois une loi sans prendre en compte toutes les études liés aux accidents de motos du à une 'défaillance technique'.

Chaque motard sait qu'il doit entretenir son véhicule afin d'éviter un drame.

Je m'oppose donc à ce contrôle imposer de force malgré de nombreuses manifestations.

N° 965266 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 18:08

Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 965267 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 18:08

Je suis contre le contrôle technique moto car les points de contrôle qui proposent, on les fait régulièrement

Que le gouvernement s'occupe d'abord des 50 cm<sup>3</sup> car ce sont les plus trafiqués . Et deuxièmement que le gouvernement s'occupe des automobiles car beaucoup n'en n'ont pas de contrôle et c'est des épaves. Et troisièmement que le gouvernement s'occupe des réfections des infrastructures car c'est une honte de rouler sur des routes et autoroutes avec des ornières, des bandes noires et autres.

N° 965268 - Contre cette taxe

par :

12/07/2023 18:08

Non Non Non

Avant de faire payer tous les mêmes, attaquez vous au fond du problème...

Posez vous les bonnes questions...

Le résultat de ce nouveau projet : les motards vont rouler sans assurance et le sans contrôle T.

Bravo &#128079;

N° 965269 - Du rôle prépondérant des influenceurs en matière de gestion de nouveaux carcans légaux et réglementaires qui vont accentuer un peu plus le rejet des institutions

par :

12/07/2023 18:08

J'ai 73 ans et je roule tous les jours en grosse cylindrée depuis Mai 1967 . J'effectue moi même l'entretien de mes machines . Je vis en pleine nature et loin des réparateurs patentés (140 km AR) . La mise en place de ce dispositif idiot va rogner un peu plus l'espace de liberté que procure la pratique de la moto . Mal ficelé , validé par un Conseil d'Etat de plumitifs fatigués aux ordres d'un exécutif aux abois, ce contrôle va précipiter le milieu de la moto et les professionnels qui en vivent dans la ruine et la précarité . En 1969 j'ai déjà connu ce phénomène . A ce jour des associations débiles telles que [association] et consorts soutenues par les pouvoirs publics pourrissent la vie de ceux qui se lèvent le matin pour aller gagner difficilement leur croûte dans des villes invivables ...Les professionnels du CT en campagne ne vont pas investir dans un matériel coûteux pour contrôler quelques bécanes anciennes . La circulation des motards, que j'observe dans les Pyrénées où je vis n'a plus rien à voir avec celle des années 70 ... Le motard type d'aujourd'hui roule en GS neuve ou en KTM , est habillé comme s'il sortait de la Samaritaine et effectue 3500 kms en une année . Dans les années 80 mes copains de club et moi même faisions 20000 kms/an parfois le double ... Par conséquent la rentabilité de ce CT sera désastreuse . Les mécanos titulaires du permis moto sont peu nombreux . Bon nombre , comme moi , vont raccrocher leur cuir ou faire ou refaire du circuit . Désolant mais tout cela ne va pas durer, hélas.. . Jacky SAGNIER motard des Pyrénées ( 1100 Calif Inj 1994 ) membre fondateur dégouté qu'on puisse porter atteinte à nos valeurs motardes de base : solidarité , partage , convivialité , amour des voyages et des rencontres , découvertes de nouveaux paysages etc etc ... .

N° 965270 - non au contrôle technique

par :

12/07/2023 18:09

le motard est majoritairement raisonnable avec sa monture et nous n'imaginons pas rouler vite sans que les organes de sécurité de nos motos soient défaillants.

N° 965271 - ctp

par :

12/07/2023 18:09

motard depuis 50 ans (et oui on est pas tous morts) je dois ma survie au bon entretien et révisions régulières de mes différentes motos d'une part, et de l'anticipation des mauvaises conduites des PILOTES de 4 roues, d'autre part.

certes on voit passer quelques poubelles sur 2 roues mais dans une proportion très faible,,,,

moi je tiens à la vie , donc , je suis en alerte permanente.

le seul point qui me semble préjudiciable pour nous motards aujourd'hui c'est le bruit qui a toujours fait partie de l'ADN moto.

un peu d'intelligence et de respect de l'autre serait pas mal, et il me semble qu'il existe déjà des tests pour cela.

EN conclusion soyons motards responsables et il n'y aura pas besoin de ce bazar supplémentaire bien motardement à vous

N° 965272 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 18:09

Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

N° 965273 - Contre le CT des 2 roues

par :

12/07/2023 18:10

N'ayant que 2 roues, nous sommes bien plus prudents avec nos véhicules, que nous entretenons correctement. Nous n'avons pas besoin de CT.

N° 965274 - Retour d'expérience professionnel MOTO

par :

12/07/2023 18:10

Bonjour, après plus de 6 années de gros labeur professionnel offert aux Motards et à leurs 'protégées' (leurs Motos) je peux affirmer que je n'ai JAMAIS vu de "monture" en très mauvais état. Ce qui, en tant que professionnel, m'aurait obligé à immobiliser le véhicule en atelier pour le minimum de réparation obligatoire pour accéder à la chaussée publique. Les Motards sont une très belle confédération, que l'on soit affilié à une asso nationale militante ou pas ou tout simplement Motard et frère Motard dans l'âme sans l'avouer. Le CT Moto est une connerie politicienne de plus, style pompe à fric, qui encore pourrait être désorganiser par les mêmes incompetents qui ce disent aux services du Pays et des citoyens du dit pays. Quand allons nous politiquement devenir MATURE ! Je ne rajouterai pas honnête car si on posait la question aux Français, plus de 90% savent que honnêteté et politique ne vont pas ensemble... Désolé mon Général et toutes mes excuses à Monsieur Jean Lassalle qui pour moi est une des exceptions. Allez, pour une fois, soyez moins con, faites ce qu'il faut ! On peut chaque jour essayer de devenir meilleur que la veille. Allons enfants de la Patrie ! Allons !

Bisous,

N° 965275 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 18:10

Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 965276 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

12/07/2023 18:10

Bonjour,

Je suis ni pour ni contre, le contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues.

Mais j'aimerais une non nullité du CT (avant ou partager ou après la mise en route effective du CT) de 3 ans sur le bruit et la pollution pour les véhicules de plus de 5 ans d'ancienneté. Avec un seuil critique quand même. En effet ces pas de bus en blanc que tout les véhicules pourront être mis en conformité (cause disponibilité des pièces, équipement/formations des professionnels de la réparation au équipement de réglage ou de rétrofit + pérennisation des emplois créer, pique d'intervention pour mise en conformité ou simplement pour les propriétaires d'avoir les moyens de ce conformer à cette nouvelle pratique)

Cordialement

N° 965277 - controle technique motos

par :

12/07/2023 18:10

Comme pour les voitures , le controle technique des motos est une " grosse vache à lait financier". J' en donne pour preuve l' exemple d' un nombre de plus en plus croissant de voitures qui roulent avec 1 éclairage défectueux (1 seul phare, éclairage arriere , feux stop , clignotants défectueux etc..) , des pneus défectueux etc...et n' osent imaginer le reste du véhicule non visible, que le CT ne régle pas. Dans ma jeunesse où le CT n' existait pas il y avait des campagnes de controle policiers (éclairages, pneus , pollution etc...) beaucoup plus efficaces. Il en sera de même pour celui des motos ( j' ai 69 ans et suis auto et moto depuis mon permis à 18 ans). Le gros argument des "hayatolas" du CT moto est le bruit très justement incriminé par ailleurs, l' origine en est une poignée de motos donc de motards par rapport à l' énorme multitude des autres qui respectent , ne modifient pas leur moto ou le font avec des accessoires homologués et entretiennent "aux petits oignons" leur moto et pour qui le CT ne sera qu' une taxe supplémentaire. Comme écrit ci avant des controles de police seraient beaucoup plus efficace...et pas compliqués a mettre en oeuvre....il n' y a qu' a poster quelques controles policiers a des points très prisés de ces générateurs de bruit et motos "trafiquées" souvent a proximité des boulevards urbains pour mieux se faire entendre et voir car a la campagne ils ne dérangeraient personne...mais c' est beaucoup plus facile et confortable dans les petits neurones de nos "petits hommes gris" , et rentable dans les caisses d' instaurer un CT

N° 965278 -

par :

12/07/2023 18:11

je suis contre cette mise en place, en temps que motards, nous savons que la moindre négligence dans l'entretien de nos becanes nous conduit à des conséquences désastreuses, pour nous même, nos familles, la société.

il serait judicieux de proposé la création de route réservé aux 2 roues de cat A2 et plus de responsabilisé les jeunes en 50cc et 125cc en offrant des primes de bonnes conduites!

N° 965279 - CT moto

par :

12/07/2023 18:12

Bonjour franchement cela va remplir les caisses de l'État moi j'ai 57 ans et 3 motos neuves avec entretien régulier et je vais sûrement pas rouler avec une moto en mauvais état et risquer ma vie et celle des autres . l'État ferai mieux de s occuper des routes et de la sécurité et arrêter les mauvais motards et pas faire un amalgame de tous les deux roues. En tout cas je suis entièrement contre.cordialement



N° 965280 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

12/07/2023 18:12

Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

N° 965281 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

12/07/2023 18:12

Bonjour, J'ai 68 ans, je suis motard (moto hypersports) depuis 1977 et j'ai toujours confié ma vie à mes motos.

En effet pour que je puisse toujours pratiquer ma passion, j'inspecte ma moto avant toutes sorties avec mes collègues (vérification de l'état de mes pneumatiques, de mes freins, de l'éclairage, du moteur, des clignotants et plus généralement l'état global).

Je respecte toutes les révisions chez mon concessionnaire qui me fait toujours un check-up complet avec des recommandations que je prend en compte.

De plus j'ai pratiqué pas mal de circuit ou j'ai pu rencontrer des pilotes chevronnés et avoir leur avis sur l'entretien de ma moto.

Alors pourquoi un CT 2 roues ?

Les accidents mortels ont diminués, les accidents dus au mauvais état des motos ne représente presque rien par contre les accidents dus au mauvais état des routes est en augmentations.

De plus je ne ferai jamais confiance à un quelconque organisme, [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] (leader européen) pour ne pas le cité, qui s'occupera de ma moto.

Est-ce encore une affaire de gros sous (presque 4 millions de 2 roues) ?

Si je suis encore en vie (j'espère faire encore de la moto longtemps) c'est parce que, comme chaque motard, je prend soin de ma machine sans CT.

Vous vous en doutez je suis complètement opposé au CT des 2 roues.

Cordialement.

N° 965282 - Contrôle technique 2RM

par :

12/07/2023 18:13

Bonjour

Es vraiment utile d'ajouter une contrainte sur une catégorie d'usager de la route ( 2RM ) pour un motif futile ? ? Faites respecter la loi existante sur le bruit, principal reproche fait par les trois associations qui ont IMPOSE au gouvernement ce CT 2RM. Interdisez la vente de matériel ( pot échappement ) non homologué, imposez une baisse de tarif sur cet équipement chez les constructeurs de 2RM.

Faites les travaux d'entretien sur les routes qui se dégradent a n'en pas finir. C'est vous le principal acteur des blessures subit par les 2RM par l'état actuel des routes.

Ecoutez bien ce que la [association de motard] vous dit, ce sont des pratiquants informés par la [assurance] qui a de vrais chiffres sur les causes réelles des accidents de 2RM et les blessures en résultant.

Ne vous laissez pas influencer par de soit disant bien pensants; je ne connais pas un motard qui risque sa vie en conscience. Les motards ont un lien privilégié avec leur monture qui les pousse a

faire , ou faire faire, un entretien ( cher ) mais suivi. Il y a très peu de ""poubelle"" sur les routes qui elles se dégradent et mettent en danger les motards.  
Cdt

N° 965283 - Contrôles technique 2 roues

par :

12/07/2023 18:14

Moi personnellement je ne le ferai pas à moins que Macron me donne 50 euros, je ne mange plus qu'un repas par jour pour pouvoir tout payer

N° 965284 - contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 18:14

je trouve le contrôle technique 2 roues inutile au vue du nombre ridicule d'accidents mettent en cause le manque d'entretien , le seul intérêt de sa mise en place et de satisfaire certaines associations et bien sûr de se donner bonne conscience en se disant que l'on a fait quelque chose pour la sécurité routière .

N° 965285 - Opposition à la mise en place du CT Moto

par :

12/07/2023 18:14

Motard depuis 1976, je m'oppose formellement à la mise en place d'un contrôle technique moto. Le motard est bien plus soucieux de l'entretien de son véhicule que l'automobiliste.

Je n'en vois pas l'intérêt sauf à alimenter les caisses des actionnaires des sociétés [réseau de contrôle technique] et consorts.

Nos concitoyens subissent déjà trop de pression fiscale pour en rajouter une couche très impopulaire chez les 5 millions d'utilisateurs de 2 roues.

Les réparateurs et les concessionnaires savent parfaitement détecter les anomalies de fonctionnement lors des révisions, pas besoin de contrôleurs avec une formation aléatoire gérée dans l'urgence.

N° 965286 - Contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 18:15

Favorable à ces contrôles mais gratuitement avec obligation de remédier aux points de sécurité détectés sous délais à définir. Sanctions à étudier en cas de non exécution ...

N° 965287 - CT &#127949;&#65039;

par :

12/07/2023 18:15

Encore une obligation inutile et coûteuse. Je vois qd ma &#127949;&#65039; a besoin d'entretien. Mon concessionnaire aussi me le dit et gratuitement. Assez d'être infantiliser dans ce pays.

N° 965288 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 18:15

J'estime que c'est un racket je suis motard depuis plus de 24 ans tous mes véhicule sont entretenus avec une grande attention pour les enduro tout est contrôlé est nettoyé à chaque sortie pour celle de route les entretiens sont fait en concession selon le cahiers de charges constructeur avec une attention particulière de ma part sur la pression des pneus,plaquette de frein et un contrôle visuel est fait toutes les semaines lors du nettoyage du véhicule. Le contrôle technique ne fera rien de plus si ce n'est que me coûter un peu plus cher sans rien m'apporter.

N° 965289 - Ok, mais pour tout le monde

par :

12/07/2023 18:15

En tant que motard je comprends que ma moto au même titre que ma voiture soit contrôlé. Mais il est indispensable que les petites cylindrées soient elles-aussi contrôlées et selon LES MEMES critères que les grosses cylindrées.

En effet, les 50 cm3 sont beaucoup plus modifiés que les motos gros cube (moins de sentiment de risques) et aussi très bruyants. Sans l'intégration des 50 cm3 ce contrôle technique n'a aucune réelle utilité pour régler les problèmes qu'il est censé combattre.

N° 965290 - Encore une absurdité

par :

12/07/2023 18:16

Absurde !

Moins de 0,1% des accidents sont dûs à un problème mécanique pour les motards.

Les contrôles (visuel et tactile) se font par le pilote ou conducteur avant et après chaque trajet avec son deux roues. C'est essentiel pour sa propre sécurité.

On est sans cesse en équilibre sur un engin motorisé. Notre sécurité dépend de l'entretien mécanique obligatoire (révisions plus nombreuses que les autres véhicules) et de notre contrôle ! Pas d'un contrôle technique tous les deux ans !!!

D'ailleurs, les équipements (casque, gants, bottes ou chaussures renforcées, blouson) font partie intégrante de la sécurité, pas que le deux roues.

Je suis motard depuis 32 ans et je trouve que le contrôle technique ne devrait pas être imposé aux motards.

Encore une fois, les voitures sans permis, les moins de 125 cm3, les trois roues et quads, les engins agricoles échappent à cette taxe.

Tout ceci démontre l'inutilité de cette réforme.

Alors NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO !!!!

N° 965291 - CT inutile pour la sécurité routière des 2RM

par :

12/07/2023 18:16

Le projet du contrôle technique pour les 2 et 3 roues n'aura pas d'impact sur la sécurité routière. En effet, la responsabilité du véhicule 2RM n'est que très faiblement en cause (0,3 %) du fait de son état dans les accidents le concernant. Les statistiques des causes d'accident indiquent que les infrastructures en mauvais état ainsi que les comportements des conducteurs sont en cause. Il est donc plus utile et pertinent de proposer des formations adaptées (permis et post permis) et d'investir dans l'entretien des infrastructures (routes et autres).

N° 965292 - Aberration et ponction injustifiée

par :

12/07/2023 18:16

Une fois de plus, notre "cher" gouvernement, à la solde des banques et, indirectement, à celle des trust genre [réseau de contrôle technique], nous offre la possibilité d'être ponctionnés dans un but qui ne se justifie pas.

La France a besoin d'argent ? D'accord. L'état des routes également. Le gouvernement semble l'avoir oublié depuis des années.

Alors qu'il commence par taxer les gros profits (voir période covid), qu'il arrête l'hémorragie de ces entreprises qui s'expatrient pour plus de profit au détriment de l'emploi sur le territoire, car qui dit emplois, dit cotisations sociales, augmentation du pouvoir d'achats, taxations sur les produits, etc....

Alors, utiliser des moyens tel que ce CT pour taxer des adultes responsables, nous, motards, conscients que la moindre faille dans l'entretien de nos 2RM peut nous entraîner vers une situation irréversible, c'est une fois de plus nous infantiliser et gréver notre budget d'une charge supplémentaire.

N° 965293 - Ct 2 3 roues et quadricycle à moteur

par :

12/07/2023 18:16

Bonjour

Par rapport à ce contrôle technique quand on voit aujourd'hui le soin déplorable que les contrôleurs appliquent aux mécaniques de véhicules (suregime moteur, accélération freinage violent...) je suis très inquiet pour nos motos et je souhaite que nous puissions être à proximité de nos véhicules lors du contrôle pour les stopper. Si nos machines sont abîmées ils devront réparer.

N° 965294 - CT véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 18:17

Bonjour,

Je suis contre cette mesure, qui pour moi n'est pas justifiée au niveau du très faible pourcentage d'accident qui est dû à un véhicule de cette catégorie mal entretenu ( - de 0.3% source [assurance]).

De plus si un contrôle technique suffisait pour limiter le nombre d'accident ça se saurait ...

Cdt.

N° 965295 - Contre le contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 18:17

Je suis contre cette mesure étant motard moi-même. Je vérifie régulièrement mon 2 roues comme il m'a été appris au permis et fais prendre soin de mon véhicule par un professionnel en lequel j'ai bien plus confiance qu'un centre de contrôle technique. Motard depuis plus de 5ans, 50000kms au compteur, je n'ai jamais eu d'accident. Selon moi, les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes). De plus, comme pour les voitures, ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr seraient sûrement ceux qui n'iraient jamais dans un centre de contrôle technique.

N° 965296 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 18:18

Je suis contre le contrôle technique moto.

N° 965297 - Avis sur le contrôle Technique des motos de la part d'un utilisateur ayant son permis moto depuis 1963.

par :

12/07/2023 18:19

Je roule à moto depuis 1963, ma moto actuel est une BMW 100RT de 1979.

Si je n'assurai pas le contrôle et l'entretien nécessaire, il y à longtemps que ma moto ne serait plus en état de rouler, en effet à l'inverse d'une automobile ou il est toujours possible de circuler avec des défauts majeurs de sécurité, une moto ne serait pas conduisible dans ces conditions.

Si j'ai été accidenté à plusieurs reprises ce fût toujours de ma faute ou de celle d'un automobiliste "distrait", mais jamais à cause d'un défaut de la moto.

D'autre part nombre de contrôleurs ne souhaitent pas se spécialiser pour ce genre de contrôle ( formation, investissement, maniement d'une moto, risque de l'endommager, augmentation de leur assurance professionnelle ) ce qui fera comme pour les contrôle GPL faire des dizaines de Km pour en trouver un surtout en campagne.

Enfin, les machines de plus de 25 ans devraient être exonérées de ce contrôle pour plusieurs raisons: si elles ont dépassé cette âge c'est qu'elles sont minutieusement entretenues mais également que je suis réticent à mettre dans les mains de n'importe qui une machine de plusieurs dizaines de milliers d'Euros qu'il ne saura pas par qu'elle bout la prendre.

N° 965298 - contrôle technique moto non

par :

12/07/2023 18:19

contrôle technique moto 50CC SCOOTER 50CC A 400CC OUI ( pollution sonore ) ET transformation illégal ( PUISSANCE DU VEHICULE ETC , ETC ) .

contrôle technique quad oui ( pollution sonore , puissance du véhicule, etc. ,etc. )

depuis des années les motards qui mérite ce nom , font réviser leur motos auprès de leur concessionnaires , 1 FOIS PAR AN VOIR TOUT LES 3 ANS. (CELA A UN CERTAIN COUT ) . DONC LE PARC MOTO FRANCAIS EST ASSEZ BIEN ENTRETENU !!!!!!!

par contre contrôle technique pour la vente d'une moto OUI ( sécurité )

N° 965299 - Pourquoi ?

par :

12/07/2023 18:19

Cela fait depuis que le deux roues existe qu'il n'y a jamais eu de contrôle technique.

Il est injuste et non justifié :

Il n'est en aucun prouvé qu'un contrôle technique diminue le nombre d'accident d'un deux roue sur la voie publique. Les deux roues sont bien plus vulnérable aux 4 roues d'ailleurs.

Nous connaissons bien comment est réalisé un contrôle technique et qu'elles en sont les bénéfices.

Pour les deux roues, cela correspond une fois de plus à prendre de l'argent au citoyen !

Nous en avons marre de ces gouvernements qui se succèdent et qui font appliquer les règles européennes sans justification.

Je soutiendrai désormais des gouvernements plus protectionnistes de notre pays.

N° 965300 - Contrôle technique motos

par :

12/07/2023 18:20

Bonjour,

Je lis en bas de pages:

Liberté

Égalité

fraternité

La réalité des faits montre que des "lobbys", une fois de plus, font passer des lois uniquement pour s'enrichir!!!...

Ou est la sécurité alors que les petites cylindrées ne sont pas concernées par ce CT!?

Sans parler du tarif!!!

La réalité: le tarif augmente régulièrement, ainsi que le nombre de points de contrôles sur les automobiles, les points contrôlés lors de leurs mise en place, c'était pour la sécurité; vu l'augmentation du nombre de points, les professionnels se seraient-ils trompés!?!...

Non! ça permet d'augmenter les prix!!!

Et ce sera pareil pour les motos...

Sans parler non plus que ce CT devrait être européen!

Salutations.

N° 965301 - Pourquoi ?

par :

12/07/2023 18:20

Cela fait depuis que le deux roues existe qu'il n'y a jamais eu de contrôle technique.

Il est injuste et non justifié :

Il n'est en aucun prouvé qu'un contrôle technique diminue le nombre d'accident d'un deux roue sur la voie publique. Les deux roues sont bien plus vulnérable aux 4 roues d'ailleurs.

Nous connaissons bien comment est réalisé un contrôle technique et qu'elles en sont les bénéfices.

Pour les deux roues, cela correspond une fois de plus à prendre de l'argent au citoyen !

Nous en avons marre de ces gouvernements qui se succèdent et qui font appliquer les règles européennes sans justification.

Je soutiendrai désormais des gouvernements plus protectionnistes de notre pays.

N° 965302 - Bonjour, je ne comprends pas cette mesure.

par :

12/07/2023 18:20

Bonjour, J'ai passé mon permis moto ils y a plus de vingt ans ils y avaient le plateau ou ils fallait savoir les fiches techniques et surtout faire le tour de la machine avant de démarrer : contrôle de l'état des pneus, des plaquettes de frein, contrôle des feux et clignotant du klaxon , enfin tous les éléments de sécurité teste des frein avant le départ. Même l'échappement il doit être œnologues. Pourquoi enlever une prise de conscience ?

Les 50cc sont aujourd'hui les véhicules les plus transformé et les plus bruyant. Ne serait ils plus judicieux de faire contrôle technique pour les véhicules sans permis ou les formations sont minime.

N° 965303 - Intérêts du contrôle technique 2RM

par :

12/07/2023 18:21

Je vois 2 intérêts à ce contrôle : la pollution & le bruit.

La sécurité est secondaire du moins selon les statistiques, et un motard sans freins ou avec un pneu qui éclate risque sa vie, la plupart le savent et en tiennent compte.

Parlons donc de la pollution, vrai sujet. Pourquoi ne pas contrôler les moins de 125cc, qui comprennent encore beaucoup de moteur 2T, qui polluent jusqu'à 10x plus qu'un moteur 4T d'une moto de 125cc et + ?

Les moteurs 4T récents ont une injection pilotée par sonde oxygène lambda et le risque de dérive de la pollution est faible hormis la suppression du catalyseur. Ce que font malheureusement certains motards c'est vrai, mais comment empêcher le remontage du catalyseur juste avant le contrôle pour le redémonter juste après ?

Même chose pour le bruit, le montage d'échappement non conformes est malheureusement très fréquent sur les motos. Mais comment empêcher le remontage du silencieux d'origine juste avant le contrôle et le redémontage juste après pour remettre l'élément bruyant ?

Bref plutôt qu'un contrôle technique qui sera plus ou moins contourné, ne vaudrait il pas mieux des contrôles routiers inopinés ?

Merci

N° 965304 - Complètement inutile

par :

12/07/2023 18:21

Cette nouvelle disposition réglementaire ne sert strictement à rien sauf à nous racketter un peu plus. Je m'explique. Les motards, et là je ne parle pas de ceux qui cabrent avec des engins volés en cité, sont beaucoup plus méticuleux quant à l'entretien de leurs machines car il en va de leur vie. Je tiens à rappeler que tout motard qui se respecte s'équipe en conséquence. Ceci bien avant les forces de l'ordre qui travaillaient en chemisette, pantalon et botte d'équitation. Un simple rackette de plus sous fond du lutte vs la pollution alors que nos dirigeants s'offrent le luxe de se déplacer à bord de jets privés pour aller voter, que le trafic aérien n'est pas assujettie à la taxation carbone. A vomir.

N° 965305 - contrôle technique moto je suis contre

par :

12/07/2023 18:21

Bonjour, je suis contre le contrôle technique je trouve qu'il faut être inconscient pour rouler avec une moto en mauvaise état . je trouve que le contrôle technique moto est de nouveaux une nouvelles

façon de rafler de l'argent aux motard car chaque motard possède aux moins une voiture voir deux voitures cela fait déjà un sacrés budget contrôle technique rajouter celui de la moto va plomber tout les motards .

N° 965306 - Pourquoi ?

par :

12/07/2023 18:22

Cela fait depuis que le deux roues existe qu'il n'y a jamais eu de contrôle technique.

Il est injuste et non justifié :

Il n'est en aucun prouvé qu'un contrôle technique diminue le nombre d'accident d'un deux roue sur la voie publique. Les deux roues sont bien plus vulnérable aux 4 roues d'ailleurs.

Nous connaissons bien comment est réalisé un contrôle technique et qu'elles en sont les bénéfices.

Pour les deux roues, cela correspond une fois de plus à prendre de l'argent au citoyen !

Nous en avons marre de ces gouvernements qui se succèdent et qui font appliquer les règles européennes sans justification.

Je soutiendrai désormais des gouvernements plus protectionnistes de notre pays.

N° 965307 - contrôle technique de la honte

par :

12/07/2023 18:22

soucieux de rouler avec le confort et la sécurité (bilan annuel chez le concessionnaire)qui nous est propre je trouve indécent de promulguer une loi visant le motard de se reléguer à un simple d'esprit qui va mettre le porte-monnaie à contribution

N° 965308 - control technique moto

par :

12/07/2023 18:22

La mise en place d'un control technique moto n'est en aucun cas justifié compte tenu du nombre d'accidents liés à des défaillances techniques.

L'état des routes reste beaucoup dangereux.

Les deux roues devraient plutôt être favorisés afin de diminuer la pollution, la fluidité de la circulation, l'encombrement de l'espace public.

Il s'agit plus d'une question d'argent que de sécurité.

N° 965309 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 18:22

Bonjour

Je suis totalement opposé au contrôle technique des 2 roues dont nous possédons un permis de conduire spécifique à celui-ci, nous sommes formé à tous les contrôle obligatoire de la machine et du pilote.

Je pense qu'un contrôle tous les 2 ans et dangereux pour des personnes qui vont se croire protégé de toutes anomalies sur leur 2 roues à cause de ce contrôle.

Merci de nous consulter et de prendre en compte nos avis.



N° 965310 - Avis CT 2 roues

par :

12/07/2023 18:22

Je ne souhaite pas la mise en place de ce CT moto.

N° 965311 - Avis sur le CT moto

par :

12/07/2023 18:23

Le CT moto a peu de chances de relever les challenges pour lesquelles il est mis en place :

Réduire l'accidentalité moto :

Cette dernière, bien que particulière ne dépend pas vraiment de l'état des 2RM, ce n'est donc pas une mesure

L'argent utilisé sera alors juste gâché, que ce soit 10, 20 ou 50 euros

Éduquer les usagers sur l'importance du bon état de son 2RM ?

Une section entière du tout nouveau code moto y est dédié !

C'est alors les usagers de 50cc ou les équivalences 125 qui sont plus à risques

D'ailleurs, il est bien là le soucis de la sécurité : les usagers de 2RM de moins de 50 cc.

Ces derniers vivent rarement au delà de 5 ans (le 2RM, pas l'usager)

La seule chose d'utile que je voit a cette mesure, c'est l'envoie à la casse d'epave roulante livreuse de nourriture

Et encore, pour ceux qui respecteront la loi.

Pendant ces 5 années, le bruit de ces 2rm particulier, tout a fait dans les normes, continueront de déranger les citoyens.

Ce contrôle technique apparaît, a mes yeux, comme un hors sujet total concernant la sécurité routière, et c'est bien dommage

N° 965312 - controle technique 2 roues

par :

12/07/2023 18:24

Etant utilisateur d'un 2 roues je m'élève contre ce contrôle qui ne sert qu'à certains de se faire de l'argent sur le dos des utilisateurs que l'on prends pour des irresponsables !

En effet l'utilisation d'un 2 roues est avant tout liée à une passion et les possesseurs de ces véhicules sont particulièrement soucieux de leur sécurité et n'ont besoin de personne pour entretenir convenablement leur véhicule et il n'y a qu'à lire les chiffres pour se rendre compte que l'état des véhicules n'est que rarement mis en cause dans les accidents.

Par contre le mauvais état des routes, les bandes glissantes et autres plaques d'égouts glissantes sont d'avantage mis en cause.

Concernant le bruit de certaines machines je considère inadmissible que l'on ne pénalise pas les revendeurs de pots d'échappements non homologués plutôt que les utilisateurs.

N° 965313 - Foutaise

par :

12/07/2023 18:24

Les motards risquent d'être tués/blessés sur un choc, si en plus ils glissent, au Samu ils hésitent entre traumatisme et grands brûlés. Un choc frontal à plus de 40 km/h peut nous décérébrer et dans le meilleur des cas on finit râpés façon gruyère ! Et vous pensez sérieusement qu'on va s'amuser à rouler sur des épaves ? Foutaise énarquique destinées à plaire aux Khmers verts et qui sont contredites par les statistiques ! Les seuls qui pourraient avoir besoin d'un contrôle sont les cyclos, les scooters 49,9 bidouillés (gonflés) et les gentilles trottinettes électriques des Verts Kamikazes ! Foutaise que tout ça !

N° 965314 - Non au racket

par :

12/07/2023 18:25

On ne va pas se mentir; ce contrôle technique est un nouvel impôt destiné à financer au choix : la guerre en Ukraine ou bien les logements de la famille traoré !

N° 965315 - CT moto

par :

12/07/2023 18:25

Possédant 4 véhicules 1 125 Suzuki de 20 ans 1 BMW 1150 R de 2004 44000 kms  
1 125 GASGAS Pampers de trial 1 BETA 300 XTRAINER d'Enduro devrais je prendre un crédit pour les passer au contrôle  
De plus participant à des compétitions d'Enduro des randonnées avec ma Trial ces 2 véhicules doivent donc parfaitement être entretenus de même que les 2 autres.  
Je suis opposé à votre mesure de CT NE ME SENTANT PAS CONCERNÉ PAR L'ÉTAT DE SÉCURITÉ DE MES VÉHICULES

N° 965316 - Une belle manne financière pour [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] mais sans impact pour la sécurité des motards

par :

12/07/2023 18:26

Un motard n'a pas de carrosserie, contrairement à l'automobiliste ; de ce fait, on ne voit jamais de motard consulter son téléphone ou envoyer un SMS en conduisant (je ne parle pas des scooters qui dans l'esprit sont plus proches des automobilistes). Ma moto est révisée par mon concessionnaire, spécialiste de la marque. Avant chaque sortie, je l'examine et je refais notamment le cas échéant la pression des pneus. Je n'ai pas envie de prendre des risques étant déjà naturellement plus exposé aux accidents que les automobilistes. Payer 50 € pour un contrôle essentiellement visuel hormis le sonomètre (remontage pour l'occasion du pot d'origine pour ceux qui sont bruyants) et le contrôle anti pollution c'est une belle farce ! Je n'ai pas envie qu'un "mécanicien" de contrôle technique touche à ma moto. Je ne pense pas que contrairement à moi il laisse chauffer le moteur avant d'accélérer (il n'en aura pas le temps, rentabilité oblige).  
Bref, je suis fondamentalement opposé à ce contrôle qui ne m'apportera rien en terme de sécurité, me coûtera et risquera d'endommager ma moto.  
Ne confondez pas les 125, les quads, les scooters et les voiturettes avec les motos ; ça n'a rien à voir et la "clientèle" n'est pas la même.

N° 965317 - CT moto

par :

12/07/2023 18:26

Possédant 4 véhicules 1 125 Suzuki de 20 ans 1 BMW 1150 R de 2004 44000 kms

1 125 GASGAS Pampers de trial 1 BETA 300 XTRAINER d'Enduro devrais je prendre un crédit pour les passer au contrôle

De plus participant à des compétitions d'Enduro des randonnées avec ma Trial ces 2 véhicules doivent donc parfaitement entretenus de même que les 2 autres.

Je suis opposé à votre mesure de CT NE ME SENTANT PAS CONCERNÉ PAR L'ÉTAT DE SÉCURITÉ DE MES VÉHICULES

N° 965318 - Ct moto

par :

12/07/2023 18:27

Cette une démarche purement commercial merci à [réseau de contrôle technique] qui ne sert à rien et surtout pas à une quelconque règle de sécurité absurde occupez vous des routes je m'occuperais de ma moto cordialement

N° 965319 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 18:27

Bonjour, je trouve cette mesure démagogique et inutile pour la sécurité, les motards font très attention à leurs montures. Pour ce qui est des nuisances sonores il suffit de contrôler sur la route les motos bruyantes et surtout ne pas autoriser la vente d'échappement non conformes.

N° 965320 - Contrôle technique inutile, par rapport d'une Inspection par garagiste/concessionnaire par :

12/07/2023 18:27

Le contrôle technique par une tierce personne est une démarche lourde et n'améliorera pas la sécurité de la route.

L'intérêt du conducteur est de rouler avec un véhicule sain, respectant les normes.

Afin de garantir la sécurité du véhicule, de lui même et des autres utilisateurs de la voie, un contrôle du véhicule par un garagiste/concessionnaire lors d'une inspection n'est pas seulement suffisant, mais bénéfique, car l'échange des éléments / consommables sera effectué, alors qu'il ne fait même pas objet d'un contrôle technique.

L'ajout d'un contrôle technique pour des véhicules légers est donc sans aucune nécessité, et ne rajoute que des dépenses non nécessaires donc inutiles.

De toute façon, contrôle ou pas, le conducteur est et doit être tenu responsable de la sécurité et de la qualité (moindre pollution, réduction des nuisances sonores) de son véhicule.

Les contrôles ponctuelles des agents sur les routes sont actuellement bénéfiques pour l'ensemble, et nullement à supprimer en cas d'une décision (défavorable aux conducteurs) pour un contrôle technique, comme celui prévu par les textes de décrets présentés ici.

En somme, les inspections des véhicules est suffisant, et des contrôles ponctuelles pourront être garantis par des garagistes/concessionnaires étant aussi plus apte à vérifier l'état des véhicules.

N° 965321 - Déplacement pour ce rendre au contrôle

par :

12/07/2023 18:27

Pour les personnes qui sont domiciliées loin des grandes villes comment se rendre au contrôle avec un quad , quand il faut plus d'une heure pour parcourir une soixantaines de kilomètre en empruntant des routes nationales. Je pense que c'est faire prendre de gros risques aux utilisateurs de ce genre de véhicule. Pour les motos, les motards on toujours entretenu leur véhicule, ils sont content de ne pas avoir de carrosserie et que d'avoir un véhicule en bon état est signe de sécurité .

N° 965322 - Pourquoi je suis opposé au Contrôle technique des 2 roues.

par :

12/07/2023 18:28

Selon le rapport MAIDS de 2009, 0,3% seulement des accidents de 2RM sont dus à une cause technique, tandis que selon le bilan 2021 de l'ONISR sur l'accidentalité 30% sont liés aux infrastructures routières. Il serait donc plus logique et judicieux de se tourner vers cette dernière cause pour réduire le nombre d'accidents et de victimes.

Les 2RM ont en général des intervalles de révision très inférieurs à ceux des automobiles et sont donc plus souvent inspectés : 6000 km pour ma moto, avant dernière révision en 2021 et dernière en 2023.

Si beaucoup de motards sont accidentés c'est peu souvent de leur faute ou à cause de l'état de leur véhicule. Personnellement, 3 accidents en tout à moto avec à chaque fois la responsabilité totale d'un automobiliste. A noter que 2 d'entre elles ont été déclarées non réparables et que je les ai remplacées par d'autres plus récentes.

N° 965323 - controle technique de motos

par :

12/07/2023 18:28

je possède une honda goldwing 1800 ce n est pas mon intérêt a négliger les révisions annuelles pour ma sécurité et celles des autres usagers de la route car j étais routier 35 ans a mes yeux ce controle tehnique n est que du racket tout est prétexte en france pour prendre du pognon a ceux qui travaillent ou sont retraités sincères salutations

N° 965324 - Participation à la consultation au projets de décret à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues motorisés

par :

12/07/2023 18:28

Bonjour,

Je suis contre la mise en place d'un CT pour les 2 & 3 Roues Motorisés pour les raisons suivante :

\* Le CT est inutile car environ 0.3% des accidents de deux roues est du à des défaillances techniques, alors que lors de la mise en place du CT pour les voitures c'est 18% des accidents qui avaient pour cause les défaillances techniques.

\* Et 30% des accidents de deux roues a pour cause l'état des infrastructures routières. Donc pour baissé les accidents il serait logique de remettre en état les infrastructures routière d'abord.

\* Peu de centre technique seront en capacité de faire ces contrôles, d'où des délai qui seront particulièrement long.

\* Pas de centre de contrôle technique pour 2 et 3 roues motorisés sur l'ensemble du territoire, d'où une inégalité des citoyens selon que l'on habite une grande ville ou en milieu rural. Et comment des 50 cm3 pourront faire des dizaines de kilométrés pour aller au centre de contrôle le plus proche, alors que par définition ces engins sont fait pour de petit trajets. Et que dire de la mise en dangers de ces usagers roulant à 45 km/h sur des route avec des véhicules roulant à 80 ou 90km/h, pour ce rentre au centre de contrôle le plus prés.

\* Le CT des 2 et 3 roues motorisés ne prend pas en suffisamment en compte les spécificités des 2 et 3 RM, car étant calqué sur le CT automobile.

\* Si le CT est mis en place, il faut impérativement une évaluation de l'efficacité du CT sur la sécurité des usagers de 2 & 3 RM et une remise en cause du CT, suppression, si il n'y a aucune baisse de l'accidentologie des 2 RM constaté.

\* Et pour la conformité du bruit des 2 RM, les forces de l'ordre font déjà des contrôles, et il faut moins d'une heure pour changer de pot d'échappement pour ce mettre en conformité avant d'aller passer un CT. Sur ce point, les contrôles routiers sont beaucoup plus efficients.

N° 965325 - Contrôle Technique Moto non justifié

par :

12/07/2023 18:29

Etant motard depuis 1979, je n'approuve pas la mise en place de ce contrôle technique car rien ne le justifie. Le contrôle quotidien des organes de sécurité d'une moto se fait facilement. Je ne connais aucun motard qui prend la route sans faire ces contrôles de routine qui, comme on l'apprend très bien au passage du permis moto, se paie le prix fort s'il y a la moindre défaillance. Un contrôle technique n'apportera rien en matière de sécurité si ce n'est un lucratif chiffre d'affaire supplémentaire pour les enseignes concernées qui elles, en voient très bien l'intérêt.

Pour moi et la communauté motarde, c'est un non catégorique.

Par contre, je veux bien étudier avec le gouvernement français, le contrôle technique de l'état de nos réseaux routiers qui eux, sont à l'origine de nombreux accidents.

N° 965326 - Contrôle technique 2 ou 3 roues

par :

12/07/2023 18:29

il faut être fou ou inconscient de ne pas maintenir son véhicule 2 ou 3 roues dans des conditions irréprochables pour sa propre sécurité. Vu l'attention que les automobilistes portent au moto et le danger que cela représente avec les étourdis, les pas vus !, le téléphone sms et films dans la voiture!!? ... c'est pour ça que n'importe quel motard entretient sa moto sans soucis à partir des 125CM3.

Dans les pays européens le contrôle technique est en place certes mais avec une réduction des assurances suivant l'équipement de sécurité du motard et l'équipement contre les vols. Ce qui n'est pas le cas en France.

Chacun fait des efforts pour sa sécurité en voiture et moto personnel et on sera une fois de plus Taxé sans aucun retour positif pour le particulier. A bon entendeur

N° 965327 - Pas d'accord au sujet du contrôle technique des véhicules 2 ou 3 roues ou +

par :

12/07/2023 18:29

Parmi les causes de mon désaccord : il est déjà bien compliqué de trouver un garage disponible pour faire des révisions de nos véhicules, si on impose un contrôle technique à tous les véhicules deux roues ou plus, les agendas des garagistes vont exploser par rapport à la demande qui sera très forte et par conséquent les prix aussi compte tenu de cette forte demande. A contrario si la loi encadre un prix (raisonnable) de ce contrôle technique, les garagistes privilégieront davantage les travaux plus intéressants financièrement pour eux que d'accepter un rdv pour un contrôle technique (ce sera donc très compliqué de pouvoir le faire pour les propriétaires de ces véhicules)

N° 965328 - Contrôle technique - Moto

par :

12/07/2023 18:30

Bonjour,

je ne suis pas contre au contrôle technique pour les motos: cela permet de vérifier l'état général d'un véhicule. Ce qui me dérange plus, c'est le prix du contrôle. Dans la Vienne (86) en moyenne, un contrôle technique d'une voiture est autour de 70€/80€. Le projet annonce en moyenne 50€, ce qui est un indécent par rapport à la complexité d'une moto et aux points de contrôles (133 points de contrôles pour une voiture contre ~40 points de contrôles.) .

Je m'oppose donc. A un prix raisonnable, oui. (+/-30€)

N° 965329 - Pourquoi ?

par :

12/07/2023 18:30

Les statistiques montrent que très peu d'accidents viennent du non entretien des véhicules  
Alors pourquoi ?

Il serait préférable de faire appliquer strictement la loi sur le bruit maximum lors de contrôles policiers et de sanctionner

Les personnes en effraction vont ajuster le bruit pour le CT et refaire du bruit juste après  
Aucun intérêt ce CT !!!

N° 965330 - Non au CT pour les motos

par :

12/07/2023 18:30

Comment ce projet dont personne ne veut peut il avoir force de loi ? La protection du motard vient d'un cocktail fait d'expérience, et d'attention, bref il faut utiliser son cerveau, qui dans notre cas n'est pas distrait par le chauffage, la clim, le téléphone ou un appareil à musique.

La carrosserie étant inexistante l'entretien de la moto est une préoccupation quotidienne. Il faut être d'autant plus vigilant que le réseau est en sale état, ce qui est dangereux pour notre intégrité et nos machines qui en souffrent.

Les arguments écologiques sont fallacieux et servent à masquer l'appétit vorace de quelques industriels du CT auto qui sont déjà en train de se frotter les mains en remerciant 2 ou 3 associations soit disant écolos de la capitale.

Ma moto une BMW de 2001 pollue moins qu'une voiture elle me traîne tout les jours et ce n'est pas un CT qui améliorera quoi que ce soit sur la fiabilité et la confiance que j'ai en cette machine .

N° 965331 - Consultation contrôle technique 2 et 3 roues

par :

12/07/2023 18:31

Bonjour,

Malheureusement je suis "POUR". En effet, il y a beaucoup trop de véhicules de ce type qui ne respectent pas un minimum de règles de sécurité et plus particulièrement le bruit et la pollution.

N° 965332 - Participation à la consultation de projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :  
12/07/2023 18:31  
Bonjour,

Je suis contre la mise en place d'un CT pour les 2 & 3 Roues Motorisés pour les raisons suivantes :

- \* Le CT est inutile car environ 0.3% des accidents de deux roues est dû à des défaillances techniques, alors que lors de la mise en place du CT pour les voitures c'est 18% des accidents qui avaient pour cause les défaillances techniques.
- \* Et 30% des accidents de deux roues a pour cause l'état des infrastructures routières. Donc pour baisser les accidents il serait logique de remettre en état les infrastructures routière d'abord.
- \* Peu de centres techniques seront en capacité de faire ces contrôles, d'où des délais qui seront particulièrement longs.
- \* Pas de centre de contrôle technique pour 2 et 3 roues motorisés sur l'ensemble du territoire, d'où une inégalité des citoyens selon que l'on habite une grande ville ou en milieu rural. Et comment des 50 cm<sup>3</sup> pourront faire des dizaines de kilomètres pour aller au centre de contrôle le plus proche, alors que par définition ces engins sont faits pour de petits trajets. Et que dire de la mise en danger de ces usagers roulant à 45 km/h sur des routes avec des véhicules roulant à 80 ou 90 km/h, pour ce rendre au centre de contrôle le plus près.
- \* Le CT des 2 et 3 roues motorisés ne prend pas suffisamment en compte les spécificités des 2 et 3 RM, car étant calqué sur le CT automobile.
- \* Si le CT est mis en place, il faut impérativement une évaluation de l'efficacité du CT sur la sécurité des usagers de 2 & 3 RM et une remise en cause du CT, suppression, si il n'y a aucune baisse de l'accidentologie des 2 RM constaté.
- \* Et pour la conformité du bruit des 2 RM, les forces de l'ordre font déjà des contrôles, et il faut moins d'une heure pour changer de pot d'échappement pour ce mettre en conformité avant d'aller passer un CT. Sur ce point, les contrôles routiers sont beaucoup plus efficaces.

N° 965333 - Hostile à cette mesure

par :  
12/07/2023 18:31

Je suis fondamentalement opposé à la mise en place du contrôle technique pour les deux roues.

N° 965334 - Pourquoi ?

par :  
12/07/2023 18:31

Les statistiques montrent que très peu d'accidents viennent du non entretien des véhicules  
Alors pourquoi ?

Il serait préférable de faire appliquer strictement la loi sur le bruit maximum lors de contrôles policiers et de sanctionner  
Les personnes en infraction vont ajuster le bruit pour le CT et refaire du bruit juste après  
Aucun intérêt ce CT !!!

N° 965335 - Contrôle technique : pour qui, pour quoi ?

par :  
12/07/2023 18:32

Plus de 40 ans de moto et toujours avec des machines en règle et en sécurité, il ne me viendrait jamais à l'idée de rouler avec une moto dont les freins sont défectueux ou les pneus usés jusqu'à la corde .

Par contre plus de contrôles sur les 50 cm<sup>3</sup> serait un bienfait, j'ai été jeune et je sais ce que c'est, beaucoup d'accidents viennent de cette catégorie de 2 roues, pas d'éclairage, machines débridées en 50 ou 80 cm<sup>3</sup> et roulant à plus de 100, échappements super bruyants et ne parlons pas du respect du code de la route que la plupart ignorent.

N° 965336 - Proposition d'aménagement

par :

12/07/2023 18:32

Je serai favorable à l'instauration de ce CT mais uniquement au moment de la revente afin de sécuriser le futur acheteur. Tous autres systèmes ne seraient qu'une perte financière et de temps pour les utilisateurs de 2 roues motorisées.

N° 965337 - Bêtise sans nom

par :

12/07/2023 18:32

Encore une fois, les contribuables sont tapés au portefeuille, un motard prend soin de sa moto car sa vie en dépend, ceci ne réduira absolument pas les accidents.

Sans compter le nombre de motos que les contrôleurs vont faire tomber et qui le cacheront aux propriétaires.

N° 965338 - contre

par :

12/07/2023 18:32

je suis contre le contrôle technique qui ne sert qu'à nous prendre un peu plus d'argent, nous motards nous sommes des gens responsables. il serait plus judicieux de s'occuper de l'état de nos routes. j'en ai marre de voir notre chef d'état se déplacer avec le carnet de chèques des Français. je ne me reconnait plus dans ce monde malade .je suis pour que vive la custom culture libre. nous motards nous sommes les derniers gardiens de nos libertés. cordialement

N° 965339 - Echéance du contrôle technique des véhicules de catégorie L

par :

12/07/2023 18:33

l'échéance 5/3/3 ne me semble pas pertinent. Au motif que les motards prendraient soin de leur moto et qu'elles sont moins utilisées.

D'une part, il s'agit du contrôle de l'ensemble de la catégorie L. les contrôles concerneront donc également les voitures sans permis, les 50cm<sup>3</sup>, les quads, ... pour les deux premiers, il s'agit bien souvent de véhicules utilisés tous les jours. Ils parcourent peut-être de faible kilométrage, mais la durée de vie de la machine et des pièces d'usures est bien moindre que pour une automobile.

d'autre part, concernant l'argument que les motards prendraient soin de leur moto, il faut remarquer que les motards (j'en suis un), sont avant tout des automobilistes. Et, il faut constater que les véhicules utilisés par des motards ne sont pas forcément les plus sains.

Une échéance en 4/2/2 me semblerait normale compte tenu de la durée de vie plus faible des composants des véhicules de catégorie L. Aussi, rentre en ligne de compte un usage intensif des



machines (moto, quad). selon l'usage, un pneu peut-être usé en moins de 5000km. Pour mémoire, le kilométrage moyen des deux roues est d'environ 3700km/an.

N° 965340 - Abandonnez cette loi

par :

12/07/2023 18:33

Bonjour,

un énième moyen pour taxer le contribuable. Les défaillances de 2 roues entraînant des accidents ou des morts sur nos routes sont très faibles car les motards entretiennent régulièrement leur motos. Cet entretien est relatif aux problèmes de sécurité inhérents à ce type de véhicule. Si vous ne l'entretenez pas correctement, c'est le motard qui risque l'accident car il est vulnérable.

Svp, retirez cette loi

N° 965341 - Le CT Moto est à mon sens inefficace pour tout ce qu'il est censé améliorer

par :

12/07/2023 18:34

J'ai 63 ans aujourd'hui et je suis motard depuis plus de 30 ans. Mon épouse et moi sommes possesseurs de deux motos de plus de 10 ans ( Guzzi V7 Classic et Guzzi California 1100) et deux Vespa aussi de plus de 10 ans ( 125 et 300 GTS)

Nous sommes passionnés et ces véhicules sont scrupuleusement entretenus et utilisés uniquement en loisirs quand la météo le permet c'est-à-dire entre 6 et 8 mois par an dans notre belle région du grand est ...

Pour nous l'incidence financière est significative et quand on sait qu'objectivement c'est inutile ça fait mal au cœur et au porte monnaie.

Nous sommes domiciliés près de la frontière Luxembourgeoise et tous les matins plus de 110 000 frontaliers français passent cette frontière pour aller travailler.

Vous pouvez imaginer les bouchons dignes de la région parisienne et les heures perdues dans les trajets malgré les mesures mises en place depuis des années par les deux pays.

Les 2 roues sont réellement une alternative efficace et permettent de fluidifier le trafic et de réduire les nuisances de pollution.

Avec le CT mis en place beaucoup vont renoncer à ce moyen de locomotion.

Notre situation géographique proche de 3 frontières (Allemagne, Luxembourg et Belgique) nous permet de rencontrer régulièrement des motards de ces pays et force est de constater que nos amis allemands par exemple, qui ont un CT depuis des années, n'ont pas plus de silencieux d'origine que nous et sont aussi pénalisés dans les cols des Vosges par exemple..

La preuve que pour les nuisances sonores le CT est parfaitement inutile et facile à contourner y compris pour ceux qui provoquent de réelles nuisances qui sont en grande majorité des 50cc qui roulent en meutes, avec des échappements libres et sur des fréquences sonores bien plus agressives qu'un gros twin culbuté ...

Et ne parlons même pas des rodéos urbains qui sont un camouflet quotidien à nos pouvoirs publics et à notre bon conseil d'état.

La seule différence ou nos voisins sont bien mieux que nous, c'est sur l'équipement du motard mais cela n'a rien à voir avec le CT c'est une imposition de leurs assurances.

En France il va falloir passer un CT pour la moto mais on peut rouler en tong et en short avec un casque et des gants.

Il faudrait demander aux experts et artisans du secours routiers pour avoir leur avis entre un CT ou un équipement adapté pour limiter les dégâts en cas de chute.

Voilà, il y aurait plein d'autres arguments à donner mais les différents associations de motards s'en sont déjà chargées avec pertinence, objectivité et...sans conflits d'intérêts et langue de bois.

Mes commentaires paraissent peut être trop pessimistes mais avec l'âge j'ai appris que souvent un pessimiste c'est un optimiste avec beaucoup d'expérience..;-)

N° 965342 - Non au contrôle technique 2RM

par :

12/07/2023 18:35

Quelques pistes de réflexion que vous devez connaître mais dont vous vous êtes moqués

1- Des mesures alternatives auraient pu être mises en place, notamment l'amélioration de l'état des routes. La France est passée du 1er au 18ème rang mondial pour ce point. Je roule en Rhône Alpes principalement et l'état des routes me navre profondément. Mais il est tellement plus facile d'imposer un CT inutile que de résoudre les vrais problèmes. Et la dégradation n'a pas fini d'aller vers le pire.

2- Les trois association [association] et autres sont des simulacres d'associations et ce sont elles qui réclament un million d'euro par jour!

3 - Le mauvais état des 2RM est responsable de 0,3 % des accidents contre 30% pour l'état des infrastructures.

4- Les motos sont le plus souvent entretenues en concession, vu la complexité de l'électronique. Le garage effectue à cette occasion tous les contrôles nécessaires.

5-Des lois existent déjà pour le contrôle du bruit des motos et particulièrement des scooters et autres 50 cm3. Appliquez-les. Je serai le premier à m'en réjouir.

N° 965343 - Monsieur

par :

12/07/2023 18:36

Quel montant en €, a reçu, de la part de [réseau de contrôle technique], la commission européenne pour obliger ce contrôle technique ??

N° 965344 - Racket et impôt supplémentaire en cette période d'inflation importante !

par :

12/07/2023 18:36

Les centres de contrôle ont bien subventionné les pseudos associations en faveur du contrôle des 2 roues, leurs recettes vont fortement s'accroître et les dépenses des motards augmenter avec tous les prix qui explosent avec l'inflation.

Il ne faut pas taxer les super profits mais les propriétaires de 2 roues sont des vaches à lait..

Un motard fait attention à sa moto, la garde en bon état de fonctionnement, il sait parfaitement qu'il n'a pas de carrosserie pour le protéger.

Je vais vendre mes 2 engins après 43 ans de pratique de la moto car je refuse par principe de genre de racket, je suis absolument certain que le nombre d'accidents en moto ne baissera pas mais que les centres de contrôle sableront le champagne à notre santé !

N° 965345 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 18:36

Encore un moyen de faire un prélèvement supplémentaire pour les français !

N° 965346 - Motos bruyantes

par :

12/07/2023 18:36

Bonjour,

Je suis moi même motard, je respecte les règles avec un pot d'origine.

Je n'en peux plus de tous ces motards bruyants, qui sont responsable d'une pollution sonore.

Je suis donc pour ce contrôle technique, avec des règles très strictes concernant les bruits des motos, afin que nous en finissions avec cette pollution sonore inutile dans nos villes et nos campagnes.

Merci

N° 965347 - Contrôle des deux roues motorisés

par :

12/07/2023 18:36

Je roule en deux roues motorisés depuis bientôt 60 ans. J'ai eu quelques accidents bénins, mais aucun n'était dû à l'état de mon véhicule ((de même pour mes véhicules automobiles).

Je considère que le contrôle n'aura aucun effet sur l'accidentalité car je ne connais pas un usager qui prendrait sa moto avec des pneus lisses ou un freinage inefficace. Pour ce qui est de la pollution sonore, là encore aucun effet du contrôle. Pour ceux qui auraient installé un pot d'échappement non conforme, il sera très facile de remettre un pot conforme avant le contrôle et de le remplacer après le contrôle. De plus, si les cyclomoteurs sont exclus de ce contrôle, la pollution sonore n'est pas près de baisser. Enfin sur les rejets de CO, les deux roues motorisés échappent aux embouteillages en ville donc leur durée d'émissions est négligeable. Un peu d'objectivité dans ce domaine serait nécessaire pour le bien de tous!

N° 965348 - Contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 18:37

Bonjour,

Je relève dans la proposition de loi l'obligation du contrôle technique moto pour les deux roues de toutes cylindrées.

Je possède quatre véhicules de ces types de millésimes 1951 à 1976, tous immatriculés, munis de carte-grises normales (ce dont je suis fier..) et dûment assurés.

Ces deux roues sont conservés en parfait état de fonctionnement et répondent aux normes en vigueur à leurs dates de mises en circulation.

Les précédents propriétaires et moi-même, aidés de professionnels, avons réalisé au fil des ans les opérations d'entretien et de sécurité sans avoir recours à l'avis d'un contrôleur technique.

L'état de ces véhicules permet de circuler en toute sécurité pour moi-même et les autres usagers.

J'observe dans le descriptif des points de contrôle envisagés l'analyse des gaz d'échappement, leurs opacités, ainsi que le niveau sonore !

Sur quelle base le contrôleur technique va effectuer ces contrôles sachant qu'aucune valeur pour ses rubriques n'est renseignée sur les carte-grises.

De même je relève d'autres points de contrôle prévus et ne manquant pas de m'interroger : vitrage fissuré, essuie-glace, feu antibrouillard, feu de recul, portes, poignées et ouvrant ainsi que ceinture de sécurité etc.

Vous reconnaitrez que tous ces points ne peuvent concerner un deux roues et qu'additionnés aux valeurs manquantes sur la carte grise je ne vois pas pourquoi payer un tel contrôle technique vide de sens,

Le ministre a déjà annoncé un prix présenté comme bas 50 à 60 € et pourtant déjà presque équivalent à celui du contrôle technique auto qui compte 136 points et prend 40mn.

Vous comprendrez que ces éléments renforcent mon idée d'un contrôle complètement inutile.

N° 965349 - controle technique

par :

12/07/2023 18:37

un controle technique sur les deux roues est inutile et tout juste bon à se mettre à dos une partie de la population. les motards sont tout à fait conscients du fait qu'un pneu en mauvais état risque fort de les faire chuter et je n'ai jamais vu un seul motard en 40 ans de permis et plus de 500 000kms en deux roues prendre un tel risque. Les motos doivent être bien entretenues pour que chacun puisse se préserver. quand les accidents impliquent la responsabilité d'un motard c'est la plupart du temps une erreur du pilote ou une conduite inadaptée pas l'état de sa machine. controle technique égal impots indirect.Uniquement. Comment se rendre impopulaire?

N° 965350 - Inadmissible

par :

12/07/2023 18:37

Comme les associations et fédérations l'expliquent, l'états de nos deux-roues n'est qu'une raison infime dans les accidents.

Ce contrôle technique n'est pas d'ordre sécuritaire pour les motards comme l'état le plébiscite

N° 965351 - Commentaires sur contrôle technique moto

par :

12/07/2023 18:37

Bonjour

Motard depuis 50 ans sans aucun accident

Je n'ai toujours circulé que sur des motos contrôlées et vérifiées par mon concessionnaire

Je n'imagine pas circuler sur deux roues sans être assuré du bon état de mon véhicule

Il n'est pas nécessaire de pénaliser les motards d'un nouvel impôt indirect qui ne me semble pas justifié

Les accidents de deux roues ne sont pas causés par un mauvais état de leur véhicule mais dans la majorité des cas par l'imprudence des automobilistes

Cordialement

N° 965352 - Controle des deux roues de "Collection"

par :

12/07/2023 18:37

Merci pour cette consultation publique.

Beaucoup de motards roulent avec des deux roues "anciens" (dans mon cas: Yamaha Vmax modèle Carbone année 2000) qui ne sont plus commercialisés depuis des années et pour lesquels les pièces de réparation, notamment d'origine, sont difficiles à trouver. Il serait donc logique que le "controle

technique" tienne compte de cette situation et n'impose pas des modifications qui n'existaient pas lors de l'achat et apparues depuis du fait de l'évolution de la législation (par exemple pour reprendre mon cas: warning).

Plus généralement, les motards entretiennent leurs machines avec beaucoup de soin, ce qui rend l'utilité du contrôle technique peu pertinente, sauf peut être pour des raisons administratives...

En vous remerciant pour votre aimable attention.

N° 965353 - Pas prioritaire

par :

12/07/2023 18:38

Bonjour,

Les accidents de 2RM ne sont pas principalement liés à des défaillances techniques mais bels et bien aux incivilités/non respect du code de la route d'autres conducteurs, par des infrastructures non adaptées (nids de poules, jointures male faites) etc. Cette loi est donc principalement voulu pour degager des benefices supplémentaires pour les agence de CT et non pour la sécurité routière !!!!

N° 965354 - Contre le projet à la mise en place du contrôle technique pour les deux ou trois roues

par :

12/07/2023 18:38

Bonjour,

Les véhicules à deux ou trois roues (type moto) sont des véhicules très bien entretenus par leur propriétaire, du fait que l'erreur et les défauts techniques ne sont pas permis dans le monde de la moto.

Le moindre défauts peut mettre en danger le pilote, c'est pourquoi ces véhicules à deux ou trois roues sont très bien entretenu, comme aucun autre véhicule.

Cette mesure n'a pas lieu et n'aura aucun effet bénéfique sur la sécurité routière, au contraire, certaines personnes ne pourront pas autant entretenir leur véhicule du fait de payer le contrôle technique.

Et d'autre notamment les propriétaires de cyclomoteur, ne feront pas d'entretiens supplémentaires si le contrôle technique est valide, ce qui ferait que ces véhicules seront moins bien entretenus et du coup cette mesure serait nocive à la sécurité routière.

N° 965355 - Une escroquerie à grande échelle

par :

12/07/2023 18:38

Le serpent de mer refait surface. Ce contrôle "racket" technique n'est qu'un moyen de plus pour l'état de faire du fric sur le dos des motards. Alors que le gros du travail de prévention et de sécurité laisse à désirer. Alors qu'on laisse l'édification de "dos d'âne" illégaux sur les routes. Qu'on laisse rouler des deux roues 50 ou 80 cm<sup>3</sup> avec des pots d'échappements dépassant toutes les normes admises de bruit, on va obliger les motards à faire vérifier par un organisme et des centres de contrôles qui n'y connaissent rien, des véhicules qui sont entretenus et bichonnés par leur propriétaire car la sécurité est tout simplement inhérente à la survie du pilote. On nous apprend, lors

du permis spécifique à la moto, à vérifier tous les organes : freins, pneus, amortisseurs, optiques, feux de changement de direction, rétroviseurs, chaîne, afin de rouler en toute sécurité. Nous avons des équipements spécifiques également : gants aux normes, blousons renforcés, casques haut de gamme... Les accidents mortels liés à un problème technique sont minimes. Ce sont les autres usagers de la route : voitures, camionnettes, camions, qui, ne respectant pas le code de la route, provoquent la plupart des accidents dont les motards sont victimes. Je suis donc contre cette aberration et participerait à toutes les manifestations contre sa mise en place.

N° 965356 - contrôle de la batterie

par :

12/07/2023 18:38

Selon le protocole mis en place le contrôleur est amené à effectuer un démontage des carters latéral, quid en cas de casse de ces derniers lors du contrôle?

N° 965357 - Argumentaire en opposition au projet :

par :

12/07/2023 18:38

Impact financier sur les propriétaires de véhicules de catégorie L :

Le projet de décret prévoit l'introduction du contrôle technique périodique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et les quadricycles à moteur. Cela entraînera des dépenses supplémentaires pour les propriétaires de ces véhicules qui devront payer pour le contrôle technique à des intervalles réguliers. Ces coûts supplémentaires peuvent être une charge financière importante pour de nombreux propriétaires, en particulier ceux qui utilisent ces véhicules pour des besoins essentiels tels que les déplacements domicile-travail ou les livraisons.

Impact environnemental limité :

L'une des principales justifications du projet est de réduire les émissions polluantes des véhicules de catégorie L. Cependant, ces types de véhicules contribuent généralement moins aux émissions globales par rapport aux voitures et aux poids lourds. En imposant un contrôle technique périodique à ces véhicules, on peut se demander si les avantages environnementaux justifient les coûts et les efforts supplémentaires nécessaires pour mettre en place et maintenir ce système de contrôle.

Manque de preuves de l'efficacité du contrôle technique :

Il convient de remettre en question l'efficacité réelle du contrôle technique périodique pour les véhicules de catégorie L. Il n'existe pas suffisamment de preuves montrant que cela réduira réellement les accidents ou améliorera la sécurité routière. Les véhicules de catégorie L ont des caractéristiques différentes des voitures et des poids lourds, et il est discutable de savoir si les mêmes normes de contrôle technique sont adaptées à ces types de véhicules.

Impact sur les véhicules de collection :

Le projet de décret propose des intervalles de contrôle technique plus longs pour les véhicules de collection. Cependant, cela soulève des inquiétudes quant à la préservation de ces véhicules historiques. Les propriétaires de véhicules de collection sont généralement des passionnés qui prennent grand soin de leurs véhicules et s'assurent qu'ils sont en bon état de fonctionnement. L'imposition d'un contrôle technique périodique plus fréquent pourrait être considérée comme une restriction inutile et une interférence dans la préservation de ces véhicules.

Manque de consultation publique adéquate :

Bien que la consultation publique soit en cours, il est important de noter que la plupart des propriétaires de véhicules de catégorie L et du grand public en général ne sont pas conscients de

cette consultation ou n'ont pas suffisamment d'informations pour formuler un avis éclairé. Il est essentiel de mener une consultation publique plus étendue et d'informer activement le public sur les implications du contrôle technique périodique pour les véhicules de catégorie L.

En conclusion, le projet de décret et d'arrêté concernant le contrôle technique périodique des véhicules de catégorie L soulève des préoccupations financières, environnementales, d'efficacité et de préservation des véhicules de collection. Une évaluation plus approfondie de ces aspects est nécessaire avant de mettre en place un tel système de contrôle.

N° 965358 - Contre

par :

12/07/2023 18:39

Les motards sont conscients de la nécessité de bien entretenir leur véhicule, un contrôle technique de l'état des routes serait beaucoup plus en adéquation avec la sécurité

N° 965359 - Contrôle technique 2 roue

par :

12/07/2023 18:39

Les véhicules 2,3 ou 4 roues d'une cylindrée supérieure 125 cm cube à 90% sont entretenus et en bon fonctionnement de marche vu que si il y a accident il n'y a pas de carrosserie les propriétaires de ces 2 roue ne sont pas inconscient de rouler avec des véhicules qui sont mal entretenus leur vie en dépend

N° 965360 - #CT2RM contrôle technique 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 18:40

ce projets de décret est malheureusement inutile.

chaque motard a été formé lors du passage du permis de conduire et contrôle sa machine avant chaque départ.

ce contrôle est extrêmement facile à vérifier car tous les organes sont accessibles visuellement

le kilométrage moyen chaque est faible si on le compare au monde automobile

mon modèle est euro 5 et est parfaitement d'origine. une révision par an chez le concessionnaire .

qu'apportera de plus un contrôle technique hormis le fait de me délester de quelques billets . Donc inutile

N° 965361 - aucune justification sécuritaire, et pollution restreinte de fait chez les 2 roues !

par :

12/07/2023 18:40

Les accidents dus à des défaillances mécaniques de la moto représentent moins de 1% des accidents.

La moto pollue très peu par rapport à la voiture. Encombre moins aussi. Et n'existe pas en version diesel !

Du coup, à part engraisser les centres de contrôle dont le lobby puissant a démontré son pouvoir au niveau européen, je me demande à quoi sert ce CT.

Si ce n'est, encore une fois, taxer les usagers.

Les motards sont très attentifs à l'état de leur machine, il y va de leur vie. Nous savons très bien que nous n'avons pas de pare-choc. Pourquoi nous infantiliser encore avec ce CT. Nous savons que la France essaye de résister à l'Europe sur ce point, alors pour une fois, ne lâchons pas.

N° 965362 - controle technique moto

par :

12/07/2023 18:41

une fois de plus les lobbys financiers ont frappé en dépit du bon sens !!! cela ne fera pas baissé le nombre d'accidents liés en grande partie aux autres usagés de route et aux infrastructures vieillissantes.

N° 965363 - CT 2 et 3 roues motorisées.

par :

12/07/2023 18:41

Messieurs et mesdames du gouvernement, le contrôle technique pour les 2 & 3 roues motorisées est une ineptie. Nous motards et motardes de France sommes conscients de l'importance de l'entretien de nos véhicules. Si par hasard les services de l'état et des communes en faisaient autant sur l'état des rues et routes de notre pays. Salutations motardes &#9996;&#65039;.

N° 965364 - Contrôle technique des routes

par :

12/07/2023 18:41

Il est plus opportun de vérifier l'état de routes que d'imposer un contrôle technique deux roues qui semble juste être une tentative pour récupérer encore de l'argent sur un argumentaire bancale.

N° 965365 - échéances

par :

12/07/2023 18:42

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 965366 - Refus du contrôle technique des 2RM

par :

12/07/2023 18:42

Instaurer un contrôle technique pour les 2RM alors que les infrastructures routières ne sont déjà pas adaptées voire dangereuses, c'est comme placer la charrue avant les boeufs.

L'entretien des routes est laissé à l'abandon, les nids de poules sont très nombreux, l'épandage des gravillons est une mise en danger de la vie d'autrui, les raccords de goudron liquide sont glissants et deviennent des pièges lorsqu'il pleut ou lorsqu'ils fondent sous l'action du soleil, les ralentisseurs pour lesquels les normes ne sont pas respectées sont un pied de nez des communes à l'état, les exemples cités sont extrêmement déstabilisants pour l'équilibre des deux roues, qu'ils soient motorisés ou non d'ailleurs.

Balayez devant votre porte, faites en sorte que la sécurité des 2RM soit faite en amont de leur utilisation et vous aurez résolu le diktat que tente de vous imposer certaines associations.



N° 965367 - CT autos motos

par :

12/07/2023 18:42

Le CT auto et bientôt moto est une carotte que l'on enfonce de plus en plus profondément dans l'anus des automobilistes sous couvert de sécurité routière.

Seul un contrôle et un réglage annuel anti pollution devrait être à faire pour l'ensemble des véhicules à moteur thermique.

100% des accidents sont occasionnés par des problèmes de comportement et de manque d'attention.

Le CT n'a aucune utilité sauf pour les actionnaire de ces groupes qui exercent une propagande indécente depuis des années auprès des décideurs européens.

N° 965368 - controle technique. la victoire des lobbyistes

par :

12/07/2023 18:43

ce controle technique est absurde vu l'etat technique general des motos, c'est a dire scrupuleusement suivi par les proprietaires soucieux de leur securité. de plus pour les collectionneurs de vehicules anciens sans beaucoup de moyens cela va etre mission impossible .Tout cela pour faire plaisir a quelques associations de bobos parisiens nantis qui n'ont que mepris pour les gens de peuple qui circulent a deux roues.....

N° 965369 - CT / Révisions

par :

12/07/2023 18:44

Bonjour.

Le CT ne pourrait-il pas être intégré aux révisions qui sont faites en concessions par les usagers.

Pour ma part, je fais une révision tous les ans; de fait, quel est l'intérêt d'un contrôle tous les 3 ans ?

De plus, et sans vouloir stigmatiser certains utilisateurs, mais force est de constater que les deux roues de faibles cylindrées sont en bien plus mauvais état que les "gros cubes"

Enfin, quel traitement est fait pour les 2R qui sont utilisés dans un cadre professionnel (livreurs, moto-taxi, ...)?

Cordialement.

N° 965370 - Non !

par :

12/07/2023 18:44

Commencez par refaire les routes, sécuriser les rails de sécurité, rendre obligatoire les équipements de sécurité avant de nous racketter encore et encore !

N° 965371 - Les scooters électriques

par :

12/07/2023 18:44

Plus que le CT - qui est réalisé tous les ans par mon concessionnaire - c est l'état de la voirie à Paris qui est largement causé d accidents. Troues. Pavage déplorable. Boudin de ciment entre les voies. Ou murets de béton mobile (avec fers apparents !!!). Voici ce qui est cause des accidents. Pas l'état des

deux roues. En tt cas pas d un deux roues scooter (BMW évolution) dont toute la technique repose sur la batterie.

N° 965372 - Aberration

par :

12/07/2023 18:44

Ce contrôle technique pour les motos est aberrant! Avant de regarder l'état de nos machines, qui sont toujours nickels, il faudrait peut être revoir l'état des routes et des infrastructures!!

De plus, le prix de ce CT, annoncé, est tout simplement excessif ! Quasi le même prix qu'une voiture et pourtant beaucoup moins de choses à contrôler et donc moins de temps passé. Bref c'est scandaleux.....

N° 965373 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 18:45

Je suis totalement contre le contrôle technique

N° 965374 - Arrêtons de prendre les français pour des imbéciles

par :

12/07/2023 18:45

A quand un contrôle des capacités de nos politiques a gérer la france?

A pas seulement a ce gaver sur les citoyens de ce pays.

A quand une mise au recyclage de tous ses technocrates qui pensent seulement a leurs petits nombrils ? Des idées comme ça j'en ai bien d autres pour améliorer la vie des citoyens de cette belle terre.

N° 965375 - CT VM 2 , 3 , 4 roues

par :

12/07/2023 18:45

Je suis contre le CT moto pour la bonne raison que la plupart des motards entretiennent leur machine correctement ! Une moto mal entretenue est source de danger pour le pilote ! Bien sur , quelques machines de "jeunes" ( cyclos à vitesses , scoots ) sont souvent "hors la loi" et conduits par des pilotes inexpérimentés !... Idem pour certaines "sportives" !!! La route n'est pas un circuit , qu'on se le dise !... Je serai par contre favorable à un CT en cas de revente de la moto , ce qui rassurerait un peu l'acheteur ; comme pour l'auto !... Je précise que j'ai 75 ans , titulaire du permis "B" depuis 1969 et du "A" depuis 1979 et toujours sur la moto ( petite cylindrée de 250 cm3 ) de 2008 !!!

N° 965376 - injustice & inégalité

par :

12/07/2023 18:45

des attaques de bobos citadins qui prêchent pour leur paroisse.

Rappelez-vous les années 80 ou on se bougeait le fion contre la vignette.

Je vous invite à regarder cette vidéo: <https://youtu.be/8fvRIjmACDE>  
tout est dit !

N° 965377 - pénurie de contrôleurs

par :

12/07/2023 18:46

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile. il faut compter un an pour le recrutement d'un collaborateur que l'on envoie en formation et environ 1 an également pour former celui ci . Cela est inadmissible cette pénurie due aux restrictions d'un BAC PRO ! l'expérience en atelier d'un CAP BEP était une très bonne chose et permettait le recrutement de collaborateurs autonomes beaucoup plus rapidement

N° 965378 - Escroquerie organisée

par :

12/07/2023 18:46

C'est sûr qu'il est plus rentable de racketter les usagers de la route plutôt que d'entretenir le réseau secondaire qui se dégrade à grande vitesse et devient très accidentogène.

Et là on ne nous parle plus de sécurité routière bizarrement !!!

N° 965379 -

par :

12/07/2023 18:46

Conducteur d'un véhicule deux roues motorisé, je l'ai été dès l'âge de seize ans. Dans les années 70 on passait le permis A si jeune.

Papier « rose » en main, nous passions d'une simple mobylette au pilotage d'un « gros cube ».

A nous l'ivresse de la route.

À part Honda, la plupart des marques ne produisaient que des « deux temps ».

C'est donc, sans expérience, avec des pneus qui ne tenaient pas la route, pas de frein moteur pour aider les modestes freins à tambours, que l'on nous ouvrait des routes aux vitesses non limitées mais aussi, beaucoup plus dangereuses.

À l'époque, personne pour s'alarmer à propos de ces engins « trompe-la-mort », et pourtant ...

Les chutes étaient souvent au rendez-vous.

Aujourd'hui l'évolution est présente partout.

Freinage ABS avec répartition, quelquefois assisté, des pneus bi gommes qui ont relégué mon vieux K81 au musée des erreurs, les suspensions, la tenue de route ...

L'électronique embarquée signale la moindre anomalie et peut aller jusqu'à brider le moteur avant réparation.

De fait les motards sont tenus à une vérification très pointue de leur machine avant de prendre la route s'ils souhaitent être tranquilles.

Nous savons tous l'importance des feux et des clignotants pour que notre véhicule soit visible par les autres usagers de la route ce qui, malgré le contrôle technique en place, ne semble pas d'usage chez les conducteurs d'automobiles.

Tous les motards que je connais ont pour particularité celle d'être obsessionnels en ce qui concerne l'entretien de leur véhicule.

L'accès aux contrôles me semble plus accessible sur une moto (ex. le niveau de Lockheed sur le guidon pour confirmer l'usure des plaquettes de frein ...).

Sorti de mes erreurs de jeunesse, après tant d'années de pratique, je continue à être motorisé. J'ai été victime de deux accidents l'année passée.

Le premier (20 Juin 2022) arrêté à un stop, j'ai été percuté à l'arrière par un automobiliste pour qui le mot « stop » avait peu de sens.

Le deuxième (21 Juin 2023) par un véhicule arrêté sur un rond point (empêchant toute circulation tout en laissant une petite place pour une moto) et dont le conducteur à cru bon d'ouvrir sa porte quand je passais à coté.

Dans ces deux cas ce n'est pas de contrôle technique dont nous avons besoin mais bien d'un contrôle de l'aptitude au respect de l'autre.

Une fois de plus on se trompe d'écoutes et de combat.

Fort de mes 15 à 20000 Kms/an, je pense que la sécurité n'est pas la considération première de nos élus et que le fait de nous imposer un contrôle technique obligatoire ne peut être ressenti que comme une utilisation mercantile d'un système bien difficile à comprendre.

N° 965380 - Enfin !

par :

12/07/2023 18:46

Je sais bien que ce contrôle ne sera pas parfait, mais je vois suffisamment de 2 roues rouler en mauvais état, voire trop bruyant, que j'ai du mal à croire aux arguments de ceux qui sont contre. Et j'oubliais : je suis motard.

N° 965381 - contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 18:46

nous n'avons pas besoin d'un contrôle visuel sachant que celui ci est fait tous les jours avant de prendre la route et gratuitement, et comment voulez vous juger d'une distance de freinage sur un véhicule statique, suivant le modèle et l'année de fabrication.....

N° 965382 - responsabilité

par :

12/07/2023 18:47

Très généralement, on est propriétaire d'une moto par gout et non par nécessité comme avec une voiture, cette attirance devrait conduire à une plus grande attention portée à l'engin.

Le projet dont il est question tend à déresponsabiliser le possesseur de la moto, autant pour les voitures un contrôle technique est logique car l'on a pas le même rapport avec un engin utilitaire qu'avec un engin passionnel.

Et puis, stop au principe systématique qui visent à contrôler tout de plus en plus, laissons le sens de la responsabilité s'éveiller au lieu de l'étouffer partout.

N° 965383 -

par :

12/07/2023 18:47

inutile complètement pour moi , 99,9% des motards entretiennent leur moto eux memes ou dans un garage , on voit facilement l'usure de certaines pieces , plaquettes de freins ,pneus , amortisseurs etc . . . et on les remplace sans attendre , notre santé voir plus en depend .

en ce qui concerne la vitesse maxi , je vois mal comment on peut la verifier a l'arret sauf mettre en peril la vie du moteur en accelerant a fond , chose qu'aucun motard ne fait , de plus personnellement il est exclu qu'une personne inconnue monte sur ma moto et de plus accelere comme un âne au risque d'une casse mecanique , ni de tripoter tous les elements de la moto juste pour voir , une moto n'est pas une voiture !

je vis plutôt ça comme une brimade , comme si on n'était pas capable d'entretenir nous même nos véhicules , ce n'est pas les 50€ tous les 3 ans qui genent , c'est l'incompatibilité de comportement avec l'état d'esprit motard , qu'on roule en sportive , custom , ou TT ou routière qui me fait refuser ce contrôle !! la moto c'est la liberté et le ct est une privation de liberté ! merci.

N° 965384 - Le CT des 2 et 3 roues et quadricycles est inutile et contreproductif

par :

12/07/2023 18:47

Le prétexte de sécurité routière ne tient pas. La cause par défaillance mécanique des 2 roues de plus de 125 cm<sup>3</sup> est négligeable dans l'accidentologie observée depuis des années.

Le prétexte écologique est indéfendable: faire payer le CT ne réduira en rien le nombre de 2 RM. Une plus grande sévérité, qui ferait abandonner le 2 RM à certains propriétaires, les amènerait à utiliser une voiture. et donc polluer plus

Il faudrait travailler et investir sur la formation des différents utilisateurs de la route, et investir sur l'amélioration des routes et infrastructures.

Si c'est le bruit qui est en cause, le CT ne changera rien. les lois existent, il faut simplement faire de l'éducation et de la prévention. Il faut aussi appliquer les lois et faire des contrôles et sanctions.

N° 965385 - Sans titre

par :

12/07/2023 18:47

Contre le contrôle technique. Assez de contrôle abusif

N° 965386 - Contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 18:48

Propriétaire de 2 motos de collection, je suis contre le contrôle technique des 2 rm :

- je fais 1000km/an pour l'ensemble des 2 motos
- l'entretien est fait chez le concessionnaire de la marque (expert de mes motos) car c'est mon cul qui est sur la moto et que j'y tiens un peu
- cela ressemble plus à du rackette pour enrichir les gros centres de contrôles techniques
- je pourrais éventuellement le comprendre en cas de vente pour rassurer l'acheteur
- c'est déjà du grand n'importe quoi pour les voitures (voiture tuning, etc . )
- pour le bruit : il faut 2 secondes pour remettre le pot d'origine, donc faux argument
- la pollution : avec 1000km/an du pipi de chat pour la planète
- il faut arrêter d'écouter les fanatiques écologistes : l'extrémisme ne doit pas exister dans notre société
- prenez soin de nos routes : merci

Merci d'écouter vos concitoyens

N° 965387 - RNon aux CT motos

par :

12/07/2023 18:48

Comme des études comme des étudiants, pouvez nous sommes à même de entretenir nos motos, sachant que nous mettons notre vie en jeu nous montons dessus. Je pense que c'est du lobbying de la part de certaines entreprises et dérives sectaires quand on voit que les scooters ne sont pas

impacté moins de 100cm<sup>3</sup>, alors qu'il suffit de se rendre dans la rue pour se rendre compte de leur état pour certains

Après vous imposerais du contrôle technique sur les vélos sur les trottinettes sur le skateboard sur les patins à roulettes, et bientôt nous ne pourrions plus vivre. Vive la France vive le roi, vive la république.

N° 965389 - Constat

par :

12/07/2023 18:48

Dans les efforts à fournir pour la régulation du climat, je ne pense pas que ce contrôle technique soit une priorité, à part peut-être pour les lobbies de ce secteur (CT).

Je pense qu'au contraire, vous devriez favoriser la circulation des deux roues ( fluidité, encombrement...).

Et sinon vous deviez développer les transports en commun qui ont été honteusement abandonnés par cette présidence et routes les précédentes.

N° 965388 - Moto tout chemin

par :

12/07/2023 18:48

Pour

Les pratiques du trial ou de l'enduro avec des motos homologuées. Et assurées cela va être compliqué de garder clignotant rétroviseur et autres accessoires ce contrôle signifie la fin des loisirs verts motorisés ou de continuer de rouler de façon il égale avec tout ce qu'il en découle

N° 965390 - projet d'arrêté relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 18:48

C1/ La lecture rapide de l'annexe I de ce projet d'arrêté - qui fixe les points de contrôle - me paraît s'être trop largement inspiré de l'annexe correspondant aux véhicules automobiles à quatre roues et devrait être revu avec des utilisateurs de deux roues et des représentants de la [assurance], si cela n'a pas été fait, ce qui me semble le cas.

C2/ Si la mise en place du contrôle technique des véhicules automobiles à quatre roues a permis d'assainir le parc automobile français circulant, ce qui était plus que nécessaire, l'état du parc des deux roues français circulant ne justifie pas la mise en place de mesures similaires, quelles que soient les règles communautaires en vigueur

N° 965391 - Désaccord total sur le principe de CTP complet pour les deux roues

par :

12/07/2023 18:48

Il n'est absolument pas déterminé que les accidents concernant les deux roues motorisés trouvent une cause ou une aggravation des conséquences dans l'état du véhicule de catégorie L. Il n'y a donc pas de justification de la mise en place d'un CTP complet.

En revanche, d'accord pour le contrôle des émissions sonores et à effet de serre.

N° 965392 - AVIS NEGATIF SUR LE CONTROLE TECHNIQUE DES DEUX ROUES

par :

12/07/2023 18:49

Bonjour.

Etant propriétaire de plusieurs motos ( mises en circulation entre 1975 et 2017), je suis fermement opposé à la mise en place d'un contrôle technique.

En effet, mes motos récentes que j'utilise au quotidien sont entretenues scrupuleusement par mon concessionnaire ( c'est moi qui risque ma vie en cas de défaillance technique en premier lieu ), quant à mes " anciennes ", elles ne me servent que de temps en temps pour le plaisir procuré à leur guidon pour quelques dizaines de kilomètres à chaque sortie.

le risque de voir refuser des motos de plus de 40 ans ( aux normes d'époque ) au contrôle technique , en plus de devoir régler 8 fois 50 euros soit 400 euros à chaque passage m'est profondément rhédibitoire.

Cordialement.

N° 965393 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 18:49

Nous sommes tout à fait contre ce projet car les motards sont conscients qu'ils leur faut un véhicule techniquement en bon état car contrairement aux voitures la moindre défaillance mécanique peuvent leur être fatale. Ce contrôle technique entraîne encore des frais inutiles.

N° 965394 - N'importe quoi

par :

12/07/2023 18:50

Les dangers pour les motards ne sont pas au niveau de leurs montures, quand on est motard on est vigilant sur ce point. Par contre les infrastructures dangereuses (rails guillotines), nids de poules, conducteurs au téléphone ou trop âgées pour avoir de bons réflexes (pas de visite médicales ?!)...

Je pense clairement que notre gouvernement si c'est pour la sécurité des motards a de quoi faire à moins que ce soit purement financier ! Nouvelle taxe ?

N° 965395 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 18:50

Je suis absolument contre

N° 965396 - CT des motos

par :

12/07/2023 18:50

Cette mesure est totalement inutile car les motards font partie de ceux qui entretiennent généralement le mieux leur véhicule du fait qu'ils n'ont rien comme carrosserie pour les protéger en cas d'accident.

C'est encore un raquette étatique.

N° 965397 -

par :

12/07/2023 18:51

Les chiffres de l'accidentologie des 2 roues à moteurs pour des raisons techniques, ne justifient en rien la mise en place d'un contrôle obligatoire périodique.

Pourquoi ne pas en tenir compte svp ?

N° 965398 - Contrôle Technique

par :

12/07/2023 18:51

Le réseau routier Français est dans un état pitoyable.

Que l'état mette tout en œuvre pour mettre en sécurité l'ensemble des utilisateurs.

C'est une priorité absolue de garantir des infrastructures en parfait état.

Je suis complètement responsable pour ne pas mettre ma vie en danger et celle des autres usagers en utilisant un véhicule défectueux.

Cordialement.

N° 965399 - CT MOTO

par :

12/07/2023 18:52

Bonjour,

il y a d'autres problèmes liés aux 2 ou 3 roues à s'occuper, comme par exemple l'état des routes ou les rodéos urbain...

Plein de vieilles machines bien sympa roulent peu et peu vite et vont être empêcher de rouler par la cause du contrôle, ça ne semble pas vraiment juste au regard des risques divers qu'engendre de rouler avec ces vieilles machines... tout ceci est bien dommage, et cela réduit encore un peu plus notre espace de liberté. Dans le fond je m'en tape car mes deux machines sont en crit'air 1 mais ça fait chier quand même.

Merci

N° 965400 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 18:53

Contre cette aberration, tous motard qui se respecte à une machine en bon état de fonctionnement, personnellement j'ai repris avec passion tous les éléments de sécurité de mon bandit de 1996, en aucun cas je ne changer de véhicule, l'argent que je mettrai dans un CT n'ira pas sur l'entretien de mon véhicule.

Pour la première fois de ma vie je me rendrai volontairement hors la loi, trop c'est trop !!!! ..

44 ans permis moto depuis 24 ans.

Cordialement.

N° 965401 - Pas la priorité

par :

12/07/2023 18:53

Il serait pour d'abord primordial d'obliger le port d'équipements de sécurité supplémentaire avant de s'en prendre au véhicules.

Pour moi, les véhicules, hors scooter < 50cc sont très souvent en bon état.



Cependant, beaucoup de conducteurs ne portent pas l'équipement qui semble pour moi nécessaire : manches longues, jambes longues, etc ...

Il serait pour moi plus judicieux s'imposer le port d'un équipement plus renforcé, comme une veste homologuée, des pantalons protecteurs (jeans, pantalons moto, etc) plutôt que d'imposer un contrôle technique.

La solution que je propose, est d'obliger le contrôle technique pour les deux roues <50cc ou même <125cc mais pas pour les deux roues >125cc. Et d'obliger à tout utilisateur de deux roues de porter un équipement plus complet.

N° 965402 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 18:53

Très coûteux à mettre en place alors que le bénéfice est très faible. L'Etat doit faire des économies, alors commençons par économiser sur ce projet inutile.

N° 965403 - Contrôle technique deux et trois roues motorisés

par :

12/07/2023 18:54

Projet inapproprié, les deux sont très bien entretenus. Les accidents entraînant les deux roues sont malheureusement majoritairement des erreurs humaines. De plus, c'est même deux roues fluidifiées le trafic est de fait, beaucoup moins polluant, et usent beaucoup moins les chaussées (poids, encombrement).

Ce projet est inadapté à la conjoncture actuelle, et ce n'est que pour satisfaire les sociétés de contrôle technique et faire plaisir aux états membres de l'Europe.

C'est mon opinion et tout ouvert à la discussion

N° 965404 - consultation contrôle 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 18:54

bonjour

Enfin le contrôle obligatoire

enfin l'obligation de remettre en état aux normes d'origine : l'échappement avec le niveau sonore tolérable, les feux arrière : clignotants visibles, éclairage de plaque, les feux avant : débloquent le plein phare et supprimer les flashes aveuglants.

Fini la liberté de polluer l'air et le calme, fini de se croire plus rapide que la limitation.

Fini le lobby motard, juste l'application de la loi.

xm motard

N° 965405 - Contrôle technique 2 roues.

par :

12/07/2023 18:54

Vu le kilométrage moyen effectué annuellement par le motard "moyen", n'y a-t-il pas un risque qu'une moto soit contrôlée plus souvent que vidangée ? Contrôle ok, mais par tranche de kms (ex 20 000 kms et à la revente) et non pas par Année civile.

A fortiori si le conducteur a plusieurs motos...

N° 965406 - Inutile

par :

12/07/2023 18:54

Au contraire du CT moto, il faut privilégier les mesures alternatives (Bien plus profitable) . Le mauvais entretien des motos est très peu responsable des accidents

N° 965407 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 18:54

Je suis motarde depuis 20 ans. Il m'arrive de rouler en groupe pour faire des promenades. Je peux garantir que l'ensemble des motards que je fréquente ont des motos parfaitement entretenues. C'est en effet notre premier critère pour garantir notre sécurité sachant que nous ne sommes pas des kamikazes. La plupart des chutes que j'ai pu voir sont généralement dues à des glissades sur des chaussées présentant des zones avec des gravillons ( voir un tapis de feuilles humides, des trous ...)non signalées, parfois elles ont été causées par une faute du conducteur mais jamais à cause de la moto. A chaque fois que j'ai un doute sur le comportement de la moto je cours chez mon garagiste qui contrôlera au passage l'ensemble de la machine. Pour moi le CT moto est parfaitement inutile et nous donne le sentiment une fois de plus d'être racketté. Cela n'empêchera pas les conduites dangereuses et les incivilités de certains qui déjà roulent avec des machines ne correspondant pas aux normes et qui savent comment passer à travers les contrôles antibruit, antipollution ou autres.

N° 965408 - Inutile

par :

12/07/2023 18:55

Au contraire du CT moto, il faut privilégier les mesures alternatives (Bien plus profitable) . Le mauvais entretien des motos est très peu responsable des accidents

N° 965409 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 18:55

PAS besoin du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

N° 965410 - controle technique moto

par :

12/07/2023 18:55

un motard ne montera jamais sur une moto en mauvais état.

la part accidentogène des motos en "mauvais état" est infinitésimale.

il vaut mieux axer sur la formation des conducteur, mais aussi sur les infrastructures routières.

N° 965411 - controle technique vehicules à moteur 2 ou 3 roues ou quadricycles

par :

12/07/2023 18:56

Je suis contre ce controle technique qui n'est autre qu'une façon detournée de récupérer de l'argent - d'arrêter certains vehicules juste pour que les gens achètent des véhicules neufs , pour faire tourner l'economie - toujours du jettable .

N° 965412 - Contrôle technique des véhicules ou protection des passagers ?

par :

12/07/2023 18:56

Les chiffres officiels biens analysés montrent qu'un défaut technique de LA MOTO est a l'origine des blessés/blessures dans un nombre infime de cas.

En revanche travailler sur l'imposition de protections pour les conducteurs et passagers (chaussures montantes, pantalons, blousons avec dorsales, épaules et coudière homologuées seraient plus efficaces (sans évoquer les défauts d'infrastructures)

N° 965413 - Motard et responsable

par :

12/07/2023 18:56

Laissez nous nous occuper de nos motos et occupez vous des routes. Bon nombre de routes sont dans des états déplorables.

Nous ne sommes pas des vaches à lait pour remplir les poches d'intérêts privés sous prétexte de "sécurité".

N° 965414 - Un Contrôle Technique pour tous

par :

12/07/2023 18:57

A travers le permis, les motards sont sensibilisés sur l'importance d'avoir un véhicule en bon état. Ainsi les motards prennent soin de leur moto et l'emmène régulièrement en révision. Le contrôle technique ne va pas réellement améliorer l'état des grosses cylindrées mais va permettre d'avoir un contrôle supplémentaire sur l'état du véhicule. Pourquoi pas.

En revanche, l'état des scooters inférieurs à 50cc voire 125cc est très souvent catastrophique : pneus usés, qualité des freins aléatoires, pot d'échappement bruyant. Les propriétaires sont soit trop jeunes pour être sensibles à l'importance d'avoir de bons pneus / freins soit il s'agit de livreurs qui ne portent aucun soin à leur deux roues.

Je ne suis pas contre un Contrôle Technique sur les deux roues mais il faut l'appliquer à tous. En l'appliquant uniquement aux véhicules de grosse cylindrée, nous ratons la cible première et nous n'améliorons pas la qualité du parc deux roue français.

Un motard qui roule depuis 25 ans

N° 965415 - REFUS DE LA MISE EN PLACE DU CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO

par :

12/07/2023 18:57

Bonjour,

Majoritairement les accidents de moto sont dus à des problèmes d'infrastructures routières et du mauvais entretien des voies de circulation.

Lors de l'apprentissage, des vérifications des points de sécurité doivent être effectués pour obtenir le permis moto. Tout motard, motarde, vérifie l'état de sa moto avant de prendre la route !!

Un contrôle technique payant n'améliorera pas la sécurité et les performances environnementales des motards !

Entretenez les routes, nous nous occupons de nos motos.  
Merci

N° 965416 - Oui mais pas n'importe comment

par :

12/07/2023 18:57

Je suis ouvert à un CT moto, je suis heureux de voir que les 50CC et VSP y seront aussi soumis au vu de l'importance significative de leur état dans l'accidentologie les concernant. Pour les autres, étant donné que l'état du véhicule est très peu mis en cause lors des accidents, je suis pour une vérification générale de l'état du véhicule comme chacun peut le faire chez lui et d'un essai routier dans le même but. À l'issue de ce test, le contrôleur avisera le propriétaire des points à surveiller ou à rectifier au vu de sa sécurité. En revanche, le bruit doit être contrôlé afin d'obliger la remise à la norme d'homologation de ce côté-là. Car les motos trop bruyantes sont une nuisance qui discrédite l'ensemble de la communauté pour les agissements de quelques personnes et c'est bien dommage. Je vois ce CT comme une opportunité d'informer et éduquer les motards à l'entretien de leur véhicule (surtout pour les utilitaires) et à s'assurer qu'il respecte nos oreilles.

N° 965417 - Contrôle technique des véhicules 2 ou 3 roues à moteur

par :

12/07/2023 18:57

contre ce contrôle technique des 2 ou 3 roues

N° 965418 - ct moto

par :

12/07/2023 18:58

contrôleurs non formés et sans doute pas tous possesseurs du permis moto, centres non adaptés, mise en place trop rapide me font douter du réel bien fondé de ce contrôle si ce n'est de s'aligner à la doctrine bruxelloise sans consultation publique ! complètement contre .

N° 965419 - Contrôle technique des véhicules ou protection des passagers ?

par :

12/07/2023 18:58

Les chiffres officiels bien analysés montrent qu'un défaut technique de LA MOTO est à l'origine des blessés/blessures dans un nombre infime de cas.

En revanche travailler sur l'imposition de protections pour les conducteurs et passagers (chaussures montantes, pantalons, blousons avec dorsales, épaules et coudière homologuées seraient plus efficaces (sans évoquer les défauts d'infrastructures)

N° 965420 - Inutile

par :

12/07/2023 18:59

Bonjour, j'ai passé mon permis de conduire avec une partie sur les notions de sécurité et d'entretien des motos... d'autre part la solidarité entre les motards favorise leurs échanges au sujet de leurs véhicules (je pense notamment à l'usure des pneus ou de la chaîne, etc) alors la visite chez un contrôleur semble plus être un moyen de récupérer un peu d'argent plutôt que réellement le motif de sécurité, en outre les motos vont régulièrement chez les professionnels pour les révisions et autre, donc pour moi le contrôle technique est totalement inutile.

N° 965421 - Contre le Contrôle Technique des 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 18:59

Bonjour

je suis contre le contrôle technique des 2 et 3 roues motorisés, car j'entretiens mes véhicules tous les ans chez mon concessionnaire. Et mettre en place le CT, juste pour vérifier le bruit des pots d'échappement, l'état devrait faire plus de vérification sonore, pour cibler directement les véhicules qui ne respectent pas les décibels.

Cdt

N° 965422 - Pourquoi?

par :

12/07/2023 18:59

Un CT a 50€ alors qu'il y aura 2 fois de points vérifiés sur la moto qu'une voiture je trouve cela exagéré.

Ensuite, le motard est bcp plus attentif à sa sécurité et entretient sa moto régulièrement (à titre perso ma moto est entretenue par un garagiste 1 fois par an).

Ensuite, une moto ne s'utilise pas comme une voiture, est-ce que le contrôleur aura le permis moto pour manipuler mon véhicule, est-il légal de manipuler un véhicule sans avoir le permis???

Les accidents dans lequel la moto est la cause représentent 0,3% contre 30% à cause de l'état des routes.

Le parc moto représente 2,5 millions de 2 roues contre 40 millions pour la voiture. Nous sommes donc 16 fois moins nombreux que les automobilistes.

De plus nous sommes moins polluants que les voitures car il n'existe pas de moto à moteur diesel.

Pourquoi nous sommes discriminés par rapport aux voitures?? En effet, il existe un boîtier pour passer à l'éthanol. Boîtier homologué pour les voitures mais pas pour les 2 roues, pourquoi???

Bref, le contrôle technique n'est absolument pas justifié pour les 2 roues.

N° 965423 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 18:59

Me déplaçant tous les jours en 2 roues pour aller au travail, j'ai besoin d'un véhicule sûr et fiable ainsi les révisions sont faites suivant les recommandations du concessionnaire

Le concessionnaire se charge de contrôler et d'entretenir mon véhicule...

Mon 2 roue est toujours dans un excellent état. Ma vie en dépend... je ne suis pas protégé pas une carrosserie...  
Il n'a donc pas besoin de passer un contrôle technique

N° 965424 - CT Moto

par :

12/07/2023 19:00

Je ne comprends pas cette décision de toujours plomber les gens, je suis motard depuis 29 ans, la moto si elle n'est pas entretenue, c'est la mort assuré, tous motards qui se respectent ne néglige en aucun car la sécurité et l'entretien de sa machine. Quand votre moto est réviser chez un concessionnaire elle automatiquement vérifié. Vous parlez en permanence de deux roues, une moto n'est pas un scooter ! ni une moto cross que l'on retrouve régulièrement sur les routes alors que cela est interdit. Puis un contrôle à 50 € pour 40 points à contrôler ce n'est pas du raquette peut-être !!! Une voiture c'est 136 points pour 70 € en moyenne. Cela rapporte à qui ??

Un motard en colère

N° 965425 - très difficile de comprendre.

par :

12/07/2023 19:00

venant de prendre rendez vous pour mon auto, j'ai posé la question.  
et ma moto c'est pour quand?

réponse du responsable:

nous n'avons encore aucune information sur la mise en place pour les moto.

notre ministre ne nous a pas informée, ni du quand, ni du comment.

entre les outils pour le faire, les procédures pour les appliquer le délai risque d'être important.

moi: on fait quoi alors ?

le responsable : faite comme moi soyer patient.

c'est pas gagné cette histoire, on connaîtras le prix avant de pouvoir le faire.

bonne soirée à tous

N° 965426 - Motos de plus de 20ans

par :

12/07/2023 19:01

J'ai une petite collection de motos d'avant 2000. Pas beaucoup passeront la pollution ou le bruit. Les pots d'échappements ne sont plus disponibles. Je propose que les motos d'avant 2000 ne soient pas soumis au contrôle technique.

N° 965427 - un acte manqué

par :

12/07/2023 19:02

pas commentaire sur le contenu etant donné la vacuité de l'interet du sujet. De l'argent publique dépensé pour mettre en place une mesure sans aucun interet puisque cela ne concerne pas les seuls intéressés, les moins de 125 cm3. Sans parler du pilotage par des interets prives qui vont imposer une opinion et une depense a l'ensemble des usager francais, c'est ignoble. Comme le dit l'autre, tu dépasses les bornes des limites.

N° 965428 - Contrôle technique 2 et 3 roues  
par :  
12/07/2023 19:03  
Une sécurité pour les motards  
Une aubaine pour les entreprises et l'emploi

N° 965429 - Monsieur  
par :  
12/07/2023 19:03  
Avec 3 motos anciennes en parfait état.  
Encore du racket.  
Aux ordres de Bruxelles !  
Contre

N° 965430 - Véhicules anciens  
par :  
12/07/2023 19:04  
Qu'en sera-t-il des véhicules de collection ,notamment pour les véhicules des années trente pour lesquels on ne peut rien modifier

N° 965431 - CT 2 roues  
par :  
12/07/2023 19:04  
Bonjour, je suis utilisateur quotidien d'une moto de grosse cylindrée qui passe minimum 1 fois par an en entretien concession. Je ne vois pas l'utilité d'un CT mais bon...en revanche je suis totalement opposé à la manipulation de mon véhicule (260 kg) par un contrôleur durant le CT. Cordialement

N° 965432 - Contre le contrôle technique des motos  
par :  
12/07/2023 19:04  
Bonjour,  
Encore une décision au nom de la sécurité (elle a bon dos) qui a pour seul but d'engraisser quelques uns.

Le motard est particulièrement sensibilisé à sa sécurité qui passe par l'entretien régulier de sa moto. En effet, n'étant pas protégé par un habitacle, il ressent davantage les dangers de la route et sait qu'une moto mal entretenue peut l'exposer à des risques de pannes, voire d'accident.

Il ne faut pas être devin pour savoir à qui profite le crime. L'interdiction de la réalisation, par un même contrôleur, du contrôle d'un véhicule de catégorie L (contrôle technique périodique ou contre-visite), simultanément à la réalisation du contrôle d'un véhicule léger (contrôle technique périodique, contrôle technique complémentaire, contre-visite ou contre-visite complémentaire) ou d'un véhicule lourd (contrôle technique périodique ou contre-visite) en est la preuve. Les lobbies des gros contrôleurs techniques ont bien fait leur travail auprès de la commission européenne.

Je demande que ce décret et son arrêté ne soit jamais adoptés.

N° 965433 -

par :

12/07/2023 19:04

Contrôle technique pas très utile pour les motos mais peut être plus justifié pour les scooters de ville à usage professionnel (type livreurs).

J'espère que le prix maximum ne dépassera pas les 50 euros ni à sa mise en place ni dans le futur.

Un aspect visuel du 2 roues sans manipulation de celui ci par une personne tiers est souhaitable. Une moto ne se prête pas. Le CT devra se limiter à l'éclairage, au niveau des bords visibles des liquides et à l'état des pneumatiques

N° 965434 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

par :

12/07/2023 19:05

Je ne parlais ici que des motos, je suis motard. La grande majorité des motards sont respectueux des autres usagers et de leurs motos. Qui monte sur sa moto sans faire un contrôle visuel, les pneus, les feux, les freins, etc... temps passé, quelques minutes, qui ne connaît pas le bruit de sa machine, qui ne regraisse pas sa chaîne après la pluie. Soyons sérieux, si un(e) motard(e) n'entretient pas sa machine il, elle risque l'accident. D'ailleurs, en passant, peu d'accidents de motos dû à une négligence mécanique. Il ne s'agit pas de sécurité mais bien plus d'une nouvelle taxe au détriment des motards qui polluent moins, qui fluidifient la circulation des villes (je n'ai rien contre les voitures). Il y aurait encore beaucoup à dire: par ex le coût des aménagements des centres de contrôle, la formation des contrôleurs etc. Vous l'aurez compris, (c'est inutile, mais cela va rapporter beaucoup d'argent) je suis contre, décision européenne ou pas. Salutations.

N° 965435 - Contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 19:05

Bjr non je ne suis pas d'accord j'utilise que pour mon loisir en moyenne 500 km par an et li est entretenu par un professionnel je vote donc NON au contrôle

N° 965436 - CT moto: une aberration

par :

12/07/2023 19:05

CT moto inutile et contre-productif.

Les conducteurs motards ont confiance soit dans leur garagiste, leur concessionnaires moto où dans leur propre compétence pour entretenir correctement leurs 2 roues, vérifier les principaux organes de sécurité et ils ont bien raison pour assurer la fiabilité de leur 2 roues.

En ce qui me concerne, 40 années de permis moto et 0 accident lié à un défaut d'entretien, en revanche signalisation, éclairage et entretien des routes sont de plus en plus défectueux. (Lumière insuffisante en ville, nid de poule à répétition, rustine de goudron non signalées, gravillons non nettoyés, essence gasoil sur la chaussée, ...)

Concernant la pollution, les études montrent que les 2 roues sont une des solutions plutôt qu'un problème. (Fluidité de circulation et temps de roulage réduit, surface nécessaire pour se garer...)



Concernant le bruit les FDO ont déjà les moyens légaux pour contrôler et éventuellement amender les contrevenants qui sont d'ailleurs de moins en moins nombreux.  
Jamais eu un contrôle sur l'état de la moto en 40 ans de permis avec en moyenne 8/9000 kms effectués par an !

Vu le nombre d'aberration que j'ai pu constater sur mes ct automobile avec une sévérité excessive sur certains points et des oublis énormes sur d'autres, je pense que le ct moto n'a aucun intérêt, mis à part un éventuel ct à la revente d'une moto d'occasion, ct fait par un garagiste compétent et indépendant, qui permettrait à l'acheteur d'être couvert en cas d'avarie cachée...

À quand une étude vraiment indépendante des associations de sécurité routières et des organismes de ct ([réseau de contrôle technique] ou autres) sur les véritables causes des accidents motos et leur évolution.

J'espère au moins que les propriétaires d'une moto ancienne de plus de 30 ans (c'est mon cas) seront exonérés de cette taxe supplémentaire qui n'améliorera en rien la sécurité routière, et n'aura aucune incidence sur la pollution environnementale.

N° 965437 - Ct 2 roues

par :

12/07/2023 19:06

0.5% des accidents liés à l'état du véhicule.

Une ligne d'échappement se change en moins de 10mn.

Une moto, c'est 2m2 contre 10 pour une voiture, ça consomme sensiblement moins...

Encore une dépense supplémentaire qui nourrit des situations de rente créées par un état qui "délègue" : notaires, huissiers, etc... Le fait de "normaliser" ne développe pas, mais crée juste encore une fois un clivage, des abus financiers. Le législateur, européen ou français, crée encore une contrainte qui pèse sur le pouvoir d'achat, sur la liberté de circulation. J'étais un européen convaincu. Elle ne sert malheureusement plus qu'à protéger certains intérêts en normalisant au lieu de développer. .

N° 965438 - Controle

par :

12/07/2023 19:06

Seul le possesseur du véhicule devrait avoir l'autorisation de s'asseoir au guidon ....personne ne prend le guidon de ma moto !!!

Je suis pas contre le contrôle ....mais à seule condition que ce soit moi le propriétaire qui soit au guidon.

Je porterai plainte contre tout technicien qui maltraite MA bécane ! ne pas sous estimer les gilets jaunes qui risquent de revenir sur le devant de la scène : concertation nationale obligatoire .

Humble avis d'un motard de 58 ans tranquille

N° 965439 - Stop !

par :

12/07/2023 19:06

N'avez-vous pas de problèmes plus réels à traiter, plutôt que d'aller em... les français avec de réglementations inutiles supplémentaires, là où la France est déjà championne du Monde en la matière ? Vous allez faire supporter encore plus de coûts et de complications à une population qui

n'en peut plus. J'ai une vieille moto, bien entretenue, que j'utilise 2 fois par ans, et que je devrais abandonner si votre machin passe. A moins de me mettre dans l'illégalité par dépit, parce que ce sont ceux qui respectent gentiment la contrainte qui se font toujours taper dessus et que ça suffit. Ça me paraît plus urgent de stopper la racaille qui se pavane en moto de cross non homologuée et autres exactions... mais ça demande plus de courage.  
Je suis écœuré...

N° 965440 - Avis sur décret de CT sur 2 roues

par :

12/07/2023 19:07

Sur un 2 roues les éléments de sécurités sont à la fois vitaux et contrôlables par le conducteur. C'est d'ailleurs ce que l'on nous apprend quand on passe le permis. En quoi le contrôle par une personne extérieure serait plus adéquat que par la personne qui risquerait sa vie si son véhicule n'était pas en bon état?

Pour ce qui est du contrôle du volume sonore, il ne faut pas être dupe, cela n'est pas un CT qui empêchera ces nuisances. Il sera tout à fait possible pour les personnes dans ce cas de mettre un échappement conforme pour la visite et de le changer ensuite.

N° 965441 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 19:07

Je pense que le contrôle pourrait être une bonne chose pour la vente d'un véhicule d'occasion, malheureusement, je doute que les contrôleurs soient formés pour vérifier si les roues sont voilées ou ont du 'saut' et si le cadre est 'tordu'. Cordialement

N° 965442 - Contre le CT des motos

par :

12/07/2023 19:07

Bonjour

Le racket continue et je suis contre cette mesure  
la plupart des motards bichonnent leur machine et peu d' "épaves" circulent ...  
Les centres de contrôles ne sont pas prêts et loin de l'être...  
Luttons contre cette mesure injuste et injustifiée

N° 965443 - CT moto: une aberration

par :

12/07/2023 19:07

CT moto inutile et contre-productif.

Les conducteurs motards ont confiance soit dans leur garagiste, leur concessionnaires moto où dans leur propre compétence pour entretenir correctement leurs 2 roues, vérifier les principaux organes de sécurité et ils ont bien raison pour assurer la fiabilité de leur 2 roues.

En ce qui me concerne, 40 années de permis moto et 0 accident lié à un défaut d'entretien, en revanche signalisation, éclairage et entretien des routes sont de plus en plus défectueux. (Lumière

insuffisante en ville, nid de poule à répétition, rustine de goudron non signalées, gravillons non nettoyés, essence gasoil sur la chaussée, ...)

Concernant la pollution, les études montrent que les 2 roues sont une des solutions plutôt qu'un problème. (Fluidité de circulation et temps de roulage réduit, surface nécessaire pour se garer...)

Concernant le bruit les FDO ont déjà les moyens légaux pour contrôler et éventuellement amender les contrevenants qui sont d'ailleurs de moins en moins nombreux.

Jamais eu un contrôle sur l'état de la moto en 40 ans de permis avec en moyenne 8/9000 kms effectués par an !

Vu le nombre d'aberration que j'ai pu constater sur mes ct automobile avec une sévérité excessive sur certains points et des oublis énormes sur d'autres, je pense que le ct moto n'a aucun intérêt, mis à part un éventuel ct à la revente d'une moto d'occasion, ct fait par un garagiste compétent et indépendant, qui permettrait à l'acheteur d'être couvert en cas d'avarie cachée...

À quand une étude vraiment indépendante des associations de sécurité routières et des organismes de ct ([réseau de contrôle technique] ou autres) sur les véritables causes des accidents motos et leur évolution.

J'espère au moins que les propriétaires d'une moto ancienne de plus de 30 ans (c'est mon cas) seront exonérés de cette taxe supplémentaire qui n'améliorera en rien la sécurité routière, et n'aura aucune incidence sur la pollution environnementale.

N° 965444 - Avis sur contrôle technique motos

par :

12/07/2023 19:08

Je pense que l'état ne sais plus quoi faire pour voler l'argent aux français, il avait tout d'abord rejeté l'application de ce contrôle, car comme il arrivait en même temps que la réforme des retraites nos dirigeants avaient un peu peur d'un embrasement supplémentaire. Mais ils sont aujourd'hui tout content d'avoir perdu en procès et ainsi être soi disant obligé de l'appliqué en affirmant qu'il n'ont pas le choix. Pour ma part payer 50 euros pour que quelqu'un me dise que mes pneus et mes plaquettes de frein sont en bon état est une aberration, je suis assez grand pour m'en charger tous seul. Et je ne pense pas que l'état puisse imputer un seul mort en moto due à la vétusté ou le non entretien du véhicule donc le contrôle technique n'apportera aucune sécurité en plus mais seulement de l'argent, et je pense que c'est leur seule motivation.

N° 965445 - contrôle 2rm

par :

12/07/2023 19:08

ce contrôle ne sert à rien pour la sécurité. nous sommes motards et nous pensons à notre sécurité. l'entretien de notre véhicule c'est notre vie . j'ai une moto de plus de 40 ans et je ne roule pas sur une épave, en plus j'ai mon fils avec moi. il faudra m, expliquer comment faire un contrôle sur moto collection par rapport à une moto moderne. c'esr n'importe quoi c'est notre vie qui est en jeu (pas de carrosserie) tout ce voit sur un deux roue. ce n'est que pour que les centres de contrôle se fasse de l'argent . ma vie est sur cette machine et je ne suis pas fou je suis totalement contre ce racquet

N° 965446 - CT

par :

12/07/2023 19:08

LE CT moto n'est qu'un prétexte de plus pour prendre de l'argent facile. les motos sont toujours en très bon états m, seuls les scooter 50cm3 et autres cm3 sont en mauvais états mais ce n'est pas une moto!!!!

aucun centre n'est capable de prendre une machine de 400kgrs et en aucun cas je ne laisserais quiconque toucher ma machine en vue de là brutaliser ou de la faire tomber. Sans expérience ce n'est pas possible!! Et c'est le cas des CT.

revoyez votre copie et foutez la paix aux vrais motards. redescendez vers l'entretien des routes et les barrières de sécurité qui ne sont pas aux normes ni les dos d'Anes qui sont devenus de vrai danger pour les motos. aujourd'hui nous trouvons des dos d'Anes dans le dos d'ane. des doubles dos d'anes, en sortie de virage, de rond point etc.....

N° 965447 - Inutilité du contrôle technique

par :

12/07/2023 19:08

Je suis contre l'instauration d'un contrôle technique qui n'apporte rien à la sécurité des motards. Le seul intérêt pourrait être un contrôle anti bruit pour évincer les pots d'échappement non homologué. Mais un motard prévenu aurait vite fait de mettre celui d'origine le temps du contrôle. Donc in fine, c'est une fois de plus compliquer la vie des français et enrichir les lobbyistes des grands groupes !

N° 965448 -

par :

12/07/2023 19:08

Ne suis pas favorable à la mise en place d'un contrôle technique sur les 2-3 roues. Ce n'est qu'encore une fois une raison non valable au vue de la sinistralité de nos engins pour un manquement de rigueur sur l'entretien de nos motos.

N° 965449 - Abandon de la pratique de la moto

par :

12/07/2023 19:09

Je suis collectionneur de motos en milieu rural.

En ce qui me concerne la pratique de la moto est récréative. L'apparition du contrôle technique 2 roues rendra de fait cette pratique plus contraignante et moins spontanée.

Je me séparerai donc de bon nombre de mes véhicules (ainsi que de leurs assurances) pour n'en garder qu'un voir même n'en garder aucun (les compagnies d'assurances vont être déçues).

Voilà encore un sentiment de liberté de plus qui nous est retiré.

Pourtant au vue de l'état des chaussés, de l'apparition de tout types de véhicules à assistance électrique ou totalement électriques qui circulent sans homologations ni assurances ... il semblerait qu'il y ait d'autres priorités.

Mais dans l'opinion publique il ne fait aucun doute que la mesure n'est que fiscale.

N° 965450 - Opposition au contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 19:09

Non seulement les principales causes d'accidents sont à chercher ailleurs que dans l'état des 2 roues, mais encore les pilotes dont les 2 roues ne respectent pas la réglementation (en terme de sécurité ou de niveau sonore) roulent généralement déjà sans assurance ou sans permis ou sans casque... Ils ne seront pas plus en règle avec le CT. En revanche, ceux qui entretiennent leur véhicule et paient déjà, dans leur police d'assurance, pour les accidents des premiers, vont encore se retrouver taxés. Merci Messieurs les fonctionnaires européens !

N° 965451 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 19:10

Le contrôle technique pour les motos est une aberration car les motards tiennent à leur sécurité ils font entretenir leur moto chez des professionnels, et avant chaque départ, font le tour de leur véhicule pour repérer toutes anomalies.

Par contre, dans les centre-ville, il y a des deux roues de petite cylindrée, qui ressemblent à des épaves roulantes; mais certaines associations anti moto ne font pas la différence.

Ma moto à bientôt 30 ans et 400.000 kilomètres, elle est suivie par un professionnel et je n'ai aucun soucis. je parcours environ 14.000 kilomètres par an sans aucunes appréhension.

N° 965452 - contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 19:10

les justificatifs du contrôle technique des motos montrent que ceux-ci sont fait par des personnes ne maîtrisant pas le cas particulier de ces véhicules. Ce sont des véhicules très entretenus par leur propriétaire d'une part et d'autre part ils sont beaucoup moins polluant par leur faible poids. On sent bien derrière la pression des entreprises de contrôle et les soit-disant spécialistes en écologie qui ont entre autre imposés les pots catalytiques, les véhicules électriques etc... qui ne règlent en rien la pollution en ignorant volontairement le transport tant maritime qu'aérien.....

Cette démagogie voulant faire croire qu'on s'intéresse au problème par des décrets qui ne touche qu'une population qui n'a pas les moyens de faire entendre leurs voix devient vraiment intolérable!

N° 965453 - CT deux roues

par :

12/07/2023 19:10

Voyez vous souvent des motos en mauvais état lors de vos déplacements quotidiens ? Cela devrait suffire à répondre à la question de l'utilité du CT pour les deux roues.

N° 965454 - CT moto

par :

12/07/2023 19:10

Le bon état des motos ne sont pas à prouver , il s'agit de notre sécurité, cette mesure n'est qu'une taxe supplémentaire ajoutée au prix élevé des équipements des pilotes. C'est un scandale de plus infligé aux motards. Si ce n'est pour satisfaire quelques associations anti 2 roues Parisiens .

N° 965455 - A quoi ser le controle tec. des deux roues

par :

12/07/2023 19:12

A satisfaire les apétits de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui depuis des années demande cette extension du CT. Les statistiques, comme les assureurs démontrent que cette mesure est inutile et absurde. Mais, comme toute les perversions ultraliberales, vous ne changerez rien car "There Is No Alternative" .

N° 965456 - c'est nul

par :

12/07/2023 19:12

Toujours plus de ponction notamment pour les jeunes motard qui pour certain ne prennent pas d'assurance pour des raisons financières. Il serait plus judicieux de durcir l'autorisation pour les 125 et autres scooteurs qui ne respectent ni les auto ni les autre deux roues. Par contre en ce qui concerne les 50 les rebrider à 45 est dangereux vérifier la cylindrée me semble indispensable et dans le même ordre d'idée durcir le BSR. En ce qui concerne les café-racer un peu de ménage ne peut que faire de bien. Il est hors de question que je confie ma moto à un contrôleur qui n'a pas le permis ni que je me mobilise le temps du contrôle pour la bouger.

Pour ma part comme pour le voiture la plupart de utilisateurs ne le feront pas.

N° 965457 - Je suis contre cette loi

par :

12/07/2023 19:12

Bonjour, motard depuis de longues années, je suis contre le contrôle technique des 2 roues. Aucune enquête sérieuse n'a démontré que le manque d'entretien des 2 roues est à l'origine d'accident.

N° 965458 - NON au contrôle technique Moto

par :

12/07/2023 19:12

qui sort gagnant d'un tel CT ? pas le motard, pas l'industrie moto qui va se casser la gueule, voir ce qu'il se passe en Belgique !!!

L'état français veut TUER la pratique du 2RM !!!

Alors ? NON au CT MOTO

N° 965459 - Quel objectif réel de ce CT 2&3 RM ?

par :

12/07/2023 19:13

Du point de vue du motard responsable et raisonnable que je suis, j'ai du mal à comprendre la nécessité du CT tel que présenté.

Il est notoire, semble-t-il, que le mauvais état d'un 2 RM soit une part très négligeable de cause des accidents enregistrés, au moins en France.

Dès lors, merci de clarifier l'objectif de cette mesure :

- contentement de groupes de pression "écologistes" urbains opposés à la pratique ?
- geste économique vers le contrôleur [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], probable grand bénéficiaire de la mesure ?
- éradication du bruit (il semble que des radars à bruit soient pourtant en cours de développement) ?
- autre ?

Merci d'éclairer ma lanterne....

N° 965460 - Non au CT

par :

12/07/2023 19:13

Aucun impact sur la réduction des accidents.

Économique pour les déplacements

Moins polluants qu'1 voiture plus lourde et encombrante à garer

Les pots d'échappement bruyants seront permutés pour le contrôle

Les motards sont déjà taxés pour leurs équipements de sécurité stop au racket

N° 965461 - Je suis contre cette loi

par :

12/07/2023 19:13

Bonjour, motard depuis de longues années, je suis contre le contrôle technique des 2 roues. Aucune enquête sérieuse n'a démontré que le manque d'entretien des 2 roues est à l'origine d'accident.

N° 965462 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 19:14

Bonjour

Je pense que cela n'apportera que des contraintes et des coûts. Les accidents et problèmes ne viennent pas d'un défaut d'entretien des 2 et 3 roues.

N° 965463 - contrôle technique

par :

12/07/2023 19:14

Ce contrôle n'a pas à être mis en place pour les deux roues supérieurs à 125 cm<sup>3</sup>. Tous les motards que je connais ou croise sur les routes entretiennent leur moto; et moi le premier. Pourquoi ai-je payé 1100 euros de révision pour ma moto avec changement des pneus etc... chez mon concessionnaire, et que je doive payer encore 50 euros pour le prouver?

Bien à vous!

N° 965464 -

par :

12/07/2023 19:15

Pourquoi ne pas avoir inclus les 50 cm<sup>3</sup> qui sont de loin les véhicules les moins conformes à leur homologation de départ.(bruit,vitesse supérieur au 45kmh,vol) ?

N° 965465 - Non au CT pour les motos

par :

12/07/2023 19:15

Je suis contre car :

- le pourcentage d'accident dû au mauvais état de la moto est très négligeable

- pour ma sécurité je contrôle régulièrement ma moto et je ne roulerai jamais avec un manque d'éclairage, des freins usés ou des pneus lisses
- je pollue beaucoup moins qu'une voiture ou des transports en commun ou routiers
- que les gens, comme pour les automobilistes, qui ont une moto en mauvais état n'iront jamais au CT donc ça ne résoudra rien

N° 965466 - Contrôle technique dès moto

par :

12/07/2023 19:15

Je suis opposé à ce projet, ma moto passe chez le concessionnaire tous les 10 000 km révision et contrôle parfait (350 à 600€) c est largement suffisant . Un motard ne roule pas avec une moto en mauvais état .

N° 965467 - Contre le Contrôle Technique des 2 et 3 roues motorisées

par :

12/07/2023 19:15

Bonjour,

Je suis totalement contre le contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues.

Cela ne changera rien à notre sécurité.

Par contre, je suis pour une TVA réduite pour les éléments de sécurité des pilotes (casques, gants, blousons moto,...).

Cordialement.

N° 965468 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 19:15

Bonjour

Je pense que cela n'apportera que des contraintes et des coûts. Les accidents et problèmes ne viennent pas d'un défaut d'entretien des 2 et 3 roues.

N° 965469 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 19:15

Absolument contre ce projet.il faut que le harcèlement fiscal cesse dans ce pays !

N° 965470 - Contrôle technique dès moto

par :

12/07/2023 19:16

Je suis opposé à ce projet, ma moto passe chez le concessionnaire tous les 10 000 km révision et contrôle parfait (350 à 600€) c est largement suffisant . Un motard ne roule pas avec une moto en mauvais état .

N° 965471 - contrôle technique moto inutile

par :

12/07/2023 19:16



Bonjour

Je considère qu'un contrôle technique est inutile sur ma moto. Je tiens à ma vie et je fais donc en sorte que ma moto soit en excellent état.

Le gouvernement devrait avoir des arguments pour ne pas mettre en place ce contrôle, si il a réellement la volonté de le bloquer.

Apparemment ce n'est pas le cas.

Cordialement

N° 965472 - Contrôle Technique des 2 roues mais pas que!!

par :

12/07/2023 19:16

Plutôt qu'un contrôle technique, afin de limiter les accidents je suggère Pour tous les 2 roues motorisés depuis la trottinette jusqu'à la moto (toutes cylindrées) en passant par le scooter 2 ou 3 roues. l'obligation d'un port d'équipement digne de ce nom. Gants et Casque bien sûr mais aussi blouson et chaussures fermés jusqu'à la cheville. Blouson avec coques et au moins un pantalon ; pas de short ni bermuda.

Reste à la charge de l'état ou des communes l'entretien des routes (nids de poules ...) mais aussi ne pas déposer des rustines avec des graviers sur la route avec ou sans signalisation.

Prévoir des doubles glissières dans certain virage afin d'éviter l'effet guillotine

A la police de contrôler le bruit.

Aux vues de l'évolution du code de la route, un rappel POUR TOUS devrait être obligatoire après ... (par exemple 50 ans de permis; 3 accidents responsables ou non). Une visite médicale tous les 5 ans après 65 ans ou obligatoire quelque soit l'âge pour maladie grave (Alzheimer, diabète, Parkinson, Sclérose en plaque; alcoolémie ...)

Limiter le niveau sonore dans une voiture (musique) qui empêche d'entendre les 2 roues mais aussi les sirènes de véhicules prioritaires

Pour le reste le motard se charge de l'entretien de son véhicule

Merci de m'avoir lu

N° 965473 - une taxe arbitraire de plus

par :

12/07/2023 19:16

Nous savons tous en tant que motard que la carrosserie c'est nous et nous entretenons tous avec un sérieux indiscutable nos motos.

Nous savons tous que nos routes sont de moins en moins entretenues et défoncées par des ralentisseurs dangereux et jamais aux normes en vigueur...

Sous couvert d'Europe vous allez taxer une fois de plus la population la plus attentive à la sécurité ...

et en même temps vous ne faites pas respecter la loi sur les ralentisseurs et vous faites prendre des risques inconsidérés aux motards avec des réductions de budget d'entretiens des routes. Vous mettez une population de motards en danger et vous voulez ouvrir un débat sécuritaire ?!!!

Commencez par faire ce pourquoi nous payons nos impôts au lieu de faire des motards des otages...

N° 965474 - Avis sur Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 19:17

Pratiquant la moto depuis 1989, je suis tout à fait d'accord pour l'application d'une visite technique. Celle-ci devrait permettre d'éliminer les nuisances causées par des engins non conformes, d'assurer la conformité des véhicules et ainsi la sécurité des utilisateurs, et devrait participer - je le souhaite - au respect du confort des riverains qui nous en remercieront.

N° 965475 - CONTROLE TECHNIQUE, "NON A CE DERNIER"

par :

12/07/2023 19:17

Je suis contre le contrôle technique moto car :

Le motard entretient bien son véhicule, c'est son "bébé", de plus il joue ça vie tous les jours sur la route, , d'où une grande attention est prise sur les pneus et frein, de plus la fierté est d'avoir un véhicule bien entretenu et étincellent.

Moi je possède une XJR 1300 de 1999, et elle très bien entretenue, je passe autant de temps à la bichonner que de rouler !!!

Sur quel point sera le contrôle technique ?

J'ai posé des questions à des centres de contrôles, et je n'ai eu aucune réponse.

De plus beaucoup de contrôleurs non pas le permis moto ?????

Alors je dois laisser ma moto dans leurs mains ?

Avant de taxer les motards, regardé l'état des routes !!!! là est le vrai problème

N° 965476 - CT inutile !

par :

12/07/2023 19:17

Bonsoir,

On ne peut que tristement s'interroger sur les raisons réelles de la mise en place de ce contrôle technique 2 roues malgré les engagements de l'Etat français et qui en outre ne changera sans doute rien à la sinistralité, laquelle a d'ores et déjà baissée de manière drastique depuis des années.

Ce dont il est vraiment question c'est encore sanctionner à nouveau les usagers de motos alors qu'elles présentent indéniablement de nombreux avantages en terme de fluidité de la circulation et donc de pollution.

Les usagers de la route (que nous sommes tous) voudraient bien qu'on s'intéresse, avec la même attention, à l'état pitoyable de nos routes ou encore à l'augmentation des victimes du côté des trottinettes et des vélos.

N° 965477 - Inutilité, mais racket toujours présent.

par :

12/07/2023 19:17

Motard depuis de nombreuses années. J'ai toujours roulé sur des motos en très bon état comme tous les amis avec lequel je roule. D'après l'association des assureurs de France, les motos en mauvais état ne serait responsable que de 0,3 % des accidents de moto, pensez-vous qu'un contrôle technique va changer la donne, par contre, la TVA à 20 %, les prestations sociales des contrôleurs a sûrement plus d'importance à vos yeux que l'état de nos moto.

N° 965478 - Avis sur Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 19:17

Pratiquant la moto depuis 1989, je suis tout à fait d'accord pour l'application d'une visite technique. Celle-ci devrait permettre d'éliminer les nuisances causées par des engins non conformes, d'assurer la conformité des véhicules et ainsi la sécurité des utilisateurs, et devrait participer - je le souhaite - au respect du confort des riverains qui nous en remercieront.

N° 965479 - Quel intérêt sur des motos de 50 ans qui sont bichonnées et roulent peu ?

par :

12/07/2023 19:18

Bonjour, je suis propriétaire de motos des années 70s, très bien entretenues -ce qui explique leur âge avancé- et qui roulent peu, seulement quelques sorties par an pour le plaisir. Ces motos qui font le bonheur de tous les amateurs qui les croisent, et pas seulement, ne reviennent jusqu'ici pas cher du tout grâce à des coûts d'achat, d'entretien et d'assurance modiques. Cela permet ainsi à des passionnés sans gros moyens de posséder et prolonger la vie de ces motos porteuses d'histoire. La mise en place d'un CT régulier payant ne semble pas du tout pertinente pour de tels engins dont les équipements de sécurité sont apparents et suivis à la loupe par leurs propriétaires, a priori plutôt bien mieux qu'un technicien de CT...

Le possesseur de (très souvent plusieurs) motos anciennes va alors augmenter drastiquement son budget pour un examen redondant voire inadapté.

De mon point de vue, ce CT est donc bien plus une taxe injuste qu'une réelle démarche pour la sécurité routière.

Salutations motardes.

N° 965480 - T 2RM; intelligence, concertation ou corruption?

par :

12/07/2023 19:18

Bonjour,

Un contrôle technique sur les motos, pourquoi faire?

- Pour limiter les accidents donc les morts sur la route... 0,3% de ces accidents sont dus à un mauvais état du véhicule contrairement à ce qu'annonce le rapport réalisé par [réseau de contrôle technique] (si ça ce n'est pas du conflit d'intérêts...). par contre l'état du réseau routier français ne cesse de se dégrader comme le précise le forum économique mondial; la France est aujourd'hui au 7ème rang mondial alors que nous étions encore 1er en 2012!

Le vrai motard, celui qui a un permis A, sait et réalise lui même ses contrôles visuel des organes de sécurité car il a acquis ce savoir lors de sa formation et qu'en cas de défaillance d'un pneu ou des freins, la sanction est immédiate et bien plus lourde qu'une taxe supplémentaire.

-Pour limiter les pollutions de l'air et sonores... aujourd'hui, un certain nombre de motards roulent avec des échappements non homologués, il faut le reconnaître mais il faut aussi reconnaître que ces motards gardent chez eux l'échappement d'origine qui peut se remettre en place en 15min avec 3 coups de clé. C'est très facile sur une moto et c'est ce qui va se passer, 3 coups de clé avant le contrôle technique et le tour est joué. Puis on remet l'échappement non homologué une fois la vignette CT en poche, quelle efficacité ce CT!!! seul des contrôles des forces de l'ordre peuvent éradiquer ces pollutions sonores, soyons intelligents.

-les véhicules débridés: mes véhicules ne sont pas soumis au bridage, je ne m'exprimerai donc pas sur un sujet que je ne maîtrise pas, je n'ai pas fait l'ENA.

Je vous suggère donc de vous occuper de vos missions régaliennes à savoir entretenir correctement le réseau routier et faire respecter la loi dans les citées où certains individus s'amusent à faire des rodéos urbains sur mes motos de cross sans aucun équipement de protection. Moi je m'occupe de mes EPI; mes bottes, mon pantalon AAA, mon blouson, ma dorsale, mon casque, mes gants ainsi que de l'entretien de mes 3 motos.

Le peuple en a ras le bol de cette dictocratie européenne, le vent de la révolte souffle de plus en plus fort j'ai l'impression...

Cordialement

N° 965481 - Consultation projet décret contrôle technique moto

par :

12/07/2023 19:19

Titulaire du permis A depuis plus de 20 ans et 130 000 kms parcourus, je n'ai jamais eu accidents de 2 roues à cause de l'état de mon véhicule. Les seuls accidents de 2 roues que j'ai eus étaient la cause des autres usagers qui avaient soit pas respecté le code de la route soit été inattentif et m'avaient percuté par l'arrière.

Effectivement, j'ai eu régulièrement des frayeurs dû à des nids de poule sur la chaussée (guidonnage de la moto).

L'état de mon véhicule est contrôlé très régulièrement par mes soins (comme appris lors du permis A), mais également une fois par an chez un concessionnaire lors de son entretien.

Aujourd'hui ma moto fait globalement moins de bruit que ma voiture (plus anciennes et diesel) et pollue moins (critère 3 pour ma moto à la place de 4 pour ma voiture).

Elle consomme également moins de carburant que ma voiture.

La mise en place aujourd'hui d'un CT pour ma moto n'améliorera en rien ma sécurité.

Les actions telles la mise en place d'autocollant pour alerter sur les angles morts sur les poids lourd me semble plus pertinentes.

En espérant que mon avis soit pris en compte.

Bien cordialement,

N° 965482 - Mr

par :

12/07/2023 19:19

Totalement contre

Je suis passionné de 2 roues

J'ai 3 mobylettes et 3 motos pour le plaisir car je roule très rarement.

Cela va représenter un budget important !

On a encore le sentiment de payer pour rien et de se faire racketter. Laissez nous dépenser notre argent et faire vivre le commerce puis le système au lieu de prendre à la source l'argent sans justification.

Merci

N° 965483 - contrôle Technique

par :

12/07/2023 19:19

Nous faisons le "contrôle technique" de notre moto chaque fois que nous la prenons, car nous sommes conscients du danger que comporte la route, en sachant que ce danger vient rarement du motard.

Je pense que pour un "vrai" motard le contrôle technique est une dépense supplémentaire inutile.

Mais pour l'état un gain énorme.

N° 965484 - contrôle technique 2 roue

par :

12/07/2023 19:19

J'estime que nous motard, nous prenons soins de notre moto , car nous savons que si il y a une mauvais entretiens notre vie et en jeu, car pas de carrosserie. de plus il y a plus d'accident suite au mauvais entretiens de routes (nid de poule, exct....)

J'estime que ci il y a contrôle technique c'est simplement pour satisfaire le grand groupe qui veulent sen mettre plein les poches , c'est une hontes.

Il faut me dire qu'est ce qui pousse le gouvernement a agir ainsi, me donner des raison valable .

N° 965485 - Pas encore suicidaire ! Pas besoin de cette m...de CT !

par :

12/07/2023 19:19

Il faut bien remplir certaines caisses... et bien sur quand y a des sous à glaner qq part, faut pas s'en priver ! Il restait encore cette mine d'or non exploitée encore : les 2 roues... entre autres ! P....n d'Europe !

Les Motards ne sont pas des kamikases, et ont toujours été vigilants en prenant toutes les précautions pour ne pas se retrouver sur un lit d'hospital ! Alors, faire gaffe à la santé de sa bécane pour pouvoir en profiter un max tombe sous le sens ! Pas besoin de cette m...de de "Contôle" ! ... et vous avez pensé aux plus démunis qui se sont rabattus sur un vehicule moins "dépensier" que la voiture, afin de pouvoir s'en sortir ? et vlan ! Encore une facture à prévoir ?

N° 965486 - Monsieur

par :

12/07/2023 19:19

Pour ma part ,ma moto passe tout les ans au garrage  
Agréer a la marque

Donc toujours contrôlée surtout mieux que les futurs agents de CT

Je paye plus de 200€ part année

Pour la vérification annuelle ,donc inutile le CT surtout pour me dire la même chose que mon garagiste

N° 965487 - Racket!!

par :

12/07/2023 19:20

Le contrôle moto est un racket de plus, nous sommes soucieux de l'état de nos machines et le contrôle ne servira à rien, puisque ceux qui font du bruit mettrons les chicanes pour le passage au contrôle et les enlèverons ensuite et les autres comme moi ceux qui utilisent une machine en bon état avec les silencieux d'origine seront ponctionnés de 50 à 70€ pour rien!!!!

N° 965488 - Controle technique moto

par :

12/07/2023 19:20

J'ai bien compris que le contrôle sera effectif très prochainement, je voudrais quand même signaler que les assurances motos sont déjà très onéreuses ainsi que les pièces détachées , ce sera un cout supplémentaire .

Je vous demande de contenir au maximum le tarif de ce contrôle qui va impacter les motards qui en majorité entretiennent très bien leurs machine .

Cordialement

N° 965489 - La conformité la norme mais pour qui ?

par :

12/07/2023 19:20

Toujours de la même chose, pour quelle raisons autres que celles qui nous sont présentées ?

Aucun gain pour l'individu, à la différence des autres véhicules, l'entretiens est systématique sur un 2 roues. Les raison de "normalité" européennes nous font un peu plus détester cet état de fait ou nous n'avons pas de marge de manoeuvre pour faire entendre notre voix.

L'argument qui consiste à dire "des véhicules feront moins de bruit" ou "ils seront plus cela" alors que l'appareil législatif existe déjà ! mais le laxisme dans le domaine de l'application des lois plus la volonté politique de toujours maitriser l'argent du contribuable fait que nous n'avançons pas dans le sens du citoyen et de ses libertés...

N° 965490 - Contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 19:20

Bonjour,

Je suis opposé au contrôle technique des deux roues par le passage régulier dans un centre de contrôle. Le problème n'est pas l'état des deux roues dans les accidents mais surtout l'état des chaussées qui fait défaut.

A la limite, en cas de cession du véhicule.

Cdt,

N° 965491 - Nos motos sont en bon état

par :

12/07/2023 19:20

Motard depuis plus de 50 ans, j'ai toujours veillé au parfait état de mes motos, une bonne dizaine, tant par goût de la mécanique que par sécurité.

Les motos sont faciles à surveiller, et le moindre défaut est de suite ressenti: mauvais réglage ou chargement, pression des pneus, surveillance des plaquettes de frein. Les motards moins avertis font suivre leurs motos par des ateliers spécialisés, concessionnaires souvent ou généralistes, qui ont un oeil exercé, détectent et conseillent voire imposent les réparations nécessaires.

L'état des machines est rarement incriminé dans les accidents, plus souvent l'état des routes et/ou la perception erronée par le pilote de l'environnement dans lequel il évolue. Des stages de remise à niveau, de gestion des situations d'urgence façon "plateau" serait un investissement matériel et humain bien plus profitable, des associations savent faire cela.

Je demande une enquête sur les statistiques d'accidents rendant compte de la part du mauvais état des motos.

N° 965492 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 19:21

Bonjour, je suis contre le contrôle technique des 2 roues.

Je vois plus de pourcentage d'accident à cause de la route que à cause de l'état des véhicules.

Je suis pompier, je reste également motard, on generalise sur, soi disant de la prévention, mais que faites-vous des routes en dégradation permanente ?

Aller chercher les motocross en cité, pour éviter un drame familial....

Qu'on sorte de cette union européenne, gérée, par des gens qui ne connaissent rien, à part des chiffres et qui peuvent récolter des millions d'euros, plutôt que de s'inquiéter de ce qui se passent loin de leurs idéologies malveillantes.

N° 965493 - ct moto

par :

12/07/2023 19:22

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 965494 - Mesure totalement inadaptée

par :

12/07/2023 19:22

Mesure totalement inadaptée et inutile.

Penchez vous sur les chiffres des accidents et leurs causes REELLES !

Revoyez d'abord les infrastructures !

De plus ce projet ne prends pas en compte la spécificité des motos d'enduro (malgré les accords avec la FFM , tout les pratiquants loisirs sont laissés de côté), on y voit bien une volonté de tuer les loisirs verts motorisés.

N° 965495 - CONTROLE TECHNIQUE

par :

12/07/2023 19:23

Je suis défavorable au contrôle technique; ma moto comme celles de nombreux motards(des) est contrôlée systématiquement une fois par an pour la révision annuelle; c'est indispensable pour notre sécurité; de plus , il apparait au gré de mes déplacements, de constater que la route présente de fréquents dangers (revêtements défectueux, bandes sur la chaussée glissantes, entre autres...

Conduire une moto est un plaisir mais cela nécessite une grande vigilance ; la place d'une mécanique fiable est indispensable et chaque motard prend ce problème sérieusement, faites leur confiance...

N° 965496 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 19:23

Bonjour,

Cette future disposition, imposée comme d'autres à la France par l'Europe, ne doit s'appliquer que pour les organes "de base" = signalisation (phare & feu arrière, clignotants, éclairage plaque) + état des pneus + niveau sonore (uniquement si le pot n'est pas d'origine) + contrôle pollution.

Il ne doit donc pas prendre plus de 15 mn et être facturé un maximum de 30E

Intervalles : idem voitures

Bonne réception

P.S. : je suis motard régulier depuis 1975 (48 ans)

N° 965497 - Intérêt d'un contrôle technique ?

par :

12/07/2023 19:23

Bonsoir,

Je me permets de déposer un avis concernant l'inutilité d'un CT pour les motos. Tout d'abord, dans notre formation initiale, on nous apprend à contrôler nous même les organes de notre véhicule et tout ça pour notre propre sécurité. Deuxièmement, il ne viendrait pas à l'esprit de n'importe quel motard de rouler sur un véhicule défectueux pour sa propre sécurité, celle des autres et pour sa propre vie. Enfin, les statistiques montrent que les accidents liés à un mauvais entretien de son véhicule à deux roues ne représente qu'à peine 1% des accidents de la route.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à l'instauration de ce contrôle technique et suis convaincu qu'une autre voie reste possible.

Cordialement.

N° 965498 - Décret et arrête relatifs à la mise en place du contrôle technique des deux roues motorises

par :

12/07/2023 19:23

Mon véhicule est entretenu exclusivement par le concessionnaire qui me l a vendu. Il reste depuis sa mise en route en excellent état de marche. Un contrôle technique est complètement inutile et n apportera rien de plus a ma sécurité. Nos motos sont tres bien entretenues.

L etat des routes, par contre ,est un réel danger pour les motards . Les routes devraient être la priorite

N° 965499 - Pour la sécurité ou une taxation ?

par :

12/07/2023 19:23

Je maintiens mes 6 motos dans un état de rouler irréprochable pour ma propre intégrité, le son de mes pots est raisonnable pour garder un bon rapport avec mes voisins.

Je ne vois pas ce que pourrais apporter un CT moto alors qu'il serait plus utile, pour la sécurité des usagers, de sensibiliser ces derniers lors du permis aux différents problèmes inhérents aux différents types de véhicule : 2 roues, camions etc ...

N° 965500 - CT moto

par :

12/07/2023 19:24

Je roule en 2 roues depuis que j'ai 14 ans

Soit 50 ans

J'ai toujours entretenu mes motos chez des concessionnaires

Le CT n'est ni plus ni moins qu'un hold-up financier de plus

Comment ce fait il que lorsque le contrôle est vierge il faut payer ??????



N° 965501 - Je suis contre le contrôle technique de tous les deux et trois-roues motorisés.

par :

12/07/2023 19:24

Je suis contre le contrôle technique de tous les deux et trois-roues motorisés. Comme toujours, l'Allemagne est citée en exemple pour son contrôle technique, mais celui-ci ne s'applique pas à tous les deux et trois-roues motorisés et n'a aucune influence sur les statistiques d'accidents ! Pourquoi ? Premièrement, la catégorie des 50 cm<sup>3</sup> n'est pas concernée, c'est-à-dire tous les véhicules dont la vitesse maximale est inférieure à 60 km/h ainsi que certains véhicules spéciaux. Deuxièmement, la délivrance d'une plaque de contrôle ne signifie pas nécessairement que le véhicule est en bon état technique. Soit, par exemple, on ne tient compte que de la profondeur de la bande de roulement des pneus et non de l'année DOT, soit des transformations illégales ont été démontées pour le contrôle afin d'être remontées par la suite. De plus, le TÜV allemand regarde les pièces rapportées et les pneus autres que ceux homologués par les autorités, comme le numéro KBA ou l'homologation des pneus. C'est là que cela devient particulièrement intéressant, car l'inspecteur peut refuser de réceptionner le pneu à sa guise s'il n'y a pas d'approbation explicite de la part du fabricant du véhicule ou du pneu auprès du Kraftfahrtbundesamt, indépendamment du fait que les testeurs de moto expérimentés recommandent l'un ou l'autre pneu pour une moto donnée. Au lieu de cela, c'est l'examineur en blouse bleue qui décide d'homologuer ou non le pneu lors d'un très petit tour de test sur place. Comme je fais de la moto en France et en Allemagne, je ne vois aucune raison de vouloir introduire en France le contrôle technique pour les deux et trois-roues motorisés. Tout motard réfléchi et raisonnable veille à ce que son véhicule soit en bon état technique, pour son propre bien.

N° 965502 - Contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 19:24

Bonjour,

Possesseur du permis de conduire depuis juillet 1980, je n'ai à ce jour aucun accident à tort que ce soit à moto ou en voiture. Je n'ai jamais eu de PV depuis quarante trois ans ! Je peux être considéré comme un bon conducteur !

A ce titre, je vais m'exprimer sur le sujet du contrôle technique obligatoire sur les deux roues. Tout d'abord, quand on met ses fesses sur la selle d'une moto, il est de bon ton d'être équipé avec tout le matériel de sécurité minimum, gants, bottes, blouson et casque.

Sur ce point, je croise énormément d'individus qui roule en tenue d'été, risquant en cas de chute, de gros dégâts physiques et une fortune à la sécurité sociale.

Dans ce cadre là, il faudrait légiférer et rendre obligatoire le port d'une tenue minimum de sécurité.

Un motard digne de ce nom, sait pertinemment, qu'il met en jeu sa vie s'il néglige l'entretien de sa machine. Il n'a pas besoin d'un autre contrôle technique obligatoire !

De plus, le nombre d'accidents liés à un défaut d'entretien d'une moto demeure minimum; l'imprudence étant beaucoup plus la cause d'accident.

Voici ma vision des choses, éclairée par une longue carrière sur la route !

Bien cordialement.

N° 965503 - contrôle technique encore !!

par :

12/07/2023 19:25

Usagé moto au quotidien j'ai pleinement conscience être plus vulnérable qu'un conducteur automobile. Je fais entretenir régulièrement ma moto afin d'être certain que celle-ci réponde toujours correctement face aux événements que l'on rencontre sur la route.

Troue dans la chaussée, rehausseur, ronds points, gas-oil sur la route.

Plutôt qu'un contrôle technique vous feriez-mieux entretenir les routes, rendre obligatoire les éléments de protections pour les usagés deux roues. Pas de bermuda, tea shirt, petites chaussures, rouler sans gant dès qu'il fait chaud.

N° 965504 - Non au ct2m

par :

12/07/2023 19:25

Le mensonge originel de la société [réseau de contrôle technique] et la complicité de l'Europe pour imposer le ct2m n'a aucun fondement sécuritaire. Il est notoire que les motards entretiennent leurs motos et que l'état des infrastructures routières est plus responsable que l'état des motos. Le ct2m ne changera rien aux problèmes des nuisances sonores étant donné la facilité avec laquelle les chicanes peuvent être retirées. Il sera plus efficace de renforcer les contrôles routiers avec des agents que de mettre en place le ct2m qui ne servira à rien d'autre que nous faire payer 50€. Remettez des agents sur les routes, les routes c'est devenu la jungle les radars ne voient pas les comportements, téléphone, alcool, textos, netflix, véhicules sans permis sur autoroute, autant de dommages pour les motards

N° 965505 - Avis sur projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 19:25

Détenteur d'un permis moto depuis 1989, je suis pour un contrôle technique. Je pense qu'il permettra d'améliorer la conformité des véhicules et ainsi la sécurité des utilisateurs et d'assurer - je le souhaite - un meilleur respect du confort de vie des riverains avec l'élimination des nuisances sonores.

N° 965506 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 19:26

Bonjour, j'ai du mal à comprendre votre projet. En effet, je suis propriétaire d'une Harley Davidson Road Glide que j'entretiens régulièrement, peut-être plus que ma voiture.

Comment un contrôleur va gérer mon véhicule : aura-t-il le permis de conduire moto pour pouvoir déplacer mon véhicule. Si je m'aperçois suite au contrôle technique que ma moto est endommagée par une mauvaise manipulation, comment cela va-t-il se passer?

Ma moto pèse 400 kg et même moi avec l'habitude je fais très attention lors d'un déplacement et la mise sur la béquille.

Voilà pour mon commentaire

N° 965507 - CT Moto

par :

12/07/2023 19:26

Oui au CT Moto à condition qu'il soit un Petit Prix, 30 euros Maxi pour être compris par les Motards (motos de plus de 50 cm<sup>3</sup>)

N° 965508 - Et l'état des routes.

par :

12/07/2023 19:26

Bien avant de s'occuper des motos, il conviendrait de faire un sérieux effort sur les routes qui sont la plupart du temps dans un état catastrophique et source d'accidents. Mais cette fois encore les lobbies ont gagné. Et nous allons encore une fois payer pour des inepties. J'aime mon pays mais je ne comprends plus rien. On marche sur la tête !

N° 965509 - Contre le CT des véhicules L.

par :

12/07/2023 19:27

Avant de faire une obligation de contrôle technique pour le véhicule L.

Il serait plus intelligent d'imposer une tenue adéquate à fin de rouler en sécurité, c'est-à-dire casque et gants. Ils sont déjà obligatoire.

Veste pantalon et chaussures prévu pour les deux Roues ou là , il n'y a rien de prévu dans les lois.

Quand on voit les gens rouler en short et en tongs et en manche courte en deux-roues. Excusez-moi est-ce bien normal???

Il serait aussi intelligent de faire une TVA à 5% pour ses équipements à fin que les gens puissent s'équiper correctement.

Avec une sanction ou l'assurance est caduc en cas d'accident, si les équipements ne sont pas mis.

En outre, vous prévoyez ce contrôle technique pour août 2023, alors qu'il y a aucun centre équipé ni formé. Donc dites-moi comment nous allons faire???

N° 965510 - décision infondée

par :

12/07/2023 19:27

C'est juste lamentable de nous taxer encore un peu plus sachant que rare sont les motos qui ne sont pas entretenus correctement d'autant plus que nous pouvons constater que l'état des routes c'est, elle, dégradé!

N° 965511 - Concernant le CT des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 19:28

Bonjour,

Je me permet de donner mon avis de motard (26 ans à 2 roue motoriser depuis le scooter à la grosse cylindrée).

J'ai vu durant toute ces années plus de défaut sur les véhicules de petite cylindrée (50 a 125) que sur les grosses cylindrée. En grandissant on prend plus soin de son véhicule car nous avons plus conscience que sont bon état nous empêche d'avoir un accident.

A coté de cela, tout les accidents que j'ai eu durant cette période n'ont eu lieu que suite à 2 raisons :

- 1 : le manque d'attention des automobilistes envers les 2 roues motorisés.

- 2 : l'état des routes (trou, mauvais revêtement), l'éclairage public et des marquages au sol trop souvent glissant.

Donc je peux comprendre qu'un contrôle technique pourrais rassuré l'état, mais les statistiques vous donne tords, il y a moins de tué en 2 roues d'année en année, et ce n'est pas grâce a l'état des infrastructures, ou des contrôle, mais grâce aux formations de conduite qui s'améliore et aux véhicules qui grâce à l'électronique corrige beaucoup d'erreur de débutant.

LA SEULE et unique raison qui me ferait accepter un contrôle technique serait sont obligation avant la vente/achat d'un véhicule d'occasion.

Bien @ vous

N° 965512 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 19:28

Je suis possesseur d'une moto. Elle est entièrement suivie tous les 6000 kms pour les révisions. Le mécanicien vérifie systématiquement tous les points de contrôle de sécurité !! Et heureusement vrai pour tous les mécanos moto ! Donc que faire d'un contrôle technique ? Il suffit de montrer la dernière facture de révision moto. De plus, vu le temps passé sur les révisions, les factures sont souvent lourdes. Alors pourquoi rajouter une facture de CT inutile en plus ?? Sinon peut-être pour des intérêts financiers privés car le marché est très intéressant !!!

N° 965513 - Toujours les mêmes qui ramasse son l'argent des contrôles techniques là j'en suis sûr

par :

12/07/2023 19:28

J'ai 65 ans je fais de la moto depuis l'âge de 16 ans j'ai vu l'évolution la sécurité sur les motos les moto de nos jours sont super sécurisé le seul problème du contrôle technique c'est de remplir les poches de certaines personnes et les écolos je vois pas ce qu'ils font là-dedans à part comme toujours occuper le terrain pour certains groupes d'influenceurs bidon

N° 965514 - Non au CT 2RM

par :

12/07/2023 19:28

Je suis une grosse rouleuse et ma moto est vue par mon garagiste une fois par semaine. Ma machine est équipée d'un boîtier éthanol pour des raisons économique et contre la pollution. Dans ces conditions je ne vois aucune utilité du Contrôle Technique.....

N° 965515 - Mes commentaires

par :

12/07/2023 19:29

Une fois de plus, la technocratie européenne œuvre pour alourdir les charges des citoyens français motards, pour un contrôle technique obligatoire qui ne va avoir aucun effet sur l'accidentologie pour cause de moto défectueuse, vu que là n'est pas la cause.

Motard depuis 50 ans, je suis parfaitement, et depuis toujours, conscient que les éléments de sécurité des mes motos doivent être irréprochables : état des pneus, pression de gonflage, état des plaquettes de frein, efficacité du freinage. Et mes motos sont irréprochables et le contrôle technique me fera que dépenser 50 euros par moto (voire plus) , et cela pour rien.

Lors d'un accident de moto, la cause pour défektivité technique est proche de 0. Le contrôle technique tous les 3 ans ne sert donc à rien. Les causes des accidents sont autres : inconscience de certains motards (problème de comportement), route défectueuses ou piégeuses (état du réseau parfois pitoyable), circulation automobile qui ne se rend pas compte que certaines de leurs manœuvres sont dangereuses pour les motards etc ...

Et l'argument du contrôle anti-pollution est également risible parce que la part de la moto concernant la pollution est ridicule. Par contre pour les milliers de paquebots de croisières, porte conteneur qui sillonnent le monde, avions qui croisent dans le ciel, personne ne fait rien et on laisse faire.

Affligeant.

D'ailleurs, cette consultation est une façade pour se donner bonne conscience. La cause est entendue.

Un motard responsable un peu excédé qui a des centaines de milliers de kilomètres à son actif et au nombre d'accidents sur la voie publique de 0

N° 965516 - décision infondée

par :

12/07/2023 19:29

C'est juste lamentable de nous taxer encore un peu plus sachant que rare sont les motos qui ne sont pas entretenues correctement d'autant plus que nous pouvons constater que l'état des routes c'est, lui, dégradé!

N° 965517 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 19:29

Je suis contre car les motards entretiennent très bien leurs motos . Les motos n'ayant que 2 roues on ne peut pas se permettre de rouler avec des motos en sale état.

N° 965518 - Contrôle technique des voies de circulations

par :

12/07/2023 19:30

Beaucoup de problèmes en 2 et 3 roues sont issues d'une perte d'équilibre souvent provoqué /et/ou augmenté par l'état du revêtement.

L'argent recueilli par ces contrôles des véhicules sera-t-il réinvesti pour refaire ces routes dangereuses ?

N° 965519 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 19:30

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Je me permets d'exposer mon avis vis-à-vis du contrôle technique des véhicules motorisés deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

D'abord mon expérience se base sur une pratique quotidienne de la moto depuis octobre 2019 à nos jours, mes trajets sont aussi bien de nature professionnelle, familiale ou loisirs. Les routes empruntés sont tout aussi différentes c'est-à-dire nationale, départementale, autoroute, routes de montagne etc...

Ensuite en terme accident comme le contrôle technique est pour diminuer les accidents suite à des défaillances techniques, argument mis en avant. Personnellement tous mes accidents ont été d'une mauvaise évaluation que cette erreur soit de ma part ou bien d'un autre usagé de la route. Vous comprenez que j'ai connu des accidents aussi bien seul ou avec un tiers .

Enfin je peux en toute franchise déclarer que j'ai toujours mis un point d'honneur à entretenir ma moto sur sa partie moteur que sa partie cycle. De plus les différents éléments sont visibles et accessible pour vérifier l'état, le fonctionnement et la propreté (si besoin est).

Maintenant j'aimerais discuter d'un point qui me semble important la dissociation de catégorie qui paraît beaucoup important. Car l'engouement pour les quadricycles à moteur et malheureusement les deux roues à moteur de faible cylindrée < ou = à 125 cm<sup>3</sup> ont un point commun la population utilisatrice des personnes de moins de 18 ans.

Et je tiens à vous attirer que c'est une population qui n'a pas la même conscience des risques et que c'est souvent ces propriétaires qui possède des véhicules dans des états pouvant mettre en doute l'intégrité des éléments de sécurité.

Pour conclure je vous invite à repenser, réfléchir où imposer un contrôle technique. Quitte à chercher à gagner de l'argent autant le faire où cela est vraiment utile et avec un vrai sens sécuritaire.

N° 965520 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 19:31

Je suis à 2000% contre ce contrôle technique pour les 2 roues. Il faudrait être fou et inconscient pour circuler sur un 2 roues non entretenu. Encore une pompe a fric !

Et toujours les mêmes pour payer....

N° 965521 - Contrôle technique roues motorisés

par :

12/07/2023 19:31

Je suis possesseur d'une moto. Elle est entièrement suivie tous les 6000 kms pour les révisions. Le mécanicien vérifie systématiquement tous les points de contrôle de sécurité !! Et heureusement vrai pour tous les mécanos moto ! Donc que faire d'un contrôle technique ? Il suffit de montrer la dernière facture de révision moto. De plus, vu le temps passé sur les révisions, les factures sont souvent lourdes. Alors pourquoi rajouter une facture de CT inutile en plus ?? Sinon peut-être pour des intérêts financiers privés car le marché est très intéressant !!!

N° 965522 - NON au contrôle technique pour les 2 roues !

par :

12/07/2023 19:31

1) Ce contrôle est notoirement inutile concernant la sécurité routière. Nous autres motards sommes conscients que le moindre souci sur la route fait MAL ! Croyez vous réellement que nous allons conduire (sauf quelques abrutis) une moto sur laquelle nous risquons de nous mettre par terre ?

2) Ce contrôle est aussi inutile concernant les normes de bruit. Voici pourquoi : le motard qui aura mis des pots hors norme conservera soigneusement le pot d'origine et l'installera pour se rendre au contrôle technique. Il réinstallera son pot hors norme dès le contrôle passé.

Ce contrôle totalement sans intérêt (autre que financier) pourrait être avantageusement remplacé par de réelles actions pour la sécurité routière. Il faudrait que ces actions soient réfléchies par des gens qui sachent vraiment quelles sont les problématiques des deux roues et non par des personnes étrangères à la réalité.

N° 965523 - CT inutile et totalement inefficace

par :

12/07/2023 19:32

Le contrôle technique des motos est inutile et sera inefficace sur la sécurité des 2-3 rm car nous faisons attention à notre sécurité (nous n'avons pas de carrosserie) nous inspectons notre véhicule avant chaque départ.

D'après une étude d'assureur, 0.3% des accidents 2-3 rm sont dus à une défaillance technique, par contre l'état des routes en général est très dégradé, 30 % sont causés par l'état des routes. (Dernière statistique de la sécurité routière). Le réseau routier Français est dans un état déplorable et dangereux (il vaudrait mieux s'en occuper en priorité)

Très peu de centres sont susceptibles de faire ce contrôle, donc déplacement important, pollution supplémentaire

Dangerosité pour les jeunes en 50 cc car peu habitués à faire des trajets importants, et leur véhicule ne sont pas prévus pour cela.

Les 2-3 rm sont beaucoup moins polluants que voitures, plus légers, non statiques dans embouteillage et surtout utilisés à 50%, (25% pour les voitures). Une étude récente de l'Ademe montre une nette amélioration en terme de consommation et d'émission et confirme d'autre part que grâce à son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes

De plus ce CT est un copier collé de celui des voitures (ne prend pas en compte les spécificités des motos)

Adapter le permis auto avec une limitation de puissance pour les jeunes comme les motos

Il faudrait évaluer la pertinence de ce CT sur la sécurité ???

Concernant le bruit, il est très facile et rapide de remplacer son échappement si celui-ci est trop bruyant (donc CT aucun intérêt). De plus les forces de l'ordre font déjà des contrôles sur les 2 roues.

N° 965524 - Projet de contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 19:32

ok pour moi si ce projet concerne toutes les catégories de 2 roues à moteur (dont les 50 cc) et pas seulement celles nécessitant un permis.

N° 965525 - CT 2 RM

par :

12/07/2023 19:33

Ce contrôle technique ne servira qu'à remplir les poches des entreprises qui les réaliseront, sans apporter de réelles améliorations sur la sécurité des 2 RM...

N° 965526 - Contrôle technique 2RM

par :

12/07/2023 19:34

Ce contrôle est inutile pour plusieurs raisons. D'abord, il faut rappeler que très peu d'accidents font suite à un problème technique (seulement 0.3%). Je sais que si j'ai le moindre problème technique, j'encoure un risque de chute. Ma machine est annuellement suivie par le concessionnaire proche de chez moi. De plus, de nombreux centres de contrôles ne peuvent prendre en charge les 2RM. Où vais-je devoir aller? Les techniciens seront-ils formés à prendre en charge une moto? Je n'ai nullement l'intention que ma moto soit abîmée lors de ce contrôle. Ce qui peut améliorer la sécurité des

deux roues, ce serait un meilleur entretien des voiries. Ce n'est pas le contrôle des 2 RM qui va me protéger des voitures et camions dont les conducteurs sont occupés de téléphoner. Beaucoup ont mis en avant que le contrôle va diminuer le bruit des motos. Ce n'est pas aussi simple. Si un utilisateur de 2 RM a modifié son échappement pour faire du bruit, il mettra son échappement en conformité avant et le rendra bruyant après le passage au contrôle. Ce qui peut améliorer la sécurité des 2 RM, c'est surveiller le réglage des phares des véhicules, diminuer l'éclairage de certains panneaux. Il y a donc bien des choses à améliorer avant de nous obliger au CT des 2 RM. Il est regrettable que le lobbying de certaines associations va rendre l'utilisation des 2 RM encore plus couteuse sans amélioration réelle de notre sécurité.  
Cordialement

N° 965527 - Inutile

par :

12/07/2023 19:36

Bonjour

Voilà une disposition inutile pour améliorer la sécurité des motards, la réduction des nuisances dues au bruit et l'atteinte à l'environnement

Les études récentes le montrent, les motards ont des atteintes corporelles, lors d'accident, moins graves que les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes alors qu'aucune protection corporelle ni règles de circulation et contrôles des organes de sécurité (freins, limitation motorisation, direction, ..leur sont imposées.

L'état des routes et le comportement des conducteurs sont les causes principales des accidents. Rien n'est engagé sur l'amélioration des infrastructures routières, comme sur l'information de la vulnérabilité des deux roues, motards ou cyclistes, aux usagers de la route. La formation initiale des nouveaux conducteurs ne dispense pas de formation suffisamment complète sur la sécurité, les comportements dangereux et le partage de la route .

Le décret n'aura aucun effet sur les nuisances sonores:

Les pots bruyants sont en vente libres, les adaptations sont faciles et le remplacement lors du contrôle techniques très facile.

Les véhicules de cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup> ne sont pas concernés par les mesures et sont très contributifs des émissions sonores.

La réglementation actuelle impose des niveaux sonores à ne pas dépasser et soumis à sanctions lors des dépassements. Les contrôles sont quasi inexistantes alors que les zones sensibles sont facilement identifiables.

Aucune étude récente ne montre l'impact d'une réduction des émissions CO<sub>2</sub> du parc des deux roues. Pour autant, les véhicules récents sont progressivement soumis aux directives euro. Que va faire le contrôle technique sur les véhicules anciens qui par conception ne peuvent respecter les normes récentes? Le risque est de diriger à la casse des véhicules en parfait état de marche et de mettre en grande difficulté des propriétaires incapables de financer l'achat d'un véhicule récent malgré les aides.

Merci pour la prise en compte de ma contribution

N° 965528 - Contrôle Technique inutile sur moto trial

par :

12/07/2023 19:36

Cela fait plus de trente ans, que je possède une moto de trial. La pratique du trial nécessite un véhicule sûr, au point, et constamment révisé. Je le fais par moi-même : la mécanique est très simple.



En plus je roule très peu sur la voie publique, uniquement pour rejoindre le lieu tout terrain (j'ai le permis et suis assuré bien sûr)  
Je ne pourrai de toute façon pas me conformer à ce contrôle car mon véhicule m'a été vendu sans rétroviseur, ni clignotant.  
Le CT est donc inutile pour ce type de moto.

N° 965529 - Non au CT

par :

12/07/2023 19:36

Le peu d'accidents, lié à l'état des motos est criant :0,3%

Le comportement individualiste amène comme à amonceler l'argent à ne plus faire attention à l'autre, lui montrer du respect aux autres sur la route. Pour réapprendre cela la pédagogie est la meilleure alliée. Mettons en avant le circuler ensemble, il sera certainement plus efficace pour diminuer le nombre d'accidents.

Plus en avant dans la réflexion, un retour général aux valeurs de bon sens serait d'intérêt général

N° 965530 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 19:37

Bonjour.

Je pense qu'il y a assez d'arguments maintenant pour être contre ce projet!!!

N° 965531 - Contrôle Technique inutile sur moto trial

par :

12/07/2023 19:37

Cela fait plus de trente ans, que je possède une moto de trial. La pratique du trial nécessite un véhicule sûr, au point, et constamment révisé. Je le fais par moi-même : la mécanique est très simple. En plus je roule très peu sur la voie publique, uniquement pour rejoindre le lieu tout terrain (j'ai le permis et suis assuré bien sûr)

Je ne pourrai de toute façon pas me conformer à ce contrôle car mon véhicule m'a été vendu sans rétroviseur, ni clignotant.

Le CT est donc inutile pour ce type de moto.

N° 965532 - contrôle technique

par :

12/07/2023 19:37

Je suis contre le contrôle technique des 2 roues. Les motards sont des gens responsables qui entretiennent leurs machines pour protéger leurs vies.

Il suffit de regarder pour les voitures, malgré le contrôle il y a des véhicules qui sont en très mauvais états et qui ont l'autorisation de rouler, cela fait penser à une grosse arnaque de la part de l'état....

Les motards de la gendarmerie, police, sont bien placés pour constater que l'entretien des motos ne passe pas en dernier.

NON au contrôle technique des 2 roues.

Cordialement

N° 965533 - Aux voleurs

par :

12/07/2023 19:37

Cette consultation, à l'image des cahiers de doléances du grand débat (plus connu sous le nom de grand bla bla) ne servira à rien. Le gouvernement se couche devant Bruxelles et les lobbys, celui de [réseau de contrôle technique] pour ce qui nous concerne.

Prévoyez un peu de bruit devant les préfetures.

N° 965534 - Contrôle Technique moto

par :

12/07/2023 19:38

Bonjour,

Pourquoi un contrôle technique sur les motos ? La part d'accident due à un mauvais entretien représente moins de 0.5% des accidents de moto ! Par contre, les chutes pour mauvais état de la route sont beaucoup plus fréquentes.

Quand je lis les préconisations pour mettre en place le CT, je trouve surtout des informations non officielles et très partisans. Les lobbyistes des centres de contrôle technique auto ont bien fait leur travail. Quand aux associations prônant ce contrôle, on trouve, à leur tête, beaucoup de personnes qui pourront tirer des profits personnels une fois le contrôle en place.

L'Etat est-il donc bien informé ? Le veut-il ?

Quel est donc la finalité cachée de ce projet ?

Pourquoi les informations apportées par les associations de défense des motards ne sont pas prises en compte ?

J'ai l'impression d'être pris en otage et de devoir payer la rançon moi-même

Je ne veux pas de ce projet

Citoyen responsable et lucide

N° 965535 - NON au contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 19:38

Tous est dit dans le titre!

N° 965536 - Non

par :

12/07/2023 19:38

Je suis contre le projet du CT pour les motos. Trop peu d'accidents dû à l'état de la machine !

N° 965537 - Je suis d'accord avec le contrôle technique et en particulier le contrôle des émissions sonores

par :

12/07/2023 19:38

Je suis d'accord avec le contrôle technique et en particulier le contrôle des émissions sonores

N° 965538 - Projet de contrôle technique: Non à la bureaucratisation et à l'augmentation du coût de possession des véhicules

par :

12/07/2023 19:38

Bonjour,

Le projet de création d'un contrôle technique pour les 2 et trois roues (nommé ci-après CT2) doit être abandonné, au moins pour les motos (2 roues  $\geq$  125cm<sup>2</sup>)

En effet:

- il n'est pas prouvé que l'imposition d'un CT2 soit bénéfique pour l'entretien des motos (voir évaluation par la [assurance], qui paraît peu suspecte de partialité sur ce sujet, étant un assureur) au vu du très faible taux d'accidents imputable à l'état du véhicule;
- en sus de l'argument ci-dessus, les motards sont dans leur grande majorité des passionnés qui prennent soin de leurs machines, le contrôle technique n'apporte alors pas de plus-value particulière mais constitue une contrainte supplémentaire;
- l'imposition du CT2 entraîne un coût supplémentaire pour les propriétaires, notamment du fait de sa récurrence, mesure très malvenue au regard de l'inflation importante.

La concession à ces arguments concerne essentiellement les 2 roues de faible cylindrée (type scooter) dont les propriétaires sont rarement des passionnés, n'ont pas de permis de conduire (car non requis), et modifient parfois considérablement leur véhicule (débridage, modification de l'échappement, etc.). Une mesure applicable à un type de véhicule particulier ne doit pas pénaliser les bons élèves.

Mesure alternative possible: contrôle technique gratuit à vie: imposé par le gouvernement, donc pris en charge par le gouvernement (même s'il ne faut pas oublier qu'au final, ce sont les contribuables qui paieront...)

Au regard des éléments susmentionnés, je souhaite le retrait du projet de CT2 (sine die).

N° 965539 - Obligation sinon quoi ?

par :

12/07/2023 19:40

Monsieur Le Ministre délégué des Transports Clément Beaune,

De ce que j'en ai compris, l'Europe nous impose la mise en place de ce CTP. C'est à mon sens une hérésie car nous sommes nous - les motards - bien au courant que notre vie dépend de l'état de nos chers véhicules. Nous roulons parfois par nécessité, mais essentiellement par passion. De plus, cela nous prend quelques minutes seulement pour vérifier les différents éléments composants nos motos puisqu'il n'y a pas de carrosserie.

Même les contrôleurs techniques avec qui je discute ne sont pas enclins ; trop d'investissement pour un retour insuffisant.

J'ai passé mon permis moto à 19 ans, c'était dans la suite logique du cyclomoteur. D'après mes souvenirs, il y avait des fiches sur comment vérifier la mécanique. Chose que le permis B n'imposait pas. Le moniteur était même impliqué dans cette démarche pédago-mécanique. Les motards sont à part, ne sont pas comparables aux automobilistes Monsieur Le Ministre.

Vos paroles afin de tenter de nous calmer sur Radio France il y a quelques jours, où de mémoire vous demandiez aux futurs centres un tarif contenu ne nous laissent pas dupes. Nous avons probablement 10 fois moins de points à vérifier, ce qui ne prendra vraiment pas beaucoup de temps dans les faits. Pour 50€ ? Comparé aux voitures, je qualifierais ça à la limite du racket. À la proportionnelle, cela devrait être 20€, et encore.

Pourtant, Monsieur Le Ministre, sachez que ma moto est totalement d'origine, à 100%. Je ne suis pas la personne qui rencontrera des difficultés à obtenir le précieux sésame. Mais j'en fais une question de principe, il est hors de question que je laisse entre les mains d'un présumé expert la moto que j'entretiens avec soin depuis tant d'années.

Que se passera-t-il si le contrôleur fait tomber ma moto en la manœuvrant ? Problématique inexistante pour une voiture. S'il y a le moindre dommage (clignotant, optique, rétroviseur ...) un professionnel ne prendra pas le risque de valider conforme un véhicule qui ne l'est plus.

Bref, je me pose sérieusement la question de ne pas m'astreindre à ce sketch.

Quelles alternatives avons-nous Monsieur Le Ministre ? Imposer une périodicité très étendue, à échéance temporelle ou de distance par exemple. La plus efficace serait de commander un rapport détaillé, qui mettrait en évidence le lien de corrélation très faible entre le mauvais état du 2RM et l'accident. Ou de ne pas sanctionner l'absence de CTP simplement.

Vous l'aurez compris, je trouve cette mesure injuste, sans plus-value, et je regrette profondément que le gouvernement et l'État ne consacre pas la totalité de sa force à redresser économiquement et transformer le pays pour relever les défis futurs.

Dit plus trivialement Monsieur Le Ministre: L'État à d'autres chats à fouetter, à mon sens.

Avec beaucoup de respect pour la personne et la fonction, mais également beaucoup de colère, cordialement.

N° 965540 - Philippe

par :

12/07/2023 19:40

Le CT est inutile sur des motos. Chaque motard est au petit soin pour son engin qui est à plus de 99% très bien entretenu.

N° 965541 - Contrôle technique des moto

par :

12/07/2023 19:41

Je suis assuré à la [assurance] et adhérent à la [association de motard]. J'ai donc tendance à croire que leurs chiffres sont vrais. On veut nous imposer un contrôle technique pour soi-disant améliorer notre sécurité, alors que les chiffres (auxquels je crois) démontrent que cela n'amènerait aucune avancé.

Lorsque le contrôle technique auto avait été installé certains hommes politiques se réjouissaient sur le fait que cela aller créer 40000 emplois, ils avaient au moins cette honnêteté-là.

Si je me refaire à l'entretien de ma machine qui à 17 ans et accuse 101000 km au compteur, je peux vous certifier qu'elle est dans le même état (usure d'usage mis à part) qu'à sa sortie d'usine pour ce qui concerne sa mécanique et ses organes de sécurité, pneu compris (la peinture commence à trahir son âge) . En 2007, elle avait déjà un ordinateur de bord, une injection électronique et tout un tas de machin que l'on trouve sur les moteurs d'aujourd'hui. Elle est même équipée de l'ABS.

Tous les motards avec qui je me balade entretiennent leur machine bien mieux que ne le font la plupart des automobilistes (moi compris). Il y a à cela plusieurs raisons : ce sont des passionnés ; la moindre défaillance sur une moto peut vous envoyer sur un autre deux roue (on est assis sur celui-là) et même avec des roues sport on n'en veut pas et, côté pratique de nos engins, tout est visible. On peut donc détecter facilement un début de problème

En ce qui concerne le bruit : je pense qu'il y a là un vrai problème. Il serait tant de faire démarche de pédagogie auprès des jeunes motards (j'ai 62 ans) en leurs expliquant, preuve à l'appuis que cela n'améliore pas leur sécurité par une meilleure perception de leur présence. J'ai vu dans un reportage

sur une chaîne de télé un motard arrêté par les forces de l'ordre (policiers à moto) lors d'un contrôle bruit sur le périph parisien. Il a sorti les chicanes qu'il avait démonté de dessous sa selle et les a remonté puis l'infraction ayant cessée, il est reparti sans autre forme de procès (sans jeux de mot). C'est inadmissible, il aurait dû avoir une amende majorée pour "volonté manifeste de contourner la loi" (enfin, quelque chose de ce genre).

Je pourrai parler de la vitesse excessive de certains d'entre nous, mais je ne vois pas comment le contrôle technique peut leur faire respecter des vitesses plus raisonnables.

Certes, Je vois des motards qui se prennent pour de bon pilote alors que dans les faits ils ne sont que de mauvais conducteurs, mais seule la pédagogie et la formation peuvent réduire ce risque (et peut être un accès plus facile au circuit). Aucun contrôle technique n'a réussi à modifier un comportement.

Parlons des protections du motard : pourquoi ne pas inciter les motards à s'équiper par une baisse des cotisations assurances ? (Baisser la TVA ne fait qu'augmenter les dividendes)

Pour revenir au sujet principal : instaurez donc le contrôle, comme je suis un citoyen qui dans la mesure de ses connaissances respecte les règles de notre république, ma moto portera le macaron qui va bien. Vous noterez toutefois que mon budget ne peut pas changer et qu'il me faudra faire un peu plus de KM avec mon train de pneu ou sauté une révision de temps en temps (cela va dégrader ma sécurité)

N° 965542 - CT moto

par :

12/07/2023 19:42

J'ai mon permis depuis 12 ans, je fais 3 à 4000 kms par an. Ma moto nécessite un entretien tous les 10000 kms ou 1 par an. Je suis en sur entretien et mon mécano fait toutes les vérifications nécessaires . Pas besoin d'un contrôle supplémentaire qui n'apportera rien à moi ainsi qu'aux autres

N° 965543 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 19:42

Instituer un contrôle technique pour les cycles à moteur ne correspond pas à une réalité de terrain tous les motards inspectent leur véhicule avant de prendre la route avec un regard sur les pneus, suspensions et système de freinage , nous sommes conscients que nous n'avons pas de carénage ! le moteur est quand à lui soumis à des révisions périodiques pratiqués par les concessionnaires . La place du CT est nulle .

je ne parle pas de dysfonctionnement , du ressort de la maréchaussée!

cordialement

N° 965544 - Contrôle technique Moto

par :

12/07/2023 19:42

J'ai 53 ans et roule en moto depuis l'âge de 17ans et toujours assuré à la [assurance]. Je dis en moto car je suis motard, à ne pas confondre avec les usagers en scooter des quartiers dit sensibles qui font un tort à ce que les médias et la classe politique appellent communément 2 roues. Chaque année ma

moto passe en concession et si CT il doit y avoir c'est aux concessions à avoir autorité à le faire, car ils en ont les compétences et font de toute façon plus de contrôle lors d'une visite que ce que le feront les professionnels de l'automobile. De plus une moto peut très vite être mise à terre lors d'une manipulation par des non initiés. Encore une décision engagée par une minorité d'incompétents qui feraient mieux de se pencher sur l'état des routes françaises.

N° 965545 - Sans titre

par :

12/07/2023 19:42

On pourrait penser normal d'imposer un CT aux motos comme les voitures, afin d'établir un " juste équilibre", mais un motard ne risquerait pas de rouler avec sa moto avec le moindre pb mécanique ou autre ,n'ayant pas droit à l'erreur n'étant pas protégé contrairement à l'habitacle d'une voiture.Mais je pense surtout qu'avant d'imposer ce genre de CT, il serait primordial aussi de remettre en état la plupart des routes dangereuses pour le pilote et autrui par la même occasion. Il n'y a pas de raison que ce ne soit que dans un sens ! Mais ça, c'est un sujet qui a déjà été évoqué à maintes reprises malheureusement. Et est-ce que ce CT serait aussi imposer à tous les scooters aussi immatriculés ..

Je pense que tout ceci risque de pénaliser les constructeurs des 2 roues aussi (impact financier). Quoiqu'il en soit, je ne valide pas cet arrêté .

N° 965546 - AVIS CITOYEN

par :

12/07/2023 19:43

Jeune retraité , motard depuis l'age de 16 ans,je suis propriétaire d'une moto âgée de 26 ans,en parfait état de fonctionnement et toujours régulièrement entretenue.

Nul doute qu'un passage en contrôle technique m'obligera à me séparer à très court terme de l'engin.

Disparaîtra alors un de mes derniers espace de liberté,on n'est plus à un près..

mes 2 à 3000 kms annuels s'arrêteront faute de moyens au profit d'une écologie qui rate une fois encore ses cibles et dont nos décideurs se gargarisent de convictions sans recul ni réflexion sur l'impact humain.

Aussi depuis mes 64 années sur cette terre à laquelle j'ai,autant que faire se peut,fait attention à mes gestes environnementaux,promis si je ne prends pas les antidépresseurs qui me seront prescrits faute de pouvoir prendre l'air,je ferais attention de ne pas les jeter à la poubelle.

N° 965547 - Fumisterie

par :

12/07/2023 19:43

Nos deux roues sont en excellent état afin de pouvoir se faire plaisir et pouvoir se déplacer en ville sans engorger la circulation ce controle est une vaste escroquerie gouvernementale

N° 965548 - CT moto

par :

12/07/2023 19:43

J'ai mon permis depuis 12 ans, je fait 3 à 4000 kms par an. Ma moto nécessite un entretien tous les 10000 kms ou 1 par an. Je suis en sur entretien et mon mécano fait toutes les vérifications nécessaires . Pas besoin d'un contrôle supplémentaire qui n'apportera rien à moi ainsi qu'aux autres

N° 965549 - Contrôle technique des 2 et 3 roues motorisées

par :

12/07/2023 19:43

La mise en place du contrôle technique pour les automobiles a permis de retirer de la circulation de nombreuses épaves et a obligé les automobilistes a mieux entretenir leurs véhicules . Pour les deux roues , le défaut d'entretien se paie comptant en termes de sécurité pour l'usager , rares sont les motards qui roulent avec des pneus lisses ou des freins usés et inefficaces .

Le problème est non seulement celui du coût mais aussi de la formation du personnel chargé des contrôles . Ceci va prendre du temps et un allongement du calendrier évitera un engorgement des centres . Cette nouvelle contrainte est mal vécue par la plupart des motards , un calendrier plus souple mettrait un peu d'huile dans les rouages ....

N° 965550 - contrôle technique des 2 /3 roues

par :

12/07/2023 19:43

motard depuis 1967 j'ai toujours bien entretenu mes 2 roues

une bonne signalisation , des bons freins , des bon pneus

mais en 1967 les routes étais bien mieux entretenu que depuis 10 les routes sont en très mauvais état !

vous allez controler les bons et vrais motards mais pas les scouts des banlieues !!

le contrôle technique pour les 2/ roues s'est que une affaire de fric !!

un contribuable en grande colère

N° 965551 - L' abandon du projet est nécessaire. Voici pourquoi...

par :

12/07/2023 19:44

Nous sommes censé vivre en république, libre et bien né, mais le contrôle technique des deux roues ressemble à une système coercitif de plus.

L'article 1 du décret est clair: "le propriétaire de son véhicule doit un entretien régulier de son véhicule". Si ce n'est pas le cas, c'est aux services de l'état de faire le contrôle. Mais il n'y a pas assez d'agents, ni d'argent, pour cela. Aussi est-il plus commode de sous-traiter l'opération à "des opérateurs-contrôleurs-privés" et les lobbies qui les accompagnent.

Notre état n'est pas en mesure de produire des infrastructures de logistique et des transport en commun de qualité, fiables, non-polluants et sécurisés: On pense à la SNCF, Air-France, Réseau Ferré de France, Compagnie Générale Maritime et la RATP.

On peut noter que ces entreprises publiques sont toutes déficitaires, soutenus par nos impôts et qu'elles ne sont pas gratuites! Ensemble ces sociétés polluent plus que toutes les motos de l'hexagone réunie! Et en terme de sécurité des usagers, au vu des trains bondés et surchargés et à la vétusté chronique des infrastructures, les probabilités d'accidents graves sont très importants. Personnellement, je pense que le gouvernement et le parlement compris, devrait se concentrer fort sur ce type de sujet qui touche un nombre très grand de nos concitoyens.

Le parc moto, quand à lui, représente moins de 7% du parc des voitures à 38 millions.

D'après l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière: "L'immense majorité des foyers possédant un 2RM est aussi équipée en voiture. La part des foyers exclusifs 2RM reste très marginale et n'évolue pas, autour de 0,3 % en 2020". Bref, les motards sont peu nombreux, roulent à mi-temps et donc ils ont un impact sur la pollution très très faible en comparaison avec des voitures, camions, avions, et paquebots!

Les motards français sont une catégorie de citoyen constituée de passionnés, très bien formés et qui, dans la grande majorité, ne transigent pas avec leur propre sécurité. Voilà pourquoi les motos sont généralement très bien entretenues.

En d'autres termes, il est évident que le contrôle technique aura un mauvais impact financier sur les motards, un très bon impact sur le bilan des contrôleurs et un impact quasi nul en terme de sécurité routière et de réduction de la pollution.

Il faut abandonner ce projet inutile.

Les pratiques de la Moto et du voilier, probablement parmi les derniers espaces de liberté vrai, sont régulièrement menacés. Résistons!

N° 965552 - Contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 19:44

Il semble nécessaire de procéder à un contrôle, dès 50cm<sup>3</sup>, et obliger ceux qui ont débridé leur machine ou mis un pot bruyant à se mettre en conformité. Sinon vérifier le freinage et la présence de tous les équipements obligatoires (rétro...) devrait suffire.

N° 965553 - NON NON et NON!!!

par :

12/07/2023 19:44

L'Etat Français doit en matière de garantir la sécurité remédier en priorité à l'amélioration de l'état de nos routes, de la doublure de TOUTES les glissières de sécurité mortellement dangereuses, de la mise en place d'infrastructures adaptées aux endroits dits dangereux, de l'amélioration de la formation des usagers voitures etc par la sensibilisation poussée aux dangers qu'ils représentent pour nous car permis en poche les comportements irresponsables sont légions ! Enfin je demande à l'Etat Français de faire preuve d'honnêteté quant aux sources officielles qui ont été utilisées concernant le rapport d'accidentalité concernant l'état du 2/3 roues/accident Ceci fait peut être qu'il serait envisageable d'entamer une REFLEXION sur un éventuel moyen de contrôle technique !



N° 965554 - Ne rien lâcher !

par :

12/07/2023 19:45

Le gouvernement doit revenir sur cette taxe déguisée en CT. Tous les points de contrôle sont visibles à l'œil nu, même sur les vis des éléments "sensibles" avec les traits de peinture permettant de voir sur le moindre écrou, ou vis si celui-ci a perdu son couple de serrage.

Il faut mener le même combat qu'à l'époque de la taxe sur les véhicules, à l'époque des vignettes ou les motos n'ont jamais eu cette taxe (vignette) contrairement aux voitures etc...

De plus aucun CT pour les moins de 125cc et vélos qui n'ont même pas de lumière pour la majorité pour circuler sur la voie publique et qui sont des utilitaires et non des véhicules passions au kilométrage réduit et hyper-entretenus dont les points de sécurité sont visibles au moindre contrôle routier contrairement aux voitures et autres véhicules lourds. Que dire des nombreux VE qui n'ont même pas de bruit à minima pour se faire entendre en ville, ce qui est très dangereux pour le piéton. Je ne parle même pas comment techniquement les CT vont réussir à avoir toutes les fiches d'homologation de l'époque pour coller à leur soit-disant CT, sans parler qu'il faudra un camion pour les nombreux "collectionneurs" de 2 roues pour emmener toutes leurs machines à ce soit-disant CT. Pour ma part je tourne sur 5 machines différentes dans l'année et ne fait que très peu de kilomètre, car c'est uniquement pour le loisir.

RESISTANCE contre cette nouvelle taxe comme au temps des taxes vignettes !

Il n'y a aucune raison et légitimité pour ce CT, ce qui a déjà été démontré par les chiffres de la sécurité routière et techniquement pour le contrôle qui peut se faire simplement à chaque contrôle routier.

Merci de ne pas me censurer, car mon commentaire est légitime et très représentatif du monde motard et se veut très raisonnable tant dans sa forme que dans son fond.

V.

N° 965555 - CONTROLE TECHNIQUE 2 roues motorisées

par :

12/07/2023 19:46

hormis faire gagner de l'argent à [réseau de contrôle technique] et compagnie à quoi va servir le CT. Rendre les motos plus sûres, que nenni, ne faisant pas l'entretien de ma moto celle-ci est suivie continuellement par mon concessionnaire qui, à chaque visite en plus de son entretien ou dépannage lui fait un check up complet, et me communique ses conclusions. Malgré son âge (13 ans) ma moto est en excellent état car je ne néglige pas, comme l'immense majorité des motard(e)s, sa condition physique car sa bonne tenue est le gage de ma sécurité et de ma survie. De plus avant chaque sortie je fais une visite visuelle des éléments principaux : état et pression des pneus et roues, huile, éléments de sécurité etc. Ceci a déjà un coût, mais le CT ne m'apportera aucune valeur ajoutée par rapport à ma connaissance de ma moto. Par contre je constate autant en voiture et encore plus en moto la dégradation des routes (permanente ou provisoire) ainsi que de la pratique des autres usagers (même si je ne suis toujours un exemple) : refus de priorité en tout genre, vitesse très excessive, alcool, drogue, incivilité, etc.

N° 965556 - agissez vraiment pour la sécurité

par :

12/07/2023 19:46

si vous souhaitez vraiment agir pour la sécurité des motards, faites nous payer une formation secourisme plutôt que de lâcher inutilement 50 € à un organisme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui soyons franc, n'apportera rien de plus! les motards prennent soins de leurs montures cela fait même partie de l'examen pour obtenir son permis!

N° 965557 - Restons cohérents

par :

12/07/2023 19:47

Bonjour,

On entend beaucoup d'arguments pour ou contre le contrôle technique des deux ou trois roues.

Pourvus plus ou moins de bonne ou mauvaise foi.

Pour ma part, j'essaye un peu d'oublier qui je suis ( un jeune motard avec quelques connaissances en mécanique) pour savoir si je trouve le contrôle technique positif ou non.

Globalement, je suis pour l'esprit du contrôle technique. Je pense qu'avoir un professionnel qui vérifie une moto tous les x années, c'est une bonne chose. Même si les chiffres montrent que les accidents pour cause de défaillances techniques des deux roues sont très minoritaires. Ce contrôle permet de dire : mon véhicule analysé par un tiers objectif est en bon état (ou non).

Je pense aussi que dans le cadre de la vente du véhicule, c'est important qu'un professionnel agréé voit la moto. Surtout parce que conduire une moto n'impose en rien de s'y connaître en mécanique.

Et même quand on s'y connaît , on peut avoir des surprises ( on ne s'amuse pas à démonter l'intégralité d'une moto qu'on va voir suite à une annonce de vente ...).

Je pense aussi que globalement, payer environ 60€( ou 80 ..), tous les 3 ans pour dire que la moto est OK, ce n'est pas ce qu'on peut appeler du racket...

Ma crainte concernant le contrôle technique, c'est surtout sa mise en place. Les futurs centres de contrôle technique vont devoir se former très vite, investir dans du matériel, et faire face à une très forte demande. J'aurais préféré voir être mis en place un calendrier sur 2024 avec vérification des formations et matériels des centres par des audits avant la mise en place officiel du contrôle technique.

En résumé, je suis pour l'esprit du contrôle technique tel que présenté dans l'arrêté, mais suis dubitatif quant au bon déroulement de sa mise en place début 2024.

N° 965558 - CONTROLE TECHNIQUE 2 roues motorisées

par :

12/07/2023 19:47

hormis faire gagner de l'argent à [réseau de contrôle technique] et compagnie à quoi va servir le CT.

Rendre les motos plus sûres, que nenni, ne faisant pas l'entretien de ma moto celle ci est suivi continuellement par mon concessionnaire qui, à chaque visite en plus de son entretien ou dépannage lui fait un check up complet, et me communique ses conclusions. Malgré son âge (13 ans) ma moto est en excellent état car je ne néglige pas, comme l'immense majorité des motard(e)s, sa condition physique car sa bonne tenue est le gage de ma sécurité et de ma survie. De plus avant chaque sortie je fais une visite visuelle des éléments principaux : état et pression des pneus et roues, huile, éléments de sécurité etc. Ceci a déjà un cout, mais le CT ne m'apporteras aucune valeur ajoutée par rapport à ma connaissance de ma moto. Par contre je constate autant en voiture et encore plus en moto la dégradation des routes (permanente ou provisoire) ainsi que de la pratique des autres usagers (même si je ne suis toujours un exemple) : refus de priorité en tout genre, vitesse très excessive, alcool, drogue, incivilité, etc.

N° 965559 -

par :

12/07/2023 19:48

Inutile. Déplacé. Encore une pompe à fric

N° 965560 - opposition au CT

par :

12/07/2023 19:48

A part demander aux motards de payer ce CT ne sert a rien en terme de sécurité, les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes), en outre l'ensemble des elements de securite en bon etat sont vitaux pour les deux roues .

N° 965561 - Monsieur Le Président de la République, tapez du poing sur la table !

par :

12/07/2023 19:49

1/ Merci le lobby du CT à Bruxelles, ils sont très compétents...

2/ Merci les associations qui réclament le CT et qui ne connaissent rien à la moto...

3/ Les véhicules pourrissant vraiment la vie des citoyens (rodéos urbains...) ne sont pas concernés car le plus souvent non homologués et de toutes façons personne n'ira procéder à des verbalisations pour défaut de CT au nom de la paix sociale...

4/ Les CT vont être effectués par des agents dans leur grande majorité non motards, une moto de 250 kg avec une grande hauteur de selle ne se manipule pas aisément, les agents mesureront ils tous plus de 1,80 m ? Je préfère ne pas présenter ma moto au CT plutôt que la confier à un pimpin qui va la fiche par terre, prendre des sur-régimes pour effectuer les tests etc...

5/ Une moto n'est pas une voiture, la relation du motard avec sa moto est affective et donc la moto est super bien entretenue, gage également de sa sécurité.

6/ Encore une dépense qui s'ajoute aux autres

Il me semble que la France n'y est pas véritablement favorable, n'a t-on réellement plus un reste de souveraineté qui nous permette de dire NON ???

N° 965562 - Étendre aux véhicules sans permis

par :

12/07/2023 19:51

Les cyclomoteurs et voiturettes sans permis sont les plus trafiqués ou en état de délabrement nuisant grandement à la sécurité et à l'environnement, donc devraient être inclus au projet.

N° 965563 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 19:51

Bonjour,

Je suis motards depuis 2012, je ne vois pas en quoi un contrôle technique va pouvoir améliorer la sécurité. Ma moto va chez un mécano une fois par an pour faire le bilan complet qui me coûte une fortune, mais je le fais pour ma sécurité. Le contrôle technique va juste me confirmer que le professionnel qui prend soin de ma moto travail bien. Mais depuis 2012 jamais eu aucun problème sur ma moto. Les seuls accidents moto que j'ai pu voir était dû à des gravillons sur la route, une voiture qui coupe la route, et la vitesse, mais jamais dû à une moto en mauvaise état. Pour moi le contrôle technique va juste profiter à l'état et au centre de contrôle technique. A aucun moment je me sentirais plus en sécurité avec le contrôle technique.

Je pense juste que je changerai de moto plus souvent au près de professionnels de la moto pour ne pas avoir à dépenser de l'argent dans quelque chose dont je ne trouve pas de sens.

Le sens que je pourrais y trouvé serait pour la vente d'une moto de plus de 6ans.

N° 965564 - c'est trop....

par :

12/07/2023 19:51

Merci de me confirmer le pourcentage d'accident causé par une défaillance mécanique. J'ai entendu le chiffre de 0.3/100. si il est réel, Rien de plus a dire...

N° 965565 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 19:51

Je ne vois pas objectivement l'intérêt du contrôle technique pour les motos , la grande majorité des accidents ne sont pas liés à l'état du véhicule. De plus j'ai 56 ans de permis moto et je n'ai jamais rencontré un motard qui ne soit pas soucieux de l'état technique de sa machine . Je suis pas d'accord pour dire amen à toutes les décisions européennes quand certains lobbyistes influencent les députés dans leurs intérêts financiers sans ce soucier des gens. Cordialement

N° 965566 - CT Moto

par :

12/07/2023 19:51

Je pense que le contrôle technique moto, s'il est effectué uniquement dans le but de maintenir un niveau d'entretien des machines, devrait être réalisé par l'État à un prix de reviens. Il ne devrait pas être confié à des sociétés privées dont l'objectif principal est de réaliser des bénéfices. Dans ce cas, les motivations de chacun seraient peut-être plus objectives.

Pour prendre mon exemple personnel, car je ne peux pas parler au nom de tous les motards, je suis beaucoup plus vigilant envers ma moto que envers ma voiture. Nous sommes conscients que le moindre défaut peut nous être imputé sur la route et entraîner des conséquences graves. J'effectue les entretiens régulièrement dans un garage et je réalise également des contrôles et des maintenances à domicile entre chaque visite périodique.

De plus, j'ai fait le choix d'investir dans une moto électrique pour des raisons écologiques et idéologiques, même si cela représente un coût bien plus élevé. Je me demande donc quelles vérifications supplémentaires un centre de contrôle technique pourrait effectuer, en dehors des pièces d'usure régulièrement vérifiées par les propriétaires de motos, et à quel prix, surtout lorsque l'on constate que le contrôle technique pour les voitures électriques est plus cher que pour les véhicules thermiques.

Je pense aussi que les associations qui ont porté ce projet ne voient pas plus loin que leur quartier et leurs propres problèmes. Cependant, il est important de rappeler qu'un quartier de Paris ne représente pas toute la France et qu'un scooter Uber ne représente pas l'ensemble des usagers de deux-roues.

Aussi, une expérience personnelle : la seule fois où j'ai eu un accident en deux-roues et où j'ai subi une fracture du poignet, malgré le port d'un équipement complet, c'était à cause d'une glissade sur la peinture d'un passage piéton. Il me semble que l'une des priorités, qui profiterait à tous les usagers de la route, serait de résoudre les problèmes d'infrastructure.

Si ce projet est mis en place, je suis sérieusement tenté de vendre mon deux-roues électrique pour acheter une moto thermique, fumante et audible. À quoi bon faire tous ces efforts si, c'est pour être traité comme cela au final?

N° 965567 - Contrôle technique, florilège de mesures inutiles .

par :

12/07/2023 19:52

Ce contrôle technique est une usine à gaz et l'expression d'un manque de confiance et de respect de notre gouvernement vis à vis des motards. Nous sommes le seul groupe d'utilisateurs de la route ayant progressé au niveau sécuritaire. Pour rappel, 30 % d'utilisateurs en plus et 19 % de tués en moins. 0,3 % des accidents impliquant l'état du véhicule. Ces chiffres sont parlants. Des propositions d'améliorations n'ont fait qu'effleurer les oreilles de notre ministre mr Beaune, dommage.

N° 965568 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 19:53

Il serait utile qu'à la revente du véhicule. Et si il doit être appliqué, il doit concerner tous les deux roues, pas que la population qui vérifie son véhicule tous les jours avant de prendre la route, car la, il devient inutile, à part enrichir encore plus certains. Ils n'arrivent pas à gérer les voitures et camions, mais veulent s'occuper d'une population de personnes qui s'occupent plus qu'il ne faut de leur monture. Par contre, ça ne concerne pas les mobylettes, trottinettes électriques, vélo électriques, et 49,9 et 80 que tout le monde peut utiliser, qui sont aussi motorisés, dont la majorité sont en mauvais état. Il faudrait revoir la copie.

N° 965569 - Refus du contrôle technique 2RM

par :

12/07/2023 19:53

Ce contrôle est inutile les citoyens se plaignent de nuisances sonores généralement produites par des 49.9 cm3 le contrôle n'y changera rien c'est à la gendarmerie et la police de contrôler plus sévèrement. plus de police au bord des routes j'y suis prêt. Mais le gouvernement visiblement n'a pas les moyens et préfère sacrifier la sécurité aux lobbys allemand du contrôle technique. Les politiques françaises de sécurité routière ou autres sont à la merci de l'Europe c'est elle qui dicte ses Lois et nos gouvernants obéissent sans trop réfléchir

Il suffit de lire les arguments des Fédérations de motards pour comprendre l'inutilité de cette mesure

N° 965570 - Motophobie

par :

12/07/2023 19:53

Mesure inutile pour la sécurité des motards mais jouissive pour des associations d'extrémistes et lucratives pour [réseau de contrôle technique] ....et d'autres.

Et l'état des routes ....

N° 965571 - Inutilité de la chose

par :

12/07/2023 19:54

Comme 99% des motards roulent avec des motos en bon état de rouler car leur sécurité en dépend, je trouve cette mesure totalement inutile.

Encore une opération pour ponctionner un peu plus les citoyens.

La France a d'autres problèmes et priorités à traiter.

N° 965572 - Contrôle technique moto VS état des routes

par :

12/07/2023 19:54

Bonjour,

Que les pouvoirs publiques au sens large du terme s'occupent de la qualité des routes, nous motards au quotidien nous occupons déjà de nos véhicules plus que quiconque. Il y va de notre vie.

Les nids de poules assassins nous inquiètent bien plus. Exemple : A3 avant porte de baignoire énorme nid de poule depuis des mois en plein trajet des motos.

Qui est le plus dangereux ? Le plus irresponsable ?

Vous voulez la bonne réponse ? J'ai !

D'autres exemples qui génèrent de la pollution ? J'ai !

N° 965573 - NON à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés

par :

12/07/2023 19:55

Il est navrant que victime paresseuse, dénuée d'information pertinente, et soumise au lobbying de la Sté Deska qui projetait de créer à son profit unique un juteux marché captif, le parlement ait osé voter cet indigne et insultant contrôle technique. Indigne, car une brève étude objective l'aurait irrémédiablement conduit à écarter ce projet; insultant, car les motards sont les premiers et les seuls comptables de leur sécurité, et c'est faire injure à leur intelligence de se substituer à eux pour prétendre les alerter sur l'état de leur machine.

Le Parlement Européen doit avoir une autre ambition que la création d'une inutile et coûteuse chicane réglementaire. Souhaitons que l'ornière dans laquelle il est actuellement englouti s'ouvre une lumière au sein de laquelle l'intelligence à sa place.

N° 965574 - Commentaire sur la mise en place du CTP pour la catégorie L

par :

12/07/2023 19:55

J'ai plusieurs remarques concernant la mise en place du CTP pour la catégorie L.

Je ne suis qu'un simple citoyen mais mon métier est en lien avec les deux roues motorisés car je suis enseignant de la conduite.

A titre personnel, je possède un deux roues motorisé acheté neuf en 2020, un 800cm3 scrambler pour être précis et ma moto est entièrement d'origine.

Je roule en moyenne 5 000 km par an et mon usage est entièrement pour le loisir, la balade.

Les vérifications de sécurité concernant les niveaux, les freins, les pneus, etc je les fais une fois par mois et je suis les rendez vous préconisés par le constructeur.

Par rapport à mon métier mais aussi par rapport aux discussions avec mes élèves, je vois clairement que la préoccupation concernant la sécurité et les révisions sont un sujet important qui n'est pas négligé car visuellement bien plus facile et rapide à faire que sur une voiture par exemple.

Même mes élèves qui ne s'intéressent pas à la mécanique en générale (voiture ou autre) se préoccupent de ces sécurités de bases car, les personnes à qui j'enseigne la conduite d'un deux roues et moi même sommes bien conscient de la dangerosité du véhicule si juste un élément est usé ou défaillant.

Qu'apportera donc de plus un CTP que nous ne faisons déjà ? Je pense pas grand chose.

Mon autre inquiétude est la formation des employés des centres de contrôles technique qui n'ont, pour la plupart, pas le permis A, A2 ni même A1.

J'ai, concrètement, peur de laisser ma moto à un centre qui ne saurait pas la déplacer ni la manipuler convenablement. J'ai la crainte qu'il monte dans les tours le moteur sans le préchauffer au préalable.

La périodicité de 3ans entre deux contrôles fait que ma moto aura probablement déjà eu une voir deux révisions par un vrai professionnel de la moto en mécanique. Intérêt ?

Si mon mécano me signale un problème, je lui demande de s'en occuper, je ne laisse pas de crainte de risquer l'accident.

Le CTP ne m'apportera rien en plus

A titre personnel, je suis donc opposé à ce CTP qui n'apportera, selon moi, rien d'intéressant, hormis des dépenses que je préférerais mettre dans les révisions préconisées par le constructeur ou mettre cette argent dans une marque de pneumatiques de meilleures performances pour mon adhérence.

Je comprends, par contre, l'intérêt d'un CTP pour les voitures sans permis qui sont parfois dans un état lamentable et bien souvent conduit par des personnes qui, sous prétexte d'une vitesse maximale bridée par constructeur qualifié de lente, se permettent de ne pas, ou rarement, les emmener au garagiste.

Pour en revenir aux deux roues motorisés, lorsque l'on regarde le nombre d'accident dû à un défaut ou une défaillance du deux roues est plus que minime. L'état des routes (le gravillonnage durant l'été par exemple) est bien plus problématique

En espérant de meilleure solution pour une vrai sécurité routière

Un enseignant de la conduite ET de la sécurité routière en permis AM, A1, A2, A1, B, AAC et CS

N° 965575 - Sécurité renforcée ou dépense d'argent inutile pour les motards ?

par :

12/07/2023 19:55

Bonjour,

Je me pose clairement la question si ce nouveau décret à vocation à améliorer la sécurité des usagers, ou s'il va s'agir d'une dépense inutile pour les motards.

En effet, le contrôle technique sur les véhicules part d'une bonne intention: faire en sorte que les véhicules sur la route soient en bon état pour assurer la sécurité du conducteur, du passager et des autres usagers.

Mais en tant que motard depuis plus de 30 ans, alors que je ne connais pas du tout la mécanique d'un moto ni même d'une voiture, j'ai conscience que le bon état de ma moto est la condition indispensable en premier lieu à ma sécurité et, bien entendu à celle des autres.

En effet, sur une moto, les conditions initiales pour ma sécurité sont:

- Le bon état de mon véhicule
- Les protections individuelles
- La vigilance à tout instant de ma conduite et des autres usagers

Toute défaillance de ma moto se traduirait inévitablement par un risque direct pour moi.

Ce raisonnement ne s'applique pas aux voitures, et je comprends donc plus facilement pourquoi le contrôle technique a été instauré sur les véhicules légers.

Comme tout le monde, je me souviens d'avoir vu des voitures qui présentaient des anomalies dans leur état général, et qui risquaient de provoquer un accident. C'est d'ailleurs encore le cas lorsque je croise une voiture qui n'a qu'un feu de croisement, ou parfois uniquement les feux de position opérationnels.

En revanche, depuis plus de 30 ans que je conduis, je n'ai jamais vu une moto dont l'état technique pouvait présenter un risque pour son conducteur ou pour les autres usagers.

J'ai bien vu des motards prendre des risques inutiles, ou circuler en tee-shirt, short et chaussures légères.

Mais à aucun moment, je n'ai vu une moto avec "simplement un clignotant" défaillant.

Et bien entendu, si je prends comme exemple le clignotant, c'est parce que c'est l'élément qui me semble le moins "dangereux" en cas de défaillance.

Alors pourquoi obliger les motards à réaliser un contrôle technique régulier pour contrôler ce qui de toute évidence fonctionne déjà ?

Cela ressemble fortement à une taxe obligatoire, une dépense supplémentaire, une création "urgente" de centres de contrôle agréés qui va être ressenti comme une nouvelle contrainte à de usagers.

Les motards pour une grande partie s'occupent eux-mêmes avec le plus grand soin de leur véhicule favori, ou le confient au moins une fois par an à un garagiste moto, spécialisé pour leur véhicule.

Je fais le vœux que pour une fois la logique et le bon sens l'emportent sur la finance et les taxes.

Cordialement,

N° 965576 - autres contrôle à faire avant

par :

12/07/2023 19:56

il y tellement d'autres contrôle à faire avant , contrôle des équipements et infrastructure routier pour sécurisé la circulation des 2 roues . Contrôler les rodéos sauvage avec des engins non homologué pour la route . Ensuite si il y a bien une catégorie de 2 roues a contrôler ainsi que la formation de leur conducteurs , ce sont les petites cylindrée de moins de 50cc .

N° 965577 - Personnel compétent,

par :

12/07/2023 19:56

Bonjour,

Cette mise en place du contrôle technique motos et assimilés, puis ce déguisement de taxe, me semble malheureusement inéluctable ;

Cependant, il serait bon qu'il soit effectué, par du personnel compétent, en l'occurrence des motards ou mécanos motos, et non par des auxiliaires incompatibles avec notre pratique ,ce qui éviterai sûrement pas mal de frictions inutiles (...) sommes en effet assez grand, pour veiller à notre propre sécurité, ne serait-ce que pour le respect de nos familles...

N° 965578 - Monsieur

par :

12/07/2023 19:56



Le contrôle technique trouverait éventuellement son utilité dans le cas de la vente du 2 roues . Et non pas dans la programmation d'un contrôle périodique.

N° 965579 - Inefficacité potentiel d'un contrôle.

par :

12/07/2023 19:57

Bonjour,

Suite à la validation d'un projet de loi visant à instaurer un contrôle technique pour les deux roues, trois roues, et quadricycle motorisés, je me permet de vous exprimer, en mon nom et au nom de la communauté motarde, nos réserves.

Les motards prennent énormément soin de leurs véhicules et ce, pour plusieurs raisons; La bonne tenue de route et la longévité du véhicule ainsi que la santé du pilote, dépend beaucoup du sérieux de l'entretien de la moto.

En effet, la moto ainsi que tout transport hors habitacle, représente un plus grand risque de chute, de blessure et même de mort. Ceci, les motards en sont très bien conscient étant eux même les premiers concernés en cas d'accident. C'est la raison pour laquelle vous ne verrez jamais ou extrêmement rarement une moto circuler en mauvais état.

Il est également difficile à comprendre pour certaines personnes que la moto est une porte d'accès à la liberté. La liberté de voyager où l'on veut, sans contrainte et attachement. La liberté de modifier, démonter pour nettoyer et entretenir son véhicule à sa guise.

Pour cette dernière raison, vous comprendrez que le motard a un attachement tout particulier envers son véhicule et que donc il en prend le plus le grand soin. Alors se voir confier l'objet de toute cet attention à un contrôleur quelconque qui pourrait éventuellement faire tomber la moto ou l'abîmer d'une autre manière que se soit, tout ça pour ne trouver aucune anomalie ne nous enchante pas le moins du monde. De plus la moto est pour certains un moyen de circuler facilement et à bas coût et donc faire payer une somme supplémentaire à ces personnes pourrait impacter leurs quotidien.

Pour terminer, je voudrai attirer votre attention sur le nombre important de personnel à former au bons gestes de manipulation d'une moto (pesant plus de 300kg pour certaines), à sa mise en route (certains modèles se démarrent manuellement) ainsi que la responsabilité qu'implique la chute et la dégradation du véhicule d'un client (ce problème n'existe pas sur les voitures car une voiture ne peut pas tomber)

Nous pensons sincèrement que c'est une perte de temps et d'argent. Il n'est pas garanti que le nombre de centre de contrôle technique puisse suivre la cadence (déjà très élevé avec uniquement des voitures) avec des motos et 50cm<sup>3</sup> en plus.

En espérant que cela puisse vous donner un avis supplémentaire sur la plus grande (voir la totalité) majorité des motards.

Bonne journée

Cordialement

N° 965580 - CT

par :

12/07/2023 19:57

C'est encore une taxe déguisée et forcée...

Oui on doit entretenir nos motos mais on a pas besoin de ce CT pour ça.

N° 965581 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 19:59

Aucune statistique ne peut étayer sérieusement l'argumentaire accidentologie/état du véhicule pour justifier la mise en place d'un CT.

Les petites cylindrées (50cm<sup>3</sup> et moins, scooters, ...) constituent la très grande majorité des générateurs de nuisances sonores à deux roues. Il suffirait de verbaliser suffisamment les contrevenants, une minorité de mauvais élèves, plutôt que pénaliser la très grande majorité des usagers respectueux.

Il est par ailleurs inconcevable de confier la manipulation d'une moto à des personnels inexpérimentés, ne serait-ce que pour des déplacements moteur à l'arrêt, voir même un (pas si simple) béquillage, qui présentent un réel risque de chute de la moto et donc de dommages préjudiciables et très coûteux.

Et que dire du cas des motos de collection, d'origine elles n'ont pas de "FAP", elles peuvent être un peu plus bruyantes que leurs cadettes, moins bien freiner aussi, mais ce sont des raretés et un véritable patrimoine.

N° 965582 - CT MOTO

par :

12/07/2023 19:59

Si l'Europe demande de marcher en reculons ...tous les français vont devoir obéir ??

Pensez-vous que les motards soient des gens inconscients pour circuler avec des motos épaves ??

Vous confondez avec les scooters des petits " jeunes" ou des citées surtout !!!..

Notre sécurité est tout simplement l'état de notre moto et notre pilotage sans oublier notre équipement !! Apprenez d'abord aux automobilistes à respecter le code de la route car lorsqu'ils ont leurs permis de conduire , oubliés les règles enseignées à l'auto école ...style : clignotants , rétroviseurs , téléphone , angles morts , courtoisie...la liste est longue ..

Beaucoup d'accidents motos sont dû aux automobilistes et au non-respect sans oublier les incivilités !!

De plus , pensez-vous que "vos techniciens" seront compétants sur toutes les marques de nos motos ? Chaque modèle a ses spécificités et chaque marque a une déclinaison de modèles différents ...Nous , motards , nous faisons faire l'entretien et réparations dans les concessions de la marque de nos motos car les mécanos sont , eux , des PROFESSIONNELS !! Pour ma part , j'interdis que l'on touche à ma moto , pour la mécanique si la personne n'est pas mécanicien de la marque de mon engin et agréer par la concessions ...donc vos contrôles techniques ne peuvent -être que visuels...donc ne servent à rien...sauf de nous faire payer une somme bien supérieure à la réalité du contrôle...! Pour 2 roues ou 3 , le tarif sera le même , est bien supérieur à la moitié du CT voitures...chercher l'erreur !!??

C'est comme le tarif des autoroutes, ce n'est pas 50 %/ du tarif voiture que l'on doit payer , mais 75%/. De nouveau , chercher l'erreur !!??

Je veux bien dire "AMEN" mais pas à tout ..car je suis contre l'absurdité !!

Remplir les caisses de ces gros centres de contrôles techniques qui eux seuls auront les moyens d'investir dans l'équipement nécessaire pour ces "fameux contrôles" et ne pensent qu'à faire du fric

et absolument pas de la prévention et qui vont mettre des mécanos voitures pour le CT MOTOS avec un semblant de formation mécanique moto...laissez moi rire et bondir .. !!

L'Europe n'est pas fichue d'instaurer les lois , les taxes , les impôts , les TVA identiques pour tous les pays européens et voudrait obliger à la France , "ces mesurette" qui juste permettent d'enrichir certains loobings européens ...et faire plaisir à certaines associations , merci Messieurs les Ministres Français !! En France tout va bien , il n'y a rien d'autres à s'occuper actuellement , de plus urgent et de grave !!!!! que de nous les motards et motardes !!

N° 965583 -

par :

12/07/2023 20:00

Ces projets de décret et d'arrêté ne répondent pas à mon avis aux objectifs, et aux enjeux réels de la sécurité routière pour les deux roues motorisés. Motard depuis plus de 40 ans, en ville et aujourd'hui en milieu rural, j'ai pu constater que l'état de la chaussée et son manque d'entretien portent une lourde responsabilité dans l'accidentologie pour les deux roues motorisés (nids de poules, rainures, ralentisseurs non conformes, ronds points décorés en "hachoir" de motard par temps de pluie et/ou couverts de gazoil, gravillons etc, tout comme les comportements irresponsables de certains automobilistes. La responsabilité du conducteur est également un élément central, donc l'importance d'une réelle formation, éducation à la route et à la sécurité routière est prioritaire.

Soucieux de l'éducation à l'environnement et aux enjeux qui y sont liés, il est évident que la pollution et le bruit sont des éléments qui sont à prendre en compte mais le projet actuel n'y répond pas sauf à satisfaire des lobbys et intérêts particuliers autres... Pourquoi n'y a t-il pas de contrôle du niveau sonore pour les autos alors que des gros SUV et autres sportives à boîte automatique très bruyants sont de plus en plus présents en milieu urbain notamment.

La sécurité et la protection des motards passe aussi, au delà de la formation, par un accès plus facile à tous les équipements de sécurité (quel motard avec des revenus moyens peut se payer un gilet airbag en plus de l'équipement obligatoire?)

Les contrôles visuels de l'état du véhicule (pneumatiques, échappement, freins, éclairage) par la police et la gendarmerie, sur la route, seraient plus efficaces qu'un contrôle technique spécifique à créer de toutes pièces, avec amendes et saisie du véhicule si justifié.

Autre commentaire, il concerne la vision globalisante du parc des deux roues motorisés dans le projet actuel.

Au delà des véhicules destinés à la compétition (quid des moto cross utilisées en rodéos urbains!), il faudrait un traitement particulier pour les véhicules anciens de plus de trente ans. Pour exemple, je possède des motos des années 1950 et 1980 qui ne font que 200 à 300 km par an (l'aide pour l'achat d'un véhicule électrique n'a aucun intérêt pour les collectionneurs!). Il faudrait les sortir de l'obligation d'un contrôle technique généraliste, tout comme les motos de trial de plus de trente ans, homologuées, qui ne sont plus dans leur état d'origine depuis longtemps tout en respectant les éléments essentiels, freinage, éclairage , échappement homologué.

Pour finir, le coté financier et le coût du contrôle technique. Les fourchettes annoncées sont injustifiées au regard du tarif actuel pour une automobile. Il y a moins de points de contrôle et l'hypothèse de demander aux propriétaires de contribuer sur place rajoute à l'incompréhension du tarif aussi élevé. Pourquoi pas de tarifs dégressifs pour les collectionneurs possesseurs de plusieurs motos, de plus anciennes ?

En tout les cas, je ne laisserai pas un contrôleur monter sur ma moto sans présentation de son permis et preuve de sa connaissance de l'engin, de son poids et du protocole de démarrage..

Vous l'avez compris, je suis contre ce projet, inadapté face aux enjeux de la sécurité des usagers et de l'indispensable éducation et formation des personnes.

N° 965584 - Désaccord sur l'obligation d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés  
par :

12/07/2023 20:00

Bonjour, je roule en moto grosse cylindrée depuis mes 19 ans et j'en ai maintenant 60.

Les 2 seuls accidents que j'ai eu sont à imputé aux seuls conducteurs de voitures. Les 2 accidents sont arrivés après que l'on m'ai couper la route à moins de 50 mètres. Je ne vois pas en quoi un contrôle technique aurait évité ce genre d'accident. D'autre part, la venue des scooters et de leurs conducteurs, est devenue une catastrophe pour la sécurité routière, même pour nous les motards. Même pour ce genre de conducteurs, le contrôle technique ne servira à rien. Par contre il est évident que, comme pour l'arrivée du tout électrique, ça va condamner un grand nombre de véhicule. Donc oui, Je suis Contre le contrôle technique pour les 2 roues motorisés.

N° 965585 - Après 45 ans de moto et un accident du à un stop grillé par un automobiliste .  
par :

12/07/2023 20:00

Si le contrôle technique peut éviter aux autos de griller les stops alors oui .

Ayant 6 motos et 3 2r de 50 cc je pense que mon choix va très vite se tourner vers la vente pure et simple des véhicules pas si polluants que ça et acheter un gros 4x4 crit 1.

Bonne réception.

N° 965586 - CT MOTO

par :

12/07/2023 20:00

Si l'Europe demande de marcher en reculons ...tous les français vont devoir obéir ??

Pensez-vous que les motards soient des gens inconscients pour circuler avec des motos épaves ??

Vous confondez avec les scooters des petits " jeunes" ou des citées surtout !!!..

Notre sécurité est tout simplement l'état de notre moto et notre pilotage sans oublier notre équipement !! Apprenez d'abord aux automobilistes à respecter le code de la route car lorsqu'ils ont leurs permis de conduire , oublies les règles enseignées à l'auto école ...style : clignotants , rétroviseurs , téléphone , angles morts , courtoisie...la liste est longue ..

Beaucoup d'accidents motos sont dû aux automobilistes et au non-respect sans oublier les incivilités !!

De plus , pensez-vous que "vos techniciens" seront compétants sur toutes les marques de nos motos ? Chaque modèle a ses spécificités et chaque marque a une déclinaison de modèles différents ...Nous , motards , nous faisons faire l'entretien et réparations dans les concessions de la marque de nos motos car les mécanos sont , eux , des PROFESSIONNELS !! Pour ma part , j'interdis que l'on touche à ma moto , pour la mécanique si la personne n'est pas mécanicien de la marque de mon engin et agréer par la concessions ...donc vos contrôles techniques ne peuvent -être que visuels...donc ne servent à rien...sauf de nous faire payer une somme bien supérieure à la réalité du contrôle...! Pour 2 roues ou 3 , le tarif sera le même , est bien supérieur à la moitié du CT voitures...chercher l'erreur !!??

C'est comme le tarif des autoroutes, ce n'est pas 50 % du tarif voiture que l'on doit payer , mais 75%/. De nouveau , chercher l'erreur !!??

Je veux bien dire "AMEN" mais pas à tout ..car je suis contre l'absurdité !!

Remplir les caisses de ces gros centres de contrôles techniques qui eux seuls auront les moyens d'investir dans l'équipement nécessaire pour ces "fameux contrôles" et ne pensent qu'à faire du fric et absolument pas de la prévention et qui vont mettre des mécanos voitures pour le CT MOTOS avec un semblant de formation mécanique moto...laissez moi rire et bondir .. !!

L'Europe n'est pas fichue d'instaurer les lois , les taxes , les impôts , les TVA identiques pour tous les pays européens et voudrait obliger à la France , "ces mesurette" qui juste permettent d'enrichir certains loobings européens ...et faire plaisir à certaines associations , merci Messieurs les Ministres Français !! En France tout va bien , il n'y a rien d'autres à s'occuper actuellement , de plus urgent et de grave !!!!! que de nous les motards et motardes !!

N° 965587 - Controle Technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

par :

12/07/2023 20:01

"LA CHARRUE AVANT LES BOEUFS".

"on fait tout mais surtout on n'y connait rien" ce pourrait être le slogan des fonctionnaires en charge.

Prenez donc le temps de :

1)-Formez les contrôleurs afin qu'ils soient de véritables professionnels et comprennent la conduite moto, ses risques et ses obligations,

2)-Construisez votre contrôle afin qu'il soit logique et efficace, et non une pompe à fric.

3)- Faites passer en priorité l'ensemble des véhicules de moins de 125 cm<sup>3</sup> circulant dans les cités, un bon nettoyage du parc critique sera fait.

N° 965588 - En COLERE

par :

12/07/2023 20:01

Bonjour, une fois de plus on essaye de toucher les plus petits au lieu de l'essentiel....

Vous avez été condamnés par l'Europe pour inaction envers le climat... Ce n'est qu'une mesurette de plus touchant les Français qui ont besoin d'un véhicule pour aller au travail car plus pratique et économe par rapport à une voiture.

QUE FAITES VOUS DES MILLIERS DE POIDS LOURS QUI NOTAMMENT TRAVERSENT LA FRANCE DU SUD AU NORD ET VICE VERSA CHAQUES JOURS IMPORTANT DES MARCHANDISES QUI CONCURENENT NOS AGRICULTEURS OU D'AUTRES PRODUITS QUI NE FONT QUE PASSER POUR ALIMENTER LES PAYS DU SUD (ITALIE, ESPAGNE, PAYS DU MAGREB) OU BIEN DU NORD, VOUS AVEZ LE CHOIX. De plus certains de ces poids lourds prennent les routes départementales pour éviter les péages... La pollutions de ces camions est bien plus importante par rapport aux voitures et bien plus que des 2,3 ou 4 roues motorisés... Réfléchissez, tout le monde n'habite pas la Capitale ! Ne prenez pas les problèmes par le petit bout de la lorgnette. Bien à vous.

De plus cette consultation passera par un filtre, vous n'aurez que ce que vous voudrez bien voir, aseptisé et loin de vous informer de la réalité de l'opinion du Peuple Français d'où votre décalage. Dans le Sud on appelle ça de "l'esbrouffe" comme pour les autres précédentes consultations restées stériles, de la soit disant 'COM'

N° 965589 - Eventuellement utile pour les cyclomoteurs

par :

12/07/2023 20:01

Motard depuis 55 ans, je ne dirais pas que je n'ai jamais eu d'accident, mais jamais aucun d'entre eux n'a été dû à une faute d'entretien ou de mauvais état de mes machines. Inconscience, imprudence et vitesse excessive en raison de l'invulnérabilité de la jeunesse en ont toujours été les raisons.

En prenant de l'âge, je reconnais volontiers que le bruit de certaines machines sont à certains moments intolérables. Ce n'est certainement pas un contrôle technique qui viendra à bout de ce fléau (2 ou 4 boulons et le silencieux revient pour le contrôle pour disparaître dès le sésame en poche).

En revanche, que les forces de l'ordre procèdent à plus de contrôles serait certainement plus efficace contre ces nuisances sonores.

Il existe proportionnellement plus de petits cubes débridés et bruyants en totale infraction menés par des pilotes souvent jeunes et inexpérimentés.

L'inconscience et l'imprudence sont certainement plus accidentogènes qu'une housse de siège déchirée ou qu'un garde boue manquant.

Faisons d'abord respecter le Code de la Route, mais cela coûte, plutôt qu'un contrôle inutile mais qui rapporte.

Et les trottinettes ? et les vélos ? bientôt les piétons ???

N° 965590 - Motos tout terrain homologués

par :

12/07/2023 20:02

Bonjour,

Un flou subsiste concernant les motos tout terrain homologués (qui disposent donc d'un certificat d'immatriculation). Nous parlons ici des motos type "enduro" et "trial".

Ces véhicules équipés de pneumatiques à crampons et eux aussi homologués, sont utilisés en très grande majorité par des motards qui circulent dans les chemins forestiers autorisés et pour des compétitions qui imposent également un contrôle technique avant le départ. Le bruit, les feux de position et la présence d'une plaque d'immatriculation notamment sont vérifiés.

En revanche, il est rare qu'elles soient livrées neuves avec les équipements obligatoires tels que les clignotants, le klaxon ou les rétroviseurs. Et très difficile à trouver en occasion.

Tout simplement inutile en tout terrain voire même dangereux car les risques de chute sont augmentés par ces appendices qui peuvent se prendre dans une branche d'arbre ou une liane. Sans parler de leur détérioration quasi systématique pendant un usage tout terrain.

Est-il judicieux de rendre obligatoire le CT moto pour ce type de véhicule qui portent la mention MTT1 ou MTT2 sur le certificat d'immatriculation ?

Merci

N° 965591 - Après 45 ans de moto et un accident dû à un stop grillé par un automobiliste.

par :

12/07/2023 20:03

Si le contrôle technique peut éviter aux autos de griller les stops alors oui.

Ayant 6 motos et 3 2r de 50 cc je pense que mon choix va très vite se tourner vers la vente pure et simple des véhicules pas si polluants que ça et acheter un gros 4x4 crit 1.

Bonne réception.

N° 965592 - CT Moto

par :

12/07/2023 20:03

Je ne pense pas que le contrôle technique soit un moyen d'améliorer la sécurité des usagers de 2 roues motorisés, ainsi que l'ensemble des autres usagers.

Écouter les différents organismes représentant les usagers de 2 roues motorisés pour mettre en place les mesures alternatives qui étaient proposées ou les retravailler pour adapter au mieux la mise en place des mesures pour protéger les usagers ciblés me semble plus adapté.

De plus, la saisie du conseil d'état par des tiers non impliqués directement dans l'usage de 2 roues motorisés et principalement regrouper dans la capitale pour imposer le contrôle technique ne me semble pas justifié.

A cela s'ajoute un déploiement de la mesure qui reste très abstrait et quant au déroulement et précipité.

Le contrôle technique m'apparaît plus comme une décision prise par des tiers non impliqué et influencée par des rapports émis par les lobbyistes du contrôle technique.

J'invite à annuler à nouveau la mise en place de ce contrôle technique et d'écouter les organismes représentant des usagers de 2 roues motorisés pour la mise en place de mesure alternative, comme il est possible, dans le but de protéger au mieux les utilisateurs de 2 roues motorisés et les autres usagers de la route.

La sensibilisation est toujours plus efficace que la répression à mon avis.

N° 965593 - Baisse

par :

12/07/2023 20:05

Pourquoi cette mesure alors que les accidents de moto ne sont pas causés par la mauvaise qualité des motos ?

N° 965594 - Inutilité du contrôle technique pour deux roues

par :

12/07/2023 20:06

Vu l'importance de bon entretien de son véhicule 2 roues pour permettre le conducteur de rouler sans tomber en panne et sans avoir des accidents graves, l'entretien nécessaire est déjà effectué par le propriétaire et le contrôle technique est inutile.

AT

N° 965595 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 20:06

Nouvelle mise en place de quelque chose d'absolument non nécessaire mais qui doit remplir des caisses.

Qui déciderai de parcourir des routes avec une moto en mauvais état ?

Les derniers résultats annoncent que 0,3% des accidents de moto sont dus à un mauvais entretien!

Ce qui veut dire que le matériel est très bien entretenu pour tout le monde.

On arrive à lire que les prix seraient déjà à peu près fixés, alors même que personne ne sait combien de temps durerait l'examen puisque personne ne sait quoi examiner!

Comment peut-on prendre les choses autant à l'envers?

C'est bien la preuve que c'est encore une loi qui doit être mise en place alors qu'elle va à l'encontre du besoin.

Il ne faut pas oublier que la création d'une loi doit répondre à un besoin! Qui a besoin de cette imposition?

Encore une fois en général nous faisons peu de kilomètres avec notre moto, car la vie nous pousse à nous déplacer en famille, nous allons donc avoir des contrôles techniques pour des machines qui vont pener à dépasser 2 à 5000 km pour les deux ans.

Ce nombre de kilomètre ne permet même pas de mettre en évidence un changement de pneumatique (15000 km pour moi pour les deux pneus).  
C est donc une évidence que celui qui a écrit cette chose ne connaît pas un seul moment de la vie d un motard.

N° 965596 - Contre

par :

12/07/2023 20:07

Un raquette supplémentaire

N° 965597 - Encore une loi pour satisfaire les intégristes écologistes

par :

12/07/2023 20:07

Tous le monde sait bien que les motards sont très attentifs à l'état de leurs machines et que moins de 3/100 des accidents sont dû à un mauvais entretien des 2 roues ... par contre l'état des infrastructures routières laisse de plus en plus à désirer et sont responsables de la majorité des accidents j'en veux pour preuve qu'il y a même maintenant des panneaux lumineux signalant sur l'autoroute attention nids de poules ...!!! Si si cela existe incroyable mais vrai ...!!!!

Regardez dans les pays où le CT est instauré cela n'a rien résolu à part de nouvelles dépenses inutiles pour les usagers ..... et quand sera t'il pour les 2 roues tout terrain ( enduro et trial ) impossible de se conformer à toute la panoplie pour un usage routier pourtant ces véhicules emprunte la voie publique sur de très courtes distances mais feront quand même l'objet du même contrôle et des mêmes verbalisations en en cas de non respect du CT

Enfin en ces temps difficiles au niveau du pouvoir d'achat inventer un nouvel impôt déguisé pour faire plaisir à une minorité intégriste de l'écologie anti tout et prête à tout casser ( on l'a vu il y a pas longtemps )ne me parait pas opportun ... ..

Cordialement

N° 965598 - Contrôle technique des deux roues et état des routes.

par :

12/07/2023 20:08

Si le contrôle technique des deux roues permet :

- De supprimer le gravillonnage des routes qui est un danger réel pour les motards.
- De ne plus utiliser de peinture signalétique au sol glissante alors que ces peintures sont interdites depuis des années.
- De ne plus rouler sur des chaussées dont les fissures ont été réparées à moindre coût par pontage des fissures à l'aide de mélanges à base de caoutchouc et de bitume qui se transforment en patinoire par temps chaud, ce qui devient la tendance.
- De supprimer les plaques d'égout, les coussins Berlinois et tous les obstacles présents en virage sur la trajectoire des motos, qui sont sans effet pour les automobiles mais criminels pour nous.

Si la réponse est oui, je n'ai rien contre le contrôle, si la réponse est non je suis farouchement contre. Bon, je ne me fais guère d'illusion, la sécurité routière se moque des deux roues, ce simulacre en est une nouvelle preuve.

N° 965599 -

par :



12/07/2023 20:08

N'importe quoi

Les motards ne roulent pas sur des engins non entretenus

N° 965600 - Prévention ou pognon ?

par :

12/07/2023 20:09

Bonjour,

Si c'est pour des bonnes raisons de sécurité, pourquoi pas.

Mais si c'est pour générer des revenus à des organismes de contrôles, NON !

Je pense que chaque motard, et j'en suis un, fait déjà attention à son véhicule.

Bien sûr il y a des exceptions.

Comme il y a des exceptions chez les personnes qui font les contrôles techniques. Tous ne sont pas forcément très professionnels !

N° 965601 - Ajustement pour les motos de collection

par :

12/07/2023 20:10

Il y a nombre motos/scooter qui ont 20 ans et plus, et ne sont utilisées que pour des trajets de promenade, avec très peu de kilométrage annuel.

Les critères de contrôle technique doivent être adaptés sur ces engins de +20 ans pour correspondre aux normes en vigueur lors de leur introduction.

N° 965603 - contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 20:10

Deux suggestions :

- Le prix du contrôle (forfait) doit être proportionnel au prix de la main d'oeuvre dans le secteur en fonction du temps que prend le contrôle et le même sur tout le territoire.

- Les cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup> doivent aussi faire l'objet d'un contrôle car ce sont les 2 roues les moins entretenus et conformes à la réglementation.

N° 965604 - Raquette

par :

12/07/2023 20:12

Du raquette ni plus ni moins ou comment soutirer du fric au peuple !

Qu'ils s'occupent de la pollution et font payer les industriels et ainsi que les empoisonneurs avec les produits cancérigènes dans l'alimentations, avec mise en conformité !

N° 965605 - contre le ct deux roues

par :

12/07/2023 20:12

Je suis contre le ct , les controleurs technique n, ont pas le marteriel adecoite, une grande partis des controleurs ne sont pas titulaire du permis A , 0.3% des accidents des deux roues sont du a un mauvais entretien pour 17 % deux roues , je suis tres favorable a implantations de radars contre le bruit!!! je suis motard je trouve nulle c,est motards qui roule sans chicances ou les deux roues 50cm3 qui roule en lieu urbains sans ou avec echappement non homologueè

N° 965606 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 20:13

Laissez les motos tranquilles et contrôlez plutôt les moins de 50 cm3 aucune norme n'est respectée (pollution et sonore) et bien souvent plaquettes et pneus hors d'usage.

N° 965607 - On en a marre de toujours devoir payer de nouvelles taxes déguisées

par :

12/07/2023 20:13

On sait tous très bien comment ça va finir et à quoi ça va servir et merci mais non merci. J'entretiens ma moto pour rester en vie, je n'ai pas besoin de l'état pour me forcer à le faire. Si vous souhaitez protéger les conducteurs de 2-3 roues, entretenez les routes et refaites le marquage au sol.

Merci de ne pas nous prendre pour des vaches à lait, ce n'est pas le manque d'entretien qui tue les motards, ce sont les comportements dangereux.

N° 965608 - Un coup de plus porté au pouvoir d'achat !

par :

12/07/2023 20:13

Comme la plupart des motards, je suis très soucieux de l'état de ma machine et très attentif à son parfait fonctionnement, ne serait ce que pour ma propre sécurité (pour mémoire nous n'avons pas de carrosserie). Cela signifie que son entretien est réalisé avec soin, voir plus, et que les éléments de sécurité sont scrutés avec vigilance.

Dans ces conditions, pourquoi imposer aux motards de devoir dépenser de l'argent pour un contrôle qui, de toute façon, est régulièrement réalisé par des techniciens probablement bien plus compétents que des employés, formés à la hâte et ne pratiquant pas la moto.

Sous le prétexte que les voitures sont soumis au contrôle technique, les motos devraient l'être aussi. Au nom de quoi ? D'une quelconque équité qui ne serait que l'expression que d'une minorité, incompétente, jalouse et intéressée. Ne serait il pas plus intelligent de conserver cet argent pour entretenir sa moto ?

Pour mémoire, l'état des motos n'est quasiment jamais mis en cause dans l'accidentologie des deux-roues. Une preuve que le motard est soucieux du bon état de sa machine.

Bien sûr, les grands noms du CT sont très intéressés, c'est une si merveilleuse opportunité.

Cependant, ça ne changera rien au nombre de motards tués sur nos routes. Ça ne protégera pas les motards et ça ne fera que les priver d'un argent qu'il ne pourra mettre dans ... l'entretien de sa moto. Bref, un beau coup de couteau dans le dos des motards qui ne sont pas dupent.

N° 965609 - Un CT fruit du lobbying, cher et inutile à l image parfaite de notre gouvernement

par :

12/07/2023 20:14

Basé sur un rapport bidonné et commandé et financé par le leader du CT....

Si un CT d'intégrité morale existait en politique, il y aurait du rejet....

N° 965610 - Ct moto

par :

12/07/2023 20:15

Je trouve dommage que l'état est baisser sont pantalon devant les technocrates de Bruxelles et surtout devant les dirigeants des contrôles techniques qui ne veulent rien d'autre que des profits en disant oeuvré pour la sécurité de plus je pense que les chiffres de l'accidentologie parlent d'eux même un motard qui tiens à sa vie entretien sa moto .

N° 965611 - Encore une belle ânerie pour renflouer toujours et encore les caisses de l'Etat

par :

12/07/2023 20:15

1 - Quand on roule en 2 roues, on est responsable, et forcément plus consciencieux, vigilant et attentionné que les autres véhicules... En 2 roues on en a que deux, et chaque accrochage ou accident peut couter la vie... pas ou moins de protection que les autres véhicules (pas d'airbag, de carrosserie, etc) en conséquence, on est plus vigilant sur l'entretien de sa machine (pneus, plaquettes, chaîne, consommables) car on a pas envie de se faire mal...donc on vérifie son véhicule avant de monter en selle...

2 - De plus, les contrôleurs auront ils le permis moto? Hors de question que le contrôleur monte sur ma moto alors qu'il n'a pas le permis moto...au risque de la faire tomber en la poussant ou s'amusant avec (1262 cm3, ça impose...)

4 - Concernant le bruit... Pour ceux qui font vraiment de la moto, et qui roulent ou s'en servent régulièrement, le bruit est limité car après quelques dizaines de minutes de roulage, ça casse aussi les oreilles du conducteur, (mais c'est effectivement moins problématique sur les 50cc3 qui font des rodéos urbains, et qui eux font un bruit infernal, et qui ne sont pas contrôlés, ou qd ils sont contrôlés, n'ont pas de suite, car non imposable, ou moto volées et ne sont donc pas poursuivis... C'est sur qu'il vaut mieux contrôler et faire payer les puristes !!!

5 - Encore une rente pour renflouer l'Etat... Tous les 5 ans et tous les 3ans ensuite (avec un tarif prohibitif si c'est comme pour les voitures à 75€TTC le contrôle en moyenne.. pour des choses plus ou moins vérifiées... ça laisse encore rêveur...

Le mieux, c'est que les commentaires sont modérés par 'l'administrateur' et dès que ça dérange ou que la vérité est dite, ne sera pas publié ou affiché, ou pire : pris en compte...

Désolé pour l'avis d'un vieux motard....

N° 965612 - Propriétaire de plusieurs motos à faible kilométrage

par :

12/07/2023 20:16

Je viens poser des commentaires concernant le contrôle technique étant propriétaire de trois motos de grosse cylindrée et d'un gros scooter je ne fait pas parti des gros rouleurs puisque je ne totalise pas le kilométrage annuel que sur un véhicule mais plusieurs, concernant mon garage où sont stockés les motos je m'occupe de vérifier moi-même toute la structure de la moto et l'entretient sauf

pour mon scooter qui part annuellement chez le concessionnaire. J'ai cinquante ans de conduite moto derrière moi et j'ai toujours procédé de la sorte en ayant des deux roues irréprochables et je ne vois vraiment pas ce que le C.T. avec le contrôleur va bien pouvoir faire à part se servir de la moto au risque de la faire tomber, la démarrer au risque de faire un sur-régime moteur qui serait fatal alors que j'ai toujours fait un rodage sur 10000km exemplaire, non Monsieur je ne vois vraiment pas ce que ça va apporter de plus car je respect l'environnement et la sécurité alors que l'état des routes est catastrophique pour mes pneus et les amortisseurs, il serait préférable de s'en occuper en priorité, quand au deux roues qui font beaucoup de bruit j'en vois tous les jours habitant en ville, passer journallement au même endroit et à la même tranche horaire et jamais j'ai vu des forces de l'ordre faire un contrôle c'est vraiment un problème récurrent que je ne comprend pas. Merci pour m'avoir permis de m'exprimer.  
Cordialement.

N° 965613 - Consultation projet contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 20:16

Tout à fait contre, les motards s'occupent de leurs motos par rapport à la sécurité et n'ont besoin de personne pour le faire. L'amélioration des infrastructures est du domaine de l'Etat qui devrait en faire beaucoup plus pour la sécurité des usagers des routes.

N° 965614 - Encore une belle ânerie pour renflouer toujours et encore les caisses de l'Etat

par :

12/07/2023 20:16

1 - Quand on roule en 2 roues, on est responsable, et forcément plus consciencieux, vigilant et attentionné que les autres véhicules... En 2 roues on en a que deux, et chaque accrochage ou accident peut couter la vie... pas ou moins de protection que les autres véhicules (pas d'airbag, de carrosserie, etc) en conséquence, on est plus vigilant sur l'entretien de sa machine (pneus, plaquettes, chaîne, consommables) car on a pas envie de se faire mal...donc on vérifie son véhicule avant de monter en selle...

2 - De plus, les contrôleurs auront ils le permis moto? Hors de question que le contrôleur monte sur ma moto alors qu'il n'a pas le permis moto...au risque de la faire tomber en la poussant ou s'amusant avec (1262 cm3, ça impose...)

4 - Concernant le bruit... Pour ceux qui font vraiment de la moto, et qui roulent ou s'en servent régulièrement, le bruit est limité car après quelques dizaines de minutes de roulage, ça casse aussi les oreilles du conducteur, (mais c'est effectivement moins problématique sur les 50cc3 qui font des rodéos urbains, et qui eux font un bruit infernal, et qui ne sont pas contrôlés, ou qd ils sont contrôlés, n'ont pas de suite, car non imposable, ou moto volées et ne sont donc pas poursuivis... C'est sur qu'il vaut mieux contrôler et faire payer les puristes !!!

5 - Encore une rente pour renflouer l'Etat... Tous les 5 ans et tous les 3ans ensuite (avec un tarif prohibitif si c'est comme pour les voitures à 75€TTC le contrôle en moyenne.. pour des choses plus ou moins vérifiées... ça laisse encore rêveur...

Le mieux, c'est que les commentaires sont modérés par 'l'administrateur' et dès que ça dérange ou que la vérité est dite, ne sera pas publié ou affiché, ou pire : pris en compte...

Désolé pour l'avis d'un vieux motard....

N° 965615 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 20:16

Bonjour. La sécurité des motards est naturelle (pour leur survie). Il est inutile de rajouter un contrôle qui se transforme en taxe...

N° 965616 - Conditions d'accès à la formation véhicule catégorie L

par :

12/07/2023 20:16

Il serait bien que les jeunes contrôleurs n'ayant pas deux ans d'ancienneté dans le VL puissent effectuer la formation de 23 heures comme les autres contrôleurs.

N° 965617 - Aucune utilité sécuritaire

par :

12/07/2023 20:16

Contrairement au contrôle technique automobile mis en place il y a longtemps, quand j'étais jeune et que ce sont mes parents qui conduisaient, le CT2RM n'a pas de sens.

Autant un nombre conséquent de « voitures poubelles », mal ou non entretenues et dangereuses, circulaient avant la mise en place du CT automobile, cela n'est pas le cas pour les 2RM.

Motard depuis près de 25 ans, je peux assurer que l'inconscient du motard lui fait effectuer l'entretien et les réparations nécessaires au bon fonctionnement, mais surtout au fonctionnement en TOUTE SÉCURITÉ pour lui-même ou autrui, de sa moto, celle-ci étant son seul rempart contre les incidents et accidents pouvant rapidement et d'un rien devenir gravissimes.

Le CT2RM n'a donc aucune utilité « sécuritaire »

N° 965618 - Contrôle

par :

12/07/2023 20:17

Les gens qui roulent en moto sont conscient des risques qu'ils encourent à rouler avec des engins non entretenus, soit ils font l'entretien eux-même, soit ils font confiance au mécanicien. Ces mêmes professionnels, concessions ou indépendants ne sont-ils pas capables de dire si le véhicule est dangereux ou pas ??

N° 965619 - Mon opinion sur le contrôle technique des deux roues

par :

12/07/2023 20:17

Messieurs les élus députés Français, députés Européens et autres politiciens corrompus par les lobbyistes de grands groupes. Le contrôle technique des deux roues devrait nous offrir la possibilité de choisir les centres de contrôle et ne pas entretenir une seule entreprise ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]). Que faites-vous pour entretenir et éviter des kilomètres de chaussée couverte de gravier alors que les routes du tour de France vélo sont de vrais billards. Il existe deux poids deux mesures dans ce bas monde. Du pain et des jeux disaient les empereurs romains. Un industriel français a dit, " la marmite commence à bouillir par le fond" attention de ne pas pousser le bouchon trop loin.... De plus Mao a dit "le poisson pourri par la tête". J'aimerais tant qu'il y ait un contrôle d'honnêteté intellectuelle pour vous chers élus. J'ai 63 ans et je n'avais vu un bande d'incapable proposer des lois aussi inutiles et injustes que celle-ci. Tandis que des ministres se permettent de faire des gestes obscènes dans l'hémicycle, vous proposez des lois qui serviront qu'à accroître

l'animosité envers vous. Ce n'est pas le contrôle technique qu'il faut imposer, mais au moins deux heures de conduite moto sur route à ceux qui passent le permis voiture, avoir de meilleure route et enfin combattre l'incivilité croissante. Messieurs utilisez déjà les lois existantes pour faire régner l'ordre avant d'en créer d'autre. Merci

N° 965620 - non au control technique moto

par :

12/07/2023 20:18

Bonjour,

je suis personnellement contre le contrôle technique moto car en plus de 20 ans de permis je n'ai jamais eu d'accident du à un mauvais entretien de mon véhicule mais plus du fait de l'inadvertance de conducteurs de voitures qui ne respectent pas la route.

Je prends très au sérieux l'entretien régulier de ma moto car je sais que ma vie en dépend.

Je n'ai donc pas besoin de contrôle technique pour me le rappeler.

Cordialement,

N° 965621 - Le contrôle technique de trop

par :

12/07/2023 20:18

Je ne souhaite pas encore payé pour un contrôle technique inutile et sans aucune raison légitime en tant que motard faire l'entretien de son véhicule est une obligation pour ne pas perdre la vie sur la route !!!

N° 965622 - Scandaleux, pompe à fric, et pays de fou à tout vouloir réglementer à mort.

par :

12/07/2023 20:18

Désolé, mais je ne redirais pas tout ce qui a été dit justifiant l'idiotie de ce c.t. moto, commencez à faire appliquer toutes les directives en places, on suis régulièrement des véhicules à 4 roues ou bien plus qui puent, fument, oui j'aime la voiture, la moto, et quelque soit le véhicule, je n'ai pas envie de circuler dans un cercueil à roulettes. Bref, ras le bol des taxes que l'on paye maintes fois sur le même produit, et sur la route trop de chauffards qui sont des dangers publics, plutôt que de focaliser sur les petits excès de vitesse, les petits en ont ras le casque.

N° 965623 - Nouvel impôt

par :

12/07/2023 20:18

Nous avons là un nouvel impôt, cela s'apparente à du racket déjà que sur les voitures le contrôle technique est une sorte d'impôt, sauf pour la vente du véhicule ou il est compréhensible afin d'informer l'acheteur. Toutes les statistiques des accidents liées au mauvais état du véhicule sont négatives!!!!

D'autant plus idiot en ce qui concerne la moto, essayer de rouler à deux roues avec un véhicule en mauvais état' vous n'irez pas loin.....

Bien sûr comme d'habitude toutes ces contraintes financières touchent la population la plus précaire.....Ne pas s'étonner si il y a des mouvements comme les gilet jaunes.....

N° 965624 - Non au ct

par :

12/07/2023 20:18

La casiment totalité des motard entretiennent leur moto comme il ce doit ! Ce n'est pas une copie du contrôle automobile qui nous mettra plus en sécurité ! Et nous polluons bien moins que les automobilistes !

N° 965625 - Conditions d'accès à la formation des véhicules catégorie L

par :

12/07/2023 20:18

Il serait bien que les jeunes contrôleurs n'ayant pas deux ans d'ancienneté dans le VL puissent effectuer la formation de 23 heures comme les autres contrôleurs.

N° 965626 - pas d'accord avec ce contrôle technique

par :

12/07/2023 20:19

je ne suis pas d'accord avec ce projet de contrôle technique concernant les motos.

je pense que comme de nombreux motards je ne suis pas suicidaire et ma moto est entretenue, et sécurisée au maximum.

Pneumatiques, freins, révisions moteurs, je suis assidu car il y va de ma survie. A part me faire perdre du temps et de l'argent ce contrôle technique ne fera qu'engraisser un peu plus les sociétés qui gèrent les centres techniques et me fera perdre un peu plus d'argent inutilement.

Si le but de ce contrôle technique est d'assurer au mieux la vie des motards sur la voie publique il serait bon de s'orienter vers les chaussées innommables, les lachés annuels de gravier sur les routes pour remplir les trous, une véritable formation routière à l'attention des utilisateurs de scooter 125cm3, des cyclistes et des trottinettes, une visite médicale pour toutes les personnes à partir de 60 ans, un l'usage systématique des double rails pour éviter les blessures mortelles dans certains virages ....Il y a tellement de pistes à étudier plutôt que ce contrôle technique inutile et uniquement financier

N° 965627 - CT moto : nécessité ou business ?{

par :

12/07/2023 20:21

Étant motard depuis plus de 40 ans , j'ai pu m'apercevoir au fil des rencontres, que l'entretien des motos est le souci permanent de tout motard.

Cela se constate dans les statistiques car seuls 0,3% des accidents motos sont liés à l'état du véhicule. Certes, ce CT générerait un business non négligeable, mais je pense que l'amélioration de l'état de nos routes serait beaucoup plus efficace pour notre sécurité.

N° 965628 - Autre solution

par :

12/07/2023 20:21

Les motards, les vrais, roulant en équilibre sur 2 roues, sans carrosserie sont soucieux de leur sécurité et donc de leur monture pour éviter qu'elle ne leur fasse défaut, ça veut dire qu'ils l'entretiennent avec soin, je ne vois donc pas l'intérêt d'un contrôle technique à part nous prendre de l'argent qu'on ne pourra plus mettre dans

cet entretien de notre véhicule préféré (voir unique). Il serait peut-être plus judicieux de faire des contrôles routiers sur les véhicules que l'état veut cibler, mal ou pas entretenu (pas des motards) ... En créant par exemple une section policière et/ou gendarmerie spécifique sur certains contrôles routiers: téléphone, cigarette au volant ou au guidon et état des véhicules, ce qui de plus créerait de l'emploi.

N° 965629 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 20:22

Je trouve cela inadmissible de mettre ce type de contrôle sur des moto/quad ....  
Ou va le monde ainsi créer de centre technique supplémentaire une honte.

N° 965630 - Encore un impôt déguisé!

par :

12/07/2023 20:22

Le texte est un enfumage intellectuelle brodé de fausse bonne intention destinée à créer un impôt supplémentaire.

N° 965631 - Une véritable Arnaque organisée !!! Un hold up !

par :

12/07/2023 20:23

Bonjour,

Nous en avons ras le bol de toutes ces taxes imposées ! Que l'on contrôle déjà les 50cc trafiqués alors que nos motos (ma 1200 GSA entre-autres) sont entretenues par des concessionnaires sérieux tel que l'indique le livret de maintenance ! 18 révisions pour 360'000 km, que voulez vous de plus ???  
Merci d'arrêter cette mascarade dictatoriale et qu'on nous laisse vivre et respirer sans être surtaxés !  
Au plaisir !

N° 965632 - Le petit bout de la chandelle

par :

12/07/2023 20:23

Une fois de plus une législation apparemment élaborée par des responsables qui ne connaissent rien au sujet, ce n'est pas la première fois.

Les motos sont bien plus entretenues par leur propriétaires que ceux des automobilistes : la passion bien sûr mais aussi la sécurité quand on paye cash le moindre accrochage même à 30kmh. Et combien d'accidents dont la cause est l'erreur d'un automobiliste à cause du portable, du non respect des clignotants, l'ignorance des rétros, ou à cause de la méconnaissance des spécificités dynamiques d'un deux roues, et même si c'est moins le cas aujourd'hui à cause de la "motophobie" de certains.

Ajouté à cela tous les avantages du 2 roues pour fluidifier la circulation, les émanations polluantes moins importantes que celle d'une voiture.

Seul problème à s'occuper le bruit de certaines machine modifiée, il n'y a qu'à appliquer la loi et faire des contrôles de décibels, pour ça le contrôle technique est inutile car il suffira de le faire avec l'échappement d'origine et de remettre le pot non homologué une fois rentré à la maison.

Bref ce projet est complètement absurde.

N° 965633 - Vous nous épuisez



par :

12/07/2023 20:23

Encore une mesure dont le seul but non avoué est de taper dans notre porte-monnaie, sous couvert de pseudo écologie ou de sécurité.

Un ami policier m'a affirmé n'avoir que très rarement constaté des accidents dont l'origine était liée à une défaillance du véhicule. Dans la grande majorité des cas, c'est le conducteur qui est responsable.

Pour ma part, jusqu'ici je faisais entretenir ma moto régulièrement en concession, car je sais à quel point un motard est vulnérable. Mais là, je ne vais pas vouloir régler à la fois mes factures d'entretien et les factures liées au contrôle technique. Donc je vais espacer mes entretiens en concession. Au final, personne ne va rien y gagner.

Mais bon, c'est comme ça qu'on crée de l'emploi et des rentrées d'argent n'est-ce pas ?

Et qu'on ne me dise pas que c'est pour le bien être de tous... Par exemple, cela ne changera rien au fait que certains véhicules génèrent de la pollution sonore : ceux qui ont changé leur échappement se remettront en conformité le temps du contrôle, puis s'empresseront de remettre des échappements non homologués. Le contrôle technique n'y changera rien, et il existe déjà des lois qui permettraient de sanctionner les seuls fautifs, mais que personne n'applique... Forcément, c'est tellement plus facile de faire cracher tout le monde !!! Mais ne vous y trompez pas, un jour ou l'autre, vos sujets, excédés, n'auront plus la main qui tremble au moment de glisser un bulletin dans l'urne.

N° 965634 - Ineptie ou pragmatisme ; comment tuer la démocratie

par :

12/07/2023 20:24

Les défaillances techniques des motocyclettes sont la cause racine des accidents de la route dans moins de 0,3%.

En 2021, si contrôle technique il y avait, et dans l'hypothèse que ces défaillances eussent été captées, 0,3% des 572 morts auraient donc été épargnés par le contrôle technique... soit 1,7 mort.

Au lieu de dépenser l'argent public pour permettre au lobby du contrôle technique de s'engraisser sur le dos des français, il serait plus pertinent d'étudier les causes réelles des accidents des 2 roues motorisés. Et accessoirement ça servira aussi aux 2 roues non motorisés.

N° 965635 -

par :

12/07/2023 20:25

Motard depuis mes 18 ans.jen ai 59. ...ma sécurité c'est ma moto.mes pneus mes freins et quand ils vont mal .je tombe j'ai mal quand je me relève. Mon contrôle c'est moi qui le fait parce que je sais si je suis en sécurité ou pas.le ct moto c'est un impôt supplémentaire. Aucun motard ne roule avec une moto en piteux état.il met sa vie en danger .la carrosserie du motard c'est lui même. C'est pas mon carénage qui me protège. La moto c'est pas une voiture. Notre corps n'est Jam à l'abri d'un choc alors qu'en voiture on est peinard.

En moto je suis écologique.4l au 100.pas de bouchons donc je ne cree pas de pollution. Mes feux fonctionnent pas comme les cyclistes .ne pas être vu la nuit en moto c'est la mort assurée. Je ne suis pas stupide.je suis motard alors le ct moto impot nouveau.....inutile

N° 965636 - Utilité

par :

12/07/2023 20:26

À ce jour, hormis faire les affaires des organismes de contrôle automobile, et garantir un revenu à l'état (TVA), ce contrôle est inutile. Un motard est par défaut conscient de l'état de son véhicule, sinon, la sanction est immédiate : un accident hors si on en croit les statistiques officielles, l'état du véhicule est très rarement mis en cause. De plus, je ne vois pas ce que ce contrôle va apporter au « climat ». Le nombre de véhicule concerné est très faible au regard de l'automobile, de plus ils circulent moins longtemps puisque qu'ils se jouent des embouteillages.  
Merci de bien vouloir revoir la copie !

N° 965637 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 20:26

Encore un moyen de réduire les véhicules à deux roues et de nous prendre encore du pognon

N° 965638 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 20:27

Encore un moyen de réduire les véhicules à deux roues et de nous prendre encore du pognon

N° 965639 - CT2RM

par :

12/07/2023 20:27

Bonjour, au royaume de l'inutiles je voudrais le CT2RM : les concessionnaires moto appliquent une liste de tâches et points de contrôles à faire délivrée par le fabricant lors de chaque révision de nos chères montures à deux roues . Je pense donc qu'ils sont les plus habilité à rajouter quelques points de contrôle supplémentaire lors des révisions pour éviter ce stupide et inutile CT moto . Il serait plus judicieux d'appliquer un CT à nos routes et infrastructures ,parce qu'il mets arrivé très souvent en 40 ans de permis moto de crever ou de changer mes pneus en raison de déchirures causé par la dégradation de nos routes non signalé.  
Voilà, à bon entendeur

N° 965640 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 20:28

Je suis contre le CT, au mieu Il aurait été plus judicieux de faire un CT après un accident ou une revente de la moto. Le parc moto étant beaucoup mieux entretenu que celui des voitures. Nous payons toujours pour une minorité, de plus je trouve que le prix de 50 euros et excessif pour un CT visuel. 20 à 30 euros aurait été suffisant.

N° 965641 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique motos

par :

12/07/2023 20:29

Je comprends parfaitement les réserves de certains motocyclistes vis-à-vis de l'instauration d'un contrôle technique pour les motos, et je partage également cette perspective. En tant que passionné de moto, je suis convaincu que cette mesure est superflue. Les propriétaires de motos prennent généralement grand soin de leurs véhicules, sachant combien leur sécurité en dépend. De plus, il

convient de souligner que malgré une augmentation du nombre de motos en circulation, le nombre de motards tués sur les routes a connu une baisse ces dernières années. Cette tendance positive suggère que les efforts actuels en matière de sensibilisation à la sécurité routière, de formation des motocyclistes et d'entretien régulier des motos portent leurs fruits.

Imposer un contrôle technique pour les motos risquerait d'introduire des contraintes administratives et financières inutiles pour les propriétaires de motos. De plus, il est important de préserver notre liberté de circuler à moto sans entraves excessives. Toutefois, cela ne signifie pas que nous devons négliger la sécurité. Au contraire, il est crucial de continuer à promouvoir des initiatives telles que des campagnes de sensibilisation, des programmes de formation avancée pour les motocyclistes et des mesures visant à améliorer l'état des routes. En concentrant nos efforts sur ces aspects, nous pourrions maintenir la sécurité des motocyclistes tout en préservant notre liberté de profiter de la route à deux roues.

N° 965642 - non au contrôle technique

par :

12/07/2023 20:29

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 965643 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

12/07/2023 20:29

Bonjour,

je suis motard depuis mes 14 ans et pilote des motos depuis 46 ans.

Je suis tout à fait d'accord avec un contrôle technique de TOUS les 2 roues motorisés car la plupart des cyclomoteurs (Scooters et moto 49,9cc) ont un pot d'échappement très bruyant qui perturbe nos concitoyens et jette l'opprobre sur l'ensemble des motards.

De même, nombre de motards ont un pot adaptable non homologué sous le prétexte fallacieuse de sécurité car cela leur permettrait d'être mieux repérés par les autres usagers grâce au bruit qu'ils émettent !!

Ce serait correct de faire céder cela.

Par contre, il faudrait aussi de nombreux contrôles avec sonomètre sur route car tout le monde va remettre le pot d'origine pour passer le contrôle technique, puis ré-installer la bouse bruyante et nuisible ensuite.

Merci.

N° 965644 - Vraiment utile ?

par :

12/07/2023 20:29

Si comme pour les voitures les autorités se reposent que sur le CT, les épaves sur les routes ont de beaux jours devant elles.

Combien de voitures roulent avec des feux défaillant ? Pourquoi les contrôler ? Le CT est là.

Ca va être tellement facile de gruger tout ça...

Si c'est pour que les moto fassent moins de bruit, le CT ne changera rien. C'est tellement facile de trouver un centre qui distribue des vignettes. Ou même pour une moto, c'est tellement facile de changer le pot d'échappement le temps de la visite. Bref à part un vrai contrôle sur la route, on aura toujours du bruit. Au même titre que des voitures bornes roulent sur nos routes...

Et je veux juste traiter de la partie visible de l'iceberg, il y a tellement à écrire...

N° 965645 - Controle technique

par :

12/07/2023 20:30

Sincerement quand je vois encore les voitures ou camion pourris qui circule je comprends meme pas se controle technique. Si c est pour la nuisance sonore ou pollution quand vous faites des controles sanctionné, contre visite et si revidivz confiscation. Gerer les routes, les chauffards, les gens qui ont le permis voiture et qui conduisent des deux roues n importe comment, affiné vos statistique d accident et géré les vrais sujets. 50 euros pour 20 minutes de controle n apporterons que de l argent au centre techniques.

N° 965648 - Controle technique inutile

par :

12/07/2023 20:33

Bonjour, alors que l'on sait que le pourcentage d'accidents en moto mal entretenue est de 0,4% , cela n'a pas de sens d'imposer un contrôle technique qui ne permetta pas de sauver des vies !

N° 965649 - Non aux contrôles techniques des motos

par :

12/07/2023 20:34

Je trouve cela aberrant de vouloir faire 1 contrôle technique pour les motos ,faudrait refaire l'état de vos routes avant de songé aux motos ,car certaines routes sont vraiment dans un état l'amentable, des trous énormes, refait avec des rustines qui ne sert à rien.

N° 965650 - Nos vieilles moto de collection

par :

12/07/2023 20:34

Bonjour

Je suis passionné de restauration de vieilles moto

Le contrôle technique me paraît être une bonne idée

Mais le contrôle pollution avec les

norme en 2023 sur des mécaniques de plus de quarantes années passeront t

elles ? Sera t il plus possible de rouler avec ces machines qui ont fait l histoire

Qui réunissent et nous émerveillent en les croisant nos routes

N° 965651 - Avis sur le projet de décret

par :

12/07/2023 20:34

Chers élus,

La facture d'entretien de la moto par un garagiste agréé devrait suffire à la preuve du contrôle technique. Un peu de jugeote cher élus corrompus par les lobbyistes.

J'amème tous les ans ma moto en révision et je n'ai pas besoin de payer pour un contrôle du travail effectué.

N° 965652 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

12/07/2023 20:34

Je suis totalement contre

Seulement 0.3% des accidents sont dûs à des problèmes techniques !! C'est comme d'habitude des intérêts financiers de quelques uns qui prévôt !!

N° 965653 - Le contrôle technique moto

par :

12/07/2023 20:34

Bonjour ,je suis contre le contrôle technique qui n'amènera rien de plus sur l'accidentologie moto si ce n'est nous faire dépenser de l'argent ....je fais de la moto depuis plus de 50 ans ,j'entretiens ma moto depuis toujours ,pneus ,pression des pneus très important huile état des pneus plaquettes freins etc ...nous sommes sur 2roues donc plus vulnérables que les voitures, je fais faire un contrôle tous les ans par le concessionnaire qui m'a vendu la moto ( BMW K16 gtl) .Je sais que tous les motards que je connais font pareil , les accidents de moto dû à un mauvais entretien ne représente que 0,3 % de l'accidentologie des motos ,par contre le mauvais états des routes : trous ,gravillons , etc ....chaussées très dégradées représente 30% des causes d'accidents , peut être que l'état Français devrait mieux s'occuper de l'état des routes et nous nous occupons de nos motos , je fais bien la distinction entre un motard ( motos 125cc et plus ) et un jeune en scooter qui n'a rien à voir avec nous avec des machines trafiquées et bruyantes ...cordialement

N° 965654 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 20:35

Encore une pompe à fric, nous sommes submergés de taxes à tous les étages et cela ne suffit pas encore...

Les enduros , trials ... et motos spécifiques compétitions doivent bénéficier d'un contrôle très allégé voir annulé vu leurs spécificités.

Cordialement

N° 965655 - Inutile et compensation incompréhensible

par :

12/07/2023 20:35

Bonjour,

J'ai 3 vieilles motos, le prix est non négligeable.

J'ai revendu une voiture diesel pour acheter une des 3 motos. Je m'aperçois que je n'aurais pas bénéficié de la prime de 6000€ pour un véhicule électrique, de plus je n'aurais le droit à rien non plus si je me sépare d'une moto essence pour électrique.

Les gens bénéficiant de cette aide n'auront pas l'argent pour payer le reste de la facture (il s'agit d'un faux coup de pouces). En ajoutant le prix des contrôles techniques. Je me retrouve encore comme un français moyen qui n'a le droit à rien.

Sur le contrôle technique, il y a beaucoup de statistiques que tout le monde présente qui ne mettent pas en cause l'état de nos motos. Je vous signale juste mon expérience motarde de 29 ans, je ne connais aucun motard ayant eut un accident par défaillance technique, par contre gravier, nid de poule, bouche d'égout, lignes blanches, autres usagers de la route sont des causes très courantes, et là je ne vois rien pour améliorer la situation.

L'excuse des 2RM qui font trop de bruit, ne développera que le marché de l'occasion des pots d'échappement d'origine (voir de la contrefaçon chinoise) afin de passer le contrôle et être démonté 3 minutes après.

Résultats de cette proposition, rien pour limiter les accidents, rien de sérieux pour passer à l'électricité, pas d'amélioration du bruit d'échappement et de l'argent à dépenser pour les motards. C'est incompréhensible.

Si c'est juste pour faire plaisir à l'Europe, votez la loi mais ne prévoyez aucune sanction. Nous pourrions rouler sans CT et sans amendes

Bonne réflexion

N° 965656 - Le contrôle technique moto

par :

12/07/2023 20:35

Bonjour ,je suis contre le contrôle technique qui n'amènera rien de plus sur l'accidentologie moto si ce n'est nous faire dépenser de l'argent ....je fais de la moto depuis plus de 50 ans ,j'entretiens ma moto depuis toujours ,pneus ,pression des pneus très important huile état des pneus plaquettes freins etc ...nous sommes sur 2roues donc plus vulnérables que les voitures, je fais faire un contrôle tous les ans par le concessionnaire qui m'a vendu la moto ( BMW K16 gtl) .Je sais que tous les motards que je connais font pareil , les accidents de moto dû à un mauvais entretien ne représente que 0,3 % de l'accidentologie des motos ,par contre le mauvais états des routes : trous ,gravillons , etc ....chaussées très dégradées représente 30% des causes d'accidents , peut être que l'état Français devrait mieux s'occuper de l'état des routes et nous nous occupons de nos motos , je fais bien la distinction entre un motard ( motos 125cc et plus ) et un jeune en scooter qui n'a rien à voir avec nous avec des machines trafiquées et bruyantes ...cordialement

N° 965657 - Boycott !

par :

12/07/2023 20:35

Une solution serait que TOUS les motards boycotteraient le futur contrôle technique...

Par contre, il faudrait soumettre au contrôle technique TOUS les scooters de 50 cc de cylindrée...

N° 965658 - Contrôle OK - Mais quid des axes routiers.

par :

12/07/2023 20:36

Bonjour

Puisque les chiffres de l'accidentologie des motos ont été pipeautés ( 0,3% des accidents sont liés à une défaillance mécanique) et que ce contrôle technique nous est imposé par des lobbys qui cherchent une nouvelle manne financière.

Qu'en est-il de la capacité à conduire les motos du personnel qui sera chargé de faire le contrôle ? Auront-ils le permis de conduire et les compétences pour déplacer des machines qui font parfois plus de 400kgs ?

Quand sera effectué un audit public de tout le réseau routier avec la possible recherche de responsabilité de la mise en danger de la vie d'autrui envers les autorités compétentes au niveau national, régional, ou départemental en cas de manquement à l'entretien ?

30% de l'accidentologie est lié au mauvais état des routes (stat. de la sécurité routière)

Merci de mettre en place un maillage national pour qu'un jeune ayant un cyclomoteur de 50cc n'est pas plus de 20kms à faire pour contrôler sa machine.....histoire qu'il n'ai pas 100kms à faire aller/retour sur des axes type nationale à forte circulation et mettre ainsi sa vie en danger pour enrichir des vautours.

N° 965659 - Commentaires sur les Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 20:36

Bonjour,

Le contrôle technique des voitures pourrait naturellement s'appliquer à tous les engins motorisés utilisant l'espace public. Cela afin de diminuer le risque d'accident lié à des défaillances technique du véhicule.

Cependant, pour les motos ce contrôle technique n'est pas nécessaire pour une raison simple : tous les motards, dans l'utilisation de leur véhicule, prêtent une attention forte au bon état de leur moto et cela pour exploiter les performances de leur moto (et éviter de chuter). Par exemple : le contrôle de la pression des pneumatiques est régulière pour conserver sur un deux-roues une bonne stabilité. Cela est valable également pour la partie freinage, suspension, etc.

Ce projet ne semble pas être une demande des assurances et mutuelles, ni de la sécurité routière.

D'où vient cette directive européenne ?

C'est vrai qu'il y a un nombre importants de motos et donc de chiffre d'affaires.

Ces projets ne sont là que pour une raison économique et non de sécurité sur la route.

N° 965660 -

par :

12/07/2023 20:37

Ci dessous mes points de vue "pour" et "contre" le CT moto.

Mon profil: J'ai 55 ans, j'ai été motard à 18 ans, avant d'être automobiliste. 1 fils de 21 ans, 1 fille de 17 ans, tous deux motards.

Nous sommes tous bien davantage conscients que notre sécurité dépend du bon entretien de notre moto (et de notre prudence à la conduite): Pas de carrosserie! Facilité de contrôle des pneus, des plaquettes, des fuites éventuelles (huile de frein ou de suspension). Il semble avéré par les statistiques que le nombre d'accidents lié au mauvais état de la moto est très minime.

La pollution liée à des mauvais réglages est faible: Un mauvais réglage se traduit par un mauvais fonctionnement du moteur et nous le sentons à la conduite, donc nous faisons réparer. Notre kilométrage annuel est très faible comparativement à une voiture 1000 à 3000 km/an (on ne fait pas les courses en moto, on ne roule pas par mauvais temps, c'est essentiellement un loisir.

Nuisance sonores: j'habite sur une colline au pied de laquelle passe l'A8. Je vous assure que les poids lourds sont beaucoup plus bruyants que les motos. C'est un faux problème.

Les contrôleurs n'ont aucune idée des spécificités de la conduite moto. Déjà en CT voiture, 2 centres ne donnent jamais le même résultat (expérience vécue perso), alors en moto pour des contrôleurs qui n'y connaissent rien... Pas besoin de payer pour contrôler le fonctionnement de l'éclairage!!

La police peut déjà verbaliser à loisir un nombre impressionnant "d'infractions", sans avoir recours à un quelconque CT. Si vous pensez que nous roulons avec des pneus lisses, et bien soyons verbalisés, pas de problème!

Les "motards du dimanche" n'auront pas moins d'accidents avec que sans CT, vu que leur problème c'est qu'ils ne savent pas conduire. Rien à espérer de ce côté...

Les points positifs:

Rassurer le futur acheteur si il est novice, c'est à dire si il a moins de 2 ans d'expérience de conduite. Très peu de gens donc.

Nuisance sonore: ne concerne que les 50cc dont les ados optimisent les performances. Si les 50cc étaient un tant soit peu moins bridées, il n'y aurait pas de tentation de modifier l'échappement.

"Faire du bruit" n'est pas la motivation des ados.

Merci de votre attention

N° 965661 - Contrôle technique discriminatoire imposé par des voleurs

par :

12/07/2023 20:37

L'état veut imposer un CT aux deux roues mais exclut de celui-ci, les deux roues qui sont les plus en infractions par rapport à l'entretien et l'équipement du deux roues. les moins de 50cc ne sont pas concernés .

CT basé sur une étude fournie par une société de contrôle technique dans le seul but de remplir ses caisses .

N° 965662 - Totalement inutile

par :

12/07/2023 20:37

Si vous voulez faire baisser le nombre d'accident des deux roues, entretenez mieux les routes, interdisez les feux de jours des voitures (feux obligatoirement allumé sur les deux roues = baisse des accidents puis feux de jours sur les voitures, ça remonte...). Je ne connais personnes assez stupide pour rouler avec une moto dangereuse!

Ça va juste servir à enrichir les sociétés de contrôle technique et surtout leurs actionnaires.

N° 965663 - Observations concernant le futur CT moto

par :

12/07/2023 20:37

J'ai 67 ans et le permis moto depuis mes 18 ans, et avant de 14 à 18 ans j'ai roulé sur des 50cm3 de l'époque.

J'ai parcouru quelques kilomètres sur mes motos, de la 125 cm3 à la 1300 cm3 et possède donc une petite expérience en contrôle de sécurité sur mes différentes machines ...



j'ai eu 4 accidents, trois dans mes premières années de conduite, un à cause d'une chaussée recouverte de gravillons sans aucune indication, un autre à cause d'un piéton qui a traversé la route en courant sans regarder et hors d'un passage protégé pour les piétons, un autre à mettre à 100% sur le compte d'un automobiliste ne s'étant pas arrêté au FEU ROUGE, et un plus récent à mettre aussi à 100% au compte d'une automobiliste âgée qui ne s'est pas arrêté à un STOP. Si dans les deux premiers je me devais de garder la maîtrise de mon véhicule, je remarque que l'état de mes machines n'était en aucun cas la cause des ces accidents !

Ce témoignage pour vous dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un véhicule passé au contrôle technique pour éviter les accidents.

Mes machines ont toujours été entretenues avec soins et même plus encore que le carnet d'entretien le stipule ...

N° 965664 - Contrôle technique discriminatoire imposé par des voleurs

par :

12/07/2023 20:37

L'état veut imposer un CT aux deux roues mais exclut de celui-ci, les deux roues qui sont les plus en infractions par rapport à l'entretien et l'équipement . les moins de 50cc ne sont pas concernés .

CT basé sur une étude fournie par une société de contrôle technique dans le seul but de remplir ses caisses .

N° 965665 - CT 2 roues

par :

12/07/2023 20:39

Tous mes engins 2 roues sont contrôlés périodiquement par les concessionnaires des marques respectives qui eux connaissent parfaitement les points à vérifier pour ma sécurité, donc le CT prévu par nos gouvernants est parfaitement inutile.

N° 965666 - Observations concernant le futur CT moto

par :

12/07/2023 20:39

J'ai 67 ans et le permis moto depuis mes 18 ans, et avant de 14 à 18 ans j'ai roulé sur des 50cm3 de l'époque.

J'ai parcouru quelques kilomètres sur mes motos, de la 125 cm3 à la 1300 cm3 et possède donc une petite expérience en contrôle de sécurité sur mes différentes machines ...

j'ai eu 4 accidents, trois dans mes premières années de conduite, un à cause d'une chaussée recouverte de gravillons sans aucune indication, un autre à cause d'un piéton qui a traversé la route en courant sans regarder et hors d'un passage protégé pour les piétons, un autre à mettre à 100% sur le compte d'un automobiliste ne s'étant pas arrêté au FEU ROUGE, et un plus récent à mettre aussi à 100% au compte d'une automobiliste âgée qui ne s'est pas arrêté à un STOP. Si dans les deux premiers je me devais de garder la maîtrise de mon véhicule, je remarque que l'état de mes machines n'était en aucun cas la cause des ces accidents !

Ce témoignage pour vous dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un véhicule passé au contrôle technique pour éviter les accidents.

Mes machines ont toujours été entretenues avec soins et même plus encore que le carnet d'entretien le stipule ...

N° 965667 - Commentaire à propos du CT sur les deux, trois ou quatre roues motorisés

par :

12/07/2023 20:40

Deux risques :

- Pour la plupart des motards, qui sont le plus souvent maniaquement attentifs à l'état de leurs machines, ce contrôle risque d'être simplement une dépense (une de plus ...) inutile.
- Mais il existe aussi une catégorie d'utilisateurs peu fortunés pour lesquels le choix d'un deux roues est avant tout dicté par des motifs financiers (coût à l'achat et à l'entretien d'une petite cylindrée nettement inférieurs à celui d'une voiture) ; pour ceux-là, le contrôle technique obligatoire va constituer une nouvelle dépense qui va encore gréver leur budget. Le risque est donc, comme bien souvent hélas, de faire payer et de gêner les plus pauvres.

Merci

N° 965668 - Le CT Moto n'aura aucun impact positif

par :

12/07/2023 20:42

Bonjour,

Lorsque nous passons le permis moto, on nous apprend à vérifier de nombreux points techniques à chaque utilisation de la mot qui correspondent à ceux réalisés par le CT.

Une moto mal entretenue (et un bon mécanicien ou concessionnaire est beaucoup plus pertinent qu'un contrôleur qui ne met jamais les mains dans la mécanique et ne fait que "jeter un coup d'oeil") rend directement impossible l'utilisation et met la vie du conducteur en danger immédiat, puisqu'il est sa propre carrosserie... Aucun motard n'aurait l'outrecuidance de rouler sur un engin à problèmes... Ceux qui le font sont précisément des "propriétaires" qui ne sont pas en règle et ne peuvent se rendre dans les centres et donc continuerons à rouler sans...

De plus, cela rendra difficile la vente des véhicules tout-terrain avec plaque d'immatriculation, mais qui, pour éviter de remplacer à chaque sortie les clignotants et rétroviseurs (par exemple) ne les remplacent pas et n'ont pas forcément les moyens de les racheter avant de vendre le véhicule. (Cela vaut aussi pour certains aménagement spécifiques à la pratique de l'enduro extrême par exemple qui rendront le véhicule non conforme alors que sans corrélation avec la sécurité de l'utilisateur dans les conditions d'utilisation (entraînement ou compétition).

Il semble que la formation et l'entretien et l'amélioration des routes soit plus importante pour la sécurité des conducteurs de tous types de véhicules que le CT moto qui ne fera jamais avancer la sécurité, apportera des coûts supplémentaires aux propriétaires, sans raison aucune, spécialement quand on connaît le faible kilométrage moyen réalisé par an sur ce type de véhicules.

N° 965669 -

par :

12/07/2023 20:42

Ce projet visant à imposer un contrôle technique aux motocyclettes m'apparaît totalement inutile, sauf à imposer des dépenses superflues.

Depuis plus de quarante ans, j'ai possédé cinq motos. À plusieurs reprises, j'ai failli perdre le contrôle de mon véhicule, deux fois du fait de gravillons dans un virage, trois fois à cause de trous dans la chaussée non signalés.

Lorsque je suis tombé, c'était à l'arrêt, en ville, dans les trois cas, « poussé » par une voiture.

Je me contenterais d'indiquer deux exemples « extrêmes » de motos :

- Une Honda CX 500 acquise en 2000 et âgée de 20 ans. J'ai réparé une panne de tachymètre en changeant le câble. Lorsque j'ai ressenti un guidonnage anormal, j'ai constaté qu'un amortisseur arrière était dévissé et je l'ai resserré sans problème. D'autres exemples abondent.

- Une KTM « Adventure », 1290 cc, de 2021. Elle est classée « Crit'air 1 », donc très peu polluante. Une révision chez le concessionnaire coûte entre 500 et 1 000 euros. Tous les points de sécurité sont vérifiés et corrigés le cas échéant. Sans ce type d'entretien son fonctionnement est altéré et se ressent très vite.

Dans tous les cas, comme n'importe quel motard, je suis conscient de l'importance de l'état de ma moto que je peux vérifier. Par exemple, détecter une éventuelle fuite au niveau de la fourche, contrôler la pression et l'état des pneus ainsi que le niveau d'usure des plaquettes et des disques de frein, vérifier l'ensemble des ampoules, et cetera.

Pour mes « vieilles » motos, je faisais confiance à « mon » mécano, pour ma moto récente et récente et très complexe je ne fais confiance qu'au concessionnaire.

La conduite et la surveillance d'une moto est très spécifique, tout autant que la population concernée qui est formée et attentive à sa sécurité.

La proportion d'accidents de motos liés à leur état est extrêmement faible.

Amalgamer des véhicules très différents en imposant à tous un contrôle technique me semble relever d'une méconnaissance profonde de la réalité.

N° 965670 - CT des 2roues

par :

12/07/2023 20:42

À quoi servent les statistiques des assurances sur les accidents des 2 roues qui mettent en avant que cela ne vient pas du manque d'entretien mais souvent la cause d'un tiers ( véhicules, routes etc)

C'est donc bien une histoire d'argent pour changer

N° 965671 - Monsieur

par :

12/07/2023 20:43

Bonjour,

Me concernant, je pense que la priorité serait la remise en état des routes.

Mon fils est décédé d'un accident de moto il y a 3 semaines, à Mont de Marsan.

Sa moto était en parfait état de fonctionnement, parfaitement entretenue.

Sa moto n'était pas « trafiquée ».

Il fait maintenant partie des nombreux jeunes motards qui auront perdu la vie lors d'un accident.

Ce n'est pas l'état des motos qui est en cause, c'est la conduite ou l'état des routes.

Ne nous trompons pas de cibles!!!

Depuis la période « Gilles jaunes », c'est encore plus flagrant. De nombreuses routes, rond-point, carrefours ont été dégradés et le revêtement n'est pas refait, il reste d'énormes trous ou zones très dégradées.

En campagne, c'est l'état général des routes qui se dégradent au fil des ans.

Là, par exemple, il y a matière à agir!!!

N° 965672 - anti ct

par :

12/07/2023 20:44

Je trouve lamentable cette idée du contrôle technique que nous impose l'europe et surtout [réseau de contrôle technique]. En effet tous les motards que je connais prennent un soin maniaque de leurs motos car c'est notre vie que l'on risque en cas de défaillance. De plus ce qui va être contrôlé fait l

objet d'un contrôle régulier. Dans tous les cas je boycotterai les centres [réseau de contrôle technique] et les différents groupes que constitue cette mafia en appelant bien évidemment toutes mes connaissances à faire de même.

Ras le bol de cette Europe qui s'impose de plus en plus dans notre quotidien en nous imposant une autre façon de vivre

N° 965673 - Nouvel impôt

par :

12/07/2023 20:45

L'utilité du CT pour les 2 roues n'étant pas avérée. Il s'agit d'un nouvel impôt dans une conjoncture inflationniste déjà compliquée. La Belgique a opté pour un contrôle pour la vente. Ce qui pourrait protéger l'acquéreur. Mais cela reste une farce destinée à enrichir les entreprises de CT.

N° 965674 - Contre

par :

12/07/2023 20:45

Vu le dispositif envisagé je suis contre. Les délais entre deux contrôles techniques devraient être rallongés à 3 ou 4 ans (et pour les voitures aussi), il n'y a aucune nécessité sécuritaire à faire contrôler les véhicules si fréquemment hormis engraisser les groupes comme [réseau de contrôle technique]. Le prix devrait être fixé sous les 40 euros au vu du peu de travail réellement fait par les centres. Enfin il faudrait prendre en compte les mesures de bruits et sanctionner les motos avec pots non homologués, décatayés ou sans chicane car c'est une plaie au quotidien à fortiori en ville.

N° 965675 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 20:48

Tous motards prennent soin de leur moto, car tous ont conscience des dangers d'une moto mal entretenue.

Par ailleurs, quelques uns font le petit entretien (vidange) mais les réparations présentant un risque pour la sécurité est majoritairement produit en concession ou un garagiste agréé. Les risques mécaniques accidentogènes pour un motard sont la rupture des freins, un pneu qui crève, une fourche défaillante... Les pneus se remplacent en moyenne tous les 7000 km, soit pour la majorité des motards tous les 2 ans (moyenne / an / motard = 3500 km), (me concernant, ils font 8000 km et je les change tous les 2 mois!). Ainsi tous les deux ans, le concessionnaire démonte les cylindres de frein pour retirer les roues et observe les plaquettes et les durites. Un pneu qui se perce, malheureusement le CT n'y changera rien, tant qu'à une fourche défaillante, la trace d'huile au sol est revendicatrice de ce défaut et alerte le motard, car si furtif soit le regard, le pilote regarde systématiquement sa moto avant de la chevaucher.

Concernant les nuisances sonores, le CT ne changera rien, car les chicanes seront posées avant d'y aller pour être déposées par la suite et les outils de verbalisation existent depuis fort longtemps pour cela.

Si l'objectif du CT est de faire baisser l'accidentologie des motos >125 cm<sup>3</sup>, ce sera un écran de fumée. Une grosse sensibilisation auprès des conducteurs aura beaucoup plus d'impact, s'en parler de l'amélioration des infrastructures routières et de l'entretien des bas côtés, pour lesquels sous le couvert de l'environnement l'herbe n'y est plus coupée, mesure 1.2 m de haut et masque toute la faune (sanglier entre autre) et ne laissant aucune chance au motard de l'éviter lorsqu'il vous déballe à 2 m.

Si l'autre objectif du CT est de supprimer de la circulation les deux roues qui ne répondent plus aux normes de pollution, cela contraindra les motards à revendre leur monture (et encore!) et à se déplacer en voiture. Les villes étant déjà saturées par le trafic routier, cela augmentera.

A l'évidence, le CT est totalement inutile, hormis pour générer du CA aux contrôleurs techniques, tel que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui sont à l'origine du rapport totalement usurpé sur les causes de l'accidentologie des motos, ou bien ils font volontairement l'amalgame entre motos et scooters. Ces derniers sont majoritairement < à 125 cm<sup>3</sup>, piloter par des personnes n'ayant pas la formation du permis A, essentiellement en centre urbain, donc plus enclin à des accidents et surtout pas passionné par leur monture et donc moins entretenus.

N° 965676 - Projet dénué de sens

par :

12/07/2023 20:49

Lors du passage du permis du 2 roues motorisé, la sensibilisation sur l'état du véhicule est exemplaire depuis toujours, car de cet état dépend directement la sécurité de la personne.

L'entretien de ma moto ne souffre d'aucun retard ni d'aucune faiblesse, et je ne connais aucun motard dans mon entourage qui soit laxiste sur ce sujet, bien au contraire dans l'esprit motard réside une bienveillance historique qui partage ses expériences auprès des plus jeunes, tant dans l'attitude d'un vrai motard sur route, que dans sa relation avec sa moto et cela passe nécessairement par une connaissance de son véhicule et l'obligation de le connaître et de l'entretenir.

Ce projet de loi ne peut être perçu que comme une aberration de plus, en nous prenant clairement pour des vaches à lait, le fond ce décret est totalement déconnecté du réel.

N° 965677 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 20:50

Pour ma part je suis opposé à ce contrôle technique. Les éléments de sécurité en moto sont les seuls avec l'équipement qui nous minimise le risques d'accidents. Une moto en mauvais état signifie de mettre sa vie en danger donc elles sont régulièrement entretenues !

N° 965678 - Absurde et abusif

par :

12/07/2023 20:52

Une fois de plus l'absurdité d'imposer un contrôle technique inutile et bidon (nombre d'études et recherches prouvant son inutilité chez les 2 roues motorisés ). C'est juste un nouveau moyen pour taxer les motard.e.s à la source et palier au manque de moyens humains sur les routes et dans les agglomérations pour contrôler les quelques guignols roulants sur des machines ultra bruyante.

N° 965679 - Contrôle technique inutile

par :

12/07/2023 20:52

Contrôle technique inutile car le pourcentage d'accident dû à une défaillance de la moto est très médiocre. Les professionnels de la sécurité de la [association de motard] ont des solutions concrètes pour une vraie sécurité pour les 2 roues.

Cordialement

N° 965680 - Projet totalement inutile

par :

12/07/2023 20:53

Contrairement aux automobilistes, les conducteurs de deux et trois roues motorisées prennent soin de leurs véhicules car aucune carrosserie ne les protège en cas d'accident. Surtout que les accidents sont deux fois sur trois provoqués par les automobilistes (dans le cas d'accidents avec tiers identifié) et que le défaut technique d'un véhicule à deux roues n'est presque jamais relevé. Les défauts d'infrastructures restent en cause dans plus de 42% des accidents. Commençons par instaurer un contrôle technique de nos routes.

N° 965681 - Sans titre

par :

12/07/2023 20:53

Un motard est très vigilant à ce que son véhicule soit en excellent état.

Il y va de sa vie.

Et il fait ce qu'il faut pour cela régulièrement, en fonction de l'utilisation de sa moto.

Un contrôle technique systématique ne me semble donc pas approprié.

N° 965682 - Controle technique inutile

par :

12/07/2023 20:54

Controle technique inutile car le pourcentage d'accident du a une défaillance de la moto est très médiocre.les professionnels de la sécurité de la [association de motard] ont des solutions concrète pour une vraie sécurité pour les 2 roues.

Cordialement

N° 965683 - Contrôle technique 2-3 roues

par :

12/07/2023 20:55

À mon avis le contrôle technique ne doit pas se concentrer sur l'aspect esthétique de la moto car cela n'aurait pas vraiment de valeur. Le contrôle doit à mon avis plus se porter sur la sécurité du conducteur et la sécurité des gens qui l'entourent.

N° 965684 - Projet totalement inutile

par :

12/07/2023 20:55

Contrairement aux automobilistes, les conducteurs de deux et trois roues motorisées prennent soin de leurs véhicules car aucune carrosserie ne les protège en cas d'accident. Surtout que les accidents sont deux fois sur trois provoqués par les automobilistes (dans le cas d'accidents avec tiers identifié) et que le défaut technique d'un véhicule à deux roues n'est presque jamais relevé. Les défauts d'infrastructures restent en cause dans plus de 42% des accidents. Commençons par instaurer un contrôle technique de nos routes.

N° 965685 - Non au CT MOTO

par :

12/07/2023 20:56

Il faut arrêter avec la pompe à fric contre les français ! Non au CT des motos, ceux qui font de la moto c'est par passion alors c'est entretenu !

N° 965686 - Non au CT MOTO

par :

12/07/2023 20:56

Il faut arrêter avec la pompe à fric contre les français ! Non au CT des motos, ceux qui font de la moto c'est par passion alors c'est entretenu !

N° 965687 - Inutile

par :

12/07/2023 20:57

Un CT pour un 2 roues est totalement injustifié. Comment imaginer que l'on puisse rouler avec un véhicule potentiellement accidentogène alors qu'il est dépourvu de carrosserie !!! Alors bien évidemment un motard change ses pneus bien avant qu'ils soient lisses, ses plaquettes de freins avant qu'elles ne soient inefficaces et idem pour ses amortisseurs. Parce qu'au guidon on ressent immédiatement la dangerosité d'un seul de ces éléments usés ( ce qui n'est pas obligatoirement le cas dans une voiture).

Et la sanction est immédiate si l'on insiste : c'est la chute et tjr pas de carrosserie.

A bon entendeur ...qui je l'espère privilégiera le bon sens aux discours moralisateurs (mais intéressés ) des lobbyistes .

N° 965688 - non

par :

12/07/2023 20:57

non au contrôle technique!!! moto!

N° 965689 - Inutile

par :

12/07/2023 20:58

Un CT pour un 2 roues est totalement injustifié. Comment imaginer que l'on puisse rouler avec un véhicule potentiellement accidentogène alors qu'il est dépourvu de carrosserie !!! Alors bien évidemment un motard change ses pneus bien avant qu'ils soient lisses, ses plaquettes de freins avant qu'elles ne soient inefficaces et idem pour ses amortisseurs. Parce qu'au guidon on ressent immédiatement la dangerosité d'un seul de ces éléments usés ( ce qui n'est pas obligatoirement le cas dans une voiture).

Et la sanction est immédiate si l'on insiste : c'est la chute et tjr pas de carrosserie.

A bon entendeur ...qui je l'espère privilégiera le bon sens aux discours moralisateurs (mais intéressés ) des lobbyistes .

N° 965690 - Inutile

par :

12/07/2023 21:00

Un CT pour un 2 roues est totalement injustifié. Comment imaginer que l'on puisse rouler avec un véhicule potentiellement accidentogène alors qu'il est dépourvu de carrosserie !!! Alors bien

évidemment un motard change ses pneus bien avant qu'ils soient lisses, ses plaquettes de freins avant qu'elles ne soient inefficaces et idem pour ses amortisseurs. Parce qu'au guidon on ressent immédiatement la dangerosité d'un seul de ces éléments usés ( ce qui n'est pas obligatoirement le cas dans une voiture).

Et la sanction est immédiate si l'on insiste : c'est la chute et tjr pas de carrosserie.

A bon entendeur ...qui je l'espère privilégiera le bons sens aux discours moralisateurs (mais intéressés ) des lobbyistes .

N° 965691 - Contre le contrôle technique moto

par :

12/07/2023 21:00

C'est une honte d'imposer le contrôle technique pour les motos, ceci dans le seul but de collecter un impôt supplémentaire. En effet les statistiques d'accidentologie démontrent que l'état défaillant d'une moto est une partie infime de la problématique. La réponse de l'état à l'accidentologie est toujours l'impôt par l'intermédiaire des radars et des contrôles techniques toujours plus contraignants pour les budgets serrés ; alors que l'usage du téléphone, l'état déplorable des routes et surtout la dangerosité des caisseurs qui ne conduisent pas mais vont au travail en ne respectant plus les priorités afin de ne pas perdre de temps du fait de limitation de vitesses inadaptées.

Cordialement.

N° 965692 - Inutile

par :

12/07/2023 21:01

Un CT pour un 2 roues est totalement injustifié. Comment imaginer que l'on puisse rouler avec un véhicule potentiellement accidentogène alors qu'il est dépourvu de carrosserie !!! Alors bien évidemment un motard change ses pneus bien avant qu'ils soient lisses, ses plaquettes de freins avant qu'elles ne soient inefficaces et idem pour ses amortisseurs. Parce qu'au guidon on ressent immédiatement la dangerosité d'un seul de ces éléments usés ( ce qui n'est pas obligatoirement le cas dans une voiture).

Et la sanction est immédiate si l'on insiste : c'est la chute et tjr pas de carrosserie.

A bon entendeur ...qui je l'espère privilégiera le bons sens aux discours moralisateurs (mais intéressés ) des lobbyistes .

N° 965693 - Non au CT

par :

12/07/2023 21:02

Les motos sont des outils modifiable, et tres contrôlé par leur propriétaire. La mortalité n'est pas due à la non presence de controle technique. Alors arrêtez de nous raquetter ! Sinon on conduira dans CT et sans assurance !

N° 965694 - Projet de loi

par :

12/07/2023 21:02

Je ne veux pas de ce projet de loi d'un contrôle technique pour les 2 roues



N° 965695 - Équipements

par :

12/07/2023 21:02

Au lieu d'un Contrôle technique pour moto, vous devriez mettre l'obligation de porter un équipement complet pour le pilote ainsi que le passager et l'entretien obligatoire chez un concessionnaire moto agréé.

N° 965696 - escroquerie sur un contrôle technique

par :

12/07/2023 21:02

Je ne vois aucune utilité du contrôle qui sera fait par beaucoup de contrôleurs qui ne connaissent pas grand-chose aux motos et sa sera pas la dite formation qui va arranger les choses étant moi mécanicien j'ai côtoyé des contrôleurs et malheureusement j'ai pu constater qu'ils n'étaient pas tous au niveau mais j'ai pu aussi côtoyer des très bons contrôleurs. Je vois que les lobbyistes ont fini par gagner et nous imposent une loi européenne avec l'aide de certaines associations parisiennes que je ne sais pas qui elle représente à part des écolobos qui pourrissent la vie des gens qui travaillent et je rappelle que la France a dit non au moment du référendum sur l'Europe et l'excuse que soit disant pour notre bien et notre sécurité l'état devrait commencer par refaire les routes et les financer par les bénéfices des autoroutes ça serait pas mal et puis baisser les taxes sur les équipements moto là aussi ça serait pas mal j'ai beau brûler un cierge tous les dimanches pour exposer mes vœux mais ça n'a pas l'air de fonctionner bon je m'arrête là car le sujet est trop vaste tous ça pour vous dire que je suis pas content

N° 965697 - contrôle technique des deux et trois roues motorisés

par :

12/07/2023 21:02

Une moto ne roule majoritairement qu'à la belle saison en moyenne 4.000 Km par an. Elle est systématiquement et totalement révisée lors de l'entretien annuel par le concessionnaire ou le mécanicien moto. Ce contrôle technique inutile n'est qu'un racket supplémentaire du gouvernement sous la pression des grandes enseignes de contrôle technique automobile...

N° 965698 - CT 2 roues

par :

12/07/2023 21:03

Inutile. Sans réelle utilité ce n'est rien de plus qu'une taxe déguisée.

N° 965699 - Scandale

par :

12/07/2023 21:04

Un projet imposé qui sort encore de la gueule de l'enfer bruxellois. Une soumission aux lobbies manifeste qui ne verra aucune diminution du nombre d'accidents mais qui remplira les poches de quelques uns. Il est temps de brûler ce drapeau bleu à douze étoiles jaunes.

N° 965700 - Sans titre

par :

12/07/2023 21:05

Ce projet est une aberration, le motocycliste est parfaitement conscient de sa vulnérabilité et de ce fait capable d'entretenir parfaitement sa moto .En plus le fait qu'une solution alternative n'ait pas été choisie prouve que c'est encore une façon détournée de récolter de l'argent .

N° 965701 - Non au contrôle technique deux roues.

par :

12/07/2023 21:05

Cette mesure n'a aucun sens .

Il faut regarder du côté de l'état des routes un véritable scandale.

Les Français ont autre chose à penser en ce moment !

Les européennes vont le démontrer &#129324;.

N° 965702 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 21:06

La seule utilité du contrôle technique est de donner des informations précieuses à un acheteur de 2 roues d'occasion. Qu'il soit obligatoire dans ce seul et unique cas. Le reste n'est qu'un moyen légal d'engraisser les sociétés de contrôle technique qui cherchent de nouveaux marchés.

N° 965703 - Contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 21:07

Je suis totalement contre l'obligation d'un passage de 2 roues au contrôle technique.

En effet tout bon motard sait que c'est sa sécurité qui est en jeu(2roues....pas de carrosserie...)

Étant motard , j'entretiens parfaitement ma moto car je sais qu'il y va de ma vie et je connais parfaitement les risques qu'engendrerait le non entretien parfait de ma machine.

Cordialement

N° 965704 - Incompréhension de la mise en place du contrôle technique moto

par :

12/07/2023 21:07

Ce projet est une aberration, le motocycliste est parfaitement conscient de sa vulnérabilité et de ce fait capable d'entretenir parfaitement sa moto .En plus le fait qu'une solution alternative n'ait pas été choisie prouve que c'est une volonté de nous imposer un contrôle aussi inutile que coûteux.

N° 965705 - Commentaires mise en place du CT L

par :

12/07/2023 21:07

Bonjour,

Les commentaires étant ouverts sur ce sujet, plus que délicat depuis quelques années, je me permets de donner mon point de vue.

Le postulat de départ étant que "les motards sont responsables de leur sécurité et de l'état de leur machine".

Les Motards: oui.

Les autres véhicules plus "fonctionnels" types 50CC, livraison etc.: moins... Pas besoin de CT pour constater que certains de ces engins ne sont pas en état de sécurité suffisant.

Donc, fort de ce constat: je comprends l'intérêt de la mise en place d'un CT pour les véhicules légers.

De mon point de vue, ce CT doit être focalisé sécurité. Avec comme points de contrôle:

-Pneus

-Suspensions

-Freinage

-éclairage

-pollution en lien avec la norme Euro applicable sur le véhicule.

-Bruit selon données carte grise +5dBA admissible comme appliqué depuis fort longtemps

Ayant une moto préparée, et assurée en bonne et due forme, sur dossier d'assurance spécifique.

Je serai déçu que ma moto à carburateur (années 90) soit recalée pour des raisons de pollution car norme euro non applicable. Alors que tous les aspects sécurité sont conformes, et la moto assurée sur dossier avec photos.

A bon entendeur.

Cordialement,

N° 965707 - Contrôle technique deux roues

par :

12/07/2023 21:07

Pour moi c'est un impôt de plus. Voilà tout.

N° 965708 - NON au CT 2-3 roues!

par :

12/07/2023 21:08

Les usagers de motos sont conscients que l'entretien de leurs véhicules est primordial et doit être irréprochable pour leur sécurité. La plupart ont des véhicules récents ne nécessitant pas de contrôle, en plus de ceux d'un garagiste. Les véhicules à 2 roues qu'on croise sur la route sont en bon état général car ce sont des passionnés qui en prennent soin.

N° 965709 - une énorme machine pour écraser une souris

par :

12/07/2023 21:09

cette obligation qui va impacter des millions de conducteurs ne servira qu'à détecter une infime minorité de machines dangereuses. Il suffit d'être motard pour avoir une idée très précise des risques de rouler sur une moto non entretenue.

les bénéfices de cette obligation restent à démontrer, les études sont pour le moins contradictoires et il semble que les infrastructures et la méconnaissance des conducteurs de voitures soient bien plus accidentogènes que les défauts mécaniques.

Incredible que l'état français soit incapable de discuter avec l'Europe, et en particulier l'Allemagne, pour revoir la copie, sans se laisser dicter des textes par les lobbyistes du contrôle technique.

N° 965710 - Contre le contrôle technique moto

par :

12/07/2023 21:09

Les infrastructures routières sont le réelles danger pour les motards

Avant de faire un contrôle moto ayons des routes irréprochables

Le projet tel qu'il est écrit présente des incohérences tant sur la manière et la forme . Il n'y a déjà pas assez de contrôleur technique VL alors comment faire en plus de la moto ...

N° 965711 - Contre le contrôle technique 2-roues

par :

12/07/2023 21:10

En tant que motard depuis 40 ans, je suis contre l'instauration d'un contrôle technique 2-roues, pour les raisons suivantes :

\* Les défaillances techniques sont une cause très marginale d'accident moto. Les problèmes éventuels sont perceptibles beaucoup plus facilement qu'en voiture, et l'absence de carrosserie rend les usagers beaucoup plus conscients des risques pour leur sécurité.

\* Je serais pour un renforcement du contrôle des équipements de sécurité (clignotants notamment) et du bruit, mais sur ces points la réglementation existe, il suffirait de sanctionner davantage les manquements. Le contrôle va amener l'ajout de contrôles supplémentaires inutiles.

\* Pour améliorer la sécurité des 2-roues il me semble prioritaire d'améliorer la formation, et la prise en compte des spécificités 2-roues dans les infrastructures (je pense notamment à des séparateurs de voies de quelques centimètres de haut, peu visibles en particulier de nuit, et qui vont systématiquement provoquer une chute, potentiellement grave, pour un 2-roues qui dévierait un peu trop).

N° 965712 - Projet de contrôle technique pour les deux roues

par :

12/07/2023 21:10

Au vu de la (très) faible incidence de l'état des 2/3 roues sur l'accidentalité, la mise en place du contrôle technique obligatoire apparait de façon lumineuse comme un charge supplémentaire pour les utilisateurs qu'une amélioration de leur sécurité.

Il est raisonnable de penser que cette décision n'est pas une urgence et que d'autres actions eussent été plus efficace.

N° 965713 - CTP 2 roues

par :

12/07/2023 21:13

Je trouve dommage d'imposer un ct pour les 2 roues surtout qu'il y a un infime pourcentage d'accident causé par des 2 roues non conformes!!! Sachant qu'il n'y a très peu de protection en roulant en 2 roues on ne peut pas négliger l'entretien du véhicule ( pneus , freins, feux ....) enfin c'est ma vision des choses étant motard et tenant à ma vie....

Et quand aux bruits nocturnes dans les villes, causés la plupart par des cyclomoteurs et non par des motos, donner cette excuse pour infliger un CT aux 2 roues ça n'a pas de sens...

Je pense que beaucoup de motards vont abandonner leur 2 roues car trop de frais pour les gens comme moi qui roulent très peu dans une année....

N° 965714 - cette mise en place ne devrait pas constituer la priorité du moment !

par :

12/07/2023 21:13

les propriétaires de deux roues, qui détiennent le permis et sont assurés, sont ceux qui "demain" se conformeront aux exigences du CT.

Les conducteurs de deux roues (sont-ils propriétaires?) qui conduisent sans permis et sans assurance seront ceux qui "demain" ne se conformeront pas non plus aux exigences du CT.

il n'y a pas besoin de CT pour retirer de la circulation les deux roues qui sont dans le plus mauvais état : il suffit juste de faire appliquer la réglementation existante.

Non monsieur, on ne conduit pas un scooter sans rétroviseur et dont le tableau de bord tient avec du scotch.

Cessez de taper sur les bons élèves qui ne sont pas des vaches à lait. Occupez vous des bandits !

N° 965715 - CT 2 ROUES

par :

12/07/2023 21:13

C'est une aberration ! Quel est l'objectif ? L'état des deux roues n'est jamais mis en cause lors d'un accident. On parle du bruit ..... les silencieux seront changés pour la visite ... .....et après ? Les motards prennent soin de leur véhicule, pour beaucoup c'est une passion, pas une obligation. Je possède trois motos non pas que je sois riche c'est une passion et des sacrifices alors cela va me couter 200 euros de plus pour rien. Mes motos ne seront pas mieux entretenues, elles le sont déjà. On a pas besoin d'un CT pour nous dire de changer les pneus ou les plaquettes ou des roulements ou un kit chaîne ou ... .. Cela va me couter 200 euros et pour rien. Et ben ca fait ch ... .. ..ier !

N° 965716 - Inutilité de la mesure?

par :

12/07/2023 21:14

Les problèmes techniques sur un deux roues sont responsable d'une infime minorité des accidents liés aux deux roues. La prévention sur la vitesse et la conduite dangereuse me semble être une mesure bien plus intéressante pour préserver les motards de notre pays!

N° 965717 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 21:15

Je suis absolument contre ce contrôle technique inutile , j'aurai largement préféré une solution alternative touchant réellement la sécurité du motard .

N° 965718 - Non au contrôle technique des 2 roues motorisés ?

par :

12/07/2023 21:16

Bonjour,

j'ai surtout le sentiment que ce contrôle technique est une affaire lobbying des géants du contrôle technique auto qui voient là un lucratif marché supplémentaire.

Certes on trouvera toujours quelques motards peu soucieux de l'entretien de leur machine, mais ils ne sont qu'une très très faible minorité.

Je doute par ailleurs que le contrôle permette d'éradiquer les crétins qui se croient obligés d'avoir une machine bruyante pour avoir l'impression d'aller vite à fond de première, ni les pilotes de

machine d'enduro qui parcourent les bois les samedis ou dimanches après-midi durant la période estivale.

N° 965719 - Contrôle technique pour motos

par :

12/07/2023 21:16

Au risque de répéter les mêmes choses, tout motard qui se respecte prend soin de sa moto. Et vérifie le bon fonctionnement de sa machine. Et ce régulièrement.

Je dis bien motard et non utilisateur de deux-roues; car il est vrai que "la liberté des uns s'arrête ou commence celles des autres". Mais on constate des rassemblements de jeunes sans permis bien souvent et s'adonnant à des tirages ou confrontations de whelling.

Comment ne pas se faire taper ensuite sur les doigts ensuite par le législateur.

Se pose du coup, la question des infrastructures pour permettre à ces jeunes de se défouler.

Cela dit un contrôle technique pour des éléments visibles et facilement détectables en cas de mauvais fonctionnement, c'est prendre les motards pour de vrais pigeons.

N° 965720 - INUTILE car pas d'incidence sur les accidents en moto

par :

12/07/2023 21:17

On sait tous que l'objectif premier de ce contrôle n'est que le business d'état puisque les statistiques des accidents de moto stipulent sans appel que plus de 99% des causes ne sont pas lié au matériel (état des motos) Imposer ce CT pour réduire le bruit de certaines motos ? Mais les chicanes de l'échappement se dépose ou se pose une deux minutes (avant et après le CT)

Alors que dire, comme le 80 km/h sur les routes nationales, c'est une mesure qui ne fera qu'énerver le monde de la moto, engendrer à nouveau de la distance entre le peuple et nos dirigeants qui sont déconnectés de la vraie vie, des réalités.

--> Vous voulez une bonne idée pour réduire les morts et les blessés en moto ? Imposer la fabrication d'un airbag moto à prix bas (sans TVA !!!!!), encourager l'achat et le port d'un airbag surtout pour les jeunes. Mais là non ça va vous couter de l'argent, ça ne rapporte rien à l'état, alors oui vous avez raison c'est plus rentable de gagner de l'argent en imposant un CT moto qui ne servira à rien...

N° 965721 - Contrôle technique des 2 roues

par :

12/07/2023 21:18

Bonjour.

Il s'agit tout simplement d'un impôt supplémentaire. Rien de plus.

Que d'argent dépenser pour nous faire croire que cela va améliorer la sécurité de nos 2 roues ou contribuer au sauvetage de la planète !!

N° 965722 - Contre le contrôle technique moto

par :

12/07/2023 21:18

Je suis contre le contrôle technique moto car j'estime que c'est abusé car depuis le temps que je roule en moto je pense que j'ai suffisamment de recul pour confirmer qu'un motard qui se respecte prend plus soin de sa moto que de sa voiture

Et oui ,je respecte les contrôles indiqués par le constructeur et j'ai plus confiance en mon mecano qu'à des individus qui n'y connaissent rien et que l'ont va former à l'arrache , tout ça dans le but de nous soutiré des sous

Que l'état s'occupe de gérer ces soucis avec la racaille et l'état de nos routes avant de venir nous faire chier

N° 965723 - un 49.3 en vue ?

par :

12/07/2023 21:20

C'est vraiment prendre les motards pour des imbéciles que de demander leur avis sur ce sujet !! Comme l'état sait très bien comment provoquer le chaos dans un pays, il va passer en force une fois de plus sur ce sujet.

Nous savons tous que les accidents par manque d'entretien des véhicules sont extrêmement rares. Encore une manière de ponctionner les citoyens. Vous avez raisons, continuez, les français ne sont pas encore au bout de ce qu'il peuvent supporter.

Du pain et des jeux !!!

N° 965724 - Inutile d'obliger les motos à un contrôle technique

par :

12/07/2023 21:20

Les motos sont très très rarement en mauvais état.

Un mauvais entretien d'une partie de la moto engage de suite la survie en cas d'accident vu l'exposition immédiate du conducteur.

N° 965725 - Pourquoi un contrôle

par :

12/07/2023 21:21

Il serait bien d'entretenir correctement les routes avant de parler de faire un contrôle technique pour les motos. Peut-on m'expliquer pourquoi on contrôle la vitesse maximum d'une moto et on ne fait pas pour les voitures quelle est l'utilité? Sachant que pour les motos il n'y a plus de bridage à part pour la catégorie motard débutant donc la vitesse maximum je dirais presque "" no limites"" si le contrôle technique moto c'est juste dans le cas d'une démarche équitable il faut brider aussi les voitures pour les jeunes conducteurs pour être équitable, les cyclistes devront être en position d'une attestation d'assurance et d'un véhicule fonctionnel les trottinettes devront être immatriculées vu qu'il roule sur la route.

N° 965726 - Encore un impôt !

par :

12/07/2023 21:21

Le mouvement des gilets jaunes ne nous a rien appris hélas. a l'heure de la vie Cher et aussi d'un manque de main d'œuvre en France, vous créer cette abberation qu'est le control technique pour moto et mobilette ... contre productif pour la sécurité comme a budget équivalent les euros qui iront dans les centres n'iront pas pour les accessoires de protection, hélas. Et les 2 roues type rodéo ne seront pas inquiétées comme déjà hors la loie aujourd'hui ! Bref , c'est incompréhensible ce qu'il se passe et je suis très mécontent en particulier de cette décisionsl à la fois absurde et qui va peser sur nos budgets familiaux ! Une honte

N° 965727 - Volume sonore

par :

12/07/2023 21:21

Je trouve juste d'avoir un contrôle technique pour tous les véhicules motorisés , cela semble être du bon sens. Concernant les 2 roues, le plus important est le niveau sonore qui est trop souvent inacceptable. Les motards sont généralement plus vigilants à leur véhicule car ils sont beaucoup plus en danger. Par contre pour le son c'est souvent catastrophique .

N° 965728 - Pourquoi encore taxer

par :

12/07/2023 21:22

Pourquoi encore créer des impôts déguisés et des contraintes à des personnes qui sont peut accidentogènes ?

Les routes sont dans un très mauvais état.

Il serait préférable de réparer ce que tous les usagés utilisent régulièrement ( les routes) avant de demander un CT .

Encore une fois l'Europe impose ses directives pour "uniformiser" .

Mais quand les autres pays avaient le droit d'être au dessus des 100cv, en France, étrangement, nous avons maintenu 100cv maximum.

Pourquoi dans ce cas, ne laissons nous pas les autres pays faire un CT si ils le souhaitent, mais que nous, nous ne le mettions pas en place....

Ça fonctionne toujours dans le même sens .

Et à la tête de notre pays, tout le monde tombe des nues ne comprenant pas pourquoi les gens sont usés et fatigués , n'allant plus voter...

Il y a bien d'autres exemples mais la conclusion est la même.

Une déconnexions complète entre le pouvoir et la base.

N° 965729 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

12/07/2023 21:23

Bonjour,

Citoyens et fervent défenseur de l'intérêt général, la mise en place d'une mesure de protection collective devrait recevoir mon soutien. Dans le cas précis du contrôle technique des 2 et 3 roues, je ne vois aucun intérêt à sa mise en place périodique, considérant le faible kilométrage moyen du motard français (on trouve régulièrement des machines de 20 à 30 ans ou des machines fortement kilométrées sur le marché de l'occasion dans de très bons états de conservation). Ce constat exclut donc l'âge, le kilométrage comme critères pouvant déclencher le besoin d'un contrôle technique. Par opposition les machines ayant eu de nombreux propriétaires avec des temps de possession courts ont parfois un entretien plus aléatoire. Si la finalité du contrôle technique est de contraindre l'entretien alors dans ce cas ce contrôle pourrait avoir un intérêt protecteur pour l'acquéreur de la machine lors d'une transaction. Toutes les autres situation me semble superflues. Cordialement.

N° 965730 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 21:25

A t on une causalité sur un défaut d'entretien des 2 roues dans les accidents ? Non je ne crois pas.

Ce décret ne semble pas être une bonne idée pour plusieurs raisons et je ne vois rien de bénéfique.

Il y a aura de la fraude ou de la négligence par les professionnels du contrôle technique qui mettront en danger les motards. Ce coût supplémentaire ralentira le commerce du 2 roues.

Ce décret est absurde en raison de la diversité, modèle et technicité des 2 roues.

Le vrai problème reste le rodéo urbain, l'alcool et la drogue.



N° 965731 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 21:26

A t on une causalité sur un défaut d'entretien des 2 roues dans les accidents ? Non je ne crois pas. Ce décret ne semble pas être une bonne idée pour plusieurs raisons et je ne vois rien de bénéfique. Il y a aura de la fraude ou de la négligence par les professionnels du contrôle technique qui mettront en danger les motards. Ce coût supplémentaire ralentira le commerce du 2 roues. Ce décret est absurde en raison de la diversité, modèle et technicité des 2 roues. Le vrai problème restent le rodéo urbain, l'alcool et la drogue.

N° 965732 - Mise en place contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 21:27

Chaque année, je fais entretenir ma moto par un professionnel pour être certain d'être en sécurité. Cela coûte déjà très cher. Je ne serai pas plus en sécurité avec un Contrôle technique mais cela va encore ajouter des dépenses supplémentaires. Dans mon cas ma moto me sert seulement à aller travailler et je ne l'utilise pas pour le loisir ...

N° 965733 - Pourquoi ?

par :

12/07/2023 21:27

Pourquoi mettre en place une telle mesure inutile, chère et qui en plus veut mettre à contribution le propriétaire alors qu'il est interdit de rentrer dans la zone de contrôle d'un centre de CT ... La surmortalité ou la suraccidentalité des motards n'est due à un problème du 2 roues en lui même que dans 0.3% des cas. L'immense majorité des cas où un motard se plante tout seul c'est soit à cause d'une conduite déraisonnable soit à cause d'une chaussée dégradée. Je ne parle même pas des cas d'alcool/drogue. La seule raison presque légitime pour ce CT serait le bruit ... sauf que .... ce n'est pas un garagiste agréé qui passerait outre la loi sur le bruit. Donc la personne qui à enlevé la chicane de son pot d'échappement est au courant qu'il faut 10 minutes pour l'enlever et 10 minutes pour la remettre juste avant ledit CT ... Bref mesure inutile qui ne réduira ni les accidents, ni les victimes, ni les bruits de rupteur ni quoi que ce soit .... ca ne fera qu'emmerder le monde un peu plus ... et pas seulement les motards car en instaurant cette loi, vous allez mettre en porte à faux les professionnels du CT qui n'ont ni les formations, ni les locaux, ni les outillages adaptés aux 2 roues !

N° 965734 - Contre le contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 21:28

Mon véhicule est entretenu pour ma sécurité chez un concessionnaire de la marque de mon véhicule, nul besoin d'une soi-disant société de contrôle regardant au-dessus de nos épaules comme un espion.

Seul un mécanicien de moto agréé a l'autorisation de réaliser l'entretien de mon véhicule, tout autres personnes n'a absolument pas le droit ni l'autorisation de toucher mon véhicule.  
Il n'est pas envisageable pour ma sécurité, qu'une autre personne touche ma moto si ce n'est qu'un mécanicien agréé.

Ce contrôle Technique n'a pas d'intérêt légitime que celui d'enrichir des sociétés et des personnes malveillantes qui reçoivent pour services rendus des emplois fictifs ou des pots-de-vin et cadeaux.  
Des sociétés qui ne voient qu'un moyen de faire de l'argent facile sans connaissance technique particulières du monde deux roues.

S'est ma sécurité et ma vie qui est en jeu pas celle de ces sociétés douteuses qui ne veulent que s'enrichir sur notre dos et non pour notre sécurité.

N° 965735 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 21:28

Projet inutile. Le projet est basé sur du vent. Combien d'accidents de motos sont la conséquence d'un défaut technique? L'Europe et la France notamment obéissent aux lobbies des entreprises qui travaillent dans le domaine du contrôle technique. Encore une fois l'intérêt économique passe avant le bon sens.

N° 965736 - Nécessaire

par :

12/07/2023 21:29

Le CTP est absolument nécessaire pour vérifier le bon entretien des véhicules, notamment les organes de sécurité, les émissions de gaz d'échappement et surtout les émissions sonores.

Merci donc de bien vouloir voter la loi ..

N° 965737 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 21:29

Cela ne sert à rien. Un motard se doit d'avoir sa moto révisé afin d'éviter un accident mortel. Le contrôle technique va enrichir des centres de contrôle pour des gains nuls au niveau de la sécurité routière.

De toute façon vous allez passer en force comme d'habitude et nos avis ne servirons à rien

N° 965738 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 21:29

A t on une causalité sur un défaut d'entretien des 2 roues dans les accidents ? Non je ne crois pas.

Ce décret ne semble pas être une bonne idée pour plusieurs raisons et je ne vois rien de bénéfique.

Il y a aura de la fraude ou de la négligence par les professionnels du contrôle technique qui mettront en danger les motards. Ce coût supplémentaire ralentira le commerce du 2 roues.

Ce décret est absurde en raison de la diversité, modèle et technicité des 2 roues.  
Le vrai problème restent le rodéo urbain, l'alcool et la drogue.

N° 965739 - Un racket organisé par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et 3 associations en conflits d'intérêts ?

par :

12/07/2023 21:36

Les enquêtes d'accidentologie motos indépendantes ont prouvé que les défauts techniques du 2 roues lui même sont des causes négligeables . Ce qui n'est malheureusement pas le cas pour les voitures impliquées dans ces accidents 2 roues. Que fait l'état sur ce % de voitures défectueuses, ou sans controle technique valable, et tueuses de motards?

Sous l'influence de lobbies partisans ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et 3 associations emmêlées dans des conflits d'intérêts), l'état légifère au détriment de la classe moyenne, de son pouvoir d'achat et restreint nos libertés de rouler. Alors le capitalisme sauvage triomphe ?

Non! les électeurs motard comptent et vont continuer a faire entendre leurs voix. Manifestons, résistons, nous sommes nombreux, unis et déterminés.

N° 965740 - Aucun gain de sécurité

par :

12/07/2023 21:36

En tant que professionnel de l'automobile et de motard depuis plus de quarante ans je sais qu'il n'y aura absolument rien à gagner en terme de sécurité avec un « Contrôle Technique ». Sauf bien sûr de la bureaucratie en plus pour tout le monde. Une usine à gaz inutile. Je ne connais aucun motard qui ne prends pas l'état de sa machine très au sérieux. Simplement parce que nous tenons à notre vie. L'argument de la pollution sonore ne tiens pas non plus. Les motos en Allemagne par exemple, malgré leur CT sévère sont très souvent bien plus bruyantes que celles en France. Et légalement du coup.

N° 965741 - En tant que motard automobiliste conducteur de SPL avec un expérience à la conduite de plus de 25 ans je suis partagé

par :

12/07/2023 21:36

je peux affirmer que le CTP pour les deux rue que dépasse le 50cc est inutile à la sécurité routière mais très utile à les caisses de l'état et là lobby des CT, par contre pour les cyclomoteur à trois e quatre routes que soit scooter ou quads je suis de l'opinion que est raisonnable de la mettre en place car tels typologies de véhicules sont-ils plus stables que le deux rues et donne ils une fausse image de sécurité donc est possible imaginer que les entretiens soit-il moins sévère et soigneux et tels à mettre en danger la sécurité du conducteur et de les autres usagers de la route voilà mon point de vue en plus je voudrais ajouter que la sécurité routière est principalement fait par les contrôles des forces de l'ordre en personne en étant présent dans la circulation que moi personnellement je rencontre un'infinite de automobilistes de toute âge e genre avec le téléphone à la main entrain de pianoter sur l'écran fonts des écarts ralenti ne démarre pas au vert gêne la circulation provoquent des accidents que gonfle bien les statistiques donnant à l'état les moyens de installer des nouveaux radars pour mieux renflouer leur caisses pas pour éviter les accidents!! Voilà mon PS!!!

N° 965742 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 21:36

Motards depuis de longues années, faisant environ 10000 kms par ans, moto entretenu chez un professionnel, voilà pour la présentation, un contrôle technique pourquoi faire car la majorité des 2 roues sont dans le même cas que moi

Les associations qui réclame un CT peut ce comprendre suite au bruit engendré par certains mais pourquoi ne verbalison pas ces personnes, faisons respecter la loi qui existe

Nous sommes quand même dans cette situation à cause d'une personne au ministère qui n'a pas fait son boulot, Merci

Ne mettons pas toutes les personnes dans le même sac, nous sommes des gens responsables

Un contrôle technique sera encore une dépense supplémentaire, que notre gouvernement travaille sur le prix des équipements qui devient un très gros budget, la sécurité a un prix et c'est regrettables

Aux personnes qui liront ce mail , bonne réception

Cordialement

N° 965743 - CTP moto

par :

12/07/2023 21:36

L'idée est excellente et il serait politiquement incorrect d'aller à contre sens. La sécurité avant tout. En effet, les statistiques des assurances montre que seulement 0,8 % des accidents mortels sont dus à une défaillance matérielle.

Je pense que la mise en place du CTP pour les deux roues n'est absolument pas fait pour la sécurité. De plus, si ma moto est hors norme, le milieu motard est différent du milieu automobiliste et il est très facile de mettre sa moto aux normes juste pour « l'examen » et la remettre à son goût par la suite. Cela reviendrait donc au même que si il n'y avait pas eu de CTP. Évidemment, nous vivons dans un monde économique ou créer des obligations c'est créer du travail et donc des emplois. Je pense qu'il n'est nul question là, ni de sécurité ni d'écologie.

Je donne mon avis, mais il ne vaut rien face au bulldozer de la volonté politique du grand n'importe quoi.

N° 965744 - Sans titre

par :

12/07/2023 21:37

Le contrôle technique moto est une absurdité totale. Quand tout les été, les routes sont recouvertes de gravillons, qui permette de faire des "pansements", ce qui les rends beaucoup plus dangereuses pour les deux roues.

Ne faudrait il pas mieux refaire les routes qui sont beaucoup plus dangereuses plutot que de contrôler l'état des motos!

Encore une hustoire d'argent.

N° 965745 - Dispense de ct moto

par :

12/07/2023 21:38

Bonjour,

J'ai deux motos immatriculées mais je les utilise uniquement sur circuit et en enduro. Suis-je dispensé de contrôle technique ?

Cordialement

N° 965746 - CT 2 ROUES

par :

12/07/2023 21:38

A 52 ans et plusieurs dizaines d'années de permis, besoin de personne pour l'entretien de mon véhicule. Ma vie est là pour me le rappeler. Par contre la pompe a cash fonctionne. Je consommerai moins, dommage pour l'emploi, les petites entreprises...

N° 965747 - CT MOTO - CONTRE

par :

12/07/2023 21:40

Bonjour,

Pour moi le controle technique des deux roues est une aberration. Au dela des arguments apporté par la [association de motard] et la [assurance], les méthodes de travail de nos reseau routier sont contre intuitif !

Je fais actuellement un tour de france et je n'ai pas vu une seule fois de double barrière de sécurité, ces guillotine de la route.. le mobilier urbain de base n'est pas adapté

Alors que ces double barrière de sécurité nous pouvons les trouver dans certains pays voisins.

De plus, plusieurs fois je suis tombé sur un lit de gravier déposé sur un goudron neuf. Je ne connais pas la raison de ce lit de gravier, mais en tant que motard cela me donne l'impression que l'on souhaite nous mettre au sol. Ces méthodes de travail DOIVENT évoluer !

De plus, un CT des petites cylindrées très souvent modifié serait compréhensible. Mais pour l'ensemble des moyennes et grosses cylindrées, ces dernières sont conduite par des hommes et femmes qui savent qu'ils n'auront aucune chance si leur pneus, leur frein, l'état de santé du cadre ou autres ne sont pas en bonne condition d'utilisation.

Cette réforme est contre intuitif, faites évoluer vos méthodes de travail sur la voie publique, ensuite nous parlerons de nos motos.

Respectueusement

Un citoyens soucieux

N° 965748 - Toujours et encore contre

par :

12/07/2023 21:43

Un motard connaît les risques qu'il prend tous les jours pour aller au travail ou faire ses courses ... il sait qu'il est exposé au risque d'accident et il sait encore plus qu'un simple éclatement de pneu ou qu'un système de frein défaillant peuvent lui être tout simplement fatal ou le clouer dans une chaise roulante. Ce n'est pas abstrait parce que malheureusement il a déjà ou aura une connaissance proche qui en a fait les frais alors la motivation pour rouler avec une machine en état n'a pas besoin de lui être rappeler par la société. La plupart des motard sont des passionnés qui n'ont pas les moyens de se payer le luxe d'avoir une moto neuve mais entretenir sa monture fait parti de la passion. Alors ne nous ponctionnez pas pour faire vérifier nos motos par des tiers et laissez nous garder notre argent pour payer les réparations nécessaires.

N° 965749 - Ct

par :

12/07/2023 21:44

Contrôle qui n a rien a voir avec une quelconque sécurité des motocyclistes, simplement une taxe de plus

N° 965750 - contrôle technique moto

par :

12/07/2023 21:44

Personne ne touchera mon deux roues à part mon mécano... c'est clair

N° 965751 - Une arnaque de plus, preuve que nos élites sont corrompues.

par :

12/07/2023 21:45

Au vue des statistiques concernant les motards et les accidents liées à un problème technique il est flagrant de constater qu'il ne s'agit que d'un nouvel impôt, une nouvelle escroquerie orchestrée par [réseau de contrôle technique].

Rien ne justifie ce CT moto encore moins l'ingérence de l'UE dans notre législation routière.

STOP A CETTE ARNAQUE.

N° 965752 - quel contenu ?

par :

12/07/2023 21:46

Difficile de se prononcer quand on a que la périodicité et une date approximative d'application...

Il ne faut pas se faire d'illusions, il y aura un contrôle technique moto, comme dans tous les pays européens. On peut continuer une guéguerre qui n'aboutira qu'à la mise en place de points de contrôle où nous n'aurons pas notre mot à dire.

Tous les 2 roues devraient y être assujettis, surtout les 50 et scooters où l'on voit le plus d'épaves roulantes bricolées. Là oui, il y aurait un vrai intérêt sécurité.

Que contrôler? Ce qui se fait dans les autres pays peut donner des pistes mais il y a cinq points essentiels:

1 - état du véhicule et de ses consommables ,

2 - état de fonctionnement des éléments de sécurité (signalisation, freinage, suspension)

3 - contrôle des marquages officiels du véhicule

4 - contrôle de pollution

5 - contrôle du niveau de bruit émis et de la légalité des systèmes d'échappement en place

Les 2 derniers point sont dans "l'air du temps" et devraient même fait l'objet d'actions de la part de la [association de motard] notamment pour interdire les pots trop sonores illégaux à la vente( du 50cc à la 2300cc....). Il en va de notre crédibilité.

N° 965753 -

par :

12/07/2023 21:47

Le CT pour les 2 et 3 roues n'est pas techniquement justifié mais imposé par un mouvement lobbyiste.

En cas de mise en place, je demanderai à l'intervenant du centre de me présenter son permis de conduire pour vérifier qu'il possède le titre A. Dans la négative, je ne pourrai lui remettre les clés du véhicule.

Il faudra statuer sur la responsabilité des centres en cas de dommage par un intervenant sur un véhicule pour lequel il ne détient pas de permis de conduire.

Salutations

N° 965754 - Faire plus de contrôles routiers à la place du CT2RM et revoir l'état des routes.

par :

12/07/2023 21:47

Bonjour,

- Les 2 roues motorisés font peu de Kilomètres par an, une moyenne de 3000 km/an.

Les 40 millions de voitures font en moyenne 13000 km/an.

- Tous les organes de sécurité sont visibles sur un 2 roues motorisé: Pneus, Frein, Liquides de freins, Amortisseurs, Signalisation etc. Ces éléments de sécurité faisaient partie des vérifications techniques du permis motos.

Les forces de l'ordre les contrôlaient aléatoirement autrefois (il y avait même des contrôles au sonomètre), ce n'est plus vraiment le cas maintenant.

- IL faut que les forces de l'ordre soient équipées de sonomètres et fassent plus de contrôles routiers (Motos et Autos), comme pour les éthylo-tests car certains propriétaires (Sans-gêne) remettent leur pot d'origine pour passer le contrôle.

- De nombreux motards possèdent un ou plusieurs deux roues motorisés (cyclomoteurs ou motos) de plus de 30 ans, c'est une passion, ces véhicules roulent très peu (moins de 500 km/an) et sont parfaitement entretenus par leurs propriétaires qui les ont pour la plupart entièrement conservés dans leur état d'origine.

Quelle sera la formation des contrôleurs sur ce type de véhicule ?

- Le coût d'un contrôle technique rapporté au prix d'une moto est très important, encore plus pour un véhicule ancien ou un cyclomoteur.

Quel sera le coût du contrôle sur un cyclomoteur ancien ? Il y a des propriétaires passionnés qui en possèdent plusieurs, d'un prix unitaire de moins de 300 Euros.

Comment sera contrôlé un Solex ? C'est un châssis de vélo avec un moteur thermique deux temps de moins de 1 cheval et d'une vitesse maximum de moins de 30 Km/h ayant un moteur relevable, de grandes roues et pouvant être utilisé comme un vélo.

A comparer avec une trottinette électrique ayant de petites roues, pas de selle roulant à 30 Km/h et utilisée sans casque et souvent à deux dessus.

- Les 2 roues anciens (>30 ans) ont souvent des moteurs 2 temps), contrôle anti-pollution ?

- Il serait largement préférable de remettre les routes en état: Trop de ralentisseurs hors normes, trop de gravillons, trop de mobiliers urbains dangereux etc.

Cordialement

N° 965755 - Motard soucieux et attentif de son véhicule

par :

12/07/2023 21:47

On en a assez des règles toujours pour les mêmes.

On est fatigué des règles pour tout, tout le temps.

On en a assez de payer encore et toujours plus.

Je n'ai pas vu de chiffre qui met en cause l'état des véhicules dans les accidents.

Des accidents pour alcool, drogue, délinquance oui, cependant c'est plus compliqué à gérer que le Français qui respecte les règles.

Du temps et de l'argent, on bosse mais pas pour payer pour tout.

Réduire le risque d'accident, oui, que ce soit gratuit pour les particuliers, idem voiture !

N° 965756 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 21:48

Bonjour,

Motard depuis 37 ans je me permet pour la premier fois de donner mon avis sur un arrêté.

Comme vous devez le savoir le facteur technique (état de la moto) est le facteur principal dans moins de 1 % des accidents. En revanche l'état du réseau routier, les infrastructures sont eux responsables de 30% des accidents.

Si l'objectif de cet arrêté est d'améliorer la sécurité des motards imposez aux maires la mise en conformité des infrastructures routières: dos d'âne/gendarme couché/rétrécissement de chaussée mortelles pour les 2 roues/ bandes blanches réalisées avec des peintures glissantes/plaque d'égout dans les virages/...

Imposez également le doublement des rails de sécurité guillotines des temps modernes pour les motards.

Ne retenir pas votre geste sur l'entretien des routes : trous/gravillons/déformations/...

Motard et cycliste je ne compte plus les refus de priorités, les écarts de trajectoire d'automobilistes au téléphone.

Si votre objectif est d'améliorer la sécurité des motards je le partage; les actions ci dessus y contribueront.

Si l'objectif caché est le business de quelques-uns et de générer de la TVA je me mobiliserai avec la famille motard; nous ne sommes pas dupe.

L'environnement du motard est si hostile qu'il nous est impossible de négliger l'entretien de nos motos; il n'apportera donc rien pour la sécurité mais beaucoup pour le business et l'encaissement de TVA.

Sur ce point une TVA 0% sur les équipements de sécurité serait plus efficace; comme des offres de formations complémentaires en roulage gratuites dédiées sécurité.

En conclusion améliorer objectivement la sécurité oui (les solutions existent); un contrôle technique de profit non.

N° 965757 - Monsieur

par :

12/07/2023 21:48

Cher Monsieur,



Je m'oppose formellement au contrôle technique concernant les motos. Je roule en moto depuis l'âge de 18ans et j'en ai 52. Je n'ai jamais vu de motard qui ne prennent pas soin de leur véhicule. Par contre ce n'est pas le cas de l'état de notre réseau routier .... Je possède une 15aine de motos de collection, pour la plupart des Harley Davidson de 1918 à 1966. Comment allez vous juger d'une quelconque conformité de ces motos. Je les entretient avec passion et conserve ces motos au maximum avec les critères d'origine. Elles sont assurées et je roule régulièrement avec, sur de petits trajets, pour des expositions ou pour le plaisir. Sur une Harley de 1936 comment allez vous juger de la dangerosité de la machine, ces modèles et leurs spécificités ne sont connus que d'une poignée de spécialistes dont très peu en France. Ce n'est pas dans une concession Harley Davidson qu'ils y connaissent quoi que ce soit en motos anciennes, ce sont des commerciaux comme pour chaque marque de véhicules. Il sera impossible pour un professionnel du contrôle technique de contrôler mes motos dont les critères ne correspondent effectivement pas aux normes actuelles. Encore une disposition inutile, venue des lobbys qui agissent à Bruxelles et dont la France va se faire l'écho. Les Français sont totalement ignorés par leurs politiques qui ne pensent qu'à leur image. Quelle déception de voir que nous ne gouvernons plus notre pays et que des règles sans réels intérêts viennent s'ajouter à d'autres règles sans intérêts juste parce qu'en Europe d'autres pays ont succombé aux sirènes des lobbys.

Comme à chaque fois que l'avis des intéressés est demandé cela ne servira à rien mais je continue à avoir espoir qu'un jour à droite ou à gauche nous aurons quelqu'un qui s'intéressera réellement aux français et prendra des décisions voulues par les concitoyens et pas par des associations minoritaires , qu'en plus nous finançons pour partie, le reste de leurs revenus provenant des actions en justice. Le contrôle technique des motos est une perte d'argent et une contrainte de plus sans réel fondement, je ne peu qu'espérer qu'un jour vous arrêterez de dépenser inutilement l'argent des autres.

N° 965758 - Ça sert à rien ou uniquement à ponctionner financièrement les motards  
par :

12/07/2023 21:49

J'ai deux motos une de 1992 dans son jus (aucune modification) et une de 2017 idem.

Votre projet est une pompe à fric le peu de machines transformées seront mis aux normes le jour du contrôle si elles se présentent

Je pense que des contrôles de sonomètre sont plus efficaces car du point de vue sécurité et pollution les motos sont largement au dessus des autres véhicules comme les véhicules agricoles par exemple

N° 965759 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 21:49

Pas du tout d'accord pour que le contrôle technique des motos deviennent obligatoire .c'est absurde.

N° 965760 - Oui au contrôle technique

par :

12/07/2023 21:49

Assurément c est une très bonne chose. Toutefois, les véhicules anciens et de collection ne devraient pas être concernés car ils roulent très peu. Dommage que ce soit une initiative issue du lobiying destinée à favoriser quelques enseignes et non le fruit d'une réflexion nationale coconstruite avec les représentants des usagers.

N° 965762 - Une véritable mine d'or.. plus qu'une baisse de l'accidentologie

par :

12/07/2023 21:50

[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] recherche des relais de croissance... Le parc moto est considérable . c'est une belle endormie, objet de loisirs, de collection et entretenue de manière pointilleuse par ses possesseurs passionnés. Peu importe si les contrôles seront inutiles vu la faible déficience des organes de sécurité sur une moto (source [association de motard] et CEREMA). L'intérêt est ailleurs dans les arcanes du développement commercial d'une multinationale [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]. Et que dire de ces 3 associations , mobilisant un conseil d'état loin des futurs soulèvements sociaux et de la gestion de la sécurité routière. Regardez leurs membres, impliqués dans des lobbies nouvelles mobilités.. Le "tous pourris" risque de progresser si ce contrôle technique inutile se met en place. Dommage pour ce gouvernement et pour la concorde sociale.

N° 965763 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et

par :

12/07/2023 21:50

Bonjour,

Concernant le projet pour la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues, personnellement, je ne suis pas favorable pour plusieurs raisons :

- Titulaire du permis moto depuis plus de 20 ans, j'ai pu constater que les propriétaires de MOTO, sont vigilants et entretiennent leurs machines.

- j'ai été membres d'un club qui regroupait différents pays d'Europe. Nous, les motards, faisons beaucoup de kilomètres. Pour ça, notre machine doit être sûre et en bon état.

- le contrôle technique va être une contrainte financière supplémentaire ( voiture, moto...) juste pour donner de l'argent à l'Etat. Vu les temps qui courent, il cherche à récupérer de l'argent.

- Moins de 1% des accidents de Moto ne sont pas dû à un problème technique suite à un problème d'entretien.

- Pour ma part, en ce qui concerne les Motos, rien ne justifie un contrôle technique

Je vous remercie.

Cordialement

N° 965764 - Non au contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 21:50

Motard depuis plus de 30 ans avec un kilométrage moyen annuel compris entre 10 et 12000km, je refuse le contrôle technique des motos pour les raisons suivantes :

-ma moto passe une ou deux fois par an chez le concessionnaire pour l'entretien et le changement de pneumatiques, celui-ci réalisant un contrôle total des éléments de sécurité de la moto.

-à chaque sortie, j'effectue un contrôle visuel pneus, plaquettes de frein et éclairage. N'ayant pas de carrosserie, c'est ma vie que je joue en cas d'accident.

-les statistiques des assurances indiquent que 0.3% des accidents moto sont dus à un défaut mécanique.

Donc c'est non. Ce contrôle n'est qu'un moyen de plus de pomper de l'argent aux motards et une fois de plus de se soumettre au dictat de l'Europe et des lobbies. C'est pitoyable.

Par contre, 30% des accidents sont dus à l'état des infrastructures routières. Et dans certains cas c'est une véritable mise en danger de la vie d'autrui. Que faites-vous contre cela ?

Et combien d'accidents dus à des tiers avec la phrase classique : Je n'ai pas vu la moto.

Vous voulez nous imposer un contrôle pour soi-disant notre sécurité, laissez nous nous occuper de nos motos et commencer à gérer le reste.

Et en parlant sécurité, pourquoi laissez-vous circuler les trottinettes sans casques, ni gants et éclairages minimaliste quand il existe. Là aussi on peut parler de mise en danger de la vie d'autrui.

Vous voulez vraiment plus de sécurité pour les motards, alors baisser ou annuler la tva sur le matériel de sécurité (casque, blousons, gants, chaussures, etc) serait une vraie mesure.

Quant aux trois associations qui mènent la danse contre les deux roues, avez-vous au moins vérifié ce qu'elles représentent en terme d'adhérents et donc leur légitimité ? Je parie que non.

Donc cela reste non !

N° 965765 - De qui se moque-t-on ?

par :

12/07/2023 21:51

Comment peut-on envisager des contrôles techniques sur des motos appartenant à des gens sérieux, qui travaillent et qui ont pour priorité de se déplacer ou de se promener en toute sécurité sur leur moto entretenue et assurée alors qu'on ne contrôle pas les papiers ou le permis d'une frange de la population qui fait dès rodéo urbains ou du motocross sauvage à travers champ avec des motos d'origine pour le moins douteuse ...

Commençons par être tous en règle avec la législation existante avant d'en créer de nouvelles !!!

Faites les choses dans l'ordre et tout le monde en sortira grandi ...

Amicalement,

N° 965766 - Contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 21:51

Dépense supplémentaire inutile pour les motards respectueux et responsables , commencez par le commencement , traquez les auteurs de wheeling , tous les voyous sans permis , sans assurance , qui roulent sur des véhicules volés , les cretins à plusieurs sur des trottinettes !!! qui roulent à contresens sur la chaussée, sans phare ni éclairage bien sûr , danger mortel le soir , plutôt que de rajouter une contrainte supplémentaire et inutile et coûteuse auxquels se soustrairont bien évidemment tous les délinquants !!!

N° 965767 - Contre car inutile

par :

12/07/2023 21:52

Les motards tiennent à leur vie et entretiennent leur véhicule, sinon ils le paye cash. Cette mesure donc inutile pour la sécurité n'a aucun autre intérêt que de taxer encore plus les usagers et elle ne

leur apportera rien car on achète pas une moto d'occasion pas entretenue. Mais pour savoir cela il faut être proche du terrain et pas dans de beaux bureaux à imaginer des taxes détournées. Après on s'étonne que ça brûle .....

N° 965768 - De qui se moque-t-on ?

par :

12/07/2023 21:52

Comment peut-on envisager des contrôles techniques sur des motos appartenant à des gens sérieux, qui travaillent et qui ont pour priorité de se déplacer ou de se promener en toute sécurité sur leur moto entretenue et assurée alors qu'on ne contrôle pas les papiers ou le permis d'une frange de la population qui fait dès rodéo urbains ou du motocross sauvage à travers champ avec des motos d'origine pour le moins douteuse ...

Commençons par être tous en règle avec la législation existante avant d'en créer de nouvelles !!!

Faites les choses dans l'ordre et tout le monde en sortira grandi ...

Amicalement,

N° 965769 - quel est le réel intérêt??

par :

12/07/2023 21:53

Bonjour,

je ne comprend pas, l'intérêt de ce contrôle technique pour les motos?

mis a part financier? ou une pseudo écologie?

tous bon motards, sais que si sa moto n'est pas en état, il n'est pas sur de rentrer chez lui indemne. pour ce qui est de l'écologie, tout reste a prouver quelques soit l'Age de la moto.

de plus cette mesure impact les plus de 500cm<sup>3</sup> alors que les statistiques utilisées pour justifier le besoin vital de crée en un ct dans l' Europe est basé sur un rapport d' accidentologie espagnol sur des scooters et mobylettes ( 50cm<sup>3</sup> maximum) .

de plus, il semblerait que l' accidentologie en moto en France soit en baisse depuis 2019.

et que dire du conflit d'intérêt des associations qui ont portés plainte auprès du conseils d' état dont les responsables sont tous propriétaires ou financièrement intéressé la mobilité verte.

et pour finir avec cette hérésie , la France ce n'est pas Paris, les Parisiens ne reflète en rien les français.

je vous laisse méditer sur ce commentaire.

belle journée à vous

N° 965770 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 21:55

Quand on roule en moto, on sait qu'on est vulnérable, il y a peu de personnes qui vont rouler sans freins ou avec des pneus lisses le nombre de morts à moto est plus souvent dû au mauvais état des routes qu'à une défaillance technique. L'alcool, la drogue et les excès de vitesse en moto comme en auto sont cause d'accidents

Le contrôle technique est un moyen de plus de soutirer de l'argent et d'éliminer les motos anciennes et de caractère cette enquête ne servira absolument à rien l'état fera une fois de plus ce qu'il a prévu de faire et si je pouvais dire ce que j'en pense réellement je serais très grossier.

N° 965771 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 21:55

Le contrôle technique 2 roues est une aberration.

La totalité des motards entretiennent leur véhicule.

Notre connaissance du 2 roues est une priorité et nous connaissons par cœur son état en permanence.

Ce projet n'a pas lieu d'être.

N° 965772 - Mauvais ciblage

par :

12/07/2023 21:55

La cible n'est pas la bonne, ce sont les petites cylindrées qui le plus souvent sont en ruine, scooters, mobylette

Mais ceux qui peuvent payer ce sont les autres, ce n'est fait que pour taxer ceux qui peuvent payer, la sécurité n'est qu'un prétexte pour justifier une nouvelle taxe, 95% des motards prennent soin de leur moto

N° 965773 - CT Moto

par :

12/07/2023 21:55

Je pense qu'un contrôle technique pour la vente d'un véhicule aurait suffi.

N° 965774 - Qualification des contrôleurs

par :

12/07/2023 21:56

Il me paraît obligatoire que les contrôleurs des centres de CT soient en possession du permis A, dans la mesure où ils vont prendre en charge ces véhicules entre le dépôt par leur propriétaire devant le centre de CT et l'acheminement à l'intérieur du centre. On ne peut imaginer un contrôleur faisant tomber et endommageant le 2 roues, ce qui suppose aussi une assurance spécifique de ces centres concernant leur responsabilité dans la prise en charge spécifique de ces véhicules.

Cordialement

N° 965775 - Une mesure inutile pour la sécurité et l'environnement.

par :

12/07/2023 21:56

Cette mesure est une aberration :

>Les chiffres d'accidentologie parlent d'eux mêmes, le CTP n'est pas nécessaire à la sécurité à moto.

>L'examen du permis moto comporte un volet technique suffisamment détaillé comparé au permis voiture, nul besoin d'un CTP pour contrôler ce que l'on contrôle déjà à chaque prise de guidon.

>La totalité de la mécanique d'une moto étant visible sans démontage, on s'aperçoit immédiatement d'un éventuel problème technique.

>Renseignements pris, mon contrôleur technique auto habituel se refuse de contrôler les motos, je ne vais pas faire 60 kilomètres pour payer une operation inutile qu'est le CTP dans un centre qui acceptera de faire passer les motos.

>Le kilométrage moyen annuel d'un motard c'est 3000 km. Une bonne partie du parc roule en deçà de 3000 km par an, allez proposer de faire contrôler les voitures à la même fréquence kilométrique que celle proposée aux motos, juste pour voir...

>Les échappements non conformes seront changés le jour du CTP pour être remis en place le lendemain, l'opération prenant environ 15 minutes, café compris. Ce n'est absolument pas la solution à ces nuisances sonores insupportables.

>Concernant la pollution atmosphérique, je demande à voir quelles motos seront en dehors des normes, on parle de thermique essence, à titre de comparaison, combien d'auto essence sont recalées au CT pour pollution ? Je ne suis pas expert mais je pense que là non plus, ce n'est pas pertinent.

J'aurais par exemple préféré :

> Une baisse de la TVA sur les équipements de sécurité.

>Un programme d'éducation et de sensibilisation.

>Un meilleur entretien des routes.

Les rares motos qui sont éventuellement dangereuses ne seront pas présentées au CTP, à moto nul ne peut ignorer l'état de sa machine, il n'y a pas de carrosserie, pas d'insonorisation, pas de filtre, on le sait tout de suite quand un élément arrive en état critique...

Je ne compte pas passer ma moto au CTP, j'entretiens en grande partie ma moto seul a minima une fois par an (Je suis petit rouleur desormais), en plus des contrôles avant chaque sortie, ma sécurité en dépend je ne prends pas cela à la légère.

Je n'hésite pas à payer un professionnel pour les réparations ou opérations sensibles.

Nous allons donc perdre de l'argent en payant un CTP inutile, argent que nous aurion pu dépenser pour l'entretien ou l'équipement de sécurité...

N° 965776 - Qualification des contrôleurs

par :

12/07/2023 21:56

Il me parait obligatoire que les contrôleurs des centres de CT soient en possession du permis A, dans la mesure où ils vont prendre en charge ces véhicules entre le dépôt par leur propriétaire devant le centre de CT et l'acheminement à l'intérieur du centre. On ne peut imaginer un contrôleur faisant

tomber et endommageant le 2 roues, ce qui suppose aussi une assurance spécifique de ces centres concernant leur responsabilité dans la prise en charge spécifique de ces véhicules.

Cordialement

N° 965777 - Rien ne justifie le CT des deux roues

par :

12/07/2023 21:58

Bonjour,

Je possède plus de dix deux-roues.

Tous les certificats d'immatriculation sont à mon nom et ils sont tous assurés.

Je ne roule en ce moment qu'avec une seule moto.

Pourquoi ?

Parce que les autres nécessitent quelques travaux d'entretien.

Je trouve que ma CX 650 HONDA ne freine pas assez bien, elle est remise en attendant que je règle le problème.

Ma BMW 1100 RT suinte le liquide de frein au niveau du maître cylindre avant, il est hors de question que je prenne la route avec cette machine.

Des exemples comme ceux-ci représentent ma vie de motard.

Je n'ai besoin de personne pour savoir si mes machines sont en état de rouler ou pas. C'est ma vie qui est en jeu, les motards sont des gens responsables.

Par contre, il me paraît évident que les deux roues d'une cylindrée de moins de 50 cm<sup>3</sup> devraient eux être contrôlés au niveau du bruit, de éclairage, du dispositif de freinage et de l'absence d'un kit augmentant la cylindrée. Mais cela peut être fait sur le bord de la route par n'importe quel agent des forces de l'ordre un peu formé avec une obligation d'un contrôle technique en cas de doute, de la même façon que cela pourrait se produire avec des grosses cylindrées.

Mais ne soyons pas dupes, les forces de l'ordre sont incapables d'interpeler la plupart des personnes qui roulent sans casque, avec des véhicules dont l'usage n'est pas autorisé sur route ou qui sont volés ou bricolés.

Ce sont toujours les contribuables responsables, respectueux de la loi et surtout solvables qui sont visés.

Quant aux dispositions de ce CT, il suffit de constater ce qu'est devenu le CT des véhicules légers pour savoir que la relative souplesse du départ ne durera pas.

Du reste nous savons que cette mesure est à l'initiative de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et que ce CT est une obligation à but lucratif pour les sociétés privées et pour l'état qui entre la TVA et les amendes ne s'oublie pas.

En ce qui concerne les directives européennes, soyons clairs, cela fait 50 années qu'on nous vante une Europe de la paix économiquement avantageuse et il suffit de constater que la situation économique française ainsi que la qualité de vie des Français déclinent et que (oups), il y a la guerre sur le sol européen en ce moment.

Il me semble qu'il est nécessaire que les peuples aient un minimum de volonté d'adhésion à cette Europe devenue une Europe des lobbies.

L'argument européen me paraît dangereux dans un pays où les habitants réclament de plus en plus de souveraineté.

Alors, c'est non, non et toujours non pour ce CT.

N° 965778 - CT des véhicules à deux roues

par :

12/07/2023 21:59

Bonjour,

Ce CT est inutile car les motos sont normalement bien entretenues, il n'y aura donc pas de diminution de l'accidentologie des deux roues.  
Si le but de l'Europe est de supprimer les motos qui font du bruit sur les boulevards, les motards concernés rechangeront les pots d'échappement à la sortie du CT.

Les objectifs de ce projet de loi ne paraissent pas clairs et pas adaptés pour le parc 2 roues français.

Cordialement.

N° 965779 -

par :

12/07/2023 22:00

Bonjour.

Pourquoi un CT pour les motos supérieures à 125cm<sup>3</sup>, voulu avec force par une association [association] ? Les petites cylindrées bruyantes, qui peuvent être pénibles ne sont apparemment pas soumises à ce CT... Et donc les scooters en dessous de 125 ?

Pourquoi un CT pour la France entière, voulu par cette autre association [association] ?

Quelques bobos écolos parisiens veulent changer la face de TOUTE la France... Comme le round-up !

Pourquoi, ces 3 associations, et tous ces journalistes affirment que TOUTE l'Europe font ce CT ?

Qu'ils se renseignent mieux ! Qui peut leur expliquer ?

N° 965780 - Contre le contrôle technique pour les deux ou trois roues et quadricycles

par :

12/07/2023 22:00

Les nombreuses études et les rapports d'accidentologies démontrent l'inutilité d'une telle mesure qui n'apportera aucun effet sur la sécurité des motards et qui une fois de plus va pénaliser les utilisateurs de coûts supplémentaires au détriment d'achats indispensables pour l'entretien de leurs véhicules et leurs sécurités et dédouaner encore l'état de ses devoirs et obligations d'entretenir et sécuriser les routes.

N° 965781 - Contre le contrôle technique pour les deux ou trois roues et quadricycles

par :

12/07/2023 22:01

Les nombreuses études et les rapports d'accidentologies démontrent l'inutilité d'une telle mesure qui n'apportera aucun effet sur la sécurité des motards et qui une fois de plus va pénaliser les utilisateurs de coûts supplémentaires au détriment d'achats indispensables pour l'entretien de leurs véhicules et leurs sécurités et dédouaner encore l'état de ses devoirs et obligations d'entretenir et sécuriser les routes.

N° 965782 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 22:01

Je ne suis pas d'accord avec ce contrôle qui va encore sanctionner les personnes aux bas revenus. Les véhicules de plus de 40 ans risquent de systématiquement être mis à mal avec cette nouvelle réglementation. L'entretien de ce genre de véhicule est suffisamment élevé pour ne pas en rajouter.  
Merci de prendre en compte mon avis,



Cordialement,

N° 965783 - CT des véhicules 2 roues

par :

12/07/2023 22:02

L'accidentologie des 2 roues ne justifie nullement la mise en place d'un CT

Le seul point sur lequel un tel contrôle se justifierait porte sur le bruit, afin de lutter contre les "adaptations" opérées par certains motards.

N° 965784 - Sans titre

par :

12/07/2023 22:02

il est navrant de constater que ce futur contrôle technique ne sera qu'un vulgaire copié collé de celui de l'automobile, , il est navrant de constater que l'accidentologie des deux roues est plus liée au mauvais état des routes qu'a celui des machines, il est navrant de constater que la pollution des deux roues ne représente que 0,5% de la pollution du secteur des transports , Il est vrai de dire que quiconque utilise un deux roues est contraint de prendre soin e sa machine car il en va de sa survie, on est loin de pouvoir comparer avec une automobile, il est navrant de constater que [réseau de contrôle technique] qui est derrière ce contrôle n'est intéressé que par les gros sous, il est navrant de constater qu'une fois de plus ce seront les gentils français qui seront rackettés, par contre est ce que ce contrôle sera aussi pour les motos que l'on voit parader dans les cités où les forces de l'ordre ne mettent plus les pieds.

l'état est fort avec les faibles et faible avec les forts.

N° 965785 - Contrôle technique des deux roues

par :

12/07/2023 22:03

L'accidentologie dûe à un défaut d'entretien des deux roues est extrêmement bas!

Une très grande majorité de motards prend grand soin de leurs machines.

L'état des routes est bien plus préoccupant pour la sécurité des motards!

N° 965786 - Sans titre

par :

12/07/2023 22:03

Monsieur,

Je ne reviendrais pas sur les arguments largement exprimés de l'inefficacité de ce contrôle vis à vis de l'objectif fixé ni sur le lobbying de trois associations foncièrement motophobes et je porterais ma réflexion sur deux axes.

A - Interrogation sur le fond.

Par décision du 31 octobre 2022 et du 1er juin 2023 le conseil d'État ordonne au gouvernement de mettre en place le contrôle technique des moto en application de la directive européenne 2014/45/UE.

Or si l'application de ce texte est légitime, l'interprétation restrictive qui exclus le recours aux mesures alternatives interroge. En effet depuis de nombreuses années les différentes instances

législatives se sont déjà prononcées contre le contrôle technique et ont obtenu l'inscription de la possibilité de mesures alternatives dans la directive.

Or le Conseil d'État, plus haute juridiction administrative a pour rôle principal de statuer sur les litiges relatifs à l'application du droit administratif. Cependant, le Conseil d'État n'a normalement pas de compétences pour se prononcer directement sur l'efficacité des mesures alternatives au contrôle technique moto.

L'évaluation de l'efficacité des mesures alternatives au contrôle technique moto relève des autorités compétentes en matière de régulation routière et de sécurité routière. Ces autorités peuvent inclure le ministère des Transports, le ministère de l'Intérieur, le Comité national de la sécurité routière (CNSR) et d'autres organismes spécialisés.

Ces autorités sont chargées d'étudier et de mettre en place des réglementations et des mesures visant à assurer la sécurité des usagers de la route, y compris les conducteurs de motos. Elles peuvent également évaluer l'efficacité des différentes mesures, y compris les alternatives au contrôle technique moto, en se basant sur des données statistiques, des études techniques et des avis d'experts.

Le Conseil d'État peut être saisi si une décision ou une réglementation en matière de contrôle technique moto fait l'objet d'un recours en contentieux administratif. Dans ce cas, le Conseil d'État peut examiner la légalité de la décision ou de la réglementation contestée, mais il n'est pas compétent pour statuer sur l'efficacité spécifique des mesures alternatives, tout comme il ne peut présager d'une hypothétique efficacité d'un contrôle technique non mis en place.

En exigeant la mise en place du contrôle technique et en écartant de facto les mesures alternatives le conseil d'État fait une interprétation restrictive du texte européen. De plus l'aliéna 2.6 de l'article 2 de la directive européenne précise concernant les mesures alternatives que « Les États membres communiquent ces exemptions à la Commission. » Le conseil d'État n'a pas à ce substituer à la commission Européenne.

La cour européenne de justice, l'instance suprême en matière d'interprétation et d'application du droit de l'Union européenne pourrait donc être saisie, y compris par un particulier, pour un recours en annulation des décisions du conseil d'État, estimant que ces actes violent leurs droits découlant du droit de l'UE (possibilité d'exception prévu au 2 de l'article 2 de la directive).

## B- Interrogation sur la forme

1) Vis à vis des points de contrôle, prévoir une seule liste pour tous les points de contrôle, concernant aussi bien les voitures sans permis que les motos abouti à un résultat illisible ou l'on doit interpréter chaque contrôle. La mise en place de deux listes serait largement plus lisible.

2) Le texte va parfois dans des détails très précis, comme la taille de la police de caractère des affichages, et paradoxalement, pour un des contrôles majeurs mis en exergues par les associations motophobes, il est indiqué « bruit excessif » sans aucune précision sur le niveau de bruit considéré comme normal ni les modalités de contrôle.

Celui-ci sera à priori la mesure de « bruit émis par un motocycliste à l'arrêt », réalisé en statique. Encore faut-il le préciser, et dans ce cas faire référence à priori à l'Arrêté du 18 juillet 1985 relatif au contrôle au point fixe du niveau sonore des véhicules à moteur et son annexe. La tolérance de 5 dB sera-t-elle retenue comme limite d'un niveau excessif ? Quels critères objectifs permettent de définir une « Mesures instables » ? correspond-il à l'écart maximal de 2 dB entre les trois mesures ?

Si la mesure se fait bien conformément à l' Arrêté du 18 juillet 1985, la mesure du régime-moteur est effectuée au moyen d'un compte-tours extérieur au véhicule, nécessitant de se brancher sur la bougie, or le démontage pour l'accès à la bougie n'est pas prévu dans le texte.

3) point particulier concernant le permis de conduire

L'article R221-1-1 du Code de la route français concerne la conduite des véhicules à moteur sur les voies non ouvertes à la circulation publique, c'est-à-dire des voies privées ou des espaces spécifiquement aménagés. Selon cet article, la conduite d'un véhicule à moteur sur de telles voies nécessite un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule. Dans le contexte d'un contrôle technique, la manipulation d'une moto peut effectivement être considérée comme une forme restreinte de conduite sur une voie non ouverte à la circulation publique, puisque cela se déroule généralement dans des espaces privés ou réservés à cet effet. Par conséquent, il est plausible qu'un contrôleur technique manipulant une moto lors d'un contrôle technique sur une voie non ouverte à la circulation publique doive posséder un permis de conduire valide pour la catégorie correspondante, en l'occurrence un permis de conduire moto, or ce texte n'évoque pas ce point. Si la manipulation de la moto reste de la responsabilité du propriétaire (à priori détenteur d'un permis), le texte ne traite pas des responsabilités mutuelles (entre autre en cas d'accident impliquant la moto et ou du matériel du centre de contrôle technique) entre le propriétaire et le contrôleur.

N° 965787 - Avis sur contrôle technique des 2-3 roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 22:03

1 - Le CT actuel des véhicules n'est pas sérieux : beaucoup de CT de complaisance

2 - Réparez les routes et bouchez les nids de poule

3 - Lorsqu'un scooter de 50cm<sup>3</sup> roule dans un piteux état, pas de répression...

Bref, le CT est parfaitement inutile et ne contribue en aucun cas au renouvellement des véhicules

N° 965788 - Pour des routes plus sûres et en bon état

par :

12/07/2023 22:04

Je suis pour une route plus sûre mais en bon état pas de cul de poule, dornierage, pas de gravions sur une route refaite pourquoi doit-on faire un contrôle de notre véhicule par un organisme privé qui n'est pas prêt, alors que les routes ne sont pas entretenues par les organismes qui doivent le faire, trop de routes sont délaissées et en plus on doit payer pour quelques choses que l'on effectue à chaque sortie, un contrôle visuel de tous les organes de sécurité qui sont visibles sur une moto, je ne suis pas suicidaire.

N° 965789 - Pas d'accord avec le contrôle technique moto dans l'état actuel

par :

12/07/2023 22:04

La moyenne de kms parcourus par une moto tous les ans est différente de celle des voitures. Le contrôle devrait être fixé tous les 5 ans pour diminuer les accidents meilleurs états des routes seraient nécessaires, baisser les TVA sur les équipements de sécurité et d'entretien des deux roues un vrai permis moto plus éducatif je suis motard depuis 1978

N° 965790 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

12/07/2023 22:04

Je pense que les motards sont responsables et ne prennent pas un véhicule dangereux au risque de leur propre vie. Le port du gilet de sécurité et/ou le contrôle technique ne sont que des moyens détournés de faire de l'argent. Si encore, le gouvernement s'engageait (et à respecter) à utiliser ces fonds collectés pour l'hôpital public, cela pourrait se concevoir.

Les statistiques sur les accidents des 2 roues démontrent bien que ce sont des voitures qui sont la 1ère cause à l'origine des accidents.

N° 965791 -

par :

12/07/2023 22:05

Bonjour,

Les scooters, petites cylindrées sont la cause de beaucoup de nuisances sonores. Motard depuis 40 ans je constate que le parc moto est plutôt d'un très bon niveau d'entretien et de respect des normes.

Globalement il faudra mettre en place une structure qui va générer un chiffre d'affaire sur lequel la TVA sera une nouvelle rentrée d'argent supplémentaire pour l'état. Le parc moto ne subira pas une transformation significative puisqu'il est plutôt d'un très bon niveau d'entretien. Je vois au travers de cette mesure un gros chiffre d'affaire soumis à TVA pour probablement peu d'impact technique sur le parc moto

Cordialement

N° 965792 - Contrôle technique moto dans l'état actuel

par :

12/07/2023 22:06

La moyenne de kms parcourus par une moto tous les ans est différente de celle des voitures. Le contrôle devrait être fixé tout les 5 ans pour diminuer les accidents meilleurs états des routes serait nécessaire baisser les tva sur les équipements de sécurité et d'entretien des deux roues un vrai permis moto plus éducatif je suis motard depuis 1978

N° 965793 - avis

par :

12/07/2023 22:06

un motard prend soin de son véhicule car sur les 2 roues, les protections et les réactions du véhicule sont différentes et beaucoup plus dangereuses que celles d'une voiture. donc ne perdons le temps des contrôleurs à vérifier des points non critiques

Par contre je suis pour un contrôle technique des réducteurs de bruits et des clignotants.

Le bruit car il importune tout le monde. il est insupportable et inutile.

Les clignotants car ils permettent aux autres conducteurs d'anticiper une situation.

Un autre domaine que je considère critique sont les 50cm3 qui dépassent toutes les bornes: bruit, équipement, signalisation, vitesse. Combien sont réellement dans le respect de la loi?

salutations

N° 965794 - C.T OK à 200%

par :

12/07/2023 22:06

Le Contrôle Technique : OUI OBLIGATOIRE, je suis à 200% pour, mais pour les routes avec OBLIGATIONS de Réparations, sinon interdiction d'utilisation.

N° 965795 - motard

par :

12/07/2023 22:06

les motos ne sont pas des "poubelles", les vrais motards titulaire du permis A ont reçu la formation nécessaire pour comprendre les risques encourus du matériel défectueux

les accidents de seraient il pas dû au comportement de circulation dangereux?

voir les scooters dans les villes qui ne respectent pas grand chose.... et les permis B sans formation deux roues (informations peut être)

les routes et infrastructures n'auraient-elles pas une part de responsabilité trous énormes, déformations, margelles ilots et dos d'âne himalayen

la pollution et le bruit font partis d'une homologation constructeur, le contrôle technique va changer quoi?

ne serais pas de l'argent facile?

N° 965796 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 22:07

Inutile et sans aucune base prouvée fondée sur la sécurité ou la technique.

N° 965797 - avis sur le ct 2 roues motorisées

par :

12/07/2023 22:08

un contrôle technique pour les motos me paraît utopique. En ce qui me concerne (et comme la majeure partie de mes collègues motards), avoir une ou plusieurs motos est une passion. Qui dit passion, dit véhicule en état ! Le contrôle de notre machine (de TOUTE notre machine) est fait SYSTEMATIQUÉMENT À CHAQUE SORTIE.

il n'est pas question de partir avec un véhicule en mauvais état ..... IL Y VA DE NOTRE VIE !

le contrôle n'appartient que du désagrément, de la perte de temps, une surcharge de temps pour un pré contrôle effectuée par un pro de la moto, tout ceci totalement inutile puisque le parc de motocyclette s'avère être dans un très bon état (statistique à l'appui).

NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE DU 2 roues.

L'accidentologie et les séquelles engendrées aux motards ne dépendent nullement de l'état des machines.

les moyens déployés (notamment le coût) seraient certainement beaucoup plus profitables si ils étaient utilisés dans l'amélioration des infrastructures routières (glissières de sécurité "guillotine"), dos d'âne à tout va, bordure de trottoir ou muret en séparateur de chaussée, bouche d'égout dans les ronds point ou en virage, et combien d'autres encore .....

NON A UN CONTROLE INUTILE .

N° 965798 - Ct moto

par :

12/07/2023 22:08

Complètement inutile pour la sécurité routière !!!.

Ne sert qu'à remplir les caisses de l'état et faire plaisir à Bruxelles!!!.

Une honte pour le pays le plus taxé du monde..

J'ai honte d'être Français !!!.

N° 965799 -

par :

12/07/2023 22:09

... je suis conducteur de tramway et de bus, après ans à Clermont Ferrand, j'exerce ma profession à Bordeaux depuis 2011. Selon l'expression ( mignonne ! ) je ne suis pas un perdreau de l'année, mais j'ai toujours fait de la moto. J'ai eu plus de 40 motos, de toute sorte de moto... Jamais je n'ai négligé le moindre détail d'entretien, ou de sécurité. Ce serait comme si un parachutiste ne contrôlait pas son parachute avant de franchir la porte de sortie de l'avion...

Ce projet de loi est contraire aux valeurs de notre république : il n'a pas de sens en ce qui concerne la sécurité routière. IL y a d'autres points à améliorer avant de persécuter les motards de ce pays !

Comme, des autoroutes gratuits, des sanctions pour le téléphone à vélo, le téléphone à trottinette électrique... La moto est un moyen de locomotion-passion ; s'en prendre aux motards va mettre (encore) dans la rue quantité de personnes en colère !

N° 965800 - contrôle technique deux roues et autres

par :

12/07/2023 22:09

Bonjour, imposer un contrôle technique pour les deux roues motorisés en prétextant la sécurité est complètement absurde, les accidents liés à l'état des véhicules est infime par rapport à celui des routes. Après avoir obtenu mon permis où certaines questions portent sur le contrôle sur les points de sécurité du véhicule avant usage, j'ai acheté en 2019, une moto homologué chez un concessionnaire qui depuis suit mon véhicule régulièrement et j'ai depuis ce donc jour environ 6000 kilomètres au compteur, de quoi dire que ma moto est en parfait état sinon je ne roulerais pas avec celle-ci. A quoi sert de créer de nouvelles règles, faites donc appliquer celles qui existent pour le bruit ou la pollution et réparez les routes.

N° 965801 - Contrôle inutile

par :

12/07/2023 22:09

Le seul intérêt du contrôle est de vérifier la conformité des émissions sonores de motos qui ont été modifiées par rapport à leur version d'origine.

N° 965802 - Motos

par :

12/07/2023 22:10

Pour les voitures de collection , les modèles avant 1960 sont

Exempts de contrôle technique . Pourquoi pas les motos?  
En 1970 la moto avait presque disparu pourquoi pas retenir cette date

N° 965803 - Contrôle technique c'est non !

par :

12/07/2023 22:10

Les motards ne le sont pas par hasard. La plupart, passionnés par leurs machines, amoureux de belles mécaniques, à la différence de la majorité des automobilistes qui ne voient dans leurs véhicules que des objets utilitaires.

Le motard entretient son deux roues avec soin, car c'est son assurance vie.

Il serait plus judicieux d'affecter l'argent public à l'entretien des routes aujourd'hui négligé par suite de choix politiques.

Le contrôle technique n'est qu'une réponse technocratique de plus face à des carences toujours plus criantes dans l'entretien du réseau routier et une nouvelle ponction financière ... N'est on pas censé apprendre de ses erreurs ? Après l'épisode des Gilets jaunes le gouvernement devrait rester prudent.

N° 965804 - sécurité dans les opérations de contrôle technique des véhicules à 2 roues

par :

12/07/2023 22:10

Bonjour,

Au paragraphe C du projet d'arrêté ministériel, la mention :

" Les installations de contrôle comprennent également pour les véhicules à deux ou trois roues :

- un jeu de béquilles d'atelier avant et arrière à entraxe réglable adapté aux véhicules à deux roues ;

- un bloque roue adapté aux véhicules à deux roues.

Les installations de contrôle comprennent également un cric mobile (hors cric « losange ») d'une capacité minimale d'une tonne ainsi que des cales de roue. " est totalement insuffisante pour assurer un contrôle en sécurité pour les motocyclettes les plus lourdes, et notamment les motocyclettes de grand tourisme, dont la masse peut dépasser les 400 kilogrammes.

Au paragraphe E.2, le texte :

" Le bâtiment de contrôle dispose a minima d'un ensemble de postes de contrôle adaptés au contrôle des véhicules d'une longueur de 4 mètres, d'une hauteur de 2,50 mètres et d'une largeur de 2 mètres."

"Le bâtiment de contrôle :

dispose d'un éclairage fixe et/ou mobile adapté au niveau des postes de contrôle, notamment, visuels ;

dispose, si nécessaire, d'un ou plusieurs dispositif(s) permettant le maintien d'une température compatible avec les conditions d'utilisation de chaque appareil.

Le bâtiment offre un espace suffisant (0,80 mètre au minimum) autour des véhicules pour permettre l'examen visuel et l'état de la surface de la zone de contrôle permet le déplacement du personnel en toute sécurité." ne tient pas compte du fait qu'une motocyclette peut chuter lors des opérations de contrôle, ce qui peut entraîner des blessures très graves pour un contrôleur se situant à moins de 1,5 mètre, et ce notamment si la motocyclette est d'un modèle lourd et/ou haut ( GT, Trail... ).

Dans la liste des points de contrôle et défaillances constatables associées, au point 5.2.3

Pneumatiques :

Il n'est pas prévu de tenir compte de l'âge des pneumatiques, alors qu'il est évident qu'un pneumatique de 2 roues motorisé devient dangereux après quelques années d'utilisation, quelque soit son usure ou son kilométrage, et ce par manque d'adhérence dû au durcissement de la gomme. Ce danger est accentué par le fait que de nombreuses motocyclettes effectuent un kilométrage moyen annule extrêmement faible, notamment dans les régions montagneuses. Ceci pousse les utilisateurs à conserver leurs pneumatiques plus longtemps. Il serait souhaitable de prévoir un nombre d'années maximum après la fabrication du pneumatique, par exemple 3 ou 5 ans.

Aux rubriques 1.1.3 FREIN de STATIONNEMENT, 4.5 FEUX DE BROUILLARD, et 4.6 FEUX DE MARCHE ARRIERE, il aurait du être ajouté la mention " (le cas échéant) ".

Bien cordialement,  
Je souhaite recevoir une copie de cette participation.  
Merci beaucoup.

N° 965805 - Méconnaissance totale de l'aspect technique d'un 2 roues

par :

12/07/2023 22:10

Le contrôle technique ne sera d'aucune utilité pour lutter contre la pollution sonore et environnementale, comme on veut bien nous le présenter. En effet, de par sa conception un 2 roues est facilement modifiable (beaucoup plus qu'une automobile en tout cas !). Je prends l'exemple notamment des 50 cm<sup>3</sup> qui sont - et de loin - les engins les plus trafiqués. Pour un jeune un peu bricoleur (et croyez-moi ils le sont tous !) Il sera facile de remettre son engin en configuration strictement légal (remplacement du pot d'échappement "libre" par celui d'origine, remise du boîtier électronique

"légal", mise en place d'un bridage si besoin...) juste pour se présenter le jour du contrôle avec un 2 roues répondant en tout point aux exigences du code de la route. Il ne faut pas prendre les jeunes (et les moins jeunes d'ailleurs !) pour des perdreaux de 3 semaines et penser qu'ils vont se présenter au contrôle avec un engin totalement hors la loi !

Une fois le précieux sésame obtenu, il leur sera tout aussi facile de remettre leur kit de débridage pour pouvoir de nouveau rouler allègrement à 80 km/heure (voir plus), le tout en faisant un boucan d'enfer. Il faut bien se rendre compte que le contrôle technique n'est valable que le jour J et à l'instant T !

Pour lutter efficacement contre ces dérives, il serait beaucoup plus efficace de doter les forces de l'ordre de sonomètre et autre dispositif de contrôle de la pollution pour leur permettre de procéder à des contrôles impromptus sur la voie publique. Là il n'y aurait pas d'échappatoire et l'amende (dissuasive !) obligerait plus sûrement le contrevenant à rester "dans les clous".

Pour l'autre volet concernant la sécurité, je ne connais aucun motard digne de ce nom qui roule avec des pneus usés, des freins défectueux ou une direction imprécise. Le motard est très souvent quelqu'un de passionné qui prend soin et entretien rigoureusement sa moto. Sa vie en dépend et il le sait parfaitement..

Les chiffres (ridiculement bas) concernant les accidents dûs à une défaillance technique prouvent cet état de fait.

Pour moi, ce contrôle technique obligatoire est juste un non sens qui ne servira strictement à rien, sinon à nous faire perdre notre temps...et accessoirement notre argent !

N° 965806 - CT des 2 roues

par :

12/07/2023 22:10



Le projet dispose : "La surveillance des centres et des contrôleurs par des audits et par des visites des agents de l'administration ayant la possibilité de suspendre ou de retirer leurs agréments en cas de manquements à la réglementation".

Ce principe se heurte à la réalité des contrôles administratifs, qu'il s'agisse, par exemple, du droit du travail, du domaine de la santé ou du droit de la consommation : les effectifs de fonctionnaires ayant fondu, les contrôles de l'Etat sur le respect de la réglementation du travail, de la réglementation sanitaire ou du droit fiscal sont, de fait, purement théoriques... On l'a vu récemment avec le scandale des EHPAD qui a été révélé par une enquête journalistique, à défaut de contrôle par l'administration...

N° 965807 - Controle technique 2 roues

par :

12/07/2023 22:11

Aberant encore une taxe supplémentaire pour remplir les caisses de l'Etat, depuis 30 ans nous payons de plus en plus de taxes pour moins de services avec un Etat et un entretien des routes pitoyables, du gravillonnage à tous va pour une insécurité totale en 2 roues!

N° 965808 - Motos

par :

12/07/2023 22:11

Pour les voitures de collection, les modèles avant 1960 sont Exempts de contrôle technique. Pourquoi pas les motos? En 1970 la moto avait presque disparu pourquoi pas retenir cette date

N° 965809 - Moto tout-terrain homologuées

par :

12/07/2023 22:12

Les motos de type Enduro ou Trial sont aujourd'hui tolérées sur la voie publique car possédant une carte grise (contrairement aux motos de cross). Elles sont généralement dans une configuration "allégée" : sans clignotant ni rétroviseur qui posent des problèmes de sécurité lors des chutes en tout-terrain. Les constructeurs fournissent même ces machines neuves avec les clignotants et les rétroviseurs dans un carton à part. Le contrôle technique fera que ces machines ne seront plus assurables et donc seront non couvertes (aujourd'hui, le très faible risque d'accident fait que les assureurs pratiquent des prix très bas et ces motos sont assurées).

N° 965810 - Bientôt à vélo

par :

12/07/2023 22:12

Je me suis mis au 2 roues 125 suite à l'invalidation du ct de ma 205 en 2010. Prochaine étape, le vélo, puis à pieds. Merci messieurs dames

N° 965811 - Méconnaissance totale de l'aspect technique d'un 2 roues

par :

12/07/2023 22:13

Le contrôle technique ne sera d'aucune utilité pour lutter contre la pollution sonore et environnementale, comme on veut bien nous le présenter. En effet, de par sa conception un 2 roues

est facilement modifiable (beaucoup plus qu'une automobile en tout cas !). Je prends l'exemple notamment des 50 cm<sup>3</sup> qui sont - et de loin - les engins les plus trafiqués. Pour un jeune un peu bricoleur (et croyez-moi ils le sont tous !) Il sera facile de remettre son engin en configuration strictement légal (remplacement du pot d'échappement "libre" par celui d'origine, remise du boîtier électronique

"légal", mise en place d'un bridage si besoin...) juste pour se présenter le jour du contrôle avec un 2 roues répondant en tout point aux exigences du code de la route. Il ne faut pas prendre les jeunes (et les moins jeunes d'ailleurs !) pour des perdreaux de 3 semaines et penser qu'ils vont se présenter au contrôle avec un engin totalement hors la loi !

Une fois le précieux sésame obtenu, il leur sera tout aussi facile de remettre leur kit de débridage pour pouvoir de nouveau rouler allègrement à 80 km/heure (voir plus), le tout en faisant un boucan d'enfer. Il faut bien se rendre compte que le contrôle technique n'est valable que le jour J et à l'instant T !

Pour lutter efficacement contre ces dérives, il serait beaucoup plus efficace de doter les forces de l'ordre de sonomètre et autre dispositif de contrôle de la pollution pour leur permettre de procéder à des contrôles imprévisibles sur la voie publique. Là il n'y aurait pas d'échappatoire et l'amende (dissuasive !) obligerait plus sûrement le contrevenant à rester "dans les clous".

Pour l'autre volet concernant la sécurité, je ne connais aucun motard digne de ce nom qui roule avec des pneus usés, des freins défectueux ou une direction imprécise. Le motard est très souvent quelqu'un de passionné qui prend soin et entretient rigoureusement sa moto. Sa vie en dépend et il le sait parfaitement..

Les chiffres (ridiculement bas) concernant les accidents dus à une défaillance technique prouvent cet état de fait.

Pour moi, ce contrôle technique obligatoire est juste un non sens qui ne servira strictement à rien, sinon à nous faire perdre notre temps...et accessoirement notre argent !

N° 965812 - Eresie

par :

12/07/2023 22:13

Quelle déception après cette première tentative de voir poindre à nouveau ce satané contrôle technique.

20 ans de moto et toujours le même commentaire des mécaniciens intervenant sur mes motos : rien à dire !!!

Déçu de voir notre gouvernement flancher devant les lobbies des contrôles techniques ...

&#129324;

N° 965813 - Je contrôle régulièrement les organes de sécurité de mes véhicules

par :

12/07/2023 22:13

Le contrôle technique des véhicules motorisés n'est pas une obligation imposée par l'Europe. Les états membres peuvent mettre en place des solutions alternatives.

Les associations, [association], [association] et [association] sont des organisations anti deux roues qui ne prêtent aucun intérêt à la vie des motards. [réseau de contrôle technique] dont l'étude (frauduleuse) affirme que 10 % des accidents de 2 roues motorisés est dû à un mauvais entretien du véhicule ne voit dans la mise en place du contrôle technique qu'un marché potentiel. Selon la Mutuel des motards 0.3% des accidents de 2 roues motorisés est dû à un mauvais entretien du véhicule. La même étude met en avant que 3% des accidents des motards est dû à l'état des infrastructures routières.

Une partie de l'examen du permis de conduire moto comprends la vérifications des organes de sécurité du véhicule. Tous motards sait contrôler ça moto et entretenir certaine partie telle que le graissage de la chaine de transmission.

Pour ma part je fais réaliser une révision annuel de ma moto chez le concessionnaire de la marque. Si le contrôle technique des 2 roues motorisé est mis en place une révision chez un concessionnaire devrais être pris en compte au même titre qu'un organisme de contrôle technique.

N° 965814 - Une procédure coûteuse et inutile pour la sécurité

par :

12/07/2023 22:13

Tout motard apprend les gestes à effectuer pour vérifier l'état de sa moto lors de la préparation du permis. Cela fait d'ailleurs partie de l'épreuve que de faire les contrôles d'usage (niveaux, état des suspensions, des éclairages, tension de la chaîne...).

De même l'accidentologie est largement traitée dans les "fiches motos" à préparer pour le permis.

Tout motard est donc parfaitement conscient des risques et du fait qu'il n'a aucune protection en cas d'accident, si ce n'est ses EPI (casque, blouson avec protection, chaussures montantes renforcées). Il sait que la moindre défaillance mécanique de la moto peut être fatale. Il prend donc soin de son deux roues et le vérifie très régulièrement.

Il est donc tout à fait inutile de confier à un tiers le contrôle de l'état de sa moto, tous les trois ans, alors qu'un motard le fait en général avant chaque sortie ou au moins mensuellement. Certaines applications comme Liberty Rider rappellent les entretiens à effectuer (pression des pneus etc...) en fonction du kilométrage.

Comme motard et automobiliste, je peux assurer que mon deux roues est toujours en parfait état et en bien meilleur état de que nombreuses voitures que j'ai été amené à conduire.

Par ailleurs, les statistiques montrent que la défaillance mécanique n'est pratiquement jamais la cause des accidents de deux roues motorisés. L'état de la route (en particulier les rainurages ou les nids de poules comme ceux de la Porte Maillot) est bien plus souvent en cause. Il serait donc préférable de consacrer le budget prévu au contrôle technique pour l'amélioration du réseau routier. Cela protégera mieux les motards que le contrôle technique.

N° 965815 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 22:14

Ce contrôle n'a de sens que pour le lobby des centres de contrôle technique, les motards sont les mieux à mêmes de s'assurer de l'état de leur monture afin de ne pas y laisser leur peau.

Je suis donc contre engraisser un système qui n'apporte déjà pas grand chose pour les autos et qui n'apporterait rien du tout pour les deux roues.

N° 965816 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 22:15

Mesdames et Messieurs nos dirigeants,

Ce contrôle ne profitera qu'aux centres auto type [réseau de contrôle technique], on voit qu'une fois de plus le monde des lobbies ont encore gagné ...

Vous dirigez pas grand chose en fin de compte..,

Pourquoi tant de mépris pour les 2 roues ?

Punissez ceux qui le méritent, pas tout le monde une fois de plus ...

Mr Mercier

61 ans sur un 2 roues à moteur depuis mes 14 ans ...

Cordialement

N° 965817 - UN CONTRÔLE TECHNIQUE: pour quoi faire?

par :

12/07/2023 22:15

On nous explique, au dos des contraventions automatiques générées par les radars, qu'on nous sanctionne pour notre sécurité. A l'évid ce CT pour les deux roues est déguisé de façon identique. Or il est prouvé que les défaillances techniques ne sont à l'origine d'un accident en 2roues que dans une infime proportion du total des accidents.

Le contrôle tel qu'on nous l'annonce consistera en un examen visuel et statique du véhicule...exactement ce que fait tout motocycliste avant de prendre la route.

Si la sécurité des usagers de 2RM était véritablement le but de cette mesure, il faudrait lui substituer l'obligation de porter des équipements de sécurité au delà du casque et des gants: blouson/pantalon de sécurité ou airbag et des bottes. L'argent que [réseau de contrôle technique] et ses collègues veulent nous soutirer serait ainsi RÉELLEMENT affecté à l'amélioration de notre sécurité (ce qui en cas d'accident, réduirait au passage le coût pour les assureurs et pour la société liés aux blessures graves entraînées par l'absence de ces équipements de sécurité).

Par ailleurs je suis toujours impressionné par la dangerosité du 'mobilier urbain', des rambardes, poteaux et bordures, installés au bon vouloir des municipalités sans la moindre prise en compte des conséquences d'une collision pour les 2R motorisés ou non...

Enfin, je ne serais pas contre l'obligation de faire passer un contrôle des connaissances (code et conduite) des usagers de 2RM à intervalle régulier, notamment après un certain âge (il est urgent de l'appliquer aux automobilistes!!!).

Malheureusement je n'ai aucune illusion sur l'impact de la présente consultation. Il est bien connu qu'on consulte le peuple, mais comme ce dernier est ignorant, on applique ce que des technocrates avaient décrété par avance.

N° 965818 - Non au contrôle technique &#128545;

par :

12/07/2023 22:15

Je trouve cela complètement inutile!

Au vu des statistiques, je vois pas pourquoi on nous inflige ceci or mis nous soutirer de l'argent pour paliers la crise du covid 19 ...

Franchement vive la france!&#128545;

N° 965819 - Consultation

par :

12/07/2023 22:15

Les deux roues ne font pas le même kms par ans qu'une voiture 4 a 5 fois moins (fréquence des contrôles devraient être tout les 4 ans) ce n'est pas ce qui réglerait le nombre d'accident voir l'état des routes et pour la sécurité des motards et l'entretien de leur de roues baisser les taxes (gilets airbag trop cher le contrôle est un faux problème les motards dans la plupart des cas sont des passionnés et font attention à leur matériel

N° 965820 - CT moto

par :

12/07/2023 22:16

Occupez vous d'abord des routes qui selon les départements sont dans des états déplorables les rendant extrêmement dangereuse pour les motards entre autre.

Faites votre part du travail avant de vouloir vérifier que nous faisons la nôtre !

Non au CT moto

N° 965821 - Qui crée ou provoque le plus d'accidents ???

par :

12/07/2023 22:16

Regardez les statistiques messieurs / dames ! Nous sommes les bons élèves de la sécurité routière ! Par contre, vélos et trottinettes sont sans nul doute beaucoup plus impliqués dans les accidents au quotidien ... un CT pour eux eux ??? Nous sommes bien plus attentifs/ives à nos véhicules que ces derniers ou que les automobilistes, car je vous le rappelle , nous sommes conscient(e)s des risques encourus au moindre laissé allé quant à l'état de deux roues ! mettez nous en sécurité en réparant nos routes avant de nous taxer une nouvelle fois alors que je le répète nous sommes très bons élèves sur la question de la sécurité routière !!! Votre comportement est encore une fois décevant et indécent ... reprenez vous sérieusement !!!

N° 965822 - avis défavorable à la mise en place du contrôle technique pour les deux roues

par :

12/07/2023 22:16

Les motards sont des gens responsables qui entretiennent très scrupuleusement leurs deux roues. Il semblerait plus judicieux que les services de l'état s'attachent à l'entretien du réseau routier français qui est calamiteux et beaucoup plus dangereux que les véhicules qui circulent dessus.

N° 965823 - Commentaire d'un motard

par :

12/07/2023 22:16

Seul intérêt la surveillance des pots d'échappements non homologués car ce sont des nuisances sonores pour tous y compris pour les autres motards. Sinon le motard est conscient que l'entretien de sa moto est le facteur premier de sa sécurité globalement sans intérêt ce contrôle sinon de faire plaisir à certains lobbyistes

N° 965824 - IL ETAIT TEMPS !

par :

12/07/2023 22:17

Que de motos, scooter vendus d'occasion qui sont de véritables danger pour les acheteurs. Les pneus usés, déformés, mal adaptés sont monnaie courante. Ne parlons pas des plaquettes de freins usées jusqu'à la ferraille. Il était temps de suivre les obligations en usage depuis un quart de siècle dans les pays voisins. La nouvelle réglementation devrait également exiger une tenue de protection obligatoire comme c'est le cas, par exemple, en Allemagne. Ils ne font pas de moto en short même s'il fait chaud et tout le monde trouve cela normal. En matière de sécurité, la France est toujours en retard. Rappelez-vous du tôle général quand les phares jaunes sont devenus blancs. Certains se sont même faits faire des certificats médicaux ... les éternels râleurs devraient réfléchir pour une fois !

N° 965825 - HIVER ET UTILITE

par :

12/07/2023 22:17

Bonjour, motard depuis 16 ans je souhaite faire part de quelques commentaires :

- j'habite un zone loi montagne, avec pneu neige sur mes voitures du 1 novembre au 31 mars. Ne me demandez surtout pas de sortir la moto pour aller passer un contrôle technique à ces dates
  - je suis totalement contre ce ct car j'ai toujours pris soin de mes motos (pneus, freins, éclairage...) car notre vie en dépend et je n'ai pas besoin de payer pour cela. Seul argument en théorie positif que je vois car étant riverain d'une route très passante : mettre un terme au échappements non homologués, mais la aussi cela n'y changera rien car démonter ou remonter un pot se fait très facilement. Avez vous prévu quelque chose ? Exemple lors d'un contrôle de routine n'importe quel policier ou gendarme qui trouve une moto bruyante mais avec ct en règle pourrait envoyer le propriétaire refaire le contrôle technique avec présentation au poste les jours suivants...
  - le prix annoncé est trop élevé maximum 30€ et contrôle raccourci au maximum
  - qui manipulera ma moto italienne rare ? Et que se passera t il si le contrôleur abîme la moto et les pièces sont introuvables ? Réfléchissez y bien car c'est bien le genre de goutte d'eau qui pourrait faire déborder le vase d'un bon citoyen comme moi...
- Merci de prendre mes remarques en considération.

N° 965826 - Contre le CT 2roues

par :

12/07/2023 22:18

En moto la carrosserie c est toi. Je veille quotidiennement a l etat de mon vehicule. C est simplement necessaire. Un contrôle technique moto est une farce, qui va majorer le coût des moyens de transports déjà hors de prix.

Les citoyens bobos ayant les moyens de vivre au cœur des villes sont sûrement pour. Ceux qui doivent venir depuis la périphérie pour y travailler et sont contraint financièrement à utiliser un 2 roues plus économique, moins polluant, et générant moins d embouteillage seront contre. Et ils sont la majorité.

N° 965827 - Un contrôle de sécurité

par :

12/07/2023 22:18

Bonjour,

Si un contrôle technique doit s'appliquer aux 2 roues motorisés, j'aimerais tout d'abord que celui-ci s'applique à toutes les cylindrées.

Motard, je croise régulièrement des petites cylindrées bien moins entretenues que les "gros cubes".

Sans être mécanicien, j'apporte un intérêt particulier à certains contrôles avant tout trajet.

La formation du permis A/AL pourrait intégrer une partie plus présente sur cette spécificité et son importance (idem pour le permis B).

Je reste tout de même inquiet sur le fait que le contrôleur soit parfaitement formé (donc en possession du permis adéquat) pour déplacer mes véhicules lors du contrôle.

Les ateliers n'étant pas accessibles au public pour des raisons de sécurité, et parfois non visible depuis l'accueil du centre, comment s'assurer que le contrôle se fera dans les meilleures conditions ?

Si le nombre de points de contrôle est aussi bien plus faible que celui des VL, le prix du contrôle devrait lui aussi être proportionnel au nombre de points.

Nous entendons parler d'un tarif à 50€, ce qui me paraît excessif si le nombre de points est 2 fois moindre qu'une voiture, et le contrôle bien plus rapide/facile (tout est visible et accessible plus facilement).

Globalement, je reçois donc le CT 2 roues comme une bonne chose, si celui-ci se concentre réellement sur les points techniques (freinage, éclairage, carburation,...) et non uniquement sur du défaut mineur, voir cosmétique, type "voyant allumé" ou "selle déchirée".

Cela pourra amener une plus-value lors des ventes de véhicules, rassurant vendeur et acheteur lors de la transition.

Merci de votre écoute.

Motardement,

N° 965828 - Contrôle technique catégorie L

par :

12/07/2023 22:19

Il est normal que les véhicules de la catégorie L passe au contrôle technique comme les autres usagers de la route comme c'est fait dans la grande majorité des pays de l'Europe.

L'application de la directive Européenne dans son ensemble doit être la base du contrôle. A cause de la grande diversité des véhicules composant cette catégorie du cyclo à la moto de 1000 CV, avec les voiturettes, les quads, les moto cross, etc., il doit être adapté avec un échancier de passage tenant compte de leurs fiabilités, leurs usages intensifs, leurs longévités réduites, comme pour les véhicules L1 avec 3/3/3.

Toujours à cause des différentes importantes de modèle, le déplacement des motos doit être faite, dans le centre, par le propriétaire sous les directives du contrôleur.

Un démarrage progressif des opérations peut être envisagé en commençant par les véhicules les plus ancien. Cela permettra aussi que les centres de contrôles s'organisent et se répartissent le maillage.

Mais il aura-t-il assez de contrôleurs, avec les formations , l'agrément à jour pour 2024?

N° 965829 - Je suis opposée au contrôle technique des deux roues

par :

12/07/2023 22:19

les motards sont des gens responsables qui vérifient régulièrement les équipements de leurs deux roues. La mise en place du contrôle technique est purement commerciale et destinée une fois de plus à taxer le citoyen français. Que l'état commence par entretenir correctement les routes qui sont plus dangereuses que les véhicules qui les empruntent.

N° 965830 - Inflation réglementaire

par :

12/07/2023 22:20

Faite déjà respecter les loi existante avant d'en faire des nouvelles... Dans l'ordre de priorité pour la sécurité il y a l'état des route...Ceux qui font des roue arrières sur la voie public avec des moto de cross n'ont pas de carte grise....donc pas de CT....

N° 965831 - Question de priorités face aux enjeux de sécurité routière.

par :

12/07/2023 22:21

Les directives européennes mentionnaient qu'une alternative au contrôle technique serait d'adapter les infrastructures routières actuellement dangereuses pour certains types d'usagers. Soit, le gouvernement souhaite prendre la voie du contrôle technique obligatoire. Cependant il faut comprendre que les usagers de deux-roues motorisés désirent tous une augmentation de la sécurité routière. L'aménagement routier est complètement pensé autour de la voiture et néglige totalement les autres types d'usagers, au point que certaines de ces infrastructures, certes relativement efficaces pour un automobiliste, sont indiscutablement dangereuses pour un motocycliste.

Pourquoi obliger des millions d'usagers à payer tout les 3 ans pour vérifier la présence d'un dispositif de réduction du bruit qui se démonte en moins de 5 minutes ?

Pourquoi payer un "expert" qui connaît moins bien la machine que son propriétaire, juste pour lui annoncer qu'effectivement, la machine est en règle ?

Les nuisances sonores étant un sujet réel, la solution serait de munir les forces de l'ordre de dispositifs de contrôle portatifs, pas un contrôle technique tout les 3 ans. Le reste des points concernés par le contrôle technique semblant n'être responsables que d'un nombre résiduel d'accident et donc d'un faible coût pour la société, surtout comparé à celui des aménagements inadaptés.

Une simple analyse sociologique confirmée par les statistiques de la sécurité routière suffisent à montrer que le contrôle technique ne répond absolument pas aux enjeux évoqués pour le justifier.

Le gouvernement apparait comme malhonnête en réutilisant des arguments infondés pour certains, ou complètement hors sujet pour d'autres, leur ayant été soufflés à l'oreille par des "associations". Et surtout pour avoir d'abord confirmé que ce dispositif n'atteignait pas l'objectif recherché, avant de revenir en arrière quand la commission a effectivement constatée que l'alternative sur l'amélioration des infrastructures routières n'était pas poursuivie dans les délais.

C'est facile de mettre en place un dispositif qui attaque un problème mis en cause dans moins d'1% des accidents, et ne résolvant même pas le problème des nuisance sonores efficacement.



Cependant les usagers exigent que le gouvernement s'empare du problème des infrastructures dont le facteur accidentogène est reconnu dans plus de 30% des accidents.

Actuellement, la gestion de ce dossier montre au mieux une incompréhension de la pratique du deux-roues, au pire une incompétence totale sur les sujets de la sécurité routière. Ou encore une manœuvre intentionnelle et malhonnête permettant de masquer une inaction pourtant initialement fortuite.

Pour un dispositif efficace, il faut au moins associer le contrôle technique à une réforme de la sécurité routière, dont les mesures actuelles commencent à montrer leurs limites, et portant aussi bien sur l'infrastructure que la prévention, les modalités de l'obtention et la conservation du droit de conduire. Il est nécessaire de raffermir la répression des comportements le plus dangereux pour autrui (alcool, téléphone, vitesse), mais aussi ceux qui semblent anodins et causant pourtant un fort coût pour la société (tout ce qui est dû au manque de vigilance comme ne pas vérifier ses angles morts, ne pas utiliser ses clignotants, ne pas accélérer AVANT de s'insérer sur l'autoroute, etc). Ce n'est pas en se concentrant sur les phénomènes résiduels (notamment ceux associés à la vétusté des deux-roues) que le nombre de morts sur les routes diminuera. Il faut traiter les plus gros problèmes avant de traiter les plus bruyants.

Le fait que l'exécutif estime un contrôle technique (dont l'efficacité réelle est plus que contestable) plus urgent que le reste est incompréhensible.

N° 965832 - Pompe à fric

par :

12/07/2023 22:21

Le CT pour les voitures est maintenant en place depuis plus de 30 ans. On voit tjrs des poubelles sur la route et les prix ne cessent d'augmenter.

La part des défaillances techniques dans les accidents de moto? Négligeable.

Pas de sécurité dans tout cela, une simple affaire de gros sous pour les grandes marques qui règnent déjà sur le CT voiture.

Navrant

Bossez plutôt sur les infrastructures routières!

N° 965833 - Essuie-glace, feu de marche arrière...

par :

12/07/2023 22:21

Des la première ligne tout est dit: le plus important est le contrôle de la plaque d'immatriculation ! Doit passer avant sécurité ou pollution ... et pour utiliser une moto depuis 20 ans, un véhicule sans carrosserie est toujours contrôlé sauf pour les suicidaires pour qui un contrôle ne change rien.

N° 965834 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 22:22

Je me rappellerais de cette ponction obligatoire au moment de mettre mon bulletin de vote

N° 965835 - Consultation sur les projets de décret et d'arrêté relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules 2-3 roues motorisés et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 22:23

Sur le principe du Contrôle technique

Il n'est pas justifié du point de vue la sécurité puisque moins de 0,3% (rapport MAIDS Motorcycle Accident In Depth Study) des accidents de 2-3 roues motorisés sont possiblement imputables à une défaillance du véhicule.

Ce constat confirme la logique implacable que tout profane comprend, puisqu'un conducteur de 2-3RM, pour l'énorme majorité, ne fait pas d'impasse sur sa sécurité et que celle-ci passe nécessairement par la vérification de son engin pour le maintenir dans un état exempt de défaut (pour le moins: pneus, freins, suspension, éclairage, transmission, roues, châssis...)

Alors ce CT, une redite payante de ce que le conducteur du véhicule fait régulièrement, et qui ne constitue en rien un gain pour la sécurité: Assurément c'est inutile.

Il n'est pas justifié du point de vue de la pollution.

De nouveau, le constat est sans appel puisqu'il est évident qu'un 2-3 RM dispose d'un niveau d'émission d'éléments polluants très largement inférieur aux autres types de véhicules de type thermique, même les plus récents.

Ainsi, le 2-3 RM avec une meilleure mobilité (individuel ou à 2 ou 3 personnes), et qui, doté d'un encombrement réduit:

-augmente la fluidité de la circulation,

-rend le temps de trajet plus court, donc globalement moins polluant.

Enfin, pour contrôle plus précis de la pollution et donc du moteur, l'utilisateur s'appuie sur ses compétences s'il en a, et généralement sur celles de 'son' mécanicien lors des fréquentes révisions qu'imposent les constructeurs.

Pour conclure ce paragraphe, je considère que l'utilisation du 2-3 RM contribue (malgré son trop faible nombre) :

- dans l'état actuel, à une alternative intéressante à la mobilité,

- dans le futur proche, à une alternative encore plus vertueuse par l'adoption d'une adaptation (ex E85 ou autre carburant écologique)

Il n'est pas justifié du point de vue du contrôle du bruit

Pour ce point, mon argumentation s'appuie :

- sur un retour d'expérience de pays voisins, en particulier l'Allemagne qui se veut extrêmement stricte dans ce domaine.

Force est de constater que ce contrôle n'a réduit en rien les nuisances puisque de nombreuses plaintes ont même aboutit à interdire certains sites (routes touristiques, routes de montagne) à cause du bruit...généralisé par des engins contrôlés et conformes,

- sur la liberté d'action pour des utilisateurs au comportement critiquable, qui permet de démonter un pot d'échappement 'bruyant' et replacer le pot d'origine pour passer le contrôle,

- sur la liberté d'acheter et monter des équipements bruyants non homologués pour le véhicule concerné.

En définitive, ce CT n'apportera aucune efficacité dans la réduction des nuisances sonores.

Alors ce CT, une taxe pour tous afin que quelques irresponsables continuent à faire du bruit.  
Assurément oui.

En revanche, davantage de sensibilisation sur le bruit et ses conséquences pour le bien-être de tous, et un blocage rigoureux aux pièces détachées non homologuées qui entrent sur le marché semblent être la voie raisonnable pour la maîtrise de cette fraction des nuisances sonores.

Et sur la faisabilité et l'adéquation du CT pour les 2-3RM. Pour rappel ce contrôle cible la sécurité et non la stricte conformité d'origine

Concernant ce point, les difficultés, voire les impossibilités majeures sont nombreuses. On peut citer :

Les configurations

- 2 roues dans l'axe 2RM passe encore mais 3RM on a
- 2 roues devant une roue centrée à l'arrière, type Canam
- 2 roues en lignes et une sur le côté (à droite, à gauche) type side-car
- 1 roue centrée à l'avant, 2 derrière sur le même axe, type trike

Les équipements

- avec ou sans l'équipement d'origine (ex Valises, top-case, sacoche)
- avec ou sans l'équipement adaptable (ex rétroviseurs, clignotants, selle, valises, top-case, sacoche)
- quid de l'équipement manquant (ex cassé/réparé dans une chute, tordu)
- la sacoche de réservoir peut-elle avoir une incidence sur la sécurité (peut-elle entacher la maniabilité, donc la sécurité)

La transmission

- cardans...il est dans un carter, donc impossible de vérifier l'état
- chaînes....parfois dans un carter. Il y a de nombreux pas différents et comment spécifier pour chacun l'usure limite correspondant au niveau de sécurité requis

Eclairage

- la hauteur des engins est très différente
- le positionnement de l'engin perpendiculaire à la route nécessite des béquilles spécifiques.

Beaucoup de véhicules sont à ce jour dépourvus de béquille centrale.

- le réglage des feux de route et de croisement dépend de la charge (donc du poids du conducteur/utilisateur du véhicule)

et quid de la béquille et du positionnement dans ce cas, et tenir une moto à l'arrêt dans une position strictement perpendiculaire au sol est un vrai défi.

Bruit

- les conditions de sortie des échappements est très variables

1 sortie horizontale basse

1 sortie horizontale haute

1 sortie verticale (dessous dans l'axe, dessous sur le côté, dessous vers le sol)

multiples sorties symétriques (ex 1D et 1G /2D et 2G...)

multiples sorties dissymétriques (ex 1D et 2G...)

Suspension amortisseurs

- les configurations 3RM vues précédemment posent problème
- les types de suspension sont différents (fourche, parallélogramme, télélever, combiné classique, sans combiné avec cadre rigide)
- les réglages sont propres à chaque utilisateur qui intervient d'une façon variable dans le comportement du véhicule

A la vue de la complexité du CT 2-3RM, l'objectif d'amélioration

- de la sécurité pour les 0,3% d'accidents imputables à une défaillance,
- de la réduction de la nuisance sonore, en toute logique sans efficacité

- de la limitation de la pollution alors même que ce type de véhicule y contribue déjà (et pourra mieux faire)
- de la complexité technique qu'engendre le véhicule AVEC son propriétaire  
ce CT est inadéquat par rapport à ses objectifs.

D'un point de vue personnel:

Je suis conducteur de 2RM depuis au moins 40ans, je fais du vélo (sans assistance électrique), j'utilise une voiture (transport de volume et voyage en famille), les transports en commun lorsqu'il représente une bonne alternative (temps, fatigue)

J'estime avoir déjà une conscience 'écologique' au travers:

- du tri et limitation de mes déchets,
- du maintien en bon état de tous les types de moyens de déplacement utilisé (réparation, entretien courant)
- de ma réduction de ma consommation énergétique (isolation maison, chaudière à condensation THR, éclairage à DEL, surveillance de la consommation)

Ainsi, j'ai depuis toujours un réflexe identique concernant ce qui est fait ou peut être fait consciencieusement soi-même n'a pas vocation à être refait par quelqu'un d'autre et constitue une dépense inutile.

Concernant l'utilisation du 2RM, en m'appuyant sur mon vécu, je n'ai jamais connu ou croisé un 2-3RM dans un état pouvant faire craindre une défaillance. Il en est de même pour les équipements personnels de leur conducteur.

Je parle précisément de sécurité, et non de comportement.

Par ailleurs il semblerait approprié de monter, malgré l'inadéquation avérée de ce contrôle, les aspects économiques (rentabilité pour certains, perte de pouvoir d'achat pour d'autres) qu'entraîne cette volonté d'imposer ce CT.

Mais, sur ce point que je n'aborderai pas, je crains fort que cette démesure ne profite en rien à ceux qui en ont le plus besoin.

N° 965836 - Non au contrôle technique périodique pour les deux roues à moteur

par :

12/07/2023 22:23

Je suis motard depuis 39 ans, mais différentes motos ont toujours et sont toujours entretenues avec le plus grand soin, il en va en de ma sécurité. Qu'apporterait un contrôle technique périodique?

- les contrôleurs auraient-ils plus de compétences que le pilote de la moto qui tient à sa sécurité ou que le concessionnaire qui en assure l'entretien? ...j'en doute

- Le défaut d'entretien est-il un facteur régulièrement mis en évidence comme cause d'accident des deux roues? .....j'en doute

Le seul contrôle technique qui me paraîtrait acceptable serait celui obligatoire en cas de revente afin de limiter les risques d'achat d'une épave maquillée

N° 965837 - Mise en place du contrôle technique motos à deux ou trois roues

par :

12/07/2023 22:25

Contrôle inefficace , recherche des contrôleurs que faire de l'argent sur le dos des usagés qui n'aurons pas le choix , rente à vie pour les centres de contrôles motos comme c'est le cas pour les autos en France

N° 965838 - Sans titre

par :

12/07/2023 22:25

Non au contrôle technique pour 2 roues

Oui au contrôle et remise en état des routes

N° 965839 - Vaste fumisterie

par :

12/07/2023 22:26

Un contrôle technique visuel ne sert à rien, surtout sur les grosses cylindrées occupez vous des 50 cc et scooters qui eux posent problème et utilisez le prix due leur contrôle pour refaire des routes non dangereuses car votre contrôle ne me sauvera pas des trous et autres pièges. Bref merci l'Europe après EDF voilà les résultats du vivre ensemble...

N° 965840 - contrôle technique et réchauffement climatique

par :

12/07/2023 22:26

c'est une absurdité de croire que le CT2RM va contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique! au contraire il aura pour effet de réduire le nombre de deux roues que beaucoup abandonneront pour raisons financières ! la fluidité du trafic va être impactée entraînant des embouteillages sources de pollution!!!

il suffirait de comparer deux villes de même importance dont l'une n'aurait que des deux roues et l'autre que des voitures...messieurs les technocrates, à vos calculettes pour pour vérifier qui pollue le plus!

quant aux pollutions sonores, le ct2rm ne changera rien au problème: quelques vis pour mettre un pot homologué le temps du contrôle et quelques vis pour remettre le pot de son choix en usage quotidien!

occupez vous des routes, on s'occupe des motos!

N° 965841 - Des priorités sont à exécuter avant des l'oie débile

par :

12/07/2023 22:26

Non au contrôle technique pour 2 roues

Oui au contrôle et remise en état des routes

N° 965842 - controle thecnique

par :

12/07/2023 22:26

bonjour le controle thecnique s'est non non et non a 110 pourcent

N° 965843 - Inutilité du CT 2RM

par :

12/07/2023 22:27

Bonjour,

Ce projet de loi ne démontre pas que la mise en place d'un contrôle technique des motos va améliorer notre sécurité de motards. En effet, les infrastructures sont bien plus en cause que le véhicules eux-mêmes : nids de poule, chaussées dégradées, bandes blanches glissantes, ralentisseurs hors normes... Les infrastructures devraient être traitées en priorité. La formation de tous les usagers de la route sur les risques spécifiques des usagés plus vulnérables (2RM, vélos...) me paraît plus constructif : combien de fois a-t-on lu que l'automobiliste n'avait pas vu un vélo ou une moto et lui a coupé la route (hier soir encore à vélo en ce qui me concerne). Par ailleurs, tous les organes de sécurité sont directement visibles et accessibles sur une moto. Ce qui permet un contrôle régulier par le motard. Et c'est enseigné dans la formation du permis A. En résumé, on va payer alors que notre sécurité ne va pas être améliorée. Ce projet n'est pas de la sécurité routière.

N° 965844 - NUL ET INUTILE!

par :

12/07/2023 22:27

Le CT moto est d'une hypocrisie totale:

- Les centres CT ne sont pas adaptés et n'apportent rien de plus que le contrôle déjà effectué en concession

- Les échappements sont pour la plupart démontables en quelques minutes, l'effet sur les nuisances sera réduit à 0

- Les causes d'accident sont plus souvent dues à une erreur d'appréciation du pilote ou à l'état de la chaussée (Pièges d'aménagement urbain, hydrocarbures, gravier, nids de poule etc...)

L'argent de la répression routière serait bien mieux employé dans les doubles glissières, l'entretien des routes, la formation des plus jeunes usagers de 2 roues!

De la part d'un contribuable qui aimerait que l'argent de ses impôts ne soit pas employé à inventer des rapports dont les résultats sont une estimation non fondée dans le but de ponctionner d'avantage les usagers de la route.

N° 965845 - Inutile, cette mesure est une aberration !!

par :

12/07/2023 22:28

Les motards, déjà fortement exposés, ont tendance à rouler sur des engins en bon état (ce qui n'est pas le cas pour les scooters de petite cylindrée... mais les ados ne sont pas solvables!). Ceci est un fait qui rend ce CTP inutile.

Il faut également noter que la forme prise (contrôles visuels) ne saurait en aucun cas être un gage du niveau de sécurité d'un véhicule.

De plus la pratique de la moto est déjà soumise à de forts coûts (assurance, équipement de sécurité obligatoires (taxés comme des biens normaux), équipement annexes..... Ce contrôle technique ne ferait que sur-pénaliser les motards.

Il est de plus assez surprenant de voir que trois associations réussissent à imposer leur volonté à toute une nation.

N° 965846 - non au contrôle

par :

12/07/2023 22:28

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seuls leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 965847 - Contre le CT moto oui et non

par :

12/07/2023 22:29

Le CT obligatoire je dis non car un motard entretient et vérifie toujours sa moto, cela représente 0.3 % dans les accidents pour une moto mal entretenue, le rendre obligatoire et donc non sous cette forme, par contre le rendre obligatoire en cas de revente serait plus approprié pour rassurer le futur acheteur

N° 965848 - contrôle technique 2 ROUES

par :

12/07/2023 22:29

Motard depuis quelques temps je ne vois vraiment pas la pertinence d'un tel contrôle (si ce n'est dans le but évident de racketter un peu plus les Français dans un pays déjà écrasé par les charges et obligations diverses)

Vu le nombre moyen de km parcourus annuellement par un motard cela va se résumer à une vérification de véhicules avec peu de km et souvent très bien entretenus (globalement les motards sont des passionnés qui bichonnent leur véhicule et qui sont en outre conscients des risques qu'ils encourent à utiliser un véhicule en mauvais état).

L'état français s'il voulait vraiment protéger les citoyens roulant en 2 roues ferait mieux d'enfin investir nos impôts dans la rénovation et l'entretien de nos routes dont l'état lamentable fait vraiment courir un risque à tous les usagers du réseau routier.

Enfin et comme toujours seuls les citoyens sérieux et qui courent le risque de contrôle et d'amendes seront inquiétés et comme pour le reste les véhicules pourris continueront à circuler lors ou entre les rodéos urbains mais là attention il ne faut pas agir ce serait trop risqué ...

Bref un racket de plus imposé par notre grande et belle Europe auquel nos dirigeants une fois de plus vont s'empressez d'obéir tout ceci dans le but d'enrichir quelques entreprises dont le lobbying visiblement très actif et efficace aura payé ...

N° 965849 - inutile

par :

12/07/2023 22:30

bon je ne vais pas passer par quatre chemins j'ai comme config :

88 stage 6

vilò c45

mvt dd

clapet Vforce Top

carbu 28

embrayage pollini

Donc autant vous dire que je vais rouler sans plaque , sans assurance (ça me permettras par la même occasion d'arrêter de me faire enculer) et si je croise les képis bleu la poignée seras donc soudé en conséquence.

N° 965850 - contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 22:30

il faudrait commencer par distinguer les catégories de 2 roues.

les conducteurs moto de plus de 125 cm3 et paticulièrement de plus grosses cylindrées sont conscients de la nécessité de piloter un engin en bon état. le premier concerné en cas d'accident est le pilote qui doit être bien protégé . tous les éléments de sécurité sont donc fonctionnels et maintenus en bon état car de l'état de notre 2 roues dépend notre vie. nous ne sommes pas des délinquants du bruit outrancier (à distiguer du bruit qui peut être salvateur) ou de cabrioles. Ceux-là doivent être contrôlés et sanctionnés si le comportement est inadapté à l'usage normlal d'un 2 roues motorisé.

alors laissez-nous continuer à entretenir nos véhicules et veillez à maintenir les chaussées en bon état ce qui sera bénéfique à l'ensemble des usagers de la route.

N° 965851 - Suggestions d'adaptation

par :

12/07/2023 22:33

Je ne suis pas contre le CT des 2 roues mais je pense qu'il serait suffisant de le limiter en cas de transaction, et de dispenser les collectionneurs de véhicules anciens, par exemple de plus de 30ans, qui ne font que du roulage occasionnel et ne vont pas conduire 10 ou 20 motos tous les 3 ans au centre de ct parfois loin du domicile. Merci de m'avoir lu

N° 965852 - CT Moto

par :

12/07/2023 22:34



Je pense que les motards sont intelligents et s'ils ne veulent pas avoir accident nos motos sont entretenues. De plus, le pourcentage d'accident moto est très faible quand il s'agit d'un problème mécanique.

Mais encore, les motos permettent de réguler la circulation ...

N° 965853 - Enfin !

par :

12/07/2023 22:34

Motard depuis 40 ans, je suis ravi que le contrôle technique des motos soit enfin mis en place. Il était temps de se mettre en conformité avec la directive européenne pour une meilleure sécurité des conducteurs de deux-roues et des autres usagers de la route.

Merci.

N° 965854 - Contre le contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 22:36

A quoi cela sert-il sinon prendre encore de l'argent aux motards? Avez-vous déjà réellement croisé beaucoup de moto en mauvais état sur la route? Les motards sont passionnés de leur engin et le bichonne et l'entretien bien plus et bien mieux que la plupart de n'importe quelle voiture en circulation. Par ailleurs, pour voir certaines épaves à 4 roues sur la route, encore aujourd'hui, le contrôle technique n'est franchement pas un gage de sécurité ni de qualité. S'il y a un pb de sécurité sur la route, ce n'est pas de l'entretien des motos et leur sécurité technique ...

N° 965855 - avis d'un motard favorable au CT moto

par :

12/07/2023 22:36

Je suis motard, j'ai soutenu la mise en place d'un contrôle technique.

Au final, nous est imposé un CT qui n'a rien à voir avec celui qui nous a été présenté, soutenu, affirmé, promis et vendu.

Vous nous avez trahi, et je me sens encore plus trahi personnellement parce que j'ai soutenu l'arrivée du CT. J'ai honte.

N° 965856 - Enfin

par :

12/07/2023 22:38

Dans le bon sens pour moins de morts :

Accidents

Nuisances sonores

Pourquoi avoir attendu si longtemps ...

A quand une réglementation respectueuse de tous sur le bruit

N° 965857 - Profondément injuste !

par :

12/07/2023 22:38

Possesseur d'une W650 de 1999 bien entretenue, révisions effectuées et hélas polluante par rapport aux critères actuels, la machine est conforme à ceux de l'époque de sa sortie.

Elle pourrait être classée en collection devant son état, faudra attendre encore un peu pour cela...  
Quelles seront les compétences de l'organisme de contrôle nouvellement en place et la bonne appréciation pour de telles machines ??? Je reste inquiet à cet égard...

N° 965858 - Contrôle Technique

par :

12/07/2023 22:38

Le résultat des enquêtes sur les accidents impliquant des motos montre que l'état de la moto n'est quasiment jamais la cause de ces accidents. Il serait par contre plus judicieux de sécuriser les infrastructures routières qui sont souvent dangereuses pour les motards. Le signalement de ces dangers a été fait par les représentants des motards ([association de motard] par exemple) mais avec quasiment aucune modification sur ces infrastructures.

On est donc amené à penser que le contrôle technique est un prétexte pour améliorer la sécurité. Son but serait plutôt d'éviter des dépenses pour l'état, tout en rajoutant une nouvelle couche de réglementation, quasiment inutile au vu des études d'accidentologie. La vraie sécurité est mise de côté.

La mise en place de ce contrôle technique est inutile, rajoute des dépenses pour l'utilisateur sans améliorer la sûreté des infrastructures routières.

N° 965859 - Mr

par :

12/07/2023 22:38

Si on ne met pas en place le contrôle il suffit de repartir les pénalités pour les propriétaires des types de véhicules concernés

N° 965860 - Incompréhension

par :

12/07/2023 22:39

L'utilisation d'un deux roues, même à moteur thermique, permet de désengorger les axes très fréquentés, en particulier en ville, on circule plus facilement et on pollue donc la zone moins longtemps. Le temps de trajet maison/ travail est réduit d'où une plus grande qualité de vie. Ces arguments ne résistent pas devant les intérêts personnels ( liens avec les loueurs de trottinettes et vélos électriques avérés) des associations qui sur Paris poussent le gouvernement à appliquer stricto sensu les directives Européennes. On sera donc taxé à l'avenir pour de fausses raisons, les motards ne négligent pas l'entretien de leur machine pour la bonne raison que circuler à deux roues est une activité à risques qu'il n' est pas nécessaire de compliquer par un défaut d'entretien.

N° 965861 - contrôle technique

par :

12/07/2023 22:39

comme cela a déjà été dit à maintes reprises...aucunes structures ne sont équipées pour accueillir ce genre de contrôle ni les employés qualifiés...donc cela va coûter un fric fou ! va-t-on attirer des mécanos motos avec de l'argent pour faire ce boulot ?

Un motard qui tient à la vie (et celle de son, sa passager(e) entretien sa moto sans CT et on lui signale de changer pneus, plaquettes disques etc ! C'est ce que je fait depuis 1978...

l'état devrait plutôt s'occuper de l'état des routes sans y cloquer des ronds-point partout et qui coûtent eux aussi un fric fou...ça en ferait de l'enrobé ! près de chez moi il y a 5 ans construction d'1 rd-pt qu'il ont supprimé l'an passé...ça en ferait de l'enrobé !

Donc oui je suis contre le CT  
cordialeemnt

N° 965862 - Mesure inutile

par :

12/07/2023 22:40

Je n'ai jamais rencontré de motards de cylindrée supérieure à 125cm<sup>3</sup> rouler avec des machines en défaillance des dispositifs de sécurité. Cette loi n'est là que pour favoriser certains intérêts qui sont bien éloignés de la sécurité des motards.

N° 965863 - contrôle technique catégorie L

par :

12/07/2023 22:41

Pour les 2 roues anciens ne possédant pas de démarreur électrique qui va mettre en route le véhicule et dans quelles conditions? certaines machines anciennes (plus de 30ans) ne disposant pas d'une CG Collection ne peuvent plus faute de pièces détachées encore disponibles être complètement conformes aux prescriptions (l'échappement est le principal élément qui pose problème). Les motos de tout-terrain "enduro" et "trial" possèdent une CG mais roulent très peu et sont en configuration "compétition" sans feux de direction, retro, avertisseur, indicateur de vitesse / compteur kilométrique et plaque d'immatriculation au format réduit, pour les plus anciens (plus de 10 ans) les pièces ne sont plus disponibles et la mise en conformité très longue, coûteuse voir impossible: une dérogation devra être prévue sans obligation de licence sportive.

N° 965864 - OK mais pour tous les 2 roues motorisées et interdiction des pots d'échappements bruyants

par :

12/07/2023 22:42

Je suis ok pour le contrôle technique des roues mais TOUS les 2 roues motorisées y compris les 48, 49, 50 cm<sup>3</sup> et les électriques et interdiction des pots d'échappements bruyants

N° 965865 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 22:43

Pas du tout d'accord pour le contrôle technique moto. Ridicule, il faudrait mieux (comme en Allemagne) obligation du blouson avec protections au coude et épaules ainsi que le pantalon avec protection hanches et genoux

N° 965866 - Contrôle technique des deux roues et trois roues

par :

12/07/2023 22:44

Avant de vouloir encore taxer les usagers de la route, ne faudrait-il pas mieux s'occuper de l'état des routes sachant que le motard prend soin de sa machine en règle générale

N° 965867 - moto de trial destinée au loisir et à la compétition

par :

12/07/2023 22:44

Bonjour,

étant propriétaire de 2 motos destinées à la pratique sportive en compétition et entraînement en discipline TRIAL ; il est improbable que ces machines puissent être utilisées en configuration compatible avec un contrôle technique validé.

Les feux , clignotants, rétroviseurs, compteurs ne résisteraient pas longtemps en pratique sportive, ( petites chutes très fréquentes ).

Ce type de motos est quand même équipée de feux fonctionnels mais certainement pas aux normes du contrôle technique.

Je suis donc fermement opposé à la mise en application du C. T. moto.

N° 965868 - Contre le contrôle moto

par :

12/07/2023 22:44

Je suis contre car les vrais motards n'ont pas besoin d'un garagiste, ils le sont eux même. Ceux-ci même s'habillent convenablement pour la pratique de la moto ( Casque, gants, chaussures hautes et pantalon).

Deplus les accidents en moto sont souvent du faite des automobiliste qui ne font pas attention aux motards ( et autres propriétaire de 2-3 roues)

Enfin le gouvernement devrait déjà refaire le revêtement des routes qui est affreux en beaucoup de mieux et où c'est dangereux pour les cyclomoteur ( 2 et 3 roues).

N° 965869 - Non au CT moto

par :

12/07/2023 22:46

Cette taxe déguisée n'est autre qu'un nouvel acte d'impuissance de l'état à protéger les motards.

Occupez vous des infrastructures et des conducteurs imprudents avant de vous occupez de l'état de nos machines qui sont, dans la majorité des cas, irréprochables, car nous tenons à nos vies

N° 965870 - Sans titre

par :

12/07/2023 22:47

La mise en place du contrôle technique pour les deux roues motorisés est un déni de démocratie imposé par la bureaucratie de l'Union européenne, une perte de souveraineté nationale et un non-sens car il ne repose sur aucune étude démontrant un lien entre l'accidentologie des 2 roues motorisés et l'état technique des véhicules.

Il ne s'agit en réalité que d'une nouvelle brimade pour le peuple, sous le couvert très insidieux et très malhonnête de la sécurité. Le sujet est plutôt de faire passer une nouvelle fois les gens à la caisse pour engraisser les centres de contrôle technique et l'Etat qui perçoit sa dîme au passage.

N° 965871 - Et encore de l'argent qui sort de nos poches pour rien !!! Mais bon.

par :

12/07/2023 22:48

Bonjour, je ne suis pas fondamentalement contre le contrôle technique des 2-3-4 roues motorisés de TOUTES cylindrées mais je me demande s'il n'y avait pas autre chose à faire pour sauvé des vies et la planète car c'est bien le but de la manœuvre non ?

Je parcours environs 30000 km (auto et moto) par an depuis un quart de siècle et j'ai vu le comportement des usagés de la route évolué (le mien aussi surement) et pas forcément dans le bon sens. Certains sont énervés et dangereux et c'est cela qu'il faut essayé de changer pour que tout se passe bien.

Certes je comprends la démarche de vouloir amélioré le parc mais je ne compte plus le nombres de voitures :

- \_qui fume énormément,
- \_borgnes depuis des années (je roule aussi la nuit et en hiver je croise toujours les mêmes aux même endroit pendant des jours et des jours),
- \_avec des clignotants cassés ou pire grillés car la ont ne se méfie pas et la voiture pile tout d'un coup pour tourné mettant mes réflexes à dure épreuve,
- \_avec des usagés peureux ou inapte a conduire roulant 10 voir 20 km/h en dessous des limitations ce qui à pour but de créer un bouchon qui énerve les poursuivants qui prennent des risques inouïe pour gagner du temps et dépasser,
- \_avec des morceaux qui pendent (rétro, pot d'échappement, clignotants et ou phare, pare choc )
- \_etc ...

Tout cela pour dire que le CT voiture existe depuis longtemps et n'empêche pas ça.

Je pense donc que c'est une mauvaises mesures car comme pour les voitures, les 2-3-4 roues motorisé non conforme continuerons de circuler.

Au passage je ne vois que des mobylettes (50cm<sup>3</sup>) sans phares ni clignotants le casque sur le front circuler étrangement. Le motard (permis A) est un peu plus responsable et attentif à sa machine qu'il bichonne tout le temps.

Pour agir sur les vies des pilotes de deux roues il aurait fallu que le gouvernement (les régions et les départements) mettent en place de vraies mesures (qui aurait pu nous dispensé de ce CT au yeux de l'Europe).

Par exemple :

\_Refaire les routes qui en ont besoin (au alentour de chez moi 4 portions de routes sinueuses sont refaite en permanence alors que le goudrons est top. Cool me direz vous !) oui mais d'autres portions sont raccommodées avec des bandes de goudrons qui rendent les virages aléatoires et dangereux. (c'est dans le même département !).

\_Gravillonné les routes pourquoi ? moins cher oui mais plus dangereux en deux roues

\_Généralisé les doubles glissières et penser aux motard lors des travaux sur les infrastructures( un poteau en sortie de courbe peut être fatale s'il y a chute, des talus ou fossé de suite à coté du goudron rendant impossible un évitement d'urgence, un mauvais raccord de chaussé entre deux voies peut déstabiliser un motard, un passage piétons en sortie de ronds points peut faire glisser la moto, des plaques d'égouts mal insérées peuvent faire chuté...)

\_personnellement la circulation inter file comme je la vois pratiqué m'effraye. Dans les deux plus grandes agglomération française je me suis fais klaxonné par des gros scooter car trop prudent je pense et surtout pas assez rapide. les habitué remonte des files quasi arrêté à 60 km/h minimum : des fous. Ne faudrait-il pas créer des voies spéciales (types piste cyclable vélo) réservé deux roues motorisés sur ces périphériques et voies rapides ?

\_Facilité les accès aux circuits (pour auto et moto) afin d'exploiter les véhicules aux mieux avec le moins de risques possible. Peut être construire aussi des circuits ?

\_radar qui se déclenche au bruit dans les zone sensible (ville) du coup tout les véhicules motorisés serait logé à la même enseigne et les associations serait contente !

\_obligation de mettre des gants : c'est une blague ! En short, torse nu, casque, gants et tong : on est bien ! Je roule en toute saison avec des protections intégrés partout et lors de ma seul chute j'ai

remercié mon cuir qui m'a protégé et donc ras sur le bonhomme (glissade sur 30 mètres puis fossé). Gants Casque et veste avec épaules coudes et dorsale renforcé c'est le minimum pour rouler tranquille et cela devrait être OBLIGATOIRE.

Et pour les grosses chaleurs il existe des gilets de protection en maille donc pas d'excuse.

Peut être voir avec les assurances qui pourrait baisser les mensualités si l'adhérent s'équipe bien car du coup en cas de chute moins de dégât humain donc moins de remboursement tout ça pour rendre accessible au plus grand nombres les protections.

\_inciter à passer chez un professionnel au moins une fois par an pour une révision avec un coup de pouce de l'état (comme pour les réparation de vélo je crois)

\_sensibiliser plus efficacement les usagés de la route à cohabiter :

De dire la lois c'est ça ça ça c'est bien mais est ce que cela ne serait pas un peu mieux de dire :

Un camion à de nombreux angles mort de part sa taille donc ne tenter pas les dépassement en rond point

Un phare de moto lointain (dans le rétroviseur ou à la fenêtre) peu arrivé vite sur le véhicule, mieux vaut contrôler souvent les périphérique.

Amis motard pourquoi serrer le bas coté au intersections sans visibilité ? écarté vous limite ligne médiane afin de pouvoir évité ce qui pourrait dépasser la ligne de stop !

Pourquoi dépasser un vélo à 50 cm (au lieu d'un mètre ou 1.2 mètres) pour ne pas percuter le véhicule qui arrive en face alors que la voie est libre 3 ou 4 seconde après !!

Bien conduire c'est anticiper me disait mon père dans mon jeune age.

Enfin voilà quelques unes de mes idées que j'aurais tenté de mettre en place si j'avais été décisionnaire.

Au sujet de la pollution de la planète du au gaz des échappements non homologué je n'y crois pas. L'impact est minime à mon sens et il y a d'autre sources bien plus polluantes à gérer.

En revanche pour la pollution sonore aie aie aie !!!

Le tout homologué est à mon sens impossible et c'est le respect des gens qui devrait primé pour tout le monde. Quel intérêt de faire des rupteurs en pleine ville a part ennuyé les habitants alors qu'écouté chanter sa moto sur des routes inhabitées ou dans un tunnel.

Dans mon cas cas je confirme que les automobilistes localise mieux les deux roues de toutes cylindrée avec ces échappement hors la lois. Je le vois car j'alterne entre les deux type de pots et c'est lorsque je mets l'origine que j'ai le plus de situations a risques. Je ne capte pas l'attention des automobilistes lors de dépassement (il font un écart quand je suis à leurs niveau derrière les pointillés), lors de positionnement à coté d'eux à un feu (jets de cigarettes, crachat), piétons qui traversent au milieu de la route en diagonale (pas sur un passage) tranquillement alors qu'un bruit sourd leurs rappelle qu'ils n'ont rien a faire là et que le passage piétons avec feu est à 20 mètres.

Pour ma part le CT s'il est mis en place doit inclure tout les 2-3-4 roues motorisés sans restriction de cylindrée car :

\_Une 50cm<sup>3</sup> en échappement non homologué est bien plus énervante car souvent passe et repasse avec un bruit aiguë et mets du temps à partir loin. De plus cette modification s'accompagne souvent d'autres modifications (vitesse supérieur à l'origine) qui mise dans les main de novice peut devenir dangereuses.

En revanche je n'est jamais compris pourquoi en France les moto étaient bridées à 106ch.

C'est comme si ont nous mettaient des roulettes alors que nos voisins Européens n'en avait pas besoins. Les véhicules étant identique en plus !!!

\_Quelle horreur ces voiture sans permis dont tout tiens avec du scotch et des vis à placo. Quoi pensé de la mécanique quand la carrosserie est dans cette état ? Mais bon cela doit être légal non ? et pas mortel.

En résumé je pense que cette idée de CT est bof mais avons nous le choix.

L'Europe l'impose et la France n'a pas su (ou voulu) défendre ces idées.

Ne pensez vous pas que cela ne servira à rien car à mon sens LE point que le gouvernement veut éradiquer c'est le bruit des engins et quoi de plus facile que de changer un pot d'échappement sur un 2-3-4 roues motorisé. OK pour le CT et 30 minutes plus tard de nouveau non homologué.

Je n'est jamais entendu dire qu'il y avait eu une recrudescence d'accidents dû au mauvais entretien des 2 roues en France pas plus que pour les voitures en tout cas.

Cela diminuera encore le pouvoir d'achat (de 30 ou 40 euros maximum j'espère au vu de la visibilité de l'ensemble des pièces) et poussera surement des gens à rouler sans CT comme en voiture. Tout est dicté, imposé (et ça passe mal en général) alors qu'il faudrait responsabilisé les gens et arrivé à leur faire prendre conscience qu'il est nécessaire d'avoir un véhicule en bon état pour soi mais aussi pour les autres occupants de la voiture. (Encore faut il en avoir les moyens.) Les autres usagés venant bien bien après évidemment !

Cordialement

N° 965872 -

par :

12/07/2023 22:48

L'échéance est trop proche, les centres ne sont pas prêts et ne disposent pas plus du personnel compétent que du matériel pour contrôler les 2 roues. La cohérence du projet repose uniquement sur une optimisation du contrôle des organes de sécurité, mais si il s'agit uniquement de vérifier les émissions pour renouveler le parc...

N° 965873 - quel intérêt ? autres idées.

par :

12/07/2023 22:49

les motards n'ont pour seule protection officielle et surtout obligatoire que casque et gants.

ne serait-il pas plus profitable à la sécurité de rajouter blouson, incluant protections, et chaussures spécifiques à la pratique de la moto?

les motards ont des véhicules en bon état dans l'extrême majorité il suffit d'observer les véhicules l'été. les associations de la capitale n'ont trouvé que ce moyen pour la rendre silencieuse et se débarrasser des scooters de livraison ?

cela est injuste, une minorité égoïste, va encore utiliser un marteau pour essayer de se débarrasser de problèmes locaux.

les chiffres fournis par les experts en assurance indiquent que seulement 0.3% des accidents impliquent une défaillance technique du véhicule (moto ou scooter). je n'aime pas parler de chiffres quand il s'agit de chiffres humaines, mais il est à prendre en compte que le nombre de décès en deux f roues motorisées à baissé de 4,5% l'année dernière et cela sans contrôle technique.

Un contrôle technique plébiscité par des députés européens financés par des lobbies n'a pas sa place en France, ni ailleurs, les Pays-Bas ont déjoué le piège en mettant en place un contrôle visuel. qu'en sera-t-il de la France???

cordialement.

N° 965874 - Nous sommes contre

par :

12/07/2023 22:49

Les français - les motards en particulier - sont CONTRE cette réforme. Pourquoi l'imposer ? Nous sommes dans un contexte inflationniste, avec une dette monstrueuse, le pays où les citoyens sont les plus taxés du monde. Cette réforme ne vise qu'à nous taxer davantage. Il est temps d'écouter les français !

N° 965875 - Je m'oppose au contrôle technique moto

par :

12/07/2023 22:49

Je n'est pas besoin d'un contrôle technique pour entretenir en temps et en heure ma moto ,  
Par contre je serais très favorable d'un contrôle de l'état des route par ce que l'entretien des route et vraiment déplorable pour un pays comme la France

N° 965876 - CT moto une pompe à fric

par :

12/07/2023 22:49

Tous est dans le titre, cela n'a qu'un but, c'est engraisser les groupes industriels qui font du lobbying auprès des gouvernants.

le CT ne diminuera pas les accidents, emmerdera les usager et sera une preuve supplémentaire de surveillance des usagers.

Comme les vignettes crit air c'est encore une perte de liberté de circuler.

Motard depuis plus de 30 ans je sais que le bon état de ma machine est un des principal gage de ma sécurité donc ma machine est en bon état et c'est pas [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ou SECURITAS qui doivent me le dire mais mon garagiste.

Je ne l'accepterais jamais.

les gouvernants en bon chien chien de DAVOS je les emmerde....

N° 965877 - CT 2 roues

par :

12/07/2023 22:50

Le motard s'occupe de sa moto, l'entretien de sa moto est pour ainsi dire vital!

La pollution : une Mustang selon l'année de sa carte grise est crit air 1 !

le bruit : en Suisse pour le CT les motards suisses remontent le pot d'origine et remettent l'autre après ! il faut mieux contrôler les véhicules bruyants mais pas au CT mais pendant son usage d'ailleurs de + en + de voitures sont très bruyantes (mode fast and furious ? )

Je vois le CT 2 roues comme une pompe à fric pour satisfaire des grands groupes qui vont s'enrichir sur notre dos !

N° 965878 - Non au contrôle technique des 2 roues.

par :

12/07/2023 22:50



Quelle idée entièrement de vouloir faire un CT pour 2 roues alors que les routes ne sont pas sécurisées.

Nos motos sont bien mieux entretenues que nos routes.

Commencez par les entretenir avant de nous forcer à un CT

N° 965879 - Scandaleux.

par :

12/07/2023 22:50

Motard depuis de nombreuses années, je n'ai pas attendu que ce gouvernement de véreux invente une nouvelle taxe pour entretenir ma bécane. NON au C.T

N° 965880 - CT 2 roues

par :

12/07/2023 22:51

Le motard s'occupe de sa moto, l'entretien de sa moto est pour ainsi dire vital!

La pollution : une Mustang selon l'année de sa carte grise est crit air 1 !

le bruit : en Suisse pour le CT les motards suisses remontent le pot d'origine et remettent l'autre après ! il faut mieux contrôler les véhicules bruyants mais pas au CT mais pendant son usage d'ailleurs de + en + de voitures sont très bruyantes (mode fast and furious ? )

Je vois le CT 2 roues comme une pompe à fric pour satisfaire des grands groupes qui vont s'enrichir sur notre dos !

N° 965881 - Avis sur le contrôle technique de ma moto.

par :

12/07/2023 22:51

A part les scouts volés, je ne vois pas en circulation de véhicules 2 roues en mode dégradé. Je ne connais pas de motards qui oseraient rouler à 110 kmh avec un engin en mode "pas entretenu". Encore une fois le contrôle va générer de la TVA pour engraisser l'état et ses hauts fonctionnaires qui feraient bien de descendre sur les routes observer les motards. Usagers de la route, responsables, solidaires, fiers de leur machine et de son entretien.

N° 965882 - Mon opinion sur le CT : inutile

par :

12/07/2023 22:51

Le ou la motard(e) lui-même a quoi qu'il en soit l'habitude d'observer sa moto avant chaque sortie et d'en prendre soin, car c'est vital ! Nous l'apprenons au permis de conduire, et l'information est beaucoup plus considérée qu'au permis voiture ; les personnes "savent le danger", et savent qu'elles n'auront pas de 2ème chance.

Au contraire, un passage au CT ferait croire qu'il n'est pas nécessaire de s'y intéresser soi-même...

Je sais personnellement mieux observer, ajuster, entretenir ma moto et la rendre sécuritaire qu'un technicien qui serait mal formé, non motard et se contentant de lire des chiffres dans un tableau... Je me suis d'ailleurs formée à la mécanique, d'abord grâce à des amis mécaniciens professionnels, ensuite en allant jusqu'à passer le CAP MV option 2 roues ! Et ce simplement pour savoir entretenir et réparer mes motos moi-mêmes.

Au contraire, pour ma voiture, je suis complètement passive. On devrait apprendre aux gens à se débrouiller et se responsabiliser, plutôt qu'à les rendre de plus en plus aliénés, obligés, passifs, incapables...

C'est encore plus un non sens de faire passer un CT au véhicule de plus de 30 ans. J'ai personnellement 2 motos des années 70 et 80, et bien que n'étant pas de collection, je ne les sors que très peu, pour balade le dimanche.

Elles polluent ainsi moins que les milliers de SUV utilisés chaque jours pour faire qq kms !!

S'il devait être mis en place, pourquoi pas uniquement à la vente du véhicule... Mais là encore, le passage au CT ne prouve en RIEN la réelle santé du véhicule.

Seul 1) un passage chez un bon mécano, ou des moyens pour 2) avoir des routes en meilleur état 3) avoir une meilleure sensibilisation/formation des motards eux-mêmes (et des automobilistes) - ainsi responsabilisés, sauront amoindrir les incidents dûs au véhicules eux-même (soit uniquement 0,3%, rappelons-le)

Merci de votre lecture.

N° 965883 - Le CTP deux roues n'est pas nécessaire

par :

12/07/2023 22:52

Le CTP deux roues n'est pas nécessaire dans le sens de la sécurité. Si on parle ici d'améliorer la sécurité des deux roues motorisés, alors il est prouvé par des chiffres que l'état des véhicules n'est pas responsable des accidents.

Je suis motard et je ne roulerai jamais avec un deux-roues en mauvais état, surtout sur les éléments de sécurité! Alors pour réduire le nombre d'accidents et de décès en 2 roues, il serait plus judicieux de se pencher sur l'état des routes en France.

N° 965884 -

par :

12/07/2023 22:53

J'ai des motos depuis plus de 20 ans et elles ont toutes été révisées par les constructeurs tous les 12 ou 18 mois.

Je ne comprends pas ce qu'un contrôle technique va apporter de plus à part payer et enrichir l'état. Vous vous en doutez, je suis contre.

A votre disposition pour tout complément d'information

N° 965885 - Opposition à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues

par :

12/07/2023 22:53

Madame, Monsieur,

Le contrôle technique pour les 2 et 3 roues n'aura aucune utilité car il n'empêchera pas le bruit des pots qui sont faciles à démonter et remonter avant et après le contrôle. Tous les éléments de sécurité sont accessibles sur un deux roues et donc faciles à contrôler.

Enfin, les études montrent que la sinistralité liée l'état du véhicule représente moins de 0,3 % des cas.

N° 965886 - Une honte

par :

12/07/2023 22:53

Un projet inutile qui n'est là que pour servir des lobbys soit professionnels comme les entreprises de contrôle, soit férocelement anti 2RM,

mais un projet sans influence sur la sécurité des motards qui contrôlent ou font contrôler leur véhicule de façon responsable comme le montrent les données d'accident: seulement 0,5% sont dûs à l'état technique de la machine (6 fois moins qu'à l'infrastructure !)

N° 965887 - Avez-vous pensé aux side-cars ?

par :

12/07/2023 22:53

Même si ça représente un petit nombre d'usagers, des side-cars parfois anciens circulent en France. Ce que je viens de lire dans l'arrêté me donne à penser que ce genre de véhicule homologué par le service des mines il y a parfois plusieurs dizaines d'années est inconnu de vos services. Ma moto Yamaha 900 XJ que j'ai achetée neuve en 1985 est repassée aux mines à Grenoble en 1992 (pour une nouvelle homologation) quand un side-car lui a été greffé ainsi que des roues et une fourche différentes de celles d'origine. Ces modifications permettent l'utilisation de pneus automobile plus durables et plus stables et une direction bien plus sûre. La carte grise porte depuis la mention solo/sidecar pour permettre un éventuel retour en moto solo. Ce qui n'est jamais arrivé et n'arrivera jamais. Il faudrait au moins deux jours de travail pour la remettre dans cette configuration et il n'y aurait aucun intérêt à le faire. Beaucoup de propriétaires n'ont d'ailleurs ni les roues ni la fourche d'origine à leur disposition. Les side-cars qui vont ainsi se présenter à ces contrôles sont-ils tous bons pour la casse même s'ils ont été homologués à l'époque dans cette configuration ?

Le mien est en carte grise collection et ça me désolerait que les démarches abusives de quelques imbus nantis vivant dans un microcosme de citoyens déconnectés de tout sauf d'eux-mêmes soient à l'origine de ça.

Sinon pour parler du contrôle technique moto en général, les arguments contre cette mesure exprimés par la [association de motard] sont légitimes. Je ne suis pas du tout un membre de cette association mais franchement, là, ils ont raison sur tous les points.

N° 965888 - Contrôle technique des 2 roues c'est NON!!

par :

12/07/2023 22:55

Les motards entretiennent régulièrement leurs motos et en général chez les concessionnaires qui sont bien mieux placés que des réseaux d'apprentis mécanos et tout ça pour faire des vérifications visuelles et sonores ( la bonne blague le remplacement d'un pot d'échappement prends 1/2h)

Privilégier plutôt l'état des routes, interdire les passages piétons ainsi que les dos d'ânes en sortie de rond point par temps de pluie on risque les glissades se mettre aux normes allemandes pour des bandes blanches avec du sable pour éviter aussi les glissades contrôler les usagers à 4 roues au téléphone (c'est devenu monnaie courante mais ici aucun contrôle) contrôler l'état des réservoirs des camions et des bus de ville qui déversent tellement de gaz oil sur la chaussée en ville et surtout les ronds points J'en suis témoin

Alors NON au contrôle technique

Suggestion demander à faire contrôler son 2 roues avec certificat chez un concessionnaire passionné par son métier et le mieux à même de faire ce genre de contrôle et assurer la longévité du Véhicule

N° 965889 - contrôle des motos

par :

12/07/2023 22:57

les motards ne sont pas tous des bons motards qui entretiennent leurs motos. Comme dans les voitures et les poids lourds il y aura un taux important de contre-visite surtout que le contrôle concerne tous les deux et trois roues.

Même si au départ les contrôles sont restreints en nombre de points, restant sur la sécurité et les pollutions et pour les engins les plus anciens.

je ne sais si il y aura assez de contrôleurs pr<sup>^</sup>t pour la mi-2024, la connaissance des particularités des modèles des 2/3 roues, voiturettes, quad est importante avec de grandes disparités et je pense que le permis moto n'est pas obligatoire dans un centre de contrôle.

Je m'interroge aussi sur le nombres de motards qui viendrons au contrôle si la surveillances des forces de l 'ordre n'est pas renforcée. et donc de la viabilité des centres si la répartitions géographique est importante et les investissements importants et cher comme pour les formations, même si c'est des centres autos et poids lourds.

Des centres uniquement moto je semble pas une bonne solution trop dépendant des centres moto et club de motards.

N° 965890 - Contrôle technique

par :

12/07/2023 22:58

Ma moto est vue par un mécanicien moto à minima une fois /an voire plus selon le kilométrage parcouru : changement de pneus, plaquettes de frein , vidange kit chaîne .

A chaque passage en atelier , un contrôle est fait de l'éclairage , vérification des niveaux, et on me signale les défauts si besoin .

Pour le bruit , les gendarmes font ça très bien ...

Qu'apportera de plus un contrôle technique ?

merci de votre attention

N° 965891 - Controle technique

par :

12/07/2023 23:00

La route pour un motard est déjà bien assez dangereuse (plaque d'égout glissante, ligne blanche ne respectant pas les normes donc ultra glissante, rail de sécurité décapiteur de tête, etc...) alors croyez vous que nous n'entretiens pas nos machines ??

Sommes nous fous pour rouler sur des machines dans un état catastrophique ? Avons nous aussi envie de risquer nos vies sur une machine impropre à notre sécurité et celle des autres ??

Avant de nous racketter encore plus, pour soit disant le bien des motards, commencez Monsieur le Ministre par entretenir les routes et infrastructures tueurs de motards et étrangement vous constaterez qu'il y aura moins de morts en deux ou trois roues.

Cordialement

N° 965892 - CT moto

par :

12/07/2023 23:00

Les motards n'ont jamais attendu qu'une loi leur demande de mettre des gants pour s'équiper. Il en va de même pour l'entretien de leur moto. Ce projet n'est fait que pour satisfaire le lobby des sociétés de contrôle technique totalement incompétente en matière de moto.

N° 965893 - Avec intelligence svp

par :

12/07/2023 23:00

Si il faut faire contrôler les organes vitaux de sécurité pourquoi pas ... mais pas de zèle sur les éléments de personnalisation ou pot d'échappement d'origine parfois impossible à retrouver sur une moto ancienne .

N° 965894 - Controle technique 2 3 4 roues L

par :

12/07/2023 23:01

La sécurité des 2 roues de 50 cm<sup>3</sup> n'est pas améliorée avec ce contrôle. Le premier contrôle ce fait après la cinquième année de mise en service. Faites le calcul, à 14 ans achat du deux roues pendant 5 ans il peut roulé avec un véhicule débridé ou modifié, 14+5 = 19 ans soit l'age du permis automobile. Ou est le gain sécuritaire ?

N° 965895 - Opposition au contrôle technique des vehicules motorisés à 2 ou 3 roues

par :

12/07/2023 23:02

Bonjour, je suis pleinement opposé à la mise en place du contrôle technique des 2 roues et vous invite pour renforcer la sécurité des motards dont je fais partie à investir dans la réfection des revêtements autoroutiers et notamment dans le Grand Est où nous nous sentons laissés pour compte... L'argent public pourrait également servir à l'installation généralisée de doublage des rails de sécurité dans les virages ou à nous aider à financer des gilets airbag qui ne sont malheureusement pas accessibles à tous étant donné leurs coûts exorbitants.

Les motards prennent soin de leur moto, conscients de l'importance pour leur sécurité, si ce n'est pas le cas dans les grandes villes (généralement plus soumises à dégradation, accrochages), sanctionnez via les forces de l'ordre, comme pour les échappements hors normes et bruyants pour lequel le contrôle technique n'aura aucun effet étant donné la facilité de remettre un pot normalisé pour l'examen.

Bref, je m'oppose clairement et simplement à cette nouvelle action plus financière qu'efficace pour la sécurité des motards. NON au contrôle technique.

Vous remerciant pour cette consultation.

N° 965896 - Merci pour cette taxe

par :

12/07/2023 23:02

C'est bien connu la majorité des accident de moto sont causés par une défaillance technique, il faut absolument mettre en sécurité les motards de ce grand danger ! En revanche le port obligatoire d'un équipement complet homologué ça peu attendre. Certains pourrons continuer de rouler en t-shirt, short et tong mais du moment qu'ils auront passer le contrôle technique ce sera bon.

Comme trop souvent dans ce pays nous ne mettons pas les priorités au bon endroit.

N° 965897 - Controle technique 2 3 4 roues L

par :

12/07/2023 23:02

La sécurité des 2 roues de 50 cm<sup>3</sup> n'est pas améliorée avec ce contrôle. Le premier contrôle ce fait après la cinquième année de mise en service. Faites le calcul, à 14 ans achat du deux roues pendant 5 ans il peut roulé avec un véhicule débridé ou modifié, 14+5 = 19 ans soit l'age du permis automobile. Ou est le gain sécuritaire ?

N° 965898 - permis A pour les controleurs

par :

12/07/2023 23:03

bonjour,

je ne confierai pas mon deux roues à un controleur non titulaire du permis A.

N° 965899 - Je suis favorable au contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 23:04

Pour en faciliter la mise en œuvre, il faudrait reprendre les codifications utilisées dans le VL et qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

N° 965900 - La honte

par :

12/07/2023 23:05

C'est inutile je n'irai pas : honte à la France

N° 965901 - Je suis contre

par :

12/07/2023 23:06

Je ne comprends pas la mise en place de ce contrôle technique. Les statistiques montrent que les accidents dus à un entretien défaillant du véhicule sont en proportion ridiculement faible (moins de 1% de mémoire). Motard depuis 44 ans, j'ai toujours entretenu mes motos régulièrement, bien conscient que c'était directement ma sécurité qui était en jeu. Je considère cette mesure (une nouvelle obligation !) comme inutile.

N° 965902 - Controle technique 2 roues: une dépense inutile

par :

12/07/2023 23:06

Quand j'observe le process du CT automobile, je me dis que sa transposition aux deux roues n'apportera strictement rien.

Les motos présentent tous leurs organes à la vue, contrairement aux voitures qui cachent leurs organes sous une carrosserie.

Un motard qui constaterait une défaillance ne laissera jamais sans réparation trois ans ( intervalle entre deux CT) .la réparation sera immédiate.

Le personnel des centres de controle feront tomber les motos et les endommageront.

Le coût du CT pour le motard serait beaucoup plus profitablement investi dans des équipements de sécurité de haute qualité. (Casques, bottes, blousons, gants, airbag)

Ces équipements représentent sa carrosserie, son airbag, ses seules protections, qui, elles, bien plus importantes pour sa sécurité, ne feront pas partie du CT moto!

Cette disposition est une arnaque, au profit d'intérêts privés ([réseau de contrôle technique]), soutenus par des associations douteuses (leur taille n'est pas en rapport avec la raisonnable que l'on accorde à leurs plaintes)

Je suis fermement opposé à sa mise en place et souhaite des alternatives réelles:

Avec mes remerciements de m'avoir lu.

N° 965903 - Contre

par :

12/07/2023 23:06

Le CT des motos doit être fait par un connaisseur/spécialiste/expert capable de comprendre si la moto est dangereuse à conduire ou pas (suspension/direction/cadre/moteur/frein/...). Pour ce qui est du test sonore c'est une très bonne chose mais le prix du CT est prohibitif.

N° 965904 - Je suis favorable au contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 23:07

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 965905 - Je suis favorable au contrôle technique des motos

par :

12/07/2023 23:08

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 965906 - La sécurité avant tout

par :

12/07/2023 23:09

La sécurité d'un motard ne passe absolument pas par un contrôle technique obligatoire. Toutes les motos (+125cm<sup>2</sup>) sont revisées tous les ans, entretenues avec minutie, et avec passion.

Sauriez-vous en faire pareil avec vos routes ? Des dos d'âne jugés illégaux mais encore en place partout en France, des nids de poules etc qui font que le motard se met en danger à chaque sortie non pas parce qu'il n'a pas fait son contrôle technique mais parce que l'état et les collectivités territoriales ne renouvellent pas leurs routes,

On ne veut pas du contrôle technique, on ne veut pas de frais supplémentaires pour faire de la moto, ça reste une passion qui coûte chère entre le permis devenu hors de prix, les assurances et l'essence qui montent en flèche. Le deux-roues ne doit pas être un luxe.

Une solution au cas par cas devrait être mise en place, si lors d'un contrôle routier une moto semble en mauvais état les forces de l'ordre devraient imposer un CT.

En souhaitant que nos voix de motard, nous qui roulons tous les jours soit entendue. Merci

N° 965907 - mise en place d'un contrôle obligatoire des 2 et 3 roues motorisées

par :

12/07/2023 23:09

J'ai 63 ans permis moto gros cube depuis 1979 pendant toutes ces années j'ai toujours contrôlé ma moto avant de partir freins clignos lumières etc...

Je n'ai eu que 2 accidents en 2 roues à chaque fois une erreur d'un automobiliste, impliquant moto épave et moi quelque peu blessé.

alors je vous le demande à quoi servirait un contrôle de mon véhicule ?

La moto est une passion avant tout ( je possède d'ailleurs 9 motos sur ce nombre 6 sont roulantes et assurées) mais une passion quelle qu'elle soit cela s'entretient que ce soit un vélo des clubs de golf ou je ne sais quoi. De plus une moto ce n'est pas une "boite" tout est visible à l'oeil nu pas besoin de démonter ou monter sur un pont et quelle connaissance auront nos contrôleurs ??

Non vraiment je ne vois aucunes raisons si ce n'est les lobbyings des centres agréés et la facturation.

N° 965908 - contre le contrôle technique des 2-3 roues motorisés

par :

12/07/2023 23:09

Une loi contraignante pour l'entretien des routes qui cause plus de victimes, plutôt que celle d'un contrôle technique sur les deux roues motorisés dont le nombres d'accidents dû à une défaillance technique est dérisoire.

N° 965909 - Mon refus de mise en place d'un contrôle technique 2 ou 3 roues motorisé

par :

12/07/2023 23:10

1) les défauts tech ne sont pas à l'origine des accidents

2) les motards contrôlent et entretiennent leur véhicule.

3) le concessionnaire peut attester du contrôle de la machine fait lors de la révision d'entretien annuelle.

4) Notre président a déjà montré qu'on pouvait tenir tête à des directives européennes inadaptés qui par ailleurs favoriserait une entreprise étrangère.

5) je ne voterais pas pour qui m'obligerait a faire cette nouvelle dépense financière d'aucune utilité.

N° 965910 - Je suis favorable au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 23:10

Il est temps que tous les véhicules soient contrôlés.

N° 965911 - Contrôle technique 2 roues

par :

12/07/2023 23:10



Est il vrai que l'origine de l'étude sur l'accidentologie des 2 roues a été réalisé par une filiale de [réseau de contrôle technique]? Ne pensez vous pas qu'avec moins de 1% des accident du a l'état des 2 roues, il serait plus judicieux «s'attaquer» a l'état des routes? Bien a vous.

N° 965912 - Mon refus de mise en place d'un contrôle technique 2 ou 3 roues motorisé

par :

12/07/2023 23:12

- 1) les défauts tech ne sont pas à l'origine des accidents
- 2) les motards controlent et entretiennent leur véhicule.
- 3) le concessionnaire peut attester du contrôle de la machine fait lors de la révision d'entretien annuelle.
- 4) Notre président a déjà montré qu'on pouvait tenir tête à des directives européennes inadaptés qui par ailleurs favoriserait une entreprise étrangère.
- 5) je ne voterais pas pour qui m'obligerait a faire cette nouvelle dépense financière d'aucune utilité.

N° 965913 - Projet de CT roues motorisés

par :

12/07/2023 23:12

plus de 40 ans de moto, controlé pour le bruit 1 x,,, en Italie! en 1981!  
si le pb c'est le niveau sonore, controlons le niveau sonore SUR LA ROUTE.

N° 965914 - Inutilité de ces projets de décrets et d'arrêté

par :

12/07/2023 23:13

Lorsqu'on sait que moins de 1% des accidents de 2 roues sont dus à un problème technique du véhicule, on est alors convaincus que l'obligation d'un contrôle technique périodique pour ces véhicules n'a été mise en place que pour satisfaire les lobbys européens des organismes de contrôles techniques!

N° 965915 - Projet de CT 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 23:14

plus de 40 ans de moto, controlé pour le bruit 1 x,,, en Italie! en 1981!  
si le pb c'est le niveau sonore, controlons le niveau sonore SUR LA ROUTE.

N° 965916 - Le contrôle technique moto ... une taxe déguisée.

par :

12/07/2023 23:16

Un contrôle technique qui ne sera réalisé qu'avec un contrôle visuel, et un contrôle de la pollution ... autant dire qu'il ne servira pas à grand chose sur les vraies motos, de vrais motards. Autant les scooters 50cm3 sont pour beaucoup des épaves trafiquées et dangereuses, autant les vrais motards prennent soin de leurs montures. les motards sont conscients bien plus que quiconque de leur fragilité sur la route et ils ont conscience que si leur motos n'est pas bien entretenues c'est leurs vies qu'ils mettent en danger.

Il y'a quelques années quand j'étais en Savoie, la police nationale réalisait juste avant l'hiver des séances de contrôle de l'éclairage des voitures, et réglait les phares, ou donnait les préconisations de réparations, ou de changement d'une ampoule. C'était une super opération de prévention. De telles opérations sont bien plus porteuses et génératrices de prises de conscience. Maintenant n'existe que la répression et la taxation.

N° 965917 - Projet de CT 2 roues motorisés

par :

12/07/2023 23:16

plus de 40 ans de moto, contrôlé pour le bruit 1 x,,, en Italie! en 1981!

si le pb c'est le niveau sonore, contrôlons le niveau sonore SUR LA ROUTE.

N° 965918 - Tant d'ignorance au cœur même de notre belle République !

par :

12/07/2023 23:17

Car oui, je préfère penser que ce gouvernement pêche par ignorance (donc incompetence, tout de même, à ce niveau de responsabilités). L'explication alternative serait trop sombre.

Comme la plupart des français, j'ai une vie professionnelle, une vie familiale, une vie sociale ... Ce n'est pas mon métier d'aller chercher des éléments factuels pour aboutir à des conclusions étayées dans les domaines « sociétaux ». Seulement voilà, je suis également docteur ès-sciences et j'ai appris à procéder de cette manière pour chercher la vérité (ou ce qui s'en approche le plus).

Motard quotidien (20000 km/an) depuis plus de 20 ans, je peux dire que j'ai une certaine expérience de terrain dans ce domaine. Lorsque la nouvelle est tombée que le Contrôle Technique serait bientôt instauré pour les deux roues motorisés, je me suis étonné ! Il ne me viendrait jamais à l'esprit d'être négligent avec la sécurité technique de ma moto ! Je me suis donc imaginé que j'étais un cas à part, une curiosité statistique. Un gouvernement honnête intellectuellement ne prendrait jamais une mesure aussi apparemment inutile sans de solides arguments statistiques !

Alors je suis à nouveau (ce n'est pas la première fois que cet étrange projet est exposé par un ministre) parti en recherche de données factuelles voire scientifiques. J'avoue que dans ce domaine, les travaux sérieux ne sont pas pléthoriques. Depuis le rapport MAIDS de 2009, très peu d'études spécifiques (et indépendantes, donc non réalisées par des organismes en conflit d'intérêt) sur les 2RM ont été conduites. Alors il ne reste plus qu'à fouiller les études routières à la recherche de maigres données liées aux cycles à moteur.

La [association de motard] (qui peut légitimement être soupçonnée de partialité) a bien résumé quelques chiffres : augmentation du nombre de 2RM et diminution simultanée du nombre de tués, estimations surprenantes du nombre d'accidents causés par l'état du véhicule (entre 0,5% et 10% selon les études) et impact globalement favorable des 2RM sur la pollution atmosphérique.

Comme tout scientifique normal, j'ai essayé de réfuter cet argumentaire, mais je ne suis pas parvenu à des conclusions probantes. Je ne peux pas infirmer les conclusions de la [association de motard]. Ni les confirmer en totalité, la seule étude sérieuse et indépendante datant de 2009.

Que me reste-t-il donc ? Élargir mon expérience de terrain aux nombreux collègues motards que je fréquente et à mes observations des populations 2RM sur la route (mixte autoroute/ville; 100 km par jour en toutes saisons). Combien de fois ai-je été témoin de comportements stupides ? Beaucoup. En proportion supérieure aux mêmes comportements chez les automobilistes ? Impossible à dire avec certitude, mais en 20 ans un seul 2RM a failli m'accidenter à cause de l'usage du téléphone. Les automobilistes, c'est au minimum une fois par semaine. Combien de fois ai-je pu observer un 2RM en

mauvais état apparent (trains roulants, transmission, amortissement ...) dans la circulation ? Étant moi-même très sensibilisé sur ce sujet, je n'en rate pas un (quand les conditions de circulation le permettent, évidemment). Et ça ne fait vraiment pas beaucoup sur un an : je dirais une dizaine environ, presque tous présentant des défauts peu importants (tension de chaîne insuffisante, jeu excessif à la roue arrière). Ce qui est certain, c'est qu'en l'absence de statistiques fiables dans ce domaine (rapport de véhicules en mauvais état sur nombre total de véhicules), personne ne peut raisonnablement évoquer un problème dans ce domaine.

En revanche, des automobiles en mauvais état de sécurité visible (pneus, amortisseurs, feux), j'en vois tous les jours. Malgré la présence du CT obligatoire depuis des décennies.

Bref, quelles conclusions puis-je tirer de mes investigations ? Tout d'abord, je ne trouve AUCUN élément factuel permettant de justifier l'instauration du CT pour les 2RM du point de vue de la sécurité. Il en existe peut-être (je ne suis pas infallible), mais je n'en ai pas trouvé (il est évident qu'un rapport rédigé par une entreprise dont l'activité est le CT est tellement suspect qu'il nécessiterait a minima des garanties scientifiques (méthodologie, accès public au corpus statistique, revue par des pairs), malheureusement inexistantes; ledit rapport est donc factuellement non recevable).

Alors pourquoi ? Le coût de cette instauration n'est pas neutre. Il faut donc en trouver la raison. Ce n'est pas la sécurité (voir ci-dessus). Ce n'est pas l'environnement (voir les quelques études afférentes, dont au moins une du Ministère des Transports).

Alors quoi ? La conformité à un règlement européen ? Le parfait bouc émissaire, si ce n'est que dans d'autres domaines, notre belle République viole constamment de tels règlements (un seul exemple lié à l'environnement : la chute EDF de St Chamans dans les Bouches-du-Rhône), préférant s'acquitter d'amendes (argent public) plutôt que de se mettre en conformité.

Alors quoi ? Je ne vois plus que du minable lobbying affairiste. Avec compromission directe de fonctionnaires ou d'élus ? De la corruption même ? Je ne sais pas. Mais lorsqu'il ne reste plus que de telles supputations aux citoyens, comment voulez-vous que la République Française conserve le respect de ses populations ? Ce n'est pourtant pas compliqué : réunir des éléments factuels vérifiables, prendre une décision en accord avec ces éléments. Sinon, c'est juste paver la voie vers les complotismes.

Montrez-moi que le CT pour les 2RM présente un intérêt autre que ceux de quelques entreprises et j'applaudirai probablement son instauration. Aujourd'hui, ce décret ne fait qu'ajouter une pierre au mausolée de mes espérances républicaines.

N° 965919 - Contre

par :

12/07/2023 23:17

Je suis contre cette loi.

N° 965920 - Aucun idée correcte

par :

12/07/2023 23:18

Je ne vois pas pourquoi le CT motard et si important, vu que les taux de décès sont ultra faible du a des erreurs de fonctionnement du non contrôle de son véhicule, pensez plutôt a faire des routes correcte avant de passer le CT. En vous remerciant

N° 965921 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

12/07/2023 23:18

Je ne suis pas pour ce projet, nous les motards avons obligation d'avoir tous les organes de sécurité du véhicules en bon états de fonctionnement du fait que nous ayons que 2 roues pour notre sécurité et pour que l'on se fasse voir par les autres usagers de la route, nous n'avons pas besoin d'un organisme pour vérifier ce que l'on fait régulièrement sur notre 2 roues, encore un moyen pour récupérer du fric.

NON NON et NON.

Merci.

N° 965922 - inutilité du contrôle technique

par :

12/07/2023 23:18

motard depuis 30 ans, je trouve que ce contrôle technique est complètement inutile en terme de sécurité....car le pourcentage d'accident dû au mauvais état de nos motos est minime par rapport aux accidents mettant en cause les infrastructures routières (état des routes, glissière de sécurité, etc...) . La sensibilisation des automobilistes par rapport au motard reste insuffisante..

N° 965923 - Contre l'application du contrôle technique moto

par :

12/07/2023 23:20

Ne serait-il pas plus judicieux de fournir une attestation du professionnel qui entretient la moto annuellement attestant du bon état de la moto sans ajouter un contrôle technique aléatoire de 50€ réalisé par des personnes non qualifiées ?

Merci de prendre en compte cette proposition.

N° 965924 - Contrôle technique moto

par :

12/07/2023 23:21

Je suis complètement contre. Pour la raison que ma seule sécurité c'est d'avoir un véhicule au top. Je roule 365 jrs par an. Même sous la pluie ou même la neige. Donc je verrais pas pourquoi je devrais remplir vos caisses €. Parce que certains abruti en 50 ou 125 ou plus fond les cons avec leur véhicule qu'une majorité devrait payer pour une minorité. Puis les chiffres d'accident pour défaut technique est complètement ridicule. Encore une décision prise par une minorité d'association de débile ou la réflexion dépasse pas celle du moule.

N° 965925 - Un contrôle technique pour faire quoi !!!

par :

12/07/2023 23:21

Un contrôle technique pour faire quoi !!!

Remplir les caisses de l'état, engraisser quelques grosses structures comme [réseau de contrôle technique] ?...

Soyons réalistes :

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas dus à l'état du véhicule, les défaillances techniques ne sont pas à l'origine des accidents, moins de 0,7 % selon le rapport Maids et les assureurs ! Par contre, l'état des routes lui est bel et bien à l'origine d'accidents de véhicules à deux-roues motorisés !

Notons également que le contrôle technique en Allemagne (en place depuis plus de 25 ans) n'a absolument pas éliminé le problème du bruit excessif !

Notons également que la pollution des deux-roues motorisés représente grosso modo 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

Personnellement je fais confiance à mon concessionnaire mécanicien et réparateur et absolument pas à un centre de contrôle technique qui ne s'intéresse (et ce exclusivement financièrement) à la moto que depuis peu de temps.

Chaque révision ou visite à mon concessionnaire et accompagnée d'une facture et d'un commentaire détaillé sur l'état de la machine... travail de pro !

Cordialement,

N° 965926 - Entretien versus contrôle technique

par :

12/07/2023 23:23

Bonjour,

Motard depuis 23 ans, je fais réaliser mes entretiens annuels par le concessionnaire qui garantit le bon fonctionnement de la moto.

Pour faire face à un nouveau cout lié à un contrôle aura l'effet négatif d'espacer d'avantage les entretiens de la moto, donc au final un parc de véhicule moins entretenu.

De plus les concessionnaires sont les véritables experts de ce type de véhicule et les plus à même de détecter un réel problème de sécurité.

Les associations qui ont exigées que ce contrôle soit mis en place le font sous couvert d'écologie hors il y a déjà les ZFE qui interdiront la circulation des véhicules qui ne sont pas récents, à quoi va servir la mise en place du contrôle technique sur les aspects écologique ?

Notre devise commence par le mot liberté, tout devient interdit ou surtaxé et contribue au final au clivage de la population.

Je désapprouve la mise en place du contrôle technique systématique : le fait d'avoir un entretien annuel par un concessionnaire devrait exonérer le contrôle technique et ainsi l'argent serait utilisé pour le bon entretien du parc 2RM.

Sincères salutations.

N° 965927 - le controle

par :

12/07/2023 23:24

Il permet d'avoir des véhicules non bricolés et en état de rouler, exempt de toutes modifications non contrôlées.

J'ai mon permis moto depuis 1975

Cordialement

N° 965928 - Il y a-t'il un intérêt ?

par :

12/07/2023 23:26

Bonjour,

au vu du peu d'incidence des défauts d'entretien sur l'accidentologie des 2 roues, quel est l'intérêt de ce type de contrôle, en dehors de la taxation des usagers ?

Cordialement,

N° 965929 - L'excuse de taxer une passion !

par :

12/07/2023 23:26

Pour ma part, je possède des motos des années 50 et une de 2006.

Connaissant les risques liés aux deux roues et malgré tous les motards que je connaisse, personne n'est assez inconscient pour rouler avec un véhicule aux freins défectueux où des pneus représentant un risque de tenue de route. Pour moi le contrôle technique des deux roues n'est qu'une excuse pour récupérer de l'argent sûr la passion de certaines personnes et cette loi ne freinera en rien les accidents dû aux motos.

N° 965930 -

par :

12/07/2023 23:27

opposé au CT des motos

peu de pollution par rapport aux voitures

charge financière supplémentaire pour les jeunes avec scooter

économie d'énergie en favorisant la circulation a moto

le CT devient un frein financier a cette pratique

N° 965931 - non au CT deux roues

par :

12/07/2023 23:27

On en veut pas de votre contrôle technique

N° 965932 - Pourquoi faire un C. T. 2 roues

par :

12/07/2023 23:29

Si vous avez l'intention de mettre en place un CT, comme il ne servira à pas grand chose, car ma moto à toujours fait l'objet d'une révision annuelle chez de vrais pros, je vous propose de faire ce CT gratuitement, pour vous assurer que nos motos sont bien en meilleure état que le réseau routier en France.

N° 965933 - Je vais être obligé de rouler sans CT pour certaines motos

par :

12/07/2023 23:35

Toutes mes motos sont saines et sécurisées.

Un CT n'apportera rien à part un trou dans le porte-monnaie.

Certaines tournent une à trois fois dans l'année. Je paye l'assurance mais si je dois faire un CT pour la sortir une fois dans l'année ça sera sans.

Cette mesure est complètement inutile et n'apportera rien au niveau de la sécurité à part des contre-visites pour un cligno ou un pot qui fait du bruit et qui sera remis suite au passage du CT.

N° 965934 - CT MOTO

par :

12/07/2023 23:35

Je suis évidemment contre un racket organisé par des lobbys du contrôle technique sous couvert de pseudo sécurité routière.

Les motards sont des gens consciencieux qui entretiennent leurs motos, quel est l'intérêt du contrôle technique lorsque l'on voit les épaves (VL et VU) circulant sur

La route alors que le CT auto est en place depuis plusieurs décennies?

L'état des routes en France est déplorable, commencez par vous occuper de cela avant de vous occuper de l'état des motos ...

N° 965935 - Vol

par :

12/07/2023 23:37

On vole les gens encore et toujours on passe de passion à luxe entre les assurances les pièces et tout un contrôle obligatoire éventuellement mais Gratuit pour la sécurité de tous !!! L'entretien des routes en fait partie de notre sécurité

N° 965936 - Non au CT moto

par :

12/07/2023 23:37

Je suis contre le CT moto pour les raisons suivantes :

- ma moto est révisée **ENTIÈREMENT** au minimum **UNE FOIS PAR AN** par mon concessionnaire spécialisé dans la marque.

- En tant que motard je suis extrêmement sensible à ma sécurité. Grâce à une bonne formation au permis de conduire je sais inspecter régulièrement les organes de sécurité de ma moto.

- Les organes de sécurité d'une moto sont **100% accessibles, visibles et contrôlables** sans aucun démontage.

- Le plus dangereux pour un motard responsable et consciencieux sur la route: les autres usagers de la route et l'état de la route elle-même.

Soyons pragmatiques, analysons **VRAIMENT** les statistiques et actionnons de **VRAIS leviers** pour améliorer la sécurité des motards, pas ceux pour rapporter de l'argent facile.

N° 965937 - contre la mise en place d'un CTP pour les véhicules de type L

par :

12/07/2023 23:39

participation à l'enquête publique concernant les décrets pour la mise en place d'un contrôle technique périodique des véhicules de type L

la mise en place d'un contrôle technique pour les véhicules de type L, essentiellement donc les 2 roues motorisés n'aurait pas de grande influence sur l'accidentologie de ce type de véhicule.

I

les études sérieuses réalisées au niveau européen (MAIDS et statistiques des assurances) montrent que le mauvais état du véhicule est responsable de l'accident dans seulement 0,3% des cas.

En termes de responsabilité dans les accidents, on retrouve comme causes principales les défauts des infrastructures routières et les comportements individuels (vitesse, alcool, stupéfiants.)

Le plus grand nombre de ces véhicules est bien entretenu. la plupart de leur propriétaire en prend soins. les entretiens réalisés dans les concessions font l'objet d'une attention particulière au niveau des organes de sécurité.

Les directives européennes ne prescrivent pas un Contrôle Technique Périodique obligatoire. Il peut être mis en place d'autres mesures pour réduire l'accidentologie des 2 roues.

C'est ce à quoi les associations d'usagers des 2 roues motorisés et la fédération française de sport motocycliste s'emploient à faire mettre en place, en toutes responsabilités.

la lutte contre les pollutions atmosphériques est bien engagée avec les nouvelles générations de motorisation en norme euros 5 qui se généralisent maintenant dans le parc roulant.

la lutte contre la pollution sonore est illusoire avec ce type de contrôle, les dispositifs d'échappement étant facilement modifiables., et n' a pas réglé ce problème en Allemagne par exemple, où le contrôle est en place depuis 20 ans....

Pour ces raisons, et d'autres encore, je me prononce contre la mise en place d'un tel contrôle et préfère militer pour des mesures alternatives pour améliorer réellement la sécurité et l'impact environnemental de l'utilisation de ce type de véhicule.

N° 965938 - Réponse à la consultation publique

par :

12/07/2023 23:41

Etant établi que les rares accidents de moto ne relèvent pas de défaillances techniques, les motos de loisir roulant peu souvent et étant jalousement entretenues par leurs propriétaires, le contrôle technique obligatoire va être ressenti comme une nouvelle contrainte dont le seul but est de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat, voire comme une brimade à l'encontre d'une catégorie d'usagers de la route pas dangereux. Il y a sans doute d'autres domaines routiers dans lesquels l'action de l'Etat serait plus utile et mieux comprise par les usagers. Ne cédon pas à la tendance du contrôle technique préventif tous azimuts qui a envahi tous les domaines, bâtiment, énergie, sécurité, sans qu'il soit établi un résultat probant dans la prévention.

N° 965939 - CONTRE la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

par :



12/07/2023 23:47

Je suis contre parce que c'est une mesure complètement inutile qui sert uniquement à taxer les utilisateurs des deux roues. Quelqu'un qui roule en moto n'utilise jamais son engin quand il est en mauvais état parce que il mettrait toute suite sa vie en danger. Et pour le reste il suffit d'enforcer les lois, c'est à dire de faire en sorte que les moto's trop bruyant par exemple seront verbalisées comme il faut.

N° 965940 - Des obligations. Unutiles

par :

12/07/2023 23:48

Le cadre européen qui sert de prétexte au contrôle technique autos n'a servi qu'à introduire de nouvelles occasions de corruption , après la privatisation des cartes grises et du permis de conduire. En aucun cas ce cadre contribue notablement à la sécurité routière, second prétexte fallacieux. Ça suffit !

Les épaves continuent de rouler ..

N° 965941 - Ct

par :

12/07/2023 23:50

Pourquoi contrôler ce qui va bien au lieu de s occuper du reste infrastructure qualitee des routes

N° 965942 - Non !

par :

12/07/2023 23:50

Ma moto a 31 ans ! Elle est niquelle et bichonnée

Occupez vous plutôt des routes pourries et des racailles en 2 roues avant de venir nous les briser et nous pomper encore du fric

N° 965943 - Quelques remarques en toute amabilité

par :

12/07/2023 23:51

Bonjour,

Je souhaiterais vous faire part de quelques points relevant de mon expérience personnelle et de mon entourage vis-à-vis des défauts possibles du CT moto.

Je suis un jeune motard de 22 ans et je trouve dans cette activité un plaisir rare au milieu de notre monde et pays à la vie bien stressante...

Malgré mon âge, je suis propriétaire d'une GS500e de 1995 refaite à neuf et strictement d'origine.

Mon père est quant à lui propriétaire d'une Yamaha TR1 de 1981, elle aussi strictement d'origine.

Je dis cela car je n'ai donc techniquement aucune peur du CT, ces motos parfaitement entretenues et dans un état d'origine le passeront sans même sourciller. Ce n'est pas pour autant que cette manœuvre ne me dérange pas.

Tout d'abord, il est hors de question que je laisse un inconnu potentiellement inexpérimenté avec les 2 roues manipuler ma moto qui représente plus ou moins mon seul espoir d'avoir un peu de bon temps et dans laquelle tant de temps et d'énergie ont été investi pour la laisser dans un état

immaculé. Il serait donc souhaitable que les contrôleurs soient non seulement détenteurs d'un permis moto mais également régulièrement pratiquants à minima ou idéalement des mécaniciens moto habitués.

Ensuite, la seule chose que je vois par rapport à ce CT est que cela ne fera qu'embêter les gens honnêtes. Ceux qui acceptent déjà de suivre les règles qu'on leur impose, toujours au détriment d'un peu plus de liberté, pour satisfaire sans trop de raison une envie spontanée... Les 0.3% d'accidents causés par une défaillance technique d'un 2 roues motorisé semblent bien loin des 17% atteints pour les voitures de la mise en place du CT.

Je suis comme tout le monde et je déteste entendre le bruit assourdissant d'une moto (ou voiture par ailleurs) au pot d'échappement trafiqué passer en ouvrant les gaz à côté de moi. Cependant, le CT ne règlera pas le soucis puisque ladite modification ne requiert qu'une expertise minimale en mécanique et prend tout au plus 10min à mettre en place et retirer. Il va sans dire que tout fan inconsidéré de bruit se fera un plaisir d'accorder 20min au démontage / remontage de ce système à l'occasion du CT. Un déploiement plus régulier des forces de l'ordre en vue de lutter contre les nuisances sonores m'aurait paru bien plus efficace sur ce point...

Je ne suis pas en mesure de voir ce CT comme autre chose qu'une taxe à l'intention des honnêtes gens. Ce qui est un problème. L'argent dépensé dans ce CT aurait pu servir à l'achat d'une paire de gant plus efficaces (eux aussi obligatoires...) par exemple...

Les lois de ce type ne cessent d'amener des dépenses à la population déjà acculée par le coût de la vie en temps normal. Sans compter que l'argent ainsi dépensé ne servira finalement qu'à enrichir des établissements privés et non par exemple à améliorer l'état des routes françaises (en cause dans 30% des accidents) qui ne sont pas étrangères à de nombreuses sueurs froides pour ma part. Et nous ne parlons pas de quelques graviers en sortie d'un virage rapide mais plutôt de couches de plusieurs millimètres de graviers abordés à moins de 20km/h par peur de finir par terre, en virage ET en ligne droite. Ce qui rend la chose d'autant plus dangereuse puisque les voitures ne se gênent pas pour rouler à vitesse normale, entraînant un différentiel de vitesse de 60 km/h.

Si ce CT est inévitable, bien que complètement injustifié par les données évoquées précédemment, il serait appréciable que ce soit et reste juste une taxe (bien qu'encore une fois injustifié et juste un moyen d'enrichir des entreprises privées) et non une énième réduction des libertés individuelles au nom d'une prétendue sécurité non prouvée et donc non nécessaire.

N° 965944 -

par :

12/07/2023 23:52

Un contrôle technique n'a de sens que s'il est vraiment utile. Les «vrais» motards -sauf quelques abrutis sans cervelle- se soucient de leur sécurité, ils prennent soin de leur machine, et ne trafiquent pas les pots d'échappement. Les 2RM les plus concernés par un contrôle technique seraient plutôt les scooters et motos de cylindrée inférieure ou égale à 125cc, i.e. ceux conduits par des personnes a priori non détentrices du permis moto. Or, ces catégories en sont exclues ... Cherchez l'erreur !

N° 965945 - CT moto

par :

12/07/2023 23:52

Non au contrôle technique des 2 roues

N° 965946 - Mieux dépenser les sous de la société et des citoyens

par :

12/07/2023 23:53

Bonjour,

je refuse que les motards qui sont des citoyens vertueux en roulant à moto soient tourmentés par un contrôle technique.

Le contrôle technique moto sera difficilement de proximité immédiate et risque d'être plus pénalisant (temps, argent) à un motard qu'à un automobiliste, en tenant compte de la recherche, des possibilités de rendez-vous et des trajets associés.

Les motards sont soucieux de leur sécurité y compris sur les aspects comportement et état du véhicule.

Je refuse que les nuisances sonores puissent être contrôlées en dehors d'un contexte inopiné, notamment lors d'un contrôle technique où le véhicule peut être préparé spécialement. Il en est de même pour tout ce qui est relatif à la conformité des véhicules (pas seulement moto) et relatif au respect du code de la route et des autres usagers de la route !

Le budget associé à un contrôle technique des motos est colossal et chiffrant toutes les incidences au niveau de la nation, des investissements associés et au niveau des personnes concernées. Il faut utiliser ces sommes à la prévention, aux aides aux équipements de sécurité et à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures.

Je souhaite que les contrôles de nuisances sonores soient contrôlées de façon inopinées et pas uniquement pour les motos, aussi pour les mobylettes, les voitures, les bus et camions.

Il faut prendre des mesures favorables à la sécurité et aux comportements citoyens.

Il ne faut pas étendre des mesures à toute une population à cause d'une impression donnée par une ultra-minorité.

Le moto est frugale en terme d'empreinte dans la société, il vaudrait mieux promouvoir son usage dans un contexte citoyen que l'étrangler.

Un passionné qui a plusieurs motos : il va passer son temps à courir après autant de démarches énergivores ?

Le contrôle technique moto ne parait pas réaliste pour identifier les causes éventuelles de non sécurité, et pas réaliste non plus en terme d'équilibre économique pour la société.

Je refuse que les personnes qui représentent les citoyens (pouvoirs publics, représentants politiques) se plient à des lobby fassent échos à des minorités sectaires et non concernées.

La consultation devrait s'appuyer en particulier sur les personnes concernées, les motards. Ils devraient être écoutés.

N° 965947 - Motard depuis 30 ans

par :

12/07/2023 23:54

Un contrôle technique n'a de sens que s'il est vraiment utile. Les «vrais» motards -sauf quelques abrutis sans cervelle- se soucient de leur sécurité, ils prennent soin de leur machine, et ne trafiquent pas les pots d'échappement. Les 2RM les plus concernés par un contrôle technique seraient plutôt les scooters et motos de cylindrée inférieure ou égale à 125cc, i.e. ceux conduits par des personnes a priori non détentrices du permis moto. Or, ces catégories en sont exclues ... Cherchez l'erreur !

N° 965948 - pourquoi le CT 2RM n'a quasiment aucune utilité

par :

12/07/2023 23:54

quelle utilité du CT moto sachant qu'un très faible nombre d'AVP ont pour cause principale un défaut mécanique (contrairement à un défaut d'infrastructure ou d'un choc avec un tiers responsable)

Nous avons tous appris lors du passage du permis qu'un défaut technique engendrera des conséquences potentiellement graves. Par conséquent la grande majorité des motards entretiennent leur vhs de manière périodique (par ailleurs les préconisations constructeurs imposent une révision a

minima annuelle sinon entre 6000 km et 12000 km alors qu'une automobile se révisera entre 20 et 30000km) et réalisent des contrôles visuels (les points principaux tombent sous le regard à chaque fois que les yeux regardent le vhs) à chaque démarrage (appris lors du permis).

De plus, les raisons de la mise en place du CT moto ont évoluées dans le temps:

1-sinistralité : 0.3% des AVP mortel sont dû à un défaut technique, 50% des accidents entre un deux-roues motorisé et une voiture sont dus à une erreur de l'automobiliste, dans 75% des cas, la vitesse de déplacement du deux-roues au moment de l'impact était en effet égale ou inférieure à 50 km/h. Cette raison n'est donc pas recevable ;

2-équité avec l'automobile : si on parle d'équité, alors il faudrait imposer un permis auto progressif pour les jeunes permis (18-25 ans les plus touchés), un code spécifique auto, faire payer les ceintures de sécurité au même titre que le casque et les gants... Cette raison ne fait que confirmer le motif financier du CT moto sans aucune envie de diminution de la sinistralité des 2RM;

3-la pollution : les 2RM (hors 50cm<sup>3</sup> non concernés par le CT) émettent généralement moins de gaz à effet de serre qu'une voiture, même récente (ADEME 2008). Cette raison ne pourrait être recevable que si les 50 cm<sup>3</sup> étaient concernés par le CT moto et si des données constructeur étaient disponibles (dans mon cas 2RM de 1998 sans aucune données d'origine pour comparer avec un contrôle pollution en 2023);

4-bruit : une chicane est si rapide à poser et retirer et le contrôle sonore répond à des règles que les CT ne pourront pas respecter (Le contrôle ne doit pas se faire dans une zone présentant des perturbations importantes, Aucun obstacle ne doit figurer à moins de 3 mètres du contour de la moto...). Cette raison ne pourrait être recevable que si les 50 cm<sup>3</sup> étaient concernés par le CT moto et si un contrôle sonore sérieux ET réglementaire pouvait être réalisé.

On constate donc qu'aucune raison invoquée par les associations diverses et variées ne sont recevables à ce jour et que la mise en place du CT moto ne permettra qu'à acheter une certaine paix sociale.

On peut aussi citer le texte européen qui permet des solutions alternatives à la mise en place du CT. Solutions (conformes aux possibilités offertes par l'Europe) proposées à l'Europe mais non retenues par les instances Françaises (qui n'ont aucune compétence sur le sujet)

On peut constater aussi une baisse de la sinistralité 2RM depuis ces dernières années malgré une augmentation importante du nombre de 2RM en circulation (-6% en 2021, -7% en 2022, -18% entre 2010 et 2021). Donc quel sera l'impact sur ces chiffres.

et enfin, le prix annoncé du CT moto et la périodicité sera forcément budgété au détriment d'équipement de sécurité comme les pneu qui doivent être remplacés plus souvent qu'en automobile et qui seront donc de moins bonne qualité (la surface de liaison au sol nécessite pour les motos, des pneu de très bonne qualité). Donc le choix sera simple, soit le CT soit des consommables ou des équipements de sécurité (casque moins performant ou changé moins souvent) de bonnes qualités, les 2 ne seront pas possible. Sauf si le but du CT moto est de faire disparaître ces derniers du paysage Français.

N° 965949 - Les motards entretiennent déjà leurs motos  
par :

12/07/2023 23:55

Impensable pour un motard de s'imaginer rouler à 130 km/h sur une machine non fiable. Hors, chaque motard respecte pour lui-même l'entretien de sa machine. Pour lui-même, ses passagers ou

le futur acquéreur de sa monture. Ce projet est un non sens. Par exemple, tous les 6000km, j'effectue une révision de ma moto en concession, s'il y a des pièces à changer, je les change, s'il y a des niveaux à refaire, je les fais faire, pour ma sécurité et celle des autres, même si j'ai effectué les 6000km sur une période de temps réduite (4 à 5 mois par ex.).

Donc faire un contrôle technique supplémentaire pour valider que, oui ma machine est apte pour la route me semble aberrant et d'une hypocrisie à peine dissimulée.

Vite, retirez ce projet de décret qui n'a aucun sens pour les motards!

N° 965950 -

par :

12/07/2023 23:57

Inutile! Les motards sont responsables et savent entretenir leurs motos! Juste un moyen de plus pour pomper du fric avec de faux prétextes. Occupez vous des glissières de sécurité, des infrastructures dangereuses, de l'état déplorable de certaines routes... Les chiffres parlent d'eux même et concernant les motards le contrôle technique est inutile

N° 965951 - Non au Contrôle technique

par :

12/07/2023 23:59

Nous nous assurons d'avoir des motos en bon état, il n'y a qu'à voir ce qui roule. Nous avons le sentiment de payer encore pour une éventuelle future décision injuste

N° 965952 -

par :

12/07/2023 23:59

Je ne vois pas l'intérêt de par le fait que nous bichonnons nos deux roues. notre vie en dépend seulement deux roues !!!

Je ne vois pas beaucoup de deux roues en état de décrépitude comme le automobiles.

N° 965953 - Quand l'ignorance gouverne.

par :

13/07/2023 00:01

Inutile contrairement aux voitures. Encore un racket. Il y a bien d'autres choses à faire avant cela pour la sécurité des 2 roues motorisés comme l'état des routes ou la sensibilisation des autres usagers ... etc. De plus l'Europe ne l'impose pas si d'autres mesures sont prises, c'est juste un petit nombre de "talibans" de la soi disant sécurité rentière qui veulent l'imposer par jalousie ou par méconnaissance des spécificités des 2 roues motorisés ou toute autre raison sans fondement réel.

N° 965954 - Inutilité d'un CT

par :

13/07/2023 00:02

Les gens conduisant ce genre de véhicule (moto) les entretiennent.

L'entretien est leur propre sécurité.

Ils changent régulièrement en achetant un véhicule neuf.

Il n'y a pas beaucoup de véhicule ancien sur nos route.

N° 965955 - Projet inutile

par :

13/07/2023 00:03

Cela ne sert à rien.

Il ne faut pas mettre ce contrôle technique en oeuvre.

N° 965956 - contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 00:06

contre

tous les motards entretiennent leur 2 roues gros cube

qu'il y en est sur les 50 jusqu'à 125 cm<sup>3</sup> me choque pas mais les gros cube c'est vraiment que pour l'argent ....le nombre d'accidents suite à un mauvais entretien est vraiment ridicule

N° 965957 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 00:06

Bonjour, l'instauration d'un contrôle technique moto n'est pas une bonne solution pour lutter contre les engins qui ne sont pas réglementaires. Il y aura toujours des centres de contrôles complaisants ou des propriétaires qui remettront aux normes la moto avant le passage du CT. Apprenez de ce qui se passe pour l'auto et observez les épaves roulantes avec un CT à jour.

N° 965958 - vous voulez nous escroquer

par :

13/07/2023 00:06

50 € pour un contrôle visuel de nos motos, contrôle que l'on apprend à réaliser au permis et que l'on effectue déjà pour assurer notre propre sécurité, moi j'appelle ça une escroquerie... une fois de plus vous démontrez votre bêtise et votre asservissement à des lobbies financiers.

N° 965959 - De l'inutilité du contrôle technique 2 roues motorisées

par :

13/07/2023 00:07

C'est un surcoût pour les véhicules conformes, car le prix payé ne procure aucune information autre que celle fournie par le constructeur, la personne qui paie n'acquiert aucune valeur.

Les véhicules non-conformes n'iront pas au contrôle technique, ils ne vont pas payer pour être rejetés. Les points à vérifier dans le projet sont ceux des voitures et non adaptés et réalisables sur un 2 roues motorisé.

La diversité des technologies utilisées est beaucoup plus étendue dans les 2 roues motorisés que dans les voitures, les techniciens ne sont pas forcément formés pour évaluer les performances de ces technologies.

Les mesures préventives proposées en lieu et place du contrôle technique étaient plus efficaces pour la sécurité des 2 roues motorisés que le contrôle technique du seul engin.

N° 965960 - Monsieur

par :

13/07/2023 00:09

Ce projet m'apparaît comme une autre vaste fumisterie plus destiné à engraisser qq's lobby plutôt qu'à sécuriser des motos techniquement qui, si je regarde autour de moi sur la route, ne sont jamais en mauvais état. Mais plutôt bien entretenues et bichonnées car étant le plus souvent un véhicule de plaisir et pas un utilitaire comme les voitures.

Cqfd: je suis contre le ct moto !

N° 965961 - Marc M

par :

13/07/2023 00:12

Il est sûr que certains exagèrent question émissions sonores et comportement notamment versus vitesse mais l'usine à gaz envisagée n'est sans doute pas la mesure réaliste pour régler le problème. Les utilisateurs de 2RM sont avant tout des gens pragmatiques désireux d'être respectés du fait de leur savoir vivre ...etc

N° 965962 - Nouvelle pompe à fric

par :

13/07/2023 00:16

Aucun intérêt ce C.T. pour 2 roues excepté nous soutirer à nouveau de l'argent qui n'apportera aucune sécurité aux usagers de ce type de véhicules !!!!

N° 965963 - Désaccord avec le contrôle technique des 2 et 3 roue motorisé

par :

13/07/2023 00:17

Il ne sert à rien d'obliger les motards à payer pour que l'on contrôle leurs moto à leur place alors qu'ils le font très bien eux même, ou sont guidés par leur mécanicien.

Les motards ont conscience du danger à moto, c'est pourquoi ils font en sorte d'avoir un véhicule sécuritaire sur tout les points.

Ce contrôle technique serait seulement un moyen de faire payer encore un peu les français.

**NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE DES 2 ROUES ET 3 ROUES !**

N° 965964 - Contrôle technique motos

par :

13/07/2023 00:18

Encore un contrôle qui servira à rien.

Il faut arrêter d'écouter les lobistes.

N° 965965 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 00:18

Il ne faut pas confondre scooter et motos

Aucun motard ne prend le risque de rouler avec un véhicule (moto) en mauvais état

Ce contrôle est donc encore une fois un impôt injuste

N° 965966 - Incohérence d'un contrôle technique moto

par :

13/07/2023 00:19

L'État français avait reconnu l'inutilité globale d'un contrôle technique pour les motos.

En effet, des structures expertes, siégeant ou ayant siégé au CISR ( [association de motard] ), ou spécialistes de l'accidentologie spécifique aux motards ( Assurance [assurance] ) avaient pu communiquer depuis des dizaines d'années avec les pouvoirs publics pour partager leur expertise. Et voici que trois associations qui ne connaissent rien à la moto, motophobes, viennent d'obtenir par voie juridique du Conseil d'État la remise à jour de cette disposition et son application prochaine.

Or elle est stupide et inutile.

D'abord, les centres de contrôle ne disposent pas de moyens pour l'appliquer.

Il n'y a pas de contrôleurs compétents, le contrôle technique d'une moto demande une formation particulière et des savoirs que n'ont pas nécessairement les contrôleurs ( démarrer une moto de cylindrée moyenne à plus importante, sans démarreur électrique, par exemple ).

Les points de contrôle ne sont pas les mêmes que ceux des voitures.

Les motards entretiennent leur véhicule avec un soin particulier, et puis surtout,

0,3 % des accidents de motos sont dus à un problème technique de la moto, contre 17% pour les voitures, lorsque le contrôle technique a été institué pour elles.

Lorsqu'un « rapport » initié par [réseau de contrôle technique] (leader européen du contrôle technique automobile) annonce que 10 % des accidents de motos seraient dus à un problème technique,

c'est complètement farfelu et ça n'est qu'un effet de communication en vue de faire du lobbying et d'obtenir des parts de marché.

Mais c'est surtout totalement faux.

X ne connaît rien à l'accidentologie des motos.

Le GEMA, Groupement Européen des Mutuelles d'Assurance, au sein duquel l'Assurance [assurance] fait figure d'experte incontestée de cette accidentologie, dispose des statistiques précises.

En particulier, en 10 ans, le nombre de deux-roues motorisés en circulation a augmenté de 30 %, lorsque sur la même période, le nombre de tués en 2RM a baissé de 19 %.

Et sur ces statistiques, il faut préciser que l'augmentation du parc de scooters de petite cylindrée, conduits par des automobilistes venus à ce type de véhicule pour des raisons de fluidité urbaine et d'économie, qu'ils peuvent conduire sans passer le permis moto, représente une part très importante.

Autre statistique édifiante : plus de 3 % des accidents de moto sont dus à des problèmes d'infrastructures routières, et au mauvais entretien des voies de circulation.

Alors que 0,3% sont dus à un problème technique de la moto.

La décentralisation et le transfert de compétences de l'État aux collectivités et aux territoires se sont traduits par une dégradation sans précédent du réseau routier.

Qui représente un danger supplémentaire particulier pour les motards, lorsque les routes sont en mauvais état.



Les obliger à faire contrôler l'état de leur moto, dont ils prennent déjà un soin particulier, lorsque c'est l'état des routes qui provoque dix fois plus de sinistres que l'état des motos, c'est de l'incompétence et un déni de responsabilité de la part de l'État.

D'autres statistiques tout autant édifiantes :

la plupart des constructeurs réalisent des contrôles de 50 points de sécurité des motos de leurs clients en concession, et cela gratuitement.

3,9 millions de 2-roues motorisés ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes.

En fluidifiant le trafic, les 2-roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution.

Plus de 10% de motos correspondant à moins 40% d'embouteillages.

Les associations motophobes parisiennes de défense des vélos ou anti-bruit qui ont instrumentalisé le recours juridique pour forcer la main du Conseil d'État sont donc réellement infondées à prétendre à une forme d'expertise qu'elles n'ont pas.

En l'occurrence, un contrôle technique des motos serait enfin une injustice sociale et économique, lorsque de nombreux propriétaires entretiennent méticuleusement un parc de plusieurs motos anciennes, et se retrouveraient contraints de s'en séparer ou de ne pas les faire rouler, du fait d'une charge financière importante à ajouter à leur budget pour faire contrôler leurs véhicules de collection,

mais surtout lorsque de nombreux usagers ne sont pas des personnes très aisées et auraient à subir une charge budgétaire supplémentaire lorsque leur deux-roues motorisé est parfois un véhicule à petit budget pour pouvoir se rendre à leur travail lorsqu'il n'existe pas de transports en commun, en province ou en milieu rural, ou qu'ils sont onéreux.

Ce contrôle technique est et reste injuste et injustifié, inutile et inefficace en termes de sécurité routière.

Le contrôle technique du réseau routier et son meilleur entretien seraient bien plus nécessaires.

N° 965967 - Pas utile pour tout le monde

par :

13/07/2023 00:25

Les motards se doivent de respecter leur moto, de l'entretenir pour sa propre sécurité avant tout, et celle des autres. Pas besoins d'obliger un passages régulier, payant pour certifier du respect de l'engin.

Un contrôle serait utile plutôt sur les petits cylindrés, souvent mal entretenu, trafiqué, avec une pollution de l'air et sonore souvent insupportable. Conduits par des jeunes manquant de maturité pour respecter leur moto, leur sécurité et celle des autres.

N° 965968 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 00:25

Inutile pour les motos au dessus de 125cc.

Personne ne risquera sa vie sur une moto qui a les pneus lisses, qui ne freine pas etc

N° 965969 - Contrôle technique motocyclettes

par :

13/07/2023 00:26

Je trouve inutile la mise en place de ce contrôle, le motard est conscients des risques qu'il prendrait à rouler sur un véhicule techniquement dangereux.

Je propose que la facture obtenue lors des révisions périodiques ( pour moi, tous les 10.000 kms) puisse se substituer au contrôle technique, attestant du bon état de la machine.

N° 965970 - Mr X

par :

13/07/2023 00:29

L'État continue dans le racket des usagers de la route, déresponsabiliser, infantiliser, culpabiliser, pour finalement sanctionner, " what else !"

N° 965971 - Contrôle technique des 2 roues

par :

13/07/2023 00:29

Inutile.

De l'argent facile pour le gouvernement.

N° 965972 - contrôle technique 2 roues motorisées

par :

13/07/2023 00:30

Moi et mes amis motards ont à cœur de maintenir leur machine en bon état. Nous n'avons pas envie de risquer nos vie sur des engins qui serait dangereux c'est même une fierté que de les entretenir comme il se doit .Sachant que 0,3% des accidents sont dû à un problème technique selon l'étude MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study), une étude approfondie de près de 1000 cas d'accidents de deux roues à moteur dans 5 pays d'Europe est enfin disponible en 'VF'. Cette étude pilotée par l'ACEM (Association des Constructeurs Européens de Motocycles) a été réalisée sur 3 ans, avec le soutien de la Commission Européenne. Elle a suivi une méthodologie élaborée par l'OCDE, en collaboration avec notamment l'INRETS.

J'entend bien l'argument de la sécurité on peut qu'être pour .Mais le Contrôle Technique n'est pas la bonne réponse .L'argent public investit serait mieux utilisé pour améliorer le réseau routier bien dégradé depuis plusieurs année , de vérifier les nombreux ralentisseurs non conformes mal placés ou trop pentu .Pose de protection sur les glissières de sécurité qui sont de véritables guillotines .Balayage des gravillons etc .

Je comprend que l'on soit excédé quand une moto passe avec un échappement bruyant moi même ils me dérangent .Si les forces de l'ordre agissaient ils y en aurait moins .De plus lors du contrôle le propriétaire remontera le dispositif d'origine et sitôt le contrôle passé ils s'empresseront de l'enlever. De plus dans ma campagne où vais je pouvoir le passer il va me falloir faire des kilomètres , je suis à 70 km d'une grande ville donc cette mesure sera discriminante .

Toute cette affaire pour satisfaire des associations résolument anti 2 roues motorisés et une société de contrôle qui fait du lobbying auprès des instances européennes dans un seul but le profit .

Sachant que l'Europe ne demande pas l'instauration d'un tel contrôle seulement des mesures pour améliorer la sécurité .Trois pays ont adopté ce dispositif L'Irlande la Finlande et les Pays Bas .

Enfin, ce contrôle technique risque de mettre à mal un secteur économique qui n'a surement pas besoin de ça .

N° 965973 - controle controle ...

par :

13/07/2023 00:33

Bonjour . Une escroquerie de plus apres le stationnement moto payant .  
Casse toi pauve con si t'as pas de tunes et t'es pas né sur le bon trottoir .  
en résumé c'est comme tout , tu dois suivre le troupeau pour aller te faire tondre .  
en tout cas c'est gentil de demander notre avis ...  
Vive la France et les pommes de terre frites.

N° 965974 - Madame

par :

13/07/2023 00:33

Les motards dignes de ce nom savent très bien qu'ils doivent entretenir très régulièrement leurs motos, et ils le font. Les révisions sont faites en temps voulu, les pneus changés, les chaînes graissées, etc.

De toute façon, tout manque d'entretien sur une moto se paye cash et les vrais motards en sont parfaitement conscients.

Il y a des inconscients en voiture, il y a en forcément aussi à moto, mais ceux-là, on ne peut rien pour eux. En voiture, ils roulent sans permis, sans assurance, sans contrôle technique, et ils s'en moquent. A moto, il y en aura peut-être quelques uns qui feront de même. On n'y peut rien, ce n'est pas une obligation de contrôle technique qui les arrêtera.

**DONC, POURQUOI ENVISAGER DE PENALISER FINANCIEREMENT LA PLUPART DES VRAIS MOTARDS QUI FONT LES EFFORTS NECESSAIRES POUR ENTRETENIR CORRECTEMENT LEURS ENGIN, ALORS QUE PRECISEMENT CET ENTRETIEN EST DEJA RELATIVEMENT ONEREUX ? (Si ce n'est, une fois de plus, pour "ouvrir le parapluie") !**

N° 965975 - Contrôle technique des véhicules motorisés à 2, 3 roues et quadricycles

par :

13/07/2023 00:33

Bonjour,

le contrôle technique des motos ne me semble pas utile pour les raisons suivantes :

- un motard connaît les risques qu'il prend à ne pas entretenir son véhicule car il n'est pas protégé par une carrosserie.
- beaucoup de motards possèdent d'anciennes motos (de collection) pour lesquelles il est très difficile de trouver des pièces mais qui roulent encore très bien et polluent bien moins que la majorité des voitures.
- quels seraient les points contrôlés : les freins ? Aucun motard ne roulerait avec des freins inopérants. La pollution ? Je ne vois pas quelle moto pourrait polluer plus ou autant qu'une voiture essence ou diesel. Les pneus ? Sur 2, 3 roues, tous les motards savent bien que c'est trop dangereux de rouler avec des pneus lisses et les forces de l'ordre verbalisent à juste titre ceux qui sont inconscients.
- par contre, les statistiques nous donnent le nombre d'accidents impliquant un 2, 3 ou 4 roues mais combien sont responsables de ces accidents et combien sont causés par le mauvais état des routes ou par le équipements pas adaptés aux 2, 3 roues (glissières guillotines, signalisation au sol glissantes, signalisation verticale trop près des bas-côtés, gravier après travaux, etc ... Et de quels deux roues parle-t-on ? Des mobylettes, des scooters, des gros cubes, des tricycles, des quadricycles ?

En résumé, il y a bien d'autres mesures plus cohérentes et plus urgentes à prendre avant de mettre le contrôle technique en place. Et peut-être que celui-ci n'aura plus lieu d'être si ces mesures réduisent significativement la fréquence des accidents.

N° 965977 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 00:39

Les contrôleurs techniques n'ont pas les compétences actuellement pour réaliser les contrôles de 2 roues.

De plus, ils ne sont pas à même de manipuler des 2 roues de gros gabarit tel que ma Harley Davidson.

Mettez en place 2 années blanches avec une obligation pour eux de s'équiper et de se former auprès des concessionnaires et pendant ce temps laissez les concessionnaires délivrer les certificats de contrôle technique au moment de la révision de la moto si elle est conforme.

N° 965978 - Commentaires sur le projet de CT2RM

par :

13/07/2023 00:40

Sur le contenu du projet :

Aucun détail n'est indiqué sur le contrôle des émissions sonores (référence prise / méthode utilisée / marge acceptée ...).

Sur la forme :

Le Conseil d'Etat outrepassa son rôle avec cette injonction, que le gouvernement doit ignorer. En effet, ce rôle est uniquement juridique, et non politique. Or, juridiquement, les mesures alternatives proposées ont été acceptées par la Commission Européenne, seule compétente pour juger de leur validité (ce qui n'est pas un point juridique, mais politique), donc la directive de la Commission est bien exécutée par l'application de ces mesures. D'autre part, cette directive ne concerne que l'amélioration de la sécurité des 2RM, et non le contrôle des émissions sonores et polluantes, qui est hors-sujet.

Sur le fond :

Concernant l'amélioration de la sécurité des 2RM, les enquêtes réalisées par des organismes réellement indépendants (et sans conflits d'intérêt) recensent moins de 0,5% d'accidents de 2RM dus à un problème technique (rapport MAISR), donc le CT2RM sera totalement inutile. D'autre part, alors qu'en dix ans, le nombre de 2RM a augmenté de 30%, le nombre d'accidents mortels de 2RM a diminué de 19% (ONISR).

Concernant le contrôle des émissions polluantes des 2RM (qui n'est pas l'objet de la directive de la Commission Européenne), les 2RM ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes (ADEME), donc le CT2RM sera totalement inutile.

N° 965979 - répression et contraintes valent mieux que prévention et formation !!!

par :

13/07/2023 00:45

Encore une fois, sous couvert de législation européenne, notre pays choisit de contraindre plutôt que de former et expliquer.

La mise en place du contrôle technique ne supprimera pas les nuisances occasionnées par une minorité d'utilisateurs des véhicules concernés.

Par contre, la majorité des utilisateurs, qui respecte les normes en vigueur se verra pénalisée par ce nouveau règlement payant.

Quand nous déciderons nous à faire la chasse aux contrevenants et irresponsables et à encourager et récompenser les bons comportements??

La solution choisie est sans doute beaucoup plus simple à mettre en œuvre et demande moins de courage politique.

N° 965980 - Motard

par :

13/07/2023 00:48

Au vu des études faites par différents organismes les causes d'accidents ne viennent très rarement de "défaillances techniques" de motos. La grande majorité des motards a à plaisir d'avoir un véhicule en parfait état de marche et d'un entretien rigoureux même si le kilométrage annuel est très faible (ce qui est mon cas) et lorsque on décide de partir pour une randonnée de quelques jours en famille ou entre copains on prends le temps de tout préparer et de tout vérifier sur notre véhicule pour être en parfaite sécurité pour nous, bien sûr, et pour les autres usagers. Je suis un père de famille responsable et j'aime rouler en 2 roues. Il y aura toujours quelques "branleurs" qui feront du bruit (surtout dans les centres villes) pour ce faire remarquer, sans casques, moto déshabillée, vitesse excessive et tout ce qui va avec.!!! Ce n'est pas un contrôle technique qui les découragera.

N° 965981 - Une bonne mesure

par :

13/07/2023 00:49

Bonne initiative que de mettre ce CT en place. En revanche, 23 heures de formation, même pour des contrôleurs expérimentés, ne sont clairement pas suffisantes.

N° 965982 - Contrôle technique des 2 roues.

par :

13/07/2023 00:54

Absolument contre ce contrôle technique des 2 roues.

Quand on a une moto, on ne plaisante pas!

Notre moto est toujours en parfait état, car sinon nous risquons notre vie !!!

N° 965983 - contre le contrôle technique moto

par :

13/07/2023 00:55

les motos modernes sont entretenues de façon stricte et ce depuis au moins les années 1990

Dans le même temps les routes se sont dégradé de plus en plus par le manque de moyen, qui pourtant devrait être sans appel avec le nombre de radars sur nos route, qui était prévu pour la soit disant la sécurité routière

N° 965984 - mesure peu utile

par :

13/07/2023 00:55

les motards tiennent à leur sécurité. Ils ont l'oeil; mieux que les contrôleurs.

En plus, les cyclomoteurs trafiqués, n'auront pas d'obligation, alors ...

Juste du fric, à faire dépenser !

N° 965985 - Incomprehensible

par :

13/07/2023 01:02

Je ne comprends pas pourquoi nous imposer une telle bêtise. Nos motos sont toujours bien entretenues puisque si elles ne le sont pas nous nous retrouvons très exposé en cas de problème.(oui nous n'avons pas de carrosserie pour nous protéger). Et je ne vois pas comment, en nous ponctionnant sur notre budget (dédié à la moto) un montant pour régler le contrôle technique, nous pourrions mieux entretenir notre moto. Je ne suis pas mathématicien, mais avec moins de budget, ma moto ne pourra qu'être moins bien entretenue ! Donc moins de sécurité !

N° 965986 - Plutôt qu'un nième contrôle superfétatoire, apportons la preuve que nos 2 roues sont en forme et il existe un réseau de professionnels qui peuvent en attester

par :

13/07/2023 01:12

En avant propos gardez en tête qu'un utilisateur de 2RM (ou 3RM) est exposé à tout : conditions météo, trafic routier, rêveries des autres usagers de la route et qu'il n'a aucune carrosserie pour le protéger. En 2RM nous savons que les freinages d'urgences finissent mal si le système de frein au complet n'est pas au top, tout autant nous savons que si nos gommages de pneus sont hors d'usage c'est la gamelle assurée au premier rond point, et cela passe aussi via le profil du pneu s'il devient «carrés», ce sont les virages qui deviennent épiques, si les roulements se grippent alors le 2RM se transforme en catapulte humaine, si le réglage moteur est erratique, le comportement de la moto deviendra alors désagréable et encore une fois le corps du pilote du 2RM devra encaisser ces hic-Hors, si les suspensions sont trop fatiguées, la tenue de cap est évidemment entachée tout autant que le confort de roulage et donc l'usage d'un tel 2RM est vite arrêté car son usager en aura «plein le dos». Aux méconnaissants du monde 2RM, il faut rappeler que ne serait-ce que la pression des pneus d'un 2RM peut le rendre désagréable voire dangereux si pression trop faible. Alors avant de penser à un contrôle technique 2RM, faites installer des gonfleurs avec manomètres régulièrement contrôlés et toujours en état de fonctionner.

En tant qu'utilisateur de mon 2RM au quotidien depuis plus de 20 ans, il est évident que ma sécurité et celle des autres est primordiale. Ce faisant, avoir un 2RM qui est exempt d'avaries, et source d'aucun danger au premier titre pour moi est essentiel.

Mon 2RM est donc suivi a minima selon la plan d'entretien constructeur par le garage qui a ma confiance. Et ces garages savent qu'ils ne tiennent que par le fait que leurs clients sont satisfaits et reviennent en un seul morceau et sur leurs 2 pieds.

Bref, plutôt que du coercitif, apporter la preuve via document officiel fourni par son garagiste 2RM devrait être largement suffisant. Lesdits garages 2RM étant des professionnels, leur responsabilité

peut être engagée si des défauts d'entretiens effectués par eux ont été identifiés lors d'une panne ou plus grave lors d'un accident.

Donc en terme de responsabilité, cela ne change rien et cela devrait être suffisant pour que la tour de contrôle sache que le parc de 2RM Français et Européens est en bon état de fonctionnement.

Sinon, c'est qu'il s'agit d'une volonté de surveiller, contrôler à la mode «Soviet Suprem» ce qui n'est pas (et n'a jamais été) un mode accepté par la France.

Honnêtement, je ne confie pas mon 2RM à un quidam dont le but est de faire du chiffre d'affaire. C'est ce qui sera avec un organe autre que le réseau de garagistes 2RM. Bref une nouvelle forme d'uberisation. Au risque que mon 2RM soit maltraité comme c'est déjà le cas lors des campagnes d'enlèvements des 2RM dans certaines grandes villes qui sont opérés par des sociétés n'ayant pas les matériels, compétences et formation pour lever sans endommager un 2RM. Ce qui sera le cas avec un Contrôle Technique ouvert à tous et toutes moyennant une check list et en utilisant le matériel prévu pour des 4 roues et non adapté aux 2RM.

Un garagiste moto est un passionné, les salariés tout autant. Chacun et collectivement, ils respectent le 2RM confié et nous autres clients passionnés tout autant savons tout le travail sérieux qu'ils et elles entreprennent pour nous fournir un 2RM qui fonctionne encore mieux et plus sûre en sortie que lors de la dépose. Il ne me vient pas à l'esprit de vérifier le couple de serrage de ma roue avant ou que le réservoir est correctement fixé à la suite d'un passage au garage 2RM. Si je devais me poser la question, ledit garage serait vite oublié et les réseaux en seraient vite informés. Et le garage en pâtirait.

Lors d'un contrôle technique pour 2RM, quelle garantie que l'acteur de ce contrôle va respecter le 2RM et ne pas lui faire subir des dommages quelconques qui nécessiteraient réparation. A titre d'exemple, mettre la moto sur un pont «voiture» et la faire tomber le 2RM, ou encore faire hurler le moteur sans le laisser monter en température d'usage, est-ce que les acteurs de ce contrôles auront leurs permis 2RM «grosse cylindrée» pour la déplacer sans la faire choir, ou la rayer suite défaut de contrôle du véhicule, etc., etc., etc.. Puisque organe obligatoire, son activité serait préservée ce qui n'est pas le cas des garagistes 2RM non scrupuleux.

Est-ce qu'il y a une corrélation entre Entretien d'un 2RM et l'accidentologie, entre entretien et pollution, entre entretien et mauvais comportement routier, entre entretien et nuisance sonore ?

Evidemment non, tout cela doit être réglé d'une autre manière. Mauvais comportement via une sensibilisation de tous les utilisateurs de l'espace routier, par apprentissage du respect de la tranquillité d'autrui, mais n'oublions pas que la généralisation des feux diurnes rendent les 2RM moins remarquables qu'auparavant où nous étions les seuls, il reste le son à défaut que tous les véhicules aient des radars pour détecter les arrivées des 2RM à l'instar de ce qui se généralise pour les feux arrières de Vélos pour ne pas se faire surprendre par un véhicule qui n'en a cure du cycliste.

Bref, le Contrôle Technique 2RM est une supercherie supplémentaire pour l'immense majorité des pratiquants de ce mode de transport qui est surtout un «art de vivre». S'il faut sacrifier la majorité car certains utilisateurs d'un 2RM dans certaines conditions sont «hors limites/cadre», c'est que le système est mal pensé à la base : revoir la formation, la délivrance permis, etc.

N° 965987 - Mr Motard depuis 25ans.

par :

13/07/2023 01:22

Je ne vois pas ce que le CT va apporter de plus que le simple contrôle d'un agent qui peut vérifier l'état des pneus, le bon fonctionnement des feux et clignotants et la présence des rétroviseurs, pour le reste c'est de la mécanique. On va encore dépouiller le peuple pour enrichir les multinationales et nous rogner le peu de liberté qu'il nous reste dans un pays où tout est administré.  
Bien sûr je suis contre.

N° 965989 - Mr

par :

13/07/2023 01:24

Je ne vois pas ce que le CT va apporter de plus que le simple contrôle d'un agent qui peut vérifier l'état des pneus, le bon fonctionnement des feux et clignotants et la présence des rétroviseurs, pour le reste c'est de la mécanique. On va encore dépouiller le peuple pour enrichir les multinationales et nous rogner le peu de liberté qu'il nous reste dans un pays où tout est administré.  
Bien sûr je suis contre.

N° 965990 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 01:33

La moto étant par définition un engin instable n'offrant aucune protection, il est évident que son utilisateur ne prend pas le risque d'utiliser un véhicule en mauvais état, qu'il s'agisse de la transmission (chaîne ou courroie ou même cardan), de la signalisation, des freins, des pneus, des suspensions ou de la direction. Quant à l'échappement, les nuisances sonores sont déjà verbalisables, un contrôle technique n'apportera rien de plus...

N° 965991 - Brillante idée, excellente décision.

par :

13/07/2023 01:34

Il est vrai que de nos jours, il apparaît évident qu'une frange de la population jouit de passe droits intolérables. Il était grand temps de mettre un terme à ceci en instaurant ce décret qui permettra a coup sûr de faire avancer les choses: infligeons une charge supplémentaire a ces usagers, pour la plupart intermittents et passionnés, afin de juguler ces affreux irresponsables. Il est juste dommage que les seuls qui seront impactés par cette décision seront les plus honnêtes d'entre eux; je ne pense pas que les utilisateurs de véhicules non homologués, qu'ils en soient propriétaires ou non, non assurés, n'étant pas titulaire du permis de conduire ou autres détails de procédure... soient réellement inquiétés par le sujet. Quoi qu'il en soit, afin de poursuivre plus en avant la déconstruction généralisée de notre pays, allez y, surtout ne vous arrêtez pas en si bon chemin. motard croyant, bientôt non pratiquant.

N° 965992 - NON AU CT 2/3 ROUES

par :

13/07/2023 01:36

Une aberration de plus dans la mise en place de « solutions » pour sécuriser les motards. On est pas des bénévoles pour remplir les caisses de l'Etat de manière injustifiée, les chiffres prouvent d'eux même que ça n'a pas de sens ou alors il faut revoir les motivations.

N° 965993 - Contre le contrôle technique pour les véhicules motorisés à 2 roues

par :



13/07/2023 01:50

Suite aux études menées sur le sujet, la preuve a été faite que ce contrôle technique n'est pas nécessaire car lorsqu'un accident implique une motocyclette, le mauvais état de celle-ci n'est pratiquement jamais en cause. En effet les motards savent que circuler avec un 2 roues en mauvais état est particulièrement dangereux et en général peut se payer cash. Il serait, à la rigueur, acceptable de mettre en place le dit contrôle uniquement pour la vente du véhicule. Ceci dit et sans vouloir faire trop de mauvais esprit, je crois fermement que c'est encore un moyen de nous taxer un peu plus, d'aucuns appellent cela du racket.

N° 965994 - Règlementation inutile

par :

13/07/2023 02:00

Je ne pense pas que cette règlementation soit utile. Les conducteurs de 2 roues sont suffisamment exposés à des risques extérieurs, et n'en ajoutent pas en ayant un véhicule en mauvais état. Cela ne fait qu'ajouter une taxe supplémentaire.

N° 965995 - Sortez les motos de collection du champ d'application du contrôle technique.

par :

13/07/2023 02:14

Les véhicules de collection en général et les motos de collection en particulier n'ont pas toutes la mention ad hoc sur la carte grise, vu le coût et les délais de la FFVE et de l'ANTS. On devrait pouvoir obtenir la mention «collection» simplement à l'échéance de 30 ans d'âge des motos, comme le font les assureurs pour appliquer le tarif collection bien plus favorable. Ces motos ne génèrent pratiquement aucun accident sur la voie publique car évidemment ils roulent peu et leurs propriétaires sont très prudents et passionnés. Par ailleurs ces motos souvent ne sont pas conformes au code de la route actuel et les équipements tels que clignotants souvent absents. Les performances de freinage n'atteindront généralement pas les standards actuels et évidemment les émissions sont totalement incompatibles avec les normes actuelles. Comme on peut légitimement douter des compétences des contrôleurs techniques pour juger de la conformité d'une moto de collection à son état d'origine et ainsi d'utiliser un référentiel adapté, je ne vois pour ma part que frais inutiles et tracasseries administratives pour nous, les propriétaires de vieilles motos qui les restaurons avec passion et les entretenons avec soin afin de préserver ce patrimoine.

N° 965996 - Responsabilité

par :

13/07/2023 02:14

Si le contrôleur abîme ma moto ?

Si le contrôleur fait tomber ma moto ?

Si ma moto fonctionne moins bien après le contrôle qu'avant du fait qu'elle ait été malmenée à mon insu ?

Comment un non motard manipulera t'il ma moto ?

Si le contrôleur me demande de manipuler moi même ma moto et que j'ai un accident dans l'atelier interdit au public ?

Une rayure minime sur ma moto provoquera à coup sûr un incident majeur avec le professionnel.

Seul un motard pourra poser les mains sur ma moto.

Dans tous les cas , rendez vous à la prochaine présidentielle...

N° 965998 - CT: source de dépenses inutiles

par :

13/07/2023 02:39

Je conduis un 2RM depuis 2013 ( 125 puis gros cube) avec lesquels j'ai parcouru environ 120000km. J'entretiens moi même mes motos, car je sais que je risque ma vie. Les modalités du CT concernant le réservoir et les conduites de carburant, impose sur ma moto, la dépose des carénages avant et de la selle conducteur ( opération assez longue) afin de pouvoir soulever le réservoir et vérifier son étanchéité et celles des durites. C'est le genre d'opération que je confie à un garage moto et certainement pas à un centre de CT. Sur tous les kms parcourus, je n'ai jamais eu de panne en trajet à part des crevaisons, alors que j'ai toujours eu des modèles plutôt anciens ( plus de 10 ans). La raison est simple, c'est parce que je tiens à la vie et roule sur des véhicules entretenus. Les plus grosses prises de risques que j'ai subies ont été causées par des défauts d'infrastructures. La dernière en date était la perte d'adhérence de la roue avant sur une voie rapide de nuit et sous la pluie. La raison de cette perte d'adhérence était ces bandes noires de rafistolage du bitume qui sont encore plus glissantes que les bandes blanches et la nuit sous la pluie, totalement invisible. Si le gouvernement souhaite soit disant améliorer la sécurité des 2RM, qu'il commence par contrôler l'état des routes.

N° 965999 - Pur racket

par :

13/07/2023 02:50

Les motards entretiennent correctement leur motos , il y va de notre vie.

Le manque d'entretien qui intervient dans les accidents est quasi nulle.

Le contrôle technique est mis en place pour faire plaisir au lobbyiste X.

Du pur racket encore une fois de plus.

Vous allez réduire le nombre de motards et augmenter la circulation automobile

N° 966000 - CT Moto

par :

13/07/2023 02:51

Ce contrôle ne sert à rien, si ce n'est à faire payer le consommateur encore une fois.

Faites correctement votre travail en entretenant correctement les voies publics (nids de poules) et faites respecter la réglementation sur les hauteurs des ralentisseurs, mettez des double rail dans les virages dangereux.

N° 966001 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 02:51

Encore ces lobbys anti deux roues qui on fait pression sur le gouvernement ainsi que le réseau X pour ce contrôle inutile et coûteux, c'est d'abord les infrastructures, nos routes secondaires qui sont dans un état déplorable, nids de poule, déformation de la chaussée, bas coté dangereux qui sont cause d'accidents, et aucune causalité avec l'entretien de nos motos.

J'ai lu qu'il va avoir un assouplissement pour les contrôleurs autos et poids lourd pour qu'ils puissent contrôler les motos ça va être joli, aucune formation sur le contrôle deux roues, déjà à l'heure actuelle certains contrôleurs ne savent pas apprécier un jeu de rotule de direction, ou un jeu de roulement, avant les contrôleurs c'étaient d'anciens mécaniciens ou carrossiers, maintenant ce sont des personnes avec aucune expérience, juste de la théorie et des textes de lois du ministère des transports, il va falloir faire attention à nos machines avec ces contrôleurs autos ou poids lourd. le fric avant toute chose

N° 966002 - CT Moto

par :

13/07/2023 02:52

Ce contrôle ne sert à rien, si ce n'est à faire payer le consommateur encore une fois.

Faites correctement votre travail en entretenant correctement les voies publics (nids de poules) et faites respecter la réglementation sur les hauteurs des ralentisseurs, mettez des double rail dans les virages dangereux.

N° 966003 - CT moto une aberration

par :

13/07/2023 03:04

Motard depuis de nombreuses années, je ne comprends pas l'intérêt de ce décret. Si des inconscients sont capable de rouler avec des défaillances sur leur moto alors ils s'exposent directement à mettre leur vie en danger. L'avantage sur une moto c'est que visuellement il est très facile de contrôler très régulièrement l'état de sa machine contrairement à une voiture . Nous les bichonnons beaucoup plus qu'une voiture de part son accessibilité et sa taille. Les accidents sont souvent dû au comportement de l'automobiliste qui ne met trop rarement son clignotant ou surtout à l'état des routes dans certains secteurs.le passage plus régulier chez son concessionnaire ou mécanicien est aussi une preuve du maintien de l'état de sa machine et je ne vois pas ce que pourrait apporter de plus un CT à part faire gagner de l'argent à l'état ou à des organismes sélectionnés. Je suis à 100% contre ce décret.

N° 966006 - CT véhicules motorisés 2 roues

par :

13/07/2023 03:43

Bonjour,

Au vu du nombre de 2 roues (en proportion par rapport aux véhicules légers et aux camions), et de leur dangerosité pour les autres véhicules, ce Contrôle technique semble inutile.

Un motard connaissant sa fragilité sur la voie publique prends soin de l'état de son véhicule. Pour limiter le nombre d'accident des 2 roues, une remise en état du réseau routier serait plus efficace (rainurages, nids de poule, ...)

N° 966008 - Priorité

par :

13/07/2023 03:56

Voilà une bonne décision qui va apaiser les relations entre l'état et la jeunesse, notamment des quartiers dits sensibles.

On voit que le gouvernement a un sens aigu des priorités. Résultat : les mouvements de motards appellent au boycott d'achat de voitures françaises !

N° 966009 - Une mesure couteuse et inutile de plus

par :

13/07/2023 04:06

Les analyses d'accidentologies montrent clairement que le mauvais état des motos ne représente qu'une part infimes des causes d'accidents.

En effet les motards, conscients que leur sécurité dépend en partie non négligeable du bon entretien de leur véhicule et pour grande partie, possesseurs d'une moto par plaisir en font un entretien sérieux.

Quand à l'argument du bruit souvent entendu, il émane de gens qui visiblement n'ont aucune connaissance en mécanique car un changement de pot d'échappement se fait en moins d'une heure et rien n'empêchera de remettre le pot d'origine avant le contrôle puis de réinstaller le pot bruyant juste après (noter que je ne cautionne pas ces changements de pots qui sont des nuisances pour les riverains, n'apportent quasiment rien en matière de performance et rien en matière de sécurité car les pots d'origines sont déjà parfaitement audibles pour l'entourage du motard).

Donc une mesure destinée avant tout à faire plaisir à certains lobbies et ayant pour conséquence d'emm... inutilement les motards.

N° 966010 - non au contrôle technique notre moto , son entretien notre sécurité .

par :

13/07/2023 04:12

Le contrôle technique , nous motard nous assurons de rouler sur notre moto avec un maximum de sécurité , nous avons deux roues et , pas de carrosserie , .Pas besoin de passer nos motos devant des personnes qui ne connaissent pas ce que c'est d'être confiant de circuler en toute sécurité ,du moins pour notre part .....pas celui des routes et des automobilistes accrocs au téléphone portable en pleine circulation .

N° 966011 - Contre

par :

13/07/2023 04:49

Totalement contre ce contrôle technique qui n'a vraiment aucun sens sur la sécurité et l'accidentologie liée aux motos.

N° 966012 - "pour" mais sous condition !

par :

13/07/2023 04:51

Je suis "pour" le CT moto depuis longtemps mais sous certaines conditions : 1 que toutes les cylindrées soient concernées, vraiment toutes, 2 que ce soit le propriétaire de la moto qui soit au guidon lors du CT tout comme c'est le cas pour le CT poids lourd, 3 que les points de contrôle soient accés sur les feux, les freins, les pneus, la concordance des numéros avec la carte grise, 4 pas de contrôle de pollution, 5 pas de contrôle de décibels puisqu'il est trop facile de remettre une chicane ou l'enlever .... bien entendu, il faut adapter le CT à l'âge de la moto.

N° 966014 - Le bon sens

par :

13/07/2023 05:18

Serait-il possible de faire preuve de bon sens ? C'est à dire : Attitude de qui privilégie le réel, agit avec pragmatisme selon son appréciation de la réalité.

Et aussi : Disposition de l'esprit à juger avec clarté.

Le bon sens n'est pas l'opinion commune que partage monsieur tout le monde. Le bon sens c'est la raison, c'est-à-dire pour Descartes la faculté à distinguer le vrai du faux, et le bien du mal sur le plan moral.

Le conseil d'État serait-il dépourvu de bon sens ?

N° 966015 - Pour un CT en cas de cession et pour un renforcement des obligations de port des EPI

par :

13/07/2023 05:37

Motard depuis un peu plus de 2 ans, j'ai très vite compris que le danger tient au comportement des autres usagers et de l'état de la route, ainsi qu'à sa propre conscience des risques. Les statistiques de la sécurité routière confirment ce point. De plus, je me considère chanceux d'avoir été un des premiers à passer l'ETM (code) moto bien plus approprié et axé sur la prévention et la sécurité. Ce point doit pouvoir être bénéfique à long terme à mesure que les générations de nouveaux motards seront soumises à cette réforme.

Contrairement à une voiture, l'ensemble des éléments de sécurité d'un 2 ou 3 roues sont accessibles et vérifiables sans démontage ou contorsion exagérée. Les motards ont très bien conscience des dangers que représente un mauvais entretien de leur véhicule et sont vigilant au comportement et à l'état de leur véhicule.

L'intérêt du contrôle technique intervient uniquement au moment de la cession du véhicule : un motard (débutant notamment) pourrait acheter un véhicule en mauvais état sans pouvoir correctement juger de l'état général et des éléments de sécurité. Ainsi, comme c'est obligatoire pour la vente d'une voiture, l'exigence d'un contrôle technique des 2 et 3 roues toutes cylindrées confondues pourrait être un gage de sécurité pour les acheteurs potentiels.

Un problème que je dénonce, bien que motard, est les nuisances sonores de certains véhicules modifiés. Sur ce point, un contrôle rigoureux des forces de l'ordre serait plus efficace qu'un contrôle technique considérant la facilité avec laquelle il est possible de remplacer son échappement pour celui d'origine « silencieux » pour passer le contrôle technique. Je considère qu'il serait illusoire que les motards qui apprécient faire du bruit s'en prive pour un contrôle technique à passer tous les trois ans.

Par ailleurs, je considère que pour améliorer la sécurité des motards, il conviendrait de rendre obligatoire davantage d'équipements de protection individuelle. Pourquoi en dehors du casque, seuls les gants sont obligatoires alors qu'un choc sur le dos présente un risque vital en cas d'accident ? Aujourd'hui, l'évolution technique des équipements permet de s'équiper à moindre frais en toute saison. En cas d'accident avec un tiers ou à cause de l'état de la chaussée, seul l'équipement du pilote peut lui sauver la vie, le contrôle technique de son véhicule n'y changera rien.

N° 966016 - Inutile taxe supplémentaire

par :

13/07/2023 05:42

On a l'impression que c'est surtout pour nous prendre encore une taxe dans une période de forte inflation . Aucun motard ne délaisse sa moto, et l'entretien est régulièrement fait.

N° 966017 - Contrôle technique des 2 roues

par :

13/07/2023 05:44

Je suis absolument contre ce projet de loi.

Les utilisateurs sont très respectueux de leur 2 roues.

Et suffisamment responsable pour entreprendre les travaux si nécessaire pour leur sécurité.

N° 966019 - Contre le projet de Contrôle technique

par :

13/07/2023 05:48

Totalement contre le projet de controle technique pour les motos...les documents fournis par la [association de motard] démontre que malgré le nombre croissant d'usagé de moto, ces mêmes usagers contribuent aux desengorgement des embouteillages et aussi aux faibles émanations de CO2...Et nullement à une remise en cause de la sécurité de nos véhicule nécessitant la mise en œuvre d'un contrôle technique...trop d'exemple montre que la mise en cause d'accident de motard implique également le manque de vigilance des automobilistes trop peu former aux contraintes de circulation des motos. Ce n'est certainement pas un contrôle technique qui devrait améliorer ce point évoqué.

N° 966020 - Contrôle financier

par :

13/07/2023 06:02

En tant que biker je constate que les motos sont mieux entretenues que certaines voitures qui sont laissées en circulation malgré un CT

C'est désolant de vouloir remplir les caisses de l'état par ce moyen ! Et après les vélos et à quand les trottinettes ? pourquoi pas ! Sécurité NON fric OUI

N° 966021 - Contre le CT

par :

13/07/2023 06:03

Je suis contre le CT obligatoire sauf dans le cas d'une vente du 2 roues.

N° 966022 - Contre un contrôle technique en centre agréé

par :

13/07/2023 06:04

Aucune confiance dans les centres agréés pour le contrôle technique, j'ai plus confiance à mon concessionnaire moto qui suit régulièrement mon 2 roues et qui en plus a l'exhaustivité des interventions réalisées sur mon engins.

Combien d'automobilistes vérifient , les freins , les organes de transmission, les niveaux d'huile, de liquide de frein , de refroidissement, la pression des pneus, l'éclairage et les clignotants avants de partir ?

Je le fais systématiquement avant chaque départ .

Le Ct n'est pas la solution ; l'éducation est la piste à favoriser

N° 966023 - controle technique moto

par :

13/07/2023 06:04

Je pense encore une fois que nous sommes considéré comme des vaches à lait, car un motard entretien sa moto, il en va de sa sécurité et de sa vie, et de celles des autres accessoirement.....

Ce serait plutôt à la force public de vérifier lors d'un contrôle sur la voix public s'il n'y a pas modifcqtion de telles ou telles chose sur la bécane, et l'entretien..... cela n'aurait pas de coup... et demandez ce qu'en pense les organismes de contrôle, coup, formation, embauche de personnes compétentes introuvables, encore une fois, on marche sur la tête dans ce pays....

N° 966024 - europe

par :

13/07/2023 06:05

Pourquoi pour certaines directives européenne le gouvernement ne les accepte pas et pour d'autres il dit qu'il ne peut rien faire .  
De plus pourquoi le conseil constitutionnel s'est malé de cette affaire.

Je suis contre on flingue encore plus notre pouvoir d'achat avec cette loi.  
vu la consommation d'une moto le CO2 est faible

N° 966025 - Contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 06:08

J'aimerais bien savoir quel est le pourcentage des accidents motos dus à un mauvais entretien des motos. Si je ne me trompe pas, les motos sont beaucoup mieux entretenues que les voitures.  
Donc SVP arrête de nous faire dépenser inutilement l'argent pour un contrôle technique des motos surtout en ce moment.

N° 966026 - M. Claude Le Pape

par :

13/07/2023 06:10

Occupez vous plutôt de l'état des routes, des tarifs trop chères des autoroutes (construit avec nos impôts double peine pour utilisateur) qui remplissent les caisses de sociétés privées une honte !  
Laissez nos motos tranquille nous nous en occupons bien mieux que vous ne le faites du bien public...

N° 966027 - Pas utile. Contrainte coûteuse

par :

13/07/2023 06:13

Les motards entretiennent leur véhicule, naturellement, pour leur sécurité.

Les accidents de moto n'ont quasi pas pour origine une défaillances matérielle.

Le contrôle technique n'améliorera pas la sécurité statistiquement parlant. Ce sera juste un moyen de réduire le pouvoir d'achat des motards.

N° 966028 - Stop au contrôle

par :

13/07/2023 06:14

Après plus de 30 ans à rouler en toute saison, nous avons la certitude à chaque fois que nous utilisons nos 2roues, d'être en sécurité mécanique. nous ne pouvons pas faire Impasse sur nos entretien annuelle et mensuel. nos vie en dépendent.

N° 966029 - Réflexions sur la mise en place d'un contrôle technique pour les 2RM

par :

13/07/2023 06:15

Je suis motard, avec un permis A passé en juin 2016 (donc sensibilisé aux contrôles de sécurité des 2RM), roulant sur gros cube de 900 cm<sup>3</sup> et j'ai environ 100 000 km au compteur, je pense donc, en toute conscience, savoir ce que représente l'entretien et le bon état de ma moto.

Il m'est impensable de me déplacer sur un 2RM qui ne soit pas en bon état, car très dangereux par nature pour moi comme pour les autres usagers de la route.

Je contrôle avant chaque départ l'état et des pneumatiques, le bon fonctionnement de l'éclairage, des clignotants, la tension de la chaîne et je procède régulièrement à sa lubrification. J'ai en connexion lors de mes déplacements l'application Liberty Rider, qui me rappelle les opérations d'entretien à effectuer en fonction du kilométrage parcouru depuis la dernière intervention, gratuitement, sans pénalité en cas de léger dépassement dans le temps d'une pression de pneumatique par exemple (50 ou 100 k), ou de deux ou trois jours. Je n'attends pas 3 ans pour faire contrôler ma moto.

Je fais entretenir ma moto chez un réparateur, agréé par mon assurance de surcroît, qui effectue à chaque intervention les contrôles de sécurité qui s'imposent.

Le plus gros danger pour les 2RM est l'état des routes, qui est responsable de bien des dégâts, bien plus que l'état des deux roues. Le contrôle technique n'aura aucun impact sur l'état des routes. Comme cela se passe pour les autres véhicules, déjà soumis au contrôle technique, les 2RM ne répondant pas aux normes de sécurité, et c'est une minorité, ne seront pas présentés par leurs propriétaires aux convocations des centres chargés des opérations de contrôle, et le danger persistera.

N° 966030 - contrôle technique moto

par :

13/07/2023 06:27

je roule en moto depuis plus de 30 ans, et il ne viendrais pas à l'idée de conduire avec des pneus usés ou des freins défectueux ! Mais annoncer un contrôle technique pour sois disant diminuer la nuisance sonore !! Tous ceux qui font du bruit changeront leur pot avant le contrôle (15 minutes) pour le remettre après. Commencez par interdire la vente de ces pots bruyants, puis ajouter des contrôles sonore automatiques et arrêter de faire vouloir payer tout le monde, chose la plus facile quand on est incompetent dans la matière

N° 966031 - Rien à voir avec la sécurité routière, une histoire d'argent avec 3 associations "pseudo-écologistes

par :

13/07/2023 06:32

Le CT n'aura aucun effet sur l'accidentalité des 2RM [1]

Des mesures alternatives au contrôle technique permises par la directive européenne 2014/45 ont été proposées par le gouvernement, en collaboration avec les fédérations d'usagers de 2RM, et notifiées à la Commission Européenne fin 2021. Cette possibilité avait été longuement débattue et adoptée au Parlement Européen, où les motards avaient joué le jeu de la démocratie. Des alternatives qui auraient un bien meilleur impact non seulement sur la sécurité des 2RM mais iraient améliorer également leurs performances environnementales.

Pour la [association de motard], le Conseil d'Etat (CE), saisi par des associations pseudo-écologistes anti-moto, est sorti de son rôle en jugeant inefficaces ces mesures, malgré une baisse de 19% de la mortalité à deux-roues motorisé depuis 10 ans. Ce sont le gouvernement et le Parlement qui écrivent les lois, pas le CE qui a pris ici une décision politique. Cela contribue à miner la confiance des citoyens dans les institutions de la République.

N° 966032 - CT motos

par :

13/07/2023 06:32

Je roule en motos depuis plus de 40 ans.



Les infrastructures routières, qui représentent un bon nombre de blessés ou de décès, n'ont que peu été améliorées malgré les demandes des associations de motards.

Avant de parler de CT pour les motos, il serait de bon ton de revoir les infrastructures, l'apprentissage de la conduite des voitures.

J'ai des motos de collection de plus de 30 ans, quid de leur devenir????

Le contrôle existe déjà gratuitement chez les concessions, je n'ai jamais vu un professionnel laisser repartir une moto sans la sécuriser.

Pour ce qui est de la sonorité des motos, l'Allemagne n'a jamais pu "éradiquer" ce soit-disant problème et c'est aussi un moyen de se faire entendre des automobilistes qui ne prêtent pas attention.

N° 966033 - Lien je suis entre le. Contrôle technique

par :

13/07/2023 06:34

Bjr, j'habite sur une île en Bretagne. Passer un CT pour ma moto de collection me prendrait 2 jours pleins en été et 3 jours en hiver. Je suis résolument contre ce CT qui est abusif.

N° 966034 - UN MOTARD DU BEAUJOLAIS

par :

13/07/2023 06:35

Ras le bol d'être une vache à lait! Ma moto passe une fois par an chez le concessionnaire, elle est donc en parfait état! Encore une excuse pour mettre en place un système de racket fiscal! Après suppression du parking gratuit et ce sera parfait! Plus d'avantage à être en deux roues! Occupez-vous plutôt des vrais problèmes et de ceux qui roulent en scooter pourris, volés, rodéo et autres...

N° 966035 - Contrôle technique > Pourquoi faire?

par :

13/07/2023 06:38

En tant que motard passionné, je m'oppose fermement au contrôle technique moto en raison de l'état déplorable des routes sur lesquelles nous circulons. Les deux-roues, vulnérables par nature, dépendent d'une surface de roulement sûre pour assurer leur sécurité. Malheureusement, de nombreuses routes sont parsemées de nids-de-poule, de fissures et de revêtements usés, ce qui met déjà nos vies en danger au quotidien.

Imposer un contrôle technique moto sans résoudre le problème fondamental de l'entretien routier est tout simplement injuste. Les motards sont déjà conscients de l'importance de maintenir leurs véhicules en bon état, mais cela ne devrait pas être une responsabilité exclusive de notre part. Les autorités doivent prendre leurs responsabilités en investissant dans l'amélioration et la réparation des routes, offrant ainsi un environnement plus sûr pour tous les usagers.

Plutôt que de créer de nouvelles réglementations qui pèsent sur les propriétaires de motos, il serait plus judicieux de concentrer les ressources sur l'entretien des infrastructures routières. Cela garantirait non seulement la sécurité des motocyclistes, mais également celle de tous les autres conducteurs.

En conclusion, je suis catégoriquement opposé au contrôle technique moto tant que les routes ne seront pas correctement entretenues. Il est temps que les décideurs se concentrent sur

l'amélioration de nos infrastructures routières plutôt que de créer des obstacles supplémentaires pour les passionnés de moto

N° 966036 - Pompe à fric

par :

13/07/2023 06:41

Encore un moyen de faire payer le français et de sanctionner les mauvaises personnes! Il y en a marre

N° 966037 - Merci l'Europe

par :

13/07/2023 06:42

NON pour le ct moto

OUI à la sécurité et entretien des routes

N° 966038 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 06:44

Complètement inutile, un moyen supplémentaire de répression et récupération d'argent. Priorité à l'état des routes et des infrastructures.

N° 966039 - Contrôle technique pour les motos

par :

13/07/2023 06:45

Bonjour, je ne pense pas que d'obliger un contrôle technique sur les motos de plus de 125cm3 soit nécessaire. Pour ma part j'ai 57 ans et ayant le permis depuis 7 ans, je ne m'amuserai pas à rouler avec une moto ayant différent problème de: Clignotant, pneus usés, défaillance des freins, d'amortisseurs etc. En moto nous n'avons pas de carrosserie et nous sommes tous conscient du risque en cas d'accident.

Par contre les jeunes qui font du mono roue en ville, sur les piste cyclable et bus, qui ne respecte pas les piétons et qui font du slalom entre les voitures sans équipements, avec des motos trafiquées, alors là je pense qu'il faut faire quelques choses.

Aussi il faut que l'état prenne ses responsabilités sur l'état des routes en France et des protections en bas des glissières de sécurité après on verra sur les statistiques la cause des accidents.

Le contrôle technique sur les deux et trois roues et quadricycle à moteur sera juste encore une taxe !!!!!!! On en reparlera suite à ces contrôles qui sera concerné pas des travaux de réparations et cela ne changera pas la cause des accidents.

Cordialement

N° 966040 - Yus moto

par :

13/07/2023 06:46

Bonjour

Je ne comprend pas l'intérêt de payer ce que je fais régulièrement avant de prendre ma moto

N° 966041 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

13/07/2023 06:46

Pas du tout favorable !!!!

Coût supplémentaire en période de forte inflation qui diminue, encore une fois, le pouvoir d'achat des Français !!!!

N° 966042 - Un contrôle technique injustifiable

par :

13/07/2023 06:48

Bonjour,

On est motard par passion, dans cette passion la moto est au centre.

Je ne connais pas personnellement de motard qui néglige sa sécurité, parce que ce serait incontinent ou suicidaire.

Les motards sont extrêmement vigilants sur l'aspect technique de leur véhicule, une exigence qui garantit le plaisir de la conduite et l'assurance de ne pas se mettre en danger.

L'argument du contrôle pour notre sécurité ne tient pas.

Ça pose question sur les motivations profondes de ce projet impopulaire.

Cette mesure est perçue comme infantilisante, méprisante, voire insultante.

Elle ne peut que créer de la colère supplémentaire là où il n'y en avait pas.

Cette mesure est injustifiée et injustifiable, elle semble répondre uniquement à la logique économique, d'une mauvaise gestion.

N° 966043 - Halte au Racket

par :

13/07/2023 06:48

Je suis opposé au Racket du contrôle technique moto ordonné par les sociétés de contrôle et des associations bénéficiant de subventions dont les dirigeants de gavent.

N° 966044 - Contrôle Technique.

par :

13/07/2023 06:48

Bonjour,

Je ne suis pas contre le CT en lui-même bien que très peu de motards roulent avec des véhicules en mauvais état comparativement aux voitures où ce contrôle est instauré depuis de nombreuses années (moins nombreuses qu'auparavant, soit !).

L'état ferait beaucoup mieux d'améliorer son réseau routier, habitant l'Entre Deux à la Réunion, cela fait quinze ans que je zigague sur la route pour éviter la centaine de trous et déformations pour effectuer le dernier kilomètre en rentrant chez moi, sans parler des ralentisseurs hors normes et présents des fois tous les 100m, nous obligeant à ralentir bien en dessous des 30 km/h pour ne pas détruire nos véhicules (freinages et ré-accélération très écologiques ?).

Quand on oblige les gens à des aberrations, cela devrait être gratuit et non lucratif.

N° 966045 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 06:49

Bonjour, les motards sont les personnes qui prennent le plus soin de leurs véhicules car une moto entretenue pneus, éclairage, freinage, etc... c'est sa sécurité avant tout. On n'a pas besoin d'un contrôle pour cela. Merci, cordialement.

N° 966046 - contrôle technique moto

par :

13/07/2023 06:50

Bonjour. Je suis contre le contrôle technique pour les motos tricyles et quadricycles à moteur. En effet je suis très vigilant à la sécurité mes véhicules sont parfaitement entretenus. Les entretiens sont faits en concession tous les 10000 km soit une révision par an.

N° 966047 - Injustifiable mesure

par :

13/07/2023 06:50

Bonjour,

On est motard par passion, dans cette passion la moto est au centre.

Je ne connais pas personnellement de motard qui néglige sa sécurité, parce que ce serait incontinent ou suicidaire.

Les motards sont extrêmement vigilant sur l'aspect technique de leur véhicule, une exigence qui garantit le plaisir de la conduite et l'assurance de ne pas se mettre en danger.

L'argument du contrôle pour notre sécurité ne tient pas.

Ça pose question sur les motivations profondes de ce projet impopulaire.

Cette mesure est perçu comme infantilissante, méprisante, voir insultante.

Elle ne peut que créer de la colère supplémentaire la ou il n'y en avait pas.

Cette mesure est injustifiée et injustifiable, elle semble répondre uniquement à la logique économique, d'une mauvaise gestion.

N° 966048 - injustifiable mesure

par :

13/07/2023 06:51

Bonjour,

On est motard par passion, dans cette passion la moto est au centre.

Je ne connais pas personnellement de motard qui néglige sa sécurité, parce que ce serait incontinent ou suicidaire.

Les motards sont extrêmement vigilant sur l'aspect technique de leur véhicule, une exigence qui garantit le plaisir de la conduite et l'assurance de ne pas se mettre en danger.

L'argument du contrôle pour notre sécurité ne tient pas.

Ça pose question sur les motivations profondes de ce projet impopulaire.

Cette mesure est perçu comme infantilissante, méprisante, voir insultante.

Elle ne peut que créer de la colère supplémentaire la ou il n'y en avait pas.

Cette mesure est injustifiée et injustifiable, elle semble répondre uniquement à la logique économique, d'une mauvaise gestion.

N° 966050 - Inutile

par :

13/07/2023 06:58

Ce dispositif, imposé par la législation européenne, est à mon sens inutile. L'état y voit un moyen de s'octroyer des ressources supplémentaires. Tous les motards sont soucieux du bon entretien de leur machine: ils sont conscients que la moindre défaillance technique de leur véhicule peut avoir des conséquences tragiques pour eux. Reste le problème des pots trafiqués. Le CT obligatoire ne le réglera pas: il suffira de remettre l'échappement d'origine avant la visite et le changer après. Dans ce cas, seuls des contrôles aléatoires avec un bon sonomètre et une mise en fourrière permettront de le régler.

N° 966051 - CT moto

par :

13/07/2023 06:59

Avec l'argent que vous dépensez pour la mise en place du contrôle technique, Ne serait il pas plus judicieux d'installer des équipements de sécurité pour les motards?

De rendre obligatoire le port d un pantalon, veste et/ ou de chaussures moto sur l'ensemble des deux roues? Ne soyez pas stupide vous sauverez bien plus de motards de cette manière !!!!

N° 966052 - Exonération des motos tout terrain (enduro, trial etc..)

par :

13/07/2023 06:59

Les motos d'enduro sont certes homologuées pour circuler sur les routes. Dans la pratique, rouler sur les routes avec, conduit à une usure des pneus TT en qq dizaines de km et les propriétaires les transportent généralement sur remorque jusqu'au lieu de balade. De plus le kilométrage annuel représente souvent moins de 500Km par an.

Sous réserve d'une assurance loisir seulement ces motos devraient être exonérées du CT.

Quand aux rodéos sauvages en banlieue et autres roues arrières par des jeunes sur ce type de moto, souvent volées, le contrôle technique n'y changera rien, d'autres méthodes doivent être appliquées.

N° 966053 - Exonération des motos tout terrain (enduro, trial etc..)

par :

13/07/2023 07:00

Les motos d'enduro sont certes homologuées pour circuler sur les routes. Dans la pratique, rouler sur les routes avec, conduit à une usure des pneus TT en qq dizaines de km et les propriétaires les transportent généralement sur remorque jusqu'au lieu de balade. De plus le kilométrage annuel représente souvent moins de 500Km par an.

Sous réserve d'une assurance loisir seulement ces motos devraient être exonérées du CT.

Quand aux rodéos sauvages en banlieue et autres roues arrières par des jeunes sur ce type de moto, souvent volées, le contrôle technique n'y changera rien, d'autres méthodes doivent être appliquées.

N° 966054 - CT Moto - sécurité routière

par :

13/07/2023 07:02

le problème de sécurité routière avec les motos ne vient pas particulièrement des motards et surtout pas de leurs véhicules qui sont généralement très bien entretenus.

le danger est souvent lié aux :

Routes, terres pleins centraux, gendarmes couchés mal signalés, nids de poule, barrières de sécurité, etc...

Autres usagers de la route qui ne font pas attention aux motards ou s'en moquent

N° 966055 - Contrôle technique véhicule à deux et trois roues..

par :

13/07/2023 07:02

Il n'est pas utile d'imposer un contrôle technique pour ce type de véhicule pour les quels les propriétaires détenteurs de permis de conduire sont formés aux vérifications d'usage et de sécurité avant de prendre la route.

Les routes ne sont pas suffisamment entretenues pour ce type de véhicule et rendent souvent leur usage dangereux de part l'état de dégradation avancé et les techniques de réparation utilisant des gravillons non fixés au sol et qui parfois viennent se bloquer entre les disques et plaquettes de frein provoquant des chutes graves..

Il serait à mon sens temps et judicieux d'étudier des solutions à ces problèmes avec les dde de France au lieu de mettre en place inutilement un contrôle technique pour ce type d'engins motorisés.

Bien cordialement

N° 966056 - Pour et contre

par :

13/07/2023 07:04

Bonjour,

Je suis pour un contrôle technique dans le cas où celui contrôle l'état du véhicule même si quelques modifications sont apportées. Mais je suis contre un contrôle technique empêchant toute liberté quant aux légères personnalisations que chaque motard peut apporter à sa monture.

Je pense qu'à partir du moment où le véhicule respecte les différents éléments de pollution, niveau sonore, de vitesse et qu'il est entretenu alors il n'y a aucune raison de refuser le CT.

Bonne journée.

N° 966057 - contrôle technique véhicule à deux et trois roues..

par :

13/07/2023 07:04

Il n'est pas utile d'imposer un contrôle technique pour ce type de véhicule pour les quels les propriétaires détenteurs de permis de conduire sont formés aux vérifications d'usage et de sécurité avant de prendre la route.

Les routes ne sont pas suffisamment entretenues pour ce type de véhicule et rendent souvent leur usage dangereux de part l'état de dégradation avancé et les techniques de réparation utilisant des gravillons non fixés au sol et qui parfois viennent se bloquer entre les disques et plaquettes de frein provoquant des chutes graves..

Il serait à mon sens temps et judicieux d'étudier des solutions à ces problèmes avec les dde de France au lieu de mettre en place inutilement un contrôle technique pour ce type d'engins motorisés.

Bien cordialement

N° 966058 - CT des motos

par :

13/07/2023 07:04

Je suis contre:

- infimes pourcentage d'accident lié aux défaillances techniques 0,5

- l'Allemagne l'a appliqué sans changement...

En clair...pompe à fric

N° 966059 - Contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 07:07

Les accidents de la route des motards sont exceptionnellement dû à leur mécanique de leur moto mais principalement en raison des mauvais comportement des automobilistes !!!

Le contrôle technique des motos est inutile puisque le motard est très conscient du danger et des risques si sa moto n'est pas réviser, contrôler régulièrement par des professionnels.

Les contrôles routiers actuels suffisent amplement à veiller à la bonne sécurité des 2 ou 3 roues.

Donc il est inutile de nous rajouter un contrôle supplémentaire car comme les 4 roues, on pourra toujours trafiquer le résultat du contrôle...

Réparer plutôt les routes et foutez-nous la paix.

N° 966060 - Contre

par :

13/07/2023 07:09

Madame, Monsieur

Je suis contre le projet de loi et décret sur le contrôle technique des 2 roues motorisées.

Les conducteurs de motocycles étant des personnes responsables de leur propre sécurité, et nous payons suffisamment de taxes en France.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur l'expression de mes sentiments respectueux.

N° 966061 - Contre le CT 2rm

par :

13/07/2023 07:10

Il est clairement démontré le très faible impact de l'état de nos machines dans nos sinistres, à l'inverse de l'état des routes ou du partage de la route.

Cette mesure que vous prévoyez est bien sûr plus facile et moins chère à mettre en place que d'œuvrer à améliorer ces principaux leviers d'actions...

Pour rappel, lors du permis nous sommes formé et évalué sur l'inspection de notre véhicule et l'importance d'avoir un véhicule en bon état. Nous n'avons pas de carrosserie pour nous protéger, et contrairement aux véhicules à 4roues, nous subissons bien plus de conséquences physiques lors de nos sinistres. Là encore, c'est un levier qui coûte plus qu'il n'y rapporte.

Cette mesure sous couvert de sécurité, sera une nouvelle source de revenus pour le privé et pour l'état nous ne sommes pas dupes.

N° 966062 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 07:12

Ce contrôle est inutile .

En tant que motard j'entretiens mon véhicule beaucoup mieux et plus souvent que les automobilistes. C'est une question de sécurité.

Aucune négligence n'est permise .

Je pense que ce dispositif vise encore une fois à nous faire payer quelque chose qui va enrichir l'état et les entreprises.

N° 966063 - Encore des taxes

par :

13/07/2023 07:13

Le motard sait qu'il a deux roues par conséquent il est attentif à l'état de sa moto. Le contrôle technique n'a dès lors aucun intérêt si ce n'est nous prendre encore de l'argent donc des taxes. Quels sont les chiffres de l'accidentologie qui mettent en cause l'entretien des motos? N'est ce pas un moyen d'enlever des motos anciennes?

N° 966064 - CT motos

par :

13/07/2023 07:14

Motard depuis 50 ans, j'ai parcourus près de 500.000km j'estime donc avoir une bonne expérience dans le domaine. Pour moi globalement les motos sont en très bon état du point de vue sécurité et les contrôles périodiques n'amélioreront pas ce niveau, car les points faibles : état des pneumatiques et silencieux d'échappement seront corrigés juste avant le CT et avec une périodicité de 3 ans, le gain est nul. Par ailleurs, ces contrôles sont déjà réalisés actuellement par les forces de l'ordre. La mise en place du CT est donc une fausse piste à mon avis, sauf permettre aux gros groupes de CT d'augmenter leur chiffre d'affaire.

N° 966065 - Aberrant et inapproprié

par :

13/07/2023 07:16

Il est aberrant de mettre en place un CT pour les 2 et 3 roues sans distinction. Les accidents de 2 ou 3 roues sont très rarement liés à l'état des véhicules ... ce qui n'est pas le cas pour les voitures! Inapproprié car l'état devrait se concentrer sur les rodéos des scooters, l'état de certaines départementales et les zones équipées de rail de sécurité véritables engins de destruction de membres supérieurs et inférieurs !

N° 966066 - contrôle technique véhicule a deux roues

par :

13/07/2023 07:17

bonjour,

pourquoi ne pas instaurer un contrôle technique comme en Belgique qui fait partie de l'UE ,plutôt que d'instaurer un contrôle qui ne réglera pas le problème principal :

"LE BRUIT DE CERTAIN DEUX ROUES "et enfin donner au force de l'ordre un pouvoir de contrôle avec sonomètre sur nos routes.( immobilisation immédiate en cas infraction ).

merci de prendre en considération mon avis .

ps : je suis motard depuis quarante ans .

N° 966067 - NON au CT



par :

13/07/2023 07:19

Bonjour

Payer une "prestation" qui ne sert à rien me fait mal. Le Contrôle Technique, je le fais à chaque utilisation de mes motos. J'aime trop la vie

N° 966068 - Contrôle Technique 2 et 3 roues motorisés

par :

13/07/2023 07:23

Madame

Monsieur

Je tiens ici à vous faire part de mon désaccord relatif au dispositif de CT. Je pense principalement que de très nombreuses données objectives ont été établies qui montrent l'impact minime du dispositif notamment quant à la sécurité. Et je ne pense pas qu'en l'état le fait que d'autres pays l'appliquent soit un argument.

Cordialement

N° 966069 - mise en place du contrôle technique

par :

13/07/2023 07:24

C'est une mascarade, annoncez une nouvelle redevance et c'est tout.

Contrôle technique pffffit , essayez de rouler avec une moto sans frein.

Si vous voulez améliorer la sécurité routière arrêter de donner des 300 cm3 au permis B.

Stopper les rodéos.

N° 966070 - Pistes alternatives

par :

13/07/2023 07:24

Ce contrôle technique pour les deux roues est inutile pour deux raisons :

D'une part, moins de 1% des accidents sont dus à une défaillance machine.

D'autre part, tous les motards connaissent les dangers de la moto. Aucun d'eux ne prendrait la route avec un engin dangereux. De plus, tous les professionnels signalent lors des entrées en ateliers les points dangereux des machines ce qui contribue à conserver un parc sain.

Pour faire baisser la mortalité je propose de travailler du côté des routes qui se dégradent de plus en plus. Éviter les revêtements en gravillon, mettre une double glissière de sécurité systématiquement, combler rapidement les nids de poules...

Regardez les chiffres des accidents dus à l'état de la route...

N° 966071 - CT deux roues

par :

13/07/2023 07:25

Vu le pourcentage d'accidents de 2 roues à cause du véhicule mal entretenu, je suis sur et certain que tout ceci est uniquement prendre une fois de plus de l'argent aux consommateurs. A cette allure, d'ici 10 ans, les vélos seront soumis aussi à un contrôle technique. Et allons plus loin dans l'utopie et l'ironie, un jour viendra où les poussettes auront un contrôle technique.

Cordialement

N° 966072 - Inutile

par :

13/07/2023 07:25

Encore une taxe détournée.

Les motards entretiennent leur moto car chaque panne est une vraie galère.

C'est une manière de faire plaisir à l'Europe et de taxer le motard

Je suis totalement contre

N° 966073 - autre solution

par :

13/07/2023 07:27

l'état ferait bien de supprimer les taxes sur les équipements de sécurité du motard ce qui permettrait de ne pas avoir à choisir de la moindre qualité faute de moyen et donc de mieux s'équiper .

de même pour des éléments essentiels à la sécurité de tout véhicule (moto comme voiture)

suppression des taxes sur les freins, les pneus etc ce qui éviterait de voir des gens rouler dans des véhicules mal entretenus faute de moyen

N° 966074 - L'inutile gabejie !

par :

13/07/2023 07:28

En effet plus que de longs discours il faudrait se référer (une fois n'est pas coutume!) à la réalité de terrain !

Les conducteurs de motocycles ont LEUR VIE posée sur deux roues SANS carrosserie, sincèrement pourrait on penser qu'ils négligent la sécurité de leur moto ???

Dans les statistiques officielles le mauvais entretien n'est responsable que de 0,03% des accidents de la circulation des 2 roues, alors soit c'est ENCORE un coup médiatique politique inadapté, soit (ou avec, c'est selon!) une "pompe à fric supplémentaire" pour les centres de contrôles initié par TOUJOURS les mêmes auxquels les gouvernants sont "soumis" ...

X et oui !!! Initiateur allemand des politiques de soit disant "écologie" (punitives) en matière de circulation automobile !!!

Ce contrôle n'aura donc AUCUNE LEGITIMITÉ réelle et réaliste !

A savoir qu'il y a déjà des lois et des contrôles des forces de l'ordre concernant la vitesse et le bruit des véhicules à moteur .

N° 966075 - Sans titre

par :

13/07/2023 07:28

Quelques doutes sur l'efficacité et l'utilité de ces contrôles.

Une fois de plus l'état Français se couche devant les directives européennes. On n'est plus maître chez nous!

N° 966076 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 07:29

Bonjour, si ce contrôle technique est espacé de deux ans, je trouve presque inutile. Un deux roues mal entretenu est beaucoup moins sécurisé et donc beaucoup plus dangereux pour le conducteur et les passagers qu'une voiture. C'est triste mais une réalité qui fait qu'un motard censé vérifiera tout le temps sa moto.

Personnellement, je trouverai plus efficace que lors de contrôle des forces de l'ordre, en cas de problème sur le deux roues, on ait l'obligation sous 72 heures de faire remettre en état le véhicule suivie d'une amende. Cela me paraîtrait plus efficace.

Cordialement,

N° 966077 - Contre contrôle technique moto.

par :

13/07/2023 07:29

Bonjour.

Avec X qui cherche à augmenter son chiffre d'affaire et avoir le monopole des contrôles, les écolos qui ne supportent même plus une vache qui pète et Macron qui nous ment sans arrêt, nous allons perdre un peu plus de liberté. La moto est une passion, beaucoup de motards ont plusieurs motos qui roulent souvent très peu. Je ne vois aucun intérêt à diminuer une fois de plus le pouvoir d'achat et être sanctionné par des gens qui ne connaissent pas ce monde. Je ne connais aucun motard qui roulerait avec des pneus usés ou des freins défectueux.

Si cette loi passe, j'espère alors que des visites médicales pour les vieux qui ne peuvent plus lire leur journal et qui conduisent encore leur voiture, sera obligatoire, bien avant qu'ils disent après avoir renversé un motard "je ne l'ai pas vu"

N° 966078 - Non sauf pour la vente

par :

13/07/2023 07:30

Je ne suis pas pour un contrôle type voiture car certains motards ne roulent pas 1000 km en 2 ans ce qui fait que le véhicule n'a très peu changé.

Cependant un contrôle technique obligatoire à la vente du véhicule est je pense très utile, ayant eu quelques déboires lors d'achat je pense que cela pourrait être très utile

N° 966079 - sécurité

par :

13/07/2023 07:30

Bonjour, motard depuis 1970, j'aime la pratique de la moto, je suis un passionné. J'entretiens mes motos et les garages spécialisés le font aussi à chaque changement de pneu ou autres. Aussi, je suis conscient qu'une minorité de gens font du bruit exagérément, ce qui nuit à la tranquillité des riverains. On a généralement tous une voiture contrôlée pour la mauvaise saison et les parcours quotidiens. On fait généralement moins de 5000 km/an avec notre moto. Nos motos sont révisées chaque année par nos concessionnaires. Dites à ces derniers qu'ils retirent les échappements non homologués, installez vos radars sonores, et laissez nous pratiquer notre passion en toute simplicité. Pensez-vous vraiment qu'en pénalisant l'ensemble des motards, avec votre nouvelle obligation financière inutile, vous résoudrez le problème du bruit ? Salutations.

N° 966080 - Contrôle technique moto.

par :

13/07/2023 07:30

Notre vie à nous motards dépend beaucoup de l'état de nos véhicules notamment des organes de sécurité, freins, éclairage, pneus, qu'il serait suicidaire de négliger le contrôle et l'entretien de ceux-ci. Quand au bruit de certains échappements rien empêche le propriétaire de modifier son véhicule à la sortie du contrôle technique.

N° 966081 - contrôle technique des 2 roues ( nul )

par :

13/07/2023 07:31

BJR

J'ai 73 ans, je possède une bmw qui affiche 85000 km achetée neuve en 2016 .

Je suis les révisions du constructeur tous les 10000 km.

Je suis contre ces centres techniques qui nous imposent un nouvel impôt .

Ce n'est que du business.

Je partage et discute avec toutes sortes de motards.

Ces gens-là entretiennent leur machine car une moto c'est la responsabilité de chacun.

N° 966082 - Refus

par :

13/07/2023 07:34

Avez vous pensez qu'un conducteur de 2 roues prendrait son véhicule si celui ci n'était pas correctement entretenu. premier freinage ce serait la catastrophe. Nous ne sommes pas sur un 4 roues où tout problème technique n'a pas d'incidence directe sur la vie du conducteur.

N° 966083 - Anti-contrôle technique

par :

13/07/2023 07:34

Bonjour,

Je trouve complètement improductif, et ne pouvant qu'augmenter les ressentiments de la population contre le gouvernement, de prendre de telle décision.

Il est manifeste que le contrôle des motos n'améliorera pas les résultats de la sécurité routière. Alors arrêtons ses mesures coercitives dictées par Bruxelles et relayées par des politiques fantoches....

Cordialement

N° 966084 - je suis contre.

par :

13/07/2023 07:34

bonjour, personnellement j'entretien mes véhicules régulièrement et la fréquence d'utilisation est moins que la voiture par exemple donc pour moi c'est encore un motif de soutirer aux contribuables que nous sommes quelques EUROS de plus sachant que notre celle carrosserie est notre équipement et notamment le casque qui lui est normalisé.

Cordialement.

N° 966085 - 2 ROUES MOTORISÉS

par :

13/07/2023 07:35

Les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance) . Il y a donc bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés.

N° 966086 - Contre le contrôle technique pour les lotos

par :

13/07/2023 07:36

Bonjour,

Je suis opposé au contrôle technique pour les motos.

Ce n'est pas nécessaire au vu du type de véhicule, de plus la spécificité de ces véhicules fait que les conducteurs prennent soin de leur 2 roues.

N° 966087 - 2 ROUES CT

par :

13/07/2023 07:36

Les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance) . Il y a donc bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés.

N° 966088 - Participation à la consultation sur les projets de décrets relatifs à mise en place du contrôle technique des véhicules de 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur

par :

13/07/2023 07:36

Le mauvais état d'une moto mis en cause lors d'un accident de la circulation représente au maximum 0.5 %.

Ce chiffre s'explique aisément par 2 éléments : les motards ont à cœur d'entretenir leurs véhicules car il en va de leur sécurité, d'autre part quand ils font entretenir leur véhicule par des professionnels du cycle, ces derniers procèdent systématiquement à environ 40 contrôles des éléments pouvant affecter la sécurité du véhicule en cas de mauvais entretien ou usure de ces derniers.

N° 966089 - Proprement inutile

par :

13/07/2023 07:36

La révision annuelle des motocyclettes récentes est DÉJÀ un contrôle technique en soi, les mêmes points sont contrôlés nous n'en avons donc pas besoin. Sur les 2 roues anciens (limite à définir) pourquoi pas sinon totalement inutile. Les motos fluidifient le trafic, polluent beaucoup moins que la voiture, nous coûtent cher (essence, entretien, prix des pièces..) alors merci de favoriser leur usage. Le CT (et le stationnement payant) est une entrave supplémentaire à son acquisition/utilisation.

Merci de votre compréhension.

(ceci est un résumé rapide, et non exhaustif de mon opinion à ce sujet)

N° 966091 - Avis sur la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

13/07/2023 07:43

Bonjour,

Étant donné le peu d'impact attendu par ce CT sur les résultats d'accidents de ces véhicules, il serait beaucoup plus pertinent et efficace la mise en place de mesures plus ciblées comme:

- l'obligation d'équipements de protection (en plus des gants et du casque)
- la formation des autres usagers de la route à la conduite de ces véhicules
- la formation des conducteurs de ces véhicules aux contraintes des autres catégories d'usager (exemple conducteur de poids lourd)

- mettre en place un programme ambitieux d'entretien des routes
- améliorer la signalisation routière pour informer que ces véhicules ne sont pas toujours bien visible (petit gabarit)
- modifier les infrastructures, quand celles-ci sont accidentogène pour ces véhicules
- intégrer les contraintes spécifiques de ces véhicules dans l'aménagement des infrastructures
- plutôt que la mise en place d'un CT systématique, lui préférer un CT lors de la revente de ce type de véhicule
- prévoir un aménagement des points de contrôle pour les véhicules anciens qui ne pourront pas répondre aux critères actuels

Voilà quelques réflexions sur le sujet, surtout ne tomber pas dans la facilité et le sentiment du travail accompli avec la mise en place de ce CT, la problématiquement de ces véhicules est beaucoup plus complexe et ne peut être résolu avec ce CT, cela se saurait et aurait été instauré depuis longtemps.  
Cordialement,

N° 966092 - Non au CT moto

par :

13/07/2023 07:43

Ce n'est pas utile, les motos du parc français sont en excellent état, les km annuel moyen sont très faible. Il vaudrai bien l'appliquer pour les 50cc qui elles sont globalement en très mauvais état et débridée ...

N° 966093 - Responsabilisation OUI, obligation NON

par :

13/07/2023 07:46

Motarde et automobiliste. Si tous les automobilistes étaient motards, le contrôle technique n'aurait pas lieu d'exister. Bécane comme voiture en état car nous sommes responsabilisés du fait de notre vulnérabilité à moto et plus conscients encore des dangers de la route. Mais comment lutter contre la nécessité (qui n'est pas la mienne) d'être dans le contrôle et de "remplir les caisses"... Nous sommes humains avant tout, fragiles, faillibles, avec un besoin irrépressible de sentiment de liberté... Tous en selle !

N° 966094 - Contrôle technique moto peu utile

par :

13/07/2023 07:46

l'utilisation peu journalière d'un deux roues ne justifie pas un CT. de plus les deux roues sont souvent plus entretenus que le voiture en raison du risque majeur d'un mauvais entretien. Le C.T apparaît comme une mesure contraignante et non justifiée actuellement.

N° 966095 - Accident

par :

13/07/2023 07:48

Seul accident en moto depuis 30 ans est dû à du gravier sur la route... mauvais état du revêtement

N° 966096 - Inutile

par :

13/07/2023 07:49

Les motos cross sont une nuisance sonores, les scooters sont des nuisance sonores, les quads sont des nuisance sonores... et comme par hasard, ils se trouvent dans les cités, pas de plaque d'immatriculation et même volé... ils ils ne passeront jamais le CT moto.

Donc inutile de s'en prendre aux vrais motards, ceux qui ont un permis moto, ceux qui vérifient les points de sécurité avant un départ.

Triste France...

N° 966097 - Les lobbys ont le pouvoir

par :

13/07/2023 07:50

Il est regrettable que les lobbys des contrôleurs techniques aient gagnés contre le bon sens.

L'état des motos est très rarement en cause dans la plus part des accident ou un 2 ou 3 roues est impliquée. Ce control n'apportera qu'un peu plus d'argent dans les caisses des grand groupes de CT et la sécurité des usagés n'y gagnera en aucun cas.

N° 966098 - POMPE A FRIC

par :

13/07/2023 07:51

Après le stationnement, le Critair etc etc, Encore une obligation de plus mise en place pour prendre de l'argent dans ce doux pays qui est en déclin évident. Quid des arrestations et verbalisations invisibles pour ne pas créer d'émeutes pour ceux des cités, en particulier, qui roulent sans casque, sans permis, sans assurance etc comme pour les rodéos et pour lequel le gouvernement demande par écrit aux forces de police de ne pas intervenir et d'éviter des accidents mdrrrrrrrrrr Pauvre France. Toujours les memes qui se lèvent le matin pour aller bosser et qui seront tenus par cette loi !  
La France, réveille toi

N° 966099 - STOP AU RACKET

par :

13/07/2023 07:52

Les motards , je ne parle pas des scooters et autres 2 roues , entretiennent et font réviser régulièrement leurs machines par des professionnels pour leur sécurité et celle des autres usagers de la route. Une taxe de plus imposée par l' UE pour faire travailler X - Allemagne encore et toujours - et ses filiales ?

Non merci.

N° 966100 - Je suis pour ce contrôle technique

par :

13/07/2023 07:54

Si et seulement s'il permet d'éliminer tous ces échappement non conformes !

C'est une vraie calamité qui est la cause principale de la motophobie ambiante. Je fais de la moto depuis près de 50 ans, tous les jours. Cela pour dire que je suis motard, parisien.

Il est juste insupportable de devoir interrompre une conversation à la terrasse d'un café à chaque démarrage du grand prix du feu rouge, qu'il est insupportable d'entendre les bruits des moteurs poussés à fond dans les vallées alpines ou sur la route des crêtes en dans les Vosges, ou ailleurs

encore alors que l'on randonne. Allez vous promener à pieds en vallée de Chevreuse le dimanche et vous comprendrez.

Si on ajoute que les plus bruyants sont souvent aussi les plus agressifs dans leur comportement, notamment dans la circulation parisienne, comment ne pas s'étonner de ce qui arrive. Pour le cas parisien, il y a aussi les scooters dont je ne vois encore moins l'intérêt de ces pots "de compétition" ! A force de tirer sur la ficelle, elle finit par rompre...

Si seulement le contrôle technique permettait de supprimer cette calamité qui a porté une atteinte grave à la pratique de la bécane !

Il faut que cela figure parmi les points critiques nécessitant une contre-visite.

N° 966101 -

par :

13/07/2023 07:54

Tout motard fait attention à l'entretien de sa moto, les risques pour un motard sont l'état des routes graviers nid de poule....non annoncé et les voitures qui ne regardent pas dans les rétros ou coupe la route le motard c'est très bien que si ces pneus sont pas bon il va tomber, donc il les change ect...

N° 966102 - Contrôle technique pour les motos.

par :

13/07/2023 07:55

Bonjour,

je ne suis pas pour, mais je vois en circulant sur ma moto que certains 2 roues sont en très mauvais états ou trafiqués (ex: scooter ou moto de 50 à 125 cm3), en faisant un bruit d'enfer et polluant!

Mais ils ne sont pas inquiétés par la police, pourquoi? Alors l'argent qui doit être investi pour mettre en place ce contrôle, mettez celui-ci pour recruter des agents de la force de l'ordre.

Cordialement.

N° 966103 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

13/07/2023 07:55

Je ne vois pas l'utilité de ce contrôle technique étant donné que je fais réviser mon véhicule tous les ans (vidange, pneus, entretien général ...) dans un garage spécialisé agréé 2 roues .

C'est encore une question d'argent !!!

N° 966105 - Un contrôle technique sans objet

par :

13/07/2023 07:58

L'état technique des véhicules à deux roues n'est que marginalement en cause dans les accidents. De plus c'est le conducteur de la moto qui supporte la quasi totalité des risques en cas d'accident, il est donc déjà pleinement responsabilisé en matière d'entretien de son véhicule.

Ce contrôle technique est donc inutile et ne servira qu'à pénaliser les citoyens notamment les plus modestes d'entre nous

N° 966106 - Contrôle Technique moto

par :

13/07/2023 07:58



Je fais un voire deux passages par an en atelier. Pour ma sécurité et celui de ma femme ma moto est entretenue méticuleusement.

Le problème est plutôt du côté des scooters que des grosses cylindrées.

Je ne vois pas l'intérêt de ce contrôle technique.

N° 966107 - Contre le contrôle technique

par :

13/07/2023 07:59

Les motards sont conscients des dangers pour cette raison, ils entretiennent leur moto.

Merci

N° 966108 - Merci mais non merci

par :

13/07/2023 07:59

A quoi bon mettre un ct pour les motos alors que l etat des routes est par endroit déplorable sans parler des quantités de gravillons déposé dans les virages veritable piège pour les motards.

Les motards ne partiront jamais avec une moto mal entretenu.

Si c est pour contrôler le bruit aucun intérêt.

N° 966109 - Ne sert à rien

par :

13/07/2023 07:59

Ma moto est déjà contrôlé 1 à 2 fois par an (tous les 8000 km) par mon concessionnaire.

Les délinquants qui n'entretient pas leur moto n'iront pas non plus au contrôle technique et vous êtes incapable des les intercepter

N° 966110 - Aberration

par :

13/07/2023 08:00

On impose un contrôle technique alors que l'on peut rouler en deux roues en maillot de bain et en tong, seul le casque et les gants sont obligatoire .... où est la sécurité ?

Qu'en est il pour les deux roues très anciens qui ne répondent à aucuns critères lié au contrôle technique ?

Pour ma part j'ai un deux roues de 1953 et un side car de 2005 avec lesquels je fais 1500 kilomètres pour les deux .

Sachant qu'en France ,à part les scooter de moins de 50cc qui pourrissent la vie de nombreux citadins, les deux roues ne servent en moyenne que 6 mois de l'année .

N° 966111 - Monsieur

par :

13/07/2023 08:01

Propriétaire de plusieurs motos de collection, je m'efforce à les utiliser une à deux fois par an afin d'en assurer la pérennité et l'entretien .

En effet leur utilisation est la meilleure garantie de leur sauvegarde et du suivi de leur bon fonctionnement.

Le soin et l'attention que je leur porte est , à mon sens , la meilleure garantie qu'aucun centre de contrôle ne pourra jamais apporter de par la spécificité de ces véhicules : mise en route, passage des vitesses, embrayage...

Au delà du cout généré par ces contrôles, leur inadaptation aux véhicules de collection me semble prouver leur inutilité.

N° 966112 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 08:02

Le contrôle technique des véhicule 2 roue tous les 3 ans je pense que c'est bien mais là où je ne suis pas en accord le le contrôle c'est que la machine doit etre d'origine (souvent les motos on change les pot échappement, certaines pièces de carrosseries et suspension) et le taux de CO2 trop bas pour certaines motos

N° 966113 - CT, pourquoi ? A qui profite le crime ?

par :

13/07/2023 08:03

Voila une décision qui est tellement à côté du sujet que l'on ne peut que se poser la question, a qui cela profite?

Contrairement à une pensée, la plupart des motards sont tellement conscient que l'état de leur machine leur procure sécurité, mais aussi plaisir de rouler que cette décision n'a ni queue ni tête.

Cette disposition devient même le symbole des obligations faites pour faire plaisir à qqes groupes minoritaires et rapporter peu, si peu, mais un peu quand même, de l'argent à ces groupes.

Une bêtise de premier ordre.

N° 966114 - cylindrée des deux roue

par :

13/07/2023 08:03

Bonjour,

Je pense que les deux roue non soumis a un permis de conduire ( -de 50cm cube, trottinette électrique, gyroroue,...) devrais être la priorité du contrôle technique.

N° 966115 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 08:04

Pourriez-vous m'expliquer comment un mensonge prouvé peut aboutir à faire payé un acte que tout motard effectue pour sa sécurité une fois par an ? La petite phrase « tu a payé pour vivre » prend tout son sens et plus encore à force de nous voler il n'y a pas d'autre explications étonnez-vous de la réaction violente de certains.

N° 966116 - Contrôle technique Deux roues

par :

13/07/2023 08:04

Bonjour,

En France, seulement 0,3 % des accidents mortels sont dûs à une défaillance technique du deux-roues motorisé. Les motards vérifient et entretiennent très régulièrement leurs machines. Ils savent qu'il y va de leur sécurité.

Je suis donc contre le contrôle technique.

N° 966117 - Sans titre

par :

13/07/2023 08:05

Bonjour,

Je m'exprime ici pour ce qui concerne les motos. Les points à contrôler listés dans le projet de décret sont pour la plupart redondants avec les points déjà contrôlés par les garagistes lors de la révision annuelle préconisée par le constructeur, à l'exception du contrôle des nuisances. Pour ma part, ma moto passe au minimum deux fois par an en révision, sans compter les interventions limitées au remplacement de consommables (pneus, plaquettes de frein...). La contrainte générale de contrôle technique que l'Etat s'apprête à m'imposer me semble donc disproportionnée vis-à-vis du risque que je roule avec une moto en mauvais état. Pour ce qui concerne les nuisances sonores, il est aisé de remettre en conformité un véhicule trop bruyant en vue de passer le contrôle.

En définitive que reste-il à ce projet de contrôle technique ? La détection des motos décatlysées ? C'est une infime minorité parmi celles qui circulent sur la voie publique. Contraindre la totalité des motards pour traiter le cas de cette minorité me semble disproportionné.

Je vous suggère d'équilibrer cette mesure par exemple en mettant en place une plateforme de suivi de l'historique des véhicules contrôlés, en vue de faciliter les contrôles par un acheteur sur le marché de l'occasion entre particuliers.

Respectueuses salutations

N° 966118 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 08:05

Bonjour,

L'intérêt du contrôle technique pour les deux roues n'apporte aucune plus-value en termes d'accidentologie, ni en termes environnementaux.

Elle se présente comme une contrainte financière supplémentaire sans aucun apport.

Par contre, un contrôle technique pour la cession du véhicule serait un plus de nature à sécuriser les échanges.

Bien à vous

N° 966119 - Je suis favorable au contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 08:05

Pour la sécurité routière, le contrôle des bruits, le contrôle de la pollution

N° 966120 - Tarif& cylindrées concernées&contrôle vitesse max limitée par législation  
par :

13/07/2023 08:06

Quel sera le tarif pour CT ?

Toutes les cylindrées seront elles concernées?

Comment se fera le contrôle de vitesse limitée par la législation?

N° 966121 - Une taxe de plus

par :

13/07/2023 08:08

Sachant que d'une façon générale, le parc des 2 roues est en bon état.

Est ce que l'argent de cette taxe va servir à l'entretien des routes qui sont en piteuse état !!

Un tarif qui de fait, subira des hausses régulières.

Les centres de contrôle technique seront ils prêts ?

Encore la faute à l'Europe ?

N° 966122 - CT 2 roues

par :

13/07/2023 08:09

Les machines des motards sont bien entretenues il en va de leur propre sécurité il suffit d'observer les badeaux souvent en admiration devant leurs engins. Transformer le réseau routier retirer les ralentisseurs, supprimer les gravillons, arrêter les retouches de Gourdon bandes longitudinale glissante, ect... La moto c'est une passion, respecter là.

N° 966123 - Une analyse chiffrée et indépendante avant de prendre une décision

par :

13/07/2023 08:09

Comme trop souvent, le gouvernement jette un pavé dans la marre et regarde ce que cela produit. Pas d'analyse chiffrée et circonstanciée par un organisme indépendant amenant à prendre de telles décisions. Quels sont les indicateurs qui ont mis en avant qu'une telle mesure permettra de réduire les risques ? Quelles en a été l'analyse et quelles ont été les axes d'intervention étudiés avant de choisir celui du contrôle technique. Ne nous le cachons pas, combien de véhicules à 4 roues disposent du contrôle technique de complaisance ? Et vous souhaitez mettre en place un contrôle technique des 2 roues, véhicules les plus entretenus par leur propriétaire !

N° 966124 - Encore de la complexité...

par :

13/07/2023 08:10

Etant concessionnaire moto depuis 20 ans, je sais que les motards ont à coeur de soigner leurs machines sur un plan technique : c'est leur intérêt direct. Cette constatation est générale pour toutes les cylindrées sauf pour les 50 cc et quelques 125 où il existe quelques lacunes dues à un manque d'information.

Cette nouvelle contrainte supplémentaire engendrera une détestation de ce type d'"Europe" : l'action est totalement contre-productive car elle est menée par des technocrates qui ne sont pas motards et qui imposent le niveau de contrainte du plus zélé, lui-même s'alignant sur la puissance de marques à gros pouvoir d'imposition de gadgets techniques.

A 74 ans et 60 ans de deux roues je ne partage pas du tout. Cordialement.

N° 966125 - CT

par :

13/07/2023 08:10

Assez avec c control foutaise total juste un moyen de prendre encore un peu d'argent au contribuable s.occupé de l'état des routes serrai plus justicieux

N° 966126 - defavorable pour les vehicules de plus de 500cm3

par :

13/07/2023 08:12

defavorable pour les vehicules de plus de 500cm3

N° 966127 - Inutile

par :

13/07/2023 08:14

Cette nouvelle règle visant à améliorer la sécurité routière est sans fondement puisque la vétusté des deux roues n'est qu'exceptionnellement en cause dans les accidents de la route... (contrairement aux véhicules à 4 roues). A quoi bon dépenser de l'argent public et engendrer des dépenses pour les propriétaires de deux roues (pas forcément les citoyens les plus fortunés) pour... rien ? Les motocyclistes, conscients de la nécessité de piloter un engin en bon état, entretiennent en effet (sauf rarissimes exceptions qu'un contrôle technique obligatoire ne résoudra sans doute pas) scrupuleusement leurs machines.

La sécurité routière est un enjeu fondamental, il mériterait un meilleur emploi des finances publiques et privées : aménagement routiers, informations, formations et autres dispositifs qui présentent eux une réelle efficacité.

La [assurance] mène un travail rigoureux et pragmatique pour faire avancer la sécurité routière impliquant en particulier les deux roues. Bénéficiant de cet apport, ne pouvons-nous pas éviter de mettre en oeuvre mécaniquement des règles sans lien avec la réalité et qui n'apporteront pas les résultats escomptés ?

Signé : un citoyen motocycliste responsable (comme 99,9% de ses camarades motocyclistes)

N° 966128 - Minson

par :

13/07/2023 08:14

Le contrôleur aura-t-il le permis moto ? S'il chute avec de la casse, qui prend en charge les réparations ? Dans quel garage ? De la marque de la moto ? Pourquoi les 50 cm3 ne sont pas concernés alors que la plupart ne sont pas en règle ? Faudra-t-il coller une vignette quitte à abîmer la peinture ? Merci

N° 966129 - Avis sur le futur ct moto

par :

13/07/2023 08:15

Comment être d' accord avec ce nouvel impôt ? Quand on sait qu'il serait diligenté et voulu par [réseau de contrôle technique] ,qui a été retenu pour faire un fausse étude des accidents dus à l'état des 2 roues,soutenu par 2 ou 3 associations écologistes et intégristes subventionnées par l' état ... En sachant que le nombre de 2 roues augmente et que les accidents diminuent?&#129300;

N° 966130 - Contre ce projet

par :

13/07/2023 08:15

L'entretien d'un deux roues implique directement la vie du motard qui en est conscient et qui par conséquent roule sur une moto fiable

Donc mesure inutile sauf pour encore obliger à payer. Il y en a ras le bol

N° 966131 - Ct

par :

13/07/2023 08:16

L'intérêt est purement économique

Les accidents à moto ne sont pas du à un mauvais entretien ...

Et cela ne réglera certainement pas les rodéos urbains

N° 966132 - FAVORABLE AU CT MOTO

par :

13/07/2023 08:16

je suis favorable au ct moto pour lutter contre la pollution sonore et atmosphérique.

N° 966133 - Controle Technique Moto pou qui faire

par :

13/07/2023 08:16

Un motard entretien sa moto c'est vital pour lui ! De plus rouler en moto est très souvent une passion, donc un passionné bichone son jouet ! Qui serait assez fou pour rouler avec des freins inefficaces ou des pneus lisses pour prendre des risques inutiles ? La cause des accidents en moto sont souvent : une erreur de pilotage, un non respect du code de la route, l'état des routes (catastrophique) etc etc... Mais jamais ou que très rarement l'état du vehicule ! Alors à part nous prendre du fric, à quoi va servir ce controle technique ????

N° 966134 - Avis sur le futur ct moto

par :

13/07/2023 08:17

Comment être d' accord avec ce nouvel impôt ? Quand on sait qu'il serait diligenté et voulu par [réseau de contrôle technique] ,qui a été retenu pour faire un fausse étude des accidents dus à l'état des 2 roues,soutenu par 2 ou 3 associations écologistes et intégristes subventionnées par l' état ...

En sachant que le nombre de 2 roues augmente et que les accidents diminuent?&#129300;

N° 966135 - Corin Laetitia

par :

13/07/2023 08:17

Monsieur, Madame Les ministres

Pourquoi le point freinage avec test n'est pas réalisé, alors qu'il s'agit d'un point essentiel de sécurité?

Cordialement

N° 966136 - Inutile

par :

13/07/2023 08:17

Un contrôle technique qui ne vérifie pas la technicité d'une moto est inutile. Nos motos passant déjà chez les concessionnaires, un contrôle technique visuel n'apporte rien au niveau sécurité. Aucune vérification de la puissance, de la modification de la cylindrée ou d'un châssis tordu. Si l'on veut travailler sur la sécurité, dans un premier temps, il faut imposer une tenue moto digne de ce nom et ne plus voir des "motards en tongs et short, puis on pourrait remplacer le contrôle technique par une visite obligatoire chez un professionnel moto afin qu'il y ait un vrai mécanicien moto qui contrôle nos motos. Et réellement, pensez vous que tous les cyclomoteurs trafiqués vont être présentés, soyez sérieux ... Dernier point, une étude a été faite sur les pays ayant déjà mis en place, le contrôle technique, 5 dont l'Italie et l'Espagne ont vu la mortalité des 2 roues augmenter, où est l'aspect sécurité. Je ne m'oppose à la sécurité moto, je m'oppose à ces associations Parisiennes qui veulent Gouverner la France. Après la lecture du décret Européen, rien n'est imposé par l'Europe, il nous faut trouver notre protocole afin d'améliorer la sécurité des 2 roues.

N° 966137 - Évaluation préalable ?

par :

13/07/2023 08:17

En regard du coût disproportionné et de l'in-efficacité en matière de sécurité de cette mesure . Il est urgent de faire une expérimentation sur deux ans limitée à la région ils-de-France par exemple.

N° 966138 - Controle Technique Moto pour quoi faire

par :

13/07/2023 08:18

Un motard entretien sa moto c'est vital pour lui ! De plus rouler en moto est très souvent une passion, donc un passionné bichone son jouet ! Qui serait assez fou pour rouler avec des freins inefficaces ou des pneus lisses pour prendre des risques inutiles ? La cause des accidents en moto sont souvent : une erreur de pilotage, un non respect du code de la route, l'état des routes (catastrophique) etc etc... Mais jamais ou que très rarement l'état du vehicule ! Alors à part nous prendre du fric, à quoi va servir ce controle technique ????

N° 966139 - Projet contrôle technique

par :

13/07/2023 08:18

Je suis totalement contre ce projet de contrôle technique des deux roues motorisés qui à mes yeux est simplement un impôt supplémentaires. Je suis motard depuis 1989 et je n'ai jamais eu besoin de qui que ce soit pour vérifier le bon état de mes motos et cyclos. À moto, le motard risque sa vie en circulant sur un deux roues en mauvais état. Un motard est un passionné responsable !

N° 966140 - Évaluation préalable ?

par :

13/07/2023 08:18

En regard du coût disproportionné et de l'in-efficacité en matière de sécurité de cette mesure . Il est urgent de faire une expérimentation sur deux ans limitée à la région ils-de-France par exemple.

N° 966141 - Pourquoi dire NON au CT deux roues.

par :

13/07/2023 08:18

Pourquoi NON :

- Chaque motard est capable de contrôler sa machine. Tous les organes vitaux sont visibles sans démontage,
  - Plusieurs pays européens ont mis en place des mesures alternatives (Irlande, Pays bas, Finlande..) qui ont pour but de sanctionner ceux qui ne respectent pas les règles de pollution et de bruit,
  - le lobbying des acteurs du CT (X et autres) n'a pour but que faire du fric,
  - Les assos qui ont démarché le Conseil d'Etat, représentent quelques dizaines d'adhérents et le président d'une des assos vend et loue des vélo !
  - L'état mécanique d'un deux-roues n'est pas en cause dans l'accidentologie (rapport Maids),
  - Le CT ne servira en rien contre le bruit et la pollution, les contrevenants pouvant démonter et remonter les échappements trafiqués avant et après le CT.
  - Parce qu'il y a déjà un prix annoncé d'environ 50€ alors qu'on ne sait même pas qui va faire quoi !!!
- NON au CT deux-roues.

OUI au contrôle et sanctions des infractions concernant le bruit et la pollution.

N° 966142 - Avis contrôle technique

par :

13/07/2023 08:19

J'ai plusieurs motos et l'instauration du contrôle technique a un coût qui en plus de l'inflation est conséquent.

D'autre part, la quasi majorité des motards entretient plus que correctement son véhicule, l'état devrait s'occuper de bien entretenir les routes, de supprimer les stationnements payants pour les motos qui desengorgent la circulation et polluent moins que les voitures.

N° 966143 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 08:19

je suis farouchement opposé: quid de ceux qui ont plusieurs motos, dont certaines en collection?

N° 966144 - contrôle technique des véhicules motorisés

par :

13/07/2023 08:20

Je suis complètement contre le contrôle technique pour plusieurs raisons. En premier lieu est que c'est le résultat d'un lobbying insupportable de la part de certains organismes de contrôle. D'autre part une moto impliquée dans un accident est à ma connaissance jamais incriminée d'un problème d'entretien. Qu'il y ait des motos bruyantes oui c'est un fait, mais aux forces de l'ordre de faire le nécessaire. Un motard qui veut réellement faire du bruit, ira au contrôle avec un échappement d'origine, et l'enlèvera en rentrant chez lui pour remettre un pot bruyant. Ca se fait en 10 minutes sur une moto. Donc au final c'est ni plus ni moins remplir les poches des contrôleurs et de l'état par les taxes qui en découlent.

N° 966145 - Contre ce contrôle

par :

13/07/2023 08:20



L'état ferait bien de remettre les routes en état et supprimé certains obstacles dangereux pour les motards

De plus comment vont ils faire pour manipuler les machines tous n'auront pas la capacité de le faire et comment vont ils s'y prendre pour contrôler comme les nôtres ( mélange de moteurs et autres pièces voitures )qui sont des trikes de premières générations ??

N° 966146 - Contrôlé technique inutile en l'état

par :

13/07/2023 08:20

En réaction au projet de décret, je souhaiterais que l'adoption de ce texte soit revue eu égard à une approche des enjeux du CT sous un angle financier plutôt que sécuritaire.

Appréhender le CT des véhicules à moteur à 2 roues de la même manière que pour les 4 roues sera inefficace voir contraire au objectifs recherchés.

En termes de pollution d'abord car un véhicule 2 roues motorisés parcourt en moyenne 4200km /an, les 3,9 millions de 2 roues n'émettent que 0,5% des émissions polluantes des transports, d'autant qu'ils contribuent à la fluidification du trafic routier urbain.

En termes sécuritaires, 100% des points de contrôles listés sont réalisables sans démontage et ne nécessitent donc pas l'intervention d'un technicien d'autant que l'épreuve du permis de conduire A et AL comporte depuis plus de 30 ans des questions sur les contrôles mécaniques et des équipements de sécurité à réaliser systématiquement avant de prendre la route. Ce qui contribue à une accidentologie depuis 10 ans en baisse de 19%, inversement proportionnelle au nombre de véhicule 2 roues en circulation. Les statistiques des accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule et l'expérience du CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains 2 roues. Personnellement, J'ai davantage confiance en mon concessionnaire/réparateur qui réalise 50 points de contrôle gratuitement sur lesquels lui s'engage plutôt qu'à un centre de CT.

Compte tenu des ces éléments et d'un kilométrage très inférieur à la moyenne des 4 roues, la fréquence périodique du CT 2 roues doit être allongée et ce décret doit être ajourné tant que les taxes collectées par l'état sur ce contrôle obligatoire ne contribueront pas au financement de la réfection du réseau routier secondaire très emprunté par les 2 roues et qui se dégrade depuis des dizaines d'années provoquant plus de 3% des accidents.

N° 966147 - Une opposition raisonnée à un fausse bonne idée

par :

13/07/2023 08:20

Bonjour

Dans un premier temps merci de nous donner la possibilité en tant que citoyen de commenter ce projet de décret.

J'espère simplement que c'est une démarche honnête de consultation et non pas une simple manœuvre de communication. Je vais rester crédule et donc faire en vérité cet exercice.

le monde du 2 roues a montré ces dernières années sa capacité à maîtriser son accidentologie avec une augmentation significative de la pratique 2RM (+30%) et une baisse significative des accidents corporels de plus de 20 % dans le même temps.

Ce n'est pas lié à la mise en place de mesure coercitives mais bien à une éducation une information et une formation qui à fait ses preuves.

Dans le même temps des pays comme l'Allemagne qui impose un CT 2RM depuis 25 ans n'ont pas obtenu les mêmes résultats et en tout cas cet exemple montre bien l'impact nul de ce CT sur des irritants liés au comportement ou au bruit.

Le soutien apporté au CT 2 RM par des organisations partisans ne participe pas à la possibilité d'un débat constructif.

la réalité des situations dans les zones très urbanisées et le reste du pays est très hétérogène et pas prise en compte dans cet approche.

Comparer la situation des 2RM aux autos par exemple est une aberration la plupart des motards sont aussi des propriétaires d'auto et les usages sont très différents

en Moto on roule peu (-5000 Km en moyenne)

En moto on surveille tout : pneu pression freins éclairage .... tout je vous dit

et que dire de nos anciennes car quand on aime on garde nous avons tous des machines anciennes que nous entretenons et vénérons, d'ailleurs nos assureurs le savent le prix d'assurance de ces machines est dérisoire tant l'accidentologie est faible.

Pourquoi nous obliger à faire des 10 de KM pour aller dans un CT inexistant et incompetent ....à date pour des machines qui font l'objet de tous nos soins et de notre attention.

N'écoutez plus les lobby

ECOUTEZ les citoyens

la démarche est bonne quel en sera l'usage

N° 966148 - Contrôle technique des routes !

par :

13/07/2023 08:21

A chaque fois que je prends ma moto , je vérifie les éléments de sécurité de cette dernière pour être sûr que je ne prend aucun risque .

Par contre je suis dans l'incapacité de contrôler l'état des routes , qui actuellement sont le vrai danger pour les motards

N° 966149 - Pour le CT motos et assimilés

par :

13/07/2023 08:21

Moi-même motard depuis plus de 45 ans, je suis favorable à ce contrôle, considérant, notamment, que de nombreuses motos (et scooters) circulent avec des échappements illégaux, extrêmement bruyants, représentant une pollution sonore dramatique, et accessoirement, donnant une image du motard assez incivique. Je précise que ces échappements illégaux vont de la 50 d'ado équipée d'un "pot de détente" à la Harley de papy qui trouve que sa moto " de rebelle" doit "faire le joli bruit" (même comportement d'ado au passage, affligeant pour des cinquantenaires ou soixantenaires par ailleurs très intégrés), en passant par le méga-scooter "monté en Akrapovic" comme on en voit en pagaille dans toutes les métropoles.

La mauvaise foi d'une partie du monde motard, notamment à travers certains de ses représentants, est à cet égard et selon moi consternante, tant dans les arguments fondamentaux que dans le discours concernant le prix de l'éventuel CT : quand on voit les sommes colossales que de nombreux motards consacrent à leur loisir favori, que représentent 50 euros pour un CT périodique ? Et une fois de plus, on aimerait savoir pourquoi ce qui s'applique dans plusieurs pays (où les motards sont également nombreux) et non sans raison autour de nous serait sans pertinence en France.

N° 966150 - Contre ce contrôle

par :

13/07/2023 08:21

L'état ferait bien de remettre les routes en état et supprimé certains obstacles dangereux pour les motards

De plus comment vont ils faire pour manipuler les machines tous n'auront pas la capacité de le faire et comment vont ils s'y prendre pour contrôler comme les nôtres ( mélange de moteurs et autres pièces voitures )qui sont des trikes de premières générations ??

N° 966151 - enfin

par :

13/07/2023 08:22

Enfin un CT pour les motos, et j'espère que le niveau sonore sera contrôlé et soumis a une contre visite si non conforme a celui mentionné sur la carte grise, mare de ces bolides pétaradant.

N° 966152 - Passion, deux roues motorisé

par :

13/07/2023 08:22

Le deux roues motorisé relève de la passion et comme pour tout les passionnés il est inconcevable que l'objet de leur passion soit en mauvais état, ce qui est mon cas.

Je ne peux pas m'installer sur ma moto sans avoir vérifié pression, niveau d'huile et état des freins, il en va de ma vie. Je dépense des fortunes tout les ans pour m'assurer que ma moto est en bon état de fonctionnement et j e n y ai apporté aucune modification ni esthétique ni mécanique . Aujourd'hui on veut m'imposer un control payant qui n'a aucun intérêt, seulement celui de me confirmer que ma moto est entretenue et conforme. Ne serait il pas possible de transmettre photos et copie des entretiens à un organisme d'état via une plateforme web ou une appli ? Simplifiez nous la vie ou lieu de nous la compliquer en permanence

N° 966153 - Contre technique moto contre

par :

13/07/2023 08:22

Pour ma sécurité j entretien ma moto dans les normes requise

Donc contre

N° 966154 - Minimum de cylindrée

par :

13/07/2023 08:22

Pourquoi tous les deux roues ne dont pas concernés. Les mobylettes ou scooters de 49,9cm3 sont pour moi les véhicules les plus trafiqués et dangereux. Il ne faut qu'ils soient exclus sinon le ct ne servira à rien. Nous voyons tous les jours des scooters avec les roues arrière de biais à force de faire des roues arrières, des carénages arrachés, des nemans forcés, des pots qui réveillent tous les habitants sur leur passage, pneus lisses car soit disant pas les moyens, pas d'assurances, etc .....

N° 966155 - Contrôle Technique 2 roues

par :

13/07/2023 08:23

Quel intérêt réel pour le conducteur ? Les centres de contrôles techniques ne sont pas encore prêts. Donc pour l'instant cela ne sert à rien. De plus quelle est la part des véhicules défaillant dans les accidents... Tout conducteur de deux roues, entretient sa machine correctement, parce qu'il sait que cela ne pardonne pas sur la route...

La seule utilité que je vois est pour les pollutions sonores liées aux installations non homologuées, cependant cela ne peut pas fonctionner car la modification du pot source de bruit peut être facilement gommée le temps du contrôle (changement de la cartouche, chicane,...) puis replacer par la suite...

Une mesure mal préparée, qui d'ailleurs génère incompréhension et frustration... et donc de la défiance...

N° 966156 - A côté de la plaque, comme d'habitude.

par :

13/07/2023 08:23

Bonjour, encore une mesure qui a pour but de faire du fric ne sert à rien, bien pensée par des gens incompetents qui mangent de l'herbe et roulent électrique. Ce pays et cette Europe deviennent invivable. C'est lamentable.

N° 966157 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 08:24

Madame, Monsieur,

Je suis motard depuis les années 80 et je connais bien les risques liés à la pratique de la moto sur route. Les accidents que j'ai pu avoir n'ont jamais été la conséquence d'un mauvais entretien de ma moto.

J'ai pleinement conscience des conséquences d'une chute, je minimise donc la prise de risques et en premier lieu en surveillant l'état de ma moto.

Les motards lisent beaucoup mieux la route que les automobilistes, les gravillons, les bandes blanches, les changements de bitume, les raccords de goudron sont des réalités qui parlent à tous les motards et qui sont extrêmement impactant sur l'adhérence d'un deux roues.

Il serait plus judicieux d'investir dans l'infrastructure des routes que de nous contraindre à faire vérifier nos motos par un organisme privé.

Je suis donc fortement opposé au contrôle technique obligatoire des deux roues.

Cordialement,

N° 966158 - Avis sur le c.t. 2 roues motorisées .

par :

13/07/2023 08:27

Nouvelle et supplémentaire " pompe à fric " !

Une partie non négligeable ( pour ce sujet , mais négligeable pour d'autres : aménagements routiers , ... ) de la population réussit à échapper à la taxe déguisée qu'est le contrôle technique ; certains ont décidé de " s'occuper d'eux " .

Toutes les recherches et études faites sur les arguments avancés par les promoteurs de cette foutaise ( sécurité ) prouvent que cela ne représente qu'une partie infinitésimale d'une possible amélioration . D'autres problèmes bien plus conséquents et dénoncés par les motards depuis des années sont volontairement ignorés .

Cette approche du problème va rapporter du pognon au lieu d'en coûter ; c'est donc bien plus intéressant à mettre en œuvre , même si c'est complètement loufoque , totalement improvisé , et parfaitement improductif .

Que nos dirigeants , qui se considèrent comme des esprits supérieurs , aient enfin l'humilité de prendre en compte les ressentis , souhaits et résultats de réflexions communes des gens qui pratiquent régulièrement .

Redescendez dans la vraie vie et la réalité quotidienne de ceux que vous êtes censés emmener vers un avenir meilleur , messieurs les " grands penseurs " .

N° 966159 - Passion, deux roues motorisé

par :

13/07/2023 08:27

Le deux roues motorisé relève de la passion et comme pour tout les passionnés il est inconcevable que l'objet de leur passion soit en mauvais état, ce qui est mon cas.

Je ne peux pas m'installer sur ma moto sans avoir vérifié pression, niveau d'huile et état des freins, il en va de ma vie. Je dépense des fortunes tout les ans pour m'assurer que ma moto est en bon état de fonctionnement et j'en ai apporté aucune modification ni esthétique ni mécanique . Aujourd'hui on veut m'imposer un control payant qui n'a aucun intérêt, seulement celui de me confirmer que ma moto est entretenue et conforme. Ne serait il pas possible de transmettre photos et copie des entretiens à un organisme d'état via une plateforme web ou une appli ? Simplifiez nous la vie ou lieu de nous la compliquer en permanence

N° 966160 - Le contrôle technique des motos est inutile

par :

13/07/2023 08:27

Beaucoup plus d'accidents sont causés par le mauvais état de la voirie que par un défaut d'entretien de la moto.

D'autre part, le nombre de tués en moto a largement baissé malgré une augmentation conséquente de véhicules à 2 roues.

N° 966161 - un contrôle technique oui mais uniquement lors de la vente de la moto

par :

13/07/2023 08:27

Pensez-vous vraiment qu'un motard responsable négligerait l'entretien de sa moto ? Pour les autres catégories d'individus inconscients, le contrôle n'y changerait rien, d'autant qu'il serait prévu tous les 3 ans.

Par contre, un contrôle technique pour une vente rassurerait l'acquéreur et engagerait le vendeur

N° 966162 - Raquette et incompréhension

par :

13/07/2023 08:27

Pourquoi des CT quand une personne qui fait faire ses révisions dans un garage , celui ci devrait juger et certifié que le véhicule est en règle sans pour cela encore déboursé de l'argent

Du racket a grande échelle un point c est tout .

La sécurité est soit dit mise en avant mais ce n' est que mensonges .

A vomir

N° 966163 - Ct moto pas nécessaire

par :

13/07/2023 08:28

Le contrôle technique des motos n'est pas justifié, tous les motards que je connais sont très vigilants du bon état des leurs motos.

N° 966164 - Raquette et incompréhension

par :

13/07/2023 08:28

Pourquoi des CT quand une personne qui fait faire ses révisions dans un garage , celui ci devrait juger et certifié que le véhicule est en règle sans pour cela encore déboursier de l argent

Du racket a grande échelle un point c est tout .

La sécurité est soit dit mise en avant mais ce n' est que mensonges .

A vomir

N° 966165 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 08:28

Le contrôle technique moto me semble être une charge financière voulue par les entreprises de contrôle... L'entretien et l'état des motos sont rarement à l'origine d'accident.

L'état des routes, le comportement des conducteurs me semble être plus important pour la sécurité des motards que mettre en place ce contrôle des machines.

N° 966166 - Un bonne entretien est une preuve conformité d'un cyclomoteur

par :

13/07/2023 08:29

Bonjour! Mon véhicule est entretenu et vérifie tous les ans où tout les 20000 mille kilomètres preuves et factures à l'appui.

Donc , cela suffit pour valider la conformité de mon véhicule ,bien plus qu'un contrôle technique qui à ce jour n'enraye pas les vices cachés et arnaques que l'on retrouve sur le marché des véhicules d'occasion. Nous pourrions donc faire valoir l'entretien d'un véhicule comme étant gage de sa conformité à valeur égale d'un contrôle technique qui lui ne vérifiera pas de la péremption des fluide et dès consommables, qui sont souvent générateur de pollutions et d'un manque de maintien en bonne état d'un bon nombres de deux roue.

C'est mon avis , celui de l'Europe et du gouvernement ne me convient pas , encore un moyen de générer des recettes fiscales, mais pour moi rien de très efficace.

N° 966167 - Une mauvaise idée.

par :

13/07/2023 08:29

Le maintien en bon état du véhicule par le motard est guidé par un ressenti très fort de son besoin de sécurité et de la possibilité de contrôle inopiné du véhicule par les forces de l'ordre.

Le résultat est que globalement, les véhicules 2 et 3 roues sont aujourd'hui en meilleurs états que leurs homologues 4 roues.

La mise en place d'un contrôle technique va inhibé fortement la charge cognitive que le motard alloue à la question de l'état de son véhicule.

Voire une déresponsabilisation de fait du propriétaire vis-à-vis de son véhicule.

Un contrôle technique va (peut-être et à court terme) filtrer quelques véhicules non conforme et dangereux (i.e. pallier au manque de contrôle réalisé par les fores de l'ordre).

En revanche à long terme, il va générer une diminution des entretiens réguliers réalisés sur les véhicules par la grande majorité des propriétaires.

N° 966168 - Monsieur

par :

13/07/2023 08:30

CONTRE ce projet de loi

N° 966169 - Passion, deux roues motorisé

par :

13/07/2023 08:31

Le deux roues motorisé relève de la passion et comme pour tout les passionnés il est inconcevable que l'objet de leur passion soit en mauvais état, ce qui est mon cas.

Je ne peux pas m'installer sur ma moto sans avoir vérifié pression, niveau d'huile et état des freins, il en va de ma vie. Je dépense des fortunes tout les ans pour m'assurer que ma moto est en bon état de fonctionnement et j e n y ai apporté aucune modification ni esthétique ni mécanique . Aujourd'hui on veut m'imposer un control payant qui n'a aucun intérêt, seulement celui de me confirmer que ma moto est entretenue et conforme. Ne serait il pas possible de transmettre photos et copie des entretiens à un organisme d'état via une plateforme web ou une appli ? Simplifiez nous la vie ou lieu de nous la compliquer en permanence

N° 966170 - Inutile

par :

13/07/2023 08:31

J ai vu effectuer un contrôle technique sur une moto en Pologne , cela est tellement sommaire qu en dehors du bon fonctionnement de l avertisseur sonore ça ne sert strictement à rien . Sauf que de ponctionner 75 zloty .

N° 966171 - Exemption des motos d'enduro de 125 à 560 cm3

par :

13/07/2023 08:31

Les motos d'enduro représentent une très petite quantité de véhicules, utilisées uniquement par des passionnés et représentant très peu de kilomètres annuellement.

N° 966172 - Passion, deux roues motorisé

par :

13/07/2023 08:33

Le deux roues motorisé relève de la passion et comme pour tout les passionnés il est inconcevable que l'objet de leur passion soit en mauvais état, ce qui est mon cas.

Je ne peux pas m'installer sur ma moto sans avoir vérifié pression, niveau d'huile et état des freins, il en va de ma vie. Je dépense des fortunes tout les ans pour m'assurer que ma moto est en bon état

de fonctionnement et j e n y ai apporté aucune modification ni esthétique ni mécanique . Aujourd'hui on veut m'imposer un control payant qui n'a aucun intérêt, seulement celui de me confirmer que ma moto est entretenue et conforme. Ne serait il pas possible de transmettre photos et copie des entretiens à un organisme d'état via une plateforme web ou une appli ? Simplifiez nous la vie ou lieu de nous la compliquer en permanence

N° 966173 - Contrôle technique des 2 roues

par :

13/07/2023 08:34

Il faudrait également réfléchir au contrôle technique des routes qui sont de plus en plus dégradées d'années en années. Chacun doit faire sa part.

N° 966174 - Ct inutile

par :

13/07/2023 08:34

Un utilisateur de. Deux roues n'a pas le choix il doit entretenir son deux roues régulièrement car la moindre défaillance pourrait avoir des conséquences graves, le ct est inutile c'est en réalité encore une taxe supplémentaire imposé en revanche nous subissons le mauvais etat des routes et surtout les dos d'anes quasiment tous hors norme et tres dangereux a chaque foi que j'ai manqué de chuter c'est a cause des dos d'anes en plastique non entretenue glissant sous la pluie ou trop haut D'ailleurs il est impossible de franchir un dos d'ane a la vitesse indiqué juste avant Bref controler les routes mais pas les deux roues

N° 966175 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 08:35

Enfin nous nous mettons au diapason de l'Europe !

Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Je suis pour, et à partir des cyclomoteurs.

N° 966176 - Possession permis A

par :

13/07/2023 08:35

A l'instar du contrôle technique automobile, où le contrôleur doit être titulaire du permis B, il est évident que le contrôleur technique moto devra être titulaire du permis À et d'en justifier sans équivoque auprès du possesseur du véhicule contrôlé avant la prise de RDV

N° 966177 - controle tous les 5 ans

par :

13/07/2023 08:36

Bonjour

Je pense que si il y a controle, il faudrait au moins 5 ans entre 2 controles et non 3 ans.

Nos motos sont très bien entretenu, c'est notre vie qui en dépend alors on fait attention.

Ce controle demandé par l'Europe est une foutèse, on en a marre de ce décisions de députés assi sle cul sur leur siège au frais.



Ils ferais mieux d'imposer des équipements et non laisser les gens rouler en claquettes, short et chemise courte, c'est la qu'il y a le plus d'accident..... Les VRAIS MOTARDS eu sont bien équipés. Et aussi diminuer le prix des airbags motos pour que tous nous ayons ENFIN UNE VRAI SÉCURITÉ. Une HONTE CETTE EUROPE de fantoche.....

N° 966178 - Contrôle Technique pour les 2 RM

par :

13/07/2023 08:37

Bonjour,

cette missive pour vous indiquer mon désaccord et l'inutilité d'un contrôle technique pour les 2RM. En effet, chaque motard est tenu de faire une révision annuelle par sécurité et bon fonctionnement de son véhicule.

Le concessionnaire fait donc déjà le contrôle des points déterminants de sécurité

De plus les principaux organes de sécurité son accessibles et visibles : liquide et plaquettes de freinage , huile moteur , dispositifs éclairant et signalisant, état des pneumatiques etc...

De part son exposition aux accidents et l'absence de protection extérieure, le motard est bien plus sensible aux dangers, qu'ils viennent de l'environnement ou de son moyen de transport ( il ne roulera pas avec des pneus sous-gonflés ou usés, idem des plaquettes de frein..).

Il sait que négliger son 2 RM peut lui être fatal...

Tous ces éléments tendent à prouver qu'il est inutile de mettre en place un CT pour les 2RM. Mais comme souvent, les décideurs ne connaissent rien au sujet sur lequel ils s'expriment.

Ou reste sourd.

Il y a lieu de s'interroger sur la compétence (ou pire, de leur intérêt) des individus décideurs et de leur perméabilité aux Lobbys qui n'ont que le profit comme moteur et non de nobles idéaux...

Car comment interpréter autrement cette décision du Conseil d'Etat, des "sages" (!) qui n'ont même pas écouter les professionnels du secteur et leurs chiffres sans appels sur l'inutilité de cette mesure, que ce soit pour le territoire national ou l'international.

Et surtout quand on sait que l'état des routes et 100 fois plus responsable des accidents sans que cela ne déclenche aucune mesure contraignante pour le gouvernement !

En 10 ans la France est passée de n°1 de l'état des routes à 18ème et cela ne déclenche aucune réaction de ce même Conseil d'État.

Digression : morts par accident cardio vasculaire en France : > 140 000 !

Où sont les mesures significatives par le Conseil d'Etat pour sauver ces vies comme semble l'animer cette mesure de CT des 2RM.

Tout est dit.

Cordialement

N° 966179 - Contrôle technique des deux et trois roues.

par :

13/07/2023 08:37

Bonjour,

à mon humble avis de motard sexagénaire, je ne suis pas opposé au projet de loi concernant le contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés.

Cela étant dit, comme je l'entends souvent, les "vrais" motards, ceux qui roulent par passion et respectent leur machines, n'attendent pas un contrôle technique périodique pour entretenir leur motos.

Pour moi le contrôle technique sera bénéfique pour mettre de côté les motos dont les moteurs sont gonflés, avec des échappements très bruyants qui n'apportent rien en terme de performances.

De même, ces contrôles permettront peut-être de faire un tri, qui à mon sens est nécessaire, parmi les cyclos et autres scooters qui nous gâchent la vie par leur vacarme et la façon dont leurs conducteurs les utilisent.

Belle journée à tous

N° 966180 - controle technique

par :

13/07/2023 08:38

Je pense que le contrôle technique devrait plutôt s'appliquer aux deux d'une cylindrée de 125 cm<sup>3</sup> et moins. Je pense qu'ils sont beaucoup plus dangereux et bien moins aux normes de sécurité, et de pollution de tout genre que des motos de grosse cylindrée.

Maintenant je ne suis pas spécialement contre ce contrôle, seulement il faut espérer qu'il soit bien fait, qu'il n'augmente pas sans cesse et qu'il soit pas hors de prix.

Cdl.

N° 966181 - Mise en place CT cyclomoteur

par :

13/07/2023 08:38

Selon l'ONISR, l'accidentologie due à un mauvais entretien des cyclomoteur ne représente que 0.05 % des accidents. En parallèle, les accidents mortels aggravés à cause du mauvais état des routes représentent 30% des accidents.

Ce CT ayant aussi pour but de contrôler la pollution sonore et atmosphérique, il n'est pas représentatif de la masse des véhicules.

Si les 2 RM ne représentent que 2% du trafic français, la part des motos polluantes ne représente que 10% de cet ensemble.

Ce serait donc 80 à 90% des personnes déjà en règles qui paieraient pour le manque de civilité d'un petit groupe non représentatif.

Je ne suis en conséquence PAS FAVORABLE à la mise en place d'un CT obligatoire.

N° 966182 - État des 2 roues

par :

13/07/2023 08:40

Le contrôle technique a été instauré pour assainir le parc automobile d'un point de vue sécuritaire.

Le taux de véhicules qui présentait un défaut technique à l'origine de l'accident était de plus de 15%.

L'état technique des 2 roues motorisés de plus de 125cm<sup>3</sup> est responsable des moins de 0,5% des accidents aujourd'hui.

On peut donc légitimement se demander à quoi va servir ce contrôle technique. De fait, les points de contrôle et le coût associé devra être en rapport avec cet état de fait

N° 966183 - Contrôle Technique Moto

par :

13/07/2023 08:40

Bonjour

Je pense que le contrôle technique pour les motos n'est pas la priorité pour la sécurité des motards. On ferait mieux d'entretenir nos routes en France qui sont de plus en plus dégradées et qui représentent un véritable danger.

N° 966184 -

par :

13/07/2023 08:41

La mise en place d'un contrôle technique moto est absolument inutile et contre productive. Inutile puisque la quasi totalité des motos que je vois dans mon activité professionnelle sont sans défaut majeur concernant la sécurité. Bien entendu il y a toujours l'exception, mais ce n'est pas une raison suffisante pour contrôler tout le monde. Et cette exception de véhicule mal entretenu met en danger le conducteur. Je n'ai jamais entendu parler d'une roue qui se détache pour venir blesser un tiers....ou bien c'est si insignifiant statistiquement que le contrôle n'y changera rien.

Contrôle productif puisque c'est encore de l'argent qui ne sera plus disponible dans la poche du motard pour financer l'achat d'équipements de sécurité.

A ce propos si c'est vraiment la vie des motards qui est en jeu je propose de baisser à 0% la TVA sur les équipements de sécurité moto tel que casques gilets airbags gants. Seulement cette mesure qui serait plus efficace ne rapporte pas d'argent, au contraire elle en coûte. Mais faut avoir le courage de ses choix. C'est pour cela que l'argument de sécurité sonne très faux parmi la communauté motard qui n'est dupe de rien....rendez vous aux prochaines élections.

N° 966185 - Démarrage de certaines motos

par :

13/07/2023 08:41

Bonjour, je me pose une question, les personnes qui vont nous passer les motos au contrôle, il vont avoir de gros problèmes pour pouvoir démarrer les motos qui ne sont pas équipées de démarreur électrique, car elles sont très capricieuses au démarrage... Surtout avec les motos anciennes, et d'enduro, avec les retours de kick, ils vont avoir des entorses dans les centres...

N° 966186 - Non au contrôle technique

par :

13/07/2023 08:42

La mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues ne réduira pas les accidents. Les motards sont vulnérables, ils le savent, c'est bien pour cela qu'ils prennent bien soin de leur moto. Prenez soin des routes, cela sera bien plus utile, et c'est cela qui diminuera les accidents. Si le CT doit être mis en place, ce serait seulement en cas de vente à un particulier. Et autre point non négligeable, les scooters et autres engins à moteur utilisés à partir de 14 ans devraient être vérifiés par le CT si toutefois celui-ci venait à être mis en place. Car là, il n'y a aucun soin de pris par leurs utilisateurs et le taux d'accident est très élevé dans cette population, puisque la plupart des machines sont trafiquées et non entretenues.

N° 966187 - Mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycle à moteur.

par :

13/07/2023 08:42

Bonjour,

Je ne suis pas pour le contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues ...

Cordialement

N° 966188 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 08:43

Lorsque l'on constate la circulation de certains véhicules de catégorie B, on peut s'interroger sur la garantie de fiabilité apportée. Les personnes font effectivement des entretiens sur leurs véhicules mais il reste les "cas" qui eux ne feront jamais de frais pour avoir un véhicule fiable.

Le fait de présenter aux forces de l'ordre un contrôle technique ok (pouvant être de complaisance) suffit à permettre la circulation dudit véhicule, donc.....

En résumé, les personnes impliqués dans la sécurité routière et aimant les véhicules assureront sans besoin de contrôle technique l'entretien de leurs engins.

Les autres, non.

N° 966189 - un controle inutile !

par :

13/07/2023 08:44

Un control technique inutile pour les motos !

les points de contrôles évoqués sont déjà effectué lors de la révision de ma moto, ils font également partis de la formation du permis de conduire moto et sont tous visuellement accessible .

Contrairement a ma voiture je n ai pas besoin de l avis d un professionnel pour faire ces vérifications . je parcours pres de 20000 kmm par an ,je n attend pas apres un controle technique pour faire le check regulier de l usure des organes de securités de ma moto (c est deja trop tard !!!)

statistiquement les accidents de deux roues causé par un organe de securité represente moins 0,4 %.

A part subir un racket je n en voit pas l utilité !!!

N° 966190 - Consultation sur les contrôles techniques 2RM

par :

13/07/2023 08:45

Quelle aberration !

Personne n'en veut ni les propriétaires de 2RM, ni les chaînes de contrôle.

Il est prouvé que le défaut d'entretien n'entre que pour une minime part dans les accidents.

Les 2RM aident à réduire la pollution liée aux transports car ils participent à la fluidification du trafic.

Pourquoi donc entraver encore plus l'usage du 2RM ?

Je suis donc contre !

N° 966191 - Mise en place du contrôle technique pour les deux roues motorisés

par :

13/07/2023 08:45

Contre ce projet.

N° 966192 - Transition moto en Guyane

par :

13/07/2023 08:46

Domage de faire payer les motard avec une contrainte supplémentaire qui apporte peu sur la sécurité routière. La formation et l'équipement feraient vraisemblablement plus diminuer la mortalité (comme le bridage des motos avant 2 ans de permis qui est une bonne mise en pratique). Les personnes qui roulent avec un véhicule défectueux le savent déjà et continueront à rouler sans CTP.

Bon courage à toute l'équipe de traitement des commentaires.

Cordialement

N° 966193 - Contrôle tech des 2 roues

par :

13/07/2023 08:47

Ce contrôle n'a pas de fondement technique et aucune raison d'être : seuls 0,3% des accidents ont pour origine l'état du 2 roues.

Les lois européennes reposent sur le principe de subsidiarité et le niveau pertinent est le parlement français.

Dans le projet vous proposez un contrôle succinct qui n'a pour but que de faire accepter la loi et qui comme pour les voitures deviendra complexe. Par ailleurs il est hors de question que je manoeuvre ma moto dans le centre de contrôle et qu'un technicien sans permis moto le fasse.

N° 966194 - Sortez encore un peu votre carte bleue...

par :

13/07/2023 08:48

Je suis une petite motarde d'été. Je ne sors ma moto quasiment que l'été. Comme je roule peu, je fais toujours une petite révision pour voir si tout va bien, car je sais qu'on ne badine pas avec la sécurité moto dont le pilote est la fragile armature.

Un contrôle technique ! Quelle blague...

Tout d'abord, je préfère confier ma moto à un expert et pas un jeune formé à la va-vite pour regarder quelques points sur un écran de contrôle car ne nous leurrions pas, c'est ce qui se passe avec les voitures (je connais un personne dont la roue est partie sur l'autoroute alors que le véhicule venait de recevoir son feu vert du contrôle technique !), aussi la question de la formation des contrôleurs est-elle fondamentale et se former, cela prend du temps. Mais qui se soucie de la formation des jeunes dans ce pays ? (dixit une prof !). Voilà pour le premier point, non négligeable puisque une fois la loi mise en place, il va falloir beaucoup de professionnels compétents (et où vont se faire ces contrôles ?) ...

Par ailleurs, les causes des accidents motos ne sont que très exceptionnellement mécaniques. Ce sont les erreurs humaines les causes premières, y compris en voitures.

En ce qui concerne la pollution, on pourrait arguer qu'il n'y a aucune raison pour que les motards ne participent pas à l'effort national. (Je dis national car sur le plan international, il faudra en reparler avec les chinois, les américains, les indiens....) Sur ce point, commençons par imposer aux bateaux de croisières, dont le nombre ne cesse d'augmenter, des mesures autrement plus draconiennes puisqu'ils polluent sans doute plus que tous les motards européens réunis. (et je ne parle pas des constructeurs automobiles épinglés pour fraude aux chiffres réels de leurs émissions). Quel rapport allez-vous dire ?

Le rapport, c'est qu'au final, c'est toujours les mêmes qui paient, les mêmes à qui on demande des efforts. Et on s'étonne après quand les gens explosent et exposent leur colère. Il ne faut surtout pas toucher aux portefeuilles de ceux que l'oligarchie protège.

Alors tiens, pourquoi pas viser plutôt les motards puisqu'il y a de plus en plus de motards, ce serait une bonne rentabilité cette affaire, non ?

Arrêtez de nous faire croire que vous vous souciez de notre sécurité (si c'était le cas, vous vous occuperiez de l'état de nos routes, autrement plus accidentogène pour les motards, surtout à la campagne, vous savez, là où il y a des champs, des vaches, des petites routes... vous avez un jour dû voir ça en photos). Arrêtez de nous faire croire que vous voulez sauver notre planète et assumez de pousser jusqu'au bouquet final votre système d'auto-alimentation et de protection de vos intérêts personnels.

Votre mesure est inutile, un nouveau coup d'épée dans l'eau pour la planète, mais un coup de canif de plus sur les porte-monnaie.

N° 966195 - Je suis favorable au contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 08:48

Cependant il faut pouvoir donner les moyens de recruter d'avantage de personnel en autorisant les titulaires de CAP/BEP automobiles à devenir contrôleur le secteur est plus que tendu! De plus il faudrait autoriser le client à manœuvrer sa moto si besoin.

N° 966196 - Coût maximum et exemptions

par :

13/07/2023 08:48

Bonjour,

Les propriétaires de 2 roues n'étant pas, en général, dans une classe aisée, le coût devrait être limité à un maximum autorisé par décret.

De même les motos de collections devraient être totalement exemptées.

Bonne journée.

N° 966197 - Contrôle technique 2 roues inutile

par :

13/07/2023 08:48

Bonjour, cela fait plusieurs fois que j'essaye de poster un message mais proxy erreur.

Je vais faire court : contrôle technique inutile car tous les motards entretiennent leur machine.

J ai un scooter 125 Honda depuis 2011 entretenu chaque année chez le constructeur

Si ce contrôle c'est pour faire payer à tout le monde l'inconscience ou imprudence de certains ( les 50cm3..essentiellement d'après ce que je vois sur les routes de Montpellier) c'est une mauvaise solution.

Avez vous d'ailleurs des statistiques mettant en évidence un défaut d'entretien qui causerait un accident et par type de cylindrée pour prouver le bien fondé d'une telle mesure?

N° 966198 - CT moto

par :

13/07/2023 08:50

Chaque année, mon deux roues va chez le concessionnaire pour une révision...

Je parcours moins de 1000km/an....

À ce titre, est-elle un réel danger pour moi, pour les autres et la planète... ?

Alors que j'en fais 40000 en voiture....

Je suis circonspect...

N° 966199 - L'inutilité du contrôle technique moto

par :

13/07/2023 08:50

D'abord il faut différencier les motards des scootéristes. Ceux qui ont le permis moto des autres. Un motard inspecte sa machine pour sa sécurité. Quant au bruit, le contrevenant fera la modif avant et après le contrôle donc ça ne sert à rien.

N° 966200 - Projets inutiles

par :

13/07/2023 08:51

Des routes en meilleurs états arrangerait beaucoup plus les choses

N° 966201 - Non

par :

13/07/2023 08:51

Non au CT MOTO !

N° 966202 - Contestation du CT 2RM et 3-4 RM

par :

13/07/2023 08:52

Bonjour,

Etant motard, automobiliste, VTTiste, imposable et responsable: le CT 2RM (et 3-4 RM par extension) n'apportera rien à la sécurité routière, juste une ponction supplémentaire dans le budget du français, déjà lourdement imposé à tous les niveaux et cela plusieurs fois!

Avant d'imposer un CT pour des véhicules qui sont, en immense généralité, très bien entretenus et qui roulent peu en rapport des autres (VL et PL): imposez un CT des routes et rues de France, un CT des toutes petites cylindrées (<50cc) qui sont largement pointées par le pseudo rapport espagnol diligenté par [réseau de contrôle technique]

N° 966203 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 08:52

Les motos passent en révision tous les 10 000km, l'obligation d'un contrôle technique pour les véhicules qui sont les plus suivis apparaît comme une escroquerie dans la manière dont les choses sont présentées.

N° 966204 - Pour mais....

par :

13/07/2023 08:53

Je suis pour un contrôle technique mais pour les deux roues de moins ou égal à 50 cm<sup>3</sup>, je vois plein de gamins qui roulent avec des motos de ce type et certaines ne sont pas en bon état.

A voir aussi ce que font les parents, à croire que leur gamin sur une épave ce n'est pas leur problème.

Personnellement ma moto et celle de mon fils sont vu par un mécanicien une fois par an et dès qu'il y a un problème c'est réglé le plus rapidement possible quitte à ne plus utiliser la machine. Voilà comme tout, un peu de bon sens.

N° 966205 - Contrôle inutile

par :

13/07/2023 08:54

Les motards entretiennent leur moto méconnaissance des automobilistes de la conduite moto et au mauvais état des routes.

La limitation de la puissance aux débutants à été une bonne chose; mais je pense pas qu'il y ait beaucoup d'accident qui ait pour origine un défaut d'entretien .

Les personnes qui négligent leur véhicule et/ou les mmodifient ne resteront pas plus dans la légalité en subissant le contrôle.

De plus la capacité des contrôleurs à manœuvrer certaines motos va poser problème. Ce n'est pas aussi simple qu'une voiture.

Qui va payer la casse de pièces introuvables ou dans des délais irraisonnables ? Qui va fournir le véhicule de remplacement ? Couvrir le préjudice ? Certainement pas les assurances qui mettront en avant la vétusté ou tout argument dont elles ont le secret.

Le nombre de motos à énormément augmenté et celui des décès énormément baissé.

De plus la pollution émise est toujours largement inférieure à une voiture.

Le contrôle technique moto n'est certainement que le résultat de l'action de lobbies.

Les garages indiquent déjà sur les factures d'entretien les éléments à surveiller. Un contrôle technique n'apportera rien.

N° 966206 - CONTROLE TECHNIQUE 2 ROUES

par :

13/07/2023 08:54

Bonjour,

Le contrôle technique des 2 roues est une hérésie encore une mane financière pour certains et encore des frais supplémentaires pour les usagers.

Le 1er problème que vous allez rencontré sera de compétences car mécanique plus complexe que les voitures ou tout est électronique de nos jours.

Les motards entretiennent très bien leur machine car leur vie est en jeux.

Nous sont 4 motards à la maison nous avons perdu notre fils décédé dans un accident de moto en 2022 à 50 km/h et sélecteur en seconde pas à cause d'une vétusté mais parce qu'il a voulu éviter un animal qui a dû traverser la chaussée de nuit.

N° 966207 - CT moto

par :

13/07/2023 08:54

Je préfère confier la vérification des organes de sécurité à mon concessionnaire de confiance, qui effectue régulièrement la révision de ma moto. Je ne suis pas à l'aise de confier cette tâche à un centre technique qui n'est pas spécifiquement spécialisé dans l'entretien des motos. Lors de la révision, le concessionnaire peut également s'assurer de la conformité de la moto vis-à-vis des normes de pollution en apposant une étiquette sur la carte grise. À mon avis, le concessionnaire est plus apte à délivrer une conformité du véhicule motorisé grâce a ses compétences en la matière.



N° 966208 - CT moto

par :

13/07/2023 08:54

Je suis motarde depuis plus de 30 ans et l'entretien de ma moto assure ma survie

Ce CT qui va être mis en place ne sert à rien si il y a autant de magouilles que pour le CT auto

Faites le ménage dans les centres de contrôles en tout premier lieu

Et surtout vu qu'il y a 4 fois moins de points de contrôle sur la moto et que tout se fait en visuel le prix du contrôle doit être 4 fois moins cher que pour les autos

Prouvez moi que c'est pour notre sécurité car quand je vois l'état des routes je ne suis pas persuadée que notre sécurité vous importe tant

N° 966209 - complètement inutile

par :

13/07/2023 08:55

Sauf pour encore remplir les caisses de l'état.

Mon époux et moi même sommes motards depuis de très nombreuses années.

Nous avons à l'époque, fréquenté par exemple des concentrations de motards ; nous avons beaucoup roulés en FRANCE et ailleurs (encore à ce jour) et nous n'avons jamais vu (en EUROPE) une moto mal ou pas entretenue. La raison en est très simple. Une moto défailante, C'EST LA MORT ASSUREE !

Je suis par contre, POUR des punitions exemplaires, si les forces de l'ordre arrête un motard (petite ou grosse cylindrée) qui tomberaient sur un véhicule dangereux, ou pour des manœuvres qui mettent en danger la vie d'autrui.

N° 966210 - Sous prétexte encore à pognon.... comme d'hab.

par :

13/07/2023 08:55

A qui vais je confier l'inspection de ma vieille bmw gs de 30 ans ? Le technicien saura t-il la démarrer ?

La mettre sur sa béquille centrale ? La demarrer sans la noyer ? Elle ne connait que moi la pauvre !

Saura t il respecter ce qui doit l'être ? Pour ma guzzi de 2017 , Je râle mais c'est envisageable. Mais

pour les plus de 20 ans... Le gouvernement si soucieux réellement de sécurité devrait plutôt

s'occuper des scooters en roue arrière sur trottoir sans lumière et sans assurance qui cramment 95%

des feux rouges et 100% des stop! Mais bon on a l'habitude de trinquer pour les autres .... Merci et

encore bravo Manus !

N° 966211 -

par :

13/07/2023 08:55

Je suis opposé au projet de contrôle technique car si l'on écarte l'étude biaisée financée par des professionnels du CT ([réseau de contrôle technique] et autres) toutes les études indépendantes

montrent que l'état mécanique des motos est très rarement la cause des accidents. Il y a bien

d'autres points à traiter avec des gains supérieurs en termes d'accidents, notamment l'état général

des routes, la formation des conducteurs (toutes catégories de véhicules)

N° 966213 - Une loi inutile

par :

13/07/2023 08:56

De l'énergie dépensée pour rien!

Quel est l'objectif de cette loi? Je ne connais pas de motard qui chevauche un engin dangereux, tous conscients du risque que comportent l'utilisation d'un 2 roues motorisé en mauvais état nous sommes tous au petit soin pour nos machines. En 35 années de permis et de conduite en deux roues, je peux vous dire que je n'ai pas vu de motocyclette mal entretenue, les voitures poubelles n'ont pas leur équivalence dans le monde des deux roues!

Alors je ne vois qu'un objectif à cette loi: la manne financière ! L'état cherche un revenu supplémentaire !

N° 966212 - Dommage !

par :

13/07/2023 08:56

Les motardes et motards sont conscients de leur fragilité dans la circulation. L'entretien régulier des motos est assuré par les plus aguerris d'entre nous et par des professionnels pour les maladroits dont je fais partie. Le contrôle technique obligatoire n'apportera pas d'amélioration du parc. ET heureusement que nous n'attendons pas 5 ans pour faire vérifier les éléments de sécurité. Il conviendrait plutôt d'imposer un contrôle technique aux infrastructures routières mal entretenues ou mal conçues.

N° 966214 - Contrôle technique 2 Roues

par :

13/07/2023 08:57

le contrôle technique pour les 2 roues de types moto et un non sens, chaque motard sais qu'il expose sa vie à chaque fois qu'il monte sur sa moto. la moto de grosse cylindrée n'est pas vu comme un simple moyen de transport, elle se vit avant tout. A mon avis il est avant tout urgent de supprimé le droit de mettre en place des gravillons sur les routes de nos campagnes qui cause aussi bien des accidents auto et motos ! Un entretien plus régulier des routes et bas côtés est clairement mieux pour la sécurité de tous. On voit bien trop souvent des routes nationales ou grosse département sur lesquels le revêtement en bon état est entièrement refait, cette dépense inutile pourquoi ne pas la reportée sur les routes gravillonnées....

Cordialement

N° 966215 - Contrôle technique Inapproprié

par :

13/07/2023 08:58

L'Europe cède à la pression des lobbies qui voient dans le contrôle technique des deux roues motorisés une manne providentielle. L'accidentologie prouve que les défaillances techniques sont rarissimes pour cette catégorie d'usagers. Il aurait fallu investir dans la prévention (lutte contre le bruit), la sécurité et l'amélioration des infrastructures routières.

N° 966216 - un contrôle moto pour quoi faire?

par :

13/07/2023 08:58

A l'heure où les français demandent à être enfin entendus il serait bien d'écouter et d'entendre les motards plutôt que certains lobbys. Tout démontre que le contrôle technique des motos ne servira à rien puisque que l'état des machines n'est que très rarement impliqué dans les accidents de la route contrairement à l'état des routes. Ne serait ce pas un risque de démotiver les motards qui prennent particulièrement soin de leur moto et se conduisent pour la plupart comme des citoyens responsables ?

N° 966217 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 08:58

Je pense que les vrais motards se soucient eux-mêmes très sérieusement de l'état de leur moto. Ce qui n'est pas le cas pour les petites cylindrées souvent trafiquées et dans des états déplorables.

N° 966218 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 08:59

Je pense que les vrais motards se soucient eux-mêmes très sérieusement de l'état de leur moto. Ce qui n'est pas le cas pour les petites cylindrées souvent trafiquées et dans des états déplorables.

N° 966219 - Opposé au contrôle technique

par :

13/07/2023 08:59

Le principe de créer encore et toujours des obligations administratives me déplaît fortement. J'ai une sensation de perte de liberté au fur et à mesure des années qui passent.

Je suis motard tout-terrain : KTM 250 EXC. Moto immatriculée, assurée, bien sûr. Mais utilisée très minoritairement sur la route : que peut apporter un contrôle technique ? Je ne vois vraiment rien d'autre qu'une charge financière et administrative supplémentaire. J'ai des pneus inadaptés à la route et je vais aller me promener en ville ? Alors que je n'ai jamais été circuler en zone urbaine ? La folie administrative et réglementaire ....

N° 966220 - Contre le CT moto.

par :

13/07/2023 09:00

je vais régulièrement faire des journées roulage sur un circuit dédié " le vigeant " me faire plaisir et apprendre à mieux connaître ma moto . Pensez vous que j'irai mettre en danger ma vie avec ma moto si je n'étais pas sûr de son état . Je vous rappelle que sur un circuit la vitesse est libre et que j'en profite . La mise en place du contrôle technique moto est du lobbying de la part de [réseau de contrôle technique] et veritas juste pour l'argent et non pour la sécurité .

N° 966221 - Intérêt du contrôle technique ?

par :

13/07/2023 09:00

Je ne vois vraiment pas l'intérêt du contrôle technique pour les motos. Ces véhicules sont généralement en bon état lorsqu'ils circulent sur les routes. L'utilisation d'un véhicule dégradé est déjà un danger pour l'utilisateur, et cette personne en est consciente. Je peux comprendre que certaines petites cylindrées ne soient pas bien entretenues, souvent celles utilisées par les livreurs, mais cela relève d'un autre problème. Certaines motos peuvent être bruyantes, mais le contrôle

technique ne va rien changer à cela. J'ai l'impression que nous imposons des obligations là où elles ne sont pas nécessaires, tout cela pour résoudre de prétendus problèmes.

N° 966222 - Quel gain ?

par :

13/07/2023 09:01

Les défaillances techniques étant inférieures à 1 % dans l'accidentologie des deux roues le contrôle ne peut être justifié, on est dans une dictature démagogique politique d'une minorité qui paralyse nos libertés et nos politiques cèdent de peur d'être accusés de n'avoir rien fait en préférant faire n'importe quoi... Loin du bon sens et près de l'absurdité...

N° 966223 -

par :

13/07/2023 09:02

Je suis opposé au projet de contrôle technique moto. Les études non biaisées et indépendantes montrent que moins de 0,5% des accidents sont liés à un défaut du véhicule. Par contre l'état des routes et des infrastructures routières sont impliqués dans 30% des cas. La priorité n'est donc pas au contrôle technique. D'autres mesures alternatives au contrôle seraient plus efficaces. Cordialement

N° 966224 - encore une escroquerie

par :

13/07/2023 09:02

simplement une grosse foutaise, croyez vous que nous ne vérifions pas notre moto nous même. de plus les véhicules les plus trafiqués les 50cm ne sont même pas concernés. croyez vous que je vais laisser un contrôleur qui n'a peut-être pas le permis moto monter sur mon véhicule?

N° 966225 - Projet de CT 2 roues

par :

13/07/2023 09:02

Bonjour,

La majorité des points de contrôle que vous indiquez font déjà partie des contrôles réalisés lors des révisions (tous les 6000 km pour la majorité des 2 roues) par les concessionnaires moto, et donc par des personnes qualifiées et spécialisées vis à vis du véhicule contrôlé. L'ajout du CT que vous proposez n'apportera donc rien en matière de sécurité du véhicule et ne fera que bêtement alourdir le coût de la vie pour tous les possesseurs de 2 roues motorisés.

N° 966226 - encore un impôt déguisé

par :

13/07/2023 09:02

J'ai jamais eu de soucis lors des CT pour la voiture pourquoi car je la fait entretenir tous les ans et je fait pareil pour ma moto, donc cette argent du CT je ne pourrai pas le mettre dans l'entretien du véhicule et pour des gens sa devient un problème financier, en plus la TVA à 20%? marre d'être des vache à lait, vous ne proposer rien en compensation comme par exemple TVA à 5.5% sur les facture du garagiste, encore un impôt déguisé qui en plus va encore faire pousser des centres de CT car sa avait été le cas pour le CT voiture et après sa parle écologie, vous devriez juste faire baisser la facture

chez le garagiste ( tva 5.5% ) pour rendre du pouvoir d achat aux usager de la route, mais bon faut pas trop en demander a l'état faire des chose logique apparemment c est trop demander

N° 966227 - Controle technique moto.

par :

13/07/2023 09:03

Non au contrôle technique des MOTOS ! Ne pas confondre MOTOS et scooters et vélomoteurs trafiqués dans les banlieues !!! Ce sont ces catégories là qu'il faut contrôler et sanctionner !!! Un vrai motard au delà de 125cm<sup>3</sup> ne roule pas sur un engin non entretenu car il joue avec sa vue et ce n'ai plus du plaisir! Donc je suis catégoriquement opposé au contrôle technique moto !  
TRIUMPH 900 TIGER de 1998.

N° 966228 - Une contrainte supplémentaire pour les motards peu efficace

par :

13/07/2023 09:05

Je ne pense malheureusement pas que cela empêchera les nuisances sonores des 2 roues : elles tiennent du fait du savoir vivre (le tricheur remettra l'échappement d'origine avant le contrôle...).

Pour ce qui concerne la sécurité des motos, le permis spécifique les concernant est déjà rempli d'injonctions à faire soit même les vérifications de l'état de son véhicule (pour notre sécurité et celle des autres). Ces connaissances font parties de l'examen sanctionnant le permis.

La plus part des vérifications sont faisables à l'œil nu et nous (les motards) avons été formé pour pouvoir les réaliser nous même. On ne demande pas à un conducteur de voiture de vérifier lui même la tension des courroies par contre on demande déjà à un motard de le faire tous les 500km!

Pas certain que cela réduise la mortalité qui me semble plus être lié à des mauvais comportement de motards et/ou l'implication d'autres véhicules.

La plus part des motos passe au garage tous les ans car en théorie l'huile d'un moteur doit être changé au plus tard après 12 mois (pour les voitures aussi) ou pour un changement de pneumatique. Lors de ces passages dans ces garages spécialisés, les contrôles de sécurité sont déjà réalisés plus souvent (qu'un CT) et par des spécialistes de la mécanique moto!

L'infime minorité qui roule avec des véhicules dangereux pour les autres le savent probablement et resteront dangereux et dans l'illégalité.

Plutôt que de contraindre une majorité respectueuse, je préférerai plus de pédagogie !

N° 966229 - Controle technique moto.

par :

13/07/2023 09:05

Non au contrôle technique des MOTOS ! Ne pas confondre MOTOS et scooters et vélomoteurs trafiqués dans les banlieues !!! Ce sont ces catégories là qu'il faut contrôler et sanctionner !!! Un vrai motard au delà de 125cm<sup>3</sup> ne roule pas sur un engin non entretenu car il joue avec sa vie et ce n'ai plus du plaisir! Donc je suis catégoriquement opposé au contrôle technique moto !  
TRIUMPH 900 TIGER de 1998.

N° 966230 -

par :

13/07/2023 09:05

Madame, Monsieur

Vous n'êtes pas sans ignorer que les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais bien plus à l'état des routes ou au comportement des autres usagers de la route. Les statistiques d'accident corroborent de manière formelle que ce ne sont pas des défaillances techniques du véhicule qui sont facteurs d'accidents pour les motos. Les motards sont bien au contraire le plus souvent l'objet d'une erreur humaine (que ce soit de la part du motard ou d'un automobiliste), ou d'un défaut de l'infrastructure, auquel les motos sont particulièrement sensibles en raison de leur instabilité naturelle

Vous savez sans doute aussi que le contrôle technique en Allemagne depuis en vigueur depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains véhicule, que l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans ma région pose problème.

Je vous informe que j'effectue déjà les contrôles de sécurité sur mon véhicule depuis son acquisition en 1981 et que je n'ai jamais eu aucun problème lié à cette thématique. Je pense aussi que ceux qui roulent avec un véhicule peu sûr sont ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT. Au contraire, un contrôle technique risquerait de déresponsabiliser le conducteur. Celui-ci ne serait plus celui sur qui repose la responsabilité de s'assurer que son véhicule est en état de fonctionner, mais une instance supérieure, pas forcément plus compétente, cela se voit déjà avec les automobilistes qui ne vérifie jamais ou rarement les éléments de sécurité de leur véhicule et attendent qu'un voyant s'allume se préoccuper de leur sécurité.

Au sujet de la pollution, celle des 2 roues motorisés ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, je ne vous parle pas des camions, que vous pourriez mettre sur des trains pour diminuer drastiquement la pollution au lieu de mettre en place un CT moto.

Je pense aussi que les motos anciennes, de plus de 30 ans au moins doivent être exonérées de ce contrôle si celui-ci devait être mis en place malgré nos demandes fondées et argumentées contre la mise en place de ce contrôle.

Nous n'avons aucun besoin de nous faire contrôler nos machines, nous sommes des passionnés qui entretiennent consciencieusement leur véhicule, nous serions les premiers à subir les conséquences d'une défaillance du véhicule, et nous ne laissons donc pas cette question au hasard, de plus, le contrôle de l'état du véhicule fait partie intégrante de la formation et de l'examen au permis de conduite moto, nos moto de par leur conception permettent un accès et un contrôle aisé par leur propriétaire des principaux éléments de sécurité (pneus, plaquettes, feux, etc...).

Je peux vous signifier avec mon expérience de motard depuis plus de 40 ans que nous ne voyons pas de moto 'poubelle' circulant comme cela peut être le cas en voiture.

Pour terminer, mon intime conviction me laisse penser que l'intérêt majeur d'un contrôle technique 'moto' est la manne financière à réaliser par les centres de contrôle sur le dos des motards. Pour certains, un contrôle 'volontaire' a déjà été mis en place et de fait ils estiment avoir un avantage concurrentiel de par leur expérience sur des marchés étrangers.

Pour finir, devant l'absence de justification sérieuse, et face au coût de la mise en place d'un contrôle technique pour ma bourse, je suis formellement opposé à la mise en place d'un contrôle technique pour les motos qui serait sans effet bénéfique du point de vue de la sécurité et de l'environnement. Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus respectueuses salutations.

N° 966231 - CT Moto inutile

par :

13/07/2023 09:05

Bonjour,

Le CT moto est complètement inutile, les motards entretiennent leur motos convenablement car la pratique de la moto est déjà suffisamment dangereuse pour ne pas rajouter des risques liés à un mauvais entretien. Le CT sera juste un business supplémentaire et une sorte de charge financière de plus.

Pour notre sécurité il faut entretenir les routes et arrêter de mettre du gravier partout.

Motardement,

N° 966232 - Constat personnel

par :

13/07/2023 09:05

Motard depuis 1971 et après environ 400000 kms en moto. J'ai eu à déplorer un certain nombre d'accidents. Certains de ma faute ( vitesse trop d'assurance inattention) d'autres dûs à l'environnement ( infrastructures et surtout autres usagers de la route) mais jamais à cause de l'état du véhicule que j'ai toujours entretenu et conservé au plus près possible de l'origine.

N° 966233 - Inutile

par :

13/07/2023 09:06

Cela ne servira à rien car un 2 roues abîmé et/ou défectueux ne fonctionne pas, donc ne circule pas

N° 966234 - Projet contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 09:06

Le contrôle technique doit s'adresser à tous les véhicules motorisé circulant sur la voie publique, deux et quatre roues,

Y compris véhicules électriques. Les agents contrôleur doivent posséder le permis correspondant à la catégorie des véhicules contrôlés.

Les éléments contrôlés doivent répondre à la réglementation en vigueur.

Le tarif doit être modéré ( 50€ maximum)

N° 966235 - Le contrôle technique des 2 et trois roues

par :

13/07/2023 09:06

C'est un scandale , ce pseudo contrôle technique.

Un motard entretien parfaitement sa machine , sinon il ne pilotera pas longtemps.

Je m'oppose à cette mascarade qui ferait enrichir les "copains" de la [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] , au détriment des Motards.

Le contrôle technique est un nouvel impôt déguisé , à qui profite le crime ?

Le tarif est exagéré du même niveau que la "vignette".

La France veut tuer l'industrie motocycliste , comme dans ce pays on ne fabrique plus de motos ...

N° 966236 - Un contrôle technique ! Pourquoi faire?

par :

13/07/2023 09:07

Madame, Monsieur,

Je suis motard depuis bientôt trente ans.

Pourquoi souhaitez vous mettre un contrôle technique sur nos moto?

- Pour nous rajouter une taxe supplémentaire! L'essence ne vous suffit plus!

- Vous nous parlez de sécurité, seulement 0.3 pourcent des accidents sont du à des défaillances mécaniques sur nos véhicules.

- Le bruit, je vous rappelle que l'une des fonctions des forces de l'ordre était de contrôler et de verbaliser si nécessaire. Vous avez décidé il y a quelques années de fermer de nombreuses gendarmeries et commissariats de police de proximité, maintenant ils n'ont plus les moyens de travailler correctement.

- Depuis 2007 et la suppression de la DDE, l'état des routes continuent d'année en année de se dégrader. Vous bradez à tout va les routes appartenant à l'état au privé, la loi 3DS en est un bon exemple de plus. Vous supprimez des postes d'agents des routes de manière à ce qu'ils ne puissent plus exercer correctement leur travail pour que les sociétés privées le face à leur place. Ça coûte 2.5 fois plus chère lorsque vous faites une enquête publique, mais vous continuez. Occupez-vous de vos routes, nous on s'occupe déjà de nos motos.

- Dernier point, un véhicule motorisé quel qu'il soit, lorsqu'il est déposé dans un garage. Si ce véhicule est dangereux et non conforme, le garagiste est sensé l'immobiliser pour empêcher le propriétaire de le conduire. Le garagiste en est responsable. Alors pourquoi un contrôle technique!

Vous bradez notre pays, notre patrimoine routier au plus offrant et vous continuez à pondre des lois inutiles pour nous taxer!

Qu'allez vous laisser à la génération suivante, de l'écologie de bas étage, écologie à si court terme qu'elle n'est faite que pour engendrer que des profits.

Cordialement,

N° 966237 - Contrôle technique des 2 roues

par :

13/07/2023 09:07

Je suis contre ce projet de loi inutile. Quand on a une moto, on fait attention tous les jours au bon fonctionnement de son engin, sécurité oblige

N° 966238 - Projet contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 09:07

Le contrôle technique doit s'adresser à tous les véhicules motorisés circulant sur la voie publique, deux et quatre roues,

Y compris véhicules électriques. Les agents contrôleurs doivent posséder le permis correspondant à la catégorie des véhicules contrôlés.

Les éléments contrôlés doivent répondre à la réglementation en vigueur.

N° 966239 - Projet de contrôle technique pour les 2-3 roues motorisées



par :

13/07/2023 09:08

Bonjour,

J'habite en ville à Marseille et les motos et scooter font un bruit insupportable. Ca en devient invivable, il faut que ça cesse.

Par ailleurs de plus en plus de jeunes en scooter 50 roulent sans phare, sans clignotants même de nuit.

En tant que motard et rien que pour ça je suis largement pour le contrôle technique.

Cdt

N° 966240 - contre le contrôle technique

par :

13/07/2023 09:08

Bonjour,

par sécurité vitale pour nous, les conducteurs et conductrices, nous entretenons déjà nos motos. Il me semble qu'avant d'instaurer un contrôle technique des véhicules, vous devriez plutôt développer un contrôle technique de la qualité des routes car ce sont elles qui nous mettent réellement en danger.

Exemple 1: des travaux s'initient, il y a du gravier sur 3 zones différentes de la route mais un seul panneau : / => risques de chutes par manque de signalisation

Exemple 2: traces d'huile sur les routes et surtout les ronds-points => chutes garanties!

Exemple 3: routes départementales ou secondaires qui ont subies moult travaux et qui terminent en patchwork => instabilité de la route => danger pour les motard.es

Exemple 4: les limitations de vitesse => maintenant les gens roulent à 60km/h et cela en devient dangereux

Exemple 5: les radars qui provoquent des ralentissements soudains sur la route et peuvent provoquer des carambolages + le nez sur le compteur plutôt que de regarder la route (DANGER DANGER DANGER!!!)

Aussi, si vous rendez obligatoire un acte "citoyen", celui-ci alors doit être si ce n'est gratuit, au moins à un tarif très réduit, symbolique (moins de 10€).

Car obliger les gens à payer, cela s'appelle du racket... Or, nous nous faisons déjà suffisamment racketter avec les assurances (obligation de payer des assurances /véhicule+logement/ qui, finalement, ne remboursent que très rarement).

Pour terminer, j'aimerais en profiter pour manifester mon mécontentement qui ne cesse d'augmenter lorsque je vois que ce pays ne tourne et ne fonctionne que pour les personnes en possession de beaucoup d'argent. Car, finalement, payer des assurances, des contrôles techniques, des amendes pour infractions, cela ne touche que les petites gens, pas les picsou avec le compte en banque bien rempli.....

Faites de ce pays un monde un peu plus juste et équitable s'il-vous-plaît, c'est votre travail. Vous êtes payé.es pour cela, avec ce même argent que nous recevons mais qui disparaît pourtant dès les premiers jours du mois en:

- loyer qui représente un demi salaire => CE N'EST PAS NORMAL !!!!!

- assurances obligatoires => CE N'EST PAS NORMAL !!!!!

- essence => prix trop élevé par rapport à la masse de gens qui en ont besoin pour se rendre au travail et collecter l'argent dont l'état a besoin => CE N'EST PAS NORMAL !!!!!

- produits consommables basiques en perpétuelle augmentation => CE N'EST PAS NORMAL !!!!!

Bon voilà, nous essayons tant faire ce peut de d'agir en bon citoyen.nes respectueuses de notre environnement (humain et autre), faites-en autant et respectez-nous! Respectez nos désaccords, respectez nos opinions, respectez nos voix. Merci.

N° 966241 - Voleurs

par :

13/07/2023 09:09

Je pense que ce contrôle technique a uniquement pour but de voler de l'argent à la population motorisée .

N° 966242 - (Non)Pertinence du contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 09:09

Contrôle visuel = part du subjectivité inévitable. Poussant le raisonnement, comment une moto "décorée" - avec des accessoires divers ne présentant pas de danger potentiel - sera-t-elle impartialement estimée si cette décoration déplaît au contrôleur? Quels sont les critères objectifs qui seront définis?

Pollution air/bruit: seul point positif dans un contexte sociétal en dégradation. Toutefois, s'il peut être entendu sur le plan sonore, ce point reste discutable eu égard au rapport polluant des 2 roues et des autres supports polluant pour lesquels nombre de dérogation restent effectives? Et pourquoi, des mesures coercitives ne sont-elles pas imposées aux constructeurs?

Enfin la fragilité et l'exposition au risque est plus forte pour l'utilisateur d'un 2 roues (pas de carrosserie, stabilité/équilibre...). Et contrairement à la voiture, peut-on imaginer un utilisateur 2 roues qui pilotera un véhicule en état dégradation, donc dangereux pour lui-même? Pourquoi ne pas plutôt renforcer les mesures de protection extérieures (rampes de "sécurité"; gravillonnage inadapté; marquage au sol; raccord sur sols...).

Sous prétexte de normalisation européennes, on assiste une fois de plus à une imposition indirecte qui ne pénalisera pas les plus pollueurs ni les plus dangereux. Donc ces mesures ne sont pas acceptables en l'état.

N° 966243 - Quad

par :

13/07/2023 09:09

Un quad est il plus utilisé sur la voie publique qu'une moto de collection ?

Le contrôle ne doit il pas être plus en rapport avec le kilométrage effectif qu'avec une durée théorique (2 , 3 , 5ans!) .

le kilométrage moyen annuel des quads est de 1000km sans aucune commune mesure avec une moto ou une auto.

N° 966244 - Sans titre

par :

13/07/2023 09:09

Bonjour,

Merci par avance de l'attention que vous porterez à ces observations qui sont issues de ma pratique à deux roues motorisé (motocycle pour l'essentiel).

En étant très loin d'être de la "vieille école" j'estime que le contrôle des organes de sécurité et l'entretien préventif des machines fait partie de la culture motarde.

Nous vérifions jusqu'à la pression des pneus avant de démarrer, ce qui n'est pas systématiquement le cas des automobilistes.

Cette "culture" n'est pas immatérielle, elle s'exprime notamment dans la formation des candidats au permis A (très souvent de qualité d'ailleurs) et responsabilise suffisamment les futurs utilisateurs de deux roues en prescrivant toujours un auto-contrôle des organes vitaux de leur machine avant un départ, d'où la très faible accidentalité lors d'une défaillance technique.

Le parc de deux-roues est mieux entretenu que le parc auto et roule peu d'où un âge moyen plus avancé. Preuve que ce type de véhicule fait déjà l'objet d'une attention particulière de leur propriétaire car ils sont conscients de leur vulnérabilité par rapport aux autres usagers.

Enfin, le projet de décrets couvre l'ensemble des deux roues. Sa mise en œuvre semble difficile voire irréaliste concernant les cyclomoteurs qui foisonnent dans les territoires ruraux. Ils ne pourront peut-être pas rallier les centres de contrôle des zones péri-urbaines. Il en va de même pour les motos anciennes voire très anciennes dont les modalités de mise en route demande parfois un savoir-faire spécifique.

Salutations,

N° 966245 - inutile, mais cela vous le savait déjà

par :

13/07/2023 09:10

Le contrôle technique est inutile et votre hypothétique prime ne verra jamais le jour. Non franchement, c'est juste un beau gâchis.

N° 966246 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 09:10

Nous nous occupons très bien de nos motos

Car nous les sortons au printemps donc révision complète et nous faisons un hivernage donc révision avant hivernage

Par contre nous voyons que les routes les infrastructures sont vraiment dégradées alors si arrêtez de taxer

A

Et mettez votre énergie où il le faut sur les infrastructures les statistiques le disent

Merci

N° 966247 - Vous êtes sérieux? Prenons 2 minutes ...

par :

13/07/2023 09:10

Bonjour

Ce projet de loi est une aberration pour plusieurs raisons. Lorsqu'on conduit une moto on sait très bien que ne pas entretenir l'engin nous coûtera notre vie, étant donné qu'aucune carrosserie nous protège. Par ailleurs cela fait partie de notre formation initiale. De plus ce projet de loi ne s'applique

pas aux 50cc qui sont souvent les plus mal entretenus et pollueurs, jetez un œil sur l'engin quand vous commandez votre repas en ligne et souvenez vous de l'odeur pestilentielle que laisse votre livreur en arrivant et en partant, sans parler du bruit que ceux ci produisent.

Je ne comprends pas l'objet de la loi d'autant que les centres de contrôle techniques ne connaissent rien aux motos, dicit eux mêmes, puisqu'ils sont formés pour des voitures. C'est encore une question d'argent. Puisque jusqu'à preuve du contraire passer le CT ou non n'a jamais immobilisé un véhicule de la circulation en cas de non conformité. Certes en cas de contrôle il y a malaise, et que les assureurs privent celui qui est éventuellement assuré d'être pris en charge en cas de dommage. Mais je crois qu'on se trompe de cible si on veut améliorer les émissions de CO2, l'état du parc roulant en France, et notamment en Région parisienne où la circulation est devenue atroce quelque soit l'heure du jour ou de la nuit. Agissez sur les bouchons, et on aura déjà beaucoup d'émissions de CO2.

N° 966248 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 09:11

Possédant plusieurs 2 roues anciens ( 1961 à 1991 ) certains sans clignotants ou feu stop d'origines, 2 temps et en 6 volts avec des procédures de démarrages différentes, tout cela sans même vous parler des freins à tambours plus symboliques sur certaines( toujours d'origine) qu'efficaces... je me pose la question de la pertinence et de la faisabilité et de l'efficacité d'un CT des 2 roues par des machines aux normes du 21ème siècle...

Je précise que mes machines sont en bon état et que je parcour moins de 400 km annuellement avec chacune d'elles.

N° 966249 - Inutile!

par :

13/07/2023 09:11

Il y a une absence de données statistiques justifiant le besoin : Il n'existe pas de données statistiques solides démontrant que les motos représentent un problème majeur en termes de sécurité routière. Les accidents impliquant des motos sont souvent liés à d'autres facteurs, tels que la conduite imprudente ou le non-respect des règles de la circulation. Encore des coûts pour les propriétaires de motos.

N° 966250 - Consultation contrôle technique moto

par :

13/07/2023 09:11

Bonjour,

j'ai 70 ans et motard depuis l'âge de 20 ans. (Environ 40 années sans accidents, à raison de 8000 kms/an).

Je fais moi-même avant de prendre la route. Pression pneus, huile, phare, clignotants, état général de ma moto....

Pour les révisions de la marque un concessionnaire local se charge de celles-ci, tout les un an et demi. Cette moto facilite la fluidité de la circulation, pollue moins qu'une voiture dans les embouteillages. (Moins de temps de parcours.)

Donc un contrôle technique ne me servira à rien, sinon alourdir mon budget ménage.

N° 966251 - moto

par :

13/07/2023 09:11

non au ct des 2 roues a partir des 500 cm3 car les motards sont plus consciencieux, du danger qu'ils encourent, que les automobilistes et que leur véhicule est révisé au moins une fois par an (vidange) .Amicalement

N° 966252 - Contrôle technique utile...

par :

13/07/2023 09:12

Bonjour,

Le seul moment où je vois une utilité pour le contrôle technique, serait lors de la revente du 2 ou 3 roues.

Dans le projet, il est précisé qu'il sera plus léger que pour les 4 roues en revanche le prix mis en avant reste trop élevé.

N° 966253 - controle technique des moto deux roues

par :

13/07/2023 09:12

Bonjour,

Personnellement utilisateur d'une moto 125 cm3, Honda Varadero, je fais réviser ma moto tous les ans, entretien courant prévision de remise en état, pneus, freinage, etc

Je ne conçois pas la possibilité de rouler en deux roues sans avoir un véhicule garantissant ma sécurité, il y a suffisamment de pièges sur la route, usagers imprudent; état des routes dégradé, haricots et autres bandes blanches dangereuses, pour ne pas prendre garde à l'état de son véhicule. Faites faire au professionnel moto une étiquette de passage en garage (gratuite ou presque), cela sera amplement suffisant.

NON au controle technique des deux roues

N° 966254 - 50€ pour regarder ta moto !

par :

13/07/2023 09:13

bonjour,

Le contrôle technique proposé vise clairement à éliminer les motos les plus anciennes. Ces motos roulent très peu, les propriétaires ne font que qq sorties par an et ne les utilisent pas au quotidien (les statistiques sont unanimes)

Lors de leurs fabrications, les normes n'étaient pas celles d'aujourd'hui, elles ne pourront donc pas répondre aux normes Euro 5 ou 6. Nul besoin d'un contrôle pour le savoir!

Je vais donc devoir donner 50€ à un pseudo technicien qui ne connaîtra certainement rien à la moto en général et à la mienne en particulier, que je devrais lui présenter pour qu'il me dise ce que tout le monde sait déjà.

L'argument de devoir répondre aux normes européennes est grossier, il est évident que c'est une volonté du gouvernement qui n'a pas le courage de l'assumer.

Car une moto hors UE qui viendrait à circuler en France, pour des vacances de son conducteur par exemple, n'aura pas de CT ....

Une réelle négociation avec des représentants des utilisateurs (qui sont connus, [association de motard] et d'autres) serait préférable à un accord politique et commercial ([réseau de contrôle technique] dénoncé dans la presse pour des actions de lobbying qui n'ont rien de démocratiques) voilà mon avis, faites en bonne usage, même si je n'y vais qu'à cœur joie  
cordialement

N° 966255 - NON au CT 2 roues

par :

13/07/2023 09:14

Les chiffres parlent d'eux même, il serait bon de plutôt refaire nos routes..

N° 966256 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 09:14

Y aura t il un centre agréé par département ?

J habite dans la Cantal (Aurillac), et il se dit régulièrement qu'il faudra aller à Clermont Ferrand (160 kms) pour passer ce contrôle, car le Cantal a peu de motos immatriculées .

Pourriez vous Svp m apporter une réponse.

Merci à vous.

Cdt

N° 966257 - Toute initiative renforçant la sécurité?

par :

13/07/2023 09:15

En effet les décisions permettant de renforcer la sécurité des usagers de la route, tout en diminuant la pollution, me semblent légitimes! Mais peut-on se fier à une structure technocratique, qui donne la preuve depuis longtemps de produire beaucoup de paroles sans améliorer le résultat final? Nous verrons bien, s'il ne s'agit pas d'un énième ventilateur! De toute façon nous n'aurons pas le choix!

N° 966258 - Contrôle des 2 et 3 roues motorisées

par :

13/07/2023 09:16

Bonjour,

Comme proposé, veuillez trouver mon avis concernant le contrôle technique des 2 ou 3 roues motorisées. La sécurité est primordiale en 2 ou 3 roues motorisées, les conducteurs sont donc d'autant plus attentifs à l'entretien de leur véhicule.

CT pour les véhicules de collection ? Dans quel but? Véhicules de collection signifie propriétaires attentionnés et précautionneux de leurs véhicules. Quel est donc l'intérêt d'un contrôle technique? Inutile.

Je pense cependant qu'un CT avant la mise en vente d'un véhicule d'occasion à 2 ou 3 roues pourraient tout à fait se justifier afin de rassurer le vendeur et l'acheteur, à minima sur le véhicule. Comment démarrer la mise en place du CT? à mon avis, écarter les véhicules de collection qui comme je l'ai indiqué ne rentrent pas dans les critères d'un contrôle technique. En priorité, à partir de mi-2024 ou début 2025, tous les véhicules d'occasion de plus de 5 ans mis en vente. Puis progressivement, mettre en place un CT pour les 2-3 roues (hors véhicules de collection) tous les 4 ou 5 ans, à partir des 5 ans révolus de la 1<sup>ère</sup> mise en circulation du véhicule.

Cordialement,

N° 966259 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 09:16

Bonjour

Je ne connais pas un motard qui roule avec une moto dont un élément technique n'est pas sécurisé.

La mise en place d'un contrôle technique ne servira à rien .

N° 966260 - CT2RM

par :

13/07/2023 09:16

Bonjour,

Je suis personnellement opposé à ce type de contrôle aux vues de l'ensemble des arguments apporté par la [association de motard] et les autres associations. Pour ma part il s'agit de pénaliser l'ensemble des motards qui comme moi entretiennent parfaitement leur 2 roues. Contrôle visuel à chaque départ (tous les jours), pneus, chaîne tension lubrification, éclairage, freins nettoyages tous les 200 kms avec produits adaptés etc. Je suis possesseur d'une moto de 2001 achetée neuve, hormis la 1ère révision concessionnaire obligatoire, elle n'a jamais revu de garagiste puisque je fais tout ce qu'il faut, elle a 140 000 kms et quasi état neuf, les pièces d'usures sont remplacées par mes soins, roulements de roues, joints spi de fourche, vidange, filtre, plaquettes de freins et disques... Bref je pourrais faire des listes longues et ennuyeuses mais c'est la réalité. Alors ce projet n'est pas utile à mon sens, la plupart des motards font ou font faire ce qu'il faut sur leurs motos puisque nous sommes en majorité des passionnés voire des amoureux de leurs engins. Merci de m'avoir lu.

N° 966261 - Toute initiative renforçant la sécurité?

par :

13/07/2023 09:16

En effet les décisions permettant de renforcer la sécurité des usagers de la route, tout en diminuant la pollution, me semblent légitimes! Mais peut-on se fier à une structure technocratique, qui donne la preuve depuis longtemps de produire beaucoup de paroles sans améliorer le résultat final? Nous verrons bien, s'il ne s'agit pas d'un énième ventilateur! De toute façon nous n'aurons pas le choix!

N° 966262 - NON ET NON au contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 09:16

Nous sommes conscients du danger en moto, nous sommes responsables de notre vie sur la moto. Le danger n'est pas l'état de nos motos, le danger c'est l'état des routes. Avant de faire un contrôle technique des deux roues, faites un contrôle des nids de poules, des rails de sécurité, des raccords de goudrons dans les virages, des bandes blanches et plaques d'égout glissant etc....

N° 966263 - Contrôle des émissions sonores

par :

13/07/2023 09:17

Comment seront prises en compte les motos dont les émissions sonores homologuées avec le pot d'origine sont largement supérieures aux 85 db dont on entend parler comme limite ?

N° 966264 - Ceci répond à quel besoin ?

par :

13/07/2023 09:17

Comme d'habitude aucune preuve que cela va augmenter sensiblement ni la sécurité ni la propreté du parc moto. Au mieux cela réduira la pollution sonore, il est donc question de pénaliser l'ensemble des motards par viser seulement certains usagers qui ne respectent pas la loi.

Non au CT 2 roues, oui à l'augmentation des contrôles anti-pollution / anti-bruit et l'alourdissement des sanctions.

N° 966265 - Contestation CT 2roues

par :

13/07/2023 09:19

Les accidents liés à l'état des motos ne représentent même pas 1%.

Le plus dangereux est l'état des routes dont l'état est seule responsable, nous payons des impôts locaux pour ça. (Nids de poule, chaussées déformées, ralentisseurs non signalés et pas aux normes, voiries non éclairées et sans réfléchissants.

Nos motos sont entretenus, pour un motard sa moto c'est son bébé.

N° 966266 - MOTO 750DR toujours entretenu 45A

par :

13/07/2023 09:19

Bonjour, ma moto toujours entretenu depuis 40 ans elle peut être en mode ancien toute sécurité respecte depuis toujours, ils ne faut pas confondre MOTO et scooter des jeunes délinquants qui se foutent de tout. comment font il quand nous on fait attention a la moindre vis ??? ILS SE RENDENT PAS COMPTE que c est eux qui vont devoir payer ça tout au long de leur vie après, mais quant ils vont de voir travailler pour payer ils pleurons et n aurons pas le choix, il faut les faire payer tout de Suite: plus de vacance mais travail pour rembourser la casse, privation de tout vacance, téléphone ect jusqu'à ce que la casse soit remboursée, ce n est pas a la population respectueuse de PAYER. PLUS D ALOCATION FAMILIALE A VIE plus aucune aide pour les casseurs, REPARER a leur frais par n importe quel moyen sans aide financière de l état. 30% de la population a nettoyer la FRANCE N EST PAS OPEN BAR tous nos anciens morts pour la FRANCE doivent se relever de leur tombe, ils étaient DEBOUT A 5h du matin couche a minuit 6jours par semaine, pas de vacance payer juste pour un toit et manger et en plus ils étaient heureux de cette vie simple, ARRETON ce n importe quoi, pourquoi ils s'intéresse pas a l EAU, l Energie, la pollution, et pas rester derrière un monde de faux, sur des smartphones ou tablette ect.Nous on a fait le service militaire, on a travaille l été pour le permis de conduire, pour acheter un velo, ect il faut cela pour connaitre la valeur des choses et la respectée

N° 966267 - contrôle technique

par :

13/07/2023 09:20

Bonjour, la grande majorité des motards entretien avec beaucoup d'attention sa moto.

Toutefois, j'ai 50 ans de moto, j'ai pu constater que certains véhicules avaient des pneus "fatigués", un éclairage douteux, sans parler des échappements largement modifiés laissant entendre un bruit insoutenable. Dès lors...quid. Je pense qu'un contrôle occasionnel comme le font déjà les autorités pourrait remplacer une inspection régulière, payante...de nos chères machines.

N° 966268 - Opinion d'un citoyen motard depuis 28 ans

par :

13/07/2023 09:20

Mesdames, Messieurs les législateurs.

De mon point de vue, cette loi dictée en grande partie par l'union européenne n'est pas une mesure en faveur de la sécurité routière mais une nouvelle manière de soutirer de l'argent.

Nous payons déjà au prix fort nos équipements de sécurité.



Tout les usagés de deux roues motorisés qui sont pour la grande majorité des passionnés ont conscience du danger que représente ce type de véhicule s'il est mal entretenu. De plus, le kilométrage qu'ils parcourent en une année est souvent dix fois inférieur à celui d'une voiture . Ils sont dans la majorité des cas garés à l'abri des intempéries ce qui les préserve de la corrosion et de l'encrassement.

J'espère sincèrement que vous prendrez en compte ces arguments.

Mes sincères salutations citoyennes

N° 966269 - Vise-t-on le véhicule ou son conducteur ?

par :

13/07/2023 09:21

Bonjour,

A contrario d'un conducteur auto ou de cyclomoteur, le/la motard.e est bien plus concerné.e par l'état de son véhicule et ce pour des raisons tout simplement de bon sens. Voire de survie. Et le choix de devenir motard.e (permis A1, A2 ou A, impliquant donc formation et examen) est majoritairement dicté par la passion. Et non pas par la raison et/ou la nécessité comme dans le cas d'un permis B.

On ne devient pas motard.e par nécessité, notamment au regard des coûts engendrés par ce choix. Il s'agit donc, selon moi, d'un choix personnel. Sans oublier que la pratique de la moto, on la "sent" ... ou pas (on est vite fixé.e là-dessus, généralement).

La décision qui est désormais prise par les pouvoirs publics, à savoir rendre le CT obligatoire pour les 2/3RM est due au non-choix que les différents acteurs de la vie (l'UE, élu.e.s, associations et électeurs) lui laissent : en raison de l'équité devant la loi, tout le monde doit être soumis aux mêmes règles (enfin, aux mêmes frais).

Le fait d'avoir payé en plus par rapport à un automobiliste (permis A, véhicule, assurance, équipement...) ne suffit pas. Et plutôt que rendre les routes plus sûres, resurfer correctement les voies, réfléchir à la disposition des plaques d'égout, choisir la texture de la peinture des bandes blanches, etc., tous ces frais présentant par définition un coût considérable, autant aller au plus simple : faisons contrôler les motos.

Bien plus simple que d'imposer le port d'un équipement de sécurité (avez-vous vu les tenues de certain.e.s utilisateur.trice.s de 2/3RM aux beaux jours, en t-shirt, débardeur, voire en Tongues ?) qui, fatalement, déclencherait une bronca terrible du fait des coûts induits par l'achat de tous ces équipements ? Il n'y a qu'à regarder le port obligatoire de gants depuis octobre 2011, de mémoire : pas grand monde pour les porter, surtout l'été. A titre personnel, je déplore qu'on laisse les gens à se mettre ainsi en danger.

En conclusion, j'en infère que le CT est un choix à minima, le plus simple et qui est de nature à contenter tout le monde. Sauf les motard.e.s, naturellement.

Je précise que mon propos ne porte pas sur les L1e où, à mon avis, réside le vrai problème. D'ailleurs, il eût été peut-être plus judicieux de commencer par là, car il s'agit souvent des débuts de la pratique d'un 2RM. Et, comme dans la vie, c'est là que l'on commence l'éducation et l'on enseigne l'importance du bon état de fonctionnement de son véhicule. Et de son équipement !

De façon subséquente, si vous le permettez, le CT, et ce qui arrivera ensuite car je ne me fais aucune illusion positive quant à la suite de la pratique du 2/3RM en France, ne changera et ne calmera pas

l'exaspération de la société à l'égard des motard.e.s. Parfois, cela s'entend car le comportement d'une minorité entache les bonnes actions et le bons comportement et attitude de la majorité.

Parenthèse : professeur de piano, je me suis laissé entendre dire par l'une de mes élèves adultes, conductrice ayant vraisemblablement vécu de moments pénibles sur la route, que potentiellement, en tant que motard, j'étais... un assassin. J'avoue en avoir été blessé. Fin de la parenthèse.

En conclusion, je ne suis pas pour ce CT, à plus forte raison pour les cylindrées supérieures à 125cm<sup>3</sup>. Ayant trois motos dans notre foyer (dont deux 125cm<sup>3</sup>) parfaitement et régulièrement entretenues, nous pourrions par conséquent participer fortement à l'équité citoyenne devant la loi.

Vous remerciant de nous avoir permis de nous exprimer sur ce sujet,

Cordialement,

N° 966270 - Ct 2 roues. A quoi ça sert

par :

13/07/2023 09:22

Bonjour

Je comprends que certains organismes soient intéressés par le CT 2 roues. Néanmoins, chaque année ma moto passe en révision annuelle. Tous les éléments de sécurité sont contrôlés et remplacés si défectueux ou usés. Sachant que la garantie du véhicule que j'ai prolongée est prise en charge si il y'a suivi en concession. Là on va nous demander de payer un organisme qui fera exactement la même chose voir moins bien. On va nous dire c'est pour contrôler la pollution ou le bruit. C'est comme les autos, il suffit de démonter et remonter et hop ça passe. Combien de voitures circulent avec des feux défectueux, des nuages de fumée etc. Les motards prennent bien plus soin de leurs engins. Il faudrait peut être se pencher sur l'état des routes où il y a un sérieux problème. Le bruit, c'est essentiellement en ville et ce sont les pseudos scooter et autres 49cm<sup>3</sup> qui sont réellement concernés là oui il y a un problème. Enfin la pollution, qui produit le plus ?? Même pour la revente le CT ne servirait à rien. Une présentation des factures réalisées en concession sont généralement gage de sécurité d'entretien du véhicule. Imposer ce CT n'est pas réfléchi

N° 966271 - Une mesure positive pour nous aussi, motards.

par :

13/07/2023 09:22

Tout à fait favorable,

Motard moi-même, je suis favorable à ce CT plaçant nos véhicules à deux roues au même plan que les autres véhicules du point de vue de la sécurité et de l'environnement. Ceci permettra en plus d'atténuer l'image négative que nous pouvons avoir auprès du public général en particulier du fait de certaines motos trop bruyantes, trop polluantes ou trop dangereuses.

N° 966272 - CT moto

par :

13/07/2023 09:22

Absurde de faire un CT pour les motos

Car une moto mal entretenue est un danger pour son pilote

De plus il vaudrait mieux revoir l'état du réseau routier et de l'entretenir correctement avec des doubles glissières pour vraiment nous protéger

De plus revoir également les osis disant ralentisseurs et dos d'âne qui ne sont pas aux normes pour la sécurité des motards

N° 966273 - Pompe a Fric

par :

13/07/2023 09:23

Je roule avec un VFR 750 de 1988 est je l'entretient tous les ans .

Je vois plus des branleurs avec leur mobylette qui font plus de bruit qu'il avance ,

De plus en centre ville . de plus qui se foute du code de la route .Mettez déjà un bon coup de filet sur ces branleurs.

A bon a tendeur

Bonne journée

N° 966274 - Le contrôle technique deux et trois roues

par :

13/07/2023 09:23

Bonjour,

Sous couvert de sécurité le contrôle technique des deux et trois roues ne sera pas un miracle.

Toutes les motos non homologuées ou bien avec des pièces non homologuées seront remises d'origine pour passer le contrôle technique et une fois ce dernier passé toutes les pièces non homologuées seront remontées sur le véhicule.

Ne parlons même pas de tous les véhicules qui ne verront jamais le contrôle technique puisqu'ils dorment dans des cités/zones de non droit/campagnes profondes mais circulent sur routes régulièrement et au milieu des autres usagers et ne seront jamais arrêtés car il ne faut pas faire de vague.

Au final ce sera toujours la même chose, les utilisateurs normaux et responsables payeront pour le contrôle technique et être en règle mais celui-ci n'apportera rien car l'entretien était déjà fait en temps et en heure avant que le contrôle technique n'apparaisse.

C'est une fois de plus faire payer tout le monde pour ne pas sanctionner une minorité d'irresponsable.

PS: je suis motard toute l'année (pas que lorsqu'il fait beau en été), faudrait sortir un peu des bureaux pour voir la réalité du terrain.

N° 966275 - Le gouvernement assure la sécurité des routes et nous, les motards, on s'occupe de la sécurité de notre moto !

par :

13/07/2023 09:24

Les motards sont suffisamment conscient de la délicatesse et des risques de rouler en deux-roues et s'occupe depuis toujours suffisamment du bon fonctionnement et de la sécurité de leurs engins.

Il faudrait plutôt assurer que les jeunes qui n'ont pas encore le souci de la dangerosité et qui trafique leurs petites mobylettes qu'eux soit formé est suivi pour assurer leur sécurité.

N° 966276 - arrêtez tout ça!

par :

13/07/2023 09:25

On va encore passer à la caisse alors toutes les motos que je vois, toutes les motos que j'ai eues sont ou étaient en parfait état de marche, notre vie en dépend.

A part quelques casse c\*\*\*\*\*s qui sont vraiment trop bruyants et qui nous attirent ce genre de mesures, le parc moto n'a nul besoin de contrôle, si on peut appeler ça contrôle plutôt que racket.

Au pire, je pense qu'il vaudrait mieux contrôler tous les scooters et autres qui nous polluent par leurs échappements libres, et qui souvent sont très loin de laisser leurs conducteurs en sécurité à leur guidon.

motard depuis 48 ans.

N° 966277 - Vérificateurs ayant le permis "moto"

par :

13/07/2023 09:25

Pensez-vous que vous trouverez suffisamment de vérificateurs titulaires du permis "moto" ?

Je ne confierai jamais mon véhicule à quelqu'un qui ne peut en théorie pas le conduire.

N° 966278 - Une mesure inutile et dont l'objectif écologique est un leurre

par :

13/07/2023 09:27

Ce projet porté par le ministère de l'environnement sous couvert de lutter contre le bruit et la pollution cache des intérêts économiques et non écologiques ! Les motos roulent peu principalement aux beaux jours, elles sont le plus souvent utilisées pour le loisirs donc elles sont choyées. Les accidents arrivent du fait des routes dégradées et du comportement des voitures mais pas pour un défaut de freins ou autre élément de sécurité. Certes certains motards ont des conduites à risque mais rien à voir avec la moto ainsi la contrôler n'y changera rien ! Le gain va être pour les entreprises de contrôle technique dans un contexte où la situation financière des français est tendue, donc ajouter une dépense qui n'atteindra pas l'objectif écologique est inutile et non efficiente surtout.

Dans certaines zones rurales la moto est le seul moyens de déplacement des jeunes de 16 ans pour se rendre à

leur alternance, stage ... vous aller leur rajouter une dépense ! Mobiliser l'argent public pour de la prévention et rénover l'état des routes plutôt.

N° 966279 - Contrôle technique moto, pour quoi faire ?

par :

13/07/2023 09:28

Contrairement à une automobile, tous les éléments de sécurité sont visibles sans manipulation spéciale : examen des freins, de la fourche, des amortisseurs et absence de fuites moteurs, d'ailleurs lors du passage du permis moto, il y a un chapitre complet sur le contrôle des pièces d'usure de sécurité qu'il est conseillé de faire avant de partir en balades ou autres. Je ne vois pas ce qu'un professionnel pourrait faire de mieux que moi.

N° 966280 - contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 09:29

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

N° 966281 - Contrôle technique moto, pour quoi faire ?

par :

13/07/2023 09:30

Contrairement à une automobile, tous les éléments de sécurité sont visibles sans manipulation spéciale : examen des freins, de la fourche, des amortisseurs et absence de fuites moteurs, d'ailleurs lors du passage du permis moto, il y a un chapitre complet sur le contrôle des pièces d'usure de sécurité qu'il est conseillé de faire avant de partir en balades ou autres. Je ne vois pas ce qu'un professionnel pourrait faire de mieux que moi.

N° 966282 - Participation à la consultation Contrôle technique véhicules 2 roues motorisés

par :

13/07/2023 09:31

Bonjour,

Le 2 roues motorisé est une très bonne réponse aux problèmes de circulation en ville et de réchauffement climatique. Il consomme moins d'énergie et prend moins de place dans la circulation et en stationnement qu'une voiture. Il permet de fluidifier les déplacements.

Utile pour les habitants de centre ville, le 2 roue est indispensable pour beaucoup de ceux qui vivent en périphérie des villes.

Je pratique depuis de nombreuses années la moto et je crains plus les utilisateurs de téléphone au volant.

Ce projet est contre productif et ne repose sur aucune réalité liée à la sécurité routière.

Je suis contre la mise en place de ce contrôle technique.

N° 966283 - controle technique 2 roues

par :

13/07/2023 09:31

A près avoir pris connaissance de l'ensemble des textes, il s'avère que la mise en place de ces contole sera d'une inefficacité totale. Je possède plusieurs motos de plus de 20 ans voir plus de 40. Elles sont toutes en parfait état de marche (pneus neufs, freins, ect...)et révisées régulièrement pour des usages avec peu de KM annuels. Pourquoi? Parce que rouler sur un 2 roues qui ne soit pas en parfait état est une inepsie totale car un danger pour le conducteur et ses passagers.

Améliorer les infrastructures routières, former tous les usagers aux risques de la circulation (conducteurs, piétons,cyclistes, ect...) réduire le cout des équipements de protections pour les mettre à la portée de tous, sont des solutions pragmatiques pour réduire les risques d'accidentologie.

N° 966284 - Contrôle technique 2 roues: la mauvaise foi étatique à son paroxysme, ou incompetence abyssale ?

par :

13/07/2023 09:31

Nous ,propriétaires de 2 roues motorisés, sommes des gens de peu d'intelligence, et donc, nous ne sommes pas capables d'évaluer ce qui peut nuire à notre sécurité.

Nous roulons d'ailleurs trop vite, ne respectons pas le code de la route,faisons du bruit, etc,etc....

Tout comme « les anglaises sont rousses » ou « les bretons sont tétus », ou bien encore « les corses sont paresseux », cela s'appelle un préjugé, un raccourci, un amalgame....

En 2023, en France , on (nos politiques) décide du sort de 4 millions d'utilisateurs de 2 roues sur la base de...préjugés, relayés et amplifiés par trois pseudos associations écologistes ultra minoritaires, qui ne représentent qu'elles mêmes

Les faits, et les statistiques, par contre ,sont écartés du débat.

0,3 % des accidents mortels de 2 roues seraient dus à un défaut technique selon l'étude Maids,et quand bien même ce chiffre serait de 0,5, 1 voire 2 %, cela justifie t'il l'instauration d'un contrôle obligatoire PAYANT, alors que les infrastructures routières sont la cause directe de 30 % des décès d'usagers de 2 roues.

Un contrôle visuel d'un 2 roue pallierait à lui tout seul quarante années de laxisme en terme d'entretien et d'aménagement de la voirie ? La belle affaire !

J'ai 53 ans, et depuis mon enfance j'entends le même refrain : gravillons-bandes blanches-glissières de sécurité.

Ces point n'ont jamais été pris en compte, ou rarement par quelques conseils départementaux, lorsque la concertation ( la vraie) existait encore.

Lorsque le contrôle technique automobile à été instauré, 17 % des accidents mortels était dus à un défaut technique, selon la sécurité routière. Dont acte.

Le contrôle technique aurait du avoir un effet immédiat sur la courbe de la mortalité routière d'au moins 10 % de morts en moins dans les deux années suivantes.....ce ne fut pas le cas.

On peut s'interroger d'ailleurs sur l'absence d'évaluation chiffrée de l'impact du contrôle technique automobile sur la mortalité routière depuis son instauration !

Enfin presque absence, car le volet financier de l'opération a lui été bien évalué !!!

il conduit d'ailleurs les acteurs majeurs du secteur ([réseau de contrôle technique],norisko,etc) à faire œuvre de lobbying pour s'accaparer un marché captif de 4 millions d'utilisateur de 2 roues. Une rente !

Le bruit, la vitesse, les excès divers, doivent être sanctionnés, les forces de l'ordre en sont chargés.

Un contrôle technique ne changera rien à ces faits.

La formation au permis moto comprends un volet « controles périodiques », ou l'on apprend à vérifier (tiens donc) l'état des pneus, freins,éclairage, bref tout ce qui est visible sur un 2 roues.

Le contrôle technique va faire exactement la même chose, mais en plus me délester de 50 euros.

Vous avez dit pouvoir d'achat ?

Le kilometrage annuel moyen d'un motard français est compris entre 4 et 6000 km.

La fréquence de révision d'une moto est comprise entre 6 et 10000 km.

Le contrôle technique sera donc moins fréquent que celui effectué par un professionnel !

En résumé, ce contrôle technique inutile n'est qu'un impot de plus , œuvre de quelques lobbies ,repeint en vert par des associations motophobes, et mis en œuvre par un ministre mu par des ambitions électoralistes parisiennes.

Même si cette contribution n'aura aucun effet sur la décision finale, étant de moins en moins citoyen et de plus en plus con-tribuable, je vous remercie de m'avoir lu.

cordialement

motard depuis 40 ans, de la mobylette à la grande routière.

N° 966285 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

13/07/2023 09:32

Bonjours,

Pourquoi ne pas faire tout simplement un contrôle technique simplifié à la la revente d'un véhicule ?

Sachant qu'il existe déjà un arsenal juridique au forces de l'ordre pour immobiliser un véhicule qui par exemple aurait les pneus lisses (ce qui est plutôt rare au demeurant) le bruit, la pollution....

L'acheteur et le vendeur seraient protégés, la sécurité vérifiée a moindre cout pour tous.

A moins que les lobby soit juge et partie ?

Cordialement

N° 966286 - propriétaire de moto

par :

13/07/2023 09:33

En tant que motard aguéri depuis 50 ans , j entretiens ma moto pour moi même pour évité l accident , ainsi que pour les autres usagers de la route .

Donc je ne vois pas l interer d un autre controle payant suplémentaire

Il serais plus prudent de reparer les troncons de route meurtriaire , ainsi que d arreter d autauriser aux entreprises de degrader volontairement la route pour passer des (tuyaux, fils, et autres cables )  
cordialement

N° 966287 - observations sur projet de CT 2RM

par :

13/07/2023 09:35

En réponse à la consultation publique du projet cité en objet, je vous fais part de mes remarques ci après :

Contexte :

Je suis motard depuis 40 ans, j'ai eu plusieurs motos dont j'ai toujours assuré l'entretien moi même, sauf avec les dernières car la "sophistication" engendrée par l'électronique ne permet pas de tout contrôler soi même ( ABS par ex).

Néanmoins je peux comparer mes comportements entre moto et auto, ceux de mes amis motards sont proches :

- Pour la moto, tout est visible et à chaque départ, je contrôle visuellement l'état. Je ne fais jamais cela en voiture

- Pour la moto, je contrôle très régulièrement les points importants : freinage, éclairage, colonne de direction, pression et état des pneus, .... Je ne fais jamais cela avec la voiture

On peut donc dire que l'attention portée à sa moto par un motard est sans commune mesure avec celle portée à sa voiture ; je pense donc que les spécificités du 2RM ne permettent pas de reproduire et transposer les règles appliquées à la voiture. En particulier, le sentiment de sécurité amené par la carrosserie de la voiture et le fait qu'elle "cache" ses organes amènent l'automobiliste à ne pas se soucier de l'état réel de sa voiture.

Le sentiment de vulnérabilité ressenti en moto m'amène à porter une forte attention à son état.

En conclusion, je pense que le CT moto n'est pas adapté car c'est à chaque voyage qu'il faut vérifier l'état de sa moto. C'est donc par la formation (au niveau du permis, puis après) qu'il faut agir.

Eventuellement, pour les non mecano, la facture d'un concessionnaire peut démontrer que l'entretien est correctement réalisé.

Le seul moment où je pense légitime le CT est lors de la vente d'un véhicule d'occasion, afin d'éclairer l'acheteur sur l'état du véhicule. Ce CT pourrait être réalisé par un professionnel de l'entretien, et pas forcément par un centre dédié.

N° 966288 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

13/07/2023 09:37

Bonjour Madame, Monsieur,

Je possède une moto Yamaha 600 Fazer 1er mise en circulation 22/04/1999.

Elle est en très bon- état et est entretenue depuis toujours chez le concessionnaire qui me la vendue.

Pour ma sécurité et celles des autres, je suis attentif aux différents points de contrôle.

Je côtoie beaucoup de motards qui sont dans le même cas.

Mon véhicule n'a pas été modifié, elle ne fait pas plus de bruit qu'un autre véhicule.

Je l'utilise à vitesse modérée, en ville et village, je respecte les limitations de vitesse. Ce qui occasionne un minimum de bruit.

Elle totalise au compteur 54000 km, soit en moyenne par an 2250 km, je l'utilise pour les trajets travail mais aussi pour le plaisir.

Pour le travail, je serais obligé d'utiliser ma voiture qui consomme et donc pollue bien davantage.

Dans la plupart des cas, à moto, je me suis retrouvé confronté:

- à l'état de la chaussée

- au manque de vigilance des conducteurs 4 roues, vélos, trottinettes et autres véhicules, aux personnes qui se déplacent à pieds (dont je fais partie).

depuis que je suis à moto, j'ai le sentiment d'être plus attentif à mon environnement.

pour toutes ses raisons, je suis opposé au contrôle technique des véhicules à deux roues ou trois roues. Nous sommes " la carrosserie " de nos motos et donc très attentif à la sécurité.

Bien cordialement.

N° 966289 - Le CT moto, c'est non !

par :

13/07/2023 09:38

Savez-vous que je suis motard, mais aussi père, mari, fils, ami, collègue, et que je tiens autant à eux, que eux à moi ?

Pour toutes ces raisons, je veille à ce que mon véhicule soit toujours en bon état, et il l'est.

Aucun contrôle technique ne remplacera le soin que je porte à mon véhicule, car personne d'autre que moi ne sait combien il est important de prendre soin de sa moto, et de ses proches.

Le CT moto, c'est non !

N° 966290 - Ne serre a rien

par :

13/07/2023 09:38

Je pense que le contrôle technique au motard ne serre a rien nous sommes des passionnés faite un contrôle technique obligatoire au 125 50 cm 2 au trois roue et au voiture sans permis

N° 966291 - ma HD 1200 Sportster

par :

13/07/2023 09:38



Achetée neuve en janvier 2014, ma HD 1200 Sportster ne me quitte rarement, sauf pour l'entretien réalisé chez mon concessionnaire de la marque, auquel j'ai ma plus grande confiance (plus de 50 points de contrôle sont réalisés par ses soins, et cela GRATUITEMENT !). Essayez de conduire un véhicule 2RM mal entretenu, c'est aller au 'tapis' dès que le revêtement de la chaussée se dégrade, ceci étant vrai dès que nous sortons de nos villes à plus de 80 % largement mal entretenu, voire dégradé, et sur un réseau routier le plus dense d'Europe !

Soucieux de vérifier mes connaissances au code de la route, je m'informe (en interne à mon travail) des changements ou nouveautés par des formations proposées tous les 5 ans, ce qui me conduit à améliorer mes perceptions de problème(s) éventuel(s) que je peux ainsi détecter par ce biais...

En Europe, le contrôle technique n'élimine en rien certains problèmes, comme le débridage 'sauvage' des cyclos, le bruit (pot sans chicanes) de certains, etc.

Que dire également de la pollution des 2RM qui n'est responsable que moins de 1% de la pollution totale du transport routier (nous ferions mieux d'imposer la mise des camions - en transit dans notre beau pays - sur les rails !).

Pour finir, les 2RM dits de collection (supérieure à 25 ans au moins) devraient être exonérées, car ne roulant vraiment très peu, et étant dans un état exceptionnel de roulage.

En un mot donc, je ne vois aucun aspect positif à ce futur contrôle des 2RM, simplement une taxe supplémentaire dans la poche de l'lobiste-constructeur de matériel de contrôle...

N° 966292 - Contrôle technique motos

par :

13/07/2023 09:39

Je possède le permis moto depuis plus de 40 Ans

J'ai toujours été très vigilante sur l'entretien de mes motos révisions annuelle, équipements conforme etc ... je voudrais vous raconter mon histoire.

Il y a un maintenant plus de 30 années le père de mes 3 enfants a perdu la vie lors d'un accident de moto il ne roulait pas vite mais il est venu s'encasturer sur les rambardes ( que l'on surnomme quillotine ) artère femoral sectionné, Cela lui a été fatal.

Alors peut-être cela serait t il mieux de mettre un peu plus en sécurité les motards en faisant de la prévention et de faire en sorte que nos routes soit entretenues pour éviter trop de drame et familles brisées.

Je suis contre le contrôle technique.

N° 966293 - Casse du parc et appauvrissement

par :

13/07/2023 09:40

Bonjour,

Beaucoup de motards ont acheté, hérité de motos qui au cours de leur vie ont subi des modifications qui peuvent être retoquées au CT sans pour autant être dangereuses.

Le coût pour remettre les motos en état origine est exorbitant. Voir même parfois impossible. J'ai une moto de 94... Économiquement cher de remettre en état "légal" mais pour autant la moto est increvable et très fiable.

Autre point les motards sont bien plus soigneux que les automobilistes... Alors oui les scooters, trois roues 50cc ce sont parfois des cerceaux roulants. Mais soyons sérieux parle t on de motard ?

Mon avis c'est que cela va causer un trou sur le parc existant. En rendant non roulant des véhicules qui le sont tout à fait...

Dernier point que cette mesure soit soutenue par les grands groupes de CT.... Une fois n'est pas coutume l'indépendance des parlementaires est exemplaire.

N° 966294 - Inutile et couteux

par :

13/07/2023 09:40

Bonjour,

En tant que simple citoyen, je ne comprend pas l'utilité du contrôle des deux roues. Pour moi il faut favoriser l'utilisation des véhicules de catégories L qui restent, pour l'instant, plus écologique que les VP à 4 roues.

Favorisons avec des voies spécifiques comme la possibilité de dépasser en cas de bouchons comme c'est le cas dans certains département.

Le contrôle technique ne fait que rajouter des frais aux personnes qui entretiennent correctement leurs véhicules quand à ceux qui font n'importe quoi avec, il reste toujours la possibilité des contrôles de police.

Inutile et injuste donc.

Cordialement,

N° 966295 - Encore une vaste fumisterie de l'état

par :

13/07/2023 09:41

C'est une vaste fumisterie de notre gouvernement qui cherche désespérément à pomper de l'argent auprès des utilisateurs de deux roues motorisé. Je ne pense pas qu'un motard sot assez bête pour utiliser une moto qui n'est pas aux norme et mette sa vie en danger.

On nous parle d'être responsable et on veut nous brider avec des normes idiotes et irresponsables.

On nous parle toujours de l'Europe allez voir en Roumanie en Grèce ou dans d'autres pays de la communauté si les utilisateur on autant de contraintes et de taxes pour circuler. C'est une nouvelle manne pour remplir les caisses et essayer de combler une partie du déficit du budget de l'état. Ou est le pouvoir d'achat.

N° 966296 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 09:41

Ce projet de loi n'apportera rien a la qualité du parc moto, les motards ont une relation à leur machine bien différente de celle des automobilistes par rapport à leurs auto. Ils sont extrêmement soucieux de leur état tant esthétique que de fonctionnement et assurent un entretien minutieux. Concernant les cas, à la marge, de motards négligents, rappelons que les forces de l'ordre sont là pour pour les contrôler et verbaliser les manquements. Cette lois n'entraînera qu'un surcoût inutile de l'usage des deux roues!

N° 966297 - CT MOTO , le problème n'est pas là mais sur les routes

par :

13/07/2023 09:42

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, les choses plus utiles seraient :

- Sensibilisation aux automobilistes aux stations du "Plein à raz bord, motard dans le décor
- Faire un contrôle technique des routes avec suivi des aménagements:
  - Nids de poules
  - Les plaques d'égouts bancales et en plein virage
  - Les raccords bitume pur dans les crevasses de la chaussée : Glisse assurée par forte chaleur
  - Les marquages au sol glissants par temps de pluie
  - Les gravillons et les réfection de chaussée par coulée bitume et gravillons.
  - Les glissières non adaptées en cas de chute motard

N° 966298 - Contrôle Technique des 2 roues

par :

13/07/2023 09:43

bonjour,

je suis titulaire du permis A (dit "gros cube") depuis 1992 et possesseur de 2 motos de type "trail" en 600cm3. ces 2 véhicules datent de 1995 et 1998 et me servent au quotidien pour mes déplacements "travail" et "loisir". L'entretien que je porte à ces 2 véhicules est primordial autant pour leur bon fonctionnement (ils ont donc + de 25 ans) que pour ma propre sécurité. cet état d'esprit et de fait est celui qui règne dans le monde de la "moto" et bien plus que dans celui des "voitures" : étant plus exposés aux risques (nous n'avons pas de carrosserie pour nous protéger) nous sommes plus vigilants et surtout plus à cheval sur les organes de sécurité de nos 2 roues (freinage, signalisation, pneumatique).

ces arguments sont déjà relayés mais ce "contrôle technique" devrait plus cibler les véhicules de faible cylindrée (50 cm3) sur lesquels les modifications sont légion et leurs conducteurs (généralement "jeune") beaucoup moins "concernés" (sans parler de leur façon de conduire). en terme de sécurité (si c'est bien le motif principal de ce CONTRÔLE TECHNIQUE 2 roues) il y a plus à faire sur la conduite de ces faibles cylindrées (y compris la possibilité donnée à des détenteurs de permis "voiture/B" de conduire un 125 cm3 maxi sans formation "cohérente"). je ne parlerai même pas des conducteurs de trottinettes (et autres gyropodes...) qui sont de vrais dangers sur nos routes et voies urbaines.....

espérant que ces quelques lignes fassent avancer ce "dossier" et l'orientent vers de "vrais" besoins.

N° 966299 - Avis sur mise en place du CTP

par :

13/07/2023 09:43

Bonjour,

De mon point de vue, le CTP n'est pas nécessaire pour plusieurs raisons :

- 1) Les motards sont des passionnés, donc ils entretiennent leur motos sans qu'on les force.
  - 2) Les motards contiennent des risques, sans carrosserie ils sont bcp plus vulnérables que les automobilistes. Un motard par terre c'est un motard, au mieux brûlé gravement, au pire décédé. Donc ils entretiennent leur moto pour éliminer toutes chutes dû à une défaillance.
  - 3) Les motos "trafiquées" sont l'œuvre d'une tranche marginale, voire infime de la population motocycliste, plus adepte du rodéo sauvage que du Road trip. Comme d'habitude se sont ces gens qu'il ternissent l'image des motocyclistes. Instaurer un CT ne réglerait pas le pb et augmenterait la colère populaire.
  - 4) La régulation des bruits d'échappement est en revanche un vrai sujet.
- En intégrant dans la réflexion que les riverains ne doivent pas être perturbés par des bruits incessants, que la moto est aussi parfois un mode de transport professionnel ou tout au moins pour aller au

travail. Dans les conditions de circulation, une moto dont le bruit est supérieur à l'ambiance de circulation (dans la limite du raisonnable) est aussi un avertisseur naturel et donc une mesure de protection des motocyclistes parfois mal identifiés par les autres usagers de la route. Là encore, les scooter et/ou les petites cylindrées automatiques qui hurlent à chaque accélération sont le fait d'une tranche marginale de population. Là non plus le CT ne réglerait pas le pb.  
Voilà en espérant que ma contribution permettra de faire avancer le débat.  
Vive la république, vive la France.

N° 966300 - Non au contrôle technique moto

par :

13/07/2023 09:44

Je suis contre ce projet. Bien entretenir sa moto est vitale et donc 99% des 2 roues motorisées sont en très bon état. De plus, qu'un inconnu touche ma moto ne m'enchant pas du tout. Il n'y a pas d'utilité à ce projet qui ne servirait en fait qu'à faire de l'argent pour certains.

N° 966301 - Inutilité du contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

13/07/2023 09:45

Je ne pense pas que ce genre d'obligation aide à l'amélioration de l'état des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur du parc français.

Les conducteurs de cette catégorie de véhicule, pour circuler en toute sécurité se doivent d'entretenir leur véhicule régulièrement et ils le font déjà.

Je pense que cette obligation ne servira qu'à obtenir des statistiques et non à améliorer l'état du parc de véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

Beaucoup des conducteurs de cette catégorie de véhicule ont choisis leur véhicule par économie, car ils n'ont pas les moyens financiers de prendre une voiture, par exemple.

Je pense que ceux qui habitent en zone reculées, dans des zones sans ou avec très peu de transports et avec peu de ressources financières seront encore plus exclues et en difficultés.

N° 966302 - Encore une nouvelle taxe ???

par :

13/07/2023 09:46

Une fois de plus un moyen déguisé de venir se servir dans mon portefeuille. Ma moto est parfaitement entretenue et révisée. Je crains beaucoup plus de chuter sur un nid de poule ou sur les gravillons laissés partout sur nos routes qu'à cause d'un problème mécanique occupé vous de vos routes moi je m'occupe de ma moto.

N° 966303 - Ct moto

par :

13/07/2023 09:46

Bonjour. Je trouve cela absurde. J'ai une BMW k1600 gr.

A part vérifier les structures pneus les échappements et les freins, il n y auras aucun moyen de vérifier quoi que ce soit tout est carené De plus si mon véhicule est mal entretenu , les conséquences sont immédiate.

Un motard entretient sa moto!

Le ct pour les scooters et moto en dessous des 500 cm3 oui!

Vous nous imposer une taxe de plus et de trop!

Entretien des routes serait plus logique pour nous maintenir en vie.

N° 966304 - Etat des véhicules

par :

13/07/2023 09:46

Je pense que la quasi totalité du parc moto roulant et utilisé est dans bon état, la totalité des motards entretiennent convenablement leurs motos, et il est exceptionnel de voir une moto circuler qui dans un mauvais état ou carrément impropre à son utilisation.

Par ailleurs, en zone rurale où il y a déjà un déficit de centre de contrôle technique, le problème des utilisateurs de motos sera de trouver à proximité, un centre de contrôle technique sans générer des frais de trajet importants. J'oublie volontairement les conditions météorologiques changeantes et peu propices aux déplacements en deux roues. Se pose alors la question de l'équité de traitement et de moyens entre les personnes.

N° 966305 - Inutile, ne sert qu'a enrichir [réseau de contrôle technique]

par :

13/07/2023 09:47

Il est scientifiquement prouvé que le CT Moto ne résoudra aucun problème de sécurité de 2 roues motorisés supérieurs à 125cm3. Cette initiative est pilotée par un lobbying intensif de [réseau de contrôle technique] et de ses filiales auprès des institutions européennes pour accroître ses revenus et bénéfiques aux dépends du citoyen. La qualité des infrastructures routières en constante dégradation depuis de nombreuses années (cf. le classement européen) est bien plus responsable des accidents que l'état des véhicules 2 roues motorisés.

Ce projet stupide est relayé par 3 associations écologistes intégristes françaises, ne représentant qu'elles-mêmes compte tenu de leur très petit nombre d'adhérents, avec des intérêts purement financiers dans le domaine du vélo.

Il est de plus aberrant que les 50cm3 soient exclus alors que ce sont les véhicules les plus trafiqués, polluants et bruyants contrairement aux grosses cylindrées qui offrent d'origine un niveau de performance très élevé sans avoir recours à des modifications.

Enfin, sur un plan de la pollution atmosphérique le dernier rapport de l'ADEME démontre le moindre impact des 2 roues motorisés sur la qualité de l'air des cités.

La lâcheté des responsables politiques face aux pression des lobbies tant financiers qu'écologico-intégristes questionne leur légitimité à représenter le peuple et à diriger le pays.

N° 966306 - Inutile

par :

13/07/2023 09:47

Les motard sont responsables. Toutes anomalies pouvant être dangereuses sur une moto est automatiquement résolu (pneus, frein, éclairage) car tout motard sait que c'est sa vie qu'il met en jeu.

Les personnels des contrôles techniques auront til reçu une formation pour manipuler des véhicules valant plusieurs milier d'euros pour certains. Eet pesant plusieurs centaines de kilos

Dans le cas contraire oïl est évident que les propriétaires qui eux on passé un permis ne vont pas laisser leurs véhicule dans des mains de personnes non habitué à déplacer ce type de moto

N° 966307 - pompe a fric

par :

13/07/2023 09:48

comme les voitures contrôle technique a 70 euros au début qui est passer a 110 euros maintenant

N° 966308 - Les garages moto le font deja.

par :

13/07/2023 09:49

Mes motos passent régulièrement chez le concessionnaire ou motociste multimarque pour changer pneus, freins, vidange... Ils effectuent deja des contrôles de sécurité.

Si ils proposent un 'controle technique ' officialisant qu'ils ont pris le temps de le faire, pour un prix raisonnable, ce serait acceptable. Un contrôle supplémentaire chez un prestataire différents releve du lobby qui prend notre argent sans contrepartie.

N° 966309 - Contrôle technique motos

par :

13/07/2023 09:49

La majorité des motards sont des personnes responsables, parfaitement consciente qu'un défaut technique de leur moto (freinage, état pneu, éclairage) peut être fatal.

En conséquence, la mise en place d'un contrôle technique serait coûteuse et inutile.

Mieux vaudrait renforcer les contrôles de vitesse des motos et voitures dans des zones à risque (en ville, à proximité des écoles...)

N° 966311 - Non-prise en compte des difficultés de circulation d'un deux-roues en montagne l'hiver

par :

13/07/2023 09:49

Il existe de nombreuses communes où il est dangereux, voire impossible, de circuler à moto, de début novembre à fin mars. Comment se rendre à un CT dans cette période ?

Supposons qu'une moto ait été mise en circulation à Nice en janvier 2012 puis revendue en juillet 2015 à une personne habitant en montagne. Le CT devra être fait en janvier 2024. Comment faire sans être obligé de mettre la moto sur une remorque, ce qui a un coût important ?

Même genre de problème dans la vente d'occasion. En effet, beaucoup de ventes se font au printemps, ce qui suppose que le CT a pu être passé en hiver, ce qui ne peut se faire en montagne. Il y aura alors un embouteillage des CT en avril et mai dans les zones de montagne avec comme corollaire, des empêchements de vente, pénalisant les propriétaires habitant en montagne.

N° 966310 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

13/07/2023 09:49

Titulaire du permis A depuis 1980, usager très régulier d'une moto depuis cette date jusqu'à ce jour, je m'insurge contre cette nouvelle tentative d'instaurer la mise en place d'un CT pour les 2 roues.

Études et statistiques démontrent depuis de nombreuses années l'inutilité de la chose. Que ce soit

en termes de surveillance des véhicules par leurs propriétaires qu'en termes d'accidentologie. Que différents lobbies s'activent sur le sujet est bien compris, que le gouvernement y prête davantage d'attention qu'aux études circonstanciées fournies par les associations d'usagers (type [association de motard]) reste incompréhensible.

Dans l'espoir que la raison -et la sécurité bien raisonnée- l'emportent sur le mercantile, meilleures salutations,

N° 966312 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

13/07/2023 09:50

Titulaire du permis A depuis 1980, usager très régulier d'une moto depuis cette date jusqu'à ce jour, je m'insurge contre cette nouvelle tentative d'instaurer la mise en place d'un CT pour les 2 roues.

Études et statistiques démontrent depuis de nombreuses années l'inutilité de la chose. Que ce soit en termes de surveillance des véhicules par leurs propriétaires qu'en termes d'accidentologie. Que différents lobbies s'activent sur le sujet est bien compris, que le gouvernement y prête davantage d'attention qu'aux études circonstanciées fournies par les associations d'usagers (type [association de motard]) reste incompréhensible.

Dans l'espoir que la raison -et la sécurité bien raisonnée- l'emportent sur le mercantile, meilleures salutations,

N° 966313 - Cher et inefficace

par :

13/07/2023 09:50

Les statistiques des accidents de la route impliquant des 2RM exposent clairement que l'on ne peut pas attribuer ces accidents au mauvais entretien des véhicules. Cette nouvelle obligation est donc inefficace

Par ailleurs le CT des 2RM va faire peser une charge importante sur les détenteurs des véhicules. Cette charge supplémentaire viendrait s'ajouter à toutes les autres dans cette période d'inflation importante. Ceci aura inmanquablement pour effet de nuire à l'ensemble de la filière 2RM en France.

Pour résumer ce CT est 1. Inefficace et 2. Risque de détourner les détenteurs de 2RM de cette pratique ce qui nuira à l'économie de toute la filière

N° 966314 - Ct moto

par :

13/07/2023 09:52

Ce type de contrôle ne me servira pas du tout car l'entretien de ma moto est fait régulièrement par un concessionnaire qui connaît très bien ma machine. Ça ne fera qu'une taxe de plus à payer pour les gens qui roulent à moto. Après une formation à la conduite plus complète que pour une voiture, les motards seraient pris pour des "vaches à lait". Beaucoup de remue ménage pour pas grand chose. Cordialement.

N° 966315 - Justificatif d'entretien de moto.

par :

13/07/2023 09:53

Bonjour, pour ma part, J'enmène 1 fois par an ma moto chez mon concessionnaire pour l'entretien et le suivi de celle-ci.

Pour les 10000 kms que je fais par an.

J'arrête l'entretien chez le concessionnaire pour le faire moi-même, pour le contrôle technique qui aura lieu tout les 3 ans.

Cdlr

Un motard abusé...

N° 966316 - CT moto

par :

13/07/2023 09:54

Non au CT moto

Une défaillance technique, même mineure, m'empêcherait de rouler, par conséquent je suis obligé d'entretenir ma bécane comme tous les motards. Ce n'est qu'un moyen supplémentaire pour ces puissants lobbys de récupérer des sous!!

Mais comme on n'aura pas le choix (lutter ne sert plus à rien), au mieux je dirais un CT lorsque l'on vend sa moto, histoire de rassurer le futur acquéreur.

Merci.

N° 966317 - Proposition sur le contrôle technique deux roues

par :

13/07/2023 09:54

Je propose que le contrôle technique deux roues soit à l'image de ce qui s'effectue en Belgique.

A savoir :

- OBLIGATION DU C.T EN CAS DE VENTE DU VEHICULE; Sécurisation pour le futur acheteur et le vendeur.
- PAS D'OBLIGATION DE PERIODICITE en cas de conservation du véhicule par le même propriétaire.

Obligation de CT pour tous les véhicules à deux roues à moteur dans le cadre de la sécurité routière.

Prix si CT inférieur à 40 euros. Pour un SUV 4 WD il est de 85 euros.

N° 966318 - CT moto

par :

13/07/2023 09:54

Non au CT moto

Une défaillance technique, même mineure, m'empêcherait de rouler, par conséquent je suis obligé d'entretenir ma bécane comme tous les motards. Ce n'est qu'un moyen supplémentaire pour ces puissants lobbys de récupérer des sous!!

Mais comme on n'aura pas le choix (lutter ne sert plus à rien), au mieux je dirais un CT lorsque l'on vend sa moto, histoire de rassurer le futur acquéreur.

Merci.

N° 966319 - taxations abusives

par :

13/07/2023 09:54



Bonjour,  
je ne suis pas pour cette loi, car avant il serait plus judicieux de renover nos routes et les securiser ,  
pour moi cest plus de la taxation que de securité.  
cordialement

N° 966320 -

par :

13/07/2023 09:54

Je dispose d'une moto de presque 400 kg, très lourde à manier au ralenti et encore plus à l'arrêt en la poussant. C'est un Goldwing, très large, très long.

Les mécanos moto sont expérimentés et savent la déplacer.

Qu'en est-il des techniciens des centre de contrôle qui vont être formés à ce contrôle mais ne sont probablement pas des motards aguerris, capables de manipuler cette machine?

D'autre part, de nombreux contrôles seront faits visuellement. Je pense en particulier aux différents niveaux et aux plaquettes de frein. Or, sur un Goldwing, ces plaquettes ne sont pas visibles sans démonter des caches. Seront-ils formés à ces interventions et par qui?

Enfin, pour conclure, je suis tout à fait favorable à ce contrôle technique mais je crains et regrette que cela devienne vite un marché lucratif et que les coût s'envolent alors que de nombreux motards n'ont pas beaucoup d'argent et préfèreraient investir dans un bonne révision que dans un contrôle technique. Il pourrait ainsi être étudié l'idée de former des mécaniciens agréés au sein des réseaux de distribution des différentes marques à ces contrôles pour qu'ils soient réalisés lors d'une révision.

N° 966321 - Chacun à sa place

par :

13/07/2023 09:55

Je roule en moto quotidiennement depuis 50 ans, sans accident.

Conscients de l'importance du bon état de leur véhicule, la totalité des motards de ma connaissance les entretiennent très sérieusement et n'ont pas besoin d'alourdir leur charge avec un contrôle inutile.

En revanche nous apprécierions que la collectivité publique se charge d'entretenir les routes, qui elles, présentent souvent de graves dangers : trous, fissures, trottoirs, plaques d'égouts, ralentisseurs mal signalés, etc... Là, il y a du travail !

N° 966322 - La culture française négative du contrôle à priori contre celle du contrôle à postériori; encore un mille feuilles administratif sans intérêt et contre productif.

par :

13/07/2023 09:56

C'est un contrôle parfaitement inutile.

En temps que motard, sachant que le bon état de ma moto est primordial pour ma sécurité, je prend grand soin de mon véhicule, d'ailleurs seul 0.2% des accidents concernant des motos sont liés à l'état de la moto. Bref on va emmerder 99,8 % des motards pour un problème qui peut être résolu par d'autres moyens. D'ailleurs le principal lésé par le défaut d'entretien du véhicule est le motard lui même! (nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude !)

Concernant l'aspect soi disant de la pollution en ville, on peut rappeler que l'utilisation de la moto en ville est une des solutions pour fluidifier la circulation et ainsi réduire le niveau de pollution liée à la circulation. Et les forces de l'ordre sont parfaitement habilités à contrôler les niveaux de pollution des véhicules en infraction.

En ce qui concerne le bruit, la aussi le problème est minime et les forces de l'ordre sont encore parfaitement habilités à contrôler les niveaux sonores des rares véhicules en infraction.

Bref le principe du contrôle à priori génère un mille feuilles administratif inutile, alors que le principe du contrôle à postériori est parfaitement suffisant pour un problème qui ne concerne que 0,2% de la population motarde.

En plus il semblerait que la mise en place d'un tel contrôle n'intéresse pas les entreprises du secteur, car trop compliqué techniquement à mettre en œuvre pour un bénéfice financier nul!

Voilà mon avis

Avec mes meilleures salutations

N° 966323 - Avis sur le contrôle technique des deux roues motorisés

par :

13/07/2023 09:57

Bonjour, je possède une voiture BMW série 3 essence de 1997 avec vignette CRITAIR 3. J'ai également une petite moto cylindrée 125 cc de 1999 qui me sert que pour les loisirs elle a une vignette CRITAIR 4. Avec la BMW je consomme 12 litres au 100 en respectant les limitations de vitesse. Avec ma moto qui a 2 ans de moins je consomme 4,5 litres au 100 kms. Donc ma moto qui est plus récente et qui consomme moins a une vignette CRITAIR moins favorable. Avec le contrôle technique que vous voulez nous imposer, qu'allez vous donner comme excuse sur la pollution de ma moto ? Je pense que ce n'est pas une question de sécurité. Car en 2 roues on doit être beaucoup plus prudent qu'en voiture. C'est pour cela que prenons beaucoup de soins pour notre matériel. Ce contrôle technique n'est qu'un racket pour financer autre chose. Voici mon opinion. Cordialement

N° 966324 - Contrôle technique des deux et trois roues

par :

13/07/2023 09:57

Encore une directive Européennes, une de plus pour nous pourrir la vie.

Perso je roule sur HD ma bécane est super bien entretenus ,comme tous ceux qui roule en deux roues (grosse cylindrée) je mets un peut à par les petits scooters qui parfois sont dans des états lamentable.

Pour notre sécurité celles des autre et de nos passagers nous oblige à prendre grands soin de nos machine.

Je ne vois pas comment les centres techniques vont pouvoir examiner nos motos, tellement de modèles et de différences entre les machines , les personnes qui vont faire le contrôle ne sont peut être mêmes pas motards et ne connaissent pas le motos.

Encore un histoire de fric, je ne laisserai pas ma bécane touchée par n'importe qui.

N° 966325 - Favorable

par :

13/07/2023 09:57

Ok pour les contrôles 2 roues

N° 966326 - Comment faire rentrer de l'argent dans les caisses....

par :

13/07/2023 09:58

Les motards sont suffisamment responsables de leur engin pour l'entretenir régulièrement. Au lieu de cette stupide mesure, il faudrait mettre plus de policiers pour arrêter les jeunes fous qui font des rodéos sur les routes et qui sont de véritable danger public avec évidemment une sanction qui leur donne envie de ne pas récidiver. Bien sûr ça ne rapporte pas d'argent dans les caisses de l'état....

Je suis contre ce contrôle technique !

N° 966327 - Avis contrôle technique moto

par :

13/07/2023 09:58

Bonjour.

Le contrôle de mes motos je le fais à chaque fois que je les utilise et je suis très sensible à une différence de comportement de chacune. Mon intégrité physique et ma vie en dépendent. Je suis conscient de ma grande vulnérabilité. J'ai tout à fait confiance en ma moto et ça je le gère très bien. Par contre le comportement des autres usagés notamment les automobilistes ou les infrastructures pas toujours adaptées aux deux roues, je les redoute parce que je les subis. D'autre part, une moto mal entretenue c'est pas dans l'esprit motard et ça gâche le plaisir de rouler.

Le contrôle technique est inutile et c'est aussi de l'argent gâché.

S'il y a quelque chose à faire pour la sécurité des motard c'est sûrement pas à ce poste.

N° 966328 - contrôle technique

par :

13/07/2023 09:58

dans un premier temps il n'est pas possible de rouler avec une moto en mauvais état il faudrait mieux s'occuper de l'état des routes , des protections des rails de sécurité et éduquer les autres usager au respect des deux roues (cela est également valable entre les poids lourd et les automobiliste)...

je pense que quand la moto est entretenue par un garage le contrôle technique n'est pas nécessaire (en effet ma BMW passe tous les ans chez un concessionnaire pour l'entretien et il effectue un contrôle général environ 80 points du véhicule et signale les interventions à réaliser).

le CT serait donc un doublon avec cet entretien

beaucoup de motos ont eu des modifications par le propriétaire sans que cela affecte la sécurité du véhicule (modifications esthétiques ou mécanique) Il est très facile sur un deux roues de faire des modifications.

concernant les véhicules anciens qui sont entretenus par leurs propriétaires ils sont souvent avec des pièces d'adaptation afin de pouvoir les faire rouler.

bien sûr on comprend que la volonté est de faire surtout un contrôle du bruit et la mise en place d'une nouvelle taxe

N° 966329 -

par :

13/07/2023 09:58

Madame, Monsieur vous avez lancé une enquête publique sur un sujet qui nous tient à coeur lorsque l'on est motard.

Imposer un contrôle démontre qu'une fois encore les personnes qui ont imaginé ce texte n'ont jamais mis leurs fesses sur une moto.

Pour nous c'est un bien précieux, lorsqu'on circule sur un 2 roues sur des routes qui sont rarement adaptées car souvent en mauvais état et fort mal aménagées pour des motos, où ces routes ont été

pensées uniquement pour la circulation des voitures et des camions, il est plus qu'évident qu'un motard digne de ce nom, se doit avant tout de s'imposer de rouler sur un véhicule en bon état. Et nous tenons tous à rester en vie et en bon état nous aussi.

Les personnes que vous ciblez ne sont certainement pas des motards et cette minorité sont ceux qui roulent avec un véhicule peu sûr et n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT... vous le savez très bien.

Les accidents des deux-roues motorisés ne sont jamais liés à l'état de notre véhicule, mais bien plus à l'état des routes ou à la manière de rouler des conducteurs de VL et aussi des PL (téléphone au volant, regarder des vidéos...).

Je ne suis pas certain que les autres pays européens qui ont imposés ce contrôle technique en tire aujourd'hui de réelles et concluantes réussites et améliorations.

Nous effectuons tous des contrôles de sécurité réguliers et notre cessionnaire ou réparateur est souvent notre meilleur ami vers qui nous nous retournons régulièrement pour s'assurer que tout va bien pour notre moto et ce n'est certainement pas à un centre de CT, que apporterons notre confiance car en dehors d'empocher le montant du service imposé, je ne suis pas certain qu'ils y connaissent quelque chose et nous ne leur confierons certainement pas notre vie.

Donc régler le problème avec ceux qui sont concernés mais ne nous imposez pas ce type de contrôle complètement inutile.

N° 966330 - Contrôle technique Moto

par :

13/07/2023 09:59

La part de défaillance d 1 moto dans la responsabilité d 1 accident est si faible, soit 3%, que de payer 1 contrôle technique aux environs de 50€ est lamentable !!

Il serait préférable que des aides soient mises en place, comme la TVA à 5,5% pour l achat d équipement de sécurité ou la révision de la moto chez 1 professionnel.

Quant au contrôle technique, s il doit avoir lieu, je souhaiterais, comme cela se fait en poids lourds, que ce soit l usager qui passe sa machine au contrôle, sur les différents bancs de mesure. En effet, malgré les qualités indéniables des contrôleurs, ceux-ci ne maîtrisent pas toutes les machines et leurs usages, comme par exemple pour 1 moto d entre 2 guerres ou 1 grosse machine comme 1 Goldwing, voire certains traits à plusieurs dizaines de milliers d euros. Quid en cas de chute de la moto ??

Ce contrôle technique devrait être tourné vers les cyclomoteurs inférieurs à 125cm<sup>3</sup> ainsi que les voitures sans permis, qui sont les plus trafiqués.

Toutefois, l obligation d 1 contrôle avant la vente me paraît cohérent.

Bien cordialement.

N° 966331 - Contre

par :

13/07/2023 09:59

Bonjour. Je suis totalement contre. Le projet de loi a été fait pour faire bonne figure pour la CEE. Il y a trop de désinformations communiquer par le gouvernement.

Cordialement.

N° 966332 - Contrôle technique Moto

par :

13/07/2023 10:01

La part de défaillance d 1 moto dans la responsabilité d 1 accident est si faible, soit 3%, que de payer 1 contrôle technique aux environs de 50€ est lamentable !!

Il serait préférable que des aides soient mises en place, comme la TVA à 5,5% pour l'achat d'équipement de sécurité ou la révision de la moto chez 1 professionnel.

Quant au contrôle technique, s'il doit avoir lieu, je souhaiterais, comme cela se fait en poids lourds, que ce soit l'usager qui passe sa machine au contrôle, sur les différents bancs de mesure. En effet, malgré les qualités indéniables des contrôleurs, ceux-ci ne maîtrisent pas toutes les machines et leurs usages, comme par exemple pour 1 moto d'entre 2 guerres ou 1 grosse machine comme 1 Goldwing, voire certains traits à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Quid en cas de chute de la moto ??

Ce contrôle technique devrait être tourné vers les cyclomoteurs inférieurs à 125cm<sup>3</sup> ainsi que les voitures sans permis, qui sont les plus trafiqués.

Toutefois, l'obligation d'un contrôle avant la vente me paraît cohérent.

Bien cordialement.

N° 966333 - Et les infrastructures ???

par :

13/07/2023 10:01

Bonjour,

Nous savons tous que le mauvais entretien des deux roues entre en cause dans moins de 1% des accidents. En revanche, le mauvais état des infrastructures routières, et surtout l'absence de réparation immédiate dès qu'un défaut d'entretien est signalé est problématique. Le comportement des usagers et la cause n°1 des accidents, la vitesse inadaptée est un facteur aggravant.

Pour les Sté de contrôle technique, pour le chômage, pour l'état, c'est en revanche une excellente idée, et pourquoi pas tous les ans ?

Cordialement,

N° 966334 - Pour

par :

13/07/2023 10:02

Je suis motard et je suis pour le CT.

La raison est que j'habite en centre ville et beaucoup de deux roues ( surtout des 50cc ) font un barouffe terrible.

Je pense qu'il faut cibler en premier les petites cylindrées car avec la venue des services de Livraison à domicile ( Deliveroo,... ) beaucoup plus de scooter sont en circulation malgré des états très souvent exécrables pour les oreilles.

N° 966335 - contre le controle technique moto

par :

13/07/2023 10:02

je suis contre, car les motards sont responsable, et peu d'accidents sont dus au mauvais entretien, c'est encore une nouvelle taxe déguisée

N° 966336 - contrôle technique

par :

13/07/2023 10:03

Pour ma part c'est une bonne occasion pour ces acteurs à ce faire de l'argent un motard prend toujours soin de sa moto avec des révisions régulières car il en va de sa sécurité

N° 966337 - Opposé

par :

13/07/2023 10:05

Comme exprimé par la [association de motard] et d'autres institutions, l'instauration d'un CT pour les motos n'aura aucun effet sur les statistiques accidentologiques. Les motards prennent soin de leur moto et l'entretiennent. Seuls l'entretien des routes (dont l'état s'est débarrassé) et le comportement des usagers pourrait faire baisser les chiffres de motards tués. Chiffres déjà très faible et à la baisse malgré un parc en croissance. Quid également des motos modifiées esthétiquement (les café racer notamment) qui portant ont conservé leur mécanique d'origine. Je terminerai par rappeler que ce mode de transport favorise la fluidité du trafic urbain, la quantité de gaz polluant, le stationnement et que nombre de motards ne roulent pas sur l'or.

N° 966338 - Contre le contrôle technique sur les 2 roues

par :

13/07/2023 10:06

Bonjour,

Je suis complètement opposé au CT des 2 roues pour les raisons suivantes :

- 1) je ne roule quasi jamais avec mon 2 roues. Il serait donc ridicule de m'imposer un contrôle technique tous les 2 ou 3 ans, puisque mon véhicule n'aura quasi pas fait de km
- 2) l'entretien et les vérifications réalisés par mon concessionnaire sont largement suffisantes. Le CT n'apporterait rien de plus.
- 3) les possesseurs de 2 roues savent très bien que l'état de leur moto est primordial pour leur sécurité. Je suis persuadé que nous sommes tous attentifs à ne pas avoir d'accident à cause d'un défaut d'entretien
- 4) je suis titulaire du permis moto et suis particulièrement prudent lorsque je suis à 2 roues. Je constate que ce n'est pas le cas de nombreux conducteurs de scooteurs 125 qui roulent comme des fous. Si vous voulez faire baisser le nombre d'accidents 2 roues, ce serait certainement en "éduquant" un peu plus les non titulaires du permis qu'en mettant en place un CT
- 5) les 2 roues polluent nettement moins que les voitures. Empêcher une vieille moto de circuler ne changera strictement rien du tout, voire sera pire en terme de pollution globale (destruction de l'ancienne moto + construction d'une nouvelle moto)
- 6) j'ai l'impression que vous ne mettez en place ce CT que pour faire entrer de l'argent dans les caisses de l'état

N° 966339 - CT

par :

13/07/2023 10:07

Ne sert à rien.

Mêmes contrôles que fait mon mécano tous les ans!!!

Pompe à fric pour [réseau de contrôle technique] et sa clique

N° 966340 - control contre pollution

par :

13/07/2023 10:07

bonjour ,je ne comprend pas le problème pollution quand des fusés décolle régulièrement, pour la sécurité les vrais motards la connaisse très bien .

pour la sécurité, l'état a beaucoup a faire sur ces route !!!!!

cordialement

N° 966341 - CT pour les motos

par :

13/07/2023 10:07

Je suis perso contre un CT périodique sur les motos, mais favorable éventuellement en avoir un lors de la vente. Et pourquoi ce contrôle technique ne concerne pas les 50cm<sup>3</sup> (souvent trafiqués et dangereux). Il faudrait le déployer aussi pour cette catégorie à un coût moindre !!!!!!!

A bon entendeur

N° 966342 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 10:07

Je suis opposé à la mise en place d'un contrôle technique pour les véhicules à 2 roues motorisés car les motards entretiennent bien leur machine (plus que les automobilistes) et que le kilométrage moyen annuel est très faible.

Si ce contrôle devait être effectué il me semble que tous les 5 ans serait un délai suffisant.

N° 966343 - CT Moto

par :

13/07/2023 10:08

Une nouvelle preuve que "cohérence" et "Enarque" sont deux mots incompatibles...

Moins de 1% des accidents d'après la [association de motard] sont liés à une défaillance technique du véhicule et la grande majorité des accidents sont les suites d'une perte de contrôle du véhicule.

Solution de l'état: "on va faire un CT". Finement pensé.

En ce qui concerne le bruit, les plaques ou éclairages, c'est aussi le travail des forces de l'ordre?

Réfléchissons ensemble... Nous irons plus loin.

N° 966344 - control contre pollution

par :

13/07/2023 10:08

bonjour ,je ne comprend pas le problème pollution quand des fusés décolle régulièrement, pour la sécurité les vrais motards la connaisse très bien .

pour la sécurité, l'état a beaucoup a faire sur ces route !!!!!

cordialement

N° 966345 - Non

par :

13/07/2023 10:11

Refaites le réseau routier français et ultramarin avant de venir nous enquiquiner, pour rester poli, avec un contrôle technique qui s'apparente plus à une énième taxe parmi tant d'autre.

N° 966346 - Contrôle technique et ZFE

par :

13/07/2023 10:11

Un contrôle technique valide une moto comme conforme à la circulation, hors dans le même temps la ZFE peut interdire à cette même moto de circuler. !.... Cherchez l'erreur...est-ce bien cohérent?

N° 966347 - contrôle moto

par :

13/07/2023 10:11

Bonjour.

J'ai une moto 750 Honda de 1995 . elle est en très bon état. Je roule peux .

Mais toujours fait pour quelle soit bien entretenue.

Je suis contre le contrôle des motos .C'est juste une affaire d'argent.

Cordialement.

N° 966348 - Mise en place d'un controle technique pour les motos

par :

13/07/2023 10:15

Je trouve la mise en place du contrôle technique pour les motos inadmissible: quel est le motard assez inconscient pour rouler sur une machine dangereuse, sachant qu'il risque sa vie à tout moment? Les seuls contrôles acceptables sont ceux de la pollution et du bruit...

Alors de grâce: s'il doit y avoir un contrôle , qu'il soit limité au strict nécessaire...

Merci.

N° 966349 - Mesures alternatives au contrôle technique

par :

13/07/2023 10:17

Bonjour,

Encore une fois, d'autres pays européens ont mis en place des mesures alternatives au CT. J'aurais aimé en France une TVA abaissée pour les équipements de sécurité du motard. Cela serait probablement plus efficace qu'un CT pour réduire l'accidentologie des conducteurs de 2-roues, combiné à une obligation de ports de ces équipements (blouson, chaussures, pantalons spécialisés en plus du casque et des gants). Ou encore l'obligation d'un renfort systématique des barrières de sécurité dans les virages où elles sont posées.

La seule chose intéressante de ce CT est le contrôle de la pollution sonore, qui est LE PRINCIPAL problème posé par les 2-roues pour leur acceptabilité dans l'espace public en France et en Europe.

Le reste est du pipeau.

Merci de m'avoir lu.

N° 966350 - Avis personnel sur la mise en place du CT moto

par :

13/07/2023 10:19

Observations préliminaires:

-La lecture des articles R-323-1 et suivants intègrent déjà dans leurs textes les véhicules légers à 2 ou 3 roues. On s'interroge sur le bien fondé de cette consultation concernant des dispositions apparemment déjà prises de longues dates.

-On notera que l'application de soi-disant directives Européennes n'a aucun caractère obligatoire, chaque état membre restant souverain.

-On notera en revanche le lobbying forcené de certaines multinationales du CT qui y voient un avantage bien plus financier que sécuritaire...



Remarques concernant ce projet de CT des 2 roues motorisés:

-Revenons juste sur l'inutilité flagrante et avérée d'un CT pour cette catégorie. Les statistiques d'accidentologies sont là pour le confirmer, la défaillance technique n'est quasiment JAMAIS en cause (0,5% en comptant large). On aimerait la même "attention" sur l'entretien des infrastructures.

-Les points de contrôle mis en avant, notamment le contrôle de bruit existe déjà sous la forme de contrôles inopinés réalisés par les forces de l'ordre. Le contrôle de bridage (puissance moteur) est une ineptie car qui sait débrider sait aussi re-brider avant un contrôle..Idem d'ailleurs pour la pose-dépose des silencieux d'origine!

-Les contrôles ne seront jamais égalitaires et uniformes car un contrôle visuel des éléments de freinage par ex. n'est pas possible sans démontage de l'accastillage sur certaines motos (Harley, Indian, Goldwing etc..)

-Aucun texte ne précise clairement que la qualification de l'agent contrôleur se doit d'inclure la détention du permis de conduire correspondant. Quid d'un agent qui perdrait le contrôle en manœuvrant aux abords du centre de contrôle et viendrait à percuter un véhicule tiers. Avec un 2RM de plus de 300kg, la facture sera salée et les assurances surement peu compréhensives.

-Enfin, la population des conducteurs de 2 roues qui est par définition fragile donc responsable et précautionneuse est également en majorité financièrement défavorisé et utilise ce mode de transport pour échapper au racket automobile des péages, parkings, consommation d'essence (surtaxée) élevée, indigence des transports urbains, congestion des trafics souvent délibérément organisée par certaines municipalités. Elle compte nombre d'étudiants et autres jeunes actifs qui se passeraient volontiers d'enrichir d'avantage ce genre de sté de C.T. conducteur de 2RM depuis près de 50ans.

N° 966351 - Une aberration

par :

13/07/2023 10:19

Motard depuis 20 ans, ma moto me sert à aller travailler.

Elle est toujours en bon état et suivie par mon concessionnaire.

Un 2 roues qui n'est pas en état met directement la vie de son conducteur en danger ce qui n'est pas le cas des voitures.

L'état ferait mieux de faire un contrôle technique régulier de l'état des chaussées ou tous les trous dans nos routes détériorent nos 2 roues (les voitures aussi) et nous mettent également en danger permanent

N° 966352 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 10:19

Contrôle thermique inutile car le motard prend soin de sa monture il en va pour sa sécurité tout cela est une histoire d'argent qui fera des heureux

N° 966353 - Point de contrôle à revoir

par :

13/07/2023 10:20

Madame, monsieur, bonjour,

J'écris ce commentaire pour vous signaler qu'une simple copie du contrôle technique voiture ne peut s'appliquer sur une moto, du fait de leur différence de conception et de gabarit.

Je citerais comme exemple le fait que tous les véhicule à deux roues motorisé non pas de pare-brise et que toutes les motos non pas de « bulle », ou se fixera donc le macaron du CT ?  
De plus, les dispositifs réfléchissant se trouve, à la connaissance, sur l'équipement (casque) du motard, nous n'allons pas laissé notre équipement pour le contrôle technique cela va s'en dire.  
Enfin je finirais les exemples d'incompatibilité en disant que le contrôle des essieux comme écrit sur le document est impossible étant donné qu'il n'y a pas d'essieux sur un deux roues motorisé.  
Merci de votre attention

N° 966354 - Contrôle technique des deux roues

par :

13/07/2023 10:20

Je suis contre. Un budget supplémentaire est à prévoir pour ce contrôle injuste. Le pire c'est que roule sur un deux roues mal entretenu c'est l'accident assuré et les motars le savent bien ils entretiennent donc correctement leurs véhicules car ils sont conscients des risques. L'état des routes serait plutôt à revoir ainsi que des aménagements concrets type bande blanches, plaques d'égouts et surtout doublement des glissières qui à l'heure actuelle sont de véritables guillotines.

Cordialement

N° 966355 - IMPOSSIBILITE TOTALE DANS MON CAS DE PASSER LE CONTRÔLE TECHNIQUE

par :

13/07/2023 10:20

J'ai près de 70 ans. Je suis passionné moto depuis mon plus jeune âge.

J'ai tout au long de ma vie constitué une collection de motos anciennes des années 50 aux années 80, soit près d'une cinquantaine de motos. Une quarantaine sont en parfait état de marche et je les fais toutes rouler à tour de rôle suivant mon envie. C'est d'ailleurs là l'essentiel de mon plaisir.

Si je veux me conformer au CT, c'est presque chaque semaine que je vais devoir faire contrôler mes motos. Coût de l'opération : au moins 2000 €.

Certaines sont, d'origine, complètement "non conformes" puisque sans clignotants, sans feu stop, etc... Sans parler de la pollution pour ce qui est des moteurs 2 temps de l'époque.

J'ai restauré "état concours" une moto dont la carte grise avait été égarée. J'ai dû la passer en "collection". Ce fut une galère sans nom. Je ne me vois donc pas faire la même chose pour ma cinquantaine de motos. Sans parler du coût. A la retraite, mes revenus sont très modestes.

Un technicien d'un centre de CT m'a affirmé que les contrôles seront très "superficiels" et qu'il ne fallait pas que je m'inquiète. Dans ce cas, je ne vois pas la nécessité d'un contrôle si c'est juste pour voir si les pneus sont lisses et si les éclairages fonctionnent. Tout ça je sais le faire moi-même et bien plus encore.

Pour toutes ces raisons, et j'en oublie forcément, je ne passerai pas mes motos au contrôle technique.

J'espère que la [assurance] m'assurera quand même sinon, je n'ai plus qu'à arrêter la pratique de la moto, et attendre la fin de mes jours au fond d'un canapé.

Sincères salutations.

N° 966356 - c est encore une histoire de gros sous .....

par :

13/07/2023 10:21

bonjour a toute l equipe je pense qu un motard ne roulera pas avec une moto qui ne fonctionne pas correctement comme il ne roulera pas avec un train de pneu pas en etat alors que sur une voiture personne ne se soucie pas de la pression et de l etat de ses pneu le motard verifie avant chaque depart ses niveau ses feux la pression et l etat de ses pneumatique et de ses freins car pour lui c est

essentiel sur deux roues SA SECURITE EST LIER A TOUT CELA ET LE MOTARD LE SAIS IL NE FERA PAS L IMPASSE SUR SA SECURITE ..... voila mon avis sur cette vaste fumisterie qui ne sert juste a renflouer les caisses de l etat !!!!!!! passez une belle journee vous et toutes l equipe

N° 966357 - Controle technique CT 2 RM

par :

13/07/2023 10:21

Bonjour,

etymologiquement, la politique est la mise en place de règles par tous (les élus) qui régissent la vie de la cité pour le bien de tous.

Je ne vois pas dans ce décret le bienfait de ce CT, ne serait-ce que pour les utilisateurs de 2RM qui sont suffisamment responsables pour ne pas mettre leur vie en danger en utilisant des engins non sécurisés. En revanche, je vois bien l'intérêt financier pour les organismes qui vont s'en charger et pour les taxes qui vont en découler.

Quand on voit l'état de plus en plus dégradé des routes on peut se poser la question du sens donné à la "politique".

Ne vous étonnez pas par la suite du désengagement des citoyens ou devrais-je dire des vaches à lait? Ce sujet n'étant malheureusement qu'un parmi d'autres.

Je vous demande d'oeuvrer pour le retrait de ce CT

Bien cordialement

N° 966358 - controle technique

par :

13/07/2023 10:21

les motocyclistes entretiennent TOUS leurs véhicules,le défaut d'entretien est IMMEDIATEMENT ressenti au guidon.

Ce controle est justifié ,une fois de plus,pour des raisons financières,TVA notamment...

le pretexte europeen est fallacieux,défendez plutot nos intérêts industriels auprès des instances européennes.

N° 966359 - Point de contrôle à revoir

par :

13/07/2023 10:22

Madame, monsieur, bonjour,

J'écris ce commentaire pour vous signaler qu'une simple copie du contrôle technique voiture ne peut s'appliquer sur une moto, du fait de leur différence de conception et de gabarit.

Je citerais comme exemple le fait que tous les véhicule à deux roues motorisé non pas de pare-brise et que toutes les motos non pas de « bulle », ou se fixera donc le macaron du CT ?

De plus, les dispositifs réfléchissant se trouve, à ma connaissance, sur l'équipement (casque) du motard, nous n'allons pas laisser notre équipement pour le contrôle technique cela va s'en dire.

Enfin je finirais les exemples d'incompatibilité en disant que le contrôle des essieux comme écrit sur le document est impossible étant donné qu'il n'y n'a pas d'essieux sur un deux roues motorisé.

Merci de votre attention

N° 966360 - Contrôle technique 2 roues motorisées

par :

13/07/2023 10:24

En qualité d'ancien M. MOTO à la DDE66 et toujours adepte du 2 roues, je considère que le motard est soucieux de sa sécurité. Il inspecte sa machine régulièrement (freins, éclairage, pression des pneumatiques...) pour garantir sa survie.

Un contrôle technique pour les 2 roues me paraît superflu. Par contre un contrôle technique des infrastructures routières me paraît opportun.

N° 966361 - Inadapté

par :

13/07/2023 10:24

Je pense que le contrôle technique des deux roues devrait n'être obligatoire qu'en cas de revente du véhicule ou par décision d'expertise suite à un accident. En effet, je connais des collectionneurs qui ont un certain nombre de deux roues qu'ils utilisent peu et pour lesquels un contrôle technique systématique est inadapté. J'ai moi-même une moto que j'utilise très peu.

N° 966362 -

par :

13/07/2023 10:24

je suis contre le contrôle technique des motos , par contre pour la vente des motos occasions je serai pour .

N° 966363 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

13/07/2023 10:25

Si nos motos étaient en si mauvais état pour nécessiter un contrôle technique périodique, il y aurait BEAUCOUP plus d'accidents liés à une défaillance technique, non ?

Par contre, à quand une réglementation appliquée ? Puisque qu'elle existe déjà.

Pas besoin de nouvelles taxes, les règles sont DÉJÀ dans le Code de la Route, et le Code Pénal.

N° 966364 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

Energie et Climat

par :

13/07/2023 10:25

je suis contre la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

Energie et Climat

N° 966365 - Contrôle technique des moto

par :

13/07/2023 10:27

Simplement stupide encore un moyen de prendre de l'argent.

Lors des révisions des motos les points de sécurité sont contrôlés et réparés.

La majorité des motards prennent au sérieux leur sécurité et roulent avec des véhicules parfaitement sur.

N° 966366 - Consultation décret contrôle technique 2/3 roues

par :

13/07/2023 10:29

Bonjour.

Moi même possédant un 2 roues motorisé, je suis entièrement en accord avec ce projet.

Moteur trafiqué, échappement trafiqué, plaque illisible, défaut d'assurance, moto volée donc pas de carte grise ... voici quelques raisons pour justifier mon accord.

Je regarde régulièrement à la télé "100 jours avec les gendarmes/polices", ... c'est édifiant !!!

Cordialement

N° 966367 -

par :

13/07/2023 10:30

Médecin de famille ayant utilisé ma moto pendant plus de 45 ans en ville et par tout temps je suis totalement contre cette mesure .

Il est complètement aberrant d'imposer de telles contraintes à des usagers pour qui la sécurité est vitale.

Nos motos sont, en particuliers les éléments sécuritaires , en parfait états sinon nous ne pourrions pas utiliser nos véhicules.

N° 966368 - Contrôle side car

par :

13/07/2023 10:31

Formation allégée des contrôleurs ? Pour qq chose de spécifique comme une moto ? Pour un side car c'est utopique à part le bruit et la pollution. Contrôle visuel ? Rien sur le fond. Gadget inutile

N° 966369 - controle technique moto

par :

13/07/2023 10:31

Je suis contre , ras le bol de ces controles qui ne servent a rien , sauf a essayer de nous faire raquer encore. Marre d'engraisser des lobbys etrangers . Je tiens a ma peau et je controle loi meme.Merci de nous lacher la grappe

N° 966370 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 10:32

Vous savez que les pièces de moto sont très vite démontable et remonter rapidement et les modifications mal faites alors jusqu'au prochain contrôle technique ?

N° 966371 - CONTROLE technique obligatoire = Impôt déguisé supplémentaire. J'y oppose

L'éducation parentale à l'usage du 2 roues, le respect des règles du code de la route, et le mieux vivre ensemble en partageant la route.

par :

13/07/2023 10:32

Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leur parole, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque

finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne, alors c'est là en toute beauté et toute jeunesse le début de la tyrannie.

Zéro " rodéo urbain"

Il y a la voie publique avec tous ses usagers, à pied, à moteur ou à cheval ! et il y a les pistes de moto cross ..

J'étais Fana de mob, 125, puis moto, mon père m'a souvent découragé à pratiquer sur la route et m'a incité à la découverte du Trial ( J'ai 61 ans et j'avoue qu'on pratiquait souvent dans la nature, c'est aujourd'hui heureusement réglementé ) . Mais on n'entend presque plus parler de moto verte de nos jours.. Un bon apprentissage pourtant .

N° 966372 - contrôle technique des 2 roues

par :

13/07/2023 10:32

Les motos ont toujours été tres bien entretenues; il en va de l'assurance du conducteur qui risque sa vie dessus.

d'un point de vue accidentogène on ferait mieux de s'occuper du délabrement des routes et de la systématisation de l'utilisation du téléphone par les conducteurs de voitures.

du point de vue taxe, c'est encore une de plus pour des contribuables déjà lourdement taxés. De plus ce sera encore quelque chose de plus à faire...

L'explication de l'obligation du contrôle par rapport à l'Europe ne tient pas, si tout était égal en Europe nous n'aurions pas ces prélèvements qui font des Français les champions de la fiscalité ...

Pour ce contrôle supplémentaire je suis CONTRE

N° 966373 - Aucune étude indépendante ne prouve la nécessité d'un CT pour les 2 roues motorisés par :

13/07/2023 10:33

La seule étude indépendante sur les causes d'accident est celle de l' ACEM qui a donné lieu au rapport MAIDS.

Ce rapport indique que sur les 1 000 accidents étudiés, moins de 1.00 % (0.5% de mémoire) sont directement imputable à un défaut d'entretien du véhicule. Alors certes, c'est toujours 1.00 % de trop de motards qui ont eu un accident et sont peut-être blessés, mais avant d'imposer un CT aux deux roues il y a bien mieux à faire si le but est d'assurer la sécurité des motards.

Le problème selon moi est que deux doctrines s'opposent, d'un côté il y a CT, une mesure qui bien qu'inefficace ne coûte rien à l'état (voire lui rapporte en taxe diverses et variées) et qui en plus fait très plaisir aux grands groupes du secteur, [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] en tête. De l'autre, il y a des investissements massifs à faire pour améliorer nos infrastructures, par exemple l'état des routes et le doublement des rails "de sécurité". Il s'agit alors de savoir ce que l'on veut, on met la poussière sous le tapis avec le CT ou fait vraiment de la sécurité routière ?

Pour finir, je pense que les lois déjà en vigueur permettent déjà de verbaliser un véhicule trop bruyant ou ayant les pneus usés au delà du témoin par exemple.

N° 966374 - contrôle technique inutile

par :

13/07/2023 10:35

Bonjour, je n'accepte de confier ma moto à aucun organisme si ce n'est mon concessionnaire ou un mécano choisi par moi.

Mon véhicule (âgé de 12 ans) est parfaitement entretenu et révisé chaque année par mon concessionnaire.

Le gouvernement serait mieux inspiré de faire le "ménage" chez les professionnels en s'assurant de leurs compétences (c'est valable pour tous les corps de métier).

En conclusion, ce type de contrôle c'est non.

N° 966375 - Contrôle L

par :

13/07/2023 10:37

Bonjour en tant que contrôleur technique VL et motard, je trouve que ce "contrôle" est une ineptie.

En effet, ne pas lever le véhicule ni effectuer un test de freinage est une aberration.

Un contrôle sonomètre n'est pas nécessaire à mon sens (il n'est pas présent pour les VL alors que le bruit est une nuisance contrôlée).

De plus nous sommes déjà dans l'incapacité de répondre à la demande VL dû à une pénurie de main d'œuvre donc je ne vois pas comment ajouter une somme de travail aux contrôleurs en place...

La zone de contrôle est interdite au public il me semble que de ce fait les propriétaires des véhicules ne doivent pas entrer dans celle-ci, c'est pourquoi je pense que les contrôleurs doivent venir de la filière motorcycle afin de pouvoir déplacer les véhicules en sécurité et savoir les démarrer (démarrage au kick par exemple).

Pour finir pourquoi se précipiter maintenant alors que cela fait 10 ans bientôt que c'est acté ? Ne serait il pas judicieux de laisser le temps aux équipementiers de trouver une solution de levage et de test de freinage suspension adapté à tous les véhicules?

Je rajoute à ça l'impossibilité de vendre cette prestation "commercialement parlant" aux clients vu le contrôle médiocre proposé et le faible taux de rentabilité due au délais de 5 ans puis 3 ans et ainsi de suite, alors que les véhicules concernés s'usent plus vite qu'un VL...

C'est pourquoi je ne m'engagerai pas à effectuer ce pseudo contrôle mis en place à la va vite pour satisfaire des associations plus que pour satisfaire les usagers.

N° 966376 - Contrôle de la vitesse maximum.

par :

13/07/2023 10:39

Pour le contrôle de la vitesse maximum sur les véhicules les plus anciens, je crains que les moteurs soient soumis à des régimes bien supérieurs à ceux utilisés couramment, ce qui pourrait entraîner des dégâts pas forcément visibles immédiatement.

N° 966377 - ENCORE DU FRIC UNIQUEMENT DU FRIC

par :

13/07/2023 10:40

Bonjour,

Le motard normalement constitué et équipé d'un cerveau, ne prendra pas de risque à rouler avec une machine défectueuse au péril de sa vie ou de celle des autres !

Il doit y avoir comme en voiture des cas rares mais, ceux qui roulent régulièrement, entretiennent leur monture pour la ménager et rouler en sécurité !

Faites plutôt la chasse aux scooter avec échappement non homologué et/ou sans casque voire sans assurance ou même qui ne leur appartiennent pas plutôt qu'à ceux qui peuvent engraisser les caisses de l'état sous couvert de l'europe : mais en europe il y a aussi des pays où la vitesse est libre non ? Ce n'est pas dans vos projets futurs ça ? Pourtant cela rapporterait beaucoup de taxes diverses & variées entre la surconsommation de carburant, l'usure prématurée des organes, les pneus plus rapidement remplacés, sans compter la TVA sur tout cela, cela devrait rapporter un joli pactole...

Domage.

N° 966378 -

par :

13/07/2023 10:40

Il est absolument inutile de faire un contrôle technique en dessous de 125 cm3

N° 966379 - Un projet inadapté à ne pas retranscrire!

par :

13/07/2023 10:40

Les motards sont des gens sérieux avec des motos bien entretenues. Cette norme est un passage sous le joug administratif. Payer, encore payer, pour quoi, pour rien.

On verrouille le dernier espace de liberté.

Quid de ma TERROT qui ne passera jamais, Quid de ma moto de trial etc....

Rien de tel pour se mettre une partie de la population "à dos".

Cette directive n'a pas à être retranscrite dans la Loi française. L'état devra payer une amande, pas de problème, il donnera moins au fond de compensation européenne.

N° 966380 - contrôle technique des deux roues

par :

13/07/2023 10:41

Motarde, je suis en défaveur.

La plupart des conducteurs de 2 roues roulent par passion, ils bichonnent leur engin et l'entretiennent avec rigueur, ils sont aussi conscients que leur sécurité en dépend.

Si vous souhaitez renforcer certains contrôles je vous conseil en revanche de regarder du côté des 50cc débridés.

Belle journée à vous

N° 966381 - Mise en place contrôlé technique des 2 roues

par :

13/07/2023 10:41

Je suis contre ce contrôle tel qu'imaginé. Mais je serais pour un contrôle sécurité 2 roues portant:  
- état des pneus, éclairage, échappement, freins.

Tous les 3 ans, rapide, peu coûteux (20€ Max) ET

une verbalisation rigoureuse des véhicules notoirement bruyants et en mauvais état lors d'un contrôle routier



N° 966382 - contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

13/07/2023 10:43

NON à ce racket supplémentaire de l'Etat, qui fait suite à la demande de 3 associations de bobos parisiens... pour soit-disant moins polluer les villes, sauver la planète qui a malheureusement du plomb dans l'aile.

NON à ces grandes enseignes de contrôle technique ( [réseau de contrôle technique] par exemple) qui vont se gaver au passage.

(lobbying ?)

NON car les propriétaires de motos sont plus méticuleux au niveau entretien que leurs homologues en 4 roues.

N° 966383 - Projet contrôle technique des 2 et 3 roues

par :

13/07/2023 10:43

Contre ce projet, en tant que motards depuis 10 ans, nos premiers réflexes sont de vérifier en permanence l'état de notre véhicule...les roues, freins, signalétique, feux,.....notre seule protection étant nos équipements et l'état de notre véhicule. Une vérification annuelle est faite systématiquement dans un garage, dans mon cas tous les ans un contrôle et le changement des pièces usées est faite chez mon concessionnaire Honda. Un CT n'apporterait rien de plus à ma sécurité....sauf si le but est de taxer les 2 roues ou de comparer une voiture et un automobiliste avec une moto et un motard. Ce qui est totalement absurde.

N° 966384 - contrôle technique des 2, 3 et 4 roues

par :

13/07/2023 10:45

Bonjour,

Je viens de lire le document de 84 pages du gouvernement, ce CT est un copié collé du CT automobile, sur un 2 et 3 roues tous les éléments de contrôle sont accessibles sans démontage ni levage du véhicule, tout ce contrôle va être visuel, qu'en sera t'il de l'efficacité du freinage et des suspensions ?

Au niveau du tarif nous allons payer le même tarif qu'un véhicule à 4 roues qui est beaucoup plus compliqué à contrôler qu'une moto.

J'ai le permis depuis 49 ans (j'ai bientôt 65ans), depuis toujours, je fais moi même l'entretien de mes motos et side-car, ainsi que mon side-car de piste, sans oublier ma voiture et mon véhicule utilitaire, aucun de mes véhicules ne va chez un mécano.

J'ai des doutes qu'un contrôleur juste formé, qui n'aura peut-être même pas le permis moto, va me dire ce qui ne fonctionne pas sur ma moto.

De plus les statistiques des accidents de la route provoqués par un défaut technique ne représente que moins de 1% des accidents de 2 et 3 roues.

Vu le nombre de 2 et 3 roues en circulation (qui explose), c'est une bonne statistique, et le CT n'y changera rien !

Il vaudrait mieux s'en prendre aux points dangereux pour les 2 et 3 roues, glissières non doublées, routes dégradées, gasoil répandu par les poids lourds, céréales déversées par nos chers agriculteurs ... Pour ce qui est du bruit de certaines motos (les miennes sont strictement d'origine) ceux qui sont hors la loi, remonteront chicane ou pots d'échappement homologué pour passer le CT, et une fois sortis remettront leur échappement bruyant, il faut moins de 30minutes pour changer un échappement sur un 2 roues, cela ne changera strictement rien, faites plutôt des contrôles routier avec sonomètre, sur certaine moto il n'y a même pas besoin de sonomètre pour savoir qu'elles sont hors normes.

De plus les véhicules les plus trafiqués (moins de 125cc) ne seront pas contrôlés !

Pour ce qui est de la pollution, on sait bien qu'un 2 et 3 roues mets moins de temps de parcours, donc pollue moins, il participe à la fluidité de circulation.  
Si cela est pour notre sécurité, pourquoi ne contrôlez vous pas les éléments de sécurité obligatoire, casque et gants ? comme les ceintures de sécurité et les air bag d'un véhicule à 4 roues.  
En espérant que vous modifierez votre position en vu de l'application de ce contrôle technique inutile, et qui va nous couter cher, on le voit bien en Allemagne, Espagne...  
Bien cordialement,

N° 966385 - contrôle technique

par :

13/07/2023 10:48

moi j y suis favorable. à condition que toutes les petites mobylettes y soient contraintes. Ça évitera peut être des nuisances sonores.

N° 966386 - Contre ces projets

par :

13/07/2023 10:48

Ces projets ont un bilan avantages / inconvénients nettement négatif :

Les accidents ne sont que très très rarement liés à l'état du véhicule ;

L'Allemagne n'a pas vu baisser ses problèmes de nuisances sonores malgré un système mis en place il y a plus de 25 ans ;

Le CT ne sera pas accessible à tous les motards, au regard du peu de centres qui le proposeront en France (= fracture sociale) ;

Les motards sont très sensibilisés sur l'importance de rouler sur un moto fiable et entretenue lors du passage du permis ;

La pollution des motos représente un part extrêmement faible du parc routier.

N° 966387 - Pourquoi ?

par :

13/07/2023 10:49

Les motards dans leur quasi totalité sont des gens qui tiennent à leur vie

En moto la moindre chute peut avoir de graves conséquences

Je ne vois jamais aucune moto qui roule et qui me semble ne pas devoir le faire

Ce qui n'est, loin s'en faut , pas le cas des automobiles

N° 966388 - Contrôle technique et climat

par :

13/07/2023 10:49

Si la volonté est de protéger le climat. Avant de créer une loi qui ne fera que diminuer le nombre de 2 roues, au profit des 4 roues. Je commencerai par limiter la puissance des moteurs 4 roues. Sachant que sur des routes limitées à 130 km/h 100 chevaux sont suffisants. N'en déplaisent aux berlineux germaniques l'extravagance n'est plus de mise... Dès demain bridons les moteurs et limitons la production à une cylindrée de 1500 cc max. Sur-taxons les conducteurs en transit, non respectueux

des normes et subventionnons les 2 roues. Concernant le CT moto, seul un contrôle des décibels serait du bon sens...

N° 966389 - Contrôle technique véhicules motorisés à 2, 3 ou 4 roues.

par :

13/07/2023 10:50

Mesdames, Messieurs

Le contrôle technique cité en objet est inutile et inefficace.

En effet, la révision périodique est effectuée tous les ans environ, au lieu de tous les trois préconisés. Malgré une formation adéquate, les agents des centres de contrôle techniques ne seront jamais aussi compétents que les mécaniciens travaillant en concession. Ces mécaniciens sont formés à la mécanique moto, pratiquent la mécanique tous les jours, toute la journée et roulent à moto. Les éléments de sécurité, plus nombreux que ceux préconisés par le CT, sont donc vérifiés plus souvent. Les employés des centres de CT savent-ils démarrer une moto non équipée de démarreur électrique : NON ; savent-ils déterminer le régime moteur d'une moto non équipée de compte tours : NON ; savent-ils manier une moto moteur arrêté : NON. Le risque de faire tomber une moto occasionnant des dégâts n'est pas négligeable. De plus, entre chaque révision périodique, nous effectuons les contrôles de sécurité nous même : état des pneus, des freins, de l'éclairage, des niveaux d'huile nécessaire au bon fonctionnement de la moto ...

Comme vous le savez, l'état déplorable de nos routes est bien plus source d'accident que l'état de nos véhicules. Un moteur de moto bien réglé pollue moins qu'un 4X4.

Pour ces raisons, et bien d'autres, nous vous demandons de supprimer purement et simplement le contrôle technique pour les moto.

N° 966390 - Inégalités et profits

par :

13/07/2023 10:50

Les motards conscients de leur vulnérabilité entretiennent leurs motos c'est leur gage de survie ! Vélos, scooters, véhicules sans permis, véhicules sans assurance ,conducteurs sans permis, alcoolisés ou shootés....les FO n'avaient pas suffisamment à faire (répression de manifestants) ? Mettre le permis à 17 ans encore une idée sortie de nulle part qui va certainement arranger les problèmes. Du grand n'importe quoi

N° 966391 - Contrôle technique motos

par :

13/07/2023 10:51

Contre, aucun intérêt , une moto n'est pas une voiture, si on ne veut pas se retrouver par terre il faut qu'elle soit en état , alors un CT pour nous dire ce que l'on sait déjà voire moins, tellement que le contrôle sera soft , et comme on le sait tous , affaire [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] le lobbyiste . Des cons en 1/2/3/4/5/6 roues il y en a partout , à la vue de certaines associations , le bruit est en cause , un pot se démonte et remonte en une poignée de minutes pour info, ça ne réglera pas le pb.

N° 966392 - Contre le Contrôle Technique

par :

13/07/2023 10:52

L'accidentologie du 2 roues motorisées n'étant qu'une infime partie des responsables des accidents de la route, vis à vis de l'état des voies de circulation, il n'y a pas lieu d'un CT de ces véhicules!!  
cordialement

N° 966393 - Inutile

par :

13/07/2023 10:52

Une moto de 4 ou 5 ans est comme neuve, le motard tient à sa santé et ne fait pas n importe quoi avec l entretien. À la rigueur, 10 ans est plus justifié.

Une mesure inutile de plus.

N° 966394 - Feux led de jour:

par :

13/07/2023 10:52

Bonjour,

Pourquoi les pouvoirs publics autorisent ils les feux led de jour uniquement à l'avant des véhicules? Ceci va à l'encontre de toutes règles élémentaires de sécurité par baisse de luminosité, (brouillard, pluie, levé & couché de soleil).

L'arrière des voitures en mouvement devraient avoir les feux de positions obligatoirement allumés dans ces conditions de routes . Je ne comprend pas que les constructeurs d'automobiles ne soient pas attentif à cet aspect de la sécurité routière.

N° 966395 - Ct moto

par :

13/07/2023 10:54

Je suis contre le ct moto, occupez- vous des infrastructures routières ( nids de poules, rails de sécu et gravillons!!! ) après on pourra discuter.

N° 966396 - Sans titre

par :

13/07/2023 10:54

Les motos sont les véhicules les mieux entretenus car les conducteurs sont parfaitement conscients que leur sécurité dépend en très grande partie de la fiabilité de leur moto. Ce contrôle technique obligatoire n'a donc aucun sens et ne semble être qu'une affaire financière. C'est regrettable car à coût constant, le motard investira moins dans les accessoires de sécurité.

N° 966397 - juste une taxe - autant en faire une vraie taxe

par :

13/07/2023 10:54

Ce CT ne peut potentiellement avoir d'impact que sur 0,3% des accidents, et va déresponsabiliser les conducteurs de 2 roues, provoquant plus d'effets négatifs que positifs.

De plus, prendre rendez-vous, se rendre au centre de CT, attendre, tout ça est une grosse perte de temps.

Si le but n'est que de taxer les 2 roues - sachant que depuis quelques années tout est fait pour taxer les véhicules en général - autant mettre une vraie taxe : elle coutera moins au contribuable, elle rapportera plus au gouvernement, et nous perdrons moins de temps. Seul [réseau de contrôle technique] en pâtira.

N° 966398 - Controle Technique 2 roues

par :

13/07/2023 10:55

Bonjour,

Je possède une BMW R1200S. Du fait des risques élevés sur la route, ma moto est suivie et entretenue. Mes pneumatiques, mes freins, mes phares, ... font l'objet d'attentions particulières. De ce fait, je vais régulièrement chez mon concessionnaire pour les révisions. Serait-il possible que les concessionnaires/garagistes/réparateurs puissent délivrer cette future autorisation en même temps que les révisions? Ils sont les mieux placés pour juger de l'état d'une moto.

Par ailleurs, il faut commencer par les petites cylindrées (50cc puis 125cc) qui s'abiment beaucoup plus vite.

Vous avez compris que ma vie dépend de l'entretien de ma moto et que ce futur CT ne changera rien sauf du temps et des coûts supplémentaires.

Bonne journée

N° 966399 - La sécurité en premier

par :

13/07/2023 10:56

Une moto, comme une voiture, peuvent faucher un enfant et le tuer. Vérifier que la machine est en état de marche de temps en temps et par une autorité indépendante me semble indispensable.

N° 966400 - CONTRÔLE CATÉGORIE L

par :

13/07/2023 10:56

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 966401 - Périodicité du CT moto.

par :

13/07/2023 10:58

Bonjour. Je n'utilise ma moto que pendant la période estivale. Je ne fais pas plus de 4000km par an. Je change les pneus approximativement tous les 15000km. Soit donc tous les trois ans. Ça revient à payer un CT pour vérifier chaque changement de pneu. Les professionnels du métier ne peuvent-ils être garants de ce contrôle sans avoir à rémunérer un tiers personne?

N° 966402 - Contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 10:58

Je ne vois pas l'utilité d'un contrôle. Contrairement à une voiture il n'est pas possible de rouler avec une moto qui n'est pas en parfait état.

N° 966403 - Pourquoi ce contrôle technique obligatoire ?

par :

13/07/2023 10:58

Bonjour,

Au vu des différents rapports indépendants (1)ONISR, 2)rapport Maids, 3)assurances dont la [assurance], 4)ADME, 5)Université de Louvain), il s'avère que ce contrôle technique des motos est inutile sauf, (peut-être ?) pour les sociétés de contrôle.

Vous n'êtes pas sans savoir que :

1) Malgré l'augmentation importante du nombre de 2 roues motorisés en circulation (3,9 millions), le nombre de tués à moto a fortement diminué depuis 10 ans.

2) Contrairement à ce qu'affirme la société [réseau de contrôle technique] (un des instigateurs de ce CT), les accidents de motos ne sont dus à un problème technique que dans 0,5% des cas.

3) En revanche, dans au moins 3% de ces accidents de motos, la cause vient des infrastructures routières et jusqu'à 17%, de l'état des routes.

4) Les 3,9 millions de 2 roues motorisés en circulations ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes.

5) De plus, en fluidifiant le trafic, nos motos permettent en plus de réduire la pollution de manière conséquente, d'aides à diminuer le nombre et l'ampleur des embouteillages.

Par ailleurs, mais ça vous ne le saviez probablement pas, la majorité des concessionnaires réalise plus de 50 contrôles de sécurité à l'occasion de l'entretien sur nos motos et ce, gratuitement.

Et enfin, sachez que tout motard qui se respecte prend un grand soin de sa machine, notamment sur les points de sécurité car la carrosserie, c'est nous.

Les autres, ceux qui entretiennent mal leur moto ou qui l'ont modifiée illégalement, ne se rendront de toute manière pas dans vos centres de contrôles.

Quand aux motos anciennes, le kilométrage parcouru ainsi que les circonstances d'utilisation (rassemblements, salons), rend ce CT inepte.

Pensez-vous réellement que ce CT si compliqué à mettre en place améliorera notre sécurité et/ou diminuera notre impact sur l'environnement ou laisserez-vous quelques associations soit-disant écologiques vous dicter leurs envies ?

N° 966404 - CT MOTO

par :

13/07/2023 10:59

Le CT auto est devenu une machine administrative à cash pour les contrôleurs. Les libellés sont flous et ne sont pas interprétables donc ouvrent la porte à des réparations inutiles. Les contrôleurs se couvrent et sont devenues bureaucrates : résultat des listes sans fin .

Donc pour les motos NON d'autant plus que le motard entretient son véhicule pour sa propre sécurité. C'est là la grande différence avec les conducteurs auto et il faut en tenir compte. Ce CT s'il est mis en place n'amènerait qu'aigreur et incompréhension.

L'idée était bonne au départ pour les véhicules mais l'expérience terrain montre qu'elle a été dévoyée.

De plus cela amènera un contrôle inutile supplémentaire compris comme une restriction supplémentaire de liberté et de bon sens.

Le sentiment est que l'Etat doit se consacrer à d'autres sujets ( sécurité banlieue, traque des incivilités etc...) plutôt que surveiller inutilement via un nouveau CT.

N° 966405 - Avis

par :

13/07/2023 11:00

Totalement inutile vous ne voulez que notre argent, une belle image de la France ! Vous pensez vraiment qu'on est inconscient au point de rouler en moto non sécurisé et jouer avec notre vie ??  
Merci d'avoir détruit le circuit de Merignac, avec cet initiative vous prouvez que vous souhaitez éradiquer les 2 roues motorisés pour protéger vos ecolos et détruire le sport mécanique

N° 966406 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 11:00

La pompe à fric est en plein essor (plutôt que de refaire le réseau routier!!!!)  
Il faut "tuer" la moto ça ne rapporte rien.

N° 966407 - une moto n'est pas une auto ...

par :

13/07/2023 11:01

De nombreux points de contrôle n'ont manifestement pas été conçus par l'administration en toute connaissance ou appréciation de la nature même d'un véhicule à deux roues motorisé.  
on peut relever de nombreux "copier-coller" de points de contrôle relevant des véhicules légers (automobiles) qui n'ont aucun sens dans l'approche des éléments de sécurité ou de préservation de l'environnement propres à une moto.  
la mise en œuvre des contrôles au titre de ces éléments resterait hasardeuse, voire inopérable, mais surtout liée à la sagacité du contrôleur devant contrôler en toute bonne foi, et de manière équitable d'un véhicule à l'autre.

N° 966408 - contrôle technique moto

par :

13/07/2023 11:01

Je suis favorable, ne serait-ce que d'un point de vue de l'égalité... Tous les véhicules circulant sur voie publique doivent être contrôlés. Merci aussi de penser à encadrer le bruit émis par les motos, petites et grosses cylindrée.

N° 966409 - Contrôle technique.

par :

13/07/2023 11:01

1/je ne souhaite pas que mon véhicule soit manipulé en déplacement par quelqu'un qui n'aurait pas le permis A1.(risque de chute)  
2/seul le contrôle effectif du freinage pourrait apporter un plus au contrôle technique. Hors ce dernier, n'est pas possible à faire avec les équipements actuels.(maintien en équilibre de la moto)  
3/ le contrôle visuel n'apporte rien de plus à ce qu'un motard fait tous les jours!

N° 966410 -

par :

13/07/2023 11:02

- comment peut être mise en place une loi qui repose sur des données erronées, voire manipulées, pour un profit financier quand tout ce qui est avancé comme argumentaire est démonté pas les organisations connues et reconnues ?

- aucun élément, argument ou étude ne justifie l'intérêt du CT2RM quand on sait que seulement 0.3 % des accidents sont dus à un défaut technique du 2 roues.

N° 966411 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

13/07/2023 11:03

Sur les véhicules à moteur sans carrosserie visé par le projet ci-dessus, le contrôle s'effectue visuelle. La plus part des défauts sont déjà sanctionnables par une amende voire une immobilisation du véhicule lors d'un simple contrôle de police.

A qui veut-on faire croire que les véhicules largement défectueux, trafiqués ou même volés et présentant un danger majeur pour la circulation, l'environnement, ou leurs utilisateurs vont sagement être présentés au contrôle technique ?

Non, ces véhicules continueront à circuler en toute illégalité !

Laissez la police faire son travail et renforcez ses moyens plutôt que de taxer une fois de plus les propriétaires de véhicules dont la très grande majorité est en règle, se souciant elle-même de sa propre sécurité.

N° 966412 - Ne nous trompons pas de combat

par :

13/07/2023 11:05

Madame, Monsieur,

la mise en place d'un contrôle technique pour les deux-roues motorisés (CT2RM) ne me semble pas judicieuse.

D'abord parce que le bon état de ces véhicules ne fait aucun doute. Telle est la conclusion du rapport MAIDS (Major Accidents In Depth Study) qui en 2009, après une étude menée sur 3 ans dans 5 pays d'Europe, constatait que l'origine d'un accident n'était imputable à l'état du 2-roues motorisé que dans moins de 0,3 % des cas.

Sans doute peut-on y voir l'effet du contrôle de 50 points de sécurité inclus aux révisions réalisées en concessions. Et celui des vérifications effectuées périodiquement par les utilisateurs, telles qu'enseignées lors de la préparation au permis de conduire et détaillées dans les manuels des constructeurs remis lors de l'achat de chaque deux-roues. Ce qui explique d'ailleurs que selon l'ONISR, en 10 ans le nombre d'accidents mortels a chuté de 19 % alors que parallèlement le parc de deux-roues motorisés augmentait de 30 %.

Si le propos est bien d'augmenter la sécurité des usagers de deux-roues motorisés, il apparaît en revanche essentiel d'améliorer l'état des voies de circulation et de leurs abords (habillage des pieds de glissières...), ainsi que la visibilité des deux-roues. Sachant que 50 % des accidents de deux-roues à moteur sont dus au véhicule adverse et que 70 % des automobilistes impliqués dans ce type d'accident reconnaissent ne pas avoir vu le deux-roues ([assurance]). Ainsi après l'obligation de rouler phare allumé qui a beaucoup amélioré la visibilité des deux-roues motorisés, il serait donc souhaitable de proposer l'adoption d'un phare de couleur différente (jaune par exemple) afin de mieux différencier les deux-roues des autres véhicules. Surtout lorsqu'ils se trouvent en conditions défavorables : trafic dense en zone urbaine ou péri-urbaine, l'hiver par temps de pluie. Peut-être aussi insister (par des campagnes de prévention) sur la nécessité de réduire sa vitesse lors de la



circulation en interfiles. Ces mesures feraient bien d'avantage pour améliorer la sécurité des usagers de deux-roues qu'un contrôle technique.

Les effets que ce dernier pourrait avoir sur la pollution de l'air ou les nuisances sonores restent par ailleurs difficiles à établir. D'une part parce que les deux-roues motorisés sont dans leur immense majorité correctement entretenus par leurs utilisateurs. Et d'autre part parce que ces véhicules parcourent en moyenne moins de 4 200 km/ an (étude KANTAR TNS de 2009 utilisée par l'ONISIR). Ainsi selon l'Ademe, bien qu'étant près de 4 millions en France, les deux-roues motorisés ne sont responsables que de 0,5 % des émissions polluantes.

Madame, Monsieur, ne nous trompons donc pas de combat.

N° 966413 - CT deux roues

par :

13/07/2023 11:06

Quand on sait que les accidents des deux roues sont du soit a une erreur de conduite du motard ou d'un quatre roues et non a une défaillance technique de la moto on se demande à quoi pourrait servir un contrôle technique de la machine ... Tous les points de sécurités sont facilement contrôlable sur une moto et le concessionnaire le fait (gratuitement) à chaque révision, et il est certainement plus compétant qu'un centre de C.T, pourquoi devrions nous payer un service qui ne nous servira à rien?

N° 966414 - Je ne suis pas d'accord pour nous imposer le contrôle technique !

par :

13/07/2023 11:10

Lors d'un accident l'état du 2 roues motorisé ne représente que moins de 0,3% des cas !

Améliorez l'état des routes, qui représente l'une des premières cause des accidents des deux roues, avant de nous contraindre !

En Allemagne le contrôle technique n'a pas amélioré les choses !

Ceux qui n'ont pas intérêt à passer au contrôle technique n'iront pas, ce sont les usagers « père de famille » qui vont encore payer pour les autres !

C'est injuste, puisque cela ne va servir l'intérêt des motards, mais uniquement le lobby des contrôle technique et les extrémistes écologiques qui n'en sont pas à leurs premières bévues.

N° 966415 -

par :

13/07/2023 11:12

Nous sommes mon épouse et moi tous 2 conducteurs de moto depuis plus de 50 ans ainsi que nos enfants.

Nos motos sont entretenues régulièrement vu le risque pris de rouler sur une moto défectueuse.....et nous avons constaté durant nos multiples périple que les routes sont de plus en plus dégradées sans compter les pièges des passages cloutés à la peinture glissante en cas de pluie, les glissières de sécurités coupe gorge et nid de poule nombreux..de plus nous sommes habillés avec des vêtements conçus pour la moto.

De plus étant collectionneur de motos anciennes je ne vois pas comment vos contrôleurs vont s'y prendre ne serait-ce que pour les faire démarrées.....  
Tout cela n'est que du racket influencé par [réseau de contrôle technique] et les autres.  
J'ignore si mon avis sera pris en compte mais ça fait du bien de dire ce que nous sommes nombreux à penser.

N° 966416 - Objections au projet

par :

13/07/2023 11:13

Certains pays de l'UE se sont contentés d'instaurer le CT en cas d'accident ou de revente pourquoi la France ne suit pas cette ligne?

Comment le Gouvernement compte-t-il solutionner les problèmes de pollution de l'air et de bruits liés aux moins de 125cc qui sont majoritaires et évoluent principalement en centres urbains?

N° 966417 -

par :

13/07/2023 11:13

Merci d'exclure des contrôles techniques les cartes grises collections en l'absence de cession de véhicules

N° 966418 - Mon avis

par :

13/07/2023 11:13

Bonjour,

Pas de controle pour moto entretenues.

N° 966419 - contrôle technique des 2 roues

par :

13/07/2023 11:16

Bonjour,

je roule en moto depuis 45ans (dernier accident moto en 1985 et je n'étais pas en tort) depuis tout ce temps, je ne connais pas de motards qui négligent leurs motos, la moto et une passion, c'est plus qu'un mode de transports, il n'y a pas sur la route de "moto poubelle" comme nous pouvions constater certaines voitures avant le CT automobiles.

Les révisions motos chez les concessionnaires sont bien plus poussées que pour les voitures et pour cause, les concessionnaires ne peuvent se permettre de négliger la révision d'une moto, nous connaissons parfaitement bien les conséquences d'un accident en moto.

Votre loi ne servira à rien, hormis de rapporter de l'argent à l'état qui au lieu de dépenser l'argent public à tort et à travers, dans beaucoup de cas, ferait mieux d'apprendre à gérer notre argent plutôt que de prélever sans cesse.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire,

Salutations d'un vieux Biker qui n'a pas fini d'écumer le bitume.

N° 966420 - Contre le Projet

par :

13/07/2023 11:16

Un impôt supplémentaire alors que les motards entretiennent scrupuleusement leurs machines

N° 966421 - Non au CT moto

par :

13/07/2023 11:20

Plutôt que de mettre en place le contrôle technique, l'état ferait mieux d'utiliser cet argent pour mettre les routes en état. Arrêter de mettre des passages piétons glissants à l'entrée et à la sortie de chaque rond-point, de limiter autant que possible les plaques métal sur les routes, etc . Ce ne sont pas que les motards qui sont dangereux, mais surtout les routes. Faire plus de contrôles sur les routes bien sûr autres que les contrôles de vitesses mais sur l'état des motos.

N° 966422 - contrôle technique, non merci

par :

13/07/2023 11:21

Les motards n'ont besoin de personne pour s'occuper du bon état de leur véhicule, d'ailleurs les accidents dont le mauvais entretien est la cause, ne représente qu'un pourcentage ridiculement faible, bien inférieur à ceux causés par un défaut d'entretien du réseau routier.

Donc contre le contrôle technique, et pour un meilleur entretien des infrastructures routières.....  
Cordialement.

N° 966423 - Non au CT

par :

13/07/2023 11:21

Je suis profondément contre ces contrôles. C est une pompe à fric. La moto c est suffisamment dangereux pour prendre soin de nos machines nous même. Mettez plutôt l argent de l etat à la réfection de nos routes que nous puissions rouler sereinement. Merci de m avoir lu...Cdl

N° 966424 - Encore une victoire des Lobbies

par :

13/07/2023 11:22

Enfin, nous y sommes.

Le contrôle technique qui a fait ses preuves d'inefficacité en Allemagne s'impose à nous.

Alors que l'état de nos routes se dégrade nous allons faire vérifier par un contrôle technique l'état de nos motos... Sachez que nous sommes capables de suivre nous-même l'entretien des organes de sécurité de nos motos. Il existe aussi des mécaniciens compétents à qui nous pouvons confier nos machines.

Il est certain que ceux qui roulent avec des épaves non assurées ne seront pas concernés!

Il est vrai que le nombre d'accidents liés au manque d'entretien des motos est quasi-nul tout comme l'impact des 2 roues sur la pollution des transports.

Alors pourquoi ce contrôle technique? Ou plutôt pour qui?

N° 966425 - Oui pour les 2RM "utilitaires" et Pro, Non pour les titulaires d'un permis A/A2

par :

13/07/2023 11:25

Le CT est intéressant pour vider les rues des 2RM à usage "utilitaire" dont l'état est proche de l'épave roulantes, utilisés professionnellement au quotidien par des personnes ayant "converti" leur permis B en AM au bout d'à peine 7h de théorie.

Mais pas de CT pour les 2RM utilisés à titre privé (loisirs, trajets domicile/travail...) car ceux qui ont passé leur permis moto sont formés au contrôle des éléments de sécurité : le permis permis A/A2/... inclut une épreuve qui impose au candidat de contrôler l'état de son véhicule.

Avoir son permis A/A2/..., c'est être diplômé par l'état pour savoir contrôler son 2RM !  
Ces passionnés savent entretenir leur véhicule, et le font au quotidien...

Si tout cela n'est qu'une question de chicane : remettre un pot d'origine pour 1/2 journée et le passage du CT, et repasser en échappement libre aussitôt après, à quoi le CT va-t-il servir ?

N° 966426 - CT superflu

par :

13/07/2023 11:26

Bonjour,

Je pense que l'obligation d'un CT sur les 2 roues est totalement superflu.

Le passage du permis de conduire A2 sensibilise tout futur conducteur aux nécessités d'entretien de son véhicule, ses contrôles quotidiens, hebdomadaire, annuel et kilométriques. Des révisions sont effectués régulièrement (tous les 10 000km et tout les ans). Cette discipline d'entretien est motivé d'une part par le caractère passionné de la grande majorité des conducteurs mais également par le fait qu'un défaut d'entretien peut s'avérer fatal pour son conducteur. Tout conducteurs de 2 roues sait qu'il fait parti des usagers de la route les plus fragiles.

Pour appuyer ces propos, certaines études les plus récentes montre que les accidents ayant pour origine un défaut technique représente moins de 1% des accidents (MAIDS). Et si on regarde l'origine du défaut elle n'est pas systématique lié à un défaut d'entretien.

En dehors de tout aspect de prévention de sécurité routière, ce choix politique de vouloir imposer le CT, est percuté comme étant le résultat du lobbyisme des grands groupe tel que [réseau de contrôle technique], leader du CT européen qui semble être le seul à afficher des chiffres différents sur les origines des accidents.

L'amélioration des entretiens des routes me semble être une mesure plus urgente qu'imposer un CT superflu qui ne fera que dégrader la relation de confiance entre les électeurs et le gouvernement.

N° 966427 - Contrôle technique des 2 roues

par :

13/07/2023 11:26

Avant d'instaurer un contrôle technique des véhicules, l'état devrait faire des contrôles de l'état de ses infrastructures routières et surtout de les rénover...

N° 966428 - On en a gros

par :

13/07/2023 11:26

En quoi garantissez vous la sécurité routière via le contrôle technique ?

En quoi le contrôle technique a garantie la sécurité routière pour les voitures ?  
Si un deux roues a un accident, il risque bien plus pour sa vie que pour celle des autres.

N° 966429 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 11:28

Possesseur de 5 motos de plus de 40 ans , environ 500 km annuel par véhicule Il serait intelligent de se pencher sur l'aspect Collection avec des mesures spéciales

N° 966430 - CT deux roues

par :

13/07/2023 11:29

Un motard aime la moto et aime encore plus sa où ses moto ,il en prend donc soin et les faits entretenir en temps et en heure car il sait la dangerosité qu il en-cours en cas d accident de même qu il prend soin de son équipement.

Pour ma part je possède 2 moto 125Cc qui sont révisé entièrement chaque année et qui sont par ailleurs entièrement d origine.

N° 966431 - Les concessions font déjà le travail

par :

13/07/2023 11:30

Motard depuis mes 18 ans , aujourd'hui j'en ai 26. j'ai eu plusieurs accidents en voiture dont un avec un 306 phase 1 ma première voiture, 70 km/h sur du gasoil en virage tapé 3 arbre sur une route à 90km/h.

Censé avoir de la carrosserie pour me protéger les fixations de mon siège on cassé, je passais mon plateau moto , le freinage d'urgence, je pense que c'est ce qui m'a sauvé au vu de l'état de la voiture. Rien dans le permis voiture nous met en situation de stress ou on ne contrôle pas ( aquaplaning, gras , gravier)

Alors que l'ancien plateau moto nous apprenait tout ça même comment tomber sans se faire mal. je parle de l'ancien car il y avait les vérifications mécaniques et des éléments de sécurité, aujourd'hui ce n'est plus le cas , des questions codes ne peuvent pas transmettre les connaissances.

Tout cela pour dire que la moto n'a pas de carrosserie mais avant de tourner la clé on vérifie l'état de la mécanique vu que tout est visible contrairement à un voiture. Les pneus quand on a que ce véhicule c'est 1 à 2 fois par an, Généralement par un garage qui eu savent ce qui nous protège en moto et nous indique si des pièces sont usées ou à surveiller. Je ne comprends pas l'utilité de ce CT, sachant que les problèmes mécaniques sont rarement en cause en cas de chute. Et même moi à l'année je fait genre 8000 km par ans la ou une voiture en fait 15 ou 20000. Ma seule chute en moto , du gras dans un rond point. En cause du coups on va dire mes pneus qui avait 800 km ou la voiture qui perdait du gasoil en roulant.

Les concessions font très bien ce travail de vérification pas besoin de CT.

N° 966432 - Contrôle technique des 2 roues

par :

13/07/2023 11:31

Je suis motard depuis 1979, je n'ai jamais roulé avec un véhicules en mauvais état, je tiens à la vie ! Par contre l'état des routes ne cessent de se dégrader notamment en campagne et sur les routes

secondaires. Pour notre sécurité la priorité c'est l'entretien des chaussées là il serait bien venu le contrôle de nos routes !

Bonne route

N° 966435 - contrôle technique motos

par :

13/07/2023 11:35

Bonjour, je trouve celui-ci inapproprié, pour la grande majorité des propriétaires de deux roues, ils entretiennent très bien leurs véhicules, qui par rapport aux voitures, si le moindre problème arrive ils ne pardonnent pas et ce sera la chute !!!!!!!

DONC JE NE SOUHAITE PAS DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LES DEUX ROUES

N° 966436 - Non à une taxe supplémentaire perçue par des entreprises privées

par :

13/07/2023 11:35

L'immense majorité des 2RM circulant est en bon état, moins de 0.5% des accidents 2RM mettent en cause l'état du véhicule, quel est l'objectif d'imposer à 99+% des citoyens une réglementation qui ne les concerne pas,

De même pour le bruit qui est déjà contrôlée bien plus efficacement par les forces de l'ordre sur le bord de la route contrairement à un contrôle périodique où il est extrêmement facile de tout remettre en conformité avant la date du contrôle.

N° 966437 - CONTROLE TECHNIQUE

par :

13/07/2023 11:36

Bonjour, c'est vraiment du n'importe quoi : un motard sait très bien quand sa moto peut circuler sur la route afin de ne pas mettre sa vie en DANGER ni celle des autres ! C'est une pompe à fric pour l'Etat tout simplement et il pourra ANNONCER tout à son honneur que le CHOMAGE a baissé. Que l'Etat cesse de prendre en OTAGE les 2, 3 roues etc et ferait mieux de s'occuper des VOLS, de la SECURITE PUBLIQUE et s'occuper de son peuple au lieu des IMMIGRANTS qui font n'importe quoi !!

N° 966438 - Non à une taxe supplémentaire perçue par des entreprises privées

par :

13/07/2023 11:36

L'immense majorité des 2RM circulant est en bon état, moins de 0.5% des accidents 2RM mettent en cause l'état du véhicule, quel est l'objectif d'imposer à 99+% des citoyens une réglementation qui ne les concerne pas,

De même pour le bruit qui est déjà contrôlée bien plus efficacement par les forces de l'ordre sur le bord de la route contrairement à un contrôle périodique où il est extrêmement facile de tout remettre en conformité avant la date du contrôle.

N° 966439 - Désobéissance

par :

13/07/2023 11:37

On devrait tous refuser de présenter nos véhicules.

Encore un budget que certains n'ont pas pour un contrôle inutile

N° 966440 - Non au CT moto

par :

13/07/2023 11:37

Bonjour, je pense que le Ct moto ne sert absolument a rien il n'a qu'un seul but : but financier. Il faudrait avant d'imposer un CT moto entretenir correctement toutes les routes et augmenter le budget pour l'entretien de celles ci car :

0.3 % des accidents sont dus a un mauvais entretien du véhicule, 30 % sont liées à un défaut d'infrastructures donc on se rend bien compte que ce n'est pas des véhicules mal entretenus qui sont responsables de la plus part des accidents. Donc plutôt que d'imposer un CT moto il faut entretenir correctement les routes et être irréprochable, un joli slogan dit " occupe toi d'entretenir ta route, je m'occupe d'entretenir ma moto". Car encore beaucoup trop de motard meurs a cause de routes en piteuse état. A savoir que nous (vrais) motard sommes intransigeant avec l'entretien de notre moto car nous sommes conscients que notre vie en dépend. Merci d'abandonner ce projet, et personnellement je préfère payer un peu plus d'impôt pour que le budget entretien des routes sois augmenter mais que nous ayons des routes nickel.

N° 966441 - Quelques suggestions...

par :

13/07/2023 11:37

Je pense qu'il faudrait plutôt des contrôles inopinés de sonorités et une obligation de porter au moins des vêtements longs et chaussures fermées, homologuées ou non. Ce ne sont pas les motos qui causent des maux mais bien leurs pilotes, et notamment les 50 cc

N° 966442 - Non a une taxe supplémentaire perçue par une entreprise privée

par :

13/07/2023 11:37

L'immense majorité des 2RM circulant est en bon état, moins de 0.5% des accident 2RM mettent en cause l'état du véhicule, quel est l'objectif d'imposer a 99+% des citoyens une réglementation qui ne les concernent pas,

De meme pour le bruit qui est déjà contrôlée bien plus efficacement par les forces de l'ordre sur le bord de la route contrairement a un contrôle periodique ou il est extrêmes facile de tout remettre en conformité avant la date du contrôle.

N° 966443 - Un décret probablement justifier

par :

13/07/2023 11:38

Bonjour,

Je pense que comme tout conducteur de de roue le sait: un véhicule qui serait mal entretenue par notre fait nous coûterait probablement la vie sur la route. De nombreux organismes comme la [association de motard] ont réalisé les statistiques à fin de voir la cause d'accident impliquant des deux-roues mal entretenue et les résultats sont significativement bas. De ce fait je pense que ce décret n'est pas l'outil adéquat pour favoriser une bonne sécurité routière pour les deux roues.

Bien cordialement

N° 966444 - Commission Taxe & Pourboire des 2RM !

par :

13/07/2023 11:40

CTP des 2RM, je roule 500 à 600 km par ans avec ma moto et pourtant je l'entretien et la bichonne presque tous les week-ends !  
j'ai la passion de ma moto, avez-vous la passion de vos routes ?

N° 966445 - Mon avis sur le 2RM

par :

13/07/2023 11:40

Bonjour,

Je tiens à partager mon avis sur ce sujet. Etant un gros rouleurs (environ 20 000Km/an), je fais déjà réaliser des entretiens réguliers sur mon 2RM : au moins 1 par an pour les révisions (tout les 12 000Km) et c'est sans compter les passages en atelier pour les changements pneumatiques ou vérifications diverses (huile, tension de chaine,...)

Roulant toute l'année, je suis extrêmement vigilant sur l'état de mon 2RM. Et je constate également que c'est le cas pour les personnes qui ne sortent que lors de la belle saison (avril à octobre) car les garages sont très sollicités lors du début de saisons. Notamment pour faire les vérifications essentielles à l'utilisation des 2RM et à leur sureté.

J'ajoute également que la formation pour le passage du permis 2RM nous fourmes à réaliser les vérifications de base pour s'assurer du bon état générale du véhicule. Et donc d'anticiper les passage en garage pour y remédier.

Cordialement.

N° 966446 - Ct 2rm

par :

13/07/2023 11:41

Bonjour, pourquoi un CT pour les 2RM? Si ce n'est pour se conformer à la législation européenne ! Et permettre à des géants du ct auto de s'engraisser. Je suis alternativement, cycliste, motard et automobiliste et je constate:- que le réseau routier se dégrade inexorablement depuis 20 ans, avec des routes assez dangereuses,- que la formation auto ne tient pas bq compte des usagers 2RM,- que le 2RM permet un trafic plus fluide et moins de pollution. A quand des centres villes libérés de la voiture ? , à l'instar de Londres. Cette option nécessiterait un réel débat public quant à nos modes de transports. Cordialement

N° 966447 - control technique 2 roues Motard

par :

13/07/2023 11:41

je suis contre le contrôle technique des deux roues pour les motards

en France il faudrait arrêter de mettre tout dans le même panier

les scooteurs ont rien a voir avec les motards  
de plus maintenant velot et trottinette viennent circuler entre les motos et les voitures !!!

pourquoi pas les patins a roulettes

Bien Cordialement



N° 966448 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

13/07/2023 11:43

Bonjour,

Je suis motard depuis plus de 30 ans (permis A) et je ne pense pas que le contrôle technique pour les 2 roues soit une bonne chose. Les motards entretiennent généralement bien leur machine car, sur 2 roues votre vie tiens déjà au fait d'être prudent sur la route et conscient qu'il n'y a pas de carrosserie pour nous protéger, et que seul votre machine et vos reflexes peuvent vous sauver dans certains cas, d'où l'intérêt d'avoir un véhicule en bon état pour éventuellement éviter les pièges de la route.

Etudiez les statistiques des accidents de 2 roues motorisés et vous pourrez voir que cela ne viens pas d'un mauvais entretien du véhicule.

Le coût d'entretien d'une moto est déjà assez élevé sans avoir un contrôle technique à ajouter, je parle bien de moto et pas de scooter qu'il soit avec 2 où 3 roues et des 125cm<sup>3</sup>, je pense que c'est un cas qu'il ne faut pas confondre avec la moto, il ne faut pas mettre tout dans le même panier, et aussi comprendre que en ville et en province les choses sont différentes. J'ai résidé en banlieue Parisienne où je faisais environ 30 000 kms par ans en moto (sans avoir d'accident), et aujourd'hui je suis en province (17) où je pratique toujours la moto et les choses sont très différentes, même si je roule beaucoup moins qu'avant. Merci de prendre en compte ma participation.

Cordialement.

N° 966449 - contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 11:44

Projet tout à fait inutile.

Une dépense injustifiée pour les motards.

Ne modifiera absolument pas le taux d'accidents en 2roues.

C'est juste une taxe de plus.

N° 966450 - Contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 11:44

A titre personnel, je peux comprendre le contrôle technique des motos concernant le bruit.

Mais pour le reste, j'y suis très opposé : les motards sont très attentifs à l'état de leur véhicule et ressentent ce contrôle obligatoire comme une forme de racket !

N° 966451 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 11:45

Il serait souhaitable que le gouvernement rénové le revêtement routier avant de nous imposer un contrôle technique. Et les scooters seront-ils prévus dans ce contrôle ?

N° 966452 -

par :

13/07/2023 11:45

Je juge inutile un contrôle technique des 2 roues. Les vrais motards contrôlent régulièrement leur moto et s'assurent ainsi de leur sécurité et de celles des autres usagers de la route

N° 966453 -

par :

13/07/2023 11:46

Je juge inutile un contrôle technique des 2 roues. Les vrais motards contrôlent régulièrement leur moto et s'assurent ainsi de leur sécurité et de celles des autres usagers de la route

N° 966454 - Contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteurs

par :

13/07/2023 11:46

Madame, Monsieur,

Je viens par la présente exprimer mon opposition au projet de décret et d'arrêté à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteurs.

En effet étant moi même possesseur et conducteur de plusieurs véhicules de ce genre, je suis extrêmement vigilant et attentif au bon état de fonctionnement de mes véhicules car il s'agit là de ma sécurité bien plus qu'un véhicule automobile. Il en est de même je pense pour tous les conducteurs de ce genre de véhicule.

Ce qui m'autorise à penser que ce projet ne vise qu'à récolter de l'argent et est donc l'équivalent tout simplement d'une taxe supplémentaire à régler par le contribuable français, une de plus. Et cela je ne le digère pas.

N° 966455 - contrôle technique des 2 et 3 roues

par :

13/07/2023 11:47

je suis absolument contre pour les raisons suivantes : les statistiques des compagnies d'assurances démontrent que le mauvais état du véhicule n'entre que dans moins de 1% des accidents Par contre il n'en est pas de même concernant les infrastructures !!!!! état des routes (avec parfois des nids de poules larges et profonds hyper dangereux) ,gravillons plaque d'égouts très glissantes ,non respect des règles au sujet de la quantité d'antidérapant incorporé dans la peinture utilisée pour le marquage au sol etc .... la liste est encore longue !!!!

et puis ne nous voilons pas la face les pires engins utilisés dans certaines banlieues ( véhicules volés ,hyper trafiqués ,non homologués ne seront ,comme tout le reste , pas assujetti a la règle !!!!!

N° 966456 - Contrôle inutile

par :

13/07/2023 11:48

Les accidents des 2 roues motorisés à grosse cylindrée ne sont pas occasionnés par un problème d'entretien. Ce contrôle ne changera rien aux statistiques d'accidentologie.

La sécurisation des routes est bien plus prioritaire (et moins rentable, faut l'admettre).

Les scooters de petite cylindrée sont exclus de ce contrôle alors qu'ils sont les principaux concernées (bruit, véhicule modifié, conduite, équipement).

Bref, une belle ineptie.

N° 966457 - Mitigée

par :

13/07/2023 11:48

Je ne suis pas contre mais je trouve inadmissible que les 50 ,125 et voiture sans permis ne le fasse pas. Car se sont les plus trafiqués

N° 966458 - Ctrl tech deux roues

par :

13/07/2023 11:49

Si nous prenons l'exemple de l'Angleterre ,c'est un ctrl chaque année,avec les mêmes points de ctrl sauf la pollution qui n'est pratiquée que sur les automobiles.

Des l'âge de 40 ans, plus de ctrl pour les poto.

Coût de ce ctrl annuel environ 30£. temps du ctrl 40mn.

Donc à méditer.

Globalement et horse-mi le tarif, je serai bien pour.

A voir les moyens de ctrl qui seront mis en place.

J'ai deux machines, gold15 de 1993 & VFC de 1998.

Nous avons perdu au fils des années notre fibre motarde. Celle ci est devenue plus revendicative que constructive.

Donc à voir

N° 966459 - La réponse au Lobby industriel

par :

13/07/2023 11:50

Les gouvernements cèdent au lobby des industriels qui voient un marché pour leurs bancs de tests.

Les motards entretiennent leur moto avant tout pour sauvegarder leur vie. Cette nouvelle réglementation ne servira à rien, il existe déjà des obligations concernant le niveau de bruit et elle est très peu appliquée

N° 966460 - avis

par :

13/07/2023 11:51

Bonjour plutot qu'un controle technique complet ,un controle de bruit serait suffisant .

le motard moyen a plutot conscience de sa sécurité et il maintien sa machine en bon état ;

Par contre je pense qu'il ne se rend pas vraiment compte de la nuisance sonore des échappements non homologués .

Au jourdhui nous subissons des agressions multiple et variées tout au long de l'année et le bruit en fait partie .

En ce qui concerne le CT le centre de controle ou je me rend m'a dit qu'il ne le ferait pas .

Cordialement

Ps je roule en moto depuis 45 ans

N° 966461 - controle technique

par :

13/07/2023 11:51

ma moto consomme 4l/100km et ne pollue pas beaucoup

elle est entretenue afin d'éviter tout ce qui me mettrait en danger ou ce qui mettrait en danger les autres

N° 966462 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 11:52

Bonjour,

Encore un moyen pour racketter les conducteur ma moto est en bien meilleur état que les routes  
Non au gravillon!!!!

N° 966463 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

13/07/2023 11:53

les contrôleurs technique ont ils le permis moto pour les mettre en route...?

N° 966464 - Non au contrôle technique des 2 et 3 roues en l'état

par :

13/07/2023 11:54

Les motos et scooters représentent une infime partie de la détresse environnementale : pollution atmosphérique ou sonore. Il y a d'autres priorités à adresser. Favoriser la transition à des véhicules propres est la meilleure manière d'améliorer les choses, sans conflit, sans frustration avec éducation, en y redirigeant les "coûts".

Une frange du monde de la moto, comme pour la voiture, est passionnée de vieux véhicules et de mécanique. Elle est en générale très respectueuse et calme. Souhaite simplement profiter et faire profiter de son véhicule par de rares occasions. Aujourd'hui, quelques véhicules sont customisés. Ceux-ci ne seront plus en capacité de rouler, alors qu'un véhicule customisé a un impact extrêmement faible sur la sécurité et pollution.

Il s'agit là d'un sujet fondamental de liberté. Seuls les passionnés respectueux vont garder de vieux véhicules et de vieilles compétences mécaniques. Là où le reste des conducteurs vont passer à du moderne propre. Le risque est que ces véhicules et compétences vont disparaître. Du patrimoine va disparaître. Ce qui est déjà le cas malheureusement, depuis que les vieux véhicules ne peuvent plus rouler dans Paris, les vieilles belles motos disparaissent, les garages ferment... Sauvons ce patrimoine comme nous sauvons nos immeubles haussmanniens.

Le fait que ce projet en France soit principalement poussé par des associations contre le bruit en montre l'extrême limite. Cela ne peut être une raison suffisante pour ce type de changement.

Je serais prêt à payer une taxe pollution s'il le fallait.

Si certaines des informations que je partage ci-dessus sont erronées, une prise de temps pour informer les gens serait bon.

N° 966465 - Regard sur le futur contrôle

par :

13/07/2023 11:54

En tant que usager d'une moto, le contrôle visuel se fait au quotidien pour me déplacer dans une plus grande sécurité pour les miens et moi-même.

Freins.

Pneumatique.

Éclairage

Trace d'huile inopinée ??

Le mauvais entretien d'un deux-roues se fait rapidement ressentir lors de la conduite.

Tout motard sait qu'il est plus vulnérable que un automobiliste qui se sent plus protégé grâce à une carrosserie.

Nous plus naturellement à l'écoute de notre véhicule en matière de ressenti de la route.

N° 966466 - contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 11:54

totallement INUTILE pour les motos qui sont en majorité entretenues par des professionnels.

Que l'état s'occupe plutôt de l'état des routes et de la signalisation routière ! On se demande si les responsables de la signalisation dans certains carrefours, connaissent réellement la signification des panneaux !

N° 966467 - Pourquoi un contrôle technique des motos ?

par :

13/07/2023 11:54

Pour ma part, motard depuis très longtemps, je m'interroge sur la finalité d'un tel contrôle.

Pour les quadricycles à moteur pourquoi pas... Mais pour les motos?

Personnellement, je ne suis pas fan du bruit pour le bruit : pot d'origine ou adaptable homologué devraient être une règle impérativement respectée.

Mais je connais bien la réalité du monde motard... Pour les pots non conformes, des contrôles en bord de route seraient bien plus efficaces qu'un CT tous les 3 ans : il est tellement facile de limiter temporairement les émissions sonores d'une moto !

Quant à la sécurité, un CT pour vérifier l'état de la moto : cette contrainte imposée à l'ensemble des motards me paraît décalée compte tenu des causes réelles d'accident impliquant des motos et du très faible nombre de cas où l'état de la moto est en cause.

Quid des centres, leur nombre, la qualification des contrôleurs... L'usage des motos étant pour beaucoup saisonnier, comment cela pourra-t-il être pris en compte, lorsque l'on voit la sur-fréquentation des garages moto sur une courte période de l'année, comment serait gérés au niveau des centres les délais qu'immanquablement l'utilisation saisonnière induirait ?

Sans vouloir être polémique, gravillonnage excessif, routes dégradées me paraissent être plus préoccupants pour moi motard que la vérification de l'état de ma moto que je fais au quotidien.

N° 966468 - ct

par :

13/07/2023 11:55

il me semble que le mauvais entretien des routes génère plus d'accidents que le mauvais entretien des motos car leurs propriétaires sont des passionnés et conscients d'être bien plus fragiles que les automobilistes .

pourquoi ne pas commencer par entretenir correctement le réseau routier ?

N° 966469 - Contrôle technique des motos roulant très peu (< 5000 km par an)

par :

13/07/2023 11:55

Nombre de motards roulent très peu, voire pas du tout certaines années.

Une moto de plus de 5 ans peut très bien avoir moins de 5 000 km.

Elle est comme neuve et pourtant elle devrait se présenter au contrôle technique ?

Le monde la moto, n'est pas celui de l'automobile.

Son usage n'est pas le même (utilisation saisonnière ou ponctuelle, faibles distances, sorties d'agrément, moyen de se déplacer à l'économie).

Son entretien par le motard est nettement meilleur parce qu'il est crucial à sa sécurité ; sachant que les concessionnaires et les réparateurs motis anticipent déjà les pièces à remplacer (pneus, freins, transmission, amortisseurs, etc)

Il faudrait allonger nettement les délais de recours au premier contrôle technique (10 ans ?), puis celui entre ces contrôles (5 ans ?).

La moto, c'est un moyen écologique, économique, et un moyen efficace de décongestionner les villes ; alors ne la sanctionnons pas administrativement et financièrement.

Le contrôle technique pourrait très bien n'avoir comme seul objet la vérification du respect des normes de pollution et du bruit de la moto conformes à celles du constructeur.

Faire davantage me semble inutile, contre-productif, impopulaire, cela ajoute une contrainte de vie, et un coût à cette vie.

Espérant de votre réflexion

Cordialement

N° 966470 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 11:55

En tant que usager d'une moto, le contrôle visuel se fait au quotidien pour me déplacer dans une plus grande sécurité pour les miens et moi-même.

Freins.

Pneumatique.

Éclairage

Trace d'huile inopinée ??

Le mauvais entretien d'un deux roues se fait rapidement ressentir lors de la conduite.

Tout motard sait qu'il est plus vulnérable que un automobiliste qui se sent plus protégé grâce à une carrosserie.

Nous plus naturellement à l'écoute de notre véhicule en matière de ressenti de la route.

N° 966471 - CT moto

par :

13/07/2023 11:57

Mesure inutile pour les propriétaires qui entretiennent leurs véhicules chez un concessionnaire qui est plus à même de juger de l'état d'une moto. Pour ce qui est du bruit et des pots modifiés le CT ne changera rien (remontée des chicanes juste pour le CT) Bref encore une contrainte qui ne vise qu'à

recupérer de l'argent à moins qu'il n'y ait pas de TVA &#129300;... pour la sécurité il faut bien ça...  
Cordialement

N° 966472 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 11:58

Test pour vérifier que le site fonctionne.

N° 966473 - Projet de contrôle moto

par :

13/07/2023 11:58

Que l'état s'occupe du contrôle et de l'entretien des routes et je m' occuperais de l'entretien de mes motos, car j'ai conscience que ma vie dépend de ces entretiens.

N° 966474 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 11:59

Merci de faire en sorte de contrôler les voiries, routes, glissières, voies, avenues...etc avant d'imposer un contrôle technique à des utilisateurs de 2 roues qui prennent très soins de leurs véhicules ! Hé oui, ils n'ont que 2 roues !

Favoriser plutôt les contrôles des navires, cargos et industries....

Cordialement

N° 966475 - Procédure spécifique

par :

13/07/2023 11:59

Le contrôle technique sur les 2RM est sinon inutile du moins à adapter sérieusement par rapport à celui des 4 roues.

Car, à moto, toute négligence technique se traduit rapidement par une chute ! (freins non efficaces, pneus usés, etc.)

Ce qui choque tout le monde (y compris les motards) et qui chez les non-motards justifie ce contrôle, c'est le bruit de l'échappement trafiqué, le plus souvent d'ailleurs sur les 50 cm3. Or, comme il faut prendre RV pour un CT, il est facile de remettre le pot d'origine pour le contrôle. Concernant le bruit, la seule mesure efficace est le contrôle inopiné sur la route avec confiscation immédiate du véhicule. Ne montons pas une usine à gaz (d'échappement !!) pour une solution simple.

N° 966476 - contrôle technique des deux roues

par :

13/07/2023 11:59

Motarde, je suis en défaveur.

La plupart des conducteurs de 2 roues roulent par passion, ils bichonnent leur engin et l'entretiennent avec rigueur, ils sont aussi conscients que leur sécurité en dépend.

Si vous souhaitez renforcer certains contrôles je vous conseil en revanche de regarder du côté des 50cc débridés.

Belle journée à vous

N° 966477 - Inutile, stérilement coûteux et contre-productif

par :

13/07/2023 12:02

Inutile, stérilement coûteux et contre-productif sont les trois qualificatifs qui me viennent à l'esprit quand je regarde le projet de loi sur le contrôle technique des deux roues :

Inutile : Plus que tous les usagers de la route, les motards sont conscients de leur vulnérabilité.

L'immense d'entre ceux avec qui j'ai pu parler est D'ABORD soucieuse de l'état de sa bécane. Parler mécanique et entretien est, je crois, le premier sujet qu'on aborde entre motards ! On parle « gamelles » aussi ! Et itinéraires de balades. Les conversations confirment les statistiques qui montrent que l'état des routes est souvent en cause. Rarement celui des motos ! Les motards bichonnent leurs engins et ce n'est pas que pour la frime. Nettoyer sa moto permet de vérifier que tout est en état car, sur une bécane, tout ce qui touche à la sécurité est accessible à l'œil.

Stérilement coûteux : pour les motards, mais pas pour l'État bien sûr, qui en profitera pour toucher ses 20 % sans réaliser que, pour ceux dont le budget est particulièrement serré, l'argent consacré à ces contrôles inutiles n'ira pas dans l'entretien du deux-roues. Les mécaniciens motos, bien conscients à la fois de leurs responsabilités et des risques qu'ils nous feraient prendre à nous laisser rouler avec un engin en mauvais état font déjà tous les contrôles nécessaires à notre sécurité. Et ils le font bien mieux que ne le feront des « quasi-fonctionnaires » assurés d'une rente dont nous sommes légitimement fondés à douter des compétences.

Contre-productif : Selon un article de la FFM le nombre de deux roues en circulation contribue fortement à fluidifier le trafic routier dans les villes. De plus, avec la mise en place des ZFE, nombre d'automobilistes n'auront plus les moyens de pénétrer dans les villes. Le deux roues est une alternative à laquelle beaucoup renonceront si la législation devient trop contraignante. Est-il besoin de provoquer un nouvel épisode des Gilets Jaunes ?

De plus, de la même façon que la suppression abusive des points sur les permis de conduire a multiplié le nombre de conducteurs sans permis - et subséquentement sans assurance - le système de contrôle envisagé risque fort d'amener les rares utilisateurs de motos qui craignent de se voir refuser le sésame à éviter de se présenter au CT. Il est vrai que multiplier les contrevenants permettra de nouvelles recettes pour l'État. S'agirait-il, une fois de plus, d'une mesure fiscale ?

La législation française est déjà largement contraignante et incohérente, allant parfois à l'encontre des buts politiques recherchés. Il en est ainsi autre exemple, du « 80 KM/h », vitesse incompatible avec la mécanique de la plupart des véhicules désormais équipés de boîtes à 6 vitesses, qui contraint les usagers à rouler en sous ou sur-régime, les yeux sur le compteur et à la recherche des panneaux au lieu de se concentrer sur leur conduite. Vouloir l'alourdir encore pour se conformer à des directives européennes adoptées sous la pression des lobbies contribue au rejet croissant de l'Europe dans notre pays.

N° 966478 - Non merci

par :

13/07/2023 12:03

Bonjour

J'ai 15 ans de pratique moto avec un entretien rigoureux pour éviter toutes surprises quand je prends la route ou les chemins,

Je n'ai pas besoin de l'aval d'un organisme qui va me prendre encore des € alors que je ne mets pas en danger ma sécurité depuis plusieurs années.

N° 966479 - Non



par :

13/07/2023 12:03

Non au CT,

Nous ne voulons pas mettre nos légendes routières à la poubelle pour l'échanger à une moto électrique chinoise, chère et polluante.

Nous vivons nos vies, pas celles des gouvernants.

N° 966481 - Contrôle technique des deux roues

par :

13/07/2023 12:04

Mon véhicule à deux est révisé tous les ans par 1 professionnel.

Consommation : moyenne de 5 litres.

Je suis contre le contrôle technique des deux roues qui n'apportera rien au niveau sécurité et environnemental.

N° 966482 - Contrôle technique 2 rm

par :

13/07/2023 12:05

Comment faire pour que ma moto Goldwing GL1800 soit réalisé par un technicien je refuse que ma moto qui pèse 370 Kgs se retrouve dans les mains d'une personne qui ne sera pas capable de la contrôler. De plus ma moto est une machine entretenue chez le concessionnaire. Je ne vois pas pourquoi je serais obligé de payer pour tous les scooters et autres, alors que je suis sûr de ma sécurité. Pensez avant tout à remettre en ordre les routes de notre pays je parle des routes secondaires pas des autoroutes qui sont hors de prix. Motard depuis 1978 je refuse ce contrôle technique qui ne sert qu'à remplir les poches d'actionnaires qui sont déjà riches de façon indécente. Cordialement

N° 966483 - Contre

par :

13/07/2023 12:06

Je suis contre le contrôle technique moto car l'état des moto et très rarement mis en cause lors d'un accident, il serait mieux de rendre obligatoire l'équipement complet du motard ainsi qu'une remise en état des route

N° 966484 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 12:06

L'idée d'un contrôle technique pour le revente d'un véhicule semble positif. Il pourrait s'effectuer par le biais des professionnels de la moto.

Par contre un contrôle technique obligatoire programmé périodiquement ne se justifie pas. Nos concessionnaires et garagistes nous indiquent à chaque révision les travaux futurs à effectuer et ne nous laisseraient pas partir avec une moto dangereuse (pneus lisses par exemple).

Les Motards ( pas certains scotéristes ...) veillent à avoir toujours une moto bien entretenue.

De plus, les forces de police sont présentes

pour verbaliser les motos non conforme (bruit, pollution...)

Par contre, les chaussées dégradées et dangereuses, les dos d'âne non conforme ... méritent un intérêt plus prononcé des pouvoirs publics quand à la sécurité des usagers de la route que le contrôle technique demandé par certains intégristes anti 2 roues.

N° 966485 - Propositions pour le contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 12:06

Nombre de motards roulent très peu, voire pas du tout certaines années.

Une moto de plus de 5 ans peut très bien avoir moins de 5 000 km.

Elle est comme neuve et pourtant elle devrait se présenter au contrôle technique ?

Le monde la moto, n'est pas celui de l'automobile.

Son usage n'est pas le même (utilisation saisonnière ou ponctuelle, faibles distances, sorties d'agrément, moyen de se déplacer à l'économie).

Son entretien par le motard est nettement meilleur parce qu'il est crucial pour lui en terme de sécurité ; sachant que les concessionnaires et les réparateurs de motos anticipent déjà les pièces à remplacer (pneus, freins, transmission, amortisseurs, etc)

Il faudrait allonger nettement les délais de recours au premier contrôle technique (10 ans ?), puis celui entre ces contrôles (5 ans ?).

La moto, c'est un moyen écologique, économique, et un moyen efficace de décongestionner les villes ; alors ne la sanctionnons pas administrativement ni financièrement.

Le contrôle technique pourrait très bien n'avoir comme seul objet la vérification du respect des normes de pollution et du bruit de la moto conformes à celles du constructeur.

Faire davanrage me semble inutile, contre-productif, impopulaire, parce que cela ajoute une contrainte de vie, et un coût à cette vie.

Espérant de votre réflexion

Cordialement

N° 966486 - contrôle technique moto

par :

13/07/2023 12:06

un racket impulsé par des groupes de pression et injustifiable l'accidentologie causée par des défauts techniques étant négligeable .

j'ai 12 motos dont des anciennes impossibles à remettre aux normes

certaines ne roulent pas donc impossible à vendre sans redémarrage pour passer le CT

une catastrophe un scandale je participerais à tous les mouvements de protestation y compris les plus violents .

cordialement

N° 966487 - Sans titre

par :

13/07/2023 12:07

J'habite à Antibes. À Antibes, il n'y a absolument aucun contrôle routier. Je passe toujours par le contrôle technique, mais quand je me retrouve encerclé par des épaves qui laissent des nuages toxiques, avec des pneus lisses, des phares cassés, et bien d'autres choses encore, je me sens stupide. Moi qui garde toujours mes véhicules en bon état, je paie trois fois : le contrôle technique,

son entretien en atelier et l'arrogance de ceux qui s'en moquent et roulent avec des véhicules polluants et dangereux. À mon avis, le contrôle technique devrait être effectué par l'atelier en même temps que l'entretien. Seuls ceux qui effectuent l'entretien fait maison doivent passer un contrôle à part. Les contrôles routiers devraient être approfondis et comporter des radars anti-bruit. Dans toutes les villes, même à Antibes. Sans ces mesures, l'extension du contrôle technique aux deux-roues ne fait qu'ajouter une taxe supplémentaire à la collectivité déjà épuisée.

N° 966488 - Contrôle technique !

par :

13/07/2023 12:07

Contrôle technique, quelle mascarade... Ne serait-il pas plus judicieux de réduire la TVA 5.5 % aux résidents français sur les articles de sécurité, gants, blousons, bottes, airbag, casques.

Au contraire, vous instaurez une nouvelle taxe, impôt au lieu d'aider à l'achat.

Moins de 0.5 % d'accident sont dus à un mauvais entretien. Comment justifier vous le fait de ne pas inclure les cyclomoteurs de moins de 50 cm<sup>3</sup> qui sont souvent dans un état déplorable ?

Enfin comme toujours, vous taper là où vous êtes sûr de trouver de l'argent facile à gagner.

Et n'oubliez pas qu'il y a de plus en plus de motards donc statistiquement et en toute logique plus de sinistre.

Motard depuis l'âge de 14 ans (62 aujourd'hui) ce contrôle technique me révolte à un point que vous n'imaginez pas.

Un motard en colère.

N° 966489 - Contre

par :

13/07/2023 12:08

Je suis contre le contrôle technique moto car l'état des motos et très rarement mis en cause lors d'un accident, il serait mieux de rendre obligatoire l'équipement complet du motard ainsi qu'une remise en état des routes.

N° 966490 - Contrôle technique.

par :

13/07/2023 12:09

Contrôle technique, quelle mascarade... Ne serait-il pas plus judicieux de réduire la TVA 5.5 % aux résidents français sur les articles de sécurité, gants, blousons, bottes, airbag, casques.

Au contraire, vous instaurez une nouvelle taxe, impôt au lieu d'aider à l'achat.

Moins de 0.5 % d'accident sont dus à un mauvais entretien. Comment justifier vous le fait de ne pas inclure les cyclomoteurs de moins de 50 cm<sup>3</sup> qui sont souvent dans un état déplorable ?

Enfin comme toujours, vous taper là où vous êtes sûr de trouver de l'argent facile à gagner.

Et n'oubliez pas qu'il y a de plus en plus de motards donc statistiquement et en toute logique plus de sinistre.

Motard depuis l'âge de 14 ans (62 aujourd'hui) ce contrôle technique me révolte à un point que vous n'imaginez pas.

Un motard en colère.

N° 966491 - Inquiétudes sur les résultats du CT2RM et sur le coût financier pour les utilisateurs.

par :

13/07/2023 12:10

1) Les associations parisiennes qui ont saisi le Conseil d'état à plusieurs reprises ont pour objectif majeur la réduction des nuisances sonores. Leurs interventions ont amenées à l'application du CT2RM plutôt qu'aux mesures compensatoires qui étaient pressenties. Que va apporter le CT des 2RM pour la lutte contre les nuisances sonores ? Certainement pas grand chose, quand un silencieux d'échappement sur ces engins peut être remplacé en quelques minutes avec des outils à portée de tous ! Les citoyens (motards compris) attendent des solutions pertinentes pour la lutte contre les nuisances sonores. Quelques interventions de contrôle des niveaux sonores des véhicules auraient un impact bien plus efficaces.

2) Le montant financier du CT2RM est laissé libre aux professionnels. Nous avons vraiment le ressenti que toute cette mesure a été menée par des Parisiens, pour des Parisiens. Comment un professionnel dans une zone rurale avec très peu de 2RM dans sa zone géographique va pouvoir maintenir un prix décent, tenant compte de l'investissement financier (formation, matériel, surface foncière) pour réaliser un contrôle que les conducteurs de 2RM ont appris lors de leur formation de conduite et dont leur connaissances font partie de l'examen de l'obtention du permis ?

3) Les citoyens, y compris les conducteurs de 2RM, attendent des mesures pertinentes pour la réduction des nuisances sonores. Le CT 2RM n'en ait pas une ! Il ne semble d'ailleurs pertinent sur aucun point. Nous regrettons son application qui ne permettra pas d'améliorer la situation et nous craignons que des mesures drastiques soient appliquées à moyen terme, en compensation d'un manque notoire de résultat de ce CT2RM.

N° 966492 - CT 2 roues motorisés

par :

13/07/2023 12:11

Il y a plus important que cela pour améliorer la sécurité des usagers de la route, surtout à moto. Qui risque sa vie à rouler avec son corps exposé sur un véhicule en mauvais état ?

Il convient que les centres privés s'équiperont et se rentabiliseront, et que les taxes sur les tarifs reviendront à l'état, donc bénéfique financièrement.

Le coût d'entretien des infrastructures lui est plus onéreux, il ne rapporte que la sécurité des usagers et non des bénéfices financiers ...

C'est un choix !

N° 966493 - Ct moto

par :

13/07/2023 12:12

Bonjour,

Je suis contre le contre technique par période mais il faudrait en mettre un en plus juste à la vente d'un véhicule comme en Belgique c'est bien mieux.

Cordialement

N° 966494 - Contrôle technique des Motos

par :

13/07/2023 12:12

Concernant le premier point sur les avis, je trouve dommageable de mettre en place un contrôle technique sur la demande de trois associations qui sont contre la moto en général et qui représentent uniquement des riverains de centre ville. Ensuite il aurait mieux valu responsabiliser les jeunes en 50 cm3 ainsi que les très jeunes pilotes de moto sur la conduite. Il n'existe pas de moto "poubelle" contrairement aux voitures.

Pour les suggestions, cela aurait pu avoir du sens si ce n'était pas pour faire dépenser de l'argent sur le contrôle technique et ensuite des investissements à faire pour modifier les dîtes-motos... et pour nous pousser à changer de véhicule. Le rapport que nous avons avec nos motos est un rapport de liberté avec un esprit d'entretien et de suivi. Ce qui est très loin d'être le cas pour les voitures... donc cela n'a pas de sens. / 1er. responsabiliser et sensibiliser les motos et voiture sur le partage de la route. / 2ème. prévention sur la conduite et la machine auprès des très jeunes en moins de 125 cm3.

N° 966495 - Liberté bafouée !

Les minorités ne doivent pas guider les actes du plus grand nombre !

par :

13/07/2023 12:13

La conduite de deux roues est une de nos dernières libertés, c'est un état d'esprit. Que des minorités dictent à d'autres des mesures injustifiées pour notre sécurité, on peut se demander dans quelle France nous vivons.

Jusqu'où va t'on emmerder les gens ?

Les conducteurs de 2 roues ne sont pas moins écolo que ces associations !

La sécurité est un prétexte, le résultat est la haine réciproque engendrée par ces haineux. Qui n'en sont qu'au début de demandes de plus en plus liberticide.

Vais je demander à tous les cyclistes de faire un contrôle technique de leur vélo, de les obliger à porter casques, gants, genouillères, etc ...?

Non bien sûr.

Cordialement

N° 966496 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 12:16

Bonjour,

Tout d'abord je vais me présenter. J'ai 63 ans, je suis titulaire du permis moto depuis 45 ans et pour ne parler que des 20 dernières années, j'ai réalisé près de 300 000kms à moto sur les routes de France mais aussi celles de la majorité des pays européens. Vous comprendrez que pour aller au travail tous les jours quelque soit la saison ou le temps, de même que pour me retrouver sans crainte de panne ou d'accident dans des pays très mal achalandés en équipements moto (Albanie, Bosnie-Herzégovine, macédoine du nord, ...) je dois être scrupuleux sur l'entretien de ma moto. Tout comme la majorité de motards je n'attends pas une décision ministérielle ou la promulgation d'une loi pour m'en occuper.

Maintenant, si le sujet du débat est bien la sécurité routière, ce dont je doute vu le très faible taux d'accident dû à un mauvais entretien du véhicule, je veux bien vous donner quelques pistes de réflexion basées sur mon expérience.

Le gros point noir français reste l'état des routes. Comment expliquer qu'à chaque re-goudronnage, les services techniques laissent volontairement 5 cm de graviers sur les routes, même dans les virages en montagne? Pour rappel, en voiture si vous perdez l'adhérence sur une roue, vous ne le sentez pas, à moto vous êtes à l'hôpital.

Dans la même idée et sans développer, L'état général des revêtements routiers, les sorties de champ de nos agriculteurs qui laissent la chaussée pleine de boue sans se croire obligés de le signaler, les bas cotés qui sont de moins en moins tondus et qui grèvent la visibilité de nos routes de campagne .... Et pour finir la diversité des limitations de vitesses. Pour « faire le buzz » un premier ministre à inventé le 80, seule limitation qui manquait à notre patrimoine. Maintenant nous les avons toutes de 30 à 90, rarement placées de manière rationnelle.... Les usagers ne comprennent plus.

Nous pouvons aussi parler des équipements de protection des motards. Seuls à ce jour est obligatoire le port du casque et les gants. On pourrait imaginer rajouter un blouson et des chaussures homologuées (a minima) et pour faciliter leur acquisition descendre le taux de TVA.

Voilà quelques axes de travail, mais je comprends qu'il est plus facile et moins coûteux pour un gouvernement de faire payer aux motards un contrôle technique inutile que de s'attaquer aux réels problèmes de sécurité routière auxquels ils sont confrontés. Pourtant, il y a quelques décennies certains prétendaient que « gouverner c'est prévoir » ....

N° 966497 - Inutile

par :

13/07/2023 12:17

Il serait bien plus judicieux de s'occuper des deux roues non homologués qui circulent sans permis, sans assurance et volés, plutôt que de s'attaquer à ceux qui utilisent leurs deux roues légalement! Certes les utilisateurs "légaux" ont parfois un échappement un peu bruyant mais qui maintenant sont un gage de sécurité avec les téléphones portables en voitures, les piétons avec leurs écouteurs... au moins nous sommes entendus!

Mais bien entendu il est plus facile de taper sur ceux qui payent et travaillent que sur les assistés qui eux ne font rien à part déranger et mettre en danger les autres usagers de la voie publique.

N° 966498 - Ce que je pense du contrôle technique

par :

13/07/2023 12:17

Le contrôle technique des motos ne présente qu'assez peu d'intérêt pour moi : ma moto a 16 ans, je parcourt 1500 km par an en balade et je l'entretiens malgré tout ... pour rester vivant / non handicapé : c'est une question de survie. Ma moto (1000 cm<sup>3</sup>) n'a pas été modifiée. Si j'analyse ma situation, le problème est plus mon absence de pratique (conduite) que l'état de ma moto. Le contrôle technique ne va pour moi être qu'un "emmerdement" de plus absolument pas en lien avec l'amélioration de la sécurité motarde. Les contrôles doivent être sur la route (en présentiel) avec pour cible le comportement des usagers (et non uniquement axés sur la vitesse "bête" en automatique) en y incluant des contrôles de "sonorité", d'alcool ... De toutes façons, les motards qui font n'importe quoi ne seront pas impactés par cette mesure car les motos incriminées vont échapper au contrôle technique ... ou le passeront après remise en état initial avant retour "à l'état d'usage". Mis à part extorquer des fonds et me créer des embêtements (aller au centre, revenir, rdv ...), quel intérêt. Aller plutôt vous occuper des gars en roue arrière entre les files de voitures sur le périphérique !!!

N° 966499 - controleur technique vl 077c1073

par :

13/07/2023 12:18

je suis favorable au ct moto mais avec un périodicité identique au vl , avec contrôle axe jeu de roue  
voilage de jante .

il est important de communiquer sur le fait que c est le propriétaire qui manipule sa moto .

le révérencielle pour accéder à la formation est trop élevé un niveau bep est largement suffisant avec  
de l'expérience. on se retrouve avec des contrôleurs bac pro qui ne savent pas ce que sait qu'une  
voiture et répondent à des automatismes lors de leurs contrôle de véhicules. un niveau moindre de  
formation avec plus d'expérience en mécanique nous permettrait de recruter de meilleurs  
contrôleurs.

N° 966500 - pourquoi taper sur toujours les mêmes ....

par :

13/07/2023 12:18

tout est possible, mais la moto reste un véhicule de passions et de plaisirs.

Je ne pense pas que cela soit bien pertinent sinon encore une galère et des frais ...

Actuellement il y a plus à faire que cela, moi je suis plus pour des controles des forces de l'ordre avec  
vérification des papiers, pot d'échappement, ...c'est plus réaliste et bien plus efficace qu'un contrôle  
technique moto.

N° 966501 - Contrôle technique 2 - 3 - 4 roues (voiturettes et quads)

par :

13/07/2023 12:19

Bonjour,

Le contrôle technique est une mesure qui touchera la totalité des motocyclistes (plus respectueux  
des règles techniques (sauf pour une partie pour le BRUIT)) et les cyclomotoristes (bien moins  
respectueux de ces règles (Bruit, débridage plus ou moins poussé, kitage, éclairage...) à cause d'une  
minorité.

Il en a été de même pour la limite des 100cv il y a 30 ans.

Je pense que la catégorisation du permis moto en fonction de la puissance et de l'age (l'expérience  
serait bien plus efficace) a eu plus de résultats positifs.

La majeure partie des accidents de la route sont dus au comportement des pilotes de moto et des  
conducteurs de véhicules et les infrastructures aggravent les conséquences des accidents. (même si  
on voit encore trop de coussins Berlinois vraiment très dangereux dès qu'ils sont humides qui ont fait  
l'objet de réflexion depuis 2009).

Ils ne sont qu'exceptionnellement dus à l'état de la machine (30 de carrière dans la police de route et  
inspecteur départemental de sécurité routière en Ardèche)

Je pense que c'est pour mettre les motocyclettes sur un points "égalité avec les automobiles, poids  
lourds etc...

Pour le bruit et l'éclairage et la pollution, il y avait des campagnes de prévention et les forces de l'ordre de l'état procédait à des contrôles avec des moyens de dotation. Ces missions ont été supprimées.

Le gros point d'interrogation c'est quel sera le nombre de centres de CT moto. Où seront ils situés? Les cyclos électriques ont environ 50km d'autonomie ils pourront y aller mais ne pourront pas revenir après une charge de 4 heures s'ils peuvent transporter leur chargeur. Pourquoi un 2 roues devrait faire une longue distance (tous les arrières pays de chaque département rural) alors que les voitures en trouveront à moins de 15 km?

De toute manière, ceux qui ne respectent pas les règles, continueront à le faire et nous le voyons bien avec le CT voiture concernant la pollution et le débridage(1), le diamètre des roues(2), les échappement(3), le changement d'éclairage...

1 - Un très grand nombre de véhicules est modifié par l'électronique.

La plupart des responsables de famille qui le font c'est dans un soucis déséconomie de carburant.

D'autres se cachent derrière cet argument mais en réalité c'est pour augmenter considérablement la puissance des véhicules équipés de turbo (diesel et essence).

Dans ces deux cas, ceux qui ont les moyens optent pour une reprogrammation, quasiment invisible pour la détection d'erreur et visuellement pour la pollution.

Pour les autres se sont des boîtiers additionnels facilement démontables pour passer au CT et ne pas polluer. Si on observe l'arrière des voitures il y a beaucoup de suie qui s'est déposée après chaque accélération. (ce n'est pas un problème de turbo d'injecteur ou autre mais seulement un détrompeur de sonde. Je ne rentre pas plus dans les détails.

2 - Le prêt par un copain de roues d'origines pour le contrôle technique.

3 - Le démontage remontage de la bride de l'échappement pour limiter le bruit. Il en sera de même pour les motos.

4 - Le changement des ampoules classiques (55w/65w) par des leds sans comprendre leur puissance exprimées en lumens, non vérifié par les CT du moment ou cela fonctionne on ne regarde pas la puissance...

Pour résumer, la plupart des accidents (dans des conditions climatiques normales) sont causés par le comportement des conducteur (du vélo au camion) avec la conscience d'enfreindre et/ou l'oubli des lois et très rarement par l'état des motos.

Les personnes qui ne respectent pas les lois continueront de le faire et ne feront pas l'entretien de leur machine par manque d'argent, ou délibérément car ils n'ont pas de permis, d'assurance, la moto ne leur appartient pas...

Concernant les cyclomoteurs la tâche est bien plus rude car pour tout ce qui concerne le débridage il faudrait un banc de puissance, vitesse ... avec l'impossibilité de mesurer la cylindrée du moteur.

N° 966502 - Aberration

par :

13/07/2023 12:19

Une fois de plus, on assiste à l'apparition d'une nouvelle taxe ! Ce contrôle technique est une aberration, on sait très bien qu'il n'apportera rien en terme de sécurité. Une fois de plus les libertés sont spoliées en France.

N° 966503 - contrôle technique 2 roues.

par :



13/07/2023 12:21

Je suis fermement opposé à la mise en place de ce contrôle technique qui ne me semble pas répondre aux, par ailleurs légitimes, préoccupations du pays en matière de sécurité routière. En effet, l'ensemble des observations statistiques disponibles montrent l'extrême marginalité des accidents directement liés à un défaut d'entretien des véhicules.

Pourquoi le sujet de l'entretien (ou de l'adaptation) des infrastructures routières n'est-il pas évoqué?

Notons qu'il n'existe pas, à ce jour, de compétences techniques avérées dans les centres de contrôles techniques, dont les salariés ne possèdent par ailleurs pas, dans l'immense majorité, un permis "A".

Combien de temps pour mettre tout cela en place, et à quels coûts?

Un contrôle simplement visuel est évoqué: nous allons payer pour cela?

Tout cela ne semble pas très sérieux.

N° 966504 - contrôle technique moto

par :

13/07/2023 12:21

les motards prennent soin de leurs motos

pas besoin de contrôle technique

ils font mieux que les contrôleurs

les motards ne sont pas riches, pourquoi leur imposer encore des frais inutiles

vraiment contre cette loi

un motard depuis 1957

N° 966505 - Selon moi, inutile.

par :

13/07/2023 12:24

Pour mon cas personnel, possédant deux motos de 2002 et 2004, ce contrôle technique est inutile.

Je m'explique : étant passionné et roulant moins de 5000km à moto par an (en combinant mes deux motos) l'usure des organes de sécurité est très faible. De plus, ayant un baccalauréat professionnel dans la maintenance des véhicules option motocycle, je réalise moi même tous les ans mes révisions que ce soit auto ou moto, et je peux vous dire que cette formation n'est pas une nécessité afin de réaliser de simples entretiens.

Je roule en deux roues depuis que j'en ai le droit ; à 14 ans en 50cc, 16 ans en 125cc et aujourd'hui en 883cc et 600cc.

Mon expérience de la route et les différentes expériences professionnels que j'ai put acquérir m'ont démontré ou était le principal danger sur les routes, et ce n'est sûrement pas l'état des deux roues.

Pour ma part il s'agirait plus de l'état des routes, et de l'attention des autres usagers de la route à l'égard des motards.

Je souhaite également évoquer l'aspect financier de la mise en place de ce contrôle technique qui selon moi (je ne connais pas les chiffres exact), va coûter très cher à la France, et cet argent pourrait être investit ailleurs.

Personnellement, payer 50euros en plus des entretiens par deux roues, est un budget non négociable et va peut être pour certaines personnes réduire le budget des révisions en garages. Les personnes n'ayant pas les moyens vont donc payer le contrôle technique avec de l'argent qui aurait pût payer une révision du véhicule et ainsi en contrôler la sécurité.

Le professionnalisme des mécaniciens moto travaillant dans les garages et animé par une passion, et leur bon sens ne leur permet pas de laisser repartir un véhicule dangereux sur la route, d'une part pour les usagers mais d'autre part pour se couvrir eux même.

Pour conclure, en prenant en compte tous les arguments cités, je pense que le contrôle technique moto est inutile et ajouterai une dépense supplémentaire non négociable.

Cordialement.

N° 966506 - Contre mais, favorable à un certain contrôle.

par :

13/07/2023 12:24

Bonjour,

Je suis globalement contre ce contrôle, car d'une part, les chiffres bien connus montrent que les accidents liés à un problème technique sont très rares et d'autre part parce que la majorité des motards (utilisateurs de motos et non de scooter ou cyclos) sont très attentifs à l'état de leur véhicule.

Par contre on peut comprendre ceux qui réclament ce contrôle, soit dans un but purement commercial ([réseau de contrôle technique]) ou à cause de nuisances (associations).

Il ne faut pas confondre nuisances et technique !

C'est pour quoi je suis contre un contrôle global, mais par contre pour un contrôle des nuisances sonores. Cela se pratique depuis longtemps sur circuit où le nombre de décibels est limité. Ce contrôle serait simple à mettre en place et suffirait à faire le bonheur des associations même si il y aurait un certain coût pour quelques motards non responsables.

Avis d'un motard qui roule 15.000 kms par an

N° 966507 - Questions concernant les 2 roues anciens, tous terrains,etc...

par :

13/07/2023 12:25

Quid du contrôle d'un cyclomoteur n'ayant jamais été équipé de clignotants ni d'avertisseur disposant d'un éclairage symbolique?

De même pour les motos tous terrains dont certains équipements sont réduits au strict minimum et pourtant homologués.

Qui démarrera ma moto que je déposerai 1heure avant son passage au contrôle alors qu'elle ne dispose pas de démarreur électrique et qu'elle nécessite l'habitude de son propriétaire?

Par ailleurs, les exemples de centres pratiquant des contrôles de complaisance se multiplient, alors qu'il est bien sûr prévu que la validité des dits contrôles soit vérifiée. Visiblement le système ne fonctionne pas, ce qui discrédite le contrôle réalisé lors d'une cession par exemple.

Quelle garantie de compétences et d'intégrité auront nous?

N° 966508 - La fin d'une période heureuse.

par :

13/07/2023 12:27

Peut importe notre opinion, la résolution est actée, comme à l'habitude. Une consultation pour un semblant de démocratie. La réalité, 80 pour de cent de contre, un contrôle payant comme pour les quatres roues, qui deviendra de plus en plus drastique jusqu'à la disparition des moteurs thermique pour le plus grand bien de la planète. Quelle bonne blague. Tous dans les transports en commun au quotidien et à vélo électrique le weekend. Mauvaise époque, mauvais siècle.

N° 966509 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 12:28

Je pense qu'il est inutile pour les deux roues de plus de 125 cm<sup>3</sup> car tous les utilisateurs sont obligés de faire un entretien de la moto tous les ans ou tous les 6000km.

Notre vie en dépend !

N° 966510 - Proposition sur contrôle technique

par :

13/07/2023 12:29

Bonjour, Je ne suis pas d'accord avec un contrôle technique généralisé, pour la bonne raison que 0,3% des accidents de deux-roues motorisés impliquent une défaillance du véhicule. (rapport Maids). En effet, une quasi majorité des utilisateurs savent que le risque premier sur un deux-roue ou même un quad et pour eux même, qu'une défaillance technique leurs serait préjudiciable voir mortel. Je dis NON au contrôle technique systématique.

N° 966511 - contrôle technique moto

par :

13/07/2023 12:29

je suis contre ce contrôle, qui apparaît mettre une taxe de plus et donner satisfaction à des associations motophobes ne sert à rien. Les motards entretiennent correctement leur motos. La preuve faite par les enquêtes. C'est seulement 0,3 % de problèmes techniques qui peuvent causer un accident. Occupez-vous plutôt de l'entretien des routes dont l'état est lamentable.

N° 966512 - ct moto

par :

13/07/2023 12:30

il faudrait plutôt se tourner vers un vrai contrôle d'utilitaires entreprises et des tracteurs et autres engins agricoles...hors normes anti pollution toujours les mêmes qui rament

N° 966513 - Un pseudo contrôle totalement inutile

par :

13/07/2023 12:32

Au vu du rapport Maids et de tout ce que nous connaissons de l'accidentologie routière, l'état de la moto n'intervient dans les accidents que de manière rarissime. Il serait plus efficace d'éduquer les automobilistes, qui négligent presque tous la présence des motards, et d'améliorer le réseau routier qui se trouve dans un état lamentable dans certains endroits.

De plus, d'après ce que j'ai pu entendre des contrôleurs techniques où je fais contrôler la voiture, aucun ne se déclare volontaire pour contrôler les motos. Ainsi, moi qui vis en zone rurale, où vais-je devoir aller pour faire contrôler mes 3 motos ? Me faudra-t-il parcourir 80 km sur l'autoroute en 125 cm<sup>3</sup> (ce qui est dangereux vu leur faible vitesse de pointe) pour emmener mes 2 motos 125 cm<sup>3</sup> au contrôle technique dans la grande ville la plus proche ? Si c'est, en plus, pour me dire que les phares fonctionnent correctement, que les pots d'échappement sont d'origine et que les plaquettes de frein sont en bon état, merci bien, je suis capable de le constater moi-même.

N° 966514 - Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L  
par :

13/07/2023 12:33

Favorable au CT mais le secteur a déjà des problèmes de recrutement, il faut favoriser le recrutement en ouvrant les prérequis de la formation aux personnes avec un CAP/BEP et 2 années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.  
Cela permettra un maillage rapide du territoire.

N° 966515 - Encore un racket organisé.

par :

13/07/2023 12:34

Attaquez-vous aux vrais problèmes et aux fauteurs de troubles avant de venir faire chier les motards qui roulent en respectant les lois et règlements.

N° 966516 - Contre le CTP moto

par :

13/07/2023 12:35

Je suis motard depuis 35 ans et j'ai toujours roulé sur des machines entretenues et conformes à la législation.

Je ne vois pas pourquoi je devrais en plus engraisser les caisses de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

N° 966517 - Contre le contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 12:35

Contrairement aux voitures, les motards ont une plus grande sensibilité à l'état de leur 2 roues en raison du risque inhérent à la plus faible instabilité du véhicule. Je n'ai pas le sentiment que beaucoup de motos aient des freins défectueux ou des pneus hs. Les accidents sont majoritairement dus à la conduite des 2 roues ou des automobilistes et à l'état des infrastructures.

Enfin, si l'on peut reconnaître des traficages de pots non homologués, le CT ne résoud rien car les responsables se présenteront avec des pots conformes puis après contrôle, remettront des pots non homologués.

Globalement une dépense inutile

N° 966518 - Favorable au CT enfin ! mais plus de contrôleurs !

par :

13/07/2023 12:35

Il manque déjà 1000 contrôleurs techniques, avec cette nouvelle catégorie de véhicules à contrôler, il manquera 500 contrôleurs de plus. On doit élargir les pré-requis pour accéder à ce métier.

N° 966519 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 12:36

L'intervalle de changement des pièces d'usure et de sécurité: pneumatique, plaquettes de freins etc, est très rapproché sur une moto. La moto est vue par un professionnel au moins une fois par an. Pas de nécessité de faire une visite chez des non professionnels de la moto.

N° 966520 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 12:37

L'intervalle de changement des pièces d'usure et de sécurité: pneumatique, plaquettes de freins etc, est très rapproché sur une moto. La moto est vue par un professionnel au moins une fois par an. Pas de nécessité de faire une visite chez des non professionnels de la moto.

N° 966521 - non au CT2RM

par :

13/07/2023 12:38

bonjour,

je ne suis pas favorable au CT des 2RM car cela ne résoudra pas les problèmes de sécurité routière ni de pollution ni de nuisances sonores :

- la défaillance technique est de 0,3% ds le cas d'un accident impliquant un 2RM
  - les 2RM polluent moins car roulent moins longtemps ds les bouchons bien au contraire ils fluidifient le trafic
- les normes EURO ont été rattrapées sur les voitures
- un pot se change avant un CT et se remet après
- il faut faire de la sensibilisation car il s'agit d'un problème de comportement

le CT2RM est perçu comme une taxe supplémentaire dans un contexte financier difficile et fait la part belle au lobbying de [réseau de contrôle technique]

cordialement

N° 966522 - controle technique

par :

13/07/2023 12:39

encore une loi pompe a fric ,le controle vélo va suivre ainsi que les trottinettes , enfin tout ce qui roule sera taxé ,il faut que les motards et motardes se réveillent ,ce controle est inutile car il n'apporte aucun plus sur la sécurité ,une chose a faire BOYCOTTER ce controle comme pour la vignette ,déléguer un avocat pénaliste pour défendre tous ceux qui auront une amende pour refus de controle technique et dernier point ,que les assurances motos continuent de couvrir leurs adherents malgré comme savent très bien dire les forces de l'ordre ,le refus d'obtempérer

N° 966523 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

13/07/2023 12:40

Thanks for finally talking about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

&#3648;&#3655;&#3610;&#3588;&#3634;&#3636;&#3650;&#3609;&#3652;&#3617;&#3656;&#3612;&#3656;&#3634;&#3609;&#3648;&#3648;&#3618;&#3656;&#3609;&#3605;&#3660;</a>

N° 966524 - Consultation publique décret sur le contrôle technique des deux roues motorisées  
par :

13/07/2023 12:40

En premier le coût pour les usagers n'est pas justifié par rapport aux accidents liés à un problème mécanique 0.5% (organismes privés) et non pas 10 % par [réseau de contrôle technique] qui est tout sauf indépendant. Il faudrait peut-être avoir les bons chiffres avant de décider n'importe quoi ?

Ma moto une routière avec une date de première mise en circulation du 17/03/1998 unique propriétaire affiche au compteur 46000 km soit une moyenne de 200 km par an. Petite question en quoi un contrôle technique, tous les trois ans, soit tous les 600 km, va apporter comme sécurité supplémentaire ?

Concernant le bruit est ce qu'un contrôle technique va régler le problème des nuisances sonores ? bien évidemment que non car le motard à toute facilité à retirer le pot d'échappement défectueux pour passer le contrôle et le remettre dans la foulée et comme a ce jour la police, certainement par manque d'effectif, les laissent circuler, ce n'est donc pas le CT qui va régler ce problème. Et certains conducteurs de deux-roues continueront à réveiller des milliers de personnes en toute impunité.

A quoi va servir le contrôle de la vitesse maxi ? A strictement rien. Le décret sur le débridage des motos d'avril 2016 modifie la loi française et autorise le dépassement des 106 cv si la moto est récente et équipée de l'ABS. La plupart des motos roulent déjà à des vitesses largement prohibé par la loi est ce que 40 ou 50 Km/h de plus va changer quelque chose ? si vous chutez à 250 ou à 300 y a-t-il de réelles études qui montrent une différence de la vitesse de la mort de l'inconscient. Est-ce que c'est une loi pour les pauvres ? si tu n'as pas les moyens tu roules doucement et si tu es riche tu fais ce que tu veux. Une voiture vient d'être contrôlé en Belgique à plus de 380 km/heure, est ce que c'est normal de pouvoir rouler à cette vitesse en voiture au milieu d'autres usagers ?

Sur les contrôles des centres là encore pas de précision sur les réels moyens qui seront mis en place et comme ce n'est pas d'actualité de créer des postes de fonctionnaires ça me laisse penser que les [réseau de contrôle technique] et compagnie vont pouvoir faire ce qu'ils veulent comme c'est déjà le cas avec certaines voitures qu'on voit encore rouler malgré leurs états et avec un contrôle technique validé ?

Une moto c'est comme une voiture il faut un permis de conduire pour l'utiliser, est ce que tout ceux qui effectueront les contrôles auront leurs permis ou l'état leur donnera un passe-droit ? moi personnellement je ne veux pas confier ma moto à quelqu'un qui n'a pas le droit de la conduire même si c'est dans la cour de l'entreprise de contrôle.

Pour résumer un décret qui ne règle aucun des problèmes soulevés, ça ne sert à rien et m'amène à penser que ce n'est fait que dans un but purement financier C'est comme pour les retraites, nos chers élus n'en n'ont strictement rien à faire de ce que les français pensent et/ou veulent et vont continuer à se retrancher derrière l'Europe même si c'est au détriment des Français.

N° 966525 - Contre le contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 12:41

L'état de ma moto est primordial et je la fais réviser régulièrement comme ma voiture. Cependant il est bien plus facile de se rendre compte d'un souci sur sa moto car tout est très visible contrairement

à une voiture ou il faut passer dessous pour tout vérifier. On se rend donc vite compte s'il y a un souci.

De plus, d'après ce que je vois, le pourcentage d'accidents de motos dus à des soucis d'entretien est marginal donc l'aspect sécuritaire ne semble pas approprié.

Le contrôle technique n'empêchera pas de remettre la moto avec son pot d'origine (par exemple) puis d'en remettre un autre une fois le contrôle passé. Ce sera la même chose pour ceux qui débrident leur moto. Regardez les voitures, il y en a pas mal qui sont bruyantes et pourtant il y a un contrôle donc cela n'améliorera pas les bruits excessifs. Il vaudrait mieux plus de contrôles avec un decibelmètre.

Il y a déjà de nombreuses lois concernant le bruit, les soucis de pneus usés... et donc pourquoi rajouter un contrôle qui a un coût financier pour les conducteurs.

Je présume que tous les contrôleurs auront leur permis moto car sinon les risques pour le 2 roues ne sera pas négligeable (chutes...)

Donc en définitive, je ne vois pas l'intérêt de mettre en place une telle mesure.

Cordialement

N° 966526 - Pour le CT des motos mais en simplifiant les démarches administratives

par :

13/07/2023 12:41

les centres de contrôle comme l'administration doivent pouvoir bénéficier d'une démarche administrative simplifiée pour la procédure d'agrément.

L'agrément L doit être une extension de l'agrément existant VL ou PL pour les centres et contrôleurs et cela doit être maintenu plutôt qu'un nouvel agrément.

L'objectif étant de favoriser un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 966527 - Pour le CT des motos mais en simplifiant les démarches administratives

par :

13/07/2023 12:42

les centres de contrôle comme l'administration doivent pouvoir bénéficier d'une démarche administrative simplifiée pour la procédure d'agrément.

L'agrément L doit être une extension de l'agrément existant VL ou PL pour les centres et contrôleurs et cela doit être maintenu plutôt qu'un nouvel agrément.

L'objectif étant de favoriser un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 966528 - Non au ct 2rm

par :

13/07/2023 12:42

Comment peut-on imaginer que le contrôleur ne connaisse pas les 2 roues ? Et surtout qu'il ne soit pas formé à les manipuler sachant que le risque de les faire tomber est important. Prévoyez des assurances pour couvrir les dégâts de mauvaises manipulations car il risque d'y en avoir, et le motard est quelqu'un, non seulement qui prend soin de son véhicule parce qu'il sait qu'un véhicule mal entretenu met sa vie en danger, mais surtout, qui n'apprécie pas qu'une tierce personne puisse lui endommager. Que va-t-il se passer lorsqu'un contrôleur abimera un véhicule de collection et qu'il ne

voudra pas le reconnaître ? Cela ne va pas bien se passer : vous êtes pourtant bien placé pour savoir ce qu'on nous apprend lors du permis quant au checkup du véhicule avant chaque départ. J'ai plus peur de me prendre un trou sur la route que d'avoir une défaillance sur ma moto, c'est grave quand même ! Plusieurs fois j'ai dû faire des réparations sur ma moto (mais aussi ma voiture) à cause de l'état de la route. C'est une honte.

N° 966529 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 12:42

Ce contrôle technique est purement économique sachant que la cause des accidents est due à une infime partie technique.

N° 966530 - Pour le CT des motos mais en simplifiant les démarches administratives

par :

13/07/2023 12:42

les centres de contrôle comme l'administration doivent pouvoir bénéficier d'une démarche administrative simplifiée pour la procédure d'agrément.

L'agrément L doit être une extension de l'agrément existant VL ou PL pour les centres et contrôleurs et cela doit être maintenu plutôt qu'un nouvel agrément.

L'objectif étant de favoriser un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 966531 - De l'urgence d'un contrôle technique pour les motos.

par :

13/07/2023 12:43

Oui, l'état du parc automobile a pu justifier par le passé de mettre en place un contrôle technique systématique des véhicules puis d'en vérifier périodiquement le maintien. L'entretien auquel s'astreint chaque propriétaire permet d'affirmer que dans une très large majorité les motos en circulation sont en bon, voir très bon état. Les motards n'ont pas besoin de technocrates avides de sources de rentrées fiscales pour prendre soins de leurs engins.

Que des contrôles soient multipliés sur les routes afin de vérifier le niveaux de pollution, le ptac, la valider des permis et assurances pour les 2, 3 ou 4 roues serait, sans commune mesure, profitable à tous. Et ne réserver éventuellement l'obligation d'un certificat de bon état d'une moto qu'en cas de vente à un particulier.

Concernant l'accidentologie que dire des comportements des utilisateurs de trottinettes/ vélo électriques, et qui dans une très très grande majorité ne portent ni casque, ni gant, ni tenue de protection...

N° 966532 - Contrôle technique deux roues

par :

13/07/2023 12:45

Vu l'état du réseau routier secondaire avec l'installation de la fibre les joints de caoutchouc les passages piétons en courbe les graviers perdus par les camions le gas oil des camions citernes le fait que pratiquement aucun véhicule ne met son clignotant pour déboîter tourner à gauche il est sûr et certains que le contrôle technique n'empêchera pas le nombre de morts d'augmenter les prochaines années pour le bruit très simple ils remettront le pot d'origine le temps du contrôle technique ce n'est pas un contrôle technique qu'il faut c'est un contrôle routier inopportun sur les routes.



N° 966533 - Opposée à l'ouverture de centres dédiés à l'activité de contrôle de la catégorie L.  
par :

13/07/2023 12:45

Ce contrôle doit être réalisé que dans des centres déjà agréés pour les véhicules légers ou poids lourds pour garantir une exécution de qualité. Et garantir l'équilibre économique des centres de contrôle existants et la pérennité du maillage.

N° 966534 - CT moto

par :

13/07/2023 12:47

Inutile les motards s'occupe tout seul de leur monture. Encore une question de fric et le gouvernement a encore et toujours cédé au lobbying. Quel bande de courageux. Le problème de ce pays c'est les politiques CQFD

N° 966535 - Favorable au CT mais dans des Centres de contrôle assurant la qualité de service

par :

13/07/2023 12:47

Si toutefois des centres de contrôle dédiés à cette catégorie L devaient exister, pour garantir un contrôle de qualité, il faut imposer une hauteur minimale de 4 mètres dans la zone de contrôle pour permettre le levage des véhicules concernés par cette catégorie de véhicules.

N° 966536 - Avis

par :

13/07/2023 12:48

Quoique toutes mes motos étant réglementées, je suis contre ce système qui vas sortir en 2024 concernant le contrôle technique des motos.

C'est encore une histoire pour rapporter de l'argent.

N° 966538 - Contrôle

par :

13/07/2023 12:48

Les motards en général tiennent à leur monture, et ne rouleront pas si un organe de leur moto et défaillant. je considère que ce contrôle n'est qu'une pompe à fric.

N° 966539 - Projet de contrôle technique moto

par :

13/07/2023 12:49

Bonjour,

Vous avez récemment décidé de sortir une loi, pour forcer à appliquer le contrôle technique sur les motos, or les motos existent depuis de nombreuses années sans qu'il y ait eu quoi que ce soit. Et maintenant vous souhaitez instaurer quelques choses auprès de personnes qui savent que la moto porte un risque permanent de mort ou de blessure en cas de problème. Vous avez bien fait votre travail de prévention auprès des nouveaux permis ce qui est très bien.

Mettre en place un système de double glissière partout serait bien plus utile à sauver des vies.

Il ne faut pas vouloir sortir une lois, ou autres juste pour le faire si cela n'as pas de réel intérêt profond.

N° 966540 - CT catégorie L

par :

13/07/2023 12:50

Je suis favorable au contrôle technique des motos cyclo et sans permis!

Je pense que

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

Cordialement

N° 966541 - Favorable au CT mais à une fréquence de visite plus rapprochée

par :

13/07/2023 12:50

La périodicité envisagée de passage 5/3/3 n'est vraiment pas pertinente.

Il vaudrait mieux proposer une fréquence rapprochée et différente selon la catégorie du véhicule concerné.

Une périodicité de 3/2/2 pour les cyclomoteurs qui ont une durée de vie plus courte, un usage intensif et une dégradation rapide de leur état.

Une périodicité de 4/2/2 pour les autres véhicules (motos, quads, voitures sans permis) comme pour la catégorie VL.

N° 966542 - CT 2roues

par :

13/07/2023 12:50

Je ne compte pas l'intérêt de ce contrôle qui n'amélioreras pas l'état du parc motos notamment des plus de 125 cm<sup>3</sup> . Surtout quand je vois l'état du réseau routier !!! Et si je ne devais revenir que sur un point : l'engravillonage des routes au printemps et début d'été ... un vrai danger pour les deux roues d'autant que dans un cas sur deux ces chantiers sont mal voire pas signalés ! Et je ne vous dit pas si c'est la nuit que le motard doit emprunter ce genre de route . Et ce n'est pas le CY 2RM qui va améliorer la sécurité dans ce cas . Seul les pouvoirs publiques sont à la manœuvre ... mais pour quel résultats &#129397;

N° 966543 - Contrôle technique 2024 Motos

par :

13/07/2023 12:51

Bonjour

Mon épouse et moi même sommes motards.

Pas de simples utilisateurs d'un 2 ou 3 roues qui font n'importe quoi et donne donc une mauvaise voire très mauvaise image du monde de la moto .

Partons depuis plus d'une vingtaine d'années en vacances à motos que ce soit en France et quelques pays frontaliers qui grâce à la moto avons pu découvrir autrement....

Nous sommes ce qu'on appelle de vrais motards et

nous en croisons encore, fort heureusement, principalement en cette période estivale. Toujours aussi heureux de démarrer la moto le grand jour venu.

Pour nous les vacances commencent dès que nous quittons notre maison pour retrouver notre lieu de villégiature, avec des étapes maxi de 500 kms et pauses maxi toutes les 2h  
Sommes à notre 6ème moto et peut-être une nouvelle pour attaquer ma nouvelle vie de retraité.  
Jamais je n'ai envisagé de mettre nos vies entre les mains du hasard et encore moins de jouer à la roulette russe.

Les révisions entretiens annuels .... ont toujours été réalisés auprès des concessionnaires et en ce qui concerne les équipements hors de question de monter sur notre machine sans protections digne de ce nom même par 35 °

Notre triumph qui va sur sa 11ème année est comme neuve.

Je pense qu'il faudrait mieux s'occuper des équipements obligatoires comme nous avons encore pu le constater c'est derniers jours sur la côte de vermeil.

Voyons encore beaucoup trop de conducteurs et non des motards en short, tee-shirt, tongues... Que l'Etat commence par faire appliquer la loi (port de gants obligatoire...) et mette en place des mesures de contrôles pour les motards qui n'en sont pas, et ils sont très nombreux! De plus, à l'image de l'Allemagne mettez en place des mesures incitatives pour aider à l'équipement vestimentaire indispensable. Et pour finir ne faites pas un amalgame entre les motards et les utilisateurs de scooters ou autres engins motorisés utilisés par un publics qui de toute façon ne fera jamais de contrôle technique! Les forces de l'ordre contrôlent très peu les publics des banlieues !

Alors laisser rouler les vrais motards qui entretiennent leurs machines, roulent en toute sécurité et sont souvent victimes d'automobiles inconscients (regardez les statistiques et causes des accidents).

Assez payé pour les autres, on paie déjà beaucoup pour assurer notre propre sécurité mise en jeu par d'autres.

Merci beaucoup d'avoir j'espère lu ce mail

À bientôt sur nos routes.

Cordialement

N° 966544 - contrôle technique moto argent , temps gaspillage pour rien  
par :

13/07/2023 12:51

Bonjour

je suis motard depuis l'age de 16 ans et oui permis 125 obtenu en 1978 et permis A Obtenu en 1980.  
jamais eu d'accident moto , j'ai plusieurs motos très bien entretenues , motos de plus de 20 ans (collection)

je suis outré de voir que l'on puisse prendre des arguments écologique alors que les deux roues motorisé ne sont responsable que de 0.5% des transport motorisé.

et des arguments de sécurité alors que les deux roues de plus de 125cc sont largement minoritaire par rapport aux accident des 50 cc

que les pouvoirs publics mettent un terme aux rodéos sauvage des cités avec des motos volée non homologuées style moto cross .

où seront les centres de ct moto , seront t'ils independant , ? a quelle proximité de mon lieu d'habitation

je suis formellement opposé au ct , qui n'apportera rien de plus niveau sécurité , niveau ecologique , niveau qualité sonore

juste un pompe à fric

très cordialement

N° 966545 - contrôle technique moto argent , temps gaspillage pour rien  
par :

13/07/2023 12:53

Bonjour

je suis motard depuis l'âge de 16 ans et oui permis 125 obtenu en 1978 et permis A Obtenu en 1980. jamais eu d'accident moto , j'ai plusieurs motos très bien entretenues , motos de plus de 20 ans (collection)

je suis outré de voir que l'on puisse prendre des arguments écologique alors que les deux roues motorisé ne sont responsable que de 0.5% des transport motorisé.

et des arguments de sécurité alors que les deux roues de plus de 125cc sont largement minoritaire par rapport aux accident des 50 cc

que les pouvoirs publics mettent un terme aux rodéos sauvage des cités avec des motos volée non homologuées style moto cross .

où seront les centres de ct moto , seront t'ils indépendant , ? a quelle proximité de mon lieu d'habitation

je suis formellement opposé au ct , qui n'apportera rien de plus niveau sécurité , niveau écologique , niveau qualité sonore

juste un pompe à fric

très cordialement

N° 966546 - Favorable au CT mais avec une mise en place à la fin 2024

par :

13/07/2023 12:54

Ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec le matériel nécessaire à un contrôle pertinent, et utile et répondant aux standards de la qualité.

Le sonomètre, pour le contrôle des émissions sonores, et le céléromètre, pour le contrôle du débrillage des cyclomoteurs sont essentiels pour un contrôle servant à la réduction des émissions sonores et à la sécurité routière.

Les délais de mise à disposition (conception, installation, formation à l'usage) de ces matériels ne permettent pas un démarrage de l'activité avant la fin de l'année 2024.

N° 966547 - contrôle technique moto égal taxe déguisée

par :

13/07/2023 12:54

Motard depuis plus de 40 ans, je ressens cette nouvelle contrainte comme inutile pour la sécurité et l'écologie mais comme une nouvelle taxe déguisée et un cadeau des politiques aux grosses sociétés de contrôle et leurs actionnaires .

Collectionneur de motos des années 20 (1920 hein ! ) que vais-je aller faire - même si ce n'est que tous les 5 ans - dans un contrôle technique pour faire constater que l'éclairage est insuffisant (ou absent) , de même que les freins de l'époque et que le moteur émet des gaz à faire fuir un écolo . Le "contrôleur" ne saura pas comment démarrer mes ancêtres et risquera de se blesser en essayant ... ça ne me fera même pas rire je suppose , il n'y est pour rien lui .

Même si ce n'est "que" 50€ tous les 5 ans , pour 10 motos cela fait 100€ par an pour un "contrôle " totalement factice , juste pour avoir un papier pour une machine qui ne roulera peut être pas pas une seule fois dans l'année, ou juste 50 Km .( On pourrait les appeler des moto d'exposition roulantes )

lorsque j'ai à me déplacer réellement à moto, je prends une de mes moto "moderne" (Après guerre quoi ) . Comme je tiens à la vie , elles sont toutes en bon état d'entretien mais n'ont pas toutes un démarreur électrique ou des clignotants - accessoires trop modernes - Idem , ça sera intéressant de regarder le contrôleur essayer de démarrer certaines et c'est moi même qui devrai lui montrer ou trouver les numéros de série ou lui expliquer que les klaxon ou pots d'échappement sont bien antérieurs aux normes CE dont il est supposé vérifier les marquages .

En résumé, ne possédant aucune moto norme EURO 1.2.3.4 (en fait aucune moto de ce siècle !) payer pour un contrôle pour lequel je suis plus compétant que le contrôleur , c'est pour moi une simple arnaque .

(je dois préciser que je roule à moto depuis 1976 et que malgré l'absence de contrôle technique et les milliers de kilomètres parcourus, je suis toujours vivant et je n'ai jamais eu d'accident avec mes motos )

Enfin je suis déçu

de nos politiciens , incapables de défendre les intérêts des citoyens français face à l'Europe qui représente surtout les intérêts de sociétés capitalistes allemandes ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE])

et du conseil d'état qui va provoquer une guerre inutile en obligeant a mettre en place ce contrôle pour des raisons pseudo écologiques invoquées par des associations bidon de loueurs de trottinettes nucléaires (raisons qui n'ont rien a voir avec la sécurité routière )

Plus généralement, pour étendre le sujet à l'ensembles des 2 roues et non a mon cas personnel , je pense que ce contrôle n'aura aucun impact sur la sécurité ni sur les nuisances sonores ni sur la pollution pour laquelle la moto est plus une solution qu'un problème d'ailleurs - la [association de motard] a démontré cela depuis longtemps inutile que j'argumente .

Par contre cela risque de dégrader encore plus le climat social -je manifeste rarement mais pour cette cause je suis prêt à me mobiliser .

J'ai pour ma par l'intention de désobéir a cette obligation de contrôle et je voterai aux élections uniquement pour les candidats ou partis qui promettent son abrogation , comme je l'ai fait en 1981, avec des milliers de motards, en votant pour Francois Mitterrand qui avait promis de supprimer la "vignette moto" instaurée par Raymond Barre .

Mes choix politiques dépendent totalement de l'attitude des élus vis a vis mes passions .

N° 966548 - CT des 2 roues motorisées

par :

13/07/2023 12:55

Né en 1953. Possesseur d'une Kawasaki 1200 ZZR achetée neuve en 2003, totalisant 24000 km et venant d'effectuer la révision chez un concessionnaire, à quoi va servir le CT si ce n'est à nous taxer un peu plus ! Et ne nous parlez pas de sécurité : je fais plus confiance à mon concessionnaire qu'à vos centres de contrôle mis en place on ne sait trop comment surtout au fin fond de nos campagnes. (J'habite un petit village de Seine Maritime).

N° 966549 - Favorable au CT mais pas avant fin 2024

par :

13/07/2023 12:57

Seuls des contrôleurs bien formés et en nombre suffisant peuvent permettre une mise en place efficace de ce nouveau contrôle technique.

Nous n'aurons pas au 1er trimestre 2024 un maillage suffisant étant donnés les délais de conception et déploiement de ces formations.

Le CT de la catégorie L ne peut démarrer avant la fin de l'année 2024.

N° 966550 - CT des 2 roues motorisées : consultation

par :

13/07/2023 12:58

Né en 1953. Possesseur d'une Kawasaki 1200 ZZR achetée neuve en 2003, totalisant 24000 km et venant d'effectuer la révision chez un concessionnaire, à quoi va servir le CT si ce n'est à nous taxer

un peu plus ! Et ne nous parlez pas de sécurité : je fais plus confiance à mon concessionnaire qu'à vos centres de contrôle mis en place on ne sait trop comment surtout au fin fond de nos campagnes. (J'habite un petit village de Seine Maritime).

N° 966551 - Abus de pouvoir

par :

13/07/2023 12:58

Je considère que c'est encore une façon de faire un impôt caché, pour de mauvaises raisons. Pour moi, la seule façon de réduire les morts sur les deux roues est de revoir le réseau routier, qui est un danger permanent pour nous les motards responsables.

N° 966552 - Favorable au CT de la catégorie L avec certains matériels mobiles

par :

13/07/2023 12:59

Le maillage du territoire pourra être facilité si on peut partager le matériel (sonomètre et céléromètre) entre plusieurs centres de contrôle technique appartenant à un même gérant. Ces matériels devraient être conçus pour être mobiles.

N° 966554 - Favorable au CT L mais avec des défaillances communes au VL

par :

13/07/2023 13:02

Les défaillances doivent être identiques à celles de la codification de l'activité VL, pour garantir une meilleure assimilation par les contrôleurs techniques. Cela réduira aussi le risque d'erreur. Une codification différente de celle connue dans le VL serait de nature à allonger la durée du contrôle à effectuer.

N° 966555 - Avis sur le contrôle technique des 2/3 roues.

par :

13/07/2023 13:02

Mesure totalement injustifiée au vue des statistiques des causes d'accidents de cette catégorie. Les visées sont uniquement commerciales sous la pression des lobbies. L'argent pourrait être beaucoup mieux investi pour améliorer les véritables causes d'accidents routiers (ralentisseurs hors-normes, état des enrobés, meilleur suivi des travaux réalisés sur les chaussées, lutte contre l'usage du téléphone au volant, etc.).

N° 966556 - Totalement contre

par :

13/07/2023 13:04

Je ne connais pas un motard qui n'entretient pas sa moto comme il faut, beaucoup plus qu'en voiture, c'est une question de vie ou de mort.

N° 966557 - C.T Basta!

par :

13/07/2023 13:04

bonjour,

Etant motard depuis mes 21 ans ( j' en ai 43), je suis contre cette réforme. Je pense que celle-ci touchera plus au porte-monnaie ( qui est déjà fortement impacté par l'inflation en cours) qu' à la sécurité sur nos routes. D'ailleurs en parlant de route, nous avons dégringoler à la 18ème place en Europe depuis 2012 au sujet de l'état de celles-ci. Il faudrait peut-être que l'état montre l'exemple avant d'empoisonner l'existence de ses concitoyens qui empruntent chaque jours ces voies en décomposition.

Mais puisque qu' au final L'Europe dicte ses règles à notre belle France (qui au passage n est plus si belle que ça au regard des actualités ...) poussons le vice un peu plus loin:

- Faites un contrôle technique pour tout ce qui roule sur nos routes: caravanes, remorques, cyclomoteurs, voitures sans permis (et dieu sait qu'il y a des épaves dans cette catégorie),vélos et trottinettes électrique, tracteurs etc...

-Au sujet du motard: contrôlez également son équipement complet tant qu' à faire! ( on est jamais trop sûr! mais là je vous donne une idée qui risque de germer) et jusqu'à son slip aussi...( si il est aux normes Européenne vu qu'il a été fabriqué en Chine.).

Ma moto (une ZR-7 KAWAZAKI) a 21 ans autant que mon permis. A chaque révision et dans n importe quel garage où j'ai pu l'effectuer, les mécaniciens sont toujours étonnés de voir la moto dans un si bel état, tant extérieur que mécaniquement. Maintenant si il existe des "brebis galeuses" ce n est pas la peine de sanctionner (car je le vois ainsi) les motards consciencieux de leurs machines aux autres, en imposant un contrôle technique. Car cela ne changera absolument rien à la sécurité sur nos routes , ni à la dégradation de l'environnement ( qui à bon dos quand il s'agit d'inventer encore et toujours une taxe afin de le protéger. Ou quand il s'agit de louer des groupes électrogènes fonctionnant au gasoil non routier pour recharger les véhicules électriques de nos chères têtes pensantes européennes).

Un motard qui risque d'être franchement en colère, vous salue.

N° 966558 - Respecter le moteur de la machine a contrôler  
par :

13/07/2023 13:04

Je met un commentaire,je ne sais si ça a été évoqué, mais je suggère aux contrôleurs et au gouvernement qui veut mettre en place ce contrôle technique de faire attention a la motorisation des 2 roues ,en ne faisant pas hurler le moteur pour le casser,sinon il faudra une loi pour responsabiliser et faire payer le contrôleur ou l'état si vous cassez les moteurs des 2 roues que vous testerez,on ne veut pas non seulement payer une fortune en contrôle technique et en plus se retrouver avec une machine cassée, personnellement je n accepterait jamais qu on maltraite la mécanique de ma machine,sinon il faudra m en payer une neuve.

N° 966559 - Favorable au CT de la catégorie L avec possibilité au motard de manipuler sa moto  
par :

13/07/2023 13:04

Le client motard peut être amené à manipuler sa moto dans le centre de contrôle technique, pour des questions de sécurité. Cela doit être inscrit dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le motard peut manipuler sa moto dans la zone de contrôle.

N° 966560 - C.T Basta!

par :

13/07/2023 13:05

bonjour,

Etant motard depuis mes 21 ans ( j' en ai 43), je suis contre cette réforme. Je pense que celle-ci touchera plus au porte-monnaie ( qui est déjà fortement impacté par l'inflation en cours) qu' à la sécurité sur nos routes. D'ailleurs en parlant de route, nous avons dégringoler à la 18ème place en Europe depuis 2012 au sujet de l'état de celles-ci. Il faudrait peut-être que l'état montre l'exemple avant d'empoisonner l'existence de ses concitoyens qui empruntent chaque jours ces voies en décomposition.

Mais puisque qu' au final L'Europe dicte ses règles à notre belle France (qui au passage n est plus si belle que ça au regard des actualités ...) poussons le vice un peu plus loin:

- Faites un contrôle technique pour tout ce qui roule sur nos routes: caravanes, remorques, cyclomoteurs, voitures sans permis (et dieu sait qu'il y a des épaves dans cette catégorie),vélos et trottinettes électrique, tracteurs etc...

-Au sujet du motard: contrôlez également son équipement complet tant qu' à faire! ( on est jamais trop sûr! mais là je vous donne une idée qui risque de germer) et jusqu'à son slip aussi...( si il est aux normes Européenne vu qu'il a été fabriqué en Chine.).

Ma moto (une ZR-7 KAWAZAKI) a 21 ans autant que mon permis. A chaque révision et dans n importe quel garage où j'ai pu l'effectuer, les mécaniciens sont toujours étonnés de voir la moto dans un si bel état, tant extérieur que mécaniquement. Maintenant si il existe des "brebis galeuses" ce n est pas la peine de sanctionner (car je le vois ainsi) les motards consciencieux de leurs machines aux autres, en imposant un contrôle technique. Car cela ne changera absolument rien à la sécurité sur nos routes , ni à la dégradation de l'environnement ( qui à bon dos quand il s'agit d'inventer encore et toujours une taxe afin de le protéger. Ou quand il s'agit de louer des groupes électrogènes fonctionnant au gasoil non routier pour recharger les véhicules électriques de nos chères têtes pensantes européennes).

Un motard qui risque d'être franchement en colère, vous salue.

N° 966561 - Contrôle Technique uniquement à la revente  
par :

13/07/2023 13:05

Il est dommage de ne pas avoir envisagé la mise en place d'un CT uniquement à la revente. Cette première mesure aurait permis de "sonder" l'état du parc français et se rendre compte si un CT périodique se serait avéré nécessaire.

Cela aurait également permis une acceptation de la mesure davantage facilitée.

Et face à cela, difficile de ne pas mettre en opposition l'intérêt financier des futurs organismes de contrôle : un CT période est beaucoup rentable et intéressant pour eux ; un CT uniquement à la revente aurait risqué une absence d'engagement de leur part dans cette obligation.

S'ils ont poussé (lobbying) au Parlement européen pour cette mise en place, ce n'est sûrement pas dévotion pour les autres ; mais bien pour augmenter leur part de marché...

L'annexe I laisse dubitatif : essuie-glace, direction assistée... On voit que ça a été travaillé avec finesse. (ctrl-c / ctrl-v).

N° 966562 - Contre le CT des deux roues

par :

13/07/2023 13:06

Je suis motard depuis 47 ans.

Les motos sont quasiment toujours très bien entretenues par leurs propriétaires.

Les accidents dus à un problème technique sont très rares.



La seule chose qu'il faut faire est de lutter contre le bruit.  
Mais pour cela les lois existent déjà, nul besoin de punir 100% des motards pour 5% d'emmerdeurs.

Le CT ne sera qu'une taxe de plus, demandées par des gens dont c'est l'intérêt financier.

N° 966563 - Favorable au CT avec des contrôleurs nombreux bien formés !

par :

13/07/2023 13:06

Le déploiement des formations pourrait être accéléré si la partie théorique peut être réalisée en distanciel.

Cela permettra d'atteindre plus rapidement le maillage nécessaire avec de nombreux contrôleurs formés.

N° 966564 - On revient a l'époque des rois et des dictatures

par :

13/07/2023 13:07

C'est n'importe quoi, toujours une histoire d'argent et c'est pas autrement.

La sécurité comme vous dite si bien est primordiale je l'accorde pendant ce n'est pas en imposant un CT qui sa va limiter les accidents.

Pourquoi nous faire chier avec sa sérieusement!

Dans c'est cas la,faite nous gratuit le CT passer par un professionnel ou payer le a notre place sans passer par un remboursement (sinon vous aller encore trouver autre chose).

Sa reste logique non?

Penser à votre population son ressentie son bien être arrêter de voir le mal et l'argent partout.

Soyer humain,si on n'a abolie la dictature, les rois ect.. c'est pas pour rien.

Arrêter de vous sentir au dessus de tout et a attaquer que ce soit nos besoin primaire ou secondaire.

Vous vous rendez pas compte sérieusement maintenant même les motos sont touché.

Vous savez on n'est comme des animaux l'espèce humaine,

En exemple un chien heureux sera loyal et amical il vous le rendra.

Frapper le pour l'élever et son comportement sera changer en conséquence.

Bientôt on pourra même plus fonder une famille sans avoir une autorisation écrite est signer avec un raison éligible pour le bien de la société.

Non mais allô!! &#128514;

Soyer pas débile svp soyez bienveillant et on vous le rendra.

Faite nous du mal et vous allez vous mordre les doigts a un moment.

Laisser nos moto a nos charges laisser un pere élever son enfant.

Bisou &#128536;

N° 966565 - Contrôle technique des deux et trois roues à moteur

par :

13/07/2023 13:09

Voilà une mesure discriminatoire supplémentaire. il est en effet à parier que la plupart des véhicules contrôlés qui seront jugés assez âgés ne satisferont pas au contrôle, alors que les motards les moins riches ne peuvent se permettre des motos du dernier cri.

N° 966566 - Favorable au contrôle de la catégorie L et à tous les véhicules circulant sur les routes

par :

13/07/2023 13:09

Face aux enjeux de sécurité routière et de protection de l'environnement, il est essentiel que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés (cyclo, moto, quads, voitures sans permis, caravanes, tracteurs, vélos, trotinettes ....).

N° 966567 - Non au CT des 2RM

par :

13/07/2023 13:10

Je suis motarde depuis 41 ans.

Ma moto date de 1982, a peu de kilomètres, mais est TRES bien entretenue.

Le CT ne sera qu'une taxe de plus, qui servira des gens dont c'est l'intérêt financier.

N° 966568 - Favorable au CT des véhicules de la catégorie L

par :

13/07/2023 13:10

Depuis 30 ans, le contrôle technique est un des contributeurs majeurs à la diminution du nombre d'accidents, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des nuisances sonores. Un acteur indépendant et impartial !

N° 966569 - Decret ct 2 et 3 roues

par :

13/07/2023 13:11

Je suis contre le ct des 2 ou 3 roues de moins de 50cc. Personnellement je possède un tricycle piaggioApe de 49 cc, il roule au maxi a 35kmh, il consomme 3 l /100, c est un vehicule utilitaire de plus de 30 ans, je le répare quand quelque chose casse, je m en sert pour aller dans mon jardin potager a 500 m de chez moi. Franchement, si cette obligation un jour m échoie, je ne ferai pas. Tout ça ne fait que d attiser le mécontentement des petites gens, qui n embêtent personne et qui ne demandent que q u on les laisse vivre tranquilles .

N° 966570 -

par :

13/07/2023 13:11

Opposé au contrôle technique

N° 966571 - Liberticide

par :

13/07/2023 13:12

Je pense que cette loi n'amènera absolument aucune avancée sur la sécurité des motards. Les statistiques d'accident démontrent parfaitement qu'une majorité des causes est due à l'état déplorable des routes en France et surtout par le mauvais entretien de notre réseau routier. Les entreprises financées par les représentants locaux ne font qu'aggraver de façon ponctuelle mais très forte le risque d'accident grave en mettant en place sur des tronçons routiers et surtout les virages des couches de goudrons liquides avec des gravillons et surtout ils laissent les véhicules rejeter les refus de gravillons au lieu de les balayer et de les éliminer des axes routiers. Ça c'est un danger grave et imminent que l'état se veut d'ignorer...

Le CT mis à part quelque rare cas ne vise que l'intérêt de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] principal actionnaire des contrôles techniques automobiles et de l'état... la sécurité active du réseau routier les importe peu...

C'est comme tout en ce moment, on vit une grave remise en cause de nos libertés ! L'avis du peuple ne compte plus, seul une poignée de politiciens pensent avoir tous les droits de décider pour nous.

N° 966572 - Privilégier la sécurité

par :

13/07/2023 13:13

Sur le principe, je suis contre la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues : on sait que les 2 roues en France sont techniquement en très bon état, ce qui est confirmé par les chiffres des assurances en matière d'accidentologie (ce qui était loin d'être le cas concernant les voitures lors de la mise en place du CT, qui était effectivement nécessaire pour la sécurité de tous). De plus, cette mesure peut même être contre-productive puisqu'elle va déresponsabiliser les propriétaires de motos, alors qu'il est dans leur intérêt de suivre eux-mêmes l'évolution de l'état de leur moto (avec l'apport technique qui est apporté par leur mécanicien). En sachant que tout motard se doit, par exemple, de graisser sa chaîne à intervalle régulière, il se penche donc sur sa moto plus naturellement que le ferait un automobiliste. Vérifier l'état de sa moto tous les 2 ou 3 ans n'a aucun sens puisqu'en réalité il faudrait le faire au moins une fois par mois pour les utilisateurs réguliers. Donc : au mieux, déresponsabilisant, au pire, dangereux...

La mise en place d'un contrôle en matière de sécurité pourrait être simplifiée en passant par des mécaniciens moto (à un tarif réglementé bas comme 30€, ce contrôle étant une simple vérification d'1/2 h au maximum), vérification du freinage et autres éléments de sécurité uniquement. Ceci pouvant assurer à "la société" que des motos potentiellement dangereuses ne puissent pas être autorisées à rouler, mais n'étant aucunement une garantie sur la durée pour l'utilisateur (en comparaison avec une voiture où ça prend beaucoup plus de sens).

Ça devrait également être l'occasion d'abroger cette obligation absurde pour les véhicules de 50cc d'être limités à 45kmh, au lieu de la faire perdurer comme ça semble en prendre le chemin. C'est une question de sécurité et de responsabilité : celui qui veut rouler à 45 kmh pourra toujours le faire, et ceux qui ont d'autres besoins ne seront plus contraints à cette règle de non-sens (puisque même en ville on constitue une gêne dans ces conditions).

Enfin, il y a une dimension de liberté à la pratique de la moto, donc autant préserver cela puisque ça fonctionne. Les forces de l'ordre sont aptes à faire respecter les règles de base (sans faire de zèle) et

au final c'est largement suffisant. Une moto qui fait effectivement un bruit de l'enfer sera automatiquement interpellée et l'utilisateur sommé de se mettre en conformité, donc la vraie régulation doit se situer ici. Ni plus ni moins.

Si à l'avenir on constate une dégradation de l'état des motos à travers les rapports d'accidentologie (ce qui n'arrivera pas en ce qui concerne les motos tant que les utilisateurs seront des êtres conscients de leur propre sécurité, et considérés comme tel), alors une vérification technique obligatoire aura du sens. Autrement dit, ça ne sera jamais le cas...

Être responsable collectivement doit être le résultat de démarches individuelles. Conduire une moto, c'est être particulièrement responsable.

N° 966573 - Favorable au CT de la catégorie L avec un recrutement de contrôleurs facilités  
par :

13/07/2023 13:14

Notre profession est déjà en tension sur le recrutement de contrôleurs dans le VL comme dans le PL. Il est essentiel de le faciliter en élargissant les prérequis aux personnes titulaires d'un diplôme CAP/BEP en mécanique auto, carrosserie ou ayant 2 années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

Seul un nombre suffisant de contrôleurs permettra un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 966574 - Ce contrôle technique n'aura aucun impact sur le bruit et la sécurité.

par :

13/07/2023 13:16

Bonjour,

Les deux remarques qui reviennent le plus souvent pour ce contrôle technique (cycles à moteur) sont le bruit et la sécurité.

Pour le bruit, le niveau sonore se trouve sur la carte grise (U.1).

Pour ma part 96 dB. Se sont les données de la carte grise, donc les données du véhicule homologué avec le pot d'échappement d'origine et ses chicanes. Le contrôle technique ne changera strictement rien à ce point.

La seule chose permettant de faire baisser le bruit, c'est de conduire avec intelligence.

Pour la sécurité, c'est l'état des véhicules qu'il faut regarder. En observant, on se rend vite compte que l'état général des motocyclettes sont en bonne état (contrairement au voiture lorsque celui-ci a été mis en place). Et ce pour l'unique raison que comme il n'y a que 2 roues, la stabilité du véhicule est précaire, et que la moindre pièce en mauvais état peu vous faire tomber avec des dégâts corporels très grave (même à l'arrêt).

Les véhicules n'étant pas en bonne état, sont très souvent ceux appartenant à une catégorie de véhicules qui sont exclue de ce contrôle technique.

Donc ce point ne changera rien.

Comme d'habitude, le gouvernement mets en place un système qui tente désespérément de caché son unique but : récupérer de l'argent. Et en plus, on peut satisfaire les copains qui détiennent des centres de contrôle technique. C'est donc une taxe déguisée qui pour l'instant n'est pas très élevée pour faire passer la pilule, mais comme sur les voitures, deviendra de plus en plus contraignant et chère avec le temps.

N° 966575 - Non au CT

par :

13/07/2023 13:16

Non au contrôle technique moto. C'est uniquement du racket organisé, comme les excès de vitesse pour quelques kmh. Il faut toujours payer plus pour nos libertés pour que les escrocs incompetents qui nous gouvernent puissent le dilapider encore plus jusqu'aux prochaines taxes. Etcetera.

N° 966576 - CT MOTO

par :

13/07/2023 13:17

Je trouve ça personnellement inutile, ce sont des véhicules de passionnés qui sont entretenus, faite plutôt un ct pour les routes et les barrières qui nous décapitent

N° 966577 - Favorable à ce nouveau CT mais avec un recrutement de contrôleurs élargi

par :

13/07/2023 13:19

Notre métier de contrôleur technique (VL/PL) manque au niveau national de 1000 contrôleurs techniques. Avec l'ajout de cette nouvelle catégorie de véhicules L à contrôler, il faudra 500 contrôleurs de plus pour faire face aux contrôles à réaliser.

Pour favoriser l'accès à la profession et à la formation initiale VL/PL, les pré-requis doivent être élargis à d'autres diplômes et/ou à l'expérience professionnelle dans l'univers de l'auto. Cela permettra aussi de faciliter la reconversion professionnelle (notamment pour les mécaniciens, 1er vivier de futurs contrôleurs techniques).

Cela permettra aussi de faciliter un maillage plus rapide et plus pérenne du territoire.

N° 966578 - Bonne mesure

par :

13/07/2023 13:19

Je suis en accord avec le principe de cette mesure. Tous les véhicules à moteur nécessitent d'être contrôlés pour en assurer la sécurité

N° 966579 - Favorable au CT avec des démarches administratives simplifiées pour les centres existants

par :

13/07/2023 13:22

Afin de simplifier les démarches administratives aussi bien pour les centres de contrôle que pour l'administration, l'extension de l'agrément existant VL ou PL pour les centres comme pour les contrôleurs doit être prévue et maintenue dans la durée plutôt que la délivrance d'un nouvel agrément, source de charge administrative.

Cela favoriserait et garantirait un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 966580 - Contrôle Technique Moto

par :

13/07/2023 13:24

Je ne vois absolument pas l'intérêt d'un Contrôle Technique Moto car je ne me vois pas piloter une machine qui ne soit pas en bon état.

Ma vie en dépendrait.

Encore des frais supplémentaires inutiles alors que ces frais justement pourraient servir au bon entretien de mon véhicule.

Totalement contre ce projet.

N° 966581 - Refus catégorique et commenté du CT2RM

par :

13/07/2023 13:24

Je suis motard depuis 40 ans cette année. J'ai effectué plusieurs centaines de milliers de kilomètres sur différentes motos (l'actuelle en totalise 125000). Je n'ai jamais, au fil des ans, des kilomètres et des différents véhicules, mis volontairement ma vie en danger à cause d'un problème technique identifiable facilement (état des pneus, état de la chaîne secondaire, état des freins, et tous autres points visibles à l'oeil nu, sans démontage et simplement en faisant moi-même le tour du véhicule). Le contrôle technique, comme son nom l'indique parfaitement, est sensé contrôler l'état technique du véhicule. Si on se rapporte au contrôle des voitures, c'est même plus spécifiquement un contrôle des éléments de sécurité. Ces contrôles, je n'ai absolument pas besoin que quelqu'un d'autre les fasse à ma place, et me les fasse payer, à fortiori ! Je n'ai par ailleurs, durant ces années et ces kilomètres, JAMAIS (JAMAIS) croisé des motards risquant leur vie en roulant sur des poubelles, contrairement à certains véhicules à 4 roues qu'on peut ENCORE croiser aujourd'hui malgré l'instauration déjà ancienne du CT pour les voitures.

De plus, l'instauration de ce contrôle technique pour "faire baisser le nombre d'accidents", comme j'ai pu le lire et l'entendre, est un argument fallacieux et basé sur des données erronées. Car la vérité des statistiques montre que seuls 0,3% des accidents de 2RM sont dûs à un défaut technique (source : MAIDS+ statistiques d'assurance). Il est de notoriété publique (car même pas dissimulée) que la décision d'instaurer ce CT au niveau européen est basé sur des données faussées, mensongères, présentées par des entreprises privées dont l'implication dans le CT ou la maintenance des véhicules 2RM, est pour le moins en total conflit d'intérêt. J'espérais mieux de l'Europe, je constate qu'elle est infectée de l'intérieur, et ce seul argument me suffirait, s'il n'y en avait pas autant d'autres, à combattre l'instauration de ce contrôle technique jusqu'au bout.

L'argument environnemental qui voudrait que les 2RM polluent plus est également une hérésie. Là encore, les études montrent qu'une moto pollue moins, et moins longtemps, qu'un véhicule à 4 roues (-50% de CO2 pour un trajet type Paris-Banlieue en 2RM - source ADEME) à trajet égal. Le matraquage des 2RM dans les grandes villes (parking payants, interdiction des motos dans les centres-villes, etc.) est une aberration du même tonneau : si tout le monde roulait en 2RM en ville, plus de problèmes de places de parking, et surtout, SURTOUT, plus d'embouteillages sur des centaines de kilomètres avec des voitures qui polluent à l'arrêt.

Reste le problème du bruit, et ce sujet je suis assez vieux motard pour savoir que le bruit ne sauve personne. Je me demande d'ailleurs toujours aujourd'hui pourquoi les Harley Davidson (pour ne parler que d'eux) ont le droit de dépasser les normes quand les autres 2RM y sont, et c'est bien normal, soumis. D'ailleurs, puisqu'il y a des normes, il suffit de les faire respecter sur la voie publique. Pas besoin d'un contrôle technique pour ça d'autant que tout le monde sait, que la petite minorité de "motards" qui se plaisent à être bruyant, remettront les pots d'échappement d'origine ou les DBkillers au moment de passer le CT. Par contre, contrôler "sur le vif" et verbaliser les 2 roues (qui sont souvent des scooters, des mobylettes ou des petites motos de moins de 125cm3 - concernés par le CT ? Je ne crois pas...) qui dépassent la norme, serait nettement plus efficace.

Pour finir, j'ajouterais que les solutions alternatives à ce CT existent, qu'elles sont connues des instances décisionnaires pour avoir été peaufinées et proposées par plusieurs acteurs ([association de motard] par exemple), et compatibles avec la directive européenne 2014/45.

Pour toutes ces raisons, je refuse catégoriquement l'instauration de ce contrôle technique des 2 roues motorisés, et je continuerai à me battre contre ce projet nauséabond, pour ne pas dire truqué, tant que je pourrais piloter une moto.

N° 966582 - Monsieur

par :

13/07/2023 13:24

Sans aucun intérêt ce projet, Juste faire payer les contribuables d'une façon détournée.

Tous les motards ont soins de leur moto.

N° 966583 - Favorable au CT de la catégorie L seulement dans les centres existants

par :

13/07/2023 13:25

Ce contrôle ne devrait pouvoir être réalisé que dans des centres déjà agréés pour l'activité de contrôle technique véhicules légers ou poids lourds afin d'assurer un maillage rapide du territoire et une bonne qualité dans l'exécution du contrôle déjà maîtrisé.

Cela favorisera l'équilibre économique des centres de contrôle existants (majoritairement des petites entreprises) et ainsi la pérennité du maillage sur le territoire (7000 centres VL et 400 centres PL en France).

N° 966584 - LES MOTARDS NE SONT PAS KAMIKAZES

par :

13/07/2023 13:27

Heureuse utilisatrice ponctuellement de ma Honda 250 XLR le projet de CT pour les 2RM me paraît exagéré et non prioritaire.

- si ma moto n'est pas en bon état de fonctionnement (bon état des freins, des pneus, des phares, du réglage moteur, et, etc) elle n'est pas UTILISABLE tout simplement. Trop périlleux voire suicidaire et désagréable si les éléments indispensables au bon fonctionnement de l'engin ne sont pas réunis.

- les chiffres des accidents impliquant un 2RM montrent que l'état du 2RM n'est responsable que dans moins de 0.3%

Surtout : l'enjeu vital pour nous tous est la planète : l'utilisation des 2RM = trafic fluide = atmosphère nettement moins polluée.

N° 966585 - Favorable au contrôle technique de la catégorie L dans des centres agréés de qualité

par :

13/07/2023 13:28

Opposé à l'existence de centres dédiés à la catégorie L, toutefois, si des centres de contrôle dédiés à cette catégorie devaient exister, il est indispensable pour garantir un contrôle de qualité d'imposer une hauteur minimale de 4 mètres dans la zone de contrôle afin de permettre le levage des véhicules concernés par cette nouvelle catégorie de véhicules.

N° 966586 - contrôle technique deux roues

par :

13/07/2023 13:29

Bonjour, je profite de cette consultation pour témoigner de mon refus de ce contrôle technique Moto , proposé par des associations représentant qu'une infime partie de la population, et ayant des conflits d'intérêts, (président d'une d'elle, professionnel de la vente de vélo électrique).

je suis motard depuis plus de 25 ans et toujours roulé en sécurité, aussi bien sur ma tenue vestimentaire que l'entretien que j'apporte à ma moto !

N'importe qui et notamment les professionnels savent et enseignent les dangers d'un deux roues non entretenu !

Nous sommes plusieurs potes à constater aussi la dégradation IMPORTANTE des routes , ( nids de poule, graviers , mauvaise réfection des chaussées ) et aussi bien en ville !

je roule aussi en vélo , ou plutôt en vibromasseur tellement que les routes sont mauvaises !

cdlt

N° 966587 - NON AU CONTROLES TECHNIQUES DES 2 ROUES

par :

13/07/2023 13:30

Nous sommes contre le contrôle technique des 2 roues étant motard, nous sommes conscient de vérifier ou de faire vérifier par un professionnel notre moto.

Il serait plus souhaitable de plus de contrôle sur la route car le "2 roues"une fois le contrôle technique pourra modifier son 2 roues.

L'état des routes est plus important quand on voit des tranchées mal rebouchées et des trous etc.... sans parler des panneaux de signalisation cachés par les broussailles et des lignes blanches effacées qui portent à forte confusion.

Donc plus de contrôles routiers en place du contrôle technique

N° 966588 - Favorable au CT de la catégorie L avec une périodicité rapprochée

par :

13/07/2023 13:32

La fréquence de passage 5/3/3 n'est vraiment pas pertinente, et n'est pas assez rapprochée.

Une périodicité distincte par type de véhicule dans cette catégorie L devrait être envisagée pour assurer la mission de sécurité routière et de protection de l'environnement du métier de contrôle technique.

Une périodicité de 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide. Et une périodicité de 4/2/2 pour les autres véhicules (motos, quads, voitures sans permis) à l'instar de ce qui est fait dans le VL.

N° 966589 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 13:32

L'idée d'un contrôle technique pour le revente d'un véhicule semble positif. Il pourrait s'effectuer par le biais des professionnels de la moto.

Par contre un contrôle technique obligatoire programmé périodiquement ne se justifie pas. Nos concessionnaires et garagistes nous indiquent à chaque révision les travaux futurs à effectuer et ne nous laisseraient pas partir avec une moto dangereuse (pneus lisses par exemple).

Les Motards ( pas certains scootéristes ...) veillent à avoir toujours une moto bien entretenue.

De plus, les forces de police sont présentes

pour verbaliser les motos non conforme (bruit, pollution...)



Par contre, les chaussées dégradées et dangereuses, les dos d'âne non conforme ... méritent un intérêt plus prononcé des pouvoirs publics quand à la sécurité des usagers de la route que le contrôle technique demandé par certains intégristes anti 2 roues.

N° 966590 - un contrôle technique superflu !

par :

13/07/2023 13:33

Comme la grande majorité des motards, je pense sincèrement que la mise en place d'un CT moto ne sert à rien !

1) le kilométrage moyen annuel effectué par une moto est bien inférieur aux voitures (faible usure des pièces)

2) le motard a l'habitude de contrôler sa machine, tout est visible, de graisser sa chaîne régulièrement (pour les motos concernées), d'être à l'écoute d'un bruit suspect.

3) beaucoup de motards roulent peu de novembre à fin mars. Et que font-ils lorsque la belle saison revient ? Ils emmènent leurs motos chez leur mécano (ou concession) préféré faire une révision !!!  
CQFD !

Conclusion : le CT moto est bien superflu !

N° 966591 - Contrôle Technique non utile

par :

13/07/2023 13:34

L'utilisation d'un 2 roues se fait au dépend de la vie de la personne qui l'utilise, l'entretien de ce véhicule est donc obligatoire pour lui même et son confort sur la route.

Un problème aussi infime soit-il se détecte directement lors de l'utilisation de son véhicule. Un garage qui entretient notre 2 roues nous fait déjà savoir les potentiels problématique à venir et les gestes à préconiser (changement plaquette, chicane, changement roues, roulements, ...).

Un contrôle technique serait juste un rendez-vous supplémentaire payant pour indiquer les problèmes mais en aucun cas les corriger, pourquoi ne pas directement aller au garage et payer la réparation ou le diagnostics ?

Un contrôle technique se contenterais du minimum lors des vérifications et le tampon de validation pourrait laissé penser à la conformité globale du véhicule alors que peut-être des points serais omis ou trop compliqué à vérifier sur un contrôle de 30 min.

Les checks listes classique qu'un garage effectue sur une moto arrivante sont déjà bien assez complètes pour en plus ajouter un contrôle technique supplémentaire.

J'utilise personnellement une moto pour mon quotidien et je fais en sorte qu'elle soit tous le temps la plus sûre possible (entretien garage, pneu, vidanges, plaquette, ...).

Pour résumer l'intérêt d'un contrôle technique pour moto ne représente qu'une entrée d'argent supplémentaire pour l'état et pour les concessionnaires habilités (si c'est ça le nom), mais par conséquent une baisse dans le budget d'entretien du 2 roues en lui même.

N° 966592 -

par :

13/07/2023 13:36

bonjour,

pourquoi réaliser un contrôle technique des 2 roues alors que les études montrent que les accidents dus à une défaillance technique sont très rares. Il faut plutôt revoir le prix des équipements de sécurité comme le gilet airbag et le reste.

N° 966593 - contre le CT des deux roues ou +

par :

13/07/2023 13:37

Bonjour,

Je suis motard depuis 30 ans. Je me positionne contre le CT obligatoire.

Et pourquoi ne pas le rendre facultatif? Pour ceux qui ne sont pas sûr de leur moto...

J'ai appris à faire attention et à vérifier les points de sécurité de ma moto. Je roule avec un véhicule en bon état. Ma vie est en jeu. LE CT est inutile dans mon cas.

Je pense plus que pour améliorer la sécurité du motard, il est plus judicieux d'améliorer l'état des routes.

Cordialement.

N° 966594 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 13:37

Aucune utilité avérée concernant le contrôle technique dédié aux 2 roues, la part de défaut d'entretien étant minimal.

Non au lobbying et aux conflits d'intérêts mais plus d'équité et de justice dans notre beau pays....

Merci d'en tenir compte,

Amitiés motardes d'un motard avec 50 ans de pratique moto

N° 966595 - mauvaise priorité

par :

13/07/2023 13:38

je pense que ce projet de contrôle technique se trompe de priorité: l'état des motos est très rarement la cause des accidents, quand l'état des infrastructures routières l'est beaucoup plus fréquemment.

Pour améliorer la sécurité routière, il serait plus judicieux de contrôler et réparer les infrastructures régulièrement.

Une autre piste serait de sensibiliser tous les conducteurs de véhicules à la spécificité de la conduite des autres véhicules (motos, camions,..)

N° 966596 - Favorable au CT de la catégorie L seulement quand le matériel sera disponible

par :

13/07/2023 13:39

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec le matériel nécessaire à un contrôle pertinent et efficace.

Notamment le sonomètre, pour le contrôle des émissions sonores, et le céléromètre, pour le contrôle du débridage des cyclomoteurs.

Les délais de mise à disposition de ces matériels ne permettent pas d'envisager un démarrage de l'activité avant la fin de l'année 2024.

N° 966597 - Réponse à la consultation publique concernant le projet de contrôle technique pour les 2RM

par :

13/07/2023 13:40

En matière de sécurité routière, ce contrôle sera totalement inutile puisque 0,3 % des accidents mortels en 2RM ont une possible cause technique (selon les données des assureurs)

La très grande majorité des 2RM parcourent en moyenne 6000 km par an. De fait, les véhicules seraient contrôlés tous les 12000 km par un centre, alors qu'ils le sont tous les 6000 à 10 000 par les concessionnaires, soit une à deux fois par an.

Contrairement aux centres de contrôle, les spécialistes du 2RM ont une obligation de résultat et ne peuvent en aucun cas laisser un conducteur repartir sur un véhicule défaillant (sa responsabilité serait engagée). Pour ce faire, ils effectuent un essai en dynamique même après une simple vidange ou un changement de pneu. De plus, chaque jour ces mêmes conducteurs de 2RM vérifient leurs véhicules avant de prendre la route (conformément à ce qui est appris au permis A).

En matière de pollution, les constructeurs ont fait de gros efforts pour s'adapter aux nouvelles normes. Il reste certes des véhicules anciens, mais leur carte grise ne donne aucune valeur de référence. Qui plus est, le dernier rapport fourni par le ministère de la transition énergétique (Datalab-chiffres-cles-du-climat-2022-France-Europe-et-monde) montre à la page 53 les 2RM ne représentent que 1,1 % des émissions de GES.

Quant au bruit volontairement excessif émis par une petite minorité, le problème ne sera pas résolu par un CT. Il sera toujours aisé de modifier, avant et après contrôle, une ligne d'échappement. Le seul moyen de lutter efficacement contre cette nuisance est le contrôle par les forces de l'ordre.

Pour finir, le fait que le gouvernement n'ait pas défendu les mesures alternatives (pourtant acceptées par l'UE) et ait cédé devant des associations pseudo-écologistes dans un but purement électoraliste, ne peut que faire naître une immense frustration et un grand sentiment de trahison chez les motards. De ces sentiments risque d'émaner une profonde colère qui s'exprimera non seulement sur le terrain mais aussi dans les urnes.

N° 966598 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 13:40

Ce contrôle est complètement inutile!! ... Sauf pour intérêt financier !!!.

Toutes les associations et organismes ( tels que les assurances) , concernés par les motos , démontrent que les accidents sont à 98% en lien, avec des automobilistes , l'état des chaussées, des animaux etc...

Il y a déjà tellement de motards et automobilistes qui roulent sans assurance, un pouvoir d'achats qui fond comme neige au soleil..

Alors ce contrôle qui ne sera pas gratuit !! aggrave encore le budget à l'entretien de sa moto.

Faites d'abord l'entretien des routes , prévoyez des voies réservées aux motards , améliorez les rails de sécurité etc etc ..

N° 966599 - Favorable au CT de la catégorie L avec des contrôleurs bien formés

par :

13/07/2023 13:41

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec des contrôleurs bien formés et en nombre suffisant pour garantir le maillage.

Les délais de conception et déploiement de ces formations ne permettent pas d'avoir un maillage suffisant au premier trimestre 2024.

N° 966600 - Problématique avec un 50cm2

par :

13/07/2023 13:41

Bonjour,

Je voulais vous avertir que certaines personnes (dont moi) allons avoir un problème pour rejoindre un centre technique pour faire contrôler nos machines.

Je vous donne mon cas par exemple, je dispose d'une machine de 50cm<sup>2</sup>, donc qui est un petit moteur qui permet de rouler sur des petites distances à vitesse réduite (50kmh). Je vis dans un petit village de campagne et la première grosse ville avec des CT voiture se trouve à 40km de chez moi. Je vais donc devoir faire une sacrée distance (80km A/R) juste pour faire contrôler mes freins et mes clignotants.

Cordialement

N° 966601 - Nous ne comprenons rien !!

par :

13/07/2023 13:42

Voilà un résumé du détachement, je reste disponible pour toute autre interrogation.

Si ce commentaire arrive à destination:

Il est vrai que le motard ne sait rien, alors on lui explique que pour sa sécurité, en plus des visites obligatoires en concession, il doit aussi en ces périodes d'inflation, dépenser pour un contrôle qui comme tout motard le sait, ne sert à rien à part renflouer des caisses qui ne serviront pas à la cause des motards.

Pour les écologistes un peu timbrés: ça fera une sortie polluante en plus, un trajet, une perte de temps supplémentaire et notre concessionnaire à mon sens connaît la moto que vos protégés.

Pour la maire de Paris (pas que), heureusement qu'il y a des 2 roues pour fluidifier un peu la circulation... Faites votre travail en vous occupant de l'état des routes.

Pour ceux qui ont à cœur notre sécurité, s'il vous plaît quand vous donnez les chiffres, pensez à faire le lien entre le grandissement du parc et le nombre d'accident.

N° 966602 - CT moto

par :

13/07/2023 13:43

bonjour , bien évidemment contre ce projet , d'autres mesures plus adaptées pour avoir un résultat notamment entretien des routes et meilleures signalisations

Amitiés motard

N° 966603 - Favorable au CT de la catégorie L avec un maillage suffisant du territoire

par :

13/07/2023 13:44

Pour faciliter et accélérer le maillage du territoire, le matériel pondéreux (sonomètre et céléromètre) devrait pouvoir être partagé entre plusieurs centres de contrôle technique appartenant à un même gérant.

Cela impose que ces matériels soient conçus pour être mobiles et déplacés d'un centre à un autre.

N° 966604 -

par :

13/07/2023 13:45

Bonjour,

CT doit pour sauveté des motards.

Info: j'ai roulé à moto depuis 40+ ans; j'ai habité en France, avec ma moto, depuis 5 ans; je n'ai pas eu d'accident à ma moto depuis 1985.

L'EU dit que les pays européens sans CT devraient regarder les chiffres des 5 ans précédents à informer les mesures à prendre.

Ref. rapport ONISR 2022, pages 84/85...

En France, depuis 2010, accidents fatals sur motos ont tombé 19%, c'est bon, mais moins du moyen de 26%.

Ce rapport officiel ne dit jamais de situations mécaniques des motos. Il n'est pas une cause d'accidents.

Le rapport dit que les plusparts sont sur virages et en routes rurales, donc trop vite pour la situation et/ou autres erreurs de motard.

Il explique, avec les chiffres, les deux situations plus importantes - motards plus vieux qui ont retourné aux motos, et alcool. Voici les deux problèmes pour actions qui peuvent réduire les morts.

Donc, à faire:

- 1) si on retourne à moto après 10 ans ou plus, c'est mandataire avoir plus d'entraînement et peut être refaire l'examen.
- 2) passer une loi de "zéro" alcool si on roule à moto. Et les gendarmes à faire plus de vérifications à côté de la rue.

Voici les problèmes actuels pour le gouvernement à adresser à réduire les accidents de motards. Le CT ne fait rien à réduire les accidents. Donc la question, c'est pourquoi le gouvernement a envie d'introduire le CT? et aussi, pourquoi il n'a fait pas d'actions à adresser les problèmes actuels rapportés avec tous les chiffres officiels?

À noter aussi; j'ai roulé un peu avec deux clubs de motards ici mais j'ai décidé non, suivant j'ai vu le pluspart a bu du vin à déjeuner (moi, c'est toujours zéro alcool). Puis, suivant déjeuner, j'ai noté la vitesse de la groupe était plus haute, et j'ai vu quelques erreurs d'autres sur virages - ajustements, freinage, changement de la ligne etc. Pour moi, c'était trop dangereux donc j'ai terminé mes connexions avec ces clubs.

Donc, je voudrais vous demander - changez votre vue. Regardez les chiffres. Changez votre cible et faites les actions qui peuvent réduire les morts.

Merci.

N° 966605 - prix, et véhicule ciblé

par :

13/07/2023 13:45

Les véhicules de 125cc et moins, et les quadricycle permettaient à des personnes qui ne pouvaient pas se permettre d'avoir une voiture de se motoriser.

Ajouter 50€ aux frais d'une moto, plus les visites au centre qui pourront pour certains se trouver loin, ajoute des contraintes, là où cette gamme de véhicules permettait d'en avoir peu.

Par exemple moto ou quadricycle permette à des personne vivant en campagne de juste faire l'aller-retour à leurs travail ou aux courses.

D'accord pour faire ce que l'Europe demande, mais laisser les véhicules de 125cc et en dessous, pour les personnes ayant besoin de peu de contrainte pour s'en sortir.

N° 966606 - Non au contrôle technique des deux roues

par :

13/07/2023 13:45

Nous sommes de grandes personnes, et nous sommes assez responsables pour s'occuper de notre véhicules à deux roues, c'est même pour cela qu'il y a seulement 0,3% des accidents qui sont liées à un défaut du véhicule. Car quand vous êtes responsable et motard vous savez que c'est votre vie donc la première chose qu'un motard fait c'est vérifier sa moto pour sa vie. C'est pour cela que nous ne souhaitons pas du contrôle technique car nous le faisons déjà à chaque fois et comme vous le savez les chiffres ne mentent pas.

N° 966607 - Contrôle technique motos

par :

13/07/2023 13:46

C'est une aberration lorsque l'on s'aperçoit que les scooters et les 125 ne sont pas concernés, alors qu'ils représentent la majorité des accidents motos. Conduits en majorité par des jeunes qui les transforment (moteurs kités, pots d'échappements ultra bruyants, etc...). De plus la proportion d'accidents dûs à une défaillance technique sur une moto est de 0,3%...

Si ce n'est pas un moyen détourné de nous appauvrir encore un peu plus, ça y ressemble fortement...

N° 966608 - Favorable au CT de la catégorie L avec des défaillances similaires au VL en termes de codification

par :

13/07/2023 13:47

La codification des défaillances doit être identique à celle connue pour l'activité VL, Cela sera la garantie d'une meilleure assimilation par les contrôleurs techniques déjà experts dans le contrôle, et réduira aussi le risque d'erreur entre des codifications différentes. Une codification différente entre les activités VL et L serait de nature à allonger le temps de contrôle de cette nouvelle catégorie de véhicules.

N° 966609 - Contrôle Technique des routes

par :

13/07/2023 13:48

Merci de faire le nécessaire pour remettre en état les routes, il est là le vrai danger pour nous les motards !

N° 966610 - Favorable au CT de la catégorie L en toute sécurité

par :

13/07/2023 13:49

Pour des questions de sécurité, il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manipuler sa moto dans la zone de contrôle du centre de contrôle technique.

N° 966611 - COntrôle technique MOTO

par :

13/07/2023 13:49

Je pense que ce contrôle technique est une fois de plus une volonté du lobby [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] auprès de l'UE.

Quand on est motard, on respecte sa machine car notre vie en dépend...

Je ne connais pas de motards qui roulent sur un véhicule en mauvais état, car c'est trop dangereux pour lui.

Il faudrait plutôt améliorer nos routes, surtout les petites et moyennes routes qui sont plus dangereuses que nos machines.

N° 966612 - Favorable au CT de la catégorie L avec de nombreux contrôleurs formés

par :

13/07/2023 13:51

Pour accélérer le déploiement des formations et atteindre plus rapidement le maillage nécessaire du territoire, la partie théorique de la formation devrait pouvoir être faite en distanciel.

N° 966613 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 13:54

Bonjour,

Je suis défavorable pour le CT des motos.

En effet, les possesseurs de motos prennent soin de leur machine quelle soit l'année de fabrication contrairement aux automobilistes.

Salutations motardes

N° 966614 - Favorable au CT de la catégorie L et de tous les véhicules, pour une mobilité sécurisée et responsable !

par :

13/07/2023 13:54

Enfin le CT !

Pour répondre aux enjeux de sécurité routière et de protection de l'environnement, il est indispensable que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés (voitures, PL, 2 roues, 3 roues, quads, voitures sans permis, tracteurs, trotinettes etc...).

N° 966615 - Favorable au CT de la catégorie L

par :

13/07/2023 13:57

Parce que le contrôle technique est un des contributeurs à la diminution du nombre d'accidents, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des nuisances sonores.

N° 966616 - Loi inutile qui passe à côté des vraies questions

par :

13/07/2023 13:57

Pourquoi et comment légiférer à côté des vrais problèmes que rencontrent les motards sur la route et qui sont à l'origine des accidents. Le contrôle technique moto est inutile et inefficace car seuls une infime partie des accidents de moto sont dus à un véhicule mal entretenu. C'est donc une dépense inutile qui devrait être dédiée à l'équipement du motard plutôt qu'à améliorer le chiffre d'affaire d'entreprises spécialisées dans le contrôle sans apporter de réelle plus value. Pourquoi ne pas s'attaquer aux vrais problèmes que sont les infrastructures et l'éducation de l'ensemble des usagers de la route au vivre ensemble sur la route ??

N° 966617 - Rejet du contrôle technique pour les motos

par :

13/07/2023 13:58

Après de nombreuses années d'attermoiements, la France va appliquer le contrôle technique pour les motocyclettes, sur injonction de l'Union Européenne semble-t-il ?

Je refuse l'application de ce contrôle technique aux motifs que:

- les motards sont tous conscients que leur sécurité passe par un bon entretien de leur machine .
- Passer un véhicule au CT n'empêchera pas un motard de prendre tous les risques dès lors qu'il est au guidon (je ne pense pas que le seul CT automobile ait sauvé beaucoup de vies)
- Evoquer un montant d'une cinquantaine d'euros pour des mesures très sporadiques: on prend encore le motard pour une vache à lait. Au fait, tant qu'à faire de s'aligner sur l'EZurope, les équipements motards sont-ils tous avec un taux de TVA simple ?
- QUI devra chevaucher la moto lors des tests car il est hors de question qu'un individu, qui n'a peut-être jamais piloter une moto risque de mettre la mienne par terre ?

Bref, cette loi n'est pas entendable et je m'y opposerais autant que possible.

En espérant que ce mail soit, au minimum, lu.

Cordialement

N° 966618 - allons y

par :

13/07/2023 13:59

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2/1/1... pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules

N° 966619 -

par :

13/07/2023 14:04

Farouchement opposé à ce projet sans autre fondement qu'enrichir les contrôles techniques.

N° 966620 - Nuisances sonores

par :

13/07/2023 14:05

D'après les informations à ma disposition, il apparaît que le mauvais état d'entretien d'une moto n'est presque jamais la cause d'un accident impliquant une moto. Donc, question essentielle : quel est le but réel de la mise en place de ce contrôle technique ?

Cependant, je voyais un (seul) avantage à sa mise en place : contraindre les motards égoïstes à démonter leur pot d'échappement (trop) bruyants. J'ai pour ma part toujours conserver sur mes



motos les pots d'échappement d'origine car je respecte trop mes concitoyens pour les importuner avec des décibels inutiles.

Malheureusement, il est fort probable que les motards bruyants remontent leurs pots d'origine juste avant le contrôle puis ré-installent leurs pots "virils" juste après. Seuls des contrôles fréquents mais inopinés pourraient mettre fin à ce fléau. Et c'est bien un vieux motard qui vous parle.

Donc la mise en place de ce contrôle technique ne va rien solutionner. Donc, une fois encore, pourquoi le mettre en place ?

N° 966621 - OK pour une meilleure sécurité

par :

13/07/2023 14:06

Motard depuis plus de 45 ans, j'ai vu trop de motos dangereuses qui n'auraient pas du rouler. Je trouve nécessaire le contrôle technique des 2 roues motorisés.

N° 966622 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

13/07/2023 14:08

Bonjour

motard depuis l'âge de 16ans(j'en ai 63) je ne vois qu'une seule raison à l'installation de ce contrôle: RECUPERER DE L'ARGENT DANS LES POCHEDES CONTRIBUABLES MOTARDS SOUS COUVERT D'UNE POLITIQUE EUROPEENNE MERCANTILE.

N° 966623 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 14:08

C'est tout à fait normal et logique qu'il y ait un contrôle technique pour les 2, 3 et 4 roues. Les organes de sécurité sont les mêmes !

N° 966624 - CT 2 roues

par :

13/07/2023 14:10

Bonjour, une mesure inutile lorsque l'on regarde la statistique d'accidents des 2 roues liés au mauvais entretien desdits 2 roues en comparaison avec l'état des infrastructures routières existantes qui exposent davantage les motards à un risque d'accident. En conséquence, une erreur de priorité de la part de l'état, des contraintes supplémentaires pour les motards qui outre Rhin n'ont pas particulièrement démontré des résultats probants.

Enfin dans le contexte social actuel, le sentiment renforcé pour les bons citoyens que les obligations et les contributions financières se sur-ajoutent face à une totale impunité des auteurs de rodéos en 2 roues et des personnes roulant sans assurances ou sans permis. Donc une sanction à coup sûr à attendre de la part des motards lors des prochaines échéances électorales. Bien à vous.

N° 966625 - pompe à fric

par :

13/07/2023 14:10

un motard qui risque ça vie tout les jour sur la route entretien régulièrement ça moto, ce contrôle technique et complètement aberrant et absurde juste une pompe à fric supplémentaire.

N° 966626 - Motard, ni kamikaze, ni vache à lait !

par :

13/07/2023 14:10

Je roule 3000 à 5000km par an à moto et pourtant elle est parfaitement entretenue, révisée chaque année, la pression des pneus faite tous les mois, les contrôles visuels de l'état des pneus et des freins à chaque fois que je la prends, sans parler des suspensions dont l'usure rendrait la conduite impossible. C'est probablement le cas de l'immense majorité des motos qui roulent en France, car un motard n'est pas un risque-tout, il est parfaitement conscient de sa fragilité en cas d'accident, lui qui repose sur quelques centimètres carrés de pneu et n'est protégé par aucune carrosserie. Quelle est l'incidence des défauts mécaniques dans les accidents de deux roues ? Quel sera le bénéfice (pour la sécurité, pas pour les organismes de contrôle) d'un contrôle technique ? Si vous souhaitez réellement améliorer la sécurité à moto, c'est aux infrastructures routières que vous vous attaqueriez, pas au portefeuille des motards !

N° 966627 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 14:11

Cette démarche n'a aucun sens si ce n'est permettre à [réseau de contrôle technique] et ses concurrents d'élargir leurs clientèles potentielles. D'autre part si vous connaissez le monde motard, mais j'en doute fortement, vous saurez qu'aucun motard n'a envie de perdre la vie avec un engin douteux et non entretenu.

Alors cessez de ne regarder le champ des possibles que par l'avantage que votre carrière pourra en tirer et renseignez-vous auprès des sachant avant de faire n'importe quoi.

Salutation motarde qui vous méprise autant que vous.

N° 966628 - avis ct moto

par :

13/07/2023 14:14

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Quand les matériels nécessaires seront disponibles.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 966629 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 14:16

Si application du Contrôl technique moto

Réparation de nos route mise en place de parking moto autorisation d'enlever la chicanes ( une moto qui ne s'entend pas n'est pas sûr d'être vue)

N° 966630 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 14:17

Ayez le cran de différencier les motards et tout le reste. Un motard s'occupe de sa machine, l'entretien, parfois plus que de raison. Les engins sont de manière générale, propres et en très bon état de marche. En revanche, pour ne parler que d'eux, les scooters c'est une autre histoire !! Entretien, conduite, respect du code de la route et des autres conducteurs....proche de ZÉRO !! Ayez le cran de faire la différence. Merci.

N° 966631 - Motards et conducteur automobile

par :

13/07/2023 14:17

Le contrôle technique pour les moto est un prétexte pour encore gratter de l'argent !!! Au contribuables et remplir les caisses ,ca ne pollue pas plus q'une voiture puisque ca ne roule q'au super SP ou a l'etanol !! et il y a beaucoup moins de motards que d'automobilistes en temps que motard de plus d'une trentaines d'année d'expérience j'ai tjrs fait attention a ma moto que ce soit pour les révisions et consommables t'elle que les suspensions les freins ou les pneus parce ce que chaque fois que je monte sur ma bécane je risque ma vie !!!!.

Surtout ne me parlè pas de moto électrique !! On n'ai pas foutu de fabriquer des batteries "les chinois on le monopole" et on ne c'est pas comment les recycler !! Le réchauffement climatique pour les véhicules thermique est un prétexte écologique bidon !! Nos états veulent diminuer la pollution de l'air, par contre ca ne les dérange pas de détruire la terre et d'utiliser des enfants pour extraire trois ou quatre minerè. A quand la taxe sur l'air qu'on [association] ou un impot sur le droit de vivre !!!

N° 966632 - Participation à la consultation

par :

13/07/2023 14:18

Il faut savoir que moins de 2% des accidents impliquant une moto est due à une défaillance technique du 2 roues. Le motard est bien conscient de l'importance d'un véhicule correctement entretenu. L'âge moyen du motard est d'environ 45 ans, âge de raison.

L'état des routes, le respect du partage de la chaussée, la visibilité du motard sont des axes de travail qui amélioreront réellement la sécurité du motard.

N° 966633 - CT 2 roues

par :

13/07/2023 14:20

Ce CT me semble inutile, compte tenu du fait que les motos sont des engins qui appartiennent en général à un public de gens passionnés et conscient des dangers qu'un véhicule mal entretenu leur fait courir. Les statistiques le prouvent.

Cela engendre une dépense supplémentaire, à l'heure où l'inflation grève le pouvoir d'achat.

Si les textes de lois sont établis sans concertation suffisante comme c'est souvent le cas, on risque de se retrouver avec des contraintes inadaptées qui mettraient les motards en infraction malgré eux.

N° 966634 - Lobbying des organismes de contrôle

par :

13/07/2023 14:21

Comment peut-on emmerder le monde (au moins 4 millions de motard) en France ? En montant des associations qui ne représentent que quelques centaines de personnes dont on ne peut avoir la liste des adhérents ni les statuts de celles-ci. Pour une recommandation européenne à laquelle on peut tout bêtement dire non ! Si ce n'est pour remplir un peu plus les poches des actionnaires de [réseau de contrôle technique] et des autres ! Vous n'y verrez pas mes véhicules ! Et vu le niveau de connaissances des contrôleurs techniques au moins pour les véhicules légers ils ne mettront pas les mains sur mes motos !

N° 966635 - Ce contrôle ne servira qu'à prendre (encore) de l'argent aux motards

par :

13/07/2023 14:22

Le CT des 2 roues est une absurdité totale car chaque motard sait qu'il engage sa vie en permanence en roulant avec une épave. Je parle des motards (véhicules de 125 cm<sup>3</sup> et plus.

Les révisions périodiques chez les pros comprennent bien évidemment beaucoup plus de contrôles effectués par des professionnels (le plus souvent eux-mêmes motards) que ce que vérifieront les sbires de [réseau de contrôle technique] ou d'[réseau de contrôle technique])

L'accidentologie mérite d'être regardée en discernant bien les + de 125 cm<sup>3</sup> et les moins de 125cm<sup>3</sup> ( les vélomoteurs 50 =>124 cm<sup>3</sup> et les cyclomoteurs moins de 50 cm<sup>3</sup>). Car les "problèmes" viennent bien souvent de ces catégories (rodéos urbains, échappements libres, pneus lisses, conduite sans casques, gants, blousons et bottes, etc... Ces véhicules ne seront pas concernés par le CT alors qu'ils SONT LE PROBLEME.

Pour diminuer les nombres d'accidents en 2 roues (esprit de la demande de la norme européenne) le CT n'est pas une réponse (0.3% des accidents dû à un mauvais état du véhicule chez les motos). Une bonne réponse serait de refaire les routes, d'enlever les glissière de sécurité qui découpent les motards en plusieurs tronçons comme un rasoir, d'interdire les dispositifs de type casse-essieux, dos d'âne ou ralentisseurs ne respectant pas les normes dimensionnelles, d'éviter les gravillonnages sans signalisation particulière, etc...

Il y a d'autres pistes. Mais ces pistes coûtent contrairement à ce contrôle inique qui va rapporter.

Ce CT est à l'image de tout ce que fait ce gouvernement de clown et d'incapables.

N° 966636 - Vent debout

par :

13/07/2023 14:23

Chef d'entreprise, père de deux enfants, motard depuis 20 ans et traditionnellement modéré dans mes opinions, je vais tenter de vous expliquer pourquoi je suis vent debout contre le contrôle

technique des deux-roues et pourquoi cela pourrait être l'une de ces gouttes qui fera déborder le vase de la concorde nationale !

La situation des Français est très variée. La mienne me permet de payer ce CT malgré son coût qui sera tout de même à multiplier par 4, étant propriétaire de 3 motos et d'un vaillant Solex...

Donc mon premier argument contre est financier, d'autant que ma situation professionnelle me donne tous les jours l'occasion de constater le poids de notre fiscalité nationale et de ses règles induites. Pour une contrepartie de plus en plus discutable. Attention de ne pas trop tirer sur la corde et par rebond celle du consentement à l'impôt.

Par ailleurs ce CT nous est imposé suite à la saisine du conseil d'état par des associations clairement motophobes mais drapées de bons sentiments environnementaux et sécuritaires. Malheureusement, cette obsession profite évidemment à certains comme la société Uber qui a tout intérêt à limiter l'usage de deux roues motorisés ou [réseau de contrôle technique] leader européen du contrôle technique.

Mon deuxième argument contre est donc d'ordre politique. Sans angélisme, je ne peux pas me résoudre à ce que la société française soit si clairement dirigée par de nouvelles castes urbaines minoritaires ou des intérêts privés. Cela ressemble trop à une démocratie manipulée et dont les rouages complexes auraient été utilisés à mauvais escient.

Pour ces raisons, cette loi prend les atours d'une loi inique et sonne le retour d'un ostracisme légalisé, institutionnalisé.

La pratique de la moto est souvent, ne l'oublions pas, une passion. La passion est une expression de soi source d'équilibre et contribuant grandement à la joie de vivre ! Jusqu'ici, l'État et ses serviteurs l'avaient compris en faisant preuve d'une certaine mansuétude vis-à-vis de ses différents usages même si parfois caricaturaux...

Aujourd'hui remettre en question cet équilibre est une folie, car contraindre une passion ne même qu'au désarroi. Et compte tenu du nombre de pratiquants qui vont à priori devoir faire face à cette souffrance imposée, je ne suis pas certain que cela aille dans le sens de la république et in fine de la performance économique du pays, cher semble-t-il à nos dirigeants et à moi-même d'ailleurs !

Mon troisième argument est donc d'ordre sociétal et économique.

Mais plus encore, quid de l'utilité pure simple d'une telle mesure ?

Les motards ne sont pas suicidaires et ont appris lors de leurs formations à régulièrement vérifier leurs motos et un deux-roues défaillant se ressent au premier tour de roue ! Pour ces raisons, la grande majorité des deux-roues sont très régulièrement entretenus malgré leur faible kilométrage annuel !

Des études indépendantes ont aussi été menées démontrant le faible gain potentiel en matière de sécurité routière de la mise en place du CT. Faible gain qui semble d'ailleurs être confirmé par d'autres pays l'ayant déjà mis en place comme l'Allemagne par exemple.

Plus encore quid des innombrables cas particuliers qu'ils seraient impossibles d'énumérer ici ? Car effectivement la diversité des deux-roues et de leurs usages est d'une variété incomparable à l'automobile. Je peux cependant vous sensibiliser à un cas que je connais bien : le mien.

Je me suis beaucoup investi dans la customisation d'une moto achetée en 2012. Certains la qualifient d'une œuvre d'art, mais je n'irai pas jusque-là, quoique toutes les factures cumulées pourraient y faire penser, ayant investi pas moins de 80 000 euros honnêtement. Vous comprendrez aussi (outre les ZFE, mais c'est un autre sujet) que la passer au CT me crispe un peu. Surtout pour avoir le droit de rouler les petits 2 000 Kms/an que je dois faire avec !

Comment ne pas y voir une atteinte à la propriété et sa pleine jouissance ?

--

Si cette loi, qui est une hérésie, devait être tristement promulguée, pourquoi ne pas mettre en place des mesures d'efficacité de manière à pouvoir aménager la loi ou même l'annuler ? Car pourquoi maintenir une obligation qui n'aurait aucune utilité ? La communauté motarde et le reste du monde serait probablement prompt à comprendre l'intérêt d'une expérience nationale rigoureuse et les conclusions qui en résulteraient. Plutôt que ce qui, pour l'instant, ressemble à une supercherie aux effets délétères.

Autre proposition, ma/mes moto(s) révisée(s) chez un garagiste (ou concession) agréée ne pourraient-elles pas de facto bénéficier du CT ? Et ainsi éviter des allers-retours chronophages et potentiellement dangereux si par exemple la météo s'avère être incompatible avec la pratique de la moto ? Complication supplémentaire, mes motos ne sont pas au même endroit et certaines sont éloignées de ma résidence principale.

Pour conclure, en raison des points énumérés ci-dessus et des nombreux autres que le reste des commentateurs auront probablement pris soin de mettre en avant, promulguer cette loi serait un déni de réalité et de bon sens, les sujets de frustrations et de colères étant suffisamment nombreux actuellement.

En vous remerciant d'avoir pris le temps de me lire,

Bien à vous,

N° 966637 - calendrier controle

par :

13/07/2023 14:24

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 966638 - CT complètement INUTILE.

par :

13/07/2023 14:24

Le CT des 2 roues est une absurdité totale car chaque motard sait qu'il engage sa vie en permanence en roulant avec une épave. Je parle des motards (véhicules de 125 cm<sup>3</sup> et plus).

Les révisions périodiques chez les pros comprennent bien évidemment beaucoup plus de contrôles effectués par des professionnels (le plus souvent eux-mêmes motards) que ce que vérifieront les sbires de [réseau de contrôle technique] ou d'[réseau de contrôle technique]

L'accidentologie mérite d'être regardée en discernant bien les + de 125 cm<sup>3</sup> et les moins de 125cm<sup>3</sup> ( les vélomoteurs 50 =>124 cm<sup>3</sup> et les cyclomoteurs moins de 50 cm<sup>3</sup>). Car les "problèmes" viennent

bien souvent de ces catégories (rodéos urbains, échappements libres, pneus lisses, conduite sans casques, gants, blousons et bottes, etc... Ces véhicules ne seront pas concernés par le CT alors qu'ils SONT LE PROBLEME.

Pour diminuer les nombres d'accidents en 2 roues (esprit de la demande de la norme européenne) le CT n'est pas une réponse (0.3% des accidents dû à un mauvais état du véhicule chez les motos). Une bonne réponse serait de refaire les routes, d'enlever les glissières de sécurité qui découpent les motards en plusieurs tronçons comme un rasoir, d'interdire les dispositifs de type casse-essieux, dos d'âne ou ralentisseurs ne respectant pas les normes dimensionnelles, d'éviter les gravillonnages sans signalisation particulière, etc...

Il y a d'autres pistes. Mais ces pistes coûtent contrairement à ce contrôle inique qui va rapporter. Ce CT est à l'image de tout ce que fait ce gouvernement de clown et d'incapables.

N° 966639 - Zèle inutile

par :

13/07/2023 14:24

Faire un CT alors que le décret européen ne le demande pas mais seulement de mettre en place des mesures de sécurisation des deux roues, et ce alors que plus de 95% des deux roues sont entretenus parfaitement par leurs propriétaires qui les bichonnent et les contrôlent eux même contrairement à la grande majorité des propriétaires de voitures qui roulent souvent dans des poubelles (alors qu'ils ont un CT obligatoire depuis des décennies, ce qui prouve bien que le CT n'améliore en rien la qualité du parc roulant) est une aberration et une mesure demago pour faire plaisir à quelques associations de sécurité routière qui sont vent debout contre les deux roues.

N° 966640 - Un contrôle simple et gratuit

par :

13/07/2023 14:24

Il faudrait un contrôle simple (freins, bruit, pollution, lumière) et surtout gratuit. Les motos devraient être encouragées et non pas pénalisées. De plus si il y avait un peu plus de contrôle sur les petites routes et en ville sur les scooters (notamment le port du casque), peut être que nos routes seraient plus sur...

N° 966641 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 14:25

Toutes les consultations et analyses diverses démontrent qu'un contrôle technique obligatoire sur les motos s'avère être inutile. Alors ?

Je suis contre cette décision.

N° 966642 - pollution

par :

13/07/2023 14:25

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 966643 - Contrôle technique inutile

par :

13/07/2023 14:25

Je ne connais pas de motards qui osent rouler sur une moto mal entretenue.

Quand on est motard on sait très bien qu'une déficience mécanique ou d'entretien amène à une chute certaine si l'incident se déclenche.

Personne ne joue avec la chute... que ce soit pour son intégrité physique personnelle comme pour celle de sa moto.

N° 966644 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 14:28

Il me semble que celui qui a prévu les dates de contrôle n'habite pas à la montagne. Comment fait-on lorsque nos motos sont en hivernage et que les conditions pour rouler en sécurité tombent après les dates de contrôle obligatoire ?

N° 966645 - CONTROLE POUR TOUS

par :

13/07/2023 14:29

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 966646 - Ct moto

par :

13/07/2023 14:29

Une décision simplement en déconnexion avec l'utilisation des 2 roues. Il faut plutôt se poser la question de l'équipement du motard plutôt que du véhicule. Tous les conducteurs de deux roues hors 50cm3, sont vigilant à l'entretien de leur moture par contre faire du 2roues en short tee-shirt et tongs peut-être que là est le problème car aujourd'hui seul le casque et les gants sont obligatoires. Je pense qu'il y a plus de blessés du fait de fire du 2 roues sans équipement plutôt que par l'état du véhicule. Un équipement correct du conducteur doit permettre une diminution des primes d'assurance

N° 966647 - Contrôle technique deux, trois roues à moteur

par :

13/07/2023 14:31

Contrôle inutile car aucune amélioration de la sécurité n'est attendue de cette décision. Ces véhicules effectuent peu de kilomètres et sont majoritairement bien entretenus par leur propriétaire passionné.

N° 966648 - Non au contrôle technique !

par :

13/07/2023 14:31

J'ai 73 ans et motard depuis l'age de 18 ans. Je parcours aujourd'hui 12 000 kms /an.

Je n'ai jamais eu d'accident.

Je fais entretenir ma moto régulièrement par des professionnels. Celle que j'ai actuellement à 100 000 kms et est en excellent état.



Je redoute cependant plus l'état des routes (et la conduite de certains automobilistes) que de pannes sur ma moto me mettant en péril.

Oui, c'est une Harley Davidson et j'ai fait un peu de modifications : elle fait un peu plus de bruit (mais je n'en abuse pas dans les agglomérations), mais cela m'a sauvé la vie plusieurs fois dans la circulation.

Alors non au contrôle périodique mais favorable en cas de vente.

N° 966649 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 14:31

Bonjour,

Mon avis sur le contrôle technique n'est pas favorable... Je suis contre.

En effet, entre l'état des routes qui parfois est plus que médiocre ou encore ceux qui se déplacent sans l'équipement adéquat, le contrôle technique n'apporterait aucun point positif visible face aux risques d'accidents ou encore de protection face aux chutes.

Si l'objectif est à terme de réduire les risques d'accidents et les blessures mortel, il serait plus judicieux de rendre obligatoire les équipements de protection corporel (torse + jambe + pied ) bien entendu, je ne parle pas d'équipement sportif de haut niveau, mais mettre une limite basse sur les vêtements, afin d'éviter le déplacement d'inconscient en short, t-shirt et Tongue, encore trop présent sur les routes.

De plus, l'état des routes les rendent parfois trop peu praticable, entre les nids-de-poule et les espaces après travaux qui créés des différentiels de surface (adhérence comme hauteur), cela peu crée lors de la conduite des déséquilibres qui mèneront à une chute probable chez les débutants.

Quand à l'état technique des véhicules, pour une grande partie des motards, la moto n'est pas un moyen de déplacement mais surtout une passion. Ainsi, l'état de leur moto est irréprochable et mettre en place un ct serait uniquement du temps et de l'argent perdu.

Je vous remercie pour le temps que vous prendrez à étudier mon commentaire.

N° 966650 - Contrôle technique MOTO

par :

13/07/2023 14:33

Bonjour, une nouvelle aberration au nom de la sécurité routière et de l'écologie.

Un bon motard n'attend pas un contrôle technique afin de vérifier sa moto!

Ce n'est ni plus ni moins qu'un nouvel impôt afin de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état et du géant Allemand [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].

Vous avez bien compris que je suis contre.

Cdlt.

N° 966651 -

par :

13/07/2023 14:33

Nous pensons qu'après tout ce temps sans CT sans problème, ce n'est qu'un stratagème pour gagner de l'argent

N° 966652 - Contrôle technique des deux roues : réel souci de sécurité ou nouvelle vache à lait ?  
par :

13/07/2023 14:34

Je suis motard depuis près de 20 ans, avec, à une époque, pendant plus de 10 ans, dans les 30 à 40 000 km par an !! De tout temps sur la moto pour de longues distances, sous la pluie, la neige, parfois plus de 800 bornes dans la journée, pour des raisons professionnelles...

Croyez-vous vraiment que je roule avec une épave ?

Nous n'avons pas de carrosserie, nos seuls protections sur la route sont notre vigilance et le bon état de nos machines, car, bien souvent, nos casques, bottes, blousons etc... ne sont malheureusement pas suffisant !

Alors pourquoi imposer, faire payer un contrôle technique aux motards là où l'entretien des routes est indispensable et, j'irai même plus loin, la formation des autres usagers de la route à la cohabitation avec les motocyclistes ou cyclistes car trop d'automobilistes ignore nos impératifs par exemple, de freinage, par temps de pluie !! Et j'en passe sur les angles mort ou les rétros...

Est-ce vraiment pour des raisons de sécurité à l'opposé de toutes les études et données sur la question ou est-ce une nouvelle manière de taxer la population, qui plus est, celle qui a encore un petit espace de liberté en roulant, le nez au vent ?

N° 966653 - Contrôle technique deux et trois roues.

par :

13/07/2023 14:34

Réforme inutile .

N° 966654 - stop a l'oligarchie financiere europeene

par :

13/07/2023 14:35

une solution intelligente serait de créer un agrément pour les ateliers motocistes s'engageant à respecter les règles définies. Et à l'issue de la révision périodique ils pourraient délivrer un certificat de conformité moyennant un supplément modeste. Par la même occasion ça ferait la nique aux prédateurs [réseau de contrôle technique] and co qui ne récoltetaient que les restes.

N° 966655 - stop a l'oligarchie financiere europeene

par :

13/07/2023 14:36

une solution intelligente serait de créer un agrément pour les ateliers motocistes s'engageant à respecter les règles définies. Et à l'issue de la révision périodique ils pourraient délivrer un certificat de conformité moyennant un supplément modeste. Par la même occasion ça ferait la nique aux prédateurs [réseau de contrôle technique] and co qui ne récoltetaient que les restes.

N° 966656 - Vache à lait

par :

13/07/2023 14:37

Le pourcentage d'accidents de moto en mauvais état est vraiment une fausse excuse! Multiplier les contrôles routiers et embaucher de vrais policiers. Cela diminuera drastiquement les accidents routiers. Entre le manque de vigilance et la distraction par les téléphones mobiles ou les voitures en mauvais état, là où il y a un vrai sujet. Mais NON AU CT MOTO !!!

N° 966657 - Vache à lait

par :

13/07/2023 14:38

Le pourcentage d'accidents de moto en mauvais état est vraiment une fausse excuse! Multiplier les contrôles routiers et embaucher de vrais policiers. Cela diminuera drastiquement les accidents routiers. Entre le manque de vigilance et la distraction par les téléphones mobiles ou les voitures en mauvais état, là où il y a un vrai sujet. Mais NON AU CT MOTO !

N° 966658 - Mesure impopulaire.

par :

13/07/2023 14:44

L'imposition européenne d'une mesure impopulaire non voulue par notre gouvernement ne va-t-elle pas donner du souffle aux partis les plus extrêmes? On verra aux prochaines élections, certains pays d'Europe dérivent déjà vers les extrêmes.

N° 966659 - CT moto

par :

13/07/2023 14:44

Il serait judicieux d'avoir un contrôle policier avec le matériel nécessaire pour contrôler tous les véhicules à deux roues circulant dans les villes (mobilette scouter de toutes cylindrées). Il serait souhaitable de distinguer ce type d'engin et les motos que les motards utilisent pour leurs grands déplacements. Ainsi déterminer les morts en fonction de l'utilisation.

N° 966660 - Contrôle technique pour deux roues motorisés

par :

13/07/2023 14:47

Bonjour.

Je ne comprend pas cette obstination à vouloir mettre en place le contrôle technique sur les deux roues motorisés, soit disant parce que l'Europe l'impose. Ce n'est pas exacte, l'Europe laissant une certaine liberté sur ce sujet à condition de prévoir des aménagements pour augmenter la sécurité. Motard moi-même je trouve qu'il y a beaucoup plus à faire côté sécurisation et aménagements routiers qui sont accidentogènes, beaucoup plus que l'état des motos qui sont contrôlées par des professionnels lors des révisions annuelles, en plus il faut être fou pour conduire un "tas de boue" en deux roues, en effet, tous les éléments de sécurité (roue, freins) doivent impérativement être entretenus sinon c'est la catastrophe. Je rappelle qu'un deux roues est un équilibre instable qui ne souffre ni de mauvaises liaisons au sol (pneumatique) ni d'une quelconque défaillance technique. Ceux qui disent (à tort) que 10% des motos engagées dans un accident sont défaillantes techniquement ne représentent que des intérêts financiers sur ce contrôle technique (dans la réalité plutôt 0,5%). Une moto, cela coûte cher à entretenir, c'est écologique (niveau consommation, place utilisée, etc) mettre un contrôle technique en plus c'est juste faire de l'argent sur le dos des motards (j'ai bien dit motards, pas scootériste) et tuer la moto à moyen terme.

N° 966661 - Avis d'un citoyen sur le contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 14:47

Bonjour,

Je suis titulaire du permis moto depuis mes 18 ans, en 2001. Le permis, tel qu'il était à l'époque, mettait déjà l'accent sur la sécurité lié à l'état de la machine. Nous sommes formés à vérifier l'état des organes de sécurité (pneus, freins, éclairage...) dès notre apprentissage. Nous sommes aussi sensibilisés aux conséquences d'une défaillance mécanique sur notre équilibre précaire.

Je possède actuellement deux motos qui, même si elles ont plus de vingt ans, n'ont que très peu de kilomètres par rapport à leur âge. Elles parcourent environ 3000 km chacune par an. Je les entretiens moi-même, il n'y a pas besoin de connaissances poussées. Sur la très grande majorité des motos, il n'y a pas besoin de démontage pour vérifier l'état d'usure des disques et plaquettes de frein. Tout ses éléments sont visuellement accessibles. Il en est de même pour les pneus les dispositifs d'éclairage ou la suspension.

Les imbéciles qui s'amusent à remplacer leur silencieux d'échappement par des modèles non-homologués auront toujours la possibilité remettre le silencieux d'origine juste avant le contrôle et l'enlever après.

La préservation de l'environnement et l'amélioration de la sécurité routière sont deux enjeux évidemment louables. Une moto thermique contribue de part son encombrement, de part son poids à la diminution de l'usage des ressources fossiles par rapport à une voiture.

Ma deuxième casquette est que je suis un agent de l'état. Je vais dans les centres de contrôle technique VL pour superviser le travail des contrôleurs. Vu le nombre de contrôleur que moi et mes collègues prenons en faute, vu le nombre de jours (ou de mois) de suspension dont ils écotent, vu la maladresse de leurs justifications quand ils sont pris en train de faire des erreurs, je fais plus confiance à mon expérience mécanique ou à celle de mon cessionnaire pour connaître l'état mécanique des mes motos.

Cordialement.

N° 966662 - CT INUTILE

par :

13/07/2023 14:50

CT inutile pour plusieurs raisons :

- les motos sont toutes régulièrement entretenues et en bon état (contrairement au réseau routier, soit dit en passant...) car le moindre défaut de sa moto peut faire courir de gros risques au motard. La sécurité est déjà contrôlée (gratuitement) par le garagiste qui fait l'entretien de la moto.
- il est prévu que ce soit le motard qui contrôlera lui-même sa moto (c'est ce qu'il fait déjà régulièrement... et sans payer !)
- seules les mesures de pollution et de bruit seront réalisées par un contrôleur agréé. Payer ne fût-ce que 10 euros pour ces 2 mesures relève de l'arnaque.
- il semble que les cyclomoteurs et autres scooters (<50cm3) soient exclus du dispositif alors que ce sont ces engins qui font le plus de bruit et qui polluent le plus !

En résumé, ce CT s'apparente à un nouveau racket de l'état qui obéit encore au lobby des grosses entreprises ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ?)...

N° 966663 - Totalement pour - Notamment pour les véhicules les plus bruyants et polluants  
par :

13/07/2023 14:51

Bonjour,

Motard, je soutiens la mise en place d'un CT pour les deux roues.

Il est faux de dire qu'un motard entretient son véhicule plus qu'un autre usagé de la route.

C'est la minorité responsable qui l'affirme, sans compter l'extrême minorité toujours à contester tout et n'importe quoi pour le principe ...

Au contraire, aujourd'hui la tendance est même plutôt inverse. Le CT responsabilisera une partie des usagers.

Je pense, en outre, qu'il faut se focaliser sur les deux roues de type "Scooter", "Maxi Scooter" et les deux roues de faibles cylindrées (50 cc notamment)

C'est trois catégories sont les plus à risques. Ils sont les plus "modifiés" (et les plus mal pilotés aussi...)

Une suggestion, faite pression sur les assureurs pour qu'ils réduisent leurs prix afin de rendre invisible le CT pour les usagers.

Au final, des deux roues bien entretenus devraient faire baisser les primes.....

Cordialement

N° 966664 - Ct moto

par :

13/07/2023 14:51

Les conducteurs de deux roues sont pour la plupart des passionnés qui bichonnent leur monture et qui sont très attentifs à leur machine. Des accidents dus à un problème mécanique sont de combien en %?.

N° 966665 - Inutile

par :

13/07/2023 14:51

A part amener de l'argent à quelques entreprises qui ont fait du lobbying afin d'avoir ce CT mis en place, quel est l'intérêt de ce contrôle ?

La proportion d'accident liés à l'état du 2 roues est faible.

Si le but est de limiter les nuisances sonores, attaquez vous aux <125 cm3 ce sont ceux qui font le plus de bruit, et qui ne sont pas soumis à ce CT.

Pour le reste, aucun intérêt. Les motards eux mêmes sont contre, qu'attendez vous pour annuler cette décision qui n'est même pas à l'initiative de la France?

N° 966666 - Contrôle Technique Moto

par :

13/07/2023 14:51

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 966667 - Contrôle technique moto et pollution.

par :

13/07/2023 14:52

Cette mesure ne se justifie pas pour des raisons de sécurité démontré par la [assurance]. Le bruit ne peut justifier ce contrôle les échappement pouvant être remis en état pour le contrôle. La pollution? Les moto roulent à l'essence, jamais au ralenti dans les bouchons. Je cherche mais ne trouve pas de justification à cette taxe donc.

N° 966668 - Contrôle Technique Moto

par :

13/07/2023 14:52

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 966669 - Contrôle Technique Moto

par :

13/07/2023 14:53

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Quand les matériels nécessaires seront disponibles.

N° 966670 - Je préférerais que les révisions soient rendues obligatoires plutôt que de payer en plus un contrôle technique

par :

13/07/2023 14:53

Bonjour,

Je suis motarde et j'ai acheté fin Octobre 2021 une moto neuve (norme Euro 5) auprès d'un concessionnaire agréé. J'ai appris auprès de ma moto école à effectuer l'entretien de mon véhicule (tout comme je réalise celui de ma voiture) et ma moto est régulièrement vue par mon concessionnaire et son garage dans le cadre des révisions d'usage: la première est réalisée au bout des 1000 premiers kilomètres dans le cadre du rodage du véhicule, puis les suivantes sont à réaliser après un certain nombre de kilomètres ou tous les ans si on ne les a pas atteints, le nombre de kilomètres variant d'une moto à une autre selon les prévisions du fabricant (nous retrouvons ces informations dans le livre d'entretien des véhicules lors de leur achat).

J'aimerais énormément que les propriétaires de moto quelle que soit leur année ne soient pas sujets à un contrôle technique inutile effectué par des sociétés qui n'y connaissent rien mais aient plutôt l'obligation de réaliser ces fameuses révisions (déjà prévues dans le cadre de la garantie du véhicule pour les récents et qui peuvent être réinstaurés pour les anciens) car elles sont réalisées par des professionnels du deux-roues et réellement nécessaires à l'entretien et la garantie du véhicule. J'ai personnellement rendez-vous fin Septembre cette année pour ma révision annuelle, la précédente a été effectuée à la même période l'année dernière, et je trouve vraiment injuste et ridicule que mon gouvernement m'oblige à payer EN PLUS des imposteurs pour réaliser des contrôles superficiels et inutiles.

Ou alors, si vraiment vous êtes obligés de mettre le contrôle technique en place (vu le lobbying de [réseau de contrôle technique] et consorts c'est malheureusement plus que probable), faites en sorte que soient exemptés de contrôle les propriétaires de véhicule pouvant présenter une preuve que le véhicule a été vu dans les mois précédents par un concessionnaire moto ou garage moto agréé. Chaque année, à la date prévue du contrôle pour le véhicule, une facture et attestation de conformité de l'organisme moto agréé pourront servir de dispense. Ce serait le meilleur compromis pour vous permettre de coller à la loi Européenne tout en ménageant les propriétaires de deux-roues.

Si vous voulez sauvegarder mon pouvoir d'achat et mon approbation envers votre politique, n'imposez pas le contrôle technique mais rendez obligatoire une révision annuelle chez les concessionnaires ou garagistes spécialistes de la moto, ou à défaut prévoyez un système de dispense.

N° 966671 - Contrôle Technique Moto

par :

13/07/2023 14:54

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

N° 966672 - Contrôle inutile

par :

13/07/2023 14:54

Je possède deux moto : 5ans et 13ans , toutes deux en parfait état . Je suis tout à fait apte à faire un Check up complet chaque mois. Je ne peux pas comprendre qu'on m'impose de faire contrôler mes motos par du personnel mal formé , peut être même par des mécanos voitures juste bon à lire des bilans sur des valises diagnostics . Je ne comprends pas que des technocrates m'imposent de remettre ma sécurité entre des mains au mieux incompetentes

N° 966673 - Contrôle Technique Moto

par :

13/07/2023 14:55

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 966674 - Incompréhension

par :

13/07/2023 14:55

Le texte encadrant le contrôle technique et le contrôle technique lui même ne répondent pas aux buts recherchés par les associations qui les ont finalement imposés. Effectivement , le contrôle technique ne changera rien aux dérives, en particulières sonores, de certains 2 roues motorisés. Il s'agit d'une réponse inadaptée à un problème avéré (je précise que je suis motard depuis 45 ans). Donc ma proposition : renforcer les contrôle routiers, sensibiliser et verbaliser durement la minorité des motards irrespectueux, mais merci de ne pas impacter la majorité des motards "dans les clous" avec un contrôle technique inefficace qui ne résoudra rien et qui va faire le bonheur des loobys des centres de contrôle

N° 966675 - inutile et à contre temps

par :

13/07/2023 14:55

pas besoin de ce genre de contrôle pour entretenir son véhicule  
à l'image de ce qu'est devenu le contrôle technique des voitures, il n'aura pour intérêt que  
d'entretenir les rentes des garagistes  
plus spécifiquement encore, il faudra parcourir des dizaines de kilomètres pour trouver un centre;  
que dire des pièces pour les modèles les plus anciens...des milliers de motos vont être mises à la  
casse

N° 966676 - Contrôle Technique moto

par :

13/07/2023 14:56

Je suis favorable au contrôle technique des motos !  
Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

N° 966677 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 14:57

Je suis favorable au contrôle technique des motos !  
Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 966678 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 14:58

Je suis favorable au contrôle technique des motos !  
Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux  
années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 966679 - Cadre rigide et frein tambour

par :

13/07/2023 14:58

Pour les motos d'avant 1940 à cadre rigide , le contrôle technique sera de la responsabilité de l'état  
en cas de casse ou destruction du 2 roues au passage au banc .  
Pour les motos d'avant 1970 avec frein tambour la responsabilité de l'état sera engagée en cas de  
détérioration des mâchoires sur le banc de contrôle . Bien cordialement

N° 966680 - Contrôle Technique Moto

par :

13/07/2023 14:58

Je suis favorable au contrôle technique des motos !  
Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la  
catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte,  
l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.



N° 966681 - Contrôle technique 2RM.

par :

13/07/2023 14:59

L'obligation de ce contrôle technique pour les 2 RM n'a de sens que s'il est effectué chez des professionnels motocistes reconnus (concessions motos et/ou ateliers spécialisés motos) ; je ne serai pas disposé à déposer mon véhicule chez des "généralistes" formés à la hâte pour répondre à ces nouvelles exigences gouvernementales.

N° 966682 - Je suis contre la mise en place du CT des 2 roues

par :

13/07/2023 14:59

Ces véhicules sont en général en bon état, les propriétaires de deux roues sont très attentifs à l'état de leurs véhicules. Le contrôle technique ne sera d'aucune efficacité pour limiter les échappements non conformes, les propriétaires démontent les pièces qui ne sont pas d'origine avant le CT et les remontent ensuite. Il est facile d'évaluer si le CT a une influence sur la conformité des véhicules et le respect des normes de bruit&pollution, en comparant les situations des pays où le CT est obligatoire, l'Allemagne par exemple. Les Harley Davidson en Allemagne sont toutes aussi bruyantes qu'en France.

Le CT pour les 2 roues est une contrainte pour les utilisateurs et la société en général, avec un gain sécurité / environnement certainement très faible.

N° 966683 - Mesure anti sociale

par :

13/07/2023 14:59

Bonjour. Les véhicules à deux roues motorisées sont très bon marché d'autant plus d'occasion. Les propriétaires de ces engins sont pour beaucoup sans grande ressources. Imposer un contrôle CT inutile (démonstré mainte fois) à cette classe de la population est une injustice supplémentaire.

N° 966684 - Contrôle Technique Moto

par :

13/07/2023 14:59

Je suis favorable au contrôle technique des motos !  
Quand les matériels nécessaires seront disponibles.

N° 966685 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 15:00

Favorable au contrôle uniquement lors de la vente d'un deux roues. À l'exclusion des véhicules de collection qui ne doivent pas être concernés par ces mesures.

N° 966686 - Contrôle technique Moto

par :

13/07/2023 15:00

Bonjour,

Je possède une moto honda 800vfr de 1995. Je ne pense pas que le contrôle pour la moto soit judicieux au regard de la mentalité des motards, qui sont plus respectueux de l'environnement et de l'entretien de leur moto. Si on regard les causes d'accidents on s'aperçoit que la moto ne représente

rien en cause responsable, que cela et dû hélas au mauvais entretien des routes(comparativement aux autres pays), aux comportements des automobilistes non respectueux de leur conduite (téléphone au volant, changement de file sans signalisation, ni vérification. Que les motos sont moins polluantes que les autres véhicules, qu'elles sont mieux entretenues pour la sécurité du motard, que les entretiens sont plus suivi, qu'elles font en moyenne moins de km que les voitures. Pour ma part ma moto est de 1995 avec 69000 km au compteur donc 2464km/an ou 205.36km/ms, en parfait état, aucun accident en tord. Pour ma part je pense qui serait plus judicieux, de faire un permis pour tous les véhicules se rapprochant du permis poids-lourd de part les épreuves conduites et techniques, que la visite de permis tous les cinq ans jusqu'à 70 ans et puis tous les trois ans. Cela diminuerez les accidents, et sensibiliseraient les conducteurs. Les motards sont comme les collectionneurs de voitures amoureux de leur moto et respectueux envers elle. Voila non avis négatif au contrôle technique des motos. Sauf pour les cylindrer inférieur à 125 cm<sup>3</sup> qui peut-être valable

N° 966687 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:01

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

N° 966688 - Difficultés de mise en œuvre du contrôle

par :

13/07/2023 15:01

J'habite en zone rurale; je crains de ne pas avoir de centre de contrôle proche de chez moi , ou pire un centre incompétent (personnel mal formé, matériel inapproprié ou mal utilisé , matériel sans maintenance had hoc ,...) et je devrais prendre le risque de remettre ma moto entre des mains inexpertes !!!!! Je ne m'y résoudrai pas

N° 966689 - Autant le CT 4RM est utile, autant le CT 2RM s'avère inutile et dispendieux, je m'explique : ...

par :

13/07/2023 15:02

1 - Je ne suis ABSOLUMENT PAS CONTRE les CT, bien au contraire, je me conforme sans rechigner (Enfin, le prix, peut-être ...) aux CT de mes véhicule 4RM, et il m'arrive même d'y faire appel en dehors de toute contrainte, pour avoir un précieux "état des lieux" de mon véhicule avant de me rendre chez un garagiste. Ce CT me permet d'aborder plus sereinement le dialogue avec les professionnels de l'automobile: Je me prémunis contre les indéclicats qui abuseraient de mon ignorance. De bon sens, ce CT 4RM est utile ...

2 - S'agissant de la moto, il en va tout autrement ..

- Sécurité: Mis à part, évidemment, un très faible pourcentage d'inconscients (qui négligeront probablement de respecter un CT obligatoire ...), 99% des conducteurs de moto se gardent bien de NE PAS avoir un véhicule en PARFAIT état de marche ! Ne pas respecter ce principe scrupuleusement nous expose immédiatement à une sanction bien trop couteuse pour notre intégrité physique et on y perd très souvent notre précieux et bien-aimé véhicule ...

- Partant de la, on constate que, sans qu'on nous le demande, on fait contrôler dès que nécessaire notre moto par un professionnel de confiance, car finalement, c'est notre vie qui en dépend! Sondes les conducteurs de moto, vous verrez ..

- Il en découle que créer de toute pièce, ou presque, une activité dédiée au CT des 2RM, me paraît fort dispendieux, et puisque des professionnels compétents et déjà équipés, remplissent d'ores et déjà cette fonction, rigoureusement superfétatoire ("... Qui est superflu, inutilement ajouté, qui vient en sus, de façon peu naturelle." wiktionary.org)

Je conclus sur une ou deux suggestions:

- S'il faut à tout prix un "certificat de bon état de la moto", ne pourrait-t-on pas faire passer aux professionnels qui le souhaiteraient une sorte d'habilitation à le délivrer, dans des conditions qui restent à définir, bien entendu ?
  - Un peu de bon sens devrait conduire à considérer distinctement les 2RM de types cyclos, scooters et motos de cylindrée supérieure ou égales à 125 cm<sup>3</sup>. Non qu'il faille imposer un CT aux premiers, et pas aux seconds, mais il paraît nettement plus impérieux de renforcer l'éveil aux dangers de la conduite d'un 2RM pour les usagers de moins de vingt ans, en imposant, par exemple, des visites dans les services hospitaliers ou les centres de rééducation qui prennent en charge des victimes de leur âge, ou, à minima, visionner des interviews mettant en évidence les graves dommages encourus
- ...

Merci de votre attention,  
cordialement,

(69 ans, conducteur de moto depuis plus de 20 ans, d'auto depuis 40 ans au moins)

Nota, au cas où:

- CT : Contrôle Technique
- 2RM: 2 roues motorisé
- 4RM: 4 roues motorisé

N° 966690 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:02

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 966691 - Difficultés de mise en œuvre du contrôle

par :

13/07/2023 15:02

J'habite en zone rurale; je crains de ne pas avoir de centre de contrôle proche de chez moi , ou pire un centre incompétent (personnel mal formé, matériel inapproprié ou mal utilisé , matériel sans maintenance ad hoc ,...) et je devrais prendre le risque de remettre ma moto entre des mains inexpertes !!!!! Je ne m'y résoudrai pas

N° 966692 - CT moto

par :

13/07/2023 15:02

Mesure inutile. Ne servant qu'à créer un nouvel impôt et faire tourner les lobbies amis. Il n'y a qu'une infime partie des accidents qui sont liés à l'état du 2 roues .Les motards sont bien plus méticuleux sur l'état de leur 2 roues que les automobilistes. Vu les quantités de moto ayant leurs propres spécificités . Le contrôleur devra apprendre le manuel d'utilisation avant chaque contrôle. Démarrage au kick , Démarrage électrique avec ou sans embrayage ,j'en passe et des meilleurs.

Occupez-vous de l'état des routes et moi je m'occupe comme d'habitude de ma moto . Je suis contre ce contrôle technique !

N° 966693 - Contrôle Technique Moto

par :

13/07/2023 15:03

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 966694 - CT moto et rejet de l'Europe

par :

13/07/2023 15:03

On ne peut que regretter le rejet des populations vis à vis de l'union européenne. L'instauration du CT moto au nom de l'Europe contre l'avis de la population et du gouvernement va à n'en pas douter attiser le sentiment anti-européen.

N° 966695 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:04

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 966696 - La périodicité et le type de contrôle est inadaptée

par :

13/07/2023 15:04

La périodicité de ce contrôle technique est inadaptée. En effet le kilométrage parcouru sur 1 an par les 2RM est très inférieur aux VL et poids lourds.

A titre personnel, en bientôt 12 ans avec ma dernière moto je n'ai parcouru que 25000 kms soit au moins 10 fois moins qu'avec mes voitures.

Les points de contrôle sont de même inadaptés et ne s'intéressent aucunement à l'usage et à la formation du pilote de la moto.

A quand un contrôle de l'état et de l'entretien des chaussées, une supervision des aménagements fait sans aucune notion de sécurité des usagers , dans l'irrespect des normes parfois.

N° 966697 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:05

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

N° 966698 - CONTROLE DES 2/3 ROUES

par :

13/07/2023 15:05

Ce contrôle est indispensable vue les nuisances sonores et sécuritaires de ces véhicules je parle des motos et cyclos mais aussi des voiturettes et autres engins.

N° 966699 - Précision concernant le contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:06

Bonjour,

J'ai une moto de grosse cylindrée (1600cc), je l'apporte une à deux fois par an chez mon concessionnaire (révision annuelle, révision tout les 10000 km). Je ne comprend pas bien ce qu'un contrôle technique va m'apporter au niveau de la sécurité (surtout un contrôle en partie visuel). Les révisions me coûtent entre 300 et 700 euros à chaque fois. Pour moi qui suis retraité c'est un gros poste de dépense. Mais je ne lésine pas sur ma sécurité, et je trouve injuste devoir en plus dépenser de l'argent pour une opération qui ne va rien m'apporter de plus. Pour une vrai sécurité, pourquoi ne pas baisser au maximum la TVA sur les équipements (blousons, pantalons, etc) et les rendre obligatoire. Cela sauverais au moins la vie de ceux qui roulent en short et en chemisette.

Cordialement

N° 966700 - Non au contrôle technique

par :

13/07/2023 15:07

Ce contrôle est inutile, les motards prennent soin de leurs machines.

De plus les centres de contrôles ne sont pas adaptés, pas plus que le personnel n'est formé.

Personnellement je ne veux pas qu'une personne dont je ne connais pas les compétences touche à ma moto.

N° 966701 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:07

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 966702 - Pollution des Motos

par :

13/07/2023 15:08

Circuler en moto pollue moins qu'en voiture : consommation moindre , temps de trajets moindre, circulation plus fluide ... ce n'est pas la pollution qui peut justifier de prêt ou de loin la mise en œuvre de cette nouvelle contrainte administrative. Juste une aberration technocratique de plus !

N° 966703 - Contrôle Technique Auto

par :

13/07/2023 15:08

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 966704 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:09

Je suis favorable au contrôle technique des motos !  
Quand les matériels nécessaires seront disponibles.

N° 966705 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:10

Oui pour un contrôle lors d'une vente du véhicule (contrôle couvert par expert)  
Non en systématique  
Le contrôle visuel pouvant être fait par les forces de sécurité

Cordialement

N° 966706 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:10

Je suis favorable au contrôle technique des motos !  
Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

N° 966707 - motard depuis 1974

par :

13/07/2023 15:11

Motard pour le travail et les loisirs, je suis persuadé que le contrôle technique ne permettra pas de réduire le taux d'accidents des 2 roues motorisés. L'état des routes se dégrade depuis des décennies, l'augmentation du nombre des 2 roues, la diminution en pourcentage des accidents mortels et l'impératif de sécurité personnel de chaque conducteur n'imposent en aucune façon l'obligation d'un C.T.

Continuons à faire confiance aux innombrables motards qui sont parfaitement conscients que leur vie dépend de leur véhicule en parfait état de marche, auto-contrôle évident parce que très facile à visualiser.

Les concessionnaires font déjà un excellent travail de vérification et pour cause ... la vie de leurs clients est en jeu.

Merci de tenir compte de l'avis des usagers de 2 roues, très concernés et responsables ...

N° 966708 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:11

Je suis favorable au contrôle technique des motos !  
Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 966709 - Contrôle Technique moto

par :

13/07/2023 15:12

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

N° 966710 - Non au contrôle technique motos

par :

13/07/2023 15:13

Bonjour à tous,

C'est du racket d'état comme les radars sur les routes, regardez où ils sont placés vous comprendrez que le but recherché est de ramasser du fric, dites moi si vous en avez vu dans une zone vraiment dangereuse !

Pour la plupart des motards, nos motos sont maintenues en bon état et ne seront pas liées à des problèmes sécuritaires.

Mais c'est de l'argent facile à prendre pour notre gouvernement très dépensier !

Bonne route à tous.

N° 966711 - Contrôle Technique moto

par :

13/07/2023 15:13

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 966712 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:14

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 966713 - Ne le faits pas

par :

13/07/2023 15:14

Ne le faits pas

N° 966714 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:15

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 966715 - CT des 2 ou 3 roues,

par :

13/07/2023 15:15

Il me semble que les CT sont vraiment nécessaires pour les mobylettes, les motos jusqu'à 250 cm<sup>3</sup>. Ce sont principalement ces types de véhicules qui font du bruit et sont trafiqués.

Les accidents sont nombreux.

Pour encadrer sérieusement les pilotes de ces 2 roues, les CT sont utiles et primordiaux. D'autant plus que ce sont surtout des jeunes. Je n'ai rien contre.

Pour les grosses cylindrées, je ne suis pas trop d'accord.

Cordialement.

N° 966716 - Oui jusqu'a 126Cm<sup>3</sup>

par :

13/07/2023 15:16

Un motard ayant le permis grosse cylindrée entretient sa moto.

En revanche je suis pour le CT pour les véhicules jusqu'à 125cm<sup>3</sup> compris.

Les détenteurs du permis B n'entretiennent pas leur 2 ou 3 roues, pour la grande majorité.

N° 966717 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:16

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Quand les matériels nécessaires seront disponibles.

N° 966718 - Inutile

par :

13/07/2023 15:17

Bonjour ce projet de loi est sans queue ni tête. Sous la pression partisane de quelques associations écologistes ainsi que de gros groupes de lobbying au niveau européen l'État français cède alors qu'il existe des mesures alternatives proposées de plus par l'Europe. Il est mis en avant la sécurité des motos et des motards alors que statistiquement le taux d'accident lié au défaut d'entretien d'un véhicule 2 roues est de 3 % environ ( stats des assurances...) Il est également dit que ça va mettre au pas un certain nombre de personnes qui trafiquent leurs machines en mettant des pots adaptables par exemple pour faire plus de bruit. C'est un non-sens c'est une infime frange de motards qui doit être sanctionnée sur la route par les forces de l'ordre. Monter et démonter un pot d'échappement sur une moto prend 15 à 30 minutes maximum donc rien n'empêchera les contrevenants de remettre aux normes leur machine avant le passage du contrôle technique et une demi-heure après le véhicule est à nouveau polluant et est à nouveau bruyant. Pourquoi vouloir transposer un dispositif adapté aux quatre roues aux 2-3 roues qui sont des engins totalement différents même titre qu'on peut pas comparer une voiture et un poids lourd... Bref encore une fois une taxe déguisée un contrôle qui va servir à rien si ce n'est à broser dans le sens du poil quelques personnes.

Je tiens à souligner également que l'état des routes est vraiment à déplorer il est un facteur d'accident beaucoup plus fréquent que la défaillance mécanique d'un véhicule 2-3 roues. Un nid de poule une saignée dans la chaussée un rail de sécurité peut potentiellement être mortel pour un utilisateur de moto alors que pour un utilisateur de voiture cela va juste provoquer une secousse... Il serait beaucoup plus utile à mon avis de remettre des moyens au DDE pour entretenir les réseaux routiers qu'un contrôle technique qui va strictement rien changer si ce n'est alléger le porte-monnaie des motards pour remplir les poches de gros groupe,[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] en tête.



Merci

N° 966719 - Non au contrôle technique des deux roues

par :

13/07/2023 15:17

Motard depuis plus de 40 ans je ne vois pas l'intérêt du contrôle technique sur les motos . En effet, comme pour la grande majorité des motards que je connais, mes motos sont révisées régulièrement par un mécanicien professionnel et moi même je contrôle régulièrement le bon fonctionnement de mes motos.

C'est plutôt l'état des routes qu'il faudrait améliorer si l'on veut faire baisser le nombre d'accidents des deux roues.

N° 966720 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:17

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

N° 966721 - Utilité contrôle technique

par :

13/07/2023 15:18

Bonjour,

En tant que motarde depuis plus de 10 ans, je ne vois aucun intérêt au contrôle technique. Vous parlez de vérification du bruit : qu'est-ce qui empêche la personne de changer son silencieux après le contrôle et de mettre celui d'origine uniquement le jour J ?

De plus, je ne connais aucun motard qui n'effectue pas un contrôle régulier des organes de sécurité (clignotants, niveau d'huile/frein, joint spi, freins, direction, pneumatique ...).

Pour finir, en quoi quelqu'un qui n'a jamais conduit de moto et qui ne sait même pas comment elles fonctionnent seraient capables de s'assurer de la sécurité du véhicule ? Nous avons spécifiquement des étapes du permis faites pour s'assurer qu'on est capable d'effectuer les vérifications nécessaires ! Quant à ce qui concerne la pollution : au vu de la consommation d'essence (inférieure à celle d'une voiture et surtout d'un SUV), les motos sont peut représentatives concernant le réchauffement climatique.

Plutôt que de vouloir se faire de l'argent facile, sauvez les motards en mettant en conformité les dos-d'ane et en rehaussant les barrières de sécurité le long des voies (plutôt que de nous laisser nous décapiter en cas de chute) ! Là vous sauvez des vies !

N° 966722 - Utilité contrôle technique

par :

13/07/2023 15:18

Bonjour,

En tant que motarde depuis plus de 10 ans, je ne vois aucun intérêt au contrôle technique. Vous parlez de vérification du bruit : qu'est-ce qui empêche la personne de changer son silencieux après le contrôle et de mettre celui d'origine uniquement le jour J ?

De plus, je ne connais aucun motard qui n'effectue pas un contrôle régulier des organes de sécurité (clignotants, niveau d'huile/frein, joint spi, freins, direction, pneumatique ...).

Pour finir, en quoi quelqu'un qui n'a jamais conduit de moto et qui ne sait même pas comment elles fonctionnent seraient capables de s'assurer de la sécurité du véhicule ? Nous avons spécifiquement des étapes du permis faites pour s'assurer qu'on est capable d'effectuer les vérifications nécessaires ! Quant à ce qui concerne la pollution : au vu de la consommation d'essence (inférieure à celle d'une voiture et surtout d'un SUV), les motos sont peut représentatives concernant le réchauffement climatique.

Plutôt que de vouloir se faire de l'argent facile, sauvez les motards en mettant en conformité les dos-d'ane et en rehaussant les barrières de sécurité le long des voies (plutôt que de nous laisser nous décapiter en cas de chute) ! Là vous sauvez des vies !

N° 966723 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:18

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 966724 - Moto verte anciennes

par :

13/07/2023 15:19

Bonjour, j'ai plusieurs moto tout terrain de plus de 20 ans et même de plus de quarante 40 ans ,ce sont des enduros et trials ,toutes mes motos sont immatriculées et assurées.je m en sert principalement hors route goudronnée et sur les terrains privés des clubs.

Je ne roule jamais a Paris ni dans aucune ville.comment pourrez vous contrôler ce type de véhicule et a quoi cela servira?

Merci

N° 966725 - Dans quel but reellement ?

par :

13/07/2023 15:19

Tout prouve que les accidents de moto ne sont pas due a un deux roue mal entretenu.

Il n'y a absolument rien qui appuis le fait d'imposer cela a part faire payer plus, pour consommer plus dans un but inutile.

Je trouve cela inadmissible et inacceptable.

L'argent dirige tout? Pensez un peu aux reelles raisons, ecoutez les faits, prenez en compte l'avis des usagers.

N° 966726 - Les auteurs de ce décret, ont-ils une moto ?

par :

13/07/2023 15:20

Tous les possesseurs d'une moto le savent : ils aiment leur engin et ils en prennent soin.

Que ce soit en la confiant à leur concessionnaire ou en la réparant eux-mêmes.

J'ai 77 ans et je fais de la moto depuis 51 ans. Je ne suis jamais tombé en roulant. Seulement deux fois à l'arrêt. Je ne vois pas ce que le contrôle va changer, à part taxer des passionnés.

De plus, quand il y a accident, c'est le motard qui risque le plus. Il est donc particulièrement attentif à l'état de sa moto.

N° 966727 - Non au controle technique moto

par :

13/07/2023 15:21

\* l'accidentologie liée à l'état défectueux des deux ou trois roues n'est pas établie

\* la pollution incombe davantage au véhicules lourds et autre SUV qu'aux 2 et 3 roues...

\* les contrôles routiers permettent de verbaliser les 2/3 roues bruyants

\* les 2/3 roues roulent déjà avec les codes alumés donc facilement vérifiables

\* en général , la vulnérabilité des 2/3 roues fait que leurs propriétaires sont vigilants à l'état de santé de leur véhicule alors..

à quoi va servir ce contrôle technique ...? si ce n'est à ajouter un contrôle ...

N° 966728 - véhicule catégorie L

par :

13/07/2023 15:22

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession manque aujourd'hui de 1000 contrôleurs techniques, l'ajout de cette nouvelle catégorie

de véhicules demandera 500 contrôleurs de plus. Il est indispensable de favoriser l'entrée dans la profession en élargissant les pré-requis. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire

N° 966729 - Pour un contrôle technique de tous les véhicules à moteur nécessitant un permis

par :

13/07/2023 15:22

Je suis favorable à la généralisation du contrôle technique des véhicules à moteur, quel que soit le nombre de leurs roues, dès lors qu'ils empruntent la voie publique et qu'ils nécessitent un permis. Je suis aussi favorable à l'uniformisation des règles de contrôle technique entre les types de véhicules, celui proposé pour les 2 roues semblant équilibré (tous les 3 ans après les 5 premières années).

Enfin, il est judicieux d'exiger un contrôle technique des véhicules accidentés après réparation, dès lors que des équipements importants pour la sécurité ont été impactés.

N° 966731 - contrôle quad

par :

13/07/2023 15:26

les contrôles sur les Quads sont inutiles, les révisions sont très rapprochées et les accidents du au mauvais entretien sont quasi nul les accidents sont souvent du au non respect des règles de sécurité lors de l'utilisation mais pas a des défauts du véhicule alors pourquoi les inclure dans les contrôle obligatoires

N° 966732 - Nouveau contrôle !!!

par :

13/07/2023 15:26

Autant je peux comprendre que le nouveau contrôle technique s'applique aux voitures, autant je ne compte pas que ces véhicules soient assimilés à des 2 roues ... seul un bureaucrate peut y voir une ressemblance ... Vous n'arrivez pas à me convaincre que le contrôleur de la voiturette sera le même que celui qui sera apte à contrôler ma moto ! Et ce n'est pas le scooter débridé et sans plaque qui me pourrait mes soirées qui va être gêné par cette nouvelle contrainte puisque de toute façon lui et son propriétaire ne respectent rien. Contrôle inutile, mais plus facile à mettre en œuvre que de réparer les routes françaises ... je m'arrête avant de m'énerver

N° 966733 - Avis sur l'enquête publique du CT 2RM- Mr.

par :

13/07/2023 15:26

Monsieur,

Je trouve l'imposition du CT pour le 2RM injustifié et inappropriée.

Je possède le permis A depuis plus de 20 ans. Je roule actuellement avec une BMW F650 GS que je fais entretenir par mon concessionnaire annuellement, conformément à ce que j'ai appris lorsque j'ai passé ce permis. Etant exposé en cas d'accident, par l'absence de carrosserie, il est incontournable de veiller au bon état de ma moto. Des vérifications périodiques fréquentes sont de plus effectuées : pression des pneus, nettoyage et graissage de la chaîne, état des rayons, vérification du système de freinage.... L'entretien effectué par le concessionnaire dont c'est le métier est qualitatif et permet d'échanger sur l'actualité des 2RM ce qui est important : retours sur des pbm recensés...etc...Je ferai plus confiance à mon réparateur qu'à un centre de CT pour avoir un check de l'état de mon véhicule. Certains arguments avancés pour l'instauration de ce CT m'apparaissent contre-productifs : Le pbm du bruit suite à des pots trafiqués : Depuis 25 ans, le CT des 2RM en Allemagne n'a pas réglé ce problème. D'autre part, des chiffres font état que seuls 0,3% des accidents de moto sont dûs à un mauvais entretien. Quant à la réalité du terrain, nous ne pouvons ignorer l'amélioration des conditions de conduite des 2RM et la baisse du nombre d'accidents également si l'état du parc autoroutier français était entretenu convenablement. Certains endroits semblent purement avoir été abandonnés par les services publics (nids de poules, crevasses, marquages au sol effacés, signalisations défectueuses...).

Sur la thématique de la protection de l'environnement, soit la lutte contre la pollution ; certaines données chiffrées montrent que la pollution des 2RM représente 0,5% de la pollution totale du secteur des transports. Ce chiffre est plutôt parlant !

La possibilité d'envisager une exonération du CT pour les 2RM de plus de 30 ans ferait sens au regard de ce qui se passe pour les automobiles de collection.

Monsieur, en 2023, avec toutes les crises sociétales (gilets jaunes, émeutes, attentats, érosion du pouvoir d'achat...) que traverse notre beau pays, la France, il est important de conserver une joie de vivre et préserver les derniers espaces de libertés encore existant en faisant confiance à notre responsabilité, à notre sens du civisme et notre vie en collectivité. De nombreuses mesures de contrôle par l'autorité policière existent. Contrôle du bruit avec des appareils, contrôle de l'état des pneus, etc...Il suffit de les appliquer. Pourquoi rajouter une charge financière supplémentaire à des motards responsables et engagés par ailleurs, je n'en doute pas, contre tous ces problèmes environnementaux.

Quel bonheur de rouler sur des petites routes en rase campagne. Je ne vous parle pas du plaisir de sentir ces magnifiques odeurs printanières, de sentir le vent sur le visage et de faire partie d'une « famille » de motard toujours prêt à s'entraider. Ne voilà-t-il pas un beau message de responsabilité, de civisme et de solidarité ? Ce CT pour les 2RM n'est pas la solution. Ou plutôt la solution de facilité. Soyons responsables et prenons nos responsabilités. La fin de l'état providence à laquelle nous assistons depuis déjà plusieurs années doit nous faire réfléchir et prendre les bonnes décisions pour préserver notre vie au quotidien et notre beau pays.

N° 966734 - contrôle quad

par :

13/07/2023 15:27

les contrôles sur les Quads sont inutiles, les révisions sont très rapprochées et les accidents du au mauvais entretien sont quasi nul les accidents sont souvent du au non respect des règles de sécurité lors de l'utilisation mais pas a des défauts du véhicule alors pourquoi les inclure dans les contrôle obligatoires

N° 966735 - Véhicules de Catégorie L

par :

13/07/2023 15:28

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !  
La profession manque aujourd'hui de 1000 contrôleurs techniques, l'ajout de cette nouvelle catégorie de véhicules demandera 500 contrôleurs de plus. Il est indispensable de favoriser l'entrée dans la profession en élargissant les pré-requis. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire

N° 966736 - Control technique

par :

13/07/2023 15:29

Ne sers à rien mis à pars nous prendre encore de l argent un pneu s'use tout les 6 mois l autre tout les un an les frein doivent être changer souvent

N° 966737 - C.T moto

par :

13/07/2023 15:30

Complètement inutile. Envisager les voie alternative au lieu de chercher l'argent dans un ct bidon. Ma moto est entretenue comme tout les autres motards car c'est notre seule protection !!

N° 966738 - Appauvrissement

par :

13/07/2023 15:31

Outre la complication supplémentaire que cela représente en plus du reste de la société c'est un coût réduisant le pouvoir pour une catégorie de population déjà pas très riche. L'objectif n'est pas fondé puisque très très peu d'accidents sont dus à un mauvais accident de la moto contrairement aux problèmes graves de voirie tout particulièrement parisienne, aux difficultés de circulation de Paris de plus en plus dangereux, aux obstacles posés sur la route, la réduction de la largeur des voies, des bornes et trottoirs au milieu de la route ... Encore une mesure inutile et coûteuse face à des cyclistes qui re respectent pratiquement jamais le code de la route, ne portent pas de casque ni de gant, ... Surcoût inutile à l'entretien de ma moto faite dans un garage, pour compenser faire l'entretien moi même peut être.

N° 966739 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:32

Bonjour,

Les statistiques démontrent l'inutilité de ce contrôle, cf Assurance [assurance].

Ce contrôle n'a pour but que de satisfaire au dogme des associations « écologistes » parisiennes et au lobby des contrôles techniques ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]).  
La sécurité des motards n'en sera pas améliorée, alors qu'une révision de l'infrastructure routière n'est toujours pas d'actualité causant pannes et accidents.  
Encore une fois les politiques servent les intérêts des lobbyistes au détriment du citoyen.

N° 966740 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:33

Bonjour,

Les statistiques démontrent l'inutilité de ce contrôle, cf Assurance [assurance].

Ce contrôle n'a pour but que de satisfaire au dogme des associations « écologistes » parisiennes et au lobby des contrôles techniques ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]).

La sécurité des motards n'en sera pas améliorée, alors qu'une révision de l'infrastructure routière n'est toujours pas d'actualité causant pannes et accidents.

Encore une fois les politiques servent les intérêts des lobbyistes au détriment du citoyen.

N° 966741 - Non au Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 15:34

Bonjour,

Les statistiques démontrent l'inutilité de ce contrôle, cf Assurance [assurance].

Ce contrôle n'a pour but que de satisfaire au dogme des associations « écologistes » parisiennes et au lobby des contrôles techniques ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]).

La sécurité des motards n'en sera pas améliorée, alors qu'une révision de l'infrastructure routière n'est toujours pas d'actualité causant pannes et accidents.

Encore une fois les politiques servent les intérêts des lobbyistes au détriment du citoyen.

N° 966742 - Luttes contre le bruit

par :

13/07/2023 15:35

Oui au CT pour éviter d'avoir des engins en échappement libre qui sont une pollution sonore

N° 966743 - NOUVELLE TAXE

par :

13/07/2023 15:35

Une taxe supplémentaire.

Pour justifier cette obligation de contrôle obligatoire nos législateurs font référence à des pseudo statistiques ou études réalisées par des sociétés qui sont juge et parti.

Encore une fois on nous prend pour des C..

Oui, encore bravo, la FRANCE est, et restera, championne DU MONDES DES TAXES ET IMPOTS.

N° 966744 - Le CT 2 roues serait couteux et inutile

par :

13/07/2023 15:35

La pratique du 2 roues impose naturellement une rigueur technique sur le maintien en conditions opérationnelles de son véhicule. Et plus une moto est âgée, plus c'est la preuve de son bon entretien et du sérieux de son utilisation!

N° 966745 - contre

par :

13/07/2023 15:36

Bonjour

Je suis contre le contrôle technique des motos , qui a mon sens ne servira qu'a remplir les caisses des sociétés de contrôle (LOBBYS ) et celles de l'état par voie de conséquences (taxe)

en effet , a la différence d'un automobiliste , un motard ne prendra jamais la route avec : des pneus lisses ou abimés , des plaquettes de freins usées , un éclairage défaillant ou inefficace , un cadre sur le point de se rompre ect ect , tous ces points sécuritaires sont enseignés pendant la formation du permis .

Il n'y a qu'un point sur lequel je serais mitigé , c'est le bruit car il est vrai que certains motard modifient leurs échappements , ce qui ne joue pas en leur faveur .

Alors ,non aux lois imbéciles dictées par une Europe extrémiste .

N° 966746 - Le contrôle technique moto n'est pas du tout fait pour sauver des vies.

par :

13/07/2023 15:36

Un motard est parfaitement conscient que sa vie dépend de l'état de sa moto et il est donc déjà très soucieux du bon fonctionnement de son engin, notamment des éléments agissant sur sa sécurité. De plus, une moto n'est ni dure à entretenir, ni difficile à contrôler. Obliger les motards à faire un contrôle technique ne serait qu'un moyen de plus de créer le monopole d'une entreprise dans le commerce des CT.

Aussi, il serait plus important de contrôler l'état des routes, des ralentisseurs ou encore des infrastructures routières pour réduire les risques d'accidents, pour les motards notamment.

Enfin, j'invite tous les lecteurs de ce commentaire à visionner cette intervention de Dimitri Pavlenko sur CNEWS, qui explique à quel point ce CT moto n'a pas lieu d'être.

<https://www.youtube.com/watch?v=oFjyxSDMiPQ>

N° 966747 - Une contrainte de plus...

par :

13/07/2023 15:36

Bonjour, les utilisateurs de Moto sont forcément soucieux de l'état de leur machine du fait des spécificités liés à l'équilibre et à l'absence de carrosserie... Plutôt que de créer une nouvelle contrainte, il semble bien plus urgent de former les utilisateurs de deux roues sans permis, et d'entretenir et d'adapter les infrastructures et le réseau routier très souvent responsables des accidents.

N° 966748 - JPeuxdonnermonavis

par :

13/07/2023 15:39

Motard de 56 ans, entretenant mes motos.

Je ne suis pas sûr, du tout, qu'instaurer un CT moto, change bcp les statistiques à propos des accidents des motos car c'est bien de cela qu'il s'agit

Par contre, comme beaucoup, je constate que les infrastructures routières souffrent encore plus que nos motos.

Ne vaudrait il pas mieux agir sur l'état de nos routes plutôt que d'essayer de chasser un très faible % de motos non conformes...

Merci à vous

Slts

N° 966749 - Étendue du contrôle technique

par :

13/07/2023 15:39

Mettre dans le même sac scooter2temps, voiturettes diesel ou essence, et motos juste une incohérence administrative de plus; quid de la formation des contrôleurs et de l'adéquation et de l'homologation du matériel ; cela ne peut être que le fruit de la réflexion de technocrates qui s'imaginent compétents en tout ! On voit le résultat

N° 966750 - Un contrôle technique pour le deux-roues motorisés, mais pourquoi faire ?

par :

13/07/2023 15:40

Quelle est l'utilité du contrôle technique Moto. En sachant que cela peut être une solution, car le véhicule est plus léger, permet de réaliser un trajet plus rapidement, qu'une voiture ou tout autre véhicule, en emettant du coup moins de pollution. Le prétexte écologique et de préservation de l'environnement ne tient pas. Bien au contraire, si on incite le deux-roues motorisés, la circulation serait beaucoup plus fluide, donc moins de temps passé sur les routes, moins de consommation de carburant moins de polluant. En plus la place pour stationner ce genre de véhicule est beaucoup plus réduite, il serait plus facile de trouver un stationnement en ville, ce qui induit une pollution encore amoindrie. En plus il est reconnu que l'état du parc des motos de plus de 125 cm<sup>3</sup> est en bon état, une étude l'a démontré.

N° 966751 - Contrôle technique motos

par :

13/07/2023 15:40

Motard depuis plus de 40 ans, ayant fait plusieurs centaines de milliers de kilomètres à moto, je ne comprends pas l'utilité du contrôle technique des 2 roues. J'adhère au contrôle du bruit et des pots non homologués mais cela peut se faire en dehors d'un contrôle technique par les forces de l'ordre comme cela se pratique pour l'alcoolémie ou le contrôle des papiers. Cela sera nettement plus efficace car il suffit de mettre un pot d'origine pour le contrôle technique et de le remplacer après le contrôle.

Au cours de ma vie motarde, je n'ai jamais vu un motard mettre sa vie en danger à cause d'une moto mal entretenue, si tel était le cas, on irait va pas loin, la chute est assurée immédiatement. Qui ferait cela ?

Lorsqu'on prend sa moto, on fait toujours un contrôle rapide des éléments de sécurité, c'est d'ailleurs ce qu'on apprend au permis de conduire si je ne me trompe pas, tous les éléments étant très visibles.

Je possède une moto moderne et une moto de collection. Concernant la moto moderne, le concessionnaire doit parcourir une « check list » d'éléments à vérifier lors de chaque révision et si un élément de sécurité n'est pas conforme la moto ne ressort pas de la concession. De toute les façons



avec les motos modernes et l'électronique embarquée nous n'avons pas le choix, il faut passer par la concession. Manipuler une moto c'est un métier.

Dernier point, les motos de collection. Lorsqu'on utilise ces motos on reproduit le geste d'il y a 50 ans en vérifiant à chaque trajet les serrages de roues, moteur, etc.. Ces véhicules sont passés par une restauration plus ou moins complète sinon ils ne rouleraient plus. Je doute qu'on puisse trouver des statistiques sur les accidents de moto de collection dont la cause serait l'état mécanique du véhicule. Je n'en ai pas trouvé et je ne connais aucun exemple.

Nous sortons ces anciennes pour des petites balades de 50 ou 60 km maximum. Que faire s'il n'y a pas de centre de contrôle à moins de 30 km à la ronde de chez soi?

Quel centre de contrôle saura mettre une vieille moto en marche au kick en jouant avec le starter manuel ou même les béquiller sur une centrale ?

En conclusion, de mon point de vue, ce contrôle obligatoire ne fera pas avancer la sécurité des 2 roues, encore une pression financière supplémentaire sur le motard alors qu'il existerait d'autres démarches plus appropriées pour contrôler le bruit ou les scooter débridés.

N° 966752 - Contrôle inutile

par :

13/07/2023 15:41

Bonjour,

Je vous fais part par la présente de mon opposition au contrôle technique des 2 roues motorisées, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, dans mon cas personnel, ma machine est strictement à l'état d'origine, et est contrôlée annuellement par mon mécanicien moto. Un passage au contrôle technique (CT) n'amènera rien en matière de sécurité pour moi.

Ensuite, tous les motards que je connais (adultes ayant obtenu le permis A, souvent depuis de nombreuses années) sont eux aussi des citoyens soucieux de leur sécurité : ils font comme moi attention à l'état de leur monture et vérifient par eux même ses organes de sécurité régulièrement, ainsi que nous l'avons appris lors de notre formation au permis A. Si pour un automobiliste le véhicule est avant tout un "objet" utilitaire, le motard a un rapport plus profond et viscéral avec sa machine, et veille plus naturellement à son entretien.

Le CT 2RM ne concerne cependant pas que des motos (et donc des motards) de grosses cylindrées, et les arguments précédents ne s'appliquent peut-être pas à un 50cc ou un scootériste urbain. Pour autant que je sache, les forces de l'ordre ont la possibilité de contrôler tout véhicule et en vérifier l'état de conformité (sonomètre, présence des éléments de sécurité obligatoires,...) et donc effectuer le "tri" entre véhicules en état de circuler et véhicules non conformes ou dangereux. Certes, cela fait des fonctionnaires en plus et fait donc peser la facture finale sur les finances publiques au lieu des citoyens que sont aussi les motards (est-ce finalement si différent ?), mais des fonctionnaires "utiles" et qui ont la possibilité d'être redéployés sur d'autres tâches au besoin, contrairement à un employé de centre CT qui ne participera pas à des opérations de prévention ou de sécurité publique. A moins que l'idée sous-jacente ne soit d'augmenter la clientèle obligée des centres CT privés, et donc de privatiser les bénéfices en découlant ?

Enfin, si je me base sur le rapport MAIDS de 2009 (certes pas tout jeune), avec une baisse attendue de la mortalité à 2RM de 0.5% et 715 morts à 2RM en 2022 (source ONISR), le "gain" espéré en terme de vie humaine ne sera que de 3.6 vies épargnées. Effectivement des drames en moins, mais bien peu par rapport à ce qui pourrait être obtenu en travaillant sur d'autres axes d'amélioration (état des routes en décrépidité, actions de prévention et de sensibilisation au partage de la route, lutte

contre les conduites sous empire d'un état alcoolique ou stupéfiants,...), ce que la réglementation européenne prévoit en lieu et place de la mise en place du CT 2RM.

A l'heure où la voiture n'a plus sa place notamment dans les grandes agglomérations, cette charge financière pour les utilisateurs de 2RM risque d'en conduire un certain nombre à renoncer à leur 2RM et donc mettre plus de voitures sur les routes. Contre productif en terme d'écologie, de fluidité du trafic et d'engorgement des centres urbains.

Merci de m'avoir lu.

N° 966753 - céléromètre

par :

13/07/2023 15:41

bonjour on va faire un test avec le céléromètre du coup on va faire beaucoup de pollution dans le centre ou dans l'atmosphère sachant qu'on recherche à diminuer la pollution les cyclomoteurs seront bridés ou remis au norme pour le contrôle et après les clients remettront leur cyclomoteurs débridés et hors norme sur les routes il faudrait plus de répression par les forces de l'ordre

cordialement

N° 966754 - Inutile

par :

13/07/2023 15:45

Si le contrôle technique sur les voitures a effectivement permis de réduire le nombre de véhicules mal entretenus ainsi qu'à l'époque l'aide Juppé octroyer pour mettre à la casse tous les véhicules dangereux, il ne sert à pratiquement rien sur les motos dont l'assurance d'un véhicule roulant en bon état et la principale survie.

Les accidents de moto dont l'implication est une défaillance technique ou une insuffisance d'entretien sont marginales. Et sûrement que majoritairement ce sont des accidents techniques qui ne seraient pas décelés par le contrôle technique.

Encore de l'argent gaspiller pour rien.

L'Europe n'a pas que du bon.

N° 966755 - Contrôle technique Motos

par :

13/07/2023 15:47

Je m'oppose au CT. En effet sur base des données de la [assurance] et d'autres associations, le contrôle technique semble complètement superflu. La plupart des motos sont en ordre de marche et ne présentent pas de problème de sécurité.

Même les motos conduites pas les "rats", dans un état de délabrement voulu, sont contrôlées par leur propriétaire. Simple logique de survie sur deux roues sans carrosserie.

Je ne suis toutefois pas opposé à un contrôle technique lors de la vente d'un véhicule et non plus à un contrôle renforcé en matière de dB. La plupart des motos qui dérangent le sont par les nuisances sonores émises. Certaines marques en font d'ailleurs leur fond de commerce, comme e.a. les HD. Par contre la majorité de motards apprécie des motos plus soft qui ne génèrent aucune nuisances.

N° 966756 - contrôle technique motos

par :

13/07/2023 15:56

bonjour

je suis possesseur de deux motos anciennes une de 53 ans et une 68 ans et je vois mal un contrôle sur ce type de bécane. Elles répondent aux normes de l'époque je les entretiens personnellement et pour rien au monde je néglige la sécurité pneus cables et freins sont contrôlés par mes soins. Pour moi ce n'est qu'une question d'argent LES LOBBIS ECOLOS sont à la manœuvre pour interdire la circulation des ces anciennes motos qu'il exige le contrôle des 50 à 125 surtout celles qui circulent en banlieues et après on verra. Je pense faire un dossier FFVE pour avoir des cartes grises collection 60 EUROS par document encore l'argent et encore un de LIBERTE PRISE.  
AH petite précision j'ai mon permis moto depuis 1975  
cordialement

N° 966757 - Le contrôle technique sur les deux et trois roues non justifié.

par :

13/07/2023 15:57

Bonjour :

- \* Tout conducteur de deux ou trois roues suit une formation au permis bien plus poussée que pour conduire une auto.
  - \* tout conducteur de deux roues est conscient des risques et entretient son véhicule.
  - \* Les motos sont limitées en puissances pour les deux ans de permis probatoire ( pas les Autos) et à la clé une passerelle d'apprentissage pour passer au dessus ( pas les autos)
  - \* Donc plutôt utiliser cette énergie pour l'apprentissage et surtout l'entretien des routes (catastrophique au 21<sup>e</sup> siècle) la signalisation pas appropriée au danger, inexistante parfois ou pas remplacée quand elle est détériorée ....etc.
  - \* Sur l'entretien il y'a déjà les contrôles policiers qui s'en chargent.
  - \* il y'a plus d'accident par non respect des uns et des autres usagers de la route et par non respect du code de la route que du à l'entretien des motos ?
  - \* Il y'a simplement qu'à voir depuis que les vélos et trottinettes électriques sont arrivées en circulation les dangers ne viennent pas des véhicules mais des usagers ! Donc formation plutôt que répression !
- Bonne journée à vous tous .  
Cordialement

N° 966758 - Contrôle qui ne sert à rien.

par :

13/07/2023 15:59

La majorité des accidents mortels ou graves sont en partie dus à la vitesse et au non respect des 4 roues à l'égard des motards.

Le seul qui surveille correctement son véhicule c'est bien le motard qui est conscient de l'importance que cela représente pour la pratique.

Encore et toujours le contribuable visé par une mesure inutile mais combien lucrative!

N° 966759 - C'est encore une grande idée !

par :

13/07/2023 16:02

L'Europe a bon dos. C'est un RACKET lobbyiste...au nom de la sécurité ?

Un motard, avant de chevaucher sa monture se doit de contrôler la pression de ses pneus, la tension de chaîne, l'état de ses amortisseurs : SA VIE EN DEPEND.

Quand au bruit, des radars de bruit se mettent en place pour les "kékés" qui veulent se faire remarquer. La plupart de personnages concernés le font avec des 50 centimètres cubes à qui on n'imposera un contrôle technique qu'au bout de cinq ans. Or ces petits cubes ont bien souvent une vie éphémère par rapport à un gros cube.

L'état, au lieu de racketter des passionnés qui n'ont pas toujours les moyens, ferait mieux de remettre en état ses routes qui s'avère parfois accidentogènes pour les motards.

Mais avec 9 000 milliards de dettes, c'est plus facile de taxer les gens qui paient déjà des impôts :)

N° 966760 - Commentaires sur la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 2 roues.

par :

13/07/2023 16:04

Motard depuis plus de 47 ans, je ne comprends pas la justification de ce contrôle technique. Voici synthétiquement les raisons:

- 1) les motos ont un programme de révision généralement annuel et pour cela, passent dans un garage et sont contrôlées.
- 2) les motos utilisent des pneus dont la longévité est plus courte que pour les voitures. Lorsqu'il faut les changer, les motos passent de nouveau chez les garagistes qui vérifient toujours qu'il n'y ait pas un problème technique (plaquettes de freins usagers, fuite d'huile, etc...)
- 3) Le motard étant concerné par sa sécurité, il porte toujours un regard attentif sur sa machine avant de la prendre pour détecter une éventuelle anomalie.
- 4) Si l'objectif est de contrôler la conformité de certaines motos, et en particulier celles qui pourrissent la vie des cités, ce contrôle technique ne servira à rien car ces "petites" motos ne sont pas déclarées, pas assurées, les propriétaires sont sans permis, donc de tout façon, cela ne les concernera pas.
- 5) les sociétés qui assurent le contrôle technique des voitures ont bien sûr tout intérêt à la mise en place d'un contrôle technique moto.
- 6) l'entretien d'une moto est onéreux, rajouter un contrôle technique impactera de toute façon le pouvoir d'achat de leur propriétaire. Mieux vaut dépenser de l'argent pour le changement de pneu que pour un contrôle technique...
- 7) mieux vaudrait s'assurer que tous les usagers de la route (auto, moto) aient bien une assurance en cours de validité ...
- 8) et pour parler de la sécurité des 2 roues, il faudrait commencer par parler des infrastructures, entretien des routes, ralentisseurs pas aux normes, barrières de sécurité non sécurisées pour les motards.

Bref,

N° 966761 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 16:07

Ne sert à rien pour les raisons suivantes:

- 1) les motards sont des gens responsables qui entretiennent leur véhicule car leur vie en dépend.
- 2) la pollution liée à la moto est très faible en comparaison d'autres sources de pollution (centrale à énergie fossile, camion, bateau de croisière, etc.)
- 3) les accidents de moto liés au mauvais état du véhicules sont infimes.
- 4) encore un coût supplémentaire dans le budget des ménages déjà lourdement taxés en France.
- 5) décision démagogique (facile à imposer); il vaudrait mieux améliorer l'état des routes (plus difficile à faire).

N° 966762 - avis contrôle technique

par :

13/07/2023 16:08

Bonjour je suis contre

Apparemment le contrôle sera visuel, C est ce que je fais régulièrement et certainement plus sérieusement (c est ma vie qui est en jeu)

donc a part me prendre 50 ou 60 € je ne vois pas l'intérêt

De plus nul doute que cela va augmenter régulièrement

Celui qui est dans l'illégalité ne le passera pas il roule certainement sans assurance et peut être sans permis

NON AU CONTROLE TECHNIQUE

N° 966763 - La mesure de trop?

par :

13/07/2023 16:08

Nous sommes envahis de démarches, frais et autres taxes en tout genre. On n'en peut plus et cette dépense supplémentaire est insupportable.

Avec le stationnement devenu payant , se déplacer est un calvaire à Paris

N° 966764 - Réciprocité

par :

13/07/2023 16:09

Si l'instauration du CT moto s'avère inéluctable alors le gouvernement doit en profiter pour inscrire dans la loi les obligations suivantes : 1/ réaffecter l'intégralité du montant des amendes à la sécurité routière et à l'entretien des routes quel que soit le gestionnaire de voirie. 2/ Faire établir, dans les 5 années, par une commission indépendante, le bilan de l'accidentalité consécutif à la mise en place de cette mesure.

N° 966765 - Inutile... et contre productif

par :

13/07/2023 16:09

Un motard n'a pas le même sentiment de sécurité qu'un automobiliste protégé par sa carrosserie (ou pensant l'être).

Quand on monte sur sa moto on sait qu'un défaut technique (sur les freins, la direction, l'adhérence, etc) peut être fatal, aussi on vérifie, sans avoir besoin que l'état nous y oblige.

Une chose est certaine, l'inconscient qui monte sur une moto sans être sûr qu'elle freine risque sa vie, si ça ne suffit pas à le rendre raisonnable, la peur du gendarme aura encore moins d'effet et il y a fort à parier qu'il ne fera pas son CT.

Encore une fois la loi sera une contrainte pour les gens raisonnables qui n'en ont pas besoin, et n'aura aucun effet sur ceux sur qui elle prétend agir.

Concernant le bruit, là encore ce sera sans effet, les quelques motards qui font trop de bruit remettront leur pot d'origine le temps du contrôle et le pot non homologué en rentrant...

Pire, un CT obligatoire peut donner un faux sentiment de sécurité aux nouveaux conducteurs qui se diront, "ma moto est fiable elle a passé le CT...". Sauf que le contrôle des organes de sécurité d'une moto ce n'est pas tous les deux ans, c'est à chaque fois qu'on monte dessus. En faisant penser qu'un contrôle périodique est efficace vous allez envoyer des gens dans le décor. Et s'il n'est pas efficace pourquoi le faire ?

Je serais moins catégorique en ce qui concerne les motos des professionnels (livreurs par exemple) dans la mesure où celui qui les utilise n'est pas celui qui finance l'entretien, et que même si la moto est en mauvais état, si c'est ça ou perdre son boulot le choix n'est pas évident pour tout le monde. Toutefois même dans ce cas l'information, la sensibilisation, la responsabilisation seront plus efficaces qu'un contrôle qui, à moins d'être au minimum hebdomadaire, ce qui est impossible, ne sert à rien. Une lampe grille en une fraction de seconde, des freins mal rodés vous flinguent un disque en quelques secondes de freinage brusque, un pneu s'abîme en 1 seconde suite à un choc... A quoi sert un CT 18 mois plus tard ?

N° 966766 - avis contrôle technique

par :

13/07/2023 16:10

Bonjour je suis contre

Apparemment le contrôle sera visuel, C est ce que je fais régulièrement et certainement plus sérieusement (c est ma vie qui est en jeu)

donc a part me prendre 50 ou 60 € je ne vois pas l'intérêt

De plus nul doute que cela va augmenter régulièrement

Celui qui est dans l'illégalité ne le passera pas il roule certainement sans assurance et peut être sans permis

NON AU CONTROLE TECHNIQUE

N° 966767 - CT deux roues

par :

13/07/2023 16:15

Bonjour,

Je suis résident Marseillais, et à ce titre je constate qu'un grand nombre de véhicules à 4 roues ne sont pas en règle avec le CT obligatoire. D'autre part, motard depuis plus de 40 ans je ne connais pas de motard dans mon entourage qui ne prends pas soin de sa machine. Donc je reste convaincu que cette mesure va concerner les personnes respectueuses des règlements et donc capable également de payer. Pour les autres, nous continueront à subir les nuisances sonores et autres. Donc effet nul si pas de contrôle sérieux avec des conséquences importantes: confiscation du véhicule. Sinon, je suis contre cette mesure qui me semble à ce jour inutile.

N° 966768 - 30%

par :

13/07/2023 16:17

Bonjour,

Pour le bruit et la pollution, OK...

Mais pour le reste, vous vous trompez de bataille.

Selon une étude statistique de compagnies d'assurances, 30% des accidents des 2 roues seraient dus au mauvais état de routes, alors que seulement 0,3% seraient dus au mauvais état de la moto.

J'ai plus de 40 ans de permis dont 30 de moto. Dans les années 80 en France, nous pouvions nous enorgueillir d'avoir un des plus beaux réseaux routiers du monde.

Aujourd'hui, le manque d'entretien, les aménagements fantasques génèrent beaucoup d'anxiété pour un motard.

Circuler sur certaines voies relève de l'acrobatie.

Lorsque l'on est secoué par un nid de poule en voiture, imaginez l'impact sur l'équilibre d'une moto.

C'est certain, vous vous trompez de combat.

Réduire l'accidentalité de 0,03 à 0% n'est pas très louable comme ambition pour un gouvernement.

Mais peut-être que vos priorités sont ailleurs ?

Salutations

N° 966769 - contrôle technique des 2-3 roues motorisés

par :

13/07/2023 16:19

Bonjour,

personnellement j'utilise ma moto quotidiennement 365 jours/an. Je fais donc très attention à l'état de ma machine, parce que je sais que je suis vulnérable sur la route. Je fais moi-même la mécanique courante : graissage de chaîne et vérification de la tension de chaîne, changement de plaquettes de frein et de disque de frein, purge du liquide de frein, vidange d'huile, vérification des feux, charge de la batterie, etc.

Pour la mécanique lourde, je vais dans un garage ami pour le jeu aux soupapes, changement de ligne d'échappement, etc.

Pour les révisions annuelles, je vais chez le constructeur avec mon carnet d'entretien tamponné. Si il y a un problème vital pour ma sécurité, j'en suis tout de suite informé. Je ne vois pas ce que le CT apporte de plus sur l'état de ma moto. En revanche, l'état de la chaussée à Lyon est catastrophique : suite à des travaux répétés il y a des nids de poules partout, les peintures au sol sont très glissantes. Sur la route, ce sont les gravillons déposés par la DDE lors de travaux sur la route. Sur une moto, le fait de rouler sur un voile de gravillons est extrêmement dangereux ; et le fait que les gravillons sur le bitume soient là de manière volontaire est quasiment criminel pour un 2 roues.

Les accidents arrivent surtout par l'inattention des autres usagers : dans mon cas, une voiture m'a renversée en passant au rouge (arrêt de travail de 4 mois). Je suis tombé en voulant éviter une trottinette qui passait aussi au rouge, une autre fois c'était un vélo. Il y a aussi les piétons qui traverse en dehors des passages piétons le nez dans leur smartphone...

Pour les motards non disciplinés qui aujourd'hui conduisent sans permis, sans assurance, avec un pot non homologué, et une moto non entretenue, ils ne viendront PAS gentiment dans un centre technique => la situation sera la même, de plus l'état de la moto ne représente que 0.3% des causes d'accident.

Conclusion : avec ou sans CT, les personnes sérieuses resteront sérieuses

et avec ou sans CT, les personnes irresponsables resteront irresponsables

Par contre, je ne suis pas contre le contrôle des forces de l'ordre dans la circulation, pour sanctionner  
\_les comportements dangereux comme les roues arrière, etc.

\_les bruits excessifs des pots d'échappements avec sonomètre à l'appui pour la tranquillité du voisinage, etc.

\_les défauts de documentation, carte grise, permis moto, assurance, etc.

N° 966770 - contrôle technique 2 et 3 roues et quadricycles a moteur

par :

13/07/2023 16:24

Bonjour,

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Quand les matériels nécessaires seront disponibles.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 966771 - Stoppez les lobbies

par :

13/07/2023 16:28

Bonjour, ce contrôle technique ne me semble pas guidé par une question de sécurité car l'accidentologie des accidents de 2 routes ne met presque jamais en cause (moins de 5% des cas de mémoire) l'état du véhicule. Il est associé aux lobbies anti-2 routes ou des sociétés qui opèrent aujourd'hui le contrôle technique automobile. Vous aurez donc compris que j'y suis opposé.

Bonne journée

N° 966772 - CT moto

par :

13/07/2023 16:28

bonjour

inutile et infondé autant dans sa justification que dans sa mise en place.

le parc des deux roues ne comprends pas d'épaves roulantes comme son homologue auto et aucun centre n'est en mesure d'effectuer les contrôles dignement... bref du gaspillage.



un motard ne se tue pas à cause de son véhicule ce sont les automobilistes qui les tuent car ne respectent rien.

on devrait utiliser les fonds et l'énergie à entretenir l'état des routes et à contrôler les automobilistes arrêter les glissières, lignes blanches glissantes, camions et artisans qui sèment des graviers etc... si l'on voulait faire quelque chose dans un but de sécurité... toutes les autres choses ne sont qu'hypocrisie sous fond de taxes déguisées.

N° 966773 - Pertinence ou pas de mettre en place le CT sur Moto

par :

13/07/2023 16:28

1 - L'utilisation d'un deux-roue motorisé présente une prise de risque plus importante en cas d'accidents.

C'est juste mais :

- cela pourra être limité par l'adoption d'un équipement adapté et en bon état

- Le fait d'adapter sa conduite au climat et aux intempéries

- L'état de la route est un facteur qui augmente le risque de chute, et leur entretien est en dégradation depuis ~ 15 ans

- Bien plus qu'un automobiliste (puisque faisant corps avec) j'analyse le retour et comportements anormaux, annonceur sur l'état de composants de mon véhicule.

pendant que je circule, mais aussi à l'arrêt.

- Je suis conscient que l'état de mes pneus influe par le nombre (2) sur ma stabilité sur route, donc ma sécurité.

- Même les révisions basiques (vidanges ...) des deux roues chez les spécialistes (plus courantes) couvrent le contrôle des éléments vitaux

2 - Le CT aura-t-il une influence positive sur :

- Le bruit ou la pollution des motos : non, c'est trop simple et rapide de changer un échappement avant un CT.

- La gravité des accidents : Compte tenu de ce que je dis précédemment (1), je ne pense pas l'état des routes et le comportement adapté du pilote est le facteur le plus important.

- J'ai appris que 0.3 % des accidents moto sont liés à l'état technique de celles-ci, le CT pourra-t-il réduire encore ce niveau déjà ridiculement bas. est-ce un objectif défendable ? je ne pense pas.

Conclusion : je ne vois pas d'arguments permettant de réduire le nombre d'accidents de deux-roues, en mettant en place un CT.

D'autres actions peuvent le faire à mon sens, observation du comportement des véhicules par l'autorité compétente, en présence humaine plus qu'en moyen Radar. Respect des distances de sécurité. Contrôle de l'utilisation des téléphones portables par les conducteurs...

N° 966774 - Contrôle technique sur ma moto entretenue par mon concessionnaire ? ...

par :

13/07/2023 16:29

Depuis des années mes motos sont entretenues tous les 12 mois par le concessionnaire de la marque qui effectue un contrôle systématique de tous les éléments mécaniques et de sécurité de la machine et vérifie les opérations à effectuer en plus de la vidange : liquide de freins, liquide de refroidissement, plaquettes de frein, chaîne, pneumatiques ...

En sortant de son garage, et après avoir réglé une facture conséquente, je serai donc obligé d'aller chez un contrôleur technique certainement moins compétent pour payer une seconde facture inutile...

Pourquoi ne pas responsabiliser les professionnels du secteur et se contenter de présentation de factures d'entretien détaillées ?

N° 966775 - Le paradoxe du contrôle technique 2RM

par :

13/07/2023 16:30

Pour notre sécurité, nos dirigeants ont défini une mesure technique qui est mineure dans l'accidentologie, dont on connaît la date d'application, dont on connaît le prix, mais on ne sait pas ce qui sera contrôlé, ni par qui (quelle formation pour les contrôleurs?), ni comment.

Et on voudrait nous faire croire que ce n'est pas une opération financière...

Les infrastructures sont souvent en cause, aucune mesure. La pollution sonore et de l'air sont un combat quotidien, on va les contrôler tous les 3 ans

Messieurs qui vous réclamez du privé, si j'avais présenté un tel plan d'amélioration à mon patron, il m'aurait viré (à juste titre) sur le champ!

N° 966776 - Pas forcément POUR le CT de la catégorie L

par :

13/07/2023 16:30

Aujourd'hui contrôleur technique automobile, et déjà débordé de travail, comment pourrait on pallier à ce surplus d'activité ?

La réglementation impose d'être titulaire d'un bac professionnel pour travailler dans ce domaine ...

Sans pouvoir compter sur du personnel titulaire d'une qualification légèrement inférieure, nous ne pourrions faire face à cet afflux de travail ...

Vis à vis de la mise en place, à mon humble avis, il ne faut rien promettre pour les six prochains mois, mais plutôt évaluer le temps nécessaire :

à la création de formation solide

au personnel à envoyer en formation,

à trouver la trésorerie pour l'achat du matériel

à trouver des espaces pour la bonne réalisation de ce contrôle,

et bien d'autre.

Dans un souci d'uniformité, utiliser la codification des défaillances déjà commune entre le VL et le PL

N° 966777 - Contre le contrôle technique des motos.

par :

13/07/2023 16:32

Les raisons d'imposer au contrôle technique aux deux roues est uniquement financière - l'état récupère de la TVA supplémentaire - et économique - maintien à flot des contrôleurs technique. A-t-on déjà vu des motos à l'état de "poubelle" rouler ? La quasi totalité des motards roulent sur des motos parfaitement entretenues voire bichonnées.

N° 966778 - Abandonné ce projet

par :

13/07/2023 16:32

Pas du tout indispensable ,les Motos en circulations sont dans l'ensemble bien entretenue et il en vas de notre vie quand on utilise nos Motocyclettes.Cela ne profitera qu'aux actionnaires et dirrigents des controles technique . Merci d'en prendre note .....

N° 966779 - Le CT 2 roues est nécessaire

par :

13/07/2023 16:32

Tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation doivent être contrôlés afin de garantir la sécurité sur les routes et la protection de l'environnement.

N° 966780 - CT

par :

13/07/2023 16:33

En France, il y avait encore un petit peu de liberté pour les motards.... Mais ça c'était avant.. Quel objectif de tout cela ? Prendre un peu plus d'argent aux contribuables ou bien imaginer que majorité des motocyclistes n'étaient pas assez prudent pour partir sans vérifier leur monture ?

Les motards n'ont pas de carrosserie pour les protéger, ce qui les engageait déjà plus naturellement à contrôler régulièrement leur matériel de transport. Pas le droit à l'erreur quand on est motard.

La pollution ? le bruit ? pourtant tout était déjà contrôlé à ce niveau là avant cette nouveauté non ? Plus on légifère, plus on abêti. Un élément perturbateur et tout le monde est condamné.

N° 966781 - Je suis résolument contre le contrôle technique pour les 2 RM, tel qu'il est prévu de l'imposer

par :

13/07/2023 16:33

La différence entre un véhicule automobile et un deux roues motorisé est fondamentale tant en conception qu'en utilisation et les arguments liés à l'accidentologie de ces derniers pour cause de mauvais entretien sont faux. [réseau de contrôle technique], grand leader CT européen, qui lorgne sur la manne potentielle des 3,9 millions de 2RM en France, n'hésite pas à faire état de 10% de décès dus à des défauts techniques. Les études sérieuses et indépendantes (rapport MAIDS) ne font état que de 0,3 %.

L'accidentologie des 2RM a fait l'objet de nombreuses études. L'Assurance [assurance] déclare que 3% de l'accidentologie des 2RM est encore (et toujours) due à l'état des infrastructures routières, au mauvais choix d'emplacement de mobilier urbain et péri urbain...

Les « motards » n'ignorent rien de leur vulnérabilité et soignent leurs montures en conséquence. On ne rencontre pas d'épave en circulation comme ce fut le cas pour les automobiles avant le CT. Le manque de connaissance des particularités des 2RM par les usagers non motards et le manque de visibilité latérale et arrière de nombreux véhicules automobiles (les fameux angles morts) sont aussi la source d'accidentologie.

Pourtant, lors de ces 10 dernières années, on a pu constater une baisse importante des décès (de l'ordre de 19%) alors que l'augmentation des 2RM a augmenté d'environ 30%.

En ce qui concerne la pollution, on sait qu'en moyenne un deux roues motorisé ne parcourt qu'environ 4500 km par an. Moins de 4 millions de 2 et 3RM évoluant dans l'hexagone ne sont responsables que de 0,5 % des émissions polluantes du secteur des transports.

En ce qui concerne le bruit des échappements qui est souvent opposé, on retiendra que 25 années de CT en Allemagne n'ont pas réglé le problème. La norme Euro4 existe, il suffit de continuer à l'appliquer (de 66 à 80 décibels suivant la cylindrée).

A l'évidence, le CT 2RM est inutile car il ne modifiera en rien la sécurité des motards ni celle des autres usagers.

N° 966782 - controle technique des 2 roues

par :

13/07/2023 16:33

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules motorisés soient contrôlés.

N° 966783 - Encore un coup d'épée dans l'eau associé à un nouveau racket

par :

13/07/2023 16:34

Malgré tous les avis argumentés exprimés par les associations des usagers et des professionnels du secteur, on va nous imposer un contrôle "dit" technique afin, soi-disant "d'augmenter notre sécurité".

Seuls les lobbies engagés par les entreprises ont manœuvré auprès des instances législatives afin de parvenir à nous ponctionner un peu plus que ce qu'ils le font déjà dans le domaine automobile. Les règles de ce contrôle sont une nébuleuse qui ne cesse de s'épaissir afin de rendre encore plus opaque ce marché de dupes qui ne fera qu'enrichir les sociétés chargées de l'exécuter.

L'accidentologie liée à l'état des motocyclettes est quasi nulle mais qu'importe il faut appliquer les directives d'une commission européenne dont on doute sans cesse de la probité.

Ce que les législateurs et les décideurs n'ont pas pris en compte c'est le fait qu'un motard digne de ce nom ne déroge jamais quand à l'entretien de son engin ; en effet sur deux roues pas de droit à l'erreur pour éviter la chute. Ce qui n'est pas le cas de la majorité des automobilistes qui risquent moins du fait de la stabilité générale de leur véhicule.

Le seul contrôle des deux roues acceptable serait celui destiné à la revente d'un véhicule. Il garantirait ainsi une opération légale, en l'occurrence un changement de propriétaire, opération qui permet encore à l'état de récupérer quelques subsides.

N° 966784 - Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

par :

13/07/2023 16:35

Il y a déjà un manque important de contrôleurs. Il faut faciliter l'entrée dans les professions de personnes avec un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 966785 - Mon opposition au projet de réforme du CT 2 et 3 roues et quadricycles à moteur

par :

13/07/2023 16:36

Quel est le but recherché, rien n'est dit à ce sujet, car il est sous-entendu que ce serait dû à un problème de sécurité, or le taux d'accident des 2 roues lié aux défauts d'entretien est insignifiant. Par contre l'état des routes en France et particulièrement dans certains départements est inacceptable, voire criminel.

On peut aussi revenir à la charrette tirée par un cheval, il n'y aura pas besoin de refaire les routes vu que l'état n'en a plus les moyens, mais nous n'avons plus les moyens de payer encore et toujours plus de contrôles arbitraires et inutiles.

Au contraire du transport en automobile, l'usage d'une moto est un plaisir et une passion, je ne connais personne qui néglige sa passion et encore moins sa sécurité, vu que dans le domaine du 2 roues, on y est particulièrement sensibilisé.

Et comme toute opposition doit s'accompagner de propositions, je vous suggère de réviser le seuil de conformité du niveau sonore, car mon propre véhicule est bruyant mais totalement dans sa configuration d'origine, il y a donc un problème sur ce seuil qui est trop élevé et qui provoque l'agacement de la population qui rejette l'opprobre sur les motards, effectivement bruyant.

Quant à ceux qui modifient leur véhicule et particulièrement la ligne d'échappement, les autorités de police devraient être formés et équipés pour en constater ces infractions, cela suffirait à régler la majeure partie du problème.

N° 966786 - Contrôle 2 roues

par :

13/07/2023 16:38

C'est juste une histoire de fric. Certains pourront encore s'enrichir. Désolant l'Europe.

N° 966787 - CT moto

par :

13/07/2023 16:38

Ma moto va tout les ans au garage pour la révision, je la contrôle a chaque fois que je la prends comme chaque motard. Prenez des mesures vis a vis de la tenue a porter ! Pas de short , tee shirt, tong ..... Imposé une tenue ! Une moto même neuve ne sauvera jamais la vie de quelqu'un qui ne porte pas une tenue adéquate ainsi que les défauts du réseau routier ! Remettez en état les routes , supprimez les glissières de sécurité le long des routes .Contrôlez chaque personne sur la route , alcoolémie, drogue , défaut d assurance et permis. Oui C est du temps et de l argent. C est la base ! Un CT ne changera rien . Le nombre de moto a augmenté et les accidents liés au mauvais état du véhicule est ridicule. Revoyez les actions à mettre en place svp . Merci de m avoir lu . Bien cordialement.

N° 966788 - Seulement pour les motos avant 2015

par :

13/07/2023 16:40

La moto et tout d'abord un véhicule pratique pour travailler en ville, et chaque motard prend rigoureusement soin de sa moto ( moto récente). C'est pour cela qu'ajouter des frais à des personnes qui on des véhicules conforme serait incompréhensible, et surtout pour les étudiants qui choisissent souvent un deux roue pour travailler à coter de leur études ce seraient des frais impossible pour certain, j'espère que ce commentaire sera lu merci.

N° 966789 - Elargissement du pré-requis

par :

13/07/2023 16:41

La profession est déjà en tension très importante sur le recrutement.

Il me semble donc nécessaire d'élargir le pré-requis pour accéder à l'agrément aux personnes ayant un CAP-BEP + expérience en mécanique.

N° 966790 - Juste une fumisterie le ct

par :

13/07/2023 16:41

Messieurs les « sachants »

Pour la sécurité des motards

Vérifier l'état des routes surtout dans les campagnes ( nids de poules , boues, parfois herbe dans le milieu de la chaussée!! Et j'en passe)

Baisser la TVA sur les équipements liés à la sécurité ,baisse de la TVA sur les pneus l, le freinage etc

Et parce que je ne supporte pas l'Europe , je ne veux pas me plier aux exigences

Bien à vous et vivement les élections que vous puissiez retourner travailler et subir

N° 966791 - Contrôleurs compétents pour le contrôle catégorie L

par :

13/07/2023 16:43

Nécessaire de prévoir une extension de l'agrément VL pour que les contrôleurs puissent contrôler les nouveaux véhicules soumis au CT. Cela limitera les durée de formation nécessaires (toute la gestion Qualité étant déjà connue) et permettra une mise en place plus rapide.

N° 966792 - Sans titre

par :

13/07/2023 16:43

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules 2 et 3 roues

Cependant le métier du contrôle technique est déjà en tension au niveau du recrutement, il faut ouvrir les prérequis aux personnes ayant un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation automobile.

Ce contrôle 2 et 3 roues devrait être réalisable que dans des centres de contrôle technique de véhicules légers ou poids lourds afin de garantir un maillage rapide et une bonne qualité d'exécution. Pour une question d'environnement, il est nécessaire que tous les véhicules qui circulent sur les routes soient contrôlés.

N° 966793 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 16:43

Les moto sont très généralement bien entretenus. Je suis possesseur de moto de collection. Le contrôle technique n'est pas un service public et son cout n'est pas négligeable par des société privé. Un contrôle de conformité pourrait tout au plus être envisagé lors de la vente.

N° 966794 - contrôle technique

par :

13/07/2023 16:45

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La périodicité de passage 5/3/3 n'est pas pertinente, et ne parait pas assez rapprochée. Il vaut mieux proposer une fréquence distincte par catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules (motos, quads, voitures sans permis)

N° 966795 - De l'utilité du contrôle technique

par :

13/07/2023 16:45

La sûreté d'une moto sur le plan technique est indispensable. La révision annuelle indispensable quant à la garantie constructeur permet de contrôler de nombreux points et en particulier les freins, les pneus, les transmissions et les réglages moteur. Une défectuosité de ces éléments rend l'utilisation du deux roues impossible ou une prochaine chute inévitable. Ces éléments sont parfaitement connus et assimilés par la grande majorité des utilisateurs de motos. L'éclairage d'un seul phare quant à lui est toujours le point faible de ce type de véhicule qui n'est pas destiné à rouler vraiment la nuit. La plupart des nouvelles motos émettent une sonorité bien inférieure à celle de certaines voitures et la pollution émanant de ces véhicules restent bien inférieure aux autres véhicules tant que l'on reste dans le respect de la loi.

Ces réflexions et constatations soulèvent la question de l'utilité réelle d'un tel contrôle sur les motos modernes actuellement en circulation.

N° 966796 - Formation , recrutement , centres agréés , périodicité , matériel , délais de mise en place , manipulation des véhicules

par :

13/07/2023 16:46

La profession est déjà en tension sur le recrutement, il faut le faciliter en ouvrant les prérequis aux personnes avec un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

La profession manque aujourd'hui de 1000 contrôleurs techniques, l'ajout de cette nouvelle catégorie de véhicules demandera 500 contrôleurs de plus. Il est indispensable de favoriser l'entrée dans la profession en élargissant les pré-requis. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

Pour simplifier les démarches administratives aussi bien pour les centres de contrôle que pour l'administration une extension de l'agrément existant VL ou PL pour les centres et contrôleurs doit être prévue et maintenue dans le temps plutôt qu'un nouvel agrément. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

Ce contrôle ne devrait pouvoir être réalisé que dans des centres déjà agréés pour l'activité véhicules légers ou poids lourds pour garantir un maillage rapide et une bonne qualité d'exécution. Cela favorisera l'équilibre économique des centres de contrôle existants et ainsi la pérennité du maillage. Si des centres de contrôle dédiés à cette catégorie devaient exister, il est indispensable pour garantir un contrôle de qualité d'imposer une hauteur minimale de 4 mètres dans la zone de contrôle pour permettre le levage des véhicules.

La périodicité de passage 5/3/3 n'est pas pertinente, et ne paraît pas assez rapprochée. Il vaut mieux proposer une fréquence distincte par catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules (motos, quads, voitures sans permis)

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec le matériel nécessaire et notamment le sonomètre, pour le contrôle des émissions sonores, et du céléromètre, pour le contrôle du débridage des cyclomoteurs. Les délais de mise à disposition de ces matériels ne permettent pas d'envisager un démarrage de l'activité avant la fin de l'année 2024.

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec des contrôleurs bien formés. Les délais de conception et déploiement de ces formations ne permettent pas d'avoir un maillage suffisant au premier trimestre 2024, le démarrage de l'activité ne peut être envisagé avant la fin de l'année 2024.

La codification des défaillances doit être identique à celle connue pour l'activité VL, sera garantira une meilleure assimilation, réduira le risque d'erreur. Une codification différente serait de nature à allonger le temps de contrôle.

Pour des questions de sécurité, il est nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manipuler sa moto dans le centre de contrôle technique.

Pour accélérer le déploiement des formations, celles-ci doivent pouvoir être réalisées en distanciel pour la partie théorique. Cela permettra d'atteindre plus rapidement le maillage nécessaire.

N° 966797 - Expérimentation

par :

13/07/2023 16:46

Tout d'abord si le CT DEUX ROUES doit être mis en place il est obligatoire que le contrôleur soit motard et soit en possession de son permis moto grosse cylindrée se qui évitera tout problème avec le propriétaire et limitera les Contrôleurs expérimentés, qui n'on jamais toucher une moto de leur vie à faire n'importe quoi!!

Deuxième chose il est important également de savoir ce servir d'une moto voilà pourquoi il est important que le contrôleur soit muni de son permis moto d'au moins de 10 ans se qui éventera beaucoup de problème face à ce genre de client

Ensuite si le matériel à investir est trop élevé nous le mettrons pas en place car cela engendre encore un investissement pour si peut de véhicule

N° 966798 - Agrément centre

par :

13/07/2023 16:46

Pour la santé économique des gérants, il semble essentiel que le contrôle L se fasse dans des centres agréés pour le VL :

- cela évitera de devoir monter de nouveaux centres ce qui coûte beaucoup
- cela permettra de rentabiliser ++ les centres déjà existants et de garantir aux gérants une plus grande stabilité financière

N° 966799 - avis sur le CT L

par :

13/07/2023 16:46

Je ne suis pas favorable au contrôle technique L:

La profession est déjà en tension sur le recrutement, nous ne trouvons personne, les prérequis sont trop strictes et les risques font fuir les personnes.

il faudrait ouvrir la formation au bac + 2 qui ne sont pas dans le domaine et au CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile. Cela favorisera un maillage rapide.

je suis favorable au contrôle technique L:

en effet se sont des véhicules souvent peu entretenu, notamment les 50cc et les voitures sans permis. cela permettrait certainement d'éviter un grand nombre d'accidents.

N° 966800 - Avis sur consultation

par :

13/07/2023 16:47



Le contrôle technique est une solution inadaptée à la situation. L'état du véhicule est une part infime voir négligeable de la cause d'accident.

N° 966801 - De l'utilité du contrôle technique

par :

13/07/2023 16:47

La sureté d'une moto sur le plan technique est indispensable. La révision annuelle indispensable quant à la garantie constructeur permet de contrôler de nombreux points et en particulier les freins, les pneus, les transmissions et les réglages moteur. Une défectuosité de ces éléments rend l'utilisation du deux roues impossible ou une prochaine chute inévitable. Ces éléments sont parfaitement connus et assimilés par la grande majorité des utilisateurs de motos. L'éclairage d'un seul phare quant à lui est toujours le point faible de ce type de véhicule qui n'est pas destiné à rouler vraiment la nuit. La plupart des nouvelles motos émettent une sonorité bien inférieure à celle de certaines voitures et la pollution émanant de ces véhicules restent bien inférieure aux autres véhicules tant que l'on reste dans le respect de la loi.

Ces reflexions et constatations soulèvent la question de l'utilité réelle d'un tel contrôle sur les motos modernes actuellement en circulation.

N° 966802 - 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur.... différenciation de taille

par :

13/07/2023 16:47

depuis plusieurs années, les lobbyistes ont gagné - l'état a autorisé la vente d'engins à 2 ou 3 roues plutôt puissants à une catégorie de population uniquement détentrice du permis B. cette population depuis, envahit les routes sur non pas des motos mais sur des scooters, quad et autre engins urbains, sans avoir une once de notion mécanique, ni de sens de la sécurité (pas d'équipements, de bottes, limite s'ils ont un casque) et encore moins le respect du code de la route, et j'ajouterais pour certains même pas le permis B. les motards (pas tous des saints bien sur) ont une toute autre mentalité, et bichonnent leur moto, s'équipent, parce qu'ils font de la moto par passion tout simplement. Aussi, il est un peu trop facile maintenant d'imposer ce contrôle technique. Obligez tous ces conducteurs du dimanche à passer un permis 2 roues, et vous verrez la circulation s'améliorer. On oblige à un examen très strict et difficile pour piloter une moto et rien pour conduire un scooter aussi puissant ! c'est terriblement dédaigneux pour la catégorie de motards dont je fais partie. Alors optez pour récupérer de l'argent via les permis de conduire et pas sur les engins.

N° 966803 - Pas de Contrôle Technique pour les 2 roues !

par :

13/07/2023 16:50

J'ai eu des cyclomoteurs dans ma jeunesse et j'ai encore un scooter 125cc. De l'expérience de toute une vie, je n'ai jamais vu qu'un accident de 2 roues soit dû à une défaillance technique : mon seul accident, une voiture qui m'a coupé la route. Beaucoup de possesseurs de 2 roues ont de petits moyens et l'instauration de ce contrôle qui se durcira au fil des ans (voir exemple des 4 roues!) représente une ponction financière injustifiée.

N° 966804 - Expérimentation

par :

13/07/2023 16:51

Si ce contrôle doit être mis en place il est important que le Contrôleur soit muni de son permis moto depuis au moins 10 ans. Les connaissances sont obligatoires, ce qui est la crainte également des clients motards.

Vous ne manipulez pas une moto comme une voiture et cela m'imposerait le risque éventuel de soucis avec les contrôleurs et les clients.

Si un investissement est trop important nous n'y donnerons pas suite.

N° 966805 - Contrôle technique de la catégorie L

par :

13/07/2023 16:51

Une chaîne de contrôle installée dans un camion serait certainement idéale pour la réalisation de ces contrôles, notamment pour les voitures sans permis, les mobylettes, les scooters, les motos de trial, les motos d'enduro, les quads, les tricycles qui ne pourront pas faire de nombreux kilomètres pour être en règle (zone rurale).

N° 966806 -

par :

13/07/2023 16:52

Il serait plus sage et plus urgent (mais moins lucratif) de revoir les infrastructures routières, notamment en ville, de faciliter le passage et la circulation des 2 roues, des vélos et des piétons. Réglementer la circulation des 2 ou 3 roues sans permis me paraît plus urgent pour la sécurité de tous.

La mise en place de ce contrôle technique ne me paraît pas l'urgence immédiate pour le climat.

N° 966807 - Contrôle technique des motos.

par :

13/07/2023 16:52

Bonjour,

J'ai 69 ans et je pratique la moto depuis 1971 sans interruption. Je totalise donc plus de cinquante années de pratique motocycliste. Après des dizaines de milliers de kilomètres parcourus par tous les temps, je suis en mesure d'affirmer que je n'ai jamais rencontré un motard, qui roulait avec une machine défectueuse. Pour une raison très simple, la moindre défaillance de la machine se paie immédiatement et très cher par une chute ou un choc. À la différence de la voiture qui dispose aujourd'hui d'une sécurité passive efficace (air-bags multiples, volumes déformables absorbant les chocs, etc.), le motocycliste ne dispose que d'un casque, d'un blouson, etc. pour sa protection. J'ai malheureusement vu des amis victimes d'un accident, mais jamais cet accident n'a été provoqué par la moto elle-même. Une étude sérieuse fixe à 0,3 % le taux d'accidents mettant en cause le matériel. Ce pourcentage infime me paraît pourtant exagéré, tant il me semble difficile de déterminer la cause d'un accident de moto. En conclusion, le parc motocycliste est bien entretenu, par des utilisateurs soucieux de leur sécurité et le contrôle technique ne se justifie absolument pas. Les mesures alternatives proposées par diverses associations me paraissent pleines de bon sens (amélioration du réseau routier, suppression de certains obstacles, suppression des rainurages dans les zones de freinage, etc.) et autrement plus efficaces qu'un contrôle technique qui ne fera qu'ajouter une contrainte supplémentaire à des pratiquants qui en subissent déjà beaucoup. Le coût d'entretien d'une moto est beaucoup plus élevé que celui d'une voiture, à catégorie égale. N'y rajoutons pas un coût supplémentaire qui n'a aucune utilité sur le plan de la sécurité. La pratique de la moto est une affaire de passion. Le motard qui consent des sacrifices financiers importants pour s'offrir la machine de ses rêves (le prix d'achat de certaines motos dépasse parfois les 30 000 euros) le fait par pure

passion et n'a aucune envie de la voir se dégrader. Il l'entretient minutieusement. Sa machine est toujours en parfait état.

N° 966808 - CT catégorie L

par :

13/07/2023 16:52

Bonjour, je suis défavorable au CT catégorie L car nous sommes déjà en manque de contrôleurs techniques dans le VL.

Il faut déjà commencer par instaurer un nombre limité pour l'ouverture de nouveaux centres VL pour que la réglementation soit respectée à la lettre (ce qui n'est pas le cas actuellement car beaucoup trop de concurrence ce qui amène à faire plus du commerce que de la sécurité donc la même chose va se produire pour la catégorie L.

Mesdames et Messieurs les bureaucrates, venez sur le terrain avant de faire n'importe quoi!!!

N° 966809 - CONTROLE CATEGORIE L - MOTOS

par :

13/07/2023 16:52

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Quand les matériels nécessaires seront disponibles.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

-Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 966810 - Nous sommes défavorable pour la mise en place du contrôle technique de la catégorie L

par :

13/07/2023 16:53

Le contrôle technique de la catégorie L ne réduira pas le nombre d'accident des 2 roues, le plus important c'est l'état des routes

N° 966812 - contrôle merdique

par :

13/07/2023 16:55

Il vaut mieux casser les pieds des motards que de s'attaquer aux jets privés et aux SUV, c'est tellement plus confortable...

N° 966813 - Motard nouvelle vache à lait

par :

13/07/2023 17:00

Bravo à [réseau de contrôle technique] et consort, beau travail des lobbys, on aimerait la même efficacité des politiques à nous défendre mais que peut-on attendre de technocrates incultes au service du plus offrant et que dire des infrastructures routières accidentogènes tout bonnement honteuses il est vrai que lorsqu'on prend un jet pour se déplacer: salauds de pauvres qui revendiquent. Même pas cordialement

N° 966814 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 17:00

Compte tenu du nombre ridicule d'accidents dus à des motos en mauvais état, cette mesure est encore un impôt de plus

N° 966815 - Participation à la consultation du décret relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycle à moteur.

par :

13/07/2023 17:00

Bonjour,

De par ce commentaire détaillé et issu de mes expériences personnelles en tant que conducteur de deux roues, je me porte contre l'instauration d'un contrôle technique pour les véhicules à deux roues motorisés.

Pour commencer, un très grand nombre de motards sont attachés à leur véhicule car il est avant tout leur passion, leur bijou voire même leur « enfant », c'est aussi l'un de leur seul élément de sécurité principal sur la route ce qui entraîne un très bon entretien de la moto.

Ce bon entretien apparaît généralement grâce aux motos-écoles fournissant des conseils sur l'entretien de sa moto.

Du côté des chiffres concernant les accidents et la mortalité, le taux de motards ne cesse d'augmenter comparé au taux de mortalité en France.

Rappelons que ce qui tue davantage les motards sont l'état des routes (parfois pitoyables et extrêmement dangereuses dans certaines campagnes) ainsi que les comportements du conducteur et des autres usagers de la route (vitesse, manque d'équipements, alcool...).

L'état technique du véhicule motorisé n'est responsable que dans un faible pourcentage des accidents (moins de 0,7% selon Maids et divers assureurs).

De plus, le contrôle technique moto déjà mis en place en Allemagne depuis 25 ans n'a rien montré de concluant du côté des chiffres ou état technique des véhicules.

Ayant pu discuter avec un proche travaillant comme garagiste et pouvant généralement effectuer des contrôles techniques, l'implantation en France d'un contrôle technique pour les véhicules deux roues va entraîner des coûts de formation des salariés, de l'ouverture de garages spécialisés ou non dans le contrôle technique moto (aujourd'hui, très rare sont les garages à effectuer ce service sur les véhicules motorisés deux roues ce qui fait qu'il faut généralement parcourir plusieurs dizaines ou centaines de kilomètres pour en trouver un).

Pour finir, les utilisateurs roulant déjà avec un véhicule défectueux ne passeront pas et jamais dans un garage afin de réaliser leur contrôle technique ce qui ne changera rien au danger de l'état de leur véhicule...

Enfin, la pollution des deux roues ne représente que 0,5% de la pollution totale des secteurs du transport ce qui montre bel et bien une inutilité au contrôle technique du côté pollution (contrairement aux divers vols et jets privés utilisés pour parcourir moins de 50 km...).

Pour conclure, l'ajout d'un contrôle technique pour les deux roues motorisées n'est pas une priorité, l'état des routes (nids de poule, routes détruites, glissières de « protection »...) sont les dangers majeurs pour la sécurité du motard et donc une réelle priorité à régler.

Merci de prendre en compte l'avis de la population concerné par ce projet de décret.

Cordialement,

N° 966816 - Suppression définitive du Contrôle Technique deux roues

par :

13/07/2023 17:01

Madame, Messieurs,

Je comprends les avantages d'être dans l'Europe, mais j'en vois aussi les inconvénients ! A part d'appliquer d'un point de vue "administratif" les mêmes règles aux deux roues qu'aux voitures, quel est le but ? Le retour sur investissement ? Le coût supplémentaire à la charge des motards ? La moto n'est pas juste un mode de déplacement de plaisir, mais pour la majorité d'entre nous, une passion. Au passage très peu de motards prêtent leur moto alors j'imagine la scène dans un centre, gare au gars qui ne monte pas avec des gants blancs sur sa moto, qui met les gaz trop vite ou quand le moteur n'est pas à température etc... C'est culturel.

Si c'est pour "notre" sécurité, nous sommes conscient que nous n'avons que deux roues et du danger que pourrait représenter un dysfonctionnement mécanique ! Par contre vous ne semblez pas avoir avisé du danger que représente certains dispositifs sur le bord des routes ou de certains marquages....

Si c'est pour la pollution vous avez déjà des zones qui limitent l'accès basé sur l'année du véhicule comme si une moto consommant 3-4 litres aux 100 km pollue plus qu'un VUS ou autre voitures de grosse cylindrée récente avec une consommation dépassant les 10 litres..

Je pense qu'il est temps pour ce gouvernement d'investir du temps et de l'argent pour aider ses concitoyens et non encore une fois allourdir la charge financière pour faire plaisir à des technocrates qui ne vivent pas notre situation !

De plus dans un sujet similaire: "Les 80 Km" le gouvernement n'a pas fait preuve de discernement, l'analyse menant à cette décision aurait pu être faite sur un coin de table, le premier ministre de l'époque a juste démontré que c'était SA réforme au mépris total de ses citoyens !

Alors non cette réforme n'est pas acceptable ! De plus avec la réforme de 80 km qui nous occasionne encore des frais pour revenir au 90km... Le gouvernement a perdu toutes crédibilité sur ce sujet.

Enfin j'aimerais bien que le gouvernement arrête de nous prendre pour des pommes et respecte ses propres engagements, il gagnerait la confiance de ses concitoyens et ca faciliterait le dialogue. Mr Macron nous avait dit avoir retiré cette réforme ! Ce n'est pas pour la ressortir plus tard...

Cordialement,

N° 966817 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 17:01

Compte tenu du nombre ridicule d'accidents dus à des motos en mauvais état, cette mesure est encore un impôt de plus

N° 966818 - CT2RM

par :

13/07/2023 17:01

Bonjour

Motard depuis 1974, ayant conduit des 2 roues motorisés de toutes cylindrées et puissances, sur route mais aussi sur circuit, licencié à la Fédération Française de Motocyclisme, ayant participé au championnat de France FSBK en catégorie SideCar, permettez moi d'exprimer mon humble opinion sur l'utilité d'un contrôle technique pour les deux roues motorisés:

- les études publiées semblent montrer qu'une part infime des accidents sont liés à l'état technique des motos (que dire de l'état des routes)...

- Je ne fais qu'une confiance très limitée aux compétences d'un contrôleur technique (qui n'aurait peut-être aucune expérience de l'entretien et de la conduite d'une moto), qu'elles seront les exigences prévues dans la loi concernant la formation des contrôleurs (auront-ils seulement le permis A) ?

- Comment et par qui seront pris en charge les éventuels dommages causés aux motos pendant le contrôle (chute, dommages moteur)

- Concernant les contrôles sonomètre, des radars spécifiques sont en cours de déploiement et me paraissent plus efficaces qu'un contrôle ponctuel (ou un contrevenant peut aisément réinstaller un échappement d'origine pour passer le CT)

Pour toutes les raisons ci-dessus, je n'estime pas que le CT2RM soit une réponse appropriée au légitime soucis de réduction de l'accidentologie, je crains fort que ce ne soit qu'une réponse à certains lobbyistes....

Cordialement

N° 966819 - Contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 17:02

Ne pourrait-on pas envisager un contrôle technique fait par notre motociste habituel qui connaît parfaitement notre machine

Ex : j'ai une BMW 1200 RT de 2009 qui a toujours été entretenue par GRAND PRIX MOTOS à seynod (74) qui est mon garage officiel BMW moto.

Merci pour votre réponse

N° 966820 - Avis défavorable

par :

13/07/2023 17:04

Ce type de transport étant plus écologique, lui faire subir un contrôle technique en réduirait sa facilité d'acquisition. Dans un contexte d'engorgement des villes et de lutte contre la pollution, réduire la facilité d'accès et d'emploi de ces transports serait une erreur.

N° 966821 - Controle technique moto

par :

13/07/2023 17:04

Depuis plus de quarante ans que je fais de la moto, la sécurité des motard est très peu prise en compte. Au bout de plusieurs années que les motards étaient déchiqueté à cause des barrières, enfin une réelle solution qui a été de mettre une tôle sous les rails de sécurité. Maintenant à cause des personnes de la capitale qui en ont marre de voir des scooters leur pourrir la vie ou des parisiens qui ont du mal à respirer dans leur ville, on veut imposer des contrôles technique à des motos qui sont pour 99% très bien entretenues contrairement aux routes. Depuis le début de l'année, cela fait plus de 10 fois que j'évite de justesse un accident avec ma moto à cause des trous dans la chaussée ou des morceaux de goudron manquant. J'ai plus de 60 ans, je roule en Harley Davidson et donc je ne suis pas un motard fou de vitesse mais malgré cela il y a des routes que j'évite car trop dangereuses. Je pense fortement qu'au lieu de mettre en place un contrôle technique moto, il faudrait mettre un contrôle technique route si on parle de sécurité sinon, si c'est juste pour de l'argent alors soyons fou et mettons en place un contrôle technique vélo, patin à roulettes, skate board, tenue de ski, avion bateau et pourquoi pas cheval.

En espérant que mon petit message puisse ouvrir les yeux de nos politiciens et que ce n'ai pas une centaine de personnes qui se plaignent et qui impose leur volonté au 69 millions d'autre personne qui ne sont pour rien et qui ne comprennent pas le pourquoi ( à voir le nombre de manifestation de motards en colère.

Cordialement

N° 966822 - Les anciennes cartes grises des motos tout terrain ne sont pas conformes

par :

13/07/2023 17:04

Les anciennes cartes grises (novembre 2013 pour mon cas) des motos tout terrain ne précisent pas forcément la catégorie ENDURO, catégorie L3e uniquement comme toute autre moto de route. Que faire dans ce cas, jeter ces motos à la poubelle à cause d'un refus au contrôle technique sur des détails intrinsèques à la conception de ces motos ?

N° 966823 - Je suis contre ce projet de contrôle technique pour les 2 roues

par :

13/07/2023 17:04

Un contrôle technique moto n'est pas opportun, pour les raisons évoquées ci-dessous :

Le motard contrôle son 2 roues avant chaque départ c'est enseigné lors de sa formation et il en va de sa sécurité.

Les statistiques indiquent qu'il y a très très peu d'accidents de moto causés par un mauvais état de la moto.

L'état veut nous faire payer un nouvel impôt sur la moto.

Les motos polluent beaucoup moins que les autres véhicules.

Concernant la pollution, le deux-roues ne reste pas immobilisé en cas d'embouteillage il peu se faufiler et par conséquent réduire la pollution sur les grands axes saturés.  
Pour réduire le bruit qui peut être dérangeant, il suffit de multiplier les contrôles y compris pour les cylindrées de moins de 125 cm<sup>3</sup> et même 49.9 cm<sup>3</sup> . En effet ce sont les cyclomoteurs qui sont le plus « trafiqués » pour en augmenter les performances et donc font plus de bruit. Ce n'est pas justifié sur les plus grosses cylindrées qui sont bien assez puissantes.  
Il faut bien sûr interdire les mini motos et cross non homologuées sur route.  
Bref il suffit de faire respecter la loi actuelle.  
Les infrastructures ne sont pas prêtes, et quand elles le seront elles ne seront pas à proximité des utilisateurs.  
Trouver un centre de contrôle va être difficile et loin donc occasionner des frais supplémentaires.  
Bref, ce n'est toujours pas le moment "d'emmerder les français".

N° 966824 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

13/07/2023 17:05

Oui au CT motos mais dans des centres spécialisés avec des techniciens spécialisés car un cyclo ou une moto ce n est pas une auto ou un poids lourd de plus je pense qu il faudrait au minima imposer du matériel pour lever ces véhicules je vois mal un controleur passer sa journée a quatre pattes attention tout de meme ces véhicules sont plus complexes qu ils n y paraissent et adoptent pour certains des technologie particulieres

N° 966825 - Controle technique 2 roues non justifié

par :

13/07/2023 17:06

Au vu des informations techniques et statisques fournis par les associations des motards et le peu d accidents du au mauvais entretien des motos ,il est injustifié de imposé un contrôle qui ñ aura aucun effet sécuritaire supplémentaire .

La qualité des routes quand a elle reste à revoir en profondeur .

Cordialement

N° 966826 - CT moto

par :

13/07/2023 17:07

On en veut pas !

N° 966827 - inutilité de ce contrôle technique

par :

13/07/2023 17:07

Comme tout motard qui se respecte, j'entretiens ma moto car je sais que je n'ai pas le droit à l'erreur. je n'ai pas besoin d'un pont élévateur pour inspecter mon véhicule et m'assurer qu'il est en bon état. Je fais le pari qu'en un an le nombre de défaut trouvé sur nos deux roues sera proche de zéro de quoi prouver que ce contrôle n'est là que pour enrichir les centres de contrôle.

De plus ma bécane fait 400 kg, il faut un motard expérimenté pour la manipuler !

Qu'en est-il des responsabilités si jamais le controleur la fait tomber !

Pour ce qui est du bruit, vous pensez bien que ceux qui en font avec des pots d'échappement trafiqués vont remettre les pots d'origine pour le contrôle et ensuite les remplacer par les pots non-homologués.



Oui pour un contrôle du bruit sur la route et non pour le contrôle technique.

N° 966828 - Pourquoi le CT 2 roues est une dépense inutile

par :

13/07/2023 17:07

Madame Monsieur,

L'annulation par le conseil d'état de la décision du gouvernement de ne pas mettre en place un contrôle technique pour les 2 roues n'est pas justifiée. En effet, l'état du parc 2 roues est excellent et ne rentre quasiment jamais dans les causes d'accident. La raison sécuritaire n'est donc pas recevable.

Les 2 roues obéissent comme tous les véhicules aux normes d'homologation.

Quelques rares propriétaires changent leurs pots d'échappement pour des adaptables, dont la particularité est de pouvoir retirer simplement le réducteur de bruit. En quelques minutes, ce réducteur peut être replacé dans le pot d'échappement. Le contrôle technique ne changera donc rien sur les émissions sonores. Il faudrait surtout interdire la vente de ces pots.

De plus, la distance moyenne annuelle d'un 2 roues motorisée est bien plus faible qu'une voiture.

Pour toutes ces raisons, le CT 2 roues doit être abandonné, au profit d'un renforcement des contrôles de police, de l'amélioration de l'état des routes, réelle source d'accident, et de la formation des usagers.

Bien cordialement,

N° 966829 - contrôle technique

par :

13/07/2023 17:07

le permis de conduire moto nous oblige à contrôler nous même notre moto avant chaque utilisation , donc un contrôle effectué par une personne autre que l'utilisateur n'a pas d'intérêt . l'argument de la sécurité n'est pas recevable puisque que les accidents liés à l'état des motos est de moins 0.5%. En temps que utilisateur je parcours moins de 4400 km : ça ne justifie pas un contrôle payant en plus du mien. Si le gouvernement veut faire baisser les accidents qu'il entretienne mieux les routes et rende les autoroutes gratuits . Pour le cas d'un mauvais état d'un véhicule les représentants de l'état ont les compétences de les constater et de les sanctionner.

Il y a bien d'autres arguments contre ce projet, qui va discréditer l'idée de sécurité et ceux qui auront tenté de l'imposer.

Cordialement.

N° 966830 - Non au contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 17:10

Le contrôle technique est là juste pour nous prendre de l'argent. Ça fait 41 ans que je roule à moto, j'ai eu deux accidents. 1 du à l'état de la route, l'autre par inattention de ma part. A aucun cas mes motos ont été impliquées dans la cause des accidents.

Le contrôle visuel je le fais chaque semaine et le contrôle technique ne changera rien à mon habitude.

Occupez vous surtout de l'état des routes moi j'assume mes responsabilités.

**NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE**

N° 966831 - CT moto

par :

13/07/2023 17:10

Le contrôle technique moto est inutile. Il ne satisfait que les lobbyistes !

N° 966832 - Utilité?

par :

13/07/2023 17:12

Vu le contenu du CT pour les 2rm, cela est juste une pompe à fric de plus. Laissez le motards gérer sa sécurité et entretenez mieux le réseau routier.

N° 966833 - Y a t'il des motards au gouvernement ?

par :

13/07/2023 17:12

Bonjour,

si il existe une catégorie d'usagers qui prend soin de son véhicule c'est bien les motards catégorie qui pour moi commence au dessus des 125 cc pour bien des raisons .....

Trop dangereux (pour tous) de ne pas avoir sa moto en très bon état et non trafiquée ! Connaissez vous beaucoup de motards qui trafiquent leur moto de façon à la rendre non homologuée et qui perdent leur couverture assurance en cas d'accident ?

Quand on sait que 63% des accidents sont dus soit au mauvais état des routes soit au comportement et à l'inexpérience des automobilistes vis à vis des motards : non prise en compte - mauvaise évaluation des distances - changement de voie sans clignotant etc... on a du mal à trouver un lien de cause à effet avec un contrôle technique des motos.

Mieux vaut une stricte application des textes existants surtout ceux relatifs à l'équipement et, pour l'avoir suivi c'est magique, imposer le stage "Courbes et trajectoires" mis en place par la préfecture avec les collègues motards Gendarmerie ou Police quitte à baisser les cotisations assurances de quelques points en échange.

Un motard a trop à perdre, ne serait ce la garantie constructeur.

alors je repose la question :

Y a t'il des motards au gouvernement ?

N° 966834 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 17:14

L'idée d'une inspection des motos est une perte de temps ridicule et l'argent du propriétaire.

Les motos sont faciles à inspecter et chaque conducteur le fait avant de monter dessus (comme nous sommes formés à le faire lorsque nous obtenons notre permis) et s'il y a un problème, nous pouvons le voir nous-mêmes immédiatement. Et de toute façon, les concessionnaires de motos effectuent l'inspection chaque fois que nous apportons nos motos à la révision.

De plus, le taux d'accident dû à un mauvais entretien est inférieur à la moitié de 1%.

L'idée d'obliger une contrôle technique est inutile et constitue une dépense supplémentaire inutile !

N° 966835 - CT moto inutile

par :

13/07/2023 17:14

Le CT moto est inutile car les révisions motos sont beaucoup plus fréquentes que pour les voitures et que la périodicité prévue. Les points de contrôle fait en garage de concession comprennent évidemment des points de sécurité essentiels pour un motard car ils sont hyper complets. Peut-être

qu'avant de nous sortir un projet comme celui-ci, les associations qui exigent ce décret auraient dû se renseigner auprès des concessions pour connaître la périodicité de ces révisions et tout ce qui est contrôlé?? On n'a pas le sentiment que cela a été fait en amont. Cordialement.

N° 966836 - Contre la mise en œuvre du CT pour les 2 roues.

par :

13/07/2023 17:14

Bonjour,

Toutes les données actuelles concernant la mise en œuvre du contrôle technique pour les 2 roues démontrent l'incohérence pour ne pas dire l'absurdité de cette mesure. A 63 ans, en ayant passé mon permis en 1978, j'ai possédé plus de 15 motos en parcourant au minimum 8 à 10 000 kms par an. D'où une certaine légitimité à exprimer mon point de vue. L'ensemble des situations délicates auxquelles j'ai été confronté durant toutes ces années venaient exclusivement de l'état des routes (absence de signalisation des problèmes, problèmes de maintenance du goudron, rajout de graviers, trous...) et/ou de l'attitude des automobilistes et JAMAIS d'un problème technique de ma moto. Tous les chiffres le démontrent, que ce soit en termes de pollution, de taux d'accident par rapport à l'augmentation du parc, aucune donnée objective ne plaide en faveur de cette mesure qui ne sera qu'un impôt supplémentaire. A rajouter que j'ai lu que le contrôle de la vitesse maximum serait envisagé et qu'il est hors de question qu'un tiers exécute cette manipulation sur mon véhicule alors que moi même ne l'a jamais fait.

Bien cordialement

N° 966837 - Un CT inutile sur tous les plans... sauf pour les centres de CT.

par :

13/07/2023 17:15

Le CT n'améliorera pas :

- la sécurité des usagers de la route (% négligeable de l'accidentologie due à une défaillance mécanique du 2RM)
- le bruit : un pot se change en moins de 30min sur un 2RM, les adaptes du "full barouf" remettront le pot d'origine juste pour le CT.
- la pollution : les vieux engins polluants écartés ne compenseront pas toute la pollution émise pas la logistique du contrôle.

A part ponctionner de l'argent aux utilisateurs de 2RM et engraisser les centres de contrôle. Cette mesure apparait comme un non-sens écologique et économique.

Des mesures alternatives (dont plus de contrôle du bruit par exemple) seraient beaucoup plus utiles.

N° 966838 -

par :

13/07/2023 17:16

Le contrôle technique est là juste pour nous prendre notre argent et n'arrangera rien au nombre d'accidents.

Ça fait 41 ans que je roule à moto, j'ai eu deux accidents. 1 du à l'état de la route, l'autre par inattention de ma part. A aucun cas mes motos ont été impliquées directement dans la cause des accidents.

Le contrôle visuel je le fais chaque semaine et le contrôle technique ne changera rien à mon habitude.

Occupez vous surtout de l'état des routes... Assumez vos responsabilités. Moi j'assume les miennes

## NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE

N° 966840 - Voilà pourquoi je ne suis pas d'accord pour la mise en place du CT Moto.

par :

13/07/2023 17:17

Etant motard depuis 2007, lors de ma formation au permis A, nous avons appris à contrôler au plus près notre moto. De plus, lors de changement de pneus, par exemple, les concessionnaires moto nous proposent aussi de faire un check up de notre 2 roues. Lors de nos virées entre motards, on n'hésite pas non plus à s'assurer que tout va bien sur nos montures avant de prendre la route et de plus, dans ce cas on a accès à plusieurs avis. Donc voilà, pourquoi je ne vois pas l'utilité de ce contrôle technique moto sachant que les problèmes techniques ne représentent que 0.3 % de l'accidentologie. J'estime que l'effort devrait être plus focalisé sur les infrastructures, améliorons l'état des routes, formons plus les usagers de la route à cohabiter plus ensemble... Il y a tant d'autres solutions que ce contrôle technique moto, rapprochez vous de la [association de motard] !!!

N° 966839 -

par :

13/07/2023 17:17

Bonjour,

Les accidents des motos dus à des problèmes mécaniques ne représentant que 0.2 %, je trouve tout à fait inutile le projet de contrôle technique de ces véhicules. À mon avis l'entretien des routes est plus important.

De plus, vu la pénurie de main d'œuvre dans ce domaine cela va poser de sérieux problèmes.

Les motards dans leur grande majorité s'opposent fermement à ce contrôle technique.

N° 966841 - Contre le contrôle technique moto

par :

13/07/2023 17:18

Ce n'est pas les vrais motards qu'il faut sectionner avec votre contrôle technique mais les voyous en scooter ou en motos tout terrain des quartiers pourris qui y vivent sans lois (enfin plutôt la loi de la jungle) enfin vous les laissez faire pour avoir la paie sociale comme les drogues qui vendent et les trafics en tous genres et nous honnêtes citoyens on paie pour eux !! #129314;#129326; on entretient nos motos comme un bijou on est en règle avec les assurances et on participe à des manifestations de motards !! Alors NON au CT MOTO !!! Et vous quand est-ce que vous allez vous occuper de l'état des routes ? Alors arrêtez de nous chercher des poux dans la tête et occupez vous des délinquants avec des motos trafiquées !! Nous on brûle rien on casse on respecte les forces de l'ordre et on travaille pendant qu'ils dorment #128564; #128564; et qu'ils touchent le RSA sans rien faire !! Putain ouvrez les yeux !! Ou ça va finir par une guerre civile

N° 966842 - Ct deux roues

par :

13/07/2023 17:18

Non au ct moto il faudrait plutôt revoir sérieusement l'état des routes ??

N° 966843 - CT Motos tricycles et quadricycles à moteur

par :

13/07/2023 17:18

L'idée est bonne , mais comme toujours irréfléchie et précipitée !  
Les motards ont bien souvent des machines irréprochables !  
Dans un 1 er temps contrôler motocyclettes , scooter jusqu'à 125 cc , les tricycles  
quad et voitures sans permis pour remettre de l'ordre dans tout ca .  
En exonérant les motos 2 tps et a partir des années 2000 en mise en circulation .

Par la suite le CT pourra être étendu aux autres cylindrées , naturellement et en douceur.  
De la sorte 80% des nuisances sonores au minimum seront éliminées , avec mise  
en destruction ou fourrière des véhicules par retour suite a identification non conforme ,  
cadres ou moteur volés par exemple

N° 966844 - Non au contrôle technique

par :

13/07/2023 17:19

Merci de reconsidérer cette loi qui ne servira , on le sait, qu'à remplir les poches des actionnaires de  
[réseau de contrôle technique].

Occupez vous des routes et on s'occupe de nos motos

Merci

N° 966845 - Contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 17:19

Sous prétexte d'écologie ils veulent simplement nous taxer encore.si c'était par sécurité (comme  
pour les voitures cela devrait être gratuit pour le bien être du peuple)mais c'est dans le seul but de  
faire du fric.quand le comprend on nous ?

Jamais car nous sommes trop stupides,hélas

Merci de nous donner l'opportunité de dire ce que l'on pense.Longue vie à la [assurance]

N° 966846 - Contre le contrôle technique moto

par :

13/07/2023 17:20

Ce n'est pas les vrais motards qu'il faut sanctionner avec votre contrôle technique mais les voyous en  
scooter ou en motos tout terrain des quartiers pourris qui y vivent sans fois ni lois ( enfin plutot la loi  
de la jungle ) enfin vous les laissez faire pour avoir la paie sociale comme les drogues qui vendent et  
les trafics en tous genres et nous honnêtes citoyens on paie pour eux !! &#129314;&#129326; on  
entretien nos motos comme un bijou on est en règle avec les assurances et on participe à des  
manifestations de motards !! Alors NON au CT MOTO !!! Et vous quand est-ce que vous allez vous  
occuper de l'état des routes ? Alors arrêtez de nous chercher des poux dans la tête et occupez vous  
des délinquants avec des motos trafiquées !! Nous on brûle rien on casse on respecte les forces de  
l'ordre et on travail pendant qu'ils dorment &#128564; &#128564; et qu'ils touchent le RSA sans rien  
faire !! Putain ouvrez les yeux !! Ou ça va finir par une guerre civile

N° 966847 - LE CT DES DEUX ROUES

par :

13/07/2023 17:20

Bonjour pour que le CONTROLE TECHNIQUE ce passe dans les meilleurs conditions il faut

préparer les centres . le manque de personelles dans le secteur du CONTROLE TECHNIQUE oblige des gérants a fermer deux voir trois jours par semaine . il faudrait voir pour facilité l'embauche de personne avec un cap ou un bep avec deux années d'expérience dans la mécanique .

N° 966848 - CONTRÔLE TECHNIQUE

par :

13/07/2023 17:21

Il n'y a aucun besoin d'un contrôle technique. Tout bon motard qui se respecte, et qui tient à la vie d'entretien son engin comme il le faut.

N° 966849 - contrôle technique L

par :

13/07/2023 17:21

Y a-t-il des données attestant d'accident ou de défaillances techniques de ces véhicules?

N° 966850 - consultation publique catégorie I

par :

13/07/2023 17:23

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules I pour accélérer le déploiement des formations. Celles-ci doivent pouvoir être en distanciel pour la partie théorique. Cela permettra d'atteindre plus rapidement le maillage nécessaire.

N° 966851 - MOTO CONTROLE TECHNIQUE

par :

13/07/2023 17:25

Je suis favorable au contrôle technique des 2/3/4 roues L. La mise en place avec les centres existant VL et PL permet le maillage rapide, un contrôle de qualité par des contrôleurs qui connaissent la réglementation du contrôle réglementaire. L'ouverture de centres exclusifs n'apportera pas de profit au métier avec le manque de contrôleurs.

N° 966852 - Je suis favorable au contrôle technique véhicules catégorie L / Pré-requis.

par :

13/07/2023 17:27

Au vu de la pénurie de contrôleurs, il faudrait rendre possible l'accès au métier de contrôleur aux titulaires d'un CAP ou BEP avec quelques années d'expérience (comme possible avant mai 2018).

N° 966853 - Un CT contre productif

par :

13/07/2023 17:27

Bonjour,

Je ne vois pas l'intérêt de ce contrôle sur une moto car on doit déjà faire la révision plus souvent et plus dans le détail que ne le ferait le CT.

Le défaut de sécurité est la raison de seulement 0.5% des accidents. Et en plus comme il s'agit presque toujours des pneus et qu'il y a vraiment peu de chance que la date du CT tombe juste entre

le moment de passer le témoin d'usure et un éventuel accident, ça sera vraiment inefficace. Au point que le trajet pour aller au CT, sûrement en agglomération aura plus de chance de générer un accident que d'en éviter.

Pour ceux qui font du bruit volontairement, ils n'iront pas passer le CT puisqu'ils se moquent déjà d'être dans l'illégalité. Au pire c'est facile de masquer le bruit temporairement. Un ado à qui on achète un scooter ne va pas se soucier de devoir passer le CT dans 5 ans avant de le trafiquer. Le scooter n'a d'ailleurs pas forcément une durée de vie aussi longue.

Donc c'est ceux qui sont en règle qui vont se retrouver à passer le CT pour rien. En plus le prix du CT serait pris sur le budget d'entretien au lieu de faire quelque chose d'utile.

Voilà déjà beaucoup de raisons qui font que je trouve que ce CT est une très mauvaise idée. Il est inefficace mais coûte du temps et de l'argent.

Cordialement

N° 966854 - Inopportun !

par :

13/07/2023 17:29

Il vaudrait mieux s'occuper en priorité des plaques d'égout ou de regards dans les rond-points, des trous, malfaçons et autres dégâts sur les routes qui sont dangereux pour les utilisateurs de deux roues.

N° 966855 - contrôle technique véhicule L

par :

13/07/2023 17:30

Nous sommes pour le contrôle des véhicule L l'extension des agrément et PL centre et contrôleurs existant simplifiera les démarches administratives, les formations (théorie connue) et le déploiement rapide et pérenne sur le territoire.

N° 966856 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

13/07/2023 17:30

Je ne suis pas favorable au contrôle technique des 2 roues motorisés. Beaucoup de motos sont anciennes et parcourent très peu de kilomètres ce qui est mon cas, mon véhicule est en bon état car il en va de ma sécurité. Cela serait une dépense supplémentaire qui engendrera certainement des contraintes. La première cause d'accident de 2 roues est la vitesse excessive et le contrôle technique ne changera pas le comportement des conducteurs de 2 roues sur ce point précis.

N° 966857 - CT

par :

13/07/2023 17:32

Le but premier du CT est, selon le législateur, de réduire le nombre de morts sur la route.

Tous les points de contrôle prévus dans le décret vont dans ce sens, sauf la dimension de la plaque d'immatriculation, les émissions sonores et de celles des gaz d'échappement.

Tous les points concernés font l'objet d'un contrôle lors des entretiens réguliers.

Pourquoi donc, ne pas demander un check list des points contrôlés par le professionnel lors de l'entretien, au lieu d'instituer une "taxe supplémentaire".

Cela simplifierait la mise en place du CT, sachant que le professionnel engage déjà sa responsabilité.

N° 966858 - Non favorable à l'établissement d'un contrôle technique pour les véhicules de catégorie L.

par :

13/07/2023 17:33

Je ne suis pas favorable à la mise en place du contrôle technique pour les véhicules de catégorie L. Le volume d'accidentologie de ces véhicules ne justifie en aucun cas la mise en vigueur d'un contrôle périodique de l'état du véhicule. Il est de la responsabilité du propriétaire, ou de l'utilisateur le cas échéant, de s'assurer du bon état de son véhicule. Il est bon de noter que ce dernier point s'applique à tout type de véhicule.

De plus, en raison du nombre limité de pièces et de l'accessibilité de celles-ci en cas de maintenance, il est facile de vérifier le bon état de son véhicule. Il est également aisé de détecter des pannes lorsque le véhicule est roulant, car les sensations de conduites sont plus nombreuses, immédiates et explicites.

Enfin, les véhicules de catégorie L sont globalement moins polluants et participent activement au désengorgement des axes routiers urbains ainsi qu'à la baisse du niveau de pollution. Il n'est donc pas dans l'intérêt commun de réduire la facilité d'accès à ces véhicules.

N° 966859 - contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 17:34

Bonjour,

pour ma part je n'ai jamais cru que nous en serions dispensé en France surtout avec les flambeaux des anti motards.

Il faut regarder les côtés positifs d'un contrôle suivant les dispositions prises par le gouvernement:

- contrôle de tous les deux roues y compris les 50 et les "voiturettes" engins souvent dans des états lamentables et débridés.

- vérification des pots d'échappement où là toutes cylindrées confondues des abus sont à noter et pas que par des jeunes, cela fait mal voir la corporation des motards.

Côté négatif les usagers de la route sont toujours des pompes à fric pour l'administration

Amicalement motard

N° 966860 - contribution

par :

13/07/2023 17:34

Contrairement à l'automobiliste que je suis par ailleurs, quand je suis motarde je me rends compte que ma moto a un problème immédiatement. Comme je n'ai aucun habitacle, je m'arrête, j'appelle le dépanneur et accompagne ma moto chez son docteur attitré, qui la connaît et la chouchoute. Et oui, mon garagiste moto est un passionné qui connaît chaque véhicule comme le sien.

Qu'une minorité de citoyens impose sa vision, hors du vote des représentants élus par les citoyens, ce n'est pas digne d'une démocratie.



Je vais être vulgaire, mais peut-être un jour, une minorité estimera que le port d'une gousse d'ail dans le cul est bénéfique pour la santé, elle fera du bruit et jouera avec les données chiffrées; notre gouvernement nous imposera-t-il la gousse d'ail?

N° 966861 - On ne parle pas de sécurité

par :

13/07/2023 17:34

La part des défaillances techniques dans les accidents de deux roues sont totalement anecdotiques et concernent la plupart du temps des véhicules de petite cylindrée trafiqués par des gosses qui n'iront jamais au contrôle technique.

Par contre, la malfaisance de certaines associations qui ne défendent que des intérêts partisans très locaux est avérée. Si les lois en vigueur étaient appliquées, il n'y aurait nul besoin de rajouter une couche de contraintes. Je prends le pari que la clause de revoyure sera enterrée pour ne pas donner raison aux motards quand les résultats de l'inutilité de cette mesure sera avérée et que les centres de contrôle verront la manne s'éloigner.

Je suis motard depuis 20 ans, je roule beaucoup et je prends grand soin de ma machine car je sais que la moindre défaillance de la partie cycle peut m'être fatale et je ne suis pas suicidaire.

N° 966862 - Questions sur la cohérence des actions et le souverainisme de notre Etat face aux lobbies

par :

13/07/2023 17:35

Le sujet du contrôle technique dans la rubrique "Energie et Climat" interroge. En quoi, ce contrôle technique peut véritablement (et non démagogiquement) aider à la question de l'énergie et à celle du climat ?

L'inutilité de ce contrôle technique est un fait, reconnu par nombre de Députés, par le Ministre des Transports, et par le Président de la République lui même qui n'y était pas favorable avant sa réélection. Et pourtant, cette obligation est actée. La question du souverainisme de notre Etat face aux lobbies industriels interroge le citoyen que je suis.

Les "réformettes" et "mesurettes" abondamment médiatisées et sans effet bénéfique pour la population sont toujours plus nombreuses (sur-présence de radars automatiques à la seule visée financière, limitation de vitesse difficilement lisible sur les départementales : 70km/h? 80 km/h? 90 km/h, etc). En revanche quid de l'entretien de nos routes, quid des aménagements parfois très dangereux de chicanes et de rond-points, quid de l'aménagement des bordures de route ? quid de l'aménagement des obstacles (poteaux, rails, etc) ? quid de l'exactitude des panneautages (gravillons par exemple) ?

Continuons dans cette voie mais ne nous étonnons pas de la sympathie croissante de la population aux colères sourdes qui explosent sporadiquement au travers des différentes crises sociales qui rythment ce début de siècle, ne nous étonnons pas de la montée des extrêmes et des nationalismes qui rassemblent des individus décus, ne nous étonnons pas du désengagement citoyen de notre population épuisée par autant d'illogisme, et fatiguée du brouhaha médiatique de ses décideurs. Et il ne faudra pas s'étonner, demain, si notre pays divisé est gouverné par des populistes, car tout est fait pour laisser à penser que les populistes seront plus efficaces que notre technocratie

N° 966863 - Questions sur la cohérence des actions et le souverainisme de notre Etat face aux lobbies

par :

13/07/2023 17:36

Le sujet du contrôle technique dans la rubrique "Energie et Climat" interroge. En quoi, ce contrôle technique peut véritablement (et non démagogiquement) aider à la question de l'énergie et à celle du climat ?

L'inutilité de ce contrôle technique est un fait, reconnu par nombre de Députés, par le Ministre des Transports, et par le Président de la République lui-même qui n'y était pas favorable avant sa réélection. Et pourtant, cette obligation est actée. La question du souverainisme de notre Etat face aux lobbies industriels interroge le citoyen que je suis.

Les "réformettes" et "mesurettes" abondamment médiatisées et sans effet bénéfique pour la population sont toujours plus nombreuses (sur-présence de radars automatiques à la seule visée financière, limitation de vitesse difficilement lisible sur les départementales : 70km/h? 80 km/h? 90 km/h, etc). En revanche quid de l'entretien de nos routes, quid des aménagements parfois très dangereux de chicanes et de rond-points, quid de l'aménagement des bordures de route ? quid de l'aménagement des obstacles (poteaux, rails, etc) ? quid de l'exactitude des panneaux (gravillons par exemple) ?

Continuons dans cette voie mais ne nous étonnons pas de la sympathie croissante de la population aux colères sourdes qui explosent sporadiquement au travers des différentes crises sociales qui rythment ce début de siècle, ne nous étonnons pas de la montée des extrêmes et des nationalismes qui rassemblent des individus déçus, ne nous étonnons pas du désengagement citoyen de notre population épuisée par autant d'illogisme, et fatiguée du brouhaha médiatique de ses décideurs. Et il ne faudra pas s'étonner, demain, si notre pays divisé est gouverné par des populistes, car tout est fait pour laisser à penser que les populistes seront plus efficaces que notre technocratie.

N° 966864 - Pas d'accord pour le contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 17:37

Avant de penser au contrôle technique des deux roues il faut avant tout s'occuper de l'état de nos routes et après on verra

N° 966865 - contrôle technique catégorie L

par :

13/07/2023 17:37

la périodicité de 5/3/3 est trop importante surtout sur les véhicules L1 qui devrait être de 3/2/2 dont la vie est plus courte, de fiabilité moindre par un usage principalement en ville et des dégradations importantes par le débridage par exemple.

Le 4/2/2 comme le VL sera plus simple à appliquer.

N° 966866 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 17:38

Bonjour,

Pourquoi ce réveil aujourd'hui ??

Ya d'autre moyen pour récupérer l'argent des français. Faut savoir qu'un motard ne prend pas le risque de faire la route si sa moto est en mauvaise condition...

Merci

Bonne route les motards (es)

N° 966867 - Sans justification technique

par :

13/07/2023 17:38

Conduisant des motocyclettes depuis plus de 50 ans , le besoin d'un organisme privé et payant servant à contrôler les points essentiels de sécurité de mes engins motorisés n'est nullement justifier ! Mes propres vérifications avant chaque départ ainsi que les révisions ,préconisées par les différents constructeurs, effectuées par des concessionnaires des différentes marques possédées font qu'un défaut majeur et dangereux n'est jamais intervenu lors de mes années de conduite . Ce nouveau contrôle technique des motos est tout bonnement une nouvelle tracasserie administrative sans aucun effet sur la sécurité .

N° 966868 - Inutilité du ct

par :

13/07/2023 17:40

A quoi va bien pouvoir servir ce contrôle technique? 1- il n'améliorera pas l'état des routes . Elle se dégradent d'année en année et dont forcément responsables de nombreux accidents 2 ce n'est pas des contrôleurs à la formation insuffisante voire bâclée qui pourront améliorer la sécurité de nos motos . De plus tous les jeunes motards ont passé une formation lors de leur permis . Et comme tous les motards ils veillent soigneusement sur leur moto. 3 si le matériel qui sert aux voitures est aussi utilisé pour les motos, les voiturettes et les scooters quid de la fiabilité des résultats 4 en Allemagne ( j'habite à la frontière) le contrôle technique en place depuis plus de 20 ans n'a pas réglé les problèmes bruit des motos 5 une moto ne génère pas de bouchon et consomme moins qu'une voiture donc pollue moins , contrôle technique ou pas ! 6 les concessionnaires moto sont forcément plus à même d'évaluer l'état d'une moto que n'importe quel contrôleur formé à la va vite . Et les motards connaissent parfaitement leur moto ( mieux que des contrôleurs cités ci dessus) 7 si les centres ne sont pas assez nombreux ou trop éloignés comment vont faire les cyclomotoristes et les scooteurs , ou les motards habitant en campagne . Bien sûr cela ne fera que compliquer la vie des utilisateurs déjà bien compliquée sans ce CT 8 seul 0,3% des accidents sont dus à un défaut du 2 roues , sans que ce défaut soit clairement identifié . Ce n'est pas le CT qui va changer quoi que ce soit ! Conclusion : 8 fois inutile , et donc de toute façon trop cher . Personne n'apprécie de dépenser son argent pour rien

N° 966869 - ouverture centre de contrôle L

par :

13/07/2023 17:41

Compte tenu des délais administratifs, des formations des contrôleurs, la disponibilité du matériel un démarrage de l'activité de façon homogène sur le territoire est pas possible pour la mi- 2024.

N° 966870 - Pas de centre dédié L, sonomètre obligatoire !

par :

13/07/2023 17:41

Je suis contre l'ouverture de centres dédiés au CT des véhicules de catégorie L.

Des centres dédiés seraient créés sur les pôles d'activité "moto" qu'on retrouve dans toutes les grandes villes et seraient complètement dépendants des professionnels moto leur assurant la majorité de leur chiffre d'affaire, ce qui entrainerait forcément des dérives.

Faire le contrôle de cette catégorie dans des centres de contrôle VL existants permettrait d'assurer un meilleur maillage du territoire et limiterait la dépendance de ces centres aux professionnels de la moto.

De plus le contrôle du niveau sonore de ces véhicules à l'aide d'un sonomètre me semble INDISPENSABLE au vu du nombre de véhicules non conformes circulant sur la voie publique, il serait incompréhensible par la majorité de la population qu'un tel contrôle ne soit pas effectué sur ces véhicules.

N° 966872 - Rejet du ct moto

par :

13/07/2023 17:43

Faite des routes sans défaut avant de demander à nos motos de l'être !

N° 966871 - Un impôt de plus

par :

13/07/2023 17:43

Tout propriétaire de moto prend soin de sa machine et donc de sa sécurité et n'a donc pas besoin de se faire taxer pour effectuer les travaux sur sa moto, après il sera bien que si contrôle il y a que le contrôleur ai le permis moto.

N° 966873 - Mesure inefficace, couteuse et inutile

par :

13/07/2023 17:43

Les accidents de deux roues motorisées dues à une défaillance technique ou mécanique sont extrêmement faibles. Les motards ont l'habitude d'être vigilant sur l'état de leur machine ( pneus, freins, suspensions etc..) étant bien plus conscients que les automobilistes ( dont je suis aussi) qu'il s'agit de leur sécurité.

Outre que cette mesure est un coût supplémentaire, également chronophage, et qu'il s'agit plus sûrement de faire plaisir aux lobbys européens du contrôle technique ( comme ça a été le cas pour les contrôles d'ascenseurs par exemple), que pour des raisons de sécurité crédibles. Stop aux "Sur Normes" ! Les pouvoirs publics seraient bien inspirés d'investir dans l'entretien des routes et infrastructures qui génèrent infiniment plus d'accidents que la défaillance technique.

Pour s'en convaincre, j'invite chaque motard, à proposer à son député, son maire, etc..; à une ballade duo sur sa moto pour montrer les nombreuses défaillances ou aberrations dangereuses d'infrastructures, et montrer le soin apporté à sa moto, pour qu'enfin les "décideurs" partent du terrain plutôt que des tableurs Excell.

Les millions de motards s'en souviendront dans les urnes...

N° 966874 - Contre le contrôle technique obligatoire des motos

par :

13/07/2023 17:45

Bonjour,

Je suis contre le contrôle technique obligatoire des motos. Ma moto, même si je ne fais pas énormément de kms dans l'année, passe au garage 1 fois par an pour la vidange et le contrôle de l'ensemble des éléments de sécurité. Si un contrôle technique est mis en place je ne vois plus l'utilité d'aller dans un garage, je peux faire les vidanges moi-même, je les fais déjà sur ma voiture et donc si tout le monde fait comme moi, des garages motos vont fermer faute de travail.

Pour ce qui est de l'état des motos en cause dans les accidents, il faut regarder les bons chiffres.

Personnellement je suis tombée une fois avec une moto, la roue avant a glissé sur du gravier dans un virage, j'étais peut être à 30 kms/h à ce moment là, ce n'est pas la faute du pneu de la moto mais bien l'entretien de la route qui en est la cause. Combien de motards sont tombés à cause de routes

mal réparées, trous, bosses, graviers, pansements etc.. Ces défauts de chaussée sont ressentis par tous auto ou moto, pour les voitures dont les conducteurs roulent prudemment, ils resteront sur la route, ce sont les pneus et les amortisseurs qui s'useront prématurément, mais les motos n'ont que 2 roues et quand une roue est déportée par un obstacle, peut arriver à rattraper la trajectoire. L'urgent à mon avis serait de prendre soin des routes et de leurs bordures, ce serait bénéfique pour tous les utilisateurs de la chaussée, aussi bien pour la sécurité de chacun que pour leurs portefeuilles.

N° 966875 - Contrôle technique imposé contre l'avis du Président de la République

par :

13/07/2023 17:46

Comment 3 associations, c'est-à-dire une minorité de personnes farouchement anti deux-roues, arrivent à imposer un contrôle technique à une nation entière tout en faisant le bonheur (financier) des professionnels du lobbying concerné ?

C'est hélas possible, comme nous venons de le vivre en saisissant le Conseil d'Etat.

Pour mémoire, le chef de l'Etat, lui-même, avait renoncé à la mise en place de ce contrôle technique, afin de ne pas accabler les Français déjà rudement touchés par la crise sanitaire et la hausse des prix d'une manière générale...

Les possesseurs de deux-roues entretiennent leurs montures.

Ont-ils réellement le choix d'ailleurs puisque, c'est une évidence, leur sécurité passe par la fiabilité de leur machine.

Si ce contrôle technique est maintenu, ce sera une nouvelle ponction dans le budget des Français.

Quels que soient les arguments avancés, personne n'est dupe, ce sont bien les professionnels du contrôle technique qui songent prioritairement à leurs intérêts commerciaux, avec dans cette affaire et dans les esprits des Français la regrettable responsabilisation des Pouvoirs Publics.

N° 966876 - Atteinte à la liberté

par :

13/07/2023 17:46

Je me pose la question de l'impact des 2 roues sur les émissions polluantes !!!

Il me semblait que c'était le diesel qui était la source principale des émissions polluantes. Hors à ma connaissance, je ne connais pas de moto qui roule au diesel.....

De plus le parc des 2 roues représente une minorité circulant sur les routes

Je me pose la question de la vérification des émissions sonores !!!!!

En effet ce CT va pénaliser et stigmatiser certaines marques emblématiques de 2 roues comme les Harley Davidson.

Le problème ce sont les 2 roues de petites cylindrées et trafiquées qui sont à l'origine des nuisances sonores.

En résumé : la mise en place de ce CT est stigmatisant pour une minorité de concitoyens et ne va être mis en place que pour des raisons financières.

C'est une atteinte à la liberté

N° 966877 - contrôle technique "moto"

par :

13/07/2023 17:47

Tous les usagers de la route doivent être contrôlés L VL PL. C'est une question de sécurité routière, de nuisances sonores et de pollution.  
De plus l'accidentologie des cyclomoteurs et motos est importante et souvent avec de graves conséquences.

N° 966878 - Très favorable à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur

par :

13/07/2023 17:48

Très favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L car pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement, il est indispensable que tous les véhicules circulant sur des voies publiques mais également sur circuits d'entraînement (trial) soient contrôlés régulièrement.

La périodicité la plus serrée serait le mieux : 3 ans après mise en circulation puis tous les 2 ans.

Il convient de bien prévoir que le contrôle technique ne peut se faire qu'avec le matériel nécessaire et notamment le sonomètre, pour le contrôle des émissions sonores, et du céléromètre, pour le contrôle du débridage des cyclomoteurs.

Pour une bonne compréhension du public concerné, la codification des défaillances doit être identique à celle connue pour l'activité VL.

Ce contrôle technique sera un contributeur à la diminution du nombre d'accidents, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des nuisances sonores et donc du stress chez les humains et les animaux.

N° 966879 - Contrôle Technique 2 et 3 roues

par :

13/07/2023 17:48

Bonjour

Je suis opposé au Contrôle Technique des 2 et 3 roues.

Ma moto date de 1994 et est parfaitement entretenue. Je n'ai pas besoin d'un supposé professionnel (voir un apprenti) pour assurer ma sécurité. Le titre de contrôleur ne s'impose pas forcément devant l'expérience.

Nous n'acceptons plus que les grosses multinationales comme [réseau de contrôle technique] nous taxe et impose leur pouvoir.

Nous refuserons le contrôle technique moto...

N° 966880 - Ct moto

par :

13/07/2023 17:49

Pourquoi un ct moto ? au regard des chiffres sur les accidents de la route on constate des causes principale lié à la vitesse et ou faute d inattention des autres usages et des motards eux même, jamais de la mécanique moto, un motard prend soin de sa vie donc de sa moto.

N° 966881 - CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO

par :

13/07/2023 17:50

Pas favorable au contrôle technique moto.

Les statistiques signalant un défaut technique (défaut d'entretien) de moto indiquent que ce n'est absolument pas la principale cause d'accident impliquant une moto.

Les deux principales causes d'accident sont plutôt de l'ordre des comportements d'automobilistes et de motards : indiscipline, manque de vigilance, prise de risque, manque de respect du code de la route, manque d'anticipation.

Ce contrôle technique imposé laisse à penser à une pression de professionnels de la discipline, voire de professionnels placés sur des moyens de transport/ circulation dis « doux » (vélo), et aussi de lobbying dogmatique tendance écologiste (voir les motos hors des villes).

Encore une fois, le citoyen n'est pas responsabilisé (sanction forte) en cas d'accident du à un défaut d'entretien.

Il m'est difficile d'accepter un contrôle technique supplémentaire alors que ma moto est contrôlée et entretenue chez un concessionnaire/atelier agréé chaque année (facture à l'appui).

En fait le seul avantage du contrôle technique serait de filtrer tous les véhicules dont le système échappement/silencieux ne serait pas aux normes.

N° 966882 - Permis de conduire moto

par :

13/07/2023 17:51

Il serait très Logic que le permis moto soit obligatoire pour pour exercer cette fonction!

N° 966883 - Mesure technico administrative

par :

13/07/2023 17:54

Encore une mesure technico administrative, qui sous une apparence de bon sens et d'égalité automobiliste - motard , et totalement inutile . Routes engravillonnées , nids de poules , ornières en tout genre sont la caractéristique de biens des routes françaises. Quand tout va bien, l'état s'affranchit de ses responsabilités par un vague panneau danger !!! Contrôle inutile mais qui irresponsabilisera un peu plus l'administration française de ces très très nombreuses carences . Je ne pense pas que les motards soient inconscients au point de rouler sur des motos en mauvais état mais l'administration les contraints à emprunter quotidiennement des routes horribles . Hélas les sages du conseil d'état ont ils déjà emprunté ces ex routes nationales ?

N° 966885 - Contre le contrôle technique

par :

13/07/2023 17:55

Je fais entre 12000 et 15000 km par an donc une révision par an chez Honda, je n'est pas besoin d'un contrôle technique, en plus je ne laisserai jamais quelqu'un d'incompétents toucher à ma moto!!!

N° 966886 - Inutile ou limité à une visite chez les concessionnaire (révision)

par :

13/07/2023 17:55

Les motards sont conscients de l'état de leur véhicule, il en va de leur vie, il est donc inutile de mettre en place un contrôle technique.

Ou alors le mettre en place pour ceux qui ne font pas entretenir leur 2 roue motorisé chez un concessionnaire.

Je pense que le taux d'accident imputé au seul mauvais état de la moto est infime voir nul.

Commencez donc pas mettre les routes en bon état et l'accidentologie des deux roues baissera.

N° 966887 - Est-ce bien nécessaire ?

par :

13/07/2023 17:55

Pourquoi favoriser les profits de grands groupes au détriment d'utilisateurs de deux roues pour qui c'est parfois le seul véhicule pour aller travailler ?

Sachant que l'état du deux roues est en cause dans moins de 1% des accidents. Est-ce qu'un contrôle technique est bien nécessaire ?

N° 966888 - Inutile

par :

13/07/2023 17:56

Le contrôle technique moto n'a rien à voir avec la sécurité routière.

Mes motos sont parfaitement entretenues.

On ne peut pas en dire autant des infrastructures routières.

Stop céder aux lobbys des contrôles techniques.

N° 966889 - CT des 2 roues

par :

13/07/2023 17:56

Bonjour,

Je pense qu'un contrôle technique d'un 2 roues est quelque chose de sensé mais pas n'importe comment. De mon point de vue, sur une moto neuve, après 4/5 ans puis tous les 2/3 ans. Sur une moto "ancienne" ou lors d'un rachat : CT obligatoire lors de la vente puis tous les 2/3 ans.

Ce n'est que mon point de vue mais je le partage ;-)

N° 966890 - Sans titre

par :

13/07/2023 17:56

Bonjour,

Je perçois ce décret de contrôle technique obligatoire pour les motos de manière totalement injuste et inéquitable.

En effet, ayant peu de revenus, j'ai peu de moyens pour entretenir une ancienne 125 cm3 et j'aimerais pouvoir disposer de ces fonds pour entretenir EFFECTIVEMENT ma moto plutôt que d'engraisser des centres de contrôle technique.

La pratique d'un deux roues sécurisés est par nature sécuritaire. J'ai l'impression de payer le prix de sécurité pour des usagers qui n'en n'ont que RIEN A FAIRE de leur propre sécurité (rouler en t-shirt et en sandales oui oui).

Ma moto je la connais et j'ai confiance à l'atelier à qui je la confie qui veille sur ma sécurité. Je n'ai pas besoin de passer un examen pour valider le bon état de ma moto, et les formations dispensées en moto-école sont suffisamment bien étudiées pour ne pas en plus nous faire les poches injustement une fois que l'on conduit.

Bref votre décret est impopulaire, pondu par des technocrates qui étudient des statistiques ne reflétant par la réalité du terrain.

J'aime à me persuader que vous faites ce décret pour notre bien. Sachez simplement que je n'ai pas les moyens de payer pour celles et ceux qui n'investissent pas dans leur propre sécurité.

Bien cordialement,



N° 966891 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 17:58

Étant donné que les motos sont un moyen de locomotion dangereux. La plupart des motards en prennent le plus grand soin. Il me paraît inutile de faire un contrôle technique. Le but n'étant pas polluant car les motos ne représentent que 10% de monoxyde de carbone.

N° 966892 -

par :

13/07/2023 17:59

Bonjour,

je suis motard depuis 30 ans.

Tout comme pour ma voiture, je suis favorable au contrôle technique sur les 2 roues, TOUS LES 2 ROUES.

Contrôle de pneus, du BRUIT, des organes d'origine (pot d'échappement), des pièces de sécurité (plaquette de freins, éléments d'éclairage), de la pollution, ...

Tout comme pour les voitures, une procédure différente pour les motos anciennes serait sans doute envisageable.

Cordialement

N° 966893 - Inutile

par :

13/07/2023 18:01

Ce contrôle technique tel qu'il est prévu est totalement inutile. Il a été prévu avant tout pour calmer les ardeurs écologiques de certaines associations ayant pignon sur rue dans la capitale.

Les motards font partie d'une population qui sait ménager sa monture. Les véhicules sont régulièrement entretenus. Les accidents pour cause de mauvais entretien du véhicule représentent moins d'1% des accidents.

En revanche, les accidents concernant les motards sont nettement plus importants quand il s'agit de l'entretien et de l'équipement des routes en France.

Si l'objectif de l'instauration du contrôle technique est d'améliorer la sécurité des personnes, le Gouvernement se trompe une fois. Et comme d'habitude, les plus honnêtes trinqueront.

N° 966894 - Demande de retrait

par :

13/07/2023 18:02

Il semblerait que le texte ci joint ait été voté par des personnes n'ayant jamais fait de moto, et n'étant donc pas conscient que tout motard est lui-même garant de sa sécurité de par l'entretien régulier et rigoureux de son véhicule.

De plus, le facteur véhicule / infrastructure définit bien également « infrastructure » il serait donc judicieux d'investir massivement dans les infrastructures tel que la signalisation ou l'état déplorable voire honteux de nos routes avant de venir racketter à nouveau le contribuable qui croule déjà sous les taxes et les dépenses dont l'état et les élus bénéficient.

Je terminerai par quelques chiffres de 2022

Accident moto mortels : 715

Accident de la vie courante : 20000

Accident auto et moto nécessitant des soins ( blessés graves et légers ) : 236 000

Accident de la vie courante ( blessés graves et légers ) : 5 000 000

À vous d'interpréter ces chiffres et de le comparer aux dépenses faites dans les deux domaines

N° 966895 - La sécurité avant tout....

par :

13/07/2023 18:03

Bonjour,

Les deux/trois roues ne doivent pas échapper aux contrôles obligatoires. L'argument souvent entendu : "les motards soignent mieux leur moto car ils sont moins protégés" n'est pas acceptable. Dans un contexte inflationniste, ils sont eux-aussi amenés à faire parfois des choix économiques pas toujours en phase avec la sécurité. De plus, les autres usagers de la route n'ont pas à souffrir d'un défaut d'entretien ou du débridage d'un deux/trois roues. Pour terminer, laisser rouler des cyclos alors qu'une part importante est "bricolée" n'est pas raisonnable. Ces engins ne sont pas prévus (tenue de route, freins, pneus, etc ...) pour rouler à 80 ou 90 km/h au lieu de 50. Au deal des risques physiques, le fait qu'un assureur ne couvrirait pas un accident avec un tel engin modifié, ruinerait la vie du jeune conducteur inconscient. Cordialement. EC.

N° 966896 - contrôle technique deux roues inutile

par :

13/07/2023 18:06

Je trouve le contrôle des deux roues inutile :

1° chaque conducteur de deux roues est plus exposé aux risques physiques de part l'absence de protection du véhicule. En conséquence, et en tant qu'individu responsable, il maintient son véhicules en parfait état (freins, pneumatiques, liaisons sol...)

2° le passage du permis "moto" impose de répondre à des questions techniques concernant le maintien en conditions opérationnelles de son véhicule, et est donc apte à juger des opérations mécaniques à mettre en oeuvre pour maintenir son véhicule en état

3° si on s'en tient aux chiffres vérifiés seuls 0,5% des accidents motos sont liés à un problème technique et 3% sont liés au mauvais état des infrastructures routières, par ailleurs la circulation des 3,9 millions de deux roues circulant n'engendre que 0,5% des émissions polluantes

4° enfin je trouve déplorable que dans un état démocratique le législateur se laisse autant influencer par les lobby des entreprises du contrôle technique des véhicules.

N° 966897 - Une ineptie de plus, mais on a l'habitude !

par :

13/07/2023 18:06

Ce contrôle technique, soi-disant imposé par l'Europe, n'est rien d'autre qu'une taxe déguisée au profit de l'Etat associée à un juteux marché pour les centres de contrôle qui se gavent déjà sur le contrôle automobile (80 € pour une "intervention" de 20 minutes soit 240 € de l'heure !!!). Le but annoncé de réduire la mortalité n'abusera que les ignares en matière de sécurité routière ! A la place, je propose un contrôle technique des routes qui en grande majorité sont dans un état pitoyable ! Autre idée, rendre les autoroutes gratuites....eh oui la mortalité y est entre 4 et 5 fois moins importante au km parcouru que sur les routes bidirectionnelles ! Impossible ? alors comment font nos voisin européens chez qui c'est quasiment partout le cas ??? Et pour une fois, prendre exemple sur le reste de l'Europe aurait du sens ! Mais non, une fois de plus on préfère avancer des

arguments grotesques pour nous faire casquer ! Mais après le tissu de mensonges proférés lors du passage au 80 km/h (on attend toujours la soi-disant baisse de la mortalité) uniquement motivé pour rentabiliser encore un peu plus les machines à sous flasheuses des bords de route, je ne suis pas surpris de ce nouveau coup bas !

Dans ce domaine comme dans tous les autres, ce gouvernement et tous ceux qui l'ont précédé depuis un demi-siècle fait exactement l'inverse de ce que le bon sens le plus élémentaire conduirait à mettre en place !

Continuez comme ça, on y va tout droit...et je rigole d'avance à vos commentaires lorsque le pays coulera corps et âmes pour de bon ! Ah mais comment pouvions nous prévoir une telle issue, personne ne nous a prévenus !

On parie ?

Respectueusement.

N° 966898 - Champ d'application

par :

13/07/2023 18:07

Bonjour,

Ce contrôle technique en soi peut être souhaité, et bénéfique.

Sur nos routes roulent des deux roues motorisés qui d'origine n'ont plus que le cadre, avec des feux, voyants defectueux, sonorité de l'échappement "maison", système de freinage absent ou déficients, et autres points de sécurité primaire qu'un contrôle technique pourrait cadrer et rendre obligatoire pour permettre son utilisation en toute sécurité de tous, conducteurs et usagers.

Mais ces deux roues dont je parle, ce sont en quasi totalité les scooters.

Ils sont utilisés comme des bicyclettes customées sans aucune importance portées à la sécurité.

A l'inverse des motos, qui elles se doivent en toutes circonstances de conserver et entretenir leurs organes et systèmes de sécurité, au risque de la vie du conducteur.

Pas le même usage, pas les mêmes conducteurs, pas la même mentalité.

De ce fait, oui appliquez ce contrôle technique, mais ciblez le sur les deux roues de moins de 125 cm<sup>3</sup> voire 250 cm<sup>3</sup>.

Là vous choisirez avec discernement de sauver des vies, uniquement ce but plus que légitime.

N° 966899 - Bruit

par :

13/07/2023 18:08

Il est normal de contrôler le bruit d'échappement des motos et faire réduire celui-ci s'il est excessif par rapport au bruit d'origine constructeur en obligeant à faire remettre en place les systèmes d'échappement d'origine

N° 966900 - de nouveau une taxe injustifiée

par :

13/07/2023 18:09

Des motos toutes différentes, des équipements requis différents aussi (taille euro, taille us), des blanc partout bref un papier passé pour mettre en place une nouvelle taxe.

N° 966901 - contrôle technique moto

par :

13/07/2023 18:17

C est ridicule, inutile, l'utilisateur de ça monture fait lui même régulièrement un contrôle des organes vitaux, au moins d'être un fou, ou kamikaze!!!!!!!!!!  
Encore un coup des écolos, ils sont contre tout ces gens là, les éoliennes, voiture, moto en ville, camping car en montagne, autoroute, bassine, bateau.....  
Heureusement pour eux que la connerie tue pas, il y aura des milliers de morts!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

N° 966902 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO : de l'inutilité à la jalousie, en passant par le conflit d'intérêt

par :

13/07/2023 18:17

A ce jour, malgré la démonstration faite par les études indépendantes d'accidentologie de l'insignifiance de l'impact de la cause "état du véhicule" dans les accidents des 02 roues motorisés, malgré l'opposition des usagers, malgré celle des professionnels, malgré celle même du Gouvernement, nous allons subir. Subir cette mesure coercitive, inutile, injustifiée, propulsée par des lobbies financièrement impliqués, appuyée des associations en conflit d'intérêt direct - pro vélo-, soutenue par le dictat écologiste -qui ne comprends pas qu'un 2 roues qui circule c'est trois à quatre fois moins de surface au sol et beaucoup moins de pollution qu'un quatre roues à l'arrêt dans un embouteillage - ! Je n'oublie pas toutes les jalousies des "pourquoi moi et pas eux !"

Nous subirons donc une énième directive européenne imposée à la France, sans justification, sans logique, simplement pour réglementer, et surtout poser une entrave supplémentaire à une catégorie d'usagers, qui par sa résistance et son amour de la liberté pose définitivement problème, aux régulateurs et autres artisans de notre "sécurité". Nous rejoindrons donc avec un simple alinéa à un article du Code Route, les mesures promptement réfléchies, à l'image du port du casque à vélo limité à 11 ans, du port du gilet jaune toujours à vélo obligatoire seulement hors agglomération, des règles idiotes encadrant la circulation des nouveaux engins de déplacement, ect, ect ... Mesures issues de cerveaux se déplaçant en avion ou à l'arrière d'une berline avec chauffeur...!

Depuis des années que j'observe les usagers de 2 roues motorisées, j'ai constaté comme tout citoyen intéressé, que les difficultés sont concentrées chez les cyclomoteurs de 49,9 cm<sup>3</sup> dont les jeunes pilotes n'ont pas acquis ni la conscience du danger, ni l'amour pour leur 2 roues. Et dont les parents préfèrent être aveugles et sourds, plutôt qu'en conflit !

L'immense majorité des motards ont à cœur d'avoir une machine valorisante et parfaitement apte à rouler - même si elle peut être divergente au plan de l'homologation de l'accessoire ou périphérique - car ils n'ignorent pas leur vulnérabilité.

LA mesure intelligente, LA mesure justifiable, LA mesure utile, aurait été un contrôle technique à plus de 5 ans, pour le seul cas de vente du véhicule.

Je rappelle que la moyenne kilométrique annuelle du motard en France est autour de 4000 kms....

Le temps prouvera que ce C.T est sans effet sur l'accidentologie, et une pure mesure démagogique : l'identique à cette consultation, sans doute administrativement obligatoire, mais dépourvue de toute force d'écoute et de modification de décision préalable.

N° 966903 - CT : sans intérêt..

par :

13/07/2023 18:20

Je n'ai pas besoin d'un pseudo contrôle technique pour entretenir correctement ma moto. Comme la quasi totalité des motards, je sais très bien que ma vie peut en dépendre.

N° 966904 - Favorable

par :

13/07/2023 18:22

Enfin une bonne chose pour la sécurité de toutes et tous.

N° 966905 - Contrôle technique pour les infrastructures

par :

13/07/2023 18:22

Je suis motard occasionnel - de 4000km/an

Je contrôle ma moto avant chaque balade, l'entretien est fait chaque année en concession.

Je ne joue pas avec ma vie.

Par contre il serait intéressant de faire un état des lieux des routes, barrières de sécurité, etc...

Vous êtes responsable de l'état des infrastructures et nous de nos motos.

Dernier point je ne laisse pas ma moto à une personne qui n'a pas le permis A.

N° 966906 - Visite technique moto

par :

13/07/2023 18:25

Plusieurs années de permis moto, entreteins réguliers de mes montures depuis toutes ces années. Bien trop dangereux de circuler sans frein, ou avec des pneus lisses, ou de rouler sans phares par exemples. Et je n'ai besoin de personnes pour en avoir conscience. La moto diminue les bouchons dans les centres villes et diminue la pollution. Le contrôle technique va faire très certainement baisser le nombre de motos et augmenter le nombre de voitures donc augmenter le taux de gaz d'échappement. Les contrôleurs n'auront éventuellement pas le permis moto, et je refuse de confier ma Harley Davidson à une personne non formée et non détenteur du papier rose avec le A coché. Pour la sécurité des motards je vous conseille de baisser la TVA sur les articles de sécurité motards, casques gants blouson avec airbags, etc.... Il faudrait aussi réparer les routes, nids de poule, crevasse, trous se remplissant d'eau de pluie et vraiment bien dangereux pour les deux roues. Remplacer les barrières de sécurité sur les routes nationales vrai coupe-gorge pour nous. Un CT moto n'empêchera pas les chutes à cause de l'état des routes. Vous avez bien des propositions différentes pour améliorer la sécurité des motards. Le pourcentage des accidents dus à un mauvais entretien des motos est trop faible pour justifier ce genre de décision. On ne doit pas plier au lobbying de certains centres de CT qui ne seront pas prêts, de plus, pour effectuer une vérification sur des engins qu'ils ne maîtrisent et ne connaissent pas. Je suis tout à fait contre le contrôle technique moto qui ne fera qu'appauvrir une fois de plus le français passionné.

Cordialement

N° 966908 -

par :

13/07/2023 18:26

Non au contrôle technique des 2 roues. Si une telle mesure passe, je n'achèterais plus de 2 roues

N° 966909 - Opposition au contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 18:26

Les accidents dus à un mauvais entretien d'une moto sont de l'ordre de 0,3%, source [assurance], MAIDS.

Trois associations malhonnêtes, dont l'asso "[association]" prétendent que les motos polluent 10 fois plus qu'une voiture, sont source de forte nuisance sonore et sont victimes d'une accidentalité démesurée.

Les forces de l'ordre peuvent remédier facilement aux nuisances sonores, elles sont équipées pour cela. Et il est plus juste de faire "la chasse" à quelques idiots, de la pédagogie pour d'autres que de punir ou plutôt d'escroquer une très grande majorité de motards.

J'ai la certitude avec la majorité de la population que le conseil d'état, le gouvernement fricote avec certains lobbys. La malhonnêteté fait se révolter le peuple, messieurs. Cesser de penser à vous et à vos petits copains. A trop vouloir remplir vos escarcelles cela va vraiment mal se finir !

N° 966910 - Entretien régulier chez le concessionnaire

par :

13/07/2023 18:26

Avoir La dernière facture d'entretien annuel chez le concessionnaire est un moyen simple et économique pour l'État de remplacer le CT.

N° 966911 - ct moto

par :

13/07/2023 18:27

L'état des moto de + 125cm<sup>3</sup> sont rarement des épaves contrairement aux automobilistes, nous avons tous conscience du dangers que représente une moto mal entretenue, il suffit de monter dessus pour le comprendre. De plus le danger n'est pas la moto elle-même mais l'état des routes sur lesquelles on roule, un trou suffit à créer un accident et ce n'est pas une étiquette CT qui changera la chose

N° 966912 - Moto

par :

13/07/2023 18:27

Hors de question de laisser ma moto à quelqu'un qui n'a pas le permis A3.

De plus je fais réviser ma moto régulièrement chez un professionnel YAMAHA.

N° 966913 - Entretien régulier chez le concessionnaire

par :

13/07/2023 18:28

Avoir La dernière facture d'entretien annuel chez le concessionnaire est un moyen simple et économique pour l'État de remplacer le CT.

N° 966914 - Non au contrôle technique moto

par :

13/07/2023 18:29

L'état d'une moto n'est que très peu responsable des accidents d'après les études qui ont été faites contrairement à l'état des routes et aux infrastructures qui les entourent. Je suis contre un contrôle périodique mais nullement opposé à un contrôle avant la vente.

N° 966915 - Opposition au contrôle technique des motos

par :

13/07/2023 18:31

Les accidents dus à un mauvais entretien d'une moto sont de l'ordre de 0,3%, source [assurance], MAIDS.

Trois associations malhonnêtes, dont l'asso "[association]" prétendent que les motos polluent 10 fois plus qu'une voiture, sont source de forte nuisance sonore et sont victimes d'une accidentalité démesurée.

Les forces de l'ordre peuvent remédier facilement aux nuisances sonores, elles sont équipées pour cela. Et il est plus juste de faire "la chasse" à quelques idiots, de la pédagogie pour d'autres que de punir ou plutôt d'escroquer une très grande majorité de motards.

J'ai la certitude avec la majorité de la population que le conseil d'état, le gouvernement fricote avec certains lobbys. La malhonnêteté fait se révolter le peuple, messieurs. Cesser de penser à vous et à vos petits copains. A trop vouloir remplir vos escarcelles cela va vraiment mal se finir !

N° 966916 - CT bidon

par :

13/07/2023 18:31

Il serait bien que le législateur passe le permis de conduire de catégorie A.

Tous les contrôles visuels prévus pour le CT sont appris par les futurs conducteurs de moto lors des épreuves du permis de conduire.

Instaurer un CT pour contrôler ce que chaque conducteur est censé faire pour préserver sa vie s'appelle purement et simplement du racket.

Ce CT est voulu depuis des années par les lobbys du contrôle technique.

Il y a des alternatives au CT dans le texte européen, il serait bien d'y réfléchir.

Entretenir les routes de notre pays, doubler les rails de sécurité afin d'éliminer le risque guillotine sauvera plus de vies que le CT.

N° 966917 - Contrôle moto

par :

13/07/2023 18:31

Bonjour je suis motard depuis plus de 30 ans et à aucun moment je n'ai eut besoin d'un contrôle technique pour entretenir mes motos alors mis à part l'intérêt financier de certain je ne vois vraiment pas à quoi peut servir un contrôle vu le faible taux d'accident par défaillance mécanique !!! En clair nous ne voulons pas de ce contrôle...

N° 966918 - mieux vaudrait mettre les autoroutes gratuites

par :

13/07/2023 18:32

Si l'on veut améliorer la sécurité routière, plutôt qu'instituer un contrôle technique qui n'aura aucune incidence sur l'accidentologie, autant prendre de vraies mesures pour favoriser l'accès aux autoroutes au plus démunis, car ce sont les voies de circulation les moins accidentogènes.

N° 966919 - Pas spécialement d'accord pour le contrôle technique moto...

par :

13/07/2023 18:32

Je trouve que le Park moto français est très bien entretenu de base rajouter un contrôle réduit l'enveloppe entretien et équipement que le motard réserve à cette effet

N° 966920 - Réflexions sur les projets de mise en place du contrôle technique

par :

13/07/2023 18:32

Motard depuis 10 ans, et propriétaire du même 2 roues depuis cette période.

Je possède une moto typée sportive mise en circulation en 1998, elle a parcouru depuis 50000 km. Elle bénéficie chaque année d'un entretien rigoureux, est vérifiée à chaque départ lors de mes déplacements. Chaque pièce mécanique est scrupuleusement remplacée avant d'atteindre sa vétusté car la majorité des motards ne souhaite et ne veut pas rouler sur des machines non sûres pour leur sécurité et celle des autres.

J'ai eu l'occasion de faire partie d'un groupe régional de 500 motards durant 5 années et jamais je n'ai croisé un discours qui allait à l'encontre de cette sécurité.

La majorité des motards préfère investir dans l'entretien de la moto et de leurs équipements plutôt que dépenser pour un éventuel contrôle technique qui n'améliorera pas la sécurité sur la route.

Les chiffres liés aux accidents de la route avec un 2 roues montrent bien que l'état initial du véhicule n'est pas responsable de ceux-ci (0,3%), cependant ils montrent que l'état dégradé de la chaussée est souvent mis en cause.

Je souhaiterais voir des mesures et des actions pertinentes concernant la sécurité des motards, par exemple, il pourrait être mis en place une aide financière pour l'achat ou le renouvellement de l'équipement motard (casque tous les 5 ans, gilet airbag, gants, pantalon de protection, bottes), des plans de communication sur la vulnérabilité des motards dans la circulation (partageons la route, ...), le retour des brigades de police sur les routes contrôlant les incivilités et les comportements dangereux en augmentation sur la totalité du territoire.

La communauté motarde ne souhaite pas de projets comme celui que vous proposez mais des actions menées par des personnes connaissant cet univers que vous ne semblez pas comprendre. Cette communauté est grandissante, soudée, en perpétuelle mouvement, mélangée, non genrée et vibre pour cette discipline qu'est la moto.

N° 966921 - Inutile

par :

13/07/2023 18:33

En quoi le CT des motos va t il améliorer la sécurité routière ? Il n'améliorera pas l'état du parc , les motards bichonnant leur engin. Il n'améliorera pas l'état des routes point totalement passé sous silence . Il n'empêchera pas les automobilistes de téléphoner au volant( et de percuter une moto arrêter à un stop comme cela m'est arrivé) il n'empêchera pas les automobilistes d'oublier de regarder dans leur rétroviseur ou d'oublier leur clignotant ... ou les deux ( ainsi que les motards hélas!)Inutile et donc trop cher : perte de temps et d'argent INUTILE

N° 966922 - CT2RM

par :

13/07/2023 18:37

Bonjour

Motard depuis 1974, ayant conduit des 2 roues motorisés de toutes cylindrées et puissances, sur route mais aussi sur circuit, licencié à la Fédération Française de Motocyclisme, ayant participé au championnat de France FSBK en catégorie SideCar, permettez moi d'exprimer mon humble opinion sur l'utilité d'un contrôle technique pour les deux roues motorisés:

- les études publiées semblent montrer qu'une part infime des accidents sont liés à l'état technique des motos (que dire de l'état des routes)...

- Je ne fais qu'une confiance très limitée aux compétences d'un contrôleur technique (qui n'aurait peut-être aucune expérience de l'entretien et de la conduite d'une moto), qu'elles seront les exigences prévues dans la loi concernant la formation des contrôleurs (auront-ils seulement le permis A) ?

- Comment et par qui seront pris en charge les éventuels dommages causés aux motos pendant le contrôle (chute, dommages moteur) et la remise en état de dispositifs spécifiques, je pense en



particulier au système de contrôle de traction de Kawasaki (KTRC) qui passe en défaut (avec allumage d'un voyant) s'il détecte une différence de vitesse entre roue avant et roue arrière au delà d'un certain seuil et qui doit être réinitialisé en concession

- Concernant les contrôles sonomètre, des radars spécifiques sont en cours de déploiement et me paraissent plus efficaces qu'un contrôle ponctuel (ou un contrevenant peut aisément réinstaller un échappement d'origine pour passer le CT)

Pour toutes les raisons ci-dessus, je n'estime pas que le CT2RM soit une réponse appropriée au légitime soucis de réduction de l'accidentologie, je crains fort que ce ne soit qu'une réponse à certains lobbyistes....

Cordialement

N° 966923 - Opposition au contrôle technique moto.

par :

13/07/2023 18:37

Mesdames, messieurs

Pratiquer le deux roues, quel qu'il soit, nécessite déjà une attention sur l'état du véhicule parce qu'il y a une notion d'équilibre, et que la grande majorité des conducteurs sont conscient qu'en cas d'accident le deux roue et son conducteur seront toujours perdant.

Seuls 0,3% des accidents de deux roues sont causés (et encore à vérifier les circonstances) par un défaut d'entretien ou une défaillance technique.

La majorité des motards entretiennent (ou font entretenir) très bien leur véhicule parce qu'ils sont conscient du danger, et ce contrôle obligatoire n'empêchera pas les quelques % d'inconscients et de négligents.

Vous faire de grands discours parait inutile au regard de vos décisions déjà prises (France et Europe) ces dernières années, dans le seul but d'uniformiser, contrôler, déresponsabiliser, et surtout faire entrer de l'argent et engraisser les amis de grosses entreprises.

Continuez dans cette voie du mépris de la liberté et du citoyen, du dogmatisme et de cette corruption des lobbys, de ce besoin de tout contrôler parce que vous n'avez plus confiance dans les autres castes que la vôtre.

Si vous pensez que suivre la voie des grandes nations liberticides et dirigistes (pour ne pas dire dictatures) est la bonne, l'avenir vous donnera tort.

Les urnes finiront par parler, pas certain que le bulletin soit "raisonnable".

Espérons que ce ne soit pas la rue et ses dérives, les réactions de ces dernières années sont assez inquiétantes.

40 ans de pratique moto et toujours autant de plaisir

N° 966924 - CT2RM

par :

13/07/2023 18:38

Bonjour

Motard depuis 1974, ayant conduit des 2 roues motorisés de toutes cylindrées et puissances, sur route mais aussi sur circuit, licencié à la Fédération Française de Motocyclisme, ayant participé au championnat de France FSBK en catégorie SideCar, permettez moi d'exprimer mon humble opinion sur l'utilité d'un contrôle technique pour les deux roues motorisés:

- les études publiées semblent montrer qu'une part infime des accidents sont liés à l'état technique des motos (que dire de l'état des routes)...

- Je ne fais qu'une confiance très limitée aux compétences d'un contrôleur technique (qui n'aurait peut-être aucune expérience de l'entretien et de la conduite d'une moto), qu'elles seront les exigences prévues dans la loi concernant la formation des contrôleurs (auront-ils seulement le permis A) ?

- Comment et par qui seront pris en charge les éventuels dommages causés aux motos pendant le contrôle (chute, dommages moteur) et la remise en état de dispositifs spécifiques, je pense en particulier au système de contrôle de traction de Kawasaki (KTRC) qui passe en défaut (avec allumage d'un voyant) s'il détecte une différence de vitesse entre roue avant et roue arrière au delà d'un certain seuil et qui doit être réinitialisé en concession

- Concernant les contrôles sonomètre, des radars spécifiques sont en cours de déploiement et me paraissent plus efficaces qu'un contrôle ponctuel (ou un contrevenant peut aisément réinstaller un échappement d'origine pour passer le CT)

Pour toutes les raisons ci-dessus, je n'estime pas que le CT2RM soit une réponse appropriée au légitime soucis de réduction de l'accidentologie, je crains fort que ce ne soit qu'une réponse à certains lobbyistes....

Cordialement

N° 966925 - C'est toujours pas le moment

par :

13/07/2023 18:38

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/08/12/emmanuel-macron-suspend-le-controle-technique-des-deux-roues\\_6091280\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/08/12/emmanuel-macron-suspend-le-controle-technique-des-deux-roues_6091280_3224.html)

C'est toujours pas le moment d'embêter les français. Veut-on vivre dans une société de règles ou de responsabilités ? Je suis français et pense que le gouvernement, plutôt qu'infantiliser ses citoyens par des contrôles bons qu'a occuper ses fonctionnaires, devrait plutôt durcir les peines, amendes et conséquences pour ceux qui ne respectent ni leur pays ni leur prochain.

N° 966926 - Pour la vie des usagers

par :

13/07/2023 18:39

Pour la vie des usagers semble être la livre de conduite des décideurs qui ont mis en place ce machin inutile . Est-ce ainsi qu'ils pensent améliorer la sécurité des motards ? Ils feraient mieux d'entretenir les routes , de lutter contre la drogue (les drogues) au volant, ne pas laisser n'importe qui contrôler tout est n'importe quoi après une formation bâclée et avec un matériel inapproprié hélas 100 fois hélas

N° 966927 - Contrôle Technique des motos

par :

13/07/2023 18:40

Le gouvernement se trompe de cible encore une fois, les motards entretiennent leurs deux roues, encore un pas de plus vers l'oppression et la soumission

N° 966928 - Pourquoi!

par :

13/07/2023 18:40

CT des deux roues mais pas de tous!

Quel impact aura ce contrôle technique?

Des chiffres, combien d'accident liés au mauvais entretien des deux roues?

A la rigueur un contrôle technique lors de la vente je ne suis pas contre.

Mais argumenter sur le bruit des deux roues sur leur dangerosité, le CT n'y changera rien.

Regardez ce qui se passe avec les scooters et autres deux roues de moins de 125cm3...

Nous avons tous en mémoire des rodéos récurrents sous des fenêtres avec aucune intervention. Cibler les motos, c'est abonder dans le sens des groupes installés sur la place du contrôle, bref leur assurer une rente supplémentaire grâce à une loi. Et non ne me parlez pas des obligations de l'Europe, avec ces arguments vous éloignez encore un peu les convaincus du bienfait de l'Europe de l'utilité de celle-ci. Cordialement

N° 966929 - l'Europe.

par :

13/07/2023 18:41

bonjour,

on se réfère très souvent aux autres pays membres de l'Europe pour pas mal de réglementations, (eux le font donc nous aussi c'est schématiquement l'excuse) le contrôle technique des motos est aujourd'hui dans cette optique. Certains pays de notre Union sont ouverts à la vente de cannabis, pourquoi on ne peut pas nous français faire pareil? Evidemment fumer ou consommer sans rouler! il est crucial de faire la part des choses.

Je ne fume pas je rassure tout le monde, mais il est dingue de "choisir" ce qui est Européen ou pas ....

N° 966930 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 18:43

Bonjour Ce contrôle est totalement inutile dans la mesure où le km moyen annuel des motos est inférieur à 4000 km. De plus, pour faire un contrôle visuel, je n'ai besoin de personne, ma moto étant révisée tous les ans par un professionnel. En outre, les contrôles sonores seront d'une totale inefficacité, les motards ayant des pots non homologués remettront les pots d'origine pour passer le contrôle et remettront leur pot non homologué après. Pour conclure, la catégorie de véhicule qui devrait être la plus concernée sont les 50 cm<sup>3</sup> dont la grande majorité est trafiquée. Mais ceux-ci ne sont pas concernés par cette mesure ! Résultat cette mesure est juste bonne à engraisser les centres de contrôle technique et l'état !

N° 966932 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 18:44

-Que se passera-t'il si les centres de contrôle refusent de s'équiper des machines nécessaires ?

-l'une des principales motivations de ce contrôle est la lutte contre les nuisances sonores mais les véhicules les moins respectueux sont souvent les scooters en 50cm<sup>3</sup>, qui ne sont pas concernés par ce CT.

Les propriétaires devront avoir le droit de bouger leur véhicule eux même pour éviter les chutes. 50 euros pour des véhicules qui ressortiront avec un CT vierge la plupart du temps, ça fait quand même cher.

N° 966931 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 18:44

Bonjour

Je suis contre cette réforme car je roule moins de 900km par an

Je ne vois donc aucune utilité à cette réforme à part récupérer de l'argent sur les motard

N° 966933 - Inutile dans le but annoncé

par :

13/07/2023 18:44

Inutile car les motards appliquent eux même les principes de vérification de leur véhicule. Le motif accident est fallacieux car l'étude esr financée par un groupe intéressé par la mise en place du CT pour établir des profits supplémentaires.

N° 966934 - Utilité

par :

13/07/2023 18:44

Le contrôle technique sous prétexte de sécurité n' a aucune base réelle est sérieuse. Outre l'entretien régulier et rigoureux fait par le plus grand nombre des propriétaires de motos, quel est l'intérêt de rendre obligatoire le contrôle à des motos de plus de 30 ans. Dans mon cas personnel je possède trois motos même modèle même année. Deux sont conservées dans l'état d'origine et ne font que quelques dizaines de Kilomètres par an. Une seule roule plus régulièrement mais pour a peine quelques centaines de kilomètres. A part dans le cas d'une vente et pour éliminer les épaves que va apporter le contrôle technique a part une dépense inutile pour un contrôle technique visuel limité.

N° 966935 - Lobbying des constructeurs

par :

13/07/2023 18:45

Oui pour le contrôle des 2RM inférieurs à 125cm<sup>3</sup>, souvent loin de leur état d'origine.

Non pour le contrôle des grosses cylindrées dont l'entretien est assuré. Les accidents mortels ont pour cause la vitesse et alcool/stupéfiants.

N° 966936 - contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 18:45

Une belle arnaque !

Comment rouler avec une moto sans freins, avec pneus lisses, sans éclairage, BREF mal entretenue ? Cela me paraît très risqué.

De toute évidence, c'est un moyen de faire rentrer de l'argent.

Personnellement, je n'attends pas une décision gouvernementale pour faire entretenir ma moto.

N° 966937 - Contre

par :

13/07/2023 18:46

Projet de loi honteux.

Les motards entretiennent leur moto.

De plus, ce sont des gens non expérimentés qui vont s'occuper de nos motos.

Si ce n'est pas pour l'argent tout ce cinéma...

N° 966938 - Utilité

par :

13/07/2023 18:46

Le contrôle technique sous prétexte de sécurité n' a aucune base réelle est sérieuse. Outre l'entretien régulier et rigoureux fait par le plus grand nombre des propriétaires de motos, quel est l'intérêt de rendre obligatoire le contrôle à des motos de plus de 30 ans. Dans mon cas personnel je possède trois motos même modèle même année. Deux sont conservées dans l'état d'origine et ne font que quelques dizaines de Kilomètres par an. Une seule roule plus régulièrement mais pour a peine quelques centaines de kilomètres. A part dans le cas d'une vente et pour éliminer les épaves que va apporter le contrôle technique a part une dépense inutile pour un contrôle technique visuel limité.

N° 966939 - CT 2 roues

par :

13/07/2023 18:47

Les chiffres sont là, le défaut d'entretien d'un deux roues étant la cause d'un accident est infinitésimal.

Comparons ce qu'un utilisateur de 2 roues dépense pour l'entretien de son engin moteur par rapport à un automobiliste c'est sans aucune mesure.

les associations (toutes Parisienne) qui réclame ce contrôle technique ne mettent en avant que le bruit.

Chacun sait qu'un pot d'échappement bruyant peut être rapidement démonté et remplacé par celui d'origine avant le CT.

De plus les engins les plus bruyants ne seront pas soumis à ce contrôle.

N° 966940 - Cherchez l'erreur !!

par :

13/07/2023 18:47

Vous croyez franchement qu'un motard prendrait la route avec une machine sans frein avant des pneus lisse et une chaîne usagée prête à bloquer la roue arrière a tout moment!!!

Non l'état de nos machines est irréprochable parce que c'est notre vie qui est en jeu au premier virage.

Peut-être que la circulation des livreurs a deux roues dans Paris se fait avec des engins sans aucun entretien avec des dirigeants qui engrange en négligeant la sécurité de leurs employés mais Paris c'est pas la France et il ne faut pas oublier que pour une majorité la moto et un loisir.

Merci.

N° 966941 - CT moto

par :

13/07/2023 18:48

Lamentable , juste une question financière pour les centres de contrôles , la sécurité n'est ABSOLUMENT pas remise en cause

N° 966942 - Contre

par :

13/07/2023 18:48

Projet de loi inutile quand on voit l'état des routes !

Tout pour prendre notre argent !

La moto est une passion qui coûte déjà assez chère.

N° 966943 - Avez-vous pensé aux side cars ?

par :

13/07/2023 18:48

Titre de votre commentaire : Avez-vous pensé aux side-cars ?

Votre commentaire :

Même si ça représente un petit nombre d'usagers , des side-cars parfois anciens circulent en France . Ce que je viens de lire dans l'arrêté me donne à penser que ce genre de véhicule homologué par le service des mines il y a parfois plusieurs dizaines d'années n'est pas parfaitement connu de vos services . Ma moto Yamaha 900 XJ que j'ai achetée neuve en 1985 est repassée aux mines à Grenoble en 1992 (pour une nouvelle homologation) quand un side-car lui a été greffé ainsi que des roues et une fourche à balancier différentes de celles d'origine . Ces modifications permettent l'utilisation de pneus automobile plus durables et plus stables et une direction bien plus sûre . La carte grise porte depuis la mention solo/sidecar pour permettre un éventuel retour en moto solo . Ce qui n'est jamais arrivé et n'arrivera jamais . Il faudrait au moins deux jours de travail pour la remettre dans cette configuration d'origine et il n'y aurait aucun intérêt à le faire. Beaucoup de propriétaires n'ont d'ailleurs ni les roues ni la fourche d'origine à leur disposition. Les side-cars qui vont ainsi se présenter avec pneus automobile et fourche à balancier à ces contrôles sont-ils tous bons pour la casse même s'ils ont été homologués à l'époque dans cette configuration ?

Le mien est en carte grise collection et ça me désolerait qu' après des dizaines d'années de circulation sans souci on m'interdise de continuer à rouler avec .

Sinon pour parler du contrôle technique moto en général, les arguments contre cette mesure exprimés par la [association de motard] sont légitimes . Je ne suis pas du tout un membre de cette association mais franchement, là, ils ont raison sur tous les points

N° 966944 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

13/07/2023 18:50

Je suis motard depuis 52 ans mes motos ont toujours été entretenues, pas d'accident et je ne vois pas pourquoi on ferait ce contrôle ? il serait plus judicieux de contrôler les Cyclomoteurs et vélomoteurs respectivement inférieur à 49,9 et 124,9 centimètres cubes qui sont souvent des cageots bruyants trafiqués et mal entretenus. La mesure n'est juste là que pour récupérer de l'argent car il sera hors de question que je fasse faire ce contrôle car personne autre que moi n'a le droit de s'asseoir sur ma moto.

N° 966945 - contrôle technique moto

par :

13/07/2023 18:51

bonjour, étant motard depuis 10 ans , je vérifie moi même mes pneu, mes plaquettes , l'état de mon véhicule. Pas besoin de payer 50e pour le savoir si c'est en bon état. En moto c est nous la carrosserie donc on ne joue pas avec la sécurité. Par contre l'état des routes est un autre sujet qui mérite réflexion.

merci

N° 966946 - Avez-vous déjà conduit une moto pour écrire autant de bêtises ?

par :

13/07/2023 18:52

Bonjour,

voire texte n'est qu'un vulgaire copier/coller du texte encadrant le contrôle technique des véhicules à 4 roues.

Sachez que nous n'avons pas de direction assistée.

Expliquez-moi ce qui pourrait obstruer mon champ de vision sur ma moto ?

Pour l'état des vitrages, faut-il comprendre que ce CT concerne aussi notre casque ?

Pour l'essuie-glace, vont-ils vérifier la capacité d'essuyage de nos gants ?

Concernant le feu de marche arrière, allez-vous imposer la pose de ce feu pour les rares motos disposants de cette option ?

Sachez que nous entretenons nos motos régulièrement, via un garage ou par nous mêmes, car le moindre défaut entraîne la chute et donc l'accident.

L'état du revêtement des routes est bien plus accidentogène que les quelques abrutis qui roulent sur des épaves bruyantes et malodorantes.

Revoyez votre texte, toujours en intégrant les 50cm<sup>3</sup>, et soyez pertinent dans les contrôles.

Imposer aussi la possession du permis moto pour les contrôleurs car je refuserai de laisser ma moto entre les mains de personnes n'ayant pas cette capacité.

Notre présence me semble requise pendant tout l'examen.

Bref, ce projet servira surtout à engraisser un lobby, à se demander si vous n'y trouvez pas des avantages !!

Arrêtez de suivre bêtement des directives européennes inutiles et occupez-vous de l'état des infrastructures.

55 ans

motard depuis 11 ans

N° 966947 - avis sur le controle technique des motocyclettes

par :

13/07/2023 18:54

Je ne suis pas du tout favorable à cette idée : je pratique la moto depuis 1990 et j'ai eu différents véhicules neufs ou d'occasion, récents et anciens. Je fais environ 15000 kms par an en moto et j'ai toujours fait mes révisions chez le concessionnaire de la marque. Je suis certain que cette initiative ne va pas améliorer ma sécurité car mes véhicules sont bien mieux contrôlés par le concessionnaire que par un centre généraliste, donc personnellement cela va être des contraintes et des couts supplémentaires sans raison ou valeur particulière. Par ailleurs les statistiques ne montrent aucun lien entre les causes d'accidents et l'état de véhicules.

N° 966948 - Le flou total

par :

13/07/2023 18:54

bonjour,

je suis dans le flou total car aujourd'hui je suis allé chez mon concessionnaire, tout content et pensant faire reprendre ma moto même un minimum pour en acheter une neuve de 2023 et bien non douche froide à cause de ce prochain CT il ne reprenne ma moto de 2014 crit'air 2 que 500€ pour une moto qui en vaut 4000€ car il faut remettre tout les éléments d'origine ainsi que la ligne d'échappement qui est homologué au passage. Du coup je me retrouve avec une moto entretenue en bon état qui ne passera certainement pas au CT d'après mon concessionnaire. Si je la vend la personne sera dans le même cas que moi, si je la garde je vais devoir la rééquiper d'origine et payer encore alors que son kilométrage est important et une prime à la conversion pour une moto électrique de ce que j'ai compris, relève pour moi d'un parcours du combattant (Le droit à la prise) puisque je suis locataire avec un sous sol sans prise dans une résidence. Dans le doute je la vend sur un site d'annonces. Voilà aussi je pense que toutes ces dépenses autour du CT etc. devraient être mise dans de la prévention.

N° 966949 -

par :

13/07/2023 18:55

Considérant que, la part des accidents mettant en cause une défaillance du véhicule 2 roues motorisé est très faible (moins de 0,5%), que ces véhicules sont régulièrement inspectés par leurs propriétaires (les vérifications sont facilement effectuées par les propriétaires car les organes sont visibles sans démontage), que par ailleurs le kilométrage annuel de ces engins est en moyenne inférieur à 5.000km et que les 2 roues motorisés sont des moyens de fluidifier le trafic et donc de réduire les bouchons et les nuisances, il paraît clair que la mise en place du contrôle technique pour les 2 roues motorisés n'aura pas d'effet en terme de sécurité routière ou environnementale. De nombreuses autres raisons viennent corroborer ce constat.

N° 966950 - Pourquoi c'est inutile ?

par :

13/07/2023 18:57

Non au contrôle technique des motos !

Pour différentes raisons:

- nous prenons soins de nos véhicules car nous n'avons pas de carrosserie et de plus les accidents dû aux problèmes techniques des motos représentent 0,3%.
- La qualité des routes ne sont pas conformes aux règles de sécurité que vous souhaitez imposer.
- Les usagers des routes en 4 roues ne sont pas formés partager la routes avec les 2 roues en général.

Donc pour résoudre ces problèmes repensons le permis et les validités des permis après un certain temps de conduite.

Repensons la qualité de nos routes.

Repensons la sécurité de chacun pour que l'on puisse circuler en sécurité. Le contrôle technique 2 roues ne résoudra aucun de ces problèmes.

N° 966951 - CT : NON merci !

par :

13/07/2023 18:58

Ce contrôle technique n'est ni plus ni moins qu'un vol supplémentaire de la part de l'état et des entreprises qui auraient à procéder à ce CT.

Ma machine ne passera pas dans les mains de n'importe qui.

Je n'ai besoin de personne hormis mon mécanicien et moi même pour en faire l'entretien et la bichonner.

Je suis certaine que ceux qui pondent ces lois ne connaissent absolument rien au monde des motards et encore moins à la mécanique !

NON AU CT !

N° 966952 - Opposition au décret qui concerne le contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

par :

13/07/2023 19:04

contrôle non fondé sur le plan technico-administratif .



N° 966953 - Opposition Contrôle Technique Moto

par :

13/07/2023 19:05

Bonjour,

En tant qu'avocat français, je peux comprendre vos préoccupations concernant la mise en place du contrôle technique moto, tel que défini dans les projets de décret et d'arrêté mentionnés sur le site officiel de consultations publiques du ministère de la Transition écologique. Je vais tenter de vous fournir un argumentaire concis et bien argumenté pour vous opposer à cette mesure.

1. Sécurité routière : La sécurité des motocyclistes est une priorité, mais le contrôle technique moto n'est pas nécessairement la meilleure solution pour y parvenir. Les statistiques montrent que les accidents impliquant des motos sont souvent dus à des facteurs tels que l'inattention des conducteurs, l'alcool au volant ou les infrastructures routières inadaptées. Il serait plus judicieux de concentrer les efforts sur ces aspects, plutôt que d'imposer un contrôle technique qui n'a pas démontré son efficacité pour réduire les accidents.

2. Coût pour les usagers : La mise en place du contrôle technique moto entraînerait des coûts supplémentaires pour les propriétaires de motos. Outre les frais liés à l'inspection elle-même, il faudrait également prendre en compte les éventuelles réparations ou modifications nécessaires pour satisfaire aux normes techniques. Cette mesure aurait un impact financier important pour les motocyclistes, qui sont déjà confrontés à des dépenses élevées telles que l'assurance et l'entretien régulier de leur véhicule.

3. Discrimination : Le contrôle technique moto pourrait être perçu comme une discrimination envers les motocyclistes, car il ne s'appliquerait pas à d'autres usagers de la route tels que les cyclistes. Il est essentiel de traiter tous les usagers de manière équitable et de ne pas imposer des obligations supplémentaires à une catégorie spécifique sans justifications convaincantes.

4. Impact environnemental : Bien que la volonté de réduire l'impact environnemental des motos soit louable, il existe déjà des normes d'émissions strictes pour les nouveaux modèles de motos. L'application de ces normes lors de la fabrication des motos est un moyen plus efficace de contrôler les émissions nocives que la mise en place d'un contrôle technique périodique. De plus, de nombreux motocyclistes utilisent leur véhicule de manière saisonnière ou occasionnelle, ce qui limite leur impact sur l'environnement par rapport aux voitures qui sont utilisées quotidiennement.

En conclusion, la mise en place du contrôle technique moto soulève des préoccupations légitimes en termes de sécurité, de coût, de discrimination et d'impact environnemental. Il serait préférable de se concentrer sur des mesures alternatives telles que l'éducation des conducteurs, l'amélioration des infrastructures routières et l'application stricte des lois existantes pour promouvoir la sécurité routière. De plus, il convient de prendre en compte les spécificités des motos, leur utilisation saisonnière et leur impact environnemental relativement limité.

N° 966954 - Inacceptable

par :

13/07/2023 19:10

Je suis motard et conscient des dangers relatifs à ma moto tous les entretiens sont faits par un garagiste professionnel, le budget consacré à ces révisions est déjà assez lourd pour nous éviter d'autres factures de contrôle technique !

Par contre vos administrations ne sont pas conscientes des dangers produits par les entretiens des routes défectueux, des "nids de poule", des chaussées gravillonnées ou déformées, des protections de virages qui n'existent pas, des revêtements usés qui ont déjà fait des morts parmi nous, vous devez méditer sur vos responsabilités...!

N° 966955 - CT 2 RM: pourquoi?

par :

13/07/2023 19:10

Motard depuis mes 16 ans, j'en ai aujourd'hui 62, j'ai toujours entretenu ou fait réviser mes motos, sachant très bien que ma sécurité en dépend. Pourquoi passer par des centres alors que les motos sont révisées par des ateliers qui sont dignes de confiance pour la plupart? Et pourquoi mettre tous les 2RM dans le même panier? Ne devrait-on pas différencier les scooters et motos « de ville » utilisées au quotidien et celles utilisées pour des balades découvertes mensuelles d'au moins 500 km? J'utilise la mienne pour découvrir la France et l'Europe voire plus et ce sont à chaque fois des balades d'au moins 2000 km. D'où l'intérêt d'avoir un véhicule parfaitement entretenu.

N° 966956 - Révisions constructeur

par :

13/07/2023 19:10

Bonjour,

Personnellement, ma moto est soumise à une révision constructeur tous les 5000 km, soit au moins deux fois par an. Donc votre contrôle technique...

N° 966958 - CT 2 RM: pourquoi?

par :

13/07/2023 19:11

Motard depuis mes 16 ans, j'en ai aujourd'hui 62, j'ai toujours entretenu ou fait réviser mes motos, sachant très bien que ma sécurité en dépend. Pourquoi passer par des centres alors que les motos sont révisées par des ateliers qui sont dignes de confiance pour la plupart? Et pourquoi mettre tous les 2RM dans le même panier? Ne devrait-on pas différencier les scooters et motos « de ville » utilisées au quotidien et celles utilisées pour des balades découvertes mensuelles d'au moins 500 km? J'utilise la mienne pour découvrir la France et l'Europe voire plus et ce sont à chaque fois des balades d'au moins 2000 km. D'où l'intérêt d'avoir un véhicule parfaitement entretenu.

N° 966959 - NON AU CT DES MOTOS

par :

13/07/2023 19:12

Stop au contrôle technique qui sera sans effet en matière de sécurité routière.

Si vous voulez sauver des vies, sensibilisez les autres usagers à la problématique des deux roues et obligez le port d'un minimum d'équipements individuels à Tarif abordables.

Si vous voulez éliminer la pollution sonore allez chercher du côté des cyclomoteurs ou des petites motos

Côté motards 9h jour notre vie à chaque fois que l'on monte sur une moto, donc personne n'osera rouler avec un véhicule non conforme en matière de sécurité (feux, freins, suspensions, pneus... .

Le contrôle technique n'est qu'affaire financière et rien d'autre... Soyez pragmatiques !

N° 966960 - Consultation sur le contrôle technique moto

par :

13/07/2023 19:12

Personnellement je suis opposé au contrôle technique moto.

Je possède plusieurs moto et des fourgons et une voiture. Par rapport aux 4 roues sur une moto tout est visible et même le plus petit défaut est ressenti quand on commence à rouler ( bruits, vibrations). De plus la technologie d'une moto est particulière et je pense que le réseau de contrôle n'existe pas et que personne ne voudra se lancer dans un marché de niche

N° 966961 - CT inutile

par :

13/07/2023 19:13

J'utilise ma moto pour aller travailler, tous les jours. Elle est régulièrement entretenue par un professionnel au minimum 1 à 2 fois par an. Je me vois mal me mettre en danger volontairement.

N° 966962 - Quelle époque misérable.

par :

13/07/2023 19:15

Bien moins de 1% de causalité dans les accidents liés à un manque d'entretien.  
De qui se moque t-on ?

L'argent, toujours... Avec l'Europe dans l'ombre de tout cela.

N° 966963 - Contre le projet de loi du contrôle technique à deux ou trois roues.

par :

13/07/2023 19:15

Je suis contre le Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

Tant que l'état ne remettra pas en état les routes qui se dégradent depuis plus de trente ans, des réparations précaires avec des gravillons et non de l'enrober.

La sécurité a un prix, et l'état des routes en est un élément essentiel.

N° 966964 - CT pour motos, Non Merci. Pour scooters, éventuellement.

par :

13/07/2023 19:16

Je suis opposé à payer pour faire vérifier que ma moto est bien entretenue alors que je paie déjà mon concessionnaire pour entretenir ma moto. Ce qu'il fait correctement.

Comme mon intégrité physique est directement concernée, je suis le premier à vérifier l'état des pneus, des plaquettes de frein, du liquide de frein, de mon éclairage, du niveau d'huile, etc.

Cette histoire de contrôle technique pourrait éventuellement s'appliquer aux scooters et aux trottinettes, mais pas aux motos de moyenne et grosse cylindrée.

Les gens en scooters, négligent peut-être l'entretien, et ils ne roulent pas dans le même esprit que nous les motards. Ils ne sont pas attachés affectivement à leur véhicule comme nous (motards) le sommes.

Bref. Mes motos (actuelles, passées et futurs) ont été, sont, et seront toujours bien entretenues. Si vous devez appliquer un contrôle technique, alors qu'il soit donc appliqué aux scooters, pas aux motos. Merci de m'avoir lu.

Cordialement,  
Motard depuis 1991.

N° 966965 - le Contrôle technique des deux roues

par :

13/07/2023 19:17

il savoir et ce rappeler que tous les pilotes de motos savent qu' ils sont responsables de leurs véhicules et qu'il est impératif de rouler en toutes sécurité donc de vérifier leurs machines a chaque départ c'est pourquoi je trouve pour ma part que le contrôle n'est pas nécessaire il n'apporte que de nouvelles dépenses quand on connaît le prix des révisions sa incite les pilotes a laisser leurs véhicules et ainsi de faire une croix sur leurs passion.

N° 966966 - Sans titre

par :

13/07/2023 19:17

Pas d'accord

N° 966967 - Non au CT moto

par :

13/07/2023 19:18

J entretient régulièrement ma moto car c est ma sécurité. Je vérifie régulièrement tout les organes de sécurité. Un contrôle technique ne changera pas l état des routes , la et le véritable danger des usager de la route en 2 roue : raccord de bitume , nid de poules , glissière de "sécurité " ...danger !!!

N° 966968 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 19:18

Bonjour ,

J'ai 69 ans, je roule en moto depuis 1976, j'ai connu et je connais de nombreux motards.

Bien entendu que rouler en moto est plus dangereux que rouler en voiture ! Mais jamais, jamais, je n'ai eu connaissance qu'une défaillance, d'un quelconque organe de sécurité d'une moto, soit la cause d'un accident.

Mes différentes motos ont toujours étaient bien entretenues, c'est d'autant plus facile que tous les organes de sécurité sont facilement identifiables et vérifiables.

Les comportements dangereux des usagers de la route sont les principales causes des accidents. Un contrôle technique ni changera rien.

Pour diminuer le nombre d'accident moto il faut :

- faire respecter le code de la route ( et la loi ).
- apprendre à chacun ( et je dis bien à chacun ) à considérer qu'il n'est peut-être pas seul sur sa route, et les sensibiliser des dangers encourus par les comportements dangereux.
- sécuriser les voies de circulation.
- obliger certains équipements ( ABS, anti patinage ).

Je ne fait pas plus de 2000 km par an avec une moto qui aura bientôt 30 ans, c'est le seul loisir que je peut m'offrir ( mais quel plaisir ! Une moto moderne me ferait mourir d'ennui ).  
« 90 km/h , jamais plus » je crains pour la santé de ma moto si elle devait être poussée à 160.

Déjà brimées : auto et moto nous sont interdits dans les ZFE.  
Nouvelle brimade : contrôle technique moto inutile.

Je ne parlerai pas des lobbies qui flirtent avec des soi-disant écologiques « c'est trop connues »

Cordialement.

N° 966969 - OPPOSITION, à la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues  
par :

13/07/2023 19:18

Bonjour,

Je suis totalement opposée à la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues. Le nombre d'accidents causés aux deux roues dû à un problème d'entretien ne représente qu'un très faible pourcentage. Il serait davantage utile de sensibiliser l'ensemble des automobilistes, deux roues et voitures, afin que chacun puisse se respecter sur la route. En tant que motarde je peux vous assurer que le bon état du véhicule est une priorité, étant donné que notre vie en dépend. Entretien une moto a un coup, et j'estime que l'argent dépensé dans un contrôle technique ne servirait qu'à enrichir les grands groupes à qui appartiennent les centres de contrôle. Ne faites pas subir à la grande majorité des Motard, la mise en place du contrôle technique, alors que le défaut d'entretien ne concerne qu'une faible minorité, la plupart du temps des scooter ou moto de cylindrée inférieure à 125 cc.

N° 966970 - Arnaque

par :

13/07/2023 19:19

Encore une belle arnaque. Aucun rapport avec la sécurité. Comme d'habitude c'est juste une histoire d'argent. Peut être la famille d'un ministre qui est propriétaire de [réseau de contrôle technique]. Donc je vais devoir laisser la machine à un âne qui n'a même pas le permis et qui n'y connaît rien en moto . Juste pour faire plaisir au bobo écolos.  
En fait le président ne sert à rien puisqu'il obéit au dicta de l'Europe

N° 966971 - Non au CTL technique

par :

13/07/2023 19:20

Bonjour,

Il n'y a aucun intérêt pour les motos de plus de 500m3. Ces motos sont naturellement bien entretenues. En revanche, en dessous de ce cubage, c'est une autre histoire, je peux comprendre. Quant aux motos de collections, je suis contre ce ctl, même

N° 966972 - Non au contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 19:25

Machine à sous bien organisée... Graissage de patte de la part des centre de contrôle... Quel dommage de ne pas voire à quel point tout est corrompus...

N° 966973 - Sécurisation de la vie des motards ou sécurisation de rentrées financières ?

par :

13/07/2023 19:28

Le contrôle technique automobile avait été mis en place car il circulait énormément de voitures poubelle qui généraient beaucoup d'accidents matériels et corporels.

Je roule à moto depuis 1972 et je n'ai pratiquement jamais vu de moto poubelle.

L'accidentologie moto, contrairement à l'accidentologie automobile est en baisse.

Le contrôle technique automobile doit être fait tous les 2 ans soit tous les 30 000km environ. La majorité des motards roulent entre 3 et 6000 km par an. Cela revient à dire que le contrôle technique moto est de 5 à 10 fois plus fréquent que le contrôle automobile. Ou encore, si la parité auto/moto était réalisée, il faudrait que le contrôle auto se fasse tous les 3 à 4 mois. Absurde, non ? Par ailleurs beaucoup de motards sont propriétaires de plusieurs motos. Le contrôle technique devient encore plus absurde. Sauf pour les sociétés chargées de ce contrôle technique.

N° 966974 - Encore une pompe à fric qui ne sert à rien pour les motos.

par :

13/07/2023 19:29

Il faut faire confiance aux motards pour rouler sur un deux roues qui soit sûr.

Un motard ne mettra pas sa vie en jeu sur un deux-roues mal ou non entretenu.

Si c'est juste pour les nuisances sonores, il suffit de remettre des policiers sur la route pour arrêter les engins qui engendrent une pollution sonore. Ce sera beaucoup plus simple et beaucoup plus efficace car les pollueurs sonores remettront leur engin aux normes avant de l'amener au contrôle technique puis reviendront à la situation précédente. Le contrôle technique des deux roues ne sert à rien sauf à contenter une poignée de bobos parisiens.

N° 966975 - Le contrôle technique moto

par :

13/07/2023 19:31

Pratiquant la moto depuis 30 ans environ je roule par tous les temps sauf neige pour aller au travail et week end je contrôle moi-même ma moto et fais l'entretien aussi c'est pourquoi a par payé un contrôleur qui fera soi disant le même constat que moi j'en vois pas l'intérêt vu ce qui se passe avec certains centres de contrôle voiture cela ne changera rien

N° 966976 - Quel intérêt ?

par :

13/07/2023 19:35

Avant de rendre obligatoire quoi que ce soit, il faudrait déjà définir l'objectif visé et voir si les contraintes liées à l'obligation "valent le coût".

Réduire la mortalité en 2 roues ? -> quel est le nombre de décès évitables avec ce contrôle technique des 2 roues?

Réduire le nombre de blessures graves -> qu'est-ce qu'une "blessure grave" et quel est le nombre évitable avec ce CT?

Si pour éviter 3 morts par an, on oblige 3 millions de personnes à se soumettre au CT (y compris le pépé qui va au marché sur son solex ...), je suis désolé, mais non.

Au risque de caricaturer, non seulement rendre obligatoire ce genre de choses est infantilisant et liberticide, mais c'est également faire le jeu des lobbys d'assureurs qui, soufflant à l'oreille de nos députés et sous couvert de bonnes intentions, veulent AUGMENTER leur marge (et pas diminuer nos primes).

Vous le constaterez, si l'accidentologie reste à peu près équivalente, les tarifs ont toujours une bonne raison d'augmenter.

Responsabilisons plutôt, en commençant par mieux instruire et former. En France, un peu de responsabilisation générerait moins de décérébrés.

L'obligation de tel ou tel truc est plus décidée au doigt mouillé (ou au nombre de caisses de champagne offertes au décideur), me semble t-il !

Et pas que pour le CT d'ailleurs, j'ai cette démarche pour tous les sujets politiques : commençons par mesurer, afin de prendre les décisions adéquates.

on mesure d'abord l'impact potentiel de la législation, et ensuite seulement on décide si on la met en place.

Une obligation a forcément une contrepartie. Imposer quelque chose à 3 millions de personnes (à peu près le nombre de pratiquants du 2 roues motorisé en France), c'est tout sauf anodin. Donc il faut que le jeu en vaille la chandelle - et je ne parle pas forcément de coût financier.

- c'est évidemment prendre en compte tous les cas de figures : du motard "loisir" à l'utilisateur de scooter quotidien, en passant par l'ado en 50cc et le pépé en solex.

Sans quoi une législation ne sert à rien.

Bref, ça ne se fait pas en claquant des doigts.

Et pour finir, n'oublions pas l'hypocrisie du permis moto. Déjà l'ETM (nouveau code moto) met énormément l'accent sur l'accidentologie.

Et après, plus rien ? Manque total de continuité dans la démarche.

Le problème est ailleurs, si problème il y a.

N° 966977 - contre le contrôle technique

par :

13/07/2023 19:36

ce CT n'apporte qu'une mauvaise réponse à un vrai problème de nuisances. les seuls qui polluent nos oreilles sont les scooters 50cm3 et plus. Et ils ne sont pas concernés par cette mesure. De plus ce sont ces véhicules qui ne sont pas soumis à l'examen du code de la route. Autrement dit une décision influencée par de mauvais arguments, sans aucune chance d'apporter une réponse correcte.

N° 966978 - Ct moto

par :

13/07/2023 19:42

Je ne vois pas comment vous allez empêcher les motards de se faire tuer grâce au contrôle technique ce sont les premiers à tous vérifier avant de partir en balade pour le bruit sachez que les automobilistes ne nous voient pas mais quand ils nous entendent forcément ils nous voient donc NON au contrôle technique de toute façon je ne le ferai pas merci

N° 966979 - Remarques sur le projet de décret

par :

13/07/2023 19:44

Bonjour,

Ce contrôle techniques ne vérifie rien de plus pour la sécurité du véhicule qui n'est pas déjà contrôlé lors d'une révision annuelle et/ou visible par un simple contrôle visuel tel qu'apparis lors du permis de conduire.

Une défaillance technique sur un véhicule à deux roues conduira à l'accident bien avant la date du contrôle technique. Il est illusoire de penser qu'un contrôle technique évitera un jour un accident, sauf gros coup de chance sur les dates.

L'argent dépensé dans un contrôle technique serait bien mieux investit dans de l'équipement de sécurité, le budget d'un motard n'est pas extensible.

La probabilité d'une chute dû à l'état de la moto est dix fois inférieure à celle d'une chute dû à l'état de la voirie, pourtant, je ne vois rien concernant le contrôle de l'état notre réseau routier.

Cordialement,

N° 966980 - Non au contrôle technique des 2 et 3 roues en Guyane française

par :

13/07/2023 19:46

Cette aberration européenne ne peut s'appliquer en Guyane française. Les infrastructures de notre département sont dans un tel état de dégradation, qu'aucun conducteur de deux ou trois roues, ne peut se permettre d'avoir une machine en mauvais état. Les dangers rencontrés sont plus inhérents à la conduite des véhicules automobiles, ainsi qu'à l'état de ces routes.

Si l'attrance pécuniaire de certains lobbyistes de Bruxelles, afin de glaner une manne financière sur notre dos, n'hésitent pas à se mettre en avant, ce ne sera pas pour leur bien, c'est une certitude : trop de business, tue le business.

N° 966981 - CT 2 roues

par :

13/07/2023 19:47

On voit rouler sur nos routes beaucoup de voitures en mauvais état par contre on ne voit que très rarement des 2 roues dans un état comparable. Hormis peut-être les scooters de petite et moyenne cylindrée qui circulent en ville. Je propose donc que ce contrôle technique s'effectue dans un premier temps sur ce type de véhicule pour voir si cela apporte une amélioration.

N° 966982 - 6.2.7 BEQUILLE

par :

13/07/2023 19:49

BEQUILLE: témoin de béquille engagé ou coupure automatique lors du passage du premier rapport ne fonctionnant pas !

N° 966983 - Contre l'obligation de contrôle technique des véhicules motorisés

par :



13/07/2023 19:49

La mise en place d'un CT pour les motos est inutile car la conduite des motos suppose une bonne connaissance des éléments de sécurité du véhicule et du pilote.

En effet l'examen du PC motos comprends un fort volet relatif à ce sujet, depuis des décennies.

Le problème vient plutôt des scooters accessibles sans permis avec seulement un CASM, mettant sur la route des personnes sans permis motos qui conservent les réflexes de la conduite automobile.

Tout cela pour favoriser les ventes de scooter!

De plus il y a statistiquement plus d'accidents de motos dus au mauvais entretien des routes qu'aux défaillances techniques des motos. Parlons plutôt des accidents dus à la nonchalance d'une majorité de conducteurs automobiles qui utilisent systématiquement leur téléphone en SMS et appels "car play" au lieu de surveiller leurs rétroviseurs. Le véhicule bureau!

Quelle hypocrisie d'autoriser les constructeurs automobiles à systématiser les comportements nonchalants par "la voiture connectée" en permanence, créant de la déconcentration permanente, alors que lorsque l'on conduit, on a une arme entre les mains. Quelle hypocrisie d'autoriser des constructeurs à construire des véhicules électriques de 360 CV pour ne pas polluer (!) et pour rouler à 30, 50,90 et 130kmh!

Donc comme tous les motards le disent : occupez vous des routes, on s'occupe de notre moto car on sait bien que notre vie est en jeu, sans avoir besoins de cette taxe supplémentaire pour alimenter les entreprises prédatrices et déjà trop riches, qui veulent encore appauvrir les français.

N° 966984 - Non au contrôle technique des 2RM

par :

13/07/2023 19:50

L'application du CT moto est complètement inutile et aberrant.

Il ne va rien apporter, les problèmes liés à la sécurité seront toujours présent. Il serait beaucoup plus intelligent de remettre les routes en l'état... !

Contre l'application du CT moto !

N° 966985 - Racket

par :

13/07/2023 19:51

Avec ce CTP des 2 roues, et après le covid,

On a le frigo vide,

le ventre vide,

les poches vides,

le réservoir vide.

Stop à ce racket organisé.

N° 966986 - Piège à citoyens motard

par :

13/07/2023 19:51

Bonjour,

Moins de 1% des accidents impliquant un Motard sont dûs par le mauvais entretien du véhicule du motard.

Attaquez-vous aux « vraies » causes avant de prendre de l'argent dans le portefeuille des motards sans nécessité aucune pour se survie.

(Subventionner le port d'un pantalon, d'un blouson homologué par exemple .

N° 966987 - controle technique moto

par :

13/07/2023 19:52

Pourquoi un tel contrôle?

Pensez vous que les motards qui sont les plus exposés soient des idiots qui se moquent de leur sécurité;

Quid de l'état des routes dont certaines sont dans un état lamentable et sont causes d'accident; les contrôleurs ont-ils leur permis moto?

Quid des motos anciennes ?

Le contrôle technique moto est un non sens dont car les motards sont soucieux de leur sécurité et de l'entretien de leur(s) machine(s). Il y a bien sur des choses à faire concernant les motos en échappement libre ... mais toutes les statistiques le montrent; les motards sont les bons élèves de la sécurité routière ...

réfléchissez, pour une fois !!!

N° 966988 - Inutile et un impôt caché de plus.

par :

13/07/2023 19:52

Bonjour, je me permets donc de vous faire une analyse et des suggestions.

En l'état, cette proposition de contrôle technique est ni faite ni à faire.

Pour l'origine de la demande, il n'est pas secret que cela vient de sociétés privées diverses et variées. Et se basant sur de fausses "enquêtes" sans fondement.

Pour le traitement:

- Le constat réel est que le cœur de cible - les moins de 50 cc et les scoot - qui sont les véhicules qui demanderaient un réel suivi pour la sécurité sont in fine délogés de contrôle (premier contrôle après 5 ans? Combien en reste il sur route à cet âge?).

- Le coté pas honnête de la chose, pourquoi faire passer ce contrôle par des sociétés (comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] pour ne pas la nommer) qui n'ont aucune compétence pour le faire?

Et pas un concessionnaire qui lui à les connaissances et compétences.

- Et le comique de situation: Imposer un contrôle "visuel" qui de fait n'apportera rien de plus que ce que peut voir un éventuel acheteur novice.

Il aurait été bien plus utile (intelligent?) de demander une validation de vente par un vrai professionnel du secteur (concessionnaire donc) avant toute transaction ou cession.

La payer une somme qui de toutes façon qui se devrait être supérieure à 45€ serait une bonne chose et acceptable par tous.

En espérant avoir eu un propos qui sert la concertation et la sécurité routière, et des utilisateurs de la route.

Bien cordialement.

N° 966989 - controle technique moto

par :

13/07/2023 19:52

Pourquoi un tel contrôle?

Pensez vous que les motards qui sont les plus exposés soient des idiots qui se moquent de leur sécurité;

Quid de l'état des routes dont certaines sont dans un état lamentable et sont causes d'accident; les contrôleurs ont-ils leur permis moto?

Quid des motos anciennes ?

Le contrôle technique moto est un non sens dont car les motards sont soucieux de leur sécurité et de l'entretien de leur(s) machine(s). Il y a bien sur des choses à faire concernant les motos en échappement libre ... mais toutes les statistiques le montrent; les motards sont les bons élèves de la sécurité routière ...

c'est un non sens ... fait en dépit de toute réflexion posée ....

N° 966990 - racket

par :

13/07/2023 19:53

aucun argument convaincant en faveur de ce controle technique si ce n'est financier pour enrichir certaines enseignes ; j'aurai préféré des contrôles fortuits dans la circulation ( ex: bruit ,état des pneus) je me souviens , au début du CT auto je travaillais dans le milieu nos chambres syndicales poussaient en ce sens croyant ramener des l'activité dans les ateliers alors que l'histoire nous démontre que c'est tout le contraire qui s'est produit combien de garages ont fermés ? ....cerise sur le gateau à l'époque les accidents les plus graves et donc les plus couteux arrivaient avec des vehicules de moins de 2 ans (donc non soumis au CT) 40 ans après on reproduit les mêmes bêtises : RACKET !

N° 966991 - 6.2.7. BEQUILLE

par :

13/07/2023 19:53

Béquille latéral engagé sans coupure moteur lors du passage du premier rapport ! critique

N° 966992 - contrôle technique moto

par :

13/07/2023 19:54

Pourquoi un tel contrôle?

Pensez vous que les motards qui sont les plus exposés soient des idiots qui se moquent de leur sécurité;

Quid de l'état des routes dont certaines sont dans un état lamentable et sont causes d'accident; les contrôleurs ont-ils leur permis moto?

Quid des motos anciennes ?

Le contrôle technique moto est un non sens dont car les motards sont soucieux de leur sécurité et de l'entretien de leur(s) machine(s). Il y a bien sur des choses à faire concernant les motos en échappement libre ... mais toutes les statistiques le montrent; les motards sont les bons élèves de la sécurité routière ...

c'est un non sens ... fait en dépit de toute réflexion posée ....

N° 966993 - Vous avez dit contrôle ?

par :

13/07/2023 19:55

Si il y a quelque chose à contrôler, c'est la manière dont sont dépenses nos Impôts . L'état préfère payer des technocrates pour mettre en place un contrôle technique inutile que de payer pour l'entretien des routes !!! Sur mes motos , tous les accessoires de sécurité sont visible et en moins de 5 minutes , je peux tout contrôler . Et accessoirement , j'ai de vrai compétences pour le faire ( et un intérêt facile à comprendre) ce qui risque de ne pas être le cas des contrôleurs dont la formation sera « accélérée » Le bruit , le Contrôle Technique en Allemagne n'a pas réglé le problème !La pollution depuis quand un engin de 300kg polue plus qu'une berline d'une tonne et demie engluée des heures dans les embouteillages et avec un conducteur. Inutile et coûteuse tel est la gestion bureaucratique française. Hélas

N° 966994 - et les tracteurs, dans tous ça?

par :

13/07/2023 19:56

Habitant la campagne, je constate que nombre de véhicules agricoles circulent sans feux, sans plaques et sans gyrophares! et la nuit aussi..

Donc, en conclusion, ces véhicules échappent à tous contrôles et toutes sanctions, et quid de leurs implications lors d'accident de la route!?

Qu'en est il des véhicules de chantier??

2 poids 2 mesures?

N° 966995 - CTP

par :

13/07/2023 19:56

Aucune moto d'un motard digne de ce nom ne saurait être mal entretenue, et dans la plupart des cas par un concessionnaire.

N° 966996 - Avis sur le contrôle technique des 2 et 3 roues

par :

13/07/2023 19:57

Bonjour,

Le CT des 2 roues couvrent un nombre de point de contrôle déjà couvert par les entretiens périodiques des concessionnaires.

Mon véhicule subit un entretien mineur tous les 5000 km et un entretien majeur tous les 10000 km.

La justification par la pollution est stupide car les 2 et 3 roues consomment moins que les voitures en rapportant cela au nombre de personnes transportées et à la durée de circulation (par rapport au VL bien souvent avec seulement le conducteur)

La justification par l'accidentologie semble partielle car pour circuler quotidiennement dans Paris et la région parisienne, l'état des routes et des rues notamment de Paris est plus critique que l'état de mon véhicule.

Merci

N° 966997 - Non au CT moto

par :

13/07/2023 19:57

Je suis motard depuis plus de trente ans, le CT moto est inutile, il ne fera pas baisser l'accidentalité et la mortalité qui touchent les motards. Les causes sont autres, les défauts techniques n'interviennent que dans 0,3% des accidents. Il faudrait commencer par améliorer l'état des routes et des infrastructures qui sont responsables de 30% des accidents. Pour améliorer la sécurité des motards, il faut continuer le travail entrepris dans la prévention, l'éducation et la formation au permis. C'est ce qui est fait par les associations de prévention routière, par la [association de motard], par les IDSR...

Les mesures alternatives qui allaient être promulguées dans le décret qui a été retoqué par le conseil d'état allaient dans ce sens.

Un CT moto à 50€ c'est autant d'argent en moins pour acheter un équipement de sécurité.

Aujourd'hui uniquement le casque et les gants sont les équipements obligatoires pour rouler à moto ! Il aurait mieux valu rendre obligatoire d'autres équipements chaussures ou bottes moto, blouson coqué, airbag, pantalon résistant à l'abrasion... au moins certains motards qui roulent en short tee-shirt l'été auraient pu sauver leur peau !

Revenons à ce CT qu'on veut nous imposer : quels sont les contrôles qui vont être faits et par qui ?

Les motards sont soucieux de leur sécurité et vérifient l'état de leur machine visuellement : pression des pneus et usure, niveau d'huile, éclairage ... Pour le reste les concessionnaires et garagistes moto sont les plus habilités à détecter ce qui doit être révisé les pièces qui sont à changer...

Qui le fera ? les contrôleurs devront avoir le permis moto pour déplacer les motos et une très bonne connaissance des différents modèles : custom, trail, routière, roadster, trike etc, la tâche paraît compliquée.

Donc non au CT ! faites confiance aux motards, aux mécaniciens moto, aux concessionnaires qui eux s'occupent de l'état des motos.

N° 966998 - Plutôt bien... mais incomplet !

par :

13/07/2023 19:57

Le projet de décret ne prévoit pas l'exemption des vélo électriques du CT. Un oubli ?

Rien ne semble organisé non plus pour les motos taxi concernant la périodicité qui devrait correspondre aux taxis auto.

Les durées de formations semblent bien trop courtes au regard des nombreuses technologies et réglementations à présenter aux contrôleurs auto ou PL.

N° 966999 - Une directive européenne aberrante de plus

par :

13/07/2023 19:57

Nous avons hélas trop l'habitude de cette insistance qui mène inévitablement aux mêmes résultats : des contraintes supplémentaires ainsi que des frais pour contrôler les véhicules à moteur les plus sûrs du parc parce que les utilisateurs sont bien conscients des risques qu'ils encourent. Les motards

contrôlent très fréquemment leur monture, la font réviser par des professionnels et n'hésitent pas à mettre la main à la pâte.

Au bout du bout : une taxe de plus !

N° 967000 - Ct.. pfff!

par :

13/07/2023 19:59

Interet nul pour toutes les raisons bien connues.. lobby des ct européens.. au final le besoin c'est quoi.?

1-stopper le bruit excessif ? Ceux là enlèveront le pot avt le ct.. plutot taper au portefeuille des tres bruyants sans sommation..

2- les spécialistes des rodéos urbains vont ils gentiment venir aux ct..??

3 - en sous marin c est je pense aussi regler en partie le pb des vols de 2 roues.( ctrl des plaques cadres ou moteur) . tres bien mais dites le franchement si c est cela.

4 : moto= Risque= liberté ..une des dernières

5: 90% des motards sont responsables.. tout ça pour les 10% repérables très facilement??

6: 4ou 5 petits accidents/ en 50 ans de 2 roues divers et variés... jamais de ma faute..toujours une voiture qui m a percuté... sauf 1..erreur d'inattention .

6 :les motos sont de plus en plus sûres, fiables et économes

7 les motos d d'occasion sont bichonnees

8: suis désolé ne pas confondre motards et scootards.. c'est pas vraiment la même planète ni le même usage.. ni la même passion surtout

- Contrôlez plus sévèrement le bruit... ça oui!! .c'est la seule chose qui excède la population qui est pour le ct au final..

9.le risque fait parti de la vie..

N° 967001 - La sécurité est-elle vraiment l'objectif recherché ?

par :

13/07/2023 20:01

Bonjour,

Je suis navré de voir un tel texte rentrer en application. Une loi, une directive, une contrainte administrative de plus dans un quotidien déjà surchargé de lois, textes et régulations en tous genres qui alourdissent chaque jour un peu plus notre quotidien.

Les motards sont - dans leur grand ensemble - pleinement conscients des risques que leur ferait prendre un deux roues en mauvais état. La vérification de l'éclairage, des freins, de l'état des pneumatiques est leur routine. Le faible taux de responsabilité de l'état des deux roues dans les accidents le prouve.

Donc tout ça pour ça ...??

Il ne faut pas pour autant ne rien faire et je serais d'avis que l'on puisse, par exemple:

- Faire la chasse aux échappements non conformes devrait être une priorité. Cela est un vrai enjeu de santé publique...

- Eliminer les deux roues 'trafiqués' ou non homologués, légions dans les 'cités' (mais pas que), souvent des 50 cc hors d'age ou hors d'état : pourquoi ne pas élargir l'obligation d'immatriculation à TOUS les deux roues motorisés rencontré sur la voie publique ?

- Stopper immédiatement lors d'un contrôle de police les véhicules relevant des deux catégories ci-dessus comme ceux en défaut d'éclairage ou naturellement, en défaut d'assurance.

Mais ces mesures nécessitent t'elles de sanctionner la majorité des usagers de deux roues par une contrainte générale?

Et puisqu'il s'agit d'une directive européenne, ne serait-il pas préférable, comme dans d'autres pays de responsabiliser les utilisateurs au port d'équipements de sécurité (au delà du casque et des gants), et diminuer le cout de prise en charge des blessés, de former les jeunes à une conduite responsable (quel que soit le véhicule), de mettre des efforts supplémentaires sur l'effacement de points noirs et d'aménagements routiers susceptibles de faire chuter ou de blesser des utilisateurs de deux roues.

Enfin, et comme bon nombre de pays voisins, redonnez aux deux-roues leur place dans la circulation urbaine. Ils sont davantage des éléments de fluidité du trafic (et donc de baisse de la pollution) que des facteurs aggravants. Ouvrez leur les voies de bus et de covoiturage, créez des places de parking dédiées mais surtout, et encore : EDUQUEZ. Et cette éducation sera d'autant plus facile que les règles seront comprise de tous.

Ce contrôle technique va complètement à contre-sens.

N° 967002 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques par :

13/07/2023 20:02

Thanks for finally talking about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des

véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

&#3655;&#3605; joker

&#3648;&#3655;&#3610;&#3605;&#3619;&#3591;&#3652;&#3617;&#3656;&#3612;&#3656;&#3634;&#3609;&#3648;&#3648;&#3618;&#3656;&#3609;&#3605;&#3660;</a>

N° 967003 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 20:02

Véritable racket mis en place, quel est réellement le % d'accidents de 2 roues impliquant une défaillance mécanique du à un manque d'entretien du véhicule ?.

Peut-on en dire autant de l'état des routes françaises ?

Les moyens de locomotion individuels deviennent véritablement les vaches à lait de l'état.

N° 967004 - Non au contrôle technique

par :

13/07/2023 20:03

Le président de la république lui-même s'était opposé à la mise en place de cette mesure dictée par une obscure commission de l'Union européenne. Je suis déçu de voir que ce sont toujours les mêmes qui sot mis à contribution.

Quid de l'aviation commerciale, des jets privé, des navires hyper polluant, des industries pétrochimiques.

Les deux roues sont mieux entretenues que les voitures, circulent moins longtemps en limitant par leur vitesse les temps de trajet.

Je ne suis pas un militant, juste un citoyen qui en a marre d'être culpabilisé et montré du doigt.

Comme dirait la président, précisément sur ce sujet: "Qu'on foute la paix aux français!"

N° 967005 - Ct.. pfff!

par :

13/07/2023 20:05

Interet nul pour toutes les raisons bien connues.. lobby des ct européens.. au final le besoin c'est quoi.?

1-stopper le bruit excessif ? Ceux là enlèveront le pot avt le ct.. plutot taper au portefeuille des tres bruyants sans sommation..

2- les spécialistes des rodéos urbains vont ils gentiment venir aux ct..??

3 - en sous marin c est je pense aussi regler en partie le pb des vols de 2 roues.( ctrl des plaques cadres ou moteur) . tres bien mais dites le franchement si c est cela.

4 : moto= Risque= liberté ..une des dernières

5: 90% des motards sont responsables.. tout ça pour les 10% repérables très facilement?? Photo plaque..convocation..pv.. simple non...?

6: 4ou 5 petits accidents/ en 50 ans de 2 roues divers et variés... jamais de ma faute..toujours une voiture qui m a percuté... sauf 1..erreur d d'inattention .

6 :les motos sont de plus en plus sûres, fiables et économes

7 les motos d de collection sont bichonnees et roulent peu. ET pas vite..

8: suis désolé , mais ne pas confondre motards et scootards.. c'est pas vraiment la même planète ni le même usage. Ni la meme conduite. ni la même passion surtout

- Contrôlez plus sévèrement le bruit... ça oui!! .c'est la seule chose qui excède la population et qui est pour le ct au final..

9.le risque fait parti de la vie..

N° 967006 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 20:06

Bête et inutile. Totalement contre, les motos se tiennent très bien comme ça.

N° 967007 - 20 euros

par :

13/07/2023 20:10

20 euros : c'est ce que je pense être le juste prix de ce contrôle technique . Soit le prix d'un smic pour 1/2h de travail max plus les frais . Et c'est déjà bien payé pour un « machin » inutile ... voire contre productif mais rassurant pour le politique ... mais pas pour le motard qui voit l'état des routes se dégrader au point d'en être dangereuses. Et je passe sur l'hypocrisie qui vonssiste à parler de pollution m; à croire que les bouchons sont le fait des motards! Sans oublier le bruit : c'est sur qu'après ce contrôle technique il n'y aura plus de scooter débridé remontant de grandes avenues sur la roue arrière avec un échappement libre . Enfin je suis enchanté d'apprendre que la compétence requise est la même pour analyser une voiturette diesel pétaradante munie de frein à tambour qu'une machine de 200cv équipée de frein à disque et d'un V4 de 150 cv Dormons tranquille. L'état veille

N° 967008 - Ct moto

par :

13/07/2023 20:10

Un vrais motard s occupe bien de ça moto car sa vie en dépend par contre l état des routes laisse à désiré avec les rustines goudron qui glisse à tous va.

Alors occupé vous de nos routes et nous on s occupe de nos motos .

Rendez obligatoire un équipement complet chaussure moto



Blouson moto  
Gant et casque  
Là oui faite une loi pour un équipement complet merci

N° 967009 - Contre le CT

par :

13/07/2023 20:17

Je suis contre ce décret, le CT moto ne sers à rien, si vous voulez sauvez des vies utilement, réparez nos routes , mettez des doubles glissières et le nombre de mort diminuera +

N° 967010 - CT 2 roues et 3 roues motorisés

par :

13/07/2023 20:19

Pourquoi un contrôle technique sur des véhicules qui sont en général entretenus par des concessionnaire, pour le bruit ? Les contrevenant remettront les silencieux d'origines lors de la visite pour ensuite les enlever lorsque l'on connaît sa machine ce n'est qu'une formalité....

En ce qui me concerne ma moto passe tout les ans chez son concessionnaire mais règle générale les motards connaissent mieux que quiconque leur machines .

Pourquoi abonder dans le sens des lobbyings ([réseau de contrôle technique] et compagnie).

On sait que les accidents des deux roue sont dus à l'imprudance de certaines personnes mais aussi à l'états de certains réseaux routiers.

Pour une fois il serait bon de prendre les problèmes dans l'ordre et de montrer un peu de bon sens plutôt que de pénaliser des personnes qui mettent déjà beaucoup d'argent dans leur loisir.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

N° 967011 - CT 2 roues et 3 roues motorisés.

par :

13/07/2023 20:21

Pourquoi un contrôle technique sur des véhicules qui sont en général entretenus par des concessionnaire, pour le bruit ? Les contrevenant remettront les silencieux d'origines lors de la visite pour ensuite les enlever lorsque l'on connaît sa machine ce n'est qu'une formalité....

En ce qui me concerne ma moto passe tout les ans chez son concessionnaire mais règle générale les motards connaissent mieux que quiconque leur machines .

Pourquoi abonder dans le sens des lobbyings ([réseau de contrôle technique] et compagnie).

On sait que les accidents des deux roue sont dus à l'imprudance de certaines personnes mais aussi à l'états de certains réseaux routiers.

Pour une fois il serait bon de prendre les problèmes dans l'ordre et de montrer un peu de bon sens plutôt que de pénaliser des personnes qui mettent déjà beaucoup d'argent dans leur loisir.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

N° 967012 - Non au contrôle technique pour les 2 roues

par :

13/07/2023 20:25

Bonjour,

Je vous laisse un commentaire car je ne vois pas du tout l'intérêt d'un contrôle technique pour les 2 roues.

Motard depuis plus de 30 ans, j'entretiens moi même ma moto avec beaucoup d'attention car je suis conscient de l'importance d'avoir une moto en bon état pour rouler en toute sécurité.

Concernant les motards qui ne respectent pas les règles, notamment :

- Bruit
- Véhicule non homologué
- Conduite sans permis
- Conduite sans casque
- Et j'en passe...

Le contrôle technique ne va pas régler le problème puisque on peut aisément modifier une moto pour la rendre conforme puis après contrôle revenir à une moto non conforme. Sans parler de tout ceux qui de toute façon roulent sans se préoccuper des règles qui eux ne passeront pas le contrôle technique.

La solution passe par :

- Une présence accrue de la police et de la gendarmerie sur nos routes (en 30 ans je me suis fait seulement contrôler une seule fois à moto et trois fois en voiture).
- Une amélioration de l'état des routes.

S'il vous plaît laissez tranquille les motards contentieux et attaquez-vous à ceux qui posent problème.  
Merci

N° 967013 - CT des 2RM

par :

13/07/2023 20:25

Je suis motard permis A depuis 1998.

Je réalise un contrôle de mes organes de sécurité à chaque fois que je prends ma moto (état des pneumatiques, freinage, clignotants et feux etc...)

Les motards ne sont pas suicidaires, piloter une moto qui ne serait pas en bon état conduirait à coup sûr à se retrouver par terre très rapidement...

Je suis contre le CT obligatoire des 2RM car très très peu des accidents concernant les motards sont dus à une défaillance mécanique ou défaut d'entretien. Bien plus d'accidents mortels ou entraînant de graves blessures sont dus à un mauvais état d'entretien des routes ou à des infrastructures inadaptées.

Ce nouveau CT n'est pas autre chose qu'une nouvelle taxe déguisée, sous couvert de la "sécurité"...

Je suis par contre favorable à un CT obligatoire uniquement pour permettre la revente d'une moto et sécuriser l'acheteur.

N° 967014 - Non au contrôle technique des 2roues

par :

13/07/2023 20:26

Il est absurde de dire que l'on tue en deux roues et à cause de l'état de leur machine alors que l'état des routes et des infrastructures laisse à désirer

Je dit NON au contrôle technique

N° 967015 - contrôle ta mère

par :

13/07/2023 20:27

Notre avis vous intéresse ou c'est juste histoire de faire genre que vous écoutez les gens ?

Je fais mon entretien moi-même et j'ai aucun problème, depuis plus de 15 ans de moto.

Je me sens parfaitement en sécurité.

J'ai pas envie de devoir laisser ma moto entre les mains d'un inconnu pour qu'il s'amuse a jouer avec alors que je suis prié de resté assis sur ma chaise en attendant qu'il vérifie on ne sais quoi ...

J'ai pas besoin de votre contrôle technique inutile version pompe a fric qui est en trin de passer à la mode 49-3 ...

La révolution vas vous sauter au visage a force de pressuriser les gens et leur enlever leur libertés, étudiez bien l'histoire, s'en prendre en motard sera l'étincelle qui déclenchera le feu aux poudre !

A bon entendeur ...

Merci de pas me censurer Mr l'administrateur, il me semble que j'ai encore ce qui s'appelle "la liberté d'expression".

N° 967017 - monsieur

par :

13/07/2023 20:30

je suis favorable au contrôle technique des motos ! Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 967018 - CTRL 2 roues

par :

13/07/2023 20:30

Bonjour,

merci de ne pas rajouter des "normes", les motards entretiennent très bien leur moto sinon il risque la mort

N° 967019 - Non au CTP.

par :

13/07/2023 20:31

C est encore une aberration de taper sur les bons citoyens qui entretiennent parfaitement leurs motos, nul n ose se promener en moto avec des fuites d huile, plaquettes usées,pneus à la corde,etc.....

Je pense que de s occuper de l état de nos routes ne serait pas un luxe,tout est à l abandon,une honte!!!!

Et je ne citerai que ce point.

Donc NON AU CTP!!!!

N° 967020 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 20:33

Contrôle qui n apportera rien sur la sécurité moto vue que ce n'est que très rarement un problème d entretien. Je le trouve injuste et totalement inutile.il ne servira qu'à pénaliser des personnes honnêtes et responsables.

N° 967021 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

13/07/2023 20:35

Bonjour

Dans le cadre de la mise en place du CT, il s'avère que les problèmes techniques ne représentent que 0,3 % des causes lors d'accident des deux roues motorisées loin des 17% des voitures lors de l'instauration du CT dans les années 90 ( Source assurances MAIDS). Il est à noter également que l'UE donne le choix afin de déroger au CT en instaurant par exemple l'amélioration de l'état des routes. La FRANCE était classée en première position jusqu'en 2012 pour se trouver en 2019 à la 18ème position ( source URF).

Concernant le kilométrage annuel d'un motard, entre 2015 et 2019 celui-ci était de 4100 kms ( pas pris en compte 2020 année du COVID19 encore plus bas). ( Source : Observatoire national interministériel de la sécurité routière). Cela représente peu au vu des voitures. Les 2 roues motorisées sont principalement utilisés en promenade ou loisirs à 72% ( vacances, week-end, Tout terrains toujours même source).

De plus la fréquence d'entretien d'un deux est plus courte qu'une voiture et le motard est plus à même de contrôler les organes de sécurité car plus visibles et soucieux de sa sécurité car a part ses EPI aucune autre protection existe. Pourquoi ne pas renforcer dans le permis de conduire les contrôles de sécurité qui existe déjà.

Comment gérer les véhicules de plus de 25 ans dont les pièces n'existent plus et qui ne correspondent plus aux normes environnementales même de l'époque . Idem pour les moto tout terrain avec carte grise

Mettre en place un CT triennal ou quinquennal qui touche une passion, un loisir et qui part les chiffres ne va pas permettre une baisse significative du nombre d'accident et qui ne va pas améliorer la performance énergétique est un non sens.

En vous souhaitant bonne lecture

N° 967022 - Inadmissible

par :

13/07/2023 20:36

Cette mesure est totalement intolérable et incompréhensible ! La part d'accidents de 2 roues causés par une défaillance mécanique est infime ! Les arguments exposés sont inaudibles et reflètent seulement la puissance des lobby et des illuminés pro-écologistes

N° 967023 - contrôle technique

par :

13/07/2023 20:39

marre de nous infantiliser pour nous ponctionner encore et encore des euros pour des soit disant bien pensants pour notre sécurité.

quand est ce que quel qu'un osera mettre le feu à ces mange merde de contrôleur technique de voleur de parisien, nous savons plus que n'importe qui comment marche et fonctionne nos machines et que le moindre laisser aller peut se terminer de la pire des façons.....

Arrêtez de vous occuper de nous , nous y arrivons très bien sans vous ,

pour que notre liberté continue sans contrainte de quelques instances absurdes et politiquement non correctes

stop aux abus ,réfléchissez plutôt comment faire pour arrêter les rodéos urbains

de tous ces gamins qui défient lois et polices en faisant n'importe quoi n'importe où

N° 967024 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

13/07/2023 20:40

Encore un truc à payer!! Les motards sont beaucoup plus responsables que ce qu'on pourrait imaginer. Pour rester sur la route, il faut que nos machines soient effectivement bien entretenues! Pour le reste, (nuisances sonores etc), il y a déjà des lois, des textes! Faîtes les appliquer!! Inutile d'en rajouter! Ca suffit!!

Suivez les directives et observations de la [association de motard].

Merci de me lire

N° 967026 - Une idée

par :

13/07/2023 20:42

Quand mettre en place le contrôle technique exigé par l'Europe ? En 2024 pour les motos de plus de 15 ans en 2025 pour les motos de plus de 14ans en 2026 pour les motos de plus 13 ans en 2027 pour les motos de plus de 12 ans en 2028 pour les motos de plus de 11ans en 2029 pour les motos de plus de 10 ans et ainsi de suite . Les exceptions : tout de suite pour les voiturettes, les scooters notamment les 50cc ... merci de l'attention que vous porterez à ma suggestion

N° 967027 - Monsieur

par :

13/07/2023 20:45

Je possède un bac F1b, mécanique automobile, donc forcément moto. Diplôme accordé par l'état au vu de mes compétences.

Il va falloir que ce soit une personne qui a une compétence relative voir inexistante qui me dise si je suis en sécurité sur mes motos....

Foutaise !!!

Sur une moto, je peux lui montrer plusieurs points de défaillance qui sont invisibles et dont il a pas la moindre idée. Pourtant ces points peuvent tuer le pilote.

Le plus honnête pour l'état serait de nous taxer directement les 50€. Et en plus, ça ne profiterait pas aux sociétés malhonnêtes sur ce dossier.

N° 967028 - Non au CT MOTO

par :

13/07/2023 20:45

J'aime ma moto, j'effectue tous les contrôles appris lors du permis, 0,5% de la pollution en France du secteur des transports est liée aux deux roues motorisées, la majorité des accidents en moto est liée à l'état des routes et pas à l'état des motos.

LAISSEZ NOUS VIVRE NOTRE PASSION TRANQUILLE !!!!!!!!!!!!!!!

N° 967029 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 20:46

Pourquoi un CT moto quand tout les études accidents montrent que dans moins de 1%des accidents est imputable a l'état du véhicule .

Le nombre de véhicules concernés est moindre donc il n'y aura probablement qu'un à deux établissements capables de le réaliser donc des kilomètres à faire pour se rendre de l'attente pour un rendez-vous

Bref une mesure qui ne sert à rien si ce n'est plaire à une poignée de sectaire

N° 967030 - Contrôle technique

par :

13/07/2023 20:46

Pourquoi un CT moto quand toutes les études d'accidents montrent que dans moins de 1% des accidents est imputable à l'état du véhicule.

Le nombre de véhicules concernés est moindre donc il n'y aura probablement qu'un à deux établissements capables de le réaliser donc des kilomètres à faire pour se rendre de l'attente pour un rendez-vous

Bref une mesure qui ne sert à rien si ce n'est plaire à une poignée de sectaire

N° 967031 - contrôle technique inutile

par :

13/07/2023 20:46

inutile car pourcentage d'accident causé par l'état du 2 ou 3 roues quasi nul.

contrôler quoi qu'un propriétaire ne fasse déjà avant de prendre la route?

qui roule avec des pneus ou des freins défectueux? quand sa vie en dépend.

quelles compétences techniques et quel matériel pour contrôler un 125 cm<sup>3</sup> de 20 ans d'âge de 20 cv ou un 1200 cm<sup>3</sup> de plus de 200 cv, pour un contrôle de freinage par exemple.

l'argument sécuritaire ne tient pas quand on a connaissance du poids du lobbying exercé aux assemblées française et européenne. mon contrôleur auto franchisé absolument pas motivé pour investir dans matériel nécessaire et simple contrôle visuel cher et absurde.

pour lutter contre les nuisances sonores, contrôle routier tout simplement. gratuit mais permet de verbaliser et interdire la vente de produits non homologués.

N° 967032 - contrôle technique inutile

par :

13/07/2023 20:48

inutile car pourcentage d'accident causé par l'état du 2 ou 3 roues quasi nul.

contrôler quoi qu'un propriétaire ne fasse déjà avant de prendre la route?

qui roule avec des pneus ou des freins défectueux? quand sa vie en dépend.

quelles compétences techniques et quel matériel pour contrôler un 125 cm<sup>3</sup> de 20 ans d'âge de 20 cv ou un 1200 cm<sup>3</sup> de plus de 200 cv, pour un contrôle de freinage par exemple.

l'argument sécuritaire ne tient pas quand on a connaissance du poids du lobbying exercé aux assemblées française et européenne. mon contrôleur auto franchisé absolument pas motivé pour investir dans matériel nécessaire et simple contrôle visuel cher et absurde.

pour lutter contre les nuisances sonores, contrôle routier tout simplement. gratuit mais permet de verbaliser et interdire la vente de produits non homologués.

N° 967033 - Merci [réseau de contrôle technique]

par :

13/07/2023 20:49

Ils sont tellement dans le besoin chez [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], il faut bien qu'on leur donne nos sous. Et avec l'inflation galopante c'est vrai qu'on en a plein... Merci beaucoup d'agir dans leur intérêt plutôt que celui de la population.

N° 967034 - consultation controle technique inutile

par :

13/07/2023 20:49

inutile car pourcentage accident causé par etat du 2 ou 3 roues quasi nul.

controler quoi qu'un propriétaire ne fasse déjà avant de prendre la route?

qui roule avec des pneus ou des freins défectueux? quand sa vie en dépends.

quelles compétences techniques et quel materiel pour controler un 125 cm3 de 20ans d'age de 20 cv ou une 1200 cm3 de plus de 200 cv, pour un controle de freinage par exemple.

l'argument securitaire ne tiens pas quand on a connaissance du poids du lobbying exercé aux assemblees française et européenne. mon controleur auto franchisé absolument pas motive pour investir dans materiel nécessaire et simple controle visuel cher et absurde.

pour lutter contre les nuisances sonores, controle routier tout simplement. gratuit mais permet de verbaliser et interdire la vente de produits non homologues.

N° 967035 - Est-ce nécessaire ?

par :

13/07/2023 20:50

Bonjour,

Je comprends l'idée derrière la mise en place d'un CT pour les deux roues, mais je ne pense pas que ce soit nécessaire.

En effet, les deux roues et en particulier les motos, ont des organes de sécurité visibles (à la différence des voitures et poids lourds), ce qui rend le contrôle facile et rapide par le pilote.

De plus, le contrôle et l'entretien de la moto fait partie intégrale de l'utilisation de la moto (entretien de la chaîne de distribution, vérification des pneus et de leur pression, vérification des freins et des disques, ...etc).

Un manquement par le pilote se fait ressentir tout de suite et l'oblige à le faire le plus rapidement possible.

De plus, les statistiques démontrent que les accidents deux roues ne sont pas pour la majorité dus au mauvais entretien. Je comprends par contre qu'un CT peut servir à vérifier l'utilisation de pièces ou accessoires non homologués (mais un contrôle comme ceux utilisés actuellement - force de l'ordre ou radar.m sonore bientôt- suffisent).

A mon avis, pour améliorer la sécurité des deux roues, il faut plutôt améliorer l'infrastructure des routes (nids de poules et état de la chaussée).

N° 967036 - consultation controle technique

par :

13/07/2023 20:51

INUTILE car pourcentage accident causé par etat du 2 ou 3 roues quasi nul.

controler quoi qu'un propriétaire ne fasse déjà avant de prendre la route?

qui roule avec des pneus ou des freins défectueux? quand sa vie en dépends.

quelles compétences techniques et quel materiel pour controler un 125 cm3 de 20ans d'age de 20 cv ou une 1200 cm3 de plus de 200 cv, pour un controle de freinage par exemple.

l'argument securitaire ne tiens pas quand on a connaissance du poids du lobbying exercé aux assemblees française et européenne. mon controleur auto franchisé absolument pas motive pour investir dans materiel nécessaire et simple controle visuel cher et absurde.

pour lutter contre les nuisances sonores, controle routier tout simplement. gratuit mais permet de verbaliser et interdire la vente de produits non homologues.

N° 967037 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 20:51

- 1) Chaque département devra disposer d'un centre de contrôle technique agréé, notamment en milieu rural.
- 2) Le contrôleur devra obligatoirement être titulaire du permis moto correspondant à la puissance du véhicule
- 3) la vignette du ct devra être posée sur la plaque d'immatriculation de la moto

N° 967038 - avis sur le contrôle technique

par :

13/07/2023 20:53

après lecture, des documents, je pense que les personnes qui les on écrit n'on jamais vu un 2 roues. les contrôleurs devront avoir le permis moto, obligatoire sinon c'est une délie: conduite sans permis les propriétaires ne pourront conduire leur véhicule a l'intérieur du centre: interdit au public. que ce passe t'il si la moto est tombée par le contrôleur dans le centre? pour ma part 430 kg. contrôle fixation de la batterie, sur ma moto 1/2h de travail pour accéder a la batterie avec débranchement de 3 calculateurs.

par contre :

que fait'on pour les nids de poule et autres ralentisseurs qui causent des chutes plus ou moins grave( voir fatale) de motards?

que fait on pour les rodéos urbains?

que fait'on pour les trottinettes électriques qui roulent ou bon leur semble, et roulent plus vite que les motos en ville car la plupart son débridées?

que fait on pour les vélos qui roulent n'importe ou et n'importe comment?

rien parce que cela ne rapporte pas et au contraire pour certains ça coûte.

comme dans tous les cas vous ne tiendrez pas compte des avis de la population et ferez comme vous voulez, je termine la mais il y aurai encore des choses a ajouter.

N° 967039 - Un moyen d'enrichir [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consorts ?

par :

13/07/2023 20:54

Alors que les motos sont entretenues en concession ou par leur propriétaire au moins une fois par an et au maximum tous les 6000 kms, question de sécurité et de bon fonctionnement de l'engin, vous voudriez nous faire croire qu'un contrôleur externe pourrait améliorer une situation où, quand il y a un problème, ce n'est pas l'état de la moto qui est en cause ? c'est de la magie...

Vous auriez au moins pu vous renseigner auprès des réseaux d'entretien des motos, des gendarmeries, etc... pour savoir s'ils tombent systématiquement sur des motos en mauvais état.

C'est vrai qu'il est plus facile d'enrichir les [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et leurs collègues que s'intéresser à la sécurité sur le fond, et de mettre en place un vrai plan d'action d'entretien des routes.

N° 967040 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 20:55



Bonjour messieurs les décideurs ! Faire de la moto loisirs est un art de vivre, que nous voulons pas gâcher par une moto mal entretenue ; nous motards faisons attention à l'entretien de nos motos, tous les points de sécurité sont en parfaite état, on aime trop nos bécanes pour les laisser se dégrader, donc nous n'avons pas besoin d'un contrôle technique moto , nous sommes des adultes est responsable de nos moto chéries .

N° 967041 - CT moto

par :

13/07/2023 20:56

Bonjour,

Qu'en est-il des motos entretenues depuis leur origine par leur concessionnaire notamment sur les points de sécurité ? Alléger sur certains points du CT ?

La période hivernale entre janvier et mars pour le CT est-il adapté pour les possesseurs de motos , secteur montagne ?

A partir de quelle année la moto doit être sujette au CT ? 4 ans à partir de sa mise en circulation ?

Merci de votre réponse

N° 967042 - Monsieur

par :

13/07/2023 20:59

Objectivement, je ne vois aucun intérêt au CT des 2 roues. Si vous souhaitez faire circuler des véhicules conformes , appliquons ce qui existe en matière de sécurité et de bruit. Ça sera un début

N° 967043 - CT 2 roues

par :

13/07/2023 21:00

Le contrôle va être une nouvelle taxe super encore un impôt.

Je ne suis pas à 40 € près mais j'ai une bonne dizaine de 2 roues je suis collectionneur ils sont tous assurés je roule avec occasionnellement.

Mais la payer pour chaque véhicule que j'entretiens et qui est 100 fois mieux entretenu que tous les camions polonais roumain ou autre qui traverse la France ou beaucoup de 50cm<sup>2</sup>

Alors je ne le passerai pas mais par contre je ne paierai plus d'assurance plus d'essence plus de pneu je vais juste les exposer.

Donc résultats l'état va perdre la TVA sur tout ça et moi je ne ferai que du circuit.

Sur ce bonne soirée

N° 967044 - Contrôle technique 2 roues

par :

13/07/2023 21:01

Bonjour,

Comme dit le proverbe, L'enfer est pavé de bonnes intentions.

Pourquoi toujours vouloir contrôler à la place de l'utilisateur?

Pourquoi toujours reporter les responsabilités? Chaque acte a des conséquences.

La difficulté aujourd'hui c'est que vous avez une partie de la société qui tente de vivre avec les règles, de plus en plus nombreuses et qui par conséquent prive petit à petit de "liberté".

Puis l'autre partie de la société, celle qui provoque, qui triche, celle qui vit en marge des règles...

Pour cette partie de la société et bien on fait des lois, des nouvelles règles...  
mais comme les actes non pas de conséquences pour eux

bref le serpent se mord la queue!!!

Bien cordialement

N° 967045 - Ct2rm

par :

13/07/2023 21:01

Pourquoi un controle technique 2roue alors qu'on sais tres bien que l'on risque notre vie si on monte sur une moto mal entretenu plaquette de frein pneu éclairage clignotant que des éléments visible sans demonter ou équipements professionnels le nombre de tue en 2roue a diminuer alors que le nombre de motard a augmenté occuper vous plutot de reparer les routes et laisser les motards s'occuper de leurs moto

N° 967046 - Non au CT MOTO

par :

13/07/2023 21:06

J'aime la moto et j'aimerai continuer à pouvoir vivre cette passion librement. Sachant que j'ai appris au permis à effectuer tout mes contrôles, le CT ne sert à rien. De plus, les deux roues motorisés ne sont responsables que de 0,5% de la pollution liée aux transports. Les accidents moto sont pour la plupart liés à l'état des routes et non à l'état des motos !

En bref LAISSEZ NOUS TRANQUILLES !!!

N° 967047 - Projet contrôle technique moto

par :

13/07/2023 21:07

Bonjour

je ne suis pas contre le principe d'un contrôle technique pour les motos ( pneus, pollution, bruit...), mais là je vais être très clair:

**IL EST HORS DE QUESTION DE FAIRE CONTRÔLER MA MACHINE DANS UN CONTRÔLE TECHNIQUE VOITURE, ET SURTOUT PAR UN PERSONNEL NON TITULAIRE DU PERMIS MOTO.**

De plus, qu'est-ce que prévoit le texte en cas ou la moto tombe par terre pendant le contrôle? (carénage, clignotant, rétroviseur, levier de frein ou d'embrayage....)

N° 967048 - CT : inutile sauf à ponctionner une fois de plus le contribuable

par :

13/07/2023 21:11

RAS LE BOL de tous ces contrôles qui n'en finissent pas. La voiture, la moto et bientôt la bicyclette ! Il vaudrait mieux s'occuper de l'état des infrastructures routières qui mettent parfois en réel danger les usagers.

N° 967049 - La fin des libertés individuelles

par :

13/07/2023 21:12

La France bascule, jours après jours, dans le totalitarisme d'état.  
Quelques bobos névrosés estampillés écologistes ont réussi à imposer ce CT 2RM. Ce malgré tous les arguments que la [association de motard] à présentée, développé, justifié. Rien n'y à fait, nous sommes définitivement entré dans l'aire où, un type élu avec 27% des votes au 1er tour, peut imposer ce qu'il veut à tout un peuple. Cette société est écœurante. Signé : un motard très en colère.

N° 967050 - CT : inutile sauf à ponctionner une fois de plus le contribuable  
par :

13/07/2023 21:13

RAS LE BOL de tous ces contrôles qui n'en finissent pas. La voiture, la moto et bientôt la bicyclette ! Il vaudrait mieux s'occuper de l'état des infrastructures routières qui mettent parfois en réel danger les usagers.

N° 967051 - Contrôle technique par des personnes non adaptés  
par :

13/07/2023 21:15

Bonjour la moto est une passion et mon un simple moyen de locomotion  
Une personne qui conduit un 2 roues c'est qu'elle est beaucoup plus exposée et il y a deux catégories de motards  
Ceux qui connaissent et entretiennent leur moto  
Et là deuxième qui confient leur moto à quelqu'un de passionné et qui est un métier celui de mécanicien moto

Je ne confirerai pas mes motos à une personne qui ne connaît rien à la mécanique moto et qui sera incapable de faire le tiers de ce que je contrôle sur mes motos

Que les policiers arrêtent les personnes qui zig zag dans les grosses agglomérations qu'ils contrôlent le bruit des échappements chinois

Mais que l'on arrête l'hypocrisie d'un contrôle visuel payant en sachant que les assurances attribuent moins de 1% des accidents à des défaillances techniques

Une baisse de la TVA sur les accessoires de sécurité et interdire la pratique d'un deux roues en short t shirt serait plus simple

Plutôt que de faire payer ce que 99% des motards effectuent ou font faire à des mécaniciens compétents et passionnés

Faites des contrôles de permis, assurance, alcoolémie.... Au lieu de nous dire que le contrôle technique visuel va servir à quelques choses

A part payer pour rien

Cdl

N° 967052 - Non au contrôle technique des 2RM  
par :

13/07/2023 21:17

Bonjour,

Ce contrôle n'est pas utile car les motards contrôlent déjà les éléments principaux de sécurité comme appris lors du passage du permis.  
De plus nos garagistes font des contrôles complets gratuitement à chaque révision.  
Cordialement

N° 967053 - Contre

par :

13/07/2023 21:21

N'est pas motard qui veut. Il faut de l'argent certes mais aussi de la passion pour sa machine et une défiance contre les risques encourus. Ainsi, on ne conduit pas une moto de manière utilitaire, on ne chevauche jamais une poubelle car on sait risquer sa vie. Les motos sont entretenues, bichonnées et n'ont nul besoin de contrôle. La manne sur laquelle l'état croit mettre la main est tarie d'avance. La mise en place des ateliers et la formation des contrôleurs coûteront bien plus cher que les pauvres contrôles obligatoires. Cette dérive qui consiste à chercher de l'argent partout est autocratique et dérisoire.

N° 967054 - Participation à la consultation publique sur le contrôle technique des deux roues.

par :

13/07/2023 21:21

L'entretien de sa moto est pour moi un aspect indispensable lorsqu'on est motard puisque notre sécurité dépend directement de l'état de la moto.  
Ainsi, la majorité des motos sont entretenues et peuvent circuler sans risque sur les routes.  
De plus, les études montrent que les accidents dus à l'état de la moto sont une proportion infime.  
Je pense donc que la mise en place du contrôle technique n'est pas utile.

N° 967055 - contre

par :

13/07/2023 21:25

Pas de contrôle technique svp !

N° 967056 - Le contrôle technique est inefficace

par :

13/07/2023 21:28

Occupez vous de l'état des routes, on s'occupe de l'état de nos bécanes

N° 967057 - Quel intérêt ?

par :

13/07/2023 21:29

A quoi servira le contrôle technique moto dans les faits ?

- Sécurité

Les accidents de moto dus à une défaillance du véhicule sont de l'ordre de 0,3% du total, autrement-dit le CT moto n'aura aucun impact mesurable sur ce point.

Pour mémoire, l'UE a été ciblée par une escroquerie de la part du lobby du contrôle technique ([réseau de contrôle technique] notamment) qui a mis en avant des chiffres de sécurité totalement fantaisistes.

- Pollution

Les cas de pollution excessive des motos sont marginaux, tout comme pour les voitures

- Bruit

Qui est assez stupide pour imaginer qu'un propriétaire de moto équipée d'un échappement non-conforme va l'emmener en l'état au contrôle technique ?

- Modalités du contrôle technique moto

Les critères d'acceptation sont en grande majorité qualitatifs et non chiffrés, donc inapplicables dans les faits.

Le seul moyen réellement fiable pour juger de l'état d'une moto est un essai de roulage par un mécanicien spécifiquement diplômé.

Il n'est pas demandé au contrôleur d'avoir le permis moto, ce qui est un non-sens total d'un point de vue compétence.

Plus globalement, l'inutilité du contrôle technique moto a été factuellement démontrée par la [association de motard] ([association de motard].asso.fr), et des alternatives nettement plus pertinentes et plus efficaces ont été proposées.

Conclusion : le véritable bénéfice du contrôle technique moto sera au niveau des dividendes des actionnaires des sociétés de contrôle technique.

N° 967058 - Inutile et injuste

par :

13/07/2023 21:35

Le pourcentage d'accident dus à un défaut d'entretien des 2 roues est tellement faible que cette loi ne fera que servir les intérêts de [réseau de contrôle technique] et consorts sans améliorer notre sécurité

N° 967059 - Non au CT

par :

13/07/2023 21:36

Je vais vous expliquer pourquoi je suis contre votre contrôle technique.

D'une part les contrôleurs ne seront pas des concessionnaires motos ils ne connaîtrons donc pas le bon fonctionnement d'une moto.

Ensuite lorsque j'ai passé mon permis moto mon moniteur m'a appris à faire moi même certains contrôles que j'effectue à chaque sorties. Ensuite j'utilise liberty Rider qui avec mon nombre de km m'indique les contrôles à effectuer auprès de mon mécano moto.

Et pour finir je suis née dans une famille de motards j'ai donc certaines connaissances pour effectuer tout ce qu'il faut au moment où il le faut.

J'estime que les accidents de la route sur les motards sont dus à des actions extérieures à la moto comme les autres usagers qui n'utilisent ni leurs rétro ni leurs clignotants qui grillent des stop et pu céder le passage. Qui ne font pas attention à leurs angles morts. Ensuite à l'état de vos routes c'est ici que réside le véritable problème... Des routes dans des états pas possibles que l'on rafistole à coup de gravillons qui vont systématiquement nous mettre à terre. Avant de vouloir contrôler nos motos veuillez donc contrôler vos routes. Sur 100 voitures il y en aura plus de la moitié qui auront un CT défectueux mais sur 100 motards il y aura à peine un motard pour qui le CT ne sera pas valide. Votre logique n'est pas logique nous sommes moins dangereux qu'une personne qui roule en voiture sans permis qui n'aura reçu aucune formation routière. Je souhaite garder ma liberté de Motarde faire

mes contrôles moi même et faire mes contrôles annuel par un mécanicien concessionnaire moto expérimenté  
Merci

N° 967060 - Contre le Contrôle technique moto  
par :  
13/07/2023 21:37  
Contre le Contrôle technique moto

N° 967061 - Honteux  
par :  
13/07/2023 21:40  
Pas contre le CT, mais les vraies raisons derrière ce CT sont à vomir. Ayez au moins la décence de proposer un CT sur des bases fondées

N° 967062 - Aucun sens  
par :  
13/07/2023 21:46  
Encore une mesure qui ne va en rien pour notre sécurité.  
Les routes sont dans un état catastrophique pas nos motos.

N° 967063 - Aucun sens  
par :  
13/07/2023 21:47  
Encore une mesure qui ne va en rien pour notre sécurité.  
Les routes sont dans un état catastrophique pas nos motos.

N° 967064 - Commentaire  
par :  
13/07/2023 21:50  
Je suis contre cette mesure unilaterale alors que des solutions plus economiques en partenariat avec les assureurs pourraient être trouvées

N° 967065 - Commentaire  
par :  
13/07/2023 21:51  
Je suis contre cette mesure unilaterale alors que des solutions plus economiques en partenariat avec les assureurs pourraient être trouvées

N° 967066 - D'autres mesures réellement utiles?  
par :  
13/07/2023 21:52

Sachant que seulement 0,3% des accidents de 2 roues motorisés le sont à cause de leurs mauvais états, je ne vois pas bien le but de ce décret. L'état des routes est par contre un vrai problème pour les 2 roues.

Je pense qu'il y a des mesures un peu plus urgente à traiter et avec plus d'impact sur la transition écologique (ex: limitation à 120km/h sur autoroute, facile à mettre en place et avec une baisse d'eCO2 significative).

N° 967067 - Ct Moto inutile...

par :

13/07/2023 21:52

Les premières moto sont de la fin du 19 ème siècle et depuis aucun ct... car c'est INUTILE, niveau pollution, les moto anciennes pollurent autant même avec le ct alors que sur les voitures sont dépollué (pas les moto) donc la pollution peut varier, donc pas les moto. Niveau sécurité, les moto sont généralement TRÈS bien entretenu au vue fu faible pourcentage d'accident lié à l'état de l'engin et niveau conformité ex: pot d'échappement, cela ne sert à rien car les vrai motard ne les modifie pas et ceux qui les modifie peuvent bien remettre la pièce tunné après le ct (cela ce fait déjà avec les voiture).

CONCLUSION : le ct ne sert à rien et vue le niveau de conformité des asso concernés, le mieux serait de mettre un contrôle pour les associations comme ça. Merci de m'avoir lu

N° 967068 - Contre

par :

13/07/2023 21:53

Je suis contre un contrôle technique obligatoire pour les gros cubes comment imaginer un motard roulant en pneus lisse ou avec des freins defectueux.

Un contrôle systématique gratuit par la police ou gendarmerie serait plus juste et plus efficace

N° 967069 - Contrôle technique 2RM vraiment nécessaire ?

par :

13/07/2023 21:56

Je ne vois pas l'intérêt d'un contrôle technique pour les motos, la mienne (qui a plus de 5 ans) est révisée tous les ans par le concessionnaire et passe tous les points de contrôles prévus par le constructeur, nettement plus nombreux que ceux d'un contrôle technique.

Le contrôle technique ferait double emploi, en plus des frais supplémentaires inutiles en ces temps difficiles...

Si ce contrôle technique venait être imposé, ces révisions annuelles pourraient être un facteur d'exemption.

Quant à la sécurité, elle est beaucoup plus présente à l'esprit du motocycliste qui sait ce qu'il risque en cas de problème, et donc prend d'autant plus soin de son véhicule...

D'autant que le pourcentage des accidents causés par un problème technique est infime: moins de 0,5% réels (chiffre des assureurs, loin des 8% annoncés par... entreprises de contrôle technique !).

Mieux vaudrait améliorer l'état des routes secondaires (la France a beaucoup reculé sur ce plan dans le classement européen!): les deux seuls accidents que j'ai eu ont eu lieu sur du gravillon (utilisé en abondance par les TP) en virage, non signalé.

Pourquoi ne pas s'orienter vers des mesures alternatives - comme le propose d'ailleurs le conseil européen - plutôt qu'un contrôle imposé par un lobbying forcené d'entreprises de contrôle technique privées et d'associations anti-2RM (et ayant des intérêts dans les transports alternatifs!) ?

N° 967070 - Incohérence

par :

13/07/2023 22:00

Vous proposez un CT tous les 5 ans puis tous les 3 ans alors que mon scooter 125 est révisé tous les 6000km. Au bout de 4 ans je suis à 34000km. Ce qui fait pratiquement 1 à 2 révisions par an. En scooter la moindre défaillance est immédiatement perceptible et surtout nous met en danger. Donc elle est réparée très vite: pneis , freins, refroidissement, lumière, amortisseurs... sans compter les changements obligatoires : courroie tous les 18000km....  
Si j'ai un accident ce ne sera pas à cause de l'état de mon scooter, mais plutôt à cause d'une voiture ou d'un défaut sur la route (trous, objets...)

N° 967071 - Vassalisation Européenne

par :

13/07/2023 22:01

Une ineptie, qui n'apportera rien de plus tant les motards sont réputés pour leur savoir-vivre, et la manière dont ils entretiennent leur 2 roue. Seulement une preuve supplémentaire du délitement de la société, la République Française qui s'abaisse encore une fois à une norme imposée par l'Union Européenne. Tout ça seulement pour faire du greenwashing, et vouloir faire toujours plus de business sur le dos des Français.  
Je n'étais pas pour, mais le concept de FREXIT commence à m'intéresser avec vos âneries.

N° 967072 - Avis CT moto

par :

13/07/2023 22:03

Comme d'habitude une société propose un moyen de faire gagner de l'argent à l'état en faisant passer cela pour de la sécurité, au lieu de remettre en état voir même aux normes pour certaines routes , cela ne résoudra pas le problème des personnes roulant sans permis, ni moto homologué puisque que ce seront les mêmes personnes qui respectent la loi qui feront le contrôle technique, donc pour conclure on prélèvera de l'argent aux honnêtes gens en laissant les voyous sur les routes tout en permettant à des centres de contrôle de faire des bénéfices.

N° 967073 - Contre le CT moto

par :

13/07/2023 22:15

Bonjour ,motard depuis 15 ans ,pistard depuis 5 ans .

Je trouve cette idée de ct moto totalement inutile ,on nous forme lors du passage du permis à l'entretien du véhicule .

Quel motard roule sur une poubelle ?

L'état ferait mieux de s'occuper de toutes les voitures en état d'épave roulante qui fume noir et qui ont tout de même le ct parce que le propriétaire magouille avec l'inspecteur du ct ..

Personnellement je trouve les arguments de sécurité du CT moto inadapté .

Si réellement il y avait une démarche à faire sur ce sujet ce serait d'enlever la tva sur les éléments de sécurité comme les airbag ou alors les combinaisons et même les pantalons style jean en kevlar ..

Je possède également une moto destinée à la piste qui a une carte grise à mon nom (elle ne retrouvera sûrement jamais la route ) eh bien merci pour le cadeau du CT ,la carte grise qui me servait en cas de revente et même pour justifier l'achat de ce véhicule dans le respect de la loi au final ne me sert plus à rien ..

En espérant être lu et compris



Cordialement

N° 967074 - CONTROLE TECHNIQUE 2 et 3 ROUES / Commentaires et Avis après 48 Années  
d'Expérience ininterrompue

par :

13/07/2023 22:16

Mesdames, Messieurs,

Mon but est de vous expliquer la contre-productivité d'un futur éventuel C.T. moto, avec mes mots que vous associerez peut-être à du jargon car étant novice au monde de la bécane ; je ne vous en blâmerai point pour autant.

Let Those Who Ride Decide ! comme disent nos amis bikers/motards d'outre Atlantique !  
Laisser ceux qui roulent décider !

Vous êtes en train d'étrangler, lentement mais sûrement, le fondement même sur lequel nous avons envisagé et construit notre pays, la FRANCE : la liberté de choisir.

De choisir où nous vivons, où nous travaillons, combien d'enfants nous avons. La liberté de choisir ce que l'on conduit, sans être pourchassés et considérés comme des mécréants refusant en partie l'évangile selon Saint-écolo et tout le monde à vélo !

Et pourquoi pas de C.T. vélos puisque le nombre de tués ne fait que MALHEUREUSEMENT d'augmenter.

Laissez donc à la libre appréciation de chacun le choix de passer ce contrôle technique, inutile à mon humble avis.

TRIPLE PEINES : SURCÔÛT pour la passion de ma vie / PERTE de TEMPS / MESURES ALTERNATIVES  
Pourquoi inutile, simplement parce que je roule depuis 1975, soit 48 années sans aucune interruption (avec environ une centaine de machines), au travers de toute l'Europe et qu'il ne m'apportera rien si ce n'est que de m'escroquer une fois de plus mon argent, si durement gagné, ainsi que mon temps si précieux et non-monnable !

Je possède 8 motos pas très chers, et je serais donc censé me rendre 8 fois dans 1 centre, à multiplier par 3 heures (prise de RDV + Route + Contrôle) soit 8 demi-journée à devoir prendre congé pour «rester» en règle...

C'est absurde car je ne parcoure que 50 à 200 kms par an avec 7 de mes 8 motos, juste pour le plaisir, par pure passion, mais cela ne vous effleure même pas l'esprit, car si vous aviez une vraie passion, vous n'oseriez vous permettre de juger celle des autres. Je précise que je parcoure 8 à 10.000 kms X AN avec ma Daily (la bécane de tous les jours).

Attention, la passion a aussi ses raisons que la raison ignore et pourrait pousser certains motards/bikers à des réactions exacerbées face au fait qu'un individu même contrôleur, vienne à toucher sa bécane.

C'est tout simplement inconcevable, la bécane pour beaucoup étant une forme de religion, avec son propre jargon, ses rites, ses coutumes, bref une vie même un mode de vie, dédiée à cette passion dévorante où tout tourne autour et pour la (les) moto(s) et ses amis (à vrai dire, ses potes, même ses frères).

Des mesures alternatives contraignantes ont déjà été mise en place ; viendra s'ajouter en plus ce C.T.

CONTRÔLE BATTERIE et DEMONTAGE

J'ai lu qu'il devrait avoir un contrôle de la batterie.

En tant que technicien auto/moto de formation, je n'y vois là encore aucune utilité si ce n'est que de mentionner une ligne de plus sur la «check-list» pour tenter de justifier la pseudo-prestation.

Cependant attention, sur certaines motos, les HARLEY par exemple, pour y accéder il va falloir démonter la selle ou une sacoche. En partant du principe qu'aucune pièce n'a le droit d'être démontée sur une voiture, les contrôleurs ayant une interdiction formelle afin d'éviter tout litige, alors pourquoi l'autoriser sur les motos ?

Qui payera la réparation si endommagement ou casse d'une pièce (le filetage et l'écrou-cage du garde-boue arrière restent assez fragiles), ou si rayure sur la peinture ?

#### TARIFICATION

Une moto n'est pas une voiture, c'est pourtant très simple à comprendre : 2000 pièces environ composent un 2 roues, 30.000 pour une voiture soit 15 fois moins de composant.

Donc mathématiquement, 1 contrôle devrait coûter 15 fois moins cher !

#### SAISONNALITE et PROBLEME de RENDEZ-VOUS/PASSAGE

Il va se poser le gros problème de saisonnalité lié au marché et à l'utilisation des motos.

La saison moto démarre grosso modo en avril et se termine fin septembre soit 6 mois de l'année seulement, en tout cas pour les citoyens motards français habitant au nord de la Loire.

Il est bien trop dangereux de circuler les autres 6 mois de l'année pour des raisons évidentes de sécurité et autres, à savoir :

1. le sel qui détruit lentement mais sûrement un 2 roues, en s'attaquant aux organes mécaniques, courroie de transmission/chaîne, chrome, peintures des cadres, intérieures des jantes en passant par les têtes de rayons, etc..
2. le froid qui paralyse,
3. les fortes pluies associées aux vents forts,
4. la trop courte durée du jour (la nuit étant synonyme de danger en 2 roues, face aux autres usagés)
5. et enfin le risque de verglas donc de chute.

Les contrôles vont donc se concentrer sur 6 mois seulement ; il va être très compliqué d'obtenir 1 RDV devant un tel afflux.

Dans un souci de rentabilité, il est évident que le maillage de notre pays va être un vrai problème dans les départements ruraux, obligeant les ados à parcourir de nombreux kilomètres pour lesquels ils ne sont pas habitués, aux risques et périls de leurs vies. Cependant leurs 2 roues restent le seul moyen possible pour se rendre à l'école, en stage pour apprendre un métier, ou travailler.

Les forces de l'ordre vont devoir faire preuve d'une grande indulgence au risque de voir se multiplier les refus d'obtempérer, faute d'obtention d'un RDV et donc du sésame.

#### NUISANCES SONORES

Croire que le contrôle technique va résoudre ce problème engendré par une minorité est totalement faux. Un 2 roues n'est pas une automobile, quelques minutes suffisent à remplacer un silencieux d'échappement, qu'on se le dise.

De plus, les «Carte Grise» des anciennes motos ne mentionnent aucun niveau sonore devant être respecté. Qu'en sera-t-il au C.T. ?

#### PRIME à LA CASSE - RECYCLAGE - PATRIMOINE

La prime de 6000€ n'aura pas du tout l'effet escompté. Gardez à l'esprit que le véhicule qui pollue le moins reste un véhicule qu'on ne fabrique pas !

Recyclons !

Une loi anti-gaspillage pour une économie circulaire existe afin de sortir du «Produire-Consommer-Jeter ».

Laissez les machines du siècle dernier en circulation, exemptez-les de C.T. Cela évitera d'aggraver le déficit de notre balance commerciale. La France n'a pas d'industrie nationale digne de ce nom, la quasi-totalité des 2 roues sont ainsi importés.

De plus, nous conserverons un patrimoine historique non-négligeable.

#### POLLUTION

Se référer au précédent chapitre.

De plus toutes les motos produites avant 2000 sont classées «EURO 0», donc sans aucune norme applicable. Rapporté au kilométrage annuel parcouru, elle reste négligeable comparée à l'industrie aéronautique, aux cimentiers, à l'électricité produite au charbon. Il n'y a pas de débat sur ce point : le secteur le plus gros émetteur de CO2 dans le monde reste la production d'électricité, avec 41% du total des émissions de la planète.

#### GROSSES & LOURDES MOTOS / DEMARRAGE au KICK / SIDECAR

Avez-vous pensé à recruter en fonction du physique (ce qui ne serait pas très éthique) les contrôleurs/contrôleuses afin qu'ils ou elles soient à même de pouvoir déplacer et démarrer de tels engins ?

Les motards devront impérativement entrer dans le centre et tenir leur machine (comme les chauffeurs poids-lourds qui restent dans leurs cabines).

#### C.T / TÜV outre-Rhin

L'Allemagne possède 16 régions ou LÄNDER. Cependant chacune de ces régions (un LAND, qu'on peut traduire par état) appliquent des règlements différents pour le C.T. Cela prouve qu'une loi ne peut forcément s'appliquer de la même façon du nord au sud pour de multiples raisons techniques, et pourquoi pas climatiques dans notre vaste pays.

#### CONCLUSION

Décidément, une moto n'a rien de comparable à une automobile aussi je suis intimement convaincu que ce C.T. n'aura pas le but escompté si ce n'est que de satisfaire l'ego des 3 associations militantes qui limitent leurs visions de la FRANCE à celle de PARIS intra-muraux . Elle ne va faire que d'accroître un sentiment de haine contre l'état, voulant régir de façon arbitraire notre passion sans en mesurer les réelles conséquences traumatisantes ; les isoloirs s'en souviendront, vous êtes en train de donner les bâtons pour vous faire battre, en violant notre passion et notre mode de vie.

Quatre roues ne font que déplacer un corps, deux roues font avancer une âme ...

Ne touchez pas à notre passion en instaurant un contrôle technique totalement inutile, pire contre-productif !

Nos forces de l'ordre ont bien mieux à faire, les récents événements l'ont bien prouvés.

Laissez donc à la libre appréciation de chacun le choix de passer ce contrôle technique.

Motardement Vôtre

N° 967075 - Commentaire sur la mise en place du contrôle technique des deux roues  
par :

13/07/2023 22:17

Un bon motard sais qu'il doit avoir une moto conforme si il veut pas se tuer, juste encore de quoi prendre un peu plus d'€

N° 967076 - Contre le CT moto

par :

13/07/2023 22:17

Bonjour

Un CT 2 roues visant les scooter , motos de cross roulant illégalement ? D'accord. Par contre cela n'empêchera pas ce genre de personnes à continuer à rouler.

Le vrai motard consciencieux est soucieux de contrôler sa moto régulièrement , et cela ne changera rien du tout à nos habitudes! Faire passer un CT tous les 3 ans ne rime à rien, seuls nous-meme jugerons que nos pneus ou freins sont à changer car un pneu arrière sur une sportive peut durer 2.000kms comme 20.000kms ! Donc 3 ans pour s'en rendre compte est une aberration. Je suis aussi possesseur de motos qui ne sont pas de collection mais qui roulent que 1000kms/an, il faudra AUSSI que je me soumette à ce contrôle. Je ne suis pas d'accord avec votre décision.

N° 967077 - Contrôle moto pourquoi pas

par :

13/07/2023 22:19

Je ne suis pas contre un contrôle pour ma moto seulement si tous les 2 roues y compris 49 cm3 sont Soumis à cette loi

N° 967078 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 22:21

Le contrôle technique puni tout les motards alors que les 50cm3 représentent le plus d'accident avec leur engins.

Le prix qui en sera est une punition.

Le rendre gratuit dans le pire des cas.

L'état le veut donc l'état le paie.

Ceux qui possèdent plusieurs motos devront payer extrêmement chère pour des motos qui ne roulent sans doute pas, juste la passion d'en posséder et de les admirer nous condamne.

C'est inconcevable.

Je suis étudiant précaire passionné de moto, tout mon argent passe dedans, je ne souhaite pas repayer cela en plus.

N° 967079 - Racket

par :

13/07/2023 22:24

Tout est dans le titre !!

Ne sert à rien !!

Un motard entretient sa moto par ce qu'il assure sa propre sécurité, pas besoin de CT pour cela.

Loi européenne= Foutaise et racket

N° 967080 - Contrôle technique pour quoi faire

par :

13/07/2023 22:26

Pourquoi faire un contrôle technique.

En 2 roues nous somme formé au permis à vérifier notre véhicule afin de pouvoir circuler en toute sécurité. Nous somme également énormément sensibilisé au risque d'être en 2 roues.

A la moindre petite défaillance de notre 2 roue on le ressent et on sait très bien qu'on joue notre vie donc on fait le nécessaire immédiatement car non nous souhaitons pas mourrir.

Donc non nous ne souhaitons pas payer une fois de plus une démarche commercial car personne ne vérifiera et ne connaîtra mieux que nous notre véhicule.

Amélioré l'état des routes, adapter les infrastructures routière pour éviter qu'elle tue des motard, là vous sauverez des vies et non avec le contrôle technique.

N° 967081 - Refus d'un contrôle technique pour les deux roues

par :

13/07/2023 22:29

Comment ne pas voir une nouvelle taxe supplémentaire nous arriver avec ce projet de contrôle technique, la plus part des deux roues sont des véhicules de loisirs, en deuxième véhicule qui roule peu, qui atteint les 5000 km à l'année, de plus, quel est le taux d'accident du à un défaut technique ? Néant, ou insignifiant, les réglementations sont déjà là pour la circulation, et je pense qu'on ne nous rate pas quand on est en défaut sur nos engins, c'est pourquoi pour moi c'est simple, je refuse de payer un contrôle technique pour ma moto

N° 967082 - Monsieur

par :

13/07/2023 22:34

Je suis défavorable au contrôle technique des 2 roues.

Pour être en possession d'un véhicule de 2001 j'estime que celui est entretenu et en bonne état car il a suivi les fréquences de services via un garage assermenté

D'autre part il s'agit d'un véhicule plutôt dit de loisir qui roule moins qu'une voiture

D'autre part lors de chute ou d'accident jamais l'état du véhicule n'a été remis en cause mais plutôt l'infrastructure ou le comportement des automobilistes

N° 967083 - inutile

par :

13/07/2023 22:38

contrairement à une voiture, un défaut mécanique, que cela soit de freinage, de pneumatique ou même d'entretien se paye immédiatement. Les statistiques officielles parlent d'elle même.

quant à la lutte contre le bruit, que je trouve aussi insupportable par les deux roues n'est pas un argument recevable, un échappement de moto se change en 5 mns.

N° 967084 -

par :

13/07/2023 22:40

Pas sûr qu'un ct fasse descendre le nombre d'accidents. Le motard fait plus attention à sa machine qu'un automobiliste.

N° 967085 - Juste une taxe de plus

par :

13/07/2023 22:42

Nos motos sont entretenues et c'est notre intérêt car sur un deux ou trois roues, la moindre erreur et/ou la négligence ne pardonnent pas. Nous en sommes tous conscients.

De plus, lorsque l'on pratique la moto, c'est une vraie passion et comme toute passion nous prenons grand soin des choses avec lesquelles on la vit, en l'occurrence notre monture, notre bébé. Cependant, il serait plus judicieux que ces messieurs pour lesquels nous avons voté, dépensent leur énergie et l'argent du contribuable à remettre le réseau routier en état qui est depuis déjà trop longtemps laissé à l'abandon, au lieu de nous pourrir la vie avec des décisions, somme toute, inutiles et sans intérêt majeur au vu de très faible pourcentage d'accident causé par le mauvais entretien, les accidents sont souvent des causes environnementales mais par que bien sûre. Je pense qu'en général et surtout en ce moment, il y a des priorités beaucoup plus importantes.

N° 967086 - futur controle technique moto

par :

13/07/2023 22:43

Madame , Monsieur ,

j'ai lu avec grande attention le projet de loi au sujet du contrôle technique moto, je trouve ce contrôle complètement aberrant:

je roule à moto depuis 1978 j'ai du faire 400000 KMS durant toutes ces années .

j'entretiens moi même mes motos .

je n'ai jamais pris la route avec des pneus ou freins défectueux , etc.

le bon état d'une moto est notre gage de sécurité .

je trouve donc ce contrôle technique complètement inutile,

arras 62 pas de calais

N° 967087 - Contrôle technique deux roues à moteur

par :

13/07/2023 22:47

Totalement inutile et contre-productif.

N° 967088 - le CT vu comme un prélèvement de plus, sans valeur ajoutée par l'utilisateur.

par :

13/07/2023 22:47

Ce contrôle technique est perçu par les usagers de motocycle comme totalement inutile. Au vu de l'inflation, et sachant qu'il est désormais imposé par l'Union Européenne, alors réduisons le à la portion congrue afin que son tarif ne soit un prélèvement de plus.

je pense qu'il doit se limiter au contrôle de tout ce qui est interprétable comme une modification du véhicule tel qu'initialement conçu : ce sera suffisant pour assurer la sécurité et le bien être (nuisances sonores) des autres usagers.

N° 967089 - Inégalitaire

par :

13/07/2023 22:55

Ce ct va encore une fois être douloureusement supporte par les classes inférieures

N° 967090 - CT 2 roues

par :

13/07/2023 22:57

Je suis pour le contrôle technique des 2 roues motorisés, avec un accent particulier sur les échappements, non modifiables définitivement.

N° 967091 - Comme faire croire que l'on agit sans dépenser un rond par :

13/07/2023 22:58

Au fait, quel est le but réel de cette loi ?

\*) La sécurité et la baisse de l'accidentologie ?

D'un point de vue scientifique, regardons les chiffres. Que représente les défauts techniques du véhicule dans les causes d'accidents ? La réponse est clairement non, le but n'est pas la sécurité.

\*) L'égalité auto/moto ?

A l'heureuse affaire ! Vivement une épreuve de plateau pour la voiture avec épreuve d'évitement et freinage d'urgence. Peut être verrait on alors une explosion de la pratique de la marche à pieds et du 2 roues.

\*) La lutte contre les nuisances sonores ?

D'où proviennent les nuisances sonores ? Majoritairement pour un véhicule modifié du pot d'échappement. Pot qui se démonte avec une simple clé et le retrait de deux vis. Lorsque l'on voit ce que certains sont prêt à faire sur une voiture afin de passer le contrôle technique, je ne pense pas qu'un changement de pot temporaire ne les incite à quoi que ce soit.

De plus n'existe t'il pas déjà une loi concernant les pots modifiés ? Ne peut on pas simplement l'appliquer et contrôler les véhicule non pas sur rendez vous mais à l'improviste, disons lors d'un contrôle routier par exemple... Encore faut il qu'il y ait des policiers. Policiers payés par l'état, contrairement au centres de contrôles qui seront payés par les motards eux même.

\*) Montrer que l'on agit sur la sécurité sans dépenser un centime du budget de l'état ?

Sûrement la raison la plus probable. Les motard ne représentent qu'une faible proportion de la population. Pour le plus grand nombre, le gouvernement à peut être une chance de faire croire qu'il agit pour la sécurité, bien qu'aucune étude sérieuse ne l'ait démontrée. Pour les motard, ce sera simplement une ligne de budget supplémentaire...

N° 967092 - Une vérification technique plutôt qu'un contrôle technique.

par :

13/07/2023 22:58

Bonjour,

Je pense que le contrôle technique moto est très compliqué à mettre à place pour plusieurs raisons que je vais tenter de lister et d'expliquer au fur et à mesure.

- Des centres de contrôles et des contrôleurs inadaptés : Actuellement les centres de contrôle technique ne sont pas adaptés à l'accueil des motos et les contrôleurs ne sont eux pas formés à l'utilisation d'une moto. Tout le monde ne dispose pas du permis moto et certaines moto peuvent être compliquées, je pense aux moto à démarrage à kick par exemple. Sachant que les personnes étrangères au centre ne sont pas autorisées à entrer dans l'enceinte.

- Des motos toutes différentes les unes des autres : Je pense qu'il sera difficile d'avoir des personnes formées mais aussi des centres équipés pour effectuer sur des contrôles sur toutes les moto de la petite 50cm3, en passant par la sportive de 200kg jusqu'à la grosse routière.

- C'est bien beau de parler de Contrôle Technique, mais quels doivent être les points à vérifier ? Il y a 133 points à vérifier sur le CT auto, avec 600 défaillances possibles, regroupés en 9 fonctions mécaniques. Mais combien de points à vérifier pour le CT moto et lesquels, ceux qui demanderont une contre-visite ou non ? Et au delà de ça, comment cela sera fait pour les moto vintage ? Car une moto homologuée en 1994 ne l'es spécialement plus en 2023.

- Les pays ayant le taux d'accident les plus bas pour les deux roues n'obligent pas au contrôle technique des deux roues (Hollande et Finlande). Je pense que l'infrastructure joue surtout un rôle primordial afin que les accidents soient le moins mortel possible (Interdiction du gravillonnage l'été, mise en place de doubles barrières de sécurité, contrôle de l'état des routes ...)

Le contrôle technique moto n'a, pour moi, pas lieu d'être. Cependant un contrôle visuel des points de sécurité pour les véhicules (Freinage, pneu, éclairage ...) avec un malus du prix de l'assurance si le véhicule n'est pas amené en contre visite serait pour moi plus judicieux sans pour autant impacter le conducteur. Je suis d'accord que certains deux roues (notamment dans les grandes villes où il est surtout utilisé en tant que moyen de locomotion comparé en campagne où c'est surtout une passion) ne sont pas entretenus et que cela est dangereux mais encore une fois la majorité devrait payer le coup à cause d'une minorité. Afin de réduire le nombre de blessés, obliger le port d'équipement de sécurité (chaussures, pantalon, veste, gant et casque le tout homologué) serait peut être plus judicieux.

Je tiens cependant à préciser que le contrôle de tous les deux roues (50cm<sup>3</sup> compris) ainsi que le contrôle des voitures est une bonne chose car bon nombre de ces véhicules sont trafiqués et bien dangereux. Si le contrôle technique moto est mis en place, je pense que le prix serait à revoir. En voiture nous payons 80€, s'il y a 4 fois moins de points de contrôle, le prix devrait donc être en conséquence, où 50€ me semble bien trop cher.

Je pense qu'il est trop tôt pour lancer un contrôle technique et qu'il faut encore travailler sur le sujet avant de le lancer tout en proposant des solutions pour la réduction du risque des blessures suites à un accident, plus que de proposer quelque chose pour soit disant limiter les accidents.

N° 967093 - consultation publique contrôle technique véhicules motorisés à 2 ou 3 roues

par :

13/07/2023 22:58

encore une manière supplémentaire d'imposer des dépenses aux usagers ; en 2 roues le bon état du véhicule impacte directement la sécurité de l'utilisateur ; il n'est pas nécessaire de mettre en place ces contrôles dispendieux=) le mauvais état des véhicules 2 ou 3 roues est en cause dans très peu d'accidents les concernant

par ailleurs , une vignette de CT "en règle" garantira t'elle son titulaire d'un chauffard à 4 roues ou plus ? une sensibilisation de tous les candidats au permis de conduire à la vulnérabilité des 2 roues aurait été plus "logique" dans le cadre d'une optique "sécurité"

donc avis défavorable à la mise en place de ce CT 2 ou 3 roues motorisé

N° 967094 - Inefficace

par :

13/07/2023 23:02

Le motard entretient sa moto car sa vie en dépend. L'état des routes se dégrade et là pas de contrôle technique !!! Merci de ne pas mettre ce CT en place.

N° 967095 - contrôle technique moto

par :

13/07/2023 23:06

je possède une moto de 38 ans, totalisant un kilométrage faible 58 000 kms, l'entretien de celle-ci est effectué par moi même, rien n'est laissé au hasard , et en terme de pollution, cela est insignifiant sur



toutes ces années, Ce contrôle ne servira que les intérêts d'une multinationale que tout le monde connaît.

le contrôleur doit il avoir le permis A?

Le parc moto est constitué à plus de 99 pour cent de véhicules en très bon état , qui roulent peu, tout motard sait qu'une moto négligée est inconduisible, nous sommes sur deux roues pas sur quatre, alors s'il vous plait, laissez nous avec notre passion et pour les autres laissez les forces de l'ordre faire leur boulot.

Merci , un motard responsable.

N° 967096 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 23:07

Pour rouler sereinement sur une moto, tous doit être entretenu correctement par les concessionnaires.

Le contrôle technique, c'est eux qui le font à chaque révision. C est suffisant.

N° 967097 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

13/07/2023 23:08

C'est un faux problème mais un réel moyen de taxer à nouveau le citoyen. Les motards sont pour la majorité des passionnés qui entretiennent correctement leur véhicule. Plus de contrôle routier pour lutter contre les nuisances sonores Oui, plus de contrôle sur les petits et gros scooter modifié Oui, mais le taxage systématique Non.

N° 967098 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 23:11

Bonjour à tous.

Mon avis pour le contrôle technique je pense qu'il n'ai pas nécessaire de faire un contrôle technique comme les automobiles mais il peut-être utile lors de la vente de la moto car malheureusement. Il y'a certaines propriétaires qui vende leur en mauvais état.

N° 967099 - contrôle technique moto

par :

13/07/2023 23:12

je suis contre ce contrôle technique moto car :

- les motards ne veulent pas mourir sur la route et de fait compte tenu de leur fragilité disposent de motos entretenues

-les sociétés de contrôle ne sont pas équipées en matériel pour à ce jour réaliser les contrôles

N° 967100 - Refus du CT moto

par :

13/07/2023 23:12

Bonjour, je suis contre le contrôle technique moto,

Les motards étants passionnés ils entretiennent leurs motos.

Cordialement

N° 967101 - Mesure inutile pour les 2 roues de plus de 125cc

par :

13/07/2023 23:14

Si les 2 roues de 50 à 125 sont souvent mal entretenus car utilisés par des non passionnés qui les possèdent en plus de leur voiture, les plus grosses cylindrées sont en très grande majorité bien entretenus et en bon état même s'ils sont âgés de plus de 30 ans ! Leurs utilisateurs sont conscients que leur sécurité passe par un bon état des éléments de sécurité de leur moto.

Le coût de mise en place d'un contrôle technique doit être mis en balance avec un meilleur entretien du réseau routier où d'importantes améliorations peuvent être apportées pour les utilisateurs de 2 roues.

N° 967102 - Mais pourquoi ?

par :

13/07/2023 23:24

Pourquoi vouloir à tout prix imposer un CT2RM ? Je veux dire, réellement ?

Les chiffres sont formels, avec seulement 0,3 % des accidents des 2 RM dus à une défaillance technique, cela ne peut pas être la raison.

Tous les motards sont formés aux vérifications techniques de leur moto lors du passage du permis, cela ne peut donc pas non plus venir d'un défaut de formation.

L'entretien d'un 2RM se fait de manière annuelle et les garagistes/concessionnaires ont une obligation de contrôle et de résultat, ce qui n'est pas le cas d'un contrôleur technique. Donc cela ne peut toujours pas venir de là.

La lutte contre le bruit alors ? L'exemple des pays qui ont un contrôle technique et pourtant de gros problème de bruit (Allemagne, Autriche, etc...) démontre que la mesure est inefficace.

La lutte contre la pollution ? Il n'y a pas plus de raison que les motos ne soient pas conformes à leur norme d'homologation, cela n'a donc que peu de chance de servir à quoi que ce soit.

Donc, au final, qu'elle est la vraie raison qui est derrière la volonté d'imposer un CT2RM ? Quitte à imposer à 3,5 millions d'usagers de payer - à priori pour rien - vous pourriez au moins nous dire pourquoi...

N° 967103 - Ctmoto

par :

13/07/2023 23:24

Bizarre de justifier un CT Moto par la commission Européenne alors que les catadioptres sur les casques moto sont seulement obligatoires en France. On ne prends que les mauvais côtés de l'Eu en France !!!

N° 967104 - Sécurité routière ?

par :

13/07/2023 23:26

Comment est il possible que sous prétexte de sécurité , on organise un CT2R qui soit un auvais copier coller du contrôle technique auto . Conséquences il ne tient pas compte des spécificités des deux roues . La preuve en est que dont associées à la mesure les voiturettes !!! Incohérence, incompétence, irresponsabilité, ... Incroyable qu'on en soit arrivé là ! Et vous nous demandez notre avis sur les dates et le calendrier d'application ! On croit rêver. Ubu roi n'est pas mort ! Et la formation des techniciens, l'homologation des centres et du materiel , ça doit être secondaire . On fera avec !!! Étonnez vous du mécontentement général. Tout est géré de la sorte par des sachants

incompétents ! Ils font de grosses bêtises sans nous demander notre avis ... sauf pour savoir quand les mettre en œuvre ! C'est à pleurer !

N° 967106 - Racket pur et simple

par :

13/07/2023 23:33

Le contrôle n'a pas lieu d'être sur les 2 et 3 roues motorisés, nous n'avons que 2 roues (et les sides cars ont très rarement d'accidents responsables), véhicule non entretenu égale risque de chute et de graves blessures. Donc ce n'est que purement absurde. Par contre en tant qu'usager je demande le contrôle obligatoire de notre réseau routier totalement pourri, la réfection à neuf des peintures et marquages au sol, je demande plus de gendarmes 24h sur 24 et 7 jours sur 7 au service des personnes pour juste faire le travail pour lequel nous contribuables les payons et assurer notre protection envers les conducteurs qui grillent les Stop ou feux rouges, ne respectent pas le code de la route, téléphonent au volant, ne savent pas ce que sont les clignotants, franchissent les lignes continues, roulent sans permis, sans assurances, ivres, drogués, etc... Si le gouvernement veut de l'argent qu'il aille le chercher auprès des potentiels criminels de la route. En plus sachant que c'est le conseil constitutionnel qui pousse avec de grandes gloires avec de belles casseroles (Fabius, Juppé, Ferrand, etc...) c'est grave quand même. Des mis en examens qui dictent leurs petits désirs ! Lachez nous svp car avec tout ce qui se passe en ce moment dans le pays nous vous garantissons que les élections européennes l'année prochaine et 2027 certains vont pleurer. Les motards sont solidaires et ils votent contre ceux qui... Bref on en reparle sans tarder.

N° 967107 - Non au CT MOTO.

par :

13/07/2023 23:33

La très grande majorité des motos sont toujours très bien entretenues. Ce qui n'est pas le cas d nos routes. Il serait plus judicieux de consacrer des moyens à la remise en état du réseau routier, plutôt que d'essayer de mettre en place des contrôles techniques qui demandent beaucoup de nouvelles infrastructures et de formations pour un maigre bilan.

N° 967108 - CT Ok

par :

13/07/2023 23:36

Délais et pas de Ct raisonnables; si (comme) les motards entretiennent bien leurs deux roues, il n'y a pas lieu d'être contre pour 50€

N° 967109 - Contrôle technique Motos

par :

13/07/2023 23:37

Inutile pour les motos de plus de 125cm<sup>3</sup> qui sont vérifiées consciencieusement par leurs utilisateurs, par contre les scooters de 50 cm<sup>3</sup> des jeunes comme il faut dire la oui et c'est malheureusement à cause d'eux que nous en sommes là aujourd'hui et par l'incompétence de nos Politiques.

N° 967110 - Mise en place du contrôle technique périodique des véhicules de catégorie L.

par :

13/07/2023 23:41

ENCORE LE GOUVERNEMENT S'ACHARNE SUR LES GENS QUI PRATIQUENT LA MOTO PLUS POUR LE LOISIR QUE PAR BESOIN PROFESSIONNEL.

UNE TAXE INDIRECTE DE PLUS Déguisée .

MARE D'ÊTRE PRIS ENCORE POUR DES VACHES à LAIT .

LES GENS DU GOUVERNEMENT DEVRAIENT PLUS S'ACHARNER A METTRE EN ETAT ET EN CONFORMITÉ NOS CHERES ET BELLES ROUTES DE FRANCE.

LAISSEZ NOUS VIVRE EN PAIX NOTRE PASSION ET NOS LOISIRS S'IL VOUS PLAIT , OCCUPEZ VOUS DE VOTRE FAMILLE ET DE RÉTABLIR L'ORDRE DANS LES RUES OU NOUS BONS FRANÇAIS NOUS NOUS CROYONS PLUS A L'ETRANGER QU'EN FRANCE.

NOS MOTOS SONT TOUTES EN PARFAIT ETAT.

N° 967111 - Contrôle technique moto

par :

13/07/2023 23:41

L'utilisateur d'une moto est plus sensible au bon fonctionnement de son véhicule qui n'est pas revêtu d'une carrosserie et donc beaucoup plus simple à contrôler visuellement.

D'autres part la moindre défaillance sera détectée bien plus tôt que sur une voiture. Le pilote faisant « corps » avec son engin il est beaucoup plus sensible à tout défauts de tenue de route ou de freinage.

La vulnérabilité rend le motard attentif à son engin et en particulier au bon fonctionnement des organes de sécurité.

Une moto est révisée chaque année malgré le faible nombre de kilomètres effectués par les utilisateurs.

N° 967112 - Europe!

par :

13/07/2023 23:43

Une commission Européenne composée de politiques non élus impose à un gouvernement Démocratiquement élus une mesure dont le peuple ne veut pas . Devant le refus de ce gouvernement de m'appliquer les ordres , un conseil non élu impose à ce gouvernement une mesure qui embarrasse le gouvernement!!! Et contre laquelle les citoyens concernés manifestent et expriment leur refus . Heureusement nous sommes en démocratie !!! Et pour clôturer le débat les bureaucrates nous demande notre avis sur la mise en œuvre et le calendrier à déployer. On serait pas un peu entrain de nous prendre pour des imbeciles . Et si demain je fais une chute sur une route venant d'être recouverte de gravillons, ou à cause d'un nid de poule abandonné, ou d'une ornière oubliée, ce sera de ma faute ou à cause de ma vieille moto de 12 ans d'âge et 35000km dont on croirait qu'elle dort de la concession . Hélas je ne rêve pas . Je suis en France !!!!!

N° 967113 - marre de payer pour rien

par :

13/07/2023 23:43

J'ai 2 motos. L'une de 20ans et l'autre de 3ans. Les 2 sont des grosses cylindrées et entretenues car je tiens à ma vie. Le danger ce n'est pas la moto mais les comportements. Le CT n'évitera pas les accidents. De plus le bruit sera contrôlé ? pourquoi ce n'est pas le cas pour les voitures ? Et combien ça va nous couter ? Les centres de contrôle ne vont pas être rentables alors j'espère qu'ils ne seront pas indemnisés avec nos impôts.

Contrôle des phares et des freinage ne se font pas comme en voiture car il n'y a que 2 roues et les poids sont variables. En gros ils vont contrôler les plaquettes ? C'est déjà ce que tous les motards font !

C'est une mesure injuste. Pour faire plaisir à ceux qui ont la haine des 2 roues, une taxe de plus et un cadeau pour les centres de contrôle

N° 967114 - Peu efficace et inutile

par :

13/07/2023 23:51

Au vu du nombre d'accidents causés par une défaillance d'un deux roues l'aspect sécuritaire du CT moto n'est pas recevable. Concernant le bruit et la pollution, il est facile de changer d'échappement après avoir passé le contrôle technique. Un contrôle par les forces de l'ordre serait bien plus efficace. Je suis donc totalement opposé à ce contrôle technique.

N° 967115 - Contrôle technique des deux roues.

par :

13/07/2023 23:54

Le gouvernement actuel devrait vraiment éviter de faire autant de mécontents et réfléchir un peu plus sur le moyen de contourner cette loi européenne. Au futures élections chaque voie comptera et se mettre à dos plusieurs centaines de milliers de motards serait suicidaire.

N° 967116 - Petite question

par :

13/07/2023 23:58

Depuis plusieurs années je fais contrôler mes véhicules dans un centre technique indépendant , à côté de chez moi ( je suis en zone rurale péri urbaine) Pour en avoir discuté avec le responsable il ne compte pas mettre en œuvre le CT2R : manque de personnel qualifié, coût du matériel, délai de mise en œuvre trop court, rentabilité incertaine voir négative malgré un coût élevé ! Si je veux être en règle je risque de devoir faire plus de 30km pour trouver un centre ! Temps perdu, pollution ,que faite ?

N° 967117 -

par :

13/07/2023 23:59

Ce contrôle censé améliorer la sécurité est inutile, les accidents liés à un défaut d'entretien sont inférieurs à 1 %. Les autres sont liés à des fautes de conduite (débutants, excès de vitesse, imprudences, causés par des tiers). Sur le plan de la pollution, une moto consomme moins (3 litres aux 100 km pour la mienne) et est révisée régulièrement, contrairement à de nombreuses voitures.

N° 967118 - Nos machines sont entretenues pour notre sécurité

par :

14/07/2023 00:01

L'état de nos machines influe directement sur notre sécurité...

Nous ne pouvons certainement pas en dire autant de l'état des routes et des infrastructures nuisant directement sur nos vies....

Il serait aussi très utile de voir beaucoup plus sur nos routes les forces de l'ordres... Ce, afin de faire front aux comportements dangereux des usagées (Motards et automobilistes).

Penchez vous réellement sur l'aspect sécurité et vous réaliserez que le CT moto, même si pourquoi pas plus tard, n'est pour le moment clairement pas une solution pour baisser la mortalité sur nos routes.

N° 967119 - Sans titre

par :

14/07/2023 00:03

Favorable à un contrôle technique pour les 2 ou 3 roues , fréquence et nombres de points de contrôles définis avec précision sans excès pour le prix du console ne soit pas excessif.

Par ailleurs, je suis à ce jour persuadé que les motards de 2 ou de 3 roues prennent plus soin de leur engin étant plus conscient des risques routiers .

N° 967120 - Sans titre

par :

14/07/2023 00:05

Favorable à un contrôle technique pour les 2 ou 3 roues , fréquence et nombres de points de contrôles définis avec précision sans excès pour le prix du console ne soit pas excessif.

Par ailleurs, je suis à ce jour persuadé que les motards de 2 ou de 3 roues prennent plus soin de leur engin étant plus conscient des risques routiers .

N° 967121 - Une mesure qui n'aura aucun résultat sur la sécurité des motards.

par :

14/07/2023 00:14

Encore une mesure injustifiée. Cela ne renforcera pas la sécurité des motards dont les causes principales de mortalité ne sont pas liées au manque d'entretien du véhicule. L'état cède au lobbying de groupes puissants aux mains d'actionnaires toujours plus avides de dividendes juteux, qui doivent trouver d'autres pigeons à plumer.

Signé un motard qui a 3 motos entretenues, et qui est en colère.

N° 967122 - Contrôle technique

par :

14/07/2023 00:14

L'idée du contrôle technique ne m'apparaît pas être la bonne option. Le but étant de transposer une directive de l'UE, cela peut se faire par tout moyen du moment que les résultats sont atteints. Il est de constatation générale que les motards entretiennent leur moto et que le CT est ainsi largement boudé. Je pense cependant que l'obligation d'un « stage trajectoire » comme les gendarmes le proposent serait pertinent. Simplement il faudrait des stages en plus grands nombres. Après tout, je pense que certains gendarmes réservistes et anciens motards seraient prêts à faire cela !

Cette proposition n'est pas exhaustive mais me paraît être une alternative viable pour améliorer le comportement et l'expérience. Merci pour cette consultation.

N° 967124 - Je m'oppose à l'obligation du contrôle technique de ma moto...

par :

14/07/2023 00:21

Bonjour,

Lorsque j'ai passé le permis on m'a sensibilisé sur les vérifications systématiques à faire avant d'enfourcher ma moto et l'importance de celles-ci. N'étant pas mécano je n'hésite jamais à passer chez le mécanicien MOTO pour lui demander conseil sur un doute, sur la nécessité et la pertinence de faire un entretien. J'ai 50 ans, je suis père de famille et raisonnable pour ne pas prendre plus de risques que la route n'en fait prendre en roulant avec une moto dont j'aurais quelconque doute sur son état. Parce que contrairement à la voiture on paie cash en moto toute négligence. La majeure partie des accidents en moto sont le fait d'un comportement inadapté à la situation ou au lieux mais pas à l'état de la moto. Je connais aucun motard qui laisse pourrir sa monture dehors, sans entretien, avec tous les risques que cela génère sur les organes de sécurité et qui ambitionne de surprendre la machine par une virée improvisée...

On m'a dit à l'auto-école "un bon motard est un motard paranoïaque" ! C'est mon cas, dès que j'ai un doute sur l'usure de mes pneus je passe chez le mécano et lui demande pour MA sécurité si je gagnerai en adhérence à les changer et souvent c'est fait par anticipation plus que par nécessité parce qu'arrivé au témoin d'usure...Et dès que j'ai un doute sur ma sensation de freinage, je lui en parle également. J'ai choisi ce type de moto pour la sécurité (cardan, ABS, antipatinage, répartiteur de freinage). Il serait idiot de lui infliger une négligence d'entretien...

J'ai une routière lourde (306kgs) sur laquelle j'emmène ma femme parfois qui tient à être rassurée derrière.

Je doute que les organismes qui seront chargés du contrôle technique aient la connaissance et la compétence d'un mécano moto expérimenté qui sait donner les conseils et les recommandations à chaque fois qu'il voit ma moto ! Entretenir une moto et manier une moto ne s'improvise pas avec une formation accélérée. Et quand je vois comme parfois les voitures sont "maltraitées" au contrôle technique, j'ai pas envie que ma moto soit brutalisée pour rien !

Pour moi, mon meilleur contrôle technique c'est mon mécanicien qui entretient ma moto depuis des années et qui a l'oeil expert et les mots pour susciter un entretien régulier, prudent et justifié d'un monstre de 306kgs (1400 GTR kawasaki) qui emmène deux êtres humains sensés...J'ai jamais croisé un motard qui roule sur une moto endommagée, accidentée !

Donc je suis contre le CT des motos ! Les scooters c'est bien évidemment une autre affaire...

Merci.

N° 967125 - Contrôle technique moto incompréhensible

par :

14/07/2023 00:25

Bonjour, je tiens à faire part de mon incompréhension, ce contrôle technique moto est inutile et coûteux. Car seulement 0.3 % d'accidents sont dus à un défaut technique des deux-roues motorisé ! Je comprends que l'on veut réduire le bruit des motos avec ce contrôle, mais vous n'enpecherez pas les gens de changer leurs pots d'échappement, idem pour les voitures.

N° 967126 - défavorable à un contrôle périodique

par :

14/07/2023 00:26

Je suis favorable à un contrôle technique à l'occasion d'un changement de propriétaire, afin que l'acquéreur ait une bonne connaissance de l'état de son achat potentiel et que le véhicule soit sécurisé

Par contre, je suis hostile à un contrôle régulier, considérant que l'utilisateur d'un tel véhicule fait les remises en état nécessaires et que s'il y a infraction (par exemple anomalie de pot d'échappement) des dispositions pénales existent déjà pour obliger à remettre en état.

N° 967127 - Inutile

par :

14/07/2023 00:35

A part faire fuir les nouveaux motard , cette disposition ne servira qu à faire rentrer de l argent , je mettrai ma moto en configuration d origine au moment du contrôle et t'émettrai mes pots non homologués , mes clignotants goutte etc et he serai tranquille pour 3 ans . Les refus d obtempérer vont augmenter x 10, les fausses plaques vont faire leur apparition ...etc etc

N° 967128 - CT 2/3 roues et quadricycles

par :

14/07/2023 00:44

Je roule depuis l'âge de 14 ans en deux roues, j'en ai 55 actuellement, j'ai eu deux accidents. Le premier en 1995 du côté de Marseille, énorme nid de poule sur la route, le second j'ai rencontré un gars qui avait 2 grammes et qui a roulé à gauche en prenant son virage à une intersection. L'état de mes motos n'a rien eu à voir dans mes deux accidents... On connaît nos motos, notre équipement, notre sécurité,... On connaît l'état des routes, etc... Abandonnez votre CT machine à fric pour [réseau de contrôle technique] et co...

N° 967129 - CT 2/3 roues et quadricycles

par :

14/07/2023 00:44

Je roule depuis l'âge de 14 ans en deux roues, j'en ai 55 actuellement, j'ai eu deux accidents. Le premier en 1995 du côté de Marseille, énorme nid de poule sur la route, le second j'ai rencontré un gars qui avait 2 grammes et qui a roulé à gauche en prenant son virage à une intersection. L'état de mes motos n'a rien eu à voir dans mes deux accidents... On connaît nos motos, notre équipement, notre sécurité,... On connaît l'état des routes, etc... Abandonnez votre CT machine à fric pour [réseau de contrôle technique] et co...

N° 967130 - catégorie de véhicule

par :

14/07/2023 00:46

Motard depuis 33 ans je ne vois pas d'inconvénient a ce que mon véhicule subisse un contrôle de conformité en tant qu'usager de la route je trouve ça bien.

Mais il faudrait étendre ce dispositif a tout les véhicules qu'il soit thermique ou pas .

nous rencontrons tout les jours des véhicules non encadrer par ce dispositif .

les 50 cc comme les trottinettes ont eux aussi des normes de sécurité a respecter pneu,éclairage, freinage etc

Imposer le contrôle au motard alors que ces dernier sont conscient des risques du 2 roues

et entretienne leur monture me paraîtra injuste et discriminatoire si le reste des véhicules circulant sur nos route ne le sont pas .

les contrôle des 2 roues oui mais tout les 2 roues pas qu'une partie .

N° 967131 - Favorable au contrôle technique catégorie L

par :

14/07/2023 00:48

En poste de contrôleur technique VL , le bénéfice du ct me parait évident pour tous les usagers.

Cela permettra d'améliorer le salaire avec le double agrément VL/ cat L.



Toutefois, le prix annoncé dans la presse me paraît faible vis-à-vis du matériel à budgéter pour les centres, ce qui ne laissera que peu de marge de manoeuvre pour augmenter les salaires des actuels contrôleurs.

De plus, garder la même codification des défaillances permettra une mise oeuvre du CT L dans des délais restreints.

N° 967132 - Non au CT moto

par :

14/07/2023 01:01

L'état de ma moto est un gage pour ma sécurité, j'ai un professionnel qui connaît parfaitement son métier et qui engage sa responsabilité pour ma sécurité, donc pas besoin que qui que ce soit d'autre ne touche à ma moto. Lorsque je vois l'état des routes il devrait y avoir un contrôle technique des routes qui est source de nombreux accidents. Ce véhicule à deux roues fait partie des moins polluants et permet de fluidifier la circulation. Rien ne justifie une telle volonté si ce n'est pour l'argent

N° 967133 - Non au CTM !

par :

14/07/2023 01:08

Nous motards entretenons nos motos parce que en moto, nous sommes vulnérables et qu'un mauvais entretien de nos bécane peuvent avoir des conséquences pour notre santé ainsi que la destruction de la bécane.

Nous ne voulons pas devenir des vaches à lait comme le sont les automobilistes, nous motards sommes tous solidaires.

Je demande à tous nos amis motards, motardes de boycotter tout simplement ce CTM comme on l'a fait à l'époque dans les années 70 sur la vignette tout simplement.

N° 967134 - Un grand n'importe quoi ...

par :

14/07/2023 01:11

Notre moto n'est pas un véhicule comme un autre, on ne se l'achète pas comme on passe une boîte de mouchoir à la caisse d'un supermarché ...

C'est un achat coup de cœur pour lequel on aura mis des années à économiser et avec lequel on continue, au fil du temps, à avoir une relation qui justifie qu'on continue de dépenser tant d'argent pour qu'elle soit toujours au top en terme de performance et de sécurité.

Pas question de considérer notre "engin" comme un tas de ferraille tout juste utile de pour nous amener au boulot ou faire le plein du caddie !

Les motards sont conscients que leur passion est une activité risquée et que pour autant, il leur appartient de minimiser autant que possible les risques liés à l'état de la moto. Cela est spontané et d'instaurer des contrôles techniques n'apportera rien de plus si ce n'est un sentiment d'injustice. Se rend-on compte du coût d'entretien d'une moto (pneus, révisions, assurance, etc. ...) bien plus élevés au KM/parcouru qu'une voiture ordinaire. Le motard y sacrifie volontiers car il sait pertinemment que c'est d'un entretien régulier dont dépend sa vie, en tout cas que c'est le seul levier qu'il peut actionner.

Parce que par ailleurs, sa vie dépend bien plus d'aléas sur lequel il n'a pas prise :

état des routes (gravillons, nids de poule, raccords de goudron, rainurages, bandes de réparation des fissures sur la chaussée, chutes de pierres ou coulées de boue),

pertes de gasoil,

objets divers perdus sur la chaussée,

incivilités de la part d'autres usagers  
mauvais comportement d'autres usagers liés à la méconnaissance, ou l'oubli, du code de la route (bon nombre d'usagers ne savent pas comment passer un rond-point 'lignes, clignotants) ayant passé leur permis de conduire bien avant la mise en place de ces rond-points), panneaux nouveaux dont ils ignorent la signification.  
etc. ...

Il suffirait parfois que les élus de la république passent quelques journées en tant que passager d'une moto pour "changer de point de vue" (au sens premier du terme) et se rendre compte que les plus grands risques que prennent les motards ne sont pas liés à l'état de sa moto, mais à l'environnement extérieur qui lui est souvent hostile et sur lequel il n'a pas de liberté d'agir ...  
Cordialement

N° 967135 - Contrôle technique 2 roues

par :

14/07/2023 01:22

Contrôle technique des 2 roues inutile car nous effectuons une révision tous les 6000km par des professionnels !!! Aucun autre véhicule motorisé n est contrôlé aussi souvent.

On veut juste nous imposer de nouveaux frais !!!

Il est plus urgent et important de maintenir un réseau routier en bon état !!!

N° 967136 - Ma moto et moi

par :

14/07/2023 01:23

Depuis 1994 je roule à moto l'été et scooter l'hiver aucune de mes machines ne m'a jamais fait défaut car je les fait réviser par un professionnel tout les 3000 km je suis attaché à mes machines je ne veut pas qu'elle tombent c'est pourquoi je vérifie très fréquemment mes freins mes pneus mes éclairage et le moindre bruit suspect tout ait apparent sur une moto et aucun motard aime jouer avec sa vie s'il vous voulez faire un truc pour les moto regardez plutôt du côté de l'entretien de vos routes et merci de laisser les motard continuer à fluidifier le trafic

Cordialement

N° 967138 - Complètement absurde

par :

14/07/2023 01:39

Autant ma voiture je suis OK pour le ct car je ne regarde jamais sous le capot autant ma moto je lui fait un check complet avant de monter dessus pour ma propre sécurité je n attend pas que ça pète avant de changer et entretenir.

Il y a mieux à faire pour notre sécurité que d instaurer un CT absurde et totalement incohérent

N° 967139 - Non au contrôle technique des véhicules 2 roues motorisées !

par :

14/07/2023 02:24

Pour commencer, les véhicules 2 roues sont des véhicules qui ont toujours gardé une idéologie de groupe de personne avec la même passion. Étant donné qu'il y a pas non plus énormément de motards en France, le permis a été plus localisé sur la sécurité des motos avec notamment le code ETM et même avant avec les fiches motos. Tout les motards sont conscients que leur véhicule s'use, et qu'il faut l'entretenir. Déjà parce-que un deux roues fait plus peur qu'un véhicule de 4 roues mais

aussi on est déjà forcément la première personne concerné s'il y a un problème technique avec le véhicule. Tout cela crée un domaine de compression autour de la sécurité et de l'entretien de la machine. Un test de pollution pour les véhicules sont mal visées car même si un véhicule 2 roues peut polluer plus a part égale qu'un véhicule a 4 roues, on ne compte pas le trajet plus rapide et que les motards fluidifient le trafic. Le motard est beaucoup plus conscient des risques de son véhicule que la plus part des personnes avec leurs voitures. Le véhicule a 4 roues est quasiment tout le temps reconnu en tant que besoin, et le véhicule a 2 roues quasiment tout le temps vu comme une passion. Donc forcément, la passion paye...

N° 967141 - Une honte

par :

14/07/2023 02:25

Vous voulez imposé un contrôle technique au deux roues uniquement pour l'argent, la même que pour le changement de taille des plaques d'immatriculations, même taille de caractères. juste + de blanc ce qui soi disant améliore la prise de flach, l'état des routes on en parle, les glissières de sécurité.... tout ce que vous allez obtenir c'est de la colère, beaucoup rouleront sans contrôle technique,, faite dont passer des stages au personnes âgées, retirez les trotinettes de la routes et les motocross et refaite dont les routes avant de venir nous racketer une fois de Plus

N° 967143 - Contrôle 2 roues

par :

14/07/2023 02:33

La priorité pour la sécurité 2 roues n'est pas le contrôle technique l'état du véhicule n'étant qu'une infime cause d'accident. L'effort devrait porter en priorité sur l'état des routes et des infrastructures : doubles glissières, absence de trou, de poteau (barrières souvent dangereuses pour les 2 roues), marquages glissants... Et accès favorisés aux équipements de sécurités. Les principaux contrôles sont déjà faits par les propriétaires selon les recommandations du permis A et lors de l'entretien par les professionnels. Par ailleurs le prix annoncé de 50€ me semble excessif vu le nombre de points de contrôle réalisables sans démontage sur une moto.

N° 967145 - non au contrôle technique

par :

14/07/2023 03:52

Une moto est de fait contrôlée par le conducteur avant de démarrer. Qui a envie de conduire une moto qui n'est pas sûre. D'autres part tout est visible et accessible sur une moto, donc plus il est plus facile de vérifier les éléments qui la composent.

Le Gouvernement devrait plutôt se concentrer sur l'état des routes !

N° 967147 - CONTESTATION CT MOTO

par :

14/07/2023 04:11

Comme des dizaines de milliers de motards(es) je suis opposé au contrôle technique pour les motos au dessus de 125cm<sup>3</sup>, car en plus cela punit gravement les possesseurs de véhicules anciens ou de collection, il sera plus judicieux de recommencer sérieusement à entretenir toutes les routes qui sont laissés à l'abandon depuis des décennies pour certaines, de stopper toutes les dérives d'urbanisme anarchique et dangereuse comme par exemple tous les dos d'ânes et les tapis "berlinois" ce sont des secteurs d'aggravations de la pollution en plus, notamment d'arrêter avec cette hérésie écologique punitive qui détruit notre pays depuis des années et à commencer par

arrêté toutes ces histoires de ZFE qui pénalise les plus pauvres qui n'ont pas les moyens de toute façon d'acheter des véhicules propres ou des vélos électrique , et de toute façon cela sera vue comme une arnaque, une pompe à fric, comme d'habitude. P.S. En tant de crise comme en ce moment, au lieu qu'une minorité s'en mette plein les poches avec les prix des carburants qui flambent, il serai bien de baisser la TVA sur les carburants et aussi sur les produits alimentaires de bases

N° 967148 - Non au ct

par :

14/07/2023 04:17

Très sincèrement vous pensez que les motards attendent l'obligation d'un ct pour entretenir leur 2 roues...

Concentrez vous sur la prévention en éduquant les conducteurs de voitures à faire attention à nous, ça serait bien plus utile

N° 967149 - N'y a t'il pas d'autres projets a creer pour nous?

par :

14/07/2023 04:25

Je ne suis pas d'accord avec ce projet, qui est encore une facon de prelever dans mon porte monnaie de l'argent sans raison valable. Nous sommes motards et conscient du danger de rouler sur une machine mal entretenue, je pense que le nombre de motards roulant sur des epaves est extremement faible, messieurs mesdames qui nous gouvernent: Avant de dissenter sur ce sujet essayez d'entrer dans le monde motard et vous en impregner. Vous pondrez vite une mesure plus utile pour nous les motards, par exemple rendre les bandes blanches et les plaques d'egouts moins dangereuses par temps pluvieux par exemple...

Merci d'avance pour la lecture de mon avis

N° 967150 - control tech moto

par :

14/07/2023 04:28

ayant une bmw de 2002 en tres bon etat je considere un control technique completement inapproprié.

la moto voit le garagiste concessionnaire ou juste mecano 1 fois par an, et je fais environ 2000 km par an.

mon abs est vidangé selon recommandation constructeur et butée calendaire .mon pot d echapement est d origine et la moto a 115000 km

les motards pour la pluspart sont des gens responsables .

parcontre l etat des routes departementales devient digne d un ancien pays de l'Est avant d incrimer un motard dans un accident, reparer et entretenir nos routes est prioritaire.

N° 967151 - Contrôle technique inutile

par :

14/07/2023 05:05

Circuler à moto est comparable à un saut à l'élastique ou en parachute, à une descente en rappel ou un vol en deltaplane : il faut être sûr de son matériel !

En cas d'accident de la circulation, un motard est vite vulnérable car exposé directement aux chocs, aussi je veille particulièrement au bon entretien des organes de sécurité et à mon équipement de façon à mettre les chances de mon côté.

Je connais parfaitement l'usage, l'entretien et la réparation des pièces essentielles à ma sécurité, je n'ai nul besoin de payer un organisme pour cela.

Chaque révision, au moins une fois par an, porte aussi sur les organes de sécurité. Au quotidien, la vérification est d'autant plus facile qu'ils sont tous apparents et que leur bon fonctionnement est rapidement évaluable. Cette facilité est d'ailleurs aussi utilisée lors des contrôles routiers par les forces de l'ordre.

Ce contrôle technique s'apparente donc à une taxe nationale réglée à un organisme privé alors que son utilité sécuritaire est parfaitement absente. Cette soumission au lobby financier d'une société en quasi situation de monopole est insupportable.

N° 967152 - Consultation CT moto 2024

par :

14/07/2023 05:31

Je suis contre ce Contrôle Technique pour plusieurs raisons :

- Ce contrôle imposé par l'UE est le résultat d'un lobbying constant de la part de la Ste [réseau de contrôle technique] qui a sciemment menti sur le pourcentage de morts en deux roues suite à au mauvaise entretien des motos. C'est un faux, et c'est même très grave qu'une société privée, à but lucratif, impose ses velléités aux peuples de l'UE dans le seul but de faire "du fric, tjs plus de fric". Mais c'est également une trahison des parlementaires de l'UE qui votent, CONTRE les peuples qui les nourrissent de leurs impôts, des lois scélérates.

- l'état de nos routes ! Avant d'emmerder les motards avec un CT bidon (puisque personne ne sait comment contrôler une moto et que les contrôleurs n'ont pas le permis afférent) l'état, donc nos impôts, devrait travailler .... pour l'entretien pérenne de nos routes et départementales (puisque les autoroute sont aux mains de compagnies privées...)

- Enfin, parce qu'un motard n'a pas de ceinture. de carrosserie, d'airbag, etc, il fait LUI-MEME le contrôle exhaustif de sa machine. son bon état est le garant de SA sécurité.

N° 967153 - Une Contre le Contrôle technique des 2 roues

par :

14/07/2023 06:54

Pour ma part le CT des deux roues n'apporte rien en terme de sécurité routière, motard depuis 1986 j'ai toujours pris soin de mes machines. Objet de passion pour beaucoup de motards, nos véhicules sont entretenus régulièrement. Concernant les organes vitaux de sécurité, les pneumatiques sont chargés dès que nécessaire ainsi que les plaquettes de frein. Les révisions annuelles sont bien plus complètes qu'un éventuel contrôle technique.

De plus les motos modernes sont de plus en plus chères et complexes à entretenir, ce qui oblige les motards à passer par un professionnel pour faire l'entretien de sa machine.

Il n'y a donc aucun intérêt pour la sécurité routière à poursuivre ce projet.

N° 967154 - Aucun argument valable et pourtant.

par :

14/07/2023 06:56

Je suis totalement contre pour les raisons évidentes mises en avant par les différentes associations : le taux d'accident des deux roues liées au manque d'entretien est presque anecdotique alors que l'état des routes y est très élevé. Si l'europe souhaitait vraiment protéger les utilisateurs de deux

roues, d'autres leviers seraient plus utiles. Mais non, on dit oui aux lobbies une fois de plus sans écouter le peuple.

N° 967155 - CT inutile

par :

14/07/2023 07:03

J'effectue moi-même un contrôle visuel de la moto régulièrement.

De plus mon mécanicien effectue systématiquement un contrôle visuel complet ainsi qu'un essai sur route lors de chaque révision et lors de chaque changement de pneu.

Le CT est donc inutile et déjà effectué par mon mécanicien.

N° 967156 - Contrôle technique motos pas d'accord

par :

14/07/2023 07:08

Les accidents de motos ne sont pas dus à un mauvais entretien de l'engin mais un comportement non adapté des conducteurs des voitures et aussi des motards. Une sensibilisation serait plus adaptée.

Toutefois, les contrôles techniques font partie des recettes de l'état, véritable enjeu.

N° 967157 - raz le bol

par :

14/07/2023 07:10

D'aucune façon l'état des deux roues n'est en cause des accidents.

Un deux roues pollue moins qu'une automobile, ne transportant généralement qu'une seule personne, et que dire des autres moyens de transport...

Bref nous allons donc devoir passer à la caisse!

N° 967158 - Non au CT moto

par :

14/07/2023 07:15

Bonjour le Ct moto sert juste à pénaliser les motards nous motard nos motos sont entretenues et vérifiées avant chaque balade notre moto c'est notre vie l'état ferait mieux de refaire nos routes et de dos d'âne car sur ma commune St Jean en Royans nous avons pas une seule route en bon état ni de pile de dos d'âne bien plus haut que la norme l'autorise trottoir énorme et j'en passe vous ferait mieux de vous pencher sur ce problème et celui des trottinettes électriques qui envahissent nos villes et campagnes qui traversent n'importe où ne regardent pas ces un vrai fléau j'aimerais bien avoir un sondage sur le nombre d'accidents vélo et trottinette pour comparer avec les motos et prk ne pas mettre un Ct vélo et trottinette il sont tous motorisés et empruntent les mêmes routes que les motos se sont des deux roues donc si vous instauriez le CR moto incluez tout ce qui a deux roues et de plus l'état oublie un véhicule les quads prk eux seraient exonérés de Ct instauriez le pour tout ce qui roule de deux roues à quatre roues ou bien n'instaurer rien de nouveau et arrêtez de suivre bêtement ce que l'UE dit nous sommes la France pas l'UE

Bonne route à tous les motards de France

N° 967159 - CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO

par :

14/07/2023 07:23

Le contrôle technique voiture était déjà discutable, mais créer de l'emploi et rentrer de la TVA, étaient l'objectif. La cause des accidents, c'est le comportement des conducteurs.

Le motocycliste roule 4000 kilomètres par an en moyenne, il a conscience de sa vulnérabilité et entretient sa machine.

Ce contrôle technique est mis en place par le conseil d'état sous la pression d'une infime minorité écolo-bobo. Ce qui est un scandale. Les responsables ont compris l'inutilité de ce contrôle mais comme trop souvent, la République des juges l'emportent sur le bon sens.

Cela fait 47 ans que je roule en moto, j'ai douze motos, je n'ai besoin de personne pour assurer ma sécurité. Ce contrôle est une escroquerie.

N° 967160 - Contrôle des 2 roues

par :

14/07/2023 07:24

Le contrôle des 2 roues me paraît inutile. En effet nous les motards n'attendons pas à effectuer un contrôle technique pour entretenir nos motos.

La sécurité est partie intégrante de l'esprit motards. On ne va pas risquer la vie des autres et la nôtre suite à un mauvais entretien de nos machines...

Encore une dépense et contrainte qui est inutile...

N° 967161 - Pollution et Contrôle Technique

par :

14/07/2023 07:27

Les véhicules à 2 roues motorisés sont par essence des véhicules légers donc peu très polluants par rapport aux voitures.

L'analyse des causes d'accidents des 2 roues montrent que moins de 0,5% des accidents pourraient être lié à un mauvais entretien du 2 roues.

Un motard a besoin d'un véhicule en très bon état pour sa propre sécurité (pas de carrosserie protectrice).

Un Contrôle Technique n'aurait que très peu d'intérêt et d'impact tant sur la pollution en ville que sur l'accidentologie pour les 2 roues.

je trouve donc ce Contrôle Technique inutile et malvenu en cette période de crise économique.

N° 967162 - Aïe je bien compris

par :

14/07/2023 07:29

Contrôle technique obligatoire pour les motos à partir de 2024 ! En lisant les textes surprise : les voiturettes sont maintenant assimilées à des motos ....heureusement que nous sommes en face de bureaucrates qui savent de quoi ils parlent . Concernant les dates : pourquoi pas 2024, mais là encore surprise ; procédure d'accréditation accélérée, de même pour la formation des contrôleurs , sans parler du matériel de contrôle qui doit être adapté à des voiturettes diesel, des cyclomoteurs et scooters 2 temps 50cc, et à des motos aux caractéristiques techniques très différentes .quant à l'utilité de ce contrôle, le nombre d'accidents de motos lié à un problème technique est si faible que quoiqu'il arrive cela n'aura aucune incidence sur les chiffres de la sécurité routière !!! La fréquence de 3 ans semble a priori raisonnable ( c'est déjà ça) Que de temps , d'argent, et d'énergie dépensés pour rien . N'aurait il pas était plus judicieux de les consacrer à remettre en état le réseau routier .

Cela aurait profité à tous avec des résultats immédiats. Enfin vu le risque financier pour les centres de contrôle y en aura t il assez et suffisamment proche ( quid des habitants des zones rurales... éternellement oubliés des bureaucrates parisiens ...)

N° 967163 - Etapes obligatoires préalables à la mise en place

par :

14/07/2023 07:36

Il serait judicieux, si réellement le contrôle technique visait à réduire les accidents des deux roues en général de commencer par :

apprendre aux automobilistes à rester sur leur voies, et à respecter les priorités, ainsi qu'à lâcher leurs téléphones.

entretenir les routes avec des vrais revêtements.

ne pas laisser les gravillons après avoir renouvelé un revêtement.

empêcher les plaques dégoût de s'enfoncer dans la route.

obliger les engins agricoles à utiliser un véhicule d'avertissement lorsqu'ils prennent plus de la moitié de la route.

arrêter de mettre des dos d'âne, des stop, des feux rouges dans chaque village. Ou à minima que les feux rouges ne se déclenches que si la vitesse est dépassée.

ne pas attendre qu'il y ait plus de trous que de route à avant de renouveler le revêtement.

obliger les agriculteurs à nettoyer la voie lorsqu'ils mettent de la terre/boue sur toute la route.

-

En soi un contrôle technique est justifié pour les véhicules non entretenus type scooter et mobylette, il l'est beaucoup moins pour les motards qui tiennent un minimum à leur vies.

N° 967164 - Limitation contrôle technique

par :

14/07/2023 07:39

Ce contrôle devrait se limiter aux seules nuisances sonores et modifications visant à augmenter la puissance de la machine

N° 967165 - Non au CT moto

par :

14/07/2023 07:39

Bonjour ,au lieu d'obliger les motard à passer un CT pourquoi ne pas refaire les routes ? Où bien doublé les glissières de sécurité ? Mais apparemment il est plus important de passer le CT sur des motos qui parcours en moyenne 4000 km par an que de sauver des vies où de limiter les risques d'accidents. De plus la majorité des motards est très attentif à l'état de sa monture .

N° 967166 - Halte aux contrôles

par :

14/07/2023 07:41

Ce projet n'est pas justifié

D'un point de vue de la sécurité routière il est prouvé que les accidents sont en rapport avec la vitesse, la consommation d'alcool stupéfiants et le mauvais état des routes

D'un point de vue environnemental l'enjeu est ridicule compte tenu du faible nombre de motos et de leurs émissions très faibles car le parc de moto qui roulent est très récent comparativement aux voitures



N° 967167 - Ras le bol de votre raquette sous couvert de l'escrologie et des anti-motorisés

par :

14/07/2023 07:44

Le Ct des deux roues ne sert strictement à rien pour les plus de 125cm<sup>3</sup>, il faudrait avant de vouloir emmerder une catégorie de personnes:

1 Entretien correctement le réseau routier

2 les glissière double de sécurité, on en parle ? Elles sont généralisée ? Les simples sont de véritable guillotiné...

3 avant de raquetter une catégorie, commencez par faire respecter les lois sur les 2 roues de moins de 125cm<sup>3</sup>...

N° 967169 - CT inutile sous cette forme, mais...

par :

14/07/2023 07:46

Un CT systématique et partiel ne servira pas à grand-chose si ce n'est de contenter les Khmers Verts. A contrario, un CT beaucoup plus poussé et obligatoire en cas de vente du véhicule assurerait à l'acheteur un véhicule irréprochable de ses organes de sécurité ! Mais bon possible dans un monde idéal et censé !

N° 967170 - Contrôle technique mot

par :

14/07/2023 07:47

Bonjour, il est indispensable de mettre en place le Ct de la catégorie L

En revanche la périodicité doit être la même que celle des vL. Les scooters 50 cm<sup>3</sup> sont souvent en très mauvais état dès les 1ère années d'utilisation.

Par contre pouvez vous m'expliquer comment on va pouvoir mettre en place le ct de la catégorie L avec la pénurie actuelle de contrôleurs VL et PL.

Les pré-requis demandés pour pouvoir prétendre à la formation de contrôleur ne sont pas favorable au développement de ce métier. Une personne titulaire d'un cap ou bep dans le domaine de la réparation auto /moto pouvant justifier d'une expérience dans ce domaine d'activité, devrait pouvoir accéder à la formation, par le biais d'une évaluation individuelle.

Cordialement

N° 967171 - CT inutile sous cette forme, mais...

par :

14/07/2023 07:50

Un CT systématique et partiel ne sert pas à grand-chose si ce n'est de contenter les Khmers Verts.

A contrario, un CT beaucoup plus poussé et obligatoire en cas de vente du véhicule assurerait à l'acheteur un véhicule irréprochable de ses organes de sécurité ! Mais bon possible dans un monde idéal et sensé !

N° 967172 - Contrôle deux roues

par :

14/07/2023 07:56

Je ne suis pas d'accord avec cette nouvelle

Cela fait encore une occasion de ponctionner le portefeuille des citoyens.

Cordialement

N° 967173 - Absurdité du contrôle technique moto

par :

14/07/2023 07:59

Absurdité du contrôle technique moto

Le contrôle technique mot imposé par des non motards et ne connaissant pas le monde motard est une absurdité car :

Un motard sait que de l'état de sa moto dépend sa sécurité

Un motard sait qu'il est sur une machine qui dépasse et de loin la puissance, la réactivité d'une quatre roue

Un motard voit et se rend compte tout de suite du mauvais état des pneumatiques et de l'usure des plaquettes de frein

un motard guette sur la route les très nombreuses imperfections (nids de poule, plaque d'égout, dos d'âne non conformes) qui sont autant de risque de chute.

Un motard ne comprend pas qu'un contrôle pollution d'un 1000cc peut l'empêcher de rouler alors qu'il est favorisé le transport par route de camions qui consomme 40 litres de GO/100Km.

un motard sait qu'il est possible de déroger au contrôle comme le précise la directive européenne.

Mais un motard sait qu'il est facile de céder aux lobbying des [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autres [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] !!!

N° 967175 - Une excuse

par :

14/07/2023 08:04

Environ 20 / 30 % des accidents de 2 roues, dus aux infrastructures en mauvais état ou inadaptés . 0.5 % dus à l'état du véhicule !!! ( Selon les assurances ) ce CT est une excuse pour assouvir l'appétit des firmes telles que [réseau de contrôle technique] et des états en mal d'argent comme la France , des mannes qui peuvent générer les masses de propriétaires SOLVABLES . ( Inutile de parler des populations sur lesquelles aucune loi ne s'applique )

Un CT 2Roues , oui pourquoi pas , mais dans le cadre d'une vente afin d'éviter d'acquiescer un 2roues volé ou accidenté serait plus utile .

N° 967176 - Une excuse

par :

14/07/2023 08:06

Environ 20 / 30 % des accidents de 2 roues, dus aux infrastructures en mauvais état ou inadaptés . 0.5 % dus à l'état du véhicule !!! ( Selon les assurances ) ce CT est une excuse pour assouvir l'appétit des firmes telles que [réseau de contrôle technique] et des états en mal d'argent comme la France , des mannes qui peuvent générer les masses de propriétaires SOLVABLES . ( Inutile de parler des populations sur lesquelles aucune loi ne s'applique )

Un CT 2Roues , oui pourquoi pas , mais dans le cadre d'une vente afin d'éviter d'acquiescer un 2roues volé ou accidenté serait plus utile .

N° 967177 - Inutile

par :

14/07/2023 08:13

Tout propriétaire de moto supérieure à 125 cm<sup>3</sup> est soucieux de sa vie.

Sa moto est entretenue par un professionnel.

Inutile, sauf bien sûr pour pomper de l'argent

N° 967178 - Un contrôle technique mercantile

par :

14/07/2023 08:16

Le contrôle technique des deux roues, tel qu'il se profile est un nouveau subterfuge ayant vocation à remplir les caisses de l'état.

Les accidents liés au mauvais entretien des motos sont marginaux. Mais le pire, c'est que le contrôle, tel qu'il est envisagé, n'empêchera pas ces rares accidents d'arriver puisqu'il se limitera à un simple contrôle visuel, sonore et de pollution. En résumé, sans contrôle des éléments de freinage, des amortisseurs et de la géométrie, seules les motos dont les pneus seront usés ou sans éclairage seront considérées comme non conformes. Attention, loin de moi de vouloir durcir le nombre de points de contrôle, je souhaite simplement démontrer l'inutilité de ce dernier. En effet, durcir le contrôle technique ne changera rien, puisque le parc moto en France est sain. Il n'y a donc aucune légitimité sécuritaire à ce projet.

Le niveau sonore, bien que devant être limité pour réduire les nuisances, participe, et c'est prouvé, à la sécurité des motards, en leur permettant d'être entendu des automobilistes. Automobilistes qui je le rappelle ne font pas l'objet d'un contrôle sonore alors que les nuisances sont les mêmes. Les voitures modifiées, tunées, ou sportives haut de gamme ont elles un bruit plus mélodique que les motos. Une Ferrari a-t-elle le droit d'être plus bruyante qu'un scooter? Pourquoi cette différence de traitement?

Le motif écologique ne tient pas non plus, car il n'y aura qu'une infime partie du parc moto concernée (celle des motos catalysées). Les autres ne sont pas concernées car n'ont pas de valeurs de références auxquelles être rattachées lors du contrôle.

Autre motif, d'opposition à ce nouveau contrôle, celui du pouvoir d'achat. Le niveau de vie des français ne fait que baisser et que grâce à ce projet, se profile ainsi une nouvelle dépense.

Enfin, cette loi se veut liberticide, avec un mot on ne peut plus clair: contrôle...

Le mot liberté présent dans notre devise ne veut plus rien dire. Contrôle fiscal, contrôle de nos dépenses de santé, contrôle de nos domiciles par des vérifications cadastrales, contrôle total de nos vies durant les épidémies.

Ne serait-ce pas désormais au peuple de soumettre ses dirigeants à un contrôle... De bonne moeurs pour certains de nos ministres, de bon comportement dans l'hémicycle, du bon usage de l'argent de l'état.

En conclusion, en tant que motard, je ne souhaite pas cette mise en place car il ne réduira pas l'accidentologie et se veut donc inutile, en tant que contribuable je ne souhaite pas cette mise en place car il faut mettre fin au matraquage fiscal des personnes solvables, en tant que citoyen je refuse de me soumettre au contrôle d'un état qui se veut au service du peuple et ne devrait pas l'asservir et le contrôler.

La quasi totalité des motards et des associations les représentant sont opposés à ce projet, mais comme l'avis du peuple ne compte plus dans ce pays. Je vous invite donc à imprimer ce message pour vous en essayer le fondement, puisque vous le faites déjà avec notre devise, nos valeurs et notre drapeau.

N° 967179 - Un contrôle technique mercantile

par :

14/07/2023 08:17

Le contrôle technique des deux roues, tel qu'il se profile est un nouveau subterfuge ayant vocation à remplir les caisses de l'état.

Les accidents liés au mauvais entretien des motos sont marginaux. Mais le pire, c'est que le contrôle, tel qu'il est envisagé, n'empêchera pas ces rares accidents d'arriver puisqu'il se limitera à un simple

contrôle visuel, sonore et de pollution. En résumé, sans contrôle des éléments de freinage, des amortisseurs et de la géométrie, seules les motos dont les pneus seront usés ou sans éclairage seront considérées comme non conformes. Attention, loin de moi de vouloir durcir le nombre de points de contrôle, je souhaite simplement démontrer l'inutilité de ce dernier. En effet, durcir le contrôle technique ne changera rien, puisque le parc moto en France est sain. Il n'y a donc aucune légitimité sécuritaire à ce projet.

Le niveau sonore, bien que devant être limité pour réduire les nuisances, participe, et c'est prouvé, à la sécurité des motards, en leur permettant d'être entendu des automobilistes. Automobilistes qui je le rappelle ne font pas l'objet d'un contrôle sonore alors que les nuisances sont les mêmes. Les voitures modifiées, tunées, ou sportives haut de gamme ont elles un bruit plus mélodique que les motos. Une Ferrari a-t-elle le droit d'être plus bruyante qu'un scooter? Pourquoi cette différence de traitement?

Le motif écologique ne tient pas non plus, car il n'y aura qu'une infime partie du parc moto concernée (celle des motos catalysées). Les autres ne sont pas concernées car n'ont pas de valeurs de références auxquelles être rattachées lors du contrôle.

Autre motif, d'opposition à ce nouveau contrôle, celui du pouvoir d'achat. Le niveau de vie des français ne fait que baisser et que grâce à ce projet, se profile ainsi une nouvelle dépense.

Enfin, cette loi se veut liberticide, avec un mot on ne peut plus clair: contrôle...

Le mot liberté présent dans notre devise ne veut plus rien dire. Contrôle fiscal, contrôle de nos dépenses de santé, contrôle de nos domiciles par des vérifications cadastrales, contrôle total de nos vies durant les épidémies.

Ne serait-ce pas désormais au peuple de soumettre ses dirigeants à un contrôle... De bonne moeurs pour certains de nos ministres, de bon comportement dans l'hémicycle, du bon usage de l'argent de l'état.

En conclusion, en tant que motard, je ne souhaite pas cette mise en place car il ne réduira pas l'accidentologie et se veut donc inutile, en tant que contribuable je ne souhaite pas cette mise en place car il faut mettre fin au matraquage fiscal des personnes solvables, en tant que citoyen je refuse de me soumettre au contrôle d'un état qui se veut au service du peuple et ne devrait pas l'asservir et le contrôler.

La quasi totalité des motards et des associations les représentant sont opposés à ce projet, mais comme l'avis du peuple ne compte plus dans ce pays. Je vous invite donc à imprimer ce message pour vous en essuyer le fondement, puisque vous le faites déjà avec notre devise, nos valeurs et notre drapeau.

N° 967180 - Racket organisé

par :

14/07/2023 08:18

Tout est dit dans le titre. Il faut bien rembourser le quoi qu'il en coûte de ce cher président. Les motards bichonnent leur moto, ils ne jouent pas avec leur vie. Réparez les routes, améliorez leur sécurité au lieu de les racheter, ah mais pardon, j'oubliais que leur sécurité n'a jamais été votre préoccupation..

N° 967181 - controle technique

par :

14/07/2023 08:20

les motards entretiennent leurs machines et n'ont pas besoin qu'on leur tienne la main pour cela

par contre une réglementation plus strict devrait être mise en vigueur concernant les engins de 50cm<sup>3</sup> qui souvent sont moins entretenus faute de moyen

N° 967182 - une arnaque mise en place par les centres de controle eux meme  
par :

14/07/2023 08:25

Fondateur et gérant d'un garage de mécanique moto, je suis confronté quotidiennement à l'entretien des 2 roues motorisés de grosse cylindrée, et cette pseudo-idée de controle technique n'a aucun fondement car à plus de 90%, les machines sont en excellent état technique.

Nos clients ont pleinement conscience que l'entretien de leur moto est primordial, et anticipent souvent les futures réparations à venir.

Bref, occupez vous de sécuriser le réseau routier et de l'adapter aux 2RM, on s'occupe de nos machines

N° 967183 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 08:26

Le CT n'est pas la bonne réponse à la sécurité des motards. Un motard qui se respecte entretient sa moto. Il sait qu'il n'a que 2 roues et qu'un problème mécanique peut avoir de graves conséquences. L'argent dépensé pour le CT devrait plutôt être destiné à la formation, à des stages de sensibilisation à la sécurité, à la sécurité des routes.

Le CT moto est une mesure qui n'aura quasi aucun impact.

N° 967184 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 08:30

Encore un impôt indirect supplémentaire !

Les conditions de l'arrêt sont floues, on ne sait pas exactement en quoi vont consister les points de contrôle. Celui qui m'inquiète est le contrôle de la vitesse. Il faudrait attacher sûrement la moto et pour la faire rouler à quelle vitesse? Celles règlementaires, maximale?

Quid du refroidissement pour les motos à "air" qui vont chauffer en contrôle statique.

Pas de contrôle de ces vitesses en situation roulante!

Qui pourras vraiment certifier la neutralité du contrôle? Pas d'excès de zèle. J'ai peur que ces contrôles deviennent un moyen d'éliminer les véhicules, après les voitures, les motos et après, les vélos? C'est encore une mesure prise "à l'arrache" pour la mettre en service au plus vite.

Je ne serais pas complètement contre un contrôle mais il faudrait consulter, vraiment les associations de motards, beaucoup plus compétentes que les fonctionnaires de l'état avant de décider. C'est une procédure qui aurait déjà due être étudiée en concertation étroite avec les associations citées précédemment.

On ne fait rien de bon dans la précipitation.

N° 967185 - Mon avis personnel sur le CT Deux roues et plus

par :

14/07/2023 08:37

Largement évoqué dans diverses chroniques en France mais aussi dans d'autres pays d'Europe, le CT pour les deux roues aurait pour objectif le renforcement de la sécurité routière. Or, il me semble que le comportement de plus en plus irresponsable d'un très grand nombre d'usagers de la route est le fondement des causes majeures des accidents. Cette observation est faite dans les deux sens (deux roues et VL/PL et inversement)

Il me semble que, pour certains conducteurs, et dès lors qu'ils sont assurés (ou non...) les critères de sécurité et de bonne conscience ne soient pas ni présents ni au bon endroit. Je pense avec beaucoup d'humilité qu'en réhaussant fortement les niveaux de formation lors des passages de permis les choses pourraient s'améliorer. Quitte à "repenser" les critères de recevabilité pour les inscriptions.... et pour certains.... Quant aux deux roues, et pour être motard, que dire à propos d'un évitement de trou béant et profond sur la chaussée qui nous oblige à prendre des risques avec les autres usagers pour limiter les risques de chute avec certains "cratères" de la route. Pourquoi ne pas instaurer un site officiel pour signaler les deffectuosités des routes, à condition qu'il soit assorti d'une obligation de résultat de la part des services concernés..... Pourquoi ne pas "sur-responsabiliser" les irresponsables aux comportements dangereux et inconscients pour les autres.... C'est pour ces raisons que, si l'on ne devait considérer que la sécurité routière, le contrôle technique ne vient pas en tête de liste pour les solutions à retenir. En espérant que mes observations puissent inspirer les législateurs...., bonne route et prudence !

N° 967186 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 08:42

Bonjour, nous comptons 2 motards dans notre famille, et nous somme contre le contrôle technique imposé sur les moto! Les notes son très bien entendu sans! Bonne journée

N° 967187 - Inutilité du CT et motard vache à lait...

par :

14/07/2023 08:45

Les contrôles annoncés peuvent et doivent être effectués par les agents de police et de gendarmerie. Je ne connais pas parmi les nombreux motards de ma connaissance de moto non entretenue méticuleusement.

Je ne pense pas que les contrôles annoncés (pollution, etc...) soient de nature à diminuer l'accidentologie, ce qui devrait être la priorité.

Probablement les peu nombreux points de contrôle annoncés feront place au fil du temps, et comme pour les voitures, à de nouveaux points de contrôle et à une augmentation des tarifs.

Comme les automobilistes, les motards sont considérés comme des vaches à lait, d'autant plus que la plupart d'entre eux portent les deux casquettes.

Apparemment les taxes sur les carburants ne suffisent pas.

Je ne doute pas que cette manne soit simplement une opportunité tant pour des sociétés privées que pour l'État de s'engraisser en nous pressant encore un peu plus le citron.

Franchement, il y en a vraiment marre de ce genre d'annonces et de décisions : à croire que tout est fait pour faire monter la colère...

N° 967188 - motard

par :

14/07/2023 08:45

peu d'intérêt, la baisse de la TVA pour les équipements de sécurité oui

N° 967189 - Contre un contrôle technique moto inutile

par :

14/07/2023 08:48

Je tiens à exprimer mon opposition ferme à ce contrôle technique moto. Il a été prouvé qu'il était complètement inutile, au vu du très faible nombre d'accidents moto dûs à leur état technique. En ce

qui me concerne j'ai une vingtaine de motos anciennes parfaitement entretenues sui effectuent maxi 200 km par an, elles sont condamnées à rester au garage vuble coût des contrôles techniques qui me seront imposés. Le patrimoine moto va en prendre un coup irréversible, même si je peux comprendre les motivations financières des organismes de contrôle technique. Quand aux vélos faites leur passer également un c.t et un permis, ils sont plus dangereux que nous vous le savez. Bien sincèrement, 67 ans, motard depuis plus de 50 ans

N° 967190 - Remarques sur le projet de CT des motos

par :

14/07/2023 08:50

Ce projet de loi est inapproprié et injustifié.

Un possesseur de moto a une relation suivie avec son objet, ce qui le pousse à vérifier et entretenir régulièrement sa machine, car le motard attache beaucoup d'importance à son véhicule, conscient de son exposition plus forte aux dangers que dans un véhicule fermé.

Spontanément, les concessionnaires vérifient les points majeurs de sécurité, ( freins, pneus, éclairage,...).

Les accidents sont très peu corrélés avec l'état des motos mais surtout avec celui de la route et des signalisations.

Raisons pour lesquelles, je suis défavorable à ce projet.

N° 967191 - Raquette

par :

14/07/2023 08:51

Déjà que pour les voitures c'est insupportable

Tous les moyens sont bons pour prendre du fric aux automobilistes et maintenant aux motocycles

N° 967192 - Contrôle inutile

par :

14/07/2023 08:52

Une moto doit être entretenue régulièrement plus encore qu'une automobile sinon on connaît rapidement des pannes concernant la sécurité :freins..pneus..suspension...direction..tenue de route..chaque motard le sait bien.Le contrôle antipollution nes'applique qu'aux véhicules anciens.. Je pense qu'un certificat de révision annuelle chez un motoriste serait largement suffisant...un peu moins d'administratif et de PAPERASSES!les motards qui travaillent avec leur moto ou l'utilisent comme loisir sont tous conscients du suivi impératif de leur machine!!

N° 967193 - ct2rm

par :

14/07/2023 08:54

Mais pourquoi donc rajouter une taxe supplémentaire aux français?

N° 967194 - totalement inutile..

par :

14/07/2023 08:55

... mise à part pour nous soutirer des deniers supplémentaires. La moto est une passion, et l'entretien de ma belle n'est jamais négligé, bien au contraire, je fais les révisions avant d'avoir atteint les kilométrages préconisés. C'est le cas également de tous mes amis motards. De +, je roule une mamie de 41 ans, carte grise en collection. Ma mémère ne peut pas atteindre les mêmes normes que des motos actuelles, que ce soit en termes de freinages / pollution ou autres. Ce contrôle est d'autant plus une aberration dans mon cas.

N° 967195 - pas besoin d'une intervention de plus de l'Etat pour ma sécurité

par :

14/07/2023 08:56

je pratique la moto depuis 41 ans. j'ai parcouru des milliers de kilomètres au guidon de 10 machines différentes. ma sécurité (et celle des autres) a toujours été ma préoccupation et pour circuler en toute confiance, j'ai toujours fait entretenir mes 2 roues par des professionnels agréés, dans les délais et même plutôt avant leur échéance. je n'ai pas besoin que l'Etat, qui veut s'occuper de tout (et le fait très mal : cf l'école, l'hôpital, l'état des routes et j'en passe) m'impose une contrainte - et une dépense - supplémentaire.

Si l'Etat veut traiter de la sécurité des 2 roues, qu'il se préoccupe d'abord de l'état des routes, du meilleur partage de la chaussée, du stationnement, des défauts de permis, des défauts d'assurance, des rodéos urbains, des pilotes sans casques etc...

N° 967196 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 08:56

L'état d'une moto est vital pour celui qui la conduit. 99% des motards pour ne pas dire tous, sont très attentifs aux éléments qui induisent leur sécurité. Les freins, les pneus, sont des organes qui sont contrôlés régulièrement par les motards, leur vie est en jeu ! Combien de KM font en moyenne les motos en France ? Très peu sûrement si je regarde autour de moi. Alors, pourquoi faire un contrôle tous les 3 ans à des motos qui auront roulé moins de 5000 KM ? Le seul contrôle important que l'on devrait faire est le niveau de bruit. Mais cela ne sert à rien de le faire lors d'un contrôle technique, le motard qui veut faire du bruit mettra un réducteur de bruit, qu'il enlèvera le contrôle passé et validé... Le contrôle du bruit doit être fait sur la route, par des agents de contrôle, qui mesurent le niveau de bruit de la moto et demandent au motard en infraction, de se présenter à la gendarmerie dans les 2 mois avec une moto faisant un bruit dans la norme, après avoir payé une amende bien sûr ! Pour résumer, le contrôle technique moto, amènera une usine à gaz administrative, des coûts importants pour certaines personnes peu fortunées mais passionnées, mais cela ne fera pas diminuer le nombre d'accidents motos, ce qui devrait être le but à atteindre pour un gouvernement qui veut le bien de ses concitoyens.

N° 967197 - Contrôle technique inutile

par :

14/07/2023 08:58

Bonjour. Inutile car il existe déjà dans les textes des moyens pour contrôler le bruit des véhicules, l'état de leurs pneumatiques. Inutile car les 2 et 3 RM passent régulièrement dans les mains des professionnels (au moins une fois par an pour ceux qui font entre 10000 et 20000 km par an, ne serait-ce que pour changer les pneus, mais aussi pour les révisions. Inutiles car tout conducteur d'un 2 RM est conscient qu'une défaillance technique peut conduire à la mort ou pire à des invalidités gravissimes à vie. Inutile car il ne servira qu'à remplir les caisses de certains et ne réglera rien au point de vue écologique vu le nombre de véhicules du parc comparé à celui des VL. Inutile car une



fois sorti du contrôle technique les ornières des routes peuvent en un instant rendre ces véhicules défaillants.

N° 967198 - Quel intérêt ?

par :

14/07/2023 08:59

Tous les ans, ma moto part au garage pour une révision. Il est essentiel pour moi de rouler sur un deux roues qui ne me mettra pas en danger.

Je n'ai pas besoin d'un CT pour savoir qu'il en va de ma vie que d'avoir un deux roues qui est en bon état.

Plutôt que de vouloir nous mettre sur le dos un "impôts" de plus, l'état devrait plutôt se faire une priorité de l'état calamiteux et de la dangerosité des routes françaises (les nids de poules, les dos d'ânes "tremplin", barrières de sécurité "guillotine", revêtements de gravillons l'été, etc...).

Ce CT n'a pour but que de ponctionner financièrement les usagers de deux roues.

Et si l'on n'y regarde de plus près, on constate que c'est un CT entièrement préparé par le leader européen du contrôle technique : [réseau de contrôle technique].

Occupez-vous des routes, on s'occupe de nos motos !

N° 967199 - CT 2 roues

par :

14/07/2023 09:01

Les contrôleurs seront ils obligés de posséder le permis moto car ils devront la déplacer dans leur centre tout comme pour la voiture puisqu'ils la font avancer ?

N° 967200 - Un contrôle inutile

par :

14/07/2023 09:04

1/ mon expérience du contrôle technique est celle de l'automobiliste. Je peux présenter un véhicule dangereux qui passera le contrôle technique sans aucune difficulté dans la mesure où l'éclairage; le freinage et les émissions sont OK. Pourtant le véhicule sera dangereux avec un châssis tordu et le pseudo contrôle n'y verra rien.

2/ le nombre d'accidents imputable à un défaut technique est insignifiant. Vous avez les stats, un contrôle technique ne permettra pas d'amélioration sécuritaire malgré ce qui est prétendu. En revanche, l'état de la chaussée, des équipements routier, le comportement de certains automobilistes...là oui il y a matière ! Mais c'est certain que ça ne concoure pas à l'enrichissement des lobbies du contrôle technique.

3/ la mesure est purement démagogique dans la pure ligne de celle qui pousse à l'achat de la voiture électrique. C'est une réponse politique à une injonction de plus des lobbies qui président aux destinées de l'europe (les dernières nominations dans les institution européennes sont révélatrices du tournant pris il y a longtemps).

4/ en tant que motard, ma sécurité est en jeu à chaque fois que je prends ma moto. Je n'ai donc aucun intérêt à avoir un véhicule dangereux car aucun des éléments du véhicule ne me protège (pas de carrosserie) sauf la fiabilité du véhicule. Un contrôle technique n'apportera rien non plus sur cet aspect.

N° 967201 - consultation publique contrôle technique 2 roues

par :

14/07/2023 09:07

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L!  
pour des raisons de sécurité (motard et les autres usagers de la route), et la protection de  
l'environnement ( pollution gaz et sonore ) .  
cordialement

N° 967202 - Contrôle technique des motos

par :

14/07/2023 09:10

Une moto n'est jamais en mauvais état.

Elle passe en atelier tous les 10000 kms et tout est vérifié par des mécaniciens qualifiés.

Un motard prend soin de sa moto et vérifie son état régulièrement.

L'état des routes est beaucoup plus accidentogène que l'état des motos, il conviendrait de  
travailler plutôt sur ce sujet.

N° 967203 - Normes anti pollution du futur contrôle technique sur motocyclette à moteur 2 temps

par :

14/07/2023 09:12

Les motocyclettes à motorisation " 2 temps " risquent de ne pas passer le contrôle technique avec  
des normes antipollution récentes.

Par exemple, une Aprilia 250 mise en circulation en 2002, et d'autres motocyclettes sont concernées.  
Elles ne sont pas anciennes pour rentrer dans le cadre "collection".

De moins en moins de motorisation de ce type sont produites, cependant les "citoyens" possèdent  
encore ce type de motocyclette et il serait anormal que nous puissions plus les utiliser à cause des  
normes anti pollution du contrôle technique.

Je souhaite que ces motocyclettes à motorisation 2 temps soient exemptées de cette obligation de  
résultat antipollution.

Concernant, le contrôle technique des motocyclettes, et d'une manière générale, cela va encore  
alourdir les charges financières des foyers. Cela se cumule à l'augmentation du coût de la vie, des  
assurances, des frais de carburants.

L'Etat rajoute donc, encore, une contrainte financière sur les citoyens.

N° 967204 - Contrôle technique Moto

par :

14/07/2023 09:21

Comme beaucoup de motards, je trouve cette mesure inutile , il aurait été plus judicieux comme  
d'autres pays l'ont fait de transformer le contrôle en action de sensibilisation et de formation. Encore  
une fois les enjeux financiers ont pris le pas sur la décision.

N° 967205 - Injustifié et abusif

par :

14/07/2023 09:21

Comme en matière de terrorisme, on crée des mesures qui affectent le plus grand nombre ... mais  
sans effet sur les sujets cibles qui se jouent des règles sans difficultés. Nouvelle démonstration que

des intérêts purement commerciaux peuvent corrompre la démocratie ... et faire le lit pour les extrêmes et les 'gilets jaunes'

N° 967206 - un CT inutile

par :

14/07/2023 09:29

On apprend quand on passe le permis a faire les vérifications de base avant de prendre la route.(phare, clignotants etc) Cela n'existe pas pour les véhicules. l'utilisation d'une moto est structurellement différente de celle d'un véhicule. Il nécessite un bon etat physique sinon la sanction est immédiate.Alors que n'importe qui quel que soit son etat peut se servir d'un véhicule. Le CT servira a enrichir les groupes principalement allemands qui ont fait du lobbying pour obtenir cela.

N° 967207 - contre le c.t. des motos

par :

14/07/2023 09:31

ce n'est ,une fois de plus , que la volonté de récupérer un impôt supplémentaire déguisé je suis motard depuis 50 ans et je n'ai jamais entendu parler d'un accident lié à une défaillance mécanique !

par contre plusieurs accidents liés au mauvais état des carrefours ou de la signalisation ou des gravillons sur la route ou des bandes blanches qui sont glissantes ....

Alors l'état ferait mieux de s'occuper de ses responsabilités ! plutôt que de vouloir toujours taxer un peu plus

64 ans motard depuis l'age de 14 ans

N° 967208 - Étendre le contrôle à tous les véhicules motorisés

par :

14/07/2023 09:33

En partant du principe que le contrôle technique serait réalisé dans une optique de sécurité, il serait indiqué de l'étendre à l'ensemble des véhicules en circulation. Pourquoi exclure les vélo, notamment les vélos à assistance électrique, les trottinettes, notamment les trottinettes électriques, les monoroues électriques ? Un défaut de freins ou mécanique serait aussi dangereux que pour les 50cc. Ces catégories de véhicules entraînent une sinistralité en accroissement.

N° 967209 - Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République

par :

14/07/2023 09:35

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République

La nouvelle concertation de l'état à propos du contrôle technique des motos, n'est que billevesées et poudre aux yeux.

Je m'en explique.

Les motards en général, sont soucieux de la qualité et du bon entretien de leurs motos.

Effectivement, comme vous le soulignez si judicieusement, c'est leurs corps en premier lieu qui subira les pires dommages. Alors autant prendre le moins de risques possibles et bien vérifier la qualité de leur machine.

Avoir de bons freins, un moteur bien entretenu pour ne pas pollué et tombé en panne, une signalisation bien visible, comme les clignotants, le phare, le signal de stop est la condition sine-qua-non qui permet le plus souvent à un motard d'éviter bien des accidents.

En ce qui concerne le bruit, des sonomètres sont souvent installés sur le bord des routes de France, ceci afin de vérifier l'intensité sonore des pots d'échappements. Chose étonnante, ce ne sont que des motos. J'en connais personnellement deux dans la région parisienne, un à la porte de Bagnolet et un sur les bords de la Seine en face de Notre Dame. Mais j'en ai vu d'autres, et notamment sur des autoroutes.

Gare à celui qui dépasse les normes, l'amende est très coûteuse.

Maintenant, je pense que c'est de l'argent que l'état veut récupérer, il organise une concertation qui à mon avis, n'est que poudre aux yeux. Cela afin de faire croire qu'il se soucie de notre bien-être.

Billevesées que tout cela, je pourrai dire aussi démagogie.

Après les milliards donnés aux entreprises suite au covid, « pas toujours justifiés » il faut bien récupérer l'argent quelque part. Les caisses sont paraît-il vides. Ce n'est pas de la faute des motards. De plus, les motards n'étant pas organisés avec un syndicat puissant comme les organisations ouvrières ou patronales, heureusement nous avons encore la [association de motard], nous sommes en première ligne justement pour nous faire harceler sans pouvoir nous défendre.

Voilà ce que je pense du contrôle technique. Si tous les motards soucieux de leur avenir se donnaient la peine de bien vouloir écrire ne serait-ce que quelques mots pour montrer leurs désapprobations à ce projet inique, je suis certain qu'avec la masse, le gouvernement reverrait certainement sa façon de voir.

Faut-il être violent pour montrer que l'on existe ? Comme beaucoup l'on fait ces derniers temps ? Je ne le pense pas. Nous sommes des gens intelligents et surtout de bon sens. Nous sommes respectueux des institutions de la République, mais nous sommes aussi des motards en colère.

Monsieur le Président de la République, nous faisons appel à votre intelligence, à votre sagacité et à votre qualité à gouverner la France. Nous ne cherchons pas la confrontation, nous cherchons simplement un dialogue constructif. Ceci afin que vous preniez en compte qu'un motard n'est pas un délinquant de la route, cherchant systématiquement à gruger la société.

Très souvent, ce ne sont pas des contribuables riches, mais ce sont des gens qui votent. Beaucoup se privent, parfois drastiquement pour se payer un peu de bonheur. Ne nous enlever pas nos rêves en rajoutant des frais supplémentaires qui n'ont pas lieu d'être. Nous sommes conscients du bien-être des autres, nous partageons aussi la route avec cette société qui s'appelle la France.

Recevez Monsieur le Président !

Toute la considération et le respect du au chef de nos institutions.

N° 967210 - Non au CT

par :

14/07/2023 09:40

Si la sécurité des motards vous inquiète : doublez les barrières de sécu pour éviter les décapitations ou amputations, restaurez les routes et pas en jetant du bitume et 40cm de graviers. Non au ct, nos motos sont entretenues, nous, nous ne jouons pas avec notre Secu !

N° 967211 - Contre le contrôle technique des deux roues motorisés

par :

14/07/2023 09:42

Je trouve ce projet totalement inproductif et inapproprié

Je ne connais aucun motard qui roule sur une moto en mauvais état personne ne se met en danger de la sorte

Cependant ce n'est pas le cas des routes sur lesquelles nous roulons au quotidien.....

Voilà un sujet de réflexion à traiter

Cordialement un motard de 30 ans. D'âge...

N° 967212 - Contrôle technique 2&3 roues motorisés, non merci.

par :

14/07/2023 09:42

Suivant le retour des assurance moto 0,3% des accidents des 2&3roues sont du à un mauvais entretien du véhicule... Les motards on bien compris depuis longtemps que l'entretien de leur véhicule est une partie intégrante de leur sécurité. Le pourcentage cité, montre bien la réalité: le parc moto est bien entretenu en France et n'a pas besoin d'un contrôle technique.

Est ce que le technicien de contrôle aura le permis moto pour déplacer le véhicule à contrôler ? Je pense que non ! Ce sera une exigence permis moto obligatoire pour les techniciens de contrôle !

N° 967213 - Contrôle technique 2 , 3 et 4 roues

par :

14/07/2023 09:45

Une telle mesure pour au final, juste une manne financière et une revanche pour certains lobbys.

Comme beaucoup de décisions des gouvernements successif depuis fort longtemps, une minorité nuis à une majorité sans aucune étude sérieuse ni réelles améliorassions du quotidien des usagés concernés.

De plus, des négociations ont été faites et ne sont pas respectées par nos dirigeants.

Une fois de plus déception et colère générés par manque de considération ainsi que le non respect de décisions bilatérales.

Pensez vous que les 5 millions de Français vont apprécier d'être de nouveau sollicités, obligés , dans leur moyens de transport et surtout leurs passions ?

Je suis contre et je le serais tout au long du reste de ma vie car je reste persuadé qu'il s'agit juste d'une nouvelle amende adressée aux consommateurs.

En revanche, si ce projet "passe", je serai membre actif de collectif visant à dénoncer systématiquement les erreurs et le manque d'investissement de l'état dans les infrastructures routière coupable d'accident.

Je deviendrai donc un contribuable vigilant et surtout devenu ennemi de l'état sur ce sujet !

J'ai pris 30 minutes pour lire et pour écrire sur ce sujet, en espérant ne pas avoir perdu mon temps.

Cordialement

N° 967214 - CT moto inutile

par :

14/07/2023 09:45

Bonjour. Les motards entretiennent leurs motos, ils sont conscients des risques à rouler sur une moto défectueuse. Le pourcentage d'accident lié à un défaut du véhicule est quasiment nulle. Laissez nous un peu de liberté dans ce monde de réglementation. V à vous

N° 967215 - NON au contrôle technique des deux roues

par :

14/07/2023 09:45

Il ne s'agit, une fois de plus, que d'un subterfuge pour faire passer le citoyen à la caisse. Les motards jouent leur vie à chaque fois qu'ils montent sur leur moto de part le comportement des autres usagers et non de l'état de leur véhicule. Une moto qui ne freine pas n'existe pas ! occupons nous plutôt des gens qui roulent sans permis ou sans assurances avant de s'en prendre une nouvelle fois au citoyen qui respecte déjà la loi et paie ses impots

N° 967216 - Contre le contrôle technique moto.

par :

14/07/2023 09:48

Bonjour,

comme vous le savez certainement, seulement 0.3 % des accidents moto sont dus à un défaut d'entretien du véhicule contre 39 % dus au mauvais état des routes et des infrastructures routières (données assurances).

Ce contrôle technique n'est encore qu'un moyen supplémentaire de nous soutirer de l'argent et ne se justifie pas.

Aucun motard n'a envie de rouler sur une poubelle...

Je suis donc contre cette mise en application.

N° 967217 - Contrôle technique deux roue

par :

14/07/2023 09:49

Inutile contrôle , par contre des routes potables oui ,

N° 967218 - Sans titre

par :

14/07/2023 09:49

Les motards ont le souci permanent de l'entretien de leur moto, car avant d'être un objet utilitaire, c'est une passion. Nous sommes conscients de notre vulnérabilité et l'entretien de notre véhicule est le premier paramètre de notre sécurité. Les motos sont aujourd'hui extrêmement fiables et, ne serait-ce que pour faciliter la revente qui s'adresse toujours à des connaisseurs, et pour perpétuer la garantie des constructeurs, l'entretien chez un concessionnaire ou professionnel est d'un grand intérêt économique. L'omniprésence de l'électronique sur les motos contemporaines laisse de moins en moins de place au bricolage "maison". Enfin, la mise en place du dispositif entraînerait des coûts d'investissement et de formation exorbitants, pas très écolo, tout ça...

N° 967219 - Utilisateur de 2 roues motorisées depuis 45 ans (mobs puis motos)

par :

14/07/2023 09:53

J'ai toujours vérifié l'état de mon véhicule (2 roues) avant de l'utiliser. Il est simple de contrôler les points sensibles, freins, éclairages, clignotants, pneus avant de démarrer.

Pour l'empreinte carbone, l'argument me paraît disproportionné par rapport aux avions et autres véhicules terrestres et maritimes. On ferait mieux d'affréter les trains de marchandises au lieu d'augmenter les PL et SPL sur les routes et autoroutes, ça c'est dangereux et mauvais pour l'environnement! Si les trains étaient moins chers, avec des infrastructures faites pour, les gens prendraient moins leur voiture, mettre en place des navettes de cars pour se rendre au travail, collaborer avec les industriels pour développer ce genre de transports. (TGV fleuron de la France) La moto, c'est la liberté, ça ne prend pas de place sur la route, oui, ça va vite mais c'est rare les motards qui veulent se suicider! La plupart des accidents sont dus à la non vigilance des automobilistes, des infrastructures non sécurisées. Sur un circuit, les pilotes vont vite, mais c'est sécurisé donc moins de grosses blessures ou morts...

Une moto, ça pollue? Ça peut faire du bruit, aller trop vite mais mal entretenue? Et les gens qui ne veulent pas passer le CT rouleront quand même, c'est comme pour l'assurance, tant qu'ils ne sont pas contrôlés, pas vu, pas pris (là je parle plutôt des scoot et autres mobs, trotinettes...)

N° 967220 - Nous sommes contre

par :

14/07/2023 09:55

Bonjour, les chiffres parlent d'eux même, les cas d'accidents dans lesquels l'entretien de la moto font défaut sont infimes. Sur deux roues nous veillons nous même à notre sécurité (pour notre sécurité..), pas besoin de remplir les poches de [réseau de contrôle technique] et compagnie

N° 967221 - pourquoi pas, MAIS

par :

14/07/2023 09:56

Motard depuis plus de 20 ans, roulant toute l'année, sur toutes les typologies de voiries (départementales aux autoroutes et périphériques), je ne suis pas hostile à l'application d'un contrôle sur mes 2 roues motorisés.

Cependant, il faut à mon sens faire les choses dans l'ordre.

Là où le tissu urbain est le plus dense, et donc là où il y a le plus de probabilité d'accidents avec d'autres véhicules, il me semble juste de contrôler les 2RM et autres véhicules sur des points de sécurité exigeants, car souvent les conducteurs n'ont pas conscience des limites de leurs machines. Je m'explique par un exemple concret : j'ai dû freiner sur le périphérique car je ne passais pas entre deux voitures (entrefile en expérimentation, 30kmh), mais le 2RM qui me suivait était trop près et m'a percuté violemment au freinage.

Ainsi, le maillage et la tension de circulation sont vecteurs de risques qu'amplifient des comportements inadaptés sur des engins parfois usés (je ne dis pas en mauvais état, je dis qu'en roulant tous les jours parfois un détail peut nous échapper).

Le problème de ma proposition étant un traitement à deux vitesses des usagers, et effectuant systématiquement les contrôles de sécurité avant chaque départ comme on me l'a appris au permis de conduire, je propose que les usagers des zones rurales ou moins densément peuplées fassent leurs autocontrôles, et le soumettent périodiquement afin de faire valider l'état de leur machine. J'ai conscience que le placement du curseur entre zone dense et extra-urbaine est compliqué à positionner, et que certains crieront à l'injustice pour quelques kilomètres, mais cela me paraît plus censé de procéder ainsi, pour deux raisons principales :

- les motards évoluant en zone urbaine ont souvent une infrastructure routière en meilleur état mais des conditions de circulation déplorables ;
- les motards évoluant en zone "rurale" ou hors grosses agglomérations ont l'inverse : une infrastructure routière déplorable mais des conditions de circulation bien meilleures.

Donc il y aurait un "juste" milieu, car hors agglomérations, il est impératif d'avoir sa machine en bon état pour ne pas en plus se faire piéger par l'infrastructure routière bien trop souvent négligée : nids de poule, gravillons, glissières absentes, marquages invisibles, bas-côtés non carrossables ni sécurisés, raccords de bitume façon marche d'escalier, animaux sauvages ou autres tracteurs et résidus de moissons tombés au milieu de la route (c'est la saison), etc.

L'infrastructure routière actuelle étant majoritairement la cause d'accidents de 2RM hors agglomérations, il me semble donc plus urgent de redonner du budget aux communes (qui ont désormais en charge l'entretien) et aux départements (idem pour les axes plus importants) afin de permettre de diminuer l'accidentologie hors agglomérations liée à des facteurs totalement autres que la conduite ou l'état du véhicule.

Concernant l'infrastructure routière en agglomération, la majorité des accidents sont liés à des problématiques de comportement - que ce soit côté motard ou autres conducteurs - liés à la tension extrême du réseau routier sur ces zones, l'état du réseau n'intervenant qu'en deuxième. Il me semble donc logique de s'assurer que des préceptes de cohabitation soient respectés et notamment fluidifier

le trafic avec des voies réservées motards / assimilés pour éviter les croisements de circulations générateurs d'accidents, comme cela a été fait avec les voies de bus ou taxi (entre autre).

N° 967222 - opposition au control technique moto obligatoire

par :

14/07/2023 09:57

le probleme technique a l'origine d' un accident moto est extremement rare ; mesure inutile qui prouve une foi de plus que l' etat veut totalement tout gerer et controler la vie des francais meme ce qui est inutile

N° 967223 - Contestation d un controle technique injustifié

par :

14/07/2023 09:58

Je suis fermement contre l'instauration du controle technique pour les véhicules a moteurs a 2 ou 3 roues.

En effet ces vehicules ne representent que peu d accidents liés au mauvais entretiens, car chaque motard sait que sa vie depends d une machine en bon etat et veille constamment a son bon entretien. Et ce depuis toujours les statistiques sur les accidents de moto le montrent.

Deplus il est visuelement facile d'accéder à tout les organes de la moto et le conducteur du véhicule peut detecter un eventuel soucis immédiatement, et le faire reparer.

La pollution des 2 roues est nettement inferieures a celle des autres vehicules a moteur thermique essence ou diesel.

Quand au bruit vous savez que cela ne reglera rien .

Ce controle technique est inutile , cette absurde directive européenne ne fera que renforcer la grogne et le mécontentement d'une partie de la population, rajoutant une couche supplémentaire sur l'actuel defiance envers les politiques et les pouvois publique qui augmentent au sein de la société depuis les événements de ces 6 derniers mois.

N° 967224 - CT moto

par :

14/07/2023 10:00

Bonjour c'est pas la peine de mettre en place un contrôle technique moto car les concessionnaires agréé certifiée font des décénies les points de contrôle et même a vrai dire si la moto aurait exemple un problème de frein le véhicule motorisé serait bloqué dans le concessionnaire automatiquement il vous laisser pas repartir tant que les réparations sans pas faite. le contrôle technique il peux pas être mis en place et il ne servira à rien vue que nos concessionnaire moto et garagiste spécialiste moto font de vrai bon boulot pour nos sécurité concernant les points de contrôle sur les véhicules si vous faites la différence entre moto et voiture en voie bien que c'est pas pareil un moto tout ce voie a l'oeil une voiture sa ce comprend qui faut enlever les éléments pour avoir accès comme les freins la direction etc une moto non vous mettez sur béquille tout est aparents et réparable facilement .tout mais salutations distinguées.

N° 967225 - contrôle technique 2 roues

par :

14/07/2023 10:01

encore une aberration sous la pression de l'Europe et de lobbys.



Pourquoi un contrôle technique pour les 2 roues alors que les accidents concernant le mauvais état de ces véhicules ne représente qu'un minuscule pourcentage.

Pourquoi vouloir faire passer un contrôle technique a des véhicules de plus de 30 ans , souvent des propriétaires passionnés qui en possèdent plusieurs et qui les utilisent que pour quelques centaines de km par an.

Dans les campagnes , trouvez un contrôle technique qui assura ce service, bien sur payant , obligation de faire des dizaines de km pour ce contrôle , une facture supplémentaire pour le porte monnaie.

Decidement rien de bon dans ce texte .

N° 967226 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 10:01

Le motard sachant très bien que sa vie tient au fait que sa moto doit être en parfait état...ce contrôle technique est complètement inutile. Je suis donc contre, et je vous invite plutôt a aller faire des contrôles dans certains quartiers...

N° 967227 - Consultation du contrôle technique 2,3 et 4 roues

par :

14/07/2023 10:03

Bonjour,

Quand nous circulons sur une grosse cylindrée, nous ne pouvons pas nous permettre le moindre défaut sur notre véhicule. nous en prenons donc soin et n' avons pas attendu un contrôle pour le faire. Les véhicules les plus dangereux et les plus bruyants sont pour la plupart les petites cylindrées (50cm<sup>3</sup>, certains quads agricoles). Si le contrôle technique est fait pour réduire les risques d'accidents, il faut commencer par imposer un permis grosses cylindrées aux utilisateurs de motos à 3 roues et aux quads. Ce genre de véhicules ne se pilote pas comme une voiture. Ce contrôle est uniquement destiné à taxé les usagés.

N° 967228 - Aucun sens,parfaitement inutile

par :

14/07/2023 10:04

Faire un controle technique sur des motos n'est vraiment pas utile.

Nous sommes conscient qu'une moto mal entretenue nous met en grave danger.

Pour nous,Le controle a lieu à chaque utilisation de la machine.

Quasiment aucun accident n'est directement du a probleme d'entretien .

Alors pourquoi payer une entreprise,qui n'aura rien a controler ?

C'est une mesure qui risque de déresponsabilisé les utilisateurs de 2 roues.

Il y a plus a faire pour la formation a la conduite du 2 roues ,et améliorer les conditions de circulation pour les différente catégories des usagers des routes.

Non vraiment ce controle n'a pas de sens et ça... c'est grave!

C'est encore une décision verticale sans concertation.

N° 967229 - Ct obligatoire

par :

14/07/2023 10:10

Il eut été plus judicieux de contrôler tous les fauteurs de nuisances sonores et autres engins visuellement dégradés reconnu par nos chers représentants de la loi, de les obliger à effectuer le

contrôle afin de les forcer à mettre leurs engins aux normes... Dans le cas contraire interdiction de circuler et véhicules en fourrière, Plutôt que de contraindre tous les usagers, même les plus vigilants sur l'état de leurs machines, à effectuer un contrôle dont l'efficacité paraît une sombre fumisterie, sur des engins qui n'en ont pas besoin... Mais certainement que l'appât du gain de certains lobbys en ont décidé autrement...

N° 967230 - SUPPRESSION DU CT MOTO

par :

14/07/2023 10:11

Ce projet de loi est une fumisterie. Il est mis en place pour faire de l'argent sur le dos des utilisateurs de 2 roues. J'aimerais savoir comment les décisionnaires de ce projet de loi sont capables de savoir quel est le besoin des utilisateurs de 2 roues, alors qu'ils n'utilisent pas ce genre de véhicules... J'aimerais aussi savoir à qui va profiter cette loi...

N° 967231 - inutile

par :

14/07/2023 10:12

voici pourquoi je pense que ce contrôle ne sert à rien :

- tous les motards entretiennent leur véhicule, il en va de leur vie
- une nouvelle contrainte sur les utilisateurs et encore de l'argent à sortir
- l'état des routes se dégrade en France, chaque année nous reculons dans le classement mondial, la priorité se trouve là
- ma moto pourra être contrôlée 10x par an, si les réparations des routes continuent à se faire avec du gravier, je reste en danger par la faute de l'état
- à quand des glissières de sécurité qui ne coupent pas la tête sur tout le territoire

Ce contrôle technique est "vendu" pour la protection des motards, alors que l'état ne fait pas ce qu'il faut au niveau des infrastructures pour nous mettre en sécurité :

- plaque d'égout
- peinture au sol
- état de la chaussée
- matériel de protection comme les glissières pas adapté aux motards
- manque de formation des automobilistes quand aux bonnes pratiques avec les motards

Encore une fois l'état va mettre une nouvelle contrainte sur les utilisateurs sans apporter des solutions concrètes aux réelles causes des accidents... donc inutile

N° 967232 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 10:12

Bonjour, monsieur, madame,

Merci de vous soucier des motards mais malheureusement je pense que vous êtes partie dans la mauvaise direction.

Exemple des routes : juste en face de chez moi, sur 4km des gravillons même en voiture je roule à 40km/h au lieu de 80. De plus il y en a en plein milieu des virages de cette même route. Les accotements de la route sont complètement défoncés.

Personnellement je révisé ma moto tout les mois frein, vidange, pneumatique, liquide, ect...

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Bonne continuation.

N° 967233 - CT Motos, c'est NON

par :

14/07/2023 10:13

Les conducteurs de motos pratiquent la mécanique pour l'entretenir en état pour leurs vies. Les chiffres sur les accidents concernent l'état des véhicules le prouve. Un contrôle visuel avant chaque départ en moto et "prescrit lors du passage au permis de conduire", ce qui n'est pas le cas pour les automobilistes. Je n'ai jamais eu d'accident impliquant l'état de ma moto, mais j'ai déjà eu un accidents du au mauvais état de la chaussée. Donc si vous voulez nous protéger, obligez l'Etat à entretenir les routes, il y a plus d'accidents de moto du au mauvais état des routes que du au mauvais état de nos motos .... A quand le contrôle technique des routes de France avec réparations obligatoire dans le mois qui suit !!!!!!!!!!!

Si le prix du contrôle technique des motos dépasse 25 Euro ce serait du vol purement et simplement, car uniquement visuel ce que tout motard fait de toutes façon régulièrement.

Cordialement

N° 967234 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

14/07/2023 10:16

Le contrôle technique devrait être appliqué seulement aux 2 roues ayant une cylindrée inférieur ou égale à 125 cm<sup>3</sup>. Ce sont eux les plus dangereux et les moins entretenus, utilisés sans précaution essentiellement par des personnes circulant en agglomération.

Les propriétaires de moyennes et grosses cylindrées sont très attachés à leur motos et font des parcours plus longs et à plus grande vitesse nécessitant de garantir une excellente sécurité, donc un véhicule bien entretenu.

N° 967235 - Contre

par :

14/07/2023 10:16

Bonjour je suis contre ce projet qui amène seulement à remplir les caisses de l'État : contrairement au conducteur de voiture, le motard est plus vulnérable sur le 2 roue et il en a parfaitement conscience, il n'a pas besoin d'un contrôle technique pour vérifier si sa moto est clean ! De plus cela éliminerait malheureusement de vieux modèle qui mérite de rouler et pollue moins que les voitures électriques (dont les batteries lithium sont une catastrophe écologique). Prenez plutôt le temps d'entretenir mieux les routes cela éviterait pas mal d'accidents !

N° 967236 - Mauvaise réponse à un problème mal identifié

par :

14/07/2023 10:17

Toutes les analyses sérieuses indiquent que les problèmes techniques interviennent pour moins de 0,5% dans les accidents. De ce point de vue un contrôle technique n'a aucune influence sur le volume d'accidents. De plus, les motards sont formés à l'importance d'un auto contrôle régulier de leur

véhicule, et de fait les premiers concernés par une quelconque défaillance de leur véhicule. Ils sont au passage également formés aux manœuvres d'urgence, évitement, freinage d'urgence, etc. alors qu'une formation automobile n'inclut même pas un freinage d'urgence...

Mauvaise analyse, mauvaise réponse.

Ce qui pose le plus souvent problème avec les motos, et qui provoque souvent l'ire des autres, c'est le bruit excessif de certains modèles. Malheureusement un contrôle technique ne résoudra aucunement le problème: le partage de la route et la nécessité d'apaiser les relations entre ses différents utilisateurs n'a aucun rapport avec la mise en place d'un contrôle technique.

Le seul intérêt de celui-ci est la satisfaction de l'administration qui pourra se targuer d'avoir fait quelque chose, bien entendu reste à savoir si elle aura fait quelque chose de bien. Permettez-moi d'en douter.

N° 967237 - Intérêt réel du CT pour les 2 et 3 RM - Saturation des centres à la mise en application.  
par :

14/07/2023 10:18

Quel est l'intérêt de mettre en place un CT sur une catégorie de véhicule dont l'état "technique" rentre pour une proportion infime dans l'accidentologie ?

L'obligation de contrôle dans un délai de 4 mois après publication du décret pour les véhicules antérieurs à 2017 (une grosse proportion) ne risque t elle pas de rendre impossible ce CT dans le délai accordé compte tenu du peu de centres déjà équipés et du manque de formation des contrôleurs ?

N° 967238 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 10:21

Il est inadmissible que deux associations non représentatives imposent un contrôle technique moto inutile est refusé par une énorme majorité. Pourquoi voter ?

N° 967239 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 10:22

Il est inadmissible que deux associations non représentatives imposent un contrôle technique moto inutile est refusé par une énorme majorité. Pourquoi voter ?

N° 967240 - Contrôle technique non justifié

par :

14/07/2023 10:23

Bonjour, Pour moi, qui suis artisan en réparations et entretient de motos depuis 26 ans, ce contrôle technique moto, n'est pas justifié. C'est notre métier à nous les professionnels du 2 roues de faire en sorte que ces véhicules soient en bon état ( et ils sont très suivis, car les motards savent bien, que si leur(s) moto(s) n'est pas en parfait état, il y a des risques... ) alors à quoi va t'on servir ( que ce soit les concessionnaires ou les réparateur indépendants ) si on nous pique notre boulot ? C'est notre rôle, de faire les révisions et pas à un centre de contrôle technique, qui va encore ( un peu plus ) nous coûter les yeux de la tête... ( car il ne faut pas rêver, des centres, il n'y en aura pas partout. Il faudra donc faire je ne sais combien de kilomètres pour y aller... ) Non au C.T. moto !

N° 967241 -

par :

14/07/2023 10:24

Je ne suis pas d'accord avec le contrôle technique pour les 2 roues motorisés.

Faire réparer les routes seraient plus efficace (moins de chocs pour les 2 roues comme pour les 4 roues) donc meilleur état des véhicules.

N° 967242 - Contrôle technique

par :

14/07/2023 10:25

Il est inadmissible que deux associations non représentatives imposent un contrôle technique moto inutile est refusé par une énorme majorité. Pourquoi voter ?

N° 967243 - Dufricdufric

par :

14/07/2023 10:26

Si obligatoire alors gratuit, si c'est pour notre sécurité ! ah mais non bien sûr juste pour encaisser du fric sur notre dos, nos vies en vrai vous importe peu

N° 967244 - Commentaires Contrôle Technique Moto

par :

14/07/2023 10:27

[réseau de contrôle technique] a effectué un lobbying intense pour obtenir auprès des instances européennes pour obtenir un contrôle technique moto.

Un deux-roues motorisé roulent en moyenne 4000 km/an donc un contrôle tous les 12 000 km.

Ce CT moto est une vaste escroquerie et ne permettra pas d'améliorer l'accidentologie des 2RM. Que deviennent les vieilles motos qui perdent par leur conception même toujours un peu d'huile ?

Il y a des règles en matière de bruit et d'usure des pneus. C'est aux forces de l'ordre de les faire appliquer.

N° 967245 - Avis sur contrôle technique des véhicules à 2 et 3 roues

par :

14/07/2023 10:28

Contrôle technique me semble nécessaire pour les 2 roues inférieurs à 125 cm<sup>3</sup> car manque d'entretien avéré et conducteur non sensibilisé aux risques encourus par ce non entretien.

Pour les 2 roues >= 125 cm<sup>3</sup>, contrôle technique non nécessaire car les conducteurs sont conscients de la nécessité de la réalisation des entretiens périodiques pour leur sécurité et celles des autres.

N° 967246 - contrôle technique

par :

14/07/2023 10:30

Bonjour,

Notre vie à moto dépend de l'état de notre véhicule, avez vous déjà vu des 2 roues en mauvaise état sur les routes, moi pas, par contre des autos et camionnettes rafistolées, avec des feux manquants, des pneus lisses, j'en vois souvent !

Ce contrôle technique ne servira qu'à enrichir des sociétés privées, encore une fois, mais ça ne changera rien à la sécurité ni à l'environnement.

faites plutôt la chasse aux mauvais conducteurs avec des autos en état déplorable !  
Les motards sont bien plus respectueux de leur engin et l'entretien est important pour lui.  
Merci

N° 967247 - Contrôle technique

par :

14/07/2023 10:31

Existera-t-il, comme pour les voitures dites anciennes ou de collections, un tarif dégressif pour les motos de plus de 20 ans ?

Quels seront les critères "dit de sécurité" pour ces mêmes motos anciennes (puissance de freinage, anti-pollution, éclairage) sachant que les données constructeurs ne seront peut-être pas connues de tous les centres de contrôle ni au goût du jour ?

Au fil des années, l'ajout d'accessoires comme les pare-carter pour la sécurité, sabot moteur, garde-boue, grille radiateur pour l'esthétique seront-ils à démonter ou pas ?

Les factures d'entretien faites chez des concessionnaires n'auront-elles pas valeur de suivi de l'engin ?

Au lieu de faire dans la répression dans ce pays on ferait mieux d'accentuer sur la formation des motards avant et après le permis et des jeunes avec un BSR plus abouti par le biais des assurances avec des journées dédiées sur des circuits ou autres ...

N° 967248 - Avis contrôle technique

par :

14/07/2023 10:32

Je pense qu'il faudrait d'abord contrôler et revoir l'état de nos routes avant d'instaurer un contrôle technique pour les motos.

En effet, un vrai motard qui se respecte et qui respecte sa monture entretient sa machine. On se doit de bien vérifier son état car on est conscient et garant de notre sécurité !

C'est juste pour récupérer de l'argent et embêter ceux qui travaillent.

L'état de nos routes est alarmant. Il devrait être irréprochable avec tous les impôts que l'on paie.

En moto cela peut être mortel.

Il faut revoir la sécurité avant de taxer les citoyens.

De plus, laisser sa moto entre les mains de personnes qui ne s'y connaissent pas n'est pas un gage de sérieux dans ce soit-disant contrôle technique.

N° 967249 - Retrait du ct pour les 2rm

par :

14/07/2023 10:36

Le nombre d'accidents mortels des 2rm liés à une défaillance technique n'est pas significatif.

De plus ce nombre baisse alors que le parc augmente.

La pollution émise par les 2rm n'est pas non plus significative.

Bref, les arguments avancés ne tiennent pas.

Il serait beaucoup plus adapté de renforcer la formation, l'éducation au partage de la route, rendre gratuit les autoroutes, aménager et entretenir les routes. De développer des mesures alternatives qui pourraient être financées par les contraventions et infractions routières plutôt que de céder face à des pressions économiques. Mais c'est un vrai choix politique !

N° 967250 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

14/07/2023 10:36

Une fois de plus le diktat de l'Union Européenne est en marche. Perso je suis un vieux motard de 60 balles. Je pense qu'à 99% les motards sont responsables de leurs machines connaissent de ce que comment cela fonctionne et de la sécurité que cela engendre si nous ne faisons pas attention à notre monture. Egoïstement d'abord pour sauver notre face. Contrairement au quidam qui roule dans une auto, sur un scooter ou trottinettes et vélos électrique. Indiquez nous le % d'accidents concernés par la défaillance du 2 roues (MOTO) ? Quand je lis le déroulement du contrôle, il faudra au moins 2 jours au mieux pour le réaliser. Un MOTOCISTE est sûrement plus à même de faire le contrôle technique de nos MOTOS (ex: en ayant fait une révision obligatoire avec un contrôle des organes vitaux de la MoTo .) pas besoin d'avoir [réseau de contrôle technique] pour le faire. Je pense sincèrement que vous faites du lobbysme et que vous en avez rien à faire du motard. Bien à vous.

N° 967251 - Contre le contrôle technique moto

par :

14/07/2023 10:37

Vue le pourcentage d'accident moto du au mauvais état de la moto 0,3 % l'état devrait plutôt faire un contrôle des routes vu le mauvais état de celle-ci  
Je suis contre le contrôle technique

N° 967252 - Opposition au Contrôle Technique 2RM/3RM

par :

14/07/2023 10:37

L'efficacité de ce contrôle technique n'est pas justifiée ; les statistiques officielles montrent un pourcentage de 0.3% des accidents au deux et trois roues sont attribuables aux défauts techniques. Donc un CT sera inutile.

A cause de l'importance du bon état de leur véhicule les usagers de motos et tricycles déjà donnent plus d'importance à leur bon état - évidence par le faible pourcentage des accidents attribués aux problèmes techniques. Les garages spécialisés en moto pouvant fournir un service d'entretien efficace sans besoin d'un contrôle technique.

Pour l'environnement, les 2-roues sont globalement moins polluantes que les voitures à cause de leur agilité en trafic dans les villes et pour 2 et 3 roues les trajets généralement plus courts.

Il semble que très peu des centres actuels ont même pensé de l'installation de l'équipement des outils de contrôle spécifiques au 2 et 3 roues. Il ne sera pas pratique ni correct simplement de répéter les mêmes tests transférés directement du système CT voiture.

A cause d'un marché beaucoup moins grand pour les centres il y a une forte possibilité que les centres qui peuvent offrir un CT moto seront rares, nécessitant de longs trajets pour trouver un centre ; inconvenable pour beaucoup et particulièrement difficile et peut-être dangereux pour les petites motos.

La participation par une entreprise commerciale ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]) qui a vu un marché pour leurs services dans la campagne pour l'introduction du contrôle technique moto était entièrement incorrecte et ne devrait pas avoir été permis.

N° 967253 - CT 2 ou 3 roues

par :

14/07/2023 10:37

J'y suis totalement opposé.

Merci [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

C'est du racket organisé!

Voir les 4 roues

Non merci

N° 967254 - Ct moto

par :

14/07/2023 10:37

Je ne comprends pas cette décision, nous savons que la quasi totalité des motards prennent soin de leur moto. Cette loi vise uniquement à satisfaire certaines associations écologiques urbaine et du meme coup, alimenter une nouvelle filière économique!. A mon sens, identifier les engins à echappement libre aurait suffit à calmer les esprits.

N° 967255 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

14/07/2023 10:38

Une fois de plus le diktat de l'Union Européenne est en marche. Perso je suis un vieux motard de 60 ballants. Je pense qu'à 99% les motards sont responsables de leurs machines connaissent de ce que comment cela fonctionne et de la sécurité que cela engendre si nous ne faisons pas attention à notre monture. Egoïstement d'abord pour sauver notre face. Contrairement au quidam qui roule dans une auto, sur un scooter ou trottinettes et vélos électrique. Indiquez nous le % d'accidents concernés par la défaillance du 2 roues (MOTO) ? Quand je lis le déroulement du contrôle, il faudra au moins 2 jours au mieux pour le réaliser. Un MOTOCISTE est surement plus à même de faire le contrôle technique de nos MOTOS (ex: en ayant fait une révision obligatoire avec un contrôle des organes vitaux de la MoTo .) pas besoin d'avoir [réseau de contrôle technique] pour le faire. Je pense sincèrement que vous faites du lobbysme et que vous en avez rien à faire du motard. Bien à vous.

N° 967256 - un contrôle technique dans quel intérêt ?

par :

14/07/2023 10:39

lors de notre passage du permis de conduire, on nous enseigne le danger que suppose le pilotage d'un engin à 2 roues. tant qu'aux niveau de la tenue vestimentaire qu'aux comportement sur ce type de véhicule. mais également il a été question de sécurité du dit véhicule. état des pneu, des freins, de la fourche ect ect et même questionner sur le sujet.

Si tout ces enseignements ne servent pas à la sécurité de nos vie à quoi servent il ?

c'est bien pour cela que je ne vois pas l'intérêt d'imposer nos véhicules à un contrôle extérieur.

N° 967257 - Réponse à l'info sur la mise en place du CT pour les deux roues

par :

14/07/2023 10:39

Je suis sidéré par ce projet que je juge complètement inutile ....C'est encore une pompe à fric car pratiquant la moto depuis bientôt 50 ans je n'ai que très rarement vu des engins ne respectant pas la sécurité ...Freins, amortisseurs, avertisseurs divers pneumatiques etc...



A moins que d'être candidat au suicide je ne vois pas qui aurait à rouler avec une "trapanelle" ne respectant pas ces différents points de sécurité....

Par contre je ne suis pas favorable aux pots d'échappement full crome on peut en entendre...Habitant en agglomération le long d'une avenue droite de plus de deux km je dois avouer que j'en ai plus qu'assez de ces mecs qui passent plein gaz devant la maison pots hurlants sans se soucier des riverains ( bruit et vitesse excessive) Et là je ne parle pas que des grosses cylindrées ....

j'ai également l'impression d'être pris une fois de plus pour une vache à lait....

de plus combien de centres de contrôle existeront par département ? Combien de km faudra-t-il faire pour effectuer ce contrôle? Habitant le sud de l'Indre et Loire la grosse agglomération la plus proche se trouve à plus de 30 km de chez moi . pour les voitures ça va c'est à ma porte mais pour les deux roues je doute que la rentabilité d'un établissement de contrôle se fasse dans les mêmes conditions.

Qui fera ces contrôles...

N° 967258 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 10:40

Contrôle technique complètement inutile et un juste pour satisfaire l'Union européenne et au passage nous prendre un peu d'argent. On en veut pas c'est tout. C'est un racket de plus pour satisfaire quelques lobbies. Faites plutôt des routes plus sûres et en état si vous voulez moins d'accidents .

N° 967259 - merci d'avance pour les lobbies des centres de contrôle

par :

14/07/2023 10:40

bonjour,

je suis motard et gros rouleur depuis plus de 20 ans. j'entretiens mes motos moi-même depuis des années (je suis peut-être plus équipé que certains garages et en tout cas bien plus consciencieux). En tant qu'ingénieur : si je peux comprendre la logique du contrôle technique. je ne comprends pas en quoi cela va améliorer l'accidentologie puisque les statistiques parlent de moins de 1% de cause d'accident ou l'implication du mauvais état du deux roues est avérée. En revanche il me semble que de faire appliquer la loi sur le port du casque et des EPI et plus encore du simple respect du code de la route (je pense au scootériste sans casque, en sens interdit qui croise la police sans être sérieusement inquiété et autre rodéo urbain). il me semble que paie sociale avec la racaille et appâts du gain pour les lobbies aient déjà gagné la partie.

RIP de la sécurité sur nos routes, tant que l'argent coule à flot pour les centres techniques et les dealers. le con qui paie et respecte le code de la route ne vous salut pas.

N° 967260 - merci d'avance pour les lobbies des centres de contrôle

par :

14/07/2023 10:41

bonjour,

je suis motard et gros rouleur depuis plus de 20 ans. j'entretiens mes motos moi-même depuis des années (je suis peut-être plus équipé que certains garages et en tout cas bien plus consciencieux). En tant qu'ingénieur : si je peux comprendre la logique du contrôle technique. je ne comprends pas en quoi cela va améliorer l'accidentologie puisque les statistiques parlent de moins de 1% de cause d'accident ou l'implication du mauvais état du deux roues est avérée. En revanche il me semble que de faire appliquer la loi sur le port du casque et des EPI et plus encore du simple respect du code de la route (je pense au scootériste sans casque, en sens interdit qui croise la police sans être sérieusement inquiété et autre rodéo urbain). il me semble que paie sociale avec la racaille et appâts du gain pour les lobbies aient déjà gagné la partie.

RIP de la sécurité sur nos route, tant que l'argent coule à flot pour les centre technique et les dealers.  
le con qui paie et respecte le code de la route ne vous salut pas.

N° 967261 - Nécessité ?

par :

14/07/2023 10:42

Quel sont les nécessités d'un CT sur les 2 ou 3 roues motorisés ??

Quel est le véritable but de la manœuvre ?

Y a t-il une population qui aurai plus de liberté que les autres ?

Quel sont les principaux facteurs d'accidentologie, et ou est la vérité, dans ses statistiques?

A qui rapporte le "crime"?

Motard depuis 44ans

N° 967263 - Décret non nécessaire

par :

14/07/2023 10:47

Aucune utilité à ce décret. Les motard entretiennent leur moto d'eux même.

N° 967264 - Contre le CT pour les 2 et 3 roues

par :

14/07/2023 10:47

Je suis contre parce que :

- Les centres de contrôle n'ont pas de personnel compétent ni le matériel
- Beaucoup de ces centres font du lobbying pour cette loi et bien sûr pour gagner encore plus d'argent
- La très grande majorité des accidents impliquant un deux roues, n'est pas du à un problème technique ou mécanique
- Un conducteur de 2 roues sait que sa sécurité passe par une vérification de son véhicule avant son départ. Pas besoin de CT pour cela.
- Ne mélangeons pas motards et imbéciles qui font des runs, sans permis d'ailleurs et sur des engins non homologués, qui donc ne verront jamais un centre.
- La pollution est un faux débat : en ville vaut il mieux un deux roues avec un passager qu' une voiture avec un passager aussi mais bloquée dans la embouteillage
- La pollution sonore est aussi un faux débat : ma moto ne fait pas plus de bruit qu'une voiture ou un camion.
- Les (soit disantes) associations comme [association] qui prônent le contrôle technique, mélangent tous les genres.
- Il y a d'ailleurs une personne qui est dirigeante d'une entreprise de trottinettes électriques !

....

N° 967265 - Incompréhensible projet non sécurité routière ou climatique mais bien financier

par :

14/07/2023 10:49

Il n'est pas compréhensible a ce jour de retaxer une fois de plus la population de la taxe moyenne qui, a chaque réforme ce prend un coup. Votre CT pour les 2 et 3 RM n'est pas le levier d'amélioration de la sécurité routière qui serait le plus efficace non plus.

Pourquoi ne pas sensibiliser d'avantage les automobilistes a l'utilisation des clignotants et des rétroviseurs ? Pourquoi ne pas imposer un peu plus de vêtements minimale obligatoire pour les motard? Peut être tout simplement parce que ce genre de mesure n'est pas lucrative.

N° 967266 - Control technique

par :

14/07/2023 10:51

Je possède une bmw r1200r je roule 12000km par ans environ et une visite d'entretien par ans .  
pourquoi avoir un control en plus  
ce qui gene les gens c'est les 50 cm qui sont modifiés et qui font un bruit horrible  
j'ai 59 ans et c'était deja le problème dans ma jeunesse  
si l'état appliquait deja la réglementation existante

On va creer un control qui ne resoudra pas le problème

On va embêter 90% des 2roues pour 10% d'imbéciles qui ne changeront pas leurs habitudes  
(véhicules non autorisé sur la route,non assuré,non immatriculés, débridé, non homologué )

N° 967267 - Inutile

par :

14/07/2023 10:53

Les deux roues sont globalement en bon état, question de sécurité du conducteur. Par ailleurs quid de la responsabilité du contrôleur qui manipule en cas de chute lors de la manœuvre, quid de sa qualification (permis?) . Meticuleux...je ne tolererai pas la moindre rayure, bosse.

N° 967268 - Contrôle technique motos

par :

14/07/2023 10:55

J'aimerais connaitre les noms des professionnels de la moto qui ont participé à ce décret , par professionnel j'entends des personnes qui pratique le deux roues motorisés régulièrement et par tous les temps.

Pour le contrôle , ceux qui auront des deux roues non conformes se contenteront de remettre les pièces d'origine pour la visite et puis remontage des pièces d'avant.

Donc contrôle technique = pompe à fric .

Il y a des points bien plus important pour le motard qui eux devraient être solutionnés en priorité .

N° 967269 - CT moto

par :

14/07/2023 11:01

Contre ce projet de loi concernant le contrôle technique des deux roues. On généralise malheureusement tout véhicule mais ce n'est pas la bonne choses à faire. Étant déjà assez dur et exigeant d'avoir le permis A concernant les gros cylindre. De mettre ce CT en place et une sanction de plus pour les motards. Le plus urgent selon moi est de remettre les voies en meilleure état pour assurer la réduction d'accident et de sensibiliser d'avantage les dangers liés au deux roue et notamment au permis B.

N° 967270 - Motard depuis 30 ans

par :

14/07/2023 11:01

Bonjour, je pense que en France on aime bien légiférer pour prendre encore d'argent au contribuable déjà largement sollicité cela va encore générer de la TVA. Motard depuis 30 ans avec une moto GT gros cube plaisir de 1998 que ne totalise que 85000 kms, je pense que je suis assez responsable pour gérer le bon état de mon deux roues sachant que la sécurité dépend de la vitesse, des pneus, des freins et surtout d'un esprit d'anticipation vis à vis des autres usagers de la route..  
Je ne suis pas content de devoir encore payer pour un plaisir seul ou en couple

N° 967271 - Pièces détachées moto

par :

14/07/2023 11:01

Bonjour, je m'interroge sur les échappements moto qui ne seraient pas dans les normes. Comment choisir un échappement non d'origine pour remplacer celui qui serait "non conforme " quand le modèle d'origine n'est plus disponible ? En tant que propriétaire d'une moto, je ne vais pas commander un pot, faire tester le bruit et la pollution pour m'entendre dire qu'il ne passe pas le contrôle. Qui pourra donner les informations de matériel compatible réglementaire ?

N° 967272 - Pourquoi légiférer sur tout?

par :

14/07/2023 11:03

Si tout était aussi facile d'être réglé par des lois nous serions peut-être dans le meilleur des mondes!  
Les lois aujourd'hui ne touchent que le citoyen qui travail et solvable!  
Le contrôle technique auto n'a pas réglé le problème des épaves dangereuses, car certaine catégories sociales de notre pays s'en affranchis et souvent en combinant le manquement au devoir d'assurer leur véhicule! Rien ne peut les obliger c'est des intouchables!  
Pourquoi pour une fois laisser la responsabilité à l'humain sur ses obligations, comme le bon entretien de sa moto pour de pas mourir d'un accident lié à une défaillance technique?  
La chose la plus simple et la plus économique est d'instaurer une verbalisation des vrais troubles, comme les nuisances sonores. Il faut arrêter de faire payer tout le monde inutilement. il faut aussi arrêter le encore et encore. Vive la liberté dans notre beau pays et arrêtons les vrais fauteurs de troubles à l'ordre public!  
Merci si mon message est lu.  
Cordialement  
Le Citoyen

N° 967273 - Participation au sondage concernant le Contrôle technique pour les deux Roues

par :

14/07/2023 11:04

Bonjour, j'ai 55 ans et je roule en moto depuis l'âge de 18 ans, les motos avant d'être des moyens de locomotion, sont avant tout un mode de vie, une philosophie, un loisir et une passion. Nous ne sommes pas du tout à la même enseigne que les véhicules qui ont pour vocation d'amener une personne d'un point A vers un Point B.  
Nous sommes très sensible à l'entretien de notre véhicule car il est en dépend tout simplement notre vie, tous les organes de contrôle important sont visibles rien que en faisant le tour de notre véhicule, en plus de veiller à l'entretien mécanique de notre moto, nous avons aussi un œil sur l'aspect esthétique de cette dernière à savoir qu'elle soit belle rutilante et brillante. Tous les rapports du gouvernement en matière de sécurité toutes les statistiques démontre que l'accidentologie concernant un manque d'entretien sur ce genre de véhicule est en baisse d'année en année, en quelques mots, je vois là seulement la possibilité de soutirer encore un peu plus d'argent à ceux qui

roule en moto car il est évident que celui qui a une moto peut payer ce contrôle technique abusif. Certains passionné peux pécunieux parfois se serre la ceinture financièrement pour pouvoir bénéficier de cette passion. Vous l'avez compris je me pose totalement à ce contrôle technique, qui consiste à regarder l'état des pneus le niveau d'huile la qualité des plaquettes de freins et des disques la tenue des amortisseurs le niveau de liquide de frein, tout cela nous le faisons très souvent car je le répète il en va de notre vie. Une certaine catégorie de motard font plus de bruit que d'autres c'est vrai là il y a peut-être non pas un contrôle technique à faire mais 1, passage obligatoire devant les Force de la sécurité publique afin de remédier au problème, concernant la pollution certains véhicules sont de collection comme dans les voitures moto camion et autres, il y a des dérogations prévues pour ce genre de véhicule. Je réitère donc le faite que je suis totalement opposé à ce contrôle technique qui a pour but juste encore 1 fois 2 remplir les caisses de l'État aux dépens de certains passionné. Faudrait-il penser d'ailleurs à faire des contrôles technique pour les bateaux, pour les vélos, pour les trottinettes.

N° 967274 - Inutile

par :

14/07/2023 11:04

Ce contrôle technique n'améliorera pas la sécurité des deux/trois roues motorisés, les défaillances techniques ne représentent en effet qu'une partie infime des causes d'accident. Le respect du code de la route est bien plus important et pour tous types de véhicules/conducteurs. J'ai eu deux accidents en deux roues les deux causés par des automobilistes indécats (changement de file brusque non signalé et ouverture de portière sans coup d'œil en arrière).

La seule motivation des associations telles que [association] est la pollution sonore. Concernant ce dernier point chaque motard a gardé son pot d'origine qu'il montera sans problème pour le contrôle et retirera le lendemain.

Il faut non pas généraliser un contrôle inutile mais renforcer les contrôles routiers, de façon à punir les délinquants et ne pas pénaliser les honnêtes gens!!!! Je suis contre la mise en place de ce contrôle inutile. Par ailleurs comment allez vous contrôler un Sidecar Ural?

N° 967275 - Mesure mal ciblée, injuste et impopulaire.

par :

14/07/2023 11:05

Je suis motards depuis 2007 et possède le permis B depuis 1992 . L'expérience m'à permis de croiser bon nombre de motards et franchement jamais aucun n'aurait roulé sur une épave ambulante.

Certes la moto est une activité risquée mais personne ne prend sa moto avec l'intention de mourir.

Pour avoir participé à de nombreuses actions de la sécurité routière 2 roues . Je pense que se préoccuper des infrastructures routières aurait été déjà un bon commencement mais bon ça demande de dépenser de l'argent. Cédant à la facilité on ne tient pas compte de la réalité des chiffres, on s'aplati devant les écolos intégristes ( ceux qui prennent l'avion 3 fois par ans pour les vacances) et on pond une mesure qui va rapporter de l'argent au lieu d'en coûter.

N° 967276 - Mise en place d'un contrôle technique des 2-3 roues motorisés.

par :

14/07/2023 11:06

Bonjour

Personne me conduit une moto sans autorisation de son propriétaire et il faut son permis de conduire pour la piloté.

J'effectuerai un contrôle sur la validation du permis de conduire du contrôleur, pas de permis pas de contrôle, et pas d'autorisation d'habilitation à conduire par la préfecture ou un ministère quoiqu'onques.

Je fais effectuer les révisions de ma moto chez mon concessionnaire de la marque de ma moto et j'ai confiance en lui.

N° 967278 - Inutile

par :

14/07/2023 11:10

Comme cela n'a déjà été démontré, le CT moto est inutile

. La population ciblée par ce texte fait que son application entraînera aucune augmentation de la sécurité pour les 2 roues.

De même aucune baissé de la pollution n'est à attendre à passer un ct .

De plus la gestion des CT par des entreprises privées- on le constate Facilement- amené une corruption supplémentaire, ainsi que des passes droits du au copinage entre les professionnels de la mécanique automobile et ces exécutants du CT.

N° 967279 - Participation à la consultation relative à la mise en place du contrôle technique pour véhicule à 2 ou 3 roues et pour quadricycles à moteur.

par :

14/07/2023 11:12

Le contrôleur devra être titulaire d'un permis moto depuis au moins 2 ans. La moto étant un bien privé, se pose la responsabilité du contrôleur quand il s'assoie sur le véhicule, car on ne prête pas 1 moto. Inutile ici de rajouter les arguments pertinents de la [association de motard], mais j'y souscris ici, donc les prendre en compte ici comme miens.

N° 967280 - CT moto

par :

14/07/2023 11:14

Je trouve le tarif excessivement cher sachant que tout les points de contrôle sont très accessible (par tous) et donc le contrôle très rapide. Pour un contrôle qui n'aura aucun impact sur l'accidentalité (0.3% des accident à cause de l'état des motos) ni sur le bruit et la pollution car il faut 15min maximum pour changer un silencieux non homologué ou catalyseur, qui sera remonté immédiatement après le CT. Les pneus usé (principale problème de sécurité) ne le seront pas le jour du CT mais des autres jours.

Le seul moyen efficace de lutter contre le bruit et l'état des moto sont des contrôles aléatoire sur le bord des routes. Seul les moto en mauvais état/non homologué, payent. Ce qui les obligent à être tout le temps en règle, pas un jour J prévu. Donc beaucoup plus efficace, la grande majorité des motards en règle ne paye pas pour les autres, mais ça rapporte moins d'argent...

N° 967281 - Pourquoi le contrôle technique des deux roues ?

par :

14/07/2023 11:20

A l'heure de la fin de la souveraineté de la France, dicté par les lobby européen rien de plus normal que de ne pas entendre les avis des nombreux spécialistes du domaine de la moto.

Sous prétexte de sécurité, n'y a t'il pas d'autres solutions que de contraindre ou interdire la liberté, avec au passage obligatoirement la main au portefeuille ?

L'état du réseau routier en France devrait faire l'objet d'une enquête afin de SÉCURISER la circulation des deux roues.

Le gouvernement se penchera t'il sur le niveau d'équipement vestimentaire des utilisateurs ?

Un casque et des gants, c'est bien, mais pour le reste du corps : RIEN

Si il faut rendre obligatoire, alors pourquoi pas un équipement adapté.

Pour démontrer sa bonne foi, une sensibilisation et un ajustement de la TVA pourrait être une belle preuve du gouvernement en faveur de la sécurité des usagers de la route.

Pour ma part, je suis collectionneur de motos anciennes que je restaure par passion pour préserver notre patrimoine.

Je n'aurai pas les moyens de passer au CT mes machines pour quelque dizaines de kilomètres par an. Dommage de devoir en arriver là .

Je suis opposé à l'instauration du Contrôle Technique des deux roues.

N° 967282 - Inutilité du contrôle technique deux roues

par :

14/07/2023 11:21

Bonjour, le contrôle technique moto est une aberration.

Au moment de passer son permis moto, l'élève doit être en mesure, pour obtenir cet examen, d'effectuer un certain nombre de vérifications de sécurités sur son véhicule (à savoir, les pneus, les freins, le bon fonctionnement de l'éclairage, les niveaux etc). On va donc demander aux gens d'effectuer plusieurs dizaines de kilomètres (pour les moins biens desservis en centre de contrôle) pour une vérification déjà effectuée par les motards eux même.

De plus, les rapports d'accidentologie d'assurance démontrent, chiffres à l'appui que le défaut d'entretien d'un deux roues ne représente que 0.4% des accidents. Chiffres d'ailleurs quasi-identique à celui du rapports MAIDS qui annonçait 0.3%. En revanche il met en évidence les comportements à risques tels que la vitesse excessive, la prise de substances ou l'infrastructure routière comme majoritaire dans le cas d'accident impliquant des motos. Causes qui ne seront réglées ni de près ni de loin par la mise en place d'un contrôle technique.

A la lecture des rapports d'assurance on trouve aussi un second chiffre qui vient contredire de façon implacable la logique visant à instaurer ce contrôle technique, celui du nombre de nouvelles immatriculations. En effet, sur les dix dernières années il ressort que le nombre d'immatriculations de deux roues motorisées a augmenté de 30 %, alors que le nombre de tués (dans cette même catégorie évidemment) a diminué de 19 %. Plus de motos et moins de morts, difficile d'arguer que les motos sont mal entretenues.

Il semble que tout le monde s'accorde à reconnaître l'inutilité de ce contrôle, selon les dires même du président de la république et de son gouvernement, le contrôle n'avait pas lieu d'être et ne devait donc pas être mis en place. L'union européenne, elle-même ne l'impose pas, puisqu'elle permet à ses états membres une dérogation par la mise en place de mesures visant à améliorer la sécurité routière des deux roues. De nombreux pays ont d'ailleurs pris ce chemin tel que les Pays-Bas, la Finlande, l'Irlande.

Pourquoi donc instaurer un contrôle qui s'avèrera n'être qu'une taxe supplémentaire dont personne ne comprend l'utilité ?

Beaucoup évoquent alors le bruit de certaines motos dont l'échappement serait modifié et donc plus homologué. Je tiens à préciser pour les personnes qui me liront et qui ne seraient pas forcément motardes qu'un pot d'échappement est sûrement l'une des pièces les plus facile à changer. Un collier venant cintrer le pot au tube d'échappement et un boulon pour venir le fixer au cadre. Temps

chrono, dix minutes montre en mains. Il y a donc fort à parier qu'aucun contrôleur ne verra débarquer dans son centre une moto avec un pot non homologué. Ils seront tous démontés soigneusement avant le contrôle, puis remontés dans la journée. Alors qu'il suffirait simplement d'un contrôle routier avec un sonomètre pour résoudre ce problème.

Pour finir je trouve cela dommage qu'en ces temps de crise économique, on vienne contraindre encore les gens à une dépense, que tout le monde s'accorde à juger inutile, au détriment d'autres choses plus nécessaires. Je veux dire par là, pour reprendre les mots de notre président, « qu'il n'y a pas d'argent magique » et que le motard modeste qui devra payer 50 euros dans un contrôle ne pourra pas mettre cette somme dans le renouvellement de son équipement (casque, dorsale, gants...) déjà si chère.

N° 967283 - CT 2 roues

par :

14/07/2023 11:21

L'efficacité et l'utilité d'un CT n'est pas avéré, motard depuis 30 ans, je n'ai jamais eu de défaillance sur mes motos, il serait préférable de faire des CT pour les 50cm<sup>3</sup> car oui dans 75% des cas ces véhicules sont trafiqués et créent énormément de nuisances sonores, pourquoi ne pas faire comme en Belgique, CT obligatoire pour la vente des uniquement, ceci répondrait à la demande européenne et n'engendrerai pas de coût supplémentaire aux motards qui dans 98% des cas dépense bcq d'argent pour entretenir leur machine

N° 967284 - Contrôle technique des routes

par :

14/07/2023 11:23

A quand un contrôle technique des routes ???

N° 967285 - Mr Jolly

par :

14/07/2023 11:24

Les Motards sont des gens responsables de leurs sécurité comparé à un automobiliste sur 4 roues nous sommes en équilibre permanent est sans carrossière de surcroît .

Je n'ai jamais vu de moto dans mon entourage de motard en piteux état on est bien conscient que notre Moto en bon état de marche peut nous sauver la vie.

Je suis contre le contrôle technique qui nous des responsabilise de l'entretien de nos machines qui est irréprochable.

N° 967286 - controle technique

par :

14/07/2023 11:25

Aucun intèret a payè un controle technique alors que je le fait chaque matin avant de prendre la route !!!!!!!

N° 967287 - Contrôle technique des motos.

par :

14/07/2023 11:31



Je valide cette proposition. Ce contrôle, qui devra être effectué dans des centres spécialisés deux roues, devrait permettre, en outre, de filtrer les engins qui ne sont pas conformes ou en règle avec l'administration, du moins espérons le...

N° 967288 - Contrôle technique moto qui sert à rien

par :

14/07/2023 11:33

Toutes les motos avant 1980 ne devraient pas avoir de contrôle technique. C'est pas des motos puissantes et roules très peu. Ce sont des motos de collection qui sortent pour des manifestations. Elles n'ont pas de démarreur, ce démarre au kick. Elles sont spéciales à démarrer faut savoir les faire chauffer. Les contrôleurs ne vont pas les faire chauffer et vont casser les moteurs. Je vois bien comment il sont avec les voitures. Tous ça à cause d'associations de Paris qui sont contre les deux roues, des abrutis qui connaissent rien Et [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] juste pour ce faire l'argent c'est tout ce qu'il voit. Les contrôleurs n'auront pas le droit à l'erreur avec les motos si non ça va leur coûter très cher à la moindre rayure

N° 967289 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

14/07/2023 11:34

Je suis contre le contrôle technique des 2 et 3 roues, il ne servira à rien pour les motards car la majorité de ces derniers respectent leur moto, même s'ils la transforment. C'est leur vie qui est en jeu. Ce contrôle sert seulement à "enrichir" certaines personnes. Quand au bruit et scooters bizarres, faites plus de contrôle policier. On nous bassine avec le contrôle technique alors que l'on laisse certaines personnes faire du 2 roues en tee shirt et en short (et parfois en tongues).  
Cordialement

N° 967290 - Contrôle technique des 2,3 roues, et quadricycles

par :

14/07/2023 11:35

Je trouve lamentable d'effectuer ce contrôle, soit disant pour limiter les accidents. Ce qui crée des accidents se sont les états des routes, les infrastructures et l'incivilité. Nos motos sont révisées tous les ans chez un professionnel, nous faisons le tour de nos machines avant chaque sortie et tout est visible.  
Donc en conclusion je dis non au contrôle technique, c'est de la fumisterie.

N° 967291 - Contrôle

par :

14/07/2023 11:36

Bonjour,

En espérant que :

- il ne porte que sur des points contrôlables actuellement, sans avis subjectif du contrôleur
- le contrôle antipollution ne soit pas "éliminatoire", les échappements vendus par les constructeurs sur catalogue n'étant pas forcément catalysés

N° 967292 - contrôle teck

par :

14/07/2023 11:36

vous voyez aujourd'hui 14 juillet on fête la révolution française où l'on a guillotiné la monarchie, et aujourd'hui avec le pouvoir des banquiers et du gouvernement, nous avons la même chose, car le CT n'est pas pour la sécurité, car un motard responsable sait que sa machine est un morceau de lui même, donc il n'a pas besoin qu'on lui impose de payer pour sa sécurité, tout ceci est un faux problème, maintenant le problème n'est pas dans la machine mais dans le comportement de chacun car on a un code de la route que bq ne respecte plus après le permis,

N° 967293 - contrôle technique

par :

14/07/2023 11:37

vous voyez aujourd'hui 14 juillet on fête la révolution française où l'on a guillotiné la monarchie, et aujourd'hui avec le pouvoir des banquiers et du gouvernement, nous avons la même chose, car le CT n'est pas pour la sécurité, car un motard responsable sait que sa machine est un morceau de lui même, donc il n'a pas besoin qu'on lui impose de payer pour sa sécurité, tout ceci est un faux problème, maintenant le problème n'est pas dans la machine mais dans le comportement de chacun car on a un code de la route que bq ne respecte plus après le permis,

N° 967294 - contrôle technique moto

par :

14/07/2023 11:37

basé sur des études discutables et douteuses sous l'impulsion de lobby ([réseau de contrôle technique] entre autres)

et pénalisant par l'argent une catégorie d'utilisateurs, très soucieuse de l'état de son véhicule, ce contrôle n'apportera aucune amélioration en ce qui concerne la sécurité.

les limitations de puissance seraient une bien meilleure idée ainsi que le maintien en bon état du réseau routier.

En bref un moyen pour certaines sociétés de se faire de l'argent facilement .

Je suis plus attentif à l'état de ma moto qu'un simple contrôleur car moi je m'en sers régulièrement.

N° 967295 - Un CT inutile

par :

14/07/2023 11:38

Les accidents de motos sont très majoritairement dus à l'état des routes : les motards n'étant pas des fous, les motos sont "bien" entretenues (contrairement aux voitures, avec lesquelles un choc est moins sévère ... )

Les véhicules dangereux sont les 49.9 et 125 circulant en ville !

N° 967296 - contrôle technique

par :

14/07/2023 11:39

vous voyez aujourd'hui 14 juillet on fête la révolution française où l'on a guillotiné la monarchie, et aujourd'hui avec le pouvoir des banquiers et du gouvernement, nous avons la même chose, car le CT n'est pas pour la sécurité, car un motard responsable sait que sa machine est un morceau de lui même, donc il n'a pas besoin qu'on lui impose de payer pour sa sécurité, tout ceci est un faux problème, maintenant le problème n'est pas dans la machine mais dans le comportement de chacun car on a un code de la route que bq ne respecte plus après le permis,

N° 967297 - Sanction pour échange de pièces

par :

14/07/2023 11:40

Bonjour, les pièces de moto étant facilement interchangeable, quelles sont les sanctions prévues pour ceux qui joueraient avec cette pratique ???

N° 967298 - contrôle technique deux roues

par :

14/07/2023 11:41

Je pense que c'est une bonne chose mais seulement en cas de vente du véhicule surtout pour les scooters, car en principe les motards prennent soin de leurs motos.

N° 967299 - Pas de contrôle technique

par :

14/07/2023 11:42

Le contrôle n'est pas utile car à chaque révision le concessionnaire passe le véhicule au crible et nous informe d'éventuels problèmes !

N° 967300 - CONTROLE TECHNIQUE

par :

14/07/2023 11:46

JE VIENS DE LIRE LES POINTS DE CONTRÔLES DU CE FUTUR CT, je suis perplexe quant à l'analyse et la formation des futurs agents de contrôle encore une fois on essaie de nous priver de liberté en taxant de façon déguisée (à peine) la pratique moto. J'aimerais que l'on m'explique comment par exemple et ce n'est qu'un point de discussion, mais il pourrait y en avoir d'autres...

Comment un agent de CT va-t-il estimer un point dans une colonne de direction ? comment va-t-il l'apprécier par rapport à son confrère ?

Laissez-moi doucement rire déjà que 9 X sur 10 les concessionnaires motos serrent régulièrement trop ce point par exemple.....! Les motards regardent régulièrement les points que vous proposez de contrôler il en va de leur survie dans leur pratique. Je pense qu'à part [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui a fait un "Dumping" insolent sur le CT cela ne sert à rien sinon nous taxer encore une fois. L'usage de la moto en loisirs, en sport, ou en usage pratique, possède les mêmes contraintes! avoir un scooter de grosse cylindrée en mauvais état est aussi dangereux qu'une grosse cylindrée en loisirs donc important de l'entretenir et pour cela nous n'avons pas besoin de payer un CT ....

Je propose que nos têtes bien pensantes pour notre sécurité s'occupent des motos de petites cylindrées, trottinettes et vélos électriques dont les conducteurs passent leur temps à ne pas respecter le code de la route (route bien souvent défoncée en milieu urbain par les multitudes de travaux) des bandes blanches glissantes lorsqu'il pleut, des rails de sécurité dangereux la sécurité passive existe et elle demeure perfectible avant de s'acharner encore une fois sur les motards... à bons entendeurs....!

N° 967301 - CONTROLE TECHNIQUE

par :

14/07/2023 11:47

JE VIENS DE LIRE LES POINTS DE CONTRÔLES DU CE FUTUR CT, je suis perplexe quant à l'analyse et la formation des futurs agents de contrôle encore une fois on essaie de nous priver de liberté en taxant

de façon déguisé ( a peine) la pratique moto. j'aimerais que l'on m'explique comment par exemple et ce n'est qu'un point de discussion, mais il pourrait y en avoir d'autre...

Comment un agent de CT va estimer un point dure dans une colonne de direction ? comment va t'il l'apprécier par rapport a son confrère?

Laissez moi doucement rire déjà que 9 X sur 10 les concessionnaires motos serrent régulièrement trop ce point par exemple.....! Les motards regardent régulièrement les points que vous proposer de contrôler il en va de leur survie dans leur pratique. Je pense qu'a part [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui a fait un "Dumping" insolent sur le CT cela ne sert a rien sinon nous taxer encore une fois. L'usage de la moto en loisirs, en sport, ou en usage pratique, possède les mêmes contraintes! avoir un scooter de grosse cylindrée en mauvais état est aussi dangereux qu'une grosse cylindrée en loisirs donc important de l'entretenir et pour cela nous n'avons pas besoin de payer un CT ....

Je propose que nos têtes bien pensantes pour notre sécurité s'occupent des motos de petites cylindrée , trottinettes et vélos électriques dont les conducteurs passent leur temps a ne pas respecter le code de la route ( route bien souvent défoncée en milieu urbain par les multitudes de travaux) des bandes blanches glissantes lorsqu'il pleut , des rails de sécurité dangereux la sécurité passive existe et elle demeure perfectible avant de s'acharner encore une fois sur les motards.... a bons entendeurs....!

N° 967302 - Contrôle technique 2 roues

par :

14/07/2023 11:52

Ce contrôle est un moyen de récupérer de l'argent, il est inutile.

A la limite que l'on fasse un contrôle en cas de vente pour s'assurer du bon état de la moto, passe encore mais de là à un contrôle periodique, c'est n'importe quoi.

Ca fait 40 ans que je fais de la moto et mes motos ont toujours été bichonnées, entretenues et révisées comme il se doit !

Je ne connais pas de motards différents de moi, tous des passionnés à bichonnées leur moto. Tous font de l'autocontrôle car tous conscients qu'il faut rouler en sécurité.

Alors arrêter de nous prendre pour des imbéciles ...

N° 967303 - CT motos

par :

14/07/2023 11:56

NON au contrôle technique motos. Car inutile. Sauf à enrichir les sociétés parties prenantes des dis contrôles.

N° 967304 - Contrôle technique pour deux roues

par :

14/07/2023 11:56

S'il est essentiel pour les utilisateurs comme gage de sécurité, celui-ci devrait être intégré à un service annuel ou bisannuel du véhicule et pouvoir se faire en concession en même temps que la révision du véhicule qui devrait être obligatoire dans un laps de temps ou de kilomètres max. à définir, même si le type d'utilisation peut drastiquement influencer sur la nécessité ou pas de faire contrôler son véhicule.

Quoi qu'il en soit, cela ne doit pas être un impôt déguisé supplémentaire, ni une charge financière supplémentaire trop importante et encore moins être chronophage pour la concession et l'utilisateur.

N° 967305 - Inutilité du CT moto

par :

14/07/2023 11:59

Tout est dans le titre, l'inutilité du CT moto a été démontré à plusieurs reprises.

Le racket continue, plutôt que de s'assurer de l'état des routes, infrastructures routières et permettre aux citoyens utilisateurs de 2 roues d'avoir accès à des équipements de qualité ...

N° 967306 - Intérêt du contrôle technique moto

par :

14/07/2023 12:01

Peut on demander à l'UE de chiffrer l'intérêt d'un contrôle technique pour la sécurité et les bienfaits environnementaux à partir des données acquises dans les pays européens où le contrôle technique est déjà en vigueur. Cela permettra , peut être , de faire évoluer le sentiment des motards dont je fais parti sur l'inutilité d'un tel dispositif

N° 967307 - Énergie et climat ou sécurité des usagers ?

par :

14/07/2023 12:03

Bonjour,

De façon globale, beaucoup trop de lois liberticides sont sorties depuis 40ans , certaines sont justifiées d'autres non. La majorité de ces lois opposent et clivent les populations. Celle ci plus précisément oppose quelques associations écologistes et 4000000 d'usagers moto FRANÇAIS. Les arguments avancés sont précisément sécuritaire, non écologique. Bizarre ! Écologiquement, les règles des normes euro s'appliquent déjà aux 2RM... Une étude PRIVÉ de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] montre un lien entre accident et âge des motos. Oui MAIS! C'est [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]. C'est comme faire faire une étude sur le lien entre le cancer du poumon et le tabac par l'industrie du tabac elle même ! (ça sent le vécu) D'autres études plus "public" font mentir leurs chiffres. Aujourd'hui certains pays européens ont choisi la voie du CT moto et le CONSTAT est là , pas besoin d'en dire plus : De façon générale, aucun lien ne peut être établi entre une réduction du nombre d'accidents et l'introduction du contrôle technique sur les motocycles.

L'Espagne, l'Italie, la Suède ou la Slovénie, qui ont introduit ces contrôles techniques, ont même connu une augmentation du nombre de motards tués ces dernières années.

Le cas de l'Italie est d'autant plus troublant que le nombre de motos et de scooters en circulation a baissé ces dernières années.

Ce CT est encore évitable. Ne devrait plus être mis sur la table (Car cela continue à coûter du temps et de l'argent d'en parler et que d'autres sujets sont bien plus importants). Certes cela pourrait créer quelques emplois.. mais cette économie faite pourrait servir à développer d'autres secteurs plus importants à mon sens. Encore une fois, on oppose lobbyistes et le peuple français. Il y en a maré que des minorités obscures dirigent le pays ! A oui.. juste comme ça, en passant... lorsqu'il s'agit d'écologie pour tous dans les ZAD et les mégas bassines, on frappe et on démantèle les associations écologistes. Quand il s'agit de faire marcher des lobbyistes, les gouvernements s'écrasent... Le lobbying devrait être unique, celui du peuple via des urnes (notamment les référendums). Tous les autres devraient être interdits et limités qu'au bien commun.

N° 967308 - Avis sur le contrôle technique moto

par :

14/07/2023 12:10

Bonjour,

Concernant ce contrôle, il n'aurait aucune plus-value. En effet, les motards entretiennent leurs montures.

La plupart des accidents motos sont dues à l'état des routes et à l'inattention des autres usagers. Il serait donc plus judicieux de s'occuper des routes et d'éduquer les conducteurs des autres véhicules sur la conduite en civilité.

Cordialement

N° 967309 - Non au C.T. moto

par :

14/07/2023 12:12

Si l'argent collecté par le contrôle technique moto servait à entretenir les routes, à la limite pourquoi pas, mais je doute que cela servira à ça, donc non, ça suffit de toujours payer, je suis contre. Je n'ai pas envie de payer quelqu'un pour qu'il me dise que ma moto est en bon état, je le sais car je fais les entretiens en temps et en heures. Mon concessionnaire connaît ma moto et sait très bien l'entretenir, ils sont formés pour ça, ce qui n'est pas le cas du contrôleur technique et personnellement je ne laisserai personne d'autre monter sur ma moto.

N° 967310 - contrôle technique moto

par :

14/07/2023 12:15

Bonjour , je suis opposé au contrôle technique des motos , mes motos sont en parfait état comme les motos de mes amis.

Le danger à moto est le non respect du code de la route par certains usagers aussi bien à moto , vélos , autos , camions ....

Le mauvais état des routes en général , peintures glissantes , ralentisseurs hors la loi , gravillons non signalés , présence de gasoil sur la chaussée ,... sont des points à combattre et améliorer au lieu d'organiser comme des moutons un contrôle technique moto qui ne servira qu'à prendre de l'argent aux motards.

J'espère que mes arguments seront pris en compte .

47 ans de moto sans accident d'origine technique , une chute dans un rond point inondé de gasoil , une presque chute dans du gravier non signalé autour du lac de sainte croix ( l'ami qui me suivait est tombé) , un accident face à un camion qui avait coupé le virage.Je suis à votre disposition pour faire avancer ce sujet.

Cordialement

PS : ne cède pas aux lobbyings , aux intégristes , aux bureaucrates ...

N° 967311 - Contre le ct et pour la sécurité

par :

14/07/2023 12:21

Le but annoncé est la sécurité mais outre le problème très couteux de mise en place il y a surtout le point que ça ne sera pas représentatif.

En effet, pour la sécurité les 2 roues sont vraiment beaucoup plus sujet à environnement et en particulier la liaison au sol et la visibilité par rapport aux autres.

Depuis la catastrophe écologique (car oui, surconsommation électrique donc pollution) et sécuritaire des feux diurnes sur les voitures, les 2 roues ne ressortent plus de la circulation et même si effectivement il y a des excès de certains 2 roues, les boites a roues comme les voitures et les camions ne nous voient plus et nous respectent encore moins dans notre fragilité.

L'état des routes est de plus en plus déplorable, les trous, les gravillons, l'huile, le gasoil, les ralentisseurs, le marquage, les glissières non doublées, les ronds points,... rien de ceci n'est compatibles avec la sécurité des deux roues.

Vous voulez améliorer la sécurité il y a sûrement bien d'autres moyens a commencé par un accès plus facile (financièrement) a des éléments de sécurités. Un équipement motard coute une fortune et j'aimerais avoir un gilet airbag par exemple mais ca n'est que difficilement accessible financièrement et souvent avec un abonnement en plus.

Pour développer le point du non représentativité, les pièces d'usures d'un 2 roues n'ont pas la même durée de vie que sur les autres véhicules avec plus de roues.

En quoi un contrôle à une date T sera un point de sécurité alors que parfois un train de pneus à une durée de 1 mois voir moins ? Car oui pour compenser le mauvais état et le coté glissant des routes, il faut avoir des pneus chères avec de la gomme tendre.

Finalement un contrôle technique pourquoi ? Pour de la sécurité ? Pour compenser les défaillances de ceux qui entretiennent les routes et du fait qu'il n'y a presque plus de force de l'ordre pour faire des contrôles préventifs sur la voie publique ? Je reste définitivement contre pour les 2 roues alors que je suis pour sur les 4 roues, camions, transports en communs etc

N° 967312 - prévention sécurité illusoire, juste un impôt supplémentaire...

par :

14/07/2023 12:21

Quand le contrôle technique des voitures fut mis en place, l'état général du parc auto le justifiait. Pas pour les motos. La prévention des accidents doit se faire ailleurs et notamment sur l'état des routes (mais là ça ne rapporte rien à l'état).

Il est incroyable qu'à notre époque et en démocratie, un petit croupuscule avec un très visible conflit d'intérêts puisse imposer au plus grand nombre une mesure inutile avec de mauvaises raisons.

Et pour les véhicules qui font du bruit etc, il existe déjà des lois pour ça (même pour les petits 2 roues trafiqués - 50 cc). Le nombre de db est indiqué sur la carte grise pour les plus gros.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

N° 967313 - Contre le Contrôle technique 2 roues motorisées

par :

14/07/2023 12:25

Bonjour,

Je suis contre ce contrôle inutile pour les raisons suivantes :

1-ma moto GS1200 de 2014 d'origine est révisée par des professionnels formé à mon modèle, dans une concession BMW suivant les préconisations constructeur incluant tous les contrôles de sécurité, freins, pneus, réglage pollution, optiques, mécanique, électronique et électrique.

2-Il ne m'est pas possible d'effectuer ces opérations nécessitant une formation constructeur, des outils spéciaux et une valise électronique ce qui est le cas de toutes les motos de depuis plus de 10 ans.

3-Ce contrôle par une personne qui ne peut être formée sur l'ensemble des modèles et marques de 2 roues motorisées, et qui ne connaîtra pas mon modèle, risque de provoquer des pannes et détérioration lors de démontage ou manipulations, préjudiciable à mon bien et à ma sécurité.

4-Le risque de chute ou impact lors de ce contrôle sur mon modèle pesant 260 kg par manque de savoir faire ou fatigue et inattention du contrôleur est non négligeable. Un 2 roue de ce poids ne tiens pas tout seul debout à l'instar des véhicules à 3 ou 4 roues. Comment se prémunir de ce risque réel ?

5-Il est vital pour un usager de 2 roues motorisé de faire entretenir sa moto pour sa propre sécurité et il n'existe pas de moto poubelle en circulation comme nous avons pu le voir sur les véhicules à 4 roues ayant conduit à la mise en place du contrôle technique.

6-Il a été démontré par les études que seulement 0,3% des accidents de 2 roues motorisés sont du à une défaillance technique.

7-les mesures de contrôles exposées dans votre document sont issues du contrôle des véhicules à 4 roues dont la majeure partie ne sont pas appropriées aux 2 roues motorisées.

8-concernant la pollution, les moteurs des motos sont de type Essence (pas de diesel), et le mien Euro 5 soit dans les dernières normes européenne et d'innovations sur la pollution des véhicules à moteur thermique et une moto fluidifie le trafic et de fait réduit les embouteillages et amoindri la pollution par son temps de parcours plus réduit que les véhicules à 4 roues dans les villes. Cela a été relevé dans les rapports de l'ADEME.

9-Concernant le bruit, le contrôle technique n'apportera aucune amélioration par rapport à ces quelques usager qui modifient leur échappement et qui pourront remonter leur échappement d'origine avant le rendez vous de contrôle. Seul le contrôle inopiné par les services de polices et notre engagement de motard responsable dont je fait partie permettra de faire passer le bon message auprès de ces usagers contrevenant, qui provoque des réaction de rejets des 2 roues motorisées sur ce point.

1à-J'ajouterai à ces arguments, sur l'inutilité de ce contrôle, qu'il faut mettre en place une évaluation prés et post sa mise en place, sur les résultats des mesures visées par la directive Européenne sur ce sujet, afin d'avoir une analyse fiable, périodique, qui permettra une sortie de ce contrôle, qui ne fera que sanctionner financièrement les usagers de 2 roues mais n'apportera aucune amélioration à leur sécurité, la pollution sonore, et les risques techniques des 2 roues.

Il est nécessaire de favoriser la mise en place de mesures alternatives en associant la [association de motard], l'AFDM et les usagers de 2 roues motorisées pour améliorer la sécurité et le partage de la route et des villes entres les usagers par la formation, la pédagogie, la communication.

En espérant être écouté

N° 967314 - Contrôle technique des deux roues

par :

14/07/2023 12:29

Un contrôle technique systématique me semble tout à fait inutile car en général les deux roues sont plutôt bien entretenus par leurs propriétaires et les défaillances mécaniques sont très rarement causes d'accidents. Par contre un contrôle à la vente du véhicule de plus de (x années à déterminer) pourrait être judicieux.

Pour cette raison principale je suis contre un contrôle technique automatique et obligatoire tel qu'il est prévu dans ce projet.

N° 967315 - Non au CT !

par :

14/07/2023 12:30

Je suis mécanicien moto toutes marques et donc je pense être bien placé pour traiter le sujet.

On ne peut généraliser à l'ensemble des 2 roues ce type de contrôle ! La majorité (voir même l'intégralité) des motards (attention, je ne parle pas des scooters achetés par des automobilistes n'ayant pas le permis moto, car ce dernier vous sensibilise à la relation, " bon état du véhicule/survie du pilote" ),ont conscience de l'évidence de maintenir sa moto en bon état pour être en sécurité.



100% des motards, (ayant le permis moto) passent régulièrement dans un garage ou concession pour faire "réviser" leur véhicule avant de l'utiliser. Il n'est pas rare de sur-réviser à la demande de certains (c'est à dire avant échéance) leur véhicule pour les rassurer. C'est un fait indéniable ! Certain préfère même dans le doute, nous faire parvenir leur véhicule par dépanneur, par manque de connaissance technique, pour être certain de ne prendre aucuns risques.

VEUILLEZ INTEGRER UNE BONNE FOIS POUR TOUTE QUE LE MOTARD N'A PAS LA MÊME APPROCHE CONCERNANT SON VEHICULE QU'UN AUTOMOBILISTE.

C'est pour cette raison que CE CONTRÔLE TECHNIQUE EST TOTALEMENT INUTILE et ressemble plus à une sanction généralisée, provoquée par une minorité de personnes, n'ayant pour la plupart, aucunes connaissances dans ce domaine, n'ayant pas le permis moto et encore moins de moto, initié par des associations dont le but N'EST EN AUCUN CAS la sécurité des motards et pour finir certains centres de CT automobile qui n'ont d'autre intérêt que cette part de marché juteuse.

POUVEZ VOUS DANS VOTRE ENTOURAGE DIRECT TROUVER UN SEUL MOTARD QUI ROULE AVEC UNE MOTO EN MAUVAIS ETAT ( c'est à dire dangereuse d'un point de vue sécurité ? ) QUI NE FAIT PAS SES REVISIONS, QUI NE CHANGE PAS LES PNEUS ...ETC ETC...

Si le but, est réellement de garantir la sécurité des motards, la première chose URGENTE à réaliser serait de maintenir les routes en excellent états, d'adopter une bonne fois pour toute le double rail de sécurité dans les virages, interdire les passages piétons dans un virage ou sur une zone de freinage, interdire le positionnement des plaques d'égouts pour les mêmes raisons que les passages piétons et je ne peut pas tous les évoquer ici. Eduquer les automobiliste sur la vivacité et la fragilité des 2 roues.

PARCE QUE TOUT ÇA C'EST REELLEMENT ACCIDENTOGENE !!!!

LES POINTS DE CONTRÔLES ÉVOQUÉS DANS CE DÉCRET SONT LES PRINCIPALES CHOSES QUE L'ON VERIFIE ET LE CAS ECHEANT QUE L'ON RÉPARE LORS DU PASSAGE DE NOS CLIENTS DANS NOTRE GARAGE CAR NOUS SOMMES AVANT TOUT MOTARDS ET AVONS LA RESPONSABILITÉ DE LA VIE DE NOS CLIENTS.

N° 967316 - comment seront traités les litiges concernant les motos ayant subit un choc, une rayure, un surrégime ou une chute provoquée par le contrôleur?

par :

14/07/2023 12:32

les véhicules 2 roues étant instables et le personnel des centres de contrôle ne sont pas dans beaucoup de cas compétents pour la manipulation de ces engins ainsi que la spécificité d'une grande variété de modèles me fait craindre que de nombreux litiges apparaîtrons et comment seront t'ils traités par les centres de contrôle.

que prévoit la loi?

merci de votre réponse

N° 967317 - état du réseau, centres de contrôle techniques

par :

14/07/2023 12:32

Vu le peu d'accidents de deux-roues motorisés provoqués par un problème mécanique et/ou d'entretien négligé, il serait judicieux d'investir avant tout dans la réfection du réseau routier (en ponctionnant bénéfiques des sociétés d'autoroutes par exemple)

La formation des opérateurs et l'équipement des centres de contrôle doit être encadrée par des experts compétents et indépendants ( ? ! ) et non par ces sociétés elles-mêmes motivées par d'autres objectifs .

Des réponses précises au sujet des véhicules anciens seraient également souhaitables avec un cadre de loi précis ,et non pas sujet à l'appréciation personnelle du contrôleur .

N° 967318 - Contrôle technique 2 roues motorisés : conflit d'intérêts pour trois associations parisiennes.

par :

14/07/2023 12:33

Trois associations parisiennes imposent le contrôle technique à tous les utilisateurs de 2 roues motorisés de France !

L'association [ASSOCIATION], [association] et [ASSOCIATION]S ainsi que le leader du contrôle technique auto [réseau de contrôle technique] ont des conflits d'intérêt à promouvoir le contrôle 'technique :

- Soit parce qu'elles reçoivent des "subventions" de tiers ayant partie prenante dans l'économie des transports alternatifs tels que les trottinettes électriques ([ASSOCIATION]), le commerce de vélos ([association]) ou directement de la Mairie de Paris ([ASSOCIATION])

- Soit parce les sociétés spécialisées dans le contrôle technique ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]) espèrent générer un chiffre d'affaire d'environ 100 millions d'euros sur le dos des motards Français.

De plus, ces trois associations n'ont rien déclaré à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) malgré les 40.000€ versé à [ASSOCIATION] par l'organisme Transport et Environnement (T&E), les 39.000€ versés à [ASSOCIATION] par la Mairie de Paris.

NB : Franck-Olivier Torro, le fondateur et porte-parole de [association], est l'ancien délégué général de l'association [ASSOCIATION].

Enfin, le rapport MAIDS (Major Accidents In Depth Study) de 2009 rapporte que le pourcentage d'accident des motos dus à un problème technique est de 0,5%. Ce chiffre est à mettre en regard de l'augmentation des accidents de trottinettes électriques. Selon France Info du 8 juillet 2023, "les accidents de trottinettes électriques ont triplé en quatre ans". Dans "plus de 45% des cas, les traumatismes sont sévères, selon l'étude de chercheurs de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris." Ces chiffres vont-ils imposer un contrôle technique des trottinettes pour diminuer les accidents ? [https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/trottinettes-electriques/trottinettes-electriques-les-accidents-ont-triple-en-quatre-ans-causant-parfois-de-serieuses-blessures\\_5938865.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/trottinettes-electriques/trottinettes-electriques-les-accidents-ont-triple-en-quatre-ans-causant-parfois-de-serieuses-blessures_5938865.html)

N° 967319 - Contrôle technique 2 roues

par :

14/07/2023 12:34

Le CT des 2 roues, tout comme pour la voiture n'est rien de plus qu'un moyen de faire dépenser de l'argent au contribuable. Comme chacun ayant passé ses permis de conduire et un minimum consciencieux, je vérifie moi même l'état de santé de mon véhicule, comme on me l'a appris à l'école de conduite, et je l'emmène au minimum mon garagiste une à deux fois par an pour ce qui nécessite des réparations ou entretien. Il y vas de ma sécurité dont je suis responsable.

Cela étant dit vous êtes responsable, vous l'état , de l'état de nos routes bien plus responsables des accidents. Là je suis désolé de vous dire que votre CT n'est vraiment pas bon. Malheureusement vous ne l'entendez pas préfèrent taxer encore et encore les gens consciencieux.

Comme pour beaucoup de choses les gens consciencieux vont faire afin de se mettre en règle alors qu'ils prennent déjà grand soin de leurs véhicules, mais croyez vous que se sera le cas des gens qui roulent déjà sans CT pour leurs voitures ,ni permis de conduire ,ni assurance par volonté ou par manque de moyens.

Un motard roule bien souvent pour deux car en cas d'impact il sait qu'il n'est pas le mieux protégé donc notre vigilance est bien plus aiguisé lorsque l'on roule.

Messieurs qui prenez ces décisions, redescendez sur terre et sortez de Paris. Arrêtez de taper sur vos concitoyens qui se lève tout les jours pour travailler et qui n'arrive pas à terminer les fins de mois tellement ils sont taxés et qu'ils veulent tout de même être en règle. Travaillez plutôt à remettre tout le monde au travail car il y a vraiment de quoi faire dans notre pays , arrêter de distribuer de l'argent pour acheter la paix sociale c'est pas comme ça que l'on reste un pays fort.

N° 967320 - Contrôle technique 2RM

par :

14/07/2023 12:35

Je ne comprends pas que ce contrôle soit prévu sous la pression de lobbies qui présentent de fausses argumentations. L'accidentologie mortelle des motards n'est pas due à 7 ou 8% mais à 0,3 à 0,5 % pour cause technique . Par contre l'infrastructure des routes, elle , est pour 30% des accidents. En plus le conseil d'état suit le recours demandé par des associations en conflit d'intérêt voire , pour certaines , qui présentent une certaine opacité de leurs comptes !!

Les motards sont bien plus responsables qu'on veuille le faire croire aux non motards et ne sont pas des vaches à lait.

Je m'insurge contre cette mise en place qui n'arrange que le portefeuille de certains !

N° 967321 - CT 2 RM

par :

14/07/2023 12:36

Le CT des 2 roues, tout comme pour la voiture n'est rien de plus qu'un moyen de faire dépenser de l'argent au contribuable. Comme chacun ayant passé ses permis de conduire et un minimum consciencieux, je vérifie moi même l'état de santé de mon véhicule, comme on me l'a appris à l'école de conduite, et je l'emmène au minimum mon garagiste une à deux fois par an pour ce qui nécessite des réparations ou entretien. Il y vas de ma sécurité dont je suis responsable.

Cela étant dit vous êtes responsable, vous l'état , de l'état de nos routes bien plus responsables des accidents. Là je suis désolé de vous dire que votre CT n'est vraiment pas bon. Malheureusement vous ne l'entendez pas préfèrent taxer encore et encore les gens consciencieux.

Comme pour beaucoup de choses les gens consciencieux vont faire afin de se mettre en règle alors qu'ils prennent déjà grand soin de leurs véhicules, mais croyez vous que se sera le cas des gens qui roulent déjà sans CT pour leurs voitures ,ni permis de conduire ,ni assurance par volonté ou par manque de moyens.

Un motard roule bien souvent pour deux car en cas d'impact il sait qu'il n'est pas le mieux protégé donc notre vigilance est bien plus aiguisé lorsque l'on roule.

Messieurs qui prenez ces décisions, redescendez sur terre et sortez de Paris. Arrêtez de taper sur vos concitoyens qui se lève tout les jours pour travailler et qui n'arrive pas à terminer les fins de mois tellement ils sont taxés et qu'ils veulent tout de même être en règle. Travaillez plutôt à remettre tout le monde au travail car il y a vraiment de quoi faire dans notre pays , arrêter de distribuer de l'argent pour acheter la paix sociale c'est pas comme ça que l'on reste un pays fort.

N° 967322 - Puntion sociale et financière.

par :

14/07/2023 12:36

Bonjour,

La mise en place du CT pour les 2RM est l'exemple même du gouffre existant et en perpétuel augmentation entre "les Institutions" et "les gens".

Le Président de la République avait compris cela et tenté d'écarter cette aberration.

Incroyable, il s'est fait moucher par... par qui ??

Au départ, un pseudo problème de Sécurité Routière et finalement une mesure bureaucratique totalement inefficace, qui constituera une nouvelle punition sociale et financière.

Prochaines étapes, le CT pour les vélos puis le CT des chaussures pour les piétons !!

Les études sérieuses de l'accidentologie des 2RM n'ont quasiment jamais mis à jours des origines techniques.

Ce n'est pas le CT qui a amélioré les résultats pour l'automobile mais le progrès en matière de sécurité passive et active.

Concernant le bruit et la pollution, les resquilleurs ont déjà la solution au CT.

Le 2RM permet une vie sociale pour beaucoup de "gens", il est aussi un loisir pour beaucoup d'autres.

Bravo pour cette nouvelle punition sociale et financière !

N° 967323 - Sans titre

par :

14/07/2023 12:37

Le mauvais état des routes, les infrastructures routières dangereuses ainsi que les mobiliers et aménagements urbains mortel en cas de chute d'un 2roues ne sont que trop rarement pris en compte lors des études de projet..... D'autre part les usagers de la route ne sont pas formés à l'usage des autres catégories. Personnellement je roule à moto en voiture poids lourd et transport en commun. . J'ai déjà fait une vision globale des usagers de la route. . Bien trop peu en sont conscients. Un CT ne règlera en rien les problèmes d'accidentologie. L'état de ces véhicules est très rarement en cause lors des accidents. Alors que les comportements de tous les usagers peuvent être améliorés.

Un gros travail de formation et d'information sera à mon sens bien plus efficace pour remédier aux problèmes combattus.

Il ne faut pas confondre le budget nécessaire à l'amélioration des conditions d'utilisation avec le porte-monnaie des usagers... L'état français avait la possibilité de mettre en place des actions palliatives ou correctives., et ça c'était la bonne solution...le CT ne réglera rien de plus que ce que la loi française et le code de la route ne peuvent déjà prévoir. Le bruit et le mauvais état sont déjà contrôlables et verbalisables.

N'est-ce pas suffisant ?

Cordialement.

N° 967324 - monsieur

par :

14/07/2023 12:38

Ce contrôle technique n'a aucune utilité vis-à-vis des risques routiers, en témoignent les statistiques des assureurs motos. Ces projets devraient donc s'appuyer sur les stats de l'ensemble des assureurs afin de convenir de l'abandon de ce contrôle technique.

Dans le cas où ce projet doit être entériné, le personnel des centres de contrôles devant manipuler les motos doivent être eux-mêmes détenteurs du permis de conduire correspondant aux cylindrées à contrôler, afin de minimiser tout risque de détérioration du véhicule en le manipulant.

Dans les contrôles, en quoi une selle détériorée est considérée comme niveau de risque "majeure" ?

N° 967325 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

14/07/2023 12:40

Motard depuis 30 ans avec une pratique on-road et off-road essentiellement

Quelques chutes sans gravité en off-road dues à mon niveau technique surement insuffisant, jamais à une défaillance mécanique: pneumatique, frein, suspension ou organe moteur.

Conscient comme la majorité des pratiquants, d'une protection limitée faute d'une carrosserie, il faut donc sensibiliser les pratiquants à un équipement vestimentaire adapté, et au respect des règles de conduite.

Loisir relativement onéreux, on constate sur l'ensemble des rassemblements, des motos conformes à leur usage, quelles que soit la discipline pratiquée.

Les organisateurs imposant des véhicules en règles avec la réglementation.

Le renouvellement des modèles est fréquent, le parc machine est très récent, car on constate le remplacement régulier de sa moto par les pratiquants.

Je n'arrive pas à comprendre, les raisons avancées pour justifier ce dispositif.

Les statistiques avancées pour défendre le projet sont erronées, voire tendancieuses.

Les organes extérieurs contrôlés sont superficiels, un vrai problème moteur pouvant engendrer un accident ne sera jamais détecté.

Je ne confirmerai jamais mon véhicule à un centre de contrôle si celui-ci n'est pas possesseur d'un permis moto.

Il y a d'autres méthodes pour améliorer la sécurité routière:

Par exemple: associer les assurances à la présentation d'un document annuellement provenant de son concessionnaire qui assure l'entretien de votre moto et qui par la même devient responsable de la fiabilité de la machine.

Méfions nous des Lobby et des chiffres qu'ils vous présentent Messieurs les élus ( le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière)

Je ne suis pas favorable à un contrôle technique sous cette forme.

Cdlt,

N° 967326 -

Contrôle technique 2 roues

par :

14/07/2023 12:47

Bonjour,

Je trouve que c'est une charge financière en plus pour les propriétaires de ce type de véhicule et que ce n'est pas forcément justifié d'instaurer un CT moto. Car en 2 roues on est déjà très vulnérable face aux autres usagers donc on entretient bien son véhicule pour pas prendre plus de risque (sauf si on est inconscient).

Etant moi même motard, la moto est un loisir qui coûte de plus en plus cher.. entretien, assurance, essence. et encore j'entretiens moi même ma moto étant mécanicien.

Admettons que le CT moto coûte une soixantaine d'euro, ce qui équivaut environ à 4 pleins pour ma part donc 800 km. Ca représente un sacré supplément dans le budget moto et donc moins de plaisir de roulage!

Je suis d'accord sur le fait de contrôler les scooters et moto 50/125cm<sup>2</sup> à boîte qui sont le plus modifier par les jeunes conducteurs car certaines sont dans un état lamentable et là on parle vraiment de sécurité! Ils sont dangereux pour eux et pour les autres usagers de la route.

Pour ce qui est des "gros cubes" il faudrait contrôler les véhicules qui font beaucoup de km car en général la moto reste un loisir et donc peu de km donc moins d'usure.  
Donc les personnes qui l'utilise comme un moyens de locomotion tel une voiture devrait faire contrôler leur 2 roues

N° 967327 -

par :

14/07/2023 12:47

Ce contrôle technique est une abération lorsque l'on s'appui sur les statistiques des assureurs spécialisés en 2 roues, où il en ressort le nombre très réduit d'accident dû à une défaillance mécanique ou défaut d'entretien. Il faudrait donc déjà s'appuyer sur les stats de l'ensemble des assureurs avant d'entériner ce type de projet, sûrement appuyé par les lobbies de centre de contrôles techniques...

De plus, le personnel de ces centres devraient détenir le permis de conduire approprié aux cylindrées contrôlées, afin de minimiser tout risque de détérioration en manipulant les engins.

En quoi une selle détériorée peut être considérée comme un niveau "majeure" de risque ? Est-ce que les points de contrôles ont été vus avec des spécialistes motos

N° 967328 - projet de contrôle technique pour les 2 roues

par :

14/07/2023 13:01

Commencer par remettre un réseau routier en conformité avec la sécurité et digne de ce nom en débutant par les routes départementales jusqu'aux axes à voies rapides et stopper les rodéos urbains et tous ces pseudos véhicules sans assurance.

On n'a pas attendu un contrôle technique pour avoir un véhicule en état.

Nos appuis sur la route représente la surface de 2 cartes bleues alors il est évident pour nous motards d'entretenir notre véhicule.

Et pour l'état : nous taxer une fois de plus sur notre carte bleue.

N° 967329 - CT obligatoire. A qui profite le ...!

par :

14/07/2023 13:03

Sur 2 roues si votre véhicule n'est pas en état vous le payez cash tout de suite.

Occupez vous en premier des jeunes "lascards" qui font du rodéo et de l'état des routes dans notre pays. D'ailleurs un CT des routes devrait être mis en place avant celui des véhicules.

N° 967330 - Encore un "machin" à la satisfaction de qlqs lobby parisiens que l'on ne souhaite vraiment pas la aux usagés , ni à la nature...

par :

14/07/2023 13:05

Bonjour.

Alors que l'état des routes ne fait pas débat (une belles chute à vélo d'y a qlqs semaines et qlqs points en souvenir imputable au non-entretien d'une piste cyclable..),

Alors que l'état des deux roues motorisé n'est pas impliqué dans l'insécurité routière....ou à l'extrême marge alors...

Encore un machin pour la satisfaction de qlqs lobby parisiens que l'on ne souhaite vraiment pas aux usagés et à la nature.

Une belle impression d'arnaque et de coup d'épée dans l'eau....

Il y aura toujours autant de blessés sur nos routes, hélas...

L'enfer étant toujours pavé de bonnes intentions.... Une de plus....

En passant, ma moto est en carte grise standard et de 1956, d'avance, je souhaite un bon CT à l'opérateur ...

Cordialement.

N° 967331 -

par :

14/07/2023 13:06

J' ai vécu dans un pays où le contrôle technique moto est obligatoire. J' ai passé plusieurs motos en quelques 20 ans; j' ai donc une expérience dans ce domaine.

Le bilan que j' en retire est que ce contrôle ne sert à rien et peut être dangereux pour la moto présentée. En plus, les " experts " abusent largement de leur pouvoir en fonction de leur humeur du jour.

A part le prix et le temps perdu, je n' ai jamais dû modifier une moto pour ce contrôle, c' est pourquoi je le considère comme inutile. Je me suis toujours efforcé de garder mes motos conformes et pas bruyantes.

Par contre, vu les exigences, venir obligatoirement avec des pneus et des freins remis à neuf, donc non rodés, font que le simple trajet pour venir présenter la moto devient dangereux, les pneus ne pouvant adhérer correctement et les freins ne peuvent pas être pleinement efficaces; certains " experts " en ayant fais les frais en accusant les clients d' être négligeants sur ces points !

Enfin, ces mêmes " experts ", suivant la météo ou leur humeur, refusent le contrôle ou trouvent des " défauts " inexistant, juste pour ( les mots juste n' est pas très correct ! ) embêter celui qui présente la moto. j' en ai fais plusieurs fois le constat aussi.

Pour conclure, la moto est adaptée à son utilisateur habituel et de ce fait, pas utilisable par d' autres personnes. Ce qui fait que " l' expert " ne peut pas juger correctement de la dangerosité réelle de la moto. Et beaucoup de motards ne prêtent JAMAIS leur moto, par souci de la garder en bon état.

N° 967332 - Controle Technique

par :

14/07/2023 13:11

Absurde !! Comment peut on exiger d'un motard d effectuer un contrôle technique sur sa moto alors que c'est la 1ere des choses qu'il fait régulièrement. Nous n'avons pas de carrosserie alors on prend soin de la mécanique et de tout ce qui est sujet à risque (pneus, amortisseurs, direction, éclairage et j'en passe.....)

Tout a fait contre cette mesure qui ne rendra service à ceux qui vont les faire. D'abord est ce que ces contrôleurs ont déjà piloté une moto ? je me vois mal confier ma moto à quelqu'un qui ne sais pas s'en servir même pour la mettre sur le pont !!

N° 967333 - Je ne suis pas d'accord avec ce projet inutile et payant

par :

14/07/2023 13:11

Je suis motard et j'entretiens moi même mon 2 roues pour les interventions légères ou le fais entretenir par un professionnel pour les interventions plus conséquentes. Tout est visible, observable et accessible par le conducteur, notre concessionnaire et les forces de l'ordre lors d'un contrôle (bruit, état des pneus, plaquettes de frein, fuites éventuelles, garde d'embrayage, frein arrière et

avant, état des suspensions...). Je n'ai jamais vu en 35 ans de pratique de véhicule "poubelle" en dehors de marginaux qui modifient sciemment par exemple leur échappement. (ça prend 5 à 10 mn après un contrôle technique de démonter son silencieux homologué !). La législation prévoit déjà que lors du passage chez un professionnel les éléments de sécurité soit contrôlés, que les usagers qui ne respecte pas soient verbalisés, il suffit de faire appliquer la loi plutôt que d'inventer une nouvelle règle qui affaiblira encore notre pouvoir d'achat, donnera crédit à des associations qui influencent nos institutions décrédibilisées. Elle sont sensées être objectives, impartiales et démocratiques ! Le lobbying de [réseau de contrôle technique] que l'Etat suit risque de démontrer encore plus que notre République devient corrompue.

Les motos que j'utilise mes week-end, pendant les vacances ou pour me rendre au travail en polluant moins et en rendant la circulation plus fluide me couteront bien trop cher à assurer et à faire contrôler. Faut-il tous qu'on achète un gros SUV qui encombre et qui pollue ? C'est la réponse à vos superpositions d'interdictions et de dos-d'âne ???

En solution, pourquoi ne pas demander à notre professionnel de l'entretien moto de valider GRATUITEMENT le bon état visuel de notre véhicule lors d'un passage en 5mn en concession, une fois tous les 4 ans ?

Ou de remplir une déclaration sur l'honneur en ligne annuelle d'avoir réalisé soi-même cette vérification. Un petit questionnaire sur l'ANTS liée à la carte grise avec des éléments clefs à vérifier, des cases à cocher, voire un petit tuto en lien (profondeur des rainures des pneus, absence de fissure, date de fabrication... nombre de mm restants pour l'usure des plaquettes, tout est visible sans démontage, à la différence d'une voiture)

La [association de motard] peut même vous proposer de le concevoir pour que vous puissiez l'héberger sur [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr). ça c'est une démocratie gérée par une République !

N° 967334 - Control technique moto

par :

14/07/2023 13:14

Il va avoir certainement beaucoup des inspecteurs blessés sur ma moto c'est uniquement moi qui monte dessus a que oui..

N° 967335 - Le leurre de la sécurité routière

par :

14/07/2023 13:15

Bonjour,

J'utilise une moto quotidiennement depuis plus de 40 ans, période pendant laquelle j'ai vécu divers accidents, mais jamais à cause de l'état de mon véhicule, cela a été soit liée à une responsabilité humaine (la mienne ou celle d'un tiers) soit liée à l'état des routes.

En quoi, cette taxe supplémentaire peut elle apporter des éléments de sécurités, en fait, cela correspond à la création d'un nouveau marché commerciale commandité par des associations subventionnés par des intérêts privés.

Je suis écoeuré par nos gouvernants.

N° 967336 - Non au CT moto

par :

14/07/2023 13:17

MA VIE c'est la MOTO et MA VIE dépend de l'état de MA MOTO.

J'entretiens régulièrement ma moto, avant et après une sortie et au moins une fois par semaine car je roule tous les jours avec.



Pourquoi payer quelqu'un pour un contrôle visuel ???? alors que lors de la formation au permis, on nous apprend à le faire... « nous prenez vous pour des imbéciles ?? » Je n'ose l'imaginer '  
Ça fait des années que l'on vous parle de l'état des routes et des infrastructures dangereuses pour les 2 roues (nid de poule, glissières de sécurité, dos d'ânes et j'en passe...), pour coller la faute sur l'état de nos véhicules...et oui c'est plus simple et plus avantageux financièrement pour vous, n'est-ce pas ???

Ah oui je vous entend, vous allez me parler du bruit, mais dites-moi, il existe déjà des contrôles pour ça non ?? Et vous pensez qu'un CT va lutter contre ça réellement ?? No comment '

Si vous voulez vraiment aider la communauté des 2 roues, travaillez avec les bonnes personnes ( [association de motard], Mutuelle des Motard etc...) qui eux, sont bien, mais très très bien placés pour répondre à vos questions avec de VRAIES STATISTIQUES...qui ne sont, bizarrement, pas les mêmes que LOBBYISTES...on se comprend hein ? '

Je suis contre le CT Moto et je me battrais jusqu'au bout

A bonne entendeur, salut

Ride Safe

N° 967337 - contrôle technique moto

par :

14/07/2023 13:17

Mis à part un gain financier pour l'état, je ne comprend pas pourquoi instauré un contrôle technique pour les motos surtout si l'on regarde les chiffres sur les accidents qui implique les deux roues, il faudrait avant tout s'occuper de l'état des routes avant tout.

N° 967338 - Non au CT moto

par :

14/07/2023 13:19

Cela fait plus de 20 ans que je roule en moto et je sais à quel point il est important d'avoir une moto en très bon état pour notre propre sécurité, je ne comprends pas ce CT soit disant pour ces mêmes raisons, il vaudrait beaucoup mieux accentuer vos efforts sur l'entretien et l'état des infrastructures et état des routes.

Je pense que nous sommes assez grands pour entretenir nos motos.

Merci

N° 967339 - Anti contrôle

par :

14/07/2023 13:35

Je pense qu'un motard conscient roule avec une machine dont il prend soin ...pour sa sécurité et aussi pour ne pas rester au bord de la route ( d ailleurs on croise de moins en moins des motos en panne sur le coin d'une route ...le côté polluant d'une machine est une foutaise ...on devrait régler le problème des cargos et autres qui eux circulent aux résidu de pétrole 200000 circulent chaque jour sur notre planète 1 seul pollue plus que tt la circulation d'une grande cité ...arrêtez de nous prendre pour des veaux ...

N° 967340 - Anti contrôle

par :

14/07/2023 13:35

Je pense qu'un motard conscient roule avec une machine dont il prend soin ...pour sa sécurité et aussi pour ne pas rester au bord de la route ( d'ailleurs on croise de moins en moins des motos en panne sur le coin d'une route ...le côté polluant d'une machine est une foutaise ...on devrait régler le problème des cargos et autres qui eux circulent aux résidus de pétrole 200000 circulent chaque jour sur notre planète 1 seul pollue plus que toute la circulation d'une grande cité ...arrêtez de nous prendre pour des veaux ...

N° 967341 - CTP

par :

14/07/2023 13:36

En tant que motard confirmé et connaissant mes motos mécaniquement et esthétiquement, je n'ai pas besoin d'un centre de contrôle pour me dire qu'il faut changer les pneus, changer les freins ou contrôler la pollution par exemple...c'est une excuse pour remplir les caisses de l'état, parce que tous ces contrôles nous sont enseignés pendant notre formation auto école, et on l'apprend aussi par passion de la moto.

N° 967342 -

par :

14/07/2023 13:37

Les contrôleurs sauront-ils manipuler les motos à l'arrêt sans risques de chute de celles-ci. Chose que l'on apprend au permis. Ont-ils leur permis A ?

N° 967343 - Absurde

par :

14/07/2023 13:43

Tout ceci est complètement absurde rien ne justifie la mise en place d'un CT.

N° 967344 - Le problème ne vient pas des motards mais des routes délabrées

par :

14/07/2023 13:43

Le contrôle technique moto ne sera qu'un moyen de taxer encore plus les contribuables, cela ne réduira en rien le nombre d'accidents, par contre améliorer l'état des routes ça peut être plus utile

N° 967345 - Contre le CT moto !

par :

14/07/2023 13:46

Je suis contre le CT pour les motos car c'est encore une dépense de plus, imposée par un lobby puissant, qui ne fera pas baisser le nombre d'accidents ou de morts. Sauf si on demande à ce même lobby de faire les statistiques. (humour)

Les motards ne sont pas fous. Ils entretiennent leur moto. Ils savent qu'ils risquent leur vie.

Une mesure plus efficace, serait de baisser la TVA sur les éléments de sécurité comme le casque, les protections, les airbags. Mais ça bizarrement, on n'en entend pas parler.

Une autre mesure pour réduire les accidents serait de mieux entretenir les routes. Mais dans ce domaine, je constate une dégradation d'année en année. Un nid de poule n'a pas les mêmes conséquences sur un 2 roues que sur une voiture. Mais nos dirigeants n'en ont, semble-t-il, aucune idée.

De plus, pour finir, le CT moto ne règlera le problème des rodéos urbains qui est un vrai fléau pour les habitants des quartiers concernés. Vous feriez mieux de vous attaquer aux vraies priorités mais c'est plus facile de taper dans les poches des bons citoyens qui payent leurs impôts que de rétablir l'ordre de en France. Mais je m'égare...

Merci de tenir compte de mon humble avis de vieux motard.

N° 967346 - Complètement oppose a ce projet

par :

14/07/2023 13:46

Je pense que si, lors d'un controle de police , il s'avère nécessaire de faire passer un controle technique, ce doit etre un impératif.

Pour les autres cas non!

Pas de systemisation des controles techniques, les motards sont majoritairement responsables

N° 967347 - Controle technique moti

par :

14/07/2023 13:47

TOTALEMENT INUTILE!!!

Notre sécurité passe par l'entretien de nos motos et nous le savons bien a plus de 99%.

Cette mesure est lalentable.L'etat francais se couche devant une directive [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE],heuh!!! Pardon,européenne.Honte a vous.

N° 967348 - controle technique moto

par :

14/07/2023 13:49

Une maniere de plus pour prendre l'argent du contribuable. En lisant les statistiques ce n'est pas l'entretien de la moto qui est en cause , mais l'inattention des automobilistes ou la prise de risque du motard lui meme .

N° 967349 - pas besoin d'1 contrôle technique

par :

14/07/2023 13:52

Je n'ai pas besoin d'un contrôle technique pour faire entretenir correctement ma moto.

Mon concessionnaire s'en occupe très bien et me signale les différentes interventions à faire ou à prévoir.

N° 967350 - inutile

par :

14/07/2023 13:52

encore plus inutile que le control auto qui ne sert a rien d autre que de penaliser les plus modeste et qui n a eu aucun impacte sur la securiter routiere ppour les motard leurs machine sont tres importante et toujours en bonne etat du fait que de rouler avec des roue en 8 un cadre tordu et un moteur pourri tu prend aucun plaisir hors la moto de nos jour est surtout du plaisir pour la majoriter d entre nous donc je ne vois aucun interer au controle technique moto . mais un controle de la vue des automobiliste peut etre cela eviterai le "

j ai pas vue"

N° 967351 - Un décret liberticide et inutile

par :

14/07/2023 13:53

Merci de nous imposer un décret qui va enlever encore un peu de nos quelques libertés qu'il nous reste.

Tout ça pour faire plaisir à l'union européenne et à quelques lobbies industriels et privés qui y agissent en toute impunité.

Je collectionne des scooters anciens des années 50. J'en ai une quinzaine. J'en connais qui en ont plus d'une centaine. Nous participons ainsi à la préservation de notre patrimoine industriel.

Avec votre décret complètement stupide, cela voudra-t-il dire qu'il faudra que je revende mes scooters car je n'aurai pas les moyens, ni le temps de passer un CT complètement absurde ?

Remettez les pieds sur terre Messieurs les technocrates qui ne connaissez rien à la vie des gens et leur passion. Votre décret va nous faire beaucoup de mal. Plus que vous ne l'imaginez. Vous participez à leur mal-être et vous préparez une société horrible et contraignante à outrance.

Et après ça, vous vous étonnez que les gens ne croient plus aux politiques et ne vous respectent plus ? Réfléchissez un peu. Juste 30 seconde. Cela suffirait à un gamin de 10 ans pour comprendre cela...

N° 967352 - NON au contrôle technique des 2 roues

par :

14/07/2023 13:55

bonjour on nous vend le controle technique comme un argument sécuritaire parce que sois disant cela ferait diminué le nombre de morts alors qu'il soit gratuit ! on m'a toujours dis que la vie n'a pas de prix donc acte ! je trouve cette mesure anti pauvres que fait un motard qui a un petit salaires et une vieille moto ??? il n'a plus de losirs ???? a un moment ou le pouvoir d'achats des français est proche de zéro !!!! et l'argument écologique est très faible ! donc ce n'est qu'une opération marketing du grand loby européen [réseau de contrôle technique] norisko pour faire du bénéfice sur les 2 roues que rien ne justifie ! merci pour la lecture et bonne route à tous les motards.

N° 967353 - Un contrôle pour rien!

par :

14/07/2023 14:02

Dans les incohérences le gouvernement n'est plus à une contradiction près... A quoi répond cette obligation alors que la majorité des motards (digne de ce nom) prennent soin de leur moto puisqu'il en va de leur vie! Vraiment là c'est abuser. Si c'est satisfaire encore un lobby du contrôle technique bravo c'est une belle réussite. Le gouvernement ferait mieux de prendre soin des routes, des barrières de sécuritées "guillotines" et autres pièges à motards et réaliser plus souvent des contrôles concernant les automobilistes au téléphone en conduisant...là oui ce serait intéressant pour la sécutité des motards! Je rajouterais pour finir que les contrôles d'échappement seraient probablement judicieux pour les motards ou autres 2 roues (scooters, 3 roues etc...) qui nuisent à l'image de motards respectueux de la loi et des autres. Bref totalement contre ce futur piège à fric qui ne changera pas grand chose si ce n'est les revenus de certains groupes! Ras le bol d'être à chaque fois montré du doigt! STOP au abus du gouvernement et aux associations de crétins qui s'en prennent aveuglément aux motards! Un peu de discernement et surtout d'intelligence dans les réflexions et prises de décisions seraient appréciables... On peu rêver!

N° 967354 -

par :

14/07/2023 14:03

Pourquoi ne pas utiliser la TVA des CT deux roues pour la sécurisation des routes pour les dites deux roues. Pourquoi exclure les moins de 125 CC? Et pourquoi ne pas faire le contrôle uniquement en cas de vente? Les motards sont capables de contrôler les organes de sécurité d'une moto, cela fait partie de la formation du permis moto.

N° 967355 - Inutile, coûteux et ratant la cible...

par :

14/07/2023 14:07

Ce contrôle technique (CT) pour les 2RM n'aura un effet qu'à la marge et sera totalement inopérant à l'égard des principales motivations qui ont conduit à sa remise sur le tapis par les associations de riverains ([association], [association], etc.) excédées par le bruit. Ces associations se fichent de la sinistralité des 2RM et elles ont utilisé l'arme du CT en espérant en finir avec les nuisances sonores générées par lesdits 2RM.

Si cela avait une réelle utilité, je serais le premier à soutenir ce projet et je soumettrais volontiers mes 3 motos au CT : mes motos sont conformes à leur fiche d'homologation, sont silencieuses et je suis par ailleurs exaspéré par le vacarme insensé des échappements libérés par une bonne partie du monde motard.

Mais voilà : d'une part, la sinistralité des motos résulte pour 0.3% seulement d'une défaillance technique ; rien à voir avec les 18% de l'époque de la mise en oeuvre du CT pour les voitures. Même les motards les plus décérébrés sont conscients de leur vulnérabilité et il est par ailleurs enfantin de contrôler les organes de sécurité d'un 2RM, qui sont tous parfaitement apparents. Sur ce plan, le CT ne servira à rien. Quant au bruit, si le CT aura certainement un effet sur les scooters d'une cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup>, dont la valeur vénale est souvent égale à celle du remplacement d'une ligne d'échappement déchiquetée par la corrosion et le manque d'entretien, il en ira tout autrement pour les 2RM de plus grosse cylindrée. Pour ces derniers, le vacarme est rarement dû à un manque d'entretien mais à une volonté délibérée de leur propriétaire de faire du bruit, en remplaçant le silencieux ou la ligne d'échappement d'origine par de l'adaptable "sport". L'industrie du 2RM cautionne et encourage ces comportements idiots pour une raison facile à comprendre : un silencieux sport est facturé 600 €, une ligne complète, 1500 €. Les motos et gros scooters bruyants sont donc le résultat d'une mode, initiée par des politiques commerciales d'accessoiristes et de revendeurs. S'il n'y a pas de coercition par la verbalisation systématique des échappements bruyants, le CT n'aura aucun effet : il suffira de dévisser quelques vis et écrous pour remplacer un silencieux ou une ligne complète par les éléments d'origine avant de se rendre au centre de CT, pour faire l'opération en sens inverse en en sortant. Je suis sûr, même, que certains motocistes proposeront des prestations "passage au CT" pour les motards les plus fainéants, avec prêt éventuel d'un échappement pour les imprudents qui se seraient séparés de leur échappement d'origine.

La vraie réponse, qui permettrait à tout un chacun, de ne pas se faire scier les tympans en ville, à la campagne, en montagne par des moteurs hurleurs, serait de verbaliser, en masse. En plus, s'il est une infraction qui n'est pas discrète, c'est bien celle-là ! Quelques campagnes de verbalisation d'envergure, avec immobilisation des véhicules en plus d'une amende salée, mettraient un terme très rapidement à cette mode stupide. Les frais engagés par l'état seraient très certainement couverts par la pluie de contraventions et de frais de fourrière. L'installation de quelques radars fixes à bruit, rares et prévisibles, sont un gaspillage d'argent public qui fait rire tous les motards en échappement libre

Tout le monde aurait à gagner à cet apaisement sonore, y compris les motards ayant cédé aux sirènes de l'échappement libre : ils feraient des économies, sans renoncer aux performances de leur engin. Si libérer un échappement avait un sens il y a 30 ans pour gagner quelques KW, les moteurs sont désormais si performants d'origine, en version silencieuse, qu'il est nécessaire de les assortir de dispositifs électroniques limitant leur puissance dans bon nombre de circonstances (anti-patinage, anti-cabrage, etc.) pour les rendre conduisibles par un conducteur lambda. Gagner -

hypothétiquement- des KW aujourd'hui, par la pose d'un échappement libre, est un non-sens affligeant.

N° 967356 - A la revente uniquement.

par :

14/07/2023 14:10

Bonjour,

Je ne suis pas contre le CT en soit pour la catégorie Moto, s'il était justifié (statistiques, maintenance) et pour de bonnes raisons (techniques): pourquoi pas lors de la (re)vente uniquement du véhicule sur le marché de l'occasion, avec un véritable CT sécurité (état des suspensions, des freins, conformité géométrie de la partie-cycle, etc.) à la charge du vendeur. Un cadre éventuellement rassurant pour le motard, surtout novice. Mais nous savons que le CT a été mis en place pour de mauvaises raisons (lobbies, politique, économie) que je ne peux donc pas accepter, ni soutenir. Ainsi suis-je contre le CT Moto.

Cordialement.

N° 967357 - Contre le CT des 2RM

par :

14/07/2023 14:10

Arrêtez de nous racketter avec des mesures chères et inutiles, occupez vous plutôt de l'état de nos routes et baissez (voire supprimez) donc la TVA sur nos équipements de sécurité.

N° 967358 - Contrôle technique des Véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

14/07/2023 14:13

Encore un mauvais prétexte pour taxer les véhicules à moteur, comme si les taxes sur les carburants ne suffisaient pas ( nous sommes les leaders Européens en la matière! ). Propriétaire d'une moto d'une vingtaine d'années, j'effectue 2 à 3000 kms par an en mode "promenade" sur les routes de la région et déplore le manque d'entretien de celles ci, les rendant DANGEUREUSES! , tout comme le comportement des usagers des soit disant moyens de déplacements "Doux" tels que Piétons, cyclistes et Trotinettes qui bien que souvent détenteurs d'un permis de conduire ne respectent que très peu des règles de circulation...en toute impunité! et insouciance!

Je suis conscient de ma vulnérabilité lorsque je suis en moto et n'hésite pas à passer à la concession pour l'entretien de ma machine, et me protéger au maximum. Le Contrôle TAXATEUR ne représente en rien une prestation de sécurité: mon concessionnaire et moi même connaissons parfaitement l'état de ma moto et sommes directement impliqués dans son bon entretien: elle aura 20 ans cette année et moi 72 !

J'en ai marre des "rustines goudron + Gravillons" sur les routes mal entretenues de campagne et NON entretenues en Métropole où peu d'usagers respectent le code de la route! MARRE surtout de me faire PONCTIONNER une retraite durement acquise et largement Méritée!!!

N° 967359 -

par :

14/07/2023 14:13

Je suis contre.. je ne connais aucun motard qui roule en moto en mauvais état. Le controle technique va tuer l'esprit motard. Nous avons de magnifique anciennes motos qui vont disparaître à cause de ce controle technique

N° 967360 - Non au controle technique moto !

par :

14/07/2023 14:16

Le CT moto est une arnaque financière pondue par des technocrates qui n'ont jamais mis leurs fesses sur une moto et ceci sous la pression d'une Europe désuète et des lobbies des grands du contrôle auto !!!

J'ai 65 ans , je pratique la moto depuis l'age de 16 ans et surtout , j'ai passé toute ma vie à les réparer ! En effet je suis mécanicien moto et je n'ai jamais vu une seule machine mettant en danger la vie de son utilisateur ! Le parc motocycliste est certainement mieux entretenu que le reste des véhicules . Les pouvoirs publics feraient mieux de s'occuper de l'état des routes et surtout responsabiliser les autres usagers qui nous ignorent totalement au point de mettre notre vie en danger !

N° 967361 - Contrôle technique des Véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

14/07/2023 14:20

Encore un mauvais prétexte pour taxer les véhicules à moteur, comme si les taxes sur les carburants ne suffisaient pas ( nous sommes les leaders Européens en la matière! ). Propriétaire d'une moto d'une vingtaine d'années, j'effectue 2 à 3000 kms par an en mode "promenade" sur les routes de la région et déplore le manque d'entretien de celles ci, les rendant DANGEUREUSES! , tout comme le comportement des usagers des soit disant moyens de déplacements "Doux" tels que Piétons, cyclistes et Trotinettes qui bien que souvent détenteurs d'un permis de conduire ne respectent que très peu des règles de circulation...en toute impunité! et insouciance!

Je suis conscient de ma vulnérabilité lorsque je suis en moto et n'hésite pas à passer à la concession pour l'entretien de ma machine, et me protéger au maximum. Le Contrôle TAXATEUR ne représente en rien une prestation de sécurité: mon concessionnaire et moi même connaissons parfaitement l'état de ma moto et sommes directement impliqués dans son bon entretien: elle aura 20 ans cette année et moi 72 !

J'en ai marre des "rustines goudron + Gravillons" sur les routes mal entretenues de campagne et NON entretenues en Métropole où peu d'usagers respectent le code de la route! MARRE surtout de me faire PONCTIONNER une retraite durement acquise et largement Méritée!!!

N° 967362 - Inutile

par :

14/07/2023 14:23

J'ai passé le permis moto, il y a 1 an. A cette occasion j'ai appris à contrôler l'état de ma moto, notamment les pneus, les freins, l'éclairage. C'est facile et ça ne demande aucun outils ou démontage, contrairement à une voiture. Payer un contrôleur pour faire ce que je fais chaque jour est complétement injustifié. Je préférerais que l'on s'occupe sérieusement de l'état du réseau routier afin que ma sécurité s'améliore réellement.

N° 967363 - Avis d'un motard / automobiliste lambda

par :

14/07/2023 14:30

A titre personnel je fais entretenir ma moto chez un professionnel et quand il faudra l'envoyer au contrôle technique je la déposerai chez un concessionnaire pour pre-contrôle mais aussi un deuxième avis. Je m'étonne que dans cette affaire un prix de la prestation ait été défini avant même de définir la prestation. Pour ma part, j'ai été formé au contrôle visuel pour le permis moto et je n'ai pas besoin du contrôle technique pour avoir ce statut, à chaque révision annuelle le concessionnaire fait aussi un contrôle visuel. Je garde les échappements d'origine et je compte sur le concessionnaire pour m'informer si ma moto pollue. Le contrôle technique tel que présenté actuellement n'apporte rien. De plus, entendre les professionnels du contrôle demander du temps pour se former et des investissements m'interroge. Le contrôle visuel est à leur portée et les équipements pour bruit et pollution sont déjà en leur possession. Leur discours ne tient pas tout comme le projet en l'état. Le rapport MAIDS indique que l'état de la moto est relié à l'accident pour 0,3%. A la vue de tout ceci, aucune raison n'impose ce contrôle technique moto.

N° 967364 - Projet de loi sur le contrôle technique des 2 roues motorisés.

par :

14/07/2023 14:35

Un contrôle technique pour les 2 roues ne servirait à rien.

Dés qu'il commence à y avoir une usure sur l'un des éléments importants, direction, suspension, freinage, usure des pneus où autres, cela se ressent immédiatement dans les comportements du 2 roues, et la conduite devient vite compliquée et dangereuse.

C'est pour cela que tous les conducteurs de 2 roues sont très vigilants sur l'état de leur véhicule, car ils savent que c'est leur sécurité, donc leur vie qui est en jeu.

Pas besoin d'aller payer 50 voir 80 Euros, selon les régions, pour s'entendre dire qu'il faut changer telle ou telle pièce.

En ce qui concerne le bruit, et c'est vrai que cela est un fléau, il y a déjà une loi qui est en place, il suffit de la faire respecter. Je ne vois pas pourquoi ceux qui la respectent vont payer pour les autres. Faire respecter la loi déjà en place, plutôt que de faire payer tout le monde.

Non au CT.

N° 967365 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 14:35

Le nombre d'accident lié à un défaut mécanique des 2 roues ( hors cyclomoteur) est minime en comparaison de celui lié au mauvais entretien des infrastructures routières ou au téléphone au volant des automobilistes.

Le CT des 2 roues n'arrangera absolument les choses.

N° 967366 - Non au Contrôle technique

par :

14/07/2023 14:35

Bonjour, pour une révision moto ça coûte déjà un bras ou même deux bras. Éventuellement occupé vous des états des routes, des chauffeurs avec portable collé à leurs mains dans leurs voitures ' marre de me faire insulté quand je leur fait une réflexion. Comme vous le savez les motos rejettent 0,5% de pollutions. Vous cherchez encore et encore un moyen de faire de l'argent, mettez plutôt l'argent pour réchauffement climatique. Y'a des concessionnaires de motos qui s'occupent très bien des deux roues et trois roues. Alors laisser nous tranquilles



N° 967367 - Non merci

par :

14/07/2023 14:39

permis 125 obtenu le 16 06 77 , permis moto obtenu le 20 12 78 et je vous passe l'étape mobylette (soit 47 années de pratique moto) Passionné de moto depuis ma tendre enfance j'ai du m'adapter avec elle : Moto de célibataire (celle qui me plaisait) moto de couple (confortable pour madame) et moto de famille avec l'ajout d'un side-car afin de partager ma passion à ma belle petite famille . Nul besoin d'une tiers personne pour me dire que ma moto est en bon état . En temps que motard (sans carrosserie qui nous protège) nous en sommes bien plus vigilants et nous connaissons bien mieux que personne les éventuels défauts de notre machine .

Arrêtons de se voiler la face . La moto restera toujours plus fluide donc : moins énergivore, moins polluante et moins de difficultés de circuler et de stationner

Ce gouvernement peut il ne pas que nous entendre ? mais nous écouter et surtout nos comprendre merci

N° 967368 - Comment peut-on penser que les motards sont irresponsables ?

par :

14/07/2023 14:40

Je ne reviendrais pas sur la démagogie politique générale qui consiste à laisser penser que le vulgum pecus est un être aliéné, irresponsable au regard de ses congénères et surtout inconscient de l'impact environnemental de sa pratique du 2RM. Et bien non ce n'est pas le cas de la plus grande partie des motards.

Pour assouvir ma passion, et surtout pour l'assouvir le plus longtemps possible, je m'équipe en conséquence et bien au delà des obligations légales, je prends soin de ma machine en la contrôlant à chaque sortie, en vérifiant mon éclairage, mes clignotants, mon niveau d'huile, de liquide de frein, de liquide de refroidissement et en scrutant l'usure des plaquettes de freins... bref, tout ce qui pourrait être défaillant et m'envoyer ad patres par mon inconscience irraisonnée.

Alors oui, un cycliste qui fait une embardée, un conducteur au téléphone, un oubli de clignotant du véhicule qui vous précède, un nid de poule voire d'autruche.... y a t'il un contrôle prévu ?

En revanche que soient organisés des contrôles du bruit émis, pourquoi pas car le plaisir de rouler ne passe pas forcément par l'achat d'un sonotone à 40 ans.

Et tout cela devrait être gratuit évidemment.

N° 967369 - Réclamation !

par :

14/07/2023 14:42

Bonjour

C'est une mesure dont sera coût est sans rapport avec le bénéfice sécuritaire apporté !

En passant le permis les motards ont une formation quand à l'entretien mécanique de leur véhicules.

Les statistique prouvent que les accident liées à un problème d'entretien sont à la marge !

Quand aux problèmes de nuisance sonore vous n'empêcherez pas les quelques incondionnel de l'échappement libre de remonter leur pot d'échappement non homologués.

Notre problème de sécurité ce sont les pièges de la chaussée ... routes huilées, glissières de sécurité non dédoublée, nids de poule, gravillons non signalés, panneaux de signalisation dangereux ( poteau métallique de 2 m au début d'un épis et j'en passe ) etc ...

A ce sujet il me semble que la coordination entre les différents intervenants du réseau routier : commune , département, région est perfectible ...

Merci pour cette consultation publique, par contre, sauf erreur de ma part vous n'avez pas communiqué sur les points de contrôle que vous mettrez en place ...

Sincèrement

N° 967370 - Je dis NON

par :

14/07/2023 14:46

Il a été prouvé maintes fois que le contrôle technique des deux roues n'était envisagé que suite à la pression de l'Europe et au lobbying des groupes tels que [réseau de contrôle technique]. De plus, il a été également prouvé que le mauvais entretien d'un 2 roues n'intervenait que très rarement dans les causes d'un accident. Cela est plus généralement la cause d'un mauvais comportement d'un automobiliste (n'ayant pas vu le motard) ou le mauvais état de la chaussée.

Qu'en est il ensuite des deux roues dits de collection qui roule sans contrôle depuis parfois 50 ans... souvent restaurés avec passion ? Du jour au lendemain, ils devraient s'y soumettre ? Cela n'a pas de sens si ce n'est faire payer les utilisateurs et vous ne pouvez pas dire le contraire que ceci est un marché au combien juteux.

Les motards ne sont certainement pas parfaits mais soyez réalistes.

Il y aurait plus à faire sur les petites cylindrées (50/80cc) adeptes des rodéos urbains et roues arrières en tout genre, conduites par des utilisateurs non expérimentés et sous équipés...

Laissons tranquille les cylindrés de 125cc et plus et les véhicules de collection (qui roulent, on le sait vraiment très peu)

N° 967371 - Encore une nouvelle contrainte inutile

par :

14/07/2023 14:47

Tout le monde sait maintenant que cela ne va pas améliorer l'incidentologie. Encore une contrainte et des frais inutiles pour les citoyens, pour se plier aux injonctions Européennes. Et pour contenter des soit disant écolos qui se comportent en ayatollahs.

Les 2 roues sont une solution à l'encombrement des villes, et pas un pb.

Si tout le monde pouvait rouler en 2 roues, ce serait bien mieux pour la collectivité.

Les politiques n'ont pas encore compris que les citoyens en ont marre qu'on les emmerdent sans arrêt. Ils n'ont pas tiré les leçons des dernières crises.

Cela se paiera dans les urnes. Mais le mal sera fait.

N° 967372 - Contre le format de ce controle technique

par :

14/07/2023 15:04

Bonjour,

Je suis contre le format du contrôle technique moto que ne sers à rien au vu du peu d'accidents des 2 roues à cause d'un problème technique.

Par contre, je suis d'accord d'instaurer un contrôle à la revente de son 2 roues.

Il faudrait surtout que l'état des routes soit une priorité, car des chaussées détériorées sont cause d'accident et de casse mécaniques, il faudrait aussi que les agriculteurs comme le BTP pense à nettoyer les routes en hivers, ils laissent de la boue sur les terres et en été, ce sont les céréales qui traînent sur les routes. Tout ça est bien plus dangereux pour les 2 Roues et le contrôle technique que le gouvernement veut mettre en place ne changera rien.

Il serait préférable que ce soit nos mécaniciens habituels qui fasse ces contrôles, il serait peut être plus judicieux d'avoir une visite de contrôle obligatoire lors des entretiens chez les concessionnaires ou

les ateliers motos (une vignette pour preuve de contrôle) plutôt qu'un contrôle technique qui ne fera que mettre les motards en colère car on sait tous que cela a été instauré par les centres de CT afin de faire de l'argent et non pour la SÉCURITÉ

N° 967373 - Contre le contrôle technique motos

par :

14/07/2023 15:08

Bonjour,

Je suis opposée à la mise en place d'un contrôle technique motos dans la mesure où l'Europe a validé les mesures dérogatoires mises en place par la France pour éviter le CT motos qui sous prétexte de sécurité n'est qu'un racket généralisé au profit d'entreprises comme [réseau de contrôle technique], ou d'allégeance à des associations qui ont fait des motards les boucs émissaires de leur vision écologiste.

1° Le conseil d'Etat a statué sur un dossier pour lequel il aurait dû se déclarer incompétent.

2° Macron qui s'était engagé publiquement durant la campagne présidentielle à ne pas mettre en place le CT motos, avec son ministre Béchu, fait le choix de suivre l'avis du conseil d'état alors qu'il n'a aucune obligation de le faire.

La France peut encore renoncer au CT et prendre d'autres décisions comme

Remettre en état les routes françaises impliquées dans nombre d'accidents de 2 roues

Améliorer la sécurité des motards en abaissant la TVA sur casque, gants, blousons et bottes à 5.5%

Remettre en place un système d'homologation à titre isolé comme cela existe dans nombre d'autres pays européens.

N° 967374 - Mon avis

par :

14/07/2023 15:12

Globalement, je suis plutôt pour un CTP pour les 2 roues. Je trouve que c'est important de rouler en toute sécurité et en conformité avec les normes de pollution.

Ceci étant dit, actuellement une très grande partie des motards participe activement à l'entretien de leur véhicule, beaucoup plus que les automobilistes.

J'ai la sensation que les motards sont globalement plus au fait du fonctionnement de leur engin que les automobilistes. Et par conséquent, ils ont plus souvent les mains dans le cambouis que ces derniers (ou sont plus copains avec leur garagiste).

La seule chose qui m'inquiète un peu, c'est que ce contrôle technique soit moins un contrôle de sécurité qu'un contrôle de conformité à l'origine, ce qui est très différent dans les faits. Et si c'est un contrôle de conformité à l'origine, une très grande partie des motards risque d'être en difficulté pour avoir un CTP valide, alors que par ailleurs ils respectent la catégorie de leur véhicule (vitesse limite, bruit, sécurité etc).

Ai-je besoin de parler du coût des pièces d'origine ? A titre personnel par exemple, le carénage d'origine (partiel : flancs + réservoir + arrière càd sans compter la bulle) de mon véhicule vaut la moitié du prix que j'ai payé ma moto d'occasion, soit 1100€.

Ainsi, je crains que ce ne soit l'occasion pour taper encore plus dans notre portefeuille. Le 2RM est déjà un investissement financier important, notamment parce qu'il faut maintenir également tout son équipement en état (casque, blouson, gants, chaussures, pantalon, coques...), pas seulement le véhicule. Pour les plus consciencieux d'entre nous, c'est un budget non négligeable et rajouter des frais réguliers pourrait rendre le déplacement en 2RM un choix de luxe.

En ce qui me concerne, je n'ai pas de permis B, je n'ai pas d'autre véhicule et ma liberté de déplacement pourrait être réduite à néant si le coût de maintien en état de mon véhicule devait augmenter de manière significative.

N° 967375 - Contre le contrôle technique des 2 roues.

par :

14/07/2023 15:13

Une fois de plus, le gouvernement ne voit que l'argent.

Tout le monde sait que chaque motard entretient et prend soins de son 2 roues.

Les accidents de 2 roues sont le plus souvent du au comportement du motard ou de l'infrastructure des routes. Avant d'instaurer un contrôle technique motos, améliorer la formation et les routes en 1er.

Avez-vous chiffré les budgets nécessaires à l'achat et mise en place du matériel pour les contrôles, vous allez devoir faire passer le permis à tous les contrôleurs ( jamais un motard ne laissera ça machine à un contrôleur qui n'a pas les capacités ni le permis ).

N° 967376 - Contre le CT 2roues

par :

14/07/2023 15:14

Bonjours, être motard c'est être responsable. L'entretien de notre 2 roues nous permet de vivre notre passion en toute sécurité. Il est fait régulièrement, contrairement à l'état des routes plus que dangereux et scandaleux. Au lieu de nous imposer occupez vous des irrespectueux conducteurs de scooter, cross et autre dans les "citées" et verbalisez lourdement ceux qui trafiquent leurs moto d'origine occasionnant des nuisances sonore et infractions dangereuses. Mais surtout, soyez irréprochable sur l'état et l'entretien de nos routes!!!

N° 967377 - Contrôle technique

par :

14/07/2023 15:14

Non au contrôle technique, occupez vous d'abord de l'état des routes qui est déplorable.

N° 967378 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

14/07/2023 15:16

Je pratique le deux roues cyclomoteur et moto depuis mes 16 ans. J'ai aujourd'hui 59 ans, cela fait donc quarante trois ans que je suis dans le milieu du deux roues motorisé. De plus je suis chauffeur routier depuis 1987 et représentant du personnel avec une formation de secouriste. Dans toute ces années, j'ai connu et vu beaucoup d'accidents mortels impliquant du deux roues motorisé. De mémoire, aucun ne mettait en cause l'état du véhicule mais toujours un problème d'infrastructure ou de comportement du conducteur. Il y aurait encore à faire sur la sensibilisation ou formation des utilisateurs et sur les infrastructures. Le contrôle technique des deux roues motorisés et selon moi une fausse solution qui va augmenter les contraintes liées à ce type de véhicule dans une société où les problèmes d'encombrements et de pollutions devraient au contraire nous y pousser ainsi que vers les transports en commun. N'ayant pas le recul et l'expérience suffisants en ce qui concerne les trois roues et quadricycles à moteur, je ne peux en donner un témoignage objectif.

N° 967379 - contrôle technique

par :

14/07/2023 15:16

Le contrôle technique ne sert à rien nous entretenons nous même , on est pas des kamikaze pour rouler sur des motos mal entretenues . Occupez vous des rodéos urbains . Entretien des routes qui par endroit sont en mauvais état . Nous on s'occupe de nos motos .

N° 967380 - Contrôle technique pour le moto

par :

14/07/2023 15:18

Ça sert à rien

N° 967381 - une fois de plus la sécurité routière se décrédibilise

par :

14/07/2023 15:20

Le conseil d'état sur injonction d'un collectif monté par un marchand de vélo qui affirme ouvertement qu'il entend réduire le nombre de 2 roues motorisés qui entrave le développement du vélo et donc de son commerce impose une mesure sans aucun élément faisant la preuve de son utilité.

C'est une fois de plus le signal que la sécurité routière est devenue une affaire d'argent pour les uns et pour les autres au détriment des mesures réellement efficaces. Cela participe au rejet par les usagers de la route de la politique de sécurité routière, y compris les bonnes mesures.

N° 967382 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 15:21

Bonjour,

Dans les présentations actuelles faites du CT moto, l'amélioration de la sécurité des motards n'est pas au centre du projet. Rendre obligatoire des équipements supplémentaires seraient plus utiles et mieux perçus (pantalon, chaussure fermée, manteau...). Challenger les assurances à participer à l'achat d'un gilet airbag ou à l'achat d'une application pour la détection de chute permettrait d'inciter les usagers à investir pour leurs sécurités. Le bruit est un problème qui revient régulièrement dans les débats et personnellement je pense que c'est un vrai sujet mais la mise en place d'un CT ne changera rien. Le changement de mentalité a déjà commencé, la répression est moins efficace sur le long terme qu'une vraie prise de conscience. Il faut marteler des messages qui prônent le respect entre tous les usagers de la route et la tolérance. Il faut être plus fort que les lobbys et donner du sens aux réformes. En espérant qu'il y ait un lecteur à cette bouteille à la mer

N° 967383 - Non au contrôle technique des 2RM

par :

14/07/2023 15:22

Je ne souhaite pas le contrôle technique pour plusieurs raisons censées et logiques.

- Les deux-roues motorisés disposent de 100% de leurs organes de sécurité visibles.
- La totalité des motards sont formés par l'un des plus rigoureux parcours de formation d'Europe au permis de conduire et à l'entretien de leurs machines.
- Seulement 0,3% des accidents de la route sont dus à de mauvais entretiens et au contraire une plus grande majorité est due au mauvais entretien des routes.
- Je suis un motard soucieux de ma machine qui m'emmène chaque jour travailler en tant qu'ingénieur d'études au CNRS, je n'ai pas besoin de déboursier plus d'argent pour des

multinationales qui établissent des documents trompeurs et qui exercent un lobbying forcé sur notre gouvernement.

- Sans parlé des nombreux conflits d'intérêts entre les associations pleignantes et entreprises de contrôles techniques.

NON.

NON.

NON.

Merci d'écouter vos citoyens motards qui ne veulent pas de cette aberration inutile et qui a pour simple but de remplir les poches de patrons déjà plein aux As.

Arrêtez également de brandir des arguments écologique bidons car tout cela est démonté par des arguments scientifiques dont la véracité ne peut être mise en doute.

NON AU CT MOTO.

N° 967384 - Contrôle technique

par :

14/07/2023 15:22

Les motards sont des personnes responsable et passionné ils sont conscient d'être les premier concerné par l'êta de leur véhicule et de ce fait leur moto sont toujours bichonnée et entretenu plus que tout autres véhicules.

quel est le pourcentage des accidents de deux roues du a l'êta des motos?

quel est le pourcentage des accidents de deux roues du a l'êta des routes?

N° 967385 - Inutile ... .

par :

14/07/2023 15:24

Pas de raison vérifiée, peu d'impact attendu.

Un arbre qui cache la foret qui brule ... continuons de regarder ailleurs.

N° 967386 - contre le controle technique 2 roue

par :

14/07/2023 15:24

motard depuis 40 ans je n ai jamais eu de soucis avec mon véhicule en faisant l entretien courant moi meme et le reste chez un professionnel , tous les motard que je connais on également un suivi régulier de leur véhicule . l etat des routes ( luminosité , signalisation , travaux ) sont bien plus dangereux que nous que nos machines . y en à assez d etre ponctionné sous tous les prétexte .

N° 967387 - Inutile et vain

par :

14/07/2023 15:26

Pas de raison vérifiée, peu d'impact attendu.

Un arbre qui cache la foret qui brule ... continuons de regarder ailleurs.

N° 967388 - Non au contrôle technique moto

par :

14/07/2023 15:27

Eventuellement un contrôle technique moto uniquement à la revente du véhicule que si une facture de révision totale de moins de quatre mois ne soit pas fournie lors de la vente.

N° 967389 - controle technique

par :

14/07/2023 15:28

Bonjour,

Je viens de prendre note de ce que veut le gouvernement sur le contrôle technique pour la moto en France

J'ai entendu dire de certain motard de mon entourage que le contrôle technique existe déjà et depuis un certain temps en Belgique mais que pour la vente des motos

Pourquoi ne pas faire la même chose en France sa évitera peut-être des tensions entre les motards et les contrôleurs

bien a vous

N° 967390 - Inadmissible

par :

14/07/2023 15:29

Nous les motards entretenons déjà plus que correctement nos véhicules... sur 2 roues, c'est une question de vie ou de mort. Laissez nous l'argent pour acheter des équipements de protections et mettez plutôt la tva à 5% et réparer les routes, ça sauvera plus de motards.

Évitez d'engraisser le lobiing des organismes de controle

N° 967391 - Un contrôle inutile et couteux pour le rendement en sécurité routière

par :

14/07/2023 15:31

Le lobbying ayant amené à la préconisation du CT en UE est basée sur une étude fournie et réalisée par [réseau de contrôle technique] Automotive, société qui a tout intérêt à la mise en place d'un CT. Par contre le rapport MAID démontre que seul 0.3% des accidents de moto sont liées à l'état de la moto. De fait ce CT ne n'améliorera pas la sécurité routière des 2RM.

De plus les contrôleurs ne pourront pas comme avec une voiture contrôler le fonctionnement des freins ou des suspensions qui sont des organes primordiaux. Ils pourront tout au plus contrôler les émissions polluantes et sonores sachant que contrairement aux voitures il suffit de quelques minutes pour changer un pot d'échappement. Les contrôles seront donc inefficaces et les contrôles routiers par les forces de l'ordre seraient plus efficaces. On remarque d'ailleurs que ce sont des associations de cyclistes et anti-moto qui demandent le CT moto car ils ignorent l'impact possible de ce CT.

Si un contrôle devait être mis en place, il serait plus judicieux de le faire sous la forme d'une attestation d'entretien de la moto réalisé par un professionnel de l'entretien deux roues, enregistré directement sur le SIV par le dit professionnel.

Si le but est d'améliorer l'accidentalité des motards il serait largement plus efficace de faire de la sensibilisation via les bureaux SR des préfectures et de faire des efforts sur l'entretien des infrastructures et la pose de glissières doublées. L'interdiction de la réparation des chaussées par la pose d'un tapis de gravier amènerait également une baisse importante des accidents de 2RM.

Pour conclure, ce CT n'atteindra pas les objectifs affichés et vu son coût, le risque de voir une filière de fraude au CT de complaisance se développer est réel.

N° 967392 - Je suis contre le CT

par :

14/07/2023 15:39

Je trouve anormal que 3 associations subventionnées et représentant peu de français arrivent à forcer l'état à instaurer un Contrôle Technique, en passant par un tribunal qui n'est pas compétent pour juger ce domaine.

Il aurait été simple de faire un document à faire soi-même sur l'honneur, pour dire que tel ou tel contrôle a été fait, avec une facture de révision en pièce jointe.

Comme nous l'avons fait pour les autorisations de sortie lors du confinement.

J'ai vu qu'il y avait 4 fois moins de points de contrôles que sur une auto, le prix doit donc être logiquement divisé par 4.

Dans ce cas, 50€ c'est trop cher.

J'ai une moto de trial achetée neuve en 1994, je n'ai jamais eu le dispositif route (clignotants, feu stop, support de plaque) qui est écrit dans la feuille blanche barrée de rouge que j'ai eu avec.

Cette moto ne pourra donc plus rouler sur route.

J'ai plusieurs vieilles motos dont les pièces neuves comme l'échappement d'origine ne sont plus disponibles.

Nous serons donc obligés de condamner nos motos, ou de rouler hors la loi avec.

Je fais l'entretien moi-même de mes 8 vieilles motos, je suis capable de me faire une auto-attestation pour dire qu'elles sont en bon état.

N° 967393 - Quelle utilité pour le contrôle technique des deux roues à moteur ?

par :

14/07/2023 15:40

Madame, Monsieur,

je voudrais par la présente vous exprimer mon opposition à la mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues à moteur. Motard depuis seulement quelques années, j'utilise mon véhicule à des fins de loisirs et de fait il ne parcourt qu'un nombre limité de kilomètres (<4000km/an), et va donc rester longtemps 'en bon état'. En outre, j'ai apprécié lors de ma formation au permis motard et dans ma pratique combien le statut de motard était 'exposé': par les autres usagers, par l'état des installations (plaques d'égoûts, nids de poule, gendarmes couchés...Ma pratique est donc d'une vigilance de tous les instants. Vous comprendrez que dans ce contexte je ne compte pas rajouter une contribution qui serait de mon fait sur l'état de mon véhicule ! Par ex. je me souviendrai toute ma vie de motard d'une sentence d'un des éducateurs qui avait énoncé: 'Rappelez vous que ce qui vous lie à la route c'est une bande de roulement pas plus large qu'une carte de crédit !' Ca fait réfléchir!

Je voudrais rajouter qu'habitant un village rural, il est bien peu probable qu'une officine de contrôle technique des deux roues ne s'installe dans mon village (ce qui est le cas pour ma voiture!), ce qui veut dire que me rendre à un contrôle va nécessiter un déplacement spécifique, des frais de transports particuliers, en plus des frais du dit contrôle ! Encore des choses à payer !

Merci par avance de bien vouloir prendre ces quelques arguments pour la (non) mise en place de ce contrôle technique.

Un citoyen motard, qui souhaiterait le rester (citoyen et motard).

N° 967394 - Le contrôle technique, une usine à gaz peu utile

par :

14/07/2023 15:43

Bonjour,



Motard depuis deux ans et automobiliste en région parisienne (92), je souhaitais alerter sur le contrôle technique pour les deux-roues.

Je pense que c'est une mesure punitive pour la grande majorité des motards, même si j'entends les arguments en faveur de la lutte contre les nuisances sonore.

Je tenais à vous exposer en quoi le CT est de mon point de vu, peu utile puis vous proposer des mesures alternatives.

1) en termes de sécurité, le CT sera peu efficace au vu des types d'accidents affectant les 2 roues - on peut penser à plus de pédagogie étant donné que ces accidents sont plus liés au comportement des conducteurs de 2RM ou de voitures, mais rarement à l'état technique des véhicules. La population des 2RM étant fragile, du au manque d'habitable sur ces véhicules, elle est sensible à l'entretien des machines.

2) en région parisienne et ailleurs, l'état de la route s'est fortement dégradé : nids de poules, gravier, trous béants ... le danger vient aussi de l'état des routes. A titre personnel, je m'assure que mon véhicule est entretenu mais je n'ai pas la capacité d'entretenir les routes. Il en va de la responsabilité de l'état d'entretenir les voies de communication.

3) pour les problèmes sonore, les pots d'échappement non homologués peuvent être rapidement retiré pour un CT - privilégiez les contrôles sonores et frappez au porte feuille les contrevenants ! En tant que motard, je peste quand un pot non homologué réveille tout le quartier ... mais le CT ne changera rien

4) la méthode : des associations contre les véhicules thermiques et des acteurs économiques qui bénéficient des retombés du CT militent depuis des années - communautarisme et conflits d'intérêt sont au cœur de cette réforme

5) enfin, le 2RM permet de fluidifier la circulation et consomme moins qu'une voiture, surtout pour un seul passager comme on le voit tous les matins et le soir pour les aller retour domicile bureau. Soyez vert, conduisez un 2RM ( ou une Kawasaki, si vous avez la référence).

6) bref je suis pro EU, mais là c'est pas une bonne idée, il faut trouver une autre solution  
V a vous

N° 967395 - nouvelle taxe et argent facile

par :

14/07/2023 15:43

ont nous parle de sécurité accrue grâce au contrôle technique des motos. foutaise :c est un nouvelle impôt déguisé pour prendre de l argent sans aucun risque et enrichir un peu plus les grands groupe comme derka et tout les autres qui sont ne l oublions pas sont les copains de toute la classe politique qui nous dirige. si les politiques avait un temp soit peu du courage le contrôle devrait être appliqué au scooter et autre deux roue du même type qui eux ne sont pas entretenue mise a part quelle que un ( si vous voyer ce que je veux dire) mais la !:il va y avoir des centre ville entier saccagé avec des commerçants qui non rien demandé et beaucoup de mal pour les forces de l ordre a mettre fin a ces émeutes et, un vrais problème pour les centres de contrôle qui risque de voire leur outil de travail réduit en cendre en cas de non obtention du précieux cessâmes .

N° 967396 - Avis défavorable

par :

14/07/2023 15:48

La mise en place de ce contrôle technique apparaît comme une nouvelle taxe sur la mobilité. Sous couvert d'écologie et de sécurité, c'est un nouveau moyen de ponctionner les utilisateurs d'engins motorisés à faible émissions, alors que ces moyens de locomotions devraient plutôt être mis en avant dans l'optique d'une transition dans la mobilité urbaine.

J'ajouterai que les utilisateurs de 2 roues sont généralement plus précautionneux de leurs véhicules, et les chiffres parlent d'eux mêmes, les sources d'accidents de ce type de véhicule sont très rarement

liées à l'entretien. Pour améliorer la sécurité de ces utilisateurs, peut-être faudrait-il se concentrer sur les autres sources.

Je ne suis évidemment pas favorable à l'instauration de ce contrôle technique, qui met dans le même panier des véhicules extrêmement différents.

N° 967397 - Aberration du contrôle technique 2 Rm

par :

14/07/2023 15:58

Madame, monsieur, conscient de l'enjeu sécuritaire du projet, je suis néanmoins contre le fait de payer une somme (même inférieure à 50 Euros) pour vérifier mon véhicule alors que c'est une précaution que j'effectue régulièrement puisque de ma vigilance dépend ma sécurité sur la route. Il me semble que des mesures alternatives ont été mises en place depuis quelques années et cela avait été accepté par l'Europe, je ne comprends toujours pas le revirement du conseil d'état. Mais je vais essayer de rester positif et considérer qu'un CT peut rapporter "un plus" en cas de revente d'un 2 ou 3 R.M, pour de jeunes permis qui pourraient se "faire avoir" par une catégorie d'individus mal intentionnés.

Ce qui n'empêche que, la réalisation du C.T par des techniciens (Formés en principe par un organisme certifié) n'est pas garantie, je m'explique : A la vue du grand nombre de véhicules à contrôler dans un laps de temps aussi court ( V.I avant le 01/01/2017 est à réaliser au plus tard le 31/12/2024 ). Ce dispositif mis en place à grand frais dans la précipitation, va diminuer les 0,3 à 0.5% des défaillances techniques responsables de accidents pour les deux roues ?

Pourquoi n'apparaît-il pas de chiffres concernant une diminution des accidents dus aux défaillances dans les pays où le C.T. des 2 ou 3 R.M. est en vigueur depuis plus d'une décennie ?

Madame, Monsieur merci de nous laisser un moyen de s'exprimer, tout en étant convaincus que le fait de demander l'avis à quelqu'un ne change pas grand chose au fait que, l'attrait financier prime avant tout dans de nombreux domaines....

N° 967398 - Ct motos

par :

14/07/2023 15:59

Bonjour

Je suis motard depuis 1993.

Je n'ai jamais roulé avec une moto en mauvais état ne serait ce qu'une ampoule grillée.

Les motards ne sont pas fous ou inconscient nous entretenons nos motos car nous savons que de rouler avec une moto dangereuse peut nous coûter la vie.

Une chose cependant qui peut nous coûter la vie c'est l'état des routes depuis quelques années ça c'est une catastrophe et pour nous les motards c'est la chose à prendre en compte pour notre sécurité.

Cordialement

N° 967399 - pourquoi ?

par :

14/07/2023 16:00

Après la réduction des limitations de vitesses de 90 à 80km/h qui n'a absolument rien changé (sauf une contrainte à la conduite, consistant à se demander si on passe le 5ème rapport ou si on reste sur le 4ème), on nous "demande" aujourd'hui de payer pour un contrôle inutile.

Alors pourquoi ce contrôle technique ?

Je parlerais en tant que motard pour mes propos.

Contrairement au permis B, le permis A nous a appris à contrôler notre véhicule sur des points réellement importants (tension de la chaîne, frein, suspension notamment).

Le permis B nous a appris uniquement à regarder les niveaux, regarder l'usure des pneus et savoir où était la ventilation.

Sans compter que le place et l'outillage nécessaire pour contrôler une moto est bien loin de ce qui est nécessaire pour une voiture. On peut facilement contrôler une moto sans rien démonter, sans aucun outil.. à la limite une petite lampe si vous êtes dans un endroit mal éclairé.

D'un point de vue sécurité, la voiture possède une carrosserie qui donne à la plus part des gens un sentiment d'invulnérabilité... pas à moto.

On voit directement le bitume sous nos pieds, les autres véhicules nous frôler, les insectes et autres animaux volants nous heurtent directement, on ressent le moindre défaut de la route... c'est pour tous ces détails qu'il y aura toujours le sentiment de mettre sa vie entre roues de son véhicules.

Qui a envie de mourir parce qu'il n'a pas gonflé ses pneus ? Chez les motards, aucun.

Il y a un vrai "feeling" entre le conducteur et le véhicule en moto.

Et pour la plupart des motards, la moto est une passion. Et on a envie de prendre soin de son véhicule, contrairement à voiture, qui souvent le véhicule par défaut.

Quid des centres de contrôles ?

Comme je viens de le dire, le véhicule par défaut est la voiture en générale.

Et habitant e campagne, je peux vous assurer que trouver un garage pour entretenir sa voiture peut être aussi compliqué qu'avoir un rendez-vous chez un médecin.

Contrôler sa voiture est encore pire.

Alors entretenir sa moto et la faire contrôler... il faudrait faire entre 50 et 100km pour trouver des centres disponibles ? Des centres qu'on ne connaît pas et à qui on va confier une moto parfaitement entretenue en concession ou chez son garagiste depuis des années ?

Les contrôles techniques sont en grande parties pour homogénéiser les comportements des usagers avec leur véhicules. Mais comme on dit "c'est en faisant des erreurs qu'on apprend".

Malheureusement, en voiture ou chez les jeunes conducteurs, c'est beaucoup ça.

Mais à moto... on apprend beaucoup plus vite. La peur de tomber peut s'apprendre très jeune avec une petite chute de vélo qu'on ne voudrait surtout pas reproduire sur route et 10 fois plus vite.

J'ai un peu parlé de sujets psychologiques mais il faut dire que d'après ce que j'ai pu voir, dans 90% des de tous les cas d'accidents routiers en France... c'est le facteur humains; et non technique; qui en est la cause.

N° 967400 - Aucun sens

par :

14/07/2023 16:06

Ce projet n'a aucun sens. Si vous étiez motard, vous sauriez que nous entretenons nos motos et que la sécurité est très importante. Connaissez vous réellement les nb d'accident en moto du à un manque d'entretien et/ou une défaillance technique ? Par contre les chiffres sont beaucoup plus élevés à cause de l'état de certaines routes (nids de poules, gravillons laissés par des travaux, goudron inadapté.

Ce projet n'est qu'un lobbying des [réseau de contrôle technique] et autres ....

Vous pensez pouvoir empêcher les échappements bruyants lors du CT ? Il faut environ 1min30 pour le remplacer.... contrôler sur les routes, ce sera plus efficace

N° 967401 -

par :

14/07/2023 16:08

Bonjour,

Tout cette histoire autour du CT des 2 3 et 4 roues n est qu'une histoire de gros sous l'état ayant besoin de fonds pour réapprovisionner le trou du au Covid 19.

De plus, beaucoup de motards sont des gens sérieux avec la conscience du risque encouru pour la vente d'un véhicule mal entretenu.

Donc je dis non au CT !

N° 967402 - Contrôle Technique MOTO

par :

14/07/2023 16:10

Bonjour, les statistiques sont l'ont démontré, le mauvais état de la moto n'est pas significatif dans les accidents les impliquant. L'entretien régulier d'une moto est garant de la sécurité du motard et des autres usagers conducteurs ou piétons. Motard depuis plus de 40 ans, mes motos ont toujours été entretenues par des professionnels et les interventions ont toujours été documentées. Le Contrôle Technique, tel que présenté aujourd'hui, n'est pas justifié par des arguments liés à la sécurité.

N° 967403 - Contestation du projet de contrôle technique des motos et proposition

par :

14/07/2023 16:10

Compte tenu du danger beaucoup plus élevé en moto qu'en voiture, les motards entretiennent régulièrement et sérieusement leur moto car il y va de leur sécurité. Une moto fait l'objet de beaucoup plus d'attention : usure des pneus, pression, etc. Quand une moto tombe à terre, avec ou sans accident un motard la fait contrôler par un professionnel pour s'assurer qu'elle ne présente pas de défaut. De plus la plupart des motards effectuent un kilométrage limité, quelques milliers de kilomètres seulement, alors qu'une automobile en parcourt beaucoup plus (parfois quelques dizaines de milliers de kilomètres). Sur une période de temps donné, deux années par exemple, l'état d'une moto évoluera beaucoup moins que celui d'une voiture. Si un contrôle se met en place pour les motos, sa fréquence devrait tenir compte du kilométrage.

N° 967404 - Etat des routes

par :

14/07/2023 16:11

Avant de vouloir nous faire payer un contrôle technique commencez par rendre les routes non accidentogènes !

Les accidents sont dus à des erreurs de conduites, des routes de très mauvaise qualité (graviers, trous, rainures...) qui créent des accidents... pas la mécanique...

N° 967405 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

14/07/2023 16:12

Pour ma part je ne fais pas plus de 3000 Km/an avec ma moto et elle voit le garage chaque année pour son entretien et le contrôle sécurité de plus de 50 points. Je ne vois pas ce que le contrôle technique m'apportera si ce n'est une perte de 50 euros à mon pouvoir d'achat.

La moto figure parmi les bon élèves en ce qui concerne la sécurité. On apprend à la moto école à contrôler sa moto avant chaque sortie car la majorité des équipements de sécurité sont visibles très facilement sans démontage ou besoin d'un pont de levage comme pour une voiture.

On ne peut pas comparer ou appliquer les mêmes recettes à une voiture qui est bien plus complexe qu'un 2 roues motorisés.

J'aimerais plutôt qu'on s'attaque à l'entretien du réseau routier et à la formation de la pratique du 2 roues aux automobilistes pour qu'ils prennent conscience de notre particularité et de notre fragilité.

Dans mon cas les seules accidents que j'ai eu en moto son dû aux infrastructures ou aux automobilistes. Jamais de ma faute et surtout pas de l'état de ma moto.

N° 967406 - controle thechnique moto

par :

14/07/2023 16:19

inutile pour les 2 roues a partir de 125 cc encore plus inutile pour les vehicules de plus de vingt ans les motards ne sont pas des enfants les collectionneurs pas des vaches a lait les associations qui milite pour le ct se trompe de cible.

N° 967407 - Pour le contrôle technique et le respect des riverains.

par :

14/07/2023 16:20

Ras le bol de l'agression sonore des 2 roues trafiqués. Certainement 80% des 50 cm3 et 50 % des autres cylindrées. Si le contrôle technique permet de réduire considérablement ces pourcentages, alors je suis pour ce contrôle. Je roule avec une Harley d'origine qui ne nuit à personne.

N° 967408 - Contrôle Technique 2 RM

par :

14/07/2023 16:23

Bonjour,

ce CT2RM ne sert strictement à rien, ce n'est pas la moto qui doit passer un contrôle, c'est le comportement de certains usagers d'un deux roues (motorisé ou non) qui doit être revu ! Et ça n'a rien avoir avec un contrôle technique moto...

je viens de lire dans le journal Var Matin, qu'une personne de 23 ans en trottinette, qui circulait en sens inverse, a été percuté par une automobiliste... Ce jeune adulte est décédé.

Je ne parle même pas des intersections de pistes ou/et voies cyclables, sans panneau de signalisation (stop ou "cédez le passage"), où certains cyclistes arrivant de droite passent sans se soucier de l'arrivée d'une automobile (oui, j'ai ça dans la ville de Toulon). Faut-il combien de morts pour se rendre compte des anomalies de nos "chères voies dites douces".

Pour le CT2RM, je ne vois pas ce que ce contrôle apportera de plus ou de mieux au comportement de certains.

La moto n'y est pour rien dans le comportement de son utilisateur.

Ce n'est pas un CT qui va changer quoique ce soit pour certaines personnes.

Bien le bonjour.

N° 967409 - Avis d'un Citoyen et Motard

par :

14/07/2023 16:24

Madame, Monsieur,

En tant que citoyen Français je m'oppose catégoriquement au Contrôle Technique 2 Roues Motorisé , car le CT 2RM ne sert à rien , si ce n'est enrichir 1 Etablissement de Direction allemande et faire rentrer de la TVA en impôts indirects.

De plus l'état du véhicule dans les accidents de 2 RM, est responsable pour moins de 0,3 % des cas. Donc aucun impact avec un CT !

Le nombre de 2RM à augmenté de 30 % en 10 ans et le nombre de tués a baissé de 19% !

Bien souvent c'est l'état des routes françaises déplorable qui est responsable des accidents en 2RM !!!

Vous invoquez le problème des nuisances sonores des 2RM, vous avez raison ! Mais ces nuisances ne représentent qu'une infime partie du parc 2 RM et ce n'est pas un CT qui le résoudra hélas.

Ce sont ceux qui roulent avec un véhicule non aux normes ou peu sûr qui n'iront jamais réaliser un CT. Ou alors les silencieux seront remplacés avant et après le CT, c'est si simple !

Depuis 25 ans Le CT Allemand n'a pas réduit les nuisances sonores.

Mais encore pour reprendre l'argument écologiste de la pollution : Les 2 RM ne représentent que 0.5% des émissions du secteur des transports routiers.

Un 2RM met 2 à 3 fois moins de temps pour réaliser un trajet en ville ou en banlieue, donc il pollue forcément moins. Ils aident à fluidifier le trafic 10% de moto supplémentaires représentent 40% de moins d'embouteillages

Pour terminer, le 2RM réalise en moyenne moins de 5000 km par an, quel est l'intérêt d'un CT pour ces véhicules qui roulent peu.

Lors de l'entretien du 2 RM, tous les ans ou 2 ans, les constructeurs réalisent les contrôles de sécurités des motos de leurs clients. Et gratuitement !

100% des éléments de sécurité sont accessibles sans démontages par le conducteur, et ceci lui a été enseigné lors de l'apprentissage de son permis de conduire !

Voilà pourquoi le CT 2RM ne sert à rien et sera perçu en tant que citoyen Français comme une contrainte antisociale et une marque de motophobie de mon gouvernement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations motarde et citoyenne,

N° 967410 - Contrôle Technique 2 RM

par :

14/07/2023 16:24

Bonjour,

ce CT2RM ne sert strictement à rien, ce n'est pas la moto qui doit passer un contrôle, c'est le comportement de certains usagers d'un deux roues (motorisé ou non) qui doit être revu ! Et ça n'a rien avoir avec un contrôle technique moto...

je viens de lire dans le journal Var Matin, qu'une personne de 23 ans en trottinette, qui circulait en sens inverse, a été percuté par une automobiliste... Ce jeune adulte est décédé.

Je ne parle même pas des intersections de pistes ou/et voies cyclables, sans panneau de signalisation (stop ou "cédez le passage"), où certains cyclistes arrivant de droite passent sans se soucier de l'arrivée d'une automobile (oui, j'ai ça dans la ville de Toulon). Faut-il combien de morts pour se rendre compte des anomalies de nos "chères voies dites douces".

Pour le CT2RM, je ne vois pas ce que ce contrôle apportera de plus ou de mieux au comportement de certains.

La moto n'y est pour rien dans le comportement de son utilisateur.

Ce n'est pas un CT qui va changer quoique ce soit pour certaines personnes.

Bien le bonjour.

N° 967411 - Contre cette rente donnée à des entreprises privées

par :

14/07/2023 16:32

Sous la pression de certains lobbys et d'associations inféodées, le conseil d'état a baissé sa culotte et vous n'avez pas contesté.

Un véhicule à 2 roues doit être stable par nature, un problème se voit immédiatement sans attendre le délai de passage au contrôle technique. Le mauvais état des motos est responsable d'un nombre infime d'accidents d'après vos chiffres.

Les systèmes d'injection d'essence sont fiables dans le temps, à part une panne qui se verra dans les performances, la qualité ne se dégrade pas.

Par contre, contrôler les pots d'échappement devrait être une mission permanente de la gendarmerie, et pas besoin d'entreprises privées pour cela.

N° 967412 - Motos modifiées; qui ne sont plus conforme à leur homologation.

par :

14/07/2023 16:34

Bonjour,

Qu'en est-il des véhicules modifiés avec des accessoires ou des pièces qui ne sont plus d'origine? Comme par exemple: Roues; Bras oscillant; Pneus; Fourche; Amortisseurs; Commandes de freins, d'embrayage, de passage des vitesses; Phares; Clignotants; etc...

Les propriétaires de véhicules modifiés ont dépensé des milliers d'euros pour améliorer leur moto et vont se voir interdire de circulation...

Pour ma part, je souscris à une assurance spéciale pour moto modifiée. J'ai déclaré toutes les modifications à cette assurance. Je reste donc assuré malgré que la moto ne soit plus homologuée.

La customisation des véhicules est un art et fait vivre une multitude d'artisans. Avec le CT; c'est un secteur économique qui se trouve en danger.

Le principal argument pour la mise en place de ce CT; serait le control du niveau sonore et de la pollution.

Mais cela prend moins d'une heure pour remonter le catalyseur et le silencieux d'échappement d'origine; SEULEMENT pour le jour du passage au CT, tous les trois ans !...

Alors, ce CT ne résoudra en rien les problèmes de bruit et de pollution.

J'espère qu'il y aura une législation qui permettra aux véhicules modifiés et qui ne sont plus homologués de n'être pas recalés lors du CT; et qu'ils pourront circuler légalement.

Cordialement,

N° 967413 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

14/07/2023 16:34

Bien que possesseur d'une BMW R 1150 RT (assuré à la [assurance]) , je soutiens totalement le contrôle technique des 2 roues motorisés.

J'ajoute qu'il faudrait instaurer un contrôle médical obligatoire des capacités à conduire après 75 ans.

Enfin, vivant dans une rue à sens unique constamment empruntée à contre sens (rue Pierre Brossolette ARCUEIL), je déplore que la mairie, la police et le ministère de l'intérieur tous alertés sur

ce problème (par courriers avec photos illustrant ces infractions) ne fassent absolument rien pour lutter contre cette délinquance routière.

N° 967414 - Stop aux véhicules aux échappements modifiés

par :

14/07/2023 16:37

Je ne supporte plus le passage des 2 roues bruyants qui n'ont aucun respect pour les riverains. Si les pouvoirs publics n'ont pas les moyens d'agir pour confisquer ces véhicules alors je compte sur l'action du contrôle technique.

N° 967415 -

par :

14/07/2023 16:38

Bonjour, ce CT obligatoire pour les motos est aberrant. L'accidentologie des motos due à des raisons techniques est insignifiante, le niveau d'expertise requis bien au delà de celui des centres techniques auto.

De plus les motards sont conscients que leur vie, bien plus que celle des automobilistes, est liée au bon état de leur véhicule : ils en prennent soin et le considèrent beaucoup plus comme un objet de passion, soigneusement entretenu, que comme un simple moyen de déplacement.

De plus, les quantités produites étant bien plus réduites, il est quasiment impossible de trouver des pièces d'origine pour une moto de plus de 15 ans...que faire si l'adaptable est interdit ?

Vous remerciant de votre lecture.

N° 967416 - Motarde depuis 30 ans !

par :

14/07/2023 16:38

Et oui, bientôt 30 ans d'expérience et pas un seul accident... Peut-être est-ce parce que je suis prudente et attentive à mes montures...

Alors oui la moto c'est dangereux et il faut en être conscient à chaque fois que l'on prend le guidon. C'est pour ça que j'inspecte les organes de sécurité, que je prends soin de ma machine et que les révisions sont faites conformément aux préconisations du constructeur.

Parce-que de l'état de ma machine dépend ma vie !

Pour moi, le contrôle technique n'est qu'une manière supplémentaire de taxer la motarde que je suis et ne s'imposera pas à ceux qui, de toutes façons, n'ont aucune conscience des dangers et se prêtent aux rodéos plus ou moins urbains...

Les plus gros dangers que je vois sur la route, c'est l'état parfois catastrophique des chaussées et les chauffards qui continueront à croiser mon chemin, CT2RM ou pas !

N° 967417 - Observation sur le CT 2 roues

par :

14/07/2023 16:42

Les études d'accidentologie des 2 roues montrent qu'un défaut du véhicule n'est en cause que dans une part infime des accidents. Il est donc évident qu'une visite périodique des véhicules n'apporterait aucun bienfait en terme de sécurité. Le seul point positif étant pour les organismes de contrôle qui trouveraient ici une nouvelle source de revenu. Et cela, au détriment du pouvoir d'achat des propriétaires de 2 roues.



N° 967418 - Mesure inutile et pénalisante pour les citoyens

par :

14/07/2023 16:43

Cette mesure est totalement inutile et sans effet sur la sécurité puisque les accidents de moto ne sont dus à l'état des motos que dans une très infime proportion.

Il est donc visible qu'elle n'est destinée qu'à ponctionner une part du budget des citoyens pour enrichir des groupes privés ayant malheureusement une écoute auprès de ceux qui sont censés représentés ces mêmes citoyens.

N° 967419 - Huile sur le feu

par :

14/07/2023 16:45

L'état général des 2RM n'est responsable des accidents en Europe que dans moins de 0,3% des cas ...

L'état des routes, notamment en France, est déplorable

En prenant en plus en compte le climat social actuel, vous n'avez pas beaucoup d'autres moyens de jeter de l'huile sur le feu

Une démocratie appartient à son peuple, ne l'oubliez pas, jamais

Organisez un vote et faites parler la démocratie, pas un lobby ou une poignée d'abrutis

Un citoyen qui croit en son pays, ses valeurs et ses principes

N° 967420 - CT moto inutile

par :

14/07/2023 16:45

Bonjour messieurs du gouvernement...

je comprends bien cette volonté de bienveillance à notre égard,.. Mais sachez que:

Le motard surveille de près sa monture en ce qui concerne l'usure, l'état etc... et a acquis par nécessité toutes les connaissances mécanique liées à sa moto ce qui lui permet aussi de rester en vie..(le motard n'est pas fou ni camicaze),car le motard n'ignore pas la vitesse à laquelle il se projette avec sa merveilleuse machine dans nos beaux paysages et a pu comprendre à quel point il est vulnérable et où se trouve le danger :route en mauvais état,gras ,hydrocarbures,bandes réfléchissantes ultra glissantes par pluie ou fortes chaleurs, et autres usagers de la route peu avisés voir négligeant de notre "existence",bref un cocktail déjà bien salé pour l'entretien pointu de sa machine,car avec elle nous ne faisons qu'1 lorsque nous roulons et notre salut se trouve bien entre nos jambes pour un motard évidemment lucide..notre sérieux est égal à notre anticipation pour la moto comme sur la route..

merci d'avoir lu cet énième discours...SVP prenez contact avec nos représentants,car il y a beaucoup plus urgent et important, la sensibilisation d'usagers de la route et d'infrastructures à améliorer sur nos belles routes.

N° 967421 - Oui pour un contrôle technique des 2 roues qui ne nécessite pas un permis de conduire.

par :

14/07/2023 16:48

Bonjour,

Dans la vraie vie on constate que le plus souvent les accidents des 2 roues sont constatés en agglomération. Ceux-ci, en majorité par des 2 roues de type scooter où maintenant par des délinquants sur des motos de cross (souvent volées) et lors des rodéo urbains.

Les accidents de moto où le permis est obligatoire sont liés le plus souvent, soit à la non maîtrise de l'engin soit à la vitesse et non pas comme on veut le faire croire à l'entretien de la machine.

En conclusion, oui au contrôle technique des 2 roues qui ne nécessite pas un permis de conduire.

N° 967422 - Je suis contre le CT moto.

par :

14/07/2023 16:49

Je suis contre le CT moto, car rouler à moto exige un bon état du véhicule.

Si sur une automobile, on peut rouler simultanément avec une pression de pneumatique insuffisante, un roulement de roue HS, une rotule qui a du jeu, un phare inopérant, un problème de corrosion sur le châssis, avec une moto, un seul de ces défauts se ressent instantanément lors du pilotage.

De plus, contrairement aux automobilistes qui ont une auto par besoin, les motards viennent très souvent par passion à la pratique, et sont donc bien plus soucieux de l'état de leur véhicule.

Je ne pense sincèrement pas qu'un CT puisse améliorer le nombre de victimes en 2RM .

Par contre, je suis certain que l'état de certaines infrastructures routières sont responsables de chutes de 2RM.

Je ne vous apprendrais rien en signalant que la France était numéro 1 mondial de l'état de ses routes il-y-a moins de 15 ans, et qu'aujourd'hui, on en est au 18ème rang mondial.....

De plus, ce CT est soutenu par des associations qui rien que par leur nom sont motophobes.

Je finirai par dire que pour améliorer la sécurité routière, plutôt que de multiplier les radars en tout genre, il vaudrait mieux créer une Police de la Route qui ne fait que traquer les comportements dangereux, qui sont très générateurs d'accidents.

Remplacez les radars mobiles privés par des voitures de police ou gendarmerie avec deux personnes à bord, qui peuvent voir nombre de comportements néfastes à la sécurité de tous.

Merci de prendre en compte mon avis.

N° 967423 - Mon avis

par :

14/07/2023 16:49

Si seulement tout les guignols qui se disent motards avaient pris conscience qu'il donnent TRÈS MAUVAISE IMAGE avec leurs BRUIT INTEMPESTIFS et autres excès en tous genres on en serait peut être pas la aujourd'hui et serait reconnu comme personne responsable sur l'entretien de nos véhicules donc de notre sécurité.

N° 967424 - NR

par :

14/07/2023 16:51

Aucune statistique ne justifie de mettre un contrôle ; mais le 'contrôle' en soi fait jouir ses protagonistes.

N° 967425 - controles bruit

par :

14/07/2023 16:56

bonjour, les nuisances sonores sont a controler en priorité, y compris sur les scooters 50cm3.

un systeme d'impossibilité de modification du pot d'echappement par des solutions non certifiees doit etre mis en place en meme temps que les controles.

N° 967426 - Honteux

par :

14/07/2023 16:58

Vous pensez que les motards sont dupes, mes routes sont catastrophiques en France, vous nous vendez un ct pour le loobying, vous ne faites rien pour la sécurité et vous mentez .....

Le ministre n'a jamais posé son seant sur une moto et ça propose des lois à contre courant .....  
inacceptable !!!!! Vous êtes la honte de la France et mes votes futurs vous montreront que les Français ont de la mémoire .....

Wait and see.....

N° 967427 - Travail d'un mecano

par :

14/07/2023 17:01

Deux points différents sont souvent mélangés.

1 le véhicule est il dangereux ?

2 le véhicule est il conforme?

Si à l'issue d'un entretien dans un garage , ma moto est jugée dangereuse, jamais mon mecano ne prendra la responsabilité de me laisser repartir avec.

Qu'en est il d'un contrôleur qui n'y connaît rien en mécanique ?

Ma moto rencontrera plus souvent un mécanicien qu'un contrôleur, laissez donc le contrôle aux mécaniciens moto.

Quand à la conformité, ma moto ne sera conforme que le jour du contrôle.

N° 967428 - Bande d'anus confit

par :

14/07/2023 17:03

Au lieu de nous faire chier avec vos merdes,

Vous feriez mieux d'entretenir vos routes, de foutre la paix aux travailleurs avec votre lois retraite à 64 ans (qui soit dit passant, vous pouvez vous la mettre ou je pense), de regler vos problèmes de violences urbaines et policières, de foutre macron dans une basse fosse, de dédommager tous les personnels que vous avez suspendu( n'oublier pas de leur présenter vos excuses), d'arrêter de vous foutre de nos gueules avec les prix des énergies...

Et quand vous aurez fini de remettre la France dans l'état où vous l'avez trouver en arrivant, on discutera de l'éducation, de la formation routière des motards pour essayer de faire diminuer la mortalité.

Au fait bande de bubons purulent faudrait vous mettre d'accord sur la finalité de ce racket odieux, c'est pour la sécurité routière ou pour la transition énergétique ?

N° 967429 - CT-2-3 roues

par :

14/07/2023 17:06

Un gouvernement qui cède au lobby du pognon est un faible.

Un gouvernement qui ne prend pas en compte les avis techniques et qui truque les données est un escroc .

Un gouvernement qui n'écoute pas la population est un dictateur .

Le gouverne - ment

Merde à Bruxelles

N° 967430 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 17:10

La mise en place du contrôle technique moto est une aberration.

Rappelons que les accidents dus à un problème technique de la moto ne représentent que 0.3 % des cas.

Les motards sont des passionnés qui entretiennent leurs machines. Ils ont de toute façon intérêt de le faire pour leur propre sécurité.

En revanche l'état des routes se dégrade et les restaurations sont le plus souvent partielles voire dangereuses elles mêmes. Gravillons, différence de niveau entre la route et la partie restaurée pouvant engendrer glissades et chutes. Mais aussi dos d'anes, ralentisseurs en caoutchouc glissants, fissures, glissières de sécurité non adaptées à la moto, nids de poules ...la liste n'est pas exhaustive.

Voyons les choses sous un autre angle. Si c'est vraiment la sécurité des motards que l'on veut prendre en compte, alors lançons un audit de l'état du réseau routier français. Réunissons les partenaires concernés pour en tirer les enseignements et prendre les décisions adéquates pour améliorer concrètement la sécurité de tous les usagers de la route.

Et par pitié arrêtons de ne penser qu'en termes de taxes et d'interdiction.

N° 967431 - CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO

par :

14/07/2023 17:13

Monsieur,

Ma contribution pour l'amélioration d'un CT cohérent.

Mon garagiste assure lors des réparations une vérification du véhicule avec tous les points de contrôle et les défauts légers pouvant entraîner une panne ou un problème. Pourquoi ne pas généraliser ce système dans un cadre plus large de vérification effectuée par le garage. Un papier obligatoire serait généré par le professionnel à garder sur soi pour circuler. Et un contrôle technique obligatoire simplement pour la vente de la moto. J'espère que cette proposition fera avancer la situation pour la sécurité du motard. Cordialement

N° 967432 - Non à l'obligation du contrôle technique des 2 roues.

par :

14/07/2023 17:16

Pour ma part les 2 roues sont très bien entretenues par les conducteurs qui sont conscients du danger par négligence d'entretien. Il vaudrait mieux entretenir l'état des routes secondaires très empruntées par les motards. Pour le bruit excessif des motos un contrôle de décibel peut déjà être effectué lors de contrôle routier et devrait être renforcé. Pour augmenter la sécurité il faudrait rendre obligatoire en 2 roues les blousons avec protections voir également les chaussures renforcées. Tout cela sera bien plus efficace et plus pédagogique qu'un contrôle technique.

N° 967433 - Contre CT moto

par :

14/07/2023 17:19

Je suis aussi contre le contrôle technique moto.

Je trouve ça inutile, abusé, c'est une arnaque et c'est surtout pour faire du fric pour les sociétés de contrôle technique qui ont un monopole.

Un motard est toujours conscient du risque qui est plus élevé que de rouler en voiture et il veille à ce que sa moto soit en ordre avant de la démarrer.

On a pas besoin du contrôle technique MOTO !!!!

Par contre, un contrôle visuel de sécurité avec des cours gratuits pour apprendre les trajectoires de sécurités serait plus nécessaire.

Les accidents causés par une défektivité technique de la moto sont insignifiants comparés aux causes réelles qui sont le plus souvent de la distraction, un manque de vigilance des conducteurs de voitures et camions et non au dysfonctionnement du véhicule vis-à-vis des motards et réciproquement et surtout des routes non adaptées aux motos ! Elles ont des bosses, du gravier et des trous partout. Occupez vous des routes je m'occupe de ma moto.

Et arrêtez de mettre dans le même panier les motards et les autres usagers de 2 roues motorisées car ce sont 2 mondes complètement différents.

N° 967434 - Une charge coûteuse et inutile - Un contrôle inapplicable

par :

14/07/2023 17:20

Ce contrôle technique ne pourra être généralisable et donc équitable à cause de la diversité des deux roues motorisés dont certains ne pourront même pas être passés au pont ou au banc de test.

De plus c'est une porte ouverte vers des critères de plus en plus restrictifs, avec un coût qui ne cessera d'augmenter, et qui obligeront les motards à se séparer de leur machine les moins modernes.

Foutez nous la paix, les motards ne veulent pas de ce pseudo contrôle !

N° 967435 - Contrôle Technique une fumisterie à lire ci-dessous

par :

14/07/2023 17:21

Le contrôle technique pour moi est une fumisterie, car déjà si l'on prend en compte les statistiques liés aux conséquences des 2 roues sur la circulation on peut voir que l'impact est presque nul. Ensuite le contrôle technique n'empêchera en rien que les véhicules bruyants le soient moins des subterfuges seront utilisés pour être conforme le jour du contrôle.

Étant propriétaire de 4 deux roues, le premier a 13 ans avec un kilométrage de 8000 kilomètres, le deuxième utilisé principalement par mon fils ne fait pas plus de 500 kilomètres par an, le troisième est un enduro qui au mieux fait 50 kilomètres par an et le quatrième une 125 que je garde pour des raisons sentimentales qui ne roule presque pas non plus.

Donc sur le total, le coup au kilomètre du contrôle technique, va me coûter pratiquement le coût de l'essence que je mets dedans pour des véhicules qui ne vieillissent quasiment pas.

De plus quand on voit l'implication de l'État dans l'entretien des routes pour les motards, il y a de quoi pleurer, par exemple cela 20 ans voir plus que les rails de sécurité découpent des motards, une soi-disant opération de mise en place de glissière sur les poteaux devait sécuriser ces rails, vous pouvez vérifier ces rails n'ont pas été sécurisés et découpe toujours des motards, d'ailleurs certains rails ont dû en voir passer plusieurs.

Donc excusez mon terme du départ en parlant de fumisterie, mais c'est bien le cas, L'État va encore ponctionner les motards sans agir pour leurs sécurités pour de vrai, car le contrôle technique ne va aucunement améliorer la sécurité des motards.

N° 967436 - NON

par :

14/07/2023 17:23

Avant de mettre en place un contrôle technique des motos, il faudrait voir à rendre obligatoire les tenues COMPLETES pour les motards : des chaussures ou bottes spécifiques, un pantalon homologué, un blouson, les gants etc... => Prévention !!!!

Après on verra

N° 967437 - NON

par :

14/07/2023 17:23

Avant de mettre en place un contrôle technique des motos, il faudrait voir à rendre obligatoire les tenues COMPLETES pour les motards : des chaussures ou bottes spécifiques, un pantalon homologué, un blouson, les gants etc... => Prévention !!!!

Après on verra

N° 967438 - Arnaque

par :

14/07/2023 17:25

Encore une Histoire d'argent pour enrichir les lobbyistes

Rien à voir avec la sécurité

N° 967439 - Consultation à la mise en place du CT pour les 2 roues motorisés

par :

14/07/2023 17:27

Bonjour,

Je suis défavorable au CT pour les 2 roues motorisés qui n'est qu'un prétexte financier et de non gestion par l'état des modifications non homologuées faites par une minorité.

Encore une fois, sanction collective pour une minorité.

Bravo encore les loobing mensongés d'entreprise comme veritas auprès de nos politique :...

L'impact de l'entretien des moto sur l'accidentologie est négligeable, c'est donc injustifié pour la sécurité routière.

Mettez l'énergie sur la qualité des routes et des infrastructures plutôt.

N° 967440 - Avis contrôle technique 2 roues

par :

14/07/2023 17:27

Le contrôle technique deux roues est une aberration en soi. - de 0,3% des accidents sont liés à un problème techniques. Il serait selon moi plus utile de former les forces de l'ordre à déceler les problèmes techniques directement lors des contrôles. Une vérification simple et rapide des éléments du deux roues (pneus, freins, etc). Dans le cas où il y aurait un problème, une réparation obligatoire serait demandé avec un délai limité. Cela aurait beaucoup plus d'impacts, notamment pour les scooters 50 et 125 cm3 qui sont souvent les plus mal entretenus.

N° 967441 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

14/07/2023 17:30

La mise en place de ce décret et de cet arrêté n'est rien d'autre qu'un impôt supplémentaire pour les détenteurs de 2 roues. J'ai beaucoup de mal à imaginer qu'un motard puisse rouler avec un véhicule qui ne serait pas sécuritaire. Nous sommes déjà très vulnérables. Par contre, obliger les motards à circuler avec des équipements capables de les protéger seraient plus intelligent.

Cordialement

N° 967442 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 17:32

A la place de faire ce CT on devrait obligé a passer son véhicule chez le concessionnaire de la marque tout les deux ans il serait plus a même de voir et de diagnostiquer et si problème grave (freins, direction, éclairage) interdire le véhicule de reprendre la route sans la ou les réparations .

Je pense que les motards son suffisamment responsable et conscient des dangers encouru pour réaliser les entretiens de leurs véhicules sérieusement (ce que je fait ) lorsque je ne sais pas faire je dépose mon véhicule chez le concessionnaire .

N° 967443 - Non au contrôle technique

par :

14/07/2023 17:34

Je trouve aberrant de payer pour un contrôle technique inutile. La somme payée pour ce contrôle serait plus utile dans l'équipement du pilote ou l'entretien de la moto.

Est ce que l'argent du contrôle technique va servir à l'entretien des routes au moins ?

N° 967444 - Avis défavorable

par :

14/07/2023 17:36

Je suis contre la mise en place du Contrôle technique 2 roues.

En effet, chaque motard apprend à entretenir sa moto et tous les organes principaux de sécurité sont accessible contrôlable et changeables.

Moins de 1% des accidents 2 roues sont causés par l'état du 2 roues.

Le motard qui entretien pas son véhicule se met en danger lui même, bien avant les autres.

Pourquoi pas un contrôle de sécurité avant vente pour l'occasion qui lui serait pertinent.

N° 967445 - VIVE L'EUROPE !! VIVE LA FRANCE !!

par :

14/07/2023 17:37

JE SUIS CONTRE LE CT MOTO. Quand on voit tous ces conducteurs de cyclos, scoots, motos cross (Dans la rue) et autres quads bruyants, assimilés à des motards, tous ceux-ci souvent sans permis ni même BSR. On ne s'étonne pas qu'à Bruxelles dans de jolis bureaux dorés, des gens en costard qui on oublié d'où il viennent (voire même pour certains n'ont jamais connu autre chose que la luxure) votent des textes sous influence de lobbys cupides.

Moi tous les jours je chevauche mon Harley de 30 ans qui démarre au quart de tour et freine comme il se doit, grâce à un entretien minutieux et je me fait doubler en agglomération par tous ces petits merdeux (parfois en wheeling) et maintenant il va falloir que j'aïlle encore dépenser mon argent mérité, pour rien car je passerai haut la main leurs tests à la c\*n(BIP...), par un type qui va triturer ma moto. Pour les 4 roues je suis pour et ça n'empêche pas de voir circuler de vieux véhicules fumant noir ou bosselés de partout...Alors ?

N° 967446 - Honteux

par :

14/07/2023 17:41

Un mesure relativement inutile vu le pourcentage de défaillance mécanique dans les rapports d'accidents. Une mesure plus poussée par des intérêts lobbyistes qu'autre chose et soutenue par des associations douteuses de plus...

N° 967447 - Contrôle technique deux roues

par :

14/07/2023 17:49

Il me semble invraisemblable de faire des CT pour les motos et scooter à partir 125 cm3. Vous pénalisez tous les motards qui tous les jours roulent sur la route et entretiennent leur véhicule. Il serait plus judicieux de s'occuper des tous les scooters 50cm3 qui roulent avec un état délabré et dont le conducteur n'a aucune protection. Au lieu d'imposer par l'Europe des CT qui rapporteront encore beaucoup d'argent qui ne serviront pas à la protection ou prévention des deux roues mais encore à l'état, il serait propre d'imposer à tous des protections digne de son nom (casque, gants, pantalon non abrasif, chaussure haute, veste à protection ). Arrêtons de se conformer aux directives de l'Europe qui n'ont que des intérêts de capitaliste et mondialiste. Et je dis cela mais je suis apolitique.

Que les commentaires d'utilisateurs quotidien de deux roues comme moi soient retenus. Merci

N° 967448 - Non au CT

par :

14/07/2023 17:51

Bonjour , non au CT a part nous sous tiré de l argent cela ne sert a rien , vous répondez seulement à un lobbie et a l ' Europe en aucun cas a la sécurité voir les différentes études sur le sujet.

Cordialement

N° 967449 - Inutilité du contrôle technique des deux roues motorisés.

par :

14/07/2023 17:52

Les petites cylindrées, ciblées par les associations comme "[association]", ne seront pas concernées, donc vraiment de réduction des nuisances sonores en ville.

La plupart des motards veillent scrupuleusement à l'entretien de leur machine: freinage défectueux ou partie cycle en mauvais état, c'est l'accident assuré à court terme, avec des conséquences physiques certaines. D'ailleurs, l'état du véhicule n'intervient que dans une très faible part des accidents en deux roues.

Il serait plus efficace, si on parle de sécurité, de veiller aux respect du code par les cyclistes ( respect des priorités et feux tricolores, présence d'un éclairage surtout en circulation nocturne), et de mettre l'accent sur l'équipement des motards ( rouler en short ou en jupe et en chaussures de ville ou de sport est dangereux mais autorisé).

Dernier point, malgré le contrôle technique des VL, on continue à voir des véhicules mal entretenus.

D'autre part, possesseur d'une moto âgée de 30 ( trente) ans, aux carénages introuvables, en cas de chute pendant le contrôle, comment vais-je être dédommagé ?

N° 967450 - CT 2RM : décision politiquement orientée, sans impact mesurable sur l'accidentologie et les pollutions sonores et chimiques.

par :



14/07/2023 17:59

L'instauration du CT des 2 RM en France résulte d'une décision du Conseil d'Etat saisi par les associations « [association] », « [association] » et « [association] », suivant la directive 2014/45/UE de l'UE appuyée sur une étude réalisée par [réseau de contrôle technique].

La volonté est de maîtriser la conformité des 2RM à leur homologation, dans le but de réduire l'accidentologie et maîtriser les pollutions sonore et chimique.

J'adhère à ces objectifs.

Mais je considère que le CT des 2 RM ne permettra pas de les atteindre, je m'explique :

- Mon avis s'appuie sur une expérience de possession, d'entretien et de conduite de différents 2RM de plus de 41 ans et sur une compétence technique d'ingénieur responsable de développement de châssis de véhicules légers de plus de 30 ans,
- Le CT exclut les < 125cm<sup>3</sup>, il n'est pas logique d'exclure cette importante (en volume) population motorisée de la « protection » du CT ni la population générale française des pollutions issues de ces 2RM,
  - o En conséquence l'application française du CT des 2RM est discriminatoire envers les > 125 cm<sup>3</sup>,
- L'accidentologie ne sera réduite que de 0,3% (selon l'étude MAIDS+), [réseau de contrôle technique] (juge et partie) annonce 10%,
  - o L'étude [réseau de contrôle technique] est limitée aux 50cm<sup>3</sup>, population strictement exclue de l'application du CT, elle est définitivement sans aucune valeur,
  - o Je rappelle que l'accidentologie issue des infrastructures routières française est estimée à 10%,
  - o Sans même connaître les critères du CT français nous pouvons déjà conclure que l'objectif de réduction de l'accidentologie ne sera pas atteint par ce seul CT,
- La maîtrise de la pollution sonore ne sera que très marginalement atteinte par le CT français pour les raisons suivantes :
  - o Tous les 2RM de moins de 125cm<sup>3</sup> ne sont pas soumis au CT, cette population représente une part importante de la population totale des 2RM, qui plus est en zone sensible (villes, lotissements, immeubles...) aux émissions sonores non conformes,
  - o Les 2RM modifiés rendus non conformes par leur propriétaire seront remis temporairement en conformité pour le passage au CT, cela prend très généralement moins d'une heure, tout est accessible de l'extérieur du véhicule avec des outils basiques, n'oublions pas que beaucoup de motards réalisent eux-mêmes une partie de l'entretien mécanique, cela fait partie de l'esprit motard contrairement aux automobilistes,
  - o La pollution sonore urbaine issue des « rodéos urbains » ne sera pas réduite non plus, les 2RM utilisés étant non homologués, voire volés...
- La maîtrise de la pollution chimique ne sera même pas mesurable :
  - o Les 2RM représentent 3% de la pollution des transports,
  - o Depuis la fin du bridage à « 100 cv » des 2RM en France la modification des moteurs a virtuellement disparu, donc les moteurs restent conformes à leur homologation,
  - o De plus, je rappelle que les 2RM sont des véhicules diminuant la pollution chimique des autres véhicules car étant plus compacts ils fluidifient le trafic routier,
- Il existe différentes catégories de 2RM qui ne sont cependant pas identifiées administrativement :
  - o Les 2RM destinés à être utilisés très majoritairement sur route,
    - Ces véhicules sont livrés par les vendeurs et utilisés par les propriétaires conformément à leur homologation très généralement,
    - o Les 2RM destinés à être utilisés très majoritairement hors route :
      - Soit sur des terrains privés (« moto cross »), aucune homologation n'est requise, ce sont aussi ces véhicules que l'on retrouve dans les rodéos urbains,
      - Soit sur des voies de circulation non revêtues, donc jamais dans les zones urbaines ou lotissement (moto « enduro » et « trial »),

- Mais depuis le début des réglementations Euro1 et suivantes appliquées aux 2RM ces véhicules ne sont pas livrés par les vendeurs conformes à leur homologation et ne peuvent pas fonctionner conformément à leur homologation,
- C'est la responsabilité historique de l'Etat français d'avoir laissé depuis des décennies le marché 2RM hors route dans cette situation de non-conformité, pas celle des propriétaires,
- Comment passer le CT des 2RM dans ce contexte ?

Pour ces raisons le CT des 2RM ne portera pas ses fruits.

Par contre il représente une charge pécuniaire et logistique importante pour les 4 000 000 de propriétaires de 2RM, qui ne l'acceptera pas car sans contrepartie.

L'Etat fera sa collecte fiscale par contre (TVA, IS, cotisations...).

En particulier pour les propriétaires de 2RM homologués destinés à un usage sur routes non revêtues qui n'ont pas de solution technique pour passer le CT. Si le 2RM n'a pas de CT alors l'assurance ne fonctionne pas, étant un poste pécuniaire important le propriétaire n'assurera plus son 2RM, la menace de la saisie du véhicule est vaine car le véhicule n'a virtuellement plus de valeur.

Voilà pour la partie purement technique.

Pour la partie processus de décision maintenant :

- La directive européenne est issue du lobbying de [réseau de contrôle technique], appuyé par une étude ne couvrant même pas la population visée,
  - o Cela alimente la défiance quant à la compétence de l'UE, la sensibilité aux lobbyings industriels, et finalement l'intrusivité de l'UE dans le quotidien du citoyen,
- La décision du Conseil d'Etat est subjective :
  - o Elle s'appuie subjectivement sur le fait que les mesures préventives françaises ne sont pas assez efficaces et que le volet CT de la directive UE doit être mis en application,
  - o Cette ordonnance n'est pas objectivée, justifiée,
  - o Cette ordonnance a été rendue suite à la saisie par 3 associations ouvertement anti 2RM,
- Les associations pro 2RM ne sont pas entendues, écoutées,
  - o Cela positionne le conseil d'état comme étant politiquement orienté (selon une idéologie politiquement écologique), qui ne rend donc pas la justice.

En synthèse :

- Le CT des 2RM n'aura pas d'impact mesurable sur l'accidentologie, la pollution sonore et chimique,
- Le CT des 2RM va provoquer la migration d'une partie du parc des 2RM (essentiellement les « enduros » et « trials » vers l'illégalité (défaut d'assurance),
- Cette ordonnance du CE éloigne encore un peu plus le monde rural du monde urbain,
- Ce processus de décision m'éloigne encore plus de l'actuelle UE et de la justice française,
- Je reste pourtant définitivement attaché à l'idée Européenne et au besoin impérieux d'une justice rendue pour tous, mais je constate une fois de plus que les acteurs actuels ne répondent pas à cet attachement.

N° 967451 - contre le contrôle technique moto

par :

14/07/2023 18:03

Bonjour , je suis motard actif et passionné depuis 23 ans .

J'ai à mon actif plus de 45 000 km sans aucun accident .

J'ai possédé uniquement des motos de grosse cylindrée .

Objectivement , entant qu'usagé de la voie publique ; les causes des situations d'urgence auxquelles j'ai du faire face concernaient majoritairement la qualité du réseau routier (mauvais revêtement , ralentisseurs non conformes , manque de signalisation , présence de matière organique , trous ...). Etant quelqu'un de particulièrement sociable il m'arrive souvent d'inspecter , de détailler les motos de mes pairs au court de discussions sur les sujets du monde motocycliste, et , je peux témoigner de toute l'attention technique dont bénéficis nos montures.

Il est clairement identifié que la collectivité motarde a pleinement conscience qu'une défaillance d'un quelconque organe de sécurité ( système de freinage , amortisseur , signalisation lumineuse ..) du à un mauvais entretien , pourrait exposée le pilote et son passager à des situations périlleuses.

Je déplore que le contrôle technique moto soit mis en place car il déchargera , de facto, une partie de la surveillance "quotidienne" nécessaire de nos deux roues motorisés , sur les centres de contrôle .

J'en veux pour exemple , ce qui se passe pour les automobiles : il est effectivement fréquent que les automobilistes découvrent l'état de leur véhicule à l'issue du contrôle technique et font , ou font faire , les réparations qui s'imposent après ....sans pouvoir dater l'apparition de la dégradation. (mais ils ont utilisé leur voiture pendant 2ans ).

Je ne représente personne mais je souhaite que cette veille technique soit laissée sous la responsabilité de chaque utilisateur.

Cordialement.

N° 967452 - Adapter le contrôle à la cylindrée

par :

14/07/2023 18:06

Bonjour,

Je trouve que les motos ayant des moteurs plus petits que les voitures, elles polluent probablement beaucoup moins et devraient donc avoir, si contrôle il y a, des contrôles plus espacés et moins coûteux que les autos. En particulier, les motos de petites cylindrées qui consomment très peu et sont beaucoup plus simples au niveau mécanique pourrait avoir un contrôle succinct, pas cher (20€ max) et seulement tous les 10ans par exemple.

N° 967453 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 18:06

Le contrôle technique moto est une aberration. Si il faut en passer par la alors les concessionnaires qui entretiennent les véhicules de leur marques sont les mieux placés pour le faire. La révision annuelle imposée par le constructeur devrait être suffisante. Enfin la taxe car c'est une taxe déguisée devrait être obligatoirement réinvestie dans l'entretien et la sécurisation de la voirie avec contrôle indépendant et sanctions des acteurs publics qui ne respecteraient pas cette obligation. Les responsabilités engendre des devoirs.

N° 967454 - Arrêté du [ ] relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur NOR : TRER2315514A

par :

14/07/2023 18:08

Bonjour

Vous trouverez ci joints mes commentaires. Mes excuses si certaines sont dues à une incompréhension et vous semblent hors sujet.

P4 le document doit porter la signature ET le nom lisible du contrôleur.

P5 art 8: le délai de 2 mois pour la contre visite semble un peu court compte tenu de réparations à effectuer, du délais d'approvisionnement de pièces par le concessionnaire moto.

P6 art 10: la localisation de la vignette doit être établie en accord avec le propriétaire. Le pare brise d'une moto n'est pas en verre (comme les voitures) et un collage sur la peinture est à proscrire. Il existe par contre des porte vignettes facile à installer (comme celui pour la vignette assurance).

P15: les services de l'Etat sous l'autorité du ministre et du préfet sont ils dimensionnés pour effectuer avec sérieux les agrément et les contrôles des centres.

P18 6. sur une moto ce n'est pas un châssis, c'est un cadre.

P20 0.3.1.a.7 quels sont les types de modification acceptés?

P21 1.1.3 pas de frein de stationnement sur une moto.

P22 1.1.8 la vérification de l'usure des disques doit être vérifiée en fonction des spécifications du fournisseur de la moto.

P23 2.1.1.a.6 rotation, mais pas conduite.

P23 2.1.3 direction assistée sur une moto???

P24 3.4 essuie glace sur une moto ???

P24 4.1.1.b.6 le dispositif d'une moto est différent de celui d'une voiture, ce n'est pas une molette.

P25 4.5.1 les motos ne possèdent pas forcément de feux de brouillard  
4.6 pas de feux de marche arrière.

P26 4.12.1.a.7 la batterie d'une moto n'est pas forcément facilement accessible, Or il ne doit pas y avoir de démontage.

P27 5.2.1 un écrou manquant sur un axe de roue de moto, rend la conduite impossible.

P28 5.3.2 amortisseurs moto sont montés sur bras oscillant ou sur une biellette.

P28 6. c'est un cadre et pas un châssis, de plus beaucoup de motos ont des caches en plastique ou des carénage qui empêche de "voir" le cadre, ou alors il faut démonter, mais ce n'est pas acceptable.

P29 6.1.5.e.6 plutôt indiquer: usure chaîne, couronne (le pignon est souvent sous un carter donc difficile à voir sans démontage.  
et usure courroie, poulies.

P30 6.2.1.a.7 quelles sont les normes de façon à ce qu'il n'y ait pas interprétation du contrôleur. Il faut noter que beaucoup de 4X4 ont des pare buffles alors qu'il me semble que ce n'est pas autorisé.  
6.2.5.a.7 normes sur le risque (pour éviter toute interprétation).

P32 8.2.1.a.7 normes d'acceptabilité (certaines motos d'origine font plus de bruit que d'autre avec un échappement adaptable.

P47 La qualification des contrôleurs doit être spécifique avec une connaissance approfondie de la technique moto. Ce contrôleur devrait être dédié au contrôle des motos uniquement.

P48 7h de pratique semble bien peu comme formation si il n'a pas un bagage de technicien moto.

P60 7. De nos jours la déclaration sur l'honneur n'a plus beaucoup de valeur.

N° 967455 - Pour un contrôle qui serve à quelque chose

par :

14/07/2023 18:11

Oui pour un contrôle pour TOUS les véhicules à moteur, cad y compris les 49.9cm.

Contrôler quoi?

-Le bruit évidemment (interdire la vente de pots non homologués, cela va de soi!).

-La conformité au modèle d'origine, si cela affecte la sécurité; par exemple: on ne rejette pas une moto dont le système de freinage a été amélioré (pose d'un maître cylindre de frein plus performant, par exemple) ou la pose d'un meilleur éclairage (lampes LED).

-L'état des pneus et de l'éclairage; la pollution.

-L'équipement du pilote. Oui Oui Oui Oui!!!!des gants homologués, le casque aussi.

Le reste, c'est l'affaire du motard qui a une formation sûrement plus avertie que le personnel du CT.

Et qu'on oblige les vélos et autres trottinettes à avoir un rétroviseur, élément indispensable de la sécurité...

N° 967456 - Pourquoi pas mais dans certains cas seulement

par :

14/07/2023 18:11

Souhait d'un contrôle technique uniquement au moment de la vente d'un véhicule.

N° 967457 - Le contrôle technique moto, la fausse excuse de la sécurité des motards

par :

14/07/2023 18:12

Je suis absolument contre le contrôle technique moto qui n'est qu'un moyen de plus pour faire rentrer de l'argent dans certaines sociétés sélectionnées. Les vraies solutions afin de protéger les motards sont nombreuses:

- glissière de sécurité sans poteau mais pleines au niveau de leur base
- routes correctes sans nid de poule ou graviers
- éducation des autres usagers: voitures et poids lourds en priorité de part leur volume etc.

N° 967458 - contrôle technique moto franchement sans intérêt pour la sécurité routière, et aussi roule moins pollue donc moins!

par :

14/07/2023 18:12

Etre motard c'est avant tout être passionné, c'est un état d'esprit où la moto est au centre de toutes les attentions. L'état général de la moto est constamment surveillée, beaucoup plus que sur une automobile et avec un kilométrage parcouru nettement moindre 5 à 10 fois moins. Cela reste souvent essentiellement un loisir. N'en déplaise à [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et tout autre détracteur anti motard, je n'ai jamais vu un accident ou l'état de la moto était incriminé, jamais! Pour ma part qui roule maintenant moins souvent 1000km environ par an, cela me ferait un contrôle technique tous les 3000km sur la base de 3 ans de validité, EXCESSIF, ABSURDE, INJUSTE.

N° 967459 - contrôle technique des véhicules deux roues

par :

14/07/2023 18:12

avant de nous faire un contrôle technique qui pour la plupart des motards comme moi, ne sert strictement à rien, à part récupérer encore de l'argent, pour l'Europe. les motards soignent en général leur monture car leur vie en dépend à tout moment, par contre l'Etat des routes devient de pire en pire en France. Il faudrait vraiment faire un contrôle des routes stricts, car la, pour le cas, la vie des motards en dépend. donc avant de faire quoi que ce soit, pour l'Europe réfléchissez bien.

N° 967460 - Mon avis sur le CT moto

par :

14/07/2023 18:18

Pratiquant la moto sous plusieurs formes : route, enduro, trial ; j'ai toujours mis un point d'honneur à la qualité de l'entretien de mes véhicules, au même titre que mes voitures et véhicules utilitaires professionnels. Néanmoins, concernant les 2 roues, un contrôle plus attentif et avant chaque départ quotidien est réalisé. La sécurité de mes déplacements en dépend.

Je ne comprends pas la plus-value pour la sécurité avec la mise en place d'un contrôle technique. Une visite tous les 2 ans n'apportera aucune plus value à mes contrôles de sécurité quotidiens. La formation à la conduite est déjà différente et les conducteurs de 2 roues le sont par passion, leur regard est donc différent sur les questions de sécurité.

L'étude de l'accidentalité ne fait absolument pas ressortir des causes mécaniques dans les accidents de 2 roues.

Il n'existe donc pas de plus-value sécuritaire à la mise en place d'un contrôle technique.

N° 967461 - Mesure discriminatoire

par :

14/07/2023 18:19

Bonjour,

Cette mesure est à mon sens discriminatoire car elle ne s'applique qu'à partir de 50 cm<sup>3</sup>.

Si l'objet de la mesure est d'améliorer la sécurité routière, il est clair que l'état des 2 roues de moins de 50 cm<sup>3</sup> est sensiblement moins bon que celui de cylindrées supérieures.

Cordialement,

N° 967462 - Favorable

par :

14/07/2023 18:21

Je suis favorable au contrôle technique des 2 roues motorisés, surtout pour limiter le bruit de certains. Même ceux qui sont vendus justement à cause du vacarme qu'ils font. De marque H.D. par exemple.

N° 967463 - Une fausse bonne idée

par :

14/07/2023 18:21

Le CT moto est une fausse bonne idée.

1. Les statistiques montrent clairement que c'est très très rarement une défaillance technique qui cause les accidents.
2. Le mauvais état des routes et les erreurs humaines sont les causes d'accidents.
3. Contrairement aux automobilistes, les motards sont en très grande majorité des passionnés de mécanique qui connaissent leur véhicule, qui sont conscients des risques qu'il y a à rouler sans carrosserie, et par conséquent attentifs au moindre bruit anormal. Ils ne plaisantent donc pas avec la sécurité et ne font pas traîner les réparations.
4. Le lobbying des importateurs moto et des contrôleurs techniques est la cause première qui pousse cette proposition de décret.
5. On sait comment ça va finir si le décret passe: par une obligation à maintenir la moto d'origine avec des pièces d'origine constructeur. On obtiendra au final "pour notre sécurité" soi-disant un CT pompe à fric interdisant à terme toute modification du véhicule et pénalisant les motards peu fortunés puisque les pièces d'origine sont les plus chères... Les lobbies auront gagné, et la moto cessera d'être un des derniers espaces de liberté qu'il nous reste encore dans ce pays.

N° 967464 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 18:21

Concernant l'arrivée du CT moto, je ne pense pas que ce soit une bonne idée.

La main d'oeuvre compétente pour effectuer un CT est déjà rare (trop) pour la voiture et il faudrait l'augmenter pour les motos ce qui va s'avérer compliqué voir infaisable.

Les accidents causés par des 2 RM en raison de leurs mauvais états représente moins de 0,5% des sinistres, on est loin des 17% pour les voitures à l'époque de la mise en place du CT voiture.

Concernant la maillage, ce sera compliqué voir infaisable, d'avoir un centre proche de chaque motard. Pour la personne de 14 ans en 50cc, faire 60km aller et 60km retour le tout à 45km/h pour dépenser X€ dans un CT, c'est difficilement envisageable.

Pour finir, les anciennes moto, avec des démarrages compliqués (le kick de la XT 500 par exemple) nécessitent un doigté particulier qui ne sera pas à la portée de tous les contrôleurs qui n'ont d'ailleurs pas tous leur permis moto.

Comment contrôler une moto que l'on ne parvient pas à démarrer?

Et toujours concernant les anciennes machines, elle ne répondent pas forcément aux normes actuelles (taille/éclairage de plaque, émissions polluantes, sonorité..) ce sera donc compliqué de tenir compte de tous les critères lors d'un contrôle d'une moto d'avant 1999.

En somme ce contrôle n'est pas nécessaire (Moins de 0,5% des sinistres dû au mauvais état des 2RM) et serait très compliqué voir impossible à mettre en place que ce soit d'un point de vue logistique (tous les motards à contrôler d'un coup, maillage géographique...) ou économique (équipements de tous les centres, main d'oeuvres, formations....).

N° 967465 - Encore une obligation coûteuse et inutile !

par :

14/07/2023 18:22

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes). Le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains, l'accessibilité à un centre de contrôle technique 'deux-roues' dans ma région (la Charente) pose problème (surtout en cyclo !) ; J'effectue déjà les contrôles de sécurité que j'ai appris au permis, ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT !. La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports... Je fais bien davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT, et les motos de plus de 30 ans devraient en être exonérées. Entre interdictions, restrictions, taxes et obligations en tout genre, on n'en sort plus :(

N° 967466 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

14/07/2023 18:22

Bonjour,

Ce projet de décret ne repose sur aucun argument lié à l'amélioration de la sauvegarde de vies ou de dégâts matériels.

Malgré les multiples assurances des gouvernements précédents de ne pas s'y appliquer, du fait du peu de cas liés directement au mauvais entretien des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et du coût nécessaire à la mise en place de centres techniques capables de réaliser ces dits contrôles ; il y a aujourd'hui un abandon de la part du gouvernement actuel de ces arguments vis à vis de Bruxelles. Mettons de côté les accidents liés aux excès de vitesses et à l'absorption de substances illicites (ces deux infractions déjà largement réprimandées) et observons les autres causes : inattention des autres véhicules et défaut d'entretien des infrastructures routières.

L'obligation pour tous les véhicules neufs de rouler avec des feux de jour à déjà mis le bazar et ne permet pas de distinguer correctement des 2 roues, alors que précédemment seuls les 2 roues étaient reconnaissables facilement.

Revenons à l'état du réseau routier, de plus en plus déplorable, nids de poules, ornières, raccords, manque d'enrobé, gravillonnage excessif, enfin j'en passe, quelque soit la nature de la chaussée, ex nationales, départementales et surtout dans les villes et villages où il est vraiment dangereux de rouler en 2 roues à cause de plaques d'égouts ou de servitudes non stabilisées ou alignées, passages piétons glissants, obstacles non conformes (gendarmes couchés) ou poteaux ou bac à fleurs mis en travers de la route pour réduire la largeur de la route, bien évidemment non éclairés de nuit... Alors, je n'aurais plus qu'un seul argument, Mesdames et Messieurs les législateurs : occupez-vous de nos routes, laissez-nous nous occuper de nos motos.  
Citoyennement vôtre

N° 967467 - Inutile

par :

14/07/2023 18:23

Les motos sont déjà très bien suivies par les garages qui n'hésitent pas à vérifier complètement la moto à chaque révision, entretien, remplacement de pièce et pneus, de plus les motos sont beaucoup plus suivies que les voitures étant donné qu'aucune carrosserie ou autre protection ne protège le motard en cas d'accident, les scooters (49cc) et voitures sans permis qui sont couramment en mauvais état eux ne seront pas concernés,

De plus pour la sécurité il serait beaucoup plus intéressant d'investir dans la réparation des voiries très souvent dégradées (nid de poule, gravillons déposés pour boucher certains trous) et ajouter des doubles barrières de sécurité pour que celles-ci ne servent plus de guillotine, mais bien sûr ces améliorations coûtent plus cher qu'elles ne rapportent contrairement au contrôle technique qui est plus, une taxe supplémentaire

N° 967468 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 18:25

Bonjour

Je ne connais que des motards responsables qui entretiennent leur engin en vue de leur propre sécurité et celle des autres utilisateurs routiers.

Quid des deux roues de moins de 50 cm<sup>3</sup> qui eux, sont trafiqués et peu sûres du fait de la modification de la puissance sans revoir les freins, amortisseurs.....

N° 967469 - véhicules antérieurs à 1960 ?

par :

14/07/2023 18:26

est-ce que les motocycles historiques d'avant 1960, seront comme pour les automobiles dispensés du contrôle ?

N° 967470 - CT motos

par :

14/07/2023 18:27

Bonjour,

Une nouvelle pompe à fric qui va bien faire plaisir aux propriétaires de centres. Un ressentiment général à l'égard des technocrates européens perchés qui pondent des directives au kilomètre, et encore une mesure sans aucune utilité. Pendant ce temps, les ralentisseurs dangereux fleurissent au



lieu de radars embarqués qui permettent, eux, de surprendre les chauffards (auto ou moto) sur le fait!

Très dur d'être pro-européens actuellement et d'essayer d'expliquer de pareilles inepties!

Cordialement.

N° 967471 - Injustifié et non adapté

par :

14/07/2023 18:30

Je trouve l'introduction de ce contrôle technique injustifié et non adapté. Des contrôles de nuisances sonores par la gendarmerie seraient beaucoup plus adaptés puisqu' à priori le bruit serait la raison principale de l'introduction de ce dispositif.

Les échappements conformes seront montés pour le passage du contrôle puis remplacés ensuite. Un outil qui coûtera de l'argent aux contribuables équipés de deux roues pour finalement ne rien changer.

N° 967472 - Marc

par :

14/07/2023 18:33

Je suis contre le controle technique pour les 2 roues, la défaillance des vehicules est mise en cause dans 0.3% des accidents, c'est une mesure destinée uniquement à contenter des associations écolos et faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état

N° 967473 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 18:33

Bonjour,

Je suis contre ce contrôle technique moto. C est encore un impôt déguisé. En tant que motard, j'ai conscience des risques encourus en circulant en moto. Je suis toujours très bien équipée lorsque je prends ma moto. L'entretien annuel est fait en concession. Il n'est pas normal que ce ne soit que les gros cubes qui soient concernés. Si un contrôle technique est mis en place il doit dans ce cas concerné l'ensemble des 2 roues et 3 roues. En effet, les engins les moins entre-nous sont les scooters et 2 roues de petites cylindrées utilisés par les ados et les livreurs. On voit que ces véhicules ne sont pas conformes aux normes de sécurité et les conducteurs ne savent pas rouler. C est eux qui sont réellement dangereux et non pas les conducteurs de grosses cylindrées qui ont conscience des risques. Une moto n'est pas une voiture et l'entretien du véhicule et l'équipement sont de rigueur. J'ai 48 ans et j'ai commencé la moto à 14 ans. Donc non à un contrôle technique qui est pour moi discriminatoire.

Cordialement

N° 967474 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

14/07/2023 18:33

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je vous écris à la suite du projet de décret du gouvernement concernant le contrôle technique 2 et 3Roues et après en avoir lu les grandes lignes, tout me semble venir du contrôle technique automobile. Je pense qu'il y a lieu de tenir compte de la particularité de l'automobile comme celle de la moto qui ne sont pas les même. Plusieurs points me semblent impérativement à revoir, la

conception d'une automobile est bien différente d'un 2 ou 3 Roues, exemple, la formation professionnelle, comme l'éducation nationale on fait le choix de deux filières distinctes de formation ce qui tente à prouver leurs différences. Il ne peut donc y avoir un seul et même technicien surtout aujourd'hui avec les techniques (auto/motocycle) qui évoluent sans cesse.

Autres points, ceux sécuritaires nous revenons ici à la différence de conception des véhicules, alors sur qu'elle critères se baser, je pense que la sécurité routière, certaines associations moto, certaines assurances spécialisées moto avec leurs experts 2et3Roues, voir des constructeurs moto avec leurs techniciens ont des statistiques d'accidentologie qui permettent de définir la contenance d'un tel projet et les degrés de dangers au regard du parc roulant.

L'utilisation des réseaux contrôles automobiles pour assurer ce contrôle, mais comme déjà évoqué ci-dessus, on en revient toujours à la différence, d'où seront issu ces contrôleurs, qui va les former, certainement pas les réseaux contrôles techniques qui existent aujourd'hui, il faut créer une identité de formation indépendante qui va permettre de rendre de bon technicien contrôle spécialiser 2 et 3Roues.

Pour finir, j'espère que la mise en place d'un tel projet a été murement documenté, explicité par des spécialistes et réfléchi, car aujourd'hui quand on regarde les différentes statistiques accidents disponibles pour tout a chacun sur les 2 ou 3Roues motorisés et ceux de l'automobile, on se dit qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir vers la sécurité de l'automobile au regard des 2 et 3Roues motorisés.

Cordialement.

N° 967475 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 18:36

L'europe nous demande une diminution des accidents de 2 roue mais les véhicules non conforme représente 0.3%des accident. Donc pour ma part il faut miser sur la formation des conducteurs et non sur un contrôle technique moto

N° 967476 - contrôle technique des deux roues a moteur

par :

14/07/2023 18:36

Bonjour, Utilisant une moto depuis près de soixante ans et ayant auparavant été le passager de mon père et de mon grand père, je puis affirmer que la quasi totalité des motards sont conscients de l'importance qu'il faut accorder a l'entretien de leurs motos. Je suis toujours motard, j'ai des amis motards, dont un champion du monde dans la spécialité, je puis vous affirmer que nous portons un soin tout particulier à entretenir ou a faire entretenir des engins qui sans celà deviendraient vite des engins de mort.

L'âge, la raison et les lois de la République font que nous sommes vigilants voire maniaques sur l'entretien de nos machines, et sans doute plus pointilleux que pour nos autos.

Cette loi est stupide, nulle et non avenue, si ce n'est qu'une machine a faire des sous sur le dos de gens qui n'en ont pas plus qu'il ne le faut. Merci

N° 967477 - Mettre en place un projet qui sert le propos d'origine

par :

14/07/2023 18:37

Filtrer les deux roues motorisés (2RM) dangereux à cause de leur état, pour éviter de mettre à risque les usagers de la voirie ? C'est un grand OUI, qu'on soit pratiquant 2RM ou non. La préservation des biens et des personnes n'est pas négociable.

Se précipiter pour tenir des objectifs de calendrier, sélectionner des items de "plan directeur" sur le seul critère de leur rapidité de mise en oeuvre, ce faisant ne plus servir la mission d'origine ? C'est un grand NON.

- Les intervenants doivent être formés. C'est important pour l'acceptation par les usagers, c'est inacceptable de faire autrement du point de vue de la sécurité.
- Les centres doivent être équipés en matériel adéquats, qui n'existent pas actuellement (ils doivent donc être conçus / adaptés, puis achetés, puis livrés, puis essayés, puis validés; ces délais sont incompatibles avec le calendrier actuel).
- Les 2RM à passer en priorité doivent être identifiés, afin d'éviter que sous un effet d'engorgement, les 2RM "toxiques" ne bénéficient d'un sursis supplémentaire.
- L'ensemble des actions de suivi du monde du 2RM, notamment gros cubes et scooters urbains de CSP+, doivent être prises en compte dans la définition du contenu de la visite d'inspection par un contrôleur technique. En effet, une grande partie des 2RM sont inspectés ANNUELLEMENT par des professionnels formés, dans un niveau de détail plus poussé que le contrôle technique automobile existant => se passer de cette manne pour concevoir de manière efficiente un contrôle technique 2RM robuste serait une pure perte; ce serait également un obstacle de + dans l'acceptation massive car les usagers qui se soumettent déjà à ces contrôles subiront une double peine (ils paient déjà des professionnels pour inspecter ET remettre en état leurs 2RM).
- Eviter la tentation des arguments sécuritaires car ils sont fallacieux: l'état des 2RM n'influence pour ainsi dire PAS l'accidentologie ou les impacts sur les biens et les personnes des accidents impliquant des 2RM.

N° 967478 - contrôle technique des deux roues a moteur

par :

14/07/2023 18:37

Bonjour, Utilisant une moto depuis près de soixante ans et ayant auparavant été le passager de mon père et de mon grand père, je puis affirmer que la quasi totalité des motards sont conscients de l'importance qu'il faut accorder à l'entretien de leurs motos. Je suis toujours motard, j'ai des amis motards, dont un champion du monde dans la spécialité, je puis vous affirmer que nous portons un soin tout particulier à entretenir ou à faire entretenir des engins qui sans cela deviendraient vite des engins de mort.

L'âge, la raison et les lois de la République font que nous sommes vigilants voire maniaques sur l'entretien de nos machines, et sans doute plus pointilleux que pour nos autos.

Cette loi est stupide, nulle et non avenue, si ce n'est qu'une machine à faire des sous sur le dos de gens qui n'en ont pas plus qu'il ne le faut. Merci

N° 967479 - Projet d'application insensé

par :

14/07/2023 18:37

Je pensais que le CT motos devait être un contrôle allégé, principalement visuel, et à la lecture de l'annexe 1 du projet d'application il n'en est rien.

Il semble que certains contrôles opérés vont imposer que la moto soit mise sur un pont, ce qui serait compliqué pour ma moto de 400 kg. Hormis la concession de la marque de ma moto, il n'est pas question d'un contrôleur mette ma moto sur un pont avec les risques de dommages que cela représente. Je suggère donc de revoir l'annexe 1 et de supprimer toutes les interventions qui nécessiteraient une mise sur un pont élévateur.

J'ai 65 ans, je roule à moto depuis mes 18 ans et j'ai toujours contrôlé rigoureusement mes motos.

Une défaillance et cela peut-être la mort... Le CT ne changera rien, mais sera un coût supplémentaire qui augmentera progressivement au fil des ans et des nouvelles rigueurs du CT, tout cela au bénéfice des opérateurs privés du contrôle.

N° 967480 - Un contrôle technique qui ne va qu'enrichir un peu plus les grandes entreprises qui ont bien travaillé leur lobbying en Europe pour le rendre obligatoire ...

par :

14/07/2023 18:38

Une moto non entretenue n'est pas conduisible car elle fait très peur contrairement à une voiture qui permet plus de tolérance sur son état.

Seul le bruit est réellement une nuisance mais il suffirait de faire un contrôle plus poussé par la police et obliger une remise en état d'origine en cas de PV.

Et de toute façon le rapport qui a permis de promouvoir ce contrôle est totalement bidon.

Cette loi liberticide rajoute un peu plus de contraintes aux Français qui en subissent déjà beaucoup.

Le cout et la perte de temps induite diminuera d'autant le budget pour l'entretien des véhicules.

C'est honteux.

N° 967481 - contrôle technique des deux roues a moteur

par :

14/07/2023 18:39

Bonjour, Utilisant une moto depuis près de soixante ans et ayant auparavant été le passager de mon père et de mon grand père, je puis affirmer que la quasi totalité des motards sont conscients de l'importance qu'il faut accorder à l'entretien de leurs motos. Je suis toujours motard, j'ai des amis motards, dont un champion du monde dans la spécialité, je puis vous affirmer que nous portons un soin tout particulier à entretenir ou à faire entretenir des engins qui sans cela deviendraient vite des engins de mort.

L'âge, la raison et les lois de la République font que nous sommes vigilants voire maniaques sur l'entretien de nos machines, et sans doute plus pointilleux que pour nos autos.

Cette loi est stupide, nulle et non avenue, si ce n'est qu'une machine à faire des sous sur le dos de gens qui n'en ont pas plus qu'il ne le faut. Merci

N° 967482 - Contrôle technique des 2 et 3 roues - projet d'instauration

par :

14/07/2023 18:41

Contre ce projet qui n'a comme objectif que la mise en place d'un nouvel impôt. Si ce n'est pas le cas, que ces CT soient gratuits. Les motards prennent soins de leurs motos, c'est leurs bébés. L'Etat ferait mieux d'entretenir correctement les routes. Il est bien mal placé pour donner des leçons. La France est extrêmement déficitaire, elle s'appauvrit. Les Français en ont assez de payer.

N° 967483 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

14/07/2023 18:45

Un tel projet est un non sens pour la sécurité des motards.

À l'heure actuelle ma moto fait environ 2000 à 2500 kilomètres par an. Malgré cela elle va en révision tous les ans. De plus les contrôles de sécurité des freins, de l'éclairage, de l'état des pneumatiques....se fait quotidiennement comme on nous l'enseigne lors de la formation au permis de conduire.

Les accidents de moto liés à l'état mécanique du véhicule sont dérisoires.

Un entretien plus régulier, ainsi qu'un aménagement des infrastructures seraient bien plus bénéfique.

De plus un coup de pouce pour l'achat d'équipements de protection serait un plus non négligeable (pantalon, chaussures, gilet airbag....)

N° 967484 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 18:49

L'Europe demande à la France une diminution des accidents de 2 roues. Les motos en mauvais état impliquées dans un accident sont de 0,3%. Je pense que le contrôle technique ne diminuera de très peu les accidents si on veut les diminuer il faut former les conducteurs avec des stages.

Cordialement

N° 967485 - FBI: Fausse Bonne Idée - Je viens de brûler mon chéquier

par :

14/07/2023 18:50

Bonjour,

Intéressant de voir comment l'IA va trier tout ça, tentative de le faire à l'ancienne avec mes mots et de grands discours :)

Et surtout après avoir parcouru le projet de décret: pour une partie c'est un mauvais copié/collé/modifié à l'arrache de la version pour les voitures, pas sérieux tout ça...

Je prends grand soin de ma bonne vieille moto, avec des révisions au garage régulièrement: outre le côté passionné c'est une question de sécurité.

Moto mal entretenue, gamelle au coin de la rue.

Si c'est une question d'écologie, lors de la révision une simple mesure/réglage des émissions permet de s'assurer que le moteur est bien réglé

Un CT ne me changera rien niveau sécurité ou pollution, en revanche ça va me rajouter 2 désagréments: les RDV CT et le "petit billet".

Pas révolutionnaire j'en conviens, mais encore des contraintes supplémentaires parmi tant d'autres, avec aucune valeur ajoutée pour moi.

Si c'est pour gérer les véhicules "poubelles" et la sécurité routière des centres & périphériques urbains, là effectivement il y'a besoin de faire quelque chose.

En revanche tous les motards n'habitent pas en ville, loin de là ...

PUNIR la majorité qui respecte les règles pour régler le problème d'une minorité irrespectueuse n'est pas cohérent et contre-productif.

C'est la tendance depuis un bon moment, je n'ai pas l'impression que les effets soient très positifs vu l'ambiance actuelle...

Vu le ministère, admettons que ce soit tiré par l'écologie : là il y a un manque de cohérence globale totale:

1/ ma moto est réglée à chaque révision pour une carburation efficace, malheureusement elle est vieille, interdite en ZFE. à 6l/100km essence.

2/ Mon 4x4 que j'utilise pour la campagne fait du 15l/100km de diesel dans les bouchons, mais il est critair2

-> pour aller en ville je vais devoir prendre le 4x4 diesel qui n'a rien à y faire, plutôt que la moto.

Complètement surréaliste !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Je vous épargne la diatribe sur la faiblesse des transports en communs ou alternatifs que j'aimerais bien utiliser mais non...

Donc le CT moto sous prétexte d'écologie, non seulement ça va me faire doucement rigoler, mais en plus ça va me mettre en COLÈRE.

Et je vais rejoindre les rangs de ceux qui considèrent que c'est:

- Incohérent: encore une fois une belle excuse pour mettre en place un business qui va, encore une fois, ponctionner les plus respectueux; qui se sentiront méprisés sachant que vous n'avez même pas l'honnêteté de nous dire clairement que nous sommes des portefeuilles sur pattes.

- régler un infime pourcentage des vrais problèmes mais en mettant ça comme un argument phare de la mesure

- créer un circuit parallèle du "centre de contrôle technique à connaître qui passe tout moyennant billet" comme pour les voitures.

-> Tout en nous expliquant que c'est "pour notre bien et celui de la planète". Non mais LOL !!!

Commencez déjà par proposer un VRAIE VISION COHÉRENTE, COURAGEUSE et GLOBALE sur "l'énergie, le climat et les transports", et là je serai prêt à suivre, à faire des efforts et à contribuer sur le plan qui en découle.

Sinon chaque mesurette sera une allumette de plus au bûcher de notre si belle république, qui souffre (sans jeu de mot) de l'absence d'une vision fédératrice et qui ne demande pourtant que ça ...

Mais en étant lucide, sur cette consultation qui me permet de m'exprimer je n'en attend rien, comme pour le reste.

Effet inverse de celui attendu: je vais être plus en colère après qu'avant... surtout quand le CT moto va être mis en place, ce dont je ne doute pas une seconde.

En revanche, sur une vraie vision pour le pays, aucun doute non plus que rien n'aura changé. Et ma colère sera là: un pansement sur une jambe de bois...

Bref, ça m'aura occupé en ce jour de "fête" nationale pour tromper l'ennui, sur un sujet tellement insignifiant en regard de ce qu'il faudrait vraiment faire... Quel gâchis.

N° 967486 - Non au CT

par :

14/07/2023 18:58

il y a suffisamment de taxes, impôts et autre inflation sans avoir à ajouter ce contrôle technique inutile.

N° 967487 - Abscons

par :

14/07/2023 18:59

A qui profite cette mesure?

Sûrement pas à la sécurité routière ni aux motards.

Un racket de plus!

N° 967488 - légers dégâts

par :

14/07/2023 19:00

D'expérience, j'ai constaté à de nombreuses reprises de légers dégâts lors des contrôles techniques sur mes voitures. chocs sur la carrosserie, compteurs déréglés, sièges ou moquette salies... Ces contrôles techniques ne m'ont jamais rien appris contrairement aux révisions annuelles en concessions. Pour ma moto avant chaque période estivale, je la passe totalement en revue et je ne fais que peu de kilométrage pour justifier un contrôle technique payant. Qui de plus, ne servirait qu'à me dégrader ma moto. Je propose ou le contrôle technique ou une révision en garage.  
Merci

N° 967489 - Sans titre

par :

14/07/2023 19:01

Pourquoi payer un ct que je fais moi meme a chaque sortie.si ce n,est encore taxer les francais. Macron a encore oublier ses paroles d'avant elections " il est temps d'arreter d'emmerder les francais",comme tout les politocards,de belle promesse mais les actes ne suivent pas . Donc le vais boycoter ce ct

N° 967490 - Abscons

par :

14/07/2023 19:04

A qui profite cette mesure?

Sûrement pas à la sécurité routière ni aux motards.

Un racket de plus!

N° 967491 - Non au contrôle technique des 2 roues.

par :

14/07/2023 19:05

Je suis contre ce projet car les conducteurs de deux roues motorisés, j'entends par là à partir de 125 cm3, prennent soin de leurs véhicules car ils ont conscience qu'il n'y a pas de carrosserie pour les protéger en cas d'accident.

Différentes études démontrent ces propos.

Il faut arrêter de mettre tous les deux roues motorisés dans la même case. Il donne impression qu'à travers ce projet, vous voulez viser les scooters et autres engins de petit gabarit qui provoquent des nuisances en ville. Et donc par simplicité, ou histoire de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état, on met tout le monde dans le même panier.

N° 967492 - Participation à la consultation relative à la mise en place du contrôle technique des deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

14/07/2023 19:06

Le projet de contrôle technique ayant pour but la sécurité des pilotes et conducteurs peut paraître au premier abord louable. Mais seulement au premier abord car il apparaît certaines incohérences entre ce projet de contrôle et la sécurité réelle des usagers.

Les véhicules à deux ou trois roues sont bien plus souvent contrôlés par leur pilote ou les concessions (Entretien plus fréquent ) que les voitures et généralement à chaque départ ou même

retour. Ceci s'expliquant sans aucun doute par la conscience des pilotes d'être plus exposés qu'en voiture et donc d'être certains d'avoir une machine en état.

Par ailleurs, d'après les statistiques puisque de nos jours tout découle de ces dernières il apparaît que la mise en cause du matériel dans les accidents est infime. Et cela d'autant plus vrai si l'on compare les chiffres avec les voitures.

Le renouvellement des équipements individuels de sécurité, casques et gants (Obligatoires) ou vêtements et bottes (non obligatoires) est régulier et fréquent. (usure et mise aux normes)

La sécurité n'est pas liée essentiellement à la machine mais également et principalement aux facteurs extérieurs :

Perception des machines et de leur pilote par les autres usagers

infrastructures régulièrement défaillantes (entretien du réseau routier à revoir) Le réseau routier français est particulièrement mal entretenu depuis de nombreuses années. Nombreux sont les nids de poule qui mettent un temps fou à être effacés,

rainurage

déformation, ornière (circulation des poids lourds)

gravillons (des épaisseurs incompréhensibles de gravillons sont laissés sur les routes et avec la circulation arrivent à former des bandes ou tapis d'une dizaine de centimètres sur la chaussée et ce d'autant plus dans les virages ! (pensez à la trajectoire de nos machines dans les courbes)

glissière de sécurité qui sont d'une dangerosité extrême en cas de chute et glisse dans ces éléments

Plaques d'égouts et diverses canalisations dont les bords et couvercles dépassent largement la hauteur de la chaussée.

Tous ces points sont bien plus importants et en rapport directement avec la sécurité et bien plus que le contrôle de la pollution et des niveaux sonores et autres critères retenus dans le projet.

Merci pour la prise en compte de ces remarques

N° 967493 - AVIS EN DEFAVEUR DU CT 2RM

par :

14/07/2023 19:06

Rouler en moto est dangereux, ma mère me l'a toujours dit. Autant maintenir l'engin en bon état... éclairage, freins, pneumatiques et j'en passe... Les risques sont déjà assez importants que pour risquer sa vie sur un engin dangereusement négligé... C'est du bon sens, et oui les motards en sont dotés!

Malgré cela les obstacles à la pratique de la moto ne cessent de s'accumuler. à commencer par l'accès: il faut aujourd'hui 5 examens si l'on veut débiter à 14 ans sur la route en moto!! permis AM puis Code et permis A1 puis A2 puis A... Où, à chaque fois, on forme le motard à maintenir sa moto en bon état.

Ensuite il faut se procurer un équipement homologué, le plupart du temps, cher

Puis l'essence (coucou la TIPP) et l'assurance...hors de prix pour un jeune permis...

Ca y est! on peut se lancer, sur ces routes à nids de poule, sur ces sections engravillonées, le cache misère des voies pour lesquelles on ne veut pas investir dans des réparations durables et solides. On peut se lancer sur ces portions où 5 km de trop vous coûtent euros et points, où les glissières de sécurité vous coupent, où les autres usagers de la route sont un danger permanent... Et oui, on demande beaucoup d'efforts au motard sous prétexte qu'il prends des risques mais bien peu aux autres acteurs: collectivités, automobilistes, poids lourds...

C'est oublier que le deux roues peut représenter des solutions: à l'heure de la mode du SUV il désengorge les villes et fluidifie la circulation. Il pollue moins que l'auto et le diesel promu jusqu'il y a peu. Les anciens modèles ont amorti l'impact carbone de leur fabrication et les nouveaux consomment moins.



Il y a évidemment, comme dans toutes les catégories d'usagers, des comportements qui posent problèmes: vitesses excessives (la question de l'accès aux circuits se pose... coucou Mérignac!), bruits excessif (j'en suis le premier gêné!) etc . Comme souvent il ne s'agit que d'une minorité nuisant à une majorité plutôt responsable. Et puis je pense que l'armada répressive mise en place par les gouvernements successifs limite ces comportement répressibles.

Depuis le début des discussions autour de ce CT, nous avons vu plusieurs arguments se succéder: il s'est agit de sécurité puis de pollution puis de bruit... Quel qu'il soit, le controle technique ne résoudra pas ces problèmes.

Une ligne d'échappement se monte/ démonte en 20 minutes, un silencieux en 10 et une chicane en 1... un controle, fut il annuel, n'empêchera (malheureusement) pas le bruit.

Pollution: entre une moto de 30 ans consommant 6L/100km et le meme modèle actuel consommant 4,5L/100km (conso réelle, pas les données de labo et autres tests ridicules destinés à l'homologation...Personne ne roule dans un labo!) je ne pense pas que la différence justifie la création d'une nouvelle moto nécessitant de nouvelles ressources et générant un lourd bilan carbone avant même son premier démarrage. Concernant sa durée de vie, la course à l'usable/jetable/consommable actuelle me fait douter qu'elle soit aussi longue que mon modèle des 90's...

Sécurité: l'argument le plus risible de tous. Pour reprendre les points précédents: nous sommes formés à vérifié la sécurité de nos engins, nous ne sommes pas des kamikazes et ne voulont pas rouler sur des poubelles à deux roues. Nous pensons que les risques viennent en majorité des infrastructures et autres usagers (je n'ai pas eu de formation "motard" au permis auto). Il suffit de regarder les chiffres des études indépendantes pour s'en convaincre (c'est à dire autres que les gens qui ont un intérêt à la mise en place du CT pour raisons financières). La défaillance de la moto n'est impliquée que dans 0,3% des accidents alors que les infrastructures routières sont responsables de 30% des accidents.

Mais tous cela vous le savez déjà. En réalité ce CT est une mesure de plus pour taxer les Français de façon indirecte sous couvert de leur sécurité. Ca rapporte à l'état, ca rapporte aux conseillers de l'état (coucou [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]!), ca tranquillise les plaigants pour pas cher. Il serait en effet bien plus couteux de prendre de réelles mesures: maintenir un réseau routier en bon état, promouvoir la moto comme une solution écologique, sensibiliser les utilisateurs à la présence des motards sur la route, réouvrir des circuits et rendre les cessions de roulage abordables (ca pourrait aussi régler les problèmes de rodéo urbains?).

En bref, vous l'aurez donc compris, je suis contre. Ma moto est entretenue par mes soins, j'ai payé cher ma formation pour pouvoir le faire moi meme.

N° 967494 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 19:07

Je suis contre la mise en place du contrôle technique des motos.

Les différents sondages prouvent que l'état des motos n'est responsable que pour un infime pourcentage des accidents mais l'état des routes en revanche devrait être pris en compte.

N° 967495 - Honteux et inutile

par :

14/07/2023 19:07

Il a été démontré l'inutilité d'un contrôle technique pour les motos par plusieurs études : MAIDS fait référence en plus de celles d'assureurs de 2 roues qui se positionnent également contre (et si des

assureurs spécialisés se positionnent contre alors que leur métier impose que l'on améliore tant la sécurité du conducteur que du véhicule, je pense que cela est assez explicite). Honteux de par le mode opératoire qui amène ce CT à être revenu sur le tapis alors que plusieurs actions avaient menées par l'Etat et les associations représentantes de 2 roues pour bien plus utilement remplacer le CT (qui n'est en rien obligatoire selon la législation européenne à partir du moment où justement des mesures alternatives avaient été mises en oeuvre). On remerciera donc les 3 "associations" pro-vélo parisiennes à la fois juge et partie ([association], [association] et [association]).

N° 967496 - CONTRE LE CT 2RM

par :

14/07/2023 19:07

Rouler en moto est dangereux, ma mère me l'a toujours dit. Autant maintenir l'engin en bon état... éclairage, freins, pneumatiques et j'en passe... Les risques sont déjà assez importants que pour risquer sa vie sur un engin dangereusement négligé... C'est du bon sens, et oui les motards en sont dotés!

Malgré cela les obstacles à la pratique de la moto ne cessent de s'accumuler. à commencer par l'accès: il faut aujourd'hui 5 examens si l'on veut débiter à 14 ans sur la route en moto!! permis AM puis Code et permis A1 puis A2 puis A... Où, à chaque fois, on forme le motard à maintenir sa moto en bon état.

Ensuite il faut se procurer un équipement homologué, le plupart du temps, cher Puis l'essence (coucou la TIPP) et l'assurance...hors de prix pour un jeune permis...

Ca y est! on peut se lancer, sur ces routes à nids de poule, sur ces sections engravillonées, le cache misère des voies pour lesquelles on ne veut pas investir dans des réparations durables et solides. On peut se lancer sur ces portions où 5 km de trop vous coutent euros et points, où les glissières de sécurité vous coupent, où les autres usagers de la route sont un danger permanent... Et oui, on demande beaucoup d'efforts au motard sous prétexte qu'il prends des risques mais bien peu aux autres acteurs: collectivités, automobilistes, poids lourds...

C'est oublier que le deux roues peut représenter des solutions: à l'heure de la mode du SUV il désengorge les villes et fluidifie la circulation. Il pollue moins que l'auto et le diesel promu jusqu'il y a peu. Les anciens modèles ont amorti l'impact carbone de leur fabrication et les nouveaux consomment moins.

Il y a évidemment, comme dans toutes les catégories d'usagers, des comportements qui posent problèmes: vitesses excessives (la question de l'accès aux circuits se pose... coucou Mérignac!), bruits excessif (j'en suis le premier gêné!) etc . Comme souvent il ne s'agit que d'une minorité nuisant à une majorité plutôt responsable. Et puis je pense que l'armada répressive mise en place par les gouvernements successifs limite ces comportement répressibles.

Depuis le début des discussions autour de ce CT, nous avons vu plusieurs arguments se succéder: il s'est agit de sécurité puis de pollution puis de bruit... Quel qu'il soit, le controle technique ne résoudra pas ces problèmes.

Une ligne d'échappement se monte/ démonte en 20 minutes, un silencieux en 10 et une chicane en 1... un controle, fut il annuel, n'empêchera (malheureusement) pas le bruit.

Pollution: entre une moto de 30 ans consommant 6L/100km et le meme modèle actuel consommant 4,5L/100km (conso réelle, pas les données de labo et autres tests ridicules destinés à l'homologation...Personne ne roule dans un labo!) je ne pense pas que la différence justifie la création d'une nouvelle moto nécessitant de nouvelles ressources et générant un lourd bilan carbone avant même son premier démarrage. Concernant sa durée de vie, la course à

l'usable/jetable/consommable actuelle me fait douter qu'elle soit aussi longue que mon modèle des 90's...

Sécurité: l'argument le plus risible de tous. Pour reprendre les points précédents: nous sommes formés à vérifié la sécurité de nos engins, nous ne sommes pas des kamikazes et ne voulons pas rouler sur des poubelles à deux roues. Nous pensons que les risques viennent en majorité des infrastructures et autres usagers (je n'ai pas eu de formation "motard" au permis auto). Il suffit de regarder les chiffres des études indépendantes pour s'en convaincre (c'est à dire autres que les gens qui ont un intérêt à la mise en place du CT pour raisons financières). La défaillance de la moto n'est impliquée que dans 0,3% des accidents alors que les infrastructures routières sont responsables de 30% des accidents.

Mais tous cela vous le savez déjà. En réalité ce CT est une mesure de plus pour taxer les Français de façon indirecte sous couvert de leur sécurité. Ça rapporte à l'état, ça rapporte aux conseillers de l'état (coucou [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]!), ça tranquillise les plaigants pour pas cher. Il serait en effet bien plus coûteux de prendre de réelles mesures: maintenir un réseau routier en bon état, promouvoir la moto comme une solution écologique, sensibiliser les utilisateurs à la présence des motards sur la route, réouvrir des circuits et rendre les cessions de roulage abordables (ça pourrait aussi régler les problèmes de rodéo urbains?).

En bref, vous l'aurez donc compris, je suis contre. Ma moto est entretenue par mes soins, j'ai payé cher ma formation pour pouvoir le faire moi même.

N° 967497 - Le contrôle technique sur les motos ne se justifie pas par :

14/07/2023 19:12

Bonjour,

je suis motard depuis 44 ans. Les motards sont des gens passionnés et soigneux de leur machine. Il n'y a quasiment pas de motos-poubelles comme il pouvait y avoir de voitures-poubelles jadis. Les "consommables" sur une moto sont à renouveler très régulièrement et donc les passages chez le concessionnaire sont réguliers et fréquents, avec tous les contrôles qui vont avec. Ce n'est pas par hasard si l'on avance régulièrement le chiffre de 0,3% pour la proportion d'accidents moto due à un mauvais entretien de la machine.

En outre le conseil d'état a changé de position suite à un recours intenté par 3 associations urbaines, voire parisiennes, qui se plaignent de la pollution et du bruit engendrés par les "deux roues". La pollution est, bien sûr, à prendre en considération mais je pense que les normes européennes imposent aux constructeurs de limiter de plus en plus les rejets toxiques. Concernant le bruit, il ne faut pas mettre tous les deux-roues dans le même panier. Il n'y a qu'à observer un peu, lors de déambulations en ville, pour se rendre compte que les véhicules à deux-roues bruyants sont en très grande majorité des scooters et des petites motos de trail aux pots d'échappements trafiqués. Il ne serait pas juste de pénaliser tous les deux-roues à cause d'une petite catégorie certes insupportable. Il me semble que des contrôles de polices sur les véhicules bruyants pris en flagrants délits suffiraient. En outre le contrôle technique ne changera rien car les propriétaires de deux-roues aux échappements non conformes changeront les-dits échappements juste pour le contrôle et remettront les autres aussitôt après.

Voilà, en conclusion le contrôle technique n'apporterait rien à mon avis en terme de sécurité (c'est l'objectif principal) ni en d'autres termes d'ailleurs.

Par contre, lors de la vente d'un deux-roues, et là seulement, il y a un intérêt pour l'acheteur d'avoir un diagnostic fait par un professionnel.

Vous souhaitant bonne réception.

N° 967498 - Encore des taxes.

par :

14/07/2023 19:13

Le contrôle technique ne changera rien en terme d accident. Conducteur de grosses cylindrée depuis plus de 30 ans, je vois le comportement routier se dégrader. Les gestes d incivilités sont monnaie courante et très exceptionnellement sanctionné. Le vrai chantier en matière de sécurité est la. Motardement votre.

N° 967499 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

14/07/2023 19:14

Bonjour, il est hors de question d'accepter une pareille ineptie.

Sans aucun fondement, si ce n'est faire plaisir à quelques technocrates hors sol !!

Si c'est ça le projet Européen que l'on nous a vendu, je suis fermement contre.

Je fais de la moto depuis l'age de seize ans et j'en ai 69, les motos sont de plus en plus sûres en rapport à mes débuts.

De plus l'entretien n'est jamais remis en cause, par contre celui du réseau routier lui, laisse à désirer !!

C'est donc le pouvoir public qui doit être contrôlé.

Merci de m'avoir lu.

N° 967500 - Contrôle technique moto

par :

14/07/2023 19:14

Comment un contrôleur technique pourra t-il démarrer une moto dépourvue de démarreur électrique, alors même que l atelier de contrôle est interdit au public?

Comment , alors que le métier de contrôleur technique auto est en forte tension, pourras t-on proposer des CT moto, sans contrôleurs diplômés et répondre à la demande?

Comment justifiez vous ce contrôle, sans vous retrancher derrière des lois absurdes européennes, alors même que l'accidentologie motocycliste est insignifiante, si ce n'est uniquement pour créer un impôt supplémentaire ?

Bon courage pour la mise en application de votre texte.

N° 967501 - Contrôle technique des 2 roues.

par :

14/07/2023 19:17

Encore un moyen de taxer les gens pour quelque chose qui ne va stictement servir à rien du tout, sauf à enrichir les centres de contrôle et l'Etat. Il faudrait mieux entretenir le réseau routier qui est devenu lamentable et arreter d'installer des ralentisseurs en plastique qui glissent quand il pleut et autres choses inutiles. Un peu de reflexion aux gens qui nous gouvernent serait la bienvenue au lieu de se laisser embobiner par soit disant des experts ...

N° 967502 - Non

par :

14/07/2023 19:17

Je ne suis pas d accord avec contrôle technique par contre j aimerais que vous entretenez les routes.si vous persistez dans l obligation du ct,je roulerais sans chicanes pour confirmer mon des accords

N° 967503 - La gouvernance par les lobbys

par :

14/07/2023 19:18

L'Europe n'impose pas le contrôle technique si des actions de sécurités sont mise en place. Il aurait été plus judicieux et efficace de doubler les glissières dans les virages.

Avec 0,5 % des accidents liés à un manque d'entretien, le parque est bien entretenu (on ne peut pas prendre en compte l'étude de [réseau de contrôle technique] qui est un vulgaire lobbying!).

Les associations qui ont réclamé ce contrôle sont de fausses associations ([association] : 97 adhérents, subventionné par le loueur de trottinette Lime et par T&E ; [association] fondée par un ancien délégué de [association] pour doper ses commerces de bicyclettes).

Les 2 roues produisent peut de particule avec leur pneus du fait de leur légèreté, contrairement aux voiture électriques. Leur faible surface au sol réduit considérablement l'encombrement de la chaussée. Pourquoi leurs faire payer un controle-taxe qui enrichi une société privée ?

La mise en place de ces contrôle montre une fois de plus que les lobbys financiers mènent par le bout du nez le gouvernement. Cela détruit la confiance des français envers leurs dirigeants et aggrave une situation déjà délétère.

N° 967504 - CT moto

par :

14/07/2023 19:19

Je suis contre le CT pour les motos.

Aucun intérêt pour la sécurité

N° 967505 - Véritable aberration le contrôle technique moto

par :

14/07/2023 19:24

Le contrôle technique moto ne sert absolument a rien pour la sécurité des motards; je suis motards depuis plus de 30 ans est n'étant pas supérieur au autres motard je roule prudemment est toujours avec une machine bien entretenu .

Le CT ne servira juste a diminuer le pouvoir d'achat des motards et par la même occasion faire rentrer de l'argent dans la caisses de l'état. Il serai temps d'avoir une politique qui ne monte les français les un contre les autres. je ne vais pas vous rappeler le pourcentage de moto accidenter a cause de leur état et la responsabilité de l'état des routes responsable des l'accidentologie des motards, il faudra un contrôle technique des routes en France comme sa on pourrai parler de véritable sécurité.

Cordialement

N° 967506 - toujours dans le même sens

par :

14/07/2023 19:32

Bonjour,

Si je comprends bien le texte, il est déjà question de sanctionner ceux qui ne se soumettront pas au contrôle technique d'une part, et les contrôleurs devront disposé d'un agrément mais pas d'un permis moto en cours de validité pour contrôler mon véhicule !

Premier problème pour moi, je ne permettrais pas a une personne qui ne sait pas utiliser mon véhicule, ne serait ce que de le démarrer !

Deuxième problème j'habite près d'une commune de l'Ain qui s'appelle Virignin, sur cette route il y'a eu 3 accidents en moins de deux mois, et 2 mortels en moins de deux ans ! Rien n'a été fait par les services de l'état pour améliorer l'état des routes.. (en revanche les étapes du tour de France font l'objet de la plus grande attention...)

Le contrôle ne me gêne pas en lui même car je connais parfaitement l'état de mon véhicule, mais il devrait être gratuit.

Enfin la cours des comptes épingle systématiquement les dépenses de l'état (salaire des élus, des membres du gouvernement, nombre de députés indécents, idem pour les sénateurs ..) mais le contribuable, a part payer plus ne voit jamais de retour sur les sommes astronomiques qu'il dépense en impôts, taxes, et autres contrôles obligatoires.

N° 967507 - état des routes

par :

14/07/2023 19:37

Bonjour

premier point : le rapport contrôle technique / défaut du véhicule / accident est faux, des études l'ont démontrées. Ce sujet est d'actualité uniquement du fait des groupes de lobby (en citant expressément [réseau de contrôle technique]) présent à l'UE.

second point : la mise en place est obligatoire de part notre appartenance à l'UE, malgré les recours ont ne peux y échapper.

troisième point : je vous suggère de prendre exemple du CT deux roues qui se pratique en Belgique sur les 2 roues. Celui-ci est rapide, ne nécessite pas d'investissement énorme pour les centres de contrôle et peu cher pour l'usager. Dans tout les cas ce CT n'aura aucun impact sur la mortalité routière des motards (voir premier point). La directive européenne ne vous oblige en rien à mettre autant de point de contrôle (on en revient à l'utilité d'une telle mesure)

quatrième point : merci de remettre en état les routes !!! je suis motard et entre vos barrières de "décapitation" sur l'autoroute, les trous et autres aspérité sur les chaussées (nationale, départementale et communale) , les graviers en faisant du "cache misère" sur les axes routier ça suffit. Là ce sont des choses qui font augmenter la mortalité routière des deux roues et le nombre d'accident.

Merci de vous reconnecter à la réalité et de sortir de Paris.

Cdt.

N° 967508 - Non au contrôle technique des deux roues

par :

14/07/2023 19:41

Il y a d'autres mesures à prendre pour la sécurité plutôt que ce nouvel impôts déguisé.

N° 967509 - Complication inutile

par :

14/07/2023 19:42

Bonjour,

Motard depuis plusieurs décennies, je trouve dommage de compliquer la vie des motards qui, dans la majorité des cas, assurent scrupuleusement l'entretien de leur véhicule. Leur vie en dépend.....

Un contrôle routier plus présent, le retrait immédiat de la circulation de véhicules trop bruyants quels qu'ils soient (voitures, cyclomoteurs, scooters, motos) comme cela se pratique dans certains nos pays voisins serait bien plus efficace et moins importun que le contrôle technique envisagé sous la pression de certains lobbies d'origine plus ou moins opaque.

En espérant que mon commentaire sera d'utilité pour une décision sage et réfléchie, laissant encore un espace de liberté à un public qui ne demande que de pouvoir se déplacer pour ses usages professionnels et de loisir.

Cordialement

N° 967510 - Décret, arrêté on ne légifère toujours pas

par :

14/07/2023 19:43

Comme toujours, le gouvernement passe en force.

Les motards bichonnent leur véhicule. Ils n'ont pas besoin qu'on leur donne des leçons et qu'on leur prenne encore plus d'argent pour rouler

Il y a très peu d'accidents du mauvais état des véhicules, de fait

N° 967511 - CT moto

par :

14/07/2023 19:44

Je fais entretenir mon véhicule chez un professionnel de la moto qui lui même fait toutes les vérifications de sécurité en engageant sa responsabilité sur le bon fonctionnement du véhicule.

Je ne vois pas en quoi un contrôleur technique, qui n'a pas la qualification et les compétences d'un mécano professionnel, va effectuer une vérification plus pertinente, mis à part payer une nouvelle fois un contrôle déjà effectué.

Cela ne va pas réduire les risques liés à la pratique de la moto, mais " nourrir grâcement " [réseau de contrôle technique] et ses comparses.

De plus, l'état des routes qui est une fonction régaliennne de l'état et des collectivités, est beaucoup plus dangereuse pour un motard

N° 967513 - UN CT 2rm ^pour satisfaire qui ?

par :

14/07/2023 19:44

En tout cas ni la majorité des utilisateurs de 2 rm, ni les vrais défenseurs de l'écologie, ni les spécialistes de l'accidentologie de ce type de véhicule.

Toutes les études sérieuses ont montré que l'état du véhicule était impliqué dans moins de 0,5 % des accidents des 2 RM. Les motards, quoiqu'en disent les détracteurs de ce type de moyen de transport ne sont pas des candidats au suicide permanent. Ils prennent soin de leur machine car ils savent mieux que personne qu'ils sont bien plus vulnérables que les autres usagés de la route ( hormis les piétons et les cyclistes). Donc, en terme de sécurité le CT pourrait éventuellement être obligatoire pour les taxis moto puisqu'eux ont la responsabilité des personnes qu'ils transportent.

La pratique du 2RM aide à fluidiser le trafic dans les agglomérations et sont donc positifs en ce qui concerne la pollution imputable aux moyens de transport. Quand au bruit généré par les échappements non conforme il suffit de les sanctionner lors de contrôles routiers.

Alors à qui profite le CT sinon aux lobbystes type [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui voient là un moyen de gagner encore un peu plus d'argent sur le dos des usagers.

Je suis également cycliste et je ne doute pas que la commission européenne, sous la pression des mêmes lobbystes ne va pas tarder à ^proposer un CT pour les vélos !

N° 967514 - CT moto = racket organisé

par :

14/07/2023 20:01

Alors que les routes françaises sont dans un état pitoyable, vous voulez nous faire croire que la mise en place d'un CT pour les motos est destinée à garantir notre sécurité ?

Ce n'est qu'un racket supplémentaire destiné à engraisser les tocards qui dirigent ce pays par la dictature.

Pauvre France...

N° 967515 - NON

par :

14/07/2023 20:05

Pour moi c'est un grand NON

Chaque motards est responsable et vérifie sa machine... Il y a déjà les révisions périodiques aussi chez les concessionnaires

N° 967516 - Mieux que le CT moto

par :

14/07/2023 20:11

Le gouvernement devrait plus se concentrer sur l'éducation des automobilistes qui ignore très largement le contrôle des angles mort ou le téléphone au volant . Ainsi que des nids de poules et autre guillotine a motard ou faire la chasse des 50cc trafiqués voir tas de boue qui circulent.

La plus grande des majorité des motard vérifie l'état de leur véhicule régulièrement et ce font rappeler à l'ordre par les autres motard en cas de problème détecter sur leur véhicule ... Etat des pneu, éclairage, chaîne, fuite de liquide,....

Le CT ne servira que a énervé les motard et les prendre pour des vaches a lait. Mettez donc en place les "radar méduse" afin de recadrer les moto les plus bruyante et contanter les lobby tel [association] et consorts.

Je vous rassure des le moindre problème détecter sur ma moto je règle le soucis sans tarder je ne joue pas avec ma vie comme bon nombre de mes amis motard.

Merci donc d'arrêter cette ineptie de CT et de vous concentrer sur l'état et danger des route ainsi que de faire la chasse au engin dangereux au moyen des force de l'ordre

N° 967517 - Monsieur

par :

14/07/2023 20:15

Excellente initiative.

Contrôle du bruit notamment.

N° 967518 - Un impôt qui ne dit pas son nom.

par :

14/07/2023 20:19

Nous sommes retraités, nous roulons beaucoup moins mais toujours avec la même passion, j'entretiens scrupuleusement nos deux motos et notre side-car, notre sécurité technique n'est pas en cause. Pour nous ce contrôle est inutile et n'est qu'un nouvel impôt qui ne dit pas son nom. Marre que ce soit toujours la même catégorie sociale qui saigne.



N° 967519 - CT

par :

14/07/2023 20:35

Je suis contre le CT des motos. Les motards sont très à cheval sur l'entretien de leur bécane

N° 967520 - Un CT comme pour les voitures mais totalement inapproprié

par :

14/07/2023 20:42

Un CT comme pour les voitures mais totalement inapproprié

Les gendarmes disent souvent ceci: Ne prends la moto qui si tu t'en sens !

Donc si on ne se sent pas de prendre la moto il faut maintenant risquer sa vie pour l'amener à un CT, totalement idiot

D'ailleurs je ne fais que 50 à 150Km par an, je ne ferais pas le CT moto, pire si je le fais et que j'ai un accident je déposerais une plainte contre l'état !

Oui l'état est complice

quant aux 3 associations dont l'un qui se soucie de l'environnement et trouve qu'un 600cc pollue et qui roule en Porsche cayenne

Ce CT doit être supprimé parce qu'il ne résout rien:

- Ni le bruit parce qu'un pot ca se remet en 20 min
- Ni les accidents car bien souvent les accidents se produisent en moto neuve !!!!

!! à part remplir les poches de petits pourris de l'UE

Encore une raison de plus de réclamer le FREXIT

à la limite ce CT sera une barrière contre les 50cc bien souvent modifié avec pot de détente mais ca ne change rien

Moto électrique Harley Davidson ? rien à ajouter

N° 967521 -

par :

14/07/2023 20:43

Comment justifier un contrôle technique sur les 2 roues? La sécurité?

Les accidents pour des causes techniques ou mécaniques sont quasi-nulles (0,5 pour cent selon plusieurs études sérieuses comme le rapport MAIDS qui fait référence).

Le monde de la moto a géré ses problématiques (formation, permis bridé les 2 premières années...), ce qui permis de faire baisser le nombre de décès malgré l'explosion du parc 2 roues.

Pour certains amoureux de motos qui en possèdent plusieurs et qui les entretiennent parfaitement, cela est vécu comme une injustice car le coût sera prohibitif !

Quel gâchis...

La technocratie a vaincu mais elle va laisser un goût amer à une population d'utilisateurs de 2 roues

....

La sécurité n'aura rien gagné, la liberté recule encore et la colère d'une population responsable finira par s'exprimer d'une façon ou d'une autre.

N° 967522 - contrôle technique des deux roues motorisés

par :

14/07/2023 20:52

Je pense que le contrôle technique des 2 roues motorisés n'amène rien et est donc de ce fait inutile car les organes de sécurité tels que freins, pneus, amortisseurs etc. sont visibles et vérifiés par moi même ou mon mécano et qu'un manquement est une prise de risque beaucoup trop importante et ne pardonne pas contrairement à une auto.

N° 967523 - controle technique 2 roues 3 roues quadricycle à moteur

par :

14/07/2023 21:02

ce controle me semble irrealiste au vu de la difference technique des véhicules concernés et qui de plus sont bien entretenus . cela contrairement à l etat des routes dégradées ( nombreux nids de poule de plus en plus profonds , gravillons étalés sur les chaussées , ces nombreux pieges n étant pas signalés ) . urgence ?

N° 967524 - contre ce CT 2 roues

par :

14/07/2023 21:13

Je suis contre ce controle technique 2 roues, je ne vois pas ce qu'un centre va découvrir de plus que les mécaniciens qui entretiennent régulièrement nos machines. C'est une question de sécurité pour nous avant tout d'avoir une machine en état  
Cordialement

N° 967525 - Contrôle technique motos

par :

14/07/2023 21:16

La répression plus sévère de ceux qui font trop de bruit, qui roulent sans assurance, sans protections, sans respecter le code de la route etc..ce sont eux qu'il faut punir . Mais par mensonge et hypocrisie, on veut faire croire à l'opinion que les motards sont des irresponsables et des pollueurs et leur faire payer encore un peu plus le droit de vivre une passion.

Encore une fois on veut nous diviser pour mieux nous isoler et ainsi nous empêcher de réfléchir afin de nous imposer des mauvaises lois.

Ceux qui veulent imposer un contrôle technique ne sont pas des motards, seulement des financiers et surtout des gens avec qui on ne pourra jamais avoir une discussion franche et honnête sur le sujet.

N° 967526 - contole technique moto

par :

14/07/2023 21:16

je suis opposé a ce contrôle . les motards respectent leurs vies donc leurs motos. améliorez l'etat des routes nationales et départementale en donnant des moyens nécessaires aux communes et départements.

N° 967527 - ENCORE QUELQUE CHOSE QUI NE SERVIRA A RIEN UN DE PLUS

par :

14/07/2023 21:21

Comme démontré seulement 0,3 % des accidents sont liés à l'état des véhicules.

Donc faire un contrôle visuel d'une moto en 5 minutes pour 50 euros c'est vraiment injuste et surtout inutile

De plus par du personnel non formé aux 2 roues et sans matériel adapté

Il serait préférable de s'assurer que les routes soient en bon état d'abord

De plus la majorité des problèmes de bruit sont liés au scooter de 50 cm<sup>3</sup> qui en seront dispensés

N° 967528 - Véhicule ancien

par :

14/07/2023 21:30

Les véhicules anciens, années 60 non munis de carte grise dite de collection seront donc assujettis au contrôle technique. Je possède ce genre de véhicules de moins de 125 cm<sup>3</sup> et je demande bien comment vont être classés ces véhicules lors du contrôle technique alors qu'ils ne roulent que très peu.

Véhicules à moteur 2 temps par exemple.

Donc, ça veut dire quoi ? Poubelle ?

Un patrimoine à la casse donc ?

Et en ajoutant les 50€ à régler quelque soit le résultat final !

Un vrai scandale.

N° 967529 - PROPOSITION LISTE DES POINTS DE CONTRÔLES TECHNIQUE A REALISER SUR LES MOTOS

par :

14/07/2023 21:33

Bonjour,

Avant de vous proposer une liste des points de contrôles et des particularités concernant le processus de contrôle technique des motos, il est important que je vous fasse part de mon point de vue en tant que motard.

Tout d'abord il faut faire la différence entre les cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup> type mobylettes, scooters, mini moto etc. et les cylindrées supérieures à 125 cm<sup>3</sup> qui pour ma part se classe dans la catégorie appelée motards. En effet Je suis motard depuis plus de 30 ans et durant toutes ces années, j'ai toujours parfaitement entretenu mon véhicule 2 roues comme la très grande majorité des motards et je n'ai jamais provoqué d'accident même mineur avec ma moto. Les motards sont des citoyens responsables et conscients de leur vulnérabilité lorsqu'ils roulent avec leur machine, alors que les deux roues motorisées de cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup> sont dans la grande majorité mal entretenues et pilotées par des individus dont la plupart ne sont pas conscients de leur vulnérabilité et de l'importance d'une machine en parfait état.

Aujourd'hui, ce qui nous sera imposé par le lobbying industriel d'une poignée d'individus ne résoudra pas le problème des morts sur nos routes françaises, la grande majorité des accidents qui engendrent de graves blessures chez les motards provient des réseaux routiers qui ne sont pas adaptés aux deux roues et qui sont de plus en plus dégradés et très mal entretenus par les pouvoirs publics.

Vous trouverez ci-dessous mes remarques et propositions pour une réflexion sur la mise en place d'un processus des points de contrôle le moins impopulaire et le plus efficace possible pour les motos de cylindrées supérieures à 125 cm<sup>3</sup>

- Les contrôleurs doivent être possesseurs du permis A et justifier d'une expérience de conduite minimale de 5 ans avec une moto de grosse cylindrée (>125 cm<sup>3</sup>). En effet certaines machines sont haut perchées avec un poids supérieur à 250 kg et donc

difficiles à manipuler et à démarrer avec des commandes réglées à la morphologie du propriétaire de la moto.

- Lors des différentes phases de contrôle, l'équilibre de la moto doit impérativement être assuré par des systèmes fiables et qui doivent s'adapter aux différentes catégories de motos (routières, roadsters, choppers, trails avec ou sans carénage etc.). Il faut tenir compte que les motards français tiennent à leur moto comme à la prunelle de leurs yeux. De ce fait, il faut impérativement éviter toutes mauvaises manipulations, dégradations ou pire des chutes de la moto qui pourraient engendrer des altercations entre le motard et le contrôleur.

- Contrôles visuels (niveau huile et plaquette des freins, état des pneus, des durites etc).

- Contrôle des éclairages.

Attention ! les feux sont réglés suivant le poids embarqué sur la machine y compris celui du pilote habituel. Le contrôle risque d'être faussé si le contrôleur n'a pas le même poids que le propriétaire de la moto.

- Contrôle des suspensions.

Attention, certaines machines sont équipées de système de paramétrage des suspensions suivant les types de terrains (graviers, bitume, chemins en terre). Ces systèmes diffèrent suivant les marques de moto. Le contrôle risque d'être faussé si le technicien contrôleur n'a pas une parfaite connaissance des technologies spécifiques aux motos qui évoluent constamment.

- Contrôle des freins.

Attention, Certaines machines sont équipées d'une gestion électronique du freinage et de la répartition entre l'avant et l'arrière en fonction du type de revêtement. Les résultats du contrôle risque d'être faussé si la surface des rouleaux sur laquelle les pneus sont en contact lors du contrôle ne correspond pas aux différents modes de réglage.

La liste des spécificités liée au contrôle technique des motos est loin d'être exhaustive. Je vais conclure mes propositions en vous indiquant que contrairement aux apparences, la moto est un véhicule complexe qui demande une bonne connaissance de la moto et des compétences techniques spécifiques.

Le contrôle technique imposé par les lobbying au niveau européen doit avoir pour seul but de garantir la sécurité des usagers de de la route et non de remplir les poches déjà bien pleines d'une minorité d'hommes d'affaires.

Pour permettre de faire accepter une décision qui restera dans tous les cas impopulaire auprès de l'ensemble des motards en colère, le contrôle technique doit être réalisé par les concessionnaires professionnels de la moto faisant partie d'un réseau déjà existant et connaissant parfaitement les spécificités techniques liées aux différentes motos. Ce sont des professionnels experts en qui les motards pourront avoir confiance. En effet, ils suivent régulièrement des formations techniques de mise à jour liées aux particularités mécaniques et électroniques de la moto. De plus, ils possèdent des ateliers déjà équipés pour les deux roues motorisés. Il sera plus rapide de les équiper avec du matériel spécifiquement dédié au contrôle technique moto.

N° 967530 - contrôle technique moto

par :

14/07/2023 21:33

Bonjour

Possesseur d'un 1800 goldwing, je dépense en révision et entretien de mon véhicule environ 500 euros par an pour qu'elle soit en bonne état. En effet ma vie dépend du bon état de ma moto. Lors du passage du permis moto, on nous fait prendre conscience de l'importance de l'état de notre moto, donc nous devons faire son inspection avant chaque utilisation. La sécurité du motard, si cela est vraiment votre sujet de préoccupation, dépend plus de l'état déplorable de nos routes, des ralentisseurs qui ne sont pas aux normes, du respect du code de la route par les conducteurs qui s'affranchissent de l'usage du clignotant et autres. De l'utilisation du téléphone, de jeunes conducteurs qui dès qu'ils ont le permis peuvent acheter / louer des voitures de forte puissance sans limite contrairement à un nouveau motard qui est limité avec raison.

Pour notre sécurité, dont je suis certain n'est pas votre préoccupation, baissé la TVA sur les équipements du motard: gants, casque, blouson, bottes .... mais c'est vrai, encore une manne financière de perdu.

Si c'est ça votre Europe, merci mais non merci.

Faut il dans notre pays tout casser pour avoir gain de cause ???

Pas cordialement

N° 967531 - Controle technique moto

par :

14/07/2023 21:36

A part le respect de directives de l'UE je n'ai rien lu qui plaide en faveur de ce CT !!! Je ne suis pas idiot au point de ne pas savoir si ma moto n'a pas des pneus en bon état ou des freins HS. Je ne crois qu'un motard responsable puisse jouer avec sa vie et celle des autres !!! Si il existe des motards irresponsables, que les forces de l'ordre continuent à se servir de leur arsenal juridique concernant le bruit, l'état des plaquettes, des pneus, l'assurance etc etc ... Bref un impôt supplémentaire et surtout non justifié.

N° 967532 - Minimum nécessaire

par :

14/07/2023 21:38

Ce contrôle technique devra au minimum contrôler le niveau sonore et la pollution

N° 967533 - AVIS SUR CONTROLE TECHNIQUE DES 2 ET 3 ROUES MOTORISES

par :

14/07/2023 21:39

Bonjour,

Notre sécurité passe par la vérification quotidienne de notre moto, tous les sujets sont vus lors du passage du permis. Nous sommes sensibilisés à la sécurité qui est liée à la l'état de notre moto autant qu'à notre comportement.

Je ne vois aucune utilité à instaurer un contrôle technique pour les moto.

Pour la sécurité, c'est le mobilier urbain et routier qui posent de nombreux problèmes aux motards.

Bien à vous,

Sociétaire à la [assurance]

N° 967534 - Nul ce projet de loi

par :

14/07/2023 21:41

Je suis professionnel de l'automobile et je trouve ce texte de loi complètement inutile. Un moyen de créer une taxe supplémentaire. Cela ne vas rien changer. Nos motos sont entretenus.

N° 967535 - Mon avis

par :

14/07/2023 21:42

Ok pour:

Freins

Pneus

Bruit

Nécessaire :

50cm2

accompagnement reglementaire:

Etat des routes

Gravillons

Nids de poules

N° 967536 - Projet de décret relatif au contrôle technique des deux roues

par :

14/07/2023 21:50

Pourquoi instaurer un contrôle technique alors que seulement 0,3 pour cent des accidents de deux roues sont dû à un problème technique sur le deux roues ?

L'utilisateur est conscient que le mauvais état de sa moto peut lui faire subir de graves soucis corporel .

Sur un deux roues tout est visible sans se mettre à genoux ou se coucher sous le véhicule : usure des pneus par exemple . le moindre défaut alerte le conducteur et de plus lors des révisions fréquentes chez les motocistes tout est contrôlé .

Les conducteurs de deux roues sont en très grande majorité des gens passionnés et utilisent leur moto par choix contrairement aux automobilistes qui subissent leur voiture

L'état des routes , de la signalisation au sol et sur les bas côtés me semble être beaucoup plus important pour la sécurité des usagers surtout à deux roues et même à quatre ou six et plus !

N° 967537 - Projet de décret relatif au contrôle technique des deux roues

par :

14/07/2023 21:55

Pourquoi instaurer un contrôle technique alors que seulement 0,3 pour cent des accidents de deux roues sont dû à un problème technique sur le deux roues ?

L'utilisateur est conscient que le mauvais état de sa moto peut lui faire subir de graves soucis corporel .

Sur un deux roues tout est visible sans se mettre à genoux ou se coucher sous le véhicule : usure des pneus par exemple . le moindre défaut alerte le conducteur et de plus lors des révisions fréquentes chez les motocistes tout est contrôlé .

Les conducteurs de deux roues sont en très grande majorité des gens passionnés et utilisent leur moto par choix contrairement aux automobilistes qui subissent leur voiture

L'état des routes , de la signalisation au sol et sur les bas côtés me semble être beaucoup plus important pour la sécurité des usagers surtout à deux roues et même à quatre ou six et plus !

N° 967538 - CT 2RM contre-productif

par :

14/07/2023 22:23

exemple 1 : le bruit

les possesseurs de pots non-règlementaires (= bruyants !) les démonteront la veille du CT, ... et le remonteront le lendemain.

Ce sont les contrôles aléatoires qui les éradiqueront, pas un CT.

(note, la [association de motard] fait la chasse aux pots non-homologués)

exemple 2 : la sécurité (freinage, pneus, suspensions, ...)

les motards sont bien plus attentionnés à l'entretien de leur moto car les premiers exposés en cas de négligences.

seuls 0,3% (zéro virgule trois pour cent) des accidents motos sont dus à un défaut d'entretien ; et 25% à la voirie

= mettre l'argent là où cela SAUVE DES VIES !!

exemple 3 : l'accessibilité (visuelle)

contrairement aux automobiles, on peut voir d'un coup d'oeil l'état de sa moto à chaque usage (plaquettes de frein, fuites éventuelles, etc ...)

de plus, la pratique moto est souvent une histoire de passionnés, donc contrôler soi-même l'état de sa moto est un plaisir, voire une passion.

sans connaissances techniques, les concessions font déjà le contrôle à chaque visite dans leurs ateliers.

exemple 4 : décourager la pratique de la moto, c'est faire dépenser (beaucoup) plus cher (quand c'est possible ?!) pour une automobile qui,

- n'a qu'une personne à bord 90% du temps,

- pèse 15 à 20 fois le poids du conducteur (moyenne),

- donc >93% de l'énergie sert à déplacer le véhicule automobile qui sert à vous déplacer, cherchez l'erreur

- l'énergie nécessaire à fabriquer le véhicule est aussi en proportion (ratio poids)

exemple 5 : se garer

regarder une vue aérienne des zones industrielles. Il y a plus de surface pour les parkings des employés (voitures) que de surface de bâtiments (production)

+ artificialisation des sols

exemple 6 : perte de temps

si vous gagnez 15 minutes le matin en moto en évitant les bouchons (prix d'ami :),

soit + 15 minutes au retour = 1/2 heure par jour

x 200 jours ouvrés / an = 2 semaines 1/2 de "RTT" gagnés par an.

sur 40 ans de carrière cela donne de 2 à 5 ans de "pré-retraite" virtuelle (comparaisons effectuées sur cas réels)

... et le réveil qui sonne 1/4 plus tard le matin, ce n'est pas virtuel !!

on continue ?

P.S.: si vous étiez critique gastronomique, ou de cinéma,

vous viendrait-il à l'idée de juger le meilleur restaurant d'une ville alors que vous n'avez mis les pieds dans aucun d'entre eux ?

... ou de donner une palme d'or alors que vous n'avez vu aucun film en compétition ?

alors commencez par passer votre permis moto avant de prendre des initiatives "à la con" si vous ne connaissez pas le monde des motards (qui a aussi ses abrutis, c'est la vie)

N° 967539 - Contre le Contrôle technique pour les motos

par :

14/07/2023 22:35

Aucun intérêt, les motos sont très bien entretenues par leurs propriétaires.

Ce n'est que du racket développé par [réseau de contrôle technique] pour se faire de l'argent.

Réparée les routes françaises dans un sale état, protégez les rails des glissières de sécurité dans leur parties basses.

En cas de chute ce sont des vrais guillotines à motards.

Aucun intérêt ce contrôle technique

N° 967540 - Opposition au contrôle technique pour les 2 roues.

par :

14/07/2023 22:56

Bonjour,

En moto, notre seule protection est notre vigilance à chaque instant. Nous nous devons d'être vigilant par rapport à nos actions mais aussi et surtout celles des autres ainsi que les infrastructures. C'est pour ces raisons que l'entretien de mes motos comme l'entretien de mes équipements est quelques choses d'important pour moi.

De plus, je possède des véhicules auxquels je tiens particulièrement, une Voxan moto française de 2005, ainsi qu'un side-car. Où pourrais je trouver quelqu'un en qui j'ai suffisamment confiance pour réaliser ces contrôles. Ces véhicules sont très spécifiques et nécessitent d'en prendre grand soin pour prolonger la durée de vie de la mécanique. Qui pourra s'en occuper ???

Pour toutes ces raisons je trouve dommage de nous imposer un contrôle technique alors que mes véhicules sont très bien entretenus

N° 967541 - Contrainte conséquente pour un bénéfice négligeable

par :

14/07/2023 22:59

Etant à la fois automobiliste et motard, il est évident pour moi que l'approche de ces deux véhicules est totalement différente.

Si je parcours environ 15000 km/an en voiture c'est 8000 à moto, soit 2 fois moins qu'en voiture (et tout de même 2 fois plus que la moyenne des motards). De ce fait un contrôle technique moto, s'il est mis en place et puisqu'il cherche avant tout à détecter les défauts techniques liés à l'usure, devrait être 2 à 4 fois plus espacé que pour les voitures.

Surtout rouler à moto c'est confier sa sécurité à une machine sans protection, ça rend beaucoup plus attentif à l'état du véhicule. Je ne lève jamais le capot de ma voiture mais j'inspecte fréquemment ma moto avant de démarrer (pneus, plaquettes de frein, transmission, jeux,...). Quel motard irait rouler sur une moto poubelle comparé à la proportion d'automobilistes n'hésitant pas à le faire? De ce fait et sachant que les défaillances techniques sont une cause très faible d'accidents moto, je ne crois pas judicieux de mettre en place un contrôle technique: son bénéfice sur l'accidentologie sera négligeable par opposition à la contrainte et aux frais qu'il fait peser sur les utilisateurs.

N° 967542 - Pourquoi pas

par :

14/07/2023 23:00



Un contrôle technique pour les 2 roues, pourquoi pas, mais uniquement au moment de la revente du véhicule.

N° 967543 - Réponse à la consultation sur le contrôle techniques des motos

par :

14/07/2023 23:03

Les motos contrairement aux voitures sont rarement des utilitaires mais souvent des véhicules de loisirs. Tous les organes mécaniques sont apparents et chaque point est contrôlé quand nous faisons nos révisions régulières, en moyenne tous les 8000 kilomètres.

lors des changements de pneus, réguliers également, les constats sont visuels et évidents. Notre sécurité dépend directement de l'état de nos véhicules, nous sommes des adultes responsables et souvent pères de famille.

Ce qui tue sur la route, ce n'est pas l'état de nos véhicules, ce sont les chaussées dégradées, les comportements dangereux avec les utilisations de portables au volant, les manoeuvres des automobilistes ne prenant pas en compte notre présence.

L'état des véhicules n'est que très rarement en cause.

Il serait plus pertinent de doubler les barrières de sécurité, limiter les gravillonnages avec des balayages obligatoires après travaux, réduire les obstacles dangereux avec des aménagements non conformes, dos d'âne hors normes, chicanes truffées d'obstacles.

Règlementer le remplissage des réservoirs de gasoil avec des coupures de remplissage plus précoces pour limiter les fuites de gasoil sur la chaussée.

Baisser la tva sur les éléments de protection et de sécurité, proposer à prix réduits des formations sur circuit ou auprès des gendarmeries motorisées.

Intégrer plus efficacement la présence des motards dans la formation de permis de conduire des voitures.

Et au pire, si ces éléments ne suffisent pas et que vous tentez de nous faire la leçon, ne mettez ce contrôle technique uniquement à la revente des véhicules, vos autres arguments ne tiennent pas, ce sera perçu seulement comme une nouvelle taxe appuyée par les lobbys du contrôle technique, ni plus ni moins...

Cordialement,

N° 967545 - Mon avis sur le contrôle technique

par :

14/07/2023 23:20

Qui ignore le rien à f...du gouvernement face au réchauffement climatique, à la sécurité publique, à l'égalité des chances, la liberté, la solidarité, à la sécurité routière ?

Ce macron est un pantin agité par les lobbies, et les 40 plus grosses fortunes de France, il a bien de la chance d'avoir eu notre voix, à nous, républicains et démocrates, face à la résurgence de l'extrême droite dont il a fait le lit ! Qui l'a servi.

Areva, Bolloré, BHL, [réseau de contrôle technique] le remercient... et n'y manqueront pas après son mandat !

N° 967546 - contrôle inutile pour 99.99 % des cas

par :

14/07/2023 23:37

Bonjour

le contrôle technique des motos ne servira pas à grand chose dans la grande majorité des cas mais enrichira les contrôleurs (voir les stats des accidents). En effet celui qui fait trop de bruit changera

son échappement avant et après le CT. Une moto aux pneus lisses n'arrivera pas jusqu'au CT. De nombreux contrôles seront inutiles et ou quelque fois contournés.

Les motards ont très souvent la passion de leur hobby et en respectent les règles de sécurité . Ils sont possesseurs de plusieurs véhicules et devront donc s'en séparer ou tenteront de ne pas faire les CT en prenant le risque d'un éventuel PV.

Il faudra exiger que les contrôleurs aient leur permis moto, soient possesseurs d'une moto à leur nom pour pouvoir agir en connaissance de cause avec affichage des pièces probantes dans les locaux de CT.

Ils devront supporter que le motard les surveillent pendant le CT. Les banc d'essais devront être spécialisés et non pas adaptés pour éviter tout risque de détérioration des motos.

Enfin si cette pratique devient trop exigeante et chère la moto ne sera plus utilisée comme moyen de transport et sera donc remplacée par des voitures plus lourdes plus polluantes et sources de bouchons et donc in fine de pollution !

N° 967547 - Contrôle technique des 2 RM

par :

14/07/2023 23:40

Complètement inutile, de plus ma moto passe en concession une fois an et elle subit déjà un contrôle technique complet et c'est compris dans la prestation....

N° 967548 - consultation sur controle technique moto

par :

14/07/2023 23:41

Bonjour

Le projet de contrôle technique est d'un extrême complexité et il semble que le législateur n'ait fait qu'un copier coller du CT automobile , pour exemple comment parler de défaut majeur en ce qui concerne l'absence de frein de stationnement qui n'existe quasiment pas sur aucun deux-roues. Le fonctionnement des motos est souvent très différent d'une marque à l'autre et alors qui suffit d'appuyer sur un bouton ou tourner la clef pour démarrer une automobile, comment fera le contrôleur pour démarrer une moto au kick ?

Je pense qu'un contrôle visuel concernant l'état général, réalisé avec du bon sens, en contrôlant les freins, les pneus est l'éclairage serait beaucoup plus judicieux que le texte de référence qui est , une fois de plus dans notre pays, une usine à gaz qui ne pourra qu'amener mécontentement et rejet du contrôle , lequel est vu par la plupart des utilisateurs concernés comme une taxe supplémentaire et non pas comme une contribution à la sécurité routière .

Cordialement

N° 967549 - Contrôle technique non fondé

par :

14/07/2023 23:44

Bonjour, dans la mesure où seulement 0,3% des accidents mortels à 2 roues sont liés à l'état du véhicule, je pense que ce contrôle technique est inutile et qu'il serait plus efficace de mettre en œuvre des mesures d'aide au remplacement de son ancien 2 roues, et d'entretenir correctement les infrastructures routières.

N° 967550 - Contrôle technique motos

par :

15/07/2023 00:09

Gros flous pour le " contrôle visuel " . Qu'est ce que cela définit ? Etat des pneus , des commandes , du cadre , des suspensions , de l'éclairage ....

Tout à fait d'accord avec un contrôle régulier sur les nuisances sonores . Très très fréquentes et inadmissibles . Pour le reste opposé . D'accord avec une vignette pour les agglomérations importantes : tout le monde est concerné par le danger que cela fait encourir aux habitants des grandes agglomérations , c'est un problème de santé publique .

Donc pour les motos anciennes non modifiées et entretenues ( pneus-freins ) , il faut accepter qu'elles puissent continuer à rouler hors grandes agglomérations et sans contrôle technique ( sauf un contrôle sonore régulier ) . La moto est un outil de liberté et de plaisir et d'utilité pour les déplacements et les voyages . Sans nuire aux riverains et être des dangers publics . A tout contraindre , on finit par créer bien des brimades . Un peu d'air S.V.P. ! En résumé : que les constructeurs proposent des motos moins rapides , plus coupleuses , et moins polluantes . Que les motos conformes à leur agrément d'origine continuent de rouler avec un seul contrôle : le niveau sonore ! Les usagers des grandes agglomérations doivent accepter la nécessité des vignettes ( pollution ) . Conclusion : un seul contrôle technique sonore . Le respect prioritaire : laissez tranquille les propriétaires de motos "anciennes" qui s'abstiendront de rouler dans certaines agglomérations . Il y avait une solution très simple pour la limitation de vitesse hors agglomération : 90 sur les nationales et 80 sur les départementales . Trop simple avec maintenant des départementales à ... 90 . Ne poursuivez pas ( malgré les contraintes européennes ) sur des réglementations rigides et hors bon sens . Philippe Roussel-Gall , motard depuis 51 ans .

N° 967551 - Contrôle technique

par :

15/07/2023 00:18

Propriétaire d'un deux roues bien entretenu pour ma sécurité, je suis contre ce projet.  
Cordialement

N° 967552 - Contrôle technique

par :

15/07/2023 00:18

Propriétaire d'un deux roues bien entretenu pour ma sécurité, je suis contre ce projet.  
Cordialement

N° 967553 - Inutilité démontrée par les chiffres, du ct pour les deux roues motorisées .

par :

15/07/2023 01:06

La défaillance technique constatée sur un deux roues motorisées, par les assurances, lors d'un sinistre est de 0,3 %.

Lors de l'instauration du ct pour l'automobile c'était 17% du parc automobile qui présentaient une défaillance technique constatée lors d'un sinistre .

L'inutilité de cette mesure pour les motards est flagrante, par les chiffres avancés .

La [association de motard] a d'autre part proposé des mesures alternatives à la mise en place du CT , en réponse à cette mesure que souhaite l'Europe .

Faudrait-il ajouter que le parc moto augmente chaque année (depuis pls années), alors même que la mortalité en deux roues suit la courbe inverse, démontrant le comportement en général, responsable des motards, alors que les conditions de route (état des infrastructures/routes) se dégradent régulièrement

N° 967554 - Non au CT des deux-roues motorisés.

par :

15/07/2023 01:10

Tout propriétaire de véhicule pouvant justifier de l'entretien régulier (1 fois par an), effectué par un atelier professionnel, en produisant les factures en résultant, ne devrait pas être obligé à un contrôle technique.

L'accidentologie découlant d'un mauvais état du véhicule est quasi nulle en ce qui concerne les 2 roues, c'est un fait. Leurs propriétaires ne sont pas suicidaires...

Plus préoccupant est l'état des routes, aussi bien en ville qu'en campagne, qui se dégrade de plus en plus et tarde trop souvent à être réparé.

Cette mesure est injustifiée et injustifiable, et est, à juste titre, vécue comme un nouveau racket, dans un contexte d'augmentation générale du coût de la vie.

Plus cohérente serait une loi (si toutefois le but est bien la protection des usagers...) obligeant au port de plus d'équipements de sécurité (blousons, pantalons, chaussures) en plus du casque et des gants.

N° 967555 - Non au Contrôle technique moto

par :

15/07/2023 01:31

Il ne faut pas mettre en place une mesure qui freinerai le marché des motocycles et ne serait contraignante que pour les gens honnêtes. Avec en moyenne 4 500 kilomètres par an les motocycles ne sont pas du tout comparable aux autres véhicules. Un contrôle technique avant la vente serait bien plus utile car il avertirai le prochaine acquéreur de l'état du véhicule. Pour ce qui est du bruit qui est pointé du doigt en quelques minutes nous pouvons changer la ligne d'échappement donc le contrôle technique ne changera rien, sans parler du fait qu'au permis moto les points de contrôle nous on déjà été expliqué montré et mis en application. 0,3 % des accidents ont un lieu avec l'état du véhicule, il ne faut pas pénaliser toute une filière qui participe au desengorgement dans les rues des villes.

Merci à vous de prendre en compte ce message.

N° 967557 - Encore une obligation supplémentaire

par :

15/07/2023 03:49

Apparemment on ira jusqu'au bout sur la surveillance totale du peuple. Des caméras dans nos maisons bientôt pour surveiller ce qu'on dit ?

N° 967558 - non au CTP MOTO

par :

15/07/2023 04:04

1. Je préfère mettre mon argent dans l'entretien de mon VH plutôt que dans un CTP. autrement rendez le contrôle technique gratuit.

2. un CTP ne sert à rien puisque pour ma part mon garagiste assure déjà un contrôle chaque année lorsque je fais une révision.

3. je pense qu'il y a d'autres priorités qui seraient plus utiles. commencer par réduire la TVA sur les équipements de sécurité (casque, blouson, gant).

N° 967560 - Avis contrôle technique moto.

par :

15/07/2023 04:46

Motard depuis des décennies, je ne vois pas l'utilité de ce CT moto. Je fais moi-même des contrôles réguliers et entretiens de ma moto : freins, pneus, chaîne, niveau d'huile etc... Pour le gros entretien, mon concessionnaire est là pour ça. Idem pour ma moto tout terrain ou le très faible kilométrage annuel est insignifiant et ne nécessite pas de CT. En moto, on est et on se sent beaucoup plus exposé qu'en voiture, on ne va pas rouler sur un "piège", alors qu'il faut faire face à ceux de la route : état de celle-ci, conducteurs dangereux et inconscients... Par rapport au bruit, rien n'empêche de remettre aux normes son pot pour le CT, et de le libérer ensuite. C'est le travail de la police de faire respecter la loi. Ce n'est pas le CT qui empêchera les rodéos de certains avec des motos trafiquées et bien souvent pas homologuées pour la route (moto-cross). Là toujours la même rengaine: augmentation des effectifs de police et surtout réduire l'impunité de certains.  
Cordialement

N° 967561 - Une mesure qui ne sert qu'à enrichir certains lobbys

par :

15/07/2023 05:24

Avec moins de 1% d'accidents liés à un mauvais état des motos, à quoi sert cette mesure coûteuse pour les usagers?

A financer des fabricants de motos qui vendront des véhicules neufs, fabriqués à plus de 99% hors de France?

Et quant on applique cette mesure aux motos de collection, on atteint le paroxysme de la bêtise. Comment celles de mes motos qui approchent des 40 ans vont pouvoir passer les tests de pollution, de freinage alors qu'elles sont soigneusement entretenues?

Bloquer la circulation des grandes agglomérations est-elle la seule solution pour que l'Etat cesse d'imposer des contraintes qui s'empilent sur des montagnes de contraintes? Je ne manifestais jamais jusqu'ici mais ce sujet me fera changer de position car liberticide, inadapté, inefficace et donc idiot. La contrainte de trop.

On a déjà atteint un sommet de bêtise avec la limitation à 80km/h. Changer de département nous met ou non en infraction sans qu'on le sache vraiment. Revenons à 90 et arrêtons ce dilemme kafkaïen.

Sans parler du relèvement délirant des malus automobiles qui oblige désormais à immatriculer sa voiture à l'étranger au lieu de payer une TVA en France, d'y payer un malus raisonnable, de faire vivre un concessionnaire français. L'Etat veut-il alimenter une nouvelle filière d'immatriculation hors frontières pour les motos afin d'échapper aux contraintes, aux amendes,... ? Il semblerait que oui. Si il insiste...

Si ce gouvernement veut vraiment faire quelque chose pour la sécurité des motards, interdire le gravillonnage des chaussées et le remplacer par la pose de bitume éviterait beaucoup de chutes coûteuses pour la collectivité.

Merci.

N° 967563 - controle technique moto

par :

15/07/2023 06:54

un défaut d'entretien apparait dans 0,3 % des accidents de moto. L'utilité du CT moto n'est donc pas démontrée. L'entretien des routes et des barrières serait sans doute plus utile, si l'objectif est de préserver les vies.

N° 967564 - Non au Contrôle Technique Moto

par :

15/07/2023 07:19

Non au Contrôle technique pour les 2 roues. Nous n'avons pas besoin de vous pour entretenir nos motos. Nous savons qu'un bon entretien c'est notre sécurité.

Occupez vous de réparer correctement nos routes.

NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LES 2 ROUES

N° 967565 - Contrôle Technique 2 et 3 roues motorisées

par :

15/07/2023 07:29

Mesdames, Messieurs,

Affligeant... Que des actions Parisiennes puissent faire valider des choix qui engagent le Pays. Affligeant, que ces mêmes Associations soient subventionnées outrageusement pour une activité inexistante.

Affligeant enfin de céder aux sirènes des grands groupes dont les actions de lobbying sont connues, toxiques mais tellement rentable.

Entendez-vous la petite musique ?

Je m'insurge contre la mise en place de cet énième contrainte sous couvert du mensonge de s'occuper de ma sécurité.

La Sécurité Routière est vendue aux profits depuis des années maintenant.

Tellement bien vendue que la tendance à se moquer du Code de la Route augmente exponentiellement. Pour ceux qui se déplacent sur nos routes, vous ne pouvez pas ne pas avoir remarqué les indications de changement de direction devenus optionnels, les positionnements sur la chaussée « poussez-vous je suis dans ma cours », ou bien encore, toutes ces voituresses (électriques ou pas), tel des projectiles, conduites par des gens qui n'ont pas ou plus la formation et l'état d'esprit pour partager la route !

Seule l'éducation permet de partager les espaces communs. La répression et la mise en garde contrainte n'est qu'un leurre, un aveu de faiblesse.

Pour les mauvais comportements de quelques-uns qui utilisent principalement des scoots (puisque ce sont les 3 Associations influentes manifestement), il est intolérable de sanctionner l'ensemble des utilisateurs !

Sanctions qui n'est pas éducatives puisque pécuniaire et pour la rente d'entreprise privée. Vous vendez l'Etat et son fonctionnement sous couvert de communication « sécuritaire » !!!

Je me déplace dans des véhicules en état dans le respect des codes de partage, car mon intégrité et celle des autres est impliquée.

C'est une expression des notions qui doivent régir nos règles de circulation.

Il s'agit bien d'éducation.

Déléguer l'application de ces fondements à du privé est de la perversion ou un calcul rentable qui porte d'autres nom pour le coup : corruption, vol organisé...

Vos réputations d'Elus de la République sont déjà bien entachées par des agissements douteux de certains.

Liberté - Egalité - Fraternité

Ces trois valeurs sont bafouées depuis trop longtemps maintenant et je n'en puis plus !

Montrez votre intégrité et votre loyauté au Pays.

Vive la France

N° 967566 - contre le CT Moto

par :

15/07/2023 07:33

bonjour,

je ne comprends pas l'intérêt d'un CT quand on sait que seul 0,3% des accidents sont dues à un problème technique, ensuite vu le contexte économique c'est totalement aberrant de rajouter une telle charge financière...

comment pouvez vous laissez des associations comme [ASSOCIATION], [association], [ASSOCIATION]S avoir raison ? alors que leurs nombres d'adhérents et totalement marginale ??? et leur financement totalement opaque

en quoi l'europe intervient encore une nouvelle fois, à quoi cela sert de voter si finalement un président de la république, un ministre, une assemblée nationale, un sénat disent NON ??? que vaut ce vote ???

merci

N° 967567 - Contrôle technique des 2RM motorisés

par :

15/07/2023 08:01

Je suis contre ce projet qui sera effectué par des non professionnels du secteur. Auront-ils le permis ? Seront-ils manipulés les machines sans risque de chutes ?

Quel individu mettrait sa vie en danger en utilisant un véhicule en mauvais état? Je pense que ce contrôle ne revivra en rien les problèmes de sécurité routière et d'environnement.

N° 967568 - Contre la mise en place du CT moto

par :

15/07/2023 08:03

La mise en place de ce contrôle technique moto n'a pas lieu d'être pour des raisons de responsabilité d'un motard envers lui et sa machine. Un motard prend plus soin et entretien régulièrement sa machine. Le nombre d'accident dus à un problème mécanique est dérisoire (voir les statistiques accident des motos au dessus de 125 cm<sup>3</sup>).

Ce qui n'est pas le cas de scooter (jusqu'à 125cm<sup>3</sup>) en ville qui sont de véritable poubelle roulante. (Livreur).

La mise en place de ce CT ne changera rien à l'état générale du parc motos.

N° 967569 - Avis contrôle technique Moto

par :

15/07/2023 08:04

Bonjour,

Pour la grande majorité des motards, la moto est avant tout une passion et non véhicule utilitaire comme peut l'être une voiture.

Conscient des risques encourus par la conduite d'une moto, la grande majorité des motards s'équipe par rapport aux risques (manque entretien des routes) et surtout l'irresponsabilité de tous types de conducteurs (trottinette, vélo...LA JUNGLE URBAINE).

Pour le peu de kilomètres parcourus sur l'année pour mon exemple personnel, j'estime que ce contrôle n'est pas justifié. Par contre je ne suis pas opposé (comme l'ont instauré depuis plusieurs années nos voisins Belge, un contrôle technique à la revente du véhicule.

La chasse aux sorcières de la nuisance du bruit des motos et une vaste fumisterie vu le nombre de voiture actuelle avec un échappement modifié.

Cordialement  
motard passionné depuis 37 ans

N° 967570 - je ne vois pas comment je pourrais être pour un CT 2 ou 3 roues  
par :

15/07/2023 08:11

Bonjour ,

je roule sur un vieux véhicule , il date de 1986 , la base moto est celle qu'utilisait les forces de l'ordre fin des années 80 et courant 90 : BMW K75 .

ma consommation (réelle) tourne au tour de 6.5 L/100 de sans plomb , sans module électronique truqueur et bluffeur , soit beaucoup moins qu'un grand nombre de super véhicules (de surcrois souvent diesel) .

Sur ce véhicule , tout ou presque a été modifié :

\_ l'éclairage full leds pour une meilleur visibilité et plus de sécurité

\_ le fourche maintenant en multibras pour assurer une meilleur stabilité en virages comme lors des accélérations ou freinages donc une meilleur sécurité

\_ la roue avant , d'un diamètre plus petit mais aussi beaucoup plus large permettant d'améliorer la tenue de route

\_ les freins d'origine automobile pour plus d'efficacité donc plus de sécurité

\_ le châssis totalement renforcé pour améliorer la rigidité et donc la sécurité

\_ le train arrière pour monter une roue plus large et plus basse toujours pour plus de sécurité

je roule side car celui ci est freiné couplé sur l'avant , il est équipé d'une ceinture de maintien pour le passager , il est équipé d'éclairages supplémentaire tout en leds .

Bref tout a été fait pour la sécurité et la tranquillité d'esprit , je fais avec entre 5 et 10000Km/an et une révision de l'ensemble une fois par an .

ce véhicule m'a couté moins de 5000 € à l'achat (en occasion) , pour en changer aux normes critaiR ,

le budget serait à partir de 16000€ (pour infos , cette somme est supérieur à ma déclaration de revenus annuelle ..... ) pour un "entré de game" , plus petit , moins fiable moins confortable et

équipé de roues motos donc moins sécurisé , pour le même confort et équipements la facture commencerait aux alentours de 25000€ .... comment pourrais je être favorable à un controle

technique (ni même aux ZFE) qui verrai surement mon véhicule recalé au vu des modifications

apportées et à l'impossibilité financière de me racheter un véhicule élligible aux normes de la société actuelle que seuls les revenus élevés peuvent se payer .

de plus si Je garde mon véhicule ancien (carte grise collection) , je participe pleinement à l'effort écologique demandé , pas de recyclage a effectuer .

Je suis CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE DES 2 ET 3 ROUES



N° 967571 - CT MOTO

par :

15/07/2023 08:19

Pourquoi faire ? n'y a t-il pas la réfection des routes, avant ce pseudo contrôle ? Aucun intérêt, les motards connaissent, et entretiennent leurs motos comme personne ! Cela ressemble plus à un nouvel impôt ( comme si la France n'était déjà pas la championne en ce domaine !!! ).

N° 967572 - Pour & contre le CT 2 roues et sans permis

par :

15/07/2023 08:24

CONTRE : le contrôle technique régulier des motos d'une cylindrée supérieure à 400 cm<sup>3</sup>.

POUR : le contrôle technique des voitures sans permis.

POUR : le contrôle technique de TOUTES les motos sans distinctions pour effectuer la vente à un particulier.

POUR : le permis de conduire OBLIGATOIRE pour circuler avec une moto d'une cylindrée supérieure à 80 cm<sup>3</sup>, la formation est faible, sans intérêt et facilement contournable dans certaines écoles de conduite.

CONTRE : le calcul d'équivalence entre une moto thermique et une moto électrique, aujourd'hui vous pouvez conduire une moto électrique qui a la puissance et la vitesse d'une 600 thermique, avec une simple formation 125 !

N° 967573 - Contre le CT moto

par :

15/07/2023 08:33

Bonjour

J ai 61 ans et je fais de la moto depuis 40 ans .

J ai toujours fait entretenir mes motos pour ma sécurité et celle des autres.

Chez les motards l entretien du véhicule est primordial sachant que notre vie est sur un fil à chaque utilisation.

Nos sommes assez responsables pour savoir ceux qui est bon pour nous.

C est encore qu une façon de faire rentrer de l argent dans les caisses de l état et supprimer des libertés.

Je suis contre le CT moto.

Cordialement

N° 967574 - Non au contrôle technique

par :

15/07/2023 08:43

Derrière chaque obligation il y a un chiffre d'affaire le contrôle technique ne fait pas exception si c'est vraiment pour notre sécurité qu'il soit gratuit. Des pneus neufs sur du gravillon n'ont pas plus d'adhérence que des usés; un contrôle technique des routes me semble plus approprié. Je ne vois pas l'utilité de faire des contrevenants supplémentaires il y en a suffisamment. Le contrôle technique auto n'a pas divisé les accidents par deux. Je conçois que l'Europe ait besoin de créer de l'activité

économique c'est le seul but du contrôle technique. Je suis titulaire d'un certificat d'aptitude professionnel en réparation automobile; il est bon à jeter si je suis obligé de passer mes véhicules au contrôle technique.

Que dire de l'étude selon laquelle les véhicules passés au contrôle technique ont plus d'accident simplement parce que le conducteur se sentant plus en sécurité fait moins attention

N° 967575 - Réforme non nécessaire

par :

15/07/2023 08:49

Rien ne justifie cette mesure

N° 967576 - CT des véhicules de catégorie L

par :

15/07/2023 09:02

Bonjour.

Pourquoi pas un CT??

Mais quels appareillages dans les centres de contrôles vont pouvoir déterminer le bon du mauvais??  
Existent-ils ??? Existeront-ils???

Quelles formations pour le personnel?? Qui va les dispenser ??

Ne mettons-nous pas "la charrue avant les bœufs"???

Si, comme il est "déclaré", les premiers contrôles seront "purement visuels", n'importe quels agents de "police" sur la voie publique en sont capables.

N° 967577 - Pourquoi ?

par :

15/07/2023 09:02

Pourquoi mettez-vous un bouton "commentaire", si vous ne les publiez pas ? Censure, laxisme, incompétence ?

N° 967578 - Inutile

par :

15/07/2023 09:12

Le contrôle technique moto n'a aucune légitimité, car il n'y a que très peu d'accident suite à des défaillances techniques de la moto

Bien-sûr pour changer en France on nous réprime à fond, exemple de chose qui sont bête en loi française, le bridage 106 cv! Je m'explique une moto qui roule à 50 km/h qu'elle soit bridée ou pas le freinage reste le même puisque la moto roule à 50 km/h, la distance de freinage, le poids, de transfert de poids, la vitesse de réaction tous est pareil et on est le seul pays à faire cela

N° 967579 - Contrôle technique moto

par :

15/07/2023 09:17

Bonjour, je suis absolument contre le contrôle technique moto, en effet quand je prends ma moto, je contrôle systématiquement le freinage et l'éclairage, c'est devenu automatique, ceci dit c'était à la formation lorsque j'avais passé le permis, quand au contrôle pneus c'est une fois par semaine, et la chaîne avec.

Et si j'ai le moindre doute c'est la case garagistes , pour rouler en moto il faut être serein et c'est pas un contrôle tous les 2 ans qui le fera , c'est d'avoir un véhicule en permanence conforme où ,on ne l'utilise pas.

Cordialement.

N° 967580 - Contrôle technique 2 roues

par :

15/07/2023 09:22

La mise en place du contrôle technique pour les 2 roues est un projet de loi qui ne sert à rien, je m'explique : Durant les formations de moto école, les futurs motards sont sensibilisés sur l'entretien de leurs véhicules, la moto étant un loisir, pousse les propriétaires de 2 roues à entretenir et vérifier le bon état de ce dernier, sous peine de blessure grave.

Les automobilistes la plupart du temps ne font pas attention à leurs véhicules, une mécanique trop complexe et qui n'est pas à la portée de tout automobilistes, exemple : les personnes âgées.

Voilà pourquoi d'après moi le contrôle technique des 2 roues est un projet inutile et crée dans le seul but de surtaxer les motards, dont le taux de mortalité a diminué de 19% ces dernières années

N° 967581 - Efficacité versus hypocrisie

par :

15/07/2023 09:25

Pourrait-on communiquer officiellement le nombre d'accidents (mortels ou non) dûs au mauvais état des 2 roues, en regard du nombre d'accidents dûs aux infrastructures, qu'elles soient en mauvais état ou simplement inadaptées. Ces données devraient être collectées/compilées par un organisme indépendant.

Par ailleurs, ne pourrait-on mettre en place un "contrôle technique indépendant" de toutes les infrastructures ? Pourquoi les collectivités devraient elles pouvoir échapper aux règles qu'elles imposent?

N° 967583 - ce fameux contrôle technique

par :

15/07/2023 09:29

Bonjour,

Bien que ce contrôle m'embête il peut avoir un fondement:

- Contrôle sur le niveau sonore des machines (qui peuvent réveiller une ville entière)
- Remise en conformité des machines bricolées (souvent mal)
- Pourquoi les 50cm<sup>3</sup> n'y ont pas droits, ceux ci répondent très souvent à mes deux premiers critères et les gosses qui sont dessus se mettent en danger (que font les parents?)

Je restaure des motos des années 70 avec un jeune gars qui tient un Bouclard à Perrignier (74) : KF motos il a 23ans et correspond tout à fait à la France de demain.

J'ai 2 350 four qu'en est-il du contrôle pour celles ci?

Par contre que faire pour le comportement.....?

N° 967584 - Le contrôle technique pour les 2RM

par :

15/07/2023 09:29

Ayant lu le projet de décret ci-joint j'en ai retenu les grandes lignes suivantes : on parle bien plus souvent de réseaux que de centres de contrôle ce qui confirme l'influence du lobby du contrôle technique dans ce projet. Les points de contrôle sont semblable à ceux d'une voiture ce qui confirme l'impréparation du projet ou la méconnaissance des 2RM. A aucun moment le projet ne mentionne spécifiquement les motos titulaires d'une carte grise comme les motos d'enduro et de trail qui ne circulent jamais sur route et dont les spécificités ne permettront pas de passer au contrôle technique.....

Sachant d'autre-part que le nombre de tués sur un 2RM par défaillance technique est ridicule ( moins de 1 par an) que les points sensibles sont contrôlables visuellement et contrôlés par les utilisateurs qui ne sont pas suicidaires, que le contrôle technique en centre n'aura aucun effet sur le volume sonore dégagé par les pots d'échappement non homologués qui sont remplaçables en 5mn avant le contrôle, que les points de contrôle seraient facturés autour de 1 € soit plus du double du point de contrôle auto alors que la prestation ne nécessite aucun matériel ou investissement particulier, que les intervenants ne seront a priori pas titulaires d'un diplôme certifiant leur compétence spécifique comme leurs collègues de l'automobile, etc ...etc... il ressort que cette mesure est soit une vaste escroquerie financière organisée notamment par les enseignes de la nébuleuse [réseau de contrôle technique] ( 250 enseignes pour contourner les lois anti-concentration) soit une nouvelle élucubration de notre administration centrale pour réduire encore plus la liberté de circuler individuellement soit les deux.

Je suis donc totalement opposé au contrôle technique moto et mes motos ne s'y présenteront jamais. Par ailleurs je boycotterai les réseaux appartenant à [réseau de contrôle technique] pour mes autos. De même je participerai à toute action ou manifestation contre cette disposition.

Enfin je ne me rendrai plus aux urnes car si cette disposition venait à passer ce serait pour moi l'ultime preuve que notre administration et gouvernement n'a toujours pas compris qu'ils étaient là pour suivre la volonté du peuple et non pour imposer la leur et celle de leurs "amis". Le mouvement des gilets jaunes , partis de la limitation a 80km/h et des radars mobiles, n'ayant visiblement pas servi de leçon à nos gouvernants il va leur en falloir une autre....

N° 967585 - Pas legitime

par :

15/07/2023 09:33

Je roule avec une moto de 95, en parfaite état, a tous niveau elle a que 20000km, et elle ne va pas passé avec votre contrôle technique, exemple le bruit, alors qu'elle est d'origine avec l'entretien de mon échappement (laine de roche ) faite tous les 3 ans et elle fait trop de bruit !!! Et elle pollue trop pour vous alors que des moto récente pollue plus que la mienne et vont passé voilà, vous voulez instaurer votre loi, donné moi 10000€ pour racheté une moto récente de même cylindrée et de même catégorie

N° 967586 - Pas legitime

par :

15/07/2023 09:34

Je roule avec une moto de 95, en parfaite état, a tous niveau elle a que 20000km, et elle ne va pas passé avec votre contrôle technique, exemple le bruit, alors qu'elle est d'origine avec l'entretien de mon échappement (laine de roche ) faite tous les 3 ans et elle fait trop de bruit !!! Et elle pollue trop pour vous alors que des moto récente pollue plus que la mienne et vont passé voilà, vous voulez instaurer votre loi, donné moi 10000€ pour racheté une moto récente de même cylindrée et de même catégorie

N° 967587 - Décret inutile par des gents qui ont l'impression de faire quelque chose.

par :

15/07/2023 09:37

La France, pays de la liberté où tout devient interdit, à part payer des impôts pour le peu de gents qui travaillent encore.

Pour la sécurité, ? En 35 ans de moto, je n'en ai vu qu'une seule qui n'aurait pas dû rouler. Les motards bichonnent leur monture, ils ne sont pas débilés.

Pour la pollution ? Déjà que les 970 millions de voitures du monde ne polluent pas plus que les 15 plus gros cargos du monde, alors autant dire que pour le petit nombre de motos c'est dérisoire.

Pour les politiques ? Cela donne bonne conscience aux décideurs, faudrait il encore qu'ils soient correctement informés pour pouvoir réfléchir.

Après, c'est le business, [réseau de contrôle technique] etc., et comme d'habitude il faut que l'état rentre de l'argent pour pouvoir le redistribuer gratuitement.

N° 967588 - Contre le Contrôle technique moto

par :

15/07/2023 09:38

Le vrai motard, est sérieux au niveau de la sécurité de sa moto. Le gouvernement veut s occuper de notre sécurité, il n'a qu à commencer par entretenir les routes, nids de poules, glissières doubles dans les virages, et sanctionnés tous les abrutis qui font des rodéos.

N° 967589 - 30 années dans les forces de l'ordre

par :

15/07/2023 09:41

Après plus de 30 ans dans les forces de l'ordre, au plus près des usagers de la route j'ai pu constater que la majorité des accidents motocyclistes auxquels j'ai été amené à intervenir sont dus au comportement des automobilistes ( refus de priorité dans la majorité des cas). Les cas imputables aux motards n'avaient aucun lien avec la moto. Les infractions principales relevées aux motards ( vitesse ou bruit) était dues au comportements (usages à regimes excessif ) et non au véhicule. De plus les contrôles des deux roues ne se concentraient que sur les cylindrées inférieures à 50, là où se situe 99% des non conformités et des nuisances sonores. Une accentuation sur l'usage du clignotant (surtout sur autoroutes) et du téléphone au volant serait plus profitable à la sécurité routière. De plus cette mesure semble t il subir la pression d'un lobbyiste du contrôle technique, l'impartialité des membres du gouvernement serait mise à mal.

N° 967590 - CT Moto

par :

15/07/2023 09:42

Une moto est déjà contrôlé techniquement par son pilote mais si vraiment ce contrôle devait être extérieur les concessionnaires Moto ne seraient ils pas mieux placés pour effectuer ce contrôle que les chaînes de Contrôle technique voiture qui ne connaissent rien a ces véhicules?

Deuxième chose je pense qu'il faudrait plus travailler sur l'état déplorable de nos routes que sur la mécanique des motos.

N° 967591 - Texte incohérent

par :

15/07/2023 09:57

Tout d'abord j'estime que si le CT est une mise en sécurité des motards et des autres usagers, le CT lors de la VENTE aurait été bien plus pertinent. Vous parlez dans les point a vérifier le contrôle de la vitesse maximum des véhicules (50cm<sup>3</sup>, 125cm<sup>3</sup>, gros cubes ??) Pour quel objectif? Dans quel cadre? Avec quel matériel? Quel légitimité pour le contrôleur?

Enfin dans les points contrôlé vous indiquez des choses totalement incongrues: le frein de parking (frein a main?), Les portières, la direction assistée, l'intérieur du véhicule (effectivement il peut y avoir une place sous la selle). Tout ça sur une moto, ça ne vous semble pas étrange? Ça ressemble juste a un copié collé complètement irréflicie et incohérent fait par des gens qui ne connaissent rien a la mécanique. Suite a la réception des documents venant des bureaux de conseil privé, merci de faire relire le document par des gens compétents avant de mettre votre signature en bas de page. Cordialement

N° 967592 - Questions

par :

15/07/2023 09:59

Bonjour,

Je n'ai vu que très peu les termes ( le cas échéant) et non pour par exemple les ceintures de sécurité, les pares chocs, feu de marche arrière etc.

J'en conclue que si ma moto n'a pas de ceinture de sécurité, mon contrôle technique sera refusé....

Expliquez moi comment respecter tant soit peu la mise en place pour les délais de début 2024.

La question principale, en plus de la formation: la matériel supplémentaire à se procurer est-il disponible en quantité suffisante pour tous les centres ?

Les centres seront-ils en mesure de traiter les demandes.

Serais-je responsable ET coupable s'il n'y a pas de place ou de contrôleurs près de chez moi?

Ce sont les jeunes avec leurs scooters trafiqués qui font du bruit et des acrobaties qui procurent le plus de nuisance. La véritable cible ce devrait être eux, pour leur propre sécurité et le bien être des voisins.

A ma connaissance ils n'étaient pas concernés. Est-ce toujours le cas , si oui, cherchez l'erreur...

Bien cordialement.

Un motard inquiet et mécontent pour l'aspect financier, car nullement il n'est question de combien tout cela risque de ma coûter...

N° 967593 - questionnement relatif au controle technique des deux roues motorisés

par :

15/07/2023 10:01

Nombre de centres de controle technique sur le territoire(distance a parcourir si nombre de centres limités).Montant tarifaire du controle.Date a laquelle sera mis en place le controle technique?

N° 967594 - Contre le CT

par :

15/07/2023 10:02

Contre le CT

N° 967595 - Incohérent

par :

15/07/2023 10:03

Bonjour. Je pense qu'avant de mettre en place un contrôle technique sur les motos qui représentent une minorité de véhicules en circulation il serait bon de s'assurer que les automobilistes respectent les échéances ( trop de véhicules ont des problèmes d'éclairage, je parle de cela car c'est visible) qu'en est-il des autres points de contrôle ? Et des automobilistes qui roulent sans permis, sans assurance et donc sans contrôle technique. Il serait bon de se pencher la dessus avant de ponctionner les motards.

N° 967596 - non au CT Moto

par :

15/07/2023 10:04

bonjour, le fait que les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule, mais bien plus à l'état des routes, que le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains, que l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues voituresses » dans votre région pose problème (surtout en cyclo !), le fait que vous effectuez déjà les contrôles de sécurité que vous appris au permis, que ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT, que la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports, que vous faites bien davantage confiance à votre concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT, que les motos de plus de 30 ans doivent être exonérées, voilà pour moi le CT ne sert à rien sauf remplir les caisses des loobistes du CT. Ou alors une idée novatrice, que le CT MOTO soit gratuit ! la ce serait une avancée majeure du gouvernement.

N° 967597 - Mesure inutile, contraignante, et coûteuse sans aucune valeur ajoutée.

par :

15/07/2023 10:10

Cette mesure ne sert qu'à confirmer le côté vache à lait des usagers de la route une fois de plus. J'ai 5 motos toutes dans un état proche du neuf. Essayez donc de conduire une moto avec pneus usés ou sans freins et vous comprendrez de suite qu'il est impensable de rouler avec une moto ayant des organes en mauvais état. Comme beaucoup de motards que je connais, nous serons en infraction car il est hors de question que je confie ma moto à une personne qui n'est pas compétente et qui de toutes façons me dira que mes motos sont neuves, et il faudra payer pour cela en plus! Je n'irai donc pas présenter mes motos au CT.

Dictature! Un jour vous aurez à gérer bien plus que des manifestations.

N° 967598 - De l'inutilité du contrôle technique

par :

15/07/2023 10:13

Un 2 roue motorisé n'est pas un véhicule comme les autres de part sa conception et implique directement sont pilote dans sont entretiens  
Le pilote ressent tous le fonctionnement du véhicule dans son corp et est à même de déterminer si un élément induisant un défaut de sécurité est défaillant ,sachant que tout défaut de sécurité a un impact direct sur la vie et la santé du pilote ,celui ci a à cœur de maintenir son véhicule en parfait état ...un contrôle par un tiers n.apporte donc aucune plus-value à la sécurité  
Donc ,sauf à créer un marché nouveau au bénéfice de quelques entreprises de contrôle ,la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisé n'a AUCUN APPORT défini et indéniable sur la qualité du parc de véhicules et sur la sécurité de ceux ci ...

N° 967599 - Inadaptation et inutilité en l'état du contrôle technique des deux roues

par :

15/07/2023 10:20

Le contrôle technique, envisagé par l'Etat n'apportera pas d'amélioration de la sécurité et de l'environnement. Tout d'abord il n'y a aucune étude scientifique et sérieuse démontrant un lien direct entre l'absence d'un contrôle technique et un taux d'accidentologie.

Les concessionnaires motos vérifient et facturent déjà l'observation des organes de sécurité; il n'y a donc aucune amélioration dans ce domaine. Quant au bruit, il suffit d'équiper les forces de l'ordre de sonomètres et de verbaliser les excès.

L'Etat technocratique ne sait qu'ajouter de la norme aux normes, incapable d'imaginer et de concevoir des solutions pragmatiques avec les fédérations d'usagers pour développer une culture de sécurité.

N° 967600 - Quelle nécessité ?

par :

15/07/2023 10:24

Un contrôle technique sur les deux roues motorisés est-il pertinent alors qu'il est évident que l'état de fonctionnement de ces derniers est directement et naturellement ressenti par son conducteur ? La multiplication des contestations traduit effectivement la non-cohérence d'un tel projet... Quoiqu'il en soit, pour que sa mise en œuvre puisse être légitime, encore faudrait-il que les différents membres des associations, collectifs, et instances à l'initiative de ce projet aient une expérience de conduite significative... Or, il est évident que ce n'est pas le cas au regard des points de vérifications proposés : témoignage d'une déconnexion totale entre l'objectif recherché et la réalité. En effet un deux roues n'est pas un VTM classique, et ne saurait connaître des points de contrôles similaires et aussi denses que ses congénères à 4 roues !

Pour ce qui est des arguments davantage factuels : Premièrement, lorsque l'on s'attarde sur les statistiques inhérentes à l'accidentologie des deux roues, on s'aperçoit que la défaillance technique du deux roues impliqués est une goutte d'eau dans l'océan des accidents de circulation dont la plupart ont pour origine un fait extérieur (autres conducteurs, conditions météo, ou état de la chaussée notamment). De plus, le contrôle technique automobile a été mis en place alors que l'origine technique des accidents est devenue non négligeable. Pourquoi existerait-il une telle différence de traitement entre usager de la route ?

Et puis comment un deux roues pourrait-il être contrôlé par des techniciens automobiles, dont la formation serait nécessaire mais qui, pour la plupart, n'ont même pas le permis nécessaire à l'usage des véhicules dont ils devront assurer le contrôle ?

Également, comment un contrôle payant, soumis à la fiscalité, et à la fréquence rapprochée pourrait vraiment exister à but de sécurité et ne pas être vu comme une volonté de rendre encore plus onéreux le déplacement à moto, qui, il convient de rappeler, est plus écologique et fluide que le déplacement en voitures ?

Dans un monde où les modes de déplacements connaissent un réel bouleversement, avec un accent fort sur la réduction des émissions polluantes, il est impensable que le nombre de deux roues en circulation ne connaissent pas une baisse et qu'indirectement cela conduise à un retour aux voitures dans des centres villes déjà bondés. Et à ce propos, tout le monde sait que la pollution est maximale lorsque le flux du trafic est lent, les voitures consomment à l'arrêt et les émissions sont concentrées ; en deux roues ce problème est partiellement contourné.

En définitive, il est nécessaire que les instances à l'initiative de ce projet, impertinent et incohérent, revoit leur copie. L'heure est à la discussion, et il est certains que la communauté de motards de



France attend davantage de considération et d'écoute de la part du ministère des transports et du conseil d'État qui semblent actuellement injustement tournés vers les revendications des associations parisiennes au détriment des besoins et contestations de la province.

N° 967601 - Contrôle technique 2 ou 3 roues

par :

15/07/2023 10:24

Au vu des bénéfiques risques de cette loi je suis CONTRE .seulement 0.3 % des dommages moto seraient dus à un mauvais état de leurs engins .. C'est uniquement une loi mondialisation pour les organismes de contrôle véritas.[réseau de contrôle technique] etc...

N° 967602 - Comme d'habitude...

par :

15/07/2023 10:28

C'est comme à l'éducation nationale...on nous demande notre avis sur l'endroit des virgules....désolant...

N° 967603 - Aberration d'un contrôle technique pour les deux roues

par :

15/07/2023 10:28

Un contrôle technique pour les deux roues serait complètement inutile, les motocyclettes sont majoritairement très bien entretenues par leurs propriétaires, nous sommes très fragiles sur un deux roues alors il vaut mieux qu'il soit en bon état, nous ne sommes pas suicidaires. Beaucoup de véhicules sont modifiés par rapport à l'origine, sans engager la sécurité. Ils ne seront pas bon aux contrôles alors que cela ne touche pas la sécurité.

N° 967604 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues.

par :

15/07/2023 10:30

Bonjour,

Je suis contre ce projet, qui est imposé par l'EUROPE, la grande majorité des motards roulent sur des deux roues en excellents état, vu notre vulnérabilité sur la route.

A mon sens ce projet ne fera que rapporter de l'argent aux différents prestataires qui réaliseront ces contrôles et aussi à l'état au travers des différentes taxes perçues.

N° 967605 - aberrant !

par :

15/07/2023 10:32

conductrice de 2 roues ,je suis abasourdie par le projet de nous obliger à un contrôle technique alors que notre survie dépend de l'entretien de nos engins et que nous en sommes conscients .Pour cela nous n'avons pas besoin de remplir les caisses de l'état ,nous le faisons régulièrement .L'état ferait mieux d'entretenir l'état des routes délabrées responsables de nombreux accidents de 2/3 roues . La plupart des accidents de 2 roues sont dues également au non respect du code de la route par les conducteurs de voitures .Je ne crois jamais avoir vu ou aperçu un 2 roues mal entretenu .A la limite je comprendrais pour les moins de 400cc mais pas pour les gros cubes .

N° 967606 - Participation à la consultation concernant le projet de CT moto  
par :

15/07/2023 10:36

Ce contrôle technique est inutile et ce pour plusieurs raisons :

- il a été prouvé par le rapport MAIDS, établi sur la base de plusieurs pays d'Europe, que l'état du véhicule n'est responsable que dans 0,3% des accidents.
- les motards ne sont pas inconscients, au point d'utiliser une moto sans frein ou à l'amortissement défaillant par exemple : on est parfaitement au courant de ce que l'on risque si on monte sur un véhicule présentant ce genre de carences.
- sur une moto les éléments de sécurité sont visibles et le permis nous a formé à les contrôler.
- tous les 10.000 km, pour ma moto, mon mécano en fait le CONTROLE ET l'ENTRETIEN dans un atelier équipé spécifiquement, sur la base d'une formation professionnelle sérieuse dont on se peut se demander si les contrôleurs techniques auront reçu l'équivalent.

Avant de focaliser sur le contrôle technique, l'état aurait déjà fort à faire sur les domaines suivants :

- l'état du réseau routier désastreux, cause principale de 30% des accidents, soit 100 fois plus que l'état du véhicule. La régression de la France dans les classements confirme cette carence profonde.
- l'absence de fiscalité avantageuse pour les équipements de sécurité moto : inciter les motards à améliorer leur protection individuelle devrait prendre le pas sur le « gain facile » des 20% de TVA actuellement prélevés sur ces équipements.
- l'absence de sensibilisation dans les permis au partage de la route avec d'autres véhicules : se mettre à la place de l'autre aiderait à mieux appréhender les règles de vigilance que seuls la plupart des motards maîtrisent, par simple instinct de conservation.

N° 967607 - contrôle technique

par :

15/07/2023 10:36

bonjour, les vrais motards jeunes ou plus âgés sont des gens responsables .aucun motard ne par à moto ,au travail ou en promenade sans faire le tour de son véhicule ,pressions des pneus; tension de la chaine ,état plaquettes de frein et entretien régulier chez son concessionnaire .il serait peut-être pertinent de garder sur soit une facture récente de l'entretien de la moto et de la présenter aux forces de l'ordre lors d'un contrôle ce qui éviterait de faire et payer deux fois la même opération .les accidents sont plus souvent vitesse ou perte de contrôle du véhicule que la cause d'un mauvais entretien ,car un motard est conscient qu' il joue sa vie à chaque fois qu'il sort .donc son entretien est toujours à jour. après au sujet du bruit oui pour les radars de bruit la il faut être en règle et ne pas monter des échappements bruyants. MAIS souvent je remarque que les véhicules les plus bruyants sont ,les petites cylindrées ,50 ou 80 cm cubes à échappement très bruyant ainsi que les voitures moyen de gamme à tendance sportive qui elles ont des échappements très bruyants avec leurs boites à vitesses séquentielles .voici l'avis d'un motard passionné de 62 ans .on the road Again .cordialement.

N° 967608 - Parle t on vraiment de sécurité ?

par :

15/07/2023 10:38

Comme souvent aujourd'hui on se demande à qui profite le crime ? Au vu des statistiques les accidents du à un mauvaise entretien des deux roues sont négligeables vis à vies des autres causes (alcool, drogue, non maitrise de son véhicule etc ).

Alors pourquoi peut on se demander ? Si ce n'est pour comme toujours l'argent. On parle de sécurité mais en fait il n'est question que d'argent. Sans nommer des grands groupes du contrôle technique comme D... on sait que cela représente de l'argent à gagner sans parler des amendes pour l'état.

Ne parler pas de sécurité, mais simplement d'argent car ce n'est pas cela qui va faire diminuer le mort.

Si vous demandiez que tous les motards roulent avec un équipement de sécurité CEE des pieds à la tête, alors oui on parle de sécurité, ou augmenter le niveau des normes des vêtements de sécurité OUI cela serait justifié, mais rouler avec un moto avec un CT à jour mais en short et nu pier est complètement aberrant d'un point de vu sécurité.

Mesdames, Messieurs, n'invoquez pas la sécurité pour faire passer un projet qui tourne avant tout autour de l'argent

N° 967609 - NON AU CT MOTO

par :

15/07/2023 10:39

Cela ne sert à rien tout utilisateur d'un 2RM c'est pertinemment qu'une machine mal entretenue et un cimetière roulant. Sans même être du métier de garagiste il est possible en 1 seul coup d'œil sur un 2 roue pour constater qu'il est en état de roulé ou non. C'est encore une manière d'aller soutirer un peu d'argent pour une tâche qui n'a pas lieu d'être. En rappelant que la cause de mortalité première en 2RM n'est pas la manque de fiabilité de ça machine, mais bien les balades seuls sur route dégagé.

N° 967610 - Contrôle technique des véhicules motorisés à 2 roues

par :

15/07/2023 10:43

Ce CT ne me semble pas justifié tel qu'il est proposé : En général la moto est considérée comme un loisir, utilisée essentiellement les beaux jours, les WE.

En général, les motos sont régulièrement entretenues par les motocystes, les règles de sécurité sont appliquées.

Concernant la pollution, elle concerne les modèles anciens qui roulent très peu.

Concernant les nuisances sonores le CT sera peu efficace car le pot d'échappement d'une moto est facilement interchangeable.

N° 967611 - contrôle technique 2 et 3 roues

par :

15/07/2023 10:43

je pense que dans un premier temps , le contrôle technique devrais s'appliqué aux véhicule , qui change de propriétaire ( obligatoire a la vente) , et ne devrais pas concerné les véhicules de collection

N° 967612 - CT MOTOS

par :

15/07/2023 11:03

Voici mon commentaire:

Ainsi que l'affirment et dénoncent les Motards depuis des années, il y a un amalgame fait entre les racailles de cités qui font des rodéos sur des engins dangereux et les motards dignes de ce nom. Nous

Motards, sommes conscients de notre vulnérabilité et de l'impératif d'avoir une moto en bon état technique et nous veillons au quotidien aux bons fonctionnements par des contrôles simples sans avoir à aller dans un centre de CT qui va facturer (les causes réelles de défaillances techniques n'interviennent que dans 0,3 à 0,5% des accidents de 2/3 RM en France).

En revanche, l'état déplorable du réseau routier (nids de poules mal ou non comblés, pontages de fissures dans les virages, etc ...) nous met en danger permanent et est une des premières causes d'accidents.

Le mauvais comportement de certains motards est une des causes importantes et également celui des automobilistes qui sont potentiellement des déclencheurs de danger ( pas de clignotants lors des changements de direction, utilisation des retroviseurs, etc ... )

En résumé, veuillez avoir une meilleure qualité du réseau routier et prenez des dispositions de prévention et sensibilisation après des autres usagers.

Penchez vous également sur l'idée saugrenue de ne pas légiférer sur l'obligation d'équipement de sécurité telle qu'on peut constater dans certains pays voisins.

Et pour finir, je suis totalement opposé à un CT systématique mais favorable à une expertise obligatoire dans le cadre d'une revente de bien.

N° 967613 - L'éthanol pour sauver les anciennes

par :

15/07/2023 11:04

Pour les motos jusqu'à Euro3 il faut subventionner le passage à l'éthanol et ne pas faire subir à un parc entretenu mais ancien le poids d'un contrôle pollution absurde

N° 967614 - aménagements et points techniques

par :

15/07/2023 11:06

Consultation moto

suite à la publication du décret sur le contrôle technique des 2 roues je voudrais attirer l'attention sur quelques points et je vous remercie de votre intérêt.

J'ai 60 ans et je suis 2 roues depuis l'âge de 14 ans...de nombreuses motos ont partagé ma vie et je pratique encore ce jour toutes les disciplines moto ... route comme tous terrains (enduro et trial).

Je connais bien la mécanique 2 roues puisque ancien mécano j'ai eu un atelier (garage ) mécanique moto.

C'est en vertu de ces « compétences » et « connaissances » que j'essaie de rédiger un texte éclairé , objectif et avisé.

Je m'interroge sur l'extension du texte à tous les 2 roues y compris ceux en dessous de 125 cm<sup>3</sup> alors que les directives européennes le préconisaient pour les motos d'une cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> ? Pourquoi cet extension j'ai du mal à justifier et elle pose quelques soucis techniques sur la base des éléments ci dessous. Je rappelle au passage les classements des catégories selon les cylindrées : 49,9 cm<sup>3</sup> cyclomoteur, 124 cm<sup>3</sup> vélomoteur, + de 125 cm<sup>3</sup> moto.

- pour les cyclomoteurs 49,9 cm<sup>3</sup> rappel : vitesse maxi bridée à 45 kmh et conduite à partir de 14 ans. Utilisation générale constatée est moins de 15 km par utilisation en moyenne (sert juste pour aller au lycée ou faire des courses hebdomadaires pour certains petits vieux !)

Ceci signifie que lors de la mise en place des contrôles techniques il est certain que dans nos campagnes il faudra faire plus d'1 h de route + 1 h retour pour aller faire contrôler son cyclomoteur puisque tous centres les contrôles techniques ne feront pas le contrôle moto. Le tout parfois par route nationale que l'on n'emprunterait pas d'ordinaire...

Les cyclomoteurs sont des mécaniques basiques et simples tenant plus du vélo que de la moto même légère. Faire le tour d'un 49,9 prend moins de 5 minutes pour un check complet pour un professionnel ! ( je rappelle que je suis du métier) Un plein tarif de contrôle technique pour 5 a 6 minutes est inacceptable et injustifiable!

Nos policiers et gendarmes sur le bord des routes sont tout a fait aptes et compétents (et ils le font très bien!) pour jauger la conformité d'un cyclomoteur. Un pot d'échappement qui fait du bruit (ils ont des oreilles et des sonomètres) un phare qui ne fonctionne pas ou un engin branlant et suspect est systématiquement verbalisé voir immobilisé avec obligation de travaux !

Ainsi rajouter un contrôle technique officiel sur tous engins de 50 cm<sup>2</sup> alors que ce contrôle technique est déjà fait par les fonctionnaires de l'état au quotidien n'apporte rien de plus a la sécurité des usagers ou au confort social bien au contraire au vu des arguments partiellement présentés (il y en a d'autres mais j'essaie de rester lisible et concis )...

je vous en laisse juge.

pour les 125 cm<sup>2</sup> les données sont sensiblement les mêmes que pour les cyclomoteurs avec quelques nuances :

les utilisateurs de 125 cm<sup>2</sup> sont en grande majorité :

- des personnes qui ont une voiture pour aller travailler mais qui se servent de leur 125 quand il fait beau car plus économique et fluide dans la circulation urbaine. (Le bilan pollution en est d'autant réduit!)
- quelques personnes qui ont un engin de loisir pour l'été et qui font moins de 2000 km par an (le reste du temps la « bécane » (vient de la marque française motobécane) dors patiemment sous une bâche dans le garage.
- des personnes de petit budget qui ne peuvent assumer le coût d'une voiture.

Dans tous ces cas de figure il n'y a que des motos entretenues et rien qui ne justifie un contrôle technique : ni par la vitesse et les performances des 125 (110 km h maxi a fond pour une majorité!) ni par leur utilisation qui serait plutôt un bienfait quand a leur impact environnemental surtout quand elles sont utilisés en place d'une voiture.

Je sais qu'il existe une légende qui prétend qu'un cyclo ou une moto polluent plus qu'un suv 4x4 mais je tiens a préciser que lorsque l'on met en mouvement une masse de 60 a 120 kilogrammes il est évident que l'énergie nécessaire est moindre par rapport a la mise en mouvement des 1000 kg a 2000 kg d'une voiture... c'est une loi de physique incontournable et irréfutable : consommation d'une 125 de 1,5l a 3 l pour 100 km consommation d'une voiture de 5 l a 15 l aux 100 km.cqfd

Mettre un contrôle technique sur ces motos 125 engendrerait sans doute une rupture du marché et de leur utilisation. Les vieilles machines ne seraient pas forcément renouvelées par des neuves pas plus performantes de toute façon a aucun niveau. Un désintérêt évident du caractère simple et économique se mettrait en place et il y aura une chute de l'utilisation et du marché des réparation entretien et ventes.

des effets boomerang pervers et inutiles socialement , économiquement et écologiquement.

Je vous en laisse juge

un autre élément vital concerne les motos tous terrains :

les clignotants (indicateurs de directions) et les motos tous terrains !

Il existe 4 disciplines principales de tout terrain.

- le cross : se pratique sur circuit fermé avec des motos non immatriculées
- l'enduro : se pratique sur les chemins avec parfois des étapes courtes de liaison sur route entre 2 pistes forestières, motos homologuées et immatriculées (et assurées)
- le trial : se pratique soit sur parcours fermé (compétition) soit en loisir hors chemin (utilisant sentiers perdus pour randonnées ou travail par exemple en alpage pour les éleveurs le quad ayant tendance à remplacer ces dernières) utilisation de route occasionnelles en liaison entre zones de pratique
- la ballade champêtre : pratiquée calmement entre copains ou même en famille avec des motos d'enduro, de trial, de trail (mixte route tout terrain). Utilisation de portions de route passagères en général 30 % de la ballade maxi le reste étant fait sur chemin ou pistes.

A noter :

- Toutes ces motos d'enduro, de trial, de trail n'ont pas vocation urbaine et ne circulent quasi jamais en ville... encore moins sur les grands axes ou agglomérations ;
- en tout terrain les chutes sont monnaie courante, sans gravité en règle générale et quasi systématiques pendant les sorties (chutes bénignes sans gravité puisque vitesse réduite et bonnes protections des motards)
- toutes ces disciplines de tout terrain ont un usage de la route (en jargon motard asphalté ou bitumé) réduite au strict minimum (de 1 % à 20 % de la ballade au maximum et en général sur des routes de campagnes)
- les clignotants (ou indicateurs de directions) sont les premières victimes des chutes inévitables lors des ballades puisqu'ils dépassent de chaque côté de la moto.  
Ils représentent aussi des dangers d'accrochages dans les branches entre autre et sont facteurs de chute.  
Ils sont facteurs de blessures puisque dépassant de la moto ils peuvent bloquer une jambe sous la moto lors d'une chute entre autre et par exemple.  
Etc etc,,,,

Bref vous l'aurez compris le clignotant ou indicateur de direction est l'ennemi héréditaire du « bouseux » (terme affectueux désignant les pratiquants tout terrain dans nos campagnes)

Ceci implique que les clignotants sont :

- soit enlevés des motos pour des raisons de sécurité
- soit éjectés et cassés dès la première sortie par la première branche croisée ou la première chute !

L'utilisation passagère et occasionnelle de portions routières ne justifie en rien la présence de clignotants sur les motos de tout terrain qui serait légitimée pour des raisons de « sécurité routière » Cette présence est même dangereuse pour tout le monde.

Il serait donc opportun d'exclure des données des contrôles techniques le caractère obligatoire des clignotants (ou indicateurs de direction) sur toutes motos de type tout terrain à savoir enduro, trail, trial et dérivés quelle que soit leur cylindrée.

Il paraît important de préciser que

- les pratiquants de tout terrain ne croisent que rarement les autorités de police et de gendarmerie. Ceux-ci auront donc du mal à vérifier si ces motards sont en règle avec le contrôle technique.
- les motos sont assurées par leurs utilisateurs auprès de compagnies d'assurances et c'est une sécurité en cas d'accident.

Hors si les motos n'ont pas de contrôle technique les assureurs peuvent refuser l'indemnisation et ce sera à l'état de prendre en charge les dégâts avec les fonds de garantie des assureurs. Ceci engendrant d'énormes tracasseries et procédures pour l'absence de 4 appendices oranges inutiles et dangereux ...

- étant sans contrôle technique est-ce que ces usagers vont juger utile de continuer à payer une assurance qui de toute façon ne serait pas valide ?

il est donc de l'intérêt général d'exclure la présence des clignotants sur les motos tout terrain afin de :

- préserver la sécurité des utilisateurs
- inciter les pratiquants à faire leur contrôle technique et être en règle
- faire en sorte que les assurances soient en condition de validité

sauf à surseoir le contrôle technique pour les véhicules d'enduro, de trial, ou trail et autres tous terrains et à lui supprimer son caractère obligatoire en raison de l'utilisation essentiellement hors routes et urbain de ces machines. Cette mesure serait juste et logique. Cette exclusion du contrôle technique des véhicules tous terrains ne serait que justifiée et particulièrement bien accueillie par le milieu motard.

elle légitimerait la mise en place d'un contrôle pour les véhicules à usage essentiellement urbain ou routier...

rappelons qu'en grammaire française l'exception confirme la règle.

en exclure les tous terrains ou à vocation mixte légitimerait le contrôle technique moto.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu me porter car j'ai essayé ici de démontrer et d'expliquer des éléments techniques pragmatiques dénués de politique ou philosophie.

J'espère que vous saurez tenir compte de ce retour d'expérience (45 ans de moto quand même!) et je demeure à votre disposition pour plus d'argumentaires ou de simples explications.

Le partage du monde doit se faire entre tous et avec tous sur la base du respect de chacun et de cette terre qui nous porte.

D'où ce partage d'expérience sans aucune prétention de ma part.

N° 967615 - Contrôle technique

par :

15/07/2023 11:06

En 45 ans de vie de motard, je n'ai jamais vu une moto mal entretenue. Le contrôle technique pour moto est inutile, par contre il y a beaucoup d'argent à se faire avec ce contrôle là.

N° 967616 - contrôle technique 2 roues

par :

15/07/2023 11:10

Que dire... encore un texte pour essayer de régler des problèmes causés par 2% d'utilisateurs (échappement bruyant) et faire chier pour rien 98% d'utilisateurs réguliers

N° 967617 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux et trois roues et quadricycles à moteur

par :

15/07/2023 11:18

La mise en place d'un tel contrôle technique ne se justifie pas. Il s'agit ici de satisfaire quelques associations anti-motards et firmes en quête d'opportunité lucrative.

- Le motard est conscient des risques qu'il prendrait en utilisant une motocyclette qui serait mal entretenue et présenterait des défauts au regard de la sécurité routière.

- Il est fait un amalgame des usagers de la route. Je pense qu'il serait bon, en terme de deux roues à moteur de dissocier motocyclette et scooter ou mobylette ou ce qui s'y apparente. Leurs utilisateurs et leur passion peuvent être bien différents.

- Beaucoup de motards sont passionnés et possèdent à ce titre, plusieurs motocyclettes, notamment des véhicules de collection. Il est évident qu'à ce titre, peu de Kilomètres sont parcourus annuellement avec chacun d'eux. Un tel contrôle deviendrait non seulement très coûteux et pour le moins injustifié. Pour suite utile.

N° 967618 - consultation publique catégorie L

par :

15/07/2023 11:22

Nous sommes pour le contrôle technique des véhicules de catégorie L

La profession est déjà en tension sur le recrutement, il faut le faciliter en ouvrant les prérequis aux personnes avec un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

Il faut également étudier une solution d'apprentissage pour le contrôle technique dès le bac pro, cela nous permettra de former dès le bac ce qui n'est actuellement pas possible.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession manque aujourd'hui de 1000 contrôleurs techniques, l'ajout de cette nouvelle catégorie de véhicules demandera 500 contrôleurs de plus. Il est indispensable de favoriser l'entrée dans la profession en élargissant les pré-requis. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour simplifier les démarches administratives aussi bien pour les centres de contrôle que pour l'administration une extension de l'agrément existant VL pour les centres et contrôleurs doit être prévue et maintenue dans le temps plutôt qu'un nouvel agrément.

Ce contrôle ne devrait pouvoir être réalisé que dans des centres déjà agréés pour l'activité véhicules légers pour garantir un maillage rapide et une bonne qualité d'exécution. Cela favorisera l'équilibre économique des centres de contrôle existants et ainsi la pérennité du maillage.

Nous sommes opposés à l'ouverture de centres dédiés à l'activité de contrôle de la catégorie L.

La périodicité de passage 5/3/3 n'est pas pertinente, et ne paraît pas assez rapprochée. Il vaut mieux proposer une fréquence distincte par catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules (motos, quads, voitures sans permis)

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec le matériel nécessaire et notamment le sonomètre, pour le contrôle des émissions sonores, et du céléromètre, pour le contrôle du débridage des cyclomoteurs. Les délais de mise à disposition de ces matériels ne permettent pas d'envisager un démarrage de l'activité avant la fin de l'année 2024.

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec des contrôleurs bien formés. Les délais de conception et déploiement de ces formations ne permettent pas d'avoir un



maillage suffisant au premier trimestre 2024, le démarrage de l'activité ne peut être envisagé avant la fin de l'année 2024.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La codification des défaillances doit être identique à celle connue pour l'activité VL, sera garantira une meilleure assimilation, réduira le risque d'erreur. Une codification différente serait de nature à allonger le temps de contrôle.

Pour des questions de sécurité, il est nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manipuler sa moto dans le centre de contrôle technique.

Pour accélérer le déploiement des formations, celles-ci doivent pouvoir être réalisées en distanciel pour la partie théorique. Cela permettra d'atteindre plus rapidement le maillage nécessaire.

N° 967619 - pilote tout terrain depuis 1974 actuellement 125 kdx 1999

par :

15/07/2023 11:23

il serait utile d avoir un controle lors de la vente et mon second soucis est le deux temps est il compatible il serais bien d etre indulgent car je n ai pas les moyens de sortir 5000 euros pour changer de moto sinon je chercherai un vehicule de collection  
je roule a 95 pour cent en chemins salutations

N° 967620 - Contrôle technique moto

par :

15/07/2023 11:30

Ma moto survie à moto est lié à l'état de mon véhicule et de mon équipement personnel. Ma moto est entretenue de manière irréprochable comme appris lors des formations moto , je dispose des éléments de sécurité obligatoire casque gants, mais aussi et surtout de ceux qui ne le sont pas et garantissent mieux ma sécurité, blousons, dorsale, bottes etc...

Compte tenue des résultats de sécurité routière sur le taux de défaillance technique technique dans les accidents, Je ne comprend pas que l'état français vienne se mêler de vouloir me faire payer pour faire faire à un professionnel ce que je fais depuis des années. Cela va rajouter un cout non négligeable car j'ai plusieurs moto dont une partie de motos de tout terrain qui ne rempliront jamais les cases de vos contrôles technocratiques et vont au final m'obliger à rouler en toute illégalité.

Essayez de faire passer une moto de trial a votre pseudo contrôle technique et expliquez moi comment la rendre compatible pour une acticité sportive et qu'elle soit en même temps street légal. D'autant que les points de contrôle listés dans votre PDF joint relèvent d'un copier coller des contrôle automobile et ne correspondent en rien aux contrôles à réaliser sur une moto. On sent bien que ce document n'a pas été établis en concertation avec des spécialiste du deux roues car il est incohérent avec la conception la mécanique propre à ces véhicules. Si ce n'est que la mise en place d'une nouvelle pompe à fric ayez au moins la décence de rédiger des textes présentant une cohérence technique.

N° 967621 - Cela n'est pas le vrai problème...

par :

15/07/2023 11:30

Cette loi est inutile. Les 2r qui sont déjà hors la loi, pot d'échappement ouvert, poubelles et autres, n'iront pas et c'est les vrais motards qui eux entretiennent leurs motos qui subiront cette loi de fumistes... faites plus de contrôles et cela sera déjà bien.

N° 967622 - Contre contrôle technique deux roues

par :

15/07/2023 11:37

Je suis opposé à l'introduction de ce contrôle :

- inefficace en matière de sécurité ( cf autres pays de l' UE)
- pollution provoquées par les deux roues anecdotiques en rapport aux autres transports
- accessibilité au centre de contrôle technique: Plusieurs dizaines de kilomètres à faire pour un 50cm3 pour le contrôle !!!
- inefficace contre ceux qui ne respectent déjà pas les règles de code de la route : hausse de défaut de PC et d'assurances, ils n'iront pas faire le CT !
- Parlons de l'état des routes bien plus responsable d'accident que l'entretien des véhicules

N° 967623 - Mobylette

par :

15/07/2023 11:38

Bonjour, on parle depuis du retour de la mobylette, beaucoup de nostalgie et de rêve d'enfant, pensez vous qu'un collectionneur de mobylette fera un contrôle technique pour sa machine alors qu'il ne l'a sort que très peu de fois dans l'année non ,ce contrôle technique est la mort de nos souvenirs à moins de le rectifier en y introduisant des exceptions car pour les nouvelles moto des jeunes qui font un bruit d'enfer là je suis d'accord

N° 967624 - Non au CT2RM

par :

15/07/2023 11:45

Un contrôle devrait être le choix des assurances, en fonction du pilote et de la moto. Je ne supporte pas de voir des motards en t-shirt short et tonge.

N° 967625 - N'importe quoi

par :

15/07/2023 11:46

Le CT ne sert qu'à nous prendre de l'argent , et non à réduire les accidents et victimes ...

N° 967626 - Contrôle technique

par :

15/07/2023 11:48

Bonjour,

Totalement inutile !!

J'ai une moto qui roule toute l'année, qui va en révision une fois par an chez le concessionnaire de la marque, je vais donc payer un contrôle que mon mécanicien effectue déjà.

Quand aux motos avec des échappements bruyants c'est déjà interdit non? Le contrôle n'y changera rien non plus !

Par contre moi qui roule toute l'année je peux vous parler de l'état des routes déplorables et dangereuses, quitte à mettre 50 euros pour ma sécurité je préférerais que ça soit pour la réfection des routes plutôt que pour un contrôle que je sais faire moi-même.

N° 967627 - pourquoi un contrôle technique moto?

par :

15/07/2023 11:48

Ce contrôle technique ressemble plutôt à du racket organisé. En effet, le contrôle visuel qui sera fait, je le fais déjà et pour le reste c'est le motociste qui s'en charge. Pour ce qui est du contrôle de la pollution à quoi cela va servir quand on sait que beaucoup de ville et d'agglomération sont en ZFE et que beaucoup vont suivre. Pour le bruit à l'échappement vous croyez un individu sachant qu'il fait du bruit se présentera avec sa moto en l'état?

N° 967628 - Mon opposition au projet de contrôle technique moto

par :

15/07/2023 11:50

Bonjour,

Ce message pour exprimer mon opposition au projet de contrôle technique.

D'abord pour vous dire que je réalise déjà un contrôle quand je prends ma moto (je n'ai pas envie de me casser la figure).

Ensuite pour vous dire que je n'aurais aucune confiance dans un contrôleur pour qu'il place ma machine (qui est très haute) sur des rouleaux pour tester le freinage ou les amortisseurs (c'est un trail et il faut faire au moins 1m80 pour monter dessus. Il n'est pas question non plus que je sois obligé de réaliser ce type de contrôle sans être rémunéré pour le faire!

Je comprends tout à fait que certains exagèrent avec des silencieux .. bruyants, mais lors de contrôles routiers des papiers, il serait tout à fait possible de contrôler l'échappement avec un sonomètre. De toute façon, les machines les plus bruyantes sont les scooters et autres cyclomoteurs qui ne seront pas concernés par ce contrôle technique, donc le problème de bruit ne sera pas réglé par le contrôle technique...

En espérant être lu.

N° 967629 - Redondance avec le plan de maintenance annuel

par :

15/07/2023 11:53

Bonjour,

J'ai 62 ans et 45 ans de pratique moto.

Je fais réaliser annuellement par mon concessionnaire la révision de ma moto.

Ce plan de maintenance porte sur le changement des fluides, joints, réglage moteur, mais également sur des points de sécurité comme le contrôle des conduites de frein, flexibles et raccords, de l'usure des plaques de freins, du niveau du liquide de frein, des pneumatiques et pressions, de l'éclairage et des systèmes de signalisation, des béquilles centrale et latérale... et le tout est validé par un contrôle de sécurité routier.

Ce contrôle annuel me coûte environ 240 euros s'il n'y a pas de pièces à changer.

Alors je me pose la question, que va faire de plus le contrôleur technique si ce n'est de refaire un deuxième contrôle.

Il faut savoir que comme la grande majorité des motards je fais un contrôle visuel de sécurité avant chaque sortie pour assurer ma sécurité.

Je ne suis pas foncièrement contre un CT mais si l'on peut justifier d'un contrôle de maintenance annuel en concession cela devrait être suffisant sinon il y aura redondance.  
Bien cordialement,

N° 967630 - Avis sur le projet de décret de contrôle technique des motocyclettes

par :

15/07/2023 11:54

Ce décret introduit une nouvelle contrainte qui s'impose aux motards, sans rapport réel entre le bénéfice attendu/apporté et le coût occasionné au propriétaire du véhicule concerné. Différentes raisons me portent à considérer que ce décret est inapproprié et inutile :

- Le contrôle de bon état de marche des motos est en règle générale effectué régulièrement par les motards eux-mêmes qui, sauf à être complètement irresponsables, veillent à entretenir leur moto, apportent une attention particulière aux organes de sécurité (freins, pneumatiques, suspensions, ...) et en prennent soin.
- De surcroît les causes d'accidents en moto ne sont pas liées à des défaillances techniques de la machine mais sont très majoritairement liées à des causes exogènes, comme le mauvais état des routes (nids de poule, revêtements dégradés, présence de graviers et déchets issus de chantiers, signalisation déficiente, ralentisseurs de vitesse abrupts et/ou non identifiés, ...), le défaut de sensibilisation et de connaissance des conducteurs de véhicules à 4 roues qui ne prennent pas en compte le partage nécessaire de la route avec les motards et y sont souvent inattentifs (peu de visibilité des motos parfois, notamment en situation de dépassement), ou enfin la cause humaine (erreur de conduite, prise de route par météo inappropriée telle que pluie ou vent violent).

N° 967631 - Contrôle technique

par :

15/07/2023 11:56

Motard depuis plus de quatre décennies, confiant régulièrement ma moto en toute quiétude à mon mécano professionnel attentif et très attentif à la sécurité routière, (adhérant à la prévention routière depuis le début des années 80), de ma propre expérience je ne peux admettre la mise en place d'un contrôle technique, les sinistres étant liés la plupart du temps à l'état dégradé des infrastructures ainsi qu'au comportement des délinquants de la route qui ne prendront jamais le risque de présenter leurs 2RM trafiqués (bruit etc..) à un contrôle. De plus les 2 et 3 RM est bien la solution peu polluante (moins de 1%) du parc des véhicules thermiques. Enfin, lucide des conséquences aggravantes d'un mauvais entretien de mon 2 roues, étant le premier concerné, pas question de le confier à un "contrôleur" NON EXPERIMENTE du 2 roues.

N° 967632 - Non au CT moto

par :

15/07/2023 11:57

En tant que motard, responsable et concerné par ma sécurité, l'intérêt d'un CT moto me paraît limité voire injustifié.

En effet, j'effectue périodiquement les contrôles nécessaires, souhaitant éviter les désagréments d'un accident... Selon certaines études, les causes techniques lors des accidents sont insignifiantes comparées à l'état des routes, entre autres. Gravillons, raccords dangereux, signalisation...

En outre, la mise en place des contrôles et la formation des contrôleurs n'est pas possible en si peu de temps. Quel tarif, pour quel bénéfice, au profit de qui?

Il serait préférable de renforcer la formation des motards et SURTOUT des autres usagers de la route ! (À quand un permis trottinette électrique?? ).

Les 2RM sont une solution, veuillez à ne pas taxer ni stigmatiser les motards et usagers de 2 RM.

N° 967633 - INUTILE

par :

15/07/2023 12:06

A part quelques " sauvages " comme le disait si bien un ancien ministre de l'Intérieur, je ne connais aucun motard digne de ce nom qui ne prenne soin de sa monture. Il paraît compréhensible qu'aucun pilote de deux-roues ne mettrait sa propre sécurité en péril. Au vu des intitulés des associations ayant saisi le conseil d'état, il serait plus judicieux que ces contrôles (qui existaient autrefois : BCT de la Police Nationale) soient ciblés sur les individus étant en infraction et, notamment, les cyclomoteurs bruyants et trafiqués. Afin d'améliorer la sécurité des deux-roues, ne serait-il pas plus judicieux de se préoccuper de l'état désastreux de nos infrastructures routières ? Mais cela coûte... et ne rapporte rien, contrairement au contrôle technique ! Les motards ne sont-ils pas assez taxés, notamment sur les équipements obligatoires dont la TVA est à 20% ? Inutile vous dis-je ...

N° 967634 - Contrôle technique 2 roues

par :

15/07/2023 12:08

Un motard responsable entretient sa moto en priorisant les organes de sécurité. En effet, il faudrait être suicidaire pour négliger la qualité des pneus et du freinage. D'autre part, vu le nombre de 2 roues à contrôler, les premiers centres seront-ils fiables ? Enfin, quel intérêt d'obtenir ce fameux sésame qui sera certainement rapidement remis en cause par l'implantation des ZFE. Je suis sur Rouen et possède une BMW critère 3 donc....

N° 967635 - Contre le contrôle technique de motos

par :

15/07/2023 12:10

Je reprends les propos de mon conjoint puisqu'en tant que passagère j'ai le même sentiment que lui sur l'inutilité de ce contrôle technique.

"Bonjour , je suis opposé au contrôle technique des motos , mes motos sont en parfait état comme les motos de mes amis.

Le danger à moto est le non respect du code de la route par certains usagers aussi bien à moto , vélos , autos , camions ....

Le mauvais état des routes en général , peintures glissantes , ralentisseurs hors la loi , gravillons non signalés , présence de gazoil sur la chaussée ,... sont des points à combattre et améliorer au lieu d'organiser comme des moutons un contrôle technique moto qui ne servira qu'à prendre de l'argent aux motards.

J'espère que mes arguments seront pris en compte .

47 ans de moto sans accident d'origine technique , une chute dans un rond point inondé de gazoil , une presque chute dans du gravier non signalé autour du lac de sainte croix ( l'ami qui me suivait est tombé) , un accident face à un camion qui avait coupé le virage.Je suis à votre disposition pour faire avancer ce sujet.

Cordialement

N° 967636 - NON AU CT MOTO !!!

par :

15/07/2023 12:15

MA VIE c'est la MOTO et MA VIE dépend de l'ÉTAT de MA MOTO.

il est donc naturel pour moi d'entretenir ma moto, sachant que je roule tous les jours avec.

alors pourquoi payer quelqu'un pour un contrôle visuel qui ne sera même pas à la hauteur de tout entretien que pourrait faire un motard sur sa moto ????

sachant que lors de la formation au permis, on nous apprend justement à contrôler tous les points importants sur une moto. je pense que ce CT MOTO n'est qu'un prétexte pour nous mettre encore une fois en difficulté en tant que motard. que souhaitez vous ? ne plus voir de motard ? nous pousser au plus vite à l'électrique ? à quoi bon ? occupez vous s'il vous plait de l'état des routes, évidemment ça ne rapporte pas et ça vous coûte, mais je croyais que la sécurité était la priorité ?? &#128514; je suis désolée, mais il faudrait revoir les priorités.

signé, une jeune femme passionnée qui fera de la moto jusqu'à son dernier souffle, et qui jamais n'emmènera sa moto au CT puisque toutes les infrastructures existent déjà pour prendre soin de son deux roues.

N° 967637 - Un nivellement par le bas, une négation de la responsabilité individuelle et de l'action collective

par :

15/07/2023 12:16

Ce projet trouve sa cohérence dans l'ajustement de la réglementation s'adressant aux usagers des deux roues sur les dispositifs touchant déjà les automobilistes.

Mais il s'agit d'un nivellement par le bas qui ne tient pas compte des spécificités des motards : ceux-ci sont guidés par la recherche de plaisir quand l'immense majorité des automobilistes ne recherchent que l'agrément utilitaire. Cette passion de la moto (pourtant moins confortable qu'une voiture) les amène à construire une relation particulière avec leur véhicule. Ils sont attentifs à son entretien, ont des connaissances mécaniques développées et savent par exemple analyser le comportement de leurs amortisseurs ou la dégradation progressive des performances des pneus due à l'usure alors que beaucoup d'automobilistes se contentent de s'asseoir dans le véhicule, bien calé sur ses quatre roues, dans l'insouciance.

Qui peut croire qu'un motard prend la route en sachant son véhicule dangereux pour lui-même ? Qui peut croire qu'un garagiste à qui la moto a été confiée en entretien laisse repartir son client sur un engin qu'il sait dangereux ?

En outre, un mouvement motard existe qui se caractérise par des actions collectives responsables en matière de sécurité routière : stages de formation complémentaire, recensement et signalement aux pouvoirs publics des endroits dangereux sur la route, promotion des équipements de sécurité (notamment via la [assurance], mise en place par les motards eux-mêmes en 1984)... De ce point de vue, le projet de contrôle technique revient à nier la capacité des citoyens à s'organiser pour construire une démarche responsable, à les en dessaisir pour la confier à des technocrates éloignés du terrain.

Des études le montrent : les motards et l'état de leur véhicule sont très peu souvent la cause des accidents qui les touchent. Les motards constituent donc une mauvaise cible : victimes des accidents, les voici visés par un règlement qui accroîtra la charge financière de l'exercice de leur passion sans améliorer d'un iota leurs conditions de sécurité.

N° 967638 - Marre de la technocratie de l'UERSS

par :

15/07/2023 12:17

Compte tenu des données disponibles sur l'accidentologie des véhicules concernés par ce projet de Décret, la mise en place d'un CTP ne répond à AUCUN impératif de sécurité routière mais juste à un aveu de soumission à des technocrates zélés qui oeuvrent au bénéfice de quelques multinationales soucieuses d'engranger encore plus de bénéfices sans avantage pour la clientèle concernée.  
Dispensable !!

N° 967639 - CT 2 ROUES C'EST NON

par :

15/07/2023 12:19

Motard depuis 1990, mes motos sont contrôlées tous les ans par le concessionnaire. De même, avant chaque départ je contrôle l'état de ma moto (pneus, freins...).

Il est hors de question de payer 50€ pour un contrôle visuel d'une personne lambda.

D'ailleurs, pour vous prouver l'inutilité des contrôles techniques, il suffit de voir tous ces véhicules (voitures, camionnettes...) avec les phares défaillant, crachant de la fumée noire, étant toute rouillée... et j'en passe.

De même, je viens de faire un CT de ma voiture (chez [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]). J'ai eu droit à une contre visite pour mes pneus avant (usure sur 5 MM à l'intérieur des 2 pneus. J'ai été obligé de les changer. Contre visite validée avec les pneus neufs (2 pneus neufs mis à l'arrière et ceux de derrière mis devant).

Quand j'ai repris ma voiture, elle ne tenait plus la route. Elle était dangereuse, l'ESP se déclenchant sans arrêt alors qu'en 12 ans il ne s'était jamais déclenché.

Donc, à quoi sert le CT. J'avais le CT mais la voiture est devenue dangereuse alors qu'avant RAS.

Enfin, au lieu de ce contrôle technique, occupez-vous de l'état des routes qui se dégradent et deviennent dangereuses.

Mettez des doubles barrières de sécurité.

Communiquez sur la tâche aveugle, phénomène dû au fonctionnement de l'œil qui fait que vous pouvez ne pas voir un véhicule arriver sur votre droite ou votre gauche.

Et d'autres choses simples.

Quand à la pollution dans les villes, arrêtez de suivre des pseudos associations minoritaires et ayant un parti pris (un minimum de recherche sur les 3 associations éclairés facilement sur leur parti pris...).

Pour conclure, ce pseudo CT ne fera en rien baisser les accidents des 2 roues, ni la pollution mais augmentera juste les profits de grandes enseignes du CT.

Donc NON AU CT !!!

N° 967640 - CT moto

par :

15/07/2023 12:20

L'état ferait mieux de faire un effort sur les infrastructures glissières de autoroute, nids de poules, peinture sur la chaussée etc.... Après avoir réglé tout ça on sera nettement plus en sécurité

N° 967641 - Contrôle Technique 2 et 3 RM

par :

15/07/2023 12:22

Cette obligation est totalement injuste et inutile .

As t on tenu compte du faible taux d'accident due à un mauvais état du 2 ou 3 RM ? Les assureurs ont tout les éléments qui le prouve.

As t on tenu compte du faible kilométrage annuel d'un motard? Pour beaucoup, le véhicule n'aura fait que quelques centaines de kilomètre entre 2 contrôles.

Le 2 roue est bien souvent une solution de transport à moindre coût et qui par sa fluidité pollue nettement moins dans les trafics urbains.

Les constructeurs fabriquent des véhicules aux normes et progressent suivant les réglementations en vigueur .

Les motos, depuis plusieurs années, sont entretenus chez les professionnels et si ils détectent un danger, ils sont dans l'obligation de prévenir leurs clients. En plus quand il s'agit de remplacer les pièces, le véhicule sort du garage réparé. Ce ne sera pas le cas dans les centres de contrôle technique.

Pour la sécurité des motards, il y avait d'autres voies à développer d'où l'intérêt des mesures alternatives qui devaient être développée.

Ce n'est qu'une question de soutirer de l'argent aux Français qui voient leur pouvoir d'achat encore baisser.

N° 967642 - Utilisateur 2 roues

par :

15/07/2023 12:24

Inutilité du projet, mise en place d'une mesure financière sans justification, les chiffres le prouvent. Pourquoi ne pas suivre la démarche des Pays Bas.

N° 967643 - Pourquoi je réfute l'utilité d'un contrôle technique des 2 roues.

par :

15/07/2023 12:28

Agé de 65 ans, je circule à moto depuis 48 ans. Je crois donc pouvoir arguer d'une certaine expérience en la matière. J'ai beaucoup voyagé à moto, en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie, en Croatie, en Espagne. Au fil des années, j'ai dû adapter ma conduite face à l'évolution négative des conditions de circulation : plus de véhicules, moins d'entretien des routes. J'ai appris à être toujours très vigilant par rapport à ma sécurité : aucun départ sans vérification des niveaux (pression d'air, huile, liquide de freins, liquide de refroidissement), des commandes (freins, accélération, embrayage), des fixations ( porte bagages, pare-brise, éléments divers), du chargement (équilibre et poids des bagages), du confort (état de la selle, réglage des amortisseurs), de la transmission (tension et graissage de la chaîne), de l'état et de l'usure des pneus. Ces opérations indispensables sont bien connues des motards : leur sécurité en dépend. Un contrôle technique ne fera pas mieux - voire moins bien car les contrôleurs, qui ne seront pas obligatoirement eux-mêmes des motards, ne connaîtront pas les spécificités de la moto. Ce contrôle technique est déjà effectué par chaque motard sur sa moto, et à une fréquence bien plus grande que celle du contrôle technique. Chaque motard pourra consacrer les 70€ ( prix moyen actuel du contrôle technique automobile dans ma région) que coûterait ce contrôle technique à l'entretien de sa moto. Ce projet de contrôle technique des 2 roues est une absurdité qui prétend lutter pour la sécurité routière pendant que d'autres mesures qui seraient réellement efficaces sont négligées depuis des années.

N° 967644 - Contrôle technique véhicules 2 et 3 roues motorisés

par :

15/07/2023 12:37



Bonjour,

Je suis totalement défavorable au contrôle technique pour les 2 roues motorisés. En effet, lors d'accidents impliquant les 2 roues motorisés, ce n'est que très rarement que l'état du véhicule est mis en cause car les propriétaires sont très attentifs à rouler avec un véhicule qui ne présente pas de danger étant donné que rouler en 2 roues est déjà un danger potentiel. C'est d'ailleurs pour cela que, lorsque vous passez votre permis 2 roues, on vous apprend à faire tous les contrôles de sécurité contrairement au permis voiture. Et comme il y aura toujours des personnes malhonnêtes, les véhicules motorisés (qu'ils soient à 2, 3 ou 4 roues) non conformes se retrouveront sur la route sans jamais passer le CT.

Cordialement.

N° 967645 - Coût du contrôle technique

par :

15/07/2023 12:43

Bonjour,

Je trouve cette idée bonne, cela nous permettra de nous rassurer en temps qu'acheteur mais cela va rajouter des frais en plus pour l'entretien de nos véhicules qui est déjà élevé. Si il n'y avait pas cette notion d'acheter plusieurs fois ce certificat, je serai pour ce contrôle technique mais ce n'est pas le cas.

N° 967646 - CT des véhicules motorisés à 2 roues

par :

15/07/2023 12:44

Ce CT est une volonté de lobbyistes dans une démarche liée exclusivement aux intérêts commerciaux et non à la sécurité. Il serait plus judicieux de ne pas mettre en œuvre ce CT. Le nombre de motos circulant avec des défauts techniques est très très faible et ne nécessite pas de contraindre l'ensemble des motards. Rien n'empêche par exemple aux agents de continuer à verbaliser les engins trop bruyants. La bonne mesure en termes de sécurité serait de baisser, voire d'exempter de taxes les équipements de sécurité du motard: gants, casques, bottes, dorsales...

N° 967647 - CT Moto

par :

15/07/2023 12:49

Je suis contre le contrôle technique régulier des deux roues motorisées lorsque l'on garde son véhicule plusieurs années, mais pour son obligation si le véhicule est emmené à être vendu. Juste il ne doit pas être que visuel sinon cela n'a aucun intérêt

N° 967649 - Avis d'un motard de 65 ans

par :

15/07/2023 12:56

Ce ne sont pas ces contrôles qui vont faire diminuer le nombre de blessés et de morts . Il serait bien plus judicieux de faire paraître un décret qui oblige toutes les communes , tous les départements, toutes les régions, tout le pays donc l'état à entretenir le réseau routier pour que celui-ci soit en bon état et permette à chaque motard de rouler en toute sécurité. Bien cordialement.

N° 967650 - je suis opposé à ce nouveau contrôle technique pour les motos

par :

15/07/2023 12:56

Bonjour,

Motard depuis plus de 45 ans, je suis contre ce contrôle technique contraignant pour les vraies motos.

Il peut être justifié pour les scooters de petites cylindrées qui représentent sans aucun doute la très grande majorité des 2 roues trafiqués (échappement, moteur, partie cycle...). Mais pourquoi pénaliser financièrement les vrais motards ?

N° 967651 - Encore un contrôle inutile et coûteux.

par :

15/07/2023 12:57

Encore une ânerie suggéré lourdement, (probablement à l'aide de quelques pots de vin) par une boîte désintéressé, [réseau de contrôle technique] pour ne pas la nommer. J'ai 14 motos de collection assurées et il est absolument hors de question qu'elles soient contrôlées par un "expert" ayant le dixième de mes connaissances dans les mécaniques anciennes. Sur une moto, à moins qu'on la regarde d'un bureau d'un ministère, on voit tous les défauts en 3 minutes et avec un essai sur 100 mètres. J'ai roulé dans l'illégalité du temps de la fameuse vignette "obligatoire" et c'est juste une question d'habitude, à 67 ans, je n'ai pas peur de détails comme ça, même si je suis solvable contrairement aux braves gens qui font des ronds sur des machines volées dans les banlieues. Les motos bruyantes, ce n'est pas un problème pour les trublions qui soit remettent le pot d'origine, ou plus probablement, ne feront pas contrôler leurs machines. Mais c'est vrai que pour la police et la gendarmerie c'est plus facile de s'occuper des honnêtes gens avec des radars que de verbaliser les gens bruyants, aussi bien à moto qu'en voiture. Un pneu de moto peut s'user en moins de 6 mois: on va mettre un contrôle tous les six mois???

N° 967652 - ct moto

par :

15/07/2023 12:58

pourquoi le ct moto est une mauvaise idée 80% des moto roule 3000 km par ans sur 3 mois tout les points de contrôle sont appris aux permis par le moniteur et sont éliminatoire l'or du permis durée des vérification 5min ! pour le sonomètre il y a la gendarmerie et la police qui font déjà ses contrôle avec remise en conformité si elle ne respecte pas la norme si la sécurité des motard est votre priorité baisse de la tva sur les équipement suppression de la priorité à droite qui sont dangereux pour les motard quand arrive au milieu de la priorité que l'on voie vraiment se qui si trouve . les double barrière de sécurité les ralentisseur non réglementaire ou les moto voiture et camion tape dessus voire le maire de meillac 35270 qui en a rien a faire et pour finir la stigmatisation de la moto par la france pour pouvoir conduire une moto de forte cylindrée on a le permis 125 puis A2 puis formation pour le permis A et si par malheur on a une suspension de permis on retourne en A2 on paye une nouvelle formation pour pouvoir monter en puissance pour la voiture un permis aucune restriction de puissance pour les jeune conducteur sans comté que la formation moto est beaucoup plus dure ps les personne qui font du cross bitume ne sont pas des motard mais eux on le droit de tout faire avec la bienveillance de l'ETAT et des association extrémiste écologiste qui en profite avec [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] pour faire du forcing ma FRANCE pays ou le mot plaisir na plus sa place

N° 967653 - Encore une occasion de plus de voler les citoyens honnêtes...

par :

15/07/2023 13:01

Motard depuis 23 ans maintenant, je me suis fait plus de frayeurs en circulant sur des routes en mauvais état que suite à un problème sur une de mes motos. Un motard prend soin de sa moto en général...

C'est bien un nouveau moyen pour l'état de prélever de l'argent aux citoyens honnêtes (argent qui ne finira certainement pas dans la réfection des routes, qui se sont largement dégradées depuis 2004...)

Je suis donc fermement contre le contrôle technique moto qui ne m'apportera aucune plus-value sur ma moto, bien au contraire...

N° 967654 - CT pour quelle finalité?

par :

15/07/2023 13:06

Securite routiere?

Je ne le crois pas : Il n'y a que très peu d'accidents moto qui sont dus au mauvais entretien des véhicules.

Il y en a beaucoup plus dus au mauvais entretien des routes!!

Et dans 70% des cas c'est l'autre partie (voiture) ou l'environnement qui est la cause de l'accident, pas le motard.

Par contre Oui, je comprends par exemple les contrôles de bruit.

Néanmoins, les garages moto n'arrivent pas à recruter des mécaniciens qualifiés : qui va manipuler ma moto ? Un néophyte ni mécano ni conducteur (sans permis moto)?

Manipuler des engins de plus de 300kg nécessite une expertise qu'il n'est pas facile de trouver.

Par ailleurs, A 5 ans, ma moto est toujours sous garantie constructeur : quel est l'intérêt du CT?

N° 967655 - Vieilles motos

par :

15/07/2023 13:06

J'ai plusieurs motos qui ont plus de 30 ans. Elles ont toutes une carte grise normale. Je n'utilise que quelques-unes pour les rallyes, de temps en temps pour les petites sorties. Le kilométrage annuel pour ces motos dépasse rarement 2000 kms par an. Avant chaque sortie je fais les inspections des pneus (pression et condition), de la chaîne et les niveaux d'huile (l'éclairage est rarement utilisé mais quand ça risque d'être je le contrôle également). L'âge des motos fait qu'elles ne sont pas équipées des clignotants. Dans ce cas je considère qu'un contrôle technique n'est absolument pas nécessaire et serait abusif.

Si l'Etat persiste à instaurer des contrôles techniques, je demande la simplification du passage en collection des vieux véhicules, qui est aujourd'hui cher et lent.

N° 967656 - Non au contrôle technique inutile

par :

15/07/2023 13:10

Le contrôle technique 2 roues ou 3 roues est une opération purement économique. Les motards sont des passionnés du 2 r. et on sait que la sanction est immédiate si le véhicule n'est pas en état.

N° 967657 - Non aux contrôles !

par :

15/07/2023 13:12

Ce projet est un élément de plus dans la grande mise en place du contrôle des populations par tous les moyens possibles. Toutes les phases et actions de l'individu seront bientôt soumises au contrôle et à l'autorisation (ou à l'interdiction) de la grande machine bureaucratique étatique. Le plus beau, c'est que vous devez payer pour être contrôlé. La liberté sacrifiée sur l'autel de la sécurité. Ce genre de loi sur le contrôle part inévitablement du principe que l'individu n'est pas capable d'auto évaluation et qu'il a donc besoin d'une autorité (un parent) qui vient lui imposer ce qui est bon pour lui ; Il s'agit d'une forme d'infantilisation. De plus, toutes les études non bidonnées montrent que le contrôle technique des véhicules à deux roues ne fera pas baisser le nombre d'accidents. Tout le monde (informé) sait aujourd'hui que ce nouveau contrôle a été mis en place (ou sera mis en place) sous la pression des lobbys du contrôle technique (notamment [réseau de contrôle technique]) avides d'empocher une manne qui leur échappait encore. Insupportable, dégoûtant, ignoble. Non au contrôle technique des motos.

N° 967658 - non au contrôles !

par :

15/07/2023 13:14

Ce projet est un élément de plus dans la grande mise en place du contrôle des populations par tous les moyens possibles. Toutes les phases et actions de l'individu seront bientôt soumises au contrôle et à l'autorisation (ou à l'interdiction) de la grande machine bureaucratique étatique. Le plus beau, c'est que vous devez payer pour être contrôlé. La liberté sacrifiée sur l'autel de la sécurité. Ce genre de loi sur le contrôle part inévitablement du principe que l'individu n'est pas capable d'auto évaluation et qu'il a donc besoin d'une autorité (un parent) qui vient lui imposer ce qui est bon pour lui ; Il s'agit d'une forme d'infantilisation. De plus, toutes les études non bidonnées montrent que le contrôle technique des véhicules à deux roues ne fera pas baisser le nombre d'accidents. Tout le monde (informé) sait aujourd'hui que ce nouveau contrôle a été mis en place (ou sera mis en place) sous la pression des lobbys du contrôle technique (notamment [réseau de contrôle technique]) avides d'empocher une manne qui leur échappait encore. Insupportable, dégoûtant, ignoble. Non au contrôle technique des motos.

N° 967659 - Contrôle technique moto

par :

15/07/2023 13:15

Je constate chaque jour que sur la route il y a des scooters qui ne sont pas conformes, des trottinettes à 60 km/h... qui ne sont pas concernées par votre contrôle technique. Alors pourquoi l'imposer à des motards soigneux et soucieux de leur moto. C'est profondément injuste, vous n'allez rien résoudre.

Comment pourrais je faire pour savoir si le contrôleur a au moins le permis moto ?

Ou alors pourquoi ne pas donner cette mission à des mécaniciens moto qui seraient bien plus qualifiés.

N° 967660 - Consultation Ct

par :

15/07/2023 13:18

En temps que motard et utilisateur de 2 roues depuis mes 14 ans ( j en ai 52 maintenant ) je me permet de participer à cette consultation

Quelques points semblent important puisque visiblement le ct va se mettre en place autant qu' il serve réellement et ne sois pas un outils inutile et dénigré par le monde du 2 roues

il faut prendre en compte que contrairement au permis auto le motard a une réelle formation concernant l'entretien de son 2 roues et des organes de sécurité qui sont pour le pilote vitale afin de pouvoir appréhender les surprises de la routes et les autres usagers

Sur un 2 roues les éléments de sécurité sont facilement visible et contrôlable pas besoin de passer chez un technicien pour le faire , il est impératif pour nous motards de prendre la route avec un véhicule techniquement fiable , car avec les vêtements de protection c' est nôtre seul outil de protection .

Le parc des moto est relativement récent , les véhicules plus anciens ne sont pas des outils servant à se déplacer , à but utilitaire , comme pourrait être une auto , mais des objets de passion bien souvent en meilleurs état que lorsqu' ils sont sortis d usine, ils sont peu utilisé et donc ont un entretiens suivis

le nombre de km parcourus par an en moto n' est pas aussi important qu' en auto ( en moyenne moins de 5000 km / pa r moto / an

Les motards sont les bons élèves de la sécurité routière puisque le nombre de 2 roues n ' a cessé d' augmenter et les accidents de baisser

Pour rester dans les études les pays pratiquant le ct moto , n' ont pas vu leurs statistiques évoluer .

Il me semble nécessaire que le ct technique ne soit pas une contrainte afin que le nombre de 2 roues ne diminue pas,car ces véhicules participent à la fluidité du trafic dans certaines grande villes , et que tout le monde prenne conscience que si le ct doit être mis en place il le sera pour garantir la sécurité des usagers 2 roues et non pour représenter une " taxe' supplémentaire .

C' est pourquoi je pense qu'au vu des points de contrôles et du temps passé un tarif de maximum 30 euros pourrait être acceptable , pour un contrôle tous les 3 ans .

Une concertation avec les associations de motards afin de définir les points de contrôles à pratiquer me semble un point essentiel , car eux seul sauront faire passer un message positif , et concret à l' ensemble des usagers concernant le ct , c est sans doute mieux et plus productif que de laisser internet et les réseaux propager n' importe quoi comme c est déjà le cas actuellement

Il faut aussi débattre de l' utilité de passer au contrôle les motos de plus de 25 ans ou 30 ans ( spécificité des machines , coûts , etc )

Mettre en place un réseau de contrôleur accessible et formé spécifiquement , il est difficilement imaginable pour un motard possédant une moto assez onéreuse ou un modèle rare , de la laisser à quelqu' un sans expérience afin qu' il pratique un contrôle dessus ?

Merci pour cette consultations , bon travail pour la mise en place éventuelle

Cordialement

N° 967661 - Contrôle technique des 2 et 3 roues motorisés  
par :

15/07/2023 13:18

86 pages de projet de décret avec les corrections!

Ce n'est pas sérieux pour savoir comment des "experts" vont contrôler le bon fonctionnement des clignotants d'un VéloSoleX!

N° 967662 - Qui va faire le CT de ma moto?

par :

15/07/2023 13:20

Personne sans le permis ne touchera à ma moto!!

La manipulation d'un deux roue fait partie des épreuves du permis.

Je ne vois pas comment un non motard pourrait connaître et contrôler tous les types de machines (procédures démarrage spécifiques)

Il est évident qu'a la moindre fausse manœuvre la responsabilité du centre sera engagé.

Vu ka pénurie de mécaniciens moto je ne vois pas comment un centre pourra ouvrir sereinement.

Par ailleur, un.prix est annoncé alors que le contenu du CT n'est pas fixé : de qui se moque-t-on??

Les entretiens moto constructeur sont fixes tous les ans : pourquoi contrôler des motos régulièrement entretenues ou encore sous garantie?

N° 967663 - Quid des trottinettes et vélos électriques ?

par :

15/07/2023 13:22

Le Contrôle Technique me paraît également intéressant pour ces engins 2 roues motorisés. Ils sont facilement modifiables, debridables et de plus feux, freins et état des pneus devraient être contrôlés.

N° 967664 - contre

par :

15/07/2023 13:26

je suis contre ce decret de mise en place du controle technique pour les 2 roues

N° 967665 - Favorable au projet d'Arrêté

par :

15/07/2023 13:35

Favorable au projet d'Arrêté, pour une mise en place la plus rapide possible, vu les retards déjà enregistrés ; nous espérons notamment qu'il pourra mettre au fin aux pollutions sonores de tous les véhicules trafiqués.

N° 967666 - Totalement inutile

par :

15/07/2023 13:37

Ce contrôle technique est totalement inutile car un motard entretient parfaitement sa moto vu son prix et le coût des pièces sans oublier le tarif des assurances... Il serait bon de mieux entretenir les routes ( nids de poule, graviers, lignes glissantes etc)... Pour ce qui est des accidents il serai bon de faire une diffence entre 2 roues avec PERMIS MOTO et les autres 2 ou 3 roues..... Un motard avec 33 ans de permis A

N° 967667 - arnaque européenne

par :

15/07/2023 13:42

tous les rapports indépendant le prouve l'état des motos n'est pas responsable de l'accidentologie par contre le comportement des automobilistes et l'état du réseau routier français eux sont responsables ( nid de poules, gravillonnage systématique des routes secondaires, rails de sécurités non triplés etc.)

occupez vous de l'état des routes nous nous occupons de l'état des motos. arretez d'obeir aux lobbys des centres de controles qui veulent s'en mettre plein la poche sur le dos des motards

N° 967668 - Projet contrôle technique des 2 RM

par :

15/07/2023 13:54

Je suis CONTRE:

- Efficacité non prouvée
- Pénalise inutilement ceux qui roulent peu comme moi
- Conscient des risques encourus en 2 RM plus qu'en voiture, je fais confiance à mon garagiste qui révisé REGULIEREMENT ma moto. Il suffirait donc de produire les factures de révision si un contrôle devait être mis en place.

N° 967669 - CT deux roues motorisés

par :

15/07/2023 14:06

Ce contrôle technique n'apportera rien. Tout l'argent doit être mis dans les infrastructures routières devenues la principale source d'accident !

N° 967670 - Un contrôle qui ne sert à rien

par :

15/07/2023 14:09

À part ramener de l'argent à l'état ce contrôle n'a aucune raison d'être très peu voir quasiment pas d'accident de moto du au manque d'entretien de celles ci ( a part pour les scooters 50 cm et 125cm3) Pensez plutôt à entretenir les routes qui elles sont responsables de beaucoup d'accidents de 2 roues ( meme pour les vélos)

N° 967671 - Contre le contrôle technique des 2RM

par :

15/07/2023 14:15

Bonjour,

Je suis d'accord de traquer les modifications en dépit des réglementations et homologations, de nature à enfreindre les règles de pollution et/ou sonore. Cela ne nécessite pas d'imposer à tous un contrôle technique, mais simplement de continuer les contrôles routiers et punir les contrevenants. Concernant les autres points concernant le bon état de marche, le motard est naturellement très attentif à l'état de sa moto, car plus directement sensible à sa sécurité que les automobilistes. Ces aspects sécurité liés à son équipement et son véhicule, font d'ailleurs partie intégrante de l'examen du permis de conduire moto.

Pour toutes ces raisons, je suis contre le contrôle technique des 2RM.

N° 967672 - Contrôle technique moto

par :  
15/07/2023 14:18  
Bonjour,

L'adoption de ce contrôle s'est fait après moult péripéties sous les recommandations du conseil d'état (comme son nom l'indique, cela reste un conseil), pour déboucher sur la mise en place en 2024.

Cette mise en place va se faire dans le précipitation avec des centres qui ne seront pas forcément équipés de moyens techniques et administratifs (permis moto par exemple).

Les points de contrôle décrites dans le projet de l'arrêté n'est qu'un copié/collé de ceux du contrôle auto et débouche sur une simple visualisation de l'état du véhicule.

Je ne doute pas le renforcement de ces points au fil du temps (à l'instar de celui auto).

Reste le prix à déterminer qui se rapprochera sûrement de celui auto.

Pour rappel, le motard reste un passionné de sa machine et, qui de ce fait, l'entretien régulièrement. Je considère ceci comme une taxation de plus pour "faire plaisir" à l'UE et à des associations "pseudo écologiste" parisiennes.

Merci pour la mise en place de cette consultation.

Cordialement.

N° 967673 - Contrôle technique

par :  
15/07/2023 14:26  
Bonjour,

Vieux motard de 56 ans en colère !

- Décision totalement arbitraire.
  - Une politique de capitalisme.
  - Un frein à la créativité.
  - Un frein à la liberté.
  - Ma moto est un objet personnel,
- Je refuse quiconque de la toucher.
- contrôle technique Totalement injustifié.

Merci

N° 967674 - CONTROLE MOTO

par :  
15/07/2023 14:34

Je suis pour, étant moi même motard. Je souhaiterais néanmoins l'obligation d'avoir le permis moto pour réaliser les contrôle même si peut être le client manipulera lui même , il reste des cas comme des garages ou concession deux roues qui nous obligerai a les manipuler nous mêmes , du 50cm3 ou 1200cm3 ... même 1600cm3 !!!

Cordialement

N° 967675 - Non et non

par :  
15/07/2023 14:35



Nos motos sont contrôlées avant chaque départ et nos équipements sont portés. Arrêtez de confondre motards et petits imbéciles avec leurs 50 cm3 et scooters (service de livraison) rafistolées et bricolées. Et parlons de l'état des routes, nid de poule voire même d'autruche, gravillons jetés à la pelle sans même de panneau indicateur, rainurage idem, fauchage non effectué à certaines intersections très dangereuse.

N° 967676 - non au contrôle technique

par :

15/07/2023 14:45

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 967677 - Contre le contrôle technique des motos

par :

15/07/2023 14:48

Bonjour,

Je suis contre le contrôle technique des motos. Les chiffres montrent et prouvent qu'il n'y a nul besoin de le mettre en place.

Un motard prend soin de sa monture, de plus il est formé à le faire (permis A).

Les accidents dus à des problèmes techniques sont quasi inexistantes.

Les sources des accidents sont autres (mauvais jugement, tiers personne, défaut de voiries ...)

De plus, c'est encore quelque chose à payer, et c'est pas vraiment une période adéquate pour cela ...  
!

Merci de faire une enquête sur le lobbying de [réseau de contrôle technique], avant de nous imposer leur contraintes.

Un motard français

N° 967678 - Ct2rm

par :

15/07/2023 14:51

Ma moto et dans un état irréprochable car je la chouchoute  
Donc ce ct ne sert absolument à rien à part nous ponctionné de l'argent  
Bien cordialement un motard

N° 967679 - Ct2rm

par :

15/07/2023 14:53

Ma moto et dans un état irréprochable car je la chouchoute  
Donc ce ct ne sert absolument à rien à part nous ponctionné de l'argent  
Bien cordialement un motard

N° 967680 - Contrôle technique moto

par :

15/07/2023 14:53

Bonjour, je suis contre le contrôle technique moto, il serait préférable de refaire les axes routier que de gaspiller de l argent pour un contrôle visuel que nous faisons régulièrement.

N° 967681 - NON AU CT MOTO

par :

15/07/2023 14:59

Mon véhicule et déjà entretenu régulièrement de plus on apprend durant le permis à contrôler l'état du véhicule! DONC PAS BESOIN DE CT MOTO

N° 967682 - Je suis contre !

par :

15/07/2023 14:59

Je roule depuis 37 ans en moto. Quand j'étais plus jeune et sans le sou, j'ai eu quelques accidents (en grande majorité sans conséquences graves), mais l'état de mes machines n'était jamais en cause. Il s'agissait d'erreurs d'appréciation, d'excès de confiance, d'inexpérience le plus souvent, et quelques fois d'infrastructures routières inadaptées ou de routes fortement dégradées. Et sur ce point, au cours des 20 dernières années, la situation a largement empiré ! J'ai toujours pris soin de contrôler tous les éléments de sécurité avant le départ : pression des pneus, usure des plaquettes, fonctionnement des systèmes de signalisation, propreté des rétroviseurs, etc. Un défaut sur ces point peut mettre inutilement ma vie en jeu, je ne prends pas de risque, même si je parcours moins de 3000 Kms par an maintenant, contre 20 à 30 mille dans ma jeunesse, et uniquement en loisir. Je ne vois vraiment pas ce que le contrôle technique pourrait m'apporter. Pour moi, il s'agit d'une taxe déguisée. Encore une !

N° 967683 - Contre

par :

15/07/2023 15:02

Pour ma part je suis opposé à ce contrôle technique. Les éléments de sécurité en moto sont les seuls avec l'équipement qui nous minimise le risques d'accidents. Une moto en mauvais état signifie de mettre sa vie en danger donc elles sont régulièrement entretenues !

Par ailleurs il y a tellement de choses à mettre en place en priorité : respect de l'obligation d'un équipement minimum (Casque, gants, veste, chaussures montantes), respect des règles d'urbanisme

prenant en compte la sécurité des 2 roues, formation des conducteurs avec par exemple une session sur circuit pour maîtriser le freinage en courbe ...

N° 967684 - Nuisances sonores deux roues

par :

15/07/2023 15:04

Bonjour

Je participe à cette consultation car je souhaite vraiment la mise en place de ce contrôle technique pour les deux roues.

Je souhaite surtout que ce contrôle technique soit le plus contraignant possible, vise à vis des nuisances sonores.

J'habite en ville et j'entends quotidiennement, à des kilomètres à la ronde, le bruit de leurs moteurs, sans même être obligatoirement dans des régimes moteur très élevés. Donc seul un motard peut déranger à lui seul, des milliers de personnes proche de son lieu de passage. J'entendais les résultats d'une étude, qui estimait qu'un motard peut être entendu par 11000 personnes simultanément dans des zones avec une forte concentration urbaine.

Je trouve vraiment ce comportement inacceptable.

J'ai aussi remarqué que beaucoup de motos sont équipées d'échappements qui ne sont plus d'origines, donc dans la majorité des cas plus bruyants.

Pourquoi ne pas interdire purement et simplement le remplacement des échappements et d'obliger que le véhicule soit présenté avec son échappement d'origine.

Je vous remercie pour prendre en considération mon opinion.

N° 967685 - Contrôle technique et arsenal réglementaire déjà en place .

par :

15/07/2023 15:10

L'argument sécuritaire semblant être le prétexte de ce nouveau "contrôle technique" ,

Je ne vous apprendrai pas que les chiffres on leur fait dire ce qu'on veut .

Mais il ressort qu'en accidentologie moto l'état des infrastructures routières soit une cause très nettement supérieure à l'état du véhicule .

Le délabrement du réseau routier est constatable quotidiennement sans pour cela inquiéter les pouvoirs publiques .

De plus il semblerait que

La directive européenne 2014/45/UE "oblige" les États membres à mettre en place un contrôle technique pour les deux-roues motorisés de plus de 125cm<sup>3</sup>, à compter du "1er janvier 2022" (retoqué depuis), SAUF si DES actions de sécurité routière ont été prévues afin de diminuer fortement le nombre d'accidents.

Il ressort donc que le contrôle technique ne serai pas une "action de sécurité routière " .....

Pour ce qui est du pseudo argument sécuritaire IL EXISTE DÉJÀ tout un panel de réglementations à la disposition des forces de l'ordre

si elle voulait se donner la peine de les faire respecter ,ce qui me semble relever de leurs fonctions ; État des pneumatiques

État de la signalisation ,présence et fonctionnement phare clignotants feux stop .....

Présence du ou des rétroviseurs .

Présence d'une signalétique d'homologation sur accessoires douteux ....

.....

Il est donc aberrant de racketter ,oups pardon , de pénaliser financièrement par un "contrôle technique" généralisé une majorité des usagers de la route en conformité pour le non respect d'une réglementation et de normes en place relevant des "forces" de l'ordre .

Tout comme diminuer le nombre d'accident (ce qui est évidemment souhaitable ) n'étant pas le vrai combat des associations "écolo bobo urbaines" répondant au doux nom de "[association], [association] et [association]" qui ont relancé le conseil d'état , qui en fait ne militent que pour des problèmes de "pollution" de nuisance et d'incivilité dû essentiellement à la concentration urbaine .

Je reprendrai une phrase trouvée sur le site de [association] ;

"De nombreux témoignages montrent qu'à cause du LAXISME DES AUTORITÉS, CERTAINS usagers croient pouvoir tout se permettre."

Pour ce qui est de l'argument d'une directive européenne ;

C'est quoi une directive en droit ?

Les directives sont des actes législatifs qui fixent des objectifs à tous les pays de l'UE. Toutefois, CHAQUE PAYS EST LIBRE d'élaborer ses propres mesures pour les atteindre.

Il ressort donc que LA FRANCE garde sa souveraineté de décision et ce gouvernement ne peut se cacher derrière une obligation .

Le renoncement lucide à ce contrôle technique (plébiscité par le lobbyiste [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]) semblait être la voie choisie par le gouvernement jusqu'à ce que les associations de bobos "écologues" urbains ; "[association]" , "[association]" , "[association]" ne relancent le conseil d'état .

Ces associations minimalistes regroupant quelques personnes citadines obtuses incapables de vivre en collectivité ni même en milieu rural .

En effet ces associations essentiellement urbaines cautionnent étrangement la dérogation ,parue dans le projet de décret , faite aux motos d'enduro et de trial circulant loin de leur yeux ,nez et oreilles fragiles sous prétexte qu'elles n'utiliseraient que très peu la route . (Ces véhicules bien qu'homologués sont quasiment impossibles à être équipé selon la réglementation routière ) .

Ce prétexte farfelu de faible utilisation de la route m'amène à penser que possédant moi même 3 motos par passion et ne pouvant en conduire qu'une à la fois chacune d'elles utilise également au final très peu la route ....

Toujours est-il qu'un véhicule de passionné est entretenu et qu'il existe déjà depuis des années des réglementations et des normes en place à

faire respecter par les "forces de l'ordre" sans pour cela imposer un contrôle technique qui n'apparaît que comme une nouvelle taxe déguisée et imposée .

N° 967686 - La nouvelle arnaque

par :

15/07/2023 15:13

Les chiffres confirment ce que je savais déjà depuis longtemps : une moto ne peut pas être utilisée « à moitié ». Les chiffres sont clairs, les accidents dûs à un problème mécanique/à un défaut d'entretien sont littéralement anecdotiques (0,3 % des cas) - alors que le nombre de motos sur la route a littéralement explosé. Mais alors, pour quelle raison rendre ce contrôle technique obligatoire (en dehors d'un contrôle avant revente, que je pourrais comprendre) ? À qui est-ce que cela profite ?... Est-ce que les infrastructures, tueuses de motards elles, vont s'en trouver améliorées ? Les glissières qui décapitent, les graviers déversés sans prévenir qui effacent le grip sur la route (c'est déjà délicat sur 4 roues, alors en équilibre sur 2...), les nids de poules, etc. vont-ils disparaître grâce à ce contrôle ?! J'émet de gros doutes à ce sujet... Ce contrôle (qui repose sur les contrôles visuels que tout motard fait avant de prendre la route) n'est pas valable pour les motards, que je distingue dans le groupe des 2RM, regroupant tous les 2 roues motorisés. Oui, et nous le constatons tous les jours sur les routes, les conducteurs de 125 et 50cc de mobylettes et de scooters (non motards, n'ayant pas de formation à la conduite digne de ce nom) sont bien moins regardants sur l'état de leur véhicule et cela dans une proportion non négligeable malheureusement, me semblent bien plus éligibles à ce genre de contrôle (et je suis conductrice de 125, moto - mais je ne suis pas dupe de la situation et de la formation ridicule des conducteurs de 125 et moins ; de plus je suis également motarde).

Il serait plus juste de ne pas tout confondre et d'arrêter de prendre les motards pour des idiots !!

N° 967687 - Avis sur le projet de Loi

par :

15/07/2023 15:18

Je pense que le contrôle technique n'est pas nécessaire sur les deux roues. Les accidents ne sont pas dus à un dysfonctionnement du véhicule mais à cause de quelque chose extérieur (VL, état de la chaussée..)

N° 967688 - controle technique 2 roues

par :

15/07/2023 15:24

contrôle technique complètement inutile puisque moins de 1% des accidents deux roues sont dus à des défaillances techniques. il n'y a pas de poubelles qui circulent, les automobilistes et l'état des routes contribuent largement à l'accidentologie encourue par les deux roues. une fois ce problème réglé, il sera largement temps de mettre un contrôle en place si cela est encore nécessaire.

merci pour votre compréhension

N° 967689 - Entretien obligatoire !

par :

15/07/2023 15:24

Sans un entretien régulier et rigoureux de nos deux-roues nous serions beaucoup plus en danger et nous le savons.

Nous n'avons donc pas besoin que l'on nous l'impose !

Le plus grand risque qui nous guette vient principalement de l'état des routes que nous empruntons. De plus un deux-roues motorisé dégage beaucoup moins de pollution qu'une voiture...

N° 967690 - Contrôle technique moto

par :

15/07/2023 15:26

Pour rappel et ou information, les personnes qui roulent en moto sont des passionnés et ne négligent pas sur l'entretien de leurs motos.

De plus aucune statistique ne démontre que la cause principale des accidents dans lesquels sont impliqués des deux roues que l'état des véhicules est la cause première.

Il vaudrait mieux sécuriser le réseau routier, mais cela coute cher et ne rapporte pas d'argent à l'état.

N° 967691 - A propos du contrôle technique deux roues.

par :

15/07/2023 15:34

Comme beaucoup de mes camarades motards je pense excessive cette obligation de contrôle technique obligatoire à propos de nos véhicules dans la mesure où chaque conducteur est parfaitement conscient que l'entretien optimal de notre engin est facteur de sécurité ,au moins celle sur laquelle nous pouvons avoir une décision.

Par ailleurs souffrants de l'image du motard pollueur sonore en particulier il en est de notre ressort mais pourquoi ne pas s'appuyer sur les forces de l'ordre également ?

Déplacer l'accidentologie sur la seule responsabilité des motards paraît simplissime quand on constate l'état de vétusté de certaines de nos voies -sans évoquer nos coussins berlinois et consorts- et le comportement agressif de certains de nos concitoyens au volant de leur automobile.

N° 967692 - CT 2RM illégitime et inefficace

par :

15/07/2023 15:40

Le Conseil d'Etat a été saisi par trois associations aux objectifs spécifiques, exclusifs et dont la légitimité en termes de représentation de la population reste à établir.

Comme le concède le Conseil d'Etat, les pollutions liées aux 2RM sont particulières aux zones urbaines et ne sont le fait que du mauvais état de certains 2RM.

Sur le fonds, le Conseil d'Etat impose donc à une majorité ce que veut une minorité, sanctionne une majorité de citoyens vertueux et ne tient pas compte de la réalité. Les problèmes urbains ne sont pas ceux des campagnes. Il existe déjà une réglementation visant à limiter les pollutions sonores et atmosphériques, il suffit donc de l'appliquer et de sanctionner les contrevenants.

En ce qui concerne la sécurité routière, l'argumentation du Conseil d'Etat est fautive.

Le Bilan Provisoire de l'ONISR pour la période 2010-2022 indique une baisse de -25 pourcents de tués pour les 2RM. L'écart pour la période 2022-2019 est de -34 pourcents pour les 2RM en termes de tués soit une évolution à la baisse de -5 pourcents. La baisse du nombre de tués est donc significative et indépendante du CT.

Le Royaume-Uni a depuis longtemps mis en place un CT. Les défauts les plus fréquents portent sur l'éclairage et les plaques d'immatriculation ainsi que sur les pneus. Rien qu'un motard ne puisse vérifier dans son garage ou sentir au guidon. On ne trouve pas trace d'une majorité d'échecs liés à la pollution sonore ou atmosphérique. Le CT n'apportera rien en termes de réduction de ces pollutions ni de sécurité.

Le Conseil d'Etat parle enfin de statistiques faisant état d'une mortalité routière particulièrement élevée en France pour les conducteurs de 2RM. Les motos représentent 1,5 pourcent du trafic et 20 pourcents des tués sur la route. Au Royaume-Uni ils représentent 1 pourcent du trafic et 21 pourcents des tués ( source: The Police Rider's Handbook - guide de formation des motards de la Police Anglaise ). Les chiffres sont identiques alors que le Royaume-Uni a mis en place un CT. L'efficacité de celui-ci n'est ainsi pas démontrée.

Ce que les chiffres ne disent pas c'est que rouler à moto n'augmente pas plus les risques d'avoir un accident que rouler en voiture. Mais que les conséquences d'un accident sont plus importantes à cause de l'absence de carrosserie. On touche ici le fonds du problème que le CT ne résoudra pas car on parle d'équipement du motard et d'infrastructures routières.

N° 967693 - CT moto

par :

15/07/2023 15:41

Je vérifie moi-même ma moto avant chaque sortie. Vérifiez déjà l'état des routes et faites signaler aux entreprises qui refont les routes quand elles sont pleines de graviers, ça évitera que l'on se foutent en l'air. Des doubles glissières de sécurité seraient bien aussi sur certaines portions de route.

N° 967694 - CTP

par :

15/07/2023 15:44

avant de nous racketter une fois de plus pour un soi disant contrôle technique, que les pouvoirs publics s'assurent du bon entretien des chaussées !!!!!!!!!!!  
en effet, évitons les nids de poules, les graviers, toutes ces routes dégradées, les bandes blanches, bouches d'égouts et autres pièges !!!!!!!!!!!  
sans compter les virages bordés de simples rails tranchant comme des rasoirs et le laisser faire des personnes envoyant des sms au volant !!!  
à moto tout doit être nickel, pneus, freinage, éclairage, il en va de notre sécurité !!  
cependant, en effet quelques ruines circulent, de type scrambler, dirt track, bobber ou autres modifications effectuées par certains guignols sans moyens !!!  
au jugement du futur acquéreur !!! on ne doit pas payer les pots cassés pour l'état

N° 967695 - Pourquoi sommes nous mal aimés nous qui voulons juste être libre?

par :

15/07/2023 15:56

Qui mieux que le concessionnaire de la marque que je conduit peut connaître les défauts ou faiblesses de mon véhicule certainement pas un employé du CT qui va voir défiler moult motos. Présenter une facture de révision devrait permettre de se passer de ce CT. Quitte à payer 50€ l'état devrait-il pas ponctionner une partie pour améliorer l'infrastructure routière qui peut causer des dégâts sur ma moto et par ricochet abîmer mes jantes ou mes amortisseurs et mes pneus et donc me recalculer au CT. Nous allons donc subir la double peine par ce phénomène. Espérons qu'il n'y aura pas encore une vignette à coller sur le pare-brise de la moto car après la vignette crit-air et CT et assurance pourrais-je encore conduire sans altérer mon champ de vision en toute sécurité.

N° 967696 - Pourquoi sommes nous mal aimés nous qui voulons juste être libre?

par :

15/07/2023 15:57

Qui mieux que le concessionnaire de la marque que je conduit peut connaître les défauts ou faiblesses de mon véhicule certainement pas un employé du CT qui va voir défiler moult motos. Présenter une facture de révision devrait permettre de se passer de ce CT. Quitte à payer 50€ l'état devrait il pas ponctionner une partie pour améliorer l'infrastructure routière qui peut causer des dégâts sur ma moto et par ricochet abîmer mes jantes ou mes amortisseurs et mes pneus et donc me recaler au CT. Nous allons donc subir la double peine par ce phénomène. Espérons qu'il n'y aura pas encore une vignette à coller sur le pare-brise de la moto car après la vignette crit-air et CT et assurance pourrais-je encore conduire sans altérer mon champ de vision en toute sécurité.

N° 967697 - Consultation publique concernant contrôle technique véhicules deux roues

par :

15/07/2023 16:02

Madame, Messieurs Bonjour,

Je trouve que ce contrôle technique est complètement injustifié.

Je suis en possession du permis moto depuis décembre 2002 et depuis mai 2004 je roule sur une moto grosse cylindrée. Cette moto est actuellement assuré en collection car suite à plusieurs déménagements je roule de moins en moins avec. Cependant quand je roule avec cette dernière, je m'assure que tout est en ordre de marche et que tout les composants de ma moto soit en parfait état. Je n'ai pas besoin d'un contrôle technique pour m'assurer que ma moto est un quelconque dysfonctionnement.

Un contrôle technique de l'état des routes en France serait à mes yeux plus impertinent.

Bien cordialement.

N° 967698 - Un mode de locomotion qui devrait être favorisé.

par :

15/07/2023 16:07

Bonjour, le contrôle technique n'est pas utile pour les deux-roues car un élément défaillant sur deux-roues est immédiatement réparé par l'utilisateur. En effet il n'est pas possible de rouler avec un élément défaillant, contrairement à une voiture ; un frein ou une roue qui fonctionne mal empêche tout simplement de se servir du deux-roues, là où la voiture peut encore évoluer sur 3 freins ou avec un peu de jeu dans une roue. Le motocycliste lui ne pourra pas tenir en équilibre ou se sentir en sécurité avec un de ces éléments défectueux.

Concernant l'éclairage, les soucis permanent d'être vu par les autres usagers amène aussi naturellement le motocycliste à être attentif.

Par contre le coût du contrôle technique est une charge supplémentaire sur le coût de la vie déjà très élevé, et mal toléré au regard de son utilité, car les motocyclistes entretenant correctement leurs véhicules, payer pour un certificat est mal vécu.

En revanche, le fait que des deux roues thermiques à deux temps soient encore vendus est une aberration : polluants, bruyants et peu fiables, leur circulation est à contre courant de l'histoire à l'heure du changement climatique (comme les SUV).

Le deux-roues devrait être un mode de locomotion favorisé et non chargé par de nouvelles contraintes.



Cordialement

N° 967699 - Avis sur le CT moto

par :

15/07/2023 16:10

Les 2 seuls buts réels de la mise en place du CT moto sont :

1 : d'enrichir [réseau de contrôle technique] et Consort (merci le haut degré de corruption des nos décisionnaires européens)

2 : de faire baisser le bruit des motos (qui il faut bien l'avouer est souvent déraisonnables

Comme dans tous les domaines, une minorité de personnes irresponsables a créé un racisme anti motards bien compréhensible et jette hélas l'opprobre sur tous les motards.

Malheureusement seul l'objectif d'enrichir certains sera réalisé; ce n'est pas un contrôle technique qui changera le bruit. Ceux qui roulent en échappement libre sauront bien remettre un échappement le temps du CT et l'enlever ensuite ou tout simplement trouver un centre de contrôle "arrangeant".

Le CT voiture n'empêche pas de voir régulièrement rouler des épaves... ni les voitures de rouler de plus en plus avec des échappements sport insupportables.

N° 967700 - reponse a la consultation publique sur l'instauration d un controle technique des 2et 3 RM

par :

15/07/2023 16:12

que l'on sanctionne ceux qui ont un accident avec un vehicule mal entretenu ou non conforme et ca suffira car on verra que ca concerne tres peu de cas .

N° 967701 - CT2R

par :

15/07/2023 16:12

Bonjour,. Bien évidemment je suis fermement opposé au CT pour les 2 roues motorisés avec un bémol pour les petites cylindrées.

-Comme enseigné lors de mon permis je checke toujours ma moto avant de partir....

-au vu de la périodicité des révisions de nos chères motos (quasi 1 fois par an pour mon cas) j'estime ce contrôle inutile.

-au vu des statistiques l'état des motos lors d'accidents représente une très infirme partie des causes...

-hormis moi et mon concessionnaire en qui j'ai totale confiance ne monte sur ma machine alors un contrôleur que je ne connais pas.....

N° 967702 - reponse a la consultation publique sur l'instauration d un controle technique des 2et 3 RM

par :

15/07/2023 16:12

que l'on sanctionne ceux qui ont un accident avec un vehicule mal entretenu ou non conforme et ca suffira car on verra que ca concerne tres peu de cas .

N° 967703 - NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO, NOUVELLE TAXE INUTILE !

par :

15/07/2023 16:12

Bonjour,

je ne crois absolument pas qu'une telle mesure puisse minimiser le taux d'accidents des 2 roues; motard depuis plus de 30 ans j'ai souvent pu constater que les vrais dangers pour les motos sont liés au mauvais état des routes (bosses, nids de poules, fissures, bandes blanches très glissantes...) ainsi qu'à une catégorie d'automobilistes mal formés à l'attention que nécessite la conduite sur route (évaluation de la vitesse des autres véhicules, utilisation des rétroviseurs, des clignotants, respect des priorités...).

Pour ce qui est de ma propre sécurité, j'ai toujours entretenu (voire bichonné) mes motos comme la très grande majorité des motards de ma connaissance. Cela fait partie de notre survie comme on nous l'apprend lors du passage du permis moto!

De plus, les ateliers mécaniques motos contrôlent déjà tous les organes de sécurité lors de l'entretien courant et de façon bien plus rigoureuse que ce que vous envisagez dans vos futurs centres.

Donc peu d'intérêt et de confiance dans un CT moto business juste mis en place pour nos alléger de quelques euros. Investissez plutôt sur l'état des voiries et leur entretien, les doubles rails de sécurité et des peintures au sol avec du grip.

Merci

N° 967704 - reponse a la consultation publique sur l'instauration d un controle technique des 2et 3 RM

par :

15/07/2023 16:13

que l'on sanctionne ceux qui ont un accident avec un vehicule mal entretenu ou non conforme et ca suffira car on verra que ca concerne tres peu de cas .

N° 967705 - reponse a la consultation publique

par :

15/07/2023 16:17

que l'on sanctionne ceux qui ont un accident avec un vehicule mal entretenu ou non conforme et ca suffira car on verra que ca concerne tres peu de cas .

N° 967706 - La force des Lobby

par :

15/07/2023 16:17

Alors que l'état technique des véhicules à 2 roues n'est en cause que dans seulement mois d'1 % des accidents de ces véhicules, on impose un contrôle technique pour faire plaisir à une minorité influente au détriment d'une grande majorité !

L'application de ce décret n'a pas pour but de faire baisser significativement les accidents mais seulement récupérer de l'argent.

N° 967707 - Avis négatif pour la mise en place du contrôle technique pour les motos

par :

15/07/2023 16:21

Bonjour,

Je fais de la moto depuis près de 40 ans, j'habitais il y a pas longtemps en région parisienne, quand vous divisez par 2 voir plus votre temps de trajet, la pollution est négligeable par rapport aux 4 roues, de plus la cylindrée des moteurs est 3 à 4 fois plus petite en moyenne. J'ai eu des accidents à cause des voitures qui ne mettent pas leur clignotant et à cause de l'état de la route (ce sont des frais qui

ne rapportent rien sinon des vies ...) mais jamais à cause de mon véhicule, je sais que ma vie en dépend. Les motards ne roulent pas sur des motos en mauvaise état, tous ça n'est lié qu'aux lobbies qui veulent faire de l'argent facile.

Pour ceux qui font du bruit ils rechargent le pot après le CT et le tour est joué, ce type de contrôle n'a de sens que sur la route par les forces de l'ordre. Pour finir 0.3% des accidents du au mauvais état des 2 roues, on nous donne des chiffres beaucoup plus important uniquement pour faire croire que c'est indispensable, mensonge éhonté.

Cordialement

N° 967708 - Avis d'un motard en colère

par :

15/07/2023 16:36

Bonjour, le contrôle technique pour les motos n'est pas une mauvaise idée mais il faut que cela serve à quelque chose... Mise à part le contrôle de pollution, pratiquement tous les contrôles peuvent être faits visuellement et en très peu de temps. Ceci fait partie des contrôles que nous apprenons lors du passage du permis moto. Bien-sûr il y aura toujours des petits malins qui ne respectent pas les règles et c'est pour cela que je ne suis pas totalement contre le CT moto mais pas à 50 euros ! Vous êtes coupé du monde et de la réalité ! Les contrôles peuvent être faits en 15 à 20 minutes en prenant le temps de bien faire... C'est beaucoup trop chers et comme d'habitude cela va encore engraisser les grosses entreprises... Un CT à 25 euros aurait permis de calmer les esprits des motards et serait plus réaliste par rapport aux contrôles ... A bon entendeur....

N° 967709 - Contre ce projet

par :

15/07/2023 16:37

Je ne suis pas favorable à ce projet pour plusieurs raisons.

Première un motard qui n'entretient pas correctement sa moto aura tôt ou tard un souci avec.

Ensuite, la manipulation des motos est particulière et ne peut pas être laissée à du personnel habitué aux voitures.

Tout ceci n'a aucun intérêt écologique car la plupart des motos respectent déjà des normes euro plus avancées que les voitures.

C'est encore une façon de faire de l'argent facile et de discriminer les revenus les plus faibles en leur interdisant de conduire des motos en bon fonctionnement.

N° 967710 - Avis d'un motard en colère

par :

15/07/2023 16:38

Bonjour, le contrôle technique pour les motos n'est pas une mauvaise idée mais il faut que cela serve à quelque chose... Mise à part le contrôle de pollution, pratiquement tous les contrôles peuvent être faits visuellement et en très peu de temps. Ceci fait partie des contrôles que nous apprenons lors du passage du permis moto. Bien-sûr il y aura toujours des petits malins qui ne respectent pas les règles et c'est pour cela que je ne suis pas totalement contre le CT moto mais pas à 50 euros ! Vous êtes coupé du monde et de la réalité ! Les contrôles peuvent être faits en 15 à 20 minutes en prenant le temps de bien faire... C'est beaucoup trop chers et comme d'habitude cela va encore engraisser les grosses entreprises... Un CT à 25 euros aurait permis de calmer les esprits des motards et serait plus réaliste par rapport aux contrôles ... A bon entendeur....

N° 967711 - Un scandale liberticide

par :

15/07/2023 16:38

Bonjour,

bien que la décision de sa mise en place semble actée où nous n'avons d'autres choix que de subir cette décision unilatérale, je vous donne mon avis puisqu'il y a consultation publique.

Personnellement je suis totalement CONTRE ce contrôle technique 2 roues. Je suis motard depuis près de 50 ans et j'ai eu la chance de posséder de nombreuses machines et, grâce à un entretien minutieux, je n'ai jamais eu aucun problème de fiabilité entraînant une insécurité pour moi ou les autres usagers.

Les motards dignes de ce nom entretiennent méticuleusement leur machine: rouler avec des pneus lisses, une chaîne mal entretenue ou encore avec des freins défaillants est inconcevable. Je peux vous affirmer que je passe plus de temps à entretenir ma moto qu'à rouler avec et je suis loin d'être le seul motard dans ce cas.

A ce titre, je vous invite à constater par vous-même de l'état du parc moto qui est irréprochable pour 99 % des motards.

L'objet de ce contrôle est purement visuel: pneus, éclairage, plaque immatriculation ce qui suppose payer pour rien !!!

Cette mise en place n'a que pour objectif de faire profiter de grands groupes du secteur tel [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].

La question de la manipulation pose de grands problèmes, à titre personnel je refuse catégoriquement qu'une personne non qualifiée touche à ma moto.

Toutes ces raisons me font remettre en cause ma passion, les mesurètes prises deviennent insupportables quand on sait que les mesures efficaces sont écartées car coûteuses pour l'Etat. Je parle ici d'infrastructures routières correctes, les routes sont de moins en moins entretenues et, par voie de conséquence, de plus en plus dangereuses.

Pourquoi ne pas obliger les motards à porter des équipements adaptés pour ceux qui ne respectent pas la réglementation ? Je parle ici des "motards" en short, tee-shirt et claquettes.

Dans la mesure où les lois sont faites par des personnes incompétentes en la matière, il n'y a rien à espérer pour l'avenir.

Pour conclure, je m'oppose vivement à cette parodie de sécurité qui n'amuse personne et n'améliore certainement pas les chiffres de la sécurité routière.

Signé un motard mécontent.

N° 967712 - le contrôle des deux roues

par :

15/07/2023 16:38

Motarde de 68 ans, je suis contre le contrôle systématique des deux roues car un motard sait qu'il n'a pas de carrosserie et entretient donc régulièrement son véhicule. Les accidents sont rarement causés pour défaut d'entretien mécanique. Pour protéger les consommateurs et les motards "non mécano", un contrôle mécanique SÉRIEUX avec attestation devrait cependant être obligatoire à la vente de toute moto entre particuliers.

N° 967713 - Contre ce projet

par :

15/07/2023 16:38

Je ne suis pas favorable à ce projet pour plusieurs raisons.

Premièrement un motard qui n'entretient pas correctement sa moto aura tôt ou tard un souci avec.

Ensuite, la manipulation des motos est particulière et ne peut pas être laissée à du personnel habitué aux voitures.

Tout ceci n'a aucun intérêt écologique car la plupart des motos respectent déjà des normes euro plus avancées que les voitures.

C'est encore une façon de faire de l'argent facile et de discriminer les revenus les plus faibles en leur interdisant de conduire des motos en bon fonctionnement.

N° 967714 - Non au CT moto !!

par :

15/07/2023 16:42

Je m'oppose au contrôle technique moto. Ma moto est mon bijou et je sais comment y prendre soins et faire le nécessaire sans aller consulter un garage pour me dire ses défauts. Je roule que l'été je ne payerai pas un ct pour rouler l'été.

N° 967715 - La moto n'a certes pas de carrosserie , mais d'un regard circulaire on voit l'état du véhicule.

par :

15/07/2023 16:43

En voiture on parle de chauffeur ; en moto le terme est plutôt pilote.

ça traduit bien le fait de la relation plus fine de l'utilisateur et de son véhicule !

Bref le projet ministériel semble l'idée fixe très proche d'aboutir mais pas encore si le bon sens général s'y oppose...

N° 967716 - La moto n'a certes pas de carrosserie , mais d'un regard circulaire on voit l'état du véhicule.

par :

15/07/2023 16:45

En voiture on parle de chauffeur ; en moto le terme est plutôt pilote.

ça traduit bien le fait de la relation plus fine de l'utilisateur et de son véhicule !

Bref le projet ministériel semble l'idée fixe très proche d'aboutir mais pas encore si le bon sens général s'y oppose...

N° 967717 - contrôle technique des véhicules 2 et 3 roues

par :

15/07/2023 16:49

comment peut-on imaginer qu'un motocycliste puisse emprunter son véhicule sans s'en assurer le bon état de son fonctionnement, les principaux risques encourus sont ceux assurément, de la qualité des chaussées des voies publiques, et du nombre exponentiel d'automobiles, quant à la qualité réellement fiable d'un CT ...? Parcourir plusieurs dizaines de km aller... Alors que le véhicule est 100/100 électrique. Merci pour votre intelligence et votre compréhension .

N° 967718 - CT motos

par :

15/07/2023 16:58

Le tarif est exorbitant pour une moto ou le contrôle sera principalement visuelle, avec une manipulation par le propriétaire..

Il n'y aura pas de matériel spécifique pour le centre à part un sonomètre.

C'est très lucratif pour les centres.  
Encore une histoire d'argent pour l'état

N° 967719 - NON AU CONTROLE TECHNIQUE!

par :

15/07/2023 17:02

Ce controle technique ne sert à rien sauf à nous racketé. on ne roule pas avec des poubelles comme certaines autos. Il en va de notre vie de rouler avec une moto saine! Mais par contre certaines routes devraient elles passées au controles! je m'identifie à tout les motards et je suis motard depuis plus de 40 ans. C'est une grosse Arnaque!! Et à bon entendeurs salut.

N° 967720 - Inutilité et concessions dogmatiques

par :

15/07/2023 17:12

Le contrôle technique des véhicules "2RM" ne répond en aucune manière à une réelle nécessité en terme de sécurité routière car l'état du véhicule n'est à l'origine que de 0,3% des accidents de la circulation. Par ailleurs, les arguments avancés par les associations qui poussent pour la mise en place de cette mesure ne tiennent pas face à un examen objectif :

- les nuisances sonores d'abord. Sur les 2RM les solutions de changement des dispositifs de silencieux sont tellement faciles et peu honnereuses que les systèmes d'origine seraient remonté avant le CT et démontés dès celui ci passé.
- les émissions polluantes. Sans dire que les 2RM sont vertueux, leur niveau d'émission reste inférieur à celui des SUV et ils contribuent à fluidifier la circulation. À simple titre de comparaison, ma moto de 2013 consomme en moyenne 3L de moins au 100km que mon Peugeot 3008 de 2019 sur le même parcours mixte.

Ensuite je note que les parties favorables au CT des 2RM sont loin d'être neutres car à minima très proche des organismes commerciaux appeler à réaliser ce contrôle technique.

Enfin, en terme d'action pour la sécurité des usagers de 2RM, je rappel le mauvais état d'une grande partie du réseau routier qui se dégrade continuellement, le mauvais comportement des usagers ( de tous les véhicules motorisés ou non sur la route) je profite d'ailleurs pour affirmer que la vitesse n'est pas, la plupart du temps, la cause de l'accident mais un facteur aggravant. Ces éléments étant bien plus présents dans les statistiques de l'accidentologie que l'état du véhicule des conducteurs de 2RM

N° 967721 - Une pompe à fric

par :

15/07/2023 17:19

Une nouvelle pompe à fric mise en place par un gouvernement autoritaire qui n'a jamais cherché de mesures alternatives pour échapper à ce foutu contrôle. Tout est bon pour remplir les caisses de l'état, pour preuve, on nous parle d'une cinquantaine d'euros sans savoir ce qu'ils vont contrôler ni avec quel matériel donc peut être sans aucun investissement matériel pour les centres de contrôle technique.

N° 967722 - Opposition au controle technique des motos

par :

15/07/2023 17:22

Un projet d'arrêté va être proposé dans les jours qui viennent pour la mise en place d'un CT sur les motos. Fort est de constater que les motards sont déjà et depuis toujours très soucieux de l'état de leurs véhicules. Ce contrôle technique n'apportera pas, ou très peu d'amélioration à la sécurité liée à l'usage des deux roues.

Par contre comment se fait-il qu'au lieu de s'acharner à mettre en place de telles mesures on n'exige pas plus de protections corporelles pour les pilotes et passagers. A ce jour il n'y a aucune exigence concernant la protection du motard en dehors du casque et des gants.

Hélas, on voit trop souvent des "soit disant" motards en tenue légère ce qui représente un réel danger en cas de chute et certainement plus important que l'état de la moto.

N° 967723 - Taxer toujours les mêmes

par :

15/07/2023 17:28

Bonjour

Nos motos sont toujours très bien entretenues car on sait ce qu'on risque physiquement en cas de négligence.

Ce décret ne vise qu'à taxer les plus faibles.

Ce sont les routes qui sont mal entretenues.

N° 967724 - Part d'accident impliquant un véhicule modifié.

par :

15/07/2023 17:32

Bien que ce soit une disposition européenne, à laquelle les états membres sont tenus de se conformer, la part d'accident 2 roues dû à une défaillance technique du véhicule 2 roues représente moins de 1%.

Cet argument ne peut donc servir d'exemple principal, et de fer de lance, pour la mise en place d'un tel dispositif

N° 967725 - Sans titre

par :

15/07/2023 17:40

Avis d'un citoyen motard depuis plus de 55 ans sur une selle de moto.

Si contrôle technique il doit y avoir, les quatre buts principaux sont:

1- Comprendre IMPERATIVEMENT les cyclomoteurs et scooters de 50cc qui sont majoritairement "trafiqués" et non-conformes.

2- Contrôle du bruit pour élimination des engins bruyants, pour éliminer ces nuisances insupportables pour la collectivité.

3- Traiter l'éclairage non conforme pour de trop nombreuses machines

4- Contrôle de la pollution comme pour tous les véhicules et notamment ceux qui sont équipés d'échappement non-conformes.

Pour le reste la quasi majorité des conducteurs suivent la sécurité sur leurs engins car ils sont conscients des risques encourus en utilisant des machines dangereuses.

Question subsidiaire : Quid de la part de l'état pour l'entretien du réseau routier qui lui est loin d'être sécuritaire pour tous les usagers ?

N° 967726 - CONTROLE TECHNIQUE DE MA MOTO

par :

15/07/2023 17:45

bonjour je fais régulièrement le contrôle et l'entretien de ma moto car je suis mécanicien 2 temps et 4 temps moto et motonautisme .il n'y a que moi qui touche à ma moto qui est une Suzuki GT 750 de 1976 que j'ai remise en état moi-même .le magasin Suzuki de Vanves m'a déjà appelé pour des renseignements sur ce type de moto car ils ne connaissent pas .qu'on fasse un contrôle technique pour les petits 2 roues là je suis d'accord mais les motos sont très bien entretenues par leurs propriétaires .ils y a qu'à voir le nombre de motos en réparation devant les magasins .j'ai mon permis grosses cylindrées depuis avril 1976 et cette moto depuis 1979 .au permis de conduire il y a le contrôle de la moto .j'ai fait quelques centaines de milliers de km en moto et jamais d'accident .non je n'ai pas besoin de passer ma moto au contrôle car je le fais à chaque fois que je sort avec .les assurances annoncent 0.5 pour cent d'accident pour défauts techniques par contre rien pour défauts infrastructures.

N° 967727 - Un contrôle de plus ajouté à tous les autres déjà pas suivis d'effet

par :

15/07/2023 17:46

Aujourd'hui le CT auto n'est pas réalisé par 100 % des véhicules concernés. Idem pour les véhicules non assurés. La logique voudrait qu'avant de lancer de "nouveaux travaux", l'on finisse ceux en cours. D'autre part si l'Europe s'intéresse tant à la sécurité des 2 roues français, c'est que tout le reste doit être réglé. Si c'était le cas ça se saurait.

N° 967728 - Un pur scandale !

par :

15/07/2023 17:47

Je possède 4 motos : 2 de collection, 1 de piste et 1 pour tous les jours car je travaille en région parisienne, toutes en excellent état et évidemment et parfaitement entretenues ! A quoi va servir ce contrôle technique, si ce n'est non seulement me voler 4 fois en plus mais en plus sur quoi va-t-il se baser ?! Comment et à quoi bon "contrôler techniquement MES motos ?! Je ne suis pas un enfant irrespectueux et irresponsable et je refuse catégoriquement de me soumettre à un contrôle qui n'a strictement aucun intérêt pour ma sécurité, la pollution ou quoi que ce soit. Merci de vous occuper uniquement des livreurs en scooter qui roulent sans casques ou sans gants et de me fiche la paix.  
Cordialement

N° 967729 - control technique

par :

15/07/2023 17:55

Bonjour ,tous motards se respectent à une moto entretenue ,il ne sert strictement à rien de vouloir chercher des problèmes imaginaires

Par contre en ce concerne les scooteurs surtout les 50cm la je pense qu'il y a à faire et satisfierais les fameuses associations véhémentes , et bonne chance pour les contrôles en citées

N° 967730 - Avis controle technique

par :

15/07/2023 18:04



Mesure inutile et coûteuse sans intérêt pour la sécurité imposé par des ayatollahs verts et sectaires.  
Le gouvernement ferait mieux d entretenir les routes

N° 967731 - Contrôle technique moto.

par :

15/07/2023 18:19

Je possède plusieurs motos américaines Harley Davidson et autres marques qui ne sont pas toutes des motos de collection, mais qui sont profondément modifiées.

Tout en étant parfaitement entretenues régulièrement et ayant des pneumatiques en bon état également, ces motos ne correspondent pas aux critères d'un contrôle technique, les pièces concernant notamment un échappement moins bruyant n'existent pas. Avec le contrôle technique vous condamnez ces motos à ne plus pouvoir rouler, ce que je considère comme étant une privation de liberté.

Nous avons passé le stage de sécurité HD avec comme instructeur des motards de la gendarmerie, ce qui nous permet de conduire en toute sécurité et de ne pas avoir eu ou de ne pas avoir provoqué d'accident. Le contrôle technique ne résoudra pas le problème de la sécurité des jeunes pilotes qui vont trop vite.

Le contrôle technique sur les 2 roues est une mesure politique qui vise à faire plaisir aux élus Verts écologistes qui se plaignent des jeunes des cités qui roulent trop vite sur les scooters de grosse cylindrée. Ce qui ne changera pas avec le contrôle technique, puisqu'ils roulent bien souvent sans permis de conduire.

Vous allez donc encore une fois faire peser une contrainte de plus sur les Français qui travaillent, qui ont un permis de conduire et qui roulent sur des véhicules assurés et correctement entretenus. Je suis CONTRE le contrôle technique pour les motos de grosse cylindrées, au dessus de 650cm3.

N° 967732 - Contrôle technique moto.

par :

15/07/2023 18:19

Je possède plusieurs motos américaines Harley Davidson et autres marques qui ne sont pas toutes des motos de collection, mais qui sont profondément modifiées.

Tout en étant parfaitement entretenues régulièrement et ayant des pneumatiques en bon état également, ces motos ne correspondent pas aux critères d'un contrôle technique, les pièces concernant notamment un échappement moins bruyant n'existent pas. Avec le contrôle technique vous condamnez ces motos à ne plus pouvoir rouler, ce que je considère comme étant une privation de liberté.

Nous avons passé le stage de sécurité HD avec comme instructeur des motards de la gendarmerie, ce qui nous permet de conduire en toute sécurité et de ne pas avoir eu ou de ne pas avoir provoqué d'accident depuis 20 ans. Le contrôle technique ne résoudra pas le problème de la sécurité des jeunes pilotes qui vont trop vite.

Le contrôle technique sur les 2 roues est une mesure politique qui vise à faire plaisir aux élus Verts écologistes qui se plaignent des jeunes des cités qui roulent trop vite sur les scooters de grosse cylindrée. Ce qui ne changera pas avec le contrôle technique, puisqu'ils roulent bien souvent sans permis de conduire et sans assurance.

Vous allez donc encore une fois faire peser une contrainte de plus sur les Français qui travaillent, qui ont un permis de conduire et qui roulent sur des véhicules assurés et correctement entretenus. Je suis CONTRE le contrôle technique pour les motos de grosse cylindrées, au dessus de 650cm3.

N° 967733 - CT MOTOS

par :

15/07/2023 18:23

Une nouvelle taxe pour nous prendre de l'argent, comme l'augmentation de la taxe foncière (744€ à 1336€ +80%). Un motard, sa moto c'est son bijou et il en prend soin plus qu'il n'en faut. Je vois des voitures poubelles sur la route, comment passent elles le CT. Concentrez vous dessus plutôt. Des gens ne connaissant rien aux motos vont prendre en charge nos "bijoux" avec plus de dégâts en sortant quand arrivant, des rayures, des marquages sur blocage des jantes...

N° 967734 - Je doute de l'efficacité du contrôle technique pour les motos

par :

15/07/2023 18:27

Bonjour,

Il existe une très très infime partie des motos qui ne "passeraient" pas le contrôle technique. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de brebis galeuses chez les motards (il y en a partout), mais la grande majorité a une conscience assez importante des risques en étant motards : pas de carrosserie, surfaces de contact des pneus avec la route très réduites, protections du corps minimales (façon de parler). Il est très important pour un motard de vérifier sa moto et ses équipements à chaque fois que l'on prend la route, je l'ai appris au leçons de conduite et je les applique à chaque fois : feux, clignotants, stop, pressions des pneus, cohérence des amortisseurs, rétroviseurs en bon états, freinages avant et arrière testés dès les premiers mètres. Pareil pour les équipements du motard, mais ce n'est pas le sujet.

Si je suis face à une situation d'urgence, je dois savoir que je peux compter sur les divers organes de ma moto pour faire au mieux et que je n'aurai pas de surprises.

Je roule environ 7 à 8.000 kms par an en moto, je suis un petit rouleur, uniquement les week-end ou si je suis en congés (et uniquement s'il fait un temps correct et une température décente), d'autres motards roulent beaucoup plus tout au long de l'année par tous temps, la moto c'est leur raison de vivre et il est important pour eux de compter sur leur monture !

Ma moto est de juillet 1983, elle a donc 40 ans à ce jour. Je suis certain qu'elle serait validée sans problèmes, je m'en occupe moi-même, elle consomme peu, pas de fumée bizarre ou excessive, pas de bruit d'échappement qui pourrait réveiller le quartier.

Mettre en place un contrôle technique n'augmentera pas (à mon avis) la sécurité des motos ou la responsabilité des (vrais) motards (et motardes).

Je pense qu'il y a des véhicules "diesel" qui polluent 10 ou 50 fois plus qu'une moto, à voir les fumées d'échappement de certaines voitures je suis atterré !

Pensez-vous réellement que les motos qui servent à des rodéos seront contrôlées ?

Bien sûr, cela pourrait créer des emplois, avec adaptation des locaux des contrôles actuels, formations des nouveaux testeurs, etc... Le coût éventuel d'un contrôle technique devrait être très contenu, puisque très rapide, mais je ne pense pas que cela paiera les sommes engagées par les diverses dépenses.

L'argent des contribuables serait, à mon avis, nettement mieux dépensé dans les aménagements divers pour la sécurité des routes, la reprise des ralentisseurs inadaptés et non conformes, à mieux payer les forces de l'ordre pour la répression de la délinquance des voyous véhiculés (permis, assurance, etc...).

Cordialement.

N° 967735 - Un contrôle technique pourquoi pas, mais dans quel objectif ?

par :

15/07/2023 18:33

Madame Monsieur, bonjour.

Je vous écrit aujourd'hui pour essayer d'étayer un débat à venir qui sera sans doute houleux.

Etant motard, je suis les avancées du contrôle technique 2 roues avec attention, et si je ne suis pas fondamentalement contre le fait de vérifier que les personnes ne nuisent pas aux autres avec leur véhicule, je ne peux m'empêcher d'être sceptique quand à l'efficacité d'un contrôle technique dans cette optique, et à la mise en place de celui-ci au nom de la sécurité routière.

En effet, outre les statistiques que vous connaissez sans doute mieux que moi sur l'accidentologie des motards, qui montre un problème technique quasi inexistant, ce contrôle signerait la fin des améliorations de sécurité réalisables facilement sur une moto (en allant modifier le système de freinage/de suspension/la partie cycle pour un meilleur équipement).

La mise en place de ce contrôle ajouterait accessoirement une charge et une responsabilité aux contrôleurs qui devraient manipuler des véhicules que certains contrôleurs n'ont sûrement jamais manipulé, et qui sont abimables bien plus facilement de par leur instabilité naturelle. J'espère que vous avez d'ores et déjà prévu un moyen rapide et efficace de dédommager les propriétaires des véhicules.

De plus, en voyant l'état déplorable de très nombreuses voitures qui subissent un contrôle technique de plus en plus strict, je ne peux que me demander à quoi peut bien servir ce fameux contrôle technique.

Eviter de gros problèmes techniques ? Il semblerait que les motos ne soient pas vraiment concernées par ceux-ci d'après ces mêmes statistiques.

Limiter la créativité de certains et l'accessibilité qu'offre les 2 roues à un meilleur équipement facilement ? Peut-être déjà plus, ce qui me semble absurde, ne voyant pas ce qu'a à gagner l'état là-dedans.

Limiter les émissions sonores trop présentes ? Je chauffe, car c'est pour moi un vrai problème créé par une minorité de la communauté motarde, et qui est tout autant agaçant pour moi que pour les personnes s'en plaignant. J'aimerais juste attirer votre attention sur le fait que c'est bel et bien une minorité de personnes, et si le principe de la vie sociale est de brider tout le monde pour que tout le monde puisse mieux vivre ensemble, je pense que cette bride peut prendre une forme différente que l'interdiction totale de toute modification aux échappements, qui peuvent être réalisées sans pour autant abuser en volume sonore.

Enfin, limiter les émissions polluantes ? Je pense que c'est là la vraie motivation sous la pression de différentes associations et industries, et je pense sincèrement que venir castrer le parc 2 roues, qui ne représente quasiment rien comparé aux autres parcs de véhicules, que ce soit en nombre de véhicules ou en nombre de kilomètres parcourus, pendant que notre état pousse au nucléaire et à la surconsommation d'électricité est quelques peu hypocrite, et peut-être cache un intérêt inconnu.

J'en resterai là, cette déclaration n'a pas comme ambition d'aider à éviter le contrôle technique, je suis résigné et me doute qu'il passera tôt ou tard, mais j'ose au moins pouvoir aider à modifier le contenu de celui-ci, ou à minima que vous ayez la décence d'afficher clairement vos intentions sans les cacher sous une couche de sécurité et de responsabilité inexistante.

J'espère que d'autres personnes auront mon avis et que les statistiques qui sortiront de cette consultation éveilleront la curiosité plutôt que d'appliquer sans chercher à aller plus loin.

En vous remerciant et en m'excusant pour cette longue lecture, je vous souhaite une bonne journée !

N° 967736 - CT  
par :

15/07/2023 18:33

Avis d'un ancien mécano voiture (45 ans de travail) et motard de toujours.

Accident causés par l'état des motos bidon complet, les statistiques le prouvent.

bruit : les gars remettent leurs pots bruyants juste après le contrôle, c'est sûr !, Cela se pratique déjà sur les autos.

Donc pour le bruit le CT n'est même pas efficace pour les voitures.... et le sera encore moins pour les motos.

En plus ils pourront dire elle est bonne au contrôle !

Pollution :

Ma moto pollue ? peut-être ? Mais les avions de plus en plus gros de plus en plus nombreux, les bateaux de croisières eux aussi de plus en plus énormes, les vieux trains à charbon qui sont remis en marche pour amuser les touristes. Sans parler des fusées qui envoient sans cesse dans l'espace et quelquefois pour satisfaire l'égo de personnes très friquées et les conflits armés qui coûtent des fortunes et qui polluent grave, qui tuent des millions de gens et ce n'est pas sur les routes. Et j'en passe et des meilleurs...

Alors nos petite moto m.... ! il faut revoir les priorités .

Y'en a marre des règlements et obligations et taxation qui étouffent et pourrissent la vie. On crèvera tous de toutes façons.

La seule chose c'est qu'il y a trop de monde sur cette planète et ce sera de pire en pire quoi qu'on fasse.

OUVRONS LES YEUX. Ou trouvons de vraies solutions.

C'est comme le gars qui crève du cancer et on lui interdit de fumer. Ridicule non....

Et n'oublions pas aussi que un motard est aussi la plus part du temps un automobiliste qui se fait taxer du CT auto .

DOUBLE PEINE .

Marre de tout cela !. Je vendrais ma moto et je roulerai dans les bouchons avec mon diesel .

N° 967737 - Contrôle technique 2 roues

par :

15/07/2023 18:35

Contrôle inutile au vu des chiffres réels dus à une cause mécanique ou d'entretien

par contre pourquoi les éléments de sécurité ne sont pas-ils plus accessibles à tous le monde ?

par exemple airbag moto, stage de formation et de sensibilisation ....

éléments trop peu utilisés et mis en avant de part leur coût et non accessibles à bon nombre .

N° 967738 - Contrôle technique 2 roues

par :

15/07/2023 18:36

Contrôle inutile au vu des chiffres réels dus à une cause mécanique ou d'entretien

par contre pourquoi les éléments de sécurité ne sont pas-ils plus accessibles à tous le monde ?

par exemple airbag moto, stage de formation et de sensibilisation ....

éléments trop peu utilisés et mis en avant de part leur coût et non accessibles à bon nombre .

N° 967739 - CONTRÔLE TECHNIQUE 2 ROUES

par :

15/07/2023 18:45

Nous y voilà, le contrôle qui nous manque (pour faire encore du profit) et non de la sécurité.

Il s'avère qu'un motard soigne sa "monture" mieux qu'une voiture car sa vie dépend de ces 2 roues dont le contact au sol est d'environ de 15 cm. Il reste aussi la question des freins, bien sûr un motard

ne freine jamais c est bien connu , ah j oubliais le bruit , le plus important pour ceux qui n aime pas la vie ,car la vie FAIT DU BRUIT et enfin n oublions jamais que la moto est un loisir et non un moyen de transport ,vous avez raison encore une fois de tuer le peut de liberté qui nous reste en bon entendeur SALUT

N° 967740 - CT MOTO

par :

15/07/2023 18:47

Ce projet est un contresens pour qui connaît un tant soit peu le monde de la moto.

Ce sont les scooters de petites cylindrées qui doivent être concernés, pas les motos.

Les motards savent qu'il faut veiller au bon état de leur machine, il en va de leur vie!

La route est devenue dangereuse, non pas parce que les motos sont en mauvais état, mais à cause des comportements égoïstes et irresponsables de nombreux usagers (absence de permis, d'assurance, drogue, alcool, conduite dangereuse,.....), et, pour la circulation en ville, les problèmes relatifs aux vélos et trotinnettes.

On ne voit pas le but véritable de ce projet, et l'impact positif qu'il aura sur la vie des motards. Par contre, l'impact positif sur la CA des sociétés de CT, on le voit bien!

N° 967741 -

par :

15/07/2023 18:51

Madame Monsieur,

Les motards sont très souvent attentif et passionné par leurs 2 roues.

L'entretien de leur machine et sa connaissance, font parties de l'intérêt que le motards porte à cet outil de déplacement et de plaisir.

De plus, les révisions sont généralement beaucoup plus rapprochées sur les motos que sur les autos.

Ce contrôle technique apparait plus, comme un nouvelle taxe et contrainte financière, sans le fondement sécuritaire qui est avancer comme argument.

Une réponse donnée par des personnes, probablement étrangères à ce moyen de locomotion. Cordialement.

N° 967742 - CT des deux roue de collection.

par :

15/07/2023 18:54

Je viens de le faire, je n'ai aucun retour quand à la bonne prise en compte de mon mail. Voici d'ailleurs sa portée Je suis un collectionneur de motos, side car , voiture et camions. Je n'ai jamais eu d'accidents avec ma flotte car ma sécurité et celle des autres dépend de l'état de mes véhicules. Résultat depuis environ trente ans je dispose de mes véhicules ainsi que l'ensemble de la population car ils se retrouvent dans des films ou téléfilms d'époque sans que jamais je n'ai provoqué d'accident ni pour ma personne ni pour le autres.

Avec vos contrôles, c'est la mort du parc de collection car il me sera impossible en plus de maintenir en bon état mes véhicules, de payer des contrôles tous les cinq ans.

Franchement je suis outré qu'un gouvernement ou l'Europe puisse obéir a des lobbyings comme [réseau de contrôle technique]. J'espère que vous pourrais trouver une solution à la problématique des collectionneurs qui ne pourront investir en plus du maintiens de leurs flottes dans des CT bidons.

N° 967743 - deux roues

par :

15/07/2023 18:55

Je viens de le faire, je n'ai aucun retour quand à la bonne prise en compte de mon mail. Voici d'ailleurs sa portée Je suis un collectionneur de motos, side car , voiture et camions. Je n'ai jamais eu d'accidents avec ma flotte car ma sécurité et celle des autres dépend de l'état de mes véhicules.

Résultat depuis environ trente ans je dispose de mes véhicules ainsi que l'ensemble de la population car ils se retrouvent dans des films ou téléfilms d'époque sans que jamais je n'ai provoqué d'accident ni pour ma personne ni pour le autres.

Avec vos contrôles, c'est la mort du parc de collection car il me sera impossible en plus de maintenir en bon état mes véhicules, de payer des contrôles tous les cinq ans.

Franchement je suis outré qu'un gouvernement ou l'Europe puisse obéir a des lobbyings comme [réseau de contrôle technique]. J'espère que vous pourrais trouver une solution à la problématique des collectionneurs qui ne pourront investir en plus du maintiens de leurs flottes dans des CT bidons.

N° 967744 - Ct deux roues

par :

15/07/2023 18:56

Je viens de le faire, je n'ai aucun retour quand à la bonne prise en compte de mon mail. Voici d'ailleurs sa portée Je suis un collectionneur de motos, side car , voiture et camions. Je n'ai jamais eu d'accidents avec ma flotte car ma sécurité et celle des autres dépend de l'état de mes véhicules.

Résultat depuis environ trente ans je dispose de mes véhicules ainsi que l'ensemble de la population car ils se retrouvent dans des films ou téléfilms d'époque sans que jamais je n'ai provoqué d'accident ni pour ma personne ni pour le autres.

Avec vos contrôles, c'est la mort du parc de collection car il me sera impossible en plus de maintenir en bon état mes véhicules, de payer des contrôles tous les cinq ans.

Franchement je suis outré qu'un gouvernement ou l'Europe puisse obéir a des lobbyings comme [réseau de contrôle technique]. J'espère que vous pourrais trouver une solution à la problématique des collectionneurs qui ne pourront investir en plus du maintiens de leurs flottes dans des CT bidons.

N° 967745 - Halte à la mangerie

par :

15/07/2023 18:58

Ce contrôle technique de nos motos a l instigation des lobbies des grands centres ne sert qu'à les engraisser. Tout le monde sait bien que nos machines ne sont pas responsables d'accident nous sommes dessus et nous les connaissons et les entretenons stop a ce racket vous devriez avoir honte

N° 967746 - Contrôle technique des 2 roues motorises

par :

15/07/2023 18:58

Je fait réviser ma moto tous les ans par un atelier de la marque dont les organes de sécurité font partis.

Il n'est pas utile de rajouter un CTRL technique.

N° 967747 - Une étape de plus vers une sécurité améliorée.

par :

15/07/2023 19:07

Je suis motard, automobiliste, cycliste, piéton. Je ne vois aucune raison de bon sens pour refuser un moyen d'améliorer notre sécurité, quelle que soit la casquette que l'on porte selon le moment de la

journée ou de la vie. Les quatre casquettes précitées en profiteront à terme. Est-ce qu'il existe un débat, majoritaire s'entend - les minorités totalitaires agissantes font du bruit mais représentent combien de citoyens ? - sur le bien fondé du contrôle technique automobile ? Il n'est pas miraculeux, il est perfectible, mais il permet d'améliorer globalement la sécurité du parc roulant automobile. La confrérie motarde, disposant en son sein de la même proportion de crétins que toutes les confréries que les humains ont bien voulu inventer, mène un combat d'arrière garde que je ne partage pas. Il est regrettable que des institutions assurantielles, associatives, syndicales, portent un message négatif vis-à-vis du contrôle technique. Les pseudo arguments économiques, techniques, libertaires, ne vaudront jamais rien tant que les "bricolages" des performances de nos machines existeront sur le marché. "Bricolages" sur lesquels les crétins sus cités se rueront malgré leur coût sans commune mesure avec un contrôle technique moto.

N° 967748 - Utilité financière

par :

15/07/2023 19:08

Bonjour,

Il y a bien des motos dont l'entretien, voire les modifications sont douteux (le plus souvent des 125cc ou 50cc) et pour lesquelles un tel contrôle aurait (peut-être) un intérêt... Ne mélangeons pas tout. La grande majorité des motards effectuent de leur propre initiative les contrôles et l'entretien en concession ou garage, nécessaires à la sécurité de leurs véhicules sans une quelconque pression gouvernementale.

Et lorsque j'apprends que le projet concernerait en premier lieu les véhicules de grosse cylindrée avant de s'étendre au 125 et 50cc cités plus haut, le non-sens d'un contrôle technique 2 roues est d'autant plus évident...

Pour contrôler quoi? La pollution?

Les 2 roues motorisés subissent eux aussi les normes euro X et des tests anti pollution sont déjà pratiqués, lors des révisions par exemple.

De plus, les centres de CT ne sont pas équipés pour recevoir les motos et le personnel n'est pas formé à cet effet. Une moto peut être lourde, difficile à manier et encore plus à relever en cas de chute, sans parler des dégâts qui risquent d'être à la charge du propriétaire.

Pour résumer:

Un contrôle technique pour vérifier des entretiens assidûment effectués chez la quasi-totalité des motards, n'aurait une utilité que pour des cycles de petite cylindrée (parfois moins bien entretenus). Mais le simple fait que cela soit payant ne laisse aucun doute à penser à une manne financière.

N° 967749 - Pas glop

par :

15/07/2023 19:18

Deux roues électriques ? Alors là non ! Pas question !

N° 967750 - Contre le contrôle technique pour les 2-roues

par :

15/07/2023 19:19

Le contrôle technique pour les 2 roues représente une dépense supplémentaire parfaitement inutile, il est lié à une durée indépendamment du kilométrage, l'entretien de la moto est fait par mon concessionnaire, qui connaît ma moto, en fonction du kilométrage et est certainement bien plus fiable qu'un centre de contrôle technique travaillant à la chaîne... Quant à la vérification des organes de sécurité, pour un motard elle se fait au quotidien... S'il s'agit juste de copier l'Allemagne, il ne semble pas que cette mise en place ait servi à quoi que ce soit sinon enrichir les centres de contrôle technique...

N° 967751 - Inutile et néfaste

par :

15/07/2023 19:20

Les statistiques montrent que moins de 1% des accidents de 2RM sont dues à l'état du véhicule. Les motards entretiennent leur moto car ils savent que leur vie en dépend. Le CT2R est donc totalement inutile et ne servira qu'à faire plaisir aux Centres de Contrôle, [réseau de contrôle technique] en tête. Le CT2R doit être abandonné au plus vite.

N° 967752 - Non au CT

par :

15/07/2023 19:39

Alors je suis totalement contre le contrôle technique car déjà : 50€ c'est déjà beaucoup trop chère , une voiture c'est 70€ à 100€ et y a 3 fois plus de point à contrôler !

Donc il devrait déjà être 3 fois moins chère 20/30€ grand maximum ! Donc ça reste une arnaque pour qu'on donne plus d'argent. Et puis on c'est contrôler nos motos nous même ! Les réparer nous même, nos point de contrôle sont notre seul espoir de sécurité en cas de problème et nous ne somme pas suicidaire !! Donc on y veille parfaitement.

Deuxième point, nos motos ne sont pas là cause des accidents, ou du moins presque rien du tout 0,03% je crois avoir entendu dire ! Le principal problème c'est vos route pas entretenus ! Et les automobilistes qui ne sont pas assez former sur ça ! Il pensent être seul sur la route ! Et le restant c'est drogue et alcool au volant ! Donc voilà ce sont pas nos machine le danger immédiat à faire contrôler !

Donc résumé si il devais y en avoir un. Choses que je nous ne voulons pas.

Il devrait coûter entre 20/30€ au grand des maximum !

Et les seul point de contrôle qui devrait être contrôler ce serait : freins, pneus, clignotants, phare et amortisseurs. Uniquement ça. Et c'est tout et je trouve ça de trop parce que on a pas besoin de payer ça, pour voir de nous quand notre motos a une de c'est choses qui est défectueuse. Voilà un GRAND NON AU CT !

N° 967753 - Autre proposition au lieu du contrôle technique ...

par :

15/07/2023 19:44

Pourquoi un carnet d'entretien à jour certifié avec les révisions prévues par le constructeur ne suffirait pas ?

N° 967754 - Utilité financière

par :

15/07/2023 19:51

Bonjour,



Il y a bien des motos dont l'entretien, voire les modifications sont douteux (le plus souvent des 125cc ou 50cc) et pour lesquelles un tel contrôle aurait (peut-être) un intérêt... Ne mélangeons pas tout. La grande majorité des motards effectuent de leur propre initiative les contrôles et l'entretien en concession ou garage, nécessaires à la sécurité de leurs véhicules sans une quelconque pression gouvernementale.

Et lorsque j'apprends que le projet concernerait en premier lieu les véhicules de grosse cylindrée avant de s'étendre au 125 et 50cc cités plus haut, le non-sens d'un contrôle technique 2 roues est d'autant plus évident...

Pour contrôler quoi? La pollution?

Les 2 roues motorisés subissent eux aussi les normes euro X et des tests anti pollution sont déjà pratiqués, lors des révisions par exemple.

De plus, les centres de CT ne sont pas équipés pour recevoir les motos et le personnel n'est pas formé à cet effet. Une moto peut être lourde, difficile à manier et encore plus à relever en cas de chute, sans parler des dégâts qui risquent d'être à la charge du propriétaire.

Pour résumer:

Un contrôle technique pour vérifier des entretiens assidûment effectués chez la quasi-totalité des motards, n'aurait une utilité que pour des cycles de petite cylindrée (parfois moins bien entretenus). Mais le simple fait que cela soit payant ne laisse aucun doute à penser à une manne financière.

N° 967755 - Contrôle technique

par :

15/07/2023 19:55

Que l'état face ce qu'il faut pour l'état de certaines routes des glissières de sécurité etc je m'occupe de l'état de roulage de mes moto

N° 967756 - CONTRE

par :

15/07/2023 19:56

Les motards entretiennent parfaitement leurs véhicules, les chiffres parlent d'eux même : le matériel n'est que très peu souvent la cause d'accidents à moto.

Les motards ont conscience que l'entretien de leur véhicule doit être bien plus surveillé que celui d'un automobiliste car les conséquences en sont rapidement décuplées.

Instaurer un contrôle technique moto c'est encore une fois frapper au mauvais endroit.

Je suis complètement contre ce projet.

N° 967757 - Réaction au projet de CT moto

par :

15/07/2023 20:07

Bonjour,

Il est difficile de concevoir la mise en œuvre d'un contrôle payant pour tous les usagers et ce afin de vérifier les émissions sonores et de contrôler la vitesse maximale de certains véhicules alors qu'il est du ressort des services de police et gendarmerie de faire de type de vérifications.

Comment pouvons nous considérer qu'il est juste de pénaliser tous les usagers alors que seuls quelques uns ne respectent pas les règles du code de la route ? Ne serait il pas plus efficace de mandater les forces de l'ordre pour réprimer les quelques usagers qui ne sont pas en règles avec leurs échappements / bridage .... Au lieu de demander a chaque utilisateur de payer 50€ par vehicule.

Comment une poignée de personnes via 3 associations exclusivement Parisienne peuvent réussir a forcer l'état a mettre en œuvre un tel projet sur l'ensemble du territoire et ce simplement pour lutter contre le manque de civisme de quelques individus. Pensez vous réellement que ces mêmes personnes changerons de comportement par la mise ne place d'un CT ? Au même titre que certains automobilistes adaptes du tuning , les vehicules seront remis en conformité avant les controles ce qui ne changera donc rien aux problèmes de nuisances / vitesse .

Il en restera un racket organisé pour la très grande majorité des usagers qui roulent quotidiennement avec des vehicules conformes et entretenus. Je m'interroge donc sur l'intérêt d'un tel projet.....

Enfin je ne comprends pas comment il a été possible de définir un prix de 50 € pour ce contrôle sans que personne ne soit en capacité de savoir ce qu'il sera réalisé et quels investissements pour les centres seront nécessaires ( matériels / formations...) pour justifier un tel tarif...

A croire qu'il s'agit plus d'un projet marketing visant a définir le juste prix facilitant l'acceptation d'une nouvelle dépense (permettant d'enrichir certains acteurs) plutôt que de calculer le véritable cout d'un service de sécurité ... Vous noterez que 50€ pour un contrôle visuel c'est bien difficile a concevoir et a accepter surtout si le conducteur est sollicité durant le contrôle pour effectuer certaines manipulations ....

En bref ce projet ressemble plus a un cout de passe passe qui permettra a certains de s'enrichir sur le dos des français, qu'a un véritable projet de sécurité ou de lutte contre les nuisances ....

N° 967758 - Ct pour moto

par :

15/07/2023 20:09

Oui je suis pour le contrôle technique au 2 3 4 roues.

Mais il faut revoir le revêtement des routes

N° 967759 - Ridicule

par :

15/07/2023 20:13

Ce contrôle technique moto est ridicule. L'objectif d'un contrôle est de vérifier qu'un véhicule soit conforme à la circulation routière et à la sécurité. Aucun motard ne s'aventure sur une moto qui n'est pas en état, il en va de sa survie puisque ce véhicule est dépourvu de carrosserie. Les chiffres concernant les accidents des deux roues le montrent, une part infime est liée à l'état technique des motos. En revanche, l'état des routes (nids de poules, présence de glissières non adaptées dans certaines courbes, peinture glissante de certains marquages sur la chaussée) ne fait l'objet d'aucun contrôle répréhensible... Vivant en Guyane, je le vis tous les jours avec l'état des routes : mon assurance a couvert la destruction d'un jeux de jante avec franchise et malus car la mairie de Cayenne n'a jamais reconnu les faits ou répondu aux correspondances (photos à l'appui) de mon assurance. Continuez à taper sur les conducteurs en dédouanant les services publiques de leurs devoirs.

Si vous devez instaurer un contrôle pour vérifier l'état des motos, limitez le au moment de la vente de véhicules, avec un certificat de conformité d'un professionnel.  
Ne prenez pas les motards pour des vaches à lait.  
Merci.

N° 967760 - STOP, écoutez les bickers à la fin. Cela fait des années que l'on milite contre !!!

par :

15/07/2023 20:15

Un contrôle technique pour 2-3 roues motorisés ne sert à rien, hormis à engraisser les chaînes de professionnels accrédités, payer encore (comme si cela ne suffisait pas !) des frais inutiles. Cela fait tellement longtemps qu'on s'y oppose et depuis toutes ces années, le message était plutôt clair non ? Manifestement, c'est encore aux forceps que l'on tente de nous faire avaler cette soupe insipide ! On aurait préféré une consultation publique et un groupe de travail constructif et populaire AVANT l'établissement d'un décret, c'est ça la démocratie ...

N° 967761 - Pas la bonne stratégie

par :

15/07/2023 20:24

Revoyez d'abord l'état des routes, nos motos n'ont pas besoin de CT

N° 967762 - Contrôle technique moto

par :

15/07/2023 20:24

Il existe aujourd'hui suffisamment de contrôles insuffisants du bruit des pots d'échappement (par ailleurs en vente libre dans le commerce en France), sur le port d'équipement de protection obligatoire (pas pour les cyclistes !), sur le respect de la réglementation, sans en rajouter. Un bon motard (je viens de faire 3700km en 15 jours) a intérêt pour sa sécurité à entretenir scrupuleusement sa moto sous peine d'avarie, de perte de contrôle, d'accident. Ce contrôle technique ressemble plus à une rente de situation pour les entreprises de contrôle technique type [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]. Mon motociste serait bien plus compétent pour réaliser ce contrôle que des agents [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui ne connaissent pas pour la plupart le fonctionnement d'une moto. Cette mesure me semble demagogique, anti-motocycliste, et fruit d'un loby sans aucun fondement scientifique. A quand un contrôle technique des routes. Je viens de faire un périple moto en France, Italie, Liechtenstein, Autriche, c'est en France que les routes sont le plus dégradées.

N° 967763 - Ridicule..

par :

15/07/2023 20:53

Quid de la formation des contrôleurs ? ..

Ce projet est ridicule, c'est un nouvel impôt que le gouvernement nous propose afin de compenser le "quoi qu'il en coûte" et la destruction de notre belle France par une poignée d'émmeutiers irresponsables.

Les motards eux, ne sont pas dupes, ils comprennent que le gouvernement veut faire rentrer plus d'argent dans les caisses de l'état ..

Le motard est soucieux de sa sécurité et entretient rigoureusement son véhicule .. il entretient une relation fusionnelle et passionnelle avec sa machine, et ne se risquerait donc pas de rouler avec un véhicule mal entretenu ...

Il aurait été préférable de dépenser 50 € pour changer ses plaquettes de frein plutôt que de les dépenser pour un contrôle absurde .. et rouler avec des plaquettes usagées ... Le contrôle technique sera vu comme de la répression et non comme de la prévention .. encore une fois l'Europe nous met à genoux , jusqu'à quand nous laisserons nous traire comme des vaches ...wait and see

N° 967764 - Impôt supplémentaire

par :

15/07/2023 21:01

Comme si la flambée des prix plus ou moins justifiée ne suffisait pas, voilà que l'on veut nous imposer des frais inutiles supplémentaires.

Est-ce vraiment le moment messieurs les technocrates aux revenus stratosphériques ?

N° 967766 - mon avis

par :

15/07/2023 21:11

commencez d'abord par recréer un réseau de réparateurs de deux roues avec disponibilité des pièces pour réparation car cela doit commencer par cela

Plus que des concessionnaires aujourd'hui sur le marché, les gros ont comme toujours mangé les petits

Donc non en l'état de l'offre réparation

N° 967767 - mon avis

par :

15/07/2023 21:12

commencez d'abord par recréer un réseau de réparateurs de deux roues avec disponibilité des pièces pour réparation car cela doit commencer par cela

Plus que des concessionnaires aujourd'hui sur le marché, les gros ont comme toujours mangé les petits

Donc non en l'état de l'offre réparation

N° 967768 - Quelle utilité sinon éloigner encore plus les citoyens de l'Europe ?

par :

15/07/2023 21:14

Avec 0,3% des accidents mortels impliquant un défaut d'entretien des 2 roues nous sommes très loin de l'apport de la mise en place du contrôle technique pour les 4 roues (17%). L'empreinte du lobbying et de la corruption au niveau de Bruxelles ne pourra être dissociée auprès des habitants qui vont subir ce qu'ils vivent comme un racket puisqu'il n'y a aucune utilité pratique, sauf à augmenter le Chiffre d'Affaire des centres de contrôle technique ...

Une nouvelle entaille contre le projet européen qui met les citoyens en colère.

L'état français aurait pu éviter cela en prenant des mesures moins coercitives, plus adaptées et pragmatiques ... Mais cela ne permettait pas de satisfaire les lobbyistes ...

N° 967769 - CT MOTO

par :

15/07/2023 21:15

Les motards sont des gens responsables , nous roulons sur des machines sans protection ni carrosserie pour nous protéger, donc nos véhicules sont entretenus.... Dans tous les domaines de la

sécurité, car c'est à nous d'anticiper et faire attention à tous ces casseurs !!!! Sans respect !!!!!!! Donc je suis contre cette réforme encore une solution du gouvernement pour se graisser les pattes sur notre dos.....

N° 967770 - non au contrôle

par :

15/07/2023 21:40

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seuls leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 967771 - Ct 2 roue

par :

15/07/2023 21:43

Bonjour je suis motard depuis mes 14 ans, j'en ai 42, d'abord sur mobylette 50 cm<sup>3</sup> (vitesse maxi 90 km avec frein à tambour....) puis 125 vitesse 120 km/h avec toujours des freins à tambour... puis un gros cube du 600 au 1000 cm<sup>3</sup>. Je suis plus en sécurité depuis que j'ai passé le permis gros cube. (A1/A2) vu la puissance, il vaut mieux les entretenir, ma moto à 18 ans et plus de 100000 km mais le CT ne m'inquiète pas, elle passera facilement juste il faut payer.....mais pourquoi ne pas avoir été jusqu'au bout et mis à tout les 2 roues : inférieure à 126cm<sup>3</sup> car en mobylette et en 125 qui sont 1 fois sur 2 trafiquées et mal entretenues par manque de formation, il suffit de regarder dans la rue la différence entre les plus de 125 et les moins de 125, les quelques sont les plus dangereuses ..... merci d'avoir lu (je suis tombé 5 fois en mobylette, 2 en 125, faute d'entretenir la machine, pneu, frein etc...jamais en moto de forte cylindrée....)

N° 967772 - Très favorable

par :

15/07/2023 21:47

Je suis très favorable à la mise en place du contrôle technique pour les deux roues motorisés.

Le délai de 5 et 3 ans aurait pu être de 4 et 2 ans comme pour les voitures.

Reste à espérer que cette mesure sera mise en œuvre dans les plus brefs délais.

N° 967773 - Les motos de collection doivent être exemptées de CT pourquoi ?

par :

15/07/2023 22:00

Car elles sont entretenues, roulent peu et ont des propriétaires responsables !

N° 967774 - Parole de Motard.

par :

15/07/2023 22:24

Projet initié par les lobby du contrôle technique...mais enfin, un peu de dignité que diable !

Faites confiance aux associations de motards représentatives. Ce contrôle technique ne changera rien à la mortalité sur les routes. Sanctionnez les excès, entretenez les routes, c'est ce que demande le motard paisible et contribuable que je suis !

N° 967775 - Preuve de conflit d'intérêt, taxe supplémentaire ou sécurité?

par :

15/07/2023 22:25

Toutes les études indépendantes le montrent, l'état des 2 roues n'est que très marginalement responsable des accidents.

[réseau de contrôle technique] à l'origine de la mise en place de CT par contre a, preuve à l'appui, montré son intérêt à manipuler les opinions et les chiffres...

Le gouvernement a lui aussi tout intérêt à faire payer encore une fois les contribuables...

Ce CT révèle le fonctionnement biaisé de notre société actuelle. Dommage, inutile, sectaire et dogmatique ...

N° 967776 - CT motocyclette

par :

15/07/2023 22:26

Bonjour,

L'intérêt du CT n'est pas évident, les motards ne voulant pas se tuer faisant un minimum attention à leur machine.

Le bruit est souvent mis en avant mais il suffira aux indécis de remonter les pots d'origine (30 mn max) pour passer le CT.

Enfin, le prix est un sujet : aux US où j'ai pu faire de la moto, le CT m'a coûté une 10 ene de dollars.

J'entends parler de 50 euros (!) minimum en France. Je ne comprends pas pourquoi il faut que ce soit si cher

N° 967777 - Efficacité non prouvée

par :

15/07/2023 22:28

Le CT n'est pas adapté aux motos et ne fera rien contre la dangerosité de la moto.

Cela aurait peut être intéressant à la vente.

N° 967778 - Efficacité non prouvée

par :

15/07/2023 22:29

Le CT n'est pas adapté aux motos et ne fera rien contre la dangerosité de la moto.

Cela aurait peut être intéressant à la revente.

N° 967779 - Efficacité non prouvée

par :

15/07/2023 22:29

Le CT n'est pas adapté aux motos et ne fera rien contre la dangerosité de la moto.

Cela aurait peut être intéressant à la revente.

N° 967780 - Nécessaire

par :

15/07/2023 22:39

Le contrôle technique me semble, à mon grand désespoir nécessaire. Trop de dérives depuis déjà plusieurs années font que ce qui peut paraître un mal va nous emmener vers un bien.

Les pots d'échappement bidouiller dans les garages, les plaques non aux normes, les clignos qui ressemblent plus à des vers luisants, que dire des rétros que même madame ne prendrait comme miroir de maquillage au cours de nos virées et j'en passe, ça suffit.

J'en ai marre d'entendre que ceux sont des atteintes à "notre" liberté. Nous l'avons déjà et nous nous l'octroyons sur la route en faisant fi de beaucoup de règles.

Après pour ne pas en arriver là, les efforts étaient à faire, sans doute, des deux côtés. Interdire la vente d'équipements non homologués (trop facile, je peux vendre n'importe quoi sans en être responsable), une législation commune européenne, TVA 5% sur tous les équipements de sécurité (pourtant ce n'est pas faute de le réclamer depuis des années) et bien d'autres choses encore.

J'en ai marre de voir nos amis deux roues "vacanciers" qui se promène en polo, short et tongs, mais avec un casque et des gants. Sans doute encore le droit à "leurs" liberté en oubliant que le goudron est pour nous le plus grand des carnivores. J'ai un ami gendarme qui me disait: "pourquoi veux-tu que je contrôle si des gants sont homologués quand le gars circule sans blouson, pantalon et chaussures montantes". Tout est dit.

Comme beaucoup de motards que je croise, je roule toute l'année équipé comme il se doit de la tête aux pieds, ma moto passe en révision chez un concessionnaire et pour assumer ma liberté de rouler en moto, j'accepte aussi que cela ait un coût. C'est pas toujours simple mais toute liberté à un prix.

Pas sûr que mes propos plaisent à beaucoup mais à moment donné, c'est trop tard pour pleurer.

Mais pleurer avant d'avoir mal, c'est ce que nous aurions dû faire.

N° 967781 - Cyclomoteur ancien

par :

15/07/2023 22:47

Collectionneur de cyclomoteur ancien je ne vois pas comment un Velosolex peut répondre à ce contrôle tout en étant conforme à sa sortie d'usine. Pouvez vous créer un amendement et dispenser les véhicules anciens

N° 967782 -

par :

15/07/2023 22:47

je vois regulierement passer a mon atelier des motards allemands en voyage avec des pneus hs en cours de route et qui se plaignent " d avoir passé le CT il y a 10 jours et que les pneus etaient bons" comme quoi le CT ne remplace pas le bon sens.

par contre je repare aussi des 50 cm3 qui sont des poubelles roulantes avec l éclairage et la signalisation hs , des pneus lisses... et que 3 ans entre chaque controle n y changeront rien vu qu elles sont dans cet etat en moins de 6 mois

N° 967783 - Contrôle technique 2 roues

par :

15/07/2023 22:50

Je pense que c'est un moyen de plus pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état..entrés amendes pour non respect de la loi et le reste...!!!

N° 967784 - Contrôle technique 2 roues

par :

15/07/2023 22:52

Je pense que c'est un moyen de plus pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état..entre amendes pour non respect de la loi et le reste...!!!

N° 967785 - Contrôle technique 2 roues

par :

15/07/2023 22:52

Je pense que c'est un moyen de plus pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état..entre amendes pour non respect de la loi et le reste...!!!

N° 967786 - CTP des véhicules à 2 roues, 3 roues et quadricycles en Nouvelle Calédonie

par :

15/07/2023 23:08

Je soutiens la volonté du gouvernement de respecter les décisions du conseil d'Etat concernant le CTP des véhicules à 2 roues, 3 roues et quadricycles. J'adhère aux projets de textes de l'arrêté et du décret d'application. Je souhaite que ces textes soient étendus à la Nouvelle Calédonie.

Je pense que tous véhicules doit faire l'objet d'un contrôle périodique afin de veiller à ce que la sécurité routière soit assurée, les nuisances sonores soient stoppées et que l'empreinte carbone soit maîtrisée.

N° 967787 - Contrôle technique moto

par :

15/07/2023 23:22

Pourquoi ne pas demander aux gendarmes et policiers de verbaliser bruit,pneus douteux ,qui sont les éléments critiques.Un contrôle moto ne sert à rien:le pot peut être changé en 5 minutes.

Les concessionnaires font très bien leur travail,à chaque changement de pneu,j'ai une évaluation fiable ,impossible pour une voiture.47 ans de conduite moto ,plus de trente motos possédées,plus d'un million de km!l'accident en moto est un problème humain,non technique,une moto non entretenue étant simplement inconduisible,contrairement à une voiture.



N° 967788 - Contrôle technique moto

par :

15/07/2023 23:23

Pourquoi ne pas demander aux gendarmes et policiers de verbaliser bruit, pneus douteux, qui sont les éléments critiques. Un contrôle moto ne sert à rien: le pot peut être changé en 5 minutes.

Les concessionnaires font très bien leur travail, à chaque changement de pneu, j'ai une évaluation fiable, impossible pour une voiture. 47 ans de conduite moto, plus de trente motos possédées, plus d'un million de km! L'accident en moto est un problème humain, non technique, une moto non entretenue étant simplement inconduisible, contrairement à une voiture.

N° 967789 - Moto

par :

15/07/2023 23:32

Contrôle technique obligatoire tous les 3 ans

N° 967790 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteurs.

par :

15/07/2023 23:36

Dans la majeure partie des cas, tous détenteur d'un deux roues l'est par passion et par amour de la condition que cela lui procure et de ce fait, chaque motard est conscient de l'importance de circuler sur une machine entretenue voir irréprochable sachant qu'il met sa vie en jeu en circulant sur une moto en mauvais état. Le rapport est différent à celui que l'on ressent en circulant en automobile, et de ce fait il est normal que chacun ressente un outrage et encore un raquait par l'état d'imposer un contrôle technique pour les deux roues.

N° 967791 - Non au CT moto

par :

15/07/2023 23:37

La vie d'un motard dépend de l'entretien de sa moto et ce n'est pas un contrôle technique qui l'incitera à le faire. Par contre s'il vous plaît mettez en état les routes pour notre sécurité et il serait plus judicieux d'obliger les personnes à avoir une tenue moto obligatoire (blouson, chaussures et pantalon) car short, tee/shirt ça ça ne pardonne pas!

N° 967792 - Le CT moto c'est non

par :

15/07/2023 23:56

Juste non.

C'est du vol qu'on veut légitimer pour 0,3% des accidents !

N° 967793 - Non au CT moto

par :

15/07/2023 23:58

Le CT moto et pas justifié a juste titre, le vrai motard ou l'amateur du week-end et conscient du risque donc il fait attention à sa moto et son état. Il faut pas mettre dans le même panier les inconscients et branleurs en 50cc. De plus c'est pas un contrôle technique des motos qu'il faut instaurer mais un contrôle technique des routes faut voir dans quels états certaines sont même en

voiture s'en ai dangereux que ce soit national ou départementale c'est inadmissible surtout quand on voit l'argent qui rentre dans les caisses de l'état avec les impôts les radars qui d'ailleurs devait aider à financer la sécurité des routes, mais non on préfère laisser les routes défoncer par des trous etc et taper encore sur le contribuable comme toujours et faire plaisir au lobbies

N° 967794 - Non au ct 2 roues

par :

16/07/2023 00:00

Non merci.

Les usagers de 2 roues motorisé sont conscients du danger. La sécurité est une priorité. L entretien est déjà fait

N° 967795 - Contre le contrôle moto

par :

16/07/2023 00:02

Nos motos sont suivies régulièrement chez nos mécanos !

Pas besoin d un contrôle.

C est du racket !!

N° 967796 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 00:11

Motard depuis 1973 et toujours vivant grâce notamment au suivi rigoureux de mes différentes motos, je ne comprends pas l'utilité de ce contrôle. Je le ressens comme un racket financier de plus.

Un peu comme mon contrôle anti pollution sur mon pick Up récent équipé ad Blue alors que je croise régulièrement d'anciens véhicules, notamment ceux de l'armée française fumant autant que des usines au début du 19 eme siècle

N° 967797 - Un CT moto!?! Pourquoi?

par :

16/07/2023 00:24

Quand 30% des accidents de deux roues motorisées sont causés par l'état de la route, contre 0,3% par l'état du véhicule, il y'a-t'il réellement besoin de se poser de poser la question de l'utilité de ce contrôle technique?

N° 967798 - Un CT moto!?! Pourquoi?

par :

16/07/2023 00:26

Quand 30% des accidents de deux roues motorisées sont causés par l'état de la route, contre 0,3% par l'état du véhicule, il y'a-t'il réellement besoin de se poser de poser la question de l'utilité de ce contrôle technique?

N° 967799 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

16/07/2023 00:49

Une contrainte administrative et financière inutile pour la quasi totalité des pilotes, ce projet de contrôle technique n'a pour finalité que de servir les intérêts d'une minorité.

Arrêtons de complexifier des utilisations symboles de liberté !

N° 967801 - Ou comment voler de l'argent aux contribuables ?

par :

16/07/2023 02:00

Je suis contre l'instauration de ce type de contrôle. Aucun motard ne laisse dépérir son véhicule au point d'avoir un accident avec.

Qu'un contrôle soit appliqué sur les 50 cm<sup>3</sup> qui se modifient largement mais pas au delà.

N'est ce pas une façon de faire vivre plus grassement nos centres contrôleurs ?

jusqu'à contrôler nos voitures sans permis. Aucunes statistiques ne mettent ce type de véhicules en catégorie dangereuse.

Je suis contre se contrôle technique.

N° 967802 - non au contrôle technique

par :

16/07/2023 06:14

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparée depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 967803 - Contrôle technique obligatoire à compter de 2024.

par :

16/07/2023 06:52

Etant motard de longue date, je ne vois pas la nécessité d'imposer un contrôle technique sur des deux roues motorisées, car chaque motard est conscient du danger qu'il court si sa machine n'est pas entretenu correctement.

Peut-être serait-il un peu plus justifié sur les petites machines (cyclomoteurs, scooters) que les jeunes possèdent. Mais je ne crois pas que les accidents avec des deux roues soient dû au mauvais entretien. Par contre, il serait plus souhaitable de se pencher sur l'état des chaussées qui laisse à désirer. Je pense que l'Etat se préoccupe plus de remplir ses caisses, plutôt que de la sécurité des motocyclistes.

N° 967804 - CT2R inutile

par :

16/07/2023 07:00

Bonjour, je rentre d'un road trip dans le Jura et les Alpes . Nous étions un petit groupe composé de motard « aguerris » qui totalisent tous plusieurs milliers de km par ans en France, en Europe, et même en Afrique pour certains . Nos motos ont toutes entre 6 et 12 ans et pourtant jamais d'incident technique à signaler !!! Mais nous sommes régulièrement confrontés à des routes engravillonnées francisées : cette fois ci dans le Doubs entre Glère et Saint Hyppolite et dans les Alpes du côté du col du Granon . Ces routes sont souvent très mal signalées ( Jura) voir pas signalés et pourtant elles présentent des risques majeurs pour tous les usagers : cyclistes bien sûr , motards et bien sûr voitures ( pare-brise) Ne serait-il pas plus judicieux de s'occuper de l'état des routes que de mettre en place un contrôle technique qui de plus ne fait pas la distinction entre des types de véhicules qui n'ont rien de communs ( voitures et motos) Révoltant ,. Au retour , mes amis et moi nous sommes mis d'accord: si un accident devait nous arriver sur une telle route , nous ne manquerions pas de nous retourner contre l'état en portant plainte pour mise en danger de la vie d'autrui A bon entendeur !!!

N° 967805 - Un CT non contrôlé, Pas si transparent que ça

par :

16/07/2023 07:06

Ma vision du CT est "comment prendre de l'argent facilement et rapidement" (tient ça me fait penser au retraite, mais on s'éloigne du sujet de départ)

Voici un rappel d'un document qui circule, sur des détails qui vous ont, mais je n'y crois pas hein, peut être échappé. Droles de coïncidence NON !!!

"" Champions du conflit d'intérêt:

1- Association [ASSOCIATION]

97 adhérents soit 970€/an

Elle touche 40 000€ de "T&E"

Elle touche aussi des "subventions" de LIME, loueur de trottinettes et vélos électriques

2- Asso [ASSOCIATION]

Fondateur et porte parole est l'ancien délégué général de [ASSOCIATION].

Occupé par ses commerces de bicyclettes

3- Asso [ASSOCIATION]S

Touche 39K€ de la Mairie de Paris

Difficile de savoir qui la compose et compte non publiés.

Un oubli sans doute.

Prix spécial du jury : [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

Pour espérer générer 100 millions € de CA

ils produisent un "rapport expliquant que 8% des accidents de motos sont dus a des problemes techniques.

Le vrai chiffre est 0.3% selon des organismes d'etudes independants

Merci au Conseil d'Etat à son impartialité, et au travail de 3 associations.

Félicitations à nos 3 Champions du conflit d'interet pour n'avoir rien déclaré à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique HATVP.

Ils n'en ont probablement jamais entendu parler.""

Beaucoup de "droles" de coïncidences

N° 967806 - Incompetence

par :

16/07/2023 07:14

Ce contrôle technique est une aberration bureaucratique scandaleuse ... comment peut-on penser qu'un même contrôleur, forme à la va vite et exerçant dans un centre conçu et équipé pour contrôler des voitures va pouvoir contrôler des engins aussi disparates qu'est des voiturettes, des cyclomoteurs, des quads, des scooters, des motos. Technologie, équipements puissance, motorisation sont aux antipodes. De plus concernant les cyclomoteurs, les mini motos et autres engins qui font des rodéos sur la roue arrière dans les couloirs de bus en pot d'échappement libre et qui pourrissent la vie du citoyen lambda, je n'imagine pas un instant que ce contrôle va changer quoique ce soit à cet état de fait. Mais il va compliquer la vie de nombreux motards qui bichonnent leur motos mais ne trouveront pas de centre prêt de chez eux!!! On ne serait pas entrain de se moquer du monde ! Cordialement

N° 967807 - Ubu roi

par :

16/07/2023 07:28

Bonjour, j'ai une petite question à poser aux technocrates européens ou français qui se sont torturés les méninges pour mettre en place ce contrôle technique. Accepteraient ils de monter dans un avion qui aurait été vérifié par un technicien de la marine marchande dans un centre technique dédié à la vérification des rames de train ... je ne pense pas et pourtant on va mettre des techniciens mal formés dans des centres dédiés au contrôle des voitures, avec des bancs de contrôle pour 4 roues et qui devront contrôler des véhicules qui vont de la voiturette diesel limitée à 45 km/h à Uem pouvant atteindre 200cv. Rien d'anormal dans ce cas. Logique, cohérent. Et ce genre d'idiotie et mise en œuvre a grand renfort de textes incompréhensibles !!! Ne vous étonnez pas ensuite que nous n'ayons plus confiance dans l'Etat. Comme disait mon grand père : ne faites pas confiance à l'état, il vous trompera.

N° 967808 - On ne touche pas à ma moto

par :

16/07/2023 07:32

Après 50 ans de conduite moto, et un grand nombre de motos, j'ai toujours roulé avec des motos en très bon état. Donc pas besoin de CT. De plus on ne touche pas à ma moto. A part mon mécanicien préféré. Donc je n'irais pas...

N° 967809 -

par :

16/07/2023 07:41

La majorité des motos roulent moins de 5000km/an, le ct est il vraiment nécessaire? Un km minimum devrait apparaître dans l fréquence de contrôle.

Quid des motos sans compte- tours, non obligatoire, pour le contrôle du bruit?

Les motos à refroidissement à air, chauffant rapidement à l'arrêt, le contrôle de température moteur sera t il surveillé, notamment pour le contrôle pollution ?

Sachant que les motos sont très entretenues , par soucis de fiabilité, le ct n'apparaît pas nécessaire.

N° 967810 -

par :

16/07/2023 07:44

La majorité des motos roulent moins de 5000km/an, le ct est il vraiment nécessaire? Un km minimum devrait apparaître dans l fréquence de contrôle.

Quid des motos sans compte- tours, non obligatoire, pour le contrôle du bruit?

Les motos à refroidissement à air, chauffant rapidement à l'arrêt, le contrôle de température moteur sera t il surveillé, notamment pour le contrôle pollution ?

Sachant que les motos sont très entretenues , par soucis de fiabilité, le ct n'apparaît pas nécessaire.

N° 967811 - Principe de Parkinson

par :

16/07/2023 07:54

1 un contrôle inutile car ne s'adressant pas aux engins qui pourrissent la vie des gentsl

-2 des centres trop éloignés des zones rurales et pas assez nombreux

3 du matériel de contrôle inadapté

4 des techniciens mal formés

-5 un contrôle qui ne peut pas résoudre le vrai soucis des nuisances sonores( non règle en Allemagne alors que le Ct y est e place depuis 25 ans)

6 un contrôle technique qui ne tient pas compte des spécificités des motos et assimile des engins très disparates 7 le Ct ne résous pas le problème des voitures bloquées dans les embouteillages alors que plus de 2 roue ne peut que fluidifier la circulation et donc diminuer la pollution. 8 le Ct ne règle pas le problème des routes française, routes dont l'état se dégrade d'année en année Conclusion : je suis partagé entre tristesse et colère .

N° 967812 - Quel est véritablement le rapport coût/sécurité ?

par :

16/07/2023 08:03

Bonjour,

Motard depuis plus de 20 ans, je fais entretenir ma moto encore plus consciencieusement que mes voitures. Et les raisons sont multiples :

- d'abord sur une moto, le contrôle visuel est simple et rapide, tout étant accessible.

- ensuite et surtout, je n'ai que 2 roues et pas de carrosserie pour protéger ma vie. Or je ne suis pas et n'ai jamais été inconscient. Ma vie dépend de l'entretien de ma moto.

Au-delà du fait que ce contrôle ne constituera pas une plus value pour la sécurité, il va induire un coût que l'on ne pourra plus investir dans l'entretien lui-même. Le risque est donc qu'au contraire, les motos soient moins bien entretenues qu'avant.

Je pense qu'il aurait mieux valu un contrôle renforcé sur les routes et en a

Particulier en agglomération des 2 roues trafiqués qui circulent, et qui, non déclarés, ne passeront pas le contrôle, l'éviteront soigneusement.  
Le vrai drame est là.

N° 967813 - manque d'équité

par :

16/07/2023 08:13

Le faible nombre de motos en campagne et le manque à gagner d'un centre de contrôle moto (en campagne) n'incitera pas à l'installation d'un centre en campagne. Cela impliquera des déplacements sur un centre en ville qui sera dans la région en ZFE. J'ai des motos de plus de 10ans, je suis bien embêté...

N° 967814 - Contre le CT des deux roues

par :

16/07/2023 08:15

Motarde depuis seulement 2 ans et demi, ma première préoccupation sur mes machines a été l'état mécanique et la mise sous sécurité de tous les éléments permettant de rouler sereinement sans me mettre en danger ainsi que tous les autres usagers que je pourrai rencontrer. Le danger et l'exposition auxquels nous faisons face sur un deux roues est bien trop important pour que ces aspects soient négligés de la part de chaque propriétaire. C'est avant tout une passion! Je ne comprends donc pas cette obligation de contrôle technique obligatoire puisque ces points de contrôle sont déjà effectués par chaque usagers et parfois même au delà du nécessaire.

N° 967815 - Contre le contrôle technique obligatoire des deux roues

par :

16/07/2023 08:18

Motarde depuis seulement 2 ans et demi, ma première préoccupation sur mes machines a été l'état mécanique et la mise sous sécurité de tous les éléments permettant de rouler sereinement sans me mettre en danger ainsi que tous les autres usagers que je pourrai rencontrer. Le danger et l'exposition auxquels nous faisons face sur un deux roues est bien trop important pour que ces aspects soient négligés de la part de chaque propriétaire. C'est avant tout une passion! Je ne comprends donc pas cette obligation de contrôle technique obligatoire puisque ces points de contrôle sont déjà effectués par chaque usagers et parfois même au delà du nécessaire.

N° 967816 - Une mesurette pénalisante et évidemment inefficace

par :

16/07/2023 08:20

Bonjour,

Une immense majorité des motards sait que sa sécurité dépend notamment du bon entretien et du bon fonctionnement de son deux-roues.

De fait, les motos et scooters disposent d'un entretien suivi et régulier, bien plus que certaines automobiles du parc français.

De fait, cette nouvelle décision s'apparente à une mesure inutile, inefficace et qui pourrait être compensée par des événements de sensibilisation par des organismes de la Prévention Routière, la Fédération des Motards en Colère et/ou les Compagnies d'Assurance.

À bon entendeur...

N° 967817 -

par :

16/07/2023 08:23

Je considère que cette mise en place d'un contrôle pour les 2 et 3 roues est une aberration car vous ne verrez aucun motard rouler avec des pneus lisses des ampoules qui ne fonctionnent plus ou des freins défectueux concernant la pollution vu que nous roulons à l'essence qui est bien moins polluant que le diesel, voitures roulant qui devraient être supprimées dans les décennies à venir ??? Cela représente aussi une aberration. Pour le bruit il faut arrêter de faire l'autruche cela sera rectifié avant le contrôle. Si vous cherchez des nuisances sonores ils y en a bien d'autres qui demanderait plus de répression et elles sont plus causées par des personnes. De plus je suis certaine que les propriétaires de motos qui font des rodéos urbains car ça c'est un réel problème d'ordre public n'iront certainement pas s'acquitter de ce fameux sésame de contrôle technique pour continuer leur méfait. Pour moi il n'y a qu'une seule raison valable dernière tous ces grands mots et lois et elle n'est que pécuniaire. Et je pense que le citoyen qui n'a rien à se reprocher paie déjà suffisant pour une infime partie de la population qui eux mériteraient de régler la note.

N° 967818 - Contre le contrôle technique moto.

par :

16/07/2023 08:25

Le contrôle technique moto est inutile, tous les motards que je connais prennent extrêmement soin de leurs motos. Les seuls motos pourries que je connaisse sont conduites par des gens qui n'ont pas le permis et donc imposer un contrôle ne changera rien pour ces gens là. Il serait bien plus utile pour les 50cm3 en revanche. Très peu sont conformes à la législation. En moto nous risquons notre vie à chaque instant donc nous ne prenons pas le risque de rouler avec des engins défectueux ou en mauvais états. Au final, ce sera encore une dépense totalement inutile. Merci d'avoir pris le temps de me lire.

N° 967819 - Du vecu

par :

16/07/2023 08:32

Bonjour, j'habite une petite commune rurale de 1400 habitants. Petite commune tranquille, où tout le monde se connaît et s'apprécie. Je suis motard depuis les années 70. Je passe deux motos. Mon fils est également motard. Mon épouse et moi-même sommes ravis de vivre en ces lieux. Cependant, une ou deux fois par mois, vers 20h-21h deux engins diaboliques traversèrent le village à toute vitesse en faisant roues arrières et accélérations debiles, dans un bruit infernal. Bien sûr notre commune n'a pas de police municipale et le temps que la gendarmerie intervienne ils se sont évaporés. Et les amis et moi avons été mis en garde par les autorités : surtout ne pas intervenir ou tenter de les intercepter car en cas de problème, nous serions responsables... À oui, j'allais oublier : ils ne sont bien entendu pas immatriculés. Donc ces abrutis me pourrissent la vie plusieurs fois par mois et l'état pensant résoudre le problème va me pourrir la vie en m'obligeant à faire contrôler les motos parfaitement en dans des centres loin de chez moi, inadaptés au contrôle, avec des techniciens mal formés et en empruntant des routes dont l'état se dégradent un peu plus chaque jour( je pense que les bureaucrates parisiens pensent que les poules font leur nids exclusivement sur les routes de campagne) Et les deux abrutis cités plus haut continueront de pourrir les soirées des 1400 habitants de la commune Logique implacable

N° 967820 - CT moto

par :



16/07/2023 08:43

A mon avis ce contrôle technique est inutile. Les accidents de moto ne sont pas causés par un manque d'entretien, les utilisateurs sont des passionnés qui entretiennent leurs machines dans leur propre intérêt de fiabilité et de sécurité. Les nuisances causées par le bruit excessif et les comportements irrespectueux et dangereux sont le fait de délinquants. Ceux-là même qui roulent sans permis et sans assurances. Croyez-vous que ces personnes iront passer le contrôle technique alors qu'ils sont déjà dans l'illégalité ?

Ce contrôle technique pénalise et mécontente toute une partie des Français et n'aura aucun effet sur l'amélioration de la sécurité ou la diminution des nuisances.

Encore une dépense supplémentaire dont le montant devrait au moins être fixé par le gouvernement afin de limiter de nouveaux abus tarifaires. Par contre rien n'est fait pour améliorer l'état des routes, doubler les glissières de sécurité extrêmement dangereuses pour les motards ou améliorer l'adhérence des peintures au sol ou des plaques d'égouts en ville qui sont de vraies patinoires. Dommage que des lobbies imposent à tous les utilisateurs de deux roues des contraintes inutiles qui ne résoudront pas le problème des nuisances sonores et des comportements dangereux.

N° 967821 - CT moto

par :

16/07/2023 08:45

A mon avis ce contrôle technique est inutile. Les accidents de moto ne sont pas causés par un manque d'entretien, les utilisateurs sont des passionnés qui entretiennent leurs machines dans leur propre intérêt de fiabilité et de sécurité. Les nuisances causées par le bruit excessif et les comportements irrespectueux et dangereux sont le fait de délinquants. Ceux-là même qui roulent sans permis et sans assurances. Croyez-vous que ces personnes iront passer le contrôle technique alors qu'ils sont déjà dans l'illégalité ?

Ce contrôle technique pénalise et mécontente toute une partie des Français et n'aura aucun effet sur l'amélioration de la sécurité ou la diminution des nuisances.

Encore une dépense supplémentaire dont le montant devrait au moins être fixé par le gouvernement afin de limiter de nouveaux abus tarifaires. Par contre rien n'est fait pour améliorer l'état des routes, doubler les glissières de sécurité extrêmement dangereuses pour les motards ou améliorer l'adhérence des peintures au sol ou des plaques d'égouts en ville qui sont de vraies patinoires. Dommage que des lobbies imposent à tous les utilisateurs de deux roues des contraintes inutiles qui ne résoudront pas le problème des nuisances sonores et des comportements dangereux.

N° 967822 - Meilleure image des 2 roues

par :

16/07/2023 08:45

C'est une bonne chose, notamment pour la pollution sonore de certains motards et surtout pour la catégorie des moins de 50 CCM, plein de bruit, débridés et qui circulent comme des c...

J'espère au moins qu'ils seront concernés.

N° 967823 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 08:46

Contre les contrôles techniques des motos.

Vous allez contrôler la pollution et le db sonore ?

Attention ! Les voitures non pas ce contrôle de dB sonore

Si on le fait pour 1 on le fait pour les 2.

Puit je trouve ça complètement honteux de mettre en place ce contrôle technique , en tant que motard je ne risque pas ma vie sur une moto délabré ..

Elle est entretenue parfaitement .

C'est honteux de vouloir encore prendre de l'argent quelque part ..

Pauvre France

Liberté, égalité, fraternité

La fraternité on l'a perdu ... L'égalité on l'a jamais eu !

La liberté on l'a perd petit feux par petit feux

Merci la France et vive la république .

N° 967824 - controle technique moto

par :

16/07/2023 08:46

c'est honteux une fois de plus, les motos sont stigmatisées simplement pour satisfaire l'appétit financier de quelques uns dont les politiques profitent par des avantages non négligeables. Ce contrôle ne se justifie absolument pas puisque 3% des accidents de 2 roues sont dus aux infrastructures et 0.3% à un problème technique... D'autre part, en quelques années la France est passé de la 2eme place à la 18eme au sein de l'Europe par abandon de l'état. Que l'état commence par balayer devant sa porte avant de "faire chier" le contribuable. D'autre part, le nombre de 2 roues a augmenté de 30% et le nombre d'accident seulement de 19%.... qui est responsable de l'insécurité routière????

N° 967825 - contrôle technique deux roues

par :

16/07/2023 08:48

j'ai mon permis depuis 1971. j'ai possédé une vingtaine de motos.

je les ai faites réviser une fois par an quelque soit le kilométrage effectué.

quand je change les pneus je remplace l'avant et l'arrière en même temps on ne peut pas faire des économies sur la sécurité.

les associations [association] ou [association] sont des associations anti motards et qui ne pensent en aucune façon à notre sécurité; bandes blanches plaques d'égouts gravillons rail de sécurité non doublé chaussée dans un état lamentable.. ces problèmes de sécurité ont été abordés à maintes reprises sans aucun résultat et sans que ces associations abordent le problème ..en fait ces associations sont anti deux roues tout simplement et sous couvert d'écologie ils veulent nous détruire HONTEUX LAMENTABLE

je ne comprends pas la décision du Conseil d'Etat

N° 967826 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 08:49

Contre les contrôles techniques des moto .

Vous allez contrôler la pollution et le db sonore ?

Attention ! Les voitures non pas ce contrôle de dB sonore

Si on le fait pour 1 on le fait pour les 2 .

Puit je trouve ça complètement honteux de mettre en place ce contrôle technique , en tant que motard je ne risque pas ma vie sur une moto délabré ..

Elle est entretenue parfaitement .

C'est honteux de vouloir encore prendre de l'argent quelque part ..

Pauvre France  
Liberté, égalité, fraternité  
La fraternité on l'a perdu ... L'égalité on l'a jamais eu !  
La liberté on l'a perd petit feux par petit feux

Merci la France et vive la république .

N° 967827 - Abus de pouvoir

par :

16/07/2023 09:01

Je pratique la moto depuis 1976. J'ai et je vérifie toujours les organes essentiels de ma moto (chaîne, état et usure des pneus, niveau d'huile, éclairage, etc). Je fais ce que 99% des motards font. C'est donc de l'abus de pouvoir que de m'imposer un contrôle qui sera fait par qui ??? et à quelle coût ? Bref, j'en ai marre de ces décideurs incompetents. A quand au pouvoir des chefs d'entreprise, des sportifs, des salariés ?

N° 967828 - Statistiques

par :

16/07/2023 09:04

Les statistiques des assureurs montrent que seulement 0,3% des accidents de moto sont dû a un mauvais entretien de la machine.

Du fait qu'une moto pèse environs 150 kilos ,l'impact de pollution est minime. Surtout que le parc de motos anciennes construites avant les réglementations anti pollution est lui aussi minime.

La logistique et l'investissement qu'il sera nécessaire de mettre en place pour installer des bancs de contrôle sera une problématique.

Ainsi nous nous opposons a une mesure qui n'a pas de sens au niveau de la sécurité, ni au niveau de la pollution, ni au niveau de l'investissement nécessaire.

Puisque l'Union Européenne permet de remplacer le contrôle par des mesures de sécurité routière, travaillons ensemble dans cette direction.

N° 967829 - CT 2 roues

par :

16/07/2023 09:04

Bonjour. J'ai 60 ans est motard depuis 42 ans . Je n'ai jamais eu d'accidents parce que mes motos ( oui j'ai six motos d'assurée ) sont toutes entretenues par mes soins donc dans un état irréprochables . Le gouvernement devrait plutôt prêter attention à l'état de ses routes et infrastructures qui a mon avis causes plus d'accidents que le soit disant mauvais état des motos . Deuxième point, en terme d'écologie nous sommes largement moins polluants que tout ces SUV qui circulent sûr nos routes et villes . Je suis fermement opposé au CT qui pour nous est juste à but très lucratif. Il n'y plus de vieilleseries qui circulent sauf occasionnellement , ce sont toutes des motos récentes. Je ne connais personne qui roulerait avec une moto en mauvais.

N° 967830 - Avis CT 2 roues

par :

16/07/2023 09:05

17% des voitures mal entretenues ont eu ou provoquées un accident. Moins de 1%

Pour les motos.

Contrairement à un véhicule carrossé, mal entretenir sa moto c'est clairement risqué la mort !

Ce ct est totalement vénaal

N° 967831 - controle technique motos

par :

16/07/2023 09:06

bonjour ,

ne serait il pas plus judicieux de faire un contrôle lors de la revente d'un véhicule ,

N° 967832 - Avis CT 2 roues

par :

16/07/2023 09:07

17% des voitures mal entretenues ont eu ou provoquées un accident. Moins de 1%

Pour les motos.

Contrairement à un véhicule carrossé, mal entretenir sa moto c'est clairement risqué la mort !

Ce ct est totalement vénaal

N° 967833 - Un seul sujet : le bruit

par :

16/07/2023 09:09

Bonjour,

je n'insisterai pas sur l'unitilité de ce contrôle technique qui a largement été décrit par les associations de motards

Le seul point valable de ce contrôle concerne le bruit mais malheureusement le contrôle n'y changera sans doute rien (démontage et remontage des pots bruyants)

n'est-il pas possible d'interdire à la vente les pots non homologués ?

N° 967834 - trop , c'est trop

par :

16/07/2023 09:20

j'étais il y a longtemps propriétaire d'un quad non homologué.

je l'ai changé par un quad homologué plus cher et je paye une assurance pour faire moins de 500 km par an.

si la loi passe , je supprime la plaque et résilie mon assurance !

N° 967835 - 68ans Yamaha Vmax1200 de 1988

par :

16/07/2023 09:36

Bonjour

Je suis opposé au CT motos pour les cylindrées supérieures à 125cm<sup>3</sup> , mais pour les radars routier nuisances sonore .

Il ne faut surtout pas faire un amalgame entre les 2 catégories Motos et Scooters , ( même à cylindrées égale ) .

La communauté " motards " sont des gens en grande majorité , responsable et amoureux de leurs machines , ils savent pertinemment qu'un élément de sécurité défectueux ( pneu / frein / amortisseur ..... ) pourrait être la cause d'un accident mortel , ils n'ont nul besoin d'un CT payant ( 50€ " prix d'amis " pour commencer ) , de plus effectué par des gens issues de centre Auto ( qui devrait devoir passer le permis A , dû moins je l'espère ) , pour leur dire ce qu'ils doivent changer .

Personnellement , je sais ce que j'ai à faire , et ai une grosse peur qu'un contrôleur ignorant ou sans expérience moto , me fasse exploser le moteur de mon Vmax1200 de 1988 en le faisant monter au régime maxi à vide ( pas de rupteur ) , pour je ne sais quel contrôle .

Concernant la catégorie Scooter ( toutes cylindrées confondues ) , leurs utilisateurs ne considèrent leurs montures uniquement comme un moyen rapide de locomotion , ou bien pour de faire les pitres ou du bruit avec , mais sûrement pas dans l'état d'esprit de les entretenir et les bichonner .

En résumé , peut être considéré comme de la ségrégation pour certains , mais le CT serait judicieux uniquement pour la catégorie Scooter , notamment pour les décibels et débridage , mais suis quand même persuadé que les causes de nuisances sonores et accidentogènes , c'est avant tout un problème de comportements humains en général et manque de maturité , et ne seront sûrement pas résolues par un CT .

Ce CT est imposé par l'UE au nom de l'égalité entre pays paraît-il , ( la FRANCE baisse encore sa culotte ) , mais au nom de l'égalité entre pays , la TVA , on en parle ! .

N° 967836 - CT moto

par :

16/07/2023 09:36

Bonjour,

Que dire d'un CT moto, qui n'aurait qu'un impact financier ?

Serait-il obligatoire s'il n'était pas payant ? j'en doute.

Nos politiques continuent de nier ce qui ne va pas dans leurs sens ou dans celui de leurs amis investisseurs !

Pourquoi contrôler un véhicule fautif dans 0,3 % des accidents quand vous pourriez faire vérifier l'état des routes (30%), verbaliser les comportements inadaptés ou encore les incivilités des usagers de la route ?

Que dire de plus sinon que vous n'êtes pas à la hauteur de la tâche et qu'il n'est pas étonnant que nous nous intéressons de moins en moins à vos actions (de façade) ou à vos réactions bien souvent inadaptées.

Mon épouse et moi roulons à moto depuis trente ans et nous sommes convaincu que la formation, la prévention routière et le bon sens doivent prévaloir sur toute autre action.

Merci à la [association de motard].

Merci de m'avoir lu :-) !

Appel de phare !

N° 967837 - Inutilité du CT des 2 roues

par :

16/07/2023 09:36

Bonjour,

L'état des motos ne rentrant quasi jamais en compte en cas d'accident partant un 2 roues, le CT ne changera rien au problème.

Il faut éduquer tous les acteurs de la route.

Je m'oppose donc à ce contrôle technique des motos.

N° 967838 - Encore une arnaque !

par :

16/07/2023 09:38

Ce contrôle technique est une véritable arnaque pompe à fric !

La majorité des personnes possédant des grosses cylindrées font attention à leur moto !

Je ne comprends vraiment pas pourquoi les petites cylindrées en sont exclues, alors que ce sont le plus souvent ces machines qui sont dans un état de délabrement... avancé. Il suffit de sortir de son bureau et d'aller voir dans la rue !

Il aurait mieux valu que les concessionnaires et garages motos puissent prévenir les forces de l'ordre pour obliger les propriétaires aux réparations nécessaires (sous peine de fortes amendes) et procéder à la destruction des machines en cas de refus !

La sécurité routière n'a rien à voir là-dedans.

N° 967839 - Avis négatif pour contrôle technique moto,

par :

16/07/2023 09:38

Tout motard qui se respecte connaît sa moto mieux que quiconque et n'a pas besoin qu'on lui dise quand il doit se rendre chez son concessionnaire? Il est conscient que sa sécurité dépend du bon état de sa moto, on le lui a également répété de très nombreuses fois pour l'obtention de son permis. La nation toute entière attend que l'état parte à la chasse aux deniers dans ses propres rangs, il fera preuve, pour une fois de sagesse.

N° 967840 - Contrôle technique

par :

16/07/2023 09:46

Bonjour, je pense que le contrôle technique en cas de vente du véhicule peut permettre de garantir une bonne santé du véhicule au futur acheteur cependant imposer un contrôle technique toute les x années est une mauvaise idée. Déjà car beaucoup de 2 roues ont été modifiés (remplacement des clignotants, des supports de plaque, des pots d'échappement,...) mais que les papiers d'homologation, étant inutile, ont été jetés ou perdus. Pour les 50cm<sup>3</sup>, et les scooters, le contrôle technique est pertinent. Ces véhicules sont achetés pour se déplacer rapidement mais pas entretenus. Mais pour les motos nécessitant un permis moto spécifique, l'investissement financier et horaire du permis montre un intérêt pour l'univers de la moto qui comprend l'intérêt d'entretenir et de prendre soin de cette machine. Pour ces motos, le contrôle technique semble inapproprié.

N° 967841 - Motos anciennes

par :

16/07/2023 09:50

Motard depuis de nombreuses années, actuellement âgé de 69 ans, je ne suis pas favorable à la mise en place du contrôle technique pour les motos d'une manière générale.

La cas des motos de collections me paraît être le plus important:

Devant la simplicité des motos anciennes et leur bonne connaissance par leur propriétaire passionné apte à effectuer régulièrement le contrôle individuel de son véhicule, je sollicite une exonération du contrôle technique pour les machines de plus de 30 ans.

Le kilométrage effectué par chacune pouvant être d'autant plus faible que l'on peut posséder plusieurs motos de collection.

Avec mes remerciements pour votre attention

N° 967842 - Sans titre

par :

16/07/2023 09:52

Bonjour, comme ont dû vous le signaler une majorité de pratiquants de la "moto", la pratique de cette dernière comprend lors du passage du permis, un "aspect" contrôle technique, en tant que motard nous nous devons de vérifier les organes de sécurité de notre 2 roues (Pneus, usures / pression, freins, disques/plaquettes, éclairage / feu stop clignotants, fourche, moteur, tension et graissage de la chaîne secondaire.).

Qui plus est, j'effectue avant chaque utilisation ces contrôles visuels tout simplement parce qu'il y va de ma sécurité propre et du fait que je suis aussi un passionné de 2 roues, donc j'en prends soin.

Je vous précise que ma moto est strictement d'origine.

Pour conclure, j'estime que la mise en œuvre d'un contrôle technique pour les 2 roues de plus de 50 cm<sup>3</sup> est inutile.

Dans le cas où vous iriez au bout de votre démarche, nous (je) serons nous en souvenir.

N° 967843 - Contrôle technique 2 roues

par :

16/07/2023 09:55

Compte tenu de l'entretien suivi que les motards réalisent sur leur véhicule, et de la très faible proportion des défauts techniques dans l'accidentalité je pense que les délais entre 2 contrôles techniques devraient être portés à 4 ans.

N° 967844 - Contrôle technique pour seulement quelques motos

par :

16/07/2023 10:03

Madame, Monsieur bonjour,

Je ne pense pas que sévir tous les motards pour quelques uns soit bénéfique.

Rappelons que les punitions collectives sont interdites, mais malgré cela, c'est vous qui êtes hors la loi.

Vous sanctionnez des milliers de motards pour quelques deux roues.

Sévissez plus strictement les conducteurs lors d'infraction et cela aura déjà une tendance à la baisse.

De plus, un vrai motard contrôle et prend soin de sa bécane pour sa propre sécurité et non pour celle d'autrui, contrairement à des enfants roulant sur des 50cc.

Je pense que celle-ci aurait dû se limiter au 50cc et voir déjà les effets sur le moyen terme.

Vous remerciant pour votre lecture.

Cordialement.

N° 967845 - Non au contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

16/07/2023 10:05

Je commencerai avec une simple question : "quelle est la plus-value en termes de sécurité apportée par ce nouveau contrôle ?"

Si l'on se réfère aux chiffres fournis par un organisme indépendant et non payé par le roi du ct, seuls 0,3% des accidents auraient pour origine le matériel. Comparés aux 17% (de mémoire) pour les voitures lors de la mise en place pour cette catégorie de véhicules, c'est extrêmement faible (et heureusement). On voit bien que cette mesure répond uniquement à une pression exercée par certaines entreprises et/ou associations. Si j'osais je parlerai même de conflits d'intérêts ! Si je prends l'exemple du bruit et des échappements modifiés, l'arsenal législatif existant permettrait déjà de pouvoir le combattre. Ah oui, j'oubliais que l'argent rapporté irait dans les poches de l'état et pas dans celui d'actionnaires.

Dernier point, lors de la mise en place du ct pour les voitures, celui-ci avait lieu au bout de 5 ans avec un renouvellement tous les 3 ans et portait sur les éléments essentiels de sécurité. Quand on voit où l'on en est arrivé aujourd'hui ...

N° 967846 - Consultation publique Contrôle techniques 2 roues motorisés

par :

16/07/2023 10:07

Bonjour, je m'interroge sur plusieurs points concernant le CT2motorisé :

Quel est le lien entre accident et CT 2RM si on se réfère aux études indépendantes et les 0,03 % d'accidents liée à une défaillance du 2RM?

Comment vont être réalisés les mesures pollution au bon régime moteur sans endommager les 2RM en statique (refroidissement par air et huile) notamment ?

Qui va réussir à démarrer mon 2RM DE 1986 qui démarre uniquement au kick starter ? ( pas de démarreur électrique)

Pour quelles raisons la réglementation ne s'interroge pas sur la sécurité passive pour protéger les usagers ? Gilets airbag, plaque dorsale, verbalisation des usagers en short, chemise et sans gants ?

Pour quelle raison trouvons nous autant de route en mauvais état ?

Je me tiens à votre disposition pour échanger sur ces points

Cordialement

N° 967847 - CTP Moto

par :

16/07/2023 10:08

Bonjour,

Je me permets ce commentaire pour exprimer mon désaccord sur le contrôle technique moto.

J'utilise régulièrement ma moto pour le travail comme le loisir. Je parcours 15000Kms par an en moto. Elle est entièrement d'origine et suivie tous les ans par un mécanicien.

Pourquoi instaurer un CTP pour les motos ?

- Réduire les nuisances sonores ? Bien sûr que non, les propriétaires vont changer l'échappement pour le CTP puis remettre le silencieux adaptable et referont du bruit.

- Pour la sécurité ? Quel est le pourcentage de défaillance technique qui met la vie des motards en danger ?

- Remplir les caisses de l'état ainsi que les centres de contrôles techniques comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], [réseau de contrôle technique], Autocontrôle...

- L'état ferait mieux de réinstaurer le contrôle au bord des routes, et verbaliser les motards et les scooteristes qui roulent sans tenue adéquate, qui ne respectent rien...



N° 967848 - Contrôle catégorie L

par :

16/07/2023 10:08

Je suis pour l'instauration du contrôle technique, je suis également gérant d'un centre VL. J'ai par contre quelques remarques ... il faudrait limiter les appareils de contrôles au levage et au sonomètre car un banc de vitesse uniquement pour les cyclos nous ferait un investissement supplémentaire et donc un prix du CT plus élevé pour tous, à la place pourquoi ne pas changer la périodicité des cyclos et des voitures sans permis, car très souvent en mauvaises état, à 3/2/1 . Il faudrait également nous permettre de recruter des contrôleurs sans le pré-requis du Bac, avec un Cap et de l'expérience car sans ça je ne pourrait dégager du temps pour les contrôles de la catégories L.

Le dernier frein à la mise en place pour moi est qui va manœuvrer les véhicules dans le centre, je souhaiterais que ce soit le propriétaire un peu comme les PL.

N° 967849 - CTP Moto

par :

16/07/2023 10:09

Bonjour,

Je me permets ce commentaire pour exprimer mon désaccord sur le contrôle technique moto. J'utilise régulièrement ma moto pour le travail comme le loisir. Je parcours 15000Kms par an en moto. Elle est entièrement d'origine et suivi tous les ans par un mécanicien.

Pourquoi instaurer un CTP pour les motos ?

Réduire les nuisances sonores ? Bien sûr que non, les propriétaires vont changer l'échappement pour le CTP puis remettre le silencieux adaptable et referont du bruit.

Pour la sécurité ? Quel est le pourcentage de défaillance technique qui met la vie des motards en danger ?

Remplir les caisses de l'état ainsi que les centres de contrôles techniques comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], [réseau de contrôle technique], Autocontrôle...

L'état ferait mieux de réinstaurer le contrôle au bord des routes, et verbaliser les motards et les scootéristes qui roulent sans tenue adéquate, qui ne respectent rien...

N° 967850 - Contrôle technique deux roues

par :

16/07/2023 10:10

Tous les jours avant de partir au boulot , je fais le tour de mon véhicule , moto de 2001 où 2003 , c est ce que l on nous apprend lors du passage de notre permis moto ....je ne vois personnes faire cela en prenant sa voiture ....

Je ne parle même pas de l état des routes ...premiers danger pour nous les motards....

N° 967851 - Contrôle technique

par :

16/07/2023 10:18

Normal. Beaucoup de moto transformées et de scooter mal entretenus.

De plus il existe partout et une conséquence en Allemagne par exemple les motos circulent mieux et la cohabitation moto auto est très bonne.

N° 967852 - Plus de contrôle, est-ce vraiment plus de sécurité ?

par :

16/07/2023 10:18

Bonjour,

La sécurité routière n'est pas négociable, nous en sommes tous convaincus. Cependant, j'ai le sentiment que cet objectif louable est le prétexte à des débordements de main mise systématique des pouvoirs publics sur la capacité et la responsabilité de chacun à faire bien les choses.

Et le prétexte à des vues beaucoup plus mercantiles que sécuritaires pour les acteurs du domaine technique.

La première victime d'une défaillance mécanique sur un 2-roues, c'est le conducteur lui-même.

Renforçons donc cet aspect lors des différentes formations délivrées au primo-conducteurs de 2-roues.

L'action sur le comportement est certes plus compliquée, celle sur le porte-monnaie par le biais du contrôle est plus aisée. Répond-elle aujourd'hui à un constat ? Combien d'accidents graves suite à défaillance de l'engin ? Plus ou moins que ce concerne les 4-roues ?

Merci de prendre en compte mes observations

N° 967853 - Le CT des cyclomoteurs anciens

par :

16/07/2023 10:29

Étant collectionneur d'une dizaine de cyclomoteurs anciens (de 1951 à 1975), je m'interroge sur la pertinence du contrôle de ce qui ressemble plus à une bicyclette plutôt qu'à une moto. Certains de mes véhicules roulent à la même vitesse qu'un vélo électrique ou autre trottinette (voir peut-être moins en montée). D'autant plus que ces véhicules roulent peu et souvent lors de manifestations prévues avec des associations de véhicules de collection, donc dans un cadre sécurisé avec des participants passionnés et respectueux de l'entretien de leur véhicule. Le risque de la mise en place de ce contrôle est de ne plus voir de cyclomoteurs dans les rassemblements de véhicules de collection. Ces véhicules font pourtant partie intégrante de l'industrie française des 30 glorieuses et ont permis l'accès aux véhicules motorisés au plus grand nombre, ce qui en fait encore aujourd'hui des véhicules très populaires auprès des français (tout le monde connaît un proche qui a eu un solex ou une mobylette). Ce sont également les premiers véhicules restaurés par les personnes qui n'ont pas un gros budget (les jeunes) et qui permettent à ces personnes de participer à la vie des clubs de véhicules anciens et des musées et ainsi garantir l'avenir de ces associations. De plus, si l'on doit payer quelques dizaines d'euros par véhicule tous les 3 ans, cela représentera une somme conséquente que le propriétaire ne pourra pas mettre dans l'entretien de mes véhicules, ce qui serait plus pertinent pour la sécurité de tous.

N° 967854 - controle technique motos

par :

16/07/2023 10:29

Bonjour

Bien sur que le controle technique auto est indispensable;par contre le rendre obligatoire à tout véhicules motorisé est une aberration ,en effet n'est il pas plus judicieux de sécuriser les routes et surtout les départementales d'investir dans les nouvelles technologies de controle du bruit entre autre les 50 cm3 qui modifie les échappements .

arrétons de faire de la répréssion et de culpaiser les gens.

merci

N° 967855 - Une combine de plus pour prendre de l'argent aux français

par :

16/07/2023 10:34

Tout est dit dans le titre !

Tout le monde sait et a bien compris les raisons de cette escroquerie, trouver de l'argent facile pour des raisons hypocrites !

Ce servir des revendications stupides et contre productives de 3 associations soit-disant écologiques, est l'excuse facile trouvée par le gouvernement pour remplir les caisses de l'état.

Les chiffres concernant les statistiques d'accidents sont faux, détournés et manipulateurs.

Les motards font attention à leurs bécane, ils en prennent soin, et les maintiennent en bon état de sécurité, il faut être menteur ou idiot pour croire que nous roulons sur des cercueils roulants, nous ne sommes pas fous, nous aimons la vie autant que les autres humains de cette planète.

N° 967856 - Une combine de plus pour prendre de l'argent aux français

par :

16/07/2023 10:34

Tout est dit dans le titre !

Tout le monde sait et a bien compris les raisons de cette escroquerie, trouver de l'argent facile pour des raisons hypocrites !

Ce servir des revendications stupides et contre productives de 3 associations soit-disant écologiques, est l'excuse facile trouvée par le gouvernement pour remplir les caisses de l'état.

Les chiffres concernant les statistiques d'accidents sont faux, détournés et manipulateurs.

Les motards font attention à leurs bécane, ils en prennent soin, et les maintiennent en bon état de sécurité, il faut être menteur ou idiot pour croire que nous roulons sur des cercueils roulants, nous ne sommes pas fous, nous aimons la vie autant que les autres humains de cette planète.

N° 967857 - Annotation, questionnement, interrogation

par :

16/07/2023 10:44

Bonjour. En préambule et malgré le fait que le contrôle technique des deux et trois roues motorisés semble inéluctable, je manifeste mon opposition à celui-ci et aurait été beaucoup plus enclin à l'accepter s'il avait été limité à la revente des véhicules pour garantir l'acquéreur. Ceci étant dit et après lecture du projet d'arrêté, j'ai quelques remarques et questions.

l'article 10, concernant l'apposition de la vignette me parait trop vague quant à la place de celle-ci sur une moto ne disposant pas de pare brise (manque de place). nous avons déjà le certificat d'assurance, la vignette crit'air, ne peut-on pas se contenter de la mention sur la carte grise pour justifier du CT, surtout qu'il doit résister 3 ans aux intempéries.

Sur les 3 ans, l'annexe 2, §2.2.1 précise que l'encre doit résister à la lumière pendant au moins 2 ans. Ni a-t-il pas un problème si celle-ci s'efface au bout de 25 mois. D'où ma proposition de ne présenter que la carte grise.

Il est aujourd'hui très facile de faire contrôler son automobile, des centres existent de partout à proximité. Rien n'est dit sur la localisation et la densification des centres dédiés au CT des 2 et 3RM. Il serait incompréhensible qu'un propriétaire de 2 et 3RM ait à faire 100 km ou plus pour procéder à son CT. Après les déserts médicaux, il serait malvenu de créer des déserts de centres de contrôle 2 et 3RM. D'où ma demande d'avoir un centre dédié dans un rayon de 20 km, y compris en zone rurale, pour éviter toute discrimination entre usagers de la route.

Merci .

N° 967858 - contrôle technique

par :

16/07/2023 10:52

le contrôle doit être effectué en présence du propriétaire  
par un technicien titulaire du permis moto  
uniquement la partie cycle et pollution

N° 967859 - Mesure inutile

par :

16/07/2023 10:53

En dehors de l'intérêt évident pour les acteurs de l'industrie du contrôle technique d'augmenter leur nombre de clients captifs, cette mesure n'a que peu d'intérêt. Les statistiques montrent que le mauvais état des deux roues n'est quasiment jamais la cause des accidents, les arguments sur le bruit sont aussi peu pertinents : autant contrôler sur le bord des routes la présence des « chicanes » anti bruit plutôt que de forcer les contrevenants à les remettre tous les XX ans pour le contrôle technique. Par contre l'impact sur le pouvoir d'achat des motards sera bien réel. Donc en résumé, les motards vont devoir payer plus pour une mesure non justifiée qui n'apporte rien

N° 967860 - Projet d'arrêté : modification de l'art.10

par :

16/07/2023 10:54

La vignette ne peut pas être apposée par le contrôleur car chaque moto est spécifique et est l'objet de soins méticuleux de la part de son propriétaire. De plus selon les cas, les vignettes doivent avoir une partie collante sur le verso et non le recto (p.ex. absence de pare-brise). Dans certains cas, le propriétaire aura prévu un porte-vignette à cet effet.

Proposition de modification : la vignette est immédiatement apposée par le propriétaire sous le contrôle du contrôleur.

N° 967862 - Réduire le coût du contrôle obligatoire via une TVA adaptée

par :

16/07/2023 10:56

Je propose que la TVA appliquée soit réduite afin de limiter l'impact financier du contrôle technique pour les usagers.

N° 967863 - Le contrôle technique n'améliorera pas la sécurité des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

16/07/2023 11:08

L'un des objectifs annoncé est d'améliorer la sécurité routière, j'ai mon permis A depuis 10 ans et ayant eu 4 motos et parcouru presque 90.000km, les fois où j'ai failli avoir un accident, l'état de mon véhicule n'était pas en cause mais l'état de la route (chaussée détériorée, marquage...) ou le comportement des autres usagers (priorité à droite non respectée, vitesse excessive...)

La très grande majorité des motards sont des passionnés qui entretiennent leur véhicule car en cas de problèmes, nous serons les premiers à en subir les conséquences, et c'est pour cela qu'une bonne partie de la formation pour le permis porte sur ces éléments.

En tant que passionné, nous avons potentiellement plusieurs motos, sur lesquelles nous faisons des entretiens réguliers (plus régulièrement que sur une voiture) et le contrôle technique serait des frais supplémentaires que je préférerais investir pour le renouvellement de mon équipement tel que veste, gants...

Concernant le bruit, il est aisé de changer un silencieux pour le contrôle et en remettre un autre pour rouler, ce n'est pas cette mesure qui sera efficace contre ce problème.

Enfin sur le plan environnemental, les gros rouleurs ont des machines récentes, répondant aux dernières normes environnementales, de sécurité et de confort, les motos d'anciennes générations font peu de kilomètre par an, contrairement aux voitures ou camionnettes.

Un contrôle au moment de la revente pourrait par contre être utile pour protéger les acheteurs.

N° 967864 - Avis sur decision précipitée

par :

16/07/2023 11:10

Bonjour, étant donné les circonstances du passage du décret (beaucoup de tention entre les associations des différents partis -[association], asso motardes etc..) je ne pense pas que les items aient été choisi pour sécuriser la pratique de la moto. Cela ressemble plutôt à des combat propres aux milieux urbains, qui defendent l'invasion des scooter (et du peu de respect de la sécurité routière, leur etant propre a mon avis).

En conséquence, mon avis général c'est qu'un contrôle technique moto va, selon les items mis en place (sont ils actuellement en phase avec la volonté de sécuriser la moto?) accroître l'augmentation des stats d'accidentologie (19 % en baisse je crois, pour 30 % d'augmentation du nombre de 2 3 roues motorisés), mais ce CT ne repond-t-il pas plutôt au besoin de rentre les centres urbains plus calme et moins dangereux ? Si c'est le cas, ce decret ne repond, à mon sens, pas au besoin.

Cdlt,

N° 967865 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 11:15

Bonjour, les CT ne devraient concerner que les scooters et autres mobyettes. Les propriétaires de vrais motos prenant soins de leur véhicule. Les scooters et autres mobyettes ou pseudos "cross" sont par ailleurs souvent en infractions contrairement aux motards. Cordialement

N° 967866 - Un Nième coût supplémentaire pour un bénéfice nul

par :

16/07/2023 11:16

Le CT instauré pour les 2 roues n'aura pas les bénéfices escomptés par les pouvoirs publics. La majorité des motards effectue déjà soi-même un contrôle régulier des éléments de sécurité et un entretien, contrairement aux automobilistes ou détenteurs de véhicules utilitaires. Les accidents de 2 roues sont en France bien plus souvent liés aux infrastructures routières défectueuses et à l'état de plus en plus déplorable des routes qu'à un mauvais entretien des véhicules. En ce qui concerne la gestion du bruit, qui empêchera un propriétaire mal intentionné de modifier à nouveau l'échappement de son véhicule à peine le contrôle technique effectué?? Dans les pays où le CT est instauré de longue date, les problèmes liés à la "pollution sonore" n'ont d'ailleurs absolument pas

été réglés par cette mise en place. Enfin, la part réelle de la pollution générée par les 2 roues est minime par rapport à celle des utilitaires et poids-lourds de plus en plus nombreux qui génèrent chaque jour des centaines de kilomètres de bouchons sur les routes françaises, notamment en Île-de-France... Arrêtons de prendre tous les utilisateurs de 2 roues motorisés pour des délinquants irresponsables, effectuons plutôt des contrôles réguliers au sonomètre, des contrôles antipollution, et une sensibilisation des jeunes à ces problèmes majeurs de sécurité et de santé publique!!  
48 ans, médecin, motard responsable, 20 ans de permis A

N° 967867 - contrôle technique 2 roues

par :

16/07/2023 11:19

bonjour,

bonne idées pour contrôlées les 2 roues a partir des 50cm3 est les voiturettes, par contre sa serait bien d'élargir les niveaux des diplômes a CAP/BEP MECANIKES AUTOMOBILE/ CARROSSERIE car on est en manque de contrôleurs en France. merci

N° 967868 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 11:20

Bonjour, les CT ne devraient concerner que les scooters et autres mobylettes. Les propriétaires de vrais motos prenant soins de leur véhicule. Les scooters et autres mobylettes ou pseudos "cross" sont par ailleurs souvent en infractions contrairement aux motards. Cordialement

N° 967869 - Sans titre

par :

16/07/2023 11:23

Cette loi ne servira pas a grand chose pour la sécurité des motards statistiquement c'est prouvé. Par contre elle va faire plaisir à un certain électorat anti motards ,elle montrera au gouvernement Européen que nous sommes de bons élèves car pour le moment ce n'est pas brillant et enfin elle va permettre de récupérer des sommes énormes via la TVA .

J'habite dans une belle région très fréquentée par les motards et plutot que de faire des lois il faudrait réparé les routes qui par endroit sont de vrais "casse gueule " enfin il serai bon de responsabiliser quelques inconscients qui se prennent pour des pilotes de grand prix ainsi que ceux qui roulent en été avec des tenues inappropriées .Mais la prévention ne remplit pas les caisses

N° 967870 - Contrôle technique des véhicules de catégorie L

par :

16/07/2023 11:23

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession manque aujourd'hui de 1000 contrôleurs techniques, l'ajout de cette nouvelle catégorie de véhicules demandera 500 contrôleurs de plus. Il est indispensable de favoriser l'entrée dans la profession en élargissant les pré-requis. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire

N° 967871 - Ton Ct c'est toujours NON

par :

16/07/2023 11:26

Cher gouvernement

Tu devrais savoir depuis le temps que les motards ne lâcheront rien surtout pour améliorer les stats en visant les 0.3% des causes . J'ai mieux avec 40% des causes des accidents ; L'ÉTAT DE NOS ROUTES!!

Pour infos je n'ai pas fait ENA,,

N° 967872 - Non favorable au projet en l'état

par :

16/07/2023 11:30

Bien qu'améliorer les aspects sécuritaire, environnementaux et pollutions variées (sonores incluses) soient capital pour notre avenir, le CT deux roues ne paraît pas être une solution adaptées.

En effet :

- statistiquement (et d'expérience), c'est bien l'état de la chaussée (et non du véhicule) qui représente le plus gros risque accidentogène pour les 2 roues
- la pollution des 2 roues est négligeable comparée à celle du transport routier global (sans compter les avantages de désengorger les routes avec les 2 roues, ce qui donne un avantage de pollution aux 2 roues par voie de conséquence)
- les 2 roues bruyants le sont déjà en dehors du cadre légal, et un contrôle de plus ne changera rien (c.f. situation en Allemagne, où le CT existe depuis plus de 25 ans)
- les contrôles de sécurité du véhicule font partie intégrante du permis de conduire, le véhicule est accessible (sans démontage, sans outils) et l'usager peut contrôler facilement à chaque sortie (préconisation du permis d'ailleurs)
- mon constructeur propose déjà un contrôle des points de sécurité de ma moto, quand je veux et gratuitement...

Je ne suis donc pas favorable à ce projet et préférerais que des projets plus adaptés soient engagés sur les 2 roues :

- campagne de sensibilisation à la sécurité (4 et 2 roues)
- aménagement des chaussées
- durcissement des contrôles des 2 roues dangereux (pas de casque, pas de permis, pas de respect du code de la route en ville)
- soutient des constructeurs sur leurs modèles électriques

N° 967873 - Contre

par :

16/07/2023 11:31

Cette mesure est inutile et ne changera rien. Il serait bien plus important et judicieux d'obliger le port de protection tel que veste et pantalon ainsi que chaussures pour limiter les dégâts si on se penche sur la sécurité! A ce niveau il y a un vrai enjeu qui est démontré !!!

N° 967874 - Non au Contrôle technique des 2 roues

par :

16/07/2023 11:33

bonjour,

Si on veut s'attaquer à l'accidentologie, comme déjà évoqué par les associations de motards, le CT n'apportera aucune amélioration ou gain sur les accidents.

On ferait mieux de s'occuper de l'état du réseau et mieux former les automobilistes qui n'ont pas conscience des dangers de leur conduite vis à vis des 2 roues.

Mon épouse n'a pas le permis moto mais depuis que je l'emmène faire de la moto en passagère, elle a compris beaucoup de choses et

a modifié sa façon de se comporter en tant que piéton ou conductrice vis à vis des motards.  
La formation est essentielle. Comment expliquer les différences de leçons de permis entre moto et voiture pour des usagers partageant le même domaine?

Si on veut s'attaquer au bruit, cela ne règlera rien non plus. Et je suis, un premier combattant des motos faisant du bruit, motard moi-même.

Le problème majeur des deux roues est le bruit. Dans ma campagne, ceux qui font le plus de bruit sont les très jeunes roulant sur des "mobylettes" ou "petites motos" de 49 cm<sup>3</sup> dont le pot est trafiqué.

Ces modifications non conformes se font et défont en quelques minutes.

Ce ne sont pas les garages ou concessions qui font ces modifications mais les propriétaires eux-mêmes en quelques minutes.

Donc le jour du CT on remet vite fait en état et ni vu ni connu, on remet le mot trafiqué après le CT. Donc efficacité nulle.

De la même façon, les motos qui sont débridées illégalement le sont par leur propriétaire, rapidement. Donc inefficacité comme pour le bruit.

Si on veut s'attaquer à la pollution, l'intérêt est louable mais quelle est la pollution des deux roues? Intéressez vous à l'étude faite par l'ademe sur la pollution des motos. Celle-ci est bien inférieure à ce que voudrait faire croire Paris avec son étude TRUE menée avec l'ICCT.

Les mesures sont biaisées!

Ceci est très bien expliqué par Monsieur Ducreux de l'ADEME.

On impose les ZFE et la vignette Crit'air. Soyons logiques: Si on est conforme on a le droit de rouler. Sinon on interdit.

Encore des demi-mesures liberticides qui rendent la vie compliquée.

On a imposé le 80km/h (avec à la clef la révolte des gilets jaunes) pour ensuite autoriser les départements à repasser à 90.

Une belle cacophonie sur les routes! On ne sait jamais à combien on peut rouler.

Mais ça a le mérite d'augmenter la probabilité de se faire attraper au radar et donc de passer à la caisse!

On parle de 4 fois moins de points de contrôle, sans démontage donc par rapport au CT voiture on devrait être à 15 euros ! ce ne sont pas du tout les chiffres annoncés.

Et quand on entend les techniciens [réseau de contrôle technique] se "plaindre" des coûts d'investissement alors que ce sont eux qui font du lobbying à Bruxelles pour imposer ce CT on se moque du monde.

Encore une fois, c'est une histoire d'argent, le reste sécurité, pollution, bruit, des mauvaises excuses. Est-ce que les techniciens du CT 2 roues auront obligation d'avoir le permis A ? Je ne suis pas prêt à laisser mon deux roues entre les mains de n'importe qui !

Tous les ans je fais faire une révision de ma moto dans la concession où je l'ai achetée. Au moins je suis sûr de mon véhicule.

Que les gendarmes fassent des contrôles des véhicules sur la route et mesurent le bruit et la pollution aux échappements.

Mais pour combattre la pollution on fait tourner des voitures dans toute la France avec des radars embarqués !

On parle de supprimer le retrait d'un point pour les petits excès de vitesse mais pas l'amende.

On en revient toujours au même: l'argent ! Racket fiscal. Pour une minorité de délinquants on embête tout le monde !

La semaine dernière, j'ai fait un trajet en moto. A 110 km/h sur la N162 aux abords de Laval, tout le monde freine brutalement pour gérer un tracteur s'engageant sur cette N162.



Une voie pourtant à "accès réglementé" et interdite à ces mêmes tracteurs...  
Lors de ce même trajet, j'ai suivi ponctuellement un tracteur qui polluait comme j'ai rarement vu !  
On fait quoi pour ça?

Le code de la route évolue. Mais que fait-on pour former les personnes ayant passé le permis il y a 30, 40 ou 50 ans?

Je suis régulièrement la presse automobile, et la presse moto.

J'ai la faiblesse de penser que je suis relativement bien informé et pourtant, en passant mon permis moto A il y a 5 ans j'ai appris des choses.

La formation est clef. Pourquoi ne pas "imposer" une formation tous les 5 ou 10 ans aux conducteurs pour re-sensibiliser aux dangers de la route,

apprendre les nouvelles règles, etc... sans examen mais qui pourrait être pris sur le temps de travail, une "formation" d'une demi-journée de rappel pour tous.

Une formation obligatoire pour pouvoir continuer à conduire. Combien de personnes utilisent correctement les clignotants aux abords des rond-points ? ...

Cordialement,

N° 967875 - Contrôle technique moto obligatoire

par :

16/07/2023 11:36

Ce contrôle technique n'aura aucune incidence sur le nombre d'accidents vu le pourcentage minimale dû au mauvais état des 2 roues (chiffres réels donnés par les organismes indépendants)

Un contrôle après une réparation due à un accident ou une vente entre particuliers serait plus judicieux.

Salutations motardes

N° 967876 - Inutile

par :

16/07/2023 11:40

Ce contrôle technique est inutile pour la sécurité routière. Il ne sert en fait que d'alibi à des politiques hors sol qui tentent de faire croire qu'ils sont actifs pour le bien commun et à une administration qui a pris le pouvoir sur la société. Toutefois, s'il appauvrit un peu plus le contribuable, il enrichit les lobbies de la mécanique.

N° 967877 - Non au CT moto

par :

16/07/2023 11:42

Techniquement je trouve les motos non dangereuses car entretenues

Par contre les routes sont pitoyables :

Doubles barrières non généralisées

Nids de poule qui déstabilisent et font changer la trajectoire du 2 roues

Des zones gravillonnées très glissantes pour "réparer" les routes

Entretenez le réseau routier avant de dire que ce sont les motos qui sont dangereuses

N° 967878 -

par :

16/07/2023 11:43

Une taxe de plus. Cela ne servira à rien car l'ensemble de nos motos sont bien entretenues, et donner 50 € ou plus pour me dire que tout va bien, c'est une arnaque de plus.  
Si la police faisait les contrôles sur les petits scooters trafiqués....., port des gants et de tenues appropriées ; entretien des routes tout irai sans doute mieux.

N° 967879 - contrôle technique moto, encore une taxe supplémentaire qui n'améliorera rien par :

16/07/2023 12:00

Une nouvelle fois une taxe collective est envisagée, frappant la totalité des motards alors que les utilisateurs dans l'illégalité ou négligents poursuivront leurs exactions, comme ceux sans permis ou sans assurance. Aujourd'hui nous prenons soin de nos véhicules auto ou moto et nous effectuons régulièrement l'entretien des véhicules. D'ailleurs, le contrôle technique s'avère déjà inutile pour l'auto. Alors pour la moto, examinée avant chaque sortie et régulièrement révisée c'est encore plus évident. En moto notre sécurité est primordiale et je ne connais pas de causes d'accident liées au défaut d'entretien. Et les causes bien connues d'accident (alcool, stupéfiant, vitesse excessive...) ne seront pas éliminées par ce contrôle technique car cela tient plus du comportement des personnes. Idem pour la pollution, les émissions des motos ou scooters sont insignifiantes comparées aux autres sources : paquebots de croisières, trafic routier de marchandises, industries, achats de produits d'importation, brûlages et chauffage au bois, etc ...

Quant au bruit il est le fait de quelques-uns qui sauront faire ce qu'il faut pour passer avec succès le contrôle et remettre le pot modifié ensuite.

Avec mon mari, nous avons nos permis de conduire depuis plus de 50 ans et nous n'avons quasiment jamais été contrôlés sur la route, où sont nos forces de l'ordre ?

Plutôt que d'appliquer des solutions de facilité et de taxer tous les utilisateurs, des contrôles routiers seraient bien plus efficaces et mieux compris, car seuls seraient verbalisés les personnes utilisant des véhicules ne répondant pas aux exigences de sécurité, de pollution ou de bruit. De même que ne devraient pas être tolérés les « rodéos urbains » ou autres défilés de voiture de luxe de location pour quelque festivité que ce soit.

Alors non, assez de ces taxes infligées au plus grand nombre, sans intérêt ni pour le contribuable ni pour la collectivité. Notre auto est maintenue en bon état grâce à l'entretien effectué, le contrôle n'apporte rien, il n'est qu'une taxe supplémentaire et notre moto n'en a pas besoin.

N° 967880 - Contrôle Technique Moto

par :

16/07/2023 12:03

Ce contrôle est absolument une aberration. J'entretiens ma moto régulièrement et je connais le fonctionnement et l'état de chaque organe qu'il soit de sécurité ou non. Pourquoi dois-je donner 50 € à un organisme dans lequel un employé, qui la plupart du temps n'aura jamais mis les fesses sur un deux-roues, contrôlera ma moto ! si ce n'est pour enrichir cet organisme, et l'état avec la TVA. Les chiffres montrent que les accidents dus au défaut d'entretien sont plus que restreints ! à contrario des automobiles.

N° 967881 - INUTILITE DU CONTROLE TECHNIQUE SUR LES 2 ROUES

par :

16/07/2023 12:05

- les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais beaucoup plus à l'état des routes

- j'effectue déjà les contrôles de sécurité que j'ai appris au permis

- la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports

- Je fais d'avantage confiance à votre concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT

N° 967882 - Inutile

par :

16/07/2023 12:08

Une dépense supplémentaire pour ceux qui roulent en 2 roues, alors que ces véhiculent consomment moins et donc polluent moins que les voitures.

Il faut encourager les 2 roues plutôt que de mettre en place ce contrôle.

N° 967883 - REFUS DE LA MISE EN PLACE DU CONTROLE TECHNIQUE DES 2 ET 3 ROUES MOTORISES

par :

16/07/2023 12:09

Pas de blabla ni de mensonges, ni de langues de bois comme le font certains...

La lettre ouverte intitulée " LE SAVIEZ-VOUS ? " et d'autres arguments provenant de sources sûres, indépendantes, honnêtes, désintéressées financièrement... sont bien plus parlant.

J'invite les représentants, les consultants et autres personnes responsables à essayer de comprendre que le contrôle technique n'est pas une bonne idée , qu'il faut le reconnaître et abandonner ce projet. Peut-être consacrer tout ce temps, cette énergie et financement aux vrais problèmes d'infrastructures routières et à la réelle sécurité des motards et des autres usagés de la route. Il y a d'autres sujets à traiter dans le domaine de la sécurité routière, comme les communes dans le noir total avec des ilots centraux et ronds points non éclairés sous prétexte d'économie. Tout ceci prête à débattre avec respect.

Cordialement

N° 967884 - Contrôle technique des deux roues

par :

16/07/2023 12:12

Ce contrôle technique des deux roues n'a pas lieu d'être. Nous savons tous qu'une petite minorité des utilisateurs de deux roues modifient leurs véhicules. De plus les accidents liés aux deux roues sont souvent provoqués par un autre véhicule. Les vraies utilisateurs des deux roues prennent soins de leurs motos. En ce qui concerne le contrôle en lui même, les conditions ne sont pas réunies pour faire un contrôle de qualité et efficace. Nous savons tous que le problème majeur est le bruit sur ce type de véhicule. Donc pour faire un test de sonorité digne de ce nom, il nous faudrait mettre en place des caissons spécifiques pour réaliser ces essais. Ceci est inenvisageable au vu des couts. Les deux roues sont homologués avec des décibels, mais ceci peuvent être amplifié par notre environnement. Pour ce qui est de la mécanique les vrais propriétaire de deux roues font réviser leur véhicule régulièrement pour leur propre sécurité. Conclusion, le contrôle technique des deux roues ne doit pas être mis en place, car inutile techniquement.

N° 967885 - Tout ou rien

par :

16/07/2023 12:18

Bonjour,soit les controles des deux roues doivent être techniquement equivalents aux autres vehicules vl,pl avec le même nombres de points controle ou bien cela ne sert strictement à rien.

N° 967886 - incompréhension de cette nouvelle obligation

par :

16/07/2023 12:19

Ce qui motive ce nouveau contrôle technique des 2 roues ne semble pas être la sécurité l'état technique des motos étant très rarement la cause d'accidents. Par contre le contrôle du bruit ou du débridage des véhicules auxquels je souscris complètement est déjà possible dans les lois actuelles mais ne sont pas appliquées. Rien de plus simple qu'une mise en conformité le jour du contrôle et d'une re-transformation le lendemain. Il me paraît beaucoup plus efficace d'appliquer les lois actuelles sur interpellation avec un sonomètre ou un tachygraphe. De plus, ceux qui ne respectent pas la loi aujourd'hui ne la respecteront pas plus demain et seuls seront contraint par ce contrôle les personnes respectueuses et en règle.

D'autre part, pour les véhicules anciens des collectionneurs qui ne roulent que très peu et peu accidentogène les contrôles proposés me paraissent totalement inadaptés.

Pour ma sécurité, motard depuis 50 ans sans aucun accident responsable, 2 comme victimes, je souhaiterais un développement plus important sur les notions de partage de la route et le l'application des règles de respect du code de la route !!

N° 967887 - CT 2 roues

par :

16/07/2023 12:24

ce contrôle technique est une ineptie, l'éducation à la sécurité routière à l'école serait plus adaptée.  
Salutations

N° 967888 - Pourquoi pas, mais pas autant.

par :

16/07/2023 12:25

Un contrôle technique tous les trois ans = tous les 9000 km en moyenne, soit moins que l'intervalle de révision constructeur est franchement excessif.

Nombreux motards passionnés possèdent plusieurs motos, certaines utilisées bien moins de 1000 km par an.

Une notion de kilométrage pourrait être introduite pour moduler cette fréquence (ie tous les 30 000 km ou 6 ans)

Le contrôle du niveau sonore sera sans effet car il est facile de remonter les silencieux d'origine le temps du contrôle.

Contrôle technique pour une vente OK

Les motards n'ont aucune envie de tomber et se faire mal pour une défaillance, la très grande majorité contrôle et soigne l'état mécanique de leur véhicule au jour le jour. Les contrôles sécurité font partie de l'épreuve du permis de conduire, ils sont donc tous formés pour détecter les éventuels problèmes à corriger.

En ces temps d'inflation, d'augmentation durable du prix de l'énergie et d'obligation de rénovation thermique des logements, cette charge supplémentaire et sans réel intérêt en terme de sécurité est vraiment malvenue.

N° 967889 - Participation à la consultation publique sur la mise en place du CT deux roues

par :

16/07/2023 12:26

Après m'être informé sur la mise en place du CT deux roues voici mes remarques sur cette loi :

Il est mit en place pour des raisons de sécurité des usagers ce qui me laisse perplexe car les organes de sécurités sont visibles à l'oeil nu et que si un organe n'est pas fonctionnel le pilote ne peux pas l'utiliser.

La question de l'entretien des routes est primordiale je roule en IDF et il y a de vrai risque d'accident en raison de nid de poule sur la route voir même des routes complément à refaire cela est également dangereux pour les voitures.

L'accidentalité des deux roues est en baisse cette mesure est incomprise par les usagers. Un deux roues motorisé est une vraie plus-value dans la circulation et en terme de stationnement. L'idée qui devrait être la votre serait de ne pas d'alourdir la facture de ces machines qui de base se veulent économiques.

Par ces temps d'inflation et de baisse du pouvoir d'achat des Français cette nouvelle dépense à du mal à passer tellement le budget des Français est à l'euro près chaque mois.

Le prix indiqué aux alentours de 50 euros me semble démesuré par rapport au contrôle effectué dit de sécurité.

En 3 minutes montre en main le contrôle des organes de sécurités sont vérifiés...

Un réel flou subsiste sur la visé de cette loi qui est vécu comme une pénalisation. Voir le début de la fin du droit de propriété des véhicules qui ont plusieurs années.

L'europe nous oblige soit à mettre en place le CT ou des alternatives pour réduire les accidents qui sont déjà en baisse. Les Français se retrouvent de moins en moins dans les mesures prises à la va-vite sans prendre en compte la réalité du terrain.

L'effet de décision descendante provoque des situations compliqués.

N° 967890 - Contrôle technique des deux roues inutile et inadapté.

par :

16/07/2023 12:27

Motard depuis l'âge de 16 ans, cela fait déjà 44 ans que je roule sur diverses moto à raison de 10 000 km de moyenne par an. Mes différentes motos ont toujours étaient entretenues et suivies par le concessionnaire. Je suis aussi chauffeur routier (encore une centaine de millier de kilomètres par an), Pour moi le contrôle technique, envisagé par l'Etat n'apportera pas d'amélioration de la sécurité et de l'environnement.

C'est le comportement de certain usager de la route qu'il faut modifier.

De plus il n'y a aucune étude scientifique et sérieuse démontrant un lien direct entre l'absence d'un contrôle technique et un taux d'accidentologie. Les concessionnaires motos vérifient et facturent déjà l'observation des organes de sécurité; il n'y a aura donc aucune amélioration dans ce domaine. Pour moi seul la présence des forces de l'ordre sur le bord de nos routes pourraient modifier le comportements de ces usagers malveillants. Ma moto actuelle est une grosse routière de 440 kilos en ordre de marche, je ne suis pas sur que la majorité des employés des contrôles techniques soient en capacité de la manipuler.

L'Etat technocratique ne sait qu'ajouter de la norme aux normes, incapable d'imaginer et de concevoir des solutions pragmatiques avec les fédérations d'usagers pour développer une culture de sécurité.

N° 967891 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 12:42

Bonjour,

Etant motard en France Métropolitaine depuis 5 ans, j'ai constaté très peu d'égarement vis-à-vis des motards en général. J'observe énormément de motard équipés, avec des véhicules en bon état de fonctionnement et respectant les usagers en leurs propre sécurité.

J'ai pu constater cependant, que les éléments les plus perturbateurs, sévissent en zone urbaine avec une minorité de jeunes profitant de leur moto uniquement pour attirer l'attention grâce à leur bruit assourdissant, plutôt qu'à un but uniquement passionnel ou utilitaire.

Voici en tant que motard, trois choses que je trouve véritablement absurdes sur lesquelles il faudrait se concentrer :

- Les scooters et notamment les 50cc. Comment expliquer que ces engins fassent un bruit exorbitant vu leur utilisation uniquement utilitaire en zone urbaine ? De plus parmi les autres scooters plus puissant, comment expliquer leur pot d'échappement modifié d'origine pour une utilisation exclusivement urbaine ? Croyez-moi lorsque je vous dis, dans toutes les sorties moto que j'ai pu faire, j'ai croisé, et j'ai roulé avec très peu de motos faisant autant de bruit que ces scooters. L'éducation comportementale lors du passage de permis n'était pas très développée, cependant, il existe une éducation parmi les motards dont personne ne parle, c'est les remarques sur le bruit. Des motards dont on refuse de rouler avec, car ils font trop de bruit. Ou qui doivent rouler en dernier. Voyez-vous, la sélection se fait naturellement.

- L'état des routes : un danger sans nom qui vise particulièrement les débutants. Plaques d'égouts mal placée, rigoles dont les pneus adorent suivre leur direction une fois prit au piège. Grapiers dans les ronds-points, nids de poule et autres éléments visibles remarquables sur les routes. On ne parle pas assez, de la dangerosité de la conduite à moto lorsqu'il pleut. En effet, entre les bandes blanches des passage piétons, les flaques d'eaux, et surtout des flaques d'hydrocarbures présentes sur la route, c'est tout un slalome pour pouvoir éviter ces pièges. Il y a tellement de flaques d'huiles et de gazoils présents sur les routes. C'est à se demander si le contrôle technique voiture est correctement réalisée.

- Le contrôle technique deux roues motorisées : moi motard respectant les usagers et les riverains comme la majorité des motards, pourquoi dois-je payer pour la minorité des gens n'ayant eux, aucune notion de respect ? Pourquoi moi ainsi que mes confrères sommes mis dans le même panier ? Le contrôle technique voiture est un élément de sécurité. Celui des motos n'est qu'injustice. Personne ne conduit une moto s'il elle n'est pas fonctionnelle. Si je dois attendre 3 ans un contrôle technique après l'achat de ma moto d'occasion pour me dire qu'elle est visuellement conforme, je préfère payer plus cher plus rapidement pour une vraie révision chez un professionnel avec sa garantie.

Où est l'égalité dans cette situation lorsque le problème concerne une minorité et est facilement détectable. En ville je n'ose même pas m'imaginer m'asseoir sur un scooter de par son état, son pot d'échappement de compétition et son stationnement difficilement plus gênant.

Je vous invite à vous y rendre, à analyser, et à cibler les individus responsable de cette situation. L'adoption de ce contrôle technique ne servira à rien, pour la simple et bonne raison, que les individus responsable des mécontentements du peuple, ne respectent déjà pas la loi, ils ne vont certainement pas respecter ce contrôle technique.

Je vous laisse alors imaginer le scénario futur, "les motards continuent de faire du bruit malgré le contrôle technique en vigueur". Je vous laisse aussi vous renseigner sur les coûts annuels d'une moto, entre son entretien, ses révisions et les équipements associés à la sécurité.

Merci d'avoir pris le temps de me lire,

Cordialement,

Un motard parmi tant d'autres

N° 967892 - Utilité d'un contrôle technique ?

par :

16/07/2023 12:49

Propriétaire d'une moto voilà bientôt 30 ans que je circule sur un deux roues et je précise toujours sur une moto je pense donc prétendre avoir quelques expériences dans le domaine. Il fut ton temps où on venait à la moto par passion et non pas nécessité : difficultés de circulation difficulté de stationnement et cetera c'était l'époque du freeride (liberté de piloter) mais qui ne rime pas forcément avec inconscience. Dans ces années-là ont passé un permis moto si possible avec un bon instructeur ce fut mon cas qui pensait avant tout à former et à vous responsabiliser dans cette formation il y avait une partie technique qui concernait l'entretien de votre machine et cette formation vous faisait prendre conscience qu'il était impératif pour apprécier les joies de la moto d'accorder une attention particulière à l'entretien de celle-ci et même sans être un mécanicien chevronné tout motard se devait d'acquérir quelques notions de base pour s'assurer que sa machine était fiable et seul un motard suicidaire négligerait cet aspect de la passion moto. Le 2 roues n'a aucune protection assurée par une carrosserie et par conséquent une chute ou un accident lié à un défaut d'entretien peut avoir des conséquences dramatiques il est donc impératif pour tout pilote de s'assurer en permanence que sa machine est en parfaite état et cela ne peut se résumer à un contrôle périodique tous les deux trois ou quatre ans se contrôle doit être permanent il doit exister chaque fois que le pilote en possession de sa moto même dans le cas d'un entretien régulier par son concessionnaire cela n'exclut pas la responsabilité du propriétaire du 2 roues de vérifier régulièrement sa moto et existe-t-il un seul motard qui confierait cette responsabilité à autrui. Pour ma part je ne me sentirai nullement exonéré de cette responsabilité par le simple fait d'effectuer un contrôle technique car je ne mettrai pas ma vie en jeu dans les mains d'un agent quel que soit sa compétence. Bon nombre d'arguments sont avancés pour justifier un contrôle technique notamment au niveau du bruit généré par une machine mais tout propriétaire de deux roues c'est pertinemment qu'un échappement se pose et se dépose en quelques minutes. Pour ma part je pense qu'il serait primordial de mettre l'accent sur l'état de notre réseau routier qui au fil des ans a subi une dégradation lente mais certaine et qui présentent un réel danger pour les deux roues qui doivent non seulement anticiper les erreurs de conduite de certains véhicules mais également assurer une concentration constante sur l'état de la chaussée sachant qu'une conduite deux roues exige concentration équilibre attention soutenu. Dans tout domaine la formation est un gage de réussite et le monde de la moto n'y fait pas exception il serait certainement plus profitable de former et de sensibiliser plutôt que de se contenter d'un constat, d'un bilan à échéance régulière qui laissera peut-être totalement indifférent le propriétaire d'un deux roues et qu'il ressentira plus comme une contrainte qu'autre chose. En conclusion l'utilité d'un contrôle technique deux roues ne me paraît pas être des plus judicieux et il sera certainement perçu comme une taxe supplémentaire ni plus ni moins

N° 967893 - Contrôle technique 2 roues

par :

16/07/2023 12:51

Nos motos sont entretenues de sorte qu'on ne mette pas notre propre sécurité en danger.

Il y a si peu d'accidents causés par le mauvais état de nos motos. Le tarif de ces contrôles pourraient nous servir à encore mieux entretenir nos moto.

Pourquoi contrôler des motos qui ne sont pas officiellement de collection mais tout comme, mais méticuleusement entretenues par passion, tous les 3 ans alors qu'elles ne parcourent que quelques dizaine ou centaines de kilomètres durant ce laps de temps?. Il sembleraient beaucoup plus logique que le contrôle soit selon le nombre de kilomètres effectués par le véhicule.

N° 967894 - OPPOSITION AU CT MOTO

par :

16/07/2023 12:53

Madame,Monsieur,

Motard depuis 35 ans,compétiteur cumulant plus de 20 ans de licence FFM,5 fois champion de ligue de provence,je m'insurge contre le contrôle technique visant les 2RM.Possédant plusieurs motos,le coût inutile engendré par un contrôle technique périodique me semble intolérable sachant que le public visé est majoritairement un public de passionnés avertis,responsable et conscient qu'une moto mal entretenue entraîne immédiatement des risques d'accident corporels voire mortels.Le pourcentage d'accidentologie dû à des défaillances techniques est infime concernant les 2RM.Les problèmes évoqués de bruit pour justifier la mise en place du CT MOTO ne seront pas réglés par un contrôle technique(sur certaines machines il ne faut que quelques secondes pour remplacer un silencieux...) et il vaudrait mieux doter chaque policier et gendarme de sonomètres et durcir encore la répression concernant le problème des nuisances sonores.DES LOIS EXISTENT,FAITES-LES DEJA APPLIQUER!

Si vous voulez rajouter un impôt déguisé à votre arsenal fiscal,trouvez une autre solution que de casser les pieds aux motards responsables(qui sont largement majoritaires)et tapez au portefeuille des brebis galeuses aux échappements débridés qui salissent notre image et nuisent gravement à la santé publique en perturbant la quiétude de vos concitoyens.

Je vous remercie Madame,Monsieur,de m'avoir lu et de prendre en considération mon opinion et mon AVIS LARGEMENT DEFAVORABLE concernant la mise en place du CT MOTO.

Cordiales salutations.

AIX en PROVENCE-

N° 967895 - OPPOSITION AU CT MOTO

par :

16/07/2023 12:54

Madame,Monsieur,

Motard depuis 35 ans,compétiteur cumulant plus de 20 ans de licence FFM,5 fois champion de ligue de provence,je m'insurge contre le contrôle technique visant les 2RM.Possédant plusieurs motos,le coût inutile engendré par un contrôle technique périodique me semble intolérable sachant que le public visé est majoritairement un public de passionnés avertis,responsable et conscient qu'une moto mal entretenue entraîne immédiatement des risques d'accident corporels voire mortels.Le pourcentage d'accidentologie dû à des défaillances techniques est infime concernant les 2RM.Les problèmes évoqués de bruit pour justifier la mise en place du CT MOTO ne seront pas réglés par un contrôle technique(sur certaines machines il ne faut que quelques secondes pour remplacer un silencieux...) et il vaudrait mieux doter chaque policier et gendarme de sonomètres et durcir encore la répression concernant le problème des nuisances sonores.DES LOIS EXISTENT,FAITES-LES DEJA APPLIQUER!

Si vous voulez rajouter un impôt déguisé à votre arsenal fiscal,trouvez une autre solution que de casser les pieds aux motards responsables(qui sont largement majoritaires)et tapez au portefeuille des brebis galeuses aux échappements débridés qui salissent notre image et nuisent gravement à la santé publique en perturbant la quiétude de vos concitoyens.

Je vous remercie Madame,Monsieur,de m'avoir lu et de prendre en considération mon opinion et mon AVIS LARGEMENT DEFAVORABLE concernant la mise en place du CT MOTO.



Cordiales salutations.  
AIX en PROVENCE-

N° 967896 - Control abusif et d'aucune utilité pour la sécurité des motards  
par :  
16/07/2023 12:56

L'état des routes est de plus en plus déplorable dans notre pays sans compter la pléiade de ralentisseurs hors normes.

Que fait on des peintures glissantes appliquées dans certains ronds points ou certaines zones de ralentissement et qui sont sources de chutes .

Que fait le gouvernement pour faire supprimer dans les agglomérations les bacs en pierre déposés sur la chaussée comme tant d'obstacles et vecteurs d' accident pour les deux roues.

Le motard n'est pas suicidaire et l'entretien de sa moto lui tient à cœur il est le garant de sa survie pour preuve regardez le nombre d' accidents de deux roues pour un défaut d'entretien.

Je ne crois pas que ce contrôle serve à grand chose si ce n'est de faire rentrer de l'argent dans les poches de certains y compris des taxes et pour donner satisfaction au lobbies écolos et des associations de soit disant bien pensants

N° 967897 - Un impôt supplémentaire inefficace  
par :  
16/07/2023 13:08

Le but de l'instauration et de l'obligation de ce "contrôle technique" est fallacieux : ce n'est pas une mesure cherchant à améliorer la sécurité des usagers, mais bien un N ème mesure répressive et économique !

Les études montrent que les causes des accidents ne sont pas dues à l'état des 2 roues.

Il y a beaucoup d'autres axes de travail pour améliorer la sécurité routière ; comme la formation, l'entretien et l'aménagement des chaussées en "bonne intelligence", l'accès facilité à l'équipement (TVA réduite), etc.

N° 967898 - Contrôle technique deux roues  
par :  
16/07/2023 13:16

Madame, monsieur,

Je me permets de vous adresser mes observations concernant le CT deux roues.

Pour moi celui ci est utile uniquement en cas de vente de véhicules. Motard depuis 18 ans j'entretiens scrupuleusement ma moto et ce CT n'est juste une manière de taxer le contribuable.

Le CT passera beaucoup mieux vis à vis des motards et serait plus judicieux. Je vous fait également remarquer que les 50cm<sup>3</sup> sont beaucoup plus problématiques avec un jeune public que les grosses cylindrées. Merci de prendre en compte cette observation et de faire le nécessaire car il y en a marre de se faire plumer pour enrichir [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ou autres qui vont perdre des clients!!!

N° 967899 - Ct moto

par :

16/07/2023 13:19

Je ne vois pas l'utilité d'un ct pour les moto tous les points importants sont visible rapidement et sans outillage spécifique, personnellement je contrôle tous les points suivivant de rouler, les pneus pression, les freins la garde et les plaquettes, la fixation du pot d'échappement et l'état

N° 967900 - Je contrôle technique n'est pas justifié.

par :

16/07/2023 13:27

Pour ma part je suis contre car les motards sont avant tout des gens passionnés et conscients des dangers encourus quand ils prennent la route. Ils entretiennent leurs montures et non pas besoin d'attendre les contrôles de tiers pour savoir ce qu'ils doivent faire. Ils le font car ils savent combien c'est important avant tout pour leur propre sécurité. Arrêtons de surveiller en permanence et nous dire ce que l'on doit faire ou ne pas faire et faisons nous confiance !

N° 967901 - très peu utile pour la sécurité des motards et des autres citoyens, aucunement prioritaire, fondé sur un mensonge de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et destiné à remplir les poches des entreprises de contrôle technique

par :

16/07/2023 13:27

1-Le contrôle technique moto ne présente qu'un intérêt extrêmement mince pour la sécurité des motards, des autres usagers de la voie publique et des citoyens d'une manière générale, étant donné que le % d'accidents mortels des motards dû à un problème technique de leur moto est inférieur à 1% (étude AMDM), soit très loin derrière les autres causes comme l'état des routes, dont les autorités publiques sont directement responsables et comptables, et le comportement des motards eux-même, dont ils sont responsables et comptables.

2-si les autorités publiques sont sincères dans leur préoccupation affichée de la sécurité des motards, elles devraient se concentrer tout d'abord sur les actions prioritaires, c'est à dire celles susceptibles de sauver le plus de vies des motards, c'est à dire l'état des routes et le comportement des motards, et éventuellement par la suite sur le contrôle technique des motos

3-la justification de ce contrôle technique est basée sur un mensonge de [réseau de contrôle technique] à la commission européenne qui a indiqué que plus de 10% des accidents mortels à moto étaient dûs à des problèmes techniques des motos, alors que l'AMDM dont c'est le métier évalue qu'en réalité ce chiffre est inférieur à 1%, ce qui change radicalement la donne

4-[réseau de contrôle technique], par ce mensonge, a permis de justifier l'instauration d'un Contrôle technique moto qui lui apportera des clients captifs et donc des revenus assurés qui, étant donné l'inutilité du contrôle technique pour la sécurité des motards, s'apparentent à un véritable racket. Tout ceci est absolument scandaleux et constitue une honte pour nos autorités publiques qui se laissent manipuler et/ ou corrompre par une entreprise privée, au bénéfice d'une entreprise privée et des autres entreprises privées du secteur.

Ce genre de textes inutile, basé sur un mensonge, et destiné à favoriser des intérêts privés au détriment du citoyen, est illégitime et nuit à la légitimité entière des autorités publiques.

N° 967902 - sans intérêt!

par :

16/07/2023 13:33

je roule depuis 40ans,je fais un controle à chaque sortie de mon deux roues! pneus freinage éclairage,fixations des éléments! sur une moto tout est visuel,et au moindre doute on s arrête pour vérifier! pas besoin de ct  
c est plus la route qui est dangereuse! nid de poule,bourrelets de goudron dans les virages et gravillons laissés en tas sur la route ou aux intersections!  
pas d interet non plus pour les vieilles motos de collectionneur de plus de 30 ans! ces motos roulent très peu par an,et sont bichonnées par des passionnés et connaisseur de la mécanique!  
bref non merci  
cordialement

N° 967903 - Enduriste depuis plus de 40 ans, possédant une yamaha 250 WRF 4 tps, exerçant sa pratique dans le sud de la haute-Garonne

par :

16/07/2023 13:36

Bonjour,

Imposer un contrôle technique sur les motos en général et les moto d'enduro en particulier est une aberration et surtout une nouvelle taxation des motards, une de plus qui ne n'amènera rien, ni à la sécurité des autres usagers de la route ni aux motards eux-mêmes.

Ma moto est homologuée route, je possède une carte grise, j'ai le permis de conduite moto, je suis assuré, ma moto est immatriculée. Ma moto est contrôlée et entretenue par mes soins, en permanence, car le moindre incident technique pourrait être fatal pour moi et les autres. Ma moto n'est pas équipée de rétroviseur car ces derniers, saillants, seraient dangereux pour le pilote en cas de chute. Elle ne possède pas non plus de clignoteurs car ils se casseraient au moindre contact avec le sol ou les arbres et sont inutiles car un changement de direction est signalé avec le bras. Les accidents en enduro sont extrêmement rares avec un tiers. En résumé le contrôle technique n'apporte rien. Par contre la lutte contre les véhicules non homologués, genre moto-cross, quads, circulant dans les bois ou chemins forestiers seraient très utiles contre la nuisance sonores et la sécurité des promeneurs. Dans ce secteur, peu d'actions sont menées et c'est bien dommage. Messieurs du gouvernement, des forces de l'ordre, luttiez contre les délinquants, ouvrez les yeux. Laissez tranquilles ceux qui pratiquent leurs passion de motard dans le respect de la nature, de la sécurité de tous, des autres usagers des chemins et des routes. Merci de votre considération.

N° 967904 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 13:48

Ceci est tout bonnement indécent lorsqu'On voit l'état Des routes sachant que le nombre d'accident des motos qui largement baissé ( 0,3% ) l'état de nos engins qui sont pour l'immense majorité entretenus et que l'on voit l'état Des routes vraiment degueulasse sans compter le nombre de dos d'âne non réglementaire dans chaque agglomération. Comme d'habitude c'est juste une question d'argent nos chère état vos nous faire les poches sous l'égide de la bonne pensée européenne. Vous la vie qu'on mène à l'heure actuelle il ne m'en faudra pas beaucoup plus pour me barrer du pays et je parle même pas de la pseudo écologie

N° 967905 - projet de decret sur le CTP

par :

16/07/2023 13:50

Propriétaire d'un utilitaire sans permis, qui me permet sans être détentrice du permis de conduire, de pratiquer mon activité artisanale, je suis opposée à ce décret dans la mesure où ce type de véhicule fait déjà l'objet de révisions très fréquentes (pour ma part env tous les 2 mois -pour

5000km). Le CTP entrainerait un surcout qui ne serait pas forcément supportable par les petits artisans comme moi qui ont déjà du mal à vivre de leur artisanat. J'espère à défaut d'une annulation de ce décret, que vous prendrez en compte le niveau de revenu des actifs qui utilisent ce type de véhicule.

N° 967906 - inutile

par :

16/07/2023 13:52

Je roule en 2 roues depuis plus de 50 ans.

Autant les camions doivent faire le tour de leur machine, autant sur un deux roues, les organes de sécurité sont directement visibles (pneus, freins, fuites d'huile...) et la sensation d'une anomalie (pneus dégonflés, mauvais serrage d'un élément ou autre...) est directement ressentie par le conducteur.

Nous savons que de ces éléments sont responsables de notre survie et sont donc suivis très étroitement par nous mêmes !

Je trouve donc ce contrôle technique imposé ne sert pas aux usagers de deux roues.

N° 967907 - decret CTP

par :

16/07/2023 13:56

Plutôt que d'imposer le CTP à tous les propriétaires de ces catégories de véhicules, pourquoi ne pas l'imposer uniquement à ceux qui font les révisions imposées par eux mêmes.

N° 967908 - Remarques à la lecture des documents relatifs à la mise en place du CT des 2 / 3 roues

par :

16/07/2023 13:58

Cette mise en place illustre parfaitement l'écart abyssal entre un réel besoin d'accroissement de la sécurité et une réponse arbitraire prise sans connaissance du problème à traiter. Pour ma part je vois cette mise en place comme un gage d'intérêt porté à un groupement exerçant une pression dans le seul but de voir appliquer son "point de vue", un Lobby en fait.

Je vous conseille la lecture du rapport Maids v2 (<https://www.maids-study.eu/>) qui vous informera, entre autres, sur le rapport entre la défaillance technique d'un véhicule à 2 roues et son implication dans un accident. Ce simple chiffre remet en cause le bien-fondé de cette obligation de contrôle technique.

Le fait de rendre obligatoire la présentation du carnet d'entretien à jour d'un véhicule serait suffisant, puisque les fabricants demandent déjà le contrôle de 50 points de sécurité lors des entretiens qui ont une périodicité annuelle.

Il existe bien d'autres points qui marqueraient votre intérêt pour la sécurité des conducteurs de 2 / 3 roues. La formation des automobilistes, l'entretien des routes (routes qui se dégradent à grande vitesse partout, en milieu urbain et extra-urbain), l'interdiction de la projection de gravier lors des réparations à bas coût des voies, la suppression des glissières de sécurité simple et l'obligation des glissières doubles, la réelle mise en action de la force publique pour la répression de l'usage des téléphones et télévisions au volant / guidon. Il en existe bien d'autres que vous découvrirez lorsque votre intérêt se portera vraiment sur notre sécurité.

J'évoque sans l'aborder le lien entre CT 2 / 3 roues et véhicule sans permis qui relève de la supercherie.

Bonne soirée.

N° 967909 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 14:07

Bonjour,

Je suis pour le contrôle technique des motos si celui-ci consiste à sanctionner ceux qui modifient ou remplacent le pot d'échappement d'origine pour faire un maximum de bruit, sinon je ne vois pas l'intérêt. Il faudrait accompagner ce contrôle technique par un décret fixant le seuil du nombre de décibels à ne pas dépasser, et un accompagnement pour l'achat et la production de motos électriques. Le problème essentiel des motos : c'est le bruit, faudrait pas passer à côté.

N° 967911 - CT moto

par :

16/07/2023 14:17

Au lieu d'embêter les motards qui se respectent (avec des motos entretenues et rarement des épaves), regardez plutôt à mettre un contrôle sur les 50cc et les voitures sans permis complètement pourries !

N° 967912 - Contrôles

par :

16/07/2023 14:23

Bonjour

Je ne suis pas certain que les contrôleurs et structures soient prêtes à moins de 6 mois de recevoir l'ensemble des 2 roues, trois et quatre roues dans les mêmes conditions  
Ne faut il pas une formation et structure adéquate avant de valider un texte ?

N° 967913 - Décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

16/07/2023 14:29

Un projet qui ne permet pas de répondre au besoin, à savoir éviter d'avoir des véhicules sur la voir public qui ne répondent plus aux exigences sécuritaires. En effet les motards sont dans l'obligation d'avoir un véhicule qui répond aux exigences sécuritaire afin de pouvoir se déplacer. Une différence important avec les véhicules quatre roues. Les points d'attentions sécuritaires ne permettent actuellement pas d'être détecté lors de ce contrôle. Une révision annuelle ou tous les 5000 km au sein de la concession devrait permettre de répondre parfaitement à la demande.

Cordialement

N° 967914 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 14:43

En ce qui me concerne je ne vois pas la pertinence d'un contrôle technique pour les motos pourquoi?

Chaque fois que je vais utiliser ma moto je fais un contrôle visuel: état des pneus de la chaîne, l'éclairage, absence d'huile ou de gras sur le moteur la fourche et les suspensions, niveau de frein, cette opération me prend moins de deux minutes.

Sur les premiers mètres de roulage j'actionne les freins pour contrôler leurs efficacités.

Tout les miles km graissage de la chaîne et tout les mois pression de pneus.

Selon les statistiques des assurances seulement 0.3/100 des accidents sont due au mauvais état de la moto contre 30/100 due à l'état de la route. sois 100 fois plus

Donc je ne vois pas l'utilité d'un contrôle technique si ce n'est d'amputer encore un peu plus mon pouvoir d'achat.

N° 967915 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 14:44

En ce qui me concerne je ne vois pas la pertinence d'un contrôle technique pour les motos pourquoi?

Chaque fois que je vais utiliser ma moto je fais un contrôle visuel: état des pneus de la chaîne, l'éclairage, absence d'huile ou de gras sur le moteur la fourche et les suspensions, niveau de frein, cette opération me prend moins de deux minutes.

Sur les premiers mètres de roulage j'actionne les freins pour contrôler leurs efficacités.

Tout les miles km graissage de la chaîne et tout les mois pression de pneus.

Selon les statistiques des assurances seulement 0.3/100 des accidents sont due au mauvais état de la moto contre 30/100 due à l'état de la route. sois 100 fois plus

Donc je ne vois pas l'utilité d'un contrôle technique si ce n'est d'amputer encore un peu plus mon pouvoir d'achat.

N° 967916 - Non favorable

par :

16/07/2023 14:48

C est une hérésie de croire que cela va diminuer les accidents, et réduire les émissions de co2.

Il vaudrai mieux améliorer l'état des routes existantes et de s assurer de placer les panneaux travaux avant de commencer un chantier pour éviter les surprises (gravier).

Je comprend pas comment vous pouvez faire un ctp commun a des types de deux roues complètement différents .

Je ne souhaite pas cautionner ce projet de loi.

N° 967917 -

par :

16/07/2023 15:01

Je ne pense pas que l'introduction d'une technique de contrôle améliorera l'état des vélos utilisés en France. La majorité des vélos sont utilisés uniquement à des fins de plaisir et les motards ont un profond respect pour l'apparence et les performances de leurs vélos. Ils consacrent beaucoup de temps et d'argent à garder leurs vélos en parfait état.

N° 967918 - Le CT 2 roues ne se justifie pas.

par :

16/07/2023 15:02

Imposer un Ct pour les motos est une méconnaissance flagrante de ce que sont les motards.

Un motard sait, comprend immédiatement dès qu'il est en selle que sa survie tient :

- au bon état de sa moto

- à sa bonne conduite et au respect de la route partagée (si seulement les automobilistes pensaient aussi finement, on serait soulagés)

Cela pour une seule et bonne raison : le motard doit à la qualité de son engin et de son pilotage sa seule survie.

Pour un technocrate, c'est difficile de l'imaginer, mais sur une moto, pas de carrosserie protectrice qui permet de faire n'importe quoi.

Alors, imposer un CT aux motos est une aberration qui ne s'appuie que sur un seul point: une méconnaissance des motards.

N° 967919 - Viser en priorité les deux-temps et le bruit excessif

par :

16/07/2023 15:03

Il semble anachronique de voir encore rouler des deux-roues à moteur deux-temps à l'heure de la transition écologique. Ces véhicules, qui circulent surtout en ville, sont très polluants, malodorants et surtout bruyants. Le contrôle technique doit viser en priorité ces engins qui sont souvent mal entretenus et trafiqués (échappement modifié ou absent, émettant des nuisances sonores qu'il n'est plus possible de supporter).

Les motos de plus grosse cylindrée sont généralement bien entretenues. Contrairement aux automobiles, les organes vitaux pour la sécurité d'un deux-roues sont directement visibles. Dès la moto-école, le motard apprend à faire le tour de son véhicule pour vérifier les points de sécurité déterminants. Il est aussi sensibilisé à l'entretien rigoureux de sa machine (freins, pneus, amortisseurs...), conscient qu'une défaillance mécanique peut lui coûter très cher. Quelques motards dérogent à ces comportements vertueux. On les voit surtout à la belle saison, sur des machines très (trop) bruyantes. Un contrôle routier et une verbalisation sur les décibels excessifs émis par ces deux-roues serait une piste pour modérer ces comportements.

N° 967920 - Non!!non!!! Et encore non!!!!

par :

16/07/2023 15:05

L'état c'est nous, la majorité des motards ne veulent pas de ce ct. Écoutez la majorité des utilisateurs de 2 roues et non les écolos intégristes ! Les contrôles à tout va voitures motos, certifications de toutes sortes les français en ont marre surtout en milieu rural. Les écolos bobos des mégapoles pourrissent la ruralité, trop de motos en villes trop d'auto ? pourquoi ne pas déjà appliquer les règles existantes ???sonores etc la France ne va pas à elle seule sauvez le monde .....

N° 967921 - Encore une façon de taxer encore plus les usagers sous de fallacieux prétextes !

par :

16/07/2023 15:08

Les 2RM, en fluidifiant le trafic réduisent la pollution; La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports. Il faudrait se concentrer en priorité sur le transport routier et aérien au lieu de taxer encore plus les usagers sous de fallacieux prétextes.

Les accidents de deux-roues motorisés sont bien plus liés à l'état des routes ainsi qu'à l'inattention des usagers à l'égard des deux roues plutôt qu'à l'état du véhicule.

Les Motards effectuent déjà les contrôles de sécurité car ils savent qu'ils n'ont que deux roues et aucune protection, et que ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre. Je fais bien davantage confiance à votre concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT. Les motos de collection de plus de 30 ans devraient être exonérées de ce contrôle.

N° 967922 - Sans titre

par :

16/07/2023 15:10

le président qui disait ne pas vouloir embêter les français n'a certainement jamais posé ses fesses sur un deux roues contrairement à l'ancien président qui appréciait sortir discrètement comme monsieur tout le monde à scooter. en se basant dans 95% des cas l'état du deux roues n'est pas accidentogène, c'est plus les comportements des automobilistes qui n'ont jamais conduits un 2 roues ou ne savent plus faire du vélo de nos jours qui incombent des situations dramatiques sur routes. quand à sanctionner pour la pollution et les nuisances sonores, ce sont les technocrates nouvelles génération qui sont les premiers à se plaindre du bruit et de l'odeur des échappements tout pour faire racketter les deux roues tout comme le chant du coq et le carillon de nos églises ça aussi ça leur convient pas!

N° 967923 - Profit ou sécurité

par :

16/07/2023 15:15

Aujourd'hui les contrôles techniques voitures mis en place plus les mesures sur les normes de pollution ont assaini un parc automobiles vieillissant et incontestablement dégradé. Pour autant beaucoup de contrôles sont plus que douteux et juste une histoire d'argent c'est vraiment affligeant.

Pour les deux roues dont le parc n'est pas dans le même état, cette mesure n'est ni plus ni moins qu'une taxe déguisée qui va faire les intérêts de centres techniques non scrupuleux en risquant d'abîmer nos machines ne les connaissant pas (on prend pas une moto en main comme une voiture). Une grande partie des moteurs, faire la révision garage, ce qui devrait garantir le bon état et l'entretien de nos machines et ne pas avoir besoin de ce contrôle technique.

Une moto non entretenue et dangereuse pour nous et donc inconcevable.

C'est très différent de la logique d'une voiture.

Une mobilisation importante des motards confirmera, ce que j'écris.

Bien à vous

N° 967924 - Non au ct Moto

par :

16/07/2023 15:25

Je suis contre les arguments mis en avant par le gouvernement pour la mise en place du ct moto

En effet il est

Prouvé que les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état des motos mais bien plus à l'état des routes,

le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains motards irrespectueux

Je possède entre autre des solex et faire 40 kms pour me rendre à un contrôle est complètement ridicule également en cyclo

J'effectue moi même les contrôles de sécurité que j'ai appris au permis et ce depuis 35 ans de permis. Ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT

La pollution des 2 roues ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

Je fais davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT

Et de toute façon les motos de plus de 30 ans doivent être exonérées en effet nous sommes de très nombreux collectionneurs et je ne vois pas passer les 30 2 roues de ma collection au ct



C ridicule

De nouveau une histoire de gros dois tout cela !!!!

N° 967925 - Oui au contrôle technique des motos

par :

16/07/2023 15:29

Il était temps !

N° 967926 - Contre

par :

16/07/2023 15:37

Les motos doivent toutes être en bon fonctionnement car la vie de chaque conducteur est en jeu.

Donc pas besoin de contrôle technique

N° 967927 - Non au contrôle technique moto et 2RM

par :

16/07/2023 15:39

Nous les motards sommes soucieux de l'état de notre véhicule.

les accidents ne sont que très très rarement causés par un défaut mécanique, cela ne diminuera pas

le nombre d'accidents, et cela fera encore baisser notre pouvoir d'achat avec un impôt supplémentaire.

Nous refusons la mise en place du contrôle technique

N° 967928 - Pourquoi un contrôle technique motos?

par :

16/07/2023 15:39

Bonjour,

Je me permets de laisser un commentaire sur le soit disant intérêt du contrôle technique moto. J'ai le permis moto depuis 15 ans et je roule très régulièrement avec celle-ci, je ne comprends absolument pas cette mesure qui discrédite l'état général des motos en obligeant ce contrôle. Ayant appris lors de mon permis moto que notre sécurité c'était l'équipement, le bon état de sa moto et son comportement, un motard digne de ce nom ne prendrait pas la route sans être sûr de sa machine donc à quoi bon payer un contrôle si ce n'est pour payer une taxe supplémentaire. Avant de partir avec ma moto, je vérifie toujours mon éclairage, mes pneus et leurs pressions, je vérifie chaque élément de ma moto, car s'il y a un problème sur celle ci c'est ma vie que je risque ainsi que celle des autres usagers.

Ma moto est toujours entretenue et je fais confiance à mon réparateur qui fait également un contrôle de l'état général de celle ci.

Quand je prends la route et que je vois un nombre incalculable de dangers sur celle ci, comme les graviers, le gasoil, les débris, les plaques d'égouts ou même les raccords de goudron qui peuvent provoquer des accidents mortels qui ne sont pas dû à l'état de ma moto mais bien à l'état de la route . Le taux des accidents dû au mauvais entretien des motos dans un accident ne représente que 0,3 % et celle de l'état des routes et de l'erreur humaine c'est quoi le pourcentage ? Je pense qu'il doit être bien plus important que ces 0,3%. A quand un contrôle technique de la voirie ? Ça serait une bonne voie pour la sécurité de tous, motards, automobilistes, cyclistes.....

Je roule entièrement équipé, ma moto entretenue par un pro, à quoi me servirait ce contrôle à part confirmer le professionnalisme de mon garagiste et me prendre le peu d'argent qu'il me reste pour les lobbies du contrôle technique.

La moto c'est une passion, une passion ça s'entretient et pour la vivre longtemps il faut être consciencieux et respectueux de son matériel.

N° 967929 - Contrôle technique 2 roues

par :

16/07/2023 15:41

Le contrôle devrait se limiter aux freinage et l'éclairage du véhicule. Étant moi même motard, ce sont déjà des points essentiels à la pratique de la moto que je, ou fait vérifier par un professionnel. Pas besoin de payer un impôt supplémentaire pour cela. Merci

N° 967930 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques

par :

16/07/2023 15:42

Thanks for finally talking about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques &#3655;&#3605;pg &#3648;&#3655;&#3610;&#3605;&#3619;&#3591;</a>

N° 967931 - Il semblerait que vous vous trompez de cible.

par :

16/07/2023 15:42

30 % des accidents sont dus au mauvais état des infrastructures.

0,3 % des 2 roues impliqué dans un accident du au mauvais état de la moto.

Plutôt que de faire payer les motards pour un contrôle technique dont les comptours ne sont pas encore définis pour un maigre un résultat pour la sécurité routière, ne pouvez-vous pas affecter une partie des recettes générées par les radars automatiques pour améliorer l'état des routes et faire baisser significativement les accidents des 2 roues ?

N° 967932 - Rien pour la sécurité des motards

par :

16/07/2023 15:43

En tant que motard (Harley-davidson Deluxe), je n'ai pas besoin d'un contrôle technique pour faire entretenir ma moto, je sais que son bon fonctionnement est vital. Dans le même temps d'autres actions pourrait réellement améliorer la sécurité des motards. Rebouchage des nids de poules, des enrobés de qualité et non du bicouche gravillonné, mise en place de glissières de sécurités adaptées aux 2 roues entre autre. Effectivement, ces mesures coûtent de l'argent aux collectivités alors que le contrôle technique en rapporte aux centres de contrôle technique. Au final, c'est le business qui l'emporte, rien pour la sécurité des motards.

N° 967933 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 15:46

Bonjour

Ce projet ne va pas dans le sens de la sécurité mais répond uniquement à l'intérêt financier des lobbyistes des centres de contrôle technique. En effet tel que je l'ai appris pendant mon permis l'ensemble des contrôles de sécurité sur une moto sont visuels et fait régulièrement avant chaque sortie. De plus ma moto voit son concessionnaire une fois par an. Le contrôle de vitesse max est inutile et pourrait endommager mon moteur car jamais je ne le pousse au maximum.

Vivant en milieu rural, combien de kilomètres devrait je faire pour trouver un centre capable de prendre soin de ma moto lors de ce CT ?

Pourquoi pénaliser l'ensemble des motards en imposant un CT alors que seuls quelques individus ne respectent pas ni la loi ni leur moto ?

Je préférerais que toute l'énergie déployée pour mettre en place ce CT soit utilisée pour l'entretien des routes. En effet, il est paradoxalement toujours plus répandu l'utilisation de graviers pour l'entretien des routes départementales sans réaliser un balayage minimal de ce gravier qui empêche tout freinage en sécurité (même à 30 km/h) L'utilisation de mobilier urbain saillant en bord de route où les ralentisseurs devraient plus faire l'objet de contrôle que ma moto.

À noter également que mon centre de contrôle technique auto actuel ne souhaitera pas réaliser ce passage au CT moto car il ne souhaite pas perdre de futur client (avec les jeunes en 50 cm<sup>3</sup>) ni de problème avec ses clients actuels qu'il sait très soigneux de leur moto et qui n'accepteront pas la moindre « rayure ».

Merci pour votre lecture attentive.

N° 967934 - Le controle technique des motos

par :

16/07/2023 15:46

C'est une mesure inutile . A chaque révision les vérifications touchant la sécurité sont assurés par la compétence des mécaniciens du garage. Celles çï dépassent de loin celle d'un controleur d'un centre technique.

Messieurs les ministres concernés portez vos efforts sur l'amélioration des infrastructures routières. Voila une mesure utiles à tous.

N° 967935 - CT

par :

16/07/2023 15:47

Le contrôle technique n'apportera rien de plus en terme de sécurité pour les 2RM.

Le taux d'accidentologie n'est que 0,3 % dû aux pb techniques.

Par contre il n'est là que pour faire plaisir à certains groupes de pression: association de BoBo parisiens, et du lobbying de certains centres.

Par contre l'état de nos routes se dégradent et nous avons dégringolé au niveau du classement mondial !!!!!!!!!!!

N° 967936 - De l'intérêt, ou pas, d'un contrôle technique pour les deux-roues motorisés

par :

16/07/2023 15:57

Bonjour,

Pourriez-vous me faire parvenir une adresse mail à toutbleu@orange.fr afin que je puisse vous renvoyer un fichier pdf.

Cordialement

N° 967937 - CT moto

par :

16/07/2023 16:02

Nous sommes beaucoup plus soucieux de notre sécurité car beaucoup plus vulnérable sur les routes. Le CT moto est pour moi une fois de plus un simple moyen de permettre à quelques grands groupes de faire de l'argent sur le dos de passionnés.

CT encore plus injuste quand on voit les statistiques d'accidentologie des motards.

S'il s'agit de contrôler le niveau sonore de quelques pots d'échappement non homologué on frôle le ridicule.

Pour améliorer la sécurité routière il me semblerait plus pertinent de créer des passages obligés en auto école tout au long de la vie des conducteurs pour leur permettre de se mettre à niveau avec l'évolution des conditions de circulations. Mais également que chaque permis B fasse une tour derrière un moniteur de moto école pour mieux comprendre ses concitoyens de la route.

N° 967938 - mon avis.....!

par :

16/07/2023 16:02

a quoi cela sert il de me demander mon avis puisque la dernière fois qu'on me la demandé, en 2005, on m'a dit que je savais pas voter.....

N° 967939 - CT moto

par :

16/07/2023 16:03

Nous sommes beaucoup plus soucieux de notre sécurité car beaucoup plus vulnérable sur les routes. Le CT moto est pour moi une fois de plus un simple moyen de permettre à quelques grands groupes de faire de l'argent sur le dos de passionnés.

CT encore plus injuste quand on voit les statistiques d'accidentologie des motards.

S'il s'agit de contrôler le niveau sonore de quelques pots d'échappement non homologué on frôle le ridicule.

Pour améliorer la sécurité routière il me semblerait plus pertinent de créer des passages obligés en auto école tout au long de la vie des conducteurs pour leur permettre de se mettre à niveau avec l'évolution des conditions de circulations. Mais également que chaque permis B fasse une tour derrière un moniteur de moto école pour mieux comprendre ses concitoyens de la route.

N° 967940 - Contre le CT 2 roues !

par :

16/07/2023 16:05

L'escroquerie du contrôle technique 2 roues de plus de 126cm<sup>3</sup> doit être arrêtée si ce gouvernement dictatorial ne veut pas garder l'étiquette de 2nd gouvernement de Vichy !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, pas ceux des groupes qui vont récupérer un business et se faire de l'argent sur le dos des gens, mais les vrais chiffres de la sécurité routière en France !

De plus la formation de conduite moto est axée sur l'entretien et la vérification du motocycle avant son utilisation.

L'entretien des routes, la réglementation absente sur les nouveaux véhicules électriques, le respect du code de la route par les cyclistes, piétons, voitures sans permis, la lutte contre l'alcool, la drogue

et le téléphone au volant réduirait le nombre d'accidents et de morts sur nos routes et favoriser l'utilisation du deux roues dans les agglomérations favoriserait la circulation et la baisse significative de la pollution !

Voyons si le gouvernement de Macron et Borne est démocratique et axé sur l'écologie et le bon sens ou si ce gouvernement aux tendances national-socialiste dans l'application de ses mesures est la renaissance d'un mouvement outre-Rhin au brassard rouge du siècle dernier...

N° 967941 - Que m'apportera le contrôle technique, ma moto est révisée tous les ans par mon concessionnaire ?

par :

16/07/2023 16:09

Je ne comprends pas l'intérêt d'un contrôle technique pour les personnes dans ma situation : Cela fait 31 ans que je fais réviser tous les ans ma moto par mon concessionnaire , il est le seul à "toucher" la mécanique de ma moto, ne serait il pas judicieux de récompenser le sérieux des motards et les exonérer de contrôles techniques si nous présentons un carnet d'entretien ou les factures des révisions réalisées tous les 12 mois. De plus je roule sur des motos onéreuses (plus de 30 000 euros) et lourdes (+ de 300 Kg) qui sera responsable en cas de dommage ou de rayures sur la moto pendant le contrôle technique ? Pour info les meccanos de ma concession posent des couvertures sur la moto lorsqu'ils montent dessus pour ne pas rayer le réservoir avec leur fermeture éclair ou ceinture , aurais je la même attention lors du contrôle technique sur ma moto à + de 36 000 euros ?? ). Si ce n'est pas le cas, je refuse qu'il monte dessus pour éviter toutes rayures que seraient un préjudice lors de la reprise de ma moto par mon concessionnaire . Il semblerait que je pourrais manipuler la moto moi même , que se passe t il si je chute en postillonnant la moto sur le pont ou matériel de contrôle ? (j'ai un handicap à la jambe droite) Quelle assurance paiera les réparations liées à la chute et les éventuels frais d'hospitalisation ? Soyons sérieux et évitons les éventuels tensions et les recours juridiques (nos tribunaux sont déjà saturés) et toutes les personnes qui font une révision annuelle de leur moto par le concessionnaire de la marque (carnet entretien ou factures présentées) , devraient être exemptées du contrôle technique. De plus la pénurie de main d'œuvre dans les centres de contrôles technique fera embaucher des personnes de niveau "médiocre" dans le meilleur des cas "généralistes" non spécialisées à une marque et n'ayant jamais suivi les formations spécifiques aux marques américaines, allemandes ou italiennes. Qu'on vérifie régulièrement l'état mécanique d'une moto pourquoi pas, mes révisions annuelles sont là pour répondre à ce besoin et un contrôle technique "médiocre" fait sans connaître parfaitement la marque de la moto n'apportera absolument rien de plus. Un contrôle technique OU une révision annuelle, laissons les motards choisir les personnes qui contrôleront régulièrement l'état de leur moto et assureront notre sécurité. D'avance je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma proposition (contrôle technique ou révision annuelle) et qui répondra au besoin initial s'assurer que nous roulons tous sur une moto sécurisée.

N° 967942 - Consultation Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

16/07/2023 16:15

Bonjour,

Étant un motard, je n'attends pas les pannes pour m'occuper de ma moto.

Je roule sur un véhicule qui est toujours entretenu et révisé aux dates préconisées par le constructeurs.

Par contre, je suis nettement plus soucieux de l'état des routes sur lesquelles je roule, ce qui nous met en danger.

La mise en place de ces contrôles n'empêchera pas que certaines personnes roulent toujours avec des véhicules non-homologués.

Ceux sont toujours les mêmes qui payent pour les fraudeurs.

Je suis contre le contrôle technique.

N° 967943 - Contrôle technique

par :

16/07/2023 16:19

Cette mesure est inadéquate pour les motards dont la sécurité dépend à l'évidence du bon état de leur machine.

Un seul avantage, peut être, vérifier les échappements dont certains s'imaginent qu'ils doivent faire le plus de bruit possible.

Salutations

N° 967944 - POLLUTION ET BRUIT

par :

16/07/2023 16:19

le contrôle technique moto devra impérativement prendre en compte la conformité sonore des véhicules.

une norme de contrôle du bruit doit donc être mise en place

c'est un point très important pour diminuer les nuisances sonores liées à ce type de véhicule.

N° 967945 - POLLUTION ET BRUIT

par :

16/07/2023 16:20

le contrôle technique moto devra impérativement prendre en compte la conformité sonore des véhicules.

une norme de contrôle du bruit doit donc être mise en place

c'est un point très important pour diminuer les nuisances sonores liées à ce type de véhicule.

N° 967946 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

16/07/2023 16:21

Bonjour

Je suis contre ce contrôle technique.

Savez-vous que, parmi mes connaissances, aucun des usagers accidentés (moi compris) n'a pu incriminer l'état du véhicule mais plutôt l'état de l'infrastructure, ou le comportement des tiers?

Mon véhicule passe une ou deux fois par an chez le concessionnaire (en fonction de mon usage) et qu'il fait l'ensemble de ces vérifications et de plus les corrige en cas de besoin.

Déjà, je contrôle moi-même l'état des équipements de sécurité tous les 500 km. (tous visibles sans démontage et simple à réaliser). Un pneu légèrement sous gonflé est détectable en quelques centaines de mètres et est corrigé immédiatement. Le CT ne m'aidera pas ici non plus.

L'impact sur le bruit sera nul puisque les usagés avec des échappements non conforme modifieront le système avant et après le contrôle.

Le contrôle technique n'est qu'une manière de faire du profit pour les société de contrôle technique et n'aura aucun impact sur les véhicules contrôlés et donc la sécurité routière.

Des mesures plus intéressantes peuvent être, ou sont, déjà mise en place, port de gants, formation complémentaire, sensibilisation des automobilistes aux autres usagés. La réfection des chaussées de plus en plus dangereuses est devenu urgente, les infrastructures non réglementaire (dos d'ânes, bandes glissante, plaque métallique dans les ronds points..) sont à rectifier bien plus que la mise en place d'un contrôle technique qui montre surtout une incapacité a agir intelligemment.

Cordialement

N° 967947 - MON POINT DE VUE SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE DES 2 ROUES A MOTEUR

par :

16/07/2023 16:24

- en 55 ans de pratique du 2 roues motorisé, je n'ai jamais été exposé ou ai exposé quiconque à un seul problème de sécurité lié à l'état de mes motos que j'entretiens très régulièrement (examen visuel personnel et révisions par les concessionnaires conformément aux consignes d'entretien des constructeurs) ;
- mon kilométrage annuel en moto est en moyenne de 3000 km ;
- mon ressenti est qu'au prétexte de la sécurité, il s'agit d'un racket de plus dans un contexte de diminution notable du pouvoir d'achat des utilisateurs de 2 roues
- une mesure liberticide de plus !

N° 967948 - Contrôle technique pour les motos

par :

16/07/2023 16:27

Pour. Principalement pour faire baisser les nuisances sonores de ces engins.

N° 967949 - Contrôle Technique Moto ou comment dire "nous nous engageons pour la sécurité des utilisateurs des 2 roues" sans y mettre un seul centime

par :

16/07/2023 16:27

Comme la très grande majorité des motards ou scootéristes j'entretiens mon véhicule.

Je suis le premier concerné et ne veux pas subir une chute même à 20Km car cela peut être très grave. Pas de motos poubelles circulent sur nos routes.

Mais si on parlait de la baisse de la tva sur les équipements de sécurité et des dangers des glissières de sécurités, mais la il faut investir des deniers publiques, c'est beaucoup plus simple et moins couteux de laisser des entreprises privés prendre en charge le contrôle technique.

Aujourd'hui je peux rouler à 130 sur autoroute en short, torse nu et tong. Tant que j'ai un casque et des gants homologués tout va bien.

Soyez courageux et faites face à vos responsabilités et contradictions.

Ps Si le technicien en charge du CT monte sur mon véhicule doit-il revêtir casque et gants ?

N° 967950 - Idée louable mais

par :

16/07/2023 16:34

Sur la globalité des 2 roues aucuns problèmes, seulement sur de vieilles machines à démarrage au kick par exemple comment cela va t'il se passer ? Des petites exceptions et ajustage à prévoir car des conceptions anciennes différentes. (Tambours, 6V aléatoires, 600 cm3 a kick, pièces introuvables à l'origine...)

N° 967951 - contrôle technique moto et non protection des motards

par :

16/07/2023 16:37

La mise en place d'un contrôle technique des véhicules de catégorie L me semble contreproductif avec les buts recherchés si ceux-ci sont bien la baisse des nuisances sonores, la réduction des pollutions atmosphériques et l'amélioration de la sécurité des utilisateurs,

Concernant le 1er point, une personne utilisant un pot d'échappement bruyant aura facilement la possibilité de l'installer après contrôle.

Concernant le 2nd point, si j'ai bien lu les documents les véhicules les plus anciens et les 2 temps ne sont pas concernés ce qui ne me choque pas en soit car ils ont été conçus et homologués ainsi. Les motos récentes sont prévues pour peu polluées et compte tenu du faible kilométrage des motards actuels il faudra de très nombreuses années pour que ses motos vieillissent et polluent.

Concernant le point 3, celui de la sécurité des motards cela frise l'escroquerie ! Comment parler de sécurité si ont peu rouler en toute légalité en sandales, short et marcel ! Ce concentrer sur l'état des motos qui statistiquement n'est que très rarement mis en cause dans un accident alors que rien n'est fait pour améliorer la protection des motards est hypocrite.

N° 967952 - Contrôle Technique 2-3 roues motorisées

par :

16/07/2023 16:37

Bonjour,

J'ai 64 ans et je suis motard depuis presque 50 ans (permis A1 en 1976 puis A en 1978). La décision gouvernementale de mettre en place un contrôle technique(CT) des 2 et 3 roues motorisées suscite de ma part les réflexions suivantes :

De mémoire, avant la mise en place d'un CT pour les automobiles, les assurances avaient noté que le mauvais état de ces véhicules était pour partie responsable de 17% des accidents. Il est vrai qu'à l'époque, il n'était pas rare de voir rouler des « poubelles sur pneus » avec du fil de fer qui tenait le pare-choc ou de larges bandes de scotch qui reliaient les ailes au capot, sans parler des pots d'échappement qui, comme leur nom l'indique, tentait de s'échapper du véhicule. Les compagnies d'assurances étaient alors au premier rang des demandeurs d'un CT pour les autos. Cette mesure a d'ailleurs été relativement efficace puisqu'on ne voit pratiquement plus sur les routes de véhicules tels que ceux précités. A contrario, il faut noter que dans le cas présent, les compagnies d'assurance ne sont actuellement pas vent debout pour réclamer un CT pour les 2-3 roues motorisées.

En ce qui concerne les 2-3 roues motorisées, les statistiques sont tout autres puisque plusieurs enquêtes ont montré que le mauvais état du véhicule n'était en cause que pour moins de 0,5% des accidents. A noter que la grande majorité des accidents est consécutive à des « tourne à gauche » de conducteurs qui n'ont pas vu ou regardé dans leur rétroviseur la moto qui circulait sur leur gauche ou à une dégradation de la chaussée (nids de poule, ralentisseurs mal ou pas signalés,...) pour environ 30%.

Il faut savoir que le mauvais état d'un organe sur une moto entraîne une sanction sinon immédiate, du moins à très court terme. Un pneu sous-gonflé, des plaquettes de frein usées, un disque de frein



voilé, un amortisseur fatigué, une pièce desserrée, ont des répercussions sur la tenue de route ou le freinage d'un 2 roues. De plus, pratiquement tout organe est visible et quasiment accessible sur une moto et le moindre défaut ou fuite est immédiatement repérable, d'où une remise en conformité rapide. Contrairement à ce qui existait avant le CT auto, on ne voit pas rouler de motos en mauvais état ou rafistolées. Comme quoi un CT pour les 2-3 roues motorisées ne permettrait pas de détecter des problèmes techniques puisque ceux-ci le sont au quotidien par chaque utilisateur. De plus, chaque motard a une relation particulière avec sa machine et en prendre soin, c'est aussi prendre soin de sa sécurité personnelle.

Pour la petite histoire : il y a quelques semaines, je suis allé à la concession BMW qui entretient ma moto car le chauffage de la selle arrière ne fonctionnait plus. Avant de rentrer la moto à l'atelier, un technicien a inspecté les plaquettes de frein et les pneus et m'a fait signer un document répertoriant les degrés d'usure de ces deux organes, avant de me préciser qu'en cas d'usures trop prononcées, il avait obligation de remplacer les pièces concernées avant la restitution de la moto, même si j'étais venu pour un problème autre que touchant à la sécurité. Ayant 2 voitures de marques différentes, je n'ai jamais rencontré ce type de comportement chez les concessionnaires chez qui je les fais entretenir.

Comme dit plus haut, je roule depuis presque 50 ans et j'ai constaté depuis plusieurs années une dégradation des routes, notamment depuis le désengagement de l'Etat pour leur entretien, confié aux communes et départements qui, à mon sens, n'ont pas les moyens de le faire. Rappelons que la France, à la première place jusqu'en 2012 en termes de qualité des routes, était passée à 7<sup>e</sup> place en 2015. Elle avait réussi à se maintenir à ce rang au cours des 4 dernières années, mais le classement 2019 (réalisé dans 141 pays) positionne notre pays à la 18<sup>e</sup> place selon le Forum économique mondial. Sachant que la dégradation des routes concerne près de 40 millions de véhicules, on peut se demander pourquoi mettre en place un CT pour les 4 millions de 2-3 roues motorisées alors que rien ou presque n'est fait pour améliorer les routes empruntées par 40 millions d'utilisateurs.

En conclusion, pour ce qui me concerne, le CT est inutile tel que préconisé par le gouvernement. Commençons par entretenir nos routes avant de ponctionner les utilisateurs de 2-3 roues motorisées sous des prétextes fallacieux. Par contre, si CT il devait y avoir, il serait peut-être judicieux de réfléchir à ce qui a été mis en place par exemple en Belgique, à savoir un CT:

- . En cas de changement de propriétaire
- . Après un accident
- . En cas de modification des caractéristiques techniques du véhicule

N° 967953 - avis contrôle technique

par :

16/07/2023 16:40

Bonjour,

Je suis contre la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues car je ne pense pas que cela fasse baisser le nombre d'accident de ces derniers, et n'y vois aucun intérêt majeur.

N° 967954 - Ct moto

par :

16/07/2023 17:00

Quand les véhicules à 2 roues parcourent en moyenne 3691 km par an (en 2020) je pense qu'il faudra bien choisir la périodicité du ct moto. Le risque est d'enfoncer une porte ouverte en contrôlant des motos en bon voir très bon état. Les enduros ou l'usage est spécifique auront elles une dérogation ? Ces motos sont entretenues parfois à chaque sortie.

Je pense qu'il faudrait plutôt former les moins bricoleurs à faire et contrôler leurs motos eux même. Certain garagiste moto forment des motards à garder son deux roues dans de bonnes conditions. Ensuite attention au quadricycle légers dont les centres de contrôle technique ne veulent pas avoir affaire avec cette clientèle... ils devront peut être envoyer le résultat par courrier pour éviter le conflit en cas de refus de CT.

N° 967955 - le controle technique et la securité routiere

par :

16/07/2023 17:06

les situations de danger et les causes d'accident en roulant en 2 roues me semblent dues au comportement du conducteur ( le code de la route reste la reference de comportement ) , aux relations avec les autres usagers (la encore il y a le code de la route ) et a l'environnement (une dégradation lente de l'état des routes et une implantation anarchique de dispositifs anti vitesse) ; l'état du véhicule , les statistiques le confirment , n'entre que pour peu dans les causes d'accident raisons pour lesquelles je ne pense pas qu'un contrôle technique soit utile ,autant investir dans des actions pédagogiques avec les services de l'état pour restaurer une circulation partagée

N° 967956 - Contre le contrôle technique

par :

16/07/2023 17:11

Je suis contre le contrôle technique moto car les éléments de sécurité sont facilement vérifiables je le fais donc moi même. Je possède plusieurs motos et je préfère mettre 50 euros dans l'entretien de mes machines que dans un contrôle technique surtout par ce temps de crise ayant 4 motos, je suis collectionneur.

Deplus les différents rapport ont bien montré que l'état des 2 roues a très peu d'impact sur les accidents.

Continuons les efforts sur les mesures alternatives.

Bien cordialement.

N° 967957 - controle technique categorie L

par :

16/07/2023 17:17

Le contrôle Technique de la catégorie L pourquoi pas !!! Mais comment ?

Nous avons déjà beaucoup de mal à recruter pour le contrôle automobile .

Nous avons urgemment besoin que vous autorisiez les CAP/BEP avec expériences dans l'automobile a postuler au poste de contrôleur .

Il manque au minimum 1000 contrôleurs pour l'automobile . Nous en avons besoin peut être d'autant pour la Catégorie L . Sans assouplir les prérequis pour devenir contrôleur , nous ne pourront pas mettre en place ce nouveau contrôle dans de bonnes conditions.

Je pense que pour faciliter les choses , il faudrait une extension d'agrément pour les centres VL et PL plutôt qu'un nouvel agrément .

Je suis opposé à l'ouverture de centre uniquement dédiés à la catégorie L afin de garantir l'équilibre économique des centres existants . Le maillage du territoire existant déjà .

Il me semble que la fréquence de passage 5/3/3 n'est pas adaptée . La durée de vie des véhicule de la catégorie L étant plus courte et pour simplifié , il serait bon de passer la fréquence en 4/2/2 .

Je pense que de part le matériel nécessaire , des besoins de recrutement et de formation , le démarrage de l'activité ne devrait démarrer seulement en 2025 .

Afin d'accélérer , les formations devrait pouvoir s'effectuer en distanciel .

N'oublions pas que pour contrôler un véhicule à bonne hauteur , un bâtiment d'au moins quatre mètres de hauteur est nécessaire .

Je pense que pour la sécurité des contrôleurs , il faudrait règlementairement noter que le client devrait manipuler sa mon dans le centre .

Pour faciliter les choses , la codification des défaillances devrait être la même que celle de l'activité VL .

N° 967958 - Ct, le raquette du siècle

par :

16/07/2023 17:23

Tous les motards sont conscients de l'état général de leur moto, tous les organes de sécurité sont accessibles sans rien démonter donc visibles avant de prendre le guidon (plaquette et disque de frein, amortisseur, pneus etc...)

Le contrôle technique pour les 2 roues est inutile et s'apparente à du raquette organisé par l'état.

N° 967959 - un motard responsable contre le projet de CT 2RM

par :

16/07/2023 17:39

Je suis motard depuis 24 ans. Comme tous les motards propriétaires de leur machine et conscients de leur vulnérabilité, je vérifie avant chaque trajet l'état des pneumatiques et des plaquettes de feins, les différents niveaux de liquide, notamment liquide de frein, l'éclairage....De plus je fais entretenir ma moto chez un concessionnaire, avec une révision complète systématique à chaque printemps.

Ce professionnel spécialiste des motos dispose de tout l'outillage nécessaire mais surtout des connaissances et compétences pour vérifier les éléments de sécurité de ma moto et me conseiller pour toute intervention qui lui semble nécessaire.

Mais de par cet entretien réalisé par un spécialiste, ma sécurité n'est améliorée que de 0,3 % !

En effet, plusieurs études indépendantes menées au niveau européen montrent que moins de 0,5 % des accidents de deux-roues motorisés (2RM) sont dûs à des défaillances techniques.

Dans 2 tiers des accidents impliquant un 2RM, le conducteur du 2RM n'est pas en tort et victime des autres usagers que sont les automobilistes : méconnaissance des particularités des 2RM, inattention due aux distracteurs et tous les dispositifs « d'aide à la conduite » qui induisent une déresponsabilisation grandissante, sans parler des médicaments, alcools, stupéfiants .

Ces causes d'accidentalité ressortent des chiffres fournis par les forces de l'ordre - Police et Gendarmerie - lors des réunion du Pôle départemental de sécurité routière réuni tous les 2 mois en Préfecture des Landes.

Un autre facteur important de l'accidentalité des 2 RM est la dégradation accélérée du réseau routier en France : encore à la première place européenne de par la qualité de son réseau dans les années 2000, la France est désormais classée 18ème !

Pour les aspects pollution de l'air ou pollution sonore, les 2RM n'ont pas besoin de CT. En effet, les constructeurs ont fait évoluer rapidement les motorisations ces dernières années, pour arriver à la norme Euro5, sachant qu'un 2RM - quelque soit sa motorisation - contribue de toute façon à limiter la pollution en permettant de fluidifier le trafic et ne contribuant pas aux embouteillages source de pollution importante par rapport à la distance parcourue.

Pour la pollution sonore, elle est le fruit d'une minorité disposant volontairement de pots non homologués, et qui pourront contourner le CT par un remplacement temporaire de leur pot d'échappement. Pour le quotidien, les forces de l'ordre disposent des outils permettant de sanctionner les comportements irrespectueux de quelques uns.

Compte tenu des différents éléments rappelés ci-dessus, le CT 2RM est ABSOLUMENT INUTILE.

Outre cette inutilité, le CT2RM va aggraver la situation des propriétaires de 2RM au plan administratif, voire même de leur sécurité, ce qui sera le comble et totalement contre-productif. En effet, le faible nombre de centres de contrôle technique qui vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, va entraîner un délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.

En outre, pour les jeunes en cyclo, vivant le plus souvent en zone périurbaine ou à la campagne et pour lesquels le 2RM est un véhicule indispensable, l'obligation de se rendre dans un centre de CT - qui sera forcément en zone urbaine pour être rentable - va augmenter sa vulnérabilité, tout en occasionnant des déplacements supplémentaires source de pollution !

En lieu et place de ce contrôle technique INUTILE pour les 2 RM, le gouvernement devrait plutôt : entretenir son réseau routier et aider les collectivités à entretenir le leur avec l'argent récolté par les radars automatiques

accentuer la pédagogie, et la formation des usagers de la route et notamment des automobilistes pour favoriser la sécurité des conducteurs de 2RM, baisser la TVA sur les équipements protecteurs ne pas céder aux lobbyistes des grandes enseignes de CT qui ne souhaitent que réaliser des profits financiers ben étant incapables d'assurer un vrai contrôles des 2RM car non formés et non outillés et surtout ne pas céder aux lobbyistes de trois associations parisiennes souhaitant sortir les 2RM des villes, sans en reconnaître les avantages en terme de fluidification du trafic, mais surtout dont les dirigeants sont propriétaires d'entreprises qui louent les vélos ou trottinettes électriques à la collectivité ; outre le CONFLIT d'INTERET avéré, ces véhicules électriques constituent eux-mêmes un scandale sur le plan écologique d'une part, et sur le plan de la sécurité de ces nouveaux usagers d'autre part, peu formés, peu protégés, se mettant en danger et sources d'accidents pour les autres usagers.

Après l'exposé de tous ces éléments, il est évident que le CT 2RM, et notamment pour les motos, est absolument inutile en terme de sécurité des usagers ou de pollution environnementale

Par contre, ce CT2RM permettra assurément de satisfaire les intérêts de lobbyistes.

Où est l'intérêt général que doit servir l'action d'un gouvernement ?

N° 967960 - Contrôle technique d'un deux roues, tricycles ou quadricycles

par :

16/07/2023 17:46

Je suis contre le contrôle technique de ces engins cités dans le titre de mon commentaire.

Je suis pilote d'une motocyclette de 1998 (1ère mise en circulation 2000) d'une cylindrée de 900cm3 de type routière, classée moto de collection depuis peu. Je vérifie moi-même ma motocyclette en faisant le tour avant chaque utilisation (ou la veille) : hauteur de l'huile, état des pneumatiques (fissures, usure, etc..) et de leur pression, clignotants, arrimage des sacoches, état des câbles de freinage, vérification s'il n'y a pas de tâches d'huile à l'emplacement du stationnement, sentir s'il n'y

a pas une fuite d'essence (ça m'est arrivé pour avoir mis du 95 au lieu du 98 ce qui a détérioré les joints puis la fuite d'essence).

Vidange tous les ans même si je n'ai pas fait les kilomètres prévus.

je fais confiance à mon garagiste motos et j'en ai eu plusieurs en raison de déménagements. S'il trouve quelque chose d'urgent à changer ou réparer, je lui laisse la consigne de me prévenir et je lui demande ensuite d'intervenir après estimation du coût. Lui même fait un contrôle général de ma motocyclette à chacune de mes visites et sûrement à tous ses clients.

Entretenir une motocyclette fait partie de la responsabilité de son pilote pour éviter un accident pour un problème mécanique, lui mais aussi envers les autres usagers ou piétons. C'est ce que l'on m'a enseigné au CNFPMG (centre national de formation des pilotes motocyclistes de la Gendarmerie) de Fontainebleau.

Au cours de ma carrière "d'ange de la route", je n'ai jamais trouvé un pilote de grosses cylindrées avec une motocyclette en mauvais état lors de mes contrôles (sauf après un accident).

J'ai été secrétaire d'une association MCP, chaque membre bichonnait sa moto. Cette association organisait une fête de la moto à Serrières (07) avec une sortie moto le dernier jour : tous les participants avaient des motos "nickel" (quelques uns avaient des plaques non réglementaires mais cela n'entraînait pas dans la sécurité du pilotage). Les deux membres qui ont eu des accidents de la circulation routière avec leur engin n'étaient pas en cause, ni leur "bécane", mais par le non respect de la priorité par des automobilistes auteur de l'accident. Il ne faut pas oublier qu'une moto n'a pas d'habitacle comme une voiture ou un camion pour se protéger en cas d'accident ou d'une chute: ses seules protections sont le casque, les gants, la combinaison ou le blouson, les bottes que ne portent pas tous les motards (en cas de chute, les tennies ne tiennent pas aux pieds et encore moins des tongs : j'ai rencontré un motard sur une 500 cm<sup>3</sup> qui était resté en tong pour aller acheter son pain à la boulangerie à un kilomètre !). Les bottes motard ont une coque de protection pour les pieds que n'ont pas les boots, santiags, camarguaises, tennies, chaussures de ville ou de randonnées, baskets, ...

Par contre, parmi les jeunes qui utilisent des engins 49,9 cm<sup>3</sup>, notamment les scooters, un grand nombre utilisent des engins peu entretenus. Ca m'est arrivé, quand ma fille, adolescente, a voulu que je lui achète un scooter : ce dernier avait été repeint (par son père) pour cacher des défauts ou des réparations mal faites, le rétroviseur droit avait été changé par un rétro gauche, les galets d'accélération avaient été changés pour permettre d'effectuer des wheelings, un câble de frein effiloché, le moteur avait été modifié (débridage), châssis légèrement fendu de quelques centimètres au niveau des repose-pieds. Comme c'était pour avoir son premier "deux roues à moteur" ma fille ne regardait que la couleur et non l'état général. Quand je l'ai essayé, le compteur s'est bloqué. Un ami qui me suivait avec sa voiture, m'a informé que je roulais à plus de 70 km/h en agglomération. A cette vitesse, les freins ne pouvaient plus faire leur fonction de freinage en toute sécurité. De plus, le pot d'échappement n'était plus celui d'origine et non homologué car il était très bruyant. Pour conclure cet engin ne correspondait plus aux normes de sécurité et d'utilisation sur la voie publique.

N° 967961 - Contrôle technique des deux roues, tricycles ou quadricycles

par :

16/07/2023 17:47

Je suis contre le contrôle technique de ces engins cités dans le titre de mon commentaire.

Je suis pilote d'une motocyclette de 1998 (1ère mise en circulation 2000) d'une cylindrée de 900cm<sup>3</sup> de type routière, classée moto de collection depuis peu. Je vérifie moi-même ma motocyclette en faisant le tour avant chaque utilisation (ou la veille) : hauteur de l'huile, état des pneumatiques (fissures, usure, etc..) et de leur pression, clignotants, arrimage des sacoches, état des câbles de freinage, vérification s'il n'y a pas de tâches d'huile à l'emplacement du stationnement, sentir s'il n'y a pas une fuite d'essence (ça m'est arrivé pour avoir mis du 95 au lieu du 98 ce qui a détérioré les joints puis la fuite d'essence).

Vidange tous les ans même si je n'ai pas fait les kilomètres prévus.

je fais confiance à mon garagiste motos et j'en ai eu plusieurs en raison de déménagements. S'il trouve quelque chose d'urgent à changer ou réparer, je lui laisse la consigne de me prévenir et je lui demande ensuite d'intervenir après estimation du coût. Lui même fait un contrôle général de ma motocyclette à chacune de mes visites et sûrement à tous ses clients.

Entretenir une motocyclette fait partie de la responsabilité de son pilote pour éviter un accident pour un problème mécanique, lui mais aussi envers les autres usagers ou piétons. C'est ce que l'on m'a enseigné au CNFPMG (centre national de formation des pilotes motocyclistes de la Gendarmerie) de Fontainebleau.

Au cours de ma carrière "d'ange de la route", je n'ai jamais trouvé un pilote de grosses cylindrées avec une motocyclette en mauvais état lors de mes contrôles (sauf après un accident).

J'ai été secrétaire d'une association MCP, chaque membre bichonnait sa moto. Cette association organisait une fête de la moto à Serrières (07) avec une sortie moto le dernier jour : tous les participants avaient des motos "nickel" (quelques uns avaient des plaques non réglementaires mais cela n'entraîne pas dans la sécurité du pilotage). Les deux membres qui ont eu des accidents de la circulation routière avec leur engin n'étaient pas en cause, ni leur "bécane", mais par le non respect de la priorité par des automobilistes auteur de l'accident. Il ne faut pas oublier qu'une moto n'a pas d'habitacle comme une voiture ou un camion pour se protéger en cas d'accident ou d'une chute: ses seules protections sont le casque, les gants, la combinaison ou le blouson, les bottes que ne portent pas tous les motards (en cas de chute, les tennies ne tiennent pas aux pieds et encore moins des tongs : j'ai rencontré un motard sur une 500 cm3 qui était resté en tong pour aller acheter son pain à la boulangerie à un kilomètre !). Les bottes motard ont une coque de protection pour les pieds que n'ont pas les boots, santiags, camarguaises, tennies, chaussures de ville ou de randonnées, baskets, ...

Par contre, parmi les jeunes qui utilisent des engins 49,9 cm3, notamment les scooters, un grand nombre utilisent des engins peu entretenus. Ca m'est arrivé, quand ma fille, adolescente, a voulu que je lui achète un scooter : ce dernier avait été repeint (par son père) pour cacher des défauts ou des réparations mal faites, le rétroviseur droit avait été changé par un rétro gauche, les galets d'accélération avaient été changés pour permettre d'effectuer des wheelings, un câble de frein effiloché, le moteur avait été modifié (débridage), châssis légèrement fendu de quelques centimètres au niveau des repose-pieds. Comme c'était pour avoir son premier "deux roues à moteur" ma fille ne regardait que la couleur et non l'état général. Quand je l'ai essayé, le compteur s'est bloqué. Un ami qui me suivait avec sa voiture, m'a informé que je roulais à plus de 70 km/h en agglomération. A cette vitesse, les freins ne pouvaient plus faire leur fonction de freinage en toute sécurité. De plus, le pot d'échappement n'était plus celui d'origine et non homologué car il était très bruyant. Pour conclure cet engin ne correspondait plus aux normes de sécurité et d'utilisation sur la voie publique.

N° 967962 -

par :

16/07/2023 17:48

Bonjour,

La mise en place de ce contrôle est encore une restriction aux libertés individuelles. Un motard, digne de ce nom, ne roule pas avec une moto mal entretenue car il y va de sa propre sécurité...et celles des autres. D'autre part, ce contrôle technique entraînera encore un coût supplémentaire pour rouler en 2 roues, ce qui va pénaliser les plus faibles...

N° 967963 - Priorités...

par :

16/07/2023 17:49

Pouvoirs publiques. Doit ont vous nommez poliment afin de ne pas être censuré.... occupez vous des decerebrez de tout genre plutôt que de ponctionner financièrement une classe responsable.  
Cordialement...

N° 967964 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

par :

16/07/2023 17:50

Propriétaire d un véhicule deux roues de 2003 en parfait état, elle est parfaitement entretenue. Toutes les pièces sont d'origine. Je ne mettrai pas mon véhicule dans les mains d'une personne qui ne sait pas la manier. S'il l'abime, est-ce son assurance ou la mienne qui remboursera les frais, et comme elle a 20 ans, elle sera classée en épave et je n'aurai que mes yeux pour pleurer. C'est encore un impôt déguisé et une façon de plaire aux écolos. Déjà qu'elle est classée en critère 4 alors qu'elle fonctionne au sans plomb et qu'elle ne consomme que 5l/100 km. Vous feriez mieux de verbaliser les scooters aux pots trafiqués. Je ne ferai pas le CT et je voterai en conséquence.

N° 967965 - Bienvenue en absurdie

par :

16/07/2023 17:50

Il faut méconnaître les motards pour ne pas savoir le soin qu'ils prennent de leur machine et imaginer qu'ils vont prendre la route au guidon d'une ruine. Lorsque l'on sait que moins de 1% des accidents de deux roues a pour cause une défaillance technique on comprend vite que l'objectif de ce contrôle est ailleurs et bien perfide, à savoir par exemple contrôler la vitesse du véhicule ou le contrôle du bruit des échappements. Pour ce dernier point on ne voit pas très bien le rapport avec une quelconque notion de sécurité routière . Bravo au lobbying qui a réussi son coup et à des politiciens aussi incompetents qu'émasculés qui ne font que suivre, tels des béni oui-oui, les injonctions de Bruxelles. Lamentable sur toute la ligne ... d'échappement

N° 967966 - Avis sur le décret et arrêté relatif à la mise en place du CT des 2 roues

par :

16/07/2023 17:56

Bonjour,

Possédant une moto de la catégorie des + de 500, je réalise annuellement un entretien de ma moto pour plusieurs raisons:  
Contrôler et repérer des éventuels défaillances/problèmes liés à l'usure des pièces et consommables.  
Garantir ma sécurité lors de son utilisation du point de vue technique.  
Conscience tranquille quant au respect des normes en vigueur (conformité de la moto).

Je ne pense pas que le CT apportera une plus-value si portée en complément de mon entretien annuel.

De plus, dans les accidents des 2 roues, l'état du véhicule n'est mis en cause que dans moins d'un 1% des cas.

Merci de portée ce décret (si il est rendu effectif) de tel façon à ce qu'il ne soit pas un poste de dépense inutile.

Cordialement,

N° 967967 - Contrôle technique des motos

par :

16/07/2023 17:59

Les motards réalisent eux même leur sécurité et cela depuis des décennies.

Occupez vous de l'entretien de nos routes, nous nous occupons de nos motos !!!

N° 967968 - contrôle technique

par :

16/07/2023 18:11

La très grande majorité des motos même accessorisées hors normes ont la dangerosité de leur conducteur et le contrôle n'influera pas sur la dangerosité d'un individu qui sévira tout autant sur un véhicule ok au contrôle technique. Les motards ont encore un espace de liberté et ne sont pas encore clientèle captive du commerce des contrôles techniques dont le lobbying détermine trop souvent les normes cee imposées par Bruxelles. Les émeutes populaires actuelles traduisent aussi le ras le bol des innombrables carcans qui sclérosent nos libertés . Il y a tellement d'autres priorités fondamentales à traiter que d'em...er les motards.

N° 967969 - Contrôle technique véhicules à 2 ou 3 roues

par :

16/07/2023 18:19

Le seul intérêt de ce contrôle technique serait de vérifier le niveau des décibels émis par certains véhicules qui perturbent la tranquillité des citoyens, à part ça, je n'en vois pas l'utilité

N° 967970 - contrôle technique moto

par :

16/07/2023 18:24

Si l'Europe est si pointilleuse en édictant des lois inutiles, et notre gouvernement si hardi en ne s'opposant à ces règles inutiles, une seule solution ; l'Europe QUITONS LA !

N° 967971 - Un CT pour les motos? Quelle idée stupide!

par :

16/07/2023 18:31

Il est impossible de prévoir des vérifications qui puissent correspondre à l'ensemble des modèles de moto existants. Un cross n'est pas une Harley, les obligations quant aux composants de sécurité ne peuvent en aucun être les mêmes. Il en va de même pour un modèle de moto avec une transmission à chaîne qui n'est pas la même qu'une transmission par cardan. Concernant la puissance des machines, c'est encore plus impossible à contrôler puisqu'il existe des modifications possibles avec des périphériques qui sont homologués. Prenons l'exemple d'u cross équipé Supermotard, l'ensemble des éléments installables et légaux ne correspondent pas au cahier des charges du constructeur et pourtant la machine n'en est pas plus dangereuse pour autant. C'est même plutôt le contraire. Quant aux émissions sonores, là c'est le pompon, on va quand même pas comparer le sont



produit pas un 500 GPZ à celui d'une Harley Davidson. En bref, tout ça c'est de la merde et juste un moyen de nous piquer un peu de pognon.

N° 967972 - Réponse à participation

par :

16/07/2023 18:32

Encore une fois le gouvernement réponds à côté du problème, Encore une fois CE gouvernement cède aux lobbys ou aux industriels, encore une fois le gouvernement prouve qu'il ne gouverne que sous influence de groupes de pression européens et enfin, encore une fois ce gouvernement n'écoute pas ses citoyens.

Bien sûr j'ai peu de chance d'être lu, encore moins d'être écouté car preuve est faite depuis longtemps que hormis vos propres décisions, rien ne vous intéresse.

Cependant, que n'avez vous pas compris dans le fait que 0.3 % des accidents étaient dûs à un défaut du véhicule?

Savez vous seulement qu'il n'y a JAMAIS eu autant de défauts d'éclairages (feux mal réglés ou absents, feux stop totalement absents,...) sur les véhicules légers que depuis qu'il existe un contrôle technique.

Que n'avez vous fait disparaître la "Prévention routière" au profit de la Sécurité routière, bien plus rentable!!

Que n'arrivez vous pas admettre dans le fait que "seule" la vitesse n'était pas en mesure de tuer mais qu'il fallait au minimum encore 2 causes supplémentaires?

Pourquoi ne prenez vous que les mauvaises statistiques et déduisez vous l'inverse de ce que disent les chiffres?

En gros, êtes vous aussi idiots que vous voulez bien le laisser paraître?

Ce contrôle technique 2 roues ne réglera rien en termes de sécurité et nous le savons tous, vous compris. Ce n'est qu'un renoncement aux groupes [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et NORISKO qui, encore une fois vont pouvoir augmenter leur chiffre d'affaire artificiellement et aux pseudo associations parisiennes prétendument écologistes.

Le fond du problème (la sécurité des deux roues) n'est même pas égratigné et l'on voit bien que s'y attaquer est bien le dernier de vos soucis

Non, ce décret, ce projet de décret, n'est rien de plus qu'un énième caprice d'enfant gâté qui se prends pour le commandant et à qui on a donné la barre d'un bateau surpuissant fonçant à toute vapeur à travers l'Atlantique.

On connaît malheureusement la fin.

Je n'ai personnellement même plus de colère mais simplement une immense déception devant autant de bêtise, d'hypocrisie et cupidité.

N° 967973 - Je suis contre le contrôle technique moto.

par :

16/07/2023 18:33

Bonjour, je suis contre le CT moto car :

On nous annonce un CT "visuel", alors qu'au permis moto il nous est appris très clairement à vérifier la totalité de la moto pour notre sécurité et celle des autres.

Le CT moto ne résoudra pas le problème des routes en mauvais état ( nids de poule, chaussés glissantes ou non signalisées, routes gravillonnées, les dos d'âne hors normes ou encore le comportement des automobilistes pressés et individualistes.

N° 967974 - Contrôle technique

par :

16/07/2023 18:37

Je me permets d'apporter mon expérience de 43 ans en tant que motard.

La formation, ainsi que des associations comme la Casim ( chaîne d'amitié pour la sécurité et l'information des motards aident à la sécurité.

Les accidents de la route sont plutôt liés à l'état des routes et non à la moto.

Les motos à partir de 30 ans font très peu de kilomètres (inférieur à 500km)

Un contrôle technique n'est pas nécessaire .

Pour les motos de plus de 125 cm<sup>3</sup> le contrôle n'est pas nécessaire vu que le pilote prend bien soin de sa moto.

Revoir aussi a ce que les motos ont le droit d'emprunter les voies de covoiturage afin de faciliter le trafic et éviter les accidents dû au remonté de file.

Bien Cordialement

N° 967975 - consultation contrôle deux et trois roues et quadricycles a moteur

par :

16/07/2023 18:40

Très très bien . enfin des véhicules contrôlé par un service externe et non par sois même.

On verra si le taux de contre visite est de 0.3 pour cent !.

Pour les grosse cylindré + 500 cm<sup>3</sup> il faudrait que le propriétaire positionne sa moto sur le levage.

Super se contrôle moto

N° 967976 - perte de temps et d'argent

par :

16/07/2023 18:50

Comment s'effectueront les différents tests ?

il y a une grande différence entre une

P102 de 1927 à courroie et une moto des années 60/70.

Le coût sera insupportable pour les collectionneurs possédant plusieurs motos en état de rouler. (pas forcément avec une grande valeur financière, je tiens à préciser)

N° 967977 - Contrôle technique moto dans le cadre de la vente d'occasion

par :

16/07/2023 19:04

Non au contrôle technique moto systématique

Oui au contrôle technique moto mais uniquement dans le cadre de la vente d'occasion.

N° 967978 - Avis sur contrôle technique moto

par :

16/07/2023 19:10

Y a t-il une veille pour que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] n'ait pas le monopole du CT deux roues ?

Je n'ai pas vu dans le texte l'obligation de permis A pour les contrôleurs.

Devront-ils conduire les moto.

Ou sera collé la vignette en cas d'absence de pare brise ?

L'argent du contrôle technique deux roues servira t-il à réparer les routes qui sont dans un état pitoyable et dont tous les organismes d'état s'en déchargent les uns sur les autres ?  
Les contrôles de validité des CT seront-ils équitablement répartis entre les différentes catégories de 2 roues et notamment ceux utilisés lors des rodéos urbains, ceux utilisés par les UBER EATS et Cie ?  
Compte tenu du fait que nos dirigeants ont cédé aux désirs des lobbyistes, et se sont laissés dicter leurs opinions par la technocratie Européenne et [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]TISTE, on ne peut qu'être contre ce contrôle même si j'admet qu'une partie du parc deux roues est dangereuse.  
Quid des moto custom, qui sont dans un état irréprochable allez vous systématiquement les recaler ?  
Je pense qu'il y a bien d'autres sujets à traiter en matière de sécurité routière que l'état des deux roues. Depuis l'installation des radars automatiques, ou sont les patrouilles et les contrôles inopinés, je n'ai pas été contrôlé depuis plus de 20 ans, je roule en poids lourds, en voiture et en moto. (tout confondu 120 000 km/an).  
Bref vous avez compris, je pense qu'il y a des deux roues qui ne devraient pas être en circulation, de même que certaines routes en fonction de leur état devraient être fermées à la circulation. A quand l'obligation de maintenir les routes en état sous peine d'amende ?

N° 967979 - Mon avis de motard depuis 29 ans

par :

16/07/2023 19:16

Bonjour, Selon les éléments portés à ma connaissance, ( je suis adhérent de la [association de motard]) la sinistralité des 2 roues de "grosses cylindrées" n'est généralement pas liée à l'état d'entretien du véhicule. Concernant le bruit excessif de certains 2 roues, je ne pense pas non plus que l'instauration d'un contrôle technique "type automobile" améliorera la situation. Instaurer un contrôle en cas de revente pourrait s'entendre, si ce n'est que ça ouvrira un boulevard aux professionnels au détriment des particuliers.

En clair, je serai plus favorable à des contrôles d'état du véhicule "le long des routes", qui pourrait permettre de n'impacter que les véhicules dangereux, bruyant ou non assuré.

Bien cordialement

N° 967980 - Dans votre série du toujours un peu plus de la même chose

par :

16/07/2023 19:24

Combien d'accidents mortels et autres sont causés par des motards?

Combien de motards n'entretiennent pas leur deux roues?

A qui va profiter ce décret? Quelques sociétés de "vérifications" amies du pouvoir...

Celui dont les moyens sont limités, fera t-il l'impasse sur les frais d'entretien annuel lorsque viendra l'année du contrôle?

Encore un décret d'infantilisation de la population qui doit toujours se plier aux contraintes imposées par le pouvoir, lequel n'en impose jamais aux entreprises qui perçoivent des sommes énormes sans contre-partie aucune. Bien sûr! cela est inutile, nous avons à faire à des gens responsables et respectueux, contrairement au peuple. Continuez à creuser les écarts, et vous porterez la responsabilité d'un monde déshumanisé. Alors?

N° 967981 - Contre les essais par une tierce personne

par :

16/07/2023 19:27

Le contrôle en soi ne pose pas de problème, je ne risque pas ma vie sur un 2 roues en mauvais état.

Ce qui ne va pas, ayant plusieurs motos dont certaines en collection :

1) le prix des contrôles

- 2) l'organisation des rdv
- 3) laisser mes véhicules sensibles aux mains d'une tierce personne, responsabilité en cas de problème
- 4) des tests qui pourraient provoquer des dégâts à mes véhicules

N° 967982 - Particulier

par :

16/07/2023 19:31

Le contrôle technique est obligatoire pour les véhicules à 4 roues. Pourquoi ne le serait-il pas pour ceux à deux roues, lesquels empruntent les mêmes voies de circulation que ceux-là ? En tant que particulier et citoyen, je suis favorable au contrôle technique obligatoire des véhicules de la catégorie L.

Ce contrôle technique est, pour moi, à faire passer dans les centres de contrôles VL existants, avec une extension de leur agrément actuel (SVP, n'alourdissez pas le volet administratif en exigeant un nouvel agrément) et sans créer de nouvelles structures qui seraient uniquement dédiées au contrôle des véhicules de catégorie L. Le maillage territorial est déjà assuré et l'on pourrait ainsi avoir une synergie avec un partage du matériel de contrôle et de techniciens (lesquels pourraient être formés en distanciel pour la théorie afin d'accélérer la mise en place du contrôle technique des 2 roues). De plus, avoir une codification unique des défaillances entre toutes les catégories de véhicules les rendrait plus lisibles pour tous les citoyens utilisateurs de véhicules à moteurs, éviterait des développements informatiques superfétatoires, de même que des erreurs par les techniciens s'ils devaient jongler entre deux codifications différentes (ce serait une aberration d'avoir deux codifications différentes, mais c'est vrai qu'en France, on aime bien les usines à gaz).

Par ailleurs, alors que la périodicité de contrôle pour les VL est de 4/2/2, pourquoi proposer 5/3/3 pour les 2 roues ? Les cyclomoteurs dont la durée de vie est plus courte qu'un VL doit avoir une périodicité bien plus contraignante, par exemple 3/2/2 ; pour le reste des véhicules de catégorie L, une périodicité de 4/2/2 serait plus compréhensible pour le citoyen lambda que je suis.

Enfin, ce qui m'horripile le plus avec les véhicules à 2 roues est le bruit qu'ils font, surtout lorsqu'ils sont trafiqués. J'espère donc du matériel de contrôle adéquat, notamment le sonomètre, utilisé par du personnel bien formé. Par conséquent, je suis favorable à reporter la mise en application de ce contrôle technique obligatoire s'il le faut afin que les centres aient le temps suffisant d'acquérir du matériel performant et de former ses techniciens.

N° 967983 - Je ne suis pas favorable au CT moto

par :

16/07/2023 19:38

La moto est un véhicule conduit par des motards qui aime la conduite, et leur véhicule, contrairement à une personne qui à un usage purement utilitaire de sa voiture. La moto est un véhicule plaisir qui se doit d'être suivi et entretenu par le motard sous peine, d'accident et de grosses blessures qui peuvent être irréversibles.

Les motos réellement dangereuses sont sensées être DEJA identifiées et si besoins verbalisées lors des contrôles routiers.

Il n'est pas nécessaire de mettre un contrôle technique obligatoire pour les motos, mais nécessaire de faire un rappel sur l'utilisation des clignotants et un rappel sur le danger du téléphone au volants aux automobilistes de plus en plus distraits sur la route.

L'état des routes étant de plus en plus déplorables, il serait plus intelligent d'utiliser l'argent public pour remettre en état les chaussées, et les marquages au sol de plus en plus illisibles par mauvais

temps, au lieu de taxer les motards avec des contrôles techniques inutiles et de manière général les automobilistes par l'installation de radars de plus en plus pointu.

En espérant que ceci soit lu par quelqu'un de sensé et peut être motard.

NB: L'état encourage l'utilisation de véhicule moins polluant et l'usage de transport en communs, mais fait rouler des conducteurs seul dans des véhicules diesel tous les jours, afin de traquer les petits excès de vitesse des grands rouleurs avec des voitures radars.

N° 967984 -

par :

16/07/2023 19:38

Contrairement à l'état du parc automobile lors de l'instauration du contrôle technique, l'état du parc des motos (donc pas des scooters volés des banlieues) ne fait pas état d'un manque d'entretien.

Motard depuis 40 ans, je n'ai jamais rencontré de motard avec une moto mal entretenue. Au contraire, les motards ont une forte tendance à bien chouchouter leur moto.

Ce contrôle n'est qu'un impôt de plus, il ne contribuera en rien à l'amélioration de la sécurité des 2 roues.

Par contre un contrôle systématique des routes, avec obligation de remise en état semble de plus en plus nécessaire quand on voit l'état constant de dégradation de celles-ci, y compris en pleine ville.

Cordialement

Un vieux motard qui a toujours entretenu ses motos :)

N° 967985 - Contrôle Technique des 2RM - Pas vraiment une bonne idée

par :

16/07/2023 19:45

Bonjour,

Comme décrit succinctement dans le titre, ce nouveau contrôle technique des 2 roues motorisé est une mauvaise idée pour deux principales raisons :

- 1/ C'est une nouvelle obligation coûteuse pour les propriétaires de motos et non justifiée (les statistiques le prouvent) ;

- 2/ Son impact ne sera aucunement significatif sur la sécurité routière.

Il aurait été judicieux de distinguer plusieurs catégories d'utilisateurs de 2 roues.... plutôt que de mettre tout le monde dans le même "panier"

Il y a les jeunes et leurs 50 cc ( scooter / Mob / petites motos ) pour le moins "modifiés" (il faut bien le reconnaître) et qui la plupart du temps sont sources de conflits en raison des émissions de bruits et du comportement de leurs usagers et ça c'est un vrai problème;

Il y a ceux qui pour des raisons pratiques utilisent au quotidien ce moyen de locomotion pour rejoindre leur lieu de travail, notamment dans les grandes métropoles;

Il y a les passionnés, qui bichonnent leur moto car devenues "collector";

Et enfin il y a les gens comme moi (et nous sommes très très nombreux) qui utilisent leur moto pour les week-end entre amis, les voyages de courtes ou de longues durée et qui parcours plusieurs milliers de kilomètres à l'année... bref, les gros rouleurs ;

Le budget "entretien" que représente un usage quotidien et ou intensif d'une moto est de loin bien supérieur à celui d'une automobile et il n'est pas rare qu'un 2RM passe à minima une à deux fois (voire trois fois pour les gros rouleurs) entre les mains d'un atelier spécialisé en une année.

Pneumatiques, freinage, purges des différents circuits (frein - embrayage), changement des fluides (Huile / Eau), sont de ce fait réalisés très souvent.

Suggestion :

Pourquoi ne pas s'appuyer sur le réseau des motocistes / concessionnaires existants. En effet, ils pourraient être en mesure de délivrer un certificat ou tampon sur un carnet justifiant du bon état du véhicule. Ce "sésame" serait obtenu lors d'un passage en atelier, lors d'une révision ou d'un changement de pneumatique par exemple et sans surcoût pour l'utilisateur.

Une validité de ce "visa" pourrait être déterminée soit à date (12 / 24 mois) ou par rapport à un kilométrage (12 ou 24 000 km). Bref ce système "collerait" au programme d'entretien de la grande majorité des véhicules actuellement en circulation. Ce carnet ou certificat serait à présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle.

Pour ce qui est d'aider et de contribuer à renforcer la sécurité des usagers en 2 RM, il serait opportun, peut-être, de lancer un grand programme de remise en état des infrastructures routières qui parfois, et il faut bien le reconnaître, sont très dégradées, sans parler de tous ces réhausseurs/ ralentisseurs qui sont hors norme ! Supprimer les campagnes de "gravillonnage" extrêmement dangereuses pour les motards... gravillons que l'on retrouve parfois en nombre et sans raison en plein virages, en pleine trajectoire (c'est du vécu..) !

Mettre en place une TVA réduite pour tous les équipements de sécurité (Casques / Bottes / Gants / Blousons / Veste / Airbag etc...) pour que tous puissent s'équiper et bien s'équiper avec du matériel de qualité;

Pour information, avec mon épouse, nous venons d'acquérir 2 gilets Airbag. Coût de l'opération 400 € par gilet - (soit 800 €) - auxquels il faut ajouter les deux abonnements annuels pour la In-Box (ce qui permet, en cas de chute, le déclenchement) à 120 € / personne - (soit 240 €).

Beaucoup d'entre nous font également des stages de perfectionnement de conduite, cela aussi c'est une mesure à encourager.

Concernant le parc existant, source de nuisances (bruit / rodéo / faute de comportement etc ) le code de la route prévoit déjà tout un arsenal permettant de sanctionner les propriétaires et utilisateurs de véhicules non conformes ou en mauvais état et ne respectant pas les règles de conduite. Alors sanctionnons les !

Merci de m'avoir lu ...même si je sais que cela ne changera pas grand chose...

Cordialement

motard responsable depuis plus de vingt ans !

Département du Jura

N° 967986 - CT2R

par :

16/07/2023 19:46

Ce contrôle technique est une gabegie qui n'assurera aucune sécurité car l'aspect du contrôle est réalisé à chaque fois qu'un moteur prend sa moto. Il s'agit simplement d'enrichir un peu plus une certaine profession et donner une réponse favorable aux lobbies européens.

N° 967987 - Mensonge

par :

16/07/2023 19:47

Ce contrôle technique

est une gabegie qui n'assurera aucune sécurité car l'aspect du contrôle est réalisé à chaque fois qu'un moteur prend sa moto. Il s'agit simplement d'enrichir un peu plus une certaine profession et donner une réponse favorable aux lobbies européens.

N° 967988 - contrôle technique moto

par :

16/07/2023 19:55

Le contrôle technique des motos surtout de grosses cylindrée est totalement injuste et inutile pour les raisons suivantes : Aucune de ces motos contrairement à certaines voitures ne roulent avec des pneus détériorés, des freins détériorés, des fuites d'huile ou autre liquides, des organes de suspension inefficaces. Dans ma longue carrière de motard je n'ai jamais vu des motos avec des défauts cités précédemment. Les motos sont toujours entretenues. Presque aucun accident ne provient d'une moto présentant des ennuis techniques faute d'entretien. Ensuite le marché de la moto va en souffrir. Pour ma part si contrôle technique il y a je vends mes 2 motos, j'abandonne. De plus il y aura sans aucun doute des accidents dans les centres de contrôle technique lors du passage de ce dit contrôle, on ne manie pas une moto comme une voiture (une moto c'est en puissance l'équivalent d'une ferrari) et les motards vont voir d'un très mauvais oeil que quelqu'un puisse toucher leur machine, les motards ont horreur de ça, il va y avoir des moments difficiles. Merci à tout ceux qui veulent imposer cela sans connaître le sujet....

N° 967989 - contrôle technique moto

par :

16/07/2023 19:59

Le contrôle technique des motos surtout de grosses cylindrée est totalement injuste et inutile pour les raisons suivantes : Aucune de ces motos contrairement à certaines voitures ne roulent avec des pneus détériorés, des freins détériorés, des fuites d'huile ou autre liquides, des organes de suspension inefficaces. Dans ma longue carrière de motard je n'ai jamais vu des motos avec des défauts cités précédemment. Les motos sont toujours entretenues. Presque aucun accident ne provient d'une moto présentant des ennuis techniques faute d'entretien. Ensuite le marché de la moto va en souffrir. Pour ma part si contrôle technique il y a je vends mes 2 motos, j'abandonne. De plus il y aura sans aucun doute des accidents dans les centres de contrôle technique lors du passage de ce dit contrôle, on ne manie pas une moto comme une voiture (une moto c'est en puissance l'équivalent d'une ferrari) et les motards vont voir d'un très mauvais oeil que quelqu'un puisse toucher leur machine, les motards ont horreur de ça, il va y avoir des moments difficiles. Merci à tout ceux qui veulent imposer cela sans connaître le sujet....

N° 967990 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 20:03

Bonjour

Je suis favorable au contrôle technique moto. Le décret devra être très vigilant sur la responsabilité de l'ensemble de la filière ( constructeur, accessoiriste, et garage etc...)

Par exemple il faudra revoir la méthodologie des mesures sonores qui sont actuellement basées sur des protocoles de laboratoires et non des mesures dans la vie réel.

Voici ma courte contribution

N° 967991 - Contrôle technique

par :

16/07/2023 20:20

Est-ce que tout les contrôleurs auront le permis adéquat pour pouvoir bouger la moto? (Gros cube)

Si le contrôleur fait tomber ma moto dans son atelier, quel vont être les responsabilités ?

Je suppose que le contrôleur devra être équipé pour pouvoir bouger ma moto!

Si ce n'est pas le cas, serons nous obligés de rentrer la moto dans l'atelier, interdit au public ?

N° 967992 - Contre le ct moto

par :

16/07/2023 20:22

Je suis contre le ct moto, ça ne servira à rien. La majorité des motos sont bien entretenues, par rapport à l'état des routes.

50 euros est trop cher, il faut des gens formés avec permis moto, le public étant interdit dans l'atelier, confier sa moto reste très sensible.

N° 967993 - ct moto

par :

16/07/2023 20:22

l'état des motos sont très rarement en causes lors des avp de deux roues. on réalise bien aujourd'hui que le ct voiture est plus propre de l'extorsion de fond que pour la sécurité des usagers. donc non merci, on ne fait pas confiance à l'état pour la sécurité des motards. ni sanitaire non plus quand on voit l'amateurisme de la gestion pour la crise covid.

N° 967994 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 20:25

Ce contrôle technique est inutile compte tenu du nombre d'accidents liés à un défaut mécanique, en tout rien qu'un policier ne peut pas contrôler au bord de la route : Usure des pneus, bruits, pollution. Il vaudrait mieux verbaliser les échappements libres moto et voiture plutôt que de pénaliser tout le monde encore et toujours.

N° 967995 - Est-ce une loi pour les motards ou pour les sociétés de CT ?

par :

16/07/2023 20:35

Aucune étude fiable ne vient justifier la mise en place du CT. Les diverses interventions de la [assurance] sont restées lettres mortes. Vous êtes les représentants du peuple. Écoutez le pour une fois. Mes 7 motos sont dans un état irréprochable. Ce n'est pas le cas de nos routes.

N° 967996 - Projet contrôle technique moto

par :

16/07/2023 20:39

Bonjour. Ce nouveau projet n'a pour but que de restreint encore une fois les libertés individuelles d'aller et venir et de renflouer les caisses de l'état qui ont été vidées. La circulation des 2 roues n'engendre qu'un pourcentage minime de pollution par rapport à l'ensemble des véhicules à moteur dans notre pays. L'ensemble des véhicules thermiques de notre pays ne représentent qu'un infime pourcentage de la pollution mondiale. Donc l'argument pollution ne tient pas. Sur l'aspect accidentologie, le nombre de tués en 2 roues est inversement proportionnel à l'augmentation de ces véhicules. Il y a 10 fois plus d'accidents liés à des problèmes d'infrastructures du réseau routier par rapport aux accidents dus aux problèmes techniques des motos. Ça fait 30 ans que je suis motard. Je peux certifier que je n'ai jamais vu une moto en circulation avec un problème technique pouvant mettre en danger la vie de son pilote. Tous les prétextes pour argumenter cette mesure sont fallacieux. Il s'agit uniquement d'une nouvelle taxe déguisée. La France est un pays souverain. Elle n'a pas à se faire asservir par des bureaucrates de Bruxelles. Rendons au peuple le respect qui lui est dû.



N° 967997 - Contrôle Technique moto

par :

16/07/2023 20:40

Le lobby des contrôles VL et PL fait pression par l'intermédiaire des technocrates Européens pour passer en force celui des motos .

Je suis motard depuis l'âge de 18 ans et aujourd'hui à 69 ans on nous infantilise et nous culpabilise en mettant en exergue la pollution et l'état de nos motos. C'est pas sérieux!

Aucun motard ne prendra le risque de rouler avec une moto défectueuse mettant sa vie en danger et celle des autres.

Par contre l'état des routes secondaires: revêtement détruit, nids de poules, bandes et peintures blanches, couvercles métalliques pour les télécoms et autres mettent la vie en danger des utilisateurs deux et trois roues. Sans parler des automobilistes qui pour la majorité nous ignorent. Là est le vrai problème mais celui ci est occulté?

Ce contrôle technique moto est une anarque qui servira à remplir les caisses

N° 967998 - contrôle technique moto inutile pour 99.9% des motards

par :

16/07/2023 20:41

Bonjour,

je ne comprend pas, comme beaucoup de motard l'application de ce CT.

Je possède une moto, ancienne mais toujours très bien entretenu car tout refait à neuf et je n'ai pas attendu le CT pour risquer ma vie à rouler avec une épave...

Je roule très peu, environ 2000km par ans car comme beaucoup la moto est plus pour moi une passion, un loisir plus qu'un moyen de locomotion, j'ai ma voiture pour ça un bon gros diesel bien polluant!

Donc je vais devoir payer tout les 3 ans un CT qui m'apportera aucune plus valeur car tout ces contrôles je sais très bien les faire moi même. D'après vous on à pas autre chose à penser et surtout à payer avec l'inflation qui touche notre quotidien?

Les 3 associations qui ont fait le forcing pour faire passer ce décret sont situées à Paris et sont sûrement agacer par le bruit, ce que je peut comprendre mais pourquoi les motards vivant à la campagne, loin des grosses agglomérations doivent payer pour ça?

Je pense que leurs cibles sont les 2 roues de type "scooter" et 50cc plus que les motos "gros cube"

En parlant de bruit, c'est aussi une belle blague, vous pensez pas que tout ceux qui font du bruit vont se mettre en règle pour le CT puis remettre un pot d'échappement bruyant ensuite?

Idem pour la pollution, un catalyseur s'enlève et se remet et quand bien même, combien de motard font cette modification en rapport au nombre de 2RM circulant sur nos route?

Ma moto fait plus de bruit que l'origine car échappement adaptable mais tout en restant raisonnable mais du bruit je n'en fait pas en agglomération car j'ai une conduite coulée, je n'accélère pas comme un "bourrin" et ne donne pas des coups de gaz inutiles, c'est une question de comportement pas de matériel. En faisant un peu plus de bruit, étant beaucoup plus vulnérable sur la route qu'une voiture, ça me permet d'être entendu avant d'être vu et ça m'a déjà sorti plus d'une fois de situations dangereuses.

En parlant de situations dangereuses, quid de l'état des routes?

Qui d'après les études des assureurs sont la cause de beaucoup plus d'accidents que l'état des motos en elle même (0.3% je le rappelle)

Les nids de poule, les bandes blanches glissantes, les rail de "sécurité" qui sont pas sécurisé en partie basse, les ralentisseur en PVC au milieu de la route qui en temps de pluie sont des patinoires, les routes gravillonnées lorsqu'elles sont refaites sont ultra dangereuses...

J'ai passer mon permis et on m'a appris a faire tout ces contrôles MOI MEME pour MA sécurité, j'ai 14 ans de permis et je n'ai jamais eu d'accident, ni de problèmes liés à l'entretien de mes motos.

A part rapporter de l'argent à l'état et contenter des pseudos associations je ne vois pas l'intérêt réel et concret de ce CT

S'il devait être appliqué, ce qui sera probablement le cas, pour moi ça sera de le passer UNIQUEMENT en cas de vente du véhicule. Ce qui rassurera les futurs acheteurs et couvrira les vendeurs avec un contrôle technique officiel et pas que des simples factures d'entretiens.

merci de m'avoir lu

Cordialement

Signé un motard désabusé à qui on lui prive sa passion...

N° 967999 - remise en état des routes avant le CT moto

par :

16/07/2023 20:46

le taux de mortalités des motards en France et majoritairement dû à l'état des routes que l'état du véhicule.

A revoir sérieusement cette décision.

N° 968000 - Ct

par :

16/07/2023 20:46

C'est un racket organisé par des pseudo écoles. L'Allemagne recouvre les centrales à charbon ( ça ça ne pollue pas ) les pays qui se développent idem. Les ZFE c'est du racisme pour les vieux véhicules. Ma meule a 23 ans super état. Je vais rouler dans le garage

N° 968001 - Contrôle technique moto

par :

16/07/2023 20:48

Nous qui vivons à la campagne avons besoin de nos véhicules... Moto voiture, adultes comme enfants. Nous possédons en moyenne 4 à 5 véhicules par famille. Nos véhicules sont entretenus et nous coûtent suffisamment chères

Nos motos sont en excellents états pour notre sécurité. Au fur et à mesure des années ce sont les infrastructures qui se dégradent. Faites un effort sur nos conditions de circulation. Nous nous occupons du reste, les chiffres le prouvent....

N° 968002 - arguments pour le refus du CT 2RM

par :

16/07/2023 20:50

Le motard est plus vulnérable et donc plus fragile . Pensez vous qu'il veut rouler dans sur un cercueil? Les personnes qui ont décidé de mettre en place ceci sont elles les mêmes qui décident de réparer les routes ? Non car autrement les routes seraient mieux entretenues. L'Europe n'a qu'à prendre en charge la remise en état des routes et rajouter les protections nécessaires comme les doubles rails de sécurité et d'autres solutions que nous ne pouvons pas énumérer car il y en a trop. Il faut que l'état prenne ses responsabilités en assumant le mauvais état de certaines routes et engage sa responsabilité juridique

N° 968003 - Contrôle technique moto,

par :  
16/07/2023 20:51  
Madame-Monsieur,

La faible dangerosité des déplacements sur un deux-roues motorisé et le soin apporté à leurs véhicules par les motards (pilotes des engins motorisés de plus de 125cm cube nécessitant un permis A), ne rend pas cette mesure prioritaire.

Une meilleure éducation au partage de la chaussée et un meilleur entretien de celle-ci seront bien plus efficaces.

Salutations.

N° 968004 - Propositions d'aménagement du projet d'arrêté ministériel

par :  
16/07/2023 20:52  
Madame la Première ministre,  
Monsieur le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,  
Monsieur le ministre délégué, chargé des Transports,

Je me présente, M. X., 45 ans, professionnel du contrôle technique de véhicules depuis plus de 22 ans. J'exploite actuellement en Ile de France 14 centres de contrôle technique VL et 4 centres de contrôle technique PL, sous notre propre enseigne indépendante, non rattachée à un réseau, faisant de nous le 1er acteur indépendant d'Ile de France.

En 2009, j'ai par ailleurs fondé la première enseigne de contrôle technique 100% dédiée aux 2 roues motorisés. Avec pour concept marketing : une enseigne 100% 2 roues, dotée exclusivement de personnels issus et expérimentés dans les métiers du commerce et de la réparation 2 roues, en reconversion dans le contrôle technique 2 roues motorisés. Ceci, afin d'avoir une belle crédibilité auprès des usagers de 2RM et aussi nous différencier des réseaux de contrôle technique dont à peine 20% des contrôleurs ont le permis moto et savent manœuvrer un 2RM. (Je suis bien placé pour le savoir puisque sur une bonne cinquantaine de contrôleurs techniques, seuls 9 ont le permis moto)

Notre enseigne à l'époque était en partenariat avec les plus grands constructeurs mondiaux (Yamaha, Honda, Peugeot, etc) et allait se développer rapidement sur tout le territoire. Le lancement a eu lieu en mai 2010 avenue de la Grande Armée, à Paris, devant l'arc de Triomphe et en présence de la presse télévisée, radios et spécialisée, Ministères, etc. Grâce à notre centre de contrôle 2 roues mobile, alors partenaire de l'association « Prévention Routière », a réalisé gratuitement plus de 300 contrôles techniques volontaires sur 3 jours, qui ont été les premières statistiques pour la DGEC au Ministère. Car c'était la première enseigne à avoir réalisé un contrôle technique de A à Z dans le respect du cahier des charges de l'époque. Puis en octobre 2011, François FILLON annulait la mesure à quelques mois de sa mise en place et alors que nous avons beaucoup travaillé durant un an, en collaboration avec l'UTAC, la DGEC et les réseaux de contrôle technique. La suite, vous la connaissez...

Je suis très satisfait de la mise en place d'un contrôle technique réglementaire pour les véhicules de la catégorie L et vous encourage à la publication des textes avant le 1er août 2023.

Cependant, je vous invite à prendre connaissance de mes quelques remarques avisées, afin de vous permettre une bonne mise en place de cette délicate mesure sur le territoire national. Car je trouve encore pas mal de points bloquants et véritables freins à un bon maillage du territoire d'une part,

mais surtout, à avoir la capacité d'absorber les volumes de contrôles au cours des premiers mois, années, d'autre part. le plus gros point noir sera : le recrutement...

1) Recrutement :

Même si vous obtenez un beau maillage du territoire en centres agréés, il va manquer des contrôleurs agréés. Chez controleplus.fr, ils sont une cinquantaine en tout actuellement. Parmi eux :

- 9 ont le permis A.
- 16 seulement sont intéressés par le contrôle 2 roues
- 21 ont le bac pro

Cela peut vous donner une idée des ratios sur le plan national...

2) Qualification :

Le projet d'arrêté, prévoit un diplôme de niveau 4 et/ou 5 pour pouvoir devenir contrôleur technique 2 roues (à minima bac pro). Or, seules quelques centaines de jeunes sont diplômés dans chaque région chaque année. Parmi ces diplômés, peu souhaitent exercer ce métier et préfèrent la réparation automobile, c'est un fait avéré. Donc je suis convaincu qu'il est absolument nécessaire d'assouplir cet article qui est très contraignant :

- Pour faire évoluer nos équipes agréées en VL et PL mais non bac pro vers le 2 roues
- Pour recruter de nouveaux contrôleurs et les former aux 2 roues sans bac pro.

3) Dérogation envisageable ? Comme en PL et en VL ?

Il y a quelques mois, la DGEC a modifié les arrêtés VL et PL pour permettre :

- aux contrôleurs agréés PL de prétendre à une formation VL sans bac pro. Et inversement :
- aux contrôleurs agréés VL pour passer vers le PL.

C'était une mesure formidable que je salue !

Va-t-elle être immédiatement dupliquée en 2 roues ? afin de permettre aux contrôleurs PL et VL actuellement agréés mais non titulaires du bac pro de pouvoir prétendre à la formation 2 roues ?

4) La rentabilité des centres VL et PL menacée :

Comme vous le savez, actuellement, la profession manque cruellement de contrôleurs techniques agréés pour pouvoir répondre à un parc automobile de plus en plus vieillissant et un nombre de véhicules à contrôler grandissant.

Face à la difficulté de recruter (qui est liée principalement à la barrière du bac pro) et l'arrivée d'un volume supplémentaire de véhicules à contrôler, que va-t-il se passer à votre avis ? Les exploitants de centres prioriseront toujours le contrôle des voitures ou camions contre les 2 roues. C'est évident car si le temps de contrôle sera à peu près le même entre un PL, un VL et un 2RM (manipulations du 2 roues plus longues (si > 125 cm<sup>3</sup>) qu'une voiture ou un poids lourd). Le prix en sera plus bas. Donc les centres n'auront pas du tout intérêt à accepter les 2 roues puisqu'ils n'arrivent déjà pas à répondre à la demande des voitures ou camions avec leurs effectifs limités à cause du bac pro. Quel est l'intérêt de faire une moto à 50€ alors qu'on a plein de demande pour faire un VL à 85€ ? En revanche, si vous libérez cette barrière du bac pro, les professionnels du contrôle pourront renforcer leurs équipes en VL, en PL pour mieux absorber les 2 roues. C'est indispensable si vous ne voulez pas que les gérants de centres ne priorisent pas les VL et le PL aux 2 roues au regard du Chiffre d'Affaires. Ce bac pro est vraiment le point noir de la profession actuellement et de votre nouvelle mesure à venir. Il sera votre premier souci si vous n'assouplissez pas la mesure dès à présent en VL, en PL et en 2 RM.

Les CAP expérimentés et sans diplômes expérimentés sont eux aussi de très bons contrôleurs, nous en avons beaucoup dans nos effectifs agréés avant 2018...

5) Cahier des charges bâtiment :

Dans 70% des cas, le territoire sera maillé par les centres VL et PL agréés actuellement. Mais dans les secteurs très urbanisés, des centres dédiés aux 2 roues vont voir le jour et devront voir le jour pour

pouvoir répondre à la demande importante dans les villes comme Paris, Lyon, Marseille, Nantes, etc... Ces grosses agglomérations auront besoin de centres de contrôles implantés sur des artères comme à Paris par exemple, Avenue de la Grande Armée ou Bd Beaumarchais, où sont implantés tous les concessionnaires moto. Mais l'arrêté est très contraignant et il sera très difficile de pouvoir ouvrir un centre en milieu urbain alors que le besoin sera là.

En effet, si la hauteur requise de 3,00m minimum « à l'emplacement réservé au contrôle visuel » est maintenue dans le texte, il sera impossible de trouver des boutiques en rez de chaussée avec une telle hauteur ! Egalement, la hauteur des véhicules devant être acceptés doit être à minima 2,50m. A ma connaissance, il n'y a pas de véhicule L de 2,50m de hauteur ? Je pense que redescendre ces 2 hauteurs respectivement à 2,50m et 2,00m serait plus judicieux pour vous permettre un bon maillage en milieu urbain. Sinon, il est évident qu'il sera impossible de mailler les centres villes des grandes agglomération avec 3,00m et 2,50m. J'espère que vous tiendrez compte de cette remarque vraiment très importante et judicieuse pour votre maillage urbain.

6) Quid ? Qui conduit le véhicule 2 roues > 50 cm<sup>3</sup> ?

Dernier point : Nos salariés non motards ne savent pas manœuvrer un 2 roues moteur coupé en le poussant. D'autres, motards, n'ont pas l'habitude de manœuvrer une « goldwing ». Afin d'éviter incidents, blessés et dommages matériels et corporels, je pense qu'il serait beaucoup plus judicieux de laisser conduire les clients leurs véhicules de plus de 50cm<sup>3</sup> durant le contrôle. Car conduire un cyclo est tout à fait réalisable par n'importe qui. Mais au-delà, nous allons avoir des véhicules couchés chaque jour dans les ateliers... Cela n'est pas spécifié dans le projet d'arrêté. Mais peut-être que cela rassurerait également les motards de savoir que seules des personnes aguerries et habituées vont toucher leur moto et en cas de doute, leur laisser la possibilité de conduire serait vraiment très bien et pédagogique il me semble, à fortiori à la mise en place de cette nouvelle mesure.

Je vous remercie infiniment de votre attention en espérant que ces quelques points seront suivis avec attention et pris en considération dans le texte à venir. Vous remerciant pour votre confiance, je reste à votre entière disposition si vous le souhaitez.

Veillez recevoir, Madame la première ministre, Monsieur le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Monsieur le ministre délégué, chargé des Transports, mes très sincères salutations.

N° 968005 - Pourquoi

par :

16/07/2023 20:52

Les motards sont des personnes qui prennent soin naturellement de leur moto contrairement aux automobilistes car avoir une moto, c'est un choix, avoir une voiture, c'est presque une obligation pour pouvoir travailler.

Le contexte de crise, d'inflation ... ne complexifie pas déjà assez notre quotidien, alors vous décidez de nous faire payer des frais complémentaires qui au final, ne changeront pas les risques sur les routes

N° 968006 - Pourquoi ?

par :

16/07/2023 21:02

Pourquoi ce contrôle technique pour les motos?

Si c'est pour la sécurité, il a été maintes fois prouvé que l'état des routes est plus responsable des morts en moto que l'état des motos

Si c'est l'écologie, une moto 200kg sera toujours moins polluante qu'une voiture de 1300kg... Dans parler qu'en voiture est immobile ou presque dans les bouchons alors qu'une moto roule toujours...

N° 968007 - CONTRÔLE TECHNIQUE !

par :

16/07/2023 21:08

Bonjour ,

Contrôle Technique moto inutile parce que les motards entretiennent leurs motos , objet d'une passion , et donc amoureusement bichonnées .

Ensuite , le peu d'accidents dû à un mauvais entretien ( 0,3 % , je crois ) peuvent être dûs à un pneu arrière cramé lors de burns idiots et dans ce cas , un contrôle technique n'y changera rien puisque ces quelques idiots iront forcément au C.T. avec un pneu neuf qu'ils crameront peut-être le soir même et rentreront chez eux sur la corde avec effectivement un risque d'accident élevé .

Bien entendu , ce C.T. sera une manne financière pour les centres techniques bien connus , pour l'état qui fait semblant d'être désolé d'être contraint de s'exécuter par le Conseil d'état . Et tout ça sous la pression de 3 associations plus ou moins douteuses , si j'en crois mes lectures , et sur lesquelles il serait intéressant d'investiguer .

Enfin , la [association de motard] qui a posé les bases d'une négociation sur un C.T. pas trop contraignant me déçoit énormément : en effet , cela signifie une acceptation , or il n'y avait rien à négocier ! Les manifs n'étaient pas d'une grande envergure et plutôt dispatchées à droite ou à gauche , par ci et par là . Rien à voir avec ce qui a été fait pour la vignette ; en effet , il aurait fallu des actions coordonnées sur tout le territoire style on bloque les péages et les automobilistes sortaient sans payer tous les weekends ...l'action aurait été populaire , en prime .

Mais là , on s'est bien fait mettre , il n'y avait rien à accepter parce que là , au fur et à mesure des années , comme pour le C.T. automobile , on rajoutera toujours des points de contrôle supplémentaires avec les Euros supplémentaires correspondants !

Après tout , quand on voit le nombre de motards en manif par rapport au nombre de motos en circulation , hé bien , c'est comme le nombre de travailleurs qui se sont mobilisés sur les 29,5 millions d'actifs concernant la réforme des retraites ...il est normal que tout passe et donc c'est bien fait pour nous tous : juste à bosser plus longtemps et , nous motards , juste à cracher au bassinet pour enrichir l'ensemble du système .

Et à savoir : les motards dépensent énormément pour leurs motos , donc contrôle inutile et stupide ! Je croyais aussi que l'Europe avait proposé des mesures alternatives qui ont été mises en place ... donc , on nous prend également pour des imbéciles .

Un déçu de ce gouvernement , de la société et de la [association de motard] et des motards qui n'auront pas été à la hauteur ....mais à mon âge , je m'en moque désormais .

N° 968008 - contrôle technique moto

par :

16/07/2023 21:20

bonjour

A part le fait d'enranger de l'argent sur le dos des motocyclistes, il ne sert strictement à rien.

motard depuis 1971, et n'ayant jamais eu d'accident avec plus de 800 000 kms au compteur, je pense que les motards entretiennent très bien leur machine et en prennent soin.

Jusqu'à maintenant tout se passait très bien sans ce contrôle voulu par la multinationale [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].

A quoi cela sert il à part énerver les motards et diviser encore plus notre population qui n'a pas vraiment besoin de cela.

N° 968009 - Le contrôle technique ; non merci !

par :

16/07/2023 21:23

Bonjour,

Le contrôle technique ne permettra pas de diminuer les accidents, ni le bruit des 2 roues, ni le vol. La plupart des 2 roues ne respectant pas le règle de conformité ne sont pas les motos. Le contrôle technique sera bien sûr payant et perçus comme du maquettage pour les motards les plus sérieux qui sont la majorité des utilisateurs des 2 roues motorisées.

Pourquoi ne pas mettre un contrôle technique à tous le 2 roues ? Les trottinettes électriques débridées dépassant les 25 km/h, les vélos sans freins, le vélos électriques ne respectant pas les normes...

Voilà des pistes pour une taxation beaucoup plus large..

N° 968010 - Le contrôle technique ; non merci !

par :

16/07/2023 21:24

Bonjour,

Le contrôle technique ne permettra pas de diminuer les accidents, ni le bruit des 2 roues, ni le vol. La plupart des 2 roues ne respectant pas le règle de conformité ne sont pas les motos. Le contrôle technique sera bien sûr payant et perçus comme du maquettage pour les motards les plus sérieux qui sont la majorité des utilisateurs des 2 roues motorisées.

Pourquoi ne pas mettre un contrôle technique à tous le 2 roues ? Les trottinettes électriques débridées dépassant les 25 km/h, les vélos sans freins, le vélos électriques ne respectant pas les normes...

Voilà des pistes pour une taxation beaucoup plus large..

N° 968011 - Mise en place contrôle technique moto

par :

16/07/2023 21:26

Complètement inutile les motards ne peuvent pas rouler s ils ne veulent pas risquer leur vie ,sans au préalable entretenir leur moto vérifier l état des pneus et les changer si nécessaire ,l état des freins de même intervenir s ils sont a changer . cette mesure est inutile et préjudiciable pour les motards d autant plus que les vérif pneus freins graissage sont effectués lors des révisions périodiques nécessaires au bon fonctionnement de la moto et pour certains contrôles gratuits ,c encore une fois une ponction inutile qui va juste bénéficier au caisses de l état et nous prélever une taxe indue

N° 968012 - Mise en place contrôle technique moto

par :

16/07/2023 21:26

Complètement inutile les motards ne peuvent pas rouler s ils ne veulent pas risquer leur vie ,sans au préalable entretenir leur moto vérifier l état des pneus et les changer si nécessaire ,l état des freins de même intervenir s ils sont a changer . cette mesure est inutile et préjudiciable pour les motards d autant plus que les vérif pneus freins graissage sont effectués lors des révisions périodiques nécessaires au bon fonctionnement de la moto et pour certains contrôles gratuits ,c encore une fois une ponction inutile qui va juste bénéficier au caisses de l état et nous prélever une taxe indue

N° 968013 - Le contrôle des motos est prévu par le code de la route. Lors du permis gros cube .  
par :

16/07/2023 21:27

Le contrôle d'un véhicule à deux roues motorisé est enseigné et contrôlé lors du passage du permis.  
Ce contrôle est journalier. Comme le stipule le code de la route.

Alors à part faire le tour de la moto sans la dégrader. Un contrôleur va être juste là pour percevoir  
l'impôt sur ce moyen de transport qui reste un des plus responsable.

Si on fait le calcul de la mise en place de ce contrôle.

En regard avec les efforts sur l'écologie...

On voit facilement que tout ceci ne va qu'engendrer des frais..

Le caractère inutile de ce contrôle est désespérant..

Qui va aller sur la route avec les pneus lisses ou la chaîne abîmée... n'est pas sûr de rentrer soir ..

Bref on s'occupe de nos motos.

J'ai des amis qui on des motos cyclos en tout genres...de collection ou non.

Comment vont ils faire pour payer plus d'une dizaine de CT pour juste parcourir 50 kms en 2 ans

Avec leurs motos???

J'espère que vous entendez la voix des motards tous responsables et respectables.

Bien cordialement.

N° 968014 - Contrôle technique

par :

16/07/2023 21:38

Je trouve que c'est inadmissible, c'est que pour se remplir les poches encore,il n'y a jamais eu  
besoins,pourquo maintenant ?! &#128548;

N° 968015 - Je suis opposé à ce décret

par :

16/07/2023 22:06

Bonjour,

Les arguments en faveur de la mise en place d'un contrôle technique pour les deux et trois roues ne  
sont pas sérieux. Aucune étude indépendante ne montre qu'un tel contrôle serait bénéfique.

Si l'épisode COVID que nous avons traversé doit nous apprendre quelque chose, c'est bien que les  
décisions politique devraient se prendre sur la base de données solide, d'étude rigoureuse et  
indépendante.

Il s'agit là d'une position dogmatique pour coller aux directives Européenne rien de plus.

N° 968016 - Questionnement sur le contrôle technique

par :

16/07/2023 22:07

Suite au projet de mise en place d'un contrôle technique dit moto il m'est venu de nombreuses  
questions quant à la cohérence de ce même projet. Notamment sur le sujet des véhicules anciens,  
comment comptez vous contrôler l'efficacité d'un freinage par tambour de 100mm de n'importe  
quelle Honda 125cc des années 70 ou 80 et ce n'est qu'un exemple. Quel intérêt à titre sécuritaire a  
le contrôle technique sur une moto qui ne freinait déjà pas en sortant de l'usine, une moto en 6v  
comme la mienne qui conserve son éclairage d'origine, malgré qu'il n'éclaire en exagérant pas plus  
qu'une bougie. Au delà du fait que cette même moto consomme énormément d'huile et d'essences  
étant dotée d'un carburateur d'origine toujours. En bref je ne trouve pas l'intérêt d'un contrôle de



ces motos si ce n'est d'affirmer qu'il faudrait dessus tout changer du moteur au faisceau électrique en passant par l'injection et puisqu'on est pas radin par le système de freinage complet. On sait que sur ces dames là il n'y a plus rien qui respecte les normes actuelles que je ne remets certainement pas en cause, je suis moi le premier heureux de voir et d'être vu, d'être en mesure de m'arrêter à temps et de ne pas polluer pour profiter de cette merveilleuse passion, mais je ne comprends pas cette nouvelle pression. Les motards connaissent les risques, sont de mieux en mieux équipés, assistés et protégés. Ils ne renoncent pas aux coûts parfois très élevés de la sécurité. Ils sont pour la plupart passionnés et entretiennent déjà très bien leur véhicules, les points de contrôles ne portent que sur des éléments qui ne sont jamais mis en cause, je ne connais pas de motards qui chercherait à moins bien freiner, à moins bien voir au contraire ! En revanche je reconnais l'intérêt des mesures antipollutions, et sonores pour les plus extrêmes d'entre nous qui exagère parfois je le reconnais.

Je m'oppose vous l'aurez donc bien compris à la mise en place de ce contrôle que je juge non pas inutile mais inadapté face à l'immense complexité du monde motard. Je pense qu'il serait préférable de reconsidérer la mise en place de la main d'oeuvre, des outils et appareils de mesures, des infrastructures etc et de mieux apprécier les spécificités qui finiront forcément par poser problème lorsqu'un garagiste se fera les dents sur un bon vieux mono de 600cc sans démarreur, ou que cette même personne se retrouvera face à une vieille anglaise pointilleuse.

N° 968017 - projet contrôle technique

par :

16/07/2023 22:19

je possède un vespa 125 très ancien: il est déjà très difficile de trouver un réparateur .. Contrôle technique impossible puisque les pièces seront introuvables.

j'ai un bonus de 50 sur cet engin qui fonctionne très bien.

Ce projet ne fonctionne pas avec mon scooter, donc.

Ce scooter me rend le service de porter des instruments pour lesquels un vélo ne serait pas adapté.

Je suis contre votre projet, qui oblige à un achat inutile.

N° 968018 - Projet de Contrôle Technique Moto, 2 ou 3 roues.

par :

16/07/2023 22:20

Bonjour,

Je ne vois dans ce projet qu'une restriction supplémentaire de liberté. De tous temps, les motards savent l'importance et l'absolue nécessité d'entretenir correctement sa moto car en cas de problème, le motard n'a aucune carrosserie pour le protéger. Cela étant d'autant plus vrai que les chiffres de l'accidentologie émanant des assurances, le démontre, l'état technique des motos n'est en cause que dans 0,3% des accidents. Ce chiffre ne justifie pas la création d'un nouvel impôt. Pour ce qui est de la pollution, nous sommes tellement abreuvé d'informations débilantes que je n'ose aborder le sujet..... et donc je vous propose de vous intéresser à la pollution émise par les super-tanker. Un seul de ces monstres pollue plus que tout le pays en un an.

Autre proposition afin de vous aider à rendre les motards heureux, si vous vous occupiez de l'état des routes ?

Je pense surtout qu'il serait grand temps que la France cesse d'être asservie à l'UE. Cette UE ne fonctionne dans aucun domaine. L'UE et le gouvernement français sont, d'après les infos,

malhonnêtes et corrompus, jamais je n'aurais imaginé entendre cela. Je souhaite tellement de courage à la jeunesse...

N° 968020 - Contrôle technique des deux roues totalement inutile

par :

16/07/2023 22:35

Ce contrôle technique pour les deux roues n'aura aucun impact sur l'accidentologie puisque les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état des motos mais bien plus au comportement des 4 roues et de l'état des routes, et j'effectue déjà les contrôles de sécurité que j'ai appris lorsque j'ai passé mon permis moto. Tout étant visible sur une moto, le contrôle visuel est systématique. Je fais déjà confiance à mon concessionnaire pour entretenir régulièrement comme la plupart des motards mon deux roues.

Les CT déjà mis en place dans d'autres pays n'ont absolument rien apporté en termes de sécurité routière ni d'écologie et encore moins concernant les niveaux de bruit de certains échappements. Il est évident que ceux qui ne respectent pas l'utilisation d'échappement en règle garderont leur pot d'origine uniquement lors du passage au CT comme c'est le cas pour les automobilistes.

La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports. Faites déjà respecter le niveau d'émission des diesels qui enfument allégrement sur les routes sans que ces véhicules ne soient jamais arrêtés malgré le nuage noir qui se dégage de leur échappement.

N° 968021 - CT moto

par :

16/07/2023 22:46

Le contrôle technique c'est uniquement pour que l'État nous pompe en peut plus notre argent pour ma part étant motars nous mettons une grande importance à notre sécurité et que nos véhicules sont toujours suivi au niveau entretien et sécurité car le vrais motard avant tout c'est sa sécurité est celles des autres usagers de la route Motars depuis 42 ans

N° 968022 - Non au CT 2roues !!!

par :

16/07/2023 23:06

Imposer un controle technique qui ne se justifie pas du tout du point de vue de la sécurité alors que l'état des routes est déplorable. S'il faut "respecter les règles" scrupuleusement. Il n'est pas illégitime de dire que l'Etat -des routes à sa part de responsabilité.

Occupez-vous de l'état des routes, je me charge de l'entretien de ma moto comme je le fais depuis 25 ans à minima de 2 fois pour un montant de 1400€ annuellement.

Non au CT !!!!

N° 968023 -

par :

16/07/2023 23:13

Madame, Monsieur,

La mise en place d'un contrôle technique pour les 2RM n'est absolument pas justifiée. En effet, tout motard, même débutant, sait par expérience qu'il doit rouler sur un véhicule en bon état pour rester en vie. Chaque motard vérifie sa moto avec soin avant de prendre la route pour assurer sa sécurité et vérifie quotidiennement la pression et l'usure des pneus, la tension de la chaîne, l'état des freins et

s'il constate une anomalie la répare lui même quand il a les compétences techniques nécessaires, et si ce n'est pas le cas, mène au plus vite sa moto chez son garagiste. Par ailleurs il y a régulièrement des contrôles policiers pour vérifier la conformité du bruit et de la pollution, s'il y a défaillance il y a amende. Donc les raisons écologistes et sécuritaires ne peuvent être invoquées pour justifier l'obligation du CT. Par ailleurs une moto consomme moins qu'une voiture et étant moins lourde est moins polluante. Le CT imposé par des organismes faussement écologistes au gouvernement n'a d'autres justification que de vouloir, sous couvert de protection de la planète, accroître les taxes liberticides sur les travailleurs et les gens aux revenus souvent modestes qui doivent utiliser leur 2RM pour se déplacer et se rendre chaque matin sur leur lieu de travail. Dans sa grande sagesse le gouvernement devrait suivre son intention première de ne pas céder, à des injonctions de lobbyistes avides qui ne visent qu'à mettre en place de nouvelles mesures coercitives pour en tirer profit grâce à l'ouverture de nombreux établissements dédiés au CT des 2RM alors qu'ils n'auront ni la compétence ni le matériel spécialisé adapté à tous les différents modèles de véhicules à deux ou trois roues. Dans l'attente et l'espérance de votre écoute des arguments raisonnables des usagers de motocyclettes, par ailleurs citoyens responsables et électeurs, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

N° 968024 - Contrôle technique inutile

par :

16/07/2023 23:15

Bonjour

Je me devais de vous partager mon ressentiment quant à ce contrôle technique inutile .

Motard depuis mon plus jeune âge , je n'ai jamais été autant en sécurité que depuis que je roule sur une grosse cylindrée ( équipement du pilote , moto avec abs , etc ) je ne comprend pas pourquoi si ce n'est grâce à l'Europe vous nous obligez a passer ces contrôles techniques .

Aucune je dis bien aucune moto de grosse cylindrée roulante autour de moi n'est dangereuse , ni pas entretenue .Oui elle font du bruit le dimanche matin une à deux fois par mois , les bons mois pour une balades sur nos belles routes .mais cela justifie t'il ce contrôle technique inutile ?

Vous l'aurez compris je suis contre l'arrivée du contrôle technique , nous le ferons mais à contre cœur car forcé par des dirigeants qui n'écotent jamais l'avis du peuple.

Cordialement

N° 968025 - Projets de contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

16/07/2023 23:31

Cette mesure est inutile. Tous les propriétaires de ces véhicules connaissent les points de sécurité de leur machine. Les causes d'accident sont très rarement dues à un problème technique.

Le contrôle technique ne permettra pas, également, de lutter contre le bruit. Il est très facile de remonter le pot d'échappement d'origine pour le contrôle et de remettre un pot adaptable quelques heures après.

N° 968026 - Non au controle technique pour les motos

par :

16/07/2023 23:36

Si un contrôle technique suffisait pour limiter les accidents cela se saurait.

La plupart des accidents sont dus à des erreurs d'automobilistes ou bien à des motards qui ne maîtrisent pas assez bien leur machine.

Si des efforts doivent être faits c'est sur la formation des uns et des autres et surtout des automobilistes qui doivent être plus vigilants lorsqu'ils changent de file.

N° 968027 - Projet de contrôle technique moto

par :

16/07/2023 23:51

La cause mécanique est infinitésimale dans les accidents où une moto est impliquée

Il faut arrêter d'emm... le petit peuple pour se caler sur des directives européennes ineptes, inutiles et coûteuses.

N° 968028 - Comédie

par :

16/07/2023 23:57

Oui, un avis constructif, mais sur quoi?

Je ne vois pas un seul truc constructif à ce CT. Pas un. Même le contrôle de l'usure des pneus, qu'est-ce que ça va changer?

Si on voulait vraiment améliorer notre sécurité, jouons sur le comportement: au lieu de claquer 50 balles dans cette comédie, j'ai une proposition, certes contraignante: subventionnons les associations et écoles de formations reconnues (problème: cela incitera les brouteurs français à monter des structures indignes dès qu'on parle de subventions) pour que les motards suivent des formations type AFMDM à intervalles réguliers.

Là, je suis persuadé que tout le monde y gagnerait.

N° 968029 - responsabilité

par :

17/07/2023 00:00

Ma Honda Varadero 125 ne fait pas de bruit, ais-je le droit de ne pas passer le CT ?

-

Est-ce que l'inspecteur de centre de CT a le permis moto ?

-

J'ai un trail qui devrait supporter le passage dans les rouleaux de freinages, mais le gars qui a une hypersport, ça va froter ! Qui paye les réparations ?

-

L'inspecteur du CT fait tomber la moto et casse des choses, impossible de rouler ; qui remplace la moto ? (moto de location : ça existe ?) et Si le client n'a pas le permis B, alors il est piéton ?

-

Le client prends des photos, car il s'agit d'un contrôle visuel, qui a tort et qui a raison ? Comment garantir que le CT ne sera pas foireux ?

-

Le client n'a pas de chicane en arrivant sur le parking ; il pose sa chicane, effectue le CT, et sur le parking repart en faisant un bruit digne des 24 heures moto; à quoi sert le CT ?

N° 968030 - incohérence du discours

par :

17/07/2023 00:01

Le ministre a beau parler d'un contrôle visuel, dans le projet d'arrêté figurent le contrôle des émissions sonores et des émissions de polluants.

N° 968031 - défavorable

par :

17/07/2023 00:09

Pas forcément favorable, dans la mesure où les motards entretiennent leurs motos. Alors même que la profession manque de contrôleurs !

selon moi, cette mesure n'a pas d'intérêt pour les motos : la part d'accidents liés à une défaillance technique doit être vraiment faible (0,7% selon le rapport MAIDS de 2004.

les motards prennent soin de leur moto et l'entretiennent. C'est toujours le même problème, typiquement français : le manque de sérieux d'une minorité fait du tort à la majorité.

la conduite d'une moto exige une certaine pratique, même si le rôle des contrôleurs se limite à déplacer la moto sur courte distance dans le cadre d'un contrôle technique. Exemple : manipuler une moto aussi volumineuse que la Goldwing n'est pas à la portée du premier venu. Sans un minimum de pratique, c'est chaud !

N° 968032 - honteux

par :

17/07/2023 00:18

la grande majorité des motards bichonnent leur moto et en prennent le plus grand soin, il en va de leur sécurité et ils en sont conscient.

J'ai regardé les stats et il en ressort que les accidents de 2 roues dû aux mauvaises entretiens/modifs sont quasi nuls.

Les accidents graves (mort) sont souvent dû aux infrastructures qui ne sont pas adaptées, rembarde de sécurité etc... ou au mauvais, sans le faire exprès, comportement des automobilistes.

Concernant la pollution, combien représente réellement les motos de disons 20-30 ans qui génèrent cette pollution ? à mon avis peu et si on prend le nombre de jours dans l'année où elles roulent, c'est du pipi de chat.

On est encore dans une chasse aux sorcières.

Puisque quelques pays l'ont adopté et mis en place depuis plusieurs années, pourquoi ne pas demander à ces pays ce qui a changé depuis ?

Je suis persuadé que les statistiques dans ces pays n'ont pas démontré une évolution favorable de l'accidentalité des deux roues ni un quelconque changement environnemental qui puisse être affecté directement au contrôle technique des deux roues.

D'ailleurs, si l'on était honnête avec nous et si cela avait été efficace, c'est la première chose qui devrait être faite pour justifier la mise en œuvre de ce texte.

J'en déduis donc que les lobbyistes qui ont participé à la commission à l'origine de ce texte ont bien fait leur boulot et ont obtenu ce que leurs commanditaires leur ont demandé.

Il s'agit donc simplement de remplir les poches d'entreprises sous la contrainte de l'Europe, car notre gouvernement n'a pas fait le nécessaire pour y échapper.

N° 968033 - Opposé

par :

17/07/2023 00:25

Pour bien des opposants à la moto, le contrôle technique est présenté comme un remède non seulement à la mortalité routière des deux-roues motorisés, mais aussi un remède contre le bruit excessif de certains motards, et contre la pollution de nos moteurs thermiques. La plus belle exagération dans ce domaine est sans doute un éditorial du journal Le Monde, qui n'a pas hésité à présenter la suspension du CT par le Président comme pas à "la hauteur des risques climatiques majeurs des années qui viennent", allant jusqu'à un vibrant "nos démocraties auront besoin de responsables crédibles dans leur capacité à faire œuvre de pédagogie et de courage politique afin d'accélérer la décarbonation de nos sociétés" ! Fort heureusement, certains autres (Le Point par exemple) ont développé des arguments pertinents pour expliquer en quoi le CT moto n'avait aucun intérêt pour résoudre ces problèmes. Sans compter que si le transport individuel représente 30% des causes de pollution, le véritable courage politique serait sans doute de s'occuper (aussi) des 70% restants, comme le courage journalistique serait également de le souligner, et ce pour le bien des générations futures !

Voici ce que nous, nous pourrions suggérer à certains titres de la "grande presse" qui se sont empressés de dénoncer la suspension du CT moto avec des argumentaires fallacieux :

Tout d'abord, le fait que l'Europe exige quelque chose n'a jamais été un gage de pertinence. En l'occurrence, quand le rapport MAIDS établit le nombre d'accidents dus à une défaillance technique à 0.3%, il serait intéressant d'en faire état ! Les mutuelles et compagnies d'assurance peuvent également aider à établir que la cause technique - comme une usure des pneus très facile à détecter sans besoin de visite - est très minoritaire dans les accidents de deux-roues.

En effet, la directive européenne exige un contrôle technique. Il serait pertinent de rappeler que l'exercice de la démocratie avait fait que notre Assemblée nationale et notre Sénat avaient, eux, voté NON à ce CT moto ! La décision européenne s'oppose donc à la décision française. La France avait d'ailleurs voté non à l'échelle européenne également, il aurait été intéressant de se demander pourquoi...

De plus, l'Europe exige ce CT pour des raisons de sécurité, argumentant pour sa mise en place une potentielle amélioration de l'accidentalité : revoir les rapports sur le sujet, la cause technique est ultra minoritaire... L'invention française est donc d'adjoindre à une vérification de sécurité VISUELLE une mesure de bruit et une mesure de pollution. Le tout pour 50 Euros, soit un tarif comparable à celui d'un médecin spécialisé, pour un coup d'œil que l'usager comme son concessionnaire savent faire (c'est au programme du permis moto) ! Et ce "détail" ne mérite sans doute pas d'être évoqué dans certains "grands" médias... En revanche, rares sont ceux qui ont eu le courage de dénoncer l'emprise d'un lobby, celui des opérateurs de contrôle technique, qui devant le recul de l'automobile cherchent par tous les moyens d'autres manières de rentabiliser leurs installations !

Quant à l'accidentalité, quand on sait que près des deux tiers des accidents de 2RM avec un autre véhicule sont provoqués par l'autre véhicule, le risque cité dans certains articles aurait mérité cet éclairage...

Parlons maintenant de l'ajout français au contrôle technique "sécuritaire" de mesures de bruit et de pollution. Le bruit excessif de certains en particulier est une préoccupation de notre association dont

les valeurs incluent avant tout le respect de l'autre, donc sont à l'inverse de ceux qui trafiquent leurs échappement pour mieux se faire remarquer. À votre avis, ceux qui savent faire plus de bruit que la normale vont aller avec leur machine bruyante au CT pour mieux se faire envoyer sur les roses ? Non, ils vont remettre leur machine en conformité le temps du CT, et repartiront aussitôt dans leur garage la remettre dans l'état bruyant qu'ils souhaitent ! La solution à ce fléau public qu'est le bruit excessif n'est pas dans un CT inutile sur ce plan, mais dans l'éducation au respect d'autrui d'une part, et à un retour des contrôles sur le terrain, et pas par des radars qui n'ont jamais éduqué personne...

Concernant le rapport plus que douteux entre les nécessaires avancées de l'écologie, principe avec lequel nous sommes pleinement en accord, et la pollution supposée des motos comparées aux voitures, il est utile de consulter le rapport de l'ANSES de 2019, un des plus étoffés de ce domaine, qui recommande d'augmenter la part modale des deux-roues pour améliorer la qualité de l'air, en même temps que d'améliorer leur performance énergétique : c'est le cas avec une évolution très rapide ces dix dernières années !

Enfin, concernant la pollution, les particules fines émises par pneumatiques et freins sont beaucoup moins importantes du fait d'un deux-roues que d'une voiture. Les émissions polluantes les moins fortes sont le fait de deux-roues, qu'il s'agisse de CO2 (36 g/km chez Honda) que des particules autres, sauf pour les plus anciens, qui ne sont pas les plus utilisés. Là encore, le CT ne servira à rien puisque les niveaux acceptables de CO2 ne figurent sur les certificats d'immatriculation que depuis peu de temps, la seule mention y figurant étant le classement Euro donc le niveau maximal d'émissions pour la réception du véhicule concernée. Autant dire que la majorité du parc roulant ne pourrait pas être contrôlée en pollution, mais payerait quand même le montant "de base" exigé par les opérateurs de CT... Tout comme ceux dont le niveau de bruit ne figurait pas payeront quand même pour un simple contrôle visuel le même prix, sans avoir ni mesures de bruit ni de pollution... 50 Euros le contrôle visuel inutile, ça pourrait figurer dans un article comme une discrimination de plus ?

Vous l'aurez compris, le refus du contrôle technique est le refus d'un acte inutile, et non comme le prétendent certains détracteurs, une volonté de nous laisser faire tout et n'importe quoi au mépris des autres et de nos valeurs. La nécessaire transition écologique n'a aucun besoin d'un contrôle technique des motos, tout comme la société n'a pas besoin de ce CT moto pour que le bruit de certains et la pollution d'autres ne diminue. Parole de citoyens.

N° 968034 -

par :

17/07/2023 00:32

Je suis mécanicien moto et motard. je peux certifier que le contrôle technique est inutile, en effet tous les clients et moi même prenons extrêmement soin de nos motos. De plus 100 % des motos que nous recevons accidenté ne sont pas dû à un problème mécanique sur les motos. Le plus souvent il sont soit le résultat d'un manque d'attention de la part d'un automobiliste ou de l'état des routes.

Quand je vois que les routes sont pleine de rainures ou que quand les routes où on recense beaucoup d'accident sont " remise à neuf " avec de magnifiques rambarde de " sécurité" sur des kms sans qu'une seule soit équipé de dispositifs pour protéger les motards, votre contrôle technique me fait bien rire.

Si vous vouliez vraiment nous protéger vous commenceriez par remettre les routes en état, plutôt que de vous faire de l'argent sur notre dos.

Je tiens à préciser aussi qu'aucun contrôleur ne sera autorisé à monter sur mes motos. Je possède deux motos de collection et il est hors de question que quelqu'un d'autre que moi monte sur mon véhicule au risque de l'abîmer vu la difficulté à trouver des pièces de rechange d'époque.

N° 968035 - respecter la parole donnée

par :

17/07/2023 00:41

Le président Emmanuel MACRON a pourtant bien affirmé qu'il ne fallait pas embêter les français avec ce contrôle technique des 2 roues.

Comme d'habitude, les promesses des hommes politiques n'engagent que ceux qu'y croient. Quel exemple de démocratie !

la consultation publique en juillet lorsque les gens sont en vacances et ont d'autres préoccupations. Quel courage !

N° 968037 - Contre le contrôle technique 2RM

par :

17/07/2023 00:51

Je tiens à préciser que j'utilise ma moto quotidiennement depuis plus de 30 ans pour aller au travail, et que celle ci est entretenue régulièrement.

Je suis contre le contrôle technique des 2RM, car les accidents ne sont pas liés à l'état des véhicules (moins de 0.3% des cas) mais souvent à l'état des routes (trous dans la chaussée, effritement du revêtement, goudron liquide mis dans les fissures de la chaussée et très glissant pour les 2RM, etc etc ...), et très souvent au non respects des règles élémentaires de sécurité par les automobilistes (absence de clignotant, changements de directions et manœuvres sans contrôle préalable)

De plus lors de toute intervention sur un 2RM pour un entretien ou le changement d'un consommable, le concessionnaire vérifie systématiquement les points de sécurité du véhicule.

Tous les éléments de sécurité sur un 2RM sont accessibles et vérifiables sans démontage, et les motards conscients de leur vulnérabilité contrôlent régulièrement eux même ces éléments (feux, plaquettes de freins, amortisseurs, pneus etc ...) en plus des contrôles réalisés lors des entretiens comme indiqué ci-dessus.

Que les pouvoirs publics et le législateur s'occupent d'entretenir le réseau routier, les motards s'occupent d'entretenir leur véhicule !

Non à ce contrôle technique qui ne peut que taxer et stigmatiser les utilisateurs de 2RM

N° 968038 - Contrôle technique et statistiques ?

par :

17/07/2023 00:58

Bonjour,

22% des tués sont des utilisateurs de deux-roues (statistiques ONISR 2022

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etat-de-linsecurite-routiere/bilans-annuels-de-la-securite-routiere/bilan-2022-de-la-securite-routiere>) pour un indice de circulation très faible, il faut s'interroger...

Pratiquant de la moto depuis 40 ans, et longtemps enquêteur (entre autres) dans le cadre du programme REAGIR, j'ai cru comprendre que le problème des usagers de deux-roues motorisés (que je suis donc) n'était globalement pas lié au véhicule, mais à celui qui est dessus. Il suffit d'interroger à nouveau ces enquêtes, et l'identification des facteurs qui en était faite.

Dans le cadre des propositions, il ressortait souvent de ces enquêtes une réponse technique ou infrastructurelle. En fait, dans le domaine de la circulation routière, la compréhension de l'accident amène à des propositions décalées.

Si ce contrôle technique a pour objet un questionnement sur l'environnement, alors cette question est pertinente. Mais en sinistralité ?



Je me plierai à cette obligation. Mais je doute fortement à son efficacité...

En vous remerciant de m'avoir lu,  
Cordialement,

N° 968039 - Les arguments d'un opposant au CT moto

par :

17/07/2023 01:16

je m'appuie principalement sur l'étude MAIDS (« Motorcycle accidents in-depth study »), publiée en 2004, conduite par des scientifiques de cinq pays (dont, en France, le Centre européen d'études de sécurité et d'analyse des risques, CEESAR) et financée principalement par les constructeurs de deux-roues à moteur (Association des constructeurs européens de motocycles, ACEM), avec la Commission Européenne.

Sur 921 accidents étudiés dans cinq régions tests de France, d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas et d'Espagne, cette étude montre que l'âge du véhicule n'est la « cause primaire » des accidents impliquant un 2RM que dans 0,3% des cas.

Il constitue un « facteur contributif » dans 5% des cas.

Elle note, entre autres, que la principale cause de défaillance technique tient à l'usure des pneus.

Deux des cinq pays étudiés (la France et les Pays-Bas) font partie des États-membres de l'UE qui n'ont pas mis en place de contrôle technique sur les motos et les scooters.

Les trois autres pays étudiés (Allemagne, Italie, et Espagne) ont mis en place un CT moto.

Il convient de souligner que l'ACEM ne peut être suspectée de vouloir minorer l'impact des défaillances techniques, puisqu'elle s'est elle-même déclarée favorable à l'introduction des contrôles techniques, souhaitée par les concessionnaires.

De façon générale, aucun lien ne peut être établi entre une réduction du nombre d'accidents et l'introduction du contrôle technique sur les motocycles.

L'Espagne, l'Italie, la Suède ou la Slovénie, qui ont introduit ces contrôles techniques, ont même connu une augmentation du nombre de motards tués ces dernières années.

Le cas de l'Italie est d'autant plus troublant que le nombre de motos et de scooters en circulation a baissé ces dernières années.

Dernier argument, les adversaires du CT moto soulignent que les 2RM sont dans leur ensemble en meilleur état que les voitures.

Les statistiques du Comité international de l'inspection technique automobile (CITA), dans son « Étude sur les possibilités de renforcement du contrôle technique dans l'Union européenne ». font apparaître un taux d'altérations soumises à contre-visite de l'ordre de 10% en moyenne pour les 2RM, contre 20% pour les voitures de tourisme.

N° 968040 - dictature

par :

17/07/2023 01:26

Le CT moto, à mon avis c'est encore un peu de liberté rogné, des contrôles, on en a déjà plein, vitesse, alcool etc...

Conserver sa liberté c'est le premier des combats car sans liberté plus moyen de combattre quoi que ce soit.

Si j'étais un médecin légiste honnête, je demanderais un contrôle technique des routes puisque leur mauvais état provoque 100 fois plus d'accidents de motos que le mauvais état mécanique des deux et trois roues.

par contre, un contrôle technique de l'usage des clignotants, des rétroviseurs et du téléphone au volant me sécuriserait d'avantage.....

N° 968041 - Pas utile

par :

17/07/2023 01:28

Car une moto dangereuse ça se voit d'un simple coup d'oeil !

Parole d'un mécanicien deux-roues, motos, etc,... qui le fut toute sa vie .

Après les inconscients qui circulent avec n'importe quoi, dans n'importe quel état, vous ne les empêcherez pas .... Sauf à mettre un policier derrière chacun d'eux .  
Exemple : les gars qui font des rodéos urbains sur la voie publique, munis de véhicules interdits .

Pour finir : si vous saviez ce que coûte à un cerveau l'entretien d'une moto, penser à tout, justement pour pouvoir rouler sans crainte et à loisir, l'idée d'un contrôle ne vous viendrez pas .

N° 968042 - CONTRE le Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

par :

17/07/2023 01:29

D'une part, la vérification de l'état d'un deux roue est un thème de l'examen du permis moto. D'autre part, un conducteur de moto est suffisamment responsable pour comprendre que l'état de sa moto est en lien direct avec sa sécurité. Il est pour moi inutile de légiférer sur ce point et prendre les motards détenteurs de permis moto pour des irresponsables. Commencer par imposer un vrai permis moto à tous les deux ou trois roues et quadricycles à moteur quelque soit la cylindrée.

N° 968043 - idiotie contre idiotie

par :

17/07/2023 01:35

Voilà ce qui pourrait être amusant et un brin moqueur.

Si le propriétaire doit effectuer les manoeuvres pour le contrôleur :  
j'amène ma moto sur remorque conduite par un ami car je me suis cassé la jambe ?  
Je ne PEUX PAS démarrer ma moto, on fait quoi ?

Et si JE NE SAIS PAS la démarrer ?

Il n'est dit nul part que, titulaire d'un permis A, je DOIS savoir démarrer toute moto que j'achète...

Ma moto ne passera pas au contrôle car j'ai la jambe cassée ?

Je sens qu'on va rigoler.

On voit bien les limites d'un truc pondu à partir de rien.

N° 968044 - ineptie

par :

17/07/2023 01:48

En contrepartie du CT moto, j'exige le contrôle des vélos, trottinettes, rollers.. que dis je, chaussures, tampons caoutchouc de déambulateurs etc.

ET les plaques d'égouts, les bandes blanches adhésives et au coefficient de friction proche de zéro (j ai failli tomber lors d'une marche à pied, sous la pluie !), c est de la sécurité ?

Je vais peut-être me mettre au tricot, mais avec des aiguilles homologuées, cote de maille de protection, périmètre de sécurité, SAMU a proximité, contrôle de l'innocuité de la matière première.

Quand les principes de précaution et de prévention sont érigés en dogmes, faut plus croire, faut prier !

(plagiat des Tontons Flingueurs).

N° 968045 - Contrôle technique

par :

17/07/2023 05:07

Tous les points de contrôle sont vérifiables par l'utilisateur du deux roues.

On est bien obligé de vérifier la tension de la chaîne de transmission très régulièrement.

Il serait bien plus judicieux d'intensifier les contrôles du volume sonore des pots d'échappement des véhicules en circulation voitures y compris

N° 968046 - Contrôle technique

par :

17/07/2023 05:08

Tous les points de contrôle sont vérifiables par l'utilisateur du deux roues.

On est bien obligé de vérifier la tension de la chaîne de transmission très régulièrement.

Il serait bien plus judicieux d'intensifier les contrôles du volume sonore des pots d'échappement des véhicules en circulation voitures y compris

N° 968048 - Le CT moto serait efficace si ...

par :

17/07/2023 06:07

Plus de 40 années que je pratique la moto. Je ne suis pas contre le CT moto, surtout à la revente du véhicule ou suite à un accident.

Par contre, je doute fortement sur la pertinence d'un contrôle obligatoire tous les 3 ans. ...

En effet, les statistiques des compagnies d'assurances démontrent qu'en accidentologie deux roues, l'état du véhicule est très rarement mis en cause (moins de 1%) .

De grâce, si l'objectif réel de ce CT est l'amélioration de la sécurité en deux roues, que les fonds recueillis par ce CT servent à abaisser le coût d'éléments de sécurité fondamentaux. Bien souvent délaissés par nombre de motards et particulièrement par les jeunes conducteurs, casque et gants, mais aussi veste avec dorsale, chaussures renforcées mais surtout l'Airbag devraient faire l'objet d'une TVA réduite, financée par ce CT.

Concernant la lutte contre le bruit, les forces de l'ordre ont le devoir de verbaliser les contrevenants. Remettre une chicane ou un pot homologué est extrêmement facile sur une moto (nettement moins sur une voiture)... ce n'est donc pas le CT qui luttera contre.

Pour ces raisons, le CT moto risque de manquer la cible principale en ressemblant trop au CT voiture. Vous vous concentrez trop sur le véhicule et pas assez sur la protection du motard. Pour ces raisons grand nombre de motards expriment leur mécontentement.

N° 968049 - Le CT moto, ou comment le rendre efficace.

par :

17/07/2023 06:13

Plus de 40 années que je pratique la moto. Je ne suis pas contre le CT moto, surtout à la revente du véhicule ou suite à un accident.

Par contre, je doute fortement sur la pertinence d'un contrôle obligatoire tous les 3 ans. ...

En effet, les statistiques des compagnies d'assurances démontrent qu'en accidentologie deux roues, l'état du véhicule est très rarement mis en cause (moins de 1%) .

De grâce, si l'objectif réel de ce CT est l'amélioration de la sécurité en deux roues, que les fonds recueillis par ce CT servent à abaisser le coût d'éléments de sécurité fondamentaux. Bien souvent délaissés par nombre de motards et particulièrement par les jeunes conducteurs, casque et gants, mais aussi veste avec dorsale, chaussures renforcées mais surtout l'Airbag devraient faire l'objet d'une TVA réduite, financée par ce CT.

Concernant la lutte contre le bruit, les forces de l'ordre ont le devoir de verbaliser les contrevenants. Remettre une chicane ou un pot homologué est extrêmement facile sur une moto (nettement moins sur une voiture)... ce n'est donc pas le CT qui luttera contre.

Pour ces raisons, le CT moto risque de manquer la cible principale en ressemblant trop au CT voiture. Vous vous concentrez trop sur le véhicule et pas assez sur la protection du motard.

Pour ces raisons grand nombre de motards expriment leur mécontentement.

N° 968050 - non au contrôle technique

par :

17/07/2023 06:39

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparée depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968051 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 06:50

Bonjour

Je ne trouve pas juste d'être obligé de faire un contrôle technique moto, faisant déjà toutes les révisions nécessaire.

Par contre qu'il en existe un pour le moment de la vente ou à titre bénévole de le faire pour information pourquoi pas.

Merci

N° 968052 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 07:03

Pourquoi une facture de révision annuelle chez un professionnel ne suffit pas ? Sachant qu'il ne peut pas vous laisser repartir si les conditions de sécurité ne sont pas respectées ?

N° 968053 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 07:13

Un contrôle technique pourquoi faire?

La plupart des accidents de 2 roues ne sont pas liés à l'état du véhicule mais bien à l'état des routes et infrastructures comme par exemple les barrières de sécurité simple qui représentent une guillotine pour le motard, tous comme les trous et nids de poule voir les gravillons non nettoyés après travaux sur la chaussée.

Bien cordialement

N° 968054 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 07:15

Un contrôle technique pourquoi faire?

La plupart des accidents de 2 roues ne sont pas liés à l'état du véhicule mais bien à l'état des routes et infrastructures comme par exemple les barrières de sécurité simple qui représentent une guillotine pour le motard, tous comme les trous et nids de poule voir les gravillons non nettoyés après travaux sur la chaussée.

Bien cordialement

N° 968055 - Inadapté

par :

17/07/2023 07:19

Concernant ce contrôle technique, comment vont faire voiturées et 50cc pour rejoindre les centres . Nous habitons un petit village situé à 20km de toute commune importante . Mes voisins roulent en voiturette ; ils en possèdent 2 . Ils m'ont demandé de vous signaler qu'il ne leur sera pas possible de se rendre à Thionville commune la plus proche car pas de route adéquate . Il leur faudra aller à Metz soit 25 à 30km à faire avec des véhicules inadaptés, la ville de Metz à traverser et tout ça pour aller dans un centre qui sera au mieux à la limite du savoir faire ... donc pour améliorer la sécurité ils devront prendre des risques sur la route ! Implacable logique

N° 968056 - contrôle technique 2 et 3 roues motorisés

par :

17/07/2023 07:21

Bonjour,

je ne vois pas en quoi l'introduction d'un contrôle technique pour les 2 et 3 roues motorisés augmenterait la sécurité.

Lors de l'instruction pour passer le permis de conduire moto, l'accent est mis sur les organes de sécurité (freins, pneumatiques, suspensions, chaîne) et leur entretien.

Les accidents dus au mauvais état de véhicules en question sont marginaux. Les causes principales sont les autres usagers (non respect du code de la route) et l'état des infrastructures routières.

Si c'est pour lutter contre les nuisances sonores créées par l'usage d'un dispositif d'échappement non règlementaires, le contrôle technique ne l'empêchera pas, il y a déjà une législation en place.

Cordialement

N° 968057 - Pollution

par :

17/07/2023 07:32

Petite anecdote :avec une dizaine de copains, nous sommes passés par le col du petit Saint Bernard, Le col était fréquenté par des de motos groupes allant d'une dizaine jusqu'à plus d'une centaine de motards notamment pour les groupes les plus importants, des italiens ,; pas d'embouteillages, parkings accessibles, . Dans le même temps à la radio on nous annonçait près de 1000 km de bouchons sur les routes françaises. Je n'ose imaginer la pollution générée par tout ces véhicules, pare-chocs contre pare-chocs, climatisation à fond . Si à Paris , les deux roues étaient moins réprimés la aussi se serait moins d'embouteillages, moins de pollution, moins de temps perdu, une meilleure qualité de vie . Hélas ce n'est pas la direction prise pa la bureaucratie normative !

N° 968058 - Scepticisme

par :

17/07/2023 07:35

Je suis partagé quant à la motivation de cette mise en place de CT.

Je roule à l'année en moto (rural-urbain), et par toutes conditions, j'entretiens mon véhicule par mes propres moyens sauf en cas de matériel onéreux nécessaire ou méconnaissance de la réparation ou entretien à effectuer.

J'ai rencontré bon nombres de motard(e)s de différents milieux et différents âges et tous avaient le même réflexe de pensé quant à leur véhicule : "je préfère changer telles ou telles pièces trop tôt plutôt que de risquer un accident".

De plus, je me suis aperçu que bien souvent les situations accidentogènes avaient quasi systématiquement des facteurs extérieurs à l'état des motos. Par exemple, un mauvais jugement ou comportement de la part d'un autre usager de la route ou des entretiens/travaux de voiries laissant celle-ci dans un état dangereux : gravier, terre, raccord de goudrons extrêmement glissant par temps de pluie et j'en passe.

Il me semblerait plus pertinent de s'améliorer sur ces points avant d'accuser l'état du véhicule dont les études démontrent qu'il n'est qu'une raison infinitésimale dans les causes d'accidents.

Une alternative intéressante pourrait être d'avoir dans chaque garage, un(e) référent(e) ayant l'habilitation d'acter une sommation de réparation dans les plus brefs délais en cas de manquement, évident, critique, d'entretien d'une pièce de sécurité.

Je n'ai évidemment aucune confiance quant à la prise en compte de mon avis par le gouvernement mais l'espoir faisant vivre, je partage mes pensées.

Cordialement

N° 968059 - questions

par :

17/07/2023 07:44

Bonjour,

Ne peut on pas obtenir une étude sur le nombre d'accidents causés par le mauvais état des motos ?  
Ne serait il pas plus simple de faire un contrôle technique lors de la revente du véhicule seulement ?  
(et encore...)

Le coût de la mise en place sera supporté par le contribuable (encore lui!), mais c'est encore [réseau de contrôle technique] et consorts qui vont en retirer les bénéfices...

Je veux bien croire que les motards puissent modifier leur moto (échappement en général), mais ne pas l'entretenir comme il faut, il ne me semble pas; On ne voit pas beaucoup de poubelles roulantes...

N° 968060 - Bruit et nuisance

par :

17/07/2023 07:50

J'habite à la frontière allemande , et je vais souvent en Allemagne soit pour rouler sur des portions d'autoroute sans limitation de vitesse, soit pour me rendre au Nurburgring. Je peux vous confirmer que ce n'est pas le CT allemand qui a réglé le problème des pots d'échappements. Les motards allemands font ce que feront les motards français ils changent leur pots !!!! ... cela dit , pour revenir à la France, ce n'est pas le CT qui empêchera les rodéos urbains que des Kekes décérébrés pratiquent sur des engins débridés, non immatriculés, e terrorisant les passants ... et que les forces de l'ordre n'osent plus interpeller . Cherchez l'erreur .

N° 968061 - Je n'ai pas compris pourquoi ?

par :

17/07/2023 07:50

Les journaux m'ont informé de la décision de mettre en place le CT pour les deux roues.

Je n'ai pas compris, je me déplace en moto et je vais devoir assumer le coût de ce contrôle, alors qu'en tant que motard depuis 30 ans il est une évidence que l'entretien de ma machine et de ses éléments de sécurité sont une priorité en terme de dépense pour moi.

Surtout au vu de l'état de nos infrastructures routière qui restent pour un grand nombre inadaptés à la sécurité des deux roues (railles de sécurité, état des revêtements, signalisations inadéquat, ralentisseurs illégaux en terme de hauteur, bas côté inadapté, marquage au sol, bouche d'égout...).

J'aimerais tellement que l'on est plus de pédagogie sur le "rouler ensemble" tout véhicule confondu.

Alors une minorité font du bruit, une minorité sont plus polluants... mais peut être qu'un accompagnement et un soutien leurs permettraient d'y remédier.

Alors même si le coût du contrôle est inférieur à celui des voitures, je préférerais conserver mon pouvoir d'achat pour continuer à renouveler régulièrement mon équipement de sécurité qui TTC représente un budget conséquent.

Même avec une prime à la reconversion, la conjoncture actuel et ma situation ne me permettront pas de changer mon deux roues.

J'habite à Agen (47), la mairie vient d'interdire les vélos en centre ville... je me sent complètement démuné et handicapé pour me déplacer maintenant.

N° 968062 - Un contrôle inutile pour les motos

par :

17/07/2023 07:52

Une nouvelle fois le gouvernement veut mettre en place une mesure technique sans aucun objectif d'amélioration. Il ne fait que céder à la pression des ecolos, du conseil d'état et aux professionnels du

secteur toujours en recherche de moutons à tondre. Encore une recettes facile pour les centres de contrôles et de la tva pour l'etat. En revanche ce contrôle n'améliorera ni les chiffres de la sécurité routière ni la qualité de l'air.

N° 968063 - Non au contrôle technique

par :

17/07/2023 07:52

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparée depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dû aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968064 - Contrôle de pollution

par :

17/07/2023 07:58

je suis pour un contrôle de pollution pour les véhicules de la catégorie L.

N° 968065 - NON

par :

17/07/2023 08:00

Nous faisons notre contrôle technique chaque jour avant de prendre la route sur nos motos. On devrait plutôt instaurer un contrôle technique de l'état des routes.

N° 968066 - Des doutes quand à la finalité du projet

par :

17/07/2023 08:02

Il semble que ce projet soit dicté par l'Europe. Je suis plutôt en phase avant beaucoup de réformes actuelles, mais quel est réellement le but de cette opération ? Satisfaire les exigences de Bruxelles ou améliorer la sécurité sur nos routes.



La seconde option ne me paraît pas crédible... En effet pensez-vous sincèrement que des motards, qui partent déjà avec un sérieux handicap au regard de leur intégrité physique sur la route, puissent faire l'impasse sur la bonne santé de leur machine, au risque de compromettre encore plus leurs chances d'arriver en un seul morceau à destination ?

Je possède auto et moto, donc mon avis n'est pas partisan. Compte tenu de l'état de certaines voitures (dont on se demande justement comment elles passent le dit contrôle technique), on peut réellement se poser des questions sur les priorités du gouvernement.

De plus l'augmentation de l'incivilité routière générale me sidère et je me demande quand nous allons enfin décider de renforcer les mesures de contrôle et les sanctions contre ces mauvais conducteurs.

N° 968067 - Multitâche

par :

17/07/2023 08:04

Personnellement , motards depuis plus de 40 ans je roule en BMW . Durant toutes ces années j'ai bien entendu d'autres motos et notamment des Triumph . Je n'est jamais constaté que les marques BMW ou Triumph qui fabriquent ou fabriquaient également des voitures , laisser les mécanos voitures entretenir les motos de leur marque . Et pourtant c'est ce qui va être mis en place pour le CT moto Ce sont les mêmes mécanos qui vont contrôler motos cyclos voiturettes , tricycles , . Même Canam dispose d'un réseau spécifique pour ses « tricycles » Il faudra quand même qu'on m'explique comment on a pu arriver à un tel état de fait .

N° 968068 - Lobbying quand tu nous tiens !

par :

17/07/2023 08:05

Bonjour,

Ce projet de loi apparaît encore comme dénué de sens et semble seulement faire écho aux demandes répétées des professionnels des contrôles techniques.

Le contenu de ce projet ne semble pas démontrer le réel besoin d'un point de vue sécuritaire comme il tente de le faire penser.

Un motard qui ne prend pas soin de son véhicule et de son équipement, quels que soient les aspects, est un motard mort.

Dans la majorité des accidents de la route impliquants un 2RM, l'état sécuritaire du véhicule n'est pas l'élément déclencheur de l'accident. Rien que ce fait devrait déjà interroger sur le sens de cette nouvelle proposition.

A part faire plaisir aux industriels et faire payer un peu plus les usagers, ce qui semble être le but réel, le fond de cette proposition de loi semble peu aligné à la réalité du terrain.

Une fois de plus malheureusement !

N° 968069 - Non au contrôle technique

par :

17/07/2023 08:14

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % ...

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

N° 968070 - Non au contrôle technique

par :

17/07/2023 08:16

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dûs aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % ...

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seuls leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968071 - Contrôle de la catégorie L

par :

17/07/2023 08:25

Étant un acteur de ce secteur, je suis favorable à la mise en place d'un contrôle de l'ensemble de la catégorie L. Nous ne pouvons pas prendre en compte le seul argument lancé par les différents motards, "nous entretenons nos motos et nous roulons peu". Nous pouvons également dire que certains automobilistes sont dans le même cas de figure. Le danger sur nos routes est pour tout le monde et dans une France plus sûre, nous devons mettre en place le contrôle de cette catégorie. A quand nos caravanes qui sont également équipées d'éléments de sécurité ?

Si je devais apporter une remarque sur la mise en place de cette catégorie, c'est sur la tension du métier en terme de recrutement. Aujourd'hui le BAC PRO option A est un frein à l'embauche. Le peu de candidat a souvent l'expérience automobile mais pas les prérequis à une formation initiale contrôleur. Nous devrions revoir à la baisse nos qualifications afin de permettre à la profession d'absorber le nouveau flux de véhicule.

N° 968072 - Contrôle technique 2 roues

par :

17/07/2023 08:29

La moto est surtout un loisir et une passion ..rarement un utilitaire comme une voiture ! La moyenne annuelle kilométrique est donc beaucoup inférieure à la voiture....n imposez donc pas la même rigueur aux voitures qu'aux motos (qui sont mieux entretenues et suivies que les voitures ou leurs propriétaires ne s'intéressent pas du tout)

N° 968073 - Contrôle technique 2 roues

par :

17/07/2023 08:31

La moto est surtout un loisir et une passion ..rarement un utilitaire comme une voiture ! La moyenne annuelle kilométrique est donc beaucoup inférieure à la voiture....n imposez donc pas la même rigueur aux voitures qu'aux motos (qui sont mieux entretenues et suivies que les voitures ou leurs propriétaires ne s'intéressent pas du tout)

N° 968074 - CT Motos

par :

17/07/2023 08:35

Bonjour,

Conscient que les enjeux environnementales, sécuritaires sont importants et prédominants sur toutes décisions...pourquoi se pencher sur l'état des motos (je parle pas de scooters, mobylettes,...) alors que les accidents dus aux taux de défaillance technique moto sont de 0,3%...que dire. Pourquoi ne pas s'attaquer au 99,7% des causes d'accidents avant. L'outil paretto est très intéressant pour figer les priorités.  
Bonne lecture et journée

N° 968075 - CT moto

par :

17/07/2023 08:39

Pourquoi ne pourrait on pas appliquer le mm CT que la Belgique siège de l'Europe ?

N° 968076 - Une imposture européen-macronienne de plus

par :

17/07/2023 08:41

Du green washing typique.

Un racket étatique supplémentaire à ajouter à la longue liste déjà existante.

Pas besoin d'un garde-chiourme pour entretenir sa moto.

Quoi qu'il arrive aucun clampin ne mettra la main sur ma moto de collection.

N° 968077 - contrôle technique

par :

17/07/2023 08:42

au vu des décrets et arrêtés , ce contrôle technique n'apporte rien de plus que les entretiens en concession qui sont faits pour la majorité des motos deux roues et plus.

il serait nécessaire de classer dans des catégories différentes, les motos et les scooters. ces derniers étant beaucoup moins entretenus que les motos . cette catégorisation permettrait de faire une différence fondamentale dans la manière d'entretenir les véhicules deux roues (et assimilés).

contrôle technique inutile pour les motos, peut-être utile pour les Scooters.

N° 968078 - contrôle technique moto

par :

17/07/2023 08:43

les arguments avancés pour le contrôle technique s'appuie sur la sécurité et les nuisances dues au bruit et la pollution de certains 2 roues.

Pour la sécurité, les statistiques des assureurs nous informent que seuls 0.5% des accidents en 2 roues sont liés à une défaillance technique ou un mauvais entretien du véhicule.

Pour les nuisances:

-le bruit: il suffit de 5mn pour reposer un pot d'échappement conforme, idem au remontage...

- la pollution: les 2 roues ne représentent qu'une fraction infime de la circulation et permettent de fluidifier le trafic.

Les principales causes de nuisances sont liées à des incivilités déjà réprimées par le code de la route, le contrôle technique ne permettra pas de limiter celles-ci.

En tout état de cause , il s'apparente à un racket en règle des usagers de 2RM, car il n'est justifié par aucune raison objective. L'application des règles en vigueur devait suffire à améliorer les relations des 2RM avec les autres citoyens (que le conducteur de 2 roues redevient en descendant de celui-ci).

N° 968079 - inutilité du contrôle technique

par :

17/07/2023 08:43

au vu des décrets et arrêtés , ce contrôle technique n'apporte rien de plus que les entretiens en concession qui sont faits pour la majorité des motos deux roues et plus.

il serait nécessaire de classer dans des catégories différentes, les motos et les scooters. ces derniers étant beaucoup moins entretenus que les motos . cette catégorisation permettrait de faire une différence fondamentale dans la manière d'entretenir les véhicules deux roues (et assimilés).

contrôle technique inutile pour les motos, peut-être utile pour les Scooters.

N° 968080 - contrôle technique moto

par :

17/07/2023 08:47

les arguments avancés pour le contrôle technique s'appuie sur la sécurité et les nuisances dues au bruit et la pollution de certains 2 roues.

Pour la sécurité, les statistiques des assureurs nous informent que seuls 0.5% des accidents en 2 roues sont liés à une défaillance technique ou un mauvais entretien du véhicule.

Pour les nuisances:

-le bruit: il suffit de 5mn pour reposer un pot d'échappement conforme, idem au remontage...  
- la pollution: les 2 roues ne représentent qu'une fraction infime de la circulation et permettent de fluidifier le trafic.

Les principales causes de nuisances sont liées à des incivilités déjà réprimées par le code de la route, le contrôle technique ne permettra pas de limiter celles-ci.

En tout état de cause, il s'apparente à un racket en règle des usagers de 2RM, car il n'est justifié par aucune raison objective. L'application des règles en vigueur devait suffire à améliorer les relations des 2RM avec les autres citoyens (que le conducteur de 2 roues redevient en descendant de celui-ci).

N° 968081 - Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

par :

17/07/2023 08:49

Pour des raisons de sécurité, de protection de l'environnement et de lutte contre la fraude, il est nécessaire que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

La périodicité de passage 5/3/3 n'est pas pertinente, et ne paraît pas assez rapprochée. Il vaut mieux proposer une fréquence distincte par catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules (motos, quads, voitures sans permis)

Pour l'acceptation de la mise en œuvre par les propriétaires, les usagers devraient être amenés à manipuler leurs véhicules dans le centre de contrôle technique sous l'autorité du contrôleur, ce qui nécessite que ce soit clairement explicité dans les textes réglementaires.

Ce contrôle ne devrait pouvoir être réalisé que dans des centres déjà agréés pour l'activité véhicules légers ou poids lourds sous réserve de disposer d'une zone de contrôle spécifique pour le d'au moins 10m<sup>2</sup> pour garantir un maillage rapide et une bonne qualité d'exécution. Cela favorisera l'équilibre économique des centres de contrôle existants et ainsi la pérennité du maillage.

Nous sommes opposés à l'ouverture de centres dédiés à l'activité de contrôle de la catégorie L.

N° 968082 - encore un truc a payer

par :

17/07/2023 08:50

Bonjour, je possède une 125cc et une 50cc elle son toutes les 2 d'origine et roule très peu - 2000km/an, reste a moins de 50km de chez moi en campagne. Je trouve sa abérent de devoir payer tout les 3ans pour sa, déjà que les assurances son cher, 150€/ans pour une 125cc qui roule très peu et rarement sur la route.

N° 968083 - Scandale

par :

17/07/2023 08:52

C'est du simple racket qui montre encore une fois la faiblesse de l'état de droit face à des lobbies privés. Vous êtes pathétiques

N° 968084 - Oui au CT 2/3R

par :

17/07/2023 09:01

Je suis ultra-favorable au CT des catégories L.

Concernant les L3, comment justifier que les personnes ayant besoin de leur voiture pour aller travailler où faire les tâches du quotidien soient soumis à un CT et que les propriétaires de L3, véhicules bien plus utilisés pour les loisirs que par réelle utilité, en soient exemptés ?

Si les motos sont aussi bien entretenues que les motards le laissent entendre, pourquoi donc auraient-ils si peur du CT ? D'autant plus que le prix annoncé est modique (50 € tous les 3 ans, à comparer à l'adhésion inutile à la [association de motard] qui coûte 42 € par an...). D'ailleurs, qu'est ce qui justifie une périodicité plus "avantageuse" que les M1/N1 ? Un kilométrage annuel plus faible ? Quand on voit les conditions d'usage des scooters, cette "fleur" faite aux motards semble bien dangereuse. En règle générale, ce gouvernement cède bien trop de choses aux motards...

Concernant le projet d'arrêté à proprement parler, j'émet de sérieux doutes sur les délais de mise en place. Créer les logiciels de contrôle, former les contrôleurs en l'espace de moins de 6 mois (pour un début au 15 janvier) est tout bonnement utopique. Imposer des délais si courts montre juste à quel point les décideurs ne maîtrisent absolument pas leur sujet. De même, penser que les centres pourront être équipés de céléromètres dès le début d'année prochaine... Sachant que ce matériel n'existe pas encore et que les spécifications ne sont peut-être même pas encore écrites... Cela dessert la cause tant cela illustre l'impréparation et la totale improvisation dont fait preuve le gouvernement sur le sujet.

N° 968085 - motos de collection

par :

17/07/2023 09:10

bonjour,

il paraît difficile voire impossible que les motos de collection soient conformes à la réglementation actuelle.

je possède plusieurs motos de collection dont la plus ancienne date de 1924 (bientôt centenaire) il est évident qu'elle ne pourra pas être validée par ce contrôle.

Si contrôle technique il y a, il paraît souhaitable que les motos de plus de 30 ans en soient exonérées.

N° 968086 - Non au CT 2roues grosse cylindree

par :

17/07/2023 09:11

Preuve à l'appui, le CT des véhicules deux dont les conducteurs ont passés un permis selon la réglementation française, entretiennent mieux leur véhicule la part de défaillance technique responsable d'un accident ne représentent qu'une partie infime.

Par contre l'état des routes en France, elle, est responsable d'une partie plus grande d'accident que se soit en terme d'infrastructures, d'état général du bitume ou de l'ingénierie de construction des intersections...

Il est grand temps d'agir sur une chose, le budget pour la remise en état du réseau français que vous avez négligé.

N° 968087 - Non au contrôle technique des Motos

par :

17/07/2023 09:11

Professionnel depuis 20 ans à mon compte dans la réparation de 2 et 3 roues motorisés en à Paris, j'ai un aperçu global du parc roulant. Je peux affirmer avec certitude que plus de 95 % des véhicules

dont la cylindrée est supérieure à 50 cm<sup>3</sup> est maintenue dans un état de marche et de sécurité satisfaisant. L'ensemble des utilisateurs ont conscience de ce avec quoi ils roulent, et sont attentifs à l'état de leurs machines. Ils font aussi confiance aux professionnels pour être averti des éventuels travaux à faire pour conserver en état de bon fonctionnement leurs véhicules. Pour les amoureux de la moto, c'est eux-mêmes qui prennent les devants pour parfois même dépenser plus qu'il ne faut. Les 5% restant de véhicules qui peuvent parfois présenter un risque (de panne et non pas de risque physique pour l'utilisateur ou autrui), c'est une question de finance, pas de volonté de ne pas vouloir réparer... Laissez les motards tranquilles et orientez vous plutôt, si contrôle technique il devait y avoir, sur les 50cc qui sont souvent en mauvais état, bruyants, voir dangereux pour l'utilisateur ou les autres.

N° 968088 - motos de collection

par :

17/07/2023 09:11

bonjour,

il paraît difficile voire impossible que les motos de collection soient conformes à la réglementation actuelle.

je possède plusieurs motos de collection dont la plus ancienne date de 1924 (bientôt centenaire) il est évident qu'elle ne pourra pas être validée par ce contrôle.

Si contrôle technique il y a, il paraît souhaitable que les motos de plus de 30 ans en soient exonérées.

N° 968089 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 09:14

Je pense que l'on se trompe de cible avec ce contrôle technique en oubliant les moins de 50 cm<sup>3</sup> qui sont pour ma part responsables de beaucoup de plaintes surtout en ville. Il faut arrêter de faire des lois pilotées par des minorités extrêmes écologiques bobos.....etc faites un référendum et on verra le résultat

N° 968090 - Contrôle technique cher et inefficace

par :

17/07/2023 09:15

Si l'objectif est d'améliorer la sécurité et diminuer les nuisances, il vaudrait mieux renforcer les contrôles de police en particulier concernant le bruit. Les nuisances en ville sont essentiellement constituées par des 2 roues de petite cylindrée, souvent dans des états déplorables. Si on veut réduire de manière très importante les nuisances interdisons les 2 roues thermique de moins de 125cc, et obligations de véhicules électriques dans cette catégorie. Ce serait bien plus efficace.

Pour les autres 2 roues, contrôle aléatoire sur la voie publique et verbalisation si non conforme. Le contrôle technique ne résoudra rien, il ne contribuera qu'à enrichir les organisations de contrôle qui ont fait un gros lobbying auprès de Bruxelles.

N° 968091 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 09:15

Je suis contre le contrôle technique moto qui pour moi ne sert à rien. Mon véhicule est très bien entretenu car sur un 2 roues l'entretien permanent n'est pas un luxe mais une obligation pour éviter les chutes où les accidents.

De plus mon véhicule pèse 350 kilos, donc je ne veux pas que l'employé du contrôle technique là fasse tombé lors du contrôle, et si c'est moi qui la manœuvre dans le centre lors du contrôle et qu'il m'arrive quoique se soit du genre „glissade sur le lieu où autre, qui paie les dommages dans un atelier normalement interdit au public pour raison de sécurité comme pour les contrôles voitures.

N° 968092 - Contrôle technique cher et inefficace

par :

17/07/2023 09:17

Si l'objectif est d'améliorer la sécurité et diminuer les nuisances, il vaudrait mieux renforcer les contrôles de police en particulier concernant le bruit. Les nuisances en ville sont essentiellement constitués par des 2 roues de petite cylindrée, souvent dans des états déplorables. Si on veut réduire de manière très importante les nuisances interdisons les 2 roues thermique de moins de 125cc, et obligations de véhicules électriques dans cette catégorie. Ce serait bien plus efficace. Pour les autres 2 roues, contrôle aléatoire sur la voie publique et verbalisation si non conforme. Le contrôle technique ne résoudra rien, il ne contribuera qu'à enrichir les organisations de contrôle qui ont fait un gros lobbying auprès de Bruxelles.

N° 968093 - Contrôle technique des 2, 3 et 4 roues

par :

17/07/2023 09:18

Bonjour,

Le contrôle technique est censé faire partie d'un dispositif conçu pour garantir que les motos et véhicules assimilés ne constituent un danger immédiat du point de vue de la sécurité routière or, d'après ce qui est mentionné, il n'y aura que des contrôles visuels...

Par contre, la pollution et le bruit ne sont pas oubliés...

Les statistiques indiquent qu'environ 3% des accidents à motos sont dus à un mauvais entretien. Il faut donc en conclure que les propriétaires sont plutôt très attentifs à l'aspect sécurité de leur véhicules.

Quant aux véhicules de collection, au regard de leur nombre et de leur fréquence de roulage, ce contrôle devient purement une aberration, sans parler pas du casse-tête technique pour mettre ces véhicules aux normes le cas échéant.

Il semble que cet projet ait bien davantage comme objectif de trouver de nouvelles recettes fiscales que de se soucier de la sécurité des usagers de la route.

N° 968094 - opinion

par :

17/07/2023 09:19

Favorable au CT uniquement dans le cas d'une revente du véhicule pour protéger l'acheteur

N° 968095 - CT Moto

par :

17/07/2023 09:29

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes)

Le CT en Allemagne n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains,

Je fais, comme la majorité des motards, les contrôles de sécurité que vous apprenez au permis. Et que ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT.



Si votre argument est la pollution, les 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

Pour ma moto je fais davantage confiance à mon réparateur qu'à un centre de CT.

N° 968096 - Participation à la consultation publique

par :

17/07/2023 09:40

Bonjour,

Je trouve que le contrôle technique moto n'est pas intéressant pour la sécurité routière et ce pour de multiples raisons déjà exposé par toutes les fédérations de motard. De plus ce n'est que le fruit d'un lobbying intense porté par [réseau de contrôle technique] au conseil européen, et à l'échelle nationale un lobbying porté par des associations "parisiennes" qui si ma mémoire est bonne n'est en rien représentatif de la France soit disant provinciale.

Il faut donc arrêter de mettre entre les mains d'une minorité inaudible et inintéressante qui plus est à la limite du sectaire de par leurs idées.

Mais pour modérer mes propos, un contrôle technique moto obligatoire pour la vente est "selon moi" une bonne idée mais seulement pour la vente

N° 968097 - UN CONTRÔLE TECHNIQUE POURQUOI PAS, MAIS PAR QUI ? QUAND ? COMMENT ?

par :

17/07/2023 09:47

un contrôle technique pour les véhicules qui utilisent les routes oui je ne vois pas le problème, mais par qui ? à quel moment de la vie du véhicule ? et pour quel utilisateur ? parce que si l'on part du principe de faire faire un contrôle technique juste pour faire dépenser de l'argent aux propriétaires qui ne roulent pratiquement jamais, ou voir carrément pas ? aucun intérêt de ce contrôle technique. y a-t-il assez de garagistes professionnels dans le domaine ? ou faut-il encore trouver des dépenses à faire pour créer et ouvrir des structures pour ce genre d'interventions ? pots catalytiques ? pneus, amortisseurs, freins ... bruits, pour les TROTINETTES ELECTRIQUES ou THERMIQUES il y aura aussi ? et les vélos électriques ? les SIEGES HANDICAPÉS ÉLECTRIQUES aussi . on va loin dans les trouvailles du gouvernement...

c'est comme les véhicules motorisés qu'utilisent les gamins des citées " motos CROSS" ou véhicules sans papiers, transformés, trafiqués, voir volés, non immatriculés, circulant sur les voies publiques entre les files de véhicules ? sur les parkings, sur les airs de jeux des enfants, dans les sous sols, sur les trottoirs, eux aussi devront faire faire des contrôles techniques ? enfin soyons logique, déjà que la police n'arrive pas à contrôler ces gamins sur véhicules 2 roues dans les citées, sur les départementales, nationales, etc... et qui font les imbeciles sur les parkings des centres commerciaux, trottoirs etc...alors je veux bien un contrôle technique oui, mais pour QUI s'il vous plaît ? et quels sont les véhicules et profils des propriétaires ?

N° 968098 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 09:49

Bonjour. Le contrôle technique, tel que vous désirez le mettre en place, n'est qu'un moyen de taxer ces véhicules. Chaque conducteur de moto, s'il tient à sa vie, fait déjà la plupart de ces inspections, soit lui-même, soit par l'intermédiaire de son garage moto.

Quand aux puissances de freinages, ou leur efficacité, il est difficile de comparer sur un banc de mesure un roadster avec un custom ou une grand tourisme, sachant que les techniques ont évolué et évoluent encore aujourd'hui.

N° 968099 - Opposition au contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

17/07/2023 09:50

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation je souhaiterais faire part de mon opposition à ce projet de contrôle technique des 2 roues motorisés.

En effet les deux roues motorisés ne sont pas des véhicules comme les autres car tous les équipements de sécurité et points à contrôler sont directement accessibles et immédiatement visibles.

Les conducteurs de deux roues motorisés sont des passionnés, le font par choix et sont pleinement conscients de l'enjeu de sécurité à contrôler et faire entretenir leur véhicule.

On remarque également qu'excepté les statistiques faussées du lobby du contrôle technique 2 roues, le taux d'accidents des 2 roues motorisés dus à un véhicule non conforme est extrêmement minime, plus bas encore que celui des voitures (rapport MAIDS).

La mise en place d'un contrôle technique est donc perçue comme une contrainte et un coût supplémentaire sans intérêt pour les usagers.

Dans le contexte actuel où le temps et les finances des citoyens sont malmenés, une mesure comme celle-ci serait donc très mal perçue.

Merci pour votre prise en compte.

N° 968100 - UN CONTROLE TECHNIQUE MOTO INUTILE EST COUTEUX

par :

17/07/2023 09:54

technique moto ne répondra pas à son objectif principal qui est de réduire les accidents de 2 roues. En effet, les défaillances mécaniques ou d'entretien représentent moins de 0,5% des causes d'accidents, (Source Assureurs français) et non pas 10% comme l'annoncent les chiffres des lobbys des contrôles techniques qui ont servi de base au projet. D'autre part il est possible comme le permet la directive européenne 2014/45, déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés.

Le CT ne règlera pas non plus le problème de bruit excessif de certains 2 roues, il leur suffira de remettre le pot d'origine sur leur véhicule le temps du contrôle. Pour toutes ces raisons OBJECTIVES je suis fermement opposé au Contrôle Technique Moto qui pour moi est impôt déguisé.

N° 968101 - Etat des infrastructures

par :

17/07/2023 09:56

Bonjour,

La logique du CT auto n'est pas applicable aux 2RM car leurs utilisateurs tiennent (généralement) à leur sécurité et roulent sur des véhicules en bon état d'entretien.

Ce CT ne contribuera nullement à faire baisser l'accidentologie (ou alors de manière anecdotique) mais est perçu comme un impôt supplémentaire pour le contribuable se servant de son 2RM pour aller travailler et il n'a pas vraiment besoin de cela dans le contexte actuel.

Par contre, l'état déplorable des infrastructures (hors autoroute) pose de réels problèmes au niveau de la sécurité des 2RM (mais aussi des vélos), c'est sur ce point qu'il serait souhaitable d'agir pour améliorer l'accidentologie. Merci

N° 968102 - contrôle technique

par :

17/07/2023 09:58

Un seul C.T lors de la vente du véhicule aurait été plus judicieux.

En clair je suis contre ce projet.

N° 968103 - Contrôle technique 2 roues

par :

17/07/2023 09:59

Bonjour,

Je comprends la démarche quand je vois des livreurs en scooters dont la cylindrée est inférieure à 125 cm3... Ceux-là même qui ne seront pas soumis au contrôle technique !

Ma moto (grosse cylindrée de 2007) sort de chez le garagiste. Une fois de plus, la révision a été faite un peu en avance et rien n'a été négligé.

L'analyse de l'accidentologie montre bien que l'état des motos >125 cm3 est rarement l'origine de l'accident. Je suis donc contre cette mesure pour les motos et scooters >125cm3. En revanche, je suis favorable à cette mesure pour les motos et scooters inférieurs ou égaux à 125 cm3.

N° 968104 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

17/07/2023 10:03

un motard sais bien, que rouler avec une moto défailante c est un gros risque de chute ou accident . dont ça ne serve qu à remplir les caisses de l état . la route elle même subit un mauvais entretien de leur part . il devrait avoir un contrôle technique sur l'état des routes avant de nous obliger à passer un contrôle technique de nos machines. Et le rapport accidentologie le démontre très bien que ce n est pas une question entretien du véhicule.

N° 968105 - utilité de la mesure ?

par :

17/07/2023 10:04

Dans un contexte réglementaire de plus en plus preignant, il est malheureusement évident que le présent décret n'a pas pour objectif d'être utile pour les citoyens (dans le cas présent les motards) mais de répondre à une directive européenne suite à un rapport fait par un acteur majeur du contrôle technique.

il est prouvé que le nombre d'accident issu d'une défaillance technique liée à un mauvais entretien est rarissime voir quasi nul. Quand à la légalité des véhicules, notamment en ce qui concerne le bruit, les contrôles de police et de gendarmerie sont des éléments probants face à cette problématique. Notre formation et notre expérience nous amènent à vérifier systématiquement l'état de notre moto. De plus, les révisions périodiques des 2 roues sont moins espacées que pour tout autre véhicule. En conséquence, le garagiste ou concessionnaire participe à la prévention des risques.

Enfin, la lecture des projets fait apparaître que ces derniers ne sont pas adaptés à une mise en application efficace car les moyens humains et techniques n'ont pas été appréhendés. Ainsi, je demeure en Ardèche. Après échange avec les 3 centres de contrôle à proximité, il s'avère que que la dizaine de technicien, un seul possède le permis moto, et qu'ils n'ont reçu aucune formation et instruction.

Dans ces conditions, comment peut-on légitimer votre démarche ? Si ce n'est que de jeter un discrédit supplémentaire sur votre institution et les institutions plus généralement. Pour un citoyen attaché aux valeurs de la République, votre démarche va à l'encontre de tout soutien républicain.  
Bien à vous

N° 968106 - Une très bonne initiative en restant avisé

par :

17/07/2023 10:05

Bonjour,

Je possède le permis moto depuis Octobre 2018 et une moto Kawasaki ER6-F comme compagne de route.

Mettre mon véhicule entre les mains des centres de contrôle me procure une certaine anxiété.

Nous ne savons pas quels vont être les points de contrôle et donc les actions menées sur nos motos. Faudra t'il que le professionnel enlève les carénages du véhicule ? Comment tester un freinage sur des ponts qui sont prévus pour des voitures ?

Et si la moto est malheureusement endommagée par une chute ?

Même à l'arrêt, je peux vous assurer que cela va très, très vite, qui sera le responsable ?

Bref, tous ces points sont une certaine angoisse, sachant que des pneus neufs et des plaquettes en bon état sont une question de vie ou de mort, un motard le sait bien, et les contrôles risquent de juste mettre en lumière cet état de fait, un deux roues est toujours entretenu par son propriétaire, je parle ici pour les détenteurs du permis.

En soi, si cette action permet aussi de contrôler également les petites cylindrées, comme les 125 cm3 ou 49.9 cm3 je suis prêt à jouer le jeu sans souci.

Eradiquer les scooters bruyants, les motos trafiquées aux kit 80 voir 120, toutes ces mobylettes et autres "bestioles" qui viennent ternir l'image des possesseurs de moto, OK, allons-y, mais tout le monde doit alors être concerné.

D'autre part, ce contrôle obligatoire aura un coût. Et avec 2% du trafic et 20% des morts sur la route concernant les deux roues, serait-il alors une bonne chose de réinvestir les gains de l'Etat pour améliorer la survie des motards ? (glissières de sécurités adaptées, mobilier urbain en matières souples, entretien des routes).

En conclusion je vois ce contrôle comme une bonne chose, même si j'aurai préféré que nos instances s'attarde sur l'obligation du port des EPI, aujourd'hui limité au casque et aux gants.

Continuer de voir des personnes remonter des files de voitures en short, "tongs" et débardeur ne changera rien en cas de chute, sur un deux roues avec un contrôle technique validé...

N° 968107 - Contrôle inadapté à un 2RM et redondant

par :

17/07/2023 10:06

La plupart des points de contrôles énoncés en annexe I sont relatifs à des véhicules carrossés (porte, pare brise, crémaillère de direction). Quant aux autres points énoncés qui sont adéquats dans le cadre d'un 2RM, ils sont déjà contrôlés à chaque passage en atelier par des professionnels du 2RM, et à intervalle inférieur aux 3 ans prescrits, à plus ou moins d'un an selon le profil de l'utilisateur. Ainsi le contrôle apparaît logiquement comme fortuit et un moyen de faire payer une catégorie d'usager qui est déjà soucieuse de sa sécurité et entretient son véhicule.

N° 968108 - contrôle technique pour les 2 ou 3 roues

par :

17/07/2023 10:07

je voudrais bien savoir quel est le % de 2 ou 3 roues impliqués dans un accident, en tant que responsable, du fait de son manque d'entretien ...

Encore un texte (un de plus) adopté au niveau Européen, à faire appliquer sur le plan national....

A quoi va servir cette "participation"...à rien puisque le texte devra être adopté....simplement à créer des emplois !! , prendre de l'argent aux motards et reverser de la TVA à l'ETAT ....

Quand est-ce que dans ce pays - ou en Europe - on va créer de la vraie richesse et non pas des "jobs" de pseudo-fonctionnaires pour appliquer et faire respecter des textes de loi....

N° 968109 - Contrôle inefficace et mal organisé

par :

17/07/2023 10:10

Motard depuis plus de 30 ans, JE NE VOIS PAS L'INTÉRÊT de ce contrôle technique.

Je ne me vois pas prendre la route avec un véhicule qui n'est pas en bon état. D'ailleurs, je ne dois pas être le seul puisque la proportion d'accidents liés à un défaut matériel semble OFFICIELLEMENT très faible en France. Par conséquent, l'impact sur la sécurité sera certainement faible voire négligeable.

En ce qui concerne l'aspect "nuisances sonores", les effets d'un tel contrôle risquent également d'être peu concluants : les "pollueurs sonores" n'auront qu'à permuter leurs silencieux d'échappement avant et après le contrôle pour continuer à nuire.

Enfin, un tel contrôle va générer des situations aberrantes, d'un point de vue économique et écologique pour les usagers qui ne vivent pas à proximité d'un centre de contrôle. Faire en cyclomoteur un périple de plusieurs dizaines de kilomètres pour se rendre au contrôle technique vous semble-t-il raisonnable, économiquement et écologiquement parlant ? Pire encore, se préoccupe-t-on de la sécurité de l'usager qui n'a pas l'habitude de tels trajets ?

N° 968110 - c'est déjà dans le permis

par :

17/07/2023 10:14

le contrôle des moto fait partie intégrante de notre formation à permis, et a faire avant chaque prise du véhicule. c'est juste une taxe de plus.

N° 968111 - Non au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

17/07/2023 10:16

Le contrôle des automobiles se justifie car de nombreuses voitures ne sont pas entretenues et de fait peuvent représenter un danger routier. Les propriétaires et conducteurs de motos sont pour la très grande majorité des passionnés et entretiennent scrupuleusement leurs machines. Les motards savent parfaitement qu'il n'y a pas de carrosserie pour les protéger et que leur sécurité ne dépend que du bon fonctionnement global de leur moto ( freinage, lumières, clignotants, etc). Quant aux quadricycles à moteur, on ne les rencontre que très rarement sur les routes.

Cette mesure me paraît être une mesure supplémentaire pour soutirer de l'argent aux conducteurs de motos. Je suis opposé au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

N° 968112 - contrôle inutile, taxe réelle

par :

17/07/2023 10:19

Bonjour,

le contrôle technique (CT) moto est purement démagogique, symptomatique d'une réponse politicienne à la supplique d'un microcosme, une ultra-minorité qui a trouvé appui pour faire valoir des droits sur une majorité trop silencieuse.

Pourtant, la demande de contrôle du bruit des deux roues peut être légitime, notamment celles des cyclomoteurs et scooters (et très peu de motos), principaux responsables des nuisances.

Pour autant, elle ne passe pas par un CT coûteux et injustifié pour l'immense majorité des deux roues.

Et ce d'autant moins qu'un défaut d'entretien représenterait moins de 0,3 % des causes d'accidents.

Et sans préciser quel segment de deux roues...

Le tarif retenu de 50 € est également honteux. Il n'est déterminé que par le seuil de rentabilité fixé par les centres de contrôle et en aucun cas par le travail à fournir.

L'immense majorité des motos sont en révision annuelle ou tous les deux ans en concession. Il est donc inutile de taxer encore ces véhicules.

L'entretien des routes semble largement plus exigible pour la sécurité des deux roues.

N° 968113 - Pour moi, ce contrôle technique est inutile.

par :

17/07/2023 10:21

En effet, je suis activement responsable du bon état des organes de sécurité de ma moto, que je vérifie très régulièrement, et sur lesquels j'interviens dès que c'est nécessaire.

Je ne saurais me reposer sur le contrôle visuel d'un individu qui n'y connaît rien (à part une trop courte formation), qui plus est une fois tous les trois ans, pour me sentir en sécurité sur mon deux roues.

N° 968114 - Contrôle technique des 2RM - désaccord

par :

17/07/2023 10:30

Bonjour

Les motards sont soucieux de l'état de leur moto autant que de leur vie. L'entretien est donc très régulier.

Preuve en est la très faible implication de problèmes d'entretien dans l'accidentologie (moins de 1%)

L'état des routes et l'éducation des usagers, principalement la non utilisation des clignotants, sont les causes principales d'accidents.

Je considère donc que la mise en place d'un contrôle technique pour les motos n'a pas de justification autre que de générer des bénéfices pour les sociétés commerciales qui ont fortement pratiqué le lobbying.

Cordialement

motard sans accident depuis 24 ans! (permis passé à 40 ans, mais pas d'accident non plus avant en 125cm3)

N° 968115 - Opposition au CT des 2, 3 roues

par :

17/07/2023 10:40

Imposer un contrôle technique aux 2 et 3 roues motorisés n'aura quasiment aucun impact sur la réduction des accidents dans la mesure où les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule mais à bien d'autres facteurs (formation des conducteurs, incivilités, état des routes...)

Par ailleurs quand on constate les "véhicules poubelles" qui circulent encore on est en droit de se demander comment font certains pour obtenir leur CT !!

De plus, la révision sur un 2 / 3 roues se fait tous les 5000 kms ce qui est bien plus fréquent que pour les véhicules à 4 roues (15000 ou 30000 kms). Tous les organes de sécurité y sont déjà contrôlés.

Quand au bruit (pots non homologués) il suffit de faire appliquer les règles qui existent déjà !

Il serait bien plus judicieux d'imposer un "Droit opposable" à l'état des routes qui se dégradent fortement ! Et l'Europe là elle en dit quoi ? Rien ?! Comme d'habitude on nous impose systématiquement que les règles contraignantes de l'Europe mais c'est tout !

N° 968116 - Contrôle technique MOTO

par :

17/07/2023 10:42

Agé de 53 ans, je pratique la moto depuis mes 12 ans, ce qui fait de moi un motard relativement expérimenté.

J'ai fait du cross, du trial, de la route et depuis 5 ans du circuit bitume (vitesse).

Dans toutes ces catégories, et plus encore en vitesse sur piste, le parfait état mécanique de la moto est indispensable pour les performances, mais surtout pour conserver mon intégrité physique (je ne suis pas suicidaire !).

Sur cette période de 40 années, j'ai eu 3 accidents (je parle d'accident avec conséquences corporelles), deux sur route et un sur piste.

Le premier lié à une perte d'adhérence due au verglas sur une bretelle d'accès de voie rapide (j'avais 19 ans et venais de m'installer dans la région Nantaise, loin de mon Marseille natal, et n'étais pas franchement habitué au verglas, même au mois d'octobre).

La moto avait été révisée en concession deux mois auparavant.

Le second, en 2018, j'avais alors 48 ans.

Sur le trajet travail-maison j'ai a priori, raté un virage sur un parcours connu (à 2 km de chez moi). Je précise a priori car le trauma crânien ne m'a laissé aucun souvenir sur les deux jours précédents et les deux jours suivants.

La moto était parfaitement entretenue par le concessionnaire.

L'expertise de la moto n'a révélé aucune défaillance technique.

Les gendarmes n'ont relevé ni drogue, ni alcool, ni vitesse excessive.

Le troisième, en mai 2022, j'avais 52 ans.

Sur circuit, en roulage d'entraînement, j'ai perdu l'arrière dans un virage à gauche.

Les conditions étaient les suivantes :

- . Dans les deux précédentes sessions, 7 chutes au total des autres participants
- . Mon pneu arrière commençait à être usé (il restait un millimètre au témoin d'usure, mais il n'était pas atteint)
- . La veille, des voitures avaient tournées, laissant inévitablement du « gras » sur la piste
- . Le 1er mai à Pau Arnos à 11h45 la température de la piste n'était optimale (en dépit de la chauffe des pneus sur les paddocks)
- . Après l'accident, les données enregistrées par la moto ne faisaient pas apparaître une conduite plus agressive sur ce tour que sur les tours précédents
- . La moto affichait 4200km au compteur et était parfaitement entretenue (révision toutes les deux journées de roulage, avec contrôle des freins, du serrage des vis et écrous, vidange, remplacement pneus, etc...)

De mon analyse, expérimenté sur piste (je tournais dans le groupe expert), un excès de confiance (je n'ai pas su, pas voulu interpréter les conditions) combiné aux conditions ci-dessus m'ont conduit à cet accident, pas l'état technique de ma moto.

J'ai fait ma carrière dans la technique (chef mécanicien dans la marine marchande) et de mon observation, les mécaniciens sont comme les motards, ils sont passionnés et très attachés à la qualité de leur travail et de leur monture.

Les motards qui ne sont pas issus du monde technique finissent par avoir « l'œil » du technicien, en tout cas suffisamment pour se rendre compte si quelque chose n'est pas habituel sur leur moto « chérie » !

Quel contrôleur technique pourra avoir ce ressenti sur la moto d'un autre, surtout en effectuant un contrôle visuel ?

Mon assurance la [assurance] a fait une étude sur plus de 18 000 sinistres sur la période de 2016 à 2020, et a relevé que moins de 0,4 % des motos ont été signalées comme dangereuses dans les rapports d'expertise !

Elle relève également que « Toutes les études d'accidentologie disponibles, dont le rapport MAIDS qui analyse à grande échelle les accidents de 2-roues motorisés dans cinq pays européens, concluent que l'avarie technique n'intervient que de façon infime dans les causes d'accident (0,3 %). »

Concernant la pollution mise en avant par certaines associations Parisienne comme [association], à l'échelle mondiale les fabricants de moteurs thermiques ont mis en évidence que la meilleure solution et la plus rapide était la réduction de cylindrée (downsizing). En automobile, ils produisent des modèles de véhicules dont la cylindrée a été réduite mais avec des puissances égales voire supérieures et des consommations/émissions réduites drastiquement.

Depuis des décennies, la cylindrée des motos s'étend de 50cm<sup>3</sup> à 1800cm<sup>3</sup>, là où celle des voitures pouvait atteindre 7500cm<sup>3</sup>, celle des camions bien plus et je ne parlerai pas de celle des moteurs marins, dont un seul cylindre peut contenir à lui seul une moto et son pilote !

De plus de part son poids réduit, la moto possède un meilleur ratio poids/puissance et par conséquent lui permet de consommer moins qu'une voiture transportant le même nombre de personnes.

Il semble donc que depuis sa conception, la moto soit en avance sur la réduction des émissions. Preuve en est, elle ne représente que 0,5% des émissions totales !

Concernant les accidents, la [assurance] rappelle que dans 67,5% des cas la responsabilité des motards n'est pas engagée et que la principale cause de mortalité reste la vulnérabilité vis-à-vis des autres usagers.

Le mauvais état des routes et les problèmes d'infrastructures routières sont à l'origine de 3% des accidents de moto.

Pour rappel les accidents de motos liés à problème technique sont de l'ordre de 0,3%.



Est-ce qu'un « contrôle technique » des infrastructures routières et des routes ne serait pas justifié au regard de ces chiffres ?

Concernant le bruit, le contrôle technique en place en Allemagne depuis 25 ans n'a pas résolu le problème de certains...

La sensibilisation des jeunes conducteurs au bon entretien de la mécanique et des consommables de leur moto, des dangers présents sur les routes (voitures, camion, animaux, etc...), des performances de leur moto serait à accentuer lors du passage du permis de conduire.

L'équipement de protection du motard serait également un point à améliorer. En 2023 en France seuls les gants et le casque sont obligatoires !

On peut rouler en deux roues jusqu'à 130 km/h sur autoroute en maillot de bain, torse-nu et en claquettes tant que l'on a les gants et le casque (et le gilet jaune) !

Pourtant un équipement certifié avec des protections coude, genoux, hanches, dorsale et une paire de chaussures devrait être le minimum requis et pourrait réduire l'étendue des dommages corporels en cas d'accident.

La « bienveillance » envers les motards Français mise en avant par les contrôleurs technique ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] en tête), semble finalement ne pas avoir de motif technique aussi tranché et alarmiste qu'il souhaiterait le faire croire...

N° 968117 - Controle technique moto

par :

17/07/2023 10:43

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules motorisés soient contrôlés.

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 968118 - Ct motos et trois roues

par :

17/07/2023 10:45

Qu'appelle t on motos anciennes

Quel en serait le cout

Je ne suis pas contre mais ce sera une dépense supplémentaire pour les motards

Cordialement

N° 968119 - avis favorable à la mise en place du controle technique de la categorie L

par :

17/07/2023 10:48

Je suis FAVORABLE à cette mise en place car tous les véhicules sont concernés y compris les voitures sans permis et les scooters.

N° 968120 - Une contrainte et des depenses de plus

par :

17/07/2023 10:51

Bonjour,

Je fais de la moto depuis plus de 20 ans. Comme l'immense majorité de motards je fais entretenir mon véhicule comme préconisé par les constructeurs. Ma sécurité en dépend.

Les arguments de ce projet concernant la sécurité, la pollution par les gaz et par le bruit me semblent malhonnêtes. Faire appliquer la loi actuelle et sanctionner les quelques motards contrevenants suffirait. Pourquoi sanctionner tous les motards avec des démarches et des frais supplémentaires ?  
Cdt

N° 968121 - Contrôle technique Moto

par :

17/07/2023 10:53

Ce contrôle technique n'a à mes yeux aucun sens, tout bon motard fait attention à son véhicule car il sait qu'il risque l'accident s'il n'est pas bien entretenu.

Ce n'est juste un nouveau racket organisé par les sociétés de contrôle.

En ce qui concerne le bruit des motos, tout le monde sait que le motard ayant changé son pot d'échappement remettra le pot d'origine pour passer ce contrôle.

Enfin, pour ce contrôle qui va m'assurer que le contrôleur ai les compétences pour piloter une moto (permis ou diplôme de réparateur moto) je n'aime pas que quelqu'un d'autre que moi utilise mes motos, c'est pour cela que je fais la maintenance de celles-ci.

pour conclure, encore une démonstration du lobbying exercé au niveau européen qui impacte notre vie et notre souveraineté

motard depuis 1977

N° 968122 - Contrôle technique 2 roues

par :

17/07/2023 10:57

Le contrôle technique moto est injustifié:

- Pas de rapport entre état des 2 roues et accidentologie
- Pas de pollution remarquable dû aux moteurs des 2 roues
- Réglementation contre la pollution sonore existante et doit pouvoir être appliquée

L'état français doit assumer le fait que les motos françaises n'ont pas à subir un contrôle technique exigé par l'Europe au vu de ce constat.

Il faut différencier la pratique de certains en rodéo qui génèrent une image très négative et une pratique dangereuse et le reste des motards.

Le contrôle technique ne générera pas une amélioration de la sécurité des motards.

Ormes un intérêt financier je ne vois pas d'argument pouvant défendre le contrôle technique

N° 968123 - Le contrôle technique 2RM obligatoire

par :

17/07/2023 11:01

Le contrôle technique 2RM obligatoire : soit !

C'est une directive européenne et notre gouvernement s'exécute !

Je ne peux pas dire que je suis contre, mais dans ce cas demandons un contrôle technique à la revente de la moto.

Cet exercice permettra à certains d'entre nous de ne pas se faire avoir par des vendeurs peu scrupuleux.

Bonne continuation à vous.

N° 968124 - Pour le contrôle technique

par :

17/07/2023 11:05

bonjour,

étant un garage de deux motorisés, nous sommes très favorables pour le contrôle technique car beaucoup de véhicules arrivent dans des états lamentables

par contre, le contrôle pollution et sonore nous est pas favorable pour plusieurs marques de motos ou vieilles motos voire de collection.

Le parc des 50cc va pouvoir être épuré

Nous attendons avec impatience la suite des évènements.

Cordialement

N° 968125 -

par :

17/07/2023 11:07

Tout motard digne de ce nom contrôle lui-même son véhicule avant de prendre la route car toute défaillance mécanique pourrait mettre sa vie en danger

Encore une fois on confond 2RM et vraie moto

Ces 2RM souvent conduits par des adolescents inconscients (apanage de la jeunesse) font un tort énormes aux "vrais" motards

Bien sûr les lobbies du contrôle technique s'engouffrent dans la brèche avec la complicité de certains politiques afin d'en tirer un maximum de profit toujours sur le dos des usagers

Très peu d'accidents de moto sont dû à une défaillance mécanique

N° 968126 - L'expérience d'un motard qui roule depuis 24 ans

par :

17/07/2023 11:08

Motard plutôt de tous les jours, je roule en moto depuis plus de 24 ans, à raison de 8 à 10 000 km annuels.

Je ne vais pas répéter les arguments qui démontrent le fait que le contrôle technique moto est issu d'une stratégie tout autre que celle de la sécurité routière, je vais seulement faire part de mon expérience de motard.

Durant 22 ans de pratique de la moto, deux petites chutes sans gravité, l'une seul sous la pluie sur un marquage au sol, l'autre à cause d'un chien qui a traversé la chaussée au mauvais moment.

Mais il y a 2 ans, malgré mon expérience, un accident grave, j'ai percuté une voiture qui a refusé ma priorité à un stop. Où le rapport?

La personne fautive avait une mauvaise visibilité causée par du mobilier public mal placé, par de l'herbe sur les bas cotés non entretenu, par un aménagement du carrefour non adapté alors que reconnu dangereux par les forces de l'ordre depuis plusieurs années!

En aucun cas l'état de mon véhicule âgé de 20 ans ou mon comportement n'ont été mis en cause. Bien au contraire même, l'expert était surpris de sa conservation. Tout motard normalement constitué connaît le risque d'avoir une moto non entretenue, alors la vérifier périodiquement fait partie de la pratique. Les dangers sont bien ailleurs, l'état des routes mal entretenues, des infrastructures non adaptées aux deux roues et les erreurs ou incivilités des autres usagers. Mais je me suis tout de même remis en cause! Je me suis formé aux nouvelles trajectoires de sécurité que je ne connaissais pas, car elles ne faisaient pas partie de la formation du motard de mon époque. Ainsi, pour conclure: Laissez nous vérifier nos motos, elles sont bien mieux entretenues que vos routes! Proposez aux usagers des mises à niveau ou des formations! Faites de la prévention!

N° 968127 - contrôle technique inutile

par :

17/07/2023 11:10

le contrôle technique des 2 roues, imposé par un lobby, est complètement inutile. en effet, il est prouvé les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule, mais bien plus à l'état des routes, par exemple. les utilisateurs de 2 roues savent bien que l'entretien de leur véhicule est primordial pour leur sécurité. D'ailleurs, les vérifications de sécurité sont apprises lors du passage du permis et sont faites régulièrement. par ailleurs, la pollution des 2 roues ne représente que 0,5% de la pollution totale. c'est pourquoi cette mise en place est inutile, sauf à considérer cela comme une taxe de plus ...

N° 968128 - je vous fais confiance pour nous défendre bravo

par :

17/07/2023 11:12

je vous fais confiance pour nous défendre

N° 968129 - Commentaire sur le projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

17/07/2023 11:12

Bonjour,

- pourquoi est-ce Bruxelles ou Strasbourg qui nous impose ce que l'on doit faire ? N'a-t-on par un parlement qui est supposé être souverain ?
  - quelle est la formation et les moyens qui vont être mis en place pour que les centres qui pourraient être en charge de ce supposé contrôle puissent le faire de façon pertinente ?
  - pourquoi doit-on encore faire un cadeau aux lobbys privés du Contrôle ? Encore un coût supplémentaire à la charge du citoyen ?
  - en quoi ce contrôle va-t-il améliorer l'état des véhicules ? Réduire le nombre des accidents ?
- Sachant que les pilotes de 2 roues sont en grande majorité conscients de leur fragilité et du besoin d'entretenir leur véhicule pour être en sécurité
- qu'est-il mis en œuvre pour le respect des règles actuelles ?
  - qu'est-il mis en œuvre pour le bon entretien des voies et infrastructures de circulation ?

En l'occurrence, à part faire porter un coût supplémentaire sur les usagers, se ranger au dictat des autorités de Bruxelles/Strasbourg et à l'intérêt d'entreprise privées qui vont en faire leur beurre, je ne vois pas l'intérêt de cette mesure.

Merci de prendre en considération ma contribution,  
Bien cordialement,

N° 968130 - Commentaires sur le projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

17/07/2023 11:14

Bonjour,

- pourquoi est-ce Bruxelles ou Strasbourg qui nous impose ce que l'on doit faire ? N'a-t-on par un parlement qui est supposé être souverain ?
- quelle est la formation et les moyens qui vont être mis en place pour que les centres qui pourraient être en charge de ce supposé contrôle puissent le faire de façon pertinente ?
- pourquoi doit-on encore faire un cadeau aux lobbys privés du Contrôle ? Encore un coût supplémentaire à la charge du citoyen ?
- en quoi ce contrôle va-t-il améliorer l'état des véhicules ? Réduire le nombre des accidents ? Sachant que les pilotes de 2 roues sont en grande majorité conscients de leur fragilité et du besoin d'entretenir leur véhicule pour être en sécurité
- qu'est-il mis en œuvre pour le respect des règles actuelles ?
- qu'est-il mis en œuvre pour le bon entretien des voies et infrastructures de circulation ?

En l'occurrence, à part faire porter un coût supplémentaire sur les usagers, se ranger au dictat des autorités de Bruxelles/Strasbourg et à l'intérêt d'entreprise privées qui vont en faire leur beurre, je ne vois pas l'intérêt de cette mesure.

Merci de prendre en considération ma contribution,  
Bien cordialement,

N° 968131 - Contrôle technique des 2 roues - retours

par :

17/07/2023 11:20

Après avoir parcouru les documents, le projet me semble globalement cohérent et assez en phase avec ce qui se fait pour les voitures.

Peut-être aurait-il été fallu s'aligner encore davantage sur ce qui se fait déjà pour les voitures, afin de garder un fonctionnement simple.

Je pense notamment aux délais de contrôles de 5 ans puis tous les 3 ans, qui aurait pu être ramené à 4 ans et 2 ans pour être aligné sur celui des voitures.

N° 968132 - solutions alternatives

par :

17/07/2023 11:20

Ce contrôle technique et résumé en un contrôle visuel qui n'amènera rien à la sécurité du motard. Des solutions alternatives ont été mises en œuvre qui seront plus efficaces. Les motards s'occupent de leur moto cela fait parti du plaisir de rouler en moto. De plus si la moto n'est pas entretenue, c'est l'hospitalité directe. Les motards s'occupent de leur moto, à vous de vous occuper de l'état déplorable des routes.

N° 968133 - Incohérence des mesures du contrôle technique des 2 roues

par :

17/07/2023 11:21

Le CT prévoit un contrôle des bruits émis par les motos. Je suis propriétaire d'une Motoguzzi 100 Le Mans de 1987. Les données du constructeur à cette date sont de 98 décibels. Donc non modifiable sur le plan technique. Que dit le CT, même en passant en carte grise collection. Deuxièmement j'ai deux Motobécane 125 lt de 1972. qui sont des deux temps donc forcément polluant. Quelles solutions ? Toutes ces machines correspondent à des normes constructeur ne correspondant plus aux normes actuelles. Que préconise le gouvernement ?

C'est une forme d'injustice car 3 centres pour CT des VL est dans un rayon de 8 kilomètres. La pollution produite par l'ensemble du parc moto est bien loin de celui émis par les bateaux de croisière et les porte conteneurs ainsi que l'aviation civile. Les textes législatifs ne sont pas clairs aux yeux du public sur la catégorie des véhicules concernés ( inférieur à 50 Cm3 inférieur à 125 cm3,). C'est sûrement une volonté de l'état. De plus l'état englobe tous les 2 roues alors qu'on sait pertinemment que la plupart des véhicules trafiqués sont des deux roues de catégories 50 et moins de 50 cm3 immatriculés ou non. Comment appliquer ce CT aux 2 roues qui n'ont pas d'obligation d'immatriculation vu leur ancienneté. Cette volonté de mettre un CT en place n'a que pour but de satisfaire l'union européenne et non à un besoin national. Raison de plus de prendre en compte ces décisions lors d'une consultation électorale. La sécurité routière devrait s'attacher à faire augmenter le budget accordé à l'entretien des routes qui sont dans un état lamentable et se rapproche de celui des années 1960. Motard depuis plus de 50 ans, je n'ai jamais eu d'accident. Ancien major de gendarmerie je peux dire que l'analyse faite des causes des accidents n'est pas objective. Ensuite il convient de soumettre tous types de véhicules au CT. C'est une discrimination quand on voit des véhicules agricoles dans des états pitoyables qui circulent sur les routes. L'égalité des citoyens devant la loi n'est pas respectée. Un recours est envisageable. Il faut savoir que le motard ne peut compter que sur son équipement et l'état de sa moto pour le protéger. Le CT n'apportera rien à part à l'état. La formation des jeunes motards est à revoir. Certains points ne sont pas abordés. Le plateau technique englobe certaines manœuvres qui sont rarement utilisées sur route, comme le parcours lent qui est une ineptie alors que la prise d'un virage n'est pas bien enseignée. Je l'ai vérifié avec mon fils qui venait d'obtenir le permis. Le projet de CT aurait du faire l'objet d'une consultation de masse réunissant tous les acteurs de la route. Sachant que les lois se font et se défont j'ai hâte des nouvelles échéances électorales.

N° 968134 - Opposition à la mise en place du contrôle technique 2RM

par :

17/07/2023 11:22

Je suis opposé à la mise en place du contrôle technique pour les deux roues motorisés car selon le rapport MAIDS de 2012, un document traitant de l'accidentalité des deux-roues motorisés. la présence anecdotique des deux-roues en mauvais état représente 0,3% des tués en 2RM alors que l'état de l'infrastructure routière est en cause dans 3% d'accidents impliquant des motos. Il y a donc bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés. Sur un deux roues 100 % des éléments de sécurités sont accessibles visuellement sans démontage. le kilométrage moyen d'un deux roues étant d'un peu plus de 4000 km par an la mise en place du contrôle technique n'est pas justifiée.

N° 968135 - Argumentaire quant au refus de la mise en place d'un Contrôle Technique pour 2 RM en France.

par :

17/07/2023 11:25

La mise en place d'un Contrôle Technique pour les 2 roues motorisés en France ne répond à aucun besoin quant à la sécurité de leurs utilisateurs, et au réel besoin de limiter les principales causes des émissions de CO<sup>2</sup> permettant d'endiguer le réchauffement climatique.

En effet, d'un point de vue sécurité, il n'y a aucune raison d'imposer ce type de contrôle compte tenu du fait que seul 0,3% des 2 roues motorisés impliqués dans les accidents de la route, sont mal entretenus (source : MAIDS+ statistiques d'assurance).

Ce chiffre étant sans commune mesure avec les 17% de voitures, dans un état lamentable, qui étaient impliqués dans un accident, au moment de la mise en place du contrôle technique automobile en France en janvier 1992.

Cet excellent chiffre de 0,3% s'explique facilement car l'utilisateur d'un 2 roues motorisé est tributaire, quant à sa sécurité personnelle, de l'état de son véhicule : pneus, freins, entretien moteur (éviter le blocage du moteur synonyme de chute assurée), boîte de vitesses, éclairage, indicateurs de changement de direction, etc.

Ce chiffre est confirmé en 2022 via le ministère de l'intérieur, par une baisse du nombre des tués de 4,13 % et une diminution des blessés de 7% rapporté à l'année de référence qu'est 2019.

D'autre part, la lutte contre les gaz à effet de serre, et principalement contre les émissions de CO<sup>2</sup> ne sera pas impactée par l'instauration dudit contrôle. Au regard des chiffres de l'année 2020 du GIEC sur les secteurs contributeurs quant aux émissions de CO<sup>2</sup> dans le monde, l'automobile n'y participe qu'à hauteur de 8,05%. A ce titre, au 1er janvier 2023, le nombre de 2 roues motorisés en France étant de 2,7 Millions pour un parc de voitures automobiles de 41,2 Millions soit 15,26 fois moins (source ministère de l'intérieur) avec une diminution de 50% de CO<sup>2</sup> pour un trajet type Paris-Banlieue en 2RM - (source ADEME). Aussi il est facile d'en conclure qu'à l'heure actuelle les 2RM ne contribuent que pour une part plus que négligeable au réchauffement climatique.

Par ailleurs, en Allemagne où existe un contrôle technique moto depuis plus de 20 ans, le problème du bruit excessif de certains deux roues (argutie de plateaux largement répandue), est encore plus prégnant ; j'en veux pour preuve l'interdiction de certaines routes aux motos pour cause de bruit excessif dans ce pays !

Enfin, je termine par rappeler qu'il est inexact d'affirmer que "la commission européenne impose le CT2RM". La directive européenne donne le choix aux Etats membres d'introduire le CT2RM, ou d'autres mesures alternatives visant à améliorer la sécurité routière et la performance environnementale.

Pour conclure il est plus que nécessaire de surseoir à la mise en place d'un tel contrôle technique qui ne répond à aucun besoin, excepté celui pécuniaire du principal acteur du marché.

En espérant être entendu, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

N° 968136 - Contrôle Technique

par :

17/07/2023 11:26

Je suis parfaitement opposé à cette mise en place qui de toute façon va être très compliquée. En effet : ( je ne parle que de motos ici )

- Une moto est parfaitement entretenue par son propriétaire car c'est sa propre sécurité qui est en jeu.

- Le rapport à la moto (passionnel) n'a rien à voir avec le rapport à la voiture qui est juste un moyen de transport.
- Un motard sera très vigilant sur la manière dont se déroulera le contrôle si celui ci est mis en place. Personnellement, je ne laisserai pas ma moto une seconde sans surveillance, car bouger des moto allant jusqu'à 300Kgs sera impossible si le contrôleur n'est pas motard donc:
- Les contrôleurs devons impérativement être titulaire du permis moto, sinon interdiction de la toucher.

N° 968137 - Contre le contrôle

par :

17/07/2023 11:27

Je suis contre ce contrôle technique qui est du racket financier et non de la sécurité routière.

N° 968138 - NON AU CT DES DEUX ROUES

par :

17/07/2023 11:31

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes). Sachez que le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains. Nous effectuons déjà les contrôles de sécurité appris au permis et ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT. La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports. Je fais bien davantage confiance à mon concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT.

N° 968139 - Soumis et inutile

par :

17/07/2023 11:32

Bonjour,

La mise en place du contrôle technique 2 roues est encore une fois la preuve de notre soumission aveugle et fataliste au droit européen. Une nouvelle fois, à l'instar du dernier projet de réforme des retraites, les français voient leur nation dissolue et leurs voix effacées face aux technocrates de Bruxelles.

Nous allons encore une fois complexifier notre système administratif et faire dépenser des millions d'euros aux professionnels de centres de contrôle technique et aux propriétaires de 2 roues motorisés pour ne créer aucune valeur pour les français, ni en terme de sécurité, ni en terme de santé publique, ni au nom d'une durabilité qui protégerait l'environnement.

Le système répressif va encore s'accentuer par l'organisation de contrôles routiers, ce qui va encore diminuer la confiance de la nation en la police et la gendarmerie, dont les forces devraient être concentrées à la sécurité et aux trafics.

Les usagers de la route sont encore une fois une cible facile permettant de générer une manne financière non négligeable pour renflouer les finances de notre état, qui bien au contraire, devrait s'atteler à la limitation des dépenses de tout ordre, allant du social à l'administratif en passant par le régalien et le militaire.

J'ai de plus en plus honte de mon pays, la France.

N° 968140 - CT MOTO Le mensonge continue

par :

17/07/2023 11:33



Après nous avoir promis de ne pas rallonger l'âge de la retraite et de ne pas effectuer de contrôle technique pour les 2RM comme vous l'autorise l'UE, vous avez décidé de continuer de nous emmerder en jouant les autistes et poursuivre votre démarche pseudo-démocratique de « consultation » bien connue.

2022 = moins 34 tués et moins 7% de blessés graves pour les 2RM selon vos propres chiffres.  
Comment est-ce possible sans le contrôle technique ?

Messires,

Veuillez trouver ci-dessous les simples remarques d'un gueux (appelé aussi « sans dents » ou parfois « ceux qui ne sont rien ») se déplaçant sur un véhicule avec uniquement 2 roues.

Art.1

Alors que l'on parle de simplification et de clarté, merci de définir une seule périodicité de CTP également de 5 ans

Art.2

Mettre fin aux privilèges de certains conducteurs en supprimant le 2 de l'article R323-3. Je ne vois pas pour quelle raison technique un véhicule diplomatique ne devrait pas subir de contrôle technique (L'excuse du nombre de kilomètre ne pouvant être retenue comme les catégorie L).

Art.3

Conserver l'article 1 afin de bien identifier [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et ses associés.

Art.4

La suspension ou le retrait de l'extension de l'agrément doit affecter l'agrément du contrôleur.

Art.5

La suspension ou le retrait de l'extension de l'agrément des installations d'un centre de contrôle doit affecter l'agrément des installations de ce centre.

Art.6

Laisser un non renouvelable pour les agréments provisoires et non modifiable par le ministre ayant le portefeuille des transports.

Art.7

Il est ridicule et infondé de refaire un CTP complet pour un délai (2 mois) non respecter. Soit passer le délai à 6 mois avec éventuellement une pénalité financière également à la moitié de la valeur d'un TCP.

Art.8

Délais de 6 mois

Art.9

Supprimer l'archivage papier du dernier alinéa et le remplacer par une numérisation afin de préserver une certaine démarche environnementale.

Art.10

Vous décrivez qu'une vignette doit être positionnée à l'intérieur du véhicule, recto visible de l'extérieur, sur la partie inférieure droite du pare-brise, lorsque le véhicule en est équipé et sur toute autre partie visible du véhicule sans manipulation uniquement par défaut. Supprimer la pose de cette vignette, car un timbre figure déjà sur la carte grise, et est disponible aux forces de contrôle et d'ordre lorsque le véhicule est en mouvement.

Vu que vous ne changerez rien, il faudrait préciser ce qu'est l'intérieur et un pare-brise de moto.

Supprimer cet article.

Art.14

A la dernière phrase du 4ème paragraphe : mentionner que « cette réunion est tenue le lendemain du mois accordé pour faire part des observations, afin d'éviter des situations d'attente parfois interminables et qui place les personnes dans un imbroglio administratif inextricable

Art.20

Idem que l'article 14 pour la dernière phrase du 3ème paragraphe.

#### Art.40

Le contrôleur déjà agréé pour le contrôle des véhicules légers ou des véhicules lourds bénéficie de l'extension de cet agrément à condition de posséder toutes les qualifications requises, ainsi que son permis A toujours en état de validité à l'annexe IV du présent arrêté.

#### Art.42

Les 2 derniers paragraphes sont incompréhensibles. Les dates anniversaires seront obligatoirement antérieures à la date d'entrée en vigueur ?

#### Annexe I

0.2.1a7 - Considéré comme majeur... en quoi un problème de numéro est grave pour la sécurité routière d'un véhicule roulant ? ou pour l'environnement ?

0.3.1a.7 - L'état de présentation du véhicule est classé « majeur » sans aucun critère ?

0.4.1. - Conditions de contrôle. Si un des dispositifs de contrôle technique est en panne ou défaillant, le contrôle technique est considéré comme OK pour les points non mesuré, et le montant du contrôle technique est remboursé sans délai au motard, et majoré de 100% dans le cadre de la politique du [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr).

1.1.4.c.7 - Liquide de frein contaminé ?

1.2.1.a.7 - Anomalie de fonctionnement du témoin à classer Mineur

2.1.3. - DIRECTION ASSISTÉE sur un moto ? vous êtes sérieux !!!!

6.2.5.a.7 - Pièce rapportée ou accessoire présentant un risque / en mineur. Quel risque, qui le définit, ? ex : ma fixation magnétique de mon téléphone risque de se détacher à 150km/h. Ceci représente-t-il un risque pour des vitesses max de 130km/h ?

6.2.7. - BEQUILLE centrale ou latérale ?

7.1.1.a.7 - Ceinture de sécurité, ancrage ou attache manquant, non monté ou gravement endommagé sur une moto ?

7.5.1. - LIMITATION DE LA VITESSE ? Quel est l'intérêt de savoir si un véhicule est bridé à 250 km/h alors que le max dans ce pays est de 130 km/h

8.2.2. - ÉMISSIONS DE POLLUANTS à classer en mineur. En effet une moto polluant de fait et de par sa nature moins qu'un véhicule léger et avec un parc véhicule beaucoup plus petit que ce dernier, la pollution s'il est constatée à un impact national insignifiant, et nul au niveau planétaire.

Point E - Supprimer le « 7.4.1. compteur kilométrique » comme point de contrôle intégrale à toute contre visite. L'attente de la contre visite n'interdisant pas de rouler avec le véhicule, ce contrôle ne représente aucun intérêt.

Supprimer le point E.

F.1. - Supprimer les valeurs par défaut si elles ne sont pas spécifiées par le constructeur. En effet, si vous décidez un matin de prescrire des normes idéologiques minimum plus contraignante que celles des constructeurs, cela créera encore des polémiques inutiles.

F.1.2. - La fameuse moto diesel !!!! vous êtes sérieux !!!!

#### Annexe II

Manque l'obligation du logo de l'entreprise pour bien identifier [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et ses associés. Ce qui nous permettra de bien identifier quel motard cautionne les lobbies.

13. (6) - « Facture justifiant l'achat du compteur kilométrique » et non son remplacement. Le motard à la possibilité de le remplacer lui-même.

En présence d'un compteur kilométrique en miles, « Véhicule équipé d'un compteur en miles. Faire la conversion ». En 2023, je pense que l'on doit être capable de le faire. Sinon ne rien faire ni rien noter. La vie du véhicule sera suivie en miles.

14 - Supprimer la mesure de la vitesse

1.3. - Rajouter : Le motard est Dégagé de toute responsabilité en cas d'accident dû à un problème technique de ce véhicule. Seul l'Etat sera responsable et en assumera toutes les éventuelles indemnités.

2. - Supprimer cette vignette

Si celle-ci perdure : L'identification du réseau (dénomination sociale ou enseigne commerciale) doit être apposée sur la vignette sous réserve de ne pas nuire à la lisibilité des autres informations afin de

clairement identifier le motard ayant effectué son contrôle chez [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ou associés.

#### Annexe III

Tout matériel de contrôle présent dans un centre de contrôle est conforme au cahier des charges correspondant défini par l'organisme technique central (OTC) et approuvé par le ministre chargé des transports. L'ensemble de ces matériels fera l'objet d'un contrôle et/ou étalonnage tous les ans quel que soit les recommandations des fabricants indiquant un contrôle ou étalonnage supérieur à cette durée.

#### Annexe IV

##### A.2.1. Qualification préalable

Le candidat doit être titulaire du permis A, en cours de validité et sans restriction.

A.3. Qualification acquise dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Le candidat doit être titulaire du permis A, en cours de validité et sans restriction.

##### B. Candidat à un nouvel agrément préfectoral de contrôleur

Le candidat doit être titulaire du permis A, en cours de validité et sans restriction.

##### C. Maintien de la qualification des contrôleurs

La non-possession du permis nécessaire à la conduite du véhicule de catégorie L, même temporaire suspens sans délais l'autorisation de contrôle du contrôleur. Dans un délai de 2 ans après l'obtention de son agrément, le contrôleur doit effectuer un stage de perfectionnement à la conduite d'un 2RM à la AFDM.

Appendice A - Rajouter :

Permis : Numéro / Délivré par / Date / Validité

#### Appendice 3

Rajouter : atteste ne pas être sous le coup d'une suspension ou d'un retrait de permis

#### Appendice 9 - AGREMENT

Rajouter les appendices des responsables qui délivre les agréments.

« Je déclare, Préfet de XXXX agréé M. XXX en qualité de contrôleur et ce pour toute la durée de son activité conformément à l'arrêté du XXX. Etabli pour faire valoir ce ... »

N° 968141 - Argumentaire quant au refus de la mise en place d'un Contrôle Technique pour 2 RM en France.

par :

17/07/2023 11:34

La mise en place d'un Contrôle Technique pour les 2 roues motorisés en France ne répond à aucun besoin quant à la sécurité de leurs utilisateurs, et au réel besoin de limiter les principales causes des émissions de CO<sup>2</sup> permettant d'endiguer le réchauffement climatique.

En effet, d'un point de vue sécurité, il n'y a aucune raison d'imposer ce type de contrôle compte tenu du fait que seul 0,3% des 2 roues motorisés impliqués dans les accidents de la route, sont mal entretenus (source : MAIDS+ statistiques d'assurance).

Ce chiffre étant sans commune mesure avec les 17% de voitures, dans un état lamentable, qui étaient impliquées dans un accident, au moment de la mise en place du contrôle technique automobile en France en janvier 1992.

Cet excellent chiffre de 0,3% s'explique facilement car l'utilisateur d'un 2 roues motorisé est tributaire, quant à sa sécurité personnelle, de l'état de son véhicule : pneus, freins, entretien moteur (éviter le blocage du moteur synonyme de chute assurée), boîte de vitesses, éclairage, indicateurs de changement de direction, etc.

Ce chiffre est confirmé en 2022 via le ministère de l'intérieur, par une baisse du nombre des tués de 4,13 % et une diminution des blessés de 7% rapporté à l'année de référence qu'est 2019.

D'autre part, la lutte contre les gaz à effet de serre, et principalement contre les émissions de CO<sup>2</sup> ne sera pas impactée par l'instauration dudit contrôle. Au regard des chiffres de l'année 2020 du GIEC sur les secteurs contributeurs quant aux émissions de CO<sup>2</sup> dans le monde, l'automobile n'y participe qu'à hauteur de 8,05%. A ce titre, au 1er janvier 2023, le nombre de 2 roues motorisés en France étant de 2,7 Millions pour un parc de voitures automobiles de 41,2 Millions soit 15,26 fois moins (source ministère de l'intérieur) avec une diminution de 50% de CO<sub>2</sub> pour un trajet type Paris-Banlieue en 2RM - (source ADEME). Aussi il est facile d'en conclure qu'à l'heure actuelle les 2RM ne contribuent que pour une part plus que négligeable au réchauffement climatique.

Par ailleurs, en Allemagne où existe un contrôle technique moto depuis plus de 20 ans, le problème du bruit excessif de certains deux roues (argutie de plateaux largement répandue), est encore plus prégnant ; j'en veux pour preuve l'interdiction de certaines routes aux motos pour cause de bruit excessif dans ce pays !

Enfin, je termine par rappeler qu'il est inexact d'affirmer que "la commission européenne impose le CT2RM". La directive européenne donne le choix aux Etats membres d'introduire le CT2RM, ou d'autres mesures alternatives visant à améliorer la sécurité routière et la performance environnementale.

Pour conclure il est plus que nécessaire de surseoir à la mise en place d'un tel contrôle technique qui ne répond à aucun besoin, excepté celui pécuniaire du principal acteur du marché.

En espérant être entendu, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

N° 968142 - Pollution sonore

par :

17/07/2023 11:35

Bonjour,

Un contrôle rigoureux du niveau sonore permettra de réduire les nuisances sonores des 2 roues de nuit comme de jour. Trop de moteur / pot d'échappement sont modifiés pour faire du bruit inutile, L'argument avancé est d'être mieux entendus par les automobilistes, mais d'autres moyens peuvent être utilisés tel que bandes réfléchissantes, phares allumés en plein jour, tout signalement .

Cordialement

N° 968143 - Favorable mais...

par :

17/07/2023 11:40

Exploitant moi-même, je constate une réelle difficultés de recrutement (la profession manque aujourd'hui de 1000 contrôleurs techniques).

Avec l'ajout de cette nouvelle catégorie de véhicules, il semble qu'il faudra 500 contrôleurs de plus. Il est indispensable de favoriser l'entrée dans la profession en élargissant les pré-requis et prendre en compte les personnes avec un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

Cela favorisera un maillage rapide et durable du territoire.

N° 968144 - CONTROLE TECHNIQUE DES 2 ROUES ETC.

par :

17/07/2023 11:43

C'est non ! Autre chose au sujet du contrôle technique des 2 roues etc?

Dans la pratique, il est impossible de contacter l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) pour demander à un interlocuteur humain le statut d'une demande de permis de conduire international. Voilà ce qui serait une véritable amélioration, réellement utile aux citoyens.  
Merci de votre attention.

N° 968145 - avis sur controle technique

par :

17/07/2023 11:44

bonjour

je suis conducteur de 2 roues depuis 56 ans. J ai eu 2 accidents dans ma vie de motard : le premier lié à une glisse sur un passage piéton situé en plein virage dans une commune ou je respectais la limitation à 50 km/h. L'autre a plus grande vitesse (80 km/h), après un épisode pluvieux sur les bandes goudronnées mises en place par l' Equipement pour boucher les fissures sur les routes. Mon expérience me permet donc de vous affirmer que pour limiter les accidents de 2 roues, il serait plus utile d'améliorer les infrastructures routières que de mettre en place un contrôle technique inutile pour le seul plaisir que quelques associations minoritaires et d'une société de contrôle (que je ne nommerai pas!) et dont le seul but n'est pas la sécurité des motards mais l'augmentation de leur chiffre d'affaires.

A part une minorité qui existe dans toute communauté, les motards possèdent une moto comme objet de passion avant tout. Il a avant tout le souhait de posséder un objet dans un état irréprochable et n a pas besoin qu'on lui impose un contrôle pour assurer sa sécurité sur sa moto.

On a pu également constaté que le contrôle technique mis en place dans d'autres pays européen n'a pas eu d 'effet sur la baisse d'accidentologie des 2 roues. Evidemment, car la cause de défaillance technique en cas d 'accident de 2 roues ne représente qu'un faible pourcentage des accidents.

Pour améliorer la sécurité des motards, il serait plus utile de demander aux assurances d'imposer aux motards l'achat d'équipements de protection adaptés et conformes. Et passer le taux de TVA à 5,5% pour ces équipements. Ne pas hésiter également à pouvoir verbaliser un conducteur de 2 roues qui roule en tee shirt, short et tongs!!!! Investissez l 'argent public à bon escient et non pas pour le seul plaisir d'associations marginales et d'entreprise de contrôle qui n a pas besoin de cela pour dégager de substantiels bénéfices.

N° 968146 - favorable pour petite cylindrée

par :

17/07/2023 11:44

je suis favorable pour les petites cylindrées 152cm3 et en dessous et donc voiturettes...

les grosses cylindrées étant pilotées par de vraies passionnées ayant obtenu une permis juste pour cela ces motos sont entretenues bien plus qu'une voiture.

N° 968147 - Participation à la consultation

par :

17/07/2023 11:47

Il est de plus en plus difficile de recruter des contrôleurs, il faudrait revoir les conditions d'accès et autoriser les titulaires d'un CAP ou BEP avec quelques années d'expérience à exercer.

Par ailleurs, les délais de formation des nouveaux contrôleurs rendent difficile la mise en oeuvre immédiate du contrôle technique pour les 2 roues.

N° 968148 - quelle utilité?

par :

17/07/2023 11:49

Bonjour,

je fais de la moto quotidiennement depuis 20 ans et je parcours en moyenne 12000kms à l'année. J'effectue moi même l'entretien courant de ma moto; l'entretien relevant d'une certaine technicité étant fait par le concessionnaire; et je fais très régulièrement, moi même et plusieurs fois par an la quasi totalité des contrôles prescrits dans le projet d'arrêté cela afin de m'assurer le maximum de sécurité.

A quoi me servirait un contrôle technique qui ne m'apportera rien de plus sur le plan de la sécurité mais qu'il me faudra payer alors que je le fais très bien moi même ?

Une autorisation de circuler que j'ai déjà du fait de l'obtention de mon permis B, de ma carte grise et de mon assurance !!!

N° 968149 -

par :

17/07/2023 11:49

Une mesure inutile pourquoi:

- Bruit : Les pots d'origine seront montés avant le CT puis remplacés
- Sécurité: nous (les motards) ne sommes pas suicidaire donc freins et pneus on regarde
- Pollution: Bricolage impossible sur toutes les motos modernes

reste le problème des anciennes et des scooters:

- les anciennes (collection) ne roulent quasiment pas (max 2000km/an)
- les scooters bricolés n'iront pas passer le CT déjà qu'ils roulent sans plaque alors ....

Bonne réflexion

PS je préfère donner 50€ pour boucher un nid de poule ou mettre en place une barrière de sécurité 2 roues.

Cordialement

N° 968150 - Mesures de préventions à privilégier autres que le contrôle technique

par :

17/07/2023 11:51

Bonjour,

Je suis motard depuis l'âge de 15 ans et j'en ai 60 et possède 3 motos toutes en état d'origine.

Le contrôle technique n'est pas nécessaire sur les motos, car les motards sont conscients de la nécessité de rouler sur un véhicule en bon état qui assure leur sécurité. Il faudrait plutôt :

Renforcer les contrôles routiers relatifs aux pots d'échappement non d'origine car c'est cela qui dérange les citoyens qui vivent en ville (dont moi) et notamment les écologistes

Améliorer l'état des routes, et les sécuriser

Lutter contre les rodéos sauvages plutôt que s'en prendre à tous les motards

Renforcer la formation des jeunes.

Bien cordialement

N° 968151 - mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

17/07/2023 11:55

Professionnel du métier, je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !  
Par contre la profession est déjà en tension sur le recrutement. Il est faudrait faciliter l'accès à la profession en élargissant les pré-requis. Cela permettrait de mettre en place cette catégorie de contrôle plus facilement tout en améliorant la condition de travaille des contrôleurs des autres catégories

N° 968152 - contrôle technique des véhicules mentionnées sur la carte grise L ....

par :

17/07/2023 11:56

bonjour sommes en accord pour le contrôle technique des véhicules mentionnées l... sur la carte grise

notre souhait serait sur invitation du contrôleur que le client puisse manipuler lui-même son véhicule 2 roue dans l'enceinte du centre de contrôle

formation: ouvrir aux personnes possédant un cap maintenance automobile et ou cycle au minimum

lieu : uniquement dans des centres de contrôle technique agréée vl

durée : identique que le ct des vl

contenu du ct : en premier temps la pollution.. l'eclairage...les pneumatiques... n° de chassis... le freinage... la direction... le bruit...

N° 968153 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 11:57

Bonjour. Encore du grand n importe quoi de la part de macron et son gouvernement ! Que l on s occupe pour commencer des CT auto correctement avant toutes choses. Quand on voit toutes les autos poubelles qui roulent, on est en droit de se poser des questions ! D autre part, qui a la compétence pour contrôler techniquement une moto ?

N° 968154 - mise en place d'un contrôle technique concernant les quadricycles thermiques.

par :

17/07/2023 11:59

les quads, dont une majorité ne fonctionnent qu'en tout terrain, devraient être exemptés de ce contrôle technique, idem pour ceux homologués sur route, qui, comme les motos tout terrain qui en sont déjà exemptées, ne roulent que très peu sur la voie publique.

N° 968155 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

17/07/2023 11:59

Ce décret ma paraît complètement décalé de la réalité. Les accidents de motos dûs à une moto en mauvais état sont minimes. Le motard n'est pas fou, il est très dangereux de rouler avec une moto en mauvais état, il risque sa vie et l'entretien est bien mieux suivi qu'avec une automobile. De plus, ce contrôle technique va porter sur quoi, fait par qui...? A priori, 4 fois moins de contôle que sur une auto, mais 50 € quand même??? Tous ça sent la pression des lobbies, Dékra et compagnie pour engranger plus d'argent, sacré manne, 4 millions de véhicules visés....En conclusion, je m'oppose complètement à ce projet.

N° 968156 -

par :

17/07/2023 11:59

Il semble évident, au regard des points qui ne s'appliquent pas aux véhicules L, que le texte n'a pas été rédigé par des utilisateurs de ceux-ci. C'est bien dommage car tout cela est bien inutile.

\_Ceux qui veulent rouler avec des équipements interdits les démonteront avant le contrôle, et les replaceront ensuite.

\_Les pneus sont changés plus souvent que tous les trois ans donc ça ne sera pas significatif, etc., etc.

Un contrôle technique lors d'une vente entre particuliers permettrait en revanche à l'acheteur d'assurer une transaction saine. Je ne vois pas d'autre usage.

Merci.

N° 968157 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 12:00

Premier commentaire franchement L'Union européenne a rien d'autre à faire que d'embêter pour ne pas dire autre chose les gens qui la font vivre ! Sans les subventions des états membres cette chose inaudible et sans intérêt pour le citoyen lambda n'existerait pas. Bon maintenant le ct moto. Les motards connaissent les dangers de la route et très très peu de motos sont inopérante maintenant si ont doit obligatoirement passer par la que ce soit un contrôle unique lors d'une cession de véhicule , et que ce contrôle ne soit fait QUE par des professionnels des deux roues et on par des centres qui ne connaissent rien et qui ne pensent qu'a faire de l'argent en faisant du lobbying sur des conseillers au mieux incompétent dans ce domaine au pire corrompus. Il y en à marre de ces textes de lois stupides et infructueux il serait plus intelligent de se pencher sur la formation que ce soit des pilotes deux roues ou voiture pour éduquer les gens à partager la route et en parlant de route ils seraient bon de se pencher sur l'Etat des routes que sur l'Etat des motos je ne suis pas sur que sur ce comparatif le gouvernement de Mr le Président Macron en sorte vainqueur

N° 968158 - Consultation publique contrôle technique moto, motard relativement expérimenté

par :

17/07/2023 12:00

Je suis motard depuis 1992 soit 35ans, et j'ai parcouru avec différent type de moto plusieurs centaines de millier de kilomètre.

A ce titre je pense bénéficier d'une expérience solide de ce qu'est rouler en moto.

Concernant le véhicule, je m'occupe de l'entretien courant de mon véhicule et je ne fait appel à un professionnel que pour des grosses réparations. J'ai toujours procédé ainsi car cela permet d'être certain de l'entière efficacité des organes de sécurité en particulier des freins, des pneus et des signaux lumineux. Je suis très attentif à l'état de mon véhicule car il en vas de ma sécurité, de ma santé voir de ma vie.

J'ai déjà chuté plusieurs fois en moto et je sais que les conséquences peuvent être gravissimes. Je précise ici qu'à chaque fois les chutes ont été causés par un tiers ( voiture ou animal). Je ne vois vraiment pas ce que pourrait apporter de plus un contrôle technique sur le plan sécurité.

Concernant les nuisances sonores qui pourraient être décelée par un contrôle technique, c'est un double 'faux problème'.

Le bruit qui ^peut être plus important avec certains échappements peut aussi être un moyen de gagner en "visibilité" envers les autres usagers de la route.( Sans pour autant justifier le recours à des système d'échappements qui peuvent nuire à la santé).

D'autres part, les système échappements étant très facilement démontable, le contrôle technique ne changerait absolument riens aux pratiques, la plupart des potards qui roulent avec des échappement non conformes sont susceptibles de remonter les modèles homologués juste pour le contrôle.



Pour moi, ce contrôle n'est qu'une taxe supplémentaire et n'apportera rien en terme de sécurité aux motards ou aux autres usagers de la route.

D'autres pistes doivent être travaillées en priorité pour améliorer la sécurité des usager moto et tricycles:

Amélioration des revêtements routiers

Doublement systématique des glissières de sécurité

Baisse de la TVA sur les équipements de sécurité, quitte à les rendre obligatoires.

Enfin dans un contexte où notre avenir passe par une approche plus écologique de la mobilité, la promotion de la moto serait une bonne idée pour désengorger les villes, fluidifier le trafic routier.

Promouvoir ce moyen de transport me semble plus important qu'essayer de dissuader des nouveaux pratiquants en rajoutant des "impôts déguisés" tels que le contrôle technique pour les deux et trois roues motorisées.

N° 968159 - Opposition au projet de CT pour les deux roues

par :

17/07/2023 12:12

J'estime que les utilisateurs de deux-roues sont parfaitement conscients et responsables de l'état de leur(s) véhicule(s), puisqu'ils roulent non pas assis "dedans", comme les automobilistes, mais assis "dessus" !!

Utiliser un deux-roues qui n'est pas apte à rouler, c'est de l'inconscience !

Nous n'avons donc pas besoin d'un CT obligatoire, puisque nous sommes conscients de devoir entretenir nos deux-roues correctement.

Et pour ceux qui demeureraient inconscients des risques ... ce n'est pas un CT obligatoire qui changera quoi que ce soit, puisqu'ils ne s'y plieront pas.

Donc : NON au CT des deux-roues !

N° 968160 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 12:19

Tous les spécialistes de la moto sont unanimes pour dire que cette mesure n'apportera quasiment aucune baisse de la mortalité des motards!

Il s'agit avant tout de satisfaire les lobbys du C.T. et se retrancher derrière la soit disant obligation imposée par le conseil de l'Europe er petit et mesquin.

Il serait plus utile de faire de la prévention notamment auprès des plus jeunes et des automobilistes, d'améliorer l'état des routes et de mettre fin aux aménagements dangereux pour tous les deux roues.

N° 968161 - Mascarade

par :

17/07/2023 12:22

Bonjour, je viens de lire le texte ci dessus ! Malgré le jargon administratif , il me semble avoir compris que tout centre recevant des voitures sera agréé pour contrôler une nouvelle catégorie pour le moins disparate et incluant motos voiturettes, quads , cyclomoteurs, trois roues ... quid de la compétence des contrôleurs , quid de l'adéquation et de l'homologation du matériel de contrôle : un agrément accéléré . Je rêve ! Si c'est pour regarder mes pneus clignotants et phares , pas besoin de centre agréé . Jje sais faire et gratuitement ! Et tous les contrôleurs qui contrôlerons les centres ne seraient-ils pas plus utiles à contrôler l'état des routes ? A-t-on des statistiques sur les accidents dus au mauvais état de réseau ? Encore une usine à gaz inutile.

N° 968162 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 12:24

Tous les spécialistes de la moto sont unanimes pour dire que cette mesure n'apportera quasiment aucune baisse de la mortalité des motards!

Il s'agit avant tout de satisfaire les lobbys du C.T. et se retrancher derrière la soit disant obligation imposée par le conseil de l'Europe er petit et mesquin.

Il serait plus utile de faire de la prévention notamment auprès des plus jeunes et des automobilistes, d'améliorer l'état des routes et de mettre fin aux aménagements dangereux pour tous les deux roues.

N° 968163 - Complètement inutile.

par :

17/07/2023 12:26

Les accidents liés à l'état de la moto sont infiniment rares.

L'état des routes, par contre, on en parle ?

Quand au bruit, remonter un échappement conforme pur le CT et se dépêcher de l'enlever juste après, le CT n'aura pas l'effet escompté...

N° 968164 - Contre

par :

17/07/2023 12:27

Les controles prévus sont dérisoires et ont peu de lien avec la sécurité

Quelle est la formation demandée aux controleurs?

Ont ils le permis A?

N° 968165 - Avis défavorable à la mise en place du contrôle technique pour les véhicules motorisés à 2 ou 3 roues

par :

17/07/2023 12:32

L'état du véhicule est marginal dans les causes d'accidents. Que l'on s'occupe de l'état des routes. Le contrôle par un technicien non spécialiste me parait plus dangereux : personne d'autre que le concessionnaire ou moi n'intervient sur mon véhicule.

N° 968166 - controle technique 2, 3 roues

par :

17/07/2023 12:33

ce dispositif est techniquement inutile

il ne servira pas la cause de la sécurité routière

N° 968167 - Controle technique

par :

17/07/2023 12:33

Nos motos sont suivis mais vos routes sont pourries. Commencez par ameliorer ces dernières pour limiter les accidents ça c est de la prévention le CT moto n amelirera rien de plus si ce n est de nous piquer du fric....

N° 968168 - Contrôle technique véhicule 2 roues et sans permis

par :

17/07/2023 12:36

En étant motard , je trouve que 90% du parc roulant et entretenu sur les gros cube.

Pour les sans permis et petite cylindrée il y a du ménage à faire.

Mais le pire dans tout ça, c'est que nous n'effectuerons même pas de mesure de freins, d'amortisseurs, d'éclairage, qui sont des éléments de sécurité. Juste les gaz d'échappement et le bruit, ou est la logique de cette loi de m.....??? En ayant lu le décret et autres pour moi ce n'est qu'une pompe à fric déguisé, pour être poli .... A bon entendeur

N° 968169 - Contrôle technique motos

par :

17/07/2023 12:44

Bonjour,

Le contrôle technique doit concerner les équipements de sécurité uniquement et être à un prix raisonnable (20-30 euros)

N° 968170 - CT motos

par :

17/07/2023 12:44

motard depuis 30 ans, ça fait de longue année que le gouvernement Français voudrait instaurer un contrôle technique obligatoire pour les 2 roues mais il me semble bien que chaque motard et largement responsable de sa machine car aucun de nous cherche le mauvais coup sur la route et surtout pas à cause d'une négligence personnelle d'un mauvais suivi de sa machine . Comprenez Messieurs du gouvernement que sur une moto , toutes les pièces mécaniques d'usure régulière sont visibles sans avoir besoin de démonter quoique ce soit pour les observer , alors pourquoi un CT ? donnez nous une raison valable qui justifie cet acharnement régulier, à part peut être nous voler un peu plus d'argent TVA comprise . SVP merci de bien vouloir être intelligent pour 1 fois .

N° 968171 - CT deux roues

par :

17/07/2023 12:47

Décidément l'Etat ne sait plus quoi faire pour récupérer du fric une fois de plus il faut payer pour remplir les caisses du gouvernement une honte !

N° 968172 - CT deux roues

par :

17/07/2023 12:47

Décidément l'Etat ne sait plus quoi faire pour récupérer du fric une fois de plus il faut payer pour remplir les caisses du gouvernement une honte !

N° 968173 - contrôle des motos tout terrain homologué

par :

17/07/2023 12:53

il me semble compliqué pour les possesseurs de motos d'enduro ou de trial puissent faire réussir le contrôle technique à leurs motos, surtout si elles ont été achetées d'occasion.

N° 968174 - Contrôle technique des motos.

par :

17/07/2023 12:59

Certe il faut s'aligner sur l'Europe, mais ne serait il pas plus logique de s'occuper de l'équipement du motard ?? Quand je vois certains motards rouler en tee shirt et en bermuda cela me rend fou, y compris les jeunes qui roulent en tenue légère l'été. Voilà pour moi en réel problème à résoudre !!!

N° 968175 - Avis favorable

par :

17/07/2023 13:03

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La périodicité de passage 5/3/3 n'est pas pertinente, et ne parait pas assez rapprochée. Il vaut mieux proposer une fréquence distincte par catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules (motos, quads, voitures sans permis) et changer les pré-requis car depuis la loi de mai 2018, nous sommes en pénurie de contrôleur et le chiffre ne cesse d'augmenter.

N° 968176 - Une avancée majeure et salutaire

par :

17/07/2023 13:10

Le contrôle technique des motos sera une grande avancée pour la santé des français qui subissent depuis trop longtemps le bruit de motos trafiqués. C'est un problème majeur de santé public qui affecte le sommeil, la santé mentale, et donc crée des problèmes cardiovasculaires, et augmente le risque d'AVC.

Il faut donc mettre l'accent sur le contrôle du bruit, quitte à modifier la législation désuète qui autorise sur le marché des motos encore bien trop bruyante. Interdire la vente de peau d'échappement modifié. Que tous les modèles, toutes cylindrés soient contrôlés. Avec un renouvellement du contrôle équivalente à celui des voitures (pourquoi en serait-il autrement ?). Et il faudrait également installer en grand nombre des radars de bruits, quasi inexistant aujourd'hui. Que toutes les cylindres soient immatriculés aussi....

On compte sur vous pour ne pas reculer devant les lobbys !!! La santé des français (et donc leur productivité) en dépend.

Disons enfin stop à la prise en otage d'une minorité sur la majorité....

N° 968177 - Indispensable

par :

17/07/2023 13:11

Tout comme les voitures et les poids lourds, les autres véhicules à deux et/ou à trois roues doivent être contrôlés pour leur propre sécurité ainsi que pour la sécurité des autres usagers.

N° 968178 - contrôle technique

par :  
17/07/2023 13:11  
Bonjour,

Je suis d'avis de ne rendre obligatoire le Contrôle technique que dans le cas de la vente du véhicule.

Cordialement,

N° 968179 - Contre le ct  
par :  
17/07/2023 13:12  
Je suis complètement contre  
Taxe supplémentaire....

N° 968180 - Monsieur  
par :  
17/07/2023 13:20  
Une nouvelle taxe pour un soi disant geste écologique  
Une nouvelle fois on se moque de nous  
Il serait bien plus utile de se pencher sur l'insécurité grandissante de la Population  
C'est vrai que c'est plus facile de courir après des motards honnêtes que de s'attaquer aux réseaux  
mafieux qui empoisonnent la société

N° 968181 - Si le CTP s'adresse bien à tous les types de véhicules, alors soit.  
par :  
17/07/2023 13:25  
Bonjour,

motard depuis 2017, j'entretiens ma moto chaque année dans un garage agréé, sans modifications.  
ayant vécu jusqu'à récemment dans le Var, j'ai été comme beaucoup gêné par tous ces imbéciles  
roulant comme des tarés.

Si le CTP permet de virer de la circulation :

- les scooters désossés qui roulent toujours;
- les véhicules aux lignes d'échappement trafiquées refaites ("parce qu'il faut être entendu quand on remonte les files pleine balle!" - SIC);
- certaines voiturettes qui sont de vraies épaves ambulantes;

Alors pourquoi ne pas accepter l'idée d'un CTP.

Mais honnêtement, je ne pense pas que cela changera grand chose:

- les lignes d'échappement seront modifiées aux échéances du CTP (le marché du pot d'origine a flambé, paraît-il...);
- il y aura toujours des jeunes cons pour faire des roues avant/arrières sur la voie publique;
- il y aura toujours des motard en tee-shirt/short/claquettes (voire leur passager (de 6 ans à ...));
- il y aura toujours des débiles pour klaxonner dans les interfiles si une voiture ne déboîte pas assez vite pour les laisser passer;
- ces mêmes débiles continueront de remonter les files à des deltas de vitesses totalement irresponsables.

- trop de conducteurs continueront de se croire seuls sur la route, en se fichant du monde autour d'eux, oubliant les clignotants, les angles morts, ... Et cela s'adresse aux conducteurs de TOUS les types de véhicules possibles.

Bon courage pour faire accepter votre CTP aux intéressés.  
Cordialement,

N° 968182 - OPPOSITION

par :

17/07/2023 13:29

Ma moto, comme celles de la plupart des motards, est contrôlée tous les 6 000 kilomètres par le concessionnaire qui non seulement contrôle mais répare si nécessaire. Ainsi le contrôle technique que vous voulez m'imposer n'a aucun intérêt si ce n'est d'enrichir des sociétés qui ne peuvent faire qu'un contrôle visuel sans aucune plus-value pour la sécurité.

Je suis donc totalement contre cette décision et solidaire à tous les opposants.

N° 968183 - NON au Contrôle technique 2 roues

par :

17/07/2023 13:39

Coût: Je suis contre le contrôle technique car il est trop coûteux. Je suis un motard et je dois déjà payer pour l'assurance, l'entretien et l'essence. Le contrôle technique serait une charge financière supplémentaire que je ne peux pas me permettre.

Inconvénient: Je suis contre le contrôle technique car c'est un inconvénient. Je devrais me déplacer pour me rendre dans un centre de contrôle technique et attendre le résultat du contrôle. Cela prend du temps et de l'argent, que je pourrais mieux dépenser pour d'autres choses.

Inefficacité: Je suis contre le contrôle technique car je pense qu'il sera inefficace pour améliorer la sécurité routière. Les accidents de moto sont souvent causés par des facteurs liés au conducteur, tels que la vitesse, l'alcool et la drogue. Le contrôle technique n'aura aucun impact sur ces facteurs.

Discrimination: Je suis contre le contrôle technique car je pense qu'il est discriminatoire envers les motards. Les motards sont déjà soumis à des restrictions importantes, telles que l'interdiction de circuler dans certaines zones et le port du casque obligatoire. Le contrôle technique est une autre restriction inutile.

Je suis un motard responsable et je prends soin de ma moto. Je fais régulièrement l'entretien de ma moto et je vérifie toujours qu'elle est en bon état avant de rouler. Je ne pense pas que le contrôle technique soit nécessaire pour améliorer la sécurité routière.

0,3% des accidents de deux-roues motorisés impliquent une défaillance du véhicule !!!

N° 968184 - NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE MOTOS

par :

17/07/2023 13:43

Bonjour, étant motard depuis 2002 et étant propriétaire d'une moto de cette époque, étant adulte et responsable, j'entretiens et fais entretenir très régulièrement mon véhicule chez mon garagiste. Je parcours très peu de kilomètres à moto (-3000km/an) et revanche j'en parcours largement plus en voiture (+20000km/an). Je n'ai pas l'impression que mes 3000km parcourus à moto aient un réel impact sur la pollution globale. étant père de famille et sensible à ma sécurité, je fais régulièrement

mes contrôles avant chaque sortie mais pas que. Ces contrôles sont fait pour ma sécurité mais également pour assurer la longévité de ma moto. Aussi j'estime que mon véhicule est suffisamment suivi et qu'un contrôle technique ne permettrait ou n'arrangerait rien de plus à part me coûter de l'argent. La moto est un loisirs assez coûteux et chaque révision/réparation (même anticipée) fait mal au porte-monnaie. Je pense ne pas être le seul dans cette situation. Aussi j'indique ne pas être favorable à la mise en place du contrôle technique des 2 roues. Réalisant beaucoup de kilomètres en voiture, il me semblerait plus judicieux de procéder prioritairement à une remise en état globale du réseau routier (glissières, nids de poule, marquages au sol...)

N° 968185 - Quelle est l'utilité réelle du CT moto?

par :

17/07/2023 13:45

Contrairement au permis auto, le permis moto prévoit depuis longtemps une partie de l'épreuve sur les vérifications d'usage avant de prendre le guidon. La France, contrairement à d'autres pays, ne donnait pas le permis A en cadeau avec le permis B (ex: en Belgique, en 1980, on passait le permis B, on avait le permis A sans limitation de puissance puisque leurs motos n'étaient pas bridées à 100ch). Forts d'un permis A français, nos motards (je parle de ceux qui ont le permis!) savent très bien ce qu'ils doivent vérifier avant de rouler. Dès lors, le problème, c'est ceux qui roulent sans permis!

Si on reprend point par point:

- les pneus -> les pneus motos durent bien moins longtemps que les pneus auto. Une vérif tous les 3 ans n'a aucun sens puisqu'on est censé les changer avant
- les roues -> Des roulements HS, on le sent. Un voilage de roue, on le sent. Des rayons desserrés, c'est facile à contrôler
- les amortisseurs -> On sent rapidement qu'ils sont inefficients
- fourche et bras arrière -> les possibles jeux sont très vite détectés à l'arrêt ou en roulant. Un motard avec un minimum d'expérience va rapidement régler le problème,
- freins -> là encore, le feeling fait qu'on sait très vite s'il y a un problème, et à moins d'être idiot, on fait ce qu'il faut pour que tout rentre dans l'ordre rapidement.
- éclairage -> là encore, qui ose encore rouler sans un éclairage qui marche?
- pollution -> là, effectivement sur les bécanes à carbu, et en particulier les 2 temps, il peut arriver que l'on dépasse les normes.
- échappement -> il y a deux écoles. Celle qui pense qu'un échappement bruyant est une sécurité. Ça les dispense de faire attention et de se méfier. Et ceux qui comptent plus l'éclairage pour être repérés plutôt que sur le bruit (ils savent qu'en voiture, certaines sonos sont dignes de boîtes de nuit!).
- "trois-roues" -> pour les trikes, c'est grosso-modo les mêmes choses. Pour les Can-Am, il y a le parallélisme en plus, mais là aussi, ça se sent...

Bref, à part la pollution et le bruit, rien ne justifie le CT. Et payer 50 balles juste pour ces deux points, ça lourd!

N° 968186 - Fumisterie

par :

17/07/2023 13:50

Vaste sujet qui constitue simplement à trouver une solution pour taxer la même catégorie via la TVA, de personnes qui respectent la loi, les mêmes continuerons à rouler que ce soit en 2, 3, ou 4 roues sans CT, sans assurance, sans permis en toute impunité car non solvables... et bien souvent non contrôlés...

N° 968187 - Opposition au contrôle technique

par :

17/07/2023 13:51

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, augmentation du parc 19% en quelques années et diminution de l'accidentologie moto, 0,3. % du à défaut sur le véhicule et 30% dû à l'infrastructure routière.

Où allons-nous le faire dans nos campagnes qui prendra en charge ses temps inutiles sur les routes ?

Le passage en garage ne met jamais en évidence des problèmes se sont les propriétaires des véhicules qui les diagnostiquent et les règles plus que les concessionnaires. Où est l'intérêt ???

Personnellement j'entretiens mieux ma moto que le seul concessionnaire de ma ville !

N° 968188 - Favorable au Contrôle technique des 2 roues

par :

17/07/2023 13:52

Bonjour,

ce contrôle technique doit être irréprochable dans ses objectifs :

- sécurité : les points de contrôle doivent renforcer la certitude de sécurité de ces véhicules (freinage, tenue de route, pneumatiques, ...)

- pollution : les points de contrôle doivent permettre de contrôler le niveau de pollution atmosphérique et sonore de chacun de ces véhicules,

- conformité : les points de contrôle doivent permettre de valider que le véhicule présenté est toujours conforme aux données et prérequis constructeur,

- capillarité : les établissements actuels qui délivrent des contrôles techniques (VL ou PL) doivent pouvoir délivrer un contrôle moto s'ils le souhaitent,

d'avance merci pour la bonne prise en compte de ces commentaires

N° 968189 - Pourquoi ?

par :

17/07/2023 13:53

Je roule pratiquement tous les jours: je ne veux pas me blesser, ni pire!

Je vérifie l'état de mes pneus tous les jours: je ne veux pas me blesser, ni pire!

Je vérifie la pression de mes pneus toutes les semaines: je ne veux pas me blesser, ni pire!

Je vérifie le niveau du liquide de frein toutes les semaines: je ne veux pas me blesser, ni pire!

Je teste régulièrement l'ABS et les freins: je ne veux pas me blesser, ni pire!

Je vérifie les éclairages toutes les semaines: je ne veux pas me blesser, ni pire!

Je vérifie le jeu de direction tous les mois: je ne veux pas me blesser, ni pire!

Je vérifie le niveau d'huile tous les mois: je ne veux pas me blesser, ni pire!

Je vérifie si ma moto fuit tous les jours quand je passe à côté au garage: je ne veux pas me blesser, ni pire!

Le voyant ABS s'allume et s'éteint bien, tant mieux

J'ai une sonde Lambda pour les gaz d'échappement et en cas d'anomalie un voyant s'allume

Je fais faire ma révision chaque année par un spécialiste: je ne veux pas me blesser, ni pire!

Je roule assuré et ma vignette est visible: aucun intérêt de ne pas le faire

Ma plaque est bien visible et les forces de l'ordre (motards de la Police qui me font un signe, auquel je réponds par sympathie) sont là toute l'année pour y veiller!

Alors à quoi va servir de plus un contrôle technique réalisé seulement tous les 3 ans, soit tous les 25000 kms?



N° 968190 - Ils nous prennent pour de vrais bobets !

par :

17/07/2023 13:57

Ils pensent vraiment que l'on va se déplacer avec des cercueils roulants. Contrairement aux voitures, on n'a pas le droit à l'erreur, tout doit parfaitement fonctionner sur nos engins.

Ras-le-bol d'être constamment fliqué.

Encore un bon moyen de remplir les caisses de l'état.

Il faut arriver à tenir bon contre ce projet.

Bon courage et bonne route à toutes et tous.

N° 968191 - Sécurité/Écologie//Lobbies=> Avis d'ingénieur

par :

17/07/2023 14:03

Bonjour,

Je pratique la moto depuis longtemps et dans divers catégories(Route,Circuit,Cross,Enduro et même side Car !)

Le CT des 2 rm

Sécurité :

Quasi aucun intérêt. Les statistique d'assurance le montre.

Env 80% des motard se tue malheureusement seul en rase campagne.

Cela va être des efforts collectifs colossaux pour peut être sauvé une poignée de personnes.

Cf Loi de Pareto

L'état des infrastructures aidera d'avantage.

Concernant le bruit c'est plus un problème de comportement car même une moto d'origine si on accélère comme un fou en plein village est bruyante. Certes certains motard abuse quand aux échappement utilisé sur routes ouvertes.

Écologie,

On va faire déplacer des gens avec leurs véhicules. Certains qui roule peut (Enduro,Quad,Trial...) vont se déplacer sur remorque.

La quantité de kilomètre effectué en 2 roues est assez faible (En grande ville du scooter effectivement plus) mais à l'échelle globale ce sont des petits trajets.

Des personnes vont se déplacer pour aller travailler au centre de contrôle/ D'autres pour les machines etc... Certes ça va faire marcher le business mais énormément d'Énergie va être dépenser donc de pollution pour gagner un poil de remise en conformité de véhicule qui techniquement ne sera jamais un grand gain

CF norme euro appliqué au moto.

Lobbies

Par contre d'un point de vu financier les grosse structures vont s'en mettre comme d'habitude plein les fouille comme ont dit.

Le peuple va comme d'habitude payer.

Conclusion

Si vous voulez vraiment aidé le peuple méditer la dessus :  
<https://www.youtube.com/watch?v=kpFzztF1ozo>

Je pense que l'on a vraiment mieux à faire dans cette société qui évolue sur certains point mais qui est en grande décadence d'autre part.

Si vous voulais un coup de main au ministères des transports je suis ingénieur en automobile et je suis tout ouïes pour vous aider

Cordialement

N° 968192 - CT moto inutile

par :

17/07/2023 14:03

Bonjour je suis mécanicien moto et de par mon expérience je constate que les motos sont toutes entretenues et sécurisées, un contrôle technique est injustifié, il servira seulement à remplir les caisses de l'état, à rendre aigris les motards et à tuer nos métiers et la filiale de la moto. Arrêtez plutôt les jeunes de cité qui roulent dans casque avec des machines non homologuées que de punir tous les motards.

N° 968193 - cT obligatoire

par :

17/07/2023 14:06

Bjr....en aucun cas le CT moto n'apportera un plus à la sécurité routière moto, chaque motard est responsable de l'état de sa moto et sera responsable vis à vis de sa famille et ses amis de son propre décès en cas de non entretien....par contre un mauvais entretien des routes devrait rendre responsable les collectivités...et l'état...vis à vis de tous les usagers de la route....en contre partie il faut faire payer ceux qui détruisent les routes...

N° 968194 - Rapport entre accidentologie et nécessité du contrôle technique ?

par :

17/07/2023 14:07

Où sont les analyses accidentologiques qui justifient cette nouvelle contrainte ?

Car, à part l'intérêt économique d'élargir ces contrôles à l'échelle de l'Europe, je ne vois pas ce qui justifie toutes ces dépenses supplémentaires aux usagers dont les moyens continuent à diminuer avec l'inflation...

N° 968195 - Favorable au CT des 2/3 roues

par :

17/07/2023 14:07

C'est une très bonne chose que le contrôle technique des 2/3 roues soient enfin mis en place en France, bien longtemps après nos voisins européens. Outre le fait que cela mettra fin à une injustice sociale vis-à-vis des automobilistes, il n'y avait aucune raison valable de ne pas les contrôler au même titre que les voitures. Il n'y a qu'à regarder autour de soi pour juger de l'état déplorable de certains de ces véhicules.

Les délais de mise en place très courts envisagés imposent d'aller à l'essentiel et donc de ne pas inclure d'équipements spécifiques comme le céléromètre dans un premier temps.

Il est fort dommage et profondément affligeant de voir combien le gouvernement est à l'écoute des fédérations de motards, qui représentent pourtant une minorité négligeable de la population et occasionnent régulièrement des troubles à l'ordre public lors de leurs manifestations. A l'inverse les acteurs du contrôle technique ont l'air laissés de côté par le gouvernement, qui a même été jusqu'à leur cracher au visage en les traitant de colleurs de vignettes (merci M. Djebbari) : dommage vu que ces acteurs ont pourtant un agrément de l'état...

N° 968196 - Installations de contrôle technique et Qualifications des contrôleurs

par :

17/07/2023 14:18

- Il est absolument nécessaire de garantir une grande qualité concernant les inspections technique .Aussi , les contrôleurs doivent présenter le même niveau de qualification requis actuellement pour le VL et le PL .
- Les installations (VL ou PL ) déjà existantes permettent de garantir un maillage territorial suffisant .Certaines installations en déclin pourrait se voir attribuer une nouvelle part de marché nécessaire à leur maintien en activité.
- Une extension de qualification aux contrôleurs technique déjà en place permettrai un déploiement rapide et efficace de ce nouveau contrôle technique 2 roues ; d'autant plus qu'il y a pénurie de contrôleurs VL / PL déjà existante.

N° 968197 - CT 2 roues

par :

17/07/2023 14:22

C'est une honte de devoir paayer pour un controle de l'état de nos véhicules quand on voit l'état des routes en france, que se soit le reseau secondaire ou les autoroutoroutes alors qu'elles sont payante. juste un motif pour nous faire payer encore plus, mais pas pour la sécurité des utilisateurs.....

N° 968198 - Opinion

par :

17/07/2023 14:22

Bonjour, je tiens à dire que je suis motard.

Je souhaite donc exposer mon opinion sur le sujet du contrôle technique moto.

Déjà je n'approuve pas le discours de petit toutou suivant les directives et chiffres de l'Union européenne.

Néanmoins je ne suis pas totalement contre un contrôle technique mais il doit être adapté à la pratique de la moto et non calqué sur le contrôle technique auto.

Par là j'entends une période de 2ans entre chaque contrôle technique étant donné qu'à proportion une moto fait moins de kilomètres annuellement.

Le prix doit être bien inférieur à l'automobile sous peine de faire couler un secteur qui fait vivre de nombreuses personnes et les personnes ayant un deux roues possède aussi un véhicule secondaire donc des frais supplémentaires.

Aussi il ne devrait pas être mis en place avant que les centres de contrôles techniques soit entièrement équipé et formé à réaliser l'analyse.

Je pense aussi qu'il faut échanger avec les différents acteurs pour savoir les points importants à vérifier.

Et enfin merci d'investir dans la réduction des prix des équipements de sécurité via baisse de TVA sur les équipements ou chèque spécial pour achat de protection.

Merci d'avoir lu mon avis et j'espère qu'il sera pris en compte.

Bonne journée

N° 968199 - Contre le contrôle technique des véhicules motorisés

par :

17/07/2023 14:25

Bonjour,

J'ai 66 ans et pratique la moto depuis 1976, tous les jours de l'année.

Cela fait donc 47 ans que je suis dans le monde de la moto, je n'ai jamais vu de motos en mauvais état, les motards sont très souvent des passionnés et bichonnent leur moto.

Personnellement, j'ai gardé les motos avec lesquelles j'ai roulé.

Je possède, une Honda 750 Four F2 de 1977, une Yamaha 1200 FJ de 1989 et ma moto de tous les jours, une Yamaha 1300 FJR de 2014, tous ces véhicules sont dans un état irréprochable.

Pour des raisons que je vais vous développer ci-dessous, JE SUIS CONTRE LE CT DES 2RM.

Les technocrates qui prennent les décisions pour nous, n'ont jamais pratiqués la moto et feraient mieux de se pencher sur l'état du réseau routier ( nids de poule et gravier ) car nous n'avons que 2 roues et là il y a un véritable problème.

Nous savons très bien que le CT des 2RM est également une affaire de gros sous pour des sociétés comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] pour ne pas la cité.

Je vous rappelle que 0,3 % des accidents de 2RM impliquent une défaillance du véhicule et 35 % l'état de la chaussée !!!

Concernant le côté écolo, les 2RM ne représente que 0,5 % de la pollution du secteur des transports, en fluidifiant le trafic avec des 2RM nous pourrions diminuer la pollution d'une façon significative ( + 10% de motos = - 40% d'embouteillages )

En 10 ans le nombre de 2RM a augmenté de 30% et le nombre de tués a baissé de 19%.

Un autre point, lorsque je mets ma moto en révision au moins une fois par an, 50 points de contrôle sécurité sont vérifiés et cela GRATUITEMENT.

Je reste mobilisé CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE DES 2RM.

Veillez recevoir mes salutations motardes les plus cordiales

N° 968200 - Contre le contrôle technique 2R

par :

17/07/2023 14:26

J'utilise ma moto comme moyen de locomotion et pour loisir également. Cependant l'utilisation d'une moto est bien différente d'une voiture. On en prend soin et vérifions régulièrement les différents éléments de sécurité. De plus, il est notable que les accidents liés au mauvais état des motos n'est que négligeable, le vrai problème des accidents de deux roues est ailleurs comme l'état des chaussées ou l'inconscience de certains automobilistes. Tout cela même à une aberration d'imposer un contrôle technique qui sera inutile d'un point de vue de la sécurité.

N° 968201 - Une taxe de plus...

par :

17/07/2023 14:28

Ce contrôle technique, n'est qu'un nouvel impôt déguisé.

A chaque fois que je monte sur ma moto et comme tous motard, je me rappelle que je n'ai pas de carrosserie et que je risque ma vie.

Ma moto est révisée tous les ans par mon concessionnaire, et j'effectue les contrôles nécessaires comme me l'a appris mon moniteur moto école avant chaque sortie.

Que va m'apporter ce contrôle technique ??? hormis donner encore de l'argent à ces multinationales.

Un contrôle technique en cas de revente du véhicule aurait eu un peu plus de sens.

Notre ministre des transports ferait mieux de s'occuper de l'état déplorable des routes.

N° 968202 - CT MOTOS

par :

17/07/2023 14:33

Les motards sont plus apte a controler eux memes leurs motos

N° 968203 - Contre le contrôle technique

par :

17/07/2023 14:34

Lorsque le contrôle technique des automobiles a été mis en place dans les années 90, 17 % des accidents étaient liés à l'état de la voiture. Pour les motos, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance). Il y a donc bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés. Vous pouvez retrouver une documentation abondante à ce sujet sur notre site, et sur ce point précis, lire notre billet d'humeur. \*

Concernant le bruit, c'est une vraie question dont la [association de motard] se préoccupe depuis sa création. Notre page [http://bruit.\[association de motard\].fr/](http://bruit.[association de motard].fr/) présente notamment notre dernière campagne de communication à ce sujet. Est-ce à dire que le contrôle technique permettrait de résoudre ce problème ? Hélas non. D'une part le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, comme nous l'ont confirmé les réseaux de contrôle technique. Par ailleurs, en Allemagne où existe un contrôle technique moto depuis plus de 20 ans, le problème du bruit excessif de certains deux roues est encore plus prégnant, j'en veux pour preuve l'interdiction de certaines routes aux motos pour cause de bruit excessif dans ce pays.

Il est exact que les motards aiment souvent personnaliser, modifier, améliorer ou relooker leur véhicule. La grande accessibilité mécanique des principaux organes y incite, la passion de la mécanique également. Mais ceux qui prétendent que le "bruit sauve des vies" sont dans l'erreur et feraient mieux de rouler plus doucement, si la sécurité est vraiment leur principal préoccupation. (ce simple point mériterait un plus long développement).

Reste la question de la protection de l'environnement. La [association de motard] y attache une grande importance. Elle pense d'ailleurs que le deux roues motorisé est justement une des solutions de mobilité les plus prometteuses pour diminuer drastiquement les émissions de pollution et de CO2. (-50% de CO2 pour un trajet type Paris-Banlieue en 2RM - source ADEME).

La [association de motard] a ainsi suivi et accompagné la mise en place des normes européennes de pollution (Aujourd'hui Euro5b pour les 2RM) afin d'améliorer encore davantage la performance environnementale des motos, malgré les contraintes fortes que cela fait porter sur la fabrication et l'entretien de nos véhicules.

Plutôt que ce contrôle technique inutile , la [association de motard] a travaillé avec le ministère des transports pour pouvoir, comme le permet la directive européenne 2014/45, déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Lire à ce sujet cet article, ... déjà ancien, car ces mesures ont été complétées depuis par d'autres plus étendues.

N° 968204 - Contrôle technique moto NON MERCI

par :

17/07/2023 14:34

Je pense que l'état des routes et des structures  
structures devraient être la priorité de l'état avant d'imposer un contrôle technique pour les deux roues  
, tout motards qui le respectent et qui respectent les autres automobilistes, l'entretien de sa moto, sachant  
que ça va en dépendre ainsi que celle de son ou sa passagère.

N° 968205 - Nous sommes également favorable au contrôle technique pour la catégorie L.

par :

17/07/2023 14:39

Par contre, nous restons vraiment dans le "flou", en ce qui concerne la qualification des contrôleurs  
qui font effectuer ces contrôles, mais aussi sur la mise en place de cette espace "moto" dans nos  
centres et enfin sur quoi vont porter ces contrôles...

N° 968206 - contrôle technique

par :

17/07/2023 14:42

je pense que pour le contrôle moto qui va sûrement englober tous les deux-roues motorisés y compris  
électriques ! ne va pas changer grand chose aux pbs ! combien de voitures sont passées au contrôle  
technique "allégé " c'est à dire avec des points repérés critiques qui devraient les empêcher de rouler  
et qui ne sont pas signalés ! combien de préparations fait-on avant d'amener sa voiture à CT  
(emprunt de pneus à son voisin, modification de la carburation, "nettoyage" moteur, changement  
de pot d'échappement .... )? les motards vont pratiquer cet exercice à outrance ( cartographie  
conforme, pot échappement, pièces d'origine, rebridage moteur, clignoants, plaque  
d'immatriculation ... ) les baisés sont les jeunes qui ont un cyclo débridé par leur revendeur!! et qui  
vont devoir refaire bridé leur engin avant le CT, racheté les pièces d'origine ( notamment pot  
échappement !)

N° 968207 - CONTROLE MOTO ET EQUIPEMENTS

par :

17/07/2023 14:42

Bonjour à vous,

Je suis motard et je trouve tout à fait normale le contrôle moto mais aussi des équipements, car  
quand j'ai acheté ma moto elle m'a été vendue dangereuse, j'ai dû faire des travaux en mécanique de  
remise en sécurité.

Et de plus je vois souvent des motards qui se mettent en danger car leur équipement ne sont pas aux  
normes pour la route.

Merci de votre bienveillance

N° 968208 - Controle Technique Moto

par :

17/07/2023 14:47

Je suis conducteur automobile et moto. Il est incontestable que le CT a amélioré l'état du parc automobile français et fait progresser la sécurité.

Coté Moto, les propriétaires de 2 roues sont extrêmement sensibles à leur propre sécurité qui repose sur a qualité de leur formation et l'état de leur moto.

Le permis moto est aujourd'hui exemplaire et rigoureux.

Faire un CT n'apportera rien de plus d'un point de vue sécurité car l'état des motos n'est pas une cause d'accentologie !

Merci pour votre écoute

N° 968209 - Sans titre

par :

17/07/2023 14:49

contrôle soit disant pour épinglez les motos qui font trop de bruit mais croyez vous que les motards scooters et mobylettes trafiquées vont arriver au contrôle avec des pots non homologués qu'ils vont pouvoir échanger dès qu'ils auront leur vignette .... pensez-vous qu'un motard digne de ce nom roule avec des pneus lisses ou sans freins ??? Ne vaudrait-il pas mieux donner les moyens à la police et aux gendarmes de pouvoir appréhender les petits imbéciles qui ennuient tout le monde au lieu de faire payer encore une fois le contribuable qui a de plus en plus nécessité de se déplacer en deux roues pour éviter les villes sur-embouteillées dans lesquelles on autorise la circulation inter ligne ? Et qui va faire ces contrôles avec quel matériel ? Seront-ils aptes ? La mécanique moto n'a rien à voir avec celle des voitures qu'ils ne maîtrisent déjà pas !!

N° 968210 - contrôles technique des motos

par :

17/07/2023 14:49

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 968211 - deux roues contrôle technique

par :

17/07/2023 14:50

Nous sommes pour le contrôle des véhicules de la catégories L

Il est indispensable de revoir les conditions de prérequis et de formation pour une mise en place en 2024.

l'extension des agrément VL et PL est la bonne solutions, de façon pérenne.

N° 968214 - Monsieur le Ministre,

par :

17/07/2023 14:59

Monsieur le Ministre,

J'aimerais attirer votre attention, sur les vrais priorités que devrait avoir notre gouvernement et non pas, des mesures qui favorisent l'imposition par la création de nouvelles réglementations. Depuis de nombreuses années maintenant, le grand capital a choisi de délocaliser ses entreprises vers l'étranger pour gagner davantage d'argent et induisant pour l'Etat des manques à gagner. Nous sommes pleinement, vous et moi conscient de cela. Pour palier cela, l'Etat crée les dites réglementations... c'est nécessaire mais dommage... Si nous voulions parler, comme vous l'évoquez : Sécurité, nous pourrions aborder par exemple la baisse de la TVA à 5.5 sur les éléments de sécurité, Nous pourrions aussi réviser l'état des revêtements de notre pauvres routes. Bien sûr, ne vous fiez pas aux routes visibles lors des épreuves du Tour de France (vitrine de notre pays) elles sont magnifiques. Osez, je vous en prie, emprunter le réseau secondaire... un calvaire pour le conducteur et les véhicules !!! Ne tombez pas dans cette politique politicienne aux intérêts obscures pour le peuple, gardez votre indépendance et votre autonomie de personne physique, de citoyenne, refusez cette mesure inadaptée et injustifiée de contrôle technique pour les deux roues. Bien respectueusement,

N° 968215 - Date de mise en circulation et date de première immatriculation

par :

17/07/2023 15:00

Bonjour,

Je possède plusieurs cyclomoteurs anciens. Lors de la demande de carte grise la date mise en circulation est très différente de la date de première immatriculation car ces véhicules n'avaient pas d'immatriculation lors de leur mise en circulation.

Exemple pour l'un d'entre eux : mise en circulation 1974 et date d'immatriculation : 2017.

Qu'en sera-t-il des contrôles concernant le bruit, la pollution ? Ils seront basés sur la date de mise en circulation ou la date de première immatriculation ?

Cordialement.

N° 968216 - AVIS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO

par :

17/07/2023 15:01

Ce contrôle technique ne présente aucune utilité, les statistiques sur les accidents de ces catégories démontrent que l'état des véhicules est une cause très marginale de sinistres.

Les motifs qui ont amené à ce projet concernent principalement le bruit et les incivilités qui gênent les riverains et les autres usagers. Et c'est compréhensible.

Simplement le contrôle technique des 2 roues n'y changera rien, remettre un pot d'origine pour le contrôle technique se fait en très peu de temps et remettre ensuite le pot illégal est tout aussi rapide. ( question à laquelle je ne trouve pas de réponse: pourquoi des pots illégaux sont' ils autorisés ? )

Par ailleurs, ce contrôle n'aura aucune incidence sur le comportement des gens qui conduisent au mépris des règles de droit et de respect des autres.

Cette solution n'est pas la bonne, elle n'aura d'intérêts que pour les entreprises de contrôle technique. Au pire, elle remettra sur 4 roues des usagers, ce qui rendra la circulation encore moins fluide et plus polluante.

Il est certain qu'il y a un problème sur le trafic routier, surtout dans les grandes villes; mais le système du contrôle technique n'y changera et ne fera que rajouter du mécontentement.

Si les réglementations existantes sur la vitesse et le niveau sonores étaient mieux appliquées, le problème serait en grande partie résolu.



N° 968217 - Nous ne sommes pas contre à la base pour plus de sécurité sur nos routes et l'égalité des usagers de la route.

par :

17/07/2023 15:04

Le calendrier 4 / 2 / 2 nous semble le plus pertinent.

Etant professionnel du contrôle technique, notre soucis premier est la sécurité mais la rentabilité de nos entreprises est à prendre en compte, il faut compter au moins 80 euros du CT vu les investissements que nous aurons à faire et au vu du volume du parc et sachant que nous aurons peu d'activité en hiver sur ces véhicules.

N° 968218 - controle technique moto

par :

17/07/2023 15:07

vu l'état du parc deux roues exceptés peut être le parc 125 et cyclo ! le CT apparaît pour beaucoup et j'(en fait parti comme un truc contrôle "pompe à fric " "taxe pour avoir le droit de rouler " plus repressif que prévention !

et pourtant l'objet de départ des contrôles techniques auto et moto est bien sur le volet prévention , contrôler mettre en évidence les pbs sur le véhicule conformément aux textes en vigueur(précontrôle ) pour inciter ensuite à faire réparer leur véhicule puis c'est bien fait ! car il faut repasser un deuxième contrôle ! alors pourquoi ne pas concéder aux garagistes autos motos la tâche des "précontrôles ", et de permettre aux usagers avec un système de prêt à taux zéro de faire réparer (ou de réparer) eux mêmes leur véhicule et Basta ! pas de contrôle embrouille ! le parc s'assainit naturellement ! une vraie prévention efficace

N° 968219 - inutile

par :

17/07/2023 15:08

l'analyse de l'accidentologie démontre que d'autres causes que l'état technique du véhicule arrivent bien avant comme cause des accidents.

N° 968220 - la majorité paie pour une minorité qui fait n'importe quoi

par :

17/07/2023 15:08

encore une fois dans ce pays qu'est la France, on ne veut pas sanctionner comme il faut ceux qui ne respectent pas la loi, pourtant c'est si simple, les forces de l'ordre ont le pouvoir administratif de verbaliser, d'immobiliser ou de faire mettre en fourrière, mais comme d'habitude, les pouvoirs publics préfèrent emmerder le quidam respectueux des règles, aucun bonus pour lui, à l'abattoir, comme les autres,

les 2 roues bricolés, bruyants car équipés d'échappements non homologués,

les propriétaires et pilotes motos, scooters, au comportement irresponsable, voilà une partie des raisons de la mise en place de ce CT moto,

par la faute d'une minorité qui ne respecte personne, la majorité va passer à la caisse, sans faire un jeu de mots, beaucoup vont passer de la moto à la caisse,

les contrôleurs techniques seront mal formés, pour ne pas dire que certains vont profiter de

l'aubaine, en fonction des régions, un CT sera valide ou pas, d'autant plus qu'il sera en grande partie visuel,

le seul petit avantage du CT est qu'un écrémage se fera à long terme,

N° 968221 - inutile

par :

17/07/2023 15:11

bonjour , si de très rares fois il existe des MOTARDS non soucieux de leurs machines, ils ne vivent pas assez longtemps pour s'exprimer , donc , en tant que motarde et amies de motard(e)s , je me permets de préciser que l'état de nos motos est relié à notre vie ! besoin d'un dessin ? ha oui , bien sûr , vous mettez dans le même panier tous les 2 roues ! zut ! et le contrôle techniques des vélos et des rollers ? oui, oui , 2 roues !!

bref, si les arguments mis en avant tenaient la route (hihi) cela se saurait ... même les allemands reconnaissent que ça ne sert guère qu'à faire rentrer de l'argent ! ha.... lobbying quand tu nous tiens ! sur ce , vous avez compris que ni moi ni mes amis n'adhérons à cette supercherie .

cordialement

N° 968222 - Le CT 2/3RM ? Perte de temps et perte d'argent...

par :

17/07/2023 15:12

Le contrôle technique pour les 2/3 roues motorisés peut être considéré comme une mesure superflue et inutile pour plusieurs raisons :

. Sécurité : Les deux-roues motorisés sont déjà soumis à des réglementations strictes en matière de sécurité routière. Les fabricants sont tenus de respecter des normes de sécurité rigoureuses lors de la conception et de la fabrication des motos. De plus, la majorité des conducteurs de 2/3 roues de grosse cylindrés doivent passer un permis de conduire spécifique et suivre une formation obligatoire pour apprendre à conduire de manière sécurisée. Un contrôle technique supplémentaire serait redondant et ne contribuerait pas significativement à l'amélioration de la sécurité routière. J'ai beaucoup plus confiance dans mon concessionnaire qui révisé mon 2 roues tous les ans et qui la vérifie régulièrement quand je passe les voir.

. Coût et accessibilité : La mise en place d'un contrôle technique pour les 2/3 roues motorisés entraînerait des coûts supplémentaires pour les propriétaires de motos. Ces coûts pourraient inclure les frais de contrôle et les coûts indirects tels que le temps passé à se rendre au centre de contrôle. Cela pourrait créer une charge financière injuste pour les conducteurs de motos, en particulier pour ceux à faible revenu. De plus, l'accessibilité aux centres de contrôle pourrait être un défi pour les conducteurs vivant dans des zones rurales ou éloignées, ce qui pourrait entraîner des inégalités géographiques.

. Impact environnemental : Les 2/3 roues motorisés sont généralement plus économes en carburant et émettent moins de dioxyde de carbone que les voitures. En imposant un contrôle technique supplémentaire, on pourrait décourager l'utilisation des motos au profit des voitures, ce qui pourrait entraîner une augmentation des émissions globales de CO2. Dans le contexte de l'urgence climatique actuelle, il est important de favoriser des modes de transport plus respectueux de l'environnement, et le contrôle technique pour les 2/3 roues motorisés pourrait aller à l'encontre de cet objectif.

. Surcharge administrative : La mise en place d'un contrôle technique pour les 2/3 roues motorisés nécessiterait la création d'une infrastructure de contrôle et d'une réglementation spécifique, ce qui ajouterait une charge administrative supplémentaire. Les ressources pourraient être mieux utilisées

en renforçant les contrôles routiers existants et en ciblant les comportements à risque, plutôt qu'en ajoutant une nouvelle couche de réglementation pour les 2/3 roues motorisés. Il serait également plus judicieux d'investir dans la réfection de certains réseaux routiers qui sont fortement accidentogène.

Il est important de noter que ces arguments ne nient pas l'importance de la sécurité routière et de l'entretien des 2/3 roues motorisés. Cependant, plutôt que de mettre en place un contrôle technique obligatoire, d'autres approches peuvent être envisagées, telles que des campagnes de sensibilisation, des incitations à l'entretien régulier des motos et des contrôles de police ciblés pour détecter les motos en mauvais état. Écouter les propositions de la [association de motard] ou encore de la FBF, serait aussi constructif.

N° 968223 - controle technique des 2 roues motorisées

par :

17/07/2023 15:19

Bonjour , j ' ai 65 ans , je roule en moto depuis plus de 30 ans , sans 1 accident .La sécurité en 2 roues est primordiale car en cas de choc on est sur d' etre "perdant" .Des lors chaque motard a pour habitude de controler les points de securité de sa moto avant chaque trajet( ce qui est facile car aisé d' acces sur 1 moto ) et au moindre doute de ne pas la prendre. Par ailleurs , au bout de plus de 30 ans de conduite , je vois très bien que beaucoup des accidents de 2 roues sont liés à 1 faute d' 1 automobiliste ou au mauvais état de la chaussée (qui est dangereux à 2 roues mais pas à 4 roues ),mais pas du tout au motard ou à sa machine. C'est pourquoi je suis CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE DES 2 ROUES , qui me parait encore 1 magouille des controles techniques ou de certains copains de ministres pour se faire de l' argent , mais pas du tout necessaire sur le plan securité ou pollution .

N° 968224 - contole technique

par :

17/07/2023 15:23

vu mon experience et que pour le Ct soit considré comme serieux ! en dehors des controles classiques qui posent deja des pbs à cause des specificites des deux roues

le seul controleur efficace est un technicien motard aguerrri qui seul peut deceller au roulage un défaut de fourche , guidonnage , louvoiemnt , vibrations anormales , mauvaise repartition des masses , inaccibiilité de commande de certains accessoires .indispensables ..; bref tout ce qui se vera pas au controle technique classique!

ceci dit je suis pour les contoleurs voitures camions fassent de meme ! les garagistes le font bien souvent (precontrole ) pour les clients avant qu'ils aillent presenter leur vehicule au Ct ou encore les représenter au deuxieme controle !

N° 968225 - CT inutile et injuste

par :

17/07/2023 15:24

Le CT peut être considéré comme inutile pour les motos (>125 cm<sup>3</sup>) car des études montrent que les accidents ne sont que très rarement occasionnés par des problèmes matériels (moins de 0.5% selon MAIDS).

C'est pourquoi, le CT n'est pas adapté aux motos.

Le CT représente encore un coût supplémentaire à la charge du propriétaire. Ce surcoût sera encore plus difficile à supporter pour les personnes à faibles moyens.

Il serait plus efficace et judicieux de s'intéresser à l'état des routes et des infrastructures pour les adapter aux motos et ainsi apporter davantage de sécurité.

Les pays ayant les taux d'accidents les plus faibles notamment en deux-roues (par exemple Hollande et Finlande), n'ont pas de CT moto.

Le CT va aussi dans le mauvais au niveau environnemental car il incite à renouveler inutilement sa moto.

Le maillage des centres de CT moto risque d'être inégal et rendra l'accès encore plus difficile et coûteux pour certains.

N° 968226 - Quad et motos d'enduro

par :

17/07/2023 15:34

Un contrôle technique pour quad et enduro..... des machines qui passent 90% de leur temps sur les sentiers. Si ça c'est pas une pompe à fric.... quelle est l'utilité pour de telles machines. Prochaine étape le contrôle technique des vélos ?

N° 968227 - Contrôle technique 2 roues

par :

17/07/2023 15:35

Je n'ai jamais vu de motard qui se respecte rouler avec un véhicule mal entretenu !!  
Pneus usés, freins et éclairage défaillant, moteur mal entretenu = gamelle assurée !!!

N° 968228 - Utilité d'une consultation publique sachant que vous n'allez pas la considérer

par :

17/07/2023 15:40

Vous mettez en place un contrôle technique à l'utilité très douteuse. 4 fois moins de points que pour les voitures seront vérifiés mais le prix est quand même de 50€. Rien pour beaucoup, beaucoup pour pas grand chose.

À quoi bon s'adresser au peuple puisque vous ne l'écoutez pas. Ça fait des années que ce projet de loi est repoussé car l'opinion publique n'est pas en sa faveur, mais ce dernier revient sur la table tous les ans. Il finit par passer malgré un opinion publique défavorable, conclusion, tous les refus précédents passent à la trappe.

N° 968229 - contre le contrôle technique des motos

par :

17/07/2023 15:41

Déjà arrêter de mettre des passages piétons glissants à l'entrée et à la sortie de chaque rond-point, l'entretien des routes qui sont lamentables à certains endroits ce n'est pas un contrôle technique qui va nous empêcher de tomber, le motard ses qu'une moto mal entretenue est dangereuse on ne prend pas le risque de se mettre en danger et si certains n'entretiennent pas leurs moto ce n'est qu'une minorité?

je dis non au contrôle technique des motos ou au pire si on doit la revendre

N° 968230 - FAVORABLE AU CT 2RM

par :

17/07/2023 15:44

Je suis favorable au contrôle technique des motos.

Il est temps que tous les véhicules motorisés soient contrôlés.

Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 968231 - contrôle technique moto

par :

17/07/2023 15:44

-Les centres de contrôles sont en manque de contrôleurs les prérequis devraient être revu ,le niveau CAP avec expérience peut être suffisant.

-les contrôles moto devrait être effectué dans les centres déjà agréés .

-un démarrage de l'activité en fin d'année serait plus adapté pour une meilleure formation des contrôleurs

-les appareils tel que le sonomètre et le céléromètre pourrait être partagé dans plusieurs centres appartenant au même exploitant .

-le contrôle des catégorie L peut être une amélioration de la qualité de l'air "pollution" et des nuisances sonores .

- une formation en distanciel pourrait être faite vu la rapidité de la mise en œuvre.

- la codification des défaillances pourrait être similaire a la codifications VL pour une meilleure intégration de la part de contrôleurs .

- Une périodicité de 4/2/2 pour les gros cubes et une périodicité plus rapproché pour les cyclo de 3/2/2 me semble être plus cohérente.

-

N° 968232 - Contrôle technique "2 roues" motorisés

par :

17/07/2023 15:46

Argumentaire :

[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] lobbying, partie prenante dans la mise en place du CT motos, fait donc pression sur le gouvernement et les politiques (ceux qui veulent bien se laisser corrompre) afin d'augmenter ses gains.

Pour cela, [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] n'hésite pas à mentir et à fournir des études "achetées", orientées en sa faveur.

Contrairement à ce que dit [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui annonce que 10% des accidents de motos sont dus à l'état des véhicules, les études indépendantes (donc non liées au lobbying et n'ayant aucun intérêt d'un côté comme de l'autre) en dénombrent entre 0,3 et 0,5% !

Le jeu (financier bien évidemment) en vaut la chandelle pour [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] quand on sait que le parc motos a augmenté de plus de 30 % en 10 ans et continuera à augmenter, tellement le 2 roues permet une circulation plus fluide.

Et pourtant, le nombre de décès en 2 roues a baissé dans le même temps de 20% !

Pour autant, il est aussi à remarquer que les pays ayant installé le CT moto, n'ont pas vu de baisse significative des accidents..., ni d'amélioration environnementale... et pour cause, vous allez comprendre plus bas ...

Pourquoi ne pas plutôt s'orienter vers d'autres solutions, certes, moins rentables pour [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consorts, mais certainement plus favorables aux motards et à tous les usagers de la Vie, comme le permet la directive européenne 2014/45, il est possible de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés.

Aussi, pourquoi ne pas agir, en termes de sécurité, sur l'état des infrastructures, puisque 3 à 5 % des accidents de motos sont non seulement liés à ce problème de vétusté des routes et équipements de sécurité de ces mêmes routes (contre 0,3 % pour l'état des motos), mais de plus, ces accidents sont souvent les plus graves.

Encore, pourquoi ne pas agir, en termes environnementaux, en plébiscitant ouvertement l'utilisation du 2 roues (seulement 3,9 millions), ce qui permet de réduire considérablement les embouteillages et par la même de produire moins d'émissions polluantes que les voitures particulières (presque 40 millions de voitures particulières, hors vl société et vul) plutôt que leur interdire certaines zones urbaines...

Pour exemple, en France, le parc motos actuel est responsable d'environ 1% des émissions polluantes de l'ensemble des transports alors que l'automobile (hors poids lourds, super lourds et cars/bus) en est responsable à hauteur de 68%, tout cela, sachant que le transport en général (vl, vlu, motos, poids lourds, ferroviaire, maritime, aérien national, fluvial, etc) entre pour 28,7 % dans la pollution environnementale globale (agriculture, usage bâtiments, traitement déchets, industries diverses, transports, etc).

Ce calcul ramène la pollution environnementale des motos à environ 0,28% de la pollution nationale ...

Ne pensez-vous pas qu'il y a d'autres combats environnementaux plus pertinents ???

N° 968233 - Non au contrôle technique

par :

17/07/2023 15:47

J'ai cherché les raisons officielles du projet de mise en place d'un Contrôle technique pour les véhicules 2 roues motorisés, et je ne les ai pas trouvées. Dans les pays d'Europe où il a été institué, son inefficacité sur la réduction des accidents de la route est prouvée par les chiffres.

Ce n'est donc qu'une façon supplémentaire de faire de l'argent sur le dos des motards et autres propriétaires des véhicules concernés et les empêcher de sortir.

Je conduis des 2 roues depuis mes 14 ans (j'en ai 64) en France et à l'étranger. Mes véhicules successifs (du vélomoteur aux gros cubes) ont toujours été en parfait état, car n'ayant pas de carrosserie, je fais doublement attention. Par contre, depuis de nombreuses années, je remarque la forte dégradation des chaussées surtout sur les départementales (que j'utilise en priorité, vivant à la campagne), ainsi qu'une construction massive de dos d'âne et autres plateaux coupe vitesse dans les agglomérations, rarement aux normes et mal signalisés qui sont de véritables obstacles dangereux pour les 2 roues, même à basse vitesse.

Je m'oppose donc formellement à ce projet discriminatoire, onéreux et inefficace.

N° 968234 - Contrôle technique motos

par :

17/07/2023 15:47

Argumentaire :

[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] lobbying, partie prenante dans la mise en place du CT motos, fait donc pression sur le gouvernement et les politiques (ceux qui veulent bien se laisser corrompre) afin d'augmenter ses gains.

Pour cela, [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] n'hésite pas à mentir et à fournir des études "achetées", orientées en sa faveur.

Contrairement à ce que dit [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui annonce que 10% des accidents de motos sont dus à l'état des véhicules, les études indépendantes (donc non liées au lobbying et n'ayant aucun intérêt d'un côté comme de l'autre) en dénombrent entre 0,3 et 0,5% !

Le jeu (financier bien évidemment) en vaut la chandelle pour [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] quand on sait que le parc motos a augmenté de plus de 30 % en 10 ans et continuera à augmenter, tellement le 2 roues permet une circulation plus fluide.

Et pourtant, le nombre de décès en 2 roues a baissé dans le même temps de 20% !

Pour autant, il est aussi à remarquer que les pays ayant installé le CT moto, n'ont pas vu de baisse significative des accidents..., ni d'amélioration environnementale... et pour cause, vous allez comprendre plus bas ...

Pourquoi ne pas plutôt s'orienter vers d'autres solutions, certes, moins rentables pour [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consorts, mais certainement plus favorables aux motards et à tous les usagers de la Vie, comme le permet la directive européenne 2014/45, il est possible de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés.

Aussi, pourquoi ne pas agir, en termes de sécurité, sur l'état des infrastructures, puisque 3 à 5 % des accidents de motos sont non seulement liés à ce problème de vétusté des routes et équipements de sécurité de ces mêmes routes (contre 0,3 % pour l'état des motos), mais de plus, ces accidents sont souvent les plus graves.

Encore, pourquoi ne pas agir, en termes environnementaux, en plébiscitant ouvertement l'utilisation du 2 roues (seulement 3,9 millions), ce qui permet de réduire considérablement les embouteillages et par la même de produire moins d'émissions polluantes que les voitures particulières (presque 40 millions de voitures particulières, hors vl société et vul) plutôt que leur interdire certaines zones urbaines...

Pour exemple, en France, le parc motos actuel est responsable d'environ 1% des émissions polluantes de l'ensemble des transports alors que l'automobile (hors poids lourds, super lourds et cars/bus) en est responsable à hauteur de 68%, tout cela, sachant que le transport en général (vl, vlu, motos, poids lourds, ferroviaire, maritime, aérien national, fluvial, etc) entre pour 28,7 % dans la pollution environnementale globale (agriculture, usage bâtiments, traitement déchets, industries diverses, transports, etc).

Ce calcul ramène la pollution environnementale des motos à environ 0,28% de la pollution nationale

...

Ne pensez-vous pas qu'il y a d'autres combats environnementaux plus pertinents ???

N° 968235 -

par :

17/07/2023 15:48

Le CT moto n a vraiment aucune utilité.

Je possède 5 motos. De 1939 à 2004.

Je suis absolument contre que les motos passent sur un banc pour contrôler la puissance. Les moteurs sont vieux et ne supportent pas une montée en puissance sur banc.

Vous dites vouloir contrôler les feux alors que ceux ci sont obligatoires de jour. Vouloir contrôler la tension de la chaîne alors que Deux motos sont à cardan. Que vient faire le bruit dans un contrôle de sécurité.

Quelle personne est capable de démarrer au kick les vieilles motos ? Elles sont toutes différentes.

Toutes ces actions sont faites à chaque prises des motos.

Même les personnes n ayant pas de moto quand ils prennent un vélo il contrôle systématiquement les pneus. Nous le faisons automatiquement. Ce contrôle est une aberration. Une pétition pour le boycotter sera envisageable comme dans les années 80 pour la vignette pour les vieux. Nous avons boycotter et gagné. Nous devons lutter et combattre ces mesures qui ne servent qu'à nous ponctionner. Les motards sont tous en colères.

N° 968236 - Je suis favorable au contrôle mais...

par :

17/07/2023 15:49

Je suis favorable au contrôle mais il ne faut pas oublier les voiturettes sans permis qui pullules sur la routes dont certaines dans des états impropres à la circulation.

Et en ce qui concerne les 50cm3 cela va être assez compliqué

N° 968237 -

par :

17/07/2023 15:50

Le CT moto n a vraiment aucune utilité.

Je possède 5 motos. De 1939 à 2004.

Je suis absolument contre que les motos passent sur un banc pour contrôler la puissance. Les moteurs sont vieux et ne supportent pas une montée en puissance sur banc.

Vous dites vouloir contrôler les feux alors que ceux ci sont obligatoires de jour. Vouloir contrôler la tension de la chaîne alors que Deux motos sont à cardan. Que vient faire le bruit dans un contrôle de sécurité.

Quelle personne est capable de démarrer au kick les vieilles motos ? Elles sont toutes différentes.

Toutes ces actions sont faites à chaque prises des motos.

Même les personnes n ayant pas de moto quand ils prennent un vélo il contrôle systématiquement les pneus. Nous le faisons automatiquement. Ce contrôle est une aberration. Une pétition pour le boycotter sera envisageable comme dans les années 80 pour la vignette pour les vieux. Nous avons boycotter et gagné. Nous devons lutter et combattre ces mesures qui ne servent qu'à nous ponctionner. Les motards sont tous en colères.

N° 968238 - halte ct

par :

17/07/2023 15:54

encore une fois les autistes qui peuples les cabinets des ministres ,nous imposent des mesures europeennes dictées par des gens non élus qui n'ont qu'un seul but :nous enfermés dans un carcan juridique liberticide dont nous ne pourrnt pas nous echapper.

IL FAUT LES DEGAGER le plus rapidement possible pour reprendre le controle de notre avenir

salutations fraternelles

N° 968239 - Doutes sur l'efficacité donc la pertinence de ce contrôle technique

par :

17/07/2023 16:00



Tout d'abord, il est incompréhensible de mettre en place un contrôle technique (CT) alors qu'on sait qu'il n'aura pas d'effet sur la sécurité routière : voir études MAIDS et de la [assurance], qui montrent que bien moins de 1% des accidents sont dus à une défaillance technique du deux-roues ! Côté environnement, que peut-on en attendre, alors qu'il est évident que seul le renouvellement du parc garantira une meilleure performance environnementale ? Encore faut-il considérer le kilométrage moyen d'un deux-roues motorisé, et de ce fait sa très faible influence sur la pollution en comparaison avec les voitures. Quant à son usure, avec une moyenne d'environ 3 000 km par an, le vieillissement est très relatif... D'ailleurs, en Allemagne, la grande majorité du très faible nombre de contre-visites ne concerne pas la pollution mais un défaut d'éclairage des plus faciles à détecter sans avoir besoin d'un centre de CT ! Même chose pour le bruit excessif de certains : comment peut-on penser que celui ou celle qui sait pertinemment faire trop de bruit va présenter son véhicule tel quel et risquer de payer une contre-visite, alors qu'il faut entre 10 et 30 minutes pour changer un dispositif d'échappement (voir aussi ce même critère concernant la performance environnementale) ? La priorité devrait être donnée à l'entretien des routes, bien insuffisant et pointé comme faisant partie des critères pouvant conduire à un accident dans 30% des cas.

Si encore ce CT était réalisé par des gens en qui on peut avoir confiance en matière de compétence et d'expérience comme les réparateurs, comme le prévoit d'ailleurs explicitement la directive européenne ! Par comparaison, quelle sera la compétence d'un contrôleur de centre de CT ? Bien pire, un centre de CT ne porte aucune responsabilité : si un défaut dangereux lui échappe et cause un accident, sa responsabilité ne peut pas être engagée ! Au contraire, la jurisprudence montre que la responsabilité du garagiste peut être engagée du fait de son obligation de résultat ! À ce propos, le critère d'indépendance entre le contrôleur et le réparateur n'a aucune valeur quand on constate l'ampleur dans certains départements comme le 93 des CT de « complaisance »...

La seule opération à même de garantir une bonne sécurité ne peut être faite que par un spécialiste, avec inspection et démontage à la clé : un contrôle à la revente par un garage spécialisé porte, comme dit plus haut, une responsabilité juridique qui est bien plus à même de mettre l'utilisateur en sécurité (y compris en cas d'erreur toujours possible !) qu'une délégation de service public qui ne fait porter aucune obligation de résultat.

Il restera indispensable d'évaluer les conséquences de la mise en place de ce CT afin de corriger le tir à l'avenir, y compris en se réservant la possibilité de le supprimer si, comme dans les états européens où un CT est en place, aucun gain n'est démontré à ce jour...

Concernant les anciennes motos, il est anormal de lier l'exemption du contrôle à une prestation consistant à établir un certificat d'immatriculation (CI) « collection ». En quoi le véhicule disposant d'un tel CI collection diffère-t-il du même véhicule qui dispose de son CI d'origine ? C'est sur l'ancienneté du véhicule qui doit conditionner son exemption par son caractère de véhicule ancien donc de collection, les 2RM de plus de 30 ans paraissant la bonne cible : très peu d'utilisation en pratique donc très peu de nuisances de fait... A contrario, conditionner l'exemption à un CI collection oblige à la personne qui n'en dispose pas de payer la FFVE pour l'obtenir : en quoi l'État serait légitime à obliger à une telle démarche ?

Contrôle de bruit : les conditions de contrôle seront nécessairement perturbées par le simple fait de contrôler dans un environnement fermé ! Les contrôles réalisés par les forces de l'ordre en bord de chaussée ne portent pas cet inconvénient majeur !

Tarif : comment concrètement contraindre à un tarif contenu à 50 € alors que les prix sont libres, et qu'il est fort probable que le marché soit très dominé par [réseau de contrôle technique], très probablement seul à pouvoir assurer un maillage efficace (d'où par ailleurs un possible abus de position dominante) ? Si le leader du marché décide de facturer bien au-dessus, qui l'en empêcherait ?

Vignette : un certificat de CT dématérialisé est-il envisageable, au vu du faible nombre d'emplacements possibles sur nombre de 2RM ?

N° 968240 - Contrôle technique catégorie L1

par :

17/07/2023 16:02

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

Appareil de contrôle de vitesse incompatible pour une durée de contrôle de 30 minute à un tarif de 50€

Ne pas imposer une zone de 40m2 pour les centres mixte VL / L1 car beaucoup ne pourront pas exercer cette nouvelle activité par manque de place.

N° 968241 - Le ridicule ne tue pas mais il paie

par :

17/07/2023 16:02

Après les ZFE qui sont ridicules en se basant sur l'age du véhicule et non sur la pollution de celui ci, donc à quoi sert le contrôle technique qui certifie que votre véhicule peut circuler puisqu'il ne pollue pas .MERCI les ecolos BOBO.

Le contrôle technique pour les deux trois roues, donc contrôle pour les vélos,scooters a deux ou trois roues.

Le motard par différence a choisi sa moto car c'est la passion qui l'anime et par conséquent sa machine il l'entretient elle est révisée par le garagiste,le vrai motard sait qu'il n'a que deux roues et que la chute peut arriver si la moto n'est pas révisée au kilométrage prévu par le constructeur.

Ce n'est pas parce que certains pays de la communauté européenne ont adopté le contrôle technique que nous devons les suivre ne nous comportons pas comme des moutons.

Nous sommes français avant tout et les directives européennes ne sont pas toutes bonnes à prendre

.

Gouvernement Français réveille toi

N° 968242 - Contrôle technique deux roues

par :

17/07/2023 16:03

Bonjour,

Je ne comprends pas le sens d'un contrôle technique deux roues au nom de la sécurité routière. N'est il pas déjà envisageable de faire appliquer et respecter le code de la route actuel par tous les usagers afin de réduire le nombre d'accidents ? Feux de signalisation non respectés, usage des clignotants, respect de la priorité à gauche en entrant dans un rond point, circulation des vélos et trottinettes chaotique en milieu urbain, stationnements gênants la circulation, etc..

Je suis motard au quotidien et ce sont ces types de comportements des usagers de la route qui génèrent des situations accidentogènes, pas l'état de ma moto.

Bonne journée,

N° 968243 - Suivez les conseils de la profession du CT et pas celles des politico-écologistes  
par :

17/07/2023 16:13

Depuis 1991 les centres effectuent des CT sur des VL, suivez et respectez les recommandations de la profession et pas celle des politiciens orientés ou des écologistes anti-tout.

Pas de test de vitesse, aberrant d'être le seul pays de consanguin à pratiquer le bridage !

Test du sonomètre, en moyenne un cyclo réveille 20.000hab au km<sup>2</sup> !!!

N° 968244 - Suivez les conseils de la profession du CT et pas celles des politico-écologistes  
par :

17/07/2023 16:13

Depuis 1991 les centres effectuent des CT sur des VL, suivez et respectez les recommandations de la profession et pas celle des politiciens orientés ou des écologistes anti-tout.

Pas de test de vitesse, aberrant d'être le seul pays de consanguin à pratiquer le bridage !

Test du sonomètre, en moyenne un cyclo réveille 20.000hab au km<sup>2</sup> !!!

N° 968245 - Quelle plus value ?

par :

17/07/2023 16:15

Mes 3 accidents en moto, depuis l'obtention de mon permis en 2009, sont respectivement :  
Infrastructures routières en mauvaise état ( nid de poules et coussin berlinois dégradé) et le derniers,  
un automobiliste qui ne m'avait pas vu.

Mes motos sont entretenues annuellement par un garagiste.

Les contrôles visuelles font parties de l'épreuve du permis de conduire, tous possesseurs du permis  
est capable de contrôler les organes de sécurité de sa moto.

Quelle sera la plus value d'un contrôle technique ?

Aucune pour ma sécurité, Aucune pour l'écologie. J'ai juste le sentiment de devoir payer un impôt  
supplémentaire pour l'usage de mon véhicule.

La FRANCE ne peut elle pas proposer a l'Europe, en compensation à ce CT, une amélioration des  
infrastructures routières ? Une baisse de la TVA sur les équipements de sécurité et améliorer la  
formation du permis de conduire sur l'écologie, la sécurité et le vivre ensemble ( bruit) ?

N° 968246 - Je suis CONTRE la mise en place du contrôle technique pour les motos.

par :

17/07/2023 16:20

Etant conductrice de moto et de side-car depuis 1977, je ne peux que déplorer que nos élus cèdent  
au lobby d'entreprises qui n'ont d'autre but que de trouver davantage de clients captifs. ([réseau de  
contrôle technique]....)

Je pense qu'en effet le contrôle technique pour les motos est une large fumisterie et une escroquerie  
!

L'état technique de nos motos n'est responsable de l'accident que dans une proportion infime de  
cas.

En revanche l'état des routes et le comportement des conducteurs sont très largement impliqués !

Tous les éléments de sécurité de ma moto sont contrôlables visuellement, c'est bien d'ailleurs ce qui est prévu dans le contrôle technique, alors devoir payer au moins 50 euros pour faire faire à un employé ce que je peux faire moi-même et que je fais d'ailleurs avant chaque départ me met largement en colère !

Les associations parisiennes qui militent contre le scooter, et contre les quelques motards bruyants dans les grandes agglomérations méconnaissent la réalité de la moto et de ses adeptes, et mènent contre eux une croisade idiote et hors de propos.

Le contrôle technique n'empêchera pas les incivilités dont elles se plaignent, et punira très largement la grande majorité des motards respectueux des lois et de leurs concitoyens.

Les comportements insupportables de quelques-uns relèvent de la police et de la gendarmerie, pas d'un contrôle technique qui ne changera rien pour eux.

Ma moto parcourt peu de kilomètres chaque année, car j'habite une région de montagne qui interdit la pratique de la moto presque 6 mois par an. La périodicité du contrôle tous les deux ou trois ans me paraît tout à fait inutile, et encore une fois une escroquerie !

Au moment où la pratique de ce plaisir devient de plus en plus onéreuse, rajouter encore une taxe, car pour moi c'est un impôt supplémentaire déguisé, est inadmissible.

Si vous voulez vraiment améliorer la sécurité des motards, occupez-vous de remettre les routes en état, mettez une double barrière aux glissières dites de sécurité qui sont de vraies guillotines à motards, et ramenez la TVA à 5% pour les équipements de protection des motards. Ce sera beaucoup plus efficace que votre contrôle technique !

N° 968247 - Contrôle technique deux roues

par :

17/07/2023 16:25

Je suis contre le contrôle obligatoire, on est sans cesse surveillé. ÇA SUFFIT.

N° 968248 - inutile et pas prioritaire

par :

17/07/2023 16:27

L'imposition d'un contrôle technique pour les 2 roues ne peut être vécue que comme une arnaque et un moyen supplémentaire de soutirer de l'argent aux utilisateurs de 2 roues.

Vous connaissez déjà les statistiques concernant la mise en cause de l'état des véhicules dans les accidents ainsi que celles 100 fois plus importantes qui mettent en cause l'état des routes.

En admettant que le forcing mis en place pour imposer le CT2TM aboutisse, je pose un certain nombre de questions.

- Une moto, contrairement à une voiture, chute facilement à l'arrêt ou à très basse vitesse. Plus encore quand elle est manipulée par une personne qui connaît mal cet univers.

Que se passera-t-il si un agent contrôleur fait chuter un 2 roues de 300 kg ou plus. Qui sera responsable ? Comment sera indemnisé le propriétaire pendant la période de non jouissance de son véhicule, le temps de réparer ? Faudra-t-il prendre des photos du véhicule à la dépose de la moto ? ou faire un constat comme cela se pratique pour les voitures de location ?

- N'aurait-il pas été plus simple d'équiper les forces de l'ordre de sonomètres pour contrôler sur la route le bruit de certaines motos, en particulier les moins de 50cm<sup>3</sup> « trafiquées ». Le problème du bruit de certains 2 roues est bien réel.

- Les différences entre modèles de 2 roues sont nettement plus importantes que sur voiture. Les contrôleurs auront-ils les compétences pour effectuer professionnellement les visites ?

- Nous savons qu'il y a déjà pénurie de contrôleurs voitures. Augmenter le nombre de véhicules à contrôler n'entraînera-t-il pas des délais de RDV incompatible avec le calendrier ?

- Alors qu'il est prouvé qu'en milieu urbain la majorité des voitures ne comptent que le conducteur, le 2 roues motorisé permet de limiter la pollution avec de plus petit moteurs et une

fluidité dans le trafic qui n'est plus à démontrer. Imposer des contraintes supplémentaires comme le CT risque de dissuader plus d'un.

N° 968249 - Contrôle technique 2 roues

par :

17/07/2023 16:29

Comme d'habitude dans notre état de droit tatillon, les énarques mettent en place des obligations sans en être contraint. Le CT moto est tout simplement une juteuse affaire de gros sous pour les centres de contrôle. Je suis propriétaire d'une moto âgée de plus de 20 ans et il ne viendrait pas à l'esprit, et ayant roulé pendant de très nombreuses années 12 mois sur 12 par tous les temps, qu'après un hivernage sortir mon véhicule aux beaux jours, sans avoir fait une check liste des éléments à vérifier (état général de ma monture sans carrosserie, pneus, pression des pneus, état des disques de frein, plaquettes de frein, liquide de frein, amortisseurs, fourche, câblerie, feux stop, feux de croisement, de route, clignotants, état de l'échappement d'origine non modifié, etc..) Je n'ai nullement besoin d'un tiers qui n'en connait pas surement autant que moi sur l'état de ma moto même en faisant un soit disant stage de formation, si lui même ne conduit pas une moto. Je n'ai aucune confiance dans un contrôleur technique, celle-ci va plus chez mon mécanicien moto. Et bien sûr ces messieurs du Conseil d'État ferais mieux de demander à notre gouvernement de tout mettre en œuvre pour améliorer l'état de nos routes nationales, départementales et autres (nid de poule, revêtement désastreux, dos d'âne qui fusillent les amortisseurs, bandes blanches glissantes par temps de pluie, etc...) . Car la principale cause d'accident de deux roues, c'est bien l'état des routes et non l'état de nos montures!

Au final, le seul intérêt d'un contrôle technique 2 roues moto, réside pour les centres de contrôle technique qui ont bien mesuré les perspectives juteuses d'un tel marché.

N° 968250 - Contrôle Technique Moto

par :

17/07/2023 16:29

Je roule depuis 1974 en moto j'ai plus de 800 000 Km au compteur.

Les motards n'ont pas besoin d'un contrôle technique sachant qu'ils entretiennent leur moto. le nombre d'accidents dues à un mauvais entretien sont inférieurs à 1 %.

Si l'on veut éviter des accidents de 2 roues il faudrait commencer par les bandes blanches qui mettent un nombre considérable de gens au sol. Et en premier, sanctionner plus durement les gens qui téléphones au volant

Ce décret va sans doute relancer la révolte de nombreux français qui on de moins en moins de moyens pour aller au travail et vont devoir payer un impôts déguisé.

N° 968251 - CT2-3RM

par :

17/07/2023 16:31

L'instauration de ce CT pour les 2 et 3 RM est un aberration.

L'état et l'entretien du véhicule est mis en cause dans 0,5% des accidents corporels impliquant cette catégorie de véhicule.

L'état et l'entretien des infrastructures sont eux mis en cause dans 3% des accidents corporels impliquant des motos.

Les motards, soucieux pour leur sécurité, font eux-mêmes les vérifications périodiques sur leur machine et vont faire faire l'entretien quand cela est nécessaire.

Dans d'autres pays, le CT est en vigueur depuis plus de 20 ans et pourtant le nombre de morts sur les routes ne fait que croître.

Côté pollution, les 2-3RM sont responsables de 0,5% des émissions totale du secteur du transport.

Enfin, je fais confiance à mon garagiste quand à la bonne santé de ma moto, pas à un centre de CT qui voit plus le côté financier que l'aspect sécurité.

N° 968252 - Avis sur le projet de contrôle technique deux roues

par :

17/07/2023 16:36

C'est avant tout un double renoncement de souveraineté de la France, d'abord par la soumission à deux obscures associations qui ne représentent rien en terme d'adhérents, puis aussi face à l'union européenne et au lobby des sociétés de contrôle technique. Quelle est la prochaine étape ? Rendre le contrôle technique annuel comme ce lobby le demande et multiplier ainsi par deux le chiffre d'affaire de ces sociétés sur un claquement de doigt, ce au détriment de la population ?

C'est un moyen détourné d'encaisser de l'argent en créant de l'emploi artificiel sans valeur ajoutée et prélever des taxes supplémentaires, encore et toujours, ce dans une période où tout augmente et où les français ont de plus en plus de mal à vivre décemment.

C'est une contrainte administrative supplémentaire sur le dos des citoyens, une de plus.

Enfin, sur le plan pratique, cela n'a aucun intérêt, tout étant visible sur une moto sans que l'on ait besoin de quelqu'un ni d'un quelconque outillage pour vérifier l'état des composants. Le contrôle se résumera à faire tous les deux ans ce que font déjà naturellement tous les motards à chaque fois qu'ils utilisent leur véhicule.

N° 968253 - Contrôles pour tous et lutte contre le bruit

par :

17/07/2023 16:39

Bonjour,

Etant motard et roulant en 1250 cm<sup>3</sup>, il me semble que tous les types de 2 roues motorisés doivent subir un contrôle technique, et ce quelque soit leur cylindrés. Lors de mes déplacements à moto, je remarque que bien souvent ce sont les scooter de moins de 125 cm<sup>3</sup>, y compris les 50 cm<sup>3</sup>, qui sont le plus en mauvais état et modifiés.

S'agissant du bruit de tous les 2 roues, là encore, il y a nécessité de vérifier tous les pots d'échappements modifiés, que ce soit les chicanes retirées ou tous les autres contenus de pots d'échappement et ce quelque soit la cylindrée.

Cordialement.

N° 968254 - CONTROLE TECHNIQUE CATEGORIE L - EQUITE ENTRE LES VEHICULES

par :

17/07/2023 16:41

avec le passage des véhicules de catégorie L au contrôle technique tous les véhicules seront ainsi soumis au contrôle technique. Il n'est pas normal que des véhicules roulant sur voie publique n'aient pas de vérification de leur état de sécurité et de pollution.

N° 968255 - controle technique 2RM et climat

par :

17/07/2023 16:46

Très peu de point de contrôle sont en lien avec l'énergie et le climat. On se cache derrière le changement climatique pour faire payer l'utilisateur de 2 roues. C'est un racket de plus qui n'apportera rien en terme de sécurité, bruit ... Il est très facile par exemple de remonter le pot d'échappement d'origine pour le contrôle, puis de remettre le pot adaptable qui fait un bruit d'enfer, dès le contrôle passé.

Sur un 2 roues on ressent très vite les dysfonctionnement (beaucoup plus que sur 4 roues) et l'on ne prend pas le risque de rouler avec des organes de sécurité ne mauvais état car la sanction e ncas de chute est au minimum douloureuse.

N° 968256 - Les deux roues, derniers espaces de liberté en danger.

par :

17/07/2023 16:47

L'expérience des contrôles techniques concernant les voitures nous montre qu'il se dessine déjà des dérives des plus regrettables, on peut acheter une voiture d'occasion avec un contrôle technique certifiant son bon état et se retrouver avec une vieille casserole.

En revanche si les phares ont été changés par des led le contrôle technique nous signale la non conformité.

Quand on possède une voiture et une moto on comprend tout de suite que ce qui va plus ou moins bien pour les voitures ne correspond pas pour les deux roues. par exemple, votre vieille harley Davidson bichonnée avec amour, démarrant au car de tour et qui pourtant n'aurait aucune chance de passer le contrôle technique car elle est personnalisée et pas conforme usine. A mon avis ce sont nos politiciens et nos technocrates qui devraient passer un contrôle technique, et que l'inconscience d'être incompetent sur un sujet que l'on légifère devrait être rédhibitoire.

N° 968257 - points à préciser sur le contrôle technique

par :

17/07/2023 16:48

Est-ce que les employés/contrôleurs des centres de contrôle auront le permis 2 roues gros cubes? J'ai une k1100 de 1996 strictement d'origine et les décibels déclarés sur la carte grise sont de 94, hors il semblerait que la norme soit de 80 pour les plus de 500 cm<sup>3</sup> désormais. Sera-t-elle conforme ou retoquée?

Et plus généralement pour une moto conforme à sa sortie d'usine, si elle ne répond plus au critères fixés par le contrôle technique, est-ce qu'il y aura dérogation ou obligation d'adapter?

Quelles garanties auront nous sur la stabilité du prix du contrôle technique dans le temps?

Compte tenu du kilométrage annuel réalisé, entre 3500 et 4000 par an quel sera la périodicité?

N° 968258 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

par :

17/07/2023 16:49

Totalement inutile, les motards ne mettent pas leur vie en danger en circulant avec des épaves !

N° 968259 - Contestation de cette loi en faveu du Ct deux roues

par :

17/07/2023 16:51

Régulièrement nous faisons contrôler nos motos par des professionnels pour les performances, la sécurité minimum tous les 12000km on sait tres bien qu'une moto non révisée ne fonctionnera pas de manière optimale. Un véhicule à quatre roues est contrôlé tous les deux ans et on peut faire largement 100 000km dans ce laps de temps! Les conditions d'utilisation et l'usure des véhicules ne sont pas du tout les mêmes. Je ne vois pas l'utilité d'un ct pour les motos.

N° 968260 - contrôle technique

par :

17/07/2023 16:53

Gérer nos autoroutes par l'état et se servir des dividendes pour entretenir nos routes qui sont dans un état déplorable, c'est gouverner. Remettre en question l'entretien de nos motos avec un contrôle technique payant c'est encore une fois encaisser des taxes et faire plaisir aux organismes de contrôle. Exposer aux risques corporel Le motard n'attend pas après un contrôle technique pour entretenir sa moto.

N° 968261 - Non au contrôle technique moto

par :

17/07/2023 16:56

Je suis contre le contrôle technique moto.

N° 968262 - défavorable au contrôle technique 2 roues de la catégorie L

par :

17/07/2023 17:03

une baisse du pouvoir d'achat supplémentaire et inutile aux citoyens en un posant une CT périodique obligatoire. les professionnel se frottent les mains alors que les utilisateurs non. Il ne faut pas faciliter en ouvrant les prérequis aux personnes avec un CAP/BEP même si le recrutement est difficile pour les centre de contrôle technique, tout comme les médecins; les salaires doivent suivre et les places en formation aussi. pourquoi utiliser un sonomètre lors du contrôle alors que pour le VL et PL ça n'a jamais existé au CT? Le contrôle technique n'est un des contributeurs à la diminution du nombre d'accidents, à l'amélioration de la qualité de l'air ni à la diminution des nuisances sonores, les agents de l'état font déjà très bien leurs travail dans la circulation routière, c'est fausses idées ont déjà été démentie par les statistiques des assurances 2 roues...

N° 968263 - Infrastructures

par :

17/07/2023 17:04

Bonjour,

Pour moi le plus accidentogène c'est l'incivilité des plus gros véhicules qui sont invulnérables par rapport à un deux roues ( il faudrait vraiment une police et ou gendarmerie de la route). Puis le gros soucis au même niveau est l'état lamentablement dangereux des infrastructures routières. Pour nos motos (mis à part les scooters 50 cm3 et certaines 125) nous les entretenons très bien, car notre vie



en depart, donc un contrôle technique est complètement inutile. Je ne comprends pas que vous ne denonciez pas cette directive européenne qui a été prise sous l'influence d'un faux rapport de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]... Cordialement

N° 968264 - Commentaires sur projet de décret et arrêté CT "2 roues"

par :

17/07/2023 17:06

Bonjour,

Pour les véhicules de collection, une date de mise en circulation minimum serait judicieuse. Par exemple, sur un véhicule de 1930, il sera quasiment impossible d'appliquer les points de contrôles. Quid des cyclomoteurs "anciens" type mobyettes qui ne disposent pas de certificat d'immatriculation "collection" et dont les caractéristiques techniques ne rentreront pas dans "les cases" du contrôles ?

Les véhicules pré cités ne représentent pas la majorité des véhicules roulant mais donneront très certainement du fil à retordre aux contrôleurs.

Un peu de souplesse permettra de conserver ce patrimoine (souvent très bien entretenu par leur propriétaire et ne roulant que très peu).

Cordialement

N° 968265 - Contrôle technique

par :

17/07/2023 17:07

Peut-être pourrions nous inspirer du contrôle technique belge.

N° 968266 - sociétaire

par :

17/07/2023 17:13

pas favorable

commencer par les petits scout de - de 125 cc qui sont tous (ou presque tous)trafiqués

N° 968267 - Contrôle oui mais sous conditions

par :

17/07/2023 17:15

Les motards sont conscients de la fragilité sur la route, pis sommes très attentifs sur l'entretien de nos machines, nous n'avons que 2 roues et sommes tellement plus exposés au danger de la route, la plupart des motards font eux mêmes l'entretien de leur moto et nous le faisons bien! Par contre les 50cc qui sont débridés qui sont censés rouler à 45km/h sont de vrai danger. Car généralement ils modifient uniquement la puissance et pas les organes de sécurité.

N° 968268 - contrôle technique moto

par :

17/07/2023 17:16

ce contrôle est une hérésie, les motos ne nécessitent pas un contrôle, le motard est formé pour effectuer lui même le contrôle de sa machine et il n'a nullement besoin d'un ingénieur pour le faire!

N° 968269 - Participation à la consultation. Projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur.

par :

17/07/2023 17:22

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile

Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mon véhicule important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.

Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts)

Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes

Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues

N° 968270 - Des mensonges pour du pognon.

par :

17/07/2023 17:25

0,3% des accidents liés à une défaillance technique du véhicule justifie-t-il un CT périodique ? Non.

Lors du passage du permis de conduire on apprend à vérifier les points clés de la sécurité. À quoi sert un contrôle visuel toutes les X années ? À rien.

Sinon à prendre environ (!) 50€ au citoyen motard, 40 pour le contrôleur et 10 pour l'état, juge et partie dans cette arnaque. Alors non, le CT moto,c'est NON!

N° 968271 - Non favorable à la mise en place du CT pour les 2/3 roues motorisés

par :

17/07/2023 17:28

Je conduis un 2 roues motorisé depuis plus de 40 ans, et je ne pense pas que le CT pour les motos apporte une grande avancée au niveau sécurité.

je côtoie beaucoup de motards, et tous sont très soucieux de l'entretien de leurs motos.

Rouler sur une moto non entretenue est vite dangereux et n'apporte aucun plaisir.

D'autre part, d'après ce que j'ai pu lire sur le sujet, dans les statistiques d'accidents concernant les 2 roues motorisés, le manque d'entretien du véhicule représente un pourcentage extrêmement faible. Beaucoup plus faible en tout cas que le nombre d'accidents dus au mauvais état de la chaussée ou aux infrastructures routières non adaptées aux 2 roues (rails de sécurité, bandes blanches glissantes etc.).

Je pense que la mise en place du CT pour les 2 roues répond plus à une forte pression des centres de CT voitures qui voient avec les 2 roues une manière simple et sans gros investissements (formation courte des techniciens, achats de matériels très limités, infrastructure existante, etc..) d'accroître leurs bénéfices.

Comme souvent dans les décisions politiques, l'aspect financier passe encore une fois avant l'aspect sécurité/bien être des citoyens.

N° 968272 - Inutile et sans fondement

par :

17/07/2023 17:34

Encore une fois un texte déposé en catimini par des bobos parisiens n'étant pas eux mêmes concernés mais voulant empêcher les gens d'être mobile...

A l'heure actuelle rien ne justifie l'instauration de ce type de contrôle technique sachant que TOUS les motards révisent et entretiennent leurs motos comme il se doit...

N° 968273 - Habilitation des Contrôleurs

par :

17/07/2023 17:45

Il faudra que les contrôleurs soient des motards expérimentés, titulaire du permis A3. Manœuvrer une grosse cylindrée n'est pas permis à tout le monde. Personnellement j'aurais du mal à confier ma moto à un novice. (personnellement je trouve ça inutile pour ma moto que j'entretiens régulièrement, seul mon pouvoir d'achat va descendre de 50€!!)

N° 968274 - Inutilité totale

par :

17/07/2023 17:46

Ce projet de contrôle technique des engins motorisés à 2 roues est totalement inutile et injustifié.

Professionnel du 2 roues depuis 12 ans, j'ai pu constater l'attachement des conducteurs de 2 roues à l'entretien de leur véhicule, conscients des risques qu'ils encourent si leurs montures ne sont pas suivies régulièrement.

Les accidents que nous traitons sont dus à deux facteurs :

- la non maîtrise du véhicule

- les collisions avec des véhicules à 4 roues conduits par des irresponsables

Les seuls bénéficiaires de cette loi seront [réseau de contrôle technique] et l'état : il ne s'agit donc que d'une nouvelle taxe afin d'enrichir encore plus ces deux acteurs économiques....

Je suis donc totalement opposé à ces textes.

Concentrez vous à renforcer les textes de lois sur l'utilisation du portable au volant et la conduite sur la voie du milieu des autoroutes, mais surtout investissez dans la restauration des routes.....

N° 968275 - Agacé... Parce que la vie est malheureusement systématiquement de plus en plus faite et régie par des décideurs qui sont convaincus de leur mission, c'est à dire organiser la vie des autres ..  
par :

17/07/2023 17:53

Laissez donc à la libre appréciation de chacun le choix de passer ce contrôle technique, inutile à mon humble avis. Pourquoi inutile, simplement parce que je roule depuis 1983, soit 40 années sans aucune interruption. Je possède 5 motos pas très chers, et je serais donc censé me rendre 5 fois dans 1 centre, à multiplier par 3 heures (prise de RDV + Route + Contrôle) soit 5 demi-journée à devoir prendre congé pour «rester» en règle...

C'est absurde car je ne parcoure au maximum que 3000 kms par an avec mes 5 motos, juste pour le plaisir, par pure passion.

Attention, la passion a aussi ses raisons que la raison ignore.

C'est tout simplement inconcevable, la bécane pour beaucoup étant un mode de vie, dédiée à cette passion dévorante où tout tourne autour et pour la (les) moto(s) et ses amis. Vous pourriez vous inspirer de ce qui se fait en Belgique : en Belgique, le contrôle technique ne concerne les motos que dans le cadre de leur revente.

Meilleures salutations.

N° 968276 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 17:58

Mise à part la nuisance sonore de certains dispositifs d'échappement, qui excède le bon sens, je ne connais pas de motard qui ne fait pas attention à sa moto, car il en va de sa santé de maintenir son véhicule en bon état. Les personnes qui ne sont pas mécano dans l'âme, n'hésitent pas entretenir leur moto chez leur concessionnaire.

C'est pour cela que je ne vois pas l'intérêt d'imposer un contrôle technique à cette catégorie de véhicules.

Il serait plus judicieux de vérifier les véhicules de moins de 50 cm<sup>3</sup>, qui sont, eux, dans les mains de personnes beaucoup moins au fait des notions de sécurité qu'un motard.

N° 968278 - Mauvaise catégorie de véhicules ciblée selon moi

par :

17/07/2023 18:06

Selon moi, les véhicules les plus dangereux sont ceux qui sont les plus "trafiqués" par leurs propriétaires. Or ceux-là sont rarement les deux-roues de plus de 125 cm<sup>3</sup>. C'est très très souvent les scooters ou, au pire les 50 cm<sup>3</sup>. Mais dans tous les cas, ce sont les plus grosses cylindrées qui vont "trinquer" et littéralement payer pour les petits jeunes qui veulent frimer et s'inventer réparateurs moto.

Pour moi, en ne ciblant que ces véhicules, le gouvernement préfère récupérer encore de l'argent sur le dos (cette fois) des motocyclistes, au lieu de vraiment viser la sécurité sur les routes. Car ceux qui roulent le plus et sur les longues distances sont généralement ceux qui entretiennent correctement leur véhicule. Il n'y a qu'à comparer le taux d'accidents liés aux scooters et ceux liés à des motos de plus de 125 cm<sup>3</sup>, je pense que c'est parlant...

À bon entendeur !

N° 968279 - CONTROLE TECHNIQUE DES 2 ROUES MOTORISES

par :

17/07/2023 18:09

les études ont prouvé l'inutilité du CT sur l'accidentologie des 2 roues motorisés.

En conséquence c'est une contrainte inutile que l'on fait peser sur les propriétaires de 2 roues.

80% des utilisateurs de 2 roues sont des passionnés qui souvent possèdent plusieurs 2 roues pour un usage restreint.

Quel sont les mesures envisagées pour les 2 roues motorisés destinés à un usage tout terrain (enduro, trial) en compétition ?

Il s'agit là d'une mesure coercitive dont le seul but est de satisfaire une minorité d'intégriste qui prétendent sauver le monde sous le couvert de l'écologie.

N° 968280 - Contrôle technique 2 roues

par :

17/07/2023 18:17

En tant que motard, je trouve que cette loi ne sert juste à engraisser certains lobbies. Si vous voulez une meilleure sécurité, entretenez mieux les routes. Merci

N° 968281 - Non au CT moto

par :

17/07/2023 18:28

Pourquoi obliger des motards a faire un contrôle quand on sait a quel point ils chouchotent leurs machines ?

Les ateliers d'entretien font déjà ce travail essentiel et c'est compris dans la facture de révision.

Comment mettre en pratique un CT moto en place quand les points de contrôle ne sont même pas encore défini ?

N° 968282 - contrôle technique

par :

17/07/2023 18:32

J'ai 50 ans de deux roues, de nombreux voyages et je n'ai jamais attendu après l'état pour faire réviser mes motos. Lors du dernier contrôle de ma voiture, le contrôleur lui même a avouer avoir peur de déplacer des engins de 200 kgs et plus n'ayant aucune expérience du 2 roues. Pourquoi le cachet d'un professionnel après la révision ne suffirait pas attester du bon état du véhicule, quant au risque de fausse déclaration, les centres de contrôle ne se gênent pas pour la pratiquer, j'en est été moi-même victime....

N° 968283 - mes arguments sur le projet de CT moto

par :

17/07/2023 18:33

Bonjour,

Je m'exprime sur le contrôle technique des motos. Je ne suis pas favorable pour plusieurs raisons

D'abord, une grande majorité des motards roulent peu à la différence des voitures. Pour ma part je roule moins de 5000km/an, la révision de ma moto est tout les 8000km par mon concessionnaire moto. Un contrôle tous les 2 ans est complètement idiot car elle a peu roulé et aucun risque de problème technique pour autant que ça existe. En plus de 25 ans de moto, je n'ai jamais eu panne technique ou de défaut d'entretien qui aurait pu me nuire. Il est bien une statistique c'est que lors d'un accident de moto seul 0,3 % est du à un défaut d'entretien.

A chaque prise en main comme nous l'a enseigné le permis moto je vérifie mes pneus, plaquettes, niveau huile, clignotant et feux. Je regarde aussi la courroie. C'est vital !.  
J'estime que le délai entre 2 visites doit être au moins de 4 ans à minima et que défaut d'entretien ne concerne pas les motos.

J'expose ici des interrogations quand à la mesure pour contrôler le bruit:

- quel est niveau sonore retenu celui indiqué sur la carte grise ici pour ma part il est de 99dB pour un régime moteur à 2875 ou bien celui de la norme euro moto de la moto indiqué sur la moto ? car la norme euro 3 dont fait parti ma moto, il est indiqué que le niveau sonore peut se situer entre 85 et 90 décibels. Donc une moto qui n'est pas euro 4 a t-elle une différence de traitement?

- Comment va être mesurer le bruit sonore ? on peut supposer que l'appareillage de mesure acoustique, sera composé d'un microphone de type omnidirectionnel et d'un sonomètre de qualité au moins égale à celle de classe 2 au sens de la publication CEI n°651. Il devra alors être contrôlé par le service certificateur tous les ans. J'espère que les centres de contrôles mettront en évidence le papillon d'homologation de l'appareil par ex en le collant.

deuxième point et non le moindre le plus important dans quelles condition:

Avant le contrôle, les niveaux de bruit ambiant doivent être moins de 10 dB au bruit à mesurer (voir carte grise).

Il ne doit y avoir aucun obstacle à moins de 3 mètres du contour de la moto. Donc pas de contrôle dans le hangar sinon il y a un effet amplificateur. La mesure devra donc être prise dehors (les riverains vont apprécier).

Autre point, la moto doit être portée à sa température normale (ventilateur en fonction) ou à la bonne température, c'est là que le moteur fait le moins de bruit . La moto doit être au point mort et embrayée.

Puis le moteur est amené au niveau de régime figurant sur la carte grise, dès que le régime stabilisé est atteint la commande d'accélération est rapidement ramenée à la position du ralenti. Ces niveaux de bruit et de régime sont mentionnés, sur les cartes grises, à la rubrique U1 et U2 donc on rejoint mon premier point. Le niveau sonore est mesuré pendant une période de fonctionnement comprenant un bref maintien du régime stabilisé ainsi que toute la durée de la décélération.

Enfin, il aura t-il une tolérance de +5dB ? comme avec les forces de l'ordre lors des contrôles bruits.

De toute façon une moto on met 15 min pour changer des pots, je pense que ça ne changera rien surtout vis à vis des scooters ou mini moto dont je doute que leur propriétaire ne les amène au CT. En Allemagne, le CT n'a pas résolu ce problème hors il est obligatoire depuis plus de 10 ans.

Par ailleurs, on parle de contrôle de pollution. Or une moto se faufile et ne reste bloquer dans les embouteillages. Par exemple, je vais quelques fois à Aix en Provence depuis mon domicile en moto mon temps de trajet à l'heure de pointe est de 30min mais en voiture presque 1 heure. un 2 roues fluidifie le trafic et donc pollue moins (moins de régime moteur au ralenti et d'arrêts/départs). Enfin les motos ne représente que 0,5% de la pollution totale du secteur des transports. Cet argument de pollution est inopérant pour améliorer la pollution et ne devrait pas entrer dans le CT.

Il est demandé de contrôler le respect de la vitesse maxi de la moto. Je crois rêver! je n'ai jamais poussé ma moto à fond pour tester sa vitesse maxi hors de question que le régime moteur soit dans le rouge ça l'abîme. En plus, je ne pourrais jamais y arriver car c'est un custom et je souhaite au législateur de venir dessus pour voir la force de résistance sur la poitrine impossible de tenir !!!.  
Encore quelqu'un qui ne connaît pas les motos. Je peux concevoir pour les voiturettes ou scooters

50m3 qui peuvent être débridés mais pas sur une moto quand son style de conduite ne permet de tutoyer les zones rouges.

Enfin quand on lit le projet d'arrêté on a comme une impression tenace d'un collier coller avec celui des voitures. On ne cherche pas à l'adapter aux spécificités des motos quid notamment de la manipulation de la moto? un technicien aura t-il le permis moto ? si la moto tombe et qu'il y a des dégâts comme va t-on faire? perso je ne laisse personne d'autre que moi manipuler ma moto j'y tiens très fort et y fait très attention.

voici mes remarques sur ce projet de loi et dans cet état loin d'être favorable à ce CT.  
Cordialement

N° 968284 - Pas convaincu par la mise en place du contrôle technique des 2 roues motorisés  
par :

17/07/2023 18:33

Bonjour, je pratique le 2 roues motorisés depuis 40 ans, j'ai fait plus de 300000km, je me déplace en moto toute l'année, je pratique aussi la moto sur circuit, en tout-terrain et roule en ancienne. J'effectue, quasiment 100% de l'entretien de mes véhicules, aussi bien d'un point de vue économique, mais aussi car je ne souhaite pas confier ma sécurité et la mécanique de mes motos, à des mécaniciens parfois peu consciencieux.

Tout cela pour vous dire que la moto est pour moi une passion, un moyen de me déplacer au quotidien, ainsi qu'un loisir et que réaliser l'entretien courant de sa moto est non seulement essentiel, vital et relativement facile avec un peu d'équipement et de méthode (revues techniques), surtout de nos jours avec Internet où vous pouvez trouver toutes les informations et conseils pour réaliser les opérations mécaniques.

Pour moi, la mise en place d'un contrôle technique, n'améliorera pas ma sécurité et celles des autres, j'ai bien plus de risque d'avoir un accident lié aux infrastructures routières qu'aux autres usagers de la route qui ne sont pas concentrés sur la conduite de leur véhicule, d'ailleurs les statistiques le prouvent, le nombre de mort en 2 roues est en baisse de 19% depuis ces 10 dernières années tandis que le nombre de deux roues motorisés a augmenté de 30%.

Je fais à l'heure actuelle moins de 3000km/an avec ma moto principale de route, cela veut dire que je devrais passer un contrôle technique tous les 9000km?! Et moins de 1000km/an avec ma moto d'enduro, mon quad et mes 3 motos de collection, cela signifie que je vais devoir les passer au contrôle technique tous les 200-300km, sérieux? Je comprends qu'il fasse contrôler les véhicules de route "récents", mais la moto est à avant tout un loisir et je pense que les motos d'enduro, les quads et les motos anciennes de plus de 30 ans devraient être exemptés du contrôle technique.

De toute façon le problème du bruit, ne sera pas résolu par le contrôle technique, ceux qui veulent avoir un échappement bruyant, remonteront leur échappement d'origine pour le contrôle technique, sans parler de tous les délinquants qui roulent en ville avec des motos de cross non homologuées, injustement assimilés à des motards, par les non initiés, c'est au bord de la route que ce problème doit être traité! D'ailleurs ma moto principale, qui est 100% d'origine, si je pousse le moteur à des régimes excessifs, je créerai une nuisance sonore et pourtant mon échappement est conforme, c'est donc bien plus un problème comportemental que technique.

Le problème de la pollution, en France, les motos ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes et une moto qui passe, polluera toujours moins qu'une voiture dans un embouteillage. Donc non pour moi, la mise en place à la va vite d'un pseudo contrôle technique réalisé par des contrôleurs essentiellement formés à la mécanique auto, n'apportera très peu à la sécurité, au problème de bruit et encore moins à la pollution et je trouve bien dommage que le gouvernement ait cédé à la pression de 3 associations parisiennes foncièrement anti 2 roues, au financement douteux et avec des conflits d'intérêt, au lieu de mettre en œuvre des actions d'amélioration de la sécurité (infrastructure, radar de bruit,...) bien plus efficace à mon avis pour la sécurité de tous.

Donc, non je ne vois pas l'intérêt de mettre en place un contrôle technique moto, qui ne résoudra de toute façon pas, une problématique parisienne!

N° 968285 - avis personnel

par :

17/07/2023 18:40

Je suis pour et contre un contrôle technique moto .Oui un contrôle de sécurité est important mais il est selon moi fait de mauvaise façon .

Selon moi ce qui devrait être rendu obligation ce n'est pas un simple contrôle inutilement chers a la population , mais une obligation de révisions. Grace a une obligation de révision de sécurité les partis endommagé peuvent être réparés et le véhicule peut être rendu fonctionnel au conducteur .Le contrôle technique est inutilement chers car oblige a payer pour une observation qu'un mécanicien pourrait faire mais aussi réparer .cela relancerait les garages automobile et moto et rendant obligation de maintenir le véhicule en état de rouler .Si c'était cela alors le mécanicien pourrait constater ce qui va ou non et changer ce qui ne va pas.

Mais le contrôle technique est juste virtuelle et coûte chers a la population pour rien .

De plus si le motard entretient son véhicule lors de son passage chez un mécanicien en présentant les preuves de cette entretien , le mécanicien après un tour du véhicule pourrait le rendre et le travail serait le même que le contrôleur a la différence que le mécanicien peut réparer ce qu'il ne va pas contrairement au contrôleur .

en vous remerciant d'entretenir les routes qui sont responsables d'un tiers des accidents en France , un contrôle technique des routes serait appréciable et pourrait occasionner des amendes aux communes n'entretenant pas leurs axes routiers.

N° 968286 - Non au CT 2 roues

par :

17/07/2023 18:41

Pour le peu de pourcentage relevé en accidentologie 0.3% ça ne justifie pas cette mesure car nous entretenons nos 2 roues il en va de notre sécurité. Un CT des routes serait plus judicieux avec 17% d'accidentologie! C'est encore une taxe où un impôt déguisé avec 20% de tva que récupère l'état. La mise en place est juste aberrante!

N° 968287 - contrôle technique

par :

17/07/2023 18:42

Aucun intérêt car tout motard conscient entretient sa moto mais ils pourront récupérer de l'argent!! Bon courage à tous les motards.

N° 968288 - consultation publique catégorie L

par :

17/07/2023 18:42

bonjour , le projet de loi pour la catégorie L est bien mais pour mon avis personnel il faudra un essai route des motos quads et au motocyclette des cyclomoteurs , donc pour moi un permis moto en A1 est obligatoire et je pense une formation en réparation moto ou une formation adéquaté , un centre mobile est une bonne idée pour maximiser la rentabilité des équipements , je pense que 4 ans et 2 ans pour les passages des véhicules comme les voitures est plutôt une bonne idée



pour ma part pour le contrôle du bridage des motos et des cyclomoteurs il e faut pas oublier qu' ils faudra les sangler

N° 968289 - Ct moto

par :

17/07/2023 18:46

Le gouvernement nous prouve encore une fois de plus sa déconnexion et son goût pour le parti pris en demandant à [réseau de contrôle technique] de faire une pseudo étude.

Donc demain on va demander à Mr Richard de faire une étude pour savoir si entre l eau et le whisky qu elle est la boisson la meilleure pour la santé et il ressortirait donc que le whisky est meilleur que l eau.

Vous êtes à vomir

N° 968291 - Commentaire

par :

17/07/2023 18:48

Je ne souhaite pas que le contrôle technique des 2 roues soit mis en place

N° 968292 - Gratuité ou aide pour le contrôle technique moto

par :

17/07/2023 18:58

Depuis que je roule en 2 roues, j'ai veillé à entretenir et à garder mes 2 roues motorisés. J'ai actuellement une quinzaine de véhicules: 4 achetés neufs et le reste des occasions non roulantes à l'origine, mais réparé et remis en circulation.

Mais aujourd'hui, je suis très en colère contre la proposition de mise en place du CT et cela pour plusieurs raisons:

- je pense avoir contribué à la sauvegarde du patrimoine et me voilà pénalisé
- je pense avoir contribué à diminuer la facture écologique, car je n'ai pas investi dans un véhicule neuf, permettant ainsi de diminuer le bilan carbone (destruction du vieux véhicule et construction d'un neuf)
- le coût du contrôle technique qui va me freiner dans mes efforts et m'obliger à me séparer de plusieurs motos (quel sera leur avenir ou quel sera le bilan carbone pour leur destruction)
- le coût de ce contrôle technique : 15X50 euros tous les 2 ans + bilan carbone pour me rendre au contrôle technique et temps passé pour réaliser ces opérations. Même si je mettais tous mes véhicules en carte grise collection, cela pourrait réduire le coût dans le temps, mais il faudrait d'abord passer les motos en collection (85 euros en moyenne par véhicule + temps passé pour présenter un dossier) et comme je ne vais certainement plus rouler très longtemps (je viens d'avoir 65 ans), cela en vaut-il la peine ?
- je ne suis pas convaincu de l'utilité du CT, car le motard veille à l'état de sa machine. En ce qui concerne les nuisances sonores qu'une minorité de motards occasionnent, le motard se débrouillera pour mettre sa moto en conformité pour le contrôle et rien ne l'empêchera de remettre les anciennes pièces après le contrôle.

Vous comprendrez donc que je ne peux qu'être en colère contre le projet de mise en place du contrôle (comme pour les voitures) et je propose la gratuité du CT pour les véhicules qui passent avec succès le contrôle technique et une aide pour soutenir les motards qui contribuent à diminuer le bilan carbone en sauvant, réparant plutôt que d'acheter neuf et qui participent à la conservation du patrimoine.

Pour la prise en charge des frais liés au contrôle technique, ils pourraient être pris en charge par les motards négligents et par l'Etat, car si la sécurité devait augmenter l'Etat (la société) en serait le principal bénéficiaire.

N° 968293 - Gratuité ou aide pour le contrôle technique moto

par :

17/07/2023 18:59

Depuis que je roule en 2 roues, j'ai veillé à entretenir et à garder mes 2 roues motorisés. J'ai actuellement une quinzaine de véhicules: 4 achetés neufs et le reste des occasions non roulant à l'origine, mais réparé et remis en circulation.

Mais aujourd'hui, je suis très en colère contre la proposition de mise en place du CT et cela pour plusieurs raisons:

- je pense avoir contribué à la sauvegarde du patrimoine et me voilà pénalisé
- je pense avoir contribué à diminuer la facture écologique, car je n'ai pas investi dans un véhicule neuf, permettant ainsi de diminuer le bilan carbone (destruction du vieux véhicule et construction d'un neuf)
- le coût du contrôle technique qui va me freiner dans mes efforts et m'obliger à me séparer de plusieurs motos (quel sera leur avenir ou quel sera le bilan carbone pour leur destruction)
- le coût de ce contrôle technique : 15X50 euros tous les 2 ans + bilan carbone pour me rendre au contrôle technique et temps passé pour réaliser ces opérations. Même si je mettais tous mes véhicules en carte grise collection, cela pourrait réduire le coût dans le temps, mais il faudrait d'abord passer les motos en collection (85 euros en moyenne par véhicule + temps passé pour présenter un dossier) et comme je ne vais certainement plus rouler très longtemps (je viens d'avoir 65 ans), cela en vaut-il la peine ?
- je ne suis pas convaincu de l'utilité du CT, car le motard veille à l'état de sa machine. En ce qui concerne les nuisances sonores qu'une minorité de motards occasionnent, le motard se débrouillera pour mettre sa moto en conformité pour le contrôle et rien ne l'empêchera de remettre les anciennes pièces après le contrôle.

Vous comprendrez donc que je ne peux qu'être en colère contre le projet de mise en place du contrôle (comme pour les voitures) et je propose la gratuité du CT pour les véhicules qui passent avec succès le contrôle technique et une aide pour soutenir les motards qui contribuent à diminuer le bilan carbone en sauvant, réparant plutôt que d'acheter neuf et qui participent à la conservation du patrimoine.

Pour la prise en charge des frais liés au contrôle technique, ils pourraient être pris en charge par les motards négligents et par l'Etat, car si la sécurité devait augmenter l'Etat (la société) en serait le principal bénéficiaire.

N° 968294 - Opposition au CT 2/3 roues motorisés

par :

17/07/2023 19:01

Bonjour,

Suite au feuilleté entamé en 2007 pour la mise en place d'un contrôle technique 2 3 roues motorisés, vous lancez une consultation publique.

J'étais et je reste opposé à cette mise en place du CT 2/3 RM (roues motorisés). En premier lieu, opposé pour des raisons évidentes qu'il ne servira à rien. Seulement 0.3% des accidents en 2 roues, l'état des véhicules pourraient être un des éléments déclencheurs. Or il n'en est rien.

Les motards tiennent à leur vie et en ce sens, entretiennent leur moto, tous les organes de sécurité sont visibles. L'examen de sa moto est enseigné lors de l'apprentissage de la conduite moto.

L'arsenal juridique existe et est déjà en place pour rappeler aux motards enfreignant la législation au niveau sonore ou pollution. Le contrôle n'apporte rien de nouveau en ce sens, souci majeur des trois associations écologistes intégristes ayant saisi le Conseil d'Etat.

Ensuite, le maillage territorial semble insuffisant pour permettre aux usagers de procéder aux contrôles techniques s'il était mis en place.

La formation des contrôleurs est également un problème majeur. Pourront-ils manipuler nos motos sans permis adéquat ?

Depuis 2007, la mortalité en deux roues a baissé de plus de 19 %, en même temps le parc deux roues augmentait de 30%.

C'est bien la démonstration que les motards au travers d'associations ont mouillé la chemise pour atteindre de tels objectifs sans l'existence de ce maudit CT.

En conclusion, je souhaite une réponse à mon message et une attention particulière avant tout prise de décision.

N° 968295 - Inutilité du Contrôle technique pour les motos

par :

17/07/2023 19:02

Madame, Monsieur,

permettez moi cette missive afin de vous informer sur l'inutilité de la mise en place du contrôle technique pour les motos.

Je suis motard depuis 1990, j'ai donc 33 ans de pratique de la moto. Je n'ai jamais eu d'accident ni fait l'objet de procès verbal concernant l'usage et l'utilisation de mon 2 roues.

Certes je possède une moto d'une valeur de 30000€ de moins d'un an. Et dorénavant je ne roule pas plus de 6000 kilomètres par an. C'est un loisir, un PLAISIR, très cher.

L'entretien de ma moto est effectué tous les ans, c'est une obligation du constructeur.

Mon garage/concessionnaire réalise plus de 50 points de contrôle à chaque passage de mon véhicule dans ses ateliers.

Je roule tous les ans en Allemagne voisine et bien que le CT soit mis en place depuis fort longtemps, je croise encore beaucoup de motos trop bruyantes.

Donc en tant que motard, le contrôle technique en France ne sert strictement à rien d'un point de vue sécuritaire. Il serait plus judicieux et pertinent de se focaliser sur l'entretien du fabuleux réseau routier national afin d'obtenir plus de sécurité.

La mise en conformité aux directives Européennes est toujours à ajustement variable, en fonction des pressions des lobbys et relayé par une centaine d'adhérents d'associations bienveillantes à notre sécurité et à nos oreilles.

Il me semble donc que le choix de la cible a été dévoyé en visant les grosses cylindrées.

Reprenons par le début avec les scooters et mobylettes de 49.9 cm3 avec leurs pots d'échappements idoines au silence du montage d'origine et nous nous en porterons tous mieux.

La croissance n'est pas tout, l'argent n'achète pas la sécurité. Donc pas de CT moto

Respectueusement.

N° 968296 - contrôle technique 2 roues

par :

17/07/2023 19:04

Je suis complètement défavorable pour cette mesure pour plusieurs points:

\_D'une, les motards dans leur ensemble connaissent les risques encourus si ils ont un véhicule en mauvais état. Donc, ils en prennent soin.

\_De deux, pour la même raison, étant des passionnés, ils ont à coeur de le garder le plus propre possible.

\_De trois, il est facilement prouvé que la plupart des accidents ne sont pas dû à un mauvais état de leur engin mais plutôt à un comportement irresponsable (en plus, ne venant pas d'eux mais des autres usagers: déboitement intempestif, usage du téléphone au volant, pas d'utilisation des rétroviseurs,... j'en passe et des meilleurs.

\_Enfin, pourquoi ne pas faire un contrôle sur les engins de 50cm<sup>3</sup> qui, ont le sait parfaitement sont en très mauvais état (éclairage, quand il y en a, échappement avec un niveau sonore non négligeable,...

Un "jeune" motard mais qui a son permis voiture depuis 1987.

N° 968297 - Contrôle technique véhicules 2/3 roues

par :

17/07/2023 19:05

Le sujet mérite bien une consultation.

Je ne suis pas opposé au contrôle technique de prime abord.

Motard depuis 30 ans, il serait exagéré de dire que je n'ai pas vu de motos dans un sale état.

Cependant, il paraît nécessaire de ne pas faire d'amalgame dans les objectifs déclaré des prochains textes, visant à améliorer la sécurité routière et l'environnement (bruit-Pollution), et demander, un contrôle sur 130 points comme pour les automobiles.

L'accidentologie en moto est bien connue ainsi que ses conséquences. La vitesse et l'absence de protection sont les 2 premiers facteurs.

Contrôler une moto au niveau environnement (bruit) ne sert vraiment pas à grand chose. L'infraction existe déjà pour ceux qui ne respecte pas la norme, ils sont régulièrement verbalisés. Le jour du passage au contrôle, le pot d'origine sera immédiatement remis avant le rendez-vous. Idem pour les réglages maisons, ou pièces de compétition qui modifie les cartographies d'usine, la puissance, la consommation.

Alors s'il doit y avoir un contrôle, qu'il soit le plus cohérent possible et axé sur les organes de sécurité (freins - pneus -signalisation - transmission finale).

Ceux qui roulent en moto régulièrement, le font aussi par soucis d'économie. Une moto coute moins chère et consomme moins qu'une voiture. Le cout du contrôle technique ne devra pas être considéré comme un poids financiers pour susciter l'adhésion.

Le motard est aussi plus bricoleur que l'automobiliste. Alors si contrôle technique il doit y avoir, n'alourdissons pas le contrôle et son prix avec des points qui sont aisément modifiables par l'utilisateur. L'objectif de sécurité routière doit primer mais doit aussi rester logique.

N° 968298 - Contrôle technique 2 roues sans fondement

par :

17/07/2023 19:08

L'implication de [réseau de contrôle technique] et des 3 organismes qui militent pour la mise en place de ce contrôle n'a d'autre fin que de faire du chiffre d'affaire pour l'un et faire rentrer des fonds en valeur inespérée pour les 3 autres. Cette motivation devrait à elle seule suffire à démontrer l'interet mercantile de la démarche. Si un contrôle est mis en place, en invoquant la sécurité, alors celui-ci devrait inclure les moins de 50 cc qui sont à l'évidence les véhicules qui ne sont pas les plus entretenus .....

N° 968299 - Collection de motos anciennes

par :

17/07/2023 19:09

Possesseur de multiples motos de + de 30 ans , dont certaines en carte grise collection ,

et retraité , donc avec des finances réduites !

Il serait difficile matériellement , pour contrôler toutes mes motos et mobylettes cette année et financièrement aussi !!

Ces motos ont été achetées antérieurement , au fil du temps , surtout à l'époque ou je travaillais encore , ces motos ne vont parcourir que quelques centaines de kms entre 2 contrôles techniques , certaines pièces détachées devenant très rare à trouver donc entre 2 CT , certaines ne rouleront même pas !

D'autre part , tous mes véhicules étant le plus proche de l'état d'origine , de + de 30 ans il me faudrait déboursier des frais auprès de la FFVE et ANTS , si je demande une carte grise collection , afin d'espacer mes passages au CT , c'est purement du "Racket" !!

Les pneus de nos motos , qui dorment quasiment toutes dans un garage , peuvent durer bien plus longtemps que sur les autos en général , et certains pneus neufs de type rétro demeurent très rares et chers , donc un énorme surcout , par rapport aux dates de fabrication et la limite imposée dans le temps par la législation , tout cela pour très peu d'utilisation , malgré un soin très important pour ces 2 roues de la majorité des propriétaires ...  
Cordialement

N° 968300 - Collection de motos anciennes

par :

17/07/2023 19:11

Possesseur de multiples motos de + de 30 ans , dont certaines en carte grise collection , et retraité , donc avec des finances réduites !

Il serait difficile matériellement , pour contrôler toutes mes motos et mobylettes cette année et financièrement aussi !!

Ces motos ont été achetées antérieurement , au fil du temps , surtout à l'époque ou je travaillais encore , ces motos ne vont parcourir que quelques centaines de kms entre 2 contrôles techniques , certaines pièces détachées devenant très rare à trouver donc entre 2 CT , certaines ne rouleront même pas !

D'autre part , tous mes véhicules étant le plus proche de l'état d'origine , de + de 30 ans il me faudrait déboursier des frais auprès de la FFVE et ANTS , si je demande une carte grise collection , afin d'espacer mes passages au CT , c'est purement du "Racket" !!

Les pneus de nos motos , qui dorment quasiment toutes dans un garage , peuvent durer bien plus longtemps que sur les autos en général , et certains pneus neufs de type rétro demeurent très rares et chers , donc un énorme surcout , par rapport aux dates de fabrication et la limite imposée dans le temps par la législation , tout cela pour très peu d'utilisation , malgré un soin très important pour ces 2 roues de la majorité des propriétaires ...  
Cordialement

N° 968301 - Collection de motos anciennes

par :

17/07/2023 19:14

Possesseur de multiples motos de + de 30 ans , dont certaines en carte grise collection , et retraité , donc avec des finances réduites !

Il serait difficile matériellement , pour contrôler toutes mes motos et mobylettes cette année et financièrement aussi !!

Ces motos ont été achetées antérieurement , au fil du temps , surtout à l'époque ou je travaillais encore , ces motos ne vont parcourir que quelques centaines de kms entre 2 contrôles techniques , certaines pièces détachées devenant très rare à trouver donc entre

2 CT , certaines ne rouleront même pas !

D'autre part , tous mes véhicules étant le plus proche de l'état d'origine , de + de 30 ans il me faudrait déboursier des frais auprès de la FFVE et ANTS , si je demande une carte grise collection , afin d'espacer mes passages au CT , c'est purement du "Racket" !!

Les pneus de nos motos , qui dorment quasiment toutes dans un garage , peuvent durer bien plus longtemps que sur les autos en général , et certains pneus neufs de type rétro demeurent très rares et chers , donc un énorme surcout , par rapport aux dates de fabrication et la limite imposée dans le temps par la législation , tout cela pour très peu d'utilisation , malgré un soin très important pour ces 2 roues de la majorité des propriétaires ...  
Cordialement

N° 968303 - Non au CT motos

par :

17/07/2023 19:19

Bonjour,

je possède 3 motos (en comptant celle de mon épouse).

Mes véhicules sont entretenus par les concessionnaires de la marque , Triumph vérifie plus de vingt points , Yamaha idem, ma dernière moto (moto guzzi) est suivie tous les deux ans chez le motociste car je ne badine pas avec la sécurité (je ne suis pas mécano) comme 99/100 d'utilisateurs de deux roues motorisé.

Je voudrais qu'on m'explique ce qu'un contrôleur ferait de mieux qu'un mécanicien spécialiste de sa marque ???

A cause de deux ou trois assos d'écolos, boco, c - - - aux on impose à toute une partie de la population de passer à la caisse...

Suggestion : boycotter axa assurance qui par ses actions de lobbying à fini par avoir gain de cause .

Quand aux pseudo écolos,Parigos têtes de veaux, allez dont rouler sur les champs-zé au lieu de nous péter les roubignolles, tout cela au guidon de vélos électriques (quid du recyclage des batteries?) made in china vachements écolos ceux là...

Dernier point : entretenez les routes , cela évitera des drames au lieu de donner des leçons à deux balles.

Cependant et comme disait Coluche le magnifique : Votez , éliminez...

Vivant aux alentours de Montpellier je m'en vais de ce pas, rouler un peu à moto histoire de polluer un peu juste par méchanceté ....

N° 968304 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 19:20

Mon Véhicule qui est de 1999 avec moins de 30000 kms,sera en septembre 2023 interdit de rouler en ZFE ( zone dans laquelle seront les centres de contrôle technique) donc interdiction sous peine d'amende de m'y rendre.Sachant que mon véhicule est très bien entretenu du fait de son faible kilométrage et que étant motard depuis 1974 je connais les risques liés au mauvais entretien d'une moto, je n'ai pas attendu que les pouvoirs publics m'en informent en m'imposant un contrôle technique obligatoire qui paradoxalement va m'autoriser à rouler vu l'état de mon véhicule mais pas en ZFE

N° 968305 - Participation à la consultation

par :

17/07/2023 19:28

Bonjour,

Je suis favorable au CT pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur inférieurs ou égales à 125 centimètres cubes.

Pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues supérieures à 125 centimètres cubes cela me semble inutile car le motard n'a pas de carrosserie et vérifie ou fait vérifier sa moto.

N° 968306 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

17/07/2023 19:37

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession est déjà en tension sur le recrutement, il faut le faciliter en ouvrant les prérequis aux personnes avec un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession manque aujourd'hui de 1000 contrôleurs techniques, l'ajout de cette nouvelle catégorie de véhicules demandera 500 contrôleurs de plus. Il est indispensable de favoriser l'entrée dans la profession en élargissant les pré-requis. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour simplifier les démarches administratives aussi bien pour les centres de contrôle que pour l'administration une extension de l'agrément existant VL ou PL pour les centres et contrôleurs doit être prévue et maintenue dans le temps plutôt qu'un nouvel agrément. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Ce contrôle ne devrait pouvoir être réalisé que dans des centres déjà agréés pour l'activité véhicules légers ou poids lourds pour garantir un maillage rapide et une bonne qualité d'exécution. Cela favorisera l'équilibre économique des centres de contrôle existants et ainsi la pérennité du maillage.

Je suis opposé à l'ouverture de centres dédiés à l'activité de contrôle de la catégorie L.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Si des centres de contrôle dédiés à cette catégorie devaient exister, il est indispensable pour garantir un contrôle de qualité d'imposer une hauteur minimale de 4 mètres dans la zone de contrôle pour permettre le levage des véhicules.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La périodicité de passage 5/3/3 n'est pas pertinente, et ne paraît pas assez rapprochée. Il vaut mieux proposer une fréquence distincte par catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules (motos, quads, voitures sans permis)

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec le matériel nécessaire et notamment le sonomètre, pour le contrôle des émissions sonores, et du céléromètre, pour le contrôle du débridage des cyclomoteurs. Les délais de mise à disposition de ces matériels ne permettent pas d'envisager un démarrage de l'activité avant la fin de l'année 2024.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec des contrôleurs bien formés. Les délais de conception et déploiement de ces formations ne permettent pas d'avoir un maillage suffisant au premier trimestre 2024, le démarrage de l'activité ne peut être envisagé avant la fin de l'année 2024.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour faciliter le maillage du territoire, il doit être possible de partager le matériel (sonomètre et céléromètre) entre plusieurs centres de contrôle technique appartenant à un même gérant. Cela impose que les matériels soient conçus pour être mobiles.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La codification des défaillances doit être identique à celle connue pour l'activité VL, sera garantira une meilleure assimilation, réduira le risque d'erreur. Une codification différente serait de nature à allonger le temps de contrôle.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour des questions de sécurité, il est nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manipuler sa moto dans le centre de contrôle technique.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour accélérer le déploiement des formations, celles-ci doivent pouvoir être réalisées en distanciel pour la partie théorique. Cela permettra d'atteindre plus rapidement le maillage nécessaire.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement, il est nécessaire que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Le contrôle technique est un des contributeurs à la diminution du nombre d'accidents, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des nuisances sonores.

N° 968307 - controle technique des moto

par :

17/07/2023 19:41

bonjour.



il y a des lois sur le bruit et ne pas les appliquer mène à ce genre de contrôle technique qui ne servira à rien puisque les mecs remettront leur pot d'origine avant la visite. Il y a aussi de nombreux motards qui customisent leur moto dans les règles et la loi mais qui seront embêtés par des contrôleurs qui ne connaissent rien à ces motos transformées. Je pense aussi que tout cela est fait pour enrichir un peu plus les organismes de contrôles alors que selon les écrits mêmes des assurances moins de 0,5 % des accidents de motos sont causés par le mauvais état de celles-ci. De plus il vaudrait mieux s'attaquer aux mauvaises infrastructures bien plus accidentogènes qu'aux motos.

[association]s ... qu'ont-elles à voir dans un CT Moto et surtout en se nommant Paris qui n'est pas la France.

[association]. quid des scooters dans ces contrôles et pourquoi se mêle-t-elle des motos en se nommant scooter.

Ce contrôle technique arrêtera-t-il les rodéos urbains ?

Je pense que cette loi se trompe de cible et de priorité et qu'elle est inutile .... sauf pour les centres de contrôle bien sûr...

N° 968308 - Non au CT moto

par :

17/07/2023 19:41

Le CT moto ne servira à rien, sauf à engraisser des entreprises comme [réseau de contrôle technique] qui a fait un lobbying énorme pour se remplir les poches un peu plus encore.

Tout motard vérifie sa moto avant de partir car il sait qu'il est fragile. Les accidents dus au mauvais état de la machine sont de 0,3 %. Par contre, dans 75 % des accidents impliquant une moto et une voiture, le motard n'est pas en cause.

Plutôt qu'un contrôle technique, il faudrait peut-être envisager une formation pour les automobilistes et les conducteurs de camions

Mais ça, ça ne rapporte rien à [réseau de contrôle technique] ni à l'état au travers de la TVA

Donc, définitivement non au CT moto

N° 968309 - Mon avis sur le CT moto

par :

17/07/2023 19:42

Saviez-vous qu'en 10 ans, le nombre de deux-roues motorisés a augmenté de 30 %, le nombre de tués a baissé de 19 % ? (chiffres ONISR)

Saviez-vous qu'un "rapport" initié par [réseau de contrôle technique] (leader Européen du contrôle technique automobile) annonce que 10% des accidents de motos sont dus à un problème technique, alors que les organismes vraiment indépendants en recensent 0,5 % ? (Rapport MAIDS)

Saviez-vous que plus de 3% des accidents de moto sont dus à des problèmes d'infrastructures routières et du mauvais entretien des voies de circulation ? (Assurance [assurance])

Saviez-vous que la plupart des constructeurs réalisent des contrôles de 50 points de sécurité des motos de leurs clients en concession et cela gratuitement ?

Saviez-vous que 3,9 millions de 2-roues-motorisés ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes ? (ADEME)

Saviez-vous qu'en fluidifiant le trafic, les 2-roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution ? Plus 10% de motos = moins 40% d'embouteillages (Université de Louvain)

Maintenant que vous le savez, pensez-vous qu'un contrôle technique payant améliorera la sécurité et les performances environnementales des motards ?

Pour nous, c'est un nouveau "tir" sans sommation sur les 3,9 millions d'utilisateurs de 2 roues-motorisés !

N° 968310 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 19:47

Cette obligation de contrôle technique moto est une aberration. Les motards connaissent parfaitement les risques à rouler avec une moto en mauvais état. Les éléments de sécurité freins, pneus, suspensions sont des éléments primordiaux pour la sécurité du motard et je peux assurer que chacun de nous vérifions fréquemment ces éléments et faisons le nécessaire pour qu'ils soient en parfait état. nous n'avons pas besoin d'un centre de contrôle technique moto pour le faire nous faisons tous ça depuis des années.

En se qui concerne le bruit du à la modification des échappements d'origine, les forces de l'ordre n'ont qu'à verbaliser les bricoleurs surtout de scooter et de 50 cm cubes pas besoin de contrôle technique moto pour ça. l'état des routes et le plus gros facteur d'accident moto.

Nous sommes certains que la mise en place de ce contrôle technique moto est un impôt supplémentaire et qu'il va gaver un peu plus les grandes enseignes de centre de contrôle. De plus le déplacement d'une moto par rapport à une voiture demande une certaine habitude, certaines sont très lourdes plus de 400kg que se passerait-il si un contrôleur la met par terre ?? Nous n'avons aucun retour sur ça . Et je suis persuadé que vous ne savez pas à quel point nous aimons nos motos.

N° 968311 - Commentaires sur les projets de décret et d'arrêté - Contrôle technique des deux roues

par :

17/07/2023 19:59

Ces projets, vu la pléthore de rubriques exprimées, certaines effectivement importantes d'un point de vue de la sécurité, d'autres parfaitement accessoires, et les interprétations abusives auxquelles celles-ci peuvent donner lieu de la part d'un contrôleur, expriment visiblement l'idée d'un "fourre-tout" administratif destiné essentiellement à favoriser l'élimination d'une catégorie d'utilisateurs roulant peu, donc peu polluants en volume, aux moyens limités, au profit de catégories aisées propres à renouveler leurs véhicules fréquemment, alimentant de fait une consommation croissante qui a déjà prouvé sa négativité.

N° 968312 - Inutilité du contrôle technique 2 roues

par :

17/07/2023 20:00

Bonjour,

Je ne comprends pas d'où vient l'idée de vouloir instaurer un contrôle technique 2 roues.

L'intérêt d'une telle mesure pourrait s'expliquer si elle visait à améliorer la sécurité. Hors l'état du véhicule est à l'origine des accidents dans une proportion infime.

Ce contrôle est plus perçu comme une charge supplémentaire pour les usagers, et une source de revenu pour le lobbying des sociétés de contrôle technique ...

N° 968313 - Contrôle technique catégorie L

par :

17/07/2023 20:06

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 968314 - Une HONTE !

par :

17/07/2023 20:07

On avait déjà eu les 80Km/h d'Édouard Phillipe, les CT voiture enforce avec les directives Européennes, le coût du carburant avec le conflit et le Zelensky avec un risque de 3 eme guerre mondiale .

Le prix des péages avec l'accord de 2015 qui augmentent en violent un décret français de 1958 !

La seule liberté étaient les motos et vous voulez nous la mettre !

La population ne croit plus en l'état et ses politiques véreux

Préparez vous à de la désobéissance civile car les motards sont soudés entre eux pas comme les castors &#129451; et autres bobos ecolos qui pleurent car une moto ça pollue mais qui prennent l'avion dir le Pérou l'été

N° 968315 - Controle technique moto

par :

17/07/2023 20:09

Motard depuis 50 ans je n'ai aucune confiance dans les gens qui feront le contrôle, qui n 'auront peut être même pas le permis requit et risqueront de faire tomber nos motos j'espère qu'ils seront bien assurés

N° 968317 - Controle technique moto

par :

17/07/2023 20:10

Motard depuis 50 ans je n'ai aucune confiance dans les gens qui feront le contrôle, qui n 'auront peut être même pas le permis requit et risqueront de faire tomber nos motos j'espère qu'ils seront bien assurés

N° 968318 - Contrôle technique véhicule motorisé à 2 ou 3 roues

par :

17/07/2023 20:15

Le fait d'imposer un contrôle technique aux motos n'est pas choquant en soi. En revanche, la périodicité devrait être suffisamment espacée, afin de prendre en compte la maintenance régulière voire quotidienne que les motards réalisent sur leurs véhicules. Moins de 5 ans ne paraît pas raisonnable, sauf à pénaliser des utilisateurs déjà très soucieux de la mécanique singulière de leur engin.

N° 968319 - Contrôle technique inutile

par :

17/07/2023 20:20

Quel est l'intérêt de mettre en place un contrôle technique pour des véhicules roulant en moyenne peu et dont les causes techniques sont pour moins de 1% des cas accidentogènes ? Profits supplémentaires pour les organismes de contrôles !

Depuis quand le conseil d'état est-il soumis aux désiratas de 2 associations représentant même pas 0.1% de la population française ?

Le seul but positif pourrait être la lutte contre le bruit de certains véhicules.

Quid des contrôleurs qui ne possèdent pas le permis adéquat pour utiliser ces 2 roues ?

Pourquoi ne pas faire comme certains pays d'Europe du nord, contrôle technique par les forces de l'ordre lors de contrôle routier sur certains points comme le bruit qui déjà fait l'objet de réglementation non ou peu contrôlée ...

N° 968320 - Un projet inutile

par :

17/07/2023 20:27

Bonjour,

La mise en place du CT des motos est un projet inutile qui ne diminue jamais dans une manière conséquent le volume de gaz a effet serre produit en France. En réalité il va empêcher les gens de continuer d'entretenir et utiliser les véhicules existants et va les forcer d'acheter des neuves, qui va forcément contribuer à une chaîne de production très polluant.

- inutile, amener par une bureaucratie soutenu par les gros industriels, déterminé à détruire le monde et la vie quotidienne en même temps.

Cordialement

N° 968321 - Restons pragmatiques

par :

17/07/2023 20:45

Pour éviter que contrôleurs, pouvoirs publics et motards ne deviennent fous, il faut que les contrôles portent sur le freinage , l'éclairage, les suspensions , le bruit , sans se lancer dans le maquis de la conformité au modèle d'origine. Ce sera déjà bien assez le b.... comme ça

N° 968322 - Scandaleux

par :

17/07/2023 20:47

C'est un scandale, le jour où nos routes seront en état, le gouvernement et les entités européennes auront peut être la légitimité de pensais à regarder de loin sans commentaire ni critique l'état de nos motos, mais là vous nous demandez de payer pour que des incompetents juge de la capacité de notre moto à rouler sur la route!!

N° 968323 - INADAPTATION DU CT A LA MOTO

par :

17/07/2023 20:57

A la lecture du projet d'arrêté pour le contrôle technique, on peut apprécier le manque de précision des consignes de contrôles. Dans de nombreux cas, l'état de la moto est laissé à l'appréciation du contrôleur, qui risque de ne pas connaître les spécificités de la moto (nombreuses références dans le texte au monde de l'automobile).

Les points relatifs à la sécurité (freins, direction, châssis, éclairage, etc...) ne sont pas des problèmes récurrents de la sécurité en moto. Le mauvais état de la chaussée, le manque de vigilance des

conducteurs, la signalisation anarchique, sont des problèmes de sécurité, non pris en compte par les autorités depuis des années. Et je suis motard depuis 1977 !

N° 968324 - CT moto non merci

par :

17/07/2023 21:08

Bjrs , le CT des motos me semble totalement inutile, les motards n'ont pas de carrosserie , ils sont conscient que la moindre défaillance sur leur véhicule peut leur être fatal ! Pneu lisse = gamelle = bobo et dégâts sur son destrier ! Idem pour les freins et autres éléments de sécurité...

Les motards sont " amoureux " de leurs montures , ils en prennent soin , ce ne sont pas seulement des objets leurs permettant d'aller bosser mais également et surtout une passion , un loisir ...

Seule une infime partie des motards roulent sur des véhicules dangereux et ceux là n'iront pas au CT !!

N° 968325 - Contrôle technique moto

par :

17/07/2023 21:08

Bonsoir,

Je ne fais même pas 1000 km par an, quand bien même; je n'ai pas besoin de Mr "Dékra" pour faire un contrôle technique de ma moto. J'ai accès visuellement et facilement à toutes les pièces essentielles pour ma sécurité et celle des autres ( pneus, plaquettes et disques de frein, durites, transmission). Celui qui n'y fait pas attention, ne reste pas longtemps debout (il n'y a que 2 roues, pas 4).

Les problèmes techniques ne représentent que 0.5% des accidents de motos.

Donc ce contrôle n'est qu'une histoire de lobbys et de gros sous.

Cordialement

N° 968326 - Participation à l'enquête publique concernant les décrets pour la mise en place d'un contrôle technique périodique des véhicules de type L

par :

17/07/2023 21:16

Madame, Monsieur,

Concernant la mise en place d'un contrôle technique obligatoire sur les 2 roues motorisés je suis tout bonnement contre. J'ai obtenu mon permis A2 il y a de ça 10 jours. Au cours de cette formation une attention particulière est portée sur la sécurité. On nous fait bien comprendre qu'un deux roues mal ou non entretenu peut avoir de grave conséquences non seulement pour nous mais aussi pour les autres usagers de la route.

De plus, il a été mis en avant lors de différentes études que le nombre d'accidents où la cause est un problème mécanique ne représente que 0,3% des accidents avec un deux roues motorisé. Cela montre bien à quel point les conducteurs de deux roues motorisés ont conscience du danger que cela peut engendrer de négliger l'entretien de son véhicule.

Nous avons conscience qu'aucun pare-chocs et qu'aucun bout de tôle ne nous entoure et nous protège. C'est pour cela qu'il nous faut une confiance absolu envers notre matériel car la moindre erreur peut être fatale. Pour avoir cette confiance il n'existe qu'un seul moyen, faire attention et suivre l'entretien de près. Nous nous rapprochons auprès de professionnel pour faire ces entretiens et nous leur remettons nos vie entre leur main.

Si il devait y avoir des mesures à mettre en place, il faudrait peut être se pencher sur des contrôles des ateliers réparateurs (concessions, garages agréés,etc..) pour contrôler leur manière de réaliser les visites sur nos véhicules ainsi que contrôler leur professionnalisme.

Pourquoi ne pas non plus se pencher pour mettre en place des formations en relation avec la gendarmerie ou en relation avec nos assurances qui délivreront des certificat de formations liés à notre permis de conduire?

Enfin, concernant le contrôle technique pour une surveillance de la pollution en CO2, avec les nouvelles normes euro5 des nouvelles motorisations nous ne polluons presque plus. Et concernant la pollution sonore, une moto est modifiable. Le contrôle technique n'empêchera personne de remettre le véhicule équipé d'origine avant pour échanger de nouveau les pièces à l'issu..

Ce qui prouve que ce sont les comportements individuels qui posent problème.

Portez un nouveau regard sur cette décision et trouvez plutôt le moyen d'impacter le comportement individuel de chacun. Trouvons ensemble une solution.

Au vue des études, des chiffres qui en résultent et au vu de ces raisons, je suis contre la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues motorisés alors que d'autres solutions réellement efficaces peuvent être mises en place pour réduire encore plus le risque d'accident.

N° 968327 - Périodicité

par :

17/07/2023 21:24

Afin de faciliter la mise en place de ce contrôle, pourquoi ne pas l'imposer que pour les mutations de véhicules ?

Ceci permettra de rassurer les acheteurs néophytes et d'éviter un afflux de véhicules à contrôler.

N° 968328 - CT 2 roues

par :

17/07/2023 21:25

Ne serait-il pas préférable de rendre obligatoire les équipements de protections (veste, bottes, et à minima un jeans) pour les utilisateurs de 2 roues motorisés ? En quoi le contrôle technique rendra les blessures corporelles moins importante d'un utilisateur roulant en short et T-shirt, qu'un motard complètement équipé et sans contrôle technique ? (Pour un accident identique)

En quoi le contrôle technique sensibilisera les utilisateurs au respect du code de la route ?

N° 968329 - CT 2 roues

par :

17/07/2023 21:26

Ne serait-il pas préférable de rendre obligatoire les équipements de protections (veste, bottes, et à minima un jeans) pour les utilisateurs de 2 roues motorisés ? En quoi le contrôle technique rendra les blessures corporelles moins importante d'un utilisateur roulant en short et T-shirt, qu'un motard complètement équipé et sans contrôle technique ? (Pour un accident identique)

En quoi le contrôle technique sensibilisera les utilisateurs au respect du code de la route ?

N° 968330 - Non au CT moto

par :

17/07/2023 21:36

Je suis contre le contrôle technique moto parce que :

- il existe déjà des contrôles de bon fonctionnement de la moto durant les révisions.
- tous les motards savent que le bon entretien d'une moto est un gage de sécurité, elle sont donc très bien entretenues. Sauf peut-être pour quelques exceptions mais :
- il existe déjà des lois interdisant le bruit et la pollution excessifs, ainsi que pour le mauvais état d'une moto, ses lois devraient donc servir à rappeler à l'ordre les quelques exceptions, au lieu de faire payer tout le monde, se serait injuste. Surtout que :
- le peu de personnes ayant un comportement dangereux sur la route en moto ne se sentirait pas concernées puisqu'elles ne respectent déjà pas ces lois.
- le contrôle technique moto ne réduirait pas le taux d'accident mortel lié à des défaillances mécaniques puisqu'elles ne représentent que 0,3% ( issus de l'enquête MAIDS ).
- par contre l'état des routes, qui sont moins bien entretenues que nos motos, est sans doute responsable de plus d'accidents que l'état des motos.

Donc, je pense qu'au lieu d'imposer un contrôle technique inutile à tout le monde, il faudrait simplement continuer d'effectuer des contrôles routiers et surtout mettre fin aux rodéos dangereux des motocross sur les routes.

Cordialement.

N° 968331 - l'Europe ! Ah!!!

par :

17/07/2023 21:39

Parce qu'une minorité de personnes ne respecte pas les réglementations déjà en place (bruit, pollution, débridage..) on impose encore une fois des contraintes à tous.

Je me demande quelle est la nécessité de faire des contrôles "techniques" tous les 3 ans.

Pour ma part, je roule lors de "virées" tranquilles et je ne cumule pas un gros kilométrage.

Ma fille utilise sa moto pour les trajets domicile - travail et pour les loisirs. Nous sommes pleinement conscientes de l'entretien, sachant que le moindre problème (pression des pneus, freins...) peut nous faire prendre des risques et on n'a pas de carrosserie pour nous protéger!

Nb: On nous a imposé dernièrement des gants "homologués" et franchement je ne vois pas de différence avec mes anciens gants. Par contre, il est tout à fait possible de rouler en short et T-shirt.

Peut-être que si les frais d'hospitalisation des imprudents n'étaient pas pris en charge, ils réfléchiraient à deux fois?

N° 968332 - Pourquoi faire ?

par :

17/07/2023 21:49

Le cout de la vie augmente très vite ces derniers mois, alors pourquoi encore plus nous faire payer le droit à aller travailler ou de voyager en imposant un controle technique ?

Actuellement ma moto doit être révisée tous les ans (vidange, controle et revision des freins et autres points techniques habituels pour une moto), la question se pose désormais de ne faire ces controles que tous les 3 ans avant un CT pour faire des économies. En quoi un CT est-il plus sérieux qu'une revision annuelle chez un garagiste ?

Le CT sera-t-il adapté aux spécificités des motos modifiées et customisées ?

Certaines marques auront-elles une dérogation compte tenu des modifications apportées ?

Comme vous le savez les problèmes techniques ne sont responsables des accidents pour les deux roues alors que la dégradation des routes engendre de nombreux accidents. A quand le contrôle technique des routes et une mise à l'amende des collectivités ?

On le voit bien avec les automobiles, les plus riches peuvent régulièrement changer de voiture sans scrupule, voir acheter toujours plus récent et plus gros sans jamais passer un contrôle technique. Quel sera le véritable bénéfice pour l'environnement avec ces engins toujours plus puissants et plus consommateur de carburant y compris moto ? Pourquoi favoriser les plus riches ?

Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté semble être sur beaucoup de points un copier-coller du contrôle technique pour les voitures (avec pare-brise !) et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues et notamment le sérieux de l'entretien de nos motos.

Quelle sera l'efficacité du contrôle technique sur ma sécurité, alors que l'on sait déjà que certains automobilistes modifient leur voiture avant le passage au CT (location de pneus en bon état,...). Alors que pour les motos, déjà certains vendeurs vous proposent le pot d'échappement qui va bien à monter avant contrôle technique...

Un deux-roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi de réduire leurs émissions polluantes, les siennes et celles des autres. Pourquoi alors encore pénaliser les 2 roues avec un CT.

La police devra-t-elle encore faire des contrôles sur route ?

Quelle sera la part de TVA gagnée en plus par l'Etat ? Quelle sera la recette supplémentaire pour l'Etat ? N'est-ce pas là, la véritable raison de cette mise en place ?

Je crois que nous sommes tous fatigués de cette répression permanente (ZFE, retraite, inflation du panier de courses, du carburant,...) qui touche évidemment les plus modestes d'entre nous sans perspective d'amélioration.

N° 968333 - le contrôle technique n'est pas pour la sécurité des motards

par :

17/07/2023 21:52

Un motard entretient sa moto car c'est sa vie qui est en jeu et il le sait. Je parle bien d'un motard pas de pilotes de 50cm<sup>3</sup> qui font du rodéo dans les villes et les cités mettant en jeu la vie des autres en plus de la sienne. Maintenant le contrôle du bruit, je dirai oui pour certains mais là encore regardons les mobylettes et scooters pareil pour la pollution avec leur moteur deux temps trafiqué qui fume et dégage une odeur infâme. C'est là déjà qu'il aurait fallu intervenir. Maintenant le plus grand danger que rencontre un motard c'est l'état des routes beaucoup ne sont pas entretenues ou mal entretenues... nids de poule, plaques d'égouts hors niveau, bas cotés effondrés, revêtements qui se désintègrent, rainurage, gravillons sur les bas cotés ou non signalés, peinture de signalisation glissante etc... etc...

Ce n'est pas un contrôle technique qui protégera les motards on porte des protections obligatoires oui mais aussi d'autres de notre propre volonté: chaussures ou bottes spéciale moto, blouson et pantalon spéciaux, voir airbag aussi ça c'est utile pour nous pas votre contrôle qui ne servira qu'à enrichir certains sauf sauver un seul motard. Faites le nécessaire déjà pour les routes et les fouteurs de troubles des cités ce serait un grand pas en avant et bon pour la planète.



N° 968334 - Pourquoi un contrôle technique moto ?

par :

17/07/2023 22:03

L'état des deux roues motorisées est bon en France de par le fait qu'un deux roues ne peut rouler si il n'a pas ses organes de sécurité en état.

Si l'idée est de faire payer une patente pour rouler en deux roues, trouver des fonds ailleurs.

Ceux qui vont en profiter ce sont les enseignes de contrôle technique, cela ne va pas faire baisser le nombre de morts sur la route.

N° 968335 - CT des motos anciennes.

par :

17/07/2023 22:03

Les motos anciennes doivent être exclus du contrôle technique à cause de leur faible nombre et l'usage limité qui en est fait : quelques centaines de kilomètre par an.

Un contrôle tous les trois ans représentera moins de 5000 km parcourus.

De plus les motos disposants d'un refroidissement par l'air supportent mal un fonctionnement en statique ( ce qui sera le cas lors du contrôle) comment sera engagé la responsabilité du contrôleur en cas de casse moteur lié à une surchauffe ?

Les motos disposant "d'une carte grise collection" et toutes les motos de plus de quarante ans doivent être exclus de la procédure de contrôle.

N° 968336 - Contrôle technique

par :

17/07/2023 22:17

Encore une aberration. Nos motos sont entretenues chaque année. Nous n'avons pas besoin d'un contrôle sur le travail qui a déjà été fait . Faites plutôt un contrôle régulier de l'état des routes. Là il y a un sacré boulot.

N° 968337 - contre le contrôle technique moto

par :

17/07/2023 22:25

Bonjour , je suis motard actif et passionné depuis 23 ans .

J'ai à mon roulé plus de 45 000 km sans aucun accident sur des motos de grosse cylindrée .

23 ans déjà , comme le temps passe vite !

Je me souviens des leçons de mon formateur de conduite , donnant ça et là les bons conseils sur le comportement à adopter lors des différentes situations que nous devrions rencontrer une fois notre précieux sésame en poche.

Il insistait toujours sur notre fragilité entant qu'usagé de la route et mettait souvent à l'honneur la notion de partage de la voie publique.

"Anticipez !" , disait il , " Sachez ressentir l'ambiance d'un flux de véhicules, sachez prendre votre temps et renoncer si cela est nécessaire !".

Sa devise était : "Un bon motard est un vieux motard!".. Sacré Daniel. ( j'ai repris ,sans honte , cette devise à mon compte, j'espère qu'il me le pardonnera) .

Il nous disait que la communication avec les autres conducteurs était primordiale pour évoluer "en conscience" au milieu du trafic.

Pour exemple , lorsque l'on souhaite dépasser une camionnette ou que l'on souhaite remonter une file de voitures dans un embouteillage ( pratique autorisée sur le boulevard périphérique Lyonnais

depuis plus de quatre ans ) ; il est nécessaire d'établir un contact visuel avec le conducteur du véhicule grâce , notamment , aux rétroviseurs qui équipe sont automobile.  
Une fois ce contact établi, nous (les motards) pouvons engager la manoeuvre de dépassement. Cet échange de regards, souvent furtif , lie l'espace d'un instant, les deux conducteurs et permet d'éviter , entre autre , des réactions intempestives dues à l'effet de surprise.Daniel nous à toujours présenté cette action comme une promesse de sécurité.(d'ailleurs, lors de l'examen du permis de conduire ; le conducteur doit prouver à l'examineur qu'il contrôle visuellement son environnement par un mouvement de tête franc à chaque manoeuvre).

Ce long week -end de fête nationale (14 Juillet) , j'ai , comme à mon habitude, profité de ces quelques jours de repos pour aller admirer des feux d'artifices loins de chez moi.(environs 400 km). Sur mon chemin , j'ai pu suivre à plusieurs reprises de très beaux véhicules récents que l'on croirait venus du futur. ( Honda "e" , Lexus , Audi, quelques poids-lourds et même un " FlixBus"). Ces véhicules ne représentaient qu'une petite partie du trafic mais ils avaient tous le même point commun : ils étaient dépourvus de rétroviseur et , à la place , étaient équipés de caméras ... Je vous laisse imaginer le sentiment d'insécurité que j'ai ressenti dans cette situation. Impossible pour moi d'appliquer la méthode "ancestrale" et me voilà fort dépourvu par l'absence totale de communication.

Imposer un contrôle technique moto en pensant qu'il permettra une réduction du nombre d'accidents alors que l'on autorise dans le même temps ,la disparition d'organes de communication tel que sont ces simples miroirs de rétroviseur me laisse dubitatif quant à son efficacité et me fait dire que je suis profondément contre une telle mesure.  
La conduite d'un véhicule fait appel à une certaine routine et, installer systématiquement , les automobilistes (dont je fais parti aussi) dans une situation propice à l'oubli des consignes de sécurité est antinomique avec l'idée même d'une diminution des risques.  
Si le contrôle technique ne peut pas résoudre ce problème; quel sera alors son efficacité pour nombre de situations comme celle-ci ? ...  
Nulle , sans doute.

Un motard , qui devient vieux.  
Cordialement.

N° 968338 - Avis sur le contrôle technique moto

par :

17/07/2023 22:26

Bonjour ,

Le contrôle technique moto n'est pas une obligation , l'Europe autorise des mesures compensatoires à la place du contrôle technique moto . Il est anormal que le conseil d'état qui veut imposer le CT puisse être influencé par trois associations parisiennes anti moto subventionnées par des intérêts privés (locations de trottinettes électriques entre autre) et des sociétés de contrôles comme [réseau de contrôle technique].

La moto n'est pas une voiture mais au départ un véhicule de loisirs , de passion. Les motards prennent le plus grands soin de leurs motos pour preuve le faibles taux de causes d'accidents lié à un défaut d'un élément de sécurité (0,3 %)

En tant que passionnés dont moi même de nombreux motards possèdent plusieurs motos qui par conséquent effectuent de très faibles kilométrages annuels . En plus des contrôles déjà effectuées par les motards eux mêmes , lors des révisions ou lors du remplacement de pneus (très fréquent en moto) les concessionnaires effectuent eux aussi les contrôles sur les éléments de sécurités rendant vraiment inutile un CT qui pèsera en plus sur le pouvoir d'achat déjà fortement amputé en ce temps d'inflation .De même en campagne le faible maillage des centre de contrôle rendra difficile la

réalisation de celui-ci . Pour ce qui est de l'argument pollution évoqués par les associations pour le CT au contraire la moto aide à fluidifier la circulation , réduire les temps de parcours donc la pollution. Pour le bruit , les forces de l'ordre effectuent déjà des contrôles et ceux qui malheureusement utilisent des échappements très bruyants les remplaceront pour passer le CT , opération très facile et rapide sur une moto. Il serait plus judicieux que le coût du CT s'il devait être mis en place soit plutôt investi dans des équipements de sécurité individuels. Et pour finir le conseil d'état devrait plutôt imposer un contrôle technique des routes qui se dégradent de plus en plus et qui sont elles la cause de près de 30% des accidents ....Merci de m'avoir lu . Cordialement

N° 968339 - Contrôle technique

par :

17/07/2023 22:31

Bonjour

Je roule en moto custom toute l'année dans la région grand-est, et à la lecture de votre projet je ne vois pas en quoi celui-ci va améliorer ma sécurité. En effet je pourrais être conforme mais il ne me protégera pas des gravillons des nids de poule ou des fissures dans l'enrobé.  
Encore une loi voté sous la pression des lobbyistes et autre

N° 968340 - Contrôle technique véhicules catégorie L

par :

17/07/2023 22:41

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L.

L'exécution de ce contrôle doit être réalisé dans des centres déjà agréés pour l'activité des véhicules légers.

Cela garantirait un maillage rapide et une bonne qualité d'exécution. Pour des raisons de facilité et d'assimilation, la codification des défaillances doit être identique à celle connue pour l'activité VL.

Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire qu'à la demande du contrôleur, le client soit amené à manipuler sa moto dans le centre de contrôle et/ou sur les différents postes.

N° 968341 - Avis d'un usager de deux roues

par :

17/07/2023 22:47

Bonsoir,

Dans un premier temps, je trouve inacceptable de faire ce type de consultation pendant la période de vacances d'été.

L'avis des citoyens sur ce décret est très important, il est donc nécessaire d'avoir le maximum de retours.

Aujourd'hui malgré un contrôle technique des véhicules légers avec un nombre incalculable de contrôles, nous trouvons encore énormément de poubelles roulantes sur nos routes Française. Il serait plus justiciable de comprendre les raisons de ce phénomène au lieu de vouloir instaurer un contrôle techniques des 2 roues qui sera bien plus complexes à exécuter avec des points de contrôle complètement différents de celui des véhicules légers. J'ai donc un gros doute sur l'utilité de celui-ci. De plus, les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile. Pour rappel, à la mise en place du CT voiture, il y avait 17% des accidents mortels causé par un problème technique (si mes souvenirs sont corrects).

Pour la pollution, je ne pense pas que ce sont nos petits moteurs qui possèdent des normes EURO assez élevé qui réchauffent la planète. Tout en sachant que beaucoup de deux roues sont utilisés pour le loisir.

Les motards sont beaucoup plus conscients de l'état de leur moto. Un accident mortel peut arrivé très vite, il faut vraiment aimer jouer avec sa vie pour conduire un véhicule en mauvais état de fonctionnement.

Concernant les centres de contrôle, il faudra avoir des techniciens avec le permis deux roues mais connaissant aussi toutes les particularités liées à ce véhicule. Aujourd'hui, il est compliqué de trouver de la main d'œuvre qualifiée pour les 4 roues, je vous souhaite bonne chance pour les 2 roues.

En conclusion, il est dommage de perdre son temps sur cette réforme quand il y a tant à faire en France pour l'ensemble des citoyens. Mais il est bien plus facile de régler des bricoles que les vrais sujets qui intéressent les Français! La visite médicale pour nos anciens, détenteurs du permis de conduire par exemple.

N° 968342 - Contrôle technique 2 roues motor

par :

17/07/2023 22:50

Je crains que ce contrôle ne soit encore un impôt de plus sous couvert de la sécurité, qui augmentera au fil du temps comme ce fut pour les 4 roues.

Un CT pour la vente du véhicule serai amplement suffisant.

N° 968343 - Suivi d'un lobbying

par :

17/07/2023 22:53

Je ne comprends pas que mon gouvernement applique une directive imposée par un lobbying sur des propos mensongers. Améliorons les routes, les protections, la formation. Mais là, vous allez créer des problèmes d assurance, et du chômage pour beaucoup de professions du monde de la moto. Quel motard peut rouler sans frein? Avec des pneus lisses?

Vous avez les rapports sur les accidents survenus pour un mauvais état des organes de sécurité?

Vous avez été prévenus, vous ne pourrez pas feindre l ignorance au moment de la catastrophe...

A bon entendeur

N° 968344 - contrôle technique 2 roues

par :

17/07/2023 22:56

bonjour je possède une dizaine de moto dit de collection, qui ne roule que très peu et hormis les frais engendré par ce contrôle c'est le principe de ne pas faire confiance aux propriétaires de ces deux roues qui sont déjà conscient du danger d'un manque d'entretien de leurs véhicules .

il y a plein d'autre argument mais à quoi bon car finalement depuis des années vous n'en faite qu'a votre tête pour suivre quelque lobby

N° 968345 - Inutilité du contrôle technique pour les deux roues motorisés

par :

17/07/2023 23:05

Bonjour,

Habitant de la Drôme et motard depuis 35 ans je trouve totalement inutile, inefficace et contraignant l'instauration d'un contrôle technique pour les deux roues motorisés, pour les raisons suivantes :

1- Les accidents des deux roues motorisés ne sont quasiment jamais imputables à l'état du véhicule.

2- Les révisions annuelles effectuées en concession sont bien plus efficaces car réalisées par des professionnels de la moto, bien souvent représentants de la marque.

3- La simplicité d'un deux roues motorisé permet à chaque utilisateur d'inspecter facilement l'ensemble des éléments mécaniques concourant à la sécurité du véhicule, par exemple lors du nettoyage (plaquettes de frein, étriers, durites, pneus, éclairage, suspensions, fuites éventuelles, jeux anormaux...).

4- Concernant le bruit, la loi interdit déjà les véhicules bruyants et ceux-ci, par définition ne passant pas inaperçue, sont facilement verbalisables. Faisons simplement appliquer la loi. De plus, lors du contrôle technique l'usager récalcitrant n'aurait qu'à remettre le silencieux d'origine et l'enlever un fois le contrôle passé.

5- Le deux roues motorisé permet de fluidifier le trafic et apporter des solutions en matière de stationnement. Il permet en outre de ne pas déplacer un véhicule d'une tonne et demi pour le transport d'une ou deux personnes. Le contrôle technique peut apparaître comme un frein supplémentaire dans ce choix de transport au bénéfice de la voiture. Que se passerait-il dans la majorité des grandes villes si les deux roues motorisés étaient remplacés par des voitures ?

6- Les associations à l'origine des revendications pro-contrôle technique sont Parisiennes. Merci de ne pas faire peser sur l'ensemble des pratiquants Français, dans la très grande majorité responsables et sensibilisés aux questions de sécurité, le fardeau des problèmes propres à la capitale (incivilité des scooters, conduites d'engins non homologués, imprudence des livreurs, rodéos sauvages...). Le contrôle technique ne réglera jamais ce type de déviance.

Merci de prendre en compte ces considérations

Cordialement

N° 968346 - Contrôle inutile

par :

17/07/2023 23:10

Un 2 roue est constamment révisé est entretenu pour notre sécurité avant tout et celle des autres, nous n'avons pas de caisse d'où la priorité d'avoir un véhicule fiable ,ce n'est pas le contrôle qui changera notre savoir faire avec nos motos à part nous enlever un pourcentage de notre budget entretien.

N° 968347 - Efficacité ou inefficacité ?

par :

17/07/2023 23:13

Le contrôle technique pour les 2 roues ( et plus) est mis en place . Très bien . Dès sa mise en place , nous devons donc assister à une baisse des accidents de motos dus à un problème technique ( 0,3%) si ce n'est pas le cas , le Ct aura prouvé donc inefficacité , confirme en parallèle que le parc moto est en très bon état , que les accidents ne sont pas dû à des défaillances techniques . Il faudra donc réadapter les normes (premier contrôle 5 ans puis un contrôle uniquement si revente ou tout simplement contrôle uniquement en cas de vente ). Concernant le coût , compte tenu de la facilité avec laquelle le contrôle peut s'effectuer 25 euros me semble un grand maximum. ( pour une demi-heure , c'est raisonnable) Teste l'épineux problème du maillage du territoire en centre agréé! Dans ce cas je n'ai aucune solution à proposer , si ce n'est la suppression pure et simple . Encore une usine à gaz qui fait déjà couler beaucoup d'encre ... en fait il ne doit pas y avoir de sujets plus important à traiter dans ce pays .

N° 968348 - Le CT moto , oui mais..

par :

17/07/2023 23:17

Un contrôle Technique moto , ok pourquoi pas..

Si l'on reste sur des points de contrôle de la sécurité (freins, pneus, éclairage...) sauf que la on est clairement sur une histoire de bruits et de pollution ! Et c'est sur ces points que nous ne sommes pas d'accord, vous ne souhaitez pas l'admettre mais faire un minimum de bruit permet de prévenir les automobilistes de notre présence !

La moto est pour la plupart d'entre nous une passion , beaucoup de vieilles becanes ne passeront pas ce contrôle ! Vous êtes entrain de tuer le peu de liberté qu'ils nous reste!

N° 968349 - contre le projet du CT des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur

par :

17/07/2023 23:18

Bonjour,

le nombre des 2 RM et assimilés est en augmentation, les accidents responsables diminuent, d'après les statistiques officielles.

les 2 RM sont mieux entretenus que les VL , le motard est peut-être bête mais il sait qu'il n'a pas de carrosserie pour le protéger et qu'un dérapage est souvent synonyme de bonjour le décors, alors il prend soins de son fidèle destrier.

il est déjà difficile d'avoir un RV pour un CT de VL, alors avec moins de centres et plus éloignés...

il y a peut être des économies à réaliser, style évasion fiscale, optimisation fiscale avant de ponctionner encore l'usager.

Bien cordialement

N° 968350 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

17/07/2023 23:19

Bonjour,

le nombre des 2 RM et assimilés est en augmentation, les accidents responsables diminuent, d'après les statistiques officielles.

les 2 RM sont mieux entretenus que les VL , le motard est peut-être bête mais il sait qu'il n'a pas de carrosserie pour le protéger et qu'un dérapage est souvent synonyme de bonjour le décors, alors il prend soins de son fidèle destrier.

il est déjà difficile d'avoir un RV pour un CT de VL, alors avec moins de centres et plus éloignés...

il y a peut être des économies à réaliser, style évasion fiscale, optimisation fiscale avant de ponctionner encore l'usager.

Bien cordialement

N° 968351 - Favorable mais avec quelques remarques

par :

17/07/2023 23:24

Je suis favorable au contrôle technique catégorie L mais il serait judicieux d'autoriser, sous la demande du contrôleur, la présence du propriétaire du véhicule sur la zone de contrôle afin qu'il déplace lui même son véhicule.

L'utilisation du matériel spécifique devrait pouvoir être mis à disposition de plusieurs centres appartenant à un même propriétaire. (On pourrait effectuer 1 ou 2 journées dédiées à la catégorie L par semaine et par centre)

N° 968352 - CT Motos

par :

17/07/2023 23:26

Bonjour,

Cela fait maintenant 25 ans que je roule en moto et 20 ans que je travaille en concession moto. La personne utilisant un 2 Roues a, d'une part les moyens financiers de l'entretenir, d'autre part des capacités psychiques et physiques car il n'est pas donné à tout le monde d'obtenir le permis A1 - A2 ou A3. Je n'ai jamais constaté de motards roulant sur un véhicule dangereux pour sa sécurité. Ce qui n'est vraiment pas le cas de l'état de nos routes. Ne pas confondre, l'automobile est utilitaire, la moto une passion. Pour le motard, sa moto est précieuse.

Le projet du contrôle technique moto n'est, par évidence, pas pour la sécurité des utilisateurs 2-3-4 Roues motorisés. Les véhicules seraient hypothétiquement "vus" tous les 5 et 3 ans, alors que nos techniciens ( et motards ) les entretiennent TOUS les ans.

Ce projet, en l'état, n'a ni objectivité, ni pertinence, ni fondement. Une consultation avec de vrais professionnels est indispensable.

Je suis contre le contrôle technique moto.

Cordialement,

N° 968354 - J'exprime mon désaccord

par :

17/07/2023 23:35

Madame Monsieur, bonjour,

Je tiens à donner mes arguments contre ce projet de loi !

Tout d'abord, les motards de provinces ne sont pas les motards de Paris, ce sont des motards passionnés et non des motards qui veulent aller plus vite qu'en voiture entre les bouchons.

Deuxièmement, c'est une des dernières libertés que l'on a sans contrôle, et si vous regardez un peu en détails, les motards prennent soin de leur moto, et savent pertinemment que si le pneu est lisse, ou qu'il manque du liquide de frein, c'est leur vie qui est en danger. C'est quelque peu infantilisant.

Ensuite, on voit de plus en plus, au quotidien comme dans beaucoup de séries à présent, des café-racers, ce sont d'anciennes motos, remises au gout du jour. On n'en voit quasiment qu'en France, et justement car on a encore cette liberté de pouvoir modifier sa moto, la repeindre, changer les carénages etc.

Ceux qui ont fait la loi ne sont pas motards, et ne comprennent pas, à mon avis, les enjeux.

Au-delà de ça, le seul gagnant sera les centres de CT et l'état avec la TVA sur le CT et les PV aux récalcitrants. Mais d'un point de vue plus macro, vous allez tuer la filière de la personnalisation, où beaucoup de magasins indépendants vendent des produits, et aussi les artisans.

Enfin, avec ça c'est sur vous allez perdre des voix aux prochaines élections.

A bon entendeur,

N° 968355 - Qui fait quoi ?

par :

17/07/2023 23:36

Je constate que dans les administrations chargées de mettre en place le CT2RM il y a notamment le « secrétariat d'Etat chargé de la Mer » comptez vous rajouter les jets ski à la liste hétéroclite des véhicules à contrôler ? Compte tenu de la formation pointue qu'auront suivie les futurs contrôleurs et de la total polyvalence qui va les caractériser ( eux et leur matériel) cela ne devrait pas être difficile à mettre en place . En ce qui concerne pa périodicité , tous les 5 ans me semble judicieux sauf peut-être pour les voitures qui auront de toute façon rendues l'âme avant la date échéance.

Concernant la pollution , les motos actuelles se sont bien sûr mises aux normes , mais je n'ai jamais compris pourquoi elles ne pouvaient pas bénéficier du kit éthanol,. Concernant le bruit, les forces de l'ordre dont déjà équipées de sonomètre, ce qui devrait logiquement permettre de « traquer » les vrais fauteurs de trouble ! Concernant l'accessibilité des centres , c'est sur que si les centre voitures sont agréés , il y en aura suffisamment , Mais qu'en sera t il de mmateriel de contrôle et de la formation du personnel . Ce n'est pas parce que dans les bureaux parisiens et partis nos élites , tout le monde sait tout faire, qu'il

En est de même dans la vrai vie Bien triste constat que l'incompétence soit devenue une norme administrative !

N° 968356 - Ct une vaste fumisterie

par :

18/07/2023 00:04

Vous souhaitez faire des contrôles sur nos machine pour la sécurité !!! Vaste rigolade... quid des 50 qui sont en quasi-totalités Modifiées et donc pour le coup dangereuses et qui polluent nos stats d'accidentologies. Bref commençons par refuser ses 2 roues fortement modifiées sur nos routes, ensuite nous verrons si les stat diminueront...

N° 968357 - Con trole technique moto

par :

18/07/2023 00:15

Encore un moyen pour nous pénaliser financièrement !!!

Car bien sur derrière tout ça il y a encore et toujours la répression financière.

Encore et toujours les lobbyistes qui influencent les politiques pour arriver à leur fin : gagner du fric.

Puis insidieusement "l'écologiste non motard" qui se frotte les mains pour voir éliminer les pollueurs.

Et en bout de chaine l'utilisateur de 2RM qui va voir son véhicule ne pas passer au CT pour cause d'opacité des fumées. Aujourd'hui on nous calme un peu en nous laissant croire que les CT ne seront pas très contraignants. Il en fut de même pour les voitures souvenez vous : au début la sécurité et maintenant le moindre voyant vous met sur la touche. ESCROCS !!!

La politique est toujours la même. D'abord un peu de vaseline.....

Tout augmente sauf les salaires et les retraites !!! Et il faudrait qu'on achète des véhicules neufs pour la bonne conscience de certains? et pour remplir les poches des autres !

Avec quel argent? Vous nous prenez déjà tout ou presque !

CT, ZFE, Carburant, Stationnement pour ne citer que ça. ça suffit !!!!!

RAS LE CASQUE



N° 968358 - Con trole technique moto

par :

18/07/2023 00:16

Encore un moyen pour nous pénaliser financièrement !!!

Car bien sur derrière tout ça il y a encore et toujours la répression financière.

Encore et toujours les lobbyistes qui influencent les politiques pour arriver à leur fin : gagner du fric.

Puis insidieusement "l'écologiste non motard" qui se frotte les mains pour voir éliminer les pollueurs.

Et en bout de chaine l'utilisateur de 2RM qui va voir son véhicule ne pas passer au CT pour cause d'opacité des fumées. Aujourd'hui on nous calme un peu en nous laissant croire que les CT ne seront pas très contraignants. Il en fut de même pour les voitures souvenez vous : au début la sécurité et maintenant le moindre voyant vous met sur la touche. ESCROCS !!!

La politique est toujours la même. D'abord un peu de vaseline.....

Tout augmente sauf les salaires et les retraites !!! Et il faudrait qu'on achète des véhicules neufs pour la bonne conscience de certains? et pour remplir les poches des autres !

Avec quel argent? Vous nous prenez déjà tout ou presque !

CT, ZFE, Carburant, Stationnement pour ne citer que ça. ça suffit !!!!!

RAS LE CASQUE

N° 968359 - CONtrole technique moto

par :

18/07/2023 00:17

Encore un moyen pour nous pénaliser financièrement !!!

Car bien sur derrière tout ça il y a encore et toujours la répression financière.

Encore et toujours les lobbyistes qui influencent les politiques pour arriver à leur fin : gagner du fric.

Puis insidieusement "l'écologiste non motard" qui se frotte les mains pour voir éliminer les pollueurs.

Et en bout de chaine l'utilisateur de 2RM qui va voir son véhicule ne pas passer au CT pour cause d'opacité des fumées. Aujourd'hui on nous calme un peu en nous laissant croire que les CT ne seront pas très contraignants. Il en fut de même pour les voitures souvenez vous : au début la sécurité et maintenant le moindre voyant vous met sur la touche. ESCROCS !!!

La politique est toujours la même. D'abord un peu de vaseline.....

Tout augmente sauf les salaires et les retraites !!! Et il faudrait qu'on achète des véhicules neufs pour la bonne conscience de certains? et pour remplir les poches des autres !

Avec quel argent? Vous nous prenez déjà tout ou presque !

CT, ZFE, Carburant, Stationnement pour ne citer que ça. ça suffit !!!!!

RAS LE CASQUE

N° 968360 - Contrôle technique

par :

18/07/2023 00:18

Bonjour

Je vis en Nouvelle-Calédonie et la réglementation n'est pas la même que dans l'hexagone car locale.

Contrôle technique pour TOUS les véhicules tous les 20 ans ou CT pour les voitures en cas de vente.

J'ai un Kawa Gtr 1000 de 2023 j'ai effectué le CT obligatoire des 20 ans : Contrôle visuel des organes de sécurité, du pot d'échappement, démarrage de la moto et vérification de la carte grise. Ds les 24 euros et 20 mm.

Un CT tel que je l'ai fait en fait c'est pas méchant si la moto est entretenu, il faudrait que ça soit comme ça pour celui qui arrive en métropole car si j'ai bien compris il sera mis en place.

Cordialement

adhérent [assurance]

N° 968361 - Non au contrôle technique, oui au contrôle des routes

par :

18/07/2023 00:27

Je suis motard depuis maintenant 20ans, j'ai beau roulé, eu plusieurs motos, plus ou moins vieille. Je me suis toujours équipé, gant casque cuire, bottes. J'ai toujours entretenu ma moto correctement. Mais je constate que les routes se dégradent, que l'on ne refait plus les bitumes mais qu'on les recouvre d'une colle et de gravillons ce qui les rendent impraticables à moto pendant plusieurs semaines et très dangereuses. Refaire les routes coûte de l'argent, mettre en place un contrôle technique inutile justifié par un rapport fait sur des véhicules de moins de 125cc alors que la plupart des véhicules 2 roues sont de plus de 125cc et bien entretenus, tout cela car cette loi rapporte de l'argent au lieu de coûter, je dis non. On investit dans la sécurité, on ne prend pas de l'argent. Pour les gens qui n'ont pas beaucoup de moyens, l'argent passé dans le contrôle technique, sera de l'argent perdu qui aurait pu être économisé pour un gilet Airbag, un nouveau casque de meilleure qualité.

Alors vérifiez vos arguments et mettez en place des mesures justes, sécuritaires et non un contrôle technique "rentable" pour le gouvernement.

N° 968362 - Accessibilité à un centre

par :

18/07/2023 01:08

L'accessibilité à un centre dans ma région me posera problème, avec mon cyclomoteur limité à 45 km/h.

En plus du coût du contrôle, il me faudra poser une journée de congé,

L'aspect économique me sera réellement préjudiciable.

Après réflexion, pour quel but ? Si ce n'est de satisfaire quelques actionnaires de société privée qui vont s'en mettre plein les poches au détriment des utilisateurs de 2 roues.

N° 968363 - Incompétence des contrôleurs

par :

18/07/2023 01:19

Je fais entretenir ma moto par le concessionnaire chez qui je l'ai achetée, et ceci une fois par an, facture à l'appui (quelques fois gratinée); sachant qu'il est beaucoup plus compétent, puisque c'est son métier, pour effectuer ce contrôle que n'importe quel clamping de chez [réseau de contrôle technique].!!

Question : lorsqu'on sort la moto, on doit porter obligatoirement un casque et des gants homologués. Les contrôleurs en seront-ils équipés s'ils enfourchent nos véhicules?

N° 968364 - mesure du bruit irréaliste

par :

18/07/2023 01:36

Chaque mesure du bruit doit être effectuée de manière rigoureuse, suivant un protocole très précis (voir la méthode FFM); sans quoi le résultat est irrémédiablement faussé. Je doute de la rigueur de chaque centre de contrôle, certains feront de l'abattage pour rentabiliser les investissements.

Le contrôle en statique est très différent de l'homologation, ou la mesure se fait en dynamique, à une vitesse donnée, sur un rapport précis.

Je me demande comment ils vont faire en intérieur !! Impossible à cause de la réverbération !!

N° 968365 - imbécilité monstre

par :

18/07/2023 01:46

Je roule tous les jours à moto, je croise beaucoup de motards, et je n'ai pas vu de motos peu entretenues...

En revanche les infrastructures routières non adaptées aux 2 roues motorisées, il y a un contrôle technique?? non! c'est tellement pratique de ponctionner les vaches à lait que sont les usagers de la route plutôt que de mettre en place les mesures alternatives pour réduire l'accidentalité des 2RM, l'Union Européenne imposait de choisir entre 2 solutions :

- la mise en place du Contrôle Technique moto

ou

- la mise en place de mesures alternatives pour réduire l'accidentalité des 2RM

Sauf que grâce à 3 associations ouvertement anti-moto, le Conseil d'État s'est fait le complice de ces pseudo associations ([association], [association] et [association]) et cela sans écouter les associations défendant les principaux concernés (FFM et [association de motard]).

J'accuse donc le Conseil d'État d'avoir fait le jeu de corruption et lobbying des organismes dont l'intérêt financier est le plus fort plutôt que la sécurité routière.

La [association de motard] rappelle que ce que le CT moto va faire réduire que 0.3% des accidents de la route touchant les 2RM. Ces sources proviennent des assureurs spécialisés pour les motos (AMDM, AMV...)

À quand les doubles barrières de sécurité sur tout le réseau?

À quand l'interdiction de refaire les enrobés avec des gravillons? je peux citer un exemple récent à proximité de mon domicile où de tels travaux ont été effectués SANS SIGNALÉTIQUE! cela mériterait un dépôt de plainte pour mise en danger de la vie d'autrui! car un tel enrobé est d'un risque accru d'accident pour les conducteurs de 2RM.

À quand une sensibilisation des autres usagers sur les risques de comportements accidentogènes avec leur véhicule vis à vis d'une moto?

Et pour parler de l'écologie : je roule avec une moto qui consomme nettement moins que la voiture que j'avais avant (4.5L/100 contre 6.8L/100 pour la voiture) donc je pollue nettement moins. La moto pollue moins surtout quand on est comme moi seul pour se déplacer sans avoir accès aux transports en commun compatibles avec mes obligations professionnelles.

Alors imposer un contrôle technique est à mes yeux une vaste fumisterie! car rouler avec un 2RM en mauvais état est purement suicidaire! Les motards peuvent être considérés comme inconscients mais pas à ce point!

N° 968366 - aucun amélioration à espérer

par :

18/07/2023 01:56

Au vu des aspects qui seront contrôlés, cela n'a aucune plus-value pour les motards; à part nous faire cracher notre argent.

De plus, une trial aura le même CT qu'une sportive ? Une enduro passera aussi à la pollution ? Une vieille meule de collection aura besoin d'un CT tous les 3 ans sachant qu'elle ne sort que les week-ends par beau temps ? Et j'en passe...

Vous confondez l'utilisation et la négligence des scooters en agglomération avec l'utilisation de 98% des motards lambda, c'est à dire que chaque motard conscient des risques prend soin de sa machine et contrôle l'état de sa machine pour sa propre sécurité.

Chaque "bricoleur/débrouillard" peut changer un échappement en 1 h, un pneu en 1 h et ces freins en 30 minutes avant le CT pour ensuite remettre tout ça comme bon lui semble. On voit bien ça pour les voitures de "Jacky"...

N° 968367 - Inefficace !

par :

18/07/2023 02:06

Rappelons que seulement 0,5% des accidents impliquant une moto sont dus à un problème technique et que sur ce 0,5% quasiment aucun problème ne sera détecté par le CTP.

C'est pour cette raison que certains pays européens (Finlande, Irlande et Pays-Bas) ne l'appliquent pas. Des réglementations limitant les nuisances sonores et la pollution (en gr. de CO2) sont déjà présentes sur les cartes grises. Des contrôles routiers « renforcés » auraient été bien plus efficaces....

N° 968368 - Pas question de s'y soumettre

par :

18/07/2023 02:14

Il est hors de question que ma moto 750 cm3 de 1974 entretenue parfaitement et qui ne fait que 3000 km par an ,passe entre les mains de ces pseudo techniciens experts ,qui ne sont pour la plupart pas mécaniciens.

je vais renvoyer ma carte d'électeur à notre petit président et son tout petit gouvernement qui n'a pas les Cou.....de s'opposer à 9 sages grabataires, 3 associations ne représentant qu'une infime minorité de français.

Quelle fierté doivent avoir les motards pour leurs dirigeants, dans les pays qui refusent le contrôle technique moto...

N° 968369 - Experience personnelle

par :

18/07/2023 04:03

J'ai maintenant 60 ans, je roule en moto depuis mes 16 ans, j'ai roulé professionnellement en tant que coursier, en tant que mecanicien,. des situations dangereuses, j'en ai vu, j'en ai connu, mais

jamais à cause du mauvais état de mon 2 roues. Les chaussées glissantes, elles existent: par exemple les raccords de goudron lisse dans le sens de la route pour réparer des fissures, de vraies patinoires par temps de pluie, même avec des pneus neufs alors je ne vais pas reproduire ce phénomène sur chaussée normale en roulant avec des pneus usés. Des conducteurs de voitures qui ne me voient pas et m'obligent à un freinage d'urgence, j'en ai connu, parfois sans pouvoir les éviter, heureusement jamais gravement, alors je ne vais pas rouler avec des freins défectueux. En 2 roues je sais que le danger est présent, j'en suis conscient car sans carrosserie de protection, je ne peux pas changer les comportements des usagers de la route, je ne peux rien sur l'état des routes alors déjà je roule sur un véhicule en état. J'aime les motos j'en ai plusieurs, des anciennes, certaines ne font pas 1000 km par an alors à quoi servirait un CT

N° 968370 - non au contrôle technique

par :

18/07/2023 04:52

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dûs aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % ...

Et, c'est aux motards que l'État veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seuls leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968371 - Avis

par :

18/07/2023 05:22

\* Pour rappel, moins de 0,5% des accidents de 2 roues motorisés ont pour origine une défaillance technique et/ou vétusté.

A la vue de ce seul élément, l'utilité du contrôle technique moto est contestable.

Pour ce qui concerne les nuisances sonores, des moyens de prévention et/ou d'éducation existent et devraient être déployés plus largement et ceux dès l'âge de 14 ans.

Une accentuation des contrôles ciblés sur voie publique est aussi à envisager.

N° 968372 - CONTROLE technique de véhicules de catégorie L

par :

18/07/2023 05:56

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules motorisés soient contrôlés.

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il serait nécessaire que soit clairement explicité qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 968373 - CONTRÔLE technique des véhicules de catégorie L

par :

18/07/2023 06:00

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il est temps que tous les véhicules motorisés soient contrôlés.

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Il serait nécessaire que soit clairement explicité qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 968374 - CONTROLE TECHNIQUE DES VÉHICULES DE CATÉGORIE L

par :

18/07/2023 06:05

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession est déjà en tension sur le recrutement, il faut le faciliter en ouvrant les prérequis aux personnes avec un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession manque aujourd'hui de 1000 contrôleurs techniques, l'ajout de cette nouvelle catégorie de véhicules demandera 500 contrôleurs de plus. Il est indispensable de favoriser l'entrée dans la profession en élargissant les pré-requis. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour simplifier les démarches administratives aussi bien pour les centres de contrôle que pour l'administration une extension de l'agrément existant VL ou PL pour les centres et contrôleurs doit être prévue et maintenue dans le temps plutôt qu'un nouvel agrément. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Ce contrôle ne devrait pouvoir être réalisé que dans des centres déjà agréés pour l'activité véhicules légers ou poids lourds pour garantir un maillage rapide et une bonne qualité d'exécution. Cela favorisera l'équilibre économique des centres de contrôle existants et ainsi la pérennité du maillage. Nous sommes opposés à l'ouverture de centres dédiés à l'activité de contrôle de la catégorie L.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Si des centres de contrôle dédiés à cette catégorie devaient exister, il est indispensable pour garantir un contrôle de qualité d'imposer une hauteur minimale de 4 mètres dans la zone de contrôle pour permettre le levage des véhicules.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La périodicité de passage 5/3/3 n'est pas pertinente, et ne paraît pas assez rapprochée. Il vaut mieux proposer une fréquence distincte par catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules (motos, quads, voitures sans permis)

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec le matériel nécessaire et notamment le sonomètre, pour le contrôle des émissions sonores, et du céléromètre, pour le contrôle du débridage des cyclomoteurs. Les délais de mise à disposition de ces matériels ne permettent pas d'envisager un démarrage de l'activité avant la fin de l'année 2024.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec des contrôleurs bien formés. Les délais de conception et déploiement de ces formations ne permettent pas d'avoir un maillage suffisant au premier trimestre 2024, le démarrage de l'activité ne peut être envisagé avant la fin de l'année 2024.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour faciliter le maillage du territoire, il doit être possible de partager le matériel (sonomètre et céléromètre) entre plusieurs centres de contrôle technique appartenant à un même gérant. Cela impose que les matériels soient conçus pour être mobiles.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La codification des défaillances doit être identique à celle connue pour l'activité VL, sera garantira une meilleure assimilation, réduira le risque d'erreur. Une codification différente serait de nature à allonger le temps de contrôle.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour des questions de sécurité, il est nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manipuler sa moto dans le centre de contrôle technique.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour accélérer le déploiement des formations, celles-ci doivent pouvoir être réalisées en distanciel pour la partie théorique. Cela permettra d'atteindre plus rapidement le maillage nécessaire.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement, il est nécessaire que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Le contrôle technique est un des contributeurs à la diminution du nombre d'accidents, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des nuisances sonores.

N° 968375 - Entretenez et nettoyez vos routes.

par :

18/07/2023 06:32

Je fais environ 20000 km par an en moto et je fais un entretien chaque année chez mon concessionnaire pro. Les seules fois où j'ai été en danger ont été dues aux gravillons sur des routes mal entretenues qui ont failli me mettre à terre.

N° 968376 - Entretenez et nettoyez vos routes.

par :

18/07/2023 06:33

Je fais environ 20000 km par an en moto et je fais un entretien chaque année chez mon concessionnaire pro. Les seules fois où j'ai été en danger ont été dues aux gravillons sur des routes mal entretenues qui ont failli me mettre à terre.

N° 968377 - A quoi bon.

par :

18/07/2023 06:47

Pourquoi instaurer un CT pour les motos de grosse cylindrée et exclure les petites, alors que ce sont celle-ci qui sont le plus modifiées et en mauvais état. tout motard digne de ce nom prend soin de sa machine. avant de mettre un CT, obligez les conducteurs de 2 roues à porter un équipement adapté et non juste des gants et un casque. En cas de chute même à 50 km/h si vous êtes en short et t-shirt un CT valide ne va pas faire grand chose pour vous. Alors arrêtez de vouloir faire plaisir à [réseau de



contrôle technique] et faites plaisir aux médecins pour qu'il n'y ai plus de gens qui arrivent aux urgences en ayant laissé de la viande sur le bitume.

N° 968378 - Pourquoi un contrôle obligatoire ?

par :

18/07/2023 06:51

Bonjour, je tiens simplement à inscrire mon désaccord sur ce CT. Pouvez vous mieux l argumenter, ou alors est ce seulement une charge supplémentaire ? Une façon de facturer encore ? Tout motard sait qu il faut prendre soin de son véhicule, pouvez vous en dire autant des nids de poule, gravillons, barrières ? Toute structure départementale, régionale que nous payons aussi avec nos impôts.

Justifier correctement ce besoin de CT, cela ressemble plutôt à un marché passé pour enrichir les uns et appauvrir les autres. Toujours les mêmes personnes d ailleurs.

Fatiguée d avoir la main à la poche ... Si je roule avec un deux roues défectueux, c est ma vie qui en dépend. Si une route est délabrée et non entretenue, c est aussi accidentogène, voire d avantage.

Pour une fois, écoutez le bas peuple, même si cela déroge à vos habitudes.

Cordialement

N° 968379 - Contrôle technique catégorie L

par :

18/07/2023 07:09

Dans quel but ce CT sinon de céder à un lobby européen dénué de bon sens. Les chiffres le prouvent et ont été débattu à l'assemblée nationale la cause des accidents dû à un mauvais entretien du véhicule est insignifiant.

L'équipement du motard et l'état des routes est bien plus préoccupant que la surveillance de l'état des véhicules.

N° 968380 - contrôle technique

par :

18/07/2023 07:13

Bonjour.

Le contrôle technique pour moi serait redondant avec les contrôles déjà effectués en concession pour les visites périodiques de révision des motos qui sont tous les 10 000kms ou tous les ans. Et rendues obligatoires pour conserver une garantie constructeur.

En plus de toutes les contraintes que cela engendrerait pour les structure de contrôle technique, avec le matériel supplémentaire, la connaissance des motos, l'obligation d'avoir le permis moto pour pouvoir manipuler les véhicule 2 roues...

C'est pourquoi je ne suis pas favorable au contrôle technique des 2 roues.

N° 968381 - Contrôle Technique

par :

18/07/2023 07:13

C'est une bonne chose en soi. Si tous les deux roues sont concernés. Et si tous les contrôles sont effectués et pris au sérieux. Cela veut dire que si quelque chose doit être changé que cela soi modifié pour être à nouveau dans les règles. Car je constate que jamais je n'ai eu ou vu de contrôle de plaque d'immatriculation (taille réglementaire). C'est bénin me direz vous, mais cela fait parti des règles. Il en va du bon sens, des règles qui s'appliquent à tous, pour une bonne harmonie sur la route de tous les usagers. Il n'y a qu'avec des règles que l'on peut faire avancer les choses.

N° 968382 - A QUOI CELA VA SERVIR

par :

18/07/2023 07:26

Motard depuis plus de 40 ans j'ai vu, suivi et bénéficié des énormes progrès techniques et sécuritaires qui ont accompagné le développement de la moto ces dernières décennies. J'ai également vu en parallèle le recul continu de notre réseau routier dans le classement européen en même temps que son incessante dégradation .

Hormis satisfaire l'appétit capitaliste de certains je ne pense pas que ce contrôle technique ait un influence sur l'évolution des statistiques sécuritaires et écologiques

Un motard sait que sa seule « carrosserie » est son corps et qu'en cas d'accident il sera le premier impacté. L'état de sa moto est donc primordial pour lui

Personnellement je respecte les révisions « programmées » par les constructeurs et je n'hésite pas a me rendre entre deux révisions chez mon concessionnaire en cas de doute.

A chaque passage an concession pour une révision ou autre opération j'ai un retour sur l'état de mon véhicule avec un point sur les éléments sécuritaires (comme les freins , pneus..) a changer dans un avenir plus ou moins proche . J'ai une confiance totale dans leurs conseils car ce sont aussi des motards. La moto est une passion, un état d'esprit, un mode de vie.

Un opérateur de contrôle technique actuel n'a aucune connaissance dans la plupart des cas de ce qu'est réellement une moto et je me refuse a laissé ma moto dans les mains de quelqu'un qui n'a pas son permis .

Je parcours en moyenne 6 a 7000km par an j'ai eu 3 accidents aucun lié a un quelconque défaut technique et/ou sécuritaire de ma moto mais a un tiers qui ne « m'avait pas vu » ou qui a forcé le passage en se croyant invincible face a un deux roues .

Retraité depuis peu la moto a toujours été mon moyen de transport pour aller au travail quelque soit le temps et/ou la période de l'année. La mobilité d'un 2 roues comparée a une voiture dans les embouteillages est ce me semble un atout pour la fluidité de trafic et les émissions de gaz ( c'est en tout cas l'avis dans de nombreux pays sauf en France )

N° 968383 - contrôle technique moto

par :

18/07/2023 07:26

je ne suis pas contre une vérification de la moto

seulement si c'est moi qui manœuvre mon véhicule pendant ce contrôle

il m est totalement impossible pour moi de laisser mon 2 rues a un inconnu

le système de contrôle doit s'adapter

pourquoi des contrôles ne sont ils pas menés auprès des responsables des réseaux routiers

pourquoi pas de contrôleurs et un site qui reçoit les doléances pour faire mettre aux normes toutes les infrastructures routières, par les divers responsables, en un délai imparti, avec un suivi .

N° 968384 - Incompréhensible

par :

18/07/2023 07:34

Je suis consterné par ce projet qui ne changera rien à l'accidentologie des motard mais qui servira juste à enrichir les entreprises de contrôle technique, à l'état de se donner bonne conscience.

Il serait 1000 fois plus utile et efficace de remettre nos routes en état et d'améliorer les dispositifs de sécurité des bords de routes.

Je suis donc totalement contre ce projet inutile et d'ailleurs n'est jamais lu de statistiques sérieuse correlant accidentologie et customisation des motos ( je ne parle pas des cyclomoteurs ou scooter trafiqués pour aller plus vite).

N° 968385 - Arrêté contre le ct moto

par :

18/07/2023 07:36

A mon sens un contrôle technique des routes avec obligation de réparation serait plus judicieux pour la sécurité des usagers en deux et quatre roues. Les statistiques sont tronquées, les accidents hors grande métropole sont le plus souvent occasionné par l'état des routes et pas des problèmes liés à l'entretien des deux roues, attention ne pas confondre tous usagers de deux roues ne sont pas considéré comme motard il ne faut pas amalgamer.

N° 968386 - non au contrôle technique

par :

18/07/2023 07:40

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparée depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dû aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % ...

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968387 - Ctrl Tech moto, ne laissez pas votre savonnette sur le sol de la douche !

par :

18/07/2023 07:50

Ceci n'est qu'une enclade de plus de ce gouvernement d'enfoirés ! Ceux-ci sont aux ordres des financiers qui dirigent le groupe [réseau de contrôle technique]. En contre partie ils auront des postes de direction générale une fois de retour à la " vie civile ". Resistenza sempre !!!

N° 968388 - Controle technique deux roues

par :

18/07/2023 07:50

Ce projet met dans une meme categories des vehicules utilisés et entretenus par des utilisateurs qui n'ont rien en commun. Les motos de plus de 125cm<sup>3</sup> ne sont que rarement mal entretenues car un motard n'a pas envie de se retrouver dans une situation difficile colpte tenu de l'absence de protection que nous avons. Il est aussi envisagé de mettre en place un CT tout les 5 ans pour les vehicules de collections... là encore où est la justification ? Sécurité ? Il est mentionné une volonté de mesurer la vitesse max d'un vehicule.. ce qui veut dire installation du vehicule sur un banc d'essai... comment est ce possible ? Ce genre d'installation est deja très peu utilisée dans le monde de la compétition, et là on imagine se servir toute la journee d'un outil si onereux.. Enfin, qu'on nous dise honnêtement ce qui motive ce CT.. si c'est la lutter contre les nuisances sonores de certains c'est un sacré cadeau fait aux controleurs en contre partie. Encore une fois, nos motos ne sont pas les poubelles a 4 roues qui circulaient avant le CT auto. Il n'a aucune raison d'exister suivant les arguments avancés jusque là. A quand une etudes indépendantes sur le sujet (mandaté par qq d'autre que [réseau de contrôle technique]) ?

N° 968389 - contrôle technique 2 ou 3 RM

par :

18/07/2023 08:00

IL faut que les contrôleurs aient le permis moto pour pouvoir effectuer les CT motos. Il faut pouvoir lever la moto pour contrôler les roues (table élévatrice); les béquilles sont inadaptées. La vignette est inutile (le SIV a toutes les données)

N° 968390 - contrôle technique 2 roues

par :

18/07/2023 08:02

Bonjour,

L'utilité du contrôle technique des 2 roues n'est pas prouvée. L'usage du 2 roues est une pratique plaisir, les entretiens sont faits en temps et en heure pour ne pas gâcher ce plaisir justement. D'autre part, les véhicules sont assurés pour 1 conducteur, on va donc mettre sur la moto une personne potentiellement non assurée. Que se passe t il en cas de problème?

De plus, certaines vieilles motos nécessitent une connaissance particulière que le contrôleur n'aura pas forcément.

Et s'il s'agit de parler pollution, une moto pollue moins qu'une voiture, et surtout ne connait pas les bouchons, on n'a pas des files de véhicules qui restent à l'arrêt moteur tournant et clim à fond pendant les grosses chaleurs. Et je ne parle là que des voitures, qui restent à un niveau de pollution "normal". S'il s'agit des poids lourds, qui ne sont pas concernés par les mesures de restriction de vitesse pour pollution (de toute façon ne les respecte pas quand ils sont limités à 70 lors des traversées urbaines, et ne sont jamais contrôlés), les poids lourds se multiplient de plus en plus, on voit des véhicules qui roulent à vide ou peu chargés, mais leur niveau de pollution est de loin

supérieur a celui des autres usagers de la route. Je ne veux pas rentrer dans un clivage moto vs poids lourds ou voiture. Le contrôle technique ne changera rien dans ces cas là de toute façon. Il ne s'agit que de "taxer" un peu plus les usagers de la route en incluant les motards. On répond à Bruxelles qui l'impose, ce n'est qu'une excuse que je n'accepte pas.

Les routes sont dans des états déplorables, les plaques d'égout en virage sont mortelles, les "nids de poules" ne sont plus réparés, et la France fait malgré tout figure de bon élève, il suffit d'aller rouler en Belgique ou en Allemagne pour se rendre compte de l'état des structures routières, qui elles sont un vrai problème de sécurité.

Remettons l'église au centre du village, réglons les vrais problèmes.

NON au contrôle technique moto qui ne réglera aucun problème.

N° 968391 - permis moto obligatoire

par :

18/07/2023 08:04

pour être crédible et efficace: le CT motos doit être effectué par des contrôleurs titulaires du permis moto.

Interdiction d'ouvrir des centres exclusifs CT 2 et 3 RM sous peine d'anarchie des prix.

Ok pour un prix bloqué pour éviter anarchie des prix et contrôles fiscaux qui ne comprennent pas que les prix soient variables!!!!

N° 968392 - Nouvelle vache à lait

par :

18/07/2023 08:05

Les motards, la nouvelle vache de l'état...

N° 968393 - Sans titre

par :

18/07/2023 08:20

Commencer par entretenir le reseaux routier pour diminuer le risque d accident a moto

N° 968394 - Objectif réel du contrôle technique deux roues ?

par :

18/07/2023 08:22

Je n'arrive pas a saisir l'objectif réel de ces contrôles ! Je suis conscient qu'un véhicule en bon état est essentiel et la moto, comme les voitures, sont de plus en plus compliquées à entretenir soi-même. La plus part des gens passent donc chez un professionnel. Globalement, de nos jours, le parc routier est en très bon état, sauf éventuellement les véhicules étrangers car soumis à d'autres règles. Je suis convaincu qu'il y a d'autre enjeux à ce décret (sûrement financier) poussés pas du lobbying. Peu d'accidents sont dû à des véhicules en mauvais état et sûrement encore moins dans le monde du deux roues où chaque motard n'aime pas que l'on touche à sa moto. Concernant le décret en lui même, je ne vois pas comment techniquement un ctr de bruit ou pollution sera fait (des motos on jusqu'à 4 sorties d'échappement). Qui devra manipuler le véhicule ? Quid en cas de chute du véhicule ? Aussi, il n'ai pas clair sur la fréquence du passage de ce contrôle... bref, je vois encore des incohérences techniques, des incohérences sur la pertinence de ce ctr, et cela m'amène à la conclusion que c'est un impôt déguisé.

N° 968395 - Contrôle technique

par :

18/07/2023 08:27

Lorsque la réfection des routes et le contrôle de celle ci sera irréprochable l'état pour mettre le contrôle technique moto

N° 968396 - Mesure inefficace et pénalisante en période d'inflation

par :

18/07/2023 08:30

Bonjour,

De mon point de vue cette mesure est inefficace et pénalise encore plus financièrement les motards en leur demandant une 50e d'euros en période d'inflation ou pour certains le moindre euro compte.

La mesure est inefficace :

D'un point de vue sécurité tous les rapports indépendants montrent que les accidents liés à l'entretien d'un deux-roues sont minimes (moins de 1%)

Le CT n'empêchera jamais une "tête brûlée" de s'encastrer dans un platane à 200 km/h ou de glisser dans un virage dont la chaussée est mal entretenue et qui pour le coup serait moins accidentogène si bien entretenu !

On nous avance aussi les mesures de bruit et de contrôle de la pollution, qui sont évidemment des sujets majeurs. Mais nous savons très bien ce qui va se passer : en moins d'une heure un pot et son système de pollution peuvent être changés sur une moto, le système d'origine sera remis en place uniquement pour le CT et remis ensuite et nous aurons la même personne qui viendra se plaindre pour ses motifs alors que les mesures efficaces existent déjà pour ces sujets : le contrôle de police...

Arrêtons de vouloir faire payer tout le monde pour rien et se donner bonne conscience quand on peut juste appliquer les lois existantes !

Pour finir une vraie mesure en faveur de la sécurité aurait été par exemple de rendre obligatoire un équipement complet et où par exemple la généralisation de la dorsale qui pour une 50e d'euros aurait sauvé bien plus de vies que le CT.

N° 968397 - Mitigée

par :

18/07/2023 08:31

Comme une majorité de mes comparses, ma moto est entretenue. Je pense que l'état moyen du parc moto n'a rien à voir avec celui du parc automobile à l'époque où le contrôle technique automobile a été mis en place. Je pourrais comprendre des arguments tels que "ça permettrait de contrôler les nuisances sonores", mais les motards qui ont un matériel illégal repasseraient dans la légalité pour passer le CT puis remettraient leur pot non homologué de toute façon. Peut-être que ça permettrait de faire le tour de la moto lors d'une vente entre particuliers, mais là encore l'état moyen du parc est plutôt correct. Comme on sait très bien qu'il y a des CT véreux dans le monde de l'automobile, il y en aura pour la moto. Bref, je ne suis pas bien sûre de l'utilité de ce CT.

N° 968398 - Le problème ne vient pas de là

par :

18/07/2023 08:37

Cela n'aura aucune incidence sur la sécurité. En revanche l'état déplorable des routes et de la signalisation routière que les pouvoirs publics ont abandonné, ça oui.

N° 968399 - non au CT sur les véhicules motorisés 2-3 roues!

par :

18/07/2023 08:44

cette mesure n'a pas d'autre but que de faire plaisir aux lobbies de l'industrie .

les véhicules 2-3 roues ne sont pas aussi polluants, aussi potentiellement dangereux que les véhicules à 4 roues. le CT n'est pas utile.

Cette mesure rapportera également à l'Etat sous forme de taxes, qui impose donc aux concitoyens un "impôt" supplémentaire.

Je suis CONTRE.

N° 968400 - Contrôle Technique des 2 ou 3 roues Mauvaise idée

par :

18/07/2023 08:45

Je suis contre pour les raisons suivantes :

Le contrôle Technique ne doit pas concerner les petites cylindrées (inférieur à 125cc), car cela n'améliorera en rien la sécurité routière.

Plutôt que laisser le contrôle des engins à des contrôleurs il vaudrait mieux former et éduquer leurs propriétaires a avoir une parfaite connaissance de leur machine.

Arrêtons de toujours faire payer plus les Français.

Attention car vous vous attaquez à l'un de nos espaces de liberté !

N° 968401 - Pour le contrôle technique

par :

18/07/2023 08:46

Bonjour

Je suis pour la validation d'un contrôle technique à chaque transaction

et cela dès la cylindrée 50cc. Il est totalement faux qu'un motard entretienne correctement sa moto parfois par manque de moyen, même s'il n'a pas d'accident, il y a beaucoup d'épave roulante et des motards qui se font arnaquer sur les transaction.

Au delà de ça, un motard n'est pas un mécanicien et n'a pas forcément le matériel approprié. Il peut y avoir des risques sur des couples de serrage, tension d'une chaîne, usage prématuré d'un moteur, utilisation sur circuit de certaine moto.

En revanche il faut l'adapter sur certaine catégorie de moto comme les Trial ou les Enduros

N° 968402 - Contrôle technique moto

par :

18/07/2023 08:50

Motard depuis 45 années , j'ai l'habitude d'entretenir mes motos , gage de ma sécurité (aucun accident), ce décret s'appuie sur logique politico (écologique) financière, les stats des assurances font apparaître 0,3 pour cent d'accident dus au mauvais entretien de la moto , par contre l'état des routes et les barrières de sécurité tuent massivement. Nous sommes contre le lobby de la [réseau de

contrôle technique], d'autant plus que le conseil d'état a été saisi par trois associations parisiennes de trottinettes électriques , très éloignées une fois de plus de la réalité rurale, c'est insupportable,.concernant le contrôle technique , bonne chance au technicien pour démarrer mes motos au kick, s'il ne fait pas 100 kgs ..... de là à ce qu'il me la mette par terre....

Je pense que c'est un décret inutile , liberticide, et qui va mettre une énorme tension dans la rue et lors des contrôles techniques,si vous voulez sauver des vies, entretenez vos routes.

N° 968403 - Contrôle technique deux roues - utilité?

par :

18/07/2023 08:53

S'agissant des motos, le contrôle technique me semble être une mesure prise sans fondement scientifique/statistique ou de bon sens et il n'apportera aucune plus-value dans les domaines qu'il est sensé améliorer.

- le contrôle des pièces de sécurité est facile et se fait sans avoir besoin de démonter ou surélever le véhicule (plaquettes, pneus, éclairage, commandes, liquides de frein, ...). De plus ces contrôles de sécurité sont enseignés dans le cadre de l'examen du permis moto.

- un défaut touchant à la sécurité ( pneu sous gonflé, frein "mou", une commande de gaz qui ne revient pas, ...) sur une moto est ressenti, très défavorablement, immédiatement au cours de la conduite.

- les chiffres réels de l'accidentologie liés à l'état de la moto semblent contredire les arguments avancés

- s'il s'agit de lutter contre le bruit, le remplacement d'un silencieux de moto est facile même pour quelqu'un de novice en mécanique, ceux qui ont peu de scrupule prendront le temps de faire cette manipulation avant et après le contrôle. Retirer et remettre une chicane est encore plus aisé. Les contrôles aléatoires et les sanctions qui en découlent me paraissent bien plus efficaces. Et pourquoi ne pas interdire la vente de ces pièces non homologuées?

- cette mesure n'aura aucun impact sur les délinquants de la route qui, pour certains, roulent sans permis, sur des motos non homologuées, non assurées. Ceux qui se plieront à cette obligation seront ceux qui respectent les règles par ailleurs.

Je m'interroge donc sur les motivations ayant conduit à sa mise en place.

N° 968404 - Inutile !

par :

18/07/2023 08:57

Commencez déjà par entretenir correctement nos routes et vous occupez des VRAIS délinquants ! A bon entendeur.

N° 968406 - NON

par :

18/07/2023 08:58

Non non et re non !!!

N° 968407 - Contre le contrôle technique moto

par :

18/07/2023 09:01



Bonjour, il y en a marre que des technocrates qui ne connaissent rien à la technique nous impose leurs lois avec en réalité des lobbyistes de chez [réseau de contrôle technique] ( certainement bien rémunérés) . Occupé vous des vrais problèmes de sécurité comme les chaussées et ralentisseurs dangereux.

Combien de morts par an du au tabac,à l'alcool...

Ras le bol du racket organisé autour des véhicules qui nous servent à nous déplacer et à travailler, j'avais oublié que vous n'êtes pas concernés puisque vous êtes accompagné par la police et les excès de vitesses vous connaissez pas puisque vous n'avez pas à conduire...

Allez faire un tour avec un motard,un vrai pas un motard parisien qui bondit d'un feu rouge à l'autre si vous avez le courage bien sûr .

Peut-être que là vous comprendrez ce que veut dire sécurité avant de monter sur la moto.....

N° 968408 -

par :

18/07/2023 09:07

Bonjour

Je suis ingénieur retraité , ex directeur technique d'un major du contrôle technique de la construction et motard depuis 37 ans.

La lecture de l'arrêté m'invite aux commentaires suivants:

- le texte décline des éléments de contrôle qui ne correspondent pas à la moto mais à toutes sortes de véhicules comme l'indique le titre. Ce en quoi la spécificité des points de contrôle moto n'est qu'approximative et deviendra inévitablement sujette à interprétation , les professionnels du contrôle n'hésiteront pas à adapter à leur avantage.

- la particularité de la moto est que les éléments de sécurité sont directement visibles par le conducteur , y compris pour les organes d'éclairage et les clignotants.

- Par ailleurs le titre 1 précise bien que le conducteur doit assurer lui-même les obligations qui relèvent du permis et doit maintenir son véhicule en bon état.

- ceintures de sécurité, et autres organes correspondant aux véhicules à 3 et 4 roues et autres sujets du même type , il ne correspondent pas à un 2 roues.

Etc. Le texte est trop général pour correspondre précisément à un contrôle spécifique des motos.

D'une manière générale :

-pour les motos supérieures à 50cm<sup>3</sup> le concessionnaire vérifie à chaque entretien et révision à l'ensemble de ces vérifications car ils ne peuvent pas laisser les véhicules repartir avec des organes défectueux.

-je ne suis pas opposé par contre à une vérification des vélomoteurs et autres engins de moins de 50cm<sup>3</sup> qui sont quasi systématiquement l'objet de modifications par des jeunes qui ne disposent pas toujours des connaissances techniques nécessaires.

- Dans le même esprit, la modification des motos pour en changer le genre (café racer,customs, etc.) devrait elle être soumise à vérification des organes de sécurité-même si les bricoleurs disposent de connaissances techniques.

- le texte de la directive évoquait un contrôle technique et des mesures compensatoires , pourquoi ne pas travailler sur les mesures compensatoires comme une adaptation du système viaire à la pratique du deux roues.

Pour finir, il me semble plus adapté de travailler sur les infrastructures routières que sur les véhicules eux-mêmes , par ailleurs cela correspondrait à un bénéfice pour tous les usagers.

La Fédération Française des motards en colère (qui sont des citoyens) a proposé un très grand nombre d'adaptations et d'idées d'amélioration qui restent valables et bien plus raisonnables pour l'ensemble des usagers: pourquoi ne pas en tenir compte et persister dans une voie qui tient compte réellement de l'expérience des usagers et pratiquants. N'oublions pas que dans l'accidentologie, la part de défaillance technique est d'une valeur de l'ordre de 0,3 pour cent des accidents, ce qui indique que de grands progrès sont à envisager dans d'autres domaines.

N° 968409 - Contrôle technique des deux roues motorisés : l'état des routes avant l'état de nos motos !

par :

18/07/2023 09:08

Bonjour,

Comme énormément de motards, je pense qu'il faudrait sérieusement remettre en cause l'état de nos routes avant d'imposer un "contrôle de sécurité" sur nos motos. Pour rappel, le mauvais état de nos motos représente moins d'un pourcent des causes d'accidents routiers.

Ce contrôle n'a que pour but de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état et dans celles des grandes enseignes de contrôles techniques.

Ce contrôle n'est donc pas du tout justifié, et ne fera qu'appauvrir le pouvoir d'achat des français.

N° 968410 -

par :

18/07/2023 09:09

Un collègue a eu un accident de moto relativement grave à cause d'un trouble dans la chaussée...

Et moi à chaque sortie je sers les fosses entre les plaques d'égouts, les bandes blanches, et les voitures, par moment je vois ma vie défiler alors qu'en 8 ans je n'ai jamais eu d'accident et j'entretiens ma moto. Tous les motards que je connaisse entretiennent leur moto car nous n'avons pas de marge d'erreur....

Le problème n'est pas les motos mais les routes !! Après contrôler les 50cc oui... certains font peur à voir

N° 968411 - ok CT mais dans quelles conditions

par :

18/07/2023 09:12

personnellement cela me rassure d'avoir un CT en plus de mon entretien annuel chez mon concessionnaire de la marque...mais attention à ce que cela comprend ...que cela ne pénalise pas les moins fortunés comme c'est le cas pour les 4 roues .

N° 968412 - Tous dans le même sac

par :

18/07/2023 09:20

Le contrôle technique moto ressemble beaucoup à un copier coller du contrôle technique voiture . Et les agréments des contrôleurs comme des centres vont être simplifiés . Et pourtant que de différences entre une voiture et un deux roues . Dans les marques de voitures beaucoup de plateformes sont communes et parfois les différences n'existent qu'au niveau carrosserie et équipements ( exemple : Renault et Dacia, Volkswagen et Seat, Renault et Nissan , Peugeot et Suzuki, Peugeot et Fiat, Fiat et Suzuki, etc....) En ce qui concerne les motos il n'y a aucune comparaison possible d'une marque à l'autre voire même au sein d'une même marque . Contrôle, vérification, entretien nécessite

des compétences très spécifiques . Ce qui ne semble pas être le cas pour le CT2RM ... si j'ai bien compris le texte de « loi » ... et cerise sur le gâteau les voitures sans permis sont assimilées aux motos &#128514;&#128514;&#128514;&#128514;Tout comme il me semble avoir compris que sous le vocable « tricycle » on va retrouver aussi bien les CAN Am que les Sidecar ! On marche sur la tête !!!

N° 968413 - CT MOTO

par :

18/07/2023 09:30

Bonjour la mise en place d'un CT pour les motos est inutile, des lois existent déjà pour encadrer les nuisances sonores et autres défauts des organes de sécurité, ce n'est pas nécessaire de rajouter une contrainte obligatoire.

Les motos parcourent souvent beaucoup moins de kms que les voitures et sont généralement très bien entretenues de plus contrairement à une voiture ou il faut une fosse ou un pont pour vérifier certains organes, sur une moto tout est apparent et facilement contrôlable par le propriétaire.

N° 968414 - CT vehicule collection

par :

18/07/2023 09:33

Les vehicules de collection ne roulent que quelques kilometres par an et sont extremement bien entretenus du fait de leur valeur historique et financiere, le controle technique va grever le cout pour les collectionneurs n'engendrant aucun resultats, ni pour l'aspect environnemental ni securitaire et les contraindra à revendre tout ou parti de ces vehicules entrainant une perte historique et technique.

Pour les vehicules actuellement utilisés par la majorité des motards ,l'aspet entretien est respecté car il en decoule leur propre securité, donc je ne vois pas l'interet du CT, il serait plus utile d'augmenter les budgets d'entretien dédiés aux routes et organiser des sceances de formation pour la conduite en securité.

N° 968415 - Non au CT 2 roues

par :

18/07/2023 09:36

Merci de bien vouloir garantir des routes correctes et moins dangereuses avant de venir contrôler nos 2 roues par des personnes non formées correctement

N° 968416 - Inutile pour la sécurité

par :

18/07/2023 09:38

Ce contrôle technique est inutile. Les éléments de sécurité d'une moto sont tous apparents et peuvent se vérifier soit même.

À la différence d'un automobiliste, un motard ne peut pas se permettre d'accident. Le moindre accident a des conséquences physique ce qui explique que les éléments de sécurité sont "naturellement" vérifiés par les motard.

De plus, plusieurs études ont prouvé que les problèmes techniques ne sont responsables que d'une infime part des accidents. Alors que les infrastructures sont en cause dans plus de cas.

Plutôt que de mettre en place un CT il serait préférable de renforcer la formation de TOUS les usagers de la route.

N° 968417 - La mort programmée des vieilles mobylettes

par :

18/07/2023 09:43

Vous programmez la fin des vieilles mobylettes ,le petit plaisir des cinquantenaires ,on commence a avoir l'habitude d'avoir tout les jours un peu plus de contraintes dans la vie de tout les jours pour justifier des contrôles qui sont tjs appliquée aux mêmes sa devient pénible

N° 968418 - Contre le projet de CT dit "2&3RM"

par :

18/07/2023 09:44

Bonjour,

après avoir lu attentivement les "projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur" il est évident que je ne peux qu'être contre une telle ineptie.

1 - Vous mettez dans le même texte des contraintes pour des vehicules de conceptions totalement différentes. Vous avez sans aucun doute fait un copie/collé du CT voiture en allégeant un peu certaines contraintes. Mais en faisant cela vous mettez toutes les catégories L\*\*\*\* sur le même contrôle technique. Hors on ne peut en aucun cas mettre dans la même gamelle des 2&3RM les catégories L6e-B et L7e-C. Ces dernières sont de concetion "voiture" et non "moto". Résultat dans l'arrêté on trouve de la page 20 à 34 (annexe 1) des abérations de vouloir contrôler sur des motos : les ceintures de sécurité, les essuies-glaces, les fusées, et autres essieux ! Allant même sur l'absolue inconcevable de l'alinéa F.1.2. Concernant les véhicules de la catégorie L, pour les véhicules à allumage par compression (Diesel) !?!?! Preuve s'il en était que les catégories L6e-B et L7e-C doivent se plier au conditions du CT automobile traditionnel et non au CT-2&3RM.

2 - Dans ce qu'il reste pour le "véritable" CT2&3RM, tous les points de contrôles de sécurité peuvent se faire de façon visuelle. Ce que l'on fait déjà de façon très régulière n'étant pas assez débiles pour mettre notre vie en danger. Et ce d'autant plus que nos concessionnaires le font également de façon obligatoire, lors d'une simple vidange, mais gratuitement, ou du moins comprise dans le forfait d'intervention. Qui plus est un mécanicien à la possibilité, voire le devoir, de faire une rétention de la moto s'il la juge dangeureuse et que le client refuse de faire les réparations adéquates.

3 - Ce n'est pas ce CT qui va résoudre le problème des échappements bruyants. Un "kéké" ne mettra pas bien longtemps à changer son pot d'échappement avant et après CT.

4 - Enfin le contrôle de la pollution devrait être fait de façon aléatoire et non obligatoire. En effet nos motos sont (ou ont été) vendues avec un certificat d'immatriculation donnat toutes les indications d'homologation sur ce titre comme sur les autres caractéristiques techniques du véhicule. Et nos motos polluent bien moins que tout autre véhicules thermiques.

5 - Nous vivons ce projet de CT2&3RM comme une injustice flagrante, n'ayant qu'un seul intérêt financier, visant à pomper de fortes sommes pour les opérateurs de contrôle et pour l'état via la TVA. Ce n'est en aucun cas une possible justification d'ammélioration de la sécurité, ni de la pollution.

Conclusion = je suis pour le retrait définitif de ce projet, comme nous en donne la possibilité la commision européenne. Tournez vous vers des mesures alternatives comme cela fut fait pendant un temps. L'éducation en treme de sécurité est une bien meilleure solution. Ne cedez pas au lobbyisme de [réseau de contrôle technique] et consors, ni au lobbyisme d'associations bobo-escro-écologistes en plein conflits d'intérêts.

N° 968419 - Contrôle technique motos, pourquoi faire ?

par :

18/07/2023 09:44

Bonjour.

Quand on voit l'état des routes et le pourcentage d'accidents des 2 roues dû à l'état de la moto, je ne peux m'empêcher de penser que l'état devrait s'occuper de ses obligations avant de taxer une fois de plus les citoyens Français.

Au même titre que le fameux 80km/h sur les départementales, cette mesure ne va servir à rien, à part appauvrir un peu plus les Français.

Un contrôle technique moto ne changera pas le comportement des motards, ni le comportement des automobilistes.

Tous les organes de sécurité d'une moto sont visibles, on nous apprend à les contrôler lors du passage du permis moto, ce qui n'est pas le cas pour le permis voiture car plus complexe et pas toujours visible.

Le temps que l'état perd avec ce sujet pourrais être utilisé pour d'autres sujets beaucoup plus utiles pour

notre pays.

Cordialement,

N° 968420 - CT des motos/scooters: parfait pour le contrôle sonore des pots d'échappement

par :

18/07/2023 09:48

Je suis l'heureux propriétaire d'une Goldwing que j'utilise en mode loisirs. Je la chouchoute, la brique régulièrement, la fait passer en concession au moins une fois par an (avant l'hiver pour changement des pneus et entretien, et parfois avant un long périple d'une semaine et 2000-2500km), et le CT ne me fait pas peur.

Je comprends que certains utilisateurs de leur deux-roues peuvent en avoir peur: pot modifié, entretien irrégulier, ... Pour eux, leur monture est un moyen de déplacement ou un faire-valoir. Certains ne feront même pas le contrôle technique. Et c'est bien toujours le même problème: ceux qui ne respectent pas les règles (modifications interdites du véhicule, entretien pas effectué, CT pas effectué, ...) sont ceux qui devraient absolument passer par le CT, tout particulièrement ceux qui ont changé le pot d'échappement qui pollue plus aussi bien chimiquement qu'auditivement. Et ceux-ci vont s'affranchir du CT. Dommage pour la communauté! Un petit nombre entache la respectabilité du plus grand nombre. Et comme les contrôles de police ne peuvent s'appliquer qu'à une fraction minimale de la population visée, ces irrespectueux des règles passeront au travers des mailles du filet. Et comme d'habitude, les bons élèves auront l'impression (avérée) d'être la vache à lait...

Faut-il donc oublier le CT des motos ou mettre un flic derrière chaque "citoyen"? Ni l'un ni l'autre sans doute, d'une part car l'UE requiert le CT des motos (et la France fait partie de l'UE) et d'autre part car la police serait mieux employée à rasséréner les Français en traquant les délinquants de tous ordres plutôt que de vérifier les CT ! encore et toujours un problème de priorités et de moyens ! Ainsi donc, le CT des motos est inévitable à terme ... mais qui va former les centres de CT, et comment tout cela se mettra en place??? J'espère que le gouvernement prendra le temps de travailler avec l'ensemble de l'écosystème (et surtout les motards et les garages motos !)

N° 968421 - avis contrôle technique moto

par :

18/07/2023 09:50

Je suis un motard de 57 ans, j'ai repris la moto il y un an et demi après plus de 20 ans d'arrêt.

J'ai acheté ma moto d'occasion en concession, révisée.

J'ai roulé environ 3000 km en 1 an

J'ai fait faire la révision annuelle en concession, où ils vérifient si des changements sont à faire ( pneumatiques, kit chaîne, plaquettes freins).

Je contrôle la pression des pneus environ une fois par mois, nettoie et lubrifie ma chaîne, Je prends soin de ma moto, car j'ai conscience de ma fragilité en cas d'accident.

La plupart des motards font de même, car une moto mal entretenue est un danger d'abord pour son utilisateur.

Je n'avais pas d'avis préconçu sur le contrôle technique ( je le fais depuis des années pour les voitures du foyer), je me suis renseigné en ligne ( Motomag, [association de motard]).

Je pense que le contrôle technique apportera juste une pénalité pécuniaire aux motards qui entretiennent leur véhicule, qu'il est inutile sauf, éventuellement en cas de vente entre particuliers.

N° 968422 - CT non souhaité

par :

18/07/2023 09:55

Bonjour,

Nos motos sont révisés régulièrement, je ne vois pas l'intérêt d'une telle mesure.

N° 968423 - Contrôle technique 2 roues

par :

18/07/2023 09:58

La réduction du bruit des 2 roues trop drastique mettra en danger la vie des motards au milieu de la circulation automobile et de ses comportements non respectueux.

N° 968424 - ENTIEREMENT D'ACCORD AVEC LA MISE EN PLACE DU CONTROLE TECHNIQUE POUR LES 2/3 ROUES MOTORISÉS

par :

18/07/2023 10:02

Je suis conductrice quotidienne de scooter 50 cc depuis 4 ans et je suis entièrement d'accord avec l'application d'un contrôle technique pour les 2/3 roues motorisées.

Les associations de motards qui sont contre pensent qu'il n'existe que des motards responsables et qui savent entretenir et contrôler eux mêmes leurs véhicules. Ils ont tort et ne voient pas plus loin que leur bulle.

Sur la route, en 2/3 roues, il y a en GRANDE MAJORITÉ des conducteurs au comportement dangereux conduisant des véhicules dangereux tel que :

Des épaves à peine roulante qui crache de la fumée noire quand il faut monter une petite côte et autres pollueurs,

Des véhicules débridés (illégal) qui nuisent à la tranquillité des riverains avec leur bruit de pétards à toute heure du jour et de la nuit,

Des véhicules sans rétroviseurs qui conduisent comme s'ils étaient seuls sur la route (changement de direction sans clignotant et sans contrôle par exemple)

Les contrôles techniques devraient même inclure le contrôle de la possession et la conformité des équipements de protection individuelle. Le nombre de gens qui conduisent sans gants, sans veste, en tongs, avec des casques qui ne s'attachent plus est assez impressionnant.

Sans parler des rodéo sauvages je pense même que les contrôles des forces de l'ordre sur la route devrait s'intensifier. Il n'y a même pas besoin de formation spécifique pour repérer le manque d'équipement de protection, les gens qui ne savent pas conduire et/ou qui ne respectent pas le code de la route, le bruit généré par les engins, les bouts de carrosserie qui manque de se détacher à tout moment et les fumées d'échappement suspects.

Je suis plus que d'accord, j'ai hâte que ce décret soit mis en place.

N° 968425 - Avis sur le contrôle des 2 roues

par :

18/07/2023 10:05

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile. Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 968426 - Un CT moto, pourquoi faire ?

par :

18/07/2023 10:08

Bonjour,

Pour la sécurité des motards, bien sûr! En est-on sûr ?

Le motards ne sont pas suicidaires par nature.

Leur moto en plus d'être un outil de déplacement est aussi un véhicule plaisir. Donc pas question de ce faire du mal.

Le contrôle technique, chaque motard le réalise à chaque fois qu'il utilise sa moto.

Qu'y a-t-il d'impératif pour sa sécurité ?

Des pneus en bon état : Facilement vérifiable.

Des freins fonctionnels : Essayés par obligation lors du démarrage du véhicule, dès les premiers mètres de conduite.

Une chaîne en bon état (pour ceux qui en sont équipées), vérifiée au moins à chaque graissage.

un état général faisant que la conduite est souple et sans à-coups (direction, embrayage, entraînement de la roue arrière...), où serait le plaisir de conduire une moto dans ces conditions.

Les motards, dans leur grande majorité, aime leur véhicule, le "bichonne" et en sont fier. Même sans compétences techniques particulières, ils font de sorte que leur moto soit en excellent état, pour leur propre sécurité. Ils feraient assurément plus confiance à leur garagiste qu'à un contrôleur... qui n'a peut-être même pas son permis A

Alors à quoi servirait ce contrôle technique, à la sécurité des motards ? On peut sincèrement se le demander.

Slts,

N° 968427 - Ce controle technique est-il obligatoire?

par :

18/07/2023 10:16

Comme le dit la [association de motard], nos motos nous les contrôlons nous même à chaque utilisation, tous les organes de sécurité sont visibles et accessibles à l'inverse d'une voiture.

Le contrôle par un centre agréé est donc inutile...

Ci celui-ci est mis en place pour une minorité d'utilisateurs de 2 roues qui ne respecte pas les lois existantes (bruit, plaques d'immatriculation, pneus lisses, rétroviseurs) il existe déjà des sanctions prévues, il suffit juste de les appliquées!

Un citoyen motard qui ne demande qu'à rouler sur les routes françaises tranquillement sans avoir l'impression de se faire racketter.

N° 968428 - Contre

par :

18/07/2023 10:21

Le contrôle technique des deux roues ou des tricycles, quadricycles à moteur est mis en place pour de mauvaises raisons. Un pot d'échappement bruyant se change pour le contrôle, un débridage de véhicule peut s'inverser très facilement...

Et faire moins de bruit ne changera en rien la sécurité routière.

Un contrôle sur l'espace public par les forces de l'ordre sera plus efficace et certainement moins couteux pour le contribuable.

Et puis il y a les collectionneurs dont je fais partie, qui vont être "punis" financièrement par la mise en place de ce contrôle sur des véhicules dont parfois la valeur sur le marché n'excède pas de beaucoup deux ou trois passages au contrôle technique.

Je suis totalement contre cette mesure.

N° 968429 - CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

18/07/2023 10:23

Bonjour, pourquoi contre ? pour différentes raisons que vs connaissez déjà en premier le faible pourcentage d'accidents moto dus à un défaut de la moto en elle même contre parce que payer 50 euros pour un controle que j'effectue régulièrement sur ma moto c'est tout simplement abuser, contre le controle pollution car mis à part quelques exceptions les motos actuelles sont tout à fait aux normes actuelles, par contre il serait souhaitable et même urgent de

REFAIRE ET D'ENTREtenir CORRECTEMENT LES AXES ROUTIERS LES ROUTES DE CAMPAGNE DE GOMMER LES RALENTISSEURS DANGEREUX

ET D'ALERter LES AUTOMOBILISTES QUE LEURS CONDUITES AVEC LE TELEPHONE ENTRE AUTRE EST SOURCE D'ACCIDENT

Je pourrais énumérer d'autres exemples bien sûr mais je m'arrêterais là pour moi ce controle n'a que de but de faire plaisir à quelques associations totalitaires

Amitiés motardes

N° 968430 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

18/07/2023 10:28

Encore un lobbying qui n'a certainement pas pour but premier la protection des motards ou même le bien être de notre planète.

Tout motards qui se respecte sait combien il est dangereux de rouler avec un véhicule qui ne serait pas fiable d'un point de vue technique. Nous redoutons tous la chute et depuis 33 ans que je roule en moto, je n'ai jamais côtoyé un de mes confrères qui prendrait le risque de rouler sur un engin peu fiable et qu'il ne pourrait maîtriser pour sa propre sécurité et celle des autres.

Par contre depuis ces 33 ans passé à rouler en deux roues, je n'ai jamais non plus rencontré un de mes confrère qui n'ai chuté ou s'est fait de belles frayeurs à cause de l'infrastructure routière qui trop souvent nous met en péril. Les exemples sont aussi nombreux que les motards et je doute



réellement que les causes d'accidents soient principalement liées à un simple non contrôle technique, comme certains organismes qui y trouveraient un aspect financier non négligeable, voudraient nous le faire croire.

Quatre kilomètres aller retour, c'est la distance que je dois parcourir pour faire mon C.T voiture, deux cent kilomètres aller retour c'est certainement celle que je devrais parcourir pour faire celui de ma moto. J'habite dans le centre du Loiret et il y aura de grandes chances que je sois obligé de remonter sur Orléans ou Bourges pour trouver un garage agréé au C.T moto, plutôt contraignant et non polluant et combien seront nous dans le même cas ?

Soyons sérieux ! Arrêtons de nous faire manipuler, croyez- vous réellement que le C.T moto va : Limiter le nombre d'accident ? J'en doute sincèrement.

Limiter la pollution ? Certainement pas !

Bref , je pense que c'est une mesure qui n'a pas beaucoup de sens, à part celle de nous mettre une contrainte financière et pratique supplémentaire !

N° 968431 - Quand les lobbys dictent la loi...

par :

18/07/2023 10:29

Une fois de plus, ce sont bien les lobbyistes, [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autres, qui dictent les actions gouvernementales.

Il n'existe aucune raison fondée de mettre en place un CT23RM :

- Le rapport MAIDS a démontré que l'état des 23RM n'était que très faiblement en cause dans l'accidentologie.
- Les propriétaires entretiennent leurs 23RM pour une raison évidente, un mauvais entretien met en péril leur vie.
- Les efforts demandés aux constructeurs pour limiter la pollution des 23RM portent leurs fruits et les véhicules progressent sans relâche.

Ce CT n'apportera rien si ce n'est d'appauvrir encore plus le citoyen lambda pour des raisons purement lucratives d'enseignes à qui profiteront cette instauration.

Appel de phare

N° 968432 - controle technique moto

par :

18/07/2023 10:31

voilà une façon déguisée de récupérer de l'argent.

les motards entretiennent régulièrement leur engin car il en va de leur sécurité ils n'ont pas besoin qu'on leur disent.

il faut arrêter de mater tout le monde.

les petits jeunes qui roulent en scooter font aussi attention à leur monture sauf ceux qui roulent sans assurance sans permis donc ça ne changera rien sauf pour les gens honnêtes qui vont encore mettre la main à la poche.

N° 968433 - Contrôle technique 2 et 3 roues motorisés.

par :

18/07/2023 10:31

Bonjour

Motard depuis 50 ans. J'affirme que le contrôle technique est totalement inutile. Nous contrôlons tous régulièrement nos machines avant de prendre la route . Les freins, les pneus, l'éclairage etc... Je

ne connais pas de motards qui prennent la route sans effectuer ces contrôles. Les gens inconscients n'iront pas dans les centres de contrôle. L'argent me semble être la seule raison de la pression des groupes ( [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autres) pour mettre en place ces contrôles, les accidents liés aux défaillances techniques ne représentent rien par rapport aux accidents liés aux très mauvaises états des infrastructures routières. Le gouvernement doit ouvrir les yeux et ne pas céder à la pression des l'hobbyistes.

N° 968434 - Contrôle technique 2 roues

par :

18/07/2023 10:31

Ce courrier pour signifier ma réprobation vis-à-vis du contrôle technique pour les motos. Les accidents dûs au mauvais entretien des véhicules étant réduits à la portion congrue, il apparaît clairement, une fois de plus, qu'il s'agit de céder face aux lobbies et à l'argent facilement gagné. J'invite donc notre gouvernement à remettre l'impôt sur la fortune ainsi qu'à lutter efficacement contre l'évasion fiscale, il y aura là matière à davantage de revenus.  
Cordialement,

N° 968435 - non au contrôle technique

par :

18/07/2023 10:34

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dû aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968436 - Injustice

par :

18/07/2023 10:34

0,5 % des accidents où l'état de la moto est en cause, 30 % où l'état des routes est en cause : cela dit tout mais les chiffres d'accidentalité des 2RM, ce gouvernement n'en tient pas compte.

10 % de 2RM en plus, c'est 50 % de bouchons en moins : cela dit tout mais la fluidité de la circulation, ce gouvernement n'en tient pas compte.

30 % de motard en plus et 19 % de morts en moins. Cela dit beaucoup : mais les progrès du monde motard, ce gouvernement n'en tient pas compte.

La TVA sur les équipements de sécurité à 20 % alors qu'en 2003 le gouvernement avait promis une baisse de la TVA là-dessus : cela dit tout mais la sécurité des motards, ce gouvernement n'en tient pas compte.

C'est une mesure électorale incitée par des considérations parisiennes spécifiques avec un ministre qui apparemment vise la mairie de Paris. Il n'est pas tenu compte des ruraux, quantité négligeable. Mais attention Paris n'est pas la France et 4 millions de motards, c'est 4 millions d'électeurs, sans oublier les jeunes en 50cc qui vont voter aux prochaines présidentielles et n'oublieront pas eux non plus ce coup en traître.

En résumé, une mesure qui ne tient pas compte de la réalité, antisociale, injuste et répressive. Digne de la Macronie.

N° 968437 - Pourquoi ?

par :

18/07/2023 10:37

Pourquoi un contrôle technique pour les 2-3-4 roues ?

Si c'était pour améliorer la sécurité routière, cela serait justifié, mais tel n'est pas le cas.

Force est de constater que les accidents de moto ne sont pas liés à des défaillances techniques, mais plutôt au mauvais entretien des routes, de la signalisation, voire des problèmes liés aux comportements et au partage de la route avec les automobilistes, trottinettes et vélos...

Il serait opportun de miser davantage sur l'entretien des infrastructures, la formation de tous (déjà pour les permis, mais aussi dès l'école et des piqûres de rappel tous les 10-15 ans), la prévention (dès le plus jeune âge) et des aides de l'Etat pour passer à l'électrique, et la répression pour les contrôles du bruit sur les machines trafiquées (pourtant interdit) et les comportements sur les routes (radars).

Alors c'est pourquoi ? Certainement pour augmenter le chiffre d'affaires du leader européen du contrôle technique ! Encore payé !!

Pour ma part, j'ai une moto de collection de 25 ans dont l'entretien a toujours été suivi par un concessionnaire agréé, et dont je peux assurer aussi mes contrôles avant chaque ballade. Je suis prudente et je porte des équipements de protection (que dire quand on voit des motards en short !), le moteur tourne comme un ronron.

Dans les villes, pour éviter les pollutions sonores et olfactives, les déplacements doux devraient être encore plus encouragés, il y a encore de gros retards de pistes cyclables. Je me rends au travail tous les jours en vélo et les voitures passent souvent prêts alors qu'elles devraient se déporter d' 1,5 mètres.

Donc arrêter de penser à remplir les poches de certains et agissez plutôt sur le long terme avec une vraie politique de prévention et de formation adaptée.

N° 968438 - 50 cc

par :

18/07/2023 10:38

Habitants un petit village de 94 habitants du nord de la Dordogne, nous n'avons aucun transport public à proximité et les commerces les plus proches sont de plus en plus loin. Le lycée est à 8 km et est menacé de fermeture régulièrement. Les postes, gendarmeries, écoles, services publics ferment régulièrement et s'éloignent de plus en plus.

Pour ces raisons pratiques, pour son autonomie et sa liberté, ma fille a travaillé tout l'été dernier afin de s'acheter une petite 50 cc. Évidemment, en occasion, on n'a trouvé qu'un 2 temps qu'elle bichonne et qu'on entretient attentivement.

Avec un peu de « chance », le centre de CT 2 RM le plus proche sera à 40 kms, car les locaux ne feront pas les motos (ils l'ont annoncé), et au pire 88 kms. Elle devra donc parcourir une de ces distances aller et retour pour amener sa moto au CT ! On marche sur la tête.

Qu'en sera-t-il du contrôle antipollution pour les deux temps pourtant autorisés par l'Europe afin de sauver des entreprises espagnoles ? Et dans ce cas, dans nos campagnes, je voudrais bien qu'on fasse le contrôle antipollution sur les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, tracteurs et autres engins agricoles de tous poils que je vois fumer sans réserve, et je ne parle même pas du bruit.

Enfin, contrôler la vitesse de ces 50 cc, c'est peut être bien en théorie mais pouvoir dépasser les 45 km/h sur nos routes de campagnes c'est une question de survie pour nos enfants. Deux morts en 4 ans parce que percutés par l'arrière par un VL dans notre région, c'est beaucoup trop et c'est la hantise de tous les parents d'adolescents motards que je connais, alors qu'à 60 km/h ils diminuent très fortement ce risque.

Comment pourrai-je jouer avec la vie de ma fille en la laissant partir sur une moto non entretenue ? C'est aberrant.

Par contre, on voit fleurir sur nos routes nombre de nids de poules de toutes sortes, de zones gravillonnées non signalées, de déformation de la chaussée, de bordures défoncées et ça c'est mortel.

Ce contrôle technique ne m'inspire que de la colère. Je propose à M. Beaune de venir faire un tour sur ma moto, qui passera le CT sans problème, en empruntant une de ces routes. Il comprendra ce que veut dire « avoir la peur de sa vie ».

N° 968439 - J'effectue un entretien régulier et je répare et rectifie

par :

18/07/2023 10:46

Bonjour,

je suis opposé à un contrôle technique des deux et trois roues car je fais faire chaque année un entretien par le réparateur habituel et agréé de mon engin et à chaque éventuel signalement d'un défaut, je fais effectuer la réparation. De même j'anticipe celles-ci dès la moindre alerte.

En conséquence, je ne vois pas ce qu'un contrôle supplémentaire et inutile pourrait améliorer puisque mon garagiste est équipé de tous les outils utiles et nécessaires pour le dit entretien.

Je suis aussi comme il se doit attentif à l'état apparent en premier lieu et aux vérifications avant utilisation (pneus, huiles, éclairage, signalisation, liquide, carrosserie, béquille, etc.).

Je conteste aussi ce contrôle car il me semble tout droit être sorti d'un groupe de pression et/ou de connivences commerciales que les défenseurs de la collectivité ne devraient pas avoir.

Merci et salutations

N° 968440 - Moto

par :

18/07/2023 10:49

Pourquoi faire un ct moto alors que cela fait des années qu'on roule sans et qu'il n'a jamais existé de plus une moto est plus particulièrement vérifiée par son propriétaire qu'une voiture encore donner de l'argent à l'état

N° 968441 -

par :

18/07/2023 10:54

Bonjour, ceci est l'avis d'un adjudant chef de gendarmerie en retraite ayant exercé 31 ans en Gendarmerie Départementale. Ce contrôle technique notamment pour les deux roues de grosse cylindrée n'a aucun sens.

Après l'infantilisation durant la crise sanitaire (établir une autorisation de sortie pour soi-même, restrictions de déplacements,...) et l'inflation actuelle (le coût d'un contrôle technique apparaît comme un impôt supplémentaire et une réduction du pouvoir d'achat, notamment pour les retraités) cette nouvelle mesure, poussée par une minorité de bobos écolos parisiens qui veulent imposer leur point de vue aux provinciaux, est vécu comme du harcèlement.

De plus il faut savoir que dans la préparation à l'examen du permis de conduire de catégorie A, le contrôle des points de sécurité est enseigné et la connaissance vérifiée lors de l'examen.

De même il faut être complètement inconscient pour piloter un engin à deux roues, par définition à l'équilibre instable, qui ne serait pas en parfait état technique.

Pour en terminer en 31 ans de carrière, je n'ai jamais constaté, sur la voie publique, d'accident impliquant un deux roues motorisé dont l'origine était une défaillance technique du véhicule.

N° 968442 - contrôle technique 2 roues

par :

18/07/2023 10:55

Bonjour,

je suis motard depuis 45 ans. quand on a que 2 roues, on fait bcp plus attention à l'état de son véhicule. Depuis toutes ces années, j'ai toujours entretenu mes 2 roues car ma vie en dépend directement.

Dans cette directive, on sent tout le poids du lobbying qui ne souhaite qu'imposer une règle de plus (comme si on n'en avait pas déjà assez à respecter), et de surcroît inutile et uniquement tournée vers l'intérêt financier des organismes de contrôle.

Les statistiques de cause d'accident des 2 roues sont connues, et le défaut technique est tellement faible, que cela montre l'inutilité de cette mesure.

SVP RENONCEZ A CETTE MESURE. Améliorez les infrastructures plutôt et l'état des routes qui lui est effrayant pour un 2 roues !!

Merci

M.Slts

N° 968443 - Je suis contre le CT car ...

par :

18/07/2023 11:03

... cela ne me semble pas être la mesure la plus adaptée pour répondre aux problèmes liés au 2-roues actuellement (sécurité routière, bruit, pollution).

En terme de sécurité routière, il serait plus juste de dépenser son argent (argent de l'état = mes impôts) dans la rénovation rapide et efficace de nos routes. Trop de nids de poules, de mauvaises infrastructures dangereuses ou détériorées.

Il serait aussi intéressant de réaliser des contrôles policiers sur le niveau de bruit des scooters (principalement) et motos qui ne possèdent pas de pot d'échappement homologués en punissant par des amendes.

Finalement concernant la pollution, c'est un fait les véhicules à moteur thermique polluent mais entre 2-roues et voiture qui prend le moins de place sur la route ; prend le moins de place sur les parking ; consomme en moyenne le moins d'essence ? La pollution ce n'est pas un chiffre au bout d'un pot d'échappement, c'est une mesure globale.

Finalement, je suis déçue de constater que cette décision ne semble pas venir d'un véritable besoin de sécurité en France mais plutôt d'une mauvaise gestion de l'application de directive européenne (dont on aurait totalement pu se passer) et d'une influence de la part d'entreprise de contrôle technique qui souhaite bénéficier d'un nouveau marché.

Car un contrôle où le véhicule n'est que scruté par le technicien, je fais mieux tout les matins en vérifiant ma pression des pneus, que ma moto ne fuit pas d'huile dans mon parking, que le pot de fume pas et que le moteur tourne rond.

Si je fais mieux que le technicien : à quoi sert le CT ?

LE CT N'EST PAS LA PRIORITE.

N° 968444 - contrôle technique 2RM

par :

18/07/2023 11:04

En regard du programme envisagé cad vérification visuel, sonore et pollution ce contrôle peut être effectué plus efficacement et plus fréquemment par les policiers. En effet toutes les parties importantes du véhicule sont visibles: pneus, freins, fourche, amortisseur, échappement entre autre. Compte tenu des technologies utilisées et du kilométrage des véhicules tout équipement non homologué est facilement identifiable et permet d'avoir des assurances plus importantes, en ce qui concerne le respect des normes de bruit et de pollution, qu'un contrôle en centre quelque sa fréquence car le temps de remonter les pots d'origines et les moyens nécessaire à cette opérations sont minimales.

Il s'agit de choisir entre un contrôle temps réel efficace et un contrôle en centre rendu inopérant par la facilité de le contourner.

Les forces de police ont largement la compétence pour assurer cette mission.

N° 968445 - Enfin

par :

18/07/2023 11:05

J'espère enfin que le contrôle technique des véhicules de catégorie L sera obligatoire.

Pour que la route soit plus sûr.

N° 968446 - Contrôle technique des routes aussi ?

par :

18/07/2023 11:12

Vous souhaitez imposer un CT pour les 2RM alors que la majorité des accidents sont liés soit aux infrastructures routières, soit à la conduite proprement dite du piloté ou des autres usagers. Aucun lien avec l'état du véhicule (0, 3% des cas)

La conduite de chacun est déjà passible de sanctions mais concernant les infrastructures routières... rien !

Ma moto, c'est ma vie que je mets en jeu à chaque fois que je monte dessus, pas à cause de son état (elle est entretenue et contrôlée avant chaque départ, on l'apprend au permis), mais bien à cause des routes et du manque de connaissances des autres usagers.

Ayant les permis 2RM, VL et PL, j'ai appris à connaître et anticiper les autres suivant le véhicule que je conduis, mais rien ne me fait plus peur qu'un nid de poule, une bordure en béton au ras du sol (venez à St Herblain 44 pour vous en rendre compte) ou un marquage glissant. J'en passe.

Donc, comment vous dire que m'obliger un CT sur un véhicule où tout est visible et accessible, pour lequel j'ai passé un permis qui m'a appris à faire les contrôles de sécurité, est pour moi une injustice et une fois encore, une taxe déguisée.

Occupez vous des routes, je m'occupe de ma moto !

N° 968447 - Contrôle technique des routes aussi ?

par :

18/07/2023 11:13

Vous souhaitez imposer un CT pour les 2RM alors que la majorité des accidents sont liés soit aux infrastructures routières, soit à la conduite proprement dite du piloté ou des autres usagers. Aucun lien avec l'état du véhicule (0, 3% des cas)

La conduite de chacun est déjà passible de sanctions mais concernant les infrastructures routières... rien !

Ma moto, c'est ma vie que je mets en jeu à chaque fois que je monte dessus, pas à cause de son état (elle est entretenue et contrôlée avant chaque départ, on l'apprend au permis), mais bien à cause des routes et du manque de connaissances des autres usagers.

Ayant les permis 2RM, VL et PL, j'ai appris à connaître et anticiper les autres suivant le véhicule que je conduis, mais rien ne me fait plus peur qu'un nid de poule, une bordure en béton au ras du sol (venez à St Herblain 44 pour vous en rendre compte) ou un marquage glissant. J'en passe.

Donc, comment vous dire que m'obliger un CT sur un véhicule où tout est visible et accessible, pour lequel j'ai passé un permis qui m'a appris à faire les contrôles de sécurité, est pour moi une injustice et une fois encore, une taxe déguisée.

Occupez vous des routes, je m'occupe de ma moto !

N° 968448 - Projet de décret et d'arrêté

par :

18/07/2023 11:14

Contre, un vrai motard entretient son véhicule.

Seuls quelques délinquants modifient la puissance et l'échappement de leurs engins bas de gamme.

Soyez réalistes et ne pénalisez pas tous les autres.

N° 968449 - opposé au CT moto

par :

18/07/2023 11:17

je suis opposé aux Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

N° 968450 - Contrôle technique

par :

18/07/2023 11:21

Une fois de plus une minorité impose son point de vue à la majorité. En la matière ce n'est pas du fait d'un groupe au parti pris bienveillant mais, bien au contraire, d'une visée destructrice donc le but

(plus ou moins avoué) est l'élimination des 2 roues motorisés. Ceci fait les choux gras d'opportunistes qui vont s'en mettre plein les poches à moindre frais en vidant le contrôle de toute substance technologique pour en faire un ersatz aussi rémunérateur qu'obligatoire..... Ceci est à mettre sur le même registre que l'obligation de porter des gants, pas inutile dans l'absolu, mais rendu ridicule par la possibilité de piloter en t-shirt, short et sandales..... ou est la cohérence ? quel but est poursuivi ? certainement pas la sécurité des usagers. Référez vous aux résultats de la limitation à 80 km/h et au marasme qui s'en suit avec des départements qui font machine arrière et d'autres pas.... Pourquoi et pour qui sont prises ces décisions à l'emporte pièce ? Je terminerai en citant cette maxime : "l'intérêt général ne peut être la somme des intérêts particuliers" et aussi : "on ne peut satisfaire tout le monde et son père", à bon entendeur....

N° 968451 - Le contrôle technique L est bon pour l'environnement

par :

18/07/2023 11:22

Le contrôle technique est un des contributeurs à la diminution du nombre d'accidents, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des nuisances sonores, il contribue à la qualité de vie.

Il serait judicieux compte tenu de la tension de recrutement d'aller vers une extension de l'agrément existant pour les contrôleurs.

N° 968452 - Oui au contrôle technique notamment des quad

par :

18/07/2023 11:23

ces véhicules doivent faire l'objet d'un contrôle

N° 968453 - Enjeux de santé publique ?

par :

18/07/2023 11:23

Bonjour si ce contrôle technique est si important et nécessaire pourquoi le rendre si cher? Il me semble que ces dernières années les mesures prises tendent à faire marcher le commerce plus que pour la sécurité: passage à 80km/h par exemple un bon exemple d'impôt indirect sans aucun effet visible ou quantifiable pour la population. Motard depuis 25 ans je n'ai jamais eu d'accident ni de problème mécanique. Arrêtez d'infantiliser les gens ce n'est qu'une excuse pour prélever de l'argent.

N° 968454 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

18/07/2023 11:24

Bonjour, suite à la mise en place du CT pour les deux roues motorisés, je trouve cela incorrecte de ne pas inclure les 50 cm3 qui sont les plus dangereux sur nos routes contrairement aux motards qui eux entretiennent régulièrement leurs machines. Également il faudrait déjà aménager correctement les routes et les remettre en état afin d'éviter les accidents. Tout ce que je vois là dedans est un intérêt financier de l'état à prendre encore plus d'argent .

N° 968455 - CTP 2 Roues

par :

18/07/2023 11:32



Je pense que le CTP pour 2 roues est important au même titre que celui des véhicules légers. Toutefois, je reste convaincu qu'il faille auparavant et en parallèle assurer les points suivants :

- Permis de conduire : renforcer l'aspect sécurité et la formation sur l'entretien du 2 roues.
- Etats des routes : améliorer l'états des routes et des croisements dangereux avec angles morts.
- Développer un réseau de centres techniques compétents sur les spécificités liées aux 2 roues.
- Assurer un coût de controle raisonnable : pas plus de 30€.

N° 968456 - Recrutement des contrôleurs

par :

18/07/2023 11:33

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession est déjà en tension sur le recrutement, il faut le faciliter en ouvrant les prérequis aux personnes avec un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 968457 - Recrutement des contrôleurs

par :

18/07/2023 11:33

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession manque aujourd'hui de 1000 contrôleurs techniques, l'ajout de cette nouvelle catégorie de véhicules demandera 500 contrôleurs de plus. Il est indispensable de favoriser l'entrée dans la profession en élargissant les pré-requis. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 968458 - Recrutement des contrôleurs

par :

18/07/2023 11:34

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession manque aujourd'hui de 1000 contrôleurs techniques, l'ajout de cette nouvelle catégorie de véhicules demandera 500 contrôleurs de plus. Il est indispensable de favoriser l'entrée dans la profession en élargissant les pré-requis. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 968459 - Simplification des démarches administratives

par :

18/07/2023 11:34

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour simplifier les démarches administratives aussi bien pour les centres de contrôle que pour l'administration une extension de l'agrément existant VL ou PL pour les centres et contrôleurs doit être prévue et maintenue dans le temps plutôt qu'un nouvel agrément. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 968460 - La mixité des activités VL / catégorie L ou PL / catégorie L doit être imposée.

par :

18/07/2023 11:36

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Ce contrôle ne devrait pouvoir être réalisé que dans des centres déjà agréés pour l'activité véhicules légers ou poids lourds pour garantir un maillage rapide et une bonne qualité d'exécution. Cela favorisera l'équilibre économique des centres de contrôle existants et ainsi la pérennité du maillage. Nous sommes opposés à l'ouverture de centres dédiés à l'activité de contrôle de la catégorie L.

N° 968461 - Centres de contrôle : contraintes bâtiment

par :

18/07/2023 11:36

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Si des centres de contrôle dédiés à cette catégorie devaient exister, il est indispensable pour garantir un contrôle de qualité d'imposer une hauteur minimale de 4 mètres dans la zone de contrôle pour permettre le levage des véhicules.

N° 968462 - Périodicité de contrôle

par :

18/07/2023 11:37

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La périodicité de passage 5/3/3 n'est pas pertinente, et ne paraît pas assez rapprochée. Il vaut mieux proposer une fréquence distincte par catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules (motos, quads, voitures sans permis)

N° 968463 - Matériel de contrôle

par :

18/07/2023 11:37

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec le matériel nécessaire et notamment le sonomètre, pour le contrôle des émissions sonores, et du céléromètre, pour le contrôle du débridage des cyclomoteurs. Les délais de mise à disposition de ces matériels ne permettent pas d'envisager un démarrage de l'activité avant la fin de l'année 2024.

N° 968464 - Formation des contrôleurs

par :

18/07/2023 11:37

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec des contrôleurs bien formés. Les délais de conception et déploiement de ces formations ne permettent pas d'avoir un maillage suffisant au premier trimestre 2024, le démarrage de l'activité ne peut être envisagé avant la fin de l'année 2024.

N° 968465 - Matériel de contrôle

par :

18/07/2023 11:38

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour faciliter le maillage du territoire, il doit être possible de partager le matériel (sonomètre et céléromètre) entre plusieurs centres de contrôle technique appartenant à un même gérant. Cela impose que les matériels soient conçus pour être mobiles.

N° 968466 - Codification des défaillances constatables

par :

18/07/2023 11:38

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La codification des défaillances doit être identique à celle connue pour l'activité VL, sera garantira une meilleure assimilation, réduira le risque d'erreur. Une codification différente serait de nature à allonger le temps de contrôle.

N° 968467 - Manipulation des véhicules

par :

18/07/2023 11:39

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour des questions de sécurité, il est nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manipuler sa moto dans le centre de contrôle technique.

N° 968468 - Formation des contrôleurs

par :

18/07/2023 11:39

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour accélérer le déploiement des formations, celles-ci doivent pouvoir être réalisées en distanciel pour la partie théorique. Cela permettra d'atteindre plus rapidement le maillage nécessaire.

N° 968469 - Catégories de véhicules contrôlés

par :

18/07/2023 11:40

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement, il est nécessaire que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

N° 968470 - Apport du contrôle technique

par :

18/07/2023 11:40

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Le contrôle technique est un des contributeurs à la diminution du nombre d'accidents, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des nuisances sonores.

N° 968471 - LIBERTÉ !

par :

18/07/2023 11:49

Le gouvernement agit que par la répression et la privatisation des services. Nous le motards on s'occupe avec nos motos il faut l'état s'occupe avec l'état des routes.

N° 968472 - contre le contrôle technique des 2 roues de plus de 650 cm"

par :

18/07/2023 11:54

je suis entièrement contre ce contrôle technique pour les grosses cylindrées.

en effet, les engins les plus dangereux sont les scooteurs et les 125 cm<sup>3</sup> qui sont bricolées à tout va et ce sont ceux qui ont le plus d'accidents.

N° 968473 - En bref!

par :

18/07/2023 11:55

Je n'ai pas lu l'arrêté qui me semble déjà bien trop long et fastidieux, en en deux mots : je suis contre le fait de faire un contrôle technique sur les motos et d'être obligé de payer pour ça, pour les raisons suivantes : 1)-les contrôleurs ne sont pas formés à toutes les machines et risquent de mettre la vie du pilote en danger par leurs malfaçons lors des contrôles !

2)- Les concessionnaires sont formés et disposent de personnels compétents à l'entretien des machines de leurs marques, une machine qui est régulièrement suivie par son atelier et à un carnet d'entretien à jour n'a pas besoin de passer un contrôle supplémentaire fait par n'importe qui !

Cordialement

N° 968474 - Contrôle technique 2 roues

par :

18/07/2023 12:01

Dans un accident le premier impacté c'est le conducteur du 2 roues, comme tout motard qui se respecte il entretient sa machine, il sait qu'il risque sa vie. Mais lorsque je constate l'état des routes, en 2 roues ça ne pardonne pas. Ce n'est pas le contrôle technique qui sauvera des vies. Encore un « moyen légal » de soutirer de l'argent aux personnes respectueuses. Qui pensez vous toucher avec ce contrôle ? Les personnes qui achètent, qui entretiennent et qui assurent leurs véhicules et ces personnes là participent bien largement au fonctionnement du pays. Vous l'aurez compris, je suis CONTRE pour moi ce n'est pas un gage de sécurité.

Cordialement

N° 968475 - Contrôle technique : mais pourquoi ?

par :

18/07/2023 12:12

Bonjour,

Personnellement (et c'est le cas de tous les motards que je connais), je fais faire une révision tous les ans par un professionnel et vérifie régulièrement la pression et l'état des pneus ainsi que l'état de la chaîne. Je pense qu'une large majorité de motards (j'entends par là surtout ceux qui ont passé le permis A) entretiennent leur moto bien mieux qu'un automobiliste sa voiture ...

Un constat en France est réel, le ratio nombre de morts en 2 roues/nombre de 2 roues motorisés en circulation n'a cessé de diminuer depuis 20 ans.

En ville, les 2 roues motorisés qui sont généralement dans un piteux état sont les 50 utilisés par les livreurs et il me semble qu'ils sont exclus du contrôle technique.

Pour moi, le contrôle technique n'est qu'une arnaque pour remplir les caisses des entreprises ayant déjà la main sur le contrôle technique automobile ([réseau de contrôle technique] en tête ....). Un contrôleur automobile n'est pas en mesure de réaliser un contrôle technique sérieux d'un 2 roue (si ce n'est visuellement les pneus et la chaîne ce qu'on fait tous régulièrement).

Seul un contrôle technique à la revente pourrait paraître utile pour rassurer un acheteur s'il était effectué par un atelier spécialisé dans les 2 roues.

Pour diminuer le nombre de mort, l'état ferait mieux d'entretenir les infrastructures qui se dégradent très vite (nids de poule, herbe qui pousse sur les chaussées même en ville ...)  
Merci de m'avoir donné la parole.

N° 968476 - Une nouvelle taxe !!

par :

18/07/2023 12:17

Voici encore une fausse bonne idée si l'on fait attraction de l'argent que cela va rapporter à l'état. Le contrôle des deux roues alors que le défaut mécanique n'est quasiment pas responsable en cas d'accident et le plus souvent ne venant pas d'un défaut d'entretien, quel intérêt de mettre en place un contrôle qui va coûter cher aux motards sans apporter le moindre bénéfice de sécurité. Conduisant des motos de grosses cylindrées depuis 45 ans, je ne connais pas de motard qui se serait aventuré à conduire un engin potentiellement dangereux par manque d'entretien. Les motards prennent soins de leur machine car ils savent qu'en cas d'accident leur vulnérabilité et sans commune mesure. Cela m'apparaît comme une mesure dictée par des intérêts politiques mais n'ayant rien à voir avec une quelconque « mesure de sécurité »

N° 968477 - Le C.T. moto = Supercherie supplémentaire

par :

18/07/2023 12:20

\* Les accidents avec moto ne sont pas dûs à défaut(s) technique sur moto, les causes d'accidents sont autres, diverses & variées.  
\* Pour une même génération de véhicules, donc comparables, les motos ne polluent pas plus que les voitures, & bien moins que les autres transports thermiques.

Le C.T. moto en France n'est que le résultat de lobbyisme au niveau européen, & d'une volonté gouvernementale actuelle en France.  
Bref, encore une GROSSE SUPERCHERIE & Racket supplémentaire.

N° 968478 - Utilité

par :

18/07/2023 12:21

Comment un CT des 2 roues va améliorer la sécurité des usagers ? Je suis motard depuis 30 ans sans jamais avoir eu d'accident. Une moto est révisée tous les ans par un concessionnaire, il en va de la vie de l'usage, ce qui n'est pas le cas des automobilistes qui se croient à l'abri de tout dans leur voiture. Les accidents sont liés aux infrastructures non adaptées (gravillons, peinture au sol, goudron lisse qui n'évacue pas l'eau et les fuites de gasoil de nos chers poids lourds) et des conducteurs inconscients, qu'ils soient en voiture ou en 2 roues, et hélas la situation ne s'arrangera pas avec le CT. C'est donc définitivement non, si vous voulez faire quelque chose, embauchez des policiers et mettez-les le long des routes.

N° 968479 - Contrôle Technique 2 roues motorisés.

par :

18/07/2023 12:27

Je ne pense pas que la mise en place d'un contrôle technique pour les motos soit nécessaire. L'acquisition d'une moto est un acte totalement différent que l'achat d'une automobile. Derrière cet

acte, il y a de la passion, du plaisir tout ce qui fait que le propriétaire d'un telle engin en prendra soin et sera fier de circuler sur un véhicule propre et en bonne état.

La grande majorité des conducteurs de motos sont conscient que lorsqu'ils circulent ils sont plus exposés en cas de chute. ils sont donc bien plus attachés au bon état de leurs véhicules que ne l'est la majorité des automobilistes. La preuve en est, lors d'accidents impliquant une moto, seul 0.3% des cas sont dus au mauvais état du véhicule.

N° 968480 - non au contrôle technique des motos

par :

18/07/2023 12:39

L'immense majorité des motards entretiennent convenablement leurs véhicules. Dans le cas contraire, c'est l'accident assuré ...

Si l'état veulent "protéger " les motard, qu'un contrôle technique du réseau routier soit fait avec obligation de travaux immédiat.

Ce contrôle technique moto n'est i plus ni moins qu'une manière supplémentaire de racketer un peu plus les usagers de la route et d'enrichir des lobiystes...

Donc NON au contrôle des motos.

N° 968482 - CTM

par :

18/07/2023 12:44

Pourquoi nous raqueter encore ,sur deux roue l'entretien est une question de vie ou de mort .

Il faudrait plutôt un contrôle périodique des route et infrastructures de notre beau pays avec obligation de réparer. Non au contrôle technique

N° 968483 - Mes motos sont en bon état, je ne suis pas suicidaire !

par :

18/07/2023 12:46

J'entretiens mes motos, depuis toujours. C'est une évidence. Personne n'a envie de tomber ! Quand un deux roues est équipé de pneus qui se sont usés ou de freins arrivés au bout des plaquettes, la chute est la sanction. On tombe tous au moins une fois dans sa vie d'usager en 2 roues, très souvent à cause de l'état mauvais des voies de circulation, de l'inconséquence des automobilistes. Et ça fait mal. Personne n'a envie de ça. J'ai connu des centaines de motards. Pas un ne m'a dit "Entretien sa machine, ça ne sert à rien !". On a que deux roues. Pas quatre. Le contrôle technique 2 roues est inutile. C'est une œuvre de lobbyistes plus préoccupés du gavage de leurs actionnaires que de la santé des motards, donc ils n'ont strictement rien à fou...e.

La consultation des rapports de cause d'accidents des assureurs est limpide. Le mauvais entretien des deux roues est une cause quasi anecdotique d.'accident. C' est là la meilleure des statistiques.

Combien de motards chez les parlementaires européens ? Ils sont influençables, n'ont pas forcément les références ou l'expérience des sujets qu'ils traitent. Les influenceurs le savent. Les parlementaires ont des oreilles, les lobbyistes parlent.

Écoutez plutôt les motards et leurs organisations représentatives et expérimentées sur leurs sujets !

N° 968484 - Controle Technique moto

par :

18/07/2023 12:48

Encore une mesure pour faire plaisir aux écologistes et aux associations...

Quel est l'objectif? Sécurité (argument initial ...), écologique ou perception d'une taxe supplémentaire ? Sortez les (vrais) chiffres d'accidentologie dus à des causes mécaniques, est on verra si ce CTP sert à quelque chose.

N° 968485 - Inutile

par :

18/07/2023 12:50

Pourquoi s'acharner à vouloir mettre en place un contrôle inutile ? Contrairement aux voitures, le motard entretient sa moto car c'est sa vie qui est en jeu. Et si c'est pour contrôler des pneus lisses ou un échappement non homologué pas besoin de CT pour cela. Les forces de police ou de gendarmerie ont déjà autorité pour faire ce genre de contrôle.

Alors merci de ne pas refaire l'erreur des 80 km/h qui a mis en évidence une mesure décidée en dépit du bon sens

N° 968486 - Constats et propositions

par :

18/07/2023 12:56

Lors des Rodéos urbains sources d'accidents, d'insécurité et de pollutions sonores les véhicules majoritairement utilisés sont des véhicules non homologués donc dépourvu de toutes couvertures en assurance et seront dans tous les cas non assujettis au contrôle technique, la mise en place du contrôle technique sera donc sans effets sur ce chapitre.

Une proposition acceptable par la population motarde serait de mettre en place un contrôle technique obligatoire lors de toute transaction de véhicules deux roues.

Un peu à l'image de ce qui se fait pour les diagnostics immobiliers, l'acheteur se voit indiqué ce qui mérite une remise en état, pas de tromperies sur la marchandise.

Ces contrôles pourraient être mis en place par des motocistes agréés.

N° 968487 -

par :

18/07/2023 12:57

L'accidentologie des 2 roues est bien plus souvent liée à l'état des routes et à des infractions aux codes de la route plus qu'à l'état de la moto.

Personne de sensé ne monterait sur un engin qui ne freine pas. Étant moi-même mécanicien moto de profession; je peux vous dire que même le client qui n'y connaît rien. Si on lui dit que la moto est dangereuse, il ne la conduira pas.

Cela va amener les gens les plus pauvres qui possèdent de vieilles motos à s'en débarrasser. Cette loi va encore impacter les plus pauvres, qui morflent déjà à cause du coût de la vie.

La récente rébellion n'a rien à voir avec l'immigration, les gens ne vivent plus, l'inflation les étouffe et avec cette mesure on va enlever le peu de fun que les non riches s'autorisent.

De plus les points de contrôles du présent décret sont risibles et font penser à l'ancien contrôle technique automobile où l'on pouvait passer avec une roue qui bouge mais pas un clignotant HS.

N° 968488 - Sécurité moto

par :

18/07/2023 13:06

Compte tenu de la fiabilité nécessaire à toute moto pour sa conduite, le moindre facteur anormal est instantanément gênant. L'identification de facteur mécanique à risque est donc saillante dès le début de son apparition.

Tout motard fait ainsi un contrôle technique à chaque mise en route de la moto.

Une voiture, plus complexe, cache facilement ses problèmes, pas une moto.

Un contrôle technique me paraît ainsi irrespectueux du motard, et, de plus, il amènerait des charges devenant facilement abusives.

N° 968489 - Le contrôle technique moto, c'est de la merde !

par :

18/07/2023 13:07

Quelle idée de venir nous péter les rouleaux avec un contrôle technique moto qui ne sert absolument à rien, si ce n'est qu'à nous sucer tout notre argent pour remplir les caisses de l'UE ! L'Union Européenne comme le contrôle technique moto, dans les deux cas, c'est une dictature dirigée par des bureaucrates débiles, appelés aussi : "Bons-à-rien" .La preuve, c'est que dans la liste préconisation de contrôle des organes de sécurité à vérifier sur les motos on trouve "la crémaillère de direction" ! Et y'en plein d'autres, hein !

Vraiment je ne sais pas quelle drogue il prennent à l'union Européenne, mais faut vraiment qu'il changent de fournisseur !

Taxes, augmentation du coût de la vie, répression, privation de liberté, par des gouvernements Hors sol !

Et je te parle même pas des parkings moto payant..(Mais, bon, ça, c'est un autre sujet)

N° 968490 - Avis d'un motard sur le contrôle technique des deux roues motorisés

par :

18/07/2023 13:22

La mise en place d'un contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues est une aberration totale. En effet, en tant que motard, ma sécurité est une priorité. C'est pour cette raison que je ne laisse absolument rien au hasard sur mes motos et qu'elles sont dans un état absolument parfait. De plus, la pratique des deux roues motorisés est quasi exclusivement une affaire de passionnés qui aiment prendre soin de leur véhicule. L'état consternant du réseau routier français représente, pour nous motards, une bien plus grande menace pour notre sécurité. Le fait de devoir remettre l'évaluation de l'état de mes motos entre les mains de quelqu'un potentiellement non motard et ne comprenant pas cette pratique me laisse circonspect et le coût associé à ces contrôles ne pourrait que nuire à l'entretien des véhicules contrôlés ainsi qu'au trop souvent oublié équipement du motard, représentant une dépense relativement conséquente. Je ne me prononcerai pas quant aux contrôles des trois roues et quadricycles à moteur, ne connaissant pas ces pratiques et manquant d'information sur le sujet.

N° 968491 - non au contrôle technique

par :

18/07/2023 13:22

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.



Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dû aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968492 - contre proposition

par :

18/07/2023 13:25

Le CT moto ne résoudra pas le problème de sécurité. Les motos (pour la plupart engin de loisir et de passion) sont bien mieux entretenus que les voitures. Leur kilométrage effectué est faible. A la rigueur, un CT comme les belges (à la revente et en cas d'accident) serait profitable pour l'acheteur éventuel.

Il vaudrait mieux se poser la question de l'état des routes, des graviers sur les routes secondaires pour leurs entretiens, les glissières qui sont de vrai coupe gorge.

Autre problème de fonds en matière de sécurité (bien plus pertinent en terme de sécurité qu'un CT moto) : le comportement des usagers (je me suis fait serrer en moto un nombre incalculable de fois par des voitures). Le comportement de motard peut être blamable, mais pourquoi ne pas leur offrir un défouloir sécurisé en facilitant des sessions sur circuit ?

N° 968493 - Ahaha

par :

18/07/2023 13:29

Refrain Ad lib :

Vos clowneries ça suffit

nous entretenons nous m^me nos montures,

vous avez donc tout simplement nullement besoin de nous comme nous avons surtout NULLEMENT besoin de VOUS-  
Une préférence et de loin pour PINDER!  
vs êtes à vomir-

N° 968494 - Autres solutions pour invalider le CT Moto

par :

18/07/2023 13:29

Pour principalement réduire les bruits d'échappements qui sont au delà des normes en vigueur, il suffit de verbaliser. La loi prévoit déjà de réprimander les contrevenants. Les chiffres parlent d'eux même: un nombre insignifiant de moto en "état de décomposition avancé" sont la cause d'accident. C'est à mon sens l'une des rares infractions sur laquelle il faut agir. Peut-être les plaques d'immatriculation non standards. Pour ce qui est des équipements montés en post achat, la notion d'homologation est à revoir pour permettre au fabriquant de faciliter la "validation" de leurs équipements (rétroviseurs, clignotants, etc...).

Nous n'avons que deux roues, c'est la raison pour laquelle nos véhicules sont fiables et sécurés. Je constate qu'un nombre infinitésimal de poubelles roulent probablement encore sur nos routes. Routes, constaté à chaque sorties, qui auraient bien besoin d'un "contrôle technique"!!

N° 968495 - Contrôle technique des deux roues.

par :

18/07/2023 13:30

Bonjour,

Je roule à moto depuis 46 ans.

Mes motos sont toutes des motos de collection d' au moins 40ans voir sinon plus. Elles nécessitent un suivi régulier que j'effectue en personne comme beaucoup de mes collègues motards. Les révisions sont soignées afin de nous éviter tout problème sur la route. Je ne vois pas la raison d'imposer un CT quand seulement 0.3% des accidents sont dus à des problèmes techniques(rapport MAIDS) . Les mesures alternatives proposées par la [association de motard] seraient plus à même d'améliorer tant la sécurité que la performance environnementale des deux roues.

Cordialement

N° 968496 - Je suis perplexe

par :

18/07/2023 13:38

Je suis perplexe

Le nombre de défauts techniques (ceux engageant la sécurité surtout) sur les motocyclettes (>500 cm<sup>3</sup>) est infiniment plus faible que sur une voiture

Le nombre d'accident ayant pour facteurs un défaut technique des motocyclettes est "marginal"

A cause de 2 ou 3 associations "Parisiennes" prétextant le bruit, tous les usagers tout les français trinquent. Sachant que le CT n'aura aucun effet :

\* pour ceux qui "débrident" leurs pots d'échappements ne seront pas assez bêtes pour y aller sans remettre la bride

\* Ceux qui sont visés par ces associations ne semblent pas les usagés visés par le CT.

Aujourd'hui c'est un CT "light" qui semble se dessiner ... comme l'était celui pour les voitures à l'époque, non ?

Je vois des véhicule encore aujourd'hui ou l'on se demande comment ils ont pu passer le CT, comment trouver une légitimité ?

Je possède aussi un véhicule "ancien" qui est plus propre (techniquement) que des véhicules de 5-10 ans , et mon véhicule ne pourra plus circuler , comment trouver une légitimité a tout cela ?

Quand je constate que des agents du contrôle technique ne savent pas utiliser correctement un véhicule turbo : je me retrouve avec un turbo cassé en sorti de CT, quand sera-t-il de l'utilisation d'une moto (usage correct du refroidissement à huile par exemple) ?

Il est déjà compliqué de poser l'étiquette d'assurance sur une Moto , ou sera mis la vignette du CT : sur la selle, sur le phare , ... ?

Faudra-t-il venir avec les valises et top case si le véhicule est équipé des supports

Course des leviers et pédales : comment l'agent pourra-t-il statuer ? devra-t-il avoir scanner les mains de l'utilisateur du 2 roues ?

Pourquoi l'absence d'une béquille est majeur ? : certains 2RM n'en n'ont pas par conception !

N° 968497 - Contrôle technique moto : une aberration !

par :

18/07/2023 13:39

Bonjour,

A 60 ans, ça fait 46 ans que je roule quasi quotidiennement à moto. J'ai eu très peu d'accidents et aucun grave. Je suis un vieux motard prudent. Chaque fois, la responsabilité de l'automobiliste était engagé, pas la mienne, et encore moins celle de l'état de ma moto. Je suis propriétaire de cette grosse cylindrée depuis plus de 30 ans et l'entretiens moi même. Elle est en parfait état. L'entretenir moi même me permet d'avoir confiance dans mon vehicule. A quoi pourrait bien me servir un contrôle technique, ... à part me racketter ? Je ne comprends pas ce contrôle technique si ce n'est pour ma "gratter" un peu d'argent. Vous feriez mieux de mer la chasse aux jeunes motards indécats qui transforment ou changent leu pots d'échappement, ou font les c... avec un véhicule trop puissant pour eux, acheté avec leur premier salaire.

Bien entendu, je me confirmerai à la loi et présenterai mon véhicule au contrôle technique, mais je souhaite bon courage au technicien qui le prendra en charge, ne serais-ce que pour le démarrer.

Crdlt

N° 968498 - Ct 2 roues inutile

par :

18/07/2023 13:41

Le véhicule d'un motard est son assurance vie. De ce fait il se doit de toujours la garder irréprochable pour la conduite.

Ce n'est pas le cas de nos route en piteuse état..

N° 968500 - Contrôle technique moto

par :

18/07/2023 13:52

Bonjour je voudrais savoir qui est censé bouger et démarrer la moto pour le contrôle vue que les centres sont interdit au public et faut t'il que le contrôle et son permis moto merci pour votre réponse cordialement

N° 968501 - Le contrôle technique des motos, je suis contre  
par :

18/07/2023 13:57

Contrôle technique moto :

Je suis complètement opposé à un contrôle technique des deux roues motorisées pour les raisons suivantes :

- Ce contrôle n'est en fait qu'une taxe supplémentaire.
- Les possesseurs de motos sont très à cheval sur l'entretien de celles-ci et il est excessivement rare de voir une moto mal ou pas entretenue.
- Mon concessionnaire est bien plus à même de voir un défaut technique de sécurité qu'un inspecteur de CT
- Certes certaines motos font trop de bruit mai il suffit que les forces de l'ordre sévissent sur ce point comme elles savent le faire sur la vitesse ou l'alcool pour faire rentrer ces récalcitrants dans le rang.
- La pollution des 2rm n'est responsable que de 0,5 % de la totalité des transports donc négligeable.
- Le contrôle technique en Allemagne n'a pas fait chuter le nombre d'accidents de ceux-ci don il en serait de même en France.

En revanche il serait bien plus utile si l'état veu vraiment faire baisser les accidents des 2rm et non faire encore rentrer de l'argent dans les caisses de :

- Faire un contrôle systématique et régulier de l'état des routes qui est devenu depuis quelques années lamentable et plus digne d'un pays pauvre d'Afrique que de la 7ème puissance mondiale.
- De baisser à 5% le taux de TVA sur les organes de sécurité motard airbag gants blousons chaussures casques etcétera voire à la supprimer (mais là je rêve).
- De faire des remises à niveau des possesseurs de permis B pour faire en sorte qu'ils regardent plus dans leurs rétroviseurs et qu'ils mettent leurs clignotants (la si l'état veu faire rentrer de l'argent le cligno est une piste)

N° 968502 - Mise en place du contrôle technique des véhicules 2 et 3 roues motorisées et quadricycles à moteur

par :

18/07/2023 14:01

Inutile, coûteux, scandaleusement imposé par la complicité des lobbys auprès de l'Union Européenne, ne tient pas compte des spécificités des 2RM.

L'arsenal sécuritaire et écologique existe sans le contrôle technique.

N° 968503 - Contrôle technique moto

par :

18/07/2023 14:02

Pourquoi le conseil d'état a t'il répondu aussi rapidement aux trois associations pseudo écologiques, sans prendre le soin de vérifier le pourcentage d'accident lié au mauvais entretien des motos qui selon le rapport des assurances est de 0.3 %.

Le maillage des centres techniques va t'il être suffisant?

Les techniciens vont-ils avoir une formation spécifiques?

Je pense que le conseil d'état ferai mieux de mettre en place un contrôle technique du réseau routier, ce qui éviterai beaucoup plus d'accidents aux utilisateurs qu'ils soient motorisés ou non.

N° 968504 - A quoi va-t-il vraiment servir ?

par :

18/07/2023 14:06

En tant que motard depuis 1975, je suis contre ce nouveau CT pour les deux roues (et types associés). Il ne servira qu'à générer un cout supplémentaire pour les conducteurs de motos et produire des taxes supplémentaires pour l'Etat. Pour le bruit ou le bridage de la vitesse, il suffira aux motards "hors normes" de remonter leur pot d'échappement d'origine ou de remettre le bridage moteur au moment du CT et de tout enlever ensuite, opérations faciles à réaliser. Je crois plus en des contrôles réguliers sur la route par les forces de police ou gendarmerie voire des radars "sonores". Là ce sera de la vraie prévention ! La proportion des accidents routiers provoqués par une moto "déficiente" n'est que de 0,2 ou 0,3% du total des accidents selon la Prévention routière donc marginale donc aucune utilité réelle de ce CT motos sur la sécurité des usagers routiers. Je n'ai donc aucun avis sur la périodicité de ce CT et c'est là que cette consultation est biaisée car les technocrates parisiens qui ne sont pas motards ne demandent pas le pour ou contre de ce CT ! Donc ma contribution sera malheureusement non conforme à la question posée ! Pauvre démocratie française...

N° 968505 - Avis sur la mise en place du contrôle technique moto

par :

18/07/2023 14:09

Bonjour.

Je suis défavorable à la mise en place d'un contrôle technique sur les deux-roues motorisé parce que je pense que ce contrôle ne réduirait ni les accidents ni les nuisances (sonores par exemple) liés à l'utilisation de deux roues. La grande majorité des motards sont conscient des risques liés à la circulation en deux roues et font donc déjà très attention à l'état de leurs machines et particulièrement a ce qui touche à la sécurité. Ce sont souvent des passionnés qui apportent un très grand soin à leurs machines. Ce sont les usagers « sérieux » qui souhaitent rouler en règle qui feront donc passer le contrôle technique à leurs machines ; les utilisateurs de machines modifiées non règlementaires, source de nuisances potentielles, ne passeront surement pas ce contrôle technique donc cela ne règlera rien. Et il y a aussi le cas des machines anciennes, qui ne sont pas du tout sur les normes d'aujourd'hui, je ne vois donc pas l'intérêt d'un contrôle technique de ces machines.

N° 968506 - CONTROLE CATEGORIE L

par :

18/07/2023 14:11

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Parce que c'est du bon sens pour lutter contre la pollution, le bruit et les accidents.

N° 968507 - Dispense en cas de révision annuelle auprès du constructeur

par :

18/07/2023 14:12

Bonjour, pourquoi une révision annuelle auprès de mon concessionnaire (lequel m'assure attacher beaucoup d'importance aux points de sécurité (question de responsabilité je crois)) ne pourrait pas dispenser de ce contrôle technique qui n'est finalement qu'une contrainte additionnelle qui n'apportera rien sur la sécurité de mon véhicule révisée tous les ans chez BMW ?  
Bien à vous.

N° 968508 - inutile

par :

18/07/2023 14:12

Vous êtes très concrètement en train de faire le jeu des vaches à lait.

N° 968509 - Contrôle Technique Moto

par :

18/07/2023 14:13

Cette nouvelle mesure est une absurdité à mes yeux et une pompe à fric manifeste.

Je fais partie de ces motards qui ne font rien sur leur moto. Pas même une vidange!!! Je ne vous parle donc pas de changer des plaquettes de freins!!! Je n'y connais rien en mécanique c'est pourquoi je confie chacune de mes motos à des motocistes chevronnés!!!

Cette mesure consistera donc à faire contrôler l'entretien, réalisé régulièrement par des professionnels du 2RM, par un(e) technicien(ne) qui n'aura même pas forcément son permis moto et probablement moins qualifié(e) que le/la mécanicienne de métier. Entretien que je paye déjà au prix fort et auquel je devrai rajouter le coût d'un CT pour chacune de mes motos, car comble de "malchance" j'ai plusieurs motos!!!

Mais ce n'est pas un signe extérieur de richesse, ce ne sont que des motos anciennes, si vieilles, qu'elles seront peut-être bientôt interdites de rouler car j'habite en zone ZFE!!!! Bref cette mesure est de la fumisterie!!! Je le crie d'autant plus fort que je travaille dans le milieu de l'assurance spécialisé dans l'assurance des 2RM et je suis donc bien placé pour savoir que les accidents des 2RM ne sont pas liés aux mauvais entretiens des motos!!! Les motards sont conscients des risques qu'ils prendraient à rouler sur des motos mal entretenues!!!

Mon commentaire ne changera probablement rien car les politiciens actuellement au gouvernement sont convaincus du bienfondé de leur décision!!! Ma seule consolation est de n'avoir pas voté pour ceux qui gouvernent la France actuellement. Bien maigre consolation quand je constate la chienlit que nous traversons dans de nombreux domaines depuis que le président Macron est à la gouvernance de notre pays!!!

Mais ça m'a soulagé d'avoir pu m'exprimer sur le sujet. Je ne fais pas partie de ceux qu'on laisse impunément piller, saccager, brûler le bien public pour exprimer leur mécontentement... J'ai la naïveté de croire encore au pouvoir des urnes...

N° 968510 - NON

par :

18/07/2023 14:15

Je tiens à la vie et je ne suis pas une gamine !

Je n'ai besoin de personne pour me dire qu'il faut que j'entretienne ma moto.

Je ne vois dans ce projet que la possibilité pour l'état de ramasser de l'argent avec des contraventions sûrement très chères, argent d'ailleurs qui servira à payer des cabinets type Mac Kinsey et non l'entretien des routes.

N° 968511 - Nous voilà donc au pied du mur...

par :

18/07/2023 14:19

Pour ma part, je possède trois motos, la première de 1979, la seconde de 2010 et la dernière de 2019. L'entretien des deux dernières a toujours été effectué par des professionnels, la première par moi-même, depuis des décennies.

Celle de 1979 fait moins de 300 km par an, celle de 2010 un peu moins de 4000 km et la dernière pas bien plus. Je ne vois aucune utilité à passer un contrôle technique puisque le concessionnaire le fait à chaque révision et c'est son travail. Je ne vois pas ce qu'un autre individu peut faire de plus dans ce cas.

Par contre l'état déplorable de nombreuses routes en France ne cessent de se dégrader profondément depuis que je les pratique c.à.d. 43 années et ça continuera, c'est une certitude. Elle tuera encore et l'excuse sera comme toujours, "nous n'avons plus les moyens de les entretenir". Pour la vieille moto, le contrôleur sera sûrement incapable de la mettre en route, je ne comprends même pas comment on peut penser un contrôle technique pour d'anciennes motos. Ce sont des passionnés qui les font rouler, ils n'ont pas besoin d'un tiers incompetent en la matière. Rien que de savoir que quelqu'un pourrait toucher à ma vieille moto, je vois déjà rouge.

Que dire de ce qui se passe aujourd'hui ?

Il est navrant de voir qu'une minorité de personnes qui ne connaissent strictement rien à la moto auront réussi à piétiner le travail qu'auront fait ensemble l'administration, les professionnels et les citoyens du monde du deux roues. Tout ça par idéologie politique, la moto n'est qu'une de leurs cibles parmi tant d'autres.

Je ne vois absolument pas ce que votre contrôle va m'apporter, si, beaucoup d'argent en moins et une grosse colère contre ces associations d'écologistes parisiens, qui veulent décider pour le reste de la France. La loi séparatiste devrait leur être appliqué, parce que c'est ce qu'ils font, ils divisent.

La sécurité ici n'est absolument pas le sujet, c'est un combat idéologique de certains contres d'autres.

Je suis également déçu du conseil d'état, il s'est fait manipuler ou est infiltré par les verts. On peut penser que le verdict fût partisan, ce qui pose question sur la réelle neutralité de notre conseil d'état.

Une minorité aura finalement gâché le travail commun, déplorable, mais tellement dans l'aire du temps !!!

N° 968512 - contrôle technique catégorie L

par :

18/07/2023 14:23

Nous y sommes favorable

-Cependant prévoir que le client manipule sa moto

-Quand vous avez déjà 2 formations rajouter un troisième +cout de l'investissement ne pouvant pas embaucher un contrôleur , comment palier à ce problème vu la conjoncture actuelle.

N° 968513 - Un contrôle demandé par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] !! par l'union Européenne

par :

18/07/2023 14:27

Un contrôle complètement inutile qui vise juste à remplir les poches de certains!!! nous sommes devenues pour nos dirigeants de véritable pantins des vaches à laits!!!

Comment pouvez vous sans avoir honte ! agir de la sorte et laisser les jets les yachts voler et naviguer comme ils veulent avec même des avantages comme un carburant détaxé " le kérosène" !!!

J'ai honte pour vous le raquette est devenue une norme en France !! et c'est les plus pauvres qui paient le plus chère la facture !!!

N° 968514 - LIBERTE

par :

18/07/2023 14:28

Contre le ct moto, encore une raison de racketter une partie des usagers, asservir et aseptiser notre monde par le prétexte de cette Europe qui étouffe la souveraineté et bafoue les trois mots qui sont inscrits au fronton des mairies. La moto est à la liberté individuelle ce qu'est l'arme atomique à notre pays.

N° 968516 - inutilité du ct moto

par :

18/07/2023 14:35

je fais mon contrôle technique plusieurs fois par mois , je sais quelles sont les points indispensables à vérifier ( 50 ans de 2 roue et plus d' un million de kms sans sinistre)

les centres de contrôles ne feront pas mieux et me feront payer . A moto il est primordial d'avoir un véhicule en parfait état et pas que le jour du contrôle technique sinon le motard le paie cash. Les chiffres d'accidents de 2 roue motorisés dû à l'entretien sont extrêmement bas ne justifient pas le CT. Les accidents dû aux infrastructures routières défectueuses car pas entretenues est plus important et pourtant rien n'est mis en place. De plus les effets sur le bruit seront très limités , en effet il suffira pour le CT de remettre l'échappement d'origine pour passer le CT et remettre un dispositif non homologué quand le CT sera passé . Idem pour les cyclos sur vitaminés et très bruyants que l'on croise dans nos rues. Les autres pays européens ayant mis en place le CT depuis plus longtemps n'ont pas vu de changement notable quant au chiffre des accidents dû à un véhicule mal entretenu et ont toujours les problèmes de pollution sonore.

N° 968517 - Stop lobbying

par :

18/07/2023 14:37

Bonjour,

le CT2RM n'est pas fondé sur la protection des usagers des 2ou 3 roues mais sur l'appétit financier de grand groupe comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ou Veritas.

Si le gouvernement français était si soucieux de notre sécurité il investirait fortement sur l'entretien des routes!!!

N° 968518 - CT moto n'est rien d'autre qu'un impôt masqué et c'est sans réelle justification ni impact significatif sur la sécurité routière, la mise en place des mesures alternatives de sécurité aurait été beaucoup plus facile, et plus efficace.

par :

18/07/2023 14:38

Le CT moto est inutile, les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes), les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance). Il y a donc bien mieux à faire si l'on se préoccupe réellement de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés. Un motard effectue déjà les contrôles de sécurité qu'il a appris au permis, et ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont trop rares et n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT. De plus pour notre sécurité, c'est comme pour notre voiture, nous faisons davantage confiance à notre concessionnaire ou réparateur agréé qu'à un centre de CT. Ce contrôle technique est non seulement une aberration, mais aussi, à entendre les services de l'État, un cauchemar



administratif dont ils auront du mal à se sortir. La mise en place des mesures alternatives de sécurité aurait été beaucoup plus facile, et plus efficace. Cette nouvelle réglementation impose donc une obligation supplémentaire et coûteuse, sans réelle justification ni impact significatif sur la sécurité routière.

En tant que motards, nous prenons notre sécurité au sérieux, nous effectuons régulièrement l'entretien de nos motos et veillons à ce qu'elles soient en parfait état de fonctionnement. Nous croyons fermement que la responsabilité individuelle et la vigilance personnelle sont les clés pour garantir notre sécurité et celle des autres usagers de la route.

Le contrôle technique moto, en revanche, ne fait que rajouter une contrainte financière supplémentaire à notre passion. Les motos sont des véhicules différents des voitures, avec leurs propres spécificités techniques. Les normes appliquées aux voitures ne sont pas nécessairement adaptées aux motos, et les coûts associés à la mise en place d'un contrôle technique spécifique pour les deux-roues sont injustifiés.

Nous motards contestons depuis toujours l'efficacité réelle du contrôle technique moto en matière de sécurité routière.

N° 968521 - Contrôle Technique L : contrôle de la vitesse maximum

par :

18/07/2023 14:44

Bonjour,

je suis favorable au contrôle des véhicules de la catégorie L, toutefois, je pense que le contrôle de la vitesse maximum des cyclomoteurs nécessitera des moyens, soit très coûteux (bancs par exemple), soit nécessitant une homologation par l'UTAC (pas de matériel qualifié à ce jour), soit difficile à mettre en œuvre (piste avec appareil de mesure).

Une telle disposition dissuadera les installations existantes et sera un obstacle à un déploiement rapide sur l'ensemble du territoire.

Je suggère que ce point de contrôle arrive dans une évolution réglementaire ultérieure.

N° 968522 - Nombre de kilomètre annuel

par :

18/07/2023 14:46

Bonjour,

une voiture essence fait en moyenne 12000 km/an une voiture diesel 25000km/an.

Une moto fait entre 2200km/an et 3600km/an selon la cylindrée inf.125 ou sup. 125.

Donc une fréquence de 5 ans puis 3ans parait complètement ubuesque et ridicule.

on arriverai à un système ou les véhicules seraient "contrôlés" alors qu'il n'aurait même pas pu passer en entretien chez le concessionnaire, avec des entretiens à 10000km!!!

N° 968523 - Honteux

par :

18/07/2023 14:47

Un contrôle technique d'accord mais pourquoi y inclure les 50. C'est déjà absurde pour les moto en générale car peu de gens sont inconscients au point de prendre un deux roues qui n'a aucunes normes sécuritaires. De plus beaucoup customise leurs motos à leurs goûts sans en enlever les facteurs principaux qui sont clignotant phare freins retroviseurs etc. Même un cadre coupé par exemple ne représente pas un danger pour conduire ou pour autrui.

N° 968524 - Contrôle technique moto

par :

18/07/2023 14:48

Extrêmement déçu de la part de notre gouvernement qui se laisse endormir pour des sujet sans grande importance. .

Voilà un nouvel impôt !!

Cause de l'accidentologie :

Moins de 1% suite à un problème technique et 30% suite à un état du réseau déplorable.. Tout est dit !

Ma machine est scrupuleusement entretenue car ma sécurité en dépend alors un peu de bon sens serait le bienvenu.

Cela dit, un contrôle visuel porté sur la présence d'éléments obligatoires sans qu'il soit question de conformité semblerait suffisant.

N° 968525 - COMMENTAIRE - CONTRÔLE TECHNIQUE DES 2 - 3 ROUES MOTORISES

par :

18/07/2023 14:48

Bonjour,

Dans la mesure où un véhicule circule sur la voie publique, je pense qu'il est admissible d'exiger des capacités "minimales" en termes de sécurité (freinage, éclairage...)

Je ne suis donc pas réticent personnellement à l'idée de mettre en place un contrôle technique pour les 2 - 3 roues motorisés.

En revanche, je pense qu'il faut prendre en compte que l'on touche largement, si on touche les 2 roues, l'aspect LOISIR, PASSION des usagers.

Et ce, bien plus que dans le cas des véhicules à 4 roues, qui sont des véhicules globalement bien plus UTILITAIRES.

Peut-on restreindre les usagers sur l'aspect UTILITAIRE de la même façon que sur l'aspect LOISIR ?

L'aspect "restrictif" que j'évoque dépendra évidemment des points de contrôle mis en place.

J'utiliserais un exemple (avec des statistiques arbitraires) pour illustrer mon propos :

Si l'application du contrôle technique 2-3 roues avec les points de contrôle retenus, doit restreindre (finalement, interdire) la circulation d'une MAJORITE des 2-3 roues actuellement en circulation, dont l'âge est compris entre - 30 ans et -10 ans (la tranche ENTRE les 2 roues de collection non concernées par le CT et les motos "très" récentes qui passeront plus facilement le CT) , je pense que cela peut être jugé excessif, et ce de façon légitime, par les usagers.

En revanche, si une très faible minorité de 2 roues est restreinte de circuler (moins de 0,5 % par exemple), quel serait l'intérêt de mettre en place un CT ? Aura-t-on isolé de la circulation tous les véhicules véritablement dangereux pour les usagers ?

Si on veut conserver le LOISIR et rester légitime en termes de SECURITE (qui est le but final d'un CT ?), je pense qu'il ne faut pas rayer de la circulation les véhicules NON-DANGEREUX.

Pour conclure et résumer, je pense qu'un CT pour les 2 roues n'est pas le même sujet qu'un CT pour les 4 roues, et qu'il s'agit donc de traiter le sujet du CT des 2 roues en prenant en compte 2 aspects : la SECURITE (avec principalement la notion de danger pour les usagers) autant que l'aspect LOISIR des usagers de 2-3 roues.

En vous remerciant de votre attention si vous avez lu ce message,  
Espérant avoir apporté un avis recevable,

Bien cordialement

N° 968526 - Contrôle technique catégorie L : manque de contrôleurs

par :

18/07/2023 14:50

Bonjour,

je suis favorable au contrôle des véhicules de catégorie L, toutefois, les métiers du contrôle technique sont très en tension du point de vue de la main d'œuvre. Faute de main d'œuvre les délais de contrôle s'allongent et dépassent souvent l'échéance réglementaire, ce qui peut aussi conduire à de vives tensions entre l'installation et les contrôleurs.

En l'état, le contrôle des véhicules de catégorie L ne fera qu'augmenter les délais proposés par les centres qui pourrait décourager les possesseurs de ces engins, y compris à long terme et ainsi décrédibiliser cette mesure.

Je propose que nous puissions intégrer dans la profession des candidats titulaires d'un diplôme de type BEP / CAP avec un minimum de 5 années d'expérience.

N° 968527 - CT MOTO

par :

18/07/2023 14:53

Il devrait être pris en compte la différence entre une moto et les scooter les quadricycles et zutre engins motorisé ou la bien sur vous oublié les vélos et autre trottinette. Les motos sont utiliser par des personnes conscientes di risque d' un mauvais entretien de leur véhicule je ne vois donc pas l'intérêt du CT pour ce type de deux roue. C'est encore demander des frais à des gens qui ne sont pas spécialement aisés et qui ne servira strictement à rien.

N° 968528 - Qualifications des contrôleurs.

par :

18/07/2023 14:54

Bonjour,

je possède, entre autre, un side car de 1994 le fabricant français de ce véhicule n'existe plus. A par les propriétaires, quasi plus aucun mécano n'a de connaissance pour ce type de machine.

je devrais le confier à un personnel ne possédant aucune qualification technique pour ce genre de véhicule, n'y même la simple capacité à en faire usage en toute sécurité pour lui et pour le véhicule!!!

Non merci.

Entretenez nos routes on s'occupe d'entretenir nos motos.

N° 968529 - Contre le CT moto

par :

18/07/2023 14:55

Encore une mesure pour nous prendre de l'argent , pour notre sécurité soit disant.il y en a marre de ces technocrates qui ne connaissent rien à la technique mais qui doivent être motivés par les lobbyistes de chez [réseau de contrôle technique], et quoi dire de ces 3 associations BOBO parisiennes , c'est lamentable. Allez voir les professionnels du secteur ainsi que les associations de motards ,ils vous diront tous la même chose un motard vérifie toujours sa machine , peut-être que les livreurs qui viennent vous livrer à domicile votre repas n'ont pas les moyens de réparer et entretenir leurs machines,mais ne généralisez pas.Pour finir ,il y en a ras le bol d'écouter Bruxelles,peut-être que les Anglais avaient raison, ras le bol des radars soit disant pour notre sécurisé alors que vous osez budgéter tout les ans la rentabilité de ces PV ... Honte à vous.. N'oubliez pas,nous avons aussi une mémoire...

N° 968530 - Contrôle technique catégorie L : manipulation des 2 et 3 roues

par :

18/07/2023 14:55

Bonjour,

je suis favorable au contrôle des véhicules de catégorie L, mais je pense qu'il doit être réglementairement prévu que le contrôleur peut demander au possesseur d'un véhicule à 2 ou 3 roues manipule lui même le véhicule, notamment pour les opérations de béquillage / levage, entrée et sortie de la zone de contrôle.

N° 968531 - AVIS SUR LE contrôle technique Moto

par :

18/07/2023 14:55

Il devrait être pris en compte la différence entre une moto et les scooter les quadricycles et zutre engins motorisé ou la bien sur vous oublié les vélos et autre trottinette. Les motos sont utiliser par des personnes conscientes di risque d' un mauvais entretien de leur véhicule je ne vois donc pas l'intérêt du CT pour ce type de deux roue. C'est encore demander des frais à des gens qui ne sont pas spécialement aisés et qui ne servira strictement à rien.

N° 968532 - Mon avis sur le controle technique 2 roue

par :

18/07/2023 14:56

les motos sont une bonne solution contre la pollution car elle roulent moins longtemps dans les metropoles et fluidifie le trafic .

le Kilometrage moyen annuel est faible

Le propriétaire est responsable de son état pour sa Sécurité ...

Donc il l 'entretien et tout est controlable visuellement et c 'est pourquoi

le nombre d ' accident est si faible par defaillance technique .

les controles concernant le bruit peut etre effectuer par la police et gendarmerie .

il serait plus judicieux d 'ameliorer le réseau routier qui lui Provoque des accidents grave ( revêtement - glissieres de securité - bande peinte glissante - travaux , gravillons ) etc

cordialement

N° 968533 - Controle technique catégorie L : formation des contrôleurs

par :

18/07/2023 15:00

Bonjour,

Je suis favorable au contrôle des véhicules de catégorie L, mais pour qu'il soit crédible du point de vue des associations de motards, il est nécessaires que les contrôleurs soient très bien formés dès la mise en place. Par conséquent, la mise en application au 1er trimestre 2024 me semble trop proche pour laisser le temps au maximum de contrôleurs de se former.

Je propose que la mise en place de ce dispositif soit reportée d'une année, soit au 1er trimestre 2025.

N° 968534 - Pas besoin d'un CT2RM

par :

18/07/2023 15:00

Bonjour,

contrairement à une auto ou un camion les organes de sécurité d'une moto sont contrôlables simplement sans démontage, sans avoir à surélever le véhicules.

Il n'y pas besoin d'outillage spécifique pour le faire, dans la majorité des organes un contrôle visuel suffit.

Donc il n'y a pas besoin d'un CT2RM.

Entretenez nos routes, on entretien nos motos!

N° 968536 - Dispositif pour le Contrôle Technique des Véhicules de Catégories L

par :

18/07/2023 15:02

Il me semble primordiale que les clients des véhicules à contrôler les jour du passage au CT soient les personnes qui manipulent leur véhicule respectif tout comme les passages au CT des véhicules lourds des catégories C et D (CE et DE compris). Cela afin d'éviter les litiges avec les biens de la clientèle.

Sans un DISPOSITIF d'obligation de présence et de mise en place du véhicule, pour les divers tests du Contrôle Technique, par le client lui-même il y aura sans aucun doute de la réticence (légitime) dans la profession à déplacer les véhicules "à équilibres" (les 2 roues) coûtant souvent plusieurs MILLIERS d'EUROS.

Ce dispositif renforcerait certainement la vigilance à avoir et garder un ATELIER "propre" et "conforme" afin qu'employés et clients puissent y être en tout sérénité. Comme cela devrait être le cas dans toutes les entreprises.

N° 968537 - Ajustements décret inopérant en l'état et biaisé

par :

18/07/2023 15:05

Madame, monsieur,

Les accidents de deux-roues motorisés n'étant liés à l'état du véhicule que dans 0,3% des cas contrairement à l'état des routes de plus en plus dégradées que je parcours tous les jours pour aller travailler, il est anormal de faire peser, surtout en ces temps d'inflation, encore plus sur le budget des motocyclettes un manquement de l'état à la mise en état de ses infrastructures nettement plus accidentogènes. J'ajoute le fait que j'effectue déjà comme appris au permis de manière quotidienne les contrôles de sécurité visuels qui seraient effectués lors d'un contrôle dans un centre avec un personnel nettement moins qualifié que moi ou que mon concessionnaire qui vérifie entièrement le véhicule annuellement.

De plus, l'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » avec des personnels qualifiés possédants un permis moto A1 pose problème. Cela d'ailleurs n'impacterait en rien la majorité des

deux roues qui rouleraient avec un véhicule peu sûr et qui sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT, y compris les vélos mécanique, sans parler des VAE trafiqués au delà des 25 Km/h.

Il est de plus à noter que la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports et contrairement à 90 % des voitures que je croise quotidiennement et qui n'ont qu'une seule personne à bord, une moto est nettement plus légère (sans parler d'un SUV électrique) et pollue moins (pneus, impact carbone construction, etc.) sur une durée de trajet qui dure moins longtemps à distance égale en ville et occupe moins d'espace pour le parking.

Enfin, les points sur les ceintures de sécurité, le lave-glace ou le frein de parking sont inopérants pour les motos... En effet ce projet de contrôle technique concerne tous les véhicules de catégorie L, ce qui inclut les voiturettes et on a vraiment l'impression de n'avoir affaire qu'à un « copié collé » du contrôle technique automobile.

N° 968538 - Ct moto

par :

18/07/2023 15:05

Sachant que la quasi totalité des accidents 2 roues est du à un défaut de conduite [du 2 roues ou de l'autre véhicule incriminé] un ct ne servirait à rien. Je ne suis toutefois pas opposé à sa mise en place dans le cas d'une vente. On n'est pas tous mécano.

Je possède une moto âgée avec peu de kilomètres. Refroidissement par air. Le centre de ct serait il équipé de ventilateur pour éviter la casse de mon moteur en fonctionnement et en statique ?

N° 968539 - CT MOTO

par :

18/07/2023 15:05

(Le décret ne prévoit pas l'obligation de détenir de permis de conduire spécifique aux catégories contrôlées).

un contrôleur sans permis moto donc sans connaissance ne devrait pas pouvoir passer le contrôle.

N° 968540 - Contre la mise en application de ces décrets

par :

18/07/2023 15:06

Je suis détentrice du permis moto depuis mes 21 ans. j'ai passé à l'époque le permis "gros cube". J'ai 37 ans et je n'ai jamais eu besoin d'un CT pour entretenir mes véhicules. En effet, le bon état de ma moto n'est pas optionnel il est juste nécessaire à ma survie. La mise en place de cette mesure n'a aucun fondement sécurité puisque d'après les assureurs les accidents motos dû à un mauvais entretien compte pour moins de 1%. Peut-être faudrait-il se baser sur des chiffres qui représentent quelque chose ? Il y a tellement d'autres choses à faire avant un CT pour améliorer la sécurité des motards : rendre obligatoire les équipements veste pantalon chaussures (en plus de gants et casques), compléter les protections des routes que nous appelons "guillotines" car elles tuent les motards en cas de chute, faire de la pédagogie aux véhicules à 4 roues qui roulent au milieu (sur 3 voies ou même juste sur leur voie) quand le code de la route dit de rouler à droite, interdire les véhicules sans permis qui sont une aberration...Une fois encore cette mesure est là pour récupérer de l'argent mais n'est pas une mesure de fond pour la sécurité des motards.

N° 968542 - Contrôle technique 2 roues

par :

18/07/2023 15:14

Malgré les études prouvant que l'accidentologie des 2 roues n'est pas ou peu lié à un problème technique de la machine, vous persistez à mettre en place un contrôle qui, à part piocher un peu plus dans le porte monnaie du contribuable , n'apportera rien en matière de sécurité routière.

Pensez plutôt, à entretenir le réseau des routes secondaires qui se dégrade rapidement, à diminuer le nombre de glissières dites de sécurité mais qui servent plutôt de hachoir pour les motards.

Quid de ce contrôle : Ou, quand, comment ?

Une fois de plus, on légifère sans même savoir comment mettre cela en place.

Ajouter une taxe annuelle sur les deux roues mais laisser nous gérer l'entretien et la sécurité de nos machines.

Ce sujet est trop sérieux pour être confié à des bureaucrates qui n'ont certainement jamais posé leur postérieurs sur un deux roues.

Une chose est certaine, cette nouvelle loi me confirme que l'on se dirige vers une restriction de nos libertés ( sous couvert de l'Europe ).

Je ne me déplacerai pas aux urnes pour les prochaines élections et laisserai place à un parti qui malheureusement se renforce à force de loi de ce genre et de la non écoute des citoyens

Cordialement

N° 968543 - Projet positif

par :

18/07/2023 15:18

Bonjour,

Je pense que ce projet de contrôle des 2 ou 3 roues ainsi que des quadricycles va dans le bon sens. Ce sont des véhicules qui circulent sur la voie publique et qui doivent répondre à des normes durant toute leur vie. Les contrôler est donc logique.

En revanche, il faudrait également, dans le cadre de la régularisation des 2 roues, imposer une immatriculation et un minimum de connaissance (et de respect) des panneaux de circulation pour tous véhicules circulants sur la chaussée (vélos, trottinettes, ...) afin qu'ils ne demeurent pas impunis et ne se sentent pas impunis.

Je vous remercie de faire cette consultation concernant les 2 roues à laquelle j'avais envie de répondre.

N° 968544 - Entretien régulier sur les motos

par :

18/07/2023 15:23

Les entretiens sont réguliers sur les motos, selon les modèles, tous les 3000 à 5000kms. De ce fait, un contrôle technique n'est pas forcément nécessaire. Pas sur les motos récentes et utilisées régulièrement en tout cas.

Cela pourrait être soumis selon la fréquence des révisions par exemple et l'ancienneté de la moto.

N° 968546 - Je suis favorable au contrôle technique des motos

par :

18/07/2023 15:32

Merci de faciliter l'accès à la formation (bac pro bcp trop rigide) et faire en sorte que le matériel nécessaire soit disponible en temps et en heure.

N° 968547 - Est-ce notre sécurité qui vous intéresse ?

par :

18/07/2023 15:32

Bonjour,

A la lecture de votre projet

- pour notre sécurité, toutes les catégories de 2RMs sont à la même enseigne : les 49.9 cm<sup>3</sup>, les quads 4 roues, les véhicules diesel 50 cm<sup>3</sup>, les 4 roues électriques 50 cm<sup>3</sup>, les trikes 3 roues (aux 2 roues arrières ou 3 roues avec deux roues devant) . Le même banc de freinage sera utilisé ? Leur accidentologie est-elle la même pour tous ?

- 50 euros pour un contrôle sans démontage ... Tout motard le fait à chaque fois qu'il utilise sa moto ( dixit examen du permis moto, et pour ma sécurité )

- quelle formation au permis de conduire des contrôleurs technique ? Permis, avec la validation A1 ?

- Ce CT est une absurdité : le rapport MAIDS annonce 0.3% d'accidents dûs à un 2 roues mal entretenu et 30% pour des infrastructures dégradées ou inadaptées. Celles-ci sont de votre responsabilité . Peut-on donc envisager un contrôle technique de vos infrastructures ?

LAISSEZ NOUS ENTRETENIR NOS MOTOS (elles passent tous les 6 000 km à l'entretien et un contrôle visuel à chaque utilisation.

Nous sommes adultes et responsables beaucoup plus que ce que vous croyez !

Ce projet n'est-il pas juste une manne économique pour quelques profiteurs lobbyistes ?

Cordialement

N° 968548 - Equipement Securite, route et control technique

par :

18/07/2023 15:34

Bonjour,

Je me permets de rappeler que seul 0.3% des accidents moto sont lié à des problèmes techniques.

Alors que bon nombre d'accidents et de situations dangereuses sont liés à l'état des routes et au manque d'entretien des infrastructures.

Je pense aussi qu'il serait bon passé un certain âge de faire :

une visite médicale,

des tests d'aptitude,

ou une journée de formation car le code de la route a beaucoup changé depuis 40 ans.

Je voudrais aussi vous signaler qu'il n'est pas possible de transposer le contrôle technique voiture sur les motos puisque la plus grosse majorité des équipements de protection et de sécurité, ne sont pas sur la moto mais sur le pilote (Blouson avec protections et dorsale, pantalons avec protections, airbag, gants et chaussures montantes renforcées.

N° 968549 - CT 2 roues véhicules compétition tout terrain

par :

18/07/2023 15:40

Bonjour,

Je fais de la moto tout terrain en compétition: trial et rally raid avec des motos type 300 gas gas TRX ou 450 exc ktm. Nos motos sont homologuées avec des cartes grises car nous circulons parfois en liaison (entre deux portions chronométrées) sur la voie publique.

Ainsi de par la nature de nos pratiques nous n'avons la plupart du temps pas de clignotants, de plaques phares et d'immatriculation homologuées.



Comment allez vous gérer les véhicules de compétition ? Aurons nous une dérogation compétition pour être en règle et conserver la préparation de nos véhicules?

N° 968550 - Contre le contrôle technique pour les motos

par :

18/07/2023 15:43

Rouler avec une moto non entretenue, c'est s'exposer directement à des ennuis, un accident, ou pire encore.

Tout.e.s les motard.e.s le savent !

C'est du bon sens, et même martelé dès les apprentissages lors du passage du permis A (en plus de "l'équipement est la carrosserie du motard").

Arrêtez de nous prendre pour des idiots de tiroirs-caisses, merci !

Belle journée, bien cordialement.

N° 968552 - Controle technmoto

par :

18/07/2023 15:56

50 euros estimés pour le contrôle technique moto...sachant qu'il y a infiniment moins de points à contrôler que pour une voiture...ça m'interpelle.

Le code de la route prévoit des sanctions en cas de défaut d'éclairage, de clignotant et de pneus usés ; cela prouve implicitement qu'il incombe au conducteur de vérifier ces points, ce que les forces de l'ordre peuvent constater et le cas échéant, sanctionner....ces points de contrôle ne devraient donc pas entrer dans le champ d'action du contrôleur technique...

Le contrôle se fait sans démontage...un cadre fêlé ou dessoudé passera donc à travers les mailles du filet..

Quelles sont donc les garanties que m'apporte ce contrôle en cas d'achat d'une moto d'occasion? Où s'arrête la responsabilité du centre de contrôle.

S'agissant d'un contrôle obligatoire, le motard doit pouvoir bénéficier de la même proximité d'un centre de contrôle technique que pour un contrôle automobile.

Tous les centres de contrôle technique doivent donc proposer le service pour les motos sinon il y aura distorsion de concurrence.

N° 968553 - Contrôle technique moto

par :

18/07/2023 15:59

Ce contrôle est totalement inutile et ne servira qu'à nous prendre toujours plus d'argent.

Il n'est, en aucun cas, destiné à améliorer la sécurité puisque les propriétaires de 2 roues motorisés (motos gros cubes !!) sont méticuleux avec leur entretien et les chiffres parlent d'eux même, moins de 0,5% des accidents sont causés par le mauvais état du véhicule...

De plus, les kilomètres parcourus /an sont très faibles donc l'usure est moindre par rapport aux automobiles.

Pour ma part, même quand je l'utilisais tous les jours, ça faisait 12000km/an et je faisais donc 2 entretiens par an en concession. Donc, j'ai du mal à accepter qu'on mette en place un contrôle technique moto sous prétexte d'améliorer ma sécurité... c'est du vent !!

Il serait beaucoup plus judicieux d'améliorer l'état des routes françaises qui est juste pitoyable pour un pays comme le notre... là, il y a vraiment matière à améliorer notre sécurité !!

N° 968555 - Pour mieux cibler le juste besoin de contrôle

par :

18/07/2023 16:04

Certes de nombreux motards bichonnent leur machine et l'entre tiennent soigneusement. Mais d'autres ne le font pas ou les détournent des réglages appropriés, ce qui fait que le principe du contrôle technique ne me semble pas à rejeter en bloc.

Toutefois, dans une finalité de juste efficacité, il me semble que les machines qui font l'objet d'une révision contractuelle annuelle par un garagiste agréé par la marque, conformément aux préconisations du constructeur, devraient en être exonérées.

N° 968556 - pertinence du controle

par :

18/07/2023 16:05

vu le nombre d'accident liés à un défaut d'entretien plus que minime et vu le nombre de vehicules 2 et 3 roues motorisés par rapport à l'automobile on est en droit de se demander si c'est sérieux ! on sait déjà à qui ça va profiter et ça remplira meme pas les caisses de l'etat encore une fois désolant!!!

N° 968557 - Contrôle technique périodique pour véhicules 2 roues à moteur

par :

18/07/2023 16:09

Bonjour,

Les véhicules motorisés deux/3 roues doivent déjà passer une révision annuelle chez leur concessionnaire (c'est mon cas), pour le bon fonctionnement de la moto: changement de plaquette de freins, changement de pneus etc...

La majorité des conducteurs, pour leur sécurité, respectent ce contrôle qui est indispensable pour bien rouler par rapport à soi et aux autres.

Il n'est pas utile d'obliger un autre contrôle technique.

la majorité des accidents proviennent des conducteurs de motos et voitures et non des motos en mauvais états.

c'est un mauvais procès que l'on fait aux motards.

je suis contre ce CTP

Cordialement

N° 968558 - Pourquoi faire ?

par :

18/07/2023 16:10

Une étude approfondie sur les accidents des motocycles, publiée sous l'égide de l'Association des constructeurs européens de motocycles (ACEM) avec le soutien de la Commission européenne. Ce document insiste sur le fait que sur 921 accidents étudiés dans cinq régions tests de France, d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas et d'Espagne, moins de 0,5 % d'entre eux sont directement liés à une défaillance technique.

N° 968559 - Contrôle technique

par :

18/07/2023 16:16

Bonjour

Je suis contre la mise en place de ce contrôle technique, qui une fois de plus nous est imposé par l'Europe et n'est là que pour nous soutirer une taxe en plus.

Cordialement

N° 968561 - Scandaleux

par :

18/07/2023 16:27

J'ai mon permis moto depuis 1985 et j'ai eu plusieurs montures, je n'ai jamais eu besoin que quelqu'un vienne me dire comment entretenir ma moto, j'ai mon garagiste pour ça. Sous prétexte qu'il existe une poignée d'indisciplinés vous voulez ponctionner toute la communauté des motards, c'est d'une bassesse indescriptible. Vous n'arrivez pas à mettre fin au rodéo urbain et vous venez faire les cowboys avec les gentils motards, à croire que vous aimez les histoires. Encore une fois les gens vont descendre dans la rue avec tout les inconvénients qui vont avec mais bon ça a l'air de vous plaire.

N° 968562 - Scandaleux

par :

18/07/2023 16:28

J'ai mon permis moto depuis 1985 et j'ai eu plusieurs montures, je n'ai jamais eu besoin que quelqu'un vienne me dire comment entretenir ma moto, j'ai mon garagiste pour ça. Sous prétexte qu'il existe une poignée d'indisciplinés vous voulez ponctionner toute la communauté des motards, c'est d'une bassesse indescriptible. Vous n'arrivez pas à mettre fin au rodéo urbain et vous venez faire les cowboys avec les gentils motards, à croire que vous aimez les histoires. Encore une fois les gens vont descendre dans la rue avec tout les inconvénients qui vont avec mais bon ça a l'air de vous plaire.

N° 968563 - CT des 2 motos est inutile

par :

18/07/2023 16:29

Comment un motard pourrait laisser en mauvais état son véhicule or qu'il est en permanence en équilibre dessus. Nos véhicules sont entretenus, la preuve le taux d'accident dû à un mauvais entretien est ridicule. Mais malheureusement le gouvernement et le président ont trouvé un nouveau moyen d'appliquer un impôt supplémentaire qui bénéficie à des groupes puissants pour augmenter leur chiffre d'affaires.

N° 968564 - Que sont devenues les mesures alternatives prévues avec le ministre précédent ?

par :

18/07/2023 16:30

Comment expliquer que des mois de travail et de réflexions soient purement et simplement jetés aux orties par le ministre suivant ? Qui sont ces pseudo-associations qui arrivent à escroquer même le Conseil d'État ? Car de façon évidente, ces mesures alternatives en projet ne PEUVENT en aucun cas être déjà déclarées inefficaces. La moindre des honnêtetés aurait voulu qu'on fasse des études et des statistiques APRÈS leur mise en place. Toute cette manœuvre mériterait un examen un peu plus poussé, et qu'on laisse les 2RM tranquilles !

N° 968565 - avis sur contrôle technique

par :

18/07/2023 16:34

entretenez notre réseau routier national et départemental . j'habite en Ardèche sud la régions la plus touristique de l'Ardèche , nous avons un réseau secondaire lamentable et dangereux pour mon cas cela fait 25 ans que rien ne change .

nos motos ! pour nous les motards sont entretenues nous ne pouvons rouler avec des poubelles contrairement a certaines voitures ou camionnettes .

nous sommes responsables de notre vie . il vaudrait mieux pour notre sécurité sensibiliser les automobilistes a rouler et accepter les deux roues sur les routes , respecter les distances de sécurité , les clignotants , ce serait déjà un début de civisme pour nous et pour tous .

baissez la TVA sur les équipements du motard , le contrôle technique n'est qu'une affaire de gros sous nous le savons . il faut nous faire confiance sur la route , plutôt que nous sanctionner par ce contrôle ridicule .

N° 968566 - je demande l'annulation de ce projet dont l'utilité pour la sécurité routière est quasi nulle

par :

18/07/2023 16:37

les termes de ce texte de loi ont été copiés sur le contrôle technique automobile ce qui prouve l'absence de réflexion et d'étude pour l'éditer. cela ne concerne pas les mêmes types de véhicules et est totalement inadapté. il n'y a actuellement aucun équipement adapté aux deux roues dans les centres de contrôles et cela impliquerait un contrôle visuel uniquement déjà effectué par les usagers qui tiennent à leur vie . les forces de l'ordre contrôlent déjà le bruit et l'équipement des usagers. les délinquants dangereux qui utilisent des engins non-homologués ne seront pas soumis au contrôle. les causes d'accidents des deux-roues dues à l'état du véhicules sont de moins de 1 pour 100.

l'infrastructure et la signalisation sont beaucoup plus dangereuses par leurs manquements selon mon expérience de motards. je suis et resterai contre ce projet qui ne ciblent pas les vrais problèmes et préfère la facilité au courage de se battre pour la sécurité des français

N° 968567 - Contre le contrôle technique.

par :

18/07/2023 16:44

Bonjour,

Je suis motard depuis une dizaine d'années, et depuis tout ce temps j'ai toujours fait attention au bon état de mon véhicule. Vérification des pneus, des niveaux, des phares. Ce contrôle je le fais régulièrement car j'utilise tous les jours et toute l'année. Car je n'ai pas envie de me retrouver dans un endroit que je ne souhaite pas... C'est à dire à l'hôpital ou dans un cercueil.

C'est pour ça que j'ai des équipements de protection toute l'année et quelque soit la chaleur. Je pense qu'avant d'imposer le contrôle technique.... C'est d'imposer les équipements de protection (casque, gants, pantalons, blouson, et bottes) pour tout le monde.

Ensuite afin de réduire les causes d'accident, c'est l'entretien des routes qui sont de plus en plus en mauvais état... Et quand je parle d'entretien des routes ce n'est pas de mettre du goudron et plein de gravillons.... (car c'est accidentent gène) c'est de refaire un revêtement de qualité.

Et pour terminer c'est de mettre des protections pour les motards dans les virages... Et non mettre des coupes têtes.

N° 968568 - contrôle technique catégorie L

par :

18/07/2023 16:52

Favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L

La profession est en tension sur le recrutement, il faudrait le faciliter en ouvrant les prérequis aux personnes avec un CAP/BEP et 5 années d'expérience dans la réparation automobile.

Pour simplifier les démarches administratives pour les centres de contrôles VL une extension de l'agrément existant devrait être prévue et maintenue dans le temps plutôt qu'un nouvel agrément.

Pour des questions de sécurité, il est nécessaire qu'à la demande du contrôleur, le client puisse manipuler sa moto dans le centre de contrôle et que soit clairement explicite dans les textes réglementaires.

N° 968569 - Contrôle technique inutile et indésirable.

par :

18/07/2023 16:54

Je suis motard depuis 30 ans, et professionnel de la gestion de sécurité dans l'aéronautique depuis 15 ans.

Avec ces deux casquettes, je ne peux que constater que le projet de contrôle technique est complètement déconnecté de la réalité. Il ne sera pas intrinsèquement nuisible, mais son impact sera tellement faible (0,3% de tués en moins) au regard de la mobilisation que cela demandera (tant pour les motards que pour les centres de contrôle technique) que je ne comprends pas comment une telle idée a pu faire son chemin au sein des services de l'état. Il paraît évident en tout cas que cela ne résulte pas d'une étude de risque en bonne et due forme comme l'état l'exige de la part de tous ses intervenants dans le cadre du programme de sécurité de l'état. Dans mon travail, jamais mon autorité de tutelle n'approuverait une mesure si complexe à mettre en oeuvre (tout est à créer), si peu fiable (il est facile de remettre en conformité une moto bruyante juste pour le jour du contrôle), pour un bénéfice espéré si faible. Pourquoi l'état ne s'applique-t-il pas la même rigueur qu'il demande aux autres ? Ce constat (que peut faire quiconque connaît un minimum la moto, ou la gestion de la sécurité, ou les deux) ouvre un boulevard aux réponses faciles et fallacieuses : "l'état crée un marché captif sur mesure pour quelques entreprises privées", "l'état fait des effets d'annonces mais rien de concret", "l'état nous fait encore payer". Je n'adhère pas à ces réponses (pas toutes en tout cas), mais je ne vois pas comment une grande partie de mes concitoyens pourraient penser autrement.

Franchement, c'est nul.

N° 968570 - CT moto

par :

18/07/2023 16:54

Le droit européen impose, depuis l'adoption de la directive 2014/45/UE du 3 avril 2014, l'obligation pour les États membres de mettre en place, notamment, un contrôle technique périodique des véhicules à moteur de deux, trois ou quatre roues de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> à partir du 1er janvier 2021. Les États membres de l'Union européenne peuvent déroger à cette obligation s'ils ont mis en place des mesures alternatives de sécurité routière efficaces, en tenant compte des statistiques pertinentes sur la sécurité routière.

La France en ne mettant pas en place ces mesures alternatives de sécurité routière, introduit de fait une différence traitement de l'utilisateur motocyclistes français par rapport au pays membres de l'union qui les ont prises et qui n'ont donc à mettre en place ce contrôle technique.

Elle rompt le principe d'égalité de traitement de tous les motocyclistes de l'Union européenne.

Comme telle, elle pourra être attaquée devant le conseil d'Etat puis au besoin devant la CJUE.

Cordialement

Motard

N° 968571 - OPPOSITION AU CONTROLE TECHNIQUE POUR LES DEUX ROUES

par :

18/07/2023 16:55

Bonjour, étant motard régulier depuis plus de 20 ans, je tiens à exprimer mon opposition à ce projet de décret. D'une part il est régulièrement mis en avant que la part des accidents de la circulation liés à un problème mécanique reste minime. La grande majorité des motards que je connais a à coeur de contrôler régulièrement le bon fonctionnement de sa machine.

Donc une fois de plus on veut faire payer à tous, l'inconséquence de certains et c'est la même chose pour les excès de vitesse.

Qu'on redonne aux forces de l'ordre les moyens de contrôler les véhicules non entretenus ou ne respectant pas le code de la route.

Cordialement.

N° 968574 - CT pour les motos

par :

18/07/2023 16:57

Le droit européen impose, depuis l'adoption de la directive 2014/45/UE du 3 avril 2014, l'obligation pour les États membres de mettre en place, notamment, un contrôle technique périodique des véhicules à moteur de deux, trois ou quatre roues de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> à partir du 1er janvier 2021. Les États membres de l'Union européenne peuvent déroger à cette obligation s'ils ont mis en place des mesures alternatives de sécurité routière efficaces, en tenant compte des statistiques pertinentes sur la sécurité routière.

La France en ne mettant pas en place ces mesures alternatives de sécurité routière, introduit de fait une différence traitement de l'usager motocycliste français par rapport aux pays membres de l'union qui les ont prises et qui n'ont donc à mettre en place ce contrôle technique.

Elle rompt le principe d'égalité de traitement de tous les motocyclistes de l'Union européenne.

Comme telle, elle pourra être attaquée devant le Conseil d'Etat, puis au besoin devant la CJUE.

Cordialement

Motard

N° 968575 - Inadmissible

par :

18/07/2023 17:00

Je suis contre ce CT pour les moto.

En effet, les motards sont plus que soigneux, attentifs et méticuleux avec leur moto.

C'est tout d'abord notre sécurité, puis notre passion.

Nous faisons les entretiens en temps et en heure, les réparations nécessaires.

De plus, ce CT n'est qu'une excuse à peine dissimulée pour écarter de la circulation les 2 roues thermiques et faire la chasse au bruit. Et bien évidemment de se faire de l'argent facilement.

Il serait, à mon sens, plus important de contrôler en urgence les nombreux fourgons présents sur la route qui sont des cerceaux roulants, mais surtout, de réparer les routes. Le principal danger n'est ni le motard, ni la moto, mais bien l'état des routes qui est, horrible et dans un état lamentable pour un pays aussi développé que la France.

N° 968576 - 8 jours 2000 kms

par :

18/07/2023 17:01

8 jours de balade dans le quart sud ouest en remontant jusqu'à Bourges, le seul problème rencontré avec mon Harley de 1970 est la casse de 2 rayons sur la roue arrière après avoir roulé dans un nid de poule dû au mauvais état et entretien des routes.

Ne confondez pas motard et automobiliste, motard c'est par passion, entretenir sa moto fait partie de la passion. Pour les 90% d'automobilistes la voiture est une nécessité pas une passion et l'entretien une charge supplémentaire. Et surtout pas d'amalgame avec l'automobiliste se mettant au scooter (utilitaire) dans les grandes agglomérations, lui considère son deux roues comme une voiture, lui permettant de gagné du temps dans les embouteillage. Lui ne prendra jamais son scooter pour partir en balade le week-end ou en vacance..... Donc faites un CT pour les deux roues circulants en grandes agglomérations si vous voulez mais foutez la paix aux autres!

N° 968578 - Obligation d'entretien mais pas de contrôle technique

par :

18/07/2023 17:13

Madame, Monsieur,

Je suis motard depuis 5 ans, cadre supérieur vivant à Paris. La moto, c'est ma passion au quotidien, mon moyen de transport privilégié et notre moyen d'évasion le week-end.

Ma moto est, comme le fait l'intégralité des motards que je connais, extrêmement bien entretenue. Tant d'apparence que de fiabilité.

Le contrôle technique punira un motard qui comme moi, prend soin de son véhicule mais l'a aussi personnalisé. Plutôt que le contrôle technique, couteux et extrêmement contraignant, pourquoi ne pas forcer un entretien complet, par les mêmes concessionnaires habilités ? Nous faisons tous entretenir nos motos entre 1 et 5 ans et avons des attestations que nous conservons.

Ne soutenez pas ce contrôle technique qui sera une aberration et punira les motards consciencieux plutôt que les propriétaires de scooters polluant.

Merci,

N° 968579 - Inutile

par :

18/07/2023 17:14

Les motards sont extrêmement soucieux de leur sécurité et donc de la bonne marche de leur moto. Les accidents sont dus dans leur presque totalité à des facteurs externes divers. L'état des véhicules n'est quasiment jamais en cause. Il n'y a donc pas de sujet.

Une fois de plus la bureaucratie impose à la société des mesures inutiles qui vont avoir un coût important, moins pour les motards que pour l'état. Ça suffit. Vraiment

N° 968582 - Inutile

par :

18/07/2023 17:18

Je trouve ce CT totalement inutile pour les motards, lorsque nous prenons la route nous savons que le moindre problème peut nous être fatal c'est pourquoi nous vérifions toujours avant de partir sans le besoin de passer un CT.

N° 968583 - Contrôle obligatoire pour les 50 cm<sup>3</sup>

par :

18/07/2023 17:18

Motarde depuis 40 ans, j'ai toujours entretenu mes motos. Mais lorsque je vois toutes ces 50cm<sup>3</sup> qui ne sont pas aux normes ni en règles je pense qu'il est indispensable de les obliger au CT.

N° 968584 - Monsieur

par :

18/07/2023 17:20

0,3% : c'est le nombre d'accident dû à une défaillance technique dicit le Maids. Mais que « contiennent » ces 0,3%. Probablement, comme pour les assurances, des véhicules dont la cylindrée est inférieures à 125cm<sup>3</sup>. Je trouve surprenant pour ne pas dire honteux qu'on ait jamais vu l'accidentologie des 2 roues repartir par cylindrée. Pourquoi ? cela arrangerait-il certaines personnes ??

Je présume que, si on enlevait tous les suicidaires qui n'entretiennent pas leurs 2 roues ainsi que les 50 cm<sup>3</sup> qui sont dans 90% des cas trafiqués et dépassant allègrement les 45 km/h autorisés, les fameux 0,3% tomberaient à 0%.

L'on pourrait me retorquer que, justement, le contrôle technique mettrait ces 50 cm<sup>3</sup> trafiqués « hors d'état de nuire ». Ha ha. Rien de plus simple pour ces « motards » de, par exemple, démonter le pot d'échappement illégal pour le remonter après le contrôle !

Faut-il pour « éliminer » ces casse-cous vraiment pénaliser toute une frange de la population ? La maréchaussée pourrait aisément les mettre hors d'état de nuire si on la laissait faire.

Bien sûr, si l'on considère que d'aller au travail en 2 roues est un luxe, alors appelons un chat un chat : le contrôle technique est une taxe supplémentaire sur les 2 roues. La fin de l'abondance !

« Ah mais monsieur, on pourra aussi contrôler les émissions des gaz d'échappements lors des contrôles technique ». Certainement on pourra le faire mais dans quel but ??

Cela est fait régulièrement lors de l'entretien dudit 2 roues (dans 99,7% des cas) et de surcroit un 2 roues consommera toujours moins qu'une voiture à cylindrée/puissance égale, quoiqu'on en dise.

Et que dire des véhicules anciens qui représentent notre histoire ?? Leurs propriétaires les bichonnent plus que de raison et ce ne sont pas les 500 km par an, bien souvent parcourus lors de rallyes touristiques, donc encadrés, qui représentent un grand risque.

En conclusion je doute fort que le contrôle technique réduise le nombre de mort sur nos routes.

N° 968585 - controle technique

par :

18/07/2023 17:23

c'est non

ça suffit de nous imposer des normes et des frais

N° 968586 - inutile, coûteux, et uniquement destiné à servir les intérêt des sociétés de contrôle

par :

18/07/2023 17:24

Inutile :

1) Les conducteurs de deux-roues sont formés spécifiquement à l'entretien et à la vérification de leurs engins et contrôlés à cet effet lors des épreuves du permis de conduire.



2) La plupart des constructeurs assurent le suivi et l'entretien régulier des motos, avec l'équipement et les compétences adéquates. C'est d'autant plus vrai désormais avec les systèmes électroniques qui imposent le détour par le garage.

3) Sauf erreur, l'accidentologie ne met pas en évidence l'entretien des deux roues comme une cause majeure d'accident(s). Il y a des points plus urgents et plus rentables à traiter. (par exemple, former les automobilistes, faire respecter l'interdiction du portable au volant...

Couteux :

4) compte tenu de ce qui précède, et du caractère inutile, ce sera un dispositif inefficace, qui se surimposera à l'existant, et donc sera un surcoût - comme si on avait besoin de ça.

Au final :

Ce dispositif apparaît être le résultat d'un (brillant) travail de lobby par les sociétés de contrôle technique qui y voient certainement un moyen d'augmenter leur volume d'affaire. Est-il du rôle de l'État de favoriser ces entreprises en légiférant ? J'en doute.

Bien cordialement,

N° 968587 - CT 2 roues

par :

18/07/2023 17:24

Arrêter d'emmerder les Français ! (sic Pdt Pompidou)

N° 968588 - Quel est l'objectif du CT 2 ou 3 roues ? voici la réponse :

par :

18/07/2023 17:24

Bonjour,

Je pose la question et fait les réponses. Je sais, c'est pas très polie et ça n'amorce pas le dialogue.

Il faut constater que les accidents dus à une défaillance d'entretien sont quasi inexistantes (conf. chiffres des assurances). Les pots d'échappement, même si certains sont bruyants, sont souvent homologués CE.

Les 2 roues de type scooter dont les gens se plaignent et qui "gênent" sont très souvent des véhicules qui circulent illégalement, non entretenus ou volés. Des 2 roues non homologuées sur route et qui savent à faire des Weelings. Dans tous les cas, ce ne seront pas ce type de véhicules qui iront visiter les centres de CT. Eux continueront à rouler tranquillement.

Quel est donc le but du CT pour les 2 ou 3 roues motorisées : Tout simplement de récolter de l'argent au profit des grandes enseignes (Auto-secrété, Autour, [réseau de contrôle technique], [réseau de contrôle technique] et [réseau de contrôle technique]). Ces enseignes se partagent le marché du CT et on leurs entrées auprès des instances qui nous gouvernent. Le but est uniquement d'alimenter financièrement ces enseignes en ponctionnant les propriétaires, on pourrait assimiler ça à une taxe sur la liberté de circulation.

N° 968589 - VEHICULE ANCIEN ET POLLUTION

par :

18/07/2023 17:25

Je tenais à faire remarquer que pour ma part, ma 600 yzf yamaha date de 1999 et qu'il y a de fortes chances dans le cadre du contrôle technique que vous voulez mettre en place qu'elle ne réponde pas aux normes vis à vis de la pollution. J'ai pour habitude de faire un entretien régulier car chaque motard qui se respecte sait que sur un deux roues, la carrosserie c'est nous! Donc pas le droit de jouer avec des freins hs, des pneus lisses ou des ampoules grillées... Il est hors de question que j'envoie mon véhicule à la casse et ne pourrai m'en racheter un autre beaucoup plus récent pour répondre aux normes, ne faisant en plus que quelques centaines de kilomètres par an avec. J'ai peur que cette histoire donc n'amène plutôt les conducteurs à devenir des délinquants en roulant sans contrôle technique et donc, sans assurance!! De voir se multiplier les délits de fuite et la sécurité des autres usagers! Si nous pouvions éviter cela, ça arrangerait tout le monde. Bien sûr, j'imagine que l'enjeu économique n'est pas anodin dans cette histoire... Si c'est juste pour débusquer les scooters débridés ou autres, la note va être salée pour tout le monde. Voici donc mon point de vue et merci de l'avoir lu.

N° 968590 - Sans titre

par :

18/07/2023 17:31

Gérante de plusieurs centres de contrôle de véhicules légers, je suis favorable au contrôle technique des motos. Par contre il faut à tout prix faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis à tous les Bacs pro auto et moto ainsi qu'aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation automobile pour avoir plus de monde sur le marché (énorme pénurie actuellement) et ne pas avoir des Bacs Pro qui n'ont aucune connaissance technique. Par ailleurs, le calendrier de mars 2024 pour l'entrée en vigueur ne me semble pas du tout réaliste compte tenu de l'importante charge de travail à fournir: homologation du matériel, des centres et des formations, certification des contrôleurs, production du matériel et équipement ou création des centres de catégorie L puis procédures d'agrément (plutôt longues actuellement).

N° 968591 - Non au contrôle Technique de deux roux

par :

18/07/2023 17:34

Le contrôle technique de 2 roux n'a aucune utilité, car moi, motard, j'entretiens et contrôle ma moto spontanément sans besoin de la réglementation de l'Etat.

C'est encore une façon de requêter les plus démunis, les utilisateurs des 2 roux.

Or, pour réduire les accidents de la route pour les motards, il sera plus judicieux de :

1. entretenir bien les routes, car l'état actuel des routes est vraiment catastrophique.
2. Créer des fils dédiés et autonomes pour la circulation des motos. Les bus et le vélos ont bien leurs propres fils de circulation, or vu le nombre de motards sur la route, il est très important que dans les grandes agglomérations, une partie de la route soit réservée, uniquement pour la circulation des motos.

N° 968594 - Ct 2 roues

par :

18/07/2023 17:45

Bonjour

Avant d'installer un ct pour les 2 roues motorisés ne serai t'il pas préférable de refaire les routes

pleines de nid de poules bien plus dangereuses ,des voie spécifique pourrait être aussi crée

Pour rappel un 2 roue engendre beaucoup moins de bouchon et de pollution que d'autre moyen de transport

Je ne fais que 800 km par Année avec mon 2 roue à Quoi va servir le ct pour ma situation ?

On paye déjà 350 € par an chez le concessionnaire pour une simple révision annuelle  
Concernant le bruit les gens qui ne le respectent pas démontrent leur échappement avant le passage au CT et le remontrons aussi vite  
Quid également des bande blanche et passage piéton non conforme sur une grande partie du territoire  
Je ne suis pas favorable à ce CT 2 roues  
Bien cordialement

N° 968595 - Contre le projet

par :

18/07/2023 17:45

Bonjour,

Je suis motard et automobiliste.

Ma moto est révisée 1 fois par an chez le constructeur avec plusieurs points contrôlés. Cette révision n'est pas obligatoire mais je l'ai fait pour l'entretien de ma moto et pour ma sécurité ainsi que celle des autres.

Je ne trouve pas nécessaire de dépenser d'avantage ailleurs.

Merci de prendre en compte mon avis.

Cordialement

N° 968596 - Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

par :

18/07/2023 17:46

La profession est déjà en tension sur le recrutement, il faut le faciliter en ouvrant les prérequis aux personnes avec un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 968597 - CTM

par :

18/07/2023 17:47

Contre

Inutile

N° 968598 - Pour un contrôle technique efficace pour réduire les nuisances des deux-roues motorisés

par :

18/07/2023 17:48

Tout d'abord c'est très bien de mettre en place le CT pour les deux-roues motorisés : 1/ application de la législation 2/ le CT a fait ses preuves pour écarter de la circulation les véhicules voitures et camionnette qui n'étaient plus conformes. Cela paraissait anormal que les motos et scooter dont on voit tant d'épaves circuler soient préservés de ce contrôle périodique.

J'attends que le CT soit efficace sur les points de contrôles :

- identification du véhicule : les chauffards à moto rendent leur plaque illisible en la positionnant mal. Ils pourront toujours la dissimuler en sortant du contrôle mais c'est déjà bien de les contraindre à remettre leur plaque conforme.

- le freinage : des copains motards se méfient des scooters "qui sont incapables de s'arrêter" mais la parole officielle des motards est que les propriétaires entretiennent bien leur motos. C'est peut être vrai pour des passionnés mais pour les dailys : les scooters et motos qui font les trajets boulot quotidien, j'en doute fort.

A ce sujet c'est très très bien d'inclure les scooters 50cc dans le CT qui sont souvent trafiqués et mal entretenus et ressemblent souvent à des épaves roulantes

- les nuisances. J'attends un contrôle efficace des niveaux de pollution et de bruit, au vu de la pratique courante de modification de son échappement, du petit scooter 50 à la grosse cylindrée. J'ai cru comprendre que dans un premier temps il serait question que d'un contrôle de conformité de l'échappement. Ce sera déjà très bien, en attendant que le contrôle aille plus loin sur le contrôle des émissions polluantes et sur le bruit. Il s'agit clairement d'une des pires nuisances de ces véhicules : on se demande toujours comment des véhicules qui font un tel bruit - à un niveau dangereux, bien au-delà du bruit de la circulation - soient autorisés à rouler.

L'entrée en vigueur échelonnée du contrôle technique est compréhensible, toutefois, vu le retard pris sur le dossier, ce serait bien que le CT soit effectif le plus rapidement possible.

Merci

N° 968599 - Non au contrôle technique des 2 roues

par :

18/07/2023 17:50

C'est indéniable, le contrôle technique automobile a permis la réduction des véhicules dangereux sur la route, mais concernant les 2 roues, les motards dans leur immense majorité sont très soucieux de l'entretien de leur machine qui est souvent assuré par les concessionnaires. Les accidents de motos dus à des problèmes techniques d'un mauvais entretien ne représentent que 0,3 % des accidents. Donc ce n'est pas un facteur de sécurité d'instaurer un contrôle technique, mais un enjeu financier pour le lobby des contrôles techniques au détriment des utilisateurs. Par ailleurs, le contenu de ce contrôle technique éventuel apparaît nébuleux : contrôle visuel ? Inutile, les organes d'une moto sont visibles, contrairement à une automobile. Quelles mesures techniques ? les centres autos ne sont pas adaptés, ni formés. Personnellement, je ne veux pas confier ma moto à un technicien hors concession. Ma machine est régulièrement entretenue avec son carnet d'entretien à jour. C'est une garantie qui est facilement contrôlable.

N° 968600 - CT moto et scooter

par :

18/07/2023 17:54

1/ si le contrôle technique devient obligatoire

Afin de permettre aux 2 roues d'obtenir une vignette Crit air et de pouvoir rouler n importe quel jour

Et de retirer de la circulation tout les 2 roues dangereux

Ok je suis pour le CT

2/ si c'est juste un CT

Pour retirer les 2 roues dangereux et nous facturé un CT tout les 2 ou 3 ans et ne rien obtenir à quoi bon

A Rien

Alors là je suis contre

N° 968601 - Points à modifier

par :  
18/07/2023 17:56  
Plusieurs points:

Article R323-27: fréquence du contrôle technique. Vu le faible kilométrage effectué par les 2 roues (en général moins de 5000 km/an) un contrôle technique tous les 2 ans revient à un contrôle technique à une fréquence inférieure à 10000km soit plus fréquemment que les révisions techniques des 2 roues recommandés par les fabricants (actuellement 15000km sur les motos modernes )!!! Il faudrait une fréquence plus en phase avec l'usage. Par exemple tous les 5 ans comme pour les véhicules de collection (ce qui équivaut à 25 000km, déjà inférieur à la recommandation des révisions techniques de certains fabricants).

Article 9: "En cas de modification notable..." Cette terminologie est vague.

Article 10 : à l'heure de la dématérialisation il paraît anachronique d'exiger d'apposer une vignette. Sur beaucoup de 2 roues il n'y a pas de pare-brise ni de surface "facile" pour la pose d'une vignette (moto cross par exemple). Il serait bon de retirer cette exigence et de la remplacer par l'exigence d'avoir sur soi la vignette (avec la carte grise, assurance,...)

Article 42: pour les véhicules immatriculés avant [le 1er janvier 2017] il y a une incohérence. Au début il est dit : "à réaliser au plus tard [le 31 décembre 2024]" et plus en bas il est dit "dans un délai de quatre mois après la date d'entrée en vigueur du présent arrêté"

Annexe I: 0.2.1: comment un numéro d'identification peut être "Légèrement différent"? Il est identique ou il n'est pas identique...

Annexe 1: 1.1.2.a.7 : "Course trop grande, réserve de course insuffisante". La formulation est subjective. Sur les motos chacun règle son frein à son goût cela ne peut pas dépendre du goût du contrôleur... Il faut soit donner des mesures "max et min" soit c'est un point de contrôle à supprimer.

Annexe I: 1.1.7.a.6 : "Usure importante". La formulation est subjective. Soit le témoin d'usure est atteint et c'est un défaut Majeur, soit il n'est pas atteint et il n'y a pas de défaut. C'est un point à supprimer.

Annexe I: 1.1.8.a.6 et 1.1.8.a.7 et 1.1.8.a.8. Même commentaire que précédemment. La formulation est subjective. Il y a des recommandations du fabricant (des disques ou des tambours). Il faut y faire référence

Annexe I: 1.1.12.a.7. Le mot « modifiés » est à revoir. Il est courant de modifier les pièces de freinage pour les améliorer (installation de durites aviations, changement d'étriers...). Cela ne devrait pas être une source de défaut Majeur.

Annexe I : 1.2.1.b.7 : Sur de nombreuses motos l'ESC est une option. S'il ne fonctionne pas, la moto est équivalente à une moto de base (sans l'option) qui elle n'est pas considérée en défaut. Ce point doit être revu en défaut mineur.

Annexe I : 5.2.1.a.6. Cela devrait être un défaut majeur.

Annexe I : 5.2.3.b.7 Pour caractériser le terme « usé » il faudrait faire référence aux témoins d'usure.

Annexe I : 6.2.3. Même commentaire que précédemment. La formulation « légèrement défectueux » ou « fortement défectueux » est subjective. C'est quoi une selle fortement défectueuse ? En quoi cela est dangereux ?

Annexe I : 6.2.8. Que se passe-t-il pour ceux qui ont démonté les repose pieds arrière ? C'est une pratique courante pour ceux qui roulent seuls

Annexe I : 7.5.1.a.7 Ce point fait peut être référence à la limitation à 45km/h pour certain

Annexe I : 8.2.1.a.7 : « Niveau de bruit excessif » par rapport à quoi ? Il faudrait mentionner la référence.

Annexe I : 8.2.1.b.7 : « Émissions de polluants dépassant les limites applicables » Lesquelles ?

N° 968602 - Les solutions sont ailleurs

par :

18/07/2023 17:57

Les motos sont fréquemment contrôlées par leurs propriétaires et concessionnaires afin de garantir le parfait état de la partie cycle, du freinage et de la transmission (e.g tous les 300km rien que pour la chaîne).

Plutôt qu'un contrôle technique qui ne règlera aucun problème (tant il est facile de s'arranger avec les techniciens lors des contrôles techniques voiture);

Il vaudrait mieux :

1. contrôler fréquemment le bruit de tous les véhicules routiers (par des contrôles routiers inopinés),
2. aider les motocyclistes à remplacer leur véhicule par des plus récents (même si les 2-roues aident déjà à réduire la pollution automobile et à décongestionner les villes),
3. sensibiliser les automobilistes aux problématiques des 2-roues et
4. mieux entretenir les routes.

N° 968603 - Contre le contrôle

par :

18/07/2023 17:57

- Les accidents dus à un défaut technique représente 0,3 % des accidents, à comparer au nombre dû à l'état lamentable des routes...

- ma moto est régulièrement suivie et réparée, l'entretien d'une moto étant absolument non négligeable vu les risques supplémentaires (absence de carrosserie) pris par un motard. N'importe quel motard a cette conscience.

- on nous dit que le CT est pour la sécurité. Quel est le rapport avec le bruit ? En Allemagne le CT n'a pas résolu le problème et que je sache, en France, il existe déjà des lois pour lutter contre le bruit.

- ma moto es peu polluante (consommation 2 l au 100)

- Quel intérêt d'aller dépenser mes sous dans un CT, alors que ma moto est suivie consciencieusement par un professionnel ?

N° 968604 - Je suis totalement opposé au ct moto

par :

18/07/2023 17:59

Je suis contre le ct moto

Les études sérieuses ( et non celle faite par [réseau de contrôle technique] europe / conflit d intérêt évident) montrent que l'état de la moto est très rarement en cause dans les accidents . L'état des infrastructures l'est bien plus souvent

N° 968605 - Contrôle technique

par :

18/07/2023 18:00

A la place du CT qui ne servira à rien pour le taux d'accident, il serait plus judicieux de boucher les trous sur les communales, de poser le 3ème rail de balayer les cailloux après les orages que les ralentisseurs soit au norme , car le fait de donner 50 € au centre de CT ne réglera pas ces dangers .

N° 968606 - CT 2 Roues

par :

18/07/2023 18:00

Comment peut-on faire confiance à un organisme qui est juge et partie ?

A titre personnel, je possède 2 motos de route (pour mon épouse et moi-même) et nous faisons réaliser une révision tous les 2 ans chez notre garagiste spécialisé.

Pour ces motos, ce n'est pas le contrôle technique qui changera l'état de mes motos.

Comment ne pas se sentir abusé par une nouvelle forme de taxe ?

N° 968607 - Contrôle technique moto

par :

18/07/2023 18:00

Vous nous prenez pour des vaches à lait!

Nous n'avons plus aucune souveraineté nationale et un gouvernement totalement soumis aux décisions Européennes.

Une Europe dont nous ne voulions pas!!!

Je n'irais en aucun cas faire passer mes 3 motos au contrôle technique.

Les statistiques prouvent que les accidents de moto ne sont pas dus à leur état étant donné que le motard entretient bien sa moto.

Vous feriez mieux de vous occuper des revêtements des chaussées, des doubles glissières de sécurité.

Si le but de cette loi était réellement la sécurité des usagers de motos ça se saurait!!!

N° 968608 - Le contrôle technique pour véhicules motorisés à 2 ou 3 roues ne sert à rien

par :

18/07/2023 18:04

Bonjour,

Je suis tout à fait contre le contrôle technique pour les véhicules motorisés de catégories L (deux ou trois roues et quadricycles à moteur).

J'ai été propriétaire pendant plusieurs années de motos grosses cylindrées et maintenant d'un Can-Am Spyder (moto à 3 roues).

Je fais faire les entretiens très régulièrement chez mon concessionnaire qui applique déjà lui-même les contrôles sur 50 points. Lorsque j'ai passé mon permis, l'une des épreuves était le contrôle de la

moto avant son utilisation. Je sais donc parfaitement vérifier les freins, l'état des pneus, des courroies de transmissions ou des optiques et clignotant : Je sais que ma vie en dépend et je ne prendrai aucun risque de rouler avec une moto défectueuse.

le contrôle de la pollution est important pour moi. Mais une moto pollue nettement moins qu'une voiture, ne serait-ce qu'elle n'est pas bloquée dans les embouteillages et que son moteur tourne donc nettement moins longtemps que celui d'une voiture pour aller d'un point A à un point B. Cette pollution "2 roues" ne représente que 0,5% de la pollution des transports.

Les accidents sont en général plus graves sur moto qu'avec une voiture. Nous n'avons pas de carrosserie. Cependant, ces accidents ne sont pas dûs à l'état de la moto (0,5% selon les assurances), mais plutôt à l'attitude de certains motards ou automobiliste et surtout à l'état des routes (barrières de sécurité non adaptées, nids de poules, rayures dans le bitume...).

Ce contrôle technique ne touchera pas que les motos, mais également, les trottinettes à moteur, vélomoteurs, quadricycles et voitures sans permis, tous des véhicules utilisés par des personnes qui ont besoin de se déplacer quotidiennement dans des endroits privés des transports en commun.

Enfin, je m'interroge sur la qualité du contrôle qui seront réalisés dans les centres de CT : Comment un technicien pourra contrôler correctement une trottinette puis passer à une moto et finir par un camion.

Je trouve ce contrôle technique pour les catégories L totalement aberrant et je pense qu'il n'a pour but que de faire plaisir aux "Ecolo des villes" qui veulent voir disparaître les moteurs et aux [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui voient dans ces nouveaux CT une nouvelle source de revenus.

Merci de prendre en compte mes remarques.

N° 968609 - Contrôle Technique ou nouvel impôt ?

par :

18/07/2023 18:06

Depuis 45 ans en moto et sans accident, je sais ce que c'est qu'entretenir une moto (pour moi une Harley), sur laquelle ma sécurité ne dépend que de moi... Sans carrosserie, je n'ai pas droit à l'erreur. Alors ce CT a pour moi l'allure d'une nouvelle taxe, d'une nouvelle prouesse des lobbies à Bruxelles, qui ont trouvé le moyen d'augmenter leurs profits, à défaut d'augmenter ma sécurité...

N° 968610 -

par :

18/07/2023 18:06

Ce projet me paraît aberrant du fait qu'un 2 ou trois roues est l'objet de vérifications beaucoup plus régulières de la part de son utilisateur. Il ne s'agit ni plus ni moins qu'une nouvelle taxe déguisée.

N° 968611 - Contrôle technique pour les deux roues.

par :

18/07/2023 18:06

Il est surprenant, à l'heure où il est convenu qu'il faut moins consommer et plus préserver, d'entrer dans la course au renouvellement du parc moto et 2 roues, car à bien y réfléchir, un contrôle technique se fini toujours par la destruction du véhicule, le contrôle technique au fil des ans



devenant de plus en plus sévère. Or cela à un coup, le recyclage de nos véhicule. Or le recyclage n'est pas une non pollution et le véhicule électrique proposé au remplacement, s'il n'émet pas de particules là où roule, est bourré de métaux rares et d'électricité à 70% nucléaire.

IL est par contre une réalité, les motards aiment leurs engins et les bichones car chez le motard un pneu qui éclate ce n'est pas un dérapage et la sortie du cric ! Il est une mesure plus intéressante, celle visant à contrôler la flôte des moins de 50cc et de ses pauvres hères livreurs de pizza, burger, nems... payés sans salaire vu qu'ils sont autoentrepreneur mais sont soumis aux paramètres édictés par l'entreprise de connection avec le client. Sur quoi roulent-ils ? avec quelle assurance, surement de celles qui assurent celui qu'ils viendrait à percuter, mais jamais ils n'ont de corporelle individuelle, et c'est la sécurité sociale qui leur apportera miséricorde....

N° 968612 - Contrôle technique moto

par :

18/07/2023 18:07

Il n'est à mon sens inutile de mettre en place ce contrôle technique. La moto est un loisir, et ceux qui le pratique on les moyens financiers de subvenir à l'entretien de leur moto. ce qui veut dire que, pour la plupart des motards, l'entretien est déjà réalisé par un professionnel afin de garantir au mieux l'état de la moto et donc la sécurité du motard.

Chacun peut voir circulé des motos tout les jours, et combien paraissent en mauvais état ?

De ce que j'ai pu constaté, très peu.

IL y a certainement d'autres moyens d'accroitre la sécurité des usagers de la route sans arriver à une mesure inutile et qui vise une catégorie de personne très soucieuse de sa sécurité.

N° 968613 - Contrôle technique 2 roues

par :

18/07/2023 18:08

Ce contrôle technique n'a et n'aura aucun impact sur l'accidentologie des 2 roues, qui est très faible, - de 0,03% et ces véhicules sont généralement très bien entretenus. De plus la moyenne des kms annuels est extrêmement faible, - de 3000 kms. En parallèle, la [association de motard] met régulièrement

en place des formations continues pour les motards, formations present en charge partiellement par la [assurance]. L'état des routes est bien plus préoccupant pour la sécurité des motards.

A tout prendre, le passage chez un professionnel des 2 roues au moment d'une vente d'un véhicule d'occasion serait bien plus sécurisant pour tout le monde. En conclusion le contrôle technique tel qu'il est envisagé n'est d'aucune utilité pour améliorer la sécurité des motards.

Favorisez la baisse de la TVA sur les équipements de sécurité, améliorez l'état des structures, voilà la direction à prendre. La moto est un espace de liberté que vous voulez dangereusement réduire.

N° 968614 - CT

par :

18/07/2023 18:09

A quoi sert un CT MOTO ALORS QUE 0.3% des accidents ont pour cause l'état du véhicule. Pour moi c'est un racket d'état fde plus avec les lobbies Europe [réseau de contrôle technique]. Pour moins de morts sur les routes entretenir ces dernières serait plus efficace. Les routes sont dans un état lamentable mais effectivement cela ne rapporterait rien au caisses étatiques

N° 968615 - Responsabilisation des motards sans contrôle

par :

18/07/2023 18:11

Responsabilisation des motards quant à l'entretien de leur machine sans avoir besoin d'un contrôle. Décibels moins élevés que les concerts de plus en plus fréquents.

N° 968616 - Infantilisation et inefficacité

par :

18/07/2023 18:11

Rouler à moto me rend suffisamment vulnérable pour que mon véhicule soit entretenu et vérifié aussi souvent que nécessaire. Le seul accident dont j'ai été victime en 50 ans de pratique a été causé par un trou dans la chaussée d'une route mal entretenue et non pas un défaut d'entretien de mon véhicule. Il me paraît parfaitement inutile de créer une contrainte payante, infantilisante et surtout peu ou pas efficace.

N° 968617 - Contrôle Technique des 2RM. Aucun intérêt

par :

18/07/2023 18:15

Bonjour

Je suis fermement opposé au Contrôle Technique des 2RM.

Je n'en vois simplement pas l'utilité. Et je vois d'autres priorités.

J'habite la Région Parisienne. Je roule tous les jours de l'année sans exception pour me rendre à mon lieu de travail et cela peu importe le temps.

Je parcours tous les jours 50 Kms. Je roule le WE aussi pour le plaisir.  
Je possède 3 motos. 1 pour me rendre au travail et 2 pour le plaisir.

J'ai 58 ans et je suis motard depuis 25 ans. Et j'ai possédé le permis « B » (Voiture) depuis 1983.

Et j'ai tous mes points sur mon permis. Et je suis un motard prudent, conscient de mes limites et du danger que je prends en roulant en 2RM.

J'ai eu quelques accidents, mais jamais en raison de l'état de ma moto.

Les rares accidents que j'ai eu au guidon d'une moto furent des causes suivantes :

. Un trou énorme sur le revêtement de l'autoroute A6 (embranchement A10). La nuit tombée en roulant sur la file de droite, un trou non signalé (et sans éclairage de voirie) m'a cassé nette la roue avant de ma moto et bien sûr j'ai chuté lourdement.

. Des changements de files non signalés par des automobilistes (et sans contrôle des angles morts).

. Des flaques de gasoil sur la chaussée des ronds-points.

. Une voiture qui a touché l'arrière de la moto alors que j'étais à l'arrêt à un stop

Je prends soin de mes motos. Être motard, c'est être un passionné de ses véhicules, et aussi être conscient que sa sécurité en dépend.

Je contrôle mes motos avant chaque parcours.

Je sais que mes éclairages fonctionnent correctement. Je contrôle mes clignotants, je regarde si le stop s'éclaire lorsque j'appuie sur les freins. Je passe ma main devant le phare pour contrôler le bon fonctionnement.

Je vérifie la pression de mes pneus toutes les semaines, et comme je possède un compresseur, je complète si nécessaire la pression.

Après chaque sortie, je passe la main sur la surface des pneus pour contrôler s'il n'y a pas d'objets étrangers insérés, et bien sûr je contrôle les témoins d'usure

Lorsque je vérifie une fois par semaine mon niveau d'huile ou le graissage de ma chaîne, je tourne autour de la moto plusieurs fois et je regarde le moindre détail :

L'état des plaquettes de frein et des disques ; le niveau du liquide de frein, le fonctionnement des différents organes, etc.

Et bien sûr, mes motos vont en révision d'entretien au moins une fois par an et le concessionnaire vérifie et m'indique si je dois prochainement penser à changer mes pneus par exemple.

Le garagiste réalise aussi les réglages de mon moteur afin qu'il soit optimum et ne pollue pas ou peu.

J'ai beau échanger depuis des années avec mes collègues de travail ou mes amis possédant un 2RM, je n'ai jamais entendu l'un d'eux indiquer avoir eu un accident à cause d'un problème sur sa moto.

Par contre, je pourrais égrainer la litanie des motards sur ce que nous vivons au quotidien : Chaussées endommagées, manque d'éclairage, refus de priorité, changement de files des voitures sans signalement, smartphone / ordinateur au volant, cannabis au volant (venez vérifier sur les routes sortant du Quartier de La Défense après 18h00) et dans Paris, ou bien encore la cohabitation « compliquée » avec les vélos et les trottinettes roulant dans tous les sens sans aucun respect du code de la route et des autres usagers de la route

Je ne comprends donc pas l'intérêt de ce Contrôle Technique pour les 2 RM, que je vais devoir payer régulièrement alors que je réalise déjà tous les jours ses vérifications, et le cas échéant mon concessionnaire m'informe / me conseille sur l'état de mon véhicule et des pièces à changer.

Question sécurité : Aucun intérêt : cela n'aura aucun impact sur la sécurité

Question écologie : Mes motos sont entretenues et réglées et répondent aux normes : Merci.

Question financière : Je vais devoir payer pour des actes que je réalise déjà ? => A qui profite le crime ? => les lobbys [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], Etc.

Vous voulez mettre plus de sécurité pour les 2RM ?

J'ai des idées : Réparez / entretenez les routes, rétablissez les éclairages des routes, arrêtez de bâtir des infrastructures dangereuses, incluez dans le permis B, une formation sur la cohabitation avec les 2RM, baissez la TVA sur les équipements de sécurité, formez les conducteurs de vélos et de trottinettes.

Merci de votre lecture

N° 968618 - opposé au ct tel qu'il est présenté

par :

18/07/2023 18:16

il est évident que le projet de ct actuel n'a aucune volonté d'assurer la sécurité des propriétaires de 2-3rm, mais de faire la chasse aux véhicules polluants et bruyants.

je trouve cela inacceptable.

j'ai changé le pot de ma moto et le pot actuel fait plus de bruit. Cela m'a sauvé la vie plusieurs fois car les automobilistes et camions, au sein de leur habitacle, sont dans leur monde et n'entendent rien de l'extérieur et le klaxon des 2 roues est ridicule.

concernant la pollution il n'y a que très peu de moto polluantes.. seules les plus anciennes et les scooter sont polluants

bref ce ct est une mascarade et relève de la demagogie.

N° 968619 - Contrôle technique des deux et trois roues motorisés

par :

18/07/2023 18:16

Le contrôle technique n'a d'intérêt qu'au moment de la cession du véhicule, ou après un sinistre. L'utilisateur est conscient de sa vulnérabilité, et entretient son matériel. De plus, les professionnels procèdent à de nombreux contrôles avant la restitution du véhicule au client.

Cela n'empêchera pas les nuisances sonores, puisqu'il suffit de reposer le silencieux d'origine le temps de la visite. Le contrôle au sonomètre par les forces de l'ordre sur la voie publique garantit davantage la conformité au code de la route.

Quant aux rodéos urbains, ils se pratiquent le plus souvent avec des deux roues non immatriculés, donc non concernés par le contrôle technique.

Les collectionneurs possesseurs de plusieurs véhicules qui roulent chacun très peu sont particulièrement pénalisés par ce qui est perçu comme une nouvelle taxe.

N° 968620 - contrôle technique moto

par :

18/07/2023 18:19

Bonjour, Pourquoi imposer quelque chose qui ne sert à rien ? si ce n'est de taxer encore un peu plus les Français et pour remplir les poches de vos copains .

L'obligation de l'airbag moto serait sûrement beaucoup plus utile pour augmenter la sécurité des deux roues associée à une baisse de la TVA sur les équipements .

L'airbag doit être efficace puisque les gendarmes et policier en ont directement intégrés dans leur blouson .

Pourquoi ne pas demander au fabricants de blousons de mettre une certaine quantité de bandes fluorescentes pour que nous soyons plus visibles ?

Des solutions pour améliorer la sécurité des possesseurs de motos il y en a plein , le contrôle technique n'en fait pas parti . Cordialement

N° 968621 - Le contrôle technique !!!

par :

18/07/2023 18:21

Pourquoi un conte technique ?

C'est une aberration ce CT.

Tout motard sait qu'entretenir sa monture c'est le meilleur moyen pour que nos motos puissent durer dans le temps.

À chaque mauvais bruit sur nos montures nous courons chez notre concessionnaire.

Que faire du lobbying qui nous gangrèment. Pourquoi ne pas faire check-up chez nos concessionnaires par exemple !?

N° 968622 - Monsieur

par :

18/07/2023 18:26

Totalement opposé nous, utilisateurs de deux roues motorisées allons tous les 6 ou 10 000 kms chez le concessionnaire pour l'entretien de nos véhicules ce qui fait que ceux ci sont contrôlés régulièrement.

A part être une nouvelle façon de rentrer de l'argent dans les caisses de certains, je ne vois aucun intérêt de se faire racketter d'une cinquantaine d'euros pour un contrôle visuel et un sonomètre.

Il serait plus opportun pour la sécurité de tous d'entretenir le réseau routier qui lui est parfois très accidentogène.

Pensez plutôt à notre sécurité qu'aux actionnaires.

N° 968623 - Contrôle pas drôle

par :

18/07/2023 18:27

On va encore faire payer l'utilisateur de 2 rm pour un contrôle bidon alors que parallèlement l'état à diminuer les contrôles de gendarmerie/ police qui son a mon sens le seul moyen efficace pour lutter contre les comportements aberrants voir suicidaire et pour lutter contre le bruit (echapement libre ou trafiqué) qui lui est un vrai problème .

Comme d'habitude la culture technocratique l'emporte en taxant tout le monde à cause d'une minorité d'abrutis.

N° 968624 - Manipulation des 2 roues par les contrôleurs

par :

18/07/2023 18:28

Bonjour,

Comment se passera la manipulation des 2 roues (déplacement) pour ce contrôle technique ?

Les contrôleurs seront-ils formés à la conduite moto (permis A) ?

Cordialement,

N° 968625 - STOP

par :

18/07/2023 18:30

Il y en a assez de subir les décisions de l'Europe. Les Français ont été assez clairs pour dire NON au contrôle technique des 2 et 3 roues motorisés. Par contre les Français disent OUI à l'entretien des routes dont bon nombre sont en piteux état.

Il y en assez de subir tous ces technocrates qui n'ont pas l'expérience de terrain mais qui ont le pouvoir de dicter leurs idées à des politiciens qui n'ont de compétence que celle d'être arrivé à obtenir le poste qu'ils occupent.

Mais on se doute bien malheureusement de l'issue de la mise en place de ce contrôle, car tout comme les Français avaient majoritairement dit NON à l'Europe, la France ou plutôt ses dirigeants nous y ont amenés. Et ses mêmes dirigeants se demandent pourquoi les Français s'abstiennent autant lors d'élections...?

N° 968626 - Pas pour les «vrais» motards

par :

18/07/2023 18:31

Je fais entretenir ma moto par mon concessionnaire. Dernière visite fin 2022. Elle a vu le jour en 2018 soit à peu près 4 ans d'âge. Elle ne totalise que 8500 kms ce qui est très peu. Elle est comme neuve. Que pourrait apporter de plus un CT ?? à part me ponctionner des euros pour enrichir des menteurs [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ....

Si contrôle alors n'oubliez les scooter 50 et les motos de cross les plus responsables du bruits. Avec cette argent, améliorer la sécurité routière, les routes et les abords de routes pour les motards.

N° 968627 - le controle technique pour les motos est-ce vraiment utile ?

par :

18/07/2023 18:34

La réalité de la vie d'un motard est de faire attention à tout sur la route, à lui et autre.

En tant que vieux motard (je roule depuis 1978), je n'ai eu qu'un seul accident, j'ai été fauché par une voiture qui à changée de file après m'avoir doublé. Mes freins fonctionnaient très bien, mais je n'ai pas eu le temps de faire quoi que soit. Hôpital, 6 mois d'immobilisation.

En tant que motard, on sait que si les freins, les pneus, les éclairages, les clignotants ne sont pas en états, on a de grandes chances, de ne pas être vus, de chuter, ou de freiner "trop long".

Personnellement, je fais l'entretien de ma moto, très régulièrement rien que par sécurité. Faire l'entretien d'une moto, c'est plus simple que pour une voiture, tout est visible ou presque. C'est entretien est de notre responsabilité, pas d'une obligation que l'on doit payer, c'est notre vie qui est en jeu.

Maintenant, concernant le bruit de certains deux-roues, c'est vrai que c'est une nuisance, je le comprends, mais faire payer tous les motards parce que certains utilisateurs de deux-roues font du bruit, faut avouer que c'est un peu fort. Comme d'habitude, la majorité est sanctionnée par ce que quelques-uns transgressent. Je tiens quand même à signaler que pour les pots, il suffira de le changer avant le contrôle technique et ensuite de remonter le pot "piste" après le contrôle. Ce n'est pas difficile.

Nous sanctionner par le portefeuille, ont à l'habitude, nous obliger à payer pour valider notre contrôle régulier, c'est lourd ou "reloud", comme disent les jeunes.

Ce qui est certain, c'est que beaucoup de deux-roues font du bruit, que beaucoup sont vraiment dans un état lamentable, notamment les deux-roues de livraisons de repas, ceux-là même qui livrent des repas à ceux qui militent contre les deux-roues dans les grandes villes, c'est un comble. Les gros scooters gonflés, qui font un bruit pas possible et qui roulent à des vitesses excessives. Évidemment ceux-là sont "gonflés" et totalement illégaux.

Alors une petite idée, pourquoi ne pas vérifier tous les deux-roues et ensuite, interdire de circulations des plus dangereuses, cela serait peut plus équitable que de nous contrôler tous les deux ans.

Je sais bien que toute manière, cela va passer, mais il bien aussi de pouvoir donner son avis : je suis contre, parce que beaucoup d'entre nous ne sont pas concernées, nous sommes responsables, c'est

de notre vie que cela dépend, il serait temps d'arrêter de nous infantiliser, nous savons ce que nous faisons.

Merci de nous avoir permis de nous exprimer.

N° 968628 - Annulation ct moto

par :

18/07/2023 18:34

Bonjour,

Tout les motards et conducteurs de scooters font attention à leurs deux roues, personne n'a d'accident mettant en cause le 2 roues.

De plus le ct n'ai pas obligatoire pour les 50cc .....très souvent nous voyons des 50 Cc nous doubler dans un mauvaise état !

Les 50cc sont trafiqué, en mauvaise état.

Si le ct 2 roue passe sans les 50 Cc , c'est une aberration !

Bien à vous

N° 968630 - Avis contrôle technique moto

par :

18/07/2023 18:40

Bonjour, je vais faire au plus simple étant donné que je roule en moto depuis mes 16 ans et que j'en ai 30 aujourd'hui.

Le contrôle technique des 2 roues, (hors cyclomoteurs et scooters) est à mon sens inutile.

D'un point de vue technique, lors du passage du permis, nous sommes sensibilisés au contrôle régulier des éléments de sécurité et des consommables par des moyens de mieux en mieux conçus afin d'être sûr de pouvoir prendre le guidon en un clin d'oeil vu que tout est accessible, c'est un type de véhicule dont les gens font, de base, plus attention et demandent plus souvent l'avis de leur garagiste qui suit de manière attentive chaque véhicule et rien n'échappe à l'oeil un bon mécano. Le ressenti de chaque élément est bien plus prononcé que sur une voiture dans laquelle il est difficile de juger la qualité ou le niveau d'usure d'un consommable comme les pneus par exemple, aucun motard ne roule avec des pneus avec lesquels il ne se sentira pas à l'aise à titre d'exemple. Les équipements sont bien plus performants sur une moto qu'une voiture donc permettent d'avoir un véhicule efficace quoiqu'il arrive.

A part soulever un problème déjà connu par un mécano ou le propriétaire lui même, un contrôle technique n'apportera rien de plus.

En règle générale une moto qui a un problème est une moto qui ne roule simplement pas.

D'un point de vue écologique, une moto consommera bien moins qu'une voiture de par son temps passé sur la route bien moindre et son rendement bien meilleur, surtout quand on sait qu'une voiture consomme et pollue énormément en bouchon qui plus est, le rapport poids/puissance d'un 2 roue sera toujours meilleur et nécessitera bien moins d'effort pour avancer à allure désirée donc consommera moins, en outre les trajets en 2 roues sont bien mieux optimisables de part leurs possibilités en circulation.

D'un point de vue sécurité, à mon sens, il ne tient qu'à 2 choses et surtout une qui est le motard en lui-même, peu importe le type, la cylindrée ou encore la puissance, le motard restera toujours maître de son véhicule donc le contrôle du véhicule ne garantira en rien une meilleure sécurité sur route, le type de 2 roue est important, de manière générale, une sportive performante offrira bien plus de

sécurité grâce à un équipement et une structure bien plus efficace qui permettra de se sortir de bien plus de situation que pourrait le permettre un autre type de moto par exemple, mais ça reste un paramètre assez mineur et qui n'est en rien concerné par le contrôle technique.

Pour résumer, à part faire payer les motards pour leur dire des choses qu'ils savent déjà, ça ne sert à rien et on devrait plutôt inciter les gens à plutôt rouler en 2 roues plutôt qu'en voiture et ce, surtout, d'un point de vue écologique.

Ma conclusion est que le contrôle technique moto n'est clairement pas nécessaire et il vaudrait mieux plutôt se concentrer à améliorer les infrastructures sans pour autant polluer le peu de nature qu'il nous reste et au lieu de montrer systématiquement une image dangereuse et irresponsable du monde de la moto, montrez leur ce que c'est vraiment.

N° 968631 - contrôle technique 2 roues

par :

18/07/2023 18:40

Quel intérêt a un contrôle de nos machines sachant que nous ne sommes pas inconscients, la majorité d'entre nous entretiennent et bichonnent leurs machines, responsables de nos vies et celles des autres usagers, tandis que le réseau routier, celui que tout un chacun utilise au quotidien n'est depuis des années pas entretenu, voir délaissé. Si ce n'est que pour faire la fortune de [réseau de contrôle technique] et remplir une fois de plus les caisses de l'état qui ne se soucie peu ou prou du bon état des routes françaises..

N° 968632 - CT 2RM

par :

18/07/2023 18:42

Pas de CT pour les 2RM.

Je ne suis pas OK car je ne vois pas la raison, aucune moto n'est dans un mauvais état pour ne plus circuler

N° 968633 - Contrôle technique 2 roues pour lutter contre la pollution sonore

par :

18/07/2023 18:42

Bonjour,

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur car il permettra de lutter contre la pollution. Ce contrôle sonore devra donc être mis en place dès le début et via des appareils prévus à cet usage. Beaucoup de 2/3 roues semblent en effet émettre des sons à l'arrêt ou lors d'accélération beaucoup plus élevés qu'à leur sortie d'usine.

N° 968634 - Contrôle Technique 2 roues inutile

par :

18/07/2023 18:48

Bonjour

Quelle utilité la mise en place de contrôle technique?

Nous motards contrôlons déjà nos machines visuellement avant chaque prise en main et départ comme il nous l'a été enseigné lors de notre formation au permis de conduire.

Je parle bien de moto d'une cylindrée supérieure ou égale à 125 cm3.



100% des organes de sécurité sont visibles sans démontage et je fais plus confiance à mon concessionnaire spécialiste de la moto qu'à un technicien de centre dont on ne sait même pas s'il a déjà utilisé une moto . En dix ans le nombre de 2 roues a augmenté de 30 % alors que la mortalité a elle baissé de 19% et que seul , dans 0.3% des cas l'état du véhicule est mise en cause.  
Nos concessionnaires vérifient à chaque révision plus de 50 points sur nos motos .  
Ma moto parcourt entre 5000 et 10 000 km par an et passe chaque année une visite chez mon concessionnaire . Elle n'a pas de câble qui traîne, pas de pièce collée avec du scotch.  
Concernant les émissions polluantes les 2 roues ne sont responsable que 0.5% des émissions .  
Ce n'est donc pas l'état de mon 2 Roues qui est en cause ni son émission polluante .  
Quant à sa nuisance sonore, je n'ai jamais modifié mon système d'échappement .  
Interdisons plutôt la vente de produits non homologués.  
Pour revenir à l'accidentologie, améliorez donc les infrastructures et entretenez les routes comme il se doit . En la matière la France devient un pays sous développé.

Je suis donc contre la mise en place de ce contrôle technique pour les raisons que j'ai évoquées ci dessus .

Baissez la TVA sur les produits de protections ( casques, bottes, blousons) améliorera plus la sécurité des conducteurs de 2 roues que ce contrôle technique

N° 968635 - Périodicités Contrôle technique 2 et 3 roues trop espacées

par :

18/07/2023 18:49

Bonjour,

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur mais le 1er contrôle technique doit être fait avant 5 ans : à minima comme pour les voitures. L'état d'un scooter par exemple au bout de 5 ans n'est pas le même qu'un véhicule léger. Ces véhicules se dégradent plus vite : usage citadin etc.

N° 968636 - avis sur le CT

par :

18/07/2023 18:49

Bonjour,

un CT qui n'apportera rien au niveau de la sécurité routière car les possesseurs de 2 roues contrôlent déjà leurs véhicules, la cause technique ne représente que 0,5% des accidents, le cout du contrôle va s'ajouter de façon inutile dans les budget des français.

Donc très mauvaise solution à un vrai problème.

Bonne journée

N° 968637 - avis sur le CT

par :

18/07/2023 18:50

Bonjour,

un CT qui n'apportera rien au niveau de la sécurité routière car les possesseurs de 2 roues contrôlent déjà leurs véhicules, la cause technique ne représente que 0,5% des accidents, le cout du contrôle va s'ajouter de façon inutile au budget des français.

Donc très mauvaise solution à un vrai problème.

Bonne journée

N° 968638 - Mon avis sur le contrôle technique des motocyclettes.

par :

18/07/2023 18:52

je ne vois pas où est la nécessité d'un Contrôle Technique (CT) pour les motocyclettes.

Voici pourquoi: Dans leur grande majorité les motards sont des personnes responsables, connaissant les enjeux de la Sécurité Routière. Oui, le nombre des accidents de 2 roues motorisés doit diminuer.

Le CT peut-il jouer un rôle dans cette problématique? Non, car comme dit précédemment le comportement responsable des motards fait qu'ils agissent eux-mêmes pour assurer le fonctionnement sûr de leur moto, soit par un entretien régulier assuré en général par un concessionnaire moto, soit assuré par eux-mêmes. Je ne reviendrai pas sur les statistiques concernant les accidents impliquant une moto, et le lien de ces accidents avec l'état technique de la moto. Les chiffres sont connus, et non contestés.

D'un autre côté, parlons nuisances engendrées par les motos essentiellement sonores.

Oui certaines motos sont exagérément bruyantes et ne devraient pas rouler dans ces conditions. Que les forces de Police jouent leur rôle (ce qu'elles font, trop rarement dans ce domaine) et fassent des contrôles de niveau de bruit, c'est simple et incontestable.

Les fraudeurs doivent être sanctionnés. Il n'y a pas besoin d'un CT pour le faire.

Pour finir, voici mon "profil" motard: J'ai 75 ans, je roule régulièrement en moto depuis 50 ans, je parcours environ 4000 Km par an, et ma moto actuelle a 46 ans, est en parfait état, que je maintiens par un entretien régulier que j'assure moi-même.

Que pourrait m'apporter un CT pour ma sécurité?

N° 968639 - CT 2RM

par :

18/07/2023 18:53

J'entretiens ma moto pour une efficacité et sécurité maximum, c'est ma vie qui est en jeu quand je circule sur mon véhicule. A contrario, les voies de circulation mériteraient de la part de l'état plus d'attention, étant par endroits de véritables pièges pour tous les deux roues confondus.

La taxation supplémentaire d'un contrôle technique n'engendrera que des recettes pour l'état sans apporter de sécurité pour les usagers de 2 roues.

N° 968640 - CT 2RM

par :

18/07/2023 18:55

J'entretiens ma moto pour une efficacité et sécurité maximum, c'est ma vie qui est en jeu quand je circule sur mon véhicule. A contrario, les voies de circulation mériteraient de la part de l'état plus d'attention, étant par endroits de véritables pièges pour tous les deux roues confondus.

La taxation supplémentaire d'un contrôle technique n'engendrera que des recettes pour l'état sans apporter de sécurité pour les usagers de 2 roues.

N° 968641 - Un CT moto pour quoi faire???

par :

18/07/2023 18:58

A quoi sert le CT??? Quel est son but???

Sécurité : Non aucune efficacité très très peu de 2RM son dangereux. La police peut immobiliser un véhicule dangereux.

Bruit: Non: un motard qui a enlevé la chicane de son pôt la reposera avant le contrôle.

Financier: Oui certainement pour les Sociétés de contrôle et l'état.

Bref aucun intérêt, et le Conseil d'Etat a tout faux.

N° 968643 - Inutilité du contrôle technique

par :

18/07/2023 19:00

Le contrôle technique des deux roues est une mesure inutile dans la mesure où la sécurité du pilote est directement liée à l'entretien du véhicule. Les chiffres montrent bien que les accidents liés au manque d'entretien sont très faibles car une personne sensée réalise un contrôle minutieux de son deux roues avant de s'en servir, à moins d'être suicidaire, contrairement à un véhicule à quatre roues.

Les contrôle de pollution, de conformité ou autres ne vont pas résoudre en aucun cas les problèmes de nuisances sonores du moins le temps du contrôle, et c'est plutôt un travail qui revient normalement aux forces de l'ordre.

Par ailleurs tous les commerces et business autour de la personnalisation des deux roues vont eux connaître un sort peu envieux et définitif, à savoir une faillite programmée.

Que vont devenir toutes ces personnes qui vont devoir fermer leur commerce et chercher un autre travail?

Les motards vont payer les pots cassés des délinquants en deux roues, la plupart du temps dans les cités, et qui continueront malgré tout à défier les forces de l'ordre et se moquer des lois. Nous n'avons pas nous les motards à payer pour cela!

Si tout cela ne tient pas, il s'agit encore d'une nouvelle taxe déguisée pour faire payer le contribuable solvable et remplir les caisses de l'Etat.

N° 968644 - Contre le contrôle technique sur les motos

par :

18/07/2023 19:06

Ce contrôle que l'état veut mettre en place ne correspond qu'à répondre à la demande de l'EU, mais ne représente en rien à répondre à un objectif d'amélioration de la sécurité des conducteurs de 2 roues. Les statistiques sont très claires et explicites les accidents de motos avec des véhicules en mauvais état ne représente un taux si faible qu'il est presque négligeable. Pour la sécurité pour les 2 roues il y a vraiment des priorités bien autre comme l'état des routes, les doubles rails de sécurité, supprimer les obstacles ralentisseur non normé en hauteur, remplacer les passages piétons par de la peinture non décapante....

Le contrôle technique mémé si on parle d'écologie les motos roulent si peux dans une année que la pollution engendrée par les gaz d'échappement ne représente qu'une goutte d'eau, il y a la encore des objectifs à mettre en place sur les gros pollueurs comme les tankeurs qui sont toujours autorisés à nettoyer et rejeter en mer une partir de leur nettoyage de cuve, des bateaux de croisières qui fonctionnent aux fioul lourd et qui même au port garde les groupes énergies de grosses capacités en fonctionnement. Arrêtez de tromper votre peuples avec des détails et axez vous de vrais intérêts collectifs dans l'intérêt de tous au lieu d'applaudir un peu plus vos concitoyens.

N° 968645 -

par :

18/07/2023 19:16

Combien de motos roulent dans un mauvais état ? pour ma part

je n'en vois pas. Les motards sont des passionnés et entretiennent bien leurs motos.  
Je suis donc contre ce contrôle technique. Merci de me permettre de m'exprimer  
Cordiales et respectueuses salutations.

N° 968646 - CT 2 roues

par :

18/07/2023 19:17

Bonjour

Pour les raisons suivantes, je suis contre le contrôle technique des deux roues inefficace :

- moins de 0,3 % des accidents des 2 roues motorisés sont dus à une défaillance technique ;
- puisque le CT nous met en danger en détournant l'attention des responsables politiques des vraies causes d'accidents comme l'état des routes, le non respect des normes pour les infrastructures routières ;
- parce que le CT est une dépense inutile puisque le contrôle est effectué par les cyclomotoristes eux-mêmes
- parce que les cyclomotoristes sont des personnes conscientes qui se savent moins protégés et qui par conséquent prennent soin de leur/s machines/s
- Parce que les cyclomoteurs/motos permettent à beaucoup de se déplacer, notamment dans les grandes villes, en polluant moins puisque non responsables de bouchons ; ils participent même à les éviter
- Puisque le Président de la République en 2012 s'était engagé à ne pas embêter les Français avec ça
- Parce que la mise en place de vraies mesures de sécurité routières sont plus efficaces : amélioration des routes, des glissières de sécurité dangereuses pour les motards etc..
- Puisque c'est "tuer" les collectionneurs qui entretiennent et sauvegardent un patrimoine Français

etc etc

Bien à vous

N° 968647 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
par :

18/07/2023 19:22

Thanks for finally writing about > Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur | Consultations publiques  
&#3650;&#3611;&#3619;&#3650;&#3617;&#3594;&#3633;&#3656;&#3609; FB88</a>

N° 968648 - Contre ce projet purement mercantile

par :

18/07/2023 19:26

La majorité des motos sur nos routes sont très bien entretenues, il en va de la vie des motards. Qui a un intérêt à suivre le lobby de [réseau de contrôle technique], activement impliqué dans ce projet et dans les contrôles techniques de véhicule.

Quitte à payer, je préférerais dépenser pour améliorer la qualité du réseau routier.

L'entretien des routes est la grande priorité en France, un grand nombre d'accidents mortels sont à déplorer tous les ans à cause de la négligence des autorités compétentes dans le domaine de la maintenance du réseau routier.

N° 968649 - CT 2 roues motorisés

par :

18/07/2023 19:27

Ts les motard prennent soins et entretiennent leur véhicule. Ns craignons la panne loin de chez ns et voulons au maximum avoir un 2 roues fiable. La révision annuelle. Attire aussi notre attention sur des points particuliers

Si CT est validé, tous les 2/3 roues doivent être concernées. Même les petites cylindrées.

N° 968650 - CT 2 roues motorisés

par :

18/07/2023 19:29

Ts les motards prennent soins et entretiennent leur véhicule. Ns craignons la panne loin de chez ns et voulons au maximum avoir un 2 roues fiable. La révision annuelle. Attire aussi notre attention sur des points particuliers

Si CT est validé, tous les 2/3 roues doivent être concernées. Même les petites cylindrées.

N° 968651 - Contrôle technique deux roues

par :

18/07/2023 19:34

Contre et contre je suis contre

Que ceux qui pondent ces conneries mettent leur cul a l'année sur un deux roue par tous les temps et on pourra discuter...

Arrêter de nous prendre pour des vaches à lait

Faire du fric pour tout et n'importe quoi, y en a marre

N° 968652 - Contrôle technique moto, contrôle inique

par :

18/07/2023 19:35

Commentaires sur le projet d'arrêté :

Ce projet de décret s'appliquant à 3 catégories de véhicules ayant chacune leurs spécificités, il n'est absolument pas normal que l'annexe 1 ne soit pas structurée en conséquence de sorte que chaque usager puisse clairement savoir quels sont les points de contrôles applicables à son véhicule et corréler cette liste au tarif de la prestation.

Le décret devrait donner à tout un chacun la possibilité de consulter les instructions techniques établies par l'organisme central de sorte qu'il soit donné à tout un chacun la possibilité de comprendre les actions de contrôle associées aux libellés de l'annexe 1.

Par exemple, comment interpréter les alinéas du 0.4 (Conditions de contrôle) ?

Enfin, selon la décision du conseil d'état, le contrôle technique serait la solution pour diminuer la sinistralité des 2RM ainsi que l'impact environnemental dantesque de ces 5% du parc de véhicules routiers sans se sentir obligé d'étayer son propos par la moindre étude technique publiée, et pour cause.

Par conséquent, pour attester que ce contrôle technique n'est pas une escroquerie à but lucratif satisfaisant au lobbie du contrôle, l'arrêté doit inclure un article instituant une commission mixte usagers / état chargée de l'évaluation périodique (selon la période des contrôles) des effets constatés du contrôle technique sur l'environnement et la sinitralité des 2RM et dotée des moyens lui permettant de s'aquitter de cette mission et d'en publier les résultats.

N° 968653 - Contrôle technique moto

par :

18/07/2023 19:41

Qd nos gouvernements arrêteront ils de prendre les gens pour des idiots et les lobbying pour leurs patrons

Le contrôle technique moto est inutile les motos nuisibles sont bruyantes et facile à repérer et à arrêter les autres sont autocontrolées sinon gamelle

N° 968654 - CT Moto

par :

18/07/2023 19:42

Je suis absolument contre un CT pour les motos. J'estime que ma moto est très bien entretenue et en totale sécurité, sinon il est trop dangereux de rouler avec une moto mal entretenue (freins p'neus etc..)

N° 968655 - Sans intérêt

par :

18/07/2023 19:43

Pratiquant la moto tout terrain, je ne vois absolument pas l'intérêt de cette mesure.

Nous ne circulons quasi pas que les routes et nos motos sont très très bien entretenues..seule garantie de rester en vie .

Bref, encore une mesure qui va pénaliser financièrement tout le monde alors que le problème (bruit pollution mauvais entretien) ne concerne que quelques motards.

N° 968656 - Inutile

par :

18/07/2023 19:51

Cela fait 25 ans que je roule à moto, j'ai eu 3 accidents causés par des automobilistes et non à cause de l'état de ma moto, à chaque fois qu'elle sort ou au minimum une fois par semaine, je vérifie, pression des pneus, niveaux, état des freins .... Qui fait ça sur sa voiture ? Nos motos sont mieux entretenues que les routes qui elles sont de vraies bombes à retardement pour les motards vu leur état donc il faut voir où sont les priorités de la sécurité. Par contre un gros ménage et contrôle serait nécessaire parmi les moins de 50cc qui pour la majorité sont trafiquées pour rouler plus vite que la norme, ne sont pas entretenues et niveau pollution sonore là on bat les records. Une obligation d'immatriculation de tout les véhicules à deux roues motocross serait judicieux et réglerai pas mal de problèmes également.

N° 968657 - NON au contrôle technique

par :

18/07/2023 19:52

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dû aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968658 - Contrôle Technique moto = racket

par :

18/07/2023 19:53

Le Contrôle Technique (CT) moto n'est rien d'autre que du racket. Tous les arguments énoncés mainte fois par la Fédération des Motards en Colère sont indiscutables. Tout le travail qui avait été acté et signé par Mme Borne 1er Ministre, répondait parfaitement aux exigences de l'Europe et répondait bien mieux en terme de sécurité qu'un CT, les problèmes mécaniques étant dérisoires dans les causes et gravités d'accident. Pour la pollution, également je vous renvoie aux arguments déployés par la fédération.

Ce CT n'est rien d'autre qu'une prise d'otages organisée par les lobbies économique ([réseau de contrôle technique]) et idéologiques (associations intolérantes) et l'obéissance antidémocratique de nos institutions à ces diktats.

N'inspire que dégoût et colère.

N° 968659 - Monsieur

par :

18/07/2023 19:55

Bonjour

Les motards ont conscience que l'entretien de leur véhicule est primordial pour leur sécurité ils n'ont donc pas attendu la mise en place d'un contrôle tarifé pour prendre en compte cette nécessité. Je constate par contre en tant qu'usagée 2 ou 4 roues que l'entretien des routes se dégradent chaque année et représente parfois un danger pour les usagers en 2 roues. Le contrôle technique des machines ne pourra pas sauvegarder le conducteur si la route est en mauvais état.

Nos voisins ont certes mis en place le CT mais préservé leur réseau routier. Ce contrôle dicté par l'EU et les lobbyistes n'a que la volonté de taxer encore davantage les conducteurs sans contrepartie aux manquements de l'état et des collectivités territoriales.

Je ne vois aucun intérêt positif à la mise en place d'un contrôle dans l'état actuel des choses.

N° 968660 -

par :

18/07/2023 19:56

Bonjour

Les motards ont conscience que l'entretien de leur véhicule est primordial pour leur sécurité ils n'ont donc pas attendu la mise en place d'un contrôle tarifé pour prendre en compte cette nécessité. Je constate par contre en tant qu'usagée 2 ou 4 roues que l'entretien des routes se dégradent chaque année et représente parfois un danger pour les usagers en 2 roues. Le contrôle technique des machines ne pourra pas sauvegarder le conducteur si la route est en mauvais état.

Nos voisins ont certes mis en place le CT mais préservé leur réseau routier. Ce contrôle dicté par l'EU et les lobbyistes n'a que la volonté de taxer encore davantage les conducteurs sans contrepartie aux manquements de l'état et des collectivités territoriales.

Je ne vois aucun intérêt positif à la mise en place d'un contrôle dans l'état actuel des choses.

N° 968661 - Un coup d'épée dans l'eau

par :

18/07/2023 19:56

Je pense que ce CT moto n'apportera rien dans la lutte contre les nuisances sonores des 2 roues. Il sera sans incidence sur l'accidentologie moto car 99,8% de ces accidents n'ont pas pour cause un défaut d'entretien du véhicule.

N° 968662 - CT inadapté pour les motos

par :

18/07/2023 20:02

Comparer une moto à une voiture est typiquement bureaucrate.

Un délai d'un an pour que les centres se mettent à jour sur la manipulation d'une moto et des connaissances solides sur la mécanique et les versions des motos devront être obligatoire pour les contrôleurs.

Par ailleurs, le prix, tout à fait décalé par rapport celui d'une automobile, est scandaleux.

Un tarif de 25, voire 30€ serait mieux perçu par les motards que 50€, identique à l'automobile.

Qu'en est-il des solutions sur les primes, il me semble, qui devait voir le jour en remplacement du CT ?

Une chose est sûre, ce sont trois associations qui veulent tuer la moto. N'oublions pas qu'une moto permet également d'avoir un entretien moins cher et cela se ressent dans le porte-monnaie.



N° 968663 - AUCUNE BONNE RAISON POUR INSTITUER UN CT 2 ROUES

par :

18/07/2023 20:04

La conduite d'un deux roues est la meilleure école possible pour affronter les dangers de la route car on a pas le droit à l'erreur ; un simple petit accrochage peut avoir des conséquences dramatiques !

Conduire un deux roues c'est apprendre à anticiper tous les dangers pour les éviter, et cela commence par l'entretien et le contrôle de son véhicule. Les motards prennent soin de leur moto, c'est pourquoi dans seulement 0,3% des cas l'état du 2 roues est cause de l'accident !!

Nous sommes de plus très nombreux à avoir plusieurs motos, toutes bichonnées et qui individuellement roulent peu et sont quasi neuves après des années... Le coût des contrôles déjà inutiles sera donc en plus multiplié.

La moto est un moyen économique de se déplacer en limitant les embouteillages, la pollution qui en découle et le temps perdu qui coûte cher pas seulement pour l'économie mais aussi la santé.

DONC NON AU CT 2 ROUES !

N° 968664 - mon avis 18/07/2023

par :

18/07/2023 20:09

Bonjour,

Il est impératif que les opérateurs d'un futur CT moto possède l'ensemble des permis A avec expérience de conduite.

Possesseur d'une moto de plus de 350 kg (Harley Davidson) je n'autoriserai qu'un personnel averti et détenteur du permis correspondant à la manipuler. A défaut, mon véhicule ne sera jamais présenté à votre CT.

Au delà de cette mesure injustifiée, quand aura lieu un contrôle technique des routes ?

Cordialement

N° 968665 - contrôle technique moto

par :

18/07/2023 20:19

Motard depuis 1977 et donc très exposé au risques spécifiques à l'usage d'un deux roues motoriser et avec un peu d'expérience 46 ans, je constate qu'aucune de mes chutes ou accidents n'ont été dues à l'état de mon véhicule qui comme tous motards est très entretenu car il me paraît impensable voire impossible de rouler (en équilibre) avec un véhicule défaillant (freinage, éclairage, suspensions, pneumatiques sont des accessoires vitaux sur deux roues).

Les causes personnelles de chute on été :

- 1) l' inexpérience sur ma première moto (125cc) : aurait pu être évité avec une meilleure formation
- 2) la non vigilance des autres usagés qui souvent ne voient pas les motos (changement de direction à gauche alors que j'arrivais en face) : avait été amélioré par les phares obligatoires mais distinction perdu aujourd'hui car les voitures ont également les feux.
- 3) La perte d'adhérence sur des revêtements défectueux ou non adaptés aux deux roues. Bande blanche de passage piéton sous la pluie super glissantes. D'une manière générale les infra structures ne sont ni adaptées, ni suffisamment entretenues aujourd'hui.
- 4) Glissade sur une plaque de gazoil perdue par un camion citerne en plein virage
- 5) Passage dans un nid de poule sur ma trajectoire.

Je peux concevoir une telle mesure si son but était de réduire le bruit des motos mais un CT n'est pas la bonne solution car rien n'empêche à un motard prévoyant de garder son pot d'origine et de le remonter uniquement pour passer le contrôle.

D'autres solutions ont d'ailleurs été proposées par la [assurance] qui se confronte toujours à un législatif agressif envers ces drôles d'usagers de la route (les motards). La motardophobie est elle spécifique à nos élus ?

N° 968666 - CT Deux roues - De la cohérence s'il vous plait

par :

18/07/2023 20:19

Bonjour,

Je suis passionné de cyclomoteurs anciens, et j'ai eu la désagréable "surprise" de voir que vous aviez intégré dans votre décret, les catégories inférieures à la catégorie L3, première catégorie que l'union Européenne demande de prendre en compte.

Mes cyclomoteurs font partie de la catégorie L1, de ce fait, je devrais les présenter à un CT périodique selon votre projet.

Problème : L'immatriculation des cyclomoteurs (50 cc - L1) neufs n'a été automatique qu'à partir du 1er Juillet 2004, et obligatoire pour les cyclomoteurs d'occasion à partir du 1er janvier 2011. De ce fait, nombre de cyclomoteurs "anciens", ont des dates de première immatriculation bien supérieures à leur réelle mise en circulation, ainsi qu'à la date de passage aux Mines de leur modèle (pour ma part, nombres d'entre eux datent des années 70/80 et ont une date de première immatriculation supérieure à 2009).

Question : Si je présente un cyclomoteur réellement mis en circulation en 1972, mais immatriculé en 2010, sur quelles normes d'anti-pollution et de bruit le contrôle sera-t-il réalisé ? J'imagine que les outils informatiques des centres de contrôles techniques ne sont pas "adaptés" à cette situation, et qu'ils prendront les valeurs d'un véhicule mis en circulation en 2010. Le contrôleur n'aura aucune possibilité de prendre en compte les valeurs adaptées au modèle que je présenterais au contrôle; et il me donc impossible d'avoir un CT valide, même si ce véhicule est en parfait état.

Finalité : Plus aucun cyclomoteurs/solex ne seront autorisés à circuler, et le "patrimoine" de notre pays n'aura plus qu'à rester caché aux fonds de nos garages avec des passionnés déprimés de ne plus pouvoir les utiliser lors de balades Dominicales (qui par expérience, sont très appréciées des passants). Pour rappel, nombre de cyclomoteurs ont permis à des ouvriers de se rendre à leur travail, avant que l'automobile ne se démocratiser; ils ont eux aussi contribué à la reconstruction de la France d'après-guerre, et méritent autant d'attention que tout autre véhicule ancien.

DEMANDE : Face à ce non-sens Administratif (dont vous avouerez que nous, passionnés, ne sommes aucunement responsables), je vous invite à retirer les catégories L1 et L2 du décret (les véhicules des catégories L3 et supérieures sont immatriculés depuis leurs achats; ils ne rencontreront donc pas ce problème, et s'ils sont bien entretenus, ils pourront continuer à rouler).

Merci.

N° 968667 - Non au contrôle technique moto, pourquoi:

par :

18/07/2023 20:28

Bonjour,

Propriétaire de 2 motos, dont une à usage exclusif des petits chemins de campagne, je suis opposé au contrôle technique moto.

Tout comme la plus grande majorité des utilisateurs de moto, je suis très attentif à ma sécurité, donc à l'entretien de mes véhicules, entretien que j'effectue moi même dans la mesure du possible. L'état des pneus, du système de freinage et des divers roulements sont une priorité à mes yeux.

Les émissions sonores des motos des motos (et en particulier les cyclos) sont souvent mises en avant. Sachant qu'un pot d'échappement se monte et se démonte en 1/4h00, le contrôle technique moto n'apportera rien de plus , la seule solution serait de réaliser des contrôles routiers plus réguliers.

Comment garantir que le contrôleur ne fera pas tomber la moto (98cm. de hauteur de selle dans mon cas. Plus de 300kg. à déplacer pour certaines motos de route) qui paie les pots cassés?

Le contrôleur réussira t'il à démarrer une moto simplement équipée d'un kick (Yamaha XT avant 1987, Honda XLR & XR, Suzuki 350 et 600 DR etc etc...) j'ouvre les paris? ou alors faudra t'il être présent, auquel cas je vous invite à venir faire la queue en ma compagnie... Personnellement, je dépose ma voiture le matin avant de partir au travail., et la récupère le soir.

Ce projet est simplement une perte de pouvoir d'achat supplémentaire pour les français roulant en moto, au profit du clientélisme électoral pour bobos pseudo-écologistes urbains qui représentent péniblement 2 à 5% alors qu'ils ont le vent dans le dos tous les jours dans les médias...

La sanction électorale en 2027 risque d'être sévère, un très mauvais calcul bénéfices-risques.

N° 968668 - Non merci

par :

18/07/2023 20:29

Si vous voulez réduire les accidents il faut investir dans les routes mais même sans ça nous les motards on vous a rien demandé merci

N° 968669 - Ridicule et inutile sauf à remplir les caisses des réseaux de CT

par :

18/07/2023 20:34

Je suis totalement contre le contrôle technique moto principalement pour ces raisons:

- Accidentologie due à une défaillance technique de la moto très faible, surtout comparé à celle de l'état de nos routes (revêtements fortement endommagés, signalisation horizontale glissante, rails de sécurité dangereux, campagnes de gravillonnage,...)
- Les motards roulent peu en moyenne mais surtout font très attention à l'état de leur moto. Nous ne voyons jamais d'épaves rouler contrairement aux voitures.
- Je suis contre le bruit excessif des motos mais le contrôle technique ne changera rien, il suffira de passer le contrôle avec le pot d'origine ou la chicane et de le changer après le passage. Il vaudrait mieux effectuer de la prévention et des contrôles routiers si nécessaire.
- Les vérifications principales sont enseignées lors des cours et du passage du permis (qu'en est-il de cette question sur les voitures ?)
- Il est hors de question pour ma part de laisser ma moto à un contrôleur ne possédant pas le permis A. Ma moto fait 250kg, un non motard risque fortement de la faire tomber ou d'occasionner des

dégâts. Qu'en sera t-il de ma sécurité dans ce cas ? Sur ce sujet, mon concessionnaire est certainement bien plus compétent qu'un centre de contrôle technique.

- Qu'en est t-il des voitures poubelles qui roulent sans CT, sans assurance voire sans permis ? Et bien ce sera le même pour les 2 roues motorisés, ces personnes n'iront pas au CT et l'écrasante majorité concernera les 50cc, pas les motos nécessitant le permis A qui encore une fois sont entretenues bien mieux que tous les autres véhicules.

Il est clair que si on veut réduire le nombre de morts en 2 roues motorisés il sera plus efficace de jouer sur d'autres leviers avec en priorité la lutte contre les 50cc trafiqués et à l'état de poubelle ainsi que les rodéos sauvages qui nuisent à la vie collective mais pour lesquels il y a un laisser faire de l'état par crainte des dommages.

Il y a donc clairement d'autres choses à mettre en place que de venir ponctionner financièrement encore plus l'utilisateur dans le but établi de remplir les caisses des réseaux de contrôle technique.

C'est une véritable aberration et la solution de facilité pour dire de faire quelque chose, même si inefficace !!! Attardez vous sur les véritables problèmes de notre société !!!

N° 968670 - contrôle technique scooter 2 temps de +30ans

par :

18/07/2023 20:38

les critères du contrôle technique pour des motos 4 temps ne peuvent s'appliquer pour des véhicules 2 temps. le fonctionnement des 2 types de moteur est différent.

N° 968671 - avis professionnel sur un Ct moto.

par :

18/07/2023 20:41

Je suis un professionnel de l'entretien et réparation moto et ce depuis 1991 sans interruption. s.Je rédige ce courrier à la demande d'un motocycliste Grenoblois membre actif de la [association de motard] qui lutte une fois de plus contre le projet de Ct pour les motocyclettes..Je suis scandalisé par l'incompétence des autorités pour traiter ce dossier.en effet à mes yeux les seuls à pouvoir dire si un ct est nécessaire pour nos machines ce sont nous les professionnels.

Et bien il ne l'est pas et pour preuve.Si ces même autorités se rapprochaient des professionnels pour savoir comment un motocycliste utilise sa motocyclette et comment il gère son entretien ils se rendraient vite compte que le ct est une idiotie et une insulte.

Je suis moi même en mesure de prouver et tous mes confrères le seraient si on prenait la peine de leur demander ,que la plupart des utilisateurs confient leurs motos à un pro minimum 1 fois par an pour les rouleurs moyens,voir plus pour les plus gros rouleurs (pour le remplacement de consommables tel que les pneus les freins ou la transmission) .En ce qui concerne ceux qui roulent peu (moins de 6000 kms /an ) ils nous sollicitent souvent une fois par an pour faire un contrôle sécurité et général de leurs moto pour être certain qu'il pourront l'utiliser en toute sécurité.

En ce qui concerne ceux qui roulent très peu et qui possèdent une moto plaisir ou qui pour une raison perso n'ont pas utilisé leur moto depuis plusieurs mois ,nous les voyons systématiquement débarquer environ tous les deux ans pour une remise en route ,remplacement des fluides de freins et autres suivant l'endroit où celle-ci a été remisé.les travaux réalisés ne seront pas les même si la moto a dormi de long mois dans un garage tempéré ou si elle était dehors au 4 vents sous une bâche. Pour nous les pros c'est acté,un Contrôle technique pour les motocyclettes est totalement INUTILE et STUPIDE et même là encore insultant à l'égard des techniciens réparateurs dont je fais partie. Serions

nous incompetent aux yeux de nos dirigeants pour assurer la sécurité de ceux qui nous confient leurs motocyclette en entretien. ???

Dernier point sur ce sujet, je fais aussi le constat depuis plusieurs années maintenant que le parc de véhicules 2 roues rajeuni et que la plupart sont de belles machines en très bon état bien bichonnées par leur propriétaire et conforme aux règles du code de la route.

Après les campagnes de sur le port d'un équipement adapté et homologué si on passait à celui d'un échappement respectueux de l'environnement et du voisinage. expliquer par le biais de revues spécialisées comme ça c'est fait pour l'équipement du pilote qu'un échappement bruyant n'apporte aucune puissance et que c'est même souvent le contraire qui se produit. les produits homologués disponibles sur le marché ont déjà une sonorité suffisamment élevée sans enlever la chicane amovible qui limite les décibels du 2 roues...

Si c'est dans le but de retirer de la circulation les motocyclette qui font trop de bruit que l'état veut mettre en place le CT, un échappement ça se remplace en moins de 5 minutes... Là encore le CT ne résoudra pas le problème du bruit...

Je me souviens qu'à l'époque où j'avais que l'âge de circuler en vélomoteur les policiers et gendarmes disposaient d'appareil pour contrôler le bruit de nos montures et gare à l'amande pour celui qui était hors la loi, Que sont devenus ces outils de contrôles que nous avons payé avec l'argent de nos impôts...?

N° 968672 - Non au Ct, un racket de plus.

par :

18/07/2023 20:42

Bonjour, je roule en k1600 Gtl et la seule personne qui y touche c'est mon Mecano Bmw, pourquoi ne pas avoir un certificat du concessionnaire lors des entretiens, validant l'état du véhicule. J'adore votre copier du Ct voiture sur l'état des essuie-glaces sur une moto, ça n'existe pas.... Salutation

N° 968673 - Les motards assument très bien leurs véhicules

par :

18/07/2023 20:50

Étant en prise directe avec la route le motard à plus conscience du danger et est plus alerte qu'un automobiliste au quotidien, l'entretien du véhicule en fait partie.

Les chiffres parlent d'eux même les motards ne sont que trop peu responsable de ce dont on les accusent, de plus le contrôle technique des motos n'est pas viable pour tout type de véhicules ( mon triporteur Peugeot en est un exemple) ni pour tout les contrôleurs (outillage diplôme accessibilité) Comment réagir face à une telle imposture.

N° 968674 - Mon Avis!

par :

18/07/2023 20:53

Ce contrôle technique moto, c'est du bidon!!!!

Tout est fondé sur des mensonges, et des chiffres faux.

Le tout sur une affaire de lobbying éffarent.

Comment une institution comme le conseil constitutionnel peut-il accepter de se faire manipuler par de fausses affirmations d'associations pseudo écologistes sponsorisées par des entreprises dont le but est simplement lucratif!!!!

Ces contrôles dont vous parlez, je les fait systématiquement lorsque je sors ma moto du garage car ma vie en dépend!!!

Besoin de personne pour ça, et encore moins de payer un gugus pour me dire que tout va bien

N° 968675 - Le CT pour les 2 roues n'atteindra aucun des objectifs qu'il prétend atteindre par :

18/07/2023 20:59

Je constate que la mise ne place d'un contrôle technique ne réglera aucun problème.

En fait étant motard depuis 1992 j'ai appris depuis très longtemps que le bon état de ma moto était un gage de sécurité pour ma vie. Cela a fait d'ailleurs partie de ma formation spécifique au permis moto.

Un motard n'est pas un automobiliste : Il confie sa vie à sa moto car la moindre panne peut avoir des conséquences terribles. Nous avons donc tous confiance dans nos concessionnaires garagistes que nous sélectionnons avec soin et nous consacrons un budget conséquent à la révision et l'entretien de nos motos/ Donc le Ct ne changera rien et n'améliora pas l'état des motos en circulation. Il ne fera qu'alourdir le budget des motards ce qui sera un montant en moins dans leur budget entretien pour quel bénéfice pour la collectivité ?

L'un des dangers principaux pour nous à ce jour est l'état des routes qui se dégrade depuis de nombreuses années. Ceci est souligné par de nombreux rapports dont la cour des comptes notamment pour le réseau national.

Encore une fois ce qui sera un simple nid de poule pour un véhicule à 4 roues peut être mortel pour un deux roues surtout de nuit . Le CT ne réglera pas cet état de fait car la seule chose que nous pouvons faire est de prendre soin de notre éclairage par ailleurs obligatoire de jour comme de nuit : Vu les contrôles aucun motard ne se risque à circuler sans feux allumés : C'est donc un point sur lequel le CT sera encore inefficace.

Pour la partie centre de CT quel sera leur savoir faire moto spécifique ? combien de kilomètre allons nous devoir faire pour trouver un centre compétent ?

On parle également du bruit : Mais le CT a-t-il résolu le bruit en Allemagne ou il est obligatoire : Non Est-ce que la peur du CT va réduire les comportements bruyants ? non ils sont déjà illégaux de même que les sanctions pour conduite dangereuse ne réduisent pas les comportements des inconscients qui mettent en danger la vie des autres, le CT ne changera pas la mentalité de ceux qui ne comprennent pas qu'ils gênent les autres.

En conclusion ce projet de CT n'est étayé par aucune statistique sur l'entretien des motos, leur accidentologie ou l'expérience d'autres pays. Il n'est le résultat que d'intervention de lobbies peu nombreux mais ne permettra pas d'atteindre les objectifs prévus.

Le seul objectif qui sera atteint sera de pénaliser financièrement l'ensemble des deux roues sans leur apporter le moindre bénéfice.

N° 968676 - du lobbying

par :

18/07/2023 21:02

pensez à entretenir les routes que de céder à la pression de lobbying comme [réseau de contrôle technique] pour encore plus gagner de l'argent . Nous motard entretenons nos motos sans essayer de mettre nos vies en danger

N° 968677 - Madame

par :

18/07/2023 21:06

Révision tous les ans de la moto chez notre concessionnaire, effectuer le contrôle technique en même temps.

N° 968678 - Contrôle technique moto

par :

18/07/2023 21:07

Révision tous les ans de la moto chez notre concessionnaire, effectuer le contrôle technique en même temps.

N° 968679 - contre un projet qui ne sert a rien sinon un impots supplémentaire

par :

18/07/2023 21:10

pourquoi instaurer un ct a la demande d'associations qui ne sont aucunement concernées cela ne fera pas diminuer le nombre d'accident deja faible 0.3% du au mauvais etat des vehicule .le ct des voitures n'a diminué aucunement le nombres de tués sur la route et devait etre supprimé si inefficace.

l'apport financier pour l'etat et les organismes de controle est tel qu'il depasse tout reflexion intelligente.

N° 968680 - Expression de refus

par :

18/07/2023 21:15

Les propriétaires de deux roues sont majoritairement attentif à leur systèmes de sécurité. Le CT est une abération et réduira le facteur accident de façon insignifiante. Cette loi est une magouille.

N° 968681 - Scandaleux

par :

18/07/2023 21:16

Encore une dépense supplémentaire pour les conducteurs c'est tout.

En sachant qu'un motard prend soin de son véhicule, étant donné que sa vie est en jeu à chaque fois qu'il roule, il ne faut pas oublier que nous avons que 2 roues et aucune carrosserie , un vrai motard ne va pas prendre la route avec une moto qui a des problèmes de sécurité.

appel de phare .

N° 968682 - NON au contrôle technique des deux ou trois roues

par :

18/07/2023 21:16

je m'oppose a ce rackette organiser par les lobby des centres de contrôles technique, car les accidents mortel liée a une défaillances du véhicules sont mineur ( de l'ordre de 0.6%), il serait préférable de s'occuper de l'état des routes avant de nous imposer cela, de plus il existe des mesures alternative énoncée par le parlement européen.

ensuite on parle quand même de contrôle visuel, que tout le monde fait avant de prendre la route avec un deux ou trois roues, donc inutile sauf pour soutirer de l'argent une nouvelle fois

N° 968683 - je suis opposé au controle technique des motos

par :

18/07/2023 21:20

Un motard est conscient qu'il est vulnérable, car il n'a que 2 roues ! Donc TOUS les éléments de sécurités sont systématiquement vérifiés !

Et si aujourd'hui on passe sous silence l'augmentation d'accident de 2 roues : ce ne sont QUE des vélos (ou trotinettes) renversés par des auto à 4 roues !!

N° 968684 - Contrôle technique obligatoire qu'en cas de vente

par :

18/07/2023 21:21

Ça pourrait rassurer l'acheteur.

N° 968685 - M

par :

18/07/2023 21:23

Bonjour, les motards entretiennent les véhicules. Le contrôle technique n'est pas nécessaire.

Cordialement

N° 968686 - Contre

par :

18/07/2023 21:25

Bonjour, les motards entretiennent les véhicules. Le contrôle technique n'est pas nécessaire.

Cordialement

N° 968687 - Exemption pour les motos qui passent en concession tous les ans

par :

18/07/2023 21:26

Bonjour, pourquoi ne pas exempter les motos suivies en concession tous les ans. Je passe ma BMW en visite annuelle chez le concessionnaire de la marque et je paye en moyenne 300 euros mini. Ce serait un beau geste pour commencer et pas très dur à mettre en place. Coupler la visite annuelle à une validation de l'état de la moto par une concession officielle 'e serait pas idiot.

N° 968688 - Racket

par :

18/07/2023 21:28

Je suis motard a Paris depuis 1984. Je roule depuis trente ans avec le meme véhicule. La sécurité, pour nous motard, est la première de nos preoccupations, et mon véhicule, une moto italienne des années 70, est mon seul moyen de déplacement, y compris en Province (je n'ai pas de permis voiture). Elle est donc parfaitement entretenue. On sait très bien la faible incidence que représentent les problèmes techniques dans les accidents impliquant les deux-roues. Un CT ne ferait qu'ajouter un racket de plus dans l'incroyable frénésie anti motarde de ces derniers années. L'Europe, faut-il le rappeler, n'imposait pas tant un CT que des mesures de sécurisation, qui bien sur n'arriveront jamais. J'ajouterai qu'au niveau du bilan carbone, cette moto thermique très bien réglée est certainement plus "écologique" que les deux roues électriques jetables après cinq ans...

N° 968689 - non au CT

par :

18/07/2023 21:29

Le contrôle technique ne sert a rien, ma moto fais 2000 kms environ par an.Elle passe une visite périodique chaque année avec contrôle de tout les organes de sécurité et changement des pièces



que le carnet d'entretien préconise. votre contrôle est une honte et il ne va pas résoudre le cross bitume. Mais vous avez raison continuez à ennuyer les gens sans vraiment résoudre les problèmes de fonds.

N° 968690 - Principe de la périodicité des contrôles inadapté

par :

18/07/2023 21:36

Le texte semble transposer assez littéralement le cadre législatif appliqué aux voitures. Or, contrairement à l'immense majorité des voitures, les caractéristiques des deux roues motorisés sont bien plus diversifiées, comme en témoignent les préconisations d'entretien par les fabricants. Par exemple: la fréquence de changement de l'huile ou du contrôles des soupape peuvent varier d'un facteur 10 entre un modèle pour la route et un tout-terrain. En d'autre termes, les motos s'usent à des rythmes très différents que la législation devrait prendre en compte.

En outre les véhicules à deux roues sont plus fréquemment utilisés pour un usage spécialisé (notamment de loisir), il en résulte que ces véhicules sont susceptible de parcourir des distances très différentes sur une période donnée. Une périodicité des contrôles ajustée sur le kilométrage semblerait donc bien plus adéquate.

Les données sur l'accidentologie et les défaillances techniques sont accessibles auprès des assureurs et de la sécurité routière, le législateur peut donc aisément proposer un rythme des contrôle technique qui soit fondé sur la base de considérations techniques et chiffrées. Dans son état actuel, le texte proposé est inadéquat et injustifié, ce qui alimente à raison les critiques à son égard.

N° 968691 - Contre

par :

18/07/2023 21:36

Je suis contre ce projet de loi.

N° 968692 - Halte à ce projet de contrôle pour les motos

par :

18/07/2023 21:38

Bonjour

Inadmissible une nouvelle fois l'état trouve à nous faire les poches par ce moyen, et le sacro seins thème de la sécurité, probablement pour créer aussi, artificiellement des emplois pour faire tourner tout ce système, que de la poudre aux yeux.

Je suis motard et je parle en connaissance de cause.

Au premier coup d'œil sur n'importe quelle moto il est facile de ce faire une idée de son état, les pneus, les freins, les disques de frein, du jeu dans le bras oscillant ainsi que du té de fourche, des joints de fourche qui fuiraient, l'état du pot d'échappement, l'éclairage, feu de signalisation, etc. Bien souvent les enseignes professionnels le font gratuitement lors d'une visite mais là il semblerait qu'il faille s'attendre à un prix prohibitif et bien sûr 20 % de tva on comprend mieux l'utilité de faire ce contrôle « technique ».

Le prétexte accidentogène ne tient pas la route car il ne représente presque rien en termes de pourcentage. L'état des routes est le plus souvent en cause.

Votre Gouvernement qui se cache derrière cette Europe, pour laquelle nous n'avons pas voter, doit tomber.

Cordialement .

N° 968693 - A mon humble avis ...

par :

18/07/2023 21:38

Depuis l'annonce de l'arrivée imminente du contrôle technique pour les deux/trois roues motorisés, je m'interroge chaque matin et chaque soir, sur la durée de mes trajets. Qu'attendre de ce "nouveau" dispositif, en regard de mes trois motos ?

Nouveau puisque très différent de son "grand frère", destiné aux véhicules à quatre roues, beaucoup plus facilement modélisable.

Confier mes clés de contact à une personne que je ne connais pas, qui ne connaît pas mes motos, qui en a fatalement moins d'attachement à elles que je n'en ai me pose un réel problème.

La possibilité que "quelque chose" se passe mal me terrifie ! Mes motos sont trop vieilles pour être qualifiées de neuves, mais bien trop récentes pour être "de collection". Je me charge personnellement de l'entretien de mes motos, toutes immatriculées et destinées au trajet travail autant que le loisir, sur voies ouvertes à la circulation.

Je roule tout au long de l'année (280 jours par an en moyenne ...), sans période de pause, et ce, donc, même sous les climats plus rudes ou les intempéries.

Si la pression des pneus, l'éclairage, les freins font l'objet d'une attention particulière, qu'attendre d'un "coup de tampon" administratif ne m'apportant aucunement de surplus de sécurité, en échange cependant d'une facturation qui semble cependant déjà fixée ?

En revanche, l'état des voies (rapides ou non) laisse vraiment à désirer !

Il m'apparaîtrait beaucoup plus pertinent de forcer le trait sur cet aspect non négligeable pour renforcer à coup sûr ma sécurité.

La présence de dispositifs de contrôle de la vitesse toujours plus nombreux devrait permettre d'engager les sommes nécessaires à la réfection des revêtements bitumeux, toujours à mon avis.

Ayant eu le plaisir de circuler "sans contrainte !" sur les voies rapides d'Allemagne, la différence est saisissante ! Tant sur le plan de la tranquillité d'esprit que de la sensation de très grande sécurité : absence de vent latéral, revêtement semblant neuf tout au long du trajet, et, donc, conduite détendue (qui plus est non taxée !) se traduisant par une dépense de carburant bien moindre (et ça, c'est bon pour la planète !)

J'ai bientôt 60 ans, ai toujours été un adepte des deux roues motorisés, et n'envisage pas de m'arrêter de sitôt.

Merci de m'avoir permis de m'exprimer sur cette question qui me tient vraiment à cœur !

Dans l'espoir d'être sinon écouté au moins entendu.

N° 968694 - Contenu de l'arrêté

par :

18/07/2023 21:38

Bonsoir, quand je vois le contenu du projet d'arrêté, je rêve ! Tout est passé au crible. Le contrôle de ces points n'évitera pas je pense les accidents, par contre, pour garnir les caisses de l'état, jackpot !!!

Un bel exemple pour la direction 2.1.1 a 6 : conduite anormalement dure ?????? Et des comme celle là il y en a d'autres !!!! Un peu de sérieux chers rédacteurs, pas que du copié, collé.

N° 968695 - Modalités inadaptées

par :

18/07/2023 21:41

Bonjour,

J'habite en région parisienne et je roule en moto électrique depuis environ 1 an 1/2. Je ne comprends pas quelles sont les motivations de cette exigence de contrôle technique pour les motos.

Je suis toujours automobiliste en parallèle et j'ai découvert qu'il est totalement erroné de vouloir plaquer un dispositif voiture à un « monde » dont les comportements n'ont absolument rien à voir.

Il est annoncé plusieurs intérêts :

- réduire les accidents en évitant que ne roulent des motos en mauvais état en termes de sécurité.
- réduire la pollution.

Je pense que les

modalités envisagées sont inadaptées aux 2 roues.

De ma propre expérience, le premier danger d'accident auquel fait face le motard se trouve dans son propre comportement de conduite et dans l'état des routes. Parce

que le motard n'est protégé par aucune carrosserie, il a une réelle attention à entretenir sa moto notamment pour ses organes de sécurité (freinage, pneus...). Plus la moto est grosse et plus cela est vrai. Les principaux 2 roues qu'on peut voir en mauvais état sont les petits scooters <50cm<sup>3</sup> utilisés par les livreurs en ville. Mais pour le reste, les motards vont régulièrement voir leur garagiste 2 roues. L'automobiliste n'a pas du tout le même comportement sécuritaire, parce qu'il est moins en danger.

Pour les aspects de pollution, à moins d'interdire toute modification des pièces originaires de la moto, le contrôle antipollution est une utopie car les pièces sont modifiables sur une moto.

Je pense que les acteurs envisagés (centres de contrôle technique automobile) sont particulièrement mal choisis : il serait bien plus efficace de demander au garagiste habituel de procéder à un tel contrôle, quitte à

l'intégrer dans l'entretien habituel de la moto. Cela permet d'utiliser à plein la relation toute spécifique que le motard a avec son garagiste et surtout permet d'utiliser les compétences, le matériel et l'expérience du garagiste 2 roues. Une moto ne se conduit pas comme une voiture ; autant avoir recours aux professionnels qui manipulent habituellement les 2 roues, en connaissent les spécificités techniques qui peuvent beaucoup varier d'un modèle à un autre.

Je note le coût envisagé. Mon souci est que rien ne permet de garantir que ce prix restera modique dans le futur puisque le prix est fixé par des prestataires privés sans limite réglementairement fixée.

Pour conclure, il me semble souhaitable de différencier les situations des <50 cm<sup>3</sup> de celle des autres 2 roues. Dans la première catégorie, on trouve des poubelles roulantes, les pièces sont standard. Dans la seconde, les motos sont bien mieux entretenues et l'interlocuteur privilégié est le garagiste.

Il faudrait tenir compte de cette réalité.

Bonne journée.

N° 968696 - Non au contrôle technique moto

par :

18/07/2023 21:46

Bonjour

Inadmissible une nouvelle fois l'état trouve à nous faire les poches par ce moyen, et le sacro saints thème de la sécurité, probablement pour créer aussi, artificiellement des emplois pour faire tourner tout ce système que de la poudre aux yeux.

Je suis motard et je parle en connaissance de cause.

Au premier coup d'œil sur n'importe quelle moto il est facile de se faire une idée de son état, les pneus, les freins, les disques de frein, du jeu dans le bras oscillant ainsi que du té de fourche, des joints de fourche qui fuiraient, l'état du pot d'échappement, l'éclairage, feu de signalisation, etc. Bien souvent les enseignes professionnels le font gratuitement lors d'une visite mais là il semblerait qu'il faille s'attendre à un prix prohibitif et bien sûr 20 % de tva on comprend mieux l'utilité de faire ce contrôle « technique ».

Le prétexte accidentogène ne tient pas la route car il ne représente presque rien en termes de pourcentage. L'état des routes est le plus souvent en cause.

Votre Gouvernement qui se cache derrière cette Europe, pour laquelle nous n'avons pas voté, doit tomber.

Cordialement .

N° 968697 - Contre le contrôle technique moto

par :

18/07/2023 21:47

Je suis contre le contrôle technique des motos.

Utiliser vos fonds pour régler les scooters qui ne savent pas rouler plutôt.

N° 968698 - Mon ressenti par rapport au CT pour les 2 roues motorisés

par :

18/07/2023 21:56

Je possède 2 motos (32 et 16 ans) que j'entretiens régulièrement, je roule environ 1000 kms par an avec chacune d'elles. Je ne comprends pas pourquoi je devrais faire contrôler mes véhicules alors que c'est moi qui les utilise et évidemment je ne souhaite pas mettre ma vie en danger. Aussi je constate que je vais devoir assumer des dépenses supplémentaires alors que je paye déjà un contrôle technique pour 4 voitures. Pourquoi les petits rouleurs ne seraient-ils pas exonérés?

N° 968699 - Stop à la technocratie européenne

par :

18/07/2023 21:57

Hormis engraisser les lobbies des sociétés de contrôles techniques, cela ne servira pas de toute évidence à réduire l'accidentologie des deux roues.

Car seulement les deux roues les plus dangereux, à savoir les scooters et autres cyclomoteurs ou trottinettes débridées ne feront pas l'objet de contrôles.

Quid de l'état et de l'entretien des routes ?

Les technocrates qui décident des lois ont-ils une fois conduit une moto sur des routes rafistolées à la va vite, gravillonnées à outrance ?

Bien nourris et payer grassement, ils ne connaissent même pas les sujets sur lesquels ils sont censés réfléchir.

Effarant de voir à quel point cette bureaucratie européenne détruit à coup de normes et lois stupides des pays qui étaient jusque là à la pointe de l'industrie mondiale.

N° 968700 - CT des motos d'enduro et de trial.

par :

18/07/2023 22:02

La notice présentant le décret reconnaît la spécificité des motos d'enduro et de trail et les exclut du contrôle technique des 2 roues motorisés. Cependant l'article 2 semble lier cette exclusion à la possession d'une licence sportive par le propriétaire du véhicule.

Ces motos sont utilisées pour une pratique sportive qui ne se limite pas aux compétitions encadrées par la FFM donc l'exclusion ne doit pas être liée au propriétaire ( qui n'est pas forcément le seul conducteur ) mais à l'usage.

En plus des catégories réglementaires L3e-A1E, L3e-A2E, L3e-A3E pour les motocyclettes d'enduro et L3e-A1T, L3e-A2T, L3e-A3T pour les motocyclettes de trial, la pratique sportive est "prouvée" par la présence de pneumatiques spécifiques à ces deux l'usages.

N° 968701 -

par :

18/07/2023 22:03

Si le CT est réellement efficace en termes de prévention des risques, on peut difficilement s'y opposer.

Reste à vérifier que les contrôles sont pertinents, et d'imaginer des conditions où le motard peut participer activement, ce qui pourrait comporter un aspect éducatif.

Par ailleurs, il pourrait être utile d'inciter à des formations complémentaires sur des aspects techniques de la conduite d'une moto, notamment chapitre freinage, sur sec, sur le mouillé, sur l'angle, par exemple...

Enfin, penser à l'aspect financier, pour de nombreux motards jeunes et désargentés.

N° 968702 - Souvenez vous!!!

par :

18/07/2023 22:17

A partir de juillet 1985 la loi des 100cv.....Interdiction de conduire une moto de plus de 100cv.....Mars 2016 fin de cette loi...Qui a fait voter cette loi?...Pourquoi ?...A quoi cela a t il servi?...A RIEN...Sinon a perturber tous les motards ,les constructeurs ,et les réseaux de distribution....Résultat NUL....

Et maintenant vous allez refaire la MEME ERREUR AVEC LE CONTROLE TECHNIQUE.

Vous savez très bien qu 'il ne SERVIRA A RIEN ,qu il n 'améliora pas la sécurité,et qu 'il servira uniquement les intérêts de quelques uns.

Alors ce contrôle technique ,on en a pas besoin...ON EN VEUT PAS.....Laisser les motards s'occuper de leurs motos..Et ne leur remettez pas une charge supplémentaire sur le dos...

N° 968703 - Contre les Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues

par :

18/07/2023 22:26

Soucieux de ma sécurité, ma moto (véhicule motorisé à 2 roues) est régulièrement entretenu et vérifiée. En 2 roues, notre sécurité dépend bien plus souvent des autres usagers ou de l'état des infrastructures. Entretien des infrastructures et pédagogie des usagers autres que 2 roues, voilà la cible des actions qui devraient être menées en priorité.

N° 968708 - non au controle technique

par :

18/07/2023 22:45

étant propriétaire de plusieurs motos anciennes , et pour certaines ne faisant pas plus de 100 km par an , je ne vois pas pourquoi un ct technique (visuel) et a combien de km de chez moi, vu que les

accidents concernant un défaut d'entretien ne concerne que 0.3 pour cent du parc, je conduit depuis plus de 45 ans, et je fais tout mon entretien, et j'ai jamais eu de probleme,

N° 968709 - Comment améliorer la sécurité des 2 ou 3 roues !

par :

18/07/2023 22:46

Si l'Etat Français veut réellement améliorer la sécurité des 2 roues il faudrait s'attaquer au problème des routes en mauvais états et aux diverses signalisations au sol et barrières dangereuses pour ces usagers de la route.

Un contrôle technique ne concerne que 0,3% de l'accidentologie des 2 roues. Cela ne ferait que rajouter de l'administratif et des contraintes non prioritaires.

Mais bien sûr il y a des lobbies et des intérêts autres....

N° 968710 - Inapproprié

par :

18/07/2023 22:47

Bonjour

Je pense que ce contrôle et complètement inapproprié étant moteur depuis un certain temps déjà je ne me vois pas rouler avec une moto qui ne répond pas au règle de sécurité en vigueur vous feriez mieux de vous occuper des contrôleurs peut scrupuleux qui laisse passer les voitures qui devraient être à la casse depuis déjà longtemps contre quelques dessous de table avec garage et autre .

Je ne parle même pas des personnes âgées qui feraient mieux d'aller jouer au domino que de faire prendre des risques à tout le monde en prenant la route avec des réflexes dignes d'un paresseux.

Réfléchissez un peut avant de vous abaisser à des demande de bobo utopiste qui règne sur le grand Paris.

Bonne réception

Salutations

N° 968711 - Contrôle technique deux roues

par :

18/07/2023 22:56

Je suis contre le contrôle technique des deux roues

Les routes et les rues de notre pays devrait déjà être mieux entretenu !!

Nos motos sont très bien entretenue pour la plus part des propriétaires de motos

Cordialement

N° 968712 - Inutile !

par :

18/07/2023 22:59

Parler des moins de 1% des accidents causés par une défaillance mécanique, je pense que vous êtes au courant.

Parler du fait que rouler en 2 roues fluidifie le trafic et donc permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, je pense que vous êtes au courant.

Parler des pots d'échappement qui seront mis aux normes juste avant le contrôle, je pense que vous êtes au courant.

Parler des scooters dans certains quartiers et qui ne passeront pas le contrôle, je pense que vous êtes au courant.

En fait, je pense que vous savez tout ça mais que vous craignez de déplaire aux injonctions européennes et aux bobos- écolos qui voudront encore plus, une fois le contrôle technique adopté. En revanche, quelles dispositions pour remettre en état de nombreuses routes en France, quelles évolutions concernant la formation des motards ( stages avec les motards de la police ou de la gendarmerie par exemple, stages sur circuit...).

Je pense malheureusement que vous choisirez la facilité.

N'oubliez cependant pas que 2 millions de motards, ce sont 2 millions d'électeurs.

Cordialement.

N° 968713 - Non au CT moto

par :

18/07/2023 23:00

Pas besoin d un CCT nous roulons sur des machines parfaitement révisées et entretenues car nous avons conscience de notre vulnérabilité. Une tva réduite sur l ensemble des équipement de sécurité serait bien plus intelligente

N° 968714 - contrôle technique des motos

par :

18/07/2023 23:13

Bien que certaines personnes puissent soutenir que le contrôle technique des motos n'est pas nécessaire pour la sécurité routière. Cependant, voici quelques arguments qui peuvent être avancés pour remettre en question l'utilité du contrôle technique des motos :

1. Moindre risque pour les autres usagers de la route : Les motos représentent une part relativement faible du trafic routier par rapport aux voitures, camions, et autres véhicules. Par conséquent, certaines personnes pourraient soutenir qu'il est moins nécessaire de réglementer strictement les motos, car leur impact sur la sécurité routière est moins important.

2. Maintenance régulière effectuée par les propriétaires : Les motocyclistes passionnés et responsables entretiennent généralement leurs motos de manière régulière pour s'assurer qu'elles sont en bon état de fonctionnement. Ils sont conscients que leur sécurité dépend de la fiabilité de leur moto. Par conséquent, certains pourraient soutenir que le contrôle technique n'est pas nécessaire si les propriétaires sont déjà attentifs à l'entretien et aux réparations nécessaires.

3. Coûts et inconvénients pour les propriétaires de motos : Introduire un contrôle technique pour les motos peut engendrer des coûts supplémentaires pour les propriétaires, notamment en termes de frais d'inspection et de réparations potentielles pour se conformer aux normes. Certains pourraient soutenir qu'il est injuste d'imposer ces coûts supplémentaires aux propriétaires de motos sans preuve convaincante de leur nécessité.

4. Présence de mécanismes de sécurité intégrés : De nombreux modèles de motos modernes sont équipés de technologies de sécurité avancées, telles que les systèmes de freinage antiblocage (ABS) et les systèmes de contrôle de traction. Ces dispositifs contribuent à améliorer la sécurité des motocyclistes. Par conséquent, certains pourraient soutenir que ces mécanismes de sécurité intégrés sont suffisants pour garantir la sécurité routière sans avoir besoin d'un contrôle technique supplémentaire.

5. Faible taux d'accidents liés à des défaillances mécaniques : Les statistiques peuvent montrer que les accidents de moto causés par des défaillances mécaniques sont relativement rares par rapport à

d'autres facteurs, tels que la vitesse excessive, le non-respect des règles de la circulation, ou les erreurs humaines. Certains pourraient donc soutenir qu'un contrôle technique n'est pas justifié si les défaillances mécaniques ne constituent pas une cause majeure d'accidents de moto.

6. Sensibilisation des motocyclistes à leur sécurité : Les motocyclistes sont généralement conscients des risques associés à la conduite d'une moto et sont plus susceptibles d'adopter des comportements sécuritaires. La formation et l'éducation des motocyclistes sur la sécurité routière peuvent être des moyens plus efficaces pour améliorer la sécurité que la mise en place d'un contrôle technique.

7. Contrôle technique déjà effectué lors de la vente : Dans de nombreux pays, lorsqu'une moto est vendue, elle doit subir un contrôle technique avant d'être transférée au nouveau propriétaire. Certains pourraient soutenir que cette mesure est suffisante pour garantir que les motos vendues sont en bon état de fonctionnement, et qu'un contrôle technique périodique n'est pas nécessaire.

8. Priorisation des ressources : Les ressources nécessaires pour mettre en place un système de contrôle technique des motos pourraient être utilisées de manière plus efficace dans d'autres domaines de la sécurité routière, tels que l'amélioration de l'infrastructure, l'éducation des conducteurs ou la mise en place de programmes de sensibilisation.

N° 968715 - Ce controle ne sert à rien

par :

18/07/2023 23:17

bonjour ,

je suis motard depuis plus de 20 ans , chaque motard sait que sa vie dépend du bon fonctionnement de sa machine. Il vérifie les freins , contrôle les fuites d'huile , contrôle les pneus etc.. ce contrôle systématique il le fait pour lui , ce sachant plus exposé au risque qu'un conducteur de voiture .. il ne conduira jamais une moto en mauvais état car sa vie serait en danger ... ce contrôle technique obligatoire ne résoudra rien , juste prendre de l'argent  
cordialement

N° 968716 - Contrôle technique moto

par :

18/07/2023 23:19

Je ne suis pas d'accord avec cette loi concernant l'obligation du contrôle technique pour les motocyclettes

N° 968717 - Un non sens ?

par :

18/07/2023 23:29

Les projets de décret et d'arrêté concernant la mise en place d'une obligation de contrôle technique pour les véhicules deux roues à moteur apparaissent infondés, et donc, nocifs en ce qu'ils créent une nouvelle procédure administrative et technique lourde pour les usagers alors que le bénéfice d'une telle mesure a été démontré comme nul. Les études ont déjà indiqué que les motards entretiennent parfaitement leur véhicule seuls. Ils n'ont pas besoin qu'on les y oblige. C'est leur assurance vie, bien comprise. Ils sont plus assidus et rigoureux dans la maintenance de leur machine que l'ensemble des conducteurs de tous types de véhicules à deux, trois ou quatre roues. Il a été démontré que le rendu obligatoire du contrôle technique n'améliorerait pas (ou peu) la sécurité des motards.



Nous demandons donc le retrait immédiat et définitif de pareils projets dont les conséquences apparaissent totalement démesurées et contraignantes au regard du bénéfice supposé (et illusoire).

Halte à la répression du deux roues. Halte au ressenti négatif de certaines catégories de la population vis-à-vis de ce mode de transport. Les motards sont honnêtes, soucieux de la route, des usagers, consciencieux et respectueux.

Il est discriminatoire de les cibler ainsi alors qu'ils entretiennent très bien spontanément leur véhicule.

Pourquoi ne pas instaurer un contrôle technique obligatoire des vélos et des trottinettes ?

N° 968718 - Désaccord

par :

18/07/2023 23:36

Bonjour

Je suis en total désaccord avec ce projet. Un ct a 50€ pour un solex (qui ne roule que très peu) est exorbitant ! En effet pour une valeur de solex à 300€ cela est très excessif. Que l'engin soit immatriculé avec carte grise passe encore mais là c'est trop.

Désolé je suis contre.

Cordialement

N° 968719 - Non au contrôle technique moto

par :

18/07/2023 23:37

Bonjour,

Le contrôle technique moto n'apportera aucune amélioration des statistiques en matière d'accidents. L'état du véhicule n'est pas le facteur à l'origine de l'accident.

La consommation de substances illicites est bien plus grave sur le comportement du conducteur et de l'individu en général. Tout comme l'usage du téléphone.

Le contrôle technique pourrait même être aménagé pour les automobiles dont le parc est rajeuni.

Ainsi il serait susceptible d'être porté de 2 à 3 ans pour les véhicules de plus de 4 ans.

De plus le CT est de plus en plus coûteux du fait de l'ajout de points de contrôles et du monopole des centres de contrôles qui ne se font pas concurrence.

L'automobiliste paie et le motard ne veut pas être pris dans ce piège.

Les autoroutes ont été cédées au privé avec les impôts des Français qui se retrouvent à payer partout pour la sécurité alors que la région ouest a pris d'autres mesures en matière d'aménagement routier.

L'écologie ne doit pas être punitive ni autoritaire comme c'est le cas aujourd'hui. Elle dépasse les limites du supportable en créant les zfe et les vignettes crit'air qui même avec un CT validé vous empêche de circuler librement y compris en 2 roues qui est la solution anti bouchon et pollution.

Non et non au CT moto qui n'est qu'un leur sur l'hôtel de la sécurité routière.

N° 968720 - Non au contrôle technique moto

par :

18/07/2023 23:40

Bonjour,

Le contrôle technique moto n'apportera aucune amélioration des statistiques en matière d'accidents.

L'état du véhicule n'est pas le facteur à l'origine de l'accident.

La consommation de substances illicites est bien plus grave sur le comportement du conducteur et de l'individu en général. Tout comme l'usage du téléphone.

Le contrôle technique pourrait même être aménagé pour les automobiles dont le parc est rajeuni.

Ainsi il serait susceptible d'être porté de 2 à 3 ans pour les véhicules de plus de 4 ans.

De plus le CT est de plus en plus coûteux du fait de l'ajout de points de contrôles et du monopole des centres de contrôles qui ne se font pas concurrence.

L'automobiliste paie et le motard ne veut pas être pris dans ce piège.

Les autoroutes ont été cédées au privé avec les impôts des Français qui se retrouvent à payer partout pour la sécurité alors que la région ouest a pris d'autres mesures en matière d'aménagement routier.

L'écologie ne doit pas être punitive ni autoritaire comme c'est le cas aujourd'hui. Elle dépasse les limites du supportable en créant les zfe et les vignettes crit'air qui même avec un CT validé vous empêche de circuler librement y compris en 2 roues qui est la solution anti bouchon et pollution.

Non et non au CT moto qui n'est qu'un leur sur l'hôtel de la sécurité routière.

N° 968721 - Contrôle technique moto

par :

18/07/2023 23:48

Je pense que le contrôle technique pour les motos ne se justifie aucunement

Aucun motard à ma connaissance ne néglige la maintenance de son véhicule sachant que sa vie dépend en grande partie de l'état de son véhicule

Je pense que notre responsabilité individuelle serait plus adaptée que ce contrôle inadapté pour nos véhicules

À bientôt 70 ans avec mon permis depuis 1975 et roulant régulièrement je suis absolument contre cette contrainte inutile

Cordialement

N° 968722 - Nos motos sont bien entretenues mais les accidents sont souvent dus à d'autres véhicules ou à l'état des routes

par :

18/07/2023 23:49

L'état des routes responsables et non nos motos

N° 968723 - Absurdité

par :

18/07/2023 23:50

La responsabilité des accidents pour cause de défaut technique est infinitésimale (0,3%) car aucun motard n'a envie de se tuer ! Il procède au changement des pièces lorsque le besoin s'en fait sentir.

On pourrait à la rigueur mettre un contrôle technique pour les scooters car les pièces sont masquées par les carénages et au pire pour les ventes pour les gens qui ne connaissent pas la moto et pour qui c'est leur 1er achat.

Vous feriez mieux de baisser la TVA pour les équipements de sécurité

(blouson/gants/pantalons/airbag/casques/bottes) plutôt que de piquer des sous inutilement qui serviraient bien mieux à acheter des équipements de sécurité de meilleure qualité

N° 968724 - Sans intérêt

par :

18/07/2023 23:56

Je ne vois aucun intérêt au contrôle technique pour les motos récentes. Le parc moto est dans la très grande majorité des cas parfaitement entretenu. Les pseudo contrôles bruit et pollution seront déjoués par la remise en place des échappements d'origine ou chicane (2min suffise à remonter la chicane). Concernant les motos anciennes c'est une catastrophe, il est très compliqué de retrouver des pièces d'origine et certains motard n'hésite pas à remplacer les pièces d'origine par de l'adaptable neuf et beaucoup performant en terme de sécurité (frein, suspension, pneu..) mais qui malheureusement ne correspondent plus aux caractéristiques d'origine de la moto. Je crains que ces motos ne puissent plus circuler à cause du contrôle technique ou qu'elle circuleront sans CT. Pour moi les seuls bénéficiaires du contrôle technique sont les centres de contrôle..

N° 968725 - Un CT inutile

par :

19/07/2023 00:02

Les motards sont très sensibles aux sujets relatifs à la sécurité. Inspection des organes de sécurité du véhicule avant de prendre la route, révisions et entretiens réguliers, sont effectués pour ne pas se mettre en danger.

Le CT n'apporte qu'une contrainte financière supplémentaire.

N° 968726 - Je ne me sent plus en sécurité sur les routes Françaises ! NON AU contrôle technique totalement injustifié

par :

19/07/2023 00:14

Bonjour, motard depuis mon plus jeune âge, on ne fait pas de petites économie sur une motocyclette, entre formation au contrôle du véhicule lors du permis et révisions, un motard ne se permet pas de jouer avec sa vie. Mais, force est de constater qu'aujourd'hui, plus que jamais, la sécurité routière va à l'encontre de la sécurité des motards :état désastreux de bon nombre de routes (nids de poules, gravillonnages systématiques,accôttements non stabilisés, revêtements gravement endommagés, piquets et glissières simples type "hâchoirs", mais aussi et surtout ralentisseurs innombrables et excessifs type "Berlinois" et autres plateaux surélevés non conformes représentant des dangers importants causant des accidents par temps de pluie et la nuit, mais aussi une agressivité généralisée des automobilistes qui ne respectent plus rien et encore moins le code de la route: refus de priorité, dépassements par la droite sur voies rapide, non respect des distances de sécurité certaines automobiles sont souvent à 1,50m de la roue arrière de la moto sur voie rapide, usage du téléphone... Oui les motards sont confrontés à un danger croissant et pourtant l'accidentologie des motos ne cesse de régresser. En conséquence l'instauration d'un contrôle technique est inutile. Le problème du bruit pour une minorité, relève des contrôles de Police car il est on ne peut plus simple de réinstaller un échappement conforme pour le contrôle et ensuite le remplacer. SVP SECURISEZ LES ROUTES ET FAITES RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE A TOUS LES USAGERS SUR 4 ROUES ET PLUS. Merci

N° 968727 - Avis sur le projet de décret et arrêté relatif à la mise en place du contrôle technique moto

par :

19/07/2023 00:25

Concernant les deux-roues motorisés (2rm) tous les spécialistes s'accordent pour dire que les accidents sont dûs en très grande majorité aux erreurs de pilotage ou comportement du conducteur des 2rm, à l'état de l'infrastructure pour 20 % , l'accidentologie due à l'état technique de la moto est quant à elle estimée à bien moins de 5%.

Si le but recherché par la mise en place de ce contrôle technique est de faire baisser l'accidentologie, il serait beaucoup plus pertinent de travailler sur le comportement des conducteurs de 2 rm, et sur l'infrastructure routière.

L'Etat, suite aux différentes phases de décentralisation s'est désengagé des politiques de sécurisation des routes, les recommandations et normes techniques ne sont plus systématiquement connues et appliquées, les aménagements dangereux fleurissent, des points durs sont installés dans l'emprise routière, des ralentisseurs dangereux hors normes sont légion dans les communes, de véritables pièges. Pourquoi ne pas travailler sur ces sujets qui auraient un impact réel sur la baisse de l'accidentologie ? Chaque semaine en France des motards perdent la vie ou sont gravement blessés par la faute des infrastructures défectueuses ou par des défauts d'entretien des infrastructures routières. Combien également par les personnes qui téléphonent au volant ?

Par ailleurs, concernant les nuisances sonores le contrôle technique ne semble pas efficace car les motos peuvent être modifiées pour passer le contrôle et re-modifiées à l'issue très facilement.

En conclusion, le contrôle technique des 2rm va au mieux servir à réduire de 1% des accidents dus à l'état technique des motos qui lui-même représente moins de 5 % des accidents. Cette réforme n'aura aucun impact sur la sécurité ou la qualité de l'air, mais engendrera une grande frustration de la population motarde, et des contribuables qui verront ce contrôle sous la forme d'un impôt supplémentaire se rajoutant à toutes les hausses tarifaires actuelles.

Que penser également du décret qui permettra de faire effectuer ces contrôles par des personnels techniques non formés spécifiquement ?

Les titulaires des permis moto, ont été formés à la vérification technique de leurs véhicules lors du permis de conduire moto, cela étant validé par examen.

Ainsi sont les principaux éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Respectueuses salutations

N° 968728 - Je suis opposé à l'instauration du contrôle technique des motos. Non merci!

par :

19/07/2023 00:31

Les problèmes de nuisances sonores sont de la responsabilité des contrôles routiers, nous payons des impôts pour cela! Il n'y a pas d'accident de motos liés à un mauvais état mécanique, ce sont les assureurs qui le disent.. Cessez d'écraser les Français avec de nouvelles taxes on en peut plus MERCI

Ps: l'état du réseau routier et l'état mental de beaucoup d'automobilistes mériteraient un contrôle technique

N° 968730 - MOTARD EN COLÈRE

par :

19/07/2023 02:15

Bonjour,

Oui la colère monte car il va falloir encore payer et faire fonctionner le commerce. Pensez vous vraiment qu'un motard digne de ce nom enfourche une moto sans frein sans feu et avec des pneus lisse ?

Ça suffit, œuvrer pour un monde meilleur avec une incitation au véhicule léger pour désengorger le trafic urbain que de faire des stupidités citées par la [association de motard].

Mon adhésion est prise pour contrer le gouvernement qui nous impose toute ces lois européennes.

N° 968731 - Ça suffit

par :

19/07/2023 02:16

Bonjour,

Oui la colère monte car il vas falloir encore payer et faire fonctionner le commerce. Pensez vous vraiment qu'un motard digne de ce nom enfourche une moto sans frein sans feu et avec des pneus lisse ?

Ça suffit, œuvrer pour un monde meilleur avec une incitation au véhicule léger pour désengorger le trafic urbain que de faire des stupidités citées par la [association de motard].

Mon adhésion est prise pour contrer le gouvernement qui nous impose toute ces lois européennes.

N° 968733 - Inutilité sécuritaire

par :

19/07/2023 02:53

Il a été démontré que les accidents dont l'état du véhicule est à l'origine de l'accident ne représentent qu'une infime partie de la totalité des accidents impliquant un deux roues motorisé. La mise en place de ce contrôle technique revient donc à imposer un contrôle payant à des personnes dont le véhicule est déjà en bon état, et ne permettra d'éviter qu'un nombre très infime d'accidents.

Il était possible de mettre en place des mesures alternatives à ce contrôle, quand est il ? Pourquoi n'ont elle pas été proposées ?

N° 968735 - Contre

par :

19/07/2023 03:14

Je suis contre ce projet de mise en place d'un CT pour les 2 roues. Je n'en vois pas l'utilité à part encore nous faire payer. Voici mes arguments :

- Les pays ayant les meilleurs taux d'accidents notamment deux-roues (par exemple Hollande et Finlande), n'ont pas de CT.

- C'est une nouvelle mesure discriminatoire : ceux qui n'ont pas les moyens de changer régulièrement de véhicule seront ceux à qui on fera payer le plus de contrôles (tous les ans à partir de la 7e année !), alors qu'il n'est pas prouvé qu'ils sont plus impliqués dans les accidents.

- De façon générale, AUCUNE étude n'a jamais réussi à prouver que les CT, auto ou moto, avaient un impact sur l'accidentalité. Ils laissent rouler moins de vieux trucs, oui, mais ce ne sont pas forcément les véhicules anciens qui ont des accidents, au contraire même dans le cas des deux-roues.

- Même l'argument environnemental n'est pas suffisant : pousser les gens à renouveler leur véhicule est peut-être bon pour le commerce, mais le bilan écologique global est négatif en détruisant un véhicule amorti pour le remplacer par un neuf, même s'il pollue un peu moins en fonctionnement que le vieux.

N° 968736 - CT moto

par :

19/07/2023 03:48

Bonjour, je suis désespéré de voir ce contrôle être mis en place alors qu'il y a bien d'autres choses à faire.

Quand on regarde les chiffres correspondants à l'accidentologie des motards, il ne faut pas avoir fait de grandes études pour savoir que ce contrôle sera totalement inefficace.

Peut-être pour les véhicules professionnels opérant dans les grandes villes (taxis colis par exemple)

Je pense que les problèmes sont plus dûs à des pseudo-motards qui circulent avec des véhicules non-homologués donc l'on ne verra jamais la présence dans les centres de contrôles techniques.

Le but est purement lucratif et non sécuritaire.

L'infrastructure et la dégradation des routes dûs à un mauvais entretien me paraissent une piste beaucoup plus sérieuse pour essayer de faire avancer les choses.

N° 968738 - non au contrôle

par :

19/07/2023 06:37

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dûs aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 %.

Et, c'est aux motards que l'État veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seuls leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968739 - Non au contrôle technique

par :

19/07/2023 06:56

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dûs aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seuls leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968740 - non au contrôle

par :

19/07/2023 06:59

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dûs aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968741 - COMMENTAIRES CONCERNANT LE CT 2 ROUES

par :

19/07/2023 07:00

\* TARIFICATION

50€ pour un CT 2 roues, c'est peut être correct en IDF, mais c'est beaucoup trop cher en province. Cette proposition d'un seuil maximal ne prend pas en compte le lieu. Le tarif maximum pour les 2 roues pourrait être un pourcentage du prix du CT des voitures appliqué dans chaque centre.

\* VIGNETTE

Merci de retirer l'article concernant l'apposition d'une vignette sur nos véhicules.

Les forces de l'ordre sont capables de vérifier votre assurance sur leurs fichiers. Il suffirait d'ajouter celles du CT (Comme cela se fait en Belgique, par exemple).

\* UN CT NON PÉRIODIQUE :

Étant donné que nous nous occupons de l'état de nos véhicules et qu'il n'est quasiment jamais la cause des accidents, le CT 2 roues pourrait être non périodique (comme en Belgique) : Vous pourriez imposer ce CT seulement au moment de la vente d'un véhicule de plus de 5 ans. Cette mesure serait peut être mieux acceptée, et permettrait de rassurer les acheteurs néophytes.

\* PAS DE CONTROLE DU BRUIT :

Contrôler le bruit revient à contrôler la conformité du véhicule. Hors on parle ici de contrôle TECHNIQUE. Ce n'est pas pareil.

En plus, il faut bien comprendre que ce contrôle ne pourra pas être valable, car tout dépend de l'environnement du lieu du contrôle. Un sonomètre donne déjà des valeurs proche des seuils en milieu urbain, sans même démarrer la moto.

\* CT DE TOUS LES DEUX ROUES MOTORISÉS :

Il faudrait contrôler TOUS les 2 roues motorisés, c'est-à-dire inclure les trottinettes électriques. Un certain nombre est débridé. Ces véhicules sont très dangereux.

N° 968742 - Participation à la consultation publique-Projet de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux, ou trois roues et quadricycles à moteur.  
par :

19/07/2023 07:01



Le contrôle technique des véhicules motorisés à deux et trois roues et des quadricycles à moteur sera sans effet sur la sécurité. Plusieurs rapports ( MAiDS) ont démontré que la part des défaillances techniques sur des véhicules motorisés à deux roues est infime , 0,3%.

Pour la pollution : les motocyclettes ont rattrapé le retard qu'elles avaient sur les automobiles en la matière. Plusieurs rapports le montrent. Aujourd'hui elles respectent les normes euro 5. si on regarde l'impact des motocyclettes sur le réseau routier, et le trafic routier en terme de pollution, il est moindre . Une motocyclette met moins de temps qu'une automobile sur un même trajet. Une motocyclette est moins encombrante et en ville elle permet d'améliorer le trafic et de le décongestionner. Ceci entraîne une diminution des émissions.

Pour le bruit :Les forces de l'ordre ont déjà la possibilité , par la loi, de contrôler le bruit des motocyclettes et cyclomoteurs. Il n'y a pas donc de nécessité de contrôler plus. Ils pourraient aussi contrôler la conformité à l'homologation des véhicules. Tout cela sans avoir à mettre en œuvre un contrôle technique onéreux pour les usagers et pour les centres de contrôle.

Il est avéré que de nombreux centres de contrôle ne pourraient mettre en œuvre ce contrôle technique. L'investissement financier trop important par rapport au gain et nombres de motocyclettes qui viendraient être contrôlées. Les usagers vont donc se retrouver dans une impasse dans certains départements. Comme celui où je vis. De grandes distances à parcourir pour satisfaire au contrôle technique. Cela pour les grosses cylindrées mais aussi les plus petites qui ne pourront se rendre dans le peu de centres équipés.

La plupart des motocyclettes passent déjà dans les mains des concessionnaires ou dans le réseau des professionnels du monde de la moto et des quadricycles à moteurs, au moins une fois par an. Pour de l'entretien, des changements de pneumatiques. Une autre solution que ce contrôle technique serait de faire passer les véhicules, au moins une fois par an dans le réseau. Le personnel, professionnel est déjà formé. Les usagers seraient plus confiants quant à l'efficacité du contrôle technique.

Ce projet prend comme base le contrôle technique des automobiles. Hors il m'est arrivé de faire passer mon automobile au contrôle , d'avoir prévu une révision postérieure au contrôle chez un concessionnaire, d'avoir le contrôle vierge de tous défauts et de devoir constater lors de la révision chez le concessionnaire plusieurs défauts non enregistrés lors du contrôle. On peut donc remettre en cause la formation de certains personnels dans certains centres de contrôle. Avec le peu de temps pour former les personnels, ce contrôle technique va sans engendrer le même type de problèmes. Les fédérations de motocyclisme ont travaillé avec le ministère pendant plus d'une année sur des mesures alternatives au contrôle technique. Elles auraient été sans doute plus pertinentes qu'un contrôle technique qui ne garantira ni la sécurité, ni la conformité des véhicules.

En conclusion, il serait opportun de demander que les mesures alternatives sont validées, que le projet de contrôle technique soit évalué, en particulier sur le volet sécurité des véhicules. Que les rapports démontrant l'inutilité de ce contrôle technique soit rendus public, que les études montrant l'efficacité des motocyclettes dans le trafic soient prises en compte.

N° 968743 - COMMENTAIRES CT 2 ROUES

par :

19/07/2023 07:02

\* TARIFICATION

50€ pour un CT 2 roues, c'est peut être correct en IDF, mais c'est beaucoup trop cher en province. Cette proposition d'un seuil maximal ne prend pas en compte le lieu. Le tarif maximum pour les 2 roues pourrait être un pourcentage du prix du CT des voitures appliqué dans chaque centre.

\* VIGNETTE

Merci de retirer l'article concernant l'apposition d'une vignette sur nos véhicules.

Les forces de l'ordre sont capables de vérifier votre assurance sur leurs fichiers. Il suffirait d'ajouter celles du CT (Comme cela se fait en Belgique, par exemple).

\* UN CT NON PÉRIODIQUE :

Étant donné que nous nous occupons de l'état de nos véhicules et qu'il n'est quasiment jamais la cause des accidents, le CT 2 roues pourrait être non périodique (comme en Belgique) : Vous pourriez imposer ce CT seulement au moment de la vente d'un véhicule de plus de 5 ans. Cette mesure serait peut être mieux acceptée, et permettrait de rassurer les acheteurs néophytes.

\* PAS DE CONTROLE DU BRUIT :

Contrôler le bruit revient à contrôler la conformité du véhicule. Hors on parle ici de contrôle TECHNIQUE. Ce n'est pas pareil.

En plus, il faut bien comprendre que ce contrôle ne pourra pas être valable, car tout dépend de l'environnement du lieu du contrôle. Un sonomètre donne déjà des valeurs proche des seuils en milieu urbain, sans même démarrer la moto.

\* CT DE TOUS LES DEUX ROUES MOTORISÉS :

Il faudrait contrôler TOUS les 2 roues motorisés, c'est-à-dire inclure les trottinettes électriques. Un certain nombre est débridé. Ces véhicules sont très dangereux.

N° 968744 - Non au CT pour 2RM

par :

19/07/2023 07:08

Encore une taxe de plus.... Si vous voulez assurer la sécurité des motards et des 2 roues motorises en général attaquez vous a l'état des routes qui est pitoyable et doublement des barrières de sécurité ma moto est tres bien entretenue et je n'ai pas envie de payer pour qu'on me le dise officiellement.... ce n'est pas a trois association parisiennes a décider pour toute le France...

Il suffit de regarder les chiffres pour se rendre compte que les 2RM sont les bons élèves de la sécurité routière

A bon entendeur

Salut...

N° 968745 - ne pas accepter n'importe quoi de l'europe

par :

19/07/2023 07:13

Bonjour.

Oui, la cohésion, l'entraide, la coopération est une force de l'humain que nous sommes mais.. Nous pouvons ne pas partager les mêmes idées, valeurs, horizons.

J'ai 58 ans, je roule depuis mes 16 sans jamais avoir eu d'accident dont l'état du véhicule était en cause.

3 comas car la voiture ne m'avait pas vu, car je roulais en dessus des limites légales mais jamais à cause du mauvais entretien.

Je refuse ce texte de loi fagoté "à la va-vite" sans intervention de personnes compétentes pour faire plaisir au "surgouvernement" européen !!

Bonne route et NON MERCI pour ce pseudo "on prend soin de vous"..

N° 968746 - Inutile

par :

19/07/2023 07:13

Propriétaire d'une yamaha 1300 XJR de 2001 et d'une bmw 1800 transcontinental de 2021, mes motos sont entretenues régulièrement et en parfait état. Je roule tous les jours été comme hivers

depuis 40 ans et Il en va de ma propre sécurité . Par ailleurs, comme la très grande majorité des motards, je suis un passionné et mes montures sont «bichonnées».

En cela, le rapport à la moto n'est pas du tout comparable avec celui de l'automobiliste avec sa voiture.

Par conséquent, le CT des motos reste totalement inutile et pour moi n'est qu'une affaire commerciale pour créer une nouvelle activité sur notre dos.

Toutefois, il me semble qu'il faut distinguer les motos des autres 2 roues tels que les scooters qui sont généralement beaucoup plus négligés par leurs propriétaires qui n'y voient que le côté pratique et urbain et sont dans un tout autre état d'esprit. Les scooters sont globalement beaucoup moins bien entretenus que les motos.

N° 968747 - Non au contrôle technique moto !

par :

19/07/2023 07:34

Les études et les statistiques démontrent l'iniquité du contrôle technique moto , mais sous la pression des lobbies des centres techniques et du suivisme des directives européennes , l'état français veut faire appliquer un contrôle injustifié de plus au citoyen!

Trop c'est trop , les motards ne sont pas des pigeons ! Souvenez vous en !

N° 968748 - Inutile

par :

19/07/2023 07:43

Comment un centre qui va être formé en 2 semaines sera plus compétent qu'un motard qui regarde sa moto avant de la prendre, ou l'amène régulièrement chez un garagiste car ne pas le faire c'est mourir. Nos motos sont contrôlées comme l'huile sur le feu. Cf le nombre d'accidents dus à l'état de la moto. C'est juste une taxe de plus. Obligez plutôt les automobilistes à faire des stages 2 roues pour apprendre à partager la route.

N° 968751 - Non au contrôle technique

par :

19/07/2023 07:49

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dû aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968752 - Projet de CT motos

par :

19/07/2023 07:50

Je trouve anormal de ne pas prendre en compte les avantages du 2 roues pour fluidifier la circulation. Le bruit est à combattre: c'est notamment le cas des 50cm3 avec leur pot de détente! Dans le monde de la moto, de plus en plus de monde en prend conscience. Les constructeurs peuvent faire un effort pour rendre les pots d'origine plus attractif sans passer par des chargements de pots homologués ( ou pas).

Je ne pense pas que les motards soient plus "accidentogènes", les problèmes techniques sont rares et les statistiques le prouvent. Par contre l'état des routes est déplorable! Que dire de la réfection des routes par le gravillonnage...

Je pense que pour améliorer la sécurité des motards, il serait préférable de diminuer la TVA sur les vêtements de sécurité plutôt que de soutirer de l'argent pour quelque chose qui n'améliorera rien.

N° 968753 - Perte de confiance dans les institutions

par :

19/07/2023 07:52

Tout le monde sait, même ceux qui en font la promotion au plus haut niveau en s'arrangeant des arguments fallacieux des soit disant écolos, que le CT n'apportera RIEN en terme de SR. Tout le monde sait que les lobbyistes acteurs du CT et parties prenantes sont à la manœuvre depuis des années. Il eut été bien plus judicieux de mettre en œuvre les mesures palliatives et démontrer que notre gouvernement sait de quoi il parle, s'inquiète réellement de la SR et de l'environnement. Le sentiment partagé par beaucoup y compris chez certains des pour au CT est bien celui d'une faiblesse de l'Etat Français face à la puissance de l'argent. A terme, comme les 80, comme la numérisation galopante de nos vies à coup de données privées revendues aux puissants éloignent les peuples de leurs institutions. Le rapport bénéfice-risque terme si tendance, n'est pas là. A coup de mou farfelues, de décrets liberticides notre état est en train de fabriquer des générations de délinquants, parce que le moindre écart toléré autrefois devient délit. Une société de faits divers, des élus qui se préoccupe du présent et de leur électorat et qui ont une vision bien « courtermiste » et un manque d'intelligence sociale. Ce CT est une pure injustice et le peuple français nous bien des fois montré son attachement à la justice et à l'intégrité. Bien cordialement

N° 968754 - Utile mais inutile

par :

19/07/2023 07:54

Le CT pour les motos est utile car il permet d'assurer à tout acheteur que le 2 roues est en bon état de fonctionnement MAIS il ne devrait pas être nécessaire tant que le propriétaire ne souhaite pas revendre son véhicule.

Nous les motards tenons à nos motos et à nos vies, c'est pour cela que pour 99% des motards, nous nettoyons notre moto/effectuons les niveaux/effectuons les entretiens à fréquence très régulière nous sommes donc sûr de la propreté de celle-ci.

Je suis contre la mise en place du CT car il n'est pas mis en place pour la sécurité des motards, il est mis en place pour nous faire perdre de l'argent dans quelque chose que l'on fait déjà quotidiennement. Il devrait être mis en place uniquement lors de la vente.

N° 968755 - CT moto.

par :

19/07/2023 07:55

Tout naturellement je m'oppose à la mise en place d'un CT moto. Mon véhicule est régulièrement entretenu chez un professionnel par sécurité et un gage de longévité du pilote et de sa machine.

N° 968757 - Incohérence

par :

19/07/2023 08:01

Imposer un contrôle technique aux motos à toutes les apparences d'une décision logique . Mais lorsqu'on y regarde de plus près, c'est l'incohérence qui est à l'honneur. Un contrôle qui s'adresse à toutes sortes d'engins disparates : incohérent. Un contrôle qui sera pratiqué par un personnel à la formation bâclée : incohérent . Un contrôle qui s'effectuera dans des centres inadaptés : incohérent. Un contrôle qui prétend lutter contre la pollution alors que les motos fluidifient le trafic : incohérent. Un contrôle qui prétend améliorer livrer la sécurité routière des 2 roues alors même que l'état des routes est largement responsable d'accidents : incohérent. Faire payer 50 euros pour un contrôle inadapté, bâclé ...: incohérent L'état ne peut que se discréditer à prendre de telles mesures . On estime qu'entre 300000 et 700000 automobilistes s'affranchissent du CT auto . Alors pour les 2 roues qu'en sera-t-il ? Alors l'état va vouloir durcir les sanctions et faire preuve d'autorité. Incompétence et autoritarisme ne sont elles pas les caractéristiques des dictatures ? N'y a-t-il pas un adage qui dit que , je cite « seul les imbéciles ne changent pas d'avis » . C'est bien triste tout ça .

N° 968760 -

par :

19/07/2023 08:02

Que de temps perdu et d'énergie dépensée depuis si longtemps pour une grosse connerie menée jusqu'au bout !!!! qui au final va coûter chère et ne changera rien !!!! Pour la sécurité des motards et pas plus pour le bruit et la pollution , ça ne va pas changer les chiffres actuelles mais bon l'avenir le dira

Pour moi motard depuis 1969 c'était NON ! et c'est TOUJOURS NON !!!!!

N° 968761 - CONTRE LE CT

par :

19/07/2023 08:03

Il est inutile ..il répond seulement aux exigences de l'UE ! Si dans les cités toutes les machines qui y circulent actuellement le passé ok mais cela m'étonnerait fort

N° 968762 - NON

par :

19/07/2023 08:04

Bonjour, ce contrôle technique existe grâce à des chiffres complètement faussés et à des lobbys illégitimes, gouvernement, réveille-toi.

N° 968763 - Encore une mesure inutile et contraignante

par :

19/07/2023 08:06

Encore une fois en France on se plaît à mettre des pansements sur une jambe de bois, à s'agiter pour donner l'impression qu'on résoud des problèmes. Évidemment le mieux est de pointer du doigt une minorité d'individus appartenant à un groupe (dans les motards, ceux qui roulent sur des véhicules en mauvais état. Ou les délinquants faisant des rodéos urbains avec des motos non homologuées ) et d'imposer une mesure contraignante pour l'ensemble de ces derniers pour donner l'impression de maîtriser et résoudre le problème.

Toutes les expertises sur le sujet du CT moto s'accordent à dire qu'il n'aura aucun impact sur l'accidentologie de ces derniers. Quand on sait qu'un simple sous-gonflage des pneus peut rendre une moto inconduisible, on comprend que le bon état de la moto est une responsabilité quotidienne du motard, de son garagiste qui ne pourra être remplacé par une vérification tous les 2/3 ans.

En ce qui concerne l'accidentologie des motos, de nombreux autres leviers auraient un impact bien plus important que le CT : l'entretien de la voirie par exemple (un nid de poule, dos d'âne, graviers etc. non anticipés (on ne regarde pas 100% du temps devant sa roue avant quand on conduit attentivement) provoque facilement une perte de contrôle). Une notion de respect plus importante dans la société éviterait également de nombreuses situations dangereuses de refus de priorité et d'incivilités : c'est malheureusement un phénomène sociétal qui ne peut être résolu par une loi répressive, mais uniquement par l'éducation. Enfin intégrer davantage les autres usagers de la route et leurs spécificités (tracteurs, motos, vélos etc) dans la formation des automobilistes permettrait également de mieux anticiper et gérer les situations accidentogènes.

Enfin, l'application aura un effet pervers et déresponsabilisant sur l'usager : avoir un CT donnera l'impression que le véhicule est en parfait état de marche et va conduire de nombreux conducteurs à être plus laxistes dans les contrôles qu'il faut soi-même réaliser sur son véhicule. L'État continue d'infantiliser la population.

Pour toutes ces raisons je vous demande de retirer le CT motos et de le remplacer par de VRAIES mesures de sécurité routière !

N° 968764 - Contrôle technique moto

par :

19/07/2023 08:07

Encore une démonstration de notre asservissement à l'Europe. Une mesure inutile comme tant d'autres pour forcer la consommation. J'étais pour le contrôle technique des voitures, on voit ce qu'il est devenu au fil du temps, je pense que ce sera idem pour les 2 roues. J'habite en zone rurale, pour le contrôle technique il faut prévoir de perdre à minima une demi journée, pour une moto conte tenu de l'utilité de ce contrôle ça devient double peine. Quand est-ce que le bon sens reprendra ses droits en France, n'y a t'il pas d'autres sujet plus critiques à traiter? Plus facile de racketter l'honnête citoyen. Pourquoi encore amener un prétexte au agitateurs sociaux? J'ai été motard, je pense que les 2 roues qui mériteraient d'être contrôlés ne sont pas concernés, à l'époque je n'aurais pas appréciés qu'on touche à ma moto. Pour moi ce CT est une honte, un scandale de plus.

N° 968767 - CT 2 ROUES

par :

19/07/2023 08:18

Une bonne conscience pour des politiques qui n'ont aucune connaissance du monde des 2 roues avec des lobbies qui se frottent les mains ! Les alternatives concrètes pour la sécurité de la [association de motard] sont elles entendues ? La réalité de l'état des routes serais à regarder mais ça , cela ne rapporte rien et il vaut mieux accusé le motard !

N° 968771 - Contrôle à adapter en fonction du véhicule

par :

19/07/2023 08:25

Bonjour étant motard, je me permets d'insister sur la différence constatée d'entretien effectué par les propriétaire entre les différents types de motocyclistes.

En effet, les motocyclistes pour lesquels le permis moto n'est pas obligatoire (125cm<sup>3</sup> ou inférieur et L5e) sont moins précautionneux de l'entretien de leur véhicule car moins sensibilisés également. à l'inverse, les motards disposant du permis moto sont dès le permis sensibilisés et constatent l'importance d'un entretien rigoureux et des organes de sécurité à la première voie rapide (à noter d'ailleurs que les organes de sécurités sont toutes accessibles sans démontage).

Aussi, je préconise effectivement un CT 2 roues mais pour les catégories 125cm<sup>3</sup> et moins ainsi que sur les L5e.

J'espère avoir apporté un éclairage honnête à ce débat.

Bonne journée,

N° 968774 - CT 2 roues

par :

19/07/2023 08:28

Un scandale de voir le gouvernement se mettre aux ordres des lobbying devra et autres. A moins qu'il s'agisse d'amis à eux, dans ce cas, .... faut bien les aider à nous dépouiller.

N° 968778 - Consultation relatif a la mise en place du CT des deux roues motorisés

par :

19/07/2023 08:41

Je mets un doute sur la fiabilité du contrôle technique des deux roues motorisées pour les raisons suivantes :

. Faisant avant chaque utilisation de ma moto une vérification des organes de sécurités, je ne me considère pas faisant partie des 0,3 % des utilisateurs de deux roues défaillant, d'autant plus qu'un CT visuel payant ne garantie absolument pas une meilleur sécurité.

. A ce jour je n'ai connaissance d'aucun CT à proximité de mon domicile ayant la formation et le matériel adéquate ce qui me placera potentiellement en situation d'illégalité.

. Ce maillage territorial insuffisant risque des déplacements trop long pour en trouver un, qui plus est les 50 cm<sup>3</sup> n'ont pas la vocation d'effectuer de long parcourt en particulier en province où la voirie est potentiellement dangereuse avec la circulation automobile, quid de la sécurité des mineurs sur ces véhicules ?

. A la lecture des points à contrôler, il me semble que cela est plus un copier-coller du CT des voitures. Hors la conception et les spécificités des deux roues est techniquement différente, ce que ne prend pas en compte le projet CT moto.

. Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle.

. Sur le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, et une récente étude de l'ADEME démontre une nette amélioration en termes de consommation et d'émission. En outre un deux roues entraîne moins de pollution du aux trajets plus court, et un véhicules deux roues de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

. Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

N° 968779 - Raison valable ?

par :

19/07/2023 08:42

Bonjour, tout d'abord cette chasse aux sorcières pour les 2 roues est juste insupportable.

Tous les motards savent que leur sécurité est en jeu et entretiennent, voir sur-entretiennent, leur monture. Bref, on n'est pas débiles, ça reste un engin de locomotion, de liberté, un plaisir, pas un engin pour se tuer volontairement.

En 2 roues, on anticipe sur tout, surtout les crétins avec leur smartphone au volant...

Le contrôle technique avait été mis en place pour les automobiles alors que 17% des accidents étaient liés à l'état du véhicule, seulement 0.5% dans le cas des 2 roues.

Maintenant, pour les 2 roues, comme pour les automobiles, ce serait bien de voir l'état des routes, des bas côtés, l'emploi de gravillons à outrance, etc...

On peut aussi parler de la fluidité du trafic. Question pollution, un deux roues consomme peu donc pollue peu...

Beaucoup de 2 roues trafiquées, de rodéo urbain, sont inférieures à 125 cm<sup>3</sup> et ne seront donc pas concernées... On tape encore sur le contribuable solvable...

Je pense que c'est juste une mesure pour encore faire de l'argent, en parlant poliment, et n'est en rien écologique. Voilà, faites un peu confiance aux citoyens motards qui ont, dans leur majorité, plein de bon sens.

Bien cordialement.

N° 968780 - Contrôle technique des 2/3 roues motorisées

par :

19/07/2023 08:44

Bonjour.

Pourquoi imposer un contrôle technique pour des engins dont l'état mécanique représente moins de 0,5 % des accidents mortels, quand dans 75% ce sont les infrastructures qui en sont en partie la cause. Sachant qu'un accident est MULTIfactoriel, s'arquer sur des idées des années 60 en devient ridicule.

Je pense que la responsabilité de l'état serait de délivrer de la sensibilisation et d'éducation dès le plus jeune âge, d'une part, et d'autre part de donner aux départements les moyens conséquents pour bien entretenir leur réseau routier.

Ce contrôle de plus est sollicité par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], une multinationale du CT et Europe, en diffusant un rapport alarmiste mais dont les résultats lunaires sont faux.



D'autre part, ils ont évalué les rentrées financières, qui semble être leur désir premier. Encore plus d'argent pour leurs actionnaires.

Le permis moto, est le seul avec une question concernant le fonctionnement de la machine, sachant que les chiffres des réparateurs donnent une moyenne de 4800 km le passage annuel des motos dans leurs ateliers.

Pour ceux qui font beaucoup de kilomètres, les livreurs des villes, ils sont à la marge de la population du monde motard.

Cordialement

N° 968781 - Contrôle [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

par :

19/07/2023 08:46

Bonjour.

Pourquoi imposer un contrôle technique pour des engins dont l'état mécanique représente moins de 0,5 % des accidents mortels, quand dans 75% ce sont les infrastructures qui en sont en partie la cause. Sachant qu'un accident est MULTIfactoriel, s'arquer sur des idées des années 60 en devient ridicule.

Je pense que la responsabilité de l'état serait de délivrer de la sensibilisation et d'éducation dès le plus jeune âge, d'une part, et d'autre part de donner aux départements les moyens conséquents pour bien entretenir leur réseau routier.

Ce contrôle de plus est sollicité par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], une multinationale du CT et Europe, en diffusant un rapport alarmiste mais dont les résultats lunaires sont faux.

D'autre part, ils ont évalué les rentrées financières, qui semble être leur désir premier. Encore plus d'argent pour leurs actionnaires.

Le permis moto, est le seul avec une question concernant le fonctionnement de la machine, sachant que les chiffres des réparateurs donnent une moyenne de 4800 km le passage annuel des motos dans leurs ateliers.

Pour ceux qui font beaucoup de kilomètres, les livreurs des villes, ils sont à la marge de la population du monde motard.

Cordialement

N° 968782 - contrôle technique des L

par :

19/07/2023 08:47

Je suis favorable au contrôle technique des motos !

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 968783 - Inutile et très mal avisé

par :

19/07/2023 08:48

Le projet de CT pour les 2 roues ne devrait pas se généraliser à tous les 2 roues. Vous devriez plus vous concentrer sur les petits cubages types scooter, 125 jusqu'au 400cm<sup>3</sup>.

Car le type de population d'usager est totalement différent entre un « banlieusard » qui prend un scooter la semaine pour aller bosser et un « motard » qui sort sa 1600 le week-end pour aller se balader.

Le motard a passé son permis moto et connaît les dangers d'une moto mal entretenue et de facto fait le nécessaire pour qu'elle roule sans problème par rapport à un usager qui a le permis B et qui utilise un 2 roue comme si c'était un vélo...

Bref ne vous trompez pas de cible merci

N° 968784 - Utilité ?

par :

19/07/2023 08:50

Une contrainte supplémentaire pour les usagers d'un moyen moins coûteux qu'une voiture et bon marché, qui a de bon côté vis à vis de son encombrement dans des villes chargées.

Le lien entre les objectifs visé par le gouvernement avec la sécurité et l'environnement on été mainte fois à juste titre, de manière chiffré, controversés.

Le pouvoir d'achat déjà bien impacté, encore une fois entaillé.

Les accident de la route en moto sont-ils dû à leurs état ? Et non celui de l'état des routes ?

Une mesure a faire comprendre aux usagers de la catégorie L, avant de l'imposer de manière visiblement injustifiée.

Aucune crédibilité du gouvernement, face au multiple report de cette lois, aux 49.3 qui peut être pointer encore son nez.

N° 968785 - Problème pour les horaires d'ouverture

par :

19/07/2023 08:52

Circulant à Paris avec une moto ancienne, je ne peux rouler qu'entre 20h et 8h ce qui rend compliqué l'accès à un centre de contrôle sauf à espérer qu'il y en aura ouvert la nuit.

N° 968786 - Non!

par :

19/07/2023 08:58

Non un contrôle technique pour les motos est inutile. Vous connaissez assurément les raisons de ce refus mais je vais en remettre quelques une. J'ai 5 vieilles motos de 1972 à 1980. Parce que j'aime ça et que Ça ne coûte pas cher. Vous voyez le budget en contrôle technique ? Je rajoute le taux de mortalité du à un mauvais entretien de la moto:0,3%. J'entretiens parfaitement mes véhicules et je ne vais pas payer pour qu'on me dise que le boulot est bien fait. Retirez ce contrôle technique

N° 968787 - contrôle technique 2 roues

par :

19/07/2023 08:58

bonjour, je pense que cette mesure n'est pas en accord avec la philosophie des motards. les deux roues sont bien mieux entretenus que les voitures dans ma quasi totalité des cas. à part pomper davantage d'argent, je n'y vois pas l'intérêt. la solution serait de le mettre en place pour les <125cm3

notamment les 50cm<sup>3</sup> qui eux sont dans la plupart des cas bricolé à l'arrache, très mal entretenu et qui sont la cause de bien des accidents, il ne faut pas oublier que le plus souvent il s'agit de mineurs qui conduisent et entretiennent ces véhicules, il ne faut pas généraliser mais je n'ai que très rarement vu un scooter/moto de moins de 125cm<sup>3</sup> entretenu.

N° 968789 - inutilité du contrôle

par :

19/07/2023 09:06

quel est l'intérêt de ce futur contrôle ??? surement de gros intérêts financier !

en plus on doit payer un pognon de dingue a des associations fantasque sans intérêts , et quel est le contrôle de l'utilisation de cet argent ?? Aucun !

Contrôle technique motos

quel est le % d accident motos ou la vétusté de la moto est en cause ??? très très peu

vous allez contrôler le bruit, vous savez très bien que mettre ou enlever les chicanes du pot, prends quelques secondes !!! donc sans intérêts , mettez plus d agents pour faire des contrôles là ou le bruit est gênant

et en ce qui me concerne directement les véhicules anciens, je collectionne toute sorte d engins à 2,3 et 4 roues vous allez me taxer une fortune ... alors que je préserve un patrimoine!! je garderais surement une petite partie de ma collection et vendrais a l'étranger le reste , expliquez moi l'intérêt de contrôler un Solex, une Mobylette , ou un de mes tri ( Solyto Messerschmitt etc qui font la plupart du temps que très très peut de km par an

Ce contrôle est une aberration , et si on avait un peu de temps, on parlerais de l'état des routes qui sont surement une des causes principales d accident et d insécurité

je suis donc absolument contre ce contrôle inutile

collectionneur et organisateur de rassemblement tous les ans

N° 968792 - contre

par :

19/07/2023 09:10

Ce projet est d'une betise incroyable...

N° 968794 - Contrôle technique 2 roues

par :

19/07/2023 09:11

Certains rdv ne pourront être honorés à cause du mauvais temps et du temps de trajet pour accéder au centre de contrôle. Beaucoup de motards auront beaucoup de kilomètres à faire pour accéder à ces centres qui n'ouvriront que dans les communes de taille conséquente pour être rentable tellement le pourcentage de moto est faible. Ce qui implique, que certains motards devront prendre un congé à chaque rdv.

Quand au contrôle technique deux-roues, je pense que son plus grand intérêt serait pour les moins de 125 cm<sup>3</sup> qui sont souvent bricolés par des amateurs contrairement aux grosses cylindrées

N° 968797 -

par :

19/07/2023 09:14

Profil : Je suis motarde occasionnelle, roulant avant tout par plaisir, durant des périodes météo clémentes et pour ainsi dire jamais dans les zones urbaines denses aux heures de pointe.

Je pense qu'il serait parfaitement contre productif de vouloir légiférer de manière globale au regard des enjeux de ce genre de dispositifs.

Si le contrôle technique automobile a apporté de la sécurité sur la route en contraignant les automobilistes à entretenir leur véhicules, la problématique n'a rien à voir pour les motards qui sont éduqués à la sécurité avant même d'enfourcher une selle.

Il serait beaucoup plus judicieux :

1) de contrôler de manière aléatoire et beaucoup plus visible les usagers pour ce qui est du bruit, de l'équipement individuel, etc...

2) de légiférer sur les trottinettes et autres véhicules motorisés naissant ou à naître dont les utilisateurs sont mal ou absolument pas éduqués. Cette population est en conséquence, vectrice de comportements dangereux.

En conclusion, contrôler les motards sur la route, comme tout autres utilisateurs sera beaucoup plus efficace, bien mieux vécu par la population en général et beaucoup plus économique que la mise en place d'une nouvelle usine à gaz et d'une législation contraignante pour une très grande majorité d'utilisateurs déjà responsable.

Merci d'ENTENDRE nos avis.

N° 968798 - Le contrôle technique des 2 roues ne résoudra rien

par :

19/07/2023 09:15

LE CT des 2 roues ne résoudra rien:

- au nombre d'accidents provoqués par la machine elle même (infinitésimale)

- au bruit de plus en plus audible des pots de compétition: il seront changé la veille du contrôle et remis en place le lendemain

- aux moto cross qui circulent sur la route alors qu'elle n'en ont pas le droit: comme elles n'en ont pas le droit, le CT n'est pas pour elles...

Bref, le CT des 2 roues ne résoudra aucun des problèmes provoqués par les conducteurs négligents, ou de mauvaise foi.

En revanche, le CT va bien emm.... et couter cher aux conducteurs de bonne foi, aux collectionneurs d'engins (même tous les 5 ans: ça fait un budget), aux papy et mamy qui rouent avec un vieux solex (j'en connais).

Pour limiter les accidents, pourquoi ne pas interdire aux jeunes conducteurs une cylindrée trop puissante? Pourquoi ne pas créer une police dédiée aux 2 roues: contrôles inopinés de l'état des pneus, des décibels émis par le pot en sus... On prend encore une fois le problème à l'envers.

Pourquoi aussi imposer le CT aux cylindrées inférieures aux 125? Pour se faire bien voir de l'UE? Ridicule!

N° 968800 - contrôle technique 2 roues

par :

19/07/2023 09:17

aucun intérêt puisque aujourd'hui il n'y a déjà aucune application de la réglementation, je pense en particulier au bruit et au rodéo urbain

un motard ne peut pas se permettre une moto non entretenue qui le mènerait rapidement au tapis et ce n'est pas un contrôle tous les 2 ans qui va y remédier

je constate que les accidents sont le plus souvent dus soit à l'état de la route (de plus en plus lamentable ! ) soit au comportement des conducteurs et la encore le CT n'y changera rien issu de l'industrie j'ai toujours retenu que pour résoudre un soucis on devait s'attaquer aux causes principales et le CT n'en fait visiblement pas partie !  
donc faites appliquer la loi

N° 968801 - Le contrôle technique des 2 roues ne résoudra rien

par :

19/07/2023 09:18

LE CT des 2 roues ne résoudra rien:

- au nombre d'accidents provoqués par la machine elle même (infinitésimale)
- au bruit de plus en plus audible des pots de compétition: il seront changé la veille du contrôle et remis en place le lendemain
- aux moto cross qui circulent sur la route alors qu'elle n'en ont pas le droit: comme elles n'en ont pas le droit, le CT n'est pas pour elles...

Bref, le CT des 2 roues ne résoudra aucun des problèmes provoqués par les conducteurs négligents, ou de mauvaise foi.

En revanche, le CT va bien emm.... et couter cher aux conducteurs de bonne foi, aux collectionneurs d'engins (même tous les 5 ans: ça fait un budget), aux papy et mamy qui rouent avec un vieux solex (j'en connais).

Pour limiter les accidents, pourquoi ne pas interdire aux jeunes conducteurs une cylindrée trop puissante? Renforcer la formation des jeunes à la conduite d'un 2 roues, par des cours de mécanique...Pourquoi ne pas créer une police dédiée aux 2 roues: contrôles inopinés de l'état des pneus, des décibels émis par le pot en sus... On prend encore une fois le problème à l'envers.

Pourquoi aussi imposer le CT aux cylindrées inférieures aux 125? Pour se faire bien voir de l'UE? Ridicule!

N° 968802 - contrôle technique 2 roues

par :

19/07/2023 09:18

aucun intérêt puisque aujourd'hui il n'y a déjà aucune application de la réglementation, je pense en particulier au bruit et au rodéo urbain

un motard ne peut pas se permettre une moto non entretenue qui le mènerait rapidement au tapis et ce n'est pas un contrôle tous les 2 ans qui va y remédier

je constate que les accidents sont le plus souvent dus soit à l'état de la route (de plus en plus lamentable ! ) soit au comportement des conducteurs et la encore le CT n'y changera rien issu de l'industrie j'ai toujours retenu que pour résoudre un soucis on devait s'attaquer aux causes principales et le CT n'en fait visiblement pas partie !

donc faites appliquer la loi

N° 968803 - Contrôle technique moto

par :

19/07/2023 09:19

Grosse arnaque de la part de l'état français, il faut arrêter de nous taxer, vous être en train de tué la France je suis dégoûtée d'être française mais vraiment &#128557;&#128563;

N° 968806 - contrôle technique moto

par :

19/07/2023 09:20

aucun intérêt puisque aujourd'hui il n'y a déjà aucune application de la réglementation, je pense en particulier au bruit et au rodéo urbain

un motard ne peut pas se permettre une moto non entretenue qui le mènerait rapidement au tapis et ce n'est pas un contrôle tous les 2 ans qui va y remédier

je constate que les accidents sont le plus souvent dus soit à l'état de la route (de plus en plus lamentable ! ) soit au comportement des conducteurs et la encore le CT n'y changera rien issu de l'industrie j'ai toujours retenu que pour résoudre un soucis on devait s'attaquer aux causes principales et le CT n'en fait visiblement pas partie !

donc faites appliquer la loi

N° 968807 - Rejet du Contrôle technique des deux roues motorisées

par :

19/07/2023 09:21

Bonjour,

Je suis contre ce contrôle technique car à mon avis la priorité est d'entretenir les routes, les points noirs y sont nombreux (nids de poules, gravillons, bordure en ciment au milieu de la chaussée dangereuses, coussins berlinois trop haut ..... etc)

Cordialement.

N° 968809 - Je m'oppose au CT des motos pour les raisons ci-dessous

par :

19/07/2023 09:30

Je possède deux motos de 2008 et 2019. Elles totalisent chacune 50 000kms. Je parcours environ 4000 kms par an en moto. Ces véhicules sont entretenus par les concessionnaires des marques. Pour mon cas, le CT est absolument inutile. Cela me ferait des contraintes et une dépense supplémentaire. Je ne pense pas être un cas unique. L'immense majorité des motards roule peu, entretient scrupuleusement sa machine, en général il en est fier.

Imposer un Contrôle Technique à tous les utilisateurs de 2RM pour quelques cas marginaux de motos mal entretenues est une hérésie et cela ne résoudra pas le vrai problème de certains 2RM trop bruyants, raison qui est souvent évoquée lors des reportages télévisuels.

Il n'y a quasiment aucun accident en moto imputable à un défaut d'entretien. Pourquoi donc un Contrôle Technique ? c'est incompréhensible pour moi.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au CT des 2RM.

N° 968810 - Projet de décret et d'arrêté relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur

par :

19/07/2023 09:33

Bonjour,

Celui-ci étant totalement inadapté pour apporter une amélioration de la sécurité et des gênes sur l'environnement, je suis totalement opposé à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur.

Si des mesures doivent être mises en place, il convient de construire des actions de sensibilisation des utilisateurs de ces véhicules mais aussi des autres véhicules admis sur la voie publique.

Ces actions doivent porter sur le comportement routier.

N° 968811 - Projet de décret et arrêté relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur

par :

19/07/2023 09:34

Bonjour,

Celui-ci étant totalement inadapté pour apporter une amélioration de la sécurité et des gênes sur l'environnement, je suis totalement opposé à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur.

Si des mesures doivent être mise n place, il convient de construire des actions de sensibilisation des utilisateur de ces véhicules mais aussi des autres véhicules admis sur la voie publique.

Ces actions doivent porter sur le comportement routier.

N° 968812 - ct moto

par :

19/07/2023 09:37

Contrôle moto inutile car les motard entretienne leur moto, l'utilité de ce contrôle est juste la pour remplir les poches des patrons de centre et de l'état bien évidemment.

N° 968813 - non au contrôle technique

par :

19/07/2023 09:37

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparée depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dû aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et a supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 968819 - non au CT 2/3 roues

par :

19/07/2023 09:44

Le CT est inutile, car je ne connais aucun motard qui ne prend pas soin de son véhicule. Les vérifications sont essentiellement visuelles et simples à réaliser et pourraient être incluses dans le permis de conduire. Les sensations ressenties à la conduite suffisent pour savoir si tout va bien. Les garages motos qui font nos révisions annuelles sont parfaitement capables de signaler un éventuel problème et de le résoudre avant de nous rendre nos machines.

Donc, c'est NON au CT.

N° 968820 - non au CT 2/3 roues

par :

19/07/2023 09:46

Le CT est inutile, car je ne connais aucun motard qui ne prend pas soin de son véhicule. Les vérifications sont essentiellement visuelles et simples à réaliser et pourraient être incluses dans le permis de conduire. Les sensations ressenties à la conduite suffisent pour savoir si tout va bien. Les garages motos qui font nos révisions annuelles sont parfaitement capables de signaler un éventuel problème et de le résoudre avant de nous rendre nos machines.

Donc, c'est NON au CT.

N° 968824 - Contrôle des clignotants et des feux routes d'un cyclomoteur - Non pertinent au regard de la loi.

par :

19/07/2023 09:50

Dans la loi, il est inscrit qu'un cyclomoteur :

- peut être équipé de clignotants mais ce n'est pas obligatoire.
- Les feux de routes ne concernent pas les cyclomoteurs.
- Les feux de position avant ne concernent pas les cyclomoteurs à 2 roues.

Au vu de ces dispositions de lois actuelles, il apparaît non pertinent d'imposer au cyclomoteur (50cc) un contrôle technique sur ces points là puisqu'à ce jour ces véhicules ne sont tout simplement pas tenus d'en être équipés.

N° 968825 - Consultation contrôle technique moto

par :

19/07/2023 09:51

C'est un projet absurde, commandité par Berlin et quelques associations dont le financement est plus qu'occulte. Les chiffres disant que les motos seraient mal entretenues viennent en plus d'une enquête demandée par [réseau de contrôle technique].

Occupez-vous de l'état des routes, nous nous occupons de nos motos, nous tenons à la vie donc ne vous inquiétez pas nous prenons soin de nos motos.

N° 968828 - Mise en place CT pour une part infime d'accidents liés à l'état du véhicule

par :

19/07/2023 09:54



Cette directive est une aberration, les motos sont des véhicules systématiquement contrôlés par leurs conducteurs, l'état des pneus, du freinage et des éléments de sécurité sont obligatoirement vérifiés, et au vu des technologies de plus en plus présentes, révisées au moins tous les 2 ans en concession moto. D'autres part, beaucoup de concessionnaires offrent ce service de contrôle gratuitement et sans délais, à la demande du conducteur. Et vu le nombre de véhicules que cela représente à contrôler, il y a un doute quand à la formation qui serait mis en place dans les centres de contrôle...Il faut déjà voir l'état de certains véhicules, dits utilitaires qui passent un CT voitures haut la main avec des clignotants cassés ou des carrosseries en lambeaux en moins de 5 minutes ( situation dont j'ai été témoin 2 fois lors du contrôle de ma voiture ....) . Et quand à l'accidentologie, voyez les chiffres....

N° 968833 - Contre le contrôle technique pour 2 roues

par :

19/07/2023 10:03

Je roule depuis presque 30 ans. Comme tous les motards et motardes de mon entourage la moto est avant tout une passion ; chacun en prend soins et a bien conscience que ne pas l'entretenir est dangereux avant tout pour soi même et son éventuel(le) passager(e). La majorité des accidents est causé par tout sauf l'état de la moto, et notamment beaucoup du fait de l'état des routes.

Les mécanos moto sont aussi des mordus de la moto et je leur fait beaucoup plus confiance qu'un garagiste voiture ou un centre de CT. Les éléments de sécurité sont toujours contrôlés et entretenus ++

Quand à l'éventuelle source de pollution elle est complètement minime de par l'entretien de la moto mais aussi au vue de nombre de kms fait chaque année par la plupart des motards (en moyenne - de 4500). Ce CT obligatoire serait complètement inutile et abusif. Laissez aux motards leur argent pour s'équiper afin d'être protégé correctement de la tête aux pieds plutôt que de les obliger à mettre de l'argent à la poubelle.

N° 968835 - contrôle technique moto

par :

19/07/2023 10:04

Bonjour,

Voilà 39 ans que je pratique la moto et je n'ai eu que 3 chutes : une sur des gravillons, une sur un passage piéton et une sur des rails de chemin de fer et les 3 à moins de 50 Km/h.

J'entretiens moi même mes engins , c'est une de mes passions , et jamais je ne me permettrai de rouler avec un véhicule en mauvais état. à chaque fois que je prends ma moto je contrôle les points essentiels : niveau d'huile , éclairage , freins et pressions des pneumatiques. Je n'ai pas besoins de payer quelqu'un pour le faire à ma place. Je ne connais pas de motard qui roule avec des épaves, tous sont trop passionné pour ne pas entretenir leur moto.

Je suis convaincu que l'effort du gouvernement devrait porter sur l'entretien des routes et des infrastructures, cela améliorera grandement la sécurité routière pour tous ses utilisateurs.

Cordialement

N° 968843 - Projet CT pour les 2 roues motorisés

par :

19/07/2023 10:10

Bonjour,

Je suis contre ce projet de CT qui n'apportera aucun bénéfice sur le nombre de tués par an ni sur le niveau sonore des 2 roues. En effet contrairement aux voitures il n'existe pas de moto «poubelles» tout simplement car les motos ne comportent pas de carrosserie en tôle fine, et aussi car les motards sont conscients de leur vulnérabilité et qu'ils entretiennent mieux leur véhicule qu'un automobiliste. Il n'y aura aucun bénéfice sur le niveau sonore car les échappements sont faciles à intervertir juste pour le jour du CT.

Enfin 50 euros pour ce CT est totalement excessif en comparaison de celui des voitures.

Cordialement

N° 968845 - contrôle technique moto

par :

19/07/2023 10:12

je suis contre le contrôle technique pour les motos car nous savons tous que cela n'a que pour objectif de racketter les personnes qui ont une ou des motos ! Aujourd'hui rien ne démontre que cela aura une influence positive sur le bruit, sur l'état de notre moto ou sur la pollution. De plus on nous dit qu'il faut se plier à l'Europe. Faux si on démontre que cela ne sert à rien. personnellement j'ai 5 motos qui sont en excellents état. On voit mieux le rackette dont je ferai parti. Pour ma part il n'est pas question qu'elles soient en mauvaises états. En outre l'accidentologie pour les motos ne représente que 0,3%. Par contre je m'aperçois que l'état de nos route ne cesse de se dégrader. Qu'on s'occupe déjà de nos route ! En revanche lors du passage de mon permis moto ainsi que celui de mes deux filles, l'accent a été mis sur la prévention mais également sur l'état de notre futur moto. Pneus, phares, freinage, équipement etc... J'espère que mon avis va être pris en compte malgré que je ne crois pas une seconde à cette enquête ! On verra bien si je me trompe

N° 968854 - Contrôle technique Moto

par :

19/07/2023 10:16

Bonjour,

Je suis motard depuis 1994, j'ai toujours fait attention à ma Moto pour ma sécurité et la sécurité des autres. Je suis contre le contrôle technique.

On a déjà assez de frais pour un bon état de la moto, et je ne pense pas que tout le monde roule toute l'année. En moto la plus part des motards roule cinq à six mois par ans (nous payons l'assurance à l'année?)

Et je ne trouve pas normal qu'on considère les scooters comme des motards, ils nous font plutôt une mauvaise image du deux-roues...

Et pour finir, je préférerais que le gouvernement, fasse un effort par rapport à la dégradation en France des routes pour notre sécurité. Ceci est un vrai danger pour nous motarde.

Je vous remercie de prendre en considération mon message. Cordialement.

N° 968861 - Contrôle technique Moto

par :

19/07/2023 10:19

Bonjour,

Je suis motard depuis 1994, j'ai toujours fait attention à ma Moto pour ma sécurité et la sécurité des autres. Je suis contre le contrôle technique.

On a déjà assez de frais pour un bon état de la moto, et je ne pense pas que tout le monde roule toute l'année. En moto la plus part des motards roule cinq à six mois par ans (nous payons l'assurance à l'année?)

Et je ne trouve pas normal qu'on considère les scooters comme des motards, ils nous font plutôt une mauvaise image du deux-roues...

Et pour finir, je préférerais que le gouvernement, fasse un effort par rapport à la dégradation en France des routes pour notre sécurité. Ceci est un vrai danger pour nous motarde.

Je vous remercie de prendre en considération mon message. Cordialement.

N° 968879 -

par :

19/07/2023 10:26

Bonjour,

Je suis motard depuis 1976. J'ai eu 2 accidents nécessitant une hospitalisation en 47 ans de pratique. Ces deux accidents ont eu lieu alors que j'avais moins de 24 ans. Nous avons été percutés par une voiture pour le premier et nous avons percuté un véhicule qui a pilé à un feu orange pour le second, à moins de 40 km/h.

Aucun de mes accidents n'a été imputable à l'état mécanique de la moto.

Mes machines ont toujours été entretenues et révisées selon le rythme préconisé par le constructeur.

Plutôt que d'imposer un contrôle technique, on pourrait se contenter du justificatif du dernier entretien chez le concessionnaire ou le mécano indépendant qui assure l'entretien du véhicule. Si le véhicule n'est pas suivi par un professionnel, alors on pourrait effectivement demander un contrôle technique.

Cette possibilité permettrait d'éviter une facturation supplémentaire en ces périodes où les français subissent des hausses de tarifs de toutes sortes.

Par ailleurs, les forces de l'ordre qui procèdent à des contrôles sont équipées de matériels de mesure sonore, et autres, et sont aussi capables de détecter un équipement jugé dangereux.

Enfin, pour valider un contrôle technique, ceux qui bricolent leurs machines n'hésiteront pas à remonter des équipements d'origine juste avant le contrôle, puis à remonter les accessoires non homologués ensuite.

Mais en conclusion, les motards français sont très attentionnés au bon état de leur machine, et je doute que cette mesure apporte une amélioration à leur taux de mortalité en cas d'accident. Je n'ai personnellement jamais été contrôlé par les forces de l'ordre en 47 ans de conduite moto, pas même pour un contrôle de papiers.

N° 968890 - Un Contrôle technique injustifié

par :

19/07/2023 10:31

La mise en place du contrôle technique des 2 roues a du mal à se justifier

-Sécurité

0.3% des accidents des 2 roues sont dus à un mauvais entretien Alors que 23% un mauvais entretien des voies publiques...

-le bruit

Aucun contrôle ne prévoit actuellement le contrôle sonore. La marée chaussée exerce des contrôles et verbalise en conséquence

-la pollution

Si le CT est un contrôle anti pollution auquel cas il existe déjà une classification des véhicules par vignettes et des contrôles anti pollution.

-les véritables raisons du CT sont: dogmatique

Des associations anti 2 roues pseudo-écologiques qui saisissent le Conseil d'état sans questionnement de fond se basant sur une réglementation technocratique.

Cela se traduit  
Un nouvel impôt déguisé  
Une nouvelle perte de liberté actée.  
Et une nouvelle preuve de lâcheté politique....

N° 968893 -

par :

19/07/2023 10:32

Bonjour,

Voici mon sentiment au niveau du contrôle technique imposé pour les deux roues. je suis motard depuis plus de 40 ans et je pense que le contrôle technique ne changera rien car les accidents sont principalement dus aux mauvais états des routes qui se dégradent de plus en plus, le comportement des automobilistes qui ne savent pas regarder dans leur rétroviseur ou forcer le passage. Un contrôle tel qu'il veut être instauré ne sert à rien. Le motard fait quelques milliers de kilomètres par an sort sa moto pour le plaisir comme un joueur de foot c'est ça la passion il l'entretient régulièrement car il sait que la moindre erreur lui sera fatale !!! . Pourquoi suivre des directives de l'UE la France n'a pas assez de fierté pour dire NON on se couche quelle honte!!!! le général DEGAULLE lui au moins il s'avait dire NON ceci ressemble à une dictature de l'UE.

N° 968908 - M

par :

19/07/2023 10:37

Inutilité d'un contrôle, compte tenu de la part infiniment petite due à un défaut d'entretien des motos.. en opposition à la constante dégradation du réseau routier engendrant de nombreux accidents ! De plus, pression financière supplémentaire déjà énorme. .Incompétence et incapacité des centres de contrôle autos à s'adapter aux réalités des motos. De plus, les motos contribuent à la fluidité du trafic et génèrent moins de pollution et de nuisances .Les possesseurs de motos sont très attachés à leur véhicule et leur entretien !!!!

N° 968924 - contrôle technique moto

par :

19/07/2023 10:42

je suis contre le contrôle technique pour les motos car nous savons tous que cela n'a que pour objectif de racketter les personnes qui ont une ou des motos ! Aujourd'hui rien ne démontre que cela aura une influence positive sur le bruit, sur l'état des motos ou sur la pollution. De plus on nous dit qu'il faut se plier à l'Europe. Faux si on démontre que cela ne sert à rien. Mon mari a 5 motos qui sont en excellent état. Nous faisons beaucoup de sorties moto avec notre club de motards. Aucune moto n'est en mauvais état. On voit mieux le rackette dont on fera parti. Pour ma part il n'est pas question qu'elles soient en mauvais états. En outre l'accidentologie pour les motos ne représente que 0,3%. Par contre je m'aperçois que l'état de nos routes ne cesse de se dégrader. Qu'on s'occupe déjà de nos routes ! En revanche lors du passage du permis moto de mon mari ainsi que celui de mes deux filles, l'accent a été mis sur la prévention mais également sur l'état de notre future moto. Pneus, phares, freinage, équipement etc... J'espère que mon avis va être pris en compte malgré que je ne crois pas une seconde à cette enquête ! On verra bien si je me trompe

N° 968925 - Une aberration

par :

19/07/2023 10:43

Au lieu de mettre en place cela il faudrait commencer par sécuriser les routes, un contrôle technique alors que seulement 0.3% des accidents en moto sont liés à une défaillance technique quoi de plus inutile.

Il faut également revoir les calculs des prix 50€ pour un véhicule qui a 4 fois moins d'éléments qu'une voiture, les calculs ne sont pas bons.

Pénaliser des véhicules qui désengorgent les routes et polluent moins que les voitures et poids lourds est le meilleur moyen d'aggraver ces situations.

N° 968926 - CTMoto : soyons réalistes!

par :

19/07/2023 10:43

Plusieurs points m'interpellent :

Manipuler l'opinion publique en masquant les véritables raisons de cette mise en place n'est pas très reluisant pour l'exécutif :

- ne s'agit il pas d'une recommandation européenne plutôt qu'une obligation à se soumettre?

- la véritable raison est la nuisance sonore, alors pourquoi ne pas la cibler expressément : des dispositifs type radar sonore existent, il faut les mettre en place

- la sécurité de la machine du motard lui appartient , en aucun cas un contrôle technique succinct ne lui montera la dangerosité éventuelle de sa machine; les pouvoirs publics devraient plutôt lutter contre les infrastructures routières mortelles (glissières sécurité simples, nids de poule, accotements dangereux...) et agir pour une réduction des taxes sur les éléments de sécurité

N° 968932 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

19/07/2023 10:44

Les textes présentés ne portent que sur la mise place technique du contrôle. Ils laissent apparaître un bavage de la mise en place du matériel et de la formation des contrôleurs.il fait également ressortir les faveurs accordées aux contrôleurs existant et la légèreté de leur vérification.

Ces contrôles parfaitement inutiles ne servent qu'à taxer les deux roues et augmenter les profits des sociétés de contrôle au détriment constant des usagers.

N° 968935 - Motos de collection

par :

19/07/2023 10:46

Bonjour Monsieur Madame

Aujourd'hui je possède cinq motos (1928 à 2008), quatre d'entre elles ne roulent pratiquement pas car elles ne sont plus adaptées au trafic actuel pour tant elles sont en état d'origine, aucunement modifiées et respectant les normes et la réglementation de l'époque, pour les plus vieilles l'éclairage été en option et les freins été du type vélo (à patins), quant au bruit de l'échappement je pense qu'il n'existait pas de solution technique ou de matériaux efficaces pour l'atténuer.

Aujourd'hui ces motos ne servent que pour quelques balades ou expositions comme dans le cas des journées du patrimoine.

Aussi mettre en place un control technique pour de telles motos seraient inapproprié, conservé de telles motos reste un investissement de temps et d'argent et aussi une volonté de conserver notre patrimoine.

Pour ce qui est de la mise en place de ce control technique, en général je pense que les utilisateurs de motos sont conscients des dangers que représentent le manque d'entretien et j'espère que vous trouverez une façon plus légère de contrôler ces motos.

Cordialement.

N° 968964 - Motos dites de collection

par :

19/07/2023 10:57

Je possède 2 motos de collections restaurées collection 750 FourK2 Honda 1972 les constructeurs ne fabriquent plus de pièces de rechanges pour ce type de machine.

Certaines pièces sont refabriquées (conformité ?) et excessivement chères les assurances ne couvrent pas à leur juste valeur les dégâts est ce que le contrôle technique prend en charge les frais en cas de dégâts (ex: peinture de réservoir 650 E)

N° 968965 - Dispositif inutile

par :

19/07/2023 10:57

la création de ce contrôle technique pour les motos ne répond à aucune exigence de sécurité ce qui est pourtant le but annoncé. Une étude fouillée (rapport MAIDS) ainsi que les statistiques des assurances démontrent sans aucun doute que l'état de la moto n'est en cause que dans un fraction infinitésimale des accidents.

Dès lors, cette mise en place, d'ailleurs partielle puisque très faible géographiquement, répond éventuellement à un objectif politique, commercial mais sûrement pas de sécurité.

Des mesures alternatives sont toujours possibles, dans lesquelles on peut citer l'éducation routière de la jeunesse, le subventionnement de stages post permis des possesseurs de moto, l'aide au financement d'équipements de sécurité des motards, toutes mesures de prévention nettement plus efficaces, cohérentes et pertinentes qu'un contrôle technique. Ces mesures répondraient parfaitement aux exigences de sécurité de l'Europe, feraient baisser réellement le nombre d'accidents et amplifieraient la baisse des accidents de moto, continue depuis plusieurs années, ceci sans aucun contrôle technique et avec beaucoup de volonté des acteurs concernés

N° 968971 - Avis sur ct des 2 roues

par :

19/07/2023 10:58

1- les pilotes de deux roues victimes le sont du fait de leur comportement plus que de celui de l'état du deux roues

2- un pilote responsable prend soin de sa machine car il risque sa propre vie ou celle de son passager

Conclusion : la mise en place de ce contrôle n'est qu'une façon de plus de ponctionner les français

N° 968981 - Controle technique moto

par :

19/07/2023 11:02

Pas necessaire pour la sécurité des motards.juste bon à remplir les caisses de l'union European.

Pourrait être reporté au jour où elle s'avèrerait utile aux utilisateurs

N° 968983 - contrôle technique moto de plus de trente ans

par :

19/07/2023 11:03

je suis possesseur d'une moto 1100 cm3 de 1983.

je suis contre le contrôle technique des motos de plus de trente ans !

notamment sur la pollution en faisant 1500 km par ans (grosse pollution s'il en est , en rajoutant du substitut de plomb pour ne pas casser mon moteur suite aux changements des carburants) en sachant que déjà je ne suis pas éligible à une vignette critair et ne peux pas circuler dans les ZFE car je n'ai pas mis mon véhicule en collection car le dossier est trop compliqué !!

lorsqu'on est motard , on sait l'importance d'avoir une moto en état pour éviter tout accident et on le vérifie tout le temps en particulier les pneumatiques , le freinage et les amortisseurs.

le contrôle des routes devrait lui être mis en place vu l'état du réseau , on le sent bien dans le guidon , pour éviter bien des accidents.

N° 968986 - Avis sur ct deux roues

par :

19/07/2023 11:04

1- les pilotes de deux roues victimes le sont du fait de leur comportement plus que de celui de l'état du deux roues

2- un pilote responsable prend soin de sa machine car il risque sa propre vie ou celle de son passager

Conclusion : la mise en place de ce contrôle n'est qu'une façon de plus de ponctionner les français

N° 969028 - CONTROLE TECHNIQUE MOTOS

par :

19/07/2023 11:18

Imposer un contrôle technique à tous les motards pour un très infime pourcentage de motards concernés par le mauvais état de leurs motos est inutile. Le contrôle technique pour les voitures avait pour but essentiel d'écarter les "épaves". Quant on voit ce qui roule dans certaines banlieues, c'est la preuve de l'échec total. Que risquent de telles personnes, une amende ? même pas ils sont classés insolubles et continuent donc de représenter un danger pour les autres.

Il y a sûrement plus utile à faire pour notre sécurité, comme arrêter "le tout radar" et punir les comportements dangereux, et refaire les routes pourries et dangereuses pour les motos.

N° 969038 - Encore une forte contrainte

par :

19/07/2023 11:20

Les motos fluidifient le trafic, consomment moins et ne représentent pas grand chose en terme d'émission polluantes.

Pour le bruit, c'est très simple, il faut faire respecter la loi, aucune moto qui passe à 50 km/h en ville n'a le droit d'emmêtrer un son de plus de 80 dB mesuré à la distance légale, les forces de l'ordre sont là aussi pour ça. Je n'ai pas à payer le comportement de quelques contrevenants qui changeront le silencieux de leur moto à peine sorti du centre de contrôle. Contrôle-t-on le bruit des voitures ailleurs que dans les rues ?

Aucun motard sensé ne roule avec une moto qui freine mal ou des pneus usés, et ceux qui le font n'iront probablement pas passer le CT parce que si ils roulent sur une poubelle ce n'est forcément pas par choix et ils ne paieront pas le CT. Comme c'est déjà le cas pour les automobilistes les plus pauvres qui roulent sans passer le CT et pour qui le CT serait pourtant le plus utile.

Les motards sont majoritairement des passionnés, propriétaire de 8 motos et 2 voitures je passerais un CT en moyenne tous les 2.4 mois... Ce sera bientôt en terme de coût l'équivalent du budget pneu moto pour mon cas avec 350€ par an. C'est insupportable et je vais devoir économiser sur l'équipement de sécurité, l'airbag devra attendre, les nouvelles bottes aussi. C'est un non sens total. Ce CT ne sera rien d'autre qu'une fabrique de contrevenant. Inutile pour les uns, ruineux pour les autres.

N° 969047 - avis contrôle technique des deux roues

par :

19/07/2023 11:23

initiative très importante

il était temps de donner la capacité des vérifier les é roues

le nombre important d'accident de la circulation des 2 roues est plus important que celui des automobiles malgré leur nombre largement inférieur

aussi la capacité de nuisances générée par ceux ci pollution et bruit

N° 969067 - Encore une taxe déguisée !

par :

19/07/2023 11:29

Ce contrôle technique ne servira à rien car les "vrais" motards sont bien conscients des dangers si l'entretien de leurs machines était négligé. Le motif de la pollution ou du bruit est une hérésie car ceux qui ont choisie d'enlever leur chicane ou d'installer un dispositif d'échappement réservé à la compétition remettront celui d'origine pour le contrôle.

Bref encore une taxe après le stationnement payant des 2 roues dans de nombreuses villes ...

N° 969075 - Encore une taxe déguisée

par :

19/07/2023 11:31

Ce contrôle technique ne servira à rien car les "vrais" motards sont bien conscients des dangers si l'entretien de leurs machines était négligé. Le motif de la pollution ou du bruit est une hérésie car ceux qui ont choisie d'enlever leur chicane ou d'installer un dispositif d'échappement réservé à la compétition remettront celui d'origine pour le contrôle.

Bref encore une taxe après le stationnement payant des 2 roues dans de nombreuses villes ...

N° 969077 - CT moto

par :

19/07/2023 11:32

Le CT moto n'a aucune raison d'être a part faire plaisir à Bruxelles, au assos écolos et loobing de decka....vous voulez le la sécurité routière... occupé vous de l'état des routes....slts.

N° 969081 - Favorable au contrôle des motos

par :

19/07/2023 11:35

trop de bruit trop d'accident

N° 969082 - Inutile



par :

19/07/2023 11:35

Ce décret n'a aucun sens. L'état des motos n'est responsable que de très peu d'accident (moins de 0,5%). Ce contrôle technique fait juste suite au loobing afin que des sociétés telles que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] se fassent encore plus d'argent... Un motard sait et entretient son véhicule.

N° 969095 - Contrôle technique 2 roues

par :

19/07/2023 11:38

Je trouve inadmissible que le gouvernement se plie à la décision de trois associations écologiques parisiennes!!!! et au conseil d'état fait de vieux retraités aigris!!!!

Qui gouverne le pays?

Remettez des controles routiers seraient beaucoup plus intelligent avec des vérifications systématiques de l'alcoolémie, les drogues, les papiers, l'état du véhicule....

Marre que ce soit toujours les mêmes qui payent.

Pour information, je suis propriétaire de 3 motos, toutes en excellents états et ce ne n'est pas un contrôle visuel qui va changer cela. Un motard vérifiera toujours l'état de son véhicule. Il en va de sa vie.

Le plus gros à perdre c'est pour vous, l'état français et les assurances car, à part mon véhicule de tous les jours, les autres resteront, comme tout véhicule de collection dans le garage.... Adieu TVA, essence, resto lors de balade....

Je n'ai qu'un mot à dire au gouvernement.... Il va falloir un jour les sortir de votre caleçon est arrêté de suivre comme un bon toutou l'europe et les écolos qui ne sont pas majoritaires dans le pays.... Les bulletins dans l'urne en sont une image....

Et surtout merci de restaurer l'état des routes avant tout qui sont, quant à eux, un réel danger.....

N° 969107 - Contrôle technique des deux véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

19/07/2023 11:41

Un contrôle technique pour quoi ? Quel justificatif a-t-on pour imposer ce contrôle là ? Comment et qui va réaliser ce contrôle ?

Si c'est pour des raisons de sécurité, c'est pas sur la moto qu'il faut se pencher mais plutôt sur les équipements obligatoires. Un motard entretient son véhicule. Seulement 0.3% des accidents du à un manque d'entretien contre 16% lors de la mise en place de celui pour la voiture. Par contre juste un casque et des gants homologués me paraît très juste; Effectivement cela devient vite grave quand on est en t-shirt, short et tongues...

Niveau bruit, on sait très bien, nous les motards, qu'une chicane, c'est vite mis et vite enlevée.

En ce qui concerne les centres de contrôle, il va falloir des équipements spécifique, des formation de personnel ... reste 6 mois cela me paraît juste; Quand au contrôleur, je vois mal une personne de 50 - 55 Kgs déplacer une bécane de plus de 300 Kgs et pour un peu que cette personne ne soit pas très grande face à un trail plutôt haut je vous laisse imaginer !

N° 969113 - CT moto

par :  
19/07/2023 11:44  
Bonjour,

En tant que citoyen, je tiens à participer à cette consultation nationale et notifier mon désaccord avec ce projet.

En effet, les accidents de la route où sont impliquées des motos sont bien plus souvent le fait d'une chaussée ce dégradant au fil des ans.

De plus, le CT moto en Allemagne en place depuis 25 ans n'a pas permis, après étude, de diminuer le bruit de certains véhicules.

J'ajouterais que la pollution liée à ces véhicules ne représente que 0,5% des émissions de dioxyde de carbone nationale dû au transport.

Bien cordialement.

N° 969116 - Objectivité du contrôle ??

par :  
19/07/2023 11:45  
Bonjour,

L'annexe I du projet d'arrêté est pétrie de critères d'appréciation vagues ouvrant la voie à un grand aléa du résultat final. Exemple avec le paragraphe 1.1.8 de cette annexe : comment fait-on la différence entre un disque de frein légèrement usé, usé ou excessivement usé ? Techniquement, il existe une côte d'épaisseur exprimée en mm qui devrait servir de référence. Presque tous les chapitres contiennent des critères subjectifs de cette sorte. "Défaut mineur", "corrosion excessive", "légèrement endommagé", "fortement détérioré". Il faut utiliser des critères plus objectifs comme c'est le cas dans d'autres paragraphes : "détérioré" (la réponse est oui ou non), "inopérant", "non-conforme", "au delà du témoin d'usure" etc...

Cordialement

N° 969123 - Objectivité du contrôle ??

par :  
19/07/2023 11:46  
Bonjour,

L'annexe I du projet d'arrêté est pétrie de critères d'appréciation vagues ouvrant la voie à un grand aléa du résultat final. Exemple avec le paragraphe 1.1.8 de cette annexe : comment fait-on la différence entre un disque de frein légèrement usé, usé ou excessivement usé ? Techniquement, il existe une côte d'épaisseur exprimée en mm qui devrait servir de référence. Presque tous les chapitres contiennent des critères subjectifs de cette sorte. "Défaut mineur", "corrosion excessive", "légèrement endommagé", "fortement détérioré". Il faut utiliser des critères plus objectifs comme c'est le cas dans d'autres paragraphes : "détérioré" (la réponse est oui ou non), "inopérant", "non-conforme", "au delà du témoin d'usure" etc...

Cordialement

N° 969127 - mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur,

par :

19/07/2023 11:48

Les motivations pour un contrôle technique sont fondés sur des études menées par des entreprises ayant des intérêts financiers et non pour une réelle efficacité concernant l'environnement et la sécurité , les associations financées par la ville de Paris et l'état sont totalement minoritaires et en conflit d'intérêt.

N° 969129 - Participation à la consultation du projet d'un CTP pour les MOTOS

par :

19/07/2023 11:48

Bonjour,

Dans le cas de la vente d'un véhicule motorisé à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur, je suis favorable qu'un CTP soit effectué.

Je ne suis pas favorable au CTP sur mes motos tant que j'en suis le propriétaire et l'utilisateur.

Si le CTP devient obligatoire en FRANCE pour les véhicules pré cités je demande qu'il soit effectué par des professionnels de ces véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur, par exemple: concessionnaires, garagistes de ces types de véhicules.

N° 969130 - Commentaires sur le projet de décret et arrêté CT véhicules de catégorie L

par :

19/07/2023 11:48

Ces projets de textes (arrêté notamment) ressemblent fortement à un copier/coller de l'agrément des contrôleurs techniques des véhicules de catégorie M.

Il eut été préférable, plutôt que de rattacher les contrôleurs aux structures déjà agréées ([RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]...) de privilégier des structures spécifiques 2RM.

Aucun élément ne permet de connaître avec précision les conditions et le matériel utilisé. Il ne faudrait pas (pour la sécurité des motos et des motards) que soit utilisé du matériel destiné aux véhicules à 4 roues bricolé.

Rien n'est précisé sur la connaissance du contrôleur sur les spécificités des 2RM, voire d'être titulaire du permis de conduire A (faudra-t-il que le contrôleur demande au propriétaire de déplacer son véhicule si la mise en route est nécessaire ?)

Enfin, je vous invite à lire l'article (lien ci-dessous), sur l'utilité du CT.

<https://www.caradisiac.com/contrôle-technique-la-grande-hypocrisie-203420.htm#:~:text=Ils%20rappellent%20alors%20deux%20chiffres,m%C3%A0me%20temps%20que%20les%20papiers.>

Cordialement

N° 969134 - Consultation mise en place du contrôle technique moto

par :

19/07/2023 11:50

Bonjour

Vous avez cédé à c'est 3 associations "[association],[association], [association] "

Je pense pas que c'est personnes qui ont des passes droit auprès du conseil état, ne représentent pas le citoyen lambda qui utilise les véhicules thermique au quotidien pour se déplacer en l'occurrences les deux roues. Vos institutions ne sont que des prétexte afin de favoriser vos semblables les marconiens en costumes cravate. Je ne vais pas vous faire une élocutions énonçant les points multiples concernant inutilité de votre contrôle technique puisque la [association de motard] à mainte fois fait des propositions positives auquel vous avez simplement esquivé au nom du bien commun pourtant vous ne faite rien pour aménagement des voies terrestre alors que vous connaissez parfaitement le taux de dégradation de nos routes au quotidien et même les infrastructure public. Cordialement

N° 969143 - Visite contrôle de sécurité

par :

19/07/2023 11:53

Bonjour

Concernant ce projet de contrôle technique pour les 2 roues , je ne suis pas favorable car

- mes 2 enfants ont un scooter qui ont un entretien régulier . Nous habitons en campagne et le centre de contrôle technique éventuel sera à 50 km du domicile ... vu la dangereusite des routes je vois mal les enfants faire 50 km aller et 50 km retour avec leur scoot alors qu'ils sont habitués à faire une dizaine de kms autour de la maison

- je suis motard et possède une vieille moto démarrage au kick ( pas de bouton pour demarer) et très difficile à démarrer si on est pas connaisseur ... que ce passe t il si le contrôleur n arrive pas à démarrer la moto ? Faudra t il que je reste sur place alors que j si un emploi du t'émis très chargé en semaine et quid des assurances dans des locaux interdits au public ?

- j entretiens et vérifié avant chaque sortie les motos , ça fait 35 ans et j smsis eu d accident sauf une glissade due à un mauvais état de la route

Pour toutes ces raisons je suis donc défavorable à ce décret pour la mise en place du contrôle technique

Cordialement

N° 969152 - Remarque sur la périodicité du contrôle 2 roues et sur les nuisances

par :

19/07/2023 11:55

Je possède plusieurs motos avec lesquelles je roule principalement pour mes loisirs ce qui fait que je ne fais que quelques centaines voire milliers de km par an avec chacune d'elles. Une périodicité de 3 ans impliquera donc de passer un contrôle technique plus souvent environ que les révisions prévues par le constructeur !

En effet révisions prévues tous les 10000 km si 3000 km par an => 3 contrôles entre 2 révisions...

Il faudrait tenir compte du kilométrage moyen des véhicules :

Voitures particulières environ 15000 à 20000 km par an; contrôle tous les 2 ans (donc tous les 30 à 40000 km)

Moto 3031 km/an (source ministère de l'écologie)

Par ailleurs le contrôle technique n'empêchera pas certaines nuisances, habitant dans le 93 je subi régulièrement les «cross-bitumes» qui font des roues arrières sans casque sur des motos de cross non homologuées (et le plus souvent volées). Ceux-là ne passeront pas de contrôle technique et continueront en toute impunité puisqu'il ne faut pas les arrêter !...

N° 969164 - Abusif !

par :

19/07/2023 11:59

Tout à fait abusif pour un scooter 125 cc qui consomme environ 3 litres au 100 km.

N° 969166 - Avis sur le contrôle des véhicules catégorie L

par :

19/07/2023 12:00

Peut-être utile en cas de vente effectivement, peut permettre d'éliminer les véhicules modifiés notamment les 50 cm<sup>3</sup> et nettoyer un peu le parc de voitures sans permis car certaines sont dans un triste état

N° 969172 - Question logistique

par :

19/07/2023 12:02

Bonjour ma moto démarre à l'ancienne et de surcroît elle est vraiment très lourde mais je n'ai pas le droit de rentrer dans le CT au niveau assurance comment cela va ce passer si je tombe dans l'espace technique du CT... ?

Je trouve que les motards sont des gens soigneux avec leurs motos par contre le CT devrait être mis en place lors de la vente de son véhicule !!!! La je trouverais ça logique &#128077;

N° 969202 - contrôle technique moto

par :

19/07/2023 12:14

je suis contre le contrôle technique pour les motos car nous savons tous que cela n'a que pour objectif de racketter les personnes qui ont une ou des motos ! Aujourd'hui rien ne démontre que cela aura une influence positive sur le bruit, sur l'état des motos ou sur la pollution. De plus on nous dit qu'il faut se plier à l'Europe. Faux si on démontre que cela ne sert à rien. Mon mari a 5 motos qui sont en excellents état. On roule souvent en moto ensemble ainsi qu'avec d'autres motards de notre club. Aucune n'ai en mauvaise état. On voit mieux le rackette dont je ferai parti. Pour ma part il n'est pas question qu'elles soient en mauvaises états. En outre l'accidentologie pour les motos ne représente que 0,3%. Par contre je m'aperçois que l'état de nos route ne cesse de se dégrader. Qu'on s'occupe déjà de nos route ! En revanche lors du passage du permis moto de mon mari ainsi que celui de mes deux filles, l'accent a été mis sur la prévention mais également sur l'état de leur futur moto. Pneus, phares, freinage, équipement etc... J'espère que mon avis va être pris en compte malgré que je ne crois pas une seconde à cette enquête ! On verra bien si je me trompe

N° 969234 - Remarque supplémentaire sur le contrôle 2 roues et sur les nuisances

par :

19/07/2023 12:23

Vérifiant l'état de ma moto régulièrement avant de faire un trajet je pense que dans mon cas ce contrôle technique n'aura aucun intérêt ! D'ailleurs depuis 40 ans que je fais de la moto je n'ai jamais eu d'accident lié à un problème technique en revanche je me suis fait renverser 2 fois (heureusement sans gravité) par des automobilistes qui m'avaient refusé la priorité ! et une fois quand j'étais ado ou

j'avais dérapé à mobylette sur des gravillons non signalés... Il y a beaucoup plus à faire sur les infrastructures, on le fait pour les vélos pourquoi pas pour les moto ?

Par ailleurs le contrôle technique n'empêchera pas certaines nuisances, habitant dans le 93 je subi régulièrement les «cross-bitumes» qui font des roues arrières sans casque sur des motos de cross non homologuées (et le plus souvent volées). Ceux-là ne passeront pas de contrôle technique et continueront en toute impunité puisqu'il ne faut pas les arrêter !...

Au sujet des nuisances il suffirait de faire appliquer la loi ! la police est là pour ça normalement...

N° 969242 - Résolument opposé

par :

19/07/2023 12:25

Bonjour,

le citoyen que je suis est non seulement résolument opposé à cette mesure mais également tout à fait scandalisé par la façon de faire d'un gouvernement qui, une fois de plus, va satisfaire des intérêts économiques aux dépens de ceux qu'il prétend représenter.

Votre collusion confine à la corruption !

Tous les arguments que le lobbying acharné du groupe [réseau de contrôle technique] a mis dans la bouche des députés et des représentants d'associations prétendument écologistes ont été démonté par le travail de fond de la fédération française, des motards en colère et de l'assurance [assurance]. Nonobstant, et après avoir fait mine de prétendre le contraire, le gouvernement s'apprête à livrer, clé en main ce nouveau marché à ceux qui le réclament depuis 15 ans. De qui servez-vous les intérêts ?!

En plein scandale du fond, Marianne, on aurait pu penser que vous hésiteriez avant d'entériner une telle sottise !

Déjà avec les ZFE, vous avez fait une splendide démonstration de votre incompetence : des interdictions mais pas de solutions. Et si, pour une fois vous écoutiez les utilisateurs (qui ne sont aux autres que vous électeurs), plutôt que des cabinets de conseil, payez au prix de l'or pour créer de nouveaux marchés, qui ne servent à rien. Évidemment, pour cela, il faudrait être capable de travailler un peu par vous-même, au lieu de présenter devant la chambre des projets de loi, rédigés directement par des chargés de communication...

N° 969248 - Inutile et provocateur

par :

19/07/2023 12:27

Comme les représentants des motards l'argumentent depuis des il s'agit d'une mesure inutile et vexatoire.

Dans le contexte actuel c'est particulièrement stupide

N° 969266 - Projet de loi idiot

par :

19/07/2023 12:34

Bonjour,

Ce nouveau contrôle technique est une aberration au vu du nombre d'accident lié à une défaillance technique du véhicule. Je doute fortement que l'on trouve beaucoup de véhicules en mauvaise conditions de circulation, exception faite de certains véhicules de petite cylindrée conduits sans permis de conduire spécifique.

Encore une directive sans vrai fondement.

Si le bruit de certains véhicules peut paraître excessif, la loi prévoit déjà des contrôles et des sanctions sans avoir à passer par le contrôle technique qui sera très simple à contourner pour les récalcitrants.

N° 969273 - Laurent Ciron / Contrôle Technique 2 roues: Pourquoi faire ?

par :

19/07/2023 12:39

Combien "d'épaves roulantes 2 roues" sont en circulation en France et à Paris ? N'aurait il pas été nécessaire de faire ce premier bilan avant de légiférer ? Quel motard se risquerait à rouler sans des freins "en forme" , des phares qui fonctionnent, un moteur "qui tourne bien" etc ... Les motards sont beaucoup plus exposés aux vicissitudes de la route que les autres usagés, ils sont plus conscients de la nécessité d'avoir une machine "quotidiennement fiable". Par conséquent, quels sont les véritables raisons de cette injonction ? La pollution ? Les accidents liés au mauvais état d'une moto ? Une égalité Voiture-2 roues ? Bref Où sont les chiffres qui justifient cette démarche ?... je n'ai pas entendu jusque là un argument qui réussisse à me convaincre du bien fondé de cette mesure. Nous, motards, n'y voyons que "pompe à fric et fantasme du contrôle" .

N° 969295 - moto BMW r1100rt

par :

19/07/2023 12:54

Bonjour

Je ne comprend pas l'objectif d'un control moto.

Pour beaucoup de personnes la moto est un loisir qui va devenir payant .

je ne connais aucun de mes copains ou anciens rouler avec des pneus lisses ou sans freins ou avec des amortisseurs usés

Non ,ce que je comprend c'est pour l'argent.

Ma moto qui est de 1996 roule toujours et elle va souvent au garage pour que je soit en sécurité

N° 969296 - Ct

par :

19/07/2023 12:54

Occupez vous des routes on s occupe de nos motos

N° 969300 - La sécurité oui mais d'abord sur les routes.

par :

19/07/2023 12:55

Glissières de sécurité non doublé, routes rafistolées refaite et redegagé suite à des travaux mal piloté, gravier sur les routes, pourrions nous avoir, avant d'enrichir les lobbies, des routes décente à la hauteur du pays "riche" que nous sommes censés être ?

Où vont les récoltes des radars et autres pv?

Les hôpitaux se meurt, les écoles se meurt, le bien public fonctionnel est bradé aux privés et le reste survie tant bien que mal....

Ce contrôle technique n'est qu'une taxe de plus ...

N° 969304 - CONTRE

par :

19/07/2023 12:57

motard depuis plus de 10 ans, je trouve que le contrôle technique ne servirait à rien. Chaque pièces d'une moto étant accessible, il est facile de faire le tour du véhicule pour vérifier les élément de sécurité ( le tout sans outils et sans démontage quelconque). De plus une fois sur la route le moindre bruit ou comportement anormal de la moto fait peur à n'importe qui! je rapelle que sur une moto, la carrosserie, c'est nous! si nous n'avons pas confiance en notre véhicule, nous ne roulont pas et allons chez un garagiste pour la faire vérifier (ou par nous même si nous avons des connaissances en mécanique). ne pas le faire c'est d'abord mettre sa vie en danger, aucun motard n'est assez fou pour rouler sur une épave contrairement au voiture ou camion que l'on peut croiser sur la route.

par contre, prévenir les risque de chute serait utile, plaque d'égout dans les virage/ gravier non signaler/ dos d'âne en plastique (sous la pluie)/ bande blanche à des endroit dangereux (comme la vitesse inscrite au sol en virage)/ nid de poule ( voir de dinosaure à certain endroit).

De même que réduire les risque de collision en cas de chute serait bien plus pertinent (notamment les barrière qui, certe peuvent areter une voiture, mais se transforme en véritable hachoir à viande pour les motard lors d'une glissade).

je comprend la nécessité de faire évoluer les chose pour sauver des vies et eviter le bruit abominable de certain, cependant, comme dit précédemment, les pièces d'une moto sont accessibles facilement, et enlever/mettre une chicane ou pot d'échappement ne demande pas beaucoup d'effort et pourrais même être fait devant le centre de contrôle technique ( inutile donc!). il existe plusieurs solution pour palier à ce genre de problème sans imposer un contrôle périodique. il pourrais etre obligatoire de faire un check-up complet du véhicule chez un garagiste pour la vente d'un véhicule, les moto A2 serait les principal concerner du fait qu'au bout de 2 ans la majorité change de moto, n'étant plus limiter. imposer également le port d'une tenue adapter COMPLÈTE (comme en belgique) avec une baisse de la TVA à 5,5% qui lui serait associer. imposer également que le pot soit souder au reste de la ligne d'échappement pour éviter que celui ci ne soit changer (le prix d'une ligne complète étant bien plus élever que celui d'un simple pot).

pour résumer, un meilleur entretien des structures routièrre (barriere, nid de poule) ainsi qu'une évolution de la réglementation (port d'un équipement complet, TVA a 5,5%, passage chez un garagiste pour la vente et pot souder au reste de la ligne) serait bien plus pertinent que l'imposition d'un CT périodique qui serait encore une dépense fastidieuse, notamment en c'est temps d'inflation.

cerise sur le gâteau: une moto de par son poid et sa petite taille pollue beaucoup moins que la voiture thermique et fluidifie le trafic dans les zone dense notamment grâce à la pratique de l'interfile.

ChatGPT

Étant moi-même motard depuis plus de 10 ans, je trouve que le contrôle technique ne servirait à rien. Chaque pièce d'une moto étant accessible, il est facile de faire le tour du véhicule pour vérifier les éléments de sécurité (le tout sans outils et sans démontage quelconque). De plus, une fois sur la route, le moindre bruit ou comportement anormal de la moto fait peur à n'importe qui ! Je rappelle que sur une moto, la carrosserie, c'est nous ! Si nous n'avons pas confiance en notre véhicule, nous ne roulons pas et allons chez un garagiste pour la faire vérifier (ou le faisons nous-mêmes si nous avons des connaissances en mécanique). Ne pas le faire, c'est d'abord mettre sa vie en danger. Aucun motard n'est assez fou pour rouler sur une épave, contrairement aux voitures ou camions que l'on peut croiser sur la route.



Par contre, prévenir les risques de chute serait utile : plaques d'égout dans les virages, gravier non signalisé, dos d'âne en plastique (sous la pluie), bandes blanches à des endroits dangereux (comme la vitesse inscrite au sol en virage), nid de poule (voire de dinosaure à certains endroits).

De même, réduire les risques de collision en cas de chute serait bien plus pertinent (notamment les barrières qui, certes, peuvent arrêter une voiture, mais se transforment en véritable hachoir à viande pour les motards lors d'une glissade).

Je comprends la nécessité de faire évoluer les choses pour sauver des vies et éviter le bruit abominable de certains engins. Cependant, comme dit précédemment, les pièces d'une moto sont facilement accessibles, et enlever/mettre une chicane ou un pot d'échappement ne demande pas beaucoup d'effort et pourrait même être fait devant le centre de contrôle technique (inutile donc !). Il existe plusieurs solutions pour pallier à ce genre de problème sans imposer un contrôle périodique. Il pourrait être obligatoire de faire un check-up complet du véhicule chez un garagiste pour la vente d'un véhicule. Les motos A2 seraient principalement concernées du fait qu'au bout de 2 ans, la majorité change de moto, n'étant plus limitée. Il serait également judicieux d'imposer le port d'une tenue adaptée COMPLÈTE (comme en Belgique) avec une baisse de la TVA à 5,5% qui lui serait associée. Il faudrait aussi rendre obligatoire la soudure du pot au reste de la ligne d'échappement pour éviter que celui-ci ne soit changé (le prix d'une ligne complète étant bien plus élevé que celui d'un simple pot).

En résumé, un meilleur entretien des structures routières (barrières, nids de poule) ainsi qu'une évolution de la réglementation (port d'un équipement complet, TVA à 5,5%, passage chez un garagiste pour la vente et pot soudé au reste de la ligne) seraient bien plus pertinents que l'imposition d'un contrôle technique périodique qui serait encore une dépense fastidieuse, notamment en ces temps d'inflation.

Cerise sur le gâteau : une moto, de par son poids et sa petite taille, pollue beaucoup moins qu'une voiture thermique et fluidifie le trafic dans les zones denses, notamment grâce à la pratique de l'interfile.

N° 969318 - CONSULTATION PUBLIQUE CONTROLE TECHNIQUE 2 RM

par :

19/07/2023 13:02

.Je suis un usager 2 RM depuis 50 ans

.A l'instar des automobiles le contrôle technique 2 RM n'aura pas ou très peu d'influence sur l'accidentologie, 0,3% des accidents (chiffres fournis par les assureurs) étant possiblement imputables à une cause technique celle-ci étant majoritairement liée à l'état des pneumatiques.

.Dans ma région peu ou pas de centres pourront assurer les dits contrôles induisant des délais d'exécution sur mon véhicule me plaçant en situation d'illégalité.

.De plus, le CT 2 RM tel que présenté semble être très similaire à celui des automobiles ne prenant pas en compte les spécificités des 2 RM's.

.Par conséquent, je pense que l'efficacité du CT sur la sécurité des usagers devra être évaluée, modifiée si besoin.

.Des mesures alternatives devront être mises en place si les résultats du CT démontrent son inefficacité.

.Concernant le volet environnemental, les 2RM's ont un impact limité lié à leur moindre nombre comparés aux autres moyens de transport terrestres, camions, automobiles, en outre du à leurs poids, faible encombrement ils participent à la fluidité du trafic réduisant par conséquent les émissions polluantes.

En ce qui concerne la pollution sonore, le CT n'aura que peu ou pas d'influence car un échappement sonore peu facilement, sur un 2 roues être remplacé par un silencieux conforme afin de satisfaire au CT et ensuite être réinstallé.

N° 969337 - Propriétaire de 2 motos

par :

19/07/2023 13:09

Je suis d'accord pour que le CT soit réalisé tous les 3 ans car cela permettra, je l'espère, de réduire les problèmes de pollution sonore qui sont devenus un véritable problème en ville et à la campagne. Je crois vraiment que les véhicules de 50cc à 125cc devraient faire l'objet d'un contrôle du bruit et d'un contrôle sur la modification du moteur. Le danger que je vois est que très souvent les moteurs sont modifiés pour aller plus vite, ce qui est dangereux pour l'utilisateur et le public. Cependant, je ne vois pas de législation qui garantisse qu'une fois que le véhicule a été soumis au contrôle technique, le propriétaire ne puisse pas rentrer chez lui et modifier le moteur. Ne serait-il pas préférable que la police soit équipée d'un décibel mètre pour s'assurer que les modifications ne restent pas impunies ? Les contrôleurs du contrôle technique vont-ils être équipés d'appareils permettant de contrôler les modifications du moteur et la pollution sonore ?

C'est bien de changer la loi mais quelle aide les contrôleurs et la police vont-ils avoir pour lutter contre les déviants ?

N° 969348 - Consultation contrôle technique 2 roues motorisé

par :

19/07/2023 13:14

Bonjour, je suis contre ce contrôle technique obligatoire, infantilisant encore plus les citoyens, nous contrôlons nos véhicules avant chaque utilisation pour notre sécurité et celle des autres usagers de la route, donc je ne vois pas pourquoi cette nouvelle contrainte.

N° 969360 - Control technique moto

par :

19/07/2023 13:18

Justifier ce CT par la sécurité est hypocrite. L'état des routes est bien plus meurtrier que l'état des motos.

Chaque motards révisé sa moto annuellement, surveille ses freins, ses pneus. Imposer un CT n'est qu'une question d'argent.

Un CT utile? Les 50 à 125 cm3....

Une action utile? Réparer les routes, installer des doubles glissières, sensibiliser les autres usagers...

N° 969375 - Un peu de réflexion et de décence SVP

par :

19/07/2023 13:22

Ce CT pour les motos est une aberration. Avoir mis en place le CT pour les voitures à l'époque a été dans le sens de la sécurité car de nombreuses poubelles roulantes étaient en circulation et dangereuse pour les conducteurs et pour les autres. Mais avez vous vu beaucoup de poubelles roulantes à 2 roues ? Les accidents de 2RM pour défaillances techniques sont infimes, par contre le comportement des automobilistes, l'état des infrastructures sont de vrais facteurs accidentogènes. Oui la vitesse des motos aggrave parfois l'accident, mais la cause de celui ci est rarement technique. Donc il ne faut pas mentir, et assumer que ce contrôle n'est qu'une injonction européenne de plus

sous influence des lobbies. Les grands groupes de contrôle, [réseau de contrôle technique] en tête se frottent les mains de la future manne à récolter, sans justification technique. Un impôt supplémentaire quoi, et qui ira en majorité au privé encore une fois.

Même les contrôleurs techniques voient d'un mauvais œil ces nouveaux véhicules à contrôler. Occupez-vous des routes, de la formation, et nous nous occupons de nos véhicules. C'est la vie d'un motard qui est en jeu si il roule sur une poubelle, je n'en connais aucun qui prend ce risque... Ces grands décideurs qui croient détenir la vérité, alors qu'ils n'ont sûrement jamais passé un permis moto et encore moins roulé. Par décence réfléchissez un peu et soyez juste. Marre du lobbying !

N° 969384 - Utilité du contrôle technique des 2 roues motorisés VS la sécurité ?

par :

19/07/2023 13:26

Bonjour.

Suite au rapport MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study) de 2009, les causes techniques d'accidents de 2 roues motorisés seraient de 0,3 %... Alors pourquoi utiliser la sécurité pour justifier (en grande partie) ce contrôle technique ?

La très grande majorité des deux roues motorisés sont en parfait état de fonctionnement et cela est dû à la sensibilisation des conducteurs qui savent ne pas mettre leur intégrité physique en danger, car sur un deux roues motorisés, la carrosserie c'est le conducteur...

Je suis contre ce contrôle technique qui est il me semble une lubie de certaines sociétés représentant les deux roues non motorisés et aussi peut-être un intérêt pécunier certain pour le groupe de pression des sociétés européennes de contrôle technique représenté par la société [réseau de contrôle technique].

Merci de prendre en compte mon avis.

N° 969413 - In utilité du contrôle technique

par :

19/07/2023 13:37

Bonjour

Au vu du peu d'accident dû au mauvais entretien des deux roues.

Ce contrôle technique devrait se tourner vers l'état des routes secondaires.

Et que dire de la manipulation des autorités par un lobbying

Du contrôle technique (manipulation des chiffres).

N° 969421 - L'inutilité d'un contrôle technique moto

par :

19/07/2023 13:39

Bonjour je suis motard depuis 1978 et je n'ai jamais roulé avec une moto en mauvais état alors pour un contrôle technique moto (pour les voitures je comprends certains conducteurs n'ouvrent jamais le capot de leur véhicule) peut-être pour contenter les lobbys des contrôles techniques.

N° 969442 - Inutilité du contrôle technique

par :

19/07/2023 13:46

La manipulation des chiffres et des associations prônant le contrôle technique des deux roues.

Montre la volonté de nuire au monde des deux roues.

Au vu de la faible accidentologie des deux roues pour une défaillance mécanique en opposition avec un réseau secondaire non entretenu.

L'état ferait mieux de se soucier de ces usagés.

Les contrôles technique doivent être réalisés par des professionnels soit des mécanos 2 roue

N° 969447 - Inutilité du contrôle technique

par :

19/07/2023 13:48

La manipulation des chiffres et des associations prônant le contrôle technique des deux roues.

Montre la volonté de nuire au monde du deux roues.

Au vu de la faible accidentologie des deux roues pour une défaillance mécanique en opposition avec un réseau secondaire non entretenu.

L'état ferait mieux de se soucier de ces usagés.

Les contrôles technique doivent être réalisés par des professionnels soit des mécanos 2 roue

N° 969449 - Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

par :

19/07/2023 13:48

La périodicité de passage 5/3/3 n'est pas pertinente, et ne paraît pas assez rapprochée. Il vaut mieux proposer une fréquence distincte par catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules (motos, quads, voitures sans permis).

Ce contrôle ne devrait pouvoir être réalisé que dans des centres déjà agréés pour l'activité véhicules légers ou poids lourds pour garantir un maillage rapide et une bonne qualité d'exécution. Cela favorisera l'équilibre économique des centres de contrôle existants et ainsi la pérennité du maillage.

Nous sommes opposés à l'ouverture de centres dédiés à l'activité de contrôle de la catégorie L.

N° 969455 - contrôle technique

par :

19/07/2023 13:49

Bonjour,

je trouve inutiles pour ma part de faire un contrôle technique de mes motos tout les 2 ans ou 3 ans étant donné les km parcouru dans l'année ( environ 1000 km ) ... a chaque remise en route de mes véhicules, un contrôle complet et effectuer (usure et tension de chaîne, pression et usures pneus , état des plaquettes de frein et un contrôle sur tous les niveaux des fluides ) pour ma part je pense que la seule utilité du contrôle technique pourrait être justifiée uniquement pour la vente d'un véhicule, mis a part ça, je pense qu'il y a d'autre chose plus importante à faire comme l'état des routes ...

N° 969463 - moto

par :

19/07/2023 13:53

Bonjour,

je trouve inutiles pour ma part de faire un contrôle technique de mes motos tout les 2 ans ou 3 ans étant donné les km parcouru dans l'année ( environ 1000 km ) ... a chaque remise en route de mes véhicules, un contrôle complet et effectuer (usure et tension de chaîne, pression et usures pneus , état des plaquettes de frein et un contrôle sur tous les niveaux des fluides ) pour ma part je pense que la seule utilité du contrôle technique pourrait être justifiée uniquement pour la vente d'un

véhicule, mis a part ça, je pense qu'il y a d'autre chose plus importante à faire comme l'état des routes ...

N° 969467 - Oui aux mesures alternatives

par :

19/07/2023 13:54

Je suis opposé au CT deux roues qui ne changera rien à la sécurité des motards.

Par contre je suis favorable aux mesures alternatives qui permettraient d'être plus constructif en terme de sécurité routière et de passer outre un CT cher à mettre en place et cher pour les communauté motarde.

L'Europe nous donne le choix de ces deux options, faisons preuve de bon sens au lieu de se faire dicter "la conduite" à tenir par une association dont le nom démontre toute son intelligence : "[association]"

N° 969473 - contre

par :

19/07/2023 14:00

je suis contre

N° 969475 - Controle technique

par :

19/07/2023 14:01

Étant motard je me sens directement touché par le fameux roman qui est le contrôle technique, qui une fois est annulé par le Président de la République, puis remis comme un sujet qui devient prioritaire... cela fait maintenant plus de 10 ans que les motards doivent se justifier alors que tout le monde sait qu'un contrôle technique ne sert concrètement à rien à rien.

Un motard (celui qui roule avec assurance et permis pas celui qui roule sans casque et sans permis avec une moto cross non homologuée) est fier de sa moto, passionné il l'entretient et sait quand quelques choses ne va pas dessus et la fait contrôler par un PROFESSIONNEL car il s'agit de sa propre sécurité. Pourquoi les garages automobiles seraient différents des garages moto si les centres de contrôles techniques seraient eux les mêmes pour l'ensemble des véhicules à moteurs? Cela ne serait-il pas incohérent? Un métier ne s'invente pas.

Je peux comprendre que certains groupes comme [réseau de contrôle technique] souhaiterait faire plus de profit, mais créer un contrôle technique pour simplement prendre l'argent des motards passionnés pour les donner à un gros groupe, c'est de l'argent en moins pour certains motards qui travaillent dur pour déjà payer l'entretien de leurs montures.

Pour finir, les associations comme Raz-le-scoot, [association], etc qui aimeraient faire de leurs idées liberticide un monde parfait, il faut arrêter de donner raison à des minorités qui essaient de forcer une grande partie de la population à rentrer dans leur tout petit moule. Je trouve ça bien dommage que ces associations ne tolèrent pas vivre tous ensemble avec les passions de chacun et qu'elles soient autant mises en avant malgré le peu de membres.

N° 969492 - Exemption du CT 2 roues pour les cyclomoteurs anciens

par :

19/07/2023 14:10

Bonjour

Il serait plus simple d'exempter purement et simplement les cyclomoteurs anciens d'avant 1993 et ce pour plusieurs raisons.

1- Ce ne sont pas les plus répandus sur nos routes,

2- Ils roulent très peu.

3- Leurs propriétaires en possèdent souvent plusieurs voir un grand nombre (coût très important du CT par rapport au roulage)

4- Faire un aménagement en tant que véhicule de collection implique de faire un dossier FFVE et éventuellement une nouvelle carte grise avec mention pour ceux qui étaient déjà immatriculés...implique un surcoût très important en plus du CT...double peine !

5- Les cyclomoteurs non encore immatriculés (il en reste beaucoup) devront avoir le CT pour demander une carte grise, mais le contrôleur demandera une carte grise pour faire le contrôle...on va pouvoir tourner en rond pendant longtemps avec l'ANTS !

6- Pour le cas de la vitesse, les cyclomoteurs d'avant 1963 n'étaient pas limités à 45 km/h...comment fait-on? Ceux d'après 1963 jusqu'à l'avènement de l'électronique (bridage d'origine par le CDI) n'avaient qu'un bridage théorique autour de 45 km/h, suivant le modèle, ça pouvait être moins ou un peu plus et ça, complètement d'origine. Le propriétaire d'aujourd'hui n'est pas responsable de ce qui a été vendu il y a 40 ans.

7- Niveau freinage, comment l'évaluer, entre un cyclo vendu d'origine avec des patins de vélo, un avec des tambours de 80 mm, un autre avec des tambours de 100 mm, un avec des freins à disques?? Les constructeurs, dont la plupart sont disparus, ont-ils effectués des essais de freinage dûment homologués et répertoriés par modèles et années afin que les CT les aient dans leur base de données? Il y aurait bien d'autres points à voir tellement vous vous attaquez à quelque chose que vous ne connaissez pas et croyez-moi que même les connaisseurs explorent toujours. La France a compté des centaines de constructeurs pendant des décennies, nous allons nous trouver dans un tas de vides juridiques où les gens vont se retrouver propriétaires de cyclomoteurs inconnus au bataillon qui ne pourront plus circuler en règle.

Merci de m'avoir lu et en espérant que quelqu'un se penche sérieusement sur autre chose que des solutions faciles et des copier/coller de réformes non adaptables.

Cordialement.

N° 969495 - Exemption du CT 2 roues pour les cyclomoteurs anciens

par :

19/07/2023 14:11

Bonjour

Il serait plus simple d'exempter purement et simplement les cyclomoteurs anciens d'avant 1993 et ce pour plusieurs raisons.

1- Ce ne sont pas les plus répandus sur nos routes,

2- Ils roulent très peu.

3- Leurs propriétaires en possèdent souvent plusieurs voir un grand nombre (coût très important du CT par rapport au roulage)

4- Faire un aménagement en tant que véhicule de collection implique de faire un dossier FFVE et éventuellement une nouvelle carte grise avec mention pour ceux qui étaient déjà immatriculés...implique un surcoût très important en plus du CT...double peine !

5- Les cyclomoteurs non encore immatriculés (il en reste beaucoup) devront avoir le CT pour demander une carte grise, mais le contrôleur demandera une carte grise pour faire le contrôle...on va pouvoir tourner en rond pendant longtemps avec l'ANTS !

6- Pour le cas de la vitesse, les cyclomoteurs d'avant 1963 n'étaient pas limités à 45 km/h...comment fait-on? Ceux d'après 1963 jusqu'à l'avènement de l'électronique (bridage d'origine par le CDI) n'avaient qu'un bridage théorique autour de 45 km/h, suivant le modèle, ça pouvait être moins ou un

peu plus et ça, complètement d'origine. Le propriétaire d'aujourd'hui n'est pas responsable de ce qui a été vendu il y a 40 ans.

7- Niveau freinage, comment l'évaluer, entre un cyclo vendu d'origine avec des patins de vélo, un avec des tambour de 80 mm, un autre avec des tambours de 100 mm, un avec des freins à disques?? Les constructeurs, dont la plupart sont disparus, ont ils effectués des essais de freinage dument homologués et répertoriés par modèles et années afin que les CT les aient dans leur base de donnée? Il y aurait bien d'autres points à voir tellement vous vous attaquez à quelque chose que vous ne connaissez pas et croyez moi que même les connaisseurs explorent toujours. La France à compté des centaines de constructeurs pendant des décennies, nous allons nous trouver dans un tas de vides juridiques où les gens vont se retrouver propriétaires de cyclomoteurs inconnus au bataillon qui ne pourront plus circuler en règle.

Merci de m'avoir lu et en espérant que quelqu'un se penche sérieusement sur autre chose que des solutions faciles et des copier/coller de réformes non adaptables.

Cordialement.

N° 969499 - Ctm

par :

19/07/2023 14:12

Le contrôle technique moto est une atteinte aux libertés car oui la moto reste un moyen d'évasion et de passion. Avez vous déjà essayé de rouler sans frein, sans lumière ( déjà obligatoire et sécurisant pour la visibilité), sans embrayage, avec des pneus en mauvais état. Tout cela n'est pas possible. Le côté dangereux et passionnel de la moto fait que il y a plus de moyen mis en entretien que tout autres véhicules. Le contrôle technique pourrait être fait d'une manière volontaire avant une vente de moto. Pour les vents volant être rassurés. Attention l'obligation du contrôle technique pourrait être l'obligation de trop, ne faite pas cette erreur !

Michel motard depuis l'âge de 13 ans j'en ai 55.

N° 969503 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

19/07/2023 14:14

Bonjour

Il serait plus simple d'exempter purement et simplement les cyclomoteurs ancien d'avant 1993 et ce pour plusieurs raisons.

1- Ce ne sont pas les plus répandus sur nos routes,

2- Ils roulent tres peu.

3- Leurs propriétaires en possèdent souvent plusieurs voir un grand nombre (cout tres important du CT par rapport au roulage)

4- Faire un aménagement en tant que véhicule de collection implique de faire un dossier FFVE et éventuellement une nouvelle carte grise avec mention pour ceux qui étaient déjà

immatriculés...implique un surcout tres important en plus du CT...double peine !

5- Les cyclomoteurs non encore immatriculés (il en reste beaucoup) devront avoir le CT pour demander une carte grise, mais le contrôleur demandera une carte grise pour faire le contrôle...on va pouvoir tourner en rond pendant longtemps avec l'ANTS !

6- Pour le cas de la vitesse, les cyclomoteurs d'avant 1963 n'étaient pas limité à 45 km/h...comment fait on? Ceux d'après 1963 jusqu'à l'avènement de l'électronique (bridage d'origine par le CDI)

n'avaient qu'un bridage théorique autour de 45 km/h, suivant le modèle, ça pouvait être moins ou un

peu plus et ça, complètement d'origine. Le propriétaire d'aujourd'hui n'est pas responsable de ce qui a été vendu il y a 40 ans.

7- Niveau freinage, comment l'évaluer, entre un cyclo vendu d'origine avec des patins de vélo, un avec des tambour de 80 mm, un autre avec des tambours de 100 mm, un avec des freins à disques?? Les constructeurs, dont la plupart sont disparus, ont ils effectués des essais de freinage dument homologués et répertoriés par modèles et années afin que les CT les aient dans leur base de donnée? Il y aurait bien d'autres points à voir tellement vous vous attaquez à quelque chose que vous ne connaissez pas et croyez moi que même les connaisseurs explorent toujours. La France à compté des centaines de constructeurs pendant des décennies, nous allons nous trouver dans un tas de vides juridiques où les gens vont se retrouver propriétaires de cyclomoteurs inconnus au bataillon qui ne pourront plus circuler en règle.

Merci de m'avoir lu et en espérant que quelqu'un se penche sérieusement sur autre chose que des solutions faciles et des copier/coller de réformes non adaptables.

Cordialement.

N° 969505 - Contrôle technique moto, une procédure inutile de plus

par :

19/07/2023 14:14

Le contrôle technique moto ne sera qu'une procédure inutile de plus, compliquant la vie des utilisateurs de 2 roues et réduisant leur pouvoir d'achat. Les réglementations existent déjà et sont bien suffisamment contraignantes (concernant les nuisances par exemple) il suffirait de les faire appliquer dans les cas les plus gênant!

N° 969507 - pas besoin d'un ct, nos motos sont bien entretenues

par :

19/07/2023 14:16

de toute manière, on ira pas.  
occupez vous de l'état des routes

N° 969528 - Monsieur

par :

19/07/2023 14:26

Scandaleux ! Sous la pression des lobbys, [réseau de contrôle technique] en tête, le gouvernement se renie.

Tout le monde sait que ce contrôle technique n'aura aucun effet sur la sécurité des 2 roues, tant qu'ils rouleront sur des routes mal entretenues et dangereuses.

Pénaliser (par un nouvel impôt détourné) le moyen de transport le plus économe en énergie, le moins encombrant, le plus souple d'utilisation. Et le plus abordable pour un nombre incalculable de travailleurs, jeunes sans permis auto, banlieusards et campagnards.

Une décision absurde, sans fondement, sans intérêt, politiquement débile.

Il est encore temps de réfléchir et de revenir à la raison.

N° 969530 - Réponse à la consultation quant à la mise en place du contrôle technique 2 roues

par :

19/07/2023 14:26

Bonjour,



Je souhaite partager mon expérience suite à la consultation pour la mise en place du contrôle technique 2 roues. Les motards ne roulent jamais sur des véhicules non sécurisé. En effet, être sur un deux-roues implique de faire attention. Je suis contre la mise en place de ce contrôle. En revanche, si celui-ci devait être mis en place, il serait bon qu'il soit uniquement sécuritaire.

Bonne journée

N° 969533 - Scandaleux !

par :

19/07/2023 14:27

Scandaleux ! Sous la pression des lobbys, [réseau de contrôle technique] en tête, le gouvernement se renie.

Tout le monde sait que ce contrôle technique n'aura aucun effet sur la sécurité des 2 roues, tant qu'ils rouleront sur des routes mal entretenues et dangereuses.

Pénaliser (par un nouvel impôt détourné) le moyen de transport le plus économe en énergie, le moins encombrant, le plus souple d'utilisation. Et le plus abordable pour un nombre incalculable de travailleurs, jeunes sans permis auto, banlieusards et campagnards.

Une décision absurde, sans fondement, sans intérêt, politiquement débile.

Il est encore temps de réfléchir et de revenir à la raison.

N° 969540 - CT moto

par :

19/07/2023 14:31

Les chiffres d'accidents les plus haut en deux-roues, représente en grande partie les catégories 125cc et moins de 125cc

C'est à dire que le renforcement de la formation et de la prévention routière à eux deux seraient plus payants en terme d'accidentologie que le CT, sauf si évidemment l'argent prime plus que la vie des motards !

Entretenez les routes, nous entretenons nos motos!

N° 969545 - Surveillance des centres de contrôles techniques cat L

par :

19/07/2023 14:33

Bonjour,

Je suis un agent travaillant en DREAL pour la surveillance des centres de contrôle technique.

L'ajout de contrôles techniques en catégorie L va générer une augmentation des centres à surveiller et des supervisions de contrôleurs.

L'Etat a-t-il anticipé cette hausse ?

A l'heure actuelle, nous n'arrivons pas à atteindre nos objectifs en VL et PL, comment parviendrons-nous à surveiller les centres catégorie L ?

Y aura-t-il des postes à pourvoir ?

N° 969546 - contrôle technique véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

19/07/2023 14:34

Je m'oppose à ce nouveau décret qui n'a d'autre fonction que de racketter , une fois de plus les usagers de la route .Les motards sont conscients qu'ils sont vulnérables et de ce fait font très

attention à l'état de leurs véhicules . Que dire par contre de l'état des routes ..... Là il y aurait quelques choses à faire !!!!!!!

N° 969548 - Contre le contrôle technique pour les motos

par :

19/07/2023 14:35

Madame, Monsieur ;

Je suis motard depuis 1972. Aujourd'hui à 70 ans, je roule encore et ce n'est ni de la chance ni une erreur. Comme moi, une énorme majorité des motards entretiennent leur machine. Pensez-vous vraiment que nous soyons suicidaires ? Une moto mal entretenue est la mort potentielle. D'ailleurs, si nous regardons les chiffres, les accidents pour cause de défaillance technique représentent moins de 1%. En revanche, près de 4% des accidents de deux roues sont dus à un manque d'entretien des infrastructures routières soit dit en passant.

On nous affirme que ce contrôle technique luttera contre le bruit que font certaines motos. Oui, il y a une infime minorité de gens qui modifient leurs pots d'échappement et cela concerne principalement les petites cylindrés. Mais rien ne les empêchera de démonter les pots et de remettre ceux d'origine le jour du contrôle, ça ne prend qu'un quart d'heure. Et un nouveau quart d'heure pour remonter les pots modifiés.

Tous les arguments avancés au nom de la sécurité pour les deux roues ne tiennent pas la route. Ce contrôle technique n'est, à l'évidence, qu'une affaire de gros sous. Un bon moyen de faire les poches des motards grâce aux lobbys d'association anti-motards.

N° 969557 - Consultation sur le CT Moto

par :

19/07/2023 14:42

Les accidents de 2RM liés à l'état du véhicule représentent moins de 0,3% des cas.

<http://www.maids-study.eu/>

Le lobbying intensif d'une société relayé par des associations non représentatives de la majorité des usagers, vise à imposer une mesure obligatoire qui ne résoudra pas les nuisances mises en avant ( bruit, pollution) par ces mêmes associations.

Je suis utilisateur de 2RM depuis plus de 40 ans et je suis pleinement conscient que l'état de mes véhicules est vital pour ma sécurité.

La mise en place du contrôle technique n'a pas de justification sérieuse hormis financière, et les seuls gagnants seront les sociétés de contrôle et l'état, via la TVA.

Un moyen efficace d'améliorer la sécurité serait d'instaurer un contrôle des infrastructures routières et de l'état des routes où la France voit son classement baisser dangereusement d'années en années

N° 969561 - Contrôle technique deux roues.

par :

19/07/2023 14:46

Bonjour,

Si je me décide à participer à cette consultation c'est avant tout pour ne pas me contenter de m'ulcérer tout seul dans mon coin en pensant à ce qui se déroule actuellement concernant ce contrôle technique.

En effet je suis encore stupéfait du (dys)fonctionnement de notre démocratie dans laquelle les usagers, les fédérations motardes le gouvernement en place ne veulent pas d'une telle mesure et que malgré cela une partie infime mais suffisamment influente de la population française se trouve dans la possibilité de l'imposer et ce en dépit du travail effectué par les concernés pour l'amélioration de la sécurité des motards.

Je ne peux m'empêcher d'établir un parallèle avec un autre sujet de réforme récent dans lequel le gouvernement a cette fois fait preuve d'une toute puissance sans faille, cela n'a certainement échappé à personne, mais il me semble que je m'égare...

J'ai donc parcouru le projet de décret, et mis à part les mesures qui seront effectuées à l'aide de coûteux et encombrants matériels pour aboutir à des conclusions évidentes à tout motard, il me semble que tous les points de contrôle essentiels sont déjà effectués quotidiennement ou au moins régulièrement. C'est en tous cas de cette manière que j'ai appris lors de mon passage du permis 2 roues il y a plus de 22 ans.

Cela pour dire que le milieu des motards français a pris conscience de l'aspect primordial d'un bon état technique des véhicules depuis bien longtemps. Les chiffres fournis sur l'accidentologie en sont le reflet, ils ont pourtant été totalement occultés semble-t-il lors des débats (il y en a-t-il eu ?) devant le Conseil d'État.

Il y a-t-il la moindre chance qu'après avoir démontré sa totale inefficacité en matière de sécurité et d'environnement le contrôle technique puisse être abrogé ? J'en doute fortement vu les importants investissements en matériels et formation de personnels qui vont devoir être rentabilisés.

Ce qui m'amène à penser que les petites structures ne pourront pas toutes s'équiper, obligeant les usagers vivant hors des grandes agglomérations (c'est mon cas) à parcourir des distances supplémentaires, ajoutant au coût du contrôle, pour pouvoir se mettre en conformité.

Autre point concernant la vignette du CT. En effet les deux roues ne possédant pas d'habitacle la vignette chèrement acquise devra donc être apposée sur le véhicule de sorte j'imagine à être visible en cas de contrôle des forces de l'ordre et se trouvera donc soumise aux rudesses du climat, des poussières et débris routiers ainsi qu'aux actes de malveillances (si si ça existe...). Il faudrait donc envisager de dispenser les deux roues de cet affichage, les contrôles seront toujours possibles avec la vignette apposée sur la carte grise.

Je vais achever ici mon interminable logorrhée en espérant ne pas avoir ici simplement jeté une bouteille à la mer.

Bien motardement.

N° 969562 - Nous sommes opposés au CT

par :

19/07/2023 14:46

Au lieu de mettre en place le CT, investissez dans la formation, les routes et la sécurité.

Les accidents de 2roues ne sont pas liés à l'état du véhicule (de l'ordre de 0,5%!) mais bien plus à l'état des routes (plus de 3%). Pourquoi ne pas instaurer un CT des routes?

La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports. Est ce nous qu'il faut contrôler?

Qui est le plus fiable: mon concessionnaire qui connaît les motos depuis des dizaines d'années et me fait le contrôle des points de sécurité GRATUITEMENT ou un un centre de CT qui va se convertir dans les mois à venir pour faire de l'argent sur le CT 2roues?

En dix ans le nombre de 2roues a augmenté de 30%, le nombre de décès a baissé de 19%. Je crois que le monde motard a démontré son sérieux, non?

Salutations,

N° 969568 - CT 2 -3 roues et quadricycle à moteur

par :

19/07/2023 14:49

Ce controle technique est inutile puisque j'effectue les révisions de mes véhicules ,un 2 roues de 2011 , un second de 1994 . Un side-car de 2019 , un second de 1981 . Je roule toute l'année uniquement à moto depuis 43 ans (Mars 1980). Dans mon coin de campagne (en Aveyron) , aucun concessionnaire ,multimarque ,ni centre de CT , ne veut s'équiper , ni former des salariés-es pour le CT moto ( pas rentable vu le nombre de motos ) . Cette loi a été décidée par des décideurs non motards-es qui ne connaissent pas la pratique motocycliste, complètement déconnectés-es de la réalité . Les associations: '[association]'(97 adhérents...40.000€ de subventions via 'Transport et environnement' pro transport électrique plus des "subventions de la société LIME ) ,'[association]', ( son fondateur est un ancien délégué général de ' [association]' , de plus ce monsieur fait commerce de bicyclettes, l'association '[association]' quant à elle touche 39.000€ de la ville de Paris, ni le nom de ses membres , ni ses comptes sont publiés . [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] , 100 millions de chiffre d'affaire a produit un faux rapport expliquant que dans 8% des cas l'état de la moto est la cause de l'accident , le vrai chiffre est de 0,3 % (organismes d'études indépendants). Pour conclure l'instauration de ce CT obligatoire émane d'une plainte auprès du Conseil d'Etat par trois associations dont le conflit d'intérêt est évident , sans parler du lobbying [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui n'a rien à voir avec le voeu pieux de réduire les accidents de motos . Par contre , en France , notamment en régions , les routes secondaires dans un état déplorable sont dangereuses , je vous suggère , si votre but est réellement de garantir notre sécurité d'y remédier rapidement.

Cordialement

N° 969570 - Contre le Contrôle technique moto

par :

19/07/2023 14:50

Je suis contre la mise en place d'un Contrôle technique pour les motos et demande à ce que le réseau routier soit mieux entretenu. L'état du revêtement et du marquage au sol de certaines chaussées est très dangereux pour les usagers et principalement les 2 roues.

N° 969571 - CT 2 -3 roues et quadricycle à moteur

par :

19/07/2023 14:51

Ce controle technique est inutile puisque j'effectue les révisions de mes véhicules ,un 2 roues de 2011 , un second de 1994 . Un side-car de 2019 , un second de 1981 . Je roule toute l'année uniquement à moto depuis 43 ans (Mars 1980). Dans mon coin de campagne (en Aveyron) , aucun concessionnaire ,multimarque ,ni centre de CT , ne veut s'équiper , ni former des salariés-es pour le CT moto ( pas rentable vu le nombre de motos ) . Cette loi a été décidée par des décideurs non motards-es qui ne connaissent pas la pratique motocycliste, complètement déconnectés-es de la réalité . Les associations: '[association]'(97 adhérents...40.000€ de subventions via 'Transport et environnement' pro transport électrique plus des "subventions de la société LIME ) ,'[association]', ( son fondateur est un ancien délégué général de ' [association]' , de plus ce monsieur fait commerce de bicyclettes, l'association '[association]' quant à elle touche 39.000€ de la ville de Paris, ni le nom de ses membres , ni ses comptes sont publiés . [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] , 100 millions de chiffre d'affaire a produit un faux rapport expliquant que dans 8% des cas l'état de la moto est la cause de l'accident , le vrai chiffre est de 0,3 % (organismes d'études indépendants). Pour conclure l'instauration de ce CT obligatoire émane d'une plainte auprès du Conseil d'Etat par trois associations

dont le conflit d'intérêt est évident , sans parler du lobbyisme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui n'a rien à voir avec le voeu pieux de réduire les accidents de motos . Par contre , en France , notamment en régions , les routes secondaires dans un état déplorable sont dangereuses , je vous suggère , si votre but est réellement de garantir notre sécurité d'y remédier rapidement.  
Cordialement

N° 969574 - Contrôle technique 2RM

par :

19/07/2023 14:52

Bonjour,

Un manquement aux organes de sécurité d'un deux roues est sanctionné très rapidement par la chute de celui ci.c'est la raison pour laquelle les motards sont particulièrement attentifs à ces éléments.De plus,ces éléments de sécurité sont visibles très simplement sur une moto et cela permet une rapide inspection avant presque chaque utilisation contrairement à la voiture par exemple.le contrôle technique aux périodicités arbitrairement définis n'apportera donc pas une amélioration de la sécurité des deux RM.

N° 969575 - Contrôle technique 2RM

par :

19/07/2023 14:52

Bonjour,

Un manquement aux organes de sécurité d'un deux roues est sanctionné très rapidement par la chute de celui ci.c'est la raison pour laquelle les motards sont particulièrement attentifs à ces éléments.De plus,ces éléments de sécurité sont visibles très simplement sur une moto et cela permet une rapide inspection avant presque chaque utilisation contrairement à la voiture par exemple.le contrôle technique aux périodicités arbitrairement définis n'apportera donc pas une amélioration de la sécurité des deux RM.

N° 969594 - Commentaires sur le projet de mise en place d'un contrôle technique pour les motos

par :

19/07/2023 15:06

Consultation pour se dédouaner politiquement d'un projet dépourvu de véritables déterminants au fond?

En effet, l'historique de ce projet ne permettra pas de l'inscrire dans une politique publique suscitant l'adhésion de ceux à qui elle s'applique:

- rendu possible par la directive 2014/45 depuis 2014, si vraiment il répondait à un besoin impérieux de sécurité, il aurait été mis en œuvre depuis longtemps. Or l'inverse a été abondamment démontré  
- la directive permettait de s'en dispenser sous conditions. D'ailleurs c'est le cas dans certains pays de l'UE.

- le projet revient dans le cadre d'un recours au Conseil d'Etat par deux associations combattant les scooters à Paris, et la qualité de l'air (légitime au demeurant): quel lien avec la sécurité des motos en général, partout en France?, intéressant que ces associations ce sont mises à développer un discours sur la sécurité à moto alors que leurs dirigeants n'ont sans doute jamais mis leurs fesses sur une selle de moto, ni subit, comme moi, des accidents non responsables, du fait de l'imprudence d'automobilistes.

Les délais d'exigibilité sont plus longs que pour le contrôle technique des voitures: quelle logique?

In fine quelle rentabilité pour les réseaux de contrôle technique, à qui on demande de facturer, au moins au début, le contrôle à moins de 50€, alors que la liste des points de contrôle (annexe 1) est substantielle?

In fine, ce faisant, quel maillage du territoire en centre de contrôle? Quelle équité (ou risque d'inéquité en cas de maillage insuffisant) pour les utilisateurs de deux roues, notamment pour les petites cylindrées?

Faisabilité technique de former et agréer les contrôleurs en nombre suffisant d'ici au 1er trimestre 2024, horizon de mise en œuvre, vu l'importance de la formation requise?

Pour ces contrôleurs, aucune exigence de détention du permis moto alors que les points de contrôle nécessiteront de démarrer le moteur: comment feront-ils pour déplacer, démarrer des machines d'un poids souvent supérieur à 200 kg (voire beaucoup plus)?, que ce passerait il en cas de chute à l'arrêt de la moto suite à mauvaise manipulation?

Plutôt que de chercher à donner un nouveau marché à certains réseaux de contrôle (tous n'étant pas forcément preneurs), n'aurait-il pas été plus simple d'agréer les concessionnaires motos? (On a bien conféré des pouvoirs de police aux restaurateurs lors du Pass Sanitaire).

Pour ma part, ma moto personnelle subit une révision telle que prescrite par le constructeur par un concessionnaire de la marque une fois par an, pour un montant de 200 à 300 € (voire plus) suivant le programme. Je m'y tiens même si elle a plus de 5 ans, vu ses performances (1301 cm<sup>3</sup>). Dans mon cas, le contrôle technique n'a aucun intérêt. Quant à la mesure du bruit, j'ai déjà fait l'objet de contrôle par les forces de l'ordre (1 en trois ans justement).

Tout ceci est bien triste, et d'ailleurs je m'arrête ici car participer à cette consultation n'a aucun intérêt, tout le monde est d'accord là dessus.

Dans un monde parfait, on aurait tellement aimé qu'on poursuive les actions de fond : lutte contre la vulnérabilité des motards à certains équipements ou composants des infrastructures, formation / perfectionnement du motard, équipements du motard (je suis toujours surpris que les conducteurs de scooter se contentent d'un casque et éventuellement de gants).

Dans un monde parfait, on aurait tellement aimé qu'un débat sur des données actualisées de l'accidentalité des deux roues et de ses causes aient lieu...

Finalement, on est, avec ce dossier, dans une caricature: la sécurité à deux roues, un vrai sujet, méritait mieux.

N° 969598 - Non au contrôle technique obligatoire des 2 roues motorisés

par :

19/07/2023 15:10

Sous prétexte de respecter une directive européenne, le gouvernement revient à la charge avec le contrôle technique obligatoire des deux-roues motorisés.

Or, les utilisateurs de deux-roues motorisés sont plus enclins à entretenir leur véhicule que les utilisateurs de véhicules à quatre roues car un manque d'entretien a des effets bien plus tangibles sur leur propre sécurité. Les statistiques montrent, d'ailleurs, que l'état des deux-roues ne compte que 0,3% dans les causes d'accidents (contre 3% pour les infrastructures routières, soit 10 fois plus).

Aucune amélioration notable sur aucun plan n'a été relevée dans des pays (notamment l'Allemagne) qui ont mis en place ce contrôle technique (en dehors d'offrir une rente de situation aux centres de contrôle).

D'ici quelques années, la vente de véhicules à moteur thermique sera interdite. Est-il pertinent de mettre en place, pour ce petit nombre d'années, un contrôle technique dont le point principal, qui pourrait échapper à la vigilance des utilisateurs, est la pollution ?

N° 969599 - Opposition au contrôle technique des 2 roues motorisée

par :

19/07/2023 15:10

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon plus complet désaccord concernant le contrôle technique des deux roues motorisés.

Je suis processeur d'une motocyclette depuis plus de six années. J'ai mon permis depuis 1983 et j'ai piloté des 2 roues motorisés depuis l'âge de 14 ans. Au cours de toutes ces années j'ai toujours entretenu mes machines avec le plus grand soin afin de n'être jamais mis dans des conditions qui porteraient atteinte à ma sécurité et à mon intégrité physique. Actuellement je confie l'entretien de ma motocyclette au concessionnaire local de la marque (Harley Davidson), mon véhicule est révisé et contrôlé (50 points de contrôle) sur tous les points de sécurité tous les ans et je ne vois pas ce qu'un contrôle technique apporterait de plus à ma sécurité.

Ce contrôle technique n'aurait d'ailleurs aucun effet sur ceux qui parmi les utilisateurs de 2 roues motorisé ne respectent jamais la réglementation tant en termes de comportement routier (vitesse excessive, respect du code de la route, ...) que de respect des obligations d'assurance, de carte grises et j'en passe...

Les statistiques Française (MAIDS et Assureurs) sont claires, l'état du véhicule chez les motards représente moins de 0.3% des accidents en France. En dix ans le nombre de 2 roues motorisés a augmenté de 30% et le nombre de tués pour la même période a baissé de 19%. Ce qui prouve la grande maturité des utilisateurs de 2 roues motorisés vis-à-vis de la, de leur, sécurité.

Les études récentes montrent que le contrôle technique des deux roues motorisés n'a rien changé à la situation sécuritaire dans des pays comme l'Allemagne. J'habite dans une région frontalière de l'Allemagne, mes amis motards Allemands me disent que ça ne sert à rien si ce n'est à leur faire dépenser de l'argent inutilement.

La mise en place d'un contrôle technique inutile équivalent à prendre l'aspect sécuritaire des 2 roues motorisés par le petit bout de lorgnette. Le sujet est beaucoup plus vaste et complexe qu'un simple contrôle de véhicule. Le 2 roues se déplace dans un environnement qui doit être pris en compte dans sa globalité et non par le seul prisme de la machine elle-même.

S'agissant de la sécurité des usagers des routes françaises je porte à votre connaissance l'état déplorable et dangereux de nombreuses chaussées qui sont parfois même équipées de façon illégale avec des dos d'ânes hors normes ou qui ont été rafistolés avec des bandes de bitumes qui s'avèrent extrêmement glissantes par temps très chaud ou chaussée humide. Que dire également des glissières dites de sécurité qui sont le vrai danger en cas de chute.

Je viens de boucler un tour de France de plus de 3000 km avec ma moto et je peux attester qu'aucune région ne fait exception à cet état lamentable et dangereux de nos chaussées et les autoroutes ne font malheureusement pas exception. L'exception c'est lorsque l'on se trouve sur chaussée normale.

Monsieur le Ministre, de grâce, ne cédez pas aux lobbyistes du contrôle technique qui n'ont qu'un objectif : développer leurs affaires sans aucune préoccupation du bien-être de la population. D'autres solutions plus globales existent.

La grande majorité des motards français est prête à participer aux efforts sécuritaires dès lors qu'ils apportent une réelle amélioration globale.

N° 969600 - Contrôle technique véhicules 2 3 roues

par :

19/07/2023 15:11

Le contrôle technique ne va pas résoudre le problème des motos bruyantes. La façon de conduire une moto influe beaucoup sur le bruit qu'elle fait. Ceux qui utilisent des pots d'échappements non conformes les changeront pour le contrôle et les remettront ensuite sur leur moto. Il est bien plus efficace que les forces de l'ordre fassent des contrôles, en ville surtout.

Quand on conduit une moto, on doit regarder très fréquemment l'état des pneus et leur pression. Contrairement à ce qui se passe en voiture, à moto on sent très vite si quelque chose ne va pas sur la machine. Un contrôle technique n'apporte rien de plus que ce que l'on sait déjà.

Les parents des jeunes qui roulent en scooter pourront se croire rassurés par un CT. Il serait plus utile de les inciter à se renseigner sur les points de sécurité qui doivent être surveillés avec leur jeune. La formation des jeunes à la conduite d'un cyclo est très importante.

Les problèmes mécaniques ne sont en cause que dans moins de 1% des accidents, le contrôle technique ne changera rien à la sécurité. Il est plus important de travailler à la formation des conducteurs de 2 roues (et aussi des automobilistes) et de pratiquer des contrôles d'alcool et de drogue.

Il risque d'y avoir très peu de centre de contrôles pour les 2 roues et particulièrement pour les cyclomoteurs. Dans les campagnes, rejoindre un centre en cyclomoteur risque de poser problème notamment aux jeunes qui devront emprunter des routes à grande circulation.

Les collectionneurs sont très inquiets des conséquences du CT sur la conservation du patrimoine mécanique. Les 2 roues et particulièrement les cyclomoteurs anciens ont une valeur marchande faible. Les frais et les complications pour se rendre au CT risquent d'en décourager beaucoup qui préféreront ne plus entretenir et faire rouler leurs machines.

Un Solex au contrôle technique? Cela n'a aucun sens.

L'Europe ne parle pas de contrôle pour les véhicules de moins de 125 cm<sup>3</sup>. Pourquoi la France le fait-elle?

N° 969601 - Opposition au controle technique des 2 roues motorisée

par :

19/07/2023 15:12

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon plus complet désaccord concernant le contrôle technique des deux roues motorisés.

Je suis processeur d'une motocyclette depuis plus de six années. J'ai mon permis depuis 1983 et j'ai piloté des 2 roues motorisés depuis l'âge de 14 ans. Au cours de toutes ces années j'ai toujours entretenu mes machines avec le plus grand soin afin de n'être jamais mis dans des conditions qui porteraient atteinte à ma sécurité et à mon intégrité physique. Actuellement je confie l'entretien de ma motocyclette au concessionnaire local de la marque (Harley Davidson), mon véhicule est révisé et contrôlé (50 points de contrôle) sur tous les points de sécurité tous les ans et je ne vois pas ce qu'un contrôle technique apporterait de plus à ma sécurité.



Ce contrôle technique n'aurait d'ailleurs aucun effet sur ceux qui parmi les utilisateurs de 2 roues motorisé ne respectent jamais la réglementation tant en termes de comportement routier (vitesse excessive, respect du code de la route, ...) que de respect des obligations d'assurance, de carte grises et j'en passe...

Les statistiques Française (MAIDS et Assureurs) sont claires, l'état du véhicule chez les motards représente moins de 0.3% des accidents en France. En dix ans le nombre de 2 roues motorisés a augmenté de 30% et le nombre de tués pour la même période a baissé de 19%. Ce qui prouve la grande maturité des utilisateurs de 2 roues motorisés vis-à-vis de la, de leur, sécurité.

Les études récentes montrent que le contrôle technique des deux roues motorisés n'a rien changé à la situation sécuritaire dans des pays comme l'Allemagne. J'habite dans une région frontalière de l'Allemagne, mes amis motards Allemands me disent que ça ne sert à rien si ce n'est à leur faire dépenser de l'argent inutilement.

La mise en place d'un contrôle technique inutile équivalant à prendre l'aspect sécuritaire des 2 roues motorisés par le petit bout de lorgnette. Le sujet est beaucoup plus vaste et complexe qu'un simple contrôle de véhicule. Le 2 roues se déplace dans un environnement qui doit être pris en compte dans sa globalité et non par le seul prisme de la machine elle-même.

S'agissant de la sécurité des usagers des routes françaises je porte à votre connaissance l'état déplorable et dangereux de nombreuses chaussées qui sont parfois même équipées de façon illégale avec des dos d'ânes hors normes ou qui ont été rafistolé avec des bandes de bitumes qui s'avèrent extrêmement glissante par temps très chaud ou chassée humide. Que dire également des glissières dites de sécurités qui sont le vrai danger en cas de chute.

Je viens de boucler un tour de France de plus de 3000 km avec ma moto et je peux attester qu'aucune région ne fait exception à cet état lamentable et dangereux de nos chaussées et les autoroutes ne font malheureusement pas exception. L'exception c'est lorsque l'on se trouve sur chaussée normale.

Monsieur le Ministre, de grâce, ne cédez pas aux lobbyistes du contrôle technique qui n'ont qu'un objectif : développer leurs affaires sans aucune préoccupation du bien-être de la population. D'autres solutions plus globales existent.

La grande majorité des motards français est prête à participer aux efforts sécuritaires dès lors qu'ils apportent une réelle amélioration globale.

N° 969608 -

par :

19/07/2023 15:17

Pour des raisons évidentes touchant à ma propre sécurité, j'effectue un contrôle visuel des composants de sécurité de la moto qui est très régulièrement fait (état des pneus et pression, plaquettes de frein, éclairages, ...).

De plus, lors du passage annuel de la moto au garage pour son entretien un check up complet et les réparations sont effectuées.

Enfin l'expérience acquise au travers des années de conduite permet de déceler immédiatement une quelconque anomalie qui pourrait se produire

Ainsi, le contrôle technique envisagé aujourd'hui va générer des coûts inutiles et mettre des motos dans les mains de personnes totalement inexpérimentées quant à leur utilisation. En conséquence ce contrôle sera sans changement sur la sécurité

Je suis donc opposé à cette mesure

N° 969609 - Contrôle technique motos

par :

19/07/2023 15:17

Je suis favorable au contrôle technique des motos !  
Il est temps que tous les véhicules motorisés soient contrôlés

N° 969620 - Non au contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

19/07/2023 15:23

Contraindre 100% des détenteurs de 2 roues motorisés au contrôle technique pour moins de 1% des accidents liés à une défaillance technique, NON !

NON au dictat des lobbies !

N° 969624 - Contrôle visuel

par :

19/07/2023 15:25

Comment un control visuel de la moto pourras le garantir quel est en état de fonctionné en toute sécurité

N° 969659 - Utilité

par :

19/07/2023 15:46

Le fameux CT doit être utile et ludique pour n'importe quel dispositif de véhicule circulant sur la voie publique s'il est mis en place (j'englobe les trottinettes et vélo électriques, bref tout ce qui se déplace avec un moteur). Je ne vais pas vous rappeler les chiffres que la "[assurance]" et la "[association de motard]" publient depuis quelques temps, mais "sur plus de 18 000 sinistres étudiés sur la période 2016-2020, moins de 0,4 % des motos ont été signalées comme dangereuses dans les rapports d'expertise, souvent pour cause de pneus arrivés au témoin d'usure."

En bref, les 2-3 roues motorisés de plus de 125 Cm3 sont bien plus fiables et entretenus que des cyclos en 50 Cm3 (trafiquer de surcroît).

Question maintenant qu'il faut ce poser:

- Chaque moto étant différentes avec un cahier des charges spécifiques, comment valider un CT conforme à ces dernières ? (je pense néanmoins à tout les "customs" ou il n'y a quasiment plus rien d'origine, mais qui reste fiable mécaniquement)

- Qu'advient il de la conformité des modifications apportées ? (changement de filtre à air/ à huile haute performance, changement de ligne complète homologuée Euro 3-4, éclairage améliorer, etc....)

- Les garages/concessionnaires pourront ils effectués le CT ? (il connaissent leurs machines et font les entretiens annuels/courants)

- Qu'en est-il du tarif appliqué ? (70 euros pour une voiture/ 35 euros pour le 2-3 roues motorisés serait un prix maximum à ne pas dépasser contenu de l'impopularité de la mesure)

Pour favoriser la sécurité routière, il serait préférable de mettre en place un décret de prévention sur les "EPI" motards, comme sont les jeans renforcés, les blousons, les demi-bottes, les bottes, les dorsales... (sur les routes, nous apercevons toujours le combo de l'été : short/t-shirt/claquettes... je vous laisse imaginer ce qu'une chute entraîne comme dégâts.)

Enfin, un dernier point non négligeable: l'état des routes et des l'infrastructures est totalement à améliorer !

Cordialement,

- un motard passionné et prudent avec un Z900Rs, un XSR900 (édition Kenny Robert), un CB500F et bientôt un Street Triple 765Rs.

N° 969670 - Non au contrôle technique

par :

19/07/2023 15:53

D'abord l'entretien régulier des routes, la sensibilisation des automobilistes par rapport aux motards ,.... Et ensuite mis en place de contrôle technique.

N° 969702 - contrôle technique deux roues.

par :

19/07/2023 16:27

cette loi n'est d'aucune utilité pour les motos. le plus important serait de sensibiliser les conducteurs quatre roues sur le partage de la route, et de leurs faire tout les cinq ans un contrôle de leur aptitude sur la signalisation routière ainsi qu'un test de roulage en réel.  
le contrôle technique n'est qu'un lobi de professionnels juste pour s'enrichir un peu plus.

N° 969708 - contrôle technique deux roues

par :

19/07/2023 16:39

Bonjour

\_ un C-T pour tous ou rien

\_ un motard n'a que sont attention au bon état de son véhicule pour base de sécurité

\_ il faut de VRAIS tests pour contrôler l'état d'un deux roues (huile de fourche, roulements de colonne de direction , liquide de frein , propreté des étriers de frein , roulements de roues .....

\_ Je peux en donner d'autres ... Alors un C-T visuel ...

Merci

N° 969712 - CT 2 roues

par :

19/07/2023 16:44

Ce contrôle est inutile concernant la sécurité. Les accidents liés à l'état du 2 roues sont minimes (source des assureurs)

Quant au bruit excessif, c'est le rôle de la police de contrôler l'excès de bruit. Cela existait dans le temps.

La principale nuisance bruit vient des 50cc qui sont très souvent débridés et en excès de bruit  
NON AU CT 2 ROUES

N° 969713 - Un contrôle inutile

par :

19/07/2023 16:44

Ce contrôle n'est qu'une brimade imposée par des idéologues n'ayant aucune connaissance du sujet et s'imaginant visiblement que les motos sont des voitures à 2 roues. Il n'a aucun fondement rationnel.

En effet, il ne peut nullement permettre de réduire l'accidentologie.

\_ les motocyclistes savent tous parfaitement que leur vie dépend directement du bon état de leur engin et l'entretiennent donc déjà en conséquence. Les chiffres le prouvent : 0,5 % seulement des

accidents sont dus à une défaillance de la moto (nombre donné par les organismes vraiment indépendants [MAIDS par ex] et non par les propriétaires de centres de contrôle). On constate même que si depuis 10 ans le nombre de 2 roues à moteur a augmenté de 30 %, le nombre de tués a lui diminué de 19 %, sans contrôle technique (ONISR). On parle du téléphone au volant des voitures, camions ... ?

\_ Par contre 6 fois plus d'accidents (3%) sont dus au mauvais état des infrastructures (AMDM). Or tous les motocyclistes savent que ce nombre est nettement sous-estimé puisqu'il ne concerne que les accidents déclarés aux assurances, ce qui n'est pas le cas de la majorité des chutes. À quand un contrôle technique suivi et contraignant de l'état des routes ? À quand l'interdiction des pratiques extrêmement dangereuses d'épandage de gravillons ? À quand l'interdiction des plaques glissantes sur la trajectoires des 2 roues ? À quand l'interdiction des aménagements directement dangereux si on n'a pas de carrosserie ? ...

Il ne s'attaque pas non plus aux responsables des émissions polluantes et nuisances sonores

\_ les 3,9 millions de 2 RM n'engendrent que 0,5 % des émissions polluantes (ADEME). On parle des camions et bus, de leur nombre et du report vers le rail ... ?

\_ en fluidifiant le trafic les 2 roues contribuent fortement à réduire la pollution. 10 % de 2 RM en plus c'est 40 % d'embouteillages en moins (Université de Louvain).

\_ le bruit excessif est un problème de police. Des normes existent déjà, des lois les imposent. Aux forces concernées de les faire respecter, il n'y a pas besoin pour cela de brimer collectivement tous les usagers. D'autant plus que qui peut être assez coupé de la réalité (à part les idéologues déjà cités) pour s'imaginer que les fautifs vont se présenter au contrôle sans avoir remis, pour ce temps-là, les silencieux homologués ?

Alors à quoi pourrait bien servir ce contrôle à part assouvir la haine imbécile de certains envers les motocyclistes et enrichir les actionnaires des entreprises de contrôle ?

N° 969733 - Contrôle technique

par :

19/07/2023 16:51

Ma moto à 31 ans et elle est entretenue comme il se doit pour ma sécurité et les autres usagers de la route et ça depuis toujours et sans contrôle technique. Pensé déjà au route pour notre sécurité et non au contrôle technique . Et tout ça vas me coûter 50 ou 60 euros juste pour rentrer de l'argent dans les poches de l'état. Et non pour ma sécurité..Merci

N° 969734 - Contre la mise en place du contrôle technique pour les 2 roues

par :

19/07/2023 16:51

Bonjour,

Je souhaiterais signaler d'abord, que les accidents de 2RM liés à l'état du véhicule représentent moins de 0,3% des cas.

Un contrôle technique pour des deux roues de 50cm<sup>3</sup> serait un moyen de rajouter une taxe sur ce moyen de transport, souvent le plus économique, lorsque déjà, avec le prix de l'essence augmentant, le transport en deux roues reste l'un des seuls moyen de déplacement bon marchés.

Est-ce que cette mesure s'appliquera aux 2 roues électriques? Car, si le but d'un contrôle technique est de réduire les nuisances sonores, les véhicules électriques ne doivent pas y être soumis.

La mise en place du contrôle technique n'a pas de justification sérieuse et les seuls gagnants seront les sociétés de contrôle et l'état via la TVA.

Un moyen efficace d'améliorer la sécurité serait d'instaurer un contrôle des infrastructures routières et de l'état des routes où la France voit son classement baisser dangereusement d'années en années.

Cordialement.

N° 969736 - Monsieur

par :

19/07/2023 16:53

Je m'oppose au contrôle technique des motos :

- avant une remise sérieuse de notre réseau routier qui se dégrade depuis des années.
- avant la prise en compte des toutes petites cylindrées (50cm3) qui font plus de bruit que mon 600 cm3.
- avant la remise à niveau du niveau sonore des HARLEY DAVINSON aux normes françaises.
- mise de la TVA à 5,5% sur le matériel de sécurité des motards.
- accès aux ZFE à tous les deux-roues quelque soit leur âge.
- mise à disposition gratuite de parkings deux-roues dans tous les lieux de villes grandes et moyennes.
- et enfin marre d'être raquetter

merci à l'administrateur, modérateur, valideur, supprimeur.

N° 969739 - Non au contrôle technique des 2 roues motorisé

par :

19/07/2023 16:55

Nous motards sommes assez lucides pour rouler avec une moto en bon état de marche. Notre seule carrosserie est notre équipement. A quoi peut donc servir un contrôle. Quand je constate que beaucoup de 2 roues qui ont un bruit sonore élevé que fait-on pour le contrôler ?

N° 969742 - Permis moto

par :

19/07/2023 16:56

Je ne pense pas que tout les contrôles techniques possède le permis moto...

Grand souci car beaucoup de motards ne laisseront pas leur moto au jeune débutant

N° 969743 - Non au contrôle technique

par :

19/07/2023 16:57

Nous motards sommes assez lucides pour rouler avec une moto en bon état de marche. Notre seule carrosserie est notre équipement. A quoi peut donc servir un contrôle. Quand je constate que beaucoup de 2 roues qui ont un bruit sonore élevé que fait-on pour le contrôler ?

N° 969747 - Pourquoi ?

par :

19/07/2023 16:58

Bonjour, je viens par le présent message vous expliquer l'utilisation de ma moto. J'y transporte systématiquement ma femme ou ma fille. La seule manière de les préserver au maximum est très simple :

Adhérence au sol ( état et pression des pneumatiques)

Freinage : état des disques et plaquettes ainsi que celui du liquide de frein.

Éclairage : être vu et voir de nuit.

Et maintenant nous sommes tous les trois équipés d'airbag.

Vérifications de ma moto systématique qui me prend moins de deux minutes !

Qui va m'apprendre ce que je dois faire pour ma sécurité et celle de ma famille ?

Les presque-accidents que j'ai eu étaient dûs à l'utilisation du téléphone par les automobilistes (c'est affolant ! ) et le remplissage des fissures des enrobés par un bitume liquide hyper glissant par forte chaleur.

Je roule 20000km/an en moto , 40000/ an en poids lourd et 15000 /an en voiture.

Je vois et subi donc tous les danger de la route ! Jamais de ma vie ce danger venait d'un mauvais état d'une moto ! Jamais !!

Quand en plus on m'explique que les 49,9 cm<sup>3</sup> ne seront pas touchés et pourront donc continuer à être kités à outrance et envahir nos rues avec des décibels totalement hors normes.

Affligeant !

N° 969750 - Contrôle technique moto

par :

19/07/2023 17:01

-l'état des routes représente un danger bien plus important que le mauvaise état d'un deux roues .

-le gas oil déversé par les véhicules diesel est une cause importante d'accidentologie et rarement signalée .

-le contrôle du bruit et de la pollution sont déjà contrôlés par les forces de l'ordre .

-avant chaque utilisation il faut effectuer des contrôles sur un deux roues ,appris lors du permis de conduire.

-les accidents causés à par une défaillance technique sont du aux crevaison (0.3°/°) ce qu'un contrôle technique est incapable de prévoir .

-j'habite à la campagne et je doute que beaucoup de centres de contrôle vont y ouvrir , je devrai donc me rapprocher d'une grande ville :prendre une journée de congé et polluer inutilement .

N° 969753 - Contrôle technique moto

par :

19/07/2023 17:06

Je suis totalement pour ce contrôle technique concernant les motos!!!!

Pourquoi en serait-il dispensé

Les motos sont sur les routes, comme les autres véhicules et ils doivent être contrôlés comme les voitures !!!

N° 969759 - Contrôle inutile

par :

19/07/2023 17:10

Les accidents de motos ne sont jamais du a un problème technique qui aurait pu etre détecté par un controle visuel.

Rendre obligatoire ce controle est donc un non sens securitaire.

N° 969761 - Trahison

par :

19/07/2023 17:11

Ces projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, sont un coup de poignard dans le dos, au creux de l'été.

En moyenne, un 2 roues motorisé parcourt moins de 4000 km pae an.  
dans ce cas, un contrôle technique est-il vraiment justifié ?

Ceux qui roulent avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT.

Les motos de plus de 30 ans doivent être exonérées, au titre de véhicules de collection, roulant peu et faisant partie du patrimoine.

Les normes d'homologation, définies par l'état (donc vous les hommes politiques et haut-fonctionnaires), ont énormément variées ces dernières années. Lorsqu'on achète un véhicule, il est aux normes de l'époque; et il est insupportable de s'entendre dire quelque temps après; que ce même véhicule est responsable de tous les maux (pollution, bruit, dégradation de la sécurité...)

Denier point, Paris et sa couronne ne sont pas la France, il est bon de le rappeler à certains (notamment les 3 associations soi-disant écologistes et le conseil d'état). Certains endroits seront trop éloignés des centres de CT, une partie de la population sera encore plus pénalisée. Le coût du CT, le coût et le temps de déplacement pour se rendre dans un centre, la nécessité de poser des jours de congés seront un obstacle à liberté de se déplacer !

N° 969763 - Favorable

par :

19/07/2023 17:13

Trop de gens ne contrôlent ni pneus, ni plaquettes ni tension de chaîne. Le CT ce n'est pas conçu pour les « bons » motards mais justement pour les « mauvais » et ils existent.

N° 969764 - CT MOBYLETTE

par :

19/07/2023 17:14

Bonjour

Pourquoi faire passer le CT à des mobylettes qui ont pour certaines 50 ans, sachant que l'on en prends soins et que l'on a déjà du mal à trouver des pièces pour les réparer, pour ma part je pense qu'avant 2000, c'est des véhicules de collection et donc pas de CT, c'est magnifique de voir nos mobylettes sur les routes de l'arrière pays français, il en va de notre culture la baguette le béret et la mobylette

Merci à vous de prendre à compte mon message

N° 969770 - [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] gagne encore du terrain sur Bruxelles

par :

19/07/2023 17:23

Bonjour,

Une fois de plus, les lobbies l'emportent sur le bon sens.

De l'apprentissage de la conduite, on décide d'en extraire l'entretien de sa monture. Qui mieux que le motard peut connaître l'état de son engin. L'entretien des motos faisant partie intégrante du plaisir qu'elles procurent.

Seulement voilà, il y a encore une manne financière qui vous reste à ponctionner.

Politiques, essayer donc de mettre vos mesures en place sans entacher les revenus de vos concitoyens. Mais voilà le reflet de votre incompétence.

N° 969772 - Consultation pour la mise en place d'un contrôle technique des 2 RM

par :

19/07/2023 17:25

Le contrôle technique des 2RM que vous allez mettre en place en 2024 ne répond en rien aux attentes des différents interlocuteurs concernés par ce sujet.

Pour les utilisateurs de 2-3 RM leur sécurité passe par :

- l'amélioration des infrastructures routières -3% des accidents à moto sont dus à un mauvais entretien des routes. Contre 0.3% pour une défaillance mécanique.

- Chaque usager de 2 -3RM est conscient qu'un véhicule mal entretenu est source de danger.

Comme enseigné lors du passage du permis de conduire celui-ci effectue les vérifications nécessaires. 100% des éléments de sécurité sont accessibles sans démontage.

Pour ce qui est des incivilités d'une minorité d'usagers de 2 RM, la mise en place du CT ne résoudra pas

- les enjeux autour de la lutte contre le bruit excessif de certains véhicules. Il est très facile d'enlever et de remettre les accessoires limitant le bruit dans les échappements des véhicules (les chicanes) N'oublions pas que certaines voitures sont aussi transformées pour modifier le bruit qu'elles émettent.

- n'empêchera pas les rodéos urbains.

La [association de motard] et la FFM ont régulièrement alertés lors de différents échanges avec les représentants des différents ministères, et vous ont aussi apportés les statistiques objectives pour vous informer de ce constat.

La mise en place du CT pour les 2RM c'est surtout

- source de revenus supplémentaires pour les organismes de contrôle automobiles.

- L'occasion pour des associations se disant à but écologique » de diminuer la place du 2rm dans le paysage de la mobilité car celui-ci représente un concurrent de taille pour le business de leur représentants

Les frais de mise en place de ce CT vont être pris en compte par l'ensemble des citoyens. Pour répondre au profit d'une minorité constituée par les organismes de contrôle technique, certains opérateurs de trottinettes vélos en libre-service, et véhicules électriques.

Pour améliorer la sécurité du 2RM la prévention, la formation, la prise en compte de ses spécificités en matière d'aménagement du réseau routier et du mobilier urbain sera bien plus efficace. Le CT des 2RM existe depuis 25 ans en Allemagne cela n'empêche pas le bruit excessif de certains.

Pour ces raisons je suis opposée à la mise en place de ce contrôle technique des 2 roues motorisés.

N° 969775 - Aucun intérêt pour le contrôle technique MOTO

par :

19/07/2023 17:26

Les chiffres sont suffisamment parlants pour déjà dire que le contrôle technique n'aura aucun impact sur le nombre d'accident moto en FRANCE. Les motos sont généralement en très bon état et leurs maintenance est soignée par leurs propriétaire.

Payer pour une inspection visuelle et quelques contrôles techniques n'a aucun sens, ces inspections sont déjà effectuées par la majorité des motards ...



Je suis par contre favorable à des mesures alternatives qui renforce le cadre légal de la sonorité des moto. Avec des sanctions plus importantes ou des contrôles plus régulier...  
De plus, les deux roues utilisés sans le permis A/A2 (scooter) devrait être plus encadré... c'est la jingle en ville...

N° 969776 - modalités du contrôle en centre

par :

19/07/2023 17:26

Pour des questions de sécurité, il est nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manipuler sa moto dans le centre de contrôle technique.

N° 969779 - pour une formation complète des contrôleurs avant mise en oeuvre !

par :

19/07/2023 17:28

Les délais de conception et déploiement de ces formations ne permettent pas d'avoir un maillage suffisant au premier trimestre 2024, le démarrage de l'activité ne peut être envisagé avant la fin de l'année 2024.

N° 969780 - pour une formation complète des contrôleurs avant mise en oeuvre

par :

19/07/2023 17:29

Les délais de conception et déploiement de ces formations ne permettent pas d'avoir un maillage suffisant au premier trimestre 2024, le démarrage de l'activité ne peut être envisagé avant la fin de l'année 2024.

N° 969783 - capitalisons sur l'expertise des centres agréées !

par :

19/07/2023 17:30

Ce contrôle ne devrait pouvoir être réalisé que dans des centres déjà agréés pour l'activité véhicules légers ou poids lourds pour garantir un maillage rapide et une bonne qualité d'exécution

N° 969786 - pour des pré requis allégés

par :

19/07/2023 17:31

La profession est déjà en tension sur le recrutement, il faut le faciliter en ouvrant les prérequis aux personnes avec un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile

N° 969787 - CT pour les motos

par :

19/07/2023 17:31

Bonjour, Après 50 ans de pratique de la moto sans interruption, je continue à ne pas comprendre l'intérêt du CT pour les motos. Un motard normal sait bien qu'il ne peut pas partir si la moto n'est pas

en état (freins / pneus / éclairage en particulier). Personnellement, je n'en ai pas connu dans ma carrière qui ait pris le risque de rouler avec une machine pas en état.

Point barre.

Il est regrettable que cette nouvelle contrainte financière risque de freiner l'usage de cette merveilleuse machine qu'est la moto : vu le faible kilométrage moyen du motard lambda (que je ne connais pas précisément), les CT vont voir défiler des engins qui n'auront peut-être même pas fait 10 000 kms en 3 ans. Admettons que ce phénomène existe déjà en voiture, mais beaucoup ne peuvent pas se passer de voiture, alors que d'une moto (à part grandes agglomérations ....).

Bref, une sorte d'impôt de plus.

L'utilisateur ne dit pas merci au législateur, il a envie de lui dire autre chose qui commence pareil.

Cordialement

N° 969789 - profitons du maillage des centres existants

par :

19/07/2023 17:32

Pour simplifier les démarches administratives aussi bien pour les centres de contrôle que pour l'administration une extension de l'agrément existant VL ou PL pour les centres et contrôleurs doit être prévue et maintenue dans le temps plutôt qu'un nouvel agrément

N° 969790 - Contrôle technique 2 roues motorisé

par :

19/07/2023 17:33

Le contrôle technique des deux roues motorisé n'apportera rien en terme de sécurité pour les cylindrées supérieures à 500cc. En effet ces véhicules sont des véhicules passion et non pas des véhicules uniquement raison. Pour ce qui concerne le bruit les grandes agglomérations disposent de suffisamment de force de police pour agir contre les engins bruyants. Les petites cylindrées (49.9cc) par contre sont souvent modifiées et pas conséquent ne répondent plus à l'état prévu par le constructeur. Etant résident en milieu rural et assez éloigné de grandes agglomérations je ne vois pas un jeune de 14-15 ans faire 40 ou 60 kilomètres pour passer son scooter ou sa 50 au contrôle technique. Par contre je serais plus favorable à un contrôle lors de la vente d'un 2 roues.

Concernant les voiturettes un contrôle me semble indiqué vu l'état d'épave roulantes de certaines.

N° 969792 - CT Moto

par :

19/07/2023 17:34

A mon avis le contrôle technique moto est encore une idée de nos dirigeants qui ne comprennent rien à rien et qui sont loin de la réalité. C'est encore une manière de nous pomper du fric alors que nous, pilotes, sommes conscients que notre vie est liée à une machine entretenue. Et nos concessionnaires sont là pour ça !

Il y a qu'à observer des motos en stationnement, elles sont belles et rutilantes même les plus anciennes, pas de rouille, pas de rayures ni de chocs. Bien souvent nous économisons pour pouvoir se payer une machine qui dépasse (largement pour certaines) les 8 - 10 000 € et la première chose que dit un motard qui a chuté: "Et ma bécane qu'est-ce qu'elle a ?"

Et depuis 1968 que je roule à moto j'en ai vu des gamelles !

Je suis donc contre et farouchement contre le contrôle technique des deux roues.

J'ai soixante treize balais et je sais ce que j'ai à faire pour ma machine et ma sécurité !!!

N° 969794 - Inutile

par :  
19/07/2023 17:36  
Bonjour,

Conducteur de voiture ET de 2 roues, il parait totalement inutile de vouloir instaurer un contrôle technique pour les 2 roues. Leur simplicité technique et leur facilité d'accès (de la mécanique) rend bien plus aisé au conducteur l'entretien de son 2 roues que pour une voiture (rendu impossible par les "valisettes" constructeurs).

Je doute que la mécanique/technique soit une source d'accidents en 2 roues!!

N° 969795 - Contrôle technique des véhicules motorisés 2 ou 3 roues et quadricycles

par :  
19/07/2023 17:36

Usager en milieu urbain d'une moto de moyenne cylindrée depuis 30 ans, je suis particulièrement attentif au bon entretien de mon véhicule : la révision annuelle est effectuée par un motociste agréé qui prévient et remplace ci-nécessité, les organes défectueux. Par conséquent, je considère inutile la mis en place d'un contrôle technique.

N° 969805 - Contrôle technique non justifié

par :  
19/07/2023 17:43

Je vis avec un motard depuis 15 ans et il m'a appris la sécurité et l'attitude à avoir sur une moto. Avoir un équipement correct fait parti de la règle fondamentale pour rouler en moto. Je me suis décidé d'acquérir moi aussi une moto, mais à 3 roues (CAN AM). Il est vérifié et contrôlé par une concession spécialisée, et je me sens en sécurité. Les problèmes que nous rencontrons, sont l'état lamentable de certaines routes...

Le contrôle technique n'apportera rien de plus par rapport aux révisions annuelles déjà faites. Il y a une entraide chez les motards que je n'ai jamais vu chez les automobilistes. Jamais laissé en rade, toujours de bons conseils, une trousse à outils prête, mettre les mains dans la bécane afin d'aider l'autre.....etc et cela vaut tous les contrôles techniques....

N° 969808 - Pourquoi le contrôle technique moto est inutile

par :  
19/07/2023 17:45  
Madame, Monsieur,

Je vais vous expliquer pourquoi ce contrôle technique est inutile.

Vous voulez nous faire croire que c'est une nécessité pour trois raisons, notre sécurité, les nuisances sonores et l'écologie.

Tout d'abord, notre sécurité :

Vous dites que le contrôle réduira le nombre d'accident impliquant des 2-3 roues motorisés.

Cela fait 30 ans que je roule en moto et que j'en fais l'entretien , sachez que la moindre négligence se remarque immédiatement. Pas le droit à l'erreur, si une pièce défectueuse n'est pas changée, la sanction est immédiate.

Les statistiques disent que moins de 1 % des accidents des 2-3 roues motorisés sont dus à un défaut d'entretien.

Pensez-vous que le contrôle technique aura une incidence ? Combien d'accidents sont liés à un défaut d'entretien du réseau routier ?

Ensuite, les nuisances sonores :

Il est vrai que certains 2-3 roues motorisés sont bruyants.

Cela est dû au fait que les propriétaires ont soit modifié l'échappement d'origine, soit installé un échappement non homologué. Dans les deux cas, la manœuvre est punissable actuellement, réversible facilement et rapidement.

Le propriétaire aura tout loisir de mettre son véhicule en conformité pour le contrôle et de le re-modifier ensuite.

Effet du contrôle technique, néant.

Et maintenant, l'écologie :

Un moteur à explosion moderne qui pollue, est un moteur mal réglé et qui fonctionne mal.

Chaque possesseur d'un 2-3 roues motorisé met un point d'honneur à avoir une mécanique bien réglée, juste pour le plaisir de l'utiliser.

Il est vrai que les machines plus anciennes polluent en peu plus, mais de votre propre aveu, cela est négligeable puisque leur contrôle technique est plus espacé.

Résumons :

Le contrôle est bon pour notre sécurité : pipeau

Le contrôle va réduire les nuisances sonores : pipeau

Le contrôle est bon pour l'écologie : pipeau

Sauf à être sorti pour la fête de la musique, le contrôle technique ne sert à rien.

De plus les machines récentes ont une technologie tellement pointue, qu'il est quasi obligatoire de la faire révisée annuellement par concessionnaire.

Le dit concessionnaire contrôlant aussi les points vérifiés lors du contrôle technique.

De fait, elles ont déjà un contrôle technique annuel !

Vous vous inquiétez pour notre sécurité, occupez vous des routes et nous nous occuperons de nos machines.

N° 969821 - Moto anciennes de collection

par :

19/07/2023 17:53

Bonjour,

n'oubliez pas dans les difficultés de mise en oeuvre du contrôle technique moto , pour les personnes qui possèdent des motos de collections. Les pièces pour ces véhicules sont souvent difficilement trouvables, voir impossible à obtenir. Il faut donc aux collectionneurs adapter des pièces qui ne sont pas celle du fabricant. il est a noter que souvent la marque n'existe plus (Terrot, AJS, Gnome rhone.....). Ceci dit plus proche de nous je vous souhaite bien du courage et de la chance pour

trouver des pièces de moto Kawasaki ou Suzuki avant 1990. Parcourez leurs sites et vous vous rendrez compte des pièces plus fabriquées. Bien souvent la production d'un modèle de moto n'est que de 1500 exemplaires à l'année. Donc suivant les points que vous souhaitez contrôler cela peut devenir critique. Je pense aux échappements d'origines, les clignotants d'origines voir même les phares ronds d'époque. Pour finir je voudrais aussi souligner l'aspect financier. Payer un contrôle tous les 2 ou 3 ans quand vous avez une flotte de moto c'est pas simple. Il faudrait donc faire comme les voitures anciennes tous les 5 ans maxi.

N° 969825 - Contrôle technique pour les motos

par :

19/07/2023 17:56

Ce contrôle technique pour les 2 roues ne sert à rien, la principale nuisance des motos est liée au bruit que font quelques motos avec un pot d'échappement modifié, je ne vois pas en quoi le CT changera cette donne puisque pour le passer il suffira de remettre les pots d'origine. Il suffit d'équiper les gendarmes de sonomètre et de verbaliser le cas échéant. J'ai 55 ans et je pratique la moto depuis 37 ans, je ne connais pas un seul motard qui prenne des risques avec la sécurité (pneus, freinage...). Quant à la pollution, les motos sont beaucoup moins lourdes et consomment moins d'essence que n'importe quelle voiture et il n'y a pas de motos diesel!! Ce CT sera juste une occasion pour les [réseau de contrôle technique]s et autres d'empocher 80€ tous les 2 ans mais ne règlera en rien le problème des routes dégradées, gravillonnées, mal réparées...qui nous mettent elles réellement en danger.

N° 969829 - CONTRE LE CT MOTO

par :

19/07/2023 17:58

bonjour, je suis propriétaire d'une moto transalp honda 700 de 2010, et je m'en occupe sérieusement, elle me sert tous les jours, donc je ne peux pas me permettre de la laisser en mauvais état. je suis l'état des pneus, des freins, du kit chaînes, des fluides, de l'éclairage, etc..... donc je suis contre le contrôle technique pour les 2 roues.

bonne journée

jmt

N° 969834 - Consultation CT 2/3 roues

par :

19/07/2023 18:04

Bonjour

je ne vois pas à quoi va servir le CT puisqu'il est déjà établi que le nombre de motards a fortement augmenté et que parallèlement le nombre de tués (motards) sur les routes a fortement diminué et que la cause de dits accidents n'engage pas l'état de la moto.

Les motards attachent une grande importance à la bonne tenue de leur machine en faisant les niveaux régulièrement, pour ne pas dire à chaque sortie.

Le graissage chaîne ainsi que la pression des pneus sont fait tous les 5 à 800km, ce qui n'est pas le cas des autos par exemple.

Nous sommes bien conscient qu'à chaque sortie, notre vie est en jeu si une défaillance devait se produire, d'où un entretien rigoureux de notre part.

je ne vois pas non plus pourquoi l'état n'a pas plutôt utilisé les alternatives au CT proposé par l'UE ?

L'état des routes est déplorable, la France est passé de la 1ère à la 18ème place, et c'est une des principales cause d'accidents à ce jour, pourquoi ne pas commencer par ça ???

Je trouve cette décision injuste et infondée.

N° 969836 -

par :

19/07/2023 18:06

Je suis favorable au contrôle technique des 2 roues motorisés avec les remarques suivantes:

- Le recrutement est très difficile est nécessite l'ouverture aux diplômés CAP / BEP
- Il faut élargir les pré-requis
- Donner la possibilité de délivrer une extension d'agrément aux contrôleurs déjà agrées VL et PL
- Ne délivrer d'agrément que dans les centres déjà agrées VL et PL
- Périodicité du contrôle Technique : 3/2/2 pour les Cyclos et 4/2/2 pour les autres véhicules
- Une mise en place de contrôle technique ne pourra pas se faire avant début 2025 le temps d'équiper les centres et former le personnel (intégrer la possibilité de réaliser une partie de la formation en distanciel)
- Privilégier des matériels de contrôle mobiles
- Le lexique du contrôle technique doit s'apparenter à celui du VL
- 

N° 969841 -

par :

19/07/2023 18:07

Je suis favorable au contrôle technique des 2 roues motorisés avec les remarques suivantes:

- Le recrutement est très difficile est nécessite l'ouverture aux diplômés CAP / BEP
- Il faut élargir les pré-requis
- Donner la possibilité de délivrer une extension d'agrément aux contrôleurs déjà agrées VL et PL
- Ne délivrer d'agrément que dans les centres déjà agrées VL et PL
- Périodicité du contrôle Technique : 3/2/2 pour les Cyclos et 4/2/2 pour les autres véhicules
- Une mise en place de contrôle technique ne pourra pas se faire avant début 2025 le temps d'équiper les centres et former le personnel (intégrer la possibilité de réaliser une partie de la formation en distanciel)
- Privilégier des matériels de contrôle mobiles
- Le lexique du contrôle technique doit s'apparenter à celui du VL

N° 969849 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

19/07/2023 18:12

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

Exclure du ce contrôle les motocyclettes d'enduro et de trial utilisées dans le cadre d'une pratique sportive du champ d'application du contrôle technique en raison de leurs spécificités techniques et de leur faible circulation sur voies publiques.

N° 969852 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

19/07/2023 18:15

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés.

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier cohérent avec la catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

Exclure du ce contrôle les motocyclettes d'enduro et de trial utilisées dans le cadre d'une pratique sportive du champ d'application du contrôle technique en raison de leurs spécificités techniques et de leur faible circulation sur voies publiques.

N° 969859 - Refus du contrôle technique pour les 2 et 3 roues

par :

19/07/2023 18:20

Consultation publique concernant le contrôle technique des 2 et 3 roues

Ce contrôle demandé par certaines entreprises de contrôles techniques et par l'Europe ne correspond à rien si ce n'est à faire rentrer un peu plus d'argent dans leurs caisses. La meilleure preuve est que le nombre des 2 et 3 roues augmentent fortement tous les ans et que le nombre des accidents reste stable et que le nombre de morts est en baisse. De plus dans les pays ayant un contrôle technique le nombre des accidents ne diminue pas pour autant.

En effet, depuis de très nombreuses années, tout le monde sait que le mauvais entretien de sa machine 2 ou 3 roues n'existe pas.

0,3 % des accidents sont dus à un manque d'entretien. Sur ce genre de véhicule négliger l'entretien revient à prendre rendez-vous avec l'hôpital ou pire le cimetière. Les motards sont des gens respectueux de leur machine et qui investissent énormément d'argent dans l'entretien et l'équipement.

Il faut reconnaître qu'un pourcentage important des accidents sont le fait d'automobilistes qui ne voient pas les 2 ou 3 roues, et enfreignent les lois du code de la route impunément (dépassement en côtes, franchissement de lignes blanches, téléphone à l'oreille, absence de clignotants, alcool, drogue, etc.).

Quant aux accidents dus à de trop grandes vitesses cela n'a rien à voir avec un mauvais entretien de la machine.

Je parle évidemment des « vrais » motards et non des spécialistes de la roue arrière qui sévissent dans certains quartiers de grandes villes. Ceux-là n'ont rien à voir avec le monde de la moto.

De plus l'impact environnemental est moindre par rapport aux autres moyens de transport (voitures, paquebots de croisière, porte-conteneurs, avions, etc.) puisque plus fluide et sans bouchons.

N° 969863 - Contrôle Technique moto

par :

19/07/2023 18:21

Vive l'Europe!!!

Doit-on se réjouir de notre Europe? on nous impose des réglementations en tout genres que notre gouvernement est incapable de gérer et de prendre en considération notre spécificité française, à savoir l'état de notre parc motocyclette en bonne santé, car les propriétaires de ces machines sont responsables dans leurs ensemble.

Peut-être aussi faire un peu d'économie en passant.

En attendant nous allons être obligés de mettre la main à la poche, une fois de plus.  
un vieux motard.

N° 969865 - Contre cette refforme

par :

19/07/2023 18:22

Je trouve cette idée de contrôle technique bien si ce n'est son coup (50€ pour vérifier en gros les feux, les freins, les pneumatiques et les amortisseurs et le bruit c'est chère payé.

De plus le bruit fait parti du débat quand on sait qu'on ne vérifie pas le bruit sur les voitures et que le plus souvent le bruit d'une moto contrebalance le manque de visibilité des motos. Et que dans tout les cas rien n'empêche de passer un CT avec des chicane pour faire moins de bruit et les retirer le lendemain...

Donc réellement une réforme pour récolter de l'argent en plus sachant que moins de 2% des accident 2 roues sont dû à l'état de la moto (ceci englobant les scooter qui sont les 2 roues les plus mal entretenu).

Petite pensée à la Polynésie française territoire français qui n'est même pas soumis au simple CT voiture...

N° 969869 - Controle technique moto

par :

19/07/2023 18:24

Bonjour , comme de très nombreux motards je trouve ce contrôle technique d'une totale bêtise ( et je reste poli ) , je comprend la volonté d'obéir aux instances européennes, quand on voit ce que devient la France un véritable délice....

Vive l'Europe ( totalement ironique et aux gros lobby financier que sont [réseau de contrôle technique] entre autres ...

Sachant le réel nombre d'accidents du à un défaut technique sur un 2 roues ce contrôle est totalement injustifiable ,enfin si on cherche vraiment la sécurité des pilotes de 2 roues et ce depuis des années et bien on refait correctement nos routes , on doubles les glissières de sécurité, on arrête les gravillons et les peintures de marquages aux sols qui sont de véritables savonnettes...la liste est très longue et ne date pas d'aujourd'hui

Bref j'espère de tout cœur que mon gouvernement ne sortira pas une énième lois inutile on commence à saturer.

Salutations

N° 969897 - Contrôle technique deux roues motorisés

par :

19/07/2023 18:43

Je trouve inutile , inadmissible et incohérent ce contrôle des deux roues motorisés car aucun motard est assez fou pour rouler sans frein , avec des pneus lisses ou même sans lumière !!! Ce n'est que 0,7 % d'accident dû à un défaut mécanique ! Vous faites quoi des 99,3 % qui restent ???

Ces contrôles sont largement à la portée de TOUS les motards , je dis bien TOUS !

En contre partie , j'admets qu'au niveau du bruit , il y a des motards qui exagèrent mais surtout ce sont des SCOOTERS qui devraient être plus surveillés par les forces de l'ordre



Car ce sont ces derniers qui n'iront pas au contrôle technique et les autres motards consentieux qui vont payer pour tous les autres qui ne respectent rien !!!  
Pour moi...ce n'est que du racket...pour rapporter encore plus d'argent !!

N° 969901 - Contrôle technique 2/3 RM

par :

19/07/2023 18:44

Ce contrôle est une aberration puisque la plupart des motards ne font que 5000 KMS/an en moyenne . La plupart des motards ne roulent que l'été et de plus 80% du parc motos sont des motos récentes et toujours entretenues sérieusement car notre vie en dépend.

Je roule depuis 1977 et de nos jours , nous ne voyons plus de véhicules non entretenus.

Ce contrôle est totalement inutile et pour les motos de collection, qui ne roulent qu'occasionnellement . Ces motos ont une valeur marchande souvent 10 fois supérieur au prix de l'époque et sont dans l'état neuf .

C'est simplement une dépense inutile, multiplié par le nombre de motos que nous possédons qui s'ajoutera à l'inflation exorbitante que nous vivons depuis des années due à l'euro et à l'Ukraine.

N° 969903 - contrôle technique motos

par :

19/07/2023 18:44

ce contrôle technique moto est une arnaque supplémentaire pour nous soutirer encore de l'argent. Il n'a rien de "sécuritaire" comme on veut bien nous le laisser entendre. quel motard serait il assez suicidaire pour rouler avec un engin défectueux et dangereux?

Les accidents liés au mauvais entretien des 2 roues ne représentent que 0.3% des accidents. Nous roulons sur 2 roues avec un équilibre relativement précaire par rapport aux autres véhicules à 4 roues et c'est pour cette raison que nous prenons soin de nos motos.

N° 969904 - Contrôle technique des 2 roues motorisés inutile et qui va créer encore plus de difficultés pour les motards qui ne sont pas des fortunés.

par :

19/07/2023 18:46

les arguments développés par les associations qui ont saisis le Conseil d'Etat pour forcer l'Etat à mettre en place le CT moto sont partisans et fallacieux.

- Le pourcentage d'accidents moto ne font que baisser alors que le nombre de 2 roues motorisés ne fait qu'augmenter depuis des années soit + 30% en 10 ans avec - 19% de décès
- Dans ce nombre d'accidents seulement 0,5 % ( vérifiés par des organismes indépendants) sont liés à une défaillance du véhicule donc 99,7 % sont liés à d'autres causes comme le mauvais états de nos infrastructures routières ( + 3 %) et pour bonne partie aussi aux usagers autres que 2 roues qui n'appréhendent pas l'usage du 2 roues ( on le note aussi dans l'augmentation du nombre d'accident pour les vélos)
- l'argument du bruit est aussi injuste pour la grande majorité des 2 roues motorisés qui sont en règle et ce problème du bruit excessif fait déjà l'objet de contrôles et sanctions par les forces de l'ordre au regard de la loi.
- il est notoire que l'application du contrôle technique en Allemagne ( et même en Suisse ) n'a rien apporté de plus au niveau de la réduction de l'accidentologie ou du bruit.
- les motards qui résident hors des grandes métropoles auront beaucoup de mal à trouver un centre de CT proche de chez eux
- En moyenne les motards roulent moins de 4500 km /an et même pour la grosse majorité moins de 3000 km /an.

Quel est donc l'intérêt autre que financier pour les sociétés de contrôle technique qui ont de plus rédigé le rapport sur l'opportunité d'un CT des 2 roues demandés par le Conseil de l'EUROPE?? . On peut légitimement douter de l'honnêteté ou de l'impartialité de ce rapport rédigé par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui annonce 10 % d'accidents liés à un problème technique ..... alors que les rapports fournis par des organismes indépendants en liaison avec les chiffres des assurance annoncent seulement 0,5 % !!!!!

- TOUS les motards entretiennent rigoureusement leurs motos, il en va directement de notre sécurité et nous en sommes pleinement conscients. Vous pourriez nous consulter sur les efforts financiers conséquents que nous consacrons à entretenir nos motos et nos équipements motards.

- comparativement aux autres véhicules un 2 roues motorisé

==> pollue nettement moins car moins présent sur la route, d'une motorisation généralement inférieure aux autres véhicules plus lourds

==> permet de fluidifier le trafic routier et donc de diminuer l'impact pollution

- je constate une réelle inégalité de traitement entre usagers des 2 roues car ce contrôle technique ne va concerner que les 2 et 3 roues d'une cylindrée à partir de 125 cc alors que c'est l'énorme majorité des scooters et motocyclettes de cylindrées inférieures employés par des usagers qui ne détiennent de plus, aucun permis moto qui posent problème avec ces engins trop souvent trafiqués et peu entretenus.

Pour toute ces raisons je demande à l'Etat de revenir à sa position initiale de refuser le contrôle technique moto conforme aux exceptions accordées par l'Europe .

N° 969905 - Halte au racket et à la fausse sécurité routière

par :

19/07/2023 18:46

Les véritables motards sont soucieux de leur sécurité et sont attentifs à l'état de leur moto. Ce n'est pas en venant leur vider les poches que la sécurité sera améliorée. Il serait plus urgent de revoir les infrastructures dangereuses et l'état des routes déplorable. J'ai une confiance très limitée dans des contrôleurs qui ont des lunettes de soudeur sur auto. Alors quand sera t il sur nos 2 ou 3 roues si la culture moto n'est là que pour remplir le tiroir caisse.

N° 969906 - CT 125

par :

19/07/2023 18:47

les conducteurs sérieux sont très conscients des dangers et entretiennent déjà leurs 2 roues. et ceux qui ne le sont pas ne le seront pas plus avec cette obligation, c'est juste une nouvelle taxe, cdtl sociétaire mutuelle des motars roulant en scooter 125

N° 969907 - Contrôle technique

par :

19/07/2023 18:48

les conducteurs sérieux sont très conscients des dangers et entretiennent déjà leurs 2 roues. et ceux qui ne le sont pas ne le seront pas plus avec cette obligation, c'est juste une nouvelle taxe, cdtl sociétaire mutuelle des motars roulant en scooter 125

N° 969910 - Non au CT Moto

par :

19/07/2023 18:49

Faisant 12.000km par an, ma moto est contrôlé tout les 10mois, soit moins d'un an! Une visite tout les 10.000km (comme préconisé par le constructeur) est réalisée dans une concession agréée et les vérifications/contrôles/remplacements préconisés par le constructeur sont donc appliqués. Concernant le bruit, le contrôle sonore peut être facilement faussé en remettant avant le contrôle la chicane...

Selon le décret, "les contrôles sont réalisés sans démontage" => comme on nous l'apprend lors du permis de conduire moto...

Donc ce CT ne sert en rien à la sécurité du motard (alors que l'état des routes, oui!) mais juste pour enchérir les lobbyistes du CT comme [réseau de contrôle technique]...

N° 969911 - Pas juste

par :

19/07/2023 18:49

Totalement d'accord avec la [association de motard]

N° 969913 - Non au CT moto

par :

19/07/2023 18:51

Faisant 12.000km par an, ma moto est contrôlé tout les 10mois, soit moins d'un an! Une visite tout les 10.000km (comme préconisé par le constructeur) est réalisée dans une concession agréée et les vérifications/contrôles/remplacements préconisés par le constructeur sont donc appliqués.

Concernant le bruit, le contrôle sonore peut être facilement faussé en remettant avant le contrôle la chicane...

Selon le décret, "les contrôles sont réalisés sans démontage" => comme on nous l'apprend lors du permis de conduire moto...

Donc ce CT ne sert en rien à la sécurité du motard (alors que l'état des routes, oui!) mais juste pour enchérir les lobbyistes du CT comme [réseau de contrôle technique]...

N° 969915 - consultation CT 2/3 RM

par :

19/07/2023 18:52

Bonjour,

je suis motard depuis près de 50 ans et depuis ce temps j entretien par obligation et surtout par passion pour mes machines, à l' exception des révisions moteur, prévues par le constructeur ; le moindre manquement étant sans appel en 2 roues.

donc le CT je le fait moi même depuis cette date, il est de ce fait parfaitement inutile et couteux a moins qu' il y est d autres raisons ou intérêts quelconque !!!!

N° 969918 - consultation CT 2/3 RM

par :

19/07/2023 18:53

Bonjour,

je suis motard depuis près de 50 ans et depuis ce temps j entretien par obligation et surtout par passion pour mes machines, à l' exception des révisions moteur, prévues par le constructeur ; le moindre manquement étant sans appel en 2 roues.

donc le CT je le fait moi même depuis cette date, il est de ce fait parfaitement inutile et couteux a moins qu' il y est d autres raisons ou intérêts quelconque !!!!

N° 969925 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, et dérogeant temporairement aux articles R. 323-

par :

19/07/2023 18:59

Bonjour,

je suis motard depuis près de 50 ans et depuis ce temps j'entretien par obligation et surtout par passion pour mes machines, à l'exception des révisions moteur, prévues par le constructeur ; le moindre manquement étant sans appel en 2 roues.

donc le CT je le fait moi même depuis cette date, il est de ce fait parfaitement inutile et coûteux à moins qu'il y est d'autres raisons ou intérêts quelconque !!!!

N° 969931 - un contrôle technique utile ?

par :

19/07/2023 19:07

Contrairement à l'automobile, la pratique de la moto ne souffre pas de laxisme quand à l'état de son véhicule (organes de sécurité, de visibilité, d'ergonomie).

Si, à la marge, quelques usagers n'en sont pas convaincus, des campagnes de prévention bien orchestrées (sécurité routière / motocistes / constructeurs / asso d'usagers) doivent suffire à rectifier le tir.

Les défauts de maintenance n'interviennent qu'avec une très très faible fréquence dans la cause des sinistres de 2RM. Alors pourquoi imposer un CT dans ces conditions ?

Pourquoi ne pas mener des campagnes de prévention, les évaluer, et en tirer les conclusions sur la nécessité (ou pas) de l'instauration d'un CT moto?

N° 969933 - surcote financier colossal pour les entreprises et l'administration

par :

19/07/2023 19:10

quelle est la plus-value d'une telle mesure ?

la sécurité ? Alors que les vélos électriques et trottinettes sont promus dans tous les secteurs professionnels pour remplacer les voitures, sans obligation du port du casque en contrepartie.

l'écologie ? les forces de l'ordre ont déjà les moyens de pénaliser les contrevenants

aucun bénéfice ne ressortira d'une telle mesure, si ce n'est la création d'entreprises par des dirigeants déjà milliardaires, reversant une partie de leurs bénéfices à certains partis politiques et une population encore plus taxée

vous voulez de la sécurité routière et de l'écologie : imposez le transport de fret par train, limitez les trajets des camions à des parcours courts et rendez les billets de train accessibles

N° 969934 - surcote financier colossal pour les entreprises et l'administration

par :

19/07/2023 19:11

quelle est la plus-value d'une telle mesure ?

la sécurité ? Alors que les vélos électriques et trottinettes sont promus dans tous les secteurs professionnels pour remplacer les voitures, sans obligation du port du casque en contrepartie.

l'écologie ? les forces de l'ordre ont déjà les moyens de pénaliser les contrevenants

aucun bénéficiaire ne ressortira d'une telle mesure, si ce n'est la création d'entreprises par des dirigeants déjà milliardaires, reversant une partie de leurs bénéfices à certains partis politiques et une population encore plus taxée

vous voulez de la sécurité routière et de l'écologie : imposez le transport de fret par train, limitez les trajets des camions à des parcours courts et rendez les billets de train accessibles

N° 969935 - Contraire aux objectifs avoués

par :

19/07/2023 19:12

La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports. Le contrôle technique ne changera rien à ce niveau.

Par contre, il va totalement bouleverser le marché de l'occasion, envoyant à la casse des engins en bon état ou pouvant être sauvés de la destruction.

La véritable écologie consiste à faire réparer et perdurer ce que l'on possède déjà!

Ne pas acheter du neuf tous les 5 ans, pour ceux qui en ont les moyens, sera plus bénéfique pour le bilan "carbone" de notre pays.

Les 2 RM anciens ont déjà amorti le CO<sub>2</sub>, émis lors de leur fabrication.

Les constructeurs français de 2 roues motorisés n'existent plus (manque de soutien de l'état) ; chaque achat d'un nouveau véhicule aggrave le déficit de la balance commerciale.

Un peu de réflexion, plus un véhicule dure dans le temps, moins son bilan écologique est désastreux. ( Pas d'extraction de matériaux, pas d'émission de substances polluantes lors de la fabrication, pas de transport par "super"cargo venant de l'autre côté de la planète... Ce qui est le cas de chaque bien neuf )

Favoriser les 2RM d'occasion plutôt que de casser le marché par un projet sans fondement, ni justification.

Ce projet de CTP n'apportera aucun gain pour la sécurité routière, pour le climat; au niveau économique non plus. Il aggravera les difficultés de vos concitoyens, qui se serrent déjà la ceinture pour survivre, et surnager dans le marasme actuel.

Toute loi non justifiée est incompréhensible et contournée d'une manière ou une autre.

"Law is made to be broken"

N° 969946 - Pourquoi un contrôle technique des motos ?

par :

19/07/2023 19:21

Ce projet me paraît juste aberrant pour plusieurs raisons :

On pourrait penser que ce projet a pour objectif de réduire le nombre de tués sur la route, mais le contrôle technique des voitures instauré en 1992, n'a eu aucun effet. Seuls la pédagogie, la limitation de vitesse et les radars ont un impact.

Le nombre d'accidents en moto dus à une défaillance technique est ultra faible. Quel motard prendrait le risque de rouler avec des freins, des pneus mal gonflés ou des amortisseurs défaillants ? Je n'en connais aucun car s'est beaucoup trop risqué.

Je roule en moto depuis quarante ans et comme tous les motards, ma moto passe chez le concessionnaire en révision entre 5000 et 8000 km où il contrôle tous les organes de sécurité.

En moyenne, les motards roulent 5000 km par an. Pourquoi des contrôles aussi rapprochés ?

Sur les dix dernières années, le nombre de motos a beaucoup augmenté. Dans le même temps, le nombre de tués a beaucoup baissé.

Voilà encore une nouvelle règle. Une nouvelle contrainte comme si en France nous n'en avons pas assez. Moins de liberté pour enrichir des sociétés comme [réseau de contrôle technique] qui sont d'ailleurs en partie à l'initiative de ce projet. Je trouve dommage que nos élus et dirigeants se fassent avoir aussi facilement.

N° 969948 - Inutile

par :

19/07/2023 19:26

Bonjour.

Ce contrôle soi-disant technique ne fera que contrôler ce que font les motards avant chaque départ. C'est une partie de l'examen au permis de conduire. Donc chaque motard sait ce qu'il doit contrôler et comment le faire.

Pour le bruit, des lois existent et doivent être appliquées. Ce sont les contrôles routiers par les forces de l'ordre qui en viendront à bout, pas le contrôle technique, car il suffit de remplacer l'échappement non homologué le temps du passage chez le contrôleur.

De plus, sur une moto, tous les éléments de sécurité sont visibles sans démontage. Un motard sent tout de suite quand quelque chose ne va pas et ne mettra pas sa vie en danger. Le kilométrage parcouru annuellement est aussi très faible par rapport à une voiture et les motos sont révisées tous les ans majoritairement au printemps.

A part racketter par une taxe supplémentaire, aucun intérêt sécuritaire ne justifie un contrôle technique.

Mes motos ont plus de 30 ans et sont entretenues tous les ans au minimum.

Cordialement.

N° 969949 - Vais-je devoir mettre ma vieille moto à la casse ? Un déchirement . Et pourquoi ?

par :

19/07/2023 19:26

Possédant une BMW 1150 GS de 2022, vous imaginez mon inquiétude avant de l'emmener à un CT. Alors que le poids des années ne pèse pas sur elle, bichonnée et suivie régulièrement par un garage spécialisé. Que jamais, elle ne fréquente les ZFE: qu'y ferait-elle, avec son embonpoint de routière ? Et qu'après tout, dans l'absolu, elle est mue par un petit moteur, au regard de certains quatre roues en Crit'Air 1 : rageant et sans respect pour son âge. Le CT sera son abattoir, victime de la règle aveugle. Mais, vous décideurs, soyez sans crainte, je saurai lui expliquer. Bien à vous

N° 969958 - Réaction face au decret

par :

19/07/2023 19:34

Bonjour,

Ma première réaction en tant que motard est pourquoi .

En effet à la différence d un conducteur 4 roues , le conducteur 2 roues connaît le risque d un mauvais entretien de son véhicule,... la chute et au pire la mort . Je ne connais pas de motard négligent.

J ai peur du nombre de point de contrôle, j ai peur que vous normalisiez l ensemble du monde moto , j ai peur que si ce décret passe avec trop de rigidité , vous fassiez fermer des concessionnaires avec tout le marché lié à la customisation moto.

Pour terminer sur une note d humour ... avez vous déjà vu une course de moto électrique,( a terme c est ce que souhaite voir arriver les organisations écologiques ) et bien ... si une moto ne fait pas un minimum de bruit sur la route vous êtes en danger .je m imagine déjà en train de crier derrière une voiture pour signaler ma présence .&#128514;.

Je vous demande donc un maximum d indulgence quant à ce décret , afin que le monde de la moto reste synonyme de plaisir routier .

Cordialement

N° 969960 - Contrôle technique 2 ou 3 roues à moteur

par :

19/07/2023 19:36

Je souhaite participer au mecontentement des motards et revendiquer mon soutien au refus de ce projets d arrêter relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues à moteur

N° 969969 - Contrôle technique motos anciennes

par :

19/07/2023 19:42

je suis collectionneur de nombreuses motos anciennes

Je les fais rouler chacune UNE FOIS PAR ANS, quelques dizaines de km comme indiqué par les enquêtes de la FFVE

Faudra t'il payer X x 60€ tous les 3 ans pour aussi peu d'utilisation ?

Toutes mes motos sont conformes à l'origine :

- Certaines moto sont complexes à démarrer et nécessitent un cérémonial et même de pédaler sur route

- Certaines à lubrification à huile perdue présentent des pertes d'huile NORMALES

- Certaines sont très bruyantes

- Certaines n'ont pas d'éclairage

- Certaines ont très peu de frein, juste un seul

- Certaines n'ont pas de suspension

- .....

Il faut bien comprendre qu'en moto la moindre défaillance se paye cash aussi les motos sont bien mieux entretenues que les autos.

Quelle solutions sont envisagées pour ce patrimoine que nous cherchons à conserver et utiliser ?

N° 969974 - Hors-sujet

par :

19/07/2023 19:46

J' effectue déjà les contrôles de sécurité que j'ai appris au permis.

Contrôler ma moto est un jeu d'enfant, les éléments de sécurité sont visibles et accessibles au premier coup d'oeil.

Pourquoi devrais-je me déplacer et payer quelqu'un pour faire ce que j'ai déjà fait ?  
Je connais les particularités de ma moto mieux que quiconque! Je ne suis pas débile et ne vais pas risquer ma peau, si ma moto n'est pas en état de rouler.

Vous ne devez pas connaître de motards pour pondre un tel projet de loi. Revoyez vos fréquentations et je suis sûr que votre avis évoluera.

N'y-a-t'il pas de motards parmi le gouvernement ou les hauts fonctionnaires ? Questionnez-les !

Ne pensez pas savoir ce qui est bon pour les autres !! Vous n'avez pas la science infuse, un peu de modestie, que diable!

N° 969977 - Contrôle technique des 2 roues et 3 roues motorisés

par :

19/07/2023 19:50

D'emblée, je voudrais faire remarquer aux technocrates de la sécurité routière, que les statistiques prouvent au moins une chose ; l'accidentologie des 2 roues n'est pas due à un défaut technique dans 98% des cas, mais à un comportement inadapté, notamment chez les conducteurs de trottinettes électriques et autres engins, carrément lâchés dans la nature et le trafic routier sans la moindre formation préalable. C'est simplement scandaleux et meurtrier.

Il ne faut pas confondre un motard, un vrai, qui est détenteur du permis grosse cylindrée, avec ces gens autorisés à circuler sur la voie publique sans la moindre notion du code de la route et même souvent trop jeunes pour appréhender le moindre principe de danger.

Faire un amalgame approximatif entre les utilisateurs de motos de grosse cylindrée, détenteurs du permis le plus difficile à obtenir après celui de pilote d'avions, et l'accidentologie urbaine des cyclomoteurs et trottinettes et vélos électriques ou non, n'est qu'une escroquerie étatique, ni plus ni moins.

J'insiste sur la formation des adolescents aux dangers de la route partagée, l'immatriculation obligatoire de leur véhicule quel qu'il soit, et l'ouverture d'un fichier national des délinquants de la route.

J'ai 64 ans, je roule en BMW 1100RT et je n'ai jamais eut de problème en terme de sécurité routière. Il s'agit de s'attaquer aux vrais problèmes de sécurité routière, pas de faire plaisir à quelques hobbies de constructeurs de 4 roues ou à quelques extrémistes adeptes d'une sécurité routière à 100 %, légitimement, parce qu'ils ont perdu un être cher, comme moi, et c'est con.

On doit améliorer sans cesse, après le risque zéro n'existe pas, sauf à interdire le trafic routier purement et simplement.

C'est clair.

N° 969990 - CT pour motocyclettes

par :

19/07/2023 20:05

Incroyable de faire passer un CT aux motos de grosses cylindrées. Il faut que le gouvernement que nous avons élu sache que tous les problèmes relatifs aux 2 roues concernent les très petites cylindrées, scooter etc. Un motard digne sait entretenir sa machine et ne fait pas les bêtises des scooters. De plus qui ira dans les "quartiers" chercher les jeunes à scooters. Ouvrez les yeux, laissez les motards entretenir leurs machines ce ne sont pas des inconscients au prix que cela coûte.

Merci

Attaquez vous aux vrais problèmes: Jeunes dans les quartiers, scooter volés, trafiqués sans plaques, sans assurances, voyez les infos à la télévision, et laissez les gens responsables entretenir leur machines à plus de 10 000 euros.



N° 969991 - Inefficace - encore une pompe à pognon

par :

19/07/2023 20:05

J'aurais apprécié que au delà des principes « idéologiques » on s'attache à l'efficacité attendue de cette mesure, et aux coûts qu'elle va générer pour les motards, de manière à

1) assurer que c'est la mesure la plus efficace pour diminuer le taux d'accidents des deux roues (bon courage...)

2) permettre un réel contrôle de l'efficacité a posteriori - ceci imposant de définir les critères correspondants avant l'application du décret - avec une annulation du décret s'il se révèle inefficace

Faute de quoi je considère encore une fois que l'idéologie et la démagogie prennent le pas sur le pragmatisme et l'efficacité

N° 969993 - Inefficace - encore une pompe à pognon

par :

19/07/2023 20:07

J'aurais apprécié que au delà des principes « idéologiques » on s'attache à l'efficacité attendue de cette mesure, et aux coûts qu'elle va générer pour les motards, de manière à

1) assurer que c'est la mesure la plus efficace pour diminuer le taux d'accidents des deux roues (bon courage...)

2) permettre un réel contrôle de l'efficacité a posteriori - ceci imposant de définir les critères correspondants avant l'application du décret - avec une annulation du décret s'il se révèle inefficace

Faute de quoi je considère encore une fois que l'idéologie et la démagogie prennent le pas sur le pragmatisme et l'efficacité

N° 970019 - Aucun intérêt au niveau sécurité mais un conflit d'intérêt surtout.

par :

19/07/2023 20:26

Apparemment certaines personnes aiment bien aider les copains à faire plus de profits sous couvert de sécurité sans vraiment s'en soucier. La sécurité ça serait plus de baisser les taxes et de proposer des aides pour l'achat d'équipement de sécurité. On voit bien que ces personnes n'ont aucune connaissance du deux roues. Le deux roues est pratiqué par des passionnés qui contrôlent leur machine régulièrement pour avoir un fonctionnement optimal et ne pas jouer avec sa vie en ayant des freins usés, des pneus dégradés etc. On voit bien qu'ils connaissent rien dans les catégories de deux roues comme les motos d'enduro et de trial qui sont déjà soumises à des contrôles (sonomètre, etc) avant les courses. Ces catégories ne vont que occasionnellement sur route et certains organes comme les clignotants et grandes plaques d'immatriculations ne sont pas admis en course pour raisons de sécurité. Encore un décret qui va juste servir à faire de l'argent sur le dos du citoyen.

N° 970022 - Refus d'instaurer le contrôle technique moto

par :

19/07/2023 20:30

Bonjour, je vous écris pour faire part de mon refus à l'instauration du contrôle technique pour les motos. Le ct pour les motos est aujourd'hui juste une histoire de lobbying malheureusement comme beaucoup d'autre chose dans ce bas monde. On a très bien vécu jusqu'à maintenant sans. Ce n'est pas parce qu'il y a en a dans les autres pays d'Europe que ça a fait baisser le nombre d'accident. Il existe des alternatives mais ça ne fait gagner de l'argent à personne, bien au contraire. Pour ce qui

est de la pollution ( 0,5% ) , les deux roues ne représente quasi rien comparé au park automobile et transport en général . Si dans une grande agglomération on remplaçait les deux roues par des voitures cela deviendrait incirculable . De plus imposer un ct pour les motos de plus de 30 ans est inutile . Les propriétaires de ces machines ne les sortent que occasionnellement et sont tous des passionnés . Pour ce qui concerne le bruit , en moto il faut en faire un peu plus que l'origine si on veut se faire " voir " sur la route . Et surtout avant de mettre la faute sur l'état des motos dès qu'il y a un accident , faite un controle déjà l'état des routes en France , et sans meme parler des ralentisseurs qui sont en plus pour une grosse partie non conforme . Donc je le redit le controle technique moto on en veut PAS !!!

N° 970027 - Encore une...!!!

par :

19/07/2023 20:33

Encore une Nouvelle taxe déguisée qui va remplir les poches des copains de Macron !!! Et qui, bien entendu, n'a rien à voir avec la sécurité. Ces enfoirés tapent sur les vaches à lait que nous sommes. Pendant ce temps, les mêmes gavent les gros industriels sans contrepartie!!! Au fait, ce n'est pas eux qui produisent 70% de la pollution ?

N° 970040 - contrôle technique

par :

19/07/2023 20:43

LE CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO

Le Contrôle Technique moto est une opération de sécurité qui est réalisée à chaque utilisation par le propriétaire conformément sa formation à la conduite.

Des opérations de contrôle sont menées par les ateliers professionnels lors des différentes interventions sur le véhicule ou sur simple demande lorsque l'utilisateur a un doute. Hormis sa responsabilité, il y va de la réputation de l'établissement et de son avenir financier.

A titre personnel, ma moto suit un programme d'entretien chez le fabricant qui implique une journée par an à l'atelier. A cela s'ajoute, au même rythme, le remplacement des pneumatiques chez un autre professionnel. Un contrôle supplémentaire n'apporterait rien de plus en terme de sécurité.

Le contrôleur d'un organisme de contrôle technique, sans aucune compétence ni qualification dans le domaine du deux roues motorisé ne pourra jamais être à la hauteur de la mission. En effet, pour atteindre cet objectif, il devrait connaître l'ensemble des technologies spécifiques à chaque modèle de moto.

La mise en œuvre des vérifications devra correspondre à chaque modèle de moto ou scooter et engager la responsabilité du prestataire concernant les éventuels dommages liés à une opération inappropriée. Il ne s'agit pas simplement d'une chute d'une moto lors d'une manœuvre effectuée par le personnel, mais bien des éléments majeurs du véhicule.

Par exemple, tester une suspension dite « active » utilisant des technologies de pointes de la même manière que pour un simple combiné amortisseur détruirait ce matériel. Le coût des réparations s'élèverait alors à plusieurs milliers d'euros. De plus cette erreur pourrait coûter la vie à celui qui repartirait sans avoir pu constater les dégâts.

Les rapports fournis par les organismes démontrent bien que le problème sécurité en moto vient essentiellement de l'environnement.

L'état des routes est tellement dégradé que nous devrions bientôt tous circuler en 4x4. Quid de l'écologie !

La multiplication des dos d'ânes dangereux, des coussins Berlinois en plastique extrêmement glissants et non entretenus (éléments manquants, perforés), des plaques d'égouts enfoncées à 10 cm sous le revêtement, les nids de poule sont autant de voies d'améliorations pour faire réduire l'accidentologie. Ici, c'est le CONTRÔLE TECHNIQUE des routes Françaises qu'il faut créer.

Aujourd'hui, les motards sont les bons élèves de la sécurité routière, avec une forte augmentation du parc roulant, le nombre d'accidents a baissé de 19 %. Faire en sorte de supprimer le téléphone au volant pourrait encore améliorer ce résultat.

Les deux roues participent à fluidifier la circulation et à réduire la pollution. Le faible encombrement et le poids réduit permettent une consommation raisonnée de l'ordre de 4 à 5 l au 100KM. Comparativement, ma voiture consomme le double et mes temps de trajets sont multipliés par 3 aux heures de pointe.

Si le contrôle technique devait être mis en place, il devrait être confié aux associations motocyclistes comme la FFM, les assurances spécialisées deux roues ou la [association de motard].

Il pourrait être envisagé que le passage chez un professionnel pratiquant tous les contrôles avant la restitution du véhicule soit considéré comme la validation dudit contrôle technique.

Pour conclure, je dirais que ce contrôle technique n'est en rien une voie à suivre pour améliorer la sécurité routière. Les résultats de nos voisins européens le démontrent.

Je suis membre d'une association de formation post permis moto. Cette méthode apporte des résultats.

Soutenir les associations qui œuvrent dans ce sens, les actions menées par les gendarmes pour accompagner les motards voici ce dont la sécurité routière a besoin.

Nul besoin d'un contrôle basé sur les rapports du seul bénéficiaire financier de cette opération.

Il est étonnant que l'on ne se soucie pas du bien fondé d'un rapport écrit par celui qui en retire des dividendes conséquents et qui soutient financièrement les associations exclusivement parisiennes, qui souhaitent se débarrasser des deux roues motorisés pour obtenir ce contrôle.

N° 970047 - Contrôle technique des 2/3 roues

par :

19/07/2023 20:50

Vu le peu d'impact du pourcentage d'accident impliquant un mauvais état des 2 roues (entre 0,3 et 0,5 %) le contrôle technique ne sera d'aucune utilité par rapport à la sécurité. La mise en place sera coûteuse et complexe. Le nombre de centres adaptés sera sûrement moindre que pour les voitures, cela obligera les motards à faire de grandes distances pour s'y rendre (bilan carbone nul)

N° 970048 -

par :

19/07/2023 20:50

Je me demande quel élément « manquant » me serait le + préjudiciable sur ma moto : manque de béquille ? D'essuie-glace ? Freins défectueux ? Manque de selle ? Heureusement que je suis assez consciente que rouler en moto est dangereux et que c'est pour cette raison que ce contrôle va seulement me coûter de l'argent... quel motard roule avec 1 moto en mauvais état ?

N° 970057 - LE CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO

par :

19/07/2023 20:55

Le Contrôle Technique moto est une opération de sécurité qui est réalisée à chaque utilisation par le propriétaire conformément sa formation à la conduite.

Des opérations de contrôle sont menées par les ateliers professionnels lors des différentes interventions sur le véhicule ou sur simple demande lorsque l'utilisateur a un doute. Hormis sa responsabilité, il y va de la réputation de l'établissement et de son avenir financier.

A titre personnel, ma moto suit un programme d'entretien chez le fabricant qui implique une journée par an à l'atelier. A cela s'ajoute, au même rythme, le remplacement des pneumatiques chez un autre professionnel. Un contrôle supplémentaire n'apporterait rien de plus en terme de sécurité.

Le contrôleur d'un organisme de contrôle technique, sans aucune compétence ni qualification dans le domaine du deux roues motorisé ne pourra jamais être à la hauteur de la mission. En effet, pour atteindre cet objectif, il devrait connaître l'ensemble des technologies spécifiques à chaque modèle de moto.

La mise en œuvre des vérifications devra correspondre à chaque modèle de moto ou scooter et engager la responsabilité du prestataire concernant les éventuels dommages liés à une opération inappropriée. Il ne s'agit pas simplement d'une chute d'une moto lors d'une manœuvre effectuée par le personnel, mais bien des éléments majeurs du véhicule.

Par exemple, tester une suspension dite « active » utilisant des technologies de pointes de la même manière que pour un simple combiné amortisseur détruirait ce matériel. Le coût des réparations s'élèverait alors à plusieurs milliers d'euros. De plus cette erreur pourrait coûter la vie à celui qui repartirait sans avoir pu constater les dégâts.

Les rapports fournis par les organismes démontrent bien que le problème sécurité en moto vient essentiellement de l'environnement.

L'état des routes est tellement dégradé que nous devrions bientôt tous circuler en 4x4. Quid de l'écologie !

La multiplication des dos d'ânes dangereux, des coussins Berlinois en plastique extrêmement glissants et non entretenus (éléments manquants, perforés), des plaques d'égouts enfoncées à 10 cm sous le revêtement, les nids de poule sont autant de voies d'améliorations pour faire réduire l'accidentologie. Ici, c'est le CONTRÔLE TECHNIQUE des routes Françaises qu'il faut créer.

Aujourd'hui, les motards sont les bons élèves de la sécurité routière, avec une forte augmentation du parc roulant, le nombre d'accidents a baissé de 19 %. Faire en sorte de supprimer le téléphone au volant pourrait encore améliorer ce résultat.

Les deux roues participent à fluidifier la circulation et à réduire la pollution. Le faible encombrement et le poids réduit permettent une consommation raisonnée de l'ordre de 4 à 5 l au 100KM.

Comparativement, ma voiture consomme le double et mes temps de trajets sont multipliés par 3 aux heures de pointe.

Si le contrôle technique devait être mis en place, il devrait être confié aux associations motocyclistes comme la FFM, les assurances spécialisées deux roues ou la [association de motard].

Il pourrait être envisagé que le passage chez un professionnel pratiquant tous les contrôles avant la restitution du véhicule soit considéré comme la validation dudit contrôle technique.

Pour conclure, je dirais que ce contrôle technique n'est en rien une voie à suivre pour améliorer la sécurité routière. Les résultats de nos voisins européens le démontrent.

Je suis membre d'une association de formation post permis moto. Cette méthode apporte des résultats.

Soutenir les associations qui œuvrent dans ce sens, les actions menées par les gendarmes pour accompagner les motards voici ce dont la sécurité routière a besoin.

Nul besoin d'un contrôle basé sur les rapports du seul bénéficiaire financier de cette opération. Il est étonnant que l'on ne se soucie pas du bien fondé d'un rapport écrit par celui qui en retire des dividendes conséquents et qui soutient financièrement les associations exclusivement parisiennes, qui souhaitent se débarrasser des deux roues motorisés pour obtenir ce contrôle.

N° 970080 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

19/07/2023 21:09

Je suis totalement contre la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

C'est encore une atteinte à nos libertés.

N° 970089 - contrôle deux roues motorisés

par :

19/07/2023 21:19

le contrôle est normal pour ces véhicules comme ils roulent sur la route comme les voitures  
Pour les motos c'est le motard qui doit déplacer la moto dans le centre avec le contrôleur  
cordialement

N° 970093 - un CT deux roues pourquoi faire ?

par :

19/07/2023 21:25

Les motos vont continuer à aller dans les grandes villes et sont moins sujettes aux embouteillages. L'association [association] n'en retirera aucun bénéfice. Les scooteurs délabrés et bruyants continueront de rouler en infraction certes mais rouleront quand même l'association [association] n'aura rien gagné. mettez des contrôles routiers au bon niveau et prenez l'argent des radars pour améliorer la sécurité routière.  
à bon entendeur....

N° 970094 - véhicule cat L

par :

19/07/2023 21:25

tous les véhicules L doivent passer au contrôle surtout les moins de 50 cm<sup>3</sup> L1 mais plus tôt 3 ans car à cinq ans ils sont très abîmés et aussi les anciennes voiturettes.

N° 970111 - Absurdité d'une mesure encore discriminatrice à des fins financières

par :

19/07/2023 21:42

Le contrôle technique moto ne paraît pas réaliste pour identifier les

causes éventuelles de non sécurité, et pas réaliste non plus en terme d'équilibre économique pour la société.

Je refuse que les personnes qui représentent les citoyens (pouvoirs publics, représentants politiques) se plient à des lobby fassent échos à des minorités sectaires et non concernées.

La consultation devrait s'appuyer en particulier sur les personnes concernées, les motards. Ils devraient être écoutés.

Roulant en moto depuis 35 ans, accompagné d'une tribu partageant la même passion, Je tiens juste à rappeler à nos politiques bien loin de ce milieu du deux roues, que notre seul carrosserie reste notre intégrité physique, c'est une réalité qui fait échos tout de suite avec une prise de conscience immédiate sur la sécurité, de ce fait, il n'est nullement utile de nous appliquer une contrainte financière de plus, nos machines qui restent aussi une passion, sont entretenues sans qu'il y ait besoin d'une supervision des instances, il en va de notre vie, nous sommes des citoyens responsables, la philosophie de vie d'un motard est bien différente d'un automobiliste

N° 970115 - Absurdité d'une mesure encore discriminatrice à des fins financières

par :

19/07/2023 21:43

Le contrôle technique moto ne paraît pas réaliste pour identifier les causes éventuelles de non sécurité, et pas réaliste non plus en terme d'équilibre économique pour la société.

Je refuse que les personnes qui représentent les citoyens (pouvoirs publics, représentants politiques) se plient à des lobby fassent échos à des minorités sectaires et non concernées.

La consultation devrait s'appuyer en particulier sur les personnes concernées, les motards. Ils devraient être écoutés.

Roulant en moto depuis 35 ans, accompagné d'une tribu partageant la même passion, Je tiens juste à rappeler à nos politiques bien loin de ce milieu du deux roues, que notre seul carrosserie reste notre intégrité physique, c'est une réalité qui fait échos tout de suite avec une prise de conscience immédiate sur la sécurité, de ce fait, il n'est nullement utile de nous appliquer une contrainte financière de plus, nos machines qui restent aussi une passion, sont entretenues sans qu'il y ait besoin d'une supervision des instances, il en va de notre vie, nous sommes des citoyens responsables, la philosophie de vie d'un motard est bien différente d'un automobiliste

N° 970123 - Collectionneur de cyclomoteur NON AU CONTROLE TECHNIQUE

par :

19/07/2023 21:46

Bonjour

Je suis collectionneur de cyclomoteurs et moto anciennes environ 200 véhicules.

Je fais rouler régulièrement mes véhicules, ça permet de les entretenir et de faire vivre notre patrimoine.

Le coût même minime d'un contrôle technique ne me permettra plus de faire vivre cette collection. De plus je ne comprends pas comment la mise en place d'un contrôle technique est possible sur des cyclomoteurs des années 1950 dépourvu d'embrayage, équipé d'un éclairage minime et de frein aussi limité que la puissance de leur moteur.

Parmi mes motos, j'ai une Motobécane MB1 de 1924, quel type de contrôle comptez vous mettre en place pour ce modèle ? Sachant que l'échappement est quasiment libre, que l'éclairage (en option) est symbolique tous comme les freins dont même le frein avant était en option.

Concernant les mesures de vitesse sur les cyclomoteurs, elles seront réalisées avec le même équipement que celui de la gendarmerie, c'est-à-dire de simple rouleau non freiné qui indique une

vitesse bien supérieure à la vitesse réellement atteinte par le véhicule. Il faut savoir en plus qu'un grand nombre de cyclomoteur d'origine (non débridé) dépasse les 45 km/h réglementaire. Pour les mesures sonores, elles vont être réalisées dans des lieux clos qui font caisse de résonance, ce qui va fausser les valeurs (à la hausse). Et qu'en plus les normes établies par les constructeurs sont faites avec des types de mesure différents en fonction des pays d'origine de ces constructeurs. Les cyclomoteurs n'étant pas immatriculés à l'origine, ceux-ci le sont depuis 2011 pour les véhicules d'occasion (ancien), les dates de mise en circulation indiquées sur les cartes grises ne sont pas les bonnes.

En effet un grand nombre de cyclomoteurs ont comme date de mise en circulation, la date d'élaboration de la carte grise. Seulement les normes d'origine du véhicule n'ont rien à voir avec celle de la date indiquée sur la carte grise. Avec la norme de quel année, le contrôleur technique se basera-t-il pour faire son travail.

Je souhaiterais connaître quelles mesures seront prises concernant les trottinettes électriques qui devraient être considérées comme des cyclomoteurs.

Celle-ci étant bien plus dangereuse et provoquant bien plus d'accidents et d'accidents mortels.

La mise en place du contrôle technique ne changera en rien le comportement des délinquants qui font des rodéos sauvages puisqu'ils utilisent généralement des véhicules volés.

Merci

D'avoir pris le temps de lire ce courrier.

Cordialement

N° 970124 - Absurdité d'une mesure encore discriminatoire à des fins financières  
par :

19/07/2023 21:46

Le contrôle technique moto ne paraît pas réaliste pour identifier les causes éventuelles de non-sécurité, et pas réaliste non plus en termes d'équilibre économique pour la société.

Je refuse que les personnes qui représentent les citoyens (pouvoirs publics, représentants politiques) se plient à des lobbies et fassent écho à des minorités sectaires et non concernées.

La consultation devrait s'appuyer en particulier sur les personnes concernées, les motards. Ils devraient être écoutés.

Roulant en moto depuis 35 ans, accompagné d'une tribu partageant la même passion, je tiens juste à rappeler à nos politiques bien loin de ce milieu du deux-roues, que notre seule carrosserie reste notre intégrité physique, c'est une réalité qui fait écho tout de suite avec une prise de conscience immédiate sur la sécurité, de ce fait, il n'est nullement utile de nous appliquer une contrainte financière de plus, nos machines qui restent aussi une passion, sont entretenues sans qu'il y ait besoin d'une supervision des instances, il en va de notre vie, nous sommes des citoyens responsables, la philosophie de vie d'un motard est bien différente d'un automobiliste;

N° 970125 - Projet contrôle Technique deux roues

par :

19/07/2023 21:47

Mise en place d'un contrôle technique moto :

Oui d'un point de vue sécurité et égalité.

Oui s'il est réellement adapté au contexte du « monde de la moto » !

Le milieu motard est un monde de passionnés, pas de comparaison possible avec l'automobile qui est utilisée majoritairement dans un but utilitaire.

Cela induit un rapport fusionnel avec sa monture : l'entretien, la propreté et l'esthétique sont les priorités du motard.

Encore plus passionnés, les propriétaires de motos anciennes :

Dénicher la machine qui nous a fait rêver dans notre jeunesse, la restaurer, rechercher les pièces, et enfin pouvoir rouler avec.

Derrière ce laborieux travail, qui pourrait penser que la machine va être négligée !

Que va-t-il advenir de tous les « petits » collectionneurs non fortunés qui disposent de 5, 10 voire 15 machines ?

Comment supporter les frais des tous ces contrôles ?

D'autres passionnés s'adonnent au « tuning », modification du véhicule dans un but esthétique.

Qui pourrait penser qu'après avoir dépenser quelques milliers d'euros,

cette même personne va négliger la sécurité de sa moto au risque de tout perdre !

Soit à mon avis :

1. Pour les motos de moins de 30 ans, contrôle de tous les points relatifs à la sécurité et à l'environnement :

- Roues, Pneus, freins, Eclairage, Signalisation, Pollution...
- Possibilité d'apporter des modifications esthétiques et techniques dans le respect des normes de sécurité.

2. Pour les motos de plus de 30 ans, laissez les tranquilles :

- Le contrôle pollution n'est plus en adéquation avec Euro 4, 5, 6...
- Comment supporter les frais lorsque l'on dispose d'une flotte de motos
- Les propriétaires sont des vrais passionnés qui ne vont pas négliger la sécurité

Merci d'avance de réfléchir à l'intérêt de tous pour mettre en place un projet en bonne logique.

N° 970128 - Réserve sur le projet de loi

par :

19/07/2023 21:48

Bonjour, je me questionne sur plusieurs points concernant le CT deux roues :

Quel est le lien entre accident et CT 2RM si on se réfère aux études indépendantes et les 0,03 % d'accidents liés à une défaillance du 2RM?

Comment vont être réalisés les mesures pollution au bon régime moteur sans endommager les 2RM en statique (refroidissement par air et huile) notamment, ou encore les tests de freinage ?

Qui va réussir à démarrer les anciennes 2RM qui démarre uniquement au kick starter ? ( pas de démarreur électrique)

Pour quelles raisons la réglementation ne s'interroge pas sur la sécurité passive pour protéger les usagers ? Gilets airbag, plaque dorsale, verbalisation des usagers en short, chemise et sans gants ?

Pour quelle raison trouvons nous autant de route en mauvais état ?

Je suis donc défavorable au contrôle technique 2RM.

Cordialement

N° 970135 - CT ?

par :

19/07/2023 21:52

Ce que fera le contrôle technique :

-Double usage avec les vérifications de sécurité qu'on apprend lors du passage du permis moto

-S'assurer que le véhicule est conforme en terme de sécurité à un instant T

-Prélever un budget supplémentaire régulier



-Mettre à égalité en terme de CT les automobilistes et motards (et les autres usagers ?)

Ce que ne fera pas le CT :

- Empêcher l'utilisateur de remettre à l'état conforme pour le CT, puis de trafiquer après l'avoir passé (c'est plus facile avec un deux roues et les utilisateurs plus enclin à le faire que ceux qui ont des automobiles). C'est être déconnecté que de ne pas en tenir compte.
- Veiller à ce que chaque utilisateur s'assure que les points de vérifications qu'il a appris lors du passage du permis de conduire soient contrôlés avant utilisation du 2 roues
- Corriger les infrastructures dangereuses pour les 2 roues motorisées ou pas
- Rendre la civilité entre automobilistes, motards et autres usagers

En résumé, on se demande si les motivations de la mise en place d'un CT pour les autres usagers que ceux actuellement soumis ne sont pas autres que sécuritaires et environnementales, compte tenu de ce qui vient d'être dit !

N° 970139 - Inefficacité totale

par :

19/07/2023 21:57

Bonjour,

Ce contrôle n'apportera aucune plus value en matière de sécurité routière :

- car les données d'études d'accidentologie démontrant la nécessité de ce contrôle ne sont pas vérifiables et ont été établies par les enseignes de contrôle technique elles-mêmes.
- car les fonctions mécaniques nécessaires à la tenue de route, amortisseurs et fonctionnement des freins ne sont pas contrôlés en dynamique.
- Car la critique générale contre le bruit que peuvent émettre certaines motos est déjà verbalisable par l'article R318-3 du code de la route et peu appliqué par les forces de l'ordre.
- car son coût d'une cinquantaine d'euros (59,99) est exorbitant au vu du peu de temps nécessaire à effectuer ce contrôle dans des locaux déjà rentabilisés. Mon calcul estimatoire me ramène à un taux horaire d'au moins 300 euros de l'heure. Bien plus que le salaire d'une infirmière.

Ce décret n'a pas d'intérêt sécuritaire et n'enrichira que les enseignes de contrôle technique lobbyistes.

Cordialement.

N° 970153 - Non

par :

19/07/2023 22:08

Contrôle technique imposé sur l'interprétation d'un texte européen, par des associations clairement extrémistes (cf leur nom !), texte ne faisant nullement référence à un Contrôle technique mais à des mesures visant à baisser la mortalité des 2 roues, ce que le contrôle technique n'apportera pas ! Propositions apportées par les usagers eux-mêmes de par les associations d'usagers qui les représentent. 0,3% des accidents dus à une défaillance technique, combien suite à une infrastructure routière dangereuse ? Ou un manque de formation des usagers de la route, toutes catégories confondues. A quand un équipement complet obligatoire ? Casque et gants suffisent ? Vraiment ? ! Je peux conduire en slip et en tong, je serais en sécurité car mon véhicule aura passé un CT et il ne pourra rien m'arriver. Chaussures, pantalon et blouson obligatoires !!! C'est pourtant simple à mettre en place ! Si la sécurité est le principal enjeu, pourquoi ne pas faciliter l'accès à ces équipements, de première nécessité en matière de sécurité, en réduisant leur prix parfois prohibitif (tva sur la sécurité, tout doit être rentable, même protéger ma vie). Voir les autres pays européens qui ont adopté des mesures alternatives, bien plus efficaces, et qui ne sont pas opprimés pour autant par l'UE, comme quoi ! Interprétation... Interprétation....

N° 970154 - Contre le contrôle technique

par :

19/07/2023 22:09

Bonjour,

Je ne comprends pas la volonté de mettre en place le contrôle technique pour les motos. Je fais de la moto depuis 34 ans et j'ai eu plusieurs motos. Je me suis toujours occupé des vérifications de mes motos et je contrôle les éléments de sécurité avant de les utiliser comme j'ai appris au permis. Tous les éléments sont facilement vérifiables sans rien démonter. En moto, il n'y a pas de carrosserie, c'est pourquoi il est important de maintenir en excellent état sa moto. Moins de 1% des accidents de 2 roues ont pour origine l'état du véhicule. Les motards sont passionnés et ont donc un rapport différents à leur véhicule que les automobilistes

Par contre, il serait justifié d'améliorer l'état du réseau routier, boucher les ornières, combler les nids de poule, doubler les glissières de sécurité ... pour améliorer la sécurité de tous les conducteurs.

Bien cordialement,

N° 970157 - Contrôle technique moto

par :

19/07/2023 22:11

Bonsoir '

Je m'exprime en mon nom et mon ancienneté de motard.

Possédant une moto assez ancienne et étant un passionné invétéré.

Je m'efforçais d'entretenir ma monture plus de ce qui en faut certainement et même à l'améliorer sans dépasser la réglementation actuelle. Ayant cette conscience de sûreté envers autrui et moi-même ' je n'aurais sans aucun doute pas de problème à passer un contrôle technique.

Pour moi la vraie question est la perte progressive de toute "liberté " .à tout vouloir réglementer 'tout contrôler 'tout régenter ' pour certainement satisfaire les lobbies intéressés à la manœuvre financière engendré par ce business.

Certes il y a certainement des irresponsables par négligence ou paresse peut-être. Mais dans ce cas les forces de l'ordre ne peuvent pas faire ce qu'ils doivent faire 'verbaliser les contrevenants des infractions éventuelles constatées lors d'un contrôle routier quel qu'il soit 'soumis à la représentation du véhicule pour validation de levé d'infraction.

En ces temps d'inflation 'de vie chère 'pourquoi une autre dépense obligatoire .

Laissons nous le poids de ce qui nous reste 'en expression de notre passion sans être brimé de tous part.

Amicalement.

N° 970174 - DÉSACCORD

par :

19/07/2023 22:23

Je trouve ce contrôle technique totalement abjecte car je possède une moto enduro qui est très bien entretenue, mais qui n'est pas en configuration homologation (sortie usine).

Clignotants enlevés et rétroviseur pliant donc pas au normes...

Pourtant permis, carte grise, assurance..... et maintenant je dois continuer de payer...

Par contre, moto volée, sans permis, sans assurance, sans casque mais avec cagoulé, à quel moment allez-vous me faire un effort pour que tout cela cesse.

Mais nous on est bon pour payer, car nous sommes de bons moutons.....

Cdt

N° 970184 - STOP A L'AVILLISSEMENT

par :

19/07/2023 22:33

Suffit de prendre les hommes pour des demeurés; le motard, dans son ensemble, entretient correctement son véhicule. Les motards n'ont pas besoin d'une entité pour se substituer à leur connaissance technique de leurs motos.

Ce contrôle technique est inutile ! Une pompe à fric ; une de plus ...

N° 970186 - Pourquoi un contrôle technique des 2 roues ?

par :

19/07/2023 22:33

La mise en place d'un Contrôle Technique pour les 2 roues motorisés en France ne répond à aucun besoin quant à la sécurité de leurs utilisateurs, et au réel besoin de limiter les principales causes des émissions de CO<sup>2</sup> permettant d'endiguer le réchauffement climatique.

En effet, d'un point de vue sécurité, il n'y a aucune raison d'imposer ce type de contrôle compte tenu du fait que seul 0,3% des 2 roues motorisés impliqués dans les accidents de la route, sont mal entretenus (source : MAIDS+ statistiques d'assurance).

Ce chiffre étant sans commune mesure avec les 17% de voitures, dans un état lamentable, qui étaient impliquées dans un accident, au moment de la mise en place du contrôle technique automobile en France en janvier 1992.

Cet excellent chiffre de 0,3% s'explique facilement car l'utilisateur d'un 2 roues motorisé est tributaire, quant à sa sécurité personnelle, de l'état de son véhicule : pneus, freins, entretien moteur (éviter le blocage du moteur synonyme de chute assurée), boîte de vitesses, éclairage, indicateurs de changement de direction, etc.

Ce chiffre est confirmé en 2022 via le ministère de l'intérieur, par une baisse du nombre des tués de 4,13 % et une diminution des blessés de 7% rapporté à l'année de référence qu'est 2019.

D'autre part, la lutte contre les gaz à effet de serre, et principalement contre les émissions de CO<sup>2</sup> ne sera pas impactée par l'instauration dudit contrôle. Au regard des chiffres de l'année 2020 du GIEC sur les secteurs contributeurs quant aux émissions de CO<sup>2</sup> dans le monde, l'automobile n'y participe qu'à hauteur de 8,05%. A ce titre, au 1er janvier 2023, le nombre de 2 roues motorisés en France étant de 2,7 Millions pour un parc de voitures automobiles de 41,2 Millions soit 15,26 fois moins (source ministère de l'intérieur) avec une diminution de 50% de CO<sub>2</sub> pour un trajet type Paris-Banlieue en 2RM - (source ADEME). Aussi il est facile d'en conclure qu'à l'heure actuelle les 2RM ne contribuent que pour une part plus que négligeable au réchauffement climatique.

Par ailleurs, en Allemagne où existe un contrôle technique moto depuis plus de 20 ans, le problème du bruit excessif de certains deux roues (argutie de plateaux largement répandue), est encore plus prégnant ; j'en veux pour preuve l'interdiction de certaines routes aux motos pour cause de bruit excessif dans ce pays !

En conclusion, le CT des roues ne répond pas aux objectifs annoncés, au delà d'être contre ce CT je m'interroge donc sur les motivations réelles de ce contrôle.

N° 970189 - De l'utilité, ou pas, du CT pour les 2RM

par :

19/07/2023 22:34

1)

Pourquoi ne pas simplement faire confiance aux professionnels du secteur moto, directement impliqués dans la sécurité des usagers 2RM, comme les assureurs qui sont confrontés, au quotidien de l'exercice de leur profession, à la réalité des risques, ainsi que des causes réelles, de l'accidentalité des 2RM. Leur travail reflète depuis plusieurs années déjà, que l'état de la moto est une variable dérisoire dans l'accidentalité et la mortalité sur les routes.

N° 970192 - controle technique

par :

19/07/2023 22:35

bonjour

je suis contre le contrôle technique qui n'apportera aucune amélioration des risques d'accidents pour les motards. A la rigueur un contrôle technique pour la vente d'un véhicule.

Plutôt qu'un contrôle inutile et onéreux, il est nécessaire d'améliorer le réseau routier qui aurait un impact direct sur la mortalité des motards mais aussi des autres usagers, de sensibiliser les autres usagers aux dangers de la moto, plus de sévérité pour les motards ne repentant pas les autres usagers( bruit, vitesse, ...)

cdlt

N° 970193 - De l'utilité, ou pas, du CT pour les 2RM

par :

19/07/2023 22:35

1)

Pourquoi ne pas simplement faire confiance aux professionnels du secteur moto, directement impliqués dans la sécurité des usagers 2RM, comme les assureurs qui sont confrontés, au quotidien de l'exercice de leur profession, à la réalité des risques, ainsi que des causes réelles, de l'accidentalité des 2RM. Leur travail reflète depuis plusieurs années déjà, que l'état de la moto est une variable dérisoire dans l'accidentalité et la mortalité sur les routes.

N° 970195 - Utilité du ct moto

par :

19/07/2023 22:37

Ce dispositif reste un incompréhensible et sans fondement ; les buts poursuivis par certaines associations ne seront évidemment pas atteints et l'amélioration de la sécurité des motards sera nulle si l'on s'en tient aux statistiques déjà souvent évoquées sur les causes d'accident : une taxe de plus finalement, c'est tout ! Et ce après avoir fait la promesse que ce projet ne serait pas mis en place ....

Merci

N° 970198 - De l'utilité, ou pas, du CT pour les 2RM 2/...

par :

19/07/2023 22:40

Bonjour,

Malheureusement le système semble refuser un nombre important de caractères, alors je vous le mets en plusieurs fois.

Les chiffres, fournis par les études (MAIDS 2.0 2004, MAIF 2012, [assurance] 2019), ont bien démontrés que la vétusté et le manque d'entretien des véhicules n'entrent que dans une infime partie, 0,3%, comme vecteur meurtrier sur les routes.

Est-ce que le CT va modifier cette donnée ? Sûrement pas.

Par contre, pour la responsabilité de l'état des routes dans les causes d'accidents, cela grimpe à 30%.

Pour diminuer rapidement la mortalité des 2RM, il serait donc 100 fois plus utile d'entretenir les routes que de forcer les usagers des 2RM au CT.

Comme souvent, se tromper de cible augmente considérablement les possibilités de passer à côté des résultats recherchés. Autre exemple, vouloir diminuer le nombre de morts en soustrayant du CT ceux qui encourent le plus de risques, les jeunes cyclomotoristes.

Il est vrai que notre époque a tendance à marcher un peu sur la tête, mais ne serions-nous pas là en pleine logique de non-sens ? Priver les plus vulnérables de la possibilité de diminuer les risques encourus lors de l'usage d'un 2RM ?

Autre exemple dans l'exercice de se tromper de cible, c'est plutôt le comportement des personnes au guidon qui est une cause importante des accidents, avec la distraction et la consommation de produits illicites. Et non pas l'état du véhicule.

Est-ce que le CT va réellement contribuer à modifier le comportement des personnes sur les routes ? Il est possible d'en douter. Fortement.

Bien motardement

Un motard confiant dans le bon sens des élus

N° 970199 - Contrôle technique : non merci

par :

19/07/2023 22:40

Bonjour,

Le contrôle technique pour les motos n'est pas justifié. Les motards prennent soin de leur moto, font en moyenne moins de 4 000 kms par an et la maintiennent en état. La vérification des organes de sécurité se fait visuellement sans rien démonter, pas besoin d'un centre de contrôle technique pour cela. S'il y a un problème, le motard n'a pas de carrosserie, ce qui explique son implication dans la sécurité. Lors des analyses des accidents impliquant une moto, le mauvais état de la moto n'en est pas la cause principale des accidents mais représente 0,5% seulement.

Une moto fait plus de 200 kg en général et demande de la technique pour la manœuvrer. Ce n'est pas une voiture, comment ça se passera avec des contrôleurs qui n'ont pas d'expérience moto?

Il y a de plus en plus de 2 roues et de moins en moins d'accidents de motards, à quoi servir ce contrôle ?

Cordialement,

N° 970201 - De l'utilité, ou pas, du CT pour les 2RM 4/...

par :

19/07/2023 22:43

2)

Dans le dossier qui nous préoccupe, qu'est-ce qui semble le plus important pour l'Etat ?

- Sauver des vies ?

- Ou seulement cacher derrière de bonnes intentions une action qui lui permettra d'encaisser de la TVA via le CT ? Qui est aujourd'hui le secteur qui lui rapporte le plus, soit 37,9% des recettes fiscales en 2022 selon l'INSEE.

[...] Impossible de mettre des liens malheureusement.

Simple calcul : 3,7 millions de véhicules x 50€ d'un contrôle = 185'000'000. La TVA de 20% permettrait de récolter la bagatelle de 37'000'000 tous les 3 ans. En attendant une éventuelle augmentation bien évidemment.

Question :

La mise en place du contrôle technique est-elle vraiment d'actualité pour diminuer la mortalité des usagers de la route, ou est-ce simplement le besoin capital de remplir les caisses vides de l'Etat ? La question se pose, surtout au vu des chiffres d'autres domaines, alcool, tabac, suicide par exemple, où la mortalité est bien plus élevée que sur les routes et où l'Etat ne semble pas s'engager avec autant de volonté. Serait-ce seulement parce que ça ne lui rapporte rien ?

N° 970203 - De l'utilité, ou pas, du CT pour les 2RM 5/...

par :

19/07/2023 22:45

Si c'est le premier cas, un réel souci de la mortalité des usagers de la route, il faut se rappeler la très forte amélioration depuis les années 1970, où nous sommes passés de 18'034 décès en 1972 à 2'944 en 2021. <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/politique-de-securite-routiere/historique-de-la-securite-routiere> Alors que le nombre de véhicules en circulation ainsi que le nombre de kilomètres parcourus par chacun a augmenté de plus de 120%.

L'Etat a effectué un très bon travail pendant toutes ces années, mais il ne faut pas oublier que le risque zéro n'existe pas et n'existera jamais. Gardons à l'esprit qu'il sera difficile, voire impossible de continuer à conserver la même progression sur les prochaines décennies. Arriver à contenir les chiffres actuels pourrait déjà être considéré comme le signe d'une belle réussite eu égard à l'augmentation constante du nombre d'usagers.

Rappelons que cette très forte progression de vies sauvées sur les routes a quand même aussi un aspect négatif. La diminution de la disponibilité d'organes vitaux, souvent en bon état parce que jeunes, pour toutes les personnes en attente dans les hôpitaux. Donc ne pas oublier que vouloir sauver des vies à tout prix sur la route en tue d'autres ailleurs.

L'Etat a donc réussi un excellent travail concernant le risque routier. Si diminuer la mortalité de la population l'intéresse vraiment, il reste d'autres domaines où des progrès notoires restent à faire. Des domaines où la mortalité est beaucoup plus importante que sur la route, et même en augmentation depuis plusieurs décennies et où la diminution du nombre de décès pourrait tirer avantage d'une véritable action de nos élus.

N° 970204 - De l'utilité, ou pas, du CT pour les 2RM 6/...

par :

19/07/2023 22:46

- Tabac

o 75'000 décès/an = 25 fois plus meurtrier que la route

<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2021/tabac-en-france-premier-estimations-regionales-de-mortalite-attribuable-au-tabagisme-en-2015>

- Alcool

o 41'000 décès/an = 13 fois plus meurtrier que la route

L'un et l'autre sont parfois intimement liés dans le public jeune chez qui l'augmentation des alcoolémies massives est en nette progression.

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/alcool/documents/article/la-mortalite-attribuable-a-l-alcool-en-france-en-2015>

Est-ce que le CT aura des répercussions bénéfiques là ? Le doute est permis.

- Suicide

o 9'300 décès = 3 fois plus meurtrier que la route

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/article/observatoire-national-du-suicide>

o 200'000 tentatives de suicides déclarées (pointe visible de l'iceberg ? Il y en aurait alors 80% de plus ? Soit 160'000 en supplément, pour un total de près de 360'000)

o Très alarmant sur l'état de santé d'une population, la hausse des tentatives de suicides chez les moins de 15 ans. <https://www.santepubliquefrance.fr/surveillance-syndromique-sursaud-R/documents/bulletin-national/2021/bulletin-de-surveillance-syndromique-de-la-sante-mentale-du-15-mars-2021>

- Et rappelons accessoirement qu'une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son mari/conjoint/compagnon.

Le prochain chiffre est bien évidemment à pondérer par le croisement des données avec des accidents dus à l'alcool par exemple, mais ces 4 domaines totalisent plus de 125'420 morts annuellement, ce qui fait 42 fois plus de morts que la route dans nos seules grandes villes. Mais que fait la police l'Etat, depuis de nombreuses années, pour tenter de faire baisser ces chiffres, sans commune mesure, avec la mortalité routière ?

N° 970205 - CT inutile

par :

19/07/2023 22:47

Bonjour,

Selon les différentes études, l'état technique de la moto n'est que très rarement le facteur principal dans un accident, alors que les défauts d'infrastructure sont 100 fois plus représentés (30% vs 0.3%). Par rapport aux voitures, une moto roule peu de kilomètres par an. Elle n'a pas vraiment le temps de vieillir.

L'objectif premier de réduire le bruit et la pollution ne sera pas atteint car il est trop facile de remplacer le pot d'échappement. Et surtout les 2RM les plus bruyants ne sont pas concernés par ce CT.

Annoncé aujourd'hui à environ 50 euro pour un contrôle uniquement visuel, que deviendra le prix lorsqu'un investissement conséquent sera nécessaire pour le centre de CT ? ça risquerait de coûter plus cher que pour une voiture !

Il y a tellement de motos différentes, que je ne vois pas comment un contrôleur sera capable de toutes les traiter. De plus, sans permis moto obligatoire, je ne me vois pas confier ma moto à un novice, car je suis persuadé qu'en cas de problème, les dégâts occasionnés à la moto ne seront pas couverts par son assurance.

Je vois ce contrôle comme une contrainte supplémentaire. Et même 2, car je possède 2 motos.

Bref, selon moi, c'est inutile, une perte de temps et d'argent, même si vous allez créer quelques emplois.

Et cela ne réduira pas le nombre de tués et blessés en 2RM.

cordialement

N° 970206 - De l'utilité, ou pas, du CT pour les 2RM 7/...

par :

19/07/2023 22:48

Serait-ce cyniquement parce qu'en réalité ces actions nécessitent plus d'argent qu'elles n'en rapportent à court terme ? A moyen et long terme, par contre, la diminution des soins indispensables, les finances de la Sécurité Sociale, toute la chaîne Santé ou du Care faudrait-il dire aujourd'hui, et probablement les patients, pourraient tous largement en bénéficier.

N° 970215 - De l'utilité, ou pas, du CT pour les 2RM 8/...

par :

19/07/2023 22:58

3)

Quelques questions demeurent :

- Voilà des secteurs où l'Etat ne semble pas vouloir produire les mêmes efforts que pour les usagers de la route. Serait-ce uniquement parce qu'il n'y a pas assez d'argent à gagner à court terme ? Ou que la diminution de la mortalité des citoyens ne devient intéressante que lorsqu'il y a de l'argent à gagner ? Oui, je sais je me répète, mais comme le chat qui pète n'est d'ici d'aucune utilité, c'est comme l'Histoire.

- Cela vaut-il vraiment la peine de donner des subventions et donc sa confiance, à seulement 3 petites associations, [association], [association] et [association]s, dont il semblerait que deux émaneraient d'une seule et même personne, un vendeur de vélos/trottinettes électriques, pour mettre en place une loi qui va pénaliser inutilement la vie de 3,9 millions d'électeurs ?

- La simple observation de la cartographie des accidents, publiée par l'ONISR (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière) nous indique que la plupart des accidents, tous moyens de transports confondus, se passent dans les grandes villes. Nouveau dilemme, pénaliser tous les conducteurs de toute la France alors que les problèmes se concentrent principalement dans les grandes agglomérations ?

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/cartographie-des-accidents-metropole-dom-tom>

Habitions-nous réellement en démocratie ? La Démocratie, est-ce bien le bien être du plus grand nombre ou la dictature des minorités ? cf trois petites associations parisiennes dont deux semblent rechercher un intérêt économique pour simplement augmenter leur vente de vélos électriques.

Faut-il rappeler que les usagers des vélos électriques subissent une mortalité grandissante à deux chiffres. Est-il question d'échanger des morts en 2RM contre des morts en vélos électriques dont les usagers sont bien moins protégés que les motards ? <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etudes-et-recherches/modes-de-deplacement/velos-et-engins-de-deplacement-personnel/accidentalite-a-velo-et-exposition-au-risque-aver>

N° 970219 - De l'utilité, ou pas, du CT pour les 2RM 9/...

par :

19/07/2023 23:01

4)

Pour en revenir à ce qui nous intéresse :

Pourquoi ne pas inclure les moins de 125cm<sup>3</sup>, probablement les 2RM les plus trafiqués et traditionnellement les plus bruyants avec leurs moteurs 2T ? Pourtant rouler en cyclomoteur, le plus



souvent un scooter aujourd'hui, présente 17 fois plus de risque que de rouler en voiture. Pour un des assureurs, plus de 42% des accidents impliquent des cyclomoteurs. Emanant du gouvernement, une enquête 2RM 2012 indique que le nombre de conducteurs nécessitant de passer plus de 24 heures dans un hôpital après accident est 4 fois supérieur pour les cyclomotoristes.

Est-ce qu'un CT moto, sans les cyclomoteurs, va vraiment participer à faire baisser la mortalité là où elle est la plus importante, proportionnellement parlant ?

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-moto/scooter-et-cyclomoteur/risques-sur-la-route>

<https://www.fondation-maif.fr/up/pj/rapport-final-accidentologie.pdf>

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-11/lps156-deux-roues-motorises.pdf>

Pour une fois de plus, pénaliser l'ensemble des usagers des motards par une minorité (ah tiens, encore ?) qui va à l'encontre d'un des buts pourtant recherchés par la mise en place du CT, la diminution du bruit.

La diminution du bruit. Profitons de l'expérience d'un pays voisin. Savez-vous qu'en Suisse, où le contrôle technique existe depuis plus de 50 ans, les propriétaires de motos déposent les échappements bruyants pour passer le CT et les remontent juste après. Donc l'utilité du CT, sur ce point, peut être considérée comme nulle et inefficace.

N° 970221 - Pourquoi?

par :

19/07/2023 23:01

Pourquoi demander aux motards un contrôle technique quand l'état des routes est désastreux. On se demande où passe l'argent des PV et de nos impôts. ah oui dans le social et donc pour sa il faut harceler les citoyens français. Depuis 20 ans je roule entre 20 et 250000 km par ans a chaque fois que j'ai eu une frailleur c'était à cause de l'état du revêtement de la route.

N° 970222 - Pourquoi?

par :

19/07/2023 23:02

Pourquoi demander aux motards un contrôle technique quand l'état des routes est désastreux. On se demande où passe l'argent des PV et de nos impôts. ah oui dans le social et donc pour sa il faut harceler les citoyens français. Depuis 20 ans je roule entre 20 et 250000 km par ans a chaque fois que j'ai eu une frailleur c'était à cause de l'état du revêtement de la route.

N° 970225 - Pourquoi?

par :

19/07/2023 23:03

Pourquoi demander aux motards un contrôle technique quand l'état des routes est désastreux. On se demande où passe l'argent des PV et de nos impôts. ah oui dans le social et donc pour sa il faut harceler les citoyens français. Depuis 20 ans je roule entre 20 et 250000 km par ans a chaque fois que j'ai eu une frailleur c'était à cause de l'état du revêtement de la route.

N° 970236 - De l'utilité, ou pas, du CT pour les 2RM 10/...

par :

19/07/2023 23:11

Par ailleurs, autre délicatesse, serait-il pertinent de faire une différence entre les motos et les scooters ? Une partie des usagers des scooters proviennent du monde de l'automobile où les propriétaires ont tendance à occulter l'état de leur plaquettes de freins par exemple, parce que difficilement contrôlables à l'œil nu. Une autre partie se recrute chez les jeunes conducteurs, dès 14 ans. Les deux catégories se retrouvent dans le fait qu'elles ont toutes les deux peu d'expérience de l'usage d'un deux roues. Alors que les rapports prouvent qu'après 2 années d'utilisation, l'accidentalité baisse de plus de 50%.

Est-ce que la mise en place du CT va améliorer l'expérience immédiate de conduite des usagers ? Est-il possible d'en douter ?

Est-ce que la mise en place du CT va vraiment ramener de 0,3% à 0,2 ou 0,1% la cause de la vétusté des véhicules comme cause des accidents ? Parce que pour réduire la mortalité routière, la question de son utilité se pose simplement en ces termes.

Pour conclure :

Est-ce que le CT va vraiment diminuer l'accidentalité et la mortalité sur les routes ? Au vu des différents rapports établis sur plus de 15 ans, le doute est permis.

Est-il prévu un dispositif visant à contrôler l'efficacité de la mise en place du CT sur, disons les 3 premières années de sa mise en place ?

Est-il prévu un dispositif de retrait du CT en cas de constatation de son inutilité après 3 ou 5 ans ? Après une baisse continue de la mortalité routière en 2RM, comme vécue ces dernières années par exemple.

En conclusion, toutes les données aujourd'hui accessibles indiquent de concert que le CT n'est clairement pas une réponse valable pour faire baisser de manière significative la mortalité sur la route. Donc pourquoi l'instaurer s'il est déjà possible d'anticiper son inutilité ? La prévention, la formation et l'état des routes sont des objectifs significativement porteurs de résultats, pourquoi alors ne pas œuvrer dans ces directions ?

Et pourquoi ne pas simplement écouter et appliquer les solutions proposées par les professionnels du secteur moto directement impliqués dans la sécurité des usagers 2RM, comme les assureurs qui sont confrontés, au quotidien de l'exercice de leur profession, à la réalité des risques, ainsi que des causes réelles, de l'accidentalité des 2RM. Leur travail reflète depuis plusieurs années déjà, que l'état de la moto est une variable dérisoire dans l'accidentalité et la mortalité sur les routes.

Je sais, c'est comme l'Histoire ;-)

Bien motardement

Un motard qui a confiance que nos élus vont lever la tête du guidon pour agir dans la direction du bien-être de tous ceux, qui avec leurs deux-roues motorisés, fluidifient énormément la circulation et participent ainsi à diminuer fortement les émissions nocives.

NB : Il y aura toujours des moutons noirs, mais est-ce une raison suffisante pour rajouter un encore nouveau cadre liberticide ?

N° 970238 - Contrôle Technique VM 2 et 3 roues

par :

19/07/2023 23:16

Je ne pense pas que le CT de ces véhicules apporte grand chose en terme de sécurité routière. Cela ne doit pas être une urgence ni une contrainte supplémentaire issue des dictats de l'Europe. De plus, cela va impacter encore notre porte-monnaie !

Il y a des sujets mille fois plus importants que le CT des 2 et 3 roues.

La Justice, en vrac, qui "expédie" les affaires et qui, par manque de moyen humain et financier, laisse les délinquants dehors !

L'Education Nationale ! Mais où va-t-on ? Nous sommes devenus les cancre de l'Europe !

La Santé, avec des Services d'Urgence qui ferment dans les Hôpitaux, et où on laisse s'entasser les personnes par centaines dans les couloirs sur des brancards, sans surveillance bien entendu, puisqu'il n'y a plus personne pour surveiller. Des personnes qui viennent, qui attendent 5, 6, 10 heures pour être ensuite renvoyées chez elles sans que rien n'ait été fait, ou si peu, avec la consigne de se reposer et prendre du Doliprane.

La Santé, encore, avec tous ces villages désertés par les "soignants" et où des centaines de milliers de personnes se retrouvent sans médecin traitant !

Le 15, débordé,....le 18 débordé,....!

La Sécurité des citoyens face à la délinquance croissante depuis plus de 40 ans liée, quoi qu'on en dise, à une immigration croissante. Des quartiers, des cités, des villes où les trafiquants de drogue et autres font la loi, des quartiers dans lesquelles on ne peut plus mettre les pieds sans risquer de se faire égorger, ni les forces de l'ordre, ni les médecins, ni les services de secours, les pompiers, ni le citoyen lambda.

Et maintenant, ce n'est plus seulement à Paris, à Marseille, à Lyon ou Grenoble. C'est dans toutes les villes de France !

L'Energie, avec une politique qui consiste, au nom de la sacro-sainte amitié du couple franco-allemand, à baisser son froc devant l'Allemagne qui en profite bien !

Dont L'ARENH, qui ne favorise en rien la concurrence et qui est en train de favoriser les soi-disant fournisseurs alternatifs dont beaucoup sont des escrocs et qui se font "les couilles en or" sur le dos d'EdF dont la dette est devenue abyssale.

Bravo, pour faire couler EdF, l'une des plus belle et plus grande entreprise française, c'est la bonne méthode ! La souveraineté énergétique à du soucis à se faire !

Et je pourrais continuer la liste avec nos PME, avec nos agriculteurs dont beaucoup baissent les bras, nos artisans,.....

Alors, face à tout ça, le Contrôle Technique Moto...,vous voyez ce que je veux dire !

Commencez à traiter les vrais problèmes de notre pays, pour que notre pays reste la FRANCE, un grand pays, une nation soudée, et pas la poubelle de l'Europe, du Monde devrais-je plutôt dire, avant de vouloir récupérer encore notre argent en nous imposant un CT qui me paraît, à côté, bien futile.

N° 970240 - Analyse accidentologique insuffisante

par :

19/07/2023 23:17

Sait-on combien d'accidents deux roues graves ont pour cause un défaut technique (hors gonflage des pneus) ? Non, on ne le sait pas.

La décision européenne du contrôle technique des deux roues est donc arbitraire. Peut-être le résultat d'un lobbyisme de commerçants, mais pas d'une démarche scientifique.

Cela va appauvrir les gens qui roulent en deux roues et ne sont pas les plus riches.

Une mauvaise décision.

N° 970252 - Monsieur

par :  
19/07/2023 23:24  
Bonjour,

Pourquoi instaurer un contrôle technique sur un véhicule où tous les organes de sécurité sont accessibles en moins de 5 minutes par l'utilisateur? (freins, éclairages, pneumatiques...).

Il n'y a pas besoin d'un professionnel pour cela car la formation dispensée pour l'obtention du permis de conduire inclut ces évaluations. Pourquoi le confier à un organisme et donc payer pour cela en ces temps où l'argent devrait aller ailleurs (transition énergétique par exemple, éducation, santé...). J'ai été formé pour contrôler mon véhicule et je n'ai pas besoin par nature d'équipements spéciaux pour l'effectuer, à la différence des voitures qui eux le nécessitent.

N° 970253 - De l'utilité, ou pas, du CT pour les 2RM 11/...

par :  
19/07/2023 23:28

Ah oui, j'oubliais... En termes d'écologie, vu que c'est quand même le sujet, vous n'êtes pas sans savoir que le véhicule le plus écologique, toutes catégories confondues, est celui qu'il ne faudra pas fabriquer.

Est-ce qu'il ne serait pas temps de réfléchir à faire durer les véhicules plutôt que de valoriser, plus ou moins ouvertement, l'obsolescence programmée ? Et de continuer à pousser à une consommation aujourd'hui excessive, comme si nous étions toujours que 5 milliards d'habitants ?

Et pourquoi pas une prime pour les gens qui gardent leurs véhicules plus de 10 ans, qui augmente s'il en a 15, et qui augmente s'il en a 20...

Il existe suffisamment d'études aujourd'hui qui tentent d'attirer notre attention sur tous les excès, environnementaux et sociaux, provoqués par l'extraction minière où beaucoup trop souvent des enfants travaillent. Des ENFANTS travaillent, et dans des conditions très difficiles.

Est-ce que c'est ça que nous vraiment voulons cautionner ? Où nous préférons fermer les yeux sur ces petits détails ?

Bien à vous

N° 970254 - Un CT pour les routes?

par :  
19/07/2023 23:31

Quand on regarde de près les chiffres... 100 fois plus d'accidents causés par l'état des routes que par l'état des 2RM on se pose sérieusement la question sur qui doit faire entretenir quoi... L'état n'est pas verbalisable alors qu'il provoque des centaines de morts chaque année dû à son inconscience totale!!!! A quand des dirigeants responsables de ce pays culpabilisant les usagers de la route sur l'état de leur véhicule ? A bon entendre...

N° 970258 - Remarques sur contrôle technique moto

par :  
19/07/2023 23:42

Quelques remarques concernant le contrôle technique moto ;

L'identification du véhicule avec le numéro à froid sur la colonne de direction sera impossible à réaliser dans de nombreux cas, beaucoup de motos étant carénées et je crois avoir lu que le contrôle devait se faire sans démontage.

Je possède plusieurs moto de collection avec freinage à tambour ; même constat, il sera impossible de contrôler l'état des freins (aucun démontage).

J'ai entendu parler d'un contrôle de la puissance moteur sur banc: alors là c'est HORS DE QUESTION. Comme je l'ai dit plus haut, il s'agit de motos de collection dont les pièces sont rares et chères et parfois même introuvables, et il est HORS DE QUESTION qu'un individu quelconque se permette de faire sur mes motos ce que je ne m'autorise pas. Je possède également une moto récente et ce sera la même chose que pour les motos de collection : HORS DE QUESTION. De toute façon quel est l'intérêt de savoir si une moto fait 100 ou 150ch puisque je vous rappelle qu'il y a des limitations de vitesse et qu'elles s'appliquent à tout le monde.

Je ne reviendrais pas sur le contrôle du bruit, tout le monde a bien conscience que ce sera totalement inutile : il suffit juste de remettre le pot d'origine pour passer le contrôle et le tour est joué.

Mes motos de collections sont des deux temps, donc pas de catalyseur, freinage à tambour donc pas de contrôle des freins et vous nous dites faire un prix «abordable» pour ce contrôle autour de 50 euros... Vous plaisantez j'espère.... Comment pouvez-vous trouver ce montant «abordable» c'est un peu moins que celui d'un contrôle technique auto avec quatre fois moins de points à contrôler. D'autre part, multiplié par le nombre de motos possédées, et dans le milieu des collectionneurs c'est assez courant, ça sent franchement l'arnaque.

Est-il encore besoin de rappeler que les accidents dans lesquels l'état de la moto peut être mis en cause ne représentent que 0,3%. Au lieu de mettre en place un contrôle technique qui ne sert à rien, concentrez-vous plutôt sur les ralentisseurs non conformes et les haricots en tout genre, ça vous occupera et les motards vous en seront reconnaissants.

Cordialement

N° 970260 - Remarques sur contrôle technique moto

par :

19/07/2023 23:44

Quelques remarques concernant le contrôle technique moto ;

L'identification du véhicule avec le numéro à froid sur la colonne de direction sera impossible à réaliser dans de nombreux cas, beaucoup de motos étant carénées et je crois avoir lu que le contrôle devait se faire sans démontage.

Je possède plusieurs moto de collection avec freinage à tambour ; même constat, il sera impossible de contrôler l'état des freins (aucun démontage).

J'ai entendu parler d'un contrôle de la puissance moteur sur banc: alors là c'est HORS DE QUESTION. Comme je l'ai dit plus haut, il s'agit de motos de collection dont les pièces sont rares et chères et parfois même introuvables, et il est HORS DE QUESTION qu'un individu quelconque se permette de faire sur mes motos ce que je ne m'autorise pas. Je possède également une moto récente et ce sera la même chose que pour les motos de collection : HORS DE QUESTION. De toute façon quel est

l'intérêt de savoir si une moto fait 100 ou 150ch puisque je vous rappelle qu'il y a des limitations de vitesse et qu'elles s'appliquent à tout le monde.

Je ne reviendrais pas sur le contrôle du bruit, tout le monde a bien conscience que ce sera totalement inutile : il suffit juste de remettre le pot d'origine pour passer le contrôle et le tour est joué.

Mes motos de collections sont des deux temps, donc pas de catalyseur, freinage à tambour donc pas de contrôle des freins et vous nous dites faire un prix «abordable» pour ce contrôle autour de 50 euros... Vous plaisantez j'espère.... Comment pouvez-vous trouver ce montant «abordable» c'est un peu moins que celui d'un contrôle technique auto avec quatre fois moins de points à contrôler. D'autre part, multiplié par le nombre de motos possédées, et dans le milieu des collectionneurs c'est assez courant, ça sent franchement l'arnaque.

Est-il encore besoin de rappeler que les accidents dans lesquels l'état de la moto peut être mis en cause ne représentent que 0,3%. Au lieu de mettre en place un contrôle technique qui ne sert à rien, concentrez-vous plutôt sur les ralentisseurs non conformes et les haricots en tout genre, ça vous occupera et les motards vous en seront reconnaissants.

Cordialement

N° 970261 - Contre un CT des motos.

par :

19/07/2023 23:44

N'ayant pas les compétences nécessaires, ma moto passe tous les ans par mon concessionnaire pour une révision, et je ne suis absolument pas le seul dans ce cas.

Donc, je ne vois aucun intérêt à payer pour un contrôle "extérieur" qui n'apportera strictement rien,... vérifié par qui et comment ???

Pour parer aux problèmes de certains engins (bruit, mauvais état, etc.), il suffit de faire de contrôles routiers, beaucoup plus réguliers, avec un suivi si constatation "d'anomalies". Ce serait bien plus adapté, avec des sanctions exemplaires en cas de (gros) problèmes ! Encore faut-il qu'on donne ce pouvoir aux FDO.

C'est surtout dans les 50 cm<sup>3</sup> et les scooters (dans une majorité de cas) qu'il faudrait sévir (échappement libre, débridage, wheeling, etc). Je subis les nuisances de ces "modèles" tous les jours...habitant une agglomération de seulement 1300 habitants !

L'inutilité de ce CT est connue, avérée et démontrée, mais comme cela reste une affaire politique et financière...!!!

(motard depuis près de 50 ans).

N° 970265 - contrôle technique des véhicules MDTRQR

par :

19/07/2023 23:55

Bonjour,

Je suis âgé de 47ans je roule en moto depuis l'âge de 16ans, et aujourd'hui je suis papa de 3 enfants. Vous pensez réellement que si je rouler avec des motos en mauvaises état depuis mon jeune âge je serais papa aujourd'hui ?

Je n'aurais jamais pris le risque de rouler en moto en mauvaises état sachant les risques que ça comporte.

Le contrôle technique pour moto ne sert a rien. Il sert seulement aux associations anti 2 roues.

Merci

N° 970272 -

par :

20/07/2023 00:15

Il est évident qu'un motard entretient sa machine. Il est stupide de penser qu'il peut risquer sa vie et celle des autres usagers par un mauvais ou non entretien mécanique.

N° 970275 - Non au contrôle technique pour moto.

par :

20/07/2023 00:20

Je roule en moto américaine qui répond très largement aux normes et règlements US et européens.

L'entretien est primordial pour conserver une moto en état, ce que je fais en priorité.

Les accidents touchant les motards sont dus principalement aux autres usagers et à l'état des routes très souvent mal ou pas entretenues. Pour ces raisons, je ne suis pas favorable au CT moto.

N° 970276 - Inutile

par :

20/07/2023 00:20

Inutile! mon concessionnaire fait très bien le travail et consciencieusement, il y va de sa réputation et de sa responsabilité !

Il est reconnu qu'une moto parcourt moins de 4500km/an et est impliquée dans moins de 0,3% des accidents!

Par contre, entretenir les routes, même secondaires, relève de la responsabilité du gouvernement.....

N° 970278 - Non au contrôle technique pour moto.

par :

20/07/2023 00:21

Je roule en moto américaine qui répond très largement aux normes et règlements US et européens.

L'entretien est primordial pour conserver une moto en état, ce que je fais en priorité.

Les accidents touchant les motards sont dus principalement aux autres usagers et à l'état des routes très souvent mal ou pas entretenues. Pour ces raisons, je ne suis pas favorable au CT moto.

N° 970288 - Date d'immatriculation des cyclomoteurs ne correspondant pas à la date de première mise en circulation, et donc inadéquation avec les normes de pollution.

par :

20/07/2023 00:37

L'obligation d'immatriculation des cyclomoteurs est apparue très tardivement et les services des préfectures puis de l'ANTS ont majoritairement daté les certificats d'immatriculation des cyclomoteurs (type "CL") de la date d'immatriculation et non de la date de mise en circulation de souvent 30 années antérieures.

L'état souhaite-t-il imposer aux cyclomoteurs de respecter des normes anti-pollution inexistantes lors de leur mise sur le marché, ou envisage-t-il de rappeler pour modification les certificats d'immatriculation déjà émis (près des 2/3 ont une date ne correspondant pas à leur mise en circulation effective)

N° 970290 - Contrôle technique inutile

par :

20/07/2023 00:49

Ce contrôle technique moto n'a aucunes raisons d'être en tant qu'utilisatrice d'une moto avec un mari motard depuis plus de 45 ans nos motos sont toujours en parfait état car il en va évidemment de notre sécurité ce qui semble bien logique vu que sur un 2 roues il n'y a pas de carrosserie qui pourrait éventuellement protéger !!!

Mon mari fait de la moto depuis ces 16 ans et les seuls accidents qu'il a eu son du à une inexpérience de la conduite au début du permis.

Pour moi il serait plus judicieux mais évidemment ça rapporterais pas à [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] & compagnie de mettre en place des stages "reprise de guidon " comme fait la sécurité routière oui ça c'est utile !

Aussi rendre obligatoire un équipement qui aujourd'hui n'est obligatoire que pour les gants et le casque ! Voilà quelque chose d'utile pour la sécurité.

Quand au bruit il faut plus de contrôles et verbalisations car même au contrôle technique dès la sortie la plupart enlèverons leurs lignes d'échappements pour en mettre une plus bruyante !

Donc en résumé faire plus de pédagogies dès le collège car les accidents sont souvent pour les petites cylindrées comme le fait la [association de motard] avec les ERJ et la sécurité routière . Équipements obligatoires.

La moto a une empreinte écologique moins importante que les autres véhicules, elle est plus fluide et la plupart des utilisateurs ne font que très peu de kilomètres....

Voilà pour moi un contrôle technique visuel n'a aucun sens....

À la revente de la moto ce serait bien suffisant et fais par un concessionnaire moto qui s'y connait bien.

Merci de prendre en compte mon long commentaire.

N° 970294 - Contribution relative aux projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

20/07/2023 00:59

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après quelques remarques, observations et suggestions relatives au « Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur » soumis à consultation du 26 juin 2023 au 22 juillet 2023.

Sur la consultation elle-même d'abord:

- elle est organisée pendant la période estivale. C'est-à-dire pendant les congés d'été de la majeure partie des citoyens qui travaillent. Le nombre de contributions devrait donc être limité et les contributions peu exhaustives, les citoyens étant en vacances et ne pouvant par conséquent produire de réponse construite, voire concertée avec d'autres citoyens concernés.

- y avait-il eu une consultation pour le décret n° 2021-1062 du 9 août 2021? Un accès aux contributions d'alors est-il possible?

- il aurait été intéressant de pouvoir consulter les autres contributions sur cette consultation pour éviter des redites. Cela n'a pas l'air d'être possible, ni prévu.

Sur le projet de décret ensuite:

- « La périodicité du contrôle technique fixée à 5 ans après la mise en circulation du véhicule puis tous les 3 ans, à l'exception des véhicules de collection dont les intervalles entre chaque contrôle sont de 5 ans du fait que ces véhicules sont moins utilisés sur la voie publique »



Cela revient à dire que les véhicules mis sur le marché se dégradent au bout de 5 ans, voire 3, même entretenus suivant les recommandations constructeurs! Et, par conséquent, que ces derniers mettraient sciemment des véhicules amenés à devenir dangereux. Ce qui ne me semble pas être le cas.

Quelle est la limite kilométrique fixée pour juger de l'utilisation moindre des véhicules de collection sur la voie publique?

Entre autres, les véhicules de collection sont généralement anciens et ne répondent donc plus aux exigences relatives à la pollution de l'air. Le contrôle de ces véhicules ne devrait-il pas alors se faire sur une moyenne comparée d'utilisation et d'émission à celle des autres?

Le constat d'un niveau d'émission important mais conforme à l'origine entraînera-t-il un contrôle technique défavorable? Si cela n'est pas le cas, alors pourquoi effectuer un contrôle sur ce point en l'absence de modification?

- « les contrôleurs et les centres possédant un agrément en cours de validité pour le contrôle des véhicules légers ou des véhicules lourds pourront bénéficier d'une extension de leur agrément au contrôle des véhicules de catégorie L à condition de respecter les conditions réglementaires encadrant cette activité »

Les spécificités des véhicules contrôlés étant différentes, il ne paraît pas raisonnable d'autoriser les contrôleurs de véhicules légers ou lourds à contrôler les véhicules de catégorie L par simple extension de l'agrément. Cela revient à sacrifier la sécurité, du fait de contrôleurs non encore formés mais agréés pour d'autres véhicules, aux délais de mise en place du contrôle! Ce ne sont pas les conditions réglementaires d'exercice du contrôle qui doivent guider celui-ci au détriment de sa qualité (assurée par la formation et l'agrément spécifique du contrôleur)!

- L'abrogation du premier alinéa de l'article R. 323-15 interdisant à un centre de contrôle d'être rattaché à plus d'un réseau n'est pas justifiée dans la mesure où, au contraire, il faudrait que chaque centre ne soit affilié qu'à un seul réseau afin d'être clairement identifié par ses clients et pouvoir démontrer son indépendance vis-à-vis de tout lobby.

Enfin, sur le projet d'arrêté:

- « Le contrôle technique comportera des vérifications visuelles, des mesures des émissions polluantes, la vérification des émissions sonores et le contrôle de la vitesse maximale limitée par la réglementation de certains véhicules »

Force est donc de constater que le contrôle technique périodique s'établit essentiellement sur des contrôles visuels. Or, ceux-ci, ont été appris pendant la formation (payante) à la conduite et sont réalisés par le conducteur lui-même (dont la délivrance du permis de conduire est venue sanctionner l'apprentissage) ou le mécanicien qui réalise déjà l'entretien annuel préconisé par tous les constructeurs (1 an ou 6 000 km ou 1 an et 12 000 km selon les véhicules).

Instaurer une vérification par une autre personne est contradictoire avec les apprentissages de la formation (par ailleurs payante) dispensée. Cela veut-il dire que la formation des conducteurs de véhicules de catégorie L en France n'est pas assez axée sur la sécurité (ou inutile puisque ce qui a été appris et mis en oeuvre doit être contrôlé de nouveau)? Ou que cet apprentissage est mal enseigné? Un contrôle de l'apprentissage effectif (et de son maintien dans le temps) semble plus adapté qu'un contrôle visuel tous les 5 puis 3 ans d'un véhicule. Les journées « reprises de guidon » organisées par la Police Nationale ou la Gendarmerie sont, à ce propos, d'excellentes pratiques qui mériteraient d'être étudiées comme solutions alternatives au CTP.

Une formation obligatoire pour la conduite des 125 cm<sup>3</sup> (suppression de la simple équivalence après 2 ans de permis B) en est une autre.

Concernant les mesures des émissions polluantes, et hormis les véhicules électriques qui ne rejettent pas de polluant à leur utilisation,

le fait de se rendre dans un établissement distant de plusieurs kilomètres va générer des émissions polluantes et notamment des gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Et sur les émissions gazeuses, seule la teneur en CO est analysée?

Concernant le contrôle sonore, un véhicule disposant de ses échappements d'origine ne peut être non conforme sur ce point car il se doit lors de la vente de respecter la réglementation. Le vérifier, ou le faire vérifier constitue donc une redondance (payante pour celui qui soumet son véhicule au contrôle) et ne peut aboutir qu'à une conformité.

En cas de doute, et comme cela est déjà le cas, ce type de contrôle est effectué par les policiers et les gendarmes dans le cadre de leur mission.

L'arrêté ne précise pas ce qu'il sera de la différence de coût du contrôle technique périodique entre les véhicules électriques, qui n'ont pas d'échappement et n'émettent donc pas de bruit (et pour lesquels la mesure ne peut qu'être nulle), par rapport aux véhicules en disposant.

Le contrôle technique périodique résulte donc essentiellement en l'ajout d'un contrôle payant aux contrôles déjà effectués et efficaces dans la poursuite de l'objectif de sécurité tel qu'il est recherché. Ces modalités ne sauraient être conservées en l'état pour son application et le projet d'arrêté doit être modifié en ce sens, en particulier l'Annexe 1 dans son point « D. Points de contrôles et défaillances constables associées » à la « LISTE DES POINTS DE CONTRÔLE ET DÉFAILLANCES CONSTATABLES ASSOCIÉES ». En effet, nombre des points y figurant ne sont pas contrôlables sur de nombreux véhicules de catégorie L puisqu'inexistants sur ceux-ci (frein de stationnement, ABS, champ de vision - le casque des motards ne semble pas inclus dans le CTP - état des vitrages, feux de marche arrière, ceintures de sécurité...) réduisant d'autant les contrôles à effectuer pour le même prix à payer au contrôleur.

Il est également regrettable que l'arrêté ne vienne toujours pas qualifier les causes statistiques des accidents et ainsi exposer le rapport réel entre les défaillances de sécurité (objets du contrôle technique périodique) des véhicules de catégorie L et le nombre d'accidents.

- « Les conditions de formation des contrôleurs disposant déjà d'un agrément pour le contrôle des véhicules légers ou des véhicules lourds sont assouplies »

Aussi, comment garantir que l'action du contrôleur ne dégradera pas mon véhicule?

Et quid des conséquences et surtout la responsabilité d'une mauvaise manipulation du contrôleur; par exemple: chute de la moto lors de la mise en place de la béquille d'atelier?...

Quelle prise en charge des réparations le cas échéant?

Espérant que cette contribution puisse souffrir d'une explication ou d'une réponse, même partielle, dans la rédaction des décrets et arrêtés, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

N° 970299 - Europe

par :

20/07/2023 01:29

Encore une soumission aux lobbys de la finance

UE gangrené

Ça finira par pourrir

Qu'on s'occupe des vélos électriques et ses trottinettes qui nous coûtent bien plus chère en accidentologie!!!

N° 970307 - Mise en place d'un contrôle technique des 2 roues motorisés.

par :

20/07/2023 03:23

Bonjour,

je trouve cette mesure totalement injustifiée pour les deux roues de plus de 125cm<sup>3</sup>.

D'une part au regard du très faible nombre d'accidents de 2 roues dû à un mauvais entretien et d'autre part car cela devrait surtout s'appliquer au engins en dessous de 125cm<sup>3</sup>; qui eux sont souvent modifiés, en particulier pour le bruit et les performances, qui ne sont alors plus en adéquation avec l'engin !

Cordialement

N° 970310 - non au contrôle technique

par :

20/07/2023 04:25

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparée depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dû aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 970311 - NON au contrôle des motos .

par :

20/07/2023 04:49

l'argent ne doit pas tout diriger . nous payons assez cher l'entretien de nos machines . nous ne pouvons pas conduire une moto qui n'est pas en état . Les statistiques prouvent que l'état de la machine ne représente rien au niveau des accidents de 2 roues . gérez l'état du réseau routier et renforcez les contrôles sur les rodéos urbain et on s'occupe de nos engins !

N° 970315 - Non au CT moto

par :

20/07/2023 05:35

Bonjour,

L'état de notre véhicule a 2 ou 3 roues est particulièrement surveillé. Et pour cause, nous n'avons aucune carrosserie. Le CT 2 roues n'a pas été mis en place avant alors pourquoi maintenant?! Pour enrichir les riches et apauvrir les pauvres?

Je m'oppose totalement a cette démarche purement financière et non sécuritaire.

Engagez une loi sur l'état des routes qui cause beaucoup de dégats.

Bonne journée.

N° 970319 - Véhicule ancien modifié

par :

20/07/2023 06:12

Bonjour,

Qu'en est il des véhicules anciens et ceux classés collection, qui ont été modifiés par usure ou simplement vieillissement des éléments extérieurs en plastique (rétroviseurs, garde boues, carénages, support de plaque minéralogique...) qui auront été remplacés par des pièces adaptables ?... Qui ne modifie pas la sécurité du véhicule...

Seront ils également sanctionnés et être mis à la destruction car ne correspondant plus aux critères de 1990, du constructeur ??

Merci de votre prise en compte de cette catégorie de passionnés responsables.

Cordialement

N° 970320 - Véhicule ancien modifié

par :

20/07/2023 06:13

Bonjour,

Qu'en est il des véhicules anciens et ceux classés collection, qui ont été modifiés par usure ou simplement vieillissement des éléments extérieurs en plastique (rétroviseurs, garde boues, carénages, support de plaque minéralogique...) qui auront été remplacés par des pièces adaptables ?... Qui ne modifie pas la sécurité du véhicule...

Seront ils également sanctionnés et être mis à la destruction car ne correspondant plus aux critères de 1990, du constructeur ??

Merci de votre prise en compte de cette catégorie de passionnés responsables.

Cordialement

N° 970326 - Ct

par :

20/07/2023 06:46

Un contrôle technique qui ne rimes à rien. Ma moto est entretenu tous les ans. Le points de contrôle qui seront effectués le sont déjà par mes soins. Je graisse ma chaîne tous les 500kms. Je fais

attention à tous mes éclairages. L'insécurité ne viens pas de ma moto mais de la route ( ni de poule, ralentisseurs hors normes, automobiles...)

N° 970327 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 06:55

Vous songez à instaurez un contrôle technique moto alors même que les études démontrent que l'état de la moto est en cause dans moins de 1% des cas. Vous invoquez la sécurité routière mais il n'en est rien, il s'agit simplement d'une nouvelle taxe visant à remplir les caisses des centres de contrôle, tout en sachant que c'est le directeur d'un de ces groupes qui pousse pour la mise en œuvre de cette réforme. Si vous souhaitez prendre soin des motards il s'agirait prioritairement de réviser l'état des routes et la formations des autres usagers de la route

N° 970329 - Le lobby industriel et financier

par :

20/07/2023 07:00

Le lobby industriel et financier de certain groupe qui oeuvre pour l obligation du contrôle technique en france n'ont que faire de notre sécurité mais ils sont extrêmement intéressés par le potentiel financier que cela va pouvoir rapporter.

De plus les motos ne sont pas le problème, les motards roulent avec des véhicules en bon état (pneus, plaquettes de frein, kit chaîne) j'ai travaillé 14 ans dans le domaine de l'accessoire moto, je donne donc une réalité pas un sentiment.

En revanche la problématique des scooters 50cc elle est bien réelle.... Débridage, entretien peu suivi et (encore) absence de suivi pour beaucoup de parents... mais la il n'y a pas de gros gain financier dela part des grands opérateurs du contrôle technique.

Je suis donc opposé au contrôle technique des motos et opposé à une Europe soumise au lobby des industries et des financiers.

N° 970331 - Aberrations !

par :

20/07/2023 07:09

Motard depuis 40 ans sur routière ! Jamais trafiqué et entretenu ! Comme beaucoup d autre motards le contrôle technique et uniquement un moyen pour encore taxé ! Il serait plus judicieux de contrôler et immobiliser les véhicules bien souvent les petites cylindrés qui son trafiqué es .mettre en place un permis pour les 125 M3 ou les trois roues que l on peu conduire avec un permis B qui font augmenter les statistiques des accidents c est très peu les grosses moto ! L entretiens de nos moto c est notre vie

N° 970347 - CT Moto

par :

20/07/2023 07:49

Bonjour,

Je suis contre le CT moto et préférerais payer pour entretenir la chaussée plutôt que de payer un contrôle inefficace pour ma sécurité.

N° 970348 - Toujours plus

par :

20/07/2023 07:49

Encore une nouvelle dépense pour des véhicules qui dans de très nombreux cas ne servent que pour la balade et ne font que très peu de kilomètres.

N° 970350 - CT

par :

20/07/2023 07:58

Non au contrôle technique des motos

N° 970352 - Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

par :

20/07/2023 08:00

Ce contrôle ne devrait pouvoir être réalisé que dans des centres déjà agréés pour l'activité véhicules légers ou poids lourds pour garantir un maillage rapide et une bonne qualité d'exécution. Cela favorisera l'équilibre économique des centres de contrôle existants et ainsi la pérennité du maillage. Nous sommes opposés à l'ouverture de centres dédiés à l'activité de contrôle de la catégorie L

N° 970353 - opposition au contrôle technique moto

par :

20/07/2023 08:01

Bonjour,

Je suis opposé au contrôle technique moto en France. Et pour des raisons objectives.

Accident des 2 roues motorisés : moins de 1% des accidents sont liés à l'état des éléments techniques composant le véhicule (rapport MAIDS). Les propriétaires et utilisateurs ont un comportement responsable quant à l'entretien de leur(s) moto(s) ou scooter(s). Il n'y a pas de négligence car leur santé, voire leur vie en dépend, vu la vulnérabilité de ce moyen de transport. La qualité et l'entretien des routes et autoroutes sont par contre bien plus souvent cités dans les causes des accidents (rapports Gendarmerie Nationale et SDIS).

Pollution atmosphérique : la part de contribution des motocycles est très faible, vu le nombre particulièrement faible circulant tous les jours (trajets domicile-travail la semaine et promenade le week-end) face aux autres véhicules : automobiles particulières et professionnelles, utilitaires, poids lourds et super lourds. Certes, le nombre de cyclomoteurs, scooters et motos de 125 cm cube et plus n'est pas négligeable en France, mais la majorité sont très peu utilisés tout au long de l'année. Beaucoup de motos parcourt un kilométrage faible entre le premier janvier et le trente-et-un décembre (moyenne estimée par plusieurs magazines spécialisés inférieure à 2000 kms/an pour l'ensemble du parc). Beaucoup de motos qui ont 10, 20, 30 ans ou plus, et qui constituent l'essentiel du parc (cartes grises normales ou « collection ») ne circulent que quelques samedi ou dimanche au cours de l'année. Les motos correspondant à la catégorie Crit'air 1 (norme moteurs moto Euro 4) mis en circulation à partir du 01/01/2017 représentent une faible part du parc mais ce sont sans aucun doute ces motos récentes qui circulent le plus en 2023, notamment pour les trajets domicile-travail. D'autre part, et afin d'écarter toute forme de naïveté lié à la réalité du monde économique dans lequel nous vivons, il apparaît clairement, qu'au cours des dernières décennies, la raison de la sécurité sur la route a été le motif de la mise en place du contrôle technique voiture initial, devenu plus contraignant par la suite, a bénéficié à l'industrie automobile. Le thème de la sécurité en partie et aujourd'hui de la pollution atmosphérique principalement (ZFE, ...) va fortement impacté favorablement les affaires des constructeurs moto et automobile désormais. L'obligation de passage

au contrôle technique en 2024 pour les motos immatriculées avant le 01/01/2017, qui constituent l'essentiel du parc donc, va permettre aux réseaux de contrôleurs (avec une réputation très lobbyiste pour le principal d'origine allemande implanté en France) d'amortir et rentabiliser les investissements dès la première année.

Bien joué.

Sincères salutations,

N° 970355 - Non au contrôle technique

par :

20/07/2023 08:04

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dûs aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 %.

Et, c'est aux motards que l'État veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 970363 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 08:14

Madame, Monsieur,

Je ne comprends pas pourquoi une minorité investie d'intérêts oblige un gouvernement à mettre en place un système dont tout le monde sait qu'il ne sert à rien.

Croyez-vous qu'un motard ait envie de se tuer ?

Que croyez-vous que fait un motard avant de prendre la route ?

Par contre d'autres axes seraient utiles :

Règlementation du bruit, mais une vrai !

la dissociation du monde motard avec celles du scooter ou autres engins électriques pour lesquelles vous vous gardez bien de mettre des règles. Serait-ce que ces associations vous font peur ?

Un vrai plan Marschall sur l'état du réseau routier hors autoroute !

Messieurs, du gouvernement, venez donc nous rencontrer et abordez le monde motard autrement qu'avec l'esprit actuel. Rappelez vous que la France disposait de plus de 1000 constructeurs motos qui ont tous disparus, Motobécane le dernier.

Un motard qui ne comprend plus vos démarches.

Bien à vous.

N° 970374 - Laisser les grand-mères se balader :)

par :

20/07/2023 08:27

Bonjour,

- Pour les véhicules anciens ou particuliers types mobylettes, il semble difficile de mettre en place des contrôles de freinage, de pollution ...

- Les véhicule anciens, surtout pour des moto, mobylettes, se sont utilisé que pour des balades et les statistiques montrent que ces véhicules ne représentent pas une part importantes des accidents. Il faudrait donc envisager un traitement adapté et relaxé de ce véhicule de plaisir

- Coller le certificat (vignette) sur des modèle ancien semble également pas adapté. L'avoir avec soit (comme la carte grise semble suffisant). Je n'arrive pas à comprendre si cette disposition est prévue

- Le délais entre les contrôles technique de véhicules anciens, utilisé plus rarement que des véhicule modernes, devrait être allongé (comme c'est le cas pour les voitures) mais à un délais plus long que celui du 4° de l'article R. 323-27.

- l'adaptation aux véhicule anciens ne doit pas pour autant imposer d'avoir une carte grise 'collection'. Cela représente encore des frais non justifié et un impact écologique non négligeable (impression de nouvelle carte grise, utilisation ressources informatiques...)

- en 2024, tous les véhicules antérieurs à 2017 doivent passer au CT + ceux ayant un évènement type vente, mutation ou autre ... cela ne laisse que peu de temps. Pourquoi la encore ne pas laisser plus de temps au véhicule anciens.

Merci et bonne journée

N° 970377 - Projet de décret et d'arrêté relatifs au contrôle technique motos

par :

20/07/2023 08:34

Il est de notoriété (sauf pour ceux qui veulent imposer le CT à des fins de business et qui exercent un fort lobbying Européen à cet égard), que les accidents des deux roues sont la plupart du temps dus à l'état des routes (routes dégradées, gravier, résidus d'huile et gasoil...) et parfois aux excès d'optimisme de certains motards non encore assez aguerris, mais très rarement à une défaillance technique (pneus neufs et changement de plaquettes de freins non rodés peuvent entrainer un accident).

Les motards avertis et responsables roulent toujours avec des motos parfaitement entretenues par leur concessionnaire ou des garages spécialisés motos. Le CT n'apportera absolument rien de plus à l'œil avisé et expérimenté d'un spécialiste).

En ce qui concerne les quelques individus qui ne respectent pas les règles en vigueur en terme de nuisances sonores, il appartient aux forces de l'ordre de faire respecter la loi. De toute façon la plupart des motos des intéressés ne passeront jamais au CT, il est donc absurde et injuste de



pénaliser la grande communauté des motards. Ce serait contre-productif car cette communauté exprimera très massivement et fortement son désaccord et son mécontentement par tous les leviers possibles. Il me semble qu'il y a d'autres priorités dans le pays et d'autres mesures réfléchies de préférence qui pourraient unir la population et non la diviser encore plus.

Ce projet ne fait qu'exacerber le sentiment anti-européen qui ne cesse de grandir, il alimentera la cause de certain partis politiques !

N° 970380 - Inutile et mal pensé

par :

20/07/2023 08:36

Absolument inutile ,

Ce qui cause les accidents 2 roues, c'est la mauvaise utilisation qu'en font leur conducteur !! Ceux qui décident n'y connaissent rien, comme d'habitude !

N° 970381 - Contrôle technique 2 roues

par :

20/07/2023 08:37

Absolument inutile ,

Ce qui cause les accidents 2 roues, c'est la mauvaise utilisation qu'en font leur conducteur !! Ceux qui décident n'y connaissent rien, comme d'habitude !

N° 970389 - Motard depuis 30 ans

par :

20/07/2023 08:43

Je suis motard depuis plus de 30 ans. Je suis contre le contrôle technique pour les raisons suivantes:

- je vérifie ma moto régulièrement avant de l'utiliser. Tous les organes de sécurité sont visibles. Il n'y a pas besoin de démonter quoique ce soit.
- je fais les révisions tous les ans chez le concessionnaire telles que le préconise le constructeur. Tout est alors vérifié. Le contrôle technique ne dira rien de plus que le concessionnaire.
- Il s'agit pour moi d'une taxe supplémentaire. On en paye suffisamment!
- Les accessoires que j'achète sont homologués. De toute façon il serait facile de les enlever et de les remettre immédiatement après un contrôle technique. C'est de plus quelque chose qui est vérifié par les forces de l'ordre.
- Je cotoie et croise suffisamment de motards pour constater que les motos sont toutes en très bon état.

N° 970392 - Contrôle technique moto: un moyen pour extorquer des sous aux motards

par :

20/07/2023 08:45

Arretez cette mascarade, le CT ne servira à rien sauf à remplir les caisses de l'état et ça tout le monde l'a bien compris. La sécurité routière à bon dos, laissez moi rire.

On le voit encore aujourd'hui avec les excès de vitesse inférieur à 5km/h qui n'entretennent plus la perte de points MAIS continueront à prélever les euros de nos chers français.

Concernant le bruit, c'est très simple de changer le pot avant le CT moto et de remettre celui qui fache.

Si vous voulez VRAIMENT faire de la SECURITE ROUTIÈRE :

- tva à 5% sur l'équipement

- doubler TOUTES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ
- CONTROLLER LES ROUTES ET LES RÉPARER

C'est tellement simple que vous Devriez déjà l'avoir fait!!!!

Allez il est encore d'arrêter ce CT moto qui n'engendrera que de l'incompréhension ...

Bien à vous

N° 970394 - Consultation

par :

20/07/2023 08:45

Bonjour,

De mon point de vu, comme on parle de plusieurs type de véhicule on devrais avoir plusieurs type de contrôle technique mis en place:

\_Les quadricycles à moteur devrais suivre le même contrôle que les voitures

- Les trois roues devrais avoir leur propre contrôle
- Les 2 roues devrais être séparer entre les scooter caréner qui ne peuvent être contrôler par leurs utilisateurs et les motos qui doivent être contrôler par leur utilisateur.

Naturellement, le prix du contrôle technique dois aussi refléter la quantité de contrôles et du coup je m'attendrais a se que:

- le prix des quadricycles à moteur sois égal a celui des voiture.
- Le prix des 3 roues inférieur au prix des quadricycles à moteur
- le prix des Scooter inférieur au prix des 3 roues
- le prix des moto inférieur au prix des Scooter

Enfin, se pose la question du permis. Aujourd'hui le permis moto demande au élèves d'être capable de contrôler la chaine de freinage (plaquette, tubes, niveau de liquide, etc,...), les suspensions, ... En fait, la seule chose non contrôler par le motard du contrôle technique voiture, est la pollution. Si d'aventure, le contrôle technique moto portera sur des éléments qui sont aujourd'hui a la charge du motard de contrôler, il serai normal de simplifier le passage du permis. Ce n'est pas juste de demander au motard de contrôler son véhicule et de lui imposer de payer un trier pour contrôler exactement la même chose. Pour ma part, la sécurité est ma priorité et je serai plus en faveur d'un permis moto plus restrictif et d'un contrôle technique adapter qui vérifie seulement les éléments inaccessible ou non a la charge du motard.

Merci pour cette consultation

N° 970396 - Non au contrôle technique

par :

20/07/2023 08:46

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dû aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 970397 - Ct moto=impôt

par :

20/07/2023 08:47

Arretez cette mascarade, le CT ne servira à rien sauf à remplir les caisses de l'état et ça tout le monde l'a bien compris. La sécurité routière à bon dos, laissez moi rire.

On le voit encore aujourd'hui avec les excès de vitesse inférieurs à 5km/h qui n'entraîneront plus la perte de points MAIS continueront à prélever les euros de nos chers français.

Concernant le bruit, c'est très simple de changer le pot avant le CT moto et de remettre celui qui fache.

Si vous voulez VRAIMENT faire de la SECURITE ROUTIÈRE :

- tva à 5% sur l'équipement
- doubler TOUTES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ
- CONTROLLER LES ROUTES ET LES RÉPARER

C'est tellement simple que vous Devriez déjà l'avoir fait!!!!

Allez il est encore d'arrêter ce CT moto qui n'engendrera que de l'incompréhension ...

Bien à vous

N° 970399 - Non au contrôle technique

par :

20/07/2023 08:47

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dû aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 970401 - contrôle technique moto

par :

20/07/2023 08:48

je ne comprend pas l'intérêt d'une telle mesure, les motos consomment peu les organes de sécurité comme les freins sont bien visible. cela ressemble à une cabale contre les motos.

N° 970427 - Contrôle technique =taxe technique

par :

20/07/2023 09:05

Je ne connais pas de motos poubelles circulant tout les jours comme je le fais on ne peut rouler avec un 2 roue non entretenu sans risquer l'accident ma BMW K 75 et mon Honda Innova 125 sont proche de l'état concours c'est ma fierté et mon plaisir d'investir dans leur entretien et plus cela me coûte en TVA et fait vivre des Motocistes hors de question de filer 100€ pour un papalard bidon délivré n'importe comment par [réseau de contrôle technique] ou autre

On tue la poule aux œuf d'or et prive le citoyen motard de la liberté de circuler libre et responsable attention au élection motard paria mais citoyen aussi !

N° 970429 - questions sur les contrôleurs

par :

20/07/2023 09:07

Bonjour,

Sauf erreurs de ma part, il n'est écrit nulle part, le fait par le contrôleur de détenir le permis de conduire équivalent au type de véhicule contrôlé.

En effet, la loi impose de détenir un certificat de conduite spécifique en fonction du type et de la puissance du véhicule que l'on conduit.

Donc, là, on peut légitimement comprendre que n'importe quel contrôleur non-titulaire du permis moto pourra monter sur une moto de plus de trente-cinq kilowatts de puissance.

De ce fait, un contrôleur non-titulaire du permis moto, en ayant suivi une formation de quelques heures va déplacer moteur tournant, ou à la main un véhicule de plus de trois cents kilos ?

Etant détenteur du permis A depuis 1991, je n'ai jamais eu besoin de payer qui que ce soit pour pouvoir conduire mon véhicule en toute sécurité et sérénité. Tout motard sait ce qu'il a à faire s'il veut rester en vie.

Par contre, il n'est fait nulle part dans ce projet de décret d'un contrôle obligatoire pour les cyclomoteurs qui EUX sont pour une très grosse partie totalement hors la loi (bruit , éclairage, carénage, plaque, etc...). Oubli ou paix sociale ??

Enfin pourquoi ne pas mandater [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] pour faire un contrôle technique du réseau routier vicinal, communal, départemental et national.

Pour finir est-ce qu'un jour l'état pourrait dans ses statistiques sur les deux-roues faire la différence entre une trottinette, un vélo, un cyclomoteur et une motocyclette ?

N° 970430 - Pourquoi instaurer le contrôle technique pour les motos ? Sécurité? Pollution? ou plutôt gros sous !!!!

par :

20/07/2023 09:08

Pourquoi instaurer le contrôle technique pour les motos ?

La directive européenne 2014/45/UE relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur. N'est pas une obligation pour les pays car selon la définition du site de l'union européenne : « Les directives sont des actes législatifs qui fixent des objectifs à tous les pays de l'UE. Toutefois, chaque pays est libre d'élaborer ses propres mesures pour les atteindre. ». Donc, on peut mettre en place d'autres que le CT pour la sécurité, pollution, ...

La sécurité.

Si l'état voulait plus de sécurité, les routes seraient mieux entretenues. Il n'y aurait pas de TVA sur les accessoires de sécurité comme les casques, gants, chaussures, pantalons, airbags ...

Pour contrôler une moto, il suffit de 2 minutes pour faire le tour. Chose que je fais tous les jours avant de partir.

Les futurs centres de contrôle si c'est comme pour les voitures ou a chaque fois je vois noté « phares antibrouillard mal réglés » alors qu'il n'y a pas de réglage. J'ai eu cette remarque sur une voiture neuve !!! donc je ne fais aucune confiance aux personnes des centres techniques qui notent des « anomalies » pour faire du chiffre et aussi prouver qu'ils servent à quelque chose.

Il y a aussi le bruit, si des personnes installent des pots d'échappement non homologues, il faut interdire la vente. Que faites-vous chers élus sur ce sujet ? De plus, c'est très facile de changer le pot d'échappement avant le CT et puis de le remettre.

Le CT c'est une nouvelle taxe, rien de plus, déjà que rouler à moto coûte cher. Il est même possible que j'arrête d'utiliser ma moto et je prendrai mon diesel plus souvent.

Pour terminer, si nos élus (européens ou Français) étaient compétents, ils auraient vu que le rapport sur le CT a été fait par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] (leader des contrôles techniques).

N° 970434 - Pertinence ?

par :

20/07/2023 09:11

Je ne comprends vraiment pas pourquoi vous voulez mettre en place un tel dispositif... En ayant en tête quelques chiffres, comme le fait que les motards sont toujours plus nombreux et que le nombre d'accident a fortement diminué, que oui il y a un taux de mortalité plus élevé sur une moto qu'en voiture mais cela est normal, il n'y a pas de carrosserie, et ce n'est pas un CT qui va changer ce fait, mais aussi qu'un très faible % mets en cause l'état de la moto comme principal facteur d'accident... Majoritairement, c'est dû à l'humain (pilote moto ou autre véhicule) voir de l'état de la chaussée/conditions météo.

Et encore une fois ce n'est pas un CT qui va changer la donne...

Ajoutez par dessus le fait que les contrôleurs techniques vont devoir être formé mais quid des contrôleurs techniques qui n'ont pas le permis moto ? Vos prévisions paraissent bien rapide en matière de formation et possibilité de contrôler nos motos.

Soyons honnêtes, les raisons sont justes financières et ce n'est aucunement pour un autre but... J'ai 34 ans et motard depuis mes 24 ans et je n'ai jamais croisé un collègue motard ayant une machine dans un piteux état comme on pourrait le voir dans le parc automobile par contre... Nous autres motards avons conscience qu'il faut que l'on entretienne nos véhicules soigneusement car c'est directement notre vie qui est en jeu.

J'ai pris le temps d'aller me renseigner sur d'autres pays qui ont mis en place le CT deux roues et cela n'a pas permis d'établir une baisse des accidents ou de la mortalité en deux roues (quoi que pour les scooters et voitures sans permis cela ne serait pas inintéressant car pour le coup eux ont souvent des machines dans des états dégradés...)

Je ne sais pas si mon commentaire sera lu ou pris en considération mais au moins j'aurais ajouté ma petite pierre à l'édifice pour ne pas laisser cette mascarade nous pourrir la vie... (et notre porte monnaie accessoirement).

N° 970437 - avis sur le contrôle moto

par :

20/07/2023 09:13

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 970449 - Inutile et non merci

par :

20/07/2023 09:21

Je roule en moto quotidiennement et depuis plus de 10 ans.

Je possède 3 motos et 2 voitures, je change au moins 1 moto par an par conséquent je suis souvent confronté à l'achat de moto d'occasion.

Je n'ai jamais vu aucun avantage entre acheter une voiture avec un contrôle technique et une moto sans contrôle technique.

Je juge ce contrôle technique inutile et sa justification basée sur des comportements sanctionnables par le code de la route est idiote.

Egalement Il faut s'imaginer le temps et l'argent perdu pour faire passer un contrôle technique que je juge inutile sur l'ensemble de mes véhicules.

De plus les motos étant toutes extrêmement différentes notamment les anciennes je ne vois pas en quoi un contrôleur novice va pouvoir contrôler sur une vieille moto, va t'il se plaindre du bruit des embrayages à sec, du manque d'huile dans celui-ci ?

Un tel contrôle me paraît impossible sur des motos de plus de 20 ans, sur certaines les fiches techniques sont introuvables avec parfois des constructeurs disparus.

Bref concernant le contrôle technique merci de nous foutre la paix et d'augmenter les contrôles de police concernant les 2 roues modifiés si vous voulez réduire les nuisances.

Le contrôle technique n'évitera pas les rodéos urbains en moto-cross qui dans tous les cas sont des véhicules non homologués.

N° 970453 - Contre ce projet couteux et inutile pour les motards

par :

20/07/2023 09:23

En tant que motard, je me sens déjà pleinement responsable de l'état technique de ma moto que j'entretiens régulièrement. Ce projet de contrôle technique ne m'apporte rien d'un point vu sécurité, il n'est pour moi qu'une dépense supplémentaire et inutile. Je suis contre ce projet.

N° 970454 - Non au contrôle technique moto

par :

20/07/2023 09:23

La moto est grande passion depuis tout jeune, et mes motos ont toujours été bichonnées. Comme beaucoup de motards on est conscient que nous avons que deux roues, et donc bien entretenues et nous gardons nos motos plus longtemps. De plus les ateliers pour contrôler nos motos pour beaucoup se trouvent dans les ZFE avec des motos anciennes se sera compliqué!!

Cordialement

N° 970464 - Mon avis

par :

20/07/2023 09:30

Oui, si il y a bien un domaine où le contrôle doit être drastique, c'est celui du bruit.

Habitant dans les Alpes proche d'une route régulièrement fréquentée par les motos, c'est une véritable nuisance de subir le bruit que toutes les motos émettent avec certainement avec des échappements modifiés.

Au moins, que le contrôle technique ramène ces motos bruyantes dans la norme.

Pour le reste, les motards sont des gens responsables dans leur immense majorité et entretiennent leurs machines.

Cordialement

N° 970469 - CT moto

par :

20/07/2023 09:35

Bonjour,

Je suis contre ce CT moto qui m'oblige encore à payer (la vraie raison est de trouver de l'argent pour renflouer les caisses). Nos motos sont entretenues régulièrement car nous roulons sur deux roues et la sécurité est importante pour les motards. Nous n'avons pas besoin d'un CT pour nous prévenir. Cet après-midi encore je dépose ma moto pour une vidange + filtre + tension de chaîne + 2 pneus qui seront changés bien avant les repères.

Il y a une chose à faire pour la sécurité des motards, c'est de reboucher les trous sur les routes, d'arrêter de faire des routes en gravillons et de poser des doubles rails dans les virages.  
Merci pour les motards.

N° 970478 - Contrôle technique 2 roues motorisées

par :

20/07/2023 09:43

Bonjour,

Motard depuis plus de 40 ans, j'ai toujours pris grand soin de mes machines, ayant eu très tôt conscience de ma vulnérabilité sur la route. Il m'appartient donc de maximiser mes probabilités de rester en sécurité. Et ça fonctionne: 0 accident en plus de 40 ans! Je trouve complètement inutile qu'une quelconque instance intervienne sur ce sujet.

Quand le CT auto a été instauré, la flotte avait effectivement grand besoin d'être épurée (c'est d'ailleurs ce qui c'est passé), avec un taux élevé de défektivité de véhicule (plus de 30%, il me semble). Dans le cas du 2RM, ce taux est inférieur à 0,5%!

D'autre part, à l'accroissement considérable du nombre de 2RM en circulation correspond une diminution également considérable du nombre de tués!

Tout ça pour dire que ce CT des 2RM n'a absolument aucune justification!

Cette soit disant justification repose uniquement sur le lobbying d'une poignée d'extrémistes, visant soit éradiquer le 2RM soit à générer des profits.

Laissez nous vivre notre passion en paix!

N° 970481 - Contrôle technique inutile seulement pour faire de l'argent

par :

20/07/2023 09:48

Bonjour,

ce contrôle technique est nullement dans un cadre de prévention routière mais bien dans une optique de manne financière.

Un motard sait que sa moto doit être bien entretenue car il ne veut pas mourir au premier virage ou au premier freinage. Il entretient ou fait entretenir sa moto avec intérêt pour lui-même sans devoir être dicté par une loi.

Pourquoi faut-il encore et toujours une loi + une loi + une loi + ... ?

Les seuls 2 roues qui y attachent moins d'importance sont peut-être les 50 cm<sup>3</sup> qui sont conduits par des adolescents et/ou jeunes adultes puérils.

N° 970493 - Utilité ou lucrativité ?

par :

20/07/2023 09:55

Messieurs, Mesdame,

Il est dommage que sous couvert de prévention, le lobbying arrive à soutirer de l'argent jusque dans les passions.

Motards depuis tant d'années, soyez certaines et certains que nous savons -et aimons- choyer nos motos.

Soutirer quelques € pour rendre encore plus riches, ceux qui le sont déjà trop, ne permettra certainement pas d'améliorer la voirie, qui elle aurait grand besoin d'un contrôle technique national.

Une voix parmi tant d'autres, que vous refusez d'écouter.



N° 970494 - Sans titre

par :

20/07/2023 09:56

NON à un contrôle technique pour les motos !!!

C'est totalement inutile (sauf pour nous prendre de l'argent !) car nous vérifions forcément notre machine avant de la prendre, sinon la chute en 2 roues ne pardonne pas :-{

Et vous savez bien que la part des accidents dû à l'état de nos bécane est extrêmement faible !!!

Nous sommes déjà régulièrement contrôlés (dont bruit) et la pollution des motos est déjà en forte régression avec les normes EURO.

Il n'y aura que peu de centres de contrôle adaptés (éloignement du domicile quand on n'habite pas en ville)

Et peu de contrôleurs formés ... et comment ? (les spécificités 2 roues seront-elles bien prises en comptes ?)

Plus de formations, d'informations, d'éducation, de sensibilisations (enfants, jeunes, automobilistes et autres usagers de la route) pour un meilleur partage de la route !

NON à ce CT inutile = non "productif" !!!

N° 970496 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

20/07/2023 09:56

Bonjour,

Le prix du CT sera-t-il plafonné à la hauteur des points de contrôle ? moins de point qu'une voiture donc un CT inférieur, délais pour la contre visite, formation pour les centres ct. Plein de question auquel les motards non pas de réponse et vous ?

Les motos sont toutes différentes et leurs entretiens aussi, il serait davantage sécurisant d'obliger une formation supplémentaires pour les personnes qui roulent sans le permis A2 ou A, la formation de 7h est trop légères même pour une permis B.

Les vérifications des équipements du motards sont-elles également à venir faire vérifier ? Les produits doivent être aux normes CE mais seulement disponible sur les factures ? Je vais pas venir avec ma facture de pot d'échappement au CT pour lui prouver que c'est ok mais seulement lui qui ne connais pas ce pot.

Une montagne de projet qui risque de crée des dérives comme les centres CT qui aiment le petit billet dans la carte grise lors de la visite...

Je suis contre cette mise en place du CT mais je suis pour augmenter le nombre de journée d'encadrement et de prévention par la police ou la gendarmerie, certaines assurances proposent également des stages la prévention de leur assurés.

Bonne journée

N° 970499 - Inutile ce CT des 2 roues !

par :

20/07/2023 09:58

NON à un contrôle technique pour les motos !!!

C'est totalement inutile (sauf pour nous prendre de l'argent !) car nous vérifions forcément notre machine avant de la prendre, sinon la chute en 2 roues ne pardonne pas :-)

Et vous savez bien que la part des accidents dû à l'état de nos bécanes est extrêmement faible !!!

Nous sommes déjà régulièrement contrôlés (dont bruit) et la pollution des motos est déjà en forte régression avec les normes EURO.

Il n'y aura que peu de centres de contrôle adaptés (éloignement du domicile quand on n'habite pas en ville)

Et peu de contrôleurs formés ... et comment ? (les spécificités 2 roues seront-elles bien prises en comptes ?)

Plus de formations, d'informations, d'éducation, de sensibilisations (enfants, jeunes, automobilistes et autres usagers de la route) pour un meilleur partage de la route !

NON à ce CT inutile = non "productif" !!!

N° 970510 - Participation à la consultation publique

par :

20/07/2023 10:08

Le contrôle technique des deux et trois roues motorisés est un coût supplémentaire en période d'inflation et aura un impact significatif sur le pouvoir d'achat, d'autant plus que les motards ont souvent plusieurs motos. L'argent mis dans le contrôle technique ne sera pas disponible pour acquérir des équipements de protection.

Par ailleurs, les motards font beaucoup plus attention à leur véhicule que les automobilistes, la moto est une passion et les motos sont soignées et entretenues. La nécessité d'un contrôle technique ne s'impose pas.

Enfin, pour les véhicules de collection, les motos sont diffusées en peu d'exemplaires et se pose un problème d'accès aux pièces détachées, qui impose souvent de refabriquer des pièces qui risquent d'être jugées non conformes par un contrôle technique, alors que c'est le seul moyen de faire vivre le patrimoine des motos anciennes, qui roulent très peu. Les motos de collection devraient donc être dispensées de contrôle technique ou bénéficier d'un contrôle extrêmement allégé.

N° 970512 - Non au contrôle technique

par :

20/07/2023 10:09

Bonjour . Il est inadmissible de ce faire dicter des lois par l'Europe surtout celle de genre du Contrôle technique pour les véhicules à deux roues motorisés, d'autres possibilités s'offre à nous comme améliorer les infrastructures routières ou baisser la tva sur les équipements de sécurité car changer tous les 5 ans un casque a un coup ainsi que des gants ou des blousons. Quand à la pollution ce n'est ni plus ni moins qu'une excuse absolument non justifiée. Cordialement .

N° 970515 - Utilité du contrôle technique pour les 2 roues

par :

20/07/2023 10:11

La stabilité et la visibilité d'un deux roues reposent sur le bon état des organes suivants : pneumatique, suspension, freinage, l'éclairage, la signalisation. C'est pourquoi tous ces éléments sont vérifiés systématiquement. D'où un taux de défaillances techniques étant responsables des accidents inférieur à 0,3 % pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

De plus, la manipulation d'un deux roues par les contrôleurs peut s'avérer délicate du fait des poids et tailles disparates de ceux-ci, des risques de chute sont possible. Il est donc indispensable de pouvoir assister visuellement au contrôle.

La grande diversité des véhicules devrait nécessiter des outils de contrôle adaptés à chaque catégorie, d'où un coût conséquent pour équiper les centres. Sinon les contrôles seront superficiels.

C'est pourquoi je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

N° 970517 - Lobbying, utopies et victimes.

par :

20/07/2023 10:12

Les 2 roues représentent une part importante des accidents et les causes principales sont issues d'un défaut d'entretien. Mensonge ! Toutes les études, expertises, contre-expertises démontrent le contraire.

Les nuisances sonores sont un autre prétexte à ces contrôles totalement inutiles puisque le véhicule peut être, préalablement, remis en conformité sans difficulté. Utopie ! Les contrôles inopinés sont bien plus pertinents et efficaces et e pour tous les types de véhicules.

Les sociétés en charge des contrôles techniques ont produits des rapports permettant d'aller dans leur sens. Tous les arguments ont été réfutés. Mais rien n'y a fait... Business au sens le plus mauvais qui soit !

Ces sociétés ont tenté et parfois réussi à entraîner quelques politiques dans leur souci de profit. Lobbying !

Ces politiques, aveuglés par idéologie ou/et opportunisme sont devenus des soutiens avec une créativité débridée quant aux arguments et autres sentences sans fondements. Entêtement !

Des moyens importants vont être mobilisés pour la mise en place de ces contrôles techniques alors qu'ils seraient bien mieux employés en prévention ( entretien des infrastructures, conduite de nuit et sous la pluie, aide aux équipements du motard, ...) Sourde oreille de la puissance publique !

Le motard prend soin de sa monture et les contrôles sont déjà fait par les concessionnaires à l'occasion des révisions et autres interventions. Le nombre de points contrôlés est important et c'est quasiment gratuit. Compétences disponibles sans autres moyens !

Quant au tarif et à la fréquence c'est compte tenu de l'inutilité de ces contrôles un véritable racket !!

N° 970527 - véhicule de 1951

par :

20/07/2023 10:19

bonjour

comment faire passer ma moto Gnome et rhone de 1951 qui ne satisfera aucun des critères ?

j'ai la plaque d'immatriculation d'origine il est hors de question de passer en carte grise de collection

N° 970534 - Refus d'un contrôle technique coûteux et inefficace :

par :

20/07/2023 10:21

Au regard des chiffres relatifs à l'imputation aux défaillances techniques communiqués par l'Assurance [assurance] dans les accidents (moins de 1 %) au regard de l'imputation à l'état des infrastructures routières (de l'ordre de 30 %), il me semble que le dispositif de Contrôle Technique des véhicules de catégorie L, tel qu'envisagé, sera peu efficient en terme d'amélioration de la sécurité de leurs usagers et usagères.

D'importantes interrogations demeurent quant à l'homologation des contrôleurs et des centres habilités à effectuer ces contrôles, ainsi qu'au maillage territorial des dits centres. Je crains que les usagers et usagères, dont je fais partie, se heurtent à des difficultés d'accès que ce soit en terme de calendrier et /ou d'éloignement pour faire effectuer ces contrôles. L'éloignement générera un surplus de consommation de carburant et donc de pollution, ainsi qu'une augmentation des risques routiers, notamment pour les plus jeunes usagers et pour ceux dont le 2 roues de petite cylindrée est conçu pour parcourir de faibles distances.

Dans l'annexe I du projet d'arrêté, plusieurs points de contrôle ne semblent pas tenir compte des spécificités techniques des véhicules de catégorie L : pour ma part j'ignorais qu'un véhicule de catégorie L avait un essieu, des essuies-glaces, que l'ABS était obligatoire, pour ne citer que quelques exemples...

Qu'est-il prévu pour l'évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers ? Si les résultats de cette nécessaire évaluation démontraient l'inefficacité de ce contrôle, quelles sont les possibilités d'évolution des textes ?

Une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions, ce qui confirme le rattrapage du retard des deux roues au regard des normes EURO, dans un objectif environnemental.

En raison de temps de trajet globalement plus courts, un véhicule de catégorie L génère moins de pollution. De plus, de par son plus faible encombrement, il contribue à fluidifier le trafic au bénéfice de l'ensemble des usagers et à celui de la réduction des émissions polluantes.

Enfin, la pollution sonore est d'ores et déjà vérifiable « in situ » par les forces de l'ordre : même si cette activité n'est pas prioritaire, ces contrôles inopinés sont plus efficaces qu'un contrôle planifié pour dissuader les éventuels contrevenants.

#### N° 970536 - CONSULTATION SUR PROJET "MISE EN PLACE CONTROLE TECHNIQUE 2 ROUES MOTORISES"

par :

20/07/2023 10:21

a titre personnel , je ne vois l'utilite d'un controle technique , je roule assez peu annuellement ( 2000 km par an ) tout en effectuant une revision annuelle chez mon motociste . je peut donc penser que mon vehicule est en bon etat ( du moins , en ce qui concerne , les elements de securite ) . je pense que la mise en place de ce controle , beneficie surtout , aux societes de controle , provenant surtout d'Allemagne ( grands expert en ce domaine ) . il me semble que le pourcentage d'accident en relation avec un mauvais entretien , est tres faible .on risque meme avec la mise en place de ce controle , d'assister a un relachement des controles visuels ou autres des usagers des 2 roues motorises . une fois de plus ce n'est pas les utilisateurs qui souhaitent cette mise en place .

#### N° 970538 - Utilité d'un contrôle technique pour les motocyclettes

par :

20/07/2023 10:22

Bonjour,

étant motard depuis 1976, j'ai toujours entretenu mes motos pour les petites opérations de vidange, remplacement des plaquettes de frein, remplacement des kits de transmission et fait confiance à mes concessionnaires pour les intervention plus importantes.

En presque 50 ans de conduite de 2 roues motorisés je n'ai jamais d'accident lié à la sécurité.

Comme l'a précisé M. le sénateur François BONHOMME, l'influence des contrôles techniques sur la diminution des accidents de motocycles n'est pas démontrée par les études scientifiques menées sur le sujet dans les pays appliquant déjà cette mesure. En conséquence, je suis contre ce décret et arrêté de contrôle technique des 2 roues motorisés.

N° 970553 - Consultation participative CT moto

par :

20/07/2023 10:28

Bonjour Je suis motard,

Je trouve le CT des motos payant abusif, et je suis contre !

- 1 - La formation au permis moto est bonne à ce sujet (on peut toujours l'améliorer)
- 2- En tant que motard nous sommes très attentif à notre machine il en va de notre vie - le CT on le fait chaque fois que l'on prend la moto
- 3 - Tout est accessible sur la moto on peut facilement intervenir
- 4 - Bien plus problématique est l'état des routes
- 5 - Les motos polluent beaucoup moins (il y a d'autres modes de transport à favoriser : aviation, camions, SUV, voitures, pickUP et autres aberrations)
- 6 - Meilleure sensibilisation des automobilistes aux motos.

Merci de concentrer vos efforts et notre argent sur des sujets plus vitaux et nécessaires. L'urgence est ailleurs.

N° 970560 - Contrôle technique moto : inefficace et coûteux

par :

20/07/2023 10:32

Bonjour,

au regard du nombre très limité d'accidents dû à l'état du véhicule : 0,3% (rapport MAIDS), le contrôle technique moto aurait un impact négligeable si ce n'est aucun, sur la sécurité des motards.

De plus, les motards ont l'habitude de vérifier systématiquement l'état de leur véhicule à chaque utilisation. Dans le cas contraire, ils mettraient en danger leur vie car tout dysfonctionnement mettrait en péril leur intégrité physique de façon brutale et rapide. Ces contrôles sont facilités par la simplicité d'accès aux organes de sécurité inhérent à l'architecture des motos. A noter que ces contrôles font partie intégrante de la formation au permis de conduire moto.

Un contrôle technique, a fortiori visuel, n'a donc aucun sens et apportera aucune amélioration de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés. En revanche, le coût de cette opération inutile aura un impact CERTAIN sur leurs finances.

En espérant que ces remarques vous seront utiles et vous permettront de reconsidérer ce projet qui n'est supporté que par trois associations qui ne portent aucun intérêt à la sécurité des motards et dont l'efficacité potentielle reste à démontrer de façon objective.

Bien cordialement

N° 970563 - Contrôle technique moto, inefficace et coûteux

par :

20/07/2023 10:34

Bonjour,

au regard du nombre très limité d'accident dû à l'état du véhicule : 0,3% (rapport MAIDS), le contrôle technique moto aurait un impact négligeable si ce n'est aucun, sur la sécurité des motards.

De plus, les motards ont l'habitude de vérifier systématiquement l'état de leur véhicule à chaque utilisation. Dans le cas contraire, ils mettraient en danger leur vie car tout dysfonctionnement mettrait en péril leur intégrité physique de façon brutale et rapide. Ces contrôles sont facilités par la simplicité d'accès aux organes de sécurité inhérent à l'architecture des motos. A noter que ces contrôles font partie intégrante de la formation au permis de conduire moto.

Un contrôle technique, a fortiori visuel, n'a donc aucun sens et apportera aucune amélioration de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés. En revanche, le coût de cette opération inutile aura un impact CERTAIN sur leurs finances.

En espérant que ces remarques vous seront utiles et vous permettront de reconsidérer ce projet qui n'est supporté que par trois associations qui ne portent aucun intérêt à la sécurité des motards et dont l'efficacité potentielle reste à démontrer de façon objective.

Bien cordialement

N° 970565 - Contrôle technique moto, inefficace et coûteux

par :

20/07/2023 10:35

Bonjour,

au regard du nombre très limité d'accident dû à l'état du véhicule : 0,3% (rapport MAIDS), le contrôle technique moto aurait un impact négligeable si ce n'est aucun, sur la sécurité des motards.

De plus, les motards ont l'habitude de vérifier systématiquement l'état de leur véhicule à chaque utilisation. Dans le cas contraire, ils mettraient en danger leur vie car tout dysfonctionnement mettrait en péril leur intégrité physique de façon brutale et rapide. Ces contrôles sont facilités par la simplicité d'accès aux organes de sécurité inhérent à l'architecture des motos. A noter que ces contrôles font partie intégrante de la formation au permis de conduire moto.

Un contrôle technique, a fortiori visuel, n'a donc aucun sens et apportera aucune amélioration de la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés. En revanche, le coût de cette opération inutile aura un impact CERTAIN sur leurs finances.

En espérant que ces remarques vous seront utiles et vous permettront de reconsidérer ce projet qui n'est supporté que par trois associations qui ne portent aucun intérêt à la sécurité des motards et dont l'efficacité potentielle reste à démontrer de façon objective.

Bien cordialement

N° 970570 - Pour le contrôle technique motos

par :

20/07/2023 10:36

Assez de ces motos et autres scooters débridés qui font du bruit à toute heure du jour et de la nuit !

Le problème du contrôle technique est que les motards vont changer de pot d'échappement avant le contrôle et remettre l'autre après, dixit des motards eux mêmes !  
Pour l'interdiction de ces ventes de pots d'échappement bruyants !

N° 970572 - Le CT 2 roues dans "Energie et climat", vraiment ? Il manquait l'onglet "capitaliste" c'est ça ?

par :

20/07/2023 10:37

En essayant de me mettre à la place des têtes bien-pensantes qui nous ont pondu cet arrêté, je dégage tout de suite sur le papier des enjeux d'ordre environnementaux, sécuritaires et financiers. Après réflexion, je ne retiens plus que le financier pour les raisons suivantes :

- Tout motard sait que s'il n'entretient pas sa moto alors il se met en danger ainsi que son/sa passager/ère s'il en a (danger pouvant aller jusqu'à la mort).
- Tout motard sait qu'en roulant avec une moto en très mauvais état, il risque une non-couverture de l'assurance en cas d'accident.
- L'assurance ne couvre pas non plus les motos modifiées (débridées notamment lorsque le conducteur a un permis A2, mais aussi un changement de pot d'échappement qui modifiera légèrement la puissance).
- Rouler sans papiers, sans permis, sans assurance constitue un délit.
- Concernant le bruit : on peut déjà se faire contrôler à cause de ça, certains radars équipés de sonomètres seront bientôt en vigueur, en 25 ans de contrôle technique chez les Allemands, le problème est toujours là. Finalement, on n'empêchera pas les moins bien intentionnés de remettre le pot d'origine tous les 3 ans pour passer le contrôle technique et de réinstaller leur pot bruyant dans la minute où ils auront leur papier de contrôle technique valide.
- On entretient nos motos régulièrement parce qu'on ne tient ni à avoir un accident pour cause mécanique (donc un accident que l'on aurait pu s'éviter dans la majeure partie des cas), ni une panne, ni des réparations aux sommes extrêmement élevées, ni une amende si on se fait contrôler sur la route (ou une immobilisation du véhicule), ni passer son salaire dans des consommables parce qu'il y a une anomalie.
- Puisque l'entretien est fait chez les motards conscients, le contrôle technique pour la plupart d'entre nous se passera les doigts dans le nez, MAIS on aura payé 60 € pour un coup de tampon qui félicite les bons élèves, et pendant ce temps les mauvais élèves continueront dans l'illégalité et ne se présenteront pas en centre de contrôle technique.

Donc après réflexion je pense que le gouvernement qui avancera des arguments de climat, de savoir-vivre (environnement sonore), de sécurité, ne cherche en fait qu'à créer un nouveau business qui comme souvent embêtera les bons élèves en leur ajoutant des contraintes et en les faisant payer encore un peu plus, tout en passant au-dessus de la tête des mauvais élèves qui se penseront cette fois encore au-dessus des lois, et qui continueront à transgresser ces dernières.

N° 970575 - Le CT 2 roues dans "Energie et climat", vraiment ? Il manquait l'onglet "capitaliste" c'est ça ?

par :

20/07/2023 10:40

En essayant de me mettre à la place des têtes bien-pensantes qui nous ont pondu cet arrêté, je dégage tout de suite sur le papier des enjeux d'ordre environnementaux, sécuritaires et financiers. Après réflexion, je ne retiens plus que le financier pour les raisons suivantes :

Tout motard sait que s'il n'entretient pas sa moto alors il se met en danger ainsi que son/sa passager/ère s'il en a (danger pouvant aller jusqu'à la mort).

Tout motard sait qu'en roulant avec une moto en très mauvais état, il risque une non-couverture de l'assurance en cas d'accident.

L'assurance ne couvre pas non plus les motos modifiées (débridées notamment lorsque le conducteur a un permis A2, mais aussi un changement de pot d'échappement qui modifiera légèrement la puissance).

Rouler sans papiers, sans permis, sans assurance constitue un délit.

Concernant le bruit : on peut déjà se faire contrôler à cause de ça, certains radars équipés de sonomètres seront bientôt en vigueur, en 25 ans de contrôle technique chez les Allemands, le problème est toujours là. Finalement, on n'empêchera pas les moins bien intentionnés de remettre le pot d'origine tous les 3 ans pour passer le contrôle technique et de réinstaller leur pot bruyant dans la minute où ils auront leur papier de contrôle technique valide.

On entretient nos motos régulièrement parce qu'on ne tient ni à avoir un accident pour cause mécanique (donc un accident que l'on aurait pu s'éviter dans la majeure partie des cas), ni une panne, ni des réparations aux sommes extrêmement élevées, ni une amende si on se fait contrôler sur la route (ou une immobilisation du véhicule), ni passer son salaire dans des consommables parce qu'il y a une anomalie.

Puisque l'entretien est fait chez les motards conscients, le contrôle technique pour la plupart d'entre nous se passera les doigts dans le nez, MAIS on aura payé 60 € pour un coup de tampon qui félicite les bons élèves, et pendant ce temps les mauvais élèves continueront dans l'illégalité et ne se présenteront pas en centre de contrôle technique.

Donc après réflexion je pense que le gouvernement qui avancera des arguments de climat, de savoir-vivre (environnement sonore), de sécurité, ne cherche en fait qu'à créer un nouveau business qui comme souvent embêtera les bons élèves en leur ajoutant des contraintes et en les faisant payer encore un peu plus, tout en passant au-dessus de la tête des mauvais élèves qui se penseront cette fois encore au-dessus des lois, et qui continueront à transgresser ces dernières.

N° 970577 - Non au ct pour les 2 roues

par :

20/07/2023 10:41

Arrêtez de suivre bêtement les lois européennes. Laissez nous vivre on a pas besoin de vous pour savoir ce que l'on doit faire.

N° 970579 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 10:42



Bonjour,

Cette mise en place de CT des deux roues motorisées, me laisse perplexe, pas tant sur la mise en place du CT en lui-même mais plus sur les raisons avancées pour la mise en place de celui-ci.

En réalité ce contrôle technique, je peux y voir un certain intérêt. De mon point de vue, je verrais ce contrôle plus comme un contrôle de sécurité lors de la revente du véhicule, permettant ainsi à l'acheteur de connaître l'état du véhicule et de prévoir les réparations et/ou maintenance à prévoir. Là je peux citer mon expérience personnelle, à 45 ans, j'ai acheté ma première moto 125cc, qui elle était âgée de 25 ans, au moment de l'achat un rapport de sécurité sur l'état de la moto aurait été rassurant.

Par contre, si on compare l'état des routes et la « vétusté » des motos. Les routes pressantes des affaissements, des fissures, nids de poules, etc représentent des dangers évidents pour toutes moto (ancienne ou récente) et à n'importe quelle vitesse.

Concernant la pollution sonore que représente certaines motos, (là je vais faire mon vieux qui dit avant c'était mieux), je me rappelle que dans les années 90, les forces de l'ordre procédaient régulièrement à des contrôles sonores sur les deux. Mais cela fait plusieurs décennies que je n'ai plus croisé de tel contrôle.

En résumé, le CT tel que proposé, ressemble plus à une solution pour faire de l'argent sur le dos des motards. Par contre une mise en place d'un contrôle dit de sécurité lors de la revente d'un deux, l'amélioration des équipements routier tel que le doublement des glissières de sécurité et éventuellement la mise en place d'une aide sur l'achat de protections comme un airbag motard.

N° 970583 - Le contrôle technique pour des vacances de rêve

par :

20/07/2023 10:44

Bjr,

Etant conductrice d'une moto et apprenant, que bientôt on nous oblige à passer le contrôle technique, je voulais juste dire que nous devons payer les pots cassés et que certaines personnes ont besoin de récupérer de l'argent comme ils peuvent.

Cela n'empêchera pas les accidents qui sont causés par l'état des routes et voitures et que nous motards, nous sommes assez responsables des nos véhicules et savons bien les risques qui encourent sur notre protection.

Le mois dernier j'ai eu la chance d'éviter un gros nid de poule qui m'aurait précipité dans un ravin donc revoir d'autres choses par commencer les routes et les voitures qui lubrifient.

Au moins certaines personnes pourront profiter de vacances de rêve payer par le petit peuple.

cordialement,

N° 970587 - contrôle technique deux roues type scooter

par :

20/07/2023 10:46

Le texte présenté dans le décret et l'arrêté relatifs au contrôle technique des deux roues ne précise pas les conditions de contrôle de l'efficacité du freinage par une installation dynamique identique au contrôle technique des véhicules automobiles.

De plus l'agrément ne devrait être accordé qu'à des contrôleurs titulaires du permis de conduite des deux roues sans dérogation quelconque.

Le contrôle ne devra se réaliser sans aucun démontage de capotage.

Une attestation d'assurance responsabilité civile du centre de contrôle devra être visible par les propriétaires de véhicules avec mention de la compagnie et références. Ceci afin de mettre en oeuvre les compensations dues en cas de dégât matériel du véhicule.

N° 970589 - contrôle technique des motos

par :

20/07/2023 10:46

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation automobile.

N° 970595 - Contrôle technique des 2 et 3 roues

par :

20/07/2023 10:51

Bonjour,

Il me paraît absurde de faire un contrôle technique périodique pour ce genre de véhicule.

1/ les motards en 2 ou 3 roues effectuent régulièrement l'entretien de leur motos ou side-Car, il y passe une somme d'argent assez conséquente.

2 / vous parlez de faire un contrôle visuel, qui va mettre nos véhicules sur les bancs d'essais? (rouleaux) sachant que pour les side-car, les roues asymétriques sont différentes sur chaque side-car.

3/ Concernant le freinage, certains side-car sont freinés de :

a / l'avant par poignée au guidon, et arrière par pédale, le panier non freiné.

b / L'avant couplé avec le panier par poignée au guidon, et arrière couplé au panier par pédale.

c / l'avant par poignée au guidon et arrière couplé au panier par pédale.

d / et d'autres les 3 freinages couplés par pédales.

Comment le technicien qui va vérifier le freinage va-t-il s'y prendre, aura-t-il fait un stage de conduite side-car, si ce n'est pas le cas, au premier freinage, il sortira de la route au risque de se blesser et abîmer nos machines.

Et pour les 2 roues, seront-ils capables de tenir la moto en équilibre ?.

Il serait beaucoup plus judicieux de remettre en état les routes qui n'arrêtent pas de se dégrader et qui sont des pièges permanents pour nous.

En conclusion, faire un contrôle technique leur de la vente d'un 2 ou 3 roues me paraît très pertinent, en effet, le nouveau propriétaire sera certain que ce véhicule sera en bon état.

N° 970608 - Melle CF, motarde depuis 1984

par :

20/07/2023 10:57

L'entretien d'un 2 roues coûte fort cher par rapport au nombre de km parcourus. Ajouter cette dépense supplémentaire de contrôle technique et ces démarches pour l'effectuer alors que l'on ne roule que parfaitement sûr de sa machine est inutile, mieux vaut investir dans l'entretien des routes qui elles sont parfois très dangereuses pour les 2 roues.

Merci de prendre en compte mon avis défavorable à ce nouveau contrôle.

N° 970611 - Périodicité du CT deux roues faiblement kilométrés

par :

20/07/2023 10:58

Bonjour,

Sur quelle base la fréquence du CT (portant a priori sur les organes de sécurité) va t-elle être définie ?

La périodicité du CT obligatoire sera t-elle identique quel que soit le kilométrage du véhicule notamment pour les véhicules faiblement kilométrés et suivis annuellement par les concessionnaires ?

Je suis moi même concerné par ce cas, et il n'est pas du tout marginal si l'on considère que les MTT2 (moto > 35 kw) soit 40% des Véhicules neufs sont immatriculés chaque année (source l'officiel du cycle)

- dans cette catégorie, l'usage de la moto est principalement un loisir à part entière,
- la plupart des usagers roulent très peu (2 à 3000 km/an),
- les motos sont donc récentes, très peu kilométrées ( moins de 30 000kms au total) et entretenues annuellement dans les concessions car cela est dicté par l'échéancier de maintenance du constructeur !

Quelle est la nécessité de présenter périodiquement ce type de véhicule à un contrôle technique dit "de sécurité" sachant qu'il aura été révisé annuellement par un professionnel de deux roues connaissant parfaitement les organes électroniques & mécaniques de la moto:

- freins (liquide/plaquettes),
- pneus ( type , pression, usure),
- chaine de transmission (graissage, tension, usure),
- signalisation,
- béquille (contacteur, graissage, fonctionnement),
- vérification des couples de serrage (partie cycle, carénage, ...)
- ...

Ne pourrait t-on pas caler l'échéancier du contrôle technique "à vocation de sécurité" en fonction du kilométrage du véhicule assujetti à l'entretien périodique réalisé par les concessionnaires ?  
Cordialement,

N° 970615 - Madame Fillion

par :

20/07/2023 11:01

L'entretien d'un 2 roues coûte fort cher par rapport au nombre de km parcouru. Ajouter cette dépense supplémentaire de contrôle technique et ces démarches pour l'effectuer alors que l'on ne roule que parfaitement sûr de sa machine est inutile, mieux vaut investir dans l'entretien des routes qui elles sont parfois très dangereuses pour les 2 roues.

Merci de prendre en compte mon avis défavorable à ce nouveau contrôle.

N° 970619 - Opposition à la mise en place du contrôle technique pour les motos

par :

20/07/2023 11:03

Bonjour,

Je pense que le contrôle technique pour les motos est inutile et qu'il ne sert, une fois de plus, qu'à faire encore payer les usagers.

En effet, si le but premier est la sécurité des motards alors il faut agir directement sur le terrain puisque les dangers viennent principalement des routes détériorées, non entretenues et du non respect du code de la route.

Autant de raison qui mettent en évidence que le contrôle technique pour les motos ne réglera en rien ces problèmes.

Bien cordialement,

N° 970622 - CT Moto

par :

20/07/2023 11:05

Quand on sait que le sondage sur les moto accidenté du au mauvais entretiens et fait par le leader du Ct pour Moto sa change toute la donne. Je trouve la mise en place du Ct moto inutile.

N° 970623 - Refus du CT pour mes motos

par :

20/07/2023 11:05

Bonjour,

je fais l'entretien de mes motos moi même car je n'ai pas confiance dans les garagistes. Encore moins dans les futurs contrôleurs techniques.

Contrairement au véhicules 4 roues, si vous négligez l'entretien de votre 2 roues, c'est direction l'hôpital ou le meilleur cas le cimetière.

Je me suis fais contrôler par la maréchaussée, et ces derniers vérifient l'état général de mon véhicule et si je suis en règle. Je ne vois pas en quoi un CT va améliorer ma sécurité.

Je fais moins de 1000km par an au global, ce que qui veut dire que mes motos passent la plupart du temps dans mon garage.

Il est hors de questions que je paye soit disant une taxe tout les 3 ans afin de pouvoir rouler...

Si vous voulez instaurer un CT sur les 2 roues, il va falloir que vous l'étendiez aux vélos, trottinettes, poussettes...Je ne veux pas d'un société comme celle que vous voulez nous imposer..

N° 970624 - contrôle technique motos

par :

20/07/2023 11:07

Bonjour , il serait plus judicieux de remplacer le contrôle technique moto par une journée obligatoire de sensibilisation ou de formation aux trajectoires de sécurité , et d'information sur les organes de sécurité d'une moto , effectuées par les B M O tous les 3 ans .

Les différentes B M O les organisent déjà tous les ans , pourquoi ne pas les rendre obligatoires tous les 3 ans sous forme de rallye plus ludique et utile.

on préfère payer 50 € pour une journée de moto, que 50€ pour payer un technicien qui va contrôler des éléments que l'on doit contrôler régulièrement sur nos motos !

N° 970626 - Contrôle Technique Motos

par :

20/07/2023 11:10

Bonjour,

Ce contrôle a peu intérêt pour les motos de grosses cylindrées qui, si elles ont subies des "modifications" vont plutôt, depuis la disparition du bridage de puissance, dans le sens de la sécurité - freinage, etc...

En revanche pour les 50 cm<sup>3</sup>, scooter et autres, se pose effectivement le problème de l'augmentation de la puissance - principale modification - sur des véhicules non conçus à la base pour cela et assez mal entretenus.

C'est d'ailleurs dans cette tranche de véhicules que se trouvent la plupart des "poubelles" roulantes - livreurs, etc....

Un contrôle pour les véhicules utilisés par les professionnels semble, par exemple, être une approche plus censée et du coup plus acceptable.

N° 970628 - Contrôle Technique Motos

par :

20/07/2023 11:12

Bonjour,

Ce contrôle a peu intérêt pour les motos de grosses cylindrées qui, si elles ont subies des "modifications" vont plutôt, depuis la disparition du bridage de puissance, dans le sens de la sécurité - freinage, etc...

En revanche pour les 50 cm<sup>3</sup>, scooter et autres, se pose effectivement le problème de l'augmentation de la puissance - principale modification - sur des véhicules non conçus à la base pour cela et assez mal entretenus.

C'est d'ailleurs dans cette tranche de véhicules que se trouvent la plupart des "poubelles" roulantes - livreurs, etc....

Un contrôle pour les véhicules utilisés par les professionnels semble, par exemple, être une approche plus censée et du coup plus acceptable.

N° 970629 - opposition au controle technique des 2 RM

par :

20/07/2023 11:12

la mise en place dans les années 1980 du controle technique pour les automobiles a été une mesure positive qui a permis l'élimination des véhicules dangereux. Cependant la mise en place dans les années ultérieures de criteres de plus en plus restrictifs a montré la volonté des gouvernements d'orienter le parc automobile dans le sens qui lui convient, faisant abstraction des recommandations antérieures (cf diesel par exemple), au détriment des populations.

Concernant les 2RM:

- il n'y a pas de "poubelles" ou de motos maquillées (au contraire des automobiles) car le controle visuel des organes de sécurité sur ce type de véhicule est aisé : pas de carrosserie, plaquettes de freins et disques visibles, etc... au contraire des automobiles.

- 0,3 % des accidents de 2RM sont dus à une défaillance technique du vehicule, alors que la grande majorité de ces accidents proviennent de défaillance du réseau routier et autoroutier : il sera donc plus efficace d'améliorer ce réseau que de contrôler les véhicules.

- le débridement des véhicules à faible puissance est un acte réversible, pouvant donc être désactivé avant le controle et réactivé ensuite. Il en est de même pour le changement de pot d'échappement, rendant donc le CT inopérant.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose formellement à la mise en place d'un CT pour les 2RM, qui ne résoudra rien en terme de sécurité automobile, et qui sera une charge financière supplémentaire

pour les populations souvent jeunes qui utilisent ce mode de transport pour leurs activités professionnelles quotidiennes.

N° 970636 - Niveau sonore des 2 roues

par :

20/07/2023 11:16

Les scooters et motos font trop de bruit : mal réglé involontairement ou intentionnellement c'est une pollution très gênante.

Le contrôle technique devrait y remédier.

N° 970649 - Aucun intérêt

par :

20/07/2023 11:26

Je ne trouve aucun intérêt à imposer un contrôle technique 2 roues aux vues des chiffres d'accidents liés à une mauvaise intégrité ou mauvais entretien de 2 roues.

Pour moi, ce n'est pas utile et pas justifié.

N° 970652 - Projet de controle technique moto

par :

20/07/2023 11:27

Je ne possède pas de voiture mais seulement une moto, pour la facilité de déplacement et le coût réduit d'utilisation. Je fais environ 10000 km par an et ma moto est entretenue exclusivement par le concessionnaire. Le contrôle technique (CT) ne m'apportera aucune sécurité supplémentaire et ne fera qu'augmenter le coût d'utilisation.

Cette contrainte financière supplémentaire va une fois de plus accroître les inégalités entre ceux qui peuvent payer et ceux qui ne passeront pas le CT et se mettront dans l'illégalité avec des conséquences pénales et sociales.

De plus, pour certains qui passeront le CT, il sera très facile de remettre leur moto aux normes si elle ne l'est pas et de la remodifier ensuite.

Je pense que le CT n'a aucune utilité du point de vue sécurité et aura des conséquences sociales dommageables.

N° 970675 - Ct2rm

par :

20/07/2023 11:39

La sécurité passe par la prévention et la formation, associée à l'état routier.. ceci en ne tenant pas compte des trottinettes pour lesquelles rien est prévu en matière de sécurité

N° 970678 - Et les nuisances sonores?

par :

20/07/2023 11:42

La seule mention, peu explicite, est formulée : incidence négative sur l'environnement". Or, il est devenu une mode pour certains motards d'ajouter un son "cinématographique" à leur engin alors que les lois exigent déjà une modération de leurs décibels. Loi pas du tout appliquée! Espérons que le contrôle technique améliorera cette situation. Merci de votre attention.

N° 970688 - Non au contrôle technique !

par :

20/07/2023 11:47

Je suis totalement CONTRE le contrôle technique moto.

Je viens de changer de moto pour une moto neuve et il est hors de question qu'un centre de contrôle technique n'ayant jamais touché de moto, touche à la mienne et fasse des tests pour vérifier des points que mon concessionnaire fait régulièrement et parfaitement bien puisqu'il connaît sa marque. De plus, j'enrage de voir que ce contrôle technique est mis en place pour des pourcentages aussi ridicules : moins de 0.3% des accidents sont causés par des problèmes techniques alors que plus de 30% le sont par l'état des routes !

Pourquoi ne ferrions nous pas un contrôle technique des routes ??? Tous les jours, je fais 100km aller/retour pour aller travailler et je dois éviter une dizaine de trous, tous larges ou profonds donc dangereux pour nous, les 2 roues. Cela fait plusieurs années que ces trous sont présents et jamais réparés ! On nous met (parfois) un panneau "attention, trous en formation", la bonne blague. Quand allez vous nous faire des routes plus sécurisantes ???

Enfin, concernant le bruit... J'habite dans la vallée de Chevreuse, ma moto est conforme aux normes sonores puisqu'elle sort de la concession et que je ne l'ai pas modifiée.

Pensez vous sincèrement que les "motards" modifiant leur pot vont se présenter au contrôle technique avec leur pot trafiqué ? NON, ils vont changer leur pot, y aller (ou pas d'ailleurs) et remettre le pot trafiqué à la sortie du contrôle technique !

Votre contrôle technique n'a aucune raison d'être. TOUS les motards que nous sommes avons appris à vérifier notre moto pendant le passage du permis et nous le faisons car ces deux roues tiennent notre vie ! Nous ne sommes pas des inconscients, nous tenons à la vie et donc à l'état de notre moto. Raison de plus pour ne pas laisser n'importe qui y toucher.

Je le répète, mais je suis contre le contrôle technique.

Il y a déjà de moins en moins de motards et de motardes (fière d'en être une), en mettant un contrôle technique vous allez encore diminuer ce nombre alors que nous fluidifions le trafic et polluons moins que la plupart des voitures.

Sincèrement,

Bonne journée.

N° 970695 - sous prétexte de te protéger on crée un impôt supplémentaire

par :

20/07/2023 11:50

Totalement injustifié : vu l'état des routes (certaines mortelles), la signalisation inappropriée ou inexistante aux endroits dangereux

Comme pour les automobilistes un passage rendu obligatoire tous les 2 ans ne signifie rien il y a des gens qui sont de gros rouleurs d'autres qui parcourent moins de 5000kms par an: les organes de sécurité de ces véhicules ne sont pas soumis aux mêmes contraintes

Toujours les mêmes catégories sociales les plus impactées par de telles mesures beaucoup plus compliqué de contrôler les usines polluantes de l'air et de l'eau pourvoyeuses d'emplois COUTE QUE COUTE IL FAUT PRESERVER L ' ECONOMIE JUSQU'OU ?  
JUSQU' A QUAND ?

N° 970702 - sous prétexte de te protéger on crée un impôt supplémentaire

par :

20/07/2023 11:53

Totalement injustifié : vu l'état des routes (certaines mortelles), la signalisation inappropriée ou inexistante aux endroits dangereux

Comme pour les automobilistes un passage rendu obligatoire tous les 2 ans ne signifie rien il y a des gens qui sont de gros rouleurs d'autres qui parcourent moins de 5000kms par an: les organes de sécurité de ces véhicules ne sont pas soumis aux mêmes contraintes

Toujours les mêmes catégories sociales les plus impactées par de telles mesures beaucoup plus compliqué de contrôler les usines polluantes de l'air et de l'eau pourvoyeuses d'emplois COUTE QUE COUTE IL FAUT PRESERVER L ' ECONOMIE JUSQU'OU ?  
JUSQU' A QUAND ?

N° 970710 - CTP moto

par :

20/07/2023 11:57

Bonjour,

Je souhaitais m'exprimer concernant cette proposition de Contrôle Technique, notamment pour les 2 roues et vous donner mon point de vue et ma réalité d'utilisateur régulier.

L'objectif de cette proposition est-elle dans l'optique de baisser les accidents en 2 (ou 3) roues? A l'usage quotidien, à l'observation des comportements routiers et après de nombreuses recherches d'informations sur le sujet, je peux vous dire que non.

Non, car de nombreuses études et analyses montrent que le niveau d'accidentologie n'est pas directement lié à la vétusté (ou à la "conformité") du véhicule mais bien au comportement du conducteur et de l'ensemble des usagers de la route.

Pour diminuer ce type d'accidents la meilleure des choses à faire n'est donc pas de contrôler les véhicules mais bien d'éduquer, de former l'ensemble des usagers (voiture, camion, 2/3 roues, trottinettes, etc...) aux dangers et aux particularités de chaque véhicules.

Non, car avec ce nouveau mode de consommation lié à la livraison et les conditions de travail ainsi que la fragilité financière des gens travaillant dans ce secteur d'activité ne serait qu'une contrainte de plus sans effet.

Ici aussi, pour diminuer la gravité des accidents la solution est dans l'accompagnement (financier ou fiscal avec une baisse de taxes sur certains produits) de ces personnes à accéder à des équipements de protections (gants, blousons, bottes,...) et d'entretien des véhicules (outils, pièces détachées type plaquettes de freins, etc...). Ce qui, pour le coup, inciterait les usagers à être protégés et avec des véhicules bien entretenus.

Non, car au niveau de l'aspect passion et historique la mécanique, l'entretien, la personnalisation d'un 2 roues est une pratique intrinsèque à la moto qui serait très dommageable de stopper. Sachez qu'avec ce "retour à la mode" des motos de collections et de la personnalisation des motos, de nombreux garages français ont aujourd'hui un rayonnement mondial dans le milieu. Un rayonnement mondial et un marché grandissant qu'il serait très dommage de freiner. En témoigne l'augmentation du tourisme à 2 roues sur les routes française et les nombreux évènements (aujourd'hui internationaux) liés à la "custom culture" et au "road trip".

Je vous remercie de l'attention porté à mes commentaires.



Cordialement,

N° 970720 - VEHICULE SPECIFIQUE

par :

20/07/2023 12:04

exclure les motocyclettes d'enduro et de trial utilisées dans le cadre d'une pratique sportive du champ d'application du contrôle technique en raison de leurs spécificités techniques et de leur faible circulation sur voies publiques

N° 970723 - VEHICULE SPECIFIQUE

par :

20/07/2023 12:05

exclure les motocyclettes d'enduro et de trial utilisées dans le cadre d'une pratique sportive du champ d'application du contrôle technique en raison de leurs spécificités techniques et de leur faible circulation sur voies publiques

N° 970725 - Observation à l'encontre du CT Moto

par :

20/07/2023 12:07

Bonjour,

A priori, le CT 2 roues n'est pas mis en place à cause de l'accidentologie des 2 roues causées par des défaillances des véhicules. En effet on sait que cela ne représente qu'une infime part (extrêmement infime) des accidents impliquant un 2 roues.

Il est donc dommage de contraindre les usagers de 2 roues pour cela.

Par contre, les nuisances sonores pour cause de pot d'échappement modifié est un problème. Ce problème ne sera pas, je pense, réglé grâce au CT 2 roues. En effet les personnes se permettant de ne pas respecter la loi concernant le bruit n'iront soit tout simplement pas se présenter au CT 2 roues ou bien remettront leur véhicule en conformité très facilement afin de passer le contrôle puis feront la démarche inverse quelques heures après avoir obtenu le CT.

Il y a bien un second point à propos de la pollution des deux roues. Mais également cela ne représente qu'une part tellement infime pour les 2 roues dans le secteur des transports que cela n'a pas vraiment de sens de déployer un contrôle et autant de contrainte.

Tous les points soulevés plus haut sont (ou doivent) déjà être contrôlés et sanctionnés. C'est à la police de faire ces actions lors de constatation sur la route de manquement à tout ça.

Je possède personnellement plusieurs motos, comme c'est le cas pour beaucoup de personnes. Passer au contrôle technique des motos qui ont 20 ou 30 ans me semble vraiment contraignant. Autant pour l'organisation que pour le portefeuille. Ce sont des motos qui ne roulent que très très peu chaque année.

Merci

N° 970733 - Un contrôle non pertinent et injustifié

par :

20/07/2023 12:13

Habitant en région parisienne (petite couronne) et utilisant en fonction de mes déplacements le vélo, la moto et les transports en commun, je suis conscient des problèmes liés aux 2 roues : bruit, incivilités, pollution, accidentologie. Néanmoins, aucun de ces problèmes ne peut être résolu par l'instauration d'un contrôle technique. En prenant ces points dans l'ordre:

1) Le bruit : la pollution sonore engendrée par les 2 roues est de loin problème le plus évident et le plus palpable pour la population. En tant que motard depuis 15 ans, mais aussi en tant que résident d'une zone fortement urbanisée, je suis le premier à m'exaspérer de la disproportion entre la nuisance sonore causée et le "service rendu" (le nombre de personnes effectivement déplacées par un deux roues). Cette nuisance est principalement lié au fait que de nombreux usagers remplacent le pot d'origine de leur 2 roues par un élément plus bruyant, qu'il soit homologué ou non. Certains semblent penser qu'un contrôle technique ponctuel permettra de résoudre ce problème, il n'en est rien. Les usagers concernés se contenteront de remettre leur pot d'origine pour le contrôle, et l'enlèveront sitôt le contrôle passé, comme dans tous les pays où un contrôle technique est en place pour les 2 roues. Seul un renforcement des contrôles du bruit, à l'aide d'un sonomètre, est approprié pour lutter contre ce problème. Un contrôle visuel du pot d'échappement ne peut suffire, car on peut avoir retiré la chicane sur un pot homologué, ou avoir un pot non homologué mais relativement silencieux. Les contrôles de bruit existent mais sont pour le moment très rares. Il convient de les renforcer et non pas d'instaurer un contrôle technique totalement inefficace pour lutter contre le bruit.

2) Les incivilités : de nombreux 2 roues, dont une grande partie de livreurs pressés par l'ubérisation de la société et exploités par les applications de livraison, circulent sur les trottoirs, piste cyclables, voies de bus etc. Ceci est un problème particulièrement présent en milieu urbain et contribue au ras-le-bol de la population contre les 2 roues, mais à l'évidence un contrôle technique n'apporterait aucune solution. Là encore seuls des contrôles renforcés peuvent avoir un impact positif.

3) La pollution : celle engendrée par les 2 roues est relativement faible (0.5% de pollution engendrée par les transports), de plus les 2 roues circulent plus facilement et dans de meilleures conditions (rien de plus polluant qu'un moteur de voiture tournant au ralenti dans les bouchons pour une durée 2 à 3 fois supérieure à celle d'un 2 roues). Néanmoins la modification des pot d'échappement (avec notamment le retrait du catalyseur) contribue à augmenter de manière disproportionnée la pollution causée par les 2 roues. Comme pour le bruit, un contrôle technique ponctuel sera inopérant car les usagers se contenteront de remettre l'échappement d'origine le temps du contrôle si besoin. De plus le contrôle technique ne contrôle les émissions polluantes que de manière extrêmement limitée (pour résumer, monoxyde de carbone et valeur lambda) et n'importe quel véhicule dont le moteur tourne correctement peut passer la pollution sans problème, même sans catalyseur dans la plupart des cas. Encore une fois, des contrôles renforcés pourraient lutter contre ces problèmes (et dans une certaine mesure décourager l'utilisation du 2 roues motorisés pour certains trajets au profit du vélo, ce qui permettrait également de faire baisser la pollution).

4) Accidentologie : celle-ci est liée à la vitesse, aux incivilités mentionnées plus haut et à l'état des routes et infrastructures, mais jamais ou presque à l'état mécanique du véhicule. Tous les éléments de sécurité d'un 2 roues sont visibles et contrôlables directement sans démontage, comme on l'apprend au permis. Tous les motards entretiennent leur véhicule de manière bien plus suivie que les automobilistes, et roulent par ailleurs 3 fois moins.

Pour toutes ces raisons, le contrôle technique paraît clairement inopérant pour lutter contre les problèmes liés aux 2 roues et par conséquent injustifié. Il ne profite qu'aux sociétés de centres de contrôle dont le lobbying intensif à cet égard ne doit pas dicter la politique du gouvernement.

N° 970741 - Un contrôle non pertinent et injustifié

par :

20/07/2023 12:16

Habitant en région parisienne (petite couronne) et utilisant en fonction de mes déplacements le vélo, la moto et les transports en commun, je suis conscient des problèmes liés aux 2 roues : bruit, incivilités, pollution, accidentologie. Néanmoins, aucun de ces problèmes ne peut être résolu par l'instauration d'un contrôle technique. En prenant ces points dans l'ordre :

1) Le bruit : la pollution sonore engendrée par les 2 roues est de loin problème le plus évident et le plus palpable pour la population. En tant que motard depuis 15 ans, mais aussi en tant que résident d'une zone fortement urbanisée, je suis le premier à m'exaspérer de la disproportion entre la nuisance sonore causée et le "service rendu" (le nombre de personnes effectivement déplacées par un deux roues). Cette nuisance est principalement liée au fait que de nombreux usagers remplacent le pot d'origine de leur 2 roues par un élément plus bruyant, qu'il soit homologué ou non. Certains semblent penser qu'un contrôle technique ponctuel permettra de résoudre ce problème, il n'en est rien. Les usagers concernés se contenteront de remettre leur pot d'origine pour le contrôle, et l'enlèveront sitôt le contrôle passé, comme dans tous les pays où un contrôle technique est en place pour les 2 roues. Seul un renforcement des contrôles du bruit, à l'aide d'un sonomètre, est approprié pour lutter contre ce problème. Un contrôle visuel du pot d'échappement ne peut suffire, car on peut avoir retiré la chicane sur un pot homologué, ou avoir un pot non homologué mais relativement silencieux. Les contrôles de bruit existent mais sont pour le moment très rares. Il convient de les renforcer et non pas d'instaurer un contrôle technique totalement inefficace pour lutter contre le bruit.

2) Les incivilités : de nombreux 2 roues, dont une grande partie de livreurs pressés par l'ubérisation de la société et exploités par les applications de livraison, circulent sur les trottoirs, piste cyclables, voies de bus etc. Ceci est un problème particulièrement présent en milieu urbain et contribue au ras-le-bol de la population contre les 2 roues, mais à l'évidence un contrôle technique n'apporterait aucune solution. Là encore seuls des contrôles renforcés peuvent avoir un impact positif.

3) La pollution : celle engendrée par les 2 roues est relativement faible (0.5% de pollution engendrée par les transports), de plus les 2 roues circulent plus facilement et dans de meilleures conditions (rien de plus polluant qu'un moteur de voiture tournant au ralenti dans les bouchons pour une durée 2 à 3 fois supérieure à celle d'un 2 roues). Néanmoins la modification des pots d'échappement (avec notamment le retrait du catalyseur) contribue à augmenter de manière disproportionnée la pollution causée par les 2 roues. Comme pour le bruit, un contrôle technique ponctuel sera inopérant car les usagers se contenteront de remettre l'échappement d'origine le temps du contrôle si besoin. De plus le contrôle technique ne contrôle les émissions polluantes que de manière extrêmement limitée (pour résumer, monoxyde de carbone et valeur lambda) et n'importe quel véhicule dont le moteur tourne correctement peut passer la pollution sans problème, même sans catalyseur dans la plupart des cas. Encore une fois, des contrôles renforcés pourraient lutter contre ces problèmes (et dans une certaine mesure décourager l'utilisation des 2 roues motorisés pour certains trajets au profit du vélo, ce qui permettrait également de faire baisser la pollution).

4) Accidentologie : celle-ci est liée à la vitesse, aux incivilités mentionnées plus haut et à l'état des routes et infrastructures, mais jamais ou presque à l'état mécanique du véhicule. Tous les éléments de sécurité d'un 2 roues sont visibles et contrôlables directement sans démontage, comme on l'apprend au permis. Tous les motards entretiennent leur véhicule de manière bien plus suivie que les automobilistes, et roulent par ailleurs 3 fois moins.

Pour toutes ces raisons, le contrôle technique paraît clairement inopérant pour lutter contre les problèmes liés aux 2 roues et par conséquent injustifié. Il ne profite qu'aux sociétés de centres de contrôle dont le lobbying intensif à cet égard ne doit pas dicter la politique du gouvernement.

N° 970743 - Le Contrôle Technique des 2-3 Roues Motorisés : inutile et sans effet sur la mortalité !  
par :

20/07/2023 12:17

Je suis Délégué bénévole au sein de la [assurance] depuis 2012, formé ERJ (Education Routière pour la Jeunesse) par le module de la Fédération Française des Motards en Colère en 2013, Permis A acquis en 1973 et depuis de nombreux kms aux compteurs.

Le Contrôle Technique 2-3 Roues Motorisés est à l'évidence inutile :

- Les problèmes techniques sur l'engin n'entrent qu'à hauteur de 0,3 à 0,4 % en responsabilité des accidents (confer étude Européenne MAIDS, confirmé entre autres par le Communiqué de Presse [assurance] de mars 2021 pointant les enseignements son étude des accidents et expertises des 5 années antérieures : moins de 2,5 % des expertises des 18.057 situations d'accidents ont donné lieu à une observation sur l'état du véhicule, en grande majorité pour l'état des pneumatiques. D'autant que 2/3 des accidents 2 Roues Motorisés le sont avec un tiers et qu'alors la responsabilité retenue est majoritairement portée par le tiers (pour près de 66 % des cas)
  - Le kilométrage annuel moyen n'est qu'autour de 4.200 kms. Ma moto actuelle (bicylindre de 650 cc donc de moyenne cylindrée) passe une révision périodique tous les 5.000 kms, ce qui correspond pour moi à un peu moins d'un an depuis son achat neuve mi 2019. En voiture, je parcours 20.000 à 22.000 kms annuels, assurément pas le même niveau de sollicitation ou d'usure !
  - Tel qu'il nous est présenté, le Contrôle Technique copie la version automobile, oubliant les spécificités techniques des 2-3 Roues Motorisés. De plus, vu le nombre de Contrôles à mettre en place à son lancement et le peu de Centres aptes à le réaliser, il va être bien difficile de les solliciter dans des délais raisonnables, ce qui va potentiellement nous mettre en situation d'illégalité faute d'avoir pu le réaliser dans les temps !
  - Sur un 2-3 Roues Motorisé, l'essentiel des organes de sécurité est bien plus accessible que sur une automobile. La très grande majorité des conducteurs sont manifestement bien plus sourcilieux sur l'état de leur moto que sur celui de leur auto, car bien plus sensibilisés à l'évidence de leur vulnérabilité en cas de défaillance technique, de glissade de chute ou de choc. Ils sont aussi majoritairement demandeurs que l'état des routes soit bien plus sourcilieux tant pour les divers aménagements proposés que pour leur entretien ou respect des procédures ou des normes.
  - Sur l'aspect pollution et environnement, si les 2-3 RM ont été plus tardivement soumis à la Norme EURO , ils ont en fait très rapidement comblé ce retard, ce que confirme l'ADEME dans son étude récente. De plus, du fait de son encombrement plus modeste, le 2 Roues Motorisé permet bien de fluidifier le trafic routier et in fine de réduire les émissions polluantes.
  - Sur l'aspect pollution sonore, les forces de l'ordre sont tout à fait habilitées à intervenir et verbaliser les contrevenants. Et si jamais la valeur en décibels était jugée trop élevée lors du Contrôle Technique, qu'advierait il si cette mesure était malgré tout conforme à la Carte Grise d'origine du 2 Roues Motorisé ?
  - En conclusion, je m'associe pleinement à la demande d'une véritable évaluation de l'efficacité avérée du Contrôle Technique quant à la sécurité des divers usagers. Si son efficacité n'était pas démontrée, ne pourrait on pas alors envisager des évolutions dont un ensemble de mesures alternatives au Contrôle Technique, à discuter entre les Pouvoirs Publics et les usagers et leur représentants ?
- Respectueusement.

N° 970744 - Avis sur les projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur  
par :

20/07/2023 12:17

Bonjour, veuillez trouver ci-dessous mes avis concernant ce projet de contrôle technique (CT) pour les deux roues motorisées, en trois parties : positif, négatif, suggestions.

1) Aspect positif : le CT peut permettre de rassurer le futur acheteur d'une moto d'occasion sur la qualité des organes de sécurité de la moto vendue.

2) Aspects négatifs :

- a. Concernant le bruit excessif émis par certaines motos, je serais très favorable à ce CT, mais il est tellement facile de modifier le pot d'échappement d'une moto que son propriétaire peut présenter au contrôle une machine avec un pot d'échappement conforme, puis remonter un pot bruyant sitôt le contrôle effectué. Dans la mesure où les forces de l'ordre ne sont pas en mesure de sanctionner un tel usage, ce CT n'apportera rien.
- b. Contrairement aux voitures, l'état d'une moto n'est mis en cause que dans 0,3 % des accidents, comme le montrent les études publiées. Le CT n'apportera donc rien.
- c. Concernant l'utilisation de motos non conformes dans les nombreux rodéos sauvages, causes de nuances sonores et susceptibles d'aggraver l'accidentologie, il est notoirement connu que les pilotes utilisent des motos volées, éventuellement trafiquées, des motos de cross déjà non conformes à la circulation sur la voie publique (destinées à un usage exclusif sur circuit fermé) et souvent volées, ... en poussant les moteurs aux limites supérieures de leurs capacités, sans vergogne puisque volées. Dans la mesure où les forces de l'ordre ne sont pas en mesure de sanctionner un tel usage, ce CT n'apportera rien.
- d. Habitant moi-même dans un département très rural, les propriétaires de moto sont trop peu nombreux pour permettre un maillage suffisant de centres de CT. L'accès à un centre forcément éloigné va générer des déplacements, donc des frais supplémentaires, de la pollution inutile, ...
- e. Le marché de la moto propose depuis de très nombreuses années de très nombreux modèles, aux caractéristiques très différentes, chaque modèle étant donc relativement très peu vendu. Il est donc indispensable que les contrôleurs techniques disposent d'une multitude de compétences, ce à quoi je ne crois pas du tout. De plus, les fiches des caractéristiques de nombreux modèles anciens ont disparu, il conviendrait de toutes les recréer pour mettre en place un CT conforme et loyal.

3) Suggestions :

- a. Compte-tenu du dernier point 2e, les motos anciennes (plus de 30 ans) ne peuvent pas être soumises à un tel CT.
- b. Les motos destinées à la compétition, et disposant d'un certificat d'immatriculation (enduro, trial, ...) ont à l'usage un très faible kilométrage. Elles font l'objet d'un entretien encore plus régulier et soigneux que les motos « routières » d'usage courant, pour garantir le meilleur fonctionnement, la meilleure fiabilité et la meilleure sécurité, attendus de leur pilote. Pour ces deux excellentes raisons, l'état de ces motos est encore moins mis en cause dans des accidents, voire jamais (je n'ai trouvé aucune source présentant une telle accidentologie). Elles doivent être exclues du CT, qui ne pourrait, sinon, être considéré que comme une taxe supplémentaire, uniquement.

N° 970745 - projet inutile et révélateur de la pression des lobbies

par :

20/07/2023 12:17

Aucune étude sérieuse démontre l'utilité de ce dispositif. A contrario nombreuses d'entre elles attestent la très faible implication de l'état du véhicule dans les accidents.

Il est en outre détestable de voir que cela va servir à enrichir les lobbies du contrôle technique ([réseau de contrôle technique] et consors). Il serait bon de demander à ces derniers dont le chiffre d'affaire est désormais assuré et très confortable de reverser la majeure partie des bénéfices à l'entretien des routes qui par l'état dégradé de certaines sont en causes dans les accidents.

Cordialement

Motard usager propriétaire d'une moto âgées de 29 ans et qui n'a eu besoin jusqu'alors d'aucun contrôle technique. La sécurité du motard et son premier soucis, il n'a besoin d'aucun hold-up supplémentaire pour être soucieux de celle-ci.

N° 970748 - Le Contrôle Technique des 2-3 Roues Motorisés : inutile et sans effet sur la mortalité !

par :

20/07/2023 12:19

Je suis Délégué bénévole au sein de la [assurance] depuis 2012, formé ERJ (Education Routière pour la Jeunesse) par le module de la Fédération Française des Motards en Colère en 2013, Permis A acquis en 1973 et depuis de nombreux kms aux compteurs.

Le Contrôle Technique 2-3 Roues Motorisés est à l'évidence inutile :

- Les problèmes techniques sur l'engin n'entrent qu'à hauteur de 0,3 à 0,4 % en responsabilité des accidents (confer étude Européenne MAIDS, confirmé entre autres par le Communiqué de Presse [assurance] de mars 2021 pointant les enseignements son étude des accidents et expertises des 5 années antérieures : moins de 2,5 % des expertises des 18.057 situations d'accidents ont donné lieu à une observation sur l'état du véhicule, en grande majorité pour l'état des pneumatiques. D'autant que 2/3 des accidents 2 Roues Motorisés le sont avec un tiers et qu'alors la responsabilité retenue est majoritairement portée par le tiers (pour près de 66 % des cas)
  - Le kilométrage annuel moyen n'est qu'autour de 4.200 kms. Ma moto actuelle (bicylindre de 650 cc donc de moyenne cylindrée) passe une révision périodique tous les 5.000 kms, ce qui correspond pour moi à un peu moins d'un an depuis son achat neuve mi 2019. En voiture, je parcours 20.000 à 22.000 kms annuels, assurément pas le même niveau de sollicitation ou d'usure !
  - Tel qu'il nous est présenté, le Contrôle Technique copie la version automobile, oubliant les spécificités techniques des 2-3 Roues Motorisés. De plus, vu le nombre de Contrôles à mettre en place à son lancement et le peu de Centres aptes à le réaliser, il va être bien difficile de les solliciter dans des délais raisonnables, ce qui va potentiellement nous mettre en situation d'illégalité faute d'avoir pu le réaliser dans les temps !
  - Sur un 2-3 Roues Motorisé, l'essentiel des organes de sécurité est bien plus accessible que sur une automobile. La très grande majorité des conducteurs sont manifestement bien plus sourcilleux sur l'état de leur moto que sur celui de leur auto, car bien plus sensibilisés à l'évidence de leur vulnérabilité en cas de défaillance technique, de glissade de chute ou de choc. Ils sont aussi majoritairement demandeurs que l'état des routes soit bien plus sourcilleux tant pour les divers aménagements proposés que pour leur entretien ou respect des procédures ou des normes.
  - Sur l'aspect pollution et environnement, si les 2-3 RM ont été plus tardivement soumis à la Norme EURO , ils ont en fait très rapidement comblé ce retard, ce que confirme l'ADEME dans son étude récente. De plus, du fait de son encombrement plus modeste, le 2 Roues Motorisé permet bien de fluidifier le trafic routier et in fine de réduire les émissions polluantes.
  - Sur l'aspect pollution sonore, les forces de l'ordre sont tout à fait habilitées à intervenir et verbaliser les contrevenants. Et si jamais la valeur en décibels était jugée trop élevée lors du Contrôle Technique, qu'advierait il si cette mesure était malgré tout conforme à la Carte Grise d'origine du 2 Roues Motorisé ?
  - En conclusion, je m'associe pleinement à la demande d'une véritable évaluation de l'efficacité avérée du Contrôle Technique quant à la sécurité des divers usagers. Si son efficacité n'était pas démontrée, ne pourrait on pas alors envisager des évolutions dont un ensemble de mesures alternatives au Contrôle Technique, à discuter entre les Pouvoirs Publics et les usagers et leur représentants ?
- Respectueusement.

N° 970750 - Exonération électrique

par :

20/07/2023 12:20

Si l'objectif du CT 2R est d'effectuer « des mesures des émissions polluantes, la vérification des émissions sonores et le contrôle de la vitesse maximale limitée par la réglementation de certains véhicules », pourquoi ne pas en exonérer tout simplement les 2R électriques ?

N° 970751 - Contrôle technique non merci

par :

20/07/2023 12:21

C'est une aberration de mettre en place un tel contrôle au vu du pourcentage d'accidentologie lié à un défaut d'entretien et à la complication de la mise en place d'un tel processus mais oui pour un contrôle lié à la vente d'un véhicule d'occasion ou après accident si remis en circulation et ceci auprès des professionnels des 2 roues qui seront agréés à cet effet.

Cordialement

N° 970756 - Commentaires CT 2/3 roues et quadricycles

par :

20/07/2023 12:22

Bonjour,

La mise en place d'un CT pour cette catégorie de véhicule semble nécessaire comme pour tous les véhicules circulant sur route ouverte. Aucune exclusion ne devrait être fait sur ce point afin de préserver la sécurité sur nos routes.

Concernant ces catégories précises, il est essentiel que le CT réponde aux griefs qui peuvent leur être faits : bruit, pollution, débridage de la vitesse.

Un début sans ces contrôles à l'aide de matériels sérieux ne pourra qu'irriter les associations pour la qualité de l'air et contre le bruit, mettre à défaut les contrôleurs qui sont déjà malmenés (complaisance et pertinence technique) et donner raison à la [association de motard] quant à l'inutilité de la mise en place.

La mise en place dans les centres VL et PL permettra un maillage rapide à moindre coût avec des opérateurs déjà sensibilisés au CT grâce à leurs agréments et les formations obligatoires. Il serait nécessaire de gérer l'agrément catégories L en extension des agréments VL et PL pour garantir la qualité des contrôles et de rendre la situation pérenne. Cette disposition pourrait répondre en partie à la pénurie de contrôleurs sachant que le CT catégorie L nécessitera des recrues supplémentaires !

Sur ce sujet, les diplômes nécessaires sont pénalisants pour le recrutement. La validation des acquis professionnels serait une solution bien meilleures que les restrictions actuelles délivrant une main d'œuvre très théorique.

La formation est également un gros sujet nécessitant du temps pour la produire, la valider et la dispenser. Un début de mise en application de l'arrêté au 1er trimestre 2024 paraît ambitieux pour une mise en place qualitative.

Les points de contrôles doivent également être au maximum identiques au VL afin de faciliter leur apprentissage et le regroupement de défauts risque au mieux de conduire à l'augmentation des temps de contrôle avec un prix toujours contenu, au pire de conduire à l'oubli ou l'erreur de défaillance.

Concernant le matériel, malgré la volonté d'une mise en place rapide et peu coûteuse, un investissement non négligeable sera nécessaire. Éviter la mise en place de centres dédiées à ces nouvelles catégories permettra une meilleure rentabilisation du matériel assurant un équilibre économique des centres existants. L'achat de matériel peut être un frein non négligeable au déploiement du CT en plus des craintes des contrôleurs vis à vis du comportement de certains publics.

L'utilisation de matériels mobiles pourra également être une solution à ce frein. Le prêt de matériel entre centres est également une autre solution qui nécessite fortement que la première soit sérieusement envisagée.

Enfin, les clients et les contrôleurs devront être clairement informés que la manipulation d'une moto peut être réalisée par l'un ou l'autre. En effet, tous les modèles ne sont pas aussi aisés à déplacer (ex : roadster type Yamaha MT07 / Harley-davidson / Indian). Il y a un grand risque de dommages imputables au contrôleur. S'il ne se sent pas en capacité de gérer cette partie, le client doit pouvoir prendre la relève.

Un point d'attention est d'ailleurs à apporter quant aux clients de cyclomoteurs mineurs versus la responsabilité des centres et des contrôleurs. L'accès à la zone de contrôle, les responsabilités et les restrictions doivent être claires pour tous.

Bien cordialement

N° 970757 - Contrôle Technique des 2-3 Roues Motorisés : inutile et sans effet sur la mortalité par :

20/07/2023 12:22

Je suis Délégué bénévole au sein de la [assurance] depuis 2012, formé ERJ (Education Routière pour la Jeunesse) par le module de la Fédération Française des Motards en Colère en 2013, Permis A acquis en 1973 et depuis de nombreux kms aux compteurs.

Le Contrôle Technique 2-3 Roues Motorisés est à l'évidence inutile.

Les problèmes techniques sur l'engin n'entrent qu'à hauteur de 0,3 à 0,4 % en responsabilité des accidents (confer étude Européenne MAIDS, confirmé entre autres par le Communiqué de Presse [assurance] de mars 2021 pointant les enseignements de son étude des accidents et expertises des 5 années antérieures : moins de 2,5 % des expertises des 18.057 situations d'accidents ont donné lieu à une observation sur l'état du véhicule, en grande majorité pour l'état des pneumatiques. D'autant que 2/3 des accidents 2 Roues Motorisés le sont avec un tiers et qu'alors la responsabilité retenue est majoritairement portée par le tiers (pour près de 66 % des cas)

Le kilométrage annuel moyen n'est qu'autour de 4.200 kms. Ma moto actuelle (bicylindre de 650 cc donc de moyenne cylindrée) passe une révision périodique tous les 5.000 kms, ce qui correspond pour moi à un peu moins d'un an depuis son achat neuve mi 2019. En voiture, je parcours 20.000 à 22.000 kms annuels, assurément pas le même niveau de sollicitation ou d'usure !

Tel qu'il nous est présenté, le Contrôle Technique copie la version automobile, oubliant les spécificités techniques des 2-3 Roues Motorisés. De plus, vu le nombre de Contrôles à mettre en place à son lancement et le peu de Centres aptes à le réaliser, il va être bien difficile de les solliciter dans des délais raisonnables, ce qui va potentiellement nous mettre en situation d'illégalité faute d'avoir pu le réaliser dans les temps !

Sur un 2-3 Roues Motorisé, l'essentiel des organes de sécurité est bien plus accessible que sur une automobile. La très grande majorité des conducteurs sont manifestement bien plus sourcilleux sur l'état de leur moto que sur celui de leur auto, car bien plus sensibilisés à l'évidence de leur vulnérabilité en cas de défaillance technique, de glissade de chute ou de choc. Ils sont aussi majoritairement demandeurs que l'état des routes soit bien plus sourcilleux tant pour les divers aménagements proposés que pour leur entretien ou respect des procédures ou des normes.

Sur l'aspect pollution et environnement, si les 2-3 RM ont été plus tardivement soumis à la Norme EURO, ils ont en fait très rapidement comblé ce retard, ce que confirme l'ADEME dans son étude récente. De plus, du fait de son encombrement plus modeste, le 2 Roues Motorisé permet bien de fluidifier le trafic routier et in fine de réduire les émissions polluantes.

Sur l'aspect pollution sonore, les forces de l'ordre sont tout à fait habilitées à intervenir et verbaliser les contrevenants. Et si jamais la valeur en décibels était jugée trop élevée lors du Contrôle Technique, qu'advierait-il si cette mesure était malgré tout conforme à la Carte Grise d'origine du 2 Roues Motorisé ?

En conclusion, je m'associe pleinement à la demande d'une véritable évaluation de l'efficacité avérée du Contrôle Technique quant à la sécurité des divers usagers. Si son efficacité n'était pas démontrée,



ne pourrait on pas alors envisager des évolutions dont un ensemble de mesures alternatives au Contrôle Technique, à discuter entre les Pouvoirs Publics et les usagers et leur représentants ?  
Respectueusement.

N° 970765 -

par :

20/07/2023 12:28

Je pense que le contrôle technique est inutile pour les 2 roues.

Les motards vérifient leur moto avant de partir et ne roulent pas si ils constatent un problème.

Concernant le prix annoncé de 50€, c'est trop cher pour un contrôle dit visuel.

Ne pas oublier que beaucoup d'usagers 2 roues ont plusieurs machines (motos, cyclos).

Ce coût devrait en toute logique être à la charge des associations écologistes qui ont demandé le contrôle technique.

Si la TVA pour les équipements de sécurité passait 20% à 5,5% cela permettrait d'acheter le casque ou les gants d'une meilleure protection.

N° 970767 - contrôle technique 2 roues

par :

20/07/2023 12:29

Je pense que le contrôle technique est inutile pour les 2 roues.

Les motards vérifient leur moto avant de partir et ne roulent pas si ils constatent un problème.

Concernant le prix annoncé de 50€, c'est trop cher pour un contrôle dit visuel.

Ne pas oublier que beaucoup d'usagers 2 roues ont plusieurs machines (motos, cyclos).

Ce coût devrait en toute logique être à la charge des associations écologistes qui ont demandé le contrôle technique.

Si la TVA pour les équipements de sécurité passait 20% à 5,5% cela permettrait d'acheter le casque ou les gants d'une meilleure protection.

N° 970788 - CT moto par qui ? pourquoi ?

par :

20/07/2023 12:41

Si il y a bien une population consciente des risques liés aux organes de sécurité de leurs véhicules, c'est bien celles des motards (véhicule de + de 125cc ayant le permis A. On peut en douter en dessous). Moins stable, moins protégé, plus exposé que dans une voiture, le motard est par essence même très attentif (et souvent mieux formé) à l'entretien de sa moto (et au comportement des autres usagers de la route)

Toutes les statistiques et études d'accidentologie mettent d'abord en avant les facteurs liés à l'état des routes ou encore à la responsabilité d'un tiers (automobiliste). Bien avant les problèmes techniques.

La France a fait le choix d'une politique de répression des conducteurs de 2 roues plutôt que de prévention et d'éducation en matière de partage de la route (cf la communication en Belgique par exemple)

Je pense que ce CT Moto tel qu'il est pensé, conçu et envisagé est une aberration.

Si dans sa mise en place, le CT était intégré, via un agrément, aux réseaux de concessionnaires ou d'enseignes spécialisées dans l'entretien et la réparation des 2 roues, les motard seraient plus en confiance pour leurs véhicules.

Peut-être qu'il serait également possible de considérer des révisions majeurs constructeurs comme un CT en y intégrant si nécessaire certains points pour être conforme.  
Je confirais ma moto les yeux fermés pour un CT à mon concessionnaire, pas à un centre de CT auto.

N° 970807 - CT2RM effectué par des concessionnaires/garagistes moto

par :

20/07/2023 12:53

Bonjour

Je doute vraiment de la qualification des centres de contrôles actuels pour s'occuper de ma moto. Déjà, je n'accepterais pas qu'un motard que je ne connais pas touche à ma moto, alors il est inconcevable qu'une personne n'ayant pas le permis moto manipule ma moto.

Je suggère que les concessionnaires et garagistes moto soient agréés pour faire passer ce CT. Cela me semble être la seule solution raisonnable et surtout vraiment efficace : ce sont des professionnels du 2RM et jamais ils ne laisseraient partir un 2RM qui n'est pas en état de rouler en toute sécurité.

N° 970813 - non au contrôle technique

par :

20/07/2023 12:59

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dûs aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'État veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seuls leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 970816 - Pas la solution

par :

20/07/2023 13:02

Bonjour,

Automobiliste, cyclomotoriste, cycliste et piéton...je ne comprends pas l'objectif de cette mise en place.

Au vue des chiffres, moins de 1% des accidents 2RM serait lié à une défaillance de la machine.

Attention, je ne dis pas que ces 10 morts par an ne sont pas graves, mais que par rapport au fait que dans 30%, l'infrastructure routière serait un facteur aggravant dans l'accident ; le besoin est peut-être ailleurs.

A la lecture des documents, cela semble relativement un copier/coller du cahier des charges

"voitures" : frein de parking, vitres, ceinture de sécurité. Il n'y a pas cela sur un 2 roues-motorisés.

Après quand bien même vous le mettriez en place sous cette forme, comment vous dire que un silencieux d'échappement s'échange en moins de 10 min, le support de plaque d'immatriculation en moins de 5 et que les motos modernes disposent de valve sur la tubulure d'échappement pour modifier la sonorité en un push...et tout cela par une personne lambda sans aucune connaissance en mécanique.

Oui, certains véhicules de cette catégorie sont mal entretenus. Mais il est surtout bien plus vrai que la majorité des propriétaires prennent grand soin de leurs véhicules car le danger est trop réel dans le cas contraire.

Alors pourquoi ne pas privilégier la formation, la prévention, la sensibilisation à un véhicule non entretenu. Les jeunes sont un axe majeur au niveau national et départemental via le DGO. Améliorer le financement des PDASR pour encourager les associations à développer des actions dans ce sens.

Enjouer toutes les EDSR à copier les départements voisins (reprise de guidons, journées trajectoires...)

Réduire la TVA sur les équipements pour encourager notamment les jeunes à s'équiper correctement sur leur 50 cm<sup>3</sup>.

Je reconnais que ces pistes sont consommatrices de finances publiques, mais je pense que la sécurité routière s'en sortirait grandie.

Merci de votre lecture.

Cordialement

N° 970819 - Inutile couteux et dangereux

par :

20/07/2023 13:03

Le contrôle technique ne servira à rien pour la sécurité puisque les accidents sont dus aux conducteurs. Pour le bruit on sait que les pots seront remis en place le jour du contrôle et que la plupart des motos qui font du raffut sont des motos non autorisées sur la voie publique donc pas de CT. Dangereux car un 2roues motorisé se surveille souvent. Les parents de jeunes à scooter vont se croire tranquilles. Il faut faire de l'éducation à la sécurité routière et remettre des gendarmes dans les rues et sur les routes.

N° 970823 - Avis sur le projet contrôle technique des deux roues

par :

20/07/2023 13:06

Je suis fondamentalement opposé à la mise en place du projet de contrôle technique des deux et trois roues motorisés !

1- Alors que la pratique du deux roues constitue un exceptionnel exercice de la liberté de déplacement pour le citoyen, liberté valorisée par la minimisation d'un certain nombre de contraintes telles que les embouteillages, le stationnement, mais aussi bien entendu l'absence de contrôle technique, je vois d'un très mauvais œil le projet en cours, qui s'ajoute de façon bien négative à d'autres restrictions, routières ou autres, venant plomber une morosité ambiante déjà élevée.

2- L'objectif louable de sécurité visé m'apparaît en outre largement superfétatoire, étant donnée la forte attention portée à la sécurité non seulement par les propriétaires mais surtout par les réparateurs motos, passionnés du sujet et fortement responsabilisés à la sécurité routière de leurs clients ; et ce beaucoup plus que les garagistes automobiles, tous les usagers de deux roues le savent pertinemment.

Au bilan, la mesure projetée apparaît comme une nouvelle manifestation de la pompe à fric, sans bénéfice routier attendu par l'utilisateur.  
Elle ne fait que plomber l'ambiance.

N° 970826 - FAIBLE KILOMETRAGE

par :

20/07/2023 13:12

Salut,

Je possède trois motos en parfaites état que je fais régulièrement entretenir par mon concessionnaire car je suis passionné.

Depuis 25 ans j'ai réalisé une moyenne moins de 1 000 km par an et par moto.

Beaucoup de motards passionnés comme moi ont plusieurs deux roues et ne roulent pas énormément l'hiver.

Un contrôle technique systématisé n'est pas adapté à la faible utilisation de nos véhicules de loisir.

Pour autant, un contrôle des deux roues utilisés professionnellement par les scooters des livreurs de type UBER et autres, des mototaxis qui eux roulent énormément car ils sont souvent dans de très mauvais état car pas entretenus.

++

N° 970830 - Contre le Contrôle Technique motos

par :

20/07/2023 13:18

Un CT motos visuel et payant ? Inutile car chaque motard le fait déjà . Les motards connaissent bien mieux la mécanique que les automobilistes et surtout les risques en cas d'accident ou de chute .

Diminuer le bruit ? On démonte un pot bruyant avant le CT et le remet ensuite... Zéro effet... Les voitures ont de plus en plus d'échappements bruyants et pourtant il y a un CT

Seules les forces de l'Ordre auraient un effet sur cette nuisance en agissant contre ce fléau . On les voit bien plus avec les jumelles qu'avec un sonomètre !

Diminuer la pollution ? Le CT se base sur la feuille d'homologation des Mines . Une moto ancienne comme une voiture polluée plus qu'une récente . Le CT n'y changera rien.

Corrosion châssis ? En voiture oui avec des tôles de châssis monocoque d'1 mm maxi d'épaisseur . Les cadres de motos ne sont pas conçus ainsi . Effet du CT motos = 0 .

Les 3 associations ( parrainées par la ville de Paris, mais Paris n'est pas la France ! ) à l'origine du CT motos ont toutes une bonne raison autre que la sécurité des motards .

Cela s'appelle le business ! Comme le groupe géant allemand [réseau de contrôle technique] qui va jusqu'à falsifier des études sur la cause des accidents de motos ! C'est prouvé .

3 pays en Europe ont adopté des mesures alternatives au CT motos . Pourquoi pas nous ? Les motards français ne veulent pas du CT mais ne sont pas contre des mesures intelligentes qui feraient progresser notre sécurité . Améliorer l'état des routes serait la première à mettre en place , nids de poule , ralentisseurs dangereux pour les motards souvent non réglementaires d'ailleurs quant à leurs côtes .

Bien cordialement .

N° 970831 - Aberration du CT aux motos de collections

par :

20/07/2023 13:20

Bjr

Pourquoi faire faire un CT aux motos dites de collection (+30 ans) avec ou sans la carte grise estampillé «collection» puisque celle -ci est bichonné par son utilisateur et que la moyenne de kilomètre par an est bien inférieure à 1000.

Et pour les motos modernes un CT uniquement pour la mise en vente serait judicieux pour rassurer l'acheteur.

Mon commentaire est certainement une pierre dans l'eau, mais à 62 ans il fallait le dire.

Cordialement

N° 970832 - Contrôle technique 2 roues sup à 125 cm<sup>3</sup>

par :

20/07/2023 13:23

Nous les vrais motards n'avons pas besoin de dépense en contrôle technique , notre 2 roues est entretenue avec beaucoup de soins car c'est notre vie qui en dépend , arrêté de nous prendre pour des pigeons à plumer .

N° 970833 - CT moto

par :

20/07/2023 13:25

Contre le contrôle technique qui n'apportera rien.

N° 970835 - Contre ce projet

par :

20/07/2023 13:27

Je suis contre ce projet. Possédant une voiture et une moto, l'entretien est beaucoup plus aisé sur un deux roues. De plus je roule peu comme beaucoup. Il s'agit d'un hobby plus que d'un moyen de transport. Je ne vois donc aucun intérêt à devoir passer un contrôle technique.

Pour ce qui est de la réduction potentielle des nuisances sonores, je pense que le contrôle technique n'y changera rien comme en Allemagne.

N° 970840 - Contrôle technique des 2 et 3 RM

par :

20/07/2023 13:30

- Le contrôle technique 2RM et 3 RM ne fera pas baisser l'accidentologie, alors que c'était le but premier, puisque seul 0.3% des accidents ont pour cause principale l'état du véhicule.

- L'état des routes est beaucoup plus accidentogène.
- Le problème du bruit ne sera pas réglé, le jeune avec un pot non homologué ou le barbu avec son pot bruyant, mettra le pot d'origine pour le contrôle et en 15 min aura remis son pot non homologué. L'Allemagne n'a pas réglé le problème en plus de 25 ans.
- il y a un problème d'accessibilité des centres de CT en milieu rural, faire faire 50 kms à un jeune en cyclo pour réaliser un contrôle visuel de son véhicule, est ce que cela va dans le sens de la sécurité?
- Il faut savoir que chaque moto passe une fois par an en concession pour la vidange et que les concessionnaires réalisent déjà 50 points de contrôle sur les véhicules tous les ans. Avec des connaissances beaucoup plus pointues qu'un contrôleur pas formé ou trop vite formé.
- Il est annoncé par le ministre 4 fois moins de points de contrôle sur un 2RM que pour les voitures donc le prix doit être aussi divisé par 4 donc ne pas dépasser 20€.
- L'accidentologie est essentiellement due à des problèmes de comportement, c'est là dessus qu'il faut agir.
- Rendre obligatoire le port d'un équipement de protection serait plus judicieux, mettre un casque et des gants permet d'être en règle, combien roule en tee-shirt, short et tongues et ça ne dérange personne.
- Il y a déjà lors du permis 2RM, une formation aux contrôles du véhicule avant départ, ce qui n'est pas le cas en voiture. Un motard ne roulera jamais avec des pneus usés. Il n'est pas inconscient.
- Quand aux associations parisiennes d'escrologistes, regardez qui les finance et dans quel but ? Elles veulent voir disparaître les moteurs thermiques au profit de leurs propres intérêts commerciaux autour de l'électricité et qui fournit l'électricité, des nouvelles centrales nucléaires, beau programme pour des écologistes...

N° 970850 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 13:35

Bonjour, je suis motard et contribuable depuis 35 ans,

Je ne comprends l'intérêt d'un contrôle technique pour les motos alors que dans les accidents l'état du véhicule est responsable que dans 0.3 %...

Dans la formation moto il y'a des questions de mécanique et tout les organes sont accessibles visuellement.

De façon constructive obliger les motards à montrer et validé l'état des véhicules par le concessionnaire de leur choix que celui-ci soi agréé tout les deux ans me paraît plus raisonnable...

Je ne vois pas comment contrôler des véhicules avec tant de diversité et particularité et sérieusement possible..

Cl besoin je manifesterai ma désapprobation dans les urnes et dans la rue

Cordialement

N° 970861 - Pas de contrôle pour les motos anciennes de collection

par :

20/07/2023 13:44

Bonjour,

Déjà comparé à une voiture, une moto est beaucoup mieux entretenue par son propriétaire (sa vie en dépend et les défauts mécaniques sont beaucoup plus visibles) mais c'est encore plus le cas pour les motos classées collection qui sont encore plus bichonnées.

Le contrôle technique de ces dernières est donc totalement inutile, sauf à vouloir engraisser financièrement les centre de contrôle technique.

N° 970863 - Pas de contrôle pour les motos anciennes de collection

par :

20/07/2023 13:45

Bonjour,

Déjà comparé à une voiture, une moto est beaucoup mieux entretenue par son propriétaire (sa vie en dépend et les défauts mécaniques sont beaucoup plus visibles) mais c'est encore plus le cas pour les motos classées collection qui sont encore plus bichonnées.

Le contrôle technique de ces dernières est donc totalement inutile, sauf à vouloir engraisser financièrement les centres de contrôle technique.

N° 970871 - Oui au contrôle technique

par :

20/07/2023 13:54

De plus en plus de motards roulent sans équipements adéquats (tee shirt, bermuda, basket), l'argument des motards que les motos n'ont pas besoin de contrôle technique car si ces dernières n'étaient pas correctement entretenues, cela mettrait en péril leur sécurité n'est donc pas valable. S'ils n'ont plus conscience que protéger le conducteur est essentiel comment peuvent-ils avoir conscience qu'ils entretiennent correctement leurs motos ou que celle-ci présente une défaillance.

N° 970880 - Critique personnelle contrôle technique deux roues

par :

20/07/2023 14:01

Je ne suis pas contre l'idée d'améliorer la sécurité de tous en appliquant des nouvelles réglementations. Mais de toutes les causes d'accidents liées aux deux roues, celle de du manque d'entretien des véhicules est dérisoire comparé aux accidents mettant en cause l'état de la route. J'ai/nous avons bien conscience (motards) que l'entretien de notre deux roues est primordiale pour assurer notre sécurité (il nous l'est même enseigné au permis). Car en plus d'être en moyen de locomotion c'est (pour le plus grand nombre) un loisir d'utiliser et d'entretenir son véhicule.

Le contrôle technique est mis en place au nom de la sécurité routière alors pourquoi ne pas diminuer la TAV (aujourd'hui à 21%) sur tous les équipements de sécurité du motard. Afin de proposer aux plus grands nombres de conducteurs des meilleures protections ?

Je trouve aberrant de contrôler les émissions de pollution des deux roues motorisées alors qu'ils participent à fluidifier le trafic et que leur empreinte carbone (par rapport à leur fabrication et recyclage) est beaucoup moins importante que les autres véhicules.

Si demain, des chiffres me montrent que les plus grands nombres d'accidents de deux roues sont liés à un manque d'entretien ça sera avec un grand plaisir que j'accueillerais le contrôle technique. Mais aujourd'hui l'intérêt n'y est pas (sauf celui de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] dont étrangement le rapport est plus défavorable que le rapport de MAIDS).

Aujourd'hui, si je dois résumer mon ressenti sur ce sujet :

« Au lieu que l'état investisse réellement pour la sécurité des usagers (ce que demanderait des moyens financiers), il demande aux usagers de payer pour un service qui n'améliore pas la sécurité ».

29 ans originaire de Limoges (87)

N° 970883 - contrôle technique

par :

20/07/2023 14:02

Je sais de source vérifiable (compagnies d'assurances) qu'au niveau accidentologie le très mauvais état des routes en France est responsable de 30 % des accidents, et que seulement 0,3 % provient de défaillances techniques des motos.

Il sera plus important que le réseau routier soit en meilleur état. Mais la France est en passe de devenir le tiers monde de l'Europe, donc ce n'est pas demain la veille.

Pour moi le contrôle technique est une grosse arnaque de plus, ne servira à rien, sinon pour nous racketter encore d'avantage.

N° 970884 - Contre

par :

20/07/2023 14:03

Je contrôle la pression des pneus de mon deux roues toutes les semaines, je vérifie les niveaux toutes les deux semaines, l'état de mes pneus tous les jours où je la prends pour rouler, je vérifie l'étanchéité de mes joints spi. Je fais tout cela parce que je tiens à rester en vie même en me faisant plaisir à moto (et mourir parce qu'on glisse sur sa propre huile ou parce qu'on n'a plus de freins enlève une bonne partie du plaisir). J'ai appris plus de choses sur l'entretien d'un véhicule lors de mon permis moto que lorsque j'ai appris à conduire un 4 roues.

En revanche je passe régulièrement sur des routes en état de dégradation avancée qui font même déclencher les assistances électroniques de ma moto (alors que je roule en respectant les limitations et en ménageant ma consommation de carburant). Peut-être qu'un contrôle technique des voiries serait plus adapté ? Il aurait le mérite d'assurer la sécurité de tous les usagers (j'ai déjà cassé une pièce de la moto en roulant dans un trou, d'un seul coup plus de feu arrière et je n'allais pas vite, des bosses comme ça ne font pas du bien aux lombaires sur une moto).

Techniquement je plains les techniciens qui devront souffrir la présence des propriétaires lors du contrôle : l'œil braqué sur leurs moindres gestes, obligés de pousser la moto sans moteur parce qu'ils n'auront pas tous le permis adapté ou pas le gabarit pour gérer la bécane qui va leur arriver dans les mains (trop grosse, trop haute etc), obligés d'apprendre tous les manuels parce que les différents éléments à contrôler ne sont pas placés de la même façon sur toutes les motos, peut-être vaudrait-il mieux faire confiance aux motards qui font faire leur révision souvent dans leur concession d'origine parce que le mécano connaît les modèles et a les outils adaptés (savez-vous que toutes les marques n'utilisent pas la même visserie ?)

Je pourrais encore écrire mais voilà l'idée essentielle : je suis contre, il y a bien d'autres éléments à prioriser pour sécuriser les motards. Exemple : sensibiliser tous les automobilistes à la conduite d'un deux-roues pour qu'ils réalisent à quel point il est important de les chercher du regard.

N° 970888 - CT au concessionnaire ou garage moto

par :

20/07/2023 14:04

J'amène ma Triumph Bonneville tous les ans à mon mécanicien moto pour entretien & révision. Cela suffit pour ma sécurité et celle des autres. Il faut rendre obligatoire ce genre de visite au moins tous les deux ans. Voilà.

N° 970890 - Ctrl 2 roues

par :

20/07/2023 14:04



Bonjour,

Ce contrôle n'a rien pour favoriser la sécurité routière, c'est encore une minorité qui va faire imposer une contrainte supplémentaire. Déjà améliorer le réseau routier de plus en plus dégradé, dans les années 70 la gendarmerie nationale effectuait des contrôles sonores. Déjà 50€ pour faire du contrôle visuel c'est du vol et ensuite on augmentera les points de contrôle et le tarif, pour les voitures encore deux points supplémentaires, y'en a marre de se faire raquetter. L'état ne fait plus rien à part obéir aux technocrates de Bruxelles qui n'obéissent qu'au lobby. Je suis dégoûté d'être français.

N° 970891 - Contre

par :

20/07/2023 14:04

Je contrôle la pression des pneus de mon deux roues toutes les semaines, je vérifie les niveau toutes les deux semaines, l'état de mes pneus tous les jours où je la prends pour rouler, je vérifie l'étanchéité de mes joints spi. Je fais tout cela parce que je tiens à rester en vie même en me faisant plaisir à moto (et mourir parce qu'on glisse sur sa propre huile ou parce qu'on n'a plus de freins enlève une bonne partie du plaisir). J'ai appris plus de choses sur l'entretien d'un véhicule lors de mon permis moto que lorsque j'ai appris à conduire un 4 roues.

En revanche je passe régulièrement sur des routes en état de dégradation avancée qui font même déclencher les assistances électroniques de ma moto (alors que je roule en respectant les limitations et en ménageant ma consommation de carburant). Peut-être qu'un contrôle technique des voiries serait plus adapté ? Il aurait le mérite d'assurer la sécurité de tous les usagers (j'ai déjà cassé une pièce de la moto en roulant dans un trou, d'un seul coup plus de feu arrière et je n'allais pas vite, des bosses comme ça ne font pas du bien aux lombaires sur une moto).

Techniquement je plains les techniciens qui devront souffrir la présence des propriétaires lors du contrôle : l'œil braqué sur leurs moindres gestes, obligés de pousser la moto sans moteur parce qu'ils n'auront pas tous le permis adapté ou pas le gabarit pour gérer la bécane qui va leur arriver dans les mains (trop grosse, trop haute etc), obligés d'apprendre tous les manuels parce que les différents éléments à contrôler ne sont pas placés de la même façon sur toutes les motos, peut-être vaudrait-il mieux faire confiance aux motards qui font faire leur révision souvent dans leur concession d'origine parce que le mécano connaît les modèles et a les outils adaptés (savez-vous que toutes les marques n'utilisent pas la même visserie ?)

Je pourrais encore écrire mais voilà l'idée essentielle : je suis contre, il y a bien d'autres éléments à prioriser pour sécuriser les motards. Exemple : sensibiliser tous les automobilistes à la conduite d'un deux-roues pour qu'ils réalisent à quel point il est important de les chercher du regard.

N° 970897 - Contrôle technique 2 roues

par :

20/07/2023 14:07

Je suis contre ce contrôle, en effet tous motard de grosse cylindrées entretient et vérifie son véhicule c'est sa vie qui est en jeu. Commençons par vérifier les moins de 50cm<sup>3</sup> qui sont des cercueils ambulants avant d'embêter les honorables père et mère de famille qui conduisent leur moto

N° 970898 - CT moto

par :

20/07/2023 14:07

Cette mise en place a uniquement vocation à retirer du pouvoir d'achat aux citoyens et satisfaire le lobby des entreprises de contrôle technique. Les motards sont bien plus conscients de la dangerosité d'un véhicule lorsque il n'est pas en fonctionnement. Tout simplement car le moindre problème technique peut entraîner sa mort.. il est inutile de mettre en place ce contrôle et encore s'il s'agit d'un nombre de points de contrôle mineur, que chaque litre peut vérifier par lui même : éclairage, freinage, système de coupe circuit, pneus... Encore une fois on demande des efforts financiers aux français pour ne satisfaire que les entreprises lobbyistes.. il serait probablement plus intelligent de mettre cet argent dans la prévention, la sécurité des routes qui, elle, tue de nombreux motards chaque année..

N° 970899 - Ctrl 2 roues

par :

20/07/2023 14:07

Bonjour,

Ce contrôle n'a rien pour favoriser la sécurité routière, c'est encore une minorité qui va faire imposer une contrainte supplémentaire. Déjà améliorer le réseau routier de plus en plus dégradé, dans les années 70 la gendarmerie nationale effectuait des contrôles sonores. Déjà 50€ pour faire du contrôle visuel c'est du vol et ensuite on augmentera les points de contrôle et le tarif, pour les voitures encore deux points supplémentaires, y'en a marre de se faire raquetter. L'état ne fait plus rien à part obéir aux technocrates de Bruxelles qui n'obéissent qu'au lobby. Je suis dégoûté d'être français.

N° 970905 - Les motards sont respectueux de leur véhicule.

par :

20/07/2023 14:10

Les motards sont respectueux de leur véhicule. Je ne connais pas de motard roulant sur une "poubelle". Nous sommes conscients que notre intégrité physique dépend en partie de l'état de notre moto. Un contrôle technique est juste un moyen supplémentaire pour ponctionner un peu plus le bon peuple !

N° 970906 -

par :

20/07/2023 14:11

Pour réduire les accidents de 2 roues, il faudrait plutôt améliorer les routes qui deviennent indignes d'un pays comme le notre.

N° 970907 - CT au concessionnaire ou garage moto

par :

20/07/2023 14:11

J' amene ma triumph bonneville tout les ans à mon mécanicien moto pour entretien & révision . Cela suffit pour ma sécurité et celle des autres. Il faut rendre obligatoire ce genre de visite au moins tout les deux ans .Voilà .

N° 970910 - Avis sur la mise en place d'un contrôle technique pour les utilisateurs de 2 Roues

par :

20/07/2023 14:12

Motard depuis 1978,roulant tous les jours et en toute saison, j'entretien de façon régulière ma moto et avec chaque départ effectue un contrôle visuel et technique ( éclairage, pneumatique, système de freinage..) . Tous ces organes sont visibles et en motard averti et consciencieux est facilement réalisable et prodigué lors de l'apprentissage au permis moto.

Les entretiens périodiques sont réalisés par un professionnel au moins une fois par an ou tous les 10.000kms parcourus ,distance réalisée en règle générale en une année voir moindre.

En outre il est vrai qu'une certaine catégories de 2 roues, les 50cc, ne reflète pas une "bonne santé" et dont l'entretien et la maintenance est très souvent négligée de la part de leur propriétaire ou utilisateur et je le déplore. De plus lors de sinistre il n'est pas rare que le mauvais entretien en soit la cause ( système de freinage défectueux.

Autant les centres de contrôle techniques "Auto" sont au top ,je ne pense pas qu'il en soit de même pour les deux roues, cela nécessite une bonne connaissance de la mécanique de son fonctionnement et certaines machines (poids supérieur à 200kg) ne sont pas a mettre dans toutes les mains , et surtout disposer du permis ad 'hoc pour la conduite de tels engins.

Quid si un "technicien" fait chuter la moto dont il est entrain de faire contrôle?

Pour ma part ,j'estime que le projet de mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues ne se justifie pas comparativement aux VL , Utilitaire ou PL

Je n'ai eu a déplorer seulement que deux sinistres jugés non responsable par mon assureur et à aucun moment l'intégrité et la sécurité de ma moto n'avait été mise en cause.

Personnellement je préfère continué à faire confiance à mon professionnel moto pour l'entretien et la maintenance de ma moto plutôt que la confié à un "inconnu" sans expérience du monde du 2 roues.

Si j'ai un message à faire passer ce serai " Laissez nous assurer l'entretien et la maintenance de nos machines et occupez vous plutôt de l'entretien et de la remise en état des voiries qui ,elles généralement misent en cause d'accident routier"

N° 970913 - Ct moto

par :

20/07/2023 14:15

Ridicule se contrôle technique

N° 970916 - Conflit d'interêt et faux arguments

par :

20/07/2023 14:17

De faux arguments développés par des organismes ou associations qui ont un intérêt financier dans la mise en place du contrôle technique, ce qui représente un conflit d'intérêt. Alors que des organismes indépendants montrent que seulement 0,5% des accidents de moto sont dûs à un problème technique et que plus de 3% d'entre eux sont causés par de mauvaises routes. Tout ceci malgré une forte hausse du nombre de 2 roues.

N° 970920 - Le contrôle technique moto ne masque-t-il pas un problème évident, et connu de tous ?

par :

20/07/2023 14:22

Le Contrôle Technique des 2 Roues Motorisé (CT 2RM) découlait initialement d'une directive européenne, relative à la sécurité routière.

Beaucoup plus récemment, le CT 2RM a été relancé par des mouvements anti-2RM sur le thème de l'écologie, qui est un sujet différent.

Sur ce plan, il faut tout de même remarquer que les 2RM améliorent la fluidité du trafic, et demandent des surfaces de stationnement nettement moindres, aidant à décongestionner les agglomérations. Par ailleurs, les 2 RM représentent moins d'un pourcent des émissions polluantes.

Autre type de désagrément reproché aux motos : le bruit. La nuisance peut être réelle, mais un CT ne résoudra pas nécessairement le problème, car il est relativement simple de modifier un échappement, avant comme après un contrôle.

Mais pour revenir à la préoccupation de sécurité routière, qui était l'essence du CT, il faut savoir que seul un très faible pourcentage (0,5%) des accidents sont dus à une défaillance mécanique qui aurait été détectable par un CT. Les motards sont généralement très proches de leur matériel, et en contrôlent le fonctionnement régulièrement, sachant qu'ils n'ont par ailleurs que leur équipement personnel comme protection. Cela fait partie des enseignements dispensés dans les formations au permis de conduire moto.

En conséquence, le contrôle technique moto ne semble pas la réponse adéquate aux problématiques de sécurité routière des motos, ni un instrument efficace contre les émissions polluantes.

La sécurité des motos sur la route a par contre beaucoup à voir avec l'état des routes elles-mêmes, dont la qualité s'est nettement dégradée dans notre pays ces dernières années. Mettre la roue avant dans un nid de poule du même diamètre n'est pas un gage de stabilité pour une moto. Cela encourage l'utilisation de motos en mesure d'accepter un revêtement en mauvais état, les résultats des ventes de trails routiers sont là pour le prouver.

Les poids des motos restent limités pour des raisons évidentes de maniabilité, mais la même cause de chaussées dégradées conduit les automobilistes à s'orienter vers les SUV, qui pour le coup accusent un net surpoids, entraînant mécaniquement une usure plus importante de la chaussée, et des besoins en énergie plus importants également.

Finalement, les préoccupations de sécurité routière et d'écologie se rejoignent lorsque l'on considère l'état du réseau routier. Là résident les actions à effectuer. Chaque usager de la route peut l'observer au quotidien.

N° 970922 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 14:24

Avant de faire un CT MOTO il faudrait déjà faire un contrôle technique des routes qui devrait être d'ailleurs obligatoire. ça enlèverait 95% des accidents merci de prendre cela en compte

N° 970923 -

par :

20/07/2023 14:24

Bonjour

Je suis conducteur de voiture et moto

le controle technique est une mesure utile pour s'assurer de la conformité des véhicules aux usages. et ce pour tous les véhicules.

1 remarque sur le CT automobile, j'ai fait passer le CT pour la voiture de ma fille et les points relevés ( non éliminatoires) sont souvent redondants et peut dangereux je cite par ex des phares avec émissions réduite de lumière, les antibrouillards déboîtés, les répéteurs clignotants non fonctionnels alors que ce sont des équipements optionnels qu'on peut carrément enlever.

Pour les 2 roues

j'ai une moto qui a 30 ans avec carburateur pour laquelle on ne trouve plus de pieces cela n'empeche pas de l'entretenir au mieux

mais si elle passe a l'anti pollution, elle sera certainement polluante. et donc interdite

Cela n'en fait pas une moto dangereuse pour les autres usagés.

l'équipement du motard obligatoire est lui pas assez mis en avant ( nb on en voit trop avec short et tong!!!!) et surtout avec les scooters et maxi scooters alors que c'est une mesure de sécurité en cas de chute

Le défaut d'entretien des motos comme cause principale d'accident des 2 roues ne me semble pas recevable. Tout conducteur de moto sait que l'entretien de son véhicule est fondamental notamment du fait que la carrosserie c'est notre corps

les facteurs accidentogènes majeur sont plus comportementaux comme l'excès de vitesse, le dépassement inconsidéré, l'optimisme sur virage et aussi c'est de plus en plus sensible sur la signalisation routiere inadaptée au 2 roues, l' état de la route gravier, nids de poules etc

Quid des 2 roues sans permis tel que velo ou trottinettes a assistance électrique souvent conduites par des personnes de 4 a 77 ans sans équipement de protection et sans respect élémentaire du code de la route puisqu'elle ne risquent pas d'avoir de retrait de point, pas de controle technique alors ces véhicules souvent roulent bien au dela de 25kmh dans les zones urbaines et dont la qualité de freinage reste a voir

Nb je me suis retrouvé en village rural de 2000 habitant avec une trottinette conduite une jeune fille avec tel portable et musique a fond et bien évidemment sans aucune protection!!  
qui apres avoir grillé le stop  
roulant coté gauche de la route m'arrivait en pleine face.  
de nuit sans éclairage  
Et on s'étonne qu'il y a des chocs

En regardant le discours de la 1ere ministre à l'issue du comité interministériel de la securité routière ,les accidents en progression sont ceux provenant des vélos et des trottinettes.  
Les motos passeront a la caisse du controle technique mais cela ne touchera que ceux qui respectent déjà le bon sens  
ceux qui roulent sur des 2 roues trafiqués, volés sans assurances et sans permis ne se rendront pas au controle technique. bref je mettrais 80€ de plus pour rien tous les 2 ans dans un controle technique pour une moto entretenue.

je pense ce sentiment partagé par beaucoup,

En conclusion pourquoi pas le CT mais pour tous  
y compris les vélos et les patins a roulettes, les skates, les minibike dans les cités....

je ne sais si ce post sera lu mais il est destiné a apporté mon avis sur le projet de consultation.  
Vous en remerciant.

N° 970925 - Sans titre

par :

20/07/2023 14:26

Je suis citoyen et motard, donc usager d'un 2 roues motorisés.

Votre mesure pour un contrôle technique ne réponds absolument pas à mes attentes. En effet l'état des routes est déplorable, les mairies et les départements n'ont plus les moyens pour un entretien correct de la voirie. Vous justifiez le CT pour réduire l'accidentologie des 2 roues, seulement les défaillances techniques sont responsable de 0.3% des accidents! Le CT ne va pas mieux me protéger! Par contre si les infrastructures routières étaient penser pour TOUS les usagers de la route et ENTRETENUES correctement je serais plus en sécurité au GUIDON de mon 2 roues. De plus le 2 roues est une solution pour désengorger les villes, la mode est au gros SUV ELECTRIQUE, la moto (biplace bien souvent!) est reléguée en arrière plan. Il est encore temps de calculer sérieusement et de manière impartiale la pollution réelle des véhicules! D'ailleurs la pollution émise par les 2 roues est en nette baisse, ils sont soumis eux aussi au normes EURO. En dehors de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] les centres de CT semblent bien peu intéressé par cette nouvelle manne financière, le retour sur investissement est hypothétique. Habitant en milieu rurale je vais donc devoir parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour passer ce CT. Cette mesure est injuste et polluante. Merci de prendre en compte l'avis des usagers avant de lancer cette mesure.

N° 970927 - totalement inutile

par :

20/07/2023 14:27

Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile.

Que dans le projet d'arrêté, écrit par des personnes qui n'y connaissent rien, les spécificités techniques des deux roues ne sont pas prises en compte.

Par contre, on y trouve:

Frein de stationnement

Direction assistée

Crémaillère de direction

Essuie-glace

Feu de marche arrière

Peu/ou pas de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur le véhicule important et vous placera potentiellement en situation d'illégalité.

Ce maillage territorial insuffisant entraînera pour les usagers des déplacements plus long pour trouver un centre de contrôle technique, augmentant ainsi la pollution émise par les véhicules, ainsi qu'un risque d'exposition au danger accru pour les jeunes utilisateurs (rappelons que les 50 cm<sup>3</sup> seront soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts)

Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes

Concernant la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues

Au final, il conviendra de demander une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontrent l'inefficacité du contrôle.

N° 970933 - non au CT Moto

par :

20/07/2023 14:30

y a d'autres problèmes de sécurité et de pollution que ceux générés par les motos. Et question pollution, qu'on commence par les hyper pollueurs de la planète: USA et Chine.

N° 970934 - efficacité et résultats à attendre d'une telle mesure....

par :

20/07/2023 14:31

Motard et automobiliste depuis plus de 30 ans, je m'intéresse sur l'utilité du contrôle technique "moto".

Je suis pourtant possesseur de deux motos qui passeront sans aucun problème les contrôles les plus poussés.

Alors pourquoi un tel doute? Pourquoi les motards n'auraient pas l'obligation d'un contrôle technique comme c'est le cas pour les autres véhicules motorisés? Et bien (à mon avis) pour plusieurs raisons dont les deux principales sont :

- les motards sont en grande majorité des passionnés qui entretiennent (voire bichonnent) leurs machines sans qu'il soit nécessaire de les pousser à le faire. Le parc moto roulant est généralement en bon ou en très bon état. Avez-vous souvent croisé des motos aux cadres rouillés, fumantes ou avec des freins en mousse?

- les motos ne sont pas des véhicules motorisés comme les autres, les particularités liées à la circulation moto (l'équilibre en premier lieu, ainsi que le manque de visibilité vis à vis des autres conducteurs par exemple) font qu'une moto mal entretenue finira par terre ou contre un mur très rapidement.

Pour qu'une moto puisse rouler il faut impérativement des pneus, freins, éclairages, amortisseurs... en bon état. Dans le cas contraire c'est l'accident assuré. Il y a une sorte de sélection naturelle qui nous débarrasse des motos mal entretenues. Il est déjà difficile de rouler sereinement avec une moto bien entretenue, alors avec une vieille guimbarde c'est quasiment du suicide!

Pour revenir à la notion d'équité entre automobilistes, j'aimerais que l'on applique les règles déjà existantes avant d'en créer de nouvelles qui ne seront appliquées que par les bons contribuables (miam, c'est bon les sous-sous \$\$\$\$\$), je veux dire par là que quantité de véhicules (dont des moto-cross, enduro, quad...) continuent à rouler en centre ville sans homologation, souvent sans assurance, sans casque... et que les moyens pour lutter contre cette délinquance routière sont très nettement insuffisants.

C'est encore une fois les gens raisonnables, qui conduisent normalement, qui paient leurs impôts qui vont devoir s'affranchir comme des moutons de cette nouvelle taxe.

Je terminerai par l'inutilité à attendre du contrôle technique moto : les motos qui ne sont pas en mesure de passer ce contrôle continueront à rouler de toute façon (les rodéos urbains continueront à bien se porter !), il y a même des centres de contrôle technique pour voiture qui valident déjà le

contrôle technique pour n'importe quelle épave moyennant quelques billets (les coordonnées de ces centres peu scrupuleux s'échangent dans les millieus concernés), la même fraude se répandra aux motards qui veulent rouler avec un échappement trop bruyant ou un moteur gonflé par un préparateur etc...etc...

Ce contrôle technique moto ne changera rien sur la route, les mêmes gens continueront à rouler de la même façon, et l'immense majorité devra payer une visite inutile.

Il s'agit encore d'une décision prise par des penseurs qui ne connaissent rien au sujet qu'ils ont eu à traiter.

J'oubliais l'aspect sécuritaire: si on pense que ce contrôle va améliorer la sécurité des motards (et des autres usagers), c'est que l'on est très naïf. Pour que cette sécurité soit améliorée il faudrait revoir la liste des équipements obligatoires à moto (comme des dorsales, des vestes motos avec coques...), baisser la TVA sur ces équipements de sécurité, supprimer un certain nombre de choses véritablement meurtrières sur nos routes comme les marquages au sol pleins (qui se transforment en patinoire dès que la météo change, y compris pour les deux-roues non motorisés) ou plus encore : les bordures et séparateurs en métal avec leurs petits poteaux qui deviennent des guillotines dès que l'on chute et que l'on glisse vers ces morceaux métalliques.

Il y a beaucoup d'exemples de choses extrêmement dangereuses que l'Etat utilise encore et continuera à utiliser contre la sécurité des deux roues, mais au lieu d'investir de l'argent pour sécuriser les voies il est plus simple de faire une autre taxe pour faire rentrer de l'argent et donner l'impression qu'on s'occupe du problème!

N° 970939 - Ct 2 roues

par :

20/07/2023 14:34

Bonjour

Il me semble que ce projet poussé par plusieurs associations écologistes parisiennes n est pas représentatif d un problème national

Pourquoi ne pas augmenter la sécurité des routes plutôt que faire payer les motard pour des contrôles qui sont les Même qu'il exercent dans leurs garage ?

N° 970941 - Ct 2 roues

par :

20/07/2023 14:36

Bonjour

Il me semble que ce projet poussé par plusieurs associations écologistes parisiennes n est pas représentatif d un problème national

Pourquoi ne pas augmenter la sécurité des routes plutôt que faire payer les motard pour des contrôles qui sont les Même qu'il exercent dans leurs garage ?

N° 970942 - Je suis contre

par :

20/07/2023 14:36

Ce contrôle technique bidon est une arnaque. Sous des prétextes fallacieux de sécurité il s'agit tout simplement d'une nouvelle pompe à fric venant pénaliser les citoyens honnêtes, pour les autres, on ne change surtout rien...



N° 970945 - Le CT pour les deux roues est inutile

par :

20/07/2023 14:38

Les problèmes mécaniques ne sont en cause que dans moins de 1% des accidents, le contrôle technique ne changera rien à la sécurité. Il est plus important de travailler à la formation des conducteurs de 2 roues (et aussi des automobilistes) et de pratiquer des contrôles d'alcool et de drogue.

Quand on conduit une moto, on doit regarder très fréquemment l'état des pneus et leur pression. Contrairement à ce qui se passe en voiture, à moto on sent très vite si quelque chose ne va pas sur la machine. Un contrôle technique n'apporte rien de plus que ce que l'on sait déjà.

Les collectionneurs sont très inquiets des conséquences du CT sur la conservation du patrimoine mécanique. Les 2 roues et particulièrement les cyclomoteurs anciens ont une valeur marchande faible. Les frais et les complications pour se rendre au CT risquent d'en décourager beaucoup qui préféreront ne plus entretenir et faire rouler leurs machines.

N° 970952 - Avis très favorable

par :

20/07/2023 14:43

Enfin ! Que de retards et d'attermoiements à cause de lobbying ! Merci au conseil d'état .Espérons que cela réduira la pollution sonore intolérable d'une majorité de motos.....Vivement 2024

N° 970953 - Oui pour le contrôle technique des 2 roues

par :

20/07/2023 14:44

Vivement l'égalité devant la loi entre les 4 roues et les 2 roues.

Quand on voit (ou plutôt qu'on entend) le nombre de 2 roues trafiqués, il est plus que nécessaire de les contrôler.

N° 970958 - OUI MAIS

par :

20/07/2023 14:46

Le contrôle technique devrait s'appliquer à l'ensemble des 2RM et 3RM (voire Quads)

Il serait inefficace de ne pas l'appliquer aux motos de petite cylindrée (y compris non immatriculées) qui sont source de nuisance pour les habitants des villes.

En particulier la non-conformité des systèmes d'admission et d'échappement (y compris pots catalytiques) devraient être un motif d'immobilisation du véhicule.

Ce CT devrait être attribué aux concessionnaires des différentes marques et non pas attribué à des [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consorts ( qui ne recherchent que la maximisation des profits et accessoirement se préoccupent de leur job), qui n'ont pas les compétences techniques et devront les acquérir sur le dos des futurs Clients.

Merci de faire un texte qui ne soit pas une caricature...

N° 970961 - Vivement 2024 !

par :

20/07/2023 14:47

Merci au conseil d'état ! Plus vite la mesure sera appliquée mieux ce sera pour limiter cette intolérable pollution sonore due à une grande majorité de motards!

N° 970967 - non au contrôle technique moto

par :

20/07/2023 14:50

Encore un projet qui sera inutile et absurde. En effet, pourquoi imposer ceci alors que sur un deux-roues 100% des éléments de sécurité sont visibles sans démonter quoi que ce soit, donc nous le faisons nous-mêmes comme on nous l'a appris. Un contrôle technique des routes serait plus judicieux et servirait à l'ensemble des usagers des routes. Nous effectuons moins de 5000 km par an en moyenne avec une vidange par an et puisque nos concessionnaires sont très sérieux, ils nous font en même temps des révisions complètes. Celui-ci réglerait-il le bruit que font certains : non. Les motos ou scooters les plus dangereux les passeront-ils : non. Celui-ci a été imposé en Allemagne et n'a rien changé à la situation disant accidentologie. Et dernière interrogation, les personnes qui le feront passer ou pas seront-elles titulaires du permis moto ?

N° 970972 - C'est une absurdité...

par :

20/07/2023 14:51

C'est absurde et un racketage de plus.

Aucun motard ne roule avec une machine en mauvais état, sinon la sanction physique peut être sévère.

J'y suis totalement opposé.

Un BIKER SENIOR.

N° 970978 - Sécurité et contrôle technique.

par :

20/07/2023 14:53

Motard depuis plus de 40 ans, je trouve ce projet de lois inadapté et très peu utile pour la sécurité des motards, avec encore une fois, un coût supplémentaire.

La plupart des motards roulent avec des motos entretenues (freins, pneus, éclairage). C'est un critère important car nous n'avons aucune protection autre que nos vêtements et casque. Je ne parle pas des scooters de petite cylindrée qui sont beaucoup plus souvent bricolés et pas toujours entretenus.

Il me paraît beaucoup plus important de travailler sur l'état de certaines routes. Je vois encore des routes départementales qui sont refaites avec du goudron et des gravillons, des nids de poule non réparés, des centres ville avec des plots aux arrêtes bien saillantes, des terre-pleins centraux qui apparaissent au milieu de nulle part... On croirait parfois des pièges à éviter.

Un autre point noir est le gasoil sur la chaussée. Comme les gravillons, c'est la hantise du motard car même à faible vitesse, la chute est souvent inévitable. Comment aujourd'hui les constructeurs VL et PL n'ont-ils pas pu inventer un système anti-débordement et fermeture efficace lors du remplissage des réservoirs. Des progrès ont été faits mais il y a encore trop souvent des traces de carburant sur la route et principalement dans les ronds-points.

Un autre élément important et pas suffisamment mis en avant est la non-utilisation des clignotants et rétroviseurs de la part des automobilistes. Je ne suis pas contre ces derniers car j'en ai fait parti toute l'année pour mon travail (60 000 kms/an).

Et pour terminer, pourquoi créer un nouvel outil de contrôle (sauf si c'est dans le but de créer un nouvel impôt déguisé) alors qu'il existe déjà, lors d'un simple contrôle routier !

Il serait bon de communiquer sur de vrais chiffres, comme le nombre d'accidents liés directement au mauvais état d'une moto, ou à l'entière part de responsabilité du motard.

Les motards sont pour la plupart des passionnés et nos motos sont entretenues.  
Nous sommes, par instinct et par notre position sur le véhicule, bien plus concentrés sur la route car une chute, même à très faible vitesse (< 40 km/h) peut nous casser en morceaux.  
Un grand OUI pour la sécurité routière mais pas n'importe quoi, avec des dépenses inutiles.

N° 970985 - Contrôle inutile , lobbying de [réseau de contrôle technique]

par :

20/07/2023 14:56

Le contrôle n'est pas justifié, 0,3 % des accidents de deux roues sont dus au mauvais état des véhicules.

Coût supplémentaire pour répondre au lobbying de trois pseudo associations parisiennes dont on connaît les liens avec la mairie de Paris ou des liens avec des distributeurs de vélos.

Maillage territorial insuffisant pour la mise en place de ce contrôle, de qui entraînera des difficultés pour faire réaliser le contrôle.

Absence de contrôleurs formés pour réaliser ce contrôle.

Conseil d'état qui ne connaît pas le milieu de la moto et qui le justifie par un souci environnemental alors que les motos sont déjà aux normes Euro 5.

Pour le justifier par rapport à la notion des normes sur le bruit, les forces de l'ordre vérifient déjà cela lors de leur contrôle au bord des routes.

Un abaissement de la TVA sur les équipements de sécurité serait plus justifié, et un permis auto aussi difficile que le permis moto avec des puissances limitées pour les nouveaux conducteurs serait à examiner, ainsi qu'une plus grande sévérité sur le téléphone au volant, l'alcool et les drogues.

N° 970988 - Encore une sollicitation pour ceux qui peuvent payer. Tant qu'à faire .... on continue !!!!!

par :

20/07/2023 14:57

Exécutons déjà ce qui doit être fait avant de vouloir encore créer quelque chose.

Occupons-nous des conduites sans CT, sans assurance, sans permis, le respect des règles de conduite de poids-lourd, et d'améliorer les infrastructures cela devrait sécuriser certainement plus efficacement les usagers de la route.

Et permettons aux secours (samu, forces de l'ordre, pompiers, moyens hélicoptés, personnels de santé ...) d'intervenir avec le maximum de conditions pour permettre d'offrir aux victimes de la route toutes les chances pour survivre et ainsi diminuer le nombre de morts sur les routes.

N° 970989 - Sécurité et contrôle technique

par :

20/07/2023 14:57

Motard depuis plus de 40 ans je trouve ce projet de lois inadapté et très peu utile pour la sécurité des motards avec encore une fois, un coût supplémentaire.

La plupart des motards roulent avec des motos entretenues (freins, pneus, éclairage). C'est un critère important car nous n'avons aucune protection autre que nos vêtements et casque. Je ne parle pas des scooters de petite cylindrée qui sont beaucoup plus souvent bricolés et pas toujours entretenus.

Il me paraît beaucoup plus important de travailler sur l'état de certaines routes. Je vois encore des routes départementales qui sont refaites avec du goudron et des gravillons, des nids de poule non réparés, des centre ville avec des plots aux arrêtes bien saillantes, des terre-plein centrale qui apparaissent au milieu de nulle part... On croirait parfois des pièges à éviter.

Un autre point noir est le gasoil sur la chaussée. Comme les gravillons, c'est la hantise du motard car même à faible vitesse, la chute est souvent inévitable. Comment aujourd'hui les constructeur VL et PL n'ont-ils pas pu inventer un système anti-débordement et fermeture efficace lors du remplissage des réservoirs. Des progrès ont été fait mais il y a encore trop souvent des traces de carburant sur la route et principalement dans les rond-point.

Un autre élément important et pas suffisamment mis en avant est la non utilisation des clignotants et rétroviseurs de la part des automobilistes. Je ne suis pas contre ces derniers car j'en fait parti toute l'année pour mon travail (60 000 kms/an).

Et pour terminer, pourquoi créer un nouvel outil de contrôle (sauf si c'est dans le but de créer un nouvel impôt déguisé) alors qu'il existe déjà, lors d'un simple contrôle routier !

Il serait bon de communiquer sur de vrais chiffres, comme le nombre d'accidents liés directement au mauvais état d'une moto, ou à l'entière part de responsabilité du motard.

Les motards sont pour la plupart des passionnés et nos motos sont entretenues.

Nous sommes, par instinct et par notre position sur le véhicule, bien plus concentrés sur la route car une chute, même à très faible vitesse (< 40 km/h) peut nous casser en morceaux.

Un grand OUI pour la sécurité routière mais pas n'importe quoi, avec des dépenses inutiles.

N° 970990 - CT moto , concessionnaires , garages moto agréés .

par :

20/07/2023 14:57

Bonjour,

J'amène ma Triumph Bonneville 2013 , tous les ans chez mon garagiste moto pour entretien et révision .Cela est nécessaire et suffisant pour garantir ma sécurité et celle des autres . Il faudrait rendre obligatoire ce genre de visite tout simplement . Dédier le CT aux concessionnaires ou garage moto ( ce que fait la majorité des motards ).

N° 970992 - Ct moto. Les mesures alternatives seront bien plus constructives

par :

20/07/2023 14:57

Le décret européen prévoit de palier au ct moto par les mesures compensatoires. Ce sera bien plus constructif de mettre en place ces mesures, plutôt qu'un ct inutile

N° 970994 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 14:58

Je suis favorable au contrôle technique moto.

N° 970996 - Ct moto Les mesures alternatives seront bien plus constructives

par :

20/07/2023 14:59

Le décret européen prévoit de palier au ct moto par les mesures compensatoires. Ce sera bien plus constructif de mettre en place ces mesures, plutôt qu'un ct inutile

N° 970997 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 14:59

Je suis favorable au contrôle technique moto.

N° 971010 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 15:10

Je suis contre le contrôle technique moto pour plusieurs raisons la première est financière la deuxième en général les motards entretiennent très bien leur deux roue la troisième je pense que les centres de contrôle technique ne sont pas équipés on ne sait pas si le personnel est formé et surtout si la moto tombe quelle assurance prend en charge les dégâts cordialement

N° 971011 - Contrôle technique des 50 CC

par :

20/07/2023 15:10

Pourquoi ne pas avoir fait une sélection des engins à 2 roues mais dit de "collection" ? il est de notoriété publique que nous respectons la vitesse et que j'ai pas souvenir d'avoir eu des problèmes avec les autorités.

Vous ne verrez pas une Mobylette bleue faire une "roue arrière" ou faire des " courses " avec les gendarmes !!! si on nous arrête on ne fera pas un refus ni un délit de fuite!

De plus nous roulons souvent que le dimanche ou parfois une sortie plus longue et presque toujours à la belle saison.

Et que contrôler ? les freins, la lumière ? franchement oubliez les 50 CC anciens .

N° 971013 - Pour quelle plus-value ?...

par :

20/07/2023 15:11

Bonjour.

Que peut apporter un "contrôle technique" tous les 2 ou 3 ans par rapport à la révision annuelle de mon concessionnaire ? Freinage, direction, rétroviseurs, bulle, feux, dispositifs réfléchissants, équipements électriques, essieux, roues, pneus, suspensions, châssis et accessoires, autres équipements (selle, béquille, repose-pieds, commandes de conduite...) : tout ceci, il le vérifie déjà et me signale les interventions à planifier, soit d'urgence en m'appelant immédiatement, soit avant la prochaine révision en le mentionnant sur la facture (qu'il me commente) !

Et qu'on ne me fasse pas croire que le coût de ce CT 2RM sera "minime" ! les équipements de contrôle, spécifiques à la moto, la formation spécifique des contrôleurs devront bien être amortis sur un parc roulant bien moins important que celui des automobiles, surtout dans certains des 90 départements qui sont peu denses. Le coût du CT 2RM sera mathématiquement nettement supérieur au coût du CT automobile (certes, après la période "promotionnelle" à "50€" suggérée avec insistance par le ministre Beaune).

Alors, pourquoi "emm... les français" ? disait le candidat Macron. Pour quel bénéfice ? sûrement pas technique, ni sécuritaire.

Et s'il faut montrer "patte blanche" sur la pollution atmosphérique, un simple contrôle sur ce point suffirait largement, comme cela se faisait pour les automobiles avant leur CT. Là, ce serait vraiment économique (10 € ?), sans investissement supplémentaire pour les concessionnaires ou centres de contrôle. Mais, avec 0,3% du parc roulant et un kilométrage annuel moyen autour de 4000 km, cette mesure ne sera que symbolique (si temps est que tous ces 2RM soient mal réglés...) pour infléchir les taux de pollution en France !

Quant à la "mesure de niveau sonore" : non seulement tous les motards expliquent que la remise en place du pot d'origine ne prend qu'une dizaine de minutes, mais que signifie un niveau "excessif" dans le projet d'arrêté ? Sur ce point, à plus d'un titre, le gouvernement a voulu faire plaisir (à 3 associations auto-proclamées "écologistes", dont il espère les voix à la Mairie de Paris, dans un contexte de conflit d'intérêt médiatiquement notoire). Il a ainsi opté pour la plus inefficace, irréaliste (comment effectuer la mesure dans un local fermé ? dans quel environnement sonore ?...) et onéreuse des solutions. Le report d'année en année des "radars méduse" ne peut que confirmer la difficulté à traiter rapidement ce (vrai) sujet sous le seul angle répressif. La [association de motard] a depuis très longtemps proposé des actions de sensibilisation contre les COMPORTEMENTS bruyants (car ce n'est pas la moto qui est bruyante, c'est le comportement du motard). Il est plus que regrettable, une fois encore, que les gouvernements ne sachent pas s'emparer des propositions des véritables "sachants", c'est-à-dire des usagers eux-mêmes...

Enfin, on ne peut que s'inquiéter des "disposition transitoires" (titre V du projet d'arrêté) où, visiblement durant 12 mois, les contrôleurs disposant du seul agrément pour les véhicules légers ou lourds (mais pas forcément de catégorie "L") pourraient manipuler (avec les risques de chutes et de dégâts) et contrôler des motos ou scooters. Le ministre a lui-même reconnu dans son interview au Grand Jury RTL que cet aspect posait difficulté (les centres seront-ils assurés pour des véhicules pour lesquels ils n'ont pas encore d'agrément ? problématique de la confiance des motards qui sont soigneux de leurs véhicules). Il a envisagé à l'antenne que les usagers puissent manipuler eux-mêmes leur véhicule au sein du centre... option qu'exclut totalement l'actuel projet (indépendamment du caractère irréaliste de demander à un usager de rester une heure ou plus durant ses heures de travail !).

Quelle urgence y a-t-il donc à mettre en place en 2024 ce CT qui n'est visiblement pas prêt ?!

"Cerise sur le gâteau" : le gouvernement n'a même pas perçu la contradiction de généraliser le contrôle technique, très souvent effectué en semaine, alors que les ZFE métropolitaines interdisent généralement les déplacements... en semaine, notamment en 8h et 20h ! Faudra-t-il désormais payer 135€ d'amende pour aller réaliser son contrôle technique (ou attendre un créneau un samedi) ?...

Pour résumer : ce projet mené dans la précipitation, sans prendre en compte les contraintes techniques et logistiques, après des pseudos-"concertations" où les propositions des "sachants" n'ont visiblement pas été prises en compte est à la hauteur de cette préparation bâclée : un brouillon qui n'améliorera en rien la sécurité, la pollution, ni le bruit. Et qui paiera la facture de cet échec ? le citoyen-usager.

Le citoyen-électeur sera, peut-être, mieux entendu ?...

N° 971015 - controle technique motos

par :

20/07/2023 15:12

Encore une arnaque non justifiée pour faire payer les motards. Vous avez déjà vu des motards rouler avec des poubelles??? Ils risquent leur vie sur leur moto alors ils vont pas jouer avec leur sécurité

N° 971017 - De l'inutilité de l'instauration d'un contrôle technique pour les motos.

par :

20/07/2023 15:13

Même si l'on peut considérer que l'instauration d'un contrôle technique pour les deux-roues motorisés assurerait une certaine égalité devant la loi par rapport aux possesseurs d'autres véhicules, il est de notoriété publique que le motocycliste est davantage attentif à l'état de son véhicule, notamment en ce qui concerne les éléments de sécurité.

Motard depuis plus de cinquante ans, je suis comme tout un chacun excédé par les engins bruyants, lesquels jettent le discrédit sur l'ensemble du parc deux-roues à moteur : pour le citoyen moyen, tout engin à deux-roues pourvu d'un moteur est une moto, peu importe la cylindrée, et celui qui le chevauche est un sauvage qui n'a que peu faire du code de la route en général. L'amalgame est vite fait. De fait, un C.T. ne changera rien en matière de pollution sonore : pour qui veut faire du bruit, il sera très facile de remettre un pot non homologué dès la sortie du centre de contrôle. Ce C.T. ne pourra rien contre les problèmes de comportement, d'incivilités ou d'excès en tous genres.

L'effet sur la pollution de l'air est également très peu important : outre le fait que la plupart des deux-roues à moteur circulent peu, ceux qui le font, en particulier dans les grands centres urbains, fluidifient le trafic et contribuent à diminuer la pollution : faut-il remplacer toutes les motos et tous les scooters par des quatre-roues pour se rendre compte des embouteillages que cela créerait, ou bien un minimum de réflexion et de bon sens suffit-il ?

En tout état de cause, les motos de plus de trente ans doivent être exonérées de ce C.T. Des passionnés sans fortune ont pu acquérir facilement une dizaine - voire plus - de motos, sans qu'elles n'atteignent jamais la valeur des voitures de collection. Ceux-là ne pourront pas - ou ne voudront pas - s'acquitter de cette taxe déguisée pour participer une fois l'an à un rallye de motos anciennes. C'est donc prendre le risque de condamner une partie de notre patrimoine motocycliste à disparaître. Je répète que le kilométrage annuel de ces vieux engins ne justifiera jamais cette dépense supplémentaire.

De quelque façon que l'on aborde la question, il est facile de constater que les objectifs de ces associations parisiennes qui ont déposé recours devant le Conseil d'État ne seront pas atteints par l'instauration de ce C.T. et qu'il conviendrait de chercher si leurs dirigeants ne sont pas concernés par d'éventuels conflits d'intérêts.

N° 971018 - C T motos

par :

20/07/2023 15:13

Un vrai motard entretient son véhicule correctement, faite pareil pour l'état des routes ( ce qui n'est pas le cas). Contrôler surtout les scooters 49,9.

N° 971019 - Quel bénéfice attendu ?

par :

20/07/2023 15:14

Bonjour,

Titulaire d'un permis A depuis 1988, je constate depuis toujours que le problème numéro 1 concernant la sécurité des 2 roues et de très loin la vitesse excessive. Il y a eu dans le passé des restrictions de puissance des moteurs, ce n'est plus le cas aujourd'hui sauf pour les jeunes permis. Il me paraît logique qu'aujourd'hui, une moto neuve de 200cv pour moins de 200kg et plus à risque qu'une moto moins puissante ayant plus de 5 ans et en état d'entretien normal. Comme beaucoup de motard avec lesquels j'ai échangé sur le sujet du control technique, je pense que le gouvernement et l'Europe se trompe de cible. Dans mon exemple, un renforcement des contrôles de vitesse opérés par des forces de police serait largement plus efficace qu'un contrôle technique pour diminuer l'accidentologie des 2 roues.

Je ne comprend pas le bénéfice envisagé par l'instauration du contrôle technique moto. Pouvez-vous l'expliquer.

N° 971020 - Très peu d'intérêt sinon pour les lobbys

par :

20/07/2023 15:14

Si le CT nous est imposé pour des raisons de vérifications des équipements de sécurité ( freins, pneus, chaîne, .... ) La majorité des usagers de 2 roues ( cela fait parti du permis ) sait qu'il est indispensable de les contrôler nous mêmes avant tout déplacement.

Inutile

Si c'est pour le bruit d'échappement, en 5 min chrono, un silencieux "défectueux" peut être démonté et remplacé par un origine qui, dès le CT passé, est remplacé.

Les accidents liés à des défauts mécaniques sont négligeables ( à peine 1% ) alors que la grande majorité a une origine humaine ou d'infrastructure.

Il faudrait améliorer la formation des conducteurs, aussi bien moto que VT, ( 20 h pour obtenir un permis ???? c'est bcp trop peu ) Tout permis A devrait avoir un bilan de compétence au bout des 2 ans avant de pouvoir enlever le fameux autocollant.

Les infrastructures, surtout l'état déplorable des voiries, devaient en priorité être visées. Trop de ralentisseurs illégaux, bandes blanches de peintures hyper glissantes ( les fameuses dents de dragons vont rajouter pas mal de chutes )....

En résumé, plutôt qu'un CT payant et obligatoire, il serait plus judicieux de dépenser des fonds pour l'entretien des routes.

N° 971026 - Favorable au contrôle technique des 2 roues

par :

20/07/2023 15:17

La mise en place du contrôle technique des 2 roues est une mesure d'égalité et il semble étonnant que ce ne soit pas encore fait. D'ailleurs, pourquoi une fréquence d'un contrôle tous les 3 ans, alors que les voitures sont soumises à un contrôle tous les 2 ans ?

Certes les 2 roues circulent moins qu'une voiture en kilométrage, mais ces véhicules ne sont pas conçus pour être aussi durables qu'une voiture. J'en veux pour preuve les périodes d'entretien recommandées par les constructeurs de 2 roues : tous les 6 000 à 15 000 kilomètres. Les voitures ont bien souvent des périodes de tous les 30 000 kilomètres. Idem pour les pneumatiques, un pneu de voiture peut sans problème parcourir de 30 000 à 50 000 kms. Pour les motos, environ 10 000 kms.

N° 971027 - Mise en route de la moto

par :

20/07/2023 15:17

J'ai une moto sans démarreur électrique (démarrage au kick) Triumph 750 de 1970, il faut avoir le coup de main pour la démarrer. Debout sur le Kick il ne bouge pas et attention au retour !

Suis-je responsable en cas où le contrôleur se blesse en voulant la démarrer ?

Faudra-t-il que j'aie dans l'atelier qui est interdit au public pour la démarrer ?

Si je dégrade ou me blesse dans l'atelier qui sera responsable du fait que je suis dans une zone interdite au public ?

N° 971031 - Pourquoi un contrôle technique des 2 roues?



par :

20/07/2023 15:19

Pourquoi un contrôle technique?

Le contrôle technique des deux roues est une mesure inutile dans la mesure où la sécurité du pilote est directement liée à l'entretien du véhicule. Les chiffres montrent bien que les accidents liés au manque d'entretien sont très faibles car une personne sensée réalise un contrôle minutieux de son deux roue avant de s'en servir, à moins d'être suicidaire, contrairement à un véhicule à quatre roues qui laisse beaucoup plus de marge de manœuvre.

Les contrôles de pollution, de conformité ou autres ne vont pas résoudre en aucun cas les problèmes de nuisances sonores dont se plaignent les différentes associations anti deux roues, du moins le temps du contrôle, et c'est plutôt un travail qui revient normalement aux forces de l'ordre. Le mauvais comportement de ces jeunes motards ne doit pas impacter le reste du monde des deux roues.

Par ailleurs tous les commerces et business autour de la personnalisation des deux roues (de toutes les cylindrées) vont eux connaître un sort peu envieux et définitif, à savoir une faillite programmée à court ou moyen terme.

Que vont devenir toutes ces personnes qui vont devoir fermer leur commerce et chercher un autre travail?

Les motards vont payer les pots cassés des délinquants en deux roues, la plupart du temps dans les cités, et qui continueront malgré tout à défier les forces de l'ordre et se moquer des lois. Nous n'avons pas nous les motards à payer pour cela!

Les contrôleurs techniques ne sont pas forcément des motards et contrôler le freinage d'une moto de plus de 200 kilogrammes par exemple risque d'être catastrophique pour le contrôleur et pour la moto.

La sécurité des motards passe avant tout par un entretien des routes qui se dégrade au fur et à mesure des années notamment pour les routes en ville et les routes secondaires. La remise en état partielle des routes avec des tonnes de gravier fin est déplorable car les graviers ne sont pas balayés par la suite (uniquement par les voitures) et sont extrêmement dangereuses pour tous les deux roues motorisés ou non.

N° 971033 - Manipulation des moto lourdes

par :

20/07/2023 15:19

J'ai une Honda Pan European , plus de 300Kg, sans habitude ou capacité physique comment le contrôleur va-t-il faire les manœuvres ? .

Le contrôle se fera il en statique uniquement sur béquille ?

Comment se fera le test de freinage ? sur un banc ?

Le contrôleur aura il les jambes à plat pour tenir la moto ? Si non comment la moto sera maintenue sans la casse des carénages ?

Il y a une grande diversité de béquilles d'atelier (AV et AR) pour les mécanicien moto. (Double bras, mono bras, prise au Té, prise en bas des fourches .... ) Il va falloir du matériel adapté à chaque marque voir modèle !!

N° 971035 - contre ce contrôle technique

par :

20/07/2023 15:20

Je suis contre car les raisons invoquées ne sont pas avérées (mauvais état des véhicules et soucis d'équipement). En outre, ce sont les petites cylindrées les plus bricolées, bruyantes, gonflées et en

mauvais état... et là mystère elles ne font pas partie du lot??? on se moque du monde encore une fois.

N° 971036 - Side car

par :

20/07/2023 15:20

Comment vont être contrôlés ces trois roues

Carte grise normale

Réceptionnés à titre isolé par les mines il y a 40 ans.

Bien que non précisé sur le document des mines, roues spéciales, pneus de voiture, freins spéciaux, amortisseurs spéciaux, démultiplication spéciale impliquant une vitesse plus faible que l'origine, etc.

N° 971043 - Side-car

par :

20/07/2023 15:22

Comment vont être contrôlés ces trois roues?

Carte grise normale

Réceptionnés à titre isolé par les mines il y a 40 ans.

Bien que non précisé sur le document des mines, roues spéciales, pneus de voiture, freins spéciaux, amortisseurs spéciaux, démultiplication spéciale impliquant une vitesse plus faible que l'origine, etc.

N° 971044 - Contrôle niveau de bruit

par :

20/07/2023 15:22

Je suis motard et n'apprécie pas le bruit. Pour le contrôle sonore un certain nombre de motos sont en échappement libre, et un nombre important de cylos avec des pots trafiqués aussi...et sont entendu à des kilomètres !

MAIS comment peut-on garantir qu'à la sortie du CT, le propriétaire ne change pas le pot et continue les nuisances sonores ?

N° 971048 - Contrôle débridage :

par :

20/07/2023 15:24

Comment sans démontage cela peut il être contrôlé sur certains 2 roues à carburateur (buttées sur boisseau ou, gicleurs du carburateur,)

Le test d'un véhicule léger petit scooter peut être tester en vitesse max sur un rouleau (Vérif de vitesse max 45Km/h) mais je ne vois pas le même test à 200Km/h avec une grosse cylindrée

N° 971053 - Enfin

par :

20/07/2023 15:26

Enfin le contrôle technique des motos. Tous nos pays voisins l'ont mis en place et la France reste le seul pays à se poser des questions...

Ce contrôle devrait être une simple formalité, comme c'est le cas pour les autos. Enfin sauf si les motos ne sont pas conformes au code de la route. Vous avez des doutes ?

N° 971055 - Ostracisme

par :

20/07/2023 15:26

Une fois de plus en France, vous allez soumettre à une réglementation injustifiée, une grande majorité de citoyens motards responsables, car vous, gouvernants successifs, vous n'avez pas voulu agir contre une infime minorité d'égoïstes (pots d'échappement bruyants, comportements à risque...), alors que l'arsenal répressif existe pour contraindre ces quelques individus à respecter la loi.

Ceux qui roulent avec un véhicule peu sûr (voire non immatriculé) sont justement ceux qui ne mettront jamais les pieds dans un centre de CTP.

Encore une fois, les motards vont souffrir de l'image éculée de loubards, de blousons noirs ! Changez vos mentalités, le monde évolue.

A propos de la pollution émise par les 2 RM, laissez du temps au temps. Progressivement, les motos les plus anciennes disparaissent et sont remplacées par des modèles neufs plus vertueux. Enfin, prenez conscience que les temps de trajet sont écourtés avec les 2 RM, avec pour conséquence une émission de polluants sur un laps de temps plus court.

Donc, les 2RM sont une solution à la congestion des grandes agglomérations; et pas le problème auquel vous faites semblant de croire.

Avec l'inflation galopante constatée, le coût du CT se fera au détriment d'autres achats. N'espérez pas de gros gains, avec ce CT qui ressemble furieusement à un impôt supplémentaire. Par ailleurs les motards sont bien souvent également automobilistes, donc ils paient déjà un CT pour leurs voitures.

Vous n'êtes pas sans savoir que pour rouler à moto, il faut investir dans un casque, des gants, des bottes, un blouson et pantalon spécifiques à cette pratique. Contrairement à l'achat d'une voiture qui elle est équipée en série des ceintures de sécurité, airbags et autres..., voilà pour ceux qui pourraient croire à une inégalité de la participation au budget de l'état, entre ces 2 modes de déplacement.

Pour résumer et comme le disent les maîtres d'école : Hors-sujet, copie à revoir !!!

N° 971056 - Contrôle des défaillances majeures susceptibles de compromettre la sécurité de la moto

par :

20/07/2023 15:27

S'il n'y a pas de démontage des carénages il ne sera pas possible de vérifier par exemple que des soudures du cadre sont dégradées, ou que le cadre est faussé !

N° 971058 - CT 2 et 3RM

par :

20/07/2023 15:31

Ce CT n'a aucun intérêt sécuritaire pour les utilisateurs de 2 et 3 RM, les statistiques réalisées par des organismes indépendants, sans conflits d'intérêt quelconques, et sans idéologie dogmatique, le démontrent!

Chaque utilisateur et utilisatrice d'un 2 ou 3 RM sait parfaitement qu'il en va de sa propre sécurité et de celle des autres, de contrôler et d'entretenir son véhicule parfaitement.

De ce fait, en tant que personne responsable, je n'ai aucunement besoin de faire contrôler mon véhicule 2 RM par un personnel n'ayant de surcroît, pas forcément les compétences nécessaires.

N° 971059 - Décret et arrêté relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés par :

20/07/2023 15:31

A quoi va servir ce contrôle technique ????

- a diminuer le nombre et la gravité des accidents de deux roues qui seraient en augmentation ??

- bien sûr que non : le rôle de l'état du véhicule dans la genèse des accidents est inférieur à 1% alors que l'état des routes représente près de 3%.

Le nombre de tués par accident de deux roues diminue régulièrement alors que le nombre de pratiquants augmente .

Enfin la plupart des motocyclistes entretiennent correctement leur moto et d'ailleurs de plus en plus de marques et de concessionnaires moto proposent un contrôle annuel gratuit.

- a diminuer les nuisances liées à la pratique de la moto ??

là aussi la réponse est non : La principale nuisance est liée au bruit et un contrôle technique ne serait que peu utile car il serait facile de permuter son pot d'échappement juste avant le contrôle technique!!

Alors que des contrôles au sonomètre, ciblés avec sanctions auraient un impact certain.

Il faut d'ailleurs savoir qu'un grand nombre de motards condamnent l'usage de pots d'échappement trafiqués.

Une autre nuisance est la multiplication des rodéos sauvages, qui sont le fait d'une minorité. On s'interroge sur l'efficacité d'un contrôle technique sur la diminution de comportement tout à fait répréhensible.

Même si cela sort un peu du sujet, l'usage des deux roues motorisés permet sans aucun doute une meilleure fluidité dans la circulation et très probablement une diminution de la pollution.

Pourquoi donc imposer ce contrôle dont les bénéfices sont loin d'être évidents ???

N° 971060 - Décret et arrêté relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés par :

20/07/2023 15:33

A quoi va servir ce contrôle technique ????

- a diminuer le nombre et la gravité des accidents de deux roues qui seraient en augmentation ??

- bien sûr que non : le rôle de l'état du véhicule dans la genèse des accidents est inférieur à 1% alors que l'état des routes représente près de 3%.

Le nombre de tués par accident de deux roues diminue régulièrement alors que le nombre de pratiquants augmente .

Enfin la plupart des motocyclistes entretiennent correctement leur moto et d'ailleurs de plus en plus de marques et de concessionnaires moto proposent un contrôle annuel gratuit.

- a diminuer les nuisances lies a la pratique de la moto ??

là aussi la réponse est non : La principale nuisance est liée au bruit et un contrôle technique ne serait que peu utile car il serait facile de permuter son pot d'échappement juste avant le contrôle technique!!

Alors que des contrôles au sonomètre, ciblés avec sanctions auraient un impact certain.

Il faut d'ailleurs savoir qu'un grand nombre de motards condamnent l'usage de pots d'échappement trafiqués.

Une autre nuisance est la multiplication des rodéos sauvages, qui sont le fait d'une minorité. On s'interroge sur l'efficacité d'un contrôle technique sur la diminution de comportement tout a fait répréhensible.

Même si cela sort un peu du sujet, l'usage des deux roues motorisées permet sans aucun doute une meilleure fluidité dans la circulation et très probablement une diminution de la pollution.

Pourquoi donc imposer ce contrôle dont les bénéfices sont loin d'être évidents ???

N° 971061 - De l'inutilité du CT moto

par :

20/07/2023 15:34

Bonjour,

Comme vous le savez, lors de la mise en place du CT pour les voitures, 17% des accidents des voitures étaient dus à des problèmes techniques suite à un mauvais entretien du véhicule. En moto, moins de 1% des accidents des deux roues sont dus à des problèmes techniques.

Alors pourquoi un CT moto ?

De plus les utilisateurs de moto, des passionnés pour la plupart, savent qu'ils sont vulnérables car sans carrosserie.

La circulation des motos a augmenté alors que le taux d'accident en moto a diminué. Incroyable non ! L'utilisation des motos en ville contribue à la diminution de la pollution citadine et à la fluidification du trafic.

Alors pourquoi un CT moto ?

Ne devrait-on pas encourager son usage en ville plutôt que l'entraver par le CT.

Moi le 1er je reconnais la nuisance sonore de certaines motos (fréquemment des cyclomoteurs). Ce grave problème ne sera pas résolu par un CT car il est tellement facile de changer le pot d'échappement. Équiper les forces de police de sonomètre serait plus pertinent.

Alors pourquoi un CT moto ?

Concernant les rodéos urbains, c'est donc citadin et non rural. Je doute malheureusement que le CT les stopperont. Ne faudrait-il pas trouver d'autres solutions ?

Alors pourquoi un CT moto ?

A quoi sont dus les accidents en moto ?

- l'excès de vitesse ? Le CT n'y fera rien ;

- la chaussée en mauvais état (gravillons, trous...) ? Le CT n'y fera rien ;

- un manque de visibilité des motos pour les autres usagers ? Le CT n'y fera rien ? (Sur le sujet de la visibilité, encourager l'utilisation de vêtements fluorescents en lieu et place de vêtements noirs serait des plus pertinents)

- Defaut d'entretien technique des motos ? Hors sujet.

Alors pourquoi un CT moto ?

Finalement le CT moto à quoi ça sert ? c'est juste pour pomper de l'argent à des passionnés qui contribuent à la fluidification du trafic urbain, donc à une réduction de la pollution en ville.

Pourquoi donner raison à trois petites associations citadine qui parlent et veulent une vie écologique confortablement assis dans leur canapé. Vu de ma campagne, les déplacements en villes devraient être prioritairement collectifs, en deux roues (vélo et motos) et en quatre roues pour les artisans, handicapés et taxis. (Les moteurs électriques des véhicules individuels ne résoudre pas la fluidité du trafic routier).

Alors pourquoi un CT moto ?

Bien cordialement

N° 971070 - controle technique categorie L

par :

20/07/2023 15:40

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent. Il vaut mieux proposer un calendrier 4/2/2 comme pour les autres véhicules.

Je suis favorable au contrôle technique des motos ! Quand les matériels nécessaires seront disponibles.

Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes.

Et il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 971094 - Inégalité de traitement entre citoyens

par :

20/07/2023 15:48

J'ai demandé au contrôleur technique de ma voiture, s'il allait s'équiper pour le contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur. Il m'a répondu:

Non, ce ne serait pas rentable pour lui, dans notre petite ville. (moins de 2RM que de voitures)

Par conséquent, en cas de mise en place du CTP, je serai dans l'obligation de rendre dans la grande agglomération la plus proche, en devant supporter tous les coûts supplémentaires engendrés (coût de déplacement, prise de congés ...)

Ceci amènera une rupture d'égalité de traitement entre citoyens !

N° 971099 - Contrôle technique 2RM ou l'Europe aux ordres des lobbys

par :

20/07/2023 15:50

Bonjour,

Comment adhérer à une telle décision prise par la Communauté Européenne lorsqu'on sait que les lobbyistes chèrement rémunérés par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ont oeuvré pour l'imposer ?

Des chiffres sur les accidents causés par les défaillances techniques ont été volontairement gonflés pour induire le public en erreur (8% contre 0,3% en réalité).

Sommes-nous encore en république ? A moins que certaines entreprises se croient dans une république bananière ?

La première fois que je suis monté sur une mobylette à 11 ans, sur un terrain vague, j'ai ressenti un bonheur indescriptible. Depuis, j'ai toujours possédé un engin à 2 roues et aujourd'hui, j'ai 64 ans. La question qui me vient à l'idée est simple : ces personnes qui prennent des décisions pour les motards comme moi savent-ils seulement de quoi ils parlent ? A chaque fois que je sors ma moto du garage, je vérifie le gonflage des pneus, la tension et l'état de graissage de la chaîne, le niveau d'huile et de liquide de refroidissement, le bon fonctionnement des feux. Combien d'automobilistes effectuent ces vérifications avant chaque utilisation de sa voiture ? AUCUN ! Je sais de quoi je parle : j'en suis un aussi ! Il ne s'agit pas ici d'opposer les utilisateurs de 2 roues aux automobilistes. Il s'agit de bien savoir de quoi on parle et de faire en sorte qu'une décision aussi inique ne s'impose comme une règle à suivre.

Malheureusement, très souvent, ce sont les intérêts économiques de quelques uns qui priment sur ceux du plus grand nombre.

Cordialement,

N° 971101 - Sans titre

par :

20/07/2023 15:50

Je ne suis pas motard, mais je connais bien le monde motard. Ce contrôle ne sert qu'à répondre à la demande de certaines entreprises qui voient là un nouveau moyen de prendre de l'argent. Des gouvernants dignes de ce nom, si ce contrôle était vraiment utile, le rendraient gratuit.

N° 971103 - MONSIEUR PASCAL CARRION

par :

20/07/2023 15:50

Bonjour

Je suis conducteur de voiture et moto

le contrôle technique est une mesure utile pour s'assurer de la conformité des véhicules aux usages. et ce pour tous les véhicules.

1 remarque sur le CT automobile, j'ai fait passer le CT pour la voiture de ma fille et les points relevés ( non éliminatoires) sont souvent redondants et peut dangereux je cite par ex des phares avec émissions réduite de lumière, les antibrouillards déboîtés, les répétiteurs clignotants non fonctionnels alors que ce sont des équipements optionnels qu'on peut carrément enlever.

Pour les 2 roues

j'ai une moto qui a 30 ans avec carburateur pour laquelle on ne trouve plus de pièces cela n'empêche pas de l'entretenir au mieux

mais si elle passe à l'anti pollution, elle sera certainement polluante. et donc interdite

Cela n'en fait pas une moto dangereuse pour les autres usagers.

l'équipement du motard obligatoire est lui pas assez mis en avant ( nb on en voit trop avec short et tong!!!!) et surtout avec les scooters et maxi scooters alors que c'est une mesure de sécurité en cas de chute

Le défaut d'entretien des motos comme cause principale d'accident des 2 roues ne me semble pas recevable. Tout conducteur de moto sait que l'entretien de son véhicule est

fondamental notamment du fait que la carrosserie c'est notre corps

les facteurs accidentogènes majeur sont plus comportementaux comme l'excès de vitesse, le dépassement inconsidéré, l'optimisme sur virage et aussi c'est de plus en plus sensible sur la signalisation routière inadaptée au 2 roues, l'état de la route gravier, nids de poules etc

Quid des 2 roues sans permis tel que vélo ou trottinettes à assistance électrique souvent conduites par des personnes de 4 à 77 ans sans équipement de protection et sans respect élémentaire du code de la route puisqu'elle ne risquent pas d'avoir de retrait de point, pas de contrôle technique alors ces véhicules souvent roulent bien au-delà de 25kmh dans les zones urbaines et dont la qualité de freinage reste à voir

Nb je me suis retrouvé en village rural de 2000 habitants avec une trottinette conduite une jeune fille avec tel portable et musique à fond et bien évidemment sans aucune protection!! qui après avoir grillé le stop roulant coté gauche de la route m'arrivait en pleine face. de nuit sans éclairage Et on s'étonne qu'il y a des chocs

En regardant le discours de la 1ère ministre à l'issue du comité interministériel de la sécurité routière, les accidents en progression sont ceux provenant des vélos et des trottinettes. Les motos passeront à la caisse du contrôle technique mais cela ne touchera que ceux qui respectent déjà le bon sens ceux qui roulent sur des 2 roues trafiqués, volés sans assurances et sans permis ne se rendront pas au contrôle technique. bref je mettrais 80€ de plus pour rien tous les 2 ans dans un contrôle technique pour une moto entretenue.

je pense ce sentiment partagé par beaucoup,

En conclusion pourquoi pas le CT mais pour tous y compris les vélos et les patins à roulettes, les skates, les minibike dans les cités....

je ne sais si ce post sera lu mais il est destiné à apporter mon avis sur le projet de consultation. Vous en remerciant.

N° 971107 - Inutile et toujours trop de normes et de réglementations

par :

20/07/2023 15:53

Une loi inutile, refaite les routes ce sera plus efficace

N° 971117 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

20/07/2023 15:56

N'ayant pas reçu à mon adresse courriel la copie de ma participation confirmant sa prise en considération, je la renvoie !

Si un administrateur ne veut pas la prendre en compte, qu'il ait l'obligeance de m'en indiquer la raison.

NON AU CT MOTOS



La difficulté pour l'automobiliste d'accéder directement à certains équipements en relation avec la sécurité de son véhicule peut constituer un argument pour justifier leur contrôle périodique par un « tiers » disposant de moyens appropriés (local avec fosse, pont élévateur, banc test ...).

Mais, cet argument ne tient pas pour les véhicules motorisés à deux roues dont les mêmes équipements sont directement accessibles, dont l'état peut être aisément vérifié par le conducteur et qui font l'objet d'une attention particulière en vue de l'obtention du permis de conduire moto.

Je circule à moto depuis 1974 (sans accident à ce jour) ; je suis responsable et suffisamment concerné par la sécurité, la mienne et celle des autres, pour en faire une affaire personnelle ...

Lorsque je circule à moto, je suis conscient de ma fragilité.

Je ne prends pas la route sans équipements de protection individuelle.

Je ne prends pas la route sans avoir effectué les contrôles de routine de ma moto : vérification du niveau des fluides, de l'état et de la pression des pneus, de l'usure et du fonctionnement des freins, des feux, etc ...

Je ne prends pas la route si je ne suis pas en pleine forme.

Et, lorsque je circule, je suis particulièrement attentif à ce qui m'entoure : état de la route, conditions météo et ... autres véhicules !

Sauf erreur de ma part, l'injonction de l'Union Européenne visait à améliorer la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisés ; pour ce faire l'UE proposait à ses membres soit d'instaurer un contrôle technique des véhicules, soit de mettre en place des mesures alternatives propres à atteindre l'objectif fixé.

Compte tenu des éléments statistiques pertinents actuels, la contribution du Contrôle Technique des deux roues motorisés à la réduction de leurs accidents sera négligeable, en comparaison de ce qu'apporterait la mise en place de mesures alternatives concernant :

- . les utilisateurs : responsabilisation (s'il en était besoin) et formation

- . les voies de circulation : entretien des voiries et prise en compte de la spécificité des deux roues motorisés (bandes de signalisation au sol, ralentisseurs, rails de sécurité ...)

Par ailleurs, qu'en sera-t-il de l'accessibilité aux éventuels Centres de Contrôle en campagne ?

Bref, je suis foncièrement opposé à la mise en place du Contrôle Technique des motos qui me paraît être seulement une mesure (inepte) permettant à l'Etat de s'exonérer de ses responsabilités, en s'évitant de mettre en place les mesures appropriées permettant d'atteindre l'objectif essentiel poursuivi... c'est-à-dire la sécurité des utilisateurs !

Sans oublier qu'il existe déjà des textes réglementaires relatifs à la conformité des véhicules, au bruit et à la pollution que les « forces de l'ordre », financées par nos impôts, ont mission de faire respecter, alors qu'elles le fassent (moi, je ne me soustrais pas à l'obligation qui m'est faite de payer mes impôts) ... !

N° 971126 - Avis personnel d'un citoyen.

par :

20/07/2023 15:59

Je vous prie de bien vouloir considérer mon avis personnel suivant. J'ai essayé d'être factuel sans parti pris car je suis pour une amélioration de la sécurité sur le domaine public et privé (circuit).

Malgré tout à chaque ajout de réglementation il convient de s'intéresser à la vraie valeur ajoutée de la mesure versus les contraintes et effets collatéraux que la mesure vont nécessairement introduire.

1- Expérience de contrôle technique à l'étranger et sévérité du contrôle :

J'ai personnellement déjà fait effectuer plusieurs fois des contrôles techniques, mais aussi à l'étranger en comparaison pour des voitures y compris une moto, en l'occurrence en Nouvelle Zélande. Pour le cas de la moto, son état était irréprochable donc ce contrôle s'est déroulé sans grande difficulté avec un passage sur banc, il n'a pas été très utile pas de rapport sur les paramètres comme on peut le trouver sur une voiture en France, il semble là bas qu'il s'agisse uniquement d'une vérification très générale et peu approfondie de l'état technique des véhicules 2 roues et 4 roues.

Pour autant la moto présentée était vraiment trop bruyante, Achetée d'occasion tel que avec sa ligne d'échappement d'origine et homologué. Ce modèle datant de 2007 est connu pour être bruyant d'origine et avec l'âge le matériau insonorisant perd ses qualités. Pour mon cas, les chicanes de sorties "db killer" «étaient absentes lors de la vente et introuvable localement. Le niveau de nuisance sonore n'était donc pas un critère du dit contrôle technique de ce pays. Suite à un déménagement/retour en France, J'ai importé ce modèle, je ne l'ai pas encore fait immatriculé en France et est donc remis, il sera remis en conformité technique et à un niveau de bruit citoyen acceptable avant présentation aux mines.

Pour remettre cela dans le contexte français, j'imagine que pour ceux qui ne serait pas citoyen il est facile de remonter ces fameuses chicanes ou même de faire échanges des silencieux d'origine.

- Il n'est pas rare de croiser sur la route des voitures anciennes ou récentes dans un état technique déplorable. Par exemple Nuage noir à l'échappement y compris sur trajet autoroutier. Personnellement sur ma vie de conducteur, sur une demi douzaine de contrôle en plus de 20 ans avec plus de 30000 km/an, je n'ai jamais été contrôlé par les forces de l'ordre sur l'aspect contrôle technique. Une seule fois lors d'un autre type de contrôle l'état de mes pneumatiques à été mis en cause mais l'avis de l'agent était erroné sur la position du marqueur d'usure. J'estime donc la mesure de l'instauration d'un contrôle technique moto ne fera pas les personnes non citoyennes maintiennent leur véhicule en conformité et encore moins rester dans la légalité pour circuler. L'effet collatéral sera de mettre plus de gens dans l'illégalité, surtout pour des personnes roulant en moto sur des trajets très court et proche de leur domicile, là où ils d'autant moins de chance d'être contrôlé. D'autre part, vu l'amélioration globale de la fiabilité des voitures et l'espacement des intervalle de révision, j'ai constaté auprès de proche ou collègue n'ayant pas de considération pour leur véhicule une tendance à se préoccuper de l'état de leur véhicule que lors des contrôles technique, rien n'étant fait entre 2 jalons, même pas les basiques comme la pression des pneumatiques / le tapis conducteur qui glisse sous les pédales avec risques de coincement / essui glace peu fonctionnel. La population motarde et automobile ne sont pas les mêmes, les risques sur la route non plus, ce type de comportement irresponsable existera toujours et c'est la responsabilité individuelle qui doit primer en cas d'accident ou de contrôle inopiné. Là encore je vois l'exposition au risque technique et comportemental plus faible sur les 2 roues que sur les 4 roues. Le CT pourrait introduire par ailleurs une déresponsabilisation des conducteurs.

Je suis donc très dubitatif sur la vrai sélectivité d'un contrôle technique. Ceci par exemple sur les critères de bruit et donc de pollution par la modification des lignes d'échappement, et aussi sur le comportement des propriétaires / conducteurs.

## 2- Aspects Logistiques :

Je suis très circonspect de l'application réelle et rapide de la mesure concernant sur les aspects logistique suivant :

- Nombre total de véhicule à faire contrôler versus capacité de contrôle des organismes privés. Si un contrôle pertinent et poussé doit être retenu cela signifie des équipements spécifiques lourds et la formation de personnel pointu, c'est donc un investissement lourd pour les centres. Le nombre sera forcément limité et en adéquation avec le flux régulier de moto à contrôlé une fois la requalification du parc ancien. Je comprends donc que la durée de requalification sera étalée sur une voir 2 année à minima.

- Délai de réalisation des contrôles pour les véhicules existants et date butoir potentiellement plusieurs fois reportée. Un effet collatéral possible est le report du contrôle par les propriétaires au plus tard augmentant l'effet de pic.

-

## 2- Cas de revente d'un véhicule :

- Dans ce cas il semble y avoir un réel apport technique pour l'acheteur et le vendeur. Cela protège l'acheteur d'un mauvais achat et protège le vendeur sur des potentielles réclamation

ultérieure à la vente par la mise à disposition d'un document transparent sur l'état technique du véhicule avant vente. J'y vois donc 3 obligations :

- o un contrôle poussé pour être pertinent
- o applicable même pour des véhicules récents (dès que plus d'un an ?)
- o réalisé très peu de temps avant la vente car l'état peut se dégrader rapidement si cas de mauvaise utilisation.

4-Plus généralement et personnellement :

J'ai en France 4 motos toute en état collection/origine et achetées neuves, de 1997 à 2011, toutes assurées conducteur solo. La mise en place de ce contrôle ne m'apportera rien en terme de vérification de conformité. Par contre ce sera une perte de temps et des coûts importants régulier. Je suis pour raison professionnelle amené à travailler en alternance à l'étranger et en France par tranche de quelques années. Si en phase d'expatriation, lors des vacances d'été en France cela signifierait de devoir passer ce contrôle avant de pouvoir utiliser mon véhicule.

5-Conclusion

En conclusion et en l'état ces Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur ne me semblent pas pertinent.

Le renfort législatif n'apportera rien techniquement sur le parc de véhicule 2 roues et autres en circulation, les personnes non citoyennes ne seront pas où peu concernées pas ces mesures, du moins les plonger plus dans l'illégalité.

L'aspect économique de création de valeur pour la collectivité est à considérer mais il semble que hormis et de manière limitée pour les organismes de contrôle et les assureurs. Je ne vois pas d'intérêt à un renouvellement du parc moto plus rapide, ceux qui on besoin de véhicule récent ou recherche la nouveauté feront de même. Cela rend potentiellement obsolète les motos plus anciennes mais qui ne rouleront pas plus et pas moins. Le critère de renouvellement de parc est peu pertinent, il n'y pas d'évolution normative sur le taux de pollution des motos suffisantes d'autant au regard du faible usage pour y voir un gain. Ces critères purement consuméristes sont maintenant dépassés là ou il faut au contraire faire durer les produits.

Finalement je reste persuadé que l'état technique des véhicules en circulation est une question de citoyenneté et de tenir à soit et ses proches. C'est autant valable pour une moto que pour un VTT devant dévaler des pistes de descente en montagne que de laisser aller à l'école ses enfants à vélo : protection individuelle et bon état du vélo sont de rigueur.

N° 971127 - Au service de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

par :

20/07/2023 15:59

Avant de vous occuper de nos motos, occupez vous des véhicules de l'administration.

Ma moto est en révision tous les 6 000 km (les propriétaires de voitures peuvent ils en dire autant ?) chez un professionnel qui connaît surement mieux ma moto que le contrôleur technique.

Tout ça parce que certaines personnes ne résistent pas aux lobyistes.

Commencez par vous intéresser aux scooters volés, non assurés, dans les quartiers identifiés par les services du Ministère de l'Intérieur. Ceux-ci ne passeront pas au contrôle technique.

HALTE AU RACKET

N° 971130 - Un contrôle technique inutile, coûteux, injuste.

par :

20/07/2023 16:01

Une étude indépendante informe que seulement 0,3% des accidents sont dus au mauvais état de la moto. Ce contrôle technique pénalisera les possesseurs de motos sans solutionner ni le bruit (il suffit de changer le pot pour le contrôle), ni la pollution (les motos roulent et consomment moins qu'une

automobile : 4l litres en moyenne contre 7 à 15 pour une voiture, et donc polluent beaucoup moins ; de plus, on peut, au lieu d'instaurer un contrôle technique, faire passer les motos à euro-6). Ce projet de contrôle technique moto est initié par un lobby allemand à l'encontre des motards français. Il n'est pas honnête parce que non justifié. Pour le possesseur, c'est une dépense d'argent pour rien, surtout en cette période d'inflation. Tous les motards ne sont pas riches.

N° 971133 - Inutilité

par :

20/07/2023 16:02

Bonjour,

Ce projet n'a aucune raison d'être pour bien des raisons qui ont été largement décrites, je tiens à faire part de quelques griefs qui font de ce projet une aberration puisque le seul élément sécuritaire non visible par le conducteur et les forces de l'ordre est l'efficacité du freinage (on s'habitue à un manque progressif d'efficacité), hors, ce dernier n'est pas à l'ordre du jour apparemment. La formation du permis catégorie A inclut la vérification des organes de sécurité, le motard a donc toutes les compétences pour être juge en la matière, c'était l'alternative des gouvernements face à la non application du CT moto. L'inutilité du contrôle sonore, quelques motos font du bruit, quelques voitures et poids lourds aussi mais pour eux point de mesures, l'inutilité car un échappement peut être très simplement et rapidement mis aux normes et hors normes donc ... Les pouvoirs publics dressent déjà des contraventions, c'est le moyen le plus dissuasif pour la minorité de motards roulant avec un échappement modifié sans en faire subir le poids sur toute la communauté motarde, les émissions des gaz étant liées aux échappements cela va de pair donc inutile également. Pour terminer, la moyenne kilométrique des motards se situe autour de 3000 km par an mais bien souvent moins (j'ai acheté une moto âgée de 3 ans avec 3000 km et une autre de 23 ans avec 38000 km !!!, ce qui signifie qu'une moto serait contrôlée tous les 9000 km voir même tous les 3000 km rendez-vous compte !!! Ajoutons à cela l'espacement des révisions qui vont de tous les 12000 à tous les 16000 km pour certaines marques et nous aurons des motos passant un contrôle technique avant leurs révisions, avant même leurs premières révisions, là encore, plus que tout c'est une aberration.

Merci de m'avoir lu.

N° 971136 - Le contrôle technique moto

par :

20/07/2023 16:03

Quand je vois tous ces points de contrôle que je viens de lire, c'est n'importe quoi :

Les trois domaines prioritaires sont la sécurité, la pollution atmosphérique et la pollution sonore. Des critères qui imposent une mesure des gaz d'échappement, du niveau sonore et des principaux organes liés à la sécurité, comme le système de freinage, les pneus, la transmission, les suspensions, la direction et l'éclairage. Le cadre, le système électrique, le réservoir, la selle, la béquille et le bac à batterie sont également passés en revue. Pour ce dernier point, il est probable que le contrôleur doive procéder à un démontage sur certains véhicules pour accéder à la batterie. Le bac à batterie c'est du n'importe quoi. On voit bien que ces gens qui décident sont des personnes qui ne connaissent rien à la moto. Il faut arrêter toute cette mascarade. L'argent, l'argent, il n'y a que cela qui compte. Il faut bien faire plaisir à tous ces bobos écolos de grandes villes.

N° 971142 - Rmq sur projet Ctrl Motos

par :

20/07/2023 16:09

Utilisateurs occasionnel d'une moto (permis A) je m'assure de son bon fonctionnement (y compris les pneumatiques) avant utilisation : je suis plus vulnérable que dans ma voiture. Je ne ressens pas le besoin d'un contrôle technique obligatoire alors que si j'ai un souci de fonctionnement mon réflexe sera de passer par la case garage si je ne peux le résoudre.

De plus la date de mise en place me semble trop proche alors que les centres de contrôle ne sont pas équipés et les contrôleurs non formés. Ne faudrait-il pas d'abord mettre en place les moyens avant de déclarer ce contrôle obligatoire ?

N° 971145 - pont élévateur

par :

20/07/2023 16:10

Bonjour,

Dans l'annexe III, § C. Contrôle visuel, il est précisé qu'un pont à prise sous coque hors levage auxiliaire est interdit.

Si cette exigence a son sens pour les VL et les PL, elle n'a pas de sens pour les véhicules des catégories L, car il existe des solutions de levage sous le châssis pour les véhicules des catégories L qui sont adaptés et permettant un contrôle plus rapides des organes tout en garantissant la sécurité du contrôleur.

De plus ces solutions sont plus compacts et peuvent recevoir facilement les véhicules à 2, 3 et 4 roues.

N° 971146 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

20/07/2023 16:10

Pourquoi mettre en place un contrôle technique deux roues vu le nombre minimal d'accidents lié au mauvais entretien de ceux-ci, statistique des assureurs, par rapport au mauvais état du réseau routier qui est une des sources d'accidents des deux roues, statistique assurances.

Le motard et le premier contrôleur de son véhicule, puisque en montant dessus il met sa vie entre ses mains.

C'est encore un lobi "que je ne citerais pas" qui n'a pour but de faire dépenser de l'argent en se donnant bonne conscience pour le bien de tous le monde, sans connaître la réalité des faits, ou si " la manne financière est trop importante " à cette partie de la population.

Cette population " les motards " utilise ce mode de déplacement en premier par plaisir et dépensent beaucoup d'argent à son entretien, car ils sont conscients de leur sécurité en y veillant chaque jour d'utilisation. Le motard n'a qu'une vie, il y tient !

N° 971150 - Non au CT Moto

par :

20/07/2023 16:14

Bonjour,

Tout d'abord, je trouve cela très bien de pouvoir s'exprimer en tant que simple citoyen et notamment sur ce sujet.

Cela sera la seule chose dont je trouve très bien (ma possibilité de m'exprimer en tant que simple citoyen) ...

Je comprend que trois associations "bobo" parisiennes (clairement non représentatives car Paris n'est pas la France) militent envers le conseil d'état pour une mise en place d'un CT moto en vue notamment d'améliorer les chiffres de la sécurité routière ou de lobbyismes politiques (bruit, pollution, ...).

Le conseil d'état approuve et demande au gouvernement de mettre en place ce fameux CT sans fondement, dans l'urgence, sans prise en compte des problématiques et des avis pour début 2024 !!! 0,3% des accidents impliquant un 2 roues est en relation avec un problème d'entretien (en prenant en compte les 50 cm3). On nous prend pour des idiots !

Je possède 7 motos dont une récente de tous les jours et les autres sont en collection dont plusieurs état concours. Elles sont toutes correctement entretenues et elles sortent de temps en temps pour les plus anciennes.

A 150 mètres de mon garage, le département a refait une route départementale où se trouvent plusieurs virages successifs (sortie de Champlitte, direction Langres). L'enrobé est parfait mais on a décidé d'installer des barrières de sécurité et celles-ci ne sont pas doublées ... Pourquoi ? Il n'y en avait pas avant et il n'y a jamais eu de mort à cet endroit (sauf erreur de ma part).

Le premier motard qui perd l'adhérence sur sol mouillé fini décapité ...

Aussi, je ne parlerai pas de l'état du réseau routier déplorable.

Je vais reprendre le fameux slogan : occupez-vous de l'entretien nos routes et nous, nous occuperons très bien de l'entretien de nos motos.

Aussi, je considère une moto à partir de 125 cm3. Quand je vois le comportement des 50 cm3 sans casque et faisant n'importe quoi pour certains ...

Je suis totalement contre le CT moto. Cela n'aura pas d'impact et j'aurai droit de donner 7 x 50 euros soit 350 euros pour satisfaire quelques mouvements parisiens. Ces 350 euros, je préfère les mettre dans un nouveau train de pneu ou un équipement de sécurité .

À la vue des événements récents qui se sont produits en France, je pense que le gouvernement a d'autres priorités plus urgentes.

En conclusion, je vais adhérer moi aussi à une association et cela sera la [association de motard] et je n'oubliera pas de confirmer mes opinions dans les urnes. Il y en a marre !

Cordialement,

N° 971153 - Méconnaissance et non prise en compte des spécificités des motos et motards

par :

20/07/2023 16:16

Il n'est absolument pas pris en compte que, par opposition à d'autres véhicules terrestres, les deux-roues :

- Ne s'utilisent pas lors des périodes de verglas et de neige, donc des semaines complètes ne pourront être utilisées pour des contrôles techniques.
- Le kilométrage parcouru annuellement est faible, donc le vieillissement mécanique est limité et on n'observera donc rien dans les contrôles.
- En général, les deux-roues ne se prêtent pas, et n'ont donc qu'un seul conducteur, ce qui limite aussi le vieillissement des organes
- Les seuls vrais risques de manquement aux règles du code de la route sont ceux liés à l'emploi d'échappements non homologués ( au niveau du bruit, de la pollution ) et des contrôles sur la voie publique sont suffisants pour remettre les fautifs dans le droit.
- Le nombre de deux/trois/quatre-roues à contrôler est tellement important qu'il sera probablement impossible de trouver un créneau pour la date théorique de contrôle ( c'est déjà difficile pour les autos...)

N° 971157 - commentaire sur la mise en place du CT moto

par :

20/07/2023 16:19

Bonjour, je pense que l'état des routes est très accidentogène. Dans ma région, PACA, le sur-gravillonnage systématique des routes secondaires est un réel danger pour tous les véhicules, voitures comprises. L'état général des routes est plus que négligé. Bien sur l'inconscience des automobilistes surtout l'été qui ne clignent pas ou qui serrent à droite pour tourner à gauche ou même qui changent leur direction au dernier moment. Je roule un peu plus de 10000kms/an et ce témoignage est là pour souligner tout ce qu'il faudrait prioritairement mettre en place.  
Cdlt

N° 971158 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:20

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971159 - non au contrôle technique moto

par :

20/07/2023 16:21

sur ma moto je n'ai pas de carrosserie donc je la dépose chaque année chez un garagiste révision totale  
avant chaque départ vérification des feux et plaquette de frein  
tout les mois vérification pression des pneus  
les motards prennent soins de leurs motos leurs vie en dépend  
en voiture je ne fais rien de tout ça  
le contrôle technique 2 roues est juste la pour faire du fric  
il me semble d'ailleurs que les - de 125cm<sup>2</sup> (les machines les plus abimées ou trafiquées) ne sont pas concernées  
l'état des routes est plus accidentogène que le véhicule en lui même  
alors je dis stop au contrôle technique 2 roues

N° 971160 - Contrôle Technique moto

par :

20/07/2023 16:21

Bonjour,

Les motards savent entretenir ou faire entretenir la sécurité de leur véhicule, c'est vital au sens propre.

Même les motos anciennes ne devraient pas être concernées ou tout au plus sur des éléments de sécurité de base et surtout facultatifs en impliquant les concessionnaires volontaires.

Concernant le bruit, ce sont les scooters de petites cylindrées (50 cm<sup>3</sup>) qui créent le plus de nuisances en adéquation avec le comportement de leur conducteur. Ce sont souvent de jeunes inconscients sans formation, sans expérience (sans valeur aussi), qui méritent que les véhicules qu'ils utilisent soient contrôlés facilement (par les forces de l'ordre déjà débordées) en prenant en compte également l'état parfois douteux et dangereux du scooter.

Merci

N° 971161 - Plaisir

par :

20/07/2023 16:21

Bonjour,

motard par plaisir, j'ai acheté une moto par choix et non par obligation (comme une voiture pour aller au travail par exemple) : je peux me permettre l'entretien.

Les motards sont pour la plupart conscients des risques plus élevés qu'en voiture et entretiennent leur moto plus par passion et sécurité que par obligation.

Mettre un CT seulement pour la vente ne me choquerait pas, mais je trouve que pénaliser la majorité pour quelques imprudents me paraît injuste et excessif (rajouter une charge en ce moment est même insensé).

Cordialement,

(motard petit rouleur).

N° 971162 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:21

Il faut faciliter le recrutement en ouvrant les prérequis aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

N° 971164 - Plaisir et non contrainte

par :

20/07/2023 16:22

Bonjour,

motard par plaisir, j'ai acheté une moto par choix et non par obligation (comme une voiture pour aller au travail par exemple) : je peux me permettre l'entretien.

Les motards sont pour la plupart conscients des risques plus élevés qu'en voiture et entretiennent leur moto plus par passion et sécurité que par obligation.

Mettre un CT seulement pour la vente ne me choquerait pas, mais je trouve que pénaliser la majorité pour quelques imprudents me paraît injuste et excessif (rajouter une charge en ce moment est même insensé).

Cordialement,

(motard petit rouleur).

N° 971166 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:23

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971167 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:23

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971168 - Contrôle technique moto

par :



20/07/2023 16:24

Les motards sont soigneux et leurs motos déjà suffisamment contrôlées par des PROFESSIONNELS. Le ct moto est donc abusif...

N° 971169 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:24

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971170 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:24

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971171 - Et tout ça pour quoi ?

par :

20/07/2023 16:26

Trois pays (Finlande, Irlande et Pays-Bas) ont indiqué leur intention de ne pas introduire le CT, j'en déduis que c'est possible, contrairement à ce que vous voulez nous faire croire.

Autre possibilité: Les dirigeants de ces 3 pays sont plus intelligents et plus à l'écoute de leurs concitoyens, moins sensibles au lobbying intensif de boîte comme [réseau de contrôle technique].  
A bon entendeur !

Par rapport au prix annoncé, je n'y crois pas une seconde. Le matériel coûte cher et les centres de contrôle sont des sociétés privées qui doivent gagner de l'argent et à minima amortir ce matériel.

Il est possible d'amortir ces coûts quand il y a 40 millions d'automobilistes. Mais le marché moto est 10 fois inférieur. Quelle société irait investir de l'argent dans du matériel sans s'assurer d'un retour financier rapide ?

Pour en revenir au coût des infrastructures, les gros centres des métropoles peuvent faire ces investissements mais il y a des régions beaucoup moins peuplées et avec très peu de motos et scooters. Et quid des motards qui devront faire 200 km pour aller au centre le plus proche, pour un coût personnel supplémentaire en plus du coût du CT lui-même.

Et tout ça pour quoi ?

Je rappelle que moins de 0.4% des accidents de deux roues motorisés sont liés à une défaillance technique du véhicule. C'est donc beaucoup d'argent et de mécontentement pour essayer de résoudre une minorité de points.

Il reste le sujet du bruit, raison essentielle des actions de certaines associations pour la mise en place du Contrôle Technique, sans rapport avec une notion de danger mécanique mais bien comme une raison de salubrité publique. Et il est apparemment "plus simple" de pousser sur un Contrôle Technique à faire payer par l'usager, que de mobiliser les forces de l'ordre pour faire plus de contrôles routiers.

La mise en place du contrôle technique des motos sera un vrai casse tête avec la diversité et la pluralité des modèles de motos existants sur le marché avec des normes différentes selon les années et leur lieu de production.

le contrôle technique ne changera rien (rodéos, pas d'assurances ...) à ces problématiques.

L'idée de faire des kilomètres inutiles, de prendre rendez-vous et de lâcher des euros pour uniquement payer un impôt nouveau ne me réjouit pas.

N° 971173 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:26

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971174 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:26

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971175 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:27

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971176 - Contre le contrôle technique moto

par :

20/07/2023 16:27

Bonjour,

Le contrôle technique moto aura à mon sens pour seule effet de remplir un peu plus les caisses de l'état et racketter un peu plus le contribuable... Plus de motos, moins de voitures, donc moins d'argent à rentrer dans les caisses de l'état. Ne serait-ce donc pas ça, votre réel intérêt ?

Le nombre de motards augmente, le nombre d'accidents diminue... Cette réforme est donc injuste et vise simplement à taxer des usagers grandissants bien qu'autonomes et responsables. Autonomes et responsables car TOUS les motards savent qu'une moto non entretenue est dangereuse, et une moto dangereuse c'est la promesse d'un aller simple aux urgences voir plus loin encore... Il y a d'ailleurs plusieurs questions sur l'entretien des motos dans l'Examen Théorique Moto (ETM), obligatoire pour passer le permis moto...

Si l'objectif de notre gouvernement est réellement de garantir la sécurité des motards :

- Pourquoi ne pas veiller à mieux former les agents communaux/départementaux sur l'importance de bien placer les panneaux de signalisation ? Notamment lorsqu'ils répandent des tonnes de graviers sur les routes ?

- Pourquoi ne pas investir dans la réparation des routes vieillissantes ?

- Pourquoi ne pas rendre obligatoire les glissières complètes en lieu et place des glissières sur poteaux ?

- Pourquoi ne pas créer un examen théorique (et pratique ?) du permis de conduire pour vérifier si les conducteurs sont toujours aptes à conduire (voiture/moto/camion, etc.) ce qui éviterait des phrases types " Ah, je vous ai pas vu arriver... ", sur une priorité à droite, sur un rond point, à un carrefour, sur un parking, lors d'un dépassement de l'automobiliste, etc.

- Pourquoi ne pas mener une étude sur l'état des deux roues impliqués dans des accidents de la route ? Ce qui démontrera à coup sûr que dans la majorité des cas, ce n'est pas l'état du deux roues qui a été la cause de l'accident.

Une fois tous ces points mis en place, alors peut-être qu'il sera utile de remettre en cause la responsabilité des motards et l'état de leur moto.

Merci

N° 971180 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:30

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971182 - CONTROLE TECHNIQUE MOTOS

par :

20/07/2023 16:32

Bonjour

Les motards sont bien conscients de l'état de leur machine. Ceux ci prendraient des risques inconsidérés en cas de dysfonctionnement de leur engin.

N° 971184 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:32

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971185 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:32

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971186 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:33

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971188 - Je suis favorable au contrôle technique des motos !

par :

20/07/2023 16:33

Le calendrier 5/3/3 n'est pas pertinent : 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules.

N° 971193 - exclusion de certains véhicules

par :

20/07/2023 16:38

Il serait souhaitable d'exclure du CT2R les véhicules qui ont la preuve sur facture d'un contrôle régulier comme l'entretien constructeur

En effet, mon 2 roues passe tous les 8000 kms en concession pour une révision complète, cela me coûte 350€ à chaque fois, et je ne comprends pas pourquoi je devrais payer 50 de plus pour que l'on me dise que mon véhicule est en parfait état

N° 971196 - alternative au contrôle technique

par :

20/07/2023 16:39

Avant de contrôler l'état de nos motos, vous devriez:

- 1) vérifier l'état de nos routes (notamment secondaires)
- 2) réellement contrôler la conduite des 4 roues qui nous ignorent totalement (dépassement sans regarder le rétro, utilisation du téléphone...)
- 3) sensibiliser les très jeunes utilisateurs de 2 roues 50CC ne respectant pas (ou ne connaissant pas le code de la route)
- 4) contrôler les poids lourds perdant dans les ronds points notamment gas-oil et cailloux provoquant notre chute

Une fois tout ça réalisé, même avec des motos en état "moyen" nous devrions sensiblement améliorer notre accidentologie donc avec la plupart de véhicules bien suivis il n'y aura aucun problème!

En outre nos statistiques s'améliorent depuis plusieurs années donc quels sont vos justificatifs???

N° 971197 - contrôle deux roues

par :

20/07/2023 16:41

je suis pour le contrôle des deux roues pour le bruit et la pollution qui est insupportable.  
le contrôle doit être fait dans les centres existant.

N° 971200 - CT deux roues NON merci

par :

20/07/2023 16:43

Voilà pourquoi ce contrôle techniques deux roues est inutile :

- " Qu'il s'agisse des moins de 25 ans ou des plus âgés, la majorité de ceux qui se servent de leur véhicule pour se rendre sur le lieu de travail ou d'études déclare ne pas pouvoir s'y rendre en transports en commun : seulement 7 % des motocyclistes, et 19 % des cyclomotoristes, peuvent aisément utiliser les transports en commun, sans augmenter significativement le temps de transport....L'usage du deux-roues semble donc pallier un manque de transports en commun, en particulier dans les couronnes des pôles urbains." source : COMMISSARIAT

GÉNÉRAL AU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
n° 156

cela serai donc une contrainte supplémentaire pour des personnes n'ayant que leur deux roues pour aller travailler

dissuasion également alors que le deux roues désengorge le stationnement :

"Un 2RM consomme environ 2,5 m2 pour une place de stationnement auquel s'ajoute, en parking, 1 m2 d'espace de dégagement, soit 3,5 m2 d'espace de stationnement ou 3 m2 par personne transportée, contre 18 m2 pour un conducteur ou passager de voiture"(CERTU, 2011 ; Héran, 2013)

-Les études des chaînes de CT ne sont pas crédibles (Ndlr : selon ces chaînes, une mystérieuse étude conclurait que 7% des accidents de moto sont dus à une défaillance technique), il n'y a aucun nouveau chiffre pour contredire l'étude la plus sérieuse sur le sujet (MAIDS) et ses 0,7% de défaillance technique potentielle. Et tous les chiffres fiables et de bon sens, notamment des assureurs et des experts de la question, qui savent bien que les comportements sont LA cause d'accidents.

- Les pays ayant les meilleurs taux d'accidents notamment deux-roues (par exemple Hollande et Finlande), n'ont pas de CT.

-C'est une nouvelle mesure discriminatoire : ceux qui n'ont pas les moyens de changer régulièrement de véhicule seront ceux à qui on fera payer le plus de contrôles (tous les ans à partir de la 7e année !), alors qu'il n'est pas prouvé qu'ils sont plus impliqués dans les accidents.

-De façon générale, AUCUNE étude n'a jamais réussi à prouver que les CT, auto ou moto, avaient un impact sur l'accidentalité. Ils laissent rouler moins de vieux trucs, oui, mais ce ne sont pas forcément les véhicules anciens qui ont des accidents, au contraire même dans le cas des deux-roues.

-conflit d'intérêt évident avec les 3 associations majeure qui défendent le contrôle technique

-Formation: Pour la moto et notamment déplacer une moto, les techniciens des centres de contrôles doivent obligatoirement avoir le permis moto. Vu les temps de passage du permis, il est impossible que les techniciens aient pu passer leur permis moto.

-Maillage des centres: Les gros centres des métropoles peuvent faire des investissements mais il y a des régions beaucoup moins peuplées et avec très peu de motos et scooters. Et quid des motards qui devront faire 200 km pour aller au centre le plus proche, pour un coût personnel supplémentaire en plus du coût du CT lui-même??

Il reste le sujet du bruit, raison essentielle des actions de certaines associations pour la mise en place du Contrôle Technique, sans rapport avec une notion de danger mécanique mais bien comme une raison de salubrité publique. Et la je suis 100% d'accord pour faire la chasse aux pots non homologués ou "défapés" lors de contrôle routiers qui par leur caractères impromptu ne permette pas de remettre l'échappement aux normes juste le temps du CT! (je suis moi même motard)

N° 971204 - Inutile

par :

20/07/2023 16:43

Je possède deux 2 roues: un scooter 125 et une moto de 850 cm3. Les deux sont dans leur configuration d'origine et leur entretien est suivi ce qui a un coût non négligeable. Je ne vois donc pas en quoi un CT améliorerait la Sécurité Routière, à part être un nouvel impôt déguisé.

Un meilleur entretien des routes et une vraie traque des véhicules sans assurance et des conducteurs sans permis seraient bien plus productifs pour la-dite Sécurité.

N° 971209 - Remarques (équipementier de Contrôle Technique)

par :

20/07/2023 16:45

Mesure de bruit

L'utilisation d'un sonomètre dans le cadre d'un contrôle par l'état impose de fait l'utilisation d'un sonomètre classe 1:

Les sonomètres sont des instruments de mesure règlementés par le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure. Dès lors qu'ils sont mis en œuvre pour l'un des usages prévus à l'article 1er du décret précité, en particulier dans le cas présent les « opérations de mesurage ayant pour objet de déterminer ou de vérifier des caractéristiques annoncées ou imposées », seuls des instruments certifiés et à jour de leurs contrôles peuvent être utilisés.

En application de l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres (modifié par l'arrêté du 30 mai 2008), ces instruments sont soumis à plusieurs contrôles réglementaires définis par le décret du 3 mai 2001 et son arrêté d'application du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 :

- L'examen de type ;
- La vérification primitive des instruments neufs et réparés ;
- Le contrôle en service (vérification périodique), effectué tous les deux ans pour les instruments conformes à un modèle approuvé, ayant satisfait à la vérification primitive depuis dix ans au plus et tous les ans pour les autres instruments.

L'article 16 de l'arrêté du 27 octobre 1989 précise que les vérifications périodiques sont réalisées par des organismes agréés par le préfet. Les exigences qui s'appliquent à ces organismes agréés sont définies par l'article 37 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 précité et par les articles 38 et 39 de l'arrêté du 31 décembre 2001.

Celeromètre

- CAHIER DES CHARGES DES APPAREILS DE MESURE DE LA VITESSE DES CYCLOMOTEURS (CELEROMETRES) OTC/CL/VI/1
- PROCEDURE TECHNIQUE D'EVALUATION DE LA CONFORMITE D'UN CELEROMETRE PAR RAPPORT AU CAHIER DES CHARGES RELATIF A LA CONSTRUCTION DE CES APPAREILS OTC/CL/VI/2
- cahier des charges OTCLAN CDC céléromètre OTC-CL-VI-1-C
- SR/V/C01 instruction technique METHODES DE CONTROLE DES CYCLOMOTEURS

Toujours valides?

Calendrier Le calendrier doit tenir compte des temps d'étude, d'homologation, d'approvisionnement/fabrication et de déploiement

cahier des charges L'absence de cahier des charges impacte également la formation par manque de définition et matériel

plaques d'immatriculation La conformité des plaques d'immatriculation est elle toujours une préoccupation du ministère de l'Intérieur

Centre mixte quelles sont les mesures dérogatoires:

- du point de vue surface
- du point de vue des équipements
- du point de vue des logiciels

Centre mobile

Afin de garantir un maillage minimal , sera-t-il envisagé des centres mobiles

Arrêté Point de contrôle 1.1.3

Frein de stationnement

Pour certains point de contrôle, il convient de préciser la catégorie Lx car certains n'ont aucun sens pour certaines catégories et vice et versa.

Feux

Pourquoi pas de mesure de rabattement ? C'est la sécurité pour les autres!!!

Pourquoi les en dispenser?

Calendrier

Désapprobation des mesures transitoires, dans l'attente de la disponibilité des matériels. (mesure de son à l'oreille ou avec des moyens contestables non métrologique) pour éviter le discrédit de la profession.

Emissions polluantes

quelles sont les limites ? Seulement 2 catégories? 4.5%; 3.5%; 0.5%ralenti et 0.3% accéléré ?

Il manque 1 limite pour les véhicules après 99 et non catalysés: 3.5% (CO corrigé)

Pour les véhicules catalysés la valeur de 4.5% est en CO corrigé

Préciser les limites (diesel) pour les Euro 4 (1.5?), Euro5 (valeurs plaquées)

Formation

à partir de quand formation sur mesure de bruit et limitation de vitesse?

Qualification

qui peut prétendre avoir une expérience de 3 ans en tant que contrôleur L?

Pont prise sous coques ces matériels sont adaptés pour certains véhicules de catégories L

N° 971210 - Remarques (équipementier de Contrôle Technique)

par :

20/07/2023 16:46

Mesure de bruit

L'utilisation d'un sonomètre dans le cadre d'un contrôle par l'état

impose de fait l'utilisation d'un sonomètre classe 1:

Les sonomètres sont des instruments de mesure règlementés par le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure. Dès lors qu'ils sont mis en œuvre pour l'un des usages prévus à l'article 1er du décret précité, en particulier dans le cas présent les « opérations de mesurage ayant pour objet de déterminer ou de vérifier des caractéristiques annoncées ou imposées », seuls des instruments certifiés et à jour de leurs contrôles peuvent être utilisés.

En application de l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres (modifié par l'arrêté du 30 mai 2008), ces instruments sont soumis à plusieurs contrôles réglementaires définis par le décret du 3 mai 2001 et son arrêté d'application du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 :

- L'examen de type ;
- La vérification primitive des instruments neufs et réparés ;
- Le contrôle en service (vérification périodique), effectué tous les deux ans pour les instruments conformes à un modèle approuvé, ayant satisfait à la vérification primitive depuis dix ans au plus et tous les ans pour les autres instruments.

L'article 16 de l'arrêté du 27 octobre 1989 précise que les vérifications périodiques sont réalisées par des organismes agréés par le préfet. Les exigences qui s'appliquent à ces organismes agréés sont définies par l'article 37 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 précité et par les articles 38 et 39 de l'arrêté du 31 décembre 2001.

Celeromètre

- CAHIER DES CHARGES DES APPAREILS DE MESURE DE LA VITESSE DES CYCLOMOTEURS (CELEROMETRES) OTC/CL/VI/1
  - PROCEDURE TECHNIQUE D'EVALUATION DE LA CONFORMITE D'UN CELEROMETRE PAR RAPPORT AU CAHIER DES CHARGES RELATIF A LA CONSTRUCTION DE CES APPAREILS OTC/CL/VI/2
  - cahier des charges OTCLAN CDC céléromètre OTC-CL-VI-1-C
  - SR/V/C01 instruction technique METHODES DE CONTROLE DES CYCLOMOTEURS
- Toujours valides?

Calendrier Le calendrier doit tenir compte des temps d'étude, d'homologation, d'approvisionnement/fabrication et de déploiement

cahier des charges L'absence de cahier des charges impacte également la formation par manque de définition et matériel

plaques d'immatriculation La conformité des plaques d'immatriculation est elle toujours une préoccupation du ministère de l'Intérieur

Centre mixte quelles sont les mesures dérogatoires:

- du point de vue surface
- du point de vue des équipements
- du point de vue des logiciels

Centre mobile

Afin de garantir un maillage minimal , sera-t-il envisagé des centres mobiles

Arrêté Point de contrôle 1.1.3

Frein de stationnement

Pour certains point de contrôle, il convient de préciser la catégorie Lx car certains n'ont aucun sens pour certaines catégories et vice et versa.

Feux

Pourquoi pas de mesure de rabattement ? C'est la sécurité pour les autres!!!

Pourquoi les en dispenser?



## Calendrier

Désapprobation des mesures transitoires, dans l'attente de la disponibilité des matériels. (mesure de son à l'oreille ou avec des moyens contestables non métrologique) pour éviter le discrédit de la profession.

## Emissions polluantes

quelles sont les limites ? Seulement 2 catégories? 4.5%; 3.5%; 0.5%ralenti et 0.3% accéléré ?

Il manque 1 limite pour les véhicules après 99 et non catalysés: 3.5% (CO corrigé)

Pour les véhicules catalysés la valeur de 4.5% est en CO corrigé

Préciser les limites (diesel) pour les Euro 4 (1.5?), Euro5 (valeurs plaquées)

## Formation

à partir de quand formation sur mesure de bruit et limitation de vitesse?

## Qualification

qui peut prétendre avoir une expérience de 3 ans en tant que contrôleur L?

Pont prise sous coques ces matériels sont adaptés pour certains véhicules de catégories L

N° 971213 - Du grand n'importe quoi !

par :

20/07/2023 16:46

L'attitude condamnable de quelques motards ne doit pas refléter une image communautaire négative.

C'est lamentable vraiment ... Mais quelle honte d'avoir des pensées aussi malsaines envers ceux qui ont des passions .... Pitoyable !

Le CT pour empêcher le bruit c'est du grand n'importe quoi (facile de remettre la chicane ou le DB killer). Le CT ne réduira pas la nuisance sonore.

Le CT pour réduire l'accidentologie des 2RM?

Je n'y crois pas, car cela consiste avant tout en une prise de conscience individuelle des risques de la route.

À cela, n'oublions pas de rajouter l'état déplorable de nombre de routes de notre « beau » réseau français. À quand un réseau adapté à tous les usagers ?

N° 971216 - controle technique moto

par :

20/07/2023 16:49

Fumisterie et complètement inutile

N° 971217 - contrôle technique des motos

par :

20/07/2023 16:49

les motos sont souvent des véhicules de loisirs, qui ne parcourt que 2 à 3 mille km par an pour la plupart et une moyenne de 7 mille km/an. Ce sont des véhicules avec lesquels vous ne pouvez pas rouler avec des pneus en mauvais états ou dégonflés. Impossible de conduire avec une fourche abîmée ou un cadre vrillé ou endommagé, les roulements, les amortisseurs, la chaîne doivent être en

bon état autrement vous le ressentez . A quoi va servir le CT à faire voir que nous avons une belle moto et nous faire payer une redevance comme au temps des vignettes

N° 971218 - contrôle technique "pas pour nous!!"

par :

20/07/2023 16:50

La moto ne comportant que deux roues, il est évident que celui qui n'entretient pas son véhicule dans ces conditions, procède à un suicide...

Bonjour,

L'état des routes sont nettement plus dangereuses que l'état souvent irréprochable des motos même d'un âge avancé. Au lieu de pointer du doigt l'état des motos, il y aurait nettement moins d'accident si les motards pouvaient utiliser des routes dans un état correct!

Si on parle de comportement et modifications, viser en priorité les 50cc qui roulent toutes ou quasiment à plus de 80km/h et dont les conducteur ont des comportements plus qu'inappropriés!!!

Possesseur d'une Harley Davidson qui par nature sont des véhicules qui subissent des transformations et ne restent pas dans l'état d'origine sans pour autant en faire "des engins de mort", je suis inquiet sur ce qui va nous être reproché lors de ces contrôles...

Sachant que cette "population" de motards ne dépassent souvent pas les vitesses autorisées!!

Cette mesure injuste et discriminante envers les motards, qui déjà payent cher leur passion, n'est elle pas la réponse pour faire plaisir à la montée des "néo-écologistes anti tout" qui vivent dans leur bulle et sont contre tout (viande, voiture, moto, avion etc..) mais qui ne boudent pas leur traversée de la France durant leurs vacances!!!

Vivant en campagne, j'ai la joie d'en côtoyer depuis la fin du covid et effectivement leur vision d'écologie dépasse l'entendement et la raison. Pour info ces mêmes gens aisés qui viennent de Lyon dans "ma Dombes" (Ain) et qui ne savent pas ce que mange une grenouille mais qui sont plein de bonnes idées pour améliorer "leur monde" et le façonner à leur image!

Bref, nous payons assez notre passion (pour ma part 20 ans d'économie) donc essayez de réhabiliter les routes avant de faire passer ce CT et vous verrez certainement baisser ces chiffres qui tiennent à cœur les bureaucrates pour justifier leurs décisions !

Peuple d'en bas, nous ne sommes pas dupes, "on fait dire ce que l'on veut aux chiffres"!

C'est une nouvelle et énième taxe déguisée (après l'inflation, hausse des carburants, électricité...) je vous épargnerais la liste exhaustive

Signé un motard qui ne l'était pas, mais qui devient très en colère!!!!

N° 971240 - Méconnaissance

par :

20/07/2023 17:03

Il y a une vraie méconnaissance du dossier par les pouvoirs publics français. L'accidentalité des motos est en baisse constante.

Depuis une dizaine d'années, la mortalité routière est globalement en baisse. A quoi va servir ce CT?

Ce contrôle technique pour les motos , consiste à faire exactement ce que fait chaque motard avant de partir rouler, c'est à dire les vérifications basiques inhérentes aux éléments de sécurité de la moto.

Tout bon motard entretient sa moto, il n'a pas besoin de contrôle technique pour lui dire quoi faire. L'intérêt est donc financier et non sécuritaire.

N° 971242 - Prix du TC moto

par :

20/07/2023 17:03

Comment se fait-il que l'on doit payer 50 € pour des vérifications que moi et de nombreux motards font quotidiennement voir beaucoup plus.

C'est vraiment se moquer du monde

N° 971243 - Inutile...

par :

20/07/2023 17:04

Bonjour,

je suis administratrice d'une page FB regroupant 3.000 motards. Que l'on s'en prennent aux jeunes imbéciles qui font du rodéo urbain et roulent avec des engins non homologués, très bien, mais, que l'on s'en prenne à cause de trois minuscules associations soit disant écologistes aux motards, est un scandale. Jamais un motard digne de ce nom ne roulera avec une machine dangereuse, c'est d'elle que notre vie dépend. de plus, lorsque nous donnons nos motos à entretenir, les points de sécurité de ce soit disant contrôle technique sont systématiquement vérifiés.

Enfin, ce contrôle exigera que le contrôleur ai un permis A2 de plus de deux ans pour les GC et, pour en avoir discuté avec un centre dédié aux voitures, il ne sera pas rentable au vu du nombre de deux roues et des investissements qu'il exige.

Il serait bien plus judicieux de s'occuper de l'état des routes, (merci aux gravillons de la DDE), que de nous imposer ce soit disant contrôle aussi coûteux qu'inutile.

Nous devons déjà subir une réglementation particulièrement "lourde", des routes dans des états parfois pitoyables, et je passe sur les conducteurs plus attentifs à leurs smartphone qu'à la route, alors, soyez assez aimable de ne pas en rajouter inutilement...

Bien à vous.

N° 971244 - Prix et control du TC moto

par :

20/07/2023 17:05

Comment se fait-il que l'on doit payer 50 € pour des vérifications que moi et de nombreux motards font quotidiennement voir beaucoup plus.

C'est vraiment se moquer du monde

N° 971247 - Prix et control du TC moto

par :

20/07/2023 17:06

Comment se fait-il que l'on doit payer 50 € pour des vérifications que moi et de nombreux motards font quotidiennement voir beaucoup plus.

C'est vraiment se moquer du monde.

N° 971255 - Halte au contrôle technique pour les motos

par :

20/07/2023 17:11

Motard depuis 30 ans, il m'est toujours apparu totalement évident que le bon état de mon véhicule est la première garantie de sécurité. Lorsque l'on conduit sa moto on se rend compte très vite si les freins sont défaillants, ou les pneus usés, ou une ampoule grillée. L'allumage des feux est obligatoire depuis bien longtemps pour les motos et les utilisateurs savent à quel point c'est essentiel pour sa sécurité d'être vu. De même la nuit avec un seul phare, on voit tout de suite s'il ne fonctionne pas !! Quant au sujets liés à la pollution, la fréquence des révisions permet de suivre ce sujet.

Je pourrais continuer sur tous les sujets d'entretien mais il n'y a absolument pas besoin de passer par un organisme de contrôle et de payer cette nouvelle taxe alors que les motards entretiennent leur moto et que les ateliers servent déjà de barrière de contrôle. Le taux d'accident lié à une défaillance technique est presque nul.

Le contrôle technique des motos (a minima pour les véhicules > 125 cm3) est donc une mesure inutile, couteuse et injuste. La sécurité routière doit passer par les aménagements routiers et la formation des usagers.

N° 971258 - C'est une blague ?

par :

20/07/2023 17:14

Comment est-il possible de produire des textes pareils démontrant le jemenfoutisme complet des services à l'origine de ce copier-coller du texte du contrôle technique voitures ?

rien n'est étudié ou même adapté aux deux roues motorisés qui est quand même le cœur de cible de ce contrôle technique !!!

Bref Navrant mais pas étonnant de la part de ce gouvernement !!!!

N° 971270 - Non au CT2RM

par :

20/07/2023 17:18

Je suis contre le CT2RM car comme la grande majorité des motards, mes motos font l'objet d'une révision complète tous les deux ans maximum chez un concessionnaire de la marque. Ce n'est pas en rendant un contrôle fait par une personne plus ou moins bien formée que vous éviterait les nuisances sonores et les rodéos urbain, mais plutôt par les lois existantes qui seraient à appliquer par vos services.

De plus les mécaniciens professionnels moto ou autres, effectuant les révisions ne doivent-ils pas empêcher les véhicules dangereux de repartir sans au préalable avoir réalisé les réparations sécuritaires avant leurs départ du garage.

Comme beaucoup je pense que l'état Français est aux ordres des Dékra, Norisko et consorts pour encore gagner plus d'Euros au dépens des motards Français.

N° 971271 - Ineptie totale

par :

20/07/2023 17:18

Quel sens donner à un contrôle pour mes cyclomoteurs ou solex des années 60.

N° 971272 - contrôle technique 2 roues

par :

20/07/2023 17:19

Je trouve cette idée farfelue. Un motard qui se respecte entretient sa moto très consciencieusement et fait confiance à des professionnels dès qu'il a un doute. Nous sommes très bien informés sur l'état de notre moto à chaque fois qu'on change un pneu ou que l'on fait une révision car la personne qui nous conseille est lui aussi un passionné. Certes on ne pourra jamais empêcher les brebis galeuses et c'est pas avec un contrôle technique qu'on changera les choses.

N° 971273 - Remarques sur l'arrêté de contrôle technique motocycles à deux ou trois roues

par :

20/07/2023 17:19

Au delà de mon principe de refus du contrôle technique des motocycles, mes remarques sur le projet d'arrêté sont les suivantes :

Je demande une limitation des fonctions à contrôler sur les motocycles :

En effet du fait notamment du faible kilométrage annuel parcouru par les motocycles et notamment la faible part de ceux ci dans la production de polluants par le parc routier, les fonctions à retenir pour le contrôle sont les suivantes :

1. Identification du véhicule
2. fonctions de freinage
3. fonctions d'éclairage et de signalisation
4. fonction de rétro-vision
5. fonction des trains roulants : pneus, roues,
6. fonctions de suspensions élastiques avant et arrière si présentes
7. fonction de direction
8. fonction de châssis
9. fonctions de maîtrise des pertes de liquides (réservoirs, carters...)
10. fonction de respect des nuisances sonores

Les autres fonctions du véhicule sont exclues du champ de contrôle.

A minima les éléments de contrôle suivants sont exclus

1. respect des normes d'émissions de polluants aérosols
2. respect de la carrosserie, carénage présenté à l'homologation de type
3. respect de la limite de puissance du système de motorisation lors d'une homologation de type réalisée durant la période où la législation française portait une disposition de puissance maximale (loi dite des 100CV) dans la mesure où la version sans limitation est homologuée dans un pays de l'UE .

Demande de modification des fréquences de contrôle des motocycles :

Du fait que le kilométrage moyen annuel des motocycles est largement inférieur à celui des automobiles, voici ma demande de modification de la fréquence des contrôles définies dans l'article R323-27 du code de la route :

«

1° D'un contrôle technique dans les six mois précédant l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date de leur première mise en circulation ;

2° Postérieurement à ce contrôle, d'un contrôle technique périodique, renouvelé tous les quatre ans ; »

Demande d'ajout d'un alinéa à l'article 10 : Disposition de pose de la vignette :

Le contrôleur positionne la vignette sur le véhicule dans un endroit accessible et visible sans manipulation convenu avec le propriétaire ou son représentant y compris si ledit véhicule dispose d'un pare-brise.

Demande d'ajout d'un article portant sur le prix maximum du contrôle des motocycles :

Afin de permettre à tous les propriétaires de faire réaliser les contrôles et compte tenu de la simplicité des contrôle motocycle (pièces apparentes, nombre réduit d'appareils à mettre en œuvre), le prix du contrôle facturé au propriétaire est limité à 3 fois le taux horaire brut du salaire minimum (actuellement le SMIC) fixé par les autorités compétentes du territoire concerné.

Demande concernant le traitement de situations particulières :

Dès lors qu'un kit additionnel homologué dans un pays de l'UE est installé sur le véhicule, ce kit est considéré homologué en France et ne peut être la raison d'une sanction de non conformité du véhicule au contrôle.

Exemple de kit additionnel homologué dans un pays membre de l'UE : bulle adaptable de protection MOTOPLASTIC SA (marque commerciale Puig) approuvée par l'ABE allemand, power kit 1000cc du fabricant Allemand Siebenrock pour motocyclette de marque BMW série R80 homologué TUV allemand, systèmes d'éclairage additionnel (feux antibrouillards, feux de signalisation augmentant la visibilité) homologués.

Demande de modification de l'annexe I contrôles à effectuer

#### 6.2.8. POIGNEES ET REPOSE-PIEDS

##### 6.2.8.a.7

Absent ou gravement endommagé

[Loc.]

Gravité : Distinguer les repose-pieds conducteur des repose-pieds passager. Repose-pieds conducteur: majeure, repose-pieds passager: mineure

#### 7.2.1. AVERTISSEUR SONORE

##### 7.2.1.a.6

Ne fonctionne pas correctement

Gravité : Majeure

#### 8.2.2. ÉMISSIONS DE POLLUANTS :

Paragraphe à supprimer ou à minima à modifier comme suit :

##### 8.2.2.a.7

Émissions de polluants dépassant les limites applicables

Gravité : Mineure

##### 8.2.2.b.7

Contrôle impossible des émissions de polluants à l'échappement

Gravité : Mineure

N° 971275 - CT2RM

par :

20/07/2023 17:20

Je suis contre le CT2RM car comme la grande majorité des motards, mes motos font l'objet d'une révision complète tous les deux ans maximum chez un concessionnaire de la marque. Ce n'est pas en

rendant un contrôle fait par une personne plus ou moins bien formée que vous éviterait les nuisances sonores et les rodéos urbain, mais plutôt par les lois existantes qui seraient à appliquer par vos services.

De plus les mécaniciens professionnels moto ou autres, effectuant les révisions ne doivent'ils pas empêcher les véhicules dangereux de repartir sans au préalable avoir réalisé les réparations sécuritaires avant leurs départ du garage.

Comme beaucoup je pense que l'état Français est aux ordres des Dékra, Norisko et consorts pour encore gagner plus d'Euros au dépens des motards Français.

N° 971276 - ct2 roues

par :

20/07/2023 17:20

me semble sur les voitures il faut un cap mécanicien pour le contrôleur alors pour les 2 roues les contrôleurs n ont aucune compétences pour les 2 roues

N° 971278 - Inadapté

par :

20/07/2023 17:20

Lorsque le contrôle technique a été mis en place pour les autos, lors d'un accident, 17% d'entre elles présentaient un défaut d'entretien ayant entraîné le-dit accident..

Dans le cas des motos, le pourcentage « s'effondre » à 0,4%...Il s'agit ni + ni - d'un racket européen !!!

De plus, un contrôle visuel et statique n'apportera rien. Il faut rouler avec une moto pour éventuellement ressentir les défauts.

Un 2 RM est beaucoup plus sensible qu'une voiture.

N° 971280 - Consultation publique CT2RM

par :

20/07/2023 17:22

Je suis contre le CT2RM car comme la grande majorité des motards, mes motos font l'objet d'une révision complète tous les deux ans maximum chez un concessionnaire de la marque. Ce n'est pas en rendant un contrôle fait par une personne plus ou moins bien formée que vous éviterait les nuisances sonores et les rodéos urbain, mais plutôt par les lois existantes qui seraient à appliquer par vos services.

De plus les mécaniciens professionnels moto ou autres, effectuant les révisions ne doivent'ils pas empêcher les véhicules dangereux de repartir sans au préalable avoir réalisé les réparations sécuritaires avant leurs départ du garage.

Comme beaucoup je pense que l'état Français est aux ordres des Dékra, Norisko et consorts pour encore gagner plus d'Euros au dépens des motards Français.

N° 971282 - Consultation publique CT2RM

par :

20/07/2023 17:23

Je suis contre le CT2RM car comme la grande majorité des motards, mes motos font l'objet d'une révision complète tous les deux ans maximum chez un concessionnaire de la marque. Ce n'est pas en rendant un contrôle fait par une personne plus ou moins bien formée que vous éviterait les

nuisances sonores et les rodéos urbain, mais plutôt par les lois existantes qui seraient à appliquer par vos services. De plus les mécaniciens professionnels moto ou autres, effectuant les révisions ne doivent-ils pas empêcher les véhicules dangereux de repartir sans au préalable avoir réalisé les réparations sécuritaires avant leurs départ du garage. Comme beaucoup je pense que l'état Français est aux ordres des Dékra, Norisko et consorts pour encore gagner plus d'Euros au dépens des motards Français.

N° 971286 - contre le contrôle technique des motos , mais pour un contrôle et remise en état des infrastructures routière.

par :

20/07/2023 17:25

Comme indiqué dans le titre je suis contre le contrôle technique des motos car celle-ci vont bien plus souvent chez le mécanicien( en moyenne tous les 6000kms alors qu'une voiture tourne autour des 25000 kms) . de plus il me semble que la détérioration des infrastructures routières est en net augmentation et donc provoque donc plus d'accident. d'autres part certain équipement routier ne sont pas aux normes ( les ralentisseurs les trois quart sont hors normes et donc dangereux) , les réparation des routes par gravillonnage sont aussi source de cause d'accident pour les deux roues. donc je suis pour un contrôle et réparation des infrastructure des routes dans les règles plutôt que d'imposer un impôt supplémentaire par le contrôle technique des deux roues qui n'a aucun intérêt sur la sécurité.

N° 971287 - CT 2RM

par :

20/07/2023 17:25

Un CT demandé par quelques associations non légitimes en matière de circulation urbaine et sécurité routière ! Un CT non imposé par la communauté européenne ! Un CT remis en question par le président de la république française lui même ! Un CT illégitime au vu du nombre de cas sporadique d'accident liés aux problèmes fonctionnels des 2 RM ! Un CT superficiel au vu des seuls contrôles visuels qui seraient effectués ! Un CT effectué par du personnel sous qualifié en la matière ! Un CT que personne ne souhaite et qui serait mis en place qu'à des fins lucratives et non sécuritaires ! Alors pour quoi faire ?

N° 971298 - UN CONTROLE SANS VALEUR AJOUTEE

par :

20/07/2023 17:29

Nous sommes conscients que la mise en place du contrôle technique moto est le résultat d'un travail de lobby mené par une société.

Les statistiques transmises par les bureaux d'étude et retenues par les instances ont été réalisées dans des règles peu transparentes et elles n'ont jamais été contre-expertisées.

Mon concessionnaire moto est plus apte à contrôler ma moto que le meilleur des contrôleurs techniques peu expérimenté sur ce type de matériel.

Une moto dans la circulation urbaine roule, ne fait pas du sur place, et de fait ses émissions polluantes sont largement inférieures à celles émises par les autres catégories de véhicules à 4 roues ou plus. A noter, comme chacun peut le constater, en général ces véhicules à + 2 roues transportent aussi une seule personne...

Comment seront contrôlés les cyclo à moteur 2 temps et équipés d'un pot de détente qui réveille tout un quartier lorsque le cyclomotoriste (et non le motard) le traverse en pleine nuit ?

J'estime donc que ce contrôle technique des motos n'apportera aucune amélioration en matière de sécurité et de protection de l'environnement.



N° 971305 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

20/07/2023 17:33

je très favorable au contrôle technique des motos à deux roues ou trois et au quadricycle pour la raison que tous citoyen doit être égaux et au même statu pour circuler sur les voies routière et la sécurité de tous

N° 971306 - Non au Contrôle technique des deux roues

par :

20/07/2023 17:33

C'est une fois de plus une manière déguisée d'imposer une nouvelle taxe pour nous soutirer de l'argent.

Pour les deux roues, il est prouvé que les défaillances techniques ne sont que très rarement responsables des accidents mortels. Les motards ont intérêt à entretenir leurs véhicules, eux, sont bien moins des tueurs que des tués. Par contre l'état déplorable des routes est criminogène...

La police devrait être à même de sanctionner les motos bruyantes, polluantes ou qui ont des défauts techniques...

En suivant leur logique, pourquoi pas des contrôles techniques pour les vélos, les piétons... tant qu'ils y sont ?

Personnellement je sanctionnerai irrémédiablement par mes votes tout gouvernement qui aura mis en place ou laissé mettre en place de telles mesures absurdes et coûteuses pour mon porte monnaie !

N° 971307 - Responsabilité des mineurs (moins de 18 ans).

par :

20/07/2023 17:33

Certains 2RM sont conduits par des mineurs.

Quelles seront les conditions d'accueil des mineurs dans les centres ?

Avez-vous prévu un cadre juridique précis? La responsabilité des centres pourrait être mise en cause. Il convient d'anticiper d'éventuels accidents.

N° 971312 - PROJET CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

20/07/2023 17:35

Le contrôle technique mis en place par le gouvernement sous l'influence de quelque association environnemental est pour moi inutile, je vais exposer mes raison ci dessous :

on apprend lors du passage du permis a contrôler son véhicule , notamment :

les freins, l'usure des pneus, l'état des feux, l'état de son échappement.

tout les élément citer ci dessus sont visible a l'œil nue sans avoir a se coucher sous le véhicule ou de mètre le véhicule sur un pont comme pour une voiture .

de plus si il s'agissait vraiment de sécuriser la conduite des usager, il est plus intéressant d'investir sur la réfection des route et rue de notre pays. je roule a moto et il est fréquent si cela n'est pas systématique de trouver un nid de poule en devenir, une route mal goudronner ou mal réparer, une route avec des trous, une route avec jusqu'as 10 élément métallique a fleur de goudron sur moins de 50 mètre ( rue de ville par exemple) .

je suis pour la sécurité routière, j'ai une moto puissante mais l'état des la route aujourd'hui ne me permets pas de prendre plaisir a conduire et ce n'est pas un contrôle technique moto qui vas me redonner se plaisir .

aujourd'hui nos route sont devenue tellement dangereuse pour le motard que même avec un véhicule neuf ou très récents nous risquons l'accident .

de plus un motard n'as pas de protection autre que ca tenue, par conséquent il entretiens sa moto car il sait que si les freins sont défectueux il ne s'arrêteras pas, il sait que si il n'éclaire pas il ne verras rien et ne pourra pas rentrer chez lui .

si la volonté est de lutter pour la sécurité routière, ils serait bon de s'occuper plutôt des innombrable scooter et autre mobylette qui roule sans freins sans carénage ou même sans feux .

il serait mieux de chercher a assainir ce parc plutôt que de vouloir imposer quelque chose que chaque motard est conscient et applique, c est a dire l'entretien de sa moto .

N° 971319 - ct moto

par :

20/07/2023 17:37

bonjour au lieux de mettre un ct moto il faudrait mieux remettre les routes en étas pour la sécurité des pilotes et des autre conducteur.

N° 971322 - Pas pour la sécurité

par :

20/07/2023 17:39

Pour moi aucun intérêt pour le ct moto ça ne changera au niveau sécurité comment à l'œil nue un contrôleur verra une usure sur un disque moto et je ne parle de vérifier les plaquettes sur certains modèles. A par du visuel que t'ou motards qui tiens rester en vie fait de lui même ou le fait faire par un professionnel on ne roule pas avec une moto poubelle. On a déjà assez à faire avec l'état de nos route. Pour moi le ct et juste une histoire argent. Laisser nous notre argent pour entretenir nos motos et nos équipements individuel qui nous coûte déjà très cher.

N° 971323 - ct moto

par :

20/07/2023 17:39

bonjour au lieux de mettre un ct moto il faudrait mieux remettre les routes en état pour la sécurité des pilotes et des autre conducteur.

N° 971330 - Sans titre

par :

20/07/2023 17:41

Pour moi aucun intérêt pour le ct moto ça ne changera au niveau sécurité comment à l'œil nue un contrôleur verra une usure sur un disque moto et je ne parle de vérifier les plaquettes sur certains modèles. A par du visuel que t'ou motards qui tiens rester en vie fait de lui même ou le fait faire par un professionnel on ne roule pas avec une moto poubelle. On a déjà assez à faire avec l'état de nos

route. Pour moi le ct et juste une histoire argent. Laisser nous notre argent pour entretenir nos motos et nos équipements individuel qui nous coûte déjà très cher.

N° 971332 - Sans titre

par :

20/07/2023 17:41

bonjour au lieux de mettre un ct moto il faudrait mieux remettre les routes en état pour la sécurité des pilotes et des autre conducteur.

N° 971333 - Réception à titre isolé.

par :

20/07/2023 17:42

Vous ne croyez pas que je vais prendre une dizaine de rdv pour faire passer toutes mes machines. Le mec du contrôle technique ne comprendrait pas la moindre technologie, de châssis de mes machines et prototypes homologués pour la route. Les dossiers sont enfouis au fin fond d'une DRIRE , bon courage pour vérifier la conformité.

Comment faire pour les engins ayant bénéficié d' une réception à titre isolé ?

N° 971334 - Racket

par :

20/07/2023 17:42

Bonjour, suite au racket organisé par l'état et [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].  
Vu le nombre d'arguments totalement inutile en faveur du contrôle technique.  
Va falloir vous accrocher aux branches quand la tempête va passée.  
Vive la démocratie des corrompus.  
A bientôt dans les manifs.

N° 971335 - CTVM

par :

20/07/2023 17:42

Bonjour,

je suis contre le contrôle car un motard n'est pas un automobiliste et prend bien davantage soin de son véhicule, par principe et par connaissance des risques. Un motard ne met pas sa vie en jeu, utilise son véhicule au top de la sécurité passive, les éléments mis en jeu sont une première et totale implication, toujours en état de marche, en état parfait et entretenus. Comme beaucoup j'ai dans mon garage l'huile nécessaire, le compresseur pour la bonne pression des pneus, les fusibles et ampoules à disposition, le nécessaire de nettoyage des éléments d'éclairage,....

Je ne conçois pas de payer un contrôle après une révision coûteuse, juste car une entreprise privée veut faire du profit sur le dos des motards, idem l'état par la TVA.

J'entretiens tous les ans ma moto chez le concessionnaire de la marque, compétent et spécialisé pour mon modèle. Je ne veux pas rencontrer un centre lambda même agréé qui n'est pas capable (sans permis) de déplacer ma moto car lourde et encombrante, les risques sont là et très chers, qui va les payer si de la casse se présente?

Je propose qu'une révision chez le concessionnaire soit validée comme contrôle technique.

N° 971340 - Racket

par :

20/07/2023 17:43

Bonjour, suite au racket organisé par l'état et [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE].

Vu le nombre d'arguments totalement inutile en faveur du contrôle technique.

Va falloir vous accrocher aux branches quand la tempête va passée.

Vive la démocratie des corrompus.

A bientôt dans les manifs.

N° 971341 - Pas de ct moto

par :

20/07/2023 17:43

Pour moi aucun intérêt pour le ct moto ça ne changera au niveau sécurité comment à l'œil nue un contrôleur verra une usure sur un disque moto et je ne parle de vérifier les plaquettes sur certains modèles. A par du visuel que t'ou motards qui tiens rester en vie fait de lui même ou le fait faire par un professionnel on ne roule pas avec une moto poubelle. On a déjà assez à faire avec l'état de nos routes. Pour moi le ct et juste une histoire argent. Laisser nous notre argent pour entretenir nos motos et nos équipements individuel qui nous coûte déjà très cher.

N° 971351 - Contre le contrôle technique

par :

20/07/2023 17:48

Je suis totalement contre le contrôle technique des motos qui paraît inutile

Un motard entretien sa moto

On ferait mieux de revoir l'état des routes et augmenter la sécurité des motards en rendant plus visible dans la circulation et en renforçant les dispositifs de sécurité routier (double glissière par exemple )

Il faudrait aussi plus sévir sur les motards bruyant et sur ceux qui font des rodéos urbain qui sont une minorité des motards

N° 971353 - contrôle technique des 2 roues

par :

20/07/2023 17:48

Madame,monsieur,

Le contrôle technique que le gouvernement veut instaurer est inutile.

Il n'aura aucune incidence sur les accidents qui ne résultent que pour une part infime d'un problème technique.

Il n'aura aucune incidence sur les scooteurs modifiés(bruit pollution) qui seront remis en état d'origine pour le contrôle.

Il s'agit d'une mesure idéologique et administrative, encore une fois les français demandent de la considération et d'être traités comme des adultes, quand les politiques deviennent des exécutants de l'administration c'est la fin ....

N° 971356 - contrôle technique des 2 roues

par :

20/07/2023 17:49

Madame,monsieur,

Le contrôle technique que le gouvernement veut instaurer est inutile.

Il n'aura aucune incidence sur les accidents qui ne résultent que pour une part infime d'un problème technique.

Il n'aura aucune incidence sur les scooteurs modifiés (bruit pollution) qui seront remis en état d'origine pour le contrôle.

Il s'agit d'une mesure idéologique et administrative, encore une fois les français demandent de la considération et d'être traités comme des adultes, quand les politiques deviennent des exécutants de l'administration c'est la fin ....

N° 971358 - Obligation inutile et sans fondement pour la sécurité routière

par :

20/07/2023 17:50

Bonjour,

Ce CT moto est l'œuvre d'un lobbying efficace des réseaux de contrôle technique, il s'appuie sur une étude qui mélange opportunément tous les types de 2RM.

L'état du véhicule est en cause dans moins de 1% des accidents de moto.

Par contre, les motos de cross, pit-bikes et autres engins de stunt, qui ne sont pas immatriculables, seront épargnés.

Les motards qui utilisent leur moto pour autre chose que des rodéos urbains, savent l'importance de l'entretien de la machine pour leur propre sécurité.

Les 3 associations qui ont déposé un recours au Conseil d'État font du clientélisme, il n'y a qu'à voir quelle est le parcours de leurs dirigeants.

Au final, sur ce sujet comme d'autres, ce gouvernement sert ses copains au détriment de l'intérêt du plus grand nombre.

N° 971361 - Le contrôle technique des 2 ou 3 roues n'est pas utile

par :

20/07/2023 17:52

Je suis motard depuis 40 ans et j'ai toujours bien entretenu mes motos. Je n'ai jamais modifié quoi que ce soit sur mes engins que j'astique avec soin. Aucun problème non plus sur ces 2 roues, quand on est motard, on n'a aucune protection comme une auto qui possède une carrosserie donc je prends soin de mes montures. Je ne vois pas donc la nécessité du contrôle technique des 2 ou 3 roues.

N° 971366 - Nul et inutile

par :

20/07/2023 17:54

Je n'ai besoin de personne pour me dire si ma moto a un problème (Je fais confiance aux professionnels pour toujours trouver quelque chose qui ne va pas quand je leur confie ma moto! Tous les deux ans, impossible de refuser le renouvellement du liquide de frein, par exemple). Bien que j'ai passé mon permis longtemps avant que n'apparaissent les questions concernant les vérifications à faire avant d'enfourcher sa monture, je la contrôle régulièrement.

N° 971367 - CT2RM - contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

20/07/2023 17:54

nécessité de contrôleurs possédant le permis moto et, si possible, pratiquants le 2 roues au quotidien

les centres de contrôles ne doivent pas se limiter aux contrôles visuels; pourquoi pas un contrôle sonomètre, émissions Co2 et particules, etc... avec remise d'une liste des contrôles effectués en plus du rapport officiel de contrôle technique (éviter le sentiment de payer 50€ pour simplement "jeter un oeil" sur le véhicule...)

en contre-partie de la mise en place du CT2RM si controversé, sensibiliser les régions et les communes sur la remise en état des voies et des routes avec des actions ciblées pour l'amélioration de la sécurité des 2 roues (ex: nid de poule, raccord bitume des réseaux EDF-téléphone-eau et autre plaque d'égout, gravillons, glissière de sécurité...)  
campagne d'information style spot publicitaire à la TV, la radio, les réseaux sociaux pour "compenser" la mise en place du CT2RM dans les esprits !

N° 971368 - Hérésie totale

par :

20/07/2023 17:54

Commençons d'abord par refaire nos routes. Elles sont bien plus dangereuses que la plus part de nos motos

N° 971370 - racket

par :

20/07/2023 17:55

Pour le bruit,sachez qu un pot d échappement se démonte et se remonte en 5minutes et tout le monde peut le faire,et un 2 roues en mauvais etat est d abord dangereux pour soi même.Alors,vous feriez mieux de refaire des chaussées en mauvais état. l état du réseau a chuté dans les classements européens.On attend toujours les rails de sécurité dans les courbes...on s en rappellera aux prochaines élections européennes et nationales...

N° 971373 - Contrôle technique

par :

20/07/2023 17:57

Pour faire simple, imposer plutôt la révision obligatoire plutôt qu'un contrôle technique inutile. Révision vaut réparation par les professionnels qui apposeront la vignette de la révision effectuée et facture acquitté

Ce message est aussi valable pour les automobiles.

A proposé à la commission européenne !!!

De plus les personnels des centres de contrôles techniques auront-ils le permis moto ???

Juste du racket...

C'est bien français

N° 971377 - CTM

par :

20/07/2023 17:58

Non au contrôle technique des motos imposé à l'Europe par une société représentée par des lobbyistes qui ne voient qu'un profit de plus à faire. Ils feraient mieux de s'occuper de l'état des routes. Si c'est pour la sécurité des motards, faites interdire les gravillons, par exemple.

N° 971379 - Contrôle technique

par :

20/07/2023 17:59

Pour faire simple, imposer plutôt la révision obligatoire plutôt qu'un contrôle technique inutile.  
Révision vaut réparation par les professionnels qui apposeront la vignette de la révision effectuée et facture acquitté

Ce message est aussi valable pour les automobiles.

A proposé à la commission européenne !!!

De plus les personnels des centres de contrôles techniques auront-ils le permis moto ???

Juste du racket...

C'est bien français

N° 971380 - Accidentologie des deux-roues.

par :

20/07/2023 17:59

Les accidents de deux-roues à l'instar des accidents concernant les autres catégories d'usagers de la route sont dans l'immense majorité des cas dûs au comportement des usagers. Faut-il donc instaurer en France (et en Europe) une visite médicale pour tous conducteurs d'automobiles. Il faudrait également à cette occasion leur inculquer une bonne dose de savoir être..

N° 971383 - Contrôle technique

par :

20/07/2023 18:00

Pour faire simple, imposer plutôt la révision obligatoire plutôt qu'un contrôle technique inutile.  
Révision vaut réparation par les professionnels qui apposeront la vignette de la révision effectuée et facture acquitté

Ce message est aussi valable pour les automobiles.

A proposé à la commission européenne !!!

De plus les personnels des centres de contrôles techniques auront-ils le permis moto ???

Juste du racket...

C'est bien français

N° 971384 - priorités avant le CT

par :

20/07/2023 18:01

Bonjour, je suis motard depuis 1987

j'ai commencé avec les mobylettes, puis retaper des 125 avec le permis AL

Puis le gros cube A à 18 ans

Je roule depuis toute l'année

Je suis actuellement propriétaire de 4 Motos dont deux super sportives

On peut dire que je suis un des derniers de mohicans qui ne jure pas par la vitesse pure mais par le sensation d'accélération et le plaisir des belles choses

Je roule avec des associations contre le cancer, les IME ... pour faire oublier le temps d'une journée la malchance qui touche ces personnes. Et leur ramène un peu de fonds suite aux baptêmes et autres évènements que nous organisons.

j'ai d'ailleurs une moto de piste si j'ai vraiment besoin de me défouler en tout légalité.

J'ai été très surpris quand j'ai dû acheter il y a quelques mois la première moto à ma fille de 20 ans :

- Restriction sur les modèles A2

- Tarif d'assurances prohibitifs pour les jeunes conducteurs
- Tarif des motos neuves A2 très chères
- Obligé de repasser 7 H de conduite pour avoir le permis A
- Toujours pas d'aide pour les jeunes permis ( pack nouveau , style gants + casque + chaussures adaptées )
- 
- Non toujours plus de répression et de castration. A côté , les MP3 autorisés pour les détenteurs du simple permis voiture, les scooters modifiés avec juste un BSR

- Pour rappel, le moindre problème mécanique sur une moto est directement imputé sur la sécurité de la personne qui monte dessus. Pneus lisses, fuite d'huile ... impossible de faire plus de 200m sur ses roues.

- En conclusion, ne pensez-vous pas qu'il y a plus de priorité sur les points comme les normes d'habillement pour les motards ( vous laissez les grandes surfaces vendre n'importe quel équipement non homologué surtout achetés par les plus jeunes )

- Les associations qui demandent des aides pour la sécurité des conducteurs plutôt qu'un CT qui va encore ajouter au budget des motards

- Je suis donc contre au cas ou vous auriez eu un doute. Et lorsque, si la loi est passée je vais gentiment laisser ma place en priorités aux commerçants qui ont des 50 cm3 en utilitaires et autres livreurs. En fonction de leur gestion, je m'adapterai. Peut-être.

N° 971386 - Mesure anti motard

par :

20/07/2023 18:01

J'ai acheté ma moto neuve, elle est entretenue au garage et j'ai mon pot d'origine avec ma chicane et pourtant un CT me fait c... parce-que c'est encore des frais!

Moi je connais aucun motard assez stupide pour rouler sur une brêle en mauvais état et risquer sa vie pour des cacahuètes, nos engins sont entretenus au poil et surtout ce sont des véhicules secondaires, de passionné .

On ne voit en France que de la bécane en état, lorsqu'elle sont vieilles, elles le sont encore mieux.

N° 971388 - Inutile

par :

20/07/2023 18:02

Contrôle inutile .

L'accidentologie des deux roues n'est pas lié à l'état du véhicule.

Certains contrôles semblent pertinents (émissions sonores, vitesse maximale) mais les fraudeurs rendront leur véhicule conforme pour le contrôle et le modifieront ensuite.

En résumé une mesure inutile qui pèsera sur le pouvoir d'achat des plus modestes.

N° 971395 - Non, merci.

Vive le CT des axes routiers

par :

20/07/2023 18:05

Mesdames, messieurs.,



Merci de vous occuper des nos routes, dont l'état nous préoccupe plus que l'état de nos motos. Nous les contrôlons nous mêmes et cela fait même partie du passage du permis.  
Cordialement

N° 971397 - Contrôle pollution

par :

20/07/2023 18:06

Comment sera évalué les émissions polluante de motos datant des années 90 ou moins fonctionnant avec carburateurs et sans pot d'échappement catalytique ? Et aussi combien de centres par département, devront faire 100 km pour accéder à un centre de CT ?

N° 971402 - Contrôle pollution

par :

20/07/2023 18:07

Comment sera évalué les émissions polluante de motos datant des années 90 ou moins fonctionnant avec carburateurs et sans pot d'échappement catalytique ? Et aussi combien de centres par département, devront faire 100 km pour accéder à un centre de CT ?

N° 971405 - Deux roues

par :

20/07/2023 18:08

Quand vous parlez deux roues vous nous parlez surement des trottinettes désormais autorisées alors qu'elles ne possèdent le plus souvent aucun élément de sécurité ?  
C'est électrique alors c'est autorisé?

Vous n'avez pas l'impression de marcher sur la tête?

Les motards quand à eux et à juste titre estiment qu'ils n'ont pas besoin de contrôle technique pour entretenir leur machine. Je pense que je ne vous apprend rien, vous êtes au courant des chiffres, alors ne vous étonnez pas que les motards soient en colère.

Je suis motard moi même et je dis non, vous n'arriverai pas à me faire croire que mon "empreinte carbone" et supérieure à la votre, vous voulez juste appliquer des directives incohérentes qui nous viennent de l'UE.

N° 971434 - Plutôt pour le CT, mais pas "à la Française"....

par :

20/07/2023 18:22

Bonjour,

Je suis anglais, motard depuis l'age de 17ans, et en France depuis 37ans. Même quand je commençait a prendre le guidon sur une mobylette (dans les années '70), la CT 2 roues était déjà obligatoire pour tous le monde - et on s'y prêtait bien.

On peut critiquer la politique des anglais, mais ils restent pragmatique sur les choses technique. La CT ne se résume pas a juste vérifier si toute les pièces sont d'origine et "homologuées" - non - c'est plutôt une contrôle que l'ensemble de la moto est en état de rouler en toute sécurité, peu importe si elle est customisée ou pas. Contrôles visuelles, vérification des roulements (manipulations manuelles avec roues hors sol), état des pneus, état de la chaîne, etc. Pour ce qui est des freins - ils était vérifié a l'arrêt, je ne sais pas si c'est toujours le cas. Et le bruit ça peut se mesurer - a condition de faire avec le bon procédé et un appareil étaloné.

Mon opinion personnel : l'Europe exige des actions pour améliorer la sécurité pour les utilisateurs des 2 roues. La CT ne changeront rien des statistiques tant que nos infrastructures et l'éducation des usagers (toute confondues) ne change pas.

Merci pour cette opportunité d'être entendu!

N° 971439 - Réverbération acoustique

par :

20/07/2023 18:24

Les centres de contrôle auront une disposition des locaux, qui sera propre à chacun. La composition des murs (parpaings, briques, tôles, béton ...) sera différente pour chacun des centres.

Comment mesurer le bruit émis ? De façon juste, sachant que la réverbération acoustique sera différente dans chaque centre en fonction des matériaux composant le centre de CT.

Joli casse-tête ! Pour assurer l'égalité de traitement entre tous.

N° 971441 - ct moto

par :

20/07/2023 18:25

bonjour

je pense que ce CT moto est surtout intéressant pour certains groupes de C T qui pourront améliorer leurs dividendes !

mettre la TVA à 5% sur les équipements de sécurité serait préférable

et surtout s'occuper de l'état des routes qui sont de plus en plus délabrées !!!

quoi que comme avait dit : Monsieur Emmanuel BARDE( lorsqu'il était délégué interministériel à la sécurité routière d'avril 2015 à février 2020 )

le mauvais état des routes permet de faire ralentir les usagers ( LOL)

je suis motard depuis 45 années et j'ai toujours entretenu les motos correctement sans avoir besoin de ce CT MOTO pour rouler en toute sécurité !!

donc je confirme que je suis contre ce CT qui n'a aucun sens sauf celui encore une fois de soutirer de l'argent

N° 971445 - Refus du CT moto

par :

20/07/2023 18:26

Bonjour,

Dans la formation initiale lors du permis moto nous apprenons à vérifier l'état de notre véhicule.

Après l'obtention du permis ce contrôle est toujours pratiqué et pendant la conduite le moindre problème est directement constaté et les réparations effectuées dans les meilleurs délais.

Du sérieux de l'entretien de la moto dépend la sécurité/vie du pilote.

Avec les augmentations générales des prix il serait malvenu d'ajouter une charge supplémentaire à une frange minime de la population. Cela ne va satisfaire que les actionnaires des grosses sociétés qui effectuent déjà le CT auto.

Un contrôle technique sans matériel spécifique ne sera que visuel et donc similaire à celui effectué par le propriétaire de la moto.

Quand au problème du bruit le CT ne réglera pas le point. J'ai acheté une moto chez un concessionnaire avec un pot adaptable et je n'ai pas le pot d'origine. Je précise que ce pot adaptable ne réveille pas toute la ville quand je passe car il est conforme. Si cet adaptable est légèrement au dessus de la norme/valeur d'homologation mon véhicule sera refusé. Quoi qu'il arrive je ne vais pas investir dans un pot d'origine. Je vais devoir essayer de contourner cette contrainte ce qui est contre productif. Légiférer plutôt sur l'importation ou la vente d'échappements aux normes et sanctionner les professionnels qui ferment les yeux.

Concernant l'accidentologie les motos représentent un pourcentage très faible. J'habite en IdF et je peux vous parler de l'état déplorable de certaines routes qui deviennent de vrais pièges pour les motos ou des ralentisseurs non conformes qui, même s'ils sont pris en respectant la limitation de vitesse, deviennent des tremplins :-)

J'espère que les nombreux commentaires suscités par une éventuelle mise en place du CT vous permettrons de prendre en conscience une décision de retrait.

Merci de m'avoir lu

N° 971448 - ct moto

par :

20/07/2023 18:26

bonjour

je pense que ce CT moto est surtout intéressant pour certains groupes de C T qui pourront améliorer leurs dividendes !

mettre la tva a 5%5 sur les équipements de sécurité serait préférable

et surtout s'occuper de l'état des routes qui sont de plus en plus délabrées !!!

quoi que comme avait dit : Monsieur Emmanuel BARDE( lorsqu'il était délégué interministériel à la sécurité routière d'avril 2015 à février 2020 )

le mauvais état des routes permet de faire ralentir les usagés ( LOL)

je suis motard depuis 45 années et j'ai toujours entretenu les motos correctement sans avoir besoin de ce CT MOTO pour rouler en toute sécurité !!

donc je confirme que je suis contre ce CT qui n'a aucun sens sauf celui encore une fois de soutirer de l'argent

N° 971450 - Refus du CT moto

par :

20/07/2023 18:27

Bonjour,

Dans la formation initiale lors du permis moto nous apprenons à vérifier l'état de notre véhicule.

Après l'obtention du permis ce contrôle est toujours pratiqué et pendant la conduite le moindre problème est directement constaté et les réparations effectuées dans les meilleurs délais.

Du sérieux de l'entretien de la moto dépend la sécurité/vie du pilote.

Avec les augmentations générales des prix il serait malvenu d'ajouter une charge supplémentaire à une frange minime de la population. Cela ne va satisfaire que les actionnaires des grosses sociétés qui effectuent déjà le CT auto.

Un contrôle technique sans matériel spécifique ne sera que visuel et donc similaire à celui effectué par le propriétaire de la moto.

Quand au problème du bruit le CT ne réglera pas le point. J'ai acheté une moto chez un concessionnaire avec un pot adaptable et je n'ai pas le pot d'origine. Je précise que ce pot adaptable ne réveille pas toute la ville quand je passe car il est conforme. Si cet adaptable est légèrement au dessus de la norme/valeur d'homologation mon véhicule sera refusé. Quoi qu'il arrive je ne vais pas investir dans un pot d'origine. Je vais devoir essayer de contourner cette contrainte ce qui est contre productif. Légiférer plutôt sur l'importation ou la vente d'échappements aux normes et sanctionner les professionnels qui ferment les yeux.

Concernant l'accidentologie les motos représentent un pourcentage très faible. J'habite en IdF et je peux vous parler de l'état déplorable de certaines routes qui deviennent de vrais pièges pour les motos ou des ralentisseurs non conformes qui, même s'ils sont pris en respectant la limitation de vitesse, deviennent des tremplins :-{

J'espère que les nombreux commentaires suscités par une éventuelle mise en place du CT vous permettrons de prendre en conscience une décision de retrait.

Merci de m'avoir lu

N° 971456 - Révisions chez mon concessionnaire

par :

20/07/2023 18:29

Bonjour

Aujourd'hui j'ai fais faire une révision annuelle de ma moto,vidange.

Il y a automatiquement une vérification des organes de sécurité,pneus,freins,chaîne,éclairage et signalisation,fuites et joints,liquide de frein et de refroidissement,electronique,essai sur route.

Après ça a quoi peut servir un CT,sinon me faire payer une deuxième fois?

Je suis en total désaccord avec ce CT

N° 971466 - État des routes

par :

20/07/2023 18:32

Bonjour,

Bien que certainement non constructif à vos yeux, commencez par regarder l'état des routes avant de contrôler les motos. La plupart des motards (ceux en règle avec permis, assurance et véhicule homologué) font très attention à la sécurité car ils savent que leur vie en dépend. Ma moto est contrôlée par mon garagiste tous les ans et je suis en sécurité avec. Alors s'il vous plaît aller contrôler l'état des routes, contrôler ceux qui roulent avec des véhicules non homologués, sans assurance...

N° 971467 - Permis

par :

20/07/2023 18:32

Je n'ai vu nul part l'obligation d'avoir le permis pour valider la formation de contrôleur. Qui va déplacer la moto pour faire le contrôle, et je doute que n'importe qui puisse déplacer une machine de plus de 400 kg sans en avoir déjà piloté. Je ne suis pas prêt à confié mon véhicule à n'importe qui. En espérant que ma question aura une réponse.

N° 971483 - Contrôle technique deux roues, trois roues et quatre roues... voiturette.

par :

20/07/2023 18:36

Bonjour,

Je suis contre l'obligation du contrôle technique des deux roues, trois roues et quatre roues... style voiturette sans permis.

Il ne devrait se faire que pour les véhicules deux roues, trois roues et quatre roues... style voiturette sans permis non collection et simplement en cas de mise en vente pour les plus de quatre ans.

Seul un contrôle technique assure à l'acheteur qu'un véhicule est en bon état.

Cordialement,

N° 971487 - Contrôle technique 2 roues = sécurité ?

par :

20/07/2023 18:37

Le contrôle technique des deux roues est une mesure inutile dans la mesure où la sécurité du pilote est directement liée à l'entretien du véhicule. Les chiffres montrent bien que les accidents liés au manque d'entretien sont très faibles car une personne sensée réalise un contrôle minutieux de son deux roues avant de s'en servir, à moins d'être suicidaire, contrairement à un véhicule à quatre roues.

Les contrôle de pollution, de conformité ou autres ne vont pas résoudre en aucun cas les problèmes de nuisances sonores du moins le temps du contrôle, et c'est plutôt un travail qui revient normalement aux forces de l'ordre. Un véhicule deux roues polluera beaucoup moins dans tous les cas qu'un véhicule automobile surtout si c'est un des ces SUV à la mode.

Par ailleurs tous les commerces et business autour de la personnalisation des deux roues vont eux connaître un sort peu envieux et définitif, à savoir une faillite programmée.

Que vont devenir toutes ces personnes qui vont devoir fermer leur commerce et chercher un autre travail?

Les motards vont payer les pots cassés des délinquants en deux roues, la plupart du temps dans les cités, et qui continueront malgré tout à défier les forces de l'ordre et se moquer des lois. Nous n'avons pas nous les motards à payer pour cela!

La sécurité des véhicules deux roues passe avant tout par un bon entretien des routes, or celles-ci se dégradent au fil du temps et sont de moins en moins entretenues.

N° 971488 - Contrôle technique deux roues, trois roues et quatre roues... voiturette.

par :

20/07/2023 18:37

Bonjour,

Je suis contre l'obligation du contrôle technique des deux roues, trois roues et quatre roues... style voiturette sans permis.

Il ne devrait se faire que pour les véhicules deux roues, trois roues et quatre roues... style voiturette sans permis non collection et simplement en cas de mise en vente pour les plus de quatre ans.

Seul un contrôle technique assure à l'acheteur qu'un véhicule est en bon état.

Cordialement,

N° 971494 - Contrôle technique deux roues, trois roues et quatre roues... voiturette.

par :

20/07/2023 18:39

Bonjour,

Je suis contre l'obligation du contrôle technique des deux roues, trois roues et quatre roues... style voiturette sans permis.

Il ne devrait se faire que pour les véhicules deux roues, trois roues et quatre roues... style voiturette sans permis non collection et simplement en cas de mise en vente pour les plus de quatre ans.

Seul un contrôle technique assure à l'acheteur qu'un véhicule est en bon état.

Cordialement,

N° 971496 - Inutile

par :

20/07/2023 18:40

Bonjour,

Je ne vais pas redonner ici tous les arguments qui ont certainement déjà été donné, je vais parler de mon cas personnel.

L'état de ma moto influe directement sur ma propre sécurité (avant même celle des autres). Je fais l'entretien de ma moto moi même, et m'assure que tous les éléments de sécurité sont en parfait état de fonctionnement.

Pour moi la moto est un loisir, et non un moyen de transport. De ce fait je roule environ 3000km par an. Catalyseur ou non, ma moto pollue moins qu'une voiture crit'air 1 qui fait 20 000km par an.

N'importe qui ayant une moto sait ceci : Les garagistes moto sont eux même des passionnés et soucieux de la sécurité de leur client. J'ai déposé ma moto hier pour remplacer le pneu arrière qui était à la limite, comme à chaque fois (et sans frais), le garagiste a fait une vérification visuel de la moto pour s'assurer que tout était OK

Plaquette de frein, feux, clignotant, le pneu avant que je n'ai pas changé, niveau d'huile, liquide de refroidissement, etc... Ca ne prends que quelques minutes, et tout ça je le fais déjà moi même. Et encore une fois, tout ça il le fait GRATUITEMENT.

Je remplace mon pneu arrière tous les ans (ils font environ 3000km), en plus des vérification minutieuse que je fais moi même, un garagiste jette un oeil sur ma moto tous les ans, avec le CT technique, ça fera un 3eme contrôle INUTILE et en plus payant...

Cordialement

N° 971499 - Avis d'un citoyen

par :

20/07/2023 18:41

Bonjour,

Je suis contre la mise en place du CT pour les 2RM.  
Ma moto est révisée plusieurs fois par an par un garage agréé de la marque.

J'effectue moi même les contrôles visuels nécessaires avant chaque sortie.  
Par contre, je, constate tous les jours que l'état des routes françaises s'aggrave année après année.

Un citoyen en colère.

N° 971503 - Opposition au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés

par :

20/07/2023 18:42

Madame, Monsieur,

Je souhaite par la présente manifester mon opposition au projet de décret instaurant un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés.

Tout d'abord, je tiens à préciser que je considère que le contrôle technique se justifie pour les automobiles. En effet, les automobiles sont des engins à l'entretien complexe pour lesquels les vérifications de sécurité (vérifications des éléments de freinage par exemple) sont peu aisées et donc peu à la portée de la majeure partie des propriétaires d'automobiles. En effet ces derniers, en général, possède une auto par obligation et sont peu intéressés par la mécanique.

Les deux-roues motorisés et leurs utilisateurs sont différents.

Sur un deux-roues motorisé, l'entretien est beaucoup plus simple que sur une auto, car tout est bien plus accessible. Les vérifications de sécurité sont donc beaucoup plus faciles et les utilisateurs de deux roues motorisés sont formés, dès leur permis de conduire, à effectuer très régulièrement ces vérifications. Vérifier l'état des pneus, des plaquettes de frein, le fonctionnement de l'éclairage, les niveaux des différents fluides prend quelques minutes sur une moto, sans aucun démontage. De plus, les propriétaires de deux-roues motorisés sont en général très conscients de la nécessité d'avoir un engin en bon état, car ils savent qu'ils n'ont pas de carrosserie pour les protéger. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit de personnes également plus intéressées et plus compétentes au niveau mécanique que les automobilistes. En général, on fait de la moto aussi car on aime la mécanique. Si les motards ne se sentent pas capables d'entretenir leur deux-roues, ils n'hésitent pas à faire appel à un concessionnaire moto ou à un mécanicien professionnel.

On voit très rarement circuler des "motos poubelles" en mauvais état, alors que cela reste fréquent pour les autos qui sont pourtant soumises au contrôle technique depuis plus 30 ans.

De fait, il est bien connu que l'étude MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study) de 2009, a démontré que seuls 0,3 % des accidents impliquant des deux-roues motorisés ont pour origine une défaillance technique du deux-roues. Les statistiques des compagnies d'assurance corroborent d'ailleurs les résultats de cette étude.

Les accidents de moto sont principalement dus à la faute du conducteur d'un autre véhicule ou à l'état de la chaussée, plus rarement à une faute du pilote de la moto, quasiment jamais à l'état de la moto.

Le contrôle technique moto ne sauvera donc pas de vies.

D'un point de vue environnemental, les deux-roues motorisés, qui roulent peu (3-4000 km par an en moyenne), sont responsables d'une très faible partie de l'émission de gaz polluant dus aux véhicules (0,5 % des émissions). Le fonctionnement d'un deux-roues motorisé devient rapidement désagréable et sans intérêt avec un moteur mal réglé. Les motards, pour l'immense majorité d'entre eux, font rapidement régler leur moteur en cas de dysfonctionnement, plutôt que de circuler avec un deux-roues au fonctionnement dégradé. Plus généralement, les deux-roues motorisés sont régulièrement entretenus, leurs propriétaires étant souvent des passionnés qui ont tendance à plutôt "sur entretenir" qu'à "sous entretenir".

Le contrôle technique moto ne contribuera donc pas à une baisse des émissions polluantes des deux-roues motorisées, qui sont déjà très faibles.

Il est mis en avant, en faveur du contrôle technique moto, que certains utilisateurs de deux-roues motorisés utilisent des échappements non homologués.

Le contrôle technique moto ne résoudra pas ce problème. Un silencieux d'échappement bruyant se démonte et se remonte très rapidement, sans avoir besoin d'une grande compétence mécanique. Les quelques motards indéclicats pourront très facilement démonter leur silencieux non homologués pour le contrôle technique et le remplacer par le silencieux d'origine de leur machine, pour ensuite remonter le silencieux bruyant. Il est à noter que le contrôle technique en Allemagne n'a pas réussi à éliminer le problème posé par certaines motos bruyantes.

Par ailleurs, le monde de la moto compte de nombreux collectionneurs passionnés qui possèdent 2,3, 4 motos ou plus et les entretiennent avec soin et souvent, grande compétence. Pour ces collectionneurs, qui ne sont pas nécessairement des gens fortunés, le contrôle technique va représenter une contrainte très pesante en terme financier et de temps perdu (prendre rendez-vous, passer le contrôle....) .

Enfin, l'instauration du contrôle technique va créer une nouvelle rupture d'égalité entre les citoyens selon leur lieu d'habitat. Les motocyclistes habitants dans les grandes agglomérations trouveront un centre de contrôle technique à proximité de leur domicile. Par contre, dans les zones rurales, les sociétés de contrôle technique n'auront aucun intérêt à établir des centres, les deux-roues motorisés étant bien moins nombreux que les automobiles. Les propriétaires de deux-roues motorisés dans les zones rurales se verront encore bien plus pénalisés en terme de contrainte financière et de perte de temps que les motards urbains.

Au total, le contrôle technique des deux et trois roues motorisés apparaît comme une "fausse bonne idée" tiré d'un parallèle erroné entre les automobiles et les motos ou scooters, qui sont en réalité des catégories de véhicules tout à fait différentes dans leurs caractéristiques techniques et leurs utilisateurs.

Pour les plus de 3 millions d'utilisateurs de deux roues motorisés en France, ce projet de contrôle technique moto apparaît comme une réglementation injuste et surtout inutile du point de vue de la sécurité et de la protection de l'environnement . De plus, et cela est grave, cette nouvelle réglementation décrédibilise l'action de l'Etat . En effet, elle n'apparaît pas comme une action destinée à améliorer le bien commun, mais comme une contrainte bureaucratique inutile et une taxe déguisée, fruit du travail de lobbying de sociétés spécialisées dans le contrôle technique automobile qui y voit une possibilité d'étendre leur marché.



Il est grand temps que le gouvernement, qui a montré ces deux dernières années qu'il avait compris que ce contrôle technique moto était inutile, prenne la bonne décision en renonçant à le mettre en place.

Si le gouvernement se sent acculé à instaurer un contrôle technique moto du fait de la récente décision du Conseil d'Etat, il faut qu'il cherche réellement à le limiter au strict minimum en :

- ne l'imposant qu'en cas de revente du véhicule ou d'accident (comme en Belgique) ;
- prévoyant une exemption du contrôle technique pour les deux-roues de collection de plus de 30 ans, car ils roulent très peu et sont bien entretenus par leurs propriétaires collectionneurs.

Je vous remercie de la prise en compte de mes remarques et vous souhaite une bonne journée.

N° 971504 - CT 2 ET 3 ROUES

par :

20/07/2023 18:42

Dans cette affaire Le souci est que tous les utilisateurs sont mis dans le meme sac.et pourtant rien voir entre les motards,les scoots et meme les 3 roues.sans permis doit dit en passant!

Les 50 cc auront du mal a satisfaire au ct mais peu importe ils ne le feront pas,les motos tres souvent bien entretenues seront ok et les gens paieront...une nouvelle taxe deguisée et que dire dd la prime a l'achat pour une moto electrique de plus de 11kwh si son rfr ne dépasse pas 14089€!bref un vrai scandale de plus.

N° 971506 - Contre

par :

20/07/2023 18:43

Je suis contre cette initiative car mon scooter est toujours parfaitement entretenu.  
Bien mieux que mon vhl.

N° 971510 - CT 2 ET 3 ROUES

par :

20/07/2023 18:44

Dans cette affaire Le souci est que tous les utilisateurs sont mis dans le meme sac.et pourtant rien voir entre les motards,les scoots et meme les 3 roues.sans permis doit dit en passant!

Les 50 cc auront du mal a satisfaire au ct mais peu importe ils ne le feront pas,les motos tres souvent bien entretenues seront ok et les gens paieront...une nouvelle taxe deguisée et que dire dd la prime a l'achat pour une moto electrique de plus de 11kwh si son rfr ne dépasse pas 14089€!bref un vrai scandale de plus.

N° 971511 - Contre

par :

20/07/2023 18:44

Je suis contre cette initiative car mon scooter est toujours parfaitement entretenu.  
Bien mieux que mon vhl.

N° 971514 - Ridicule

par :

20/07/2023 18:44

Je trouve que le projet d'un contrôle technique moto est inutile vu le peu d'accidents lié au mauvaise entretien d'une moto . Vous devriez plutôt mettre tout cet argent dans la rénovation des routes ,là sa serait utile .

Une des premières choses qu'on apprend au permis moto c'est justement la vérification des éléments de sécurité avant de prendre la route , tout est visible en un coup d'oeil .De plus, la mécanique d'un deux roues est bien plus précise qu'une voiture , s'il y à un problème de réglage ou de pièces encrassé l'engin ne fonctionnera simplement pas correctement du tout , même pas besoin de contrôler la pollution pour le savoir . Quand au bruit , il existe déjà des lois très restrictives , n'oubliez pas que votre région parisienne reste un tout petit endroit de France et que ce que vous voyez n'est que votre réalité.

N° 971515 - Contrôle technique moto : c'est toujours Non !

par :

20/07/2023 18:45

En qualité d'ancien Coordinateur de la [association de motard] 28 et en qualité de citoyen engagé et responsable, je tiens à préciser les points suivants sur mon opposition au Contrôle technique moto : Dans sa décision du 31/10/2022, le Conseil d'État [CE] juge illégal l'abrogation du contrôle technique des Deux-Roues Motorisées [2RM] en raison de l'insuffisance des propositions sur le plan environnemental. Or la directive 2014/45 de l'Union Européenne n'a rien à voir avec l'environnement mais traite essentiellement de la sécurité routière.

Le Conseil d'État fait fausse route, en étant mal avisé par des associations soi-disant écologiques « extrémistes » et « motophobes » : [association] (tout un programme), Respir (un loueur de véhicule électrique), [association] (ce qui est très réaliste).

Elles orientent [les associations susvisées] leur discours essentiellement sur le bruit et la pollution sans aucun argument factuel. Il suffit juste de savoir qu'un pot d'échappement peut être changé en moins de 30 minutes pour comprendre que le contrôle technique ne résoudra pas le problème du bruit alors que la possibilité est déjà donnée aux forces de l'ordre d'effectuer des contrôles sonores pour pallier à ce problème.

Quant à la pollution, le retard accumulé qui est en train d'être rattrapé par les constructeurs n'est que le résultat d'un manque de considération pour le 2RM depuis plusieurs années par les gouvernements successifs. Et l'on voudrait aujourd'hui faire payer la note aux usagers ?

Il s'agit ici de dénoncer les visées idéologiques d'associations non représentatives, et la volonté des lobbys d'imposer un contrôle technique dont l'orientation basé exclusivement sur la recherche de profits financiers ne fait aucun doute.

Les motards sont des citoyens engagés, qui ne veulent pas se voir imposer des mesures inutiles et sans lien avec la sécurité routière.

Pour l'heure et de surcroit, la mise en place d'un CT 2RM demeure dans l'immédiat irréaliste, puisque même les opérateurs de CT sont en grande difficulté pour une mise en œuvre prochaine, ce qui pose énormément de questions et de mécontentement.

Pour mémoire, il doit être rappelé que des mesures alternatives au CT ont été proposées par le gouvernement, en collaboration avec les fédérations de motards [[association de motard] et FFM (Fédération Française de Motocyclisme)] et que celles-ci vont bien plus loin pour améliorer non seulement la sécurité, mais aussi la performance environnementale des 2RM.

Qu'en l'occurrence les études actualisées font apparaître que l'état technique d'une moto est responsable dans 0,3 % des cas d'accident, alors que l'état des routes intervient dans + 3 % des accidents. Ce qui va aussi dans le sens des constats du rapport MAIDS, publié sous l'égide de l'Association des Constructeurs Européens de Motocycles (ACEM) qui arrivait à la conclusion que moins de 0,5 % des accidents des 2RM sont directement liés à une défaillance technique. Cette étude

a été réalisée sur 3 ans avec le soutien de la Commission Européenne. Elle a suivi une méthodologie élaborée par l'OCDE, en collaboration avec notamment l'INRETS.

Ces données sont confirmées par les assureurs français. En effet, dans une étude plus récente effectuée par la [assurance] [AMDM], spécialiste de l'assurance des 2 et 3 roues motorisés, il est constaté que sur plus de 18 000 sinistres étudiés sur la période 2016-2020, moins de 0,4 % des motos ont été signalées comme dangereuses dans les rapports d'expertise, souvent pour cause de pneus arrivés au témoin d'usure.

Concernant par ailleurs, la baisse de la pollution, si l'on se rapporte à l'étude de l'ANSES de 2019, celle-ci démontre que l'utilisation du 2RM en remplacement des voitures, permet d'améliorer la qualité de l'air. Or, selon l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière environ 8 % du transport routier est effectué en 2RM. Ainsi, le rapport « Chiffres clefs du climat 2022 » du Ministère de la Transition Écologique établit que les 2RM représentent moins de 1 % du total des émissions de gaz à effet de serre et, que globalement la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

C'est aussi dans ce sens que le Sénat avait en son temps également jugé l'inutilité du CT.

Et comme le permettait par ailleurs la directive n° 2014/45 de l'Union Européenne, la [association de motard] et la FFM ont proposé des mesures alternatives de sécurité routière permettant de réduire la mortalité des deux-roues pour déroger à la demande de l'Europe. Il peut être ici, utile de rappeler sur la France n'est pas le seul pays concerné par la mise en œuvre de mesures alternatives au contrôle technique, puisque la Finlande, l'Irlande et les Pays-Bas ont ainsi indiqué ne pas avoir l'intention d'introduire le CT et s'en tenir à des mesures alternatives, lesquelles sont assez similaires à celles adoptées par notre pays.

Or, la décision prise par l'UE d'imposer un contrôle technique pour les 2RM a été prise initialement sous la pression du lobby de l'industrie du contrôle technique. [réseau de contrôle technique] ayant par ailleurs produit plusieurs rapports, dont les données étaient faussées et affirmait que 8 % des accidents de 2RM étaient dus à une cause technique. Or, la fausseté de cet argument a longuement été démontré au cours de ces 10 années de combat contre cette mesure inique d'un CT 2RM ainsi que son inutilité.

Pour ma part, en ma qualité de citoyen responsable, de membre engagé de la [association de motard], de parents et de toute autre qualité, je tiens à préciser que :

1. Le CT n'aura aucun effet sur l'accidentalité des 2RM
  - . Les alternatives permises par la directive européenne auraient un bien meilleur impact sur la SR et sur les performances environnementales des 2RM
  - . Le CE est sorti de son rôle en jugeant inefficaces les mesures de SR. Ce sont le gouvernement et le Parlement qui écrivent les lois, pas le CE qui a pris ici une décision politique et pas de droit.
2. Les "mesures alternatives" :
  - . Encourager le port d'Équipements de protection, gants, airbag... (fait)
  - . Expérimentation des radars de bruit (en cours)
  - . Prime à la conversion (à faire)
  - . Angles morts (bénéficie à tous les 2R (M ou pas M) (déjà fait)
  - . Evolution du permis B pour prise en compte 2RM (déjà fait)
  - . Priorité aux 2RM dans les PDASR (déjà fait)
3. Les 2 mesures « complémentaires » rappelées par la [association de motard]
  - . La nécessité de port d'un équipement adapté complet lors du permis (déjà fait)
  - . Autoriser l'E85 moto (à faire).
4. Que depuis plus de trente-huit que je suis motard, j'effectue moi-même déjà les contrôles de sécurité que j'ai appris lors de mon permis avant chaque usage de mon 2RM, car il faudrait être inconscient pour rouler avec un 2RM non vérifié et non sûr ;
5. Que je fais plus confiance à mon concessionnaire et réparateur pour l'entretien et les révisions régulières de ma moto plutôt qu'à un centre de CT dont je doute encore de la capacité et de l'aptitude des techniciens [seront-ils titulaire d'un permis moto pour pouvoir la prendre en charge

car il s'agit bien véhicule spécifique en terme de manœuvre, ce qui ne s'improvise pas ?] s'agissant des 2RM ;

Et qu'en dernier lieu si l'on doit parler de sécurité routière et de celles des usagers de 2RM, il est à observer que dans le classement de la mortalité motarde de l'Union Européenne, il y avait dans les 12 premiers Etats de l'UE, la moitié avec un CT et l'autre sans CT, et parmi les 10 plus mauvais élèves, tous avaient un CT. La France étant quant à elle dans la moyenne.

Donc, plutôt que ce contrôle technique inutile, et comme le permet la directive européenne 2014/45, il conviendrait de maintenir la demande de dérogation au contrôle technique déposé auprès de l'Union Européenne, par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés, et ce d'autant que c'est à cette dernière [UE] qu'il revient de juger si ces mesures sont acceptables ou non. Cette position serait plus conforme au respect du pouvoir exécutif et cela contribuerait ainsi à éviter de miner la confiance des citoyens dans les institutions de la République.

Bien à vous,

N° 971520 - Logistique du Contrôle

par :

20/07/2023 18:46

Bien que les statistiques font passer ce contrôle pour une taxe supplémentaire qui va couter plus (même à l'état) que ce qu'il va rapporter, je suis preneur de la logistique de réalisation:

- je veux bien être contrôlé mais est ce que ce seront des vrais professionnels de la moto ?

- Arriveront-ils à pousser les motos et les mettre sur les "ponts" de contrôle ?

Je suis très dubitatif là dessus .

Bref je suis contre mais puisqu'on y est obligés par une minorité "Parisienne" bien pensante qui seront contre les motos quoi qu'il arrive : je trouve que l'état ne joue pas le jeu de l'équité et du partage de la route. Il y a pour moi plus à investir sur la qualité des routes (qui créent beaucoup plus d'accidents) que les motos elles-mêmes..

N° 971523 - Approbation du principe d'un contrôle technique des deux roues.

par :

20/07/2023 18:46

Voici donc mon point de vue: j'ai mon permis depuis 1974. Le temps de la belle fraternité des motards qui se portaient assistance au bord de la route etc ... est révolu, s'il a jamais existé.

Maintenant c'est avant tout une affaire de puissance et de gros sous, comme pour la voiture et tant d'autres domaines ... Je ne vois pas pourquoi on devrait s'exonérer d'une contrainte que les automobilistes ont acceptée depuis longtemps, et qui a tout de même considérablement assaini le marché, les épaves et tout "ce qui marche en crabe" ayant quasiment disparu du paysage routier.

J'étais inquiet du sort réservé aux petites cylindrées, scooters et 125, car c'est dans ce segment que se repèrent les engins les plus mal entretenus, soit pour des raisons économiques, soit par la méconnaissance (ou l'inconscience) de leurs propriétaires. Heureusement, si j'ai bien compris les règles seront les mêmes pour tous ( Reste la question des tarifs, cruciale: la complexité technique n'est pas la même pour un modeste scooter et pour une grosse cylindrée ...).

Il y a surtout la question du bruit: j'habite en ville et même si j'adore la moto sous tous ses aspects les abrutis qui tirent leurs (deux) premiers rapports avec des échappements qui ratatouillent ou des pots aussi vides que l'intérieur de leurs têtes me gonflent sérieusement. l'argument qui consiste à dire: "Ils remettront un autre pot après le contrôle" me semble fallacieux. Ce n'est pas si simple. J'attends que le contrôle amène une grosse amélioration de ce côté là. Il y a d'autres points à aborder, irrespect des règles du code de la route par de nombreux deux roues, la promotion commerciale des

machines lourdes et ultra puissantes inadaptées au réseau routier actuel (Mais ça vous pose un motard!), le sort réservé aux véhicules anciens, de collection, aux flottes, sur lequel il y a en effet beaucoup de choses à négocier. Mais je m'arrête là, j'ai exposé mes principaux arguments. Salut à tous et bonne route, JC Aix en Provence ( Une région où en ce moment 90% des motards roulent en short et t-shirt, même sur l'autoroute! )

N° 971524 - Remarques concernant le contrôle technique moto

par :

20/07/2023 18:47

Les contrôleurs technique devront être titulaires du permis de conduire correspondant au véhicule examiné.

N° 971531 - Qualification des contrôleurs

par :

20/07/2023 18:49

Les contrôleurs techniques devront être titulaires du permis de conduire correspondant au véhicule examiné.

N° 971534 - non

par :

20/07/2023 18:49

mettez le pour les scooters à Paris si ça vous chante, mais perso je connais pas de motard suffisamment con pour rouler avec des freins déglingués.....

N° 971538 - contrôle technique moto .pourquoi faire

par :

20/07/2023 18:51

le control technique pour moto ne feras pas baissé la mortalité sur les routes en moto. Bien d autres solution pourrais y parvenir, baisse des taxes sur les équipements de securité ( casque,vetements de protection,air bag,etc etc) ainsi que sur les pieces et pneus moto . et surtout surtout l amélioration du reseau routier responsable a lui seul de plus de 17 pour cent des accidents . Gruner Eric

N° 971539 - Contrôle technique motorisé L

par :

20/07/2023 18:51

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour des questions de sécurité, il est nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manipuler sa moto dans le

centre de contrôle technique.

N° 971548 - Projet de contrôle technique 2 roues

par :

20/07/2023 18:53

Je ne suis pas favorable à la mise en place d'un contrôle technique pour les véhicules à deux roues.

De nombreux gouvernements successifs ont déploré le nombre de croissants de normes, qui sont de

plus en plus lourdes dans le quotidien des citoyens et qui entravent la Liberté et la Créativité, mais c'est systématiquement de nouvelles normes et contraintes qui découlent de chaque exercice. D'autre part, je ne crois pas que d'inciter à remplacer un véhicule existant en état de marche par un autre récent, voir neuf, quand bien même moins polluant soit une vraie solution environnementale.

N° 971556 - contrôle technique 2 roues

par :

20/07/2023 18:57

Je ne comprend pas pourquoi on nous impose un c.t , en 50 ans de moto deux accidents aucun des deux n'étaient dû à l'entretien de mes motos .

Les forces de l'ordre sont dans leur rôle de contrôle routier , pneus , échappement...

Un c.t ne règlera rien au niveau sécurité .

Cordialement

Un motard responsable.

N° 971567 - Enduro et trial

par :

20/07/2023 19:00

Bonjour, qu'en est il des enduros et des trial, qui sont certes homologuées et assurées mais n'ont en général ni clignotants ni klaxon, et pour beaucoup d'entre elles plus le pot d'origine. De même pour les motos anciennes pour lesquelles il est difficile de trouver un pot d'échappement neuf.

N° 971569 - Controle technique

par :

20/07/2023 19:01

Bonjour. Propriétaire de solex et mobyette des années 70 strictement d origine immatriculées et assurées , je trouve aberrant cette mise en place . Quels dangers et risques je fais courir aux autres usages et à moi même ? Il faudrait mieux vérifier l l'etat de la chaussée avant de taper sur le collectionneur passionné que je suis . Dois je remercier pour videz nos poches.

N° 971572 - contrôle technique 2 roues

par :

20/07/2023 19:02

Je ne comprend pas pourquoi on nous impose un c.t , en 50 ans de moto deux accidents aucun des deux n'étaient dû à l'entretien de mes motos .

Les forces de l'ordre sont dans leur rôle de contrôle routier , pneus , échappement...

Un c.t ne règlera rien au niveau sécurité .

Cordialement

Un motard responsable.

N° 971573 - Contre le Ct

par :

20/07/2023 19:02

Le contrôle de la moto est annuel effectué par mon concessionnaire agréé qui me coûte près de 200 € pour une vérification totale de tous les organes de sécurité et accessoires, plus les entretiens courants, chaînes, pneumatiques, éclairage, freinage.

Bref je ne vois en aucun cas la nécessité de payer un autre organisme qui ne connaît pas mon véhicule et à qui je n'autoriserai jamais qu'il maltraite ma mécanique sous prétexte de tests de pseudo-pollution.

Ce CT n'est voué qu'à engraisser des groupes tels que [réseau de contrôle technique] et consorts... Inutile pour nos motos.

N° 971583 - CT des motos

par :

20/07/2023 19:05

Comme cela a été dit et redit par les acteurs du monde moto; et aux vues des constatations insignifiantes établissant un lien entre un accident lié à un défaut d'entretien de la moto. Il est évident que les motivations inavouées concernant ce CT relèvent exclusivement d'un intérêt strictement économique.

Je possède 5 machines dont les dates de première mise en circulation s'échelonnent 1973 et 2002. Ces machines sont assurées auprès de la [assurance]. Il est très probable qu'après 49 années de pratique de la moto et suite à ces futures mesures, je sois amené à renoncer à cette passion. La spécificité de certaines machines anciennes nécessite pour les mettre en route, un savoir faire, qu'aujourd'hui peu de personnes disposent. (pas de démarreur électrique, starter à doser avec pertinence: retour de kick assuré pour les néophytes)  
C'est dit, cela ne changera rien. Le business n'est pas un affaire de bon sens ni d'humanité.

N° 971585 - consultation contrôle technique 2 roues

par :

20/07/2023 19:06

Mes commentaires :

1. Un coût et du temps perdu : Un contrôle technique obligatoire pour les motos va entraîner des dépenses supplémentaires dont le coût du contrôle pour les propriétaires de motos et du temps, déposer la moto, venir la récupérer...

2. En matière de Sécurité routière : il avait été mis en place pour les autos car près de 20 % des accidents étaient liés à l'état du véhicule si je ne me trompe pas. Mais la situation est totalement différente pour les 2 roues. A cet effet, l'Association des Constructeurs Européens de Motocycles (ACEM), avec le soutien de la Commission Européenne et d'autres partenaires, a réalisé une étude approfondie et de grande envergure sur les accidents de cyclomoteurs et motos pendant la période 1999 à 2000 et dans cinq régions-tests de France, d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas et d'Espagne. Afin de maintenir la cohérence des données recueillies dans chaque région-test, tous les groupes de recherche ont utilisé la méthodologie d'enquête approfondie sur le terrain élaborée par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE). Cette étude <https://www.maids-study.eu/> a donc tous les critères de fiabilité requis. Je lis dans cette étude : « Les 2-roues en tant que véhicules ont été identifiés comme facteur principal dans moins de 1% des cas » ( page 17).

Dans 99% des cas, il n'y a pas eu de problème technique sur le 2-roues (Page 27)

Les accidents de moto sont généralement causés par des facteurs humains tels que la vitesse excessive ou les comportements imprudents, plutôt que par des défauts mécaniques. Et j'ajoute un point très intéressant, à savoir que les facteurs environnementaux comme le revêtement de la route avait des défauts dans 30% des cas. C'est ce qui ressort de cette étude en page 47. L'Etat serait plus avisé de se préoccuper de l'état des routes, plutôt que de l'état de nos 2 roues.

3. Sur le plan écologique : j'ai lu dans cet article <https://www.20minutes.fr/planete/3313211-20220622-paris-associations-demandent-controles-deux-roues-polluants> que selon la Préfecture de Paris 80% des deux roues sont en infraction par rapport à la pollution. C'est étonnant car d'un autre côté dans cet article selon Tony Renucci, directeur général de [association] « Les contrôles de verbalisation et de sanction sur les deux-roues motorisés ne sont aujourd'hui pas mis en place, alors même qu'ils sont une source de pollution atmosphérique et sonore importante ». Camille Mialot, avocat de l'association [association] toujours dans ce même article « La Mairie de Paris et la préfecture se retranchent derrière l'absence de tout outil technique disponible ». A priori, en l'absence de contrôle, comment arrivons-nous à ce taux de 80 %.

Si je me réfère à cet article de l'ADEME sur les 2 roues,

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/conso/conso-responsable/comment-choisir-voiture-deux-roues-moins-polluant#:~:text=Du%20point%20de%20vue%20environnemental,fois%20moins%20vorace%20en%20place> « Du point de vue environnemental, ils peuvent être une alternative à la voiture quand on sait que 80 % des automobilistes roulent seuls dans leur voiture et qu'un deux-roues émet moins de CO2 et est 3 à 4 fois moins vorace en place. » Un 2 roues est moins polluant. Maintenant, quelle est la part d'émission de CO2 du transport routier par type de véhicule. Nous avons la réponse

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-transport-2021/38-emissions-de-co2-du-transport#:~:text=Source%20%3A%20Citepa%2C%20rapport%20Secten%2C%20mai%202020%20%28donn%C3%A9es,dues%20aux%20%C3%A9missions%20du%20transport%20routier%20%2894%20%25%29>

En 2019 les voitures particulières représentent 55% des émissions, les véhicules utilitaires 20 %, les véhicules lourds 24 % et les 2 roues 1%

En 2019 les voitures particulières représentent 55% des émissions, les véhicules utilitaires 20 %, les véhicules lourds 24 % et les 2 roues 1%

Avec ces taux, il est difficile de soutenir que le contrôle technique sera efficace tant pour la sécurité routière que pour l'impact écologique.

Je suis donc en total désaccord avec cette mesure injustifiée alors que le gouvernement était favorable à des mesures alternatives.

N° 971586 - ct moto utile ???

par :

20/07/2023 19:06

bonjour,

Afin de participer de façon relativement précise vous trouverez dans ce message mes remarques point par point ces remarques ne sont aucunement exhaustives.

- remarques relative à la mise en place du CT

Le CT ayant un but sécuritaire, les motards de "grosses cylindrées" étant plutôt des bon élèves, en effet très peu d'accident sont liés à un mauvais état du véhicule (<1%) et le mélange des statistiques de tous les 2 roues confondus crée un amalgame. Il suffit de tourner la tête et de s'apercevoir que les petites cylindrées sont des des états beaucoup plus dégradés que les grosses cylindrées.

La décision du conseil d'état ne prend pas en compte la possibilité de mesures alternatives pour la sécurité (déjà en partie présentes avec la partie vérification du permis moto) et ne se base que sur l'aspect écologique (qui n'est pas le but premier d'un contrôle technique)

- remarques relative au contrôleur:



Il n'est nulle part fait mention dans le décret d'une quelconque obligation du contrôleur d'avoir une spécialité de maintenance moto, l'architecture et les motorisations étant complètement différents entre les motos et les voitures et donc nécessite des compétences différentes.

Il n'est nulle part non plus fait mention de l'obligation de détention du permis de conduire de la catégorie correspondant au véhicule contrôlé. Manipuler une moto ne se fait pas comme une voiture.

- remarques concernant les installations et les responsabilités

La présence d'une personne ne faisant pas parti du centre de contrôle n'étant pas autorisé dans "l'atelier", qu'en serait il si le contrôleur n'est pas en capacité de démarrer le véhicule (ce qui sera forcément le cas avec certaines motos anciennes) ou de déplacer le véhicule en sécurité (certaines grosses cylindrées pesant plusieurs centaines de kg sont compliquées à manipuler)

La présence de motorisation à refroidissement par air peut poser problème, en effet pour que les contrôles soient réalisés en conformité, le moteur doit être à sa température normale de fonctionnement et les refroidissements par air n'ayant pas de système de ventilation mécanique, ils nécessitent d'être en mouvement afin de bénéficier d'un refroidissement correct et de ne pas être dégradés, ce qui rend impossible les tests statiques sans un équipement de ventilation adapté et conséquent.

Qu'en est il de la responsabilité du centre et du contrôleur en cas de dégradation (il est facile de faire tomber une moto que l'on ne connaît pas) de la carrosserie ou du moteur (voir ma remarque précédente), les dégâts pouvant très vite coûter des milliers d'euros et même envoyer le véhicule en épave si il est assez vieux et ne bénéficie pas de la protection concernant les véhicules dit de collection.

Aussi les mesures de niveau sonore nécessitent des procédures très précises ainsi qu'un environnement particulier pour être correctes (dans le cadre d'un bâtiment de type industriel en tôle de bardage, celui-ci possède une résonance non négligeable ainsi que la possible présence d'un ou plusieurs autres véhicules et contrôleurs pouvant fausser significativement les mesures. Une étude acoustique de chaque centre devrait être réalisée afin de prendre en compte le caractère unique de chaque lieu afin de rendre les mesures correctes et non faussées par l'environnement (tous ceci en partant du principe que la mesure soit réalisée correctement suivant les règles précises par le contrôleur)

-remarques concernant le dit CT

Le temps de contrôle des motos étant considérablement plus rapide ainsi que le nombre moins important d'organe à vérifier (pour un nombre de point de contrôle équivalent) et différent suivant qu'il s'agisse d'une moto/cyclo, d'un trike, d'un side-car ou d'une voiturette, le tarif ne peut être le même que pour une voiture et doit même être significativement plus bas (les on-dit parlent de 50€ en moyenne, ce qui serait disproportionné par rapport à un contrôle technique voiture actuel), les tarifs devraient être encadrés afin de ne pas voir les prix flamber sans raison.

Avant toute application et verbalisation massive, il faudrait pouvoir se rendre à un centre de contrôle n'étant pas éloigné de son domicile, il peut être compliqué de se déplacer sur plus de 15-20 km avec un cyclo ou une voiturette.

Il semble compliqué et discriminatoire de vouloir appliquer certaines règles concernant la pollution et le bruit pour des véhicules anciens (>20ans) qui lors de leur construction n'avait que très peu de normes concernant ces points, de la complexité voire de l'impossibilité de se procurer des pièces d'origine ou même adaptable (certains modèles ne bénéficiant plus de fabrication de pièces par le constructeur et ne représentant pas un marché intéressant pour les fabricants d'accessoires), il est difficile de maintenir ces véhicules, trouver un silencieux de remplacement (pour changer celui qui est sué par le temps et dépasse malheureusement les normes de quelques dB) peut prendre parfois des années. Écarter systématiquement ces véhicules de la circulation (et souvent priver son pilote de son moyen de transport qui malgré ces points de détails ne mettant pas sa sécurité en cause, est en parfait état) risque de faire disparaître des trésors d'ingénierie parce que pas assez vieux pour

bénéficiaire de la protection des véhicules dit de "collection" et trop vieux au regard d'un contrôle discriminatoire. Ces véhicules ne pouvant pas forcément être remplacés par leurs propriétaires pour faute de moyen (on parle toujours de véhicule n'ayant pas d'avarie de sécurité) et qui n'ont encore une grande durée de vie (les 2 roues parcourant souvent moins de km que les voitures) et donc cette mise au rebut au profit de véhicules neufs aurait un impact écologique bien plus désastreux que sa propre pollution.

L'impact du dit CT sur la sécurité est clairement discutable concernant les grosses cylindrées qui sont vérifiées à chaque départ (cela fait partie de la formation et de l'examen du permis de conduire A1 A2 A) et le fait que cela soit contrôlé en doublon par un centre CT à un instant T ne modifiera pas les statistiques actuelles qui sont déjà basses. En ce qui concerne l'état des cyclos et voiturettes (qui ne nécessitent aucun permis ni réelle formation avant de s'aventurer sur les routes) cela peut améliorer l'état de certains véhicules étant parfois très proche de l'épave mais ne modifiera en rien le comportement de ces conducteurs (qui pour la plupart n'ont aucune formation, ni peur de perdre le permis puisqu'il n'en ont pas) et donc très peu les statistiques.

-remarques générales

Si on considère comme il semble être le cas l'aspect écologique et de nuisance des véhicules, qu'en est-il des véhicules agricoles, et des groupes frigorifiques diesel (tel que les semi-remorques) qui polluent et génèrent un bruit assourdissant.

N° 971594 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 19:08

1er point comment savoir si le contrôleur sais manœuvrer un moto surtout les gros gabarits

2eme point c'est la porte ouverte à l'augmentation du prix du contrôle dans les années avenir donc les processeurs de plusieurs machines vont être taxés alors qu'ils utilisent une machine à la fois

3eme les motos roulent moins que les voitures pourquoi pas faire un contrôle avec une certaine quantité de kilomètres pour les petits rouleurs

4eme limité le nombre de points de contrôle et sont prix même dans le futur

5eme pouvoir alors une réduction de son assurance du fait du véhicule est donc encore plus sûr après le contrôle technique

N° 971601 - PROJET C.T. 2 ROUES

par :

20/07/2023 19:11

Décision totalement injustifiée et qui manque de "VRAIS EXPERTS"

En effet les motos de route sont largement mieux entretenues que les voitures, il en va de la vie de chaque utilisateur....

Par contre les motos de cross non immatriculées ne sont pas concernées, or il s'agit bien de ces véhicules qui en très grande partie :

-Ne sont pas conformes au code de la route

-Sont utilisées pour les rodéos urbains

-Circulent sur route ouverte

-Circulent sans assurance

C'est ce problème qu'il faut résoudre en les saisissant, puis les détruire.

N° 971623 - Non au CT moto

par :

20/07/2023 19:17

Les chiffres démontrent bien que le CT moto ne va pas améliorer la sécurité des motards mais bien la sécurité financière de certaines entreprises.

N° 971632 - Gaspillage de temps, d'argent et inutilité face aux dangers routiers

par :

20/07/2023 19:20

Pour ma part, pratiquant la moto depuis plus de quarante ans je trouve une aberration d'imposer un contrôle Technique pour les deux roues motorisés.

Etant par principe en équilibre instable, le conducteur attentif se rend compte du moindre problème technique survenant sur son véhicule ou sinon c'est qu'il est inattentif et donc un candidat à l'accident.

Ces utilisateurs n'étant pas suicidaires font donc entretenir et vérifier leur monture sérieusement.

Pour ma part, circulant à deux roues avec des véhicules qui ont une quarantaine d'années, les garages refusent de les prendre en charge car ce n'est plus de leur compétence alors, étant moi-même ancien mécanicien motos je m'en occupe personnellement avec le respect dû à leur âge.

Il est vrai que mes montures sont plus polluantes que les nouvelles normes mais étant donné le peu de kilométrage effectué, je ne me sent pas coupable face aux véhicules récents qui nous dépassent en nous crachant un joli panache noir dans le nez malgré leur joli Contrôle Technique Obligatoire

A coté de ça les autorités ferment les yeux sur les véhicules modernes équipés d'origine d'écrans au beau milieu du tableau de bord qui permettent aux conducteurs des inattentions dangereuses pour les véhicules alentours (deux roues et autres).

Concernant le réseau routier, il est dans un état déplorable entre les nids de poules et les fissures réparées avec un pansement de bitume qui sont comme une bande de verglas pour les deux roues sans compter sur les architectures routières qui sont des dangers mortels pour les usagers sans carapace.

Alors si l'on veut dépenser de l'argent utilement, il serait plus urgent de maintenir en état le réseau plutôt que taxer encore un peu plus les utilisateurs.

N° 971635 - Ras le bol de l'ajout permanent de nouvelles contraintes administratives

par :

20/07/2023 19:21

Vous savez pertinemment qu'en termes de sécurité cela n'amènera quasiment rien, par contre de nouvelles contraintes et dépenses pour des millions de personnes.

Le seul problème des 2 roues motorisées, c'est le bruit, et cela peut être contrôlé sur routes par les forces de l'ordre avec un matériel approprié.

N° 971639 - Contraire aux objectifs visés

par :

20/07/2023 19:22

Suite à discussion avec une connaissance qui a fait homologuer récemment une Mustang importée des USA avec des pots "sport". Il est passé par une société spécialisée qui "loue" les pièces permettant de passer le contrôle (et qui les installent et fait les réglages nécessaires... et remet la voiture en conditions de départ après l'obtention de la paperasse...).

Ce genre de société spécialisée va être amené à se développer avec ce projet de CT.

Preuve que les objectifs visés ne seront jamais atteints.

N° 971641 - Gaspillage de temps, d'argent et inutilité face aux dangers routiers

par :

20/07/2023 19:23

Pour ma part, pratiquant la moto depuis plus de quarante ans je trouve une aberration d'imposer un contrôle Technique pour les deux roues motorisés.

Etant par principe en équilibre instable, le conducteur attentif se rend compte du moindre problème technique survenant sur son véhicule ou sinon c'est qu'il est inattentif et donc un candidat à l'accident.

Ces utilisateurs n'étant pas suicidaires font donc entretenir et vérifier leur monture sérieusement.

Pour ma part, circulant à deux roues avec des véhicules qui ont une quarantaine d'années, les garages refusent de les prendre en charge car ce n'est plus de leur compétence alors, étant moi-même ancien mécanicien motos je m'en occupe personnellement avec le respect dû à leur âge.

Il est vrai que mes montures sont plus polluantes que les nouvelles normes mais étant donné le peu de kilométrage effectué, je ne me sent pas coupable face aux véhicules récents qui nous dépassent en nous crachant un joli panache noir dans le nez malgré leur joli Contrôle Technique Obligatoire. A côté de ça les autorités ferment les yeux sur les véhicules modernes équipés d'origine d'écrans au beau milieu du tableau de bord qui permettent aux conducteurs des inattentions dangereuses pour les véhicules alentours (deux roues et autres).

Concernant le réseau routier, il est dans un état déplorable entre les nids de poules et les fissures réparées avec un pansement de bitume qui sont comme une bande de verglas pour les deux roues sans compter sur les architectures routières qui sont des dangers mortels pour les usagers sans carapace.

Alors si l'on veut dépenser de l'argent utilement, il serait plus urgent de maintenir en état le réseau plutôt que taxer encore un peu plus les utilisateurs.

Bouches du Rhône

N° 971648 - Contraire aux objectifs visés

par :

20/07/2023 19:25

Suite à discussion avec une connaissance qui a fait homologuer récemment une Mustang importée des USA avec des pots "sport". Il est passé par une société spécialisée qui "loue" les pièces permettant de passer le contrôle (et qui les installent et fait les réglages nécessaires... et remet la voiture en conditions de départ après l'obtention de la paperasse...).

Ce genre de société spécialisée va être amené à se développer avec ce projet de CT.

Preuve que les objectifs visés ne seront jamais atteints.

N° 971650 - Inutilité du ct 2 r

par :

20/07/2023 19:26

La directive européenne laisse le choix aux États entre un contrôle technique et des mesures d'accompagnement, pourquoi ne pas appliquer ces mesures plutôt qu'un contrôle dont le seul intérêt sera financier pour les sociétés qui le feront passer et qui ont fait pression sur les décideurs.

N° 971656 - NON

par :

20/07/2023 19:27

Non au CT

Les motards sont conscients de l'entretien de leurs machines

N° 971665 - Mr

par :

20/07/2023 19:31

Le CT devrait être obligatoire seulement pour la re-vente d'une moto. Pour un CT pour tous, c'est seulement pour entretenir un groupe.

N° 971669 - Mesure inutile

par :

20/07/2023 19:34

Je possède 3 motos, régulièrement entretenues 2 fois par an chez les concessionnaires Yamaha et BMW. Pourquoi m'imposer un contrôle technique coûteux en plus des révisions annuelles ? Pensez vous que je mettrais ma sécurité en jeu en roulant avec un véhicule dangereux ? Evidemment que non ! Ce projet de loi est incohérent, pondu par des gens qui ne connaissent pas la moto

N° 971671 - Pénalisant

par :

20/07/2023 19:34

Le contrôle technique obligatoire pour tout le monde pénalise une majorité qui n'en a pas besoin. 0.3% des accidents en deux roues sont imputables à l'état de la moto.

Grosse interrogation sur le banc de freinage, il est évoqué la possibilité que ce soit le propriétaire qui s'y colle.

je ne vous raconte pas les histoires d'assurances, si le propriétaire se gamelle sur leur banc. Quelques actions en justice à prévoir !

N° 971673 - Mesure inutile

par :

20/07/2023 19:35

Je possède 3 motos, régulièrement entretenues 2 fois par an chez les concessionnaires Yamaha et BMW. Pourquoi m'imposer un contrôle technique coûteux en plus des révisions annuelles ? Pensez vous que je mettrais ma sécurité en jeu en roulant avec un véhicule dangereux ? Evidemment que non ! Ce projet de loi est incohérent, pondu par des gens qui ne connaissent pas la moto

N° 971674 - CT catégorie L

par :

20/07/2023 19:35

Pour moi, il est primordial d'imposer le contrôle technique aux véhicules de 49.9 cm<sup>3</sup> qui sillonnent nos rues et routes dans un bruit assourdissant et sans le moindre équipement de sécurité en état, et, en oubliant volontairement le code de la route.

La plupart des utilisateurs propriétaires de leur engin est responsable et respecte leur matériel (entretiens réguliers par pro ou non), ainsi que le code de la route.

Un ancien propriétaire de moto 125 cm3.

N° 971681 - Je suis contre le contrôle technique des deux ou trois roues motorisées

par :

20/07/2023 19:37

Je suis contre le contrôle technique des deux ou trois roues motorisées.

J'ai 61 ans. Je roule avec une BMW R 1200 R de 2014. J'ai passé le permis A en juin 1995. Je n'ai jamais eu d'accident et j'ai toujours entretenu mes différentes motos chez mon mécano préféré en précisant chaque fois que je veux rouler en sécurité.

Mon corps est précieux et il est en "cristal". N'ayant pas de carrosserie pour me protéger, je fais ce qu'il faut pour entretenir ma moto sans qu'on m'y oblige comme tous les pilotes de deux roues.

A part peut-être quelques inconscients qui n'iront jamais dans un centre de contrôle technique, comme ceux qui roulent sans permis et sans assurance.

Selon un rapport MAIDS de 2009, lors d'un accident l'état du deux roues n'est responsable que de 0,5 % des cas mais que selon l'Assurance [assurance] plus de 3 % des accidents de moto sont dus à des problèmes d'infrastructures routières et au mauvais entretien des voies de circulation.

A QUAND UN CONTRÔLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE POUR LES VOIES DE CIRCULATION ???

En revanche un contrôle technique nécessaire pour la vente d'un deux roues d'occasion peut être une idée à envisager.

N° 971682 - Enduro

par :

20/07/2023 19:37

Comment allez-vous faire avec des motos anciennes ou enduro pour faire passer le contrôle technique et pourquoi ce contrôle technique qui est de toute évidence inutile c'est pas vous qui allez payer

N° 971686 - Enduro

par :

20/07/2023 19:38

Comment allez-vous faire avec des motos anciennes ou enduro pour faire passer le contrôle technique et pourquoi ce contrôle technique et qui est de toute évidence inutile et ce n'est pas vous qui allez payer

N° 971687 - Non au contrôle technique des 2roue

par :

20/07/2023 19:38

Je suis contre ce contrôle

N° 971689 - Enduro

par :

20/07/2023 19:40

Comment allez-vous faire avec des motos anciennes ou enduro pour faire passer le contrôle technique et pourquoi ce contrôle technique et qui est de toute évidence inutil et ce n'est pas vous qui allez payer

N° 971690 - Mesure inadaptée

par :

20/07/2023 19:41

Le contrôle technique des deux-roues motorisés est une mesure inadaptée au problème que l'on veut régler, c'est à dire, l'amélioration de la sécurité routière.

En effet, en premier lieu, des mesures alternatives ont déjà été étudiées et proposées pour répondre aux exigences de l'UE. En second lieu, le conducteur de deux-roues motorisé sait effectuer les contrôles nécessaires et suffisants sur son véhicule. En troisième lieu, tout le monde sait que rares sont les accidents causés par un problème mécanique, contrairement à ce qui existait lors de la mise en place du contrôle technique voiture.

Pour terminer, je suggère vraiment de procéder à des études sérieuses sur la dangerosité des infrastructures ou mobilier urbain avant de les mettre en place. Cela éviterait sans aucun doute beaucoup d'accidents et de décès de conducteurs de deux-roues motorisés.

N° 971691 - Pourquoi ?

par :

20/07/2023 19:41

Pourquoi ?

Ça servira à quoi ?

C'est vous qui allez le payer ?

N° 971695 - Vive le lobbying

par :

20/07/2023 19:43

Merci mr [réseau de contrôle technique]

Tout est bon pour nous faire payer des choses inutiles.

J'ai 2 motos parfaitement entretenues. depuis 40 ans, jamais un soucis technique, je veux vivre, donc je m'occupe de mes machines.

Luttez contre les gens qui font du bruit, entretenez les routes, apprenez le respect aux gens.

J'ai honte de mon pays encore une fois.

N° 971699 - Vive le lobbying

par :

20/07/2023 19:45

Merci mr [réseau de contrôle technique]

Tout est bon pour nous faire payer des choses inutiles.

J'ai 2 motos parfaitement entretenues. depuis 40 ans, jamais un soucis technique, je veux vivre, donc je m'occupe de mes machines.

Luttez contre les gens qui font du bruit, entretenez les routes, apprenez le respect aux gens.

J'ai honte de mon pays encore une fois.

N° 971719 - Pourquoi pas la vérité ?

par :

20/07/2023 19:58

Il est indéniable au vu des chiffres et statistiques que cela aura un effet nul sur les accidents et la sécurité. Pourquoi ne pas dire la vérité, les véritables raisons derrière tout ça ?

Pourquoi se trouver des excuses et se cacher derrière l'Europe alors que la France doit garder de la souveraineté ? Pourquoi tout cela si ce n'est qu'assouvir les intérêts dans nombres de personnes ne pensant qu'à leurs pouvoir et leurs intérêts et désireux d'une société inculte plate et obéissante

N° 971723 - Moto

par :

20/07/2023 20:00

Ce n'est pas a l Europe de décidée ce qu il y a a faire en France. Nos motos sont révisées tous les 6000 kms, vous feriez mieux de refaire les routes

N° 971727 - Contre ce projet

par :

20/07/2023 20:02

L'Europe n'impose pas le CT, elle propose de mettre en place des mesures de substitution. Cette voie n'a pas été suffisamment suivie.

L'Europe ne vise que les plus de 125 cm<sup>3</sup>, pourquoi la France veut-t-elle étendre ces contraintes aux cylindrées inférieures et aux voiturettes sans permis ?

Pour le propriétaire d'un seul véhicule, ce ne sera pas la fin du monde. Mais pour les collectionneurs de cyclomoteurs ou de voiturettes anciennes, quelle galère !

La sécurité n'y gagnera rien, puisque les défaillances techniques décelables par un CT ne sont responsables que d'un nombre ridicule d'accidents. Mais [réseau de contrôle technique] aura gagné !

N° 971731 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 20:06

L'état de la moto n'est responsable seulement de 3% des accidents : mais l'état des routes est responsable de bien plus d'accident => il y a de vrais priorités, l'arrivée du contrôle technique moto n'est pas en pôle position !!!

N° 971736 - Qualification des centres techniques

par :

20/07/2023 20:09

Bonjour

Je suis très septique du niveau des centres de contrôle techniques et du matériel adéquat qui sera utilisé sur ces 2 roues. Une simple vérification des concessionnaires durant les révisions me semble suffisante mais quid de ceux qui comme moi entretiennent leurs véhicules anciens car non pris en charge par les concessions ?

N° 971738 - contrôle technique moto

par :

20/07/2023 20:10

Vu le nombre d'accidents concernant les motos leur état général n'est pas le plus flagrant, 0,5 %100 des accidents.

Les accidents sont dus dans la majorité des cas à l'état des routes (nids de poules, rainurages etc...)

L'état s'est désengagé de l'entretien de la majorité du réseau routier, il serait temps qu'il arrête de faire porter ce poids aux collectivités qui ne peuvent faire face financièrement.



Les grandes enseignes des contrôle grâce à de pseudo écologistes (financés par nous, lol) voient en tout et pour tout qu'une manne financière.

Il serait judicieux que les taxes sur les pneumatiques et équipements de sécurité soient allégées, faire payer un contrôle technique en plus, ne résoudra pas le problème. Il l'accentuera.

Les contrôles proposés sont fait par chaque motard , contrôle pneus, ampoules etc.... pourquoi payer pour cela?

N° 971739 - Inutile !!

par :

20/07/2023 20:11

Inutile de revenir sur les chiffres réels qui montrent bien que ce contrôle technique n'apportera rien à la sécurité des motards qui sont suffisamment conscient qu'un mauvais entretien de leur deux roues est obligatoirement un risque qui peut être mortel pour le pilote. Au lieu d'imposer un CT qui va coûter inutilement de l'argent aux propriétaires proposez plutôt des remises pour acheter des éléments de sécurité et cela aura vraiment un sens.

N° 971744 - Participation à la consultation pour contrôle technique des véhicules motorisés à deux par :

20/07/2023 20:13

Des critères Majeurs ou critiques ne sont pas présent sur toutes les motos (ex:ABS,feux de détresses), quid dans ce cas du résultat ? quid si la moto d'origine ne répond déjà pas aux critères exigés ?

N° 971759 - Quelle est la réelle utilité de ce contrôle ?

par :

20/07/2023 20:21

Bonjour,

La réelle utilité de ce contrôle (hors augmentation du CA des garages qui pratiqueront ce CT) est très vague. Les accidents ? Très peu liés aux problèmes techniques. La pollution ? Seule les motos à carburateurs peuvent vraiment être « modifiées », et ces modèles ne sont plus fabriqués depuis plus de 20 ans. Le bruit ? Les nouvelles motos ont un catalyseur qui ne permet plus de changer l'échappement pour augmenter le niveau sonore. L'obligation européenne ? La Belgique demande un CT uniquement lors de la vente (ce qui peut avoir du sens).

Je regrette que ce CT ne soit qu'un lobbying d'une frange radicale de l'écologie et de l'économie. Je roule environ 1000 km par an comme beaucoup de motard, je ne pense pas qu'en 3 ans mon véhicule puisse se dégrader au point de devenir dangereux ou polluant.

N° 971761 - Contrôle technique motos

par :

20/07/2023 20:22

Vous dites que la vitesse maxi va être contrôlée, certaines motos ont une vitesse maxi de plus de 300 kms heure, ce sera très dangereux de testé une telle vitesse aux régimes maximum du moteur, risques physiques et mécanique.

N° 971784 - Encore une façon de faire de l'argent ?

par :

20/07/2023 20:36

Je suis contre, pourquoi:

- Quel est le nombre d'accident de moto lié directement à un défaut mécanique: - de 1%.
- Quelle personne va monter sur un 2 roues sans frein ou sans direction, un suicidaire peut-être.
- Les motards sont souvent des personnes qui sont passionnées et de fait prennent beaucoup d'importance au soin apporté à leur moto.
- Les motards sont aussi souvent des gens modestes qui vont encore se voir taxer par un impôt supplémentaire dans un contexte de pouvoir d'achat dégradé.
- Les motards qui apportent leur moto en révision chez un professionnel devraient être exemptés d'effectuer un contrôle technique car qui mieux qu'un mécanicien moto peut attester du bon état d'un moto.
- Contre surtout s'il est obligatoire tous les 2 ans ! une moto souffre beaucoup moins qu'une voiture.

N° 971786 - Avis CT

par :

20/07/2023 20:36

Pourquoi pas pour une vente, mais sinon les propriétaires de 2 roues sont généralement très minutieux avec leur matériel.

N° 971798 - Non au C.T moto

par :

20/07/2023 20:41

Le CT moto n'a aucune raison d'être mis en vigueur.

Il résulte juste d'un appétit insatiable de la part de certaines grandes enseignes de contrôle automobile, qui voient dans le très lucratif univers du contrôle technique, un moyen supplémentaire d'engranger très facilement toujours plus de dividendes, ce sur le dos de concitoyens souvent modestes.

Il est également, le résultat d'une écologie idéologique et punitive Européenne, reléguée par trois associations Nationales de défense de leurs seuls privilèges et ne connaissant rien du monde auquel ils s'attaquent.

D'ailleurs, si cette loi était mieux étudiée, celle-ci viserait en premier, les scooters, les petites cylindrées et les motos tout-terrain, plutôt que de s'en prendre aux grosses cylindrées dont les pilotes sont quasi toujours plus âgés, plus expérimentés (voir le niveau du permis moto face au permis voiture) et plus investis dans la circulation partagée.

Il serait d'ailleurs judicieux de plancher sur les avantages en matière de circulation et de rejet de CO<sup>2</sup> dans les centres urbains si l'on remplaçait un certain nombre de voitures par des motos.

Les motards (à ne pas confondre avec tous les "utilisateurs" de deux roues motorisés) sont en grande majorité des passionnés responsables ne souhaitant pas mettre leur vie, ni celle des autres, en danger et qui entretiennent donc leur véhicule avec grande attention.

Les causes d'accidents des motos sont étudiées depuis des années et l'état de la mécanique n'intervient que dans un pourcentage infinitésimal.

Par contre le réseau routier, défectueux en de trop nombreux endroits, est un facteur important dans l'accidentologie des deux roues et cela devrait focaliser l'attention des services de l'état.

N° 971799 - CT 2 ROUES : CONDITIONS PRATIQUES NON ABOUTIES

par :

20/07/2023 20:42

1. HABILITATION CONTROLEURS A MANIPULER LES DEUX ROUES EN FONCTIONNEMENT

1.1 sans habilitation autorisation des conducteurs et propriétaires de motos à pénétrer dans l'enceinte de contrôle sécurisé

2. LE DECLENCHEMENT DES ERREURS ELECTRONIQUES DES LA MISE EN DEFAUT ET LE FAIT QUE LES MOTOS SONT MAINTENANT TOUTES GERES PAR DE L'ELECTRONIQUE

3. LE NON CONTROLE DES PETIT CYLINDRES LES PLUS DANGEREUX ET POLLUANTS ?

N° 971801 - Inutile !!!

par :

20/07/2023 20:44

Ct pour les motos est inutile car les accidents impliquant l etat des motos est infime.. rien ne justifie cela ..

N° 971809 - INUTILE ET INEFFICACE

par :

20/07/2023 20:49

Bonjour

Ce CT n'apporte aucun gain en matière de sécurité et ne réglera en aucun cas le problème du bruit....

N° 971810 - Avis favorable au CT 2RM

par :

20/07/2023 20:49

Le CT 2RM permettra notamment de vérifier la conformité des pots d'échappement (présence du catalyseur et du dispositif de réduction du bruit). C'est une démarche positive pour le respect de l'environnement (qualité de l'air et environnement sonore, particulièrement en ville).

La vérification de l'usure des plaquettes de frein n'est pas si facile ainsi que l'usure des pneus. Une vérification de ces organes de sécurité renforce le niveau de sécurité pour le motard et les autres usagers de la route.

Enfin, le CT apporte une garantie pour l'achat d'un 2RM d'occasion, au moins pour les organes de sécurités (pneus, freins, direction, amortisseur).

Je suis favorable à l'instauration du CT 2RM qui contribue aussi à une parité vis à vis du CT automobile.

N° 971811 - Avis favorable au CT 2RM

par :

20/07/2023 20:50

Le CT 2RM permettra notamment de vérifier la conformité des pots d'échappement (présence du catalyseur et du dispositif de réduction du bruit). C'est une démarche positive pour le respect de l'environnement (qualité de l'air et environnement sonore, particulièrement en ville).

La vérification de l'usure des plaquettes de frein n'est pas si facile ainsi que l'usure des pneus. Une vérification de ces organes de sécurité renforce le niveau de sécurité pour le motard et les autres usagers de la route.

Enfin, le CT apporte une garantie pour l'achat d'un 2RM d'occasion, au moins pour les organes de sécurités (pneus, freins, direction, amortisseur).

Je suis favorable à l'instauration du CT 2RM qui contribue aussi à une parité vis à vis du CT automobile.

N° 971814 - Desaccord avec le CT deux roues

par :

20/07/2023 20:53

D'après les statistiques des assurances il n'est absolument pas justifié les sénateurs et députés se sont exprimés dans ce sens. Et côté pollution comment voulez a part quelques infimes exception qu'une moto même de grosse cylindrée rivalise avec des sus et des 4x4....un motard est quelqu'un de responsable il entretient avant tout sa machine il connaît très bien les limites de sa liaison avec le sol... C'est encore une question de fruc lamentable ce pays ou il n'y a même plus de souveraineté

N° 971821 - Contrôles visuels réalisables en 3 minutes par un contrôleur avec de l'expérience, pour 9 minutes de temps administratif. Et le tout est inefficace pour influencer la réalité des 2RM sur route.

par :

20/07/2023 20:58

Quel centre osera facturer plus de 3,5€ (et ça sera déjà payer 70€/h) pour un contrôle technique, qui est enchainement de contrôles visuels fait en 3 minutes ? Comment les centres de contrôles vont-ils justifier leur facture ? Ceux des voitures se justifient principalement par la mesure de dérive de la direction et de bonne répartition du freinage (concepts absent sur les 2RM).

Le temps administratif sera 3 fois supérieur au contrôle technique. Y a-t-il besoin de générer un nouveau formulaire à remplir tous les 2 ans ?

Les causes d'accident sont connues: les pneumatiques usés, un contrôle efficace se concentrera sur ce point.

Les points qui intéressent l'administration sont les plaques et les pots d'échappement: les plaques se changent avec 2 coups de perceuses + 2 rivets et la chicane d'un pot d'échappement adaptable, c'est 1 vis. Un contrôle à un instant t ne peut pas remplacer les contrôles sur route.

N° 971822 - Contrôle technique pour les motos de trial et d'enduro

par :

20/07/2023 20:59

La possibilité de présenter ces motos dans un état "street légal" va être impossible pour des machines anciennes achetées d'occasion donc sans ces équipements comme les clignotants par exemple. Utilisateur loisir et non en compétition avec un kilométrage annuel des plus réduit (moins de 1000kms), la plupart du temps on ne croise personne. Dans ce cas de figure, cette opération est juste financière avec une nouvelle source de dépenses voir des nouvelles sources pour les amateurs qui ont des petite collections de motos.

N° 971831 - L'effet sera plus que limité par rapport à des mesures alternatives de sécurité routière

par :

20/07/2023 21:05

Moins de 1 pourcent des accidents sont causés par une défaillance technique.

La mesure ne pourra pas dépasser 1% de réduction de l'accidentalité des deux-roues, sachant qu'une partie est causée par des véhicules qui ne seront pas présentés au contrôle technique.

Concernant une éventuelle réduction du bruit, là encore l'effet sera quasi invisible : les véhicules 125 cm3 et inférieurs, ceux qui sont le plus souvent mal entretenus et bruyants, sont hors cadre. Ceux de

gros cylindres pourront remettre les chicanes ou le silencieux d'origine avant le contrôle, cela prend 5 minutes.

L'intention est louable, mais l'effet sera plus que minime par rapport aux coûts sociétaux engendrés : locaux nécessaires pour les contrôles, agents supplémentaires qui pourraient faire des métiers plus utiles, trajets induits pour les contrôles, budget potentiellement retiré aux équipements de sécurité et redirigé vers ces entreprises...

Des mesures alternatives à coûts équivalents ou inférieurs, compatibles avec la législation européenne et aussi efficaces sont envisageables : baisse de la TVA sur les équipements de sécurité, meilleure formation, prise en charge de stages de "pilotage" (freinage d'urgence et évitement en toutes circonstances), doublement des barrières, amélioration de la chaussée.

N° 971847 - Compétents ?

par :

20/07/2023 21:17

Quand on voit ce qui vient de se passer au gouvernement, à savoir que le seul qui savait de quoi il parlait à savoir le ministre de la santé François Braun qui quitte le gouvernement, il ne faut pas s'étonner que ces bureaucrates puissent penser qu'un technicien formé à la va vite puisse contrôler, sur du matériel inadapté des véhicules qu'ils ne connaissent pas ! C'est bien triste tout ça ! Comme disait Houphouët-Boigny « nous étions au bord du gouffre, et nous avons fait un grand pas en avant » Reste-t-il un espoir que le pire soit évité ?

N° 971850 - contrôle technique des motos

par :

20/07/2023 21:18

J'espère qu'un contrôle du niveau sonore des pots d'échappement est inclus dans le projet étant donné que la gendarmerie ne s'en occupe plus.

N° 971851 - Inadapté

par :

20/07/2023 21:21

Mettre en place le contrôle technique pour faire plaisir à des lobbies antibruit ne va pas dans la bonne direction. Les statistiques liées aux accidents montrent que cela n'aura aucun effet sur la sécurité. Et les véhicules bruyants ne seront pas mis hors de la route.

N° 971865 - Le CT 2 roues n'est pas une priorité !

par :

20/07/2023 21:31

Bonjour,

Je souhaite partager mes réflexions et questionnement sur plusieurs points concernant le projet, plus particulièrement sur celui qui concerne les 2 roues motorisés :

Techniquement, comment vont être réalisées les mesures pollution au bon régime moteur ou encore les tests de freinage en statique sans nuire aux 2 roues motorisés (refroidissement par air et huile).

Qui va garantir la possibilité de démarrer les anciens 2 roues qui démarrent uniquement au kick starter ? (pas de démarreur électrique) De bonnes jambes bien musclées seront elles un nouveau critère d'embauche dans les centres de CT auto / moto ?

Quid d'une réglementation sur la sécurité passive pour protéger les usagers ? Port de gilets airbag, plaque dorsale et tenue de sécurité obligatoire... sont quelques équipements indispensables sur lesquels certains conducteurs de 2 roues font l'impasse... une verbalisation des usagers en short, tongs, chemise et sans gants peut-être ?

Pour quelle raison croisons nous sur la route autant de voitures aux feux défectueux, aux essuie-glaces ou rétroviseur cassés, etc ?

Connaissez-vous le nombre de cyclistes qui roulent sans frein et sans lumière la nuit ?

Le contrôle technique des 2 roues motorisés garantit-il dans ce cas le zéro danger ?

A quand une sensibilisation, et une révision du code de la route intégrant toutes les solutions de mobilité ? Une mise à niveau régulière des usages de sécurité serait certainement la bienvenue sur nos voies partagées...

Des études indépendantes révèlent un taux d'accidents lié aux 2 roues défectueux de 0,03 %. C'est toujours trop me direz-vous mais eu égard aux éléments ci-dessus cela reste peu pour prioriser le CT 2RM.

A mon sens, si l'objectif premier est de veiller à la sécurité des usagers de la route, ne pensez-vous pas que d'autres mesures seraient à étudier et à appliquer en priorité ?

Merci

N° 971868 - Inutile

par :

20/07/2023 21:34

On comprend la motivation des associations qui ont poussé pour ce contrôle, mais malheureusement cela ne diminuera pas les rodéos urbains (les motos non homologuées ou volées ne passent pas le contrôle) quand au bruit, la non plus cela ne servira à le réduire car il est très facile de remettre l'échappement d'origine le jour du contrôle! Il faudrait plutôt des contrôles sur les routes.

N° 971874 - Avis personnel

par :

20/07/2023 21:36

Motarde, et élevée qu'avec des motards dans mon entourage je trouve personnellement que le contrôle technique des motos n'est d'aucune utilité.

Un vrai motard vérifie encore plus ça moto que sa voiture.

Il sait les risques qu'il prend si sa moto ne tient pas la route.

Comment une personne habilitée pourrait contrôler une moto récente et ensuite une moto de collection ou plus aucun mécanicien ne sait la réparer. Sauf le propriétaire de la dite moto.

Il serait préférable de mettre en place un service qui lutterait concrètement contre les rodéos sauvages où les motos sont trafiquées sans assurance et les jeunes qui les conduisent sûrement sans permis.

Contre le coût également de ce possible contrôle. Imaginez la personne qui collectionne des motos le coût que cela va lui engendrer pour une à deux sorties par an avec une des motos de sa collection.

Pourquoi ne pas mettre les sorties avec les motards de la gendarmerie obligatoire 1 fois tous les 3 ans pour rappeler les règles de sécurité.

Avant de mettre en place le ct moto il faudrait que l'état des routes soit sécuritaire et ne pas reboucher les nids de poule avec des couches de gravillons encore plus dangereux pour les motards. Ou mettre les glissière de sécurité qui éviterait les décapitation

Il y a tant d'idées à explorer et mettre en place.

On est français pas européen. La France a le droit de dire non. Sinon cela veut dire que la France n'est plus un pays libre.

N° 971875 - Avis personnel

par :

20/07/2023 21:37

Motarde, et élevée qu'avec des motards dans mon entourage je trouve personnellement que le contrôle technique des motos n'est d'aucune utilité.

Un vrai motard vérifie encore plus ça moto que sa voiture. Il sait les risques qu'il prend si sa moto ne tient pas la route.

Comment une personne habilitée pourrait contrôler une moto récente et ensuite une moto de collection ou plus aucun mécanicien ne sait la réparer. Sauf le propriétaire de la dite moto.

Il serait préférable de mettre en place un service qui lutterait concrètement contre les rodéos sauvages où les motos sont trafiquées sans assurance et les jeunes qui les conduisent sûrement sans permis.

Contre le coût également de ce possible contrôle. Imaginez la personne qui collectionne des motos le coût que cela va lui engendrer pour une à deux sorties par an avec une des motos de sa collection.

Pourquoi ne pas mettre les sorties avec les motards de la gendarmerie obligatoire 1 fois tous les 3 ans pour rappeler les règles de sécurité.

Avant de mettre en place le ct moto il faudrait que l'état des routes soit sécuritaire et ne pas reboucher les nids de poule avec des couches de gravillons encore plus dangereux pour les motards. Ou mettre les glissière de sécurité qui éviterait les décapitation

Il y a tant d'idées à explorer et mettre en place.

On est français pas européen. La France a le droit de dire non. Sinon cela veut dire que la France n'est plus un pays libre.

N° 971882 - Intérêt d'un contrôle technique sur un véhicule de collection

par :

20/07/2023 21:40

Possesseur d'une moto datant de 1980, que j'ai achetée moi-même à cette époque, je doute de l'intérêt d'un contrôle technique drastique, sachant que mon plaisir du deux roues n'est pas dans la performance, mais dans la présentation de mon véhicule dans un état le plus proche possible de l'original, et qui attire les personnes sensibles à ces démonstrations, tout en me permettant des sorties routières limitées tant sur le plan de la performance que de la distance. En cela, je m'applique à maintenir mon véhicule dans un état visuel et fonctionnel optimal, avec les difficultés qui en découlent pour l'obtention de pièces dites d'origine et, dans cet esprit, je considère qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un contrôle gendarmesque.

N° 971889 - Pour quoi faire ?

par :

20/07/2023 21:46

Pourquoi vouloir à tout pris mettre en place ce CT, quand on sait que des alternatives existent ?  
Pourquoi vouloir à tout pris mettre en place ce CT, quand on sait que les accidents sont principalement causés par L'ETAT DES INFRASTRUCTURES ou du " je ne vous ai pas vu/entendu des automobilistes ?

Commencez déjà par remettre les routes dans un état correct (sans gravillons à outrance) et on en reparle après

N° 971903 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

20/07/2023 21:53

Le contrôle de sa moto est la garantie de la sécurité du motard. Tous les motards roulant sur des motos de 125 cm<sup>3</sup> et au-delà le savent ! Un bruit, un doute et c'est rdv garage, il en va de notre sécurité !

Le gouvernement se trompe de cible !!

Le contrôle technique devrait être obligatoire pour tous les 2 roues inférieures à 125 cm<sup>3</sup>. Ce sont ces véhicules qui sont soit trafiqués, soit polluants et bruyants, ou qui manquent d'entretien. Bref, encore un projet irréfléchi qui va encore demander de mettre la main au portefeuille pour une soi disant sécurité routière ou pour rassurer des anti 2 roues qui confondent motos routières et scooters ou pétrolettes trafiquées et pétaradantes qui effectivement nuisent en ville et ailleurs !!!

N° 971904 - Contre la mise en place du contrôle technique pour les 2 (3-4) roues motorisés.

par :

20/07/2023 21:54

Bonjour,

Je suis motard confirmé.

Je suis globalement d'accord avec les points avancés par la [association de motard].

Les bons motards savent se protéger (équipement de protection complets) et prennent soin de leurs engins qui sont eux aussi de plus en plus sécuritaires (ABS en virage, stabilité/performance...).

La seule et unique chose que l'on peut reprocher à certains bons motards est la mise en place de pots d'échappement bruyants, qui n'ont aucun autre intérêt que de faire du bruit (sans rentrer plus dans les détails, il y aurait quand même débat).



Si vous voulez travailler sur ce point, il est inutile de mettre en place ce contrôle technique, les forces de police et de gendarmerie devraient être responsable de faire respecter la limite sonore aux motards (à tous les motards).

Pour les mauvais motards, Aka, ceux qui roulent sans casque, en contresens, en monoroue, sur des engins non homologués etc, et qui font des rodéos sans être particulièrement dérangés dans leurs activités illégales, eux n'iront tous simplement pas aux contrôles techniques.

Donc, pour conclure, la mise en place de ce contrôle technique n'a pour moi aucun sens sécuritaire, il servirait juste à taxer l'utilisation des 2 (ou 3-4) roues par des gens honnêtes pour qui ce plaisir coûte déjà suffisamment cher, sans améliorer la sécurité des motos, et il y aura toujours autant de fous (en ville, les rodéos) en 2 roues sur les routes.

Cordialement.

N° 971911 - Refus du CT moto.

par :

20/07/2023 21:59

Bonjour,

Agé de 63 ans, ayant eu ma première moto à 16 ans, je suis également mécano. Je pense avoir un peu d'expérience en la matière!

Je n'ai jamais eu ou vu des motards ne pas faire l'entretien de leur machine. Je ne vois donc pas l'utilité d'un tel contrôle. A qui profite le profit?

Cdlt

N° 971923 - un véhicules deux roues n'a rien a voir avec un véhicule quatre roues

par :

20/07/2023 22:11

sur un deux roues la moindre défaillance y compris le moteur est susceptible d'être provocatrice de chute donc nous n'attendons pas le control technique pour y remédier , une chaine mal tendu , pneu usé ou a la mauvaise pression , problème de frein ou d'amortisseurs , jeu quelconque , feu ou éclairage et moteur mal entretenu , tout ça est perceptibles automatiquement alors avec les nids de poule , les defaults de revêtement , les graviers , les hydrocarbures , etc , on ne joue pas surtout au risque de ce faire empaler ou guillotiner . un quatre roues peu rouler avec beaucoup de défauts sans risquer la chutes donc avec inconscience . pour le control technique les contrôleurs vont avoir a gérer tout types de deux roues de poids et volumes différents et ça ne tient pas tout seule debout comme un quatre roues , sur certains véhicules les pièces de remplacements n'excitent plus et donc très difficiles a trouver , les contrôleurs devons êtres responsable de tout les couts occasionnés au delà de l'assurance en cas de chute . certain deux roues doivent être débarrassé de leur carrosserie pour certains contrôles visuel donc il va falloir démonter , pour la pollution les carbu auront une tolérance vu leur âge , les injections ne pollues pas en général , peu être a voir les diésels qui eux ne se trouve souvent dans des musées et pour ce qui est du bruit il y a la marée haussée et les radars méduse vu que au CT tout sera en règle . donc j'ai un deux roues de 250 kilos avec des éléments qui ne sont plus fabriqué , un deux roues qui se démarre au kick et seul moi arrive a le démarrer , un deux temps de 50ans qui fait du bruit et qui fume dans ça norme d'origine et deux vélosolox sans embrayage dont tout le monde connait la technique de mise en route et la distance pouvant être parcourue en une heure alors il va aussi falloir voir les distance a parcourir surtout en province . donc pour la mise en œuvre d'un control technique équitable et efficace ce sera compliqué et cela ne servira a rien vu que le danger ne vient pas de nos deux roues mais il vient de l'environnement . bien cordialement .

N° 971935 - Contrôle technique des 2 roues

par :

20/07/2023 22:18

Ce décret n'apporte aucune plus value pour les possesseurs de motos de grosses cylindrées.

La seule chose est d'engraisser un peu plus des actionnaires et les lobbyistes allemands. Encore de l'argent qui va quitter la France.

Pour rappel le peuple a voté non à la constitution européenne en 2005.

Par ce fait nous sommes légitimes de ne pas appliquer les directives venant de personnes corrompues par des lobbyistes.

C'est plus facile de prendre 50 balles aux honnêtes citoyens et contribuables que de courrir après les motos ou scooters trafiqués de certains quartier.

On se fait voler notre électricité que l'on nous facture à nous citoyens 10 fois ce qu'elle vaut à cause des voyous de l'Europe . On va encore nous voler pour un pseudo concept de sécurité. S'ils veulent faire de la sécurité il y a du boulot au niveau des infrastructures !

N° 971945 - un véhicules deux roues n'a rien a voir avec un véhicule quatre roues

par :

20/07/2023 22:23

sur un deux roues la moindre défaillance y compris le moteur est susceptible d'être provocatrice de chute donc nous n'attendons pas le control technique pour y remédier , une chaine mal tendu , pneu usé ou a la mauvaise pression , problème de frein ou d'amortisseurs , jeu quelconque , feu ou éclairage et moteur mal entretenu , tout ça est perceptibles automatiquement alors avec les nids de poule , les defaults de revêtement , les graviers , les hydrocarbures , etc , on ne joue pas surtout au risque de ce faire empaler ou guillotiner . un quatre roues peu rouler avec beaucoup de défauts sans risquer la chutes donc avec inconscience . pour le control technique les contrôleurs vont avoir a gérer tout types de deux roues de poids et volumes différents et ça ne tient pas tout seule debout comme un quatre roues , sur certains véhicules les pièces de remplacements n'excitent plus et donc très difficiles a trouver , les contrôleurs devons êtres responsable de tout les couts occasionnés au delà de l'assurance en cas de chute . certain deux roues doivent être débarrassé de leur carrosserie pour certains contrôles visuel donc il va falloir démonter , pour la pollution les carbu auront une tolérance vu leur âge , les injections ne pollues pas en général , peu être a voir les diésels qui eux ne se trouve souvent dans des musées et pour ce qui est du bruit il y a la marée chaussée et les radars méduse vu que au CT tout sera en règle . donc j'ai un deux roues de 250 kilos avec des éléments qui ne sont plus fabriqué , un deux roues qui se démarre au kick et seul moi arrive a le démarrer , un deux temps de 50ans qui fait du bruit et qui fume dans ça norme d'origine et deux vélos sans embrayage dont tout le monde connait la technique de mise en route et la distance pouvant être parcourue en une heure alors il va aussi falloir voir les distance a parcourir surtout en province . donc pour la mise en œuvre d'un control technique équitable et efficace ce sera compliqué et cela ne servira a rien vu que le danger ne vient pas de nos deux roues mais il vient de l'environnement . bien cordialement .

N° 971950 - Contre le CT moto

par :

20/07/2023 22:26

Je suis contre le Contrôle Technique Moto que l'on veut nous imposer.

N° 971951 - Contre le CT moto

par :

20/07/2023 22:27

Je suis contre le Contrôle Technique Moto que l'on veut nous imposer. Que l'on règle déjà l'état de nos routes.

N° 971953 - Une vraie priorité

par :

20/07/2023 22:27

Toute obligation réglementaire doit être justifiée par des enjeux objectifs. Or, la défaillance technique d'un deux-roues n'est quasiment jamais un facteur d'accident (0,3 % cf. rapport MaidS3 commandé par la commission européenne). De plus, les statistiques des compagnies d'assurances en France montrent que l'état technique des motos ne joue qu'un rôle très marginal dans les accidents (0,4 %).

Enfin, les statistiques de sécurité routière font apparaître une baisse de 19% de la mortalité des deux-roues depuis 10 ans, pas plus que la moyenne des autres usagers de la route.

L'enjeu objectif n'est donc pas démontré.

Bref, on peut orienter les chiffres comme on veut mais, je pense que l'état n'a pas les bonnes priorités :

Entre l'état des routes, la persistance des glissières métallique véritable coupe gorges.

Le manque d'attention des automobilistes (clignotants, téléphone au volant, ignorance des rétroviseurs, etc).

Je ne suis pas totalement opposé au contrôle technique, tous les motards ne sont pas des professionnels de la mécanique. Je pense qu'un contrôle technique avant la vente d'une moto peut-être une bonne chose, cela pourrait permettre de vérifier que l'ensemble de la moto est homologuée et en bon état.

J'estime que les motards ne sont pas suicidaires et prêtent déjà un soin particulier à leur machine souvent plus accessible et plus visible qu'une voiture.

En revanche, j'ai du mal à supporter les incivilités des jeunes sur leurs petites cylindrées ainsi que les décibels qui s'en échappent et qui nuisent à la tranquillité publique...mais ce n'est pas la nouvelle réglementation qui y apportera une réponse puisque l'obligation européenne vise les + de 125cm<sup>3</sup> et qu'il s'agit en 1er lieu d'un problème de COMPORTEMENT.

Agissons donc plutôt sur les contrôles de police de circulation, sur une éducation routière ciblée...et sur une éducation parentale moins laxiste !

N° 971956 - Contrôle technique Moto

par :

20/07/2023 22:28

Bonsoir,

Absolument et résolument contre.

Suis propriétaire collectionneur. Mes motos sont restaurées et en excellent état.

Qui va se targuer d'être un contrôleur valable? Déjà qu'il faut un temps fou avant de former un bon mécano? Comment et sur quels critères seront recrutés les contrôleurs? Équipements spécifiques de contrôles?

Avant de vous occuper des motos, occupez vous du réseau routier dans un état lamentable...

Baissez la TVA pour que les moteurs puissent s'acheter du matériel et de quoi entretenir plus facilement nos motos.

Bref tant de choses à dire. Allez on va y aller doucement sinon la censure est là... continuez de bien discuter dans vos salons galants... avec [réseau de contrôle technique] Securitas Satanas et les autres...

Un citoyen fort mécontent

N° 971959 - Une vraie priorité

par :

20/07/2023 22:30

Toute obligation réglementaire doit être justifiée par des enjeux objectifs. Or, la défaillance technique d'un deux-roues n'est quasiment jamais un facteur d'accident (0,3 % cf. rapport MaidS3 commandé par la commission européenne). De plus, les statistiques des compagnies d'assurances en France montrent que l'état technique des motos ne joue qu'un rôle très marginal dans les accidents (0,4 %).

Enfin, les statistiques de sécurité routière font apparaître une baisse de 19% de la mortalité des deux-roues depuis 10 ans, pas plus que la moyenne des autres usagers de la route.

L'enjeu objectif n'est donc pas démontré.

Bref, on peut orienter les chiffres comme on veut mais, je pense que l'état n'a pas les bonnes priorités :

Entre l'état des routes, la persistance des glissières métallique véritable coupe gorges.

Le manque d'attention des automobilistes (clignotants, téléphone au volant, ignorance des rétroviseurs, etc).

Je ne suis pas totalement opposé au contrôle technique, tous les motards ne sont pas des professionnels de la mécanique. Je pense qu'un contrôle technique avant la vente d'une moto peut-être une bonne chose, cela pourrait permettre de vérifier que l'ensemble de la moto est homologuée et en bonne état.

J'estime que les motards ne sont pas suicidaires et prêtent déjà un soin particulier à leur machine souvent plus accessible et plus visible qu'une voiture.

En revanche, j'ai du mal à supporter les incivilités des jeunes sur leurs petites cylindrées ainsi que les décibels qui s'en échappent et qui nuisent à la tranquillité publique...mais ce n'est pas la nouvelle réglementation qui y apportera une réponse puisque l'obligation européenne vise les de 125cm<sup>3</sup> et qu'il s'agit en 1er lieu d'un problème de COMPORTEMENT.

Agissons donc plutôt sur les contrôles de police de circulation, sur une éducation routière ciblée...et sur une éducation parentale moins laxiste !

propriétaire d'une magnifique MT 09 à Limoges

N° 971960 - Chaises musicales

par :

20/07/2023 22:31

Quand on assiste au triste jeu de chaises musicales du gouvernement actuel, il ne faut pas s'étonner que ces élites soient persuadées que n'importe qui puisse faire n'importe quoi ! Je précise ma pensée : je ne m'étonne plus que ces technocrates qui n'ont jamais tenu que des crayons s'imaginent que n'importe quel mécanicien puisse contrôler n'importe quel véhicule avec du matériel inapproprié... mais aux normes ! Pourquoi pas faire ce contrôle chez le plombier du coin? Par contre rien sur l'état des routes, la pollution, et les engins participants à des rodéos urbains qui de toute façon ne se sentiront pas concernés et continueront à mourir la vie du français moyen ! Doit-on en rire ou en pleurer ? La seule certitude : il faudra payer !

N° 971963 - Madame

par :

20/07/2023 22:32

J'ai un scooter que j'utilise très très peu. Pour aller faire mes courses au village à 4km.

Je l'ai acheté neuf il y a DIX ans. (1200km en 10ans) L'entretien est très fait par mon mari.  
Nous en avons marre de payer ENCORE ET ENCORE pour des contrôles techniques qui ne servent à rien !!

Et croyez moi: je ne paierai pas pour ça. Je roulerai SANS contrôle !!!

C'est scandaleux !

On en peu plus de payer toujours plus.

N° 971964 - Madame

par :

20/07/2023 22:32

J'ai un scooter que j'utilise très très peu. Pour aller faire mes courses au village à 4km.

Je l'ai acheté neuf il y a DIX ans. (1200km en 10ans) L'entretien est très bien fait par mon mari.

Nous en avons marre de payer ENCORE ET ENCORE pour des contrôles techniques qui ne servent à rien !!

Et croyez moi: je ne paierai pas pour ça. Je roulerai SANS contrôle !!!

C'est scandaleux !

On en peu plus de payer toujours plus.

N° 971965 - Contre la mise en place d'un contrôle technique

par :

20/07/2023 22:33

Bonsoir,

Suite à la consultation du projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique aux 2-3 roues et quadricycles à moteur, je tiens à exprimer mon non adhésion à votre projet.

En effet, le nombre de morts impliquant un 2 roues motorisés ne vient pas en majorité du mauvais entretien de celui-ci mais du mauvais entretien des routes et d'un manque d'équipements de sécurité de celles-ci.

L'impact environnemental ne représente que 0.5% de pollution totale du secteur des transports. La fluidité de circulation des 2 roues amoindrie la pollution car se déplace facilement dans un flot de circulation bouché des grandes villes.

Je suis CONTRE le contrôle technique mais, POUR les contrôles que fait par mon concessionnaire / réparateur lors des révisions préconisées par celui-ci.

N° 971966 - Chaises musicales

par :

20/07/2023 22:34

Quand on assiste au triste jeu de chaises musicales du gouvernement actuel, il ne faut pas s'étonner que ces élites soient persuadées que n'importe qui puisse faire n'importe quoi ! Je précise ma pensée : je ne m'étonne plus que ces technocrates qui n'ont jamais tenu que des crayons s'imaginent que n'importe quel mécanicien puisse contrôler n'importe quel véhicule avec du matériel inapproprié... mais aux normes ! Pourquoi pas faire ce contrôle chez le plombier du coin? Par contre rien sur l'état des routes, la pollution , et les engins participants à des rodéos urbains qui de toute façon ne se sentiront pas concernés et continueront à pourrir la vie du français moyen ! Doit-on en rire ou en pleurer ? La seule certitude : il faudra payer !

N° 971969 - Sécurité avant tout !

par :

20/07/2023 22:35

Si nous parlons sécurité, parlons accès à l'équipement ! Je viens de faire un excellent stage "trajectoires" via la préfecture de la Manche, encadré par la brigade motorisée. Nous avons pu en plus tester le port de gilets airbag et, en acheter avec 30% de réduction. Voilà de bonnes actions. Pourquoi ne pas baisser la tva sur les accessoires de sécurité, et généraliser des formations intelligentes comme celles proposées ci dessus. Je voudrais une sécurité réfléchie et pas encore une fois le sentiment d'être taxé. Je fais une révision chaque année avant un périple avec des amis. Pas une seule moto en mauvais état mais deux airbags sur 10 motards !!!!!

N° 971973 - Madame

par :

20/07/2023 22:39

J'ai un scooter que j'utilise très très peu. Pour aller faire mes courses au village à 4km. Je l'ai acheté neuf il y a DIX ans. (1200km en 10ans) L'entretien est très fait par mon mari. Nous en avons marre de payer ENCORE ET ENCORE pour des contrôles techniques qui ne servent à rien !!  
Et croyez moi: je ne paierai pas pour ça. Je roulerai SANS contrôle !!!  
C'est scandaleux !  
On en peu plus de payer toujours plus.

N° 971977 - Contrôle technique pour les moto

par :

20/07/2023 22:42

Bonjour je ne vois pas l'intérêt de faire un contrôle technique sur les motos car si elles sont pas entretenues correctement vous le payer rapidement. Je fais de la moto depuis 33 ans et j'ai la même moto depuis 28 ans que j'entretiens régulièrement. (Je connais beaucoup de motards qui font comme moi) Pour moi le vrai problème c'est les rodéos en ville et le bruit. En ce qui concerne les rodéos je ne pense pas que le contrôle changera quelque chose; Le bruit il me semble que c'est verbalisable. Au lieu de créer de nouvelles lois commençons par appliquer celles qui existent.  
J'habite à la campagne on pourrait parler de l'état des routes qui sont dans un état déplorable sur certaines portions.

N° 971978 - Cher et inutile

par :

20/07/2023 22:42

50€ pour une pollution et regarder une moto auscultée avant chaque sortie c'est du foutage de gueule. 0,3% des accidents dus à une défaillance technique sur une moto! Vive les lobbys, merci [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] !

N° 971981 - Contrôle technique pour les moto

par :

20/07/2023 22:43

Bonjour je ne vois pas l'intérêt de faire un contrôle technique sur les motos car si elles sont pas entretenues correctement vous le payer rapidement. Je fais de la moto depuis 33 ans et j'ai la même moto depuis 28 ans que j'entretiens régulièrement. (Je connais beaucoup de motards qui font comme moi) Pour moi le vrai problème c'est les rodéos en ville et le bruit. En ce qui concerne les rodéos je ne

pense pas que le contrôle changera quelque chose; Le bruit il me semble que c'est verbalisable. Au lieu de créer de nouvelles lois commençons par appliquer celles qui existent.  
J'habite à la campagne on pourrait parler de l'état des routes qui sont dans un état déplorable sur certaines portions.

N° 971988 - Sécurité

par :

20/07/2023 22:46

Les motard sont capables de vérifier leur moto eux même. Le ct n est q une histoire de fric.  
Il ne fera pas baisser le nombre d accident. Occupez-vous de remettre le réseau routier en état,on s occupe de nos motos.

N° 971989 - Sécurité

par :

20/07/2023 22:47

Les motard sont capables de vérifier leur moto eux même. Le ct n est q une histoire de fric.  
Il ne fera pas baisser le nombre d accident. Occupez-vous de remettre le réseau routier en état,on s occupe de nos motos.

N° 971990 - Non au contrôle technique

par :

20/07/2023 22:48

Motard de 64 ans, je reste persuadé que le meilleur contrôle est celui exercé par le pilote sur le véhicule qu'il utilise tous les jours.  
Plutôt que de contrôler les véhicules, commencez par contrôler et entretenir les routes que nous empruntons.

N° 971993 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 22:48

Bonjour

Pourquoi ne pas laisser aux professionnels de la moto à procéder au contrôle technique des deux roues ils ont les connaissances et le matériel adéquat.

N° 971996 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 22:50

Bonjour

Pourquoi ne pas laisser aux professionnels de la moto à procéder au contrôle technique des deux roues ils ont les connaissances et le matériel adéquat.

N° 971997 - Non au contrôle technique

par :

20/07/2023 22:50

Motard de 64 ans, je reste persuadé que le meilleur contrôle est celui exercé par le pilote sur le véhicule qu'il utilise tous les jours.

Plutôt que de contrôler les véhicules, commencez par contrôler et entretenir les routes que nous empruntons.

N° 972006 - Consultation sur le CT 2RM

par :

20/07/2023 22:57

Bonjour,

je ne comprends pas les raisons de ce CT 2RM.

Si c'est pour remédier au comportement irraisonnable de quelques utilisateurs de 2RM, ce contrôle technique ne sert à rien.

Si c'est pour supprimer le niveau sonore au dessus de la normale de certains 2RM, ce contrôle ne sert à rien.

Si c'est pour la non conformité du véhicule, ce contrôle technique ne sert à rien.

L'irresponsabilité de quelques individus ne sera pas résolue par le contrôle technique 2RM.

Le motard se sent persécuté par la mise en place du CT2RM, il ne comprend pas la raison de ce contrôle technique si ce n'est de lui prendre de l'argent pour rien.

Cette mise en place du CT2RM, nous éloigne des vrais remèdes qui sont : le bon entretien de la voirie, des routes, etc..

La suppression de nombreux ralentisseurs et autres mobiliers dangereux.

Revoir certaines intersections dont celles avec les voies cyclables qui sont de vrais dangers surtout pour les VAE et autres engins électriques. Etc...

Ce contrôle technique, nous braque surtout contre les écologistes et contre le gouvernement pour avoir cafouillé à un point "guignolesque", jusqu'à la décision du conseil d'état qui ne nous fait pas rire, nous les vrais Motards.

Salutations Motardes,

d'un Motard de 66 ans.

N° 972008 - Consultation sur le CT 2RM

par :

20/07/2023 22:58

Bonjour,

je ne comprends pas les raisons de ce CT 2RM.

Si c'est pour remédier au comportement irraisonnable de quelques utilisateurs de 2RM, ce contrôle technique ne sert à rien.

Si c'est pour supprimer le niveau sonore au dessus de la normale de certains 2RM, ce contrôle ne sert à rien.

Si c'est pour la non conformité du véhicule, ce contrôle technique ne sert à rien.

L'irresponsabilité de quelques individus ne sera pas résolue par le contrôle technique 2RM.

Le motard se sent persécuté par la mise en place du CT2RM, il ne comprend pas la raison de ce contrôle technique si ce n'est de lui prendre de l'argent pour rien.

Cette mise en place du CT2RM, nous éloigne des vrais remèdes qui sont : le bon entretien de la voirie, des routes, etc..

La suppression de nombreux ralentisseurs et autres mobiliers dangereux.

Revoir certaines intersections dont celles avec les voies cyclables qui sont de vrais dangers surtout pour les VAE et autres engins électriques. Etc...

Ce contrôle technique, nous braque surtout contre les écologistes et contre le gouvernement pour avoir cafouillé à un point "guignolesque", jusqu'à la décision du conseil d'état qui ne nous fait pas rire, nous les vrais Motards.

Salutations Motardes,

d'un Motard de 66 ans.



N° 972010 - Consultation sur le CT 2RM

par :

20/07/2023 22:59

Bonjour,

je ne comprends pas les raisons de ce CT 2RM.

Si c'est pour remédier au comportement irraisonnable de quelques utilisateurs de 2RM, ce contrôle technique ne sert à rien.

Si c'est pour supprimer le niveau sonore au dessus de la normale de certains 2RM, ce contrôle ne sert à rien.

Si c'est pour la non conformité du véhicule, ce contrôle technique ne sert à rien.

L'irresponsabilité de quelques individus ne sera pas résolue par le contrôle technique 2RM.

Le motard se sent persécuté par la mise en place du CT2RM, il ne comprend pas la raison de ce contrôle technique si ce n'est de lui prendre de l'argent pour rien.

Cette mise en place du CT2RM, nous éloigne des vrais remèdes qui sont : le bon entretien de la voirie, des routes, etc..

La suppression de nombreux ralentisseurs et autres mobiliers dangereux.

Revoir certaines intersections dont celles avec les voies cyclables qui sont de vrais dangers surtout pour les VAE et autres engins électriques. Etc...

Ce contrôle technique, nous braque surtout contre les écologistes et contre le gouvernement pour avoir cafouillé à un point "guignolesque", jusqu'à la décision du conseil d'état qui ne nous fait pas rire, nous les vrais Motards.

Salutations Motardes,

d'un Motard de 66 ans.

N° 972022 - Des dispositifs nécessaires

par :

20/07/2023 23:09

J'approuve ces mesures réglementaires, qui doivent contrôler le niveau de pollution et de bruit émis par les 2 roues, très nombreux en particulier dans les villes.

Les piétons et les cyclistes sont particulièrement exposés au bruit des 2 roues à moteur thermique, à des niveaux extraordinaires.

Ces mesures inciteront aussi au passage des 2 roues à l'électrique, qui est hautement souhaitable le plus rapidement possible.

N° 972023 - En Crète pas de CT pour les voitures

par :

20/07/2023 23:12

En vacances en Crète l'année dernière, j'ai pu constater que les voitures n'étaient pas soumises au CT et l'Europe vient nous en imposer un pour nos motos...

Deux poids, deux mesures..

N° 972025 - Contrôle et normes

par :

20/07/2023 23:15

Ce contrôle qui vient d'être instauré, encadré par des normes qui touchent au ridicule n'est juste qu'une illustration de plus de l'incompétence et de l'irresponsabilité de nos gouvernants. Centres

inadaptés et maillage clairsemé, techniciens mal formés ( c'est indépendant de leur volonté) matériel

inapproprié, prix prévisionnel délirant, inefficacité sur les points tel que la pollution ou le bruit. Un contrôle au final inutile qui affranchit tous ces politiques de leurs responsabilités concernant entre autre l'état des routes ou l'inaction devant les rodéos urbains de toute façon pratiqués par des individus sans permis et sans assurances sur des engins ne répondant à aucune norme et non immatriculés . Ces technocrates qui prétendent être légitimes à nous gouverner vont-ils enfin ouvrir les yeux ou continuer à s'enfermer dans leurs erreurs ? Partout où ils ont sévit ou sévissent toujours Léa situation s'est dégradée : santé éducation, armée, .... Ils comptent faire de même avec la sécurité routière . Qu'en on voit comment la sementique a été mise en œuvre dans les huit propositions de gouvernement, on est rassuré sur l'avenir des abrutis au volant, mais pas sur celui des victimes et des français moyens à qui on complique la vie à foison .

N° 972027 - Aucune utilité

par :

20/07/2023 23:15

Ma moto est régulièrement contrôlée. Tout d'abord par moi, comme on l'apprend au permis de conduire, et surtout car il en va de ma sécurité. Ensuite, une fois par an par mon garagiste en qui j'ai bien plus confiance que dans le personnel d'un centre de contrôle technique. Le vrai danger en moto, n'est pas l'état de la moto, mais plutôt, l'état des routes, les très nombreux ralentisseurs non conformes et l'inattention des conducteurs des voitures. (Sans parler de l'usage continu du téléphone au volant).

N° 972028 - Contrôle Technique Moto: mes pensées

par :

20/07/2023 23:17

Ce contrôle n'est d'aucunes utilités pourquoi ? Chaque possesseur de moto connaît sa moto, il est forcément à ses soins, à son entretien, conscient que sa sécurité est primordiale, il n'a pas envie de partir pour tomber en panne sur la route, donc sa moto il l'a contrôle en permanence, c'est évident. Alors ! que l'état soutire de l'argent à ces motards qui n'aurons plus qu'à suivre cette obligation mais ce n'est pas du tout cela qui améliorera le nombre des accidents en sécurité routière, le Motard ne peut être que prudent, vigilant, prévoyant, sachant qu'il est excessivement vulnérable sur ses 2 roues .Je suis un vrai possesseur de motos ( lucide ) depuis quarante cinq ans. Merci de votre attention

N° 972029 - Aucune utilité pour ce contrôle technique

par :

20/07/2023 23:17

Ma moto est régulièrement contrôlée. Tout d'abord par moi, comme on l'apprend au permis de conduire, et surtout car il en va de ma sécurité. Ensuite, une fois par an par mon garagiste en qui j'ai bien plus confiance que dans le personnel d'un centre de contrôle technique. Le vrai danger en moto, n'est pas l'état de la moto, mais plutôt, l'état des routes, les très nombreux ralentisseurs non conformes et l'inattention des conducteurs des voitures. (Sans parler de l'usage continu du téléphone au volant).

N° 972032 - Contrôle technique des deux roues motorisés

par :

20/07/2023 23:22

Je suis contre le contrôle technique des deux roues motorisés. Le motard entretien parfaitement et régulièrement sa moto, car s'il ne le fait pas il risque sa vie. Le pourcentage extrêmement faible des

accidents causé par l'entretien des deux roues motorisés est une preuve supplémentaire. Prenez en considération ses chiffres et cessez d'écouter ses associations qui militent uniquement pour de la communication mensongère. Ne nous laissons pas avoir par ces lobbyistes qui ne pensent qu'à leur profit, et surtout écoutez le peuple.

N° 972035 - Trop, c'est trop

par :

20/07/2023 23:28

Il me semble que l'on devait s'attaquer aux vrais problèmes et arrêter de venir embêter les motards qui sont très consciencieux avec l'entretien de leur moto, il en va de leur sécurité. Encore une façon de faire payer encore plus, d'ajouter des contraintes et de pénaliser le pauvre citoyen.

Il serait temps de s'attaquer aux vrais problèmes pour l'énergie et le climat et avoir le courage d'aller changer les choses auprès des responsables que sont les grands groupes.

N° 972036 - Je n'ai besoin de personne en ...

par :

20/07/2023 23:29

terme de contrôle de ma moto. J'ai 64 ans, je fais de la moto depuis l'âge de 14 ans. J'entretiens ma moto avec grand soin, elle est de 1997 est à 87000 km au compteur, elle est comme neuve! Ma vie dépend son parfait état de fonctionnement, donc je m'en occupe. Contrairement à une voiture, j'ai une vision directe des points importants (freins, signalisation, moteur, suspensions). Ma moto est d'origine, pas de pot d'échappement bruyant. Si le CT moto pouvait vraiment éliminer toutes les pétrolettes trafiquées qui réveillent tout le quartier ou les motos trop bruyantes, je serais le premier à dire bravo. Mais chacun sait que ce ne sera pas le cas, le véhicule sera remis en conformité pour la durée du contrôle uniquement. Conclusion: pas une bonne idée, le CT. Alors hop, faites plaisir à trois paires de bobos parisiens et aux sociétés de contrôle, mais essayez simplement de ne pas trop emmerder les motards responsables et respectueux des lois.

N° 972037 - je vais encore essayé de déposer un commentaire

par :

20/07/2023 23:29

Des contrôleurs pas formés, pas motards, qui font des contrôles visuels (donc au pif), sans matos adapté (parce que trop cher pour le nombre), des centres inexistants ou trop loin, des textes qui bougent sans cesse fait par des gens qui n'y connaissent pas grand chose...

400000km m'ont permis de voir une grosse évolution de la qualité du parc roulant inversement proportionnel au civisme des usagers. fera t'on un contrôle technique des SMS au volant (le travail de la police)...

Soyons sérieux: un grand nettoyage des pots qui font du bruit sera suffisant. Autrement dit, 20€ pour le sonomètre tous les 2 ans, voilà mon contrôle technique

N° 972040 - Contre la mise en place de ce contrôle technique

par :

20/07/2023 23:35

Le contrôle technique n'amènera pas ni sécurité supplémentaire ni amélioration de l'environnement il faudrait mieux améliorer l'état des routes et vraiment interdire l'usage du téléphone au volant et verbaliser les personnes qui circulent avec des véhicules trop bruyants plutôt qu'un contrôle technique ou les usagers vont remettre un pot conforme pour le contrôle et le changer dès celui ci passé

N° 972042 - Contrôle technique moto

par :

20/07/2023 23:37

Malheureusement, obligation de dire que C du racquet ni plus ni moins. Vu les statistiques de motard en plus de 30% et 0,5 d accident donc svp occupé vous plus des routes qui sont dans un état lamentable plutôt que de nous taxé à tort.

N° 972044 - Ct moto

par :

20/07/2023 23:37

Contrôle technique moto inutile pour plusieurs raison:

1. Avant de faire un CT moto, il faudrait faire un CT des route (nid poule, etc...)
2. Est ce que les yacht (pour les plus petit) qui consomme 1500L/h de carburant, il y'a un CT: NON. Normal c'est des riches.

Et dernièrement, c'est juste encore pour soutirer de l'argent au même...

N° 972045 - Participation à la consultation / contrôle technique des deux roues

par :

20/07/2023 23:37

Madame, Monsieur,

Cher lecteur,

Je suis heureux de participer à cette consultation.

Je suis motard pratiquant depuis une dizaine d'année.

La moto véhicule un imaginaire, que l'on soit motard(e) ou non. La notion associée la plus importante me semble la liberté.

Un bon motard est un motard vieux et vivant. De ce fait, mon approche de mon loisir est basée sur la sécurité. Comme avec tout autre véhicule roulant à moteur, il faut respecter les autres usagers, les règles mais également son véhicule. Concernant ce dernier, il me semble essentiel de disposer d'une moto dans un parfait état de marche. Je la vérifie très fréquemment et elle fait l'objet d'un entretien minutieux.

Le son est une forme de pollution, j'en conviens. Je pense de ce point de vue, que certains motards ont une vision biaisée à ce sujet. A mon sens, il fut été plus pertinent d'augmenter les contrôles routiers, pour diminuer cette pollution mais également créer une nouvelle dynamique autour des campagnes dédiées au motorcycle. Nous apprenons tous au quotidien. Davantage de prévention ne peut pas nuire.

L'état actuel des routes est assez préoccupant, notamment pour la pratique de la moto. Au même titre que le téléphone au volant ou l'alcool, il me semble que ces une des composantes pouvant diminuer le nombre de tués sur nos routes.

Lorsqu'un problème se présente, il est important d'avoir un point de vue hollistique pour mieux le cerner et apporter une réponse cohérente et pertinente.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Bien cordialement.

N° 972046 - contrôle technique moto

par :

20/07/2023 23:38

je suis contre le contrôle technique ça ne sert à rien les concessionnaires moto ne laisse pas une moto repartir après un entretien si elle n'est pas conforme je fait plus confiance à mon concessionnaire qu'à un contrôleur technique et ça ne résoudra pas le problème du bruit en belgique il est nécessaire qu'à la vente de la moto

N° 972047 - propriétaire quad

par :

20/07/2023 23:41

Bjr pourquoi ne pas exclure les quads , comme les motos enduros et trial , du fait de leur faible circulation sur route ?

En effet , les propriétaires de quads cherchent à rouler le plus souvent sur les chemins tout terrains. Ils empruntent les routes par obligation du fait de trop nombreuses interdictions . Le nombre de kilomètres / an de cette pratique est aussi assez faible .

N° 972050 - Contre !

par :

20/07/2023 23:42

Une fois de plus,nous nageons en plein délire, tout est bon pour nous ponctionner encore et toujours de l'argent ! Nous , les motards, prenont conscience à chaque sortie de la dangerosité de ce passe temps ( pas de carrosserie pour nous protéger) . C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes attentifs à l'état de nos machines. Mais vous ? Avez vous conscience de la dangerosité de nos routes ? Nid de poule, graviers et j'en passe ! Utilisez l'argent public à bon escient pour une fois, cela pourrait sauver des vies !

N° 972060 - CT moto

par :

20/07/2023 23:59

Bonjour,

Je pense que le contrôle technique moto est inutile car il n'apporte rien a le sécurité du motard il serait préférable de former les utilisateurs de la route a prendre en compte la spécificité des autres véhicules et je ne parle pas que des motos mais également des cyclistes le comportement de certains automobilistes est vraiment dangereux et cela n'a rien a voir avec un contrôle qui a part le fait de prendre de l'argent ne fera pas avancer les choses. Il vaudrait mieux inciter les gens a s'équiper correctement et aussi améliorer l'état des routes qui est bien souvent déplorable quel que soit le département ou l'on circule.

N° 972061 - CT moto

par :

21/07/2023 00:00

Je pense que le contrôle technique moto est inutile car il n'apporte rien a le sécurité du motard il serait préférable de former les utilisateurs de la route a prendre en compte la spécificité des autres véhicules et je ne parle pas que des motos mais également des cyclistes le comportement de certains automobilistes est vraiment dangereux et cela n'a rien a voir avec un contrôle qui a part le fait de prendre de l'argent ne fera pas avancer les choses. Il vaudrait mieux inciter les gens a s'équiper

correctement et aussi améliorer l'état des routes qui est bien souvent déplorable quel que soit le département ou l'on circule.

N° 972065 - Mieux cibler les actions

par :

21/07/2023 00:04

-Lors d'un accident impliquant un véhicule deux ou trois roues (2-3RM), l'état de celui-ci n'est en cause que dans 0.3% des cas (statistique issue des groupements d'assureurs européens et de la [assurance] qui disposent d'un parc de 2-3RM statistiquement représentatif) alors que dans les accidents impliquant des voitures, l'état du véhicule était en cause dans 20% des cas (J.O. du 10/10/1988, p. 2805) soit plus de 66 fois plus.

-Les scooters (dont la majorité ont une cylindrée inférieure à 125 cc : seul 10% des scooteurs circulants sont des maxi-scooters) représentent 1/3 du parc de 2-3RM en France, mais sont impliqués dans quasiment la moitié des accidents mortels impliquant un 2-3RM.

Donc le contrôle technique du projet ne concerne qu'une infime portion des causes d'accidents mortels (contrairement au contrôle technique des voitures lors de sa mise en place).

D'autre part, la plupart des accidents mortels ont un caractère multifactoriel (en moyenne trois)

- 81% des accidents mortels présentent un facteur liés au comportement dans la circulation,

- 68 % des accidents mortels présentent un facteur liés à l'aptitude,

- 34% des accidents mortels présentent un facteur liés à la conception de l'infrastructure

- 25% des accidents comportent des facteurs exogènes au système de circulation dont 16 % liés aux conditions météorologiques

- 24 % des accidents mortels présentent un facteur liés à l'entretien de l'infrastructure,

- 21 % des accidents mortels présentent un facteur liés à l'entretien,

- 14 % des accidents mortels présentent un facteur liés à la conception du véhicule

- 8 % des accidents mortels comportent des facteurs se rapportant à l'alerte, aux soins et aux secours,.

Et les facteurs les plus présents sont le comportements, l'aptitude et l'infrastructure.

Concentrer les investissements sur les facteurs dont la part est la plus importantes me semblerait plus efficace pour réduire le nombre d'accidents mortels. Je suis donc contre la mise en place de ce nouveau contrôle technique qui me semble plus proche d'un coup d'épée dans l'eau que d'une mesure qui ferait vraiment avancer les choses.

N° 972066 - Contre le contrôle technique obligatoire pour les motos

par :

21/07/2023 00:05

Personnellement, je fais réviser régulièrement ma moto dans un garage agréé (tout comme ma voiture). Je ne vois pas l'utilité de ce contrôle technique surtout qu'il n'est pas forcément facile d'être disponible lorsque que l'on travail de déposer sa moto a un contrôle technique à une date imposée (c'est déjà assez compliqué avec les voitures avec des révisions obligatoires annuelles et contrôles techniques). De plus, si on roule peu, il ne sera pas rare que la batterie de la moto soit morte au moment de mener la moto au garage (Attente d'avoir une nouvelle batterie = Date de contrôle technique dépassée).

De plus si on a la chance d'avoir un contrôle technique en plein hiver, ca peut être une chute sur neige ou verglas alors qu'en temps normal on aurait pas pris la moto.

N° 972068 - Contre le contrôle technique obligatoire pour les motos

par :

21/07/2023 00:06

Personnellement, je fais réviser régulièrement ma moto dans un garage agréé (tout comme ma voiture). Je ne vois pas l'utilité de ce contrôle technique surtout qu'il n'est pas forcément facile d'être disponible lorsque que l'on travail de déposer sa moto a un contrôle technique à une date imposée (c'est déjà assez compliqué avec les voitures avec des révisions obligatoires annuelles et contrôles techniques). De plus, si on roule peu, il ne sera pas rare que la batterie de la moto soit morte au moment de mener la moto au garage (Attente d'avoir une nouvelle batterie = Date de contrôle technique dépassée).

De plus si on a la chance d'avoir un contrôle technique en plein hiver, ca peut être une chute sur neige ou verglas alors qu'en temps normal on aurait pas pris la moto.

N° 972069 - Mieux cibler les actions

par :

21/07/2023 00:08

Tout d'abord, lors d'un accident impliquant un véhicule deux ou trois roues (2-3RM), l'état de celui-ci n'est en cause que dans 0.3% des cas (statistique issue des groupements d'assureurs européens et de la [assurance] qui disposent d'un parc de 2-3RM statistiquement représentatif) alors que dans les accidents impliquant des voitures, l'état du véhicule était en cause dans 20% des cas (J.O. du 10/10/1988, p. 2805) soit plus de 66 fois plus.

Ensuite, les scooters (dont la majorité ont une cylindrée inférieure à 125 cc : seul 10% des scooteurs circulants sont des maxi-scooters) représentent 1/3 du parcs de 2-3RM en France, mais sont impliqués dans quasiment la moitié des accidents mortels impliquant un 2-3RM.

Donc le contrôle technique du projet ne concerne qu'une infime portion des causes d'accidents mortels (contrairement au contrôle technique des voitures lors de sa mise en place).

D'autre part, la plupart des accidents mortels ont un caractère multifactoriel (en moyenne trois)

81% des accidents mortels présentent un facteur liés au comportement dans la circulation,

68 % des accidents mortels présentent un facteur liés à l'aptitude,

34% des accidents mortels présentent un facteur liés à la conception de l'infrastructure

25% des accidents comportent des facteurs exogènes au système de circulation dont 16 % liés aux conditions météorologiques

24 % des accidents mortels présentent un facteur liés à l'entretien de l'infrastructure,

21 % des accidents mortels présentent un facteur liés à l'entretien,

14 % des accidents mortels présentent un facteur liés à la conception du véhicule

8 % des accidents mortels comportent des facteurs se rapportant à l'alerte, aux soins et aux secours,.

Et les facteurs les plus présents sont le comportements, l'aptitude et l'infrastructure.

Concentrer les investissements sur les facteurs dont la part est la plus importantes me semblerait plus efficace pour réduire le nombre d'accidents mortels.

Je suis donc contre la mise en place de ce nouveau contrôle technique qui me semble plus proche d'un coup d'épée dans l'eau que d'une mesure qui ferait vraiment avancer les choses.

N° 972072 - Contrôle technique 2 ou 3 roues... coût supplémentaire inutile

par :

21/07/2023 00:12

INUTILE - Tout motard digne de ce nom connaît et vérifie sa moto - il en va de sa vie. Pas besoin d'un CT ("décidé" par 3 associations qui n'y connaissent rien, sans oublier un centre de contrôle, partie prenante et partial !). Le concessionnaire/garagiste spécialiste qui vérifie ma moto tous les ans me prévient s'il y a un problème et son contrôle est fait GRATUITEMENT - j'ai plus confiance en lui qu'à un centre "usine à fric". Les accidents relatifs à l'état de la moto ne sont que de 0,3%. L'état des

routes est souvent cause d'accidents et responsable au niveau sécurité. Alternative : plus de contrôles routiers aléatoires et amendes si nécessaire (cf au Danemark) plutôt qu'un contrôle technique périodique payant dans un centre.

N° 972085 - A quoi bon ne pas agir dans le bon sens ?

par :

21/07/2023 00:46

Jusqu'à maintenant, il n'y a pas de CT pour les 2RM, pour lesquels l'accidentologie est très fortement basse. Qu'est-ce qu'un CT va bien pouvoir changer ? Ou plutôt, comment une accidentologie de 0,3% de cas liés à l'état du véhicule va pouvoir être encore abaissée seulement parce qu'un contrôleur effectue ponctuellement un contrôle que le conducteur lui-même peut faire à chaque usage de son propre véhicule ? Est-il normal que pour une extrême minorité des cas, l'immense majorité des autres se retrouve pénalisée ?

Le métier de contrôleur est en tension : le recrutement de ceux-ci est difficile. Pour y pallier, le niveau de sortie de formation a été abaissé, déjà rien que pour les seuls contrôleurs auto. Ceux-ci sont donc moins bien formés qu'auparavant. Or, on compte environ 37 880 000 voitures en France pour environ 4 000 000 motos : étant donné l'écart du nombre d'utilisateurs, ne peut-on pas craindre un certain désintérêt du côté des contrôleurs ? De ce fait, que sera la situation ? Les centres de contrôle seront-ils suffisamment nombreux, suffisamment bien réparti pour accueillir les usagers ? D'autant qu'apparemment, si certains contrôleurs se disent favorables au CT pour les raisons qui les regardent, une autre part de ceux-ci, qui sont pourtant du métier, se prononcent en défaveur de ce nouveau CT.

Que va-t-il en être pour le contrôle des 2RM ? Y aura-t-il une formation spécifique 2RM ? Et qui sera formé ? Les contrôleurs déjà en place, qui devront donc se mettre à niveau ? Mais le métier étant peu attrayant, les effectifs existants seront-ils capable d'accueillir les 2RM ? Ou de nouveaux contrôleurs, dédiés au 2RM ? Et tout ceci, dans quel délai de mise en place souhaité ? Souhaitable ? Possible ? Réalisable ?

Par ailleurs, les spécificités des 2RM impliquent tout de même un certain savoir-faire ; la formation du permis de conduire impose de démontrer la maîtrise du véhicule en le manœuvrant sans l'aide du moteur. Un contrôleur n'ayant pas le permis concerné saura-t-il manœuvrer une moto sans maladresse ? Pour information, l'une des miennes fait 260kg environ avec les pleins. C'est un peu lourd pour les standards actuels de sa catégorie, c'est la norme pour une époque pas si lointaine, et même aujourd'hui, certains 2RM surpassent ce poids pour dépasser les 300kg en ordre de marche. Si le poids n'est pas un problème en voiture puisque le véhicule est naturellement stable, ce n'est pas le cas d'un 2RM. Alors je concède que ce n'est qu'un coup de main à prendre ; concédez-moi qu'une maladresse peut survenir même en étant expérimenté, et imaginons la situation suivante : suite à une maladresse d'un contrôleur, je récupère ma moto en plus mauvais état (cabossée, rayée, des éléments tordus ou cassés,...) que lorsque je l'ai amené. Elle a 20 ans. Certaines pièces ne sont plus produites. Comment allons nous procéder à la réparation du véhicule ? Si elle n'est pas possible, comment vais-je être indemnisé ? Est-il concevable qu'alors que mon véhicule qui fonctionne parfaitement et de manière absolument saine et sûre, devienne soudain une épave en procédure RSV parce que quelqu'un d'inhabitué, et pourtant censé contrôler la viabilité du véhicule, ait été légèrement déséquilibré par le véhicule ?

Le dernier rebondissement pour la mise en place du CT semble en grande partie dû à 3 associations, qui sont [association], [association], et [association]. La [association de motard] souligne certains points tenant lieu de conflits d'intérêt quant à ces associations (entre subventions, adhésions douteuses, commerces de véhicules pouvant dans certains cas être une alternative/subir la concurrence des 2RM en termes de vente ou location, membres du bureau inconnus, pas d'enregistrement à la HATVP, etc). N'oublions pas non plus [réseau de contrôle technique], seul



« expert » non-indépendant et entreprise de contrôle, qui chiffre une estimation de l'accidentologie en lien avec l'état du véhicule nettement supérieure à d'autres chiffres, eux fournis par des observateurs indépendants et par les compagnies d'assurance. Avec en arrière-plan contextuel le fiasco du Fond Marianne, il serait franchement judicieux que si le CT 2RM (et autres véhicules concernés) doit être mis en place, ce soit pour de bonnes raisons, distinctes de tout conflit d'intérêt, ou pour le dire autrement, sans que l'appât du gain ne soit le moteur d'une telle mesure. Est-ce bien possible de nous assurer que l'instauration du CT sous cette forme (ou une autre) ne dépendent pas d'un lobbying de société qui y trouvent un intérêt financier ? Est-il possible de nous assurer qu'une minorité d'acteurs (sociétés de contrôle, associations) ne soit pas nuisibles à une majorité d'utilisateurs ?

Dans un autre commentaire que je vous ai déjà laissé le 02/07/2023 à 19:01, j'évoquais qu'il faille faire preuve d'équité entre automobilistes soumis au CT et autres usagers non soumis au CT. Je l'entends, mais en fait, peut-être faut-il retourner la situation : si le CT auto a fait baisser l'accidentologie liée à l'état des véhicules (en lien avec 17% des accidents à l'époque où le CT auto est imposé en France), la mesure d'équité ne serait-elle pas plutôt de supprimer le CT auto ? Pourquoi ne ferions nous pas, nous usagers de 2RM, nous rejoindre les automobilistes pour défendre la suppression pure et simple de toute forme de CT ? Alors, quand je vois le nuage de fumée noire de certaines voitures pourtant censées être conformes aux exigences du CT, je mesure qu'il faille, même à défaut de CT, trouver un moyen de s'assurer de l'état des véhicules. MAIS il ne faut pas pénaliser les usagers majoritairement dans leur bon droit, utilisant un véhicule conforme, sous prétexte qu'une minorité d'utilisateurs dispose d'un véhicule défectueux, ou adopte un comportement inadapté (par comportement inadapté, j'entends tout comportement engendrant un bruit inutile : accélération à l'arrêt par exemple, ou démontage d'une chicane d'échappement - qui se remet facilement en place, et donc quasi insoupçonnable en cas de CT - etc). J'effleure rapidement le point de la nuisance par le bruit, puisqu'il s'agit d'un comportement, qu'aucun contrôle technique ne pourra jamais empêcher ; j'en parlais déjà dans un commentaire précédent.

Le CT est présenté comme ayant vocation à garantir davantage de sécurité et de meilleur respect des normes de pollution. Ce sont de nobles causes, et je le dis sans ironie. Seulement, je l'ai déjà indiqué, l'état du véhicule n'est responsable que de 0,3% des accidents de 2RM ; or rien que l'état des infrastructures est responsable de 3% des accidents. Cela implique qu'il y a d'autres choses à mettre en œuvre pour créer plus de sécurité ; et je pense que si la sécurité des usagers des véhicules les plus vulnérables est améliorée, celle des usagers les moins vulnérables le sera aussi. Agissez déjà dans ce sens avant de demander aux individus de mettre la main au portefeuille.

Souvent, on entend que certains choix sont faits pour des questions de réattribution d'un budget équivalent pour l'année suivante ; en tout cas, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de coupe budgétaire. Ainsi, une manière de faire est de mettre des gravillons sur la route pour « poser un pansement » dessus. Oui, mais refaire une route à grand renfort de gravillons est une absurdité. D'abord parce qu'en fait, le problème de l'état de la route n'est que temporairement différé. Ensuite, même si elle l'est moins pour un automobiliste que pour un motard, une route surchargée de gravillons est dangereuse malgré tout. Il suffit d'un mauvais freinage ou d'un virage un peu traître, et même un automobiliste peut faire une sortie de route dans ces conditions. Et pourquoi pas un camion ; et alors, imaginez les dégâts causés par un véhicule de plusieurs tonnes et son chargement renversé.

Quant au respect des normes de pollutions, on retrouve un problème similaire à celui qu'engendre les ZFE. Si un véhicule en bon état de fonctionnement devient trop polluant par rapport à de nouveaux critères, alors il ne validerait pas le CT, et donc, cas extrême, devrait être retiré de la circulation. Conséquence directe pour son propriétaire : changer pour un véhicule plus récent, donc relativement cher, peut-être pas dans ses moyens, (autrement l'achat aurait été fait auparavant) et donc, impossibilité de se déplacer comme souhaité, car il se trouve que tout le monde n'habite pas dans une agglomération desservie par des transports en commun. Autre conséquence, la mise au rebut du véhicule concerné, alors qu'il fonctionne encore correctement, est du même niveau de

gaspillage que de jeter à la poubelle des aliments dont les dates de consommation ne sont pas encore atteintes. De là, le remplacement du véhicule entraîne soit l'achat d'un autre véhicule d'occasion, et qui à terme plus ou moins court, finira par ne plus répondre lui non plus aux normes, et il faudra à nouveau changer de véhicule, et continuer ce cercle ; soit au contraire, on achète un nouveau véhicule, peut-être effectivement moins polluant à l'usage, mais pour lequel il aura fallu extraire, traiter et raffiner les matières premières nécessaires à sa construction, fabriquer ses pièces, les assembler, réaliser des batteries de tests pour être sûr de la conformité aux normes (et là, on peut se rappeler le dieselgate), et enfin, il faudra que le véhicule-neuf-qui-pollue-pas-ou-moins soit importé, par porte-conteneur dont on sais les volumes d'émissions polluantes, de son lieu de fabrication vers les lieux où il sera vendu (à condition qu'il soit acheté ; attention à ce qu'il ne soit pas produit pour rien, même s'il semble que c'est un problème qui touche plutôt l'industrie textile, mais je suis convaincu que le problème se pose ici aussi). Tout ce processus est-il compensé par le nouveau véhicule à l'usage ?

Il n'est ni vain, ni idiot de vouloir diminuer les émissions polluantes liées à l'activité humaine. C'est même urgemment important. Néanmoins, ne devrait-on pas pour ceci lutter contre les sources volumineuses, importantes, d'émissions nocives ? Les 2RM ne représente en France que 0,5% des émissions polluantes, c'est dire à quel point il serait insignifiant de prétendre agir dans ce sens tant le volume est faible, d'autant plus en regard de ce que cela représente à l'échelle mondiale.

Quelques pistes à soumettre aux principaux concernés pour effectivement réduire les émissions polluantes : le fret maritime représente 3% des émissions polluantes ; pourquoi ne pas remplacer ces porte-conteneurs par des voiliers cargo, qui représente une décarbonation de l'ordre de 99% en comparaison. Idem pour les croisières touristiques : un paquebot émet en moyenne 700g de CO<sub>2</sub>/passager/km parcouru, là où un voilier n'émet que 0,15g de CO<sub>2</sub>/passager/km parcouru. Que dire encore de l'usage des jets privés, dont ne s'est pas privé notre président pour aller à la dernière coupe du monde de football, représentant, selon les chiffres parus dans la presse à l'époque, l'équivalent de la pollution produite par le français moyen pendant 53 ans. Lui-même étant français, probablement pas moyen, mais admettons que ce soit le cas, faisons ce calcul : l'espérance de vie pour un homme en France est de 79 ans, et donc l'usage d'un jet sur la simple durée de la coupe du monde vaut 53 ans de pollution :  $79 + 53 = 132$  ! Le président à lui tout seul représente, et sur ces seuls faits 132 ans de pollution selon le mode de vie du français moyen. Et pourtant, aucune mesure ne le concernera jamais. Alors, pourquoi nous tous devrions être pénalisés quand lui seul ne l'est pas ?

Faites preuve de bon sens : agissez dans le bon sens.

N° 972086 - Contre le CT deux roues

par :

21/07/2023 01:08

Je me joins à l'ensemble des mes collègues moteurs afin de dénoncer le délabrement de nos routes et le laisser-aller des pouvoirs publics sur l'entretien des voiries.

Il est notoire que les pouvoirs publics jouent plus leur rôle de prévoyance et son responsable de nombreux accidents. J'ajoute que dans notre pays, les deux roues sont considérés comme des utilisateurs de seconde classe des routes et sont trop peu considérés.

N° 972087 - Contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

21/07/2023 01:14

Je trouve tout à fait inadmissible le CT des véhicules motorisés à 2 roues car il ne s'agit pas de plus de sécurité pour les usagers mais d'une mesure pour faire plaisir aux lobbies et certaines associations douteuses qui ne connaissent rien au domaine du 2 roues.

Les motards entretiennent parfaitement leur moto car ils sont parfaitement conscients des risques encourus si ce n'est pas le cas ! Pas besoin de nous dire ce que l'on a à faire pour notre sécurité on est assez adultes et responsables pour ça ! Vous feriez mieux d'entretenir correctement les routes qui sont à l'origine de plus d'accident que le non entretien des motos ! Ceux sont les assureurs eux-mêmes qui le disent !

N° 972089 - La moto, un échappatoire dans ces moments difficiles  
par :

21/07/2023 01:21

Bonjour, je dispose d'une petite moto de 1994 que j'entretiens avec grand soin. Elle me sert pour me balader de temps et me changer les idées. La moto est un esprit de liberté, de se sentir bien. Aussi, même si je la sors peut souvent, je reste à son écoute et ses consommables sont remplacés avant d'être usés, à chaque saison. Si je ne le fait pas, cela se paierait directement corporellement. A moto, point de carrosserie mais le cuir, les gants, les bottes, le casque et un pantalon renforcé en kevlar. Si le maître mot est la sécurité, alors ce n'est pas de la partie mécanique de l'engin qu'il faut se préoccuper, mais plutôt de sa tenue adaptée, et surtout complète. Il est absurde de penser que seul la tête et les mains suffisent. Si c'est la sécurité qui est le maître mot, alors pourquoi laisser tomber nos infrastructures en désuétude ? Ensuite faisons un parallèle avec le contrôle technique des véhicules à 4 roues. Vous n'avez eu de cesse depuis des années, de renforcer les mesures du contrôle technique au point où il devient absurde. Quasiment l'intégralité des véhicules possédants par exemple des anti brouillard, ne sont pas bien réglés. Oui, et alors ? Depuis l'usine de fabrication dudit véhicule, ils ne sont pas bien réglés. Si tant est que l'on puisse le faire. Sur certains modèles, l'opération est impossible. Tout ceci partait d'une excellente idée mais les années on fait que le contrôle technique n'est plus pris au sérieux. A force de charger la mule, elle n'avance plus. Nous savons bien qu'il n'est nulle raison de sécurité, mais plutôt d'argent. Qui voudrait rouler dans un tas de ferraille dangereux ? Personne. Pourtant, avec la décadence financière que l'Europe subit, on continue de ponctionner les personnes possédant un véhicule, alors qu'ils ont du mal à remplir la moitié de leur frigo. Enfin, dans ce pays, il me paraît absurde que des associations fasse, pour leur petit plaisir, changer les lois ayant pour conséquence l'intégralité du territoire, alors que le problème qu'ils exposent ne se situe qu'en grosses agglomérations. J'espère sincèrement que ne pauvres petites voix faibles soient entendues aussi, de la même façon que les associations qui font beaucoup de bruit.

Je pense que les français ont bien d'autres préoccupations que le contrôle technique moto.  
simple motard.

N° 972090 - Pourquoi ?

par :

21/07/2023 01:23

Madame, Monsieur.

L'Europe exige, donc la France fait.

Il est appréciable de montrer l'exemple des demandes d'un tiers, mais quand celui ci est absurde, devons nous le faire ? Nous avons déjà tous entendu la phrase suivante "si machin te demande sauter d'un pont, le fais tu ?"

Il en va de même pour ce contrôle technique.

Les chiffres sont formel, le pourcentage d' accident de moto (moto égale supérieure à 50cm<sup>3</sup>, et non égale et supérieure (scooter et moto 50cm<sup>3</sup> n'en son pas comprise)) qui est dû à un mauvaise

entretien est inférieure à 1% malgré une augmentation du nombre de moto sur nos route de plus de 30000 (chiffres fourni sur plein de site d'information)

À quelle moment, quelqu'un de censé, se dit il "tient, il y a plus de moto, plus d'accident, les chiffres montre que ce n'est pas à cause d'un défaut technique du véhicule, nous devrions imposé le contrôle technique"

Personnellement, je tiens à rappélé que les premières personnes à avoir voulu le contrôle technique était la société [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui justement, tiens à faire du profit avant de faire de la sécurité. Cette entreprise à alors fourni dans les années 2010, un faux rapport d'enquête qui augmentait les taux d'accident du à un défaut technique de plus de 13% par rapport à la réalité.

Il y a donc 2 facteurs à vouloir mettre en place un CT au moto.

L'Europe et [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]. Un qui souhaite uniformiser plusieurs pays et l'autre faire de l'argent.

Madame, Monsieur, avant de mettre quelque chose en place, il y a tellement plus important à faire. Sécurisé les routes qui sont dans des états pitoyable. Arrêter de mettre des graviers sur les routes l'été après avoir fait des réparations inutiles qui seront refaire l'année d'après.

Investir dans la formation au comportement sur la route.

Mettre une tva à 0% pour les équipement de sécurité des motard (dorsale, gilet air bag, botte, gants, casque, blouson, pantalon...)

Combien vaut une vie humaine pour vous ? Êtes vous encore humain au point de voir combien rentrerait d'argent dans les caisses plutôt que de voir la détresse d'une famille.

Madame, Monsieur, vous qui me lirez, il y a à l'heure actuelle bien plus à faire que de mettre un contrôle technique au moto.

Quel est le pourcentage de gens qui roule toute l'année et ceux qui roule l'été ? Les accidenté sont ils ceux qui roule toute l'année et qui on donc plus de chance d'avoir un accident, ou ceux qui ne roule que l'été ou lorsqu'il fait beau ?

Pourquoi ne pas imposer un contrôle de point de sécurité après un accident qui autoriserait le motard à reprendre la route ?

Est il normal que le permis 125 soit égale à 7h de formation quand pour le permis moto il faut au minimum 20h?

Enfin, Madame, Monsieur, vous ne pourrez pas changer la mentalité des gens qui ferons les fous avec leur vehicule sur la route et qui detruirons des familles.

En vous remerciant de m'avoir lu.

Cordialement

N° 972092 - Mr

par :

21/07/2023 01:31

Ce projet est inadmissible et ne vise qu'à punir les deux roues

Honteux !!

N° 972093 - Mr

par :

21/07/2023 01:32

Ce projet est inadmissible et ne vise qu'à punir les deux roues  
Honteux !!

N° 972094 - contrôle technique 2 roues motorisées

par :

21/07/2023 02:22

ce projet soulève beaucoup de questions pratiques :

- les motos 2 temps homologuées jusqu'au années 2000 ne peuvent passer un contrôle des gaz d'échappement sans détériorer les appareils. (ce sont des machines rares et fragiles qui roulent aujourd'hui très peu).

- les machines de trial et d'enduro sont homologuées pour la route mais ont vocation à rouler en tout terrain. Par conséquent sont dépourvues de clignotants, feu stop, batterie, rétroviseurs pour des raisons de sécurité du pilote. Les plaques d'immatriculation sont de petit format afin de ne pas s'accrocher aux buissons. Je possède une 250 Fantic de 1990

que j'ai restauré récemment. Elle possède un éclairage avant et arrière mais d'origine n'a ni veilleuse ni d'inverseur code/Phare. Comment obtenir une éventuelle dérogation alors que les cartes grises de ces motos ne précisent pas "trial" ou "enduro" mais moto (MTT1, MTT2, ...) ?

- Je suppose que les machines les plus anciennes seront exclues du contrôle technique mais les cyclomoteurs anciens immatriculés récemment et pour la première fois auprès de l'ANTS n'ont pas la date de mise en circulation (1950 par exemple) mais la date de délivrance de la carte grise (2021 par exemple).

A titre personnel je pense que ce projet de contrôle technique est détestable. Je possède 135 motos et cyclomoteurs de 1904 à 2002 que je restaure moi-même. En 55 ans de pratique motos je n'ai jamais confié une de mes motos à un mécanicien et n'ai JAMAIS connu le moindre incident technique lié à la sécurité sur mes motos. J'ai à ce jour une assurance flotte qui couvre 17 motos et cyclos dont certains font moins de 200 kms par an pour une prime annuelle de 250€ incluant 2 voitures anciennes.

Quel sera mon budget 2024 "contrôle technique" pour un résultat nul en terme de sécurité.

Si le contrôle technique auto a montré son efficacité c'est notamment parce que les organes de sécurité d'une auto sont cachés à la vue alors que sur une moto tous ces éléments sont visibles à plusieurs mètres y compris par un non spécialiste.

Seul un contrôle technique serait acceptable pour les 2, 3 ou 4 roues carénés et par conséquent dotés d'éléments de sécurité masqués à la vue (scooters et voiturettes).

Je voudrais attirer l'attention du législateur sur un dernier point, la date d'exemption du contrôle technique des 2 roues motorisés. En automobile c'est, semble t il, 1960. Il serait souhaitable que pour les 2 roues motorisées, de par leurs spécificités cette date soit plus rapprochée (problème de dimensions de pneus indisponible, moteur 2 temps, ect...) idéalement 20 ou 25 ans serait raisonnable. Les propositions de la [association de motard] vont dans ce sens et me semble cohérentes.

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout.

Salutations

détenteur du permis moto depuis 1972

N° 972095 - contrôle technique 2 roues motorisées

par :

21/07/2023 02:24

ce projet soulève beaucoup de questions pratiques :

- les motos 2 temps homologuées jusqu'au années 2000 ne peuvent passer un contrôle des gaz d'échappement sans détériorer les appareils. (ce sont des machines rares et fragiles qui roulent aujourd'hui très peu).

- les machines de trial et d'enduro sont homologuées pour la route mais ont vocation à rouler en tout terrain. Par conséquent sont dépourvues de clignotants, feu stop, batterie, rétroviseurs pour des raisons de sécurité du pilote. Les plaques d'immatriculation sont de petit format afin de ne pas s'accrocher aux buissons. Je possède une 250 Fantic de 1990

que j'ai restauré récemment. Elle possède un éclairage avant et arrière mais d'origine n'a ni veilleuse ni d'inverseur code/Phare. Comment obtenir une éventuelle dérogation alors que les cartes grises de ces motos ne précisent pas "trial" ou "enduro" mais moto (MTT1, MTT2, ...) ?

- Je suppose que les machines les plus anciennes seront exclues du contrôle technique mais les cyclomoteurs anciens immatriculés récemment et pour la première fois auprès de l'ANTS n'ont pas la date de mise en circulation (1950 par exemple) mais la date de délivrance de la carte grise (2021 par exemple).

A titre personnel je pense que ce projet de contrôle technique est détestable. Je possède 135 motos et cyclomoteurs de 1904 à 2002 que je restaure moi-même. En 55 ans de pratique motos je n'ai jamais confié une de mes motos à un mécanicien et n'ai JAMAIS connu le moindre incident technique lié à la sécurité sur mes motos. J'ai à ce jour une assurance flotte qui couvre 17 motos et cyclos dont certains font moins de 200 kms par an pour une prime annuelle de 250€ incluant 2 voitures anciennes.

Quel sera mon budget 2024 "contrôle technique" pour un résultat nul en terme de sécurité.

Si le contrôle technique auto a montré son efficacité c'est notamment parce que les organes de sécurité d'une auto sont cachés à la vue alors que sur une moto tous ces éléments sont visibles à plusieurs mètres y compris par un non spécialiste.

Seul un contrôle technique serait acceptable pour les 2, 3 ou 4 roues carénés et par conséquent dotés d'éléments de sécurité masqués à la vue (scooters et voiturettes).

Je voudrais attirer l'attention du législateur sur un dernier point, la date d'exemption du contrôle technique des 2 roues motorisés. En automobile c'est, semble t il, 1960. Il serait souhaitable que pour les 2 roues motorisées, de par leurs spécificités cette date soit plus rapprochée (problème de dimensions de pneus indisponible, moteur 2 temps, ect...) idéalement 20 ou 25 ans serait raisonnable. Les propositions de la [association de motard] vont dans ce sens et me semble cohérentes.

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout.

Salutations

détenteur du permis moto depuis 1972

N° 972096 - contrôle technique des 2 roues motorisées

par :

21/07/2023 02:25

ce projet soulève beaucoup de questions pratiques :

- les motos 2 temps homologuées jusqu'au années 2000 ne peuvent passer un contrôle des gaz d'échappement sans détériorer les appareils. (ce sont des machines rares et fragiles qui roulent aujourd'hui très peu).

- les machines de trial et d'enduro sont homologuées pour la route mais ont vocation à rouler en tout terrain. Par conséquent sont dépourvues de clignotants, feu stop, batterie, rétroviseurs pour des raisons de sécurité du pilote. Les plaques d'immatriculation sont de petit format afin de ne pas s'accrocher aux buissons. Je possède une 250 Fantic de 1990

que j'ai restauré récemment. Elle possède un éclairage avant et arrière mais d'origine n'a ni veilleuse ni d'inverseur code/Phare. Comment obtenir une éventuelle dérogation alors que les cartes grises de ces motos ne précisent pas "trial" ou "enduro" mais moto (MTT1, MTT2, ...) ?

- Je suppose que les machines les plus anciennes seront exclues du contrôle technique mais les cyclomoteurs anciens immatriculés récemment et pour la première fois auprès de l'ANTS n'ont pas la date de mise en circulation (1950 par exemple) mais la date de délivrance de la carte grise (2021 par exemple).

A titre personnel je pense que ce projet de contrôle technique est détestable. Je possède 135 motos et cyclomoteurs de 1904 à 2002 que je restaure moi-même. En 55 ans de pratique motos je n'ai jamais confié une de mes motos à un mécanicien et n'ai JAMAIS connu le moindre incident technique lié à la sécurité sur mes motos. J'ai à ce jour une assurance flotte qui couvre 17 motos et cyclos dont certains font moins de 200 kms par an pour une prime annuelle de 250€ incluant 2 voitures anciennes.

Quel sera mon budget 2024 "contrôle technique" pour un résultat nul en terme de sécurité.

Si le contrôle technique auto a montré son efficacité c'est notamment parce que les organes de sécurité d'une auto sont cachés à la vue alors que sur une moto tous ces éléments sont visibles à plusieurs mètres y compris par un non spécialiste.

Seul un contrôle technique serait acceptable pour les 2, 3 ou 4 roues carénés et par conséquent dotés d'éléments de sécurité masqués à la vue (scooters et voiturettes).

Je voudrais attirer l'attention du législateur sur un dernier point, la date d'exemption du contrôle technique des 2 roues motorisés. En automobile c'est, semble t il, 1960. Il serait souhaitable que pour les 2 roues motorisées, de par leurs spécificités cette date soit plus rapprochée (problème de dimensions de pneus indisponible, moteur 2 temps, ect...) idéalement 20 ou 25 ans serait raisonnable. Les propositions de la [association de motard] vont dans ce sens et me semble cohérentes.

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout.

Salutations

détenteur du permis moto depuis 1972

N° 972097 - contrôle technique des 2 roues motorisées

par :

21/07/2023 02:29

ce projet soulève beaucoup de questions pratiques :

- les motos 2 temps homologuées jusqu'au années 2000 ne peuvent passer un contrôle des gaz d'échappement sans détériorer les appareils. (ce sont des machines rares et fragiles qui roulent aujourd'hui très peu).
- les machines de trial et d'enduro sont homologuées pour la route mais ont vocation à rouler en tout terrain. Par conséquent sont dépourvues de clignotants, feu stop, batterie, rétroviseurs pour des raisons de sécurité du pilote. Les plaques d'immatriculation sont de petit format afin de ne pas s'accrocher aux buissons. Je possède une 250 Fantic de 1990

N° 972098 - Contre le CT Moto

par :

21/07/2023 02:30

Les motards n'ont pas besoin de CT ont sait entretenir notre 2 roues on connaît le danger si on entretient pas notre véhicule. En revanche l'état devrait faire un CT du réseau routier qui lui est mal entretenu.

N° 972099 - mes remarques sur ce projet

par :

21/07/2023 02:30

ce projet soulève beaucoup de questions pratiques :

- les motos 2 temps homologuées jusqu'au années 2000 ne peuvent passer un contrôle des gaz d'échappement sans détériorer les appareils. (ce sont des machines rares et fragiles qui roulent aujourd'hui très peu)

- les machines de trial et d'enduro sont homologuées pour la route mais ont vocation à rouler en tout terrain. Par conséquent sont dépourvues de clignotants, feu stop, batterie, rétroviseurs pour des raisons de sécurité du pilote. Les plaques d'immatriculation sont de petit format afin de ne pas s'accrocher aux buissons. Je possède une 250 Fantic de 1990

que j'ai restauré récemment. Elle possède un éclairage avant et arrière mais d'origine n'a ni veilleuse ni d'inverseur code/Phare. Comment obtenir une éventuelle dérogation alors que les cartes grises de ces motos ne précisent pas "trial" ou "enduro" mais moto (MTT1, MTT2, ...) ?

- Je suppose que les machines les plus anciennes seront exclues du contrôle technique mais les cyclomoteurs anciens immatriculés récemment et pour la première fois auprès de l'ANTS n'ont pas la date de mise en circulation (1950 par exemple) mais la date de délivrance de la carte grise (2021 par exemple).

A titre personnel je pense que ce projet de contrôle technique est détestable. Je possède 135 motos et cyclomoteurs de 1904 à 2002 que je restaure moi-même. En 55 ans de pratique motos je n'ai jamais confié une de mes motos à un mécanicien et n'ai JAMAIS connu le moindre incident technique lié à la sécurité sur mes motos. J'ai à ce jour une assurance flotte qui couvre 17 motos et cyclos dont certains font moins de 200 kms par an pour une prime annuelle de 250€ incluant 2 voitures anciennes.

Quel sera mon budget 2024 "contrôle technique" pour un résultat nul en terme de sécurité.

Si le contrôle technique auto a montré son efficacité c'est notamment parce que les organes de sécurité d'une auto sont cachés à la vue alors que sur une moto tous ces éléments sont visibles à plusieurs mètres y compris par un non spécialiste.

Seul un contrôle technique serait acceptable pour les 2, 3 ou 4 roues carénés et par conséquent dotés d'éléments de sécurité masqués à la vue (scooters et voiturettes).

Je voudrais attirer l'attention du législateur sur un dernier point, la date d'exemption du contrôle technique des 2 roues motorisés. En automobile c'est, semble t il, 1960. Il serait souhaitable que pour les 2 roues motorisées, de par leurs spécificités cette date soit plus rapprochée (problème de dimensions de pneus indisponible, moteur 2 temps, ect...) idéalement 20 ou 25 ans serait raisonnable. Les propositions de la [association de motard] vont dans ce sens et me semble cohérentes.

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout.

Salutations

motard depuis 1972

N° 972100 - Inutile et hypocrite !

par :

21/07/2023 02:59

Tous les arguments contre, tout le monde les connaît très bien, même les hypocrites qui font semblant de ne pas les comprendre ! Encore un contrôle qui va enfoncer les portes ouvertes : pour plus de 95 % des motards passionnés, comme moi, ça ne servira à rien. C'est pas un contrôle technique qui va nous expliquer quand changer les pneus ou les freins... Et pour une extrême minorité qui va se foutre de tout, ça ne servira à rien non plus, car justement ce sont des gens qui se foutent de tout, y compris d'avoir un contrôle technique à jour ou un permis valide ou d'autres choses comme ça !!! Ceux là continueront à poser des problèmes tout le temps, contrôle ou pas, Moto ou voiture, alcool ou pas alcool, drogue ou pas drogue, assurance ou pas assurance.

Bref, là où ça va changer, c'est que y-en a qui vont s'en mettre plein les poches à la hauteur de ceux qui vont se les vider. Tout ça avec la bien-pensance qui va mener bon train, évidemment... Mais comment donc ??? Moi qui refuse ce contrôle, je dois être certainement un vilain citoyen, ou un inconscient notoire, je suppose... Pas intelligent de surcroît !!! (sic)

Enfin... comme le projet va passer, on va faire semblant d'y croire, ça fera au moins plaisir à ma mère de 86 ans. (j'en ai 62, et je ne supporte pas la pensée médiocre)

Soyons soulagés : vous allez voir comment le monde va aller mieux après !



N° 972101 - Non au contrôle technique moto !

par :

21/07/2023 03:09

Je n'ai pas attendu la mise en place d'un contrôle technique moto obligatoire pour rouler en toute sécurité sur les nombreuses motos que j'ai possédé en 51 ans de permis A.

Pour cela, je m'appuie sur mon expertise personnelle ainsi que celle de mes concessionnaires pour l'entretien de mes motos.

La visite dans un contrôle technique serait donc totalement superfétatoire et inutilement dispendieuse pour mes deux actuelles motos. ..voire trois si la mesure s'appliquerait à un Honda Dax de 70cm3.

D'autre part, je ne confierai pas ma Honda 1800 Goldwing de 430 kg à une personne incompetente à manoeuvrer une machine de ce poids avec le risque évident de la faire chuter suite à une perte d'équilibre.

Pour notre sécurité, nous, motards, attendons des efforts sur l'entretien des routes où certains nids de poule sont dangereux pour les deux roues sans oublier le doublement des glissières de sécurité qui est loin d'être la règle dans notre pays.

N° 972102 - Moto de collection

par :

21/07/2023 03:54

Je suis un peu concerné par rapport au contrôle des émissions sonores et polluantes des véhicules de collection. En effet il est très difficile, voir impossible pour certain modèles, de réduire ces émissions.

Les moteurs étant à carburateur pour la plupart et certaines pièces n'existent tout simplement plus.

Aussi ces modèles répondaient à des conformités d'il y a 30 ans ou plus. Si la loi est trop stricte, de très nombreux véhicules de collections n'auront plus la possibilité de rouler sur route.

N° 972105 - Contrôle technique motos

par :

21/07/2023 04:38

Nous motards faisons réviser régulièrement notre moto car nous n'avons pas envie de mourir.

Par contre de nombreuses routes en France ne sont elles pas révisées et présente un grave danger pour les motards

Alors imposez donc un contrôle technique aux routes et tout ira bien !

N° 972116 - Inutile notre sécurité on s'en occupe

par :

21/07/2023 05:58

Ce projet est inutile, nous sommes conscients de la dangerosité de la moto, donc nous entretenons nos machines, c'est le premier gage de sécurité. Le gouvernement ne s'attaque pas à la cause racine.

C'est plutôt un projet pour faire plaisir à quelques lobbyistes.

N° 972122 - contrôle technique motos

par :

21/07/2023 06:21

Cela sera bref : nos motocyclettes sont entretenues obligatoirement si on tient à la vie.

Pourquoi les 49.9 cm<sup>3</sup> ne sont pas visés par ce contrôle ? Ils sont certainement moins bien entretenus que nos motos, plus bruyants et souvent débridés!!!!!!!!!! et donc dangereux pour le pilote ou les autres usagers de la route.

NON AU CONTROLE TECHNIQUE !

N° 972130 - CT véhicules motorisés à deux et trois roues

par :

21/07/2023 06:41

Bonjour,

Mesure inepte, ne servant qu'à racketter un peu plus les français, avec comme seule « justification » une harmonisation européenne, le tout cautionné par des lobbys (études bidonnées à l'appui) seulement attirés par l'appât du gain....la quasi totalité du parc motos est correctement entretenu....à comparer avec l'état de décrépitude du réseau routier français !!....Cordialement

N° 972133 - Histoire de fric

par :

21/07/2023 06:45

C'est du lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] sans aucune raison valable hormis faire de l'argent.

Les français sont déjà parmi les plus taxés au monde pour des services en déliquescence et l'économique l'emporte encore sur le politique où seul le plan de carrière compte

N° 972134 - Fausse bonne mesure

par :

21/07/2023 06:45

Extrêmement rares sont les accidents dus à des défaillances techniques. On se trompe de cible, on répond la seulement à de puissant lobbying essentiellement Teutons. Cela va créer quelques emplois de service qui ne serviront pas la nation. On impacte encore le pouvoir d'achat des français qui ont fait le choix pour des raisons économiques de safranchir de l'automobile, des embouteillage et pour avoir une mobilité bien meilleure que celle offerte par les 'automobile ou les transports en commun. La recommandation européenne ne cite que les deux roues de plus de 125cm<sup>3</sup>. Pourquoi faire du zèle ?

N° 972138 - Controle technique moto

par :

21/07/2023 06:50

Je suis contre le contrôle technique des motos, j'en possède 3, je les entretiens régulièrement, je suis très vigilant, je ne souhaite surtout pas d'avoir un accident du à un problème technique de ma moto, et ce n'est pas encore d'aller engraisser des géants du contrôle technique des véhicules légers qui va me sauver la vie. Pensez plutôt à améliorer les routes qui en ont besoin.

N° 972141 - Émission sonores

par :

21/07/2023 06:53

Aucune précision n'est apportée sur le niveau des émissions sonores. Ce niveau sonore ne doit pas être défini comme un seuil arbitraire à ne pas dépasser mais plutôt du niveau sonore validé au moment de l'homologation constructeur de la machine.

En effet par exemple le niveau sonore d'un 2 temps moto, cyclomoteur ou même Solex des années 70/80 homologuée à l'époque ne sera pas identique à celui des 4 temps homologués et mis en service actuellement. Il est donc nécessaire de préciser que le niveau sonore doit être celui retenu au moment de l'homologation constructeur de la machine. Une moto avec un dispositif d'échappement homologué conforme aux seuils constructeurs de l'année de mise service doit passer le contrôle des émissions sonores sans être pénalisée même si ce seuil dépasse les seuils actuels.

N° 972143 - CT véhicules motorisés à deux et trois roues

par :

21/07/2023 06:54

Bonjour,

Mesure inepte, ne servant qu'à racketter un peu plus les français, avec comme seule « justification » une harmonisation européenne, le tout cautionné par des lobbys (études bidonnées à l'appui) seulement appâtés par l'appât du gain....la quasi totalité du parc motos est correctement entretenu....à comparer avec l'état de décrépitude du réseau routier français !!....Cordialement

N° 972144 - Émission sonores

par :

21/07/2023 06:55

Aucune précision n'est apportée sur le niveau des émissions sonores. Ce niveau sonore ne doit pas être défini comme un seuil arbitraire à ne pas dépasser mais plutôt du niveau sonore validé au moment de l'homologation constructeur de la machine.

En effet par exemple le niveau sonore d'un 2 temps moto, cyclomoteur ou même Solex des années 70/80 homologuée à l'époque ne sera pas identique à celui des 4 temps homologués et mis en service actuellement. Il est donc nécessaire de préciser que le niveau sonore doit être celui retenu au moment de l'homologation constructeur de la machine. Une moto avec un dispositif d'échappement homologué conforme aux seuils constructeurs de l'année de mise service doit passer le contrôle des émissions sonores sans être pénalisée même si ce seuil dépasse les seuils actuels.

N° 972146 - projet contrôle technique des 2 roux motorisées

par :

21/07/2023 06:58

Bonjour

Faisant entretenir ma moto dans un atelier spécialisé je ne vois pas l'intérêt d'un contrôle tous les 3 ans. Lors du permis de conduire on m'a enseigné les vérifications de mon véhicule, de plus le contrôle ne peut être que visuel. Le pneu ou l'échappement peuvent être contrôlés dans la rue. Encore une solution pour prélever une taxe.

Je suis donc opposé au contrôle technique des motos.

N° 972149 - Une ineptie

par :

21/07/2023 07:04

Bonjour,

Le contrôle technique moto: une ineptie et une nouvelle pompe à fric

Quand on regarde, sur les sites officiels du gouvernement, les causes des accidents impliquants des motos, on peut constater que le mauvais entretien de sa moto n'en fait pas partie.

Les facteurs aggravants voire mortels sont l'alcool, la vitesse, la tenue inadaptée, l'inattention, que des facteurs humains et non la technique.

Il faut connaître le monde de la moto pour savoir qu'une moto est avant tout une passion un plaisir pour les motards, qui coûte un certains prix et pour en profiter pleinement et longtemps les motos sont entretenues et révisées tous les ans par les vrais motards qui seront les seuls à faire ce fameux contrôle technique pour pouvoir continuer à rouler. Ce seront toujours les mêmes gens honnêtes qui seront impactés au portefeuille par cette nouvelle pompe à fric car les autres continueront à ne rien faire et à rouler avec un véhicule non entretenu et non contrôlé voire sans assurance, comme pour les voitures.

Mais encore une fois, il faut connaître le monde impacté pour créer des lois cohérentes.

Cdt

N° 972160 - Contrôle technique moto .

par :

21/07/2023 07:11

Bonjour , j'ai une moto qui date de 2003 .

Parfaitement entretenue par un professionnel avec révision tous les deux ans parce que ma sécurité compte avant tout.

Ma moto a actuellement 52000 km .

Je fait donc en moyenne 2600 km par an soit 8 fois moins que les km parcourus avec ma voiture .

Je ne m'en sert qu'à la campagne , jamais en ville.

Les centres de contrôles technique moto ne devront pas être situés en l'agglomération car je n'aurai pas le droit de m 'y rendre : une ZFE interdit la circulation aux véhicules critères 4 .

Les centres de contrôle techniques devront être hors agglomération pour pouvoir y avoir accès.

N° 972162 - CT2RM : Pompe à fric et lobbying

par :

21/07/2023 07:12

J'entretiens moi-même nos motos et nous venons de faire 2.000 Km en quelques jours, à deux machines de plus de 5 ans, sans aucun soucis hors les conducteurs au téléphone au volant, qui ne savent plus conduire (ronds-points à l'envers, refus de priorité, vitesse excessive, dépassements hasardeux ...) ou qui ont des comportements dangereux.

Ce CT pour les deux roues n'est rien d'autre que le racket d'un lobby sur une nouvelle cible commerciale.

En revanche, que la commission Européenne impose aux Etats un entretien parfait des routes et voies de circulation hors sociétés privées serait d'un aloi nettement plus intéressant (nids de poule, bandes glissantes, rails de sécurité non protégés et/ou adaptés aux 2RM, ...)

La présence des forces de l'ordre pour le contrôle des usages conformes au code de la route seraient un retour à leur mission régaliennne.

N° 972163 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 07:12

Bonjour , j'ai une moto qui date de 2003 .

Parfaitement entretenue par un professionnel avec révision tous les deux ans parce que ma sécurité compte avant tout.

Ma moto a actuellement 52000 km .

Je fait donc en moyenne 2600 km par an soit 8 fois moins que les km parcourus avec ma voiture .

Je ne m'en sert qu'à la campagne , jamais en ville.

Les centres de contrôles technique moto ne devront pas être situés en l'agglomération car je n'aurai pas le droit de m'y rendre : une ZFE interdit la circulation aux véhicules critères 4 .

Les centres de contrôle techniques devront être hors agglomération pour pouvoir y avoir accès.

N° 972169 - Extension a tous les deux roues

par :

21/07/2023 07:15

Bonjour, si le but étant de vérifier la conformité et la sécurité des véhicules circulant sur la route je vous propose d'inclure dans ce décret les

Vélos, trottinette, scooter, et de plafonner le prix a 30 euros par exemple afin que cela doit accessible à tout le monde

Cdt

N° 972173 - Le bon sens

par :

21/07/2023 07:17

A t'on perdu tout bon sens ? Est-il normal, même sur le plan politique, de subir le diktat des ignorants ? Hormis les initiateurs imbéciles des recours, tout le monde s'accorde sur l'aberration que représente la mise en place d'un contrôle technique moto. Parce que le public n'est pas le même, parce que les impératifs sécuritaires ne sont pas les mêmes, le niveau d'entretien du parc moto n'est pas à comparer au parc automobile. Le motard, lui, le sait ; une défaillance technique peut être fatale. Au delà de l'aspect utilitaire, la pratique de la moto est encore très souvent passionnelle et la plupart des véhicules sont " aux bons soins" de leurs propriétaires. S'il arrive parfois de constater des comportements irrespectueux, ce n'est bien sûr pas un contrôle technique qui y palliera...on se doit de rester optimiste sur l'éducation.

N° 972177 - Mise en place du contrôle technique Motos

par :

21/07/2023 07:25

Bonjour, une fois de plus l'état Français rajoute une taxe supplémentaire.

Se sont les 2 roues motorisés et quadricycles qui sont visé.

Une fois de plus l'État se dédouane de ses responsabilités car elle se réfugie ET se cache comme un pleutre derrière le dictat de Bruxelles.

Comment se fait-il que les Pays Bas ET l'Irlande n'ayant pas apporté les moindres réforme particulière Non pas de contrôle technique Motos.

C'est probablement par équité et sens pratique.

En effet que représente l'accidentologie des 2 roues en Europe par rapport aux kilomètre parcourus.

Le tabagisme, la drogue, l'alcool tue plus de monde et laisse des séquelles bien plus importantes dans notre société.

ET je ne parle pas des maladies nosocomiales qui tue ou handicape près de 8000 patients chaque année en France.

Nous devrions faire un contrôle technique de tout et de riens.

Non Soyons sérieux ET pragmatique, j'ai eu un accident grave en Moto, en juillet 2022 non des suites d'un excès de vitesse où d'un véhicule en mauvais état, juste après constatation de différents acteurs, privé, Etat, fédération de motards, dun état de la chaussée tellement dégradé que l'accident étais inévitable à terme.

l'État c'est totalement désengagé de ses obligations en réfutant toutes fautes de sa part.  
Quel honte, quel couardise, dire que j'ai servi avec honneur ET fidélité mon Pays pour voir comment ont la transformé.

Cela me fait honte.

Alors Oui taxé Encore ET Encore dans l'inutilité de la sois disant Sécurité Routière, j'ai Encore j'amais vu un 2 roues gagner un combat contre plus gros que lui.

C'est nous qui sommes la carrosserie en cas de choc.

La France doit rester la médaille d'Or des taxes en Europe.

N° 972179 - CT moto 2004

par :

21/07/2023 07:26

Il faudrait aussi effecteur un control des routes plutôt que celui des moto si la volonté est de réduire les accidents

N° 972186 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 07:31

Contrôlez, les 50 cc bruyantes , non homologuées.

Interdisez l'importation de pots hors normes

Interdisez l'ablation possible des chicanes

Vous voulez contrôler tous les trois ans des motos supérieures a 125 cc, pour lesquelles les propriétaires roulent souvent moins de 2000 km par an, pour contrôler quoi elle aura fait 6000 km , CS ne sont pas des voitures...

Les vrai motards entretiennent leur véhicules, donnez plutôt aux communes des moyens pour entretenir les routes dégradées vecteurs d'accident .!

N° 972189 - Un controle de plus

par :

21/07/2023 07:32

Les normes et l'afflux de nouveaux controles (voitures, logement) tuent a petit feu la liberte en engraisant l'état

Inadmissible

Renoncez !

Liberté fait partie de notre devise, appliquons...

N° 972191 - Un controle de plus

par :

21/07/2023 07:32

Les normes et l'afflux de nouveaux controles (voitures, logement) tuent a petit feu la liberte en engraisant l'état

Inadmissible

Renoncez !

Liberté fait partie de notre devise, appliquons...

N° 972194 - Un controle de plus

par :

21/07/2023 07:33

Les normes et l'afflux de nouveaux contrôles (voitures, logement) tuent à petit feu la liberté en engraisant l'état

Inadmissible

Renoncez !

Liberté fait partie de notre devise, appliquons...

N° 972195 - contrôle de son efficacité

par :

21/07/2023 07:34

tous les accessoires sont facilement accessibles, il est donc facile de démonter un pot d'échappement non homologué pour le remplacer par celui d'origine avant de passer au contrôle technique, comment garantir que le pot d'échappement qui va passer le contrôle restera monté sur la moto? cela met en cause l'efficacité du contrôle. Quand au besoin de sécurité, motard depuis 40 ans j'ai toujours été vigilant à l'entretien de mes motos pour ma sécurité, c'est argument de sécurité pour justifier le contrôle ne tient pas. Je respecte le besoin d'égalité de traitement entre les usagers de la route et souhaite qu'un compromis soit trouvé pour éviter cette notion de racket.

N° 972197 - efficacité

par :

21/07/2023 07:35

tous les accessoires sont facilement accessibles, il est donc facile de démonter un pot d'échappement non homologué pour le remplacer par celui d'origine avant de passer au contrôle technique, comment garantir que le pot d'échappement qui va passer le contrôle restera monté sur la moto? cela met en cause l'efficacité du contrôle. Quand au besoin de sécurité, motard depuis 40 ans j'ai toujours été vigilant à l'entretien de mes motos pour ma sécurité, c'est argument de sécurité pour justifier le contrôle ne tient pas. Je respecte le besoin d'égalité de traitement entre les usagers de la route et souhaite qu'un compromis soit trouvé pour éviter cette notion de racket.

N° 972199 - Projet contrôle technique moto

par :

21/07/2023 07:35

Bonjour

Il serait plus utile de regarder l'état des routes, les communes devraient avoir l'obligation de réparer vite.

Et les gros cylindres sont moins en mauvais état que les scooters et petits cylindres

Les motards savent combien la moto est à risques à cause des autres donc elles sont mieux entretenues qu'une voiture

Merci à vous

N° 972201 - CT MOTO 07/23

par :

21/07/2023 07:37

Je suis contre ce contrôle technique. Tous les utilisateurs entretiennent régulièrement leur véhicule sous peine d'accident. Quel est le taux d'accident à cause d'un véhicule mal entretenu ? , à cause des chaussées dégradées ? Au nom de la sécurité routière, l'état nous rajoute un nouveau racket.

N° 972204 - CT Moto

par :

21/07/2023 07:39

Un CT moto pourquoi pas pour la vente d'une moto , mais franchement faire contrôler nos engins par des personnes qui dans la plupart des cas ne connaissent pas les motos ... sachant que nous ne sommes pas suicidaires et que nos motos passent régulièrement chez un concessionnaire pour révision et entretien ( de plus j'ai plus confiance en lui )

Personnellement je suis collectionneur et si je dois passer tous mes engins au CT ( plus de 10 ) je préfère m'en séparer car c'est par passion et amour des belles machines que je les aient , si c'est pour engraisser les poches de certains plus aucun intérêt pour moi à les garder d'autant que je ne roule que tres peu avec ...

A bon entendeur ....

N° 972211 - Contrôle technique des motos

par :

21/07/2023 07:42

Je suis opposé à ce contrôle car les objectifs de reduction de la pollution du bruit et du nombre d accident ne sont pas atteints avec le contrôle technique.

Pour les accidents il est démontré que ce n'est pas les déficiences techniques des moto qui sont la cause des accidents. Les motards prennent soin de leur moto. La vigilance, l etat de la route et le comportement de utilisateurs de la route sont primordiaux. Quand le permis de conduire sera t il soumis à un contrôle médical, je connais des personnes âgées qui conduisent avec des déficiences importantes et l etat ne met pas en place un contrôle technique des conducteurs qui peuvent être cause d accident mortel.

Pour la pollution les vignettes critère ont montré une réelle efficacité à poursuivre. Pour le bruit le contrôle technique n'est pas efficace on le voit sur les voitures qui le soir tournent dans nos villes avec des échappements modifiés, seuls les contrôles policiers trop rares sont efficaces. Réguler la ventes des échappements par des normes anti bruit serait plus efficace encore , est-il normal de pouvoir acheter des échappements qui dépassent les normes ou de pouvoir installer des chicanes électriques pour augmenter le bruit ?

N° 972233 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 07:58

Bonjour,

Le contrôle technique 2 roues est une aberration car :

\* les accidents sont essentiellement dus aux mauvaises états des routes plutôt qu'au mauvais entretien de sa moto

\* les contrôles de sécurité sont effectués par le motard avant chaque utilisation (comme appris au permis)

\*la pollution émise par les motos est négligeable dans le secteur transport (0.5%)

\*les déplacements moto sont beaucoup pour le loisir et donc ce sont des déplacements préparés (l'état de la moto est donc irréprochable)

N° 972238 - CT DEUX ROUES ....

par :

21/07/2023 08:00

Pour réduire les accidents en deux roues voici mes solutions évidentes :

\_ chasse aux téléphones au volant ..



- \_ fini le grand n'importe quoi du gravillonnage des routes : pas de compactage et encore moins de balayage , panneaux preventifs inexistant ou trop fragile dans le temps...
- \_ les produits antifisures glissants de partout, on peut même plus les éviter.
- \_ les bandes blanches patinoires : regarder le tour de France !
- \_ limiter les puissances motos selon les années de conduite effective, A2 puis 200cv !

Et surtout création d'une police dédiée qu 'a la circulation pour mettre fin au grand n'importe quoi des rodéos, des pots bruyants, des téléphones...

Un CT lors d'une vente me semble par contre utile ...

N° 972253 - Svp

par :

21/07/2023 08:09

Pas de contrôle ses inutile nos moto n'ont pas besoin de cela

N° 972256 - Entretien régulier

par :

21/07/2023 08:13

A la place d'un CT obligatoire il serait préférable d'imposer une révision régulière chez un professionnel. Fréquence à étudier. Les réparations éventuelles seraient réalisées.

N° 972260 - Entretien régulier

par :

21/07/2023 08:14

A la place d'un CT obligatoire il serait préférable d'imposer une révision régulière chez un professionnel. Fréquence à étudier. Les réparations éventuelles seraient réalisées.

N° 972264 - Un contrôle technique pour qui ? pour quoi ?

par :

21/07/2023 08:17

Un contrôle technique pour qui ?

Certainement pas pour l'intérêt des motards mais plutôt pour répondre (ou satisfaire) aux exigences (ou demandes) de certaines instances écologistes et corporations professionnelles des contrôleurs techniques, l'ensemble caché derrière des directives européennes imposées aux états membres. Non je l'affirme l'objectif premier de ce contrôle technique n'est pas l'intérêt des motards mais simplement d'imposer une nouvelle contrainte à l'usage de la moto et à la liberté qui l'accompagne.

Un contrôle technique pour quoi ?

Je suis motard depuis plus de 46 ans et durant toutes ces décennies j'ai participé à de nombreuses manifestations motardes (salons, rassemblements, compétitions, rallyes, randonnées, etc.) et j'ai pu observer à chaque fois, qu'ils soient jeunes, plus âgés, femme, homme, débutants ou expérimentés, à quel point les motards sont passionnés et prennent soin de leur machine. On ne peut pas comparer une automobile qui n'est qu'un moyen de déplacement et dans laquelle on s'installe en se souciant uniquement si la prise USB fonctionne correctement à une moto dont l'usage correspond à une passion à un esprit de vie. Oui le motard contrairement à l'automobiliste entretient sa moto et veille à son bon fonctionnement et particulièrement aux organes de sécurité don sa vie dépend et c'est

certainement la raison pour laquelle seulement 0.3% des accidents de moto sont imputables à des défaillances techniques.

Si le CT est mis en place pour des questions de pollution et de nuisances sonores, je rappelle que des lois existent et qu'il suffit de les appliquer, je me souviens d'une époque où des contrôles routiers avaient lieu et que la maréchaussée verbalisait les véhicules (voiture ou moto) trop bruyants ou polluants, mais où sont passés nos policiers ? Ah oui ils sont remplacés par des robots !!!

Cordialement motarderies !

N° 972269 - à propos du contrôle technique moto

par :

21/07/2023 08:20

encore une mesure qui ne va servir qu'à faire rentrer des fonds dans les caisses de l'état. au lieu de s'occuper du vrai problème, on préfère stigmatiser sur des éventuels problèmes d'entretien et d'usure des motos. si nos dirigeants connaissaient vraiment la mentalité des motards, (je parle évidemment des véritables motards), ils se rendraient compte que ces mêmes motards, ne serait-ce que pour leur sécurité personnelle, sont plus sérieux de l'entretien de leur véhicule, car il y va de leur vie à chaque instant, pas besoin de faire un contrôle technique pour se rendre compte si un pneu est arrivé en fin d'usure ou si les freins sont défectueux. les motards le ressentent sur la route et le besoin de changer les pièces usées ne se font pas attendre. on pourra toujours me rétorquer qu'il y a des brebis galeuses, certes, mais cela constitue un pourcentage très faible par rapport aux voitures qui parfois ressemblent plus à des poubelles, mais qui elles ont obtenues "le contrôle technique".....une vraie mascarade. il aurait été plus judicieux de se pencher sur l'état de certaines routes, ou bien des virages non sécurisés en cas de chutes...ou encore le fait que les motards aient une tenue adéquate sur une moto, (un pantalon long, un blouson, un minimum de protection.....là j'aurais dit, il y a une volonté de sécuriser les motards. au lieu de cela, on va appliquer une règle européenne, de cette façon on va contenter tout le monde, on se donnera bonne conscience ainsi que l'impression que les motos vont être en super état, alors quelles le sont déjà dans un très fort pourcentage. vous me direz que là, il faudrait plus de personnels pour les contrôles routiers, que cela engendrerait plus de frais bien sûr.....etc....donc on fait au plus facile pour se rassurer et dire que l'on a fait quelque chose et par la même occasion on récupère un peu d'argent. on annonce ces décisions comme monumentales pour la corporation des motards, en fait de monument, je ne vois ici qu'une pierre tombale.

N° 972272 - avis sur le contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

21/07/2023 08:22

... après 43 ans à pratiquer l'usage de la moto, force est de constater l'évolution de la technologie assurant toujours plus de sécurité au bénéfice des conducteurs et on voudrait nous faire croire qu'un contrôle technique obligatoire serait un plus, mais de qui se moque-t-on ? Cela ne servira à RIEN, si ce n'est que de taxer une fois de plus les gens. En effet, cela ne servira à RIEN, car les motards sauront adapter leur véhicule avant contrôle pour après le remettre comme il était avant contrôle, sans compter que ce genre de véhicule qui roule peu est généralement bien entretenu.

La solution intelligente aurait consisté à rendre les constructeurs et les concessionnaires responsables afin qu'ils ne puissent mettre à disposition des véhicules dangereux par leur puissance et nuisible par leur pollution sonore et/ou d'échappement, MAIS pas question de toucher au "marché" alors on préfère TAXER : rien de nouveau sous le soleil capitaliste !

N° 972278 - Ct 2 et 3 RM

par :

21/07/2023 08:25

celui qui pratique ce mode de déplacement entretient son véhicule  
Responsabiliser autrement

N° 972279 - Nullissime

par :

21/07/2023 08:25

Le contrôle technique est une vaste fumisterie.

Pas seulement celui pour les motos.

Dispose-t-on d'étude d'impact à son sujet ?

Son intérêt écologique est nul.

Son intérêt sur la sécurité routière est tout aussi nul. Pourquoi ne pas l'abroger complètement ?

N° 972280 - Merci le lobbying des professionnels

par :

21/07/2023 08:25

Bonjour,

Je suis ravi de constaté que l'Etat qui renonce sur tous les plans régaliens (éducation, justice, sécurité) se met en ordre de bataille lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des puissants lobbys et n'hésite pas à imposer aux citoyens ce nouvel impôt privé.

Les mots "république" et "démocratie" sont constamment galvaudés, quand a été demandé l'avis du peuple une fois encore sur cette mesure ?

Merci, vraiment merci.

N° 972288 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 08:28

Totalement défavorable.

Encore une dépense supplémentaire pour le consommateurs.

Coût carbone pour la mise en place de ce projet énorme!!!! Cela va plus engendré de pollution pour la production, transport et mise en place des appareils de contrôle que rectifier le parc 2 roues.

N° 972289 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 08:28

Totalement défavorable.

Encore une dépense supplémentaire pour le consommateurs.

Coût carbone pour la mise en place de ce projet énorme!!!! Cela va plus engendré de pollution pour la production, transport et mise en place des appareils de contrôle que rectifier le parc 2 roues.

N° 972301 - CT 2RM purement financier

par :

21/07/2023 08:33

Je suis mécanicien moto en province, il ne m'est arrivé que très rarement de voir des motos présentant des signes de risques de défaillances techniques. Et dans ces cas là, une liste des points sensibles est fournie au client.

A chaque révision les freins, le kit chaîne, l'éclairage, la signalisation etc sont inspectés, ce qui signifie que le projet de CT 2RM est inutile.

Concernant le bruit et la pollution, les forces de l'ordre possèdent déjà les moyens de contrôler et verbaliser.

Tout ceci n'est que financier. Les défaillances techniques ne sont responsables que de 0,3% des accidents. Par contre, l'état des infrastructures routières est déplorable (gravillons, nids de poule, chaussées déformées, etc....)

N° 972302 - Refus CT moto

par :

21/07/2023 08:33

Le CT moto n'est en aucun cas utile pour sauver des vies, en effet, les accidents corporels ne sont pas causés par des moto qui sont trop anciennes en terme de sécurité mais simplement par des habitudes de conduite (des 2 roues mais aussi automobilistes et autres...). Le CT ne sauvera pas de vies car il ne changera pas les conduites dangereuses.

Le CT ne permettra pas de réduire les émissions sonores car il sera toujours possible d'enlever la chicane une fois le CT passé.

Le CT ne permettra pas de réduire les émissions polluantes car les niveaux d'émission n'ont jamais été établies

N° 972304 - Je suis contre ce controle technique 2 roues

par :

21/07/2023 08:34

Ca n'amène rien d'autre qu'une nouvelle obligation, un cout supplémentaire, du temps à perdre, des centres pas adaptés.

Une moto mal entretenue et c'est l'accident assuré, nous n'avons pas de carrosserie.

Des lois existent déjà contre le bruit de certains véhicules, il n'y a qu'à les appliquer.

Occupez vous de nos routes, nous nous occupons de nos motos.

N° 972308 - Consultation projet Contrôle technique véhicules 2 et 3 roues

par :

21/07/2023 08:37

Bonjour,

au regard des statistiques des causes relatives aux accidents des 2 roues dues à un mauvais entretien du véhicule il ne me paraît pas opportun de mettre en place un contrôle technique. En revanche des réflexions à mener sur notamment l'entretien du réseau routier, la mise en place de barrières de sécurité doublées, aide à l'achat d'airbag seraient sans doute plus pertinentes. Par ailleurs en tant que citoyen les actions de lobbying de certains organismes de contrôle qui par ailleurs "sponsorisent" les associations dites "écologiques" m'interroge.

Bien cordialement.

N° 972315 - Contre le CT moto

par :

21/07/2023 08:41

L'idée de créer un CT moto peut paraître logique à qui ne connaît pas la moto, pensant à tort que ce n'est finalement qu'une auto avec seulement deux roues. Or c'est faux.

Une moto (un deux-roues motorisé), à une dynamique complètement différente, ce qui oblige son conducteur à une attitude impliquée totalement dans sa conduite. Le fait qu'une moto doive pencher pour pouvoir tourner implique que l'état des pneus est absolument primordial, d'autant que la surface en contact avec le sol est bien plus faible que pour une auto. Et de fait les conducteurs sont vigilants à maintenir leurs pneus bien gonflés et en bon état. Il en va de même des freins : sur une moto, les deux freins fonctionnent séparément (nonobstant des dispositifs de couplage) et ne jouent pas le même rôle. Ils ne servent pas seulement à « freiner » mais participent à l'équilibre et à la trajectoire du véhicule. Les motards sont très vigilants sur l'état des freins. Et dans la même démarche ils prennent soin de l'ensemble de la machine avec laquelle ils ont un rapport affectif, passionnel pour certains, ce qu'on voit très peu dans l'automobile. En outre les motards passent beaucoup plus souvent au garage que les autos, car les prescriptions constructeur prévoient des révisions tous les 6000 à 10000 km, et les changements de pneus sont du même ordre. Et ceux qui n'y vont pas, comme moi, ont la compétence et l'outillage pour (presque) tout faire eux-mêmes. D'où le chiffre ridiculement faible des motos dont l'état matériel est impliqué dans les accidents, moins de 1% !

S'il s'agit de lutter contre la pollution, les normes mises en place ont permis aux motos d'être pratiquement au niveau des autos depuis déjà plusieurs années. Et vu la différence d'effectifs, elles ne pensent pas bien lourd dans la masse totale des gaz émis.

S'agissant de la lutte contre le bruit, la sanction systématique et volontariste est une bien meilleure méthode, surtout si elle est accompagnée de messages ciblés et efficaces.

Toutes les autres considérations, notamment autour de l'équité avec les automobilistes, relèvent de la basse politique, et pas de problématiques techniques.

Les motards ont beaucoup plus à craindre de l'état des routes, en constante dégradation, qui constitue des pièges dangereux pour eux, bien plus que pour les autos. Un simple défaut du revêtement, inaperçu en voiture, peut conduire à la chute s'il est placé à un endroit stratégique dans un virage. De même les équipements urbains, poteaux, bacs, ralentisseurs mal construits ou dégradés, peintures glissantes sous la pluie, peuvent punir de mort une simple petite erreur voire pas d'erreur du tout ! Et qu'on ne réponde pas qu'il y a un problème avec la vitesse : si certains d'entre nous se comportent effectivement mal, l'immense majorité est respectueuse du code au moins autant que les autres usagers. Du reste, nous sommes tous aussi des automobilistes, des piétons, des cyclistes, des gens ayant un métier, une famille, des jeunes et des vieux, des femmes et des hommes, bref, nous ne sommes pas une engeance à part qu'il conviendrait de réduire ou de punir. Notre mortalité spécifique ne cesse de se réduire alors même que notre nombre croît fortement. Alors merci de nous regarder comme des citoyens responsables et estimables.

N° 972317 - Totalement inutile

par :

21/07/2023 08:44

Ce projet est inique. Par définition un motard connaît les danger d'un véhicule hors d'usage. Celui qui roule avec une moto dangereuse , roulera comme ça même après un contrôle. Un inconscient et surtout le contrôleur doit avoir le permis moto obligatoirement. Sinon comment contrôler efficacement une moto ?

N° 972321 - Favorable au controle technique

par :

21/07/2023 08:49

Je suis favorable à ce controle technique pour limiter les nuisances sonores des 2 roues trafiqués

N° 972322 - Modalités de passation

par :

21/07/2023 08:49

Bonjour,

Ne serait il pas intéressant d'autoriser les concessionnaires moto à faire passer le CT, ceux ci pourraient proposer cette prestation lors de la révision.

N° 972324 - Un CT, sur quel base le justifier ?

par :

21/07/2023 08:50

Contre l'avis de la Commission européenne, la France a limité les motos à 100CV pendant plus que de raison. Pourquoi maintenant, la France ne saurait déroger au CT (Contrôle technique) ?

Je me range à l'avis de la [association de motard] : Non au CT !

N° 972325 - Contrôle technique motos

par :

21/07/2023 08:50

Bonjour

Totalement contre ce contrôle technique. En effet, au vu des chiffres, les accidents des deux roues, ne sont en grande partie pas dues à l'état défaillant de la moto. Un contrôle technique de l'état des routes serait plus judicieux. Une mise en conformité par exemple des dos d'ânes serait une bonne chose. En Haute Corse, par exemple, aucun, je dis bien aucun, n'est conforme. Les nids de poules, le goudron liquide versé sur les fissures etc. Etc....

Mais remettre en état les routes coûte, un contrôle technique qui ne changera rien, lui, rapporte, mais ça vous le savez.

N° 972327 - Contrôle technique deux roues

par :

21/07/2023 08:51

Je suis contre le contrôle technique pour deux roues.

N° 972329 - Accidentologie Vs CTV et extension à tout 2RM quelque soit la cylindrée

par :

21/07/2023 08:53

Lors de la mise en place du CTV des véhicules légers, il y avait une réel causabilité d'accident en rapport avec l'état des véhicules. Dans le cas des 2RM, cette valeur est négligeable. Le bon état d'un 2RM est essentiel pour la survie du motard!!!

Donc aucune raison que cela fasse baisser la mortalité des 2RM. Se rapprocher des études européennes qui expliquent clairement (car de vrai recherche), que 60% des accidents des 2RM sont du à un tiers et que la vitesse moyenne des accidents est inférieur à 60km/h.

Par contre, quand on voit l'état des moins de 50cm3 utilisé entre autres par tous les livreurs, il est EFFARENT que ceux-ci ne soient pas concernés par le CTV!!!

N° 972336 - contre le ct moto

par :

21/07/2023 08:55

Encore une décision qui ne servira à rien , sinon remplir les caisses de l'état et des centres de contrôle technique .

Un vrai motard sait qu'il n'a pas de carrosserie pour se protéger et entretient correctement sa machine afin de ne pas tomber en panne ou avoir un accident .

Les accidents ne sont pas liés à un problème technique , mais souvent à l'état des routes .

Le bruit et la pollution , c'est aux gendarmes de contrôler sur la route , tout comme l'état des pneus et l'éclairage.

Le contrôle ne va rien changer , les motards changeront le pot avant le ct et remettront le non homologué après .

Si c'est comme dans le VL , il y aura aussi des centres qui feront de la complaisance et ça servira à rien .un billet au contrôleur comme dans l'auto et tout passe .

Vous avez qu'à regarder le nombre de véhicules avec des phares en moins , trop haut , des feux stop qui fonctionnent pas ,des pneus lisses , et pourtant , ils ont un ct valide .que fait la police ....non au ct moto pour les motos de plus de 25 ans .elles roulent presque pas , qu'elles soient en collection ou non , elles sont entretenues .

Par contre les voitures sans permis c'est une aberration , vitesse trop lente ou débridée , mauvais état et conducteurs grille les stop , roulent toujours sous l'emprise d'alcool .

Les vrais problèmes sont pas là où vous les cherchez. Stop au ct des 2 roues

N° 972338 - Pourquoi

par :

21/07/2023 08:56

Les motards sont des gens sérieux qui entretiennent leurs motos.il sera plus judicieux de vérifier les 49,9cm<sup>3</sup> des gamins qui se mettent en danger par inconscience.Reste que le moyen de transport particulier continue de servir de vache à lait à l'état qui sous couvert de soit disant bonne intention en profite pour nous taxer encore et encore.

Le ctrl technique doit être une idée d'un cabinet conseil extérieur que l'on paie gracieusement avec l'argent du contribuable ou pire une idée de l'Europe qui veut notre bien et nous infantiliser toujours plus.

Ha j'oubliais le fameux réchauffement climatique porte ouverte à toutes les bonnes taxes qui vont régler le problème .

N° 972342 - juste pour satisfaire une entreprise et des lobbyings?

par :

21/07/2023 08:57

Bjr, il est démontré que "l'état technique" des motos n'est quasiment jamais une cause d'accident; on peut donc conclure que la mise en place du contrôle technique ne sert que les intérêts des entreprises de contrôle tel que [réseau de contrôle technique] et autres afin d'obtenir plus de "clients forcés"! comme toujours, certaines associations en mal de reconnaissance ont sauté sur l'occasion pour en rajouter. en conséquence je suis CONTRE le contrôle technique appliqué aux motos.

N° 972343 - Contrôle technique Moto

par :

21/07/2023 08:58

Motard depuis 1980, j'ai actuellement une Bmw R1100RT, parfaitement entretenue, et pas encore 100.000 kms. A chaque sortie, je vérifie les pneus, et fait le tour de la moto.

ça veut dire, pas d'accidents à déclarer. Je dirais que c'est le réflexe de la majorité des motards. Alors pas la peine d'un regard extérieur, contrôle pour vérifier ce que vous avez déjà fait et connaissez mieux que quiconque! Par contre il serait plus sage de vérifier l'état des routes en bien mauvais état , le réel vrai danger pour tous les roulants.

cordialement

Un motard responsable

N° 972344 - contrôle technique motos

par :

21/07/2023 08:59

Quel intérêt d'un tel contrôle obligatoire ? Ma moto Honda 1000 CBF a plus de 10 ans, peu de kilomètres et est parfaitement entretenue (dernière révision récemment, changement des deux pneus, des plaquettes de frein avant, vérification des plaquettes de frein arrière, vidange et contrôle général du moteur et des niveaux). Ce contrôle sera une formalité pour le contrôleur mais qui aura me concernant un coût non négligeable.

N° 972345 - Inutilité du contrôle technique 2RM

par :

21/07/2023 08:59

Tellement simple de vérifier soi - même la pression des pneus , l'usure des pneus et plaquettes de frein , une fuite d'huile sur les suspensions.

Aucun motard n'oublie de le faire.

Pourquoi payer pour cela ?

De plus , étant donné le très faible kilométrage annuel réalisé par ces véhicules , c'est en fait exactement le même engin qui serait contrôlé lors de visites consécutives.

N° 972347 - Refus contrôle technique

par :

21/07/2023 09:02

Bonjour,

Les 2 roues motorisés sont les engins circulant les mieux entretenus, pour preuve, les accidents sont causés par des erreurs humaines et non mécaniques, souvent des erreurs d'appréciation de rayon de virages par exemple.

Également, les automobilistes qui ne prêtent pas attention aux cyclo.

Il ne s'agit là que de comportement.

Le contrôle technique ne changera strictement rien à l'accidentologie des 2RM.

Cordialement

N° 972348 - Réelle finalité

par :

21/07/2023 09:02

Ce n'est pas parce qu'un lobby a su manœuvré au niveau européen que l'on doit s'y plier et s'y l'argument est l'équité dans ce cas je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas un permis B et B2 et pourquoi les voitures ne seraient pas bridées pour les jeunes permis...

N° 972349 - contrôle technique moto



par :

21/07/2023 09:02

Je suis contre d'une part car tout ceci n'est que financier ,en aucun cas sécuritaire ...Et personne ne touche à ma moto, sauf des mécaniciens spécialisés ..(Harley en l'occurrence ).Ce qui ne sera pas le cas dans ces contrôle technique ...Et de toute façon ,les avis seront comme pour tous le reste(gilet jaune,retraite,etc..)une grande fumisterie ...

N° 972351 - Manipulation moto

par :

21/07/2023 09:04

- Comment des contrôleurs de petite taille ou des contrôleuses vont pouvoir déplacer des motos très lourdes (type moto de voyage) ou très hautes (type trail ou cross) ?

- Si c'est le client qui manipule sa moto, je vous rappelle que les réglementations interdisent l'accès aux clients dans la zone de travail. Comment faisons nous ?

- Manipuler (faire rouler) une moto au sol est très compliqué pour une personne n'ayant aucune connaissances des motos. Les contrôleurs voitures n'ont pour la majorité pas de permis motos ? Faudra t'il le permis ? Si non, de la même façon, pourrais-je embaucher des contrôleurs sans le permis voiture ?

N° 972352 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 09:04

Nul et non avenu au vu des chiffres mettant en cause l'état technique des deux roues en cas d'accident . Il vaudrait mieux consacrer tout ce temps, cette énergie et cet argent à l'amélioration des routes....

N° 972353 - contre le contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

21/07/2023 09:04

Je suis contre l'instauration de ce contrôle technique qui n'apportera rien par rapport à l'objectif officiel. La plupart des accidents de deux-roues motorisés sont liés à l'état des routes, à la responsabilité de tiers (qui souvent ne regardent pas assez dehors). Motard depuis 50 ans, je fais plus confiance à mes vérifications quotidiennes et au mécanicien du quartier qu'à une chaîne de centres de contrôle dont la seule motivation est l'argent.

Les problèmes et infractions relevées diminueraient si les fauteurs, souvent réguliers du fait, étaient sanctionnés. Il existe des chauffards et des irresponsables dans toutes les catégories de véhicule, qui ne cesseront pas de l'être par un nouveau CT. Par ailleurs, le permis 2-roues est plus sélectif que le permis voiture et enseigne les contrôles de sécurité indispensables.

Si CT il doit y avoir pour un 2-roues cela devrait être sur les éléments non accessibles aisément et à prix modéré, car la plupart des conducteurs de 2 roues sont conscients de leur vulnérabilité. Enfin, les 2-roues constituent une solution au désengorgement des villes (études démontrées), au stationnement de véhicule et contribuent directement à limiter la pollution liée aux embouteillages sans toutes les zones urbaines.

N° 972354 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 09:04

Nul et non avenu au vu des chiffres mettant en cause l'état technique des deux roues en cas d'accident. Il vaudrait mieux consacrer tout ce temps, cette énergie et cet argent à l'amélioration des routes....

N° 972355 - Aide à l'équipement et la sécurité

par :

21/07/2023 09:05

En plus du contrôle technique dont la portée me semble limitée, peut-être serait-il souhaitable d'aider les motards à s'équiper d'équipements de sécurité (comme des gilets airbag) au travers d'une aide financière?

Cette aide pourrait se faire au travers d'un crédit d'impôt.

Peut-être faudrait-il prévoir une gratuité des autoroutes, au moins lors des grandes transhumances estivales afin de diminuer l'accidentologie? Dans l'idéal, la gratuité à l'année serait un mieux, surtout que les motos, de part leur légèreté, ne dégradent pas le revêtement routier.

N° 972356 - Contrôle technique injustifié

par :

21/07/2023 09:05

Je travaille dans un domaine technique où la sécurité et le contrôle sont primordiaux car de trop nombreux écarts sont constatés. Je ne suis donc pas opposé à des contrôles lorsque cela le justifie. Dans le domaine de la moto, il y a des accidents, certes, mais combien sont dus au mauvais entretien de la machine ou d'une défaillance technique, alors que le nombre de motos circulant en France ne cesse d'augmenter? Très peu. Et combien d'accidents dus à une erreur humaine, un défaut de l'infrastructure (nid de poule gravillon, chaussée déformée etc...) et enfin combien pour un refus de priorité d'un tiers? Beaucoup plus.

Vous voulez donc imposer un contrôle technique pour des engins sur lesquels nous "jouons" notre vie alors que cela n'a aucun intérêt et qu'il faudrait bien plus travailler sur la formation des motards et des automobilistes, mieux penser et entretenir les infrastructures. La moto dans la majorité des cas est un plaisir, l'entretien de sa machine est donc primordial et une priorité pour le motard. Les accidents domestiques sont 2 fois plus nombreux que les accidents de la route et pourtant rien n'est fait...pas de campagne de prévention et on n'en parle jamais. Pensez à mettre un contrôle technique sur les outils domestiques, les moyens d'assujettissements personnels tant que vous y êtes...

N° 972357 - CT motos

par :

21/07/2023 09:05

Utilisateur de longue date (#30 ans) d'une moto, le simple fait de monter dessus révèle immédiatement que sans ceinture de sécurité, on n'est pas vulnérable, on est un simple mort en sursis.

Réservez le CT à la vente entre particuliers, et surtout aux petites cylindrées très émettrices de bruit...

N° 972359 - Contrôle technique injustifié

par :

21/07/2023 09:06

Je travaille dans un domaine technique où la sécurité et le contrôle sont primordiaux car de trop nombreux écarts sont constatés. Je ne suis donc pas opposé à des contrôles lorsque cela le justifie.

Dans le domaine de la moto, il y a des accidents, certes, mais combien sont dus au mauvais entretien de la machine ou d'une défaillance technique, alors que le nombre de motos circulant en France ne cesse d'augmenter? Très peu. Et combien d'accident dus à une erreur humaine, un défaut de l'infrastructure (nid de poule gravillon, chaussée déformée etc...) et enfin combien pour un refus de priorité d'un tiers? Beaucoup plus

Vous voulez donc imposer un contrôle technique pour des engins sur lesquels nous "jouons" notre vie alors que cela n'a aucun intérêt et qu'il faudrait bien plus travailler sur la formation des motards et des automobilistes, mieux penser et entretenir les infrastructures. La motos dans la majorités des cas est un plaisir, l'entretien de sa machine est donc primordial et une priorité pour le motard.

Les accidents domestiques sont 2 fois plus nombreux que les accidents de la route et pourtant rien n'est fait...pas de campagne de prévention et on n'en parle jamais. Pensez à mettre un contrôle technique sur les outils domestiques, les moyens d'assujettissements personnels tant que vous y êtes...

N° 972360 - CT motos

par :

21/07/2023 09:07

Utilisateur de longue date (#30 ans) d'une moto, le simple fait de monter dessus révèle immédiatement que sans ceinture de sécurité, on n'est pas vulnérable, on est un simple mort en sursis.

Réservez le CT à la vente entre particuliers, et surtout aux petites cylindrées très émettrices de bruit...

N° 972361 - Non aux Lobbies du CT et cet enfumage scandaleux!

par :

21/07/2023 09:07

Encore une fois, ce gouvernement cède aux sirènes des lobbies! Non le CT des motos n'aura aucun impact sur la sécurité des motards puisque seulement 0.7% des accidents sont liés à un mauvais entretien de la moto!

Non l'Europe n'impose pas ce CT puisqu'elle a laissé la possibilité de mesures "alternatives" que le gouvernement pouvait décider de mettre en place: formation, prévention, amélioration de l'état des routes, etc...

Mais au lieu de ça, le gouvernement cède aux sirènes des [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et compagnie qui n'y voient qu'un intérêt purement financier!

En ces périodes de baisse généralisée du pouvoir d'achat des français, le gouvernement va encore alourdir la note avec ce CT inutile qui coûtera plusieurs dizaines d'euros aux motards!

Sans parler bien sur des conséquences économiques sur l'Aftermarket dans ce milieu là!!

Il est enfin temps à ce gouvernement d'être un peu sérieux et d'abandonner ce projet totalement inutile! Qu'il se concentre sur ces jeunes de banlieues qui font des rodéos avec des engins trafiqués voir volés, et qui eux, n'iront jamais au CT!!

N° 972365 - Inutile

par :

21/07/2023 09:08

Je considère que le contrôle technique de ma moto est complètement inutile au regard des accidents impliquant une moto mal entretenue : vous avez les statistiques de l'accidentologie !

Un motard est une personne responsable et quand on tient à sa vie on a toujours une moto en parfait état, contrôlée sur les éléments essentiels de sécurité avant chaque utilisation

Je préconise plutôt un plan national de remise en état des routes, et la prise en compte du risque pour les 2 roues de vos infrastructures

N° 972369 - Conseil de mise en place et proposition de sécurité

par :

21/07/2023 09:09

Il faudra bien prendre en compte le fait que les anciennes moto n'ont pas les même émission sonores que sur les moto récente, donc de ne pas mettre un barème universel.

Si les deux roues doivent se mettre en contrôle conformité et faire contrôler qu'ils entretiennent correctement leurs véhicules , nous trouverions normal que la même assiduité soit effectuer pour l'entretien et la vérification des routes.

Il faut retenir que presque 30% des accidents en deux roues est issue d'un mauvais entretien de la chaussée .

La mise en danger étant très impactante pour nous, un gros effort serait le bienvenue de ce coté

N° 972372 - Cyclomoteur de collection

par :

21/07/2023 09:10

Il faut exempter les cyclos de collection.

Les collectionneurs en possède parfois plusieurs dizaines. C est un coup d arrêt a cette collection encore accessible.

De plus passer un Solex au CT: ridicule !

A quand pour les vélos ?

N° 972373 - Contrainte supplémentaire

par :

21/07/2023 09:11

Un texte pour faire plaisir aux associations...

l'Europe pousse pour que cela soit mis en place, dommage que la France n'existe plus en tant que état mais fasse partie de l'Europe.

N° 972375 - Conseil de mise en place et proposition de sécurité

par :

21/07/2023 09:12

Il faudra bien prendre en compte le fait que les anciennes moto n'ont pas les même émission sonores que sur les moto récente, donc de ne pas mettre un barème universel.

Si les deux roues doivent se mettre en contrôle conformité et faire contrôler qu'ils entretiennent correctement leurs véhicules , nous trouverions normal que la même assiduité soit effectuer pour l'entretien et la vérification des routes.

Il faut retenir que presque 30% des accidents en deux roues est issue d'un mauvais entretien de la chaussée .

La mise en danger étant très impactante pour nous, un gros effort serait le bienvenue de ce coté

N° 972376 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 09:12

Contrôle technique moto, je précise bien moto (plus de 125 cm<sup>3</sup>) , me parait une ineptie. Un motard monte sur son engin après avoir fait le tour de sa monture et est très conscient du risque pour sa vie s'il monte sur un engin qui peut occasionner un accident, suite à un problème technique. ce contrôle est complètement inutile, on a plutôt l'impression d'un impôt supplémentaire déguisé. On ferait mieux de regarder les 3 associations qui ont déposé plainte ? Sont elles dénuées de tout intérêt ? Après plus de 600 000 kms sur 4 engins différents, je pense que s'attaquer à l'état de nos routes me semble bien plus important vu l'état déplorable dans lesquelles elles sont La sécurité elle est là ! De tout façon si ce contrôle est imposé, il faudra que la personne qui prendra en charge ma moto soit titulaire du permis en conséquence !

N° 972378 - S'inspirer du modèle belge et éviter un contrôle périodique  
par :

21/07/2023 09:12

La réglementation européenne laisse le choix entre un contrôle technique systématique et périodique, ou "des mesures alternatives de sécurité routière efficaces, en tenant compte des statistiques pertinentes sur la sécurité routière" (Conseil d'État).

La deuxième option semble être la plus intéressante, en se basant sur le modèle choisi par la Belgique, à savoir un contrôle technique non périodique, faisant suite à un accident avec le véhicule, une modification sur ce dernier, ou précédent sa vente.

Contrairement à nos voisins belges, il ne faudrait cependant pas exclure de cette obligation les deux-roues motorisés d'une cylindrée inférieure à 125cm<sup>3</sup>. En effet, si les motards ont pour la plupart l'habitude d'entretenir leurs motos avec le plus grand soin, ce n'est pas le cas pour ces véhicules, souvent détenus par de jeunes mineurs peu soucieux de l'état de leurs scooters ou motos pourvu qu'ils leur permettent de se déplacer.

De plus, si Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports Clément Beaune a déjà fait part de sa volonté de réduire un maximum les points de contrôle, il est important de noter que ces contrôles devraient être effectués en présence du motard, sans devoir brutaliser le véhicule et atteindre des régimes moteurs trop élevés. Le rapport entre un motard et sa moto n'est pas le même qu'un automobiliste avec sa voiture, les motards voyant d'un mauvais œil le fait que leur moto puisse être manipulée par une tierce personne.

N° 972379 - contrôle technique motos

par :

21/07/2023 09:13

Mes commentaires sur le contrôle technique des motos

1 Les études ayant servi à étudier la mise en place de ce contrôle sont controversées et entachées de soupçons de conflit d'intérêt (société [réseau de contrôle technique]). Donc à refaire de manière sérieuse. . .

2 Ce contrôle présenté comme juste (équité motards automobilistes) est en fait injuste compte tenu du faible kilométrage parcouru annuellement par une moto comparativement à celui d'une automobile.

3 S'il est mis en place, le contrôle va nuire au marché moto, alors que dans le cadre de la transition écologique, on devrait favoriser ce moyen de transport notamment dans les villes.

4 Économiquement, en plus de l'atteinte au marché (voir ci dessus), peu de centres de contrôle sont prêts à investir dans ce marché de niche, ce qui fait que les déplacements à faire pour ce rendre au centre le plus proche seront importants. Il faudra prévoir une demi journée de congé ainsi qu'un budget conséquent. Rien à voir avec les 50 € annoncés !

5 Concernant les petites cylindrées, le point 4 soulevé ci-dessus deviendra réellement problématique au vu de la situation des usagers (souvent des jeunes sans ressources, des apprentis, des étudiants. Le contrôle technique est annonciateur d'une catastrophe sociale.

6 Les motards, « les vrais » forment une communauté soudée et solidaire, ils ne manqueront pas de se rebeller. Est-il vraiment nécessaire de rajouter du chaos à la chienlit actuelle ?

7 Comme pour le CT autos, nombre d'usagers ne s'y soumettront pas et donc ne seront pas assurés. La charge causée retombe alors sur l'ensemble des citoyens. Les prisons ne sont-elles pas suffisamment encombrées.

#### Préconisations

1 Contrôle technique obligatoire à la vente assuré par les motocistes (professionnels compétents pouvant être responsabilisés par signature).

2 Les forces de l'ordre sont compétentes pour contrôler rapidement l'état général des véhicules. En cas de doutes (échappement par exemple), une convocation en gendarmerie pourrait être établie.

3 Depuis une vingtaine d'année, je travaille dans un collège situé à une centaine de mètres de la gendarmerie. Jamais, je n'ai vu les gendarmes contrôler les véhicules des collégiens pourtant en majorité défectueux (surtout absence d'éclairage et d'équipements de sécurité pour les vélos et scooters).

4 De la prévention plutôt que de la répression redorerait l'image des forces de l'ordre un peu « écornée » en ce moment. Un seul déplacement présidentiel supprimé permettrait de libérer pas mal de temps pour ce travail !

5 Plus qu'un contrôle technique des véhicules, il faudrait se pencher sur un contrôle technique des infrastructures !

N° 972380 - Projet Sans fondement

par :

21/07/2023 09:13

Après avoir suivie cette proposition, je ne vois et ne comprends pas sur qu'elle fondement elle repose.

Seulement une atteinte a des libertés et une sorte de suivie et taxation indirect.

Le seul bénéfice serait sur les personnes qui roules sans chicanes, mais la loi est déjà complète sur ce sujet, et il suffirait de la lire et de l'appliquer avant de rajouter une couche écrite à la va vite à Bruxelles.

Cordialement

N° 972381 - Conseil de mise en place et proposition de sécurité

par :

21/07/2023 09:13

Il faudra bien prendre en compte le fait que les anciennes moto n'ont pas les même émission sonores que sur les moto récente, donc de ne pas mettre un barème universel.

Si les deux roues doivent se mettre en contrôle conformité et faire contrôler qu'ils entretiennent correctement leurs véhicules , nous trouverions normal que la même assiduité soit effectuer pour l'entretien et la vérification des routes.

Il faut retenir que presque 30% des accidents en deux roues est issue d'un mauvais entretien de la chaussée .

La mise en danger étant très impactante pour nous, un gros effort serait le bienvenue de ce coté

N° 972384 - S'inspirer du modèle belge et éviter un contrôle périodique

par :

21/07/2023 09:14

La réglementation européenne laisse le choix entre un contrôle technique systématique et périodique, ou "des mesures alternatives de sécurité routière efficaces, en tenant compte des statistiques pertinentes sur la sécurité routière" (Conseil d'État).

La deuxième option semble être la plus intéressante, en se basant sur le modèle choisi par la Belgique, à savoir un contrôle technique non périodique, faisant suite à un accident avec le véhicule, une modification sur ce dernier, ou précédent sa vente.

Contrairement à nos voisins belges, il ne faudrait cependant pas exclure de cette obligation les deux-roues motorisés d'une cylindrée inférieure à 125cm<sup>3</sup>. En effet, si les motards ont pour la plupart l'habitude d'entretenir leurs motos avec le plus grand soin, ce n'est pas le cas pour ces véhicules, souvent détenus par de jeunes mineurs peu soucieux de l'état de leurs scooters ou motos pourvu qu'ils leur permettent de se déplacer.

De plus, si Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports Clément Beaune a déjà fait part de sa volonté de réduire un maximum les points de contrôle, il est important de noter que ces contrôles devraient être effectués en présence du motard, sans devoir brutaliser le véhicule et atteindre des régimes moteurs trop élevés. Le rapport entre un motard et sa moto n'est pas le même qu'un automobiliste avec sa voiture, les motards voyant d'un mauvais œil le fait que leur moto puisse être manipulée par une tierce personne.

N° 972387 - CT MOTOS

par :

21/07/2023 09:16

CONTRÔLE TECHNIQUE

La mise en place de ce contrôle technique « deux roues motorisés » est une aberration

Je ne rappellerai pas les faits, ils sont connus.(les deux roues motorisés ne représentent qu'une partie infime de la pollution liée aux transports, contribuent à fluidifier la circulation dans les grandes métropoles et pour les nuisances sonores l'expérience de la mise en place dans certains pays européens est un échec...)

La mise en place d'une telle mesure ne profitera qu'aux professionnels du secteur du contrôle type [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et bien s à l'État via le retour de TVA induit.

Ce projet est l'aveu patent de la soumission du pouvoir à l'éc

J'espère enfin que cette consultation n'est pas juste un exercice de démagogie pour faire finalement adopter le projet en l'état et que les arguments des 4 millions usagers seront entendus.

Cordialement.onomie et aux lobbies !!!

Et concernant les véhicules anciens, un minimum de bon sens et de connaissance du milieu de la moto (en particulier ancienne) doit conduire à exclure de ce dispositif les véhicules de plus de trente ans ( dont le kilométrage parcouru annuellement est très faible) afin de ne pas pénaliser financièrement des passionnés qui possèdent souvent plusieurs véhicules anciens.

N° 972389 - Contrôle technique 2 et 3 roues

par :

21/07/2023 09:16

C'est bien qu'il y ait un contrôle technique. Même si étant aussi motard, je me préoccupe beaucoup de ma sécurité et de l'état de ma moto. Je l'emmène régulièrement à l'atelier du concessionnaire pour la réviser. Le grand problème est que dans la majorité des accidents, ce n'est pas le mauvais entretien des motos, mais les infrastructures de circulation qui sont en cause. Mauvais état des routes, surplus de gravillons lors des réparations, rails de protection ne descendants pas jusqu'à la route.....

N° 972390 - Contrôle Technique des véhicules à deux et trois roues

par :

21/07/2023 09:16

Bonjour, la qualité technique des motos est très élevée. Les conducteurs sont conscients de leur vulnérabilité et par conséquent, les pneumatiques, freinage, éclairage sont entretenus. Ce n'est pas le cas des scooters 50CC dépourvus de carénage, d'éclairage et de pot d'échappement conformes. Le premier problème des motards n'est pas leur monture mais la qualité des routes départementales et nationales, comme par exemple le gravier en été.

Si contrôle doit exister, le programmer en cas de vente par exemple.

Le problème financier existera pour les collectionneurs.

N° 972392 - CT MOTOS

par :

21/07/2023 09:17

CONTRÔLE TECHNIQUE

La mise en place de ce contrôle technique « deux roues motorisés » est une aberration

Je ne rappellerai pas les faits, ils sont connus.(les deux roues motorisés ne représentent qu'une partie infime de la pollution liée aux transports, contribuent à fluidifier la circulation dans les grandes métropoles et pour les nuisances sonores l'expérience de la mise en place dans certains pays européens est un échec...)

La mise en place d'une telle mesure ne profitera qu'aux professionnels du secteur du contrôle type [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et bien s à l'État via le retour de TVA induit.

Ce projet est l'aveu patent de la soumission du pouvoir à l'éc



J'espère enfin que cette consultation n'est pas juste un exercice de démagogie pour faire finalement adopter le projet en l'état et que les arguments des 4 millions usagers seront entendus.

Cordialement.onomie et aux lobbies !!!

Et concernant les véhicules anciens, un minimum de bon sens et de connaissance du milieu de la moto (en particulier ancienne) doit conduire à exclure de ce dispositif les véhicules de plus de trente ans ( dont le kilométrage parcouru annuellement est très faible) afin de ne pas pénaliser financièrement des passionnés qui possèdent souvent plusieurs véhicules anciens.

N° 972396 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 09:19

Pas besoin de contrôle pour savoir qu'une moto et est doit être en état pour rester en vie .  
l'Europe est bonne pour imposer et notre gouvernement ne s'occupe plus de ces concitoyens mais de leurs Europe et surtout de leur rentrée dans l'histoire ?

N° 972397 - Modalités de contrôle

par :

21/07/2023 09:19

Le nombre de centre de contrôle et leur localisation ne pourra pas permettre un maillage suffisant. Les contrôleurs n ont pour la plupart pas le permis correspondant aux véhicules et l'accidentologie lié aux problèmes d'entretien est extrêmement faible. Ce qui au final s'apparente à une nouvelle taxe pour les utilisateurs de deux roues sans apporter de solutions aux problèmes de sécurité routière

N° 972398 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 09:20

Étant motard depuis 30 ans je ne trouve pas véritablement judicieux d'instaurer un CT moto . Nous entretenons nos motos gage de notre sécurité et nous nous sommes équipés....je trouverai bcp plus judicieux que le gouvernement se penche sur l'état des routes ces dernières pour certaines sont d'un état lamentable véritables pièges à accident pour les deux roues ( mêmes les vélos) ..nids de poules , saillies, revêtements à refaire , bas cotés non entretenus etccc . Pour moi c'est le plus grand danger et se serait bien plus objectifs pour la sécurité de tous ....

N° 972400 - Efficacité ?

par :

21/07/2023 09:21

Motard depuis plus de 45 ans, ce contrôle me semble totalement inutile et inefficace. Inutile car l'argument "sécurité" est faux : la défaillance technique n'est la cause que d'une infime part des accidents. Mieux vaudrait instaurent un contrôle technique des infrastructures routières ! Et modifier les comportements des (jeunes) conducteurs. L'argument "écolo (bruit, pollution ...)" Pourrait être entendu si ce contrôle s'applique à tous les 2 roues, notamment les scooter et 50 cm3 qui sont la catégorie le plus trafiqué.

Mais quel efficacité peut on attendre d'un contrôle tous les 3 ans, avec des échappements remplaçables en moins de 15 minutes ?

Le contrôle technique prévu est donc totalement inefficace , et "a côté delà plaque" sur le plan sécurité.

Mieux vaudrait contrôler que les échappements vendus dans le commerce soient homologués et inviolables .

N° 972401 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

21/07/2023 09:21

Mes commentaires sur le contrôle technique des motos

1 Les études ayant servi à étudier la mise en place de ce contrôle sont controversées et entachées de soupçons de conflit d'intérêt (société [réseau de contrôle technique]). Donc à refaire de manière sérieuse . . .

2 Ce contrôle présenté comme juste (équité motards automobilistes) est en fait injuste compte tenu du faible kilométrage parcouru annuellement par une moto comparativement à celui d'une automobile.

3 S'il est mis en place, le contrôle va nuire au marché moto, alors que dans le cadre de la transition écologique, on devrait favoriser ce moyen de transport notamment dans les villes.

4 Économiquement, en plus de l'atteinte au marché (voir ci dessus), peu de centres de contrôle sont prêts à investir dans ce marché de niche, ce qui fait que les déplacements à faire pour ce rendre au centre le plus proche seront importants. Il faudra prévoir une demi journée de congé ainsi qu'un budget conséquent. Rien à voir avec les 50 € annoncés !

5 Concernant les petites cylindrées, le point 4 soulevé ci-dessus deviendra réellement problématique au vu de la situation des usagers (souvent des jeunes sans ressources, des apprentis, des étudiants. Le contrôle technique est annonciateur d'une catastrophe sociale.

6 Les motards, « les vrais » forment une communauté soudée et solidaire, ils ne manqueront pas de se rebeller. Est-il vraiment nécessaire de rajouter du chaos à la chienlit actuelle ?

7 Comme pour le CT autos, nombre d'usagers ne s'y soumettront pas et donc ne seront pas assurés. La charge causée retombe alors sur l'ensemble des citoyens. Les prisons ne sont-elles pas suffisamment encombrées.

Préconisations

1 Contrôle technique obligatoire à la vente assuré par les motocistes (professionnels compétents pouvant être responsabilisés par signature).

2 Les forces de l'ordre sont compétentes pour contrôler rapidement l'état général des véhicules. En cas de doutes (échappement par exemple), une convocation en gendarmerie pourrait être établie.

3 Depuis une vingtaine d'année, je travaille dans un collège situé à une centaine de mètres de la gendarmerie. Jamais, je n'ai vu les gendarmes contrôler les véhicules des collégiens pourtant en majorité défectueux (surtout absence d'éclairage et d'équipements de sécurité pour les vélos et scooters).

4 De la prévention plutôt que de la répression redorerait l'image des forces de l'ordre un peu « écornée » en ce moment. Un seul déplacement présidentiel supprimé permettrait de libérer pas mal de temps pour ce travail !

5 Plus qu'un contrôle technique des véhicules, il faudrait se pencher sur un contrôle technique des infrastructures !

N° 972403 - Une mesure inefficace pour la sécurité routière.

par :

21/07/2023 09:22

Le contrôle technique moto ne répond pas à un impératif de sécurité comme il peut l'être pour les voitures. La part d'accidents lié à l'état de la moto est ridiculement faible. Il conviendrait mieux de renforcer l'entretien des infrastructures, la formation des conducteurs auto et moto, des effectifs plus importants de police/Gendarmeries pour contrôler les vitesses et intersections plus efficacement. Ce sont certes des mesures qui coûtent de l'argent au lieu d'en rapporter (TVA du contrôle...) Mais serait plus efficace s pour la protection des citoyens.

N° 972404 - Honte à vous

par :

21/07/2023 09:22

Ce projet de loi traduit le pire de notre société. Un rapport européen bidonné par le lobby des contrôles techniques. Un groupuscule écologiste qui tire sur une minorité : les motards. La perte de contrôle de l'État français au profit de l'Europe sur ses lois intérieures. En bref 0,3 % des accidents sont liés à l'état des moto contre 30% qui liés à l'état des routes. Tout motard ayant le permis est formé au contrôle de sécurité de son véhicule. Enfin il faut être fou ou suicidaire pour rouler sur une moto en mauvaise état. Mais malgré cela le CT est mis en place....aucun intérêt si ce n'est d'encore creuser le fossé entre l'État et les citoyens...incompréhensible dans le climat sociaux économique actuel....honte aux représentants du peuples qui plient lâchement devant les lobby au détriment de ceux qu'ils doivent servir

N° 972408 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 09:24

Contrôle technique visuel inutile car déjà effectué régulièrement par les propriétaires eux-mêmes. Si vous souhaitez améliorer la sécurité des motards il serait préférable de porter vos intérêts sur les infrastructures, notamment sur les glissières de sécurité bien plus meurtrières que l'état général du parc moto. Il serait également intéressant de sensibiliser davantage les autres usagers de la route dont le comportement est parfois plus que dangereux ou celui de certains motards eux-mêmes inconscients des risques qu'ils prennent ou font prendre.

N° 972409 - Efficacité

par :

21/07/2023 09:25

Motard depuis plus de 45 ans, ce contrôle me semble totalement inutile et inefficace. Inutile car l'argument "sécurité" est faux : la défaillance technique n'est la cause que d'une infime part des accidents. Mieux vaudrait instaurer un contrôle technique des infrastructures routières ! Et modifier les comportements des (jeunes) conducteurs. L'argument "éco (bruit, pollution ...)" Pourrait être

entendu si ce contrôle s'applique à tous les 2 roues, notamment les scooter et 50 cm3 qui sont la catégorie le plus trafiqué.

Mais quel efficacité peut on attendre d'un contrôle tous les 3 ans, avec des échappements remplaçables en moins de 15 minutes ?

Le contrôle technique prévu est donc totalement inefficace , et "a côté delà plaque" sur le plan sécurité.

Mieux vaudrait contrôler que les échappements vendu dans le commerce soient homologués et inviolable .

N° 972412 - Inutile

par :

21/07/2023 09:25

Inutile, dispendieux, énergivore, chronophage, anti écologique, bref politique et vénale . (Pleonasme ?)

N° 972415 - Du vol

par :

21/07/2023 09:26

Comme d'habitude c'est du vol organiser pour remplir les caisses de l'état et après un ct pour les chaussures organiser par les ecolo bobo.

Encore une honte pour nous prendre du fric

N° 972416 - Je suis pour

par :

21/07/2023 09:27

Je suis pour ! Chacun doit prendre ses responsabilités sur les routes, et l'entretien de son véhicule en fait partie.

N° 972417 - Mr

par :

21/07/2023 09:27

Si le contrôle technique est inévitable pour les 2 roues motorisés, qu'il englobe également les trotinette et vélo électrique, et thermique depuis 30 cm3.

N° 972418 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 09:27

Il ne nous reste déjà plus d argent pour les vacances

Il faut en plus rajouter le CT moto

Merci President

N° 972419 - Mr

par :

21/07/2023 09:27

Si le contrôle technique est inévitable pour les 2 roues motorisés, qu'il englobe également les trotinette et vélo électrique, et les 2/3 roues thermique depuis 30 cm3. Pourquoi ne pas ajouter aussi les tricycles et quadricycles.

N° 972421 - Inutile

par :

21/07/2023 09:28

Inutile, dispendieux, énergivore, chronophage, anti écologique, bref politique et vénale . (Pleonasme ?)

N° 972422 - Je suis pour cette nouveauté.

par :

21/07/2023 09:28

Je suis pour ! Chacun doit prendre ses responsabilités sur les routes, et l'entretien de son véhicule en fait partie, voiture, moto ...

N° 972425 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 09:30

Je suis favorable au contrôle technique lors d'une vente dès la 3eme année ( organes sécurité, pollutions sonore et atmosphérique , pneus, frein, éclairage, jeux divers, non débridage,, etc), ainsi que suite à un accident même si la réparation a été effectuée sous contrôle d'un expert. Sinon pas de contrôle technique systématique.

N° 972426 - Contradictions administratives

par :

21/07/2023 09:30

Le contrôle technique des 2 roues est une mesure logique et inévitable. Tout au moins a première vue. Hélas, une fois mouliné par l'administration , et son jargon , le texte est au mieux totalement inadapté. Premier point : le terme 2 roues regroupe un éventail de véhicules pour le moins disparates ! Deuxième point : les centres de contrôle des voitures vont être agréés dans l'urgence ( administrative , ce qui est tout relatif) . Avec pour conséquences , a minima, une inadéquation du matériel . Troisième point: le personnel va devoir s'adapter à tout types de véhicules qui lui était totalement étranger... en formation accélérée bien sûr ! Quant aux autres points problématiques : Le prix : moins de 50 euros selon les dernières rumeurs ; bien trop chers pour un contrôle « bâclé » , La pollution une moto pollue bien moins qu'un conducteur coincé dans les bouchons a l'entrée et la sortie des grandes métropoles , clim a fond !!! Le bruit : concernant le motard moyen son pot est conforme ; concernant certains motards un peu plus excités, In pot de change facilement ( voir ce qui se passe en Allemagne) ; et pour aborder le sujet des abrutis qui trouble la quiétude des riverains le samedi soir au guidon d'engin qui ne sont en conformité avec rien , à part l'intervention des forces de l'ordre , je ne vois pas de solutions. Concernant la fréquence des contrôles et la spécificité liée au 2 roues , un contrôle basé sur le kilométrage et non l'âge serait plus logique( 40000km pour le premier , puis tous les 20000km) Enfin ce qui est totalement passé sous silence , c'est l'état des routes françaises. A part les autoroutes qui sont à péage , le reste du réseau se dégrade avec une constance qui frise à la mauvaise intention . Conclusion la copie mérite juste un zéro pointé , À revoir entièrement.

N° 972429 - Hondo

par :

21/07/2023 09:30

Pas de ct pour les motos antérieures à 1985 matériel de mesure non adapté et contrôleurs non formes à manipuler des motos de 40 ans et plus qu'ils ne connaîtront pas

N° 972430 - CT 2 ROUES

par :

21/07/2023 09:31

Pourquoi les accidents, pour cause mécanique, en 2 roues sont si faible ?  
Peux être que l'argent du CT est utilisé pour entretenir le 2 roue...

N° 972431 - Durée de vie de la mesure

par :

21/07/2023 09:31

Dans le sens où les mort sur la route ne sont que très peu dû aux défaillance techniques des véhicule, il faut prévoir un clause de résiliation du CT 2 roues, qui tiens compte de la statistique (incluant la méthode de calcul actuelle) des accidents causé par les défaillance technique. si le nombre de mort sur les route, lié a un défaut d'entretiens du 2 roues ne diminue pas, la mesure du CT est inefficace. conformément a la décision de l'UE sur le les solutions alternatives proposées qu'elle juge insuffisante, nous avons moyens de mesurer l'efficacité de la mise en place du CT. et si elle est insuffisante, nous devons la retirer.

N° 972432 - Vers un CT sur le volontariat

par :

21/07/2023 09:32

Si l'idée d'un CT deux roues fait bondir beaucoup, il est cependant cohérent dans un certains nombres de configurations.  
Les personnes opposées arguent en général que l'entretien du véhicule est bon dans l'essentiel des cas, et qu'il est peu cause de mortalité.

CEPENDANT, lors de l'achat d'un véhicule d'occasion auprès d'un particulier, le bon entretien est difficile à juger, et met la vie de l'acheteur en jeu.

Je suis pour ma part favorable à un CT deux/trois roues, mais dans un format différent :

- 1) obligation d'un CT de moins de n mois (n à la discrétion du législateur) à la revente (comme pour les voitures);
- 2) CT sur la base du volontariat le reste du temps, qui amènerait logiquement à une réduction du contrat d'assurance. (L'assureur ayant alors une nouvelle catégorie d'usagers, a priori moins à risque). Ce CT devra en revanche être plus fréquent que les 3 à 5 ans suggérés. (Tous les 2 ans?)

Outre le législation de l'UE, il est défendu que le CT deux roues permettra de lutter contre les véhicules bruyants, mais compte tenu de la facilité avec laquelle on peut démonter des chicanes et changer une ligne d'échappement, cet argument est irrecevable.

Ainsi, je répète ma proposition :

- 1) obligation d'un CT de moins de n mois (n à la discrétion du législateur) à la revente (comme sur les voitures)

2) CT sur la base du volontariat le reste du temps, qui amènerait logiquement à une réduction du contrat d'assurance. (L'assureur ayant alors une nouvelle catégorie d'usagers, a priori moins à risque). Ce CT devra en revanche être plus fréquent que les 3 à 5 ans suggérés. (Tous les 2 ans?)

Vous remerciant pour la consultation publique,

N° 972433 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 09:32

Aucune logique pour la sécurité des des personnes le contrôle technique doit être gratuit on ne joue pas avec. La sécurité des personnes non au contrôle technique payant

N° 972434 - CT pas obligatoire pour les 2 et 3 roues motorisés

par :

21/07/2023 09:32

Bonjour,

Je ne suis pas d'accord avec l'obligation du CT pour les 2 et 3 roues motorisés.

Nous sommes responsables et connaissons les risques d'un véhicule en mauvais état d'entretien.

Notre responsabilité est bien sûr envers nous même et envers les autres usagers de la route.

NON A CETTE OBLIGATION !

N° 972435 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 09:32

Contrôle technique des deux roues qu'en est il des deux roues de cylindrée inférieure a 50cc, qui pourrissent la vie des français...

N° 972438 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 09:33

Je vais exposer mes arguments contre le CT moto

Propriétaire et conducteur de moto depuis 1976 et actuellement conducteur d un side car de1990 le

CT mes semble uns complète aberration et surtout un projet de loby qui se prétend soucieux de ma

sécurité .mes motos ont toujours été très bien entretenues par mes soins et si nécessaire par un

professionnel qui a chaque fois a établi un état des lieux et les réparations a effectuer si nécessaire .d

après des études de la fédération européenne des motards seuls 0. 3pour cent des sinistres

impliquant un 2roues seraient imputables à un mauvais état du véhicule .par contre de plus en plus d

accidents sont dus au mauvais état des infrastructures routières nid de poule revêtement délabré

etc..donc un CT ferait double emploi et injustifié .quant au bruit il suffit simplement d augmenter le

nombre de contrôle au sonomètre par les forces de l ordre avec amende et voire immobilisation du

véhicule postées en bord de route les dites forces entendraient de loin l arrivée d engins trop

bruyants

D autre part exiger des motards le port d équipement adaptés seraient des plus judicieux a condition

pour les inciter a s équiper de baisser la TVA sur les dits équipements.

Concernant les pollutions dues au motos,c est

Soumis aux lobbying d associations prétendument indépendantes telles [association] d

dont le financement par des intérêts privés ne fait aucun doute fondé par l ancien dg de [association]

travaille dans le commerce de vélos ainsi que l association [association] qui a touché 40000€de

subvention de la société Lime célèbre pour ses trotinettes électriques et [association]s mouvement partie prenante de l'interdiction des véhicules thermiques dans les villes .nous savons très bien qu'une moto circule plus facilement et pollue donc moins que les gros SUV à la mode .d'autant que les motos sont assujetties à la norme Euro 5 voire 6 ce contrôle technique ne serait en fait q un moyen d'enrichir quelques uns et non un moyen d'augmenter la sécurité des 2 roues et de leurs utilisateurs. Je voudrais ajouter que seul le dialogue constructifs avec des représentants du monde du 2 roues peut faire évoluer dans le bon sens les comportements de tous les usagers de la route par une meilleure formation des conducteurs de véhicules automobiles cyclistes motards poids lourds etc une remise en état des plus urgentes des infrastructures routières laissés à l'abandon depuis des années .occupez vous de nos routes nous nous occupons de nos motos . Je vous remercie de m'avoir lu et vous prie de prendre en compte ces quelques arguments .le CT ne sauvera pas nos vies l'entretien de nos routes oui .

N° 972439 - Utilité et modalités

par :

21/07/2023 09:33

S'agissant de sécurité routière pourquoi n'est-ce pas le ministère des transports qui a ce dossier en charge ? Quid des compétences du ministère de l'écologie ? Sérieux et crédibilité de la démarche ? Un véhicule correctement suivi et entretenu par un garagiste professionnel devrait suffire. Un doc de contrôle officiel pourrait attester de ce suivi et des interventions effectuées.

N° 972440 - Toujours contre

par :

21/07/2023 09:33

Cela ne réglera toujours pas le problème des infrastructures, ni de la négligence des Automobilistes vis à vis des Motards .  
Mon seul moyen de contestation sera mon bulletin de vote lors des prochaines élections.

N° 972442 - Le CT pour les motos est inutile...

par :

21/07/2023 09:34

Le CT est censé réduire les accidents.

Depuis 16 ans que je suis motard, j'ai vu les routes se dégrader, et ce même en environnement urbain (Grand Paris) où je suis confronté non pas à des nids de poules mais d'autruches. J'ai porté secours à un motard sur le périphérique parisien suite à une chute grave à cause d'un de ces trous. Voici une cause évidente d'accident où le CT ne changera rien.

En devenant motard, on change d'attitude, quand j'étais automobiliste, je ne faisais pas autant attention à ma voiture que maintenant à ma moto. Et un simple tour attentif de mon engin qui me prend peu de temps avant de démarrer me renseigne immédiatement : état des fourches, des disques de freins, du moteur, etc... Je le faisais déjà quand je roulais en 125, je le fais mieux depuis que j'ai passé le permis et que je roule en plus gros cube.

Et surtout, surtout, je fais bien plus confiance à mon concessionnaire qui connaît bien ma moto qu'à un garage qui ne sait pas forcément ce qu'est une moto et qui va faire du CT à la chaîne, car mon concessionnaire a des engagements de sécurité à chaque révision. Chaque année il me fait un contrôle technique en plus d'entretenir ma moto.



N° 972443 - Mauvaises solutions, problèmes mal présentés, qui profite, #hypocrisie  
par :

21/07/2023 09:34

PRÉCISION avant de commencer: je suis motard, je roule en grosse cylindrée (Tiger 1200), et j'ai horreur du bruit de certains usagers en moto ou scooter, j'aimerais tant que ce bruit disparaisse.

DEUX MONDES: Il y a un monde entre les scooters et les motos 125 utilitaires d'un côté, et les motos de moyenne ou grosse cylindrée de l'autre.

Dans le premier cas on va retrouver beaucoup d'engins peu ou pas entretenus (ce n'est pas général bien sûr), et dans le second des engins dont les propriétaires/utilisateurs font preuves de beaucoup plus de soins et d'attentions, conscients que le bon état de la machine est un gage important de sécurité.

De ce point de vue un contrôle technique adapté à chacune de ces deux catégories pourrait avoir un peu (plus) de sens que le projet actuel, il pourrait théoriquement contribuer à améliorer l'état général du parc deux roues en France. Il serait surtout efficace s'il était imposé à la vente d'un deux roues d'occasion. Et il pourrait dans ce cas être assuré par les concessions deux roues qui disposent déjà, et de l'expertise nécessaire, et de l'équipement adapté.

MAIS la communication officielle ne se fait pas sur ces aspects! Elle se fait sur la prévention des accidents du motard, en argumentant faussement que l'accidentologie et la mortalité pourraient diminuer du fait du CT deux roues. C'est FAUX. Les chiffres de l'accidentologie montrent que l'état du deux roues est très peu en cause dans les accidents.

PAR CONTRE, les associations qui militent le plus pour imposer ce CT deux roues, en réalité se battent contre la pollution et contre le bruit (je suis d'accord avec elles). L'accidentologie n'est pas leur cheval de bataille (même s'ils ajoutent cet élément de discours dans leurs arguments).

OUI le bruit est un vrai problème, oui la pollution est un vrai problème

MAIS NON, le CT deux roues ne va absolument pas régler ces deux problèmes de bruit et de pollution.

RIDICULE: Surtout dans ses modalités de mise en œuvre : première fois à 5 ans puis tous les 3 ans?

MAIS QUI peut réellement croire que ça va régler quelque problème que ce soit?

La question sous-jacente que cela soulève c'est: qui va réellement profiter de la mise en place, sous cette forme, de ce CT deux roues?

#hypocrisie

VRAIS PROBLÈMES: oui pour le problème du bruit, oui pour le problème de la pollution, oui pour le problème de l'accidentologie

MAUVAISE SOLUTION: non le CT ne va résoudre aucun de ces problèmes

UNE BONNE IDÉE: imposer un CT à la revente d'un deux roues d'occasion, CT pris en charge dans une concession deux roues, déjà compétente et déjà équipée.

AUTRES SOLUTIONS:

- ACCIDENTOLOGIE:

---> améliorer les infrastructures routières : éléments de mobilier urbains dangereux, états dégradés des chaussées ...

---> campagnes de sensibilisation, de prévention, de formation ... elles existent mais en trop faible quantité, elles mériteraient d'être bien plus développées

- BRUIT:

---> augmenter les contrôles et durcir les amendes, ne pas/plus homologuer les échappements bruyants ... un exemple, dans la ville où j'habite, quelques deux roues passent tous les jours, au mêmes heures, très bruyamment, mais il n'y a jamais de contrôle, il suffirait de quelques contrôles et verbalisations, ciblés, répétés un certain nombre de fois, pour régler ces nuisances subies par plusieurs quartiers!

- POLLUTION:

---> les actions sont déjà en cours: ZFE, diminution de la vitesse, piétonisation des centre-villes, normes EURO successives, carburants moins polluants, aides à l'électrification ... il y a ici besoin de plus de volonté politique, de pédagogie, de communication, et d'implication industrielle ...

N° 972444 - Contrôle technique 2/3 roues

par :

21/07/2023 09:34

Je le trouve souhaitable :

Particulièrement sur les éléments de sécurité

Et essentiel sur le contrôle des décibels à l'échappement ...

N° 972445 - Conseil de mise en place et proposition de sécurité

par :

21/07/2023 09:35

Il faudra bien prendre en compte le fait que les anciennes moto n'ont pas les même émission sonores que sur les moto récente, donc de ne pas mettre un barème universel.

Si les deux roues doivent se mettre en contrôle conformité et faire contrôler qu'ils entretiennent correctement leurs véhicules , nous trouverions normal que la même assiduité soit effectuer pour l'entretien et la vérification des routes.

Il faut retenir que presque 30% des accidents en deux roues est issue d'un mauvais entretien de la chaussée .

La mise en danger étant très impactante pour nous, un gros effort serait le bienvenue de ce coté

N° 972447 - Contrôle technique des motos

par :

21/07/2023 09:35

Une arnaque de plus taxe supplémentaire un contrôle qui sert à rien si ce n' est que continuer de fermer les yeux sur mes véritables causes

N° 972448 - Utilité et modalités

par :

21/07/2023 09:35

S'agissant de sécurité routière pourquoi n'est-ce pas le ministère des transports qui a ce dossier en charge ? Quid des compétences du ministère de l'écologie ? Sérieux et crédibilité de la démarche ?

Un véhicule correctement suivi et entretenu par un garagiste professionnel devrait suffire. Un doc de contrôle officiel pourrait attester de ce suivi et des interventions effectuées.

N° 972449 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 09:36

Dans l'état actuel où la majorité des Français sont touchés par l'inflation, imposer un contrôle technique aux motards me semble complètement inapproprié, surtout que les motards entretiennent leur roue car c'est leur sécurité avant tout qui est engagée. Les services de l'état n'ont qu'à s'occuper du réel problème concernant le bruit fait par certains et les rodéos sauvages. Les véritables motards n'ont pas à subir le problème que le gouvernement n'arrive pas à résoudre. C'est juste nous ponctionner un peu plus d'argent.

N° 972451 - Un contrôle technique vraiment utile ?

par :

21/07/2023 09:37

Il a été maintes fois prouvé que les accidents liés à un défaut d'entretien de la moto représentent une part négligeable.

Il aurait peut-être été plus sage de créer une base de données alimentée par les utilisateurs des voies de circulation pour indiquer les potentiels dangers de certaines voies de circulation (nid de poule... ) afin de corriger les problèmes avant accident ?

L'analyse des accidents devrait être faite selon la méthode Pareto afin de définir les actions prioritaires à mettre en place.

N° 972453 - Véhicules récents et contrôle technique

par :

21/07/2023 09:38

Bonjour. Nous savons tous que le pilote moto est un individu scrupuleux quant à l'entretien de sa machine. En témoignent les chiffres insignifiants d'accidents dus à des défaillances mécaniques. Les programmes d'entretien des véhicules récents mis en service depuis les normes Euro successives devraient faire office de contrôle technique et dédouaner le possesseur d'un véhicule suivi de cette obligation inutile en doublon. Si les bricoleurs amateurs veulent assumer leurs travaux sur des machines anciennes, il est normal dans ce cas là de passer un contrôle. Mais cela doit être un choix assumé.

N° 972456 - Avis modéré sur le contrôle technique

par :

21/07/2023 09:39

Pourquoi vouloir encore re-inventer la roue ou l'eau chaude si l'ensemble procédure/ matériel/ formation existe déjà ailleurs en Europe. J'ai passé mon permis moto et vécu en Espagne pendant de longues années, et ils sont en avance dans tous ces domaines. A2, contrôle technique, etc... mais tout se fait aussi de manière différente. Autant s'en inspirer fortement, comme pour la validation périodique du permis par un contrôle médical

N° 972457 - CT moto ; véhicules anciens

par :

21/07/2023 09:39

A partir de quel millésime le CT moto sera-t-il obligatoire?

Quid des "ancêtres"?

Que se passera-t-il pour les véhicules anciens (non soumis au CT) ais pourvus d'une carte grise "normale"

N° 972458 - Pompe à fric

par :

21/07/2023 09:40

1) Autant favorable à un contrôle pour la vente de tous les véhicules, j'étais favorable également au contrôle avant vente pour les 2 roues.

2) Etant donné le kilométrage effectué par un 2 roues (hormis qq rares gros rouleurs) la majorité des motards effectue moins de 5000kms/an et encore... Autant dire que les contrôles seront vaines sachant que des entretiens mécaniques auront également été réalisés par des professionnels ...

2) Cela risque d'avoir une influence sur les ventes. Dans une famille lambda, il n'est pas rare de trouver 1 voiture, 1 moto, 1 scooter.... supprimer des impôts ok mais ajouter des contrôles obligatoires annulent le bénéfice acquis. 3) Défavorable dans l'état. Ajouter les 50cc répond à une demande des professionnels qui ne voulaient pas investir sans cette manne importante que représente les 50cc.

Combien de centres seront concernés par département? Il faudra faire beaucoup de kms pour faire son contrôle (attente, perte de temps, etc.)

Non je suis contre le contrôle technique pour les 2 roues.

N° 972460 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 09:41

Je vais exposer mes arguments contre le CT moto

Propriétaire et conducteur de moto depuis 1976 et actuellement conducteur d'un side car de 1990 le CT me semble une complète aberration et surtout un projet de lobby qui se prétend soucieux de ma sécurité. Mes motos ont toujours été très bien entretenues par mes soins et si nécessaire par un professionnel qui a chaque fois a établi un état des lieux et les réparations à effectuer si nécessaire. d'après des études de la fédération européenne des motards seuls 0,3 pour cent des sinistres impliquant un 2 roues seraient imputables à un mauvais état du véhicule. par contre de plus en plus d'accidents sont dus au mauvais état des infrastructures routières nid de poule revêtement délabré etc.. donc un CT ferait double emploi et injustifié. quant au bruit il suffit simplement d'augmenter le nombre de contrôles au sonomètre par les forces de l'ordre avec amende et voire immobilisation du véhicule postées en bord de route les dites forces entendraient de loin l'arrivée d'engins trop bruyants

D'autre part exiger des motards le port d'équipement adaptés seraient des plus judicieux à condition pour les inciter à s'équiper de baisser la TVA sur les dits équipements.

Concernant les pollutions dues aux motos, c'est

Soumis aux lobbys d'associations prétendument indépendantes telles [association] dont le financement par des intérêts privés ne fait aucun doute fondé par l'ancien dg de [association] travaille dans le commerce de vélos ainsi que l'association [association] qui a touché 40000€ de subvention de la société Lime célèbre pour ses trotinettes électriques et [association]s mouvement partie prenante de l'interdiction des véhicules thermiques dans les villes. nous savons très bien qu'une moto circule plus facilement et pollue donc moins que les gros SUV à la mode. d'autant que les motos sont assujetties à la norme Euro 5 voire 6 ce contrôle technique ne serait en fait qu'un moyen d'enrichir quelques uns et non un moyen d'augmenter la sécurité des 2 roues et de leurs utilisateurs. Je voudrais ajouter que seul le dialogue constructif avec des représentants du monde du 2 roues peut faire évoluer dans le bon sens les comportements de tous les usagers de la route par une meilleure formation des conducteurs de véhicules automobiles cyclistes motards poids lourds etc une remise en état des plus urgentes des infrastructures routières laissés à l'abandon depuis des années. occupez vous de nos routes nous nous occupons de nos motos.

Je vous remercie de m'avoir lu et vous prie de prendre en compte ces quelques arguments. le CT ne sauvera pas nos vies l'entretien de nos routes oui.

N° 972462 -

par :

21/07/2023 09:41

Totalement inutile comme le CT auto

N° 972466 - Motos collection

par :

21/07/2023 09:42

Bonjour

Je possède 3 motos de collection avec lesquelles je fais maxi 500km par an

La terrot HSSO de 1928 ...huile perdue...échappements queue de carpe assez bruyants...carte grise d'origine assez rare pour ces motos !

refaite entièrement à l'origine..dois je la remiser au fond d'un garage ?

Idem pour la motobecane z 22c et la zundapp C50sport

N° 972467 - Totalement contre et inutile

par :

21/07/2023 09:43

Il y a une grande différence entre scooter et moto , la majorité de deux roues que je vois dans des états de délabrement qui font peur surtout en métropole concerne les scooters et non pas les motos de moyenne et grosse cylindrée, le premier pas aurait dû être pris de ce côté au lieu de sanctionner tous les deux roues, et après réfléchir avec de nouveaux statuts sur l'accidentologie, et si il le faut prendre d'autres mesures

N° 972470 - CTP Moto

par :

21/07/2023 09:44

Il serait bon dans un premier temps de s'occuper des 50 cc pourries qui polluent sonorement notre quotidien, conduites souvent par des jeunes irresponsables et irrespectueux du code de la route. Et de donner les moyens à nos forces de l'ordre de lutter contre ce fléau.

Je suis contre le fait de faire vérifier la vitesse maximale de la moto, pousser l'engin dans ses derniers retranchements pour voir si il a été modifié. Comment cela se passera-t'il pour des motos comme la mienne qui n'ont jamais dépassée le 130 km/h si l'opérateur du CTP fait couler le moteur ? Bon nombre de voitures roulent sans CT de nos jours, je pense qu'il en sera de même pour les motos. Réfléchissez plutôt à obliger les équipementiers à baisser le prix des airbags moto afin que chacun de nous ait les moyens de s'équiper pour rouler en sécurité.

N° 972471 - Je ne pense pas que le contrôle technique serve à quelque chose

par :

21/07/2023 09:45

Je suis motard 125 jusqu'au gros cube, je trouve que le contrôle technique ne fera pas diminuer le nombre de morts ou d'accidents, en effet un motard entretient sa moto. Par contre c'est vrai que certaines 50 avec des kits de ouf, là il faut se poser des questions... La partie cycle n'est pas conçue pour.

Aujourd'hui le plus préoccupant pour nous motards mais même pour tous les usagers de la route c'est l'état des routes !! Vous avez vu l'état de nos routes ? Les refaire, installer des doubles glissières et je vous garantis que le nombre d'accidents et de tués diminuera.

J'espère que se commentaire servira à quelque chose mais j'en doute...

N° 972474 -

par :

21/07/2023 09:46

Totalement inutile comme le CT auto

Un impôt de plus

N° 972476 - État des routes

par :

21/07/2023 09:47

En tant que motard, la sécurité de ma personne est assurée par l'entretien régulier de mon véhicule. Sans ce suivi, je suis conscient des risques encourus. Là où je ne peux interagir, c'est l'état de la chaussée sur laquelle je roule.

Il serait bon de pouvoir obliger l'administration responsable de la portion en mauvais état (commune, département, région) d'effectuer des travaux permettant d'assurer la sécurité de tous par le biais des associations de motards.

N° 972477 - Répartition des coûts

par :

21/07/2023 09:48

La mise en place du CT 2 roues ne concerne pas uniquement les 2 roues. En effet, les autres usagers des voies sont aussi concernés par cette mesure, un véhicule conforme aux standard de construction et en bon état de fonctionnement est souhaité par les autres usagers (frein/pneu en bon état pour ne pas percuter un piétons qui traverse, échappement silencieux pour les oreilles des habitants, ou niveau de pollution conforme pour les poumons de tous)... comme nous sommes tous concernés, pourquoi seul les personnes qui possèdent un 2 roues doivent payer ? (et part extension le CT 4 roues) sachant que les propriétaires (2 ou 4 roues) ont déjà à leur charge l'ensemble des frais d'entretiens ? Route partagée, tous usagers, tous responsables!

N° 972478 - Contrôle technique des deux roues et 4roues

par :

21/07/2023 09:49

Contrôle technique inutile pour les véhicules supérieur à 125 cm3 .

Afin d'être en accord avec les différentes associations telles que [association] et autres il peut être judicieux d'instauré un contrôle technique pour les mobylettes et scooter inférieur à 125 m3. Car ceci sont possédés par des personnes qui n'ont pas eu de formation permis de conduire de roue de plus il s'agit des véhicules qui sont le plus souvent modifiés surtout au niveau des échappements ce qui dans la majorité du temps sont la base des sources qui créent les nuisances sonores.

Un éventuel contrôle technique pour les deux roues peut-être envisagé lors de la vente de celui-ci toute cylindrée confondu.

N° 972480 - Application CT 2, 3 et 4 roues

par :

21/07/2023 09:49

Bonjour,

la date de mise en œuvre fixé, au plus tard, le 15 Mars 2024 me semble illusoire sauf à débiter avec un contrôle technique "dégradé" en terme de contenu ce qui confortera les opposants au projet dans leur position d'impôts déguisé.

Le contrôle technique 2, 3 et 4 roues doit, de suite, être le plus exhaustif possible et contenir le contrôle de la mesure de la vitesse maximum pour 49,9cm<sup>3</sup>, une mesure du bruit contenant des valeurs maximum, une inspection visuelle digne de ce nom dans des conditions de travail acceptable, etc...

Il est préférable de décaler le contrôle technique à la fin de l'année 2024 et ainsi laisser le temps à toute les parties prenantes (ministère, opérateur, équipementier) de travailler sereinement en ayant pour unique but la sécurité des usagers.

N° 972483 -

par :

21/07/2023 09:50

Bonjour,

Je suis totalement d'accord avec le contrôle technique obligatoire pour les motos, 2 roues, tricycles et quadricycles.

Je souhaite aussi qu'il soit possible de faire poser un catalyseur et faire modifier certaines programmations pour diminuer la pollution de beaucoup de motos/ lire moteurs .

N° 972484 - CT des Motos inutiles

par :

21/07/2023 09:50

Je suis motard depuis 1976 (47ans) et je n'accepte pas ce CT des motos inutiles. Effectivement, il faut faire quelque chose pour améliorer la sécurité des 2 roues motorisés, qui contribuent à la dépollution car il désengorgent les villes et réduisent l'impact sur l'environnement. un engin de 150 kg pollue beaucoup moins qu'un SUV de 2T, surtout avec 900 Kg de batteries.

Les routes en France sont tellement dégradées que l'action principale doit consister à entretenir les routes.

Le CT est inutile car l'état des motos n'intervient que dans moins de 0.3% des accidents et encore ce n'est pas démontré.

N° 972485 - VEHICULES TRES ANCIENS

par :

21/07/2023 09:51

Qu'en serat-il pour les motos très anciennes (1900 à 1940) ? Ces véhicules sont souvent dépourvus d'éclairage, munis de freins qui tiennent plus de ralentisseurs, et de moteurs polluants parfois à huile perdue. Evidemment ces engins ne participent généralement qu'à des expositions statiques ou des démonstrations rarement sur la voie publique. Sachant qu'ils peuvent être immatriculés en carte grise "normale", mais que le CT sera à priori obligatoire à minima en cas de cession, à quoi se limitera le contrôle et l'équipement des centres sera t-il adapté ? Je doute fort qu'il faille payer pour un semblant de contrôle.

N° 972486 - Moto enduro

par :

21/07/2023 09:51

Comment cela va se passer pour les motos d'enduro, sachant que les concessionnaires enlèvent les clignotants, bavettes de feu arrière ,éclairage de plaque, échappement ,rétroviseurs ceci facturés aux clients, car impossible de les utiliser avec tous ces paramètres en condition réelle.

N° 972488 - Rien à voir avec la sécurité des 2 roues

par :

21/07/2023 09:52

Les points de contrôle envisagés concernent le bruit, la pollution et la vitesse maximale des 2 roues ne devant pas dépasser 50 km/h.

Rien de tout ceci ne concerne la sécurité des usagers de 2 roues disposant d'un permis A2 ou A. Il est difficile dans ces conditions pour les motards d'adhérer à un projet qui n'est pas fait pour améliorer leur sécurité mais pour le confort des autres usagers de la route, et pour amener du chiffre d'affaires aux sociétés de contrôle.

N° 972489 - Délai application CT 2, 3 et 4 roues

par :

21/07/2023 09:52

Bonjour,

la date de mise en œuvre fixé, au plus tard, le 15 Mars 2024 me semble illusoire sauf à débiter avec un contrôle technique "dégradé" en terme de contenu ce qui confortera les opposants au projet dans leur position d'impôts déguisé.

Le contrôle technique 2, 3 et 4 roues doit, de suite, être le plus exhaustif possible et contenir le contrôle de la mesure de la vitesse maximum pour 49,9cm<sup>3</sup>, une mesure du bruit contenant des valeurs maximum, une inspection visuelle digne de ce nom dans des conditions de travail acceptable, etc...

Il est préférable de décaler le contrôle technique à la fin de l'année 2024 et ainsi laisser le temps à toute les parties prenantes (ministère, opérateur, équipementier) de travailler sereinement en ayant pour unique but la sécurité des usagers.

N° 972490 - Contre le contrôle technique

par :

21/07/2023 09:53

Aucune utilité d instauré ce contrôle technique

N° 972491 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 09:53

Ce contrôle technique est juste une demande de l'Europe, il serait temps à la France de s'affranchir de certains ordres de celle-ci qui n'ont pour but que appauvrir les contribuables français, comme avec l'augmentation de l'électricité.

N° 972493 - CT des Motos inutiles

par :

21/07/2023 09:54

Je suis motard depuis 1976 (47ans) et je n'accepte pas ce CT des motos inutiles. Effectivement, il faut faire quelque chose pour améliorer la sécurité des 2 roues motorisés, qui contribuent à la dépollution



car il désengorgent les villes et réduisent l'impact sur l'environnement. un engin de 150 kg pollue beaucoup moins qu'un SUV de 2T, surtout avec 900 Kg de batteries.

Les routes en France sont tellement dégradées que l'action principale doit consister à entretenir les routes.

Le CT est inutile car l'état des motos n'intervient que dans moins de 0.3% des accidents et encore ce n'est pas démontré.

N° 972495 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 09:55

Je suis absolument contre j'utilise ma moto de temps en temps uniquement quand il fait beau et mon entretien je le fait faire par mon garage moto.

N° 972496 - VEHICULES TRES ANCIENS

par :

21/07/2023 09:55

Qu'en serait-il pour les motos très anciennes (1900 à 1940) ? Ces véhicules sont souvent dépourvus d'éclairage, munis de freins qui tiennent plus de ralentisseurs, et de moteurs polluants parfois à huile perdue. Evidemment ces engins ne participent généralement qu'à des expositions statiques ou des démonstrations rarement sur la voie publique. Sachant qu'ils peuvent être immatriculés en carte grise "normale", mais que le CT sera à priori obligatoire à minima en cas de cession, à quoi se limitera le contrôle et l'équipement des centres sera-t-il adapté ? Je doute fort qu'il faille payer pour un semblant de contrôle.

N° 972497 - Un contrôle oui mais juste

par :

21/07/2023 09:55

N'oublions pas que le but principal de l'instauration de ce contrôle est avant tout pour la sécurité. De part la diversité du pôle 2/3 roues, on contrôle simple comprenant l'inspection des organes de sécurité et obligatoire avec le propriétaire du 2/3 roues, comme en Belgique par exemple.

N° 972499 - CT Moto

par :

21/07/2023 09:56

Bonjour, je ne vois pas en quoi le contrôle technique va améliorer la sécurité des motards étant donné que tous les éléments de sécurité sont visibles d'un coup d'œil et le motard sait très bien que si sa machine n'est pas en état de rouler il est le premier à en faire les frais. Concernant le bruit les machines qui en font le plus ne sont pas concernées par cet arrêté une loi existe déjà et permet aux forces de l'ordre de verbaliser. D'après ce que j'ai pu lire sur les pays qui l'ont adoptés cela n'a rien changé quand à la sécurité du motard. Si on veut plus de sécurité pour les motards peut-être faudrait-il se pencher sur les infrastructures qui à certains endroits représentent un vrai danger. Nos véhicules sont régulièrement contrôlés à chaque passage chez le garagiste qui fait un bilan complet et ce depuis des années. Si réellement on veut améliorer la sécurité des motards d'autres choses peuvent être faites notamment l'obligation d'avoir un équipement sur soi. Les gants étaient une bonne idée mais quand on voit une personne en manches courtes et en short c'est une aberration, ceci dit les forces de l'ordre ne donnent pas l'exemple en étant eux même en manches courtes. L'idée serait bonne pour le CT si tous les deux roues à moteur étaient concernés mais ce n'est pas le cas. Concernant la pollution je ne dis pas que nos machines ont un niveau de pollution inférieur aux

voitures mais vu les faibles kilométrages que nous parcourons tous les ans je ne pense pas que ce soit une source de pollution majeure. Je ne sais si ma contribution servira à quelque chose mais je tenais à donner mon avis .

Cordialement.

N° 972501 - Avis défavorable

par :

21/07/2023 09:56

Je ne vois aucun intérêt à ce contrôle technique pour mon profil.

Je roule en moto tous les jours et je fais mes révisions directement chez KAWASAKI (Annuelles + secondaire)

En plus de ça, je fais mes contrôles de sécurité (frein, liquides, disques, plaquette, pneu etc) très souvent -> Normal je roule avec tous les jours donc son état doit être irréprochable.

Je vois juste ce contrôle comme un moyen de me taxer d'avantage sur mes revenus et en plus j'ai peur pour la sécurité de ma moto et la mienne car je n'aurais pas confiance en vos centres de contrôle technique ( risque de chute, rayure, visserie serré trop fort etc)

je préfère payer directement mon concessionnaire officiel connaissant parfaitement le modèle de ma moto car une moto ce n'est pas une voiture.

Il faut monter dessus, la tenir en équilibre pour la mettre sur la table élévatrice et chaque modèle est différent avec ses propres particularités.

Bref bouteille à la mer mais ne vous étonné pas de la désobéissance civil à venir.

N° 972503 - Contre le contrôle technique

par :

21/07/2023 09:57

Bonjour .

Je suis contre le contrôle technique moto car j'ai était formé pour avoir mon permis moto a contrôler les organes de sécurités . Depuis 30 ans de circulation en moto je n'ai jamais eu de problème sur la route dû a l'état de mon véhicule .

Cordialement.

N° 972506 - Opposition CT moto

par :

21/07/2023 09:58

Bonjour, je suis un motard depuis plus de 20 ans et je roule environ plus de 10000km a moto.

J ai toujours possède 2 motos, une pour le WE et une la semaine. Mes motos sont entretenus par les concessionnaires ou je les ai acheté neuve.

A chaque fois que j' ai chuté a moto, la moto n a jamais été le problème, mais l'état de route ou le fait que je n' avais pas l abs. Les dernières normes pour les motos ont apporté l abs et c'est un très grand bon en avant pour la sécurité. En ce qui concerne le CT moto, je suis contre car vous vous trompez de cible, attaquez vous plutôt au délinquants routier qui font des rodéos urbain et procéder à des contrôles des bruits pour supprimer les pots non homologué.

Cela m embête vraiment de devoir vendre une de mes motos a cause de devoir encore payer un CT sachant que je mène ma moto pour entretien chaque année même si elle n a roule que 500km...

Beaucoup de motards ont des motos qui roulent peu, entretiennent leur moto et les dernières normes ont rendu les motos bien plus sûre en terme de sécurité, ce sont les raisons pour lesquelles je m opposé au contrôle technique moto.

Cordialement

N° 972508 - CT Moto

par :

21/07/2023 09:58

Bonjour, je ne vois pas en quoi le contrôle technique va améliorer la sécurité des motards étant donné que tous les éléments de sécurité sont visibles d'un coup d'œil et le motard sait très bien que si sa machine n'est pas en état de rouler il est le premier à en faire les frais. Concernant le bruit les machines qui en font le plus ne sont pas concernées par cet arrêté une loi existe déjà et permet aux forces de l'ordre de verbaliser. D'après ce que j'ai pu lire sur les pays qui l'ont adopté cela n'a rien changé quand à la sécurité du motard. Si on veut plus de sécurité pour les motards peut-être faudrait-il se pencher sur les infrastructures qui à certains endroits représentent un vrai danger. Nos véhicules sont régulièrement contrôlés à chaque passage chez le garagiste qui fait un bilan complet et ce depuis des années. Si réellement on veut améliorer la sécurité des motards d'autres choses peuvent être faites notamment l'obligation d'avoir un équipement sur soi. Les gants étaient une bonne idée mais quand on voit une personne en manches courtes et en short c'est une aberration, ceci dit les forces de l'ordre ne donnent pas l'exemple en étant eux même en manches courtes. L'idée serait bonne pour le CT si tous les deux roues à moteur étaient concernés mais ce n'est pas le cas. Concernant la pollution je ne dis pas que nos machines ont un niveau de pollution inférieur aux voitures mais vu les faibles kilométrages que nous parcourons tous les ans je ne pense pas que ce soit une source de pollution majeure. Je ne sais si ma contribution servira à quelque chose mais je tenais à donner mon avis.

Cordialement.

N° 972509 - Un contrôle oui mais juste

par :

21/07/2023 09:59

N'oublions pas que le but principal de l'instauration de ce contrôle est avant tout pour la sécurité. De part la diversité du pôle 2/3 roues, un contrôle simple comprenant l'inspection des organes de sécurité et obligatoire avec le propriétaire du 2/3 roues, comme en Belgique par exemple.

N° 972512 - contrôle technique sur mobylette année 1985

par :

21/07/2023 10:00

Vieille mobylette classée collection roulante et très bien entretenue. Sera t'elle contrôlée et quels seront les points de contrôles. Impossible de la mettre aux normes d'aujourd'hui et difficultés de trouver des pièces d'époques qui se font rares.

Obligé de se fournir avec des pièces refabriquées et limites fiables.

Objet de passion, de souvenirs et d'histoires de notre époque de savoir faire industrielle.

N° 972514 - Peu pertinent et trop chère

par :

21/07/2023 10:01

Bonjour,

Je suis contre le contrôle technique moto tel qu'il est envisagé aujourd'hui.

Je suis un motard de 45 ans, pratiquant la moto depuis l'âge de 6 ans, j'ai toujours entretenu mes motos moi-même ou avec l'aide de mon père et de mes grands-pères quand j'étais gamin. Je n'ai jamais eu de défaillance mécanique sur les multiples motos que j'ai possédées parfois avec des kilométrages élevés.

J'ai 6 motos toutes en état de marche et assurées qui roulent toutes de temps en temps, certaines plus que d'autre.

Ces contrôles techniques me coûteraient environ 100€ par an, soit environ 30% du montant des primes d'assurance de l'ensemble de mes motos.

Ce montant est tout simplement disproportionné vis-à-vis de mon usage de mes motos, certaines en parcourant que quelques centaines de km par an.

Je ne pense pas être un cas à part, de nombreux motards de mon entourage possèdent plus de 3 motos.

J'entretiens également mes 4 voitures moi-même et je n'ai jamais de contre-visite, mais vis-à-vis des voitures, il y a beaucoup moins de propriétaires soucieux de l'état de leur véhicule, d'où une nécessité plus importante du CT pour les voitures.

Un contrôle technique pour les 2 roues à 50€ et tout les 3 ans est trop cher et trop rapproché.

Tous les 5 ans ou avec une périodicité liée au kilométrage parcouru ?

Pour réduire les coûts, le contrôle technique pourrait être réalisé par les concessionnaires qui ont normalement les compétences.

Il pourrait être obligatoire en cas de vente pour que l'acheteur ait une vision correcte de l'état du véhicule qu'il achète.

N° 972515 - Contre ce nouveau contrôle qui n'apportera rien à la sécurité des motards  
par :

21/07/2023 10:01

Je suis totalement contre le contrôle technique moto. Je suis moi-même motard, et comme l'écrasante majorité des motocyclistes, je prends grand soin de ma moto en l'entretenant régulièrement. Oui notre sécurité est à ce prix, et je pense que la plupart des motocyclistes munis d'un cerveau en sont parfaitement conscients je pense. Si l'on en croit les statistiques d'accidents les causes d'origine mécaniques sont par ailleurs complètement marginales (0.3% des accidents ayant une origine mécanique selon étude européenne Maids). Malheureusement, l'état des routes (nids de poules, infrastructures inadaptées...), le manque d'attention des automobilistes (sans omettre bien entendu le comportement irresponsable d'une minorité de motards, on n'éliminera jamais la bêtise...) sont la cause de l'écrasante majorité des accidents. Je ne compte pas le nombre de fois où je me suis fait peur avec des gravillons largués chaque année pour « rafistoler » les routes de campagne en comptant sur les véhicules pour les coller au goudron (oui dans le temps, un rouleau passait pour les coller au sol... mais ça soit coûter trop cher de nos jours). Je ne compte pas non plus le nombre de « crasses » commises par les automobilistes (j'en suis un moi-même, mais j'ai appris à tourner la tête en voiture comme en moto pour voir les autres conducteurs et je ne joue pas avec mon téléphone en roulant...). Sur ce dernier point, malheureusement, la solution ne viendra pas d'une nouvelle contrainte administrative, cela relève de l'éducation routière. La conclusion est qu'une fois de plus ce sont plutôt les lobbies européens du contrôle technique qui semblent avoir gagné la partie. La sécurité routière, et les coûts d'entretien des routes attendront bien... Par contre, un impôt de plus pour nous motards qui entretenons nos véhicules et un affichage de sécurité routière hypocrite de plus. Le problème des nuisances sonores de certains véhicules (un vrai fléau c'est vrai) je pense devrait plutôt être adressé par des contrôles routiers (encore faudrait-il ne pas juste remplacer la police / gendarmerie sur les routes par des radars automatisés ou encore mobiles et confiés à des sociétés privées chargées de collecter cette nouvelle forme d'impôts...). De toutes façons, qu'est-ce qui empêchera le « type » qui veut faire du bruit de re-modifier son échappement

après le contrôle... Pour ce qui est de la pollution, on pourrait s'interroger sur la multiplication des SUV ces dernières années avant de taper une fois de plus sur les deux roues... qui eux aussi progressent d'année en année en propreté et dont l'impact environnemental comparé aux autres véhicules roulant mériterait d'être considéré honnêtement.

Cordialement,

N° 972517 - controle technique sur mobylette année 1985

par :

21/07/2023 10:02

Vieille mobylette classée collection roulante et très bien entretenue. Sera t'elle contrôlée et quels seront les points de contrôles. Impossible de la mettre aux normes d'aujourd'hui et difficultés de trouver des pièces d'epoques qui se font rares.

Obligé de se fournir avec des pièces refabriquées et limites fiables.

Objet de passion, de souvenirs et d'histoires de notre époque de savoir faire industrielle.

N° 972520 - Un "impôt" en plus

par :

21/07/2023 10:03

Je profite de la possibilité qui m'est offerte pour m'exprimer et regretter la mise en place de ce contrôle. Autant il est utile pour les voitures, il ne l'est pas pour les motos. Les défaillances techniques occasionnant des accidents sont minimes. Les motards entretiennent leur moto car il en va de leur vie et le moindre dysfonctionnement est vite détecté. Les pots d'échappements posent problème mais le contrôle est un leurre bien inutile ... Seules les "50" nécessiteraient un contrôle eu égard aux trafics en tout genre et à l'inconscience des pilotes.

En définitive c'est un impôt de plus surtout pour moi et bien d'autres qui n'utilisons notre moto que pour le loisir. Pour ma part, moins de 1000km par an.

Merci au diktat de Bruxelles

N° 972522 - Bruit et 50cc

par :

21/07/2023 10:03

Très bonne idée pour limiter les engi s qui cassent la tête à tous le monde. Les 50cc devraient aussi être soumis au contrôle du bruit émis, car en plus les 2t sont souvent émetteur des bruits les plus stridents.

N° 972525 - Ct 2 roues

par :

21/07/2023 10:04

Oui pourquoi pas ,un contrôle tous les cinq ans.

Les points:le freinage les pneus l éclairage le bruit . Et c est tous

Pour le prix comme c est des petits véhicules 20 euros maxi .

**ET IL FAUT TOUS CONTRÔLER MEME LES 50 CM2 LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUE ET NE PAS OUBLIÉ DANS LES QUARTIERS CHAUDS.**

N° 972527 - Contrôle technique deux roues motorisés

par :

21/07/2023 10:05

Bonjour,

Je doute très fortement que vous teniez compte de l'avis des citoyens lambdas mais je ne suis absolument pas favorable à ce contrôle technique.

D'une part, les motards sont en très grande majorité des personnes passionnées qui prennent soin de leur véhicule. D'autant plus qu'un défaut sur un deux roues se voit très rapidement (fuite d'huile, d'essence, de liquide de frein ou de refroidissement) ce qui n'est pas le cas pour les véhicules à 4 roues (de manière générale).

Combien d'accidents ont été causés par un défaut d'entretien de la moto? Tandis qu'en voiture...

D'autre part, je pense que c'est encore une nième façon de nous faire dépenser de l'argent pour pouvoir jouir d'un bien que l'on a déjà payé avec de l'argent sur lequel on a déjà payé des impôts etc...

En gros il faut que le citoyen dépense toujours plus d'argent pour faire la même chose que ce que l'on faisait avant.

Lorsque c'est justifié je n'ai absolument rien contre. Mais, dans ce cas de figure, je doute très fortement de la nécessité de ce contrôle technique.

Je fais plus de 10 000 km de moto par an. Je suis donc un "gros" rouleur. Je n'ai jamais croisé de moto qui paraissaient mal entretenus. Quant à l'état des pneumatiques ce n'est pas un contrôle technique tous les trois ans qui va régler ce problème. Un pneu sur une moto dure entre 3 000 et 15 000 km en fonction des modèles et de la façon de rouler. Personnellement j'use 1 jeu de pneus par ans. Ce n'est donc pas le contrôle technique qui rattraperait un "défaut de contrôle" de ma part, ce qui n'arrive pas étant donné que je contrôle tout régulièrement, comme la plupart des motards.

En espérant que mon avis soit lu et pris en compte.

Cordialement,

N° 972528 - Ct2r

par :

21/07/2023 10:05

Quitte à faire des contrôles, l'état devrait faire des contrôles de l'état des routes (nid de poules, routes défoncées...) dangereux pour les motards. Combien d'accidents dûs au 'mauvais état' des motos et combien d'accidents dûs aux mauvais état des routes?? Je ne parle que pour les motos car un motard entretient sa moto ..pas les scooters

N° 972529 - Bruit et 50cc

par :

21/07/2023 10:05

Très bonne idée pour limiter les engins qui cassent la tête à tous le monde. Les 50cc devraient aussi être soumis au contrôle du bruit émis, car en plus les 2t sont souvent émetteur des bruits les plus stridents.

N° 972530 - C.T. Moto inutile

par :

21/07/2023 10:05

Selon le rapport Maids, 0,3% des accidents de deux-roues motorisés impliquent une défaillance du véhicule. L'état de l'infrastructure routière est en cause dans 30% d'accidents.

Occupez-vous donc des routes, nous continueront à bien nous occuper de nos Motos comme nous avons été capable de le faire depuis des décennies.

Je paie des impôts directs et d'autres en tout genre.... depuis 43 années et vous avez encore la malhonnêteté de vouloir en rajouter ; c'est la goutte d'eau qui va faire déborder le vase !

La coupe est pleine !

N° 972532 - Application CT 2, 3 et 4 roues

par :

21/07/2023 10:06

Bonjour,

la date de mise en œuvre fixé, au plus tard, le 15 Mars 2024 me semble illusoire sauf à débiter avec un contrôle technique "dégradé" en terme de contenu ce qui confortera les opposants au projet dans leur position d'impôts déguisé.

Le contrôle technique 2, 3 et 4 roues doit, de suite, être le plus exhaustif possible et contenir le contrôle de la mesure de la vitesse maximum pour 49,9cm3, une mesure du bruit contenant des valeurs maximum, une inspection visuelle digne de ce nom dans des conditions de travail acceptable, etc...

Il est préférable de décaler le contrôle technique à la fin de l'année 2024 et ainsi laisser le temps à toute les parties prenantes (ministère, opérateur, équipementier) de travailler sereinement en ayant pour unique but la sécurité des usagers.

N° 972533 -

par :

21/07/2023 10:06

Bonjour,

Je suis contre le CT Moto car les motos ne sont pas considérées par leurs propriétaires comme de vulgaires outils de déplacement et chaque utilisateur est conscient de l'importance vitale d'avoir un 2 roues en bon état, pneus, freins, châssis...

Au lieu de ponctionner de l'argent pour satisfaire un lobbying et contenter quelques personnes qui essaye de s'imposer politiquement, il serait plus intelligent de faire pratiquer une révision obligatoire chez son mécanicien qui remplacerait les éléments éventuellement défectueux. Cette voie a t'elle été explorées ? Quant aux pots d'échappement excessivement bruyants, un CT ne règlera pas le problème, car on remet l'origine le jour du CT. Un sonomètre en ville dissuaderait les utilisateurs d'engins trop bruyants.

Merci de m'avoir lu, cordialement.

N° 972534 - Avis défavorable

par :

21/07/2023 10:06

Je ne vois aucun intérêt à ce contrôle technique pour mon profil.

Je roule en moto tous les jours et je fais mes révisions directement chez KAWASAKI (Annuelles + secondaire)

En plus de ça, je fais mes contrôles de sécurité (frein, liquides, disques, plaquette, pneu etc) très souvent -> Normal je roule avec tous les jours donc son état doit être irréprochable.

Je vois juste ce contrôle comme un moyen de me taxer d'avantage sur mes revenus et en plus j'ai peur pour la sécurité de ma moto et la mienne car je n'aurais pas confiance en vos centres de contrôle technique ( risque de chute, rayure, visserie serré trop fort etc)

je préfère payer directement mon concessionnaire officiel connaissant parfaitement le modèle de ma moto car une moto ce n'est pas une voiture.

Il faut monter dessus, la tenir en équilibre pour la mettre sur la table élévatrice et chaque modèle est différent avec ses propres particularités.

Et en plus vous voulez mettre ça en place limite en 6 mois, on voit votre niveau de connaissance sur le sujet -> c'est sur que se faire transporter

Bref bouteille à la mer mais ne vous étonné pas de la désobéissance civil à venir.

N° 972535 - Ct 2 roues

par :

21/07/2023 10:07

Oui pourquoi pas ,un contrôle tous les cinq ans.

Les points:le freinage les pneus l éclairage le bruit . Et c est tous

Pour le prix comme c est des petits véhicules 20 euros maxi .

**ET IL FAUT TOUS CONTRÔLER MEME LES 50 CM2 LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUE ET NE PAS OUBLIÉ DANS LES QUARTIERS CHAUDS.**

N° 972538 - CT 2RM inefficace contre l'insécurité routière et les nuisances sonores

par :

21/07/2023 10:07

En tant qu'ancien motocycliste de la gendarmerie et assistant de coordination de sécurité routière au sein d'une préfecture, je suis persuadé que la mise en place d'un CT pour les 2RM n'est pas la solution pour améliorer la sécurité sur les routes et les problèmes de nuisances sonores.

En effet, les constatations d'accidents et les chiffres des ODSR montrent que le comportement des usagers (VL, 2RM, ...) est bien la principale cause d'accidents et que les défaillances techniques ne sont jamais mises en cause.

La lutte contre les conduites auditives doit se poursuivre, mais si des résultats concrets peuvent être obtenus en matière de sécurité routière, ce sera certainement en agissant plus contre l'utilisation du téléphone au volant, les distracteurs (multiplication des écrans dans les véhicules), le non respect de la signalisation (de plus en plus de franchissement de lignes continues, de refus de priorité, ...).

Il faut de nouveau responsabiliser le conducteur qui s'appuie de plus en plus sur la technologie des véhicules pour s'affranchir de l'attention que nécessite la conduite.

Les motards sont bien conscients des risques liés à la pratique du 2RM et ils sont généralement passionnés. C'est pour cela que l'entretien des motos est suivi de près, ce qui est facilité par l'accessibilité mécanique des éléments de sécurité. En quelques minutes le motocycliste peut vérifier son véhicule.

Concernant les nuisances sonores, puisque c'est bien le cheval de bataille des associations qui militent pour la mise en place du CT pour les 2RM, il existe déjà des textes qui prévoient la verbalisation pour l'utilisation de systèmes d'échappement modifiés ou non conformes. Une simple application de ce qui est existant devrait améliorer les choses.

Faire payer des millions d'utilisateurs pour contraindre ceux qui veulent faire du bruit? Le jour du CT, ils remettront un échappement conforme et le tour sera joué.

Ce n'est pas en ajoutant de nouvelles règles, en contraignant plus les usagers que des résultats seront obtenus. Ceux qui veulent enfreindre les règles les enfreindront toujours, la seule solution restante sera alors la répression des comportements à risque.



N° 972539 - Partage des mesures

par :

21/07/2023 10:07

Pourquoi le CT 2 roues OBLIGATOIRE, est absolument supporté par les propriétaire de 2 roues ? alors que la vérifications par un tiers bénéficie a tout le monde. des pneus/freins en bon état peuvent sauver un piéton qui traverse, un échappement conforme = des oreilles épargnées ou encore un niveau de pollution conforme = des cancers évités. le cout de se contrôle est arbitrairement affecté au propriétaire du 2 roues alors que les bénéfices du CT profitent a tous ? 2 avantages majeur a lever un impôts pour financer le CT par tous, c'est le partage des décisions prises par la majorité sur une minorité (2 millions de permis deux roues face a 80 millions d'habitants, c'est un peu déséquilibré comme rapport de force). Les personnes qui diront ne pas le passer par manque de moyens n'aurons aucune "excuse", les centre technique auront leur chiffre d'affaire, l'état ne sera pas contraint a faire de grande campagne de contrôle (couteuse) de police pour arrêter les personnes qui n'iront pas au CT parce qu'il n'en ont pas les moyens, en somme une économie d'échelle pour une mesure partagée pour tous. tous usagers de la routes, tous concernés, tous responsables.

N° 972540 - Taxe additionnelle

par :

21/07/2023 10:07

J y suis défavorable.

Pour faire face à la demande légitime de réduction de la mortalité routière, le gouvernement a choisi une fois de plus de faire porter la charge sur l usager a travers un CT a l efficacité déjà douteuse.

Ce qui est certain, ce sont les  $2000000 * 50 / 3 = 33$  millions d euros annuels de coûts pour les motards dont 6 millions de TVA pour l état.

Autant en moins a consacrer à des équipements de sécurité utiles (gants, casques, gilets airbags,...)

Car le budget des usagers n est pas extensible, il faudra faire des choix, et ils iront dans un sens inutile a l objectif recherché

N° 972542 - Contre le contrôle technique .

par :

21/07/2023 10:08

Bonjour .

Je suis contre le contrôle technique moto car j'ai était formé pour avoir mon permis moto à contrôler les organes de sécurités . Depuis 30 ans de circulation en moto je n'ai jamais eu de problème sur la route dû a l'état de mon véhicule .

Cordialement.

N° 972543 - C.T. Moto inutile

par :

21/07/2023 10:09

Selon le rapport Maids, 0,3% des accidents de deux-roues motorisés impliquent une défaillance du véhicule. L'état de l'infrastructure routière est en cause dans 30% d'accidents.

Occupez-vous donc des routes, nous continueront à bien nous occuper de nos Motos comme nous avons été capable de le faire depuis des décennies.

Je paie des impôts directs et d'autres en tout genre.... depuis 43 années et vous avez encore la malhonnêteté de vouloir en rajouter ; c'est la goutte d'eau qui va faire déborder le vase !

La coupe est pleine !

N° 972544 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 10:09

Bonjour, je suis totalement opposé au contrôle technique tel qu'il est défini aujourd'hui. L'objectif du contrôle technique est de contrôler l'état des véhicules afin d'assurer la sécurité du conducteur et de ses passagers mais aussi des autres usagers.

Étant conscient que l'état de leur véhicule conditionne leur sécurité, le motard entretient sa moto. Il est extrêmement rare de voir une moto dont les organes de sécurité ne sont pas conformes.

Il est vrai que certaines catégories de deux roues tel que les scooters sont régulièrement en mauvais état mais ceci n'est constaté que principalement dans les grandes villes.

Un contrôle technique pour les motards n'aura quasi aucune incidence sur leur sécurité.

Je ne suis pas non plus d'accord avec la périodicité des contrôles techniques sachant qu'un motard parcourt entre 3 à 4 fois moins de kilomètres moyen par an qu'un automobiliste. Ce qui devrait ramener la périodicité à environ 5 à 6 ans.

Il est évident que la préoccupation du gouvernement n'est pas la sécurité des motards, l'objectif est tout autre.

N° 972545 - Absurdité totale

par :

21/07/2023 10:09

Messieurs du gouvernement, sachant que le taux de défaillance des 2 roues impliquées dans un accident est de moins de 0,3%, le contrôle technique pour ces véhicules est donc une aberrance totale ! Si vous tenez absolument à mettre un contrôle technique, ça serait plutôt à celui des routes qu'il en faudrait un !!!

Jamais je ne passerais mes 2 roues au contrôle, je suis collectionneur de 2 roues, il est impensable que j'emmène 45 machines au ct !!!!

N° 972547 - Expérience du contrôleur

par :

21/07/2023 10:09

Pour rendre la procédure crédible, le contrôleur devrait aussi justifier d'une expérience de motard : cela permettrait l'échange verbal plus respectueux entre le contrôleur et le contrôlé.

J'ai un DUT de Génie Mécanique et je pratique la moto depuis 28 ans

N° 972548 - Contre

par :

21/07/2023 10:10

Bonjour, motard depuis 30ans, j'ai toujours pris soin de ma moto, tant au niveau de l'entretien courant que de tous les éléments de sécurité, sur lesquels je n'ai jamais tergiversé. Il est vrai qu'il y a 30 ans certains motards n'étaient pas toujours conscients des dangers qu'ils prenaient à ne pas changer des pneus usés par exemple. Mais au fil du temps, tout cela a changé, il est de plus en plus rare de voir rouler des dangers ambulants, je parle de motos et non de cyclomoteurs ou scooters. Car dans le cas leurs cas il est fréquent de constater de nombreux défauts au niveau de leur sécurité, pneus, éclairage, rétroviseurs,... Alors oui, il faut faire quelque chose, éduquer les conducteurs de ces engins, les confisquer lorsqu'il le faut,...

Mais cela coûte du temps et de l'argent. Ce contrôle technique tend à faire payer les motards qui ont déjà fait ce contrôle visuel et qui le feront toujours même après un CT, contrôle technique qui ne servira qu'à être en "règle" aux yeux des forces de l'ordre pour ceux qui ont toujours à l'esprit de respecter la loi, mais quid des autres ? Ceux qui s'en sortent trop souvent par une tape sur les doigts ?

Ma moto que je possède depuis 25 ans, achetée neuve est en état de marche, avec tous ces éléments de sécurité révisés voir changés avant qu'il ne soit trop tard. Je l'utilise régulièrement pour me faire plaisir, me détendre alors pour que cela se passe bien, je pense comme beaucoup d'autres motards, je fais le nécessaire avant ma balade ou sinon je remet la sortie à plus tard.

Vous l'aurez compris, je suis contre ce contrôle technique qui ne servira qu'à faire rentrer de l'argent, à donner bonne conscience, et les associations à l'origine de cette loi de se gargariser d'avoir gagné.

Cordialement.

N° 972549 - Partage des mesures

par :

21/07/2023 10:10

Pourquoi le CT 2 roues OBLIGATOIRE, est absolument supporté par les propriétaires de 2 roues ? alors que la vérification par un tiers bénéficie à tout le monde. des pneus/freins en bon état peuvent sauver un piéton qui traverse, un échappement conforme = des oreilles épargnées ou encore un niveau de pollution conforme = des cancers évités. le coût de ce contrôle est arbitrairement affecté au propriétaire du 2 roues alors que les bénéfices du CT profitent à tous ? 2 avantages majeurs à lever un impôt pour financer le CT par tous, c'est le partage des décisions prises par la majorité sur une minorité (2 millions de permis deux roues face à 80 millions d'habitants, c'est un peu déséquilibré comme rapport de force). Les personnes qui diront ne pas le passer par manque de moyens n'auront aucune "excuse", les centres techniques auront leur chiffre d'affaire, l'état ne sera pas contraint de faire de grande campagne de contrôle (couteuse) de police pour arrêter les personnes qui n'iront pas au CT parce qu'il n'en ont pas les moyens, en somme une économie d'échelle pour une mesure partagée pour tous. tous usagers des routes, tous concernés, tous responsables.

N° 972553 - Pourquoi le CT 2-3RM est inutile

par :

21/07/2023 10:10

Le CT 2RM donne l'illusion d'une sécurité accrue et que les véhicules qui auront satisfait à ses exigences seront conformes à la législation ; cela procède essentiellement du fait que ses partisans sont persuadés que l'utilité démontrée du CT pour des autos/PL produira les mêmes bénéfices sur les 2RM ; la réalité est malheureusement bien différente :

- Sécurité accrue : les études d'accidentologie ont démontré que la défaillance technique d'une moto ne pèse que pour une part infime (0,3 % ??) dans les causes d'accidents impliquant un 2RM - Je ne partirai pas sur le terrain du défaut d'entretien du réseau routier qui blesse et tue tellement plus que la moto défaillante ; il est établi que l'immense majorité des motards sont très vigilants quant à l'état mécanique de leur véhicule, car leur intégrité physique en dépend ; une très petite part s'en soucie moins, mais ce n'est pas en contraignant toute une population que l'on fera baisser le nombre d'accidents, blessés ou décès par défaut d'état mécanique dans des proportions satisfaisantes : je crains au contraire que cela pourrait entraîner une baisse de vigilance d'une partie des motards occasionnels, lesquels pourraient être tentés de se reposer sur le fait que leur véhicule est conforme. Les statistiques par ailleurs ne font pas ressortir les défauts mécaniques contre lesquels un CT tous les 3 ou 5 ans ne pourra jamais rien : pneus sous-gonflés - transmission usée ou défaillante etc... Rien ne remplacera un contrôle régulier de la moto par son pilote : je contrôle la pression des pneus, les éclairages, la tension de la courroie, les freins, à chaque sortie - Chaque

année, toutes mes motos passent en révision chez le mécanicien/concessionnaire - un CT tous les 3 ou 5 ans n'apportera rien de plus, surtout quand on entend ce qu'il est prévu de vérifier !

- Respect du bruit et des normes d'émission polluantes : les motos sorties d'usine sont livrées conformes à la législation s'appliquant l'année de commercialisation : cela ne peut être contesté ; mais une petite part de motards modifient notamment les échappements pour « améliorer » la sonorité de leur moto ; je l'ai fait pour ma part durant de nombreuses années : changer un silencieux d'échappement peut prendre seulement 15 minutes ; à l'image de ce qui se passe en Allemagne ou en Suisse, qui appliquent un CT depuis de nombreuses années, et où je compte de nombreux amis motards, ceux qui « optimisent » leurs échappements remettent les échappements d'origine juste avant le CT, et remettent les précédents juste après : la moto est donc conforme à nouveau, pour 2 h au maximum ! Que pourra faire un CT pour l'empêcher ?? L'illusion sera parfaite, et rien ne changera.

Que dire des scooters et autres 125cc dont une part bien plus importante que celle constatée dans la catégorie des grosses cylindrées sont copieusement bricolées et rarement bien entretenues ; je crains devoir tabler sur le fait qu'une part importante de leurs propriétaires (très jeunes et/ou à faible moyens financiers, ou tout simplement « rebelles ») ne passeront pas leur 2RM au CT, de même que peu s'assurent : il y a malheureusement un parallèle à faire, n'en déplaise à certains... Alors que faire ? Et bien comme constaté malheureusement durant ces dernières décennies, il convient désormais de commencer par appliquer les lois existantes avant de se précipiter pour en promulguer de nouvelles, et « la confiance n'interdisant pas le contrôle », ces contrôles doivent être faits, et ce de façon beaucoup plus systématique :

- Sécurité : pas besoin de CT mécanique, les pilotes et leurs mécaniciens concessionnaires s'en chargent : leur intégrité physique et leur vie en dépend.

- Respect du bruit et des normes d'émissions polluantes : le bruit des échappements « bricolés » est de plus en plus vécu comme une nuisance dans les villes, les traversées de petits villages etc... la pollution est un problème de santé publique - la seule manière efficace d'opérer est de multiplier les contrôles : radars anti-bruit + contrôles inopinés en bord de route du bruit et des rejets de gaz ; en 15 ans de pratique de la moto (20 à 25.000 km/an), je n'ai été contrôlé que 2 fois : une fois pour un léger excès de vitesse, une autre pour routine (papiers - état du véhicule), et pas de contrôle ni du bruit, ni des émissions de gaz... Qui vérifiera demain que mes 4 motos ont le CT ? Et si on constate un défaut de CT après l'accident, on dira : « défaut de CT ! » Le législateur sera-t-il content pour autant d'avoir mis en place un dispositif qui n'a pas été respecté ? Les contrôles de police sont à la fois redoutés et nécessaires : cela coûte cher, mais je pense que la sécurité est à ce prix.

Par contre, une fois que l'on peut comprendre et accepter l'inutilité totale d'un CT appliqué aux 2RM, alors que même imparfait, il est d'un intérêt certain pour les autos, il convient de revenir sur ce que permet la loi européenne pour éviter le CT2RM, à savoir les mesures alternatives pouvant être mises en place pour agir efficacement sur la baisse des accidents de la route et la mortalité associée ; comme l'avait initié le dialogue qui s'était installé entre le gouvernement et différents acteurs comme la [association de motard], plusieurs pistes avaient été identifiées, notamment :

- améliorer radicalement l'état du réseau routier, en particulier secondaire, mais aussi urbain,  
- renforcer la formation à la sécurité routière : à l'école - au passage de permis - stages pratiques

N° 972557 -

par :

21/07/2023 10:12

Le CT 2RM donne l'illusion d'une sécurité accrue et que les véhicules qui auront satisfait à ses exigences seront conformes à la législation ; cela procède essentiellement du fait que ses partisans

sont persuadés que l'utilité démontrée du CT pour des autos/PL produira les mêmes bénéfices sur les 2RM ; la réalité est malheureusement bien différente :

- Sécurité accrue : les études d'accidentologie ont démontré que la défaillance technique d'une moto ne pèse que pour une part infime (0,3 % ??) dans les causes d'accidents impliquant un 2RM - Je ne partirai pas sur le terrain du défaut d'entretien du réseau routier qui blesse et tue tellement plus que la moto défaillante ; il est établi que l'immense majorité des motards sont très vigilants quant à l'état mécanique de leur véhicule, car leur intégrité physique en dépend ; une très petite part s'en soucie moins, mais ce n'est pas en contraignant toute une population que l'on fera baisser le nombre d'accidents, blessés ou décès par défaut d'état mécanique dans des proportions satisfaisantes : je crains au contraire que cela pourrait entraîner une baisse de vigilance d'une partie des motards occasionnels, lesquels pourraient être tentés de se reposer sur le fait que leur véhicule est conforme. Les statistiques par ailleurs ne font pas ressortir les défauts mécaniques contre lesquels un CT tous les 3 ou 5 ans ne pourra jamais rien : pneus sous-gonflés - transmission usée ou défaillante etc... Rien ne remplacera un contrôle régulier de la moto par son pilote : je contrôle la pression des pneus, les éclairages, la tension de la courroie, les freins, à chaque sortie - Chaque année, toutes mes motos passent en révision chez le mécanicien/concessionnaire - un CT tous les 3 ou 5 ans n'apportera rien de plus, surtout quand on entend ce qu'il est prévu de vérifier !

- Respect du bruit et des normes d'émission polluantes : les motos sorties d'usine sont livrées conformes à la législation s'appliquant l'année de commercialisation : cela ne peut être contesté ; mais une petite part de motards modifient notamment les échappements pour « améliorer » la sonorité de leur moto ; je l'ai fait pour ma part durant de nombreuses années : changer un silencieux d'échappement peut prendre seulement 15 minutes ; à l'image de ce qui se passe en Allemagne ou en Suisse, qui appliquent un CT depuis de nombreuses années, et où je compte de nombreux amis motards, ceux qui « optimisent » leurs échappements remettent les échappements d'origine juste avant le CT, et remettent les précédents juste après : la moto est donc conforme à nouveau, pour 2 h au maximum ! Que pourra faire un CT pour l'empêcher ?? L'illusion sera parfaite, et rien ne changera.

Que dire des scooters et autres 125cc dont une part bien plus importante que celle constatée dans la catégorie des grosses cylindrées sont copieusement bricolées et rarement bien entretenues ; je crains devoir tabler sur le fait qu'une part importante de leurs propriétaires (très jeunes et/ou à faible moyens financiers, ou tout simplement « rebelles ») ne passeront pas leur 2RM au CT, de même que peu s'assurent : il y a malheureusement un parallèle à faire, n'en déplaise à certains... Alors que faire ? Et bien comme constaté malheureusement durant ces dernières décennies, il convient désormais de commencer par appliquer les lois existantes avant de se précipiter pour en promulguer de nouvelles, et « la confiance n'interdisant pas le contrôle », ces contrôles doivent être faits, et ce de façon beaucoup plus systématique :

- Sécurité : pas besoin de CT mécanique, les pilotes et leurs mécaniciens concessionnaires s'en chargent : leur intégrité physique et leur vie en dépend.
- Respect du bruit et des normes d'émissions polluantes : le bruit des échappements « bricolés » est de plus en plus vécu comme une nuisance dans les villes, les traversées de petits villages etc... la pollution est un problème de santé publique - la seule manière efficace d'opérer est de multiplier les contrôles : radars anti-bruit + contrôles inopinés en bord de route du bruit et des rejets de gaz ; en 15 ans de pratique de la moto (20 à 25.000 km/an), je n'ai été contrôlé que 2 fois : une fois pour un léger excès de vitesse, une autre pour routine (papiers - état du véhicule), et pas de contrôle ni du bruit, ni des émissions de gaz... Qui vérifiera demain que mes 4 motos ont le CT ? Et si on constate un défaut de CT après l'accident, on dira : « défaut de CT ! » Le législateur sera-t-il content pour autant d'avoir mis en place un dispositif qui n'a pas été respecté ? Les contrôles de police sont à la fois redoutés et nécessaires : cela coûte cher, mais je pense que la sécurité est à ce prix. Par contre, une fois que l'on peut comprendre et accepter l'inutilité totale d'un CT appliqué aux 2RM, alors que même imparfait, il est d'un intérêt certain pour les autos, il convient de revenir sur ce que

permet la loi européenne pour éviter le CT2RM, à savoir les mesures alternatives pouvant être mises en place pour agir efficacement sur la baisse des accidents de la route et la mortalité associée ; comme l'avait initié le dialogue qui s'était installé entre le gouvernement et différents acteurs comme la [association de motard], plusieurs pistes avaient été identifiées, notamment :

- améliorer radicalement l'état du réseau routier, en particulier secondaire, mais aussi urbain,
- renforcer la formation à la sécurité routière : à l'école - au passage de permis - stages pratiques

N° 972558 - Nième contribution

par :

21/07/2023 10:13

Bonjour, encore une réglementation visant à faire chier les 99 % de la population circulant à 2 roues et soucieux de leur sécurité bien avant l'existence de tel contrôle contre les 1 % qui passeront toujours entre les mailles du filet car plus malin et/ou plus au fait de la réglementation et sachant comment la contourner. Le contrôle des subventions versées par l'état à des organismes peu scrupuleux serait à mon avis plus judicieux (n'est-ce pas Marlène ...).

N° 972559 - CT moto

par :

21/07/2023 10:13

Je ne suis pas favorable à la mise en place du contrôle technique pour les 2 roues motorisés.

N° 972560 -

par :

21/07/2023 10:13

Un moyen pour l'état de mettre une taxe supplémentaire. Je ne suis pas d'accord. Les motards entretiennent correctement leurs véhicule. Aucune utilité.

N° 972563 - Motard

par :

21/07/2023 10:14

Les motos polluent moi que les voitures, et les motards sont très minutieux lorsqu'il s'agit d'entretenir leurs motos, donc se CT ne sert strictement à rien, surtout vu le prix demander, les 50€ ne seront jamais respecté, trop cher et je pense que cela coûtera plus, on peut dire merci au lobby [réseau de contrôle technique] & co.

Mettez en place de vrai infrastructures et refaite nos route au lieu de nous pondre un ct qui sert à rien, que à remplir les poche de l'état.

N° 972564 - Contre le contrôle technique .

par :

21/07/2023 10:14

Bonjour .

Je suis contre le contrôle technique moto car j'ai était formé pour avoir mon permis moto à contrôler les organes de sécurités . Depuis 30 ans de circulation en moto je n'ai jamais eu de problème sur la route dû a l'état de mon véhicule .

Cordialement.

N° 972567 - CT moto

par :

21/07/2023 10:16

Parfaitement et complètement inutile sauf peut être en cas de revente à un particulier...

N° 972568 - CT MOTO 19

par :

21/07/2023 10:16

Bonjour, je suis profondément déçu de la futur application du CT des motos. Je n'y vois qu'une taxe et contrainte supplémentaire, l'argument sécurité ne tient pas.

La moto étant un objet plaisir, on voit peu de motos mal entretenues (>50cm3), j'ai appris durant le passage de mon permis les points essentiels à contrôler et ce régulièrement, je vais pas attendre 3ans pour contrôler mes pneus, mon liquide de frein ou mes plaquettes !!!

Il est évident qu'il ne faut pas mettre tous les deux roues dans le même panier, les cyclos étant particulièrement modifiés et bruyants.

Je pense qu'il serait plus efficace de faire des contrôles routiers, en 20ans de permis je n'ai jamais été contrôlé !

Si le but est de contrôler le bruit, le jour du contrôle il est très facile de démonter-remonter un échappement sur une moto.

Si l'on souhaite faire de la sécurité il serait plus efficace de s'occuper des routes qui se dégradent, ou encore éviter de balancer des graviers sur les routes en été et d'attendre que ça se nettoie tout seul! Que les personnes qui ne sont plus aptes à conduire ne se retrouvent pas sur la route...

Faire plus de pédagogie au permis pour faire prendre conscience du respect de chacun, que ce soit pour les nuisances sonores et pour le partage de la route.

Un autre point, j'habite à la campagne, combien de kms vais-je faire pour passer mon CT ?

Et pour finir, je pense qu'un contrôle technique à la revente d'un véhicule aurait été plus pertinent et mieux accepté. L'acheteur aurait eu la sécurité d'acheter un véhicule conforme.

N° 972569 - Motard

par :

21/07/2023 10:16

Les motos polluent moi que les voitures, et les motards sont très minutieux lorsqu'il s'agit d'entretenir leurs motos, donc le CT ne sert strictement à rien, surtout vu le prix demandé, les 50€ ne seront jamais respectés, trop cher et je pense que cela coûtera plus, on peut dire merci au lobby [réseau de contrôle technique] & co.

Mettez en place de vraies infrastructures et refaites nos routes au lieu de nous pondre un CT qui sert à rien, que à remplir les poches de l'état.

N° 972571 - Contrôle technique des routes

par :

21/07/2023 10:16

Je possède deux motos et je ferai le contrôle technique le jour où il y aura un contrôle des routes. En effet l'état des routes est pitoyable, trous, ornières, absence de signalisation au sol, dos d'âne non réglementaire, un vrai danger pour les deux roues.

Voici mes observations

N° 972572 - Contre.

par :

21/07/2023 10:17

Bonjour .

Je suis contre le contrôle technique moto car j'ai été formé pour avoir mon permis moto à contrôler les organes de sécurité . Depuis 30 ans de circulation en moto je n'ai jamais eu de problème sur la route dû à l'état de mon véhicule .

Cordialement.

N° 972575 - Absurdité totale

par :

21/07/2023 10:19

Messieurs du gouvernement, sachant que le taux de défaillance des 2 roues impliquées dans un accident est de moins de 0,3%, le contrôle technique pour ces véhicules est donc une aberrance totale ! Si vous tenez absolument à mettre un contrôle technique, ça serait plutôt à celui des routes qu'il en faudrait un !!!

Jamais je ne passerais mes 2 roues au contrôle, je suis collectionneur de 2 roues, il est impensable que j'emmène 45 machines au ct !!!!

N° 972577 - Mise en application CT 2, 3 et 4 roues

par :

21/07/2023 10:19

Bonjour,

la date de mise en œuvre fixée, au plus tard, le 15 Mars 2024 me semble illusoire sauf à débiter avec un contrôle technique "dégradé" en terme de contenu ce qui confortera les opposants au projet dans leur position d'impôts déguisés.

Le contrôle technique 2, 3 et 4 roues doit, de suite, être le plus exhaustif possible et contenir le contrôle de la mesure de la vitesse maximum pour 49,9cm<sup>3</sup>, une mesure du bruit contenant des valeurs maximum, une inspection visuelle digne de ce nom dans des conditions de travail acceptable, etc...

Il est préférable de décaler le contrôle technique à la fin de l'année 2024 et ainsi laisser le temps à toutes les parties prenantes (ministère, opérateur, équipementier) de travailler sereinement en ayant pour unique but la sécurité des usagers.

N° 972578 - Contrôle technique des routes

par :

21/07/2023 10:19

Je possède deux motos et je ferai le contrôle technique le jour où il y aura un contrôle des routes. En effet l'état des routes est pitoyable trous ornières, absence de signalisation au sol d'une non réglementaire, un vrai danger pour les deux roues.

Voici mes observations

N° 972580 - CT MOTO 19

par :

21/07/2023 10:20

Bonjour, je suis profondément déçu de la future application du CT des motos. Je n'y vois qu'une taxe et une contrainte supplémentaire, l'argument sécurité ne tient pas.



La moto étant un objet plaisir, on voit peu de motos mal entretenues (>50cm3), j'ai appris durant le passage de mon permis les points essentiels à contrôler et ce régulièrement, je vais pas attendre 3ans pour contrôler mes pneus, mon liquide de frein ou mes plaquettes !!!

Il est évident qu'il ne faut pas mettre tous les deux roues dans le même panier, les cyclos étant particulièrement modifiés et bruyants.

Je pense qu'il serait plus efficace de faire des contrôles routiers, en 20ans de permis je n'ai jamais été contrôlé !

Si le but est de contrôler le bruit, le jour du contrôle il est très facile de démonter-remonter un échappement sur une moto.

Si l'on souhaite faire de la sécurité il serait plus efficace de s'occuper des routes qui se dégradent, ou encore éviter de balancer des graviers sur les routes en été et d'attendre que ça se nettoie tout seul! Que les personnes qui ne sont plus aptes à conduire ne se retrouvent plus sur la route...

Faire plus de pédagogie au permis pour faire prendre conscience du respect de chacun, que ce soit pour les nuisances sonores et pour le partage de la route.

Un autre point, j'habite à la campagne, combien de kms vais-je faire pour passer mon CT ?

Et pour finir, je pense qu'un contrôle technique à la revente d'un véhicule aurait été plus pertinent et mieux accepté.

L'acheteur aurait eu la sécurité d'acheter un véhicule conforme.

N° 972581 - Contrôle Technique Moto

par :

21/07/2023 10:20

Pour rendre le contrôle crédible, il faudrait que le contrôleur pratique la moto : cela rendrait l'échange verbal plus convivial entre le contrôleur et le contrôlé.

N° 972584 - Agrément contrôle technique moto

par :

21/07/2023 10:21

Bonjour en ce qui me concerne il serait souhaitable que ce soit des professionnels qui appliquent le contrôle, exemple les revendeurs et enseignes moto seul des professionnels peuvent attester de la conformité des véhicules, une moto n'est pas une voiture la preuve le permis est différent...de plus puisque nous en sommes là il serait souhaitable de faire contrôler, les vélos, les trottinettes etc .. Bonne lecture.

N° 972585 - Motard depuis 1984

par :

21/07/2023 10:21

Loi inutile car les motos sont entretenues correctement. Prix du CT honteux.

Rendons nos chaussées plus sûres en les entretenant et non en les laissant à l'abandon.

Merci d'abroger ce décret inutile.

Cdt

N° 972586 - La mise en place du contrôle technique des 2 roues motorisées améliorera-t-elle la sécurité des motards ?

par :

21/07/2023 10:21

Préambule :

que disent les statistiques ?

Seuls, 0.3 % des accidents de motos sont imputables à un défaut mécanique du véhicule ! (contre 17 % des voitures au moment de la mise en place des contrôles techniques ).

Contrôler quoi ?

1- Les éléments de sécurité ? (freins, amortissements, pneus , éclairage , accessoires non conformes ? ) Quels motards s'engageraient sur la voie publique sans avoir procédé chaque fois à un auto contrôle ?

En revanche , ce type de contrôle semble beaucoup plus pertinent pour les petites cylindrées dont la conduite ne nécessite pas le permis moto .

2- Quelle règles appliquer pour les véhicules tout-terrain homologués qui sont dépourvus de clignotants ? ( et en général , monoplaces)

3- Le BRUIT : chacun s'accord à dire que le bruit généré par certains engins est une nuisance . Quelles préconisations, où quelle obligation découlera d'un contrôle de bruit jugé excessif pour un véhicule dont l'échappement est entièrement d'origine ?

4- La pollution : (La totalité du parc des 2 roues en France pollue vraisemblablement moins qu'un seul paquebot lâchant ses fumées de fuel lourd )

Quelles règles appliquer pour les véhicules en bon état , mais anciens ?

5- Le contrôle en lui-même ?

Il y aura t-il pour les ateliers de contrôle l'obligation d'embaucher des techniciens pour les gros cubes , plus lourds à manipuler ?

Qui démarrera les motos dépourvues de démarreurs électriques ?

la complexité de certains programmes électroniques de sécurité , ( ASR , ABS, Contrôles de trajectoires ) pour n'en citer que 3, notamment sur les grosses routières , nécessite une connaissance spécifique de certains modèles ; ces programmes de sécurité seront ils désactivés pour le contrôle , et si oui, les techniciens seront ils qualifiés pour chaque marque ?

Remarque : si le contrôle technique peut éventuellement s'avérer utile pour les scooters, les petites cylindrées , il ne me semble pas pertinent lorsqu'il s'applique aux motos de grosses cylindrées . Les motards sont dans un premier temps formés dans le cadre d'un permis exigeant , les règles de sécurité et de contrôles y sont enseignées; les motards sont suffisamment conscients des risques auxquels ils s'exposent en prenant la route pour ne pas rajouter , par défaut d'entretien , un facteur de risques supplémentaires .

30% des accidents de 2 roues sont imputables à l'état des routes contre 0.3 % celui des véhicules .

N° 972587 - Contrôle technique deux roues

par :

21/07/2023 10:22

Tous d'abord en tant que motard et comme tous les motards notre priorité est de faire une vérification technique de notre moto avant chaque départ. Nous savons que toute défaillance technique de la moto peut nous être fatale car nous n'avons pas de carrosserie contrairement aux voitures, camions, bus, etc...

Le contrôle technique n'est donc pas la priorité pour éviter les accidents avec les motos. Les accidents sont surtout liés à un manque de maîtrise de la machine et à un comportement des autres usagers qui ne partagent pas la route. En grande partie les gens se plaignent du bruit occasionné par les deux roues, mais il me semble bien qu'il y ait des moyens de contrôle humain et technique pour contrôler cela. La preuve en est que même les voitures, une fois passé au contrôle technique, font un bruit pas possible voir plus que les motos. Sans parler des rodéos qui ne sont pas maîtrisés par qui que se soit. Alors pensez bien que le contrôle technique n'est pas le bien venu car il ne résoudra pas les problèmes évoqués ci dessus

N° 972588 - Le motard avant la moto

par :

21/07/2023 10:22

On attaque le problème de la mauvaise manière.

Si le but de cette loi est de sauver des motards à cause des accidents, il serait beaucoup plus pertinent de rendre obligatoire les équipements de sécurité comme les bottes, le manteau, le pantalon, voir le gilet airbag.

Le CT n'empêchera pas la chute. Mais l'équipement réduira les blessures, et donc les frais d'hospitalisation.

Sur ce projet de loi, les bénéfiques n'iront qu'à des entreprises privées, plutôt que d'aider notre système hospitalier à s'alléger et réduire ses dépenses.

Un vrai motard entretient sa moto, même sans CT car il est conscient du danger.

Seul les personnes sans casque, sans équipement, moto débridées, wheeling et rodéo n'entretiennent pas leurs motos. Et ces gens là, ne seront jamais arrêtés pour contrôle du CT...  
Dommage. Cela retombe tjs sur les mêmes honnêtes gens.

N° 972590 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 10:22

Contrôle vraiment inutile les motards entretiennent leur véhicule qui de plus passé au moins 1 fois par an pour la révision Les problèmes de pollution (depose catalyseur ) et bruit déjà sanctionnable depuis longtemps doivent être réglé par les force de l'ordre car dans ces 2 cas le motard hors la loi vas remettre sa moto en règle et redemontras le tout apres celui-ci, résultat contrôle inutile Reste le problème que les motards ne vont pas confier leur véhicule a un contrôleur sans permis

N° 972598 - Contre le CT moto

par :

21/07/2023 10:26

Encore un point d'achoppement entre auto et moto ou encore entre élus et citoyens. L'amélioration devrait porter premièrement : sur la qualité des routes en général, sur une signalisation plus claire et plus adaptée, sur de nouveaux aménagements sur les bords des routes moins dangereux et une meilleure pédagogie des automobilistes envers les 2 roues, y compris les vélos. Rien de nouveau sous le soleil...une énième réforme pour TAXER. Pour moi, motard, préserver la fiabilité de mon véhicule c'est une priorité. C'est se protéger en respectant les autres. Cdlt

N° 972599 - Contrôle technique deux roues motorisés

par :

21/07/2023 10:26

Bonjour,

Je doute très fortement que vous teniez compte de l'avis des citoyens lambdas mais je ne suis absolument pas favorable à ce contrôle technique.

D'une part, les motards sont en très grande majorité des personnes passionnées qui prennent soin de leur véhicule. D'autant plus qu'un défaut sur un deux roues se voit très rapidement (fuite d'huile, d'essence, de liquide de frein ou de refroidissement) ce qui n'est pas le cas pour les véhicules à 4 roues (de manière générale).

Combien d'accidents ont été causés par un défaut d'entretien de la moto? Tandis qu'en voiture...

D'autre part, je pense que c'est encore une nième façon de nous faire dépenser de l'argent pour pouvoir jouir d'un bien que l'on a déjà payé avec de l'argent sur lequel on a déjà payé des impôts etc...

En gros il faut que le citoyen dépense toujours plus d'argent pour faire la même chose que ce que l'on faisait avant.

Lorsque c'est justifié je n'ai absolument rien contre. Mais, dans ce cas de figure, je doute très fortement de la nécessité de ce contrôle technique.

Je fais plus de 10 000 km de moto par an. Je suis donc un "gros" rouleur. Je n'ai jamais croisé de moto qui paraissent mal entretenus. Quant à l'état des pneumatiques ce n'est pas un contrôle technique tous les trois ans qui va régler ce problème. Un pneu sur une moto dure entre 3 000 et 15 000 km en fonction des modèles et de la façon de rouler. Personnellement j'use 1 jeu de pneus par ans. Ce n'est donc pas le contrôle technique qui rattraperait un "défaut de contrôle" de ma part, ce qui n'arrive pas étant donné que je contrôle tout régulièrement, comme la plupart des motards.

En espérant que mon avis soit lu et pris en compte.

Cordialement,

N° 972600 - 50/125

par :

21/07/2023 10:26

Inutile d'inclure tous les véhicules. Ceux avec le plus de problème sont les 50 et 125. On ne voit presque aucune grosse cylindrée (Moto ou scooter) avec des défauts et/ou accidentés

N° 972601 - Tout type de 2 roues et pour la vente.

par :

21/07/2023 10:26

Bonjour,

Je trouve que ce CT n'englobe pas tous les deux roues, beaucoup de 50cc sont déchiquetés ou débridés et mal entretenus par leur propriétaire trop jeune, de plus, il me paraîtrait plus justifiable de faire un CT pour contrôler ou non les véhicules volés (contrôle du numéro de série sur le cadre etc) ou pour justifier du bon état du véhicule en vente.

En revanche, pour les personnes possédant à partir du permis A2 qui est très strict sur les contrôles mécanique et pneumatiques, je pense que le CT est superflu contrairement au conducteur de voiture qui sont assez négligeant sur les contrôles de leur véhicule.

Une chicane se changeant littéralement en 5min, je pense que c'est aux autorités publiques d'effectuer des contrôles des nuisances sonores ponctuelle plutôt qu'un contrôle sous rendez-vous.

merci d'avoir lu

N° 972602 - Moto anciennes sans cartes grises collection

par :

21/07/2023 10:27

Bonjour, je roule avec une moto de 1978 depuis 31 ans Ma moto est comme neuve et très bien entretenue, je n'ai pas besoin d'un contrôle technique ! Et à l'heure où l'on met tous les œufs dans le même panier, les motos, les scooters deux roues, trois roues etc... Vous l'exécutif ne faites pas la différence entre toutes ces entités cités ci-dessus. Les motards, ceux qui roulent à 98 pourcent sur des motos entretenues et ne présentant aucuns risques ni dangers, vont être pénalisés par une minorité d'utilisateurs roulants à scooter très mal entretenus et présentant de grands risques de sécurité. Messieurs mesdames les décideurs politique imposez plutôt ce contrôle technique à cette catégorie de deux roues et laissez les vrais motards qui roulent pour le plaisir, tranquilles. S'il vous plaît ne mettez pas en place ce contrôle technique pour les motos qui est extrêmement injuste et inutile.

N° 972603 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 10:27

Je suis contre ce projet sauf si le véhicule change de propriétaire.

N° 972604 - Consultation projet décret contrôle technique

par :

21/07/2023 10:27

Si c'est pour le bruit, il faut alors plus de contrôles.

Quand à la sécurité, les motos sont de fait sécuritaire car nous ne mettons pas notre vie en danger!

N° 972605 - Contre.

par :

21/07/2023 10:27

Bonjour .Je suis contre le contrôle technique moto car j'ai étais formé lors de mon permis a contrôler les organes de sécurités. Depuis 30 ans de circulation en moto je n'ai jamais eu de problème sur la route dû a l'état de mon véhicule .Cordialement.

N° 972606 - Tout type de 2 roues et pour la vente.

par :

21/07/2023 10:27

Bonjour,

Je trouve que ce CT n'englobe pas tout les deux roues, beaucoup de 50cc sont déchicanés ou débridés et mal entretenus par leur propriétaire trop jeune, de plus, il me paraitrait plus justifiable de faire un ct pour contrôler ou non les véhicules volés (contrôle du numéro de série sur le cadre etc) ou pour justifié du bon état du véhicule en vente.

En revanche, pour les personnes possédant a partir du permis A2 qui est très accès sur les contrôles mécanique et pneumatiques, je pense que le ct est superflu contrairement au conducteur de voiture qui sont assez négligeant sur les contrôles de leur véhicule .

Une chicane se changeant littéralement en 5min, je pense que c'est aux autorités publiques d'effectuer des contrôles des nuisances sonores ponctuelle plutôt qu'un contrôle sous rendez-vous.

merci d'avoir lu

N° 972607 - controle des motos

par :

21/07/2023 10:28

- Pourquoi les vehicules les plus modifiés et les plus nuisibles sont exclus de ce controle à savoir toutes les motos et scooter inferieures a 125 cm3 ? Y compris les motos de cross qui circulent librement sur nos routes et dans nos villes.

- Pas de place pour une nouvelle etiquette à coller sur la moto, pourquoi ne pas avoir un fichier informatique relié à la plaque d'immatriculation directement sans affichage ?

N° 972608 - CT moto

par :

21/07/2023 10:28

Tres cher. Rien n'est caché sur une moto. Parfaitement et complètement inutile sauf peut être en cas de revente à un particulier...

N° 972609 - Que l'état entretienne les routes plutôt que vérifier ma moto

par :

21/07/2023 10:28

J'utilise ma moto pour le plaisir et je suis conscient d'être très exposé sur cet engin peu protégé. Je n'ai pas besoin de l'état pour vérifier l'entretien de ma moto qui n'est pas de sa responsabilité et encore moins celle de l'Europe.

Par contre, l'état des routes sous responsabilité de l'état pose question pour la sécurité des 2 roues.

Un contrôle technique des routes serait beaucoup plus efficace que celui des 2 roues.

Le contrôle technique des 2 roues va encore pénaliser les plus pauvres au bénéfice d'entreprises privées.

N° 972611 - Contre.

par :

21/07/2023 10:29

Bonjour .Je suis contre le contrôle technique moto car j'ai étais formé lors de mon permis a contrôler les organes de sécurités. Depuis 30 ans de circulation en moto je n'ai jamais eu de problème sur la route dû a l'état de mon véhicule .Cordialement.

N° 972616 - Impossible à mettre en œuvre

par :

21/07/2023 10:30

Actuellement les centre de contrôle technique ne sont pas adaptés. Les employés n'ont pour la plupart pas le permis A. De plus ce sont ces centres qui ont poussé l'état à faire ce décret pour gagner encore plus d'argent

N° 972621 - Aucun sens, à part faire de l'argent

par :

21/07/2023 10:31

Une moto, n'est pas une voiture !

Si on ne prends pas soin de sa moto, on se tue.

La mise en place du contrôle technique des voitures avait pour intérêt (justifié) de retirer de la route des véhicules dangereux. on voyait à l'époque des voiture dont on se demandait comment était il possible de voir ces épaves sur la route.

Ce n'est pas du tout le cas des motos, il n'y a pas d'épaves en circulation ! mise à part, faire encore payer le contribuable, je ne vois pas l'intérêt de cette mise en place.

Vous n'avez pas mon soutien pour cette nouvelle obligation

N° 972623 - Contre.

par :

21/07/2023 10:32

Bonjour .Je suis contre le contrôle technique moto car j'ai été formé lors de mon permis a contrôler les organes de sécurité. Depuis 30 ans de circulation en moto je n'ai jamais eu de problème sur la route dû a l'état de mon véhicule .Cordialement.

N° 972625 - Non au ct

par :

21/07/2023 10:33

Les études le montrent, la responsabilité de l'entretien des deux roues motorisés dans les accidents mortels est de moins de 1%!

Les chiffres n'ont pas d'opinions ni d'avis.

Il est temps d'être raisonné et raisonnable.

Le contrôle technique moto n'a pas lieu d'être.

N° 972626 - Je suis résolument contre

par :

21/07/2023 10:33

Je suis motard depuis des années et j'entretiens ma moto régulièrement. Et je suis convaincu qu'un motard qui n'entretient pas sa moto voit son espérance de vie diminuer drastiquement.

Ce contrôle technique est donc une taxe et une contrainte supplémentaires qui ne servira strictement à rien.

Mais je suis sûr que des technocrates qui n'ont jamais conduit de moto vont nous expliquer le contraire....

N° 972627 - Poudre aux yeux

par :

21/07/2023 10:33

Au lieu d'imposer un contrôle technique , dont les organes de sécurité ne seront vérifié que visuellement donc aucun intérêt car pas de test de bon fonctionnement (à part rapporter de l'argent), il faudrait s'occuper de l'état des routes où les glissières de sécurités sont des vrai guillotines , où les bandes blanches au sol sont des vrai patinoire, c'est la le vrai problème de sécurité et non le faite de faire du bruit qui permet d'être moins invisible sur la route.

Au lieu de dire amen à des associations imbus de leur bêtise, la sécurité des motard est très importante , mais le CT ne changeras rien.

N° 972628 - controle technique

par :

21/07/2023 10:33

encore une maniere de nous taxer alors que nos motos sont entretenues.A cause de ce CT je vais vendre une partie de mes motos voilà .Quand verrat on des routes en bon état (toutes mes gamelles mettent en cause la route et non ma machine(graviers, gasoil),ici pour nettoyer le gravier sur les routes il faut un mort!!!!

N° 972629 - Contre.

par :

21/07/2023 10:33

Bonjour .Je suis contre le contrôle technique moto car j'ai étai formé lors de mon permis a contrôler les organes de sécurités. Depuis 30 ans de circulation en moto je n'ai jamais eu de problème sur la route dû a l'état de mon véhicule .Cordialement.

N° 972632 - Je suis résolument contre

par :

21/07/2023 10:35

Je suis motard depuis des années et j'entretiens ma moto régulièrement. Et je suis convaincu qu'un motard qui n'entretient pas sa moto voit son espérance de vie diminuer drastiquement.

Ce contrôle technique est donc une taxe et une contrainte supplémentaires qui ne servira strictement à rien.

Mais je suis sûr que des technocrates qui n'ont jamais conduit de moto vont nous expliquer le contraire....

N° 972633 - Aucun sens à part faire de l'argent

par :

21/07/2023 10:35

Une moto, n'est pas une voiture !

Si on ne prends pas soin de sa moto, on se tue.

La mise en place du contrôle technique des voitures avait pour intérêt (justifié) de retirer de la route des véhicules dangereux. on voyait à l'époque des voiture dont on se demandait comment était il possible de voir ces épaves sur la route.

Ce n'est pas du tout le cas des motos, il n'y a pas d'épaves en circulation ! mise à part, faire encore payer le contribuable, je ne vois pas l'intérêt de cette mise en place.

Vous n'avez pas mon soutien pour cette nouvelle obligation



N° 972634 - Contrôle technique "SERIEUX"

par :

21/07/2023 10:35

bonjour

Le CT moto s'il doit être mis en place devra être sérieux avec des contrôles de sécurité efficaces et contrôlables par les forces de l'ordre auxquelles on donnera les moyens de travailler .... Pose d'accessoires pas forcément d'origine mais absolument normes CE ... verbalisation si redémontage des chicanes ou autre et surtout une plus grande sévérité si récidive . que le contrôleur soit en mesure d'expliquer la dangerosité de certaines pièces adaptables ( plaquettes de frein, amortisseurs, phares ... Etc) . réussir à faire comprendre aux motards que c'est pour leur sécurité mais aussi pour éviter nombre d'arnaques , qui aujourd'hui achèterait une voiture sans CT ? ça doit aussi devenir un réflexe pour les motards , nous ne sommes pas tous des experts en mécanique n'en déplaise à certains "vrais motards"

Voilà voilà

Bonne journée

un motard pour l'instant heureux

N° 972637 - Revision des motos

par :

21/07/2023 10:35

Arrêter de nous taxer si c'était pour la pseudo sécurité vous auriez dû baisser la TVA sur l'équipement motard ! Les grosses revisions sur moto se font tout les 12000 km à plus de 400 € avec une révision intermédiaire à 250€ à 6000km en gros on dépense déjà plus de 700€ de révision par an pour les gros rouleurs . La vérité les caisses de l'état sont vides vous cherchez de l'argent à tout prix !

N° 972638 - Oui au contrôle technique pour les 2 roues

par :

21/07/2023 10:36

Bonjour,

Je suis pour la mise en place du contrôle technique pour les 2 roues.

Actuellement à la recherche d'un scooter pour ma fille de 15 ans je m'aperçois qu'il y a un grand nombre de 2 roues trafiqués, bricolés...en vente sur les sites de petites annonces et donc en circulation....

Le CT va permettre d'épurer bon nombre de machines dangereuses en circulation sur nos routes et entre les mains de nos jeunes.

Certains diront qu'il faut encore payer....

Pour ma part je préfère payer 50 euros de CT et avoir la conscience tranquille sur l'état du 2 roues.

Cordialement

N° 972639 - Faible kilométrage et collections

par :

21/07/2023 10:36

Mon deux roues fait environ 0 à 50 km par an Il est totalement injuste de devoir payer un contrôle technique pour si peu d'utilisations.

De plus aimant l'objet il m'arrive d'avoir plusieurs deux roues je vais devoir payer autant de contrôles que de motos peu utilisées.

Ce contrôle technique est inutile et inapproprié , une injustice totale pour le monde des motards.  
Enfin tout le monde sait que l'état des motos n'a quasiment aucun impact sur l'accidentologie, Alors que les infrastructures routière oui.  
En résumé, une mesure aussi inutile doit être gratuite si elle veut être...

N° 972640 - CTP 2 roues

par :

21/07/2023 10:36

Comment peut-on descendre aussi bas en courbant le dos face à l'europe ?

Celle-ci nous dicte des directive qui font aussi mal aux français que si nous étions en dictature.

Laissez tomber vos réponses de soi-disant bien-être pour tous. Combien réellement de personnes à aujourd'hui voteraient l'europe ?

Ce contrôle technique 2 roues sera comme celui des VL, avec de plus en plus de points de contrôle et de plus en plus cher sous prétexte qu'il est fait pour nous sauver la vie. on cherchera vraiment la petite bête pour nous inciter à mettre au rebus des véhicule (peut-être anciens) qui ne font des morts dans la majorité des cas que par des gens qui sous-estiment leur capacité de pilotage. Vous publiez des documents comme des statistiques mais en y regardant bien ce nombre de victime de 2 roues est bas, celui des usagers de la route stagne, les causes : vitesse-stup/alcool prennent les deux premières places.

Bonus-malus écologique, foutaise, on construit des véhicule puissant et on fait payer un malus astronomique pour des gens qui en ont les moyens. Mais pourquoi continuer à construire de tels véhicule et ne pas les interdire à la vente ? (n'y aurait il pas qu'un intérêt financier)

Je suis contre ce contrôle technique ou alors sa gratuité car 5 minutes suffisent pour contrôler visuellement une moto, mais avez vous au moins le permis moto messieurs ?

N° 972642 - Contre

par :

21/07/2023 10:37

Contre le contrôle

La priorité est d'effectuer le contrôle technique des routes qui sont pour la plupart la causes des accidents de 2 roues nid de poules rainurage gravillons.

N° 972648 - Les [réseau de contrôle technique] et compagnie vous remercient

par :

21/07/2023 10:39

Points positif : Zéro

Vous avez ENCORE cédé aux lobby des contrôleurs pour un bénéfice nul a venir.  
Pitoyable.

N° 972649 - Contrôle technique des motos

par :

21/07/2023 10:39

Le CT moto c'est de la fumisterie Je trouve cela inutile car pour moi et d'autres la moto est un loisir donc peu de kilomètres et je fais l'entretien quotidien sérieux dans un garage spécialisé dans ce domaine, tout est déjà vérifié, en revanche on ferait mieux de financer pour les équipements de sécurité aux niveaux des infrastructures routières ainsi que les Epi des motards.

Rendre obligatoire le pantalon et les chaussures en plus des gants et du casque. C'est plus judicieux et économique pour tout le monde.

N° 972650 - CT moto

par :

21/07/2023 10:39

Bonjour

Ce contrôle ne servira à rien, les motards entretiennent leurs motos comme dans l'aviation, c'est à dire avec sérieux et précision.

C'est juste pour faire plaisir comme d'habitude aux bobos écolos parisiens.

N° 972651 - Non au CT des 2 Roues >500cc

par :

21/07/2023 10:39

Bonjour,

Outre les sujets d'argent, qui sont très pertinent, comment pouvez vous penser que Nous ne soyons pas attentif à l'état de notre 2 roues, sachant que :

- Nous avons moins de protections qu'une voiture, et que nous ne pouvons compter que sur l'état de notre moto pour se sentir en sécurité.

- La Moto, reste une activité de passion et de loisirs. Les entreprises soucieuses de leur personnel, invite a utiliser d'autres moyens de transports pour diminuer un peu plus le tx d'accidents des 2 roues (SSE). Nous n'avons aucun plaisir (intérêt) à circuler avec un engin défectueux.

- Pour finir, nos motos sont appellés a être en révision 1 fois par an, notre garagiste, veille à notre sécurité et se doit de nous informer d'un défaut ou d'une usure. Et, en tant que professionnel, s'engage ou non a prendre notre moto.

N° 972652 - Bruit

par :

21/07/2023 10:39

Comment va être définit la limite du bruit de l'échappement...?

Il va plus y avoir de Harley Davidson ?

N° 972653 - Participation décret contrôle technique moto

par :

21/07/2023 10:40

Nous vivons ceci comme une énième action inutile du gouvernement, qui en plus, nous appauvris.

Il suffit de regarder les causes d'accident des deux roues pour comprendre que la mise en place d'un contrôle technique est complètement inutile et insensée.

Dans un contexte environnemental ou la moto est intéressante, car beaucoup moins polluante que les voitures, et qu'elle tend à fluidifier le trafic, ce décret est une aberration.

Ce même gouvernement qui a bidouillé les chiffres des limites de poids et puissance des véhicules pour favoriser la vente des SUV de constructeurs français qui sont une catastrophes pour le climat en terme de pollution et de gaspillage de ressources.

Honte à vous. Quand allez vous servir de votre cerveau et prendre les bonnes décisions ? Pour l'instant le gouvernement sonne "erreurs", "inutile", "irréfléchi", et "corrompu"

N° 972654 - Contrôle technique 2 roue

par :

21/07/2023 10:40

Je suis contre car aujourd'hui tous les motards entretiennent leur moto et comment faire pour les enduro. Un contrôle qui va coûter environ 65euros pour contrôler trois fois rien c est honteux.

N° 972655 - Aucun sens à part faire de l'argent

par :

21/07/2023 10:41

Une moto, n'est pas une voiture !

Si on ne prends pas soin de sa moto, on se tue.

La mise en place du contrôle technique des voitures avait pour intérêt (justifié) de retirer de la route des véhicules dangereux. on voyait à l'époque des voiture dont on se demandait comment était il possible de voir ces épaves sur la route.

Ce n'est pas du tout le cas des motos, il n'y a pas d'épaves en circulation ! mise à part, faire encore payer le contribuable, je ne vois pas l'intérêt de cette mise en place.

Vous n'avez pas mon soutien pour cette nouvelle obligation

N° 972657 - Pollution

par :

21/07/2023 10:41

Bonjour,

Les trafiqueurs de deux roues ne feront pas le contrôle technique. Ou alors ils remettront le pot d'origine pour le contrôle. Ce sont encore les braves gens qui vont payer!

Pourquoi ne pas renforcer les contrôles de police et de gendarme concernant la pollution atmosphérique et sonore sur la route? (des deux et quatre roues)

Une centaine d'équipements pourraient au niveau national sanctionner voire confisquer les véhicules incriminés avec une forte amende en plus. Cela aurait beaucoup, beaucoup plus d'effet. de plus, cela ramènerait de l'argent dans les caisses de l'état sans emmerder les honnêtes citoyens.

N° 972659 - Réflexion sur le CT motos

par :

21/07/2023 10:41

Bonjour

Depuis l'âge de 18 ans, je roule en moto. J'ai toujours contrôlé moi même mon 2 roues (freins, pneus, éclairage, etc ...) sans qu'on me dise ce que j'avais à faire. Ça me paraît être le propre du bon sens.

J'ai maintenant 67 ans, et on va m'obliger à payer ce que je fais (comme tous les motards) depuis 49 ans. C'est un sentiment partagé entre le vol (lobbying [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]) et la

volonté de virer les motards des villes. Pourtant, ce sont des français comme les autres, qui payent leurs Impôts, et qui votent aussi. Comment en est on arrivé là (dictature écologique des bobos), dans notre pays ?

Bien cordialement

N° 972660 - Contrôle Technique Moto

par :

21/07/2023 10:41

Un contrôle technique ?

Pour ce qui est du bruit de certaines motos, il sera très facile de remplacer l'échappement pour se présenter au CT. Peut-être que des contrôles aléatoires des forces de l'ordre seraient à mon avis plus efficaces.

Pour l'état des pneus, freins, éclairage à moins d'être inconscient, c'est une frayeur assurée à chaque sortie. Par contre, pour les rodéos urbains, ça ne pose pas de problème car les motos ne sont généralement pas homologuées pour circuler sur la voie publique ..... donc le CT ne changera rien pour ces nuisances.

N° 972662 - A revoir

par :

21/07/2023 10:43

Le projet qui est détaillé est dans la continuité de la politique de ces dernières années, l'essorage des français par des montagnes de taxes qui sont pour leur "bien".

Car on ne va se le cacher cela n'y changera rien, les véhicules semi épave continueront à rouler, les véhicules modifiés continueront à rouler pour la simple raison qu'ils ne se présenteront au CTP ou remodifieront leur véhicules avant le passage ( chicane par exemple).

Reste que le français moyen fera au même titre que pour son VL passer cette épreuve à son véhicule ( en payant XX euros) aura un retour positif ou négatif, générant des frais complémentaires en cas de travaux et de contre visite.

Pour au final se faire coucher sur la route par une personne qui n'est pas assuré et prend la fuite dans le meilleur des cas. Ou alors si il a moins de chance le véhicules qui le heurte n'a pas de Contre technique n'est pas assuré, le conducteur n'a pas de permis et prend la fuite tout continuant à envoyer un sms au volant, le motard ne peut plus marcher mais ouf sa moto à un contrôle technique sans observation majeure ( avant la collision).

Ainsi et de fait vous comprendrez que par nature je suis contre cette mesure qui à mon avis servira juste à pomper du fric alors que le problème ne provient généralement pas des véhicules mais surtout du non respect du code de la route.

N° 972664 - Contrôle technique motos

par :

21/07/2023 10:43

Bonjour.

Je suis contre, car les mécaniciens chargés de contrôler les motos ne sont pas suffisamment formés. J'ai une BMW à deux cylindres à plat refroidis par air. Ce genre de moteur ne doit pas tourner à l'arrêt trop longtemps sous peine de surchauffe. J'ai bien peur que ces mécaniciens auto ne le sachent pas ou qu'il ne possèdent pas une soufflerie afin de refroidir le moteur pendant le contrôle. Le moteur de ma BMW pourrait être endommagé lors de ce contrôle. Je suis donc opposé au CT moto.

N° 972667 - monsieur

par :

21/07/2023 10:43

obliger les gens à payer pour tout pour qu'ils soient dépendants c'est une décision "digne" des politiques qui ne connaissent rien à rien

N° 972670 - Fiscalité déguisée et C.T.M.

par :

21/07/2023 10:45

Ce projet de contrôle technique des motos ne tient pas la route. Ce n'est qu'une manoeuvre déguisée pour soutirer encore de l'argent à la population.

Les Libertés du pauvre peuple sont encore bafouées. Il lui en reste si peu parmi celles acquises en 1789.

N° 972672 - CT moto

par :

21/07/2023 10:45

Bonjour

Ce contrôle ne servira à rien, les motards entretiennent leurs motos comme dans l'aviation, c'est à dire avec sérieux et précision.

C'est juste pour faire plaisir comme d'habitude aux bobos écolos parisiens.

N° 972673 - Totalement défavorable au contrôle technique moto

par :

21/07/2023 10:45

Je suis motard, et comme tous les motards, j'ai conscience du risque élevé que j'encoure en contrepartie d'une liberté et d'un plaisir peu égalable.

En moto, pas question d'avoir la moindre défaillance de freinage, d'avoir un pneu trop usé ou abimé, d'avoir la moindre vibration suspecte etc..., sinon c'est fatal.

Cette conscience me pousse, comme l'ensemble des motards, à vérifier et entretenir méticuleusement mes motos. D'autant plus que la totalité des organes de sécurité sont visibles et accessibles facilement.

Pour obtenir mon permis moto, j'ai d'ailleurs dû réussir les vérifications mécaniques imposées.

À l'exception d'un "rapport" établi par un organisme de contrôle technique, il n'a jamais été présenté une étude objective et indépendante avec un taux élevé d'accidents lié au mauvais état des motos (cf statistiques des assureurs).

Ces raisons rendent pour moi inutile un contrôle technique pour les motos.

N° 972674 - Contre

par :

21/07/2023 10:45

Contre le contrôle.

En priorité pour diminuer le nombre d'accidents instaurer un contrôle technique des routes nid de poules rainurages gravillons etc

N° 972676 - Toujours contre

par :

21/07/2023 10:47

Cela ne règlera toujours pas le problème des infrastructures, ni de la négligence des Automobilistes vis à vis des Motards .

Mon seul moyen de contestation sera mon bulletin de vote lors des prochaines élections.

N° 972678 - Mr

par :

21/07/2023 10:47

Je considère que le motard ne prendra jamais le risque de rouler avec une moto dangereuse pour sa sécurité.

N° 972681 - Contrôle Technique moto

par :

21/07/2023 10:48

La mise en place de ce contrôle technique ne sert à rien, si ce n'est d'instaurer une taxe déguisée et de générer des frais supplémentaires aux motards. En effet, la possession d'une moto implique automatiquement une révision annuelle que chaque motard responsable fait : il en va de sa sécurité. La solution serait, lors de cette révision annuelle, que le garagiste délivre une attestation équivalant au formulaire du contrôle technique.

N° 972682 - Pour un renforcement des contrôles des 2 roues et le contrôle technique

par :

21/07/2023 10:49

Nous en avons assez d'être réveillés par les deux roues pétaradants qui se croient tout permis. Soumettez les au contrôle technique et mettez des radars anti-bruit. On veut notre tranquillité.

N° 972685 - Ne sert à rien.

par :

21/07/2023 10:49

Merci de faire des réformes sur des points qui améliore la sécurité. La vérification des 2 roues ne l'apportera pas. Elle permettra simplement d'enrichir des sociétés privés.

N° 972688 - Utile ou non?...

par :

21/07/2023 10:50

Le CT moto serait utile sur les petites cylindrées qui ne respectent rien du code de la route. Par contre cette mesure sent vraiment l'arnaque pour les grosses cylindrées.... Donc contre le CT moto.

N° 972691 - je ne pense pas que ce soit pertinent de faire le contrôle technique des véhicule de catégorie L dans les centres VL mais plutôt dans des centres dédiés.

par :

21/07/2023 10:51

Nous avons un manque cruelle de personnel dans le domaine du contrôle technique VL.

Il serait plus pertinent de donner accès a la formation des CAP/BEP à la formation de contrôleur technique .

En ce qui concerne le contrôle technique des motos avec le matériel et la formation spécifique qui les concerne a mon avis il est préférable que ce soit confiée a des centres dédié ou au concession auto.

N° 972693 - Pensez aux collectionneurs

par :

21/07/2023 10:52

Pensez aux collectionneurs qui ont plusieurs vieilles motos et qui devront payer une grosse somme d'argent pour être en règle.

N° 972694 - Contrôle inutile et coûteux

par :

21/07/2023 10:52

Ce contrôle est inutile (voir chiffres d'accidentologie lié aux défaillances mécaniques). Des contrôles de bruit et pollution à la volée (comme ils étaient pratiqués auparavant par les forces de l'ordre) seraient plus efficaces. Enfin, on peut être sûr ms que le prix augmentera petit à petit...

N° 972695 - ct moto

par :

21/07/2023 10:52

a ma connaissance AUCUN accidents est dus a l'état d'une moto , la premierre cause est l'état des routes , puis les glissières "guillotines " , et , bien sur , l'inconscience de certains pilotes ! j'ajouterais qu'aucunes preuve ni statistiques n'as étée donnée sur l'accidentologie sur les défaut liés directement a l'état d'une moto ! donnez moi des preuves !

N° 972696 - Inadmissible

par :

21/07/2023 10:53

Il est inadmissible de se soumettre aux vellétés portées par l'UE sous prétexte que nous en sommes membre, et même plus encore, membre fondateur!

Nous devons être protégée par nos gouvernants, et non se soumettre à ces bureaucrates dont la plupart font porter le bénéfice des lois vers leurs contrées, ce qui n'est pas le cas des nôtres !

Nos motocycles sont généralement entretenus, et nous, motards, savons que notre sécurité est dépendante de l'attention que nous portons à nos montures!

Reculer devant l'Europe qui nous oblige à ces pratiques et qui ne souhaite que ponctionner nos revenus.

N° 972697 - Bientôt le vélo ?

par :

21/07/2023 10:53

Encore un bon moyen de nous maintenir la tête en bas. Quitte à faire une réforme, qu'elle soit un min utile, je suis pour un contrôle technique deux roue, si j'achète ou vend un deux roues d'occasion, ou après un accident et à la demande de mon assureur. Si c'est pour avoir une pastille de plus sur la bulle, de payer contre visite sur contre visite... Vous en avez pas marre de vous gaver !!!

Apprenez déjà à construire de vraies pistes cyclable sécurisées... Réinstaurer le respect et le partage des voies aux différents utilisateurs... Et après,... Faites le bilan.

N° 972699 - Contrôle technique motos

par :



21/07/2023 10:54

Je suis contre, car j'ai une BMW by-cylindres à plat dont le moteur est refroidi par air. Il est fortement déconseillé de le laisser tourner à l'arrêt plus d'une minute. Les mécaniciens n'étant pas suffisamment formés et n'ayant pas de soufflerie afin de refroidir le moteur, risquent d'endommager le moteur lors du contrôle.

Je suis donc fortement opposé au CT moto.

N° 972701 - ct moto

par :

21/07/2023 10:54

a ma connaissance AUCUN accidents est dus a l'état d'une moto , la premiere cause est l'état des routes , puis les glissières "guillotines " , et , bien sur , l'inconscience de certains pilotes ! j'ajouterais qu'aucunes preuve ni statistiques n'as été donnée sur l'accidentologie sur les défaut liés directement a l'état d'une moto ! donnez moi des preuves !

N° 972702 - Pas de CT si aucune étude prouve son efficacité

par :

21/07/2023 10:54

Bonjour,

Je suis contre ma mise en place du CT pour les 2rm car il serait mis en place en se basant sur des préjugés sur la sécurité routière, un impact anecdotique sur la pollution de l'air, une logique financière de développement des centres de CT et sur une hypothétique mise en conformité des véhicules (un pot d'échappement de moto se monte et démonte en 20 min).

Ici, je ne vois aucun bénéfice ni pour l'usager des 2rm, ni pour le citoyen français.

Donc, je demande à ce que le CT pour les 2rm soit abandonné définitivement.

Cdlt,

NB

N° 972706 - R.Noël propriétaire BMW R 1250 RT (10 éme BMW et 16 éme moto) 52 ans motard après un permis à 16 ans , j'en ai 68

par :

21/07/2023 10:56

ce contrôle technique est absurde, car les motards entretiennent très correctement leur motos, contrairement aux cyclos et peut-être certains automobilistes.

Déjà il faudrait faire distinction entre motos ( > 250 cm3 ) et les cyclos. mais des technocrates derrière un bureau ne peuvent comprendre cela

N° 972705 - Contre le projet du CT MOTOS

par :

21/07/2023 10:56

Bonjour , Je suis contre le contrôle technique motos , scooters , remorques .....

Avant de mettre en place ce contrôle , il faudrait absolument revoir l'état des routes , dans certains endroits c'est une catastrophe et il y a tellement de nids de poule que nous sommes obligés de dévier la trajectoire tout le temps ,entre les nids de poule ouverts et ceux qui ont été rebouchés grossièrement , la route est très dangereuses .

Comment voulez-vous mettre en place ce CT pour les motos , scooters .....qui ont plus de 30 ans et pas forcément classés en collection? Le freinage de l'époque correspondait à l'époque et était dans les normes . Vous ne pouvez pas comparer les véhicules de 2023 aux autres d'avant 1990 . Mon

assurance ne couvre pas le prêt ou la manipulation de ma monture par quelqu'un d'autre ,surtout s'il n'a pas le permis de conduire approprié .  
Je contrôle mon engin régulièrement tout simplement parce je tiens à ma Vie .  
Cordialement .

N° 972708 - CONTRÔLE SONOMETRE

par :

21/07/2023 10:56

Bonjour,

Ayant l'habitude de faire contrôler le bruit émis par l'échappement de mes motos lors de journée piste, où tout véhicule sensés rouler doivent être contrôlés.

La procédure est assez contraignante puisqu'en général cela se fait au fond du "paddock", à l'écart de bâtiments, ou d'infrastructures perturbants le relevé.

Lors d'un contrôle technique, comment cette contrainte pourra t-elle être gérée?

Il parait évident que cela ne pourra pas être fait à l'intérieur du bâtiment du centre de contrôle technique. Mais pas plus sur le parking au milieu d'autres bâtiments d'une zone industrielle ou commerciale.

Les agents des centres de contrôle technique seront ils obligés de partir au milieu des vignes avec le véhicule et le sonomètre sous le bras?

Merci.

N° 972709 - Pensez aux collectionneurs

par :

21/07/2023 10:56

Pensez aux collectionneurs qui ont plusieurs vieilles motos et qui devront payer une grosse somme d'argent pour être en règle.

J'ai moi même une vingtaine de mobylettes et vieilles moto, comment faire pour payer tous ces contrôles ?

N° 972710 - Contrôle techniques des deux roues et assimilés.

par :

21/07/2023 10:57

Bonjour,

Bientôt 69 ans, motard toutes cylindrées depuis mes 16 ans, donc depuis 53 ans, 8 motos,dans le garage dont la plus récente a été achetée neuve en 1980 et totalise à son compteur un peu plus de 13000 km.

J'ai toujours fait tout l'entretien, et plus, moi même.

Une seule a une carte grise collection.

Le kilométrage annuel total moyen du cheptel est de l'ordre de 2000 km.

Le coût pour assurer l'ensemble est de 127 euros annuel.

Comment dois je percevoir la mise en place du CT autrement que comme un racket ?

Il ne faut pas se tromper de cible. La moto n'a jamais été dangereuse en elle même, c'est l'utilisation que l'on en fait qui peut l'être, Une mobylette de 1961 n'a pas le même freinage qu'un scooter actuel, il suffit de l'avoir à l'esprit et d'anticiper.

Améliorons l'infrastructure routière, formons les conducteurs quoiqu'ils conduisent et les chiffres de l'accidentologie diminueront.

Quant à la pollution, le kilométrage parcouru est tellement insignifiant....

Bien à vous,

N° 972711 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 10:57

Vaste sujet, on fait partie de l'Europe donc on doit appliquer les règles en vigueur dans l'absolu.

Néanmoins est ce bien utile les motards entretiennent leur moto Ceux-ci sont des passionnés et leur machine sont entretenues.

En ce qui me concerne je ne vois pas l'intérêt d'un CT ...

Ce qui serait bien compte tenu que les motards changent régulièrement de machine s'est d'imposer un CT à la revente la plupart des motards ne roulent que 1000 kms par ans.

Cela permettrait d'assainir le pc moto et d'éviter les arnaques pour les jeunes acheteurs.

cdlt

N° 972713 - CT 2 roue

par :

21/07/2023 10:58

Le problème principal à mon humble avis reste la manipulation de la moto lors du contrôle, qui ? comment ? Les motos lourdes et difficilement manipulables sont les plus chères, une chute pourrait facilement coûter plus de milliers d'euro ! Qui paye ? Le propriétaire de la moto n'aura pas forcément la force de déplacer sa propre moto sur/vers des appareils de mesures.

Les seuls endroits où j'ai pu observer des 2 roues en mauvais état sont les grandes agglomérations (Paris, Nancy...), essentiellement des scooters. Je ne suis pas contre le CT, plutôt pour, mais je pense qu'une brigade mobile (forces de l'ordre, autre...) vérifiant la conformité et l'état des organes de sécurité serait bien plus efficace.

Car ce CT va amener un autre problème, casser le marché du 2 roue. Habitant en "campagne", je connais un grand nombre de personnes possédant une moto dans son garage, ne l'utilisant pas voir très peu. Ces motos n'étaient pas assurées, mises de côté pour multiples raisons (naissance d'un enfant, travail...). Ces motos risquent de se retrouver sur le marché et le déréguler. Moi-même pour raison de santé ai fait moins de 1000 km en 2 ans !! Assurance + CT, cela va commencer à faire cher pour si peu de km, autant revendre le véhicule et en racheter un plus tard. Les assurances verront donc une multitude de contrats résiliés...

En résumé attention aux conséquences annexes car je pense que ce CT va faire perdre de l'argent à plusieurs acteurs du marché : concessionnaire, (trop de motos d'occasions en vente), assurances (résiliations en masse), accessoiristes...etc...

Et enfin à long termes : auto-école (chute des inscriptions au permis bsr et donc des permis motos, pratiquement TOUS les motards que je connais ont commencé en 50 cm3), tourisme (beaucoup de groupes de motards en camping ou hôtel)...

Et à l'avenir proche, quid du CT sur des motos électriques, ou seul un contrôle visuel frein, fourche, pneu sera nécessaire (il faudra peut-être un tarif adapté !).

N° 972718 - absurdité du contrôle des 2 roues

par :

21/07/2023 10:59

Bonjour, je me présente Gérard Jégu 67ans, motard quotidien depuis 33 ans, 20.000km annuel, 10.000 depuis que je suis en retraite.

Environ 22 motos à mon passif, ma sécurité, et celle des autres par conséquence, étant ma première priorité, toutes mes motos ont été entretenues dans un état parfait de fonctionnement permettant de prendre la route sereinement.

A contrario, les principaux dangers rencontrés, pendant toutes ses années, concernent :

- les infrastructures routières, dont certaines mortellement reconnues, dont les routes gravillonnées non balayées (sauf pour le tour de France! il ne faudrait pas qu'un cycliste se tue en direct devant les caméras) et plus généralement l'état des routes comportant des trous ou autre désordres.

- les incivilités routières des conducteurs de voiture, téléphone, etc.....

Espérant que la raison l'emportera sur les pressings de quelques personnes à coté des réalités du terrain.

Bien cordialement

N° 972719 - Moto

par :

21/07/2023 10:59

Pas besoin de contrôle technique pour bien entretenir ma moto

N° 972720 - Non

par :

21/07/2023 11:00

Aucun intérêt mise a part encore une fois nous faire payer, les accidents du au dysfonctionnement des éléments de sécurité son très rare. Les motards son contient des risques et entretiennent correctement leur véhicule

N° 972722 - Contrôle inutile et coûteux.

par :

21/07/2023 11:01

Ce contrôle est inutile (voir chiffres d'accidentologie liés aux défaillances mécaniques). Des contrôles de bruit et pollution à la volée (comme ils étaient pratiqués auparavant par les forces de l'ordre) seraient plus efficaces. Enfin, on peut être sûr que le prix augmentera petit à petit...

N° 972723 - Moto électriques

par :

21/07/2023 11:01

Il faudrait profiter de la mise en place de ce contrôle technique pour valoriser les motos électriques face aux thermiques.

Une moto électrique consomme 3x moins qu'une voiture électrique et nécessite donc une batterie 3x moins grosse pour avoir la même autonomie en plus d'une quantité plus faible de matériaux pour fabriquer un véhicule de 200kg au lieu d'1t5. C'est un excellent moyen de transport faiblement carboné pour les trajets du quotidien notamment quand on a quelques dizaines de km pour aller travailler et c'est dommage qu'elles n'ai pas eu droit à la même mise en avant que les voitures électriques.

Les motos électriques sont déjà techniquement au point mais sont encore beaucoup trop chères (26k€ pour une Zero SR/S quand un équivalent thermique coûte 10k€) pour être un achat raisonnable à cause du faible volume produit.

Pousser la transition comme ça a été fait avec les voitures pourraient les rendre bien plus accessibles au grand nombre, on le voit avec les prix de voitures électriques qui ont été divisés par 2 en quelques années seulement.

Je pense donc qu'il serait intéressant de pousser cette transition également du côté des motos (et de la mobilité légère de manière générale) pour aller vers la neutralité carbone.

N° 972725 - Contrôle techniques des deux roues et assimilés.

par :

21/07/2023 11:01

Bonjour,

Bientôt 69 ans, motard toutes cylindrées depuis mes 16 ans, donc depuis 53 ans, 8 motos, dans le garage dont la plus récente a été achetée neuve en 1980 et totalise à son compteur un peu plus de 13000 km.

J'ai toujours fait tout l'entretien, et plus, moi même.

Une seule a une carte grise collection.

Le kilométrage annuel total moyen du cheptel est de l'ordre de 2000 km.

Le coût pour assurer l'ensemble est de 127 euros annuel.

Comment dois je percevoir la mise en place du CT autrement que comme un racket ?

Il ne faut pas se tromper de cible. La moto n'a jamais été dangereuse en elle même, c'est l'utilisation que l'on en fait qui peut l'être, Une mobylette de 1961 n'a pas le même freinage qu'un scooter actuel, il suffit de l'avoir à l'esprit et d'anticiper.

Améliorons l'infrastructure routière, formons les conducteurs quoiqu'ils conduisent et les chiffres de l'accidentologie diminueront.

Quant à la pollution, le kilométrage parcouru est tellement insignifiant....

Bien à vous,

N° 972729 - Ridicule

par :

21/07/2023 11:03

En tant que motard je tiens à rester en vie et donc ma moto est très bien entretenue, et en plus elle n'est pas bruyante. Les seuls 2 roues qui sont dangereux et qui font beaucoup de bruit ne sont pas concernés. De plus pratiquement aucun accident n'est dû au mauvais entretien des motos. C'est encore une charge financière supplémentaire.

N° 972730 - Sans titre

par :

21/07/2023 11:03

Il serait plus judicieux de mettre de l'argent dans l'entretien des routes et infrastructures ce qui serait profitable à tous les usagers plutôt que dans un contrôle technique des 2 roues totalement inutile du fait que moins d'un pour cent des accidents impliquant des motos sont dus à une défaillance de la machine.

N° 972731 - Moto électriques

par :

21/07/2023 11:04

Il faudrait profiter de la mise en place de ce contrôle technique pour valoriser les motos électriques face aux thermiques.

Une moto électrique consomme 3x moins qu'une voiture électrique et nécessite donc une batterie 3x moins grosse pour avoir la même autonomie en plus d'une quantité plus faible de matériaux pour fabriquer un véhicule de 200kg au lieu d'1t5. C'est un excellent moyen de transport faiblement carboné pour les trajets du quotidien notamment quand on a quelques dizaines de km pour aller travailler et c'est dommage qu'elles n'ai pas eu droit à la même mise en avant que les voitures électriques.

Les motos électriques sont déjà techniquement au point mais sont encore beaucoup trop chère (26k€ pour une Zero SR/S quand un équivalent thermique coûte 10k€) pour être un achat raisonnable à cause du faible volume produit.

Pousser la transition comme ça a été fait avec les voitures pourraient les rendre bien plus accessibles au grand nombre, on le voit avec les prix de voitures électriques qui ont été divisé par 2 en quelques années seulement.

Je pense donc qu'il serait intéressant de pousser cette transition également du côté des motos (et de la mobilité légère de manière générale) pour aller vers la neutralité carbone.

N° 972732 - Contre

par :

21/07/2023 11:04

Je suis contre ce projet qui n'améliore en rien la sécurité des motards.

N° 972734 - CT des 2/3roues quads buggy...

par :

21/07/2023 11:04

Totalement contre !

Résumé, de l'argent et encore de l'argent, taxer une fois de plus... !

La sécurité est un mot pour faire passer la pillule mais c'est le contraire c'est du frique la vraie raison, parmi les dernières choses qu'on était pas encore taxé !

Un exemple simple que tout le monde peut comprendre en remplacent une moto par un vélo, qui est capable de l'utiliser sans freins ou sans roues alors que c'est flagrant et que rien n'est caché de ces parties ?

C'est exactement la même chose pour une moto ou quand on sait que la seule protection c'est notre attention à contrôler la moto avant de partir et d'être vigilant en roulant !

Quand on porte en entretien une moto dans un garage ils contrôlent plus de points que le CT, ça prouve bien que c'est de la foutaise ce CT !

N° 972736 - controle technique deux roues à moteur.

par :

21/07/2023 11:05

Bonjour, je trouve ce controle technique inutile!! . J'ai 70 ans et je fait de la moto depuis mes 16 ans . J'ai toujours roulé avec des motos en parfait état .Il faut savoir que nous les faisons controler tous les 6000 ou 12000 km par les concessionnaires de la marque que nous avons. Je reste persuadé que c'est juste une affaire de gros sous.

N° 972739 - Et les vélomoteurs?

par :

21/07/2023 11:06

Les vélomoteurs de 50cc sont les plus dégradé du parc de 2 roues ( scooters et " motos" ) .

Je propose un C.T à prix réduits,mais valable 6 mois.

N° 972741 - Motos électriques

par :

21/07/2023 11:06

Il faudrait profiter de la mise en place de ce contrôle technique pour valoriser les motos électriques face aux thermiques.

Une moto électrique consomme 3x moins qu'une voiture électrique et nécessite donc une batterie 3x moins grosse pour avoir la même autonomie en plus d'une quantité plus faible de matériaux pour fabriquer un véhicule de 200kg au lieu d'1t5. C'est un excellent moyen de transport faiblement carboné pour les trajets du quotidien notamment quand on a quelques dizaines de km pour aller travailler et c'est dommage qu'elles n'ai pas eu droit à la même mise en avant que les voitures électriques.

Les motos électriques sont déjà techniquement au point mais sont encore beaucoup trop chère (26k€ pour une Zero SR/S quand un équivalent thermique coûte 10k€) pour être un achat raisonnable à cause du faible volume produit.

Pousser la transition comme ça a été fait avec les voitures pourraient les rendre bien plus accessibles au grand nombre, on le voit avec les prix de voitures électriques qui ont été divisé par 2 en quelques années seulement.

Je pense donc qu'il serait intéressant de pousser cette transition également du côté des motos (et de la mobilité légère de manière générale) pour aller vers la neutralité carbone.

N° 972738 - Christian

par :

21/07/2023 11:06

Motard depuis 41 ans je roule toute l'année, je vois malheureusement que pour la plupart des personnes maintenant ce n'est plus le cas, c'est plutôt de mars à septembre. Pour connaître des personnes dans ce cas là je peux vous affirmer qu'à l'arrivée des beaux jours ils remettent en marche leur machine, vérification des pneus, freins, vidange des fluides car la sanction est lourde en cas d'oubli! Pour ma part je jette un oeil au moins toutes les semaines sur mon véhicule, je l'ai depuis 14 ans et la connais sous toutes ses coutures, dès que il y a un souci je le vois où le sent, on ne plaisante pas avec la sécurité ! Un contrôle technique en plus est clairement un impôt de plus à payer.

N° 972742 - controle technique motos

par :

21/07/2023 11:07

bonjour , motard et cycliste depuis cinquante ans l' état des routes de notre pays est déplorable, a tout moment quand je prend mes 2 roues je risque l'accident a cause du revêtement. c'est pour cela que je voudrai que notre gouvernement prenne des dispositions pour arranger tout cela avant de vouloir nous faire dépenser de l'argent dans un contrôle technique , on a plus besoin de beau revêtement que de CT pour notre sécurité. merci, sportivement.

N° 972743 -

par :

21/07/2023 11:07

une vérification technique pour les motos pourrait avoir lieu lors d'un changement de propriétaire avec par exemple un passage obligatoire dans une concession de la marque du véhicule et des points de contrôle imposés ce qui rassurerait l'acheteur ( et le vendeur), donc si la moto n'est pas bien entretenue l' addition pourra être élevée pour une remise à niveau ce qui fait que les propriétaires garderont des motos en bon état( ce qui est déjà le cas pour la très grande majorité) et cela permettrait aux concessions d'avoir du travail assuré et non aux sociétés de CT de récupérer une manne financière supplémentaire sur un sujet où tout le personnel n'est peut-être pas encore formé..... et équipé alors que les concessions elles le sont déjà et connaissent très bien leurs produits....

N° 972747 - Avis négatif

par :

21/07/2023 11:08

Encore une réforme pour rien. En plus elle est menée dans la précipitation, car au final rien n'est prêt.

N° 972748 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 11:08

Bonjour,

Bientôt 69 ans, motard toutes cylindrées depuis mes 16 ans, donc depuis 53 ans, 8 motos,dans le garage dont la plus récente a été achetée neuve en 1980 et totalise à son compteur un peu plus de 13000 km.

J'ai toujours fait tout l'entretien, et plus, moi même .

Une seule a une carte grise collection.

Le kilométrage annuel total moyen du cheptel est de l'ordre de 2000 km.

Le coût pour assurer l'ensemble est de 127 euros annuel.

Comment dois je percevoir la mise en place du CT autrement que comme un racket ?

Il ne faut pas se tromper de cible. La moto n'a jamais été dangereuse en elle même, c'est l'utilisation que l'on en fait qui peut l'être. Une mobylette de 1961 n'a pas le même freinage qu'un scooter actuel, il suffit de l'avoir à l'esprit et d'anticiper,

Améliorons l'infrastructure routière, formons les conducteurs quoiqu'ils conduisent et les chiffres de l'accidentologie diminueront.

Quant à la pollution, le kilométrage parcouru est tellement insignifiant,,,,,

Bien à vous,



N° 972749 -

par :

21/07/2023 11:09

Propriétaire d'une moto de forte cylindrée je pense que ce contrôle technique n'aura aucun effet pour ma sécurité et celle des autres motards. Je veille déjà scrupuleusement à l'état de ma moto ( plus que pour ma voiture d'ailleurs...). Je préférerais une campagne de sensibilisation des automobilistes au respect des deux roues et en particulier sur les priorités.

N° 972751 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 11:10

Le contrôle technique motos me semble inutile car peut de motos sont impliqués dans un accident du à un mauvais entretien par contre les infrastructures routières le sont et une très grande partie des motards bichonne leurs deux roues dont je fais partie pour les cylindres de moyenne et gros cubes seul les 125 qui sont des utilitaires sont moins bien entretenu selon moi et un CT serait le bienvenue pour cette catégorie qui à mon avis ne font pas partie des motards les motards aiment à entretenir leurs deux roues et le font extrêmement bien alors pourquoi un CT surtout que je ne confirmait pas ma moto à un contrôleur neofite et non motards lui même j'y tiens trop comme tous motards que je connais.

N° 972755 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:10

Le permis de conduire moto nécessite un contrôle de la moto avant départ et de vérifier le bon état des organes de sécurité, freins pneus éclairage état de la plaque numéralogique.  
Une moto engage la responsabilité de son conducteur et contrairement à une voiture (que je possède aussi) qui nécessite uniquement de monter dedans et partir.

N° 972756 - Non au contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:10

Je suis contre, nos cylindrées sont en fonctionnelle et en bon état.  
Si obligation de contrôle, alors qu'il soit gratuit.  
Nous sommes là France, pas l'Europe.

N° 972757 - Taxe déguisée

par :

21/07/2023 11:11

Bonjour,

Il y a nombre d'utilisateurs de deux roues qui le font par manque de moyens. Une nouvelle taxe n'est pas la bienvenue. CT pourquoi pas, mais gratuit &#128578;  
Donc je suis contre...

N° 972758 - organisation.

par :

21/07/2023 11:11

je suis favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession manque aujourd'hui de 1000 contrôleurs techniques, l'ajout de cette nouvelle catégorie

de véhicules demandera 500 contrôleurs de plus. Il est indispensable de favoriser l'entrée dans la profession en élargissant les pré-requis. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire

N° 972759 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 11:11

Contrôle (+entretien) par l'état des infrastructures routières qui sont dégradées voire inadaptées (signalisations verticales, horizontales, lumineuses).

Faites-moi l'heur de me croire en mesure d'entretenir correctement une moto depuis 50 ans.

Donc contrôle technique inutile et vexatoire.

N° 972760 - Durée de validité du CT

par :

21/07/2023 11:12

La durée de validité du CT ne devrait pas être alignée sur celles des voitures et être supérieure à 2 ans. Compte tenu de la conception de la mécanique des motos (moteurs à haut régime) et de l'usure de certaines pièces ( pneus, chaînes), l'intervalle d'entretien de celles-ci est nettement plus fréquent, les motos passent plus souvent entre les mains d'un professionnel qui assure systématiquement un minimum de contrôle de bon fonctionnement et de sécurité. Le conducteur de la moto est aussi tenu ( formation permis A) de vérifier quelques éléments de sécurité avant roulage et rappelons que l'essentiel des organes d'une moto sont visibles. Le kilométrage annuel des motos est aussi nettement plus faible que celui des voitures (5000km contre 15000km pour des voitures essence).

Un contrôle tous les deux ans ne s'impose pas dans ces conditions.

Je vous remercie de votre écoute.

N° 972761 - Ct 2 roues inutile

par :

21/07/2023 11:12

Nous vérifions nos deux roues visuellement à chaque utilisation ( c'est d'ailleurs la première epreuve du permis moto).

Les vérifications de l'état de nos 2RM sont faites a chaque révision, les garagistes ne laissent pas répartir les motos dangereuses.

Les motos roulant moins que les auto on aurait des contrôles tous le 3000 ou 5000km? Quel intérêt ?

Seuls les centres de CT y trouveront un intérêt...

De plus il n'est plus a démontrer que l'état du 2RM n'est que très très marginalement cause d'accident ( sans aucune mesure avec l'état de la chaussée...)

Cdt

N° 972763 - Je ne suis pas d'accord

par :

21/07/2023 11:13

Je ne suis pas d'accord de la dispositif de contrôle technique.

Les buts éventuels de ce dispositif est raisonnable, mais il n'est absolument pas nécessaire. En ce qui concerne les taux d'accidents, pour tout ce qui est moyen et grand cylindre, la cause de problème technique est négligeable.

Pour combattre les émissions et l'antipollution, il y a bien des dispositifs comme vignettes crit'air et d'autres réglementations sur les ventes et l'immatriculation des véhicules, etc.

Merci.

N° 972764 - Questionnement sur la mise en application du Contrôle technique

par :

21/07/2023 11:14

Dans le cadre de la mise en place d'un tel dispositif, plusieurs points ne me semble pas explicites, à savoir:

- Est-ce que dans les engins motorisés sont concernés les vélos et trotinettes électriques (donc motorisés) qui circulent sur la voie publique sans forcément avoir de système d'éclairage ni de compteur de vitesse ? La présence de ces engins est en expansion sans contrôle de leur état.
- En tant que motard, comment puis-je comprendre que des engins électriques soient vendus sans système d'éclairage (ex VTT), circulent à des vitesses pouvant aller jusqu'à 45 km/h et ceux sans port du casque et gants?
- Les véhicules anciens dits de collection doivent-ils être forcément soumis à un tel contrôle? De part leur âge, leur vétusté, leur absence d'équipements de sécurité, le résultat du contrôle technique sera vide de sens. Ces véhicules ne sortent qu'occasionnellement sur la route et ne représente clairement pas une part significative des usagers de la route. => une visite de contrôle technique unique (initiale) me semble suffisante pour attester du caractère "de collection" du véhicule.
- Le contrôleur technique sera seul juge des potentielles modifications apportées au véhicule motorisé? Comment pourra-t-il connaître les spécifications d'origines du modèle? Des marques comme Harley Davidson ou Triumph proposent une large gamme d'accessoires permettant de modifier son véhicule, comment cela sera t-il accueilli par le contrôleur technique?
- La moto représente pour une grande partie des usagers une activité saisonnière et ne s'en servent pas en hiver (des assurances hivernages sont généralement proposées). De ce fait l'afflux de motards dans les centres de contrôle technique sera important au printemps, comment gérer cela?
- De plus, des usagers vont devoir se rendre au centre de contrôle avec un engin dont le CT est périmé pendant l'hiver (mais ils ne peuvent pas rouler en période d'hivernage car pas assuré et ne dispose pas d'équipements montagne => j'habite aux pieds des Vosges, coin propice à la moto mais pas en hiver). Comment gérer cette situation?

N° 972765 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:14

Le permis de conduire moto nécessite un contrôle de la moto avant départ et de vérifier le bon état des organes de sécurité, freins pneus éclairage état de la plaque numéralogique.

Une moto engage la responsabilité de son conducteur et contrairement à une voiture (que je possède aussi) qui nécessite uniquement de monter dedans et partir.

N° 972767 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 11:15

Bonjour,

Bientôt 69 ans, motard toutes cylindrées depuis mes 16 ans, donc depuis 53 ans, 8 motos, dans le garage dont la plus récente a été achetée neuve en 1980 et totalise à son compteur un peu plus de 13000 km.

J'ai toujours fait tout l'entretien, et plus, moi même.

Une seule a une carte grise collection.

Le kilométrage annuel total moyen du cheptel est de l'ordre de 2000 km.

Le coût pour assurer l'ensemble est de 127 euros annuel.

Comment dois je percevoir la mise en place du CT autrement que comme un racket ?

Il ne faut pas se tromper de cible. La moto n'a jamais été dangereuse en elle même, c'est l'utilisation que l'on en fait qui peut l'être. Une mobylette de 1961 n'a pas le même freinage qu'un scooter actuel, il suffit de l'avoir à l'esprit et d'anticiper,

Améliorons l'infrastructure routière, formons les conducteurs quoiqu'ils conduisent et les chiffres de l'accidentologie diminueront.

Quant à la pollution, le kilométrage parcouru est tellement insignifiant...

Bien à vous.

N° 972768 - contre le controle technique 2 roues

par :

21/07/2023 11:15

c'est encore une histoire d'argent , on nous parle de sécurité et bientôt on nous mettras l'écologie et après autre chose

que le demandeur soit le payeur

N° 972769 - Une sous traitance des missions régaliennes de l'état (contrôles routiers) au privé

par :

21/07/2023 11:15

Bonjour,

Ce contrôle technique "motos" ne répond pas aux enjeux de sécurité routière visés par l'Europe. En 2 roues, les risques portent sur sur l'usage qui est fait des véhicules et non les véhicules eux mêmes.

Une évidence quand on est au volant/guidon confirmé par la lecture des faits divers.

Motard depuis plusieurs décennies je constate la quasi disparition des contrôles routiers de conformité, la peur du gendarme/policier a disparu lors du renoncement de l'Etat à exercer ce pouvoir. Ainsi trop d'usagers, camionneurs, automobilistes, motards, cyclistes et mêmes piétons laissent libre cours à a leurs envies dangereuses.

L'améliorateur est l'accompagnement des conducteurs, de façon pédagogique... ou coercitive, pas un contrôle technique, qui n'empêchera rien et pénalisera uniquement les gens honnêtes et responsables.

Au delà de la sécurité routière et de la baisse de la mortalité, donc hors du champ de la directive européenne.

-Pour la pollution il y a déjà les vignettes crit'air.

-Pour le bruit, un pot d'échappement se changeant sur un 2 roues en qq minutes, les véhicules seront conformes uniquement pour le CT. Le corollaire, la peur du gendarme on y revient.

Il n'a pas trop tard pour arrêter les frais et orienter cette obligation européenne vers d'autres moyens plus efficaces: équipement de sécurité des conducteurs, de la pédagogie, le retour des contrôles routiers...

N° 972771 - Avis contrôle technique

par :

21/07/2023 11:15

Pollution bruit mimimère et équipement de sécurité et état général du véhicule peuvent être pris en compte. Les tests de freinage, axe des roues oblige à avoir une personne sur notre moto, quid s'il tombe? La stabilité n'est pas la même qu'une voiture. Aussi, habitant vers Paris, la plupart des 2 roues dans un état exécrable sont des petites cylindrées notamment 50cc qui ne sont pas concernées et ce n'est pas normal. C'est le plus grand danger d'accident piétons en 2 roues. Tout ce qui est 2 roues (et plus) à moteur électrique et thermique doit être inclus. Je pense que tous les 2 ans est une bonne cadence.

N° 972772 - Oui, mais

par :

21/07/2023 11:16

La mise d'un contrôle technique est nécessaire surtout pour les 2 roues motorisés de moins de 125 cm<sup>3</sup>, les modifications et réparations sont moins onéreuses sur ce type de véhicule. Les propriétaires de véhicules motorisés de plus de 125 cm<sup>3</sup> sont beaucoup plus conscients des dangers dus au mauvais entretien de leur véhicule, leur vie étant d'autant plus mise en jeu vu la puissance et la vitesse atteinte par leur engin. Je comprends tout à fait qu'une directive européenne est là, que cela existe dans d'autres pays européens, mais l'Europe nous étouffe dans nos peurs de libertés dans un monde suffisamment policé.

N° 972773 - Non aux contrôles Techniques des deux roues...

par :

21/07/2023 11:16

Je suis contre le contrôle technique des deux roues motorisées, pour deux choses.. le taux d'accidents liés à un mauvais entretien de la moto, et largement inférieur aux accidents provoqués par le mauvais entretien des routes, et des installations de certaines infrastructures routières. Le deuxième point, ce sont nos vies qui sont en jeu quand nous montons sur nos motos, et nous ne jouons pas avec ça !!! nos motos sont vérifiées constamment, et entretenues régulièrement. Il y a déjà un coût élevé dû à l'entretien de nos machines, pneus, vérifications moteur, échappement, donc pas la peine de rajouter un contrôle technique magouillé par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] rentrer de l'argent. Occupez - vous de vos routes ! Nous nous occupons de nos motos.

N° 972774 - VELOSOLEX

par :

21/07/2023 11:16

Comment effectuer un contrôle technique sur un solex de 1961 immatriculé, dont la conception même se rapproche d'un vélo (freins à patin, pédalier), dont le joint de pot d'échappement est une rotule métallique (étanchéité hasardeuse due à sa conception), dont la vitesse de pointe atteint difficilement 30 km/h (régulièrement dépassé par des vélos électriques qui n'ont pas d'obligation d'immatriculation, d'assurance, de port du casque). Payer 50€ de contrôle technique pour un

véhicule qui a coûté 100€ en comptant la remise en état ? Coût de l'assurance + Contrôle Technique = un nouveau Solex tous les deux ans...

N° 972775 - Contrôle technique inutile

par :

21/07/2023 11:16

Cela fait 33 ans que je roule à moto, aucun des mes 3 accidents n'était due à un défaut technique résultant d'un mauvais entretien de ma moto. Ils étaient due à un défaut de maîtrise !!

Au lieu de rendre le contrôle technique obligatoire, mettez en place des stages de conduite pour les Motards comme le font l'AMDM où certaines préfetures par l'intermédiaire du Monsieur Moto. J'ai effectué un stage qui m'a apporté une maîtrise et une confiance pour rouler en sécurité.

Si votre but est d'améliorer la sécurité sur les routes, mettez en place un entretien rigoureux ainsi qu'une mise en sécurité des chaussées dans notre belle France. Merci.

N° 972776 - Questionnement sur la mise en application du Contrôle technique

par :

21/07/2023 11:17

Dans le cadre de la mise en place d'un tel dispositif, plusieurs points ne me semble pas explicites, à savoir:

- Est-ce que dans les engins motorisés sont concernés les vélos et trotinettes électriques (donc motorisés) qui circulent sur la voie publique sans forcément avoir de système d'éclairage ni de compteur de vitesse ? La présence de ces engins est en expansion sans contrôle de leur état.
- En tant que motard, comment puis-je comprendre que des engins électriques soient vendus sans système d'éclairage (ex VTT), circulent à des vitesses pouvant aller jusqu'à 45 km/h et ceux sans port du casque et gants?
- Les véhicules anciens dits de collection doivent-ils être forcément soumis à un tel contrôle? De part leur âge, leur vétusté, leur absence d'équipements de sécurité, le résultat du contrôle technique sera vide de sens. Ces véhicules ne sortent qu'occasionnellement sur la route et ne représente clairement pas une part significative des usagers de la route. => une visite de contrôle technique unique (initiale) me semble suffisante pour attester du caractère "de collection" du véhicule.
- Le contrôleur technique sera seul juge des potentielles modifications apportées au véhicule motorisé? Comment pourra-t-il connaître les spécifications d'origines du modèle? Des marques comme Harley Davidson ou Triumph proposent une large gamme d'accessoires permettant de modifier son véhicule, comment cela sera t-il accueilli par le contrôleur technique?
- La moto représente pour une grande partie des usagers une activité saisonnière et ne s'en servent pas en hiver (des assurances hivernages sont généralement proposées). De ce fait l'afflux de motards dans les centres de contrôle technique sera important au printemps, comment gérer cela?
- De plus, des usagers vont devoir se rendre au centre de contrôle avec un engin dont le CT est périmé pendant l'hiver (mais ils ne peuvent pas rouler en période d'hivernage car pas assuré et ne dispose pas d'équipements montagne => j'habite aux pieds des Vosges, coin propice à la moto mais pas en hiver). Comment gérer cette situation?

N° 972777 - Comme tout le reste, quali pv, rge et autres labels

par :

21/07/2023 11:17

Bonjour,

A croire que nos élus sont hors sol.

N'ont-ils jamais vu des "voitures" que je qualifie de poubelle sur nos routes ?

N'ont-ils jamais entendu parlé des escroqueries dans le photovoltaïque ?  
N'ont-ils jamais entendu parlé des tous ces labels qui ne servent à rien comme le nutriscore ?  
N'ont-ils jamais pris une route défoncée depuis des années et non entretenue ?  
Ne se sont-ils jamais aperçu des incohérences du 90kmh, puis du 80kmh, puis du repassage au 90 kmh en plein réchauffement climatique ? Bravo M. Le président de région et de département !  
N'ont-ils jamais croisés de trottinettes dont les utilisateurs n'ont pas de casque ?  
Ne se sont-ils donc jamais fait doubler 50 ou 100 fois dans la même journée parce qu'ils respectaient les 80 kmh ?  
Depuis que le contrôle techniques VT et VE est en vigueur, ne sont-ils jamais posé la question pourquoi ? Pourquoi, avec toutes les infrastructures et les lois et obligations, rien de change ?  
Pourquoi persister à ne pas vouloir assimiler que le phénomène est sociétale.  
Que tout le monde s'en branle de tout ! Des politiques, aux usagers !  
et que ce n'est pas un CT Moto qui changera le comportement des usagers de la route.  
Et que quand bien même la formation des plus jeune commencera tôt, le ras le bol reviendra aux grands gallos !

Un motard est bien conscient de ce qu'il fait sur la route, car il en va de sa survie ! et il est bien conscient que pour vivre sa passion il doit avoir un véhicule en parfait état. Cela fait partie de son apprentissage à lui ! et cela dès le début de sa formation.  
Ce n'est donc pas en imposant un CT pour des raisons économiques que vous allez changer la triste mentalité des connards et connasses qui roulent (bien protégés) en SUV !

Sans parlé du co2 ... là aussi il y a matière.  
Une MTTE consommera toujours moins qu'un bus (qui roule à 15% 25% d'occupation) et cela dès sa conception..... et cela même avec un modèle électrique !

Et si il y a des réalités qui souhaitent pas être vuen c'est que LES objectifs sont ailleurs.

Bien cordialement, Cyrille  
Motard depuis 40 ans.  
Producteur d'électricité et autoconsommateur d'énergie "clean" depuis plus de 15 ans.  
Gros rouleur en électrique sur 2 et 4 depuis 10+ ans.

Donc le CT Mtte ne changera rien, car l'origine des accidents n'est pas dans la mécanique mais sociétale ( Tout le monde s'en branle, des communautés de communes aux divers ministères et passant par les usagers de la route) et que les objectifs de certains n'ont jamais été la sécurité routière, sinon nous le saurions et nous en ferions le constat depuis que le CT VT/VE existe.

N° 972778 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:18

Je suis contre car ce contrôle n'a aucune avancée sur la sécurité routière c'est pour faire plaisir à certains lobby du contrôle technique.

N° 972779 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:18

Bonjour,

Étant motard depuis une vingtaine d'année, la moto est un moyen de transport que j'affectionne pour cette sensation de liberté. Étant conscient des risques, comme la majorité des vrais motards,

l'entretien de mon véhicule avec les points de sécurité sont inspectés avec une grande rigueur avant chaque sortie. Pour ma part aucun intérêt du CT moto si ne serait ce que vouloir nous ponctionner toujours davantage. Il serait plus judicieux que le gouvernement baisse la TVA sur l'équipement motard et d'entretenir nos routes ainsi que de doubler les rails des barrières de sécurité. A ce moment là , nous pourrions parler du vrai sujet sécurité motard !!!!

N° 972781 - Contrôle technique des deux roues

par :

21/07/2023 11:18

Motard depuis presque 40 ans, j'ai constaté dans ma vie que la non conformité des deux roues motorisées concernait en grande majorité les petites cylindrées entre 50 et 125 cm<sup>3</sup>, il serait mieux de s'intéresser à cette catégorie prioritairement car les grosses cylindrées capables de dépasser largement les 200 km/h sont généralement en bon état rouler à ces vitesses avec un engin en mauvais état comporte trop de risque pour que le conducteur néglige l'entretien de sa machine.

N° 972784 - Sans effet direct

par :

21/07/2023 11:19

A défaut d'améliorer un taux de mortalité important du 2 roues, pas uniquement imputable au gros cube, ou de réduire une nuisance sonore certaine qui est déjà sous le coup de la loi, non observé par la police, cela rapportera de l'argent, ce point étant particulièrement bloquant car le motard en 2, passage gratuit pour le propriétaire d'un autre véhicule ayant passé le C.T...c est discriminatoire pour les uniques possesseurs de 2 roues mais plus proche du but annoncé : la sécurité. Et pas d'Europe là dedans...on a eu les iniques 100cv, exception française, pendant des années sans que cela perturbe ce qui est...continuons dans l'exception.

N° 972786 - Non aux contrôles Techniques des deux roues...

par :

21/07/2023 11:20

Je suis contre le contrôle technique des deux roues motorisées, pour deux choses.. le taux d'accidents liés à un mauvais entretien de la moto, et largement inférieur aux accidents provoqués par le mauvais entretien des routes, et des installations de certaines infrastructures routières. Le deuxième point, ce sont nos vies qui sont en jeu quand nous montons sur nos motos, et nous ne jouons pas avec ça !!! nos motos sont vérifiées constamment, et entretenues régulièrement. Il y a déjà un coût élevé dû à l'entretien de nos machines, pneus, vérifications moteur, échappement, donc pas la peine de rajouter un contrôle technique magouillé par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] rentrer de l'argent. Occupez - vous de vos routes ! Nous nous occupons de nos motos.

N° 972787 - Et une liberté de moins, et un contrôle et impôt de plus !

par :

21/07/2023 11:20

Bonjour,

Motard depuis plus de 45 ans, j'ai toujours mis en avant ma sécurité et celle des autres usagers de la route suite à l'enseignement de qualité délivré lors du passage de mes divers permis moto et auto. Pour MA sécurité, j'ai acheté depuis 1/2 siècle moult casques, tenues, chaussures, gants etc, et ce toujours avec une TVA non réduite.....!

J'ai aussi toujours pour MA sécurité et celle DES AUTRES usagers été bien assuré et gardé mes véhicules en excellent état car je suis conscient que JE suis le 1er impacté en cas d'accident.



Contrairement au contrôle technique auto qui a assaini le parc des voitures « poubelle » je ne crois pas que la mise en place d'un contrôle technique moto soit souhaitable, le conducteur de 2 roues motorisé est bien conscient de sa dépendance au bon état de sa machine car SA VIE EN DÉPEND.

Je m'insurge contre ce projet que j'associe à une nouvelle privation de mes libertés et la création d'un nouvel impôt sous couvert de MA sécurité alors que parallèlement RIEN n'est fait pour réduire le coût des équipements de sécurité du motard et que l'état du réseau routier Français est en dégradation constante.

De plus, à l'heure actuelle, aucun professionnel de la filière du contrôle technique n'est équipé et en mesure de procéder à une prestation moto de qualité.

En tant que citoyen très mécontent de la gestion de ce sujet, je serais présent aux diverses manifestations d'opposition à ce projet.

« Occupez vous des infrastructures routières et réduisez la TVA sur les ÉPI des motards, nous on s'occupe de nos motos »

Salutation motardes.

N° 972788 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:20

Bonjour,

Étant motard depuis une vingtaine d'année, la moto est un moyen de transport que j'affectionne pour cette sensation de liberté. Étant conscient des risques, comme la majorité des vrais motards, l'entretien de mon véhicule avec les points de sécurité sont inspectés avec une grande rigueur avant chaque sortie. Pour ma part aucun intérêt du CT moto si ne serait ce que vouloir nous ponctionner toujours davantage. Il serait plus judicieux que le gouvernement baisse la TVA sur l'équipement motard et d'entretenir nos routes ainsi que de doubler les rails des barrières de sécurité. A ce moment là , nous pourrions parler du vrai sujet sécurité motard !!!!

N° 972791 - contrôle technique

par :

21/07/2023 11:21

Honteux et scandaleux.Juste pour ramasser du pognon.

N° 972792 - CT 2 roues inutile

par :

21/07/2023 11:21

Le CT tél qu il est prévu, je le fais chaque fois que j utilise ma moto, sans déboursier un euro. Donc juste pour pomper du fric.

N° 972793 - Sans effet direct

par :

21/07/2023 11:22

A défaut d améliorer un taux de mortalité important du 2 roues, pas uniquement imputable au gros cube, ou de réduire une nuisance sonore certaine qui est déjà sous le coup de la loi, non observé par la police, cela rapportera de l argent, ce point étant particulièrement bloquant coupant la poire..le motard en 2, passage gratuit pour le propriétaire d un autre véhicule ayant passé le C.T...c est discriminatoire pour les uniques possesseurs de 2 roues mais plus proche du but annoncé : la

sécurité. Et pas d'Europe la dedans...on a eu les iniques 100cv, exception française, pdt des années sans que cela perturbe qui que ce soit..continuons dans l'exception.

N° 972795 - Avis CT moto

par :

21/07/2023 11:22

Mesure sans intérêt pour la sécurité et qui va seulement aboutir à créer une taxe supplémentaire.

N° 972797 - Pompe à fric

par :

21/07/2023 11:22

Tout simplement non.

Par pitié arrêtez par tous les moyens de vouloir nous sucer notre pognon.

Nous ne sommes pas des vaches à traire.

N° 972798 -

par :

21/07/2023 11:22

Je suis contre la mise en place du contrôle technique pour les motos. Pourquoi venir rajouter un surcoût pour des points de vérification simple à faire par les motards eux-mêmes ? Ceci étant bien sûr une question rhétorique. Le milieu des motards partageant généralement une passion qui les pousse à entretenir leur véhicule avec soin. Ça fait plusieurs dizaines d'années que le contrôle technique est appliqué en Allemagne et ça n'a pas pour autant réduit le nombre d'accidents. La majorité des accidents en deux roues venant plutôt de l'état des routes et du comportement des autres usagers notamment ceux utilisant des voitures. Je ne pense pas qu'il soit intelligent de créer un business sur ce contrôle technique ce qui viendrait complexifier toujours plus un système qui fonctionne pourtant déjà bien. Je pense que les coups de mise en place de ce principe (indemnité des députés paiement des bureaux de conseil, frais liés aux mises en place... Devrait être plutôt utilisé pour la sécurité routière à destination des deux roues. Il faudrait que le gouvernement envisage d'arrêter de brasser de l'air et de l'argent public pour se concentrer sur des choses plus essentielles. donc contre ce nouveau décret inutile.

N° 972799 - MAUVAISE IDEE

par :

21/07/2023 11:23

Ce contrôle technique n'est qu'une taxe déguisée.

Nous, les motards, savons parfaitement que pour rouler en sécurité, notre machine doit être en parfait état. Et c'est ce que font 99% des motards, en s'assurant d'un entretien régulier de leur machine

les routes, elles, gagneraient à être entretenues, car elles sont responsables de nombreux accidents

N° 972800 - CT pour les 2 roues

par :

21/07/2023 11:23

Totalement inutile.

Les motards sont des passionnés et leur machine sont super entretenues.

Il est plus intelligent de faire des contrôles sur la route pour traquer les chauffards que d'instaurer un contrôle technique qui ne servira qu'à remplir les caisses de l'état.

N° 972802 - Et une liberté de moins, et un contrôle et impôt de plus !

par :

21/07/2023 11:24

Bonjour,

Motard depuis plus de 45 ans, j'ai toujours mis en avant ma sécurité et celle des autres usagers de la route suite à l'enseignement de qualité délivré lors du passage de mes divers permis moto et auto. Pour MA sécurité, j'ai acheté depuis 1/2 siècle moult casques, tenues, chaussures, gants etc, et ce toujours avec une TVA non réduite.....!

J'ai aussi toujours pour MA sécurité et celle DES AUTRES usagers été bien assuré et gardé mes véhicules en excellent état car je suis conscient que JE suis le 1er impacté en cas d'accident. Contrairement au contrôle technique auto qui a assaini le parc des voitures « poubelle » je ne crois pas que que la mise en place d'un contrôle technique moto soit souhaitable, le conducteur de 2 roues motorisé est bien conscient de sa dépendance au bon état de sa machine car SA VIE EN DÉPEND.

Je m'insurge contre ce projet que j'associe à une nouvelle privation de mes libertés et la création d'un nouvel impôt sous couvert de MA sécurité alors que parallèlement RIEN n'est fait pour réduire le coût des équipements de sécurité du motard et que l'état du réseau routier Français est en dégradation constante.

De plus, à l'heure actuelle, aucun professionnel de la filière du contrôle technique n'est équipé et en mesure de procéder à une prestation moto de qualité.

En tant que citoyen très mécontent de la gestion de ce sujet, je serais présent aux diverses manifestations d'opposition à ce projet.

« Occupez vous des infrastructures routières et réduisez la TVA sur les ÉPI des motards, nous on s'occupe de nos motos »

Salutation motardes.

N° 972803 - Contre la mise en place du CT 2RM

par :

21/07/2023 11:24

La mise en place d'un CT pour les 2RM est une inepties. La pars des accidents dû à un défaut d'entretien du 2RM est ridicule, alors que le mauvais entretiens des infrastructures routière est à l'origine de bien des accidents. Les moyens financiers engagés par l'état et le contribuable pour ce CT 2RM pourrait être utilisé sur des actions bien plus efficaces pour la sécurité des usagers de la route. Penser que le CT 2RM va résoudre les problèmes de tranquillité publique dû à une minorité de 2RM au système d'échappement modifier est une erreur. Tout motards qui a investi dans un système d'échappement onéreux sais procéder au changement de selui si en moins d'une heure . Nous savons que dans les pays où est déjà en place le CT 2RM les problèmes de bruit non pas était impacté. La seul solution est de procédé à des contrôles routière, automatique ou manuel. Il y a tres peu d'équipements de contrôle pour tout les services de police et de gendarmerie. Le CT 2RM va engagés énormément de ressources pour un effet casi nul. Le décret de UE n'impose pas le CT il est possible de faire des mesures compensatoires plus efficace et qui pèseront bien moins sur les épaules du contribuable.

N° 972805 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 11:24

Bonjour L'état

Je suis un jeune motard j'ai le permis depuis 2017. Les motards entretiennent leur véhicule il faut arrêter l'hypocrisie car vous savez très bien les risques surtout qu'en plus nos moniteurs et la sécurité routière nous le rabâchent sans arrêt! Mon véhicule a toujours été bien entretenu pour moi en concession car je ne m'y connais pas en mécanique cependant je fais l'entretien de base je vérifie ma moto à chaque départ la batterie, les différents composants les composants, les pneus, tension de chaîne, les clignotants, les phares etc. Il faut arrêter l'hypocrisie vous voyez l'état de nos routes la [association de motard] milite depuis des années pour supprimer les glissières en métal qui sont des guillotines pour nous lors de chute. Si vous voulez une vraie sécurité routière je vous propose une loi qui rend obligatoire pour toute personne en deux roues motorisés le port obligatoire du casque, les gants, les bottes le pantalon le blouson. Il faut arrêter l'hypocrisie car il faut carrément être dingue pour rouler une moto ou un scooter ou une trottinette électrique sans EPI idem pour les vélos ! Arrêter de nous créer des taxes inutiles nous en avons marre! Nous avons marre que des associations stupides [association] [association] qu'ils veulent juste supprimer les deux roues pour leur plaisir! Déjà leur nom veut tout dire nous avons déjà la réponse. L'État, le gouvernement doit les dégager et arrêter les subventions car c'est aussi l'argent des motards honnêtes qui payent à travers les impôts! Pour le bruit le contrôle technique ne va rien changer car les malins vont trouver des techniques pour réussir le test. De plus il y a déjà des lois pour le bruit payez les policiers et les gendarmes et qu'ils fassent les contrôles des motos. De mon côté je suis en règle car ma moto a la chicane et les catalyseurs car une moto sans ça ça fatigue et ça fait beaucoup trop de bruit ça gêne les habitants, les motards mais il faut aussi dire que les logements sont mal isolés niveau acoustique et thermique. Il faut justement créer une vraie politique sur ce sujet car en plus ça permet de créer de l'emploi, réduire les émissions de particules et des économies sur l'énergie. Mais les gens doivent apprendre qu'une moto fait du bruit ça fait aussi ouai de la vie on ne peut pas vivre sans bruit il faut juste un bruit correct. Vous voulez des radars pour le bruit vous les mettez à 120 décibels et c'est bon car je suis désolé je ne vais pas payer des amendes alors que je suis en règle surtout si vous mettez le radar à 80 décibels car la majorité des deux roues font plus que ça j'avais une Benelli BN302 38ch full origine elle faisait 88db. Arrêter ce massacre! Écoutez les français, écoutez moi car je peux vraiment vous aider à résoudre les problèmes car j'aime ce pays et j'en ai marre de le voir aussi mal en point! Du bon sens et des vraies mesures vont permettre à la France de grandir et de ne plus être divisée

N° 972807 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

21/07/2023 11:25

Lamentable, au lieu d'emmerder les gens, réparez et entretenez les routes qui sont dans un état catastrophique... Aucun motard digne de ce nom ne possède une poubelle pour rouler, soyez en certain... on ne peut en dire autant des voies que l'on emprunte... une arnaque de plus...

N° 972809 -

par :

21/07/2023 11:25

Je suis contre la mise en place du contrôle technique pour les motos. Pourquoi venir rajouter un surcoût pour des points de vérification simple à faire par les motards eux-mêmes ? Ceci étant bien sûr une question rhétorique. Le milieu des motards partageant généralement une passion qui les pousse à entretenir leur véhicule avec soin. Ça fait plusieurs dizaines d'années que le contrôle technique est appliqué en Allemagne et ça n'a pas pour autant réduit le nombre d'accidents. La majorité des accidents en deux roues venant plutôt de l'état des routes et du comportement des autres usagers notamment ceux utilisant des voitures. Je ne pense pas qu'il soit intelligent de créer un business sur ce contrôle technique ce qui viendrait complexifier toujours plus un système qui

fonctionne pourtant déjà bien. Je pense que les coups de mise en place de ce principe (indemnité des députés paiement des bureaux de conseil, frais liés aux mises en place... Devrait être plutôt utilisé pour la sécurité routière à destination des deux roues. Il faudrait que le gouvernement envisage d'arrêter de brasser de l'air et de l'argent public pour se concentrer sur des choses plus essentielles. donc contre ce nouveau décret inutile.

N° 972811 - Contre la mise en place du CT 2RM

par :

21/07/2023 11:26

La mise en place d'un CT pour les 2RM est une inepties. La pars des accidents dû à un défaut d'entretien du 2RM est ridicule, alors que le mauvais entretiens des infrastructures routière est à l'origine de bien des accidents. Les moyens financiers engagés par l'état et le contribuable pour ce CT 2RM pourrait être utilisé sur des actions bien plus efficaces pour la sécurité des usagers de la route. Penser que le CT 2RM va résoudre les problèmes de tranquillité publique dû à une minorité de 2RM au système d'échappement modifier est une erreur. Tout motards qui a investi dans un système d'échappement onéreux sais procéder au changement de selui si en moins d'une heure . Nous savons que dans les pays où est déjà en place le CT 2RM les problèmes de bruit non pas était impacté. La seul solution est de procédé à des contrôles routière, automatique ou manuel. Il y a tres peu d'équipements de contrôle pour tout les services de police et de gendarmerie. Le CT 2RM va engagés énormément de ressources pour un effet casi nul. Le décret de UE n'impose pas le CT il est possible de faire des mesures compensatoires plus efficace et qui pèseront bien moins sur les épaules du contribuable.

N° 972813 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

21/07/2023 11:26

La mise en place d'un contrôle technique pour les deux roues motorisés ne m'apparait pas justifié. En premier lieu, les accidents des deux-roues motorisés ne sont pas directement liés à l'état du véhicule mais bien plus à l'état des routes ainsi qu'au comportement dangereux de certains conducteurs (deux roues ET auto).

Le contrôle technique n'évitera pas malheureusement ce type d'accident. Par contre, une prise en compte rapide des zones signalées dangereuses ainsi qu'un contrôle routier renforcé peuvent amener une nette amélioration.

Ce renforcement du contrôle routier permettrait également de verbaliser les propriétaires de deux-roues bruyants (c'est à dire ceux qui roulent avec des échappement non homologués ou carrément sans silencieux pour certains). En cas d'infraction sévère, confiscation de la carte grise et immobilisation du véhicule (rapatriement au domicile du propriétaire à ses frais).

En second lieu, pour la grande majorité des motards, l'entretien et le parfait fonctionnement de leur machine est une priorité absolue pour des raisons évidentes de sécurité.

Des contrôles sont opérés par les motards à chaque utilisation et ils font entretenir et réviser leurs machines récentes chez des concessionnaires qualifiés.

Alors, à quoi bon mettre en place un contrôle qui n'apportera rien de plus si ce n'est une taxe supplémentaire.

En dernier lieu, les motos de collection de plus de 40 ans ne devraient pas rentrer dans le périmètre de ce contrôle technique.

Ces véhicules sont minutieusement vérifiés à chaque sortie par leurs propriétaires (avant et après).

Par conséquent, quel est l'intérêt d'un contrôle technique tous les 5 ans ?

De plus, les contrôleurs ne disposeront pas des compétences nécessaires pour ces véhicules, voire même risqueront de les endommager.

Un amateur de motos de collection possède très souvent plusieurs machines (c'est mon cas). Alors, devoir s'affranchir d'une taxe pour chacun des véhicules me semble particulièrement inepte.  
En espérant que ces arguments retiendront votre attention.  
Cordialement,

N° 972814 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 11:27

Bonjour L'état

Je suis un jeune motard j'ai le permis depuis 2017. Les motards entretiennent leur véhicule il faut arrêter l'hypocrisie car vous savez très bien les risques surtout qu'en plus nos moniteurs et la sécurité routière nous le rabâchent sans arrêt! Mon véhicule a toujours été bien entretenu pour moi en concession car je ne m'y connais pas en mécanique cependant je fais l'entretien de base je vérifie ma moto à chaque départ la batterie, les différents composants les comodos, les pneus, tension de chaîne, les clignotants, les phares etc. Il faut arrêter l'hypocrisie vous voyez l'état de nos routes la [association de motard] milite depuis des années pour supprimer les glissières en métal qui sont des guillotines pour nous lors de chute. Si vous voulez une vraie sécurité routière je vous propose une loi qui rend obligatoire pour toute personne en deux roues motorisés le port obligatoire du casque, les gants, les bottes le pantalon le blouson. Il faut arrêter l'hypocrisie car il faut carrément être dingue pour rouler une moto ou un scooter ou une trottinette électrique sans EPI idem pour les vélos ! Arrêter de nous créer des taxes inutiles nous en avons marre! Nous avons marre que des associations stupides [association] [association] qu'ils veulent juste supprimer les deux roues pour leur plaisir! Déjà leur nom veut tout dire nous avons déjà la réponse. L'État, le gouvernement doit les dégager et arrêter les subventions car c'est aussi l'argent des motards honnêtes qui payent à travers les impôts! Pour le bruit le contrôle technique ne va rien changer car les malins vont trouver des techniques pour réussir le test. De plus il y a déjà des lois pour le bruit payez les policiers et les gendarmes et qu'ils fassent les contrôles des motos. De mon côté je suis en règle car ma moto a la chicane et les catalyseurs car une moto sans ça ça fatigue et ça fait beaucoup trop de bruit ça gêne les habitants, les motards mais il faut aussi dire que les logements sont mal isolés niveau acoustique et thermique. Il faut justement créer une vraie politique sur ce sujet car en plus ça permet de créer de l'emploi, réduire les émissions de particules et des économies sur l'énergie. Mais les gens doivent apprendre qu'une moto fait du bruit ça fait aussi ouai de la vie on ne peut pas vivre sans bruit il faut juste un bruit correct. Vous voulez des radars pour le bruit vous les mettez à 120 décibels et c'est bon car je suis désolé je ne vais pas payer des amendes alors que je suis en règle surtout si vous mettez le radar à 80 décibels car la majorité des deux roues font plus que ça j'avais une Benelli BN302 38ch full origine elle faisait 88db. Arrêter ce massacre! Écoutez les français, écoute moi car je peux vraiment vous aider à résoudre les problèmes car j'aime ce pays et j'en ai marre de le voir aussi mal en point! Du bon sens et des vraies mesures vont permettre à la France de grandir et de ne plus être divisée

N° 972816 - controle technique moto

par :

21/07/2023 11:27

les gens du gouvernement qui veulent imposer le controle technique sur les motos devraient faire un essai sur une moto et constater les dangers de rouler même avec une moto neuve sur les route de france.

N° 972818 - Je suis contre le contrôle technique pour les motos.

par :

21/07/2023 11:27

Je suis contre le contrôle technique pour les motos.

En effet, tout motard qui se respecte entretient sa moto régulièrement tant au niveau mécanique qu'esthétique. Nous nous assurons tous d'avoir des pneus, des freins en bon état beaucoup plus souvent que besoin, c'est une question de sécurité pour nous. Le contrôle technique ne ferait que valider que nos motos sont en parfait état et donc ce serait une dépense inutile. De plus, je n'ai pas trop envie qu'un inconnu prenne le guidon de ma moto.

N° 972819 - Le CT généralisé pour tous les deux roues est inutile et pourvu de bon sens!

par :

21/07/2023 11:28

Il ne faut pas confondre les scooters inférieur à 150cm<sup>3</sup> qui peuvent être soumis au contrôle "Anti-bruit" et les deux roues supérieur à 250cm<sup>3</sup> qui n'ont pas besoin de CT, car le nombre d'accidentologie lié à la machine ne représente que moins de 0,5% !

Le CT généralisé est inutile et pourvu de bon sens!

Ce CT généralisé n'est que un jackpot organisé par ce gouvernement soumis à la dictature des minorités extrémistes Vert et gauchistes!

S'il devrait avoir CT, le prix doit être pris en charge à 100% par ces minorités extrémistes Vert et gauchistes!

N° 972820 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:28

Quatre fois moins de points de contrôle que les voitures devrait conduire à tarif divisé par quatre. Le coût moyen d'un CT auto est autour de 80 €, le CT moto devrait coûter 20 € max. Et on nous fait croire que 50 € serait un prix cadeau...

De nombreux motards possèdent 3 ou 4 motos, en état de marche, dont ils se servent 1 ou 2 fois par an, et qui n'ont pas encore le statut de collection (- de 25 ans) , potentiellement 200 € de CT... Encore une fois le motard est considéré comme une vache à lait ...

Le CT ne résoudra pas le problème des accidents liés à l'état de la moto, c'est sur la sécurité passive du motard qu'il faut travailler et rendre les équipements de sécurité moins chers. Baisser la TVA sur les gilets airbags, les casques, les bottes et les gants est sans doute la première décision à prendre...

N° 972821 -

par :

21/07/2023 11:28

Je suis contre la mise en place du contrôle technique pour les motos. Pourquoi venir rajouter un surcoût pour des points de vérification simple à faire par les motards eux-mêmes ? Ceci étant bien sûr une question rhétorique. Le milieu des motards partageant généralement une passion qui les pousse à entretenir leur véhicule avec soin. Ça fait plusieurs dizaines d'années que le contrôle technique est appliqué en Allemagne et ça n'a pas pour autant réduit le nombre d'accidents. La majorité des accidents en deux roues venant plutôt de l'état des routes et du comportement des autres usagers notamment ceux utilisant des voitures. Je ne pense pas qu'il soit intelligent de créer un business sur ce contrôle technique ce qui viendrait complexifier toujours plus un système qui fonctionne pourtant déjà bien. Je pense que les coups de mise en place de ce principe (indemnité des députés paiement des bureaux de conseil, frais liés aux mises en place... Devrait être plutôt utilisé pour la sécurité routière à destination des deux roues. Il faudrait que le gouvernement envisage

d'arrêter de brasser de l'air et de l'argent public pour se concentrer sur des choses plus essentielles.  
donc contre ce nouveau décret inutile.

N° 972824 - Banc de puissance

par :

21/07/2023 11:29

Étant pour le contrôle technique moto je suis d'accord avec l'ensemble des mesures, et particulièrement avec le contrôle des émissions sonores.

Je solliciterais de plus un contrôle au banc de puissance afin de vérifier que les motos bridées ne soient pas débridées, choses que les forces de l'ordre ne peuvent pas vérifier.

N° 972826 - Banc de puissance

par :

21/07/2023 11:29

Étant pour le contrôle technique moto je suis d'accord avec l'ensemble des mesures, et particulièrement avec le contrôle des émissions sonores.

Je solliciterais de plus un contrôle au banc de puissance afin de vérifier que les motos bridées ne soient pas débridées, choses que les forces de l'ordre ne peuvent pas vérifier lors d'un contrôle.

N° 972827 - Contre le projet de controle technique 2 roues

par :

21/07/2023 11:29

L'entretien de notre 2 roues, le port des équipements adaptés est notre seule garantie de sécurité. Et nous l'assumons de nous meme, pas besoin d'une loi pour mettre de l'argent dans les caisses de l'etat !

N° 972828 - contrôle technique

par :

21/07/2023 11:30

les gens du gouvernement qui veulent imposer le contrôle technique c sur les motos devraient faire un essai sur une moto et constater les dangers de rouler même avec une moto neuve sur les route de France.

N° 972829 - Qui mobilisera ma moto dans le centre ?

par :

21/07/2023 11:30

En sachant que tout le personnel des centres n'a pas le permis moto, qui mobilisera ma moto, par exemple, dans le centre en sachant que je n'ai pas le droit d'entrer dans le local de contrôle et que ma moto pèse plus de 200kg ? Une moto ne se pilote pas comme un scooter. Et pousser tous les jours des grosses cylindrées à plus de 200kg, ce n'est pas très judicieux physiquement pour les contrôleurs.

N° 972830 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 11:30



Totalement opposé à ce contrôle technique. Motard depuis 1975 je n'ai jamais attendu après un tiers pour vérifier l'état de mes motos. Je ne pense pas qu'un contrôleur ne connaissant rien au monde de la moto soit plus qualifié que moi pour contrôler le bon état de mes motos. La sécurité des motos est une priorité pour les utilisateurs de ces machines et jamais je ne roulerai avec une moto en mauvais état. Je tiens à ma vie et n'ai besoin de personne pour vérifier mon véhicule. Occupez vous de l'état des routes dégradées, des autres usagers de la route qui n'utilisent pas leurs clignotants, des 50cc débridés qui dépassent largement les 100 km/h et qui sont de vrais dangers au lieu de rendre obligatoire des contrôles techniques que l'on fait déjà nous même pour notre sécurité et bien mieux qu'un tiers peu habitué à la moto.

N° 972831 - CT moto

par :

21/07/2023 11:30

Je trouve cette mesure simplement fructueuse pour le gouvernement et les centres de contrôle. Aucun motard peut décentement ne pas entretenir sa moto convenablement. Ma et notre sécurité passe par des vérifications quotidiennes de nos engins, sans quoi nous signerions notre arrêt de mort...

N° 972832 - Bbbbbb

par :

21/07/2023 11:30

Je suis biensur contre cette hypocrisie du contrôle technique moto

N° 972835 - CT MOTO

par :

21/07/2023 11:31

Utilisateur au quotidien de trois deux roues motorisés (motos), je suis conscient de l'utilité d'un contrôle plus poussé de la pollution et du bruit générés (sur la voie public et vous lancez d'ailleurs des détecteurs sur ce sujet).

Par contre une moto, à l'opposé d'une voiture, a tous ses organes facilement visibles et donc entretenus par l'usager ou un professionnel. Le lien entre accidentologie et état de la moto n'existant pas, je ne comprends pas le sujet (à part probablement le lobbying allemand des acteurs du contrôle technique).

N° 972836 - Contre ce contrôle

par :

21/07/2023 11:32

Je suis contre... Arranger les routes serait plus efficace

N° 972837 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:32

les gens du gouvernement qui veulent imposer le contrôle technique c sur les motos devraient faire un essai sur une moto et constater les dangers de rouler même avec une moto neuve sur les route de France.

N° 972838 - CT versus Révision

par :

21/07/2023 11:32

Bonjour,

Le CT ne va malheureusement pas changer beaucoup de chose, sauf rendre services au CT lui même ([réseau de contrôle technique] en particulier), générer de la TVA pour notre pays (même si cette dernière aurait pu rentrer de manière plus importante et intelligente).

Un révision obligatoire tout les deux ans aurait été plus pertinente:

Un véhicule enfin suivie par des vrais professionnels du deux roues motorisé (le CT n'amènera pas de solutions à ca, se ne sont pas des professionnels du deux roues)

Un entretient et pièces changé ,véritablement (les entretiens à la maison sont souvent négligé en moto comme auto et certains véhicules ne voyant jamais la couleur d'un vrai garage)

Un coup de TVA certainement plus important pour notre pays.

Une confiance des propriétaires moto aux mécaniciens pro.

Moins de critique sur votre lois donc meilleur acceptation populaire.

Domage que la souveraineté de notre pays ne soit plus!!! Une lois Européenne encore inadapté !

N° 972839 - VELOSOLEX

par :

21/07/2023 11:32

Comment effectuer un contrôle technique sur un solex de 1961 immatriculé, dont la conception même se rapproche d'un vélo (freins à patin, pédalier), dont le joint de pot d'échappement est une rotule métallique (étanchéité hasardeuse due à sa conception), dont la vitesse de pointe atteint difficilement 30 km/h (régulièrement dépassé par des vélos électriques qui n'ont pas d'obligation d'immatriculation, d'assurance, de port du casque). Payer 50€ de contrôle technique pour un véhicule qui a coûté 100€ en comptant la remise en état ? Coût de l'assurance + Contrôle Technique = un nouveau Solex tous les deux ans... Et tout ça pour un total de 500 km par ans. Cher le kilomètre pour un contrôle technique qui, si il est bien fait, ne permettra jamais à un véhicule de cette conception de rouler.

N° 972840 - Non adéquation de la formation des contrôleurs

par :

21/07/2023 11:32

Rien n'est prévu pour la formation des contrôleurs qui devraient en toute logique posséder le permis A et au moins un CAP en mécanique moto ! D'autre part comme il est dit que le contrôle doit être visuel , il existe une forte contradiction avec certains points de contrôle énumérés genre pare-chocs ( où y en a-t-il sur une moto ?) et la réalité de la physique du fonctionnement d'une motocyclette . Ce projet de contrôle a manifestement été calqué sur un contrôle auto , hors une moto n'est pas une automobile ! Bref c'est un projet élaboré par , au mieux un spécialiste dont ce n'est pas le domaine de compétence , au pire par un incompetent dans le domaine envisagé !

N° 972843 - CT moto

par :

21/07/2023 11:33

Ce contrôle n est pas nécessaire.

N° 972844 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:33

les gens du gouvernement qui veulent imposer le contrôle technique c sur les motos devraient faire un essai sur une moto et constater les dangers de rouler même avec une moto neuve sur les route de France.

N° 972845 - Banc de puissance

par :

21/07/2023 11:33

Étant pour le contrôle technique moto je suis d'accord avec l'ensemble des mesures, et particulièrement avec le contrôle des émissions sonores.

Je solliciterais de plus un contrôle au banc de puissance afin de vérifier que les motos bridées ne soient pas débridées, choses que les forces de l'ordre ne peuvent pas vérifier lors d'un contrôle.

N° 972846 - Commentaire

par :

21/07/2023 11:33

Un contrôle de sécurité peut être pertinent, cependant un contrôle de conformité ne le serait pas.

Ce contrôle technique doit être adapté et allégé voir pas obligatoire pour les véhicules destinés à une pratique en compétition. Le monde de la compétition disposant déjà de ses propres contrôles de conformité

N° 972847 - Le mieux est l'ennemi du bien

par :

21/07/2023 11:34

Les problèmes mécaniques interviennent dans 0,3% des accidents de deux roues.

Les motards étant particulièrement fragiles en cas d'accident entretiennent leur véhicule. L'infime minorité d'irresponsables se moque des contraintes légales et continuera à rouler sans protection, sans permis de conduire et sans assurance. L'égalité devant la loi est indiscutable, la politique est d'appliquer dans le temps et pourquoi pas commencer par expérimenter dans certains départements ou une région ?

N° 972850 - consultation sur le contrôle technique des véhicule deux et trois roues à moteur

par :

21/07/2023 11:35

En premier lieux, il semble que cette initiative soit le résultat du lobbying de la société [réseau de contrôle technique], qui je n'en doute pas se soucie de notre santé, mais avant tout de son chiffre d'affaire.

Je regrette que ces pressions trouvent régulièrement un écho européen, et que rien ne soit coconstruit avec les utilisateurs de ces moyens de transport en priorité (une consultation serait une bonne idée en amont d'un projet de directive).

En second lieux, motard avant d'être automobiliste, je cours de plus en plus de danger à cause de l'état des routes, la priorité est là.

En effet conscient des risques pris sur un deux roues motorisé, je n'hésite pas à faire contrôler mon véhicule de 1993.

Par contre et malgré mon expérience je ne voudrais pas décéder du fait du laxisme des pouvoirs publics don la première mission est de protéger ses concitoyens en entretenant la chaussée.

Il en va de même pour la régulation du trafique routier.

Un génie a autorisé l'interfile pour les deux et trois roues alors que la tolérance don faisaient preuve les automobilistes suffisait grandement à assurer une circulation fluide tout en préservant tout le monde des excès.

A ce jour l'interfile est autorisé, favorisant des comportements dangereux et des infractions quotidiennes, avec son lot de morts extrêmement prévisibles.

Il serait bon que les auteurs de ces mesures assument toutes les conséquences de leur décisions.

A titre personnel en tant que motard, mais également automobiliste, je ne tiens pas à être responsable de la mort d'un jeune écervelé, ou d'un imbécile suicidaire.

Nous sommes sauf erreur de ma part dans un état de droit, il serait temps que cette loi soit non seulement intelligible, mais de plus appliquée.

N° 972851 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:35

Je fait la révision de ma moto une fois par ans je ne vois aucun intérêt à faire ce contrôle technique moto

N° 972852 - Un CT pour la vente de la moto, oui...

par :

21/07/2023 11:35

Quitte à instaurer un contrôle technique, je pense qu'il serait plus judicieux de le rendre obligatoire lors de la vente d'une moto. Au quotidien, les motards que nous sommes, prenons toujours le temps de vérifier les points de sécurité essentiels sur notre véhicule, alors peut être pas à chaque sortie, mais les chiffres montrent bien que l'état du véhicule n'est pratiquement jamais une cause d'accident. Lors de la vente d'une moto, il peut être intéressant pour l'acquéreur d'avoir un point de vue d'un professionnel, ca rassure. Et du coup le motard qui s'occupe de sa moto et qui la garde une dizaine d'année n'aurait qu'un seul contrôle technique à passer. Dans ce cas le CT serait justifié, il aurait alors tout son sens.

N° 972854 -

par :

21/07/2023 11:35

Ok pour un CT moto mais uniquement en cas de vente du véhicule.

Cela protège le futur acquéreur d'un vis caché.

N° 972855 - Prendre en considération les particularités des 2 roues motorisés

par :

21/07/2023 11:36

Un contrôle de sécurité peut être pertinent, cependant un contrôle de conformité ne le serait pas.

Ce contrôle technique doit être adapté et allégé voir pas obligatoire pour les véhicules destinés à une pratique en compétition. Le monde de la compétition disposant déjà de ses propres contrôles de conformité

N° 972857 - CT MOTO et seulement MOTO

par :

21/07/2023 11:36

Bonjour,

Ce CT n'a aucuns intérêts réels si ce n'est financier !

Ne mettez pas tous le monde dans le même panier SVP

Je ne connais pas une moto qui ne soit pas en bon état de rouler....Par contre les cyclos et scooters ("de jeunes")...

Les motards ne sont pas riches...Seulement des passionnés.

Si seulement cet argent servait à réparer les routes dangereuses et éduquer les conducteurs (Tous !)

...

Faite de la prévention, arrêter la répression...Hors sujet ?

Cordialement.

N° 972856 - Non au CT pour les motos

par :

21/07/2023 11:36

Il y a beaucoup mieux à faire en commençant par l'état des routes et le doublement des glissière de sécurité.

Ce contrôle n'est pas utile

N° 972859 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:36

Je fait la révision de ma moto une fois par an je ne vois aucun intérêt à faire ce contrôle technique moto

N° 972860 - pour un respect général des règles de vie collective

par :

21/07/2023 11:36

Habitant d'une grande ville où la limite de vitesse est de 30km/h, je suis toujours surpris de constater que les véhicules 2 roues sont de plus en plus bruyants, cela même à des vitesses basses. Les véhicules dépassent allègrement les limites sonores imposées par le code de la route et cela sans contrôle. La légende urbaine d'un meilleur suivi de leurs véhicules par les motards ou scouteristes n'est pas le reflet de la réalité de ceux qui utilisent ces véhicules non pas par passion et/ou pour le week-end mais pour leur quotidien dans des villes congestionnées. L'engouement récent pour les super scooter, notamment dans des quartiers populaires, a aussi marqué l'arrivée d'un nouveau groupe social chez les utilisateurs en quête d'engins puissants, souvent très bruyants (les fameux T-max...) qui sont le pendant à deux roues des VL appréciés et recherchés (grosses cylindrées allemandes notamment). Ces véhicules sont utilisés quasi exclusivement en ville où leur motorisation est totalement inadaptée et source de nuisances pour le voisinage. La question de leur entretien dans le temps et de la sécurité liée à leur conduite se pose sérieusement. Mettre un pied d'égalité dans les contrôles, c'est limiter les risques d'accidents sur un marché de l'occasion échappant aujourd'hui à toute régulation et où les pratiques de modification de la puissance du véhicule est plus facile à mettre en place. C'est aussi indirectement lutter contre les pratiques de rodéos urbains en donnant de nouvelles raisons d'intervention aux forces de l'ordre. C'est surtout permettre d'intégrer un nombre croissant d'usagers de la route utilisateurs de deux roues à une logique globale de réduction de la pollution, notamment sonore.

N° 972861 - Racket pur et simple

par :

21/07/2023 11:37

Quiz du propriétaire d'un quad agricole homologué route et immatriculé.

Comment emmener son engin au contrôle lorsque pas de moyen de transport adéquat ( plateau,remorque )

Cette histoire de CT dictée par l'Europe est une escroquerie supplémentaires afin d'engraisser les firmes de CT [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE],et consorts ..

Que l'état accomplisse et assume son rôle pour l'entretien des routes du pays ! Qui sont de plus en plus en piteuse état ! Et facteur d'accident de plus en plus important pour les 2 roues....

De plus le tarif annoncé est une honte !

N° 972862 - Ct moto

par :

21/07/2023 11:38

Le contrôle technique est une mauvaise idée car les contrôleurs ne sont pas formé et ne sont pas équipés.

Si c est pour contrôle le bruit et les pneus je pense que la maréchaussée et habilité a ce contrôle de plus les routes ne sont pas sécurisé ( nid de poule, barrière de sécurité) donc c'est juste pour faire plaisir à cette Europe dont personne ne voulait

N° 972864 - Avis sur le CT 2 Roues Motorisés

par :

21/07/2023 11:38

Bonjour,

Je ne pense pas que le CT des deux roues permettra de réduire le nombre d'accidents, car ils sont très rarement liés à l'état du véhicule.

Au permis, nous apprenons à vérifier les organes de sécurité de nos motos, et les motards jouent rarement avec la sécurité de leur véhicule, car nous savons que nous sommes plus vulnérable qu'en voiture.

Il serait préférable de permettre aux conducteurs de deux roues d'avoir des tarifs préférentiels sur les équipements, comme les blousons et les pantalons renforcés et homologués, les gilets airbag etc..

Il sera également intéressant de permettre aux conducteurs de deux roues d'avoir des tarifs préférentiels sur des stages de pilotage, pour être plus réactif en cas de situation d'urgence, et pour mieux maitriser son véhicule.

Concernant la pollution, il me semble que les deux roues motorisés permettent de fluidifier le trafic, ce qui réduit la pollution par rapport aux voitures.

Finalement, il me semble compliqué pour les motos de plus de 10 ans de pouvoir passer le contrôle technique, au vue de l'évolution des normes, et des potentiels modifications apportées à ces véhicules (Qui ne sont pas forcément néfaste pour la sécurité). Il faudrait appliquer ce contrôle technique aux véhicules récents uniquement.

Cordialement,

N° 972869 - CT moto

par :

21/07/2023 11:39

Le CT moto est un risque supplémentaire pour les motards.

Beaucoup de motards ont plusieurs moto, qui sortent très peu, et maintenant il faudra faire beaucoup de km pour certains, car habitants loin des centres... De nombreuses moto sortent même pas une fois par an!! Donc CT inutile, dangereux, pertes de temps ... Si c est pour le bruit: inutile ! Il suffit de mettre le dB killer, et le retirer ensuite, même les Harley ont souvent un papillon ds le pot qui se commande au guidon!!!

Cdt

N° 972870 - Le bruit, le bruit et encore le bruit

par :

21/07/2023 11:40

Bonjour,

Je suis pour ce contrôle technique, mais surtout dans l'objectif de réduire les nuisances sonores des 2 roues. Je ne pense pas que les autres aspects du contrôle influent énormément sur la sécurité routière, à contrario des voitures / camions.

En revanche, il est de notoriété publique que la grande majorité de ces engins est modifiée au niveau de l'échappement dans le but d'accroître le niveau sonore et/ou la puissance.

Et cela a un impact fort, voire très fort, en terme de nuisance sonore.

Il serait donc judicieux selon moi de trouver une méthode permettant de contrôler facilement la conformité du deux roues sur cet aspect là.

Cordialement

N° 972871 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:40

Pourquoi le prix du contrôle est il aussi cher au environ de 55€ apparemment quasiment proche de celui des voitures pour un contrôle moitié moins long et complexe.

Pourquoi tous les 2 roues ne sont ils pas concernés ?

Qu'est-ce qui est plus dangereux sur la route pour l'utilisateur la moto ou la trottinette électrique ?

Le problème des contrôles c'est que tous les ans il est rajouté de nouveau point de contrôle, c'est sans fin.

Après la moto il y aura aussi le contrôle de l'habillement du motard...

Imposer un contrôle à tous les motards de France sur la pression de 3 associations parisiennes anti 2 roues, c'est inadmissible.

N° 972874 - Contrôle technique en cas de vente

par :

21/07/2023 11:40

Bonjour,

Je suis favorable au contrôle technique des deux-roues, uniquement dans le cas d'une revente du véhicule.

N° 972873 - Contrôle Technique inutile pour les gros cube

par :

21/07/2023 11:40

Bonjour,

Une grande majorité de moto reste dans un état plus que satisfaisant, avec des propriétaires de 2 roues très méticuleux avec leur monture.

En revanche, l'état de nos routes se dégrade grandement, et les marquages au sol ainsi que les terre plein de séparation peint en blanc comme les lignes ne sont vraiment pas approprié.

Cdlt

N° 972876 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:41

encore un moyen pour l'état de ce faire du fric sur le dos de la classe moyenne merci macron

N° 972877 - Scandaleux

par :

21/07/2023 11:41

Encore une nouvelle dépense en cette période de grande difficulté économique. Une infime partie des accidents sont liés à un défaut techniques par conséquent ce contrôle n' aucun sens et va uniquement servir les intérêts de quelques entreprises...

N° 972881 - Réponse FNA - consultation relative au « projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur ».

par :

21/07/2023 11:42

Réponse FNA - consultation relative au « projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur ».

Créée en 1921, la Fédération nationale de l'automobile (FNA) est une organisation professionnelle représentative des entreprises de la branche des services de l'automobile et regroupe principalement des professionnels du commerce et de la réparation automobile, du dépannage remorquage, de la distribution de carburants et du contrôle technique, de l'éducation routière, et des services associés.

La FNA défend essentiellement les TPE constituées de moins de 11 salariés. La branche contrôle technique représente plus de 6 450 centres, composés de plus de 12 918 contrôleurs agréés en France (source UTAC - OTC). Avec 2 contrôleurs en moyenne par établissement, le contrôle technique est assuré majoritairement par des TPE. Cette mission de service public déléguée a depuis 30 ans, nettement participé à l'amélioration de la sécurité routière (8000 morts/an sur les routes en 1991 contre 3000 aujourd'hui).

La FNA répond à la consultation relative au « projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur ».

1 - Sur le projet de décret :

&#61672; Article 1er, 2e alinéa :

« Au deuxième alinéa et au quatrième alinéa, le mot « quatre » est remplacé par le mot « cinq »



Proposition FNA : Nous estimons qu'un délai de 5 ans à compter de la première immatriculation est trop long. La FNA reconnaît l'intérêt d'instaurer un délai de 5 ans pour « l'acceptabilité du contrôle technique ». Cependant, le contrôle technique doit intervenir dans un délai de 4 ans minimum. Concernant la périodicité du contrôle technique des cyclomoteurs, étant donné que par leur nature, ils se dégradent plus vite, le délai doit être raccourci à 2 ans.

&#61672; Article 3 :

« Le I de l'article R. 323-15 est abrogé. »

La FNA est d'accord avec l'abrogation du I de l'article R.323-15 du code de la route.

&#61672; Article 4 :

« Par dérogation au I de l'article R. 323-18 du code de la route, l'agrément d'un contrôleur en cours de validité est étendu au contrôle des véhicules de catégorie L jusqu'au [XXX] dès lors que le contrôleur remplit les conditions de qualification pour effectuer le contrôle des véhicules de catégorie L conformément à l'article R. 323-17 du code de la route. »

Proposition FNA : Par dérogation au I de l'article R. 323-18 du code de la route, l'agrément d'un contrôleur en cours de validité est étendu au contrôle des véhicules de catégorie L jusqu'au 31/12/2024. Le délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur des textes réglementaires nous paraît un minimum pour donner le temps aux centres de contrôle technique à s'équiper, se former et requérir toutes les autorisations de droit commun nécessaires (demandes d'agrément, formations obligatoires selon le degré de compétences, équipements ...). Le maillage des centres de contrôle technique reste un enjeu.

&#61672; Article 5 :

« Par dérogation au I de l'article R. 323-14 du code de la route, le titulaire de l'agrément des installations d'un centre de contrôle peut déclarer l'extension de son agrément au contrôle des véhicules de catégorie L dès lors qu'il respecte les prescriptions relatives à son activité. Cette extension d'agrément est valable jusqu'au [XXX]. »

Proposition FNA : Par dérogation au I de l'article R. 323-14 du code de la route, le titulaire de l'agrément des installations d'un centre de contrôle peut déclarer l'extension de son agrément au contrôle des véhicules de catégorie L dès lors qu'il respecte les prescriptions relatives à son activité. Cette extension d'agrément est valable jusqu'au 31/12/2024.

2- Sur le projet d'arrêté :

&#61672; Article 42

« Les véhicules de catégorie L immatriculés avant la date d'entrée en vigueur du présent arrêté font l'objet d'un contrôle technique obligatoire selon le calendrier suivant : »

Cette proposition de calendrier se frotte à un problème de recrutement. La FNA est favorable à ce calendrier mais émet des réserves quant au manque de personnel et à l'impact que ce manque pourrait avoir sur les centres de contrôle technique et la faisabilité de ce calendrier. Il est difficile de savoir combien de centres vont demander l'agrément pour exercer le contrôle technique des véhicules de la catégorie L.

&#61672; Annexe I : Listes des points de contrôle et défaillances constatables associées

&#61672; 1.1.9.a.7 câbles ou timonerie légèrement endommagés : la FNA propose d'ajouter une défaillance mineure en permettant au contrôleur de signaler les câbles légèrement endommagés. En deux ans, l'impact de ce défaut peut être risqué pour la sécurité de l'utilisateur.

&#61672; 1.1.10.a.6 défaut mineur d'étanchéité ou de protection : la FNA propose de changer la terminologie en enlevant « d'étanchéité ou ».

&#61672; 5.2.3.a.7 taille, capacité de charge ou catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique non conformes aux exigences : la FNA tient à signaler que la non-conformité aux exigences n'est pas réalisable en pratique. L'accès aux informations techniques des constructeurs relatif aux pneumatiques n'est pas disponible dans la base UTAC. Compte tenu du temps imparti pour réaliser

son contrôle, le contrôleur n'a pas le temps à consacrer à une recherche de données en ligne. L'information doit être calibrée, facile d'accès aux moyens d'un accès simplifié. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

&#61672; 6.1.5.e.6 usure légère de la chaîne, couronne, poulie : en plus de cette défaillance constatée mineure, la FNA propose d'ajouter un point de contrôle lié à « l'usure importante de la chaîne, couronne, poulie » en défaillance majeure.

&#61672; 8.2.2.b.7 niveau de bruit excessif : la FNA tient à alerté sur la réalisation de ce point de contrôle dans les centres. Il est en effet peu réalisable. Nous estimons qu'il faut une mesure fiable pour les professionnels et qui ne peut pas être mis en cause juridiquement.

Annexe III : Equipement des installations de contrôle

&#61672; Sur le sonomètre, la FNA demande un matériel fiable et une procédure simplifiée pour éviter toute mise en cause du résultat. Nous nous interrogeons sur sa mise en œuvre et sur la capacité des équipementiers à s'adapter à des mesures dans un centre par nature bruyant.

&#61672; Concernant les installations de contrôle comprenant un dispositif de contrôle de la vitesse, la FNA alerte qu'il y a une question de sécurité par rapport à certains véhicules. La FNA estime qu'il faudrait que le cahier de charges soit le même que celui adopté précédemment (2011), ce qui permettrait de ne pas complexifier les règles.

&#61672; La FNA est favorable à la manipulation de la moto par le consommateur. Sur l'accès des usagers à la zone de contrôle, la FNA s'inquiète de l'absence de précision sur l'entrée du consommateur dans la zone de contrôle dans l'hypothèse où il devrait lui-même manipuler son véhicule lors du contrôle. Les points de contrôle ne précisent rien. La FNA estime que ce vide juridique doit être éclairci. Quelle fonction nécessite la présence du consommateur dans la zone de contrôle ? Que se passe-t-il si le consommateur refuse de manipuler lui-même son véhicule ? Que se passe-t-il lors de la survenance d'un accident, est-ce le centre de contrôle technique qui engage sa responsabilité ? Beaucoup de questions restent sans réponses, autant de points qui devront être éclaircis.

&#61672; La FNA se réjouit de la simplification des règles permettant à un centre de contrôle pratiquant déjà une activité de contrôle technique VL ou PL d'exercer une activité de contrôle de la catégorie L. Il en est de même de la mixité de certains matériels. L'investissement sera moindre pour les professionnels et permettra à une plus grande quantité de centres de se lancer dans cette activité afin de créer un maillage nécessaire à la bonne exécution du contrôle technique de la catégorie L.

&#61672; Concernant le besoin pour le candidat de justifier d'une formation spécialisée complémentaire dans le contrôle technique des véhicules de catégorie L d'une durée d'au moins 23 heures comprenant 2 heures de téléformation maximum et 7 heures de pratique, centre de formation, la FNA estime que le programme de formation doit être pertinent du fait que les contrôleurs possèdent une formation initiale des véhicules VL. La FNA n'a pas de remarques concernant les 2h de téléformation maximum. Nous estimons qu'il faudrait demander une prise en charge de l'OPCO de cette formation en mettant en place un dispositif spécifique : compétence emploi pris en charge à 100%, hors droit commun des 1800 euros.

&#61672; La FNA propose qu'un affichage/ panneau spécifique informe très rapidement à l'utilisateur de sa capacité à prendre en charge le contrôle technique d'un véhicule de la catégorie L, sans attendre la fin de la période transitoire.

&#61672; La FNA est favorable à l'exclusion des motocyclettes d'enduro et de trial utilisées dans le cadre d'une pratique sportive du champ d'application du contrôle technique en raison de leurs spécificités techniques et de leur faible circulation sur voies publiques.

N° 972882 - CT 2rm

par :

21/07/2023 11:42

Bonjour,

un contrôle technique des motos est-il utile ?

Je ne pense pas, et je vais vous expliquer pourquoi :

- Le nombre de motards ne cesse d'augmenter, et les accidents implants des 2 RM baissent, - 19% de 2010 à 2021 ( chiffre de la sécurité routière sur le site du gouvernement).

-l'entretien de la moto n'est en cause que dans 0.3 % des accidents. Etant motard depuis plus de 30 ans, je peux vous assurer que nous entretenons nos véhicules.

Pour rappel, le pourcentage de véhicules en défaut lors de la mise en place du CT pour les voitures était de 17%.

-Les budgets d'entretien des routes ne cessant de baisser, l'état des routes se dégradent (il suffit de prendre une route nationale pour s'en rendre compte).

-d'après les déclarations des représentants de l'état, le CT 2 RM va consister à : un contrôle visuel de la machine (ce que tous les motards font déjà), et un contrôle des émissions polluantes et sonore : sans être devin, je peux vous expliquer ce qu'un motard qui n'est pas en règle va faire : remettre son échappement d'origine pour passer le contrôle, et le rechanger par son échappement non homologué ensuite.

- le tout pour moins de 50 € : pensez-vous qu'une telle dépense supplémentaire soit nécessaire, pour quelque chose d'inutile ?

Par contre, si notre gouvernement veut faire quelque chose pour la sécurité des motards, je lui propose de :

- baisser la TVA sur les équipements de sécurité.

- inciter les motards à s'équiper de gilets air bag

- Imposer un meilleur équipement qui ne se limite pas aux seuls gants et casques ( blouson et pantalon en plus serait le minimum)

Merci de prendre en compte ces quelques remarques,

Cordialement

N° 972883 - Les groupes de pression vont encore une fois gagner

par :

21/07/2023 11:42

Pensez-vous que nous prenons des risques tous les jours à rouler avec une moto en mauvaise état ??? Nous tenons à la vie et nos motos sont en parfait état. On ne peut pas en dire de même des routes de France qui se dégradent d'année en année...

Mais c'est sûrement plus coûteux en temps et en argent de gérer l'état des routes !

Et ça donne bonne conscience aux décideurs de l'état de prendre des décisions pour soi-disant améliorer la sécurité . Et si au passage certaines personnes peuvent récupérer un peu de dessous de table c'est encore mieux.....

N° 972884 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:43

Etant professionnel de la moto, je comprends l'intérêt de chercher des moyens pour la sécurité des motards. Toutefois, un contrôle technique dans la mesure où il est établi ne changera pas beaucoup la sécurité. En effet, la plupart des accidents "techniques", pour le peu qu'il y en a, provient de l'usure prononcée des pneumatiques. Un contrôle de 3 ans ne réglera pas cette problématique. un pneu moto s'use bien plus vite qu'un pneu de voiture. la moyenne étant un train de pneu par an environs par moto (dépend de la fréquence d'usage évidemment). Donc, le pneu lors du passage du contrôle peut être bon et quelques mois après être hors service. En Belgique, le contrôle technique se fait lors de la vente de la moto. il n'y a pas de périodicité, ce qui est à mon sens plus acceptable.

N° 972885 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:44

Je ne veux pas de contrôle technique pour les motos voici 22 ans que je suis motard et mes motos sont irréprochables en entretien et esthétique.

Donc je refuse catégoriquement ce racket supplémentaire !

N° 972887 - Contrôle technique motos

par :

21/07/2023 11:44

Il a été dit et répété que ce CT sera inutile :

-pour le climat

-pour la sécurité

Ces véhicules sont bien entretenus et font peu de kms /an

-Pour les véhicules de collection (mes motos):

-il sera difficile d'accepter d'assister le contrôleur pour le démarrage et la conduite d'une moto ancienne.... déjà qu'il faudra payer pour un contrôle inutile ...

La seule formule acceptable par tous serait un contrôle en cas de vente et uniquement.

-Si ce contrôle concerne les cyclos et les deux roues d'une cylindrée inférieure à 125 ,il rassemblera la palette des véhicules les moins entretenus et créant le maximum de nuisances en agglomération (bruit , fumées, moteurs deux temps modifiés etc....

Il serai opportun dans ce cas.

N° 972888 - Pas d'accord

par :

21/07/2023 11:44

Les motards prennent soin de leurs motos, le contrôle technique est inutile. Il n'est qu'une nouvelle source de dépense à l'heure où le pouvoir d'achat est mis à mal.

Mettons plutôt des contrôles quant aux comportements à risques tel que les consommations de psychotropes...

N° 972889 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 11:44

Ce contrôle technique est totalement inutile car très peu d'accident de moto sont dus à un problème technique; un motard entretient sa moto dans la mesure où il n'est pas suicidaire, car sa seule carrosserie, c'est lui.

Aussi, il vaudrait mieux d'une part améliorer les infrastructures routières bien souvent en piteux état, équiper totalement les glissières qui sont encore de véritables guillotines, faire en sorte que les différents "dos d'âne", respectent la loi (forme et hauteur),..., d'autre part mieux éduquer tous les usagers de la route pour un meilleur partage dans un respect mutuel.

Pour ce qui est du soit disant bruit des échappement, on signalera que le plus souvent, c'est le fait des 50cc et autres scooters, et ceux -ci ne sont pas concernés par cette mesure. Des sonomètres seraient beaucoup plus efficaces, y compris dans certains quartiers.

Il me semble préférable de privilégier toutes les mesures alternatives, qui au demeurant sont légalement possibles, plutôt que de céder une nouvelle fois à un Diktat de Bruxelles, influencé par le lobbying de certains intérêts privés, ou de certains Etats, comme pour le prix scandaleux de l'électricité en France, à plus du double de son coût réel.

Je profite de cette tribune ouverte pour proposer aussi de réviser le contrôle technique automobile, notamment pour des véhicules qui roulent peu (parfois à peine 5000km en deux ans), et pour lesquels une limite kilométrique pourrait allonger la périodicité à 3 ou 4 ans, sous certaines conditions pour toujours privilégier la sécurité. On remarquera en outre que ce faible kilométrage est aussi généralement le cas pour les deux roues.

N° 972890 - Ct moto

par :

21/07/2023 11:44

Le ct moto est inapproprié, nous n'attendons pas l'état pour entretenir nos motos. Revoir plutôt les infrastructures et les guérites à motards serait plus intelligent. Et faire comprendre aux automobilistes qu'ils ne sont pas seuls sur la route....

N° 972891 - Contrôle 2 roues (moto)

par :

21/07/2023 11:45

Bonjour,

Motard depuis 1978, je note de nombreuses améliorations depuis mes débuts.

Néanmoins un point à peu changer, de nombreux motards roulent peu sur année, juste quelques milliers de km, 3.000, 4.000 km.

Ce qui a pour conséquence de trouver sur le marché de l'occasion de nombreuses motos avec peu de km.

A mon avis un contrôle tous 4 ou 5 ans est suffisant.

J'ai acheté ma dernière moto en décembre 2019, j'estime beaucoup rouler, cependant j'atteind tout juste 40.000 km. La moto va suivre une grosse révision, liquides, soupapes, freins, etc.

J'imagine difficilement après ce contrôle qu'elle peut mettre la moto en sécurité ?

Le bruit des motos est fréquemment abordé par les anti motards ?

Le contrôle technique peut-il résoudre ce problème ?

A mon avis, NON !

Il suffit le jour du contrôle technique de remettre le pot d'origine, la moto passera le contrôle sans problème...

Par contre les cyclomoteurs très bruyant on les subit très fréquemment, voyageant beaucoup à l'étranger, nous retrouvons rarement ce désagrément de bruit de cyclomoteur chez nos voisins.

Étant maire d'une commune de 1.500 habitants, nous y faisons la chasse avec la police municipale.

Éliminons efficacement les cyclomoteurs et scooters bruyants dans un premier temps, vous consterez que très rapidement tout le monde respectera la réglementation.

Voilà ce j'avais à dire.  
Bien cordialement

N° 972893 - Avant de faire une loi de plus, ce serait bien d'afficher les statistiques permettant de démontrer la nécessité d'un contrôle technique

par :

21/07/2023 11:45

et des statistiques pas financées par les sociétés travaillant dans le contrôle technique, qui sont juges et parties.

ce serait vraiment intéressant d'avoir ces chiffres en France et à l'étranger, ainsi que des retours d'expérience des pays qui ont mis en place le contrôle technique 2 roues.

Cela me semble tout à fait logique, si bien évidemment, on veut le bien et la santé des motocyclistes.

Si, en revanche, on veut la santé des sociétés spécialistes du contrôle technique et la santé des finances publiques, bien évidemment, le choix est tout autre.

Mieux vaudrait annoncer la couleur clairement au début !

Merci de publier mon commentaire, si ça peut faire avancer le débat

Bonne journée !

N° 972894 - Qualification du contrôleur

par :

21/07/2023 11:45

Bonjour

Le contrôleur en charge du CTP d'un véhicule doit-il être détenteur du permis de conduire nécessaire à la conduite du véhicule contrôlé ? en clair, doit-il détenir le permis A pour contrôler un véhicule de plus de 125 cm<sup>3</sup> ?

N° 972895 - Totalement opposé à cette mesure

par :

21/07/2023 11:46

Comme pour les ZFE une minorité de radicaux écolo veulent imposer un point de vue à l'ensemble de la population sous le prétexte de l'Europe et de l'écologie. Qu'ils aillent manifester en Chine ou aux USA ! La France n'est qu'un nain en matière de pollution il faudrait plutôt aider à une bonne isolation des bâtiments public et privé et tenter de faire baisser la circulation des camions sur les routes

N° 972896 - Ct 2 roues

par :

21/07/2023 11:46

Il faut accentuer les contrôles pour limiter la pollution sonore. Devenu invivable en ville, celle-ci est un véritable problème de santé publique. Les comorbidités liées aux bruits sont un coût pour la sécurité sociale. Il faut interdire les pots trafiqués et augmenter les amendes.

Bonne réception

N° 972897 - contrôle technique

par :

21/07/2023 11:46

les motos ainsi que tout autres cycles motorisés (vélos électriques) quels qu'ils puissent être partagent la route et le passage des piétons.

il est normal et souhaitable qu'un contrôle soit obligatoire pour tous au même titre que les voitures, et ce dans un but sécuritaire.

N° 972898 - Véhicules anciens

par :

21/07/2023 11:46

Pour les véhicules très anciens (plus de 25 ans), la mise aux normes est très difficile car il n'est pas facile de trouver les pièces d'origine, plus fabriquées depuis longtemps

Comment compter vous prendre cela en compte ?

N° 972899 -

Réponse FNA - consultation relative au « projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur ».

par :

21/07/2023 11:47

Réponse FNA - consultation relative au « projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur ».

Créée en 1921, la Fédération nationale de l'automobile (FNA) est une organisation professionnelle représentative des entreprises de la branche des services de l'automobile et regroupe principalement des professionnels du commerce et de la réparation automobile, du dépannage remorquage, de la distribution de carburants et du contrôle technique, de l'éducation routière, et des services associés.

La FNA défend essentiellement les TPE constituées de moins de 11 salariés. La branche contrôle technique représente plus de 6 450 centres, composés de plus de 12 918 contrôleurs agréés en France (source UTAC - OTC). Avec 2 contrôleurs en moyenne par établissement, le contrôle technique est assuré majoritairement par des TPE. Cette mission de service public déléguée a depuis 30 ans, nettement participé à l'amélioration de la sécurité routière (8000 morts/an sur les routes en 1991 contre 3000 aujourd'hui).

La FNA répond à la consultation relative au « projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur ».

1 - Sur le projet de décret :

&#61672; Article 1er, 2e alinéa :

« Au deuxième alinéa et au quatrième alinéa, le mot « quatre » est remplacé par le mot « cinq »

Proposition FNA : Nous estimons qu'un délai de 5 ans à compter de la première immatriculation est trop long. La FNA reconnaît l'intérêt d'instaurer un délai de 5 ans pour « l'acceptabilité du contrôle technique ». Cependant, le contrôle technique doit intervenir dans un délai de 4 ans minimum.

Concernant la périodicité du contrôle technique des cyclomoteurs, étant donné que par leur nature, ils se dégradent plus vite, le délai doit être raccourci à 2 ans.

&#61672; Article 3 :

« Le I de l'article R. 323-15 est abrogé. »

La FNA est d'accord avec l'abrogation du I de l'article R.323-15 du code de la route.

&#61672; Article 4 :

« Par dérogation au I de l'article R. 323-18 du code de la route, l'agrément d'un contrôleur en cours de validité est étendu au contrôle des véhicules de catégorie L jusqu'au [XXX] dès lors que le contrôleur remplit les conditions de qualification pour effectuer le contrôle des véhicules de catégorie L conformément à l'article R. 323-17 du code de la route. »

Proposition FNA : Par dérogation au I de l'article R. 323-18 du code de la route, l'agrément d'un contrôleur en cours de validité est étendu au contrôle des véhicules de catégorie L jusqu'au 31/12/2024. Le délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur des textes réglementaires nous paraît un minimum pour donner le temps aux centres de contrôle technique à s'équiper, se former et requérir toutes les autorisations de droit commun nécessaires (demandes d'agrément, formations obligatoires selon le degré de compétences, équipements ...). Le maillage des centres de contrôle technique reste un enjeu.

&#61672; Article 5 :

« Par dérogation au I de l'article R. 323-14 du code de la route, le titulaire de l'agrément des installations d'un centre de contrôle peut déclarer l'extension de son agrément au contrôle des véhicules de catégorie L dès lors qu'il respecte les prescriptions relatives à son activité. Cette extension d'agrément est valable jusqu'au [XXX]. »

Proposition FNA : Par dérogation au I de l'article R. 323-14 du code de la route, le titulaire de l'agrément des installations d'un centre de contrôle peut déclarer l'extension de son agrément au contrôle des véhicules de catégorie L dès lors qu'il respecte les prescriptions relatives à son activité. Cette extension d'agrément est valable jusqu'au 31/12/2024.

2- Sur le projet d'arrêté :

&#61672; Article 42

« Les véhicules de catégorie L immatriculés avant la date d'entrée en vigueur du présent arrêté font l'objet d'un contrôle technique obligatoire selon le calendrier suivant : »

Cette proposition de calendrier se frotte à un problème de recrutement. La FNA est favorable à ce calendrier mais émet des réserves quant au manque de personnel et à l'impact que ce manque pourrait avoir sur les centres de contrôle technique et la faisabilité de ce calendrier. Il est difficile de savoir combien de centres vont demander l'agrément pour exercer le contrôle technique des véhicules de la catégorie L.

&#61672; Annexe I : Listes des points de contrôle et défaillances constatables associées

&#61672; 1.1.9.a.7 câbles ou timonerie légèrement endommagés : la FNA propose d'ajouter une défaillance mineure en permettant au contrôleur de signaler les câbles légèrement endommagés. En deux ans, l'impact de ce défaut peut être risqué pour la sécurité de l'usager.

&#61672; 1.1.10.a.6 défaut mineur d'étanchéité ou de protection : la FNA propose de changer la terminologie en enlevant « d'étanchéité ou ».

&#61672; 5.2.3.a.7 taille, capacité de charge ou catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique non conformes aux exigences : la FNA tient à signaler que la non-conformité aux exigences n'est pas réalisable en pratique. L'accès aux informations techniques des constructeurs relatif aux pneumatiques n'est pas disponible dans la base UTAC. Compte tenu du temps imparti pour réaliser son contrôle, le contrôleur n'a pas le temps à consacrer à une recherche de données en ligne. L'information doit être calibrée, facile d'accès aux moyens d'un accès simplifié. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

&#61672; 6.1.5.e.6 usure légère de la chaîne, couronne, poulie : en plus de cette défaillance constatée mineure, la FNA propose d'ajouter un point de contrôle lié à « l'usure importante de la chaîne, couronne, poulie » en défaillance majeure.



&#61672; 8.2.2.b.7 niveau de bruit excessif : la FNA tient a alerté sur la réalisation de ce point de contrôle dans les centres. Il est en effet peu réalisable. Nous estimons qu'il faut une mesure fiable pour les professionnels et qui ne peut pas être mis en cause juridiquement.

Annexe III : Equipement des installations de contrôle

&#61672; Sur le sonomètre, la FNA demande un matériel fiable et une procédure simplifiée pour éviter toute mise en cause du résultat. Nous nous interrogeons sur sa mise en œuvre et sur la capacité des équipementiers à s'adapter à des mesures dans un centre par nature bruyant.

&#61672; Concernant les installations de contrôle comprenant un dispositif de contrôle de la vitesse, la FNA alerte qu'il y a une question de sécurité par rapport à certains véhicules. La FNA estime qu'il faudrait que le cahier de charges soit le même que celui adopté précédemment (2011), ce qui permettrait de ne pas complexifier les règles.

&#61672; La FNA est favorable à la manipulation de la moto par le consommateur. Sur l'accès des usagers à la zone de contrôle, la FNA s'inquiète de l'absence de précision sur l'entrée du consommateur dans la zone de contrôle dans l'hypothèse où il devrait lui-même manipuler son véhicule lors du contrôle. Les points de contrôle ne précisent rien. La FNA estime que ce vide juridique doit être éclairci. Quelle fonction nécessite la présence du consommateur dans la zone de contrôle ? Que se passe-t-il si le consommateur refuse de manipuler lui-même son véhicule ? Que se passe-t-il lors de la survenance d'un accident, est-ce le centre de contrôle technique qui engage sa responsabilité ? Beaucoup de questions restent sans réponses, autant de points qui devront être éclaircis.

&#61672; La FNA se réjouit de la simplification des règles permettant à un centre de contrôle pratiquant déjà une activité de contrôle technique VL ou PL d'exercer une activité de contrôle de la catégorie L. Il en est de même de la mixité de certains matériels. L'investissement sera moindre pour les professionnels et permettra à une plus grande quantité de centres de se lancer dans cette activité afin de créer un maillage nécessaire à la bonne exécution du contrôle technique de la catégorie L.

&#61672; Concernant le besoin pour le candidat de justifier d'une formation spécialisée complémentaire dans le contrôle technique des véhicules de catégorie L d'une durée d'au moins 23 heures comprenant 2 heures de téléformation maximum et 7 heures de pratique, centre de formation, la FNA estime que le programme de formation doit être pertinent du fait que les contrôleurs possèdent une formation initiale des véhicules VL. La FNA n'a pas de remarques concernant les 2h de téléformation maximum. Nous estimons qu'il faudrait demander une prise en charge de l'OPCO de cette formation en mettant en place un dispositif spécifique : compétence emploi pris en charge à 100%, hors droit commun des 1800 euros.

&#61672; La FNA propose qu'un affichage/ panneau spécifique informe très rapidement à l'utilisateur de sa capacité à prendre en charge le contrôle technique d'un véhicule de la catégorie L, sans attendre la fin de la période transitoire.

&#61672; La FNA est favorable à l'exclusion des motocyclettes d'enduro et de trial utilisées dans le cadre d'une pratique sportive du champ d'application du contrôle technique en raison de leurs spécificités techniques et de leur faible circulation sur voies publiques. , de la distribution de carburants et du contrôle technique, de l'éducation routière, et des services associés.

La FNA défend essentiellement les TPE constituées de moins de 11 salariés. La branche contrôle technique représente plus de 6 450 centres, composés de plus de 12 918 contrôleurs agréés en France (source UTAC - OTC). Avec 2 contrôleurs en moyenne par établissement, le contrôle technique est assuré majoritairement par des TPE. Cette mission de service public déléguée a depuis

30 ans, nettement participé à l'amélioration de la sécurité routière (8000 morts/an sur les routes en 1991 contre 3000 aujourd'hui).

La FNA répond à la consultation relative au « projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur ».

1 - Sur le projet de décret :

Article 1er, 2e alinéa :

« Au deuxième alinéa et au quatrième alinéa, le mot « quatre » est remplacé par le mot « cinq »  
Proposition FNA : Nous estimons qu'un délai de 5 ans à compter de la première immatriculation est trop long. La FNA reconnaît l'intérêt d'instaurer un délai de 5 ans pour « l'acceptabilité du contrôle technique ». Cependant, le contrôle technique doit intervenir dans un délai de 4 ans minimum. Concernant la périodicité du contrôle technique des cyclomoteurs, étant donné que par leur nature, ils se dégradent plus vite, le délai doit être raccourci à 2 ans.

Article 3 :

« Le I de l'article R. 323-15 est abrogé. »

La FNA est d'accord avec l'abrogation du I de l'article R.323-15 du code de la route.

Article 4 :

« Par dérogation au I de l'article R. 323-18 du code de la route, l'agrément d'un contrôleur en cours de validité est étendu au contrôle des véhicules de catégorie L jusqu'au [XXX] dès lors que le contrôleur remplit les conditions de qualification pour effectuer le contrôle des véhicules de catégorie L conformément à l'article R. 323-17 du code de la route. »

Proposition FNA : Par dérogation au I de l'article R. 323-18 du code de la route, l'agrément d'un contrôleur en cours de validité est étendu au contrôle des véhicules de catégorie L jusqu'au 31/12/2024. Le délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur des textes réglementaires nous paraît un minimum pour donner le temps aux centres de contrôle technique à s'équiper, se former et requérir toutes les autorisations de droit commun nécessaires (demandes d'agréments, formations obligatoires selon le degré de compétences, équipements ...). Le maillage des centres de contrôle technique reste un enjeu.

Article 5 :

« Par dérogation au I de l'article R. 323-14 du code de la route, le titulaire de l'agrément des installations d'un centre de contrôle peut déclarer l'extension de son agrément au contrôle des véhicules de catégorie L dès lors qu'il respecte les prescriptions relatives à son activité. Cette extension d'agrément est valable jusqu'au [XXX]. »

Proposition FNA : Par dérogation au I de l'article R. 323-14 du code de la route, le titulaire de l'agrément des installations d'un centre de contrôle peut déclarer l'extension de son agrément au contrôle des véhicules de catégorie L dès lors qu'il respecte les prescriptions relatives à son activité. Cette extension d'agrément est valable jusqu'au 31/12/2024.

2- Sur le projet d'arrêté :

Article 42

« Les véhicules de catégorie L immatriculés avant la date d'entrée en vigueur du présent arrêté font l'objet d'un contrôle technique obligatoire selon le calendrier suivant : »

Cette proposition de calendrier se frotte à un problème de recrutement. La FNA est favorable à ce calendrier mais émet des réserves quant au manque de personnel et à l'impact que ce manque pourrait avoir sur les centres de contrôle technique et la faisabilité de ce calendrier. Il est difficile de savoir combien de centres vont demander l'agrément pour exercer le contrôle technique des véhicules de la catégorie L.

Annexe I : Listes des points de contrôle et défaillances constatables associées

1.1.9.a.7 câbles ou timonerie légèrement endommagés : la FNA propose d'ajouter une défaillance mineure en permettant au contrôleur de signaler les câbles légèrement endommagés. En deux ans, l'impact de ce défaut peut être risqué pour la sécurité de l'usager.

&#61672; 1.1.10.a.6 défaut mineur d'étanchéité ou de protection : la FNA propose de changer la terminologie en enlevant « d'étanchéité ou ».

&#61672; 5.2.3.a.7 taille, capacité de charge ou catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique non conformes aux exigences : la FNA tient à signaler que la non-conformité aux exigences n'est pas réalisable en pratique. L'accès aux informations techniques des constructeurs relatif aux pneumatiques n'est pas disponible dans la base UTAC. Compte tenu du temps imparti pour réaliser son contrôle, le contrôleur n'a pas le temps à consacrer à une recherche de données en ligne. L'information doit être calibrée, facile d'accès aux moyens d'un accès simplifié. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

&#61672; 6.1.5.e.6 usure légère de la chaîne, couronne, poulie : en plus de cette défaillance constatée mineure, la FNA propose d'ajouter un point de contrôle lié à « l'usure importante de la chaîne, couronne, poulie » en défaillance majeure.

&#61672; 8.2.2.b.7 niveau de bruit excessif : la FNA tient à alerté sur la réalisation de ce point de contrôle dans les centres. Il est en effet peu réalisable. Nous estimons qu'il faut une mesure fiable pour les professionnels et qui ne peut pas être mis en cause juridiquement.

Annexe III : Equipement des installations de contrôle

&#61672; Sur le sonomètre, la FNA demande un matériel fiable et une procédure simplifiée pour éviter toute mise en cause du résultat. Nous nous interrogeons sur sa mise en œuvre et sur la capacité des équipementiers à s'adapter à des mesures dans un centre par nature bruyant.

&#61672; Concernant les installations de contrôle comprenant un dispositif de contrôle de la vitesse, la FNA alerte qu'il y a une question de sécurité par rapport à certains véhicules. La FNA estime qu'il faudrait que le cahier de charges soit le même que celui adopté précédemment (2011), ce qui permettrait de ne pas complexifier les règles.

&#61672; La FNA est favorable à la manipulation de la moto par le consommateur. Sur l'accès des usagers à la zone de contrôle, la FNA s'inquiète de l'absence de précision sur l'entrée du consommateur dans la zone de contrôle dans l'hypothèse où il devrait lui-même manipuler son véhicule lors du contrôle. Les points de contrôle ne précisent rien. La FNA estime que ce vide juridique doit être éclairci. Quelle fonction nécessite la présence du consommateur dans la zone de contrôle ? Que se passe-t-il si le consommateur refuse de manipuler lui-même son véhicule ? Que se passe-t-il lors de la survenance d'un accident, est-ce le centre de contrôle technique qui engage sa responsabilité ? Beaucoup de questions restent sans réponses, autant de points qui devront être éclaircis.

&#61672; La FNA se réjouit de la simplification des règles permettant à un centre de contrôle pratiquant déjà une activité de contrôle technique VL ou PL d'exercer une activité de contrôle de la catégorie L. Il en est de même de la mixité de certains matériels. L'investissement sera moindre pour les professionnels et permettra à une plus grande quantité de centres de se lancer dans cette activité afin de créer un maillage nécessaire à la bonne exécution du contrôle technique de la catégorie L.

&#61672; Concernant le besoin pour le candidat de justifier d'une formation spécialisée complémentaire dans le contrôle technique des véhicules de catégorie L d'une durée d'au moins 23 heures comprenant 2 heures de téléformation maximum et 7 heures de pratique, centre de formation, la FNA estime que le programme de formation doit être pertinent du fait que les contrôleurs possèdent une formation initiale des véhicules VL. La FNA n'a pas de remarques concernant les 2h de téléformation maximum. Nous estimons qu'il faudrait demander une prise en

charge de l'OPCO de cette formation en mettant en place un dispositif spécifique : compétence emploi pris en charge à 100%, hors droit commun des 1800 euros.

&#61672; La FNA propose qu'un affichage/ panneau spécifique informe très rapidement à l'utilisateur de sa capacité à prendre en charge le contrôle technique d'un véhicule de la catégorie L, sans attendre la fin de la période transitoire.

&#61672; La FNA est favorable à l'exclusion des motocyclettes d'enduro et de trial utilisées dans le cadre d'une pratique sportive du champ d'application du contrôle technique en raison de leurs spécificités techniques et de leur faible circulation sur voies publiques.

N° 972900 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 11:47

Motard depuis 1982, je considère que ce contrôle est inutile et coûteux d'une part. D'autre part, comment former les contrôleurs actuels à ce type de véhicule ? Comment mesurer l'efficacité du freinage, sur quels bancs ? Un motard normal ne roulera jamais sur une machine présentant un risque pour sa personne.

Deuxièmement, c'est sous la pression du lobby [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] que cette initiative a été proposée à des technocrates n'y connaissant rien, je refuse d'enrichir ces groupes influençant les décisions européennes.

N° 972901 - Contrôle deux roues

par :

21/07/2023 11:47

Il serait judicieux d'instaurer un permis d'utiliser une trottinette électrique et un contrôle technique sur ces véhicules débridés avec plaques d'immatriculation sur trottinette et vélo qui très souvent sont en infraction et ainsi pouvoir les verbaliser, plutôt que de s'acharner sur les motos qui sont sûrement une solution pollution et embouteillages n'en déplaît à quelques politiques de certains partis.

Merci

N° 972904 - Encore une escroquerie et des taxes déguisées !

par :

21/07/2023 11:48

Encore et toujours plus de démarches administratives et d'obligations pour nous pourrir le quotidien ! Ce n'est pas cela qui permet à la France de produire des richesses !! Je suis archi-contre !!!

N° 972906 - Le CT moto

par :

21/07/2023 11:49

Il devrait y avoir avant toutes choses l'éducation sur la maîtrise de la moto et non le contrôle technique des engins cela ne résoudra pas le problème de mortalité, en effet puisque cela n'est pratiquement pas responsable des accidents mais bien souvent la faute des automobilistes ou les erreurs de conduite du motard

N° 972908 - Contre le Controle Technique Moto

par :

21/07/2023 11:49

Bonjour,

Le contrôle technique moto est une aberration pour moi. Vous voulez mettre en place ce contrôle afin d'améliorer la sécurité des motards? Les pb technique sur un 2rm ou 3rm ne représente que 0,3% des accidents de la route selon le rapport MAIDS, ce contrôle n'améliorera pas la sécurité des motards. Si votre but est bien la sécurisation des motards, vous aurez de biens meilleurs résultats avec la rénovation des routes, certe cela reste un budget mais vous devriez avoir une politique en ce sens. Plus on attend pour réparer une route, plus elle se dégrade et plus le coût sera important. Certains disent que pour l'équité avec le voiture, il faut un contrôle technique, je dit non ! Une moto n'est pas une voiture, une moto n'a pas de carrosserie et permet un contrôle visuel de sa mécanique. Ce contrôle visuel de la mécanique fait l'objet d'une épreuve au permis de conduire moto. Il reste un dernier point, c'est le bruit, le CT ne réglera pas ce problème, je suis d'accord que certaines motos font beaucoup de bruit et c'est insupportable mais la solution d'un contrôle du bruit tous les 3 ans n'est pas viable, c'est sur le terrain qu'il faut agir, par des campagnes de rappelle à la loi, plutôt que de la répression avec des amendes.

Ce CT pour les 2 et 3 roues motorisées est inutile, le nombre du parc moto en France augmente alors que le nombre d'accident baisse déjà alors qu'il n'est pas en place. Pour la sécurité des 2 roues réparons nos routes et sensibilisons les autres usagers, la sécurité passe par le respect et le partage de la route (voiture, moto, camions, vélo, trinettes, etc.)

Cordialement,

N° 972909 - Le contrôle technique

par :

21/07/2023 11:49

Je pense qu'un contrôle technique payant n'améliorera pas la sécurité et les performances environnementales des motards.

Le concessionnaire de ma moto réalise des contrôles de 50 points de sécurité et cela gratuitement. J'effectue moi-même déjà des contrôles de sécurité sur ma moto avant chaque départ comme on me l'a appris au permis et je pense que ceux qui rouleraient avec un véhicule trafiqué sont justement ceux qui n'iront jamais dans un centre de contrôle technique.

Le nombre de deux roues motorisés a augmenté de 30%, le nombre de tués a baissé de 19%. Aucun des accidents de moto que j'ai eu n'était liés à l'état du véhicule mais à des problèmes d'infrastructures routières ou au mauvais entretien des voies de circulation.

D'autre part 25ans de contrôle technique en Allemagne n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains.

Cordialement,

N° 972911 - Réseau routier et moto

par :

21/07/2023 11:50

Il est nécessaire de mettre de l'argent dans l'entretien de notre réseau routier.

Je ne suis pas certain que le contrôle technique de ma moto, serve en Quoi que ce soit dans ma sécurité.

Elle est vu par un mécanicien au minimum tous les ans.

Cordialement

N° 972913 - Inutilité du contrôle technique pour les deux roues

par :

21/07/2023 11:50

Bonjour,

Ce contrôle technique pour les deux roues est de mon point de vue inutile car les conducteurs de ces engins soucieux de leur sécurité, entretiennent régulièrement leur machine.

Je comprends que ce contrôle est mis en place pour lutter contre la pollution sonore de certains véhicules. Pas besoin d'un contrôle, en ville, dans les villages, tous le monde connaît ce genre de désagrément, il serait facile des les verbaliser avec obligation de réparation.

Pourquoi faire payer tout le monde pour une minorité de tricheur?

Cordialement

N° 972914 - consultation publique ct moto

par :

21/07/2023 11:50

je suis motard et comme la majorité des motards j'entretien ma moto car je tiens à la vie. cette loi est complètement une arnaque financière encore une fois imposée par des technocrates européens. Arrêter de prendre les contribuables français pour des vaches à lait. Ras le bol.

N° 972915 - CTP MOTO

par :

21/07/2023 11:50

Non à cette mise en place qui n'est d'aucune utilité mais sacrément rentable pour les caisses de l'état encore une fois. Pour info le permis moto est catégorisé de permis loisir. Il y a des limites à ne pas franchir !

N° 972919 - Les centres de contrôle n'ont pas de personnels disposant du permis A !!!

par :

21/07/2023 11:52

Bizarrement, ne figure nulle part dans le dossier pour être agréé à contrôler les motos l'obligation pour l'employeur de disposer de personnels ayant le permis de conduire des motos !!! Je rappelle que quand un salarié prend votre voiture pour le CT il monte dedans et prend le volant (il ne la pousse pas...). Comment vont faire les salariés qui n'ont jamais piloté une moto et qui n'ont pas le permis A (cad deux ans de pratique de la moto au minimum) ? Je vois mal ces personnes déplacer des motos qui peuvent peser 300 kgs ou plus (Harley, Indian...) sur plusieurs dizaines de mètres, voire les faire monter une côte (car certains CT ont des montées devant chez eux, comme celui à côté de chez moi).

Il y a clairement de la part du gouvernement une légèreté inadmissible.

Il est hors de question qu'un salarié ne disposant pas du permis A puisse toucher à une moto !!!

Je en reviendrai pas sur l'absurdité d'un tel contrôle qui n'est au final qu'une nouvelle manière de créer de l'emploi non délocalisable et de créer de nouvelles dépenses obligatoires avec les impôts qui vont bien avec (TVA).

N° 972920 - Prioriser un équipement obligatoire

par :

21/07/2023 11:52

Bonjour,

Le chiffre d'accidents liées à l'état des motos est négligeable. Les motards entretiennent régulièrement et correctement leur véhicule. Ce contrôle technique n'aurait pas d'impact sur le chiffre des accidents liées à l'état des motos.

A la vue de ce faible chiffre, il serait plus opportun de rendre l'équipement du motard obligatoire (blouson avec dorsale, chaussures montantes et jean).

Si un Contrôle technique devient obligatoire, il serait nécessaire d'incorporer les petit cm3, qui sont pour la plupart dans de mauvais états (en profiter aussi pour les voitures sans permis).

Merci

N° 972921 - On tape toujours sur les mêmes

par :

21/07/2023 11:52

A quand un contrôle technique des yachts et autres bateaux de plaisance qui sont d'énormes pollueurs , à quand une interdiction des déplacements de nos chers politiques en jet , etc , etc ... Ce contrôle technique est une absurdité dictée par certains lobbies écolos ou autres , lamentable une fois de plus mais tout à fait dans l'air du temps et bien à l'image de la politique menée actuellement.

N° 972922 - Laissez les tranquilles

par :

21/07/2023 11:52

L'ensemble des motards ou bikers entretiennent leurs deux roues chez un concessionnaire au moins une fois par an d'où pas d'intérêt pour un CT qui va amputer leur budget , là où le bas blesse,, c'est que le conseil d'état a subit une pression d'associations qui n'existeraient pas s'ils n'étaient pas subventionnées en plus par mes impôts.. c'est percutant !!!!

N° 972923 - Motard = Vache à lait

par :

21/07/2023 11:53

Bonjour, je suis complètement contre le projet.

Il n'apporte absolument rien à la sécurité des motards. C'est uniquement pour un besoin pecunier.

Il vaut mieux s'occuper des routes qu'il n'y ait plus de gravillons de partout, des nids de poule en permanence.

Sans parler de la réparation du bitume avec de l'émulsion et une tonne de gravier où il rwt impossible d'être serein sur la moto.

Cordialement

N° 972924 - Contrôle technique motos de collection

par :

21/07/2023 11:53

Il a été dit et répété que ce CT sera inutile :

-pour le climat

-pour la sécurité

Ces véhicules sont bien entretenus et font peu de kms /an

-Pour les véhicules de collection (mes motos):

-il sera inacceptable d'accepter d'assister le contrôleur pour le démarrage et la conduite d'une moto ancienne..(commandes non unifiées..) déjà qu'il faudra payer pour un contrôle inutile ...

La périodicité de 5 ans n' est pas assez éloignée de la périodicité des CT des autres motos compte tenu de l'écart des périodes de CT voitures/voitures se collection

La seule formule acceptable par tous serait un contrôle en cas de vente et uniquement.

-Si ce contrôle concerne les cyclos et les deux roues d'une cylindrée inférieure à 125 ,il rassemblera la palette des véhicules les moins entretenus et créant le maximum de nuisances en agglomération (bruit , fumées, moteurs deux temps modifiés etc....

Il serai opportun dans ce cas....

N° 972926 - Inutilité du contrôle technique pour les deux roues

par :

21/07/2023 11:53

Bonjour,

Ce contrôle technique pour les deux roues est de mon point de vue inutile car les conducteurs de ces engins soucieux de leur sécurité, entretiennent régulièrement leur machine.

Je comprends que ce contrôle est mis en place pour lutter contre la pollution sonore de certain véhicules. Pas besoin d'un contrôle, en ville, dans les villages, tous le monde connait ce genre de désagrément, il serait facile des les verbaliser avec obligation de réparation.

Pourquoi faire payer tout le monde pour une minorité de tricheur?

Cordialement

N° 972927 - Prioriser un équipement obligatoire

par :

21/07/2023 11:54

Bonjour,

Le chiffre d'accidents liées à l'état des motos est négligeable. Les motards entretiennent régulièrement et correctement leur véhicule. Ce contrôle technique n'aurait pas d'impact sur le chiffre des accidents liées à l'état des motos.

A la vue de ce faible chiffre, il serait plus opportun de rendre l'équipement du motard obligatoire (blouson avec dorsale, chaussures montantes et jean).

Si un Contrôle technique devient obligatoire, il serait nécessaire d'incorporer les petit cm3, qui sont pour la plupart dans de mauvais états (en profiter aussi pour les voitures sans permis).

Merci

N° 972930 - pas utile

par :

21/07/2023 11:54

Juste pour faire plaisir au bobo parisien qui ne supporte pas le bruit, c'est l'unique raison.

Peu d'épave 2 roues comparé au voitures



N° 972932 - Fumisterie sécuritaire

par :

21/07/2023 11:55

Si la raison réelle de l'ensemble de la mesure est sécuritaire, alors l'ensemble des deux roues motorisés devrait être impacté.

Hors contrairement aux véhicules a 4 roues, dès lors qu'un deux roues est mu par un moteur électrique, il n'est plus du tout considéré.

On se retrouve avec des soir disant vélo électrique puissant sans carte grise, sans assurance et donc sans contrôle technique alors que dans le même temps on impose a une mobylette moins puissante l'ensemble de ces mesures.....

La logique sécuritaire est donc ici bien mise en défaut.

Si en revanche la logique de ces texte est de faire plaisir a des organisations qui ne cherche qu'à empêcher les autres de vivre, sous prétexte que l'on ne vit pas comme eux, alors ce texte n'a aucune raison d'exister.

N° 972933 -

par :

21/07/2023 11:55

Je suis tout à fait contre le contrôle technique des deux roues

N° 972936 - aucunes dispositions pour les motos de dicciplines sportives occasionnellement utilisées sur route ouverte

par :

21/07/2023 11:56

Bonjour,

L'exemple suisse montrait il y a deja 20 ans que les gens peuvent remettre sans soucis une moto en ordre d'homologation pour un controle puis la remodifier le lendemain, ce qui rend inutile une bonne partie des controles (bruit, pollution...), aucune tolerance, aucune disposition pour les motos de trial ou d'enduro, qui sont pratiquement toutes immatriculées, mais dont les conditions d'usages sont incompatibles avec la présence de plaque, de feux de circulation. La plupart de celles qui ont ete vendues d'occasion l'ont été sans le kit d'homologation, ce qui les rend impossible a faire tester, surtout que de nombreuses pieces sont introuvables...

N° 972939 - Avis CT Moto

par :

21/07/2023 11:56

Un vrai passionné de moto entretien ça moto et n'a nullement besoin d'un contrôle technique. Je suis totalement contre.NON on n'en veut pas.

N° 972941 - inutile

par :

21/07/2023 11:57

- pour améliorer la sécurité, les motards savent qu'ils sont fragiles sur ce plan et donc ne plaisantent pas avec l'entretien de leur monture et ce sans contrôle technique.

- pour la pollution, les motos poubelles sont extrêmement rares, les deux temps sont de faible cylindrée et roulent peu.

objectif du contrôle technique deux roues, surcharger les contrôles techniques existant qu'il faudra former et soutirer encore plus de fond de la part des gens qui en gagnent le moins.  
Mettre la mise en place de ce décret sous la contrainte de l'Europe est toujours un peu facile et maladroit.

N° 972942 - Contrôle technique des 2 et 3 roues motorisés

par :

21/07/2023 11:58

Bonjour,

Je ne comprends pas l'acharnement à instaurer ce CT. Les lobbys et associations ont réussi à faire passer ce texte. Pour ma part motard de toujours je m'y plierai (ou pas) mais je boycotterai les enseignes ayant incité ce CT. Et impossible de laisser effectuer le CT de ma moto par du personnel non qualifié ni ayant le permis correspondant à mon véhicule.

N° 972944 - Réponse de la Fédération Nationale de l'Automobile FNA - à la consultation relative au « projets de décret et d'arrêté relatifs au Contrôle Technique deux roues

par :

21/07/2023 11:58

Créée en 1921, la Fédération nationale de l'automobile (FNA) est une organisation professionnelle représentative des entreprises de la branche des services de l'automobile et regroupe principalement des professionnels du commerce et de la réparation automobile, du dépannage-remorquage, de la distribution de carburants et du contrôle technique, de l'éducation routière, et des services associés.

La FNA défend essentiellement les TPE constituées de moins de 11 salariés. La branche contrôle technique représente plus de 6 450 centres, composés de plus de 12 918 contrôleurs agréés en France (source UTAC - OTC). Avec 2 contrôleurs en moyenne par établissement, le contrôle technique est assuré majoritairement par des TPE. Cette mission de service public déléguée a depuis 30 ans, nettement participé à l'amélioration de la sécurité routière (8000 morts/an sur les routes en 1991 contre 3000 aujourd'hui).

La FNA répond à la consultation relative au « projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur ».

1 - Sur le projet de décret :

. Article 1er, 2e alinéa :

« Au deuxième alinéa et au quatrième alinéa, le mot « quatre » est remplacé par le mot « cinq »  
Proposition FNA : Nous estimons qu'un délai de 5 ans est trop long. La FNA reconnaît l'intérêt d'instaurer un délai de 5 ans pour « l'acceptabilité du contrôle technique ». Cependant, le contrôle technique doit intervenir dans un délai de 4 ans minimum. Concernant la périodicité du contrôle technique des cyclomoteurs, étant donné que par leur nature, ils se dégradent plus vite, le délai doit être raccourci à 2 ans.

. Article 3 :

« Le I de l'article R. 323-15 est abrogé. »

La FNA est d'accord avec l'abrogation du I de l'article R.323-15 du code de la route.

. Article 4 :

« Par dérogation au I de l'article R. 323-18 du code de la route, l'agrément d'un contrôleur en cours de validité est étendu au contrôle des véhicules de catégorie L jusqu'au [XXX] dès lors que le contrôleur remplit les conditions de qualification pour effectuer le contrôle des véhicules de catégorie L conformément à l'article R. 323-17 du code de la route . »

Proposition FNA : Par dérogation au I de l'article R. 323-18 du code de la route, l'agrément d'un contrôleur en cours de validité est étendu au contrôle des véhicules de catégorie L jusqu'au 31/12/2024.

. Article 5 :

« Par dérogation au I de l'article R. 323-14 du code de la route, le titulaire de l'agrément des installations d'un centre de contrôle peut déclarer l'extension de son agrément au contrôle des véhicules de catégorie L dès lors qu'il respecte les prescriptions relatives à son activité. Cette extension d'agrément est valable jusqu'au [XXX]. »

Proposition FNA : Par dérogation au I de l'article R. 323-14 du code de la route, le titulaire de l'agrément des installations d'un centre de contrôle peut déclarer l'extension de son agrément au contrôle des véhicules de catégorie L dès lors qu'il respecte les prescriptions relatives à son activité. Cette extension d'agrément est valable jusqu'au 31/12/2024.

2- Sur le projet d'arrêté :

. Article 42

« Les véhicules de catégorie L immatriculés avant la date d'entrée en vigueur du présent arrêté font l'objet d'un contrôle technique obligatoire selon le calendrier suivant : »

Cette proposition de calendrier se frotte à un problème de recrutement. La FNA est favorable à ce calendrier mais émet des réserves quant au manque de personnel et à l'impact que ce manque pourrait avoir sur les centres de contrôle technique et la faisabilité de ce calendrier. Il est difficile de savoir combien de centres vont demander l'agrément pour exercer le contrôle technique des véhicules de la catégorie L.

- Annexe I : Listes des points de contrôle et défaillances constatables associées

. 1.1.9.a.7 câbles ou timonerie endommagés : la FNA propose de modifier la défaillance constatée majeure en mineure car il s'agit de câbles légèrement endommagés.

. 1.1.10.a.6 défaut mineur d'étanchéité ou de protection : la FNA propose de changer la terminologie en enlevant « d'étanchéité ou ».

. 5.2.3.a.7 taille, capacité de charge ou catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique non conformes aux exigences

. 6.1.5.e.6 usure légère de la chaîne, couronne, poulie : en plus de cette défaillance constatée mineure, la FNA propose d'ajouter un point de contrôle lié à « l'usure importante de la chaîne, couronne, poulie » en défaillance majeure.

. 8.2.2.b.7 niveau de bruit excessif : la FNA tient à alerté sur la réalisation de ce point de contrôle dans les centres. Il est en effet peu réalisable. Nous estimons qu'il faut une mesure fiable pour les professionnels et qui ne peut pas être mis en cause juridiquement.

Annexe III : Equipement des installations de contrôle

. Concernant les installations de contrôle comprenant un dispositif de contrôle de la vitesse, la FNA alerte qu'il y a une question de sécurité par rapport à certains véhicules. La FNA estime qu'il faudrait que le cahier de charges soit le même que celui adopté précédemment (2011), ce qui permettrait de ne pas complexifier les règles.

. Sur l'accès des usagers à la zone de contrôle, la FNA s'inquiète de l'absence de précision sur l'entrée du consommateur dans la zone de contrôle dans l'hypothèse où il devrait lui-même manipuler son véhicule lors du contrôle. Les points de contrôle ne précisent rien. La FNA estime que ce vide juridique doit être éclairci. Quelle fonction nécessite la présence du consommateur dans la zone de

contrôle ? Que se passe-t-il si le consommateur refuse de manipuler lui-même son véhicule ? Que se passe-t-il lors de la survenance d'un accident, est-ce le centre de contrôle technique qui engage sa responsabilité ? Beaucoup de questions restent sans réponses, autant de points qui devront être éclairci.

. La FNA se réjouit de la simplification des règles permettant à un centre de contrôle pratiquant déjà une activité de contrôle technique VL ou PL d'exercer une activité de contrôle de la catégorie L. Il en est de même de la mixité de certains matériels. L'investissement sera moindre pour les professionnels et permettra à une plus grande quantité de centres de se lancer dans cette activité afin de créer un maillage nécessaire à la bonne exécution du contrôle technique de la catégorie L.

. Concernant le besoin pour le candidat de justifier d'une formation spécialisée complémentaire dans le contrôle technique des véhicules de catégorie L d'une durée d'au moins 23 heures comprenant 2 heures de téléformation maximum et 7 heures de pratique, centre de formation, la FNA estime que cette durée de 23 heures n'est pas suffisante longue afin de former correctement les candidats aux spécificités du contrôle technique de la catégorie L. La FNA n'a pas de remarques concernant les 2h de téléformation maximum. Nous estimons qu'il faudrait demander une prise en charge de l'OPCO de cette formation en mettant en place un dispositif spécifique : compétence emploi pris en charge à 100%, hors droit commun des 1800 euros.

Concernant la qualification des exploitants, la personne physique assurant l'exploitation du centre de contrôle, désignée à cet effet par le titulaire de l'agrément du centre doit justifier d'une formation d'une durée minimale de 35 heures dans un délai maximum de 6 mois à compter de sa désignation. La FNA se félicite de ce choix pour les centres

N° 972946 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 11:59

Au lieu d'imposer ce contrôle technique, il aurait mieux valu imposer, les équipements de sécurité personnels surtout aux scooter ainsi que le passage du code de route pour tout véhicule sans permis et surtout à 14 ans qui est plus approprié car ce contrôle ne réglera pas les effets sonores  
Je ne suis pas contre la sécurité mais faut il déjà que ceci soit efficace et cela ne le sera pas, juste à regarder les statistiques des pays qui l'imposé déjà

N° 972950 - consultation publique sur la moto

par :

21/07/2023 11:59

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L.

La profession est déjà en manque de contrôleur, il faut faciliter en ouvrant les prérequis aux personnes avec un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

Augmenter le salaire des contrôleurs peu également être une solution....

N° 972953 - Contrôle technique deux roues

par :

21/07/2023 12:00

Au lieu d'imposer ce contrôle technique, il aurait mieux valu imposer, les équipements de sécurité personnels surtout aux scooter ainsi que le passage du code de route pour tout véhicule sans permis et surtout à 14 ans qui est plus approprié car ce contrôle ne réglera pas les effets sonores  
Je ne suis pas contre la sécurité mais faut il déjà que ceci soit efficace et cela ne le sera pas, juste à regarder les statistiques des pays qui l'imposé déjà

N° 972955 - arnaque

par :

21/07/2023 12:01

c'est de nouveau un moyen pour renflouer les caisses de l'état .moi je fait des révision chez mon concessionnaire ( honda ). alors pourquoi pas demander la facture de la révision et le tour est jouer . bon c'est vrais qu'il y'en a qui abuse avec les décibel . mais ça empêche pas de rentrer ; de changer son pot , faire le ct , et ensuite redémonter le pot et remettre l' ancien.

N° 972956 - Favorable

par :

21/07/2023 12:01

Sans que cela soit une usine à gaz et reste d'un coût modéré. Et assortir le tout de contrôles sur la voie publique avec sanctions possible pour les CT "de complaisance".

N° 972957 - CT 2 roues

par :

21/07/2023 12:01

Tous les conducteurs de deux roues font déjà attention à l'état de leur véhicule (freins, pneus, chaîne, éclairage, etc...) sous peine d'avoir un accident, de se faire mal, d'abîmer leur machine...  
Le contrôle technique des deux roues ressemble plus à la décision de technocrates qui n'ont jamais possédé de deux roues qu'à une mesure améliorant la sécurité. Y a-t-il des intérêts privés et du lobbying derrière tout ça ?

N° 972959 - Abrogation du CT 2 RM

par :

21/07/2023 12:01

Bonjour,

Comme la plupart des motards (responsables), je sais pertinemment que le CT 2 RM n'apportera aucune amélioration sur l'accidentalité du parc moto (tout comme pour le CT auto à son instauration).

Le CT moto est le résultat de lobbying et de soit disant pression de l'UE (l'état a très bien su retarder sa mise en place durant des années)

Je pense donc que le CT n'a absolument aucune utilité

N° 972960 - Les organismes de CT n'ont pas de personnels avec des permis A.

par :

21/07/2023 12:02

Bizarrement ne figure pas dans le dossier d'agrément l'obligation pour les organismes de CT d'avoir du personnel possédant un permis A (deux ans de pratique de la moto minimum) !!!

Je rappelle que quand vous amenez votre voiture le personnel du CT monte dedans, prend le volant et l'amène au centre de CT. Il ne pousse pas les voitures !!! Ce qui serait problématique pour des questions de santé.

Quid des motos ? Certaines d'entre elles pèsent plus de 300 kgs (Harley, Indian, Goldwing...) et certains centres de contrôle (comme celui à côté de chez moi) ont une pente pour y accéder.

Je ne vois donc pas un salarié prendre ma moto et la pousser sur plusieurs dizaines de mètres dans une pente !!!

Il est donc hors de question qu'un centre de CT ne dispose pas de salariés possédant un permis A, il y aura trop d'accidents car on ne monte pas sur une moto comme on prend une voiture avec une boîte auto).

Je ne reviendrai pas sur ce CT absurde (qui prend le risque de monter sur une moto non entretenue correctement ?) qui ne vise au final qu'à créer de l'emploi non délocalisable et à créer de nouvelles dépenses obligatoires qui vont enrichir les centres de CT et l'Etat par le biais de la TVA.

N° 972961 - Un Contrôle technique, pourquoi pas, mais à la vente uniquement !

par :

21/07/2023 12:02

Le CT 2 roues ne sert pas à la sécurité routière, ni à l'environnement.

Sécurité routière : je ne connais pas un seul motard dans mon entourage qui ne fait pas attention à son véhicule : pneumatique, vidange, contrôle des éclairages... C'est quelque chose qui nous est enseigné dès le permis de conduire pour justement être vigilant sur ces points là car une défaillance en moto pardonne moins qu'en voiture.

Si on souhaite renforcer la sécurité routière et donc réduire les sinistres en 2 roues, il faut mettre davantage l'accent sur l'épreuve de conduite à l'auto école plutôt que sur le plateau. Il faut améliorer l'état des routes, mettre en place des doubles glissières de sécurité. Communiquer davantage sur les journées "reprise de guidon" organisées par les Gendarmes motorisés et différentes associations.

Environnement : jusqu'à preuve du contraire, les 2 roues ne sont pas les véhicules les plus polluants. Une personne seule sur son 2 roues c'est moins de pollution qu'une personne seule dans son SUV. C'est également moins de bouchon, plus de place en ville.. bref, le 2 roues est loin d'être un coupable environnemental, il est une des solutions par rapport à la voiture (même si les transports en commun restent en tête des solutions, nous sommes bien d'accord!)

Le seul argument recevable est celui des nuisances sonores qui sont liées à certaines modifications pas toujours légales. Mais faut-il un contrôle technique pour cela? Non car par définition ces modifications ne sont pas légales. Le contrôle des forces de l'ordre suffit. Pas besoin d'un contrôle technique pour tous le monde à cause d'une poignée de véhicules modifiées. De plus, il est important de noter que certains 2 roues sont excessivement bruyants d'ORIGINE. Alors faire la chasse aux nuisances en imposant un CT à tous, ça semble guère pertinent.

Le seul CT moto qui serait valable pour moi, serait le CT pour la revente d'un 2 roues d'occasion. Ça permet ainsi à l'acheteur néophyte d'être certains d'acheter un véhicule en bon état et exempté de défaut. Même si la fraude au CT reste malheureusement courante, cela resterait une mesure efficace

Autrement, le CT 2 roues n'a aucune raison d'être, tant pour la sécurité que pour l'environnement.

N° 972963 - Doute sur l'efficacité du contrôle technique

par :

21/07/2023 12:02

Bonjour ,

Motard depuis presque 40 ans, notre sécurité s'est grandement amélioré suite aux évolutions techniques, pneus, freinage, amortisseurs, présentes sur nos machines.

Je côtoie de nombreux motards, ils sont tous attentifs à l'entretien de leurs motos. Aujourd'hui l'accidentalité des motards n'est pas due à un défaut technique (moins d' 1% des causes). Alors pourquoi le mettre en place ? Lobing de certains contrôleurs?

Seront ils plus perspicace qu'un motard qui contrôle régulièrement sa machine et qui la connaît parfaitement ?

Bon nombre de contrôleurs n'ont pas le permis moto, comment vont-ils la déplacer afin d'effectuer les contrôles ?

Certains contrôles, notamment électriques, nécessitent le démontage du réservoir, que ce passera-t-il en cas de rayures ou autres dégradations ?

Avec un prix cible à 50€, soit environ 30 mn de contrôles, de quelle qualité sera celui-ci ?

Une politique de remise en état des voies de circulation serait bien plus sécuritaire pour les motards que la mise en place d'un contrôle technique.

Bien cordialement.

N° 972965 - CT 2 roues

par :

21/07/2023 12:03

Ce CT n'est pas bien car c'est bien que les 2 roues fassent du bruit car quand ils nous doublent on les entend arriver.

Cela arrive qu'il y en a qui ne font pas de bruit et c'est l'accident.

En plus la grande majorité des motards entretiennent très bien leur moto.

N° 972966 - CT moto

par :

21/07/2023 12:03

Stop

DPE ZFE ZAN ÉCOLOGIE CT MOTO ETC...

Vous ruinez le pays pour un résultat négligeable.

Seul le régalien et le domaine de l'état.

N° 972969 - Abrogation du CT 2 RM

par :

21/07/2023 12:04

Bonjour,

Comme la plupart des motards (responsables), je sais pertinemment que le CT 2 RM n'apportera aucune amélioration sur l'accidentalité du parc moto (tout comme pour le CT auto à son instauration).

Le CT moto est le résultat de lobbying et de soit disant pression de l'UE (l'état a très bien su retarder sa mise en place durant des années)

Je pense donc que le CT n'a que peu d'utilité, que pour une infime partie du parc 2RM ,(excepté scooters et 50 à boîte souvent peu entretenus...)

N° 972970 - Doute sur l'efficacité du contrôle technique

par :

21/07/2023 12:04

Bonjour ,

Motard depuis presque 40 ans, notre sécurité s'est grandement amélioré suite aux évolutions techniques, pneus, freinage, amortisseurs, présentes sur nos machines.

Je côtoie de nombreux motards, ils sont tous attentifs à l'entretien de leurs motos. Aujourd'hui l'accidentalité des motards n'est pas due à un défaut technique (moins d' 1% des causes). Alors pourquoi le mettre en place ? Lobbying de certains contrôleurs?

Seront ils plus perspicace qu'un motard qui contrôle régulièrement sa machine et qui la connaît parfaitement ?

Bon nombre de contrôleurs n'ont pas le permis moto, comment vont-ils la déplacer afin d'effectuer les contrôles ?

Certains contrôles, notamment électriques, nécessitent le démontage du réservoir, que ce passera-t-il en cas de rayures ou autres dégradations ?

Avec un prix cible à 50€, soit environ 30 mn de contrôles, de quelle qualité sera celui-ci ?

Une politique de remise en état des voies de circulation serait bien plus sécuritaire pour les motards que la mise en place d'un contrôle technique.

Bien cordialement.

N° 972971 - Avis CT 2 roues

par :

21/07/2023 12:04

Je pense que cette consultation est inutile sous cette forme. Personne ne lira les avis laissés sur le site.

Un sondage avec des questions précises aurait été bien plus adapté à la situation.

Une question quand même : ce CT va t il concerner aussi les moins de 50 cm3 ? Ce sont ces véhicules qui sont les plus "trafiqués".

Y aura t il des vérifications pour être certain que tous les 2 roues motorisés aient bien passé leurs contrôles.

Le CT devrait aussi être étendu aux voiturettes sans permis....

N° 972973 - Non au contrôle technique

par :

21/07/2023 12:05

Ce CT Moto est inutile c'est du raquette pure. Un bon motard c'est entretenir ça moto et à nullement besoin d'être raquetté . laisser vivre le peuple français sans encore finir de l'apauvrir. Non au Contrôle technique

N° 972975 - Avis CT 2 roues

par :



21/07/2023 12:05

Je pense que cette consultation est inutile sous cette forme. Personne ne lira les avis laissés sur le site.

Un sondage avec des questions précises aurait été bien plus adapté à la situation.

Une question quand même : ce CT va t il concerner aussi les moins de 50 cm<sup>3</sup> ? Ce sont ces véhicules qui sont les plus "trafiqués".

Y aura t il des vérifications pour être certain que tous les 2 roues motorisés aient bien passé leurs contrôles.

Le CT devrait aussi être étendu aux voiturettes sans permis....

N° 972976 - consultation publique contrôle technique des véhicules motorisés à deux roues.

par :

21/07/2023 12:05

Motard passionné depuis toujours, je peste à l'idée de devoir confier mes motos, que j'entretiens méticuleusement à un incompetent . Ce contrôle technique que l'on nous impose ne sera d'aucun bénéfice pour la sécurité routière, ni pour l'écologie, c'est juste un impôt supplémentaire, du business pour faire plaisir à nos amis allemands de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]. Quand est-ce que les Français en auront vraiment marre de se faire gouverner par l'Europe ? On verra bien lors des prochaines élections, pour moi c'est acté, il y a longtemps que je suis un anti-Européen convaincu.

N° 972977 - Abrogation du CT 2 RM

par :

21/07/2023 12:05

Bonjour,

Comme la plupart des motards (responsables), je sais pertinemment que le CT 2 RM n'apportera aucune amélioration sur l'accidentalité du parc moto (tout comme pour le CT auto à son instauration).

Le CT moto est le résultat de lobbying et de soit disant pression de l'UE (l'état a très bien su retarder sa mise en place durant des années)

Je pense donc que le CT n'a que peu d'utilité, que pour une infime partie du parc 2RM ,(excepté scooters et 50 à boîte souvent peu entretenus...)

N° 972978 - Mauvaise idée

par :

21/07/2023 12:06

L'entretien réalisé pour les motos et autres trois roues ou quadricycles (hors scooter) utilisés sur la voie publique est nettement supérieur a celui de l'automobile même si le cout est plus onéreux.

Nous sommes des passionnés et non des utilisateurs nous entretenons nos machines afin de garder leur plein potentiel et d'être en sécurité quand nous l'utilisons.

Il est très rares de croiser dans la rue des épaves roulantes.

Seul les scooter sont touchés par un manque d'entretien pour deux raisons.

La première: ils sont souvent utilisés par des professionnels (qui sont souvent exploités) ces leurs gagne pain et la moindre immobilisation leur fait perdre de l'argent.

La deuxième: certains utilisateurs (ceux qui ont l'équivalence avec le permis auto) voient juste un gain de temps avec ce moyen de locomotion.

Nous payons déjà assez juste pour notre propre sécurité avec la TVA à 20% sur les casques ou autres éléments obligatoires par exemple.

Avec ce contrôle technique voilà encore un moyen pour récupérer encore plus d'argent, de contraintes inutiles et d'offrir au professionnel (assureur inclus) les moyens d'augmenter le chiffre d'affaires à notre dépend.

De plus croyez vous que les techniciens de centre du contrôle technique dispose du permis nécessaire ? Permis dans lequel un volet sur la sécurité active et passive (notamment l'entretien) de la moto fait partis de l'examen final.

Vous oubliez aussi que dans la très grande majorité chaque motard dispose d'une voiture et vous allez encore alourdir la facture de ces citoyens.

Les motards sont des gens responsable et en plus ils votent.

A bon entendeur.

N° 972980 - contrôle technique de la catégorie L

par :

21/07/2023 12:07

Nous sommes pour le contrôle technique des motos.

Nous sommes inquiets sur le recrutement. Aujourd'hui, il manque déjà un grand nombre de contrôleurs. Quels sont les solutions pour attirer plus de monde.

Comme propositions:

- assouplir les prérequis
- augmenter le salaire des contrôleurs
- mettre un tarif minimum en cohérence avec l'inflation
- interdire les contre-visites gratuites

N° 972981 -

par :

21/07/2023 12:07

Bonjour, ayant un regard très précis sur l'entretien de mes motos, cette infantilisation me semble très inutile du point de vue sécurité.

Je suis donc Contre ce projet.

N° 972982 - Contrôle technique moto (CTM)

par :

21/07/2023 12:07

Contrôle technique moto

Mes réflexions sur le contrôle technique des moto

1 - Plutôt pour ;

2 - Mais tenir compte de la spécificité de la moto par rapport à l'automobile : la moto est beaucoup plus « passion » que « utilitaire », avec pour conséquences :

- beaucoup moins de kilomètres/an parcourus ;

- souvent, un motard possède plusieurs moto, qui se partagent donc les kilomètres - et multiplication des CT trop lourd financièrement ;

- passion, donc beaucoup plus de soins apportés à la moto.

3 - Aussi, CT à aménager :

- dans tous les cas CT en cas de re-vente 5 ans après mise en circulation,
- moto neuve : 5 ans,
- après 5 ans : 3 ans ou 15.000 km au dernier terme atteint. Sinon 5 ans.

N° 972983 - Abrogation du CT 2RM

par :

21/07/2023 12:07

Bonjour,

Comme la plupart des motards (responsables), je sais pertinemment que le CT 2 RM n'apportera aucune amélioration sur l'accidentalité du parc moto (tout comme pour le CT auto à son instauration).

Le CT moto est le résultat de lobbying et de soit disant pression de l'UE (l'état a très bien su retarder sa mise en place durant des années)

Je pense donc que le CT n'a que peu d'utilité, que pour une infime partie du parc 2RM ,(excepté scooters et 50 à boîte souvent peu entretenus...)

N° 972984 - Contrôle

par :

21/07/2023 12:07

Pfff encore du raquette pour l'état.

Quand les dispositifs européens arrangent l'état français .

N° 972985 - Achat revente systématiquement

par :

21/07/2023 12:08

Obligatoire pour la vente et la revente!

Pour le reste, ce sont les concessionnaires et autres mécaniciens qui entretiennent les motos régulièrement.

De plus, si les organes de sécurité sont défectueux, c'est directement notre vie qui est en jeu.

Personnellement je contrôle régulièrement ces points.

Une moto mal entretenue ou ne disposant pas des factures de suivis et d'entretiens, se vend très mal et à bas coûts. Le filtre est déjà là sur les potentielles épaves.

Si le CT devient obligatoire pour l'achat et la revente, cela permettra de garantir à l'acheteur une moto conforme aux normes d'homologations auxquelles répondent les machines et ainsi contrôler le parc sans rigidifier un contrôle périodique sans réel fondements.

N° 972986 - Etat des infrastructures routières

par :

21/07/2023 12:09

Avant de vérifier l'état de nos véhicules, vérifier l'état de vos revêtement routiers...merci c'est facile de récupérer de l'argent grâce au contrôle technique mais cela est beaucoup plus difficile de dépenser pour l'entretien des enrobés. Au final quels constat pouvons nous en tirer ? Une taxe en plus , pas d'amélioration sur l'accidentalité bravo et vive la France !!!!

N° 972987 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 12:09

Le kilométrage moto moyen annuel est de 3700 kms , donc tous les 7400 kms contrôle , c'est peu ! l'état mécanique de la moto est la cause de mois de 1% dans les accidents , les motards savent qu'un mauvais état du véhicule c'est la gamelle ,c'est peut-être pour aider [réseau de contrôle technique] .

N° 972988 - Enduro +trial

par :

21/07/2023 12:09

Aura-t-il une dérogation pour les motos de trial et enduro car ces véhicules sont conçu pour rouler dans les chemins et sur des terrains accidentés et je vois mal les clignotants et les rétros résister aux arbres et aux chutes des pilotes alors que ces motos ont une carte grise et qu'elles sont soumises au contrôle anti bruit pour les compétitions d'enduros et trials !!!!

N° 972989 - Mes observations

par :

21/07/2023 12:09

Je pense que cette consultation est inutile sous cette forme. Personne ne lira les avis laissés sur le site.

Un sondage avec des questions précises aurait été bien plus adapté à la situation.

Une question quand même : ce CT va-t-il concerner aussi les moins de 50 cm<sup>3</sup> ? Ce sont ces véhicules qui sont les plus "trafiqués".

Y aura-t-il des vérifications pour être certain que tous les 2 roues motorisés aient bien passé leurs contrôles.

Le CT devrait aussi être étendu aux voiturettes sans permis....

N° 972990 - H.Larchevêque

par :

21/07/2023 12:10

Je possède une 1200GS que je fais entretenir annuellement chez le concessionnaire BMW. Je pense que ce CT pourrait être validé par le concessionnaire ou par un garage agréé par la marque de la moto. Les techniciens sont des motards et peuvent indiquer si le cadre de la moto à contrôler n'est pas faussé suite à une simple chute. Si ce contrôle est fait dans un centre type Norisko, à part contrôler l'usure des pneus ou des plaquettes de freins et le bruit , ce que je fais régulièrement, je ne vois l'utilité de ce CT.

N° 972991 - Je suis contre cette mesure

par :

21/07/2023 12:10

Les motards n'ont pas besoin que l'on contrôle leur véhicule, ils le font très bien eux-mêmes. Par contre, quelques imbéciles trafiquent leur ligne d'échappement créant des nuisances sonores inacceptables pour tout un chacun. C'est à la police de mettre en place des contrôles et de verbaliser

les contrevenants. En cas de contrôle technique, ces contrevenants remettront le pot d'origine le temps du contrôle...

N° 972992 - Contre le Controle Technique Moto

par :

21/07/2023 12:10

Bonjour,

Le contrôle technique moto est une aberration pour moi. Vous voulez mettre en place ce contrôle afin d'améliorer la sécurité des motards? Les pb technique sur un 2rm ou 3rm ne représente que 0,3% des accidents de la route selon le rapport MAIDS, ce contrôle n'améliorera pas la sécurité des motards. Si votre but est bien la sécurisation des motards, vous aurez de biens meilleurs résultats avec la rénovation des routes, certe cela reste un budget mais vous devriez avoir une politique en ce sens. Plus on attend pour réparer une route, plus elle se dégrade et plus le coût sera important. Certains disent que pour l'équité avec le voiture, il faut un contrôle technique, je dit non ! Une moto n'est pas une voiture, une moto n'a pas de carrosserie et permet un contrôle visuel de sa mécanique. Ce contrôle visuel de la mécanique fait l'objet d'une épreuve au permis de conduire moto. Il reste un dernier point, c'est le bruit, le CT ne réglera pas ce problème, je suis d'accord que certaines motos font beaucoup de bruit et c'est insupportable mais la solution d'un contrôle du bruit tous les 3 ans n'est pas viable, c'est sur le terrain qu'il faut agir, par des campagnes de rappelle à la loi, plutôt que de la répression avec des amendes.

Ce CT pour les 2 et 3 roues motorisées est inutile, le nombre du parc moto en France augmente alors que le nombre d'accident baisse déjà alors qu'il n'est pas en place. Pour la sécurité des 2 roues réparons nos routes et sensibilisations les autres usagers, la sécurité passe par le respect et le partage de la route (voiture, moto, camions, vélo, trinettes, etc.)

Cordialement,

N° 972994 - Avis sur la consultation

par :

21/07/2023 12:11

Bonjour

Pour moi il est important de s'assurer qu'il y aura assez de centre pour réaliser les contrôle.

De plus d'après moi ce contrôle devrait être obligatoire pour chaque vente quelque sois l'âge du véhicule.

Concernant les véhicules de collection la périodicité devra être la même.

Qu'en ai il des formation des personnes dans les centres de formation ? Pour c'était motorcycle le poid est très important 300 kilos si la personne n'est pas forme il pourra pas la manipuler.

Mais aussi quid des assurances en effet si le contrôleur tombe avec la moto comment réagira la compagnie d assurance ?

N° 972995 -

par :

21/07/2023 12:11

Je pense que c'est une mesure juste et égalitaire que chaque véhicule motorisé soit soumis à ce contrôle.

Nous aurons certainement une amélioration au niveau du bruit notamment ainsi que de la pollution.

Plus tard les nouveaux engins seront peut-être aussi concernés vae et trottinettes...

N° 972996 - injuste,

par :

21/07/2023 12:11

Les motards pénalisés par les coûts engendrés.

Les petits scooters ainsi que les petites mobylettes utilisés par des ados faisant un bruit infernal sont certainement plus dangereux que les vrais motards qui effectuent au moins une révision annuelle et qui respectent les règles sur la voie publique.

N° 972997 - Avis sur la consultation

par :

21/07/2023 12:12

Bonjour

Pour moi il est important de s'assurer qu'il y aura assez de centres pour réaliser les contrôles.

De plus d'après moi ce contrôle devrait être obligatoire pour chaque vente quel que soit l'âge du véhicule.

Concernant les véhicules de collection la périodicité devra être la même.

Qu'en est-il de la formation des personnes dans les centres de formation ? Pour ce qui est du poids le poids est très important 300 kilos si la personne n'est pas formée il ne pourra pas la manipuler.

Mais aussi quid des assurances en effet si le contrôleur tombe avec la moto comment réagira la compagnie d'assurance ?

N° 972998 - Contrôle technique motos

par :

21/07/2023 12:12

Je suis motard depuis presque 50 ans, constamment en contact avec de nombreux motards. J'ai pu juger l'état de leur moto... Si dans les années 70, on pouvait constater que l'état de certaines motos pouvait laisser à désirer (...très rarement), ce n'est plus du tout le cas depuis longtemps, sauf certains 50 cm<sup>3</sup> ... C'est une mesure destinée non pas à améliorer la sécurité, mais encore une fois à racketter les usagers de la route. Plus facile et plus juteux que de s'attaquer à l'insécurité grandissante... Ecoeurant.

N° 972999 - Contre

par :

21/07/2023 12:12

Inadmissible, aucun intérêt, basé sur des arguments fallacieux pour renouveler le parc.

Et que les 49.9cc ne soient pas concernés est effrayant... Une honte

N° 973000 - Contrôle tech 2RM : non !

par :

21/07/2023 12:12

Bonjour,

Je suis contre ce contrôle 2RM, car je vérifie moi-même ma moto que je connais parfaitement avant de prendre la route.

J'effectue moi-même les changements de plaquettes de frein, liquide DOT4 et vidange ...

Ainsi que maints réglages, je n'ai pas de carrosserie autour de moi sur la moto, je ne peux me permettre la moindre défaillance mécanique !

Et votre centre de contrôle, il sera équipé comment, avec quel personnel ?

Récemment j'ai été confronté à un contrôleur de DPE pour une vente immobilière, formé en 3 semaines : il n'avait pas la lumière à tous les étages !!!!

Je ne veux pas ça pour la moto !!!

N° 973003 - Ce projet de loi ne cible pas les bons deux roues

par :

21/07/2023 12:13

Motard, j'entretiens ma moto et fait en sorte qu'elle respecte la réglementation.

C'est les deux roues de moins de 50cm<sup>3</sup> qu'il faut viser et les 125 c'est cette population là qui n'entretient pas son véhicule, qui ne porte pas les protections réglementaires et qui cause des nuisances.

N° 973004 - Pots non conformes

par :

21/07/2023 12:15

Merci aussi de vérifier le niveau sonore et la conformité des pots d'échappements

N° 973005 - contrôle technique des 2 roues

par :

21/07/2023 12:15

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L

Pour les centres de contrôle spécialisés seulement pour la catégorie L, il est important d'imposer l'hauteur minimale nécessaire dans la zone de contrôle, permettant le levage des véhicules facilement.

N° 973007 - contrôle technique motos

par :

21/07/2023 12:15

Je trouve cela lamentable, c'est encore et toujours une pompe à fric !!

Avec 0.3 % d'accidents motos mettant en cause l'état du véhicule, c'est juste une hérésie. Quand va-t-on arrêter de prendre les gens pour des vaches à lait ?

Je suis très opposé à ce contrôle qui est à mon avis sans intérêt.

N° 973008 - Raison financière

par :

21/07/2023 12:16

Ce décret n'est autre que le travail acharné des lobbyistes de [réseau de contrôle technique] qui n'a amené que la quantité d'argent qui échappe au compte de l'état. La moto n'est pas de besoin vital comme la voiture.

N° 973009 - Sans titre

par :

21/07/2023 12:17

Bonjour

Quels sont les intérêts du contrôle technique pour les motards ?? Nous sommes des êtres responsables et passionnés. Nous connaissons les risques de circuler sur 2 roues et de ce fait veillons au bon entretien et fonctionnement de notre moto, de plus passionnés, nous aimons notre monture par les plaisirs qu'elle nous procure, alors nous en prenons soin. La moto est un plaisir, et comme tout plaisir nous en assumons le coût, pas la peine de rajouter quelque chose qui n'apportera rien à la sécurité des Motards..si quelque chose doit être fait dans ce sens cela serait plutôt l'entretien des voies de circulation..qui dans l'état est une véritable catastrophe !! Et lorsque je vois le coût des pistes cyclables pour certaines à 1 million d'€ du kilomètre (REV Réseau Express Vélo de la Métropole Rennaise) j'en arrive à me poser la question si la vie d'un Motard est moins importante que celle d'un Cycliste..!!

Merci de m'avoir lu et j'espère que vous pourrez répondre à ma question..

N° 973010 - Consultation publique contrôle technique deux roues

par :

21/07/2023 12:17

Les accidents de la route pour les deux roues sont extrêmement minoritaires le bruit est dû à deux petites cylindres transformés qui sont minoritaires la mise en place d'un ct lèvera une obligation de contrôle par l'utilisateur je suis donc contre

N° 973011 - Contribution projet de loi contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 12:17

ce projet de loi est totalement incompréhensible pour la majorité des motards : en effet, contrairement aux automobilistes, les motards savent que s'ils n'entretiennent pas leur véhicule, c'est la catastrophe assurée ! Il faut également rappeler les chiffres : 0.3% des accidents moto sont dus à un mauvais entretien !

Autre point de ce projet de loi : imposer un contrôle à toutes les cylindrées, mais ne permettre qu'aux supérieures à 125cm<sup>3</sup> de bénéficier du bonus écologique en cas de mise au rebut de leur véhicule : double peine : obligation d'un contrôle mais pas d'aide pour changer de véhicule !

Je suis propriétaire d'un 125 qui me sert pour me rendre au travail, je serai éventuellement prêt à passer à l'électrique une fois que l'offre sera plus aboutie et moins onéreuse (plus de 10000€ pour un modèle équivalent 125, c'est une aberration !!), mais ne pourrais le faire qu'avec ce bonus...

N° 973013 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 12:18

Mesures qui n'ont pas lieu d'être tant les accidents pour des motos en mauvais état sont faibles, le comportement des automobilistes ou le mauvais état des routes sont bien plus souvent en cause que le défaut d'entretien d'une moto



N° 973014 - ct moto

par :

21/07/2023 12:19

aucun intérêt d un controle pour les motos sachant que la carrosserie est inextante et qu un motard prend soint de sa moto ,mieux qu un politicien de nous!

N° 973016 - Contrôle technique ?

par :

21/07/2023 12:19

Ce contrôle technique moto n'a pas d'utilité, étant donné que chaque motard vérifie sa monture au moins visuellement avant chaque départ (contrairement à l'automobiliste) et que, de plus le taux d'accident imputé à un défaut technique et très faible en pourcentage, même si bien sûr c'est déjà trop. Reste le bruit de l'échappement..mais là encore c'est inutile car, une modification sur une moto est bien plus simple à réaliser que sur une voiture, et en 15mn voire moins après le contrôle technique l'échappement peut être modifié. Pour ce qui est de la pollution, et bien..une moto polue moins. Par exemple aucun motard digne de ce nom ne tolérera une fuite d'huile sur sa machine.

N° 973017 - CT moto

par :

21/07/2023 12:19

Le CT est une demande de 3 associations Parisienne traitant les nombreux scooters Uber ou moto cross de délinquants dans la ville de Paris et sur des rapports se basant sur des scooters en Espagne. A aucun moment on ne tient compte de la majorité des motards se se déplaçant pour le plaisir en entretenant leurs machines. Lobbying écolo ?

Lobbying bobo parisien

Lobbying européen ?

Lobbying des CT [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ?

De plus n'est pris en compte les modifications effectuées sur les motos où comme en Allemagne il existe des certifications TÜV qui permettent ces modifications tout en restant dans les normes.

N° 973019 - périodicité de contrôle

par :

21/07/2023 12:20

En sachant que je suis pour le contrôle de cette catégorie, je trouve que le planning prévu en 5/3/3 est inadapté.

Les cyclomoteurs qui sont plus souvent abimés devrais passer en 3/2/2 et les autres véhicules en 4/2/2.

N° 973020 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 12:20

L'entretien de nos motos est primordial pour notre sécurité tous les motards en ont conscience. Un entretien tous les 10.000 kms ou 1 an effectué chez un concessionnaire et facture 600€ vaut bien mieux qu'un simulacre de contrôle technique

N° 973021 - non

par :

21/07/2023 12:21

ne sert à rien la moitié des motos n'iront pas

N° 973022 - Répare les routes Françaises on entretien nos motos

par :

21/07/2023 12:22

Comme déjà évoqué l'état des routes Françaises est mauvais surtout en province je reviens de vacances de Brai Dunes et j'ai roulé pas mal en Hauts de France de superbes paysages surtout au Pas de Calais côte d'Opale entre autre et j'aimerais vraiment que les villes moyennes et villages remplacent les émulsions de gravillons par un bitume bien lisse pour éviter des soucis et surtout dégager les monticules de graviers qui s'accumulent sur certaines routes très dangereux. Nous nous chargeons très bien de contrôler nos motos avant chaque sortie inutile de nous faire payer plus la moto coûte déjà assez cher!

N° 973023 - Contrôle technique motos

par :

21/07/2023 12:22

Je suis opposé l'Europe ne sert qu'à compliquer la vie des gens solvables

N° 973024 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 12:22

Je suis contre le contrôle technique moto qui ne sert à rien

N° 973025 - Répare les routes Françaises on entretien nos motos

par :

21/07/2023 12:22

Comme déjà évoqué l'état des routes Françaises est mauvais surtout en province je reviens de vacances de Brai Dunes et j'ai roulé pas mal en Hauts de France de superbes paysages surtout au Pas de Calais côte d'Opale entre autre et j'aimerais vraiment que les villes moyennes et villages remplacent les émulsions de gravillons par un bitume bien lisse pour éviter des soucis et surtout dégager les monticules de graviers qui s'accumulent sur certaines routes très dangereux. Nous nous chargeons très bien de contrôler nos motos avant chaque sortie inutile de nous faire payer plus la moto coûte déjà assez cher!

N° 973026 - Ct 2 roues

par :

21/07/2023 12:23

Le ct ne sert à rien, les problèmes techniques ne sont pas à l'origine des accidents, c'est le comportement le facteur le plus important.

Nos motos sont entretenues en temps et en heure. Pas comme les infrastructures ! Encore une pompe à fric réclamée par des associations parisiennes qui ont de plus des conflits d'intérêts. En province nous n'avons pas du tout la même problématique qu'à Paris. CT réclame par [réseau de contrôle technique] ! C'est un scandale !

N° 973027 - Avis sur le contrôle technique.

par :

21/07/2023 12:23

Contrôle inutile dans son ensemble, le contrôle ne concernera que 0.3 % du parc des motos. On est endroit de penser que dans ce pourcentage, il y a un nombre de moto qui ne le passeront pas car le propriétaires savent que la moto n'est pas conforme à la réglementation ou fait l'objet de Traffic. Il aurait mieux valu faire un contrôle technique uniquement an cas de vente de moto en occasion et après réparation d'une moto suite à un accident.

N° 973028 - Ct 2 roues

par :

21/07/2023 12:23

Le ct ne sert à rien, les problèmes techniques ne sont pas à l'origine des accidents, c'est le comportement le facteur le plus important.

Nos motos sont entretenues en temps et en heure. Pas comme les infrastructures ! Encore une pompe à fric réclamée par des associations parisiennes qui ont de plus des conflits d'intérêts. En province nous n'avons pas du tout la même problématique qu'à Paris. CT réclame par [réseau de contrôle technique] ! C'est un scandale !

N° 973031 - Vieux motard (que jamais)

par :

21/07/2023 12:24

Bonjour,

Je roule en bécane depuis mon adolescence et j'ai atteint l'age de 58 ans ce qui ne serait pas le cas si je ne me préoccupais pas de l'état de mes motos...

N° 973032 - Avis sur le contrôle technique.

par :

21/07/2023 12:24

Contrôle inutile dans son ensemble, le contrôle ne concernera que 0.3 % du parc des motos. On est endroit de penser que dans ce pourcentage, il y a un nombre de moto qui ne le passeront pas car le propriétaires savent que la moto n'est pas conforme à la réglementation ou fait l'objet de Traffic. Il aurait mieux valu faire un contrôle technique uniquement an cas de vente de moto en occasion et après réparation d'une moto suite à un accident.

N° 973033 - Contrôle moto

par :

21/07/2023 12:25

Je suis pour le contrôle technique des véhicules moto.

IL est important de réaliser des son instauration, un certain nombre de point de contrôle avec des bancs, pour crédibiliser le rôle du contrôleur.

je suis pour le banc de freinage qui n'est pas prévu aujourd'hui

N° 973034 - Pourquoi ?

par :

21/07/2023 12:25

Les statistiques des assurances le démontrent, les accidents des 2&3 RM ne sont pas dus à l'état du véhicule.

Il n'est donc pas nécessaire de mettre en place ce contrôle technique car il n'apportera aucune valeur ajoutée à la sécurité ni à l'écologie.

Va t il falloir porter plainte contre l'état parce qu'il n'entretient pas les routes qui sont responsables de près de 30% des accidents ?

Par ailleurs, depuis de nombreuses années déjà, les véhicules passent entre les mains des garagistes annuellement.

Ceux-ci sont les premiers intéressés à suggérer les entretiens nécessaires à la sécurité.

(Cette remarque est également valable pour les véhicules particuliers qui à mon sens ne devraient plus avoir besoin de CT qu'à la revente du véhicule ou tous les 5 ans.)

Et je préfère leur faire confiance par rapport à un centre de contrôle technique qui n'a pas le permis moto et qui n'a aucune compétence en matière de 2&3 RM.

N° 973035 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 12:25

Passer le CT à 50€ pour vous entendre dire que votre moto est en bon état ...c'est dur . 12000kms par an , une révision par an de 300 à 600€ devrait pouvoir nous dispenser du CT ( facture à l'appui )

N° 973036 - contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 12:26

Lors de communications de chiffres sur les 2 roues ( accidents, incivilités etc..), le gouvernement ne fait pas de différence entre les scooters, les 50 cm3 et les motos ; il intègre l'ensemble dans les 2 roues . C'est plus facile de mettre tout le monde dans le même sac !

Vous insinuer que le contrôle contribue à la sécurité serte , mais commençons à engager la mise en oeuvre de la réfection de nos infrastructures qui sont dans un état déplorable.Ce constat est à la vue de nos concitoyens et de nos touristes qui vous le savez est source d' accidents.

Je terminerais et avec les motards que je côtoie , nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une façon de récupérer de l'argent !!!!

N° 973037 - Contrôle technique moti

par :

21/07/2023 12:26

Possédant un trois roues de 2017 : je pense que le contrôle technique doit se faire tous les 7 ou 8 ans sachant que beaucoup de motards ne roulent que l été comme moi et très peu de kilomètres.

Et à partir de la 10 années d achat pour une moto neuve

Par contre obligatoire avant la vente d'une occasion.

Déjà que le gouvernement aide les maires des villes à restaurer leurs routes .. très dangereuses.. avant de parler de contrôle technique..

N° 973038 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 12:26

Lors de la mise en place du contrôle technique automobile, 16% des accidents étaient dû à une défaillance technique. Pour les motos ce n'est que 0,3 %.le pourcentage d'accident dû au mauvais entretien des routes est bien plus élevé.

N° 973041 - Hérésie totale au profit du lobbying

par :

21/07/2023 12:27

Je suis totalement contre ce contrôle technique qui est infondé. La responsabilité d'une cause technique dans les accidents est infime et c'est très largement prouvé. La grande majorité des 2 roues est en parfait état de fonctionnement ( hormis les moins de 50cm<sup>3</sup>) car les motards prennent soins de leurs 2 roues et ont consciences des risques .

Le projet présenté tel quel n'a aucun sens car les vérifications qui seront faites sont déjà réalisées par les motards eux même ou par les garages lors des révisions.

Personnellement ma moto passe par à la concession tous les ans pour la révision et est parfaitement suivie et entretenue donc je ne comprends pas pourquoi passer un CT va changer quelque chose hormis enrichir l'état et une enseigne de CT.

Enfin comme la très grande majorité des motards je refuse totalement le fait que quelqu'un d'autre puisse monter sur ma moto ( hormis le personnel de ma concession ) et quand est-il de la responsabilité du centre de CT en cas de dégâts sur le véhicules ou de chute.

Pour résumé je suis CONTRE ce CT qui est soit disant imposé par Bruxelles et ses députés vendus qui ont céder face au lobbying de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] etc..

N° 973042 - Pas la bonne mesure

par :

21/07/2023 12:27

J'espère me tromper mais je pense que ça ne fera ni baisser la mortalité routière ni baisser le niveau sonore.

Un contrôle technique ne changera pas les mauvais comportements, qu'ils soient au guidon (vitesse entre autres), à pieds (traverser n'importe comment en regardant son téléphone plutôt que son environnement) ou au volant (clignotants, distances de sécurité, priorités...)

L'application d'une directive Européenne déconnectée de la réalité ne fera qu'enrichir des sociétés privées au détriment du peuple, la seule solution pour réduire la mortalité routière et la pollution sonore étant de redonner des moyens et du pouvoir à la police et à la justice.

Saisir et/ou détruire un véhicule (pas toujours homologué) sera plus facile pour empêcher la conduite sans permis et les rodéos qu'un rappel à la loi

N° 973043 - Cas des véhicules de collection

par :

21/07/2023 12:28

À titre personnel, je considère que les véhicules à 2,3 ou 4 roues de plus de 30 ans (usage collection) devraient être dispensés de ce type de contrôle. Ou qu'ils pourraient avoir un contrôle très limité (freinage, éclairage...) tous les 5 ans.

N° 973044 - Avis sur le CT moto

par :

21/07/2023 12:28

Ce contrôle technique est inutile d'un point de vue de la sécurité, il ne sert qu'à calmer certaines associations

L'expérience du CT automobile montre qu'il n'y a eu aucune baisse de la mortalité après sa mise en place.

Pire il peut même y avoir un relâchement de l'entretien des véhicules vu qu'ils ont déjà été "contrôlés". Le montant dépensé inutilement dans ce contrôle viendra en déduction du montant consacré à l'entretien des motos.

Les motos sont régulièrement contrôlées et entretenues par leur propriétaire. Ceux qui font des rodéos ne sont pas concernés, leur motos n'étant ni homologuées ni assurées.

Aucun centre de contrôle n'est prêt à réaliser ces contrôles, ils n'ont pas le personnel compétent et savent qu'ils auront des difficultés de recrutement, les motos seront contrôlées par des contrôleurs "au rabais" n'ayant aucune connaissance en mécanique et probablement pas le permis moto.

Le prix qui devrait être bas au début est appelé à être augmenté comme pour tous les contrôles obligatoires, pas d'autres choix que de payer.

N° 973045 - formation contrôleur

par :

21/07/2023 12:28

je suis pour le contrôle technique des véhicules de catégorie L, comme pour tous véhicules circulant sur la voie publique.

La mise en place de ce nouveau contrôle technique doit se faire qu'avec des contrôleurs bien formés. le permis moto doit être une obligation, afin de garantir les compétences nécessaires du contrôleur. Il faut prévoir un salaire correct, afin de justifier les prérequis.

N° 973046 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 12:29

Entretenez les routes nous entretenons nos motos.

N° 973048 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 12:29

Bonjour,

Avant de faire un contrôle technique moto, il serait temps de vous poser les bonnes questions, et sortir d'une réflexion purement Parisienne.

Où se situent le plus d'accident en deux roues? Quelle cylindrée est concernée ? Si vous analysez ces faits vous verrez que les 2 roues le plus victimes des accidents sont des petites cylindrées ( moins de 125cc), dans les grandes villes où règne un incivisme consternant. Les accidents en 2 roues ne sont que très très rarement dû à un problème d'entretien du véhicule , car les motards entretiennent leurs motos! Il faudrait déjà dissocier les moins de 125cc des vrais motos pour les statistiques et arrêter d'être aveuglement aux ordres de Bruxelles....

N° 973049 - Pas nécessaire !!!

Totalement contre!!!

par :

21/07/2023 12:29

Tous les motards sont respectueux de leur machine et savent les entretenir.

Que le gouvernement s'occupe plutôt de l'état des routes, de la pose de protection sur les rambardes de sécurité et de passer la TVA à 5% pour les équipements de sécurité au lieu de nous pondre un nouveau moyen de nous racketter une fois de plus !!!

N° 973050 - A quand le contrôle technique des routes

par :

21/07/2023 12:30

Il est bien plus dangereux de rouler sur les routes aujourd'hui compte tenu de leurs états qu'avec un d'eux roues Qui fait du bruit, la sécurité encore un pretexte

N° 973051 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 12:30

Bonjour,

Avant de faire un contrôle technique moto, il serait temps de vous poser les bonnes questions, et sortir d'une réflexion purement Parisienne.

Où se situent le plus d'accident en deux roues? Quelle cylindrée est concernée ? Si vous analysez ces faits vous verrez que les 2 roues le plus victimes des accidents sont des petites cylindrées ( moins de 125cc), dans les grandes villes où règne un incivisme consternant. Les accidents en 2 roues ne sont que très très rarement dû à un problème d'entretien du véhicule , car les motards entretiennent leurs motos! Il faudrait déjà dissocier les moins de 125cc des vrais motos pour les statistiques et arrêter d'être aveuglement aux ordres de Bruxelles....

N° 973052 - Avis sur le CT moto

par :

21/07/2023 12:31

Un CT moto pourquoi pas en cas de vente du véhicule mais ce qui est proposé là tient plus du racket organiser par les lobi du contrôle technique que du côté sécuritaire pour les motards.

Nous motards ne sommes pas assez inconscient (si si je vous assure!) Pour conduire un engin qui serait défectueux au niveau de ses pneus, sa liaison au sol, sa transmission ou son éclairage ! De plus les motos en générale parcours moins de km par an qu'une voiture, sur une moto le moindre soucis ou fuite se voit de suite , il n'y a pas de carrosserie qui cache les éléments dit" de sécurité" , en temps que professionnelles de la moto;en plus de 10ans j'ai très très rarement vu des motos arrivées chez moi dans un état d'épaves roulantes" ça a dû m'arriver une fois donc cette histoire de CT pour les motos .... Sent plus l'arnaque autorisée par l'état qu'à autres choses ! Après je dois reconnaître que le gouvernement a été un bon moment de notre côté et à fait ce qu'il pouvait pour retarder les choses et qu'on en est là a cause de 3 associations écolo parisiennes qui ferait mieux de se regarder dans un miroir avant de dire quoi que ce soit et je ne parle pas de la façon dont l'étude sur l'accidentologie a été faite.....on pourrait en parlé de ça aussi et la rendre publique avec l'endroit exact et le nombre d'habitants où elle a été faite ....je rappelle qu'elle a été demandée et faite par le même groupement qui demande a l'Europe le CT des 2 roues.....bref tout ça n'est qu'une histoire de sous pour que les grosse machines a fric telle que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] remplissent encore plus les comptes en banques de leurs patrons au détriment du petit peuple ! Pour faire simple un CT tout les 3 ans (CT qui va bien sûr se durcir avec le temps faut pas rêver !) Sur des motos qui vont peut-être faire 3000km sur cette durée c'est idiot mais un CT pour la vente d'un deux roues pourquoi pas ? Ce serait un gage de sécurité pour l'acheteur et de sérieux pour le vendeur.

Voilà mon avis de passionné, petit professionnel de la moto qui pourrait très bien y trouver un intérêt commercial pour s'enrichir (enfin ! ) Mais on est plus riche de vivre de sa passion que de piquer 60€ a un client pour un CT obligatoire qui ne rime a rien.

N° 973055 - Insensé

par :

21/07/2023 12:32

Le contrôle technique des motos me semble inutile car un motard vérifie toujours sa moto avant de prendre la route. Sur une moto on est très exposé et à moins d'être suicidaire, on n'a pas envie de prendre le moindre risque. D'ailleurs le taux d'accident impliquant une moto dû à une défaillance technique est insignifiant. Enfin, concernant le bruit, un motard qui veut trafiquer son pot prendra 5 minutes pour le retrafiquer dès le CT passé ! Ce contrôle technique ressemble à une sorte de « racket » supplémentaire.... Un de plus.

N° 973056 - instruction technique

par :

21/07/2023 12:32

Je suis favorable au contrôle technique de la catégorie L

Il est important de garder l'idée de base, qui consiste à utiliser les mêmes fonctions entre le VL et le L.

Plus rapide à apprendre et cela évitera les erreurs.

N° 973057 - Inutile contrôle

par :

21/07/2023 12:33

Il serait plus utile de sécuriser les infrastructures, routes, glissières,etc...

N° 973058 - Entre en Vigueur en hiver ?

par :

21/07/2023 12:34

Bonjour, Qui roule en moto L'hiver ? personnellement je vais pas sortir ma moto pour aller faire un contrôle technique en pleine hiver, je ne vais pas aller roulez dans la neige ou sur le verglas pour me rendre au centre de contrôle technique , vous devriez peu être revoir vos date pour le printemps, ou alors assumer le taux d'accident moto qui vont augmenter au dates que vous donner entre le 15 janvier 2024 et le 15 mars 2024 .

Je me demande sincèrement qui sont les guignole qui on donner ces dates !.

Cordialement.

N° 973059 - Inutile

par :

21/07/2023 12:35

Bonjour, ce contrôle technique pour moto est inutile. Les contrôles des éléments de sécurité sont contrôlés a chaque départ du véhicule. Celà nous est enseigné au permis A et A2.



Les éléments de pollution et de bruits sont remplaçable sur un 2 roue motorisé en moins de 30 minutes, et nécessite peu de connaissances. Des contrôles et surtout des amendes serait nettement plus efficace..!

N° 973060 - Non au CT pour les véhicules 2 roues et autres

par :

21/07/2023 12:36

Les motards, communauté forte s'il en est, s'opposent à ce projet de CT pour les véhicules 2, 3 roues et quadricycle à moteur car cette communauté est très sensibilisée sur l'aspect sécuritaire de leur véhicule, le motard faisant corps avec son véhicule ! Toutes les organes de sécurité sont visibles à l'œil nu sans démontage, le motard étant un amoureux de son engin à pris l'habitude de le bichonner car il est de plus conscient des risques inhérents à la conduite d'un véhicule qui reste constamment en équilibre sur 2 roues !

Les aspects sonores sont quand à eux déjà ciblés par des lois de la République, que les forces de l'ordre fassent leur travail en arrêtant les contrevenants et en faisant appliquer les lois déjà existantes !

N° 973061 - Pas d'accord

par :

21/07/2023 12:37

Bonjour,

Avant de passer cette loi, assurons nous de la bonne qualité des voiries qui sont bien plus dangereuses que le risque de ne pas faire de contrôle technique de nos 2 roues.

N° 973062 - Lobby

par :

21/07/2023 12:37

La question faut-il vraiment imposer un contrôle technique pour les deux roues ? Les chiffres de la sécurité routière démontrent ils réellement que les accidents impliquant des deux roues, sont du au mauvaises état du deux roues ? Ce décret n'obeit il pas a une logique mercantile imposé par des lobby a Bruxelles ? Je vous laisse deviner la réponse évidente a ces questions. En core un moyen supplémentaire d'asservir le peuple, afin de le rendre encore plus dépendant de son travail ! Honte a vous messieurs les politiques d'être aussi peu impliqués et aussi éloignés de vos electeurs.

Veillez ne PAS recevoir mes salutations distinguées. Vous n'êtes pas le peuple !!

N° 973063 - Inutile

par :

21/07/2023 12:37

Le CT moto sera totalement inutile. 99% des machines sont en bon état (pneus, freinage, transmission).

Si c est pour limiter le bruit, ça ne servira à rien, il n y a que à voir le nombre grossissant de voitures hyper-bruyantes qui ont justement un CT...

N° 973065 - M

par :

21/07/2023 12:37

Contrôle technique des moins de 125 cm<sup>3</sup> non demandé par l'Europe, à ce stade pourquoi pas un contrôle technique des vélos, puis des enfin des chaussures de marche???

N° 973066 - Contre le CT 2 roues

par :

21/07/2023 12:38

Les chiffres prouvent qu'il ne sert à rien, pourquoi ne pas investir dans la restauration des routes qui nous mettent vraiment en danger

N° 973067 - Contre le CT 2et3RM

par :

21/07/2023 12:38

Bonjour

Je suis motarde depuis plus de 30 ans. Je roule en 2 et 3 RM, et je n'ai jamais arrêté de rouler.

Je suis contre le CT

D'abord, il est inutile : pour rappel une défaillance technique n'intervient que dans 0,3 % des accidents, crevaisons comprises.

Les motards sont avant tout, de manière générale, des passionnés de mécanique, de motos. Ils sont attachés à leur machine, ils en prennent soin, la bichonne. cela veut dire qu'ils voient tout de suite quand il y a quelque chose qui ne va pas et y remédient immédiatement.

les motards ne sont pas des fous furieux, ils sont parents, enfants, compagnons et compagnes, frères et sœurs. ils sont RESPONSABLES.

Ceux que vous voyez et entendez, ceux qui marquent votre attention ne sont pas considérés par la famille " motards" comme tels. Non seulement, nous condamnons fermement leur comportement, mais en plus ils nous décrédibilisent.

Ne faites pas d'amalgame, "emmerder" les premiers n'est pas une solution contre les autres !

Le permis moto englobe tous les aspects sécurité du motard, et particulièrement l'entretien et les principes de base ( équipement personnel, feux, pneus, chaînes... ) .

Nous sommes RESPONSABLES, considérez nous comme des citoyens comme tels.

Nos motos ne sont pas de banales caisses à déplacements comme peuvent l'être des véhicules à 4 roues !

Le contrôle que vous envisagez n'est qu'une extorsion de fonds, une escroquerie organisée par 3 pitoyables associations, ou plutôt par leurs ( leur) dirigeants (dirigeant). Subventionnées par des personnages politiques dans des proportions scandaleuses !

D'ailleurs, lorsque ce scandale sera enfin dévoilé au grand public , l'ensemble de nos institutions en sera probablement ébranlée.

Non à l'enrichissement organisé de [réseau de contrôle technique] et Cie, qui voudrait générer un CA en jetant un œil sur ce que nous faisons de manière automatique tous les jours.

Non nous ne laisserons pas nos machines aux mains d'inconnus, ( à titre individuel , je suis capable de piquer une crise quand on touche ma moto)

Non au CT 2/3RM

Soyons constructeurs et positifs. Oui à la formation et à la sensibilisation, oui aux interventions comme les ERJ, oui à l' AFDM, oui à des stages mécaniques

OUI à nos libertés dans le respect du droit et du bien commun

encore une fois, non au CT

Merci pour votre lecture  
merci pour votre attention

N° 973069 - CT

par :

21/07/2023 12:38

Vous pensez que je suis assez bête pour rouler sur une moto en mauvais état, que je vais risquer la vie des autres usagers, celle de mon passager et la mienne ! Pour une fois la France pourrait montrer qu'elle peut garder sa souveraineté par rapport à l'Europe.

N° 973070 - circulation des véhicules sur la voie publique

par :

21/07/2023 12:38

Il est évident que je suis pour le contrôle technique de la catégorie L comme pour tout autre véhicule utilisant la voie publique.

Les vrai motards sont de moins en moins nombreux, laissant place à des personnes utilisant la moto comme moyen de transport plus rapide.

Sans oublier les problèmes environnementaux et sonores.

N° 973073 - Le contrôle technique moto ou comment...

par :

21/07/2023 12:40

Le contrôle technique moto ou comment j'ai découvert avoir des idées suicidaires insoupçonnées et méconnues! Circuler en Ile de France a motocyclette est déjà une prise de risque non négligeable, j'y ajouterai donc la volonté de m'exposer a une chute ou un choc (rarement bénin.e) en ne m'assurant pas du bon état de ma transmission, de la pression de mes pneus, de la rigidité de ma direction, etc...L'idée du contrôle technique 2 roues aurait elle germée dans la tête d'un psy/chiatre/cologue/canalyste...?

Le contrôle technique moto ou comment je m'aperçois que mon concessionnaire, qui réalise les révisions périodiques de mon 2 roues, ne serait qu'un "rigolo" sans conscience professionnelle et qui me facture sans vergogne l'entretien et le réglage de mon moteur pour ne pas laisser un odorant et opaque sillage de fumée derrière moi,le changement des éléments mécaniques concourant à ma sécurité,...

vite des sanctions contre ces infâmes personnages!

Le contrôle technique moto ou comment assumer une perfide hypocrisie. Le problème du bruit excessif de certains d'entre nous ne peut pas être passé sous silence (c'est le cas de le dire). Mais penser que ceux qui modifient leurs échappements se présenteront au contrôle sans s'être remis aux normes (et réinstalleront leur dispositif le lendemain), c'est avoir une bien piètre idée de l'intelligence -même parfois défaillante- de l'être humain.

Le contrôle technique moto ou comment laisser s'installer un probable nouveau désert: les centres de contrôle agréés 2 roues.

En résumé: un contrôle technique pour les motos sans effet bénéfique en matière de sécurité ou d'environnement.

Si, en vérité pure on a toujours raison de ne pas avoir tort, en réalité altéré on a souvent tort d'avoir raison.

Les Pensées (1972) de Pierre Dac

bicylindre en V longitudinal

N° 973074 - Une honte

par :

21/07/2023 12:40

Le contrôle technique moto n'a pas lieu d'être. Regardez les vraies études statistiques sur les causes des accidents de deux roues (pas les études de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ou autre lobby de CT) et vous verrez que cette mesure est là uniquement pour faire payer encore une fois les honnêtes citoyens qui travaillent et qui payent leurs impôts.

N° 973076 - Pas "vraiment" contre le CT motocyclettes

par :

21/07/2023 12:41

Je pense que le CT moto devrait être d'office obligatoire lors de sa vente ou revente (pros et particuliers) avec une réglementation bien plus allégée pour les motos de collection. Motard depuis 50 ans, et contrairement aux automobiles, une moto en pourcentage national effectue moins de 5000 km/an, donc est beaucoup moins sollicitée. Le CT pour motos n'a aucune raison d'exister car à chaque sortie de révision le concessionnaire ou le professionnels effectue systématiquement un "CT" avec un œil averti. Si apparaît durant la révision une réparation en plus de la révision nécessaire, le client est toujours informé téléphoniquement de cela. Ainsi, une facture légale de révision (tous les 15000 km pour ma machine) présentée à chaque demande, devrait avoir valeur de CT. Il est donc anormal d'imposer un tel CT à tous les motards (principalement ceux possédant des motos de forte cylindrée) qui ne manque jamais de faire suivre leur véhicule par des professionnels.

N° 973077 - Sans titre

par :

21/07/2023 12:41

Il sera peut-être plus utile de contrôler les petits deux roues qui roulent plus vite que les voitures "débridées" et qui font un bruit pas possible . Plutôt que les motos en général . Mettez des Gendarmes au bord des routes ce sera plus utile .

N° 973079 - Inutile

par :

21/07/2023 12:42

La grande majorité des motards connaissent leurs machines...et ne prennent aucun risques des éléments constituant la sécurité sur leurs propres moto, revoyez l'état des routes plutôt que d'instituer ce ct inutilement.

N° 973080 - Contre le C-T moto

par :

21/07/2023 12:43

J'estime que très peu de motard ne font pas l'entretien de leurs 2 roues. C'est notre sécurité et nous en sommes responsable.

Par contre l'état des routes ne sont pas citées et je trouve irresponsables de laisser certaines routes ce dégradées au détriment des 2 roues.

N° 973082 - Sans titre

par :

21/07/2023 12:45

50 eu pour contrôler la tension de la chaîne, et la pollution c est du vol, quand tout augmente mettre 1 ct moto c, est ce moqué des gens. Ce gouvernement n, aime pas les français. Tout pour eux rien pour les autres

N° 973083 - A quoi sert Ir contrôle technique ?

par :

21/07/2023 12:45

Bonjour,

Si un contrôle technique sert à vérifier si un 50cm3 n'est pas débridé ou à un problème de sécurité, pourquoi pas, car c'est sûrement la où se trouve le plus grand nombre de "problèmes", chez les jeunes.

Si cela sert à vérifier les clignotants sur une moto, cela ne sert à rien, tous les adultes font le tour de leur moto avant de partir, cela est appris au permis de conduire.

N° 973084 - Un mal nécessaire !!!!

par :

21/07/2023 12:45

Tous les véhicules doivent passer un contrôle technique, alors pourquoi les motos seraient une exception ? Ça me fait mal à langue de dire ça , mais c'est ce que je pense ! Par contre je vote oui également pour le contrôle technique des routes

N° 973086 - Sans titre

par :

21/07/2023 12:46

bonjour.

l union européenne a travers [réseau de contrôle technique] fait pression pour la mise en place du controle technique moto.

premiere chose c est l Europe tout au moins notre adhesion qui est illégale nous avons vote non au référendum donc cela ne devait pas ce faire.

controler l etat des routes les accidents proviennent de leur etat lamentable pas de nos motos.

contrôler l état mental et financier des élus ils sont la pour nous représenter pas pour nous trahir et

faire des lois contre ceux qu ils sont censé défendre et qui leur ont fait confiance a tord. non au

contrôle technique moto il y avait des alternatives qui n ont pas ete misent en place.

N° 973087 - CT moto

par :

21/07/2023 12:46

Je suis contre, comme tous les français.

N° 973088 - Utilité du contrôle

par :

21/07/2023 12:47

Il faudrait qu'il soit pour lorsbde la vente d'un 2 roues.Pour le reste les points contrôles me paraissent dérisoires car si vos pneus,vos freins et vos amortisseurs sont usés vous vous retrouvez vite au sol .Pour le bruit les personnes mettront leur chicane pour le contrôle et l'enleveront derrière peu efficace.la pollution sera sûrement utile.Mais surtout le faire à partir du 50 cm3 car c'est là que l'on trouve le plus véhicules pourris.

N° 973089 - Controle Technique des 2 et 3 roues motorisés

par :

21/07/2023 12:48

Encore une mesure qui n'apporte aucun intérêt en matière de sécurité routière pour les CT récurrents (sans changement de propriétaire), sauf faire les yeux doux aux associations anti roues.

En revanche, je trouve cette mesure intéressante lors de la cession du véhicule, afin d'éviter les vices cachés par un éventuel vendeur malhonnête ; mais c'est la seule utilité que je vois dans le CT des 2 / 3 roues car les motards n'ont pas l'habitude de rouler sur des poubelles mal entretenues.

N° 973091 - Réponse sur le CT pour les 2RM

par :

21/07/2023 12:50

Bonjour,

Je me présente, 64 ans, motard depuis 50 ans sans interruption. J'ai parcouru plus d'1 million de km avec mes motos par tous les temps, été comme hiver, qu'il pleuve, qu'il vente ou parfois qu'il neige. Je suis passionné par les véhicules anciens, dont j'assure l'entretien de manière rigoureuse. J'ai tout à fait conscience qu'une négligence de ce côté peut être lourde conséquence. L'avantage de la moto est que les éléments de sécurité sont visibles et contrôlables facilement. Donc je n'ai pas besoin de quelqu'un pour inspecter mon véhicule.

D'autre part, étant plutôt avec un esprit scientifique, je me demande pourquoi on ne s'appuie pas simplement sur les statistiques. Même les assurances analysent et constatent que l'état du 2 RM n'est pas responsable. Donc pour moi il vaut mieux remettre et maintenir l'état de route, lutter contre l'alcoolémie et les drogues au volant ainsi que l'utilisation du téléphone. Un autre travail intéressant pourrait consister à améliorer la formation des automobilistes à la présence des 2 roues. Voilà pour moi en conclusion le CT est complètement inutile.

N° 973094 - Usager de deux roues motorisés

par :

21/07/2023 12:51

Je suis étudiant, âgé de 21 ans je roule à moto depuis maintenant 4 ans. J'habite dans la campagne en Ardèche et j'utilise ma moto pour le loisir mais également pour aller travailler pour payer mes études. La moto est une passion. Quand je compare avec les motos de mon père je trouve que les motos actuelles bénéficient des technologies modernes et ont beaucoup gagné en sécurité notamment sur la tenue de route, le freinage et les aides à la conduite (ABS.....)

Le CT ne permettra pas de réduire les causes d'accidentalité car d'après les études seul 0.3% des accidents sont en lien avec un problème mécanique de la moto. Pour moi la sécurité routière gagnerait si les efforts étaient concentrés sur la formation des jeunes conducteurs et sur l'entretien

des routes et la protection des plus fragiles (glissières de sécurité doublées pour les motards) En effet ayant passé mon permis de voiture et de moto je constate que, bien que perfectible, l'apprentissage de la moto est plus progressif que celui de la voiture. Lors du permis moto on apprend à prendre soin de sa moto, à réaliser les vérifications nécessaires pour la sécurité avant chaque départ. J'applique ces règles car ma sécurité en dépend. Ma moto est également révisée périodiquement par un professionnel de la marque qui la connaît mieux que le futur contrôleur technique qui voit passer un tas de véhicules différents.

On prétend que le contrôle technique permettra soit disant de réduire la pollution et les nuisances sonores. Rien n'empêchera le propriétaire de mettre un pot d'échappement silencieux pour le contrôle et de le retirer si tôt le contrôle effectué. Quant à la pollution les 2 roues ne sont pas en retard sur les normes EURO. De plus les études ont montré qu'un 2 roues pollue nettement moins et que le 2 roues est la solution aux problèmes de bouchons dans les villes. Le CT n'apportera rien pour la protection de l'environnement

Dans ma commune rurale il n'existe qu'un seul centre de contrôle technique pour les voitures j'imagine qu'il ne s'équipera pas pour contrôler les motos car l'investissement ne sera pas rentable pour lui. Je devrai aller à Valence et faire plus de 50 km pour aller faire le contrôle technique de ma moto : c'est aberrant et si je ne le fais pas je serai dans l'illégalité.

J'entends dire que le prix serait de 50 euros. Mon budget d'étudiant n'est pas élevé et je devrai choisir entre faire le CT ou m'acheter des gants CE !

L'efficacité du contrôle technique sur la sécurité n'est pas démontrée alors que des solutions alternatives efficaces ont été proposées et pourraient être mises en place. Il faut faire une évaluation préalable à la mise en place de ce CT et si la preuve de son inefficacité est démontrée alors il faut mettre en place les solutions alternatives proposées.

Je vous remercie de prendre en compte mon avis

N° 973095 - je suis collectionneur de cyclomoteurs et motos

par :

21/07/2023 12:51

Bonjour

Je suis possesseur d'une cinquantaine de 2 roues assurés à la [assurance].

Ca va du 50cc au 1300 xjr Yamaha....ce qui fait que bien sur je roule très peu avec chacun..

pour les cyclomoteurs 50cc je dois faire une vingtaine de kilometres par an avec chacun et les motos dans les 500 kilometres par an

Mes vehicules sont entretenus et bichonnés mais pour moi ça sera impossible de passer un controle technique à chacun vu le cout et le probleme pour se deplacer en centre

J habite à la campagne et je n'ai pas de centre proche...

Je participe à restaurer le patrimoine des 2 roues francais et chaque fois que je croise des gens,ils ont grand plaisir à voir rouler ces anciens vehicules...

J'ai deja fait l'effort de doter chacun de mes 2 roues d'une carte grise mais la le fait d'obliger un controle technique est vraitant hors de prix pour moi..

Je suis un passionné qui restaure et fait rouler des vehicules à 2 roues mais je n'ai aucunement besoin de quelqu'un pour contrôler mon 2 roues..

Je tiens à ma vie et je suis très vigilant à l'état de mes 2 roues et je remplace ou fait remplacer dès qu'une piece est defectueuse

Merci donc d'annuler cette mesure inutile et tres couteuse pour tout le monde

Sinceres salutations

N° 973096 - Comment satisfaire des bobos parisiens

par :

21/07/2023 12:52

CT inutile sachant que l'accidentologie liée à l'état du 2 roue est minime .

Les motos font trop de bruits , on remettras le pot d' origine pour aller au CT et les changer en revenant . .

Bref , ce CT est totalement inutile sauf pour des associations de bobos qui n ont aucun centre d intérêt hormis celui d emmerder le monde .

N° 973097 - controle technique moto

par :

21/07/2023 12:52

encore et toujours un moyen pour prendre l argent aux francais ... les motards sont passionnes et soucieux de leurs vehicules . le controle est inutile . le gouvernement doit laisser les citoyens tranquilles.....

N° 973100 - Control technique moto

par :

21/07/2023 12:52

Faire le contrôle uniquement quand la moto est vendu comme en Belgique.

N° 973101 - Raquette

par :

21/07/2023 12:52

Bonjour

Encore un moyen détourné pour nous prendre de l'argent. Tout le monde sait que les motards entretiennent bien leur motos. Ou alors que l'argent aille pour l'entretien des routes qu'ils sont de pire en pire.

N° 973102 - valorisation du métier de contrôleur

par :

21/07/2023 12:53

Il est important de ne pas reproduire les erreurs réalisées avec le CT des voitures.

Aujourd'hui, le contrôleur VL est incompris. Les clients se présentent en centre en pensant de la même manière que notre ministre que nous vendons uniquement une vignette.

En réalité, nous contrôlons énormément de point, dans un temps court par manque de rentabilité suite à la guerre des prix.

Nous passons pour des voleurs, car les garages ne sont pas formés aux défaillances des instructions techniques.

Nous sommes supposés avoir le dernier mot avec les garagistes, mais en réalité nous nous retrouvons avec la même problématique que les carrossiers qui sont coincés entre les assurances et les experts.

En bref, il faut valoriser notre métier, qui quoi qu'on dit permet de sauver des vies tous les jours...



N° 973103 - Contrôle freinage et échappement sur moto collection années 1970 à 1978

par :

21/07/2023 12:53

je possède 3 motos de collection datant de 1972, 1976 et 1978

le démarrage de celles-ci s'effectue au kick, l'opérateur prendra t-il à sa charge le démarrage du moteur?

aurai-je accès à l'atelier de contrôle?

mes motos sont équipées de freins à tambour moins performants que les freins à disque.

Quelles normes en terme d'efficacité ?

mes motos sont équipées de carburateurs d'époque, quelles normes au niveau de la pollution?

mes motos ont des échappements d'origine de l'époque, quelles normes au niveau du bruit?

N° 973104 - Non au contrôle technique pour les motos !

par :

21/07/2023 12:53

L'état technique des motos est insignifiant dans l'analyse des causes d'accidents.

C'est donc par pure démagogie et opportunisme financier (y compris des centres de contrôle technique) que le fait de rajouter une taxe de 50 euros à chaque 2 roues motorisé vient sur la table des priorités nationales. Il faut bien payer le "quoiqu'il en coûte", et aussi les dégâts générés par l'obstination pour la réforme des retraites et plus récemment le déchainement de violence d'une poignée de voyous.

Le contribuable moyen n'est pas dupe: c'est encore lui qui va payer les pots cassés pour le plaisir de quelques uns, le tout à la demande de l'Europe, et imposé par le conseil d'Etat ! Qui sont ces gouvernants que nous n'avons pas choisis mais qui gouvernent à la place de notre gouvernement. On peut donc ajouter le défi de la démocratie à la liste des aberrations de ce projet.

Non, non et encore non au contrôle technique pour le motos !!!

N° 973105 -

par :

21/07/2023 12:54

Bonjour,

Le contrôle technique des motos sera inefficace tant pour la sécurité des motards que pour lutter contre la pollution atmosphérique:

- Moins de 1% des accidents des 2 roues motorisés sont imputable à leur état mécanique (chiffres assurances)

- Il est prouvé que les motos favorisent la fluidité de la circulation et que sur un territoire donné on peut en mesurer de façon TRES significative les bienfaits (plusieurs études disponibles)

Si ont veut "considérer tous les 2 roues motorisés comme une voiture comme les autres" alors il faut aussi le faire pour les vélos (secs ou électriques) qui ne respectent pas le code de la route (feu rouge stop, positionnement sur la voirie ...) dans des proportions TRES et BIEN PLUS importantes (voir films

Dashboard disponibles sur e net. Et tout ça avec une plus grande impunité car ils ne sont pas immatriculés...

A vous lire sur ces derniers comportement accidentogènes qui polluent de plus en plus notre quotidien

N° 973106 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 12:54

Un contrôle visuel ne servira à rien.

Les vélos doivent être immatriculé et tous ceux qui empreintent le réseau routier.

Motard parisien depuis 30ans, ras le bol des fous en vélo, des trottinettes ...etc...

Le respect du code de la route pour les autres aussi et au passage la loi européenne prévoit des mesures supplémentaires à la place du contrôle technique, le port de protection ça peut être bien...

Mais évidemment ce n'est que de la sécurité et pas financier...cqfd

N° 973107 - Control technique moto

par :

21/07/2023 12:54

Faire le contrôle uniquement quand la moto est vendu comme en Belgique.

N° 973109 - Monsieur

par :

21/07/2023 12:54

Je suis contre car en moto la sécurité est essentielle. Je procède donc très régulièrement à l'entretien et la vérification de ma moto et je fais appel à mon concessionnaire beaucoup plus souvent que pour une voiture.

Cordialement

N° 973110 - Contrôle techniques des motos de collection et cyclomoteur de collections

par :

21/07/2023 12:55

Bonjour, tout comme pour les voitures de collection, il faut que des mesures adaptées aux cyclomoteurs et motos de collection soient prises.

N° 973111 - Control technique moto

par :

21/07/2023 12:55

Effectuer le contrôle technique moto uniquement quand la moto est vendu comme en Belgique.

N° 973112 - Contrôle Technique moto

par :

21/07/2023 12:56

Inacceptable !!!!

Encore une façon de faire du frics sur le dos des contribuables !!!!

De plus les motards prennent plus de soins à leur moto que certains conducteurs avec leurs  
voiturettes délabrées où leurs scooters trafiqués  
Un contrôle technique pour c'est véhicules de 50 cc oui mais pas au dessus !!!

N° 973113 - une mesure inutile

par :

21/07/2023 12:57

Le projet d'un contrôle technique pour les motocyclette est inutile et sans intérêt pour la sécurité routière

D'une part, les véhicules de moins de 50cm<sup>3</sup> sont exclus de la mesure, alors même que c'est la plus grande majorité de ces véhicules qui subissent les plus de modifications et qui provoquent le plus de nuisances. Exclure les véhicules de moins de 50cm<sup>3</sup> alors même qu'ils sont une des principales sources du problème de sécurité routière est un non sens total.

D'autre part, le contrôle technique sur les motos n'a aucun intérêt en matière d'accident de la circulation. Les accidents de moto liés à une défaillance technique ne représentent qu'une part infime et dans cette part, ce sont généralement les pneus qui sont en cause. Un contrôle technique n'aura donc aucune utilité sur le risque d'accident.

Les motards prennent soin de leur véhicule et un contrôle technique n'apporte aucun bénéfice à ce titre.

Enfin, sur la question de la traçabilité, il est sans doute plus opportun de mettre en place un enregistrement des véhicules vendus avec une certification du kilométrage au moment de la vente. En outre, il y a des mesures plus urgentes et plus opportunes à mettre en place, comme une sécurisation des routes et un bon entretien du réseau, qui se dégrade constamment depuis plusieurs années

N° 973115 - Contrôle technique et révision

par :

21/07/2023 12:58

Bonjour

Moi je suis totalement pour le contrôle technique des deux roues même si pour la pluparts moi y compris savent comment entretenir notre moto . Il y a trop de moto/scooter trafiquer et la sa permettrait de réduire les scooter qui polue , trop bruyant car trafiquer et tout simplement trafiquer pour de la vitesse qui cause des accidents . Par contre si ce contrôle technique est vraiment mis en place , j'aimerais aussi que les révisions sois possible dans l'endroit du contrôle technique.

Actuellement j'ai un scooter 50 cc a injection 4T donc un scooter chinois . J'ai perdu ma garantie car aucun garage autour ne veux s'occuper de mon scooter. Voilà pour moi .

Cordialement

N° 973116 - contre le contrôle technique moto sous sa forme actuel.

par :

21/07/2023 12:59

Je n'ai pas connaissance à ce jour que les conducteurs moto , tricycle ou autres 4 roues à moteur roule sur des épaves afin de risquer leur vie volontairement .

Bien au contraire ce sont pour la majorité des passionnés que vous voulez impacter financièrement une nouvelle fois pour rentrer dans le rang d'une union européenne décadente qui nous coûte de plus en plus chère à nous citoyen .

Maintenant dites nous comment après un passage dans un CTM si réparation de sécurité il y a , avec une diminution croissante de mécanicien dans les concessions et des délais d'attente de plusieurs

semaines voir de plusieurs mois allons nous pouvoir bruler du carburant pour engraisser les caisses de l'état pour (rembourser le quoi qu'il en coûte si cher à notre président élu dans la douleur)  
A bon entendeur un motard pas en colère mais déçu de plus en plus d'être dirigé par des technocrates qui sont démunies de toutes valeurs qui façonne un homme.

N° 973117 - Rien à cirer

par :

21/07/2023 12:59

Encore une petite façon de pomper des sous au pauvre peuple ... donner d'une main et reprendre de l'autre...

Et le contrôle de l'état des routes ?

N° 973118 - Erreur monumentale

par :

21/07/2023 12:59

Tout simplement inutile. Les motards n'ont pas besoin de l'état pour prendre soin de de leur motos. Pas besoin de quelques associations de Parisiens biaisées pas des intérêts financiers pour nous dire quoi faire. Commencez par faire appliquer la loi si quelques énergumènes font les andouilles ou trop de bruits en deux roues mais la généralisation hâtive des comportements nuisibles à l'ensemble de la population motarde est une grossière erreur. Là où il est primordial d'investir de l'argent public c'est dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier français qui est, d'avantage que le manque d'entretien des motos, responsable d'accidents (les chiffres le prouvent sans appel). Merci d'entendre la raison et non le pognon!

N° 973119 - Qualification des contrôleurs

par :

21/07/2023 12:59

Seront ils titulaire du permis A, afin de maîtriser l'engin lors des contrôles ? prix du contrôle me paraît élever pour un contrôle qui ne va pas dépassé 20 mm me semble t il ?

N° 973121 - Inutile

par :

21/07/2023 13:01

Le CT2RM :

INUTILE, voilà l'unique mot qui le résume.

Un énième prétexte pour faire travailler, ou plutôt enrichir des sociétés privées de contrôle de véhicules.

Je suis motard, donc titulaire du permis gros cube depuis près de 25 ans.

Pour commencer, ne confondez pas motards et cyclomotoristes mineurs ou utilisateurs par dépit vu la circulation dans une grande majorité d'agglomérations françaises.

Concernant les usagers titulaires du permis A, doit-on rappeler ce qui est enseigné au futur motard lors du permis ? La sécurité et l'entretien de sa moto font partie intégrante du programme et nous nous en réjouissons. Ce n'est pas le cas pour le permis B. C'est bien la preuve qu'il y a une différence notable avec l'utilisation d'une voiture, puisque TOUS les éléments de sécurité sont visibles sur la moto : pneumatiques, éclairage et même le système de freinage et suspension. Ce qui n'est pas le cas sur une voiture pour laquelle il est nécessaire d'utiliser un pont pour contrôler une partie des points que je cite.

Ensuite , plusieurs pseudos associations, soient disant écologistes, mais en réalité intégristes contre les véhicules à moteur arguent le fait que les 2 roues motorisés soient bruyants. Certes, certains le sont avec des échappements modifiés, quelle proportion de motos de plus de 125cc par rapport aux cyclomoteurs de 49,9cc d'ailleurs ??

Le contrôle technique n'apportera néanmoins pas la solution à ce problème. Un échappement de moto ou cyclo se remplace en environ 15 minutes, résultat des courses, CT OK le matin, et l'après-midi le pot bruyant est réinstallé sur ce même 2 roues ayant un CT en bonne et due forme. Contrôle technique inutile.

La sanction collective avec un contrôle technique obligatoire parce qu'une minorité ne respecte pas les règles de vie en société ? Non merci.

Et s'il faut en arriver à la sanction des forces de l'ordre pour ceux-là, parce que la pédagogie ne suffit plus, alors oui.

On nous parle de sécurité routière grâce à ce contrôle technique obligatoire. Les chiffres des sociétés d'assurance prouvent que les accidents des 2 roues motorisés ne sont pas dû à leur mauvais état ou défaut d'entretien dans la plus grande majorité des cas. Il me semble que cela devrait être largement considéré puisque ce sont bien les assureurs de cette catégorie de véhicules qui savent de quoi ils parlent et non des associations anti moto ou des sociétés privées de contrôle technique qui n'ont aucune objectivité. D'ailleurs les chiffres officiels du gouvernement concernant la sécurité routière des 2 roues motorisés ne sont ils pas étudiés ? Depuis au moins 10 ans les usagers 2 roues motorisés sont plutôt les bons élèves, probablement grâce à leur formation ce qui est un point dont nous pouvons effectivement nous satisfaire.

En revanche nous n'entendons pas les associations et sociétés privées déplorer l'état catastrophique de notre réseau routier, ni critiquer des aménagements urbains dangereux de certaines grandes villes comme Paris pour ne citer qu'elle, coûteux aux contribuables et présentant un réel danger pour tous les usagers de la route, d'autant plus lorsqu'il fait nuit, par temps pluvieux avec une mauvaise visibilité.

Les motards, eux, se soucient de ce fléau qui est responsable d'accidents plus ou moins graves.

Concernant les centres de contrôle technique, embauchent-ils des personnels titulaires du permis de conduire de la catégorie qui nous concerne ?

Je ne suis pas convaincu que ce soit le cas pour la majorité d'entre eux. Lorsque je lis qu'une simplification sera accordée aux personnels ayant déjà l'agrément, je reste dans l'incompréhension si toutefois je devais avoir affaire à un contrôleur non titulaire du permis A....!

Pour finir, le conseil d'état, le gouvernement, les associations anti motards et les sociétés privées prétendent que la France doit se mettre en règle avec l'Europe ??

Mais expliquez-moi pourquoi nos voisins belges ont effectivement imposé un contrôle technique pour les véhicules 2 roues motorisés mais sous 2 conditions uniquement.... : premier cas suite à la vente dudit véhicule. Second cas, suite à réparations après un accident.

Dans ces 2 cas de figure il y a au moins une certaine logique acceptable.

Les français sont une fois de plus pris pour des moutons.

Merci pour cette lecture

Un motard français.

N° 973122 - Responsabilité des centre de contrôle technique

par :

21/07/2023 13:02

Comment vont être contrôlées nos motos ?

Le contrôleur devra bien être titulaire du permis afférents aux différentes catégories et cylindrées ?

Une formation spécifique est bien prévue, diplôme à l'appui ?  
Combien de centres seront prêts à la date annoncée officiellement ?  
En cas de chute ou de casse, comment prouver la responsabilité du centre ?

N° 973123 - Concernant le CT deux roues moto ancienne

par :

21/07/2023 13:02

Bonjour, j'ai une moto ancienne CZ de 1998 qui ne roule pas mais je ne peux pas couper l'assurance, je n'ai pas utilisé la moto depuis 7 ans et il y a des réparations à faire sur le moteur. Je ne suis pas en mesure de me rendre au CT sachant que la moto n'est pas en état de démarrer et quand elle le peut, elle ne dépasse pas le 70km/h. Ce serait suicidaire de la porter à un test moteur tant elle est fragile. Je voudrais être exempté du CT. Merci pour votre compréhension. Cdt

N° 973124 -

par :

21/07/2023 13:02

Je trouve cette décision complètement abusive et non méritée. Le nombre d'accidents de 2 roues pour défaut d'entretien est anecdotique.

Il serait préférable de contrôler la vitesse. Concernant l'entretien, on devrait faire un CT pour les belles routes de France. Ça permettrait d'identifier les zones de dangers (nids de poules, barrières meurtrières...).

CONTRE LE CT !!!

N° 973125 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 13:02

Je suis absolument contre cette nouvelle contrainte. Les motards sont des gens responsables qui pour la très grande majorité entretiennent parfaitement leurs véhicules. L'état des routes est bien plus préoccupant.

N° 973126 - Totalement contre

par :

21/07/2023 13:02

L'origine de ce décret est le lobbying purement financier de Dékra.

À la vue des statistiques sur l'accidentologie liée à des défauts mécaniques (les vrais pas celles bidons du rapport Dékra), il n'y a aucune raison.

Pour le bruit de certaines motos ? Rien ne changera car les fautifs se mettront en règle pour passer le contrôle et enlèveront les dispositifs anti-bruit juste après avoir passé le portail du contrôle. Si on veut un contrôle efficace à ce sujet, c'est au bord des routes qu'il faut le faire et simplement appliquer les lois qui existent.

Et quand on voit comment fonctionne le contrôle technique pour les voitures, ça ne donne pas confiance et donne plutôt un sentiment d'injustice: il n'y a qu'à regarder ce qui roule sur nos routes pour imaginer le nombre de contrôles techniques de complaisances. Qu'on commence par sanctionner les complaisants (agents de contrôle et sociétés de franchises) et ceux qui profitent du système de contrôle auto plutôt que d'aller enrichir ces mêmes sociétés privées de franchises très fortes en lobbying.

N° 973127 - Conflit d'intérêts

par :

21/07/2023 13:03

Tout simplement inutile. Les motards n'ont pas besoin de l'état pour prendre soin de de leur motos. Pas besoin de quelques associations de Parisiens biaisées pas des intérêts financiers pour nous dire quoi faire. Commencez par faire appliquer la loi si quelques énergumènes font les andouilles ou trop de bruits en deux roues mais la généralisation hâtive des comportements nuisibles à l'ensemble de la population motarde est une grossière erreur. Là où il est primordial d'investir de l'argent public c'est dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier français qui est, d'avantage que le manque d'entretien des motos, responsable d'accidents (les chiffres le prouvent sans appel). Merci d'entendre la raison et non le pognon!

N° 973128 - Surtout les petites cylindrées....

par :

21/07/2023 13:03

Au regard des problèmes de conformités de certaines motos, les petites cylindrées sont les plus affectées par la méconnaissance des conducteurs ayant un permis A1 sur l'importance de l'entretien. En revanche, à l'exception de qq cas, les propriétaires de grosses cylindrées roulent peu et sont plutôt avisés sur l'intérêt d'une bonne maintenance. Perso, je fais 1000kms par an ... Le CT ne me concerne pas du tout....

N° 973129 - Non au contrôle technique moto

par :

21/07/2023 13:03

Au permis de conduire moto on nous fait apprendre des fiches techniques pour vérifier les organes de la moto pour constater le moindre défaut qui est ensuite réparer par nos bon soins ou celui d un garage si on ne sait où ne peut le faire .  
Donc non au contrôle technique moto et embauché du personnel et faites entretenir plutôt les routes et installer des infrastructures de sécurité merci

N° 973130 - pollution sonores

par :

21/07/2023 13:03

Je suis pour le contrôle technique des motos, mais je m'inquiète sur la pertinence du contrôle du bruit avec sonomètre.  
J'ai peur que le message soit mal compris et qu'un grand nombre de motards démonte chicane et autres équipements une fois sortis de nos centres.  
Pour exemple, nous pouvons prendre les vitres teintées du VL. Lorsque nous mettons en contre-visite un véhicule pour coefficient de lumière inférieure à 70 %, grand nombre de clients répond qu'ils ne comprennent pas, car malgré plusieurs contrôle routiers, aucun gendarme les a verbalisés ou au moins sensibilisé sur les risques encourus.

N° 973131 - Pas "vraiment" contre le CT motocyclettes

par :

21/07/2023 13:04

Je pense que le CT moto devrait être d'office obligatoire lors de sa vente ou revente (pros et particuliers) avec une réglementation bien plus allégée pour les motos de collection.

Motard depuis 50 ans, et contrairement aux automobiles, une moto en pourcentage national effectue moins de 5000 km/an, donc est beaucoup moins sollicitée. Le CT pour motos n'a aucune raison d'exister car à chaque sortie de révision le concessionnaire ou le professionnels effectue systématiquement un "CT" avec un œil averti. Si apparait durant la révision une réparation en plus de la révision nécessaire, le client est toujours informé téléphoniquement de cela. Ainsi, une facture légale de révision (tous les 15000 km pour ma machine) présentée à chaque demande, devrait avoir valeur de CT. Il est donc anormal d'imposer un tel CT à tous les motards (principalement ceux possédant des motos de forte cylindrée) qui ne manque jamais de faire suivre leur véhicule par des professionnels.

N° 973132 - Inapproprié !

par :

21/07/2023 13:04

Pas besoin d'un CT pour prendre soin de mon 2 roues, par contre, entretenez les routes entre autres nids de poules, ralentisseurs abusifs et surtout DOUBLES GLISSIÈRES !!!

Merci.

N° 973134 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 13:04

Le contrôle technique d'une moto est une aberration, je roule en moto depuis des dizaines d'année, je ne connais pas un motard qui n'entretient pas sa machine. La pratique de la moto est généralement qu'un plaisir ou une passion et on à tous conscience que rouler en moto c'est plus dangereux par conséquent, un motard ne roulera pas avec des pneus lisses, des plaquettes de frein usées et sans éclairage donc c'est pas la moto en elle même qui est la cause d'accidents si on parle aussi de sécurité pour ce contrôle technique mais plutôt son utilisation.

On nous dit aussi qu'il faut se mettre aux normes européennes mais la encore une aberration et un prétexte pour nous taxer.

ALORS JE DIS NON A CE CONTROLE TECHNIQUE.

N° 973136 - Affectation aux concessionnaires et garage moto

par :

21/07/2023 13:05

Ne revenant pas sur cette idée de contrôle des deux roues, je remarque tout de même que faire réaliser ce type de contrôle dans des centres du même type que pour les CT auto ne me semble pas du tout adapté. Les problématiques sont pour moi, la formation des contrôleurs, les spécificités techniques propres au deux roues. Alors après réflexion, ne serait il pas plus simple d'imposer un rdv annuel pour tous les deux roues chez un professionnel (concessionnaires ou garage moto). Et personnellement, roulant sur une moto passant collection cette année et l'autre datant de 2001, je me vois mal donner mes deux motos à un petit jeune formé à la va vite pour les contrôler.

N° 973137 -

par :

21/07/2023 13:05

Je suis contre le contrôle technique pour les deux roues. J'ai eu deux motos dans ma vie. La première, une vieille que j'ai appris à entretenir et qui n'avait aucun souci. La seconde une moto pratiquement neuve, presque 10x plus chère. Alors non, elle n'a aucun souci du fait de son très jeune âge. Et je sais l'entretenir.



Parallèlement, je ne souhaite pas confier un véhicule à 11 000€ à un gars qui va risquer de me la faire tomber pour effectuer des contrôles que j'ai déjà effectués. Je serais capable de m'en prendre à lui si ça arrivait.

À bon entendeur.

N° 973138 - Consultation public

par :

21/07/2023 13:05

Vue l'état des routes je pense qu'avant de dire que nos moto sont en mauvaise état occupé vs des routes cordialement

N° 973139 - Contre le CT moto

par :

21/07/2023 13:06

L'état des routes et de ses infrastructures nécessite un entretien qu'on pourrait financer en arrêtant de consulter mc kinsey.

Contre le CT moto.

Encore une taxe déguisée.

N° 973140 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 13:06

Une aberration car il n'a jamais été prouvé que l'état des motos lors d'accident provenait de l'état de celle-ci. Étant moi même motard l'entretien reste une priorité. L'Europe impose et taxe une fois de plus le portefeuille des motards. Quelle honte cette Europe....

N° 973141 - Aberrations ce CT

par :

21/07/2023 13:06

Il serait plus urgent de remettre en état les routes, un motard entretien son véhicule bien mieux qu'un automobiliste, on a pas le droit à l'erreur. En plus on est directement exposé en cas de négligence. Je suis également conscient que certains motards du dimanche négligent un peu leur monture, mais ces gens restent à ma marge. Un "vrai" motard entretient sa moto comme son petit bijou personnel !! Bonne journée et prudence sur la route !

N° 973142 - Contrôle technique deux roues

par :

21/07/2023 13:09

Je pratique la moto depuis l'âge de 16 ans (58 ans aujourd'hui).

Tous les motards que côtoie entretiennent leur véhicule car ils sont conscients qu'il en va de leur sécurité et de leur vie. Un contrôle technique ne changera rien pour eux. Je pense qu'on se trompe de population quand les médias parlent de motards. Ils font l'amalgame entre petits cyclo, scooter et moto. C'est regrettable. Les scooters et cyclos "trafiqués" continueront de circuler, et ce même après l'instauration du contrôle technique. Ce contrôle ne servira donc à rien, sauf à ponctionner de l'argent aux motards.

N° 973143 - tarif CT

par :

21/07/2023 13:09

Comment le ministre des transports peut-il annoncer un tarif à 50 euros sans connaître le cahier des charges définitif ?

Nous avons déjà du mal à recruter des contrôleurs, comment dire à nos contrôleurs que nous allons leur donner des responsabilités complémentaires, mais que nous ne pourrions pas augmenter leur salaire en conséquence.

N° 973144 - Non

par :

21/07/2023 13:10

Le contrôle technique doit servir uniquement au contrôle du bon fonctionnement du véhicule.

Le contrôle du bruit ne doit pas en faire partie. Cela n'est pas contrôlé pour les voitures. Pourquoi le faire pour les motos ?!

N° 973145 - Avis defavorable

par :

21/07/2023 13:11

A titre personnel, je suis contre ce dispositif de contrôle technique pour les 2 roues, 3 roues et quadricycles motorisés. Cela m'apparaît comme un dispositif visant à contrôler principalement qu'il n'y a pas eu de modification substantielle du véhicule, le rendant non homologué (ou inadapté au permis détenu par son conducteur) plus que comme un contrôle lié à la sécurité, les organes de sécurité étant quasi inexistantes, contrairement à une voiture / une camionnette / un camion. Ce dispositif va donc mener tout le monde à devoir payer une visite régulière alors qu'il ne semble viser qu'une minorité de personnes concernées vu la description faite des points de contrôle à venir. Or ces modifications, assez facilement identifiables (bruits, vitesses excessives..), font déjà l'objet de contrôles ponctuels par les FO lors de contrôles routiers.

N° 973146 - Contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

21/07/2023 13:12

Bonjour,

Étant motard depuis une vingtaine d'années, la moto est un moyen de transport que j'affectionne pour cette sensation de liberté. Étant conscient des risques, comme la majorité des vrais motards, l'entretien de mon véhicule avec les points de sécurité sont inspectés avec une grande rigueur avant chaque sortie. Pour ma part aucun intérêt du CT moto si ce n'est ce que vouloir nous ponctionner toujours davantage. Il serait plus judicieux que le gouvernement baisse la TVA sur l'équipement motard et d'entretenir nos routes ainsi que de doubler les rails des barrières de sécurité. A ce moment là , nous pourrions parler du vrai sujet sécurité motard !!!!

N° 973148 - Procédure du contrôle technique

par :

21/07/2023 13:13

Qu'elle garantie sera apportée pour obtenir un maillage des centres agréés aussi dense que le sont actuellement les établissements agréés pour les voitures à la date de démarrage des contrôles motos.

En possession d'une moto ancienne (1996) strictement d'origine dans un état impeccable mais non de collection dont les pièces sont introuvables chez les concessionnaires, qu'elle sera la responsabilité du centre de contrôle en cas de dégradation du véhicule ( rayures, mauvaise manipulation), un constat de prise en charge sera t'il effectué. Les personnes chargées des contrôles seront-elles formées au maniement des véhicules anciens.

N° 973150 - Commentaire sur le projet de loi

par :

21/07/2023 13:14

Alors le projet est très bien, mais les cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup> devraient aussi faire partie du projet car quand je vois l'état de certains scooters je me dis que c'est clairement ça qui pollue et qui est un danger sur la route plus qu'une moto d'un motard qui entretient et prend soin de sa moto.

N° 973152 - CT motos

par :

21/07/2023 13:15

Aucun intérêt à ce contrôle technique qui n'apportera rien ni du point de vue de la sécurité, l'état des machines n'étant pas en cause, ni du point de vue de la pollution acoustique facile à contourner

N° 973154 - CT 2 ROUES

par :

21/07/2023 13:49

bonjour,

sachez que je trouve cette mesure ridicule au vu du nombre de tués pour non-entretien de leur moto. Avant toute chose il faudrait rendre obligatoire le port d'un équipement digne de son nom pour tous les 2 roues pour éviter de voir dès l'arrivée des beaux jours des personnes rouler en t-shirt et short. Car même à basse vitesse généralement le bitume gagne toujours. Pour la mise en œuvre de votre CT les dates sont trop courtes le personnel des centres ne sont pas prêts en terme de matériel et au niveau des formations. De plus j'espère que ce personnel en charge d'examiner les 2 roues auront également leur permis A car ils seront amenés à mettre en route les machines et à les déplacer. Le technicien du centre peut très vite se faire surprendre par le poids de la moto et la faire tomber !!

N° 973155 - non au contrôle technique

par :

21/07/2023 13:50

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance

environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dûs aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 %.

Et, c'est aux motards que l'État veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seuls leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 973156 - prix du contrôle technique

par :

21/07/2023 13:50

Je suis pour le contrôle technique des 2 roues, mais comment pourra-t-il être rentable à 50 euros pour les centres de contrôles.

Déjà que le prix du contrôle technique VL n'a pas suivi l'inflation, grignotant la marge des centres années après années, ce serait un suicide pour grand nombre d'entre nous d'obliger un tarif aussi bas.

Pourquoi mettre ce tarif en prix minimum pour éviter la guerre des prix qui se finit par de la complaisance à outrance ?

Une autre solution pour faire baisser la facture des consommateurs et de descendre la TVA à 5 % pour tout véhicule (VL, poids lourd et catégorie L).

N° 973157 - réponse à la consultation

par :

21/07/2023 13:52

Bonjour. Je suis contrôleur à mon compte et travaillant seul et également motard. Voici à mon avis sur le futur contrôle moto. Cela va créer une surcharge de travail en travaillant seul que je pourrai pas absorber au risque de perdre des clients. Si impossible faire les contrôles perte de la clientèle avec le risque de déséquilibre financier. Non rentable en employant. Employé impossible à trouver.

Non rentable avec achat de matériel proche de la retraite. Clientèle particulière qui va demander beaucoup de temps à gérer. Très grosses difficultés à démarrer un moteur sans démarreur, démarrage au kick. Comment déterminer un véhicule avec une augmentation de la cylindrée.

Manipulation risquée des véhicules de par leur poids, leur hauteur et gabarit. Comment se former lorsqu'on travaille seul? Les statistiques des accidents prouvent que les motards se sont beaucoup améliorés dans leur comportement. Les motos sont devenues beaucoup plus sûres. Je fais très souvent le constat d'un état du réseau routier déplorable. Le plus grand danger en tant que motard est le comportement des personnes qui utilisent leur téléphone tout en conduisant. En tant que motard avec le peu de protections que j'ai, je me sens extrêmement responsable de

mon comportement. Je pense sincèrement qu'il y a plus un travail à faire sur les infrastructures et l'attitude des automobilistes avant d'imposer le contrôle motos  
Cordialement.

N° 973159 - tarif contrôle/ qualité du service

par :

21/07/2023 13:57

Je suis pour le contrôle technique moto qui est un acteur essentiel à la sécurité routière.  
Je suis inquiet sur les dérives qui risquent d'arriver, si le prix du contrôle moto est trop bas.  
Nous savons souvent que prix bas rime avec complaisance.  
Pour garantir un service de qualité et garder la rentabilité des centres de contrôles, le prix du Ct VL et moto doit être revu à la hausse.  
Plus d'argent dans les centres permettraient également l'augmentation des contrôleurs.  
Ce qui n'est rien de trop en sachant la pénurie actuelle.

N° 973160 - Contre

par :

21/07/2023 13:57

Bonjour

Je suis contre car c'est encore la taxe à macron  
Ces jeunes du gouvernement qui ne connaissent rien  
Ensuite chaque pays fait comme il veut, ce n'est pas l'Europe qui décide pour chaque pays

N° 973162 - Ktm

par :

21/07/2023 13:58

Comment sera prise en charge une moto de 350kg à 35000€ ou un maxi trail avec une hauteur de selle à 900mm?

Une fois par terre, qui la relèvera et qui paiera les dégâts ?

Les contrôleurs seront motards avec expérience?

Perso, je ne laisse pas ma moto entre les mains d'un inconnu.

N° 973164 - Monsieur

par :

21/07/2023 13:59

Encore un contrôle inutile et abusif dont on ne connaît pas l'origine et le besoin. C'est une aberration de plus.

N° 973165 - Ktm

par :

21/07/2023 14:00

Comment sera prise en charge une moto de 350kg à 35000€ ou un maxi trail avec une hauteur de selle à 900mm?

Une fois par terre, qui la relèvera et qui paiera les dégâts ?

Les contrôleurs seront motards avec expérience?  
Perso, je ne laisse pas ma moto entre les mains d'un inconnu.

N° 973166 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 14:00

le tarif du contrôle est bien trop cher pour ce qu'il y a à faire. même s'il y a du nouvel équipement, le tarif à du être calculer pour qu'il soit rentabiliser très rapidement mais quand on voit l'état des machines qui contrôles les auto, celui n'est pas changé une fois payé.

L'état ferai mieux d'tablir un contrôles technique de l'état des routes et du réseau ferroviaire, et des transport en communs. cela limiterait le nombre de véhicule sur les route, et donc le nombre d'accident. cela limiterait aussi la pollution.

L'état de ma moto, même neuf ne m'empêchera pas de tombé à cause des inombrables nid de poules et déformation de chaussé laissé tel quel pendant nombre d'année.

N° 973167 - Les moyens de déplacement encore une fois taxer....

par :

21/07/2023 14:01

Encore une fois les utilisateurs de moyens motorisés sont taxés.... la vachexa lait de l'état commence à être tarie. Ce gouvernement est à la botte de l'Europe et se soumet à toutes ces exigences. Après le tarif de l'électricité voilà maintenant le contrôle technique des motos et autres.... encore un moyen de faire entrer plus de fric dans les caisses sans savoir où va le pognon.... j'ai honte pour eux

N° 973168 - inflation et cout du ct moto

par :

21/07/2023 14:02

il me parait très élevé le cout de ce controle, 50€ alors que la plupart des motards ont déjà à payer le ct voiture qui au départ coutait 30€ et maintenant 100!

vérifier le bon état des freins, suspensions, éclairage, pourquoi pas, mais si ça devient un impot déguisé il n'est pas étonnant que les français en ont marre. Surtout ceux qui paient des impots...

N° 973169 - Le contrôle technique de Roues est une hérésie...

par :

21/07/2023 14:02

Bonjour,

Tout d'abord, mettre dans le même panier les voitures sans permis et les motos est une hérésie !

Je ne développerai pas, nos "ELUS" sont intelligents ils ont fait de grandes écoles...

Ensuite, vouloir lisser le parc motocycliste est à mon sens une perte de culture française.

Privé les citoyens du spectacle d'une bande de Harleyste ou autre qui passent devant la terrasse ou ils sont assis le dimanche...

Quand adeviendra-t-il de la moto loisirs verts type enduro qui circule non pas sur route mais uniquement dans les chemins avec des motos épurées en fonction ?

L'orientation que vous donnez à cette mesure en terme d'écologie et aussi une hérésie...

Pas plus que des déplacements par quelques moyens que ce soit pour se faire plaisir un weekend après le travail.

Et seulement 0,3 % des accidents moto sont dus à une défaillance de la machine, NOUS SOMMES TROP CONSCIENTS DES RISQUES.

Pour preuve, lors des contrôles dans le Vercors l'année dernière : 300 contrôles, 3 amendes, et uniquement pour le bruit...

Vous voulez donc pénaliser et racketter la totalité des motards pour 0,3 à 1 % de contrevenant ? Penser plutôt à éduquer les automobilistes qui renversent les motards car trop affairés sur leur tableau de bord tactile et autres téléphones !!!!

Vous savez faire du politiquement correct pour les écarts de ce 14 juillet, entre autre exemple, penser à la masse de motard électeurs et à votre cote de popularité !

Vous êtes poussés par l'Europe ?

POUR RAPPEL: LES CITOYENS FRANÇAIS DANS NOTRE "BELLE DÉMOCRATIE" AVAIT VOTÉ NON À L'EUROPE !!!

N° 973170 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 14:03

Je roule à moto depuis plus de 50 ans et j'entretien moi-même mes machines.

J'ai eu mon premier accident "important" (fracture malléole) en mai dernier sur un rond-point dont le revêtement était gras et glissant

Plus de 3% des accidents de 2RM sont dus au mauvais état des infrastructures routières, les accidents de 2RM ont baissé de 19% ces dix dernières années, enfin 0,3% des accidents de 2RM sont dus à l'état du véhicule.

Ce contrôle technique ne me paraît pas être la solution adaptée sauf à pénaliser 4 millions d'utilisateurs.

Un réseau routier en bon état serait une meilleure option pour la sécurité de ses usagers

N° 973171 - Non au contrôle technique moto

par :

21/07/2023 14:03

Bonjour,

Le contrôle technique moto est un juste un moyen de taxer en plus les français tout en donnant raison au lobby que représente la société [réseau de contrôle technique].

Seul 3.6% des accidents moto sont dus à un mauvais entretien. Chaque motard est conscient que toutes défaillances mécaniques de son véhicule peuvent se payer de sa vie. Donc leur entretien est en grande majorité irréprochable.

Je ne comprend pas que cette loi soit évoquée

N° 973172 - Le contrôle technique 2 Roues est une hérésie...

par :

21/07/2023 14:04

Bonjour,

Tout d'abord, mettre dans le même panier les voitures sans permis et les motos est une hérésie !

Je ne développerai pas, nos "ELUS" sont intelligents ils ont fait de grandes écoles...

Ensuite, vouloir lisser le parc motocycliste est à mon sens une perte de culture française.

Privé les citoyens du spectacle d'une bande de Harleyste ou autre qui passent devant la terrasse ou ils sont assis le dimanche...

Quand adviendra-t-il de la moto loisirs verts type enduro qui circule non pas sur route mais uniquement dans les chemins avec des motos épurées en fonction ?

L'orientation que vous donnez à cette mesure en terme d'écologie et aussi une hérésie...

Pas plus que des déplacements par quelques moyens que ce soit pour se faire plaisir un weekend après le travail.

Et seulement 0,3 % des accidents moto sont dus à une défaillance de la machine, NOUS SOMMES TROP CONSCIENTS DES RISQUES.

Pour preuve, lors des contrôles dans le Vercors l'année dernière : 300 contrôles, 3 amendes, et uniquement pour le bruit...

Vous voulez donc pénaliser et racketter la totalité des motards pour 0,3 à 1 % de contrevenant ?

Penser plutôt à éduquer les automobilistes qui renversent les motards car trop affairés sur leur tableau de bord tactile et autres téléphones !!!!

Vous savez faire du politiquement correct pour les écarts de ce 14 juillet, entre autre exemple, penser à la masse de motard électeurs et à votre cote de popularité !

Vous êtes poussés par l'Europe ?

POUR RAPPEL: LES CITOYENS FRANÇAIS DANS NOTRE "BELLE DÉMOCRATIE" AVAIT VOTÉ NON À L'EUROPE !!!

N° 973173 - Pas de CT si aucune étude prouve son efficacité

par :

21/07/2023 14:06

Bonjour,

Je suis contre ma mise en place du CT pour les 2rm car il serait mis en place en se basant sur des préjugés sur la sécurité routière, un impact anecdotique sur la pollution de l'air, une logique financière de développement des centres de CT et sur une hypothétique mise en conformité des véhicules (un pot d'échappement de moto se monte et démonte en 20 min).

Ici, je ne vois aucun bénéfice ni pour l'utilisateur des 2rm, ni pour le citoyen français.

Donc, je demande à ce que le CT pour les 2rm soit abandonné définitivement.

Cdt,

N° 973174 - Projet inutile et controversé

par :

21/07/2023 14:07

Pourquoi ? Pourquoi ce projet de décret en grande partie inutile ?

Les contre arguments à ce projet sont nombreux et il est même s'il est impossible d'être exhaustif sur le sujet, la liste peut déjà commencer laconiquement de la manière suivante :

1) Contrairement aux conducteurs automobile, les conducteurs de deux motorisés ont bénéficiés lors de leur formation (sanctionnée par l'obtention du permis de conduire) d'un minimum d'informations permettant de s'assurer et de contrôler que leur véhicule est en état de circuler

2) De part sa fragilité, le 2 roue motorisé à une durée de vie courte et un renouvellement régulier est assuré

3) le deux roues motorisé de grosse cylindrée est un véhicule de loisir/plaisir qui n'est pas un véhicule principal et dont le kilométrage annuel est nettement plus faible que les voitures



4) le conducteur de deux roues de grosse cylindrée est un majoritairement un passionné qui s'attèle à entretenir et avoir toujours un véhicule en parfait état

5) en conséquence des points précédents, les études d'accidentologie prouvent que l'état du véhicule n'a pas été un critère déterminant dans le cas des accidents de 2 roues motorisés.

La boucle est donc bouclée et l'inutilité de ce futur contrôle technique confirmée

Bonne lecture à vous

N° 973175 - CT MOTO

par :

21/07/2023 14:08

Pourquoi commencer à partir de 125cm<sup>3</sup> alors que les scooters et les petites cylindrées sont un réel problème ???

D'autres part les motards de longue expérience, plus de 30 ans savent que l'entretien est primordial pour pouvoir profiter...&#128549;

Encore beaucoup d'argent en ces temps de crise.

Merci de m'avoir lu.

N° 973176 - déplacement de la moto

par :

21/07/2023 14:09

Je suis pour le contrôleur technique des motos.

Pour faciliter le déplacement, il faut que le propriétaire du véhicule puisse circuler librement dans le centre quand le contrôleur lui demande.

N° 973178 - controle technique moto

par :

21/07/2023 14:10

Ce controle ne servira qu'à enrichir l'état, à part le bruit de certain rien d'autre n'est en mauvais état.

Pour le bruit un controle par radar est faisable Car il suffit de remonter la chicane lors du controle et ensuite l'enlever.

N° 973179 - Enduros

par :

21/07/2023 14:10

Bonjour,

Comment le marché de l'enduro va-t-il passé ce cap ?

En effet l'utilisation de ces motos homologuées et assurées n'est pas vraiment en phase avec les différents points de contrôles que le CT obligera.

Cordialement

N° 973180 - Contrôle Technique MOTO

par :

21/07/2023 14:12

Pourquoi imposer un contrôle technique au motard qui dans 99% des cas prennent soins de leur moto plus souvent que les voitures et véhicule sans permis qui sont eux dans des états déplorables(des épaves roulantes).

ce serai aussi plus judicieux de faire un état des routes qui sont le plus souvent aussi dans la cause des accidents comparer a l'état même des motos qui sont contrôle pas les motards sans CT.

et pourquoi ne pas faire passer un examen de code de la route au véhicule sans permis ????

N° 973182 - Un Contrôle technique, pourquoi pas, mais à la vente uniquement !

par :

21/07/2023 14:13

Le CT 2 roues ne sert pas à la sécurité routière, ni à l'environnement.

Sécurité routière : je ne connais pas un seul motard dans mon entourage qui ne fait pas attention à son véhicule : pneumatique, vidange, contrôle des éclairages... C'est quelque chose qui nous est enseigné dès le permis de conduire pour justement être vigilant sur ces points là car une défaillance en moto pardonne moins qu'en voiture.

Si on souhaite renforcer la sécurité routière et donc réduire les sinistres en 2 roues, il faut mettre davantage l'accent sur l'épreuve de conduite à l'auto école plutôt que sur le plateau. Il faut améliorer l'état des routes, mettre en place des doubles glissières de sécurité. Communiquer davantage sur les journée "reprise de guidon" organisées par les Gendarmes motorisés et différentes association.

Environnement : jusqu'à preuve du contraire, les 2 roues ne sont pas les véhicules les plus polluants. Une personne seule sur son 2 roues c'est moins de pollution qu'une personne seule dans son SUV. C'est également moins de bouchon, plus de place en ville.. bref, le 2 roues est loin d'être un coupable environnementale, il est une des solutions par rapport à la voiture (même si les transports en commun reste en tête des solutions, nous sommes bien d'accord!)

Le seule argument recevable est celui des nuisances sonores qui sont liées à certaines modifications pas toujours légales. Mais faut-il un contrôle technique pour cela? Non car par définition ces modifications ne sont pas légales. Le contrôle des forces de l'ordre suffit. Pas besoin d'un contrôle technique pour tous le monde à cause d'une poignée de véhicules modifiées. De plus, il est important de noter que certains 2 roues sont excessivement bruyants d'ORIGINE. Alors faire la chasse aux nuisances en imposant un CT à tous, ça semble guère pertinent.

Le seul CT moto qui serait valable pour moi, serait le CT pour la revente d'un 2 roues d'occasion. Ca permet ainsi à l'acheteur néophyte d'être certains d'acheter un véhicule en bon état et exempté de défaut. Même si la fraude au CT reste malheureusement courante, cela resterait une mesure efficace

Autrement, le CT 2 roues n'a aucune raison d'être, tant pour la sécurité que pour l'environnement.

N° 973183 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 14:13

Le contrôle technique moto est une aberration. Les accidents sont causés principalement par le défaut d'entretien des voies ouvertes à la circulation, j'en ai fait les frais. Si les technocrates étaient utilisateurs de motos, ils sauraient combien sont attachés les motards à la sécurité et à l'entretien de leur engin. Réduire le taux de TVA sur les équipements de sécurité serait une grande avancée et plus

judicieux que cet ajout de taxe supplémentaire. L'état souhaite t-il mettre fin au secteur d'activité des deux roues motorisés déjà bien impacté par la conjoncture...

N° 973184 - A qui, à quoi sert le contrôle technique ?

par :

21/07/2023 14:13

[J'utiliserai les acronymes 2RM pour 2 et 3 roues à moteur et C.T pour contrôle technique]

En préambule, je m'étonne que cette nouvelle mesure fasse suite à une décision du Conseil d'état dont les compétences dans le domaine de la circulation des 2RM restent à prouver et balaye les négociations en cours entre l'état français et la communauté européenne sur des alternatives à ce contrôle. Cette décision avait elle-même pour origine la demande de micro-organismes dont le souci du bien d'autrui semble largement entaché par leur intérêt « commercial » dans le développement du secteur des véhicules à mobilité dite douce

Peut-on douter que le conducteur de 2RM soit de lui-même sensible à l'état et à l'entretien de son véhicule ? Il sait que sa vie en dépend. Les éventuels dysfonctionnements lui sont plus faciles à appréhender (vision immédiate de la plupart des organes de sa machine) que pour un utilisateur de 4 roues

Peut-on plus se fier à des employés de centres de contrôle globaux (tous véhicules) qu'à ceux des motocistes, mécaniciens eux aussi conscients de l'importance de leurs interventions ?

Doit-on penser que l'état du véhicule est largement partie prenante de l'accidentalité, donc de l'insécurité ? Si l'on se réfère aux chiffres des compagnies d'assurance pour leurs contrats 2RM, le lien entre les 2 est ultra-minoritaire. A ce propos, aucune étude indépendante sur ce sujet n'a été mise en place par les services étatiques pouvant venir corroborer ce contrôle nécessaire !

Est-il déraisonnable de penser que l'existence du C.T pour les véhicules à 4 roues n'a eu que peu d'influence sur pollution et accidentalité ? Faut-il préciser qu'à ma connaissance vous n'avez donné aucun chiffre de verbalisation de contrevenants à l'obligation de C.T ?

Les deux derniers chevaux de bataille largement répercutés par les media généraux et « justifiant » les demandes d'une vérification des 2RM par un C.T : Ces véhicules pollueraient plus par leurs émissions et par leur bruit

. A époques de fabrication semblables les normes antipollution de tous les véhicules sont comparables. Les 2RM sont un outil de fluidification du trafic compte tenu de leurs plus faibles poids et encombrements. Là aussi, il serait intéressant d'établir des chiffrages tenant compte du temps passé plutôt que du kilométrage effectué

. Pour ce qui est du bruit, l'énorme majorité des conducteurs de 2RM utilise des pots d'échappements homologués. Pour ceux qui jouent de la « poignée en coin », le C.T ne changera rien. De même pour ceux qui ignoreront volontairement le contrôle. Enfin, rien n'empêchera les installateurs de pots non homologués de replacer un modèle d'origine au moment du C.T. Plutôt que demander aux forces de police de contrôler la présence d'une ixième vignette, ne pourrait-on envisager un développement des contrôles sonores où seraient épinglés les « fautifs » ? [A ce propos, qu'en est-il du pourcentage de 2RM contrevenant par rapport aux contrôlés lors de vos opérations de dépistage de pollution sonore ?]

Et l'on peut toujours rêver : L'argent ainsi obtenu (puisque les éléments défectueux sont si nombreux !) pourrait être réinvesti dans la réfection des voies de circulation dont la dégradation évidente me semble beaucoup plus source d'insécurité pour les conducteurs de 2RM que l'état de leur machine

N° 973185 - CT 2 roues

par :

21/07/2023 14:13

Je considère qu'un auto contrôle dûment déclaré par le propriétaire est suffisant. Aucune valeur ajoutée par un établissement pour vérifier les éléments de sécurité tous accessibles sans démontage.

N° 973188 - CT 2 roues

par :

21/07/2023 14:14

Je considère qu'un auto contrôle dûment déclaré par le propriétaire est suffisant. Aucune valeur ajoutée par un établissement pour vérifier les éléments de sécurité tous accessibles sans démontage.

N° 973192 - non au contrôle

par :

21/07/2023 14:16

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dûs aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seuls leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 973194 - CT 2 roues

par :

21/07/2023 14:16

Je considère qu'un auto contrôle dûment déclaré par le propriétaire est suffisant. Aucune valeur ajoutée par un établissement pour vérifier les éléments de sécurité tous accessibles sans démontage.

N° 973195 - Ct

par :

21/07/2023 14:16

Un système qui n'est pas là pour la sécurité mais juste pour bloquer des 2 roues qui ne roulent pour beaucoup que le week-end, je pour un ct lors de la revente d'un véhicule et pas que un contrôle visuel

N° 973197 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 14:17

Bonjour

Je suis un motard de 75 ans avec plus de 50 ans d'expérience .Ma moto actuelle est une Goldwing 1500 de 28 ans, je roule toujours avec et j'ai toujours entretenue ma moto ou fait entretenir par un mécanicien moto en qui j'ai confiance et je ne suis pas très favorable a donner la vérification a quelqu'un que je ne connais et qui n'as pas d'expérience dans ce domaine .

N° 973199 - Contrôle technique.

par :

21/07/2023 14:18

Bonjour , je souhaiterais intervenir au sujet de cette aberration qu'est le contrôle technique pour les motos , comme d'habitude ce genre de lois sont pondues par des gens complètement désinformés sur le sujet hors-mis sur les sommes que cela pourra rapporter à certains tout en déshabillant les usagers de la route. Je roule à moto depuis début 1980 , ai possédé presque une vingtaine de modèles différents , jamais une de mes motos n'est sortie de mon garage sans freins ni avec des pneus lisses , si j'avais pris de tels risques pendant tant d'années je pense que je ne serais pas entrain de vous écrire aujourd'hui ,je suis donc heureux de ne pas avoir fait partie des 0,3 pour cent des accidentés pour raison technique. Ma moto actuelle aura sept ans en fin d'année , n'a même pas 25 000 kilomètres ,son état est proche de son premier jour hors mis les consommables , pneus , plaquettes de frein et autres liquides que je lui remplace dès que cela est nécessaire . Je pense que cette machine n'a rien à faire dans un centre de contrôle . Cordialement

N° 973202 - Contre le CT 2RM

par :

21/07/2023 14:19

Bonjour, ceci est l'avis d'un adjudant chef de gendarmerie en retraite ayant exercé 31 ans en Gendarmerie Départementale. Ce contrôle technique notamment pour les deux roues de grosse cylindrée n'a aucun sens.

Après l'infantilisation durant la crise sanitaire (établir une autorisation de sortie pour soi-même, restrictions de déplacements,...) et l'inflation actuelle (le coût d'un contrôle technique apparaît comme un impôt supplémentaire et une réduction du pouvoir d'achat, notamment pour les retraités) cette nouvelle mesure, poussée par une minorité de bobos écolos parisiens qui veulent imposer leur point de vue aux provinciaux, est vécu comme du harcèlement.

De plus il faut savoir que dans la préparation à l'examen du permis de conduire de catégorie A, le contrôle des points de sécurité est enseigné et la connaissance vérifiée lors de l'examen.

De même il faut être complètement inconscient pour piloter un engin à deux roues, par définition à l'équilibre instable, qui ne serait pas en parfait état technique.

Pour en terminer en 31 ans de carrière, je n'ai jamais constaté, sur la voie publique, d'accident impliquant un deux roues motorisé dont l'origine était une défaillance technique du véhicule.

N° 973203 - Avis sur le CT moto

par :

21/07/2023 14:19

Bonjour, en l'état le CT moto ne sert a rien.

La très grande majorité des motards entretiennent leur moto correctement.

A l'inverse les 50cc qui ne sont pas concernés sont trop souvent en piteux état ou modifiés, les rendant dangereux.

L'état des routes est un facteur plus accidentogène mais coûterais trop chère a l'état.

N° 973205 - Encore un impôt déguisé...

par :

21/07/2023 14:19

Pensez-vous que l'entretien de ma moto nécessite la supervision d'un organisme agréé plus ou moins compétant, alors qu'il sagit d'une question de survie pour moi et mon passager ?

Le seul avantage aurait été de tuer les échappements "circuit" mais malheureusement il seront remontés dans l'heure suivant le CT...

Remettez plutôt des agents sur la route pour surveiller les pneus, le bruit et la conduite dangereuse ?

N° 973206 - Un contrôle validé lors d'une révision en garage tous les ou 4 ans

par :

21/07/2023 14:20

Le CT pourrait être délivré lors d'une révision principale tous les 4 ans. Les concessions et garages volontaires pourraient obtenir un agrément... Qui de mieux placé qu'eux pour le délivrer. Du coup un forfait minimum à payer, car pas besoin de financer un nouveau réseau de centres... Honnêtement on ne voit jamais de poubelle roulante A2 ou A. Les motos sont bien mieux entretenues que les voitures par leur propriétaire, car plus simples à entretenir et que ce soit un véhicule utilitaire ou passion son état engage la vie du conducteur à chaque trajet.

N° 973208 - Refus

par :

21/07/2023 14:20

Ce contrôle technique imposé aux motards est bati sur une information erronée sur le pourcentage d'accident dû au mauvais état des motos. Il a été établie par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] pour leurrer les députés européens et leur forcer la main pour voter le texte. c'est lamentable et probablement répréhensible selon la loi &#128078;

Merci

N° 973209 - En quoi va réellement consister ce CT !?

par :

21/07/2023 14:20

Suis inquiète qu'une personne non professionnelle des deux roues touche à ma moto...

Quand on sait le nombre d'heures nécessaires à

la maîtrise, à moins d'être motard, personne ne devrait pouvoir y toucher...

Une honte aussi, le prix annoncé !!!

Et de toute façon, ça n'est pas le CT pour les voitures qui a amélioré la sécurité sur les routes, il n'y a qu'à voir l'état des infrastructures routières...

N° 973211 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 14:21

Bonjour

Je suis un motard de 75 ans avec plus de 50 ans d'expérience .Ma moto actuelle est une Goldwing 1500 de 28 ans, je roule toujours avec et j'ai toujours entretenue ma moto ou fait entretenir par un mécanicien moto en qui j'ai confiance et je ne suis pas très favorable a donner la vérification a quelqu'un que je ne connais et qui n'as pas d'expérience dans ce domaine .

N° 973213 - Contrôle technique inutile

par :

21/07/2023 14:21

Le contrôle technique n'a pas d'utilité dans la diminution de l'accidentologie car les motards entretiennent leurs motos méticuleusement ! C'est leur intérêt pour leur vie . Par contre c'est une dépense de plus qui va rapporter aux entreprises de contrôle ( dont [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] , [réseau de contrôle technique] entre autres) dont les lobbies sont très influents auprès des politiques ! C'est là le but premier de ces contrôles : rapporter de l'argent à une minorité !

N° 973214 - En quoi va réellement consister ce CT !?

par :

21/07/2023 14:22

Suis inquiète qu'une personne non professionnelle des deux roues touche à ma moto...

Quand on sait le nombre d'heures nécessaires à

la maîtrise, à moins d'être motard, personne ne devrait pouvoir y toucher...

Une honte aussi, le prix annoncé !!!

Et de toute façon, ça n'est pas le CT pour les voitures qui a amélioré la sécurité sur les routes, il n'y a qu'à voir l'état des infrastructures routières...

N° 973215 - CT Injustifié

par :

21/07/2023 14:22

L'état général des 2 roues n'étant que très très très très très très très faiblement mis en cause lors d'accidents contrairement à l'état des routes

Je trouve que ce CT est parfaitement injustifié.

Utiliser les moyens et votre énergie pour résoudre les vrais problèmes et ne céder pas à la pression des lobbyistes de [réseau de contrôle technique] et consorts

N° 973216 - contrôle inutile pour les véhicules de catégorie L1a de plus de 20 ans

par :

21/07/2023 14:22

les véhicules de catégorie L1a (moins de 50cc) de plus de vingt ans rentrent automatiquement dans la catégorie des véhicules de collection même s'ils n'en ont pas l'intitulé sur le certificat d'immatriculation, les possesseurs de cette catégorie de cyclomoteurs en prennent grand soin et ils représentent une partie infime des véhicules en circulation et de fait, de ceux responsables

d'accidents routiers les obliger a se présenter à un contrôle technique est complètement inutile et ridicule...

N° 973217 - Idée mal placée si cela concerne la sécurité

par :

21/07/2023 14:22

Nos vies étant directement en jeu en cas de panne nous n'avons pas besoin de contrôle technique. Ou si contrôle technique il y a que 100% de l'argent récolté aille dans l'amélioration des routes et le remplacement des glissières de sécurité ultra dangereuses.

N° 973219 - En quoi va réellement consister ce CT !?

par :

21/07/2023 14:22

Suis inquiète qu'une personne non professionnelle des deux roues touche à ma moto...

Quand on sait le nombre d'heures nécessaires à

la maîtrise, à moins d'être motard, personne ne devrait pouvoir y toucher...

Une honte aussi, le prix annoncé !!!

Et de toute façon, ça n'est pas le CT pour les voitures qui a amélioré la sécurité sur les routes, il n'y a qu'à voir l'état des infrastructures routières...

N° 973221 - Ct moto

par :

21/07/2023 14:23

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'instaurer le contrôle technique pour tous, mais uniquement en cas de vente de la moto et surtout pour les moins de 125cm<sup>3</sup> la catégorie où l'on trouve le plus d'épaves en vente

Bien cordialement

N° 973222 - controle technique motos

par :

21/07/2023 14:23

bonjour,les kilometres parcourue avec une moto est nettement inferieur a une voiture,surtout en hiver ou quand il pleut,un controle demander est purmant question d'argent pour le gouvernement.

N° 973223 - Contrôle technique inutile

par :

21/07/2023 14:23

Le contrôle technique n'a pas d'utilité dans la diminution des accidents car les motards entretiennent leurs motos méticuleusement ! C'est leur intérêt pour leur vie . Par contre c'est une dépense de plus qui va rapporter aux entreprises de contrôle ( dont [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] , [réseau de contrôle technique] entre autres) dont les lobbies sont très influents auprès des politiques ! C'est là le but premier de ces contrôles : rapporter de l'argent à une minorité !

N° 973224 - reduire le bruit des deux roues - oui à la mise en pace du controle

par :

21/07/2023 14:24



Bonjour, j'espère que la mise en place de ce contrôle permettra de contrôler le bruit des motos, on dirait que les motos ont tous les droits concernant la pollution sonore.

N° 973226 -

par :

21/07/2023 14:24

Une formation renforcée sur la maîtrise des 2 roues motorisés serait judicieuse. Tout comme une sensibilisation accrue auprès de tous les candidats à un quelconque permis de conduire sur la vulnérabilité des piétons et des 2 roues motorisés ou non.

Améliorer l'état des infrastructures routières.

Faire des aménagements intelligents constatés dans mon secteur comme couper les arbres près des têtes de pont ce qui améliore la visibilité, évite les feuilles mortes et accélère le séchage de la chaussée.

Concernant le bruit outrancier, le CT n'empêchera pas de voir des motos de cross non homologuées hurler sur la voie publique alors qu'elles n'y sont pas autorisées.

Les adeptes du pot à vacance passeront le CT avec un silencieux homologué remplacé en 10 minutes par leur modèle favori.

Ceux qui nous importunent en ne respectant personne ni aucune loi (pas de permis de conduire, pas de certificat d'immatriculation, pas d'assurance, pas de casque, engin non homologué) ne le feront pas davantage après la mise en place du CT.

Éduquer, sensibiliser et appliquer fermement les lois existantes seront efficaces si l'objectif voulu est réellement la tranquillité et la sécurité de tous.

Bien cordialement.

N° 973227 - CONTRE LE PROJET DE CT DES VEHICULES MOTORISES 2,3 ROUES ET QUADS

par :

21/07/2023 14:24

Et bientôt un contrôle technique relatif aux vélos et trotinettes, suivi de celui des chaussures, baskets et bottes pour enfin finir avec celui des chaussons, tongs et espadrilles.

Arrêtons de vouloir TOUT contrôler ; le jour arrivera où il y aura tant de contrôles qu'on ne pourra plus respirer ni vivre.

Ou bien n'est ce pas la pression de certains lobbies pour ENCORE prendre de l'argent???

N° 973229 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 14:25

Est ce que ce contrôle technique n'est pas encore un moyen de faire de l'argent?

Le conducteur d'un 2 roues est conscient du danger qu'il encoure de rouler avec un véhicule pas entretenu.

Aujourd'hui il existe des contrôles sur le point qui me gêne vraiment et c'est en tant que personne extérieure. Le niveau sonore avec des pots d'échappement qui émettent + de bruit que ceux avec lequel le véhicule a été homologué. Comment se fait il que ces véhicules roulent en l'état.

N° 973232 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 14:27

Bonjour

Le débat ne porte pas sur l'harmonisation européenne des lois et règlements qui je pense oublie trop souvent nos identités nationales au détriment d'un alignement par le bas.

Donc le sujet étant le contrôle technique appliqué aux motos en général, je ne peux qu'être contre.

Je ne reviendrai pas sur le pourcentage d'accidents dû à la défectuosité de la machine qui est incontestablement très faible (je vous renvoie aux statistiques) mais au motard lui-même. Il est évident qu'il faut agir sur ce vecteur là.

Les infractions aux équipements des motos est largement relevées par nos services de police et de gendarmerie. Peut être pouvons nous leur en demandé plus, mais déjà si nos juges des tribunaux judiciaires appliquaient la loi dans son entièreté cela ferai réfléchir les motards récalcitrants.

Une fois de plus on applique le principe de la punition collective. Nouvelle charge à supporter, restriction de liberté et perte de notre responsabilité.

A quoi ressembleront les concentrations de motards. Faudra t il venir en voiture avec remorques et présenter nos belles machines sur un parking sans pouvoir défiler avec?

NON je suis contre cela

N° 973234 - Inutile

par :

21/07/2023 14:28

Il faudrait généraliser le contrôle technique à tous les modèles y compris les 50cc.

Cette mesure ne sera pas efficace les motos elles sont entretenues

N° 973235 - Non au CT des 2&3 roues

par :

21/07/2023 14:28

Un 2 roues n'est pas une voiture, cela ne se prête pas. Surtout pas a un "CT".

Quel est le % d'accident due au mauvais entretien du 2 roues ? (0.0..%)..

Quel est le % d'accident due au mauvais entretien de la route ?

Enlever la TVA sur les airbag moto serait plus efficace et moins cher.

N° 973238 - En quoi va réellement consister ce CT !?

par :

21/07/2023 14:29

Suis inquiète qu'une personne non professionnelle des deux roues touche à ma moto...

Quand on sait le nombre d'heures nécessaires à

la maîtrise, à moins d'être motard, personne ne devrait pouvoir y toucher...

Une honte aussi, le prix annoncé !!!

Et de toute façon, ça n'est pas le CT pour les voitures qui a amélioré la sécurité sur les routes, il n'y a qu'à voir l'état des infrastructures routières...

N° 973240 - Inutile

par :

21/07/2023 14:29

Il faudrait généraliser le contrôle technique à tous les modèles y compris les 50cc.

Cette mesure ne sera pas efficace les motos elles sont entretenues

N° 973241 - Dénie de démocratie...

par :

21/07/2023 14:29

Rapports MAIDS, expertises des différents acteurs de l'univers du motocyclisme, recul sur le contrôle technique 4 roues, avis des usagers...

=

Causez toujours...

Passer par la case contrôle technique

Payer 50€

Et surtout à très bientôt !!!

N° 973242 - Inutile

par :

21/07/2023 14:30

Il faudrait généraliser le contrôle technique à tous les modèles y compris les 50cc.

Cette mesure ne sera pas efficace les motos elles sont entretenues. Vaut mieux garder son argent pour s'équiper plutôt que de le donner au CT.

N° 973246 - inutile

par :

21/07/2023 14:32

le CT pour les motos est vraiment inutile car tout vrais motard qui ce respect fait son controle visuel des organes de securité avant de prendre la route.

une alternative envisageable : un controle technique en cas de revente du vehicule comme pratiqué dans d'autre pays europeens.

quand aux trois associations parisienne pseudo ecolo bobo qui se reconnaitrons,ce ne sont pas les vrais motards qui font du bruit,rodeo ,au pieds des immeubles,ces trois association ce sont trompées de cible.

N° 973248 - mr

par :

21/07/2023 14:33

du pognon ,du pognon et encore du pognon....

le racket d etat n est pas une idée complotiste....

N° 973251 - Non au contrôle technique des 2RM

par :

21/07/2023 14:34

Bonjour,

je suis contre le contrôle technique des 2 RM.

C'est tout simplement injustifié aux vu du nombre d'accidents ( 0,3 % ) occasionnés par la vétusté de ces véhicules roulants.

C'est du " racket " organisé par les marques qui gèrent ce lobbying européen du contrôle technique.  
Ca va être quoi après...

Le passage annuel obligatoire devant un cordonnier pour éviter les glissades sur un trottoir rendu glissant par diverses immondices ???

La sécurité routière n'est pas un profit pour des entreprises au détriment des usagers et encore moins quand celles-ci sont de mauvaise foi , il y a des choses bien plus urgentes pour éviter des potentielles victimes comme par exemple la remise en état des routes et voies carrossées.

On en fouette pour moins que ça dans certains pays..

Cordialement

N° 973255 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 14:36

ce contrôle est fait uniquement pour faire de l argent facile.on ne peut pas rouler avec une moto sans freins.les motards entretiennent et bichonne leur moto

N° 973256 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 14:36

Si à priori je suis assez neutre sur ce sujet, je serais vigilant sur la capacité des contrôleurs à conduire et déplacer une moto.

Déplacer une voiture, c'est très facile, une moto de 250 kg c'est une autre affaire. En cas de chute, la facture peut être très élevée. Qu'en sera t il dans ce cas ?

N° 973257 - mon avis

par :

21/07/2023 14:36

En règle générale les véritables motards qu'ils soient en 125 ou plus grosses cylindrées, sont particulièrement soignés et attentifs sur leurs véhicules . Je considère qu'un contrôle technique, qu'il soit décidé par l'Etat ou Bruxelles, ne sert à rien . Vous devriez avoir autre chose à penser et surtout de certainement beaucoup plus judicieux.

N° 973258 - Loisirs

par :

21/07/2023 14:36

Si les deux roues sont très souvent utilisés pour des trajets quotidiens, c'est aussi un loisir ou une passion. Un contrôle technique sur les vieux cyclomoteurs n'a pas de sens: ils sont remis en état et utilisés par des passionnés qui ne les utilisent qu'occasionnellement et pour entretenir une part d'histoire. Un contrôle technique va être cher pour une plus-value sur la sécurité inutile (véhicule roulant peu et très suivi par les propriétaires). On nous met la pression sur un loisir, un passe-temps, une passion. Merci de discerner les deux roues à usage quotidien de ceux à usage loisir (cela vaut pour les loisirs tout terrain)

N° 973259 - Contrôle technique moto.

par :

21/07/2023 14:37

Je ne soutient pas le projet de contrôle technique moto parce-qu'il ne contribuera pas à la diminution des accidents et donc du nombre de victimes. Les accidents ne sont pas liés aux défauts mécaniques mais aux comportements des conducteurs.

Les motards savent pour la plupart que la sécurité passe d'abord par une machine en bonne état, un bon équipement et le comportement sur la route qui est la clé pour diminuer le nombre de victimes si c'est bien cela que vous traquez.

N° 973263 - Quelle utilité ?

par :

21/07/2023 14:38

Je ne comprends pas l'utilité d'une telle mesure. Les causes d'accident impliquant un 2 roues étant pratiquement toujours humaines.

Pourquoi ne pas imposer une tenue obligatoire et homologuée pour tout 2 ou 3 roues : casque, blouson, gants, pantalon, chaussures ? Désolé les fans du tee shirt et tongs...

N° 973264 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

21/07/2023 14:38

-Le contrôle technique des véhicules a deux roues motorisés est-il dicté par un impératif de sécurité ou par l'opportunité de faire des profits (conf les 03% d'implication de défauts mécaniques dans les accidents de deux roues) ; parallèlement qu'est fait pour limiter les 20 000 morts de la vie domestique, dont 12000 par chute ???

(les infrastructures sont plus impactantes en matière d'accidentologie par exemple)

-Les organes de sécurité sont directement visibles sur une moto & tout motard a la perception de sa vulnérabilité en cas de chute, ce qui incite fortement à ne pas mettre sa vie en jeu & à rouler avec un véhicule sûr.

-Conducteur de side-car, les centres seront-ils adaptés ?

-Habitant en milieu rural quelle sera la densité des installations de contrôle afin de réduire le déplacement à moins de 20 km en tout point du territoire.

-L'entretien régulier par le concessionnaire devrait être une alternative au passage dans un centre de contrôle qui mène à un surcout pour la réalisation de contrôles déjà réalisés & réparés à l'occasion de l'entretien.

-les motos de collection sont l'objet de toute l'attention de leur possesseurs dans une relation plus affective qu'utilitaire, roulent peu, ont des caractéristiques techniques très éloignées de notre époque & sont pilotées avec expertise en tenant compte de ces caractéristiques. Elles ne devraient pas être concernées par le contrôle technique eu égard à ce qui a été dit précédemment.

N° 973267 - Ma contribution à la consultation à la mise en place du contrôle technique 2RM

par :

21/07/2023 14:39

Bonjour,

J'ai mon permis moto depuis 1985 et aucun accident ou chute en moto malgré des dizaines de milliers de kilomètres parcourus, je suis membre fondateur de la Fédération Française des Motards en Colère depuis 1982 et de l'AFDM, passionné du 2 roues mais sensibilisé aux risques particuliers de celui-ci.

Eviter d'avoir un accident est plus un état d'esprit qu'une affaire de contrôle technique. Le permis moto est aujourd'hui avec le permis Poids lourd le plus difficile à obtenir

En effet une moto malgré les préjugés réagit moins rapidement qu'un véhicule à 4 roues, pas d'équilibre, effet gyroscopique.

Ainsi en tant que motard je fais le tour de ma moto avant chaque départ, il est bien plus facile sur un 2 roues de contrôler celui-ci visuellement et de tester les fonctions principales.

Par ailleurs celle-ci est vidangée, révisée tous les ans même si elle n'a effectuée que 2 ou 3 000 km. Mes pneus sont remplacés avant le témoin d'usure, en effet pas de roue de secours sur une moto, sans parler du risque de chute en cas de crevaison.

Les arguments des 3 associations demandant la mise en place de ce contrôle technique s'appuie sur la sécurité mais en fait elles ne visent à obtenir que la suppression des 2 roues qui leur déplaît, il y a peu de chances qu'un seul de leurs membres en soit un utilisateur et donc à même de connaître ce type de véhicule, quand des intérêts particuliers sont présentés sous le jour de l'intérêt commun, un comble.

En ce qui concerne le bruit, nuisance parfois réelle et incontestable, la loi prévoit déjà tout ce qui est nécessaire, inutile donc de s'appuyer sur un contrôle technique qui sera facile à contourner.

Qui seront les prochains visés, les trottinettes électriques, trop nombreuses ? les vélos électriques, trop rapides ? les voitures électriques, trop efficaces et puissantes ? le cheval, ça crotte et c'est pas assez rapide ?

Les squares et les cours d'écoles, trop d'enfants bruyants ? les poules du voisin, ça caquette quand ça pond ?

Les églises, les cloches qui sonnent la messe ?

Ils faut impérativement prévenir leurs adhérents bisounours de ne pas séjourner à la campagne, il y a des coqs qui chantent à l'aube, il y a plein de tracteurs et d'engins agricoles, des insectes, et parfois cela sent même le fumier, la vie quoi !

Les seuls en capacité de vérifier et valider le bon état d'une moto sont les garagistes moto et uniquement eux. car bien au fait de la spécificité de ces véhicules, puisque motards pour la majorité d'entre eux.

Au regard de cela en tant que propriétaire, notamment pour des raisons assurancielles et de responsabilité je m'oppose formellement à ce qu'un technicien de centre de contrôle technique sans permis moto déplace ma moto de 325 kg et que je pénètre à l'intérieur de la zone de contrôle de ces centres.

Au-delà de la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 roues, il me paraît bien plus nécessaire et efficace de s'intéresser à sécurité en général, la pratique du téléphone au volant, aux glissières soi disant de sécurité qui sont de véritables guillotines pour les usagers des 2 roues (cyclistes compris bien évidemment), aux dos d'âne ou ralentisseurs illégaux, obstacles en bordure immédiate de la route, nids de poule, gravier, gas-oil sur la chaussée, les exemples et sujets ne manquent pas hélas mais ils sont bien plus dangereux et ont des conséquences dramatiques pour un utilisateur d'un 2 roues par rapport à celui d'un véhicule à 4 roues.

Peut être que les 3 associations à l'origine de la demande de la mise en place du contrôle technique ont des idées pleines de bon sens dans l'intérêt général cette fois-ci ? un rêve j'aimerais tant être agréablement surpris !

J'espère avoir amené sans prétention ma petite pierre à l'édifice commun avec une pointe d'humour.

Cordialement

N° 973269 - Contre le contrôle technique des motos  
par :

21/07/2023 14:40

Moins de 0,3 % des accidents sont dus à un problème technique. On ne peut pas conduire un deux roues en mauvais états , tous les motards en sont conscients.

Les routes sont de plus en plus délabrées. Ce qui provoque des chutes des deux roues.

Il faut arrêter de se cacher derrière un faux problème !

N° 973271 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 14:41

Je ne suis pas favorable au contrôle technique moto parce que c'est inutile dans la mesure où chaque motard entretient correctement son véhicule par mesure de sécurité

N° 973273 - utilité du contrôle ???

par :

21/07/2023 14:42

Bonjour, quelle utilité à ce contrôle pour des véhicules de loisir qui ne parcourent pour la plupart que quelques centaines à quelques milliers de km par an

et qui sont entretenus méticuleusement par leur propriétaires preuve dans les stats puisque les accidents liés à la défaillance sont inférieures à 1% .

le gouvernement devrait plutôt ponctionner les bénéfices record des sociétés d' autoroutes afin de mieux sécuriser et rénover les routes du réseau secondaire.

N° 973275 - De l'argent public bien mal employé

par :

21/07/2023 14:42

La mise en place de ce contrôle technique qui a pour objectif d'éviter 0,3% des accidents n'est qu'un nouveau racket sur le dos des personnes ayant des 2 roues. Ils seraient plus urgent de limiter l'accès au scooter ou au trottinette. Mais aussi les quad et les tricycles à moteur. Des gens avec pas ou peu de formation se retrouve sur la route. C'est un fossé immense entre le permis moto et les certificats nécessaires pour ces autres véhicules. Il faut un permis spécial pour tous les 2 roues motorisés et pas seulement des assimilation avec le permis voiture.

N° 973277 - Existence par département de CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE DES VÉHICULES DE CATEGORIE L ?

par :

21/07/2023 14:43

Bonjour,

Tout ce texte de loi repose sur une obligation de procéder à des contrôles techniques obligatoires pouvant aboutir à une interdiction de circuler.

Je note que tout cela repose uniquement sur les efforts de "la société civile" à créer un réseau de centres de tests.

1° Est-ce que l'état peut garantir l'existence d'un certain nombre de centres, a minima par département?

2° Que prévoit l'état pour que le principe d'égalité soit respecté et que l'extrême éloignement du premier centre de contrôle ne pénalise pas les citoyens des "territoires ruraux distants" ?

N° 973279 - De l'argent public bien mal employé

par :

21/07/2023 14:43

La mise en place de ce contrôle technique qui a pour objectif d'éviter 0,3% des accidents n'est qu'un nouveau racket sur le dos des personnes ayant des 2 roues. Ils seraient plus urgent de limiter l'accès au scooter ou au trottinette. Mais aussi les quad et les tricycles a moteur. Des gens avec pas ou peu de formation se retrouve sur la route. C'est un fossé immense entre le permis moto et les certificats nécessaires pour ces autres véhicules. Il faut un permis spécial pour tous les 2 roues motorisés et pas seulement des assimilation avec le permis voiture.

N° 973280 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 14:44

Je ne suis pas favorable au contrôle technique moto parce que c'est inutile dans la mesure où chaque motard entretient correctement son véhicule par mesure de sécurité

N° 973282 - avis sur controle technique moto

par :

21/07/2023 14:44

Personnellement j'ai une moto BMW 1200 RT et il y a un entretien régulier chez le concessionnaire régulièrement afin de maintenir mon véhicule en très bon état, c'est un véhicule qui coûte très cher et en plus je ne veux pas risquer ma peau en cas de défaillance d'un quelconque organe de sécurité. Donc je ne vois pas l'intérêt du contrôle technique. En plus quand il y a révision, le garage ne laisse pas repartir le véhicule s'il y a un souci sur un organe de sécurité... vous devez faire les travaux avant de le récupérer...

Pour moi ce contrôle c'est encore un moyen de soutirer du fric facilement au contribuable. A mon avis il vaudrait mieux s'atteler au petit véhicule comme les scooters qui sont débridés ou ceux qui ne respectent pas les décibels du constructeur... le problème n'est pas sur les grandes cylindrées.

N° 973283 - NON

par :

21/07/2023 14:45

Je m'oppose au CT pour les 2 roues ayant une cylindrée supérieure à 600 cm3.

Nous entretenons nos motos plus que quiconque.

Parce que nous sommes responsables.

Parce que nos vies sont en jeu.

Il est inconcevable qu'une personne n'ayant pas de permis moto puisse donner un avis objectif sur nos véhicules.

Le danger, ce sont les scooters, les petites cylindrées trafiquées, et les jeunes qui roulent bien souvent sans permis. Qui n'ont aucune conscience du danger. Pour eux et surtout pour les autres.

Je roule en grosse cylindrée depuis 27 ans et je possède tous mes points sur mon permis. Mes révisions sont régulières. Je roule en parfaite sécurité. Me voilà donc pénalisé à cause d'irresponsables dangereux.

Mais c'est moi qui trinque.

Je dis NON au CT.

N° 973284 - Aucune utilité

par :



21/07/2023 14:45

J'ai 3 motos depuis plus de 20 ans et elles sont toutes bichonnées.  
Aucune n'a de problèmes l'entretien est primordial pour le motard.  
Limite de la maniaquerie c'est comme ça que je vois la sécurité.  
De plus c'est vital pour pratiquer cette passion.  
Il y a des exceptions c'est sûr mais c'est infime.....  
Le plus embêtant à mes yeux c'est l'argent qui va nous être volé une fois de plus comme d'habitude.  
Pour ceux qui ne sont pas mécaniciens comme moi et bien il y a les Professionnels de la moto qui eux peuvent déceler les anomalies gratuitement !

Chacun est responsable de ces machines mais une fois de plus on nous prends pour des enfants, je parle pour les vrais motards et non pas les 50cm<sup>3</sup> trafiqués qui eux réveillent la ville endormie.....  
Mais bon et ou pas cela sera pareil pour le bruit une fois passé on remet les échappements non homologués.....

Triste monde....

N° 973285 - Quel est l'intérêt ?

par :

21/07/2023 14:46

Aucun intérêt pour les motards car chaque motard a conscience que les 2 roues c'est plus dangereux que les voitures ; ceux-ci prennent donc soins d'entretenir leurs machines concernant les organes de sécurité. L'objectif est de faire rentrer de l'argent facilement via certains centres de CT qui ont forcé le choix du gouvernement. Les études montrent que dans quasi tous les cas d'accidents soit les 2 roues sont en bon état, soit ce sont les autres conducteurs responsables.

N° 973286 - Incompréhensible

par :

21/07/2023 14:46

Bonjour,

Comment peut-on croire qu'un utilisateur de 2 roues ne fait pas le nécessaire afin de se sentir en sécurité sur sa moto. ( freins, pneus et entretien général)?  
La moindre chute ou le moindre souci sur une moto peut entraîner la mort et je pense que cela suffit à sensibiliser le motard.

Ce contrôle technique des 2 roues nous fait simplement penser à une taxe supplémentaire sans aucun intérêt.

Merci à vous.

N° 973287 - Contrôle inapproprié.

par :

21/07/2023 14:46

Les motards sont amoureux de leur véhicule et pour le préserver beaucoup l'entretiennent ce qui n'est pas toujours le cas des automobilistes ? Je sais de quoi je parle  
Donc non au décret !!!

N° 973290 - NON AU CT

par :

21/07/2023 14:47

Je m'oppose au CT pour les 2 roues ayant une cylindrée supérieure à 600 cm<sup>3</sup>.

Nous entretenons nos motos plus que quiconque.

Parce que nous sommes responsables.

Parce que nos vies sont en jeu.

Il est inconcevable qu'une personne n'ayant pas de permis moto puisse donner un avis objectif sur nos véhicules.

Le danger, ce sont les scooters, les petites cylindrées trafiquées, et les jeunes qui roulent bien souvent sans permis. Qui n'ont aucune conscience du danger. Pour eux et surtout pour les autres.

Je roule en grosse cylindrée depuis 27 ans et je possède tous mes points sur mon permis. Mes révisions sont régulières. Je roule en parfaite sécurité. Me voilà donc pénalisé à cause d'irresponsables dangereux.

Mais c'est moi qui trinque.

Je dis NON au CT.

N° 973296 - Nouvelle arnaque d'un gouvernement à la dérive

par :

21/07/2023 14:49

Le futur contrôle technique moto est une aberration sociale, financière, légale et technologique.

Cette mesure, imposée par des législateurs déconnectés de la réalité des motards, est une véritable catastrophe qui impactera négativement de nombreux aspects de notre société.

Tout d'abord, du point de vue social, cette nouvelle réglementation montre un mépris flagrant envers la communauté des motards. Ces passionnés de deux-roues, qui représentent un mode de vie et une culture à part entière, seront désormais soumis à une surveillance accrue et à des contrôles contraignants. Cette stigmatisation injuste jette le discrédit sur une communauté qui a déjà fait l'objet de nombreuses critiques injustifiées par le passé.

Sur le plan financier, cette mesure est une véritable saignée pour les propriétaires de motos. En plus du coût élevé du contrôle technique lui-même, il faudra désormais compter sur des frais supplémentaires liés à la mise en conformité des véhicules. Cela représentera un fardeau financier supplémentaire pour de nombreux motards, déjà confrontés à des coûts élevés d'achat, d'entretien et d'assurance de leur moto.

D'un point de vue légal, ce contrôle technique moto est une atteinte aux libertés individuelles des citoyens. Il restreint le droit à la libre circulation, en contraignant les motards à se soumettre à des examens techniques arbitraires, sans véritable justification en termes de sécurité routière. Cette mesure bafoue le principe de présomption d'innocence en considérant d'emblée tous les motards comme des contrevenants potentiels.

Sur le plan technologique, cette réglementation est dépassée avant même d'être mise en place. Les motos modernes sont déjà équipées de systèmes de sécurité sophistiqués, et leur conception répond aux normes les plus strictes en matière de sécurité routière. Un contrôle technique supplémentaire est superflu et inefficace, car il ne prendra pas en compte les avancées technologiques déjà intégrées aux véhicules.

En conclusion, le futur contrôle technique moto est une décision malavisée, basée sur des arguments fallacieux et des intérêts politiques plutôt que sur une analyse rationnelle des enjeux. Il nuit gravement aux motards, à leur liberté, à leur portefeuille et à leur passion. Plutôt que d'alourdir les contraintes sur cette communauté, les autorités devraient encourager la sensibilisation à la sécurité routière et investir dans des campagnes de prévention pour tous les usagers de la route.

N° 973301 - Favorable, mais revoyons le prérequis pour le recrutement et la formation !

par :

21/07/2023 14:51

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession est déjà en tension sur le recrutement, il faut le faciliter en ouvrant les prérequis aux personnes avec un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 973303 - CT inutile

par :

21/07/2023 14:52

Un CT pour les motos? Ou pour tous engins motorisés (électrique inclus)?

Quel intérêt, quand je fais déjà une révision annuelle avec contrôle de tous les points de sécurité, freins/pneus/suspension/éclairage ?

Quel intérêt aussi, quand tous les accrochages dont j'ai été victime sont dûs au non-respect des règles de circulation des conducteurs des voitures responsables?

Et que dire des véhicules qui sont facilement modifiés, alors que le mien est complètement conforme à son homologation?

Pourquoi ne contrôler que périodiquement et à mes frais un véhicule que je révisé déjà à ces deux conditions parce que je l'utilise toute l'année?

Pourquoi ne pas renforcer les contrôles urbains?

Dans tous les cas, une moto en piteux état qui fuit de partout est dangereuse pour son usager que ma moto qui est soigneusement entretenue, pour que je puisse rouler en toute sérénité.

Merci de nous imposer un racket généraliste alors que vous devriez surveiller plus souvent qui circule et leur monture.

Merci aussi de mettre un CT alors que certaines marques ont une panoplie d'accessoires irrespectueux des règles, voire dangereux en cas de sinistre.

Merci aussi de stigmatiser les motos alors que dans plus de la moitié des accidents les motards sont les victimes, non les responsables.

N° 973305 - Contribution à la consultation publique sur le contrôle technique des 2 roues

par :

21/07/2023 14:52

Ce "contrôle" technique n'est qu'une manière de transférer au minimum 25€/an de chaque 2 roues vers des entreprises de contrôle technique avec, au passage la TVA associée. Sans compter que les critères iront en se durcissant afin d'éliminer un maximum de véhicules de nos routes. Il est prouvé que l'état des machines n'est pas en lien avec l'accidentalité. Ce contrôle n'a donc aucune utilité pour la sécurité des motards. De plus le contrôle des nuisances éventuelles contrevenant à la loi (bruit et pollution) relève de la mission des forces de l'ordre et non d'entreprises privées. Il est urgent d'abroger ces dispositions.

N° 973308 - contrôle technique 2 roues et tricycles.

par :

21/07/2023 14:53

Je suis pour un CT sur les 2 (et 3) roues motorisés dans un but de sécurité des personnes et des biens pour une circulation sur la voie publique, sous réserve d'un coût modéré. Cependant, ce CT doit être

centralisé sur des organes de sécurité et environnementaux majeurs: freinage, vision, pollution et risques de blessures sur et autour du véhicule.

Attention aux débordements sur l'augmentation des contrôles comme il a été opéré pour les VL.

Question: Le CT devra se faire sans démontage. Dans ce cas comment vérifier le châssis, et d'autres organes cachés par les carénages? Ils seront exempt de contrôle? Et comment vérifier la ceinture de sécurité?!!!!

Cordialement,

N° 973311 - Triste évolution de notre société...

par :

21/07/2023 14:55

Madame, Monsieur, bonjour,

Je ne trouves pas de mots pour exprimer mon sentiment ici encore...

Celui d'une tristesse face aux choix pernicieux de toujours plus de pression sur "le petit peuple" (expression d'un de vos ex-ministre).

Le contrôle technique sur les automobiles a t-il réellement changé les comportements des automobilistes pour une amélioration de la sécurité (visible sur les statistique d'accidents)???

L'épisode du Diesel-gate n'a t-il pas donner lieu a la mise au jour des pratiques des centres de contrôles techniques pour rééquilibrer les chances de nos fabricants français dont les solutions (véhicules) n'étaient pas pourvues des logiciels de triches???

Nul doute, que seul les profits pour quelques uns sont a l'origine de ces choix que d'instaurer ce CT Moto et Tri/Quadi-cycles lourd.

Triste France et Triste monde... Mais qui aurait pu prédire, que notre pantin en chef serait aussi cupide.

N° 973313 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 14:56

Bonjour,

Pouvez vous me certifier que la personne qui contrôle ma moto aura sont permis moto et l'expérience d'une moto routière de 400kl?

N° 973314 -

par :

21/07/2023 14:56

e contrôle technique pour les motos n'est pas utile. Il y a d'autres moyens qui on largement la priorité. Dans les accidents, le nombre d'accident dû à un problème technique infimes. Hors l'état des routes en est la principale cause. Recouvrir la route de graviers lors de réparations de mauvaises qualité et plus génératrice d'accident chez les motos mais aussi les voitures et vélo !

On apprend lors du permis moto à bien contrôler soit même notre moto. Nous savons que l'on a une vulnérabilités plus grande que la voiture.

N° 973315 - Contrôle technique des véhicules motorisée à deux ou trois roues et quadricyles à moteur

par :

21/07/2023 14:57

C'est une mesure inutile dans sa finalité prise par les bureaucrates européens et qui ne trouve pas de légitimité avec les données de l'accidentologie moto en FRANCE. Elle ne sert que les industriels qui ont poussé à son adoption avec l'aide d'associations pseudo écologistes aux partis pris. Ils vont augmenter leurs bénéfices au profit de leurs actionnaires sous couvert d'une action pseudo sécuritaire et génératrice de quelques emplois. Cela contribue à se méfier encore plus de cette EUROPE qui ne travaille que dans l'intérêt de la société de surconsommation.

Cette mesure ne résoudra pas les problèmes de nuisances sonores et de pollution qu'elle est censé régler. Encore une fois, l'état a confié au privé les missions qui lui incombent. Les moyens de contrôles des centres étant sous-dimensionnés, les travers existent déjà.

N° 973317 - Projet de CTM.

par :

21/07/2023 14:57

La majorité des motards entretiennent régulièrement et très bien leur moto.

De plus, la majorité des accidents les plus létaux ne sont pas le fait des motards, ni de l'état technique de leur engin..

Ce n'est pas ce CTM qui va raisonner les quelques très rares fous de vitesse qui finissent souvent par se cartonner avec des engins généralement neufs, donc en bon état.

N° 973318 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

21/07/2023 14:57

Je suis favorable à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

N° 973320 - Contrôle technique pour tous

par :

21/07/2023 14:59

Dans la mesure où il existe un contrôle pour les voitures et les camions. Il est normal que les deux trois et quatre roues motocyclistes soient contrôlés.

Je suis motard et je roule tous les jours.

N° 973321 - Contrôle technique plus souple

par :

21/07/2023 14:59

Je trouve que le contrôle technique n'est pas forcément utile en tant que tel.

Je l'autoriserai seulement pour la vente du véhicule ou après accident. Ceci pourrait être une très bonne alternative. Cela rassurera les acheteurs qui ne connaissent pas.

N° 973323 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 14:59

Monsieur le ministre j'ai 67 ans je pratique la moto depuis l'âge de 18 ans, toutes mes motos on toujours été entretenues. Je suis contre ce contrôle technique. l'entretien de ma moto aujourd'hui

me coûte 400€ à 600€ d'entretien par ans. Le concessionnaire fait la même chose que pour un contrôle technique, donc je ne vois pas l'intérêt de payer des frais supplémentaires pour rien. Merci Monsieur le président de ne pas embêter les français avec ça. Je saurais ou voté la prochaine fois.  
Cordialement

N° 973325 - Quel est l'interêt et pour qui?

par :

21/07/2023 15:00

Les accidents de deux roues dûs à l'état du véhicule ou à son manque d'entretien sont quasi nuls. Par contre, l'état des voies de circulation, des rails de sécurité ou d'insécurité serait à revoir. Circulant dans d'autres pays que la France, je peux me rendre compte des différences et de l'état accidentogène de nos voies de circulation. La multiplication des ronds points contribue à l'augmentation des accidents sans pour celà pouvoir remettre en cause la vitesse ou l'état des 2 roues motorisés. La multiplication des ralentisseurs contribue elle aussi à l'endommagement des véhicules et pas uniquement à celui des 2 roues.

Le gouvernement et les collectivités locales devraient faire respecter les normes en matière de voirie avant de focaliser leur attention sur une population d'utilisateurs souvent passionnés qui ne sont pas prêts à prendre des risques en conduisant un véhicule dangereux. Nous avons déjà fort à faire pour se prémunir des chutes et des autres usagés.

En substance, nous n'avons pas besoin de contrôle technique des 2 roues .

Merci pour nous tous.

N° 973328 - Projet de décret

par :

21/07/2023 15:02

Pourquoi vouloir légiférer aussi lourdement, alors qu'une heure de main d'œuvre suffit pour démonter remonter un silencieux d'échappement non conforme et qu'un pneumatique peut s'user en 5000 km !

Concernant le contrôle du niveau sonore il semblerai plus simple de doter les forces de l'ordre d'un sonomètre permettant de contrôler à tous moment l'ensemble des catégories de véhicules, quelque soit la cylindrée et le nombre de roues.

N° 973329 - élargir et faciliter l'entrée dans la profession

par :

21/07/2023 15:02

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession manque aujourd'hui de 1000 contrôleurs techniques, l'ajout de cette nouvelle catégorie

de véhicules demandera 500 contrôleurs de plus. Il est indispensable de favoriser l'entrée dans la profession en élargissant les pré-requis. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 973331 - Véhicules modifiés

par :

21/07/2023 15:03

Qu'est il prévu pour les véhicules modifiés. Quels contrôles quelles tolérances ? Quelles garanties d'équité entre les centres de contrôle ?

N° 973332 - CT moto : collusion ou naïveté avec les lobbyistes de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]  
par :

21/07/2023 15:03

Quand des décisions sont prises auprès de spécialistes ayant des billes dans un tel domaine, il est bien de vérifier les statistiques d'accidentologie liées à un mauvais entretien des motos, hors, ce n'est pas le cas. Revoyez votre copie, chère représentants politiques, les libertés publiques, c'est aussi pour le citoyen fiscal, pas que pour la présomption d'innocence des délinquants ...

N° 973333 - Inutile

par :

21/07/2023 15:04

A quoi pourrait servir un CT moto si les contrôles ne sont que visuels sur les organes de sécurité. C'est ce qu'un motard réalise avant chaque départ car sa vie en dépend.

L'état du réseau routier lui se dégrade de jour en jour. Les efforts sont plutôt à faire de ce côté là. Entretien des chaussées, suppression des guillotines qui servent de rambardes de sécurité...

N° 973336 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 15:04

Le seul intérêt de la mise en place du contrôle technique moto est strictement financier qui sera profitable aux multinationales ([réseau de contrôle technique] etc..).

Si vous voulez améliorer la sécurité routière, concentrez vous sur l'état des routes qui se dégradent de plus en plus et laissez les motards tranquilles qui entretiennent leurs véhicules parfaitement.

Pourquoi la rubrique "énergies et climat" et non " transport" ?

A bon entendeur salut

N° 973337 - Véhicules modifiés

par :

21/07/2023 15:05

Qu'est il prévu pour les véhicules modifiés. Quels contrôles quelles tolérances ? Quelles garanties d'équité entre les centres de contrôle ?

N° 973338 - Contrôle technique moto inutile

par :

21/07/2023 15:05

Bonjour, je suis absolument contre l'introduction d'un contrôle technique moto. Je pense la même chose pour la voiture d'ailleurs. Ce n'est que du racket pour l'immense majorité des gens qui entretiennent leur matériel.

Je fais entretenir ma moto (comme ma voiture) tous les ans chez le concessionnaire, elle est en parfait état (comme l'était ma précédente après 11 ans de bons et loyaux services sans passage à un quelconque CT). Je refuse de payer un service qui ne m'apportera rien en terme de sécurité. Ce même service qui serait très probablement contourné ou approuvé avec arrangement sur des véhicules en mauvais état comme c'est le cas pour les voitures où chaque jour on peut en croiser qui sont indignes de rouler.

L'argument de pollution est ridicule compte tenu du nombre de véhicules concernés qui comptent pour 0.5% de la pollution des transports (interdisez plutôt les bateaux de croisières énormes qui polluent nos ports et le reste de la planète).

Le bruit ne concerne également qu'une très faible minorité de cas, et il y en a marre dans ce pays de faire payer tout le monde pour une minorité de cas problématiques.

Allez sur les routes et regardez les motos en circulations. Vous aurez bien du mal à en trouver qui ne soient pas en état de rouler. C'est une question de survie que d'entretenir son 2 roues, les gens le savent et agissent déjà en conséquence. Par contre pour les voitures... et ce malgré le contrôle technique en place.

Pour réduire les accidents, qui ne sont liés que dans 0,5% des cas à un problème d'entretien du 2 roues, apprenez déjà aux automobilistes à conduire avec des 2 roues autour, donc entre autres à utiliser leurs clignotants et à regarder dans leur rétroviseurs et autour d'eux. Entretenez également les routes correctement pour éviter que l'on se plante dans des trous ou autres obstacles qui ne devraient pas être là.

Cordialement

N° 973343 - Défavorable

par :

21/07/2023 15:06

Au vue du très faible taux de décès dû à la négligence de l'entretien du deux roues ainsi que la faible émission de Co2 car le décret ne concerne qu'une faible population qui utilise des petits moteurs de moins de 1000cm3, je suis défavorable.

Le décret concerne les véhicules de plus de 4 ans, alors que les petits 50cm3 qui sont sujets à être débridé et à faire beaucoup de bruits ne seront pas concernés car souvent hors service avant les 4 ans.

N° 973344 - Contre !

par :

21/07/2023 15:06

Je fais souvent des rassemblements pour des associations et je peux vous dire que plus de 90% des motos sont en bon état, pas trafiquées. Par contre je reviens d'un road triple de plus de 2700km à travers la France et je peux vous dire que je me suis fais plusieurs frayeurs dues à l'état des routes qui sont parfois déplorables !

Après, je trouve le prix du contrôle très cher car sur une moto tout est accessible.

Voilà mon opinion , même si j'imagine qu'elle ne servira pas à grand chose...

Cordialement

N° 973346 - Non au contrôle technique

par :

21/07/2023 15:07

Le contrôle technique est une supercherie un impôt déguisé qui servira à enrichir encore plus les centres de contrôle.Quand aux associations [association],[association], [association] elles s'attaquent à un faux problème (de connivence avec les lobbyistes des contrôles techniques).il faudrait déjà s'occuper des infrastructures qui ne sont pas en état et celles qui ne sont pas aux normes (réhausseurs trop haut ,coussins berlinois interdit et pourtant souvent utilisé et j'en passe )Je pense aussi qu'il faudrait déjà imposé une tenue réglementaires pour les 2 roues (pantalon et blouson obligatoire) en plus des gants et du casque fini le 2 roues en tongs et tee-shirt.Une meilleure formation au permis de conduire et Cher automobilistes servez-vous de vos rétroviseurs et clignotants, avec ça je suis sûr qu'il y aurait une amélioration sur le taux d'accidents des 2 roues .



N° 973347 - CT moto

par :

21/07/2023 15:07

Le CT moto et scooter doit être réalisé par un concessionnaire moto qui a toutes les compétences requises et non par un centre auto

N° 973350 - Contrôle technique pour les motos

par :

21/07/2023 15:08

Étant donné que les motos sont impliquées dans un accident mettant en cause un problème d'entretien (0,03 %).

Je suis contre.

De plus ce pourcentage concernant des personnes impliquées dans un accident vont continuer à rouler sans contrôle de leurs machines, ce n'est pas un contrôle technique qui va les faire prendre conscience qu'il est nécessaire de prendre soin de son véhicule.

Un contrôle technique va affecter le budget entretien de plus de 99% des autres motards. Le permis moto vous apprend qu'il est inconcevable de rouler en 2 roues sans préalablement un coup d'œil sur les organes de sécurité de son deux roues, à moins d'être suicidaire ...

N° 973352 - Avis ct moto

par :

21/07/2023 15:08

Il est évident que la majorité des motards ont des Motos en bon état mécanique car de cela dépend leur vie ...

N° 973357 - Ct

par :

21/07/2023 15:10

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

La profession est déjà en tension sur le recrutement, il faut le faciliter en ouvrant les prérequis aux personnes avec un CAP/BEP et deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile. Cela favorisera un maillage rapide et pérenne du territoire.

N° 973358 - Mon avis sur le projet de contrôle technique moto

par :

21/07/2023 15:10

Pour ce qui me concerne, c'est inutile et juste pour faire plaisir à 3 associations parisiennes anti voitures, motos, scoots... qui soit dit en passant ne sont pas toutes indépendantes, voir le nombre d'adhérents de certaines. Ce contrôle si il se fait sera un coût supplémentaire n'apportant rien de concret sur le plan de la sécurité à mon véhicule. J'aurai préféré un accord avec les assurances pour un bonus en cas d'entretien dans un réseau professionnel, pour la prise en charge en cas d'accident si je suis équipé réellement, c'est à dire casque gants, blouson, dorsale, pantalon anti abrasion, bottes. Un accord gagnant/gagnant avec les assureurs, les concessionnaires, les équipementiers, plutôt qu'une nième loi pour la "sécurité".

N° 973359 - Le CT : La victoire des associations anti 2 roues Motorisés contre des associations expertes qui ont travaillé des années sur la sécurité moto (FIM-[association de motard])

par :

21/07/2023 15:11

Je ne comprends toujours pas comment on peut donner crédit à des associations opaques qui sont clairement anti-2roues motorisés et qu'on a bien déterminé dans un conflit d'intérêt évident.

Ce sont des associations régionales basées sur PARIS et elles vont décider de l'avenir de tous les pratiquants MOTO de toutes la FRANCE ?

C'est absolument inacceptable.

L'état des motos en Province n'est peut-être pas le même à PARIS qu'en Province ; dans ce cas, faites un CT uniquement pour eux.

Le Conseil d'état n'est pas compétent sur le sujet. Je ne pense pas qu'une seule de ces personnes fasse de la Moto. Ils ont décidé d'imposer le CT sur des prétextes dirigés par des lobbies, alors que depuis des années les associations de pratiquants de 2 roues motorisés travaillent avec les vraies instances techniques de l'administration pour améliorer la sécurité en 2 roues.

C'est trop facile d'accuser les motards des maux d'accidentalité et de "bruyance" alors qu'une grande majorité de pratiquants est dans la légalité la plus élargie. Ces associations pointent du doigt une minorité qui pourrait être simplement contrôlée par la police qui appliquerait simplement la loi existante.

C'est encore plus facile d'imposer une nouvelle taxe et une nouvelle charge sur les pratiquants d'une discipline qui n'est peut-être pas dans l'air du temps ou adoubee par les médias.

C'est la mode des trottinettes (lobbies des associations anti2roues en cause) et des vélos avec de nouveaux pratiquants qui n'ont que faire du code de la route et qui oublient qu'ils ont un permis (quand c'est le cas) pour passer les feux rouges, griller les STOP.

Pourquoi ne pas leur imposer un contrôle technique pendant qu'on y est.

Sans oublier que les 2roues motorisés sont largement moins polluants que les voitures puisqu'ils sont moins sujets aux bouchons et contribuent donc à la fluidité de la circulation dans les métropoles.

Pour ma part, j'entretiens mes 2 motos (une récente et une ancienne que j'ai gardée puisqu'elle n'a plus beaucoup de valeur de revente). C'est déjà une grosse charge en termes d'assurance et d'entretien. Les coûts sont devenus conséquents, c'est peut-être pour ça aussi qu'on y prête de l'attention. La révision d'une moto m'a coûté 200€ cette année sans compter des pièces à changer, je n'ai pas envie de dépenser 50€ pour me faire un bilan superficiel en comparaison de l'analyse du concessionnaire moto.

Tout ça grâce à une décision arbitraire du conseil d'état.

Je précise que je suis avant tout automobiliste et que la moto est un loisir même si je la prends ponctuellement pour aller au travail. Je suis donc conscient que le CT peut être utile pour la voiture (encore que mes voitures vont au garage pour la révision et n'auraient pas besoin d'un CT qui coûte 80€). Mais pour la moto, une grande majorité de pratiquants savent observer leur machine et détecter les incohérences, et pour ceux qui ne connaissent pas, les machines sont entretenues au garage. Les chiffres d'accidentalité des motos sont là pour prouver que ce n'est pas l'état de la moto qui est en cause dans les accidents. Au vu du kilométrage moyen des motos, il faudrait encore espacer la fréquence CT s'il y en avait un.

Donc, NON au contrôle Technique car il ne sert à rien, c'est la création d'une nouvelle taxe et portée par des associations anti2roues motorisés et qui va contribuer à dissuader les citoyens à la pratique du 2 roues, mais c'est peut-être le but visé.

LA [association de motard] principalement a œuvré pour améliorer la sécurité Moto et tous ses arguments ont été travaillés en collaboration avec les ministères précédents. C'est dommage qu'on en arrive là.

N° 973365 - Mon avis sur le projet de contrôle technique moto

par :

21/07/2023 15:12

Pour ce qui me concerne, c'est inutile et juste pour faire plaisir à 3 associations parisiennes anti voitures, motos, scoots... qui soit dit en passant ne sont pas toutes indépendantes, voir le nombre d'adhérents de certaines. Ce contrôle si il se fait sera un coût supplémentaire n'apportant rien de concret sur le plan de la sécurité à mon véhicule. J'aurai préféré un accord avec les assurances pour un bonus en cas d'entretien dans un réseau professionnel, pour la prise en charge en cas d'accident si je suis équipé réellement, c'est à dire casque gants , blouson, dorsale, pantalon anti abrasion, bottes. Un accord gagnant/gagnant avec les assureurs , les concessionnaires, les équipementiers, plutôt qu'une nième loi pour la "sécurité".

N° 973367 - Contrôle technique moto ...

par :

21/07/2023 15:13

Je suis tout fait pour la mise en place d'un contrôle à tout les 2, 3, ou quadricycles à moteur  
Cela permettra de contrôler les modification de sécurité, bruit et autre de ses engins a moteur, vue que ses propriétaire ce croient tout permis avec ces engins.

N° 973369 - Refus du CTP moto

par :

21/07/2023 15:14

Ce projet de contrôle technique ne correspond quasiment a aucun des objectifs initiaux demandés par les 3 associations qui ont saisies le Conseil d'Etat.

Je demande au Gouvernement de proposer des mesures alternatives sérieuses concernant le bruit (déploiement des radars anti-bruit) ou la pollution (aide a la conversion sans minimum de revenu). La majorité des 2roues sont en bon état . Le moindre défaut entraînerait des risques vitaux pour le conducteur, ce qui est moins vrai pour l'automobile. D'ailleurs ce sont plus les mesures de sécurité (vitesse, ceinture, airbag,etc) qui ont fait baisser la mortalité auto que le contrôle technique.  
Je dis non au projet présenté.

N° 973371 - Contrôle technique moto ...

par :

21/07/2023 15:14

Je suis tout fait pour la mise en place d'un contrôle à tout les 2, 3, ou quadricycles à moteur  
Cela permettra de contrôler les modification de sécurité, bruit et autre de ses engins a moteur, vue que ses propriétaire ce croient tout permis avec ces engins.

N° 973372 - MON AVIS SUR LE CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

21/07/2023 15:14

J'ai 68 ans, motard depuis l'âge de 16ans je n'ai eu que des grosses cylindrées et roule avec un roadster de 1400 cc qui a 17 ans et malgré son âge et kms dans un état proche du neuf, je ne connais pas de "vrai" motard qui tienne à rester "vivant", ne prenne pas grand soin de l'entretien de sa moto .regardez plutôt l'état des routes, j'ai eu un accident en 2013 avec ma femme passagère à cause de goudron 1 cm d'épaisseur fondu suite travaux non signalés ma femme et moi aux aux urgences !!!!!

Je suis OK pour un contrôle sérieux EN CAS DE VENTE . il faudrait surtout contrôler les cyclomoteurs , scooter, qui ont des pneus lisses, des moteurs trafiqués des pots d'échappements au bruit insupportable avec des vitesses atteintes ne pouvant pas être maîtrisée avec le châssis et les freins d'origine!!!

Merci de porter intérêt à mes remarques .

N° 973373 - CT Moto

par :

21/07/2023 15:14

Bonjour

Bien évidemment ,je suis contre le CT moto

Surtout qui vas contrôler ma moto ....cela fait 30ans que je l'ai !! Etat parfait comme toutes les motos Qui va poser ses fesses sur ma MOTO ?? ...si il l'a fait tomber !! ...que dire des sides car, avec une conduite très spéciale !!!!...des motos enduro ,etc.... surtout si j'ai bien compris c'est a partir des 125...donc finalement les gros branleurs qui font énormément de Bruit, roues arrière, avec leur 50cc pourri ...eux ne seront pas inquiètes !!!

Ah Oui opinions publiques...a la limite ,je suis pas contre un CT pour l'achat /revente d'une moto/ side car..... mais fait chez une motorcycle agréé !!

N° 973374 - Ct categories I

par :

21/07/2023 15:15

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Ce contrôle ne devrait pouvoir être réalisé que dans des centres déjà agréés pour l'activité véhicules légers ou poids lourds pour garantir un maillage rapide et une bonne qualité d'exécution. Cela favorisera l'équilibre économique des centres de contrôle existants et ainsi la pérennité du maillage. Nous sommes opposés à l'ouverture de centres dédiés à l'activité de contrôle de la catégorie L.

N° 973378 - Refus du CTP moto

par :

21/07/2023 15:16

Ce projet de contrôle technique ne correspond quasiment a aucun des objectifs initiaux demandés par les 3 associations qui ont saisies le Conseil d'Etat.

Je demande au Gouvernement de proposer des mesures alternatives sérieuses concernant le bruit (déploiement des radars anti-bruit) ou la pollution (aide a la conversion sans minimum de revenu). La majorité des 2roues sont en bon état . Le moindre défaut entraînerait des risques vitaux pour le conducteur, ce qui est moins vrai pour l'automobile. D'ailleurs ce sont plus les mesures de sécurité (vitesse, ceinture, airbag,etc) qui ont fait baisser la mortalité auto que le contrôle technique.

Je dis non au projet présenté.

N° 973383 - Contrôle Technique Moto

par :

21/07/2023 15:17

Je suis pour que tous les véhicules soient contrôlés, en revanche j'aimerais que ces contrôles soient plus simples, mieux encadrés et moins chers. De plus, je pense que les sanctions ne sont pas assez dissuasives. Je ne comprends pas comment des épaves roulantes peuvent encore se retrouver sur nos routes. Leurs propriétaires n'ont peur de rien.

N° 973385 - Refus de cette mesure injuste et inefficace

par :

21/07/2023 15:18

Bonjour,

je suis motard depuis plus de 25 ans, et j'ai effectué énormément de kilomètres en moto.

De par cette expérience, je tiens à témoigner contre l'injustice de cette mesure.

L'approche de la route par un motard n'est pas celle d'un automobiliste, car un motard est beaucoup plus vulnérable sur la route. Et nous les motards ne sommes pas suicidaires.

Nous prenons grand soin de nos véhicules. Les révisions sont effectuées bien plus fréquemment que sur une voiture, et nous connaissons bien les parties mécaniques à surveiller. Nous l'apprenons même lors du passage du permis de conduire.

Sur l'aspect de lutte contre le bruit, le contrôle technique n'est en rien la solution. En quelques minutes n'importe qui peut remplacer le pot d'échappement d'une moto. Ceux qui font trop de bruit en sont bien conscients. Ils remettent le pot d'origine le temps du passage du contrôle technique, et remettent en suivant le pot bruyant. D'autres solutions existent et se développent encore pour contrôler le bruit des 2 roues, non pas ponctuellement le jour du CT, mais de manière continue.

Quand va-t-on enfin en France ne pas céder aux différents lobbys, comme ici ceux des sociétés de contrôles techniques, et prendre des mesures cohérentes et efficaces, plutôt que de racketter toujours plus les usagers de la route ?

Enfin, je pense qu'il faut mettre l'accent sur les 2 roues de 50cm3 qui sont trop souvent modifiés, en mauvais état et non entretenus. Nos jeunes sont réellement en danger sur ces véhicules, et il est de votre responsabilité de veiller à leur sécurité, bien plus qu'aujourd'hui.

Merci pour votre écoute

N° 973386 - Mon avis sur le projet de contrôle technique moto

par :

21/07/2023 15:18

Pour ce qui me concerne, c'est inutile et juste pour faire plaisir à 3 associations parisiennes anti voitures, motos, scooters qui soit dit en passant ne sont pas toutes indépendantes, voir le nombre d'adhérents de certaines. Ce contrôle si il se fait sera un coût supplémentaire n'apportant rien de concret sur le plan de la sécurité à mon véhicule. J'aurai préféré un accord avec les assurances pour un bonus en cas d'entretien dans un réseau professionnel, pour la prise en charge en cas d'accident si je suis équipé réellement, c'est à dire casque gants, blouson, dorsale, pantalon anti abrasion, bottes. Un accord gagnant/gagnant avec les assureurs, les concessionnaires, les équipementiers, plutôt qu'une nième loi pour la "sécurité".

N° 973388 - Non au contrôle technique des motos.

par :

21/07/2023 15:18

Bonjour,

les accidents à moto sont liés à 30% à l'usure de la chaussée, et seulement 0,3% sont liés à l'état du véhicule. Le contrôle technique des voitures est passé car 12% des accidents étaient liés à l'état du véhicule. Cela est normal puisqu'il faudrait être fou pour rouler sur un 2 roues en mauvais état. Pour ce qui est des lignes d'échappement, il est vrai que certains abusent et font beaucoup trop de bruit mais un ligne ça se démonte en moins de 1H, donc rien n'empêchera ces gens de remettre un ligne homologuée avant le contrôle. Il en est de même pour les normes anti pollution puisque le catalyseur peut être enlevé et remis très facilement. Ces points sont d'ailleurs déjà contrôlés par la police et peuvent faire l'objet d'amende et d'immobilisation du véhicule. Si le but est vraiment de réduire les

accidents en 2 roues même si j'en doute voilà une liste de mesures à mettre en place qui seraient beaucoup plus efficace qu'un contrôle technique:

- réfection des chaussées les plus abîmées
- proposition de stage de pilotage avec les motards de la police ou de la gendarmerie (qui aboutirai à une légère réduction du prix des assurances)
- rajout d'une deuxième glissière de sécurité sous les celles déjà en place sur les grands axes ou dans les virage. (en l'état ces glissières peuvent couper en deux un motard qui roule au dessus de 70 KM/H)
- amende / Immobilisation des véhicules à 4 roues perdant du carburant (rouler en 2 roues sur une route mouillée remplie de carburant équivaut à rouler sur de la glace).
- amende sur état général du véhicule: il est vrai qu'on peu voir certains véhicules comme des scooters 50 cm3, ou des tricycles en très mauvais état ils doivent être amendés en cas de contrôle voir immobilisés. (on ne voit jamais de moto au dessus de 200cm3 en mauvais état)

Voilà des propositions qui permettrai à tous le monde de rouler plus en sécurité et de réprimander les fautifs au lieu de taper sur tous le monde au hasard en espérant toucher un fautif.

N° 973391 - Contrôle technique moto ...

par :

21/07/2023 15:19

Je suis tout fait pour la mise en place d'un contrôle à tout les 2, 3, ou quadricycles à moteur  
Cela permettra de contrôler les modification de sécurité, bruit et autre de ses engins a moteur, vue que ses propriétaire ce croient tout permis avec ces engins.

N° 973392 - MON AVIS SUR LE CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

21/07/2023 15:19

J'ai 68 ans, motard depuis l'âge de 16ans je n'ai eu que des grosses cylindrées et roule avec un roadster de 1400 cc qui a 17 ans et malgré son âge et kms dans un état proche du neuf, je ne connais pas de "vrai" motard qui tienne à rester "vivant", ne prenne pas grand soin de l'entretien de sa moto .regardez plutôt l'état des routes, j'ai eu un accident en 2013 avec ma femme passagère à cause de goudron 1 cm d épaisseur fondu suite travaux non signalés ma femme et moi aux aux urgences !!!!!  
Je suis OK pour un contrôle sérieux EN CAS DE VENTE . il faudrait surtout contrôler les cyclomoteurs , scooter, qui ont des pneus lisses, des moteurs trafiqués des pots d'échappements au bruit insupportable avec des vitesses atteintes ne pouvant pas être maitrisée avec le châssis et les freins d'origine!!!

Merci de porter intérêt à mes remarques .

N° 973393 - Refus du CTP moto

par :

21/07/2023 15:20

Ce projet de contrôle technique ne correspond quasiment a aucun des objectifs initiaux demandés par les 3 associations qui ont saisies le Conseil d'Etat.

Je demande au Gouvernement de proposer des mesures alternatives sérieuses concernant le bruit (déploiement des radars anti-bruit) ou la pollution (aide a la conversion sans minimum de revenu). La majorité des 2roues sont en bon état . Le moindre défaut entraînerait des risques vitaux pour le conducteur, ce qui est moins vrai pour l'automobile. D'ailleurs ce sont plus les mesures de sécurité (vitesse, ceinture, airbag,etc) qui ont fait baisser la mortalité auto que le contrôle technique.

Je dis non au projet présenté.

N° 973400 - Une mesure équitable

par :

21/07/2023 15:22

Les conducteurs de voitures doivent veiller au bon fonctionnement et au bon état général de leur véhicule, afin de préserver leur sécurité et celles des autres.

Il doit je pense, en être de même pour les deux roues qui sont parmi les plus vulnérables sur la route.

N° 973403 - Stop

par :

21/07/2023 15:22

Au lieu de vouloir faire de l'argent sur les motards, qui entretiennent leur moto, merci d'effectuer les réfections des routes qui sont, elles, vraiment accidentogène

N° 973406 - Une mesure équitable

par :

21/07/2023 15:23

Les conducteurs de voitures doivent veiller au bon fonctionnement et au bon état général de leur véhicule, afin de préserver leur sécurité et celles des autres.

Il doit je pense, en être de même pour les deux roues qui sont parmi les plus vulnérables sur la route.

N° 973411 - Mon avis sur le projet de contrôle technique moto

par :

21/07/2023 15:25

Pour ce qui me concerne, c'est inutile et juste pour faire plaisir à 3 associations parisiennes anti voitures, motos, scooters qui soit dit en passant ne sont pas toutes indépendantes, voir le nombre d'adhérents de certaines. Ce contrôle si il se fait sera un coût supplémentaire n'apportant rien de concret sur le plan de la sécurité à mon véhicule. J'aurai préféré un accord avec les assurances pour un bonus en cas d'entretien dans un réseau professionnel, pour la prise en charge en cas d'accident si je suis équipé réellement, c'est à dire casque gants , blouson, dorsale, pantalon anti abrasion, bottes. Un accord gagnant/gagnant avec les assureurs , les concessionnaires, les équipementiers, plutôt qu'une nième loi pour la "sécurité".

N° 973421 -

par :

21/07/2023 15:28

En tant que passionné de motos et de liberté de conduire, je suis plutôt réticent à l'idée d'introduire un contrôle technique pour les deux-roues motorisés. Pour moi, faire de la moto est bien plus qu'un simple moyen de transport, c'est un mode de vie, une expérience sensorielle unique qui me permet de me sentir connecté à la route et à l'environnement qui m'entoure.

L'idée de devoir soumettre ma moto à un contrôle technique périodique me donne le sentiment de perdre une partie de cette liberté. Je préfère entretenir et chérir ma moto moi-même, en m'assurant qu'elle est en parfait état de fonctionnement. Le contrôle technique pourrait limiter ma capacité à personnaliser ma moto selon mes préférences, me privant ainsi de cette connexion personnelle avec mon véhicule.

En ce qui concerne la sécurité, je suis convaincu qu'un conducteur responsable prend déjà soin de sa propre sécurité et de celle des autres usagers de la route, sans avoir besoin d'un contrôle technique obligatoire. Bien sûr, il y a toujours des exceptions, mais ces cas peuvent être traités individuellement sans appliquer une mesure aussi générale à tous les propriétaires de motos.

Je crois aussi que le coût financier supplémentaire imposé par le contrôle technique pourrait créer une barrière pour les personnes qui souhaitent se lancer dans le monde de la moto, ce qui serait dommageable pour la communauté des passionnés.

Dans l'ensemble, je pense que les avantages d'un contrôle technique pour les motos ne compensent pas les aspects négatifs que cela pourrait entraîner pour les motards. Je préférerais voir davantage d'efforts déployés pour sensibiliser les conducteurs à la sécurité routière et promouvoir une coexistence harmonieuse entre tous les usagers de la route, plutôt que de mettre en place une mesure qui pourrait nuire à la passion et au plaisir de conduire une moto.

Enfin je pense que l'état Français devrait se concentrer sur des problèmes plus essentielles aux usagers de la route. Par exemple l'état des routes dans notre belle France avant d'imposer à ses usagers des obligations.

Bien à vous

N° 973424 - Contre le contrôle technique

par :

21/07/2023 15:29

Bien que le contrôle technique soit déjà appliquée aux voitures, il est important de considérer les différences majeures entre ces véhicules et les deux-roues avant d'imposer une telle réglementation.

Tout d'abord, les motos et les scooters représentent une part infime du trafic routier par rapport aux voitures. Ils sont souvent utilisés pour des trajets plus courts, ce qui signifie qu'ils parcourent moins de kilomètres annuellement et, par conséquent, ont moins d'impact environnemental. Alors pourquoi imposer une mesure aussi coûteuse et bureaucratique à une catégorie de véhicules qui contribue si peu aux problèmes de circulation et de pollution ?

En outre, la communauté des motards est consciente de l'importance de maintenir leurs engins en bon état. Les propriétaires de deux-roues motorisés sont généralement des passionnés qui prennent soin de leurs véhicules et effectuent régulièrement l'entretien nécessaire. En ajoutant un contrôle technique supplémentaire, on ajoute une contrainte financière et administrative inutile pour les propriétaires qui prennent déjà leurs responsabilités.

En ce qui concerne la sécurité routière, il est essentiel de reconnaître que la majorité des accidents impliquant des deux-roues sont causés par des automobilistes négligents, et non par des défaillances mécaniques. Plutôt que de focaliser sur le contrôle technique des motos, il serait plus judicieux de sensibiliser les automobilistes à la présence des deux-roues sur les routes et à l'importance de partager la route en toute sécurité.

Par ailleurs, la mise en place d'un contrôle technique pour les deux-roues entraînerait une augmentation des coûts pour les propriétaires. Les frais liés à cette procédure seraient élevés, sans compter le temps et l'énergie que les motards devraient consacrer à se soumettre à cette vérification régulière. Pour les conducteurs qui utilisent leur deux-roues principalement pour des loisirs ou des balades occasionnelles, cela constituerait une charge financière supplémentaire injustifiée.



En conclusion, l'introduction d'un contrôle technique pour les deux-roues en France semble être une mesure injustifiée et discriminatoire. Les motards sont déjà conscients de l'importance de l'entretien de leurs engins et sont en grande majorité des conducteurs responsables. Plutôt que de les entraver davantage, les autorités devraient concentrer leurs efforts sur des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour une meilleure cohabitation entre tous les usagers de la route. La liberté de circuler en moto ou en scooter ne devrait pas être entravée par une réglementation excessive et coûteuse.

N° 973429 - Pourquoi le CT moto n'est pas prioritaire

par :

21/07/2023 15:31

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule (mais bien plus à l'état des routes),

Le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains, L'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans votre région pose problème (surtout en cyclo !),

J'effectue déjà les contrôles de sécurité que vous appris au permis, que ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT,

La pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports,

Je fais bien davantage confiance à votre concessionnaire/réparateur qu'à un centre de CT,

Les motos de plus de 30 ans doivent être exonérées car il est compliqué de connaître les équipements et éléments constructifs de l'époque.

N° 973430 - Totalement injustifié !!

par :

21/07/2023 15:32

Le nombre d'accident mettant en cause l'entretien de la moto est insignifiant.

Les deux roues faisant le plus de bruit sont les cyclos et autres scooters 50 Cm2 qui ne sont pas concernés par le CT !!

Et même si ils l'étaient leur durée de vie moyenne est de moins de 24 mois à cause des casses, des chutes et pour le coup d'un manque d'entretien dû à l'âge des conducteurs !!

Les TMax avec les pots Akrapovic vous ne les attraperez jamais !!

Il reste quelques poussives Harley Davison où là, même moi je comprends pas leur passion pour le bruit.

Mais bon, vu leur prix elles sont très peu nombreuses et créer un CT juste pour elles me semble un poil exagérer !! (humour) !!

Les motards entretiennent leur véhicule de manière obsessionnelle !!

Non pas parce qu'ils sont plus prudent que les autres comme ils le prétendent, mais parce que ça fait partie intégrante de leur passion, une sorte d'honneur entre eux d'avoir un véhicule au top de leurs performances !! .. Le freinage et la tenue de route sont leurs obsessions !!

Les motos ne sont plus trafiquées comme dans les années 80, avec leur puissance d'origine c'est totalement inutile !!

Qui va monter sur une moto pour la mettre sur le banc (surement différent entre une 125 de 20 CV et d'une 1000 de 200 CV) en toute sécurité si il n'a pas une grosse habitude des 2 roues ??

A part vérifier les phares et les pneus, ce que la maréchaussée peut faire, je ne vois aucun intérêt, sauf financier !!

Pour réduire les morts en 2 roues commençons par identifier les trottinettes qui n'ont pas de phares, pas de rétroviseur, pas de stop, pas de clignotants, pas de casque et qui roulent à deux souvent en sens interdit !!

Pourquoi ne pas obliger les véhicules à être remis sur des emplacements précis et verrouillés !! Par l'application indispensable pour leur utilisation il serait très facile d'identifier les utilisateurs qui les jettent n'importe où !!

Bref, projet complètement mercantile, démago et électoral !!

N° 973432 - Etat des routes

par :

21/07/2023 15:33

Le contrôle technique des 2 roues est une bonne idée en soit mais ne devrait entrer en vigueur une fois que les routes seront remises en état. Certaines routes/rues sont laissées dans un état pitoyable par les municipalités/départements. Donc avant d'imposer un contrôle technique des 2 roues, il serait plus judicieux d'imposer un contrôle techniques des routes et de les rénover quand il se doit. On sait très bien que des routes en mauvais état sont accidentogènes et dégradent les 2 roues qui y passent régulièrement. Sachant qu'un deux roues est plus vulnérable qu'une voiture, il est indispensable d'avoir des rues/routes bien entretenues. Cela permettra un meilleur confort des usagers et une sécurité accrue.

En conclusion : pas de contrôle technique des deux roues avant une remise en états des routes française.

N° 973433 - Contre

par :

21/07/2023 15:33

Absolument contre cette nouvelle loi, qui n'apporte rien en terme de sécurité routière !

Simplement un impôt supplémentaire sur le dos des citoyens !

N° 973435 - contrôle technique

par :

21/07/2023 15:34

je pense que le contrôle est inutile, les motards contrôlent très bien leur engins .

N° 973439 - Contrôle technique 2 roues inutile

par :

21/07/2023 15:35

Bonjour,

Je trouve ce CT imposée entre autres aux motos inutiles car :

Motard de plus de 25 ans, j'ai toujours été soucieux de l'état de mes motos. Il a en va de ma sécurité. La formation au permis de conduire insiste sur ce point d'ailleurs.

Je fais réviser chez un professionnel ma moto tous les ans. Il vérifie tous les points de sécurité malgré le peu de Km que je parcours (environ 2500 KM/an).

Pour le bruit de certains 2 roues, surtout les 50cm3, il faudrait tout simplement renforcer les contrôles et augmenter les amendes. Suit à un CT cela n'empêchera pas de dé-chicaner ou changer de pots d'échappement à l'issue.

Adapter les infrastructures routières aux 2 roues comme les glissières de sécurité qui sont actuellement de réelles lames de rasoir pour les motos.

Cordialement,

N° 973440 - Etat des routes

par :

21/07/2023 15:35

Le contrôle technique des 2 roues est une bonne idée en soit mais ne devrait entrer en vigueur une fois que les routes seront remises en état. Certaines routes/rues sont laissées dans un état pitoyable par les municipalités/départements. Donc avant d'imposer un contrôle technique des 2 roues, il serait plus judicieux d'imposer un contrôle techniques des routes et de les rénover quand il se doit. On sait très bien que des routes en mauvais état sont accidentogènes et dégradent les 2 roues qui y passent régulièrement. Sachant qu'un deux roues est plus vulnérable qu'une voiture, il est indispensable d'avoir des rues/routes bien entretenues. Cela permettra un meilleur confort des usagers et une sécurité accrue.

En conclusion : pas de contrôle technique des deux roues avant une remise en états des routes française.

N° 973446 - Contre

par :

21/07/2023 15:37

Absolument contre cette nouvelle loi, qui n'apporte rien en terme de sécurité routière !  
Simplement un impôt supplémentaire sur le dos des citoyens !

N° 973448 - Participation à la consultation.

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L

par :

21/07/2023 15:37

Pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement, il est nécessaire que tous les véhicules circulant soient contrôlés.

Le contrôle technique est un des contributeurs à la diminution du nombre d'accidents, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des nuisances sonores.

La codification des défaillances doit être identique à celle connue pour l'activité VL, afin de garantir une meilleure assimilation, réduire le risque d'erreur. Une codification différente serait de nature à allonger le temps de contrôle.

La mise en place de ce nouveau contrôle technique ne peut se faire qu'avec le matériel nécessaire et les délais de mise à disposition de ce matériel ne permet pas d'envisager un démarrage de l'activité avant la fin de l'année 2024.

La périodicité de passage 5/3/3 ne me parait pas assez rapprochée. Je serais d'avis à proposer une fréquence distincte par catégorie du véhicule, soit 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 4/2/2 pour les autres véhicules (motos, quads, voitures sans permis)

Ce contrôle ne devrait pouvoir être réalisé que dans des centres déjà agréés pour l'activité véhicules légers pour garantir une bonne qualité d'exécution. Cela favorisera l'équilibre économique des centres de contrôle existants leur pérennité.

Je suis opposé à l'ouverture de centres dédiés à l'activité de contrôle de la catégorie L.

Pour simplifier les démarches aussi bien pour les centres de contrôle que pour l'administration une extension de l'agrément existant VL pour les centres et contrôleurs doit être prévue et maintenue dans le temps plutôt qu'un nouvel agrément.

N° 973452 - NON au CT moto !

par :

21/07/2023 15:38

Nous avons le choix entre un CT ou des mesures alternatives (préventions, contrôles renforcés, stages, accompagnement sur la transition des véhicules, etc.) Mais un lobbying incroyable secoué par trois associations qui n'y connaissent rien au monde de la moto sauf le bruit qu'il en ressort des scooters de livraison qui passent en bas de chez eux, à permis d'imposer la mesure la moins efficace : un contrôle sur ce qui va bien sur la majeure partie des motards. Juste pour le plaisir de faire payer des motards, sachant que le problème initial du bruit et de la pollution restera en majeure partie.

Vous n'avez pas pris la bonne décision et vous le savez au fond de vous. Cette action n'aura comme impact que de cliver davantage les tensions sans chercher intelligemment à résoudre le cœur du problème. Une belle décision encore prise par des personnes déconnectées de la réalité de la route, qui ne résonne que par des chiffres et des "j'ai un cousin qui a une moto qui fait du bruit".

Avez-vous pensé à rénover nos routes ? reboucher les trous ? contrôler les scooter/moto en pleine ville qui font du vacarme avec immobilisation directe ? avez-vous pensé à bosser sérieusement avec des associations qui existent depuis 50 ans comme la [association de motard] et non 5 ans comme les associations parisiennes anti 2 roues montée pour l'occasion ?

La moto c'est ma vie sur 2 roues, sans carrosseries, vie que je tiens au bout de mes doigts sur le levier de frein. Des pneus irréprochables et des signalisations parfaitement fonctionnelles. Vous savez pourquoi je le sais ? Car je l'ai appris au permis de conduire et surtout ma vie est fragile, j'en ai plus que conscience. Ce n'est malheureusement pas le cas des automobilistes qui une fois passé le permis, oublie tout et se reposent sur le CT car trop complexe à suivre pour un 4 roues). Pas besoin de payer un pantin 50e pour me le dire, le tout pour faire plaisir à l'Europe qui ne connaît rien au contexte en France.

Nous avons une formation très lourde et chère, sans compter des technologies d'habit et de véhicule au dessus de la moyenne mondiale. Dois-je aussi rappeler que la pollution à moto n'est rien comparée à une voiture (encore plus quand une personne est seule dedans) ? Je me déplace plus efficacement, sans embouteillage, je consomme moins d'essence et ma moto passe au garage tous les 8 à 12 mois pour des réglages, contrôles et vérifications que je ne peux pas effectuer par mes soins.

Vous en connaissez beaucoup des voitures qui font la même ? non, n'osez surtout pas me dire le contraire.

Ceci dit, merci d'avoir écouté les principaux intéressés par le biais de cette page (malgré vos serveurs en cartons + le fait que les motards de tout âges ne peuvent pas le remplir simplement sans vouloir brûler des poubelles dans la rue) et d'avoir compris nos enjeux.

Je sais que je mourrai sur la route à cause de l'état de ses infrastructures ou pire d'une voiture qui ne pense qu'à elle sans faire attention aux autres, mais surtout pas grâce à ce CT politisé et imposé par l'Europe. Je regrette amèrement que la France n'ai jamais challengé plus loin que le bout de son nez cette mesure. Elle est bien lointaine la mentalité Française à remettre en cause, questionner intelligemment et assumer.

Un dernier point : je suis aussi automobiliste, comme au moins 95% des motards, je sais donc un minimum de quoi je parle. Pas le cas des non motards..

N° 973459 - NON au CT moto

par :

21/07/2023 15:41

Nous avons le choix entre un CT ou des mesures alternatives (préventions, contrôles renforcés, stages, accompagnement sur la transition des véhicules, etc.) Mais un lobbying incroyable secoué par trois associations qui n'y connaissent rien au monde de la moto sauf le bruit qu'il en ressort des scooters de livraison qui passent en bas de chez eux, à permis d'imposer la mesure la moins efficace : un contrôle sur ce qui va bien sur la majeure partie des motards. Juste pour le plaisir de faire payer des motards, sachant que le problème initial du bruit et de la pollution restera en majeure partie.

Vous n'avez pas pris la bonne décision et vous le savez au fond de vous. Cette action n'aura comme impact que de cliver davantage les tensions sans chercher intelligemment à résoudre le cœur du problème. Une belle décision encore prise par des personnes déconnectées de la réalité de la route, qui ne résonne que par des chiffres et des "j'ai un cousin qui a une moto qui fait du bruit".

Avez-vous pensé à rénover nos routes ? reboucher les trous ? contrôler les scooter/moto en pleine ville qui font du vacarme avec immobilisation directe ? avez-vous pensé à bosser sérieusement avec des associations qui existent depuis 50 ans comme la [association de motard] et non 5 ans comme les associations parisiennes anti 2 roues montée pour l'occasion ?

La moto c'est ma vie sur 2 roues, sans carrosseries, vie que je tiens au bout de mes doigts sur le levier de frein. Des pneus irréprochables et des signalisations parfaitement fonctionnelles. Vous savez pourquoi je le sais ? Car je l'ai appris au permis de conduire et surtout ma vie est fragile, j'en ai plus que conscience. Ce n'est malheureusement pas le cas des automobilistes qui une fois passé le permis, oublie tout et se reposent sur le CT car trop complexe à suivre pour un 4 roues). Pas besoin de payer un pantin 50€ pour me le dire, le tout pour faire plaisir à l'Europe qui ne connaît rien au contexte en France.

Nous avons une formation très lourde et chère, sans compter des technologies d'habit et de véhicule au dessus de la moyenne mondiale. Dois-je aussi rappeler que la pollution à moto n'est rien comparée à une voiture (encore plus quand une personne est seule dedans) ? Je me déplace plus efficacement, sans embouteillage, je consomme moins d'essence et ma moto passe au garage tous les 8 à 12 mois pour des réglages, contrôles et vérifications que je ne peux pas effectuer par mes soins.

Vous en connaissez beaucoup des voitures qui font la même ? non, n'osez surtout pas me dire le contraire.

Ceci dit, merci d'avoir écouté les principaux intéressés par le biais de cette page (malgré vos serveurs en cartons + le fait que les motards de tout âges ne peuvent pas le remplir simplement sans vouloir brûler des poubelles dans la rue) et d'avoir compris nos enjeux.

Je sais que je mourrai sur la route à cause de l'état de ses infrastructures ou pire d'une voiture qui ne pense qu'à elle sans faire attention aux autres, mais surtout pas grâce à ce CT politisé et imposé par l'Europe. Je regrette amèrement que la France n'ai jamais challengé plus loin que le bout de son nez cette mesure. Elle est bien lointaine la mentalité Française à remettre en cause, questionner intelligemment et assumer.

Un dernier point : je suis aussi automobiliste, comme au moins 95% des motards, je sais donc un minimum de quoi je parle. Pas le cas des non motards..

N° 973461 - Non au CT moto

par :

21/07/2023 15:42

Un motard averti ne prendra pas le risque de perdre la vie en modifiant son véhicule pour le rendre dangereux. Un motard peut envisager d'améliorer les performances de sa moto avec le remplacement de certains éléments, comme le font certains automobilistes.

Un motard sait qu'il met en jeu sa vie à chaque fois qu'il prend sa moto donc inutile de pénaliser davantage sous prétexte du bruit ou d'une certaine conformité.

Rendre le CT obligatoire, c'est obliger les motocyclistes à se conformer, à suivre comme des moutons alors que l'esprit premier est la liberté. Voilà pourquoi on veut mettre en place le CT, encore priver certains individus de liberté.

N° 973465 - Contrôle technique catégorie L

par :

21/07/2023 15:43

Je ne suis pas pour car nous n'arrivons pas à trouver du personnel à cause des changements de diplôme (bac pro) , de plus nous avons pas assez de temps pour s'équiper et de faire les travaux

N° 973466 - Non au ct

par :

21/07/2023 15:44

Les motards dignes de ce nom , n ont pas attendu le CT pour prendre soin de leur moto . Je n'y vois que le dikta de l'Europe et l'État de se remplir les poches. CT fait comment par qui ? Si la moto tombe, est rayée ou autres, problèmes à venir ! Si ce n'est pas un nouvel impôt ou taxe que l'on m explique. Que dire de plus..... tant de choses.

N° 973474 - Et les routes c'est pour quand ?

par :

21/07/2023 15:46

Commencer par un contrôle technique des routes

Donc avis NEGATIF pour les 2 et 3 Roues

N° 973477 - Non au ct

par :

21/07/2023 15:46

Les motards dignes de ce nom , n ont pas attendu le CT pour prendre soin de leur moto . Je n'y vois que le dikta de l'Europe et l'État de se remplir les poches. CT fait comment par qui ? Si la moto

tombe, est rayée ou autres, problèmes à venir ! Si ce n'est pas un nouvel impôt ou taxe que l'on m'explique. Que dire de plus..... tant de choses.

N° 973478 - Inutile

par :

21/07/2023 15:46

Je trouve inutile ce contrôle technique, la sécurité et l'entretien de mon 2 roues reste entre les mains de mon garagiste qui sait ce qui est bien ou mal sur mon 2 roues.

Encore de l'argent et toujours de l'argent.

N° 973479 - CONTROLE TECHNIQUE DES MOTOCYCLETTES

par :

21/07/2023 15:47

Au vu du nombre plus que marginal d'accidents provoqués par un défaut "mécanique" d'une motocyclette, la mise en place d'un contrôle technique applicable à ce type de véhicule apparaît tout à fait comme un décision "idéologique", et non pas comme une mesure visant à accroître la sécurité sur la route.

L'état des infrastructures en général est cent fois plus impliquée dans la survenance d'accidents (30 % contre 0.3 %).

Par ailleurs la France avait proposé des mesures alternatives au contrôle technique, correspondant aux dispositions édictées par la CE.

D'autres dispositions, telle la baisse de la TVA sur les EPI, auraient une efficacité bien supérieure au contrôle technique, et une acceptabilité sans commune mesure avec ce dernier.

N° 973480 - Ineptie?

par :

21/07/2023 15:47

Ce contrôle est à mon avis inutile. Les points de contrôle sont déjà enseignés dans les auto-écoles. De plus cela ne solutionnera pas les nuisances sonores dans les villes puisque les " moto-cross" ne sont pas concernés.

Pour diminuer la mortalité des motards, améliorez plutôt l'état des routes et de la voirie, quelques fois proches du tiers- monde ( banlieues métropole de Rouen et nationales départementales.

De plus, sensibilisez plutôt les automobilistes au partage de la route.

La plupart des motards, hormis quelques inconscients, respectent le code de la Route.

Cela n'est vraiment plus le cas des automobiles : rouler à la vitesse réglementaire et vous vous faites klaxonner voire insulter, voire pire.

Autre chose : j'ai appris avec stupéfaction que les conducteurs de voitures électriques type Ami Citroën accessibles à partir de 14 ans n'avaient pas besoin de passer le Code de la route?

Où est la cohérence ?

Je suis un motard 125 de 59 ans et cela m'inquiète.

Au lieu de cela, vous nous imposez un contrôle technique à mon avis inutile et dispendieux.

Autre élément : vous proposez une prime de reconversion mais uniquement pour des motos électriques. Pourquoi pas pour des modèles thermiques récents, peu gourmands, peu bruyants.

En tout cas moins que les monstrueux SUV ou pick-up type Ford 150 qui bénéficient d'une vignette Crit'air 1, monopolisent les routes, stationnement.

Autre élément : les ZFE: voulez vous faire mourir les centres villes, les gentrifier?

A Rouen, la pollution ne baisse pas. Est ce à cause de nos vieilles voitures ou motos que nous n'avons pas les moyens de changer ??

Ou bien à cause de l'industrie ( Lubrizol, Bolloré...), des bateaux de croisière ou des cargos qui fonctionnent au fuel à bas prix hautement chargé en polluants?

Les commerçants voient déjà une baisse de leur clientèle possédant véhicule Crit'air 4 ou 5 ( bientôt les 3! )

Pour en revenir au contrôle technique moto, vous pouvez parfaitement prendre des mesures alternatives, à moins que vous préféreriez céder à quelques associations, qui ne représentent à mon avis qu'une petite minorité de l'opinion, minorité qui a oublié l'explosion soudaine des gilets jaunes ou des bonnets rouges.

J'ai conscience du réchauffement climatique et des changements mais prendre quelques motards pour boucs émissaires, cela dépasse l'entendement.

En espérant que vous lirez mon avis.

Salutations.

N° 973481 -

par :

21/07/2023 15:49

Le contrôle technique pourrait s'effectuer en concession des marques de moto.

Au vu de la mortalité,

Il serait plus simple de renforcer l'obligation d'équipements des motards qui parfois fait défaut ( pantalon/veste et chaussures hautes)

Merci pour vos services

N° 973482 - Moto Guzzi california 1100 , 1995

par :

21/07/2023 15:49

Je n'ai absolument pas besoin d'un contrôle technique pour me "dire" ce qui serait dangereux sur ma moto, je la connais mieux que n'importe quel pseudo mécanicien ne la connaîtra jamais, même pas sûr qu'ils vont être capables de la faire démarrer et chauffer sans forcer sur la mécanique car cela demande un vrai savoir faire. Le monde n'a pas été inventé ces 20 dernières années !

Par ailleurs, si j'apprécie l'Europe, je ne suis pas pour autant un mouton de Panurge" (référence littéraire à Rabelais et non une insulte comme certains a-culturés pourraient l'interpréter !) ou en d'autres termes ce n'est pas parce qu'une majorité pense d'une certaine manière que pour autant c'est une vérité. La norme, notion (et non concept) produit d'un positivisme (19 ème siècle), notion donc statistique (discipline comique au sens moliéresque, qui n'explique rien mais permet de faire des liens absurdes nommés corrélations, entre tout et n'importe quoi, Cf le tête des "sciences dites humaines" actuelles tout aussi bien que la "psychiatrie" non pas américaine, mais des états unis, imposée par nos tutelles), donc cette norme qui n'est que la loi du plus grand nombre n'est absolument gage de rien. Je profite pour vous dire que les foules, les peuples, les collectivités, les associations , les groupe et même une société peut devenir folle.

Alors peut être parfois est-il nécessaires de garder nos distance avec certains discours et de ne pas répéter même si la majorité crie avec les loups, ou pour être plus explicite, ne pourrait on pas défendre avec intelligence (soit manière de comprendre et non chose figée comme on nous le chante) la culture qui ne peut que rimer avec singularité et non uniformisation.

Alors le CT parce que tout le monde le fait c'est comme l'anglais langue internationale et puis quoi encore ! Ces mœurs sont le terroirs, le creuset, l'engrais, la Palea (le fumier) sur lesquelles des idées extrêmes vont croître, pousser vers un toujours plus d'intolérance et une intolérance qui devient la norme même



N° 973483 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 15:49

A mon avis, le contrôle technique des deux roues et plus précisément des motos <125cm<sup>3</sup> est un non sens.

Je ne vois pas bien où se trouve l'intérêt en terme de sécurité qu'en les études démontrent que moins d'un pourcent des accidents est dû au manque d'entretien. En effet, la formation du permis A vous apprend qu'il faut contrôler chaque élément de sécurité avant départ. Alors un CT tous les deux ans...La majorité des accidents est d'origine humaine mettant en cause le conducteur ou bien les autres usagers de la route. Les infrastructures sont aussi dans certains cas un rôle de facteur aggravant. Par conséquent, un CT sur les motos est perçue comme une taxe supplémentaire et encore un moyen de servir les intérêts des professionnels du contrôle technique avec la bénédiction du parlement européen.

N° 973488 - Avis.

par :

21/07/2023 15:51

Motard de 56 ans.

Encore un nouveau moyen de faire rentrer des taxes dans les caisses de l'état.

Se baser sur des chiffres erronés aboutit toujours à des bêtises, comme pour le diesel qui aujourd'hui pollue moins que l'essence.

Le problème des dirigeants, c'est qu'ils ne peuvent connaître tous les sujets, et du coup ils sont conseillés souvent par des groupes fortunés (lobbying) qui veulent imposer leurs visions de l'avenir et pas le bien de la majorité.

On va subir comme pour les retraites.

N° 973492 - CONTROLE TECHNIQUE DES MOTOCYCLETTES

par :

21/07/2023 15:51

Au vu du nombre plus que marginal d'accidents provoqués par un défaut "mécanique" d'une motocyclette, la mise en place d'un contrôle technique applicable à ce type de véhicule apparaît tout à fait comme une décision "idéologique", et non pas comme une mesure visant à accroître la sécurité sur la route.

L'état des infrastructures en général est cent fois plus impliquée dans la survenance d'accidents (30 % contre 0.3 %).

Par ailleurs la France avait proposé des mesures alternatives au contrôle technique, correspondant aux dispositions édictées par la CE.

D'autres dispositions, telle la baisse de la TVA sur les EPI, auraient une efficacité bien supérieure au contrôle technique, et une acceptabilité sans commune mesure avec ce dernier.

N° 973493 - non au contrôle technique

par :

21/07/2023 15:51

Faites avant tout le contrôle technique des routes Françaises qui sont devenues dangereuses, sans oublier les personnes conduisant une voiture mal entretenue, feu parfois inexistant, ne mettent pas

leurs clignotant, ou sont sur leurs téléphone, et non pas le motard qui lui contrôle sa monture sachant ce qu'il risque sans cela, de plus un contrôle et l'entretien de la moto est faite par le concessionnaire minimum une fois par an ou par le motard une a deux fois par semaine est-ce le cas de l'automobilistes je ne le pense pas. Le contrôle technique est simplement mis en place pour engraisser le gouvernement et Lobby des contrôles.  
A bonne entendre.

N° 973496 - CT 2 roues

par :

21/07/2023 15:53

Il semblerait que certaines personnes chargées du contrôle technique de motos pourraient ne pas être titulaires du permis de conduire correspondant aux motos qu'ils sont chargés de contrôler. Si cette information est exacte, outre le fait qu'il est permis de douter des compétences techniques d'une personne n'étant même pas autorisée à conduire le véhicule qu'il est censé contrôler et donc le faire fonctionner, cela représente un danger pour le contrôleur et pour le véhicule. La conduite d'une moto requiert en effet plus de compétences que celle d'une voiture. Il suffit de comparer les examens de permis de conduire des motos à celle des voitures pour s'en rendre compte (instabilité d'un véhicule sur 2 roues et non sur 4, deux systèmes de freinage à synchroniser, commandes totalement différentes). De plus, jusqu'à la fin des années soixante dix les commandes n'étaient pas normalisées et le sélecteur de vitesses et le frein arrière étaient situés parfois d'un côté, parfois de l'autre, et le séquençage des vitesses était différent, nécessitant l'adaptation des réflexes à la conduite. Les motos plus anciennes avaient les vitesses au réservoir et les autres commandes étaient totalement différentes.

Ne serait-ce que pour démarrer une moto non pourvues de démarreur électrique, il est nécessaire de savoir adapter l'ouverture de la commande des gaz à la température du moteur sous peine de retour de kick. Pour les motos d'avant les années soixante il y a généralement en plus une commande manuelle d'avance à l'allumage. La non maîtrise de cette commande risque également de provoquer un retour de kick, qui lui-même peut provoquer un départ d'incendie au niveau du carburateur (situé généralement sous le réservoir à essence). Nombre de propriétaires de monocylindres (ou de bicylindres) ont subi des blessures (foules et fractures) suite à des retours de kick.

Il est donc impératif que les contrôleurs soient bien titulaires du permis de conduire correspondant au véhicule contrôlé avec une formation supplémentaire adaptée aux motos anciennes (à moins bien sûr d'exempter celles-ci du contrôle technique).

N° 973501 - CONTRE LE CONTROLE TECHNIQUE 2 ou 3 roues motorisés et quadricycles à moteur

par :

21/07/2023 15:54

Je suis tout à fait CONTRE la mise en place de ce contrôle technique.

1) Les défauts techniques ne sont responsables que dans 0,3 % des accidents pour les 2 roues.

En tant que motarde depuis 40 ans, et comme tout conducteur de motos, nous savons très bien que l'état de nos pneus, de nos freins, de notre éclairage sont ESSENTIELS à notre conduite : freins usagés et pneus usés = on finit par terre

2) Je suis pour un renforcement des opérations de contrôle concernant le bruit : sanctions plus sévères. Mais le contrôle technique ne changera rien à ces incivilités : pot bruyant démonté avant le CT et remonté ensuite

3) Les 50 € ou plus iront à des sociétés dont le siège social est à l'étranger et non pas dans l'économie française (hormis la TVA).

4) Les indépendants ne pourront s'équiper pour ces contrôles, seules 1 ou 2 grandes anciennes auront les moyens = peu de centres = kilomètres à faire pour s'y rendre et pas facile pour les 50 cm3 qui ne sont pas adapter à des longs trajets

5) Le gouvernement devrait plutôt développer ce type de transport : prend peu de place, moins de bouchons, moins encombrant sur les parkings, moins lourd sur la chaussée = l'abîme moins  
6) Un suivi de l'efficacité de ce nouveau CT devra être absolument réalisé = baisse des accidents dus aux défaillances techniques ??? sinon rien ne sert de faire payer les usagers

N° 973505 - Infantilisation du CT moto

par :

21/07/2023 15:56

Le CT pour les moto est une hérésie. Cela laisse sous entendre qu'un motard prendrait des risques à conduire une moto qui ne serait pas secure. Ridicule quand on sait que les motards sont responsables et n'attendent pas d'avoir des soucis pour entretenir sa moto

N° 973509 - Contrôle technique des motocyclettes

par :

21/07/2023 15:57

Au vu du nombre plus que marginal d'accidents provoqués par un défaut "mécanique" d'une motocyclette, la mise en place d'un contrôle technique applicable à ce type de véhicule apparait tout à fait comme un décision "idéologique", et non pas comme une mesure visant à accroître la sécurité sur la route.

L'état des infrastructures en général est cent fois plus impliquée dans la survenance d'accidents (30 % conte 0.3 %).

Par ailleurs la France avait proposé des mesures alternatives au contrôle technique, correspondant aux dispositions édictées par la CE.

D'autres dispositions, telle la baisse de la TVA sur les EPI, auraient une efficacité bien supérieure au contrôle technique, et une acceptabilité sans commune mesure avec ce dernier.

N° 973517 - Contrôle moto

par :

21/07/2023 15:59

Bonjour à vous

Je pense que le contrôle moto ´ est pas une bonne idée

Moi-même motard j ai une moto depuis plusieurs années et l entretien est une chose qui ne se loupe pas

Je n ai jamais vu de moto poubelle comme on peut voir des voitures

C est un sujet de niche sans motivation et de surcroît je pense que le gouvernement ne veut que trouver un apport financier qui est incompréhensible

Les accidents de moto impliquent Presque jamais voir jamais un soucis d entretien

J aurais trouvé plus judicieux qu il oblige le port du gilet airbag au niveau du code de la route et en faire une obligation

N° 973522 - et si on appliquait simplement la loi ?

par :

21/07/2023 16:00

Ce fabuleux projet de controle technique qui mets tout le monde sur un pied d'égalité pourrait montrer potentiellement un certain intérêt pour les véhicules modernes que nos jeunes cadres dynamiques s'empressent de modifier avec tout le bonheur financier de leurs

concessionnaires qui, en toute illégalité vendent des échappement non homologués et proposent des solutions de gains de puissance sans aucun risque .

Peut-etre faudrait il tout simplement faire appliquer des lois excitantes enterrées mais peu rentables..

Chaque motard mets en danger sa vie en montant sur une machine défailante ,la bonne intelligence nous apprend a faire ce fameux controle au quotidien. N'oublions pas que sur une moto , tout est accessible a l'oeil et le moindre défaut apparait rapidement a une personne utilisant son vehicule. Chacun a eu une formation au moment de passer son permis , appliquons donc l'existant avant de créer de nouvelles charges sur les passionnés que nous sommes

N° 973530 - contrôle technique motos

par :

21/07/2023 16:03

essentiel à mettre en place beaucoup trop de motos trafiquées nuisances sonores même plus homologuées  
problème pour les remettre aux normes etc.....

N° 973532 - INUTILE

par :

21/07/2023 16:04

Le CT moto est une aberration et purement mise en place pour les lobbys.  
Les statistiques parlent d'elles-mêmes...

Un CT uniquement pour la vente serait beaucoup plus judicieuse !

N° 973533 - Avis et proposition au projet de loi

par :

21/07/2023 16:04

Bonjour,

Après lecture du projet d'arrêté concernant la mise en place du CT 2 RM, je tiens à soulever l'aspect désuet de ce projet, car il relève d'une application archaïque d'un modèle de contrôle technique qui se veut être démocratiser à l'ensemble des véhicules occupant la voie publique. Alors, qu'en application, cette démarche est caduc puisque certains points de contrôles envisagés sont inadaptés. D'autant plus, que cette démarche a pour but d'augmenter la sécurité sur la voie publique, alors que dans l'usage les plus gros risques pour les usagers ne resident généralement pas dans la constitution mécanique et son entretien, mais dans l'entretien des routes et des voies ( chaussées déformées, racines apparentes, nids de poules, barrières de sécurités, plaques d'égouts, marquages divers etc. ). Pour les usagers, cette démarche de projet est généralement incomprise, car pour l'ensemble de ceux-ci qui sont responsable de leurs vie et celle d'autrui, prennent soin de l'état mécanique de leur véhicule puisque cela est vital.

Pour l'ensemble de usagers, le CT serait une démarche inutile et trop couteuse; tandis que des professionnels sont déjà formés et aptes à vérifier et contrôler les éléments mécaniques divers et pouvant être considérés à risques.

Il serait donc beaucoup plus pertinent, de remanier ce projet en quelque chose de plus censé, efficace et utile; tel qu'une obligation d'entretien chez un professionnel (concessionnaire) à intervalle régulier afin d'écartier les risques éventuels. Ainsi, cela permettrait de réallouer le budget affecté à ce projet dans l'ensemble des autres risques routiers auxquels sont confronté les usagers.

Je tiens à préciser que ce point de vue reflète la pensée des utilisateurs de deux roues (moto, scooter).

En espérant que pour une fois le gouvernement prendra en compte la voix des français, notamment les premiers concernés qui sont les usagers visés par ce projet; ou du moins, réadapter ce projet en quelque chose de réellement utile et efficace pour monsieur et madame tout le monde; car nous sommes toujours les premiers à payer de notre poche les erreurs et incompétences des instances gouvernantes qui ne prennent pas en compte l'avis et les besoins des gens qui sont visés par ces démarches.

Soyez logique au nom de la France !

Cordialement,  
Un motard

N° 973537 - Non au contrôle technique, oui au contrôle de police, oui aux changements de la législation pour les équipements des conducteurs de 2 et 3 roues.

Chasse plus efficace des rodéos urbains.

par :

21/07/2023 16:05

Je possède un scooter piaggio 3 roues, en super état, ma vie en dépend .

Par contre augmenter les contrôles de police pour les engins transformés, 50 cm<sup>3</sup> avec pot pas aux normes, engins en mauvais état, etc

Imposer un minimum d'équipement, en plus du casque et gants, pantalon, chaussures montantes, blouson.

Plus de punitions pour les rodéos urbains et comportements dangereux

N° 973538 - Avis et proposition au projet de loi

par :

21/07/2023 16:05

Bonjour,

Après lecture du projet d'arrêté concernant la mise en place du CT 2 RM, je tiens à soulever l'aspect désuet de ce projet, car il relève d'une application archaïque d'un modèle de contrôle technique qui se veut être démocratiser à l'ensemble des véhicules occupant la voie publique. Alors, qu'en application, cette démarche est caduc puisque certains points de contrôles envisagés sont inadaptés. D'autant plus, que cette démarche a pour but d'augmenter la sécurité sur la voie publique, alors que dans l'usage les plus gros risques pour les usagers ne résident généralement pas dans la constitution mécanique et son entretien, mais dans l'entretien des routes et des voies ( chaussées déformées, racines apparentes, nids de poules, barrières de sécurité, plaques d'égouts, marquages divers etc. ). Pour les usagers, cette démarche de projet est généralement incomprise, car pour l'ensemble de ceux-ci qui sont responsable de leurs vie et celle d'autrui, prennent soin de l'état mécanique de leur véhicule puisque cela est vital.

Pour l'ensemble de usagers, le CT serait une démarche inutile et trop couteuse; tandis que des professionnels sont déjà formés et aptes à vérifier et contrôler les éléments mécaniques divers et pouvant être considérés à risques.

Il serait donc beaucoup plus pertinent, de remanier ce projet en quelque chose de plus censé, efficace et utile; tel qu'une obligation d'entretien chez un professionnel (concessionnaire) à intervalle régulier afin d'écartier les risques éventuels. Ainsi, cela permettrait de réallouer le budget affecté à ce projet dans l'ensemble des autres risques routiers auxquels sont confronté les usagers. Je tiens à préciser que ce point de vue reflète la pensée des utilisateurs de deux roues (moto, scooter).

En espérant que pour une fois le gouvernement prendra en compte la voix des français, notamment les premiers concernés qui sont les usagers visés par ce projet; ou du moins, réadapter ce projet en quelque chose de réellement utile et efficace pour monsieur et madame tout le monde; car nous sommes toujours les premiers à payer de notre poche les erreurs et incompétences des instances gouvernantes qui ne prennent pas en compte l'avis et les besoins des gens qui sont visés par ces démarches.

Soyez logique au nom de la France !

Cordialement,  
Un motard

N° 973539 - nouveau contrôle moto

par :

21/07/2023 16:05

Nous sommes pour le contrôle technique motos Ces véhicules sont trop souvent modifié bruit, puissance, sécurité donc dangereuses pour les usagers de la route. les centres de contrôle VP et PL doivent être favorisé pour un bon maillage rapidement et permettre des formations adaptées ayant déjà la connaissances des pratiques administratives du contrôle.

N° 973546 - Contrôles techniques 2 roues

par :

21/07/2023 16:07

L'origine d'ordre technique des accidents motos représente une infime partie des causes d'accident. Donc, je suis contre cette obligation de contrôle technique des motos .

Par contre, La priorité des priorités est ,sans aucun doute, de contrôler les 2 roues modifiés par leur propriétaire, modifications portant sur la vitesse, le bruit..

Évidemment je pense à tous ces 50 cm3 trafiqués qui génèrent pollution sonore, qui roulent à plus de 70 kmh et dont le système de freinage n'est pas adapté. De plus, ces propriétaires, généralement jeunes, défient les règles de circulation et ne sont pas couvert par leur assurance ( car véhicule trafiqué).

Étant facilement reconnaissable sur la voie publique, ces engins devraient avoir outre une amende, une obligation de passage au contrôle technique avec remise en état nominal du véhicule.

N° 973556 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 16:11

Concernant les nuisances sonores, un contrôle technique ne résoudra rien. Les 2 roues les plus bruyants et souvent non homologués pour rouler sur la voie publique ne seront bien évidemment pas amenés par leur propriétaire au contrôle technique. Encore une loi qui va enquiquiner seulement les motards qui roulent avec des motos homologuées et bien entretenues.

Aucun retour bénéfique à attendre d'un tel contrôle technique.

N° 973557 - La technocratie Française que le Monde ne nous envie pas

par :

21/07/2023 16:11

Malgré les études des accidents qui confirment le peu d'influence de l'état du 2 roues sur l'accidentologie en général, l'administration française et les politiques continuent dans leur aveuglement castrateur! Tout en se réfugiant derrière l'Europe! Tout le monde des conducteurs peut

constater le laissez aller de l'entretien des routes(certes refilé aux départements et régions) mais il est plus facile pour l'Etat Français de se défausser en taxant et en alourdissant le mille feuilles administratif plutôt que de se remettre en cause!! Il faudra bien un jour que le contribuable- électeur assume ses choix

N° 973559 - Avis et propositions au projet de loi :

par :

21/07/2023 16:11

Bonjour,

Après lecture du projet d'arrêté concernant la mise en place du CT 2 RM, je tiens à soulever l'aspect désuet de ce projet, car il relève d'une application archaïque d'un modèle de contrôle technique qui se veut être démocratiser à l'ensemble des véhicules occupant la voie publique. Alors, qu'en application, cette démarche est caduc puisque certains points de contrôles envisagés sont inadaptés. D'autant plus, que cette démarche a pour but d'augmenter la sécurité sur la voie publique, alors que dans l'usage les plus gros risques pour les usagers ne resident généralement pas dans la constitution mécanique et son entretien, mais dans l'entretien des routes et des voies ( chaussées déformées, racines apparentes, nids de poules, barrières de sécurités, plaques d'égouts, marquages divers etc. ). Pour les usagers, cette démarche de projet est généralement incomprise, car pour l'ensemble de ceux-ci qui sont responsable de leurs vie et celle d'autrui, prennent soin de l'état mécanique de leur véhicule puisque cela est vital.

Pour l'ensemble de usagers, le CT serait une démarche inutile et trop couteuse; tandis que des professionnels sont déjà formés et aptes à vérifier et contrôler les éléments mécaniques divers et pouvant être considérés à risques.

Il serait donc beaucoup plus pertinent, de remanier ce projet en quelque chose de plus censé, efficace et utile; tel qu'une obligation d'entretien chez un professionnel (concessionnaire) à intervalle régulier afin d'écartier les risques éventuels. Ainsi, cela permettrait de réallouer le budget affecté à ce projet dans l'ensemble des autres risques routiers auxquels sont confronté les usagers. Je tiens a préciser que ce point de vue reflète la pensée des utilisateurs de deux roues (moto, scooter).

En espérant que pour une fois le gouvernement prendra en compte la voix des français, notamment les premiers concernés qui sont les usagers visés par ce projet; ou du moins, réadapter ce projet en quelque chose de réellement utile et efficace pour monsieur et madame tout le monde; car nous sommes toujours les premiers a payer de notre poche les erreurs et incompétences des instances gouvernantes qui ne prennent pas en compte l'avis et les besoins des gens qui sont visés par ces démarches.

Soyez logique au nom de la France !

Cordialement,

Un motard

N° 973560 - Controle technique moto

par :

21/07/2023 16:12

Bonjour, je suis totalement contre le contrôle technique moto en effet les accidents liés à la défaillance des véhicules ou à la vétusté des véhicules et négligeable 0,3% . Quant à la pollution, elle reste négligeable au vu des kilomètres annuels parcouru par les utilisateurs.

C'est un impôt de plus.

En ces temps difficiles , il devrait y avoir d'autres priorités.

De plus des mesures alternatives peuvent être trouvées et ont largement été proposées.

Motard depuis 33 ans je réaffirme mon désaccord avec la mise en place du contrôle technique moto.  
Cordialement.

N° 973561 - Contribution du CODEVER France

par :

21/07/2023 16:12

Le CT moto est officiellement instauré pour 1/ diminuer le nombre d'accidents 2/ lutter contre le bruit excessif des motos 3/ lutter contre la pollution.

Malheureusement, le CT ne peut pas répondre à ces objectifs, pour les raisons suivantes.

1/ accidentologie

Cas général

Le rapport MAIDS a montré en 2009 que l'état du véhicule est en cause seulement dans 0,3 % des accidents. Les statistiques des assureurs confirment ces faits.

Cas particulier des motos d'enduro (L3e-A1E, L3e-A2E ou L3e-A3E) ou de trial (L3e-A1T, L3e-A2T ou L3e-A3T)

Il n'existe à notre connaissance aucune statistique concernant l'accidentologie spécifique des conducteurs de ces motos. Ces machines sont majoritairement utilisées pour randonner sur des chemins de terre (la route servant seulement à rejoindre les chemins) ou en compétition. Leurs propriétaires les entretiennent donc avec le plus grand soin afin qu'elles résistent à ces conditions de roulage particulièrement sévères.

2/ lutte contre le bruit

Cas général

Remplacer une ligne d'échappement ou un silencieux de moto est une opération simple et rapide. Il sera donc aisé pour les propriétaires de passer le CT avec l'échappement d'origine, puis de le remplacer par une ligne adaptable plus bruyante une fois rentré chez eux avec le précieux Sésame. Nous le déplorons, mais c'est bien une réalité.

Cas particulier des motos d'enduro (L3e-A1E, L3e-A2E ou L3e-A3E) ou de trial (L3e-A1T, L3e-A2T ou L3e-A3T)

Idem.

3/ lutte contre la pollution

Cas général

Remplacer une ligne d'échappement ou un silencieux de moto est une opération simple et rapide. Il sera donc aisé pour les propriétaires de passer le CT avec l'échappement d'origine, puis de le remplacer par une ligne adaptable sans dépollution une fois rentré chez eux avec le précieux Sésame. Nous le déplorons, mais c'est bien une réalité.

Cas particulier des motos d'enduro (L3e-A1E, L3e-A2E ou L3e-A3E) ou de trial (L3e-A1T, L3e-A2T ou L3e-A3T)

La majorité de ces machines n'est pas équipée de dispositifs de dépollution type catalyseur et échapperont ainsi à toute mesure sérieuse.

D'autre part, ces machines ne sont pas nombreuses (quelques dizaines de milliers sur 6 millions de 2RM) et elles ne sont pas utilisées dans les villes, mais à la campagne. Il n'y a donc aucun intérêt à les soumettre au CT de ce point de vue là.



4/ Exemption des motos d'enduro (L3e-A1E, L3e-A2E ou L3e-A3E) ou de trial (L3e-A1T, L3e-A2T ou L3e-A3T) utilisées en compétition

Selon l'article 2 du projet de décret, les titulaires d'une licence sportive ne seront pas obligés de soumettre leur moto au CT. Quid en cas de mutation ? Si cela se passe comme pour l'automobile, l'acheteur devra disposer d'un CT de moins de 6 mois pour immatriculer le véhicule à son nom. Mais si un licencié vend sa moto à un autre licencié, faudra-t-il quand même le contrôle ?

5/ Autres points concernant spécifiquement les motos d'enduro (L3e-A1E, L3e-A2E ou L3e-A3E) ou de trial (L3e-A1T, L3e-A2T ou L3e-A3T)

Pièces d'origine impossibles à trouver/modèles particuliers

Nombre de randonneurs utilisent des motos anciennes, pour lesquelles il est difficile voire impossible de trouver des pièces de rechange d'origine (contrairement à l'automobile de collection). D'autre part les critères d'homologation étaient beaucoup moins contraignants à l'époque où ces machines ont été réceptionnées (notamment en matière d'émissions sonores). Leurs propriétaires ne pourront donc pas mettre leurs machines en parfaite conformité avec les exigences actuelles, ce qui condamne une grosse partie du parc.

Enfin, la mise en route de certaines motos anciennes se révèle particulièrement difficile, en raison de leur conception (kick à gauche et fort taux de compression). Le contrôleur qui ne maîtrise pas parfaitement la procédure de démarrage risque tout simplement une fracture (tibia, cheville...).

Bottes de moto tout-terrain obligatoires... Si le contrôleur exerce son droit de retrait, le propriétaire devra aller dans un autre centre, au risque de se voir opposer à nouveau un refus de contrôle.

Pour ces raisons, il paraît sage d'exempter ces motos d'un certain âge de l'obligation du contrôle périodique (>10ans par exemple).

#### 7.3.1 Indicateur de vitesse

Un indicateur de vitesse inopérant est un défaut majeur. Comment ce point sera-t-il vérifié ? Le contrôleur devra-t-il rouler sur route avec la machine (permis moto obligatoire), ou passer la moto sur un banc à rouleau ?

Les motos d'enduro (L3e-A1E, L3e-A2E ou L3e-A3E) ou de trial (L3e-A1T, L3e-A2T ou L3e-A3T) sont équipés de pneus à fort crampons (homologués pour un usage routier). Il est techniquement impossible de passer une telle machine sur un banc à rouleau. Rappelons en outre que le capteur de vitesse se trouve la plupart du temps sur la roue avant, non motrice.

#### 7.5.1 Limitation de la vitesse

La vitesse des cyclomoteurs étant limitée à 45 km/h par construction, elle devra être contrôlée. Les cyclomoteurs type enduro sont équipés de pneus à fort crampons (homologués pour un usage routier). Il est techniquement impossible de passer une telle machine sur un banc à rouleau.

#### Freinage 1.1.8

Le point B de l'annexe 1 du projet d'arrêté dispose que « Les contrôles sont réalisés sans démontage, à l'exception de la dépose d'éléments permettant d'accéder au numéro de frappe à froid et au coffre de la batterie de traction le cas échéant. »

Or le point 1.1.8 exige la vérification de l'usure des tambours de freinage, ce qui est impossible sans démontage.

#### 6/ date d'entrée en vigueur

La date du 1er janvier 2024 nous semble totalement irréaliste compte-tenu du nombre de véhicules en circulation, même en tenant compte de l'échelonnement. Nous doutons qu'un nombre suffisant de centres agréés soit aptes à contrôler les véhicules de type L à cette date. Cela va poser un problème d'égalité d'accès au CT, qui va surtout pénaliser le monde rural. Il est peu concevable de faire 300 km aller-retour avec une petite cylindrée... et encore moins avec des motos d'enduro (L3e-

A1E, L3e-A2E ou L3e-A3E) ou de trial (L3e-A1T, L3e-A2T ou L3e-A3T) qui sont équipées de pneus à crampons.

Conclusion :

1/Nous rappelons notre opposition de longue date au contrôle technique moto.

2/ Compte tenu de leurs caractéristiques particulières, le passage des motos d'enduro (L3e-A1E, L3e-A2E ou L3e-A3E) ou de trial (L3e-A1T, L3e-A2T ou L3e-A3T) va vite tourner au cauchemar pour un grand nombre de leurs propriétaires, et également pour les contrôleurs. Or, le bénéfice pour l'environnement ne sera même pas mesurable, compte tenu du faible nombre de ces motos en circulation. De notre point de vue, il serait judicieux de dispenser ces catégories.

N° 973563 - Avis et proposition au projet de loi.

par :

21/07/2023 16:12

Bonjour,

Après lecture du projet d'arrêté concernant la mise en place du CT 2 RM, je tiens à soulever l'aspect désuet de ce projet, car il relève d'une application archaïque d'un modèle de contrôle technique qui se veut être démocratiser à l'ensemble des véhicules occupant la voie publique. Alors, qu'en application, cette démarche est caduc puisque certains points de contrôles envisagés sont inadaptés. D'autant plus, que cette démarche a pour but d'augmenter la sécurité sur la voie publique, alors que dans l'usage les plus gros risques pour les usagers ne résident généralement pas dans la constitution mécanique et son entretien, mais dans l'entretien des routes et des voies ( chaussées déformées, racines apparentes, nids de poules, barrières de sécurités, plaques d'égouts, marquages divers etc. ). Pour les usagers, cette démarche de projet est généralement incomprise, car pour l'ensemble de ceux-ci qui sont responsable de leurs vie et celle d'autrui, prennent soin de l'état mécanique de leur véhicule puisque cela est vital.

Pour l'ensemble de usagers, le CT serait une démarche inutile et trop couteuse; tandis que des professionnels sont déjà formés et aptes à vérifier et contrôler les éléments mécaniques divers et pouvant être considérés à risques.

Il serait donc beaucoup plus pertinent, de remanier ce projet en quelque chose de plus censé, efficace et utile; tel qu'une obligation d'entretien chez un professionnel (concessionnaire) à intervalle régulier afin d'écartier les risques éventuels. Ainsi, cela permettrait de réallouer le budget affecté à ce projet dans l'ensemble des autres risques routiers auxquels sont confronté les usagers. Je tiens a préciser que ce point de vue reflète la pensée des utilisateurs de deux roues (moto, scooter).

En espérant que pour une fois le gouvernement prendra en compte la voix des français, notamment les premiers concernés qui sont les usagers visés par ce projet; ou du moins, réadapter ce projet en quelque chose de réellement utile et efficace pour monsieur et madame tout le monde; car nous sommes toujours les premiers a payer de notre poche les erreurs et incompétences des instances gouvernantes qui ne prennent pas en compte l'avis et les besoins des gens qui sont visés par ces démarches.

Soyez logique au nom de la France !

Cordialement,

Un motard

N° 973565 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 16:13

Concernant les nuisances sonores, un contrôle technique ne résoudra rien. Les 2 roues les plus bruyants et souvent non homologués pour rouler sur la voie publique ne seront bien évidemment pas amenés par leur propriétaire au contrôle technique. Encore une loi qui va enquiquiner seulement les motards qui roulent avec des motos homologuées et bien entretenues. Aucun retour bénéfique à attendre d'un tel contrôle technique.

N° 973569 - Controle technique moto

par :

21/07/2023 16:14

Bonjour, je suis totalement contre le contrôle technique moto en effet les accidents liés à la défaillance des véhicules ou à la vétusté des véhicules et négligeable 0,3% . Quant à la pollution, elle reste négligeable au vu des kilomètres annuels parcouru par les utilisateurs.

C'est un impôt de plus.

En ces temps difficiles , il devrait y avoir d'autres priorités.

De plus des mesures alternatives peuvent être trouvées et ont largement été proposées.

Motard depuis 33 ans je réaffirme mon désaccord avec la mise en place du contrôle technique moto. Cordialement.

N° 973572 - Plutôt mettre en place des campagne de prévention...

par :

21/07/2023 16:15

L'introduction du contrôle technique pour les motos, tel que spécifié dans l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur (NOR : TRER2315514A), suscite de vives critiques et soulève des inquiétudes légitimes parmi les passionnés de deux-roues. En effet, cette mesure apparaît dénuée de sens et injustifiée, car la moto ne requiert pas le même niveau de complexité de contrôle que les voitures.

Les motos sont souvent utilisées pour des trajets plus courts, comme les déplacements urbains ou les loisirs, et parcourent généralement beaucoup moins de kilomètres que les voitures. Cette disparité significative de kilométrage entre les deux types de véhicules rend le contrôle technique pour les motos encore plus inapproprié. Les pièces et les composants d'une moto sont moins soumis à une usure aussi importante que ceux d'une voiture qui roule beaucoup plus régulièrement. Exiger un contrôle technique pour des motos qui font moins de kilomètres risque de se traduire par des contrôles souvent inutiles, alourdissant ainsi le fardeau administratif et financier pour les propriétaires de motos, sans pour autant apporter un réel bénéfice en matière de sécurité routière.

Contrairement aux véhicules à quatre roues, les motos sont généralement plus légères, maniables et dotées de mécanismes de conduite plus simples. Elles sont également moins susceptibles de transporter de lourdes charges ou de nombreux passagers, ce qui réduit les risques potentiels. Imposer un contrôle technique rigoureux aux motos risque de pénaliser inutilement les propriétaires, entraînant des coûts supplémentaires et des tracasseries administratives.

Plutôt que de mettre en place une mesure qui semble disproportionnée, il serait plus approprié de se concentrer sur des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière pour les motocyclistes, encourageant ainsi une conduite responsable et respectueuse du code de la route. En mettant l'accent sur l'éducation et la prévention, on pourrait obtenir des résultats plus significatifs en matière de sécurité routière pour tous les usagers de la route, sans imposer une contrainte injustifiée aux propriétaires de motos. Une approche plus équilibrée et adaptée permettrait de favoriser la sécurité tout en respectant les spécificités des motos en tant que véhicules à part entière.

N° 973573 - Avis et propositions au projet de loi :

par :

21/07/2023 16:15

Bonjour,

Après lecture du projet d'arrêté concernant la mise en place du CT 2 RM, je tiens à soulever l'aspect désuet de ce projet, car il relève d'une application archaïque d'un modèle de contrôle technique qui se veut être démocratiser à l'ensemble des véhicules occupant la voie publique. Alors, qu'en application, cette démarche est caduc puisque certains points de contrôles envisagés sont inadaptés. D'autant plus, que cette démarche a pour but d'augmenter la sécurité sur la voie publique, alors que dans l'usage les plus gros risques pour les usagers ne resident généralement pas dans la constitution mécanique et son entretien, mais dans l'entretien des routes et des voies ( chaussées déformées, racines apparentes, nids de poules, barrières de sécurités, plaques d'égouts, marquages divers etc. ). Pour les usagers, cette démarche de projet est généralement incomprise, car pour l'ensemble de ceux-ci qui sont responsable de leurs vie et celle d'autrui, prennent soin de l'état mécanique de leur véhicule puisque cela est vital.

Pour l'ensemble de usagers, le CT serait une démarche inutile et trop couteuse; tandis que des professionnels sont déjà formés et aptes à vérifier et contrôler les éléments mécaniques divers et pouvant être considérés à risques.

Il serait donc beaucoup plus pertinent, de remanier ce projet en quelque chose de plus censé, efficace et utile; tel qu'une obligation d'entretien chez un professionnel (concessionnaire) à intervalle régulier afin d'écartier les risques éventuels. Ainsi, cela permettrait de réallouer le budget affecté à ce projet dans l'ensemble des autres risques routiers auxquels sont confronté les usagers. Je tiens à préciser que ce point de vue reflète la pensée des utilisateurs de deux roues (moto, scooter).

En espérant que pour une fois le gouvernement prendra en compte la voix des français, notamment les premiers concernés qui sont les usagers visés par ce projet; ou du moins, réadapter ce projet en quelque chose de réellement utile et efficace pour monsieur et madame tout le monde; car nous sommes toujours les premiers a payer de notre poche les erreurs et incompétences des instances gouvernantes qui ne prennent pas en compte l'avis et les besoins des gens qui sont visés par ces démarches.

Soyez logique au nom de la France !

Cordialement,

Un motard

N° 973574 - Avis et proposition au projet de loi :

par :

21/07/2023 16:16

Bonjour,

Après lecture du projet d'arrêté concernant la mise en place du CT 2 RM, je tiens à soulever l'aspect désuet de ce projet, car il relève d'une application archaïque d'un modèle de contrôle technique qui se veut être démocratiser à l'ensemble des véhicules occupant la voie publique. Alors, qu'en application, cette démarche est caduc puisque certains points de contrôles envisagés sont inadaptés. D'autant plus, que cette démarche a pour but d'augmenter la sécurité sur la voie publique, alors que dans l'usage les plus gros risques pour les usagers ne resident généralement pas dans la constitution mécanique et son entretien, mais dans l'entretien des routes et des voies ( chaussées déformées, racines apparentes, nids de poules, barrières de sécurités, plaques d'égouts, marquages divers etc. ).

Pour les usagers, cette démarche de projet est généralement incomprise, car pour l'ensemble de ceux-ci qui sont responsable de leurs vie et celle d'autrui, prennent soin de l'état mécanique de leur véhicule puisque cela est vital.

Pour l'ensemble de usagers, le CT serait une démarche inutile et trop couteuse; tandis que des professionnels sont déjà formés et aptes à vérifier et contrôler les éléments mécaniques divers et pouvant être considérés à risques.

Il serait donc beaucoup plus pertinent, de remanier ce projet en quelque chose de plus censé, efficace et utile; telle qu'une obligation d'entretien chez un professionnel (concessionnaire) à intervalle régulier afin d'écartier les risques éventuels. Ainsi, cela permettrait de réallouer le budget affecté à ce projet dans l'ensemble des autres risques routiers auxquels sont confronté les usagers. Je tiens a préciser que ce point de vue reflète la pensée des utilisateurs de deux roues (moto, scooter).

En espérant que pour une fois le gouvernement prendra en compte la voix des français, notamment les premiers concernés qui sont les usagers visés par ce projet; ou du moins, réadapter ce projet en quelque chose de réellement utile et efficace pour monsieur et madame tout le monde; car nous sommes toujours les premiers a payer de notre poche les erreurs et incompétences des instances gouvernantes qui ne prennent pas en compte l'avis et les besoins des gens qui sont visés par ces démarches.

Soyez logique au nom de la France !

Cordialement,  
Un motard

N° 973576 - Contrôle technique des 2 roues motorisées

par :

21/07/2023 16:16

Etant possesseur de plusieurs motocyclettes et vélomoteurs pour la majorité antérieurs à 1993, ceux ci ne parcourent que peux de kilomètres chaque années.

Les études objectives, sociétés d'assurances, ne font apparaître que les défaillances techniques ne sont responsables que de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile, sinon que pour un objectif financier, rentrées de taxes (impôt) et commercial, lobbying de certains.

Dans le document précédent, on ne parle pas du coût de ce contrôle.

Le contrôle technique des deux roues tel qu'il nous est présenté ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes

Pour la pollution sonore, les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues, et l'état s'est engagé sur la mise en place de radar sonores très coûteux, veux t'on faire payer à la majorité qui respecte les normes, l'incapacité dans laquelle on mets des forces de l'ordre à ne pouvoir faire appliquer les règles.

Combien de centres de contrôle technique vont pouvoir assurer des contrôles pour les deux roues, ce qui, compte tenu de la demande de la part des usagers, rendra le délai d'exécution du contrôle technique sur mes véhicules important et me placera potentiellement en situation d'illégalité.

Les impératifs d'équipement et de formation inscrits dans les présentes modalités du contrôle technique avantagent uniquement les réseaux de contrôles techniques et desservent les indépendants. Les professionnels du deux roues motorisés ont les compétences nécessaires pour effectuer des opérations de contrôles techniques des deux roues.

Il seraient plus légitimes à effectuer les contrôles techniques pour les deux roues et permettraient de palier au manque de centres de contrôle technique dédiés sur les territoires ruraux.

Il est insupportable qu'un gouvernement qui prône la simplicité administrative, nous en impose encore une de plus.

N° 973577 - Contrôle technique des 2-roues motorisés

par :

21/07/2023 16:16

Bonjour,

Je suis résolument opposé à l'instauration d'un contrôle technique des 2-roues motorisés car il est inutile et illusoire. C'est une imposture destinée à caresser dans le sens du poil quelques pseudo-écologistes dogmatiques et des professionnels en mal de nouveaux marchés.

Sur le plan de la sécurité, je refuse de payer pour des contrôles que je réalise déjà moi-même chaque fois que je monte sur ma machine. En effet, qu'elle soit carénée ou pas, tous les éléments qui contribuent à la sécurité sont aisément accessibles sur une moto, et même sur un scooter, la plupart du temps sans aucun démontage d'éléments de carrosserie. Vérifier l'état des pneumatiques, des plaquettes ou du liquide de freins, d'un roulement de direction ou d'un amortisseur est un jeu d'enfant et s'apprend sans aucune difficulté. Même l'état du cadre est aisément vérifiable. Par ailleurs, lors du passage chez un professionnel pour des opérations d'entretien, celui-ci procède à des contrôles et signale les anomalies qu'il a relevées.

Sur le plan de la pollution, et contrairement aux affirmations fantaisistes et mensongères de certaines organisations motophobes, les motocyclettes ne sont pas globalement plus polluantes que les voitures, quand bien même on retiendrait leur retard normatif. En effet, en cycle urbain, les motos et les scooters restent rarement englués dans les embouteillages, moteur tournant, et trouvent plus aisément à se garer de par leur encombrement plus faible. Leurs trajets domicile-travail durent moins longtemps et cela réduit leurs émissions polluantes, toutes choses égales par ailleurs.

D'autre part, depuis près de 40 ans, l'État stigmatise les 2-roues motorisés en invoquant leur sur-représentation dans les accidents mortels, en regard de leur effectif (de mémoire, 25 % des accidents mortels pour 2 % du parc circulant). Or, dans le même temps, il nous dit que le trafic routier serait responsable de 15 % de la pollution atmosphérique. J'en déduis que les motos sont donc responsables de 0,3 % de la pollution de l'air. A supposer qu'un contrôle technique puisse éradiquer cette pollution, ce que l'expérience des voitures est loin de démontrer, le gain obtenu grâce à celui des motos sera plus que négligeable et, en tout cas, est loin d'être une urgence absolue.

Enfin, en ce qui concerne le bruit jugé excessif de certaines machines, on baigne ici en pleine démagogie. En effet, on oublie trop souvent de rappeler que les critères de réception des 2-roues motorisés sont différents de ceux des autres véhicules. Des motos sont réceptionnées à 90 dB à 4000 tr/min alors qu'une voiture diesel le sera à 76 dB à 3000 tr/min. Mais, les moteurs de motos, à la différence des voitures, ne sont pas encapsulés.

Quant au remplacement des lignes d'échappement, il peut se faire en moins d'une heure, en général, et rares seront les intéressés qui se feront piéger le jour d'un hypothétique contrôle technique obligatoire.

Si l'État veut vraiment lutter efficacement contre ce phénomène, il peut, d'une part, agir sur les normes d'homologation et de construction au sein des instances internationales ad hoc. D'autre part, il peut aussi instaurer des contrôles inopinés au bord des routes, là où personne ne pourra déjouer la règle. Évidemment, cela suppose de former correctement les personnels afin de rendre ses contrôles

objectifs et techniquement inattaquables. Or, l'actualité récente semble démontrer que la formation de ses agents n'est pas nécessairement un facteur où l'État brille le plus.

En tout état de cause, le contrôle technique des 2-roues motorisés est une emplâtre sur une jambe de bois. Il ne résoudra rien et ne servira qu'à enrichir des commerçants.

Par contre, il n'en est pas de même pour le contrôle et l'amélioration de l'état des routes. Si l'État, tient tant que cela à instaurer des contrôles techniques, qu'il montre l'exemple et commence par vérifier la conformité des infrastructures routières. On pourra ensuite reparler des motos.

Sincères salutations,

N° 973578 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 16:17

Je pense qu'un contrôle visuel dans une concession moto lors d'un passage en révision ou pour travaux serait plus appropriée avec des mécanos moto qui ont le permis et attesteraient sur la facture que la machine est conforme plutôt que dans un centre de contrôle technique qui visiblement ne sont pas prêts pour certains. De plus un motard en général entretient sa machine car il sait pertinemment à quoi il s'expose si il n'a pas de freins et des pneus hs etc ...donc je vois pas l'utilité d'un tel contrôle. Et le motard qui a plusieurs machines, ou les passionnés ayant des collecteurs, les collectionneurs qui sortent leur vieille machine 2 fois par an pour une expo ne pourront pas supporter les frais de plusieurs contrôles techniques pour pouvoir faire quelques kilomètres par an. Il va falloir payer pour des personnes qui ne respectent rien dans les grandes villes et causent des nuisances et on en fait une généralité à l'ensemble de la famille des motards. C'est injuste et ce contrôle technique doit être revu sous d'autres formes.

N° 973584 - Projet contrôle technique motos

par :

21/07/2023 16:17

La grande majorité des motos sont parfaitement entretenues

Le ct est pour moi inutile

C'est bien sûr au moment de voter pour les élections que j'agirai en votant contre les partis soutenant ce projet

Je ne manifeste jamais dans la rue

N° 973585 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

21/07/2023 16:19

Contre le Contrôle Technique 2 roues car :

- Cher par rapport aux points de contrôle (50€ pour 30 min de travail, c'est plus qu'un médecin).
- Les chiffres ne justifient pas la mise en place de ce Contrôle Technique.
- Ne solutionnera pas le bruit.
- Les 2 roues motorisés sont faibles dans l'hexagone, il y a d'autres sujets à prioriser

Quid des trottinettes et VAE débridés qui ont beaucoup d'accidents?

N° 973586 - Projet contrôle technique motos

par :

21/07/2023 16:19

La grande majorité des motos sont parfaitement entretenues

Le ct est pour moi inutile

C'est bien sûr au moment de voter pour les élections que j'agirai en votant contre les partis soutenant ce projet

Je ne manifeste jamais dans la rue

N° 973588 - Consultation projet de décret contrôle technique moto

par :

21/07/2023 16:19

Concernant les nuisances sonores, un contrôle technique ne résoudra rien. Les 2 roues les plus bruyants et souvent non homologués pour rouler sur la voie publique ne seront bien évidemment pas amenés par leur propriétaire au contrôle technique. Encore une loi qui va enquiquiner seulement les motards qui roulent avec des motos homologuées et bien entretenues.

Aucun retour bénéfique à attendre d'un tel contrôle technique.

N° 973589 - Une aberration de plus

par :

21/07/2023 16:20

Moins de 1% des accidents impliquant des 2 roues sont dû à un problème mécanique.

Cela suffit à constater que cette décision européenne n'est faite que pour rentrer un peu plus d'argent dans les caisses.

Domage que nous (le France) n'ayons plus la possibilité de prendre nos propres décisions, faire notre propre politique interne.

Nous sommes les vassaux des dirigeants européens non élus par les peuples.

Peut-être faut-il regarder d'abord du côté de l'état des routes si l'on veut se servir de l'argument de sécurité routière non?

Bref, c'est une ineptie.

N° 973590 - Copié/coller sans fondements

par :

21/07/2023 16:20

Tout d'abord je ne comprends pas pourquoi faire un copié collé d'un système pour un type de véhicule complètement différent: usage je ne pars pas en vacances avec ma femme et mes 3 enfants avec ma moto; moins de kms parcourus dans l'année; durée de vie du véhicule plus courte; pourcentage de véhicule dans la circulation moindre...N'a t'on plus en France suffisamment de matière grise pour créer un système qui réponde à une directive européenne tout en correspondant aux usages et usagers et qui soit cohérent. Quand je lis le décret et l'arrêté je n'ai pas l'impression que des USAGERS de 2 ROUES MOTORISES ont participé à leur élaboration car on y note quelques soucis de cohérence et un gros manque de démocratie participative. Je ne vois pas en quoi ce projet de contrôle technique va améliorer ma sécurité à moto alors que je fais entretenir ma moto comme beaucoup d'autres motards, tous les ans en concession par des professionnels plus pertinents en tant que constructeur de cette moto pour son entretien qu'un organisme "indépendant". De plus je vérifie les organes de sécurité tous accessibles sur mon véhicule à chaque fois que je la prends comme on me l'a appris au permis. Si on veut améliorer ma sécurité on devrait me laisser le coût de ce contrôle pour des équipements de protection individuels cela serait plus pertinent. De plus pour ma sécurité l'argent public serait mieux utilisé pour l'entretien des routes par exemple chez moi à Rennes la rocade est dans un mauvais état depuis les manifestations contre la réforme des retraites là où étaient installés des barrages avec feux de poubelles le goudron à fondu et ça c'est hyper dangereux pour ma sécurité. S'agissant de la pollution si je prenais ma 4 roues diesel 7 places tout seul pour aller/retour au travail tous les jours avec temps de trajet triplé à cause des embouteillages



je polluerai sûrement plus qu'avec ma moto. Enfin concernant le bruit des 2 roues je sais que les forces de l'ordre ont la possibilité de mettre des contraventions (plutôt qu'de leur faire perdre leur temps à vérifier les contrôles techniques des 2 roues) sans pour autant avoir un sonomètre à disposition et cette possibilité pourrait être renforcée avec une immobilisation du véhicule tant que des travaux de mise aux normes ne sont pas effectués. Cela permettrait de ne pas faire supporter un système coûteux et contraignant à une majorité des usagers qui sont aux normes. Pourquoi institutionnaliser pour aussi peu de résultat.

N° 973592 - Plutôt mettre en place des campagnes de prévention...

par :

21/07/2023 16:21

L'introduction du contrôle technique pour les motos, tel que spécifié dans l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur (NOR : TRER2315514A), suscite de vives critiques et soulève des inquiétudes légitimes parmi les passionnés de deux-roues. En effet, cette mesure apparaît dénuée de sens et injustifiée, car la moto ne requiert pas le même niveau de complexité de contrôle que les voitures.

Les motos sont souvent utilisées pour des trajets plus courts, comme les déplacements urbains ou les loisirs, et parcourent généralement beaucoup moins de kilomètres que les voitures. Cette disparité significative de kilométrage entre les deux types de véhicules rend le contrôle technique pour les motos encore plus inapproprié. Les pièces et les composants d'une moto sont moins soumis à une usure aussi importante que ceux d'une voiture qui roule beaucoup plus régulièrement. Exiger un contrôle technique pour des motos qui font moins de kilomètres risque de se traduire par des contrôles souvent inutiles, alourdissant ainsi le fardeau administratif et financier pour les propriétaires de motos, sans pour autant apporter un réel bénéfice en matière de sécurité routière.

Contrairement aux véhicules à quatre roues, les motos sont généralement plus légères, maniables et dotées de mécanismes de conduite plus simples. Elles sont également moins susceptibles de transporter de lourdes charges ou de nombreux passagers, ce qui réduit les risques potentiels. Imposer un contrôle technique rigoureux aux motos risque de pénaliser inutilement les propriétaires, entraînant des coûts supplémentaires et des tracasseries administratives.

Plutôt que de mettre en place une mesure qui semble disproportionnée, il serait plus approprié de se concentrer sur des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière pour les motocyclistes, encourageant ainsi une conduite responsable et respectueuse du code de la route. En mettant l'accent sur l'éducation et la prévention, on pourrait obtenir des résultats plus significatifs en matière de sécurité routière pour tous les usagers de la route, sans imposer une contrainte injustifiée aux propriétaires de motos. Une approche plus équilibrée et adaptée permettrait de favoriser la sécurité tout en respectant les spécificités des motos en tant que véhicules à part entière.

N° 973594 - Consultation projet de décret contrôle technique moto

par :

21/07/2023 16:21

Concernant les nuisances sonores, un contrôle technique ne résoudra rien. Les 2 roues les plus bruyants et souvent non homologués pour rouler sur la voie publique ne seront bien évidemment pas amenés par leur propriétaire au contrôle technique. Encore une loi qui va enquiquiner seulement les motards qui roulent avec des motos homologuées et bien entretenues.

Aucun retour bénéfique à attendre d'un tel contrôle technique.

N° 973595 - Révision des  
10 000km

par :

21/07/2023 16:22

Madame, monsieur

Une moto doit être révisée régulièrement.

Les points de contrôle sont nombreux.

Ces révisions devraient faire office de ctp.....

Cordialement.

Un motard

N° 973596 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 16:22

Je suis contre le contrôle technique moto. Encore un truc pour passer à la caisse. Il y a plus urgent, comme entretenir les routes, mais là l'état et les collectivités font rien. Nos motos nous les entretenons depuis toujours, car c'est notre sécurité.

N° 973597 - Ct moto

par :

21/07/2023 16:22

En soit le ct me fait rire au vue des soins que l'on apporte à nos montures mais il est la et il seras mis en place, j'espère seulement que vous n'en ferais pas une utilité autre que la sécurité ! (argent) et que tout ceci ne sert pas à dégager nos anciennes montures qui roules et sont mieux entretenu que vos voitures récentes. N'oubliez pas que beaucoup de pièces sont changer suite à des pièces introuvables... (je reste dans les pieces homologué mais plus d'origine espérant que ça ne viennes pas nous bloquer au ct.

N° 973598 - gerant

par :

21/07/2023 16:22

ok pour le controle technique moto et vehicule categorie I la codification des defaillances doit etre identique a celle de I activite VI et garantira une meilleure assimilation et reduira les risques d'erreur il serais bien a la demande du controleur que le client puisse etre amene a manipuler la moto suivant son volume la qualite de l'air et les nuisances sonores serons ameliore c'est necessaire que tous les vehicules soient controlé

N° 973600 - Non au CT mettre en place de la prévention

par :

21/07/2023 16:22

L'introduction du contrôle technique pour les motos, tel que spécifié dans l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, suscite de vives critiques et soulève des inquiétudes légitimes parmi les passionnés de deux-roues. En effet, cette mesure apparaît dénuée de sens et injustifiée, car la moto ne requiert pas le même niveau de complexité de contrôle que les voitures.

Les motos sont souvent utilisées pour des trajets plus courts, comme les déplacements urbains ou les loisirs, et parcourent généralement beaucoup moins de kilomètres que les voitures. Cette disparité

significative de kilométrage entre les deux types de véhicules rend le contrôle technique pour les motos encore plus inapproprié. Les pièces et les composants d'une moto sont moins soumis à une usure aussi importante que ceux d'une voiture qui roule beaucoup plus régulièrement. Exiger un contrôle technique pour des motos qui font moins de kilomètres risque de se traduire par des contrôles souvent inutiles, alourdissant ainsi le fardeau administratif et financier pour les propriétaires de motos, sans pour autant apporter un réel bénéfice en matière de sécurité routière.

Contrairement aux véhicules à quatre roues, les motos sont généralement plus légères, maniables et dotées de mécanismes de conduite plus simples. Elles sont également moins susceptibles de transporter de lourdes charges ou de nombreux passagers, ce qui réduit les risques potentiels. Imposer un contrôle technique rigoureux aux motos risque de pénaliser inutilement les propriétaires, entraînant des coûts supplémentaires et des tracasseries administratives.

Plutôt que de mettre en place une mesure qui semble disproportionnée, il serait plus approprié de se concentrer sur des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière pour les motocyclistes, encourageant ainsi une conduite responsable et respectueuse du code de la route. En mettant l'accent sur l'éducation et la prévention, on pourrait obtenir des résultats plus significatifs en matière de sécurité routière pour tous les usagers de la route, sans imposer une contrainte injustifiée aux propriétaires de motos. Une approche plus équilibrée et adaptée permettrait de favoriser la sécurité tout en respectant les spécificités des motos en tant que véhicules à part entière.

N° 973602 - Refus du CTP moto

par :

21/07/2023 16:24

Ce projet de contrôle technique ne correspond quasiment à aucun des objectifs initiaux demandés par les 3 associations qui ont saisies le Conseil d'Etat.

Je demande au Gouvernement de proposer des mesures alternatives sérieuses concernant le bruit (déploiement des radars anti-bruit) ou la pollution (aide à la conversion sans minimum de revenu). La majorité des 2roues sont en bon état . Le moindre défaut entraînerait des risques vitaux pour le conducteur, ce qui est moins vrai pour l'automobile. D'ailleurs ce sont plus les mesures de sécurité (vitesse, ceinture, airbag,etc) qui ont fait baisser la mortalité auto que le contrôle technique.

Je dis non au projet présenté.

N° 973603 - Contre le contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 16:24

Je suis contre le contrôle technique des deux roues . A cause uniquement d'association qui vivent sur Paris dont on as jamais entendu parler en province. Paris n'est pas la France

N° 973605 - M

par :

21/07/2023 16:25

Bjr. Je suis fermement opposé au CTL technique des motos. Les arguments en faveur m'apparaissent comme des prétextes davantage que de vraies motivations. En particulier, je ne comprends pas pourquoi la révision du constructeur ne répond pas au besoin. Soucieux de ma sécurité, je réalise auprès de mon concessionnaire une révision complète annuelle, répondant aux préconisations constructeur. Je ne vois pas l'intérêt et appréhende de mettre ma moto entre des mains moins qualifiées. Si ce contrôle s'avérait inévitable, je suggère donc que les concessionnaires soient

habilités à délivrer des contrôles techniques, quitte à compléter leur programme de révision si nécessaire. Ou alors il y a-t-il des intérêts que je ne perçois pas? Crdlr

N° 973606 -

par :

21/07/2023 16:25

ok pour le contrôle technique moto et véhicule catégorie I la codification des défaillances doit être identique à celle de l'activité VL et garantira une meilleure assimilation et réduira les risques d'erreur il serait bien à la demande du contrôleur que le client puisse être amené à manipuler la moto suivant son volume la qualité de l'air et les nuisances sonores seront améliorées c'est nécessaire que tous les véhicules soient contrôlés

N° 973607 - inutile / inadapté

par :

21/07/2023 16:25

inutile au vu de l'accidentologie des deux roues motorisés supérieurs à 125 cm<sup>3</sup> il faut mettre la priorité sur les infrastructures sans en faire peser le coût sur les usagers respectueux de leur machine et du code de la route. il faut pour cela cibler en priorité les délinquants.

N° 973609 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 16:26

Bonjour,

Est-il prévu des contrôles techniques pour les trottinettes les vélos et tout ce qui roule sur les voies publiques, parce que rouler sur un vélo qui n'a pas de freins peut être aussi dangereux par exemple. Se déplacer en France devient de plus en plus compliqué...

N° 973612 - CT catégorie L

par :

21/07/2023 16:27

Effectivement la périodicité me paraît pas assez rapprochée.

Pour les cyclos 3/2/2 me semblerait plus judicieux et pour les autres véhicules de la catégorie L 4/3/3 serait plus logique.

La formation CAP +2 ANS d'expérience pourrait élargir la plage des demandeurs mais engendre une rétroactivité de notre évolution dans l'accessibilité aux métiers de contrôleur technique.

Nous avons demandé de revaloriser les diplômes pour stopper la recrudescence de création de centres de contrôle à une certaine époque, il ne faut pas l'oublier.

Je pense qu'il faudrait envisager que le propriétaire reste sur le véhicule de type deux roues pour ne pas occasionner de casses.

Les locaux peuvent être en commun avec la partie contrôle VL.

N° 973614 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 16:28

Je pense qu'un contrôle visuel dans une concession moto serait plus appropriée avec des mécanos moto qui ont le permis et qui attesteraient sur la facture lors d'une révision ou travaux que la

machine est conforme plutôt que dans des centres de contrôle technique qui visiblement ne sont pas prêts. On va payer pour des gens qui ne respectent rien dans les grandes villes et font n importe quoi et on le généralise à l ensemble de la famille des motards.

Un motard entretient en général sa machine car il sait à quoi il s expose si il n a pas de freins ou pneus hs etc....les collectionneurs et ceux qui ont plusieurs machines ne pourront pas supporter financièrement le prix de plusieurs contrôles techniques pour sortir la moto 2 fois par an lors d expo ou pour faire quelques kilomètres lors d un rassemblement annuel.Cette mesure est injuste et doit être revue sous d autres formes.

N° 973615 - Exclusion Motos enduro et trial

par :

21/07/2023 16:29

Bonjour

Il est précisé que "...exclut les motocyclettes d'enduro et de trial utilisées dans le cadre d'une pratique sportive du champ d'application du contrôle technique en raison de leurs spécificités techniques et de leur faible circulation sur voies publiques..."

Mais il n'est pas précisé comment cette catégorie est identifiée (type véhicule sur la CG? licence officielle d'une fédération pour le titulaire de la CG ?).

Merci pour votre attention

N° 973617 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 16:29

Bonjour,

Est-il prévu des contrôles techniques pour les trottinettes les vélos et tout ce qui roule sur les voies public, parceque rouler sur un vélo qui n'a pas de freins peut être aussi dangereux par exemple. Se déplacer en France devient de plus en plus compliqué...

N° 973623 -

par :

21/07/2023 16:31

Bienvenue en France, devenu le pays de la non liberté....

Pourquoi ne pas plutôt nous laisser dépenser l'argent dévolu à ce contrôle obligatoire et inutile en entretien de nos motos.

Bientôt, nous verrons un contrôle technique pour les vélos suivi de près par un contrôle de nos chaussures.

Pfff, tout cet argent, gaspillé sur l'autel d'une pseudo sécurité.

N° 973624 - Une mesure contraignante et inutile de plus

par :

21/07/2023 16:31

Une mesure inutile : les accidents dans la cause (ou une des causes) serait un défaut technique du véhicule sont extrêmement rares.

Les dépassements de bruits autorisés ne seront pas réglés par le contrôle technique : les propriétaires fautifs remettront le pot d'échappement d'origine pour passer le contrôle.

Les motos de cross des rodéos urbains, sans immatriculation et achetées par des prête-noms ne seront présentées aux contrôles techniques.

Sa seule vertu pour un ministre de l'économie libéral: augmenter le PIB (mais sans augmenter le bien-être de la population) tout en enrichissant les grands groupes spécialisés dans le contrôle, l'audit, la certification, ...

N° 973625 - Non au racket

par :

21/07/2023 16:31

Mesure qui serait inefficace sachant que moins de 1% des tués en 2rm est lié à un défaut technique... De nombreuses études l'on prouvé.

Combien de tués à cause de l'infrastructure (dos d'ânes non conformes, obstacles bétonnés, rails de "sécurités qui font office de guillotine...)? Sans compter l'état des enrobés (goudron liquide, gravillons, ornières...).

L'argent ne servira en rien à améliorer cela, personne n'est dupe! L'argent servira à quoi? Faire du social disent les uns, financer les prochaines doses de vaccin covid disent les autres... Peut-être aider Zelenski? Sans moi!

Nous avons raison de penser qu'il s'agira d'une énième "pompe à fric"

C'est le bruit qui dérange? Les flics avaient des sonomètres il y a quelques temps, faisons payer le déviant! C'est toujours les mêmes scooters qui font le bazar? Saisi et destruction des véhicules! Bizarrement beaucoup sont volés, non assurés et auteurs de rodéos, trafiques en tout genre etc... Il y a peut-être une action à faire de ce côté là?

C'est un soucis de sécurité? Voir plus haut.

C'est un soucis de pollution? Alors stop les milliers de petits camions d'Europe de l'Est alors que la marchandise pourrait passer via poids lourd, moins polluant. Un 2RM ne polluera jamais autant qu'une seule auto...

J'ai choisi mon camp, aucunes de mes motos ne passera entre les mains de centres [réseau de contrôle technique] et compagnie.

Quelle sera la sanction? Je vais perdre ma citoyenneté comme pour le pass vaccinal? Rien à foutre... En revanche, ma carte électoral sera renvoyée au bureau de l'Élysée. Plein les fesses d'être considéré comme le mouton noir de service par ce ramasse pognon qu'est devenu l'État.

N° 973626 - différences des motos

par :

21/07/2023 16:32

je suis pour le contrôle technique moto, cependant attention, il faut bien faire la pars des choses entre une moto de route et une moto qui est homologué pour être en règle et traverser la route entre deux chemin comme une trial ou enduro.

Aurons nous le droit de circuler avec des bib mousses en enduro par exemple ?

N° 973627 - Non

par :

21/07/2023 16:32

Arrêtez de prendre de l'argent que l'on a plus sous de fallacieux prétextes.  
Les motards entretiennent leur moto. Et les forces de l'ordre sont habilitées pour sanctionner ceux qui sont hors la loi.

N° 973628 - Non a ce CT aussi inutile et inefficace (pour la securite co-e les nuisances) que couteux pour la collectivite

par :

21/07/2023 16:32

Considerant ce projet imposé par des mouvements proceduriers et societalemment non representatifs il doit etre ajournéet remplace par des dispositions detogatoires tels que prevus dés 2021

Parmi les dispositions :

Prise en compte de la reelle responsabilite des conducteurs de 2roues par des attestions d autocontrole des points de securites

periodicite bi annuelle par exemple selon une liste preetable

delivrible egalement par des professionnels de la reparation 2roues

On peut envisager si besoin la delivrance de certificat dans le cas de transaction pour garantir la conformite du 2 roues

N° 973631 - CT moto

par :

21/07/2023 16:33

Contrôlez l'état de nos routes avant de vouloir contrôler l'état de nos motos

N° 973634 - salaire contrôleur

par :

21/07/2023 16:33

En prenant en compte les responsabilités, le salaire d'un contrôleur devrait attaquer à 2000 euros net pour un échelon 9.

N° 973636 - Doléances relatives à l'application du futur CT

par :

21/07/2023 16:34

Bonjour

La mesure relative aux émissions polluantes est absolument inutile eu égard à la faiblesse du parc motocycliste et aux kilométrages annuels de ces véhicules.

La mesure des émissions sonores également, du fait que les échappements d'origine vieillissent et que leurs performances diminuent avec le temps. D'autre part, du fait de l'arrêt de la fabrication par les constructeurs, pour la plupart des véhicules de plus de 10 ans, rend leur remplacement pour les véhicules les plus âgés, problématique, voir impossible.

Actuellement, les motos de plus de 20 ans, sont considérés par les assureurs comme « collection ».

Ceci serait un délai raisonnable pour définir les intervalles des CT à 5 ans.

De plus, un CT allégé serait logique eu égard au kilométrage annuel très faible réalisé par ces véhicules (souvent inférieur à 1 000km/an.

Salutations respectueuses

N° 973641 - CT moto totalement inutile

par :

21/07/2023 16:36

Bonjour

Je fais de la moto depuis 20 ans totalisant 150000km en deux roues

Jamais je n' ai pris ma moto sans m assurer que ma moto était en parfait état de fonctionnement.

Le châssis c est mon corps donc je ne "joue " pas avec ....

Les accidents de moto liés a un défaut technique représentent moins de 0.5 % des accidents contre 5% pour des défauts de chaussée....

Donc pour réduire la mortalité des motos il faudrait commencer par améliorer les routes et éduquer nos amis en voiture sur l utilisation des rétroviseurs et clignotants !

De mon avis , cette mesure est totalement inutile sauf pour faire plaisir a quelques bobos écolos Parisiens.

Bien cordialement

N° 973646 - Hérésie et conflits d'intérêts

par :

21/07/2023 16:38

Bonjour,

Je suis tombé il y a un mois a cause de ma chaussée. Effectivement, une "cassure" sur une route légèrement en montée a fait guidonner ma moto. J'ai du me déporter tant bien que mal pour éviter la voiture qui ralentissait devant moi et ce faisant, j'ai heurté le bord du terre-plein de séparation des voies d'un rond-point. Bilan hors déplacement des pompiers et des forces de l'ordre ( qui m'ont tous rassurés en disant que tout le monde tombait ici !!!???) Une nuit d'hospitalisation pour deux et des dégâts matériels sur la moto. Pensez vous que la priorité soit a l'instauration d'un contrôle technique plutôt que l'état des routes ? Le deuxième point est un gouffre tant financier qu'écologique. Tout ça pour des conflits d'intérêts privées liés au green washing. On marche sur la tête. Le meilleur moyen de sécuriser la route ? Sécuriser l'état de la route, encore responsable de morts et d'accident.

N° 973647 - CT moto totalement inutile

par :

21/07/2023 16:38

Bonjour

Je fais de la moto depuis 20 ans totalisant 150000km en deux roues

Jamais je n' ai pris ma moto sans m assurer que ma moto était en parfait état de fonctionnement.

Le châssis c est mon corps donc je ne "joue " pas avec ....

Les accidents de moto liés a un défaut technique représentent moins de 0.5 % des accidents contre 5% pour des défauts de chaussée....

Donc pour réduire la mortalité des motos il faudrait commencer par améliorer les routes et éduquer nos amis en voiture sur l utilisation des rétroviseurs et clignotants !

De mon avis , cette mesure est totalement inutile sauf pour faire plaisir a quelques bobos écolos Parisiens.

Bien cordialement

N° 973649 - Pas de décret sous cette forme

par :



21/07/2023 16:38

Je m'oppose au texte concernant le contrôle technique des 2 roues pour les raisons suivantes :  
un bon motard entretient son véhicule (frein, état des roues, moteur, huile, ...)  
un motard qui roule suffisamment chaque année fait déjà son contrôle technique régulièrement

En revanche, un décret interdisant et verbalisant les motards faisant délibérément du bruit en trafiquant leur pots d'échappement ou réalisant des accélérations inutilement bruyantes sur les routes ou dans les tunnels serait nettement plus constructif.  
Egalement, avoir sur la carte grise par exemple, le numéro de châssis du véhicule permettrait rapidement aux forces de l'ordre de repérer les véhicules volés.

N° 973650 - Pas besoin de CT Moto

par :

21/07/2023 16:39

Les accidents de deux-roues motorisés ne sont pas liés à l'état du véhicule, mais plus à l'état des routes françaises. Un motard, n'ayant aucune carrosserie ne rigolera pas avec l'état de sa machine.

N° 973658 - CT Moto

par :

21/07/2023 16:42

L'accidentologie liée à un défaut d'entretien des deux roues n'est pas avérée, en conséquence, le CT n'a pas de crédibilité, va encore plus impacter le budget des motards et va seulement servir à alimenter un lobby qui a imposé le CT à Bruxelles. C'est un pur scandale, un déni de démocratie qui est remplacé par la gouvernance du capital et des lobbies...

N° 973663 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 16:43

Je suis contre cette mesure car tous les motards se doivent d'avoir leurs deux roues en parfait état, l'inverse serait complètement suicidaire, je pense qu'à part apporter de l'argent dans les caisses de l'état ça ne servira à rien.

N° 973665 - Contrôle Technique, argent et temps gaspillés

par :

21/07/2023 16:44

La quasi totalité des accidents en moto ayant une cause autre que technique, le contrôle technique est une réponse inadaptée à la question de la sécurité des motocyclistes. Il est d'abord à noter que les contrôleurs techniques des voitures sont quasi tous des conducteurs de voitures, mais ceux-ci seraient sans doute une minorité à être conducteurs de moto, d'où un positionnement (voire une compétence) moins pertinent.

Outre un meilleur état des routes, cause importante d'accidentologie, il serait plus intelligent et efficace de miser sur l'humain, avec des formations ou sensibilisations régulières des motards aux bonnes pratiques à encourager et mauvaises pratiques à proscrire, car la transmission est opérante quand elle est réalisée par des pairs, tous ayant conscience de la vulnérabilité des motards, ce qui n'est pas forcément le cas des automobilistes. Mettez l'argent et le temps au bon endroit, pas dans des réglementations inefficaces qui ne satisfont que ceux qui les rédigent et jamais ceux à qui elles sont destinées. Merci d'écouter la voix des utilisateurs.

N° 973667 - Un CT ne remplace pas la conscience des motards

par :

21/07/2023 16:45

Le CT des motos est une aberration au vu de l'état des routes et des infrastructures de sécurité quasiment inexistantes

Ou en n'est le doublage des rails de sécurité ?

Le bouchage des nids de poule

Le gravillonnage à outrance au détriment de la sécurité des deux roues il est temps de réfléchir sérieusement à tout cela !

Le CT moto est une façon de taxer encore plus les gens et pas assurer leur sécurité

A la limite un ct lors de la vente d'une moto serait plus judicieux

Et tout cela a voir

À nos réflexions !!! Mais subir les lobbys écolos et de certains groupe financiers n'arrangera pas le bon équilibre déjà fragile de la France

N° 973670 - Objections

par :

21/07/2023 16:45

Bonjour,

outre les remarques pertinentes de la [association de motard],

je souhaite exprimer mes objections au projet de mise en place du contrôle technique pour les cycles.

Sa mise en place génère une nouvelle dépense obligatoire dans un contexte d'inflation non maîtrisée et contribuera à déséquilibrer le budget entretien et sécurité individuelle du motard.

La mesure imposée par le conseil d'état en application des directives UE est partielle, voire partielle, puisqu' en restent exclus les remorques, attelages, caravanes, tracteurs, camions, sans oublier les cycles et trotinettes électriques.

Les contrôles proposés seront plus ardues et longs que pour les voitures, impliquant démonte et remonte dans les règles de l'art alors que les bons garages de cycles et leurs techniciens se raréfient, mon garage est distant de 120KM, ils doivent être réalisés par des techniciens spécialisés en maintenance motomobile titulaires du permis correspondant au véhicule, ou le contentieux explosera.

Concernant les objectifs affichés de sécurité routière, de lutte contre la pollution et l'incivilité, ils ne peuvent être atteints sans la remise en cause des infrastructures routières et légales, c'est donc une mesure discriminatoire visant à contraindre le troupeau des motards sans lutter contre les délinquants et trafiquants dont l'état perçoit les taxes sans contrôler les dispositifs implantés ou vendus.

Je trouve cynique de porter à charge des victimes potentielles le coût afférent sachant que le réseau routier défaillant, abimé, jamais ou mal entretenu est la cause de nombreux accidents (coulées de boue, cailloux, trous, passage de roues,..),

à Quand son contrôle par des organismes certificateurs indépendants?

Mon impression est celle d'un état failli et impotent, subissant le joug de ses organes de contrôle et lobbys de surveillance, qui sous traite sa responsabilité et s'indiffère du résultat obtenu : le diesel continue d'être moins cher et se répand pour faire glisser les motards et tousser les enfants, les pneumologues rémunérés par la sécurité sociale et par total ont garanti son inocuité, la vente des dispositifs incriminés n'est pas surveillée...

Localement, la départementale 959 vient d'être mise en conformité (glissières) 50 ans après sa conception pour s'achever à Maubeuge par un rond point récemment "sécurisé" par de nouvelles glissières, guillotines de motard.

aussi ne sera-t-il pas en mesure de contrôler l'exécution de ces mesures et d'en évaluer le bilan.

d'ailleurs, le bilan de l'expérience à l'étranger a-t-il été évalué avant de promulguer ce décret?  
Il m'apparaît curieux pour un état dit régalien, disposant de pléthore de policiers, gendarmes et fonctionnaires d'état armés d'équipements ad hoc et dernier cri, de sous traiter à de gros groupes privés ces éléments de puissance publique, sauf à reconnaître sa défaillance ou son incompétence. C'est ainsi qu'il prétend lutter contre la délinquance, ainsi qu'en 1970-80, la mise en place de dispositifs de sécurité dans les banques et convois aux frais des clients a permis de diminuer ses attaques et donc de les transformer en atteintes aux personnes privées.

Je rappelle volontiers que les délinquants et les terroristes ne craignent pas la loi, ne l'ont jamais crainte, les mesures de circonstances ne contraignent que la masse des honnêtes citoyens. Gouverner n'est pas faire semblant ou faire croire, ou alors embauchez de meilleurs acteurs et virez les fonctionnaires.

Cordialement vôtre,

N° 973673 - Mon avis de motard sur le contrôle technique moto : Contre  
par :

21/07/2023 16:46

Si je suis honnête, j'ai déjà vue des motos dans un état douteux et sur le moment j'ai trouvé cela dangereux.

Il y aura toujours un ratio de la population qui ne fais pas l'entretien de leur moto, et dans ce cas cette proposition de loi pourrait sembler nécessaire...

Mais, soyons honnêtes, ce sont les mêmes personnes qui roulent sans assurance et pour qui la sécurité routière est une option.

Ces personnes la ne feront pas plus leur entretiens véhicule avec la menace d'un contrôle technique puisque cela leur apparaît comme secondaire, ils continueront donc de rouler en nous imposant un potentiel danger.

Pour le reste des motards, la quasi totalité disons, ce sera une taxe de plus qui pèsera sur le pouvoir d'achat.

Je suis contre cette mesure, car je suis attentif à l'entretien mécanique de ma moto, je n'ai pas besoin d'être sous la menace d'un contrôle pour faire vérifier les organes de sécurité de mon véhicule par un professionnel.

La hausse du coup de vie s'est suffisamment fais ressentir, je serais reconnaissant à notre gouvernement de ne pas alourdir la facture.

Cordialement,

N° 973674 - CT inutile

par :

21/07/2023 16:46

Bonjour,

Je trouve absurde de se plier aux décisions de l'Europe alors que la réglementation est propre à chaque pays.

De plus les associations qui ont saisi le conseil d'État sont anti 2 roues et concernent uniquement la capitale!!

Nos motos sont bien entretenues pour la majorité des motards et nous savons faire nos vérifications visuelles, c'est hypocrite d'instaurer un CT alors que les défaillances techniques sont a l'origine de moins de 1% des accidents.

Par contre au moment de vendre la moto je trouve ça judicieux afin de rassurer le nouveau propriétaire d'avoir une moto saine et conforme.

J'espère que le CT concernera surtout les 50cm<sup>3</sup> et scooter qui sont souvent modifiés, roulent dans un bruit d'abeille infernal et très svt sans éclairage eux par contre!

Pour les émissions polluantes pourquoi pas même si je doute que les motos soient effectivement le pire en la matière.

En revanche le niveau sonore sera difficile à contrôler j'imagine puis rien n'empêchera de remettre un pot adaptable une fois le CT passé...ceci dit j'espère qu'il y aura une tolérance minimale en cas de dépassement de valeur marquée sur la CG.

Ma dernière préoccupation concerne les motos d'enduro loisir, devons nous les passer au CT même pour une utilisation chemins et forêts? Car je n'ai pas de clignotants qui cassent trop souvent en tombant et pour le peu de route que je fais je m'en sors très bien comme cela en tendant le bras. Faudra t il une licence FFM enduro pour être épargné de CT? Si c'est le cas c'est stupide et injuste envers tous ceux qui pratiquent en loisir.

En vous remerciant de votre considération.

Cordialement.

N° 973682 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 16:50

Pourquoi ne pas faire un contrôle technique moto uniquement en cas de vente du véhicule comme certains pays européens le fonds cordialement

N° 973685 - Commentaire Contre le CT 2RM

par :

21/07/2023 16:51

Bonjour, personnellement, je suis contre ce décret de contrôle Technique. Ceci étant dit quelques arguments.

J'ai passé ma catégorie A2 puis A. Lors de ma formation, on m'a enseigné les contrôles visuels à effectuer (vérif du fonctionnement des lumières avant chaque départ, vérification visuelle des pneus et contrôle mensuel, vérification des niveaux (huiles, liquide de freins), vérification visuel des plaquettes et de l'ensemble des câbles) ... Vérification que je fait régulièrement contrairement aux vérifications de mon auto.

Dans les documents, je n'ai rien vu de plus que ce qui nous est enseigné.

Ma moto nécessite un passage chez le concessionnaire et garagiste tous les 5 000 kms et j'en fait entre 10 et 12 000 par an. Il voit donc ma moto, en tant que professionnel, deux fois par an plus les fois ou je passe pour faire une tension de chaine ... soit un contrôle technique deux fois par an par un vrai professionnel de la moto équipé et non par un centre technique quelconque.

Dans mon cas, quel est l'intérêt de ce contrôle technique ?

On pourrait imaginer une attestation de mon garagiste sur le contrôle des points essentiels à la sécurité de ma moto, non ? et pour éviter la redondance une simple présentation de ma facture ?

D'ailleurs, cette forme de "contrôle" éviterai des investissements conséquents pour les centre de contrôle technique avec le risque à court terme de ne pas avoir un maillage suffisant du territoire.

Au delà, le contrôle technique est présenté comme la solution aux problèmes d'accidents (origine de la demande) ; comment va être mesuré le bénéfice de cette action ? A ce jour, la seule étude disponible est celle du Rapport MAIDS faisant état d'une implication d'un défaut technique dans les accidents à hauteur de 0.5 % ... Les mesures pour contrôler l'efficacité d'un CT 2RM ne semblent ni envisagées, ni argumentées ....

Certains évoquent la problématique du bruit qui serait résolues par le CT, ce manque de connaissance du sujet ne nécessite même pas de réponse.

A contrario, pour une action efficace, pourquoi ne pas remettre les contrôles de police au bord des routes, non pas pour faire des contrôles de vitesse mais simplement des vérifications (les BMO en

sont largement capables) et restaurer l'échange et les actions de SENSIBILISATION. On pourrait même imaginer plus de contrôle sur l'usage du téléphone portable au volant des voitures qui est pour le coup une réelle cause d'accidentologie.

Voilà les quelques arguments non exhaustifs en défaveur du contrôle Technique deux roues.  
Cordialement.

N° 973693 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 16:54

Avant de faire un contrôle technique moto, quand penser vous vérifié l'état des routes. car quand vous vous prenez un nid de poule les pneus aime pas et les mini réparations pour boucher ses trous quand on met une rustine et des gravillons en plein virage et que la roue arrière où avant glisses c'est de nôtre faute sa aussi à bon entendeur un motard dans l'âme.

N° 973695 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 16:54

Pourquoi ne pas faire un contrôle technique moto uniquement pour les véhicules a la vente comme certains pays européens le fonds cordialement

N° 973697 -

par :

21/07/2023 16:55

Je suis propriétaire d'une moto BMW R1200 GSA qui est entretenue par mon concessionnaire BMW. En effet ni moi ni aucun motard ne souhaite avoir un accident causé par un mauvais entretien. Les organes de sécurité sont contrôlés par BMW, les procédures de sécurités comme les niveaux, le gonflage des pneus sont une absolue nécessité.

Je ne souhaite pas qu'un technicien non formé à la marque de ma moto puisse y toucher ou la manipuler, je considère cette action comme un risque majeur. Vous comprendrez que je suis totalement opposé au contrôle technique des deux roues

N° 973698 - CT inutile

par :

21/07/2023 16:56

Bonjour,

Je trouve absurde de se plier aux décisions de l'Europe alors que la réglementation est propre à chaque pays.

De plus les associations qui ont saisi le conseil d'État sont anti 2 roues et concernent uniquement la capitale!!

Nos motos sont bien entretenues pour la majorité des motards et nous savons faire nos vérifications visuelles, c'est hypocrite d'instaurer un CT alors que les défaillances techniques sont à l'origine de moins de 1% des accidents.

Par contre au moment de vendre la moto je trouve ça judicieux afin de rassurer le nouveau propriétaire d'avoir une moto saine et conforme.

J'espère que le CT concernera surtout les 50cm3 et scooter qui sont souvent modifiés, roulent dans un bruit d'abeille infernal et très svt sans éclairage eux par contre!

Pour les émissions polluantes pourquoi pas même si je doute que les motos soient effectivement la pire en la matière.

En revanche le niveau sonore sera difficile à contrôler j'imagine puis rien n'empêchera de remettre un pot adaptable une fois le CT passé...ceci dit j'espère qu'il y aura une tolérance minimale en cas de dépassement de valeur marquée sur la CG.

Ma dernière préoccupation concerne les motos d'enduro loisir, devons nous les passer au CT même pour une utilisation chemins et forêts? Car je n'ai pas de clignotants qui cassent trop souvent en tombant et pour le peu de route que je fais je m'en sors très bien comme cela en tendant le bras. Faudra t il une licence FFM enduro pour être épargné de CT? Si c'est le cas c'est stupide et injuste envers tous ceux qui pratiquent en loisir.

En vous remerciant de votre considération.

Cordialement.

N° 973701 - Commentaire Contre le CT 2RM

par :

21/07/2023 16:56

Bonjour, personnellement, je suis contre ce décret de contrôle Technique. Ceci étant dit quelques arguments.

J'ai passé ma catégorie A2 puis A. Lors de ma formation, on m'a enseigné les contrôles visuels à effectuer (vérif du fonctionnement des lumières avant chaque départ, vérification visuelle des pneus et contrôle mensuel, vérification des niveaux (huiles, liquide de freins), vérification visuel des plaquettes et de l'ensemble des câbles) ... Vérification que je fait régulièrement contrairement aux vérifications de mon auto.

Dans les documents, je n'ai rien vu de plus que ce qui nous est enseigné.

Ma moto nécessite un passage chez le concessionnaire et garagiste tous les 5 000 kms et j'en fait entre 10 et 12 000 par an. Il voit donc ma moto, en tant que professionnel, deux fois par an plus les fois ou je passe pour faire une tension de chaine ... soit un contrôle technique deux fois par an par un vrai professionnel de la moto équipé et non par un centre technique quelconque.

Dans mon cas, quel est l'intérêt de ce contrôle technique ?

On pourrait imaginer une attestation de mon garagiste sur le contrôle des points essentiels à la sécurité de ma moto, non ? et pour éviter la redondance une simple présentation de ma facture ? D'ailleurs, cette forme de "contrôle" éviterai des investissements conséquents pour les centre de contrôle technique avec le risque à court terme de ne pas avoir un maillage suffisant du territoire. Au delà, le contrôle technique est présenté comme la solution aux problèmes d'accidents (origine de la demande) ; comment va être mesuré le bénéfice de cette action ? A ce jour, la seule étude disponible est celle du Rapport MAIDS faisant état d'une implication d'un défaut technique dans les accidents à hauteur de 0.5 % ... Les mesures pour contrôler l'efficacité d'un CT 2RM ne semblent ni envisagées, ni argumentées ....

Certains évoquent la problématique du bruit qui serait résolues par le CT, ce manque de connaissance du sujet ne nécessite même pas de réponse.

A contrario, pour une action efficace, pourquoi ne pas remettre les contrôles de police au bord des routes, non pas pour faire des contrôles de vitesse mais simplement des vérifications (les BMO en sont largement capables) et restaurer l'échange et les actions de SENSIBILISATION. On pourrait même imaginer plus de contrôle sur l'usage du téléphone portable au volant des voitures qui est pour le coup une réelle cause d'accidentologie.

Voila les quelques arguments non exhaustifs en défaveur du contrôle Technique deux roues.

Cordialement.

N° 973703 - Non au Ct

par :

21/07/2023 16:56

Les motards entretiennent leurs motos mieux que l'état française pour leurs routes, de plus le plus gros problèmes sont surtout les 50cm3 qui eux trafiquent leurs motos car des pièces de performances sont en ventes libres dans les magasins. La répression de la justice envers eux n'est pas assez forte.

N° 973706 - Escroquerie organisée

par :

21/07/2023 16:58

Ce contrôle est inutile, il démontre l'incapacité gouvernementale à contrôler les bonnes personnes. Ceci à l'instigation des organismes de contrôle allemand.

Quand aux pays qui l'ont déjà en place, les usagers fraudeurs démontent les organes non homologués avant le contrôle et les remontent après.

Il est plus facile de prendre de l'argent à tous les (vrais) motards qu'à s'en prendre aux (vrais) délinquants.

N° 973714 - Contre le CT

par :

21/07/2023 17:00

Ma moto va en révision tous les 6000 km ou tous les 12 mois. Lors de cette révision (et à chaque fois quelle va en révision), plusieurs points dont les organes de sécurité sont contrôlés par un professionnel. Pourquoi un contrôle technique pour vérifier ce qui a déjà été fait en concession.

N° 973715 - Absurdité

par :

21/07/2023 17:01

Je ne comprends pas la démarche de la part de l'Europe. Une contrainte inutile de plus. Je suis motard et je ne laisserai jamais ma moto aux mains des contrôleurs techniques dont je doute de leur capacité compte tenu du peu de temps pour les former. Je suis à même de savoir si ma moto est en état de rouler, ma vie en dépend.

N° 973716 - Mécontentement

par :

21/07/2023 17:01

Avant de faire un contrôle technique moto, quand penser vous vérifié l'état des routes.

N° 973717 - Encore un impôt indirect

par :

21/07/2023 17:01

Tout est fait pour pomper un maximum d'argent. ce n'est en rien sécuritaire car tout le monde le sait bien il n'y a aucune motard qui ne roule avec une poubelle car c'est sa propre vie qui en jeu.

N° 973719 - escroquerie organisée

par :

21/07/2023 17:02

Ce contrôle est inutile, il démontre l'incapacité gouvernementale à contrôler les bonnes personnes. Ceci à l'instigation des organismes de contrôle allemand.

Quand aux pays qui l'ont déjà en place, les usagers fraudeurs démontent les organes non homologués avant le contrôle et les remontent après.  
Il est plus facile de prendre de l'argent à tous les (vrais) motards qu'a s'en prendre aux (vrais) délinquants.

N° 973726 - C.T. moto

par :

21/07/2023 17:03

Encore une ponction !

Nos machines sont entretenues.

NON à cette nouvelle imposition

N° 973729 - Contre le CTP

par :

21/07/2023 17:04

Ma moto va en révision tous les 6000 km ou tous les 12 mois. Lors de cette révision (et à chaque fois quelle va en révision), plusieurs points dont les organes de sécurité sont contrôlés par un professionnel. Pourquoi un contrôle technique pour vérifier ce qui a déjà été fait en concession.

N° 973730 - CT moto

par :

21/07/2023 17:04

Sa ne sert à rien le contrôle se fera sur les pneus éclairage et le pot d'échappement moi je le fais en 5mn et je vais payer pour sa non

N° 973733 - CT moto

par :

21/07/2023 17:05

Bonjour, j'ai 58 ans et je suis motard depuis plus de 25 ans.

Toutes les motos que j'ai eu ont été et sont vérifiées tous les 6000 km, par des concessionnaires dont c'est le métier. Ce sont des spécialistes et des passionnés. Il y va donc de ma sécurité. Pilote bateau et ULM, je sais de quoi je parle. La très grosse majorité des motards font toutes les révisions nécessaires.

Le permis moto est en 2 parties :le plateau et la route. Les contrôleurs n'ont pas le permis et une petite formation de quelques heures pour manipuler une moto, dont certaines atteignent plus de 300 kl, n'est pas suffisante. Que se passera t'il quand un contrôleur fera tomber une moto ? Ou elle lui échappera, lors de test, avec des machines puissantes ?

L'état devrait plutôt se concentrer sur les scooters et des motos de petites cylindrées, trafiquées et pas en état, qu'utilisent les 16, 20 ans, dont le taux d'accident est préoccupant. Ce CT est une fois de plus un bon moyen pour faire du fric et est voté par des parlementaires qui n'ont jamais posé leur cul sur une moto.

Cdt

N° 973736 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 17:06

Ce contrôle ne diminuera en rien l'accidentologie pour les motards.



Plus utile serait d'entretenir mieux les routes notamment les glissières et la signalisation.

N° 973752 - controle

par :

21/07/2023 17:11

on peut espérer que le controle s'applique a toutes les cylindrées et notamment aux moins de 125 cc qui sont les plus bruyantes. les motos de fortes cylindrées sont en général possédées pas de propriétaires qui entretiennent bien leurs véhicules. Concernant les nuisances sonores ce sont comme cité plus haut les moins de 125 cc qui sont majoritairement trafiquées et qui engendre de fort bruits. pour résumé il faudra peut etre voir l'état des routes qui est bien souvent déplorable, mais aussi revoir mais c est un autre sujet le comportement des automobilistes qui conduisent sans se soucier des autres usagers tel portable au volant queue de poisson refus de priorité etc

N° 973762 - Des mesures inutiles pour satisfaire des écolos extrémiste et des organismes

opportuniste qui voient un bon filon ...

par :

21/07/2023 17:14

Les vérifications visuelles sont déjà faite par notre concessionnaire de façon régulière quand on amène le véhicule, et cela gratuitement, il est difficile de comprendre ce que ce contrôle vient faire là ...

L'entretien d'une moto est fait une fois par an et même moins pour les personnes qui roule beaucoup, le mécanicien fait toujours un tour de la moto pour nous informer de ce qui ne va pas (plaquettes trop usées, chaîne usée ou détendu, roulements de roue ou colonne de direction usé ...), ce qui est donc plus fréquent que le CT qui va être mis en place.

Si on se penche sur la question de la pollution, sonore et atmosphérique, on ne peut que constaté l'accessibilité du remplacement d'un pot ou d'une chicane.

Les personnes en infractions se mettrons en règle avant d'aller passer leur CT et une fois celui ci obtenu n'auront plus qu'à rechanger le pot pour celui trop bruyant et/ou polluant.

Pour finir on ne peut se poser la question de la légitimité de ce CT quand on sait que des entreprise telle que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] sont à l'origine d'un rapport pour ce contrôle technique.

N'y aurait il pas conflit d'intérêt ?

N° 973763 - Pourquoi ?

par :

21/07/2023 17:14

Le contrôle technique moto n'a aucun intérêt pour l'amélioration de la sécurité routière (moins de 0.3% des accidents de deux roues motorisés (2RM) sont liés à une défaillance technique du véhicule). Rapport MAIDS.

N° 973766 - Contrôle technique des 2 roues

par :

21/07/2023 17:15

J ai du mal à comprendre le déploiement d une telle mesure basée sur un faux rapport de [réseau de contrôle technique] qui voit la une mane importante à saisir. Et l attitude du gouvernement qui se soumet au final à l injection de seulement 3 associations pseudo écologiques. Ou est la démocratie dans tout cela !? Quoiqu il en soit, ma moto subit régulièrement son entretien chez son concessionnaire ou un bon garagiste moto, ne serait ce que pour avoir l esprit tranquille moi même,

et elle est soumise à beaucoup plus de contrôles que ceux qui seront instaurés dans le CT. Les mesures alternatives auraient eu un bien meilleur impact sur l'accidentalité, car une moto ayant son CT sur une route qui ne l'est pas, ou mal aménagée, ne va pas être sauvée grâce à sa vignette. Tout ceci n'est encore une fois qu'une histoire de gros sous.

N° 973768 - pénurie contrôleur

par :

21/07/2023 17:15

Je suis pour un contrôle technique des 2 roues comme pour tout autre véhicule.

Je suis contrôleur technique et motard.

Je m'inquiète de l'arrivée du CT moto avec des prix annoncés bas.

Comme beaucoup de mes collègues nous hésitons déjà à arrêter le métier, car le ratio risque/rémunération n'est pas du tout en adéquation.

Quelles sont vos solutions pour faire augmenter le chiffre d'affaires des centres et permettre à nos patrons, de nous donner un salaire plus convenable ?

N° 973769 - Mise en place du contrôle technique.

par :

21/07/2023 17:16

Je pense que cette mise en place du contrôle technique Moto ne s'avère pas d'utilité je pense que les possesseurs de 2 roues motorisés sont à l'écoute d'un entretien scrupuleux de leur véhicule ils utilisent ce genre de véhicule par passion ce qui comprend suivre son véhicule et surtout leur vie en dépend lorsque qu'ils sont dessus. J'ai lu quelques chiffres sur les mises en cause des Motos lors d'accident est très très faible (0,05 %) donc je ne vois pas l'utilité pour les Motards d'un contrôle technique.

N° 973775 - contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 17:18

Pourquoi un contrôle technique ?

je fais réviser ma moto 1200cm<sup>3</sup> tous les ans chez un professionnel agréé et fait exécuter les réparations nécessaires. (même la plaque minéralogique est aux normes débilées imposées)

j'ai 58 ans et je connais les risques de conduire un deux roues par rapport à une voiture.

ma moto a 11 ans et est en très bon état.

par contre les routes sur lesquelles je circule ne le sont pas.

je suppose que les députés qui ont pondu ce projet ne sont jamais montés sur un deux roues et n'ont jamais eu peur en prenant un nid de poule .

je ne laisserai jamais ma moto entre les mains d'un novice dans un centre de contrôle agréé. Il faut que les contrôleurs soient des motards aguerris en terme de mécanique mais aussi de conduite de moto.

encore une histoire de business tout cela.

N° 973776 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 17:18

bonjour

Le contrôle technique moto est-il bien nécessaire ?

Simplement passe que certaines personnes appartenant à des associations (écologiste) le disent ?

Combien sont-ils exactement ?

Dans ce cas

Leur vélo devait dans ce cas eux aussi avoir un contrôle technique à 50 euros, car en ville vous ne le voyez pas, mais en campagne.

Combien de bicyclette non pas d'éclairage ?

Combien de cyclistes non pas de casque, de gilet fluo de gant homologué ?

Combien de vélo électrique sont modifiés pour aller plus vite ?

Les forces de l'ordre, les contrôlent-ils ?

Quand ils roulent en troupeau, personne ne leur dit rien pourtant la règle est de se suivre en file indienne non ?

Est-ce que vous les comptez dans les statistiques des blessés graves ou de décès dans les 2 roues ?

Pourquoi pas non plus faire un contrôle technique concernant les trottinettes électriques ?

Quel est le nombre de blessés graves concernant ces véhicules ?

Je pratique la moto depuis mes 17 ans, j'en ai 55, je roule pour le plaisir avec des motos qui sont plus vieilles que moi voir plus vieilles que mon père

Qui les connaît mieux que moi ?

Les marques sont disparues ou les concessions ne veulent pas les prendre donc j'entretiens moi-même mes motos.

Quel contrôleur pourra démarrer un Norton manx au kick ?

Pour passer le permis, on n'a pas une épreuve de maniabilité de la moto en la poussant

Les contrôleurs auront-ils leur permis ?

Si mes freins, mes pneumatiques, mes amortisseurs, mon éclairage est défaillant, c'est la chute assurée

L'éclairage est obligatoire sur les motos non ?

L'autocontrôle de l'éclairage est une question de sécurité personnelle et demander au permis de conduire !

Je fais en moyenne 1500 km par moto par an et si j'ai un CT tous les 3 ans cela reviendra à dire que j'ai un CT tous les 4500 km alors qu'une voiture a un contrôle tous les deux ans mais parcourt en général 15000 km soit tous les 30000 km !

Chercher l'erreur !

Dans ce cas faite passer le ct auto tout les 4500 km !

Quant au bruit des motos et non pas scooter qui ne sont pas des motos certes certain abuse mais les force de l'ordre on le pouvoir de calmer leur ardeur sans pour autant penaliser tout les pratiquant de motocyclette

Pourquoi certaines catégories de moto récente seront exempté de ct ? les Motos enduro par exemple ?

Croyez vous qu'un ct moto empêchera les rodeos urbain ?

Votre argument est les 0.3 % d'accident mortel dû au motos mal entretenus

et quand un, rapport fiable et vrais concernant les infrastructures routiere, l'etat des routes , les dos d'ane non conformes ?

quand un rapport fiable sur l'eclairage publique de tout les passages pietons ?

quand les rails de securité seront doublés ?

les chaussée entretenus ?

Venez nous rencontrer, vous verrez par vous même

et arrêtez de suivre les recommandations de personne qui se dise écologiste, mais prennent l'avion pour partir en vacance a l'etranger

donc oui je suis contre le technique moto car d'autre chose sont a faire pour la securité de tous !

N° 973778 - Mise en place du contrôle technique.

par :

21/07/2023 17:19

Je pense que cette mise en place du contrôle technique Moto ne s'avère pas d'utilité je pense que les possesseurs de 2 roues motorisés sont à l'écoute d'un entretien scrupuleux de leur véhicule ils utilisent ce genre de véhicule par passion se qui comprend suivre son véhicule et surtout leurs vie en dépend lorsque qu'ils sont dessus. J'ai lu quelques chiffres sur les mises en cause des Motos lors d'accident est très très faible (0,05 %) donc je ne vois pas l'utilité pour les Motards d'un contrôle technique.

N° 973783 - Réglementation

par :

21/07/2023 17:21

La durée de 5/3/3 n'est pas adaptée pour les mobylettes et les motos inférieure à 50cm<sup>3</sup>. L'utilisation est mise à rude épreuve et souvent au bout 2 ans sont en mauvais état. Pour cette catégorie il faudrait un passage tous les 2 ans.

N° 973784 - Contre le CT pour les motos

par :

21/07/2023 17:21

Le CT pour les 2 roues n'est pas justifié par les statistiques.

En prenant en compte ces statistiques, il en ressort clairement que ce sont les 2 roues de moins de 125cc qui sont le plus impliqués dans des accidents mettant en cause l'état du véhicule.

Obliger un CT pour tous les 2 roues constitue simplement une manne financière pour les centres autos ([réseau de contrôle technique]).

Afin de faire baisser la mortalité et/ou les blessures graves il faut promouvoir l'équipement avec une TVA plus faible pour tout ce qui touche la sécurité (casque, blouson, gant, pantalon et chaussures), ainsi qu'améliorer les infrastructures (doublage des glissières de sécurité, états des routes, etc...).

Il faut aussi qu'au permis auto il soit mis l'accent sur les 2 roues afin qu'ils soient plus pris en compte par la suite par les automobilistes, le "je ne vous ai pas vu" est tellement courant...

N° 973785 - Contrôle technique moto, tel que défini actuellement, est inutile.

par :

21/07/2023 17:22

Bonjour,

La population motarde n'est pas une population "suicidaire", elle fait en sorte que son véhicule soit toujours en état de circuler avec la sécurité nécessaire (pneus, freins, éclairage, suspensions etc ...).

Encore une fois, l'ensemble de cette population va être pénalisée parce que une minorité ne respecte pas la législation en cours, il faut arrêter avec ce type de projets, et augmenter les contrôles routiers et sanctionner les contrevenants. S'il faut augmenter les forces de police et gendarmerie, FAITES LE !

Je suis motard, évidemment, et comme tous les motards, nous avons bien compris que la seule et vraie raison et le bruit que fait une certaine catégorie de 2 roues, les scooters par exemple. Donc, faire les contrôles routiers adéquats et arrêter de pénaliser l'ensemble de la population motarde.

Cordialement.

N° 973786 - pénurie contrôleur

par :

21/07/2023 17:23

Je suis pour un contrôle technique des 2 roues comme pour tout autre véhicule.

Je suis contrôleur technique et motard.

Je m'inquiète de l'arrivée du CT moto avec des prix annoncé bas.

Comme beaucoup de mes collègues nous hésitons déjà à arrêter le métier, car le ratio risque/rémunération n'est pas du tout en adéquation.

Quelles sont vos solutions pour faire augmenter le chiffre d'affaires des centres et permettre à nos patrons, de nous donner un salaire plus convenable ?

N° 973787 - Mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

21/07/2023 17:23

Bonjour,

motarde depuis 2014, je suis perplexe concernant le bienfondé de la mise en place d'un contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur. Si l'objectif visé est la sécurité, un conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues ou quadricycle à moteur n'utilise son véhicule que s'il se sait en sécurité, n'ayant pas la protection des autres véhicules

motorisés (airbag, ceinture). Il veille donc déjà à sa propre sécurité car cela lui est vital, sans avoir un rappel de la loi sous forme de contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

Je pense donc qu'il faut faire preuve de bon sens et abandonner la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

N° 973788 - Désabusé

par :

21/07/2023 17:23

Ce contrôle tech est un attrape nigaud. Je suis motard et de formation maintenance (titulaire d'un BTS). J'entretiens moi même par passion et vos exigences vont m'empêcher de poursuivre quoique vous en disiez . Je suis dégoûté car mes motos font une collection n'ont pas besoin de vos manoeuvres financières pour être entretenues et pilotées en sécurité . Petit secret quand je roule dessus, je n'ai aucune envie d'accident!!! J'observe un accroissement du danger, du a vos infrastructures ( ralentisseurs....) Qui sont des bêtises crasses .mais enfin sortez un peu dans la vraie vie pour comprendre comment vit le contribuable moyen.

Arrêtez de dépenser et faire dépenser l'argent de nos enfants dans des actions débiles voire scandaleuses. Soyons sérieux nous n'avons plus confiance en votre engagement public, 0% pauvre France

N° 973794 - Argumentaire pour Ajournement de ce projet de CT pour les 2 roues couteux et voué a l'Échec en terme d' intérêt

par :

21/07/2023 17:25

Ce projet apparait uniquement motivé par des raisons administratives et juridiques qui sont totalement exogènes au monde du 2 roues et a leurs utilisateurs.

Puisse l'administration profiter de ce constat et faire preuve de réalisme et pragmatisme en responsabilisant les utilisateurs.

En effet ceux ci ont montrés depuis des décennies qu'ils sont soucieux de leur sécurité et l'ont montrés par leur active participation notamment a toutes les concertations avec la sécurité routière. Ils sont pleinement conscients de leur grande vulnérabilité dans la circulation routiere et du role primordial de l'état de leur 2 roues (pneus/freins/ fuites/ bruits) pour leur securite. La part insignifiante de la defaillance technique du 2 roues comme cause d'accident montre bien cet etat de fait qui n'a nullement besoin de CT pour ce faire !

La sécurité des 2 roues n'étant pas l'enjeu du CT que reste il de substances et objectifs a ce projet? La création de nouvelles activités lucratives de contrôles de plus aux usagers comme si il n y en avait pas assez dans tous les domaines ?

La réduction des nuisances sonores pour les quelques usagers qui modifient leurs échappements ... Moyen voué a l'échec car chacun peut constater et déplorer que les autos qui font du bruit sont légion malgres le CT et que sur les 2 roues le remplacement d'un echappememnt homologué le temps du controle est tres facile. Pour ces controles les forces de l'ordre sont équipées , efficaces et c'est leur role !

Reprendre les discussions avec les representants des motards et autres professionnels pour des disopositions derogatoires montrerait la sagesse de l'administration (si elle en possede encore un echantillon ce dont je ne doute pas).

Proposer par exemples des points de controles periodiques tous les 2ans a renseigner par des professionnels dans le cadre d el'entretien des vehicules ou par l'utilisateur lui meme ( auto controle)

Non au CT type automobile dont la soif de developpement est pathétique ... cela ne crée ni de richesse et ni bien etre pour la collectivite citoyenne et le vivre ensemble.

N° 973797 - Faisabilité

par :

21/07/2023 17:25

- Formation des techniciens à la manipulation et au contrôle des 2 roues (machines pesant parfois plus de 250 kgs). Permis obligatoire pour ces personnes

- Avoir un visuel lors du contrôle (manipulation de la machine) Il n'y a que 2 roues et la manipulation d'une moto demande de l'expérience

- Comment va se passet le test du freinage sur 2 roues ?

- Coût ? Une consultation médicale est tarifée 25 € pour 20 minutes... donc 15/20 € ? surtout que la grande majorité des contrôles sur une moto sont essentiellement faits de visu

N° 973799 - Pas d'accord contre ce nouveau contrôle technique

par :

21/07/2023 17:27

Bonjour ,

Je ne suis vraiment pas d'accord sur le projet de Ct moto .

Motard depuis 1985 ,je constate une dégradation de l'état des routes ,des incivilités de plus en plus nombreuses de la part des automobilistes ,téléphone, SMS, écart de 1m sur la chaussée, etc,etc

Je suis d'accord pour que cesse les rodéos sauvages et autres nuisances sonores engendrées par certains individus qui ne sont en aucun cas des motards . Mais pourquoi emmerder les motards qui s'occupent mille fois mieux de leur motos ,car ils savent qu'à la moindre defaillance on le paie cash .toutes les statistiques nous montrent que très peux d'accident ont lieux à cause de l'état des motos .

Je pense que notre gouvernement a besoin d'argent ....encore et fais plaisir à un lobby écolo-bobos parisiens ,la preuve il n'y a qu'à voir les associations qui ont tout redeclenche il y a 3 mois .

Merci pour cette consultation tout en sachant que nous allons encore une fois de plus mettre la main au portefeuille.....Heureusement nous allons pouvoir de nouveau voter en 2027 .J 'espère que les Français seront moins bêtes.

N° 973801 - ct moto

par :

21/07/2023 17:28

bonjour

Le contrôle technique moto est il bien nécessaire ?

Simplement passe que certaines personne appartenant a des associations ( écologiste ) le disent ?

Combien sont-ils exactement ?

Dans ce cas

Leur vélo devait dans ce cas eux aussi avoir un contrôle technique a 50 euros, car en ville vous ne le voyez pas, mais en campagne.

Combien de bicyclette non pas d'éclairage ?

Combien de cyclistes non pas de casque, de gilet fluo de gant homologué ?

Combien de vélo électrique sont modifier pour aller plus vite ?

Les forces de l'ordre, les contrôle t il ?

Quand ils roule en troupeau, personne ne leur dit rien pourtant la règle est de se suivre en file indienne non ?

Est ce que vous les comptez dans les statistiques des blessé grave ou de décès dans les 2 roues ?

Pourquoi pas non plus faire un contrôle technique concernant les trottinettes électrique ?

Quel est le nombre de blessés graves concernant ces véhicules ?

Je pratique la moto depuis mes 17 ans, j'en ai 55, je roule pour le plaisir avec des motos qui sont plus vieille que moi voir plus vieille que mon père

Qui les connaît mieux que moi ?

Les marques sont disparue ou les concessions ne veulent pas les prendre donc j entretient moi-même mes motos.

Quel contrôleur pourra démarrer un Norton manx au kick ?

Pour passer le permis, on n a une épreuve de maniabilité de la moto en la poussant

Les contrôleurs auront ils leur permis ?

Si mes freins , mes pneumatiques , mes amortisseurs , mon éclairage est défaillant, c'est la chute assurée

L'éclairage est obligatoire sur les motos non ?

L'autocontrôle de l'éclairage est une question de sécurité personnelle et demander au permis de conduire !

je fait en moyenne 1500 km par moto par ans et si j ai un ct tout les 3 ans cela reviendrai a dire que j ai un ct tout les 4500 km alors qu'une voiture a un controle tout les deux ans mais parcours en General 15000 km soit tout les 30000 km !

Chercher l'erreur !

Dans ce cas faite passer le ct auto tout les 4500 km !



Quant au bruit des motos et non pas scooter qui ne sont pas des motos certes certain abuse mais les force de l'ordre on le pouvoir de calmer leur ardeur sans pour autant penaliser tout les pratiquant de motocyclette

Pourquoi certaines catégories de moto récente seront exempté de ct ? les Motos enduro par exemple ?

Croyez vous qu'un ct moto empêchera les rodeos urbain ?

Votre argument est les 0.3 % d'accident mortel dû au motos mal entretenus

et quand un, rapport fiable et vrais concernant les infrastructures routiere, l etat des routes , les dos d ane non conformes ?

quand un rapport fiable sur l eclairage publique de tout les passages pietons ?

quand les rails de securité seront doublés ?

les chaussée entretenus ?

Venez nous rencontrer, vous verrez par vous même

et arrêtez de suivre les recommandations de personne qui se dise écologiste, mais prennent l avion pour partir en vacance a l etranger

donc oui je suis contre le technique moto car d autre chose sont a faire pour la securité de tous !

N° 973803 - contrôle technique

par :

21/07/2023 17:28

le texte européen est très clair ,il n'y a aucune obligation de faire un contrôle technique pour les 2 roues, le Danemark ,la Finlande ne le feront pas entre autre.

Le rapports indépendant sur les accidents dus à un mauvais entretien des motos montre un rapport de cause à effet de 0,3%,donc 0.

Ce contrôle est en fait une façon détournée de faire du profit pour ceux qui le veulent comme [réseau de contrôle technique] et autre. Les membres du conseils d'état n'ont aucun connaissance sur ce sujet et aucune pratique.

Pour sécuriser les 2 roues il faut commencer par améliorer le réseau routier; par exemple mettre un deuxième rail dans les virages ou il n'y en a qu'un, car en cas de chute c'est une véritable guillotine.

Mais la classe politique Française ne sait que baisser sa culotte face à l'Europe.

je dégueule sur elle.

N° 973804 - Je ne veux pas du contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

21/07/2023 17:29

c'est inutile de nous soumettre un contrôle technique alors que mes motos passent au moins une fois par an dans une concession pour une révision totale et que, quotidiennement, je vois tous les organes mécaniques, amortisseurs, freins et transmission et le les vérifie avant chaque départ. il en va de ma vie.

Le contrôle technique aura l'effet pernicieux, comme sur les autos, de retarder les travaux pour les faire juste avant l'échéance et de fait, pousser les motards à se mettre en danger

N° 973805 - Non à ce contrôle technique

par :

21/07/2023 17:29

Je ne suis pas d'accord avec ce contrôle technique. Je vérifie ma moto avant chaque sortie, chose que je ne fais pas avec ma voiture. Le personnel actuel n'est pas qualifié pour les motos et ils n'ont pas pour la plupart de connaissance des deux roues et non pas le permis. Alors s'il reste tel quel, je préférerais que se soit mon concessionnaire triumph qui s'en occupe. Je trouve le contrôle technique des belges plus intéressant. Un contrôle lors de la vente du véhicule uniquement.

N° 973810 - Inutile et payant

par :

21/07/2023 17:30

Les motards ne sont pas fous et entretiennent leur moto.

Le bruit seul pourrait être contrôlé par des contrôles routiers.

L'amélioration de l'état de la chaussée serait une bien meilleure mesure de sécurité (gravier, nid de poule, huile, ..).

N° 973811 - NON au contrôle Technique Moto

par :

21/07/2023 17:30

Bonjour, il est évident que ce contrôle technique moto n'est qu'une blague de mauvais goût !

Seulement 0,3% des accidents en 2 roues motorisés est dû à un mauvais état de l'engin ! Est-ce que votre contrôle technique permettra de passer à 0% j'en doute... la baisse des morts en deux roues motorisés ne cesse de baisser depuis quelques années quand celui en 4 roues augmente !

Serai-il pas préférable de se pencher sur l'état des routes ? Qui sont bien plus dangereuses pour les motards que leur moto.

Un motard entretient son engin car il aime ça moto mais surtout parce qu'il sait qu'il est en danger constant sur la route, alors il maximise ses chances de rester en vie en ayant une moto bien entretenue.

Pour moi votre contrôle technique ne changera rien.

De plus les contrôleurs techniques ont déjà du mal à recruter du personnel juste pour contrôler les voitures.

Ils vont devoir passer des formations, investir du matériel pour assurer les contrôles sur les motos.

Beaucoup n'ont pas le permis moto, comment vont-ils faire pour contrôler les motos ? Le

propriétaire va-t-il devoir rester pendant le contrôle ? Alors que l'accès n'est pas autorisé au public !

Cette décision n'est pas réfléchi mais surtout est inutile.

Occupez vous de l'état des routes nous motards nous occuperons de l'état de notre moto.

N° 973816 - Monsieur

par :

21/07/2023 17:32

Les motards font extrêmement attention à l'entretien de leur machine car il en va de leur sécurité.

Tous les éléments de sécurité sur les motos sont directement accessibles sans démontage. Le

contrôle technique des deux roues ne changera en rien la pollution car d'après les assureurs, une

moto ne parcourt que 3000 km par an en moyenne ce qui est dérisoire par rapport au reste des véhicules. Le contrôle technique ne changera en rien le bruit des motos car les chicane anti bruit se démontent et se remontent en moins de 5 minutes (exemple du contrôle technique allemand). Le contrôle technique ne fera pas baisser le nombre d'accident car l'entretien de la moto n'est pas en cause dans la très grande majorité des accidents (l'état de la voirie elle est plus souvent incriminée).

N° 973818 - ct

par :

21/07/2023 17:33

bonjour

Le contrôle technique moto est il bien nécessaire ?

Simplement passe que certaines personnes appartenant à des associations (écologiste) le disent ?

Combien sont-ils exactement ?

Dans ce cas

Leur vélo devait dans ce cas eux aussi avoir un contrôle technique à 50 euros, car en ville vous ne le voyez pas, mais en campagne.

Combien de bicyclette non pas d'éclairage ?

Combien de cyclistes non pas de casque, de gilet fluo de gant homologué ?

Combien de vélo électrique sont modifiés pour aller plus vite ?

Les forces de l'ordre, les contrôlent-ils ?

Quand ils roulent en troupeau, personne ne leur dit rien pourtant la règle est de se suivre en file indienne non ?

Est-ce que vous les comptez dans les statistiques des blessés graves ou de décès dans les 2 roues ?

Pourquoi pas non plus faire un contrôle technique concernant les trottinettes électriques ?

Quel est le nombre de blessés graves concernant ces véhicules ?

Je pratique la moto depuis mes 17 ans, j'en ai 55, je roule pour le plaisir avec des motos qui sont plus vieilles que moi voir plus vieilles que mon père

Qui les connaît mieux que moi ?

Les marques sont disparues ou les concessions ne veulent pas les prendre donc j'entretiens moi-même mes motos.

Quel contrôleur pourra démarrer un Norton manx au kick ?

Pour passer le permis, on n'a pas une épreuve de maniabilité de la moto en la poussant

Les contrôleurs auront ils leur permis ?

Si mes freins , mes pneumatiques , mes amortisseurs , mon éclairage est défaillant, c'est la chute assurée

L'éclairage est obligatoire sur les motos non ?

L'autocontrôle de l'éclairage est une question de sécurité personnelle et demander au permis de conduire !

je fait en moyenne 1500 km par moto par ans et si j ai un ct tout les 3 ans cela reviendrai a dire que j ai un ct tout les 4500 km alors qu'une voiture a un controle tout les deux ans mais parcours en General 15000 km soit tout les 30000 km !

Chercher l'erreur !

Dans ce cas faite passer le ct auto tout les 4500 km !

Quant au bruit des motos et non pas scooter qui ne sont pas des motos certes certain abuse mais les force de l'ordre on le pouvoir de calmer leur ardeur sans pour autant penaliser tout les pratiquant de motocyclette

Pourquoi certaines catégories de moto récente seront exempté de ct ? les Motos enduro par exemple ?

Croyez vous qu'un ct moto empêchera les rodeos urbain ?

Votre argument est les 0.3 % d'accident mortel dû au motos mal entretenus

et quand un, rapport fiable et vrais concernant les infrastructures routiere, l'etat des routes , les dos d'âne non conformes ?

quand un rapport fiable sur l'eclairage publique de tout les passages pietons ?

quand les rails de securité seront doublés ?

les chaussée entretenus ?

Venez nous rencontrer, vous verrez par vous même

et arrêtez de suivre les recommandations de personne qui se dise écologiste, mais prennent l'avion pour partir en vacance a l'etranger

donc oui je suis contre le technique moto car d'autre chose sont a faire pour la securité de tous !

N° 973819 - Contribution de Mobilians DEUX-ROUES

par :

21/07/2023 17:33

Recommandations spécifiques du métier du 2-roues motorisé de MOBILIANS (Filière nationale du commerce et de la réparation du cycle et du motocycle (FNCRM)).

Ces recommandations s'inscrivent dans le cadre de la consultation sur le projet de décret et d'arrêté relatifs au contrôle technique des véhicules de la catégorie L.

Le métier du 2-roues motorisé de Mobilians recommande la mise en place d'une modalité supplémentaire de réalisation du contrôle technique sous forme de centres mobiles.

Ceux-ci pourraient faciliter la réalisation de cette nouvelle obligation et ainsi améliorer son acceptabilité par les usagers. Les contrôles pourraient se dérouler au plus près des utilisateurs et réduire ainsi les distances parcourues, notamment pour les cyclomotoristes en zones rurales.

Un centre de contrôle technique mobile pourrait mettre en place un système de prises de rendez-vous en ligne, permettant l'organisation spécifique de déplacements sur une zone définie.

N° 973822 - penurie controleur

par :

21/07/2023 17:34

Je suis pour un contrôle technique des 2 roues comme pour tout autre véhicule.

Je suis contrôleur technique et motard.

Je m'inquiète de l'arrivée du CT moto avec des prix annoncé bas.

Comme beaucoup de mes collègues nous hésitons déjà à arrêter le métier, car le ratio risque/rémunération n'est pas du tout en adéquation.

Quelles sont vos solutions pour faire augmenter le chiffre d'affaires des centres et permettre à nos patrons, de nous donner un salaire plus convenable ?

N° 973826 - Favorable à la mise en œuvre de ce contrôle technique

par :

21/07/2023 17:35

Je suis heureux que le CT soit mis en œuvre et j'attends qu'il soit efficace pour contrôler l'identification des véhicules, les équipements de sécurité et les nuisances. Je pose une attention particulière pour le contrôle de la pollution et du bruit, en raison de la pratique répandue de modification de l'échappement des motos et scooters.

N° 973827 - Monsieur

par :

21/07/2023 17:35

Les motards font extrêmement attention à l'entretien de leur machine car il en va de leur sécurité. Tous les éléments de sécurité sur les motos sont directement accessibles sans démontage. Le contrôle technique des deux roues ne changera en rien la pollution car d'après les assureurs, une moto ne parcourt que 3000 km par an en moyenne ce qui est dérisoire par rapport au reste des véhicules. Le contrôle technique ne changera en rien le bruit des motos car les chicanes anti bruit se démontent et se remontent en moins de 5 minutes (exemple du contrôle technique allemand). Le contrôle technique ne fera pas baisser le nombre d'accident car l'entretien de la moto n'est pas en cause dans la très grande majorité des accidents (l'état de la voirie elle est plus souvent incriminée).

N° 973828 - penurie controleur

par :

21/07/2023 17:35

Je suis pour un contrôle technique des 2 roues comme pour tout autre véhicule.

Je suis contrôleur technique et motard.

Je m'inquiète de l'arrivée du CT moto avec des prix annoncés bas.

Comme beaucoup de mes collègues nous hésitons déjà à arrêter le métier, car le ratio risque/rémunération n'est pas du tout en adéquation.

Quelles sont vos solutions pour faire augmenter le chiffre d'affaires des centres et permettre à nos patrons, de nous donner un salaire plus convenable ?

N° 973833 - bonjour

par :

21/07/2023 17:37

bonjour

Le contrôle technique moto est-il bien nécessaire ?

Simplement passe que certaines personnes appartenant à des associations (écologiste) le disent ?

Combien sont-ils exactement ?

Dans ce cas

Leur vélo devait dans ce cas eux aussi avoir un contrôle technique à 50 euros, car en ville vous ne le voyez pas, mais en campagne.

Combien de bicyclette non pas d'éclairage ?

Combien de cyclistes non pas de casque, de gilet fluo de gant homologué ?

Combien de vélos électriques sont modifiés pour aller plus vite ?

Les forces de l'ordre, les contrôlent-ils ?

Quand ils roulent en troupeau, personne ne leur dit rien pourtant la règle est de se suivre en file indienne non ?

Est-ce que vous les comptez dans les statistiques des blessés graves ou de décès dans les 2 roues ?

Pourquoi pas non plus faire un contrôle technique concernant les trottinettes électriques ?

Quel est le nombre de blessés graves concernant ces véhicules ?

Je pratique la moto depuis mes 17 ans, j'en ai 55, je roule pour le plaisir avec des motos qui sont plus vieilles que moi voir plus vieilles que mon père

Qui les connaît mieux que moi ?

Les marques sont disparues ou les concessions ne veulent pas les prendre donc j'entretiens moi-même mes motos.

Quel contrôleur pourra démarrer un Norton manx au kick ?

Pour passer le permis, on n'a pas une épreuve de maniabilité de la moto en la poussant

Les contrôleurs auront ils leur permis ?

Si mes freins , mes pneumatiques , mes amortisseurs , mon éclairage est défaillant, c'est la chute assurée

L'éclairage est obligatoire sur les motos non ?

L'autocontrôle de l'éclairage est une question de sécurité personnelle et demander au permis de conduire !

je fait en moyenne 1500 km par moto par ans et si j ai un ct tout les 3 ans cela reviendrai a dire que j ai un ct tout les 4500 km alors qu une voiture a un controle tout les deux ans mais parcours en General 15000 km soit tout les 30000 km !

Chercher l'erreur !

Dans ce cas faite passer le ct auto tout les 4500 km !

Quant au bruit des motos et non pas scooter qui ne sont pas des motos certes certain abuse mais les force de l ordre on le pouvoir de calmer leur ardeur sans pour autant penaliser tout les pratiquant de motocyclette

Pourquoi certaines catégories de moto récente seront exempté de ct ? les Motos enduro par exemple ?

Croyez vous qu'un ct moto empêchera les rodeos urbain ?

Votre argument est les 0.3 % d'accident mortel dû au motos mal entretenus

et quand un, rapport fiable et vrais concernant les infrastructures routiere, l etat des routes , les dos d ane non conformes ?

quand un rapport fiable sur l eclairage publique de tout les passages pietons ?

quand les rails de securité seront doublés ?

les chaussée entretenus ?

Venez nous rencontrer, vous verrez par vous même

et arrêtez de suivre les recommandations de personne qui se dise écologiste, mais prennent l avion pour partir en vacance a l etranger

donc oui je suis contre le technique moto car d autre chose sont a faire pour la securité de tous !

N° 973834 - Moto

par :

21/07/2023 17:37

C est une fumisterie ce contrôle, juste bon a piquer du fric et aucune incidence sur la sécurité, par contre celle des routes y a du travail pour la sécurité, c est une mafia de Europe

N° 973836 - Niveau sonore de certaines motos

par :

21/07/2023 17:37

Quelles seront les mesures pour éviter le niveau sonore de certaines motos qui est extrêmement élevé. Une personne qui a équipé sa moto d'un pot non homologué extrêmement bruyant pourra ré-installer le pot d'origine pour le contrôle et remettre le pot non homologué ensuite. Quelle mesure sera appliquée pour éviter cela ? Par ailleurs la plupart motos HARLEY DAVIDSON sont extrêmement bruyantes, certaines sont en échappement "libre" sans silencieux. Quelle mesure sera appliquée pour éviter cela ? PS: Je suis motard et ma moto a un pot d'échappement d'origine.

N° 973838 - Le citoyen motard

par :

21/07/2023 17:38

Étant motard depuis plus de 10 ans, je ne souhaite pas subir le contrôle technique pour mon deux roues car pour ma part, toutes les chutes que j'ai faites ont été liées non pas à l'état de mon véhicule mais bien à celui des routes ou des infrastructures urbaines.

Je ne me sentirais pas plus en sécurité avec un contrôle technique.

Par ailleurs, ce CT n'aura pas d'impact sur l'accidentalité et la mortalité des motards (en baisse constante).

Merci d'entretenir nos routes.

Motardement,

N° 973840 - Inutile

par :

21/07/2023 17:39

La mise en place du CT pour les motos est inutile : fiez-vous aux chiffres. Sur le nombre d'accidents et de blessés/morts à la suite de ceux-ci, combien on été provoqués/aggravés par un mauvais entretien de la moto ? Très peu. La réponse est là.

N° 973850 - Demande d'ajournement de projet non concertés avec les usagers qui n'en veulent pas  
Retour vers des dispositions dérogatoires tels que prévus en 2021

par :

21/07/2023 17:43

Ce projet apparaît uniquement motivé par des raisons administratives et juridiques qui sont totalement exogènes au monde du 2 roues et a leurs utilisateurs.

Puisse l'administration profiter de ce constat et faire preuve de réalisme et pragmatisme en responsabilisant les utilisateurs.

En effet ceux ci ont montrés depuis des décennies qu'ils sont soucieux de leur sécurité et l'ont montrés par leur active participation notamment a toutes les concertations avec la sécurité routière.

Ils sont pleinement conscients de leur grande vulnérabilité dans la circulation routiere et du role primordial de l'état de leur 2 roues (pneus/freins/ fuites/ bruits) pour leur securite. La part insignifiante de la defaillance technique du 2 roues comme cause d'accident montre bien cet etat de fait qui n'a nullement besoin de CT pour ce faire !



La sécurité des 2 roues n'étant pas l'enjeu du CT que reste il de substances et objectifs a ce projet?

La création de nouvelles activités lucratives de contrôles de plus aux usagers comme si il n y en avait pas assez dans tous les domaines ?

La réduction des nuisances sonores pour les quelques usagers qui modifient leurs échappements ...  
Moyen voué a l'échec car chacun peut constater et déplorer que les autos qui font du bruit sont légion malgres le CT et que sur les 2 roues le remplacement d'un échappement homologué le temps du controle est tres facile. Pour ces controles les forces de l'ordre sont équipées , efficaces et c'est leur role !

Reprendre les discussions avec les representants des motards et autres professionnels pour des dispositions derogatoires montrerait la sagesse de l'administration (si elle en possede encore un echantillon ce dont je ne doute pas).

Proposer par exemples des points de controles periodiques tous les 2ans a renseigner par des professionnels dans le cadre de l'entretien des vehicules ou par l'utilisateur lui meme ( auto controle)

Non a ce CT type automobile motivé par les entreprises de CT dont la soif de developpement est pathétique ... cela ne crée ni de richesse et ni bien etre pour la collectivite citoyenne et le vivre ensemble.

N° 973852 - contrôle technique 2 et 3 roues

par :

21/07/2023 17:43

bonjour

vous n'êtes pas sans savoir que le contrôle technique des voitures qui date de quelques années n'a eu aucune conséquence sur la diminution , le nombre et la gravite des accidents de voitures

Vous savez que le nombre d'accident de 2 roues causé par un manque d'entretien ou de mauvais état de ces véhicules est insignifiant

Il faut arrêter de dire amen à tout ce que demande la CEE et ne plus écouter ces trois associations anti 2 ou 3 roues et même voitures associations qui sont "soutenues" avec l'argent de nos impôts que nous soyons automobilistes ou motocyclistes

N° 973853 - Une contrainte supplémentaire

par :

21/07/2023 17:44

Nous avons déjà tellement de contraintes inefficaces en France, une de plus. En quoi un CT va-t-il réduire les nuisances sonores ? Cela n'empêchera pas certains de remettre son pot d'échappement non homologué, en sortant du centre de CT.

N° 973859 - numerus clausus

par :

21/07/2023 17:45

Je suis pour le contrôle technique de la catégorie L.

Il est logique qu'une moto ou une voiture sans permis respecte les mêmes obligations que les voitures.

Pourquoi il n'y a pas encore de nombreux clausus. On remarque sur certains secteurs, qu'un nombre de centres de contrôles trop importants se traduit par une baisse des prix, une qualité de travail insuffisante (complaisance) ainsi qu'un turn-over des contrôleurs pour manque de salaire.

N° 973860 - controle technique 2,3OU 4roues

par :

21/07/2023 17:45

l'état des routes en France sont beaucoup plus dangereuses que l'état des motos à 98 % c'est pourquoi qu'un controle technique ne changerai rien aux accidents mortel des motards nous somment le pays ou les routes sont les moins entretenu d'euope.

ALORS OCCUPEZ VOUS DE L'ETAT DES ROUTES ET NOUS NOUS SAVONT COMMENT ENTRETENIR NOS MOTOS

N° 973861 - Consultation sur la vignette moto

par :

21/07/2023 17:45

Je suis des deux types de véhicules (auto et moto).

Je suis totalement contre une éventuelle vignette pour les motos car tous les propriétaires de motos entretiennent parfaitement leur engin, au contraire de ce que l'on voit souvent pour les automobiles. C'est un moyen de plus pour l'état de récupérer des finances fragiles depuis plusieurs années.

J'espère de tout coeur que cette initiative inappropriée sera rapidement rangée au placard !

N° 973863 - controle technique 2,3OU 4roues

par :

21/07/2023 17:47

l'état des routes en France sont beaucoup plus dangereuses que l'état des motos à 98 %

c'est pourquoi qu'un controle technique ne changerai rien aux accidents mortel des motards nous somment le pays ou les routes sont les moins entretenu d'euope.

ALORS OCCUPEZ VOUS DE L'ETAT DES ROUTES ET NOUS NOUS SAVONT COMMENT ENTRETENIR NOS MOTOS

N° 973864 - Remarques concernant le CT moto et l'état des routes .

par :

21/07/2023 17:47

Pour ma part, je possède plusieurs motos anciennes de valeur qui sont «bichonnées», je n'ai pas besoin d'un employé de CT sans permis moto (il paraît que ce pourrait être le cas) pour me dire ce que j'ai à faire après + de 50 ans de mécanique moto, de plus, je lui conseille de savoir manipuler ces engins car mettre par terre une machine de 300 kg à + de 25000€ risquerait de finir très mal. Ensuite, nous roulons beaucoup en side car, vu l'état de nos routes, mes cervicales sont à l'état d'épaves. Par endroit, ce n'est plus de la circulation, c'est du moto cross. Mais, nous sommes conscient que le CT rapporte beaucoup à une certaine catégorie de personnes alors que l'entretien des routes coûte cher. Nous sommes pour des contrôles sur les cyclos non homologués sans plaques d'immatriculation etc... Ne sont ce pas les "idiots utiles" qui servent aux "associations " pro CT ?

N° 973867 - Contrôle technique moto : quel intérêt ?

par :

21/07/2023 17:48

Oui, quel est l'intérêt d'un contrôle technique pour les DRM ( Deux Roues Motorisé)

- Moins d'accident dû à des problème techniques ?

Selon le rapport MAIDS de 2009, seulement 0,3% des accidents serait dû à des problèmes techniques

- Moins de pollution ?

Selon l'ADEME, 3,9 millions de DRM ne sont responsable que de 0,5% des émissions polluantes.

- Moins de pollution sonore ?

Selon moi, ceux qui font du bruit avec leur DRM, le font sciemment et si un contrôle technique se mettait en place, il ne serait pas difficile pour eux de réinstaller l'échappement d'origine pour passer le contrôle et de remettre le l'échappement bruyant juste après. Ceux-ci doivent être contrôlés en direct sur la voie publique !

Alors, pourquoi faire plusieurs millions de contrôles qui vont coûter très chère pour un gain extrêmement minime. Selon moi, le jeu n'en vaut pas la chandelle !

N° 973878 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 17:52

Avant de faire un CT il serait bon de plus accès les contrôles sur les équipements pilotes passagers. Mettre dans le cursus permis un 2 roues dans un angle mort. Et si il doit y avoir un CT des 2 roues alors ça devrait commencer à la trottinette qui ne respecte ni code de la route ni équipement et qui roule à 30km.

Le contrôle technique n'évitera pas l'accident la formation et la répression si.

Mais si ce n'est pas le but recherché mais que de faire rentrer de l'argent et avoir le même problème qu'avec les voitures c'est à dire accident avec des gens qui ne sont pas en règle et les gentils qui payent comme toujours alors ne rien changer et voter semble être la bonne décision.

N° 973880 - exploit

par :

21/07/2023 17:52

Magnifique. La directive 2014/45/UE donne bien évidemment une liste précise des véhicules susceptibles d'être soumis à un contrôle technique. En ce qui concerne les deux et trois roues motorisés, il s'agit des "véhicules des catégories et sous-catégories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>". Et si la directive est comme toujours sujette à interprétation, sur les modalités du contrôle technique en particulier, elle ne permet sûrement pas d'étendre cette obligation aux autres deux-roues, ceux des catégories L1 et L2, cyclomoteurs et motocyclettes légères.

Après avoir saboté l'option des mesures alternatives au contrôle technique, le gouvernement aurait au moins pu respecter le droit européen, et, comme en Belgique introduire un contrôle technique à la revente, qui aurait eu un impact minimal sur les usagers.

Pour une raison qui reste pour l'heure mystérieuse, il a choisi la voie de l'abus de pouvoir. On attend avec impatience l'entrée en vigueur des textes, et les premiers recours devant le tribunal administratif ; ça va être du gâteau.

N° 973884 - délégation d'état

par :

21/07/2023 17:53

Je suis pour un contrôle sur l'ensemble des véhicules qui circule sur la voie publique.

En sachant que le métier de contrôleur technique est une délégation d'état, comme ce fait il qu'il est autorisé de faire des remises et de faire une prestation gratuite (CV) ?

N° 973888 - Contrôle technique inutile

par :

21/07/2023 17:54

Le contrôle technique est demandé par des associations dont le but essentiel est de lutter contre le bruit des deux roues et leur soit-disant pollution. Or, la réglementation actuelle suffit pour lutter contre cela. Le niveau maximal de decibels est prévu par le certificat d'immatriculation. Il suffit de le contrôler en même temps que l'homologation de l'échappement. Pour la pollution les motos ne polluent pas plus que les voitures. Les motos de grosse cylindrée, hormis les très grosses, sont équivalentes à des petites voitures mais avec poids bien inférieur. Donc, même si les moteurs de motos tournent plus vite, ils forcent moins pour déplacer le véhicule. Donc ils ne polluent pas plus que les voitures. Par ailleurs, un défaut sur une moto influe directement sur son comportement, ce qui oblige déjà les motards à entretenir leurs véhicules. Par conséquent, le contrôle technique ne se justifie pas.

N° 973885 - Équivalence CT 2RM

par :

21/07/2023 17:54

Roulant sur des 2RM depuis 30 ans, je n'arrive pas à comprendre la plus value d'un CT moto. En effet, plus que sur tout autre moyen de transport, notre sécurité dépend en premier lieu du très bon état de notre véhicule ; contrôle des pneus (état et pression) des freins, de l'éclairage est effectué avant chaque ballade et régulièrement quand utilisation pour les trajets domicile -travail; tous ceux ci étant facilement accessible parce que sans démontage nécessaire (roues ou carrosserie) contrairement à une automobile. De plus, les révisions constructeur sont programmées annuellement et m'assurent que mon 2RM est en parfait état. Une certification par ce biais est largement suffisante.

Cela ne réglera nullement les nuisances apportées par les "utilisateurs de 2 et 3 roues motorisés" , les cadres supérieurs en costume et mocassins sur 1200 GS dans Paris, les livreurs à scooter sans foi ni loi ,et autres ; les 2RM de cross sans numéro de série qui se dédouanent déjà de tous contrôles, et qui n'ont aucunes valeurs ni passion de la moto .

Conformément à de nombreuses études (assurances) le pourcentage d'accident impliquant l'état mécanique du 2RM est infime et ne justifie en aucun cas un CT.

Les nuisances sonores et abus ne seront pas non plus réglées, les systèmes d'échappement étant extrêmement simple à retirer et remettre.

D'autre part, PERSONNE en centre de contrôle technique ne montera sur ma moto sachant qu'en cas de problème, ils se dégagent de toute responsabilité. Le personnel sera t-il titulaire du permis A ?

Sera t'il en mesure de prendre en charge un 2RM DE 300KG ?

Pas de CT moto , mais une certification de conformité d'un réparateur de la marque du 2RM, oui.

N° 973892 - Consultation controle technique moto.

par :

21/07/2023 17:55

Je suis contre cette loi et je pense vraiment que ce décret est inutile , quand ont est motard, le parfait état de sont véhicule est indispensable insi que sont équipements individuel qui sont les seuls protections en cas d accident.

Mais malheureusement c'est souvent celui qui suis les règles qui paye un contrôle périodique,pour quelques personnes qui roulent avec des véhicule non entretenu et pas en état de circulé donc amandable, c'est

I ensembles de la communauté motard qui sont pénalisé pour une minorité de personnes qui ne respecte pas les règles.

N° 973896 - Gratuité

par :

21/07/2023 17:56

Les concession et les garages spécialistes moto(maxxess et Dafy) propose deja un service de controles technique lors des révisions avec une 15aines de points de controles : usure pneu, usure frein plaquette, usure kit-chaîne, éclairage...

N° 973898 - Pompe à fric

par :

21/07/2023 17:57

Très ingénieux nos politiques quand il s'agit de remplir les caisses de l'état. Par contre, quand il s'agit d'entretenir nos routes, qui entre parenthèses sont souvent la cause d'accidents pour les deux roues, il n'y a plus personnes pour aborder ce problème. Je serais d'accord pour ce contrôle technique si il concernait le parc des véhicules jusqu'à 125cm3 qui se pilote sans permis moto (BSR et permis A1) car ils présentent une accidentologie élevée et peuvent aussi être la source de pollutions de l'air ou sonore importantes en ville. Par contre, je ne suis pas opposé à ce que les motos trafiquées (Pot d'échappement hors norme, débridage, etc...) fassent l'objet de plus d'attention de la part des forces de l'ordre.

Je pense que la plupart des motards entretiennent leur moto, conscients qu'il s'agit de leur sécurité et de celle des autres. Quand à la pollution, commençons par diminuer un maximum le parc des poids lourd qui pollue sûrement plus que les quelques motos qui circulent sur nos routes sans les endommager. J'espère que l'on fera le bilan, par catégorie, sur les résultats de ce contrôle technique afin de savoir combien de véhicules n'ont pas réussi le passage au CT et sur les causes de cet échec.

N° 973903 - Prise en compte véhicule avant collection

par :

21/07/2023 17:59

Bonjour,

Pensé à la simplification d'un passage d'hologation ou de mines pour les véhicule ancien non collection dont la production de pièces de n'existe plus. Appeller par exemple type custom

N° 973913 - Contre le contrôle technique moto

par :

21/07/2023 18:02

Je suis contre et je m'oppose au CT sur les motos.

En espérant que les citoyens soit entendu !

N° 973915 - Incohérence par rapport aux chiffres

par :

21/07/2023 18:02

Bonjour,

Je trouve cela incohérent d'instaurer un contrôle technique des 2 roues motorisés alors que seulement 0,3% des accidents sont dues à un mauvais entretien du 2 roue motorisé.  
Ne serait-il pas plus judicieux de contrôler l'état des routes qui serait bien plus utile pour la sécurité des usagers ? Car un bon nombre de routes sont mal entretenues ou ont un très mauvais entretien.  
Ou bien d'instaurer l'obligation des doubles glissières de sécurité ?  
Je trouve cette loi vraiment en incohérence avec les chiffres de la sécurité routière, je ne vois pas en quoi cela augmenterait la sécurité des usagers du 2RM.  
Je ne suis pas favorable à cette loi.

N° 973919 - Oui il faut mettre en place ce contrôle technique  
par :

21/07/2023 18:03

Les motards pensent déjà que le code de la route ne s'applique pas à eux, ils faut qu'ils cessent de se croire au dessus de tout. Contrôle technique obligatoire pour tout le monde!

N° 973921 - Demande d'abandon du projet  
Retour vers des dispositions dérogatoires tels que prévus en 2021  
par :

21/07/2023 18:03

Aucun motif de sécurité ne peut être mis en avant pour justifier ce projet funeste  
Si l'administration s'obstine qu'elle reprennent les discussions pour mettre en place des dispositions dérogatoires sans CT

En effet ceux ci ont montrés depuis des décennies qu'ils sont soucieux de leur sécurité et l'ont montrés par leur active participation notamment à toutes les concertations avec la sécurité routière.

Remplacer si nécessaire par des dispositions d'auto contrôles des points essentiels de sécurité aisément visibles sur les deux roues  
Attestation périodique s( 2 ou 3 ans) renseignée par l'utilisateur lui même ou un professionnel si ce dernier n'en a pas la capacité technique.

Stop aux diktats en tout genre des lobbys asso de pseudos écolos et autres injonctions européennes

N° 973929 - Consultation contrôle technique moto.  
par :

21/07/2023 18:06

Je suis contre cette loi et je pense vraiment que ce décret est inutile, quand on est motard, le parfait état de son véhicule est indispensable ainsi que sont les équipements individuels qui sont les seules protections possibles en cas d'accident.

Mais malheureusement c'est souvent celui qui suit les règles qui paie un contrôle périodique, pour quelques personnes qui roulent avec des véhicules non entretenus et pas en état de circuler donc amendable,  
pourtant c'est

l'ensemble de la communauté motard qui est pénalisée pour une minorité de personnes qui ne respectent pas les règles.

Cette loi est inutile et elle servira juste à nous faire payer encore un peu plus.

N° 973930 - Non au contrôle technique moto

par :

21/07/2023 18:06

Bonjour,

Quelle mesure le gouvernement a encor trouvé pour prendre de l'argent ?!? Le contrôle technique moto, bien évidemment !

Parce que soyons lucide 2 minutes !

Seulement 0,3% dès accident en 2 roues motorisé est dû à un mauvais état de l'engin ! Est-ce que votre contrôle technique permettra de passer à 0% j'en doute... la baisse des morts en deux-roues motorisé ne cesse de baisser depuis quelques années quand celui en 4 roues augmente !

Le contrôle technique en Allemagne qui y est depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains véhicules

L'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans certaine région va poser un problème (surtout en cyclo !). Un jeune qui à un 50Cc qui doit avoir une autonomie d'environ 100kms max et qui va devoir allait dans un centre de CT à 70Kms de chez lui, d'une ça sera surement la seule fois où il devra faire autant de kms en une fois, mais surtout il va devoir dépenser presque 2 pleins pour ça !

A contrario ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais mettre les pieds dans un centre de CT ils rouleront dans l'illégalité sans forcément être inquiété.

Puisque que cette consultation est dans la rubrique « Energie et climat » et qu'elle est porté par certain « écolos bobos parisiens », savez-vous que la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports ?? Est-ce vraiment sur nous motard que vous allez baisser pollution ??

Personnellement j'effectue déjà les contrôles de sécurité que j'ai appris au permis mais surtout je le fais parce que je sais que c'est pour ma sécurité ! De plus je fais bien davantage confiance à mon réparateur spécialisé qu'à un centre de CT.

Surtout quand on sait qu'il Ils vont devoir passer des formations, investir du matériel pour assurer les contrôles sur les motos. Beaucoup n'ont pas le permis moto, comment vont-ils faire pour contrôler les motos ? Le propriétaire va-t-il devoir rester pendant le contrôle ? Alors que l'accès n'est pas autorisé au public !

Mais le pire ce que c'est un secteur qui a déjà beaucoup de mal à recruter du personnel à tel point que le niveau d'exigence pour la formation à était revu à la baisse.

Et eux les centre de contrôle technique leur avez-vous posé la question, s'ils étaient favorables à cette loi ? Beaucoup hormis la société [réseau de contrôle technique] ne sont pas favorable à la mise en place d'un CT moto !

Il y à encore tant de chose à dire sur cette idée absurde que de mettre un CT pour les motos, hormis prendre de l'argent encore et toujours au contribuable vous ne changera rien à l'état actuel des motos.

Cependant améliorer les infrastructures (état des routes, double barrière de sécurité Etc..) ça oui c'est une bonne idée qu'il faudrait avoir car dans plus de 3% des accidents de 2RM le problème vient d'un mauvais entretien de ces infrastructure, contre seulement 0.3% du à l'état de l'engin.. Ça laisse de quoi réfléchir sur la véracité d'un CT moto...

N° 973931 - délégation d'état

par :

21/07/2023 18:07

Je suis pour un contrôle sur l'ensemble des véhicules qui circule sur la voie publique.

En sachant que le métier de contrôleur technique est une délégation d'état, comme ce fait il qu'il est autorisé de faire des remises et de faire une prestation gratuite (CV) ?

N° 973934 - Inutile et antisociale

par :

21/07/2023 18:09

Projet de loi tiroir caisse comme toujours. Les possesseurs de deux roues prennent soin de leur machine, contrairement aux autos et autres fourgonnettes. Qui plus est le lobby des centres de contrôle technique ainsi que quelques associations financées par la mairie de Paris ont eu raison de la logique et la justice a manqué de justesse.

Bref comme toujours la logique de l'argent. Pauvre France.

N° 973936 - Contrôle technique cyclo

par :

21/07/2023 18:09

Collectionneur retraité de cyclomoteurs anciens, j'aimerais connaître le fonctionnement en flotte tel mon contrat d'assurances afin que je puisse me soustraire à un ou minimiser le coût moyen (50 €) comme il a été avancé par le ministre en personne. Pour 10 véhicules coût estimé 500€ cela me paraît exorbitant vu la conjoncture actuelle. Nous sommes également le garant du patrimoine Français et tenons à le préserver au nom de tous les collectionneurs. J'ose espérer après cette doléances que vous aurez une vision différente. Bien cordialement.

N° 973937 - Proposition de variation du contrôle technique 2 roues motorisés.

par :

21/07/2023 18:09

Bonjour,

ma moto est mon véhicule quotidien pour me déplacer et en tant que motard, je n'hésite pas à le faire entretenir par mon mécanicien de confiance.

Je préférerais que le contrôle technique qui n'a que peu de sens soit commué en obligation faire entretenir notre véhicule par notre mécanicien et ceci de façon régulière.

Merci de bien vouloir faire remonter cet opinion.

N° 973941 - délégation d'état

par :

21/07/2023 18:10

Je suis pour un contrôle sur l'ensemble des véhicules qui circule sur la voie publique.

En sachant que le métier de contrôleur technique est une délégation d'état, comme ce fait il qu'il est autorisé de faire des remises et de faire une prestation gratuite (CV) ?

N° 973942 - controle technique moto

par :

21/07/2023 18:11

du grand n'importe quoi

encore une pompe a fric



les amoureux des deux roues entretiennent leurs montures  
les pseudo associations contre le bruit et les rodéos sont contents  
ils n'ont rien compris car pour la plupart ce sont des moto cross interdite sur bitume a l'origine et  
pour la plupart voles  
j'aimerais savoir en quoi roulent tous les gens de ces associations surement avec des gros 4x4  
comme les soi disant écologistes

N° 973943 - NON AU CT MOTO

par :

21/07/2023 18:11

Bonjour,

Quelle mesure le gouvernement a encor trouvé pour prendre de l'argent ?!? Le contrôle technique  
moto, bien évidemment !

Parce que soyons lucide 2 minutes !

Seulement 0,3% dès accident en 2 roues motorisé est dû à un mauvais état de l'engin ! Est-ce que  
votre contrôle technique permettra de passer à 0% j'en doute... la baisse des morts en deux-roues  
motorisé ne cesse de baisser depuis quelques années quand celui en 4 roues augmente !

Le contrôle technique en Allemagne qui y est depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du  
bruit excessif de certains véhicules

L'accessibilité à un centre de contrôle technique « deux-roues » dans certaine région va poser un  
problème (surtout en cyclo !). Un jeune qui à un 50Cc qui doit avoir une autonomie d'environ  
100kms max et qui va devoir allait dans un centre de CT à 70Kms de chez lui, d'une ça sera surement  
la seule fois où il devra faire autant de kms en une fois, mais surtout il va devoir dépenser presque 2  
pleins pour ça !

A contrario ceux qui rouleraient avec un véhicule peu sûr sont justement ceux qui n'iront jamais  
mettre les pieds dans un centre de CT ils rouleront dans l'illégalité sans forcément être inquiété.

Puisque que cette consultation est dans la rubrique « Energie et climat » et qu'elle est porté par  
certain « écolos bobos parisiens », savez-vous que la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la  
pollution totale du secteur des transports ?? Est-ce vraiment sur nous motard que vous allez baisser  
pollution ??

Personnellement j'effectue déjà les contrôles de sécurité que j'ai appris au permis mais surtout je le  
fais parce que je sais que c'est pour ma sécurité ! De plus je fais bien davantage confiance à mon  
réparateur spécialisé qu'à un centre de CT.

Surtout quand on sait qu'il Ils vont devoir passer des formations, investir du matériel pour assurer les  
contrôles sur les motos. Beaucoup n'ont pas le permis moto, comment vont-ils faire pour contrôler  
les motos ? Le propriétaire va-t-il devoir rester pendant le contrôle ? Alors que l'accès n'est pas  
autorisé au public !

Mais le pire ce que c'est un secteur qui a déjà beaucoup de mal à recruter du personnel à tel point  
que le niveau d'exigence pour la formation à était revu à la baisse.

Et eux les centre de contrôle technique leur avez-vous posé la question, s'ils étaient favorables à  
cette loi ? Beaucoup hormis la société [réseau de contrôle technique] ne sont pas favorable à la mise  
en place d'un CT moto !

Il y a encore tant de chose à dire sur cette idée absurde que de mettre un CT pour les motos, hormis prendre de l'argent encore et toujours au contribuable vous ne changerez rien à l'état actuel des motos.

Cependant améliorer les infrastructures (état des routes, double barrière de sécurité Etc..) ça oui c'est une bonne idée qu'il faudrait avoir car dans plus de 3% des accidents de 2RM le problème vient d'un mauvais entretien de ces infrastructures, contre seulement 0.3% du à l'état de l'engin.. Ça laisse de quoi réfléchir sur la véracité d'un CT moto...

N° 973945 - Non au CT moto

par :

21/07/2023 18:12

Bonjour,

Ce tour de force pour nous imposer une charge financière supplémentaire, un abus d'autorité puisque l'Europe prévoit des solutions alternatives, un délire engendré par les associations de violence routière, des chiffres d'accidentologie fournis par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] totalement faux...

Un motard sait très bien quand il prend sa moto que les éléments de sécurité qui ne sont pas en bon état mènent à l'accident, rien à voir avec une voiture. Des frein, suspensions, pneus, éclairage, klaxon en bon état sont le minimum pour être sûr de revenir.

Motard depuis 1996, 12 points et zéro accident à son actif, à chaque fois que ça été « chaud » c'est soit l'inconscience des autres, soit l'état de la route.

Mener plutôt votre énergie pour intensifier la lutte contre le téléphone au volant, ça c'est une véritable plaie.

CDT

N° 973946 - Contribution du GIEG - Fabricants d'équipements pour contrôle technique

par :

21/07/2023 18:12

Le GIEG, qui réunit des industriels qui fabriquent et distribuent des équipements de garage et de contrôle technique en France, ne peut cautionner aucune mesure transitoire ; ainsi tous les points de l'arrêté et du projet de décret relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur mettant en place une mesure transitoire, que ce soit pour les sonomètres, céleromètres et autres n'est pas conforme à la vision que le GIEG se fait de la profession. Le GIEG propose de retirer dans un premier temps les points de contrôle faisant appel à des mesures transitoires.

N° 973948 - Inutile

par :

21/07/2023 18:12

Inutile sur les motos de plus de 125 cm<sup>3</sup>.

A faire sur les scooters de 50 cm<sup>3</sup> car trop de modifications effectuées.

N° 973950 - délégation d'état

par :

21/07/2023 18:12

Je suis pour un contrôle sur l'ensemble des véhicules qui circule sur la voie publique.  
En sachant que le métier de contrôleur technique est une délégation d'état, comme ce fait il qu'il est autorisé de faire des remises et de faire une prestation gratuite (CV) ?

N° 973951 - inutile et absurde

par :

21/07/2023 18:12

je ne parle qu'au nom des motards des vrais ceux qui aiment ce sport, la passion ne s'explique pas et les motards savent bien que leur vie repose en grande partie sur l'état de leurs motos. ne nous imposez pas ce contrôle ou alors cela signifie que c'est une manne d'argent à venir et non pas 1 mesure de sécurité, imaginez je possède 11 motos dont 10 des années 70 elles sont aux normes des années 70, ce sont des exceptions qui ne roulent que 200/300 km par an. vous voulez supprimer l'usage des témoignages du passé???

N° 973952 - Inutile

par :

21/07/2023 18:12

Projet de loi tiroir caisse comme toujours. Les possesseurs de deux roues prennent soin de leur machine, contrairement aux autos et autres fourgonnettes. Qui plus est le lobby des centres de contrôle technique ainsi que quelques associations financées par la mairie de Paris ont eu raison de la logique et la justice a manqué de justesse.

Bref comme toujours la logique de l'argent. Pauvre France.

N° 973953 - Non au CT moto

par :

21/07/2023 18:13

Bonjour,

Ce tour de force pour nous imposer une charge financière supplémentaire, un abus d'autorité puisque l'Europe prévoit des solutions alternatives, un délire engendré par les associations de violence routière, des chiffres d'accidentologie fournis par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] totalement faux...

Un motard sait très bien quand il prend sa moto que les éléments de sécurités qui ne sont pas en bon état mène à l'accident, rien à voir avec une voiture. Des frein, suspensions, pneus, éclairage, klaxon en bon état sont le minimum pour être sûr de revenir.

Motard depuis 1996, 12 points et zéro accident à son actif, à chaque fois que ça été « chaud » c'est soit l'inconscience des autres, soit l'état de la route.

Mener plutôt votre énergie pour intensifier la lutte contre le téléphone au volant, ça c'est une véritable plaie.

CDT

N° 973954 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 18:13

Trop chère pour le peu de contrôles à effectuer et surtout inutile.

N° 973955 - Mitigé

par :

21/07/2023 18:14

Je suis évidemment conscient qu'il est nécessaire de contrôler l'état des véhicules 2 roues, mais comme il a déjà été maintes fois précisé, les motards entretiennent leurs motos avec une grande assiduité, surtout qu'ils ont bien conscience du risque qu'amènerait une défaillance de leur véhicule. En revanche, je pense que les cyclomoteurs de 50 cm<sup>3</sup> et scooters associés, qui sont généralement utilisés par des jeunes, peuvent présenter beaucoup plus de risque puisqu'ils ne revêtent pas forcément une image de véhicule « passion » mais plutôt de moyen de locomotion faite de mieux, et surtout sans sensibilisation lors du permis et code de la route.

Bref, il ne faut pas en arriver à un contrôle technique juste pour soutirer de l'argent aux motards, il faut qu'il y ait une réelle plus value, et dans l'état des propositions, je n'en vois pas hormis pour les 50cm<sup>3</sup>.

N° 973956 - Inutile

par :

21/07/2023 18:14

Inutile sur les motos de plus de 125 cm<sup>3</sup>.

A faire sur les scooters de 50 cm<sup>3</sup> car trop de modifications effectuées.

N° 973957 - CONTROLE TECHNIQUE UTILITE 0

par :

21/07/2023 18:14

Hormis pour un racket financier organisé par la société [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] , à quoi peut servir un contrôle technique pour les deux roues ? A RIEN

Pourquoi?

deux types d'utilisations pour un deux roues :

- 1) Utilitaire : aller et revenir de son travail, moyen de locomotion unique (faute d'autre véhicule) permettent de se déplacer et d'avoir une vie sociale
- 2) plaisir: liberté, envie, amour de la nature (n'en déplaît à nos amis escrologistes), etc ...

Le point commun de tous ces utilisateurs est qu'ils n'ont pas envie de mourir, c'est pourquoi un utilisateur de deux roues motorisées prendra un soin particulier de sa monture, vérifiant presque à chaque utilisation, la pression des pneus, le freinage, l'état général de sa machine, le moindre petit bruit suspect qui pourrait définir un problème à venir.

En fait cet utilisateur fait subir à son deux roues un contrôle technique quasi permanent.

Pourquoi alors payer quelqu'un qui fera exactement la même chose en moins bien, puisque ne connaissant pas la machine présentée et ses spécificités cet "examineur" devra , la plupart du temps" valider ou invalider des données qu'il ne maîtrisera pas ?

Simplement pour gaver de fric une société privée qui, a vu du nombre de deux roues en circulation, à vite compris les bénéfices colossaux que cela pourrait lui rapporter et ce avec la complicité de nos politiques.

Je pense que le nombre de litiges en cas de refus de CT va exploser et qu'il va être plus que compliqué de justifier de façon irréfutable ces refus , les tribunaux réfèrent vont certainement avoir beaucoup, beaucoup de travail, puisqu'il y a de grandes chances que des collectifs se créent et que des actions communes seront engagées.

Nous payons déjà assez de taxes pour utiliser nos véhicules et là il y en a vraiment assez, être le pays ou il y a le plus de taxes au monde est déjà plus que pesant, maintenant assez, stop.

Personnellement je luterais jusqu'au bout au côté des associations de motards pour contre ce projet  
STOP AU RACKET NON AU CT

N° 973959 - Contre le contrôle technique moto

par :

21/07/2023 18:15

Je suis contre le contrôle technique moto.

C'est une aberration, seulement 0,03% des accidents motos sont causées par des défaillances techniques des motos de 125 cm<sup>3</sup> et plus.

Occupés vous plutôt des 50 cm<sup>3</sup> qui ne sont pas en règles, pas révisés et en piteux états.

N° 973960 - delegation d'etat

par :

21/07/2023 18:15

Je suis pour un contrôle sur l'ensemble des véhicules qui circule sur la voie publique.

En sachant que le métier de contrôleur technique est une délégation d'état, comme ce fait il qu'il est autorisé de faire des remises et de faire une prestation gratuite (CV) ?

N° 973961 - CT des 2 roues

par :

21/07/2023 18:15

La périodicité du contrôle technique doit être fixée à 10 ans après la mise en circulation du véhicule puis tous les 5 ans,

N° 973962 - Contrôle technique deux roues

par :

21/07/2023 18:15

Bonjour,

Le contrôle technique des deux roues ne servira à grande chose, car tout les motards font un check avant tout départ, ils vont ainsi au garage dès qu'ils remarquent une anomalie, je pense que chaque motard sait qu'une moto roulante ne doit avoir de problème que ça soit au niveau de pneu, freinage ou tout liquide lié au bon fonctionnement de l'engin.

Je vous remercie alors de renoncer à ce projet.

Cordialement.

N° 973964 - CONTROLE TECHNIQUE UTILITE 0

par :

21/07/2023 18:16

Hormis pour un racket financier organisé par la société [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] , à quoi peut servir un contrôle technique pour les deux roues ? A RIEN

Pourquoi?

deux types d'utilisations pour un deux roues :

- 1) Utilitaire : aller et revenir de son travail, moyen de locomotion unique (faute d'autre véhicule) permettent de se déplacer et d'avoir une vie sociale
- 2) plaisir: liberté, envie, amour de la nature (n'en déplaise à nos amis escrologistes), etc ...

Le point commun de tous ces utilisateurs est qu'ils n'ont pas envie de mourir, c'est pourquoi un utilisateur de deux roues motorisées prendra un soin particulier de sa monture, vérifiant presque à chaque utilisation, la pression des pneus, le freinage, l'état général de sa machine, le moindre petit bruit suspect qui pourrait définir un problème à venir.

En fait cet utilisateur fait subir à son deux roues un contrôle technique quasi permanent.

Pourquoi alors payer quelqu'un qui fera exactement la même chose en moins bien, puisque ne connaissant pas la machine présentée et ses spécificités cet "examineur" devra, la plupart du temps " valider ou invalider des données qu'il ne maîtrisera pas ?

Simplement pour gaver de fric une société privée qui, a vu du nombre de deux roues en circulation, à vite compris les bénéfices colossaux que cela pourrait lui rapporter et ce avec la complicité de nos politiques.

Je pense que le nombre de litiges en cas de refus de CT va exploser et qu'il va être plus que compliqué de justifier de façon irréfutable ces refus, les tribunaux réfèrent vont certainement avoir beaucoup, beaucoup de travail, puisqu'il y a de grandes chances que des collectifs se créent et que des actions communes seront engagées.

Nous payons déjà assez de taxes pour utiliser nos véhicules et là il y en a vraiment assez, être le pays ou il y a le plus de taxes au monde est déjà plus que pesant, maintenant assez, stop.

Personnellement je luterais jusqu'au bout au côté des associations de motards pour contrer ce projet  
STOP AU RACKET NON AU CT

N° 973966 - Projet de mise en place du contrôle technique des 2, 3 roues et quadricycles à moteur.  
par :

21/07/2023 18:16

Je ne suis pas pour l'instauration du contrôle technique des 2, 3 roues et quadrimoteur car les motards sont contre et de plus, ils sont persuadés que c'est le réseau Dékra qui a œuvré auprès du ministère pour sa mise en place. De fait, ils pensent boycotter nos installations...

Que l'on commence par s'attaquer aux routes avant toute choses...

N° 973967 - delegation d'etat

par :

21/07/2023 18:16

Je suis pour un contrôle sur l'ensemble des véhicules qui circule sur la voie publique.

En sachant que le métier de contrôleur technique est une délégation d'état, comme ce fait il qu'il est autorisé de faire des remises et de faire une prestation gratuite (CV) ?

N° 973968 - Contrôle technique deux roues

par :

21/07/2023 18:16

Bonjour,

Le contrôle technique des deux roues ne servira à grande chose, car tout les motards font un check avant tout départ, ils vont ainsi au garage dès qu'ils remarquent une anomalie, je pense que chaque motard sait qu'une moto roulante ne doit avoir de problème que ça soit au niveau de pneu, freinage ou tout liquide lié au bon fonctionnement de l'engin.

Je vous remercie alors de renoncer à ce projet.

Cordialement.

N° 973971 - Contre le contrôle technique moto

par :

21/07/2023 18:17

Je suis contre le contrôle technique moto.

C'est une aberration, seulement 0,03% des accidents motos sont causées par des défaillances techniques des motos de 125 cm3 et plus.

Occupés vous plutôt des 50 cm3 qui ne sont pas en règles, pas révisés et en piteux états.

N° 973973 - Inutile

par :

21/07/2023 18:18

Inutile, contre le bruit. Ils vont démonter et remonter leurs lignes d'échappements après CT. Inutile, si on ne fait pas entretenir nos machines, on meurt. Inutile, sauf pour nous ponctionner de l'argent. Inutile, on fait déjà une révision annuelle qui nous coûte un bras. Inutile, ceux qui trafiquent n'iront pas au contrôle. Inutile, tout simplement... sauf pour casser les noix, et personne ne touchera à ma machine, sauf BMW.

N° 973975 - Contrôle technique moto .... oui ET non

par :

21/07/2023 18:19

Oui à un contrôle technique obligatoire pour les motos vendues d'occasion par les particuliers ET par les garages et concessionnaires.

Oui pour un contrôle technique obligatoire basé sur le kilométrage du véhicule pour en contrôler tous les éléments de sécurité ET la conformité des pièces d'usure.

Non à un contrôle technique uniquement basé sur l'âge du véhicule et pas sur son utilisation.

Non à un contrôle technique qui serve les intérêts des professionnels des centres de contrôle par une tarification abusive.

N° 973977 - Contrôle technique des deux-roues inutile et inadapté

par :

21/07/2023 18:19

Bonjour,

La mise en place d'un contrôle technique des deux-roues est inadaptée, inutile, voir contre-productive pour la communauté motarde et l'usage de deux-roues en général.

Seulement en consultant les statistiques des autres pays de l'Union européenne, on peut voir qu'il n'y a aucun progrès après la mise en place. Les accidents (légers à mortels) n'ont pas changés. Les ventes de deux-roues, tricycles et quadricycles à moteur ont même baissées.

Le contrôle technique serait utile seulement pour les «usagers» qui prennent des risques avec des engins dangereux. Qu'un contrôle existe ou pas, ces personnes là s'en moquent, tout comme elles se moquent d'être un danger pour les autres.

Tout les utilisateurs de deux, trois et quatre-roues savent qu'ils sont vulnérables sans carrosserie. La fiabilité de leurs véhicules et de leurs équipements garantissent leur sécurité. Cela est appris lors du passage du permis, stipulé clairement dans les manuels d'utilisation des véhicules et partagé au sein des communautés concernées.

Ces communautés sont représentées par des groupes, des associations, etc... par exemple, la Fédération Française des Motards en Colère. Depuis de nombreuses années, la [association de motard] donne des solutions pour rendre les routes plus sûres et affirme qu'un contrôle technique n'a pas sa place en France.

Il est déjà difficile dans beaucoup de régions de trouver un contrôleur technique automobile fiable et disponible. Pour ma part, un-e mécanicien-ne moto sera beaucoup plus efficace pour vérifier que tout les organes de sécurité sont conformes.

Il est évident qu'un contrôle technique comme celui-ci a pour but de faire gagner de l'argent à de grosses entreprises spécialisées et que la sécurité n'est qu'une excuse se basant sur un très faible pourcentage de résultats.

Je suis contre ce décret et je sais que si nous voulons aborder la route avec plus de sécurité les solutions existent.

N° 973978 - contrôle moto

par :

21/07/2023 18:19

Je suis pour un contrôle technique sur les motos comme pour les voitures.

N° 973980 - Contrôle technique deux roues

par :

21/07/2023 18:20

Bonjour,

Le contrôle technique des deux roues ne servira à grande chose, car tout les motards font un check avant tout départ, ils vont ainsi au garage dès qu'ils remarquent une anomalie, je pense que chaque motard sait qu'une moto roulante ne doit avoir de problème que ça soit au niveau de pneu, freinage ou tout liquide lié au bon fonctionnement de l'engin.

Je vous remercie alors de renoncer à ce projet.

Cordialement.

N° 973982 - Contrôle technique des deux-roues inutile et inadapté

par :

21/07/2023 18:20

Bonjour,

La mise en place d'un contrôle technique des deux-roues est inadaptée, inutile, voir contre-productive pour la communauté motarde et l'usage de deux-roues en général.



Seulement en consultant les statistiques des autres pays de l'Union européenne, on peut voir qu'il n'y a aucun progrès après la mise en place. Les accidents (légers à mortels) n'ont pas changés. Les ventes de deux-roues, tricycles et quadricycles à moteur ont même baissées.

Le contrôle technique serait utile seulement pour les «usagers» qui prennent des risques avec des engins dangereux. Qu'un contrôle existe ou pas, ces personnes là s'en moquent, tout comme elles se moquent d'être un danger pour les autres.

Tout les utilisateurs de deux, trois et quatre-roues savent qu'ils sont vulnérables sans carrosserie. La fiabilité de leurs véhicules et de leurs équipements garantissent leur sécurité. Cela est appris lors du passage du permis, stipulé clairement dans les manuels d'utilisation des véhicules et partagé au sein des communautés concernées.

Ces communautés sont représentées par des groupes, des associations, etc... par exemple, la Fédération Française des Motards en Colère. Depuis de nombreuses années, la [association de motard] donne des solutions pour rendre les routes plus sûres et affirme qu'un contrôle technique n'a pas sa place en France.

Il est déjà difficile dans beaucoup de régions de trouver un contrôleur technique automobile fiable et disponible. Pour ma part, un-e mécanicien-ne moto sera beaucoup plus efficace pour vérifier que tout les organes de sécurité sont conformes.

Il est évident qu'un contrôle technique comme celui-ci a pour but de faire gagner de l'argent à de grosses entreprises spécialisées et que la sécurité n'est qu'une excuse se basant sur un très faible pourcentage de résultats.

Je suis contre ce décret et je sais que si nous voulons aborder la route avec plus de sécurité les solutions existent.

N° 973983 - Inutile

par :

21/07/2023 18:20

Inutile, contre le bruit. Ils vont démonter et remonter leurs lignes d'échappements après CT. Inutile, si on ne fait pas entretenir nos machines, on meurt. Inutile, sauf pour nous ponctionner de l'argent. Inutile, on fait déjà une révision annuelle qui nous coûte un bras. Inutile, ceux qui trafiquent n'iront pas au contrôle. Inutile, tout simplement... sauf pour casser les noix, et personne ne touchera à ma machine, sauf BMW.

N° 973986 - Contrôle technique moto une belle escroquerie!

par :

21/07/2023 18:21

Complément inutile pour ma part, l'entretien d'une moto est impératif pour ceux qui veulent rester en vie!

Comme cela ne changera rien, 50€ c'est trop cher pour contrôler la pollution et le bruit car tout autre contrôle ne sera que du visuel.

Il aurait été préférable d'imposer un blouson et des chaussures adaptées à la moto et interdire le short.

N° 973989 - Ct moto

par :

21/07/2023 18:22

Bonjour je suis motard depuis 40ans, je roule en gros custom,mes motos ont toujours été entretenues par moi même,pneus, freins vidange, l essentiel,le ct devrait plutôt concerner les 125cc et moins en cylindrée qui ne sont pas entretenues,livreurs de pizzas,coursiers et autres véhicules de sociétés. Je suis contre le ct moto et ne payeras pas pour un bilan technique qui ne sert a rien.

N° 973991 - Infrastructures routières

par :

21/07/2023 18:23

Bonjour,

Avant de s'attaquer à l'argent des motards pour de mauvaises raisons, il faudrait commencer par entretenir correctement les routes. Ne pas étaler des gravillons pour donner un semblant de neuf à une route.

Gravillons qui sont un vrai danger pour les motards.

Arrêter des mettre des ralentisseurs hors normes.

Autoriser de façon raisonnable la remo tee de files.

Etc.....

Non au CT moto.

N° 973992 - Gros cube

par :

21/07/2023 18:23

Il est quand même dommage que ce soit pour des nuisances de scooters principalement dans les quartiers populaires et les rodéos sauvages effectués par des jeunes en manques d'activités apportant de l'adrénaline, du au manque d'infrastructures sécurisées pour justement pratiquer la vitesse, le stunt et autres. Que ce soit la majorité des motards conscients des dangers de la route et consciencieux de l'entretien de leur moto qui soient pénalisés par des lobby's, assurances et contrôle technique ([réseau de contrôle technique]).

Arrêtez sincèrement de prendre les motards et les vrai pour des imbéciles.

Les morts à moto sont principalement dû au mauvais entretiens des infrastructures routière, les simple rails de sécurité qui tu les motards, exemple du Portugal et j'en passe.

N° 973994 - CONSULTATION CONTROLE TECHNIQUE 2/3 ROUES

par :

21/07/2023 18:23

Ce projet ne vise qu'a taxer une categorie d'usager de la route.

Pour ma part je suis conscient des risques pour moi et autrui à utiliser un vehicule non entretenu.

Transportant mon enfant sur mon vehicule, il est inconcevable de rouler avec une "poubelle" dangereuse.Les accidents lié à un mauvais entretien sont tres faible comme l'indique les statistiques independantes.

Les infrastructures le sont beaucoup plus, gravillons, gasoil sur les ronds points, absence de double barriere de securité etc... surtout dans les cevennes. Mon metier de mecanicien avion me permet de faire des verifications regulieres et l'entretien. Mes motos/ scooter sont anciennes (plus de 20 ans),ne roulent pas beaucoup et sont entretenues avec soin. Quid de la connaissance de ces vehicules ,( qui pour certains n'ont pas de clignotants car homologués sans !) par les verificateurs.Le controle ne baissera pas la mortalité motardes et ne contribuera pas à l'amelioration de l'environnement .

N° 973995 - inutile et absurde

par :

21/07/2023 18:24

je ne parle qu'au nom des motards des vrais ceux qui aiment ce sport, la passion ne s'explique pas et les motards savent bien que leur vie repose en grande partie sur l'état de leurs motos. ne nous imposez pas ce contrôle ou alors cela signifie que c'est une manne d'argent à venir et non pas 1 mesure de sécurité, imaginez je possède 11 motos dont 10 des années 70 elles sont aux normes des années 70, ce sont des exceptions qui ne roulent que 200/300 km par an. vous voulez supprimer l'usage des témoignages du passé???

N° 973997 - Gros cube

par :

21/07/2023 18:24

Il est quand même dommage que ce soit pour des nuisances de scooters principalement dans les quartiers populaires et les rodéos sauvages effectués par des jeunes en manque d'activités apportant de l'adrénaline, du au manque d'infrastructures sécurisées pour justement pratiquer la vitesse, le stunt et autres. Que ce soit la majorité des motards conscients des dangers de la route et consciencieux de l'entretien de leur moto qui soient pénalisés par des lobby's, assurances et contrôle technique ([réseau de contrôle technique]).

Arrêtez sincèrement de prendre les motards et les vrai pour des imbéciles.

Les morts à moto sont principalement dû au mauvais entretiens des infrastructures routière, les simple rails de sécurité qui tu les motards, exemple du Portugal et j'en passe.

N° 974001 - contrôle technique des véhicules de catégorie L

par :

21/07/2023 18:24

Nous sommes favorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L !

Pour des questions de sécurité, il est nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manipuler sa moto dans le centre de contrôle technique, comme cela ce fait dans les centres poids lourds.

N° 974006 - Quel intérêt ?!

par :

21/07/2023 18:26

Contrairement au parc automobile, les 2 roues sont globalement très bien entretenus par leur propriétaire d'abord pour des raisons de sécurité évidente d'autre part parce que l'utilisation d'un 2 roues est souvent due à une passion pour l'engin.

Ce contrôle technique ne présente à mon point de vue aucun intérêt pour la sécurité routière. Il me semble juste un nouveau moyen de prélever une taxe supplémentaire sur les usagers concernés.

La problématique bruit ou homologation globale ne sera pas non plus solutionnée par le CT car les personnes à l'origine cette problématique mettront en conformité leur véhicule avant le CT pour les remodifier juste après.

Pour améliorer la sécurité des 2 roues, des actions urgentes devraient être lancées pour remettre en état les routes ou pour faciliter l'accès à des équipements de sécurité encore trop onéreux comme par exemple les airbags moto.

N° 974008 -

par :

21/07/2023 18:27

L'utilité d'un contrôle technique moto n'est pas prouvée, les arguments quels qu'ils soient sont balayés très rapidement. Ce ne sera qu'une taxe supplémentaire qui de fait prendra le pas sur l'entretien des motos pour les moins fortunés et qui ne profitera qu'au portefeuille du contrôleur.

N° 974009 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 18:27

Bonjour, avant de faire un contrôle technique moto, je pense qu'il serait judicieux d'en effectuer sur certaines de nos routes qui là sont bien plus dangereuses que nos motos. Merci

N° 974010 - inutile et absurde

par :

21/07/2023 18:27

Je ne parle qu'au nom des motards des vrais ceux qui aiment ce sport, la passion ne s'explique pas et les motards savent bien que leur vie repose en grande partie sur l'état de leurs motos. Ne nous imposez pas ce contrôle ou alors cela signifie que c'est une manne d'argent à venir et non pas 1 mesure de sécurité, imaginez je possède 11 motos dont 10 des années 70 elles sont aux normes des années 70, ce sont des exceptions qui ne roulent que 200/300 km par an. Vous voulez supprimer l'usage des témoignages du passé???

N° 974013 - Consultation sur le projet relatif à la mise en place d'un contrôle technique pour les véhicules motorisés à 2 ou 3 roues

par :

21/07/2023 18:28

A ce jour, je suis propriétaire de ma troisième moto et je conduis depuis 1999 : pour ce qui concerne les vérifications des bonnes fonctions de ma moto, je m'en préoccupe avant chaque sortie, en hiver, en été et c'est ce qui me rassure.

Pour toute autre vérification et en cas de doute, je recours à mon atelier de mécanique moto habituel.

S'agissant des accidents, j'en ai eu 2 : non responsable, dus aux mauvais comportements d'automobilistes, inattentifs au respect des règles du code routier : et là, tous les Contrôles Techniques n'y auraient rien fait !!! Et donc, je rejette l'idée de la mise en place du CT.

La prévention, c'est le motard qui la fait. Un vrai motard fait attention à lui et aux autres. Et ceci d'autant plus, que les infrastructures routières manquent d'entretien, à tout le moins !

Par contre, pour tout ce qui concerne les émissions polluantes ou le bruit, les contrôles par les Forces de l'Ordre inopinés ou annoncés pourraient être une bonne idée et j'y suis favorable.

N° 974016 - Monsieur

par :

21/07/2023 18:29

Contrôle technique inutile pour les motos. Il suffit de regarder le pourcentage d'accident dû à un mauvais entretien. Il est insignifiant.

N° 974021 - Un CT qui ne sert à rien

par :

21/07/2023 18:30

Bonjour,

Je suis titulaire du permis moto depuis 1999 ; je roule tous les jours en moto, par tous les temps, et toujours en équipement complet (blouson et bottes en plus du casque et des gants).

Je fais 2 révisions par an de ma moto, soit 1 révision tous les 6 mois, chez le concessionnaire de la marque.

Je contrôle son état général (plaquettes de frein, usure des pneus, chaîne, éclairage, etc) et fait la pression des pneus au moins 1 fois par mois (avec un lavage).

Connaissez-vous beaucoup de personnes qui font de même avec leur voiture ?

J'ai eu 2 légers accidents : les 2 fois, des voitures m'ont percuté à l'arrière : la première fois, j'étais arrêté à un cédez le passage : la conductrice ne m'a pas vu...

La seconde fois, j'ai eu l'outrecuidance de m'arrêter à un stop : l'autre conducteur m'a dit qu'il était étonné que je m'arrête à ce stop, car tout le monde le grille...

Est-ce qu'un contrôle technique aurait évité ces accrochages ?

Bien sûr que non...

Je suis également gestionnaire de sinistres corporels dans une compagnie d'assurance. Je n'ai jamais vu de dossier d'accident dû à un mauvais entretien d'une moto.

J'ai vu des cas de cyclomoteurs ou de scooters débridés, mais jamais de problème d'entretien de moto.

Mais les cyclomoteurs, scooters et même trottinettes débridés ne sont même pas concernés par le contrôle technique à venir.

En tant que gestionnaire sinistres, j'ai vu beaucoup d'accidents (y compris mortels) de trottinettes... pourtant, rien à ce niveau (port du casque, etc). Pire ! dans sa directive 2021/2118 le Parlement Européen ose écrire que ces engins sont "moins susceptibles que d'autres de provoquer des dommages corporels ou matériels graves " (sic)...

Le Parlement Européen est bien loin de la réalité ; il suffit de regarder les chiffres de la sécurité routière.

Bref, rien ne justifie ce contrôle technique, et certainement pas la soi-disant sécurité des motards.

Il serait préférable d'apprendre aux conducteurs la cohabitation avec les 2 roues (motorisés ou non) et à obliger le port d'équipement (le casque devrait être obligatoire pour les cyclistes et autres utilisateurs de trottinettes).

Merci de votre attention.

Bien cordialement,

N° 974024 - CT

par :

21/07/2023 18:31

Le contrôle technique pour motos étant essentiellement visuel est de ce fait même complètement inutile. En ce qui concerne le bruit, l'homologation de l'échappement, le contrôle devrait être réalisé par la police ou la gendarmerie, sur place, dans la voie publique. Rien n'empêche un motard de mettre les pots homologués uniquement pour le contrôle technique et de les enlever par la suite et les remplacer par des non homologués. Avec 0.5 % d'accident moto dû à un mauvais entretien, 30% de motos en plus et 19% d'accidents en moins, le contrôle technique devient une aberration.

N° 974027 -

par :

21/07/2023 18:32

Ceci est une opération purement politique pour satisfaire quelques lobbystes. Il n'a absolument pas été tenu compte des chiffres de l'accidentologie, entre autres. Ou plutôt, si. Mais les précités ne peuvent pas les mettre en avant, et pour cause.

J'ai 67 ans. Je pratique la moto depuis mes 20 ans. Et si une chose est parfaitement claire pour moi, c'est bien qu'à la moindre défaillance c'est la chute.

Mais voilà, certains ne manquent jamais d'idées pour faire du fric. Ensuite, il leur suffit de trouver le bon ami de 30 ans qui se fera l'écho. Et bingo, ce sont des millions qui rentrent.

N° 974029 - Contrôle technique pour les deux roues

par :

21/07/2023 18:33

Le contrôle technique pour motos étant essentiellement visuel est de ce fait même complètement inutile. En ce qui concerne le bruit, l'homologation de l'échappement, le contrôle devrait être réalisé par la police ou la gendarmerie, sur place, dans la voie publique. Rien n'empêche un motard de mettre les pots homologués uniquement pour le contrôle technique et de les enlever par la suite et les remplacer par des non homologués. Avec 0.5 % d'accident moto dû à un mauvais entretien, 30% de motos en plus et 19% d'accidents en moins, le contrôle technique devient une aberration.

N° 974030 - Une hérésie

par :

21/07/2023 18:33

Chaque motard s'assure que son véhicule est en état de rouler.

Car rouler avec un véhicule défectueux est un suicide en deux ou trois roues motorisés

N° 974036 - Contrôle technique inutile des motos

par :

21/07/2023 18:34

Pourquoi ne pas s'attaquer aux vrais sujets : le bruit, les rodéos et les conduites à risque lieu d'emmerder les braves gens ?

N° 974038 - contre le contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

21/07/2023 18:35

je suis farouchement contre ce contrôle technique.

1-la plupart des accidents sont causés par une vitesse excessive, l'inexpérience ou les mauvaises infrastructures routières, l'amélioration du risque moto par la mise en œuvre d'un contrôle technique n'est donc pas prouver.

si les engins ne sont pas entretenus, les motards risquent leur vie. Ainsi l'entretien des deux 2 roues est bien plus sérieux que chez les automobilistes

2-Coté environnement et écologie, la lutte contre le bruit ou la pollution ne peut être un argument : les pots trafiqués des motos bruyantes et/ou polluantes seront remplacés juste le temps du contrôle technique .

3-Enfin, pousser les gens à renouveler leur véhicule est bon pour le commerce , le lobbying des professionnels, mais le bilan écologique global est négatif en détruisant un véhicule amorti pour le remplacer par un neuf, alors même qu'il pollue à peine moins en fonctionnement que le vieux.

N° 974051 - Contrôle technique deux-roues inutile et inadapté

par :

21/07/2023 18:39

Bonjour,

La mise en place d'un contrôle technique des deux-roues est inadaptée, inutile, voir contre-productive pour la communauté motarde et l'usage de deux-roues en général.

Seulement en consultant les statistiques des autres pays de l'Union européenne, on peut voir qu'il n'y a aucun progrès après la mise en place. Les accidents (légers à mortels) n'ont pas changés. Les ventes de deux-roues, tricycles et quadricycles à moteur ont même baissées.

Le contrôle technique serait utile seulement pour les «usagers» qui prennent des risques avec des engins dangereux. Qu'un contrôle existe ou pas, ces personnes là s'en moquent, tout comme elles se moquent d'être un danger pour les autres.

Tout les utilisateurs de deux, trois et quatre-roues savent qu'ils sont vulnérables sans carrosserie. La fiabilité de leurs véhicules et de leurs équipements garantissent leur sécurité. Cela est appris lors du passage du permis, stipulé clairement dans les manuels d'utilisation des véhicules et partagé au sein des communautés concernées.

Ces communautés sont représentées par des groupes, des associations, etc... par exemple, la Fédération Française des Motards en Colère. Depuis de nombreuses années, la [association de motard] donne des solutions pour rendre les routes plus sûres et affirme qu'un contrôle technique n'a pas sa place en France.

Il est déjà difficile dans beaucoup de régions de trouver un contrôleur technique automobile fiable et disponible. Pour ma part, un-e mécanicien-ne moto sera beaucoup plus efficace pour vérifier que tout les organes de sécurité sont conformes.

Il est évident qu'un contrôle technique comme celui-ci a pour but de faire gagner de l'argent à de grosses entreprises spécialisées et que la sécurité n'est qu'une excuse se basant sur un très faible pourcentage de résultats.

Je suis contre ce décret et je sais que si nous voulons aborder la route avec plus de sécurité les solutions existent.

N° 974053 - Inutile et coûteux

par :

21/07/2023 18:40

Le contrôle technique pour les 2 roues motorisé est inutile et coûteux:

Inutile car la cause de défaillance technique dans les accidents des 2RM est très faible (0,3 % des accidents (source : MAIDS+ statistiques d'assurance)), de plus concernant les nuisances sonores dues à des échappements trafiqués, rien n'empêche l'usager de remettre son équipement d'origine pour passer le CT. Il serait plus judicieux d'effectuer des contrôles inopinés pour réduire cette nuisance. Couteux parce que le contrôle technique 2RM va engendré une nouvelle dépense substantielle et inutile pour les ménages qui subissent la crise actuelle et la flambée des prix de la vie quotidienne.

N° 974059 - Contre le contrôle technique

par :

21/07/2023 18:42

Je suis contre le contrôle technique.

Il n'est d'aucune utilité pour les deux roues

N° 974061 - Inutile pour les vrais motards

par :

21/07/2023 18:42

Les motards, les vrais, ceux qui roulent pas en 50 ont des bécanes entretenues. Ils devraient se concentrer sur les 50 qui ont roulent sur des épaves pour la majorité

N° 974065 - C.T side car ural

par :

21/07/2023 18:43

Etant processeur d'un side car ural, je me demande comment les gens du contrôle technique vont pouvoir faire passer cet attelage alors qu'il ne connaissent pas le véhicule et que cela freine disons aléatoirement d'un côté à l'autre. Il me paraît évident qu'avec ce décret tous les possesseurs de side car ural vont devoir repasser des contre-visite sans fin, certainement un bon moyen de renflouer les caisses de l'état.

N° 974066 - Aucun intérêt

par :

21/07/2023 18:43

Le CT pour les 2RM n'a aucun intérêt pour la sécurité ou le calme des villes.

Les véhicules bruyants sont déjà illégaux et ne passeront pas le CT (scooters ou moto trafiqués)

Au niveau de la sécurité, les motos ont des périodicité d'entretien très courtes, souvent inférieures à 10 000 km, bien plus fréquents que la périodicité annoncée. Les motards qui sont conscients de leur vulnérabilité prennent soin de leur véhicule, les autres ne feront pas plus d'effort.

De fait, les seules mesures pouvant raisonnablement améliorer la sécurité des motards, quand bien même ça serait l'objectif, seraient:

- investissements massifs dans les équipements et l'entretien routier
- réduction de TVA et d'assurance sur les équipements de protection
- réelle application des lois sur le bruit notamment en ville

Le CT ne vise qu'à donner de l'argent aux contrôleurs techniques sous de faux prétextes.

N° 974067 - CT2RM

par :

21/07/2023 18:43

Je ne vois pas l'intérêt si il y à aucune plus value pour la sécurité routière. Il y a d'autres axes d'améliorations comme l'état de nos route, la sécurisation de la voirie par la mis en place de double glissière de sécurité par exemple... . Je ne suis pas contre un contrôle technique pour tout achat de véhicule motorisé.

N° 974071 -

par :

21/07/2023 18:45

En regard des données rapportant les causes et typologies des accidents impliquant des 2 roues motorisés (MAIDS - ACEM 2004; CEESAR 2017 ; etc...), il apparait que les facteurs liés à la



maintenance des 2 roues motorisés sont extrêmement peu représentés (vers 0.5% à 0.7% des accidents corporels).

Si le critère de ce contrôle technique est la sécurité, sa mise en place est positivement injustifié voire inutile : les répercutions sur le volume des accidents seront pratiquement impalpables.

Ces projets de décrets et d'arrêtés ne se justifient donc pas.

N° 974072 - CT moto

par :

21/07/2023 18:45

La sécurité des individus est de la compétence de l'état. Il faut l'admettre. Mais responsabiliser les français est aussi de la responsabilité du législateur. Imposer un contrôle payant des motos est à mon sens , un non sens. Le taux d'accidentologie lié au mauvais entretien de nos montures n'impose pas ce contrôle technique. Une tva adapté sur les équipements de sécurité, des chaussures mieux entretenues, des contrôles opérés par les forces de l'ordre seraient bien plus efficaces pour notre sécurité . Alors non, je ne veux pas de ce contrôle quand j'effectue toutes mes révisions chez un concessionnaire, quand je fais le tour de ma moto plusieurs fois par semaine pour regarder l'état de mes pneus, parce que ma vie le mérite et je n'ai pas besoin d'un contrôle technique payant.

N° 974073 - respect du controleur

par :

21/07/2023 18:46

Je suis pour un contrôle des véhicules L.

J'ai tout de même peur pour les contrôleurs.

Quand on voit que pour la voiture, il n'y a aucun respect du contrôleur, comme ça va se passer avec les motards...

Une campagne nationale serait la bienvenue.

N° 974077 - Le contrôle technique 2 roues motorisées n'a qu'un but lucratif

par :

21/07/2023 18:47

Bonjour,

Le contrôle technique 2 roues motorisées n'a qu'un but lucratif, pour l'état et les organisme de contrôle.

Qui va au CT2RM ?, seul les motards qui n'ont rien à se reprocher vont aller se faire contrôler.

Est-ce que les scooters volés, les motos trafiquées , débridées, les motos cross qui font des runs en banlieue, vont y aller ?, sachant qu'ils seront recalés, fichés et 2 roues confisqués ?

Les vrai motard qui roulent pour leur plaisir prennent soin de leur motos.

Les pneus, les freins, l'éclairage sont absolument nécessaire pour continuer à rouler en toute sécurité.

Les "véhicules de collections" sont encore plus aux petits soins de leur propriétaire, et ne servent qu'occasionnellement.

Cordialement

N° 974078 -

par :

21/07/2023 18:47

je suis favorable à ce projet déjà mi en œuvre dans la plupart des pays de l' UE

N° 974085 - Petite moto 50cm3

par :

21/07/2023 18:49

Un contrôle technique sur beaucoup de motos 50cm3 ne fait absolument aucun sens. Si je prends l'exemple d'un vélosorex s3800, la partie cycle est extrêmement primitive. Mon vélo normal récent comporte une mécanique plus complexe (suspension, frein a disque, etc). Dans ce cas il faudrait donc également faire un contrôle technique sur les vélos; puis dans la même logique sur les trotinettes, les poussettes et les patins à roulettes...

N° 974089 - Contre un CTP qui n'aura pas les effets attendus sur la sécurité et l'environnement

par :

21/07/2023 18:51

Motard depuis plus de 40 ans mais aussi usager de la route en temps qu'automobiliste je pense qu'il serait dommage de tenter de traiter le problème de la sécurité routière des motocyclistes par la simple mise en place d'un contrôle technique.

Aujourd'hui on ne discute plus de l'utilité du CTP dans le cadre de la voiture particulière, mais il est nécessaire de distinguer le comportement de l'usager au regard du véhicule.

Là où la voiture reste un élément obscur pour une grande majorité des usagers, en effet il n'est pas rare que certains ignorent même l'emplacement des éléments de sécurité, parfois même du moteur où de son mode de propulsion, traction Av ou propulsion AR, l'usager d'une motocyclette ne peut agir de la sorte.

D'une part, c'est la plupart de temps un passionné, intéressé par les caractéristiques de son véhicule qu'il cherchera à maintenir ou même à améliorer en choisissant par exemple une monte pneumatique plus adaptée ou des plaquettes plus performantes. Et d'autre part il serait le premier à subir les défaillances d'un éléments. Il ne faut pas oublié que la moto se pilote, le terme conduire est trop généraliste pour définir la conduite motocycliste. Son conducteur est à l'écoute de sa machine, il en perçoit les vibrations, les bruits inhabituels, la moindre anomalie de comportement comme un pneu sous gonflé. Dès l'apparition de quelque chose d'inhabituel il cherchera à traiter le problème, de lui-même lorsqu'il en a les compétences ou par l'intermédiaire de son motociste, qui d'ailleurs sera sélectionné en fonction de ses compétences reconnues par la communauté motocycliste. Sur ces points un contrôle périodique tous les 3 ans n'apportera aucun avantage au bilan sécurité.

Penser que la mise en place du CTP résoudra les problèmes de nuisance et d'incivilité serait une erreur. Tout usager d'une moto sait très bien que remettre un échappement légal ne prendra que quelques minutes et le CTP n'empêchera jamais les plus jeunes de continuer de s'exprimer en enfreignant quelques règles tout en mettant en danger leur propre vie comme celles des autres usagers.

Dans ce contexte on peut légitimement penser que cette mesure apparaît comme inadaptée et dénuée de sens. Imaginé par un législateur qui ne semble pas avoir pris en compte les spécificités de ce domaine particulier.

Également il serait approprié de s'intéresser au bilan des pays l'ayant déjà mis en place comparativement à ceux ayant opté pour des mesures de sensibilisation de l'usager et la mise en place de réflexions sur l'identification des risques et de leur traitement.

En conclusion je suis opposé à la mise en place d'un contrôle technique qui ne sera au final qu'une source de coût supplémentaire pour l'utilisateur, peut-être au détriment du remplacement préventif d'un organe de sécurité, et sans réel bénéfice d'un point de vue sécurité et environnement.

N° 974091 -

par :

21/07/2023 18:52

Ceci est une opération purement politique pour satisfaire quelques lobbystes. Il n'a absolument pas été tenu compte des chiffres de l'accidentologie, entre autres. Ou plutôt, si. Mais les précités ne peuvent pas les mettre en avant, et pour cause.

J'ai 67 ans. Je pratique la moto depuis mes 20 ans. Et si une chose est parfaitement claire pour moi, c'est bien qu'à la moindre défaillance c'est la chute.

Mais voilà, certains ne manquent jamais d'idées pour faire du fric. Ensuite, il leur suffit de trouver le bon ami de 30 ans qui se fera l'écho. Et bingo, ce sont des millions qui rentrent.

N° 974096 - Contrôle technique pour les deux roues

par :

21/07/2023 18:53

Sur l'année 2022 Les proches et moi-même. Nous avons été victime de deux accidents de la circulation. Le premier une conductrice sur son téléphone nous percute alors que nous sommes arrêtés au passage piétons.

Le deuxième je suis arrêté sur le côté droit d'un véhicule électrique, le feu passe au vert le véhicule de type SUV par complètement à gauche en m'emportant mon épouse et moi. Dans les deux cas l'état de nos machines est irréprochable et que de toute façon dans ce genre d'accident les compagnies d'assurance emploient un expert pour s'assurer que nos véhicules sont conformes pour être pris en charge. Alors le contrôle technique ne changera rien à la dissipation et au comportement des usagers de la route. Nous motard nous continuerons à prendre soin de nos machines car on tient à nos vies. Notre communauté n'a pas besoin d'être infantilisé. Si le bruit des moteurs dérange les citoyens pourquoi ne pas mettre en place des radars méduse dans les centres villes.

Merci de penser à nos libertés et n'oubliez pas que la liberté de chacun se termine où débute celle de son semblable.

N° 974097 -

par :

21/07/2023 18:54

Ceci est une opération purement politique pour satisfaire quelques lobbystes. Il n'a absolument pas été tenu compte des chiffres de l'accidentologie, entre autres. Ou plutôt, si. Mais les précités ne peuvent pas les mettre en avant, et pour cause.

J'ai 67 ans. Je pratique la moto depuis mes 20 ans. Et si une chose est parfaitement claire pour moi, c'est bien qu'à la moindre défaillance c'est la chute.

Mais voilà, certains ne manquent jamais d'idées pour faire du fric. Ensuite, il leur suffit de trouver le bon ami de 30 ans qui se fera l'écho. Et bingo, ce sont des millions qui rentrent.

N° 974107 - CT pour les motos inutile.

par :

21/07/2023 18:56

Les gens qui ne sont pas civiques, et plutôt rebelle ne feront rien de plus pour que leur engin soit sûr. Ils garderont un entretien aléatoire de leur engin. Et ne feront certainement pas un CT.

En revanche des gens comme moi, j'ai roulé 25000km par an, j'ai 63 ans et j'ai aujourd'hui un 500XT paieront ce CT et ça ne changera rien pour la sécurité de la moto non plus, vu qu'elle est bien entretenue.

De plus, comment fera le contrôleur pour démarrer ma moto...ça risque d'être épique.

ça n'est donc qu'un moyen facile de gagner de l'argent.

N° 974114 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 18:58

Je possède une 125 de 1986 que j'utilise pour faire un peu de tout terrain (elle a moins de 10000 kms) et je trouve scandaleux de devoir passer un contrôle régulier et encore passer à la caisse pour cette moto qui ne me sert que pour les loisirs.

N° 974116 - Réflexions / questions sur le contrôle technique

par :

21/07/2023 18:59

Il semble que ce contrôle technique ait pour objectif :

- la sécurité des usagers de deux roues motorisés
- la réduction des nuisances sonores et environnementales.

La première question qui se pose est celle du maillage territorial : tous les centres interrogés autour de chez moi (Annonay, Nord Ardèche) répondent qu'ils n'envisagent pas d'investir en place, en formation et en équipements pour contrôler des deux roues. Il semble que les centres les plus proches pourraient être vers Vienne ou Valence, soit 30 à 50 Km aller.

Ce trajet significatif (surtout pour les 50 et 125 cm<sup>3</sup>) me semble poser problème en terme de risque routier comme sur le plan environnemental. Si le véhicule fait l'objet d'une contre visite, il devra faire le retour malgré la non conformité puis refaire à nouveau un aller-retour après remise en état. Cela semble particulièrement déraisonnable pour des jeunes de 14 ans, peu expérimentés, sur des 50 cm<sup>3</sup>.

Ma seconde question concerne plus l'état du réseau routier, 100 fois plus souvent en cause que l'état du véhicule lors de sinistres de 2 roues motorisés. La France ne cesse de reculer dans les classements qualitatifs des réseaux routiers. Outre les chaussées dégradées, nombre de ralentisseurs et de mobiliers urbains ne sont pas aux normes et représentent des dangers pour les deux roues. Au titre de la sécurité, est-il envisageable qu'un contrôle technique périodique des routes, effectué par un organisme indépendant de l'état, soit mis en place avec obligation de mise en conformité ? Il pourrait par exemple se baser sur les préconisations du CEREMA ?

L'impact du contrôle technique sur la pollution sonore me semble peu probable. Il est très simple et très rapide de changer un pot d'échappement avant le contrôle, puis de faire l'opération inverse. Ne serait-il pas plus simple de faire appliquer les lois existantes pour les véhicules (beaucoup) trop bruyants ? Notez sur ce point la diversité des émissions sonores indiquées sur les cartes grises. Quelle sera la référence ?

La spécificité des deux roues motorisées est importante. Un mécanicien auto n'est pas un mécanicien moto. Comment seront formés les contrôleurs et dans quels délais ? Les concessions moto peinent à embaucher et former des mécaniciens.

Enfin, est-il envisageable que l'impact du contrôle technique des deux roues motorisés fasse l'objet d'une évaluation sur des critères objectifs, permettant de déterminer périodiquement si le dispositif est utile ?

N° 974119 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 19:00

L'état des routes est plus préoccupant que l'état de nos motos. Tous bons motards vérifient par eux-mêmes l'état de leur véhicule avant de prendre la route, conscients des dangers et des plus grands risques qu'ils prennent à se déplacer en 2 roues qu'en voiture.

N° 974121 - Mesure inutile.

par :

21/07/2023 19:00

La mise en place d'un contrôle technique sur les 2 ou 3 roues motorisés n'a pas lieu d'être. Cette mesure n'améliorera en aucun cas la sécurité routière, les accidents provoqués par un mauvais état des véhicules est ridiculement minime et ne peut pas être pris en compte pour une telle mesure. L'amélioration de l'état des routes, la sensibilisation des usagers de la route et l'adaptation d'un code de la route unique à tous les usagers sont des mesures ayant du sens.

N° 974122 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 19:00

En quoi le bruit et la pollution sont-ils des éléments de sécurité ???

Éventuellement pour la revente de la moto cela garantirait le bon état de celle-ci.

N° 974125 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 19:01

L'état des routes est plus préoccupant que l'état de nos motos. Tous bons motards vérifient par eux-mêmes l'état de leur véhicule avant de prendre la route, conscients des dangers et des plus grands risques qu'ils prennent à se déplacer en 2 roues qu'en voiture.

N° 974133 - consultation sur le projet de contrôle technique moto

par :

21/07/2023 19:03

CV rapide: 62 ans travaille dans le privé, en mécanique, ingénieur R&D / industrialisation en traitements de surfaces sous vide des composants de mécanisme, et qui va finir sa carrière en Allemagne (dans 3 ans+ 1 an-Borne de plus) pour former son remplaçant. Motard depuis 1978, 5 motos chez moi dont 3 dites de collection et 2 occasions dites anciennes.

Je suis contre, non pas par principe mais par pragmatisme, voici pourquoi

Cinq points à analyser :

- . le gouvernement français doit se plier à une réglementation européenne
- . l'argument de la sécurité des véhicules donc des usagers
- . l'argument de l'impact sur l'environnement sur le plan rejets

- . l'argument de l'environnement sur le plan sonore
- . la mise en place du système

Pour rappel, avant de débiter, on échappe déjà à un contrôle type suisse pour lequel vous devez présenter un carnet de suivi du véhicule dans lequel vous prouvez par a+ b que quand vous avez cassé un cabochon de clignotant, vous avez racheté celui d'origine avec les marques d'homologation gravées dessus sinon recalé et si vous avez une moto ancienne, eh bien terminus

#### 1. premier argument: réglementation européenne

La commission européenne : le 25 Février 2021 = 705 parlementaires, 49 présents, 48 pour, 1 contre. D'après cette directive européenne, un pays n'est pas obligé d'appliquer ce contrôle technique à partir du moment où il justifie de mesures visant à réduire le nombre d'accidents

Les Pays-Bas (bien plus avancés que nous) appliquent ce système alternatif: réfection des routes doublement des barrières de sécurité, peinture à haute adhérence au sol; pour les marquages au sol (utile aussi pour les vélos sous la pluie)

Si vous voulez montrer de l'efficacité dans ces mesures alternatives : ajoutez l'arrêt des ventes de silencieux non homologués et sanctions pour les Akrapovic de service. Attention toutefois : contrairement aux voitures, le suivi dans le temps des pièces détachées homologuées est bien plus court en moto. Difficile pour un propriétaire d'une moto des années 90 à pot d'échappement rouillé percé de ne pas acheter un pot non identique (mais homologué)

2. sécurité des usagers : un chiffre = 0,5% des accidents sont dus à un défaut d'entretien, chiffre des associations d'assurance, pas une pseudo info relevée sur des réseaux de cas sociaux. Cela fait peu à comparer du chiffre des accidents 2 roues (vélos inclus) du à une voiture sans conducteur - conductrice , puisque accaparé(e) par son smartphone (ma voiture hybride rechargeable vieille d'un an a été envoyée à la casse en Janvier passé sur une rocade lyonnaise pour cette raison, je n'avais rien demandé)

Non, en moto plus qu'en vélo, un manque d'entretien ne pardonne pas , ce n'est pas argument, en tout cas pour les motards qui ne font pas de rodéo

#### 3. impact sur l'environnement rejets :

je suis curieux de voir comment vous allez réglementer les rejets des motos à carburateur, sauf à les supprimer de la circulation, ce qui semble être votre dessein. Impossible à moins d'appauvrir le jour de la visite par un coup de tournevis, et de re-régler riche ensuite sinon trous dans les pistons Sérieusement, vu le nombre de motos, qui certes fleurissent en ce moment mais vont hiberner dès les premières pluies fluides, notre contribution est nettement plus faible que celle d'un train de camions espagnols traversant la France sur les autoroutes pour livrer au Nord de l'Europe.

OK, vous arriverez peut-être à supprimer les motos mais ce n'est pas pour autant que vous aurez au bout de 5 ans de la neige pour vos vacances d'hiver, il y a hélas plus fort que nous. Mais bon, à partir du moment où on montre du doigt les vaches dont les flatulences détruisent la couche d'ozone, on peut s'inquiéter

4. le bruit: déjà évoqué, c'est là qu'il faut taper, faire un TÜV français pour ce genre de pièce comme c'est le cas pour les voitures. Bien sûr on voit la suite : le jour du contrôle, un silencieux homologué est monté et une fois rentré, on démonte et on remet le bruyant. Facile surtout pour les scooters et les 50cc. Un peu plus complexe pour une ligne de moto.

Et sévir sur les rues et les routes . Les Forces de l'Ordre n'ont pas que cela à faire c'est vrai, il faut déjà s'occuper des "émeutes" comme disent les médias.

Justement, cela n'empêchera les rodéos urbains : les motos de tout-terrain conçues pour tourner sur circuits sont achetées sans carte grises, en espèces, et bien conduites sans permis et sans assurance. Cela ne changera rien et ce sont les amateurs de moto standards qui paieront les conséquences

5. la mise en place du système : problèmes !

Certes, es centres actuels ont bien fait son lobbying et vous allez céder mais vous avez déjà détecté que c'est plus délicat que pour les voitures.

Vous mentionnez : le conducteur de la moto pourra accompagner la visite et même procéder à la mise en place du véhicule sur les différents bancs de mesure. Et pour cause : le testeur doit savoir déplacer les motos moteur à l'arrêt sans les faire tomber. Une moto de grand tourisme par terre (BMW, etc), entre 250 et 300kg = mini 2 à 3000 euros de réparation simplement en cas de chute à, l'arrêt. Intéressant de convier le propriétaire car si on fait tomber sa moto, ce sera pour lui ! Très cynique comme calcul : il est vrai que l'on trouve moins facilement un testeur qui a le permis moto et de la pratique qu'un testeur qui a le permis voiture.

Ensuite, il n'y a pas autant de 2 roues motorisés que de voitures, excepté sur la Côte d'Azur pour des raisons de facilité de déplacement. Donc le retour sur investissement sera plus long pour un matériel assez proche de celui d'un centre voiture.

[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ne va pas créer des centaines de point de contrôle, mais 3 ou 4 par département. Si je prends le département du Rhône, il va falloir faire 50 km pour aller faire contrôler sur Lyon quand on habite Amplepuis ou Belleville sur Saône, bien...

En fait, annoncez clairement que vous voulez réduire au minimum le parc moto en France par ce moyen, ce qui va enchaîner fermetures de garages et rendre plus cher le contrôle pour les courageux qui vont se cramponner! il faut bien amortir les centres !

Vous dites moto électrique ? une Zéro à équivalent 125 à 12000€ avec 120km d'autonomie, eh bien on va faire avec. Ou plutôt je vais acheter chinois, qui n'est pas donné non plus

Non , j'ai déjà pris les devants avec les ZFE et j'ai non pas une résidence secondaire à la campagne, mais un box à la campagne avec mes motos que je rejoins un samedi par mois pour rouler. On se croirait dans 1984 de George Orwell avec une touche kafkaïenne d'in vraisemblance !

N° 974134 - Pourquoi le CT des 2RM me semble inutile .

par :

21/07/2023 19:04

Bonsoir messieurs

Je suis conducteur de 2RM depuis près de 40 ans et principalement pour des trajets domicile/ travail à des heures où les transports en commun ne fonctionnent pas encore.

Il est donc impératif pour moi que tous les organes de sécurité soient en excellent état comme tout ceux que je croise chaque matin .

Je viens de parcourir la route des grandes alpes et je n'ai croisé aucun 2RM hors d'usage mais davantage des conducteurs conscients que leur sécurité dépendait à 200% du bon état de fonctionnement de leur machine .

Alors oui ce CT est inutile car avant chaque départ un simple contrôle visuel permet de vérifier l'intégrité et le bon fonctionnement l'ensemble des organes de sécurité .

Cordialement

N° 974140 - Pourquoi le CT des 2RM me semble inutile .

par :

21/07/2023 19:06

Bonsoir messieurs

Je suis conducteur de 2RM depuis près de 40 ans et principalement pour des trajets domicile/ travail à des heures où les transports en commun ne fonctionnent pas encore.

Il est donc impératif pour moi que tous les organes de sécurité soient en excellent état comme tout ceux que je croise chaque matin .

Je viens de parcourir la route des grandes alpes et je n'ai croisé aucun 2RM hors d'usage mais davantage des conducteurs conscients que leur sécurité dépendait à 200% du bon état de fonctionnement de leur machine .

Alors oui ce CT est inutile car avant chaque départ un simple contrôle visuel permet de vérifier l'intégrité et le bon fonctionnement l'ensemble des organes de sécurité .

Cordialement

N° 974142 - dans quels objectifs

par :

21/07/2023 19:06

pourquoi un contrôle technique sur des véhicules dont les dernière statistiques démontrent que moins de 0.2% des accidents sont dus à des cause technique?

je n'apprécie pas de rencontrer physiquement le bitume, et fait donc tout le nécessaire pour éviter cette rencontre.

je ne connais pas de motard roulant sur des véhicules pouvant les mètre en danger par défaillance. pourquoi imposer quelque chose qui n'apporte aucun bénéfice en sécurité , quand l'état des routes devient de plus en plus catastrophique.

je suis domicilié près de melun , et tout les jours pour me rendre au travail je dois esquiver un plaque d'égout en plein milieu de ma vois enfoncée de 18 cm dans le sol.

un véritable piège mortel.

quand un bus arrive en face je dois raser le trottoir de droite pour trouver un passage sure .

juste après il y a une ornière de 5 cm de profond sur 6 cm de large dans le bitume sur 15m de long.

un véritable rail pour ceux qui ne connaissent pas la route .

j'ai vu de nombreux deux roues chuter au milieu du trafique et rien n'est fait depuis 4 ans.

contrôler nos deux roues, c'est une bonne idée, mais est ce que cela fera que demain le route sera moins dangereuse pour moi et les autres?

est ce que quand les bords de seine débordent , ma moto sera capable grâce au contrôle technique de flotter sur les 20 cm d'eau qui recouvre la route ?

est ce que grâce au contrôle technique les égout pluviaux évacueront mieux , et ne déborderont plus ?

est ce que grâce au contrôle technique les autres usagés ne joueront plus au plus gros écrase le plus petit ?

est ce que grâce au contrôle technique, je n'aurais plus l'impression de jouer à la roulette russe chaque fois que je monte sur ma 500 pour aller au boulot?

je crois connaitre la réponse .

je pense que le contrôle technique devrait plutôt être une consultation des motard pour connaitre et comprendre les problématique que nous rencontrons au quotidiens.

bien cordialement .

N° 974144 - Contrôle technique motos

par :

21/07/2023 19:07

Ce contrôle est mis en place pour permrtrr à dégradation et autre centres de contrôles

De s'enrichir d'avantage.

Le temps et l'argent dépensé dans ce projet serai bien plus utile pour la réfection des routes sui se dégradent dangereusement.



N° 974145 - Une Abération

par :

21/07/2023 19:07

Les routes sont en tellement mauvais état que ça créé des accidents de 2 roues, c'est pas le CT qui va y changer quoi que ce soit. On entretient nos motos chez les constructeurs, ou dans des garages, pas dans les décharges. Une moto mal entretenue, c'est un risque pour les motards...

N° 974147 - Non au contrôle technique des 2 roues

par :

21/07/2023 19:07

Un contrôle technique ne réglera aucun problème de mortalité des motards ni les problèmes de nuisances sonores ou n'importe quel autre problème lié au 2 roues. La seule mesure qui pourrait arranger les choses serait de mieux entretenir les routes, trouver des peintures pour les marquages au sol qui ne glissent pas ainsi que les routes pavées. Pour le bruit malheureusement la seule solution reste les amendes.

N° 974152 - Une Abération

par :

21/07/2023 19:09

Les routes sont en tellement mauvais état que ça créé des accidents de 2 roues, c'est pas le CT qui va y changer quoi que ce soit. On entretient nos motos chez les constructeurs, ou dans des garages, pas dans les décharges. Une moto mal entretenue, c'est un risque pour les motards...

N° 974153 - Non merci !

par :

21/07/2023 19:09

Avec une révision par an, sans compter les changements de pneumatiques où la prestation comprend le contrôle des organes de sécurité, je ne vois pas pourquoi je devrais payer pour qu'on vérifie le travail fait pas un professionnel de la marque de mon véhicule !

Rendre obligatoire la révision annuelle dans un garage (du réseau du constructeur ou autre) serait bien suffisante vu que la bonne majorité des personnes le font déjà.

Par ailleurs le taux d'accidents liés à un véhicule 2 roues mal entretenu est dérisoire comparé aux autres formes d'accidents.

Enfin, une formation des automobilistes pour mieux observer leur environnement, les angles morts, l'utilisation des clignotants et des ronds-points, serait bien plus utile.

N° 974156 - Non à la disparition des vieilles motos

par :

21/07/2023 19:10

Cela va pousser des véhicules qui auraient encore pu rouler un million de kilomètres à être détruit pour ensuite refabriquer et revendre d'autres motos qui elles ne dureront que quarante mille km maximum.

Le charme des vieilles bécanes (qui la plus part du temps sont utilisés à des vitesses de promenade) va disparaître au profit de motos foireuses chinoises qui pollueront encore plus....

N° 974157 - Contre le CT

par :

21/07/2023 19:10

Absolument opposé car nous veillons nous mêmes à notre sécurité avec un entretien suivi de mon véhicule, un quad, pour assurer personnellement ma sécurité

N° 974158 - Bon pour tous

par :

21/07/2023 19:11

Bon pour les motards lors d'une vente de moto, bon pour le voisinage ( bruit ) bon pour la sécurité de tous

N° 974159 - Non à la disparition des vieilles motos

par :

21/07/2023 19:11

Cela va pousser des véhicules qui auraient encore pu rouler un million de kilomètres à être détruit pour ensuite refabriquer et revendre d'autres motos qui elles ne dureront que quarante mille km maximum.

Le charme des vieilles bécanes (qui la plus part du temps sont utilisés à des vitesses de promenade) va disparaître au profit de motos foireuses chinoises qui pollueront encore plus....

N° 974161 - favorable à ce contrôle pour les 50 et 125 et voiturette  
laisser les gros cubes hors de cette stupide loi.

par :

21/07/2023 19:12

vraiment de pire en pire ce gouvernement.

devrait plutôt faire la chasse aux pignoufs qui ne respectent pas les distances de sécurité, et qui croient que l'abs réduit les distances de freinage mdr.

enfin comme d'hab, le prince va décider pour nous.

N° 974163 - Consultation sur la mise en place du contrôle technique pour les 2 ou 3 roues motorisés ou quadricycles à moteur

par :

21/07/2023 19:12

Bonjour,

Mon épouse conduit sa propre moto, elle répondra pour sa part, à cette consultation, ce qui expliquera la même adresse internet.

Je suis satisfait de pouvoir participer à une consultation publique ; et sur le sujet du Contrôle technique concernant les motos, je suis intéressé car moi-même motard avec le même véhicule que j'entretiens et fais entretenir par un garage spécialisé. La garantie de la vie du motard dépend de sa volonté d'entretenir son véhicule : et ça un motard en est toujours conscient.

Pour ma part, je ne suis pas favorable du tout au CT qui est en projet.

J'ai beaucoup d'interrogations sur les capacités des contrôleurs, leur formation technique, le matériel, et leur adaptation à la grande diversité des véhicules existants.

Et pour conclure, je ne crois pas en l'efficacité du CT dans le domaine de la prévention.

N° 974167 - Incohérence

par :

21/07/2023 19:13

Je ne suis pas contre le contrôle technique, je suis contre son actuelle mise en application. Je suis détenteur de toutes sorte de cylindrées, et je regarde souvent (comme chaque motard) les 2 (voir 3) roues m'etourant, et je suis contre le fait que cela ne s'applique QUE aux plus de 125 cc. Ce sont SURTOUT en dessous de ces cylindrées que le danger est présent, véritables 2 roues bricolées, souvent mal entretenue et SURTOUT accessible aux jeunes permis. Vous voulez faire une loi qui sera COMPRISE et COHÉRENTE avec l'accidentologie et ma mise en danger des pilotes, inversez son application aux moins de 125 cc, les jeunes permis et les neo-motard vous remercierons par la suite d'être encore en VIE.

N° 974168 - Contrôle technique abusif.

par :

21/07/2023 19:14

Ce contrôle technique pour les motos est mis en place pour satisfaire l'envie de gagner plus de clients de la part de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autre centres de contrôles techniques. Le temps et l'argent dépensé dans ce projet, aurait été bien plus utilement dépensé pour réparer les routes de notre pays qui se dégradent dangereusement.

N° 974172 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

21/07/2023 19:15

les propriétaires de ces véhicules sont bien conscient de la nécessité d'entretenir leur véhicule. Et le font prestement en cas de besoin.

Cette nouvelle obligation normative ( de l'Europe des normes en tout genre) me semble excessive et couteuse. Et cela ne protège pas les citoyens de l'importation de véhicules dangereux et non fiables.  
cordialement

N° 974175 - Ct inutile

par :

21/07/2023 19:16

Un suivi par un professionnel suffit largement.... C'est seulement un bisness...

N° 974177 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 19:17

Ce contrôle technique va encore pénaliser les gens qui ont très peu d'argent pour changer leur moto alors qu'il y a très peu de moto en mauvais état le motard se doit par des mesures de sécurité entretenir parfaitement sa moto il y a pas besoin d'un contrôle technique pour vérifier si les motos j'ai actuellement une moto qui a 17 ans qui est en parfaite état qui a un entretien régulier je compte bien la garder encore quelques années car je n'ai pas les moyens de changer va-t-elle passer au contrôle technique ce contrôle technique a pour but surtout de financer l'État et d'enrichir les sociétés de contrôle technique. Par contre sur la route je vois des nids de poules et des chaussées en

mauvais état qui sont beaucoup plus dangereux pour les motos et c'est sûr ces points qu'il faudrait améliorer les chaussées certains trous sont de véritable danger de mort.

N° 974178 - Contrr

par :

21/07/2023 19:18

Bonjour,

Par définition les motards prennent soins de leurs véhicules car ils n'ont pas de carrosserie. Tout motard et cycliste correctement constitué se rends rapidement compte que sa sécurité est importante en ville comme à la campagne, il agit en conséquence sur sa conduite, son équipement et sur l'état de son véhicule. De plus pourquoi restreindre cette communauté alors que ce mode de transport alors qu'il ne représente « que » 715 décès par an en 2019 pour 4 millions de véhicules en circulation sur le territoire ?

Merci

N° 974180 - Consultation

par :

21/07/2023 19:19

Très bonne idée - Indépendamment de tout ce qui est technique (comme pour les voitures), le contrôle du bruit devrait être intensifié - Une seule moto suffit à réveiller une rue ou un quartier - Merci.

N° 974181 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 19:20

Bonjours, s'est quand même incroyable que par se que nous somme les seuls d'Europe à ne pas avoir le contrôle technique moto qu'on soit, soit disant, obligé de le faire !!! A croire que si l'Europe entière était des idiots devrions le devenir !!!?... 0,2/100 des accidents de deux roues concerne un défaut technique ! Ne surtout pas oublié que les mobylettes et scooter en font partie ...je voudrais savoir combien d'accidents basé sur : le bsr .le permis A1 et le permis A2 se seraient bien plus intéressants ( je suis motard depuis 30 ans, conducteur routier super lourd depuis 20 ans et par fois je conduit des bus ) mais je comprend comme bien d'autre qu'il est plus simple et rentable de généraliser pour surtout taxé et non pas de raison de sécurité car se n'est pas justifiable . cordialement

N° 974187 - Décrets

par :

21/07/2023 19:21

Très bonne idée - Indépendamment de tout ce qui est technique (comme pour les voitures), le contrôle du bruit devrait être intensifié - Une seule moto suffit à réveiller une rue ou un quartier - Merci.

N° 974188 - Sans titre

par :

21/07/2023 19:21

Bonjour,

Par définition les motards prennent soins de leurs véhicules car ils n'ont pas de carrosserie. Tout motard et cycliste correctement constitué se rends rapidement compte que sa sécurité est importante en ville comme à la campagne, il agit en conséquence sur sa conduite, son équipement et sur l'état de son véhicule. De plus pourquoi restreindre cette communauté alors que ce mode de transport alors qu'il ne représente « que » 715 décès par an en 2022 pour 4 millions de véhicules en circulation sur le territoire ?

Merci

N° 974190 - Quelle honte. mais arrêter les connerie. les motard contrôle leur vehicule.

par :

21/07/2023 19:22

3. VISIBILITÉ

3.1. CHAMP DE VISION

3.1.1. CHAMP DE VISION

3.1.1.a.6 Obstruction dans le champ de vision du conducteur

3.2. ÉTAT DES VITRAGES

3.2.1. ÉTAT DES VITRAGES

3.2.1.a.6 Vitrage fissuré ou décoloré 3.2.1.a.7 Vitrage dans un état inacceptable

3.4. ESSUIE-GLACE

3.4.1. ESSUIE-GLACE

3.4.1.a.6 Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux

Mineure

[Loc.] Mineure [Loc.] Majeure

[Loc.] Mineure [Loc.] Majeure

[Loc.] Mineure

6.1.3. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE

6.1.3.a.7 Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact

6.1.4. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT)

6.1.4.a.7 Support endommagé, mal fixé ou roue de secours mal attachée

6.2.2. PORTES, POIGNÉES DE PORTE ET AUTRES OUVRANTS

6.2.2.a.6 Ouvrant, charnière, serrure ou gâche détérioré

6.2.2.a.7 Ouvrant, charnière, serrure ou gâche défectueux, manquant, mal fixé ou susceptible de provoquer des blessures

7. AUTRE MATÉRIEL

7.1. CEINTURES DE SÉCURITÉ, BOUCLES ET SYSTÈMES DE RETENUE

7.1.1. CEINTURES DE SECURITE, ANCRAGES ET BOUCLES

7.1.1.a.6 Cache de protection manquant ou détérioré

7.1.1.a.7 Ceinture de sécurité, ancrage ou attache manquant, non monté ou gravement endommagé

7.1.2. AIRBAG ET SYSTEME DE RETENUE SUPPLEMENTAIRE 7.1.2.a.7 Dispositif défaillant

N° 974192 - Energie et Climat

par :

21/07/2023 19:23

Très bonne idée - Indépendamment de tout ce qui est technique (comme pour les voitures), le contrôle du bruit devrait être intensifié - Une seule moto suffit à réveiller une rue ou un quartier - Merci.

N° 974194 - Embêter les irresponsables et laisser les motards responsables tranquilles  
par :

21/07/2023 19:24

Bonjour,

Je pense qu'un CT ne résoudra presque aucun problème relevé par la directive 2014/45 (pour la mortalité, voir les bilans annuels de la sécurité routière de l'ONISR, l'état des 2RM n'est pas en cause ; pour les nuisances environnementales, voir le faible taux de véhicules de catégorie L sanctionné lors des campagnes de contrôle réalisées par les Forces de l'Ordre). Qui plus est, celle-ci prévoit, au titre du 2 de son article 2, que les véhicules visés par le décret proposé puissent en être exemptés par la mise en oeuvre de mesures alternatives de sécurité routière.

Pour répondre au défaut d'équipement constaté par l'ONISR, l'homogénéisation de l'équipement nécessaire sur route avec l'équipement nécessaire pour les épreuves des permis A1 et A2 (arrêté du 23 avril 2012) me semble être une première réponse rapide et efficace.

Je propose donc les évolutions suivantes du décret :

Article 1er

Le décret n°2021-1062 du 9 août 2021 est abrogé.

Article 2

L'article R. 431-1-2 du Code de la Route, après les mots "protection individuelle", est complété ainsi :  
", un blouson ou une veste manches longues (hors coupe-vents), un pantalon ou une combinaison et des bottes (hors botte en caoutchouc) ou des chaussures montantes".

Les autres articles et l'arrêté sont supprimés.

Sincères salutations,

Un citoyen

N° 974197 - INUTILE LE CONTROLE TECHNIQUE

par :

21/07/2023 19:24

J'ai mon permis moto depuis 1985, j'ai fait toujours les contrôles de mes motos et je n'ai pas commis d'accident ou des défauts mécaniques. Je suis conscient et de plus l'assurance est toujours au tiers depuis de + 35 ans. Je suis contre de ce projet comme excuse pour l'état. Une dépense inutile des citoyens. + Contrôle de vitesse pour les moins 25 ans.

N° 974200 - L'utilisation de la moto n'est en rien comparable à l'utilisation de la voiture

par :

21/07/2023 19:26

Bonjour, motard depuis plus de 50 ans ... hé oui, automobiliste depuis une quarantaine d'années, j'ai ce "triste" privilège d'avoir pu comparer de longue date les 2 modes de transports ainsi que tout l'environnement qui s'y associe.

En France comme dans de nombreux pays limitrophes, la moto est un moyen de transport qui associe un plaisir qu'il est difficile, très difficile, de retrouver avec nos voitures.

Tous, absolument tous les motocyclistes que j'ai rencontrés au cours de ces quelques décennies portent une attention tout à fait particulière à leur moto.

On ne trouve pas de motos délabrées comme nombre de voitures "utilitaires", la moto étant toujours un facteur de passion.

Le motard qui roulerait avec un pneu lisse sait qu'il prendrait des risques énormes, le dérapage ou l'éclatement n'ayant rien à voir avec celui occasionné sur une voiture qui lui peut compter sur sa bonne étoile pour ne pas en arriver à l'accident. En moto, ce n'est pas le cas. La glissade, l'éclatement implique une chute qu'il faut absolument chercher à éviter. C'est pour cette simple raison de bon sens que, pour l'exemple des pneumatiques mais je pourrais vous citer nombre de domaines différents, le motard accepte les budgets pneu ou autres même élevés car ils sont garantis de sécurité.

Les utilisateurs de motos sont toujours très attachés au bon état de leur monture.

Ce contrôle technique est, bien des gens en sont conscients, l'aboutissement d'un lobbying de sociétés qui y trouvent tout simplement leur intérêt financier et de structures "écologique"(\*1) en mal de notoriété, contrôle technique dont les statistiques officielles démontrent la totale inutilité.

(\*1) pas anti-écologique pour 2 sous. J'ai créé à l'âge de 14 ans un club de protection de la nature qui a vécu de nombreuses années (avec reportage FR3 région ! :-)) et suis vegan.

Ce contrôle technique n'a absolument AUCUNE utilité.

Cordialement

N° 974201 - Ressemblance

par :

21/07/2023 19:27

Quel ressemblance existe t il entre un sous marin et un chalutier ? Aucune,, si ce n'est que tout les deux se déplacent en milieu marin . Quel ressemblance existe entre une voiture , un Sidecar , une moto ? Aucune si ce n'est que tous empruntent les mêmes routes ! ( en mauvais état!)et pourtant cette comparaison ne saute pas aux yeux de la technocratie . Et celle ci ne voit pas d'inconvénient à ce que le contrôle technique moto soit largement inspiré du contrôle technique voiture, dans les meme centre ( agréé à la va vite) par des employés pratiquement pas formés.

N° 974203 - Embêter les irresponsables et laisser les motards responsables tranquilles

par :

21/07/2023 19:27

Bonjour,

Je pense qu'un CT ne résoudra presque aucun problème relevé par la directive 2014/45 (pour la mortalité, voir les bilans annuels de la sécurité routière de l'ONISR, l'état des 2RM n'est pas en cause ; pour les nuisances environnementales, voir le faible taux de véhicules de catégorie L sanctionnés lors des campagnes de contrôle réalisées par les Forces de l'Ordre). Qui plus est, celle-ci prévoit, au titre du 2 de son article 2, que les véhicules visés par le décret proposé puissent en être exemptés par la mise en oeuvre de mesures alternatives de sécurité routière.

Pour répondre au défaut d'équipement constaté par l'ONISR, l'homogénéisation de l'équipement nécessaire sur route avec l'équipement nécessaire pour les épreuves des permis A1 et A2 (arrêté du 23 avril 2012) me semble être une première réponse rapide et efficace.

Je propose donc les évolutions suivantes du décret :

## Article 1er

Le décret n°2021-1062 du 9 août 2021 est abrogé.

## Article 2

L'article R. 431-1-2 du Code de la Route, après les mots "protection individuelle", est complété ainsi :  
", un blouson ou une veste manches longues (hors coupe-vents), un pantalon ou une combinaison et des bottes (hors botte en caoutchouc) ou des chaussures montantes".

Les autres articles et l'arrêté sont supprimés.

Sincères salutations,

Un citoyen

N° 974207 -

par :

21/07/2023 19:29

Je ne veux pas d'un contrôle technique pour ma moto ces véhicule sont entretenu et pour ma par passe en concession chaque année.

Donc non merci

N° 974208 - Contre le controle technique des motos.

par :

21/07/2023 19:29

Pourquoi un controle technique pour les motos?

Nous faisons regulierement des révisions de nos motos dans les garages et ce tous les ans.

Je crois que c'est encore une question d'argent pour le gouvernement. Je suis contre.

On nous réduit de plus en plus nos libertés . Il faut toujours payer!!!!

N° 974209 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 19:29

La grande majorité des motards est contre le contrôle technique des motos.chaque motard entretient sa moto, pneus, freins, chaîne...ext... cela va de sa sécurité..

Qui va contrôler..un centre technique voiture et comment.. quelq'un qui n'a pas de moto..

Occupez-vous des scooters qui ne sont jamais entretenus et qui roulent..

Merci

Motard depuis 42 ans

Le conseil d'état,ce sont des vieux qui ne connaissent rien au sujet, qu'ils s'occupent d'autres choses plus importantes, comme la SÉCURITÉ des routes....

N° 974210 - Contrôle technique motos

par :



21/07/2023 19:29

C'est une honte la France s'aligne sur l'Europe quand ça l'arrange encore un peu de TVA par contre le maintien de l'état des route la plus d'argent.

Comment ce contrôle va t'il se passer du visuel a 50 eu &#128557;

N° 974211 - Non aux lobbies et aux décisions arbitraire

par :

21/07/2023 19:29

Bonjour,

Pour rappel une moto en mauvais état est une moto qui ne roule pas. Le CT n empêchera pas les digressions. Par contre elle viendra encore peser sur mon quotidien de simple citoyen qui essaie de faire avancer notre pays avec de moins en moins de retour.

Vivant a Marseille, les voitures épaves qui roulent sont pléthore et c encore moi qui doit prendre garde de ne pas les croiser en ayant payé ma dîme a l'état.

Donc on arrête de nous faire porter les intérêts des autres...

Avec toute ma colère.

N° 974212 - Analyse du Contexte et du Contenu

par :

21/07/2023 19:30

Au vue de l'objectif affiché de réduire l'accidentologie et les décès impliquant les conducteurs de vehicules de la catégorie L, le projet ne réponds pas aux causes racines identifiés par les associations de lutte contre la violence routière.

Cela démontre soit un manque de transparence, soit de courage politique à afficher la finalité, soit d'incompétence dans l'analyse d'un problème à résoudre, ce dernier étant le plus grave pour des dirigeants.

En ce qui concerne le contenu du projet de loi, il manque une notion de responsabilité lors des opérations de vérification, qui est responsable si le contrôleur se fait écraser par le véhicule de catégorie L alors qu'il n'est pas autorisé à le conduire sur la voie publique (en particulier dans un espace privé comme un Centre de Contrôle).

La définition des points de vérification manque de cohérence entre l'objectif affiché de sécurité pour le conducteurs de véhicule de catégorie L et les points prioritairement placé. Un échappement non bruyant ou un moteur moins polluant n'ont jamais sauvé la vie du conducteur.

Conclusion

Le projet est certainement une bonne chose mais pas pour travailler sur la cause affichée.

Ce projet en réponse à un besoin de réduire les nuisances sonores et de pollution des véhicules de catégorie L serait un bien meilleur travail de communication et d'implication de l'ensemble des acteurs.

Ainsi, le point clé de définition de la réponse à une problématique mal définie volontairement ou non ne permet pas une adhésion des conducteurs de vehicules de catégorie L à ce projet.

N° 974214 - Motard incrédule

par :

21/07/2023 19:31

Il suffit de lire deux études pour comprendre que le contrôle technique deux roues ne sert à rien à part ponctionner un peu plus d'argent à ceux qui n'en n'ont déjà pas assez.

N° 974215 - Totalement contre.

par :

21/07/2023 19:31

Je suis totalement contre ce projet qui vise seulement à enrichir les [réseau de contrôle technique] et autre lobby du contrôle technique je préfère encore donner 50e par ans pour la réfection des routes qui sont une plus grande cause de chute à moto que le fait que la moto elle même sois source de chute .mais bon continuez à pressé le citron vous avez raison personne ne dis rien...pour l'instant...

N° 974216 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 19:31

La grande majorité des motards est contre le contrôle technique des motos.chaque motard entretient sa moto, pneus, freins, chaîne...ext... cela va de sa sécurité..

Qui va contrôler..un centre technique voiture et comment.. quelq'un qui n'a pas de moto..

Occupez-vous des scooters qui ne sont jamais entretenus et qui roulent..

Merci

Motard depuis 42 ans

Le conseil d'état,ce sont des vieux qui ne connaissent rien au sujet, qu'ils s'occupent d'autres choses plus importantes, comme la SÉCURITÉ des routes....

N° 974218 - Contre le contrôle technique des moto

par :

21/07/2023 19:32

Merci de vous occuper des routes, des barrière anti motard, des zone dangereuses sans visibilité qui crée des morts sur nos routes !

N° 974220 - Quel autre intérêt que financier ?

par :

21/07/2023 19:33

Je m'étonne de cette nécessité de faire passer un contrôle technique a une catégorie de véhicules dont le conducteur sait que la moindre défaillance le sanctionne définitivement dès qu'il enfourche sa machine.

Dois je m'étonner que le conseil d'état ait annulé une décision du gouvernement suite à la demande d'associations d'intérêt soit disant "écologiques". Associations ne représentant que très peu de personnes en comparaison du nombre de motards.

(Intéressant que l'une de ces associations soit présidée par un marchand de vélo)

En revanche je ne m'étonne pas que des sociétés comme [réseau de contrôle technique] poussent pour des raisons purement financières l'adoption d'un contrôle technique dont la nécessité n'est démontrée par aucune étude technique indépendante.

Si c'était l'amélioration de la sécurité routière le but de cette manipulation, pourquoi ne pas mettre l'accent sur l'importance de l'équipement du motard ?

Pourquoi n'est ce pas un organisme d'état, dénué de tout intérêt financier qui fait passer le contrôle technique ?

N° 974227 - CONTROLE TECHNIQUE MOTOS : STUPIDE

par :

21/07/2023 19:35

Ce projet de contrôle n'améliorera en rien l'accidentologie des 2 roues motorisés.

Toutes les statistiques d'accidents le prouvent aisément. L'amélioration des infrastructures routières serait mille fois plus efficace.

De plus, il n'empêchera jamais certains de trafiquer leurs pots d'échappement qui seront remis en état en quelques minutes en vue du contrôle et aussitôt modifiés après ! Equiper les forces de l'ordre de sonomètres homologués serait mille fois plus efficace !

N° 974230 - controle technique moto

par :

21/07/2023 19:36

5 fois moins de point de controle sur la moto par rapport a la voiture donc 5 fois moins cher

N° 974232 - Pourquoi ? Quel avenir ?

par :

21/07/2023 19:36

Si l'objectif est de contrôler la puissance et le bruit, il y avait déjà un arsenal pénal pour les contrevenants. J'aurais compris cette mise en place pour la sécurité, mais si elle se résume à un contrôle visuel ça me paraît très limité. De plus faire payer l'ensemble des motards de France, juste pour contenter 3 associations essentiellement urbaine me paraît exagéré. De plus, La mise en place me paraît compliqué dans ce laps de temps.

Voilà on verra bien si ces mesures en plus des normes drastiques de pollution n'auront pas raison du marché du 2 roues

N° 974233 - CONTROLE TECHNIQUE MOTOS : STUPIDE

par :

21/07/2023 19:37

Ce projet de contrôle n'améliorera en rien l'accidentologie des 2 roues motorisés.

Toutes les statistiques d'accidents le prouvent aisément. L'amélioration des infrastructures routières serait mille fois plus efficace.

De plus, il n'empêchera jamais certains de trafiquer leurs pots d'échappement qui seront remis en état en quelques minutes en vue du contrôle et aussitôt modifiés après ! Equiper les forces de l'ordre de sonomètres homologués serait mille fois plus efficace !

N° 974235 - Soumis aux desiderata Européen sans libre arbitre ?

par :

21/07/2023 19:37

Mise en place du contrôle technique à la demande de l'EU ? Pour satisfaire quel lobby ?

Les centres de contrôle font déjà leur business avec les autos, les utilitaires, les chariots élévateurs et autres ponts roulants etc etc cela ne leur suffit plus ?

Je préconise plutôt un contrôle technique pour les poussettes pour sauver des bébés, des griffes de parents négligeant l'entretien des freins ,pneumatiques et même des châssis...

On ne peut plus stopper la bêtise collective.

Pour une fois soyons initiateurs et indépendants en responsabilisant les utilisateurs et en refusant le racket organisé.

Vive la moto libre , vive la France !

N° 974236 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur  
par :

21/07/2023 19:38

Bonjour,

ce projet permettra de faire entrer de l'argent dans les caisses de l'état, toujours contraindre un peu plus l'utilisateur et contraindre les gens à arrêter leur passion. Car beaucoup de passionnés roulent très occasionnellement à moto, de collection ou de loisir (type enduro ou trial). Ces motos sont entretenues et le risque d'accident pour cette raison est infinitésimal. On s'adresse à des passionnés qui ont des compétences.

Il faut donc que le jugement l'emporte sur le projet brut, que l'on sache distinguer ces différentes catégories afin de ne pas à la fois appauvrir le patrimoine français de la moto ni la pratique sport/loisir de certaines motos.

Pour les très grosses cylindrées, à la rigueur... Bien que sachant pertinemment que l'état des routes est lui accidentogène et que là, personne ne fait rien ou presque.

N° 974238 - Non

par :

21/07/2023 19:38

Cela n'aurait aucune utilité à part engranger de l'argent.

Aucune impact écologique et de sécurité

N° 974239 - Ne sert à rien sauf rentrer de la TVA et enrichir certains groupes

par :

21/07/2023 19:39

A ce jour, la très infime partie d'accidents causés par non entretien de ces 2, 3 ou 4 roues ne justifie en rien la mise en place d'un tel système de contrôle alors que les infrastructures tuent plus et sont de moins en moins entretenues. Faisons de l'argent bon usage, pour une fois. L'entretien des infrastructure et la TVA réduite sur les équipements de sécurité serait une très bonne chose avec un impact direct sur la mortalité.

N° 974241 - ma participation et ma non adhésion a cette mesure

par :

21/07/2023 19:40

- Tout d'abord la majorité des motocyclistes entretiennent leur moto, et ce de façon régulière car nous n'avons que 2 roues, pas de carrosserie ce qui nous rend encore plus vulnérable que les autos, et nous ne pouvons pas compter sur une 3ème ou 4ème roues pour compenser une perte d'adhérence en cas de problèmes , ce qui implique que nous changeons nos pneumatiques régulièrement, vérifions nos freins, faisons les vidanges, remplacement des filtres, vérifions la chaîne ( tension et graissage), et pratiquons le remplacement des pièces usures, ou détériorées ( lampes de

visualisation, clignotants, rétroviseur, etc ...) soit au garage , soit de façon individuellement. Car nous tenons a notre vie .

- nous consommons moins qu'une voiture, donc moins de pollution , en plus nous passons moins de temps sur la route lors d'embouteillages .

- Les motos servant peu en hiver pour beaucoup d'utilisateurs , elles ne servent qu'environ 6 ou 7 mois. donc votre contrôle technique tous les 3 ans c'est beaucoup trop rapproché par rapport à l'utilisation et donc 50 euros pour vérifier visuellement notre machine, et nous le faisons déjà , alors c'est cher et inutile. Et si j'ai bien suivi les commentaires des contrôleurs , c'est nous qui allons financer leur formation. Car dans les 50 euros c'est le cout qui correspondrait aussi a la formation de ces contrôleurs.

- Quand au bruit et à la pollution , les contrôles de police suffiraient pour en faire la chasse.

- La moto contribue à la fluidité du trafic routier ( évite les embouteillages et la pollution)

- Et la crainte qu'il y a, c'est aussi le fait que l'on commence à 50 euros et petit a petit on augmente les tarifs comme pour les autos.

- Et je suis contre car ce n'est que pour augmenter les caisses de l'état.

N° 974248 - Injuste

par :

21/07/2023 19:41

Je trouve ce projet source d'inégalité, pour moi motard qui possède 3 motos et dont je fais scrupuleusement les entretiens afin de pouvoir rouler en toute sécurité. Rien à voir avec les scooters trafiqués qui importunent les riverains et la sécurité de tous par le comportement de leurs conducteurs.

N° 974249 - Projet de décret concernant le contrôle technique des motos.

par :

21/07/2023 19:42

Bonjour,

Je suis motard au quotidien ( trajet travail à moto par tous temps ), et j'ai 64 ans.

Je pense que ce contrôle est à la fois inutile et inefficace si le but est d'améliorer les statistiques d'accidentologie des motards.

Une moto est un véhicule dangereux par essence, du fait de la vulnérabilité du pilote. De fait l'immense majorité des motards entretient son véhicule car une vulgaire crevaision ( sans conséquence en voiture ) peut entraîner une chute grave. Je pense qu'il faudrait mieux être plus exigeant sur les protections vestimentaires obligatoires ( les gants le sont, pas le blouson ou les bottes, c'est une hérésie !), et l'entretien des routes ! Une route réparée à la va vite avec des gravillons, c'est une chute potentielle !

N° 974250 - Non merci

par :

21/07/2023 19:42

Les motards sont conscients, davantage que les automobilistes, que l'état de leur véhicule est gage de sécurité. De fait, les accidents liés à un défaut d'entretien du véhicule ne représente à peine que 1%

Les motards sont déjà obligés de s'équiper de protections obligatoires (casque, blouson, gants...) sur lesquelles ils sont déjà fortement taxés.

Le CT, s'il devient obligatoire, n'aura qu'un seul avantage : permettre d'acheter une moto d'occasion "vérifiée".

Alors pourquoi pas ne le rendre obligatoire qu'en cas de revente?

N° 974252 - Vieux motard

par :

21/07/2023 19:43

Motard de longue date, je vois beaucoup de choses sur les routes et dans les rues. Le respect du code de la route, gage de sécurité est de plus en plus bafoué. Les véhicules sont plutôt bien entretenus pour les motos et bien moins pour les scooters. Un contrôle technique ne fera guère de mal et permettra de retirer de la circulation quelques cercueils à roulettes... et quelques véhicules bruyants qui nuisent à l'image de l'ensemble des motards.

N° 974253 - Périodicité de 3 ans

par :

21/07/2023 19:43

J'ai une moto de 2010 avec 10 000 km au compteur , donc cela fait environ 800 Km / an .

Je trouve cette périodicité pas suffisamment importante vu le nombre de km parcouru .

J'aimerais que cette périodicité soit aussi lié au nombre de km parcouru , par exemple 1 000 ou 2 000 km parcouru , périodicité de 5 ans .

Cordialement

N° 974255 - NON

par :

21/07/2023 19:44

Toutes les études prouvent que les accidents de moto en mauvaise états sont même pas a 1% des accidents tous confondus

N° 974256 - Injuste

par :

21/07/2023 19:44

Je trouve ce projet source d'inégalité, pour moi motard qui possède 3 motos et dont je fais scrupuleusement les entretiens afin de pouvoir rouler en toute sécurité. Rien à voir avec les scooters trafiqués qui importunent les riverains et la sécurité de tous par le comportement de leurs conducteurs.

N° 974258 - Il n'y a pas que les motos !

par :

21/07/2023 19:45

On peut instaurer un contrôle technique pour les voiturettes et les tracteurs sur le même principe que les motos.

Et faire un contrôle technique des états de vos routes.

N° 974261 - Périodicité de 3 ans

par :

21/07/2023 19:45

J'ai une moto de 2010 avec 10 000 km au compteur , donc cela fait environ 800 Km / an .

Je trouve cette périodicité pas suffisamment importante vu le nombre de km parcouru .  
J'aimerais que cette périodicité soit aussi liée au nombre de km parcouru , par exemple 1 000 ou 2 000 km parcouru , périodicité de 5 ans .  
Cordialement

N° 974263 - NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO

par :

21/07/2023 19:45

NON AU CT MOTO

Bonjour,

Je tiens par cette participation à cette consultation publique à afficher mon désaccord à la mise en place d'un contrôle technique pour les véhicules deux roues motorisés.

Majoritairement les utilisateurs de 2 roues entretiennent consciencieusement leurs véhicules (au moins pour les cylindrées supérieures à 125cc). En effet, la vérification des organes de sécurité fait parti de la formation et de l'examen du permis de conduire, Les organes de sécurité sont contrôlables sans démontage.

Le motard est conscient qu'il ne peut circuler en sécurité sur un véhicule non entretenu, (il y va de son état de santé voir de sa vie). Je n'ai d'ailleurs jamais croisé de "moto poubelle" (au moins pour les cylindrées supérieures à 125cc).

Les accidents mettant en cause des motards sont que très rarement liés à un défaut mécanique. Ces accidents sont le plus souvent liés à l'état de nos chaussées (graviers, boue, nid de poule,,etc,, ), à une imprudence du pilote ou à l'erreur d'une autre usager de la route.

Je roule été comme hiver sur une motocyclette de 1150cc âgée de 21 ans et à minima cette machine est présentée au mécanicien pour révision une fois par an. A cela, s'ajoutent mes contrôles réguliers. Je suis convaincu que ce contrôle n'engendrera pas de baisse des accidents de circulation impliquant des motocyclettes. Je suis persuadé que cette obligation n'est mise en place que pour satisfaire aux exigences de notre " Très chère Europe" et à enrichir les entreprises de contrôle.

Bien que très respectueux des lois, je prendrai le risque de rouler sans contrôle technique si mon véhicule est rebuté pour une futilité.

NON AU CONTROLE TECHNIQUE MOTO !

N° 974266 - CT moto

par :

21/07/2023 19:47

Bonjour je tiens à m'exprimer sur le fait que le contrôle technique moto est au sens de la majorité des gens inutiles sur tout les véhicule gros cube les nuisances sonores en cause le sont principalement par des cyclomoteur de petit cubage 50 cc de plus une moto gros cube a partir de 250 cc a des coût d'entretien est des périodicité d'entretien très rigoureuse beaucoup plus qu'une voiture dans se sens aucun motard n'entretient pas son véhicule dans le sens où ce n'es pas juste une panne qu'il risque le CT n'a aucune utilité au vu de l'écartement en année est ne sert qu'à nous faire payer... donc il sera bien que les catégories soit bien visé est établie un contrôle technique des moto gros cube non. je ne m'opposerai pas par contre a une mise en place pour les petite cylindré (50cc et 125cc) d'un contrôle des nuisances sonores et d'état du véhicule au vu que se sont au qui dans l'extrême majorité sont trafiqué et responsables des nuisances.

N° 974268 - Contre

par :

21/07/2023 19:47

Le CT ne sera pas efficace, encore une démarche qui ne luttera absolument pas contre les accidents des motards et qui viendra encore diminuer le pouvoir d'achat des français !

Messieurs et Mesdames ne vous laissez pas bernier par ces fausses bonnes idées s'il vous plaît et entendez les personnes qui roulent au quotidien concernant leurs revendications sur les vrais axes de sécurité.

Bien à vous

N° 974272 - Périodicité de 3 ans

par :

21/07/2023 19:48

J'ai une moto de 2010 avec 10 000 km au compteur , donc cela fait environ 800 Km / an .

Je trouve cette périodicité pas suffisamment importante vu le nombre de km parcouru .

J'aimerais que cette périodicité soit aussi lié au nombre de km parcouru , par exemple 1 000 ou 2 000 km parcouru , périodicité de 5 ans .

Cordialement

N° 974271 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 19:48

L'argument de la sécurité routière serait plus crédible si les infrastructures étaient contrôlées et réparées et ce serait bénéfique à tous les utilisateurs. Les motos en grande majorité roulent plus ou 6 à 7000 km par an et leur entretien est annuel et réalisé principalement par des professionnels des marques qui engagent leur responsabilité en laissant repartir le véhicule, ils devraient pouvoir attester de conformité de la moto par une pastille annuelle et les motos qui n'en sont pas pourvues passeraient par les centres de contrôle la 5 ème année puis tous les 3 ans ainsi tous les véhicules seraient contrôlés et certifiés sans que les lobbyistes ne profitent de leurs manoeuvres. Ainsi un semblant de morale serait sauvegardée et la majorité des motards qui roulent peu font entretenir annuellement n'auraient pas en plus 50€ de contrôle technique à payer pour 25 ou 15000 km d'utilisation d'autant qu'il est reconnu que l'état technique des motos n'est que rarement cause d'accident. Les forces de l'ordre ont toutes capacités à vérifier la conformité, visuellement. Un contrôle technique visuel à ce prix, il serait plus honnête de dire les centres de contrôle technique ne gagnent pas assez aux yeux des actionnaires nous allons imposer un don forfaitaire à leur bénéfice.

N° 974273 - NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO

par :

21/07/2023 19:49

NON AU CT MOTO

Bonjour,

Je tiens par cette participation à cette consultation publique à afficher mon désaccord à la mise en place d'un contrôle technique pour les véhicules deux roues motorisés.

Majoritairement les utilisateurs de 2 roues entretiennent consciencieusement leurs véhicules (au moins pour les cylindrées supérieures à 125cc). En effet, la vérification des organes de sécurité fait parti de la formation et de l'examen du permis de conduire, Les organes de sécurité sont contrôlables sans démontage.

Le motard est conscient qu'il ne peut circuler en sécurité sur un véhicule non entretenu, (il y va de son état de santé voir de sa vie). Je n'ai d'ailleurs jamais croisé de "moto poubelle" (au moins pour les cylindrées supérieures à 125cc).



Les accidents mettant en cause des motards sont que très rarement liés à un défaut mécanique. Ces accidents sont le plus souvent liés à l'état de nos chaussées (graviers, boue, nid de poule,,etc,, ), à une imprudence du pilote ou à l'erreur d'une autre usager de la route.

Je roule été comme hiver sur une motocyclette de 1150cc âgée de 21 ans et à minima cette machine est présentée au mécanicien pour révision une fois par an. A cela, s'ajoutent mes contrôles réguliers. Je suis convaincu que ce contrôle n'engendrera pas de baisse des accidents de circulation impliquant des motocyclettes. Je suis persuadé que cette obligation n'est mise en place que pour satisfaire aux exigences de notre " Très chère Europe" et à enrichir les entreprises de contrôle.

Bien que très respectueux des lois, je prendrai le risque de rouler sans contrôle technique si mon véhicule est rebuté pour une futilité.

NON AU CONTROLE TECHNIQUE MOTO !

N° 974277 - CT moto

par :

21/07/2023 19:50

Motard depuis cinquante ans, je n'ai jamais vu personne rouler sur des machines en mauvais état. A moins d'être suicidaire, pas besoin d'être bien malin pour en comprendre les dangers. Une mesure qui ne sert à rien, sauf faire plaisir à un électorat très écolo et rentrer des fonds dans les caisses de l'état et quelques industriels au passage. Je suis bien conscient que ce commentaire ne servira à rien et que je devrai passer ma moto au ct un jour. Pas de problème, malgré ces 25 ans, elle est toujours en parfait état. Le seul changement sera de donner 50 ou 70 € pour avoir le droit de circuler avec ...

N° 974280 - Une honte

par :

21/07/2023 19:51

C'est une honte, encore un prétexte pour nous extorquer de l'argent. Le vrai problème vient des routes et de leur entretien, pas des 2 roues

N° 974285 - MR.

par :

21/07/2023 19:52

Même si la question de sécurité viens se poser sur les deux roues, il est tout de même difficile à entendre qu'un budget de 50€ va être nécessaire à ce contrôle en comparaison à celui d'une voiture beaucoup plus long et complexe. La mise en place et application de cette obligation de contrôle ne doit pas être financé par les personnes contrôlées eux-mêmes puisque c'est une chose imposée à tous et non un choix de tous. Par la même occasion, il est vrai d'entendre souvent le slogan contrôler vos routes nous contrôlons nos moto, et pourtant dans des régions comme la miennes dites rurales, la moindre parcelle de route qui a besoin d'une réparation se solde par 6 mois de mise en place de gravier et gravillon sur les route. Scandaleux pour la sécurité des deux roues quelque'ils soient. Alors oui pour la sécurité de nos véhicules mais dans ces cas là tous le monde y met du siens et non pas seulement les pauvre petits motocyclistes français face à l'état qui menace la sécurité des deux roues sur la route en parallèle de la mise en place de ce contrôle. Et bien entendu à un tarif adapter au temps et à la complexité de ce dit contrôle. Nous sommes encore une fois confronté à une pression européenne qui décide pour pour un pays entier. Nous ne sommes malheureusement plus Français dans l'âme mais européen par les lois qui s'imposent au fur et à mesure.

N° 974286 - CT moto

par :

21/07/2023 19:52

Motard depuis cinquante ans, je n'ai jamais vu personne rouler sur des machines en mauvais état. A moins d'être suicidaire, pas besoin d'être bien malin pour en comprendre les dangers. Une mesure qui ne sert à rien, sauf faire plaisir à un électorat très écolo et rentrer des fonds dans les caisses de l'état et quelques industriels au passage. Je suis bien conscient que ce commentaire ne servira à rien et que je devrai passer ma moto au ct un jour. Pas de problème, malgré ces 25 ans, elle est toujours en parfait état. Le seul changement sera de donner 50 ou 70 € pour avoir le droit de circuler avec ...

N° 974292 - Non et c'est absurde !

par :

21/07/2023 19:54

Motard depuis plus de 40 années vous n'imaginez même pas le nombre de motos croisées sur les routes de France et de Navarre.

Et bien JAMAIS, je n'ai croisé de moto "poubelle" comme on peut voir certaines autos. Le motard est bien plus sensible à sa sécurité qu'un automobiliste. De ces derniers, combien j'en vois sans ceinture ou tel à la main dans des carrosses qui ne tiennent encore que par l'opération du st Esprit.

Le motard est donc sensible à la sécurité sur sa moto, jamais sans ses protections, casque, gants etc quelque soit la °. La machine d'un motard est entretenue et constamment en état et suivie.

Avant chaque gros déplacement c'est le tour complet de la meule, 20 mn. Avant chaque départ, c'est contrôle éclairage, signalisation (clignotant par ex), et test freinage. Vous voyez beaucoup d'automobilistes faire ça ? Non.!

Alors payer et engraisser une/des entreprises (Françaises???), Qui ne connaissent rien au monde de la moto (la preuve en est aussi de cette consultation), alors que nous faisons déjà ces contrôles nous même et connaissons nos machines, à la vue et à l'ouïe ?.. non merci.

Et que dire des motards qui possèdent plusieurs machines, ou encore des collectionneurs chez qui les machines se comptent par dizaines ? Des motards de mon âge (60 ans) possèdent au moins deux 2 machines avec lesquelles ils roulent indifféremment au quotidien. Ils nous faudra payer 2 fois pour des contrôles que nous faisons déjà ? Et les meules des collectionneurs sont des exemples parfaits d'entretien moto...

Non, non, et non.

Le seul bémol que je mettrais à mes propos serait dans le cas de la revente d'un véhicule, mais dans ce cas, contrôle hyper poussé avec test sur ban etc ...

Réfléchissez bien, et ne nous prenez surtout pas pour ce que nous ne sommes pas.

N° 974296 - Ct 2 roue

par :

21/07/2023 19:55

Entretenez les routes et on s'occupe de nos motos.

Merci

N° 974297 - Disproportionné et sans effet sur la sécurité

par :

21/07/2023 19:56

Il n'y a pas de prise en compte de l'utilisation de loisir. Mes motos ne font pas plus de 1000km par an et sont bichonnées. Imposer un tel contrôle occasionne un surcoût préjudiciable dans le cas des utilisateurs de loisir. Alors que les glissières de sécurité ne sont toujours pas doublées, que les routes

se dégradent et que le mobilier urbain ou les gendarmes couchés, îlots, trottoirs désaxés sont de véritables tueurs de motards en cas d'inattention.

N° 974298 - État des routes avant le contrôle technique

par :

21/07/2023 19:56

En tant que motard la mise en place d'un contrôle technique me pose sérieusement un problème. Les motos récentes sont soumises à des normes, leur modification est interdite sauf si les pièces ( pot d'échappement par exemple) sont homologuées. Certes certains roulent sans chicane et ça fait du bruit mais pour ça des amendes existent. Les plus petites cylindrées non soumises à permis sont quand à elles quasiment tout le temps modifiées et de manière visible même pour un non mécano alors la mise en place d'un contrôle type mine suite à un contrôle ou l'officier a un doute sur l'homologation du dit véhicule serait plus adapté. Car oui les motards entretiennent leur moto parce qu'ils savent qu'ils n'ont aucune protection de base alors si leur moto leur fait défaut c'est irresponsable !

L'état des routes tue plus de motards que l'entretien de leur moto. L'état des routes c'est encore plus dégradé avec le déploiement de la fibre! Je vous invite à aller à la salvetat sur agout en moto et en partant de saint pons de thomières! J'espère qu'après cette ballade vous arriverez à entendre ce que la majorité des motards, automobilistes pensent.

Cordialement.

N° 974300 - CT pour moto

par :

21/07/2023 19:56

Je le trouve vraiment inutile.

Les motards vérifie continuellement l etat de leurs motos. Pour le bruits les forces de l'ordre sont la pour contrôler et verbalisé cette infraction.

Donc de l argent dépenser inutilement.

N° 974302 - Un contrôle thecnique pour les deux roues? Quelle réelle utilité?

par :

21/07/2023 19:57

Passant plus de temps à entretenir ma moto qu'à la chevaucher je ne vois pas pourquoi je devrais payer un organisme pour m'entendre dire que tout est parfait. En effet, sur deux roues nous sommes très vulnérables et rouler sur une machine bien entretenue est vital.

De plus, les motards de mon entourage savent entretenir et contrôles leur machine ou la font réviser au garage régulièrement. Ce comportement responsable est très répandu.

Je ne vois donc qu'un intérêt pécunier au profit des organismes de contrôle qui il est vrai n'ont que l'option de décrét ou loi de ce genre pour croître.

Vous l'aurez compris, je suis hostile à ce projet.

N° 974303 - consultation publique ct 2roues non accessible

par :

21/07/2023 19:57

Bonjour

En cas d'accident l'état des deux roues n'est en cause que dans 0,5% des cas, l'état des infrastructures gérées par l'état est souvent en cause 3%, actuellement rien n'a été fait sur les glissières de « sécurité » ( en sécurité si seulement on a une carrosserie ), sans compter sur les multiples reprises de route avec du gravillonnage limitant énormément l'adhérence de nos véhicules, les trous présent de plus en plus sur nos routes victimes du mauvais entretien et augmentant énormément les risques d'accident.

Je vérifie déjà l'ensemble des points de sécurité qui sont tous accessible et visible, cela fait partie de la formation permis de conduire deux roues. De plus mon concessionnaire vérifie l'ensemble du véhicule car sur les deux roues l'entretien revient rapidement.

C'est pour l'ensemble de ses raisons que je suis contre le control technique des deux roues, pour un control réel nos infrastructures routières, cela évitera 3% des accidents

N° 974305 - Inutilité du CT 2 roues

par :

21/07/2023 19:57

Bonjour étant un motard depuis de nombreuses années , j'ai eu mon permis à 18 ans j'en aurai 60 cette année je pense connaitre le sujet . Je suis contre ce contrôle technique qui n'apportera rien en terme de sécurité routière , mes différentes motos ont toujours eu un entretien régulier , les motards sont des passionnés ils entretiennent leur machine et ne prennent pas le risque d'avoir un accident à cause d'un problème technique . En ce qui concerne le bruit des deux roues le panel répressif et de contrôle existe déjà , le contrôle ni changera rien il suffira de remettre les pots d'origine pour le contrôle . Pour ce qui est de l'accidentologie ça ne va rien apporter , j'ai eu plusieurs accidents de motos plusieurs à cause des autres usagers et certains à causes des infrastructures ( gravillons, lignes blanches, huile, état de la chaussée ) aucun du à l'état de ma moto . Merci au lobby des centres de contrôle qui sont arrivés à leur fin , nous ponctionner des Euros pour rien et combien même s'il est dit par le gouvernement que le tarif ne sera pas excessif je n'y croit pas car les centres de contrôle imposerons leur tarif . Merci de m'avoir lu .

N° 974307 - NON au CT Motos

par :

21/07/2023 19:58

Bonjour à tout le monde,

D'après les chiffres (les vrais.....) en 10 ans au regard de l'augmentation des 2 roues (30%) sur le territoire, le nombre de tués a baissé de 20% environ. Les accidents de motos (les vraies pas les scooters et autres 2 roues non considérés comme motos....) dus à un problème technique n'est que de 0.5% et ils sont pour 3% dus à des problèmes d'infrastructures routières et mauvais entretien des routes. La plupart des concessionnaires réalisent et ce GRATUITEMENT lors des révisions dans leurs ateliers au moins 50 points de sécurité sur les machines. Je pratique le 2 roues depuis 1979, je n'ai eu que quelques accidents (non responsable) du à des inadvertances d'automobilistes distraits, jamais je n'aurai jamais pris la route sur une machine en mauvais état. Je pense qu'il serait souhaitable de vérifier les voitures plutôt que les motos (les vraies.....), il y a de vrais dangers publiques qui utilisent les routes, c n'est pas normal. De plus soit dit en passant, je m'adresse à ces messieurs de la politique, focalisez-vous sur les pseudos lois qui régissent l'usage des trottinettes et autres engins roulants non-identifié, car cela devient plus supportable en ville.

Ce soi-disant contrôle technique (s'il est mis en place ..... ) est seulement instauré pour arracher 50€ au passage à tous les motards. Cela n'est pas encore réalisé, j'ai participé dans les années 80 aux diverses manifestations contre la mise en place de la vignette moto (qui n'a jamais été mise en vigueur)

Merci de tenir compte de mon message.

N° 974308 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 19:58

Chaque motard est soucieux de l'état de son véhicule puisque sa vie en dépend.

L'état et la pression des pneus est le premier point vérifié avant une balade mais le graissage et la tension de la chaîne viennent vite derrière. Des fuites ou absences de fuite sur la fourche sont également vérifiables rapidement. Les niveaux des différents liquides sont accessibles sans rien démonter. Tous ces points sont des basiques pour un(e) motard(e).

De plus, l'entretien imposé par les constructeurs de motos afin de bénéficier de leur garantie impose une fréquence de révisions bien plus élevée que celle des voitures. Si l'on prend le cas de Honda, c'est une révision annuelle qui est demandée. Lors de cette révision, ils doivent vérifier un certain nombre d'éléments et ne laisseront pas repartir le 2 roues si celui-ci présente un quelconque danger puisque leur responsabilité est mise en jeu.

L'ajout d'un contrôle technique ne va être qu'un doublon de ce qui est déjà pratiqué par les constructeurs et pour lesquels nous versons une somme non-négligeable.

N° 974310 - NON au CT Motos

par :

21/07/2023 19:59

Bonjour à tout le monde,

D'après les chiffres (les vrais.....) en 10 ans au regard de l'augmentation des 2 roues (30%) sur le territoire, le nombre de tués a baissé de 20% environ. Les accidents de motos (les vraies pas les scooters et autres 2 roues non considérés comme motos....) dus à un problème technique n'est que de 0.5% et ils sont pour 3% dus à des problèmes d'infrastructures routières et mauvais entretien des routes. La plupart des concessionnaires réalisent et ce GRATUITEMENT lors des révisions dans leurs ateliers au moins 50 points de sécurité sur les machines. Je pratique le 2 roues depuis 1979, je n'ai eu que quelques accidents (non responsable) dus à des inadvertances d'automobilistes distraits, jamais je n'aurai jamais pris la route sur une machine en mauvais état. Je pense qu'il serait souhaitable de vérifier les voitures plutôt que les motos (les vraies.....), il y a de vrais dangers publics qui utilisent les routes, c n'est pas normal. De plus soit dit en passant, je m'adresse à ces messieurs de la politique, focalisez-vous sur les pseudos lois qui régissent l'usage des trottinettes et autres engins roulants non-identifiés, car cela devient plus supportable en ville.

Ce soi-disant contrôle technique (s'il est mis en place ..... ) est seulement instauré pour arracher 50€ au passage à tous les motards. Cela n'est pas encore réalisé, j'ai participé dans les années 80 aux diverses manifestations contre la mise en place de la vignette moto (qui n'a jamais été mise en vigueur)

Merci de tenir compte de mon message.

N° 974314 - le control technique deux roues : consultation publique non accessible

par :

21/07/2023 19:59

Bonjour

En cas d'accident l'état des deux roues n'est en cause que dans 0,5% des cas, l'état des infrastructures gérées par l'état est souvent en cause 3%, actuellement rien n'a été fait sur les glissières de « sécurité » ( en sécurité si seulement on a une carrosserie ), sans compter sur les multiples reprises de route avec du gravillonnage limitant énormément l'adhérence de nos véhicules, les trous présent de plus en plus sur nos routes victimes du mauvais entretien et augmentant énormément les risques d'accident.

Je vérifie déjà l'ensemble des points de sécurité qui sont tous accessibles et visibles, cela fait partie de la formation permise de conduire deux roues. De plus mon concessionnaire vérifie l'ensemble du véhicule car sur les deux roues l'entretien revient rapidement.

C'est pour l'ensemble de ses raisons que je suis contre le contrôle technique des deux roues, pour un contrôle réel nos infrastructures routières, cela évitera 3% des accidents

N° 974317 - Un contrôle technique pour les deux roues? Quelle réelle utilité?

par :

21/07/2023 20:00

Passant plus de temps à entretenir ma moto qu'à la chevaucher je ne vois pas pourquoi je devrais payer un organisme pour m'entendre dire que tout est parfait. En effet, sur deux roues nous sommes très vulnérables et rouler sur une machine bien entretenue est vital.

De plus, les motards de mon entourage savent entretenir et contrôler leur machine ou la font réviser au garage régulièrement. Ce comportement responsable est très répandu.

Je ne vois donc qu'un intérêt pécunier au profit des organismes de contrôle qui il est vrai n'ont que l'option de décret ou loi de ce genre pour croître.

Vous l'aurez compris, je suis hostile à ce projet que je trouve inutile.

N° 974325 - Motard depuis 1970

par :

21/07/2023 20:05

Je roule en moyenne 15000 km par an sur grosse cylindrée. Ma moto est révisée une fois par an chez mon concessionnaire. Les pneus changés tous les 10000 kms et les garnitures de frein changées tous les 15000 kms. J'estime le CT de mon véhicule inutile. Quitte à payer je préférerais que cet argent aille à l'entretien des routes.

N° 974329 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 20:07

Collectionneur retraité de cyclomoteurs anciens, j'aimerais connaître le fonctionnement en flotte tel mon contrat d'assurances afin que je puisse me soustraire à ou minimiser le coût moyen (50€) comme il a été avancé par le ministre en personne. Pour 10 véhicules coût estimé 500€ cela me paraît exorbitant vu la conjoncture actuelle. Nous sommes également le garant du patrimoine Français et tenons à le préserver au nom de tous les collectionneurs. J'ose espérer après cette doléance que vous aurez une vision différente. Bien cordialement. Ps dans un autre temps pas si lointain sous un autre gouvernement le délégué à la sécurité routière et son ministre avait insisté sur le fait qu'il n'y aurait jamais de contrôle pour les cyclo comme l'avait indiqué Bruxelles.

N° 974331 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 20:08

Avec moins d'un pour cent d'accident dû à un problème technique et sachant que la mortalité des deux roues à baisser ces dernières années, je ne comprends pas l'utilité de ce contrôle technique.

Motard depuis quarante huit ans, j'ai toujours pris soin de mes motos.

Je possède des motos de collection et je ne comprends pas comment un technicien pourra les démarrer sans connaître parfaitement son fonctionnement et comme l'accès est interdit dans le local de contrôle...

Bref, une mesure sans bon sens et sans réflexion !

N° 974332 - je suis contre cette loi

par :

21/07/2023 20:08

je mets juste un commentaire pour faire part de mon désaccord sur cette loi

N° 974335 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 20:08

Avec moins d'un pour cent d'accident dû à un problème technique et sachant que la mortalité des deux roues à baisser ces dernières années, je ne comprends pas l'utilité de ce contrôle technique.

Motard depuis quarante huit ans, j'ai toujours pris soin de mes motos.

Je possède des motos de collection et je ne comprends pas comment un technicien pourra les démarrer sans connaître parfaitement son fonctionnement et comme l'accès est interdit dans le local de contrôle...

Bref, une mesure sans bon sens et sans réflexion !

N° 974338 - Tous simplement inutiles

par :

21/07/2023 20:10

Pourquoi imposer un contrôle technique sur l'état des moto alors que ce n'est pas remis en cause lors d'accidents et que les trottinettes sont débridées pour rouler à + de 50 km/h avec un niveau d'accident incroyable.

N° 974339 - Nos motos sont notre sécurité

par :

21/07/2023 20:10

Je me vois pas rouler avec plaquettes ou des disques usés pareil la moto va avoir 40000km le kit chaîne va être changé je prend pas le risque qu'elle se casse la chaîne et s'enroule autour de ma roue à 110 ou 130km/h pour les amortisseurs c'est pareil la moto tiendra moins bien la route ce qui se fera sentir à deux ou dans les virages c'est évident que la conduite devient dangereuse et avec l'impossibilité de maîtriser la moto

N° 974341 - CT moto

par :

21/07/2023 20:11

Le CT moto est inutile au regard du pourcentage d'accidents liés à des défaillances techniques.

N° 974342 - Contrôle

par :

21/07/2023 20:12

Ce contrôle doit être fait par des personnes titulaires du permis moto la manipulation n'a rien à voir avec un VL je ne laisserais personne toucher mon véhicule dans le cas contraire

N° 974344 - Stop aux lobbies

par :

21/07/2023 20:12

Occupez vous de nos routes avec notre argent on s'occupe de nos 2 roues avec encore une fois notre argent. Stop aux lobbies des sociétés de contrôle technique.

N° 974348 - Contre le contrôle technique moto pour les cylindrées supérieures à 125cm<sup>3</sup>

par :

21/07/2023 20:14

Je crois comprendre que le projet de loi vise les cylindrées supérieures à 50cm<sup>3</sup>. Si tel est le cas, il s'agit d'une hérésie. Les deux 3 roues supérieurs ou égaux à 125cm<sup>3</sup> sont la « plupart » du temps entretenus bichonnés par leurs propriétaires. En tous cas, plus que leur propre voiture. Cependant, comme dans tous les cas il y a les exceptions... passer un contrôle technique d'un véhicule ou il n'y a rien à dire.... Je me dis qu'il s'agit d'une histoire de ponction pécuniaire supplémentaire.... Pour celles et ceux qui se sont saignés pour s'offrir un 2 ou 3 roues. Bref, je ne suis pas objectif, mais si l'objectif est la sécurité sur nos routes, revoyez l'état de ces dernières et imposer le contrôle techniques à tous les deux roues(- de 50cm<sup>3</sup>) et pourquoi pas aux vélos aussi!!!!

N° 974349 - Utile ou pas le contrôle technique? Et que penser des autres mesures de notre époque...

par :

21/07/2023 20:14

Plusieurs points peuvent faire douter de l'utilité du contrôle technique (ou C.T. en abrégé)des 2 roues motorisés :

- Quel intérêt pour la sécurité routière, qui sera améliorée de 0,3% dans le meilleur des cas, d'après les chiffres des assureurs c'est le nombre d'accidents où un défaut technique du 2 roues peut être la cause de l'accident. Je pense que ces chiffres sont fiables puisque ce sont eux qui paient lors des sinistres. N'y a-t-il pas d'autres pistes à envisager, en tant que mesures alternatives au C.T., qui seraient plus performantes pour la sécurité ?
- Le contrôle visuel et sans démontage de certains éléments, comme les pneus ou les freins, ne pourra rien apporter à la sécurité, parce que ce sont des contrôles que tous les motards font déjà fréquemment avant d'utiliser leur moto. Le C.T. n'amènera aucun bénéfice dans ce domaine.
- Que va-t-il advenir d'une moto abimée après qu'un opérateur de C.T. l'aura fait tomber au sol pendant le contrôle ? Ce risque est réel, certaines motos pèsent plus de 400 kg, et demandent une importante force physique pour les déplacer à basse vitesse ou à l'arrêt. Quel recours pour le motard privé de son moyen de transport suite à une maladresse ou un manque de compétences de l'opérateur, et dont la moto aura subit des dommages ?
- Comment résoudre le problème de bruit de certains 2 roues, qui est la nuisance la plus importante en ville, après la pollution ? En tous cas pas par le C.T. Un système d'échappement est si facile à changer sur un 2 roues (comparé à celui d'une voiture) qu'il sera facile de monter un échappement conforme pour le C.T., et remonter ensuite un échappement bruyant. Quand dans le même temps, le déploiement des radars anti-bruit semble abandonné, alors que cette mesure alternative semblait vraiment beaucoup plus efficace que le C.T. pour lutter contre le bruit excessif.
- Pour améliorer la sécurité des 2 roues, il faudrait peut-être se pencher plus sur l'état des infrastructures, qui semble de plus en plus souvent évoqué dans les accidents de 2 roues. Nous constatons tous, malheureusement, que l'état des routes dans notre pays a tendance à se dégrader,



et que ceci à un effet dévastateur sur la sécurité des 2 roues. Je pense qu'une remise en état des routes améliorerait la sécurité de plus de 0,3%, comparé au C.T.

- Comment va se passer la surveillance des vélos à assistance électrique (VAE en abrégé), sachant qu'un grand nombre d'entre-eux son "débridés", et peuvent rouler à des vitesses très nettement supérieures aux 25 km/h légaux, en étant considérés comme des vélos. Ces engins, sans aucun contrôle, deviennent dangereux, y compris pour leurs utilisateurs. Le plus raisonnable serait, il me semble, de réserver l'appellation "vélo" aux engins mus par la force musculaire uniquement, les autres devraient être considérés comme des "cyclomoteurs". Leur sécurité, et celle des autres usagers, en serait améliorée. Le C.T. n'apportera malheureusement rien à cela.

- Comment peut-on penser améliorer la sécurité des 2 roues, véhicules particulièrement vulnérables, quand le gouvernement annonce un allègement des sanctions pour excès de vitesse de moins de 20 km/h. Tout le monde sait que la conséquence première sera une augmentation de la vitesse des véhicules, et par conséquent une aggravation des blessures corporelles pour les piétons et les 2 roues, surtout en ville. Le C.T. ne pourra rien apporter dans ce cas précis.

- Pourquoi ne pas travailler plus sur le "partage" de la route, en agissant sur la formation de tous les usagers, pour faire en sorte que ce ne soit plus "le plus gros" qui soit prioritaire. Voici une autre "mesure alternative" au C.T. qui pourrait être efficace.

- La liste des "mesures alternatives" qui pourraient réellement améliorer la sécurité des usagers, plus que le C.T. des 2 roues, est malheureusement encore longue. Il suffirait pourtant que tous les citoyens y réfléchissent ensemble, sans faire de lobbying, pour que notre sécurité progresse vraiment.

N° 974351 - Motard depuis 16 ans et toujours motard à 67 ans.....

par :

21/07/2023 20:15

Bonjour

J apprends que le contrôle technique des motos va être mis en place bientôt

Cela ne servira à rien sauf à prendre du pouvoir d'achat aux motards qui sont bien conscient que leur vie est liée au bon état de leur n'ayant pas de carrosserie pour les protéger en cas d'accident

Avant chaque utilisation je vérifie l'état et la pression des pneus que l'éclairage et autres accessoires fonctionnent et surtout une grande vigilance des éléments qui m'entourent car le motard ne joue pas avec sa vie

D'ailleurs les causes d'accident du à un problème technique est quasi nul que va apporter le contrôle technique ?

Le contrôle technique des routes serait plus intelligent avec tous les pièges que l'on y rencontre

Les lobbies ont encore une fois bien fonctionné

J'entretiens moi-même mes véhicules et cela depuis plus de 50 ans et quand je dois faire appel à un tiers c'est souvent la catastrophe

En conclusion je suis opposé à ce contrôle technique voulu par Bruxelles

Pourquoi ne pas le mettre en place uniquement en cas de vente ou d'accident de la moto cela serait plus logique

Si c'est pour vérifier le bruit une fois le contrôle technique passé le pot sera changé

Et quid de tous les engins de cross qui font du rodéo dans les villes et campagnes qui ne seront pas contrôlés car non immatriculés et donc interdits sur la voie publique

C'est une fois de plus une atteinte à la liberté

C'est les bons qui vont payer pour les mauvais comme d'habitude

A bon entendeur un motard mécontent

N° 974355 - Contrôle technique moto.

par :

21/07/2023 20:16

Bonjour je suis motard depuis 17 ans et je suis particulièrement contre le CT moto. Je m'a explique par la présente, ma première moto je l'ai acheté neuve les révisions étaient faites en temps et en heure par la concession. J'ai revendu cette moto pour en racheter une neuve que j'ai toujours, il est pour moi inconcevable de ne pas faire l'entretien de ma machine une fois par an même si je n'ai pas fait les km préconisé par constructeur. Par contre nous pourrions parler de l'état des routes de notre beau pays que vous êtes en train de détruire. J'ai eu un accident l'an dernier en voulant m'arrêter sur le bas côté de la route (BAU) dénivelé, mauvais état, gravillon aussi gros que des calot (grosse bille cela devrait vous parler) et pour finir quand je suis passé du côté BAU il y avait une épaisseur de bitume aussi haute qu'un trottoir. Inutile de vous qu'avec tous ces ingrédients je me suis retrouvé sous ma moto avec un pied cassé. Je n'ai pas eu d'accident à cause de ma machine mal entretenu mais bien du fait que la route était mal entretenu elle ce qui revient de votre responsabilité. Pour le confort des motards il faudrait plutôt nous consulter au lieu de mettre en place des CT ridicule. J'ai des propositions à vous faire pour notre confort à nous les motard :

les bandes blanches ou pointillé il faudrait incrusté du sable ou autre matière pour qu'elles deviennent rugueuse.

Les rails de sécurité pour éviter que l'on aille se faire arraché des membres il faut les mettre du haut jusqu'au sol ou les remplacer par des bordures en béton, vue le prix des autoroute je pense qu'ils peuvent faire les travaux et aussi sur les nationale et départemental. Ont devrait aussi faire des voies pour les motards sur les rocade et périphériques de France quand on veut faire de la sécurité et jouer les donneurs de leçons on commence par montrer l'exemple Médame et Monsieur surtout que jouer avec l' argent du contribuable ne vous dérange pas en général. Tout cela pour dire qu'il est préférable de votre côté de venir encore une nous faire dépenser notre argent dans un CT qui ne servira à rien apart arranger les les grandes chaînes de CT comme Dékra et certainement d'autres. Vous vous tromper en maintenant votre lois même les statistiques des assurances le prouve que les accidents en moto ne sont pas dues au mauvaises états des motos. Par contre l'état des routes elle ne vous saute pas aux yeux vraisemblablement. Je ne comprends ou passe l'argent des taxes du pétrole en France certainement dans les plein d'essence des ministères.

J'ai une moto pas facile à conduire et je ne suis pas d'accord pour la laisser entre les mains de gens qui ne sont de la marque de ma moto. J'espère que vous prendrez une certaine intention à mais revendications. Ne faites pas l'autruche comme pour la réforme des retraites et arrêter avec cette mascarade de Contrôle Technique.

N° 974357 - La grosse arnaque !

par :

21/07/2023 20:16

Et bientôt contrôle technique pour les brouettes tondeuse !

[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et VERITAS ont arrosé nos députés européens

Bien plus de respect aux racailles de banlieues que c est politiciens véreux qui ne connaissent rien de la moto

Le fric le fric

Réparé nos routes au lieu de celà &#128534;

N° 974358 - Mécontentement ct moto

par :

21/07/2023 20:17

Une honte pour tout les motards, soit disant pour notre sécurité, si c'était vraiment le cas il faudrait baisser la tva sur les équipements de motards, seuls eux nous protège réellement. Il faudrait aussi revoir les routes parfois en piteux état, ce qui représente un vrai danger. Encore une raison pour piquer de l'argent aux honnêtes citoyens...

N° 974359 - Un utilisateur en colère

par :

21/07/2023 20:17

Pour faire plaisir à cette Union Européenne que je déteste au plus haut point, la France va une fois de plus se coucher comme un chien obéissant. Je suis contre ce contrôle et tout ce qui vient des institutions européennes et tout ce qui contribue à augmenter les charges des contribuables.

N° 974363 - Non au CT moto

par :

21/07/2023 20:18

Combien d'accident sont dûs au mauvais entretien d'un deux roues ?

Quant au bruit, il suffit de faire appliquer la loi.

Je ressens cela comme une taxe.

Cordialement

N° 974364 - Contrôle technique moto.

par :

21/07/2023 20:18

Bonjour je suis motard depuis 17 ans et je suis particulièrement contre le CT moto. Je m'a explique par la présente, ma première moto je l'ai acheté neuve les révisions étaient faites en temps et en heure par la concession. J'ai revendu cette moto pour en racheter une neuve que j'ai toujours, il est pour moi inconcevable de ne pas faire l'entretien de ma machine une fois par an même si je n'ai pas fait les km préconisé par constructeur. Par contre nous pourrions parler de l'état des routes de notre beau pays que vous êtes en train de détruire. J'ai eu un accident l'an dernier en voulant m'arrêter sur le bas côté de la route (BAU) dénivelé, mauvais état, gravillon aussi gros que des calot (grosse bille cela devrait vous parler) et pour finir quand je suis passé du côté BAU il y avait une épaisseur de bitume aussi haute qu'un trottoir. Inutile de vous qu'avec tous ces ingrédients je me suis retrouvé sous ma moto avec un pied cassé. Je n'ai pas eu d'accident à cause de ma machine mal entretenu mais bien du fait que la route était mal entretenu elle ce qui revient de votre responsabilité. Pour le confort des motards il faudrait plutôt nous consulter au lieu de mettre en place des CT ridicule. J'ai des propositions à vous faire pour notre confort à nous les motard :

les bandes blanches ou pointillé il faudrait incrusté du sable ou autre matière pour qu'elles deviennent rugueuse.

Les rails de sécurité pour éviter que l'on aille se faire arraché des membres il faut les mettre du haut jusqu'au sol ou les remplacer par des bordures en béton, vue le prix des autoroute je pense qu'ils peuvent faire les travaux et aussi sur les nationale et départemental. Ont devrait aussi faire des voies pour les motards sur les rocade et périphériques de France quand on veut faire de la sécurité et jouer les donneurs de leçons on commence par montrer l'exemple Médame et Monsieur surtout que jouer avec l' argent du contribuable ne vous dérange pas en général. Tout cela pour dire qu'il est préférable de votre côté de venir encore une nous faire dépenser notre argent dans un CT qui ne servira à rien apart arranger les les grandes chaînes de CT comme Dékra et certainement d'autres. Vous vous tromper en maintenant votre lois même les statistiques des assurances le prouve que les accidents en moto ne sont pas dues au mauvaises états des motos. Par contre l'état des routes elle ne vous saute pas aux yeux vraisemblablement. Je ne comprends ou passe l'argent des taxes du pétrole en France certainement dans les plein d'essence des ministères.

J'ai une moto pas facile à conduire et je ne suis pas d'accord pour la laisser entre les mains de gens qui ne sont de la marque de ma moto. J'espère que vous prendrez une certaine intention à mais

revendications. Ne faites pas l'autruche comme pour la réforme des retraites et arrêter avec cette mascarade de Contrôle Technique.

N° 974365 - Mauvaise analyse = mauvaise solution

par :

21/07/2023 20:18

Au regard des études sur les causes racines des accidents de 2 roues, il est clairement démontré que l'état du véhicule n'est pas une des causes principales, alors pourquoi mettre en place ce contrôle qui n'aura pas d'effet concret sur le nombre d'accident de 2 roues ?....

En espérant une démarche rationnelle de mesure d'efficacité "honnête" à l'issue d'une période de 2 ans et la prolongation ou l'annulation de ce contrôle en fonction des résultats

N° 974366 - Complément inutile

par :

21/07/2023 20:19

Le contrôle technique moto est une aberration.

Tout motard sent quand son 2 roues ne se comporte pas comme il le devrait.

Tout ça pour renflouer encore plus les caisses de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], hauteur d'un faux rapport... est-ce légal?

Après tout on fait dire ce que l'on veut à des chiffres...

Le jour où les routes redeviendront d'une aussi bonne qualité qu'il y a 25 ans alors la peut-être on pourra parler contrôle technique moto.. car le facteur état de la route sur accident moto est 20 fois supérieures à celui de l'état de la moto.. où est donc le problème ? La moto? Ou plutôt nos infrastructures pour lesquels nous, imposés, sommes taxés à outrance pour rouler sur des routes délabrées, rafistolées...

Une pure honte

N° 974371 - Opposition au ct moto

par :

21/07/2023 20:21

La majeure partie des accidents ne sont pas dus à l'état des motos mais à des comportements inconscients ou même l'état des routes

N° 974375 - Mise en place du CT des 2 roues.

par :

21/07/2023 20:23

Une mise en place progressive et évolutive en prenant en compte le retour fait par les centres est souhaitable. Déterminer une méthodologie et des points bien spécifiques aux 2 roues et ne pas prendre comme base les contrôles VL existants. Il est essentiel de vérifier des points clés de sécurité générale, des points de nuisance extrême (bruit), et les documents d'identification pour lutter contre les trafics. Ce nouveau contrôle sera d'autant mieux accepté par des utilisateurs responsables (la majorité) si, au moins dans les premières années, il régule une "jungle" minoritaire mais bien existante d'engins "indefinissables". Une participation des professionnels du 2 roues ( concessionnaires etc...) pourrait être un complément aux centres qui pourront effectuer les premiers contrôles. Certains territoires manqueront certainement de centres 2 roues dans les débuts et pas forcément ceux avec le moins de 2 roues. Nous allons démarrer très en retard, pas de précipitation, l'Europe peut patienter encore un peu, essayons au moins de ne pas rater le virage par une perte de contrôle ! NB : être inflexible et d'une extrême sévérité envers les centres qui feront des contrôles de

complaisance et pas se contenter de quelques meusures (fermeture d'une semaine, rappel de la réglementation etc..) qui laissent bien indifférent certains centres actuels.

N° 974377 - Avis sur le Contrôle Technique Deux-roues Motorisés

par :

21/07/2023 20:23

Propriétaire de trois motocyclettes ayant de la plus récente à la plus ancienne 14 ans, 35 ans et 46 ans, et étant moi-même un retraité de 63 ans, je n'utilise mes véhicules que pour des balades de courtes durées. Je n'effectue chaque année que très peu de kilomètres avec ses trois motocyclettes dont deux peuvent-être considérées comme véhicules de collection mais qui ne le sont pas. En moyenne je parcours moins de mille kilomètres avec la moto la plus récente et plus ou moins cinq cents kilomètres avec les deux plus anciennes. Malgré tout, je fais très attention à leur entretien car ma vie en dépend. Je ne vois donc pas pourquoi je devrais faire contrôler des véhicules si peu kilométrés tous les trois ans. De la même façon, mon équipement vestimentaire de la pratique de la moto est aux normes de sécurité. Les motocyclistes ne négligent pas l'entretien de leur moto car comme moi ils savent préserver leur sécurité. Je pratique et j'entretiens mes motos depuis 50 ans et je suis toujours là.

N° 974378 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 20:23

voici l'avis d'une jeune motarde (60 ans malgré tout)

pensez vous que l'on ait envie de mourir sur nos bécanes en n'en prenant pas soin ?...

quels sont les chiffres des accidents deux roues dûs à un mauvais entretien du véhicule ?

pourriez vous plutôt penser à entretenir les routes et les revêtements routiers qui eux sont de vrais risques de chutes pour les deux roues.

et je préfère mettre de côté la politique et le lobbying sur ce sujet.... trop désolant...

N° 974388 - Nouvelle Ponction abusive de l'etat

par :

21/07/2023 20:26

Ce contrôle technique empiète une fois de plus sur le pouvoir d'achat des français dans un monde où tout ne fait qu'augmenter. La liberté de rouler en deux roue motorisé va devenir une nouvelle corvée de plus.

N° 974391 - Nouvelle Ponction abusive de l'etat

par :

21/07/2023 20:28

Ce contrôle technique empiète une fois de plus sur le pouvoir d'achat des français dans un monde où tout ne fait qu'augmenter. La liberté de rouler en deux roue motorisé va devenir une nouvelle corvée de plus.

N° 974401 - Contre le contrôle technique des 2 roues

par :

21/07/2023 20:32

L'état des routes est à inspecter en priorité les motards eux prennent soin de leurs motos et de leur sécurité

N° 974407 - Initiative inutile

par :

21/07/2023 20:34

Bonjour, ce projet de loi est parfaitement contre-productif aussi bien pour les usagers que pour les professionnels. Les statistiques démontrent qu'une part espilonesque des accidents motos soit liée à la "conformité" du véhicule.

Cordialement

N° 974408 - mesure inutile

par :

21/07/2023 20:35

le CT pour moto est un non sens, les motards sont des passionnés qui entretiennent très bien leurs motos.

Peu d'accidents motos sont le fait d'un problème technique.

le kilométrage moyen d'un motard est de 3000km annuellement.

L'argent prévu pour cette mesure devrait être mis pour protéger les pieds de glissières de sécurité qui sont de véritables guillotines pour motards.

N° 974410 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 20:35

Avez-vous déjà eu l'occasion de conduire un véhicule 2 roues ? En moto la surface d'adhérence n'est pas plus importante que 2 cartes bleues....pensez-vous que tout motard qui se respecte va jouer avec sa vie avec des pneus en mauvais état ?

L'éclairage n'est pas forcément au top sur un 2 roues...pensez-vous qu'il soit possible de rouler sans un éclairage efficace ?

Que le gouvernement s'occupe de l'état des routes nous nous occupons de l'état de nos véhicules...on en a assez d'être des vaches à lait !!

Cordialement

Un motard avec plus de 40 ans de permis

N° 974411 - Inutile et dénué de sens

par :

21/07/2023 20:35

Entant que Motard on sait que on monte sur une moto qui est sécurisée et sécuritaire. On ne joue pas avec notre vie, ce n'est qu'une réforme contre-productive. Aucun appuis chiffré, peu d'accidents de moto au final. Mais il faut faire payer le contribuable. Je suis contre cette réforme c'est infantilisant et va tuer une partie du secteur des motos de collection sous des prétextes qui seront encore une fois non applicables à la situation. A bon entendeur

N° 974414 - NIVEAU SONORE MOTO 2 ROUES

par :

21/07/2023 20:36

Bonsoir ,

j ai une question concernant le niveau sonore de ma moto que j ai acquis il y a 6 ans avec un échappement (non d origine ) comment savoir si je ne dépasse pas le niveau autoriser ?

Salutations .

N° 974415 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 20:36

Motard depuis maintenant 2ans je n'y suis pas particulièrement favorable car nos motos sont le plus souvent très bien entretenu.

Mais comme de toute façon nous n'y couperons pas, je pense sincèrement qu'un contrôle avec un prix vraiment modéré 35€ maximum passera plus facilement au près de la communauté motarde

N° 974416 - Contrôles technique des 2 roues

par :

21/07/2023 20:37

une arnaque de plus pour prendre de l'argent aux citoyens qui sont en 2 roues motorisés.  
mare de paye Non aux contrôle technique des 2 roues

N° 974417 - Mauvaise raison pour la mise en place du Contrôle technique des 2 roues motorisées

par :

21/07/2023 20:37

Je suis motard depuis plus de 20 ans et je peux vous affirmer que comme la quasi totalité des motards, je n'ai jamais roulé avec une moto qui avait des pneus usés, qui n'avait plus de frein ou encore qui n'avait pas l'éclairage nécessaire. Pourquoi ? Parce que je sais qu'avec une telle moto je mettrai très fortement mes jours en danger. Par contre, malheureusement, je ne peux pas en dire autant des routes françaises en général. Si le contrôle technique avait vraiment pour but de baisser le nombre d'accident, je pense que l'on devrait d'abord commencer par remettre nos routes en bonne état. De plus, le prix du contrôle qui doit prendre une quinzaine de minutes par moto, ne devrait pas dépasser les 10€. Personnellement, moi qui ai toujours travaillé, je ne touche pas 10€ le quart d'heure mais plutôt 10€ de l'heure. Ce serait donc déjà bien payé. Tout ça, sans parler que le nombre de mort en moto à cause d'une moto en mauvais état est vraiment très très minime. Même si je sais pertinemment que le gouvernement n'a vraiment rien à faire de mon commentaire sur ce contrôle Eurotechnique, je ne devais pas rester sans en dire un minimum sur ce que j'en pense.

N° 974424 - contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 20:40

pour la sécurités des 2 roues nous sommes des personnes responsable on ne joue pas avec notre sécurité arrête de nous prendre de l'argent pour enrichir des multi nationale

N° 974425 - Ecologie

par :

21/07/2023 20:41

Nous ferions mieux de nous préoccuper de l'écologie. ce serait plus sérieux!

N° 974430 - CT motos

par :

21/07/2023 20:43

Ce n'est pas un contrôle technique qui va limiter les accidents des 2 roues ,  
Dans les statistiques , ce ne sont pas des motos mal entretenues voir dangereuse qui causent les  
accident , mais plutôt le manque d'expérience , et le mauvais destin .... C'est rare qu'un motard  
tombe parce que sa moto freine mal , mais plutôt parce qu'il a mal freiner  
Bref , des heures de débats pour dire que le ct c'est juste une tirelire supplémentaire

N° 974433 - Proposition

par :

21/07/2023 20:45

Bonjour étant motard depuis quelques années je me soucie de l'entretien de ma moto  
personnellement et pour certaines choses je le fais faire par un garage qui me conseille et m'avertit  
des prochains frais à faire dessus je ne pense pas que le contrôle technique ne change grand chose à  
ma sécurité ni au bon entretien de ma moto  
Par contre j'ai eu la chance de faire un stage prévention routière avec la gendarmerie ce qui m'a  
permis d'avoir une remise à niveau de ma conduite et une meilleure anticipation de mes trajectoires  
et différents comportements des autres usagers de la route et en même temps ils ont fait un petit  
tour de ma moto et me signaler quelques défauts (exemple mais clignotant qui n'était pas assez  
visible mais pourtant homologué) je pense qu'une journée comme celle-ci m'a beaucoup plus apporté  
qu'un simple contrôle technique je comprends que cette journée serait difficile à mettre en place et  
plus coûteuse pour l'état à mettre en place mais plus bénéfique pour notre sécurité quitte à payer une  
30aine € pour 1/2 journée pour effectuer un stage..  
Voilà pour moi une solution plus adaptée en ce qu'il concerne l'environnement concernant la  
vérification du bruit je suis d'accord mais un contrôle plus renforcé au bord des routes pour les  
échappements non homologués serait plus efficace  
Cordialement espérant que ma position puisse apporter quelque modification à votre future loi qui  
pour moi ne fera qu'une dépense en plus pour une passion

N° 974434 - Contrôle technique deux roues

par :

21/07/2023 20:45

Les contrôles techniques n'ont aucune utilité vu que les motards révisent leur moto régulièrement. Ils  
considèrent leur moto comme faisant partie d'eux, donc ils en prennent soin!  
La preuve par les statistiques!  
Ils vaut mieux contrôler les scooters qui pullulent dans Paris par les livreurs et qui sont dans un état  
lamentable.

N° 974436 - Un dispositif inutile

par :

21/07/2023 20:46

Qui roule avec une moto qui risque de faire tomber le motard qui aurait été négligent dans  
l'entretien de sa moto. Penser que c'est possible c'est ne pas connaître le sujet



N° 974437 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 20:46

Les lobbies on réussit à imposer le contrôle technique des motos. Ils vont pouvoir continuer de gaver des actionnaires qui ne savent pas quoi faire de leur argent. Mais qui en veulent tjrs plus. Et c'est eux que l'on satisfait comme d'habitude.

N° 974438 - Intérêt ?

par :

21/07/2023 20:47

Je ne vois pas l'intérêt de ce décret, sachant que les motos sont des véhicules grandement suivis par leur propriétaire, sécurité oblige. Donc, le pourcentage de véhicules dangereux est très faible, donc aucuns intérêts.

N° 974439 - Pourquoi ne pas mettre directement une taxe ?

par :

21/07/2023 20:47

J'ai un casque NF que je dois remplacer tous les 5 ans, des gants NF qui coutent 400 €, des bottes NF hors de prix aussi, un gilet airbag 500 €, un blouson renforcé avec dorsale et protections, un jean en armalith (500 €) et chaque révision de mon 2 roues me coute une fortune (1300 € en moyenne), mais c'est le prix de la sécurité (Moto avec ABS de virage, traction control, capteur de pression de pneus, feux LED.... Et la nouvelle surprise, un Controle technique, alors que les glissières sur les routes décapitent les motards, les passages pietons sont ultra glissants par temps de pluie et que les trotinettes roulent à 80 km/h dans les voies bus taxis sans casque..... La priorité semble etre d'alimenter [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et associés sur le dos des motards.

N° 974442 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 20:47

Bonjour,

Bien sûr en tant que motard et déjà automobiliste aussi et SURTOUT CONTRIBUABLE je suis contre le contrôle technique moto, les motards sont des gens sérieux et responsables sur leurs vies et leur sécurité et ne roulent pas sur des poubelles dangereuses pour eux ni les autres. Puisque c'est L EUROPE et donc Bruxelles qui nous impose le Ct moto alors au minimum ayons le même que les Belges eux même, c'est à dire un contrôle technique uniquement en cas de vente de la moto ou en cas d accident de celle ci. Mais malheureusement notre civilisation est gouvernée par l argent et le profit et plus on peut en prendre plus on essaie d en prendre plus. Cordialement Frank motard depuis 42 ans..... Sans aucun accident.

N° 974444 - Contrôle technique deux roues

par :

21/07/2023 20:47

Les contrôle techniques n'a aucune utilité vu que les motards révise leur moto régulièrement. Ils considèrent leur moto comme faisons partie d'eux, donc ils en prennent soin!  
La preuve par les statistiques!

Ils vaut mieux contrôler les scooter qui pullule dans paris par les livreurs et qui sont dans un état lamentable.

N° 974446 - Non au ct moto

par :

21/07/2023 20:49

Pas besoin de ct pour les motos, on est en première ligne lors d'un accident donc je veille au maintien de ma moto.

N° 974449 - le contrôle technique moto

par :

21/07/2023 20:50

Je suis d'accord pour un contrôle technique pour les deux roues seulement pour la revente ou après un accident. Je roule en moto depuis 1978. J'en suis à pratiquement à 550 000 km en deux ou trois roues sans aucuns problèmes techniques. Jamais eu d'accident suite à une défaillance mécanique car j'ai toujours entretenu mes véhicule, moto ou voiture., il en va de ma sécurité. En ce qui concerne les motos qui font du bruit, pas besoin de passer un contrôle technique pour ça, ça ce repère facilement dans la circulation, de plus c'est facile de remettre un échappement homologué pour le contrôle et de le remplacer par autre après.

N° 974451 - contrôles technique 2 roues

par :

21/07/2023 20:50

sur un 2 roues 100% d'éléments de sécurités sont visibles sans démontage.

Pourquoi nous prendre encore de l'argent ils faudrait nous FOUTRE LA PAIX et on pollue moins qu' une voiture

N° 974452 - Contre le contrôle technique

par :

21/07/2023 20:50

Ma moto est nickel car je ne veux pas mourir.

Il vaudrait mieux contrôler les moins de 125cc à l'origine des désagréments causés bruits etc... .

N° 974453 - Motard mecontent

par :

21/07/2023 20:50

Le contrôle technique sera inefficace car la majorité des motards entretiennent soigneusement leur moto.un renforcement de la conduite aurait été beaucoup plus sécuritaire surtout pour les jeunes motards ou encore des aménagements routiers plus secur.Mais la cela demande de l'argent et l'on a bien compris que ce contrôle technique va encore être la poule aux oeufs d'or pour certains.les motards ont en mare d'être le pigeon de la farce.stationnement payant , contrôle payant mais rien en contre partie

N° 974455 - Contrôle techniques motos

par :

21/07/2023 20:51

Plusieurs pays européens n'ont pas mis en place le CT motos  
Les motards y sont opposés, les centres de CT dans leurs majorités le sont également  
A part quelques grandes enseignes qui sont derrière les recours d'associations non représentatives  
personnes ne veut de ce CT même le gouvernement  
Alors encore une histoire de gros sous encourager par des lobbies hyper puissants qui font la pluie et  
le beau temps.

N° 974456 - Bruit oui ! Pollution non !

par :

21/07/2023 20:51

Comme vous, nous combattons le bruit, comment ignorer les cyclomoteurs pétaradants dans nos  
campagnes ! si le contrôle technique devient obligatoire il doit être pour tous les engins à moteur  
quelque soit la cylindrée !

Vous devriez également faire la chasse au pot d'échappement très au dessus des normes et en  
ventes chez n'importe quel revendeur !

Quid des essuie glaces et autres airbags sur nos motos ??

Si votre projet vise la pollution par les motos, je pense qu'il est hors sujet...

Bien à vous.

N° 974458 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

21/07/2023 20:52

je pense que ce CONTROLE TECHNIQUE ne servira à rien au niveau sécurité l'état des routes oui .  
beaucoup de conducteur de voiture qui ne respecte pas les motos .les motards sont conscient qu'ils  
roulent en 2 roues et entretiennent leurs moto concernant les points principaux pneumatique  
freinage suspension je suis motard aussi et c'est ce que j'ai toujours fait en temps voulu .il devrait  
peut être mettre en place des stages de sensibilisation réfléchir à des alternatives qui pourrait  
vraiment apporter un plus au niveau sécurité la [association de motard] doit en avoir beaucoup qui  
pourrait être mises en places

N° 974459 - controle technique moto

par :

21/07/2023 20:52

5 fois moins de point de controle sur la moto par rapport a la voiture donc 5 fois moins cher

N° 974460 - Projet de décret concernant le contrôle technique des motos.

par :

21/07/2023 20:52

Bonjour,

Je suis motard au quotidien ( trajet travail à moto par tous temps ), et j'ai 64 ans.

Je pense que ce contrôle est à la fois inutile et inefficace si le but est d'améliorer les statistiques  
d'accidentologie des motards.

Une moto est un véhicule dangereux par essence, du fait de la vulnérabilité du pilote. De fait  
l'immense majorité des motards entretient son véhicule car une vulgaire crevaison ( sans  
conséquence en voiture ) peut entraîner une chute grave. Je pense qu'il faudrait mieux être plus  
exigeant sur les protections vestimentaires obligatoires ( les gants le sont, pas le blouson ou les  
bottes, c'est une hérésie ! ), et l'entretien des routes ! Une route réparée à la va vite avec des  
gravillons, c'est une chute potentielle !

N° 974465 - contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 20:54

une arnaque de plus pour nous prendre de l'argent contrôle ca moto un jeu d'enfant et nous les 2 roues on ne joue pas avec notre sécurité

N° 974466 - INUTILE & PERVERS

par :

21/07/2023 20:54

Inutile car les points essentiels d'une vérification des éléments sécurité ne peut être réalisée en dynamique. Pervers car pour ce qui concerne les émissions sonores et les mesures de puissance il est possible de remettre à niveau le véhicule pour le passage au contrôle et après...revenir à l'état initial. Bref une dépense inutile une contrainte pour les usagers des campagnes où le plus proche des contrôles est à des dizaines de kilomètres.

CQFD

Pour ma sécurité je m'occupe de ma moto et vous, occupez-vous de nos routes et de ses infrastructures.

N° 974468 - Contribution consultation CT moto

par :

21/07/2023 20:54

Bonjour,

Je suis doublement concerné par le possible CT moto.

Tout d'abord à titre personnel puisque passionné de moto sous toutes ses formes j'en possède une dizaine. Pas forcément de collection, pas forcément haut de gamme mais adapté à ce que je dois, veux faire: voyage longue distance avec mon Trail, aller chercher le pain avec ma petite 125, en RDV pro avec le scooter, en randonnée sportive avec mon enduro, sur terrain cross avec une enduro préparé pour car impossible d'assurer un cross contre le vol...

Bref je ne suis pas forcément riche mais passionné, l'assureur comprend que je ne puisse pas être sur toutes mes machines en même temps et fait une ristourne sur l'ensemble des contrats. Un CT aura un cout financier mais aussi en temps ...prendre des 1/2 journées pour y présenter une moto ne sera pas sans impact financier.

De plus une partie de mes machines sont fait pour le tout-terrain et adaptée pour cela...il faudra donc prévoir du temps pour les mettre en version "route" et pour les remettre en version "tout-terrain". Cela est d'autant plus inutile que les machines TT font très peu de km (1000 à 1500 km par an me concernant).

L'argument est connu et pourtant très vrai: le motard entretient sa machine bien plus que l'automobiliste. D'une part parceque la formation au permis moto comporte celui-ci mais aussi et surtout qu'il est au contact direct de la machine (La plupart des éléments sont visibles). De plus, le moindre problème technique peut se solder par une chute...que personne ne trouve cool !

Ensuite, je suis également un professionnel du monde de la moto puisque je fais de la formation et de la randonnée à moto électriques. Avec un parc de 15 machines, c'est autant de CT, autant de journées que je vais aller perdre pour des motos et cycles électriques ! Pas du tout concerné par le bruit, ni par une quelconque pollution, je m'interroge encore plus sur l'utilité de faire passer un CT sur cette technologie ! Que va-t-il rester à contrôler ? les plaquettes de freins ? Soyons sérieux, un professionnel de la moto encore plus que pour lui-même, fait monter ses clients sur des machines irréprochables.

Au final le cout des CT, celui des journées perdues sera répercuté sur les clients finaux pour quelque chose d'inutile.

N° 974469 - Non au contrôle technique !

par :

21/07/2023 20:54

Le taux d'accident dûs a l'état de la moto est dérisoire ; les motards, se sachant vulnérables, entretiennent leur véhicule.

Personnellement je ne souhaite pas participer à cette mascarade, et engraisser les chaînes de contrôle technique ! J'entretiens ma moto, je surveille son état pour ma sécurité.

N° 974473 - Un contrôle technique raisonnable

par :

21/07/2023 20:56

Dans l'accidentologie l'état des motos n'est que très peu impliqué. La majorité ne roule pas plus de 6000 kms par an et entretenue par les professionnels des marques qui ont toutes les compétences pour évaluer la conformité des motos. Sur le modèle de la vignette assurance, suite à la révision annuelle le professionnel valide par informatique pour 1 an auprès des autorités le contrôle technique à défaut le passage en centre de contrôle est nécessaire. En cas de revente un passage en concession ou en centre de contrôle de moins de 6 mois serait requis. Un contrôle technique visuel n'est pas plus sécurisant qu'un entretien régulier par un professionnel engageant sa responsabilité.

N° 974474 - pifaumage

par :

21/07/2023 20:56

Définitivement contre !

Le CT sera envisageable quand l'état procédera au CT du réseau routier.

N° 974481 - Totalement contre

par :

21/07/2023 20:59

Il y a bien mieux à faire pour la sécurité des motards que de leur prendre de l'argent pour un contrôle.

N° 974482 - Contrôle Technique

par :

21/07/2023 21:00

Bonsoir,

Pour moi le contrôle technique pour les motos est inutile car il y a très peu de motos en mauvais état ( les motards dans leur grande majorité ne font que quelques millier de kilomètres dans l'année et sont très attentif à l'état de leur véhicule ). Améliorer le réseaux routier est une chose plus urgente.

Pour le bruit excessif de certaine motos il faut effectuer des contrôles en plus grand nombre.

Merci, salutations.

N° 974485 - On se trompe de cible

par :

21/07/2023 21:01

Les véhicules les plus polluants et les plus bruyants sont les petites cylindrées (de 50cc à 125cc). Il faut arrêter de stigmatiser les gros cubes, ils sont à jour car notre sécurité en dépend. Certains automobilistes belliqueux sont plus dangereux que les deux roues, faut-il leur faire passer un contrôle psychologique ?

N° 974486 - Non de Non

par :

21/07/2023 21:01

Non svp ne faite pas cela

NON pas de CT

Non de dieu

N° 974491 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 21:03

La facturation des concessions pour l'entretien des 2 roues devrait suffire pour justifier le bon état des véhicules

N° 974492 - CT moto

par :

21/07/2023 21:03

Aucun motard ne roule sans contrôler son véhicule

Si vous devez prendre la décision de l'exiger dans ce cas remaniez complètement le système et imposer le dans un service de l'état.

Plus de société qui pousseront à la course à toujours plus. Mais un contrôle fait par des fonctionnaires qui fournissent de vraies statistiques sur l'état du parc routier pour orienter les décisions de sécurité ou d'ajout d'obligation de réparation.

Un système plus juste qui rapporte à l'état plutôt qu'un système poussant à toujours plus et qui permet aux uns de faire passer des véhicules très limités.

Une obligation d'obtention pour toutes ventes dans le mois de la cession.

N° 974493 - Opposition au CT

par :

21/07/2023 21:04

Bonjour, je suis opposé à la mise en place du CT pour les véhicules 2 roues parce qu'à mon avis cela représente plus une manne financière pour le secteur privé (et donc une dépense supplémentaire pour les citoyens) qu'une réelle solution pour réduire l'accidentologie. De plus, cela aura aussi pour effet de déresponsabiliser les conducteurs quant à l'entretien de leur véhicule comme cela peut se voir pour les automobiles ("tant que ça passe au contrôle je ne fais rien sur ma voiture" ou "j'ai passé le CT ma voiture est repartie pour 2 ans").

Merci pour la prise en compte de mon avis.

N° 974496 - Un contrôle technique

par :

21/07/2023 21:07

Je suis pour un contrôle technique tous les 3 ans pour les utilisateurs réguliers et tous les 5 ans pour les utilisateurs modérés et véhicules de collection. Un barème serait mis en place, si tant de kilomètres= 3 ans

si tant de kilomètres = 5 ans

Pour ce faire on peut envisager une déclaration en ligne avec un certificat à montrer aux forces de l'ordre en cas de contrôle.

N° 974499 - Prioriser les 50

par :

21/07/2023 21:08

Les contrôles d'état et de conformité doivent être faits en priorité sur les 50 cm<sup>3</sup> et ce dès la première année. Beaucoup trop de modifications et de nuisances sonores

N° 974504 - Collection

par :

21/07/2023 21:09

Bonjour.

J'ai plusieurs véhicules de collection dont une 650 monocylindre qui peut blesser un contrôleur s'il s'y aventure avec le kick comme il n'y a pas de démarreur.

Personnellement je ne peux plus le faire comme à 64 ans, merci de votre compréhension et de votre réponse

Perso

N° 974507 - Collection

par :

21/07/2023 21:10

Bonjour.

J'ai plusieurs véhicules de collection dont une 650 monocylindre qui peut blesser un contrôleur s'il s'y aventure avec le kick comme il n'y a pas de démarreur.

Personnellement je ne peux plus le faire comme à 64 ans, merci de votre compréhension et de votre réponse

Perso

N° 974519 - Sans titre

par :

21/07/2023 21:16

Je suis tout à fait opposé au contrôle technique des deux roues motorisés qui ne servira qu'à remplir les caisses de l'état.

N° 974520 - Le CT 2RM sera inefficace, voici pourquoi

par :

21/07/2023 21:16

Ce contrôle technique passera complètement à côté de ses objectifs et ses défenseurs se fourvoient totalement par méconnaissance du monde motard. Voici pourquoi :

Sécurité routière : A la différence d'une automobile où les principaux organes mécaniques, notamment ceux touchant la sécurité (pneumatiques, freins, suspension, direction etc..) sont en général masqués par des éléments de carrosserie, une motocyclette présente la particularité de présenter ses principaux organes mécaniques de façon apparente. Il en résulte que son utilisateur exécute très facilement et régulièrement un contrôle visuel de ces principaux organes. Cette pratique est d'ailleurs enseignée et fait partie des critères d'attribution du permis de conduire moto, et bien rares, pour ne pas dire inexistantes sont les motards qui prendraient la route après avoir détecté une défaillance, car ils savent bien que leur sécurité serait en jeu (Culturellement le niveau de connaissance technique des motards est aussi supérieur à celui des automobilistes, ce qui contribue aussi à cet "auto diagnostic" très pratiqué).

Le contrôle technique n'apportera donc rien de plus en ce domaine.

Nuisances sonores : Là aussi les défenseurs du CT 2RM font preuve d'une méconnaissance totale des pratiques du monde motard. S'il est avéré et regrettable qu'un certain nombre d'entre eux circulent avec des échappements non homologués et/ou trafiqués, il leur sera extrêmement facile de remettre le véhicule dans sa configuration d'origine pour le passage au CT, puis ensuite de remonter leur échappement non conforme.

Donc sur ce point aussi, contrôle technique = intérêt nul.

La seule solution efficace serait d'intensifier les contrôles par les forces de police au bord des routes.

N° 974522 - Commentaire sur le projet de décret contrôle technique motos : Les motards sont des gens responsables !

par :

21/07/2023 21:17

Conduire un 2 roues motorisé n'est pas anodin, la grande majorité des conducteurs sont des personnes responsables, sachant pertinemment le risque auxquels ils sont exposés en particulier due à l'absence de carrosserie, et du risque lié aux organes techniques du véhicule, chaîne, frein etc ...

Les organes techniques d'une moto sont facilement vérifiables sans besoin d'être expert, la tension de chaîne est immédiatement visible, les plaquettes de freins, et pneus sont aussi visibles ainsi que les feux qui ne nécessitent pas une tierce personne pour les vérifier.

Je pense que la majorité des motards ont une compétence technique sur leur engin bien plus développée qu'un opérateur de centre de contrôle, c'est notre intégrité physique qui est en jeu !

Les motos sont des véhicules qui consomment bien moins que les 4 roues et de fait présente un niveau largement inférieur de pollution, qu'il n'est pas nécessaire de vérifier.

Le problème majeur reste le bruit des motos modifiées, le contrôle technique ne changera rien sur le sujet, les échappements d'origine seront réinstallés pour le contrôle, des concessionnaires se feront un plaisir de louer des équipements conformes, et des marques ont par design des systèmes permettant de modifier le bruit des motos. La solution n'est pas dans le contrôle...

Il faudra aussi se poser la question des motos tout terrain homologuées (gros engouement des trails) qui ne roulent quasiment pas sur la route comme les véhicules de collection.

Je suis donc tout à fait pour trouver un moyen de réduire le bruit des motos en circulation, mais le soutient pas le projet d'établissement d'un contrôle technique.

N° 974525 - Europhobe en herbe

par :

21/07/2023 21:18

On voudrait accroître la part de l'eurosepticisme, voire faire éclore de l'europhobie, on ne s'y prendrait pas autrement.

Tout comme en aéronautique (mon métier), la conduite ou le pilotage de ce type de véhicule, sur lequel le bon entretien est un gage de survie, impose de fait une attention presque charnelle. Nul



besoin donc de comploter à la Commission Européenne. Pendant ce temps, des milliers d'habitants continueront d'être dérangés voire réveillés par des "cyclomoteurs" (49.9 cm3) à l'échappement plus ou moins libre et au son exaspérant, qui traversent les agglomérations sans que les personnes habilitées (FDO ?) ne bougent, y compris quand lesdits cyclomoteurs passent devant elles en plein jour ...

N° 974526 - Aucun intérêt et accroissement des inégalités

par :

21/07/2023 21:18

Le motard sait à quel point avoir une moto parfaitement en état est important pour sa sécurité. Ce contrôle technique va surtout faire la chasse au clignotant non homologué, une ampoule grillée ou autre non-conformité administrative (ce qui n'aura aucun gain car ceux vraiment illégaux ne passeront pas ce CT).

Et pire, les centres dédiés CT vont être concentrés dans les grandes villes, celles concernées par une bonne présence de motos donc Paris et les villes du Sud, seules vraiment concernées par la circulation toute l'année des motos! Et quid de toutes les autres (bien 80% de la population française)!!?? et les motards ruraux? Un centre à moins de 30 min de chez eux? et ceux qui en collectionnent et bichonnent plusieurs, plus le plaisir des yeux et de rouler de temps en temps avec chacune, sans pour autant avoir des motos de collection (état et statut particulier >30 ans)!

Bref, ce CT ne règle aucun problème et en génère pour la plupart des motards!

CT intéressant pour le francilien (ou tout du moins pour l'image qu'il en a) et pour les centres privés de CT ([réseau de contrôle technique] en tête avec son rapport complètement faussé sur l'utilité du CT).

N° 974527 - NON

par :

21/07/2023 21:19

Aucune utilité, une fois de plus l'Europe impose sa loi et la France courbe l'échine. Racket organisé et rien de plus!

N° 974529 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 21:20

Commencer à réparer les routes.....nous on s' occupe de nos motos.

N° 974531 - Contre

par :

21/07/2023 21:20

Contre ce CT qui ne se base sur rien et qui ne résoudra rien

N° 974535 - Infondé et incohérent

par :

21/07/2023 21:23

Les propriétaires de 2 roues ne prennent aucun risque pour leur sécurité et la diversité des modèles de moto (routières, sportives ,moto cross, enduro, trail ,trial, roadsters...) ne mérite pas d'être couverte par un simple et unique contrôle banal et dénué de fondement.

Le marché du 2 roues va s'effondrer et les débordements vont se multiplier .

Un contrôle par les forces de l'ordre est bien suffisant et des contrôles des véhicules dans les cités et lors de rodéos auraient bien plus de sens .

N° 974536 - Le saviez-vous ?

par :

21/07/2023 21:23

Saviez-vous qu'en 10 ans, le nombre de deux-roues motorisés a augmenté de 30 %, le nombre de tués a baissé de 19 % ?

Saviez-vous que plus de 3 % des accidents de motos sont dus à des problèmes d'infrastructures routières, et au mauvais entretien des voies de circulation ?

Saviez-vous que 3.9 millions de deux-roues motorisés ne sont responsables que de 0.5 % des émissions polluantes ?

Saviez-vous qu'en fluidifiant le trafic, les deux-roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution ? Plus 10 % de motos = moins 40 % d'embouteillages.

N° 974537 - J. R.

par :

21/07/2023 21:24

Des révisions techniques obligatoires par les concessionnaires à 6000km puis 12000km seraient plus efficaces peut être.

N° 974538 - Lamentable

par :

21/07/2023 21:24

Bonjour,

Motard depuis 38 ans, vous croyez que nous avons attendu votre contrôle technique pour entretenir nos motos. La première sanction d'un véhicule mal entretenu est la chute. C'est seulement un moyen de faire plaisir à l'Europe et de taxer un peu plus le contribuable. Et ne nous dites pas c'est pour votre sécurité, très peu de défaillance technique rentre en ligne de compte dans les accidents. C'est lamentable !

N° 974539 - Avis sur décret contrôle technique moto

par :

21/07/2023 21:24

- une moto est régulièrement entretenue et vérifiée par son utilisateur. Je n'ai pas besoin d'un ct pour connaître l'état de ma moto

- le bruit : entièrement d'accord le bruit est l'ennemi du motard. Un CT n'empêchera un récalcitrant de changer son silencieux après l'achat. Pourquoi ne pas intensifier les contrôles anti bruit

- les problèmes mécaniques sont très peu responsables des accidents en moto, ce sont plus l'état des infrastructures. Comment au 21 ième siècle peut on encore avoir des guillotines dans les virages( rails de sécurité non fiabilisés)

- quid des motos anciennes, laissez perdurer un patrimoine.

- le prix : beaucoup de motards ont plusieurs motos ou engins à deux roues motorisés, cela va faire un surcoût énorme par motard

- écorner de contrôle pollution les motos les plus anciennes. 30 ans semble un bon compromis (fin des deux temps notamment)

- beaucoup de motos roulent peu, à quoi bon contrôler une moto qui aura peu de km en 3 ans, son état aura peu évolué.

- y aura t il assez de CT pour absorber tous les deux roues j en doute.
- problème de motos enduro trial qui ne sont que très rarement équipées d origine avec compte tour clignotant. Comment faire un CT ?
- ne peut on prévoir un CT en fonction de la catégorie de la moto ( routière, trial, enduro etc..)
- un CT uniquement a ma vente ou mutation aurait été parfait et suffisant .

N° 974541 - Sans titre

par :

21/07/2023 21:24

Je ne vois pas l'intérêt de mettre en place un CT pour les motos qui n aura aucun impact sur la sécurité des usagers, au vu de ce qui va nous être demandé de faire.

Cela ne fera que de discréditer un peu plus cette profession, qui est déjà bien gangrène par tous les centres VL très complaisant !!! Et qui prolifèrent de +en + .

Cela ne fera que rajouter des problèmes de relationnel aux salariés..

N° 974542 -

par :

21/07/2023 21:25

Des révisions techniques obligatoires par les concessionnaires à 6000km puis 12000km seraient plus efficaces peut être.

N° 974543 - Un autre axe de vision

par :

21/07/2023 21:25

Merci de nous donner la parole,

Un C T moto est inutile car:

Tous les chiffres sont unanimes sur le fait que les propriétaires de 2 RM sont conscients des risques qu'ils courent par manque d'entretien de leur monture en équilibre sur ses 2 roues.

Merci de rendre le C T obligatoire pour tous les engins agricoles et de Travaux Public qui eux sont souvent mis en cause dans les accidents de la circulation !

Voilà vous aurez plus facilement une rentrée de taxes plus sereine.

Cordialement

Un motard responsable et militant.

N° 974544 - ÉQUITÉ !

par :

21/07/2023 21:25

Etant motard et ayant 4 motos a la maison, je ne cautionne pas ce controle technique.

Les verifications techniques sont expliquees, sensibilisées et nul motard qui se respecte n adhèrera a ce CT. Mais quitte à faire un contrôle technique, pour une fois il faut être équitable et imposer à TOUS les 2 roues, soit aussi les 50cm3 (mobylette, scooter, moto 50cm3, ...). Ces scooters ou autre 50 qui sont trafiquées, qui dépassent largement les vitesses ET les décibels avec des échappements trafiqués.

Donc pour une fois, si tant est que ce décret passe, imposez à tout le monde !

N° 974547 - CT moto

par :

21/07/2023 21:26

Je suis absolument contre, les motos de quelques cylindrées qu'elles soient sont a 98% extrêmement bien entretenu, tout ça pour faire de l'argent avec nos motos, l'état français devrait plutôt ce préoccuper de l'état des routes de notre pays qui sont dans un état déplorable,et aussi des scooters 50 qui eux devrait être contrôlé par un CT

N° 974554 - Inutilité du contrôle technique

par :

21/07/2023 21:28

Propriétaire d'un 700 raptor avec lequel je n'effectue que 300 à 400 km par an et dont l'entretien est fait par un garage, le contrôle technique tout les 3 ans me semble inutile vu le faible kilométrage effectué.

De plus, je ne vois pas en quoi un contrôle technique résoudra le problème du bruit .

N° 974556 - CT MOTO

par :

21/07/2023 21:28

Avant tout il faudrait un réseau routier sans nids de poules, fissures, graviers, goudron correct, rainures de goudron plastifié très glissantes surtout par grosse chaleur.....etc.....etc.... avant de rendre le CT moto obligatoire.

Plus facile de prendre de mettre en place une taxe de plus aux motards que d'effectuer des travaux qui eux réduiraient beaucoup d'accidents.

Un motard normalement constitué comme la grande majorité entretient sa moto.

Une taxe de plus qui rentrera dans les caisses de l'état et dans celle des concédants des contrôles et qui sera dilapidée par nos politiciens.....

N° 974558 - Motard mecontent

par :

21/07/2023 21:29

Le contrôle technique sera inefficace car la majorité des motards entretiennent soigneusement leur moto.un renforcement de la conduite aurait été beaucoup plus sécuritaire surtout pour les jeunes motards ou encore des aménagements routiers plus secur.Mais la cela demande de l'argent et l'on a bien compris que ce contrôle technique va encore être la poule aux oeufs d'or pour certains.les motards ont en mare d'être le pigeon de la farce.stationnement payant , contrôle payant mais rien en contre partie

N° 974560 - CT moto

par :

21/07/2023 21:30

Le Contrôle technique pour les deux roues pourquoi pas.

Trop de personnes qui ne peuvent financer une automobile sont dépendent du deux roues et ce font escroquer.

Le plus souvent des transactions de 50 cc.

Aujourd'hui le lobbyisme des acteurs européens est avéré. N'oublions pas l'affaire Kaili cette conseillère européenne corrompue jusqu'à la moelle par le Qatar ainsi que trois autres personnes. De cette élite teutonne, qui nous dit ce que nous devons faire à nous français latin qui cultivont la résistance et la liberté.

Le motard français aime sont 2 roues.

Le motard français à un pouvoir d'achat car possède aussi une voiture.  
Le motard français ne prend pas ou peu de risques avec l'état de son véhicule.  
Le motard français ne roule pas sous la neige.  
Le motard français contrôle sa moto avant de partir car il l'a appris lors de son permis et n'est pas fou.  
Le motard français n'est pas un cyclomotoriste, ou scootériste.  
Les motards ne vivent pas tous à Paris.  
Paris ou 3 associations dont le patron d'une grande chaîne de vélo électrique fait partie.  
Délit d'initié ? corruption ?  
Demain nous saurons.  
Alors contrôle technique pour la revente: oui  
Contrôle technique obligatoire au risque de voir les normes TÜV NON.  
Nous devons pouvoir transformer nos véhicules sans contraintes et ce dans les règles de l'art, et respect de la sécurité sans pour autant verser aux validations européennes.  
Le bruit doit être contrôlé par des radars sonomètres.  
Changer un échappement ne prend que quelques minutes, donc la validité d'un CT est caduc.  
Remplacer les clignotants est aussi rapide, un phare, une pièce moteur.  
Ce n'est pas l'état des deux roues qui tue.  
Le comportement des motards tue.  
Les routes en mauvais état tuent beaucoup  
Le manque de formation tue.  
La pollution des pays émergents tue.  
Le contrôle technique périodique n'a pas de sens et va générer des hors la loi.  
La prévention est à mettre en avant.  
La répression lissera l'état des véhicules.  
Les 50 cc sont plus souvent en mauvais état et leurs pilotes mal formés.  
Les rodéos sauvages continueront vu la défaillance dans la gestion de ce phénomène.  
Rappelons nous les alcootests obligatoire dans les voitures.  
Ce petit entrepreneur français qui voyait ça production d'éthylotest stagner, et qui par relation avec un ministre, a réussi à le faire rendre obligatoire et à créer une pénurie..  
Encore un arrangement de nos élus.  
Nous français pardonnons mais n'oublions pas.  
Le Contrôle technique périodique pour les motos ne doit pas être validé en province.  
Le conseil d'état doit se raviser quand à sa mise application pseudo obligatoire tout simplement.  
Nous sommes des latins.  
Les 3 associations parisiennes qui ont saisies le conseil d'état se réfère à Paris et veulent imposer à toute la France.  
La loi pour la circulation de Mexico n'est pas la même qu'à Cancon.  
La loi de circulation à Londres n'est pas la même qu'à Brighton.  
Alors pourquoi la loi de circulation à Paris doit être la même partout en France.  
Non au Contrôle technique périodique pour les 2 roues. [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] trempe dans l'affaire.  
Les chiffres d'accidents erronés viennent de leurs bureaux.  
C'est un viol jugé par des violeurs.  
Les assureurs certifient que seulement 0,3% des tués en deux roues sont dus au mauvais entretien de leur moto.  
Non au contrôle technique.  
Les motards ne sont pas des automobilistes.  
Ils sont des groupes sociaux, voir familiaux, ils sont pas plus bêtes, ils respectent le code voir plus qu'un cycliste sans plaque ou un trotinette électrique.  
Le CT périodique n'a pas de sens.  
Les contrôleurs ne sont pas formés.

Les motos sont souvent des 2emes véhicules, et les aides maximum à la transition concerne les revenus qui ne peuvent même plus financer une 1ere voiture critère 1.

Le motard a des revenus trop élevés pour y prétendre.

Relevons les plafonds dans un premier temps.

Les français travaillent, ne sont pas tous des assistés ou des fonctionnaires.

Certains travailleurs privés gagnent honnêtement leur vie au dessus du SMIC et son solidaires.

L'inverse n'existe pas .

Le CT périodique n'a pas de sens.

La transition mal ficelée.

Est-ce que le contrôle technique évitera les excès de vitesse, les conduites dangereuses, alcool au volant, le téléphone au volant qui tue beaucoup de 2 roues, la réponse est Non.

Les équipementiers complices du conseil européen rendent déjà obligatoire beaucoup de choses dans les automobiles, et augmentent leur profits.

Nous le savons

Alors dire Non au CT périodique des 2 roues c'est aussi affirmer notre souveraineté française.

Savoir dire non c'est aussi participer au débats et à l'évolution de l'Europe.

NON au CT technique périodique pour les 2 roues.

Contrôle et réfection du réseau secondaire de route.

Si pas d'argent les exploitants des concessions d'autoroute devront êtres taxés pour le faire vu le prix prohibitif de l'autoroute.

Des routes en bon état aussi pour les bas salaires et les ceux qui aiment le paysage français.

Non au CT technique moto périodique.

Utilisons un 49.3 dans l'autre sens qui imposera un NON! au conseil d'état, aux associations dites écologiques qui revendique à ce sujet le CT

Associations plutot économiques ce, profitant des

aides et grâces du système ( on est au courant aussi)

Économie+ logique= écologique.

Y'a pas de logique pour appliquer à toute la France.

Merci d'écouter des français de terrain.

N° 974562 - Jusqu'où iront ils ?

par :

21/07/2023 21:30

Je n'ai encore jamais contesté quoique ce soit, mais là trop c'est trop. Encore un décret pondu par des personnes qui n'ont aucune compétence dans le domaine, qui n'ont certainement pas mis leur séant sur un moto mais qui par contre se targue d'être les garants de la bienséance. Ce contrôle est inutile, à part pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état. Si c'est pour améliorer la sécurité des motards, consultez les pratiquants qui savent par expérience ce qui est efficace.

Par contre si c'est pour nous ponctionner, la majorité des futures 'victimes' n'aura pas la compétence! Est ce qu'au moins cette nouvelle plus value sera intégralement versée pour sécuriser les routes ?

N° 974563 - Quid des opérateurs

par :

21/07/2023 21:30

La question du permis se pose pour les opérateurs des centres techniques...

Il est hors de question que je laisse ma moto à quelqu'un qui n'a pas le permis.

Sachant qu'il n'est pas autorisé de rentrer sur la zone du contrôle, pour des raisons évidentes de sécurité, comment allez vous gérer les permis A2 et A. Les différences notable de puissance entre un 50cc et les nouveaux moteur de 200cv et plus ?

Je respecte la loi, les autres utilisaturs de la route et je respecte aussi ma machine, je ne monte pas dans les tours... voir un jeune sans permis s'amuser à faire des "revs" comme ils le font déjà avec mes voitures, non merci...

Les question sont :

"Puis-je demander à voire le permis de celui qui fera le contrôle de ma moto, ainsi que ses compétences à déplacer une machine de 300kilos ?"

"En cas de chute de la moto par négligence de l'opérateur, qui me remboursera une moto de 30 ans pour laquelle les pièces ne se font plus ?"

N° 974565 - Consultation contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 21:32

Monsieur,

conducteur d'une moto depuis plus de 25 ans, je me permet d'apporter quelques remarques concernant le CT moto:

-dans l'argumentaire sécuritaire, vous affirmer que celui-ci permettra de réduire le nombre de tués sur la route.Hors les défaillances mécanique ne représente que 0.3% des tués.De plus les constructeurs ont généralisé l'ABS l'antipatinage etc par contre un CT des infrastructures routières avec réparations serait plus utiles dans la réductions des tués.

-Sur une moto contrairement à 1 voiture, les pièces d'usures sont visibles d'où une vérification régulière de ma part .De plus une moto en générale roule moins qu'une voiture va en révision tous les ans.

-Il se pose également le problèmes du maillage des centres techniques (pas assez rentable au vue des investissement et du nombre de roue circulant) je vois mal un 50cm3 hors des grandes agglomérations faire des dizaines de kilomètres pour effectuer son CT.

Cela représente un danger supplémentaire surtout pour les jeunes utilisateur.

-En consultant le descriptif des points à contrôler, je trouve beaucoup de similitudes avec le CT auto.Une moto n'est pas une auto , elle a des spécificités technique particulières.

-Pour les associations qui sont à l'origine de la mise en oeuvre du CT,si elles pensent que cela va réduire la pollution sonore, rien de plus facile de démonter et de remonter un silencieux sur une moto pour les motards "indélicats".De plus les forces de l'ordre effectuent aussi des contrôles sonores sur les 2 roues.

concernant la pollution, un 2 roue du fait de sa taille pollue moins( temps de trajet plus court )et fluidifie la circulation en agglomérations.Les constructeur ont aussi rattrapé leurs retard sur les normes EURO .

Une étude de l'ADEME montre également une baisse significative des émissions polluantes et de la consommation.

-Afin je demande une évaluation de l'efficacité du CT. Si son efficacité n'est pas concluante, je demande une modification de celui ci en incluant des mesures alternatives.

Cordialement

N° 974567 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 21:33

Je pense que le contrôle technique des anciens scooters 2 temps ne devrait pas être en contrôle pollution car tout le monde le sais qu'il ne respecterait plus les normes Néanmoins il devrait être classé type collection comme les anciennes mobylette ou vieille auto.

Pour les contrôle cela devrait être bien de voir les points de contrôles sécurité des motos scooters  
Donc  
Frein  
Pneumatiques  
Amortisseurs  
Fourche  
Éclairage  
Etc  
Ça c'est très important je suis garagiste est certain on des moto dangereuse.  
Cordialement

N° 974569 - Mr

par :

21/07/2023 21:33

Le contrôle technique moto est une aberration forcé par l'Europe et particulièrement les lobbying allemand.

Les motards fonds attention à leur véhicule car il n'ont pas le choix sinon ils risquent leur vie  
Et -1% des accidents impliquant des 2roues sont dû à des défauts d'entretien

N° 974570 - Moto très entretenu sans regarder à la dépense

par :

21/07/2023 21:33

J'entretiens mes 2 motos avec assiduité consommable changer bien avant l'usure max 2000/3000 km max par an contrôle totalement inutile pour le peu de km parcourus vérification avant chaque départ pour ma sécurité franchement 50e ce serait du vol mes 2 bijoux vous pouvez les garer sur un draps blanc il n'y aura pas de tâches la plus vieille a 22 ans

N° 974572 - NON au contrôle technique des motos !

par :

21/07/2023 21:34

Une anarque de plus pour prendre de l'argent.

Vous voulez redonner du pouvoir d'achat aux français, commencez par arrêter de nous taxer de tous les côtés.

Avantages du contrôle technique :

1/ diminuer la pollution? commencer par taxer les jets privés et les bateaux de croisière...

2/ assurer la sécurité des usagers ? publier les statistiques des motos défectueuses impliquées dans des accidents.

Verbaliser les pseudo motards roulant en short, tee shirt....

3/ fiabiliser les centres de contrôle qui laissent passer des véhicules défectueux grâce à une connaissance ou un billet généreux.

4/ entretenez le réseau routier avec l'argent de nos impôts au lieu de le dilapidez avec des aides inutiles (prime réparation vêtements...)

Mesdames et Messieurs les dirigeants politiques, descendez de vos tours d'ivoire et venez vous confrontez à la "vraie" vie, sans média ni couverture médiatique; peut être serez ensuite capable de produire des lois et de prendre des mesures en adéquation avec les attentes du peuple.

N° 974574 - Nous nuire, toujours et encore.



par :

21/07/2023 21:35

Bonjour,

Vous vous êtes comportés comme des lâches face à quelques eco-bobos Parisiens à grande bouche.

Ce contrôle n'a aucune raison valable d'exister alors ne comptez pas sur moi pour commenter la queue de la comète!

Vos décisions sont déjà prises.

Simplement depuis 6 ans je m'efforce de noter scrupuleusement le nom des gouvernants qui nous ont nui afin de leur rendre la pareille dès que possible dans les urnes. C'est malheureusement mon seul moyen d'action.

Avec l'assurance de tout mon mépris.

N° 974577 - CT 2 roues , a l'image de notre gouvernement bien aimé

par :

21/07/2023 21:36

Encore une fois votre professionnalisme et votre pragmatisme vous met en valeur avec cette lumineuse idée de contrôle technique pour nos 2 roues . Il est vrai qu'il vaut mieux pour nous, simple individus lambda tout juste bon a payé vos salaires , de s'acquitter d'un montant d'une centaine d'euros , plutôt que de voir nos chères tête pensantes veiller au bon état des routes pour notre sécurité . Je vous remercie pour vos certitudes et vos décisions irréprochable.

Un individu lambda tout juste bon a gonfler le PIB de notre pays pour vos beaux yeux ...

N° 974579 - Etat des routes ou culpabilisation des usagers

par :

21/07/2023 21:37

Bonjour,

Aucun 2rmiste digne de ce nom ne laissera son véhicule se dégrader. A 2 roues, une défaillance, fut elle mineure, se paye cher, que l'on soit équipé ou non (casque, gants, bottes, airbag, ...). Privilégiez le contrôle de l'état des routes, l'absence de gravier, de terre et d'autres éléments rendant les routes dangereuses plutôt qu'imposer le contrôle des usagers. Vous aviez imposé aux 2roues d'être éclairées pour que les automobilistes les voient. Aujourd'hui, les feux diurnes existent sur tous les véhicules ! Intérêt ? Focalisez votre énergie sur des éléments de sécurité : TVA à 5% pour les équipements. Rendez obligatoire les bottes ou chaussures, les pantalons, blousons. Interdisez de rouler en shirt, tong, short. Ne vous trompez pas de cible. Que vous vérifiez l'état des pneus et le bruit, oui, mais laissez le reste aux concessionnaires qui savent mieux que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consort comment régler un 2 roues.

Merci de m'avoir lu.

N° 974581 - Mr

par :

21/07/2023 21:37

Le contrôle technique moto est une aberration forcé par l'Europe et particulièrement les lobbying allemand.

Les motards fonds attention à leur véhicule car il n'ont pas le choix sinon ils risquent leur vie Et -1% des accidents impliquant des 2roues sont dû à des défauts d'entretien

N° 974583 - Qualifications, outils et mesures, maillage des Centres de contrôle, arguments de sécurité et mesures compensatoires insuffisants.

par :

21/07/2023 21:38

- les investissements nécessaires ne seront pas économiquement justifiables pour les professionnels dans des territoires ruraux avec peu de 2RM à contrôler. Le maillage du territoire sera-t-il assuré équitablement ?
- La sécurité des 2RM ne peut être articulée qu'autour de la mesure de paramètres fiables : Efficacité des suspensions ou du freinage ne peut se faire qu'avec des appareils de mesure précis et adaptés. Tous les centres de contrôles auront-ils l'obligation de s'équiper ?
- 4 fois moins de points de contrôle pour 75% du prix du CT auto ?
- une aide à la transition qui n'a pas de sens : foyer fiscal déclarant moins de 15000€ peut obtenir une aide de 6000 € pour l'achat d'une moto électrique de 15000€ minimum. Une Zero S (équivalent 125) commence à 12590€ et un modèle presque équivalent à une moto (de grosse cylindrée) coûte 2 fois plus cher.
- E85 : ce n'est que justice que de valider la conversion à l'éthanol.
- 0.3% des accidents liés au mauvais état du véhicule.
- 8 mai 2021 Léoncel (26) : 300 motos contrôlées dans le Vercors : 6 motos en infraction.
- Les conducteurs de 2RM vont se reposer sur la validité de leur CT et négliger l'entretien de leur véhicule. Notamment les conducteurs de 125cm<sup>3</sup> bénéficiant d'une passerelle B vers A. Quid de l'accompagnement dans la formation ?

N° 974587 - Etat des routes ou culpabilisation des usagers

par :

21/07/2023 21:41

Bonjour,

Aucun 2rmiste digne de ce nom ne laissera son véhicule se dégrader. A 2 roues, une défaillance, fut-elle mineure, se paye cher, que l'on soit équipé ou non (casque, gants, bottes, airbag, ...). Privilégiez le contrôle de l'état des routes, l'absence de gravier, de terre et d'autres éléments rendant les routes dangereuses plutôt qu'imposer le contrôle des usagers. Vous aviez imposé aux 2roues d'être éclairées pour que les automobilistes les voient. Aujourd'hui, les feux diurnes existent sur tous les véhicules ! Intérêt ? Focalisez votre énergie sur des éléments de sécurité : TVA à 5% pour les équipements. Rendez obligatoire les bottes ou chaussures, les pantalons, blousons. Interdisez de rouler en shirt, tong, short. Ne vous trompez pas de cible. Que vous vérifiez l'état des pneus et le bruit, oui, mais laissez le reste aux concessionnaires qui savent mieux que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et consort comment régler un 2 roues.

Merci de m'avoir lu.

N° 974589 - Contrôle technique de tous les deux roues ... ou personne

par :

21/07/2023 21:41

Ne pas faire de sélection de cylindrées pour ne contrôler que les « grosses »

Ok pour un contrôle technique responsable, en vérifiant aussi les petits deux roues comme les scooters 50 cm<sup>3</sup>, trottinettes électriques ou tout autre engin motorisé, sur lequel on peut monter

Je répète : c'est tous ou personne !

N° 974590 - CT moto

par :

21/07/2023 21:42

Le Contrôle technique pour les deux roues pourquoi pas.

Trop de personnes qui ne peuvent financer une automobile sont dépendent du deux roues et ce font escroquer.

Le plus souvent des transactions de 50 cc.

Aujourd'hui le lobbyisme des acteurs européens est avéré. N'oublions pas l'affaire Kaili cette conseillère européenne corrompue jusqu'à la moelle par le Qatar ainsi que trois autres personnes. De cette élite teutonne, qui nous dit ce que nous devons faire à nous français latin qui cultivent la résistance et la liberté.

Le motard français aime sont 2 roues.

Le motard français à un pouvoir d'achat car possède aussi une voiture.

Le motard français ne prend pas ou peu de risques avec l'état de son véhicule.

Le motard français ne roule pas sous la neige.

Le motard français contrôle sa moto avant de partir car il l'a appris lors de son permis et n'est pas fou.

Le motard français n'est pas un cyclomotoriste, ou scootériste.

Les motards ne vivent pas tous à Paris.

Paris ou 3 associations dont le patron d'une grande chaîne de vélo électrique fait partie.

Délit d'initié ? corruption ?

Demain nous saurons.

Alors contrôle technique pour la revente: oui

Contrôle technique obligatoire au risque de voir les normes TÜV NON.

Nous devons pouvoir transformer nos véhicules sans contraintes et ce dans les règles de l'art, et respect de la sécurité sans pour autant verser aux validations européennes.

Le bruit doit être contrôlé par des radars sonomètres.

Changer un échappement ne prend que quelques minutes, donc la validité d'un CT est caduc.

Remplacer les clignotants est aussi rapide, un phare, une pièce moteur.

Ce n'est pas l'état des deux roues qui tue.

Le comportement des motards tue.

Les routes en mauvais état tuent beaucoup

Le manque de formation tue.

La pollution des pays émergents tue.

Le contrôle technique périodique n'a pas de sens et va générer des hors la loi.

La prévention est à mettre en avant.

La répression lissera l'état des véhicules.

Les 50 cc sont plus souvent en mauvais état et leurs pilotes mal formés.

Les rodéos sauvages continueront vu la défaillance dans la gestion de ce phénomène.

Rappelons nous les alcootests obligatoire dans les voitures.

Ce petit entrepreneur français qui voyait ça production d'éthylotest stagner, et qui par relation avec un ministre, a réussi à le faire rendre obligatoire et à créer une pénurie..

Encore un arrangement de nos élus.

Nous français pardonnons mais n'oublions pas.

Le Contrôle technique périodique pour les motos ne doit pas être validé en province.

Le conseil d'état doit se raviser quand à sa mise application pseudo obligatoire tout simplement.

Nous sommes des latins.

Les 3 associations parisiennes qui ont saisies le conseil d'état se réfère à Paris et veulent imposer à toute la France.

La loi pour la circulation de Mexico n'est pas la même qu'à Cancun.

La loi de circulation à Londres n'est pas la même qu'à Brighton.

Alors pourquoi la loi de circulation à Paris doit être la même partout en France.

Non au Contrôle technique périodique pour les 2 roues. [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] trempe dans l'affaire.

Les chiffres d'accidents erronés viennent de leurs bureaux.  
C'est un viol jugé par des violeurs.  
Les assureurs certifient que seulement 0,3% des tués en deux roues sont dus au mauvais entretien de leur moto.  
Non au contrôle technique.  
Les motards ne sont pas des automobilistes.  
Ils sont des groupes sociaux, voir familiaux, ils sont pas plus bêtes, ils respectent le code voir plus qu'un cycliste sans plaque ou un trotinette électrique.  
Le CT périodique n'a pas de sens.  
Les contrôleurs ne sont pas formés.  
Les motos sont souvent des 2emes véhicules, et les aides maximum à la transition concerne les revenus qui ne peuvent même plus financer une 1ere voiture critère 1.  
Le motard a des revenus trop élevés pour y prétendre.  
Relevons les plafonds dans un premier temps.  
Les français travaillent, ne sont pas tous des assistés ou des fonctionnaires.  
Certains travailleurs privés gagnent honnêtement leur vie au dessus du SMIC et son solidaires.  
L'inverse n'existe pas .  
Le CT périodique n'a pas de sens.  
La transition mal ficelée.  
Est-ce que le contrôle technique évitera les excès de vitesse, les conduites dangereuses, alcool au volant, le téléphone au volant qui tue beaucoup de 2 roues, la réponse est Non.  
Les équipementiers complices du conseil européen rendent déjà obligatoire beaucoup de choses dans les automobiles, et augmentent leur profits.  
Nous le savons  
Alors dire Non au CT périodique des 2 roues c'est aussi affirmer notre souveraineté française.  
Savoir dire non c'est aussi participer au débats et à l'évolution de l'Europe.  
NON au CT technique périodique pour les 2 roues.  
Contrôle et réfection du réseau secondaire de route.  
Si pas d'argent les exploitants des concessions d'autoroute devront êtres taxés pour le faire vu le prix prohibitif de l'autoroute.  
Des routes en bon état aussi pour les bas salaires et les ceux qui aiment le paysage français.  
Non au CT technique moto périodique.  
Utilisons un 49.3 dans l'autre sens qui imposera un NON! au conseil d'état, aux associations dites écologiques qui revendique à ce sujet le CT  
Associations plutot économiques ce, profitant des aides et grâces du système ( on est au courant aussi)  
Économie+ logique= écologique.  
Y'a pas de logique pour appliquer à toute la France.  
Merci d'écouter des français de terrain.

N° 974591 - CONTROLE TECHNIQUE MOTO

par :

21/07/2023 21:42

Etant Motard depuis 1982 avec plusieurs centaines de milliers de kilomètres, je ne vois pas d'utilité à un contrôle technique moto. Les motards font réviser leur deux roues très régulièrement, avec des révisions qui représentent déjà des budgets conséquents.

Le problème essentiel aujourd'hui sur la route n

N° 974595 - C'est pas juste :-(

par :

21/07/2023 21:43

Je fais parti des personnes CONTRE la mise en place de ce CT.

Le vrai motard entretient sa moto. S'il ne le fait pas, la chute est là.

Combien d'accident dû à un mauvais entretien d'un 2 roues ?

Dans ce cas, que ce CT concerne les 2 roues motorisés, à partir de la + petite cylindrée...(scooters et Cie) !!!!

Mon mot final :

le motard n'est pas un porte-monnaie.

N° 974596 - Contribution de Mobilians

par :

21/07/2023 21:44

Mobilians est particulièrement vigilant à ce que toutes les conditions soient réunies dans le cadre de la prochaine intégration des véhicules de catégorie L à l'obligation de contrôle technique, afin d'en assurer à la fois la crédibilité et l'acceptation auprès des usagers, dans un esprit de préservation de la sécurité, de la santé et de l'environnement.

Les professionnels du contrôle technique et de la distribution des cycles, motocycles et voiturettes - représentés au sein de Mobilians - tenaient à apporter un ensemble d'observations et de recommandations concernant les projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en œuvre du contrôle technique pour les véhicules de catégorie L.

Permettez-nous d'aborder, avant toute considération technique, celle qui nous semble la plus impérative pour assurer une mise en place opérationnelle de cette mesure : les conditions d'entrée dans la profession de contrôle technique. Ce métier connaît depuis plusieurs années un déficit important de professionnels, alors même que le métier est attractif - notamment sur le plan salarial. Aujourd'hui, ce sont plus de 1 000 postes qui ne sont pas pourvus à travers l'ensemble du territoire. Il apparaît dès lors essentiel de faciliter le recrutement et la formation des contrôleurs VL pour espérer un maillage territorial satisfaisant de la catégorie L. Dans l'hypothèse d'un million de contrôles à réaliser, le besoin est évalué à 500 contrôleurs supplémentaires pour mettre en place le contrôle technique L (moyenne de 2000 contrôles techniques par ETP), en plus des 1 000 postes qui sont déjà à pourvoir. Afin de répondre à ce que nous considérons comme un prérequis à l'instauration du contrôle technique pour les catégories L, Mobilians propose que la formation initiale de contrôleur technique soit ouverte aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et de deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

Par ailleurs, concernant la formation spécifique à la catégorie L des contrôleurs aujourd'hui en poste, Mobilians appelle à séparer la partie pratique de la partie théorique notamment par rapport à la disponibilité des matériels afin de commencer à former les contrôleurs de façon théorique et ainsi gagner du temps en attendant que le matériel soit disponible. Mobilians recommande également de prévoir que cette formation théorique puisse être réalisée en distanciel et en augmentant le nombre de stagiaires par session afin d'optimiser la capacité de formation dans un délai court.

Le cadencement des contrôles est par ailleurs un paramètre qui joue nécessairement sur la viabilité de l'activité. En effet, il est indispensable d'assurer un équilibre entre l'espacement des contrôles et leur viabilité économique pour les centres, condition d'un maillage territorial suffisant. Ainsi, il nous apparaît que le calendrier 5/3/3 ne semble pas parfaitement efficient pour ce qui est spécifiquement des cyclomoteurs - notamment au regard des enjeux de sécurité routière - aussi nous suggérons un calendrier en 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 5/3/3 pour les autres véhicules de la catégorie L.

La mise en œuvre du contrôle technique pour les véhicules de catégories L impose également un ensemble d'évolutions et d'investissements au niveau des centres qui ne sont pas neutres pour les bilans de ces entreprises et appelle à une véritable planification pour ne pas les mettre en danger. Aussi, nous recommandons d'avoir une approche du calendrier de mise en oeuvre basée sur la faisabilité technique, et donc la disponibilité du matériel. En effet, pour des questions de crédibilité de la démarche, mais aussi parce que nous sommes convaincus que votre objectif n'est pas de dévaloriser l'expertise des contrôleurs techniques, il apparaît difficilement envisageable de demander aux contrôleurs de juger le bruit d'un véhicule « à l'oreille » et sans sonomètre. Par ailleurs, il convient de fixer un seuil à partir duquel le bruit est jugé excessif. Enfin, à défaut de sonomètre, l'OTC doit proposer une liste de « mesureurs de bruit » référencés.

Concernant le céléromètre dédié aux cyclomoteurs, Mobilians recommande de repousser cette mesure en attendant que le matériel soit disponible et installé dans les centres. Parallèlement, afin de faciliter le maillage du territoire, Mobilians propose de prévoir que les matériels, et notamment le céléromètre, soient mobiles afin de permettre aux gérants multicentres de les déplacer en fonction des besoins.

La disponibilité de ces équipements - céléromètre et sonomètre - apparaît comme une condition nécessaire à la mise en œuvre du contrôle technique des véhicules de catégorie L, ceux-ci participant pleinement à la réalisation d'un contrôle complet, qualitatif et donc crédible. Aussi, et en conséquence de ces observations, les professionnels appellent de leurs vœux une entrée en application à compter du 1er novembre 2024.

Le sujet de la manipulation de véhicules par nature en équilibre précaire - à tout le moins pour les deux et trois roues - n'est pas sans risque. Nous souhaiterions vivement que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique. Cette précaution permettrait de limiter les risques liés à la diversité des véhicules à contrôler.

Pour ce qui est des agréments, Mobilians propose que l'extension des agréments des contrôleurs, des centres et des réseaux ne soit pas ponctuelle mais pérenne. À défaut, ces extensions d'agrément doivent à minima, courir jusqu'à la fin de la période de mise en œuvre, soit 3 ans. Dans ce même esprit, nous recommandons de reprendre les codifications du VL afin de faciliter l'assimilation du contrôle technique des catégories L par les contrôleurs et éviter ce qui pourrait être une source d'erreur pour les contrôleurs qui passeront alternativement d'un contrôle VL à L.

N° 974597 - CT

par :

21/07/2023 21:44

Accidents motos pas liés à l'état des motos, mais plus à l'état des routes et des erreurs de conduite des automobilistes!

N° 974599 - non au contrôle technique des deux, trois roues et quadricycles à moteur !

par :

21/07/2023 21:44

Nous autres, utilisateurs de ces engins, n'avons pas l'intention de nous suicider en les conduisant ! Sachant que le mauvais entretien de ces véhicules n'est en cause que dans 0,3 % des accidents, il est totalement inadmissible de nous imposer ce nouveau contrôle !

Nous ne sommes pas dupes : il s'agit uniquement pour nous d'un nouveau racket, intolérable, et de faire plaisir au propriétaire de l'enseigne [réseau de contrôle technique] et de l'engraisser encore davantage.

Je suis totalement hostile à ce nouveau contrôle, qui en plus d'être inutile, va grever une fois de plus notre pouvoir d'achat déjà fort mal en point. J'espère bien que ce nouveau contrôle ne verra jamais le jour !

N° 974603 - Décision stupide qui tuera le marcher du 2 roues

par :

21/07/2023 21:46

Ce contrôle technique est qqchose de ridicule. Les points de sécurité sont vitaux sur un 2 roues. Aucun motard ne roulera sur un 2 roues dangereux car sa propre vie sera mis directement en danger. Si des modifications sont faites sur un 2 roues, il suffira de qqs minutes pour les corriger et aller passer tranquillement le contrôle.

Cela ne résoudra rien si les contrôles ne sont pas fait au bord des routes de manière aléatoire comme tout contrôle routier.

Vous allez créer une pompe à fric de plus. Qui ne gênera pas les plus délinquants et provoquera l'abandon du 2 roues de tout ceux qui ne voudront pas payer une taxe de plus.

Nous avons déjà vu le nombre de 2 roues baisser de manière drastique, ceci en donnera la fin.

Ceci montre tout simplement une fois de plus l'incompétence d'un gouvernement qui ne mérite pas de représenter notre nation.

Je ne vous salue pas.

N° 974606 - Contribution de Mobilians

par :

21/07/2023 21:47

Mobilians est particulièrement vigilant à ce que toutes les conditions soient réunies dans le cadre de la prochaine intégration des véhicules de catégorie L à l'obligation de contrôle technique, afin d'en assurer à la fois la crédibilité et l'acceptation auprès des usagers, dans un esprit de préservation de la sécurité, de la santé et de l'environnement.

Les professionnels du contrôle technique et de la distribution des cycles, motocycles et voiturettes - représentés au sein de Mobilians - tenaient à apporter un ensemble d'observations et de recommandations concernant les projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en œuvre du contrôle technique pour les véhicules de catégorie L.

Permettez-nous d'aborder, avant toute considération technique, celle qui nous semble la plus impérative pour assurer une mise en place opérationnelle de cette mesure : les conditions d'entrée dans la profession de contrôle technique. Ce métier connaît depuis plusieurs années un déficit important de professionnels, alors même que le métier est attractif - notamment sur le plan salarial. Aujourd'hui, ce sont plus de 1 000 postes qui ne sont pas pourvus à travers l'ensemble du territoire. Il apparait dès lors essentiel de faciliter le recrutement et la formation des contrôleurs VL pour espérer un maillage territorial satisfaisant de la catégorie L. Dans l'hypothèse d'un million de contrôles à réaliser, le besoin est évalué à 500 contrôleurs supplémentaires pour mettre en place le contrôle technique L (moyenne de 2000 contrôles techniques par ETP), en plus des 1 000 postes qui sont déjà à pourvoir. Afin de répondre à ce que nous considérons comme un prérequis à l'instauration du contrôle technique pour les catégories L, Mobilians propose que la formation initiale de contrôleur technique soit ouverte aux personnes titulaires d'un CAP/BEP et de deux années d'expérience dans la réparation ou le commerce automobile.

Par ailleurs, concernant la formation spécifique à la catégorie L des contrôleurs aujourd'hui en poste, Mobilians appelle à séparer la partie pratique de la partie théorique notamment par rapport à la disponibilité des matériels afin de commencer à former les contrôleurs de façon théorique et ainsi gagner du temps en attendant que le matériel soit disponible. Mobilians recommande également de prévoir que cette formation théorique puisse être réalisée en distanciel et en augmentant le nombre de stagiaires par session afin d'optimiser la capacité de formation dans un délai court.

Le cadencement des contrôles est par ailleurs un paramètre qui joue nécessairement sur la viabilité de l'activité. En effet, il est indispensable d'assurer un équilibre entre l'espacement des contrôles et leur viabilité économique pour les centres, condition d'un maillage territorial suffisant. Ainsi, il nous apparaît que le calendrier 5/3/3 ne semble pas parfaitement efficient pour ce qui est spécifiquement des cyclomoteurs - notamment au regard des enjeux de sécurité routière - aussi nous suggérons un calendrier en 3/2/2 pour tous les cyclomoteurs - dont la durée de vie est plus courte, l'usage intensif et la dégradation rapide - et 5/3/3 pour les autres véhicules de la catégorie L.

La mise en œuvre du contrôle technique pour les véhicules de catégories L impose également un ensemble d'évolutions et d'investissements au niveau des centres qui ne sont pas neutres pour les bilans de ces entreprises et appelle à une véritable planification pour ne pas les mettre en danger. Aussi, nous recommandons d'avoir une approche du calendrier de mise en œuvre basée sur la faisabilité technique, et donc la disponibilité du matériel. En effet, pour des questions de crédibilité de la démarche, mais aussi parce que nous sommes convaincus que votre objectif n'est pas de dévaloriser l'expertise des contrôleurs techniques, il apparaît difficilement envisageable de demander aux contrôleurs de juger le bruit d'un véhicule « à l'oreille » et sans sonomètre. Par ailleurs, il convient de fixer un seuil à partir duquel le bruit est jugé excessif. Enfin, à défaut de sonomètre, l'OTC doit proposer une liste de « mesureurs de bruit » référencés.

Concernant le céléromètre dédié aux cyclomoteurs, Mobilians recommande de repousser cette mesure en attendant que le matériel soit disponible et installé dans les centres. Parallèlement, afin de faciliter le maillage du territoire, Mobilians propose de prévoir que les matériels, et notamment le céléromètre, soient mobiles afin de permettre aux gérants multicentres de les déplacer en fonction des besoins.

La disponibilité de ces équipements - céléromètre et sonomètre - apparaît comme une condition nécessaire à la mise en œuvre du contrôle technique des véhicules de catégorie L, ceux-ci participant pleinement à la réalisation d'un contrôle complet, qualitatif et donc crédible. Aussi, et en conséquence de ces observations, les professionnels appellent de leurs vœux une entrée en application à compter du 1er novembre 2024.

Le sujet de la manipulation de véhicules par nature en équilibre précaire - à tout le moins pour les deux et trois roues - n'est pas sans risque. Nous souhaiterions vivement que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique. Cette précaution permettrait de limiter les risques liés à la diversité des véhicules à contrôler.

Pour ce qui est des agréments, Mobilians propose que l'extension des agréments des contrôleurs, des centres et des réseaux ne soit pas ponctuelle mais pérenne. À défaut, ces extensions d'agrément doivent à minima, courir jusqu'à la fin de la période de mise en œuvre, soit 3 ans. Dans ce même esprit, nous recommandons de reprendre les codifications du VL afin de faciliter l'assimilation du contrôle technique des catégories L par les contrôleurs et éviter ce qui pourrait être une source d'erreur pour les contrôleurs qui passeront alternativement d'un contrôle VL à L.



N° 974607 - Reflexions autour du projet de décret et d'arrêté relatifs au CT 2RM

par :

21/07/2023 21:47

1) La mise en place du contrôle technique des 2 et 3 RM a pour objectif d'améliorer la sécurité routière de ses usagers, réduire l'accidentalité. Tous les chiffres disponibles fournis par des acteurs n'étant pas directement intéressés par l'instauration dudit Contrôle technique montrent le très faible lien entre l'état des 2RM et leur implication dans un accident (Ou dit autrement, c'est essentiellement [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], leader du secteur du contrôle des véhicules routiers, qui a fourni les études tendant à montrer la pertinence d'un contrôle technique sur les 2 RM). Dans ce contexte, il est légitime de prévoir une évaluation dans le temps de l'impact du contrôle technique sur la sinistralité et d'envisager éventuellement sa suppression en absence d'efficacité sur l'objectif affiché.

2) Parce que le parc de 2RM est beaucoup plus réduit que celui des véhicules légers (VL) et des véhicules utilitaires légers (VUL) - le contrôle technique des VL et VUL se fait sur dans les mêmes infrastructures -, le nombre de 2RM susceptibles d'être contrôlés par 1 centre de contrôle technique est mathématiquement plus réduit. Rendant plus difficile l'amortissement d'un quelconque investissement pour le centre de contrôle ;

Parce qu'il n'est pas tolérable que dans certaines zones rurales, un possesseur de 2RM soit contraint de faire 1 à 2 heures de route pour se rendre au centre de contrôle technique le plus proche habilité à contrôler ce type de véhicule ;

Parce qu'un 3RM ne se présente pas vraiment comme un 2RM, ni comme un VL, et qu'ils sont encore moins nombreux que les 2RM ;

Parce qu'il a été annoncé, et qu'aucun texte n'exige plus, que le contrôle serait visuel et simplifié ;

Parce que sur les 2 et 3RM tous les organes de sécurité et les différents points de contrôle prévu par le projet de d'arrêté sont visibles sans démontage ;

Il faut que le contrôle technique des 2 et 3RM puisse être réalisé sans équipement spécifique ou supplémentaire aux équipements déjà présents dans TOUS les centres de contrôle habilités pour les VL. De ce fait, le texte devrait imposer que TOUS les centres de contrôle automobile devront obtenir l'habilitation pour contrôler les motos, dans un délai à définir, afin de leur laisser le temps de former leurs personnels de contrôle.

Il faut également penser aux 2RM de petites cylindrées (et donc aux faibles performances) concernés par le Contrôle Technique, auxquels il faut éviter de trop longs trajets pour lesquels ils ne sont pas forcément conçus et pendant lesquels ils pourraient ne pas être en sécurité.

3) Le projet d'arrêté prévoit le contrôle des émissions sonores à l'échappement.

Ce point n'a strictement aucun rapport avec la directive européenne 2014/45/UE.

Ce point n'a strictement aucun rapport avec la sécurité routière.

Ce point n'a strictement aucun rapport avec les émissions polluantes.

Le seul contrôle du niveau sonore ayant une pertinence est celui de la mesure portée sur la carte grise du véhicule, éventuellement majoré de 3 dB en cas de remplacement de celui-ci par un modèle homologué.

Pour contrôler ce niveau sonore, il faut disposer d'un espace extérieur dégagé de tout obstacle sur une distance minimale de 3m autour du véhicule contrôlé. Soit au bas mot une surface proche de 60m<sup>2</sup>, ce dont peu de centres doivent disposer, notamment en milieu urbain... Il s'agit de conditions spatiales bien différentes des 40m<sup>2</sup> mentionnées dans le projet.

Il est également douteux de vouloir soumettre les riverains des centres de contrôles à des nuisances sonores répétées (toutes les prises de mesures doivent être doublées pour être valables). Il est fréquent que le niveau sonore à l'arrêt porté en case U1 sur le certificat d'immatriculation des véhicules (seul niveau sonore reproductible et contrôlable de manière non contestable) se situe entre 80 et 105 dB(A) ; niveau majoré de 3dB en cas de remplacement de l'échappement d'origine par un échappement adaptable homologué.

En conséquence, il ne me semble pas pertinent de conserver ce point dans le protocole de contrôle.

Un contrôle visuel du dispositif d'échappement validant son homologation (marquage visible), son intégrité et son parfait état (absence de fuites par exemple) serait bien suffisant pour limiter les montages illicites et détecter les échappements défectueux.

Un tel contrôle évite aux centres :

- De devoir trouver une surface à réserver à cet usage,
- Un investissement dans un sonomètre devant être lui-même soumis à une homologation et à un contrôle régulier,
- D'exposer leur voisinage à des nuisances sonores répétées,
- De refuser le contrôle des 2RM dans les centres qui ne disposeraient pas d'un espace suffisant.

4) Pour les VL, les textes prévoient l'apposition d'une vignette, attestant de la validité du contrôle technique du véhicule, en bas à droite du pare-brise à l'intérieur du véhicule, recto visible de l'extérieur.

Sur les 2 et 3RM, la notion d'intérieur du véhicule n'existe pas, quand bien même il y a présence d'un pare-brise.

Les contrôleurs seront contraints de poser la vignette « un peu où ils peuvent », comme les motards avec les vignettes d'assurance. De fait, selon les 2RM, elle ne sera jamais au même endroit, rendant le contrôle visuel compliqué.

Il est facile de comprendre qu'en cas de contrôle routier, il sera plus facile de demander le certificat d'immatriculation au conducteur, ou de consulter les fichiers des SIV que de chercher la vignette sur le véhicule.

Une vignette disposée sur toute partie visible du véhicule sans manipulation sera de facto soumise aux intempéries !

De plus, il faudrait que la vignette (support imprimé et protection) utilisée puisse résister aux intempéries et rayons UV pendant les 3 ans s'écoulant entre 2 contrôles. Oui, certains 2RM sont à l'extérieur jour et nuit.

Pour ces motifs, je suggère que l'article 10 du chapitre 1er du titre 1er du projet d'arrêté soit supprimé.

5) Sur les conditions de contrôle (point 0.4.1 CONDITIONS DE CONTRÔLE de l'annexe I du projet d'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur), il est surréaliste de classer en défaillance majeure les pannes de dispositifs de contrôle, entraînant une contre visite. Contre visite à la charge de l'utilisateur ?

En cas de panne d'un dispositif de contrôle, le centre de contrôle technique doit être tenu de prendre en charge les frais inhérents à cette défaillance qui lui est propre afin de dédommager l'utilisateur (cout de la contre visite, même si celle-ci a lieu dans un autre centre de contrôle et indemnisation à minima des frais kilométriques pour se rendre dans un centre de contrôle pour la contre visite).

6) Cas des véhicules modifiés.

Il existe dans le milieu du 2RM une forte tradition de véhicules modifiés. Ceux-ci ne sont pas surreprésentés dans les statistiques de sinistralité, tendant à indiquer que même si les modifications apportées peuvent directement impacter certaines caractéristiques techniques, les véhicules n'en sont pas plus dangereux intrinsèquement. Leurs utilisateurs, qui sont souvent les modificateurs eux-mêmes, ne sont pas des kamikazes inconscients et irresponsables.

Il est regrettable que le projet d'arrêté se contente de prévoir dans son annexe I le point 0.3.1 ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Modification nécessitant une mise ne conformité par rapport aux données du document d'identification, sans traiter des véhicules modifiés.

En effet, la procédure de réception à titre isolée est bien trop complexe pour un particulier. C'est une occasion manquée que de n'avoir pas prévu à l'occasion de la mise en place d'un contrôle technique, une procédure de validation de modifications par les contrôleurs, permettant d'encadrer un minimum cette pratique courante sans purement l'interdire, tout en apportant une aide précieuse aux pratiquants.

7) Cas des 2RM les plus âgés

Est-il raisonnable de demander à des motos parcourant entre 500 et 1000 kms par an de se présenter tous les 3 ans à un contrôle technique ? Soit après avoir parcourus entre 1500 et 3000 kms... Ce qu'un VL parcourt en moyenne en 1 trimestre.

Les propriétaires de véhicules âgés en prennent encore plus soin que les autres conducteurs. Il est fort probable que cette catégorie de véhicule est quasi inexistante dans les statistiques d'accident. Leur reprocher une quelconque pollution me semble déplacé, vu le parc que cela représente et les kilométrages parcourus.

Exonérer les 2RM de plus de 30 ou 25 ans de CT semble être une mesure de bon sens.

8) Présence du propriétaire ou pas lors du contrôle

Un usager de 2RM est comme un usager de VL, essentiellement un particulier, souvent actif.

Contrairement à un conducteur de poids lourds, professionnel et souvent salarié. Celui-ci, seul à manœuvrer un véhicule lourd durant le contrôle, le fait durant ses heures de travail. Le particulier n'a pas cette facilité. Tous les VL sont manipulés par le contrôleur lors des opérations de contrôle, évitant au particulier de devoir s'organiser pour s'absenter de son travail lors de la visite périodique. Les usagers de 2RM étant, en général, propriétaires de plusieurs machines, il est indispensable que celles-ci soient manipulées par les contrôleurs et sous leur propre responsabilité.

A moins qu'il soit plus facile d'intégrer dans le code du travail un jour de congé exceptionnel annuel (payé), pour présentation de véhicules au contrôle technique.

N° 974608 - CT moto

par :

21/07/2023 21:47

J'ai 57 ans, je suis motard depuis 1986.

J'ai une dizaine de motos, toutes dans un état irréprochable.

Un motard est obligé d'entretenir sa machine, freins, pneumatiques, amortisseur, carburateur, etc, sa vie en dépend.

Tout ce que va apporter un CT, c'est que les passionnés qui ont plusieurs motos vont être obligés de laisser leurs motos se dégrader dans le fond du garage par manque de moyen financier pour les faire rouler vu le prix d'un contrôle technique.

Cette loi n'est faite que pour enrichir [réseau de contrôle technique] et faire jubiler les associations écologiques.

Grosse perte pour le patrimoine motocycliste, une mécanique qui ne peut pas rouler se dégrade.

J'ai aussi une voiture pour me rendre au travail, soumise à un CT, elle n'ira plus jamais chez [réseau de contrôle technique].

Liberté, égalité, fraternité pour le droit de payer encore et encore.

N° 974610 - Données erronées dans la pratique

par :

21/07/2023 21:48

En tant que mécanicien moto et motard depuis presque 10 ans, il n'est aucunement nécessaire d'intégrer un CT obligatoire pour les motos de grosses cylindrées. Cependant il faut distinguer les deux roues en plusieurs catégories extrêmement différentes. C'est le problème principal en France.

Un tricycle ou quadricycle léger ainsi que les mobylette de 50cc sont effectivement très souvent représentés dans les accidents de "deux roues" une moto de cylindrée supérieure à 250 cc est quasiment toujours entretenue correctement. À l'inverse, les 50 cc et 125 cc sont très représentatif de mauvais entretiens et d'accidents récurrents. Il faut catégoriser correctement tout cela avant de mettre en place précipitamment un contrôle technique aussi futile. Il est illusoire de penser que cela fera baisser la mortalité. Un CT pour les véhicules sans permis ainsi que les petites cylindrées et les véhicules tout terrain type cross serait autrement plus efficace. Dommage qu'il soit toujours question

de profits, de cadeaux aux grosses sociétés et de corruption dans ce pays qui, un jour, fût autrement mieux gérer et bien plus prospère. La liberté disparaît peut à peut au profit de la répression.

N° 974614 - Réflexions autour du projet de décret et d'arrêté CT 2RM

par :

21/07/2023 21:51

1) La mise en place du contrôle technique des 2 et 3 RM a pour objectif d'améliorer la sécurité routière de ses usagers, réduire l'accidentalité. Tous les chiffres disponibles fournis par des acteurs n'étant pas directement intéressés par l'instauration dudit Contrôle technique montrent le très faible lien entre l'état des 2RM et leur implication dans un accident (Ou dit autrement, c'est essentiellement [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], leader du secteur du contrôle des véhicules routiers, qui a fourni les études tendant à montrer la pertinence d'un contrôle technique sur les 2 RM). Dans ce contexte, il est légitime de prévoir une évaluation dans le temps de l'impact du contrôle technique sur la sinistralité et d'envisager éventuellement sa suppression en absence d'efficacité sur l'objectif affiché.

2) Parce que le parc de 2RM est beaucoup plus réduit que celui des véhicules légers (VL) et des véhicules utilitaires légers (VUL) - le contrôle technique des VL et VUL se fait sur dans les mêmes infrastructures -, le nombre de 2RM susceptibles d'être contrôlés par 1 centre de contrôle technique est mathématiquement plus réduit. Rendant plus difficile l'amortissement d'un quelconque investissement pour le centre de contrôle ;

Parce qu'il n'est pas tolérable que dans certaines zones rurales, un possesseur de 2RM soit contraint de faire 1 à 2 heures de route pour se rendre au centre de contrôle technique le plus proche habilité à contrôler ce type de véhicule ;

Parce qu'un 3RM ne se présente pas vraiment comme un 2RM, ni comme un VL, et qu'ils sont encore moins nombreux que les 2RM ;

Parce qu'il a été annoncé, et qu'aucun texte n'exige plus, que le contrôle serait visuel et simplifié ;

Parce que sur les 2 et 3RM tous les organes de sécurité et les différents points de contrôle prévu par le projet de d'arrêté sont visibles sans démontage ;

Il faut que le contrôle technique des 2 et 3RM puisse être réalisé sans équipement spécifique ou supplémentaire aux équipements déjà présents dans TOUS les centres de contrôle habilités pour les VL. De ce fait, le texte devrait imposer que TOUS les centres de contrôle automobile devront obtenir l'habilitation pour contrôler les motos, dans un délai à définir, afin de leur laisser le temps de former leurs personnels de contrôle.

Il faut également penser aux 2RM de petites cylindrées (et donc aux faibles performances) concernés par le Contrôle Technique, auxquels il faut éviter de trop longs trajets pour lesquels ils ne sont pas forcément conçus et pendant lesquels ils pourraient ne pas être en sécurité.

3) Le projet d'arrêté prévoit le contrôle des émissions sonores à l'échappement.

Ce point n'a strictement aucun rapport avec la directive européenne 2014/45/UE.

Ce point n'a strictement aucun rapport avec la sécurité routière.

Ce point n'a strictement aucun rapport avec les émissions polluantes.

Le seul contrôle du niveau sonore ayant une pertinence est celui de la mesure portée sur la carte grise du véhicule, éventuellement majoré de 3 dB en cas de remplacement de celui-ci par un modèle homologué.

Pour contrôler ce niveau sonore, il faut disposer d'un espace extérieur dégagé de tout obstacle sur une distance minimale de 3m autour du véhicule contrôlé. Soit au bas mot une surface proche de 60m<sup>2</sup>, ce dont peu de centres doivent disposer, notamment en milieu urbain... Il s'agit de conditions spatiales bien différentes des 40m<sup>2</sup> mentionnées dans le projet.

Il est également douteux de vouloir soumettre les riverains des centres de contrôles à des nuisances sonores répétées (toutes les prises de mesures doivent être doublées pour être valables). Il est fréquent que le niveau sonore à l'arrêt porté en case U1 sur le certificat d'immatriculation des

véhicules (seul niveau sonore reproductible et contrôlable de manière non contestable) se situe entre 80 et 105 dB(A) ; niveau majoré de 3dB en cas de remplacement de l'échappement d'origine par un échappement adaptable homologué.

En conséquence, il ne me semble pas pertinent de conserver ce point dans le protocole de contrôle. Un contrôle visuel du dispositif d'échappement validant son homologation (marquage visible), son intégrité et son parfait état (absence de fuites par exemple) serait bien suffisant pour limiter les montages illicites et détecter les échappements défectueux.

Un tel contrôle évite aux centres :

- De devoir trouver une surface à réserver à cet usage,
- Un investissement dans un sonomètre devant être lui-même soumis à une homologation et à un contrôle régulier,
- D'exposer leur voisinage à des nuisances sonores répétées,
- De refuser le contrôle des 2RM dans les centres qui ne disposeraient pas d'un espace suffisant.

4) Pour les VL, les textes prévoient l'apposition d'une vignette, attestant de la validité du contrôle technique du véhicule, en bas à droite du pare-brise à l'intérieur du véhicule, recto visible de l'extérieur.

Sur les 2 et 3RM, la notion d'intérieur du véhicule n'existe pas, quand bien même il y a présence d'un pare-brise.

Les contrôleurs seront contraints de poser la vignette « un peu où ils peuvent », comme les motards avec les vignettes d'assurance. De fait, selon les 2RM, elle ne sera jamais au même endroit, rendant le contrôle visuel compliqué.

Il est facile de comprendre qu'en cas de contrôle routier, il sera plus facile de demander le certificat d'immatriculation au conducteur, ou de consulter les fichiers des SIV que de chercher la vignette sur le véhicule.

Une vignette disposée sur toute partie visible du véhicule sans manipulation sera de facto soumise aux intempéries !

De plus, il faudrait que la vignette (support imprimé et protection) utilisée puisse résister aux intempéries et rayons UV pendant les 3 ans s'écoulant entre 2 contrôles. Oui, certains 2RM sont à l'extérieur jour et nuit.

Pour ces motifs, je suggère que l'article 10 du chapitre 1er du titre 1er du projet d'arrêté soit supprimé.

5) Sur les conditions de contrôle (point 0.4.1 CONDITIONS DE CONTRÔLE de l'annexe I du projet d'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur), il est surréaliste de classer en défaillance majeure les pannes de dispositifs de contrôle, entraînant une contre visite. Contre visite à la charge de l'utilisateur ?

En cas de panne d'un dispositif de contrôle, le centre de contrôle technique doit être tenu de prendre en charge les frais inhérents à cette défaillance qui lui est propre afin de dédommager l'utilisateur (cout de la contre visite, même si celle-ci a lieu dans un autre centre de contrôle et indemnisation à minima des frais kilométriques pour se rendre dans un centre de contrôle pour la contre visite).

6) Cas des véhicules modifiés.

Il existe dans le milieu du 2RM une forte tradition de véhicules modifiés. Ceux-ci ne sont pas surreprésentés dans les statistiques de sinistralité, tendant à indiquer que même si les modifications apportées peuvent directement impacter certaines caractéristiques techniques, les véhicules n'en sont pas plus dangereux intrinsèquement. Leurs utilisateurs, qui sont souvent les modificateurs eux-mêmes, ne sont pas des kamikazes inconscients et irresponsables.

Il est regrettable que le projet d'arrêté se contente de prévoir dans son annexe I le point 0.3.1 ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Modification nécessitant une mise ne conformité par rapport aux données du document d'identification, sans traiter des véhicules modifiés.

En effet, la procédure de réception à titre isolée est bien trop complexe pour un particulier. C'est une occasion manquée que de n'avoir pas prévu à l'occasion de la mise en place d'un contrôle technique, une procédure de validation de modifications par les contrôleurs, permettant d'encadrer un minimum cette pratique courante sans purement l'interdire, tout en apportant une aide précieuse aux pratiquants.

#### 7) Cas des 2RM les plus âgés

Est-il raisonnable de demander à des motos parcourant entre 500 et 1000 kms par an de se présenter tous les 3 ans à un contrôle technique ? Soit après avoir parcourus entre 1500 et 3000 kms... Ce qu'un VL parcourt en moyenne en 1 trimestre.

Les propriétaires de véhicules âgés en prennent encore plus soin que les autres conducteurs. Il est fort probable que cette catégorie de véhicule est quasi inexistante dans les statistiques d'accident. Leur reprocher une quelconque pollution me semble déplacé, vu le parc que cela représente et les kilométrages parcourus.

Exonérer les 2RM de plus de 30 ou 25 ans de CT semble être une mesure de bon sens.

#### 8) Présence du propriétaire ou pas lors du contrôle

Un usager de 2RM est comme un usager de VL, essentiellement un particulier, souvent actif. Contrairement à un conducteur de poids-lourds, professionnel et souvent salarié. Celui-ci, seul à manœuvrer un véhicule lourd durant le contrôle, le fait durant ses heures de travail. Le particulier n'a pas cette facilité. Tous les VL sont manipulés par le contrôleur lors des opérations de contrôle, évitant au particulier de devoir s'organiser pour s'absenter de son travail lors de la visite périodique. Les usagers de 2RM étant, en général, propriétaires de plusieurs machines, il est indispensable que celles-ci soient manipulées par les contrôleurs et sous leur propre responsabilité.

A moins qu'il soit plus facile d'intégrer dans le code du travail un jour de congé exceptionnel annuel (payé), pour présentation de véhicules au contrôle technique.

N° 974617 - CT 2RM

par :

21/07/2023 21:52

Je suis motard depuis 53 ans. Je suis opposé au contrôle technique des 2RM pour différentes raisons.

1. Le CT des 2RM sera totalement inutile en terme d'accidentologie. Les motards sont très attentifs au bon état de leur machine, car ils savent que leur vie en dépend. D'ailleurs, la défaillance mécanique n'intervient que très rarement dans les causes d'accidents de 2RM. Il serait bien plus utile d'organiser un entretien des routes plus performant, car ce défaut-là est bien plus pregnant.

2. Il s'agit d'une dépense nouvelle imposée par le lobbying européen des entreprises spécialisées.

N° 974618 - Contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

21/07/2023 21:53

J'ai 57 ans, je suis motard depuis 1986.

J'ai une dizaine de motos, toutes dans un état irréprochable.

Un motard est obligé d'entretenir sa machine, freins, pneumatiques, amortisseur, carburation, etc, sa vie en dépend.

Tous ce que va apporter un CT,c'est que les passionnés qui ont plusieurs motos vont être obligés de laisser leurs motos se dégradées dans le font du garage par manque de moyen financier pour les faire rouler vu le prix d'un contrôle technique.

Cette loi n'est faite que pour enrichir [réseau de contrôle technique] et faire jubiler les associations écologique.

Grosse perte pour le patrimoine motocycliste,une mécanique qui ne peut pas rouler se dégrade.

J'ai aussi une voiture pour me rendre au travail , soumise à un CT,elle n'ira plus jamais chez [réseau de contrôle technique].

Liberté, égalité, fraternité pour le droit de payer encore et encore.

N° 974621 - CT moto

par :

21/07/2023 21:54

Bonjour, le CT moto ne parait peu opportun dans la mesure ou très peu d'accident sont lié à l'état des deux roues (0.3 pour cent selon les assurance spécialisés) de plus, cela ne résoudra pas le bruit comme évoqué, 5 minutes pour enlever une chicane.

Trop d'amalgame entre motards et délinquants, ceux qui font du bruit, qui font des weeling n'ont bien trop souvent pas de permis, d'assurance ...etc...

Des mesures alternatives ont été mises en place, des paliers de permis, un code spécifique, sans compter que les détenteur du permis AM dès 14 ans, n'ont aucun bénéfice d'avoir été usagers de la route durant 4 années (Bonus assurance, points de permis..etc...)

Dans le mesure d'un contrôle, dit allégé, le pris ne devrait pas dépasser 20 € et une visite tous les 5 ans ... peu de kilomètre en moyenne, et véhicules très suivi.

Moto de plus de trente ans exonéré (collection ou non )

N° 974623 - Je suis contre le CT concernant les 2/3/4 RMS .

par :

21/07/2023 21:54

Bonjours , je suis un motards et je suis contre ce projet de CT pour les motos .

-Nous prenons soins de nos motos car comparé a une voiture nous avons aucune carrosserie pour nous protéger . Nous ne somme pas suicidaire a ce point pour roulé avec des pneus et des freins usagés ou des organes de sécurités défailant .

-Au permis moto nous apprenons a contrôler ses organes de sécurités et ça fais partis de l'examen du plateau .

-La défaillance mécanique lors d'un accident impliquant un 2RMS est de 0,3% ; source rapport MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study) qui est une étude approfondie de près de 1000 cas d'accidents de deux roues à moteur dans 5 pays d'Europe . Cette étude pilotée par l'ACEM (Association des Constructeurs Européens de Motocycles) a été réalisée sur 3 ans, avec le soutien de la Commission Européenne. Elle a suivi une méthodologie élaborée par l'OCDE, en collaboration avec notamment l'INRETS.

-Comment ça ce fais que au début le CT moto était dans le domaine de la sécurité routière et maintenant au Ministère de la Transition écologique ?

Je sais ; parce que 3 pseudos associations Parisienne ([association] , [association] et [association]s (Quel sont les intérêts de cette association concernant le CT des motos?)) qui ce dise Ecolos croient

que nous les motards , nous sommes des gros pollueur avec nos motos "trafiquées" et que c'est un CT qui vas réglé le problème de la pollution en France , la bonne blague .

-Un 2RMS entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court . Un 2RMS de part son encombrement moindre , fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes...

Si dans les grandes villes le nombres de 2RMS a augmenté c'est dus a la migration d'automobilistes qui en on marre de passé du temps dans les bouchons , de ne pas trouvé de place pour ce garé donc ils sont passé au 2RMS pour plus de facilité de déplacement .

-Concernant la pollution sonore qui est le leitmotiv de l'association [association] (définition de l'association sur leur page Facebook (Association nationale pour réduire les nuisances des véhicules deux-roues motorisés)) ce qui en soit n'est pas une mauvaise chose mais ce n'est pas un CT qui changeras quelque chose car en 10mins nous pouvons remettre un pot d'échappement d'origine et passé le CT haut la mains . Soulignons que les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues .

-Concernant les contrôleurs quel seront leur niveaux de qualifications car une moto n'est pas une voiture ! Quand est t'il du passage du permis moto pour les contrôleurs car une moto ne se déplace pas comme un vélo !

Sachez que nous les motards nous ne confions pas nos motos a n'importe qui donc encore moins a des personnes qui n'ont aucune expérience dans la moto .

-Concernant les centres et le faible maillage territorial ont pourraient se retrouver, malgré nous en situation d'illégalité . Que se passera-t-il pour les jeunes qui utilisent des 50Cm<sup>3</sup> qui sont soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts alors que ces motos là sont faite pour couvrir de courts trajets ?

-Les professionnels (mécanos, concessionnaires) peuvent faire ces contrôles techniques du fait de leur activité , ce qui permettrait de palier le manque de centre de contrôle technique dédiés sur le territoire national .

-Un tarif de 50€ est annoncé pour ce CT Motos sauf que le dossier est vide depuis 15ans . L'état Français n'as pas le contrôle sur les tarifs donc qui nous dit que les sociétés de Contrôles Technique ne vont pas s'aligné sur le CT Voiture alors que le CT Motos serait plus léger !

Un petit message pour Mr Clément Beaune qui est Ministre délégué chargé des Transports de France . Ecouté ce que disent les vrais professionnels de la moto comme la Fédération Française des Motards en Colère et la mutuelle d'assurance la [assurance] qui ont plus de 40ans de métiers dans le domaine de la moto au lieux de pseudo association écolos qui ni connaissent rien en moto et qui veulent tous simplement notre mort .

Le Conseil d'Etat s'évertue à imposer le contrôle technique des deux-roues motorisés en France sous la pressions des associations [association] , [association] et [association] , il est bon de rappeler que l'état des routes joue un rôle bien plus important sur l'accidentalité, chiffres à l'appui.

L'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) de son côté, délivre un chiffre édifiant dans son bilan 2021 sur l'accidentalité routière en s'appuyant sur la base de données "FLAM" de 2015 regroupant 85% des accidents mortels , 92% des accidents sont liés au facteur humain , tandis que 30% sont liés au facteur infrastructures routières . Dans cette catégorie Infrastructures , les 2RM sont particulièrement concernés parce que vulnérables . Les facteurs liés à l'infrastructure les plus souvent relevés sont les défauts de visibilité (16%) et la mauvaise adéquation de l'infrastructure aux contraintes dynamiques (11%) . Notez que le total excède les 100% puisque la majorité des accidents sont multifactoriels .

Entre 2012 et 2019, dans le classement des infrastructures routières établi par le Forum économique mondial (World Economic Forum), la France a vu son positionnement chuter de la 1ère à la 18ème place sur les 141 pays dudit classement.



En conclusion ; si l'état Français se préoccupe vraiment de notre sécurité qu'il reprenne la main sur l'entretien des routes Française au lieu de nous pondre un CT qui est totalement inutile et qui ne fera pas descendre le nombre de blessés ou de morts , ni baisser la pollution .

N° 974625 - consultation ?

par :

21/07/2023 21:55

c est le parcours du combattant afin de trouver comment donner son avis pour cette consultation publique...

c est une honte pour la démocratie et pour la légitimité de l'état et des lois qui sont des diktats.

Notre ancien monarque était plus respectueux du peuple que nos institutions actuelles.

N° 974629 - Je suis contre le CT concernant les 2/3/4 RMS .

par :

21/07/2023 21:57

Bonjours , je suis un motards et je suis contre ce projet de CT pour les motos .

Nous prenons soins de nos motos car comparé a une voiture nous avons aucune carrosserie pour nous protéger . Nous ne somme pas suicidaire a ce point pour roulé avec des pneus et des freins usagés ou des organes de sécurités défaillant .

Au permis moto nous apprenons a contrôler ses organes de sécurités et ça fais partis de l'examen du plateau .

La défaillance mécanique lors d'un accident impliquant un 2RMS est de 0,3% ; source rapport MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study) qui est une étude approfondie de près de 1000 cas d'accidents de deux roues à moteur dans 5 pays d'Europe . Cette étude pilotée par l'ACEM (Association des Constructeurs Européens de Motocycles) a été réalisée sur 3 ans, avec le soutien de la Commission Européenne. Elle a suivi une méthodologie élaborée par l'OCDE, en collaboration avec notamment l'INRETS.

Comment ça ce fais que au début le CT moto était dans le domaine de la sécurité routière et maintenant au Ministère de la Transition écologique ?

Je sais ; parce que 3 pseudos associations Parisienne ([association] , [association] et [association]s (Quel sont les intérêts de cette association concernant le CT des motos?)) qui ce dise Ecolos croient que nous les motards , nous sommes des gros pollueur avec nos motos "trafiquées" et que c'est un CT qui vas réglé le problème de la pollution en France , la bonne blague .

Un 2RMS entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court . Un 2RMS de part son encombrement moindre , fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes...

Si dans les grandes villes le nombres de 2RMS a augmenté c'est dus a la migration d'automobilistes qui en on marre de passé du temps dans les bouchons , de ne pas trouvé de place pour ce garé donc ils sont passé au 2RMS pour plus de facilité de déplacement .

Concernant la pollution sonore qui est le leitmotiv de l'association [association] (définition de l'association sur leur page Facebook (Association nationale pour réduire les nuisances des véhicules deux-roues motorisés)) ce qui en soit n'est pas une mauvaise chose mais ce n'est pas un CT qui changeras quelque chose car en 10mins nous pouvons remettre un pot d'échappement d'origine et passé le CT haut la mains . Soulignons que les forces de l'ordre exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues .

Concernant les contrôleurs quel seront leur niveaux de qualifications car une moto n'est pas une voiture ! Quand est t'il du passage du permis moto pour les contrôleurs car une moto ne se déplace pas comme un vélo !

Sachez que nous les motards nous ne confions pas nos motos a n'importe qui donc encore moins a des personnes qui n'ont aucune expérience dans la moto .

Concernant les centres et le faible maillage territorial ont pourraient se retrouver, malgré nous en situation d'illégalité . Que se passera-t-il pour les jeunes qui utilisent des 50Cm<sup>3</sup> qui sont soumis au CT et que ces véhicules sont conçus pour des trajets courts alors que ces motos là sont faite pour couvrir de courts trajets ?

Les professionnels (mécanos, concessionnaires) peuvent faire ces contrôles techniques du fait de leur activité , ce qui permettrait de palier le manque de centre de contrôle technique dédiés sur le territoire national .

Un tarif de 50€ est annoncé pour ce CT Motos sauf que le dossier est vide depuis 15ans . L'état Français n'as pas le contrôle sur les tarifs donc qui nous dit que les sociétés de Contrôles Technique ne vont pas s'aligné sur le CT Voiture alors que le CT Motos serait plus léger !

Un petit message pour Mr Clément Beaune qui est Ministre délégué chargé des Transports de France . Ecouté ce que disent les vrais professionnels de la moto comme la Fédération Française des Motards en Colère et la mutuelle d'assurance la [assurance] qui ont plus de 40ans de métiers dans le domaine de la moto au lieux de pseudo association écolos qui ni connaissent rien en moto et qui veulent tous simplement notre mort .

Le Conseil d'Etat s'évertue à imposer le contrôle technique des deux-roues motorisés en France sous la pressions des associations [association] , [association] et [association] , il est bon de rappeler que l'état des routes joue un rôle bien plus important sur l'accidentalité, chiffres à l'appui.

L'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) de son côté, délivre un chiffre édifiant dans son bilan 2021 sur l'accidentalité routière en s'appuyant sur la base de données "FLAM" de 2015 regroupant 85% des accidents mortels , 92% des accidents sont liés au facteur humain , tandis que 30% sont liés au facteur infrastructures routières . Dans cette catégorie Infrastructures , les 2RM sont particulièrement concernés parce que vulnérables . Les facteurs liés à l'infrastructure les plus souvent relevés sont les défauts de visibilité (16%) et la mauvaise adéquation de l'infrastructure aux contraintes dynamiques (11%) . Notez que le total excède les 100% puisque la majorité des accidents sont multifactoriels .

Entre 2012 et 2019, dans le classement des infrastructures routières établi par le Forum économique mondial (World Economic Forum), la France a vu son positionnement chuter de la 1ère à la 18ème place sur les 141 pays dudit classement.

En conclusion ; si l'état Français se préoccupe vraiment de notre sécurité qu'il reprenne la main sur l'entretien des routes Française au lieux de nous pondre un CT qui est totalement inutile et qui ne feras pas descendre le nombre de blessées ou de morts , ni baisser la pollution .

N° 974641 -

par :

21/07/2023 22:03

Hormis pour les organes de sécurité (freins, pneus, direction) exclusivement, je suis défavorable à la mise en place de contrôle technique quel qu'en soit l'agenda

N° 974644 -

par :

21/07/2023 22:04

Hormis pour les organes de sécurité (freins, pneus, direction) exclusivement, je suis défavorable à la mise en place de contrôle technique quel qu'en soit l'agenda

N° 974647 - Contre

par :

21/07/2023 22:05

Je suis contre le contrôle technique sur les motos, cyclomoteurs et autres.

N° 974650 - Qui mieux qu'un constructeur peut contrôler un véhicule

par :

21/07/2023 22:06

A moto il existe des contrats d'entretien qui permettent l'entretien et le contrôle à l'état de l'art par les ateliers du constructeur durant les dix premières années ou les 100.000 premiers kilomètres du véhicule.

Le propriétaire fait ainsi le choix de la sérénité pour un entretien de qualité et disposer d'une moto en parfait état de fonctionnement, que ce soit pour les organes de sécurité que ceux qui participent au confort.

Dans ce contexte, pourquoi un Contrôle technique viendrait ajouter à la sécurité que le fabricant maintient au maximum parce qu'il en va de sa réputation et de la fiabilité des motos qu'il commercialise. Dès lors, le contrôle technique est une dépense inutile sans impact sur la sécurité de la moto.

N° 974655 - Sans titre

par :

21/07/2023 22:08

Madame, Monsieur,

La moto a toujours été un rêve pour moi auquel je n'ai pas pu accéder en étant plus jeune.

A maintenant 42 ans, je suis motard depuis environ 7 ans.

Mon 1er sentiment en pilotant ma 1ère moto fut : mais pourquoi je ne l'ai pas fait avant...

Je fais à présent quotidiennement des trajets domicile/travail d'une centaine de kilomètres aller/retour.

Avec l'expérience acquise et l'envie d'apprendre une nouvelle compétence (je suis Cadre Informatique), j'ai entrepris la restauration intégrale d'une vieille BMW de 1981 (mon année de naissance).

Ce projet, sur le point de se terminer, m'aura pris 2 ans et demi de travail pendant mon temps libre.

Soyez assuré d'UNE seule chose ! Si j'ai mis (ou pris) autant de temps, c'est justement pour ne pas faire n'importe quoi au risque de mettre ma vie en danger...

Je connais maintenant cette moto dans les moindres détails : mécanique, électricité et cycle.

Je ne crains pas le contrôle technique puisque cette restauration a été faite dans les règles de l'art en étant accompagnés de professionnels qualifiés dans le domaine.

Je suis néanmoins intimement convaincu que ce contrôle technique ne m'apportera en aucune façon une garantie de sécurité supplémentaire.

Cependant, je constate régulièrement que l'état des routes (en tout cas sur mon trajet) laisse parfois à désirer (nid de poule, affaissement gravier, boue) occasionnant de véritables dangers du quotidien.

Par ailleurs, l'accès aux équipements de protection « nouvelle génération » (gilet, pantalon airbag par exemple) sont à des prix rédhibitoires et hors de portée de la plupart des motards.

Je pense qu'il serait donc plus judicieux d'adresser ces 2 derniers points qui serviraient d'avantage au plus grand nombre d'entre nous plutôt que de mettre en place un contrôle technique qui sera irrémédiablement inutile dans la plupart des cas.

Ne faites pas payer à tous, l'idiotie de certains....

Signé : Un père de famille responsable que ne se mettra jamais en danger inutilement.

Bien à vous.

N° 974658 - Retraité de l'enseignement

par :

21/07/2023 22:10

Le prix de ce CT doit être durablement modique contrairement à celui des voitures qui n'a fait qu'augmenter considérablement.

N° 974659 - LE CONTROLE MOTO C'EST NON

par :

21/07/2023 22:10

LE CONTROLE TECHNIQUE MOTO C'EST NON

Techniquement cela ne sert à rien et n'améliora pas la sécurité

1/ contrôle visuel des organes de sécurité lorsque l'on démarre - tous visibles

(Clignotants /éclairage / freins ....)

2/ conduire avec des freins défaillants, sans phare (il n'y en a qu'1 sur un 2RM !), pneus sous gonflés est impossible et est ressenti des les 1ers mètres.

3/ entretien très régulier : graissage de la chaîne tous les 500 kms environ et révision annuelle ou tous les 6000 à 10 000kms chez un garagiste /concessionnaire. Une check liste des révisions et changements à prévoir (pneus / freins/ huile de fourche ....) De fait les motos étant bien entretenues, l'état de ces dernières n'est responsable que dans 0.3% des accidents (rapport MAID) ...

> % des engins en mauvais états chez les garagistes !

> Coût moyen dépensé annuellement par les motards pour entretenir leurs motos !

> Renouvellement du parc des motos très rapide !

Financièrement c'est toujours NON

1/ Le coût d'un contrôle technique par rapport à la valeur vénale du 2RM, surtout pour les 49.9cm<sup>3</sup>.

C'est une somme énorme pour un jeune qui n'a souvent que ce moyen de déplacement en zone rurale (apprentis par exemple)

2/ C'est du gaspillage à un moment où l'on doit faire attention aux dépenses mais aussi les investissements financiers et environnementaux nécessaires pour réaliser ce contrôle technique ?

Ethique : crédibilité et conflits d'intérêt et efficacité ; c est toujours NON

1/ sentiment de se faire racketter

2/ inefficacité de la mesure

3/ perte de confiance et crédibilité dans le législatif et l'exécutif .... Et l'on sait où cela mène

DONC C EST NON, NON ET TOUJOURS NON !

## LE CONTROLE TECHNIQUE MOTO C'EST NON

Techniquement cela ne sert à rien et n'améliora pas la sécurité

1/ contrôle visuel des organes de sécurité lorsque l'on démarre - tous visibles

(Clignotants /éclairage / freins ....)

2/ conduire avec des freins défaillants, sans phare (il n'y en a qu'1 sur un 2RM !), pneus sous gonflés est impossible et est ressenti des les 1ers mètres.

3/ entretien très régulier : graissage de la chaîne tous les 500 kms environ et révision annuelle ou tous les 6000 à 10 000kms chez un garagiste /concessionnaire. Une check liste des révisions et changements à prévoir (pneus / freins/ huile de fourche ....) De fait les motos étant bien entretenues, l'état de ces dernières n'est responsable que dans 0.3% des accidents (rapport MAID) ...

> % des engins en mauvais états chez les garagistes !

> Coût moyen dépensé annuellement par les motards pour entretenir leurs motos !

> Renouvellement du parc des motos très rapide !

Financièrement c'est toujours NON

1/ Le coût d'un contrôle technique par rapport à la valeur vénale du 2RM, surtout pour les 49.9cm<sup>3</sup>.

C'est une somme énorme pour un jeune qui n'a souvent que ce moyen de déplacement en zone rurale (apprentis par exemple)

2/ C'est du gaspillage à un moment où l'on doit faire attention aux dépenses mais aussi les investissements financiers et environnementaux nécessaires pour réaliser ce contrôle technique ?

Ethique : crédibilité et conflits d'intérêt et efficacité ; c est toujours NON

1/ sentiment de se faire racketter

2/ inefficacité de la mesure

3/ perte de confiance et crédibilité dans le législatif et l'exécutif .... Et l'on sait où cela mène

DONC C EST NON, NON ET TOUJOURS NON !

N° 974660 - Contrôle technique 2RM

par :

21/07/2023 22:11

Bonjour,

Deux remarques : existe-t-il un bilan sur l'utilité des contrôles techniques mis en place pour les autos afin de justifier le bien-fondé de leurs mise en place ?

En l'absence d'un tel bilan, en quoi la mise en place d'un contrôle technique pour les 2RM se justifie-t-il alors que cela constitue un doublon avec le contrôle des motos par un concessionnaire ?

Pourquoi devrions-nous payer pour s'entendre dire que le concessionnaire a bien fait son travail .

Votre projet ne tient pas la route si ce n'est qu'il faut faire plaisir aux lobbyistes du CT.

Cordialement,

N° 974661 -

par :

21/07/2023 22:11

Il faudrait consulter Victor Hugo sur le sujet, mais cela est évidemment impossible. S'il était notre contemporain, son personnage Jean Valjean aurait probablement eu une petite moto pour emmener la petite cosette. Je ne sais pas si Victor Hugo aurait fait dire à Jean Valjean qu'il aurait été favorable au projet consistant à rendre obligatoire le contrôle technique de sa motocyclette, je ne le pense pas, quel que soit ce projet. Pour ce faire, il aurait fallu que Victor Hugo compose un personnage qui craint la liberté. Comme le personnel politique en grande majorité reste admiratif de Victor Hugo et de son œuvre, c'est la raison pour laquelle je suis personnellement convaincu qu'aucun élu - républicain il s'entend - n'est en réalité favorable au projet de rendre obligatoire le contrôle technique des motocyclettes, du conseiller municipal au Président. Pourquoi alors le valider ?

N° 974663 - Contrôle technique des deux et trois roues.

par :

21/07/2023 22:12

L'entretien de ma moto est pour moi primordial, je suis le premier concerné pour veiller à son bon fonctionnement. J'ai également le souci de préserver ma vie et de rentrer chaque soir à la maison pour embrasser mes enfants et ma compagne.

Nous obliger à passer un contrôle technique (CT) est une façon supplémentaire de nous taxer, alors que nous le sommes déjà beaucoup.

Cette décision du Conseil d'État va à l'encontre des paroles du président de la République « Ce n'est pas le moment ». La Première ministre et le ministre du Transport ont précisé que le CT n'était pas utile.

Les trois associations qui ont porté plainte ne représentent que très peu de personnes. Elles invoquent des prétextes futiles, la pollution, le bruit, alors que les motos et scooters répondent aux normes en vigueur en France. A Paris, elles sont les premières à solliciter les livreurs de repas à domicile qui circulent avec des véhicules de petites cylindrées.

Alors pourquoi cet acharnement ?

Ce qui me gêne dans cette situation, c'est la faiblesse de l'État, le président de la République, la Première ministre et le ministre du Transport sont pris pour des subalternes par le Conseil d'État et l'Europe.

Si à l'issue de cette enquête le CT est inévitable, il serait intelligent d'imiter la Belgique dans la mise en place du CT uniquement :

- a) en cas de changement de propriétaire ;
- b) après un accident ;
- c) en cas de modification des caractéristiques techniques du véhicule.

N° 974667 - Taxe supplémentaire pour les possesseurs de véhicule à 2 roues motorisés et inutilité du contrôle pour les 2 roues motorisés

par :

21/07/2023 22:13

Lorsqu'on lit l'annexe 1 du décret, on se rend compte que la moitié des équipements à contrôler n'existe pas sur les véhicules à 2 roues.

De plus les véhicules nécessitant le permis A, les conducteurs sont formés à contrôler les points énoncés dans le décret avant de l'utiliser.

Sur un véhicule à 2 roues, contrairement aux véhicules avec plus de roues, tous les organes sont accessibles et contrôlables sans outils par le conducteur.

Contrairement aux voitures sur lesquelles il n'est pas possible de ressentir les défauts de direction et de freinage lors de l'utilisation. Sur un véhicule à 2 roues, le moindre jeu ou point dur dans la direction est ressenti par le conducteur dès les premiers tours de roue.

Enfin, dans la quasi-totalité des accidents de la route les éléments causant ou aggravant les conséquences ne sont pas liés à l'état du véhicule.

N° 974670 - Contrôle technique des deux et trois roues.

par :

21/07/2023 22:14

L'entretien de ma moto est pour moi primordial, je suis le premier concerné pour veiller à son bon fonctionnement. J'ai également le souci de préserver ma vie et de rentrer chaque soir à la maison pour embrasser mes enfants et ma compagne.

Nous obliger à passer un contrôle technique (CT) est une façon supplémentaire de nous taxer, alors que nous le sommes déjà beaucoup.

Cette décision du Conseil d'État va à l'encontre des paroles du président de la République « Ce n'est pas le moment ». La Première ministre et le ministre du Transport ont précisé que le CT n'était pas utile.

Les trois associations qui ont porté plainte ne représentent que très peu de personnes. Elles invoquent des prétextes futiles, la pollution, le bruit, alors que les motos et scooters répondent aux normes en vigueur en France. A Paris, elles sont les premières à solliciter les livreurs de repas à domicile qui circulent avec des véhicules de petites cylindrées.

Alors pourquoi cet acharnement ?

Ce qui me gêne dans cette situation, c'est la faiblesse de l'État, le président de la République, la Première ministre et le ministre du Transport sont pris pour des subalternes par le Conseil d'État et l'Europe.

Si à l'issue de cette enquête le CT est inévitable, il serait intelligent d'imiter la Belgique dans la mise en place du CT uniquement :

- a) en cas de changement de propriétaire ;
- b) après un accident ;
- c) en cas de modification des caractéristiques techniques du véhicule.

N° 974671 - CT Moto

par :

21/07/2023 22:14

Je suis contre la mise en place du contrôle technique moto, celui-ci n'aura aucun impact sur la sécurité des motards. Le concessionnaire de la marque le fait très bien et pour un prix modique voir gratuitement. Tout celui n'est prétexte pour enrichir les sociétés de contrôles privés ([réseau de contrôle technique] et consorts) et fair plaisir à quelques associations écologistes et extrémistes. Le motard vérifie sa machine, car on le sait très bien, il y-a pas de carrosserie, on est très vulnérable. Le moindre écrou dévissé, on le ressent très vite. Les vérifications sont rapides, puisque qu'il à rien à soulever., on fait juste le tour. Cordialement.

N° 974672 - Retraité de l'enseignement

par :

21/07/2023 22:14

Le prix de ce CT doit être durablement modique contrairement à celui des voitures qui n'a fait qu'augmenter considérablement.

N° 974675 - Un contrôle technique d'aucune utilité sur un deux roues

par :

21/07/2023 22:15

Le contrôle technique des deux roues est une mesure inutile dans la mesure où la sécurité du pilote est directement liée à l'entretien du véhicule. Les chiffres montrent bien que les accidents liés au manque d'entretien sont très faibles car une personne sensée réalise un contrôle minutieux de son deux roue avant de s'en servir, à moins d'être suicidaire, contrairement à un véhicule à quatre roues. Les contrôle de pollution, de conformité ou autres ne vont pas résoudre en aucun cas les problèmes de nuisances sonores du moins le temps du contrôle, et c'est plutôt un travail qui revient normalement aux forces de l'ordre.

Par ailleurs tous les commerces et business autour de la personnalisation des deux roues vont eux connaitre un sort peu envieux et définitif, à savoir une faillite programmée.

Que vont devenir toutes ces personnes qui vont devoir fermer leur commerce et chercher un autre travail?

Les motards vont payer les pots cassés des délinquants en deux roues, la plupart du temps dans les cités, et qui continueront malgré tout à défier les forces de l'ordre et se moquer des lois. Nous n'avons pas nous les motards à payer pour cela!

Le contrôle technique n'améliorera ni la sécurité ni la pollution sonore de certains individus.

La sécurité passe par un meilleur entretien des routes qui se dégradent de plus en plus au fur et à mesure des années qui passent. Peut on parler de sécurité lorsque les routes sont réparées avec des tonnes de graviers fins et qu'elles sont balayées par les véhicules qui passent? La balayeuse ne sert que pour le passage du Tour de France de quoi se poser des questions?

N° 974676 -

par :

21/07/2023 22:16

Le prix de ce CT doit être durablement modique contrairement à celui des voitures qui n'a fait qu'augmenter considérablement.

N° 974680 - Oui, mais...

par :

21/07/2023 22:18

Bonjour, bien sûr que toute sorte de véhicule qui accumule des heures de fonctionnement est marqué d'une usure.

Le problème n'est donc pas le temps mais les heures de fonctionnement, autrement dit le kilométrage.

Un véhicule qui fait 4000km par année n'a pas besoin de contrôle technique, alors que dans le même temps d'autres font 80 000km....

Donc je suis contre le contrôle technique des deux roues.

Cordialement.

N° 974685 - Inutilité du contrôle technique sur un deux roues.

par :

21/07/2023 22:19

Le contrôle technique des deux roues est une mesure inutile dans la mesure où la sécurité du pilote est directement liée à l'entretien du véhicule. Les chiffres montrent bien que les accidents liés au manque d'entretien sont très faibles car une personne sensée réalise un contrôle minutieux de son deux roue avant de s'en servir, à moins d'être suicidaire, contrairement à un véhicule à quatre roues. Les contrôle de pollution, de conformité ou autres ne vont pas résoudre en aucun cas les problèmes de nuisances sonores du moins le temps du contrôle, et c'est plutôt un travail qui revient normalement aux forces de l'ordre.

Par ailleurs tous les commerces et business autour de la personnalisation des deux roues vont eux connaître un sort peu envieux et définitif, à savoir une faillite programmée.

Que vont devenir toutes ces personnes qui vont devoir fermer leur commerce et chercher un autre travail?

Les motards vont payer les pots cassés des délinquants en deux roues, la plupart du temps dans les cités, et qui continueront malgré tout à défier les forces de l'ordre et se moquer des lois. Nous n'avons pas nous les motards à payer pour cela!

Le contrôle technique n'améliorera ni la sécurité ni la pollution sonore de certains individus.

La sécurité passe par un meilleur entretien des routes qui se dégradent de plus en plus au fur et à mesure des années qui passent. Peut on parler de sécurité lorsque les routes sont réparées avec des



tonnes de graviers fins et qu'elles sont balayées par les véhicules qui passent? La balayeuse ne sert que pour le passage du Tour de France de quoi se poser des questions?

N° 974687 - Contrôle inutile

par :

21/07/2023 22:19

Le CTP me paraît inutile concernant les motos puisque nos 2 roues sont pour la grande majorité des cas révisés annuellement pour nos mécaniciens qui font l'entretien.

Nous signalant toutes défaillances à corriger.

N° 974691 -

par :

21/07/2023 22:21

motards depuis plus de 30 ans nous sommes contre le CT moto obligatoire car :

-la plupart des AVP motos ne sont pas dus à un problème d'entretien et d'organe sécurité du 2R.les chiffres sont proches du 97,7% d'après les études réalisées par les professionnels du secteur.

-un motard a une " conscience professionnelle" et ne roule pas avec une moto en mauvais état et /ou avec des pneus usés , des freins non fonctionnels : ce serait inconscient de la part

- moi-meme je ne prete jamais ma moto , donc je n'accepterai pas de la laisser à une personne que je ne connais pas pour la contrôler (risque de maltraitance mécanique ,risque de rayure voire de chute )

-lors de la formation permis moto , on nous apprend à contrôler l'état de la moto au niveau sécurité e.De plus , 100% des organes sécurité de la moto sont visibles sans démontage ,donc chaque motard est tout à fait capable de faire ces contrôles , puisque appris lors de la formation.

-nous pensons qu'il est préférable de se pencher sur l'état des routes françaises et des infrastructures qui sont en mauvais état et donc dangereuses pour les motards ,plutôt que de mettre en place un CT moto qui n'apportera pas grand chose en bénéfice pour le motard car il sait lui-meme faire les contrôles .

l'état des routes est plus souvent responsables d'AVP moto

- est-ce que les contrôleurs seront des motards ? si non , comment pourront-ils prendre " soins " d'une moto ?-par rapport à la pollution et éventuellement un contrôle 2R .... les études sérieuses démontrent que le parc 2R est très peu polluant par rapport aux automobiles !!!! quel serait donc l'intérêt de faire un contrôle là-dessus ????

le nombre de

temps éventuellement peu polluant est infime par rapport aux autres véhicules polluants genre vieux diesel ,camions , avions .....

bref vous l'avez compris nous sommes 2 motards contre le projet d'un contrôle technique moto .

Nous espérons que notre commentaire sera lu et que nous serons entendus !!!!!

N° 974693 -

par :

21/07/2023 22:21

motards depuis plus de 30 ans nous sommes contre le CT moto obligatoire car :

-la plupart des AVP motos ne sont pas dus à un problème d'entretien et d'organe sécurité du 2R.les chiffres sont proches du 97,7% d'après les études réalisées par les professionnels du secteur.

-un motard a une " conscience professionnelle" et ne roule pas avec une moto en mauvais état et /ou avec des pneus usés , des freins non fonctionnels : ce serait inconscient de la part  
- moi-meme je ne prete jamais ma moto , donc je n'accepterai pas de la laisser à une personne que je ne connais pas pour la contrôler (risque de maltraitance mécanique ,risque de rayure voire de chute )  
-lors de la formation permis moto , on nous apprend à contrôler l'état de la moto au niveau sécurité e.De plus , 100% des organes sécurité de la moto sont visibles sans démontage ,donc chaque motard est tout à fait capable de faire ces contrôles , puisque appris lors de la formation.  
-nous pensons qu'il est préférable de se pencher sur l'état des routes françaises et des infrastructures qui sont en mauvais état et donc dangereuses pour les motards ,plutôt que de mettre en place un CT moto qui n'apportera pas grand chose en bénéfice pour le motard car il sait lui-meme faire les contrôles .

l'état des routes est plus souvent responsables d'AVP moto

- est-ce que les contrôleurs seront des motards ? si non , comment pourront-ils prendre " soins " d'une moto ?-par rapport à la pollution et éventuellement un contrôle 2R .... les études sérieuses démontrent que le parc 2R est très peu polluant par rapport aux automobiles !!!! quel serait donc l'intérêt de faire un contrôle là-dessus ????

le nombre de

temps éventuellement peu polluant est infime par rapport aux autres véhicules polluants genre vieux diesel ,camions , avions .....

bref vous l'avez compris nous sommes 2 motards contre le projet d'un contrôle technique moto .  
Nous espérons que notre commentaire sera lu et que nous serons entendus !!!!!

N° 974697 - Nécessaire harmonisation européenne

par :

21/07/2023 22:23

Il me paraît essentiel que tous les engins motorisés quels qu'ils soient puissent être contrôlés à l'instar de ce qui se pratique dans la plupart des pays voisins. Qu'il s'agisse des 2 roues, des 3 roues, des quads, avec ou sans permis, tout véhicule motorisé doit pouvoir être contrôlé en terme de sécurité, de dépollution, de volume sonore ainsi que de vitesse conformément à l'homologation initiale. Je possède un scooter 125 euro 5 et je ne crains nullement d'être assujéti au contrôle technique parce que je n'ai rien à me reprocher.

En revanche, j'ai surtout le sentiment que tous les groupes de pressions qui s'opposent à la mise en place du contrôle technique élargi aux 2 roues et assimilés, défendent un privilège d'un autre âge, contraire à la lutte contre l'insécurité routière et la pollution tant sonore qu'atmosphérique.

Il est évident que la mise en place d'un tel dispositif sera longue, coûteuse et fera de nombreux mécontents, mais on ne combat pas les incivilités par les bons sentiments.

N° 974698 - Un nouvel impôt ?

par :

21/07/2023 22:23

Cela fait 30 ans que je suis motard et toutes mes motos étaient bien entretenues. Je n'ai jamais rencontré de motard roulant sur une épave dangereuse pour lui ou les autres, même sur de vieilles motos. Bien sûr qu'il en existe mais ce n'est pas courant et encore moins une généralité.

Donc quel est l'impact de l'état des motos sur l'accidentologie ? Cela donne vraiment l'impression de chercher un nouvel impôt...

Je trouve que le bruit des motos vient souvent des 50cm3. Une sensibilisation serait nécessaire plutôt que de casser les pieds à tout le monde.

Je me rappelle de l'époque des minis plaques d'immatriculation, souvent personnalisées. Cela est rentré dans l'ordre sans passer par un contrôle technique...

En espérant que les commentaires seront entendus, car le gouvernement n'est pas trop à l'écoute du peuple ces derniers temps...

N° 974700 - Non au controle technique des deux roue

par :

21/07/2023 22:24

1) J'ai une auto et un moto. Et je fais attention à l'état de la moto à chaque fois que je la prends. Sur une moto on est un mort vivant ;donc impossible de prendre son guidon sans m'assurer qu'elle est en état. Chose que je ne fais jamais avec mon auto qui à 4 roues.

2) Tous les organes importants son visible sur une moto au contraire des auto.

3) le contrôleur devra avoir son permis moto je présume. Sans quoi comment comptez vous procéder ?

Hors de question de laisser mon véhicule à une personne sans permis idem pour mon auto.

4 ) quel recours en cas de casse. Un moto de 300kg ça tombe vite.

5) comment comptez vous relever le bruit des véhicules ?

Beaucoup de bruits parasites peuvent interférer pour info ma moto n'est pas bricoler

6) 50€ pour quelques contrôles visuels c'est prohibitif par rapport au contrôle de mon auto.

7) ou seront les centres de contrôle ? combien de délais faudra t'il attendre pour avoir un rendez-vous

8) Beaucoup de moto servent uniquement aux loisirs dans mon cas je fais 1000km par ans C'est un non sens de faire un contrôle technique même tous les 3 ans. Que comptez vous faire pour tout cest cas un contrôle technique tous les 20 000km comme la distance moyenne que font les autos. Dans ce cas il me faudra 20 ans

N° 974703 - Non au controle technique des deux roue

par :

21/07/2023 22:25

1) J'ai une auto et un moto. Et je fais attention à l'état de la moto à chaque fois que je la prends. Sur une moto on est un mort vivant ;donc impossible de prendre son guidon sans m'assurer qu'elle est en état. Chose que je ne fais jamais avec mon auto qui à 4 roues.

2) Tous les organes importants son visible sur une moto au contraire des auto.

3) le contrôleur devra avoir son permis moto je présume. Sans quoi comment comptez vous procéder ?

Hors de question de laisser mon véhicule à une personne sans permis idem pour mon auto.

4 ) quel recours en cas de casse. Un moto de 300kg ça tombe vite.

5) comment comptez vous relever le bruit des véhicules ?

Beaucoup de bruits parasites peuvent interférer pour info ma moto n'est pas bricoler

6) 50€ pour quelques contrôles visuels c'est prohibitif par rapport au contrôle de mon auto.

7) ou seront les centres de contrôle ? combien de délais faudra t'il attendre pour avoir un rendez-vous

8) Beaucoup de moto servent uniquement aux loisirs dans mon cas je fais 1000km par ans  
C'est un non sens de faire un contrôle technique même tous les 3 ans. Que comptez vous faire pour tout ces cas un contrôle technique tous les 20 000km comme la distance moyenne que font les autos. Dans ce cas il me faudra 20 ans

N° 974705 - Contrôle technique 2 roues.

par :

21/07/2023 22:26

Je trouve cela complètement aberrant de mettre un CT aux 2 roues motorisés.

Nous sommes dans une période où nous faisons des efforts sur tout les points et l'argent commence à manquer dans les foyers. Nous devons nous serrer la ceinture pour aider les personnes en difficultés. Mais la c'est encore enfoncer les gens dans la misère. Les gens qui ont les moyens ça ne leur changera rien.

Il y en a marre et un jour nos gouvernants finiront par récolter la haine des gens qu'ils ont mis dans la misère et qui n'auront plus rien à perdre.

N° 974707 - Inutile car nous sommes responsables pour ne pas rouler sur des épaves

par :

21/07/2023 22:27

Encore un moyen pour récupérer de l'argent. Comment juger une moto avec une organisation de centres employant des gens qui ne connaissent rien à la moto.

D'accord pour verbaliser tous ses scoots ou 50cm3 bruyant qui n'ont rien à voir avec la moto.

Je fais de la moto depuis 1975, ja ais je n'ai négligé l'entretien de mon véhicule.

Quand notre président aujourd'hui prône l'indépendance de la France, arrêtons de suivre bêtement ces directives européennes initiées par des gens qui ne connaissent rien au sujet. Cf l'agriculture et l'énergie...

N° 974708 - Ne voie pas l'intérêt du CT moto

par :

21/07/2023 22:27

Je trouve que ce contrôle technique est la pour prendre encore de l'argent facile, on nous dit que c'est pour la sécurité liés aux problèmes mécaniques.

Mais à ce jour et depuis maintenant 20 ans que je roule en moto, jamais un problème mécanique sur mes motos, elles sont contrôlés visuellement état des éclairages, présence de fuite, plaquettes de frein, vis qui maintiennent les divers éléments d'une moto comme appris lors du passage du permis moto.

Et il est bien plus facile de contrôler les points de sécurité sur une moto que sur un VL ou PL ou la il faut un pont ou une fosse.

De plus ce CT n'est pas très clair, il reste encore du FLOU dans certains détails car des motos des années 2020 ou 1990 n'auront pas les mêmes normes en termes de pollution, de bruit et j'en passe.

Et il serait bien déjà d'entretenir les routes car à ce jour les accidents qui auraient pu m'arriver étaient liés à l'état des infrastructures routières nid de poules, macadam en mauvaise état, plaque d'égout mis dans des ronds points ou virage (pas top quand il pleut) et j'en passe ...

Donc avant de mettre ce CT, il faudrait mettre les infrastructures routières en sécurité et en état ce qui limiterait des frais aussi sur les VL ou PL.

N° 974709 - Contrôle technique 2RM totalement inutile

par :

21/07/2023 22:27

Bonjour, veuillez trouver ci-dessous mes avis, partagé par mes amis enduristes qui se baladent une fois par mois en moto, concernant ce projet de contrôle technique (CT) pour les deux roues motorisées, en trois parties : positif, négatif, suggestions.

1) Aspect positif : le CT peut permettre de rassurer le futur acheteur d'une moto d'occasion sur la qualité des organes de sécurité de la moto vendue.

2) Aspects négatifs :

a. Concernant le bruit excessif émis par certaines motos, je serais très favorable à ce CT, mais il est tellement facile de modifier le pot d'échappement d'une moto que son propriétaire peut présenter au contrôle une machine avec un pot d'échappement conforme, puis remonter un pot bruyant sitôt le contrôle effectué. Dans la mesure où les forces de l'ordre ne sont pas en mesure de sanctionner un tel usage, ce CT n'apportera rien.

b. Contrairement aux voitures, l'état d'une moto n'est mis en cause que dans 0,3 % des accidents, comme le montrent les études publiées. Le CT n'apportera donc rien.

c. Concernant l'utilisation de motos non conformes dans les nombreux rodéos sauvages, causes de nuances sonores et susceptibles d'aggraver l'accidentologie, il est notoirement connu que les pilotes utilisent des motos volées, éventuellement trafiquées, des motos de cross déjà non conformes à la circulation sur la voie publique (destinées à un usage exclusif sur circuit fermé) et souvent volées, ... en poussant les moteurs aux limites supérieures de leurs capacités, sans vergogne puisque volées. Dans la mesure où les forces de l'ordre ne sont pas en mesure de sanctionner un tel usage, ce CT n'apportera rien.

d. Habitant moi-même dans un département très rural, les propriétaires de moto sont trop peu nombreux pour permettre un maillage suffisant de centres de CT. L'accès à un centre forcément éloigné va générer des déplacements, donc des frais supplémentaires, de la pollution inutile, ...

e. Le marché de la moto propose depuis de très nombreuses années de très nombreux modèles, aux caractéristiques très différentes, chaque modèle étant donc relativement très peu vendu. Il est donc indispensable que les contrôleurs techniques disposent d'une multitude de compétences, ce à quoi je ne crois pas du tout. De plus, les fiches des caractéristiques de nombreux modèles anciens ont disparu, il conviendrait de toutes les recréer pour mettre en place un CT conforme et loyal.

3) Suggestions :

a. Compte-tenu du point 2-e, les motos anciennes (plus de 30 ans) ne peuvent pas être soumises à un tel CT.

b. Les motos destinées à la compétition, et disposant d'un certificat d'immatriculation (enduro, trial, ...) ont à l'usage un très faible kilométrage. Elles font l'objet d'un entretien encore plus régulier et soigneux que les motos « routières » d'usage courant, pour garantir le meilleur fonctionnement, la meilleure fiabilité et la meilleure sécurité, attendus de leur pilote. Pour ces deux excellentes raisons, l'état de ces motos est encore moins mis en cause dans des accidents, voire jamais (je n'ai trouvé aucune source présentant une telle accidentologie). Elles doivent être exclues du CT, qui ne pourrait, sinon, être considéré que comme une taxe supplémentaire, uniquement.

N° 974713 - contrôle technique moto

par :

21/07/2023 22:29

Je ne suis pas d'accord pour le contrôle technique moto.

On nous parle de sécurité routière mais quand on voit l'état des routes, nid de poule et surtout en ce moment les routes refaites en gravions super pour les deux roues, on se demande si ils sont pas des promotions sur les gravions.

A voir un contrôle pour la revende uniquement.

N° 974718 - Opposition au contrôle technique moto

par :

21/07/2023 22:32

Bonjour,

Motard au quotidien depuis 21 ans, je n'ai jamais eu besoin d'un contrôle technique pour pouvoir circuler en toute sécurité avec mes motos, et cela pour 2 raisons très simples : premièrement il n'y a pas de carrosserie sur une moto, il est donc suicidaire de rouler sur un véhicule présentant des défaillances d'ordres sécuritaires ; deuxièmement au cours de la formation au permis moto, j'ai appris à effectuer les contrôles élémentaires me permettant de toujours rouler en sécurité avec mon véhicule, ce qui est d'autant plus facile à faire que sur une moto ( et un 2 Roues Motorisés en général ) les organes de sécurité sont tous visibles sans démontage, pont élévateur ou outillage spécifique. De plus, vu le faible pourcentage que représente les 2 roues motorisés dans le flot de la circulation, quand on prend en compte le rapport MAIDS de 2009 qui établit que 0,3% des accidents de 2RM sont dû à une défaillance mécanique, quand on prends en compte que depuis 10 ans le nombre de 2RM n'a fait qu'augmenter alors que la mortalité en 2RM n'a fait que baisser dans le même laps de temps, il n'y aura aucune plus value à mettre en place un tel contrôle.

La directive européenne permet de s'en passer à condition de mettre en place des mesures alternatives pour notamment moderniser le parc roulant. La proposition récente du ministre pour l'achat d'un 2RM électrique pourrait être une de ces alternatives, mais il va falloir qu'il revoie sa copie qui en complet décalage avec le quotidien de nos concitoyens.

Concernant le contrôle technique en lui-même, le contrôleur devra à minima être titulaire du permis moto et avoir suivi des formations à la conduite des side-cars et des quads, car ce sont deux types de véhicules très différents à conduire d'un 2RM, même à basse vitesse. En aucun cas je ne laisserai le guidon d'un de mes véhicules à une personne non formée et surtout non titulaire du permis de conduire correspondant.

Concernant le prix du contrôle, étant donné que je suis parfaitement à même d'effectuer la totalité des contrôles moi-même ( et oui, même le contrôle anti-pollution je suis capable de le faire, simplement en surveillant toute anomalie de consommation de carburant ), il est hors de question de payer plus de 20€ TTC un acte que je peux effectuer au quotidien.

Et pas la peine de donner un agrément au groupe [réseau de contrôle technique]-Norisko-Autocontrol, nous n'irons pas...

Améliorer la formation au partage de la route lors de la formation au divers permis permettrait également d'améliorer la sécurité de tous sur la route.

Imposer l'obtention du code de la route pour circuler quelque-soit la nature du véhicule motorisé utilisé serait également une nette avancé en matière de sécurité routière.

Imposer une formation de 20h minimum pour l'accès au cyclomoteurs et au 125cm<sup>3</sup> en équivalence de permis B/A1 permettrait là aussi d'améliorer la sécurité des utilisateurs.

Et mettrai ainsi en sécurité nos plus jeunes conducteurs en leur permettant de rouler sur des véhicules pouvant circuler aux vitesses réglementaires hors agglomération ( routes les plus dangereuses à emprunter avec ce type de véhicule, mais fréquentées par une majorité de nos concitoyens ). Je m'appuie sur le rapport d'un pays scandinave dans lequel il est fait mention qu'un des plus grand facteur de mortalité sur les routes est le fort écart de vitesse entre les utilisateurs.

En conclusion, le CT 2RM n'apportera rien hormis l'enrichissement de certains et n'améliorera en rien la sécurité routière.

Par contre, améliorer la formation des futurs conducteurs, et bien-sûr entretenir comme il se doit nos routes, cela aura un effet positif sur l'amélioration de la sécurité routière.

Merci.

N° 974723 - Un moyen de soutirer l'argent du contribuable en plus

par :

21/07/2023 22:33

Pourquoi devoir payer pour des vérifications que la grande majorité des motards font avant chaque utilisation ?

Ce projet est une grande blague qui va viser uniquement à remplir les poches de l'état sur le dos des motards sous prétexte de sécurité. Cela impliquera également une incitation à la consommation de masse lorsque, comme pour le control technique automobile, un simple défaut moteur qui n'entrave en rien la sécurité peut être cause d'un refus d'obtention du CT et obliger l'utilisateur à remplacer une moto qui aurait pour seul défaut une pollution supérieure ? Mais combien de kg de CO2 faudrait il émettre en plus pour rendre l'achat (et donc la constitution complète + la chaîne s'acheminement) d'une moto neuve plus intéressant écologiquement ?

Comme vous le savez les problèmes mécaniques ne représentent qu'une très petite part des accidents de la route en deux roues et je ne vois donc rien qui justifie la mise en place d'une telle mesure. Les modifications des motos (notamment échappement) peuvent être réalisées en moins d'une heure donc autant vous dire que le CT ne régler pas le problème du bruit.

J'utilise ma moto tous les jours pour aller travailler, de 5heures du matin à 18heures, je suis censé prendre un jour de congé pour aller passer ma moto au CT?

Il existe encore tant d'autres arguments et j'espère que nos élus feront pour une fois preuve de bon sens et de clairvoyance.

A bon entendeur,

Un motard en colère

N° 974725 - Controle technique moto

par :

21/07/2023 22:34

Bonjour , je voudrais exprimer mon avis sur ce texte de la nouvelle mise en place du controle technique moto. Je pratique le tout terrain principalement, mes machines sont entretenues rigoureusement, je n'ai jamais rencontré un motard tout terrain avec une machine en mauvaise etat. La moto n'a aucune protection , il est suicidaire d'avoir des elements de securité comme les freins , pneus , suspensions en mauvais etat, en tout terrain vous pouvez user un jeu de plaquette et vos pneus en une apres midi, quid de l'utilité d'un CT passé le matin même.

De plus les machines tout terrain ne sont quasiment jamais sur la route, les caracteristiques des machines font qu'elles sont inadpatées et très inconfortables pour un usage routier, l'homologation ne sert ici que pour le passage d'un chemin a un autre. La plupart des machines n ont ni clef, ni batterie, le demarrage est deliquat, le type de pneu ne permet pas de realiser de test en centre de ct correspondant a son utilisation reelle (pneu crampon d'enduro ou de trial) .

Il serait plus judicieux d'améliorer la securité des motards en adaptant nos routes ou simplement en les entretenant. De Plus les accidents sont generalement causés par les automobilistes qui par manque d'experience motocycliste provoquent des imprudences et engendrent l'accident. Une formation obligatoire integrant la moto au permis de conduire reduirait les risques.

Au niveau ecologique, me rendre avec mes motos tout terrain ou autres moto de collection au controle technique le plus proche me feront faire bien plus de kilometres sur les routes que je n'en ai fait toute ma vie augmentant ainsi les risques en plus d'avoir un accident de circulation.

Les accidents de moto dans les faits divers en france et dans les pays limitrophes ne sont quasi jamais causé par un defaut technique ou un probleme d'entretien, la vitesse et l'inattention de certains en sont generalement la cause.

Quasiment l'integralité du marché moto de route est constitué de moto tres tres fiable , les motos sont legeres donc soumis a moins de contrainte , vieillissent bien mieux que les voitures car sont generalement stockés a l'abris et tres entretenu car le motard est en generale un passionné contrairement a la voiture .

Pour finir je ne pense pas que le ct moto resoudra quoi que ce soit niveau securité si ce n'est de récolter une taxe supplémentaire et de voir dans le futur en plus des voyous rouler avec nos motos volés ou non dans nos villes sans homologation , sans assurance et sans ct, mais en plus de precarisé une certaine population qui faute de ct moto a jour se verra refuser toute indemnisation de la part de son assurance alors que l etat de sa machine ne sera pas en cause.

Merci pour prendre en consideration mes commentaires , vive la republique, et vive la france .

N° 974731 - Inutile

par :

21/07/2023 22:37

Ce contrôle technique ne va pas servir à grand chose les motards le sont bien souvent par passion et donc entretiennent leurs véhicules je n'ai jamais vu de moto dans des états équivalent à celui des voitures qui ont motivées le contrôle voiture de plus n'ayant pas de carrosserie il payerais ce manque d'entretien de leurs personne.

Merci d'avoir lu

N° 974734 - De l'inutilité d'un contrôle technique moto victime du lobbying exercé sur nos responsables politiques

par :

21/07/2023 22:38

J'ai 68 ans et roule à moto depuis l'âge de 16 ans ;beaucoup de kilomètres aux compteurs et sans doutes par chance mais jamais d'accident. Malgré l'état de certaines routes .

Aujourd'hui j'ai une moto récente (1200 BM suivie par un garage) mais également 5 autres motos et 3 cyclos assurés en flotte collection de plus de trente ans.Tous bien entretenus par mes soins , que j'utilise rarement et en toute sécurité .Alors pourquoi nous ajouter des frais inutiles ,laissez nous profiter de cette passion pour ces vieilles mécaniques à l'heure de la retraite ?

Je pense qu'effectivement il faut réfléchir à plus de formation pour la jeunesse en scooter et moto et veiller à faire respecter les niveaux de décibels qui nuisent à notre image et pour cela pas besoin de contrôle technique .

Non vraiment !

N° 974735 - Controle technique moto

par :

21/07/2023 22:38

Bonjour , je voudrais exprimer mon avis sur ce texte de la nouvelle mise en place du controle technique moto. Je pratique le tout terrain principalement, mes machines sont entretenues rigoureusement, je n'ai jamais rencontré un motard tout terrain avec une machine en mauvaise etat. La moto n'a aucune protection , il est suicidaire d'avoir des elements de securité comme les freins ,



pneus , suspensions en mauvais etat, en tout terrain vous pouvez user un jeu de plaquette et vos pneus en une apres midi, quid de l'utilité d'un CT passé le matin même.

De plus les machines tout terrain ne sont quasiment jamais sur la route, les caracteristiques des machines font qu'elles sont inadpatées et très inconfortables pour un usage routier, l'homologation ne sert ici que pour le passage d'un chemin a un autre. La plupart des machines n ont ni clef, ni batterie, le demarrage est deliquat, le type de pneu ne permet pas de realiser de test en centre de ct correspondant a son utilisation reelle (pneu crampon d'enduro ou de trial) .

Il serait plus judicieux d'ameliorer la securité des motards en adaptant nos routes ou simplement en les entretenant. De Plus les accidents sont generalement causés par les automobilistes qui par manque d'experience motocycliste provoquent des imprudences et engendrent l'accident. Une formation obligatoire integrant la moto au permis de conduire reduirait les risques.

Au niveau ecologique, me rendre avec mes motos tout terrain ou autres moto de collection au controle technique le plus proche me feront faire bien plus de kilometres sur les routes que je n'en ai fait toute ma vie augmentant ainsi les risques en plus d'avoir un accident de circulation.

Les accidents de moto dans les faits divers en france et dans les pays limitrophes ne sont quasi jamais causé par un defaut technique ou un probleme d'entretien, la vitesse et l'inattention de certains en sont generalement la cause.

Quasiment l'integralité du marché moto de route est constitué de moto tres tres fiable , les motos sont legeres donc soumis a moins de contrainte , vieillissent bien mieux que les voitures car sont generalement stockés a l'abris et tres entretenu car le motard est en generale un passioné contrairement a la voiture .

Pour finir je ne pense pas que le ct moto resoudra quoi que ce soit niveau securité si ce n'est de récolter une taxe supplementaire et de voir dans le futur en plus des voyous rouler avec nos motos volés ou non dans nos villes sans homologation , sans assurance et sans ct, mais en plus de precarisé une certaine population qui faute de ct moto a jour se verra refuser toute indemnisation de la part de son assurance alors que l etat de sa machine ne sera pas en cause.

Merci pour prendre en consideration mes commentaires , vive la republique, et vive la france .

N° 974737 - Loi absurde

par :

21/07/2023 22:39

La cause des accidents des 2 roues n'est pas dû à des problèmes mécaniques mais principalement à l'état des routes et surtout au manque de respect des automobilistes envers les motards. Donc un contrôle technique des motos ne réduira en rien les accidents mais enrichira un peu plus les grosses sociétés de contrôle avec la bénédiction de nos politiques. Bref encore un nouvel impôts. Comme le disait le Général de Gaulle, il faudrait arrêter d'emmerder les français qui on déjà assez de problèmes à gérer quotidiennement. Merci.

N° 974743 - Controle technique moto

par :

21/07/2023 22:42

Bonjour , je voudrais exprimer mon avis sur ce texte de la nouvelle mise en place du controle technique moto. Je pratique le tout terrain principalement, mes machines sont entretenues rigoureusement, je n'ai jamais rencontré un motard tout terrain avec une machine en mauvaise etat. La moto n'a aucune protection , il est suicidaire d'avoir des elements de securité comme les freins , pneus , suspensions en mauvais etat, en tout terrain vous pouvez user un jeu de plaquette et vos pneus en une apres midi, quid de l'utilité d'un CT passé le matin même.

De plus les machines tout terrain ne sont quasiment jamais sur la route, les caracteristiques des machines font qu'elles sont inadpatées et très inconfortables pour un usage routier, l'homologation ne sert ici que pour le passage d'un chemin a un autre. La plupart des machines n ont ni clef, ni

batterie, le démarrage est défectueux, le type de pneu ne permet pas de réaliser de test en centre de ct correspondant à son utilisation réelle (pneu crampon d'enduro ou de trial) .

Il serait plus judicieux d'améliorer la sécurité des motards en adaptant nos routes ou simplement en les entretenant. De plus les accidents sont généralement causés par les automobilistes qui par manque d'expérience motocycliste provoquent des imprudences et engendrent l'accident. Une formation obligatoire intégrant la moto au permis de conduire réduirait les risques.

Au niveau écologique, me rendre avec mes motos tout terrain ou autres moto de collection au contrôle technique le plus proche me fera faire bien plus de kilomètres sur les routes que je n'en ai fait toute ma vie augmentant ainsi les risques en plus d'avoir un accident de circulation.

Les accidents de moto dans les faits divers en France et dans les pays limitrophes ne sont quasi jamais causés par un défaut technique ou un problème d'entretien, la vitesse et l'inattention de certains en sont généralement la cause.

Quasiment l'intégralité du marché moto de route est constitué de moto très très fiable, les motos sont légères donc soumises à moins de contraintes, vieillissent bien mieux que les voitures car sont généralement stockées à l'abri et très entretenues car le motard est en général un passionné contrairement à la voiture .

Pour finir je ne pense pas que le ct moto résoudra quoi que ce soit niveau sécurité si ce n'est de récolter une taxe supplémentaire et de voir dans le futur en plus des voyous rouler avec nos motos volés ou non dans nos villes sans homologation, sans assurance et sans ct, mais en plus de précariser une certaine population qui faute de ct moto à jour se verra refuser toute indemnisation de la part de son assurance alors que l'état de sa machine ne sera pas en cause.

Merci pour prendre en considération mes commentaires, vive la République, et vive la France .

N° 974746 - Inutile

par :

21/07/2023 22:43

Imposer un contrôle technique pour les motos, gros cubes, est inutile et ne réduira pas le nombre d'accidents... étant motard, ma moto est en parfait état et je contrôle systématiquement son état. De plus elle passe tous les ans dans les mains de mon mécano qui vérifie tous les organes essentiels. Par contre je ne suis pas sûr que ce CT s'appliquera aux petites cylindrées trafiquées et bruyantes... ps : les seules fois où j'ai failli avoir un accident, l'état de la route ou le comportement des automobilistes en été là cause. À méditer...

N° 974749 - C'est quoi, le but recherché??

par :

21/07/2023 22:44

... améliorer la sécurité? Encore moins que pour les autos, le mauvais état d'entretien est cause d'accident; les motards entretiennent leurs machines et n'attendent pas un contrôle technique pour le faire. Les motos dangereuses sont les "supermotard" ou "urban cross" conduites par des banlieusards en mal de sensations fortes qui rivalisent dans des joutes urbaines interdites, avec des machines non-immatriculées. L'Etat se trompe de cible en voulant imposer aux autres, les "vrais" motards, des contraintes administratives et financières inutiles. Pas cher, le CT? On sait très bien que ce n'est que le lancement, puis d'année en année cela augmentera avec la multiplication exponentielle des points de contrôle. "Il faut arrêter d'emmerder les Français" disait Pompidou. Que l'Etat ait le courage de se désolidariser de l'Europe pour les projets stupides, car nous nous mobiliserons pour défendre le bon sens.

N° 974754 - Mesure nécessaire et bienvenue

par :

21/07/2023 22:46

Enfin! les deux roues motorisés seront soumis au contrôle technique.  
C'est une mesure nécessaire pour la sécurité routière et l'environnement (pollution sonore et atmosphérique).

N° 974756 - Pourquoi?

par :

21/07/2023 22:46

Je me demande quelle est l'utilité de ce décret...

N° 974757 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 22:47

Motard mon budget et en partie utiliser pour maintenir ma moto propre et changer s'il le faut les organes de sécurité et respecter toute pollution quel soit sonore ou environnemental.

e. Le ct n'est que prétexte pour récupérer des fonds .bien dommage dans arrivé la on nous prends pour des garnements qui ne respecte rien même leur propre sécurité.

La moto c'est un mode de vie certes plus dangereux que la voiture faudra plutôt être exigeant sur la tenue quand j'en vois en scooter claquette short et tee-shirt contrôle et pédagogie serait plus utile

N° 974758 - Avis d'un contrôleur technique

par :

21/07/2023 22:47

Je suis favorable au contrôle technique des véhicules de la catégorie L mais sous certaines conditions :

- chaque gérant doit avoir le choix de proposer ou non au public le contrôle des véhicules de catégorie L, dans un ou plusieurs de ses centres.
- Chaque contrôleur doit être libre d'accepter ou non l'attribut d'un agrément de contrôle des véhicules de catégorie L. Cela ne doit pas être imposé comme ça l'a été pour les habilitations électriques.
- Il serait intéressant de proposer un module de formation pour chaque catégorie de véhicule (cyclo / Quad / Moto / Voiturette) où les contrôleurs pourraient choisir leur préférence.
- Le bac pro reste pour moi le prérequis minimum nécessaire pour garantir une bonne qualité de contrôle technique.
- La périodicité du CT doit être calquée sur celle de la voiture soit 4 / 2 / 2 afin d'harmoniser le contrôle technique en France.
- Un contrôle technique mobile pourrait être instauré.
- Je suis favorable aux centres dédiés au CT de la catégorie L. Par exemple à proximité d'un pôle motos où se situe un regroupement de concessionnaires.

N° 974760 - Matériel de contrôle

par :

21/07/2023 22:49

Bonjour, j'aimerais savoir la véracité d'un contrôle sonore avec un sonomètre dans une installation de CT car la résonance va fausser les valeurs et surtout les nuisances pour le voisinage.

Pour le celerometre ,il faudrait prévoir des matériels mobiles pour pouvoir envisager le prêt de matériel entre centre CT d'un même gérant. En effet, le génie civil va être un investissement non négligeable et surtout va demander un certain délai pour être opérationnel rapidement. Compte tenu des échéances annoncées, il va falloir anticiper !

De plus le caractère de "renvoyure" va créer un doute sur la pérennité / rentabilité des investissements à financer....

La sécurité est importante concernant les véhicules de la catégorie L mais aussi les protections tels casque... gants... bottes.. Est il prévu de contrôler ses éléments à la manière des contrôles technique en compétition ?

Merci pour la tenue de cette consultation. En espérant faire avancer les choses.  
Cordialement

N° 974761 - Le CT Moto vu par un ancien contrôleur auto.

par :

21/07/2023 22:49

Bonjour et merci de nous permettre d'écrire ces quelques doléances.

Ancien contrôleur automobile pendant plus de 22 ans, je suis particulièrement attentif à la sécurité et au suivi d'un équipement motorisé.

La première question qui me vient à l'esprit est :

Comment est-il possible de ne pas contrôler soit même son véhicule à 2 roues?

Une voiture à contrôler, c'est beaucoup de détails, une visibilité parfois difficile.

Vous êtes obligé d'aller chercher l'info à l'aide d'un pont élévateur par exemple...

Mais une moto, je mets au défi qui que se soit de ne pas pouvoir contrôler soit même son engin, tellement tous les éléments de sécurité sont accessibles.

Ce qui m'interpelle également, c'est la périodicité de ce CT:

5 ans puis tous les 3 ans et une fois en place, les règles vont très vite évoluer.

Il en va ainsi depuis 1992...

Tout comme un soit disant tarif de 50€ (lu dans la presse) alors qu'en France les prix sont libre... une blague...

Très vite nous arriverons au niveau de la voiture. Les réseaux de contrôle technique sont friands lorsque les médias leurs mâchent une hausse de tarif bien prédéfinie.

Avez vous pensé également au contrôleurs?

Je plains le technicien qui va poser ses fesses sur une machine de 400 Kg, astiquée et rutilante, avec un propriétaire grincheux et non prêteur qui ne s'adresse qu'à un motard!!!

Mais vous n'êtes pas sans savoir que le métier de contrôleur est en crise au niveau recrutement?

D'où d'ailleurs la baisse du niveau requis pour accéder au métier...

Pour terminer, je vous conseillerais plus de revenir comme à l'époque du contrôle AFNOR. Afin de valoriser juste pour une vente et ainsi permettre un état des lieux simple et surtout, un relevé d'identité si précieux contre la fraude et tout le monde y trouve son compte...

Merci à vous d'avoir pris le temps de me lire et surtout:

Restons simple...

Cordialement

N° 974764 - Contre le ct

par :

21/07/2023 22:50

Il serait préférable de s'occuper de l'état de nos routes où l'installation d'une double glissière de sécurité avant le ct  
Si on monte sur une moto pas entretenu on le paie cher ( handicap ou mort )

N° 974765 - obstacles, débridage des véhicules électriques

par :

21/07/2023 22:51

La mise en oeuvre du contrôle technique 2 roues semble être motivée par la sécurité. De ce fait, le contrôle technique devrait uniquement s'appliquer à tous les véhicules à moteur(thermique comme électrique) circulant en milieu urbain. En effet les obstacles y sont en plus grande densité et la motorisation n'y est en cause. Par obstacle au sens large, on peut comprendre le mobilier urbain, la signalisation verticale comme horizontale, les ralentisseurs, les chicanes ou les jardinières, les autres véhicules et les piétons.

Les vélos à assistance électrique peuvent être très facilement débridés et peuvent dépasser 25km/h avec une assistance électrique toujours active. Avec mon VTTAE,dont l'assistance électrique s'arrête à 25km/h, je me fait régulièrement dépasser par d'autres VTT qui ont visiblement une assistance électrique en permanence quelquesoit la vitesse contrairement à la réglementation. Ces véhicules ne sont plus conforme à leur catégorie, les freins ne sont pas dimensionnés pour cette vitesse, l'assurance en ne couvrant pas ce risque n'est plus valable et un permis peut alors être nécessaire. Ce sont tous les véhicules électriques qui devraient être contrôlés pour le bridage moteur si facile à supprimer, les éclairages, les freins.

Les véhicules électriques comprennent les trottinettes électriques, les vélos à assistance électrique, les gyropods, les monoroues, les tricycles ou quadricycles. Le couple délivré par les moteurs électriques est supérieur au couple des moteurs thermiques, ainsi les accélérations des véhicules électriques sont plus fulgurantes et donc présentent un risque pour l'utilisateur mais aussi pour les piétons.

Les véhicules hors des agglomérations pourraient être exemptés de contrôle technique,

N° 974766 - CT Moto

par :

21/07/2023 22:52

Que le contrôleur est le permis moto obligatoire, afin qu'il puisse bouger le véhicule moteur tournant pendant les tests et qu'il soit qualifié à contrôler les 2 roues.

Que le contrôle se porte principalement sur la sécurité, état des pneus, contrôle de la chaîne de transmission, état des freins, état de la fourche, éclairage, clignotants.

Si le bruit fait parti des critères aussi, il ne doit pas être le plus important, ce qui importe en 1er c'est l'état mécanique et physique de la moto.

Il est essentiel aussi que les centres de contrôles soient équipés du matériel nécessaire et adéquates et aussi que les contrôleurs soient formés aux caractéristiques spécifiques d'un 2 roues.

N° 974767 - Un projet qui n'intéresse que les écolos

par :

21/07/2023 22:52

Le projet ressort alors que des mesures alternatives peuvent permettre à un pays de se dispenser d'appliquer le contrôle technique périodique et obligatoire à la catégorie L. Mesures qui ont déjà été prises, certaines depuis de nombreuses années. Si ledit contrôle n'a pour but -non avoué- de limiter les nuisances sonores, de simples contrôles de police sont suffisants. S'il s'agit de sécurité, les ateliers de maintenance et les pratiquants sont à même d'effectuer tous les contrôles visuels.

La plupart des opérateurs de centres de contrôle est opposée à cette mesure, à la fois pour des raisons de place, d'investissement et de compétences. Seul [réseau de contrôle technique] poursuit inlassablement son lobbying à Bruxelles.

Après le mouvement des "gilets jaunes" parti de la limitation de vitesse à 80 km/h et de l'augmentation du coût des carburants, les écologistes radicaux pensent-ils que le pays a de quoi s'offrir le luxe d'une nouvelle vague de contestation ?

N° 974769 - CT Moto

par :

21/07/2023 22:53

Que le contrôleur est le permis moto obligatoire, afin qu'il puisse bouger le véhicule moteur tournant pendant les tests et qu'il soit qualifié à contrôler les 2 roues.

Que le contrôle se porte principalement sur la sécurité, état des pneus, contrôle de la chaîne de transmission, état des freins, état de la fourche, éclairage, clignotants.

Si le bruit fait parti des critères aussi, il ne doit pas être le plus important, ce qui importe en 1er c est l'état mécanique et physique de la moto.

Il est essentiel aussi que les centres de contrôles soient équipés du matériel nécessaire et adéquates et aussi que les contrôleurs soient formés aux caractéristiques spécifiques d'un 2 roues.

N° 974770 - Absolument inutile

par :

21/07/2023 22:54

Au vue du nombre de moto et le nombre d'accident dû au défaut d'entretien.

Je pense que le contrôle technique moto est inutile et pénalise financièrement et que pour quelques associations soi-disant écologiques et environnementales les intérêts des uns s'arrêtent ou commencent ceux des autres.

N° 974771 - Consultation relative à la mise en œuvre d'un contrôle technique sur les 2 ou 3 roues et quadris à moteur

par :

21/07/2023 22:54

Un contrôle technique Moto ne s'impose pas dans la mesure où personne n'est assez suicidaire pour rouler sur un engin dont la fiabilité et la sécurité ne seraient pas assurées.

Ainsi, tout propriétaire de Moto s'astreint à maintenir les organes essentiels en bon état de marche, tout comme on nous l'enseigne d'ailleurs, lorsqu'on passe le permis Moto (pneus, pression pneus, niveau huile de frein, usure des plaquettes, transmission, éclairage, ...).

Aussi, je ne vois guère l'intérêt de déléguer à autrui, ce que l'on fait quotidiennement, sauf à générer du chiffre d'affaires auprès des sociétés de contrôle toujours avides de profits.

Par ailleurs, les coûts engendrés par la mise en œuvre de ces structures de contrôle seront tels qu'ils seront, de fait, peu nombreuses, obligeant les motocyclistes à parcourir de grandes distances, avec parfois de petits engins souvent destinés à la ville :

d'où un risque accru qu'on leur ferait porter (sans compter le carburant, son prix, le bilan carbone, le temps perdu), et que dire si, une contre-visite s'imposait.

De plus, ces contrôles, tels qu'ils nous sont présentés dans le texte, ne prennent absolument pas en compte la spécificité du monde des 2 roues (modèles de motos et usages différents, etc). On constate nettement, à l'évidence, que ce texte a été élaboré par des personnes qui ne maîtrisent absolument pas leur sujet et sont totalement étrangères aux 2 / 3 roues : certains passages du texte sont vraiment grotesques (on parle de frein à main, crémaillère, ...), je ne sais pas s'ils se sont relus.

Quoiqu'il en soit , une évaluation à terme , claire et précise , d'une telle mesure s'impose , de manière à apprécier réellement le gain apporté en matière de sécurité des usagés , sachant que les défaillances techniques des 2/3 roues ne sont en cause que pour 0,3 % , on a peine à croire l'obtention d'un gain significatif .

N° 974772 -

par :

21/07/2023 22:55

Après lecture, il ya du pour et du contre. Pourquoi ne pas commencer à mieux sécuriser les routes ? Arrêt du gravillonnage, de la pose de "rustine" s'avérant très glissante par temps chaud, mise en place de glissière double. Également pourquoi ne pas rendre obligatoire le port de veste, de pantalon et de chaussure de moto ? Un coup de pouce pour l'achat des airbags ?

N° 974773 - Stop aux injustices !

par :

21/07/2023 22:55

Comment accepter un contrôle technique sur les motos alors que l'état des machines n'est absolument pas mis en cause dans les accidents !

N° 974774 - Incohérent

par :

21/07/2023 22:55

Oui il y a des deux roues non en règle, d'un autre côté tous les équipements de sécurité (casque,gants,etc), pneus, freins sont de plus en plus chers, une TVA réduite ou inexistante serait logique sur les équipements obligatoires.

Autre point beaucoup plus urgent, l'état des routes. Des revêtements en gravier, des marquages glissants, des ralentisseurs qui détériorent les véhicules.

Sans compter une taxe de plus, les utilitaires qui paient un contrôle pollution tous les ans alors que les memes véhicules existent en véhicules particuliers, maintenant un contrôle pour les deux roues qui pour la plupart roulent moins que les autres véhicules. Rajoutez à ça des ZFE qui vont simplement plonger une grosse partie des usagers dans l'illégalité... autant interdire l'immatriculation des véhicules non éligibles d'office...

N° 974775 - Doute d'un citoyen motard

par :

21/07/2023 22:56

Effectivement le bon entretien d'un véhicule est primordial, mais vu l'état de dégradation des routes, j'ai de très gros doutes sur le réel bien fondé de ce « contrôle technique ».

Comment un deux roues motorisées pourrait mieux ce comporter après un contrôle technique alors que même les voitures on du mal avec les nie de poules et autres dégradations des routes.

De plus, contrairement au permis B, lors du passage du permis A, les contrôles des organes de sécurité d'un deux roues motorisées avant son utilisation, font partie des épreuves du permis, il est donc sécuritairement superflu de passer par un organisme payant pour contrôler ce type de véhicule.

Sans compter sur le problème de confiance qu'il faudra accorder au contrôleur technique, qui jusqu'à présent ne s'occupait que véhicule à quatre roues, pour qu'il n'endommage pas le deux roues motorisées (chutes ou autres).

N° 974777 - Aucun sens

par :

21/07/2023 22:57

Ce contrôle technique n'a pas de sens. - de 0,3 pour cent des accidents sont liés à un défaut technique de la moto. Par contre les défaut des routes s'aggravent terriblement. Ce CT n'a même pas un sens commercial puisque que l'investissement nécessaire a son application ne sera pas rentabilisé par les [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autre.

N° 974779 - Mon avis

par :

21/07/2023 22:58

Je ne suis pas en phase avec ce projets... Un CT pourrait se faire suivant un nombre de kilomètres parcourus et non à une périodicité aussi courte. Ensuite pas en phase du tout avec le tarif et pour finir je n'ai jamais vu quelqu'un rouler avec une moto en mauvais état dans ma région.

N° 974780 - Aucun sens

par :

21/07/2023 22:58

Ce contrôle technique n'a pas de sens. - de 0,3 pour cent des accidents sont liés à un défaut technique de la moto. Par contre les défaut des routes s'aggravent terriblement. Ce CT n'a même pas un sens commercial puisque que l'investissement nécessaire a son application ne sera pas rentabilisé par les [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et autre.

N° 974781 - opposé au contrôle technique

par :

21/07/2023 22:58

Bonjour,

Tous les frais sur la moto doivent être consacrés à l'entretien de la moto plutôt qu'à enrichir des personnes morales

Cordialement

N° 974782 - Mon avis

par :

21/07/2023 22:59

Je ne suis pas en phase avec ce projet... Un CT pourrait se faire suivant un nombre de kilomètres parcourus et non suivant une périodicité aussi courte. Ensuite je ne suis pas en phase du tout avec le tarif qui est je trouve élevé et pour finir je n'ai jamais vu quelqu'un rouler avec une moto en mauvais état dans ma région.

N° 974783 - Inutile aucune justification securitaire

par :

21/07/2023 22:59



Ce CT n'as aucun intérêt hormis de gaver des sociétés comme [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et l'état via la TVA.

Une fois de plus nous sommes pris en otage par les lobbies.

C'est juste écoeurant.

Les routes sont en avais état et l'on contrôle les motos, les énarques sont encore une fois a l'oeuvre pas étonnant que le pays se casse la gueule .

Je vais vendre mes motos !

N° 974784 - Mascarade Européenne

par :

21/07/2023 23:00

Quand on sait que pertinemment que derrière chaque membre du parlement européen il y a un voire plusieurs lobbyistes, on compris vite pourquoi la France fait la soumise à l'Europe!!!

Frexit de cette Europe liberticide et mortifère et dare dare!!!

Envoyons tous ces corrompus croupir en prison jusqu'à la fin de leur vie!

N° 974786 - Absolument inutile

par :

21/07/2023 23:00

Au vue du nombre de moto et le nombre d accident du au défaut d entretien.

Je pense que le contrôle technique moto et inutile et pénalisent financièrement et que pour quelques associations soi-disant écologique et environnemental les intérêts des un s'arrêter ou commence ceux des autres.

N° 974787 - Mascarade Européenne

par :

21/07/2023 23:01

Quand on sait que pertinemment que derrière chaque membre du parlement européen il y a un voire plusieurs lobbyistes, on comprend vite pourquoi la France fait la soumise à l'Europe!!!

Fr exit de cette Europe liberticide et mortifère et vite!!!

Envoyons tous ces corrompus croupir en prison jusqu'à la fin de leur vie!

N° 974788 - Absolument inutile

par :

21/07/2023 23:01

Au vue du nombre de moto et le nombre d accident du au défaut d entretien.

Je pense que le contrôle technique moto et inutile et pénalisent financièrement et que pour quelques associations soi-disant écologique et environnemental les intérêts des un s'arrêter ou commence ceux des autres.

N° 974790 - Je ne comprends pas l'intérêt

par :

21/07/2023 23:01

En fait je serais plus clair. Pour moi il y aurait un intérêt si jamais cela ferait une réelle différence. Mais si vous voulez réduire la mortalité des motards. Il y a d'autres chantiers bien plus important.

- sensibiliser tous les conducteurs aux risques et au fait qu'une moto ce n'est pas une voiture.

- réparer les infrastructures. Je suis motard dans l'Hérault. Les routes a 110km/h avec des trous ont tués bien plus de motards que les problèmes mécaniques motos ...

- travailler sur une sensibilisation des protections motards. Acheter un blouson sans une réelle dorsale est une aberration. Je rappelle que l'équipement obligatoire sont gants et casques. Rouler en claquettes short et débardeur est autorisé.

Bref. Je pense qu'avant de sortir une loi obligeant le ct moto d'autres efforts auront plus d'effet.

N° 974792 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 23:06

Aberrations en cascade... pollution, bruit des motos ne seront pas résolu. Quelques minutes suffisent pour changer un système d'échappement homologué à un système en live bruyant et polluant.

Encore une hypocrisie flagrante. A quand une véritable police de la route? Seule garante de notre sécurité ! Déjà que le contrôle technique automobile n'a pas rempli ses objectifs, qu'en sera t'il de celui des 2 roues? Taxer, taxes, taxons, faisons plaisir aux potes ! Marre y en a marre de tant d'hypocrisie !

N° 974793 - Avis sur l'instauration de ce contrôle technique pour les motos

par :

21/07/2023 23:06

Outre le fait que ce dispositif est inutile, la périodicité de 3 ans est trop courte il faudrait rester sur 5 ans d'intervalle entre chaque contrôle technique.

De plus il faudrait prévoir de plafonner le prix de ce contrôle technique aux alentours des 30 €.

N° 974794 - CT MOTO

par :

21/07/2023 23:06

Pas forcément utile à part les petites cylindrées 49.9 souvent modifiées et bruyantes. A revoir l'état des routes en priorité et renforcer les glicieres dans les virages

N° 974795 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 23:06

Aberrations en cascade... pollution, bruit des motos ne seront pas résolu. Quelques minutes suffisent pour changer un système d'échappement homologué à un système en live bruyant et polluant.

Encore une hypocrisie flagrante. A quand une véritable police de la route? Seule garante de notre sécurité ! Déjà que le contrôle technique automobile n'a pas rempli ses objectifs, qu'en sera t'il de celui des 2 roues? Taxer, taxes, taxons, faisons plaisir aux potes ! Marre y en a marre de tant d'hypocrisie !

N° 974796 - Monsieur

par :  
21/07/2023 23:07  
Favorable au CT pour tous les deux roues

N° 974797 - Propositions de simplifications et du règlement de quelques points inéquitables  
par :  
21/07/2023 23:08  
Bonjour,

Je trouve que le décret, son arrêté et ses annexes comportent de nombreuses iniquités. Veuillez trouver ci-dessous, par ordre croissant dans le texte, la liste des points présentant des difficultés d'applications pour les usagers, la justification de ces difficultés et une proposition d'amélioration.

#### Décret

Article 1er : il n'y a pas de raison particulière pour appliquer un terme différent aux véhicules de collection et aux autres véhicules, une phrase classique de garagiste étant "un véhicule s'use autant si ce n'est plus quand il ne roule pas qu'en roulant".

Améliorations de l'article 1er :

"3° Au troisième alinéa, le mot "deux" est remplacé par le mot "cinq".

4° Le quatrième alinéa est supprimé."

Article 3 : cet article a tout d'un "cavalier législatif" (même s'il s'agit d'un décret) et n'apporte pas d'avancée dans le traitement de la sécurité ou de la pollution (visées de la directive 2014/45).

Amélioration de l'article 3 : supprimer l'article 3.

Article 4 : cet article sert de mesure transitoire pour une entrée en application effective du décret dès sa parution. Mais par sa dérogation, il crée un "trou" favorisant des contrôles de complaisance dans l'intervalle entre la parution du décret et la date mentionnée dans cet article : les manquements relatifs à la catégorie L n'affectant pas les autres catégories, n'importe quel contrôleur ayant l'extension peut valider des contrôles technique de complaisance sans avoir à en souffrir de réelles conséquences.

Amélioration de l'article 4 : supprimer l'article 4.

Article 5 : analyse équivalente à celle de l'article 4.

Amélioration de l'article 5 : supprimer l'article 5.

Article 7 : analyse équivalente à celle de l'article 3.

Amélioration de l'article 7 : supprimer l'article 7.

Article 8 : sans objet vu les suppressions des articles 4 et 5.

Amélioration de l'article 8 : supprimer l'article 8.

Article 10 (nouveau, à insérer avant l'article 9) : le décret manque une contrainte non négligeable pour l'ensemble des véhicules de catégorie L : leur autonomie parfois très réduite mais toujours notablement inférieure à celle des véhicules légers ou lourds (l'électrification n'améliore pas ce point). Il convient donc de protéger les usagers de coûts d'usage exorbitants liés à un transport par remorque pour parcourir les distances nécessaires à la réalisation d'un contrôle technique.

Amélioration : création d'un article 10 ainsi écrit :

"Après l'article R.323-27, il est ajouté un article R.323-28 ainsi rédigé :

"Art.R323-28.

Les 1° et 2° de l'article R323-27 sont réputés satisfaits s'il n'existe pas de centre de contrôle agréé depuis plus de six mois à moins de cinquante kilomètres, trajet aller ou retour, de l'adresse définie au 3° du I de l'article R.322-1.""

Article 11 (nouveau, à insérer après l'article 10 et avant l'article 9) : même analyse que l'article 10.

Amélioration : création de l'article 11 ainsi écrit :

"Après l'article R.32.3-28, il est ajouté un article R.323-29 ainsi rédigé :

"Art.R323-29.

La variation d'autonomie du véhicule entre le début et la fin du contrôle technique ne doit pas être mesurable ou être inférieure à cinq pourcents de son autonomie restante avant celui-ci.

Le véhicule ne peut être présenté avec une autonomie inférieure à dix pourcents de son autonomie totale.

Le centre de contrôle est responsable du réapprovisionnement du véhicule en énergie si la variation d'autonomie n'est pas satisfaite.""

Arrêté

Article 4 : évolution suite à la modification de l'article 1er du décret.

Amélioration de l'article 4 : suppression du dernier alinéa.

Article 5 : l'ensemble des fabricants réalise déjà l'immense majorité des vérifications sauf celles relatives à l'environnement lors des révisions. Il s'agit d'une double facturation pour l'usager sans apport notable en terme de sécurité.

Amélioration de l'article 5 : après "à l'annexe I" sont ajoutés les mots suivants ", sauf en cas de présentation du carnet d'entretien du fabricant avec réalisation de la dernière révision conformément au kilométrage prescrit, majoré de dix pour cent de la différence du kilométrage prescrit entre deux révisions, auquel cas seuls les points 0 "Identification du véhicule" et 8 "Nuisances" sont à effectuer"

Article 9 : mise en cohérence avec l'article 5

Amélioration de l'article 9 : à la fin de l'article, est ajouté le texte suivant : "Le carnet d'entretien est présenté avec l'original du certificat d'immatriculation ou des documents de substitution mentionnés précédemment. Le contrôleur mentionne sur le procès-verbal la présentation ou non du carnet d'entretien."

Article 38 : l'OTC est sous tutelle du ministère des transports (R323-7) et non de l'écologie.

Amélioration de l'article 38 : remplacer "directeur général de l'énergie et du climat" par "délégué à la sécurité routière".

Article 40 : découle de l'article 4 du décret

Amélioration de l'article 40 : supprimer l'article 40

Article 41 : découle de l'article 5 du décret

Amélioration de l'article 41 : supprimer l'article 41

Article 42 : les dates semblent très proches, les retours dans la presse indiquent les organismes ne sont pas prêts à absorber la charge de contrôle.

Amélioration de l'article 42 : modifier "2024" en "2025", "2025" en "2026", "2026" en "2027", supprimer les deux dernière phrases.

Annexe I, point D, fonction 0.4 : il est moralement non acceptable qu'un défaut de l'équipement de contrôle crée une charge sur l'utilisateur et non sur le centre de contrôle.

Amélioration : remplacer les défaillances majeures en mineures dans tous les points contrôlés au 0.4

Annexe I, point D, fonction 1.1.3 : la majorité des véhicules de catégorie L n'ont pas de frein de stationnement et ces dispositifs n'ont pas d'impact sur la mortalité routière ou la pollution (intérêts visés par la réglementation européenne).

Amélioration : supprimer la fonction 1.1.3

Annexe I, point D, fonction 1.2 : une grande part des véhicules de catégorie L n'a ni ABS ni ESC

Amélioration : dans le titre 1.2, compléter avec "(le cas échéant)"

Annexe I, point D, fonction 2.1.3 : la majorité des véhicules de catégorie L n'a pas de direction assistée

Amélioration : dans le titre 2.1.3, compléter avec "(le cas échéant)"

Annexe I, point D, fonction 3.4 : la majorité des véhicules de catégorie L n'a pas d'essuie-glace

Amélioration : dans le titre 3.4, compléter avec "(le cas échéant)"

Annexe I, point D, fonction 4.5 : la majorité des véhicules de catégorie L n'a pas de feux de brouillard

Amélioration : dans le titre 4.5, compléter avec "(le cas échéant)"

Annexe I, point D, fonction 4.6 : la majorité des véhicules de catégorie L n'a pas de feux de marche arrière

Amélioration : dans le titre 4.6, compléter avec "(le cas échéant)"

Annexe I, point D, fonction 6.2.7 : certains véhicules de catégorie L n'ont pas de béquille. De plus, cette exigence ne répond pas aux objectifs de la directive 2014/45

Amélioration : supprimer la fonction 6.2.7

Annexe I, point D, fonction 7.1 : la majorité des véhicules de catégorie L n'a pas de ceinture de sécurité

Amélioration : dans le titre 7.1, compléter avec "(le cas échéant)"

Annexe I, point E : cohérence avec l'annexe D

Amélioration : suppression des aliéna relatifs aux sous-fonctions du 0.4

Annexe II, 1.2.1, point 13 : cohérence avec l'article 5

Amélioration du point 13 : à la fin, ajout du texte suivant : "En cas de présentation du carnet d'entretien du fabricant avec dernière révision réalisée au kilométrage prescrit majoré de dix pour cent de la différence de kilométrage entre deux révisions, "Révision réalisée conformément aux prescriptions du fabricant" sinon "Absence de preuve de révision conforme"."

Annexe IV, point A.2.1 : certains véhicules L5e sont particulièrement dangereux à manipuler sans une formation adéquate et une expérience minimale. Le permis A est nécessaire pour évaluer le risque de certains véhicules deux ou trois roues (en particulier mais non limité, un "coup de gaz" mal placé).

Amélioration du A.2.1 : ajout d'une ligne "Le candidat est titulaire du permis de conduire catégorie A, non suspendu."

Annexe IV, point A.3 : analyse équivalente à celle de A.2.1

Amélioration du A.3 : ajout d'une ligne "Le candidat est titulaire du permis de conduire catégorie A, non suspendu."

Annexe IV, point B.1 : analyse équivalente à celle de A.2.1

Amélioration du B.1 : ajout d'une ligne "Le candidat est titulaire du permis de conduire catégorie A, non suspendu."

Annexe IV, point B.2 : analyse équivalente à celle de A.2.1

Amélioration du B.2 : ajout d'une ligne "Le candidat est titulaire du permis de conduire catégorie A, non suspendu."

Annexe IV, point B.3 : analyse équivalente à celle de A.2.1

Amélioration du B.3 : ajout d'une ligne "Le candidat est titulaire du permis de conduire catégorie A, non suspendu."

Annexe IV, point C.1 : analyse basée sur celle de A.2.1, la suspension de permis montrant une certaine inconscience face au risque, il n'est pas envisageable que l'agrément reste valide face à une telle prise de risque

Amélioration du C.1 : ajout d'un C.1.4. "Le contrôleur est titulaire du permis de conduire catégorie A. En cas de suspension pour plus de six mois, l'agrément du contrôleur ainsi que sa capacité à suivre des formations telles qu'indiquées au C.1.1 sont suspendues pour la même durée."

Je vous remercie pour votre lecture attentive de ma contribution.

N° 974800 - Contrôle technique motos

par :

21/07/2023 23:10

Au sujet de la fixation de la batterie et de son coffre à batterie, le contrôle sur certaines motos demande un démontage très poussé et inutile selon moi. De plus avec un défaut majeur qui devrait être transformé en mineur.

N° 974803 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 23:11

Je ne suis pas d'accord sur le principe il faut un contrôle quand cas de revente

N° 974806 - C'est une connerie !

par :

21/07/2023 23:13

Quel intérêt avons nous à rouler avec une moto en mauvais état, si ce n'est pour se tuer ?!  
Par contre, un contrôle des routes serait le bienvenu car ce sont elles qui nous tue à être mal entretenu malgré que l'on paye des impôts pour l'entretien !

N° 974809 - Non ai contrôle technique

par :

21/07/2023 23:15

Depuis des années les motos roules sans contrôle technique et on ne constate aucun problème. La plupart des gens possédant une moto en prennent soin (mieux que les routes ). Faire passer le contrôle technique est inutile quand l'on voit comment les motos sont entretenus par leur propriétaire

N° 974810 - Contre : frais insurmontable

par :

21/07/2023 23:16

Avoir une moto en plus pour le dimanche ensoleillé est déjà un luxe, une passion que l'on peine à s'offrir entre le coût du permis, de la moto, de l'essence, de l'assurance et des entretiens. Pour ne faire que 5000km par an je refuse de dépenser plus d'argent pour que l'on vienne vérifier que ma moto soit en conformité. Devoir anticiper le contrôle technique pour la moto serait une perte de temps supplémentaire. Si je travail fort, c'est pour avoir le temps d'en profiter et non de me présenter à un examen censé statuer sur ma conformité de vie. Je prononce donc mon avis défavorable à ce projet de loi.

N° 974812 - Sécurité

par :

21/07/2023 23:16

N'ayant que deux roues, je fais entretenir tous les ans ma moto chez un professionnel. Le contrôle technique ne sert qu'à renflouer les caisses du quoi qu'il en coûte, et les poches des copains.

La sécurité n'a rien à voir la dedans

N° 974813 - non au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

21/07/2023 23:17

Voilà bientôt 50 ans que je pratique ou que je fais de la moto, 125cc puis plus de 1000cc depuis 1985. Je pense que pour ma sécurité je n'ai pas eu besoin d'un CT, vu que en temps que Motard, je ne serais pas capable d'enfourcher une moto pour aller faire un petit tour si elle n'était pas en bon état. En exemple 1 rétroviseur de cassé et je suis incapable de monter sur ma moto. Actuellement je fais de la moto sur un 1450 qui à 23 ans, je défi quiconque de trouver un défaut sur ce véhicule qui parait comme neuf.

Par contre ne vous trompez pas de cible aller voir tout ces petit scooter et petite pétrolette de 50cc et 125cc mal entretenu qui roule n'importe comment, souvent sans rétroviseur .....etc.

N° 974818 - Contrôle technique inutile

par :

21/07/2023 23:18

Bonjour

On nous a appris o permis qui est primordial de vérifier les organes de sécurité pour notre vie.

On paye des révisions moto hors de prix, et il font c'est contrôle , leur responsabilité et mis en jeux.

Le contrôle technique est vraiment là pour fait une nouvelle taxe ( encore).

N° 974820 - Sécurité

par :

21/07/2023 23:20

Occupez-vous des routes on s'occupe de nos brêles. Nous imposer ce pseudo contrôle pour notre sécurité. C'est pour le fric et satisfaire quelques vegan bobo parigot. Vous tuez le peuple à mesure réveillez-vous bande de faux-cul

N° 974822 - CT moto

par :

21/07/2023 23:21

CT Moto

Les préconisations proposees a la commission européenne viennent d'une étude réalisée par [réseau de contrôle technique]. L'intérêt de ce dernier est fallacieux puisqu'il mélange cyclomoteur (inférieur ou égal à 50 cm<sup>3</sup>) avec moto (supérieur à 50 cm<sup>3</sup>) permettant ainsi de retenir une accidentologie élevée alors qu'en fait ils espèrent un accroissement de leur CA. Effectivement lorsque l'on analyse séparément les 2 catégories précitées, ce sont les motocyclettes (inférieures à 50 cm<sup>3</sup>) qui réalisent la plupart des accidents (paradoxe ils ne seront pas soumis à CT). Le gouvernement en retenant la cible "moto" fait le choix de se plier aux lobbistes "écologistes" et de se laisser berné (par manque de courage ou de réflexion) aux orientations mercantiles d'une entreprise. Si la proposition du CT moto est retenue par le gouvernement, l'avenir démontrera qu'elle n'aura rien apporté à la sécurité routière mais au contraire servira un intérêt privé

N° 974826 - Sécurité ou pas

par :

21/07/2023 23:22

Occupez-vous des routes on s'occupe de nos brêles. Nous imposer ce pseudo contrôle pour notre sécurité. C'est pour le fric et satisfaire quelques vegan bobo parigot. Vous tuez le peuple à mesure réveillez-vous bande de suppo

N° 974827 - CT moto

par :

21/07/2023 23:22

CT Moto

Les préconisations proposees a la commission européenne viennent d'une étude réalisée par [réseau de contrôle technique]. L'intérêt de ce dernier est fallacieux puisqu'il mélange cyclomoteur (inférieur ou égal à 50 cm<sup>3</sup>) avec moto (supérieur à 50 cm<sup>3</sup>) permettant ainsi de retenir une accidentologie élevée alors qu'en fait ils espèrent un accroissement de leur CA. Effectivement lorsque l'on analyse séparément les 2 catégories précitées, ce sont les motocyclettes (inférieures à 50 cm<sup>3</sup>) qui réalisent la plupart des accidents (paradoxe ils ne seront pas soumis à CT). Le gouvernement en retenant la cible "moto" fait le choix de se plier aux lobbistes "écologistes" et de se laisser berné (par manque de courage ou de réflexion) aux orientations mercantiles d'une entreprise. Si la proposition du CT moto est retenue par le gouvernement, l'avenir démontrera qu'elle n'aura rien apporté à la sécurité routière mais au contraire servira un intérêt privé

N° 974828 - CT moto

par :

21/07/2023 23:22

CT Moto



Les préconisations proposées à la commission européenne viennent d'une étude réalisée par [réseau de contrôle technique]. L'intérêt de ce dernier est fallacieux puisque il mélange cyclomoteur (inférieur ou égal à 50 cm<sup>3</sup>) avec moto (supérieur à 50 cm<sup>3</sup>) permettant ainsi de retenir une accidentologie élevée alors qu'en fait ils espèrent un accroissement de leur CA. Effectivement lorsque l'analyse sépare les 2 catégories précitées, ce sont les motocyclettes (inférieures à 50 cm<sup>3</sup>) qui réalisent la plupart des accidents (paradoxe ils ne seront pas soumis à CT). Le gouvernement en retenant la cible "moto" fait le choix de se plier aux lobbistes "écologistes" et de se laisser berné (par manque de courage ou de réflexion) aux orientations mercantiles d'une entreprise. Si la proposition du CT moto est retenue par le gouvernement, l'avenir démontrera qu'elle n'aura rien apporté à la sécurité routière mais au contraire servira un intérêt privé.

N° 974838 - Inadéquat, vous vous trompez de cible encore une fois. Réagissez, écoutez, pensez.

par :

21/07/2023 23:26

Ce projet n'aidera en rien à protéger le climat, ni les motards, ne changera rien aux accidents, et encore moins les statistiques.

Il n'y a aucune raison valable d'instaurer un contrôle technique moto, un motard n'a pas de protection, l'entretien de sa moto c'est vital et il le sait parfaitement.

Il serait plus judicieux d'améliorer l'état des routes en France. Je vis en Charente et les routes sont dans un état pitoyable, même dans le fin fond de la campagne Pyrénéenne les routes sont dans un meilleur état.

Installez des doubles glissières de sécurité aux endroits dangereux réduira le nombre de motards tués, cela fait des années que l'on milite pour ça. Pensons la route pour les utilisateurs vulnérables, motards, cyclistes, piétons, et non comme de simples voies d'accès.

Le contrôle technique ne changera rien à tout ça. Avant de demander à des motards de payer pour quelque chose qu'ils font d'eux même, commencez par faire des choses utiles pour traiter les risques à la source même des problèmes de mortalité et de la pollution de l'environnement.

Sortez de vos bureaux et de vos bulles, venez à la rencontre des gens qui font ce monde, écoutez les vraiment, et arrêtez de ne penser qu'au profit. Ce monde n'ira pas mieux avec de l'argent.

N° 974839 - Contrôle technique imposé par les lobbistes du secteur et pas 3 "association" pseudo écolo"

par :

21/07/2023 23:27

Imposé par 3 associations pseudo écolo, dont 2 "parisiennes" où on retrouve la plus grande quantité de scooters sans permis moto.... Des lois du CT qui sortent des chiffres loufoques (trouver au fin fond du Portugal, pour montrer ce qui les arrange....). Ne suivez surtout pas les avis des assurances moto....

CT pour payer les lobbistes, qui ne va en rien empêcher les rodéos et autres pseudo motard !

Bon au CT. Oui à la solution alternative

N° 974841 - Encore une machine à fric

par :

21/07/2023 23:28

Il est facile de dire que les motos sont mal entretenues et doivent subir un contrôle obligatoire et régulier. Si l'on regarde ce qui veut être mis en place cela correspond à une petite partie de ce qui existe sur les voitures :

- contrôle du bruit

- contrôle de certains points de l'entretien de la moto (freinage, état des pneus des transmissions etc...)

Le contrôle du bruit est une aberration, aujourd'hui si quelqu'un remplace sa ligne d'échappement par une ligne accessoire non d'origine qui fait plus de bruit, il lui faut environ 1h pour faire le changement. Il est naïf de croire que cette personne ne va pas passer 2h de bricolage (1h avant et après le contrôle) pour s'éviter une non conformité et des amendes.

Concernant le contrôle des pièces d'usures et autres systèmes sécuritaires de la moto, les motards surveillent leurs 2 roues. En effet, il y a plus de risque de perdre l'adhérence avec 2 pneus qu'avec 4 sur une voiture. Il y a aussi plus de risque de défaillance du système de freinage sur 2 roues que sur 4. Il y a encore plus de risque de ne pas être vu avec 1 seul phare qu'avec 2. Le motard entretient son 2 roues pour limiter au maximum ces risques qui auront un effet dévastateur sur l'utilisateur si il advenait un problème.

De plus, confier sa voiture à une personne d'un centre technique ne représente pas de risque majeur. Les voitures ne risquent pas de tomber à l'arrêt si la béquille est mal mise ou oubliée. Elle ne risque pas de tomber lors d'une perte de contrôle de l'opérateur, et elle ne risque pas de tomber si l'opérateur n'a pas la capacité/formation de la manière.

Autant de raisons pour dire que ce contrôle technique est pour moi une machine à fric remplie de risque pour nos 2 roues.

N° 974842 - CT motos

par :

21/07/2023 23:29

Vais-je me faire moins mal en tombant sur les gravillons de la DDE avec mon CT...?...si oui, merci d'avance.

N° 974843 - Contre le contrôle technique des deux roues

par :

21/07/2023 23:29

Une honte ! Encore un prétexte pour récolter de l'argent. Les deux roues sont sûrement les véhicules motorisés les mieux entretenus de tous car leurs propriétaires connaissent l'importance des révisions et les conséquences si elles ne sont pas respectées. Occupez vous plutôt de nos routes qui sont d'une qualité déplorable et surtout dangereuse pour les usagers !

N° 974848 - contrôle technique pour les motos

par :

21/07/2023 23:32

Non je suis contre tout simplement. Encore une façon déguiser de taxer une partie des français. Les motards sont dépendants de leurs engins donc de leur sécurité. Il est extrêmement rare qu'un conducteur de 2 - 3 -4 roues ne pense à sa sécurité pour faire un petit ou grand déplacement. Nous sommes victimes de certains événements qui sont en aucune façon en relation avec notre mode de déplacement.

N° 974850 - CT moto

par :

21/07/2023 23:34

## CT Moto

Les préconisations proposées à la commission européenne viennent d'une étude réalisée par [réseau de contrôle technique]. L'intérêt de ce dernier est fallacieux puisqu'il mélange cyclomoteur (inférieur ou égal à 50 cm<sup>3</sup>) avec moto (supérieur à 50 cm<sup>3</sup>) permettant ainsi de retenir une accidentologie élevée alors qu'en fait ils espèrent un accroissement de leur CA. Effectivement lorsque l'on analyse séparément les 2 catégories précitées, ce sont les motocyclettes (inférieures à 50 cm<sup>3</sup>) qui réalisent la plupart des accidents (paradoxe ils ne seront pas soumis à CT). Le gouvernement en retenant la cible "moto" fait le choix de se plier aux lobbistes "écologistes" et de se laisser bernier (par manque de courage ou de réflexion) aux orientations mercantiles d'une entreprise. Si la proposition du CT moto est retenue par le gouvernement, l'avenir démontrera qu'elle n'aura rien apporté à la sécurité routière mais au contraire servira un intérêt privé.

N° 974853 - Non au contrôle technique pour les deux roues !!

par :

21/07/2023 23:36

Imposer le contrôle technique aux deux roues serait une aberration, très peu d'accidents impliquent des deux roues défaillants. Ce nouveau contrôle serait mal venu dans un contexte d'inflation qui rend la vie déjà bien assez chère comme elle est sans qu'on soit obligé d'y rajouter la facture d'un nouveau contrôle technique pour les deux roues... C'est une pompe à fric si vous voulez mon avis !!

N° 974854 - Incompréhensible

par :

21/07/2023 23:36

Je suis heureux propriétaire de 4 motos différentes. Ces quatre véhicules cumulent moins de 500 km par an !!! Comme précisé sur mon contrat d'assurance, ce sont des véhicules de loisirs ! Bien mieux entretenus que ma voiture avec laquelle je fais 35000 km !

Bref si je peux entendre qu'on imagine un contrôle technique lors d'une revente c'est totalement injustifié dans ce cadre qui est précisé là. Et vous en avez pleinement notion ! Ce texte est encore une preuve que l'on utilise les pouvoirs publics pour servir des intérêts privés. Je ne vous remercie pas pour le mal que vous faites à la République. Ne pouvant plus cautionner ces minables petits arrangements entre escrocs, je renonce définitivement au fait d'aller voter.

N° 974855 - contrôle technique motos

par :

21/07/2023 23:36

\* mise en place du contrôle technique moto sans réelle concertation avec les intéressés mais imposé par le conseil d'état sous la pression d'associations anti-motards !

\* je fais les révisions de mes motos suivant les préconisations, entretien, vidanges, graissage, réglages, contrôle, remplacement des pièces d'usure, nettoyage

\* je contrôle mes motos très régulièrement (état des disques, plaquettes et niveau de liquide de frein, de la suspension : fourche et amortisseur, des roues et roulements, des pneus : pression faite tous les 15 jours)

\* je vérifie la moto que j'utilise chaque fois que j'emprunte la route (propreté de la bulle, étanchéité, éclairage, signalisation, niveau sonore, freinage)

\* je ne vois pas du tout ce que m'apportera un contrôle technique pratiqué par quel centre, par quel contrôleur, à quel endroit et à un prix bien trop élevé (50,00 € !) vu ce qui est prévu de faire !  
(en plus ce n'est pas aux motards de payer les infrastructures et les appareils de contrôle dédiés)

\* plus généralement, le mauvais état des routes, responsable de 3 % des accidents de moto, me préoccupe beaucoup plus, ce qui passe presque inaperçu avec une voiture confortable !

\* le nombre d'accidents de moto provoqués par des défaillances mécaniques dues à un mauvais entretien représentent seulement 0,5 %

\* déjà victime d'une injustice avec une YAMAHA 1300 FJR de 2001 à injection électronique, équipée d'un pot catalytique, d'une sonde lambda et d'un système de dépollution des gaz d'échappement (en avance sur la réglementation de l'époque) qui a été classée par l'administration en crit'air 4 !

N° 974859 - contrôle technique motos

par :

21/07/2023 23:40

\* mise en place du contrôle technique moto sans réelle concertation avec les intéressés mais imposé par le conseil d'état sous la pression d'associations anti-motards !

\* je fais les révisions de mes motos suivant les préconisations, entretien, vidanges, graissage, réglages, contrôle, remplacement des pièces d'usure, nettoyage

\* je contrôle mes motos très régulièrement (état des disques, plaquettes et niveau de liquide de frein, de la suspension : fourche et amortisseur, des roues et roulements, des pneus : pression faite tous les 15 jours)

\* je vérifie la moto que j'utilise chaque fois que j'emprunte la route (propreté de la bulle, étanchéité, éclairage, signalisation, niveau sonore, freinage)

\* je ne vois pas du tout ce que m'apportera un contrôle technique pratiqué par quel centre, par quel contrôleur, à quel endroit et à un prix bien trop élevé (50,00 € !) vu ce qui est prévu de faire !  
(en plus ce n'est pas aux motards de payer les infrastructures et les appareils de contrôle dédiés)

\* plus généralement, le mauvais état des routes, responsable de 3 % des accidents de moto, me préoccupe beaucoup plus, ce qui passe presque inaperçu avec une voiture confortable !

\* le nombre d'accidents de moto provoqués par des défaillances mécaniques dues à un mauvais entretien représentent seulement 0,5 %

\* déjà victime d'une injustice avec une YAMAHA 1300 FJR de 2001 à injection électronique, équipée d'un pot catalytique, d'une sonde lambda et d'un système de dépollution des gaz d'échappement (en avance sur la réglementation de l'époque) qui a été classée par l'administration en crit'air 4 !

N° 974860 - Contrôle technique 2 roues

par :

21/07/2023 23:41

Pfff!!fais chier...je suis handicapé !!sous oxygène !+je fais 1500km à tout casser pour les courses, les poubelles, vivre un peu !+!!contrôle technique à 30km!!alors merci !!sans compter le coût !!bref, juste de la connerie qui aide à comprendre pourquoi la société est au bord de l'explosion et le

boulevard grand ouvert pour les extrêmes !!c'est pour quand le contrôle anti con!!ya du fric à gagner !!et c'est plus intéressant pour l'humanité !+

N° 974861 - Contrôle technique des motos d'enduro

par :

21/07/2023 23:45

Bonjour, je trouve le projet bien trop contraignant pour les motards comme moi qui ne sont jamais sur la route. Je suis enduriste, j'utilise mes motos exclusivement dans des chemins et la majorité du temps dans des événements organisés sous l'égide de la fédération française de motocyclisme. Une moto de route roule bien souvent beaucoup moins que les autres véhicules, que dire des motos destinées au tout terrain ? Bien peu atteignent 20.000km.... Vu le peu de véhicule concerné, pourquoi ne pas exclure les catégories enduro L3e-A1E, L3e-A2E ou L3e-A3E ainsi que les trials? L'utilisation en tout terrain est synonyme d'un entretien extrêmement récurant. Changement fréquent des pneus, plaquettes de frein, transmission, contrôle des serrages... Ces motos étant plus exposées à l'usure, en raison des conditions difficiles des chemins, l'entretien y est d'autant plus appliqué de la part des motards tout terrain. Pour ma part c'est un contrôle complet et graissage à chaque sortie. Et un contrôle approfondi avec démontage toutes les 15h d'utilisation.

Un enduriste se doit pour sa propre sécurité d'être plus rigoureux que n'importe quel autre motard. En revanche lui imposer un contrôle technique alors qu'il ne croise que rarement d'autres usagers c'est un peu faire perdre du temps et de l'argent à tous.

Ce n'est la communauté tout terrain qui doit se trouver visée par cette mesure. Mais les utilisateurs de la route et des villes.

N° 974862 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 23:45

CT Moto

Les préconisations proposées à la commission européenne viennent d'une étude réalisée par [réseau de contrôle technique]. L'intérêt de ce dernier est fallacieux puisque il mélange cyclomoteur (inférieur ou égal à 50 cm<sup>3</sup>) avec moto (supérieur à 50 cm<sup>3</sup>) permettant ainsi de retenir une accidentologie élevée alors qu'en fait ils espèrent un accroissement de leur CA. Effectivement lorsque l'analyse sépare les 2 catégories précitées, ce sont les motocyclettes (inférieures à 50 cm<sup>3</sup>) qui réalisent la plupart des accidents (paradoxe ils ne seront pas soumis à CT). Le gouvernement en retenant la cible "moto" fait le choix de se plier aux lobbistes "écologistes" et de se laisser berné (par manque de courage ou de réflexion) aux orientations mercantiles d'une entreprise. Si la proposition du CT moto est retenue par le gouvernement, l'avenir démontrera qu'elle n'aura rien apporté à la sécurité routière mais au contraire servira un intérêt privé.

N° 974863 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 23:46

Bonjour

Vous souhaitez mettre un contrôle technique mais qu'aller vous contrôler, le bruit produit par les véhicules, ou est la problématique sécuritaire.

Quand arrêterons nous de voir de simple rampe de sécurité dans des virages créant ainsi une guillotinaire alors qu'il suffirait de mettre des doubles barrières.

Quid de l'état des routes, dégradé non sécuritaire.

Cette loi donne plus l'impression d'une pression de lobbies, et de besoin de faire de l'argent sur des motards prenant soin de leur moto dans la majorité plutôt que prôner la sécurité routière.

N° 974864 - CT inutile

par :

21/07/2023 23:46

L'état des routes s'est fortement dégradé, et le risque d'accident est de fait fortement augmenté, sans que le CT ne puisse être un facteur d'amélioration.

Le CT moto ne prendra sens que s'il apporte un plus en terme de sécurité et non de ressources financières pour l'Etat ou/et pour les lobbies type [réseau de contrôle technique].

Les motards ne sont pas suicidaires, et passent déjà une formation utile de sensibilisation lors du permis. L'avantage sécurité se révélerait plus sur vélos, trottinettes ou 50 dont la conduite ne requiert pas ou très peu de formation.

Ne tuez pas la filière financière moto et n'écoutez pas vos électeurs avec des mesures inappropriées.

Resongez au sort des ZFE, bombe sociale avérée. Les motards forment une communauté soudée et explosive, et sont conscients des taxes déguisées.

N° 974865 - Contrôle technique

par :

21/07/2023 23:47

Bonjour

Vous souhaitez mettre un contrôle technique mais qu'aller vous contrôler, le bruit produit par les véhicules, ou est la problématique sécuritaire.

Quand arrêterons nous de voir de simple rampe de sécurité dans des virages créant ainsi une guillotinaire alors qu'il suffirait de mettre des doubles barrières.

Quid de l'état des routes, dégradé non sécuritaire.

Cette loi donne plus l'impression d'une pression de lobbies, et de besoin de faire de l'argent sur des motards prenant soin de leur moto dans la majorité plutôt que prôner la sécurité routière.

N° 974866 - Contrôle technique moto

par :

21/07/2023 23:47

Les préconisations proposées à la commission européenne viennent d'une étude réalisée par [réseau de contrôle technique]. L'intérêt de ce dernier est fallacieux puisqu'il mélange cyclomoteur (inférieur ou égal à 50 cm<sup>3</sup>) avec moto (supérieur à 50 cm<sup>3</sup>) permettant ainsi de retenir une accidentologie élevée alors qu'en fait ils espèrent un accroissement de leur CA. Effectivement lorsque l'analyse sépare les 2 catégories précitées, ce sont les motocyclettes (inférieures à 50 cm<sup>3</sup>) qui réalisent la plupart des accidents (paradoxe ils ne seront pas soumis à CT). Le gouvernement en retenant la cible "moto" fait le choix de se plier aux lobbies "écologistes" et de se laisser berné (par manque de courage ou de réflexion) aux orientations mercantiles d'une entreprise. Si la proposition du CT moto est retenue par le gouvernement, l'avenir démontrera qu'elle n'aura rien apporté à la sécurité routière mais au contraire servira un intérêt privé.

N° 974867 - 50cc

par :

21/07/2023 23:49

les plus bruyants et polluants sont les 50 à 80cc 2 temps et eu pas de contrôle bravo la France

N° 974868 - Inadapté

par :

21/07/2023 23:49

Ce projet de loi élude le problème de fond qui est l'état des routes en France. Commencez par entretenir les routes et laissez nous entretenir nos motos. Aucune raison mécanique pour le CT puisque 3 accidents sur 1000 sont dus à un souci mécanique. C'est juste pour dégager du fric.

N° 974869 - Commentaire CT moto

par :

21/07/2023 23:49

Les préconisations proposées à la commission européenne viennent d'une étude réalisée par [réseau de contrôle technique]. L'intérêt de ce dernier est fallacieux puisque il mélange cyclomoteur (inférieur ou égal à 50 cm<sup>3</sup>) avec moto (supérieur à 50 cm<sup>3</sup>) permettant ainsi de retenir une accidentologie élevée alors qu'en fait ils espèrent un accroissement de leur CA. Effectivement lorsque l'analyse sépare les 2 catégories précitées, ce sont les motocyclettes (inférieures à 50 cm<sup>3</sup>) qui réalisent la plupart des accidents (paradoxe ils ne seront pas soumis à CT). Le gouvernement en retenant la cible "moto" fait le choix de se plier aux lobbistes "écologistes" et de se laisser berné (par manque de courage ou de réflexion) aux orientations mercantiles d'une entreprise. Si la proposition du CT moto est retenue par le gouvernement, l'avenir démontrera qu'elle n'aura rien apporté à la sécurité routière mais au contraire servira un intérêt privé.

N° 974870 - Un CT inutile, vu par un motard blasé propriétaire d'un 2 RM

par :

21/07/2023 23:49

- 1) Quel est le but du contrôle technique ? Si c'est s'assurer que le véhicule ne représente pas un danger dans la circulation, tel que c'était le cas pour le CT automobile en 1992, la cible n'est pas atteinte : les problèmes techniques des 2 et 3 RM ne sont mis en cause que dans 0,3% des accidents.
- 2) De plus, ce contrôle technique serait uniquement visuel, à réaliser sans démontage. Le permis de conduire moto oblige déjà chaque motard à ce contrôle visuel. Je serais donc obligé de payer pour un contrôle visuel que je réalise moi-même à chaque fois que j'utilise ma moto ? Où est la plus-value, hormis pour le centre de contrôle ? Un motard sait parfaitement que la moindre anicroche lui aura des conséquences physiques. Il prend soin de sa santé comme il prend soin de sa moto.
- 3) Ce contrôle technique, tel que présenté dans le projet, ressemble fort à un copié-collé du CT auto. On y parle de pare-chocs, de feu de recul, d'air bag (ce dernier, à moto, est dans l'équipement du motard, pas de la moto) ceinture de sécurité et de direction assistée ... Il devrait plus logiquement prendre en compte les spécificités de la moto.
- 4) Les scooters et autres 49,9 cm<sup>3</sup>, les plus bruyants et les plus modifiés, auraient également une première visite à 5 ans. « L'espérance de vie » de ces véhicules n'est atteinte qu'exceptionnellement une durée aussi longue : ils échapperont à ce CT alors qu'ils sont la première cause de nuisance.
- 5) Et enfin, pour terminer, car la liste pourrait être bien plus longue, le CT n'aurait aucun impact sur la pollution, la moto fait partie des solutions concernant la qualité de l'air, la moto ne fait pas partie des causes : fluidité, temps de parcours réduit, consommation moindre, encombrement moindre sur la chaussée.

Merci de prendre en compte ce refus logique d'une mesure inutile.

N° 974872 - Commentaire CT moto

par :

21/07/2023 23:50

Les préconisations proposées à la commission européenne viennent d'une étude réalisée par [réseau de contrôle technique]. L'intérêt de ce dernier est fallacieux puisqu'il mélange cyclomoteur (inférieur ou égal à 50 cm<sup>3</sup>) avec moto (supérieur à 50 cm<sup>3</sup>) permettant ainsi de retenir une accidentologie élevée alors qu'en fait ils espèrent un accroissement de leur CA. Effectivement lorsque l'analyse sépare les 2 catégories précitées, ce sont les motocyclettes (inférieures à 50 cm<sup>3</sup>) qui réalisent la plupart des accidents (paradoxe ils ne seront pas soumis à CT). Le gouvernement en retenant la cible "moto" fait le choix de se plier aux lobbistes "écologistes" et de se laisser bernier (par manque de courage ou de réflexion) aux orientations mercantiles d'une entreprise. Si la proposition du CT moto est retenue par le gouvernement, l'avenir démontrera qu'elle n'aura rien apporté à la sécurité routière mais au contraire servira un intérêt privé.

N° 974873 - 50cc

par :

21/07/2023 23:50

les plus bruyants et polluants sont les 50 à 80cc 2 temps et eu pas de contrôle bravo la France

N° 974874 - Contrôle 2 roues

par :

21/07/2023 23:51

Si ce contrôle doit être effectif au 1er janvier, il ne faut pas sous-estimer certains motards qui ne sortiront leurs motos que 3, voir 4 mois plus tard. Et oui... c'est l'hiver. Et donc, nous allons nous retrouver avec des milliers de motos sans certificats sur les routes, puisqu'il y aura embouteillage devant les centres de contrôle. Mon avis est de laisser sur un an ce passage obligatoire, avec interdiction de verbaliser par la marée haussée !

Étant bien entendu motard moi-même, le seul point positif serait de contrôler le bruit de nos bécanes, car la nuit c'est exaspérant d'entendre certains se sentir obligés de nous réveiller à 2h du mat. Mais vu que cela ne révèle pas d'un point de sécurité, cela serait anti-constitutionnelle !

Donc si c'est pour contrôler que nous roulons avec des pneus corrects, des freins et un éclairage qui fonctionne.... c'est profondément inutile.

N° 974875 - contre le contrôle technique

par :

21/07/2023 23:51

Je roule en 1100 Pan Européen de 1993, qui est suivi par un atelier moto une fois par an donc contrôle avec rigueur. La mise en place d'un contrôle obligatoire et payant ne fera rien de plus et ne fera pas baisser les accidents mortels ni les nuisances sonores des rodéos avec des motos volées ou non déclarées. À bon entendeur.

N° 974877 - Un CT inutile vu par un motard blasé, propriétaire d'un 2 RM

par :

21/07/2023 23:52

1) Quel est le but du contrôle technique ? Si c'est s'assurer que le véhicule ne représente pas un danger dans la circulation, tel que c'était le cas pour le CT automobile en 1992, la cible n'est pas atteinte : les problèmes techniques des 2 et 3 RM ne sont mis en cause que dans 0,3% des accidents.

2) De plus, ce contrôle technique serait uniquement visuel, à réaliser sans démontage. Le permis de conduire moto oblige déjà chaque motard à ce contrôle visuel. Je serais donc obligé de payer pour un contrôle visuel que je réalise moi-même à chaque fois que j'utilise ma moto ? Où est la plus-value, hormis pour le centre de contrôle ? Un motard sait parfaitement que la moindre



anicroche lui aura des conséquences physiques. Il prend soin de sa santé comme il prend soin de sa moto.

3) Ce contrôle technique, tel que présenté dans le projet, ressemble fort à un copié-collé du CT auto. On y parle de pare-chocs, de feu de recul, d'air bag (ce dernier, à moto, est dans l'équipement du motard, pas de la moto) ceinture de sécurité et de direction assistée ... Il devrait plus logiquement prendre en compte les spécificités de la moto.

4) Les scooters et autres 49,9 cm<sup>3</sup>, les plus bruyants et les plus modifiés, auraient également une première visite à 5 ans. « L'espérance de vie » de ces véhicules n'atteints qu'exceptionnellement une durée aussi longue : ils échapperont à ce CT alors qu'ils sont la première cause de nuisance.

5) Et enfin, pour terminer, car la liste pourrait être bien plus longue, le CT n'aurait aucun impact sur la pollution, la moto fait partie des solutions concernant la qualité de l'air, la moto ne fait pas partie des causes : fluidité, temps de parcours réduit, consommation moindre, encombrement moindre sur la chaussée.

Merci de prendre en compte ce refus logique d'une mesure inutile.

N° 974880 -

par :

21/07/2023 23:54

Contre le ct des 2 roues

N° 974881 - Pourquoi

par :

21/07/2023 23:55

Pourquoi un tel acharnement ? Pour servir qui ? À quoi servent nos représentants ? Vote t-on pour des vrp au service des intérêts des organismes de contrôle ? Pourquoi n'y a t-il pas des représentants du peuple qui dénoncent ces faits ? À quoi bon aller encore voter ? C'est hallucinant de faire voter une loi reconnue injuste par les citoyens honnêtes. Alors même que cette loi ne s'applique pas au motos de cross qui pourrissent la vie des banlieusards.

N° 974882 - Quelle est l'utilité ultime ?

par :

21/07/2023 23:55

J'ai 60 ans et possède deux motos en parfait état qui circulent de temps à autres. Depuis très longtemps, c'est moi qui assure l'entretien de mes machines. Récemment sur l'une d'elles, par curiosité, j'ai constaté être 0,36 mm sous la valeur limite d'épaisseur des disques de frein AV préconisée par le constructeur, alors qu'ils n'étaient même pas voilés. Le CT ne peut pas mettre ce type de défaut en évidence... .. et combien d'autres choses cruciales que seul un essai dynamique pourrait peut-être révéler, et en admettant que l'essayeur soit un vrai pro ! Quid de la monte pneumatique qui peut être détruite en 3000 km bien avant l'échéance du CT suivant, des désaccords de suspension, etc. Le CT n'améliorera pas la sécurité des motards, au mieux il obligera à y présenter la machine avec des pots homologués... .. qui seront remplacés le lendemain... .. en clair, ca ne sert à rien ou plutôt si, pour que certains organismes se goinfrent !

N° 974885 - Non au Racket / Vol en bande organisée

par :

21/07/2023 23:59

Ce projet de CT deux roues motorisé, est une honte et une insulte à la communauté motarde.

Pour ma part, je peux certifier que la mise en place de ce CT est complètement absurde, car l'examen d'un deux roues motorisé est effectué systématiquement avant de prendre celui-ci. Il est facile d'observer le moindre défaut présent visuellement. Le motard que je suis n'est pas stupide au point de rouler sur un cercueil roulant, il en va de même pour les autres. De plus, lors du passage du permis moto, nous apprenons à contrôler la moto (tension de la chaîne, freinage, éclairage, pneumatiques...). Ces vérifications peuvent être faites par tous, y compris un gamin de huit ans. Et quand nous savons que le taux d'accident en moto dû à une défaillance technique est de 0,3%, CT non merci.

50€ pour un CT qui va remplir à la fois les poches des contrôleurs techniques, qui sans être blessant, sont des mécaniciens ratés, et par la même occasion les poches de l'état avec la TVA.

Je m'oppose formellement à cette mesure.

N° 974887 - Non au contrôle technique

par :

22/07/2023 00:01

Bonjour,

Je suis motard depuis 2007, toutes les motos que j'ai eu et que j'ai actuellement sont révisées par mon concessionnaire minimum une fois par an voire deux fois. Je n'ai pas besoin d'un contrôle technique pour me dire que tout va bien sur ma moto et de payer une blindé pour engraisser une multi-nationale qui se fous complètement de la moto et qui veut juste faire de l'argent et si je me rencontre qu'il y a un problème sur ma moto je fais appel au concessionnaire qui viens la chercher et qui fait les réparations nécessaires.

Bien cordialement.

N° 974888 - Générateur de délits de fuite

par :

22/07/2023 00:02

Quand une loi est injuste, elle dessert et décrédibilise les forces de l'ordre. Utiliser les lois de la République pour servir des intérêts privés, c'est moche.

Shame on you

N° 974890 - Aucun intérêt

par :

22/07/2023 00:02

Cette démarche n'a aucun intérêt concernant la sécurité des deux roues

N° 974891 - Seulement pour la vente

par :

22/07/2023 00:02

Il faudrait un CT uniquement lors de la vente du véhicule. Le reste du temps, le vrai motard prends soin de sa monture.

Le CT moto prévu a 4 fois moins de points de contrôle que celui des voitures, il doit également coûter 4 fois moins cher

N° 974895 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 00:05

Stop faire de la moto est un loisir qui coûte déjà très chère. Les équipements de sécurité non même pas une TVA spécifique, c'est là que l'on attendait le gouvernement. Pourquoi sanctionner des motards qui sont sérieux alors que tout le monde sait que ce sont plutôt les 50 cm<sup>3</sup> qui ne respectent pas les lois. En espérant avoir été entendu.

N° 974896 - CT MOTO AUSSI INUTILE QUE LE CT AUTO

par :

22/07/2023 00:07

CT MOTO AUSSI INUTILE QUE LE CT AUTO

1992 Lors de l'instauration du CT auto, la défaillance technique n'intervenait que dans 9 % des accidents et 90 % de ces 9% concernait l'usure des pneus

Cette mesure a été inefficace contrairement au port de la ceinture de sécurité les limitations de vitesse notamment en ville

Actuellement pour les 2 roues motorisés les accidents dus à un problème technique représente 0,3% des événements à comparer au 30% des accidents dont la cause est le manque d'entretien du réseau routier

Il vaut mieux instaurer une dépense supplémentaire générant une rentrée de TVA (impôt supplémentaire) plutôt que d'investir dans l'entretien d'un des plus vastes réseaux routiers d'Europe avec mes impôts

Motard depuis plus de 45 ans, j'ai toujours entretenu ma moto (révisions, pneus, plaquettes de frein, liquide freins, huile) sachant qu'il s'agit de ma sécurité.

De plus, tous les concessionnaires et motocistes qui ont entretenu mes véhicules ont toujours procédé à des contrôles lors des visites dans leur magasin

Je ne suis pas sûr que le personnel des Stés de CT, aura le niveau technique pour intervenir sur ma moto (Titulaire permis A)

Le gouvernement se cache derrière la directive européenne 2014/45 pour imposer ce CT alors que la dérogation par instauration de mesures alternatives existe.

La baisse de la mortalité en 2022 des utilisateurs de 2RM est de 4 % et des blessés graves de 7% interpelle sur la finalité de l'instauration du CT

Par contre le nombre de tués et de blessés graves parmi les cyclistes et les utilisateurs d'EDPM augmente de façon préoccupante

Cette mesure de CT obligatoire me rappelle celle de l'instauration de l'éthylotest qui devait faire baisser la conduite sous l'emprise de l'alcool

Cette décision des pouvoirs publics n'avait pour but que de favoriser des sociétés amis d'hommes politiques au gouvernement

Je terminerais par l'instauration des ZFE dont la détermination des catégories des véhicules a été établie en fonction de l'année de fabrication et non en fonction de la pollution créée par les moteurs

Si on est riche, on peut s'acheter un SUV récent et plus pollueur

Si on est pauvre, on ne peut plus se déplacer pour travailler et survivre.....

N° 974897 - Consultation publique Contrôle technique 2 roue

par :

22/07/2023 00:08

Encore une loi qui sera là uniquement pour réduire notre liberté et enrichir un gros groupe comme [réseau de contrôle technique] et non pour réduire les accidents.

L'ensemble des statistiques le montrent.

Il y a bien d'autres choses à faire avant cela.

N° 974899 - CT MOTO AUSSI INUTILE QUE LE CT AUTO

par :  
22/07/2023 00:09

1992 Lors de l'instauration du CT auto, la défaillance technique n'intervenait que dans 9 % des accidents et 90 % de ces 9% concernait l'usure des pneus  
Cette mesure a été inefficace contrairement au port de la ceinture de sécurité les limitations de vitesse notamment en ville  
Actuellement pour les 2 roues motorisés les accidents dus à un problème technique représente 0,3% des événements à comparer au 30% des accidents dont la cause est le manque d'entretien du réseau routier  
Il vaut mieux instaurer une dépense supplémentaire générant une rentrée de TVA (impôt supplémentaire) plutôt que d'investir dans l'entretien d'un des plus vaste réseau routier d'Europe avec mes impôts  
Motard depuis plus de 45 ans, j'ai toujours entretenu ma moto (révisions, pneus, plaquettes de frein, liquide freins, huile) sachant qu'il s'agit de ma sécurité.  
De plus, tous les concessionnaires et motocistes qui ont entretenu mes véhicules ont toujours procédés à des contrôles lors des visites dans leur magasin  
Je ne suis pas sûr que le personnel des Stés de CT, aura le niveau technique pour intervenir sur ma moto (Titulaire permis A)  
Le gouvernement se cache derrière la directive européenne 2014/45 pour imposer ce CT alors que la dérogation par instauration de mesures alternatives existe.  
La baisse de la mortalité en 2022 des utilisateurs de 2RM est de 4 % et des blessés graves de 7% interpelle sur la finalité de l'instauration du CT  
Par contre le nombres de tués et de blessés graves parmi les cyclistes et les utilisateurs d'EDPM augmente de façon préoccupante  
Cette mesure de CT obligatoire me rappelle celle de l'instauration de l'éthylotest qui devait faire baisser la conduite sous l'emprise de l'alcool  
Cette décision des pouvoirs publics n'avait pour but que de favoriser des sociétés amis d'hommes politiques au gouvernement  
Je terminerais par l'instauration des ZFE dont la détermination des catégorie des véhicules a été établie en fonction de l'année de fabrication et non en fonction de la pollution créée par les moteurs  
Si on est riche, on peut s'acheter su SUV récent et plus pollueur  
Si on est pauvre, on ne peut plus de déplacer pour travailler et survivre.....

N° 974900 - Avis CT 2 roues

par :  
22/07/2023 00:10

Bonjour, mon avis est qu'il faudrait avant tout rétablir l'état des routes, mais pas que :

- \* les comportements routiers deviennent intolérables.
  - \* les "pop and bang" et reprogrammations en tout genre sont acceptés alors que les puissances et bruits des ces voitures sont multiplié ? Et on se verrait refusé pour un silencieux "sport" sur une moto ?
  - \* l'équipement complet devrait être obligatoire par contre...nombreux sont ceux qui roulent, avec de plus des enfants, en petites chaussures et T-shirt...cela est intolérable.
  - \* vous désirez gagner de l'argent ?
  - \*augmentez les tarifs amandes !
- Clignotants, file du milieu excessive sur autoroute, distances de sécurité... et j'en passe !
- \*obligation d'un équipement complet.
  - \*en cas de contrôle douteux par les forces de l'ordre, là un contrôle technique serait accepté par les motards !...

\* permettez, comme en Allemagne, une sorte de délation de délits routiers avec preuve via caméra embarquée, ça en calmerait certains, et donc moins d'accidents à la clé !  
\* un jeune permis ne devrait pas pouvoir rouler en golf gti et autres véhicules puissants, même sous assurance de papa maman ou tout autre tier !

En bref, je m'étale un peu, mais je suis motard (environ 3000 kms/an), routier (entre 5000 et 13000 kms/mois) et automobiliste (plus ou moins 10000/an)... j'aimerais pouvoir partager plus souvent la route en 2 roues, mais les conditions me freine un peu... ne tapez pas sur les mêmes qui sont soucieux d'avoir une belle moto, ou beau véhicule en général, et qui entretiennent même si le CT n'existait pas!

Inversez la tendance, faites tourner la roue !

Merci de m'avoir lu et tant pis si je passe aux oubliettes...

N° 974901 - Contre le CT

par :

22/07/2023 00:12

Motard , je prends le plus grand soin de mon deux roues . Ma tenue de route.étant regie par 2 x 10 cm de gomme , la pression et l'état de mes pneus sont sous surveillance .accrue de même que toutes les liaisons au sol .

Passage au garage tous les ans ou 5000 km pour check UP complet.

Je n' ai pas besoin qu un organisme surveille par dessus mon épaule si tout va bien en échange de 50 euros qui ne seront pas affecté à l'entretien de la moto.

CT moto inutile

N° 974906 - Controle technique moto

par :

22/07/2023 00:15

Je suis totalement contre ce contrôle technique moto qui n a pour seul but d enrichir un peu plus les sociétés de contrôle technique , les motards sont les conducteurs les plus soucieux du bon entretien de leur monture de plus la mortalité motarde ne fait que baisser .

N° 974909 - Controle technique moto

par :

22/07/2023 00:17

Je suis totalement contre ce contrôle technique moto qui n a pour seul but d enrichir un peu plus les sociétés de contrôle technique , les motards sont les conducteurs les plus soucieux du bon entretien de leur monture de plus la mortalité motarde ne fait que baisser .

N° 974913 - Inutile

par :

22/07/2023 00:23

Ce contrôle technique ne sert à rien. Nous qui avons des Harley :

- nos motos sont chères donc nous en prenons grand soin et elles sont bien entretenues

- on a tous fait -quasiment- le "stage" 1 voire 2, donc elle font un peu de bruit ! On passera donc le CT avec un artifice pour réduire ce bruit et tout de suite après on l'enlèvera. Désolé. Quant aux autres

motos, comme elles sont rapides, les motards font attention à la sécurité. Donc tout va bien pour nos motos. Arrêtez de suivre les directives européennes comme des moutons.  
Bonne journée

N° 974914 - Inutile

par :

22/07/2023 00:25

Ce contrôle technique ne sert à rien. Nous qui avons des Harley :

- nos motos sont chères donc nous en prenons grand soin et elles sont bien entretenues.

on a tous fait quasiment le stage 1 voire 2, donc elle font un peu de bruit ! On passera donc le CT avec un artifice pour réduire ce bruit et tout de suite après on l'enlèvera. Désolé. Quant aux autres motos, comme elles sont rapides, les motards font attention à la sécurité. Donc tout va bien pour nos motos. Arrêtez de suivre les directives européennes comme des moutons.

Bonne journée

N° 974916 - Inutile

par :

22/07/2023 00:29

Les utilisateurs de 2 roues connaissent les dangers. Les statistiques montrent que la fiabilité des 2 roues est rarement source d'accidents.

Plutôt que de mettre en place un contrôle technique inutile, sécurisez les routes contre les objets du bas côté que heurtent les motards en cas d'accident.

N° 974917 - controle technique moto de collection et tout terrain

par :

22/07/2023 00:29

je conduit des motos depuis 50 ans et aucun accident responsable ni autre

je possède 10 motos de plus de 30 ans que j'ai restauré entièrement, une à une et je les connais par coeur et je les entretient régulièrement. et je parcoure à peine 2000 kms par an au total avec les 10.

le controle technique c'est moi même toute l'année et aux petits soins. Il en est de même pour 2 motos tout terrain enduro qui ne roulent que quelques centaines de kms par an. Vous imaginez le budget pour tous ces controles !!

question pollution : c'est de la démagogie écolo faites par des gens qui roulent en diesel et qui se chauffent au bois. et qui veulent percer en politique en prêchant l'apocalypse.

question bruit : totalement d'accord, il y a des abus qu'il faut sanctionner au bord de la route car le controle technique se fera avec le bon silencieux enlevé aussitôt après

le bon controle serait celui de tous les conducteurs : code de la route et cognitif

N° 974918 - C'est inutile

par :

22/07/2023 00:29

Laissez nous la liberté qu'il nous reste. Merci.

N° 974920 - CT2RM

par :

22/07/2023 00:31

Bonsoir,

En cas d'accidents, les risques de dégâts corporels en moto sont tellement importants que les propriétaires ne négligent aucun travaux à réaliser même sur des pièces d'usures traditionnelles (ex: plaquettes de freins, pneumatiques,...).

De ce fait, le contrôle technique n'est nullement essentiel à l'état de conservation des véhicules désignés par cette réforme.

N° 974921 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 00:31

Je suis contre le contrôle technique moto car un 2 roues motorisé ne représente pour ainsi dire presque pas de nuisance (danger face aux autres véhicules, sonore, polluante, etc...) par rapport à la moyenne des véhicules à 4 roues (sans compter les camions, bus, engins etc...) de plus sur une moto le contrôle peut être fait rapidement par un agent en bord de route pour détecter si un problème peut nuire à la sécurité : pneus usés, freins usés etc... car les éléments sont visibles, sauf sur les scooters (carrossés) et c'est d'ailleurs à cause de ses derniers que nous en sommes arrivés à cette future obligation car il y a un fossé énorme entre un motard et un conducteur de scooter (la majorité du temps) il n'y a qu'à constater d'ailleurs (les chiffres) tous les délits, accidents etc .... La CULTURE MOTO est d'ailleurs absente chez les conducteurs de scooters et je dirais même qu'il y a des tensions entre les deux !

Idem pour la majorité des cyclos (50 cc) qui nuisent par rapport à leur bruit et leur fréquente mauvaise conduite, il ne faut donc pas mettre tous les 2 roues (voir 3 roues) "dans le même panier" ! Je suis motard depuis 50 ans (avec quelques années de side-car) cette année et je ne pense pas avoir occasionner de gêne un jour à qui que ce soit, véhicules ou piétons ? Ce futur (éventuel j'espère) contrôle technique est encore une occasion mal justifiée pour prendre de l'argent malhonnêtement alors qu'il y a tant de choses qui devraient être réalisées pour la sécurité des 2 roues : état des routes, bordures de sécurité etc...

Pour la pollution et le bruit, que les moteurs 2 temps deviennent interdits ou règlementés, celà peut-être discuté mais pas pour les motos à moteur 4 temps dont d'ailleurs la plupart sont récentes, injections, pots catalysés, ABS ....

Pour finir je souligne que dans un monde ou de plus en plus de conducteurs (tous véhicules confondus) conduisent en téléphonant ou en tripotant leur GPS ou autre avec l'esprit bien ailleurs, dans ce monde "connecté", d'instaurer un contrôle moto me parait vraiment déplacé.

La meilleure solution serait de renforcer les forces de l'ordre (agents de police, gendarmes....) et contrôler les 2 roues qui occasionnent les risques pour les autres (tout-terrain, scooters etc...)

N° 974923 - Déduction impot

par :

22/07/2023 00:33

Est-ce que ce contrôle technique est déductibles des impôts ?

N° 974924 - CT MOTO

par :

22/07/2023 00:34

Il faudra mieux limiter la vitesse des motos que de mettre un contrôle technique en place ...

Car c'est la pplus grande cause de la mortalité

La vitesse ...

N° 974927 - Contrôle technique moto; oui, mais ....

par :

22/07/2023 00:38

Le contrôle technique moto peut avoir du sens, mais ne me paraît pas le meilleur choix pour faire baisser l'accidentalité. Tous les motards savent qu'un dysfonctionnement ne se solde pas par un peu de tôle froissée, mais parfois par une chute avec quelques bobos et une belle facture de remise en état. Ce qui fait bien réfléchir.

Concernant les motos de trial ou d'enduro, même hors compétition leur usage sur la route étant si peu significatif, je ne vois pas vraiment l'intérêt d'un contrôle technique. Certes, sur ces motos certains équipements sont démontés ou modifiés (rétroviseur, clignotants par exemple), mais ceci est nécessaire même en pratique loisir. Lors de chutes (fréquenté dans ces pratiques), une tige de rétroviseur est particulièrement dangereuse. Et les clignotants, outre pouvant également blesser, laisseront des morceaux de plastique dans la nature très rapidement.

N° 974928 - Non au contrôle technique

par :

22/07/2023 00:40

Le contrôle technique moto est inutile je suis très conscient, vigilant de préserver ma moto en état de fiabilité maximum, car le danger ne viens pas de la moto c'est l'état des routes en majorité qui sont dangereuses.

A quoi va servir ce contrôle technique à rien.

Le bruit, certaines minorités remonteront les pots d'échappement bruyants après le contrôle solution mettre plus de radar anti bruit.

Les éclairages, et pneumatiques, on nous a enseigné à l'auto école de vérifier l'ensemble des accessoires et pneus car êtres vu et avoir une tenue de route et un freinage correct pour sauver notre vie. Si nécessaire demandez aux auto école de projeter des vidéos du risque pour sensibiliser les futurs motards.

Les statistiques parlent d'eux même les motard on très peu d'accident.

Je suis responsable de ma vie car une moto s'achète mais pas une autre vie. bien cordialement.

N° 974929 - CT Moto

par :

22/07/2023 00:44

Il vaudrait mieux faire un CT des routes, entre crevaisons et bras de suspension avant tordu à cause des chaussées pleines de trous et mal entretenu. En pièces de rechange constructeur ça chiffre vite.

N° 974930 - Une aberration pour les motos de collection

par :

22/07/2023 00:49

Le contrôle technique pour les motos de collection n'est pas justifié dès lors qu'elles ne roulent quasiment pas et que les propriétaires sont obligés de les entretenir et les contrôler avant de sortir...

N° 974931 - Contrôle technique 2 roue s moteur

par :

22/07/2023 00:57



La sécurité du motard sur son véhicule ne dépend de l'état d'entretien du véhicule ( toujours bien entretenu car chaque organe de sécurité -pneus-freins...- est vital) mais de l'attitude et conduite du motard. À ce titre, à ce titre lesctegl si de formation, d'apprentissage à la conduite de la moto, développer les actions de sensibilisation/ prévention à la sécurité ainsi que sur la qualité des équipements du motard me semblerait plus judicieux. Cette approche qualitative est prévue par la directive européenne qui, par ailleurs, en laissant à chaque gouvernement le choix des mesures de substitution (autres que sur le véhicule) au CT à mettre en place. Les accidents de deux roues ne sont jamais liées à l'entretien de la machine. Enfin, si l'objectif majeur du CT est le contrôle du bruit, l'arsenal juridique existe déjà: verbaliser les utilisateurs de pots plus bruyants; interdire la vente des dits- pots. Merci.  
Cordialement.

N° 974932 - Pourquoi ?

par :

22/07/2023 00:57

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement valide ce CT. Comment peut on être aussi faible face au lobbying alors que ce CT ne sert à rien.

Je ne voterai plus pour les membres de ce gouvernement et partagerai mon opinion pour influencer au maximum mon entourage contre les membres de ce gouvernement d'incompétents.

Un scandale d'état, un de plus.

N° 974934 - CT Moto

par :

22/07/2023 01:02

Le CT moto ne servira à rien. Tous motards qui se respecte fait sont entretiens annuels ou plus s'il roulent beaucoup. Nous sommes plus exposés en moto et nous savons qu'il faut entretenir notre moto sinon nous mettons notre vie en jeu.

Avant de mettre en place un CT qui ne sert à rien (car les moto seront modifiés avant et après le CT), il vaudrait mieux que l'état se penche sur l'état des infrastructures routières, qui laisse à d'explorer en fonction des régions.

Peut-être que si nos routes étaient mieux entretenues ils y aurait moins d'accidents (hormis alcoolémie, stup,...) ?

Et pour la question du bruit il doit y avoir d'autres moyens que le CT pour vérifier les db d'une moto, exemple avec les radars sonores qui concernera tous les usagers de la route.

N° 974935 - Ct moto

par :

22/07/2023 01:03

Bjr . Ne représentant qu'un % très faible des accidents et surtout l'état de nos motos ne rentrant nullement en compte il serait judicieux de prendre les bonnes décisions.. a savoir une amélioration de nos routes et non pas une action qui permettra juste à certains de se remplir les poches.... motard depuis 40 ans !!!! Et jamais eu d'accident ... bien a vous .

N° 974938 - Contrôle technique des 2 ro

par :

22/07/2023 01:18

Ce type d'engin est généralement très bien entretenu par son propriétaire. Mon concessionnaire est le premier à le reconnaître. Il intervient sur des organes nécessitant du matériel spécifique ou des compétences techniques particulières. J'ai toujours assumé le nettoyage, le contrôle et les révisions de ma moto. Après chaque utilisation journalière, une inspection est réalisée. Je ne suis pas du tout convaincu qu'un contrôle officiel apporte plus d'efficacité, sauf, bien entendu, si il s'agit de remplir les caisses de ces soit disant spécialistes..

N° 974942 - Inutile pour les motos

par :

22/07/2023 01:29

Un contrôle sonore doit s'appliquer aux 2 roues de moins de 125 cm<sup>3</sup> uniquement.

N° 974943 - Monsieur

par :

22/07/2023 01:32

Contrôle du bruit uniquement afin d'éviter les nuisances sonores

N° 974944 - Avis sur CT moto

par :

22/07/2023 01:34

Bonjour, la mise en place de ce CT n'as aucune utilité a part de remplir les poches des sociétés de CT qui font du lobbying. Les motard savent que leur vie et leur santé dépendent de l'état de leur moto. Un contrôle technique pas cher, a annoncé le gouvernement.

50€ pas cher parlez en aux personnes qui touchent le SMIC et qui subissent une augmentation de tous les postes de frais.

Nous savons tous que ce n'est pas les vrai raison, en plus l'ex associations qui attaquent systématiquement la non mise en place du CT, sont des associations qui ont des intérêts a voir disparaître les motos pour utiliser les véhicules qu'ils louent. Et en plus ils utilisent l'argent public des subventions pour attaquer les décisions du gouvernement au conseil d'état. Celui ci ferait mieux de retourner dans la rue et quitter les hautes sphères et leurs salons capitoneux pour voir à quoi ressemble la vrai vie d'une majorité de français

N° 974945 - Une très bonne mesure pour la sécurité

par :

22/07/2023 01:35

Je salue l'application des lois européennes (enfin!). Quelques remarques:

1) Sur la périodicité : 3 ans plutôt que 5

2) accélérer la période de transition, la mise en application du CT n'a que trop trainé, elle est importante pour la sécurité routière

3) vérifier en particulier le bruit, le freinage et le non-débridage du moteur. Les 2RM modifiés par leurs propriétaire sont nombreux et dangereux quand la vitesse est débridée. Le niveau sonore doit également être contrôlé pour éviter les nuisances sonores.

N° 974948 - Contrôles de sécurité faits en prenant la moto et risques d'un contrôles techniques.

par :

22/07/2023 01:40

La proportion d'accidents liés à la sécurité est inférieure à 1 %. Selon la seule structure d'assurance spécialisée dans les deux roues motorisés, la Mutuelle des Motards, elle est de 0,3 %.

Les seules infrastructures routières sont responsables, pour les deux roues motorisés, de 3 % des accidents.

Pour mémoire, le contrôle technique pour les automobiles a été mis en place alors que les accidents des automobiles ayant pour cause un problème de sécurité du véhicule était de 18 %.

La seule étude complète, européenne, sur l'accidentologie de la moto a été faite en 2012 par la FEMA. Deux ordres de grandeurs sont à retenir :

- dans 75 % des cas les deux roues motorisé est victimes;
- dans 75 % des cas, l'accident à un vitesse inférieure ou égale à 50 km par heure, en ville majoritairement.

Contrairement à une automobile, un deux roues motorisés à tous ses éléments de sécurité visibles et souvent directement accessibles sans procéder à de complexes démontages.

Déposer sa moto chez un concessionnaire ou un mécanicien engage pénalement celui-ci pour tout problème de sécurité concernant le véhicule confié. Le concessionnaire averti par écrit le client pour ne pas avoir sa responsabilité engagée. Cela couvre tout, notamment le système de freinage, les pneumatiques, l'éclairage, la direction, le comportement dynamique puisqu'il y presque toujours un essai sur route et la motorisation.

La très grande majorité est vu par un mécanicien annuellement. Il y a donc des contrôles de sécurité fait un par un professionnel formé à la moto, connaissant les usages et spécificités des nombreux modèles de motos et surtout lui-même motard.

Le motard lors de son passage du permis de conduire est formé aux contrôles de sécurité. Il y est d'autant plus sensible que sa vie en dépend, mais aussi qu'un problème de sécurité peut participer à la survenue d'un accident pour sa moto à laquelle il tient. L'attachement à sa moto et donc son bon fonctionnement sont des motivations fortes pour les motards.

Les pneumatiques sont un sujet critique pour la moto qui n'a que deux roues. Contrairement à une voiture, où un problème sur un roue peut rester méconnu par la personne qui conduit, sur une moto ceci est immédiatement détecté, au pire en moins de 10 mètres parcourus. Deux nombreuses fois, en roulant à moto, je me suis rapproché d'une conducteur d'automobile pour signaler un problème de sécurité sur un pneumatique.

À chaque démarrage, le conducteur d'une moto sait si ses roues et ses pneumatiques sont en bon état ou pas. Le contrôles effectué de fait à chaque fois que la moto commence à rouler. Le contrôle visuel des roues et pneumatiques sont faits presque à chaque fois, car la moindre anomalie, comme un caillou dans la structure du pneu fait réagir le conducteur d'une moto.

Le sujet des pneumatiques, de leur caractéristiques, adaptations telle ou telle condition météorologique, leur durée de vie, leur tenue de route sont des sujets de discussion, de débats et d'opposition inépuisables.

Aussi, toute personne roulant avec un deux roues motorisée ou pas s'intéresse forcément à cet élément qui a la particularité de pouvoir changer le comportement routier du véhicule - plus maniable, plus sûres sur route mouillée, ...

En tant que motard, nous savons tous qu'au bout de 2 ans, le comportement routier d'un pneu a changé par rapport à un pneu neuf. Nous savons et sommes conscient que la gomme a durcie, que le comportement routier est inférieur. C'est pour cette raison que même si les sculptures du pneumatique sont intactes, les pneus seront tout de même changés par la majorité des motards qui roulent fréquemment.

La sensibilité à l'état des pneumatiques est très importante chez les motards. Une variation de 0,1 bar de pression attire aisément l'attention, car le motard perçoit le changement de comportement de sa moto. Pour les automobilistes, des messages conseillant le contrôle des pressions des pneumatiques avant les longs voyages sont donnés.

Pour un motard, le contrôle des pressions est fait, au bout de quelques mètres de roulage. Un changement rapide de température ambiante va modifier la pression du pneu. Une différence de température de plusieurs degrés va modifier la perception du comportement routier de la moto. Ainsi, le contrôle et surtout l'ajustement des pressions des pneumatiques peut être fait plusieurs fois par mois, surtout quand les températures baissent.

Après les pneumatiques, c'est le système de freinage qui est évalué et testé par chaque motard. La moto n'a pas de carrosserie. En cas de problème, c'est le motard qui va subir bien souvent des dégâts. S'assurer quand nous prenons notre véhicule que nous pourrions nous arrêter, maîtriser notre trajectoire qui est aussi contrôlée par le freinage et être capable de faire un freinage d'urgence si une voiture nous refuse la priorité est, au sens propre, vital.

L'attention portée à la qualité et la performance du freinage est constante chez les motards.

Tout le système de freinage est exposé, visible, aisément contrôlable sans effort ni outils. Contrairement à une automobile, l'usure des plaquettes de frein est visible en se penchant sur la roue. La commande du frein à l'avant, le bocal contenant le liquide de frein sont sur le guidon, donc visibles et facilement contrôlés.

Si le comportement de la moto au bout de quelques mètres ou kilomètres n'est pas habituel, le motard prêter attention aux suspensions de sa moto. Le comportement du châssis étant vérifié à la moindre chute, même après une chute à l'arrêt.

Enfin, l'éclairage est lui aussi contrôlé par le motard. Pour s'assurer d'être vu tout comme pour s'assurer de pouvoir voir la route convenablement. La moto n'a pas la puissance d'éclairage d'une voiture, le motard essaye donc d'avoir le meilleur éclairage possible, quitte à investir dans des feux

additionnels comme des feux de brouillard ou longue portée en fonction des parcours faits.

La distance parcourue annuellement par les motos est va de 4 000 km à 7 000 km (valeur retenue par les experts d'assurance) par an pour une part importante du parc moto.

Les risques sont plus donc faible, en rapport avec le peu de kilomètres parcourus.

La moto pour beaucoup de motards est un élément de plaisir, voire de loisir, parfois seulement quand il fait beau. L'attachement du motard à son véhicule est grand et dans une perspective de plaisir ou de loisir, le motard vérifie l'état de son véhicule, procède aux contrôle de sécurité et procède aux interventions nécessaires pour rouler en sécurité.

Une réalité française ne peut être contestée : le caractère principalement saisonnier la pratique de la moto. À Paris, le deux motorisé peut se pratiquer toute l'année en raison des impératifs de déplacements, du gain de temps. Mais ailleurs, quand septembre arrive avec ses pluies, beaucoup de motard remise le moto, c'est l'hivernage. Avec le retour des beaux jours, les motos seront sorties de leur hivernage et subiront une inspection et remise en forme systématique, donc un contrôle de la sécurité de véhicule poussée.

Pour un contrôle technique, s'appuyer ses les concessionnaires, les mécaniciens serait un gage de fiabilité de ces contrôles et de pertinence. Ils connaissent les véhicules, leurs spécificités. Mon mécanicien n'hésite pas à me faire changer mes plaquettes de frein même si pour un autre, elles pourraient être utilisables pendant quelques milliers de kilomètres; mon mécanicien connaît ma moto, mes trajets, ma façon de conduire.

Un argument pour le contrôle technique est le bruit des pots d'échappement de certains véhicules à deux roues ou trois roues motorisés.

Avant tout, il faut garder à l'esprit que la nuisance perçue d'un bruit dépend de chacun. Pour exemple, il y a les personnes qui décident d'emménager à la campagne et font des recours en justice pour que l'église du village ne sonne plus les heures ou faire abattre les coqs qui chantent l'aube. Il y a eu ses touristes en montagne qui ont porté plainte contre une agricultrice parce que le cloche de vaches faisaient pour eux trop de bruit.

Il faut parler de bruit excessifs aux regard de la Carte Grise du véhicule.

Ceci peut être une nuisance limitée aisément, rappelons que les forces de l'ordre sont habilités à contrôler la sécurité de tous les véhicule. Les forces de l'ordre peuvent immobiliser un véhicule, imposé des actions sur le véhicule sous peine d'amende.

Des campagnes de sensibilisation au nuisances sonores et de contrôles seront efficaces contrairement à un contrôle technique. Changer un échappement ne prend qu'une heure. Le problème posé par le bruit excessifs de certains véhicules restera inchanger.

Il ne faut pas généraliser le comportement anormal de jeunes, souvent non majeurs, qui considère à tort que rouler avec un scooteur bruyant est "bien", qui n'ont pas conscience, principalement en raison de leur jeune âge, de l'importance des éléments de sécurité de leur véhicule, n'ayant pas suivi la formation du permis moto.

Le réseau des concessionnaires et des mécaniciens professionnels, dont la responsabilité par rapport à la sécurité du véhicule dès que celui-ci leur est confié, est vaste, facilement accessible à tout motard.

Ce ne sera pas le cas avec un contrôle technique fait par des structures indépendantes. Seul [réseau de contrôle technique] qui est à l'origine du contrôle technique moto dans le seul but d'augmenter ses bénéfices pourra offrir quelques centres de contrôles.

Une présidente régionale d'une association de sociétés de contrôle technique a exprimé par écrit son opposition à ce contrôle technique pour les motos. Elle met en exergue la différence de traitement qui fausse la concurrence entre [réseau de contrôle technique] et les autres structures de contrôle. Sa lettre met aussi en lumière un grave problème pour la sécurité des véhicules motorisés.

Les contrôleurs de [réseau de contrôle technique] seront habilités à faire faire des contrôles après quelques heures à regarder des vidéos de formations et auront encore moins d'heures de formation pratique. En clair, moins d'une semaine est nécessaire pour former un contrôleur [réseau de contrôle technique]. Pour les entreprises indépendantes, c'est près d'une année de délai et de formation qu'il faudra payer à ses employeurs pour habilitier une personne au contrôle technique d'un deux roues motorisé.

La première évidence est que le mode de formation autorisé à [réseau de contrôle technique] et refusé aux entreprises indépendante crée une concurrence qui n'est pas loyale.

Cette disparité de traitement va donc mené à un quasi monopole de [réseau de contrôle technique] pour les contrôles techniques des deux roues motorisés. Les implantations des centres de contrôle seront faites en fonctions de bénéfices estimés par le tenant du monopôle, [réseau de contrôle technique]. C'est ainsi se prive de la capacité de mailler le territoire avec suffisamment de centres de contrôle pour qu'il n'y ait que quelques dizaines de kilomètres entre le domicile du motard et le centre de contrôle technique. Un trentaine de kilomètres est une distance trop grande, car cela peut représenter une heure de route à l'aller et une heure au retour.

La présidente régional de l'association des sociétés de contrôle technique met en lumière le problème de l'accueil des véhicules et le manque de compétence spécifiques des contrôleurs.

Les contrôleurs motos ne seraient pas contraints d'avoir le permis moto.

Chaque marque, chaque modèle a ses spécificités connues des concessionnaires

et des mécaniciens motos qui s'en occupent.

Tout motard qui tient à sa moto laisse monter le moteur en température. Comme beaucoup, je considère que les 10 premiers kilomètres parcourus sont importants pour permettre au moteur, à la boîte de vitesse et au châssis de la moto de monter convenablement en température sans dommages.

Si le contrôleur fait démarrer un moteur froid, le pousse à des régimes élevés des problèmes de motorisations surviendront. De même, la diversité des boîtes de vitesse en moto fait que, là aussi, des dégradations sont à prévoir.

Comme le contrôle technique est avant tout un enjeu de bénéfices supplémentaires pour [réseau de contrôle technique] et les entreprises de contrôle, la rentabilité passera forcément par la recherche de gain de temps au mépris des motos confiées pour les contrôles.

Des "casses" sont prévisibles : carénages, moteurs, etc. Surtout que le moto qui dispose d'un carénage en plastique (ABS) vont être plus sensibles au mauvais traitement et engendrer des coûts de remise en état importants. Nous pouvons nous inquiéter quand des jeunes mécaniciens sont perdus avec une moto qui n'est pas bardée d'électronique, à carburateurs, avec laquelle il n'est pas possible d'utiliser une malette de diagnostic automatisée. Leur mettre entre les mains une ancienne machine à carburateurs capricieuse et leur demander de faire tourner le moteur, s'est souhaiter créer des conflits entre le contrôleur et le propriétaire de la machine.

C'est la problématique de l'état des lieux à faire avant le contrôle et après le contrôle. La dégradation constatée, comment obtenir réparation ? Comme c'est une entreprise privée, ce n'est pas l'assurance du véhicule qui peut être sollicitée.

Les conflits avec les entreprises de contrôles vont être nombreux par manque de formations à tous les types de véhicules, de la recherche de rentabilité.

Il serait plus prudent et plus sûr de pratiquer seulement un contrôle statique des motos. De s'assurer que les contrôleurs soient aussi détenteurs du permis moto correspondant au véhicule testé. De supprimer la concurrence déloyale entre toutes les petites entreprises qui parsèment le territoire et [réseau de contrôle technique] en s'assurant que le processus des petites entreprises et du délai associés soient aussi imposés à [réseau de contrôle technique]. Cela permettrait aussi une meilleure implantation des sites de contrôle.

Un contrôle technique serait plus acceptable et peut-être plus efficace si celui-ci s'inspirait de celui de la Belgique. Le contrôle technique est fait lors d'une vente entre particuliers ou lorsque le propriétaire refuse la mise en épave quand le coût de réparation excède la valeur vénale et fait procéder aux réparations en participant financièrement.

La diversité des motos est grande, beaucoup ont plus de 40 ans. Seul un contrôle statique et visuel est raisonnable, qu'il convient d'adapter à chaque véhicule.

Le gouvernement dispose d'un moyen d'améliorer la sécurité des utilisateurs de deux roues motorisées, c'est de réduire la TVA de tous les équipements motos qui contribuent à améliorer la sécurité du motard ou à réduire les conséquences d'un accident. Cela couvre les casques, les bottes, les gants, les pantalons, les vestes, les dorsales par exemple. Des coûts d'équipements plus faibles permettraient à beaucoup, les plus jeunes surtout qui représentent la part de la population motoarde accidentée la plus grande, de réduire considérablement les conséquences d'un accident.

Le motard contrôle dès qu'il roule la sécurité de son véhicule. Tous les organes de sécurité sont aisément visibles et contrôlables par le motard. Les accidents liés à la sécurité ne représentent que 0,3 % des accidents.

N° 974951 - Contre CT 2 roues

par :

22/07/2023 01:46

Quel est l'objectif d'un CT ?

Garantir un état minimum de sécurité du véhicule et le respect des normes

Hors les normes sont bien respectées en sortant d'usine, condition inhérente à la production.

Et l'état minimum de sécurité est respecté également, les conducteurs s'en occupent comme le montre les statistiques des causes racines d'accidents routiers pour les deux roues. Le permis moto également comporte des vérifications mécaniques bien utiles et qui assurent la connaissance de l'entretien minimum.

En somme, la mise en place de ce CT ne contribuera à améliorer aucun indicateur routier. De ce fait je suis contre ce décret pour la partie 2 roues.

N° 974954 - Non au CT deux roues

par :

22/07/2023 02:02

Ce contrôle n'est pas justifié par un constat d'accidents liés à un mauvais entretien des deux roues motorisés

N° 974955 - Le CT décision démagogique inutile pour la sécurité des 2 RM

par :

22/07/2023 02:05

- Démagogique = pour plaire à un électeurat urbain vieillissant non connaisseur de la passion motocycliste, soi-disant 'écologiste' de genre stalinien (moi je respecte, eh ! fais ce que jveux, pour les autres la schlague !)
- Inutile = les motards de tous styles & genres prennent réellement soin de leurs machines, le bon sens pour rouler loin et longtemps en VRAIE sécurité
- Anti-productif = on verra qui le fait (ou pas) et les retombées réelles sur la sécurité routière (moins de 3% des sinistres dus à défaillance technique des 2RM)
- Anti-libéral = tendre vers le contrôle pour le contrôle (et les affaires de quelques pros)
- Autres chantiers prioritaires = 1) l'état des routes non concédées (ex-nationales, départementales, tout le réseau secondaire); 2) le non-respect des règles d'utilisation des smartphones, des priorités (cédez-le-passage, demi-tours, stationnement, etc).



N° 974956 - Opposition

par :

22/07/2023 02:10

Je, Axel Candelier, né le 6 avril 2001, m'oppose à ce que soit établi un contrôle technique pour les véhicules deux roues.

N° 974957 - Motard utilisateur

par :

22/07/2023 02:15

Suite à la lecture du projet je suis contre ce projet qui n'a d'objet que de remplir les caisses de l'état les motards sont assez responsables pour prendre soin de leur machine les statistiques prouvent d'ailleurs que la majorité des accidents n'ont pas de lien avec le manque de d'entretien de leur moto occupez-vous plutôt des infrastructures et de l'État des routes qui sont désastreuses en France

N° 974959 - Arnaque

par :

22/07/2023 02:24

Il faudrait d'abord contrôler l'état des routes et des cyclos et scooters avant de s'en prendre aux motards

N° 974960 - Commentaires sur le projet de décret relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

22/07/2023 02:29

Un 2 roues motorisé n'est pas une voiture ou un camion. Tous les éléments mécaniques et organes de sécurité de ces véhicules sont visibles et facilement contrôlables par l'utilisateur. La moindre fuite de liquide ou la moindre casse matériel est identifiable. Ces notions de contrôles des différents éléments de sécurité et d'intégrité du véhicule font partis de la formation et de l'examen du permis de conduire des catégories A. Je réalise d'ailleurs ces contrôles sur mes motos pratiquement avant et/ou après chaque utilisation car j'ai conscience qu'un problème technique sur une moto peut-avoir de graves conséquences physiques (pour le conducteur et les autres usagers) et que je ne suis pas protégé par une carrosserie. Chose que je fais bien moins souvent sur mes voitures (même si je suis vigilant). Le CT me déresponsabiliserait-il ? Je ne vois pas de plus-value à ce que ces contrôles soient réalisés par un technicien qui n'en fera pas plus que moi et bien moins que le mécanicien en garage. A noter que les périodicités de révisions des 2RM sont plus rapprochées que pour les voitures, pour un nombre de kilomètres accomplis beaucoup bien moindre. Une moto subit au minimum un entretien courant une fois par an quel que soit le nombre de kilomètre parcouru. Il n'y donc aucun intérêt à réaliser un CT tous les 3 ans pour un 2RM.

Comme une moto prend peu de place, je suis également possesseur de 5 motos anciennes de plus de 50 ans non immatriculées en « collection » (assurées en flotte). Comme je ne peux pas les conduire toute en même temps, elles parcourent extrêmement peu de kilomètre annuel. Au maximum 200 km pour chaque moto, qui sont réalisés lors de promenades avec des clubs de véhicules anciens essentiellement. Sur la base du très faible kilométrages réalisés sur la voie publique par ces véhicules anciens, il serait souhaitable que le Contrôle Technique soit exclu pour les motos de plus de 30 ans. Je m'interroge également du nombre et de la répartition des centres de contrôle technique sur le territoire. Au-delà du temps perdu, mes motos de collection risquent de faire plus de kilomètres pour se rendre au CT qu'elles n'en réalisent au cours d'une année.

Au regard de tous les arguments cités précédemment, le contrôle technique tous les 3 ou 5 ans des 2 roues motorisés n'aura pas d'impact sur la sécurité des utilisateurs et des autres usagers de la route. De plus ce constat est confirmé par l'analyse des causes d'accidents des 2 roues motorisés par les compagnies d'assurance qui montre que la très grande majorité des accidents impliquant un 2RM n'est pas lié à l'état du véhicule mais à l'état des infrastructures (routes et aménagements routiers). Il est également possible de s'appuyer sur le retour d'expérience des pays ayant mis en place le contrôle technique où il est constaté que le nombre d'accident lié à l'état du véhicule n'a pas diminué pour autant.

La mise en place du CT 2RM n'aura pas non plus d'impact sur les nuisances sonores produites par certains 2RM. Là encore, le retour d'expérience avec les pays dotés d'un CT, le prouve.

Finalement, entre les 2 voitures et les 6 motos, je m'aperçois que je vais passer beaucoup de temps chaque année (que je n'ai pas nécessairement) pour faire réaliser des contrôles techniques et dépenser encore plus d'argent (que je n'ai pas nécessairement non plus) pour un intérêt non démontré pour ma sécurité et celle des autres usagers de la route (je n'en dirais pas de même pour les entreprises spécialisées dans le contrôle technique).

N° 974961 - Inutile

par :

22/07/2023 02:43

Les motards sont ultra dépendants de leurs véhicules et de l'état de fonctionnement de ceux-ci. Impossible de rouler avec un deux-roues défectueux en freins, pneus et lumières (éclairage permanent) le contrôle du véhicule fait partie des questions au permis.

N° 974962 - Je suis favorable au contrôle technique des motos

par :

22/07/2023 02:46

Il est temps que tous les véhicules circulant sur les voies ouvertes à la circulation soient contrôlés. Pour faciliter la compréhension, il faudrait reprendre les codifications du VL qui sont maintenant bien assimilées par les automobilistes. Il serait nécessaire que soit clairement explicité dans les textes réglementaires qu'à la demande du contrôleur, le client peut être amené à manœuvrer le véhicule dans le centre de contrôle technique.

N° 974963 - CT une aberration

par :

22/07/2023 02:50

Ce contrôle technique est simplement un impôt supplémentaire déguisé sans aucune corrélation avec la sécurité. Pour commencer les accidents de 2 roues ne sont que très rarement dus à une défaillance technique du 2 roues. Ensuite il serait largement préférable de miser sur une sécurisation des axes routiers qui se dégrade vite grand V sans compter les routes refaites à coup de graviers, les dos d'âne (ou ralentisseurs) hors normes ou pour la plupart illégaux de par leurs implantations ou leurs lieux d'implantation. Ensuite il serait plus judicieux de faire de la prévention au niveau des automobilistes qui ont tendance à oublier leurs rétros. Installer des doubles glissières partout pour remplacer les simples glissières qui ne sont que des guillotines à motard. Ensuite concernant la pollution une moto permet de réduire le trafic dans les villes donc réduire les temps de trajet et donc de facto la pollution engendrée. Concernant le bruit rien de plus simple que de remettre un silencieux d'origine qui se change en 10 à 15 min le jour du contrôle. Pour finir tous les éléments de sécurité sur une moto se vérifient à l'oeil nu sans besoin de démonter quoi que ce soit, il y a même un volet à ce sujet au permis. Quand au fait de présenter sa moto au contrôle technique je n'y

amènerait pas la mienne (je préfère largement dépenser cet argent dans son entretien que de le donner à une entreprise qui ne fera rien de plus que confirmer ce que je sais déjà

N° 974965 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 03:52

Bonjour,

Un contrôle technique moto.....

Un contrôle surtout visuel vous dites...pas trop cher.....

Ben voyons, ce contrôle visuel cela fait des années que je le pratique et gratuit en plus. J'ai 65 ans et je fais de la moto depuis mes 18 ans, j'entretien moi même mon véhicule, il est au top et pas question de payer un nouvel impôt pour peut-être vous payer des armes ou vous engraisser sur notre dos. Ce contrôle est d'une injustice sans nom. Vous allez me faire payer ce que je fais chaque fois que je prends ma moto. Absolument hors de question. Pour info, Personne ne touche ma bécane.

N° 974966 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 03:54

Bonjour,

Un contrôle technique moto.....

Un contrôle surtout visuel vous dites...pas trop cher.....

Ben voyons, ce contrôle visuel cela fait des années que je le pratique et gratuit en plus. J'ai 65 ans et je fais de la moto depuis mes 18 ans, j'entretien moi même mon véhicule, il est au top et pas question de payer un nouvel impôt pour peut-être vous payer des armes ou vous engraisser sur notre dos. Ce contrôle est d'une injustice sans nom. Vous allez me faire payer ce que je fais chaque fois que je prends ma moto. Absolument hors de question. Pour info, Personne ne touche ma bécane.

N° 974967 - contre le contrôle technique

par :

22/07/2023 03:55

les 2 roues circulant sur à partir de 125cm<sup>3</sup> ne nécessite pas de contrôle mais plutôt les véhicules "loisirs" ainsi que la catégorie inférieur à 125cm<sup>3</sup>. Ce contrôle est uniquement à but commerciale et non préventif nous avons l'exemple avec les voitures.

N° 974969 - Ct moto inutile

par :

22/07/2023 04:30

Quand on a une moto on risque sa vie a chaque tour de roue, c'est pourquoi les motos sont bien mieux entretenues que les voitures.

Bref, un impôt déguisé...

L'état des routes (nid de poules, présence de gazoil, absence de rails de sécurité...) est bien plus préoccupante...

N° 974971 - Refus

par :

22/07/2023 04:57

Contrôle technique inutile, aucun intérêt ni pour la sécurité ni pour la pollution.

N° 974972 - Opposition au contrôle technique obligatoire pour les 2 et 3 roues

par :

22/07/2023 04:58

Il constitue une contrainte financière et technique qui restreint l'usage des 2 et 3 roues, et est donc écologiquement, contre-productif, puisque qu'une personne seule qui se déplace à moto ,dépense moins d'énergie que la même personne qui se déplace en voiture, celle-ci étant plus lourde. La contrainte financière et technique va restreindre l'usage des motos en ville, qui contribue pourtant à leur desengorgement,et donc à la diminution du gaspillage énergétique, de la pollution, et surtout, à la diminution du coût due à la perte de temps dans les embouteillages. Un motard sur sa moto sait qu'il est vulnérable, en cas de panne ou d'accident, il est donc plus attentif à l'entretien et au bon état de son véhicule que le conducteur automobile, cette attention est d'ailleurs vérifiée lors de l'obtention du permis de conduire moto, puisque qu'elle constitue une des conditions d'obtention de ce permis. Ceci explique sans doute l'extrême faiblesse statistique de la défaillance technique dans l'accidentologie de la circulation à moto. Ceci rend la contrainte financière et technique de ce contrôle parfaitement disproportionnée par rapport au résultat possible sur l'amélioration du parc moto. La manipulation et l'évaluation technique, d'une moto sont très différentes de celles d'une voiture, les professionnels des deux secteurs sont très distincts, la compétence nécessaire à la réalisation de ce contrôle moto va nécessairement passer par une formation et une spécialisation des professionnels du contrôle, et rendra donc son coût nécessairement élevé,pour les usagers et pour l'état. Compte tenu de la faiblesse de l'impact possible, la question de la pertinence de la dépense publique est posée.

N° 974973 - Pas trop tôt

par :

22/07/2023 05:09

Enfin qui va supprimer les engins bruyants et débridés qui ruinent nos nuits et polluent nos journées .

N° 974975 - Contrôle technique motos

par :

22/07/2023 05:26

Bonjour,

Le Contrôle Technique Motos est clairement une aberration issue de la dictature règlementaire européenne.

Mr MACRON s'était engagé, pour permettre aux FRANÇAIS d'y échapper, de mettre en œuvre des mesures alternatives.

Nous attendons ces mesures alternatives avec beaucoup impatience.

La principale mesure consiste en une visite médicale périodique tous les 2 à 5 ans de tous les automobilistes, tous les conducteurs de 2RM, pour éviter que des aveugles ou des incapables ne conduisent.

Et, que les personnes constatées inaptas se voient retirer leur permis de conduire temporairement voire définitivement.

Merci par avance à Mr MACRON pour le respect de ses engagements.

N° 974976 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux

par :

22/07/2023 05:26

Bonjour,

Je suis contre ce projet car il a pour seul but de nous faire payer. En effet il s'avère que l'ensemble des motards entretiennent très bien leurs motos. L'analyse des accidents 2 roues le prouve

Cordialement

N° 974981 - Contrôle technique motos

par :

22/07/2023 05:36

Le CT de vélos électriques est disproportionné avec l'objectif supposé à atteindre.

Les motards sont beaucoup plus conscients que les automobilistes du contrôle de leur machine.

C'est une mesure de contrôle des populations qui n'aura aucune efficacité contre les contrevenants qui pratiquent le rodéo urbain ou qui ont des véhicules trop bruyant.

Le bruit excessif est une vraie nuisance, il faudrait plutôt interdire la vente des échappements trop bruyant et ceci sur tout le territoire de l'UE.

N° 974983 - CT2RM

par :

22/07/2023 05:37

Projet de loi fait une fois de plus pour faire payer aux citoyens une taxe supplémentaire.

Un 2 roues est très certainement mieux entretenu que tout autre véhicule. De surcroît, lors de l'apprentissage de la conduite de ce type de véhicule, il est dans le cursus l'entretien du véhicule.

Une mise en application de ce texte est contradictoire avec ce qu'il est enseigné.

N° 974984 -

par :

22/07/2023 05:39

Ce control est inutile pour tout motard qui paye déjà bien cher une révision annuelle chez un professionnel de sa marque. D'ailleurs comme pour les voitures une révision chez un professionnel devrait faire office de CT

Ceux qui ne font pas ces révisions devraient effectivement passer un CT à minimum

N° 974985 - Contrôle technique 2 roues

par :

22/07/2023 05:42

Bonjour, je roule en 2 roues motorisés depuis 37 ans , j'ai eu plus de 30 motos, et j'ai fait confiance à mon concessionnaire, ne pouvons nous pas comme pour les photos ANTS, agréer des concessions professionnelles pour valider l'état d'un deux roues qui ont pignon sur rue, ainsi pas de dépenses des contribuables, plusieurs systèmes de sonomètre mobile pour contrôler le niveau sonore, Moins d'1% des 2 roues ont une défaillance technique...

Arrêtons de vendre des silencieux non homologué et mettez une taxe légère sur ceux homologué, merci à vous

N° 974986 - CT moto

par :

22/07/2023 05:45

Outre l'obligation de mise en conformité par l'UE vis à vis de la France sur le sujet, pourquoi ne pas mettre en place un produit de contrôle délocalisé sur les concessions et garages motos agréés. Ils surveillent au fil des ans nos machines et sont les plus à même de connaître les principes de base de ces dernières. Au lieu d'investir sur de la formation en masse vers des tiers établissements cela garantirait en plus cette notion de confiance de nous usagers..!

En effet je redoute tellement le brouillon des acteurs du contrôle qu'il n'est pas concevable de confier ma moto à n'importe qui.

De plus le passage aux entretiens périodique est récurrent et favorise en marge de ce CT le segment de la pertinence de la santé de nos véhicules.

Merci de prendre en considération cet avis et d'étudier cette alternative.

Cordialement

N° 974994 - non au contrôle technique

par :

22/07/2023 06:00

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dûs aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 %.

Et, c'est aux motards que l'État veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 974997 - Contrôle technique des motos

par :

22/07/2023 06:05

Bonjour,

L' état des infrastructures laisse à désirer.

Beaucoup de rustine avec gravillons sans signalisation du danger. Des nids de poules dans les giratoires sans visibilité. Des surépasseurs de signalisation horizontal rende la chaussée glissante. Des ralentisseurs hors normes et j'en passe. On trouve des bonnes routes lors du passage du tour de France.

Il est grand temps de remettre nos routes à un niveau plus qualitatif pour qu'un contrôle technique se mette en place y compris toutes les cylindrées des 2 roues et pourquoi pas aussi tous les vélos surtout pour leur éclairage.

N° 974998 - Pot d'échappement illégal

par :

22/07/2023 06:05

Ce decret semble une excellente mesure et j'espere qu'il va contribuer à la diminution du bruit ambiant, en ville comme à la campagne. Est-il bien prévu que les pots illégaux soient identifiés et remplacés lors du contrôle technique ?

N° 975000 - Contrôle technique des motos

par :

22/07/2023 06:07

Bonjour,

L' état des infrastructures laisse à désirer.

Beaucoup de rustine avec gravillons sans signalisation du danger. Des nids de poules dans les giratoires sans visibilité. Des surépasseurs de signalisation horizontal rende la chaussée glissante. Des ralentisseurs hors normes et j'en passe. On trouve des bonnes routes lors du passage du tour de France.

Il est grand temps de remettre nos routes à un niveau plus qualitatif pour qu'un contrôle technique se mette en place y compris toutes les cylindrées des 2 roues et pourquoi pas aussi tous les vélos surtout pour leur éclairage.

Merci

N° 975001 - Une très bonne idée

par :

22/07/2023 06:13

Parisien, avec 2 enfants, les incivilités des motards, à commencer par les bruits démesurés, sont insupportables..

N° 975002 - Pas besoin

par :

22/07/2023 06:17

Les motards entretiennent leurs engins, combien d'accident à cause d'une défaillance technique ? La moto plaisir reste un moyen d'évasion, nous subissons déjà assez de hausses de prix pour pouvoir se faire un peu plaisir les week-end (essence, autoroute, prix des pneus.....). Les forces de l'ordre ont je pense bien plus important à traiter, nous ne sommes pas des émeutiers ni des meurtriers, et je parle des vrais motards pas des deux roues de cités.

Laissez les motards tranquille, ils vous le rendrons bien un de ces jours.

N° 975003 - Absurbe

par :

22/07/2023 06:18

Un vrai motard prend soin de sa moto , il vérifie les systèmes de sécurité.

C'est plutôt les cyclomoteur 50 cm3 qu'il devrait avoir un contrôle. Technique.

C'est encore une question d'argent et non une question de sécurité pour le gouvernement.

N° 975005 - controle technique moto

par :

22/07/2023 06:19

Pour le controle envers le niveau sonore principalement le constructeur hd

N° 975006 - Une nécessaire régulation

par :

22/07/2023 06:25

Contrôler régulièrement un engin bruyant et potentiellement accidentogène va de soi a priori. Mais quand on voit ces dernières années la multiplication de ces véhicules en ville qui causent des nuisances sonores insupportables cela devient urgent.

94300 Vincennes

N° 975007 - Une nécessaire régulation

par :

22/07/2023 06:25

Contrôler régulièrement un engin bruyant et potentiellement accidentogène va de soi a priori. Mais quand on voit ces dernières années la multiplication de ces véhicules en ville qui causent des nuisances sonores insupportables cela devient urgent.

94300 Vincennes

N° 975008 - État des routes

par :

22/07/2023 06:26

Occupez vous d'entretenir le réseau routier qui se delite comme la santé, l'éducation nationale et tout les services publiques avant de faire fonctionner votre machine à cash !!!!!

N° 975009 - D. R.

par :

22/07/2023 06:28

La directive Européenne visant à instituer un contrôle technique des véhicules de catégorie L a pour but unique la baisse de la mortalité routière.

Elle prévoit la possibilité de déroger à cette obligation moyennant l'application de mesures alternatives à l'objectif identique. C'est la voie choisie par la France, aux côtés d'autres pays de l'Union. Au fil des alternances politiques, des inerties qui les ont accompagnés, des dissensions probables à l'intérieur des exécutifs successifs et de leurs administrations, rien n'a été traité en temps et heure, jusqu'à la publication du calamiteux décret d'août 2021, sans l'accord préalable de la



Présidence de la République, qui l'a aussitôt suspendu et qui est la cause principale de l'instauration de ce contrôle. En effet, sans ce décret, point de Conseil d'État, point de contestations acharnées d'associations minoritaires partisans.

L'instauration de ce contrôle technique est tout d'abord un coup d'état, de l'ordre judiciaire, puisque en leurs temps, Sénat, Assemblée Nationale ou gouvernement se sont tous prononcés pour l'utilisation de mesures alternatives afin de baisser la mortalité routière des véhicules de catégorie L, l'impact de l'état du véhicule sur la mortalité étant démontré très faible par l'étude MAIDS et les statistiques des assureurs. De plus, là où il a été institué, les chiffres de mortalité routière des véhicules de catégorie L ont variés tant à la hausse qu'à la baisse, sans pouvoir démontrer son impact positif significatif.

Le Conseil d'État a rejeté l'abrogation par le gouvernement de son propre décret suspendu, en prenant position sur une non-pertinence des mesures alternatives proposées, ce qui est hors de sa compétence et de ses prérogatives.

Donc nous voici devant une obligation d'instauration d'un contrôle technique globalement inutile et disproportionné, dont a au passage été totalement modifié l'objet tel que défini par l'obligation européenne sur laquelle s'appuie le Conseil d'État pour l'imposer au pays, contre toutes les décisions démocratiques antérieures. Kafka n'aurait pas fait mieux. Le gouvernement n'a donc pas droit à l'erreur (publication hâtive d'un décret mal ficelé à la bourre) et à partir de ce point de départ, voie royale pour des contestations minoritaires bénéficiant d'une complicité du Conseil d'État qui outrepassent au passage ses prérogatives, pour enfermer le gouvernement dans une obligation de faire, un contrôle technique à l'objectif totalement différent de celui dont il dérive, la directive Européenne de 2014. 9 ans pour en arriver là, on a le droit d'avoir mal à sa France!

Dont acte, voici le contrôle technique visant à contrôler le bruit, la pollution et la vitesse des véhicules légalement soumis à bridage.

Le bruit : objectif louable, avec lequel on ne peut qu'être d'accord. Pour commencer, pourquoi à l'homologation les motos peuvent être aussi bruyantes? Celles modifiées volontairement ne seront pas présentées telles quelles au contrôle, tout le monde le sait... Donc très forte probabilité que le contrôle n'aura pas d'incidence sensible, en tout cas sur le bruit ressenti et l'élimination des fraudeurs volontaires. Des mesures alternatives telles que les normes d'homologation au premier chef et de mesures en conditions réelles auraient plus de chances de débusquer les cow-boys à 2 roues. Bon, c'est beaucoup plus cher pour le gouvernement que de nous faire venir de nous-mêmes payer 50€ chez des contrôleurs privés qui ne vont finalement pas trouver grand chose.

La pollution : pareil, on ne peut qu'être d'accord. Si le contrôle est efficace à détecter les véhicules en défaut afin de les faire réparer, tant mieux. Mais comme pour le bruit, les motos décatayées volontairement ne viendront pas sans avoir remonté les équipements nécessaires et alors, efficacité réduite à néant.

La vitesse des véhicules de catégorie L bridée par construction: c'est une très bonne blague, ma Mobyomatic en 1973 en état d'usine roulait déjà à 60-65 km/h. Ceux qui passent par la case Polini ou Malossi tapent le 80 à 100, les voiturettes limitées à 45 atteignent aussi 60-65 à l'état neuf et fort heureusement, au vu des obstacles mobiles qu'elles constituent dans un flot de circulation à 80. Donc je demande à voir, les cyclomoteurs et voiturettes réellement limités à 45, ça n'a jamais été le cas de mon vivant d'usager...

Les contrôles visuels, c'est peu scientifique et soumis à l'appréciation du contrôleur, ils sont pourtant la base des contrôles effectués.

Les centres de contrôle, quelle garantie qu'il y en ait à proximité raisonnable de tous?

Pourquoi ne pas avoir limité comme les Wallons le contrôle technique à la revente ou la remise en circulation du véhicule? Pas assez de chiffre d'affaires pour les centres?

N° 975012 - Enfin

par :

22/07/2023 06:30

Il n'est que temps que la France se conforme au droit européen en mettant en œuvre ces dispositions de bon sens. Il est tout à fait normal de contrôler régulièrement l'état d'engins aussi dangereux que les deux-roues motorisés, compte-tenu de leur vitesse potentielle, de leur masse et de l'état d'esprit d'une bonne partie de leurs conducteurs qui pensent qu'ils peuvent s'exonérer de toutes les règles (en particulier du code de la route), au nom de leur « liberté ».

Il conviendra que la bonne application des mesures soit rigoureusement vérifiée, tant en termes de respect des dates de visites par les propriétaires de ces véhicules qu'en termes de conformité des contrôles réalisés, via des contrôles inopinés des véhicules en circulation.

La mise en place de mesures du bruit pour s'assurer que les normes sont respectées en permanence est un complément indispensable au contrôle technique, pour éviter qu'il ne soit contourné par des démontages/remontage de pots d'échappement entre deux contrôles techniques obligatoires.

N° 975017 - Non

par :

22/07/2023 06:38

Il n'y a aucun intérêt hormis lors de la vente d'une moto d'avoir un contrôle technique 2 roues.

N° 975022 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 06:43

Ce projet qui vise le contrôle technique des véhicules de catégorie L est une contrainte de plus qui m'apportera rien voir très peu en terme de sécurité routière et fera encore supporter aux utilisateur une charge supplémentaire.

Le réseau routier devrait être mieux entretenu, la signalisation moins touffu et plus adaptée pour comprise de tous.

Concernant le bruit, une interdiction de vente des échappements non homologué devrait réaliser.

Les forces de l'ordre pourraient faire des contrôles avec l'aide d'un sonomètre homologué et étalonné sur tous les axes routiers.

Les motards entretiennent bien leur véhicule et son conscient du danger de rouler avec un véhicule défectueux.

Il y a beaucoup d'autres moyens pour faire baisser les accidents et les séquelles des utilisateurs de 2 pou 3 roues.

Bb aisse de la TVA sur les équipements.

Meilleurs formations.

Réseau mieux entretenue.

Pédagogie routière instruite des l'école primaire.....

N° 975026 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 06:45

Ce projet qui vise le contrôle technique des véhicules de catégorie L est une contrainte de plus qui m'apportera rien voir très peu en terme de sécurité routière et fera encore supporter aux utilisateur une charge supplémentaire.

Le réseau routier devrait être mieux entretenu, la signalisation moins touffu et plus adaptée pour comprise de tous.

Concernant le bruit, une interdiction de vente des échappements non homologué devrait réaliser.

Les forces de l'ordre pourraient faire des contrôles avec l'aide d'un sonomètre homologué et étalonné sur tous les axes routiers.

Les motards entretiennent bien leur véhicule et son conscient du danger de rouler avec un véhicule défectueux.

Il y a beaucoup d'autres moyens pour faire baisser les accidents et les séquelles des utilisateurs de 2 ou 3 roues.

Baisse de la TVA sur les équipements.

Meilleurs formations.

Réseau mieux entretenue.

Pédagogie routière instruite des l'école primaire.....

N° 975033 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 06:52

Bonjour,

Sur les motos d'enduro lors de course ffm nous passons au contrôle technique et sonomètre. Faudra t'il remettre les clignotants pour le contrôle technique obligatoire ?

N° 975032 - Non à cette lubie

par :

22/07/2023 06:52

Bonjour

Un motard de plus révolte contre ce projet sorti tout droit de la Bureaucratie française

Je roule au quotidien avec une moto de 1998

N° 975036 - Avis sur le Contrôle technique obligatoire a roues

par :

22/07/2023 06:57

Bjr, je suis contre ce CT qui est une dépense et une contrainte supplémentaire sur les propriétaires de z roues qui en immense majorité entretiennent leur véhicule en étant conscient de l'importance pour leur propre sécurité. Cette mesure pénalise tous les propriétaires de 2 roues, pour régler le souci de quelques rares cas. Mettons plutôt l'accent via des réductions de tarif d'assurances si présentation d'une facture d'entretien, qui irait dans un double sens de responsabilisation et de gain financier. Les procédures administratives toujours plus lourdes génèrent une double peine pour les citoyens respectueux des lois: coûts et contraintes en hausse, alors qu'une deuxième partie de la

population minoritaire probablement visé par ces nouveaux décrets, ignore et bafoue ces contraintes et lois avec impunité. Il n'y a plus d'égalité de traitement des citoyens et le fossé se Creuse... Cdt.

N° 975039 - Non justifiée

par :

22/07/2023 06:59

C est arberant, car si notre moto n est pas en état, on ne peut pas rouler. Il serait bien plus judicieux pour sauver des vies et diminuer les accidents de remettre en état les routes et d arrêter de gravillonner a tout va

N° 975042 - Des concessions bien plus compétentes pour vérifier l'entretien des 2 routes.

par :

22/07/2023 07:02

Au vu de la directive Européenne, pourquoi ne pas faire reposer la mise en place de ce contrôle technique sur l'entretien régulier des 2 routes chez le concessionnaire qui est bien plus compétent pour évaluer l'état du véhicule et gérer le sav. Cette mesure est renvoyé une manière de toucher le porte-monnaie des contribuables.

N° 975043 - Coûteux , inadapté, inutile , peut-on améliorer les choses

par :

22/07/2023 07:03

Ce projet de contrôle technique a été dès le départ mal conçu , S'il devait se mettre en place il devrait être parfaitement adapté au type de véhicule concerné : m; l'idéal étant que cela s'effectue dans un espace dédié spécifique sur du matériel spécifique avec un personnel connaissant parfaitement les motos , voiturettes et quads pourraient se contenter des centres voitures .Je pense même que concernant spécifiquement les motos , les concessionnaires pourraient avoir un agrément concernant leur marque . Avantage : parfaite connaissance de la machine , investissement limité, proximité, ... Le coût : tout simplement , au maximum, la moitié du prix auto . La fréquence , là aussi, si cela passe par les concessionnaires agréés 5 ans et 3 ans c'est bon . Au cas où ces adaptations ne seraient pas mises en œuvre, ce contrôle inutile devrait purement et simplement être supprimé au profit d'une remise en état des routes françaises. Mais même s'il devait être maintenu la remise en état des routes devrait être une priorité des autorités . ...comme la lutte contre le téléphone au volant , hélas passée aux oubliettes . Et je ne parle pas de la lutte contre la drogue au volant .A part la répression , rien , comme toujours, Pour lutter contre la pollution les motos devraient pouvoir bénéficier de la possibilité de circulation spécifique s dans les grandes métropoles car elles polluent de toute façon moins qu'une voiture de plus d'une tonne coincée dans un bouchon. Espérant avoir apporté ma pierre à l'édifice . Cordialement

N° 975044 - Propriétaire d'une moto de 1996

par :

22/07/2023 07:05

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une moto de 1996. Elle n'a pas de grande valeur marchande, mais j'ai cette moto depuis plus de 15ans. Malgré son âge, elle paraît presque neuve. J'ai dépensé des sommes importantes pour veiller à ce que m'a machine soit toujours en excellent état. La somme dépense pour un controle technique pourrait servir à entretenir la machine ou s'équiper plus comme le airbag mais elle ne servira à rien dépenser dans un contrôle qui sera moins minutieux que le mien de machine.

Tous les critères de la prime à la conversation feront que je n'aurais pas droit à grand chose. Donc on va m'obliger à changer de moto alors que ma machine est en parfaite état et je vais devoir sortir de ma poche la quasi totalité de la somme.

Cette mesure est discriminatoire.

Et tout ça juste pour 3 associations don't la tête pensante est est dans le marché de la mobilité électrique c'est aberrant.

Cordialement

N° 975046 - Contre le CTP non équitable.

par :

22/07/2023 07:06

Bonjour,

Suite à divers échanges entre amis et la lecture de documents, voici les points qui ne sont pas logiques.

Il serait préférable de travailler ensemble pour mieux identifier les points dangereux au niveau des infrastructures routières ainsi que sur le comportement des usagers de la route. Plus de sensibilisation entre usagers pour un meilleur partage des infrastructures. Les motos, camions et voitures ont déjà du mal certaines fois a partager la route, mais c'est encore pire avec les taxis, VTC, livraison express, scooter, cycliste et trottinette. Ces derniers ont des comportements dangereux et imprévisible et l'état du véhicule est souvent très mauvais.

Le CTP fait double emploi avec les contrôles préconisés par le constructeur ainsi que pour ceux effectués par le pilote à chaque utilisation. Souvenez vous de la campagne bien voir bien vu, avez vous aperçu beaucoup de moto avec un défaut d'équipements lumineux ? Non, contrairement aux voitures et scooters. Les équipements concernant la tenue de route et le freinage sont aussi des éléments sur lesquels nous sommes plus vigilants que les autres usagers de la route. Sans freins ou avec des pneus usagés c'est la chute assurée, contrairement aux véhicules ayant plus de roues que nous.

Les motards sont aussi plus soucieux de leur monture et de l'entretien périodique chez un professionnel.

Donc concernant l'entretien des motos je ne vois aucun intérêt pour le CTP .

Ensuite comme son nom l'indique, l'association [association] vise principalement les petites cylindrées à partir de 50cm<sup>3</sup> et moyennes cylindrées de types scooter.

Les utilisateurs de ces véhicules sont principalement inconscients par leur comportement, l'état déplorable de leur monture ainsi que par la pollution, ainsi que par le bruit intempestifs et irritant du au trafic des pots d'échappement.

C'est ceux la qu'il faut viser en premier, d'autant plus qu'ils ne seront pas concernés par le CTP puisque leur véhicules ne vivent pas jusqu'à trois ans, ils n'y aura donc aucune amélioration avec ces types de véhicules initialement visés par l'association citée en objet.

Le motard est quelqu'un qui eprouve un sentiment de liberté de déplacement , et aussi de personnalisation de son véhicule. Pour beaucoup les modifications apportées ameliore la tenue de route ainsi que la visibilité du véhicule et le confort visuel du pilote par mauvais temps ou la nuit. Ces modifications positives seront refusées par le CTP car non conforme aux cahier des charges, alors que leurs mises en place favorisent la sécurité des usagers de la route. Le mauvais état du véhicule n'est quasiment jamais en cause lors des accidents, alors que d'autres facteurs plus connus sont eux responsables de ces accidents .

Concernant le bruit, les motos seront pour la majorité dans la norme lors de la présentation au CTP car les accessoires d'échappement sont facilement repositionable ou interchangeables avec ceux d'origine. Il y a là un risque de trafic et de location de pièces détachées pour remise en conformité temporaire.

Les contrôles par les autorités compétentes sur des motos en condition réelles d'utilisation seront beaucoup plus pertinentes, les autorités ont besoin d'être équipées correctement pour leur controles

En restant dans la prévention et la répression en cas de délit majeur, le contrôle technique ne serait plus justifier. Faisons des stages de pilotage et d'entretien lors de rassemblement et de périodes de vacances ou des beaux jours.

L'argent récupérer par le CTP ne servira pas non plus à améliorer les infrastructures ni à la baisse de la tva sur les équipements du motard. Donc la aussi, la priorité n'est pas la sécurité de l'usager.

Quand je vois les épaves roulantes sur deux roues de moins de 125cm<sup>3</sup> ou quatre roues, alors que moi je roule depuis trente ans dont vingt ans au quotidien, je peu vous certifier que j'apporte une attention particulière à l'état esthétique par le nettoyage, ce qui permet le contrôle visuel et physique des différents éléments du véhicule, et aussi en complément une vérification plus approfondie sur les différents niveaux des liquides pour éviter toute mauvaise surprises.

Pour finir, le CTP devrait s'appliquer aux véhicules de moins de 125cm<sup>3</sup> avec mise en place de la périodicité en fonction de l'état du véhicule, par exemple trois mois pour ceux qui sont en très mauvais état, et on augmente progressivement la durée jusqu'à trois ans pour ceux qui sont en bon état et d'origine. Ce serai quand même plus équitable et un pas en avant pour les associations qui à la base visent cette gamme de véhicules.

En espérant avoir su expliquer mon opposition au CTP.

N° 975047 - Non au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

22/07/2023 07:07

Oui, à l'éducation des jeunes conducteurs et à l'entretien des chaussées.

N° 975054 - contre

par :

22/07/2023 07:12

bonjour je suis contre , réparer les routes de un et de deux les motards ont du bon sens pour leurs vie donc faites leurs confiance pour gérer leurs moto

N° 975055 - CT inutile

par :

22/07/2023 07:13

Contrôle inutile . Un mauvais entretien engendre une moto dangereuse et désagréable à conduire (pneus /chaîne/freins...) . Sans carrosserie nous en sommes tous conscients; pour preuve le Tx d'engins défectueux impliqués dans les accidents.

Alors encore un moyen de taxer ceux qui peuvent payer . Pour les autres RODEO et autres pas de contrôle, pas d'assurance, pas de CG ,pas d'amende (insolvable) l'impunité et une mauvaise image de marque pour les motards, grace à la complaisance des medias qui ne font pas la difference. RAS LE CASQUE . 66 ans , 1 million de Km parcourus, je n'ai pas attendu nos politiques pour penser à ma sécurité .

N° 975058 - CT moto

par :

22/07/2023 07:15

Bonjour,

Arrêtons de suivre aveuglément les technocrates de Bruxelles. Chacun sait qu'un motard n'a que deux roues et pas de carrosserie, donc qu'il est très vigilant sur tous les éléments de sécurité et qu'il

n'a pas besoin d'un CT pour les remplacer quand cela le nécessite. Réglez d'abord les problèmes d'état des routes, des rodéos sauvages etc. Ce CT n'est qu'une taxe supplémentaire.

N° 975061 - Avis sur ct

par :

22/07/2023 07:17

Ce contrôle n'a aucun fondement sécuritaire il ne fera en aucun cas baisser l'accidentologie des 2 roues

Le meilleur moyen de faire baisser ce chiffre serait déjà un entretien correct du réseau routier ainsi que des contrôles accrus sur les engins non homologués qui circulent indûment....d'autre part j'émet des doutes sur la compétence des vérificateurs qui ne sont même pas des motards pour la grande majorité. Le permis moto étant à ce jour le plus sélectif ces personnels n'en n'étant pas obligatoirement détenteur ne sont pas habitués à manipuler un 2 roues de plusieurs centaines de kilos

Je pense que ce contrôle a un but financier pour l'état et pour le lobby du CT. Il n'est en aucun cas sécuritaire

Les statistiques qui servent à justifier ce CT sont faussées par le fait qu'elles ne différencient pas les catégories de deux roues (scooters 2 roues seulement assujettis au BSR etc ...)

N° 975063 - CT moto

par :

22/07/2023 07:17

Bonjour,

Arrêtons de suivre aveuglément les technocrates de Bruxelles. Chacun sait qu'un motard n'a que deux roues et pas de carrosserie, donc qu'il est très vigilant sur tous les éléments de sécurité et qu'il n'a pas besoin d'un CT pour les remplacer quand cela le nécessite. Réglez d'abord les problèmes d'état des routes, des rodéos sauvages etc. Ce CT n'est qu'une taxe supplémentaire.

N° 975064 - non au contrôle technique

par :

22/07/2023 07:17

Les véhicules de plus de trente ans ne doivent pas être soumis au contrôle technique.

Leurs moyens de freinage et leur pollution ne peuvent être mis en cause.

N° 975065 - Avis sur ct

par :

22/07/2023 07:17

Ce contrôle n'a aucun fondement sécuritaire il ne fera en aucun cas baisser l'accidentologie des 2 roues

Le meilleur moyen de faire baisser ce chiffre serait déjà un entretien correct du réseau routier ainsi que des contrôles accrus sur les engins non homologués qui circulent indûment....d'autre part j'émet des doutes sur la compétence des vérificateurs qui ne sont même pas des motards pour la grande majorité. Le permis moto étant à ce jour le plus sélectif ces personnels n'en n'étant pas obligatoirement détenteur ne sont pas habitués à manipuler un 2 roues de plusieurs centaines de kilos

Je pense que ce contrôle a un but financier pour l'état et pour le lobby du CT. Il n'est en aucun cas sécuritaire

Les statistiques qui servent à justifié ce CT sont faussées par le fait qu'elles ne différencie pas les catégories de deux roues (scooters 2 roues seulement assujettis au BSR etc ...)

N° 975067 - Non!

par :

22/07/2023 07:18

En près de 50 ans de pratique moto, j'ai toujours fait entretenir mes motos par des professionnels, conscient du danger encouru en cas de négligence. Un éventuel contrôle n'apportera rien dans ce domaine, hormis une rentrée d'argent pour les contrôleurs. D'ailleurs, quand on voit certains véhicules contrôlés en circulation, on peut se poser des questions sur la rigueur des sociétés qui les pratiquent.

N° 975068 - CT moto

par :

22/07/2023 07:19

Bonjour,

Arrêtons de suivre aveuglément les technocrates de Bruxelles. Chacun sait qu'un motard n'a que deux roues et pas de carrosserie, donc qu'il est très vigilant sur tous les éléments de sécurité et qu'il n'a pas besoin d'un CT pour les remplacer quand cela le nécessite. Réglez d'abord les problèmes d'état des routes, des rodéos sauvages etc. Ce CT n'est qu'une taxe supplémentaire.

N° 975071 - Aberrant commencé par arranger les routes

par :

22/07/2023 07:21

Ses vraiment absurde et aberrant de mettre un contrôle technique pour les motos vous savez très bien qu'elles sont entretenu tout et visiblement contrairement aux voitures et les vélos et les trottinettes qui sont des dangers publics feux rouges non respecté roule à contre sens sur les trottoirs les routes les ornières le manque de signalisations correct ils y a beaucoup de choses à corriger et à faire avant de mettre le contrôle technique pour les motos vraiment non au contrôle technique des motos

N° 975075 - Avis CT deux roues motorisés

par :

22/07/2023 07:27

Bonjour, en tant que professionnel de la réparation de deux roues motorisés, je constate que ceux qui sont systématiquement les moins bien entretenus sont des scooters à usage urbain et utilitaire ET les motos écoles ! Eh oui, ce ne sont que des outils de travail où seul le rendement compte. Mais très globalement, le parc est nettement plus sain que l'automobile et il était bien plus prioritaire de se pencher sur l'état du réseau routier, de la prise de conscience du risque routier et d'empêcher ceux qui roulent au mépris de toute règle (rodéos..., pas d'assurance...), Donc des personnes qui ne feront donc pas faire le contrôle sur leurs engins. Cordialement

N° 975076 -

par :

22/07/2023 07:28

Bonjour



Je suis contre le controle technique des motos

N° 975079 - Contre

par :

22/07/2023 07:29

Totalement contre !

N° 975080 - Non au contrôle technique moto

par :

22/07/2023 07:31

Je suis contre le contrôle technique pour 2 raisons : la première c'est que ma moto passe obligatoirement chez le concessionnaire maximum tous les 12000 km pour révision soit 1 fois par an maximum 1 an et demi ! Donc un CT c'est du raquette financier !

La deuxième raison c'est qu'il est hors de question que la personne du contrôle Technique manipule ma moto si elle ne possède pas le permis A2 minimum !

Et si toute fois il devait y avoir contrôle technique obligatoire, pourquoi ne pas le faire que lorsque qu'on revend une moto d'occasion ?

N° 975088 - Non au CT moto

par :

22/07/2023 07:36

CT moto ne sert strictement à rien pour la sécurité ou le bruit.

Premièrement, les points de sécurité sont connus et facilement vérifiable par rapport a une voiture.

Deuxièmement,

Pour le bruit, les motards remettront leur ligne d'échappement juste pour le CT.

N° 975089 - Avis sur le Controle technique obligatoire a roues

par :

22/07/2023 07:36

Bjr, je suis contre ce CT qui est une dépense et une contrainte supplémentaire sur les propriétaires de z roues qui en immense majorité entretiennent leur véhicule en étant conscient de l'importance pour leur propre sécurité. Cette mesure pénalise tous les propriétaires de 2 roues, pour régler le souci de quelques rares cas. Mettons plutôt l'accent via des réductions de tarif d'assurances si présentation d'une facture d'entretien, qui irait dans un double sens de responsabilisation et de gain financier. Les procédures administratives toujours plus lourdes génèrent une double peine pour les citoyens respectueux des lois: coûts et contraintes en hausse, alors qu'une deuxième partie de la population minoritaire probablement visé par ces nouveaux décrets, ignore et bafoue ces contraintes et lois avec impunité. Il n'y a plus d'égalité de traitement des citoyens et le fossé se Creuse... Cdt.

N° 975091 - Controle

par :

22/07/2023 07:39

Le contrôle de la moto ne devrait se faire qu'en présence du propriétaire.

N° 975094 - Droit de l'homme

par :

22/07/2023 07:40

Art. 4. des droits de l'homme - La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Il est urgent de faire respecter cette loi. Lorsque l'on est piéton, habitants voir cycliste, on subit les bruits, les incivilités, la violence des deux roues motorisés. Merci de faire en sorte que les libertés des plus faibles soit respectées.

N° 975097 - Non au CT 2 roues

par :

22/07/2023 07:41

Pour la simple raison que l'entretien est assidu sur toutes les motos que je possède.

Peu de kilomètres parcouru sur la route (1500kms annuels du printemps à l'automne) mais chek-up complet avant chaque sorties, vidange, filtres annuel,...

Les 2 autres motos étant des off-road je vois mal des entretiens ou réparations évitées sachant qu'une sortie ne me permettrait pas de partir sereinement et surtout de ne pas revenir confortablement et sur la selle!!!

L'entretien des motos est bien assurée par toutes les personnes que je côtoient, étant instigateur d'un groupement de Motards au sein d'une très grande entreprise, tous les inscrits assurent ou font assurer un très bon entretien de leur machine et savent tous que la sécurité sur un 2 roues est essentielle !

Merci de prendre en considération cet avis.

N° 975098 - Encore pour nous prendre du fric !

par :

22/07/2023 07:41

Motard depuis des années comme beaucoup d'autres j'entretiens et fait ce qu'il y a à faire sur m'a machine ! M'a sécurité et celle des autres avant tout !

Je n'ai pas besoins d'un raquette de plus pour me dire ce que je doit faire ! Je roule peu moin de 2000 km par ans ! Je suis donc contre ce CT qui sera plus une raison de nous raquettès que pour la sécurité !

N° 975100 - M

par :

22/07/2023 07:42

Je suis contre le contrôle des motos. Je roule depuis 1975 en grosse cylindrée entretenue et je souhaite rester responsable de ma vie quant à l'entretien de ma machine. Pas besoin de garde chiourme ! Mon concessionnaire me guide.

Fichez nous la paix!!

N° 975103 - Madame, Monsieur,

par :

22/07/2023 07:44

Je regrette vivement ce contrôle technique alors qu'il a été prouvé que la défaillance technique était plus que largement minoritaire dans les accidents de 2 RM, d'autre part l'instauration du CT pour les voitures n'a diminué en rien la mortalité routière au contraire d'autres mesures (port de la ceinture,

limitation de la vitesse...), cette mesure n'aura donc aucun impact sur la sécurité routière mais contribuera aux résultats des professionnels du CT dont les liens avec les 3 associations ayant conduit à cette instauration du CT ont été démontrés !!

Je suis très déçu que les mesures pour la sécurité des motards proposés par le gouvernement encouragées par les associations de motards aient été refusées et remplacé par ce CT dont l'application n'aura aucun impact sur la sécurité, tout motard soucieux de sécurité réalise déjà ces contrôles, et ceux dont les 2RM ne seraient pas conformes passeront au travers de ce maillage.

N° 975104 - contrôle technique moto

par :

22/07/2023 07:46

le contrôle technique oui pourquoi pas mais qu'elle utilité sachant qu'il est quasi mortel de rouler avec des pneus quasi lisse, de rouler sans freins efficace, à quand la TVA à 5.5 sur les éléments obligatoires de sécurité ? alors que la ceinture est déjà dans une voiture ! si c'est un contrôle visuel qui dure 10 minutes voir 15 en testant le freinage et amortisseurs (c'est pas grand une moto ! ) pourquoi presque aussi cher que celui d'une voiture qui dure au moins 30 à 45 minutes ?!

N° 975106 - Suppression de ce projet et ajournement du décret le promulguant

par :

22/07/2023 07:46

Non, la sécurité des conducteurs de deux roues ne sera pas améliorée par la mise en place de ce CT  
Non les nuisances sonores de certains au comportement incivil ne seront pas atténuées par ce CT  
Non ce CT n'améliorera pas le vivre ensemble sur la route  
Aucune efficacité à tirer pour la collectivité de ce CT envisagé ..

Il ne ressort donc de ce projet qu'un ensemble de contraintes inutiles pour l'utilisateur et des coûts supplémentaires

Messieurs les législateurs et hauts fonctionnaires, vous avez l'opportunité de mettre un terme à cette mascarade. Montrez que vous êtes à la hauteur de vos responsabilités et des hautes missions que l'État vous confie. Suspendez définitivement ce projet et ne vous cachez pas derrière des décisions juridiques soit disant irrévocables !

Vous serez dignes alors des missions de représentant de l'état et de vos postes.

N° 975107 - contrôle technique moto

par :

22/07/2023 07:47

le contrôle technique oui pourquoi pas mais qu'elle utilité sachant qu'il est quasi mortel de rouler avec des pneus quasi lisse, de rouler sans freins efficace, à quand la TVA à 5.5 sur les éléments obligatoires de sécurité ? alors que la ceinture est déjà dans une voiture ! si c'est un contrôle visuel qui dure 10 minutes voir 15 en testant le freinage et amortisseurs (c'est pas grand une moto ! ) pourquoi presque aussi cher que celui d'une voiture qui dure au moins 30 à 45 minutes ?!

N° 975108 - CT 2roues

par :

22/07/2023 07:47

Je suis pas contre, pour certain motards ou jeunes motards 125cm3, hier en discutant avec un père de famille, son tellement têtue roule avec un pneu AR a la corde et pneu AV lisse et le kit chaîne raccourci de 3 maillons suite à une usure importante.

Un autre copain jeune conducteur avait acheté une moto modifier en café Racer et sans appuis sur la poignée de frein la roue frainait ,moi je suis motard et tout origine et tout est en règle même si il y a un coût je suis pour le contrôle technique 2roue.

Sans contrôle technique 2 roues c'est l'anarchie.

N° 975111 - Mon avis sur ce projet

par :

22/07/2023 07:49

Encore une dépense publique inutile qui va mettre à mal le portefeuille des français.

J'ai deux moto, l'une de 1999, et l'autre de 2015.

Pensez vous une seconde que je mettrais ma vie en jeux si je n'étais pas certain des performances de mes freins ou de mes suspensions et de la pression de mes pneus !!!

Mes deux motos sont parfaitement entretenues comme 99,9% des deux roues de cylindrée >125 cm3.

Nous allons encore être des vaches à lait et cela va s'ajouter à des assurances déjà bien assez coûteuses.

Faites plutôt en sorte que l'état français assume correctement l'entretien de son réseau autoroutier et cela luttera activement contre les accidents en deux roues ! C'est parfois une honte l'état de nos routes

N° 975112 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 07:49

Ce projet qui vise le contrôle technique des véhicules de catégorie L est une contrainte de plus qui m'apportera rien voir très peu en terme de sécurité routière et fera encore supporter aux utilisateur une charge supplémentaire.

Le réseau routier devrait être mieux entretenu, la signalisation moins touffu et plus adaptée pour comprise de tous.

Concernant le bruit, une interdiction de vente des échappements non homologué devrait réaliser.

Les forces de l'ordre pourraient faire des contrôles avec l'aide d'un sonomètre homologué et étalonné sur tous les axes routiers.

Les motards entretiennent bien leur véhicule et son conscient du danger de rouler avec un véhicule défectueux.

Il y a beaucoup d'autres moyens pour faire baisser les accidents et les séquelles des utilisateurs de 2 ou 3 roues.

Baisse de la TVA sur les équipements.

Meilleurs formations.

Réseau mieux entretenue.

Pédagogie routière instruite des l'école primaire.....

N° 975113 - 2 roues motorisé économiques et moins polluantes

par :

22/07/2023 07:50

De part leur fluidité en circulation et leur déplacement plus économique,leur rapport poids/ puissance plus favorable,il y a un gain conséquent sur la consommation donc sur la pollution.

N° 975114 -

par :

22/07/2023 07:51

Je ne suis pas d'accord avec ce contrôle technique qui n'a aucun sens

N° 975118 - Dormir sans stress

par :

22/07/2023 07:57

On en peut plus d'être réveillé a toute heure par le bruit totalement abusé des motos et autres scooters ne respectant aucune limite, marée du vacarme ,on ne s entend plus parler pour le plaisir des quelques imbéciles

N° 975122 - Contrôle technique inutile

par :

22/07/2023 08:01

Bonjour,

En 28 ans de permis, plus de 300000km je n'ai jamais eu d'accident à cause d'une défaillance de ma moto. les seules chutes sont venues des infrastructures (gasoil et gravillons non signalés) et fatigue du pilote.

Les motos avec lesquelles je roule régulièrement passent chez le concessionnaires une fois par an, les autres tous les deux ans.

Grace au permis je sais contrôler mon véhicule, que je fais aussi pour mes voitures par extension. C'est ce point qu'il faut privilégier, que ce soit en moto, comme en voiture ainsi que pour tout moyen de transport motoriser. Former, éduquer, responsabiliser.

Quant à réduire le nombre de moto qui font trop de bruit, ce contrôle est inutile. Il faut très peu de temps pour changer un pot. Généralement ceux qui ont installé un dispositif trop bruyant pourront changer avec le pot d'origine et le remettre après. Peu de véhicules trop bruyants seront donc recalés. Il faut mettre des contrôles sur les routes avec immobilisation du véhicule et destruction du pot pour résoudre ce fléau.

Il reste les vraies causes des accidents sur lesquelles il faudrait travailler :

- Le mauvais état des routes
- L'indiscipline au volant avec les personnes qui regardent leur téléphone ou n'utilisent pas leurs clignotants
- Les gens qui continuent à conduire des voitures alors qu'ils se sont fait supprimer le permis (alcool, drogue, dangerosité...)
- Ceux qui roulent beaucoup trop vite avec les applications anti radar comme Waze ou Coyote
- Ne plus avoir le permis a vie, un contrôle technique du conducteur devrait être obligatoire. (test de vue, réflexes, substances illicites dans le corps, inattention...) comme dans tous les autres pays européens.

En attendant de vraies mesures pour faire baisser le nombre de morts sur les routes, veuillez recevoir mes plus cordiales salutations.

Grenoble

N° 975123 - Contrôle technique des 2 roues

par :

22/07/2023 08:01

Pourquoi ne pas agréer les mécaniciens motos lors des révisions, ils sont les plus à même de contrôler l'état des 2 roues.

N° 975127 - Texte définitif ou ébauche sommaire ?

par :

22/07/2023 08:02

L'annexe 1 de l'arrêté semble être une copie de la version adaptée aux véhicules légers à 4 roues. On y voit quelques mentions du type "le cas échéant", alors que de nombreux points sont sans objet (des essuie-glaces à la visibilité en passant par les essieux (sauf pour les quad)). De plus, tous les résultats attendus ne sont pas chiffrés. Contrairement aux 4 roues, si la personne a pu se rendre au lieu de contrôle, c'est que le 2 roues est apte à prendre la route. Les contrôles devraient se limiter à un nombre de points bien inférieur. Cela aurait aussi une incidence directe sur le coût du CT qui, en l'état, ne devrait pas être différent de celui des 4 roues.

N° 975129 - Contrôle technique deux roues

par :

22/07/2023 08:03

Je pense que le contrôle technique devrait s'adresser au scooter 50 cc les motos sont toujours entretenues par leur propriétaire et les routes sont dans un état pitoyable c'est une histoire d'argent

N° 975131 - ENCORE ET ENCORE

par :

22/07/2023 08:04

Encore une fois, il est tellement plus facile de réprimer plutôt qu'éduquer à la sécurité de tous! Le CT auto avait débuté comme cela tout simplement, puis accentué d'année en année pour avoir le droit de rouler! Certes il y a eu un peu de "ménage" de fait mais aujourd'hui certaines limites sont atteintes. Il va en être de même pour le CT moto, quel est l'imbécile qui va chevaucher sa monture sans un minimum de contrôle appris lors de l'obtention de son permis? ou tout simplement de toute évidence! Cela fait 35 ans que je roule en deux roues, 2 glissades sans gros dommage ni pour moi ni ma moto, éduquer à la conduite avec des anciens des années 80, j'ai toujours prêté le maximum d'attention aux différents véhicules que j'ai possédés....

Bref cette décision de CT deux roues va sûrement sonner le glas pour ma part abandonnant belles balades et virées entre pote car je ne souhaite pas enrichir un lobbying qui ne voit que du profit, en complément de ces pickpocket, qu'en est-il des infrastructures et état des routes que nous pratiquons tous les jours, que fait l'état avec mes (nos) impôts..

Salut motard

N° 975132 - Dépenses inutiles au vu de mes usages

par :

22/07/2023 08:04

Bonjour,

Je possède 7 deux roues motorisés dont 6 seront soumis à votre CT. Produits entre 1976 et 2021, tous sont roulants et la majorité ne roule que de courtes distance pour des rallys ou balades entre amis.

Croyez-vous sincèrement que je mettrai ma vie en jeux en roulant sur une machine représentant un risque? Je réalise toute la mécanique et si une de mes motos représente le moindre problème, elle reste au garage en attendant d'être de nouveau en état de rouler. Un deux roues ce n'est pas une voiture ou une camionnette, on ne peut pas se permettre de négligence sur l'entretien.

Donc, hormis de faire plaisir à vos trois groupes extrémistes qui ne pensent qu'à eux, avoir gober les mensonges des lobbyistes de [réseau de contrôle technique] et ne pas avoir fait votre boulot en mettant en place les mesures alternatives, tout ce que va apporter votre CT sera de me détrousser de 100 aines d'Euros et d'engraisser des centre de controls.

Mon plus grand regret sera de ne pas avoir vu les mêmes réactions et action de les bonnets rouge lors de la mise en place de l'Écotaxe! Il n'y a que ce genre d'Actions aue les gouvernements comprennent.

Je ne vous remercie pas, je ne vous félicite pas. Décidément nos impôts sont bien mal utilisés!

PS, je vous l'annonce d'emblé, mes motos ne passeront pas toutes le control. Hors de question!

N° 975133 - Pourquoi

par :

22/07/2023 08:04

Faisant de la moto depuis fort longtemps, je n'ai jamais rencontré de motards qui passe à côté de l'entretien de son matériel, car il sait qu'il joue avec sa vie. Les statistiques parlent d'elles mêmes concernant les accidents.

N° 975134 - Non à une "taxe" supplémentaire

par :

22/07/2023 08:05

Motard depuis 45 ans, j'ai toujours fait entretenir mes motos chez les concessionnaires des marques que je possédais. La technologie en matière de conception et de révision a changée et mes entretiens sont faits par un réseau de professionnels équipés et formés spécialement pour leur marque. Toutes les opérations sont suivies et enregistrées dans un fichier consultable prouvant la régularité de cet entretien et un "contrôle technique" supplémentaire n'est qu'une façon détournée pour TAXER encore plus l'usager. Ma vie est en jeu quand je monte sur ma moto et comme tous les motards que je côtoie ou que je rencontre, tous roulent sur des véhicules irréprochables. Ce n'est malheureusement pas le cas des inconscients responsables des rodéos urbains et autres acrobaties, majoritairement sur des petites cylindrées que l'on pourrait qualifier d'épaves, qui sont de véritables dangers portant préjudice au vrais motards et il est déplorable de faire l'amalgame en classant tout le monde dans les "2 roues". Cordialement

N° 975136 - Oui au CT mais pas dans ces conditions

par :

22/07/2023 08:05

Je ne suis pas contre le contrôle technique dans le fond. C'est la forme qui pose problème mandaté par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] sur des statistiques complètement bancales histoire de

générer encore plus de profits avec la participation de l'UE une organisation de mafieux non élu par le peuple Européen qui décide de la pluie et du beau temps en fonction des infinités avec les industriels.

Il faut savoir que les révisions des 2 roues sont plus rapproché que celle des voitures donc les contrôles sont dans les garages sont plus fréquent. Donc oui au CT lors de la revente du véhicule afin de "rassurer l'acheteur". Aujourd'hui en France l'état des routes sont plus dangereuses que l'état des 2 roues en circulation. Avec les nids de poule, les gravillons, et je ne compte plus les clous, vis etc que je ramasse dans mon pneu.

Avec la TVA récupérer même si ça ne sera pas énorme, il faudrait investir dans des structures de sécurité motard, je pense en l'occurrence à la généralisation des doubles glissières de sécurité et imposé un équipement minimum chaussures, veste, pantalon certifié moto. Et dire au Assurance de prendre en charge une partie (genre l'abonnement mensuel) dans un Airbag.

Et aussi faites des sondages ciblés sur l'environnement motard. Nous ne sommes pas des voitures. Merci pour votre lecture.

N° 975138 - CT moto : une mesure totalement inutile !

par :

22/07/2023 08:05

Je suis totalement opposé à la mise en place d'un contrôle technique moto car celui-ci est complètement inutile. Toutes les études sérieuses (pas celles de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui y trouve un intérêt financier) démontrent que moins de 0,3 % des accidents de deux-roues motorisés sont dû à une défaillance technique.

Par contre, un contrôle des infrastructures routières est le plus urgent à mettre en place. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

L'état des routes est mis en cause dans 30% des occurrences d'accidents (source ONISR, étude FLAM), contre 1.1% pour l'état des motos (source : maids-study.eu - table 5.31), en tant que facteur contributif ou de 3% et 0.3% respectivement, en tant que facteur primaire des accidents.

Et selon une étude du World Economie Forum, la France est passée de la première à la 18ème place mondiale en huit ans en ce qui concerne l'état des routes !

Mes 2 motos sont parfaitement entretenues, soit par moi-même, soit par mon motociste. Et la sensibilisation au bon entretien de sa moto fait partie intégrante de la formation au permis de conduire moto. D'ailleurs, tous les équipements de sécurité sont parfaitement visibles (pneus, freins, ...) contrairement à ceux de la voiture. Un contrôle visuel de ma moto me prend 2-3 minutes. Payer 50 Euros pour un contrôle de 2-3 minutes est du pur racket !

Je préfère dépenser cet argent pour renouveler mon équipement de protection (blouson, casques, gants, bottes, ...) ou de pièces techniques (pneus, plaquettes de frein, ...), qui eux contribuent vraiment à ma sécurité au guidon.

N° 975139 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 08:06

Bonjour,

Je roule un peu plus que la moyenne en moto, environ 15000 km/an.

Cela fait + de 40 ans maintenant, sans accident. Simplement lié au fait que l'état de la moto est facilement contrôlable, réalisable.

Donc pour moi, le contrôle technique moto est une aberration, un moyen de satisfaire les lobbyistes européens de ce secteur.

L'État général de nos routes, en France, me paraît beaucoup plus préoccupant que celui des motos.



Pour ce qui est du bruit, les très petites cylindrées sortent du lot, le CT n'améliorera pas la situation, un silencieux se remplace en quelques minutes.

Je confirme être totalement opposé à ce contrôle technique.

Cordialement

N° 975140 - Étude financée par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE]

par :

22/07/2023 08:06

Il est bon de rappeler que le seul argument en faveur du contrôle technique est une étude qui a été financée par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] ! Les 8% invoqués de sinistres à cause d'une défaillance de la moto sont faux. N'importe quel cabinet d'expertise démonte ce chiffre. Les routes sont en mauvais état, il y a des radars partout, le carburant est surtaxé, maintenant un contrôle technique. De moins en moins de libertés, de plus en plus taxés, vous allez droit vers une crise sociale.

N° 975142 - Non au contrôle technique

par :

22/07/2023 08:06

Bonjour ,

Je suis opposée à ce contrôle qui n'est que la mise en place d'une source de bénéfices pour le lobby allemand [réseau de contrôle technique] !!

Les chiffres parlent d'eux même quant à l'implication des motos en mauvais états dans des accidents ou autre .

Les motards entretiennent leurs motos car leur vie en dépend .

Il serait plus souhaitable de faire des actions aidant les motards à s'équiper correctement via des aides ou les assurances plutôt que d'imposer un contrôle technique bidon .

N° 975145 - CT moto : une mesure totalement inutile !

par :

22/07/2023 08:07

Je suis totalement opposé à la mise en place d'un contrôle technique moto car celui-ci est complètement inutile. Toutes les études sérieuses (pas celles de [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui y trouve un intérêt financier) démontrent que moins de 0,3 % des accidents de deux-roues motorisés sont dû à une défaillance technique.

Par contre, un contrôle des infrastructures routières est le plus urgent à mettre en place. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

L'état des routes est mis en cause dans 30% des occurrences d'accidents (source ONISR, étude FLAM), contre 1.1% pour l'état des motos (source : maids-study.eu - table 5.31), en tant que facteur contributif ou de 3% et 0.3% respectivement, en tant que facteur primaire des accidents.

Et selon une étude du World Economic Forum, la France est passée de la première à la 18ème place mondiale en huit ans en ce qui concerne l'état des routes !

Mes 2 motos sont parfaitement entretenues, soit par moi-même, soit par mon motociste. Et la sensibilisation au bon entretien de sa moto fait partie intégrante de la formation au permis de conduire moto. D'ailleurs, tous les équipements de sécurité sont parfaitement visibles (pneus, freins, ...) contrairement à ceux de la voiture. Un contrôle visuel de ma moto me prend 2-3 minutes. Payer 50 Euros pour un contrôle de 2-3 minutes est du pur racket !

Je préfère dépenser cet argent pour renouveler mon équipement de protection (blouson, casques, gants, bottes, ...) ou de pièces techniques (pneus, plaquettes de frein, ...), qui eux contribuent vraiment à ma sécurité au guidon.

N° 975150 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 08:09

Je suis motard depuis plus de trente ans et j'ai toujours scrupuleusement entretenu les différentes motos que j'ai eu, ma vie et la vie de mon épouse est en jeu lorsque nous roulons, par contre l'état des routes laissent parfois à désirer, donc que l'état s'occupe d'avantage des routes, nous, motards, nous nous occupons de nos motos, merci.

N° 975157 - Mr

par :

22/07/2023 08:14

Aucun intérêt car celui instaurer pour les automobiles n'a plus l'effet attendu depuis longtemps

N° 975159 - CT inutile pour les grosses cylindrées

par :

22/07/2023 08:15

Intéressant pour lutter contre le bruit, les débridages, les modifications qui rendent dangereux et non conformes les cyclos de faible cylindrée souvent conduits par des jeunes sans formation... mais le CT n'amènera rien pour les motos dont la cylindrée est supérieure à 125 cm !

N° 975160 - Contrôle technique des motos

par :

22/07/2023 08:16

Bonjour,

Sauf erreur de ma part je ne pense pas avoir lu dans les documents que les techniciens des centres devaient avoir le permis motos pour manipuler les motos, je ne pense pas que je laisserais conduire la moto à quelqu'un sans permis ! D'autre part les motards et motardes savent bien que si leurs motos ne sont pas entretenues c'est leur vie qui est en danger, alors tout ça ce n'est uniquement pour satisfaire des hobbys qui veulent récupérer de l'argent donc je suis absolument contre. Certaines motos coûtent cher et nous sommes assez intelligent pour savoir en prendre soins.

N° 975163 - Non favorable

par :

22/07/2023 08:17

Cette mesure n'a pas d'intérêt à par enrichir les contrôles techniques et faire plaisir à quelques bobos parisiens.

N° 975164 - Bonne idée mais attention

par :

22/07/2023 08:17

Bonjour,

C'est dans l'air du temps de faire des contrôles pollutions, je pense que cela devient indispensable.

De même pour faire des contrôles de bruits des véhicules. Il y a trop d'abus, il faut le mettre en place. A la rigueur un contrôle général du véhicule à la lampe pour voir l'état du châssis me paraît une bonne idée. Mais pas plus et il faut un tarif acceptable, il n'est pas concevable de payer plus de 60/70% du prix d'un CT automobile vu le peu de chose à faire.

A la rigueur, un CT plus poussé obligatoire en cas de vente d'un véhicule d'occasion quelqu'il soit son âge serait pertinent.

Je trouve qu'il serait plus pertinent d'homologuer des garages motos à effectuer ses contrôles car ils connaissent ces véhicules. Je n'ai nullement envie de la laisser à une personne qui a une simple formation dans un centre et qui ne connaît rien à la moto.

N° 975167 - Du positif mais beaucoup de négatif

par :

22/07/2023 08:20

Bonjour,

Étant motard depuis 23 ans, j'ai toujours entretenu mes montures en bon état. Et de manière générale, il faut avouer que le parc 2 roues est en bon état. C'est certains usagés qui sont des dangers. Par contre ça fera du bien pour nos oreilles car je ne supporte plus ces bruits d'échappements adaptables qui agressent les oreilles. Même sous le casque, je laisse passer des motos car bruit trop agressif. C'est le seul point positif.

Le reste du rojet de contrôle n'est qu'une taxe de plus déguisée...

N° 975169 - Contrôle technique des 2 roues

par :

22/07/2023 08:20

Un 2 roues est par nature un moyen de déplacement en équilibre permanent lors de son utilisation.

Par conséquent, son bon état de fonctionnement est requis pour pouvoir être utilisé convenablement et surtout, sécuritairement.

C'est comme si on imposait un contrôle technique aux tracteurs dont on sait qu'il est indispensable d'être en bon état de fonctionnement pour être utilisé et surtout répondre en temps voulu au besoin demandé.

Pour moi, je vois ce contrôle technique des 2 roues comme antidémocratique car imposé sans vote du peuple et impopulaire à souhait du fait qu'ils touchent les plus pauvres d'entre nous.

Une vulgaire taxe de plus ! Vulgaire ru égard à ce que l'on peut entendre dans les médias sur la baisse des impôts !!!

N° 975172 - Une mesure inutile pour les usagers concernés, le comble de l'inutile.

par :

22/07/2023 08:21

Le contrôle technique moto est une mesure inutile pour les motards.

La plupart des études montrent que les causes d'accident lie a un problème technique sur le véhicule sont négligeables.

Mettre en place un contrôle des éléments technique revient a tenter de lutter contre ce pourcentage infime.

Il s'agit donc de mettre en place un contrôle, équipes de centres, formes du personnel et faire payer le usagers pour un élément inutile.

Il serait intéressant de comprendre a qui profite ce contrôle.

D'autre part, les deux roues le sous bruyants et les moins bien entretenus sont les faibles cylindrées, qui s'utilisent sans permis et qui pullulent dans les villes pour assurer les livraisons en tous genres.

Cette mesure ne luttera pas non plus contre ces nuisances, apportees par des modes de consommation ayant évoluées et des favorisant une précarité d'emploi et des moyens de transports. Des enseignes spécialisées utilisent des 2 roues électriques pour leur livraison en ville, obliger / inciter les professionnels a se convertir a ces modes pour des livraisons serait une mesure par exemple plus efficace.

Quand à la mortalité, il faudra rappeler que les causes sont soient une erreur de conduite du conducteur, soit une erreur de conduite d'autres véhicule, liés notamment a l'inattention, au téléphone et aux comportements routiers dangereux qui ne cessent de s'accumuler depuis le COVID.

Déjà pour les contrôle technique voiture, les assureurs a l'époque avaient estimés que ça ne feraient que très peu bougé les chiffres et ça s'est confirmé, on recommence une nouvelle fois, sous la pressions d'association dont les motifs réels et les financements ne sont que très peu transparents.

A quand des mesures efficaces et utiles pour tous ? Et une politique qui ne soit pas dictée par les lobbies et le clientélisme politique ?

N° 975176 - Contrôle technique des 2 roues

par :

22/07/2023 08:23

Un 2 roues est par nature un moyen de déplacement en équilibre permanent lors de son utilisation.

Par conséquent, son bon état de fonctionnement est requis pour pouvoir être utilisé convenablement et surtout, sécuritairement.

C'est comme si on imposait un contrôle technique aux tracteurs dont on sait qu'il est indispensable d'être en bon état de fonctionnement pour être utilisé et surtout répondre en temps voulu au besoin demandé.

Pour moi, je vois ce contrôle technique des 2 roues comme antidémocratique car imposé sans vote du peuple et impopulaire à souhait du fait qu'ils touchent les plus pauvres d'entre nous.

Une vulgaire taxe de plus ! Vulgaire eu égard à ce que l'on peut entendre dans les médias sur la baisse des impôts !!!

N° 975178 -

par :

22/07/2023 08:24

Bonjour

Suite à la consultation pour passer une loi concernant le contrôle technique des 2 et 3 roues je suis formellement contre  
Étant motard depuis des années nous sommes responsable de la sécurité de chacun et demandons une visite chez un garagiste avant tout achat de moto d'occasion

N° 975183 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 08:26

Encore une manière de nous faire payer

Je suis motard depuis l'âge de 10 an ( moto cross) et ensuite avec permis de conduire

Je n'ai jamais vue un motard rouler avec une épave !!!

Mis à part la racaille

Arrête de nous ponctionner Svp

N° 975185 - Coûteux et pas honnête

par :

22/07/2023 08:26

Bien sûr qu'il y à des personnes qui abusent, mais se sont une minorité. De plus els contrôleurs techniques ne sont pas habilités pour prendre en main une moto. Jamais de la vie la personne monte sur ma moto et potentiellement peut la faire tomber. De plus les routes sont sans un états lamentable et reboucher ou carrément refaire le revêtement avec goudron plus gravier et ultra dangereux.

Il vaut mieux entretenir vos routes que d'embêter les motards avec votre contrôle. Surtout que les plus dangereux selon moi ce sont les 50cc. Après au niveau sonore, je comprend que certaine moto fassent du bruit et que ce soit gênant.

N° 975186 - Control technique 2 roues motorisé sans gain

par :

22/07/2023 08:27

Le présent projet n'apporte pas de réponse à des problèmes existants :

- les 2 roues motorisés sont en augmentation, pour autant la part des accidents mortels est en baisse. Ils sont d'ailleurs pour une part non négligeable liés à un défaut sur l'infrastructure plutôt qu'à l'état du véhicule.
- la part des 2rm sur la pollution globale est infime, liée à une proportion du trafic qui reste très faible

Ce projet n'apportera de gain significatif sur aucun de ces 2 sujets et gagnerait à être remplacé par un investissement sur la qualité des infrastructures et les interactions entre différents types de véhicules.

N° 975189 - CT des 2 roues motorisées

par :

22/07/2023 08:28

Les 2 contrôles principaux semble être le bruit et la vitesse maximale. Pour le premier cas , le bruit, rien n'empêchera de se présenter avec un échappement en règle puis de remettre le dispositif modifié dès la sortie du CT. Pour la vitesse maximum je pense que cela ne concerne que les cyclos limités à 45kmh. Tout ça pour dire que rien ne remplacera un contrôle routier en situation, fait par les forces de l'ordre, avec obligation de représenter le véhicule en état.

N° 975195 - CT 2roues quasiment inutile.

par :

22/07/2023 08:29

Concernant l'accidentologie moto, moins de 1% des accidents sont dû à une défaillance mécanique. Le CT n'améliorera pas les choses.

Concernant les nuisances sonores, l'arsenal pour réguler existe déjà: les contrôles routiers avec sonomètre (trop peu utilisé). Le CT ne résoudra rien car les gens remettront un pot d'échappement d'origine le jour de CT puis remettront l'ancien le lendemain.

Pour la pollution, les motos sont globalement bien entretenues.

Au final, les usagers payeront pour rien.

Je pense qu'un meilleur entretien de route, des contrôles de bruits par les forces de l'ordre, seraient plus efficaces en terme de sécurité et de baisses des nuisances sonores.

Je pense que le CT ne sera en fin de compte un taxe de plus qui n'améliorera pas la sécurité ou la lutte contre les nuisances sonores.

N° 975198 - Ct moto

par :

22/07/2023 08:31

Les véritables motards entretiennent parfaitement leurs machines. Si l'on parle sécurité il faut avant tout étudier l'état des routes et les pièges comme les glissières graviers trous...

Si l'on parle argent faite financer ce ct par les pv qu'il faudrait distribuer en masse aux racailles spécialistes des rodéos et autre que personne ne verra chez les contrôleurs. Si l'on parle environnement la moto pollue beaucoup moins que les voitures. Faisons confiance aux constructeurs qui améliorent tous les jours les choses, et arrêtons d'écouter des similis ecolos incompetents en la matière.

Cordialement

N° 975199 - CT 2roues quasiment inutile.

par :

22/07/2023 08:31

Concernant l'accidentologie moto, moins de 1% des accidents sont dû à une défaillance mécanique. Le CT n'améliorera pas les choses.

Concernant les nuisances sonores, l'arsenal pour réguler existe déjà: les contrôles routiers avec sonomètre (trop peu utilisé). Le CT ne résoudra rien car les gens remettront un pot d'échappement d'origine le jour de CT puis remettront l'ancien le lendemain.

Pour la pollution, les motos sont globalement bien entretenues.

Au final, les usagers payeront pour rien.

Je pense qu'un meilleur entretien de route, des contrôles de bruits par les forces de l'ordre, seraient plus efficaces en terme de sécurité et de baisses des nuisances sonores.

Je pense que le CT ne sera en fin de compte un taxe de plus qui n'améliorera pas la sécurité ou la lutte contre les nuisances sonores.

N° 975200 - Une mesure inutile pour les motards, à qui profitera réellement cette mesure ?

par :

22/07/2023 08:31

Le contrôle technique moto est une mesure inutile pour les motards.

La plupart des études montrent que les causes d'accident liés à un problème technique sur le véhicule sont négligeables.

Mettre en place un contrôle des éléments technique revient à tenter de lutter contre ce pourcentage infime de cause.

Il s'agit donc de mettre en place un contrôle, équipé des centres, formé du personnel et faire payer les usagers pour un élément inutile.

Il serait intéressant de comprendre à qui profite ce contrôle.

D'autre part, les deux roues le plus bruyants et les moins bien entretenus sont les faibles cylindrées, qui s'utilisent sans permis et qui pullulent dans les villes pour assurer les livraisons en tous genres.

Cette mesure ne luttera pas non plus contre ces nuisances, apportées par des modes de consommation ayant évolués et des favorisant une précarité d'emploi et des moyens de transports. Des enseignes spécialisées utilisent des 2 roues électriques pour leur livraison en ville, obliger / inciter les professionnels à se convertir à ces modes pour des livraisons serait une mesure par exemple plus efficace.

Quand à la mortalité, il faudra rappeler que les causes sont soit une erreur de conduite du conducteur, soit une erreur de conduite d'autres véhicule, liés notamment à l'inattention, au téléphone et aux comportements routiers dangereux qui ne cessent de s'accumuler depuis le COVID.

Déjà pour les contrôle technique voiture, les assureurs à l'époque avaient estimés que ça ne ferait que très peu bouger les chiffres et ça s'est confirmé, on recommence une nouvelle fois, sous la pression d'association dont les motifs réels et les financements ne sont que très peu transparents.

A quand des mesures efficaces et utiles pour tous ?

Et une politique qui ne soit pas dictée par les lobbies et le clientélisme politique ?

N° 975203 - A qui cela va profiter

par :

22/07/2023 08:33

Encore une fois, le CT des deux roues motorisé va être mis en question. Et je me demande bien ce qui justifie votre acharnement sur le sujet.

La sécurité routière ? J'en doute puisque lors d'un accident on note une défaillance du système Homme-Vehicule-Environnement.. hors ils me semblent rares voir très rares ces accidents impliquant des deux roues dont leur état ai pu provoquer ou aggraver un accident...

Le climat.. c'est vrai que ça reste des véhicules thermiques.. ceci étant dit dans la masse de véhicules circulant en France, les deux roues de part leurs faibles cylindrées et leurs temps de trajets plus court doivent occuper une place minime dans le classement des véhicules polluant.

Alors à qui va profiter tout cela ? Certainement pas aux utilisateurs de deux roues.. On attend de vrais dispositions en ce sens..

Peut être pourriez vous utiliser vos énergies à des pôles plus inquiétants en terme de sécurité routière.. je parle par exemple d'un accompagnement dans le permis avec l'âge.. (je ne dis pas ça parce que encore une fois je me suis retrouvé, en moto, dans un carrefour à sens giratoire face à une septuagénaire qui avait réussi à prendre ce giratoire tout ce qu'il y a de plus classique à l'envers.....)

N° 975204 - CT quasiment inutile

par :

22/07/2023 08:33

Concernant l'accidentologie moto, moins de 1% des accidents sont dû à une défaillance mécanique. Le CT n'améliorera pas les choses.

Concernant les nuisances sonores, l'arsenal pour réguler existe déjà: les contrôles routiers avec sonomètre (trop peu utilisé). Le CT ne résoudra rien car les gens remettront un pot d'échappement d'origine le jour de CT puis remettront l'ancien le lendemain.

Pour la pollution, les motos sont globalement bien entretenues.

Au final, les usagers payeront pour rien.

Je pense qu'un meilleur entretien de route, des contrôles de bruits par les forces de l'ordre, seraient plus efficaces en terme de sécurité et de baisses des nuisances sonores.

Je pense que le CT ne sera en fin de compte une taxe de plus qui n'améliorera pas la sécurité ou la lutte contre les nuisances sonores.

N° 975206 - Contre CT 2 roues motorisées

par :

22/07/2023 08:34

Le contrôle technique moto (et auto actuel au vu des points de contrôle toujours plus absurdes) est une aberration poussée par quelques lobbys. Comme à son habitude l'état républicain n'y voit que la rentrée d'argent du contribuable, donc une taxe supplémentaire sur la libre circulation sur le territoire français (Droits de l'Homme de votre république). Le citoyen français n'est donc pas assez taxé pour pouvoir vivre presque dignement.

Je ne reviendrai pas sur les points cités par nos confrères de la [association de motard] ou d'autres utilisateurs (argument de la sécurité peu défendable, bruit : déjà répréhensible par les FDO), et dans l'application dans les CT pas forcément favorable, quid du permis moto des contrôleurs, banc de tests adaptés?

Il s'agirait déjà d'améliorer le réseau routier local, départemental et national, et de sanctionner réellement les chauffards (qu'ils soient motards ou automobilistes) sur les comportements dangereux (téléphone en particulier en recrudescence depuis la fin du covid et usage de stupéfiants/alcool).

Le permis moto inclut déjà la partie vérification technique et entretien de l'engin motorisé ce qui est un énorme plus par rapport au permis B.

Vous l'aurez compris, en tant que citoyen français, travailleur, et donc taxable à merci, je suis contre le contrôle technique deux roues.

N° 975211 - Honteux et illogique

par :

22/07/2023 08:35

La mise en place de ce contrôle technique est un impôt déguisé, destiné aux personnes qui contribuent à la réduction des gaz à effet de serre avec leur petits véhicules peu polluants, et à la réduction du trafic avec un encombrement du véhicule très réduit.

Les accidents liés au mauvais état du véhicule représentent un pourcentage extrêmement faible du total des accidents de 2RM.



Enfin, il s'agit d'un asservissement supplémentaires aux exigences de l'Union Européenne les plus farfelues, soufflées par les lobbies divers et variés. Ces gens de l'UE n'ont été élus par personne, ils ne devraient pas avoir de pouvoir d'obliger les pays de l'UE à quoi que ce soit. Ce projet est honteux, illogique et une hérésie supplémentaire dans ce pays qui tombe en ruine petit à petit depuis maintenant plusieurs décennies. Honte à vous!

N° 975212 - Une mesure de plus qui grève notre budget ! et inutile !

par :

22/07/2023 08:35

J'ai deux motos qui ont effectuées moins de 20000 km en 20 ans à toute les deux. elles sont entretenues ma vie en dépend et me coute déjà comme une danseuse et servent pour loisire uniquement l'été.

Généralement les motards sont amoureux de leur machine.

Pour ce qui en du bruit les quelques utilisateurs qui font des incivilités ( il y en de moins en moins en province "toute au moins ") ils trouveront toujours un moyen de contourner la loi.

De plus les forces de l'ordre sont là pour veiller !

N° 975216 - contrôle technique et racket

par :

22/07/2023 08:37

Payer au minimum 50 Euros pour un contrôle qui n'est que visuel et qui, de plus, ne concernera qu'un quart des éléments vérifiés sur une voiture c'est tout simplement du RACKET en bande organisée - l'état et les lobbys !! ça ne devrait pas coûter plus de 15 Euros et uniquement dans le cas d'une vente du véhicule, pas plus !!!

N° 975218 - Contrôle technique 2-3 roues motorisées

par :

22/07/2023 08:37

Bonjour,

En lieu et place d'un CT rendu obligatoire par l'application stricte du texte européen (qui prévoit d'ailleurs des mesures alternatives), je propose que les documents requis lors des contrôles routiers (permis de conduire, assurance) comportent également une attestation de passage à la révision constructeur chez un concessionnaire de la marque, laquelle attestation serait informatisée et transmise aux forces de l'ordre. Ainsi, le CT ne sera pas un surcoût. Par ailleurs, les concessionnaires sont tout à fait à même de réaliser les contrôles requis sans investissement supplémentaire.

Cordialement.

N° 975221 - Pollutions

par :

22/07/2023 08:38

Les associations qui ont sollicité le conseil d'état sont préoccupées par le bruit et la pollution. La sécurité n'est pas mentionnée dans leur motivation exprimée. Seuls les nuisances sonores et la pollution y apparait. Etant ingénieur dans les transports, la première source de pollution en terme de toxicité est la fine poussière issue des systèmes de freinage. Tous les véhicules disposant de freins devraient contenir et stocker ces déchets au lieu de les répandre dans l'environnement, le milieu urbain étant plus exposé que le milieu rural. Une autre source significative de pollution est la poussière provenant de l'usure des pneus dont des tonnes sont disséminées chaque année en fines

particules. Ces deux sources majeures de pollution de l'environnement sont indépendantes du type de motorisation.

Pour le bruit, les véhicules homologués ne sont pas bruyants. La source de nuisances sonores provient de véhicules non homologués ou réservés à la compétition. C'est par exemple la suppression de chicane sur les échappements des motos Harley-Davidson, le montage de pots de détente à l'échappement des scooters et 50 cm<sup>3</sup> ou l'usage de motos de cross non homologuées donc non immatriculées. La simple application des règlements déjà existants suffirait à éliminer ces nuisances, le contrôle technique ne concerne pas les motos de cross car elles sont réservées à un usage privé comme les tondeuses, les tronçonneuses et autres outils de jardinage ou agricoles. Les chicanes et pots de détente peuvent facilement être remontés sur le véhicule juste le temps de passer un éventuel contrôle technique devenu inutile.

La DIRECTIVE 2014/45/UE mentionne les systèmes de régulation des émissions. Que signifie le mot émission ? Les particules de freins ou de pneus sont des émissions non recyclables contrairement au dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) qui est un aliment des végétaux.

N° 975222 - Incompréhensible

par :

22/07/2023 08:38

La case totalité des motards (grosse cylindrée) entretiennent leur 2 roues. Il en est tout autre pour les possesseurs de scooter de 50 et 125 cm cube. Pourquoi imposer ce contrôle à tous et ne pas cibler les plus dangereux. De plus les statistiques montrent clairement que la cause d'accident des grosses cylindrées sont majoritairement dues aux comportements des conducteurs du deux roues, au comportement des autres usagers de la route et à l'état des infrastructures routières, mais pas dues à des problèmes mécaniques liés à la sécurité.

N° 975223 - Pas besoin de contrôle technique pour les motos

par :

22/07/2023 08:39

Je roule en moto depuis 25 ans ! Moto révisée par le concessionnaire, points de contrôle gratuits. Il n'y a pas besoin d'un contrôle technique payant, les contrôles sécurité sont réalisés par mes contrôles visuels quotidiens et les révisions. Je n'ai jamais eu d'accident. Ma sécurité c'est ma vie, le motard ne joue pas avec sa sécurité.

Je pollue moins qu'une voiture. Je ne crée pas des embouteillages dans les grandes villes. Donc en matière environnementale c'est mieux.

Où alors tout le monde à pied.

N° 975228 - Une aberration

par :

22/07/2023 08:40

Pourquoi dépenser autant d'énergie dans une telle réforme ?

Je fais entretenir ma moto aux préconisations constructeur, je contrôle toujours les éléments principaux avant de prendre le guidon pour m'assurer de ma sécurité.

Alors pourquoi ?

Combien de fois j'ai failli tomber à cause de graviers non signalés sur la chaussée ? De trous esquivés (ou pas) au dernier moment ?

Songez à entretenir les routes avant de nous imposer des contrôles que nous faisons déjà nous même pour notre propre sécurité.

N° 975230 - Ct moto ok

par :

22/07/2023 08:40

Je suis motarde mais mécaniquement je n'y connais rien alors quand j'ai acheté ma mami (500cc de 1994) j'aurais bien aimé avoir un ct d'autan que quand tu es une femme on sait que ces messieurs en profite ! Alors perso je suis pour le ct si celui-ci reste objectif et vérifie les motos sur des points de sécurité ....

N° 975231 - Avis sur le CT moto

par :

22/07/2023 08:41

Bonjour,

Tout d'abord merci pour la consultation.

En ce qui concerne le CT moto, je suis plutôt favorable au niveau de la revente, ça éviterait que certains abuse. C'est aussi une bonne chose pour les cylindrées inférieures à 50cc car souvent l'entretien est négligé.

En ce qui concerne les motos de plus de 125cc, ma crainte n'est pas qu'elle passe ou pas le CT, mais plutôt qui va réaliser ses interventions, je ne laisse pas ma moto à n'importe qui. Chaque moto a sa spécificité et nécessite un temps de chauffe différent suivant le type de moteur, le type d'embrayage aussi est différent. Je n'aimerais pas qu'après être passée au CT elle est des problèmes car la personne n'a pas respecté le temps de chauffe ou autre chose.

Cela serait bien que se soit des professionnels de la moto qui le fasse, comme des garages existants ou des concessions, car eux travaillent déjà sur ces machines.

Les tests de pollutions tiendront-ils compte de l'ancienneté de la machine, les normes ne sont pas les mêmes pour une moto de 2023 et une de 2010 par exemple.

J'espère que toute cette consultation servira et n'aura pas servi juste à mettre de la poudre aux yeux.

N° 975232 - Inutile

par :

22/07/2023 08:42

Parlons du prix, cinquante euros pour un contrôle visuel réalisé quotidiennement par les motards c'est cher payé.

Mesure anti-bruit, des contrôles dans la rue seraient plus efficaces pour lutter contre la pollution sonore.

Quid de la formation des contrôleurs, déplacer une moto sans être motard peut être source d'accident car n'aurait pas les bases du déplacement d'un deux-roues. 200 à 300 kg à déplacer, ça ne s'apprend pas comme ça.

N° 975236 - Une mesure de plus qui grève notre budget ! et inutile

par :

22/07/2023 08:42

Une mesure de plus qui grève notre budget ! et inutile !

J'ai deux motos qui ont effectué moins de 20000 km en 20 ans à toutes les deux.

Elles sont entretenues ma vie en dépend et me coûte déjà comme une danseuse et servent pour loisir uniquement l'été.

Généralement les motards sont amoureux de leur machine.

Un survol de la machine par un personnel plus ou moins compétent ne vaut pas l'expertise d'un mécanicien spécialisé dans la moto.

Pour ce qui en du bruit les quelques utilisateurs qui font des incivilités ( il y en de moins en moins en province "toute au moins ") ils trouveront toujours un moyen de contourner la loi.  
De plus les forces de l'ordre sont là pour veiller !

N° 975237 - Halte aux lobbies.

par :

22/07/2023 08:43

Au vu de plusieurs études indépendantes, le mauvais entretien des motos est un facteur d'accident négligeable. Concentrez vos efforts sur la formation, la sanction des bruits excessifs ( y compris pour les voitures), et surtout la restauration du réseau routier, on continuera à choyer nos 2 roues ..

N° 975238 - L'économie d'abord !

par :

22/07/2023 08:43

Pourquoi un tel acharnement du gouvernement à instaurer un contrôle technique inutile ?  
En effet, seulement 0,5 % des accidents de moto sont liés à une défaillance technique.  
La vraie raison ne serait elle pas plutôt le gâteau à se partager d'au moins 1,5 milliard d'euros annuels rien que pour les deux-roues? Accélérer l'obsolescence du parc dans l'espoir de booster les ventes peut en être une autre?

L'économie prime donc sur tout au détriment de l'homme?

N° 975239 - contrôle technique des véhicules .....

par :

22/07/2023 08:44

On nous demande de nous prononcer sur les modalités de ce contrôle technique alors que c'est l'existence même de ce contrôle qui est contestable. Les motards savent que leur vie dépend de l'état mécanique de leur machine. Les contrôles techniques des automobiles n'ont pas supprimé les accidents. Cette nouvelle contrainte (pas gratuite) ne doit pas être justifiée par une politique européenne ni peut-être par des drames personnels de ceux qui veulent l'imposer.  
Merci de nous permettre de nous exprimer.

N° 975241 - Halte aux lobbies.

par :

22/07/2023 08:44

Au vu de plusieurs études indépendantes, le mauvais entretien des motos est un facteur d'accident négligeable. Concentrez vos efforts sur la formation, la sanction des bruits excessifs ( y compris pour les voitures), et surtout la restauration du réseau routier, on continuera à choyer nos 2 roues ..

N° 975242 - Contrôle technique 2-3 roues motorisées

par :

22/07/2023 08:45

Bonjour,

En lieu et place d'un CT rendu obligatoire par l'application stricte du texte européen (qui prévoit d'ailleurs des mesures alternatives), je propose que les documents requis lors des contrôles routiers (permis de conduire, assurance) comportent également une attestation de passage à la révision constructeur chez un concessionnaire de la marque, laquelle attestation serait informatisée et

transmise aux forces de l'ordre. Ainsi, le CT ne sera pas un surcoût. Par ailleurs, les concessionnaires sont tout à fait à même de réaliser les contrôles requis sans investissement supplémentaire.  
Cordialement.

N° 975244 -

par :

22/07/2023 08:45

Bonjour je suis contre cette réforme. Un motard n'est pas assez fou pour rouler avec un deux roues mal entretenu. Et libéré les énergies non polluante. Le système à hydrogène à été inventé en 1804... Sans commentaire.

N° 975246 - Centre CT

par :

22/07/2023 08:45

Dans les zones rurales on trouve facilement un centre de contrôle technique voiture, mais pas de concessionnaire moto, et j'ai peur de devoir faire des kms en plus pour un CT moto, sachant qu'une fois par an, ma moto est déjà révisée et je dois faire 50kms pour ça.

N° 975248 - Contre le contrôle technique des motos

par :

22/07/2023 08:46

Encore une fois, on veut imposer un contrôle technique, complètement inutile pour la sécurité 0,3% des accidents !

Pour la sécurité on ne baisse pas la TVA sur les produits sécuritaire ! ( Mais ça coûte à l'état)

Pour le bruit ? Il faut 15 minutes pour changer son pot et une minute pour enlever la chicane !

Ça ne changera rien aux motos cross qui font des rodéos sauvages.

Les 50 cm<sup>3</sup> non soumis ? Bien sûr les jeunes n'ont pas d'argent, donc on tape sur les motos qui eux sont argentés. Donc encore une fois on va pénaliser toute la communauté motarde pour 4 bobos écolos parisien et ainsi faire profiter les Grands groupes de contrôle technique ( des amis de certains au gouvernement ?)

N° 975249 - Opposition au contrôle technique Moto

par :

22/07/2023 08:47

Bonjour,

Je m'oppose à la mise en place d'un contrôle technique pour les motos.

En effet, le nombre d'accident lié à une défaillance technique des 2 roues est très faible et remet en cause la confiance et l'entretien que les motards ont en leur machine. De plus, le nombre de moto en circulation est en constante baisse. Une moto émet beaucoup moins de gaz à effet de serre que les autres véhicules roulants. Quand au bruit, il est constante baisse et est vraiment inconfortable pour les propriétaires de 2 roues en roulant, les forces de l'ordre sont déjà dotées de matériels de contrôle. Je sont contre et je ne comprends vraiment pas la volonté du gouvernement français de mettre en place cette mesure inutile et désuette à part pour des raisons financières. Si ce décret est voté encore une fois le l'état français aura été victime des pressions des lobbies (sécuritaire et des contrôleurs techniques). Merci de faire preuve de responsabilité et non de cupidité et de ne pas voter ce texte. Bien cordialement.

N° 975250 - Halte aux lobbies.

par :

22/07/2023 08:47

Au vu de plusieurs études indépendantes, le mauvais entretien des motos est un facteur d'accident négligeable. Concentrez vos efforts sur la formation, la sanction des bruits excessifs ( y compris pour les voitures), et surtout la restauration du réseau routier, on continuera à choyer nos 2 roues ..

N° 975254 - Assurer l'état mécanique mais à quel prix

par :

22/07/2023 08:48

Pourquoi pas assurer l'état mécanique des vieilles montures ! mais à un prix modéré

Voir extra modéré

Merci

N° 975256 -

par :

22/07/2023 08:49

Sous la pression des défenseurs d'une écologie toujours plus stricte et punitive, le gouvernement a une fois de plus choisi de toucher au pouvoir d'achat des Français et d'augmenter toujours et encore la répression contre les motards et automobilistes.

Selon le rapport Maids, 0,3% des accidents de deux-roues motorisés impliquent une défaillance du véhicule alors que l'état de l'infrastructure routière est en cause dans 30% d'accidents !

Le gouvernement, soutenu par les motards, privilégiait par le passé des mesures alternatives, prises en compte dans le cadre de la loi européenne pour remplacer un contrôle technique pur et dur, il faut privilégier cette mesure.

N° 975257 -

par :

22/07/2023 08:49

Bonjour je suis contre cette réforme. Un motard n'est pas assez fou pour rouler avec un deux roues mal entretenu. Et libéré les énergies non polluante. Le système à hydrogène à été inventé en 1804... Sans commentaire.

N° 975258 - Centre CT

par :

22/07/2023 08:49

Dans les zones rurales on trouve facilement un centre de contrôle technique voiture, mais pas de concessionnaire moto, et j'ai peur de devoir faire des kms en plus pour un CT moto, sachant qu'une fois par an, ma moto est déjà révisée et je dois faire 50kms pour ça.

N° 975261 - Mme

par :

22/07/2023 08:50

Mesure inutile imposée à cette catégorie de véhicules qui sont entretenus par leurs utilisateurs, une dépense supplémentaire qui serait bien plus utile pour l'achat d'équipement de protection qui sont à des prix excessifs. Lorsque l'on voit ce qu'est devenu le contrôle technique des VL, le nombre des

points de contrôle croît pour augmenter le prix, mais là encore le 1er objectif soit disant de sécurité est oublié !! Entretenez nos routes qui sont dans un état de plus en plus alarmant. Arrêtez de mettre en place des "ralentisseurs" et autres qui ne respectent pas les règles de sécurité et qui sont dangereux. Quand vous mettez en place de nouvelles structures étudiez réellement le bien fait de ces mesures ça évitera des déconvenues et la signature de pétitions pour modification de réalisations effectuées en dépit du bon sens et de la sécurité. Encore une aberration de nos dirigeants, qui, sous de faux prétextes et une hypocrisie de plus en plus flagrante nous imposent des décisions inadaptées, ça reflète l'état général, de plus en plus d'obligations et de moins en moins de service public, une démocratie bafouée par des représentants qui ne considèrent pas les citoyens français, quelle déception et dégoût.

N° 975263 - Utilité publique , vraiment ??

par :

22/07/2023 08:51

Je comprends que ce gouvernement cherche à sacrifier le budget du citoyen français au profit du budget de l'état , c'est d'ailleurs le premier gouvernement de la 5ème république qui s'acharne autant sur les français pour les plomber d'impôts et de taxes en tout genre afin de les obliger à perdre toute liberté au profit d'un contrôle total de cette liberté disparue grâce à l'état français . Je suis d'accord que certaines motos font trop de bruits mais de là à donner du crédit à 3 associations parisiennes écologiques au détriment de tout les français est une belle dissimulation des intentions du gouvernement de nous faire payer un impôt supplémentaires alors qu'on est déjà devenu de revenu moyen à revenu pauvre en 2 ans à peine . Cette idée du contrôle technique est une dépense supplémentaire pour le citoyen français dans le but de la plumer et rien d'autre . Il faudrait arrêter de prendre tout ce que l'on a , on y arrive plus et pourtant , on fait tout les efforts possibles pour rester debout mais vous ne comprenez pas que c'est trop pour nous toutes ces taxes et obligations dépenièrès .

N° 975267 - controle technique pour les véhicules motorisés deux ou trois roues.

par :

22/07/2023 08:53

je suis ok pour le controle technique des véhicules à deux ou trois roues, car certains engins ne sont pas en bon état.

N° 975268 - Projet non justifié

par :

22/07/2023 08:53

Tout le monde sait que la plupart des accidents concernant ces véhicules sont dues à des problèmes de comportement ou d'état des routes.

Les machines sont entretenues, qui voudrait rouler avec un véhicule dangereux?

Pour moi ce projet est inutile et ne résoudra aucun des problèmes.

N° 975269 - Inutile si non conforme à la réglementation déjà existante

par :

22/07/2023 08:53

Une moto ne peut pas être modifiée sur les points suivant :

-freinage (une durite caoutchouc ne peut pas être remplacée par une avia si pas homologué avec)

-la colonne de direction et ses organes

-la modification des performances moteurs après réception et homologation

-le cadre et châssis (l'aspect structurel)

-l'échappement si la nouvelle ligne /silencieux augmente son intensité/carte grise

Si c'est pour mettre un contrôle technique qui vérifie les plaquettes, la plaque d'immat, que les cyclos (50 cm3) ne soient pas contrôlés alors que ce sont les plus hors normes/homologation, que l'on procède par étape et qu'on laisse un choper avec une plaque déportée sans lumière+clignotants minuscules+durite aléatoire de frein sur la route, maître cylindre racing sans contacteur hydraulique ....

Quel sera le sens et l'acceptation, de tous, sur un nouvel outil vidé de son sens.

Si un contrôle technique moto est mis en place, alors qu'ils soit déjà capable d'être en conformité avec la réglementation française et européenne qui EXISTE DÉJÀ.

Que l'on règlemente le commerce des pièces détachées motos en n'autorisant que l'homologué (plus de pipe d'admission full pour une moto limitée à 100ch, plus de boîtier racing pour la route, pas de rétro qui ne servent pas car trop petits ....).

Nul n'est censé ignorer la loi, les "pros" de la motos ne la connaissent pas !  
(Monter un power commander sur une moto de route devrait être un délit)

Une usine à gaz ne sera acceptée que si elle sert, et qu'elle est conforme ... À CE QUI EXISTE DÉJÀ mais que personne ne semble connaître dans les services de l'état.

Et oui, il existe une règlement française particulière et une européenne sur la moto.  
Elle est précise, documentée : déjà utilisable

Faudrait la lire avant de tâtonner .

Je refuse le contrôle de mes plaquettes et du son de ma moto à 50€.

J'accepte un vrai contrôle technique pour la sécurité de tous, celle des autres usagers de la route, la mienne faite par des professionnels connaissant la réglementation, le droit et son application ; capable de m'expliquer pourquoi j'ai un problème de conformité.

A au fait, tous les contrôleurs techniques n'ont pas le permis moto ....  
Quid des responsabilités sur le motorcycle et le contrôleur lors du CT ?

Au fait je suis au chômage et je la connait cette réglementation.  
Si vous avez besoin d'une lecture professionnelle envoyez moi un mail.

N° 975272 - On a pas besoin d'un contrôle technique pour entretenir notre moto  
par :

22/07/2023 08:54

Nous entretenons notre moto sinon c'est à notre risque et péril contrairement à une voiture qui est moins impactant. les accidents ne sont jamais dus à un mauvais état de la moto ( du moins pour les véhicules au dessus de 50cc. C'est juste encore pour faire de l'argent

N° 975274 - Madame

par :

22/07/2023 08:55



Mesure inutile imposée à cette catégorie de véhicules qui sont entretenus par leurs utilisateurs, une dépense supplémentaire qui serait bien plus utile pour l'achat d'équipement de protection qui sont à des prix excessifs. Lorsque l'on voit ce qu'est devenu le contrôle technique des VL, le nombre des points de contrôle croît pour augmenter le prix, mais là encore le 1er objectif soit disant de sécurité est oublié !! Entretenez nos routes qui sont dans un état de plus en plus alarmant. Arrêtez de mettre en place des "ralentisseurs" et autres qui ne respectent pas les règles de sécurité et qui sont dangereux. Quand vous mettez en place de nouvelles structures étudiez réellement le bien fait de ces mesures ça évitera des déconvenues et la signature de pétitions pour modification de réalisations effectuées en dépit du bon sens et de la sécurité. Encore une aberration de nos dirigeants, qui, sous de faux prétextes et une hypocrisie de plus en plus flagrante nous imposent des décisions inadaptées, ça reflète l'état général, de plus en plus d'obligations et de moins en moins de service public, une démocratie bafouée par des représentants qui ne considèrent pas les citoyens français, quelle déception et dégoût.

N° 975276 -

par :

22/07/2023 08:55

Déjà que l'utilité de ce contrôle est discutable, vu le faible pourcentage d'accident imputable à un défaut technique du véhicule, en plus sa mise en place va être faite avec des procédures et formations simplifiées. On fleurit vraiment avec le ridicule. Les seules vraies motivations sont sûrement, suivre une directive européenne, clairement anti deux-roues, pour satisfaire certaines associations également anti deux-roues, et par la même occasion prendre un peu d'argent aux utilisateurs.

N° 975278 - Taxe supplémentaire du contrôle technique

par :

22/07/2023 08:58

Bonjour,

Cela fait bientôt 10 ans que j'ai une moto les seuls accidents en moto que j'ai vu c'était des erreurs de pilotage ou des inattention des automobiles on attend pas un contrôle technique pour entretenir ça moto c'est à chaque démarrage comme cela nous a été enseigné au permis de moto si cette taxe supplémentaire devait être mise en application il va falloir aussi faire le permis plus facile et moins chères.

Vu que l'écologie et taxe en répétition ne sont que le sujet de ce décret et pas la sécurité des motards je demande à ce que les contrôles techniques ne soit obligatoire uniquement pour la vente des moto. Certains motard ne font que 100 km / an tous les 3 ans un contrôles techniques c'est plus chère que l'essence du réservoir. Le prix du contrôles vu qu'il n'est en aucun cas sécuritaire ne doit pas dépasser les 10€ voir même 1€ symbolique.

Cordialement Un motard en colère qui ne roule que l'été et qui voit ce contrôles techniques comme une taxe politique et non sécuritaire qui préférerais que les discussions soit sur la reprise des nids de poules, la mise en place de barrière motard et un contrôle technique uniquement pour les ventes faites par de vrai professionnels de la moto (garage moto vendeur moto) et non des contrôleurs techniques comme [réseau de contrôle technique] qui ont imposés ce décret uniquement pour remplir leur trésorerie.

N° 975279 - Débridage - bruit

par :

22/07/2023 08:58

Ce nouveau contrôle indispensable ne permettra malheureusement pas d'éliminer les d'échappements bruyants, puisqu'il suffira aux motards de réinstaller le pot d'origine ou la chicane avant de passer le contrôle, ni de détecter les augmentations de puissance moteur qui sont pourtant largement diffusées. Les principales causes de nuisance ou d'accident ne seront donc pas identifiées par ce contrôle.

N° 975282 - Contrôle technique aux deux roues

par :

22/07/2023 08:59

Je dis "NON" au contrôle technique, les motos n'ont pas besoin de l'avoir. Nous les entretenons mieux que ce qui roule en voiture !

C'est aussi un moyen de nous taxer une fois de plus !!! Au lieu de vouloir faire le contrôle technique aux deux roues. Refaite les routes, mettez des barrières doubles sécurité ! Les routes françaises sont dangereuses !!! Arrêté de mettre du gravier de partout quand les routes sont refaites. Le vrai problème c'est vos routes !!! Penchez-vous sur la vrai problématique !!!!

N° 975283 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 08:59

Les motards (gros cube) sont à la base obligé d'avoir une machine fiable est entretenu afin d'être en sécurité pas besoin d'avoir un contrôle technique qui va engendrer des frais supplémentaires. Les accidents sont pratiquement dû aux voies de circulation mal entretenu (nids de poules, gravillon, débris divers, bande blanche de signalisation très glissante....)

N° 975285 - Non au contrôle technique moto

par :

22/07/2023 09:00

En temps que conducteur de moto depuis 1977 et responsable de mon véhicule, de ma vie et de la vie d'autrui, j'ai toujours été sensible à l'entretien et au bon fonctionnement de ma moto. Ce n'est pas un contrôle technique qui changera quoi que ce soit et me responsabilisera. Si les études du gouvernement étaient bonnes, il devrait en ressortir que les accidents motos ne sont pas du à un problème d'entretien mais des problèmes d'excès de vitesse, peut-être l'alcoolisme et les stupéfiants. Voir aussi en grande partie, l'état de nos routes qui laissent à désirer et qui sont très dangereuses. Alors avant que le gouvernement cherche à nous sensibiliser ( encore un moyen détourné pour s'en mettre plein les poches en signant des accords avec [réseau de contrôle technique] ) qu'il mette en place les actions nécessaires pour rendre nos routes plus sûres. Aujourd'hui je me vois mal laisser entre les mains d'une personne qui a un jeune permis ou pas de permis moto, pour me dire comment je dois entretenir ma moto, chose que je fais depuis 46 ans. La moto est une vie, une passion et un amour des belles mécaniques. A bon entendeur.

N° 975287 - Le contrôle technique 2roues motorisé me parait mal ciblé alors que le 2roues motorisés est une solution dynamique peu polluante en agglomération, le coté social a été ignoré et la mise en oeuvre sera une vraie contrainte pour certains.

par :

22/07/2023 09:00

La part de la population susceptible de travailler avec les 2roues motorisés est faible en France et est déjà employée chez les professionnels de la moto, les centres de contrôle auront de grandes difficultés à embaucher du personnel qualifié 2roues motorisés et confier mon véhicule à un technicien médiocre ne me satisfait pas.

Les deux organismes ayant fait une étude sur les accidents des 2roues motorisés ne constatent que 0,3% des causes pouvant impliquer l'état du véhicule, cela prouve le bon état de ces véhicules et donc le non fondé de la nécessité de ce contrôle technique dont l'objectif affiché est la sécurité routière. Il s'agirait ici d'une taxe déguisée pour faire plaisir à des fanatiques écologistes demandeurs dont les connaissances techniques sont minimales.

Les 2roues motorisés, du fait de leur faible poids, leur faible encombrement, du trajet moindre que les voitures devant se garer quelquefois loin de leur objectif sont des véhicules qui n'émettent en moyenne qu'un tiers des polluants que peuvent émettre une voiture en milieu urbain. Pourquoi pénaliser ceux-ci quand on sait que leurs propriétaires sont souvent sans alternative financière au 2roues motorisés pour de longs déplacements si ce n'est la voiture pas cher et donc extrêmement polluante.

Les 2roues sont en nombre assez faible et sont disséminés partout sur le territoire ce qui pose un problème d'implantation des centres qui pour qu'ils soient rentables seront forcément en nombre limité et donc à une grande distance pour certains usagers qui devront se priver d'une journée de travail et dépenser de l'essence et, même si elle est moindre que ce qu'aurait produit une voiture, produire une certaine pollution. Encore une mesure dont les portées sociales et environnementales n'ont pas été étudiées. Pourtant Mr Beaune était défavorable au Contrôle technique et une décision non démocratique du conseil d'état ignorant totalement le sujet l'a fait changer de décision au mépris du travail établi depuis des années.

Un objectif au CT est le bruit. Effectivement un pourcentage faible mais très audible de 2roues motorisés est très bruyant. Je suis moi-même très sensible au bruit et ne cautionne pas les usagers bruyants quel qu'ils soient. Or les forces de l'ordre ont l'attirail juridique pour intervenir face à des véhicules bruyants et je constate qu'ils restent inactifs face à un véhicule bruyant que ce soit une voiture, un 2roues ou un camion. Dans ma commune, de mon jardin j'entends autant de camions de voitures ou de 2roues motorisés émettre un bruit excessif. Le problème du bruit ne sera pas réglé par le CT 2roues motorisés puisqu'il ne l'est pas pour les voitures et camions, les problèmes de silencieux ne sera réglé que lors du trajet vers le centre de contrôle si l'utilisateur n'est pas convaincu qu'il doit limiter le bruit de son véhicule.

N° 975289 - Pas de contrôle

par :

22/07/2023 09:01

Bonjour,

Le contrôle moto est incompréhensible. Ma moto est dans un état exemplaire. Mon inquiétude lorsque je prends la route et l'état des routes. Mettez plutôt un CT pour les routes

Cdt

N° 975290 - Contrôle technique

par :

22/07/2023 09:01

Je dis "NON" au contrôle technique, les motos n'ont pas besoin de l'avoir. Nous les entretenons mieux que ce qui roule en voiture !

C'est aussi un moyen de nous taxer une fois de plus !!! Au lieu de vouloir faire le contrôle technique aux deux roues. Refaite les routes, mettez des barrières doubles sécurité ! Les routes françaises sont dangereuses !!! Arrêtez de mettre du gravier de partout quand les routes sont refaites. Le vrai problème c'est vos routes !!! Penchez-vous sur la vraie problématique !!!!

N° 975293 - Mise en place du Contrôle Technique pour motos

par :

22/07/2023 09:02

Compte tenu du retard pris sur d'autres pays, comme p.ex. l'Allemagne, les motards français s'en tireront plutôt bien: premier contrôle après 4 ans (contre 2 en Allemagne).

Maintenant il faudra que les centres de contrôle puissent se mettre en ordre de marche (installations, formation du personnel) pour démarrer en 2024: comparé aux lenteurs lors de la mise en place du CT pour les voitures en 1992, cela me paraît difficile à réaliser sur l'ensemble du territoire. Pour mémoire: en Allemagne le CT est obligatoire depuis 1951 pour tout véhicule, y compris les motos ... on a quand même gagné pas mal de temps en France, alors que l'utilité du CT me semble incontestable!

N° 975296 - Le contrôle technique 2roues motorisé me paraît mal ciblé alors que le 2roues motorisés est une solution dynamique peu polluante en agglomération et le côté social a été ignoré et la mise en oeuvre sera une vraie contrainte pour certains.

par :

22/07/2023 09:04

La part de la population susceptible de travailler avec les 2roues motorisés est faible en France et est déjà employée chez les professionnels de la moto, les centres de contrôle auront de grandes difficultés à embaucher du personnel qualifié 2roues motorisés et confier mon véhicule à un technicien médiocre ne me satisfait pas.

Les deux organismes ayant fait une étude sur les accidents des 2roues motorisés ne constatent que 0,3% des causes pouvant impliquer l'état du véhicule, cela prouve le bon état de ces véhicules et donc le non fondé de la nécessité de ce contrôle technique dont l'objectif affiché est la sécurité routière. Il s'agirait ici d'une taxe déguisée pour faire plaisir à des fanatiques écologistes demandeurs dont les connaissances techniques sont minimales.

Les 2roues motorisés, du fait de leur faible poids, leur faible encombrement, du trajet moindre que les voitures devant se garer quelquefois loin de leur objectif sont des véhicules qui n'émettent en moyenne qu'un tiers des polluants que peuvent émettre une voiture en milieu urbain. Pourquoi pénaliser ceux-ci quand on sait que leurs propriétaires sont souvent sans alternative financière au 2roues motorisés pour de longs déplacements si ce n'est la voiture pas cher et donc extrêmement polluante.

Les 2roues sont en nombre assez faible et sont disséminés partout sur le territoire ce qui pose un problème d'implantation des centres qui pour qu'ils soient rentables seront forcément en nombre limité et donc à une grande distance pour certains usagers qui devront se priver d'une journée de travail et dépenser de l'essence et, même si elle est moindre que ce qu'aurait produit une voiture, produire une certaine pollution. Encore une mesure dont les portées sociales et environnementales n'a pas été étudiée. Pourtant Mr Beaune était défavorable au Contrôle technique et une décision non démocratique du conseil d'état ignorant totalement le sujet l'a fait changer de décision au mépris du travail établi depuis des années.

Un objectif au CT est le bruit. Effectivement un pourcentage faible mais très audible de 2roues motorisés est très bruyant. Je suis moi-même très sensible au bruit et ne cautionne pas les usagers bruyants quel qu'ils soient. Or les forces de l'ordre ont l'attirail juridique pour intervenir face à des véhicules bruyants et je constate qu'ils restent inactifs face à un véhicule bruyant que ce soit une voiture, un 2roues ou un camion. Dans ma commune, de mon jardin j'entends autant de camions de voitures ou de 2roues motorisés émettre un bruit excessif. Le problème du bruit ne sera pas réglé par le CT 2roues motorisés puisqu'il ne l'est pas pour les voitures et camions, les problèmes de silencieux ne sera réglé que lors du trajet vers le centre de contrôle si l'utilisateur n'est pas convaincu qu'il doit limiter le bruit de son véhicule.

N° 975304 - controle technique

par :

22/07/2023 09:07

le control n'est pas valable pour les gosses cylindres qui son les mieux entretenu.  
avoir avec les autres

N° 975305 - Mise en place du contrôle technique des motos

par :

22/07/2023 09:07

Étant possesseur de plusieurs motos tout terrain (trial,enduro )  
Certaines étant antérieures à  
2000.

Il est impossible de de les équipées

En configuration d'origine. De plus elles roulent très rarement sur la route.

Je suis contre ce contrôle technique.

Cordialement.

N° 975306 - Contrôle technique

par :

22/07/2023 09:07

A part nous piquer du frique ça ne sert a rien

Vous feriez mieux de vous occuper de la sécurité des français

N° 975309 - Mise en place du contrôle technique des motos

par :

22/07/2023 09:08

Étant possesseur de plusieurs motos tout terrain (trial,enduro )  
Certaines étant antérieures à  
2000.

Il est impossible de de les équipées

En configuration d'origine. De plus elles roulent très rarement sur la route.

Je suis contre ce contrôle technique.

Cordialement.

N° 975318 - Mise en place du contrôle technique des motos

par :

22/07/2023 09:11

Étant possesseur de plusieurs motos tout terrain (trial,enduro )  
Certaines étant antérieures à  
2000.

Il est impossible de de les équipées

En configuration d'origine. De plus elles roulent très rarement sur la route.

Je suis contre ce contrôle technique.

Cordialement.

N° 975320 - Contrôle technique deux roue

par :

22/07/2023 09:12

leurope elle commence a nous faire chier une moto on sen serre 6 mois de l annee

N° 975323 - Avis contrôle technique moto

par :

22/07/2023 09:13

L état des routes de France et notamment les campagnes actuelles de gravillonnage sont la principale source d accident pour les 2 roues. Plutôt que de mettre en place un contrôle technique inutile pour tous, réalisons des contrôles sur l état des cyclomoteurs 50 cc ainsi que sur le bruit des motos non conforme. Pour le reste, les motards s occupent de leurs motos.

N° 975324 - Contre le contrôle technique

par :

22/07/2023 09:13

Je suis contre le contrôle technique des deux roue car il s'agit là encore un fois de prendre de l'argent aux citoyens. L'ensemble des motard entretiennent déjà d'eux même leur deux roues .Ils sont déjà très sensibles à leur sécurité .L état de nos routes est beaucoup plus préoccupant que celui des deux roue en général.

Cordialement.

N° 975325 - Favorable pour plus de sécurité

par :

22/07/2023 09:14

Je suis pour le contrôle technique des 2 roues et véhicules "légers" car cela permettra de garantir une meilleure sécurité à leurs utilisateurs

N° 975327 - Contestation CT Moto

par :

22/07/2023 09:14

Bonjour

Motard depuis 34 ans

Ce contrôle technique est une absurdité

car :

Nous sommes formé depuis le permis à contrôler les éléments de sécurité de nos Moto qui sont accessibles sans démontage

C'est notre vie qui est en jeu de toute façon donc nous contrôlons régulièrement cela

L état des routes est plus préoccupante car représentante de nombreux danger engendrant des accidents

Ce n'est pas l état du véhicule qui est en cause dans les accidents de 2 roues mais d'autres facteurs !!

le CT en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit

Les employés des centres n'ont aucune connaissance en 2 roues et ne reçoivent aucune formation de toute façon

Je fais plus confiance à mon mécanicien spécialisé plus apte à déceler une anomalie

Pour ces raisons, il est inopportun de mettre en place cette mesure ( à part si c'est pour engraisser les grands groupe de CT )

Cordialement

N° 975329 - Avis contrôle technique moto

par :

22/07/2023 09:15

L'état des routes de France et notamment les campagnes actuelles de gravillonnage sont la principale source d'accident pour les 2 roues. Plutôt que de mettre en place un contrôle technique inutile pour tous, réalisons des contrôles sur l'état des cyclomoteurs 50 cc ainsi que sur le bruit des motos non conforme. Pour le reste, les motards s'occupent de leurs motos.

N° 975330 -

par :

22/07/2023 09:15

Bonjour, je suis usager 2 roues motorisé depuis l'âge de 16 ans, soit 36 ans de pratique. Mon expérience des quelques accidents a été la suivante :

- deux chutes a cause de gasoil rependu sur la route
- deux accidents dus a des automobilistes à ayant enfreint le code de la route et avoir déclaré ne pas avoir vu et de jour, tout phare allumé
- deux accrochages en 50 cc, en villes, sur des voitures garées en double file : erreur de jugement de jeunesse.

Dans tous les cas mes 2 roues étaient toujours en parfait état de fonctionnement et révisés. Je mets donc ces accidents sur l'état de la chaussée. Le manque d'attention des conducteurs, au moins deux utilisaient leur smartphone de façon certaine. Enfin les deux premiers accident de jeunesse auraient pu être évité par une meilleure formation initiale, inexistante a l'époque.

Quand a mon expérience des autres usager 2roues, il y a plusieurs catégories :

- les livreurs en 50cc et 125 qui font n'importe quoi avec des véhicules "poubelle"
- les weshwesh en Tmax, sportives, BMW, xmax, zip Piaggio qui ne respecteront jamais le code de la route, ni les règles de leur propre survie par leur tenue inapproprié.
- les motards en BMW qui se prennent pour les dieux de la route.
- les roule toujours et en toute saison, quelle que soit la cylindrée pour aller travailler, et qui tiennent à leur vie et a leur machine, et qui pratiquent l'interfile a haute dose.
- les motards jus de fruit qui ne sortent leur moto rutilante uniquement aux beaux jours avec parfois un peut trop d'enthousiasme.

En bref les solutions passent par de la formation, plus de sensibilisation, et éventuellement une garantie technique pour les reventes. S'appuyer sur le réseau des concessionnaires compétents serait parfait. Je pense qu'il sont un maillon essentiel sur l'état des vehicules.

Travailler a identifier les spots routiers dangereux. Je vois encore trop de mobilier urbain et d'équipements routiers très dangereux : hachoirs a motards sur les voies express, ralentisseurs glissants ou mal signalés, potelets en fer ou autres separations hasardeuses de voies, des carrefours trop exotiques, des autorisations de contresens pour cyclistes en dépit du bon sens, etc..

En dernier, un renforcement de la législation pour ceux qui roulent sur des véhicules bruyants et non homologués (pots, éclairage,accessoires dangereux) serait un marqueur. Je fais confiance à nos forces de l'ordre pour faire de la verbalisation et de la prévention.

J'espère que ma modeste expérience apportera une pierre à l'édifice  
Cordialement

N° 975331 - Favorable pour plus de sécurité

par :

22/07/2023 09:17

Je suis pour le contrôle technique des 2 roues et véhicules "légers" car cela permettra de garantir une meilleure sécurité à leurs utilisateurs et cela réduira les accidents de la route ! Tellement important, on ne néglige pas la sécurité des conducteurs de voiture, pourquoi le faire avec les 2 roues ?

N° 975332 -

par :

22/07/2023 09:17

Bonjour, je suis usager 2 roues motorisé depuis l'âge de 16 ans, soit 36 ans de pratique. Mon expérience des quelques accidents a été la suivante :

- deux chutes a cause de gasoil rependu sur la route
- deux accidents dus a des automobilistes à ayant enfreint le code de la route et avoir déclaré ne pas avoir vu et de jour, tout phare allumé
- deux accrochages en 50 cc, en villes, sur des voitures garées en double file : erreur de jugement de jeunesse.

Dans tous les cas mes 2 roues étaient toujours en parfait état de fonctionnement et révisés. Je mets donc ces accidents sur l'état de la chaussée. Le manque d'attention des conducteurs, au moins deux utilisaient leur smartphone de façon certaine. Enfin les deux premiers accident de jeunesse auraient pu être évité par une meilleure formation initiale, inexistante a l'époque.

Quand a mon expérience des autres usager 2roues, il y a plusieurs catégories :

- les livreurs en 50cc et 125 qui font n'importe quoi avec des véhicules "poubelle"
- les weshwesh en Tmax, sportives, BMW, xmax, zip Piaggio qui ne respecteront jamais le code de la route, ni les règles de leur propre survie par leur tenue inapproprié.
- les motards en BMW qui se prennent pour les dieux de la route.
- les roule toujours et en toute saison, quelle que soit la cylindrée pour aller travailler, et qui tiennent à leur vie et a leur machine, et qui pratiquent l'interfile a haute dose.
- les motards jus de fruit qui ne sortent leur moto rutilante uniquement aux beaux jours avec parfois un peut trop d'enthousiasme.

En bref les solutions passent par de la formation, plus de sensibilisation, et éventuellement une garantie technique pour les reventes. S'appuyer sur le réseau des concessionnaires compétents serait parfait. Je pense qu'il sont un maillon essentiel sur l'état des vehicules.

Travailler a identifier les spots routiers dangereux. Je vois encore trop de mobilier urbain et d'équipements routiers très dangereux : hachoirs a motards sur les voies express, ralentisseurs glissants ou mal signalés, potelets en fer ou autres separations hasardeuses de voies, des carrefours trop exotiques, des autorisations de contresens pour cyclistes en dépit du bon sens, etc..

En dernier, un renforcement de la législation pour ceux qui roulent sur des véhicules bruyants et non homologués (pots, éclairage,accessoires dangereux) serait un marqueur. Je fais confiance à nos forces de l'ordre pour faire de la verbalisation et de la prévention.

J'espère que ma modeste expérience apportera une pierre à l'édifice  
Cordialement

N° 975333 - Avis contrôle technique moto

par :

22/07/2023 09:17



L'état des routes de France et notamment les campagnes actuelles de gravillonnage sont la principale source d'accident pour les 2 roues. Plutôt que de mettre en place un contrôle technique inutile pour tous, réalisons des contrôles sur l'état des cyclomoteurs 50 cc ainsi que sur le bruit des motos non conforme. Pour le reste, les motards s'occupent de leurs motos.

N° 975339 - Contre le contrôle technique moto

par :

22/07/2023 09:20

Tous les éléments à contrôler sur ma moto sont contrôlés régulièrement par mes soins et par un garage agréé.

Ma sécurité en moto ne peut donc pas être perfectible.

Je suis déjà en règle au niveau du bruit, des usures, de la pollution.

Il n'est pas utile d'imposer un CT pour les motos, toutes les pièces à contrôler sont accessibles et régulièrement révisées sur les motos qui seront emmenées en CT.

N° 975340 - Contrôle technique pensé par des citoyens

par :

22/07/2023 09:21

J'habite dans un territoire rural, c'est à dire une des 88 % de communes en France rassemblant 33 % de la population, et je constate que ce sont encore des réflexions de citoyens qui façonnent cette nouvelle obligation. Je roule en moto "type enduro" sur nos chemins ruraux, contribuant ainsi à leur survie. Ma moto est équipée pour cela : moteur, châssis, etc. Cette spécificité implique une vitesse maximale possible bien inférieure aux véhicules typés "route" (75 km/h pour ma moto) et jamais atteinte sur les chemins; elle est homologuée, mais peut se passer d'éléments tels que rétroviseurs et clignotants, superflus dans cet environnement sans infrastructures, et pratiquement sans circulation.

L'assurance de ma moto est bien moins chère que pour ma moto de route, car il y a très peu de sinistres sur les chemins. Je l'entretiens avec soin car je ne souhaite pas tomber en panne dans un vallon sans réception GSM.

Mes congés se passent ainsi, randonner dans la campagne, à sillonner des chemins ruraux que nos ancêtres avaient tracés pour leurs échanges, leurs commerces, leurs réunions, tout ce qui jalonne la vie rurale. Ce faisant, je pollue beaucoup moins avec ma 250 cm<sup>3</sup> que la moindre berline de tourisme qui passe dans la même forêt sur l'autoroute à 130 km/h et la densité de circulation n'est pas la même!

Je serai révolté qu'en encore une fois on impose "aux ruraux" une contrainte inadaptée à "leur monde". Si contrôle technique il doit y avoir, alors il devrait être prévu un cadre dérogatoire, (à l'image de ce qui existe pour l'administration des communes à population faible), pour les véhicules qui ne sortent pratiquement pas des chemins, conduits par des passionnés responsables qui respectent les autres randonneurs et n'ont pratiquement jamais d'accidents; par exemple se limiter au contrôle bruit, contrôle pollution.

Des associations comme CODEVER dont je suis adhérent pourraient apporter une contribution appréciable à la définition de ce cadre. Je suis convaincu qu'une telle démarche contribuerait à rendre acceptable l'instauration de ce CT et donc son respect par les personnes concernées.

N° 975341 - Trop de pollution non contrôlée

par :

22/07/2023 09:21

Il est impératif de contrôler la pollution émise par les 2 roues et autres véhicules légers, car trop de véhicules sont modifiés pour faire plus de bruit, et c'est de la pollution sonore ! Il faut faire cesser la pollution sonore au maximum.

Et il faut également s'assurer qu'au niveau de la pollution environnementale les véhicules sont ok, il n'y a pas de raison, on le fait pour les voitures, pourquoi pas pour les autres ?

N° 975344 - CT en garage

par :

22/07/2023 09:22

Quand on connaît l'attachement du motard à sa moto la mesure serait plus acceptable dans un garage de confiance qui pourra manipuler la moto sans souci. On entend dire que dans les centres comme pour les PL ceux les propriétaires qui la déplaceront.... Sera t on rémunéré pour le faire ?

N° 975345 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 09:22

Encore une loi inutile qui ne sert qu'à enrichir le lobby des entreprises de contrôle technique et appauvrir les usagers. Je suis totalement contre.

N° 975346 - Contrôle technique deux roues

par :

22/07/2023 09:22

Je suis moi même motard depuis plus de 23 ans sans interruption.

J'ai un 5 motos et comme tous les motards j'ai toujours veillé au bon état de mes pneumatiques de mes freins et de tous les dispositifs de ma moto contrairement à un automobiliste.

Je suis également automobiliste depuis bien plus de temps mais on utilise une voiture sans équipement particulier et on se sent moins impliqué par la sécurité j'avoue donc que le contrôle technique m'a permis de relever certains défauts d'usure que je n'aurai jamais remarqué notamment sous la voiture puisque pour la conduire je n'ai rien à y faire.

En ce qui concerne ma moto il m'apparaît que cela devient une simple taxe supplémentaire et une contrainte pour se rendre dans un centre de contrôle.

Je possède plusieurs motos et cela va devenir très compliqué de les conserver.

N° 975347 - Projet administratif tiroir, clairement pas arrivé à maturité suffisante

par :

22/07/2023 09:23

Après avoir lu les projets de décret et d'arrêté, ce qui est plutôt rébarbatif, il apparaît que le contenu, et donc l'objectif, reste flou. Les textes sont loin d'être aboutis, c'est un copier-coller de ce qui se pratique pour l'automobile, sans adaptation réelle à l'univers des deux-roues.

Par exemple, un paragraphe sur le frein de parc - indispensable pour les voiturettes en L6 et L7, ils existent aussi sur certains véhicules à deux roues mais sont simplement d'une utilité accessoire. Il y a une nuance à trouver.

Côté catégories, les textes semblent vouloir encadrer toutes les cylindrées depuis le 50cc, ce qui est plutôt positif. Les catégories de deux roues dont les caractéristiques sont les plus modifiées de manière extensive sont les petites cylindrées, plutôt que les gros cubes. Ces dernières bénéficient plus souvent plus d'aménagements cosmétiques, et parfois sonores, mais les performances de l'ensemble ne dégradent pas la sécurité de l'utilisateur et de son entourage.

Bref, retour aux textes, il y a plein de trous dedans, et franchement les présenter à ce stade d'inexécution et d'inadaptation au contexte n'est pas professionnel.  
Il aurait mieux valu, et de loin, se concentrer sur des mesures alternatives au CT pur et dur qui pénalisera, encore une fois, une grande majorité de possesseurs d'engins en parfait état de sécurité pour un frange, certes pénible, de quelques centaines d'individus qui n'ont pas de respect pour les autres, et encore moins pour eux-mêmes.  
En conclusion, projets de textes pas mûrs, périmètre mal défini et incomplet, objectif flou => renvoi et revoyure

N° 975348 - Dans les centres de contrôle technique existant  
par :

22/07/2023 09:23

Les contrôles devront être faits dans les centres de contrôle technique existants car on sera sûrs d'avoir des intervenants de qualité, experts, qui ne feront pas n'importe quoi avec les véhicules. Mais il faut des autorisations simplifiées pour ces contrôleurs, car les centres manquent déjà de personnel, alors s'ils doivent passer des certifications trop longues, ce ne sera pas gérable.

N° 975349 - Non au #CT2RM

par :

22/07/2023 09:23

Aucun intérêt à cette mise en place....

N° 975350 - cela n'a aucune utilité pour la prévention des accidents

par :

22/07/2023 09:23

J'ai 68 ans et obtenue mon permis moto il y a 40 ans, et je circulais à moto tous les jours pour aller à mon travail (112 km/ jour) en région parisienne 230 jours par ans plus mes loisirs.

Soit un peu plus de 30 mille km/ ans, pendant tous mes trajets, je n'ai eu aucune panne avec mes motos que j'entretenais moi-même.

Et je n'ai pas eu non plus à dépanner un autre motard pour un défaut d'entretiens, mais seulement pour une crevaison et une panne d'essence.

Je trouve que ce contrôle technique telle qu'il est proposé ne correspond en rien à la réalité du parc motos, et donc n'apportera rien en termes de sécurité, seulement des frais supplémentaires.

Pourquoi le soumettre aux 2 roues inférieur à 125 cc, alors que l'Europe ne le demande pas et de plus ces qui possède un 50 cc et qui habite des grandes villes et donc des centres de contrôles devons faire de très grandes distances pour y aller.

Je procède également une moto d'enduro (immatriculé et assuré) ou le problème est plus compliquer, si je fixe une plaque d'immatriculation aux normes et que je passe sur un chemin avec des cailloux elle n'a une durée de vie de quelque centaine de mètres, si je passe dans des endroits étroit mes clignotants ne survives pas, seul mon rétroviseur repliable reste fonctionnel.

Et de plus mes pneumatiques sont à crampons qui sont équipés en bi-mousse, Je vais donc devoir acheter des pneus route uniquement pour passer le contrôle.

Pour les mesure de décibel qui est envisagé il faut qu'il soit réalisé avec un grand volume vide autour du 2 roues pour que la mesure soit juste et qu'il n'y ai pas de phénomène d'écho, comment cela sera possible dans un local ?

N° 975353 - Pas de mise en place trop rapide

par :

22/07/2023 09:25

Il faut laisser le temps aux professionnels de s'organiser (dans les centres, pour avoir le bon matériel, pour avoir les compétences spécifiques du personnel - formation -, pour avoir l'espace adapté dans le centre...) donc à mon avis la mise en place ne peut pas arriver avant la fin 2024.

N° 975356 - Non au CT moto

par :

22/07/2023 09:26

Bonjour, il n'y a aucun intérêt, un motard (pas un cross bitume) sait et fait entretenir son 2 roue. A part encore une question de nous obliger et nous ponctionner. Il n'y a pas d'intérêt dans cette mesure. Ouvrir plutôt une consultation publique sur comment entretenir les routes sans balancer des gravillons partout où laisser des nids de poules.  
Bien à vous.

N° 975357 - CT 2 RM

par :

22/07/2023 09:26

Bonjour, le contrôle technique moto ne changera rien c'est une taxe supplémentaire les chiffres sont là, d'ailleurs le ct n'a pas réduit les accidents des voitures, l'état des motos est très peu responsable des accidents qui sont souvent dû aux infrastructures des routes 30% et à d'autres usagés. Malheureusement pour le bruit les responsables remettrons leurs silencieux d'origine pour la présentation au CT. Les 2 rm les plus trafiqués et délabrés sont des scooters de petite cylindrée. Je suis contre ce contrôle technique (conflits d'intérêts des associations écolos) mais pour des alternatives pour la sécurité. Voir les associations de motards.

N° 975359 - Mme

par :

22/07/2023 09:26

Contre ce contrôle qui n'est juste que pour encore prendre de l'argent. Il serait plus judicieux de faire appliquer la loi ex pour les scooter qui ne sont plus en état et qui continue à rouler. En entretien nos véhicules composés les routes cela éviterait certains dc

N° 975360 - Contre le CT des 2 roues

par :

22/07/2023 09:27

Un motard restera toujours un motard. Un état d'esprit sur un 2 roues. La 1ere règle c'est de voir confiance aveugle en sa machine. Il faut donc qu'elle soit fiable donc entretenue. On ne joue pas avec la vie pour une chaîne trop vieille ou des plaquettes usées. Les points contrôlés par CT sont répréhensibles par les forces de l'ordre et un contrevenant (un keke qui fait trop de bruit pour un pot non homologué sera verbalisé s'il se fait prendre...il se moque des nuisances qu'il cause alors un CT n'y changera rien s'il ne se fait pas prendre). Donc non pas de CT. Je ne laisserai pas un type toucher ma moto alors qu'il n'est pas motard et qu'il va amputer mon budget entretien moto pour remplir les caisses de l'état.

N° 975361 - Pas trop vite

par :

22/07/2023 09:28

Si on oblige le contrôle technique trop rapidement, on va avoir des défauts au démarrage, et certains utilisateurs mécontents (on sait déjà qu'une partie de la population est contre), ça va relancer une vague de contestation et les dérives habituelles françaises vont avoir lieu. A mon avis il faut annoncer qu'on le met en place, mais pour décembre 2024 ou 1er janvier 2025. Cela aura le temps de faire son chemin dans la tête des motards...

N° 975363 - Motos enduro

par :

22/07/2023 09:29

Les motos de ce type subissent toutes des transformations après achat de manière à mieux s'adapter à la pratique du tout terrain. Les remettre dans leurs configurations d'origine à chaque contrôle technique n'a pas de sens.

N° 975364 - Contrôle technique scooter

par :

22/07/2023 09:29

Inutile car j'entretiens régulièrement mon scooter et habitant Paris je l'utilise peu. Le contrôle est une pompe à fric et ceux qui modifient leur véhicule ne feront pas le contrôle ou remodifieront après le contrôle on étouffe de toute cette législation

N° 975365 - utilité

par :

22/07/2023 09:29

contrôle inutile sauf pour les émissions de bruit. Les normes antipollution inhérentes aux motos sont de fait respectées car sinon la moto ne fonctionne pas bien. Quant aux organes de sécurité, freins, pneus, roulements, jeux dans la fourche ou bras oscillant, attaches moteur ou guidon, tous ceci ne peut être qu'en bon état. Je ne vois pas comment un motard peut conduire avec un guidon mal fixé ou cassé... Les motards respectent leur moto car il en va de leur vie.

N° 975366 - Pour la revente uniquement

par :

22/07/2023 09:29

Je suis pour un CT pour la revente uniquement, afin de protéger l'acheteur des vices cachés, y compris sur des motos vendues par des professionnels. J'ai failli acheter dans un garage une moto avec l'amortisseur arrière bloqué. Un ami a acheté une moto... Numéro de série du cadre manquant et carte grise pas à jour... plainte à la gendarmerie, avocats etc. Et puis LE BRUIT! J'ai un quad, je fais ce que je peux pour qu'il fasse le moins de bruit. Mais j'habite en montagne et JE N'EN PEUX PLUS DU BRUIT des motos.

Les motards qui râlent contre sont certainement ceux qui ont un pot, une plaque et des clignotants pas aux normes. Donc je suis plutôt pour. Même si avec mon quad ça ne va pas être facile de me rendre par la route jusqu'au contrôleur technique.

N° 975367 - Contrôle technique 2 roues

par :

22/07/2023 09:29

Pas besoin de contrôle technique de la moto...on ne joue pas avec la mort donc on se charge nous même de l'entretien de la moto....c est ce qu'on nous a appris lors de l'examen du permis de conduire non ? Apprendre à vérifier l'état de la moto et ces éléments de sécurité....commencez donc à contrôler l'état des routes (nids de poules...gravillons) et routes dégradées....merci

N° 975371 - CT 2 ROUES MOTOS VERTES

par :

22/07/2023 09:31

Bonjour,

Ce projet de contrôle technique a le tort selon mon interprétation de mélanger 2 catégories de motards et de motos. A savoir, d'une part, ceux qui se servent d'un 2 roue en tant que véhicule pour se déplacer dans le cadre des usages de la vie quotidienne au même titre qu'une voiture, et d'autre part, ceux qui sont de réels passionnés du 2 roues, qui connaissent bien leur moto, et qui ont des motos pas forcément destinées aux usages quotidiens, en l'occurrence, une moto d'enduro qui est faite pour aller sur des chemins et un peu de route. Ces véhicules ne pourront en l'état pas être recevables pour le CT. Cela va contraindre à l'équiper en conséquence pour de suite après la remettre dans les conditions d'usage dans les chemins. Dans ce cas, le CT est totalement inutile et peu productif.

Par ailleurs, en parallèle du CT 2 roues, il faut impérativement que les pouvoirs publics s'engagent à rectifier au plus vite l'état des routes. On ne peut pas d'un côté dire aux motards d'avoir des motos Nickel et de l'autre rouler avec des nids de poules ou des barrières de sécurité pouvant être mortelles dans le cas de glissade.

Merci pour votre prise en compte de mon avis.

Cdt.

N° 975372 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 09:31

Non pour le contrôle technique pour les motos réparer vos routes nous on s'occupe de la sécurité de nos motos

N° 975374 - Pas trop vite

par :

22/07/2023 09:32

Si on oblige le contrôle technique trop rapidement, on va avoir des défauts au démarrage, et certains utilisateurs mécontents (on sait déjà qu'une partie de la population est contre), ça va relancer une vague de contestation et les dérives habituelles françaises vont avoir lieu. A mon avis il faut annoncer qu'on le met en place, mais pour décembre 2024 ou 1er janvier 2025. Cela aura le temps de faire son chemin dans la tête des motards...

N° 975375 - Inadapté

par :

22/07/2023 09:32

Mon deux roues est entretenue en concession tous les ans, donc sans avarie, ni défaillance, ni bruit, donc pas de risque technique ! Difficile d'en dire autant de nos infrastructures ! Donc je suis contre cette mesure et suggère de mettre en place un contrôle technique des routes avec obligation de réparation.

N° 975376 - Fréquence du contrôle technique

par :

22/07/2023 09:33

Je suis pour la vérification de tous les véhicules, même légers, il est important de passer le contrôle technique. A mon avis il faut le faire passer à la même fréquence que les voitures car les 2 roues s'usent vite, certains font des milliers de km en peu de temps avec, et ce serait un risque / danger d'espacer les délais de contrôle. 4 ans puis tous les 2 ans me semble un bon rythme.

N° 975378 - Contrôle technique motos

par :

22/07/2023 09:33

Je suis contre le contrôle technique motos qui n'est pas quelques choses d'essentiels, la grande majorité des motards entretiennent bien leurs motos surtout au niveau de la sécurité . Concernant les quelques motards trop bruyant ils leurs suffira de changer le pot d'échappement le temps du contrôle et de remettre le système non homologué une fois celui-ci passé ! Pour les vrais fauteurs de troubles en 2 roues rien ne changera puisqu'ils sont au dessus des lois !

N° 975380 - Pas trop vite

par :

22/07/2023 09:33

Si on oblige le contrôle technique trop rapidement, on va avoir des défauts au démarrage, et certains utilisateurs mécontents (on sait déjà qu'une partie de la population est contre), ça va relancer une vague de contestation et les dérives habituelles françaises vont avoir lieu. A mon avis il faut annoncer qu'on le met en place, mais pour décembre 2024 ou 1er janvier 2025. Cela aura le temps de faire son chemin dans la tête des motards...

N° 975381 - Ça continue

par :

22/07/2023 09:33

Encore une mesure irréfléchie et soumise au dictat de minorités et à la pression d'organismes corruptifs.

En effet, imposer à tous les utilisateurs de 2RM sans distinction afin de palier les nuisances générées seulement par une infime minorité qui dérange les bobos écolos radicaux de la capitale , démontre l'incapacité des pouvoirs publics à endiguer la délinquance locale, et la soumission aux associations liberticides, déconnectées et dans le déni permanent.

Imposer un CT à l'immense majorité des motards qui obligatoirement surveillent et entretiennent leur machine avec un sérieux inégalable pour contrer quelques voyous circulant sur des deux roues illégaux sur la voie publique relève d'un manque de lucidité et de clairvoyance.

Et qu'en est-il de l'idée imaginaire que certains organismes de contrôle aient pu avoir un impact sur cette décision absurde diminuant encore un peu plus la souveraineté de notre pays à la botte de l'Europe.

N° 975384 - CT 2 ROUES MOTOS VERTES

par :

22/07/2023 09:34

Bonjour,

Ce projet de contrôle technique a le tort selon mon interprétation de mélanger 2 catégories de motards et de motos. A savoir, d'une part, ceux qui se servent d'un 2 roue en tant que véhicule pour se déplacer dans le cadre des usages de la vie quotidienne au même titre qu'une voiture, et d'autre part, ceux qui sont de réels passionnés du 2 roues, qui connaissent bien leur moto, et qui ont des motos pas forcément destinées aux usages quotidien, en l'occurrence, une moto d'enduro qui est faite pour aller sur des chemins et un peu de route. Ces véhicules ne pourront en l'état pas être recevable pour le CT. Cela va contraindre à l'équiper en conséquence pour de suite après la remettre dans les conditions d'usage dans les chemins. Dans ce cas, le CT est totalement inutile et peu productif.

Par ailleurs, en parallèle du CT 2 roues, il faut impérativement que les pouvoirs publics s'engagent à rectifier au plus vite l'état des routes. On ne peut pas d'un côté dire aux motards d'avoir des motos Nikel et de l'autre rouler avec des nids de poules ou des barrières de sécurité pouvant être mortelles dans le cas de glissade.

Merci pour votre prise en compte de mon avis.

Cdl.

N° 975385 - Ct

par :

22/07/2023 09:35

Ce contrôle technique n'apportera quasiment rien au niveau de la sécurité, nous motards nous entretenons bien nos machines car c'est notre vie qui est en jeu. Et pour un achat c'est pareil, on voit rapidement si une moto n'est pas entretenue, qui est assez rare quand même mais il y a toujours des exceptions comme partout. Si c'est juste pour vérifier la taille des plaques et les pots d'échappements, les contrôles de la police suffisent déjà.

N° 975386 - Ras le bol

par :

22/07/2023 09:35

Toujours payé, vous êtes juste bon à inventer des taxes, mon avis je le donne, mais à quoi bon, ça fait comme pour l'Europe, ont à voté pour rien.

Bruxelles nous emmerdes,,,

Je n'ai pas besoin d'un contrôle pour entretenir ma moto!!

N° 975389 - nouvelle absurdité technocratique ?

par :

22/07/2023 09:36

titulaire de mon permis moto depuis 1971 ( ... 1971) je trouve cette initiative aussi stupide qu'inutile. Et provocatrice (Monsieur Drouet vous manque sans doute ?). Bien sûr les motos trafiquées, polluantes et bruyantes ne se présenteront pas au contrôle. Ou remettrons l'échappement d'origine qq minutes avec le test. Pour l'enlever ensuite.

1 - que ce type d'impôts nouveaux s'applique (uniquement) aux ventes : cela semble du bon sens (voir G.Akerlof si vous avez des doutes).

2 - mais qu'une personne sans expérience m'explique comment entretenir ma moto, cela me semble aussi creux que grotesque. Surtout pour le prix de deux (2 !) ou trois (3 !) consultations médicales chez mon médecin traitant. C'est honteux et illustre bien le délire des prix administrés et des rentes qu'ils génèrent.

Pas terrible pour des "libéraux".



Nb: et arrêtez de citer l'UE pour justifier ces diktats ubuesques, quand vous avez détruit les règles de Maastricht vous n'avez pas invoqué l'Union. Seulement "quand vous em... les Français".

N° 975391 - Il faut du temps pour avoir le bon matériel

par :

22/07/2023 09:36

Il faut laisser un peu de temps aux centres de contrôle technique d'avoir le matériel nécessaire (le sonomètre et céléromètre sont 2 éléments centraux à la mise en place du contrôle technique dans de bonnes conditions). Une mise en place trop rapide mettra les centres en portafaux, et ça c'est mauvais ! Laissons-leur un peu de temps ! Annoncez une mise en place effective au 1er janvier 2025 ce sera idéal pour tout le monde.

N° 975395 - C T moto

par :

22/07/2023 09:38

C. T. visuel à 50€ injustifié , je contrôle moi même avant chaque sortie, 4ans puis tous les 3ans trop rapproché kms très inférieur au voitures

N° 975397 - Agissons pour l'environnement

par :

22/07/2023 09:38

Il est temps de penser à l'environnement, et il y a plein de 2 roues qui polluent vraiment la planète car ils ne sont pas contrôlés. Il est temps de mettre en place un checkup complet de ces petits véhicules, pour s'assurer qu'on retire de la circulation ce qui est trop polluant.

Je suis pour le contrôle technique de ces véhicules.

N° 975398 - CT MOTO

par :

22/07/2023 09:39

projet qui ne vise que le porte monnaie. Il serait préférable de réellement s'occuper des infrastructures routières, si on veut invoquer la sécurité. Concernant les 2 roues 50 cc trafiqués, il faut avoir le courage de prendre le problème en mains. Pourquoi s'attaquer aux motards, qui ont des engins qui ne permettent pas la moindre défaillance technique et qui sont donc entretenus, contrairement aux routes. Le lobbying frappe encore.

N° 975399 - N'est pas pour!

par :

22/07/2023 09:39

Les motos ont une durée de vie moins longue que les voitures, de plus les motos sont 10 fois plus entretenus que les voitures car les motards connaissent les risques liés aux deux roues.

Pour moi c'est une raison de plus pour toujours et Encore taxer quelque part.

N° 975402 - CT MOTO

par :

22/07/2023 09:40

projet qui ne vise que le porte monnaie. Il serait préférable de réellement s'occuper des infrastructures routières, si on veut invoquer la sécurité. Concernant les 2 roues 50 cc trafiqués, il faut avoir le courage de prendre le problème en mains. Pourquoi s'attaquer aux motards, qui ont des engins qui ne permettent pas la moindre défaillance technique et qui sont donc entretenus, contrairement aux routes. Le lobbying frappe encore.

N° 975403 - Non au contrôle technique pour les motos

par :

22/07/2023 09:40

Non contrôle technique pour les motos . Les motards entretiennent leur moto entretenez plutôt vos routes qui sont responsables de nombreux accidents ni de poule et cetera

N° 975408 - CT des 2 roues

par :

22/07/2023 09:43

- Je suis POUR un contrôle technique lors de la vente du 2 roues, cela permet de connaître l'état réel du véhicule.

- Je suis CONTRE une visite périodique obligatoire, nous contrôlons nous même nos engins, c'est notre vie qui en dépend. Les entretiens sont faits par nos garages et c'est le mieux.

Je suis FAVORABLE à l'élargissement de la mesure à TOUS les deux roues, les véritables épaves roulantes sont dans les petites cylindrées.

Ce nouveau contrôle technique est mal ciblé, il touche une majorité de conducteurs à cause d'une très petite minorité désinvolte.

De plus, il y a tellement à faire pour améliorer la sécurité des 2 roues par rapport aux infrastructures. Ça devient désolant de vivre en France, la mention LIBERTE sur nos frontons de mairie devrait être changée par FISCALITE pour réellement refléter l'image de la France.

N° 975409 - CT des 2 roues

par :

22/07/2023 09:44

- Je suis POUR un contrôle technique lors de la vente du 2 roues, cela permet de connaître l'état réel du véhicule.

- Je suis CONTRE une visite périodique obligatoire, nous contrôlons nous même nos engins, c'est notre vie qui en dépend. Les entretiens sont faits par nos garages et c'est le mieux.

Je suis FAVORABLE à l'élargissement de la mesure à TOUS les deux roues, les véritables épaves roulantes sont dans les petites cylindrées.

Ce nouveau contrôle technique est mal ciblé, il touche une majorité de conducteurs à cause d'une très petite minorité désinvolte.

De plus, il y a tellement à faire pour améliorer la sécurité des 2 roues par rapport aux infrastructures. Ça devient désolant de vivre en France, la mention LIBERTE sur nos frontons de mairie devrait être changée par FISCALITE pour réellement refléter l'image de la France.

N° 975410 - Un C.T moto pour quoi?

par :

22/07/2023 09:44

Bonjour,

Motard depuis l'obtention du permis A en 1979, je suis "choqué" par l'argument securitaire accidentologie justifiant cette mesure.

Pratiquant la moto depuis 44 ans j'ai les competances pour vous parler securité et de ce qui me met en danger lors de mes deplacements.

-LES GRAVILLON!

Ils font leurs apparition tout les printemps sur nos routes. Oubliés des balayeuses ils reapparaissent au grés des ravinements pluvieux et donc jamais signalés.

Pensez vous qu'un CT me donnera l'adherence necessaire dans une courbe ou lors d'un freinage pour éviter une chute?

-LES NIDS DE POULES!

De plus en plus nombreux sur nos routes de campagnes, ils sont pour nous une DOUBLE PEINE.

1/ Bouchés par du bitume liquide melangé à du gravier

2/Par forte chaleur estivale le bitume suinte, devient liquide et provoque une perte d'adherence. On appel ça le Verglas d'été.

Pensez vous qu'un C.T.....

-LA SIGNALISATION AU SOL,

-LE NON REHAUSSAGE DES PLAQUES D'EGOUTS,

-LES DOS D'ANE NON REGEMENTAIRE,

-LES RAILS DIT DE "SECURITE" QUI NOUS FONT PERDRE LA TETE,

-FAIRE ROULER UN 2 ROUES DANS UN FLUX DE VOITURES, CAMIONS A VITESSE

EGALE

Pensez vous qu'un C.T.....

Quelle credibilité a controles si il est effectué par des personnes n'etant pas motards, ne possedant pas le permis moto?

SECURITE

-COMMUNICATION!!

Je roulé deja à moto DEBUT DES ANNEES 80 lors d'une campagne de communication du gouvernement de lépoque: Motards et automobilistes roulons emsemble.

-VISIBILITE

l'instauration de rouler avec son feux de croisement,

J'ai pus constater à l'epoque un vrai bienfait de ces mesures, preuve qu'actuellement encore que les motards etrangers sont toujours surpris de voir les voitures s'écarter quand ceci est possible pour leurs faciliter le passage.

Un C.T moto n'empchera jamais un fou du guidon d'avoir un comportement irrespectueux,

Les nombreux radars qui ont remplacés les controles preventifs en bords de routes n'empcheront jamais un fou du guidon d'avoir un comportement irrespectueux.

PREVENTION, COMMUNICATION, EDUCATION?

seront biens plus efficace qu'un C.T qui dans les faits n'apporeterat rien aux conditions de sécurité des 2 roues.

Ma moto actuelle de 1981 (collection sans l'etre officiellement car pas stipulé sur sa carte grise) dont je prends le plus grand soin en menagent sa mecanique en utilisation et entretien serait donc plus dangereuse qu'une moto neuve de 110CV sortis de conccesion?

Les statistiques prouvent qu'aucun C.T ne changera quoi que ce soit.

Prenez vos responsabilités et faites de la securité une affaire humaine et non technique.

Cordialement,

N° 975414 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 09:46

Je suis contre un tel projet. Moins de 1% des accidents mortels à moto sont dus à un mauvais état de la machine. Cela ne réduira que trop peu la mortalité sur la route.

N° 975416 - Un belle impôt déguisé

par :

22/07/2023 09:47

Comme d'habitude on se fait imposé des règles par un conseil européenne qui est sujet à les influences multiple de lobbying qui en profite pour s'en mettre plein les poches.

N° 975417 - le CT moto est inutile

par :

22/07/2023 09:47

Plusieurs constats sont fait :

- le nombre extrêmement bas (moins de 1%) des accidents de moto dont la cause est une défaillance de la machine montre la disproportion de la mesure envisagée et son inutilité
- les utilisateurs des 2 roues sont les premiers concernés par leur sécurité et en sont parfaitement conscients, ils maintiennent donc leurs machines en bon état sur tous les organes concernés par cette sécurité (pneus, freinage, éclairage, direction,...)
- un contrôle au cours duquel l'efficacité du freinage par exemple n'est même pas contrôlée montre l'inadéquation de celui-ci pour cet élément pourtant primordial pour la sécurité et décrédibilise cette mesure par une définition douteuse de l'objectif recherché
- la sécurité des motard passe principalement par une meilleure prise en considération et attention de la part des automobilistes et PL, vu le nombre d'accident pour lesquels le motard n'est pas responsable

N° 975418 - Macron s'écrase devant bruxelles

par :

22/07/2023 09:48

Les Paroles de Macron ne sont que des mensonges.

N° 975419 - Le contrôle technique deux roues

par :

22/07/2023 09:48

Ce dispositif est inutile pour la sécurité routière, il devrait être retiré. A la place je propose d'améliorer les infrastructures et la formation des conducteurs au accidents impliquant les deux roues.

N° 975422 - NON AU CT

par :

22/07/2023 09:49

A ce jour rien ne justifie la mise en place du ct d'un point de vu sécuritaire ,les compagnies d'assurances elles mêmes reconnaissent que l'état technique des 2roues est rarement la cause d'accidents impliquant des véhicules de 125cm3 et plus(0.3% des cas) .

L'examen du permis de conduire pour cette catégorie de véhicules contient déjà une formation a l'examen visuel de son véhicule ,les organes de sécurité telle que freinage ,pneumatiques et éclairage sont visibles sans aucun démontage

le ct ne sera que des frais financiers supplémentaires venant grever encore le budget entretien de nos machines que nous maintenons techniquement en état pour une utilisation en sécurité, pas de place au hasard en deux roues .

argument valable également pour la vente des véhicules de cette catégorie ,l'état de l'ensemble du véhicule est visible, et un essai routier valide de suite le bon état d'un véhicule, là moindre anomalie est transmise a l'utilisateur de suite contrairement a un véhicule a 4 roues,  
le kilométrage annuel moyen des motos ne dépasse pas 4000 km ,que peux apporter un ct ? le marché de l'occasion propose une multitude de matériels ayant dix ans et plus avec moins de 25000km total ,donc très peu kilométrées et ne justifiant pas le besoin d'un ct a nouveau .  
a contrario dans bien régions de France l'état du réseau routier et dangereux pour l'utilisation de deux roues , nids de poules ,raccord de bitumes ,rainurages, glissières de sécurité inadaptées ect .... a quand un ct de l'état du réseau lui responsable de beaucoup d'accident

N° 975423 - Contrôle technique des deux roues

par :

22/07/2023 09:49

Bonjour'

Sur deux roues le fait de ne pas se préoccuper des problèmes de sécurité de son véhicule est impensable.

Forcément, les deux roues sont mieux entretenus que les quatre roues

La ou il faudrait contrôler obligatoirement les deux roues, ce sont les émissions sonores.

Petites cylindrées ou grosses américaines dépassent largement les limites autorisées.

Après contrôles si il ya récidives les sanctions devraient être sévères

Le bruit est omniprésent dans notre environnement

Cordialement

N° 975426 - Non au CT moto

par :

22/07/2023 09:50

J'ai une moto qui a plus de 20 ans qui est en parfait état. L'urgence, compte tenu des causes des accidents , aurait été de s'occuper de l'état des routes plutôt que de mettre un CT parfaitement inutile , dans la mesure où il n'apportera rien en terme de sécurité. Il ne résoudra pas les problèmes de nuisances sonores et de mauvais comportements en zone urbaine.

N° 975429 - Contrôle technique deux roue

par :

22/07/2023 09:51

Il faudrait peut-être commencer par contrôler les scooters et les 50 cm3 c'est eux qui font le plus de dégâts pour la plupart car ils font n'importe quoi et ça nous retombe dessus nous les vrais motards qui entretenons nos motos car pour beaucoup nous sommes des passionnés. j'ai 64ans je fais du 2 roues depuis l'âge de 14 ans je n'ai jamais roulé sur un tas de ferraille pour les accidents il faut peut-être se poser les bonnes questions état des routes ,gravillons, rail de sécurité j'en passe des meilleurs

N° 975431 - Macron s'écrase devant bruxelles

par :

22/07/2023 09:51

Les Paroles de Macron ne sont que des mensonges.

N° 975432 - CT véhicules enduro

par :

22/07/2023 09:51

Bonjour.

Le CT ne devrait pas s'appliquer aux motos enduro. Celles ci ne circulent qu'exceptionnellement sur les routes, le risque d'accident est donc très faible. Aussi, le nombre de kilomètres parcourus annuellement avec ces véhicules est très faible, ce qui va rendre trop fréquent le CT. Enfin, la configuration du véhicule d'origine n'est pas adaptée à la pratique de l'enduro du fait des appendices très exposés aux chocs, qui ne tiennent que quelques kilomètres en tout terrain avant de casser en pratique (rétroviseurs, clignotants...). Le CT pour les véhicules tout terrain, et en particulier enduro, semble donc inadapté et inefficace pour éviter un quelconque accident.

N° 975435 - Non au CT!

par :

22/07/2023 09:53

Motards, nous sommes déjà en danger face à certains conducteurs imprudents et aussi face à l'état des routes dans notre pays.

Nos motos ne nous protègent pas. Donc nous les entretenons, cela pour notre sécurité. Pas besoin d'un CT, qui sera juste là pour nous taxer encore plus.

N° 975440 - Très bonne mesure

par :

22/07/2023 09:54

Il est normal de faire le contrôle technique, ça permettra de sécuriser mieux les routes, de réduire la pollution et la pollution sonore.

Elle devrait être généralisée au 50 cm cube, en ces temps où la livraison à domicile fait exploser l'utilisation de 2 roues il faut encadrer leur utilisation

N° 975441 - CT véhicules enduro

par :

22/07/2023 09:54

Bonjour.

Le CT ne devrait pas s'appliquer aux motos enduro. Celles ci ne circulent qu'exceptionnellement sur les routes, le risque d'accident est donc très faible. Aussi, le nombre de kilomètres parcourus annuellement avec ces véhicules est très faible, ce qui va rendre trop fréquent le CT. Enfin, la configuration du véhicule d'origine n'est pas adaptée à la pratique de l'enduro du fait des appendices très exposés aux chocs, qui ne tiennent que quelques kilomètres en tout terrain avant de casser en pratique (rétroviseurs, clignotants...). Le CT pour les véhicules tout terrain, et en particulier enduro, semble donc inadapté et inefficace pour éviter un quelconque accident.

N° 975442 -

par :

22/07/2023 09:54

Quelle est la logique de faire passer un contrôle technique à des véhicules tous terrain ( moto enduro , quad L7 ) et pas aux véhicules dit agricole tels que quad T3 et les buggys qui roulent autant sur la route ?

N° 975443 - Non au contrôle technique moto

par :

22/07/2023 09:54

Bonjour,

Les arguments selon lesquels la moto est dangereuse et le CT le rendrait moins dangereux, sont tirés d'un rapport rédigé au nom de la Commission européenne par un consortium du CITA (le comité international pour l'inspection technique automobile), CVH (Center for Vehicles Croatia), [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] (société de contrôle technique), IERC GmbH (Institut de recherche et de conseil économiques) et ISVA-UC3M (Institut de sécurité des véhicules automobiles appartenant à l'Université Carlos III de Madrid).

Au moins trois de ces organisations ont un intérêt économique direct dans le contrôle technique, ce qui n'a pas empêché la Commission européenne (DG MOVE) d'engager ces parties prenantes pour rédiger un rapport visant à « évaluer l'intérêt d'inclure les deux et trois roues et les remorques légères dans le cadre du contrôle périodique des véhicules » et de proposer la manière précise de le faire.

Tout motard sait qu'une moto non entretenue est dangereuse. Contrairement aux autres véhicules, le freinage n'est pas assisté sur une moto, il faut un subtil dosage entre le frein arrière et le frein avant, le moindre souci à ce niveau peut être dramatique. Or le contrôle des plaquettes est très facile sur une moto puisque c'est visible à l'œil nu, sans démontage. Idem pour l'état des pneus. En voiture il est possible de rouler avec un pneu dégonflé sans s'en rendre compte. A moto, c'est impossible, la moto est tout de suite incontrôlable.

Contrairement aux idioties contenues dans le rapport commandité par [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE], seul 0,3 % des accidents de motos sont dus à un mauvais entretien, dont la plupart à cause de l'usure des pneus. Nous sommes très loin des 17% de voitures qui avait provoqué la mise en place du CT auto. Aujourd'hui, la majorité des accidents de motos sont dus aux autres usagers inattentifs. Il y a également l'état des routes, les nids de poules, les rainurages, etc, qui peuvent provoquer une perte de contrôle de la moto, mais là nous n'entendons pas les pouvoirs publics qui se défont de toute responsabilité. En quoi le CT moto va faire que je serais à l'abri d'un automobiliste qui « ne m'aura pas vu » parce qu'il sera en train d'envoyer un SMS au volant ? Pourquoi le CT moto ne concerne pas les moins de 125 cm<sup>3</sup> ? C'est eux qui exagèrent au niveau du bruit. C'est eux qui ne respectent aucune règle du code de la route (non-respect des stops, roulage sur les trottoirs, ...). Une fois de plus c'est une décision parisienne et européenne, prise par des individus qui ne savent même pas ce qu'est la conduite d'un 2 roues, qui ne connaissent que l'exemple des idiots parigo à scooter qui ne respectent rien. Venez-voir un peu en région comment ça se passe, ça n'a rien à voir. Le lobbyiste [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] vous ment juste pour gagner plus d'argent et nos gouvernants se laissent bernier.

Entre les écolos bobos qui ne comprennent même pas que le 2 roues fait partie de la solution pour fluidifier le trafic et donc limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, les eurodéputés qui ne défendent que les industriels voyous, le gouvernement français à la botte de l'Europe et non de la France, pourquoi ne prenez-vous pas la peine d'écouter les premiers concernés : « les motards ».

Le CT moto n'est qu'un impôt de plus, voir un racket organisé. L'argent n'ira, comme d'habitude, jamais à l'amélioration des routes et ne changera strictement rien en termes de sécurité.

Vous allez me dire « c'est bien de critiquer mais vous ne proposez rien ». Et bien si, je propose la suppression de la TVA pour tous les équipements de protection des motards (à commencer par le casque bien-sûr, mais aussi, les gants, les bottes, etc), la sensibilisation de toute personne passant un permis auto, camion, etc au partage de la route avec les 2 roues, une sensibilisation dès la fin du collège pour que les jeunes comprennent qu'il faut redoubler de prudence en 2 roues, que les pouvoirs publics se penchent très sérieusement sur l'amélioration des routes (nids de poules, gravillons, ...) et aux infrastructures (double rails de sécurité).

Voilà pourquoi je suis totalement opposé au CT moto.

par :

22/07/2023 09:55

Il est prouvé que le contrôle technique pour les voitures n'a pas permis de réduire les accidents pour des raisons techniques. Le contrôle technique pour les motos sera encore moins efficace. Les motards entretiennent de manière consciencieuse leur moto. Pour les échappements ne respectant les notes de bruit, il suffira de remettre le système d'échappement homologué pour passer le contrôle technique. A part imputer un coût supplémentaire aux utilisateurs, ce contrôle technique n'aura aucune utilité, si ce n'est que d'offrir un nouveau marché aux entreprises en charge de ce contrôle.

Cordialement

N° 975445 - Macron s'écrase devant bruxelles

par :

22/07/2023 09:55

Les Paroles de Macron ne sont que des mensonges.

N° 975452 - Parfaitement inutile

par :

22/07/2023 09:57

Le conseil d'état armé d'une parfaite incompétence, a imposé cette mesure parfaitement inutile sous la pression de 3 associations parisiennes pas plus utiles. Compte tenu des réelles causes d'accident des deux roues, il aurait été plus utile de mettre des moyens dans la réfection des infrastructures beaucoup impliquées. Par ailleurs certains pensent que ce CT à résoudre les problèmes de bruits et d'incivilité (rodéo urbain), il n'en est rien puisque la quasi totalité des véhicules impliqués ne sont ni immatriculés, ni assurés.

N° 975453 - Contre la mise en place du contrôle technique obligatoire

par :

22/07/2023 09:57

Bonjour,

Je suis opposé à la mise en place du CT moto pour les raisons suivantes :

1) Inutile : Pourquoi mettre en place un contrôle technique sur les motos alors que l'entretien des motos est essentiel pour tout motard qui veut rester en vie : une voiture en mauvais état ne vous tuera pas au premier virage alors qu'une moto mal entretenue vous conduira automatiquement à l'accident.

ex : une voiture avec de mauvais pneus allongera sa distance de freinage mais ne vous blessera pas forcément, une moto avec de mauvais pneus chutera au premier freinage d'urgence et c'est direction l'hôpital... et pourtant moins de 1% des accidents sont causés par des pb techniques... preuve que les motos sont déjà actuellement bien entretenues par leur propriétaire.

2) Inefficace : Je suis motard depuis 20 ans, et d'expérience, il n'y a que le roulage qui permet de contrôler la dangerosité d'une moto (stabilité, comportement en courbe, écart freinage) un contrôle statique ne permet pas de contrôler que le châssis n'est pas déformé et n'a subi aucune chute... ex : une plaquette usée est certes dangereuse, mais bien moins qu'un châssis tordu

3) Injuste : la moto participe activement à la fluidification du trafic urbain : une moto prend 4 fois moins de place sur la route et en stationnement qu'une voiture. Malgré les efforts et les risques que les motards acceptent de prendre, ils seraient une fois de plus pénalisés financièrement par un



contrôle qui n'aura a coup sûr aucun effet sur la sécurité des motards ni des autres usagés de la route.

Alors pourquoi s'entêter à vouloir mette en place un CT qui est :

- inutile (1)
- inefficace (2)
- injuste (3)

merci de m'avoir lu

N° 975458 - Parfaitement inutile

par :

22/07/2023 09:59

Le conseil d'état armé d'une parfaite incompétence, à imposé cette mesure parfaitement inutile sous la pression de 3 associations parisiennes pas plus utiles. Compte tenu ded réelles causes d'accident des deux roues, il aurait été plus utile de mettre des moyens dans la réfection des infrastructures beaucoup impliquées. Par ailleurs certains pensent que ce CT à résoudre les problèmes de bruits et d'incivilité (rodéo urbain),il n'en est rien puisque la quasi totalité des véhicules impliqués ne sont ni immatriculés, ni assurés.

N° 975459 - M

par :

22/07/2023 09:59

Je suis contre le contrôle technique pour les motos, tricycles et quadricycles.

N° 975460 - Non a un contrôle technique moto inutile

par :

22/07/2023 10:00

Je suis contre un contrôle technique moto car il ne servira à rien au point de vu sécurité et abaissement de la mortalité car les gens qui roulent sur un cercueil roulant sont en minorité ( moins de 0,5% des motocyclistes) et ça pénalise tout les autres qui sont sérieux et équipés de haut en bas. Pour ma part je ne prendrai jamais ma moto si je vois qu'elle a un soucis je préfère prendre ma voiture le temps que ma moto soit réparée. Je ne roulerai jamais avec ma moto si même un organe de sécurité ne va pas, et aussi si un carénage est cassé je préfère le remplacer avant de conduire ma moto. Je ne sortirai pas non plus sans équipement à son guidon mais je parle d'un équipement complet et non juste celui réglementaire, qui d'ailleurs devrait être revu et actualisé. Le casque et le gants ne suffisent pas.

Je demande donc à notre gouvernement et au conseil d'état de revoir sa décision sur le contrôle technique moto et de mettre des mesures alternatives qui sont :

- équipement obligatoire actualisé
- pour le bruit, avoir des pots d'échappement pour usage routier avec dB killer non démontable et des pots exprès pour le circuit qui ne peuvent être utilisés qu'à cet effet.
- durcir les contrôle de police et gendarmerie pour les personnes qui ne respectent pas les autres par le bruit et leur comportement et qui ne serai pas avec l'équipement adéquat

C'est ce que moi je propose et est rajouté avec la liste proposée par les autres qui l'ont fait.

Merci

N° 975462 - non au contrôle technique

par :

22/07/2023 10:00

Je suis contre le contrôle technique, les études les plus détaillées et les plus récentes ne mettent l'état du véhicule en cause que dans 0,3 % des accidents.

Je pense que le contrôle technique ne permettrait pas de résoudre ce problème ? Non, pas du tout.

Le bruit n'est pas mesuré lors du contrôle technique voiture et ne le serait pas plus pour un éventuel contrôle technique moto, pour lutter contre le bruit il y a la verbalisation déjà en place et les radars anti-bruit.

La directive européenne 2014/45, permet de déroger au contrôle technique par l'instauration de mesures alternatives qui seraient plus à même d'améliorer, tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés. Toutes ces mesures alternatives ont été préparées depuis plusieurs années, pourquoi mettre tout ce travail à la poubelle ?

30 pour cent des accidents sont dû aux infrastructures, commençons par mettre aux normes les ralentisseurs, à remettre en état les routes et à supprimer les mobiliers urbains dangereux.

La qualité du réseau routier national et départemental se dégrade d'année en année, en raison du manque de moyens humains, techniques, matériels et financiers mobilisés par l'État depuis la décentralisation opérée au début des années 2000.

Or, l'état de la voirie serait responsable de près de 30 % des accidents de la route mortels, alors que les défauts d'entretien des 2 et 3 roues motorisés en entraîneraient moins de 0,3 % .

Et, c'est aux motards que l'Etat veut imposer un contrôle technique inutile, lui qui n'assume même pas ses propres responsabilités !

Comment vont être réalisés les contrôles des motos anciennes ? Motos sans démarreurs électriques, certaines motos sont si particulières que seul leurs propriétaires sont capables de les faire fonctionner.

Les motos et les deux et trois roues de plus de trente ans doivent être exonérées de ce contrôle.

N° 975463 - Types de véhicules soumis

par :

22/07/2023 10:00

Est il vrai que les véhicules sans permis type voiture sans permis, ne seront pas soumis à ce contrôle, vu qu'une grande partie sont de ces véhicules sont dans des états pitoyables

N° 975464 - Projet contrôle technique deux roues

par :

22/07/2023 10:01

Est ce que le personnel amené à passer le contrôle aux véhicules deux, sera titulaire du permis A pour manœuvrer et piloter le véhicule du propriétaire détenteur du permis A?

N° 975465 - Contrôle technique Moto

par :

22/07/2023 10:01

Bonjour, je vous fait part de mon avis sur le contrôle technique moto qui ne servira pas à grand chose pour la sécurité routière, les motards entretiennent leur motos, les accidents où sont impliqués les motos sont dûs souvent à l'état de nos routes en France qui se dégradent d'année en année. Cordialement.

N° 975466 - Parfaitement inutile

par :

22/07/2023 10:01

Le conseil d'état armé d'une parfaite incompétence dans ce domaine, à imposé cette mesure parfaitement inutile sous la pression de 3 associations parisiennes pas plus utiles. Compte tenu des réelles causes d'accident des deux roues, il aurait été plus utile de mettre des moyens dans la réfection des infrastructures beaucoup plus impliquées. Par ailleurs certains pensent que ce CT va résoudre les problèmes de bruits et d'incivilité (rodéo urbain), il n'en est rien puisque la quasi totalité des véhicules impliqués ne sont ni immatriculés, ni assurés.

N° 975467 - Parfaitement inutile

par :

22/07/2023 10:02

Le conseil d'état armé d'une parfaite incompétence, à imposé cette mesure parfaitement inutile sous la pression de 3 associations parisiennes pas plus utiles. Compte tenu des réelles causes d'accident des deux roues, il aurait été plus utile de mettre des moyens dans la réfection des infrastructures beaucoup impliquées. Par ailleurs certains pensent que ce CT à résoudre les problèmes de bruits et d'incivilité (rodéo urbain), il n'en est rien puisque la quasi totalité des véhicules impliqués ne sont ni immatriculés, ni assurés.

N° 975468 - Pas d'accord du tout mais avec un bémol.....

par :

22/07/2023 10:02

pas d'accord pour ce nouvel "impôt", on a déjà les voitures..... par contre les contrôles anti-bruit la oui mais rien n'empêche de remettre la moto aux normes avant contrôle. Je comprends que le bruit est agressif et pour cela nos forces de l'ordre sont équipés pour sanctionner.

N° 975469 -

par :

22/07/2023 10:02

Bonjour

Je possède actuellement une moto de 125 cm<sup>2</sup> qui est en parfait état. La majorité des motards entretienne aujourd'hui correctement leur moto comparativement à certains automobilistes (j'ai aussi une voiture correctement entretenu). Par contre la conduite dangereuse de certains (Wheeling en ville) viennent gonfler le nombre d'accident des deux roues. Ce contrôle technique n'est donc pas la bonne approche selon moi et n'améliorera rien d'un point de vue sécuritaire.

Cordialement.

N° 975472 - Injustifié et inutile

par :

22/07/2023 10:03

J'aimerais rappeler l'entretien qu'un motard a appris à suivre sur sa moto pour sa sécurité lors du permis et des campagnes de prévention de la sécurité routière.

La plus part des motards sont porté sur le plaisir de conduite et les sensations ce qui n'est pas possible avec une machine en mauvaise état => Les chiffres parlent d'eux même l'entretien n'est pas en cause dans presque tout les accidents impliquant des motos.

L'entretien des routes est probablement beaucoup plus responsable d'accidents.

Quelques expériences personnels:

Régulièrement les départements tonds le bord des routes mais laissent d'énormes tas d'herbes dans les virages et intersections.

Il y a sur nos routes de très nombreux aménagements pour faire réduire la vitesse ou faire jolie qui sont très mal signalées et qui peuvent être fatal pour un 2 roues.

Pour le bruit argument principal des associations pour. Je vais régulièrement en Allemagne et j'échange avec des motards ou pas et ça n'a rien changé ! Ce qu'il faudrait pour ça c'est d'avoir des agents au bord des routes dans les zones concernées !

Si le contrôle technique apportait vraiment quelques choses à la sécurité des motos demandez aux assurances de baisser leurs tarifs ?

Il serait plus judicieux d'insister/imposer des équipements de protections des motards. Aujourd'hui seul le casque et le gants sont obligatoires.

Le contrôle technique, même pour les voiture ne prends pas en compte l'âge des pneus hors un vieux pneu ne s'usera plus et sera TRÈS dangereux.

Bref cette mesure est punitive et inutile mal mise en place 100% du parc de plus de 4 ans devrait le passer en même temps ce qui provoquera des embouteillages périodiques et un coût pour les ménages à plusieurs machines !!!

N° 975475 - Participation à la consultation

Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

22/07/2023 10:04

Bonjour,

Je suis une femme de 53 ans, maman d'une jeune de fille de 21 ans, jeune motarde depuis 1 an, possédant elle aussi sa 1ère moto (bridée), je suis motarde, obtention du permis A en 1998, détenteur de 6 motos consécutives, respectivement de 500 cm3, 3x 650 cm3, 1000 cm3 et 803 cm3, dont la dernière neuve depuis 2 ans.

J'ai toujours acheté mes motos auprès de particuliers ou en concession. Je n'ai jamais eu de problème mécanique parce qu'elles sont entretenues dans des garages dédiés à la moto pour le gros entretien, avec des amis de confiance (motards) ayant des connaissances dans le domaine et uniquement pour de la petite mécanique, et j'ai pris plaisir à les aider.

Mes motos n'ont jamais été trafiquées et restent conforme à celles d'origines, voire embellies ou améliorées par un changement de rétroviseurs, un saute-vent, un pare-main, des poignées chauffantes, un port usb mais toujours homologués (factures à l'appui).

Je n'ai jamais eu peur de rouler en pensant que je pouvais tomber en panne car mes motos étaient entretenues correctement par des professionnels. Ne connaissant pas grand chose en mécanique, il est important pour moi de partir l'esprit tranquille sur les routes de Navarre, seule ou accompagnée et me dire que je n'ai pas besoin de charger un bidon d'huile et la trousse à outils, ou que je ne risque aucun accident voire pire, d'en créer un par défaut d'entretien (une vie n'a pas de prix).

Je profite pleinement des paysages que je traverse en chantant sous mon casque, m'arrête faire une photo, rencontre des gens sympathiques autour d'un café/plat du coin et hume les odeurs de nos terroirs, ce qui est bien plus agréable que de se prendre la tête.

Mes amis et moi faisons en sorte que ma fille, jeune permis A2, puisse parfaire son éducation de jeune motarde en toute sécurité. Elle perfectionne son roulage grâce à l'expérience "des anciens" parce que l'éducation reçue à l'auto-école ne lui permet pas d'être en sécurité sur une route. 20h obligatoire dont 4h de route voilà ce qu'elle a reçu ! Alors oui elle a les bases, elle sait rouler, elle sait effectuer les plots, faire les demi-tour mais il a manqué énormément de connaissances.

Elle a participé à un stage de perfectionnement et trajectoire mis en place par la préfecture au côté des force de l'ordre (douane et police) et l'encadrement d'une moto-école et de la [association de motard]-66 et en l'espace de quelques sorties privées, de pédagogie et d'échanges, nous lui avons tous permis d'acquérir ce manque. Grâce à ses efforts, elle est aujourd'hui prête à rouler en sécurité.

Tout comme ma moto actuelle, la sienne est entretenue de la même manière, par des professionnels dédiés à la moto.

Je suis une victime de la route. En avril 2007, à 45 km/h, en ville, un chauffard m'a refusé une priorité. Ma vie a basculé ! A 200 mètres avant d'arriver à mon travail, j'ai été éjectée de ma moto, j'ai volé et j'ai atterri comme un pantin sur le bitume entre les deux voies (une chance qu'une voiture n'arrivait pas en face).

Ce monsieur était simplement allé acheter une baguette de pain à 9h du matin, sans ses papiers sur lui, j'étais à peine à 3 mètres de lui quand il m'a percuté, il a fait un faux témoignage, a déplacé son véhicule, ne m'a pas porté assistance, est resté derrière son volant le temps que je reprenne conscience et m'a insulté à mon réveil. Il n'a pas été inquiété par la justice et le procureur !

Ma colonne vertébrale a été touchée, il m'a fallu plus de 5 ans pour remarcher !

Je suis handicapée à vie et grâce à ma volonté et un seul chirurgien qui m'a opéré, je ne passe pas ma vie dans un fauteuil roulant mais depuis 16 ans, je me bats comme des douleurs invalidantes.

Je ne peux plus travailler dans les bureaux à temps complet aujourd'hui à cause de mon handicap : j'exerce les métiers de secrétaire-comptable, secrétaire-médicale, gestionnaire de paie.

Pensez-vous qu'un CT moto puisse arranger l'état de mon dos, mes cervicales, soulager mon arthrose avancée et mes douleurs inflammatoires (alors que j'ai choisi une moto confortable pour moi) quand on constate avec effroi que l'état des routes en France sont tellement mal entretenues qu'on finit par faire du rodéo systématique et qu'on doit renommer un nid de poule un nid d'autruche ?

Pensez-vous qu'un CT moto puisse améliorer l'état mécanique de ma moto alors que je vais déjà dans un garage dédié à ça, tenu par des professionnels (diplômés et reconnus pour leurs entretiens) et la rendre sécuritaire ?

Pensez-vous qu'un CT moto puisse réduire les rodéos dans les cités alors que ces mêmes motos / scooters ne sont même pas déclarés et qu'elles ne voient jamais le jour dans un garage puisqu'elle sont trafiquées après avoir été volées ?

Pensez-vous qu'un CT moto visuel soit la solution au risque accidentogène alors que tous les chiffres le prouvent depuis des années (0,3 %) ?

Un motard responsable entretient sa moto pour revenir entier et retrouver sa famille. Il n'a qu'un casque sur sa tête et reste fragile quoi qu'il arrive.

La loi lui impose un casque attaché et une paire de gants.

Pourtant un VRAI motard sera toujours équipé un pantalon renforcé ou en cuir, d'une paire de bottes moto, d'un blouson coqué.

Faites la somme de son équipement et vous comprendrez qu'il ne rigole pas avec les dépenses.

Ce n'est donc pas un CT moto qui va changer quoi que ce soit pour SA SECURITE mais bel et bien son comportement et l'ENTRETIEN des routes car le PLUS GROS SOUCIS et la DANGEROUSITE pour un deux roues est bien là.

Un freinage d'urgence sur un nid d'autruche, une plaque de regard dans un virage, des graviers jamais nettoyés, de l'essence qui dégueulent d'un camion-citerne parce que chargé à bloc (qu'on suit à la trace), un laisser-aller de la part des entreprises, de la DDE, de la ville, les camions censés être bâchés qui ne le sont pas, etc....

Tous font la sourde oreille quand on les appelle pour venir nettoyer .. quand les accidents sont là, quand les morts sont là, c'est trop tard !!!

Des exemples à la pelle qui sont tant de facteurs accidentogène que vous avez tendance à éliminer de l'équation !

Un CT rapporte de l'argent, mais rien ne remplace le travail qui doit être fait en amont.

J'ose espérer que ma voix et celles d'autre personnes, motardes seront entendues parce que ce CT est totalement aberrant et incompréhensible, il n'a aucune utilité pour un motard, un vrai ; un être responsable/motard ne roule pas avec des freins et des pneus défectueux, il préférera attendre d'avoir le budget ou fera les travaux rapidement pour rouler.

Une moto est un bijou précieux pour un motard, pas un objet de déplacement. Il en prend soin, il en va de sa vie, et on ne joue pas avec sa vie, ni avec celle des autres.

N° 975476 - Ct moto

par :

22/07/2023 10:05

Inutile sur une moto

N° 975477 - CT moto

par :

22/07/2023 10:05

Le CT moto n'est en rien une sécurité, la plupart des motards font très attention à leur machine car la machine en elle-même est moins sécurisée qu'une voiture. Il y a toujours les exceptions et encore une fois c'est tout le monde qui payent pour une poignée de personnes. Le CT est simplement une taxe pour avoir le droit de rouler. Elle est également la démonstration que l'état Français n'est plus souverain avec l'Europe et que nos élections internes servent de moins en moins à quelques choses.

N° 975479 - Injustifié et inutile

par :

22/07/2023 10:05

J'aimerais rappeler l'entretien qu'un motard a appris à suivre sur sa moto pour sa sécurité lors du permis et des campagnes de prévention de la sécurité routière.

La plus part des motards sont portés sur le plaisir de conduite et les sensations ce qui n'est pas possible avec une machine en mauvaise état => Les chiffres parlent d'eux même l'entretien n'est pas en cause dans presque tout les accidents impliquant des motos.

L'entretien des routes est probablement beaucoup plus responsable d'accidents.

Quelques expériences personnels:

Régulièrement les départements tondent le bord des routes mais laissent d'énormes tas d'herbes dans les virages et intersections.

Il y a sur nos routes de très nombreux aménagements pour faire réduire la vitesse ou faire jolie qui sont très mal signalés et qui peuvent être fatal pour un 2 roues.

Pour le bruit argument principal des associations pour. Je vais régulièrement en Allemagne et j'échange avec des motards ou pas et ça n'a rien changé ! Ce qu'il faudrait pour ça c'est d'avoir des agents au bord des routes dans les zones concernées !

Si le contrôle technique apportait vraiment quelques choses à la sécurité des motos demandez aux assurances de baisser leurs tarifs ?

Il serait plus judicieux d'insister/imposer des équipements de protections des motards. Aujourd'hui seul le casque et le gants sont obligatoires.

Le contrôle technique, même pour les voitures ne prends pas en compte l'âge des pneus hors un vieux pneu ne s'usera plus et sera TRÈS dangereux.

Bref cette mesure est punitive et inutile mal mise en place 100% du parc de plus de 4 ans devrait le passer en même temps ce qui provoquera des embouteillages périodiques et un coût pour les ménages à plusieurs machines !!!

N° 975484 - Opposition

par :

22/07/2023 10:07

Je suis opposé à ce texte.

N° 975485 - Injustifié et inutile

par :

22/07/2023 10:08

J'aimerais rappeler l'entretien qu'un motard a appris à suivre sur sa moto pour sa sécurité lors du permis et des campagnes de prévention de la sécurité routière.

La plus part des motards sont porté sur le plaisir de conduite et les sensations ce qui n'est pas possible avec une machine en mauvaise état. Les chiffres parlent d'eux même l'entretien n'est pas en cause dans presque tout les accidents impliquant des motos.

L'entretien des routes est probablement beaucoup plus responsable d'accidents.

Quelques expériences personnels:

Régulièrement les départements tonds le bord des routes mais laissent d'énormes tas d'herbes dans les virages et intersections.

Il y a sur nos routes de très nombreux aménagements pour faire réduire la vitesse ou faire jolie qui sont très mal signalées et qui peuvent être fatal pour un 2 roues.

Pour le bruit argument principal des associations pour. Je vais régulièrement en Allemagne et j'échange avec des motards ou pas et ça n'a rien changé ! Ce qu'il faudrait pour ça c'est d'avoir des agents au bord des routes dans les zones concernées.

Si le contrôle technique apportait vraiment quelques choses à la sécurité des motos demandez aux assurances de baisser leurs tarifs.

Il serait plus judicieux d'insister imposer des équipements de protections des motards. Aujourd'hui seul le casque et le gants sont obligatoires.

Le contrôle technique, même pour les voiture ne prends pas en compte l'âge des pneus hors un vieux pneu ne s'usera plus et sera TRÈS dangereux.

Bref cette mesure est punitive et inutile mal mise en place tout le parc de plus de 4 ans devrait le passer en même temps ce qui provoquera des embouteillages périodiques et un coût pour les ménages à plusieurs machines.

N° 975487 - Motard depuis 47 ans

par :

22/07/2023 10:09

Je suis motard depuis 47 ans et possède 4 motos assez anciennes.

Votre contrôle est une manière de plus de taxer les motards. Ce contrôle n'empêchera pas ceux qui veulent faire du bruit volontairement car ils remonteront l'échappement d'origine pour le contrôle.

Encore une mesure inefficace pour le contribuable mais qui va engraisser les garagistes et les contrôleurs.

Après les automobilistes, les motards sont les nouveaux pigeons à plumer. Les connards qui roulent bourrés, ceux qui créent des accidents, ceux qui font volontairement du bruit seront toujours sur la route. Voilà ce qui arrive quand on suit sans réflexion les lobbyistes européens.

N° 975496 - Non au Contrôle Technique de motos

par :

22/07/2023 10:11

Bonjour, je trouve cette idée de CT ridicule. L'entretien d'une moto est bien plus simple à réaliser que celui d'une voiture. La vérification des éléments de sécurité est visuellement faisable en faisant le tour du véhicule par son propriétaire. Et de plus tous les 3 ans c'est beaucoup trop fréquent, une moto ne fait pas autant de km/an qu'une voiture.

Sans compter que c'est ajouter des frais en plus

Je trouve donc l'idée d'un CT moto aberrant et je suis radicalement contre.

Bonne journée

N° 975499 - Arnaque



par :

22/07/2023 10:12

Encore une taxation inutile (0,3 % accident) . Aucun effort pour réparer le route (30% accident) mais pour satisfaire apetit des multinationales et leurs profits... Honteux!!

N° 975500 - C.T. MOTO = DOUBLON

par :

22/07/2023 10:12

En effet, lors de l'entretien annuel de ma moto en concession BMW, une série de points de contrôle/ réglage est effectuée. Ce contrôle m'est facturé 49.92€.

Est-ce que l'état va me rembourser cette somme si je dois en plus effectuer un contrôle technique?

N° 975503 - Non et non

par :

22/07/2023 10:14

Non au contrôle technique , nos motos sont entretenues , pour preuve 0,3% occuper vous de l'état des routes et la sécurité de tous

N° 975505 - Non a un contrôle technique moto inutile

par :

22/07/2023 10:14

Je suis contre un contrôle technique moto car il ne servira à rien au point de vu sécurité et abaissement de la mortalité car les gens qui roulent sur un cercueil roulant sont en minorité ( moins de 0,5% des motocyclistes) et ça pénalise tout les autres qui sont sérieux et équipés de haut en bas. Pour ma part je ne prendrai jamais ma moto si je vois qu'elle a un soucis je préfère prendre ma voiture le temps que ma moto soit réparée. Je ne roulerai jamais avec ma moto si même un organe de sécurité ne va pas, et aussi si un carénage est cassé je préfère le remplacer avant de conduire ma moto. Je ne sortirai pas non plus sans équipement à son guidon mais je parle d'un équipement complet et non juste celui réglementaire, qui d'ailleurs devrait être revu et actualisé. Le casque et le gants ne suffisent pas.

Je demande donc à notre gouvernement et au conseil d'état de revoir sa décision sur le contrôle technique moto et de mettre des mesures alternatives qui sont :

- équipement obligatoire actualisé

- pour le bruit, avoir des pots d'échappement pour usage routier avec dB killer non démontable et des pots exprès pour le circuit qui ne peuvent être utilisés qu'à cet effet.

- durcir les contrôle de police et gendarmerie pour les personnes qui ne respectent pas les autres par le bruit et leur comportement et qui ne serai pas avec l'équipement adéquat

C'est ce que moi je propose et est a rajouté avec la liste proposée par les autres qui l'ont fait.

Merci de votre attention

N° 975507 - Nuisances sonores

par :

22/07/2023 10:15

Le controle technique envisagé sera inutile car les utilisateurs d'echappements non conformes remettront le silencieux d'origine juste pour le controle et feront la manipulation inverse apres.

D'autre part si un reel besoin d'assurer la securité des motards est prétendu alors:

-- privilegier l'entretien des routes et signalisations

--passer la TVA a 5, voire 0% tous les équipements de sécurité moto.

Mais la je suis utopiste sur les réels objectifs de notre gouvernement qui pense d'abord a prélever, comme d'habitude, un maximum sur le "petit" particulier.

N° 975509 - Contrôle Technique

par :

22/07/2023 10:16

Je m'oppose fermement a cette réforme.

Merci d'avance

N° 975510 - C.T. MOTO = DOUBLON

par :

22/07/2023 10:16

En effet, lors de l'entretien annuel de ma moto en concession BMW, une série de points d'pe contrôle/ réglage est effectuée. Ce contrôle m'est facturé 49.92€.

Est-ce que l'état va me rembourser cette somme si je dois en plus effectuer un contrôle technique?

N° 975511 - Non et non

par :

22/07/2023 10:16

Non au contrôle technique , nos motos sont entretenues , pour preuve 0,3% occuper vous de l'état des routes et la sécurité de tous

N° 975512 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 10:16

Bonjour

Je ne vois pas en quoi ce contrôle technique va être utile pour les vrais motards,car ils prennent soin de leurs véhicules.Car a par contrôler,les freins,les feux,le son et l'émission de CO2,ce n'est vraiment que pour faire du fric.Par contre il y aurait un contrôle que pour les scooters et autres engins de ce type , là je comprendrais car ils sont souvent en mauvais état ou pas d'origine

N° 975513 - avis sur ct 2 roues

par :

22/07/2023 10:16

la mise en place de ce ct devrait ameliorer je l'espere l'etat du parc

N° 975518 - Non a un contrôle technique moto inutile

par :

22/07/2023 10:18

Je suis contre un contrôle technique moto car il ne servira à rien au point de vu sécurité et abaissement de la mortalité car les gens qui roulent sur un cercueil roulant sont en minorité ( moins de 0,5% des motocyclistes) et ça pénalise tout les autres qui sont sérieux et équipés de haut en bas. Pour ma part je ne prendrai jamais ma moto si je vois qu'elle a un soucis je préfère prendre ma voiture le temps que ma moto soit réparée. Je ne roulerai jamais avec ma moto si même un organe de sécurité ne va pas, et aussi si un carénage est cassé je préfère le remplacer avant de conduire ma moto. Je ne sortirai pas non plus sans équipement à son guidon mais je parle d'un équipement complet et non juste celui réglementaire, qui d'ailleurs devrait être revu et actualisé. Le casque et le gants ne suffisent pas.

Je demande donc à notre gouvernement et au conseil d'état de revoir sa décision sur le contrôle technique moto et de mettre des mesures alternatives qui sont :

- équipement obligatoire actualisé

- pour le bruit, avoir des pots d'échappement pour usage routier avec dB killer non démontable et des pots exprès pour le circuit qui ne peuvent être utilisés qu'à cet effet.

- durcir les contrôle de police et gendarmerie pour les personnes qui ne respectent pas les autres par le bruit et leur comportement et qui ne serai pas avec l'équipement adéquat

C'est ce que moi je propose et est a rajouté avec la liste proposée par les autres qui l'ont fait.

Merci de votre attention

N° 975519 - Contrôle Technique

par :

22/07/2023 10:18

Je m'oppose fermement a cette réforme.

Merci d'avance

N° 975521 - Condition pour pouvoir effectuer le contrôle technique

par :

22/07/2023 10:19

Il faut sans faute que les personnes qui effectuerons le contrôle soit titulaire du permis A DEPUIS PLUS DE 2 ANS car il est impensable que ce soit le motard qui aide le contrôleur ou que le contrôleur n'est pas son permis.

N° 975526 - Autrement c'est mieux

par :

22/07/2023 10:21

le contrôle technique est une aberration et n'agira que sur 0.3% des accidents.

pour sauver des vie :

imposer une tenue adaptée.

imposer le plateau a minima pour toutes les catégories de cm<sup>3</sup>

interdire les réfection de chaussée en gravier

doubler les rails de sécurité

brider les jeunes permis voiture comme les motos (ça serai tellement pertinent bordel qu'on voit bien que ce n'est pas le même lobbies au manette)  
imposer des sortie homologué pour les motos et scooters (c'est vrai que le bruit faut pas déconner non plus...)

bref le contrôle technique n'apportera rien mais rapportera beaucoup (en €\$ de taxes)

ps : l'Europe n'impose rien. elle suggère si les gouvernements n'ont pas d'idée... nous les motards nous avons les idées pour sauver NOS vies !

N° 975529 - Quel statut pour les motos d'enduro

par :

22/07/2023 10:22

Bonjour, mon inquiétude pour le contrôle technique porte sur les motos d'enduro. Ces dernières ne circule que rarement sur la route, mais seront soumises aux mêmes contrôle que les autres moto alors que leur usage très spécifique les rend différente. Il n'est pas rare que nous enduristes, retirions par exemple les clignotants suite à une chute dans la forêt car ces derniers sont rapidement cassés, et pour une pratique en chemin l'usage de ces derniers est moins primordiale que pour une utilisation route. De même sur beaucoup d'autres points, c'est pour ça que je pense qu'il faudrait discuter d'un statut spécial pour ces machines .

N° 975535 - Pourquoi faire ?

par :

22/07/2023 10:24

Déjà il faut distinguer les motos des scooters et 50 cm3.

Un motard aime sa moto, il en prend soin et le faible kilométrage nécessaire entre deux révisions permet à un spécialiste de voir la moto au moins une fois par an. Le garagiste comme le motard sont conscients des risques liés aux deux roues ainsi la rigueur est de mise et les poubelles roulantes sont rares.

Plus fréquents sont les scooters et 50 cm3 en mauvais état.

Que l'on contrôle le niveau sonore, d'accord. Les émissions polluantes, passe encore si on oblige pas immédiatement de changer le véhicule car tout le monde n'a pas les moyens.

Après nous savons tous que cette décision européenne est l'œuvre du lobbying d'un grand nom dans ce domaine dès lors qu'une compagnie d'assurance française démontrait que les motos en mauvais état ne sont responsables qu'à la marge d'accidents.

Bref avant d'être un gain pour la sécurité ou la planète ce sera avant tout un gain, une fois bien rodé, pour les agences de contrôle technique.

J'ajoute qu'il ne faut pas prendre les motards que pour des imbéciles assoiffés de vitesse et qu'ils ne posent pas leur fessier sur des épaves au risque d'y laisser leur peau.

Il me tarde de voir des vignettes CT sur les machines des voyous adeptes des rodéos.

N° 975537 - Non a un contrôle technique moto inutile

par :

22/07/2023 10:25

Je suis contre un contrôle technique moto car il ne servira à rien au point de vu sécurité et abaissement de la mortalité car les gens qui roulent sur un cercueil roulant sont en minorité ( moins de 0,5% des motocyclistes) et ça pénalise tout les autres qui sont sérieux et équipés de haut en bas. Pour ma part je ne prendrai jamais ma moto si je vois qu'elle a un soucis je préfère prendre ma voiture le temps que ma moto soit réparée. Je ne roulerai jamais avec ma moto si même un organe

de sécurité ne va pas, et aussi si un carénage est cassé je préfère le remplacer avant de conduire ma moto. Je ne sortirai pas non plus sans équipement à son guidon mais je parle d'un équipement complet et non juste celui réglementaire, qui d'ailleurs devrait être revu et actualisé. Le casque et les gants ne suffisent pas.

Je demande donc à notre gouvernement et au conseil d'état de revoir sa décision sur le contrôle technique moto et de mettre des mesures alternatives qui sont :

- équipement obligatoire actualisé

- pour le bruit, avoir des pots d'échappement pour usage routier avec dB killer non démontable et des pots exprès pour le circuit qui ne peuvent être utilisés qu'à cet effet.

- durcir les contrôles de police et gendarmerie pour les personnes qui ne respectent pas les autres par le bruit et leur comportement et qui ne seront pas avec l'équipement adéquat

C'est ce que moi je propose et est rajouté avec la liste proposée par les autres qui l'ont fait.

Merci de votre attention

N° 975538 - Pourquoi ?

par :

22/07/2023 10:25

Bonjour,

Les accidents de deux-roues (et trois par extension) n'impliquent un problème mécanique que dans 9% des cas. Les motards font attention à leur machine, la personnalisent, l'entretiennent et pourquoi ? Parce qu'à la moindre défaillance, on est par terre.

Les infrastructures routières inadaptées et l'état des routes en général tuent plus de motards que l'absence d'entretien des motos.

Les centres de contrôle technique n'ont aucun équipement adapté aux motos, en grande majorité, ils ne pourront procéder à aucun contrôle pertinent.

Je ne comprends pas l'utilité publique d'un tel décret. Décret, hein, pas loi. Une inquiétude parlementaire ?

En espérant ne plus vous supporter (collectivement) après les prochaines présidentielles,

Cordialement.

N° 975539 - solex

par :

22/07/2023 10:25

le projet de Ct pour les cyclomoteurs, va condamner tout les véhicules anciens de moins de 50Cc, car il sera impossible pour leurs propriétaires, en très grande majorité de collectionneurs, de mettre leurs mobylettes ou solex aux normes.

De plus ce Ct risque de mettre en péril un pan de l'économie (vendeurs de pièces, loueurs de mobylette dans un cadre touristique, etc...)

Il serait bien d'affiner les notions de véhicule de catégorie L1e dans la catégorie "cyclomoteur"

N° 975542 - Pourquoi faire ?

par :

22/07/2023 10:26

Déjà il faut distinguer les motos des scooters et 50 cm3.

Un motard aime sa moto, il en prend soin et le faible kilométrage nécessaire entre deux révisions permet à un spécialiste de voir la moto au moins une fois par an. Le garagiste comme le motard sont conscients des risques liés aux deux roues ainsi la rigueur est de mise et les poubelles roulantes sont rares.

Plus fréquents sont les scooters et 50 cm3 en mauvais état.

Que l'on contrôle le niveau sonore, d'accord. Les émissions polluantes, passe encore si on oblige pas immédiatement de changer le véhicule car tout le monde n'a pas les moyens.

Après nous savons tous que cette décision européenne est l'œuvre du lobbying d'un grand nom dans ce domaine dès lors qu'une compagnie d'assurance française démontre que les motos en mauvais état ne sont responsables qu'à la marge d'accidents.

Bref avant d'être un gain pour la sécurité ou la planète ce sera avant tout un gain, une fois bien rodé, pour les agences de contrôle technique.

J'ajoute qu'il ne faut pas prendre les motards que pour des imbéciles assoiffés de vitesse et qu'ils ne posent pas leur fessier sur des épaves au risque d'y laisser leur peau.

Il me tarde de voir des vignettes CT sur les machines des voyous adeptes des rodéos.

N° 975543 - Contrôle technique moto.

par :

22/07/2023 10:26

Aucun intérêt, les révisions coûtent déjà très chère. Comment cela va ce passer pour les collectionneurs qui ont plusieurs motos et pour les motos d'enduro...

N° 975544 - Contre le projet d'instauration du contrôle technique moto

par :

22/07/2023 10:27

Nous motards avons notre vie en danger à chaque sortie. Nous prenons soin de nos véhicules car notre santé en dépend. Un contrôle technique est inutile juste pour nous taxer de l'argent. Réduisez la TVA à 20 % sur Les équipements de sécurité plutôt. Pour le bruit mettez en place plus de contrôle par sonomètre. Tout existe déjà mais on ne voit jamais les policiers faire leur travail sur la route. Jamais. Ils sont plus de 200 000 il paraît. Ils sont bien planqués dans leurs bureaux.

N° 975545 - Exemption

par :

22/07/2023 10:27

"Les motos d'enduro sont exemptées car elles roulent peu sur la voie publique "

Certes, mais entre 2 chemins/sentier elles utilisent la voie publique, passent près d'habitations et sonorisent la campagne à des kilomètres à la ronde, d'autant plus que le paysage sera plus ou moins vallonné. ce sans compter les pneus plus ou moins homologués (genre pneus cross) qui peuvent ravager un chemin.

En revanche les motos les plus anciennes, qui roulent très peu, prennent 3000 tours/min pour les plus furieuses seraient, elles soumettent au ct

N° 975549 - Ct à partir de 125cm3

par :

22/07/2023 10:28

Pourquoi imposer un ct sur une pauvre mobylette par exemple qui va sortir deux fois dans l année... un ct sur les 2 roues de 125cm3 et plus à limite mais pas en dessous.

N° 975552 - Non au CT

par :

22/07/2023 10:29

Non justifié ce CT . Les motards entretiennent très bien leur véhicule . D'ailleurs le pourcentage d'accident en lien avec le mauvais état ou entretien est ridicule . Ah si je vois un avantage pour le gouvernement , récolter du pognon.

N° 975553 - Pourquoi

par :

22/07/2023 10:30

Bonjour,

Les accidents de deux-roues (et trois par extension) n'impliquent un problème mécanique que dans 9% des cas. Les motards font attention à leur machine, la personnalisent, l'entretiennent et pourquoi ? Parce qu'à la moindre défaillance, on est par terre.

Les infrastructures routières inadaptées et l'état des routes en général tuent plus de motards que l'absence d'entretien des motos.

Les centres de contrôle technique n'ont aucun équipement adapté aux motos, en grande majorité, ils ne pourront procéder à aucun contrôle pertinent.

Je ne comprends pas l'utilité publique d'un tel décret. Décret, hein, pas loi. Une inquiétude parlementaire ?

En espérant ne plus vous supporter (collectivement) après les prochaines présidentielles,

Cordialement.

N° 975554 - Contrôle technique deux roues

par :

22/07/2023 10:30

Complètement opposé, en effet tout les ans pour les motos récentes l'ordinateur de bord invite les propriétaires de se présenter auprès de leurs concessions afin d'effectuer un entretien complet de nos machines. Cette entretien comprend une multitude de point de contrôles, et est beaucoup plus fiable que le contrôle technique mise en place par le gouvernement.

N° 975555 - CT moto

par :

22/07/2023 10:30

Bonjour, nos motos sont entretenues comme il se doit, les accidents qui surviennent par un manque de maintenance sur ces dernières sont négligeables, les chiffres parlent d'eux mêmes. Beaucoup de motard font des révisions de leurs moto tous les ans, et nous à kilomètre échus, une révision complète d'un véhicule tous les 5000km, c'est bien mieux que sur une voiture(20.000-30.000km en moyenne). Si vous voulez protéger les motards, je vous propose ceci:

1. Mettre une deuxième glissière de sécurité pour éviter les décapitations des motards
2. Améliorer drastiquement l'état des routes (retirer les rainures -> cause de guidonage par exemple)

3. Arrêter de mettre des gravillons sur les routes lorsque vous faites de la maintenance dessus. A 15 km/h cela m'a coûté un guidon, un flanc de carénage et une marque indélébile sur ma peau de ces fameux gravillons (j'étais entièrement protégé malgré tout).

Merci à vous.

N° 975557 - Évaluer l'efficacité et adapter la portée de la réglementation

par :

22/07/2023 10:30

Observation liminaire :

Que révèle l'organisation de cette consultation de son sérieux ? Elle l'est sous l'intitulé «énergie et climat» et non sous celui du «transport». Pour quelles raisons ?

A cette mesure de contrôle technique, doivent être adjointes des dispositions réglementaires imposant la collecte d'information à des fins d'analyse.

Il est très important et nécessaire d'évaluer la portée économique, sociale et environnementale de cette mesure durant son application.

Il importe d'organiser une publication relative à l'efficacité des contrôles : nature et quantité des défauts relevés, types de véhicules par catégorie, etc ...

Enfin, il sera responsable d'adapter le dispositif au regard des résultats obtenus.

N° 975558 - CT moto

par :

22/07/2023 10:31

Bonjour, nos motos sont entretenues comme il se doit, les accidents qui surviennent par un manque de maintenance sur ces dernières sont négligeables, les chiffres parlent d'eux mêmes. Beaucoup de motards font des révisions de leurs moto tous les ans, et nous à kilomètre échus, une révision complète d'un véhicule tous les 5000km, c'est bien mieux que sur une voiture(20.000-30.000km en moyenne). Si vous voulez protéger les motards, je vous propose ceci:

1. Mettre une deuxième glissière de sécurité pour éviter les décapitations des motards
2. Améliorer drastiquement l'état des routes (retirer les rainures -> cause de guidonage par exemple)
3. Arrêter de mettre des gravillons sur les routes lorsque vous faites de la maintenance dessus. A 15 km/h cela m'a coûté un guidon, un flanc de carénage et une marque indélébile sur ma peau de ces fameux gravillons (j'étais entièrement protégé malgré tout).

Merci à vous.

N° 975559 - Non a un contrôle technique moto inutile

par :

22/07/2023 10:31

Je suis contre un contrôle technique moto car il ne servira à rien au point de vu sécurité et abaissement de la mortalité car les gens qui roulent sur un cercueil roulant sont en minorité ( moins de 0,5% des motocyclistes) et ça pénalise tout les autres qui sont sérieux et équipés de haut en bas. Pour ma part je ne prendrai jamais ma moto si je vois qu'elle a un soucis je préfère prendre ma voiture le temps que ma moto soit réparée. Je ne roulerai jamais avec ma moto si même un organe de sécurité ne va pas, et aussi si un carénage est cassé je préfère le remplacer avant de conduire ma moto. Je ne sortirai pas non plus sans équipement à son guidon mais je parle d'un équipement complet et non juste celui réglementaire, qui d'ailleurs devrait être revu et actualisé. Le casque et le gants ne suffisent pas.



Je demande donc à notre gouvernement et au conseil d'état de revoir sa décision sur le contrôle technique moto et de mettre des mesures alternatives qui sont :

1) équipement obligatoire actualisé

2) pour le bruit, avoir des pots d'échappement pour usage routier avec dB killer non démontable et des pots exprès pour le circuit qui ne peuvent être utilisés qu'à cet effet.

3) durcir les contrôle de police et gendarmerie pour les personnes qui ne respectent pas les autres par le bruit et leur comportement et qui ne serai pas avec l'équipement adéquat

C'est ce que moi je propose et est a rajouté avec la liste proposée par les autres qui l'ont fait.

Merci de votre attention

N° 975562 - Cohérence en terme de sécurité

par :

22/07/2023 10:32

Il est nettement plus urgent de mettre en place un contrôle technique de l'état des routes que de l'état des motos!

N° 975563 - Evaluer l'efficacité et adapter la portée de la réglementation

par :

22/07/2023 10:32

Observation liminaire :

Que révèle l'organisation de cette consultation de son sérieux ? Elle l'est sous l'intitulé «énergie et climat» et non sous celui du «transport». Pour quelles raisons ?

A cette mesure de contrôle technique, doivent être adjointes des dispositions réglementaires imposant la collecte d'information à des fins d'analyse.

Il est très important et nécessaire d'évaluer la portée économique, sociale et environnementale de cette mesure durant son application.

Il importe d'organiser une publication relative à l'efficacité des contrôles : nature et quantité des défauts relevés, types de véhicules par catégorie, etc ...

Enfin, il sera responsable d'adapter le dispositif au regard des résultats obtenus.

N° 975564 - controle technique moto ancienne

par :

22/07/2023 10:32

Bonjour

je possède 2 motos

1) moto moteur 2 temps de 1987 assurée en collection dont je ne me sert que lorsque le soleil est avec moi ,entretenu et en état de collection ,je dois faire 2000 KMS par an

2) moto moteur 4 temps de 2004 assurée aussi en collection et je dois faire sensiblement le meme kilométrage ,qui est aussi en état de collection .

Franchement il ne faut pas tout melanger ,les scooters 50CC,voiturettes sans permis qui roulent depuis des années avec 1 phare,sans rétro ,etc,,,,,et ce n est pas occasionnelle du tout

je suis contre ce controle ,je ne connais personne parmi mes amis motard qui ne roulerai avec une moto en mauvaise etat car nous prenons soin de nos vehicules et nous ne voudrions nous mettre en danger sur la route . Bonne journee a vous

N° 975566 - Evaluer l'efficacité et adapter la portée de la réglementation

par :

22/07/2023 10:33

Observation liminaire :

Que révèle l'organisation de cette consultation de son sérieux ? Elle l'est sous l'intitulé «énergie et climat» et non sous celui du «transport». Pour quelles raisons ?

A cette mesure de contrôle technique, doivent être adjointes des dispositions réglementaires imposant la collecte d'information à des fins d'analyse.

Il est très important et nécessaire d'évaluer la portée économique, sociale et environnementale de cette mesure durant son application.

Il importe d'organiser une publication relative à l'efficacité des contrôles : nature et quantité des défauts relevés, types de véhicules par catégorie, etc ...

Enfin, il sera responsable d'adapter le dispositif au regard des résultats obtenus.

N° 975568 - Contrôle technique inutile

par :

22/07/2023 10:34

Motard depuis 40 ans, toutes les motos que j'ai eu ont été entretenues chez le concessionnaire et je la contrôle avant chaque départ. Ce contrôle ne va contenter que [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] et compagnie

N° 975570 - Inutilité

par :

22/07/2023 10:35

Je traite beaucoup d'accident dans mon métier, de plus je suis motards. Je n'ai pas eu jusqu'à présent d'accident lié à l'entretien du véhicule. Les vrais motards entretiennent, même encore plus leurs montures que leurs voitures. Par contre pour les 50 cm c'est une autre histoire... Regardez les vrais statistiques et vous vous apercevrez que l'alcool est le vrai responsable de morts sur la route. Ce contrôle technique est injuste car fera payer encore une taxe en plus de l'entretien de la moto. La vie est déjà chère mais je pense que là haut personne ne s'en soucie.

N° 975573 - Contre

par :

22/07/2023 10:35

Bonjour

Refaire l'état des routes et mettre des doubles barrières de sécurité au lieu de nous embêter avec ça !! Nos motos sont entretenues

N° 975577 - Mesure

par :

22/07/2023 10:37

Il est avéré que l'accidentologie des 2 roues motorisées n'est que très faiblement liée à leur état d'entretien et de conformité (0,3% !). Par ailleurs ce type de véhicule favorise une fluidification du trafic et par conséquent ne participe que faiblement à la pollution environnante, proportionnellement à l'ensemble des véhicules motorisés. Par conséquent, il apparaît évident qu'une telle mesure est inappropriée et ne participera pas à l'amélioration de la sécurité routière et faiblement à l'amélioration des conditions environnementales

N° 975580 - Inutilité

par :

22/07/2023 10:38

Je traite beaucoup d'accident dans mon métier, de plus je suis motards. Je n'ai pas eu jusqu'à présent d'accident lié à l'entretien du véhicule. Les vrais motards entretiennent, même encore plus leurs montures que leurs voitures. Par contre pour les 50 cm c'est une autre histoire... Regardez les vrais statistiques et vous vous apercevrez que l'alcool est le vrai responsable de morts sur la route. Ce contrôle technique est injuste car fera payé encore une taxe en plus de l'entretien de la moto. La vie est déjà chère mais je pense que là haut personne ne s'en soucie.

N° 975581 -

par :

22/07/2023 10:38

- Quid de la formation des "contrôleurs" (permis A, ...) ?
- Assurance matérielle des centres (une moto tombe plus facilement de sa béquille qu'une voiture...)  
?
- Pas de contrôle obligatoire avant la vente du véhicule (protection de l'acheteur) donc très peu de véhicules concernés à part les ventes de véhicules.
- Pourcentage des accidents mettant en cause l'état du véhicule est inférieur à 1% donc l'aspect sécurité est une fausse bonne excuse.
- En tant que professionnel de la mécanique moto, je peux constater que les motos sont en bon voire très bon état et que les éléments laissant à désirer ne sont pas en relation avec la sécurité du conducteur.
- Le CT pour les motos : une sécurité lucrative de plus pour [réseau de contrôle technique] ?!

NON au contrôle technique systématique !!!

N° 975583 - Non au contrôle technique

par :

22/07/2023 10:38

Pas d'intérêt de faire passer un contrôle technique sur des véhicules dont la grande majorité est entretenu pour des raisons évidentes de sécurité et de vie. L'infime minorité devrait se voir retirer leur véhicule en contrôle routier uniquement, sur des points précis d'organes de sécurité ( pneu, frein, éclairage, clignotants).

Ce n'est que mon point de vue en tant que motard au quotidien.

N° 975584 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 10:39

Bravo, on va faire contrôler nos bécanes par des gens qui n'ont jamais pratiqué la moto ... Sans compter du coût !

L'entretien des routes serait plus bénéfique pour la sécurité.

N° 975586 - Inutilité d'un contrôle technique pour les moto

par :

22/07/2023 10:40

Bonjour. Je ne vois pas l'utilité de ce contrôle technique. La moto est un véhicule sans carrosserie avec seulement 2 (ou 3) roues et le pilote doit pouvoir compter sur sa machine en cas d'urgence. L'entretien est donc primordial et fait en temps et en heure voir anticiper dans la majorité des cas. Il y a toujours des exceptions mais c'est une petites minorité. Je mettrais un bémol concernant les 50cm3 qui sont modifiés par leurs jeunes conducteurs pour aller plus vite sans augmenter la puissance de freinage ou ne pas réparer les carénage suite aux chutes. D'autre part, si les pièces pour modifier ces engins n'était pas en vente, il n'y aurait pas ces 50 cm3 véritables danger roulant. Cordialement

N° 975589 - vaste farce

par :

22/07/2023 10:42

mais je n'oublierais pas lors de futures élections, tout comme je n'ai pas oublié le renforcement du contrôle technique auto et la limitation à 80km/h.

N° 975593 - Contrôle technique

par :

22/07/2023 10:43

je pense qu'un contrôle technique des routes en France s'impose et qu'un contrôle d'aptitudes a conduire des personnes a partir d'un certain âge s'impose. Pour ma part le contrôleur ne montera sur ma moto que si il me prouve qu'il est titulaire du permis moto

N° 975595 - Consultation sur le projet de décret portant sur le CT des 2 roues motorisés

par :

22/07/2023 10:43

Madame, Monsieur,

Titulaire du permis B depuis 1988, roulant en automobile 40000 km par an sur les routes de France et d'Europe, je suis également titulaire du permis A, et roule en 2 roue motorisé depuis 23 ans. Je détiens 3 motos de type et générations différentes, de la plus récentes avec avancées technologique associés , à la plus ancienne avec les fonctions mécaniques de l'époque.

Au regard de mes expériences, d'usager sur près de 25 ans, ayant notamment, comme tout conducteur subit des incidents/accidents routiers; aucun d'entre eux, pour la majorité causé par un tiers, n'a été engendré par une défaillance technique du véhicule.

S'agissant plus spécifiquement des 2 roues motorisés, au regard de la bien plus grande vulnérabilité , il est évident que la priorité que nous attachons aux équipements et à l'état de notre moto est primordial.

Parcourant une moyenne maximal de 6000 kms à moto par an, et après apprentissage initial, un accident dû à refus de priorité d'un usager en auto je pourrais résumé ainsi mon usage du 2 roue motorisé:

- En toute condition, équipement des protection homologués portés par moi et mon éventuel passager
- Moto en parfait état de fonctionnement (pneus, freins, éclairages, etc..), puisque que révisée par un professionnel motociste, une fois par an au minima.

- Ne pas prendre le guidon lorsque les conditions , météo ou de circulations (routes dégradées, fatigues..), ne garantissent pas la sécurité maximale.

Dans ce contexte, et une fois de plus, l'usage du 2 roues motorisés, exposant par définition un usager de manière plus vulnérable, il ne m'apparaît pas judicieux de mettre en oeuvre un Contrôle Technique additionnel à celui, que nous prenons en pleine responsabilité en entretenant nos motos auprès de professionnel.

Je serais bien plus partisan de contribuer, si ce n'est pas déjà le cas par les diverses taxes et impôts, à la réfection de certaines infrastructures (routes dégradées), ou par exemple à la mise au norme d'infrastructure type dos d'âne, bien dangereuses parfois.

En espérant, que ce message, se vouant constructif, et représentant d'une frange majoritaire des usagers motos, sera entendu et pris en compte.

Cordialement

N° 975598 - Quel intérêt autre que financier ou idéologique pour le contrôle technique ?

par :

22/07/2023 10:45

Je suis opposé au contrôle technique pour les motos car il n'a pas d'utilité réelle alors qu'il engendre des coûts récurrents.

Tout motard est soucieux de sa sécurité car il n'a pas de carrosserie pour le protéger et toute chute n'est pas anodine et peut s'avérer très grave, rien à voir avec une voiture. Il vérifie donc régulièrement l'état de sa moto car toutes les pièces de sécurité sont visibles. Il apprend comment vérifier sa moto lors de l'apprentissage du permis dans une auto-école.

L'employé du contrôle technique ne devra faire qu'une inspection visuelle, c'est à dire la même que celle que fait un motard. Donc pourquoi payer pour une prestation qui n'apporte rien ?

La plupart des motos roulent très peu, environ 2 à 3 000 km par an. Donc rien de comparable avec une voiture qui en fait plusieurs dizaines de milliers.

Il n'est pas rare qu'un motard ait plusieurs motos, motos adaptées à des pratiques différentes. Cela augmentera donc la facture pour des prestations "inutiles".

Si les contrôles techniques pour les voitures ont permis de retirer de la circulation de nombreux véhicules dangereux, en moto, les accidents dus à des défauts d'entretien ne représentent que 0.3 % des accidents, ce qui est incomparablement plus faible que pour les voitures.

Si le contrôle technique a pour but de rendre conforme les motos qui font trop de bruit, c'est illusoire. Les propriétaires de ces machines remettront un pot homologué pour le contrôle et le remplaceront après. Il serait bien plus judicieux d'arrêter ces motos lorsqu'elles circulent. Elles sont très faciles à identifier.

Alors, qui est demandeur de ce contrôle technique ? Et bien des chaînes de contrôles techniques qui y voient des débouchés supplémentaires et ont ainsi gonflé les chiffres d'accidentologie, et des intégristes écologistes.

N° 975599 - Monsieur

par :

22/07/2023 10:46

Puisque le CT sera obligatoire, il serait intéressant qu'il se face par des personnes très compétentes tel que les garages des marques approprié.

Je dépose ma moto tous les ans chez mon concessionnaire et il pourrait ainsi attester du bon entretien de mon véhicule.

N° 975601 - Sécurité routière ou impôt ?

par :

22/07/2023 10:47

Au vue des chiffres officiels relatant les accidents ou la mortalité des deux roues, en quoi un contrôle technique pourrais faire diminuer les accidents et la mortalité globale des deux roues ?

L'état des routes, les conducteurs sous emprise, ou la vitesse sont les premières causes ..

Pas l'état des deux roues.

N° 975602 - Contrôle technique des 2 RM

par :

22/07/2023 10:47

Fatigant d'être méprisé à ce point.

Un seul vote des députés en 2012 contre ce contrôle technique inutile.

Aujourd'hui céder à la pression de 3 associations douteuses recevant beaucoup de subventions pour très peu d'adhérents et en conflits d'intérêts sur le sujet.

Mais ne pas tenir compte d'informations précises des assureurs qui confirment que moins de 0,5% des accidents mettent en cause l'état du 2 roues dont la moitié du temps les pneus... est révoltant.

Concernant le bruit, ce CT sera inefficace, les contre venant, remettront les échappements homologué avant, seul un contrôle inopinée des forces de l'ordre plus fréquent serai efficace.

Pour la pollution, les 2 roues et c'est reconnu par une étude scientifique Belge, sont une solution et pas un problème, puisque dans les grandes agglomérations, augmenter la proportion des 2 roues de manière significative supprimera pratiquement l'ensemble des bouchons qui eux sont très polluants.(on préfère faire l'inverse avec le stationnement payant qui pénalise encore messieurs tout le monde )

Par contre, abaisser l'âge de conduite à 17 ans avec des statistiques toujours des assureurs catastrophiques pour les 18\_24 ans ne vous pose pas de problème morale...

Se donner bonne conscience derrière l'avis diu conseil d'état ne vous gêne pas...

Par contre ce même conseil ne dit rien quand au non respect du tribunal européen sur la diffusion d'informations précises sur les produits '

" pesticides" ...Aux conséquences beaucoup plus grave pour nos vies/santé/planète que n'entraîne ou pas Le CONTRÔLE Technique de mon 2 roues .

Vous avez fait votre choix, mais assumez le et arrêter de nous faire croire que vous pensez à notre sécurité...

Nous continuerons à faire ce qu'il est possible afin de vous ramener un jour Au Raisonnable .

Un motard de province de plus de 50 ans qui change ses pneus tous les 9 mois chez un concessionnaire de la marque de sa moto en même temps qu'une Révision sérieuse, contrairement à ce que vous allez nous proposer...

N° 975603 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 10:47

Je suis motard depuis 30 ans, possède 10 motos et je ne comprend toujours pas l'intérêt de cette loi. Hormis faire plaisir à quelque lobbyiste pseudo écolo  
Les motards entretiennent plus que tous autres leur moto, pollue peut, fluidifie la circulation, ...  
Je vais devoir payer 50€ (aujourd'hui hui et 100 € demain) par moto pour faire contrôler mes moto qui sont en parfait état (et je pense être plus compétant que tous les futurs contrôleurs pour en juger) et dont certains parcourent 10 Km par an.  
C'est du racket et je suis formellement contre.  
Cordialement.

N° 975605 - Consultation sur le projet de décret portant sur le CT des 2 roues motorisés

par :

22/07/2023 10:48

Madame, Monsieur,

Titulaire du permis B depuis 1988, roulant en automobile 40000 km par an sur les routes de France et d'Europe, je suis également titulaire du permis A, et roule en 2 roue motorisé depuis 23 ans. Je détiens 3 motos de type et générations différentes, de la plus récente avec avancées technologique associées, à la plus ancienne avec les fonctions mécaniques de l'époque.

Au regard de mes expériences, d'usager sur près de 25 ans, ayant notamment, comme tout conducteur subi des incidents/accidents routiers; aucun d'entre eux, pour la majorité causé par un tiers, n'a été engendré par une défaillance technique du véhicule.

S'agissant plus spécifiquement des 2 roues motorisés, au regard de la bien plus grande vulnérabilité, il est évident que la priorité que nous attachons aux équipements et à l'état de notre moto est primordial.

Parcourant une moyenne maximale de 6000 kms à moto par an, et après apprentissage initial, un accident dû à refus de priorité d'un usager en auto je pourrais résumer ainsi mon usage du 2 roue motorisé:

- En toute condition, équipement des protections homologués portés par moi et mon éventuel passager
- Moto en parfait état de fonctionnement (pneus, freins, éclairages, etc.), puisque que révisée par un professionnel motociste, une fois par an au minima.
- Ne pas prendre le guidon lorsque les conditions, météo ou de circulations (routes dégradées, fatigues..), ne garantissent pas la sécurité maximale.

Dans ce contexte, et une fois de plus, l'usage du 2 roues motorisés, exposant par définition un usager de manière plus vulnérable, il ne m'apparaît pas judicieux de mettre en oeuvre un Contrôle Technique additionnel à celui, que nous prenons en pleine responsabilité en entretenant nos motos auprès de professionnels.

Je serais bien plus partisan de contribuer, si ce n'est pas déjà le cas par les diverses taxes et impôts, à la réfection de certaines infrastructures (routes dégradées), ou par exemple à la mise au norme d'infrastructure type dos d'âne, bien dangereuses parfois.

En espérant, que ce message, se vouant constructif, et représentant

d'une frange majoritaire des usagers motos, sera entendu et pris encore compte.

Cordialement

N° 975608 - Ineptie du CT Moto

par :

22/07/2023 10:49

Comment un peuple souverain peut-il se soumettre à l'injonction d'une institution corrompue depuis la tête de la commission européenne empêtrée dans le scandale des milliards d'euros de commandes illégales de vaccins jusqu'aux salons de son parlement infestés d'armées de lobbyistes institutionnels?

Le prétexte sécuritaire est tellement risible qu'il suffit à désavouer les relais politiques traîtres à l'indépendance française qui promeuvent ce projet invraisemblable.

Qui sont ses instigateurs, sont-ils déjà montés sur une moto, pourquoi font-ils ça?

Les progrès sécuritaires qui auront lieu après la date d'application de ce projet scélérate (si vous réussissez à l'imposer à des gens qui ne sont pas vos sujets mais des citoyens responsables) ne seront, en fait, dus qu'à la poursuite des progrès que cette population motarde responsable réussit à obtenir, sans que vous n'y ayez jamais contribué (ce qui ne vous empêchera pas de vous en attribuer les mérites suivant la dialectique habituelle de la caste au pouvoir).

Les pires avanies portent leur punition en elles-mêmes, en cas d'application, la prétendue efficacité sécuritaire du contrôle mettra en lumière les vraies causes de la dangerosité de la moto: le mauvais entretien des infrastructures et l'inculture des automobilistes.

Les motards, que vous humiliez inutilement, seront alors tout à fait fondés à retourner contre vous votre politique et initier des actions de classe contre ce qui apparaîtra obligatoirement être les vraies causes des accidents et votre incurie à les juguler.

N° 975609 - CT 2 roues

par :

22/07/2023 10:49

Le gouvernement continue sont racket..... Lamentable.....Pourquoi ne pas l adapter au vélos, trottinettes électriques et scooter qui sont pour la plupart débridés et roule à des vitesses 2 fois supérieures autorisées par le constructeur .... Ta moto, c'est Ton Passeport pour Ta vie... La conserver en état de marche et de sécurité totale est une Obligation !!!!!!!

N° 975610 - Encourager

par :

22/07/2023 10:49

Belle initiative

Les véhicules a deux roues doivent obéir aux meme regles que ceux de 4 ou+ roues.

Point de vigilance pour un planning initial tolerant et doux.

La revision annuelle etant une bonne pratique, il n'est pas aberant d'avoir 2 ou 3 ans de regularisation.



N° 975611 - Agrément des contrôleurs

par :

22/07/2023 10:49

Le premier des agréments, doit être la possession par le contrôleur du centre technique du permis de conduire catégorie A. Il serait difficilement concevable de laisser un véhicule deux roues à un non titulaire car certaines opérations de contrôles se feront forcément en position de conduite avec moteur tournant et actions sur l'ensemble des commandes. Les centres de contrôle technique devront faire état du dit permis pour leurs contrôleurs. L'agrément doit impérativement comprendre le permis de conduire gros cubes. Comme bon nombre de motard, je ne confierai pas mon précieux engin à un non titulaire du permis de conduire correspondant à la cylindrée de ma moto. Merci, de la prise en compte de ma remarque.

N° 975612 - Contre le projet de contrôle technique

par :

22/07/2023 10:50

Je suis opposé à ce contrôle technique .

N° 975614 - Contrôle

par :

22/07/2023 10:51

Le contrôle technique n'est pas utile, car les personnes utilisant des motos le font par passion de la moto et entretiennent leurs motos comme appris lors du permis moto et sont conscient que ces leurs sécurités. Alors que la voiture est une nécessité et n'ont pas pour la plupart une passion. Ils ont moins de conscience point vue sécurité au vue de la carrosserie qui les protèges (ex. je ne connais pas beaucoup de personne qui savent regarder l'état des frein sur une voiture, alors que les motos oui)

N° 975615 - CT moto

par :

22/07/2023 10:51

Aucun intérêt excepter pour les catégories inférieures à 125cc. Pour rappel, les concessionnaires propose un control technique GRATUIT; pourquoi payer pour le même service.

A quand un control technique obligatoire des infrastructures routières puisque au moins 1% des accidents ont pour origine un défaut d'infrastructure (A comparer au 0.3% d'accident de 2 roues dû à un défaut technique); Les utilisateurs de 2 roues motorisées ou non étant particulièrement exposé au défaut d'entretien voir de conception des infrastructures, cette démarche prendrait beaucoup plus de sens en terme de sécurité routière.

N° 975617 - Mes commentaires

par :

22/07/2023 10:51

Je connais l'état de ma moto et je la sais conforme aux exigences légales (aucune modification apportée) et face aux problèmes climatiques (je ne crache pas de fumée noire, je fais un bruit conforme aux exigences légales)

En revanche quand appliquerez vous un CTP aux infrastructures routières qui se dégradent à vue d'oeil et qui nous mettent en danger ?

Les seuls prétendus motards que je ne vois pas respecter les règles sont ceux que vous je croise régulièrement avec des engins de cross, rouler sans casque, en roue arrière au mépris des règles de sécurité, surtout pour les autres. On peut être rassuré pour eux, ils ne sont même pas poursuivis (dans tous les sens du terme) et le CTP ne les concernera pas.

Au final n'y vois encore qu'un bidule technocratique, sous la forme d'une nouvelle façon de nous ponctionner financièrement sans aucun retour concernant la prétendue sécurité des motards et le bien être des citoyens.

Au vu des derniers événements dans notre société, n'y a-t-il pas d'autres VRAIES urgences ?

N° 975618 - Sécurité

par :

22/07/2023 10:51

Le but d'un contrôle technique est d'assurer la sécurité du véhicule en premier lieu. Un motard roulera toujours en ayant vérifié sa propre sécurité pour des raisons évidentes. A mon sens le premier problème à régler pour améliorer la sécurité des motards et autres usagers d'ailleurs est l'état des routes, nids de poules, ornières... Et lorsqu'elles sont refaites beaucoup ne sont plus enrobées mais des gravillons jetés sur une colle... Rouler sur ce type de revêtement relève plus d'un jeu d'équilibre que de conduite. Aucuns contrôles sur une machine ne limitera cette première dangerosité.

N° 975619 - Contrôle

par :

22/07/2023 10:52

Le contrôle technique n'est pas utile, car les personnes utilisant des motos le font par passion de la moto et entretiennent leurs motos comme appris lors du permis moto et sont conscient que ces leurs sécurités. Alors que la voiture est une nécessité et n'ont pas pour la plupart une passion. Ils ont moins de conscience point vue sécurité au vue de la carrosserie qui les protèges (ex. je ne connais pas beaucoup de personne qui savent regarder l'état des frein sur une voiture, alors que les motos oui)

N° 975623 - Contrôle

par :

22/07/2023 10:53

Le contrôle technique n'est pas utile, car les personnes utilisant des motos le font par passion de la moto et entretiennent leurs motos comme appris lors du permis moto et sont conscient que ces leurs sécurités. Alors que la voiture est une nécessité et n'ont pas pour la plupart une passion. Ils ont moins de conscience point vue sécurité au vue de la carrosserie qui les protèges (ex. je ne connais pas beaucoup de personne qui savent regarder l'état des frein sur une voiture, alors que les motos oui)

N° 975624 - Contre le Contrôle Technique

par :

22/07/2023 10:53

Je suis motard depuis 1999 avec une pratique loisir-passion : moto verte / enduro.  
Je roule moins de 1000km par an et mes motos sont soignées, bichonnées.

Avant/après chaque sortie, j'inspecte m'a moto pour protéger ma vie. Pour le permis moto nous avons une épreuve technique de sécurité.

Les accidents dont j'ai eu connaissance avaient pour cause la vitesse, l'alcool ou souvent la négligence d'automobiliste/ camion qui ne contrôlent pas leurs rétroviseurs.

N° 975626 - CT 2rm

par :

22/07/2023 10:55

Tout est ridicule dans ces décrets. La procédure, les objectifs sécuritaire et écologique. Rien ne sera résolu par un CT d'une périodicité absurde.

Mieux vaudrait formation, information, campagnes périodiques en lien avec le climat. La conduite de quelques uns impacte l'ensemble des motards.

Cet arbitraire dégoûte les gens du système prétendument démocratique.

N° 975627 - Incohérence dans les statistiques

par :

22/07/2023 10:55

Il y a une incohérence dans les chiffres de la mortalité routière en deux roues.

Il y a une baisse de la mortalité en deux roues motorisés, alors que l'immatriculation des 2RM augmente, d'où vient alors la nécessité absolue d'un CT moto ? Tout le monde connaît l'origine de cette mesure : les lobby d'une société de contrôle technique qui a vu le potentiel afflux d'argent avec le nombre de 2RM en Europe, et particulièrement en France.

Restons sur les chiffres de la mortalité routière, les premières causes des accidents de 2RM sont la vitesse, et l'alcool, l'état technique du véhicule n'est en cause que dans moins de 1% des accidents, l'état de la chaussée par contre est une cause bien plus importante, ne serait-ce que pour la stabilité de la moto sur la route.

En quoi donc un CT moto, qui engendrera des bénéfices à une entreprise privée, permettrait à l'État d'améliorer l'état de ses routes, et de trouver une solution concernant les glissières de sécurité qui sont fatales pour les motards ?

N° 975628 - Commentaires au sujet du contrôle technique des 2 et 3 roues motorisés

par :

22/07/2023 10:55

Ce contrôle, mis en place sous l'impulsion de 3 associations écologistes n'est pas la bonne réponse sur le sujet le plus important concernant la sécurité de ce type de véhicules.

Le taux d'accidents de ce type de véhicules, lié à un problème technique, est infiniment faible.

Le problème principal soulevé par les 3 associations et qui perturbe aussi les habitants des villes ou riverains de grands axes routiers est :

- le bruit. Le traitement de ce problème est géré par les forces de l'ordre avec des sonomètres ou encore de nouveaux moyens de contrôle fixes à l'étude dans les villes.

- le respect des règles de circulation : là encore une fois, il revient aux forces de l'ordre de faire respecter ces règles et de sanctionner si nécessaire. Les moyens techniques à disposition des forces de l'ordre existent.

Le contrôle technique des 2 et 3 roues motorisé ne répond pas au problème de l'accidentologie. Le conseil d'état ferait mieux de préconiser des actions de formations continues des conducteurs, de contrôle de ces formations.

Le problème se situe au niveau des conducteurs et non des véhicules.

N° 975629 - CT 2rm

par :

22/07/2023 10:56

Tout est ridicule dans ces décrets. La procédure, les objectifs sécuritaire et écologique. Rien ne sera résolu par un CT d'une périodicité absurde.

Mieux vaudrait formation, information, campagnes périodiques en lien avec le climat. La conduite de quelques uns impacte l'ensemble des motards.

Cet arbitraire dégoûte les gens du système prétendument démocratique.

N° 975631 - Contre le Contrôle Technique

par :

22/07/2023 10:57

Je suis motard depuis 1999 avec une pratique loisir-passion : moto verte / enduro.

Je roule moins de 1000km par an et mes motos sont soignées, bichonnées.

Avant/après chaque sortie, j'inspecte m'a moto pour protéger ma vie. Pour le permis moto nous avons une épreuve technique de sécurité.

Les accidents dont j'ai eu connaissance avaient pour cause la vitesse, l'alcool ou souvent la négligence d'automobiliste/ camion qui ne contrôlent pas leurs rétroviseurs.

N° 975635 - On n'en veut pas

par :

22/07/2023 10:58

Qu'est ce qui justifie ce nouveau contrôle ? Rien

N° 975637 - Projet Contrôle Technique des Motos

par :

22/07/2023 10:59

Contrôle technique inutile pour les motos au delà des 125 cm3, les pilotes de "motos" prenant soin de leurs machines.

Qu'un vrai contrôle soit appliqué sur 125 cm3 et moins ( scooters, mobylettes, petites motos de cross) me semblerait plus nécessaire ( trafics, débridés, modification des échappements)

N° 975640 - Non au contrôle technique

par :

22/07/2023 11:00

Les chiffres parlent d'eux même, l'entretien de la moto et rarement la raison d'un accidents, la majorité des organes d'une moto étant visible et les motards aillant conscience du danger mortel que représente une moto mal entretenue, le contrôle technique ne changera rien à part nous faire payer encore et toujours ! Il y a bien d'autres sujet plus important que le contrôle technique des motos, penchez vous sur les vrais problèmes plutôt que d'en créer la où il n'y en a pas la France est le

pays de la liberté et des droits de l'homme laissez les gens vivre à arrêtez de créés de lois qu'un petit à petit empêcher nos compatriotes de vivre leurs vie convenablement

N° 975641 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 11:01

Je suis contre le contrôle technique sur les motos car en général elles sont bien entretenues  
Si les routes étaient entretenues comme les motos il y aurait moins d'accidents

N° 975644 - Non au contrôle technique moto

par :

22/07/2023 11:01

Je ne suis pas d'accord avec ce décret , l'utilisateur doit pouvoir géré son véhicule motorisé lui même,  
non a toutes ces lois liberticides qui transforme petit a petit ce magnifique pays en prison sans barreaux. .

N° 975645 - contrôle technique moto

par :

22/07/2023 11:02

je suis contre, contrôle inutile, taxe supplémentaire

N° 975646 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 11:02

Je suis contre le contre technique,nos motos sont entretenu avec soins,c'est plutôt l'état de nos routes qui sont déplorable, commencez par la c'est urgent

N° 975649 - CT injuste

par :

22/07/2023 11:03

Ce projet est une pure bêtise, un motard contrôle lui même son véhicule, il le connait et il l'entretien.  
Imposer un contrôle technique alors que certaines moto ont déjà des contrôles annuels ce de leur constructeur, c'est faire payer plusieurs fois la même chose.

Imposer le aux scooters pour lesquels les gens n'en ont rien à faire et s'en servent comme ils se servent de leur voiture.

C'est à ceux là qu'il faut imposer de vérifier les véhicules.

Ces 2 roues sont une plaie et vous allez comme d'habitude punir toute une catégorie pour 0,05% des véhicules en mauvais état et une pseudo écologie !

La pollution des 2 roues ne représentant pratiquement rien en France !

N° 975653 - Contrôles Technique des 2 roues motorisés

par :

22/07/2023 11:04

La mise en place d'un CT pour les 2 Roues Motorisée n'a à mon sens aucune utilité dans la forme prévue.

En effet, payer pour faire contrôler un 2 roues motorisé par un technicien dans un centre de contrôle alors que ces mêmes vérifications sont effectués par les propriétaires de ces véhicules eux même car enseignées au permis de conduire et conditionné à la maîtrise de celles ci.

De plus, comment un technicien non spécialisé 2 roues motorisé va t'il manœuvrer et utiliser (par exemple démarrage au Kick, véhicules anciens avec inversion des commandes par rapport à la norme actuelle) cette multitude de véhicules qui contrairement aux voitures ont énormément de spécificités. L'idée que se serait au propriétaire de rester le temps du contrôle afin qu'il effectue lui même les étapes problématiques est difficilement défendable, l'accès aux piste de test étant interdit d'accès aux personnes n'appartenant pas au centre de contrôle. Comment les assurances des centres de contrôle vont t'elles fonctionner en cas de blessure du client dans une zone à laquelle ce derniers ne devrait pas avoir accès et également l'assurance du véhicule en cas de dégâts dans le centre durant le contrôle si le véhicules est à ce moment là manipulé par son propriétaire ?

En ce qui concerne la soi-disant résolution du bruit d'échappement grâce au Contrôle Technique, la majorité des utilisateurs de véhicules (2 ou 4 roues !!) savent que c'est totalement inefficace, le remplacement d'un silencieux est quelque chose de rapide et pas spécialement difficile et ne nécessite pas d'outillage professionnel. De plus, malgré que les automobiles passent un CT tous les 2 ans, pas mal de modèles typés sports roulent avec des échappement "libres" et ont un CT valide ce qui démontre l'inefficacité de ce projet. Seul les contrôles de police sur les routes seraient efficaces. Ce CT qui se veut au départ visuel, est encore plus inefficace car les freins de 2 roues motorisé équipés par exemple de tambour sera incapable de détecter quelque défaillance que ce soit. Ce CT voulu par des associations "Écologistes" qui de par leurs dénomination semblent plus anti-mobilité sauf électrique, utilisent des chiffres faussés ne prenant pas en compte la situation française mais des études étrangères sur des catégories de véhicules bien ciblées en les faisant passer pour la généralité.

L'attitude du Conseil D'État qui saisit par les associations "écologistes" est incompréhensible, se cachant derrière l'UE, car celle-ci demandait la mise en place du CT ou la mise en place de mesures alternatives, choses faites par l'état en collaboration avec les association de motards ([association de motard], FBF) qui ont conduit à la diminution du nombre d'accidents d'après les statistiques d'assurances ce qui prouve l'efficacité des mesures prises.

Conclusion, la mise en place de ce CT, à part impacter encore plus le pouvoir d'achat des motards ne servira pas à améliorer la sécurité sur la route.

N° 975654 - CT : Obéissance européenne et recettes

par :

22/07/2023 11:04

Je possède une moto de 1990 , Harley-Davidson 1340 ( 170 000 km ) et j' effectue entre 5 et 8000 km par an .

Elle est bien entretenue et roule très bien mais... carburateur !!! Alors ?

Avec 70 chevaux environ, je peux faire un délit de grande vitesse ( + 40 sur

130 km/h ) et perdre moto et permis . Mais il est possible aujourd'hui d' acquérir des engins qui dépassent les 300 km/h !

Difficile de comprendre votre logique sécuritaire !

Elle est peut-être du même ordre que la vente de 800 000 trottinettes / an

et sa TVA supérieure à 100€ chacune !? ... dans un vide juridique me semble-t-il !

Je souhaiterais déjà obtenir une Carte Grise « collection » de façon automatique !

A bientôt 60 ans , je n' achèterai pas de nouvelle moto !

En l' état, je suis contre ce CT parce que vous regardez la sécurité routière à travers un prisme économique et les données sont analysées de façon partielle.

Ponction, répression mais pas d' éducation .

Essayez de nous expliquer le prix actuel du carburant / prix du baril et comparez avec ces prix en 2009 !

Le prix de l'électricité quand nous possédions EDF et maintenant : des parasites / fournisseurs mais pas producteurs !!! avec des prix qui s'envolent !

C'est l'obéissance aux directives européennes pour une efficacité prévisible minimale.

La France : un pays qui se cherche dans un monde en perdition

La technocratie nous étouffe

Éducation et Santé sont 2 choses primordiales

Voyez ce qui est fait dans ces secteurs

Je finirai en VAE

N° 975655 - Une taxe supplémentaire

par :

22/07/2023 11:05

Ce projet uniquement dédié à satisfaire des associations n'aura aucun effet sur l'accidentologie. Cela aura probablement un effet inverse, les gens devront pour certains faire des modifications de dernière minute pour préparer ce contrôle, et la majorité le feront eux-mêmes sans l'aide de professionnels. Après le contrôle, ces mêmes propriétaires de deux roues remettront leurs accessoires non homologués. Cela revient à une taxe, qui va obliger certains propriétaires de deux roues de s'improviser mécanicien avec les risques que cela implique.

N° 975656 - Nous ponctionner encore plus

par :

22/07/2023 11:05

Chaque fois qu'il y a une règle de plus c'est 20 % de TVA à l'État c'est notre pouvoir d'achat qui baisse ils ont bien compris ça pays est l'un des pays où il y a le plus de règles donc plus de taxe

N° 975657 - Enfin!

par :

22/07/2023 11:06

Je suis conducteur de 125 cc, et j'approuve sans condition cette mesure. Qui je l'espère mettra un terme à la plupart des débridages et bidouillages de 50cc. Une vraie plaie. Un danger pour les utilisateurs et les autres usagers.

Je ne doute pas que pour les vrais motards, la mesure sera souvent inutile, les machines sont très bien entretenues, mais personne n'est à l'abri d'un problème difficile à diagnostiquer. Si cette mesure ne sauve rien qu'une vie, on doit l'appliquer.

N° 975663 - aucun intérêt

par :

22/07/2023 11:09

ce projet a part encore faire dépenser de l'argent n'a aucun intérêt. Je préfère mettre 90 euros dans une paire de plaquettes que dans un contrôle technique. Je ne connais aucun motard qui roule avec une poubelle. C'est notre vie qui est en jeu.

N° 975666 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 11:10

Bonjour

Je fait réviser tous les ans ma moto chez le concessionnaire qui se charge de réaliser un contrôle technique. Votre contrôle technique est donc inutile pour une moto qui justifie d'un passage chez un professionnel. De plus, il aurait été préférable que les départements s'occupent sérieusement de l'état des routes trop souvent dégradées et donc sujettes à des chutes à moto.

Seul un contrôle sonore à justifier est utile.

Merci pour votre compréhension. Bonne journée.

N° 975667 - Pertinence du contrôle technique pour les 2 et 3 RM

par :

22/07/2023 11:10

Bonjour,

Depuis plus de 20 ans (depuis que je l'ai eu en tout cas) le permis moto comprend l'apprentissage et la connaissance du bon état du 2RM.

Avant toute utilisation de ma moto je vérifie les points essentiels. D'ailleurs il est beaucoup plus facile de le faire sur un 2 roues que sur une voiture (ou beaucoup d'éléments sont "cachés").

Je n'ai jamais rencontré un autre motard qui n'ait pas les mêmes préoccupations que moi et qui ne vérifie pas (ou fasse vérifier) son véhicule très régulièrement.

Pourquoi ne favoriser la connaissance de son véhicule et de son entretien plutôt qu'imposer un nouvel impôt. Car ce n'est rien d'autre, surtout quand je lis que l'agrément pour ce nouveau contrôle sera "allégé" pour les centres déjà reconnu.

Encore une fois (pour être et automobiliste et motarde) il n'y a pas grand chose de commun entre un 2 et un 4 roues.

La justification de cette mise en place est la sécurité routière, mais l'état de la moto n'entre quasiment jamais en ligne de compte dans l'accident, par contre la non connaissance / prise en compte par les autres usagers de la moto ET l'état de plus en plus lamentable des routes : OUI!

Arrêtons de croire qu'un papier permet de tout résoudre.

J'aimerais que les pouvoirs publics croient dans les citoyens et l'intelligence de chacun : arrêtons de punir et formons. Réellement!

L'autre argument est l'écologie. Je suis pour préserver notre planète et pouvoir y vivre correctement.

Mais je me permet de vous rappeler qu'en région parisienne (et ce depuis des années) la qualité de l'air la plus dégradé est celle du RER A : le transport en commun ayant la plus forte fréquentation.

Vous allez mettre un contrôle technique dessus?

Pourtant c'est cette solution que le gouvernement prône : donc prenez un risque pour votre santé en prenant les transports en commun, ça vous avez le droit!

Où sont les solutions alternatives? le rétro-fit, le passage à d'autre carburant?

Pourquoi ne proposez-vous que et uniquement la surconsommation, la mise au rebut des véhicules en pronant par ailleurs la réparabilité?

Je ne veux pas jeter un véhicule qui fonctionne parfaitement simplement parce qu'il "est vieux". Son impact est maintenant lissé par sa durée de vie, ne m'obliger pas à détériorer encore la nature par son remplacement sur prétexte d'écologie!

Osons changer de façon de voir, ayons le courage d'envisager d'autres possibilités, chemin que la consommation encore et toujours!

Merci

N° 975668 - Inutile

par :

22/07/2023 11:11



La moto est pratiquée par des passionnés c'est le plus souvent un loisir et non un moyen de transport. Comme tout passionné le motard aime sa moto et l'entretien. Le moteur fait plus que l'entretenir sa moto il la bichonne il l'aime c'est un peu comme un collectionneur de voiture elles sont entretenues mises sous bache protégées, pour la moto c'est pareil. Faire payer 50 € pour un contrôle visuel que tout motard sait faire est fait régulièrement c'est une escroquerie. D'autant plus que le kilométrage annuel moyen pour une moto est de 3000 km et un accident lié à un problème mécanique dans 0,3% des cas. le contrôle du bruit ne changera rien un pot d'échappement est démontable en moins de 10 minutes une chicane en moins de 2 minutes il suffit de remettre l'original pour passer le contrôle technique et remettre l'ancienne s'il a envie de faire du bruit ce n'est pas une solution. Je trouve qu'il est plus utile de rendre obligatoire de porter des vêtements de protection pour rouler et ne pas voir tous ces pseudos motards rouler en short et t-shirt l'été. Blouson pantalon bottes casque gant devrait être obligatoire je pratique la moto depuis 35 ans.

N° 975669 - Favorable à la mise en place de CTP

par :

22/07/2023 11:11

Ça n'a aucun sens de mettre en place des normes sur de véhicules puissants s'il n'y a aucun contrôle sur le respect des normes une fois le véhicule vendu et mis en circulation

N° 975670 - Contrôle pollution et niveau sonore

par :

22/07/2023 11:12

Il est communément admis que les motards assurent un contrôle rigoureux des organes de sécurité (freins, pneus...). Le contrôle devrait se focaliser sur la pollution et le niveau sonore qui est un fléau pour les citoyens. Un passage au sonomètre devrait être systématique pour s'assurer que la machine a conservé un niveau de bruit conforme à son niveau d'homologation. (Aucune moto sortant d'usine n'est bruyante)

N° 975671 - Attendu depuis longtemps

par :

22/07/2023 11:12

Il est impératif de mettre en place rapidement le contrôle technique pour les deux-roues motorisées. Franchement, le nombre de motos trafiquées est effarant. On subit jour et nuit le vacarme insupportable qu'elles font. Il est urgent de retirer de la circulation tous ces véhicules trop bruyant. Je ne comprends pas que le gouvernement ait tenté de se défilier et de ne pas prendre ses responsabilités.

Marre de subir le vacarme des motos trafiquées

N° 975674 - Contrôle pollution et niveau sonore

par :

22/07/2023 11:14

Il est communément admis que les motards assurent un contrôle rigoureux des organes de sécurité (freins, pneus...). Le contrôle devrait se focaliser sur la pollution et le niveau sonore qui est un fléau pour les citoyens. Un passage au sonomètre devrait être systématique pour s'assurer que la machine a conservé un niveau de bruit conforme à son niveau d'homologation. (Aucune moto sortant d'usine n'est bruyante)

N° 975678 - Révision annuelle chez le concessionnaire

par :

22/07/2023 11:15

Je fais faire ma révision annuelle de ma Mt-09 chez le concessionnaire yamaha qui me garantie des contrôles sur l'ensemble de la moto. Au vu du coût de ces révisions, pourquoi celles-ci ne pourraient elles pas être reconnues (voir compléter Si nécessaire) pour ne avoir à repayer un contrôle technique qui je pense ne serait qu'un surcout inutile, et voir une arnaque...

Cordialement

N° 975679 - NON AU CT

par :

22/07/2023 11:16

Arrêtez de nous prendre pour des buses! On s'occupe de nos machines occupez vous de nos routes. De plus si vouliez prendre des mesures propice à la sécurité des motards mettez nous de l'équipement obligatoire. Un short et un tee-shirt n'ont rien à faire sur une moto.

N° 975680 - Annulation du décret

par :

22/07/2023 11:16

Compte tenu de l'état général des routes Française qui se dégrade et compte tenu du pourcentage d'accident lié à un problème d'entretien du véhicule il serait bien pour la France de lancé la réfection de certaines routes plutôt que de jeter du goudron et des gravillons qui rendent les routes impraticable pour les motards

N° 975683 - Ct 2 roues

par :

22/07/2023 11:17

Contre pour les grosses cylindrée, souvent posséder par des adultes ayant les moyens de les entretenir correctement.

Totalement pour les 50 qui sont eux allègrement modifier ,souvent au meprit des lois ,ou fleurte avec celle ci .ainsi que les voiturettes sans permis qui elle sont très souvent en état pitoyable.

Merci &#127995;

N° 975684 - Impunité voulue sur le bruit des deux roues

par :

22/07/2023 11:17

J'ai 76 ans, j'ai pratiqué très jeune le "deux roues" avec une mobylette bleue suivie de toute une panoplie de motos de toutes cylindrées jusqu'à 900 cm3. Pour des raisons de sécurité j'utilise actuellement une 125 cm3 correspondant plus à ma capacité physique générale. Je parle par expérience des mondes des véhicules motorisés, 4x4, motos, quads que j'ai côtoyés. Dans une très forte proportion tous ces véhicules étaient en parfait état général et de fonctionnement. Seuls quelques individus modifiaient les échappements pour les rendre bruyants à tels points que nous avons demandé à certains de quitter nos randonnées devant l'insupportabilité des nuisances et des troubles qu'ils nous causaient.

Le contrôle technique envisagé ne réglerait en rien ce problème car les modifications des échappements ne prennent que quelques minutes. Le candidat au contrôle irait équipé de l'échappement d'origine en emportant dans son sac à dos l'échappement bruyant et serait libre après avoir validé son contrôle technique de "polluer"à son aise pendant trois ans. Les

échappements bruyants sont en vente libre, pourquoi ne sont-ils pas vendus uniquement aux compétiteurs reconnus par les fédérations pour des modèles de compétition spécifiques ?

Anecdote : Je rentrai chez moi à pied dans l'avenue, devant moi deux policiers, surgit une mobylette 50 cm<sup>3</sup> échappement libre, les policiers la voient passer en hochant la tête. Arrivé à leur hauteur je leur demande pourquoi ils ne sont pas intervenus, ils me répondent "oui mais comment ? Si nous intervenons et que le conducteur tombe vous n'imaginez pas les conséquences".

Tant que ce problème auquel les policiers ont à faire face n'est pas solutionné le contrôle technique "bruit" est inutile.

Concernant la vitesse les modalités de déverrouillage des vitesses limites des engins électriques sont disponibles partout sur internet. Pour des quads déclarés "engins agricoles" limités à 45 km/h un simple petit cavalier doit être enlevé ou rajouté sur la plaque électronique pour que le véhicule dépasse les 100 km/h et les 100 CV.

Tant que ces problèmes "techniques" ne sont pas résolus le contrôle technique "vitesse" est inutile.

N° 975685 - CT2RM

par :

22/07/2023 11:18

Bonjour Mesdames, Messieurs les décideurs,

Vous qui gouvernez merci de prendre en considération mes propos au sujet du contrôle technique des deux roues motorisés...

Votre solution de facilité de ponctionner des millions d'utilisateurs de deux roues motorisés, plus encore tricycles et j'en passe, afin de remplir vos caisses de l'état vous devriez sortir de vos bureaux plus souvent et vous rendre sur la plupart des routes secondaires de FRANCE et de NAVARE afin de constater votre défaillance envers l'état des routes de notre si jolie FRANCE

Il y a encore deux décennies nous avions les meilleurs infrastructures routières au monde, quand est il aujourd'hui ...INVESTISSEZ plutôt que de PONCTIONNER les usagers.

**NOS ROUTES AUJOURD'HUI SONT PLUS DANGEREUSES QUE L'ETAT DE NOS MOTOS**

La [association de motard] dénonce cela depuis de nombreuses années , VOUS ECOUTEZ MAIS MALHEUREUSEMENT VOUS N'ENTENDEZ PAS .

il est dommage que les trois des associations qui ont demandées au conseil d'état de de faire appliquer le CT2RM, ne leur on pas demandé de se préoccuper de l'état déplorable de nos routes et j'ai ma petite idée sur le sujet ...MÊMES la plus belle avenue du MONDE LES CHAMPS ELYSEES est dangereuse a la circulation... trous, déformations ... PAUVRE FRANCE il n'y plus que l'argent qui compte pour vous ?? l'utilisation des 2RM fluidifie la circulation et pollue nettement moins qu'un gros SUV et autres véhicules, plus de place de stationnements avec les 2RM que des avantages , ALORS MEDAMES MESSIEURS , nous MOTARDS nous nous soucions et prenons soins de nos motos et bien garde de rester en vie quand nous montons sur nos machines, vérifications des organes de sécurités avant de prendre la route , c'est cela que l'on nous apprend au passage du permis moto NOUS NE SOMMES PAS DES IDIOTS LES MOTARDS ... ET VOUS quand vous montez dans votre voiture vous faite QUOI ???

NON au CT2RM NON a une ABSURDITE c'est pas parce que nos voisins vont se tirer une balle dans le pied ,que nous devons OBLIGATOIREMENT faire la même choses .

A bon entendeur merci a vous

MOTARDO

N° 975686 - Non au CT moto

par :

22/07/2023 11:18

Les motards sont des passionnés qui prennent soin de leur machine. Contrairement aux voitures, on ne voit pas circuler de motos en mauvais état.

Il n'est donc pas nécessaire d'instaurer ce contrôle mis à part pour créer une nouvelle taxe dissimulée.

N° 975688 - Pourquoi ?

par :

22/07/2023 11:19

Monsieur le ministre, 0.3%, est-ce vraiment le chiffre sur lequel il faut travailler ? Vous avez dû le lire, l'entendre encore et encore mais seulement 0.3% des accidents de 2 roues sont liés au mauvais entretien du véhicule. Je pense que je peux parler au nom de mes compagnons de route. En tant que motard, fragile usager de la route, l'état de mon véhicule et notamment les éléments de sécurité, sont ma garantie de rester en vie! C'est pour cela que j'ai appris au passage de mon permis à vérifier tous ces éléments. C'est pour cela également que tous ces éléments sont visibles sans aucun démontage. C'est donc pour cela que je peux garantir, par moi-même, la sécurité de ma moto! Il est inutile d'aller engorger un réseau déjà saturé qui est celui de l'univers du contrôle technique. Il est inutile de mettre la pression à des contrôleurs qui vont devoir s'équiper et surtout se FORMER à des contrôles que TOUS les motards savent faire ! Car, je le répète, on nous l'apprend au permis. Lorsque je roule je pense plus à comment éviter les nids de poule, les raccords de bitume douteux, les dos d'ânes non réglementaires, les glissières meurtrières, tous ces éléments qui EUX me mettent réellement en danger. Monsieur le ministre, il est encore temps d'agir pour notre communauté et pour votre crédibilité auprès des usagers de la route!

N° 975692 - Qui va déplacer et contrôler ma moto ?

par :

22/07/2023 11:20

Les personnes habilitées pour faire les contrôles seront-elles motardes ? Auront-elles la formation nécessaire pour déplacer une moto, contrôler une moto ou même démarrer une moto ? Aucun motard ne laissera un inconnu en qui il n'a pas confiance, toucher son véhicule pour le regarder le manipuler de la mauvaise façon !!!

Les motards entretiennent leurs montures et sont fiers de le faire pour leur sécurité et par amour de leur véhicule. Il n'est vraiment pas nécessaire de légiférer la dessus. Occupez-vous des trottinettes qui roulent sans protection en plein trafic, elles sont invisibles, dangereuses et ont un comportement inacceptable sur la route contrairement aux motards que se soucient de leurs sécurité et de celles des autres.

N° 975693 - Non au CT des 2 roues motorisé

par :

22/07/2023 11:21

Au vue des chiffres sur les accidents impliquant l'état d'une moto, ce CT n'a pas de sens, mes motos sont toujours en bon état mécaniques, ce qui me permet de me sentir en sécurité, surtout quand on voit l'état des routes en France qui lui se dégrade. Les pseudo associations écologiques qui ont remis ça sur le tapis sont à côté de la plaque si ils pensent que cela va réduire la pollution sonore en ville, et encore plus à côté de la plaque pour la pollution tout court. La moto fluidifie le trafic en ville et pollue moins que les voitures, elle est nécessaire pour ne pas que se soit l'enfer en ville pour circuler. Et quand je lis le projet de texte, qui est fait à la va vite, pour satisfaire certains dont les lobbyistes de chez [réseau de contrôle technique], je bondis de voir la médiocrité de mon gouvernement, qui ne prends même pas la peine de faire quelques choses de bien dès le début, mais je suis fonctionnaire hospitalier, et cela ne m'étonne donc même plus.

Je dis NON au CT moto, parce qu'il n'a pas lieu d'être point.

N° 975695 - Qui va déplacer et contrôler ma moto ?

par :

22/07/2023 11:21

Les personnes habilitées pour faire les contrôles seront-elles motardes ? Auront-elles la formation nécessaire pour déplacer une moto, contrôler une moto ou même démarrer une moto ? Aucun motard ne laissera un inconnu en qui il n'a pas confiance, toucher son véhicule pour le regarder le manipuler de la mauvaise façon !!!

Les motards entretiennent leurs montures et sont fiers de le faire pour leur sécurité et par amour de leur véhicule. Il n'est vraiment pas nécessaire de légiférer la dessus. Occupez-vous des trottinettes qui roulent sans protection en plein trafic, elles sont invisibles, dangereuses et ont un comportement inacceptable sur la route contrairement aux motards que se soucient de leurs sécurité et de celles des autres.

N° 975697 - mon désaccord contre ce projet qui se trompe de cible

par :

22/07/2023 11:22

je suis bien évidemment contre ce projet d'application d'un CT deux roues!

1, car il est faux de lire que la directive européenne impose ce contrôle periodique : il est possible d'appliquer des mesures alternatives pour faire baisser les chiffres des accidents! qu'en est il ? des propositions efficaces ont été proposées pourtant non ?pourquoi toujours faire le choix de taxer les usagers???

2, car les chiffres fournis par les assureurs et leurs experts sont formels ; seul 0,3% des accidents peuvent être imputés au mauvais état des véhicules : expliquez nous en quoi un CT serait utile alors???

3, car aucun CT ne peut garantir la baisse des émissions sonores et polluantes.... à part le jour du contrôle periodique bien sûr!!!

4, car dans le cas d'une moto, le contrôle du bon état du véhicule et des éléments de sécurité se font rapidement , tous est visible et accessible (suspensions, fixations, pneus, freins.....) le motard sait contrôler ces points, car sa vie en dépend et de plus il a été formé à cela dans le passage de son permis!

5, enfin, payer 55 euros pour un vulgaire contrôle visuel : c'est un scandale et inacceptable, du vol tout simplement!! c'est le prix d'une heure de main d'œuvre en mécanique par d'un "coup d'œil en faisant le tour de la moto" NON!!!

6, quand va t'on s'attaquer aux vraies causes des accidents en deux roues ( etats infrastructures routières, choix des techniques de refections des routes... )

7, pour contrôler le niveau sonore des deux roues, il existe déjà de nombreux contrôles de police et gendarmerie!!!

8, mais après tout si l'association des contrôleurs technique de france se soucis tant de la sécurité des motards, c'est louable : je veux bien soumettre mes motos à un CT periodique GRATUIT, pas de soucis!!!

N° 975700 - Pourquoi ?

par :

22/07/2023 11:23

Monsieur le ministre, 0.3%, est-ce vraiment le chiffre sur lequel il faut travailler ? Vous avez dû le lire, l'entendre encore et encore mais seulement 0.3% des accidents de 2 roues sont liés au mauvais entretien du véhicule. Je pense que je peux parler au nom de mes compagnons de route. En tant que motard, fragile usager de la route, l'état de mon véhicule et notamment les éléments de sécurité, sont ma garantie de rester en vie! C'est pour cela que j'ai appris au passage de mon permis à vérifier tous ces éléments. C'est pour cela également que tous ces éléments sont visibles sans aucun démontage. C'est donc pour cela que je peux garantir, par moi-même, la sécurité de ma moto! Il est inutile d'aller engorger un réseau déjà saturé qui est celui de l'univers du contrôle technique. Il est inutile de mettre la pression à des contrôleurs qui vont devoir s'équiper et surtout se FORMER à des contrôles que TOUS les motards savent faire ! Car, je le répète, on nous l'apprend au permis. Lorsque je roule je pense plus à comment éviter les nids de poule, les raccords de bitume douteux, les dos d'ânes non réglementaires, les glissières meurtrières, tous ces éléments qui EUX me mettent réellement en danger. Monsieur le ministre, il est encore temps d'agir pour notre communauté et pour votre crédibilité auprès des usagers de la route!

N° 975701 - Non au CT des 2 roues motorisé

par :

22/07/2023 11:23

Au vue des chiffres sur les accidents impliquant l'état d'une moto, ce CT n'a pas de sens, mes motos sont toujours en bon état mécaniques, ce qui me permet de me sentir en sécurité, surtout quand on voit l'état des routes en France qui lui se dégrade. Les pseudo associations écologiques qui ont remis ça sur le tapis sont à côté de la plaque si ils pensent que cela va réduire la pollution sonore en ville, et encore plus à côté de la plaque pour la pollution tout court. La moto fluidifie le trafic en ville et pollue moins que les voitures, elle est nécessaire pour ne pas que se soit l'enfer en ville pour circuler. Et quand je lis le projet de texte, qui est fait à la va vite, pour satisfaire certains dont les lobbyistes de chez [réseau de contrôle technique], je bondis de voir la médiocrité de mon gouvernement, qui ne prends même pas la peine de faire quelques choses de bien dès le début, mais je suis fonctionnaire hospitalier, et cela ne m'étonne même plus.

Je dis NON au CT moto, parce qu'il n'a pas lieu d'être point.

N° 975705 - Il était temps !

par :

22/07/2023 11:24

Merci de faire respecter la loi pour l'ensemble des véhicules motorisés. Bruit, pollution, accidentologie : il était temps

N° 975711 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 11:26

Je tiens à faire part de mon opposition au projet : mon usage moto est clairement un usage plaisir. Je sors la moto le jour, quand il fait beau en campagne et que j'en ai le temps. Bref, je totalise à peine 8000km en 10 ans d'utilisation... Ma moto passe en révision tous les 2ans chez un professionnel qui fait l'entretien nécessaire et le tour de la moto (freins, garde des leviers, fuites)... Les contrôles visuels, je les fais moi même avant de partir comme je l'ai appris pour le permis moto en 2009. La

question est : ai-je vraiment besoin d'avoir à payer 50€ ou plus pour faire quelque chose qui est fait très régulièrement ? Évidemment la réponse est non. Est ce que mon véhicule pollue ? Je ne pense pas : véhicule neuf, acheté en 2013 et qui a roulé moins de 8000km... Est-ce que mon véhicule fait du bruit? Sans doute un peu mais dans la tolérance prévue sur la carte grise : 92db à 2505 tr/min. Bref, un ct moto me semble parfaitement inutile dans ma campagne et va rajouter une dépense et une perte de temps pour rien. Sans compter que les centres agréés risquent d'être éloignés de chez moi, ça fait cher pour quelque chose d inutile...

N° 975712 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 11:26

Madame, Monsieur,

Titulaire du permis B depuis 1981 et du permis A depuis 2001 je roule en 2 roues motorisé depuis 22 ans environ 15000 km par an. Je suis propriétaire de 2 motos dites anciennes (+de 25ans) qui me mènent au travail ou en balade tous les jours et par tout temps. J'ai eu à subir en tout et pour tout deux accidents de la route tout deux du fait d'un automobiliste, l'un sous l'emprise du cannabis n'a pas respecté la priorité et a fait un délit de fuite, l'autre ayant grillé un stop parce que trop occupé par son téléphone. Nous sommes en tant que pilote de moto plus vulnérables et en sommes bien conscients, c'est bien pour cela que nous entretenons nos véhicules avec tant de soins. Mes deux motos ont 40 et 50 ans mais dans un état de fonctionnement parfait et même amélioré puisque freinage renforcé.

La mise en place d'un Contrôle Technique spécifique me paraît dans mon cas parfaitement inutile (sauf pour les taxes qu'il peut rapporter) remettre mes motos dans leur état d'origine nuirait à ma sécurité en me faisant supprimer les doubles disques de freins additionnels installés par exemple. Nous motards sommes pleinement conscients de notre responsabilité sur les routes en entretenant nos motos auprès de professionnels quand cela est nécessaire.

Nous serions gré à l'état où aux communautés d'entretenir les routes correctement pour éviter les nids de poules ou les installations d'infrastructures routières dites de sécurité telles que ralentisseurs en sortie de rond points et autres dangers mal signalés.

Merci de ne pas prendre les motards et leurs motos pour des dangers ambulants, nous sommes responsables de nos vies à travers l'entretien scrupuleux que nous pratiquons sur nos véhicules. 62ans et motard dans l'âme.

N° 975714 - Aucun intérêt

par :

22/07/2023 11:27

Bonjour, ce CT n'a pas lieu d'être. Les motards entretiennent leur moto, car ils sont conscients des risques encourus si ce n'est pas le cas. Ce CT sera une dépense supplémentaire inutile qui ne tombe pas au bon moment en ces temps difficile.

N° 975716 - Sans titre

par :

22/07/2023 11:28

Merci de limiter à un contrôle visuel

Pas de manipulation

De la moto lors du contrôle.

N° 975717 - Dérogation possible à la directive européenne 2014/45/UE du CT moto non utilisé par l'Etat, améliorant davantage la sécurité des motards que le CT  
par :

22/07/2023 11:29

Bonjour,

La façon dont est présenté la consultation publique est biaisée. En effet l'état stipule que le contrôle technique des deux roues est obligatoire selon la directive européenne 2014/45/UE et qu'il n'a donc pas le choix, ce qui est totalement faux :

La directive européenne 2014/45/UE prévoit une exclusion possible pour les deux roues. Ce point n'est pas mentionné dans la consultation publique et constitue un biais manifeste.

En effet, la directive européenne 2014/45/UE à l'article 2 stipule :

« Les États membres peuvent exclure de l'application de la présente directive les véhicules suivants, immatriculés sur leur territoire »

L'article 2 Tiret 7 précise ce point pour la catégorie moto :

« véhicules de catégories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>, lorsque l'État membre a mis en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité »

J'en conclus donc que l'État membre peut mettre en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité.

Sachant que l'état des motos est responsable de 0,3 % des accidents, n'importe quelle AUTRE mesure améliorerait plus la sécurité des motards tout en respectant les directives européennes.

En imposant simplement le contrôle technique aux deux roues, l'État choisi ici le chemin du moindre effort et de la moindre efficacité sur la sécurité des motards.

N° 975719 - Nul et non avenu

par :

22/07/2023 11:31

Bonjour. Avant de lancer le CT pour nos motos. Faites donc respecter les règles de conduite:

Portable au volant, un véritable danger pour nous les motards

Tenue sécurisée pour les trottinettes, et vitesse limitée

Tenue sécurisée pour les scooters et les motos, trop de personnes en short. Tee-shirt, claquettes à 120 130 sur l'autoroute

État des routes à revoir

Merci slts

N° 975725 - CT Moto

par :

22/07/2023 11:35

Si le projet concerne uniquement le bruit des motos je serai 100% pour. Mais les accidents sont essentiellement dû au comportement des usagers. Faites déjà respecter les lois existantes avant dans créer des nouvelles qui génère du pognon pour vos compères



N° 975726 - Nul et non avenu

par :

22/07/2023 11:35

Bonjour. Avant de lancer le CT pour nos motos. Faites donc respecter les règles de conduite:

Portable au volant, un véritable danger pour nous les motards

Tenue sécurisée pour les trottinettes, et vitesse limitée

Tenue sécurisée pour les scooters et les motos, trop de personnes en short. Tee-shirt, claquettes à 120 130 sur l'autoroute

État des routes à revoir

Merci slts

N° 975727 - Privilégier les 2 roues

par :

22/07/2023 11:35

Bjr,

Tous non pas la chance de vivre dans une agglomération bien équipée de transport en commun.

Tous ont besoin de se déplacer, les 2 roues sont à privilégier moins polluant, moins encombrant.

Si vous en êtes aussi convaincu, ne pas adopter le CT obligatoire qui sera un frein.

D'autant plus qu'en 10 ans les accidents mortels ont baissé de 19%

J'ai bientôt 70 ans, j'ai toujours roulé en 2 roues (Vélo,Moto), j'ai une dizaine de motos que je fais rouler régulièrement et vous voulez me l'interdire ?

Cdlt

N° 975730 - Contrôle technique moto.

par :

22/07/2023 11:36

Le contrôle technique devrait obligatoire sur tous les Vehicule à deux roues de 50cm3, ces Vehicule sont facilement modifiable et dangereux.

Le motard est très vigilant sur l'entretien et la conformité de ça moto il en va de ça vie.

Nous n'avons pas besoin de dépenser et de l'argent.

N° 975732 - Contre contrôle technique moto

par :

22/07/2023 11:38

Je suis contre le contrôle technique moto car pour moi il n'a rien de sécuritaire mais clairement une histoire d'argent que ce soit obligation de contrôle ou les aides qui seront mise en place pour aider au changement de véhicule.

Les motards sont conscients de la dangerosité d'une machine en mauvaise état pour leur vie et leur sécurité.

N° 975736 - Contre le C. T. Moto

par :

22/07/2023 11:39

Contre le Contrôle Technique moto, Je veille au bon entretien de mon véhicule, si jamais il y a un soucis J'immobilise ma moto le temps de l'entretien.

C'est ma vie qui est en jeu et les accidents du aux non entretien de nos véhicules ne represente qu'un pourcentage infime.

Par contre le nombre d'accident lié à l'état de la route ou aux glissières de sécurité on en parle pas. Le prix des éléments de sécurité (veste airbag, protections, ... ) si l'Etat veut améliorer la vie des motards, il y a d'autres pistes à privilégier.

N° 975737 - Controle

par :

22/07/2023 11:40

J'habite en Bretagne et la plupart des véhicule qui ne sont pas en règle sont des véhicules de moins de 50cm3. Alors laisser les moto de plus de 125 cm3 en paix.

Mettre un permis moto pour les scooter de plus de 125 cm3 comme dans l'union européenne

N° 975740 - Fausse bonne idée

par :

22/07/2023 11:40

Avant d'embêter les motards qui en grande majorité entretiennent leurs véhicules, rétablir des contrôles de police pour écarter les hors la loi et s'occuper de l'état des routes seraient de bien meilleures solutions.

N° 975743 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 11:41

Ce contrôle technique n'a pas de sens pour les motos de 125 cc ou plus car les utilisateurs qui risquent leur vie à rouler sur ce genre d'engins.

Leurs motos sont forcément entretenues et en bon état du point de vue de la sécurité.

Il n'est pas prouvé aucune étude ne le démontre " accident lié à l'état du véhicule".

Maintenant plusieurs problèmes se présentent pour le contrôle.

Le contrôleur est censé avoir son permis moto

Qui va démarrer les motos sans démarreur juste avec un démarrage au kick.

Pas le client puisque normalement et légalement l'atelier est interdit au public.

Etc.....

N° 975745 - Fausse bonne idée

par :

22/07/2023 11:42

Avant d'embêter les motards qui en grande majorité entretiennent leurs véhicules, rétablir des contrôles de police pour écarter les hors la loi et s'occuper de l'état des routes seraient de bien meilleures solutions.

N° 975748 - Controle technique moto

par :

22/07/2023 11:43

Bjr à tous pour ma part je ne vois pas l'intérêt d'un ct pour moto étant donné que tous les motards suivent de très près leur machine pour les entretiens cela se voit sur les parkings de concessions durant les beaux jours aucune machine n'est négligée de plus rajouter un ct je ne comprend pas le sens de la démarche ce sont les routes qui sont très mal entretenues qu'il faut revoir il y a des nids de poule partout moi qui cycliste en plus je le vois très bien le problème il est là et le comportement des

automobilistes je n en parle même pas les motos pour eux c est négligeable alors le ct je ne comprends le problème est ailleurs croyez moi  
Un motard pas content

N° 975750 - Controle technique moto

par :

22/07/2023 11:44

Bjr a tous pour ma part je ne voie pas l intérêt d un ct pour moto étant donne que tous leq motards suivent de très près leur machine pour les entretiens cela se voit sur les parkings de concessions durant les beaux jours aucune machine n est négligée de plus rajouter un ct je ne comprend pas le sens de la démarche ce sont les routes qui sont très mal entretenues qu il faut revoir il y a des nids de poule partout moi qui cycliste en plus je le vois très bien le problème il est la et le comportement des automobilistes je n en parle même pas les motos pour eux c est négligeable alors le ct je ne comprends le problème est ailleurs croyez moi  
Un motard pas content

N° 975756 - contrôle technique 2 roues

par :

22/07/2023 11:48

Les propriétaires de deux roues sont sensibles au bon fonctionnement de leur machine tant leur survie en dépend. Il n'est donc pas nécessaire de payer une analyse de plus pour cela...merci

N° 975759 - Contrôle technique pour les 2 roues motorisés

par :

22/07/2023 11:48

Bonjour,

Je roule en 2RM depuis mes 16 ans et j'en ai aujourd'hui 59. Pendant toutes ces années, je n'ai eu que 2 accidents. Le premier non responsable, c'est une voiture qui m'a coupé la route. Le second responsable, j'ai perdu le contrôle de ma moto et j'ai chuté tout seul.

Dans les 2 cas, il n'y a eu que moi de légèrement blessé, rien de grave.

Mais surtout, l'état de mes motos n'avait absolument rien à voir.

Je me situe aujourd'hui dans la moyenne nationale en termes de kms annuels parcourus (moins de 4200km par an). Je trouve le CT 2RM injuste et injustifié. Ce n'est qu'une taxe supplémentaire, un impôt déguisé pour une "population" que bons nombres d'organisations soit disant écolo et bien pensantes s'emploient énergiquement à dénigrer.

C'est pourquoi aujourd'hui je m'oppose à ce contrôle technique pour les 2 roues motorisés pour les raisons suivantes :

- selon un rapport MAIDS et une enquête auprès de plusieurs assureurs sur les rapports d'accidents, la responsabilité de l'état du 2RM est engagée dans moins de 0,5% des cas.

- les accidents de 2RM ne sont pas liés à l'état du véhicule mais plus à l'état des routes et infrastructures dans 3% des cas d'accidents (source [association de motard]).

- je fais plus confiance à mon concessionnaire qu'à un centre de CT. Mon concessionnaire connaît parfaitement m'a moto. De plus, il effectue un contrôle de 50 points de sécurité à chaque révision.

- la pollution des presque 4 millions de 2RM ne représentent que 0,5% des émissions polluantes (source ADEME).

- en fluidifiant le trafic, les 2RM contribuent fortement à réduire la pollution et l'engorgement des villes et agglomérations. +10% de 2RM = -40% d'embouteillages (source étude universitaire).

Merci d'avoir pris le temps de me lire.  
Cordialement,

motard depuis 43 ans !

N° 975765 - Hypocrisie

par :

22/07/2023 11:52

Il faudrait penser a taxer ceux qui respirent et polluent. Marre du racket.

N° 975767 - Assurance et responsabilité du centre de contrôle et d'expertise technique ?

par :

22/07/2023 11:53

Lors du contrôle technique d'un véhicule à 4 roues, aucun contrôle visuel préalable extérieur n'est effectué avant l'examen, jamais à ma connaissance et les centres déclinent au préalable toute responsabilité !

Les véhicules concernés par le nouveau contrôle technique, en particulier les 2 roues motorisés sont donc très différents puisqu'ils ne tiennent pas « tout seuls » sur les 2 roues.

De plus, l'architecture des 2 roues peut être très opposée ou différente avec des machines très légères de moins de 100kg, maniables, ou a contrario très lourdes et peu maniables...de plusieurs centaines de kg et plusieurs dizaines de milliers d'euros !!!

Lorsqu'un technicien fera malencontreusement tomber à l'arrêt ou en mouvement un véhicule, puisque de toute façon statistiquement cela arrivera, comment s'opérera la prise en compte du sinistre et le dédommagement ?

Faudra t-il rédiger un contrat amiable ou de facto le propriétaire pourrait être soumis à une franchise alors qu'il ne serait pas responsable ?

Le technicien devra t-il détenir le permis du véhicule qu'il contrôlera ?

Merci de votre attention.

N° 975769 - Contrôle technique

par :

22/07/2023 11:54

Contrôle technique oui mais léger pour ne pas payer trop cher

Pneu freins éclairage suffisent

N° 975770 - discussion autour du CT

par :

22/07/2023 11:54

Le contrôle technique pour les motos, on se dit pourquoi pas puisqu'il existe pour d'autres catégories de véhicules. C'est vrai mais c'est une remarque d'ordre général qui implique souvent la méconnaissance du sujet.

Avant toute chose, il faut se poser les bonnes questions :

Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'accidents dus au mauvais entretien des 2 roues en France que dans les pays qui imposent le contrôle technique ?

Est-ce que l'état de notre réseau routier (essentiellement à la charge des communes), de plus en plus dégradé, n'est pas responsable en partie des accidents de 2 roues ?

Les motards(es) sont-ils complètement irresponsables pour jouer avec leur vie en laissant leur véhicule se dégrader au point de faire fi de la sécurité ?

Pourquoi vouloir à tout prix faire appliquer le contrôle technique alors que des mesures compensatoires (qui font partie de la loi européenne) ont été proposées entre le gouvernement et les fédérations de motards qui pour une fois ont trouvé un terrain d'entente sur ce sujet ?

Je pourrais aussi invoquer d'autres raisons de ne pas instaurer le contrôle technique mais les fédérations (FFM, [association de motard] et Codever) le font mieux que moi.

Après 47 ans de pratique, je pense connaître un peu le milieu de la moto et je peux dire que des motos en mauvais état ça reste marginal parce qu'on prend soin de son véhicule par passion d'abord et par plaisir ensuite.

Je constate que, nous les pratiquants(es) de 2 roues, sommes encore pointés du doigt comme les vilains petits canards de la circulation : les plus polluants, les plus bruyants, les plus inconscients, en bref les plus incontrôlables. Alors que nous sommes aussi des conducteurs(rices) de voitures, camions, vélos etc.. ainsi que des citoyens(ennes) qui payent déjà beaucoup de taxes.

En conclusion, ce décret ne doit pas être appliqué dans l'état mais faire l'objet d'une discussion avec les représentants des 2 roues motorisés, les seuls qui connaissent vraiment de quoi ils parlent.

N° 975771 - Monsieur

par :

22/07/2023 11:55

Bien que je pense que tout est déjà réglé comme d'habitude sans tenir compte de l'avis du peuple.

Vous le savez le très faible pourcentage d'accident dû au mauvais entretiens motos . Le pourcentage élevé d'accident dû au mauvais entretien des routes . Les nuisances sonores de pratiquement tous les cyclomoteurs ( non incriminés par ces textes )

Encore une réglementation qui ne réglera pas les problèmes mais qui sera encore une taxe déguisée.

N° 975772 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 11:55

Rien ne justifie la mise en place d'un contrôle technique moto, tout le monde le sait, l'état des motos dans la cause des accidents est quasi inexistante. La raison du bruit souvent évoqué n'est pas pertinente car premièrement les deux roues les plus bruyants sont majoritairement des cyclomoteurs(49.9)et des vélomoteurs(125cc) hors ceux ci ne seront pas concernés par les contrôles, deuxièmement le bruit des véhicules à moteur thermique(tous modèles confondus) serait facile à éradiquer en multipliant les contrôles routiers à l'aide de sonomètres . Il faut savoir que dans la majorité des cas un silencieux d'échappement se démonte facilement et qu'en vingt minutes l'échappement d'origine peut être remis en place le temps du contrôle. Maintenant mon cas personnel, j'ai 62 ans et possède quatre motos ( de faible valeur commerciales mais grande valeur sentimentale) qui ont respectivement 60,40,30 et 15 ans , les deux premières ne parcourent pas plus de 100kms par an et la plus récente guère plus de 2000 kilomètres. Honnêtement que dois-je faire de ces motos ? payer des sommes considérables pour pouvoir en profiter quelques jours par an , rouler sans contrôle, ou me contenter de les regarder dans mon garage? Cette nouvelle loi ne bluffe personne et tout le monde est parfaitement conscient que c'est un nouvel impôt déguisé plus une source supplémentaire de revenus pour les géants du capitalisme qui nous gouvernent. Je suis inquiet de voir jusqu'ou ces lois contraignantes et liberticides vont aller et finalement pas si mécontent d'avoir vécu ma jeunesse dans les années 80( comme vous pouvez le constater je n'en suis pas mort) époque ou la "petite" population avait encore la possibilité de vivre dans un semblant de liberté. Merci Cordialement

N° 975773 - Sans titre

par :

22/07/2023 11:56

Les défaillances techniques sont très très rarement en cause dans les accidents impliquant des véhicules pour lesquels le permis A est nécessaire.

Les engins, très fréquents en ville, qui se conduisent avec un permis B présentent des risques bien réels car l'entretien est parfois négligé (l'utilisateur n'est pas un passionné) et de plus le conducteur n'a pas suivi de formation/sensibilisation particulière.

CE SONT CEUX LÀ LES PLUS IMPLIQUÉS DANS LES ACCIDENTS.

Il est par contre probable qu'un "contrôle civique" de certains utilisateurs très irrespectueux pourrait être intéressant.

Plutôt que tout réglementer et pénaliser, la sensibilisation à la nécessité d'un moindre égoïsme améliorerait beaucoup la qualité de vie de chacun.

N° 975775 - Une mesure nécessaire compte tenu des nuisances générées

par :

22/07/2023 11:56

Trop de 2 roues moteurs sont débridés ou ne respectent pas le volume sonore maximum autorisé. Aussi ce contrôle technique permettra peut être de faire rentrer dans le droit chemin un certain nombre d'utilisateurs. J'y suis donc favorable

N° 975778 - Contrôle technique

par :

22/07/2023 11:59

Contre le contrôle technique obligatoire, nos révisions et entretien coûtent déjà assez cher pour que vous nous infligiez des dépenses supplémentaires et inutiles

N° 975782 - Contrôle technique inutile

par :

22/07/2023 12:02

Quand on sait que 30% des accidents des 2 roues est du à l'état des routes et non pas à l'état des motos ne serait-il pas plus judicieux de se préoccuper de ce point plutôt que d'imposer encore une contrainte et une tracasserie coûteuse à des gens qui peuvent prouver qu'un contrôle technique moto serait totalement inutile.

N° 975783 - si c'est pour le climat!!!

par :

22/07/2023 12:02

le climat passe bien pour un impôt supplémentaire, après le covid et le "quoi qu'il en coûte"

Maintenant c'est le climat il fait chaud l'été et c'est à cause de mon quad il pollue par contre quand l'état se déplace avion, hélico, plus une caravane de CRS là ça va ça pollue pas et ça réchauffe pas la planète. La Chine, les guerres, les incendies partout dans le monde non plus mais avec ce contrôle technique, la planète est sauvée. D'autres politiques nous ont supprimé un jour férié pour les vieux en 2003 parce qu'il avait chaud et qu'ils décédaient. D'après ce que je peux voir en 2023 les vieux (c'est pas contre nature) continuent à mourir et moi je travaille plus pour gagner moins !

tout ces politiques font le terreau des partis extrémistes et populistes.

allons y la France est au bord du gouffre avec cette mesure nous allons faire un grand pas en avant. je dit stop!!!

N° 975785 - La sécurité est notre première préoccupation.

par :

22/07/2023 12:02

Pour moi comme pour tout le monde motard, la sécurité est importante. Et pour cela, pas besoin de quelqu'un d'autre ! L'état des pneus, des organes de contrôles, des feux, tout est vérifié par nous même pour que nous roulions sans danger lié à l'état de notre machine. J'ai d'autre part l'expérience du contrôle voiture qui a vu ses freins lâcher de retour du centre ! A part enrichir les deux ou trois groupes trustant les centres de contrôle, je ne vois pas l'utilité du contrôle technique ; seules apparaissent des contraintes (rdv), des dépenses, des observations faites par des agents très peu formés, parfois même sans expérience moto. Arrêtez cette aberration !

N° 975786 - Stupidité Européenne

par :

22/07/2023 12:02

Ce CT moto est complètement stupide étant donné que seulement 0,3% des accidents sont dûs à un problème technique.

L'Europe impose ce CT et comme toujours la France dispose, cela démontre bien encore une fois la main mise de l'Europe et des lobbyistes dans les affaires de l'Etat Français. Il n'y a plus aucune souveraineté Française.

N° 975791 - Contrôle technique.

par :

22/07/2023 12:05

Bonjour,

Dans notre foyer nous avons 2 voitures et 2 motos, ces 4 véhicules font l'objet d'une révision annuelle en concession et sont donc en parfait état de marche. Nous n'avons en aucun cas besoin d'un contrôle technique. Cela engendre des coûts supplémentaires et une véritable contrainte de temps (Prendre rdv, déposer le véhicule, attendre....).

Pourquoi les garages ne pourraient ils pas être agrémentés et délivrer le CT sur les véhicules entretenus si réellement il faut un CT (ce dont nous doutons) ?

Bien cordialement

N° 975792 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

22/07/2023 12:06

Ce sont encore les possesseurs de moto qui seront pénalisés financièrement.

Ce sont ceux qui investissent le plus dans l'entretien de leur(s) véhicules et de part ce fait dans leur sécurité. Ayant longtemps travaillé avec les professionnels de l'entretien moto et concessionnaires les motos mal entretenues sont quantité négligeables par rapport au parc circulant.

De ce que j'ai compris certaines catégories de deux roues seront exclues du contrôle pourtant ce sont les catégories en plus piteux états ?

Le travail des professionnels de l'entretien motos ne suffit il pas ?

L'investissement que devront faire les contrôleurs pour le contrôle des motos ne va t il pas rendre cher le contrôle et porté encore au budget d'entretien des motos ?

Que le conseil constitutionnel fasse "plaisir" à trois associations "écologistes parisiennes" sur une action qui impacte au niveau national est-il juste ?

N° 975795 - " ça ne sert à rien mais c'est mieux que si c'était moins pire "

par :

22/07/2023 12:07

Ou comment répondre à un problème de sécurité par une taxe supplémentaire !

Les accidents techniques motos ne représentent que 0,3% contre 3% pour l'infrastructure routière , la pollution engendrée 0,5% avec un kilométrage annuel faible ( surtout pour les anciennes) : le choix , proposé par l'Europe , entre une amélioration technique de la sécurité de l'infrastructure et la création d'une taxe supplémentaire a été vite fait dans une bureaucratie championne du monde TTC , " ite missa est" .

La bonne réponse sera peut être l'emploi systématique pour tout déplacement de l'automobile , réputée sûre et non cancérigène ( surtout le diesel tant vanté ) , et permettant une circulation fluide et non polluante .

Gérer une moto demande des connaissances techniques très répandues chez les motards, le seront elles chez ces contrôleurs fraîchement promus ?

N° 975799 - Sans titre

par :

22/07/2023 12:09

Bonjour,



Je souhaiterais participer à cette consultation sur le CT pour tous les véhicules à moteur et pour ma part je donnerai mes remarques uniquement pour l'aspect moto routière et moto trail. J'exclus donc de mon commentaire les motos non homologuées à circuler sur route (trial, cross,... car je considère que comme ce sont des véhicules non homologués, le CT ne devrait tout simplement pas s'appliquer) et tout autre voiturette ou véhicule exotique.

Par ce commentaire, j'aimerais souligner l'incompréhension générale qui nous, motards, nous a prit. En effet, pour ma part, j'avoue ne pas comprendre en quoi ce nouveau CT va rendre les routes plus sûres et moins accidentogènes. Si je me fis aux chiffres des différentes assurances ou autres organismes, seule une poignée d'accident seraient causés par le mauvais état des motos, alors même que le nombre de motards est grandissant ces dernières années. Si je me fis à ces mêmes chiffres, l'état des routes par contre serait à l'origine de bien plus d'accidents. Il y a donc sûrement un calcul plus intelligent à faire de ce point de vue.

Si l'on souhaite cependant continuer sur le mauvais état des motos, il faut savoir que lors de permis de conduire, l'ensemble des éléments de sécurité à surveiller, les différents consommables et les équipements importants, sont vus et revus afin que chaque motard puisse vérifier lui-même qu'il roule en toute sécurité. Cela est d'autant plus efficace puisque tous les éléments listés sont visibles et vérifiables sans démonter quoique ce soit.

Par ailleurs je pense qu'en temps que motard, nous prenons d'avantage soin de nos machines que nos camarades en 4 roues, car nous sommes presque directement au contact de la route et donc du danger, mais cela reste un avis personnel et sans aucune justification.

Egalement, bon nombre de points sont déjà vérifiés tous les ans par nos différents concessionnaires lors des entretiens annuels. Je vois alors uniquement l'intérêt du CT pour contrôler le niveau de bruit des moto, mais est-ce vraiment à ce point important de mettre en place tout un CT à un prix dont je ne veux même pas imaginer le montant pour l'ensemble des véhicules à moteur simplement pour contrôler les niveau de bruit des motos tous les 3 ans, alors qu'un échappement est si vite échangé ? je vous le demande.

Je finis donc par affirmer qu'à mon humble avis, il y aurait sûrement des solutions plus importantes et plus intelligentes à mettre en place dans l'absolue afin de limiter le nombre d'accidents sur nos routes.

N° 975803 - Contrôle Technique 2 roues CONTRE

par :

22/07/2023 12:13

Bonjour Madame, Monsieur,

Je suis contre le contrôle technique 2 roues car une fois de plus les citoyens ne sont pas écoutés par nos gouvernants et nos députés européens.

Tous motards est conscient de l'importance d'avoir une moto parfaitement en état pour ne pas mettre en danger sa vie. J'ai en ma possession 2 motos dont une que je prête à mon fils qui met en application les vérifications quotidiennes apprises lors du passage de son permis moto et on réalise tout l'entretien et les vérifications régulièrement des organes de sécurité. Donc en quoi un CT est nécessaire ?

Ces 3 associations qui réalisent un lobbying pour le CT sont-elles représentatives des utilisateurs de 2 roues ? Je ne le crois pas une fois de plus, c'est pour que ces gros organismes de contrôle technique engrangent de nouveaux profits et qui en sous table poussent ces associations en à mettre la pression aux gouvernants.

Concernant le bruit il faut interdire la vente et la possibilité de modifier un échappement.

En espérant être entendu pour une fois

N° 975804 - Contrôle technique moto pour la sécurité?

par :

22/07/2023 12:14

Bonjour

Lors de notre permis moto, nous devons apprendre à inspecter notre moto. Les journées reprise de guidon sont très bien, nos motos sont inspectés et nous avons un rappel sur la sécurité, le code de la route des exercices pratiques.

Le contrôle technique moto obligatoire est juste lobbying des centres de contrôle technique. Sans impact sur notre sécurité. Cordialement

N° 975805 - Contrôle Technique 2 roues CONTRE

par :

22/07/2023 12:14

Bonjour Madame, Monsieur,

Je suis contre le contrôle technique 2 roues car une fois de plus les citoyens ne sont pas écoutés par nos gouvernants et nos députés européens.

Tous motards est conscient de l'importance d'avoir une moto parfaitement en état pour ne pas mettre en danger sa vie. J'ai en ma possession 2 motos dont une que je prête à mon fils qui met en application les vérifications quotidiennes apprises lors du passage de son permis moto et on réalise tout l'entretien et les vérifications régulièrement des organes de sécurité. Donc en quoi un CT est nécessaire ?

Ces 3 associations qui réalisent un lobbying pour le CT sont-elles représentatives des utilisateurs de 2 roues ? Je ne le crois pas une fois de plus, c'est pour que ces gros organismes de contrôle technique

engrangent de nouveaux profits et qui en sous table poussent ces associations en à mettre la pression aux gouvernants.

Concernant le bruit il faut interdire la vente et la possibilité de modifier un échappement.

En espérant être entendu pour une fois

N° 975806 - Opinion vis à vis de la mise en place d'un contrôle technique des deux-roues motorisés  
par :

22/07/2023 12:14

Bonjour,

Je vous remercie de mettre en place cette consultation, cela donne enfin l'impression de faire partie d'une démocratie !

Je suis assez surpris pas certaines dispositions dans lesquelles vous voulez organiser la mise en place du contrôle technique des deux-roues motorisés (2RM).

Vous écrivez :

"En effet, les contrôleurs et les centres possédant un agrément en cours de validité pour le contrôle des véhicules légers ou des véhicules lourds pourront bénéficier d'une extension de leur agrément au contrôle des véhicules de catégorie L à condition de respecter les conditions réglementaires encadrant cette activité."

Cela signifie qu'une personne n'ayant jamais conduit de 2RM, ni n'ayant été formée aux spécificités de la mécanique 2RM, pourra procéder au CT des 2RM !? Que doit-on penser de la qualité, du sérieux et de la légitimité d'un contrôle effectué par une personne néophyte ?

Concernant la formation, vous dites qu'en qualification préalable, les futurs contrôleurs techniques 2RM doivent avoir soit :

- un baccalauréat en maintenance des véhicules
- un diplôme d'expert automobile
- un diplôme de technicien expert après-vente motocycles

Si je comprends bien, une personne formée à la réparation d'automobile, ou une personne habitué déterminé la réparabilité d'automobile ayant subis des dommages après un accident, seront autorisé procédé au contrôle technique des 2RM !? Encore une fois, qu'en est-il de la pertinence de formation au regard d'un contrôle technique 2RM ?

Aussi, la mise en place des centres de contrôle nécessite des investissements conséquents, ce qui risque d'engendrer un faible maillage de centres, notamment en zone rurale. Ce qui aura pour conséquence d'obliger des usagers, en particulier de cyclomoteur, de devoir parcourir de grandes distances (+50 km aller-retour) pour faire effectuer le contrôle de leur véhicule. Ce qui pour moi va à l'encontre du principe de sécurité routière.

Sécurité routière qui est, soit disant, l'objectif de la mise en place du contrôle technique des 2RM. Mais peut-on réellement croire à cet objectif lorsque l'on sait que moins de 0,3 % des accidents (pas nécessairement mortels) des 2RM sont dus à l'état des véhicules !?

Cette très faible proportion d'accidents dus à l'état des véhicules est directement liée au fait que les usagers des 2RM ont parfaitement conscience des risques pour leur sécurité (survie ?) liée à un mauvais entretien de leur véhicule !

D'autant plus que sur les 2RM, l'ensemble des organes de sécurité sont facilement accessibles et visibles.

De plus, contrairement aux conducteurs de voitures qui est généralement une nécessité pour se déplacer. L'usage des 2RM est lié au plaisir et au loisir, ce qui explique que les usagers des 2RM prennent d'une manière générale plus soin de leur véhicule.

L'un des objectifs inavoués de la mise en place du contrôle technique des 2RM, est la lutte contre le bruit excessif de certains usagers. Bien que je sois totalement pour lutter contre les incivilités d'une minorité, je pense que tout contrôle technique périodique, comme il est proposé, n'aura absolument aucun impact sur le bruit. Sur certaines cartouches d'échappement il est très facile et très rapide (moins de 5 minutes) d'enlever et de remettre la chicane permettant de réduire le bruit émis. Donc, un usager mal intentionné pourrait très bien remettre cette chicane juste avant de se présenter au contrôle, et l'enlever dès qu'il rentre chez lui.

Aussi, tout véhicule, même parfaitement en règle, peut être à l'origine de nuisances sonores suivant la conduite qui en est faite. Aucun contrôle technique ne peut avoir d'impact contre ceci. La seule manière de réduire les nuisances sonores liées au comportement des usagers de la route (et pas uniquement des 2RM) est la sensibilisation et la prévention.

Le deuxième objectif inavoué, est la lutte contre la pollution, ce qui est une aberration. En effet, le contrôle technique des véhicules légers et lourds, tel qu'il est fait, contrôle que le niveau de pollution émis par le véhicule est conforme au niveau autorisé au moment de la mise en circulation du véhicule. Le contrôle technique des 2RM ne pourra pas faire autrement, et devra lui aussi simplement vérifier que le niveau des émissions est conforme avec la réglementation (potentiellement inexistante) en vigueur au moment de la mise en circulation du véhicule. Ceci n'aura donc absolument aucun impact sur la pollution atmosphérique.

Au lieu de chercher à réduire la proportion des 2RM dans le trafic, il serait judicieux d'en faire la promotion. En effet, plusieurs études ont montré qu'en augmentant la proportion, même faiblement, de 2RM au sein du trafic permettait de réduire significativement la congestion des grandes agglomérations. Et de fait, de réduire la pollution atmosphérique des cités.

Enfin, pour réduire de manière significative l'accidentalité et la mortalité des 2RM, je pense qu'il est nécessaire et urgent de s'occuper de l'état des routes, et de mieux et plus sensibiliser et former les automobilistes aux spécificités des 2RM.

Je vous remercie de la pris en compte que vous aurai de mon opinion.

Bien cordialement,

N° 975807 - Priorité ?

par :

22/07/2023 12:15

Je ne reviendrais pas sur le choix gouvernementale, cependant pas plus tard que la semaine dernière j'ai explosé la roue avant de ma moto à cause d'un nid de poule, moto épave et pourtant toujours très bien entretenue, affirmation de l'expert, donc quelle est la priorité ? L'état des motos, ou l'état des routes ?

N° 975809 - controle technique

par :

22/07/2023 12:16

Globalement les motos sont bien entretenues par leurs propriétaires et les accidents sont rarement la faute de la moto.

Personnellement je pense que le principal soucis vient du bruit que font les motos souvent avec un pot non homologué et qui devrait etre interdit à la vente et qui dérange tout le monde et qui donne une mauvaise image des motards.

N° 975811 - controle technique

par :

22/07/2023 12:17

Globalement les motos sont bien entretenues par leurs propriétaires et les accidents sont rarement la faute de la moto.

Personnellement je pense que le principal soucis vient du bruit que font les motos souvent avec un pot non homologué et qui devrait etre interdit à la vente et qui dérange tout le monde et qui donne une mauvaise image des motards.

N° 975812 - Controle technique

par :

22/07/2023 12:18

Globalement les motos sont bien entretenues par leurs propriétaires et les accidents sont rarement la faute de la moto.

Personnellement je pense que le principal soucis vient du bruit que font les motos souvent avec un pot non homologué et qui devrait être interdit à la vente et qui dérange tout le monde et qui donne une mauvaise image des motards.

N° 975814 - Mise en place CT 2 RM

par :

22/07/2023 12:19

Bonjour,

La mise en place de ce contrôle technique ne me semble pas utile pour la sécurité des utilisateurs de 2 roues ni pour les autres car 70 pour cent des cas d'accident corporels en moto sont dû à l'autre usagé de la route qui ne voit pas la moto arriver.

Les contrôles par les forces de police où les garages concessionnaire seraient plus fiables que par des centres non équipés avec un personnel non formé à ce genre de véhicule.

Les 2RM non immatriculé ne seront pas soumis à CT .

Nombre d'entre eux circulent sur les routes en provoquant des accidents mortels lors de rodéo urbains avec comportement illégal en ville.

La société fait du forcing pour récupérer ce marché qui est resté vide jusqu'à ce jour.

N° 975815 - Le contrôle technique moto

par :

22/07/2023 12:19

Bonjour, et oui mes parents mon bien élevé. J'ai plus de 63 ans, cela fait 50 ans que je roule à moto, et oui en 1974 je roulais déjà en motocross. Depuis 1977 j'ai des motos que j'ai beaucoup chérie, et oui ce n'était pas juste pour me déplacer, ( être motard c'est un mode de vie ), mes motos et celles de mes amis n'ont jamais été des poubelles, on ne peut pas en dire autant de nos routes ( gasoil, gravier, et autres pièges ). A chaque révision ( j'ai été concessionnaire moto ), les motos sont contrôlées bien plus qu'un contrôle technique et très rarement ces motos étaient mal entretenues.

Le motard aime sa monture et la respecte donc il aime sa vie.

Une fois cela met arrivé qu'une moto venue pour une révision n'est pas ressortie du garage, le cadre fissuré sur une soudure d'usine due à un mauvais usage de la moto, je pense pas qu'un contrôle technique puisse voir se genre de problème ( fissure caché par le carénage ).

De plus il y a des motos poubelles , celles des gens pas assuré, sans permis, souvent non homologué qui roule sur la voie public, cela vous ne les verrez pas dans les contrôles technique. Encore une fois vous allez tapé sur des gens qui respect la loi et qui sont solvable, ( il faut parfois savoir laisser vivre ). Pour le bruit, il existe les contrôles de police, gendarmerie, refuser une moto sur le simple fait qu'il n'a l'échappement d'origine et une aberration cela n'a rien de dangereux, 92 dB au lieu de 90 quel problème de sécurité, (oui mais certains rôle alors les avions, les trains, les camions, les chantiers, les klaxons, les mecs qui roule sur des engins non homologué, les gens qui gueule ) ont faif quoi???

Tiens cela mes arrivé un matin sur la route, je roule tranquille avec une des rares moto avec un pot d'origine très silencieux 87db. Une petite mamie franchie un stop sans regarder, elle me percute sur la jambe gauche, je tombe et là après s'être excusée, elle me dit " je vous ai pas vue, mais d'habitude, ont vous entends les motos.

Depuis mes pots font un bruit un plus grave le fameux ( brooo ). Sûr qu'il ne faut pas abusé, mais c'est valable dans les deux sens ( se contrôle est injustifié ) et un peu de liberté ( sécurité ) cela pourrait sauver quelques motards et nous sommes pas si nombreux.

J'ai beaucoup d'autres choses à dire sur ce contrôle, mais il faudrait écrire un livre tant il est aberrant, les motards aime leurs motos et les entretiennent.

Un motard triste mais pas résigné.

N° 975816 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 12:20

Vous avez choisi, sous prétexte de la directive 2014/45/UE du 3 avril 2014 l'Europe, de mettre en place le contrôle technique moto, pourquoi 2 ans et pas 3?

Et pour l'utilisation du cadre à tracter, directive européenne n° 94-20 CE, là vous oublier l'Europe...

Peut-être qu'il n'y a pas de beaucoup de TVA à récupérer?

Oui, je m'égare on parle simplement de sécurité

N° 975819 - contre le CT

par :

22/07/2023 12:22

Je suis contre le CT pour les raisons suivantes:

- Le CT automobiles n'a pas fait diminué le nombre de mort sur les routes. (voir les rapports de assurances) 9% des accidents mortels dû à une voiture mal entretenue dont 90% de c'est 9%

pneumatiques sous gonflés (articles Cadillac) le CT n'a eu aucun effet sur la mortalité. Si ce n'est la construction et l'embauche de personnels pour accomplir ces visites. ET 19,6% DE TVA POUR L'ETAT.

- Une moto doit être révisée entre 6000 & 10000 Km soit une visite par an ou plus.

Pour ma part j'ai plus confiance dans mon mécanicien ( 23 ans qu'il entretient mes motos) que dans un contrôle où l'argent sera une fois de plus le nerf de la guerre. et toujours 19,6 de TVA. Le garage qui entretient mon véhicule ne fait pas que la révision, il regarde l'état générale de la moto, les pneumatiques, les freins, la chaîne, etc.. Le CT est fait une fois an pour moi.

- Je doute de l'impartialité des associations qui ont touché de l'argent des lobby du CT.

Une association 100adhérents à 10 euros chacun qui a reçu plusieurs milliers euros ( source [association de motard]).

- Si réellement l'état veut diminuer la mortalité, il faut une meilleure formation , des recyclages conduite et code régulier mais cela coûte de l'argent.

Pour ma part je suis allé faire une formation d'une semaine à Fontainebleau avec les gendarmes ainsi que des journées organisées par les gendarmes à Octeville. J'ai aussi réalisé 2 stages avec la [association de motard] et 2 stages avec la MATMUT.

Le CT sera sans effet sur la mortalité, par contre former, sensibiliser et RESPONSABILISER les gens auront un effet positif.

Il faut responsabiliser les gens et ne pas mettre le permis à 17 ans à des jeunes qui ne sont pas matures. (18 - 24 ans le taux de mortalité le plus élevé)

N° 975821 - A refaire

par :

22/07/2023 12:23

Le projet d'arrêté semble être une vague adaptation de celui pour les automobiles. Il manque par exemple la vérification de l'état de la chaîne de transmission secondaire, qui est un contrôle de sécurité basique. En l'état, je pense qu'il doit être réécrit avec de vrais experts, afin de garantir qu'un tampon d'un centre de contrôle ne donne pas un faux sentiment de sécurité

N° 975822 - Ridicule et sans intérêt sécuritaire

par :

22/07/2023 12:24

Sans même parler argent, d'escroquerie ou de machine à fric qu'est cette réforme , le CT 2 roues est sans intérêt concret au vu des points contrôlés. Si seulement, des éléments importants étaient vérifiés tels que le cadre (qui éviterait et rassurerait les acheteurs en s'assurant que le 2 roues n'a jamais chuté ou été réparé / vices cachés etc) à la limite pourquoi pas.

Mais là, c'est inutile.



Les éléments de sécurité visuels sont contrôlés régulièrement et certains à chaque sorties.

Contrôler le bruit ? On mettra 15min à monter le pot d'origine le jour J puis il restera au garage les 3 prochaines années, croyez moi.

Pour dire, j'ai une sportive de 20 ans, et elle est sans aucun doute plus neuve que la plupart des véhicules 4 roues récents.

Un motard se respecte envers lui même et sa machine, c'est aussi une fierté d'avoir une moto propre.

N° 975823 - Participation à l'enquête concernant les décrets pour la mise en place d'un contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

22/07/2023 12:26

Plusieurs études montrent que le mauvais état du véhicule représente un cas marginal des causes d'accidents de la route, et ce facteur n'apparaît d'ailleurs pas dans le bilan définitif du gouvernement concernant l'accidentalité routière en 2022.

Par ailleurs la plupart des véhicules 2 ou 3 roues est bien entretenue, car il en va de la vie de leur propriétaire, bien plus que pour un véhicule 4 roues.

La lutte contre la pollution sonore via ce type de contrôle est vaine, les dispositifs d'échappement étant facilement modifiables (moins de 30mn). Ce type de contrôle n'a par exemple pas réglé le problème en Allemagne où il est en place depuis 20 ans.

Pour ces raisons, et d'autres, je suis contre la mise en place du contrôle technique.

N° 975825 - Avis mitigé

par :

22/07/2023 12:26

Bonjour,

Je suis favorable à un contrôle technique pour les engins deux ou trois roues qui ne sont pas soumis à un permis de conduire comprenant l'ETM. En revanche, je ne suis pas favorable à un contrôle technique pour les grosses cylindrées. En tant hé gendarme je constate que le 50cc ne sont jamais conformes ou très rarement. Les grosses cylindrées le sont toujours car leurs propriétaires ne sont pas suicidaires.

N° 975826 - Sans titre

par :

22/07/2023 12:27

Je suis contre quand on voit l'état des routes c'est une grande désolation pour les Motorrads de plus le CT c'est juste une histoire d'argent pour les caisses de l'état comme d'habitude

N° 975827 - Ct inutile

par :

22/07/2023 12:29

Ct inutile, contrôles basiques qui peuvent être réalisés par le propriétaire ou police (bruit)

Les contrôleurs ne connaissent pas plus, test amortisseur fatigués ? Non.

Pas d'essai routier par des pros de prévu.

Bref inutile juste fait pour nous prendre un peu plus de fric...

N° 975828 - Non au ct moto

par :

22/07/2023 12:29

Le problème n'est pas l'état des motos mais l'état des routes. La majorité des personnes que je connais (moi y compris) ont subi des glissades ou chutes à cause de l'état des routes. Et très souvent, contrairement à ce qui est dit, la vitesse n'était pas en cause. Mais quand vous avez des plaques de graviers (indiqués ou non d'ailleurs), des raccords de goudron fondus à la sortie d'un virage, c'est la glissade assurée, quelque soit votre vitesse.

Et bien sûr, je ne parle pas des nids de poule ou de l'état des ronds-points ou de l'état des raccords de pont et j'en passe.

La très grande majorité des motard(e)s (et je ne parle pas des propriétaires de scooter ou autres engins de ce type) entretient sa moto mieux que sa maison ou sa voiture parce que c'est sa passion (et non un moyen de transport maison/boulot) et qu'il est conscient que si sa moto est dans un sale état, sa vie en dépend!

Et, bien sûr, l'autre gros problème de sécurité qui met les motards en énorme danger, c'est le comportement inconscient, jaloux et égoïste des automobilistes! Il faudrait rappeler à tous les conducteurs de voiture qu'il existe 3 rétroviseurs dans une voiture et que ce n'est pas pour se reluquer dedans ou pour mieux partir à la recherche des crottes de nez mais que ça sert à sauver des

2 roues (motorisés ou non). Qu'il existe des clignotants sur une voiture pour indiquer les prochains mouvements de son véhicule et que mis une fois l'action faite, c'est trop tard! Personne n'est devin. Mais les gens ne pensent qu'à eux et jamais aux autres usagers de la route!

Et dernière chose aussi, leur dire que les lignes blanches au milieu de la route ne sont pas là pour faire joli mais bien pour délimiter des voies de circulations et que la franchir, surtout dans les virages, est très dangereux surtout si un 2 roues arrive en face!

Un contrôle technique moto ne résoudra en aucun cas tous ces VRAIS problèmes qui causent l'accident de nombreux 2 roues! Le contrôle technique ne servira qu'à remplir un peu plus les caisses de l'état mais ne sauvera pas de motards sauf si l'argent récolté servait à 100%, à réparer les routes. Mais je ne crois plus au Père-Noël depuis longtemps.

N° 975829 - Non Au CT moto

par :

22/07/2023 12:30

Les statistiques montrent clairement que dans la globalité les problèmes sont du aux infrastructures et non aux motos (trous, rustines, glissières, dos d ânes non réglementaires). Le comportement des automobilistes sans cesse sur leur téléphone et ne respectant pas le code de la route semble une priorité.

N° 975832 - Non au contrôle technique

par :

22/07/2023 12:31

Le contrôle technique est inutile, les motards s occupent de leurs machines qui est pour eux souvent une passion, ils prennent donc soin de leurs motos.

N° 975845 - CT moto

par :

22/07/2023 12:41

Je suis d'accord sur le contrôle du bruit émanant des motos (radars Hydre, appareils de mesures des forces de l'ordre, ...) ce qui peut être une vrai nuisance pour les riverains, mais un CT portant sur des points de sécurité est une ineptie dans le monde de la moto !

95% des motards font vérifier leurs motos chaque année par un professionnel !

Nous savons que nous sommes vulnérables sur beaucoup de points, alors nous n'allons pas en plus nous tirer une balle dans le pied en roulant avec un véhicule dangereux !

Si nous avons une défaillance technique, nous chutons et c'est notre intégrité physique qui est en jeu, alors nous ne jouons pas avec notre vie.

Réparez nos routes, cela évitera bon nombres de chutes !

N° 975846 - je suis absolument contre la mise en place d'un controle technique moto

par :

22/07/2023 12:41

motard depuis 27 années, je n 'ai jamais eu d 'accident, ou même d'incident provenant d'un défaut d'entretien de mes motos. chaque sortie moto est un plaisir, et un engagement avec sa machine a prendre du plaisir. Pour ce faire les motos sont entretenues comme il se doit. éclairage, plaque , freins , suspensions , pneumatiques sont toujours changes dans les délais. l'entretien du moteur , avec les vidanges, le filtre a air, et les interventions moteur sont toujours réalisées dans les délais.

les dangers qui guettent les motards sont l'état du réseau routier parfois lamentable, revêtement dégradé, bandes blanches glissantes, graviers , glissieres de sécurité. si les pouvoirs public s'inquietent pour la sécurité des motards , voile un vrai sujet. de plus le CT est le résultat du lobbying par X auprès des commissaires de L UE.

STOP A LA PRIVATION DE LIBERTES ET AU RACKET DU CITOYEN

N° 975848 - Opposition au contrôle technique obligatoire des 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur

par :

22/07/2023 12:41

Ce contrôle technique constitue une contrainte financière et technique qui restreint l'usage des 2 et 3 roues, et donc écologiquement contre-productif, pourquoi? :

1- un motard qui se déplace seul à moto dépense moins d'énergie que la même personne qui se déplace en voiture ( surtout vu l'ampleur que prend le phénomène SUV).

La contrainte financière et technique va restreindre l'usage de la moto en ville qui contribue pourtant à leur désengorgement ( la circulation des motos étant plus fluide) et donc à une diminution de la pollution et du gaspillage énergétique.

( selon l'ADEME : 50% d'émission de CO2 en moins en 2 roues )

De plus il faut savoir que la pollution des 2 roues ne représente que 0,5% de la pollution totale du secteur des transports.

2-Un motard étant plus vulnérable qu'un automobiliste, est plus attentif à l'entretien et au bon état de son véhicule qu'un conducteur automobile qui est sécurisé sur 4 roues:

Afin d'obtenir son permis A, il a appris et réalise avant chaque sortie les contrôles de sécurité obligatoire, tous les éléments de sécurité étant accessible sans démontage sur un 2 roues.

De plus il effectue un kilométrage annuel très faible par rapport au conducteur automobile ( 4000 km contre 13000 km en France ).

J'ai effectué moi même 12000 km en 24 ans !!!

Tout ceci explique sans aucun doute l'extrême faiblesse statistique ( 0,3% des accidents) de la défaillance technique dans l'accidentologie de la circulation à moto qui semble plus liée à l'état des routes ( plus de 3% ) ou au comportement de certains motards et aussi de l'irrespect de certains conducteurs automobiles.

3- concernant les émissions sonores, le contrôle technique en vigueur en Allemagne depuis 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains, pour preuve des routes sont toujours fermées à la circulation des 2 roues.

4- concernant l'aspect technique, il est bien entendu que je fais plus amplement confiance à mon réparateur agréé par la concession que je connais depuis plus de 30 ans qui réalise 50 points de contrôle de sécurité à chaque révision annuelle qu'à un centre de contrôle technique dont je doute des compétences.

Tout ceci rend la contrainte financière et technique de ce contrôle technique parfaitement disproportionnée par rapport au résultat possible sur l'amélioration du parc moto.

De plus, la manipulation ( ma moto pèse près de 400kg ) et l'évaluation technique d'un moto sont très différentes de celles d'une voiture, les professionnels des deux secteurs sont très distincts.

La compétence nécessaire à la réalisation de ce contrôle va nécessairement passer par une formation et une spécialisation des professionnels du contrôle technique, qui s'ils ne sont pas motards, va être très difficile et hasardeuse. De plus, le coût de cette formation sera nécessairement élevé pour les usagers et l'Etat.

Compte tenu de la faiblesse de l'impact possible sur la qualité du parc moto, la question de la pertinence de la dépense publique se pose surtout en regard de la dette malheureusement déjà acquise.

N° 975849 - Mais à quoi ça servirait

par :

22/07/2023 12:43

Pourquoi un CT 2-3 roues ?

- L'état des 2-3 roues :

Les 2-3 roues sont bien entretenues, sinon dès que l'on roule on sent aussitôt le problème (si un frein avant ou arrière freine moins, si il y a du jeu dans la colonne de direction, si l'amortisseur est fatigué, ...), contrairement à une voiture où on ne s'aperçoit pas forcément si une roue freine moins, si une biellette a du jeu, si un amortisseur fuit, ....

==> Le CT est inutile pour l'état des 2-3 roues.

- Le bruit, bien sûr :

J'entends bien que le bruit de certains véhicules soit un problème.

Mais ceux qui roulent en échappement non homologué remettront leur pot d'origine juste pour le CT, et remettront ensuite leur échappement non homologué.

J'entends à côté de chez moi aussi des voitures ayant des pots non homologués, qui doivent faire ainsi lors du CT voiture.

==> Ici non plus, le CT n'est pas la solution.

- Mais le poids ?

Certaines motos pèsent plus de 300 kg. Il faut donc être habitué pour la déplacer sans la tomber. Je refuse de prendre le risque en laissant une tierce personne déplacer ma Victory (car dans les centres de CT, il ne s'agira pas de personnes spécialistes 2 roues comme dans les concessions moto).

- En conclusion :

Je ne comprends pas cet acharnement sur la mise en place d'un CT 2-3 roues, qui est inutile sauf pour créer un marché juteux pour les centres de CT.

Il diminuera en rien le nombre d'accident où sont impliqués les 2-3 roues.

Mieux vaut mettre l'accent sur le vivre ensemble et sur l'entretien du réseau routier qui se dégrade depuis plusieurs années.

Motos : Victory 1700 CrossRoads (2011) + BMW R80GS (1986) + Honda 250 NX (1990)

N° 975850 - Quelle est l'utilité du CT 2RM ?

par :

22/07/2023 12:44

Quelles sont les justifications du CT 2RM alors que moins de 0.5% des accidents sont dus à une défaillance technique ?

Les motards entraînent déjà bien leurs motos et éléments de sécurités comme les pneus et les freins car ils sont conscients que leur vie en dépend

N° 975851 - Sans titre

par :

22/07/2023 12:45

les motocyclettes de plus de 30 ans immatriculées en carte grise collection qui ne roulent que quelques dizaines de kilomètres par ans, pourraient être dispensées de contrôle. certains collectionneurs possèdent des flottes de plus de 10 motos, qui n'ont pas forcément très grande valeur .

le contrôle pourrait devenir un casse tête logistique pour des centres éloignés .

quant aux véhicules équipés de moteur 2 temps, le contrôle de l'opacité des gaz serait un véritable problème.

N° 975857 - NON

par :

22/07/2023 12:49

Occupez vous de nos routes ! Occupez vous de faire baisser le prix des péages qui augmentent sans amélioration du service ou de la route ! Occupez vous des récidivistes en voiture !

Nous entretenons nos motos plus qu'une voiture !

NON AU CT !

N° 975860 - CT moto

par :

22/07/2023 12:54

Veillez déjà refaire les routes avant de venir contrôler nos moto. Merci

N° 975861 - Machine à fric

par :

22/07/2023 12:54

Je suis contre le ct moto car nous prenons soins de nos motos c notre vie qui est en jeu. Au sujet des échappements il est très facile de le changer avant d'aller au ct. Je pense que ce décret est encore une fois fait pour faire de l'argent.

N° 975862 - Le contrôle technique moto

par :

22/07/2023 12:54

Le contrôle technique moto est une aberration car les motards entretiennent leurs motos car ils connaissent les risques.

Le taux d'accident lier à l'état de la moto et énormément plus faible comparé aux accidents lier à l'état déplorable des routes.

Si le contrôle technique est mis en place l'argent dépenser par les motards devrait être entièrement utilisé pour refaire les routes les plus dégradé.

N° 975863 - Une arnaque européenne sur le dos de la sécurité.

par :

22/07/2023 12:55

Le contrôle technique des deux roues n'aura aucun bénéfice sur le sécurité routière, l'union européenne dicte l'obligation de réforme inutile qui a pour seul but de faire de l'argent. L'état des infrastructures routière génère bien plus d'accident corporel que L'état des deux roues.

N° 975864 - Faible nombre de centres agréés au CT 2RM



par :

22/07/2023 12:55

Quelle garantie à t on de trouver un centre agréé 2RM a proximité de notre domicile ou travail (20/30km) partout en France?

Vu le faible nombre de centres agréés et de créneaux qui seront disponibles, comment puis je rester dans la l'égalité surtout si le délai est dépassé?

Les motos sont fragiles donc quel recours à t on si notre 2RM est endommagé pendant le controle?

Doit on faire des photos avant pour garder une preuve?

N° 975865 - NON

par :

22/07/2023 12:55

Ce contrôle technique est inutile, trop peu d'accident 2 roues sont causé par le mauvais état du véhicule. C'est encore une excuse pour nous faire payer.

N° 975866 - controle technique moto

par :

22/07/2023 12:55

Il est clairement établi que nos motos sont parfaitement entretenue une moto pas entretenue est un danger pour son utilisateur , contrairement a notre réseau routier ou les motard et cycliste risque leur vie .Cette nouvelle loi a uniquement pour but de prendre de l'argent, une fois de plus. En bref je ne voterai plus jamais et je vais de ce pas détruire ma carte d'électeur.

N° 975867 - NON AU CT

par :

22/07/2023 12:56

A ce jour rien ne justifie la mise en place du ct d'un point de vu sécuritaire ,les compagnies d'assurances elles mêmes reconnaissent que l'état technique des 2roues est rarement la cause d'accidents impliquant des véhicules de 125cm3 et plus(0.3% des cas) .

l'examen du permis de conduire pour cette catégorie de véhicules contient déjà une formation a l'examen visuel de son véhicule ,les organes de sécurité telle que freinage ,pneumatiques et éclairage sont visibles sans aucun démontage

le ct ne sera que des frais financiers supplémentaires venant grever encore le budget entretien de nos machines que nous maintenons techniquement en état pour une utilisation en sécurité, pas de place au hasard en deux roues .

argument valable également pour la vente des véhicules de cette catégorie ,l'état de l'ensemble du véhicule est visible, et un essai routier valide de suite le bon état d'un véhicule, là moindre anomalie est transmise a l'utilisateur de suite contrairement a un véhicule a 4 roues,

le kilométrage annuel moyen des motos ne dépasse pas 4000 km ,que peux apporter un ct ? le marché de l'occasion propose une multitude de matériels ayant dix ans et plus avec moins de 25000km total ,donc très peu kilométrées et ne justifiant pas le besoin d'un ct a nouveau .

a contrario dans bien régions de France l'état du réseau routier et dangereux pour l'utilisation de deux roues , nids de poules ,raccord de bitumes ,rainurages, glissières de sécurité inadaptées ect .... a quand un ct de l'état du réseau lui responsable de beaucoup d'accident

N° 975870 - par :

22/07/2023 12:57

Je pense qu'avant de faire passer des contrôles techniques à des motos qui sont révisées par des vrais mécaniciens tous les 6000km, il serait plus judicieux de doubler les glissières de sécurité qui sont de vrais guillotines en cas de glissade et de mieux entretenir les routes secondaires.

Je préférerais investir dans des clignotants tous neuf de moi même que dans 1 CT qui va me priver de ce même budget

N° 975872 par :

22/07/2023 12:58

Pas d'accord sur le contrôle technique des 2 roues si il ne concerne que ceux supérieurs à 80 cm3, car c'est là catégorie des moins de 80 cm3 qui polluent le plus d'une part ce sont des moteurs 2 temps donc ils brûlent de l'huile avec de l'essence et ensuite ce sont les plus bruyant s avec leurs pot trafiqués. De plus aucun ne respecte la vitesse maximum autorisée. Alors si c'est pour faire une rentrée d'argent supplémentaire sur le dos des motards qui pour la grande majorité entretiennent très bien leur motos il va falloir trouver autre chose comme argument

N° 975873 - Non et non

par :

22/07/2023 12:58

Opposé au CT moto?? Mille fois oui! La mienne passe tout les ans chez mon vendeur de la marque. Récemment pour un changement de pneu, tous les points de contrôle sécurité ont été effectués à cette occasion et ce,dans le même temps et pour le même coût !! Pourquoi donc repayer ? 6 à 8000 kms par an, ma moto révisée tout les 6000 km et recalée mécaniquement (jeu aux soupapes) tout les

12000 faites le calcul de l'utilité d'un CT. Quant au bruit ou à la pollution, des contrôles aléatoires sont déjà autorisés et effectués par les forces de l'ordre....ce qui à mes yeux est plus juste.....même si cela ne sécurise pas plus au regard des accidents des 2rm!!!. Militant et adhérent [association de motard] je partage les idées de cette association qui défend nos droits et parle aussi de nos devoirs ( vitesse, bruit,partage de la route etc....). Je revendique donc le C de Colère et le même C de Citoyen. NON AU CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO. YVES &#9994;&#65039; Toujours en Versys 1000&#9996;&#65039;

N° 975874 - Incompréhension

par :

22/07/2023 13:02

Le fait d'imposer le contrôle technique aux deux roues est une hérésie sachant que leur entretien est déjà régulier et qu'en terme d'émission de co2 ils sont bien en-deçà de celle des voitures, des bateaux

N° 975877 - Contrôle technique

par :

22/07/2023 13:03

Cela fait plus de 30 ans que je roule en moto. Je suis l'entretien constructeur à la lettre et les mécaniciens sont les plus aptes à me faire un retour sur l'état de ma moto. Un motard ne peut pas se permettre de rouler avec une moto mal entretenu. A la vue du nombre d'accidents qui impliquent la responsabilité des motards, on ne peut que constater que ceux-ci sont conscient de l'importance de rouler avec des motos bien entretenues.

De plus chaque moto a ses particularités, personnalisation, équipement...

Ce qui ne remet pas en cause la sécurité routière mais ne nécessite pas pour autant un contrôle technique.

La vie d'un motard depend de l'entretien de son véhicule et notre passion pour cette façon de vivre et notre rigueur pour la vivre ne nécessite pas un contrôle par des personnes qui bien souvent ne s'y connaîtront pas plus que nous.

Je dis non au contrôle technique pour les moto qui pour moi ne sont qu'un loying pour engraisser c'est gros groupe. Un motard est conscient de l'importance d'avoir une moto toujours en état.

N° 975878 - Non au contrôle technique pour les motos de sport enduro et trial

par :

22/07/2023 13:04

Bonjour,

Ce sont des motos qui ne parcourent pas plus de 2000 km par an. Les motards qui les utilisent connaissent par cœur leurs motos et en font l'entretien seul. Pour pratiquer, il faut une moto en bon état donc quel est l'intérêt d'un contrôle technique ? De plus les motos sont améliorées par de multiples accessoires, c'est impossible de les remettre dans l'état d'origine sans engager des frais importants, c'est très injuste.

Bien cordialement.

N° 975880 - Inapplicable en milieu rural

par :

22/07/2023 13:05

Vous voulez mettre en place ce CT technique au nom de la sécurité routière alors que l'accidentalité des 2RMs ne fait que baisser et que l'état des 2RMs ne représente qu'un nombre minime (- de 1%) des accidents.

Le mauvais état de la voirie et des axes de circulation (secondaires ou principaux) avec son lot de nids de poules, rustines glissantes, graviers, gasoil dans les carrefours giratoires (merci les trop-plein des PL, vous vous en occupez quand ?) provoquent bien plus d'accidents que l'état des 2RM.

Par ailleurs, le CT auto ne semble pas empêcher des voitures épaves de circuler et d'être en cause dans de nombreux accidents (pneus lisses, amortisseurs HS, fuites de fluides, etc...) Autant de points que des véhicules concernés par un CT continuent à avoir.

Les détenteurs du permis A et A2 sont sensibilisés aux contrôles visuels lors de l'examen. De plus, il n'y a pas de besoin de lever le véhicule ou de démonter ou de se pencher excessivement pour contrôler l'état des pneus, freins, éclairage, transmission, niveaux d'huile, etc... ce qui n'est pas le cas de bon nombre de conducteurs en permis B dont une majorité ne sait pas lire un niveau d'huile ou contrôler la pression d'un pneu (Déjà qu'allumer ses phares ou changer une ampoule est trop compliqué pour bon nombre...)

D'un point de vue sécurité, le CT 2RM n'apporte rien.

Beaucoup parle de la pollution sonore mais idem, l'utilité ne sera que nulle. Les amateurs de bruits enlèvent simplement la chicane de l'échappement et la remettent en cas de contrôle. Cette opération prends moins de 5 minutes. Pour le CT, la chicane sera présente effectivement lors du contrôle mais sera retirée avant même de quitter le parking... Inutile donc.

La lutte contre les rodéos urbains et leurs nuisances (sécuritaires et sonores) n'en sera pas améliorée puisqu'il s'agit de véhicule type quad et motocross non homologué et donc non concernés. Sans oublier le fait que la majorité de ces véhicules sont souvent volés.

Également, cette mesure s'avère extrêmement discriminante pour une partie de la population. En milieu rural, il n'y aura pas de centre habilité pour les 2RM. Par conséquent, les propriétaires devront se rendre à des centres parfois à plus de 50 km de leur domicile afin de déboursier 50€ pour qu'un contrôleur regarde l'état des pneus...

Pourquoi 50 km ? C'est la distance qui me sépare de gros centre urbain et je doute très fortement que des centres investissent dans le matériel requis dans des milieux très ruraux où moins de 2% de la population roule en moto.

Sans oublier les 50cm<sup>3</sup> et voitures sans permis utilisés par des adolescents. Je vois très mal comment ces jeunes pourront amener correctement ces véhicules sur des distances importantes de manière sécurisée. N'oublions pas que les grands axes ne sont pas du tout adaptés à des véhicules limités à 45km/h.

Paradoxalement, les véhicules sans permis les plus aptes à se rendre à des centres distants seront les véhicules débridés... Ironique je trouve...

L'obligation du CT risque même de provoquer plus d'accidents dans ces cas de figures.

Surtout que, la présence de garage et de mécanos étant rare en milieu rural, les propriétaires de 2RM ont l'habitude de faire l'entretien et les réparations accessibles eux même (dans la limites de leurs compétences techniques, le reste des réparation étant fait par des professionnel) car bien conscient qu'un véhicule mal entretenu ne pardonne pas (contrairement à une voiture...Combien de fois j'en vois rouler en crabe, pneus lisses, etc...)

N° 975883 - Ct2r inutile

par :

22/07/2023 13:05

Pour les motos le contrôle technique est complètement inutile, je fais les vérifications de ce dernier avant chaque départ.

Peut être utile seulement pour les 50 cm<sup>3</sup> qui des fois sont de vrais poubelles !

N° 975884 - les motos de sport enduro et trial

par :

22/07/2023 13:05

Bonjour,

Ce sont des motos qui ne parcourent pas plus de 2000 km par an. Les motards qui les utilisent connaissent par cœur leurs motos et en font l'entretien seul. Pour pratiquer, il faut une moto en bon état donc quel est l'intérêt d'un contrôle technique ? De plus les motos sont améliorées par de multiples accessoires, c'est impossible de les remettre dans l'état d'origine sans engager des frais importants, c'est très injuste.

Bien cordialement.

N° 975890 - Contrôle technique moto (commentaires)

par :

22/07/2023 13:09

Ce contrôle technique n'apportera rien à la sécurité des conducteurs de deux roues. Les véritables dangers pour ceux-ci (dont je fais partie depuis 1974) sont pourtant clairement identifiés:

- trous dans la chaussée
- gasoil répandu dans les ronds points (ou ailleurs)
- panneaux de signalisation aux carrefours mal installés et qui masquent la visibilité
- végétation qui masque les panneaux stop ou les feux tricolores
- marquage au sol presque invisible en cas de pluie, et totalement invisible en cas de pluie la nuit
- projecteurs de certain véhicules modernes qui éblouissent d'une puissante lumière blanche mal orientée
- projecteurs des machines agricoles la nuit dans les champs parallèles aux routes qui vous rendent aveugles pendant plusieurs dizaines de mètres
- et j'en passe et des meilleures.

Pour ma part, ce n'est que dans ces occasions que j'ai eu peur pour ma vie et celle de mon passager en moto, jamais pour un défaut d'entretien de mon véhicule.

Quant à l'argument du bruit, ça me fait doucement rigoler : quel motard assez neuneu irait porter sa moto au contrôle avec un pot d'échappement non homologué ? Il y avait, lorsque j'ai débuté la conduite, fréquemment des campagnes de vérification du niveau sonore et de la pollution, avec des véhicules de l'état équipés de sonomètres et autres instruments, et, tous les ans à l'automne, une vérification gratuite du réglage des optiques de phares... mais évidemment ça ne rapportait pas d'argent ! C'était visiblement (et auditivement !!!) plus efficace qu'un contrôle technique.

Je suis consterné que les associations qui réclament à tue-tête ce contrôle technique pour leur confort personnel ne se soient jamais préoccupées de ces problèmes et ne demandent pas de contrôle technique pour les infrastructures routières pour supprimer tous ces dangers.

N° 975893 - Un contrôle technique pour tout le monde ?

par :

22/07/2023 13:12

Pour être admise, une loi doit s'appliquer équitablement à tous.

Qui vérifiera que toutes les motos éligibles feront bien l'objet d'un contrôle technique ? Les contrôles techniques sont enregistrés sur la base de la carte grise et il doit être aisé de vérifier ceux qui s'en exonèrent (ceux qui n'obtempèrent pas).

Je crains que ce soit encore les gens honnêtes qui s'acquittent de ce contrôle et paient la double peine : payer le contrôle technique et mettre au pot commun des assurances la protection de ceux qui ne seront pas en règle.

Sans certitude de l'application à tous, je suis opposé au contrôle technique : les motards sérieux craignent pour leur peau et ont des véhicules entretenus. C'est encore un peu moins de pouvoir d'achat.

N° 975895 - consultation contrôle technique moto

par :

22/07/2023 13:13

Simple court et concis: l'état des routes est de plus en plus déplorable au fil des années pour les motards mais aussi, de fait, pour les cyclistes. Il faudrait peut être, à mon sens, commencer à prendre les problèmes et essayer si ce n'est de les résoudre totalement, au moins déjà pourvoir à une remise en état partielle (ce ne sera pas du luxe) sur ce GROS POINT NOIR pour la sécurité de tous.

N° 975896 - périodicité du contrôle technique

par :

22/07/2023 13:14

Bonjour , Je suis automobiliste et motard depuis de nombreuses années. Le CT pour les 2 roues ne me semble pas justifié. Aucun motard ne prend le risque de rouler avec une moto en mauvais état. C'est sa vie qui est en jeu. La majorité des accidents sont dus a des imprudences ou a l'état des routes. Le seul moment ou un CT pourrait être opportun est lors de la cession d'un véhicule. Ne pourrait on pas revoir la périodicité des CT en ce sens ?

N° 975898 - consultation contrôle technique moto

par :

22/07/2023 13:15

Simple court et concis: l'état des routes est de plus en plus déplorable au fil des années pour les motards mais aussi, de fait, pour les cyclistes. Il faudrait peut être, à mon sens, commencer par essayer si ce n'est de résoudre totalement, mais au moins déjà pourvoir à une remise en état partielle (ce ne sera pas du luxe) sur ce GROS POINT NOIR pour la sécurité de tous.

N° 975899 - contrôle technique motos

par :

22/07/2023 13:16

le contrôle technique ne changera rien au niveau des accidents motos et ne réduira pas le bruit non plus c'est même un phénomène inverse qui risque de se produire je n'ai nullement besoin du contrôle technique ma motos est toujours très bien entretenu de plus pendant le permis moto on vous apprend à vérifier de nombreuses choses le CT est de nouveau juste un moyen de raquetter les gens et d'enrichir certains autres

N° 975902 - Ct moto inutile

par :

22/07/2023 13:17

Bonjour, Suis Motard depuis 30 ans, mon avis est que le Ct moto est inutile ,la plus part des accidents n'est pas du au mauvais état de la moto mais du mauvais comportement des motards !

le CT n'y changera rien malheureusement, et si c'est pour améliorer les motos bruyantes, les pots non homologués seront remontés après avoir passé le CT !

Partageons et respectons nous sur la route !

N° 975903 - Utilité ?

par :

22/07/2023 13:17

Je n'ai pas trouvé d'arguments valables.

Du coup je me demande l'objectif réel de cette proposition.

N° 975904 - Participation à la consultation sur le projet de décret relatif à la mise en place du CT pour véhicules deux ou trois roues

par :

22/07/2023 13:17

Bonjour,

Quelle besoin de contrôler des véhicules qui sont par définition sécurisés, étant donné que, nous motards, sommes conscients du danger de circuler avec des véhicules à deux roues, et avons tout intérêt à être irréprochables sur ce point?

Une question cependant, d'où vient la demande et donc à qui cela va-t-il profiter au final?



Cordialement ,

N° 975905 - Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

22/07/2023 13:18

Bonjour Madame, Monsieur,

Banlieusards, je suis conducteur 2RM depuis 1984 et motard depuis 1991, par obligation de commencer tôt le matin (boulangier, je ne pouvais pas emprunter les transports en commun) J'ai toujours eu besoin d'un véhicule qui démarre au « 1/4 de Tours », donc obligé d'entretenir correctement mes 2RMs. Je n'ai pas besoin d'un contrôle technique obligatoire pour me confirmer que mon 2RM à moteur est fiable et sécurisé. Mes deux accidents (pas trop grave pour moi) ont été dues aux infrastructures de la route qui m'ont piégé en début de carrière de motard.

Cordialement.

N° 975908 - Projet ct 2 roues

par :

22/07/2023 13:20

Complètement inutile car les motards entretiennent bien leurs motos contrairement aux 50 et 125 cm3 qui sont trafiqués.

Lobbies des ets de ct tout simplement. Cela n'améliorera pas la sécurité routière qui est en défaut par l'état des routes. Arrêtons de se laisser manipuler par des associations. Subventionnons plutôt les équipements de sécurité comme les gilets airbag.

La pollution par les motos est aussi largement anecdotique.

N° 975909 - Simplement

&#128078;&#127995;&#128078;&#127995;&#128078;&#127995;&#128078;&#127995;

par :

22/07/2023 13:20

J'ai le permis depuis 1990 et pas mal d'expérience, étant très maniaque mes motos ont été toujours entretenues et la périodicité des révisions respectées et je pense que contrairement aux automobilistes les motards prennent soin de leur machine, pour moi c'est désolant et encore une fois de plus il faut payer simplement pour démontrer que sa machine est en parfait état,

gouvernement je ne vous remercie pas, je prends ça comme une taxe de plus comme si nous n'en avions pas assez &#128542;

N° 975912 -

par :

22/07/2023 13:21

commencer par entretenir le réseau routier serait à mon sens plus judicieux que la mise en place d'un contrôle technique moto .

N° 975915 - Mise en place sur CT 2RM

par :

22/07/2023 13:21

NON AU CT 2RM

Encore une aberration basée sur du lobbying et non pas sur la réalité les chiffres parlent d'eux même. Donc œuvrons pour une vraie prévention. Pas une répression qui n'apportera rien . Revenons à des formations sensibilisation mobilisations . N'imposez pas une mesure impopulaire et inefficace.

N° 975922 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 13:26

Foutaise !...

Vous feriez mieux de vous occuper de l'état des routes, surtout en Ardèche....

N° 975924 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 13:27

Avant de prendre ma moto, je vérifie systématiquement les pneus, la chaîne, les freins !... les accidents motos ne sont pas liés à l'état du véhicule puisque tout motard exerce un contrôle avant de partir avec. Le problème c'est l'état des routes et c'est de pire en pire !!

Pour notre sécurité n'hésitez pas

à baisser la TVA sur l'équipement.

N° 975925 - Ct deux roues motorisés

par :

22/07/2023 13:28

Bonjour. Pas nécessaire car la mortalité c'est 0,3% a cause de l'entretiens dès moto alors que 20% c'est due aux mauvais route et ses équipements !

N° 975927 - Procédure simple , appliquée par le concessionnaire.

par :

22/07/2023 13:28

Bonjour

Si nous n'avons pas le choix de payer un énième contrôle, alors je dis que ce contrôle devrait simplement être inclus dans les révisions. Une révision périodique est un contrôle, pas de raison de doublooner, et encore moins de laisser les entreprises de CT auto gérer les CT motos (on a tous bien compris le lobbying existant de ces entreprises de CT auto et la manne financière qui les attire). Les concessionnaires motos sont les mieux équipés et les plus aptes à réaliser ce contrôle et cela rapidement. Avec du bon sens il n'y a aucune raison de faire autrement.

N° 975929 - Non au contrôle technique

par :

22/07/2023 13:29

Merci à l'état de s'occuper de l'état des routes plutôt que de pénaliser les motards qui eux, contrairement aux automobilistes, suivent lors du permis une partie technique mécanique afin de savoir entretenir ou relever un défaut sur leur véhicule.

N° 975934 - Bonne initiative

par :

22/07/2023 13:31

On se demande pourquoi cela met autant de temps. Ras le bol des motos bruyantes et polluantes

N° 975936 - Arrêtez

par :

22/07/2023 13:31

De nous emmerder

N° 975943 - Contrôle technique moto.

par :

22/07/2023 13:34

Bonjour.

Le contrôle technique moto - n'est pas judicieux car la mortalité des motards c'est pas due à la mauvaise entretiens de la moto qui est de 0,3%, mais Aux mauvais routes et leur équipements avec une mortalité de 20% et +. A bon entendeur!

N° 975954 - Opposition à ce contrôle technique inutile.

par :

22/07/2023 13:38

Ce contrôle n'est là à priori que pour remplir les caisses de l'état et faire plaisir à des associations extrémistes écolos. Il n'apporte rien à la sécurité routière car les vrais motards entretiennent eux-mêmes leur véhicule avec soin du fait du danger évident.

Les gens concernés sont les motards, dans une démocratie c'est à eux de s'exprimer en priorité (majorité), pas à ces associations extrémistes (minorité).

Je souhaite que le gouvernement "courageux!" écoute la majorité concernée et défende le sujet au niveau du conseil d'état et de l'Europe.

On ne peut pas dire tout et son contraire sur ce sujet avant et après les élections!

N° 975957 - Juste pour l'argent pas pour la sécurité

par :

22/07/2023 13:42

Bonjour

Si l'on se base à ce qui est écrit il y aura plutôt de la surveillance pour le bruit des motos et la pollution et juste une inspection visuelle, je pense que ce contrôle technique sera complètement inutile si ce n'est pas pour la sécurité avant tout donc je pense que cela sera juste fait pour faire payer les motards et de plus il n'y a aucune information sur un prix éventuel qui je pense se basera sur la voiture donc je me permet de donner mon avis et de dire que ce contrôle technique ne sera là que pour nous faire cracher de l'argent inutilement.

N° 975958 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 13:42

À part pour certains points de contrôle se contrôle technique est mis en place pour la pollution et le bruit mais je me pose une question pourquoi les véhicules type moto électrique et scooter électrique ne sont pas exemptés ? Et mettre un contrôle tous les 3 ans alors que la plupart des personnes utilisent leur moto que pendant les périodes chaudes et sans pluie donc les motos au bout de 3 ans non pas vraiment d'usure .

N° 975960 - Pourquoi un CT 2 roues quand il n'aura aucun impact sur l'accidentologie

par :

22/07/2023 13:43

Je ne vois pas l'intérêt de mettre en place un contrôle technique pour les 2 roues motorisés (de plus de 50CC) car les conducteurs de 2 roues ont passé une formation ou un permis pour pouvoir les conduire. Que la grande majorité de ces conducteurs sont conscients de leur vulnérabilité face aux autres usagers de la route.

Pour y pallier, les conducteurs s'équipent d'équipement adapté pour leur sécurité. Leur sécurité passe également par l'entretien régulier de leur véhicule ou du moins par un contrôle visuel qu'ils sont en mesure d'assurer eux même grâce à la formation qu'ils ont suivie.

La mise en place d'un CT n'aurait que pour objectif d'enrichir des centres de contrôle technique qui à ce jour n'ont aucune compétence pour juger de l'état d'un 2 roues (un garagiste moto est bien plus compétent dans ce domaine).

Enfin, le CT est censé garantir la sécurité des conducteurs de ces dit véhicules, il serait intéressant que l'état se rapproche des assureurs ou encore de ses forces de l'ordre qui ont pour mission de verbaliser les usagers et qui ont donc des statistiques sur les causes d'accidentologies de cette population pour se rendre compte que les accidents sont générés principalement pas des tiers (qui ne nous "voit" pas car pas formé sur notre intégration dans la circulation) ou encore l'état dégradé des chaussées (ornière, nid de poule, gravier, ....). Au vu de ces éléments, je ne vois pas ce que le CT va pouvoir apporter de plus à part alléger un peu plus le portefeuille des usagers.

N° 975962 - Contrôle technique plusieurs roues motorisées

par :

22/07/2023 13:45

Bonjour,

J'avoue ne pas comprendre l'utilité de ce contrôle.

En effet, je fais contrôler chaque année mon scooter dans un atelier du fabricant, qui suit ce scooter depuis des années. Je les crois beaucoup plus habilités et spécialisés pour faire ce travail que n'importe quel Nouveau Centre créé pour l'occasion avec un personnel qui n'y connaît probablement pas grand-chose (avant une formation spécifique) sur ce type de véhicules.

J'ajoute que les conducteurs de 2/3 roues motorisées sont très attentifs à leur propre sécurité et donc à l'entretien régulier de leur matériel.

Si ce projet est validé, cela va rendre les choses encore plus compliquées et onéreuses. Pour quel résultat ?

N° 975965 - contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues

par :

22/07/2023 13:47

Bonjour,

J'avoue ne pas comprendre l'utilité de ce contrôle.

En effet, je fais contrôler chaque année mon scooter dans un atelier du fabricant, qui suit ce scooter depuis des années. Je les crois beaucoup plus habilités et spécialisés pour faire ce travail que n'importe quel Nouveau Centre créé pour l'occasion avec un personnel qui n'y connaît probablement pas grand-chose (avant une formation spécifique) sur ce type de véhicules.

J'ajoute que les conducteurs de 2/3 roues motorisées sont très attentifs à leur propre sécurité et donc à l'entretien régulier de leur matériel.

Si ce projet est validé, cela va rendre les choses encore plus compliquées et onéreuses. Pour quel résultat ?

N° 975967 - Sans titre

par :

22/07/2023 13:47

Quelles est la justification de ce contrôle sachant que Les accidents de motocyclettes liés au mauvais entretien ne représentent rien du tout et concernant la mortalité 1 sur 5 est lié au non port du

casque donc le CTP ne peut rien y faire. Le CTP n'est en rien justifiable, surtout que les chiffres ne détails jamais la différence entre motocycles et scooteristes.

N° 975971 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 13:50

Le contrôle technique moto n'est pas valable pour moi car les routes qui sont autour de chez moi sont remplis de gravier détériorés tout le temps en travaux quand il n'y a pas de la boue laissé par les fermiers du coin ma moto elle passe au garage dès qu'il y a besoin je respectes ma moto comme je me respecte moi si les freins de ma moto ne fonctionne pas ce n'est pas ma moto qui est en danger mais moi mon équipement est entretenu ma moto est entretenu mais pourtant la route ne l'est pas les nids de poule je n'en parle même pas il se reproduisent chaque année mais ne sont jamais reboucher tellement que mon voisinage prend des mottes de terre pour les coller dans les trous car la municipalité ne fait que dalle .de plus le coup du contrôle technique est onéreux voir très cher et je doute que cet argent récolté permettent que les routes soit plus praticables je crains que pour beaucoup de motards ce soit de l'argent qu'il leur manque pour s'équiper eux-mêmes .de plus j'aimerais comprendre comment vous jugeriez un véhicule d'une marque ou d'une autre car entre une roadster une custom une trail ou une sportive ce n'est pas du tout le même entretien et j'aimerais savoir où c'est centre d'entretien devrait ouvrir car là où je suis j'ai déjà du mal à faire passer le contrôle technique à ma voiture car ils sont toujours complet je crains de donner ma moto à quelqu'un qui en face une un danger public car la personne ne connaît pas mon véhicule sans compter que j'habite dans un coin où il neige et passer le contrôle technique pour un véhicule qui va rouler que 6 mois dans l'année je ne trouve pas ça normal.

N° 975972 - CT motos

par :

22/07/2023 13:50

Je suis contre le CT motos, déjà quand on voit l'état de nos routes française, ça fait peur sur du sec alors sur routes mouillée c'est presque dû suicide car la qualité des routes rénové sont faite à moindre prix et les routes dégradé ou refaite partiellement ne sert pas longtemps et augmente les risques de chutes pour les deux roues.

Mon idée propre à apporté serait de mettre des doubles glissières et de mettre une meilleure matières sur nos routes, car même en voiture monter sur des pneus Michelin en très bon état, la voiture glisse sur les nouvelles routes refaites.

Puis, donner les moyens à notre police à contrôler les scooters et motos cross non homologué sur routes qui nous casse les oreilles et ont tous une conduite dangereuse envers autrui.

N° 975975 - Non au CT

par :

22/07/2023 13:51

Je suis contre ce contrôle technique. Le nombre de décès en moto à cause de l'état du véhicule est proche de zéro !! Contrairement à l'état des routes qui est en cause de nombreux accidents (pas forcément mortels) qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques !!

Quand aux véhicules qui sont utilisés 2 fois par an, serait il obligé de réaliser le contrôle technique ??

Je suis totalement contre cette loi.

Encore un projet de loi pour prendre l'argent des français !!

N° 975978 - Non au CT

par :

22/07/2023 13:53

Je suis contre ce contrôle technique. Le nombre de décès en moto à cause de l'état du véhicule est proche de zéro !! Contrairement à l'état des routes qui est en cause de nombreux accidents (pas forcément mortels) qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques !!

Quand aux véhicules qui sont utilisés 2 fois par an, serait il obligé de réaliser le contrôle technique ??

Je suis totalement contre cette loi.

Encore un projet de loi pour prendre l'argent des français !!

N° 975979 - Dispositif d'échappement

par :

22/07/2023 13:53

Compte tenu qu'à ma connaissance il n'y a pas de restrictions d'homologation des dispositifs d'échappement sur les VL de type automobile lors des contrôles auto, pourquoi seraient-ils nécessaires pour les motos, dans la limite d'acceptation des tests de pollution et de norme sonore.

Car bon nombre d'échappements d'origine ne sont plus disponibles en origine, et que des échappements homologués n'existent pas forcément pour toutes les motos du parc roulant.

N° 975980 - CT moto

par :

22/07/2023 13:53



Une mesure qui ne fera diminuer que le budget des motard, l'infrastructure des routes et de leurs abord et bien plus dangereuse que l'absence de CT.

Cette mesure est bien trop mise en avant pour un côté financier que pour la protection même du motard.

Il vaudrait mieux imposé le port de vêtement adéquate pour avoir une baisse des blessures.

N° 975981 - ct cyclos et motos anciennes

par :

22/07/2023 13:53

il serait bien que l'administration tienne compte de la situation des collectionneurs de motos et cyclos qui possèdent souvent plusieurs véhicules bien plus que les collectionneurs auto car les motos et surtout cyclos peuvent se trouver a pas très cher et sont moins cotés qu'une voiture et prennent moins de place. on va nous obliger a passer un CT qui va ruiner le maintien de ce patrimoine. L'Obtention d'une carte grise collection devrait être simplifiée pourquoi passer par la ffve lorsque l'on a la carte grise d'origine du véhicule ce qui prouve qu'il a bien plus de trente ans. Et les deux roues de au moins plus de quarante ans devraient être exemptés de CT comme c'est le cas pour les autos d'avant 1960. Cela causerait moins de problèmes dans les centres de contrôles qui vont devoir jongler avec les différentes législations concernant les deux roues depuis les origines. Je vous rappelle que certains deux roues ne peuvent plus avoir la monte pneus d'origine en largeur ou indice vitesse car la taille n'existe plus, ni forcément un échappement conforme pour la même raison doit on les empêcher de rouler pour cela surtout que ceux qui les conduisent sont quand même conscient de ces problèmes de pièces et ne s'apparente pas au conducteurs de deux roues récents qui on des comportements différents sur la route et ne sont pas du tout dans le même esprit. j'ai personnellement quelques cyclos et des motos et payer un ct a 50 euros pour un solex qui coute 200 euros tous les trois ans et ou il y a rien a contrôler a part l'état des pneus l'éclairage et le numéro de série qui n'est jamais placé au même endroit en fonction de l'année je trouve cela très exagéré.

N° 975983 - Non merci

par :

22/07/2023 13:54

Non merci en effet. C'est gentil de vouloir penser à nous, à notre sécurité, mais sans façon.

Je vous assure, on se débrouille très bien tout seul.

Entre les révisions, les entretients, le "bichonnage" dont certains font preuve, rajouter un tel contrôle, serait un gaspillage de papier, de temps pour tous et d'argent (qui en ce moment est une denrée difficile à garder pour soit). Franchement je vous le re-dit, mais en plus de toutes les preuves apportées par la [association de motard], je vous en conjure, ne perdez pas votre temps. Concentrez-vous sur l'impact écologique des grandes entreprises, ou sur l'éducation des futurs générations, posez-vous des questions sur le fait de savoir qui est encore fier d'être français (au point de vue liberté, égalité, fraternité) et comment solutionner une réponse négatif à cette question.

Donc non merci. Laissez-nous avoir notre semblant de liberté et le droit d'être responsable de nous-même et des autres.

On reviendras vous voir après, pour discuter sécurité sur la route... vos routes.

Cordialement

N° 975984 - Non au CT

par :

22/07/2023 13:54

Je suis contre ce contrôle technique. Le nombre de décès en moto à cause de l'état du véhicule est proche de zéro !! Contrairement à l'état des routes qui est en cause de nombreux accidents (pas forcément mortels) qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques !!

Quand aux véhicules qui sont utilisés 2 fois par an, serait il obligé de réaliser le contrôle technique ??

Je suis totalement contre cette loi.

Encore un projet de loi pour prendre l'argent des français !!

N° 975989 - Contrôle technique des motocycles

par :

22/07/2023 13:58

Madame, Monsieur,

Après avoir lu les projets d'arrêté et décret concernant l'ajout des motocycles à l'obligation de contrôle technique, je souhaite vous partager mon désaccord.

En effet, d'après l'ensemble des études indépendantes, l'accidentologie des moto sur route ouverte n'est lié à une négligence technique que dans moins de 0.5% des cas. Contre près de 3% pour les infrastructures routières.

De plus, la volonté de contrôler le bruit des véhicules est louable. Cependant, il est extrêmement simple de remplacer un échappement sur une moto, le contrôle technique ne résolvera donc pas ce problème car les échappements seront remplacé pour le contrôle puis de nouveau changé. La preuve : en Allemagne où ce contrôle est effectué depuis près de 25 ans et qu'aucune baisse notable des émissions sonore n'a été enregistrée.

Enfin concernant la pollution des motos. Le rapport de l'Ademe souligne les efforts des constructeurs concernant les émissions. Cela en plus du fait que les cas de "sur-pollution" d'un véhicule sont majoritairement lié à un mauvais entretien, ce qui est rarissime dans le cas des motocycles.

Pour finir il est aberrant d'imposer ce contrôle technique alors qu'il n'aura aucun effet sur l'accidentologie, la pollution sonore et les émissions polluantes des motocycles. D'autant plus quand l'Europe laisse la possibilité de mettre en œuvre des mesures alternatives et que ce projet est porté d'une part par un lobby de contrôleurs technique et d'autres part par trois associations anti deux roues ne représentant qu'une minorité de français.

A mon sens, il serait bien plus intéressant et efficace de mettre en place des mesures alternatives telles que :

- Installation systématique de double barrière de sécurité,
- Arrêt de l'ajout abusif de gravillons sur les routes et récupération de l'excès,
- Rendre obligatoire le port d'une veste de moto et d'une dorsale certifiée, voire d'un équipement complet, en plus du casque et des gants,
- Durcissement des sanctions en cas d'émission sonore supérieure à l'indication de la carte grise.

Je vous prie de recevoir mes sincères salutations,

N° 975992 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 14:00

Je pense que ce n'est pas utile tous les motards intelligents ne rouleraient pas avec sa moto qui n'est pas en état correct (en ce moment je ne roule pas je ne me trouve pas en sécurité sur ma moto car il y a un problème) dans tous les cas en moto nous sommes là /carrosserie/donc nous n'allons pas nous mettre en danger.

N° 975995 - CT moto

par :

22/07/2023 14:01

Cette mesure est un non sens ! Les motards prennent soin de leur moto nous sommes des passionnés ! Cherchez un autre moyen de piquer de l'argent ! Merci

N° 975997 - Échanger le CT contre une révision

par :

22/07/2023 14:02

Plutôt qu'un simple contrôle technique, pourquoi ne pas imposer plutôt une révision complète obligatoire dans les garages existant (et cela ouvrira peut être des nouveaux dans l'avenir !). Cette révision permettra de vérifier tous les organes du véhicule en même temps que tout sera vidangé, remplacé, etc.. par des vrais professionnels.

J'ajouterais que les véhicules spécialisés dans le tout terrain (cross, enduros, quads, trials etc..) doivent être exemptés d'avoir rétroviseurs et clignotants, ces organes sont trop facilement détruits à chaque sortie difficile...

Merci pour votre prise en compte.

Cordialement

N° 975998 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 14:03

Une aberration ! 0,3% d'accident lié à l'état mécanique de la moto, mais 30 % des accidents liés à l'état des routes ! Une rente pour [réseau de contrôle technique] des escrocs patentés ! Un racket inutile organisé par des rageux qui ne connaissent rien à la moto ! Des talibans anti libertés !

N° 976000 - Inutile et couteux

par :

22/07/2023 14:03

Ce projet qui n'est justifié par aucune étude d'impact est inutile et couteux pour les motards. En effet aucune étude ne montre que les accidents de moto en particulier sont dus à des problèmes de maintenances . Donc l'intérêt de ce type de mesure (contrôle technique) est nul. Ce type de mesure est caractéristique du délire réglementaire du gouvernement Français actuel incapable de répondre aux attentes légitimes des citoyens mais toujours prompt à éditer des lois et des règlements inutiles et couteux pour justifier son existence.

N° 976002 - Non au contrôle technique des 2 roues

par :

22/07/2023 14:04

Le contrôle technique des deux roues n'a pas lieu d'être car les arguments se basent sur la sécurité or on sait tous qu'un motard prend soin de sa machine car un pneu qui éclate ou un disque de frein qui se brise n'a pas du tout le même effet sur une moto qu'une voiture, chaque motard c'est qu'il est plus que jamais vulnérable au guidon que derrière un volant ... quand à la pollution, le contrôle technique ne baisse pas la pollution on le constate sur les voitures!! Il y a juste au niveau de la pollution sonore ou c'est vrai que le CT peut avoir son effet mais ça reste à prouver car une cartouche d'échappement est facile à remplacer sur un 2 roues!!

Les motos sont indispensables à la transformation de nos villes que ce soit pour la pollution ou la mobilité!

Merci de ne pas céder au lobby perpétré par ces entreprises spécialisées dans le CT

N° 976003 - Contre à la mise en place des articles proposés.

par :

22/07/2023 14:05

Je suis contre à la mise en place du contrôle technique des 2 roues motorisés. L'état des infrastructures routières est à revoir dans notre département Mayotte (976) avant le CT des véhicules.

N° 976005 - Réponse à la consultation publique sur le contrôle technique des deux et trois roues motorisés

par :

22/07/2023 14:09

La mise en place du contrôle technique moto n'est pas justifiée pour plusieurs raisons :

Concernant l'aspect écologique les motos ne représentent que 0,5% de la pollution du secteur des transports et une moto polluante mal réglée est une moto désagréable à conduire, ce qui n'est pas compatible avec la conduite moto qui est grande partie une conduite passion et non nécessaire comme peut l'être la conduite auto.

Concernant l'aspect pollution sonore on voit bien que la mise en place du contrôle technique auto n'a pas permis la disparition des voitures avec des échappements modifiés ....

Pour la partie sécuritaire l'état de la moto n'est responsable que de 0,3% des accidents, hors l'état des routes serait responsable d'accident mortel dans 30% des cas. Vous vous doutez bien que si vous mettez en place le contrôle technique moto il vous faudra assurer à ce sujet derrière ...

Pour conclure on voit bien que la mise en place du contrôle technique n'est qu'une énième privation de liberté qui n'est pas réalisée dans l'intérêt commun mais plus pour un intérêt autre, attention à ne pas atteindre les limites ...

N° 976007 - Contrôle technique au service des lobbying

par :

22/07/2023 14:10

Je considère le contrôle technique des deux roues inutile car la loi impose des normes que malheureusement les services de l'ordre ne font pas respecter. De la sorte, le problème du bruit évoqué par les pro CT ne sera pas résolu car sitôt le CT réalisé la personne mal intentionnée remontera un autre échappement non homologué celui là. Il voudrait mieux consacrer les crédits à l'amélioration de l'usage des routes, barrières adéquates, réparation des chaussées et suppression des gravillons sur les chaussées...

N° 976008 - Contrôle technique

par :

22/07/2023 14:11

Je Di non au contrôle technique moto car il sera inutile, je fais de la moto depuis 1972 et je n'ai pratiquement jamais vu une moto en mauvais état. c'est tout simplement du racket et ce n'est pas au conseil d'État de décider et surtout ayant écouté les trois associations ( de fachos) contre les motards

N° 976009 - Oui, mais pour tous les véhicules

par :

22/07/2023 14:11

Je suis d'accord pour mettre en place le contrôle technique de tous les véhicules circulants sur la route publique. En effet, on trouve de nombreuses poubelles roulantes dans les moins de 125cc avec des pots d'échappement très très bruyants. Idem pour les plus grosses cylindrées. Il est temps de rétablir l'ordre et d'empêcher toutes ces dérives de véhicules non conformes et troublant la tranquillité publique. Je suis moi même motard, avec une moto parfaitement d'origine. Ces deux roues bruyants nuisent à l'image déjà écornée des motards.

N° 976010 - Inutile et incohérent

par :

22/07/2023 14:12

Le ct pour les motos est ridicule. Les pbs techniques ne sont à l'origine que de moins de 1% des accidents de moto (contre 16% pour les voitures à l'époque de la mise en place pour les autos). Le contrôle statique ne permet pas de voir les pbs de châssis suite à chute etc... Et les motards sont très

attachés à la sécurité de leur véhicule. Une mesure plus efficace serait d'améliorer la qualité du réseau routier en constante dégradation depuis des années

N° 976011 - Inutile et incohérent

par :

22/07/2023 14:12

Le ct pour les motos est ridicule. Les pbs techniques ne sont à l'origine que de moins de 1% des accidents de moto (contre 16% pour les voiture à l'époque de la mise en place pour les auto). Le contrôle statique ne permet pas de voir les pbs de châssis suite à chute etc... Et les motards sont très attachés à la sécurité de leur véhicule. Une mesure plus efficace serait d'améliorer la qualité du réseau routier en constante dégradation depuis des années

N° 976015 - Avis contrôle technique moto

par :

22/07/2023 14:13

Le contrôle technique me semble être une mesure inutile. Une infime quantité d'accidents sont liés au mauvais entretien du véhicule. Cela pourrait même créer une sorte de faux sentiment de sécurité lié au fait que le véhicule a été contrôlé et que l'utilisateur de deux-roues va peut-être moins surveiller l'état de son véhicule du fait qu'il paye un contrôle de son véhicule. Le coût de ce contrôle va aussi peser sur l'entretien du véhicule, certains utilisateurs vont peut-être devoir faire l'entretien de leur véhicule eux-mêmes pour pallier à ce surcoût. Dans cette période où tous les prix augmentent se rajouter encore une dépense supplémentaire ne m'apparaît pas être très logique. Certains personnes possèdent plusieurs deux-roues motorisés, ce qui va créer une importante dépense, surtout pour des véhicules qui dans ce cas parcourent très peu de kilomètres à l'année.

Je pense qu'il aurait été plus judicieux de prendre des mesures pour remettre en état le réseau routier, qui s'est énormément dégradé. Ce défaut d'entretien est générateur de d'incidents tout comme certains aménagements routiers inadaptés.

Quelle sera la prochaine étape, un contrôle technique des vélos, car ceux-ci présentent des problèmes de sécurité, défauts de frein et défauts d'éclairage ?

N° 976016 - Non au contrôle technique 2 roues

par :

22/07/2023 14:13

Je suis motard et contre le contrôle technique 2 roues.

N° 976017 - Inutile et incohérent

par :

22/07/2023 14:13

Le ct pour les motos est ridicule. Les pbs techniques ne sont à l'origine que de moins de 1% des accidents de moto (contre 16% pour les voiture à l'époque de la mise en place pour les auto). Le contrôle statique ne permet pas de voir les pbs de châssis suite à chute etc... Et les motards sont très attachés à la sécurité de leur véhicule. Une mesure plus efficace serait d'améliorer la qualité du réseau routier en constante dégradation depuis des années

N° 976020 - Contrôle technique

par :

22/07/2023 14:15

Je Di non au contrôle technique moto car il sera inutile,je fais de la moto depuis 1972 et je n'ai pratiquement jamais vu une moto en mauvais état.c'est tout simplement du racket et ce n'est pas au conseil d'État de décider et surtout ayant écouté les trois associations ( de facho) contre les motards

N° 976022 - Un CT inutile

par :

22/07/2023 14:16

Les motards savent que leur vie ne dépend de pas seulement de leur pilotage mais aussi de leur machine, c'est pour ça qu'ils en prennent déjà grand soin sans avoir besoin d'un contrôle technique.

À contrario, les inconscients sur la route qui, eux, en auraient largement besoin ne sont pas ceux qui respecteront le CT, c'est certain. Et on le voit déjà chez les automobilistes.

Les honnêtes gens payeront pour rien, les autres continueront leurs conneries.

En revanche, un contrôle de l'état du véhicule par un garage agréé uniquement pour la vente peut être intéressant pour attester de la sécurité et rassurer les novices lors d'un achat.

Personnellement je n'ai déjà pas confiance en les contrôleurs techniques auto, je l'aurais encore moins pour ma moto. L'obligation du CT rendra le travail bâclé à cause du volume et du manque de compétences.

L'état des routes et la façon de les fabriquer (gravillons) doivent être des sujets bcp plus préoccupants que l'état des machines ; et l'amélioration des infrastructures sera bénéfique pour tout le monde.



N° 976024 - Fdg

par :

22/07/2023 14:17

Foutage de gueule !! Pompe à fric ! Avant les deux roues, contrôle technique de la chaussée, des dos d'âne et autres ronds points non conformes et accidentogènes

N° 976028 - Bruit des deux roues

par :

22/07/2023 14:21

Merci de penser à introduire une disposition pour que les motards ne nous polluent plus les oreilles en trafiquant leur pot d'échappement ! Ils rendent les rues de nos villes insupportables

N° 976029 - Contre

par :

22/07/2023 14:22

Bonjour je suis contre l'application de ce projet qui n'est pas le reflet de la réalité.

L'état des motos n'est que rarement responsable d'accident. Pas comme l'état des routes !!

N° 976031 - Inefficace

par :

22/07/2023 14:24

Comme d'habitude on va pénaliser une population entière pour quelques cas problématiques. Des contrôles routiers plus fréquents auraient été sûrement plus efficace. De plus si on voulait vraiment améliorer la sécurité, on commencerait par imposer une tenue minimum pour éviter les dommages lors de chute en t-shirt et tongs comme on le voit trop souvent. En prenant la liste des causes dans l'ordre décroissant, il y avait beaucoup d'actions qui auraient vraiment pu améliorer les choses. Force est de constater que les intérêts des uns et des autres primes sur la sécurité des motards. (Je n'aborde même pas la problématique des rodéos urbains sur machine non homologuée).

N° 976035 - Opposé

par :

22/07/2023 14:25

L'état des routes est responsable d'accidents!!

Pas l'état des motos. C'est une taxe de plus....non justifiée !!

N° 976038 - Sans titre

par :

22/07/2023 14:27

[réseau de contrôle technique] dit que 10% des accidents de 2 roues motorisés sont liés à un défaut d'entretien lorsque des organismes indépendants et non intéressés à la vente forcée de contrôle technique donnent un chiffre de 0.5%. Vous préparez donc un décret sur une base mensongère? Vous devriez éviter le lobbying, il est mauvais pour votre réputation.

Il y a une augmentation de 30% des utilisateurs de 2 roues motorisés mais une baisse simultanée de 19% des décès liés à cette même pratique.

La majorité des accidents graves en 2 roues motorisés sont le fait d'infrastructures inadaptées et/ou mal entretenues par les collectivités locales ou l'état. De ce fait, je suis pour qu'une obligation d'entretien des infrastructures à brefs délais, avec obligation de contrôle et de résultat soit imposée à l'état et aux collectivités locales, sous peine d'amende, d'astreinte, de réclusion pour les décideurs et les personnels en charge qui feraient défaut de leur obligation de mise en sécurité. De plus, je suis contre l'obligation de contrôle technique pour les utilisateurs de 2 roues motorisés, l'exemple m'ayant montré que ces personnes sont plus impliquées dans leur propre sécurité que le législateur ne l'est, et qu'ils le sont par des moyens non seulement personnels mais aussi efficace. Ce qui n'est évidemment pas le cas du pouvoir législatif ou réglementaire. Enfin je rappelle la notion d'acceptation du risque: si un pratiquant accepte le risque inhérent à sa pratique, qu'en est-il du politicien?

N° 976039 - Argumentation pour suspendre la mise en place du décret relatif au contrôle technique

par :

22/07/2023 14:28

Le contrôle technique a pour objectif la protection des usagers et du public contre les risques d'accidents liés à un mauvais état du véhicule - L'ensemble du parc de motos ou assimilé présente un niveau d'entretien et de sécurité d'un niveau très élevé lié à la fois aux caractéristiques d'utilisation (loisir, véhicule secondaire, sécurité nécessaire liée à l'absence de carrosserie) et à la grande responsabilité des utilisateurs vis à vis de leur véhicule

La mise en place du contrôle technique n'apparaît donc pas la mesure pertinente pour réduire l'accidentologie- l'amélioration du réseau routier et de double glissière de sécurité par exemple est une action bien plus efficace et prioritaire pour la sécurité de tous les citoyens et usagers

N° 976040 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 14:29

Impensable, je possède un K16 et il n'est pas question que quelqu'un d'autre pose son derrière sur la selle. D'autre part, le choix des opérateurs va être du même type que pour l'auto, c'est à dire au plus offrant et surtout pas au plus qualifié. Ne serait il pas plus intelligent d'appliquer les lois existantes plutôt que noircir du papier juste pour alimenter les caisses de Mr Lemaire ou de son successeur. C'est une honte, tout existe mais cela ne rapporte pas suffisamment. Les Motards assurent leur sécurité relative aux véhicules, quand est il de la qualité du revêtement routier et de son environnement, mais la question coûte et ne rapporte pas. Il vous faut vraiment remettre en question les priorités. Il y a de vrais urgences et on se moque de l'obligation de l'Europe qui n'apporte rien en contrepartie, au moins pour les Motards, mais probablement pour le Ministère concerné.

N° 976041 - mon commentaire

par :

22/07/2023 14:29

Je n'ai pas rencontré, dans toute ma longue carrière de motard, de collègues qui auraient accepté de prendre la route sur un engin qui aurait pu présenter un danger pour eux mêmes et à fortiori pour les autres usagers.

Ce contrôle, du point de vue sécuritaire est une imposture.

N° 976043 - Sans titre

par :

22/07/2023 14:31

Je n'en ai qu'un &#128405;

N° 976044 - Contrôle technique ou taxe supplémentaire ?

par :

22/07/2023 14:31

Comment soutenir un tel projet tant il n'a aucun sens. La mortalité et les accidents a moto ne sont que très peu duent aux machines mais aux comportements. Pourquoi encore payer un contrôle technique pour ce type de véhicule

N° 976049 :

22/07/2023 14:35

Il est à espérer que le contrôle concerne les VRAIS véhicules dangereux, à savoir les véhicules sans permis non entretenus. Les motards sont responsables et respectueux de leurs montures.

La modification de dimension des pneumatiques ne devrait pas être un défaut majeur, les fabricants de motos ne prenant pas la peine de faire homologuer différentes tailles de pneumatiques pour leurs modèles, alors que l'évolution des matériels est la plupart du temps une amélioration du comportement routier du 2 roues concerné.

N° 976053 - Pourquoi s'acharner ?

par :

22/07/2023 14:38

Bonjour, Connaissez vous réellement les motards ? Pour la plupart c'est un loisir et pour d'autres c'est un véritable mode de transport mais pour l'ensemble c'est une passion. Comme pour les véhicules anciens, la majorité des motards entretiennent leur moto avec sérieux ils ont conscience que leur sécurité est engagée Nous avons conscience que la sécurité est primordiale pour nous, l'entretien est la 1re chose que nous appliquons avec rigueur à la différence des automobilistes qui pour certains utilisent leurs voiture par obligation. demandez leurs les points de contrôles importants pour leur Sécurité et vous verrez que les motards auront beaucoup plus d'intérêt et de suivi que les automobilistes . Comme un collectionneur qui se voit dispenser de CT vous devez également considérer les moto dans cette même logique. Pour ma part, je trouverai logique d'appliquer un contrôle de sécurité lorsque une moto est mise en vente, uniquement dans cette situation, pas d'obligation planifiée considérée comme un nouvel impôt.

De votre côté, avez vous vraiment pris en compte les véritables causes des accidents des motards ? États des chaussées, des infrastructures, l'inattention des autres véhicules ou erreurs de pilotages liées à une imprudence ? Pensez vous réellement que l'états des machines en est la cause principale ?

Ne passez pas ce contrôle technique comme étant une obligation de lutte pour l'énergie ou le climat, le peu de motards face aux nombres de voiture est une goutte d'eau dans cette lutte légitime.

Cordialement.

N° 976055 - Intervalle

par :

22/07/2023 14:40

Une voiture parcourt en moyenne 10000 kms par an soit pour un véhicule neuf un premier contrôle après 4 ans et 40000 kms une moto c'est 3000 kms annuel avec un premier contrôle à 5 ans c'est 15000 kms ce n'est pas logique du tout

N° 976056 - Encore plus de contraintes inutiles et coûteuses ...

par :

22/07/2023 14:40

La vitesse excessive, les drogues ou l'état lamentable de certaines routes sont les vrais risques de la moto. Le reste n'est que commerce.

N° 976057 - Intervalle

par :

22/07/2023 14:41

Une voiture parcourt en moyenne 10000 kms par an soit pour un véhicule neuf un premier contrôle après 4 ans et 40000 kms une moto c'est 3000 kms annuel avec un premier contrôle à 5 ans c'est 15000 kms ce n'est pas logique du tout

N° 976058 - ct deux roues

par :

22/07/2023 14:42

Non au ct moto, améliorons plutôt l'état des routes et la visibilité des motards

N° 976060 - Véhicule motorisé : vélo et trottinette électrique

par :

22/07/2023 14:43

Il est spécifié, je cite : "une entrée en vigueur de l'arrêté à une date ... : les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur".

J'en conclus donc que les vélos électriques ainsi que les trottinette électrique seront également concernés. Quand est-il des jouets pour enfant.

N° 976063 - CT inutile

par :

22/07/2023 14:46

Nos motos sont parfaitement entretenue car c'est très important pour notre propre vie donc le CT moto est inutile, il ne sert qu'à faire gagner de l'argent à ceux qui en ont de l'argent

N° 976064 - Pas d'accord

par :

22/07/2023 14:46

Encore un coup pour faire du pognon ! Croyez vous que les motards sont assez débiles pour rouler sur des machines dangereuses ? Nous n'avons aucune protection hormis nos tenues. Occupez- vous plutôt de l'état des routes, des bouches d'égout hyper glissantes dans les ronds ponts et de vos guillotines-glissières de sécurité. Mais là c'est vous qui payez, pas nous et c'est ce qui fait la différence....

Par contre il est vrai que les 50cm3 trafiqués n'ont pas les reins ni suspensions adaptés.

N° 976066 - CT 2 roues

par :

22/07/2023 14:47

Il est tout de même incroyable de subir cette taxe supplémentaire sous la pression d'associations présentant des conflits d'intérêts tout comme certains réseaux de contrôle technique. Il nous est demandé d'être irréprochables mais les citoyens demandent la même chose par le pouvoir exécutif. Un jour ce dossier ressortira mettant au grand jour la manipulation lobbyiste et ses complices au gouvernement.

N° 976070 - CT motos

par :

22/07/2023 14:49

Voilà maintenant 35 ans que je roule en enduro et en 125 TDR Yamaha de 2000. Voilà deux catégories de moto deux temps &#128149;, il me semble important que vous ayez connaissance du fonctionnement de ses moteurs. Il faut un carburant avec un mélange d'huile et ceci occasionne de la fumée de l'huile brûlée et toujours une petite quantité de cette huile n'est pas brûlée et sort du pot d'échappement.

Ils y a encore énormément de motos de différentes cylindrée, mobylettes, scooter qui ne sont pas spécialement sportive. Il me semble que tout ces engins sont nôtre passion et nous avons le plaisir de mettre nos belles le plus proche possible de l'origine, sortie d'usine. Malheureusement certaines pièces ne sont plus fabriquées depuis longtemps. Il faudrait limiter leurs contrôle. MERCI

N° 976071 - Un coût bien trop onéreux pour quelques chose d'inutile

par :

22/07/2023 14:51

Beaucoup de chiffres et d'études démontre l'inutilité du CT 2Rm sur les différents points abordés sur l'accident iMovie ou sur les divers pollutions. Ce qui est choquant c est la comparaison prix/temps de contrôle entre ce qui est prévu sur le ct 2rm est l'actuel contrôle voiture ... ce comparatif montre que le coût horaire est 2 à 3 fois plus chère que celui des voitures ce qui fait de se contrôle obligatoire une discrimination alors que l'impact n'apportera aucune résultat sur les points attendus.

Ct 2rm = 50€ pour 10 à 15 min de contrôle (40 points de contrôle en moins) = 200-300€/h

Ct voiture = 78€ en moyenne pour 35 à 45 min de contrôle = 104-133€/h

De 2 a 3x plus chère !!!

N° 976075 - Contrôle tec moto m

par :

22/07/2023 14:55

Contrôle technique inutile ,car lorsque on passe le permis on est déjà conserné et conscient du danger de rouler avec un véhicule mal entretenu

N° 976076 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 14:56

Impensable, je possède un K16 et il n'est pas question que quelqu'un d'autre pose son derrière sur la selle. D'autre part, le choix des opérateurs va être du même type que pour l'auto, c'est à dire au plus offrant et surtout pas au plus qualifié. Ne serait il pas plus intelligent d'appliquer les lois existantes plutôt que noircir du papier juste pour alimenter les caisses de Mr Lemaire ou de son successeur. C'est une honte, tout existe mais cela ne rapporte pas suffisamment. Les Motards assurent leur sécurité relative aux véhicules, quand est il de la qualité du revêtement routier et de son environnement, mais la question coûte et ne rapporte pas. Il vous faut vraiment remettre en question les priorités. Il y a de vrais urgences et on se moque de l'obligation de l'Europe qui

n'apporte rien en contrepartie, au moins pour les Motards, mais probablement pour le Ministère concerné.

N° 976077 - Contrôle tec moto m

par :

22/07/2023 14:56

Contrôle technique inutile ,car lorsque on passe le permis on est déjà conserné et conscient du danger de rouler avec un véhicule mal entretenu

N° 976079 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 14:57

Impensable, je possède un K16 et il n'est pas question que quelqu'un d'autre pose son derrière sur la selle. D'autre part, le choix des opérateurs va être du même type que pour l'auto, c'est à dire au plus offrant et surtout pas au plus qualifié. Ne serait il pas plus intelligent d'appliquer les lois existantes plutôt que noircir du papier juste pour alimenter les caisses de Mr Lemaire ou de son successeur. C'est une honte, tout existe mais cela ne rapporte pas suffisamment. Les Motards assurent leur sécurité relative aux véhicules, quand est il de la qualité du revêtement routier et de son environnement, mais la question coûte et ne rapporte pas. Il vous faut vraiment remettre en question les priorités. Il y a de vrais urgences et on se moque de l'obligation de l'Europe qui n'apporte rien en contrepartie, au moins pour les Motards, mais probablement pour le Ministère concerné.

N° 976080 - Contrôle technique 2 Roues

par :

22/07/2023 14:57

Bonjour,

encore un impôt supplémentaire. La part d'accidents dues aux problèmes techniques sur les 2 roues est minimes, mais c'est la solution de facilité pour faire payer une fois de plus les usagers. J'ai une vieille 125 cm que j'utilise très occasionnellement, et a part me vider mon portefeuille, je voie pas l'intérêt de ce contrôle technique.

A coté de ca, le réseau routier est dans un état déplorable. Je travaille dans une zone industrielle, et l'accès est très dangereux, car je dois traverser une route départementale et en face les gens arrivent à des vitesses folles (normalement limité à 90k/heure). j'ai faillis t avoir un très grave accident à cet endroit. La jamais de contrôles, aucun aménagement, rien. Par contre, il y a un radar automatique



dans l'autre sens dans un endroit absolument pas dangereux, et c'est souvent comme ça. Et quand je vois la multiplication des dos d'âne, c'est une honte, certaines routes sont devenues impraticables, une honte et spécificité française. Quand vous voulez faire une petite promenade le dimanche, et que vous avez sur votre chemin des dizaines de dos d'ânes, mon dieux, j'ai honte pour la France.....solution catastrophiques mises en place par des incompetents....

N° 976081 - Contrôle tec moto

par :

22/07/2023 14:58

Contrôle technique inutile ,car lorsque on passe le permis on est déjà conserné et conscient du danger de rouler avec un véhicule mal entretenu

N° 976082 - Proposition de modification sur les véhicules concernés par le contrôle technique

par :

22/07/2023 14:59

Bonjour,

Je pense que le contrôle technique pour les deux roues est une bonnes choses, cependant il faudrait qu'il concerne seulement les 2 roues de petites cylindrées (inférieur ou égale à 125cc) et moteur 2 temps.

Ce sont souvent des véhicules bruyants et très polluants (absence de catalyseur) et très mal entretenu étant donné leur prix et leur utilisation (livraison, utilitaire ou modification des caractéristiques du véhicule).

De coté des grosses cylindrées, ce sont souvent des véhicules bien plus cher, conduit et entretenu par des passionnés. Les motards entretiennent bien leurs véhicules car c'est leur sécurité qui est directement impliqué. Ce sont des véhicules passions et plaisir à l'image des voitures anciennes ou véhicule de collection.

Merci.

N° 976085 - Nombreuses motos anciennes = interdiction

par :

22/07/2023 15:02

J'ai 5 motos. Toutes anciennes.

Utilisées passionnément 2 fois par an chacune.

Un CT tous les 4 mois : c'est une interdiction.

Une totale incompréhension de la moto.

Et des motards.

N° 976088 - Non à un contrôle technique inutile

par :

22/07/2023 15:04

Pour éviter de pénaliser tous les motards à cause des comportements d'une infime minorité :

- mettre en place des contrôles au sonomètre avec des amendes très sévères
- procéder à l'interpellation systématique des auteurs de rodéos urbains
- laissez la majorité des motards tranquilles : ils payent déjà suffisamment d'impôts ( taxation excessive du carburants, état qui a bradé les autoroutes aux sociétés privés qui se gavent, champions du monde sur l'impôt pourtant l'état des routes est déplorable) et subissent déjà une répression terrible (stationnement 2 roues exorbitant, Crit air bannis des villes, amendes pour minimes excès de vitesse etc...) STOP AU RACKET ! Les honnêtes gens en ont marre de payer pour des lubies européennes inutiles et pour les comportements d'une minorité que l'état est incapable de sanctionner.

N° 976093 - Inutilité du contrôle technique moto

par :

22/07/2023 15:07

Motard depuis 55 ans, j'ai toujours pris soins d'entretenir, de réviser et réparer moi même ma moto, concernant les aspects technique de sécurité de ma moto, les freins, les pneus, la fourche, la direction, le pont arrière, l'éclairage, éventuellement, les aspects mécanique du moteur, je ne serai pas tranquille circulant à moto et ayant un doute sur un point de sécurité de mon véhicule, je ne peux pas me permettre de jouer avec la sécurité surtout en moto, nous n'avons pas de carrosserie pour nous protéger en cas de chute. et je pense que 90 % des motardes et motards sont dans mon cas. De plus ce contrôle technique n'auras aucun incidence sur une éventuelle baisse de la mortalité motard, quand au bruit, je sais malheureusement comment vont réagir les possesseurs de motos bruyantes, et je combat fermement les motos bruyantes.

N° 976095 - Contrôle technique

par :

22/07/2023 15:09

Avant d'imposer un contrôle technique à des gens qui prennent particulièrement soin de leur véhicule (ils mettent leur vie dessus et n'ont pas de carrosserie autour) il faut et c'est loin d'être le cas un réseau routier irréprochable (routes mal voir pas entretenues, inepties de conception : les rond-point à répétition ou souvent il y a du gasoil au sol provoquant des chutes de motos mais aussi de vélos...) Voilà voilà

N° 976096 - réponse à consultation publique sur controle technique moto

par :

22/07/2023 15:09

je ne suis pas favorable à l'instauration technique pour les 2 roues pour les raisons suivantes:

- le controle technique des voitures n a eu aucune incidence sur la reduction du nombre des accidents

- le défaut d entretien des 2 roues n'est jamais invoqué comme cause des accidents mortels en 2 roues

- l'entretien des 2 roues est plutôt mieux suivi pas leurs propriétaires , qui fait partie intégrante de la formation au permis de conduire moto

N° 976097 - Contribution à la consultation publique pour la mise en place du Contrôle Technique des motos.

par :

22/07/2023 15:09

Où se trouve le bon sens de cette mesure ???

Malheureusement, une fois de plus, une mesure mise en place par des technocrates ignorants totalement la réalité du terrain ! Le Contrôle technique ne règlera rien aux problèmes censés être résolus ! Le problème du bruit, rien de plus facile à masquer au moment du contrôle ... l'accidentologie due à une défaillance mécanique, c'est néant ... La pollution, négligeable par rapport aux autres types de véhicules, les fabricants conçoivent les motos aux normes en vigueur ... Tout a déjà été dit et démontré par des associations responsables et reconnues, telle que la [association de motard] ...

Si juste un point positif pour certains, une taxe supplémentaire qui permettra de faire vivre, voire enrichir, les marchands dit de " sécurité " ....

Tout est de l'illusion !

De toute façon, ce genre de consultation est simplement réglementaire, le technocrate n'en tient pas compte, la décision appartient aux politiques et elle est prise, il va falloir payer et rien ne sera réglé, une fois de plus!!!

N° 976100 - En désaccord avec un quelconque CT moto

par :

22/07/2023 15:11

Il est vrai que certains deux roues de petites cylindrée de type plutôt Scooter ne sont pas en très bon état. Par contre et des études le montre ,les accidents liés à un mauvais entretien d'une " vraie " moto sont quasi nulle, les motards entretiennent leurs motos, nous sommes suffisamment conscient des risques pour ne pas rouler sur des motos pourries.

Appliquez cette loi au 50 cm3, mais arrêtez de nous raqueter encore et encore !

Trouvez nous plutôt des solutions pour faire baisser le prix des équipements de sécurité ce qui serait bien plus utile ....mais peut-être que moins d'argent rentrerait dans les poches de certains gros groupe !

Bien à vous.

N° 976107 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 15:14

Bonjour, conducteur de 2 roues depuis mes 16 ans (actuellement 50 ans) si j'avais du conduire des petites et grosses cylindrée sans auto-contrôle avant de rouler je serai peut-être déjà mort..

Le permis moto reste une référence et les instructeurs font bien leur métier et transmettent ce qu'il faut pour être capable d'auto-contrôler son engin. Le contrôle technique n'est donc qu'un moyen de ponctionner des € et cela revient à estimer que les permis ne valent pas grand chose.

Je suis donc contre cette aberration de CT moto.

Cordialement

N° 976114 - Contrôle technique 2 roues

par :

22/07/2023 15:17

Un motard sait reconnaître les éléments défectueux/uses. De ce fait le motard entretient les éléments de sécurité de sa moto. Je contrôle technique ne me semble pas utile.

Peut être un contrôle technique pour les professionnels du transport taxi ou livreur

Contrairement à une voiture ou les éléments de sécurité sont cachés et non visibles à l'œil nu. Le contrôle technique est essentiel.

N° 976129 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 15:22

Loi sans ambition que celle de répondre à une poignée d'individus qui n'a elle que l'ambition de ponctionner, priver, punir et retirer le dernier bastion d'un fragment de liberté...d'égalité et de fraternité.

N° 976135 - Non favorable au CT 2 roues

par :

22/07/2023 15:25

Madame, Monsieur

Il m'avait semblé entendre M. E. Macron affirmer qu'il ne mettrait pas de contrôle technique 2 roues en place. D'autres solutions semblaient avoir été choisies, comme chez certains de nos voisins Européens qui ont su ne pas courber la tête devant les lobbys du CT.

A la lecture de la liste des points de contrôles, on constate immédiatement que tout à été optimisé pour que le contrôle durant longtemps et que la facturation soit suffisamment conséquente pour générer un bon chiffre d'affaires.

Il m'avait semblé entendre M. E. Macron affirmer qu'il ne mettrait pas de contrôle technique 2 roues en place. D'autres solutions semblaient avoir été choisies, comme chez certains de nos voisins Européens qui ont su ne pas courber la tête devant les lobbys du CT.

A la lecture de la liste des points de contrôles, on constate immédiatement que tout à été optimisé pour que le contrôle durant longtemps et que la facturation soit suffisamment conséquente pour générer un bon chiffre d'affaires.

Je suis encore une fois écœuré de ces basses manœuvres et du peu de conviction de ce gouvernement. Je peux vous assurer que le citoyen que je suis, n'oubliera pas ce renoncement à la

parole donnée et à ce pont d'or fait aux entreprises du contrôle technique et notamment à [réseau de contrôle technique].

Seulement 0,3% des accidents pourraient être dus à des défaillances techniques des 2 roues. Il n'y a donc aucune raison d'appliquer cette mesure.

Je possède 3 motos, elles sont en parfait état et sont régulièrement entretenues. 99% des motos que je vois sont en excellent état également. Je ne souhaite pas encore payer 50 € par machine pour rien et ni même 30 ou 20 tous les deux ou trois ans. Toutefois, les forces de l'ordre pourraient faire preuve d'un peu plus de zèle et verbaliser les motos qui font un bruit excessif. C'est insupportable et il faut faire quelque chose à ce sujet. Les lois existent, il ne manque que la volonté de les appliquer. C'est valable pour l'ensemble de l'état des véhicules qu'ils croisent chaque jour. Cela ne me paraît pas très compliqué.

A moins d'admettre que le CT se substitue aux FO et d'accepter que ces dernières soient toujours en sous-effectif.

Je vous donne rendez-vous à chacun des prochains scrutins Français ou Européen, ainsi qu'aux manifestations organisées par les associations motardes.

Mon vote ira vers les personnes qui se battent pour ma liberté et non pour le monde de contraintes que l'on veut nous servir en France et en Europe.

N° 976139 - Et l'état des routes alors ?

par :

22/07/2023 15:26

Les utilisateurs de deux roues étant plus vulnérables que les automobilistes, ils entretiennent eux même leur véhicule au quotidien, ou se rendent chez un mécanicien qualifié quand cela sort de leurs compétences. Instaurer un contrôle technique obligatoire changera-t-il quoi que ce soit ? Les centres qui effectueront ces contrôles sont-ils correctement formés ?

Ou ne serait-il pas plus judicieux de commencer par s'occuper de l'état de nos routes, qui est, me semble-t-il, bien plus dangereux pour les motards que l'état de leur véhicule ?

N° 976143 -

par :

22/07/2023 15:27

Bonjour

très peu d'accidents de 2 roues sont dus à un défaut mécanique .

je pense que ce contrôle devrait être effectué par les concessionnaires moto .

Au niveau du bruit le contrôle ne changera pas grand chose car il est très facile de changer un pot d'échappement ,en mettre un conforme avant celui-ci et le remplacer juste après.

Je pense également qu'imposer un contrôle technique aux motards pratiquant l'enduro en amateur donc sans licence n'est pas une bonne chose car très difficile à remettre aux normes (souvent plus de rétros de clignotants etc) et de plus très peu de kilomètres sur la voie publique.

Je crois que cela conduirait des pratiquants de moto tout terrain en règle aujourd'hui (carte grises assurances ) et qui ne pourraient remettre leurs motos aux normes à demain rouler sans assurance.

Cordialement

N° 976144 - non au contrôle technique des 2 roues

par :

22/07/2023 15:28

C' est juste du fric, aucune sécurité, nombres de gens abandonneront la moto pour rouler en diesel polluant alors même que ce gouvernement veut lutter contre le réchauffement climatique.

Racketter les motards, alors même que l' état de fonctionnement des machines n' est pas impliquer dans les accidents, mais uniquement le comportement des conducteurs.

C' est du racket et une atteinte aux libertés des personnes.

Aucune démocratie, les choix sont décidés par Bruxelles et non plus par le peuple français.

Honteux, c' est un moyen de s' attaquer aux travailleurs les plus pauvres.

Un pouvoir qui gouverne contre son peuple est illégitime, a bas la macronie!!!

N° 976147 - non au contrôle technique des 2 roues

par :

22/07/2023 15:29

C' est juste du fric, aucune sécurité, nombres de gens abandonneront la moto pour rouler en diesel polluant alors même que ce gouvernement veut lutter contre le réchauffement climatique.

Racketter les motards, alors même que l' état de fonctionnement des machines n' est pas impliquer dans les accidents, mais uniquement le comportement des conducteurs.

C' est du racket et une atteinte aux libertés des personnes.

Aucune démocratie, les choix sont décidés par Bruxelles et non plus par le peuple français.

Honteux, c' est un moyen de s' attaquer aux travailleurs les plus pauvres.

Un pouvoir qui gouverne contre son peuple est illégitime, a bas la macronie!!!

N° 976151 - CT 2 roues

par :

22/07/2023 15:32

Le contrôle technique moto est et restera inutile dans le sens où un motard se doit d'entretenir son véhicule, si ce n'est pas le cas, il peut en coûter de sa vie. Le seul intérêt du contrôle technique est de racketter de l'argent au motards. Un motard connaît sa monture. La moto est une passion. On entretient forcément ce qui nous passionne. Le CT ne rendra d'avantage populaire le gouvernement qui aujourd'hui aurait bien besoin de redorer son image.

N° 976159 - Qualification contrôleur

par :

22/07/2023 15:34

En tant que motarde, j'aimerais être sûre que la personne qui va examiner ma moto soit bien qualifiée pour le faire. Il faut impérativement qu'elle soit détentrice d'un permis A et formée un minimum en mécanique moto puisqu'elle sera censée déplacer mon véhicule, le tester et examiner et pire que tout pour ma vieille GS500, tester sa puissance et donc la pousser à la limite de sa puissance, ce que je ne fais jamais puisque ma moto me sert uniquement pour la promenade. J'espère d'ailleurs que le centre de contrôle sera responsable si ma petite mamie ne survit pas à cette épreuve agressive mécaniquement et totalement inutile à mes yeux. Comme tout bon usager de 2 roues qui se respecte, je suis équipée correctement, ce qui devrait être obligatoire et serait bien plus efficace pour limiter les blessures des motocyclistes et ma moto est révisée régulièrement et surveillée de près. Seulement 0,3% des accidents mortels sont imputés au mauvais état des machines contre près de 20% où l'état des routes et infrastructures est mis en cause. Je pense donc que ce contrôle technique n'est pas une réelle solution pour une meilleure prévention des accidents de la route impliquant un 2 roues, mais que l'état des routes et infrastructures devraient être une priorité de l'état ainsi que l'obligation de meilleurs équipements, comme c'est le cas dans certains pays européens.

N° 976161 - Monsieur

par :

22/07/2023 15:36

Je trouve cela normal, quand vous entendez le bruit que font certains 2 roues, c'est inadmissible. Et que font les pouvoirs publics ?



N° 976163 - Sans titre

par :

22/07/2023 15:36

Bonjour

Étant motard et ayant connu le milieu de la moto de mon papa, j'ai toujours vu ceux qui comme moi, participé à des rassemblement motos, entretenir leurs machines.

Si certains ne le font pas, mais j'en doute, se retrouvent vite sur le bord d'une route en panne, car en moto ça ne pardonne pas.

Un contrôle technique est encore un moyen détourner pour prendre des sous aux petites gens.

Ceux qui veulent être en règle, comme moi et la plupart des motard, n'avons pas besoin qu'une association contre les accidents ou que des écoles mettent encore en avant des arguments qui ne tiennent pas la route.

Une moto entretenue ou pas roulera toujours aussi vite.

Les organisme de contrôle ne sont pas prêt que soit au niveau du matériels ou de personnes formés, et eux même le disent que ça ne sert à rien.

Vous allez contrôler quoi???? La propreté, les pneus (quand ils sont lissent la moto n'a plus d'adhérence)....

Ceux qui ne le passent pas ,les réfractaires, comme j'ai entendu dire, vont commettre des infractions car il y aura délits de fuites et potentiellement des accidents

Nos forces de l'ordre n'ont pas à faite mieux.

Bref je trouve ça, encore une fois ridicule, et dire c'est l'Europe qui l'impose, ce n'est pas une réponse. Le permis a point est déconseillé par l'Europe et la vous ne lecourez pas.

Bien à vous...

Un motard.

N° 976165 - NON au contrôle technique

par :

22/07/2023 15:37

Bonjour,

Je suis opposé à 200% à la mise en place de ce contrôle technique pour les motos.

En effet d'après des études sérieuses (pas celle de [réseau de contrôle technique] faut pas déconner non plus ...) le mauvais entretien d'un deux roues motorisé n'est mis en cause que dans 0.5% des accidents ce qui représente très très peu des accidents des deux roues motorisés. Il est donc

incongru pour ne pas dire complètement débile d'imposer un contrôle technique à tous les usagers en prétextant que cela va améliorer notre sécurité.

Nous les motards nous prenons soin de notre deux roues sans avoir besoin de l'aide d'un contrôle technique d'autant plus que les concessions font ce contrôle systématique à chaque révision et cela gratuitement car ils tiennent à leur clients tout simplement.

La plupart des motards entretiennent donc leur véhicule car ils savent très bien que le risque d'accident à moto est plus important qu'en voiture, nous ne sommes pas complètement stupide et ne souhaitons pas en plus avoir un problème technique sur notre moto qui pourrait nous coûter la vie, les autres usagers s'en chargent déjà !!!!

Ce pseudo contrôle technique ne changera donc rien pour notre sécurité il nous enlèvera juste du pouvoir d'achat pour les équipements de sécurité que nous pouvons acheter (gants bottes Blouson gilet airbag etc ...) Il aura donc l'effet inverse il ne fera pas baisser la sinistralité mais augmentera les blessures des motards puisque nous mettrons moins d'argent dans un équipement additionnel afin de payer ce foutu contrôle inutile.

Merci d'écouter les personnes concernées et ne mettez pas en place ce contrôle inutile, ce n'est pas parce que ce contrôle technique était une bonne idée pour les voitures qu'il est la solution pour les motos !!!!

A l'inverse regardez les motards nous sommes bridés au début de notre permis nous ne pouvons pas acheter des motos trop puissantes et nous trouvons tous cela cohérent en terme de sécurité, et pourtant cela ne s'applique pas au monde de l'automobile, un jeune permis peut acheter une Porsche si ces parents ont les moyens et pourtant nous ne réclamons pas que ce système s'applique aux automobilistes il n'y a pas forcément un effet vase communicant dans les actions de sécurité qui peuvent être mise en place en fonction des moyens de locomotion encore une fois il faut rester cohérent et lucide sur les actions à mettre en place un coup d'épée dans l'eau ne fera jamais remporter une victoire.

Invitez nous les motards à venir discuter des options à mettre sur la table pour faire baisser l'accidentologie mais ne nous imposez pas des choses inutiles et coûteuses pour tous !!!

NON NON et NON au CONTRÔLE TECHNIQUE voulue par des gens qui ont des activités qui leur permette en plus de tirer des avantages d'un tel contrôle technique.

Cordialement

N° 976167 - Un impôt supplémentaire pas justifié

par :

22/07/2023 15:38

Le mauvais état du 2 roues représente moins de 1 % des motifs d'accidents. Cela ne justifie donc pas la mise en place d'un CT moto, prétendument pour une question de sécurité.

N° 976171 - Un contrôle technique pour les lobbys pas pour la sécurité ...

par :

22/07/2023 15:40

Le contrôle technique pour les 2RM est tous sauf un projet pour la sécurité routière.

Les motards sont des passionnés et ils entretiennent leurs véhicules, ce ne sont pas juste des véhicules utilitaires comme les voitures.

Si la sécurité est la priorité alors il faudrait commencer par entretenir correctement nos routes, faire retirer les ralentisseurs non conformes, installés des doubles glissières de sécurité ...

Cette loi n'est la que pour faire plaisir aux lobbys, le lobby des Centres de contrôle technique à commencer par la société [réseau de contrôle technique], celui des écologistes qui sont contre toute forme d'activité motorisée peu importe les études qui prouvent que les 2RM sont une solution pour désengorger les centres villes et réduire la pollution.

Donc non au contrôle technique pour satisfaire les lobbys.

N° 976172 - Incohérence totale et dénuée de bon sens...

par :

22/07/2023 15:42

Bonjour,

Je ne m'étalerai pas sur la liste trop longue d'incohérence et de non sens (ou non bon sens) de cette loi, les "vrais" chiffres des accidents de la routes des 2 roues et de leurs causes parlent d'eux même.

Mais je confirme qu'il existe de nombreux problèmes sur nos routes de France (je parcours entre 50.000 et 70.000 km par an en auto + 5.000km en moto) et le point commun à tous ces problèmes est que trop souvent il n'est pas traité à la source, et que trop souvent il est une excuse derrière laquelle les différents gouvernements se réfugient pour trouver de nouvelles "sources de revenus"...

Et pour finir, pour ce qui est de la façon de pensée d'un motard, je peux vous assurer que même si les contrôles que réalises déjà les professionnels de la moto à chaque fois que nous les apportons pour l'entretien n'existaient pas, le motard est mieux placé que personne pour savoir qu'il n'a pas de carrosserie pour le protéger autour et qu'il est primordial pour lui, pour ne pas dire vital, que les organes de sécurités soient en parfait état, pneus, systèmes de freinage, feux d'éclairage et de signalisation...etc...cela s'appelle du bon sens !...

N° 976177 - Contrôle technique 2 roues

par :

22/07/2023 15:48

Pourquoi un contrôle technique pour les 2 roues alors que moins de 1% des accidents est dû à une défaillance mécanique ? Ne serait-ce pas de la volonté des firmes Européennes de contrôles de faire instaurer cette obligation afin d'augmenter (encore) leurs profits ?

N° 976178 - Foutaise

par :

22/07/2023 15:49

Au lieu de taxer un peu plus les contribuables, occupez-vous plutôt d'entretenir l'état des routes et il y aura moins d'accident car au moins si ce contrôle technique servait à améliorer la sécurité et l'état, la pilule serait plus facile à avaler, mais la dessus j'ai un gros doute, ça va encore remplir les poches de certains et ça fera pas avancer les problèmes de fond.

tout ça à cause de 3 malheureuses associations parisiennes subventionnées par l'état et dont on entendra plus parlé une fois toute cette mascarade mise en place, ça me fait bien rire

N° 976180 - Contre le contrôle technique

par :

22/07/2023 15:49

Un motar entretien ça moto c'est ça sécurité ça survie il n'a pas besoin de contrôle technique il fait lui même ses verif qui sont minutieuses et bien faite...

N° 976185 - Contrôle technique moto: le mensonge.

par :

22/07/2023 15:52

Le contrôle technique des 2 roues motorisés me paraît être tout à fait injustifié et inacceptable pour des critères tant techniques qu'économico-politiques

Critères techniques:

- L'inspection visuelle des organes des 2 roues motorisés est facile et immédiate par son utilisateur,
- les motards sont bien conscients que leur intégrité physique et la sécurité des autres usagers de la route dépendent directement du bon état de leur machine

- le kilométrage moyen d'une moto est très faible, donc l'usure est bien moindre que celle d'une voiture
- que dire de la différence de chiffres issus de l'étude menée par [réseau de contrôle technique] (juge et partie!!) annonçant que 10 % des accidents de motos sont dus à un problème technique, alors que des organismes vraiment indépendants (au travers du rapport MAIDS (Major Accidents In Depth Study) de 2009 n'en recensent que 0,5 % ? cela ne choque pas nos brillants décideurs ?
- D'après l'ADEME, seulement 0,5 % des émissions polluantes provient des 3,9 millions de 2-roues motorisés
- Pourquoi, les vélos sont ils exclus par ce contrôle ? La majorité des vélos circulant ne sont pas équipés de feux de signalisation ni de catadioptre.

### Critères économique-politiques

- Contrôle technique abandonné: encore une promesse de campagne du candidat Macron non tenue, une fois élu
- Il est plus facile et rentable de rendre un contrôle technique des véhicules obligatoire et de négliger les infrastructures routières. Quelle est la considération accordée par nos «chers» hauts fonctionnaires et politiques aux plus des 3 % des accidents de moto dus aux mauvaises infrastructures et à leur entretien négligé ? A quand un contrôle technique obligatoire pour les diverses infrastructures et leur mise en conformité ?
- L'Europe nous l'impose ! Prenons un peu de recul avec elle. La France n'est plus souveraine dans certaines de ces décisions. D'autres pays ont adopté ce contrôle et alors ? Ce n'est pas une raison pertinente pour faire de même.
- L'apothéose: être sanctionné par le contrôle technique des motos pour ne pas avoir le droit de circuler dans les ZFE ? La double peine pour nos concitoyens les moins fortunés. Ras le bol de toutes ces obligations «qui nous veulent que du bien»
- Ce projet annonce un nombre de points de contrôle limité par rapport à celui du CTP des véhicules légers. Sans doute à ce jour. Quand on voit l'explosion exponentielle au fil des années des points de contrôle pour les voitures, on ne peut qu'être septique quant à son futur.

En conclusion,

je suis rigoureusement opposé à la mise en place de ce contrôle technique, car il me semble être plus piloté par des arguments financiers et politiques (lobby des sociétés de contrôle technique déjà en place pour les voitures auprès de nos «chers» hauts fonctionnaires et politiques. Tiens, le texte propose un assouplissement de leur agrément en cours!!) que par de réels arguments de sécurité.

N° 976188 - Contrôle technique: quel est le but..?

par :

22/07/2023 15:53

Motard depuis 1979, je m'interroge sur le véritable but de ce contrôle. Les chiffres prouvent que les défaillances mécaniques des 2 roues de plus de 125cc impliqués dans les accidents sont infimes, démontrant ainsi que les motards sont scrupuleux dans l'entretien de leur véhicule. Pour autant les nuisances sonores sont bien réelles mais souvent imputées aux cyclomoteurs et scooter de moins de 125cc, sachant qu'un silencieux d'échappement se change rapidement..! D'autre part d'éventuelles complaisances de la part de certains contrôleurs ne sont pas à exclure, sachant que le contrôle sera essentiellement visuel. N'oublions pas également le lobby que représente le contrôle technique , le groupe [réseau de contrôle technique] en tête et certaines associations (Parisiennes) écologistes (idéalistes?) ne relâchant pas la pression. sur les instances décisionnaires. Bref, vous l'aurez compris je suis contre ce contrôle et finalement il me semble avoir cerné le véritable enjeux qui concerne un parc des 2 roues en constante progression, financier sans aucun doute.

N° 976190 - Consultation Publique Contrôle technique motos

par :

22/07/2023 15:54

Bonjour,

Je suis contre le contrôle technique moto

Motard depuis 2007, les 2 roues que j'ai utilisé ont toutes été entretenue soigneusement .

Un motard sais que la sécurité est primordiale sur un deux roues.

Il en va de sa vie.

L'état des routes en France en revanche est bien plus accidentogène pour les deux roues.

Les glissières de sécurité sont également dangereuses pour le motard qui chute et vient glisser dessous...

"Non au contrôle technique 2 roues"

N° 976194 - CT moto

par :

22/07/2023 15:57

Bonjour !

C'est totalement inadmissible et honteux ! Il n'est aucunement question de sécurité, c'est encore une question de pognon ! Les motos et les motards ne sont pas responsables de votre incompetence à gérer l'état des routes sur le territoire national. Par cette action, vous prouvez une fois de plus votre incapacité à exécuter des actions sensées. Vous vous en prenez à une minorité de passionnés qui entretiennent leurs machines, contrairement aux jeunes des quartiers qui eux roulent avec des véhicules motorisés deux ou quatre roues non homologués, dégradés, volés, non assurés, inapproprié à circuler sur route ouverte et j'en passe !!!! Évidemment, cette caste de population n'est pas touchée par les sanctions que vous nous imposez ! Pourquoi !?

Est-ce que les accords internationaux avec les pays du Maghreb sont en cause!?

Vous comprenez j'ose espérer mon mécontentement ainsi que celui de tous mes homologues motards.

Je ne souhaite pas m'intégrer à votre nouveau monde imposé par votre très chère union européenne, je ne veux pas de ce que vous nous imposez !

Vous avez détruit notre pays et notre façon de vivre, tout ce qui arrive et va arriver et entièrement de votre fait. Rappelez vous bien que nous ne sommes pas vos moutons, n'oubliez surtout pas ça !

A bon entendeur.

Cordialement,

N° 976195 - Corruption comme d habitude

par :

22/07/2023 15:57

Déjà avec le 80 km/h on nous as vendu la baisse du nombre de mort sur la route

(Soit disant qu'on reviendrait dessus si ça ne fonctionnait pas (EM))

Bref une mesure pour asservir les motards francais et gaver encore les multinationales

Cette fois on gave celle du CT

N° 976196 - Avis CTP 2 roues

par :

22/07/2023 15:57

Étant donné que ces projets de décret et d'arrêté ont été fortement poussés pour qu'un CTP soit mis en place en France, même s'il n'a aucune raison valable et défendable d'être mis en place, excepté le

bénéfice monétaire de grands groupes industriels et du gouvernement. J'essaierais de donner ici un avis clair.

Si le gouvernement s'intéressait un minimum à sa population et en particulier aux possesseurs de 2 roues-motorisés, l'état des infrastructures serait certainement un point noir sur lequel il pourrait y avoir de grandes améliorations.

Dans le cas de la mise en application du CTP pour les 2 roues, il faudrait tout d'abord s'assurer que les centres agréés et équipés, avec des techniciens formés spécifiquement aux 2 ou 3 roues motorisés, soient accessibles presque aussi facilement que l'est aujourd'hui l'accès à un centre de CTP pour véhicules légers.

Dans un second temps, la durée ainsi que le nombre de points de contrôle d'un véhicule à 2 ou 3 roues motorisés sont largement réduits par rapport à un véhicule léger comme une voiture, puisque les organes de sécurité sont apparents et en plus petites quantités, aussi le prix du contrôle devrait être ajusté en proportion.

Par ailleurs, un des points de contrôle présenté porte sur les émissions sonores et polluantes des véhicules, le CTP ne règlera pas ce problème. Cela a déjà été prouvé en Allemagne, les propriétaires échangent leurs échappements par un d'origine pour le passage du CTP et les ré-échangent en en sortant une fois la vignette acquise.

Et ce n'est pas la Police ou la Gendarmerie qui va pouvoir y faire quelque chose par la verbalisation, puisque eux-mêmes n'ont pas assez de moyens financiers et humains pour effectuer ces vérifications de manière importante et significative.

Dans tous les cas, ces projets de lois sont inutiles pour les français et arrivent dans une période où le gouvernement a bien mieux et bien plus important à faire. Je dirais alors que dans le cas de l'imposition de ce CTP, il faut qu'il soit accessible, peu onéreux et le moins possible une perte de temps pour les peuples français.

N° 976197 - Il faut plus de réglementation sur les niveaux de nuisances sonores

par :

22/07/2023 15:57

Un grand nombre de deux sont trop bruyants. Il faut une réglementation nettement plus contraignante.

N° 976202 - C-T 2 et 3 roues

par :

22/07/2023 15:59

C-T moto inutile, les propriétaires sont responsables de leurs montures, et donc de leur propre sécurité. La moindre anomalie se paye CACH



N° 976205 - commentaires à propos du projet de contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

22/07/2023 16:01

bonjour.

je vais avoir 62 ans.

je suis, depuis l'âge de mes 16 ans le conducteur quasi exclusif de vélomoteurs, puis de motocyclettes.

Aujourd'hui j'en possède 17 dans mon garage. Toutes ces machines sont en parfait ordre de marche. Soignées, bichonnées au quotidien par mes soins, elles font l'objet de fréquentes opérations de surveillance et de maintenance par moi même, complétées par des interventions régulières chez de professionnels du deux roues.

Penser que la mise en place d'un CT apportera une réponse à la sinistralité routière est une ineptie sans nom !

l'écrasante majorité des usagers de 2RM est pleinement consciente de sa vulnérabilité, et par là même, de la nécessité de rouler sur une machine entretenue. de ce fait, seuls moins de 0,5% des accidents impliquant un 2RM mettent en avant un défaut d'entretien de la part du propriétaire.

A part répondre à l'appât du gain facile de la part du lobby du CT automobile, ce projet n'aura aucun résultat dans l'amélioration des résultats en matière de sinistralité sur les routes.

Il serait définitivement plus efficient de mettre en place une réelle politique d'entretien des infrastructures routières et des chaussées, laissées de plus en plus à l'abandon, et dont le mauvais état est autrement plus générateur d'accidentologie (et pas que chez les deux roues ou les usagers les plus fragiles).

Ponctionner dans le budget déjà serré des citoyens une somme qui pourra faire défaut au moment du renouvellement régulier des équipements basiques de sécurité (et dont le remplacement doit être fait pour préserver l'intégrité du pilote et du passager) va à l'encontre du but recherché : assurer une sécurité toujours meilleure aux usagers.

De plus, nombre de centres de CT automobile se sont opposés à leur participation à ce projet. Pas question pour certains, de devoir faire de nombreux kms pour se rendre à un RV on ne peut plus superflu !

la majorité des pratiquants sont des passionnés. l'entretien de leur machine est une priorité, et devoir payer une seconde fois pour une opération qu'ils auront déjà entreprise, est tout bonnement insupportable...

la majorité de mes machines démarrent au kick. Opération que beaucoup de motards ne savent pas pratiquer. et je doute que beaucoup du personnel technique de centre de CT sauront comment opérer (certaines sont réputées pour avoir déjà cassé des chevilles ou des jambes avec des retours violents non maîtrisés). je souris déjà à la perspective de les voir s'attaquer à leur mise en route...

Et pensez vous que je prendrai 17 fois des congés pour m'absenter de mon activité professionnelle, afin de permettre à des inconnus de valider mon droit à circuler, ce dont je me serai préalablement assuré par moi même en assurant l'entretien de mes machines ?

Je ne m'attarderai pas sur la fluidification du trafic routier par l'utilisation des 2RM, sur l'intérêt que ça engendre au niveau environnemental. Inciter par des mesures coercitives certains usagers à se

détourner du 2RM, c'est défavoriser la politique actuelle d'amélioration des conditions atmosphériques et de la qualité de l'air.

Bref, comme de très nombreux usagers de 2RM, je suis irrémédiablement opposé au contrôle technique cyclique de ces machines. Je peux à la limite, accepter le concept d'un CT à la revente de la machine, mais il est hors de question que je cautionne le ponctionnement de 17 X ??? euros pour des pseudo process sécuritaires dont le remplacement par des mesures alternatives aurait autrement plus d'efficience sur les résultats de sécurité routière.

il y a plus de 40 ans, nous avons répondu à la désobéissance civile en refusant de nous plier au diktat de la vignette moto. l'histoire est un éternel recommencement, et nous repartirons au combat contre cette mesure injuste et inutile de la même façon.

recevez mes salutations, motardes et militantes

N° 976210 - Avis sur l'impact "sécurité" du projet de contrôle technique des 2 roues à moteur

par :

22/07/2023 16:04

Tout d'abord quelques infos personnelles pour me présenter: j'ai 58 ans, dont 44 de pratique des 2 (et même 3!) roues à moteur depuis mon premier cyclo, pour environ 700 000km parcourus sur les routes de France et d'Europe.

Puisque c'est l'amélioration de la sécurité des usagers qui semble justifier ce projet de contrôle technique des 2 roues à moteur, je me fais la réflexion suivante:

Selon les statistiques facilement consultables ce ne sont que 0,3% des accidents impliquant une moto (sans précision du niveau de gravité ni de la cylindrée) qui sont dus au mauvais état de la-dite moto.

Ce contrôle n'aura donc qu'un impact infime sur l'accidentologie des 2 roues à moteur.

Pourquoi ne pas commencer par travailler sur les causes des 99,7% d'accidents restants?

Pour ma part j'ai la chance de posséder 5 motos qui ont entre 22 et 44 ans, pour la plupart de marques et/ou de modèles assez rares.

Elles seront toutes concernées par le contrôle technique.

Et après? Elles sont toutes les 5 en très bon état, d'origine y compris les échappements.

Je les entretiens moi-même, je suis technicien contrôle-maintenance dans la construction aéronautique.

Qu'est-qu'un contrôle technique va m'apporter en plus?

Ça va me coûter de l'argent, du temps, des tracas (trouver un centre de contrôle, confier mes motos à un type qui ignore tout de mes motos, de leurs spécificités et qui dans le meilleurs des cas n'en aura vu qu'en photos?)

Tout ça pour accorder un précieux sésame à des motos par ailleurs en excellent état?

Et qu'est-ce que ça va apporter à ma sécurité et à celle de mes concitoyens?

Dans mon parcours de motard j'ai eu 5 accidents heureusement sans vraies conséquences graves pour ma santé: 3 m'ont valu un passage aux urgences pour une seule hospitalisation.

AUCUN de ces accidents n'étaient dus à un mauvais état de ma moto du moment, ni des autres véhicules en cause d'ailleurs:

- 2 stops "grillés" en agglomération sous mon nez, dont une fois par un automobiliste distrait et une fois par un jeune écervelé en cyclo à vitesses. Pour lui les séquelles ont été plus importantes...

- Un artisan en recherche de stationnement qui a brusquement entamé une marche arrière (sans clignotant bien sur) alors que j'étais juste derrière lui à attendre qu'il avance.

- Un vieux monsieur qui s'est arrêté de nuit sans clignotant et sans avoir besoin de freiner (on était dans une côte assez prononcée) sur la voie de gauche d'une voie rapide sans séparateur central pour tourner dans un chemin à gauche . Pour le coup je me suis quand même rendu compte de la situation assez tôt pour entamer un freinage d'urgence, l'impact c'est fait à vitesse très réduite, pas de conséquence physique pour moi...

- Et enfin, quand même, un accident ou j'étais totalement responsable: un matin pluvieux sur la route du travail, une vitesse sinon excessive du moins inadaptée aux conditions météo, une circulation dense et surtout un gros manque d'attention de ma part: j'ai juste oublié que très souvent, au même endroit, il y avait un bouchon là où la voie rapide redevenait simple route nationale à 2 voies! Je me suis retrouvé en sortie de courbe avec des voitures arrêtées devant moi et plus assez de distance de freinage. A l'époque j'avais une moto récente mais sans ABS, j'ai pu coucher la moto avant l'impact et m'en tirer avec 6 points de suture au coude, une moto détruite (mais somme toute ça n'est que de la ferraille) et surtout une grosse remise en question des capacités du conducteur. On apprend vraiment que de ses erreurs...

Voilà, j'ai été un peu long sur cette partie "expérience personnelle" mais, je le répète, aucun de ces accidents ni rien d'autre de ce qui a pu m'arriver dans ma vie de motard n'a jamais été causé par une anomalie, un défaut d'entretien ou toute dégradation de mes motos.

Il en est de même pour tous les autres accident dont j'ai pu entendre parler autour de moi.

Et ma vie sociale dans le milieu motard a toujours été riche.

Outre ma participation à la vie de divers moto-clubs (toujours orientés "tourisme-voyages") j'ai également été pendant 13 ans délégué bénévole de l'Assurance [assurance].

Je n'ai jamais entendu parler d'un accident causé par le mauvais état d'une moto, ni des autres véhicules d'ailleurs!

Les accidents de motos ont généralement pour causes:

- une faute de comportement ou d'inattention d'un autre usager, ou du motard lui-même, pas d'angélisme, "y'en a qui cherchent" comme on dit...

- l'état du réseau routier, défauts d'entretien ou infrastructures inadaptées ou franchement dangereuses.

- présence sur la route de: chapes de pneus, branchages et objets et matériaux divers tombés de camions ou de remorques, flaques de gazole dues à des réservoirs de diesels trop remplis ou pas étanches, produits agricoles, graines de céréales en été, betteraves en automne, terre dès qu'il pleut, enfin bref tout le temps...

- rencontre avec des animaux sauvages, ça vient d'arriver à 2 de mes collègues de travail en 2 mois.

N° 976212 - Avis sur le CT Moto

par :

22/07/2023 16:04

Je ne pense pas que le CT Moto soit une bonne idée. La part des accidents 2 roues en lien avec un problème d'origine technique est inférieure à 1% et je ne pense pas que cela ai un impact quelconque sur les données de sécurité routière. Je pense également que les structures de CT ne sont pas prêtes du tout à mettre en place un CT Moto dans des conditions correctes, pour les motards et pour eux. Par contre je pense qu'il faudrait être plus sévère sur les contrôles des pots d'échappement moto "trafiqués" brandis par certains motards comme une "sécurité" ce qui n'est absolument pas le cas. Ces pots trop bruyants nuisent à l'image des motards (je suis motard) et au bon vivre ensemble avec les autres usagers de la route ainsi qu'avec les riverains. Rappelons que l'argument sécuritaire n'est absolument pas crédible face à la réalité scientifique, déjà le son est orienté vers l'arrière où se trouve très rarement le danger, et ensuite les études ont prouvé que pour être perceptible à une distance qui serait intéressante sur le plan sécuritaire le niveau de dB devrait être bien supérieur à celui d'un pot, même déchicané.

C'est le bon contrôle de ce type de nuisance qui permettra de maintenir à flot notre passion qui est la moto dans de bonnes conditions n'en déplaise à certains.

N° 976214 - Doutes sur le sérieux et l'efficacité du futur contrôle technique deux roues

par :

22/07/2023 16:05

J'émet certains doutes quant à l'efficacité et l'utilité du contrôle technique spécifique aux deux roues motorisés, et notamment de plus de 125 cm<sup>3</sup>. En effet, une partie de la formation au permis moto porte sur la vérification, l'entretien et quelques connaissances mécaniques de base afin de garder son véhicule en état de marche et qu'il ne présente pas un danger à l'utilisation pour ses utilisateurs.

Le contrôle technique voiture a été mis en place dans les années 90, afin de responsabiliser et de sensibiliser (faute de formation sur le sujet lors de la préparation au permis B) certains automobilistes qui avaient tendance à laisser se dégrader fortement des parties vitales de leur véhicule jusqu'à en faire des dangers sur roues.

Pour un motard, à moins qu'il ne soit suicidaire, jamais un tel comportement n'aurait lieu, d'autant qu'une majorité de motos comportent peu de carénages et laissent apparaître tous les organes critiques liés à la bonne marche du véhicule. Une partie de la formation au permis A porte d'ailleurs

sur la vérification de l'ensemble de la partie cycle avant un grand trajet. Pour rappel, simple rôle attribué à un contrôleur en temps normal.

Mise à part la répression autour de l'excès de bruit à la sortie du silencieux, lié à l'utilisation par certains motards de pots non homologués ou illégalement modifiés, rien n'empêchera ces derniers de monter temporairement un pot homologué le temps du contrôle. Donc mesure également inefficace concernant cette nuisance. Comportement malheureusement constaté au niveau automobile. Expliquez, par ailleurs, le rapport entre nuisance sonore (réprimandée par la loi) et la sécurité du véhicule. Car le but premier et unique d'un contrôle technique est de s'assurer de l'état des points de sécurité d'un véhicule roulant, pas de se substituer aux forces de l'ordre qui doivent, eux, s'assurer que le véhicule n'a pas subi des modifications en désaccord avec ses caractéristiques notés sur la carte grise.

Après avoir pris connaissance des projets de décret et d'arrêté, je reste réservé sur le sérieux des points à inspecter tant les catégories de véhicules concernés sont nombreuses et disparates. La catégorie des motos à deux roues réunit parfois des architectures et des parties cycles bien spécifiques. Les systèmes d'amortisseur et de freinage n'ont pas grand chose en commun entre une sportive, une routière ou encore un trail. Quel sera le comportement du contrôleur face à une telle disparité ? Aura-t-il le temps d'avoir une formation complète et de qualité avant la mise en place de la mesure ?

Si les centres de contrôle, qui seront habilités, ne sont pas en nombre suffisants, à la vue du faible parc moto comparé à celui de la voiture, faudra-t-il parcourir des dizaines de kilomètres afin d'obtenir un rendez-vous ? Occasionner inutilement de la pollution afin de contrôler si des véhicules ne polluent pas plus qu'ils ne devraient, est une aberration supplémentaire de cette mesure. D'autant que les politiques rabâchent régulièrement que le parc des deux roues motorisés en France constitue une goutte d'eau parmi les usagers de la route, contrôler le niveau de pollution, qui est un des points d'orgue de la mesure, sera d'une portée quasi nulle au regard de la pollution que peut constituer le trafic routier des voitures et des poids-lourd.

Bref il semble plus qu'évident, et après réflexions, que cette mesure est principalement politique, sans bien fondé et étude réelle de l'impact sur la sécurité routière. Appuyée par un lobby d'entreprises (dont X, principal intéressé) qui tireront des intérêts financiers à la vue de ce que rapportera ce futur contrôle.

N° 976220 - Motos de Trial et D'enduro

par :

22/07/2023 16:08

Bonjour

Les motos de trial et d'enduro étant destinées à la compétition, vous prévoyez de ne pas faire de contrôle technique si le propriétaire détient une licence sportive destinée a ces pratiques (fédération Française de moto) .

Ce qui est plein de bons sens. Mon avis est qu'en cas de cession à un tiers possédant également une licence, il en soit de même. Ce qui parait logique compte tenu de l'utilisation de ces véhicules. Qui sont , homologués pour utilisation sur la voir publique, puisque ces compétions empruntent des portions très courtes de petites routes.

Ces motos ne sont pas destinées, ni prévues, à un usage routier, même si elles sont homologuées.  
Cordialement

N° 976221 - contrôle technique inutile

par :

22/07/2023 16:08

-l'article 323.3 alinéa 5 dispense les 2 roues réservés à la compétition de contrôle technique, très bien s'ils sont utilisés sur circuit, sauf que les rodéos urbains sont effectués avec des motos de cross non homologuées pour la route et non immatriculées, donc dans ce cas si le contrôle technique vise à lutter contre les nuisances (sonores ou autres) c'est raté.

-Si le contrôle concerne les cyclomoteurs et scooters de moins de 50 cc, très bien, mais là va falloir recruter du monde. mieux vaudrait faire des contrôles de police avec sonomètre.

-les contrôleurs devront posséder le permis A et être mécanos moto, sinon je doute que beaucoup de motards leur confient leur moto.

-la plupart des motos roulent moins de 5000 km par an et leurs propriétaires sont conscients que l'entretien de leur moto est la garantie de leur sécurité ce qui n'est pas le cas de beaucoup de 50cc ou des scooters, mais la sécurité c'est aussi l'équipement de l'utilisateur, l'état des routes, et le comportement responsable des utilisateurs, et de ce point de vue, le contrôle technique n'apportera rien, mieux vaut des contrôles routiers effectués par des motards de la police, les mieux à même d'apprécier l'état du 2 roues.

-pour la conformité de l'échappement , il est très facile de remettre l'échappement d'origine pour passer le contrôle puis de remettre celui qui est modifié après la visite. encore une fois des contrôles inopinés seraient plus efficaces

N° 976222 - Contre

par :

22/07/2023 16:10

Contre ce contrôle technique qui n'améliorera en rien la sécurité routière.

Contre ce contrôle technique qui pousse à la consommation de moto neuve, et empêchera l'utilisation des moto anciennes.

N° 976223 - Avis sur le CT moto

par :

22/07/2023 16:11

Bonjour vu le nombre d'accident relatif à l'état des véhicules deux roues, le CT n'a aucune utilité ! Si le but recherché c'est le bruit et la sécurité des usagers, il faut rétablir et augmenter les brigades techniques police et gendarmerie chargées de contrôler la pollution et la conformité de tous les véhicules ! Celles ci devrait être obligatoires dans chaque département ! On voit que l'intérêt est purement financier puisque l'état vas s'accaparer 20% de TVA sur les 50€ que vont payer les 4 millions de propriétaires de deux roues ! Cet argent sera t'il réinvesti dans la sécurité ?

N° 976225 - contrôle technique inutile

par :

22/07/2023 16:12

L'article 323.3 alinéa 5 dispense les 2 roues réservés à la compétition de contrôle technique, très bien s'ils sont utilisés sur circuit, sauf que les rodéos urbains sont effectués avec des motos de cross non homologuées pour la route et non immatriculées, donc dans ce cas si le contrôle technique vise à lutter contre les nuisances (sonores ou autres) c'est raté.

Si le contrôle concerne les cyclomoteurs et scooters de moins de 50 cc, très bien, mais là va falloir recruter du monde. mieux vaudrait faire des contrôles de police avec sonomètre.

Les contrôleurs devront posséder le permis A et être mécanos moto, sinon je doute que beaucoup de motards leur confient leur moto.

La plupart des motos roulent moins de 5000 km par an et leurs propriétaires sont conscients que l'entretien de leur moto est la garantie de leur sécurité ce qui n'est pas le cas de beaucoup de 50cc ou des scooters, mais la sécurité c'est aussi l'équipement de l'utilisateur, l'état des routes, et le comportement responsable des utilisateurs, et de ce point de vue, le contrôle technique n'apportera rien, mieux vaut des contrôles routiers effectués par des motards de la police, les mieux à même d'apprécier l'état du 2 roues.

Pour la conformité de l'échappement , il est très facile de remettre l'échappement d'origine pour passer le contrôle puis de remettre celui qui est modifié après la visite. encore une fois des contrôles inopinés seraient plus efficaces

N° 976228 - Contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur

par :

22/07/2023 16:13

Commentaire sur le Contrôle technique des 2 et 3 roues motorisés et quadricycles à moteur

A la lecture du texte, l'arrêt reprend le principe du CT automobile.

Sur quelles bases le CT 2 et 3 roues motorisées est défini ?

Sur quelle notion de sécurité est basé ce CT sachant que 0,3% des accidents motos sont dus à une défaillance mécanique ce qui représente un pourcentage très faible par rapport au parc moto?

Il est à noter que les infrastructures routières et ou le mauvais entretien des voies de circulation ( réseau routier) sont responsables de plus de 3% des accidents de 2 et 3 roues motorisées

En comparaison à l'époque de la mise en place du CT voiture, les accidents de voiture ayant une défaillance mécanique représentaient 17% du parc automobile.

Pour notre propre sécurité nous maintenons nos motos en bon état de marche par un entretien fait soit par nous même, soit par un concessionnaire qui réalise un certain nombre de contrôles de sécurité d'office.

Quels seront les compétences du contrôleur technique par rapport aux différents types de motos ? (par exemple article 7 ou article 10 - 12 - 13 qui correspondent aux véhicules de catégorie L)

Quels seront les moyens techniques mis en place pour le CT 2 et 3 roues motorisées ?

(art 16 - art 17 - art 19 - art 20 - art 21)

Chapitre IV Agrément - habilitation - certification

Organisation

Les articles 22 -23 font références à la catégorie L. Quelle sera l'organisation prévue pour les 2 et 3 roues motorisées ce qui implique les compétences des contrôleurs?

Sur quelle base les organismes d'audit vérifieront les installations (art 28-29-30)

Dispositions transitoires. Contrôles à effectuer.

Sur quelle base seront il réalisés ? Le descriptif donné correspond au CT catégorie L.

Il est à noter également que le nombre de kilomètres parcourus par un 2 ou 3 roues motorisées est bien inférieur à celui d'une voiture et que le CT tous les 3 ans paraît disproportionné et qu'il n'apporte rien au niveau sécurité de l'utilisateur.

Ce contrôle technique est il vraiment justifié?

Va-t-il améliorer la sécurité du motard ainsi que la qualité environnementale?

Après la lecture du texte et l'analyse de celle-ci, il s'avère que ce CT n'amène rien de plus sur le plan de la sécurité du motard ou de la performance environnementale sauf à déboursier inutilement une certaine somme d'argent.

N° 976230 - Avis sur le CT moto

par :

22/07/2023 16:13



Bonjour vu le nombre d'accident relatif à l'état des véhicules deux roues, le CT n'a aucune utilité ! Si le but recherché c'est le bruit et la sécurité des usagers, il faut rétablir et augmenter les brigades techniques police et gendarmerie chargées de contrôler la pollution et la conformité de tous les véhicules ! Celles ci devrait être obligatoires dans chaque département ! On voit que l'intérêt est purement financier puisque l'état vas s'accaparer 20% de TVA sur les 50€ que vont payer les 4 millions de propriétaires de deux roues ! Cet argent sera t'il réinvesti dans la sécurité ?

N° 976231 - Pour quoi faire ?

par :

22/07/2023 16:14

Il y a des mesures impopulaires qui présentent un intérêt, et qu'il faut accepter. Le contrôle technique des 2 roues motorisées ne présentent aucun intérêt pour la sécurité des motards, et n'est le fruit que d'un lobbying de certaines associations et d'entreprises intéressées par l'appât financier. La très grande majorité des motards entretient sa moto car consciente des conséquences auxquelles elle s'expose. Alors pourquoi imposer une telle mesure inutile ? N'auriez-vous pas mieux à faire que se passe du temps à rédiger de tels textes ? Pourquoi ne pas décliner intelligemment une directive européenne comme ont su le faire les états espagnols ou italiens pour ne plus s'imposer un prix indexé de l'énergie ?

Je compte sur votre bon sens pour supprimer cette disposition inutile, coûteuse et impopulaire.

N° 976236 - Avis sur le CT moto

par :

22/07/2023 16:20

Bonjour vu le nombre d'accident relatif à l'état des véhicules deux roues, le CT n'a aucune utilité ! Si le but recherché c'est le bruit et la sécurité des usagers, il faut rétablir et augmenter les brigades techniques police et gendarmerie chargées de contrôler la pollution et la conformité de tous les véhicules ! Celles ci devrait être obligatoires dans chaque département ! On voit que l'intérêt est purement financier puisque l'état vas s'accaparer 20% de TVA sur les 50€ que vont payer les 4 millions de propriétaires de deux roues ! Cet argent sera t'il réinvesti dans la sécurité ?

N° 976239 - Aller plus loin

par :

22/07/2023 16:22

Ce CT est un bon début.

Il faut poursuivre et augmenter la fréquence à l'instar des automobiles.

Insister pour diminuer le bruit et la pollution chimiques de ces véhicules.

N° 976240 - Aucun effet sur le bruit

par :

22/07/2023 16:23

ça limitera les échappements assourdissants .... pendant les 30 minutes du contrôle !!

il y a même des motocistes qui ont prévu un forfait main d'oeuvre-atelier pour dépose/repose du pot d'origine.

N° 976243 -

par :

22/07/2023 16:25

Les motos sont bien entretenues et ne nécessitent pas de contrôle technique.

Par contre un réseau routier bien entretenu améliorerait la sécurité des motards et des autres usagers.

Des policiers au bord des routes pour vérifier l'assurance et la conformité des équipements améliorerait aussi la sécurité.

Former les conducteurs de voitures (carrossées) à la prise en compte de la vulnérabilité des 2 roues (non carrossés) aussi bien motod que vélos trottinettes etc serait également utile.

Les motos provoquent moins de bouchons utilisent moins de place sur route et à l'arrêt.

Il faut redonner sa place à la pédagogie et lever le pied sur le cercle vicieux obligation/répression

N° 976246 - Avis sur le controle technique moto

par :

22/07/2023 16:27

Ce contrôle technique est une honte: tout comme le controle technique auto, cela ne reste qu'une vaste fumisterie de la part de l'état servant à engraisser les lobbys concernés

Vous nous ressortez le même argumentaire que lorsque vous avez mis en place le contrôle technique pour les voitures, à savoir le côté sécurité. Si vous regardez le pourcentage d'accidents dûs à un problème technique du véhicule; vous verrez que celui-ci est insignifiant Arrêtez donc de nous prendre pour des idiots. Etant malheureusement concerné par ce projet car possédant une collection de vieilles motos (dont il est pratiquement impossible de les passer au controle technique car les pièces n'existent plus ou les modifications engendrées dénatureraient la moto), jje deviendrai donc

un hors la loi et devrai rouler sans controle Encore bravo les technocrates français et merci a vous tous

N° 976248 - Contrôle technique

par :

22/07/2023 16:29

Contre il est complètement aberrant de faire se contrôle technique pour moto

N° 976254 - Gratuit ?!

par :

22/07/2023 16:33

Il y a atteinte aux libertés. Nos porte-feuilles ne sont pas des trous sans fonds, chaque bikers connait sa machine et l'entretien du mieux qu'il peut. Il s'agit de sa vie !

Il y a suffisamment de lois, et qui ne sont pas appliquées.

N° 976257 - Sans titre

par :

22/07/2023 16:37

Totalement absurde de mettre un contrôle technique en place pour les deux roues .

Tous les motards entretiennent leur propre moto .

Les accidents de motard , ne sont pas dûs a un mauvais entretien de leur véhicule .

N° 976258 - De l'inutilité de la mise en place d'un contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

22/07/2023 16:38

Autant le contrôle technique automobile a permis d'améliorer la sécurité de tous les usagers, autant le contrôle technique moto ne changera rien.

Une voiture mal entretenue peut rouler sans grand danger pour son conducteur.

Une moto mal entretenue devient dangereuse pour son conducteur au premier freinage, au premier virage, sans autre forme de procès.

Ce qui se traduira par une chute, et même à l'arrêt, celle-ci peut provoquer des blessures.

D'autre part, les automobiles modernes ne peuvent plus être entretenues par leur propriétaire: trop d'électronique, d'outillage spécifique et de problème d'accessibilité des organes.

Pour les motos au contraire, freins, éclairage et suspension peuvent être entretenues sans problème par leur propriétaire, et les coûts de révision, pour la majorité des motos qui composent le parc, restent très abordables.

En résumé, la minorité inconsciente qui n'entretient pas leur deux roues, ne le fera toujours pas et ne respectera pas l'obligation de contrôle technique.

Les motifs de mise en place de ce nouveau contrôle technique semblent, à mon humble avis, plus politiques et mercantiles que relatifs à une véritable volonté d'améliorer la sécurité de tous les usagers de la route.

N° 976259 - Un coût supplémentaire non justifié

par :

22/07/2023 16:38

Bonjour,

Je me permets de commenter pour signaler mon fort désaccord avec ce contrôle technique.

Je pratique la moto depuis maintenant 6 ans et c'est sur les motos que j'ai commencé à apprendre à faire des entretiens et contrôles simples avant de d'apprendre par la suite sur les voitures. Pourquoi j'évoque ce sujet ? Tout simplement car si j'ai appris à le faire en premier sur des motos c'est déjà car au permis j'ai appris à effectuer les contrôles et base mais également car tous les organes les plus importants à contrôler sont accessibles facilement sans démonter.

Je trouve donc cela scandaleux de devoir payer quelqu'un pour faire un contrôle que n'importe qui peut faire soi même juste avec les connaissances de base du permis pour être en sécurité.

De plus la majorité des motards font entretenir leurs véhicules au garage car sont conscients du danger de rouler avec un véhicule non entretenu (cela se sent tout de suite à la conduite lorsque quelque chose ne va pas).

Pour terminer ce sujet, nous avons des chiffres remontés maintes et maintes fois par la [association de motard] montrant que le nombre d'accidents dus à une défaillance technique du véhicule sont infimes comparé à ceux de l'automobile lorsque leur CT a été instauré. Les accidents dus à un mauvais entretien / équipement des routes et lui largement plus élevé et serait à mon sens une priorité.

Quand a l'argument de pollution sonore poussé en masse par les groupes écologistes n'ayant aucune connaissance de la moto. Un contrôle technique ne résoudra jamais ce problème car les délinquants effectuant des modifications illégales remettront leur véhicule d'origine avant le CT. Seul un contrôle de police mesurant le niveau sonore pourra montrer une quelconque efficacité.

À mon sens il faut continuer les efforts de prévention et sécurisation des routes qui EUX ont démontré leur efficacité

N° 976260 - Inutilité d'un contrôle technique pour les deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

par :

22/07/2023 16:39

Bonjour Mr le ministre des transports,

je voulais vous faire part de ma désapprobation concernant la mise en place d'un contrôle technique pour les deux et trois roues motorisés. (y sont associés les véhicules 4 roues dites « sans permis »)

Concernant les véhicules deux et trois roues motorisés, cela est complètement inutile, et pour cause la plupart de ces véhicules roulent en moyenne moins de 4000 km par an, ils sont la plupart du temps des véhicules de loisirs et conduits par des passionnés, qui ne rouleront jamais avec un véhicule dégradé ou mal entretenu ... ils leur faudrait au moins 5 années, pour parcourir l'équivalent kilométrique d'une voiture qui roule très peu : environ 20 000 km entre 2 contrôles.

De plus, ces contrôles vont constituer une grave atteinte à l'égalité de tous les français, les habitants des territoires ruraux ne seront pas desservis par les entreprises de contrôles, qui préféreront une installation dans les grandes villes de notre métropole, il n'est pas nécessaire de rajouter des sources de conflit, comme nous avons connu par le passé, portiques écotaxes, le mouvement des gilets jaunes. La jeunesse qui utilise souvent les 2 roues motorisées de petites cylindrées, sera économiquement impactée par une telle mesure, les contrôles vont rajouter des charges en plus des loyers, chauffage, éclairage.

Historiquement, il faut regarder, le mouvement motard français, qui reste très actif et ne se laissera pas faire contrairement aux autres pays européens où les associations de défenses sont peu présentes, les plus jeunes d'entre-nous n'ont pas connu les gros mouvements des années 1979 et 1980 avec à l'époque la mise en place d'une vignette moto qui fût un fiasco pour le gouvernement de l'époque, avec une annulation de la mesure dès les élections suivantes .... L'histoire se reproduit toujours et cela pourrait se passer à nouveau en 2027 !

Il est également simpliste de penser que les français ont encore envie de payer à nouveau une contrainte financière supplémentaire, il faut surtout penser qu'à la base le parlement européen, entièrement gangréné par le lobiisme à tous les étages, n'a fait que satisfaire de grands groupes ayant des intérêts financiers dans une telle mise en place.

Ceci étant, ne faut-il pas se diriger sur un contrôle uniquement pour les véhicules mis en vente ( voir le cas de nos voisins belges) pour assurer une garantie à l'acheteur.

Il y a aussi une grosse demande vis à vis du bruit généré par certains véhicules, mais je pense que le silence n'est pas bon non plu, le zéro bruit peut-être une source d'accident, j'ai moi-même failli être renversé par un véhicule électrique dont le conducteur ne m'avait pas vu et moi je n'avait rien entendu !

Merci de faire bonne usage de nos impôts, en obligeant plutôt les utilisateurs de véhicules 2 ou 3 roues à porter les équipements de sécurités nécessaires à leur protection, en France on peut conduire une moto en tee-shirt, en short, et en tong du moment que l'on a des gants et un casque .....

recevez Monsieur le ministre mes très sincères salutations.

Bien cordialement

N° 976261 - Controle technique qui ne sert a rien

par :

22/07/2023 16:40

Bonjour, comme beaucoup de motard cela me désole et énerve de constater que l'on nous impose un contrôle technique, car contrôle de quoi? Car tout est visible sur une moto ,tension chaine, usure des pneus, joints spy de fourche fuyant, éclairage douteux etc....Cela nous le voyons sans passer par un centre de contrôle, c'est encore pour ramasser de l'argent, n'a t'on pas assez de dépense entre le blouson, les gans, le casque, il faut que l'on vienne encore nous soutirer de l'argent; Ny a t'il pas mieux à dépenser pour la sécurité des motards. Je cite: rail de sécurité qui sont des guillotines, état des routes,je passe sur le gas-oil ou le sable dans les sens giratoire. Scandaleux!!!! Je vis en zone rurale je peux vous dire que c'est dramatique, gravillon que l'on mets l'été en bonne dose sans penser aux deux roues motorisés, haricot que l'on mets pour faire ralentir mais qui par temps de brouillard sont un vrai cauchemar enfin il y a tellement de choses a améliorer pour notre sécurité, mais pas nous mettre un contrôle technique qui ne servira qu'à remplir les caisses, de plus si ce centre de contrôle se trouve a 50 KLM qui va prendre en charge mes dépenses? Vous offrez une prime de 6000€ il faudra que j'en rajoute le double pour un nouveau véhicule ,ou se trouve mon intérêt. Pour terminer mon commentaire: les accidents de moto sont en baisses il ne sont pas du au mauvais entretien des motos mais en partie, aux autres usages, états des routes etc.....Alors Mesdames ,Messieurs du gouvernement pensez a autre chose pour améliorer notre sécurité que de nous imposer un contrôle technique.

Cordialement

N° 976264 - Puniton

par :

22/07/2023 16:42

Le CTP est demandé à la base pour réduire la mortalité des motards. Les causes d'accident mortel, dues à un défaut de conformité du véhicule, sont inférieures à 0,4%.

Pour l'extrême majorité des motards, notre moto est notre bébé. On y fait très attention, on la vérifie avant de partir et en revenant. On l'entretient régulièrement, on passe du temps avec les professionnels du secteur pour les opérations les plus complexes. C'est une opportunité pour ces professionnels d'agir sur des points qui vont bien au-delà de ce qu'il est prévu de faire lors du CT moto.

Il serait dommage d'imposer un CT, qui vérifie moins de choses que ce que l'on vérifie déjà à chaque sortie/utilisation.

On ne punit pas des millions de personnes à cause d'un petit nombre qui fait n'importe quoi.

N° 976265 - Consultation contrôle technique moto

par :

22/07/2023 16:44

L'état mécanique des motos n'est impliqué que dans un nombre très limité d'accidents, au contraire de la vitesse excessive entraînant une perte de contrôle du véhicule. Faciliter l'accès à des stages de perfectionnement et de sensibilisation, voire les rendre obligatoires, serait sûrement plus efficace pour réduire le nombre d'accidents et leurs conséquences qu'un contrôle technique.

Il faudrait aussi augmenter le nombre d'équipements obligatoires sur 2 roues (blouson, pantalon et chaussures montantes fermées).

Concernant le bruit, il est assez simple de remplacer temporairement un échappement bruyant par celui d'origine pour passer le contrôle technique. Je pense qu'il serait plus efficace de rendre les réducteurs de bruit (chicanes) fixes et non enlevables et augmenter les contrôles sur route.

N° 976266 - Avis sur le contrôle Technique des 2 roues motorisé

par :

22/07/2023 16:45

Il serait judicieux de ne pas mettre trop de point à vérifier. Éclairage frein ,bruit .J ai une moto en conformité sur tous ces points que j'utilise quotidiennement.

N° 976267

par :

22/07/2023 16:45

Je suis contre la mise en place de ce projet.

N° 976274 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 16:55

Victime d'un accident car une personne téléphonait et à changée de direction sans mettre ses clignotants j'ai subi un arrêt de travail de trois ans. Ma moto, neuve de moins d'un an, réparée par le concessionnaire de la marque m'affirmant que tout était OK, malgré une sensation désagréable au guidon du véhicule, j'ai roulé pendant un an après mon rétablissement. Après ce désaccord et choisissant un dépanneur lambda pour changer mon train de pneus, et là, surprise, mon axe de roue était usé sur la moitié de son diamètre. Croyez-vous que quelqu'un n'ayant pas une connaissance des particularités de chaque modèle puisse détecter cette panne ? C'est pourquoi je pense que le contrôle ne doit pas être obligatoire, car même un concessionnaire ne connaît pas au départ ce qu'il vend : « alors imaginez », inspecter une moto sans connaître son fonctionnement spécifique et en ayant jamais manipulé, voir conduit ce type de véhicule ne peut être vecteur de sécurité, surtout quand on sait que ce n'est pas le facteur d'accident le plus représentatif.

N° 976275 - Au raz de ma raie

par :

22/07/2023 16:55

Non, pas d'accord.

D'ordinaire, je suis de la majorité silencieuse, mais là, non, pas d'accord. Il aura suffit que 3 associations citoyennes (très minoritaires mais très bruyants) se manifestent pour que ce sujet revienne sur le tapis. Ces écolo-wokes seront les mêmes à se plaindre pendant leur vacances de la sur fréquentation des plages, de l'odeur de la sardine grillée, de la bouse de vache, du chant du coq et des cigales, de la poussière des moissons



Je circule régulièrement à moto et je constate que les deux roues que je croise sont en très bon état pour l'écrasante majorité, les "motards" semblent plus sensibles à l'entretien de leur véhicule que d'autres usagers de la route.

Alors un contrôle pourquoi ? Pour constater de visu (car il n'y a pas de démontage) de l'état de la bécane ? Pffff, ça va faire cher du tampon pour valider un examen que nous (utilisateurs de 2RM) faisons régulièrement.

Il est à mon avis plus pertinent de faire focus sur l'entretien du réseau routier, je pense à la mise en conformité de ces casses essieux, dos d'âne, gendarme couché qui transforment la balade en séance de trial, je pense aux gravillons qui agrémentent certains tronçons en travaux, aux barrières de sécurité qui ne sont pas dimensionnées pour éviter le hachage ou le choc du corps du pauvre type qui aura loupé son virage.

Il est aussi de mon avis d'insister sur la formation et l'éducation des usagers de la route à la présence d'autrui, les cyclistes, les 2RM, ..., les camions. On doit insister sur le fait que tous les usagers ont leur contraintes propres, que la route n'est à personne et à tout le monde.

Porter la TVA des EPI (équipements de protection individuel) à 5.5% au lieu de 20% serait une bonne idée et pourrait inciter certain à ne pas faire l'impasse sur la protection personnelle; ça priverait les pies de picorer la chaussée après une gamelle en short, en tee shirt et en espadrilles.

Mais non, ça ne se fera pas car mes idées réclament un budget, et le fond du projet de loi est plutôt la mise en place d'un nouvel impôt.

N° 976276 - Déresponsabilisation

par :

22/07/2023 16:56

Les propriétaires de 2 roues se savent fragiles. Ils ne jouent pas avec leur sécurité, avec des pneus à la corde ou des plaquettes de frein sur les rivets !!

Quant à la pollution, l'immense majorité des 2 roues est conforme à la réglementation, car un 2 roues déréglé est moins performant, ce que le motard n'accepte pas.

De plus, il sera facile de mettre son véhicule en ordre pour passer le contrôle, et de ne pas s'en occuper jusqu'au prochain CT. C'est une déresponsabilisation de la population!

N° 976277 - CT 2 roues

par :

22/07/2023 16:57

Le CT ne sera qu'une taxe supplémentaire. Il a été démontré que l'état des motos n'était pas en cause dans les accidents deux roues!!! Il est donc d'aucune utilité.

N° 976279 - Tarif réduit

par :

22/07/2023 17:00

Bonjour,

Les motards dans leur majorité, font passer une visite annuelle à leur véhicule au garage. Ce qui a un coût.

Le CT devrait être le plus allégé possible afin de réduire le coût de celui-ci.

Aussi, du fait des différences de responsabilités inhérentes aux différentes catégories de motards, il devrait y avoir 2 CT, pour les moins de 125cc et pour les plus de 125cc. Vérifier la vitesse max d'une moto n'a aucun sens, alors que ce serait le cas pour un scooter

N° 976282 - Moto d'enduro

par :

22/07/2023 17:03

Les motos d'enduro sont destinées à un usage tout terrain où les chutes sont nombreuses.

Certains éléments comme la plaque d'immatriculation le rétroviseur les clignotants sont absents car dangereux pour le pilote en cas de chute

N° 976289 - En quatre points, du fond et de la forme...

par :

22/07/2023 17:09

1. Compte tenu de l'état technique réel des deux roues, notamment de cylindrée supérieure à 125 cc, le contrôle technique ne me paraît guère utile; la très grande majorité des motards étant très attentive à l'état de leur véhicule, ne serait-ce que pour leur propre sécurité

2. N'en déplaise à certaines associations chicanières, le contrôle technique ne réglera pas le problème du bruit d'échappement excessif. Sur une moto, il est très simple techniquement de remplacer un échappement bruyant par l'échappement d'origine la veille du contrôle et de le reposer immédiatement après. Le seul moyen efficace de lutter contre le bruit excessif des véhicules est le contrôle au sonomètre sur la voie publique dans les conditions réelles de circulation. En passant, il

n'est pas très difficile de repérer dans la circulation les véhicules susceptibles de dépasser les limites au sonomètre.

3. Les délais prescrits entre deux contrôles techniques successifs sont certes supérieurs à ceux prescrits pour les voitures, mais compte tenu des kilométrages très faibles parcourus par les motos (de l'ordre de 4000 km par an) comparés à ceux parcourus par les voitures, ces délais pourraient encore être augmentés. Par ailleurs; le contrôle technique n'a aucun sens pour les motos de collection dont les caractéristiques techniques sont le plus souvent très différentes des motos actuelles

4. La liste des points de contrôle est manifestement établie pour tous les types de véhicules concernés par ce projet de réglementation, depuis la moto jusqu'au quadricycle à moteur en passant par le scooter alors que vraisemblablement, plus de 90 % des véhicules concernés seront des vrais deux-roues. Un motard qui voudrait vérifier sa moto avant le contrôle technique verrait alors apparaître des points de contrôle aussi saugrenus que le frein de stationnement, la direction assistée, les essieux et porte fusées et tant qu'à faire, les essuie glaces. Tous ces éléments et bien d'autres sont issus de la technologie automobile et ne s'appliquent en fait qu'aux quadricycles à moteur.

Il serait préférable d'établir deux listes distinctes de points de contrôle; une pour les vrais deux roues; une pour les quadricycles à moteur. Cela permettrait aux utilisateurs de deux roues de veiller à l'état de leur véhicule et notamment de préparer le contrôle technique en se basant sur une liste de points de contrôle qui ne serait pas polluée par des points liés aux technologies automobiles. sans objet en l'espèce.

N° 976296 - CT des 2 roues

par :

22/07/2023 17:13

Ce contrôle est une aberration vu la très faible accidentologie dû à l'état de nos motos. Les rapports sont tous d'accord avec la sécurité des motards grâce à l'entretien qu'ils prodiguent à leurs motos.

Je suis totalement contre ce contrôle technique qui n'apporte rien de + que les contrôles actuel de la gendarmerie, si ce n'est du fric.

N° 976300 - Diktat

par :

22/07/2023 17:17

En 10 ans, le nombre de 2 roues a augmenté de 30%, le nombre de tués a baissé de 19%. Sans CT jusqu'à présent. Preuve de son inutilité.

Les organismes indépendants recensent 0,5% des accidents dus à un problème technique. Le CT n'y changera rien.

Plus de 3% des accidents de moto sont causés par des problèmes d'infrastructure routière, et au mauvais entretien des voies de circulation. Le CT n'y changera rien.

Les motocistes réalisent gratuitement des contrôles de 50 points de sécurité, sur les motos de leurs clients en concession. Pourquoi devoir payer un contrôle visuel sans démontage ?

Les 3,9 millions de 2 roues motorisés ne sont responsables que de 0,5% des émissions polluantes. Le CT n'aura aucun effet à ce niveau.

En fluidifiant le trafic, les 2 roues motorisés contribuent fortement à réduire la pollution. 10% de motos en plus = 40% de pollution en moins.

Pourquoi décourager l'usage des 2 roues motorisés ?

N° 976301 - Avis CT moto

par :

22/07/2023 17:17

Je suis totalement contre cette nouvelle mesure et je tiens à partager mon opinion .

Encore une excuse Sachant que ça a été bien prouvé que malgré la hausse de deux roues sur route les incidents impliquant la faute de la moto est très très inférieure à la hausse de vente et d'immatriculation.

Preuve du respect de mécanique de la part des motards.

N° 976302 - Particulier motard

par :

22/07/2023 17:18

Je dépose un avis pour signifier mon opposition au contrôle technique 2 roues qui, à mon sens est particulièrement inutile. Je reste persuadé que ces contrôles arbitraires n'auront aucune influence sur l'ac identologie des 2 roues.

Justifier cette mise en œuvre par l'"obligation européenne" est totalement fallacieux, à moins d'admettre que nous ne sommes pas aptes à faire des choix nationaux.

Vous trouverez l'argumentation technique complète sur le sites de la [association de motard], que je vous invite à consulter.

Je vous le demande solennellement, ne "commentez" pas cette mesure: il y a d'autres façons d'améliorer la sécurité des 2 roues (cf positions de la [association de motard]).

N° 976304 - MISE EN PLACE DU CONTROLE TECHNIQUE MOTO ?

par :

22/07/2023 17:19

Madame, Monsieur, bonjour.

Comme tout motard qui se respecte, je contrôle ma moto à chaque sortie (avant et après), je connais parfaitement l'état de ma moto.

A chaque changement de pneus (1 à 2 fois par an, dans mon cas) ou de plaquettes de frein, à chaque passage au garage, mon motociste fait aussi tous les contrôles nécessaires et même plus que de contrôler, il y a la révision annuelle constructeur chez le concessionnaire (qui coûte "un bras")...

Je ne vois pas la finalité de ce Contrôle Technique si ce n'est de nous prendre de l'argent.

Les cyclos, moto-cross !, et autres 2 roues "hors la loi", ne viendront jamais au CT 2RM !

Ceux dont l'échappement est plus bruyant que l'origine, remettons en conformité leur échappement avant le CT puis se remettons en "défaut" quelques instants après.

L'utilisateur qui n'est pas en règle, ne mettra pas les pieds dans un centre de contrôle, quitte à être hors la loi (comme tous les automobilistes qui ne sont pas assurés ou qui n'ont pas passé le contrôle technique automobile, et il y en a beaucoup d'après les info).

Le conseil d'état, suite aux indécisions de nos ministères et du gouvernement, donne raison à une minorité ("des associations d'écologistes parisiens" et autres), comme toujours c'est encore le peuple de France (les motards, ce coup ci) qui va en pâtir.

Les motos sont dans la très grande majorité très bien entretenues (surtout les grosses cylindrées), les accidents de la route ne sont pas imputables à l'état de la moto

mais à l'erreur humaine ou pire à l'état de la route ou des infrastructures routières et mobiliers urbains dangereux, sans parler des ralentisseurs hors normes et autres nouveautés abominables...

Le contrôle technique moto, je suis pour ces raisons évidentes, complètement contre.

J'espère que nos représentants de la moto, attaqueront cette décision du CT2RM qui nous braque (nous les motards) contre les écologistes et le gouvernement (après le feuilleton du passage du 90 aux 80 km/h, 90, 80 ? A suivre)...

Je n'adhère pas au CT2RM !

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Motard

N° 976307 - Usager

par :

22/07/2023 17:21

Je dépose un avis pour signifier mon opposition au contrôle technique 2 roues qui, à mon sens est particulièrement inutile. Je reste persuadé que ces contrôles arbitraires n'auront aucune influence sur l'ac identologie des 2 roues.

Justifier cette mise en œuvre par l'"obligation européenne" est totalement fallacieux, à moins d'admettre que nous ne sommes pas aptes à faire des choix nationaux.

Vous trouverez l'argumentation technique complète sur le sites de la [association de motard], que je vous invite à consulter.

Je vous le demande solennellement, ne "commencez" pas cette mesure: il y a d'autres façons d'améliorer la sécurité des 2 roues (cf positions de la [association de motard]).

N° 976308 - Ct motocyclettes

par :

22/07/2023 17:21

Moto entretenue selon les critères du constructeur ! Pas besoin de ct pour encore nous prendre de l'argent, l'entretien d'une moto est déjà très coûteux

Cdt

N° 976311 - controle technique des motos

par :

22/07/2023 17:23

je suis assez d'accord pour un controle technique des scooter et autres vehicules de ce genre, mais pas pour les motos de plus de 250 cm<sup>3</sup> car je pense que les motards de tels engins sont assez responsables, ce qui n'est pas toujours le cas des peites et toutes petites cylindrées.

N° 976312 - Non au contrôle technique des 2 roues dont la cylindrée égale ou dépasse 125 cm<sup>3</sup>

par :

22/07/2023 17:24

Les raisons avancées pour légitimer le contrôle technique des 2 roues ne sont pas pertinentes:

- La sécurité: des études montrent que moins de 1% des accidents mortels en 2 roues sont imputables à un problème technique. Par contre, l'état des routes ou des infrastructures rentre en compte pour tout ou partie dans 30% d'entre eux. Ne se trompe t'on pas de cible?

- Mise en conformité obligatoire avec les directives européennes: seul le "risque clair de violation grave" de l'État de droit dans un des pays membres peut déclencher des sanctions de la part de l'Union européenne envers l'un de ses membres. L'absence de contrôle technique ne parait pas mettre en cause l'état de droit, contrairement aux atteintes contre la presse, la justice ou les violences policières.

Alors que:

- Le taux de TVA pour les éléments de sécurité est de 20%.

- Les motards sont très sensibles à l'entretien de leur véhicule car l'incidence d'un mauvais état des freins, des pneus, du châssis sur la tenue de route est immédiatement perceptible et facteur d'insécurité.

- L'inflation galope et le coût du contrôle entraînera des difficultés pour les plus défavorisés.

N° 976313 - Non au CT moto

par :

22/07/2023 17:24

Non au CT moto, dont les arguments avancés pour sa mise en place ne suffisent plus à camoufler le réel intérêt économique et politique derrière son application.

Le motard n'a pas besoin d'un avis extérieur sur les quelques éléments de sécurité qui le maintien en vie à chaque sortie

N° 976314 - Non

par :

22/07/2023 17:25

Y en a mare de toutes vos lois . Arrêter de nous pomper le fric pour engraisser le CAC 40 . Nos machines sont bien entretenues . On évite de tomber en panne au milieu de la savane . On n'est pas trop con !!!

N° 976315 - Contrôle technique des véhicules de catégorie L

par :

22/07/2023 17:26

Comme tous professionnels du contrôle technique automobile, le contrôle des véhicules de la catégorie va dans le bon sens concernant l'amélioration du parc, et donc de la sécurité.

Par contre une mise en place début 2024 me semble prématurée pour les raisons suivantes:

Le besoin d'une formation réglementaire qui somme toute correspond peu ou prou à celle du contrôle VL ne devrait pas poser de problème, par contre une formation technique théorique et pratique des 2 roues me semble nécessaire au vu de la diversité des machines.

Bien que motard moi même, quid de la manipulation des grosses cylindrées.

Quel investissement en matériel, pour quel volume d'activité.

N° 976317 - Lobbying

par :

22/07/2023 17:26

Même plus besoin de raison valable pour nous prendre de l'argent, vous devriez ajouter une close à votre projet de loi, "si le CT des 2RM ne fait pas descendre la mortalité 2RM dans les deux, annulation de la loi". Dommage de n'avoir pas inclus tout les véhicules immatriculés, les seul véhicule dangereux en 2RM reste les véhicules de moins de 50cm<sup>3</sup>. Tout les CT que j'ai questionné dans rayon de 20kms de chez moi, ne feront pas de 2RM.

N° 976318 - inutilité du contrôle technique pour les 2 roues

par :

22/07/2023 17:27

Bonjour, il ne me semble pas utile de mettre en place un contrôle technique pour les 2 roues. En effet, dans la plus part des cas la sécurité du conducteur est fortement mise à mal en cas de mauvais état du véhicule. Le conducteur est donc particulièrement vigilant quant au état de son véhicule. Il apparait souvent que des modifications de certains véhicules sortent du cadre légal mais n'entâchent pas la sécurité de celui ci. Des contrôles de police ou gendarmerie classique peuvent suffire à verbaliser ces personnes. Encore faut il que les effectifs soient suffisants.

N° 976320 :

22/07/2023 17:27

Je trouve malheureux que ce projet mélange tous les véhicules, en effet un utilisateur de Moto n'a rien à voir avec un usager en scooter et encore moins avec l'utilisateur d'un quad.

Vous mélangez tout, un motocycliste qui se respecte aime passionnément sa moto et l'entretien peut-être même mieux que sa propre santé.



En ce qui me concerne, je ne tolérerais pas qu'un personnel d'un centre de contrôle technique pour 2 roues touche mon véhicule, qu'il fasse les contrôles visuels cela suffira.

Certains d'entre nous possèdent des motos à des prix très élevés, je pense notamment aux motos de la marque Harley-Davidson, et je pense ne pas être le seul à penser comme ça. Il est facile à comprendre que le propriétaire d'un modèle à 40000€, voir plus, ne va pas laisser sa propriété entre les mains d'un inconnu, tout assermenté qu'il soit, nous les motards adorons nos engins. Il vous faut savoir qu'une moto de par sa conception est plus fragile qu'une auto. De plus ce sont des motos dont le poids peut atteindre 400 Kg, donc le personnel aurait tout intérêt à savoir les manier.

Deuxième problème, nous motards sommes soumis aux intempéries, donc je ne sais pas encore quand interviendra, ou pas, la date de mon contrôle technique pour mon véhicule, mais ce que je sais, c'est que je n'irai pas si le temps est mauvais ou froid, je pense aussi ne pas être le seul en France à penser comme ça.

Je précise que je suis âgé de 68 ans, que je fais de la moto depuis l'âge de 16 ans, âge auquel le permis moto était accessible à cette époque, (1971), et qu'à mon âge je ne vais pas rouler sous la pluie et/ou dans le froid pour satisfaire à l'obligation d'un contrôle technique, ma santé est plus importante, je vous suggère donc de trouver une solution à cela.

Bien cordialement.

N° 976321 - Sans titre

par :

22/07/2023 17:28

Domage que le profit ait pris le pas sur la sécurité réelle des citoyens.

Le bon sens aurait été de mettre la priorité sur les routes bien plus abîmées que les moto.

A défaut il serait intéressant d'adapter la fréquence des contrôles à l'usage du véhicule, une voiture subit un contrôle en moyenne tout les 30mkm, une moto le subira tout les 6mkm, ce n'est pas pertinent. A contrario il devrait être introduit un bonus de bon entretien permettant d'espacer le contrôle si le véhicule est en très bon état comme pratiqué en maintenance industrielle, une reconnaissance et un encouragement à l'entretien des véhicules.

N° 976322 - faibles kilométrage .

par :

22/07/2023 17:28

Pour un motard il est plus facile de conserver ses motos qu'un automobiliste ses voitures . 5 motos dans le garage ,chacune parcourt au maximum 1000km par an .

Les motos etant entretenues et revisees en concession un controle tous les 5 ans sera dans mon cas ridicule et onéreux. Pourquoi ne pas vérifier l'entretien periodique des motos chez les mécaniciens , seuls a pouvoir réellement repérer un problème ?et le reparer ...L'assurance pourrait demander la présentation de facture d'entretien ou sinon prendre en charge le controle ....

N° 976324 - Article 2-2, mesures alternatives: la formation

par :

22/07/2023 17:29

Article 2-2 Les États membres peuvent exclure de l'application de la présente directive les véhicules suivants, immatriculés sur leur territoire:

= véhicules de catégories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>, lorsque l'État membre a mis en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité routière pour les cinq dernières années. Les États membres communiquent ces exemptions à la Commission.

Les statistiques en matière de sécurité routière pour les cinq dernières années démontrent l'absence de risque significatif lié à l'état des 2 roues. Les mesures alternatives de sécurité routière pourraient porter sur une formation récurrente de tous les usagers de la route et à tous les âges.

N° 976326 - Inutile

par :

22/07/2023 17:32

Après 34ans de moto, roulant sur une moto d'origine et entretenue,je pense qu'il est bien plus nécessaire de vérifier l'état des routes que des motos!

C'est encore une fois juste une taxe déguisée, comme on sait si bien les faire en France et en Europe !

Autant je dis oui au CT voiture car il y as des endroits sous les voitures qui ne sont pas visibles, autant pour les motos, c'est inutile !

Et ne dites pas que c'est pour lutter contre les nuisances sonores...les échappements seront remis d'origine pour le CT puis redemontés...bref,une taxe de plus.... juste une taxe...

N° 976332 - Quel est l'objectif réel de ce contrôle technique ?

par :

22/07/2023 17:34

Bonjour,

Tout d'abord, la pertinence d'un tel contrôle me paraît faible. Tout motard est conscient que le moindre accident peut lui coûter la vie. L'approche de la conduite est donc différente de celle des automobilistes. Les têtes brûlées le resteront et continueront de plomber les statistiques nationales. De plus, même si les 2 roues sont des véhicules très fortement modifiés, notamment en dehors du simple esthétique (échappement, système de freinage, etc) par rapport aux autres véhicules, la modification est fréquemment faite par les utilisateurs eux-mêmes, qui continueront alors à le faire. Ils remettront simplement les éléments d'origine pour passer le CT, et remodifieront leur véhicules après. Ensuite, la vérification de la surface des rétroviseurs n'est pas notifiée, alors que c'est une obligation légale, pendant que le bruit l'est, alors qu'il permet de contre-balancer la plus faible visibilité du véhicule par les autres usagers (facteur mis en avant dans l'étude FLAM publiée en 2021).

Deuxièmement, la période de 3 ans entre chaque CT est longue, mais il n'y a pas vraiment le choix. Les motos seront modifiées entre deux CT (à l'exception des très grosses modifications comme celles touchant au cadre, mais qui restent très anecdotiques) et seront préparées pour les CT. Seule une période vraiment courte, comme 6 mois limiterait fortement les modifications faites par les usagers eux-mêmes, mais cela pénaliserait les usagers de 2/3 roues par rapport aux autres usagers de la route, engagerait un coût supplémentaire pour l'usage de ces véhicules, et ainsi pénaliserait toute l'économie du secteur. De plus, une bonne partie des usagers de 2/3 roues hiverne leurs véhicules et ne roulent que par beau temps, ce qui signifierait devoir faire un CT à un véhicule qui ne sort pas sur la voie publique.

Ensuite, la prise en charge de ce coût supplémentaire a-t-elle été anticipée ? En effet, nombreuses sont les personnes pour qui avoir un 2/3 roues est essentiel pour ne pas rester isolées et avoir accès aux études. Je pense notamment aux jeunes habitants en zone rurale qui ont rarement accès aux transports en communs (autres que car scolaire) et aux jeunes en formation. A-t-il été prévu une aide financière pour la prise en charge, complète ou partielle, du coût de ce CT ? Car nous le savons, le coût d'une voiture, pourtant indispensable pour nombre d'évènements privés (exigée pour beaucoup d'emplois même lorsque le poste n'en prévoit pas l'usage, avoir une vie sociale en semaine et en soirée hors des agglomérations, partir -un peu- loin en vacances en famille autre part qu'en ville, etc) est déjà très élevé. Il serait dommage qu'il en devienne de même pour les 2/3 roues.

De même, la prise en charge du coût lié à une contre visite pour une panne de dispositif d'analyse ou outil de mesure a-t-elle été prévue ? Car ce n'est aucunement dû à un mauvais entretien de l'utilisateur, qui devra pour autant passer une contre-visite.

Enfin, bien que la date de mise en vigueur paraisse au premier abord très rapide, il y aurait un délai autorisé d'au moins 9 mois pour les premiers utilisateurs concernés pour s'organiser, ce qui me paraît faisable.

Malgré tous ces points négatifs, je félicite le gouvernement pour la prise en compte des 50 et 125. En effet, ces catégories de 2 roues sont plus fréquemment modifiées (j'entends par là un débridage extrêmement fréquent ainsi que l'enlèvement de la chicane dans le pot). L'état visuel d'une bonne partie des 50 laisse à désirer et leurs usagers, du moins ceux que je cotoie, apprécient fortement les véhicules faisant beaucoup de bruit et les essais de maîtrise sur bitume et voie publique (j'entends par là les roues arrières proches des autres véhicules en circulation). Loin de vouloir réfréner une partie de mes concitoyens dans leurs idées, je pense simplement qu'il existe des lieux appropriés (quand ils ne sont pas fermés) pour chaque chose : les circuits pour la vitesse, les chemins pour le cross et l'enduro et les parkings de supermarchés le dimanche après-midi pour tester le freinage.

En conclusion, il m'apparaît que ce CT n'est pas vraiment pertinent, d'autant que l'étude FLAM portant sur les facteurs d'accidents mortels a bien mis en avant que le facteur humain est très majoritairement le principal facteur causant des accidents mortels en 2/3 roues. Les véhicules continueront d'être modifiés et seront préparés pour les CT alors qu'un coût supplémentaire sera à prévoir pour les foyers ayant ces véhicules. De plus, si le bruit des 2/3 roues était vraiment problématique, il aurait peut-être été préférable d'installer des radars sonores sur les voies en agglomération et qui longent des logements occupés à l'année, ainsi que d'équiper les contrôleurs routiers de sonomètres, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays.

Je vous remercie de votre lecture,

une citoyenne qui prend à coeur ses devoirs mais qui reste déçue des priorités de son gouvernement.

N° 976333 - Ne sert à rien

par :

22/07/2023 17:34

Un contrôle technique qui ne sert à rien car si c'est pour vérifier si les ampoules fonctionnent qu'il n'y a pas de fuite et le contrôle du bruit se fera à l'oreille du contrôleur donc à la tête du client y en a vraiment pas besoin. Quand à la pollution du moment que l'on polie on consomme car on est mal réglé donc en général on y remédie rapidement.

N° 976335 - Article 2-2, mesures alternatives: l'état des routes

par :

22/07/2023 17:35

Article 2-2 Les États membres peuvent exclure de l'application de la présente directive les véhicules suivants, immatriculés sur leur territoire:

= véhicules de catégories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>, lorsque l'État membre a mis en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité

routière pour les cinq dernières années. Les États membres communiquent ces exemptions à la Commission.

Les mesures alternatives de sécurité routière pourraient concerner l'amélioration de l'état des routes et des ponts, la mise en place de radars automatiques urbains et autoroutiers.

N° 976339 - Honteux

par :

22/07/2023 17:38

Toutes cette loi est basée sur du mensonge, de toutes pièces créer par des lobbyistes.

N° 976340 - Contrôle Technique ??

par :

22/07/2023 17:38

Bonjour,

Comment voulez vous que l'on accepte ce contrôle "technique" qui n'a rien de technique.

Si le but de ces mesures est vraiment d'améliorer la sécurité alors que les véhicules sont la cause d'accident que dans une part extrêmement minoritaire, alors pourquoi pas, mais faite un vrai contrôle technique. Ici ce qui rend ce contrôle inacceptable c'est que l'on évoque la sécurité alors que les seules vrais contrôles seront les émissions sonores et polluantes. Dans ce cas appeler cela un contrôle pollution avec un prix minimes, 10€, les machines de contrôles étant largement rentabiliser. Un contrôle visuel, tous les motards, les concessionnaires et garagistes les font systématiquement.

Dans le cas ou la sécurité est vraiment une priorité, alors il faut baisser la TVA sur les éléments de sécurité : casque, gant, pantalon, blouson et airbag.

L'état du réseau routier est une cause importante des accidents, avec des routes souvent dans un état lamentable et des réfections de réseau à grand coups de gravillons extrêmement dangereux en deux roues motorisé ou non. En Allemagne le mobilier urbain est remplacé par du matériel qui casse en cas de choc pour éviter des obstacles qui causent des dégâts irréversible en cas de chute. Généralisation des doubles rails de sécurité pour éviter l'effet guillotine.

Un autre point de la sécurité est aussi la lutte contre l'alcoolémie et la consommation de stupéfiant.

Forcément toutes mesures liés à la sécurité coute cher. Avec un faux contrôle technique l'État se donne l'illusion de faire quelque chose de positif pour la sécurité sans aucun coût.

Donc si vous voulez faire ce contrôle et continuer l'inflation législative alors faite le, mais n'appeler pas cela un contrôle technique en disant que c'est pour notre sécurité.

N° 976344 - Hors sujet!

par :

22/07/2023 17:39

Le contrôle technique moto est une ineptie, passée en force par un gros nom du contrôle technique en vue de...faire de plus gros bénéfices encore; tel est le sort attendu par les motards, qui ne perdent pas de vue l'absurdité (pour rester correct) de la mesure, quand on sait que la vétusté ou la défaillance technique n'entre que pour moins de 1% des accidents mortels impliquant des deux roues.

On se fiche de qui ici?!

N° 976353 - Refus mise en place contrôle technique

par :

22/07/2023 17:44

Je refuse la mise en place d'un contrôle technique pour les véhicules à deux roues, trois roues et quadricycles à moteur.

J'estime que c'est uniquement un moyen d'enrichir les sociétés de contrôle et que ça n'aura aucun impact sur l'amélioration de la sécurité routière.

N° 976354 - Article 2-2 mesures alternatives: anti-démarrage éthylotest et test stupéfiants

par :

22/07/2023 17:45

Article 2-2 Les États membres peuvent exclure de l'application de la présente directive les véhicules suivants, immatriculés sur leur territoire:

= véhicules de catégories L3e, L4e, L5e et L7e, de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>, lorsque l'État membre a mis en place des mesures alternatives de sécurité routière pour les véhicules à deux ou trois roues, en tenant notamment compte des statistiques pertinentes en matière de sécurité routière pour les cinq dernières années. Les États membres communiquent ces exemptions à la Commission.

Les mesures alternatives de sécurité routière pourraient porter sur l'extension d'un anti-démarrage de contrôle d'alcool et de stupéfiants sur tous les véhicules commerciaux circulant en France similaire au système anti-démarrage éthylotest utilisé dans les transports en commun en France.

Notre pays ferait un grand pas vers plus de sécurité, prendrait de l'avance sur d'autres pays et bâtirait une industrie de tests et d'équipements. Repensez à l'exemple de Pierre Palmade s'il avait eu un fourgon ou un camion...

N° 976358 - Un projet inutile et inégale.

par :

22/07/2023 17:46

Bonjour,

Dans les grandes lignes, je ne suis pas forcément contre un contrôle technique "2 roues", surtout dans le cadre de la revente de véhicules d'occasions, permettant de s'assurer de la conformité des principaux organes de sécurité d'un véhicule (éclairages, freins, ...). Mais il y a quand même 2 ou trois points "bloquants" à mon sens.

Premier point: il est prévu d'y inclure les motos dite "électrique". Or dans ce cas, il faut également y inclure toutes les trottinettes électriques et autre vélo à "assistance électrique", ce qui me paraîtrait "équitable", quand on voit que certains de ces véhicules peuvent atteindre les 100 km/h, ou que certains "vélo-cargo" peuvent tirer plus de 100 kg, sans aucun système de freinage adapté. De plus, c'est l'une des catégories de véhicule dont le nombre d'accident grave a le plus augmenté ces dernières années. Problème, ce type de véhicule n'est pas "immatriculé" (pas de carte grise). Il y aura sans doute déjà plus à faire dans ce sens, avant de mettre en place un CT2R. Sachant qu'à une époque pas si lointaine, les vélos devaient être immatriculés...

Deuxième point: si l'idée est de "remettre un peu d'ordre" dans le paysage motocycliste français, et notamment de limiter les nuisances qu'ils provoquent, les "forces de l'ordre" sont à priori déjà en mesure de le faire. Ils ont le pouvoir de verbaliser les usagers faisant "trop de bruit", ou roulant sur un véhicule n'ayant pas les principaux organes de sécurité obligatoires. Un CT leur simplifierait-il la vie? Je ne pense pas. Cela pourrait même créer des vices de procédure. Exemple: un usagé se faisant contrôler car "visiblement" trop bruyant, mais ayant un CT à jour! Que faire?

Autre point: comment tester les freins d'une moto? sur un circuit? par un pilote? Les freins d'une "grosse Harley" ne réagissent pas du tout de la même façon qu'une "sportive". Comment tester le réglage de l'éclairage ou les suspensions? Un "pilote" de 150kg n'utilisera pas le même réglage qu'un de 50. Si le CT porte juste sur le contrôle de leurs états "visuels", j'ai du mal à comprendre l'intérêt.

Et dernier point: il est prévu d'inclure dans cette loi, le contrôle des "voitures sans permis". Ok, c'est une bonne idée, surtout quand on voit l'état de certaines. Sauf que pour un contrôleur

technique, cela ne demande pas le même travail. Si sur une moto, le contrôle de l'usure des plaquettes de frein ce fait en quelque seconde, sans rien démonter, sur une voiturette, il faut à minima lever la voiture, voir même démonter une roue! Je ne vois pas trop comment inclure les 2 types de véhicule dans la même loi. Et idem pour certain trike ou autre "can-am". Et donc derrière, comment être sur que le tarif d'un contrôle sera "équitable", car ne demandant pas le même temps au contrôleur?

Pour conclure, certain usagé roule en "scooter" ou en "mobylette", juste par ce qu'ils n'ont "pas le choix". Ils n'auront probablement pas les moyens de se mettre en "conformité". A t'on pensé à eux? Seront ils condamné à rouler "hors la loi"?

Un motard, ça entretient sa moto! Il y a sens doute encore du travail à faire sur la mentalité de certain, mais pour quelques "imbéciles qui cassent les pieds", c'est tout le monde qui va prendre... donc à mon sens, c'est encore une nouvelle "taxe", et juste une nouvelle "taxe" qui ne résoudra aucun problème dans le fond.

Cordialement,

N° 976361 - contestation contrôle technique moto tout terrain

par :

22/07/2023 17:47

le projet de décret est inadapté et sans proportion avec l'usage routier extrêmement limité des motos tout terrain tels que trial, enduro , que ce soit pour des conducteurs titulaires de licences et pratiquant la compétition que pour des motards occasionnels.

pour ces motards qui sont des passionnées, les motos sont régulièrement entretenues et bien au delà des exigences des contrôles prévus.

Prévoir ces contrôles est inutile et uniquement dans un but financier et non sécuritaire.

En plus ces motos quand elles sont d'occasion ou anciennes ne disposent plus du kit d'homologation fourni à la vente.

il serait plus juste de prévoir l'entretien des routes et des éclairages routiers dans un gage de vrai sécurité



N° 976364 - non au contrôle technique pour motos

par :

22/07/2023 17:50

c'est tres injuste et je vais vous emmènerez pourquoi:

le nombre d'accident du fait d'une moto en mauvais état est quasiment nul.

Les accidents sont du à la mauvaises qualités des routes.

Les gros cubes sont souvent plus révisé que tout autre véhicule à moteur

1 revision par an ,ce qui va faire double emploi dans l'année ou il y aurait le contrôle.

Donc paiement d'une revision et puis paiement du contrôle(qui sera le meme que la revision)

Double emploi

C'est sur les petites categories jusqu'à 125 cm3 qu'il fallait faire ce contrôle

et aussi sur les vélos électriques.

N° 976369 - Avis négatif pour un contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou à 3 roues

par :

22/07/2023 17:52

Bonjour,

Je suis contre un contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues, car les accidents liés aux défaillances matérielles ne représente que 0,3%.

N° 976371 - Motos Anciennes

par :

22/07/2023 17:52

Bonjour je voulais savoir si les motos anciennes d'avant guerre devront passer le contrôle technique car forcément les normes des années 30 n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui? Faudra-t-il les mettre à la casse ou prévoir un musée d'état pour ces moto?

Cordialement

N° 976375 - avis négatif consultation contrôle technique

par :

22/07/2023 17:54

bonjour

je suis contre le contrôle technique des 2 roues particulièrement pour les véhicules ayant un faible kilométrage et utilisé en véhicule principal ou secondaire

nos motos font l'objet d'un suivi et entretien rigoureux par nature, et c'est même prévu dans le code de la route que de surveiller son 2 roues

je suis encore plus contre le CT des véhicules tout terrain, utilisés très peu sur la route (enduro, trial...)

il serait judicieux de prévoir de contrôler les autos qui roulent avec un téléphone ou une conduite dangereuse vis à vis des 2 roues et peut on parler de l'état des routes qui devient désastreux en France ?

bien à vous

N° 976378 - Contrôle technique véhicules 2,3 roues motorisés et quadricycles à moteur

par :

22/07/2023 17:56

Sachant que les centres techniques automobile manquent déjà de personnel qualifié; qu'il faudra une formation et du matériel spécifique pour effectuer un contrôle sur des engins dont la très grande majorité sont bien entretenus ( les motards savent pertinemment qu'ils n'ont pas de carrosserie pour les protéger) on peut se demander si l'argent investi ne serait pas mieux employé à l'entretien des voies de circulation ce qui permettrait de réduire le nombre d'accidents. De plus, il faudrait un nombre conséquent de centres techniques pour éviter que les véhicules de petite cylindrée ne soient amenés à effectuer des trajets plus importants que ceux pour lesquels ils ont été conçus engendrant des risques de panne et d'accident. Dans ces conditions, le risque de voir des usagers se retrouver hors la loi du fait du nombre insuffisant de centres et de contrôleurs pour respecter les délais des visites est important

N° 976379 - bravo ! Enfin !

par :

22/07/2023 17:56

Très bonne mesure pour la catégorie d'utilisateurs la plus dangereuse pour elle-même et pour les autres.

J'ai cependant une remarque :

- Pourquoi, ne pas avoir appliqué les mêmes durées que pour les voitures(4 puis 2). 5 ans puis tous les 3 ans - ce n'est pas suffisant pour un 2RM qui est beaucoup plus fragile et exposé.

- J'espère qu'on fera la différence dans les rues et que les engins trop polluants et trop bruyants font enfin disparaître.

N° 976380 - Contre

par :

22/07/2023 17:56

Je suis contre

N° 976382 - Ct moto

par :

22/07/2023 17:57

Qui va déplacer le véhicule lors du contrôle et q'en est il de la vérification des chaînes ou courroies de transmission (tension usure etc ) compétences des contrôleurs à se sujet

N° 976384 - Avis négatif pour un contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou à 3 roues

par :

22/07/2023 17:58

Bonjour,

Je suis contre un contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux ou trois roues, car les accidents liés aux défaillances matérielles ne représente que 0,3%.

N° 976385 - Non

par :

22/07/2023 17:58

Le projet de loi n'est pas pertinent car le mauvais entretien ne pardonne pas en deux roues par conséquent l'entretien est à jour ou le véhicule ne roule pas. De plus, le parc est une minorité où on ne trouve pas de personnes âgées.

N° 976390 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 17:59

Qui va déplacer le véhicule lors du contrôle et qu'en est il de la vérification des chaînes ou courroies de transmission (tension usure etc ) compétences des contrôleurs à ce sujet

N° 976392 - Contrôle technique 2 roues

par :

22/07/2023 18:00

Les motards ne sont pas aussi fous qu'on pourrait le croire ils savent que leur vie est en jeu avec une moto mal entretenue et veille donc toujours au bon fonctionnement de celle ci. Ce n'est pas un contrôle technique obligatoire qui limitera les accidents qui ne sont absolument pas du à un mauvais entretien.

Pour éviter les accidents il serait plus judicieux d'entretenir mieux les routes et rendre certains équipements obligatoires (blouson pantalon et chaussures adaptées) et aussi que les voitures restent sur leur voie et arrêtent de couper les virages ! Vivant en montagne je sais de quoi je parle.

Donc non au contrôle technique des 2 roues !!!

N° 976395 - Contrôle technique 2 roues

par :

22/07/2023 18:02

Les motards ne sont pas aussi fous qu'on pourrait le croire ils savent que leur vie est en jeu avec une moto mal entretenue et veille donc toujours au bon fonctionnement de celle ci. Ce n'est pas un contrôle technique obligatoire qui limitera les accidents qui ne sont absolument pas du à un mauvais entretien.

Pour éviter les accidents il serait plus judicieux d'entretenir mieux les routes et rendre certains équipements obligatoires (blouson pantalon et chaussures adaptées) et aussi que les voitures restent sur leur voie et arrêtent de couper les virages ! Vivant en montagne je sais de quoi je parle.

Donc non au contrôle technique des 2 roues !!!

N° 976397 - Inutile

par :

22/07/2023 18:04

Les motards français qui respectent les valeurs de la France font déjà en sorte de ne mettre en danger ni eux ni les autres usagés imposer un contrôle technique n'est d'aucune utilité.

N° 976402 - Collusion, Lobbying, conflit d'intérêt et danger démocratique.

par :

22/07/2023 18:06

Il faut pointer du doigt les problèmes de conflit d'intérêt que présentent les principaux organismes étant intervenus sur le dossier du contrôle technique des deux-roues motorisés, à commencer par le leader européen du contrôle technique auto X dont le rapport biaisé a poussé l'Union européenne à décider sa généralisation dans les États membres.

Pour espérer générer 100 millions d'euros de CA grâce aux 3,9 millions de motards français, ils ont une idée géniale : [RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] produit un « rapport » expliquant que 8% des accidents de motos sont dus à des problèmes techniques alors que le vrai chiffre est de 0,3% selon des organismes d'études indépendants.

L'association [ASSOCIATION] a perçu 970 €/an d'adhésions en 2021, ce qui représenterait 97 adhérents à 10 € !

Elle touche 40 000 € de subvention de « T&E » (Transport et Environnement), organisme qui milite pour le transport électrique.

Elle touche aussi des « subventions » de la société LIME, célèbre loueur de trottinettes et de vélos électriques.

CONFLIT d'intérêt !!

L'association [association]

Son fondateur et porte-parole est l'ancien délégué général de l'association [ASSOCIATION].

Il gère aujourd'hui des commerces de bicyclettes.

encore un CONFLIT d'intérêt !!

L'association [ASSOCIATION]S

Elle a touché 39 000 € de la Mairie de Paris. Difficile de savoir qui la compose, ses comptes n'étant pas publiés.

Un oubli sans doute !

Merci au Conseil d'État qui, grâce à son impartialité et au travail de 3 associations « vertes-tueuses », avec l'assistance de la Mairie de Paris, a tiré une balle dans le dos de 3,9 millions de motards français en exigeant un contrôle technique inutile, contre l'avis du Président de la République, du gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ou est la démocratie ?

Il faut pointer du doigt la non-pertinence de ces associations bidons qui ne représentent qu'elles mêmes. Ces 3 associations ont la vue courte. Paris et l'île de France ne font pas la globalité du territoire Français! Faut-il le rappeler ?

un jour, les médias dénonceront les pratiques du lobbying de [réseau de contrôle technique] et consorts qui auront généreusement arrosés quelques euro députés....

La justice française devra quant à elle statuer sur les détournements de fonds publics et enrichissements personnels faits au détriment des usagers deux roues motorisés. Le manque de transparence et d'honnêteté sont les maux qui affectent la classe politique française. Une odeur de pourriture s'en dégage régulièrement.

Il est vrai que la probité de nos politiques, dirigeants d'associations, n'est pas leur première qualité !

A quand le prochain scandale ?

La plupart de nos ministres, secrétaires d'état et autres rats de ministère n'oeuvrent en priorité que pour le bénéfice de la société, dont ils savent déjà y être "embauchés" à l'issue de leurs fonctions.

Ce n'est pas nouveau ça date de 1974 un peu, 1981 beaucoup, 1995 dans la continuité, 2007 accélération, 2012 un art de vivre, 2017 élu pour ça !

PANTOUFLAGE !

Quand au CT, le conseil d'état est au choix, soit un ramassis de vieux débris qui ne comprennent pas grand chose et encore moins au monde motard, soit une assemblée de profiteurs pour qui [réseau de contrôle technique] a sûrement ouvert une ligne budgétaire.

La seule raison du CTP, c'est le profit.

Le vrai danger, dans cette société de surveillance que les politiques nous préparent, ce n'est pas Orwell mais Kafka, c'est ce renversement de la charge de la preuve qui fait de tout citoyen un présumé suspect, au mépris de la présomption d'innocence, et à qui l'on demande de prouver qu'il est innocent... ou comment, et pourquoi, ficher les "gens honnêtes" pour les protéger des malhonnêtes. On marche sur la tête !

N° 976406 - Avis sur le projet de contrôle technique sur les motos

par :

22/07/2023 18:11

Instaurer un contrôle technique sur les motos est de base bonne chose pour veiller à ce que le parc de véhicules soit conforme et sans trop de dérives. Ce qui ne semble pas être compris par la majorité des motards mais au final, nous (La France) sommes dans les derniers à ne pas appliquer cette mesure Européenne donc il faut se mettre en conformité de ce côté là. Ce qui me gêne c'est le flou sur les points de vérifications et sur les moyens mis en place pour assurer de bonnes prestations honnêtes et non pas mise en place uniquement pour faire de l'argent et de la TVA. Si au passage cela pouvait aider à éradiquer les voyous qui ne respectent rien coté nuisances sonores ce serait une bonne chose car cette infime minorité détestable fait du tort à l'ensemble de la communauté des motards ( dont je fais parti) . Concernant le prix de ce contrôle il doit être ajusté en fonction des points de vérifications et du temps alloué à cette prestation sans nuire au budget des jeunes motards ou le porte monnaie est plus sensible. Cdl

N° 976407 - Contre le contrôle technique moto

par :

22/07/2023 18:11

Je ne vois pas l'utilité de faire un contrôle technique pour moto , pour ma part ma moto est entretenue régulièrement chez mon concessionnaire, c'est un modèle bobber, il n'y a pas de carénage et la moindre fuite est perçue de suite, je la bichonne et pour le moindre souci j'en réfère à mon garagiste. La priorité pour moi serait de remettre en état les routes qui sont dans un état pitoyable. Mais il est vrai que le contrôle technique permettra à l'état de récupérer énormément d'argent via la TVA et c'est votre principale motivation et non pas la sécurité des motards.

Cordialement,

N° 976410 - mon expérience du Contrôle Technique Périodique 2 roues en Allemagne

par :

22/07/2023 18:12

Je relate ici mon expérience d'expatrié en Allemagne et de contrôle technique des 2 roues durant 15 ans. Les contrôleurs sont loin d'être tous compétents. Sur plusieurs de mes motos équipés de freins à

disques flottants, le contrôle à échoué pour cause de disques de freins à changer, lors d'une visite initiale dans un centre de contrôle technique.

Cependant en Allemagne le contrôle technique peut aussi avoir lieu chez un concessionnaire où les contrôleurs se rendent quotidiennement. Les concessionnaires BMW , DUCATI mais aussi TRIUMPH m'ont dit de laisser mon véhicule une journée chez eux afin qu'ils expliquent aux contrôleurs ce que sont des disques flottants et de leur montrer sur les motos neuves avec 0 km, lors de la contrevisite chez les concessionnaires.

En effet si le contrôle technique était fait chez le concessionnaire mes motos le passaient à tous les coups. Si j'allais moi-même chez TÜV/[réseau de contrôle technique]/GTU j'avais régulièrement des échecs. Une fois j'ai même testé les contrôles techniques avec la même moto(la 125 cm<sup>3</sup> de ma fille), les échecs ont été tous différents. J'ai choisi celui avec le moins de réparations à faire pour la contrevisite: il suffisait de régler le phare pour mon poids de 100 kg lors de la contrevisite, le phare étant réglé pour ma fille de 50kg lors de son usage quotidien. J'ai de quoi écrire un livre avec les anecdotes des contrôles techniques 2 roues en Allemagne avec nos 6 motos à la maison (une par personne) durant 15 ans. Ma conclusion est que pour éviter d'être une cible de racisme envers mon gros accent étranger(français) il vaut mieux déposer sa moto chez le concessionnaire qui se charge d'obtenir de certificat de réussite au CPT, et d'encaisser une petite commission de main d'oeuvre au passage.

N° 976411 - Contre le Contrôle Technique

par :

22/07/2023 18:12

Bonjour, je prend le temps d'écrire ses quelques lignes car je trouve que mettre en place le contrôle technique pour les 2 roues motorisés ne servira pas au plus grand nombres des citoyens. Vous avez déjà pu constater en même temps que la [association de motard], les chiffres qui présentent les 2 roue engagé dans un sinistre par leur mauvaise homologation ou entretien.

Une recette qui s'applique aux voitures ne s'applique pas forcément au motos. Les propriétaires de ces types d'engins motorisés utilisent pour la plupart ces véhicules pour le plaisirs en toute sécurité. Vous avez déjà mis en place un certain nombre d'obligation dans la vente des nouveaux véhicules comme L'ABS qui justement a permis d'éviter un bon nombre d'accident sur une simple action qu'est le freinage. Ce type d'action protège et améliore. Le CT va augmenter les dépenses des propriétaires pour un loisir qui n'en a pas besoin. Je vous rappelle que tout l'équipement nécessaire à la sécurité pour le pilote coûte horriblement cher, et pourtant, beaucoup d'usager se sont pliés à cette décision parce que les résultats de ces protections s'est vérifier à de nombreux niveaux, comme en compétition avec les airbags par exemple.

Le CT ne va encore une fois que vérifier ce que les forces de l'ordre sont déjà en mesures de vérifier lors de contrôle avec sonomètre, jumelles pour contrôle de vitesse et examen visuel sur l'état des pneus qui est le principal organe en contact avec la chaussée. Doubler ces contrôle me semble encore être une mesure improductive, et gaspillante des fonds publics pour lesquelles je paye mes impots.

Je me répète, je suis contre et j'apporte ma contribution à cette réflexion commune.



Continuer la prévention et l'aide à l'équipement personnel de protection. Vous êtes déjà en parti pertinent sur certaine se ces actions, ne vous lancé pas dans des actions complètement flou où personne n'est formé, équipé et en capacité de gérer cette afflut de véhicules léger, tout aussi différents les uns des autres.

N° 976413 - Contrôle technique 2 roues motorisés

par :

22/07/2023 18:13

Bonjour,

Je ne conteste pas la mise en place du contrôle technique pour les deux roues motorisés.

Mais il est clair que cette mesure, si elle se révèle onéreuse, sera un frein à l'acquisition d'un deux roues. Or, nous ne pouvons ignorer l'importance de ce moyen de locomotion qui constitue dans un foyer, le deuxième véhicule pour les déplacements professionnels quotidiens. C'est pour ces raisons que je souhaiterai un contrôle technique simplifié qui ne concernera que les éléments essentiels à la sécurité (pneus, freins, éclairage) et au respect des normes en vigueur au moment de la sortie du véhicule. Il serait aussi souhaitable que le cout de ce contrôle technique ne dépasse pas les 35€ et soit effectué tous les 3 ans.

N° 976414 - Bruit

par :

22/07/2023 18:14

OK pour un contrôle surtout au niveau du bruit surtout les scooters.

N° 976417 - Moto de collection

par :

22/07/2023 18:15

Pourquoi inclure dans ce cadre les motos de collection de plus de trente ans ? Elles représentent quasiment 0% des accidents, et je ne comprends pas comment le contrôle technique pourra acquérir les compétences pour les contrôler

Merci

N° 976418 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 18:15

Possesseur de diverses de motos depuis les années 80 ....je n'ai jamais eu d'accidents et encore moins été pris en défaut d'entretien.

Le bon fonctionnement des organes de sécurité de ma moto c'est mon assurance vie ....

J'y fais donc extrêmement attention. Je suis affligé que ce contrôle technique.. au delà de la réglementation européenne, soit issu , avec l'aide du conseil d'état, d'une minorité d'associations Parisiennes ne représentant pas la France dans son ensemble que je sache !!!!

Évidemment cela ressemble plus à du racket qu'autre chose ...

N° 976422 - Contrôle technique Moto

par :

22/07/2023 18:18

J'ai 64 ans et pratique la moto depuis l'âge de 18 ans . Mes motos ont toujours l'objet d'entretien méticuleux.

J'ai exercé la profession (15 ans) de moniteur moto en auto école.

De toutes ces années, je n'ai aucun souvenir d'un accident , impliquant une moto, ayant eu pour origine une défaillance mécanique.

Après avoir lu et relu les différentes "enquêtes" essayant de justifier la nécessité de ce contrôle technique, je constate comme des milliers d'autres, que les chiffres sont tronqués, et qu'ils ne reflètent pas la réalité existante.( les deux roues impliqués, dans les accidents, et sur lesquels ont pu être constatés une ou des anomalies d'entretien mécanique sont des véhicules de faible cylindrée, dont les conducteurs ne possèdent aucun titre de permis ou équivalence, ni titre de propriété, ni assurance).

Cette catégorie de conducteurs n'est absolument pas représentative des motos circulant sur les routes de France, au vu et au sus de tous, et encore une fois, avec des véhicules dans un état d'entretien incontestable.

Comme tous ceux qui contestent ce projet, nous ne sommes pas dupes et connaissons parfait le lobbying exercé par ces centres de contrôle.

N° 976423 - Contre le CT de moto

par :

22/07/2023 18:18

Je suis contre le controle technique des motos.

N° 976424 - Contrôle technique moto .... oui ET non

par :

22/07/2023 18:19

Oui à un contrôle technique obligatoire pour les motos vendues d'occasion par les particuliers ET par les garages et concessionnaires.

Oui pour un contrôle technique obligatoire basé sur le kilométrage du véhicule pour en contrôler tous les éléments de sécurité ET la conformité des pièces d'usure.

Non à un contrôle technique uniquement basé sur l'âge du véhicule et pas sur son utilisation.

Non à un contrôle technique qui serve les intérêts des professionnels des centres de contrôle par une tarification abusive.

N° 976430 - Futur CONTRÔLE TECHNIQUE 2RM

par :

22/07/2023 18:26

Bonjour.

J'ai approuvé la mesure rendant les gants moto obligatoires parce que c'est justifié !

Mais le CT2RM n'est nullement justifié, lui...

Seulement 0,5% d'accidents de 2 roues serait imputable à une défaillance du 2 roues.

Par contre 30% serait imputable au mauvais entretien de nos routes.

Le jeune motard, pour le prix du CT2RM (qui augmentera au fur et à mesure, comme c'est le cas pour les voitures) pourrait mieux s'équiper "motard", ce serait plus utile d'après moi.

Ce futur CT2RM , je ne suis pas sûr qu'il va être adopté par certains utilisateurs de 2RM et ceux ci vont continuer à rouler sans avoir CT (ce qui implique une plus grande augmentation de refus d'obtempérer).

Le motard, comme moi, amenera "contraint par cette mesure impopulaire" sa (ses) moto(s) au contrôle technique pour faire plaisir à une petite poignée d'associations (parisiennes ?) et à la décision du conseil d'état suite au mauvais feuilleton de notre gouvernement.

Comment voulez-vous que l'on accepte de payer pour un CT,

alors que nous vérifions nos motos à chaque instant et qu'à chaque entretien ou passage chez un garage ou un accessoiriste moto un contrôle visuel est effectué automatiquement et gratuitement !

Je suis contre ce futur CT2RM qui n'apporte rien (sinon un prix très et trop élevé à payer).

Cordialement.

Un motard très mécontent.

N° 976431 - Mise en place du contrôle technique

par :

22/07/2023 18:26

Bonjour, dans le cadre de la mise en place du contrôle technique moto , 2 et 3 roues , avez vous réfléchi au cas minoritaire des Side car? Cet engin sympathique et atypique est même souvent méconnu par les motards et son maniement pourrait s'avérer compliqué par le contrôleur. Beaucoup de modifications légales ont pu être apporté par le constructeur à la moto d'origine Est ce que le contrôleur sera apte et formé à apprécier l'aspect sécuritaire de ces modifications si spécifiques ?

Et à ça s'ajoute les modifications pour la conduite avec un handicap . Ces modifications sont toutes uniques car étroitement liées au handicap unique de chacun . Comment un contrôleur pourra t il apprécier si les modifications apportées sur les commandes de freinage seront dangereuses ou sécuritaires sans avoir eu une explication précise sur le handicap du conducteur ?

Il y a ici un risque de contre visite injustifiée et surtout insoluble pour le propriétaire.

Nous risquons de tomber dans des travers administratifs d'autorisations en tout genre si les contrôleurs ne sont pas rigoureusement formés à ces cas de figure.

Ce qui serait discriminatoire pour les gens porteurs de handicap alors qu'ils n'en ont pas vraiment besoin ...

Merci de m'avoir lu

N° 976433 - Futur CONTRÔLE TECHNIQUE 2RM

par :

22/07/2023 18:26

Bonjour.

J'ai approuvé la mesure rendant les gants moto obligatoires parce que c'est justifié !

Mais le CT2RM n'est nullement justifié, lui...

Seulement 0,5% d'accidents de 2 roues serait imputable à une défaillance du 2 roues.

Par contre 30% serait imputable au mauvais entretien de nos routes.

Le jeune motard, pour le prix du CT2RM (qui augmentera au fur et à mesure, comme c'est le cas pour les voitures) pourrait mieux s'équiper "motard", ce serait plus utile d'après moi.

Ce futur CT2RM, je ne suis pas sûr qu'il va être adopté par certains utilisateurs de 2RM et ceux ci vont continuer à rouler sans avoir CT (ce qui implique une plus grande augmentation de refus d'obtempérer).

Le motard, comme moi, amenera "contraint par cette mesure impopulaire" sa (ses) moto(s) au contrôle technique pour faire plaisir à une petite poignée d'associations (parisiennes ?) et à la décision du conseil d'état suite au mauvais feuilleton de notre gouvernement.

Comment voulez-vous que l'on accepte de payer pour un CT,

alors que nous vérifions nos motos à chaque instant et qu'à chaque entretien ou passage chez un garage ou un accessoiriste moto un contrôle visuel est effectué automatiquement et gratuitement !

Je suis contre ce futur CT2RM qui n'apporte rien (sinon un prix très et trop élevé à payer).

Cordialement.

Un motard très mécontent.

N° 976434 - Moto passion

par :

22/07/2023 18:27

Possédant plusieurs vieux véhicules, je ne me vois pas les faire passer tous au CT pour peu de km parcourus à l'année. Quelle drôle d'idée.

N° 976436 - Formation

par :

22/07/2023 18:27

Je suis défavorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L! Mais le contrôleur doit au moins avoir un bac pro mécanicien option moto.

N° 976440 - Mobylette

par :

22/07/2023 18:29

Se déplacer vers une grande agglomération pour ce CT avec une mobylette quelle sécurité ...

N° 976443 - Aucun fondement

par :

22/07/2023 18:32

Le CT moto est inutile. Toutes les statistiques le prouvent. Les motos en France sont très bien entretenues et les accidents liés à leurs états sont extrêmement faibles. L'état des routes est par contre bien souvent responsable. C'est encore un coup extrêmement dur porté au porte-feuille des Français qui vont encore payer pour des lobbies et l'Europe.

N° 976444 - Goldwing

par :

22/07/2023 18:32

Possesseur d'une grosse moto celle-ci passe chaque année chez mon concessionnaire. Quel intérêt sécurité alors ce CT ?

N° 976445 - La vraie cause des accidents de motos - Les véhicules qui mériteraient un contrôle technique

par :

22/07/2023 18:33

Je trouve surprenant d'appliquer un contrôle technique obligatoire aux motos de cylindrée impliquant la détention d'un permis de conduire. La formation sert justement à prendre conscience de la nécessité d'entretenir sa machine et ses équipements de sécurité. Chaque détenteur du permis de conduire moto, par cette formation est pleinement conscient des risques qu'il prend à ne pas entretenir sa machine ou à en modifier les caractéristiques techniques.

A l'opposé, je constate que les véhicules sans permis, 50cm<sup>3</sup>, quad ou voiturettes sont mal entretenus et font un bruit que l'on accepterait pas d'un "gros" cube.

Je m'étonne donc que ces mesures ne soient pas ciblées sur cette population, souvent jeunes ou ayant eu un défaut de permis de conduire et qui gagnerait à avoir un contrôle de leur véhicule.

Il en va de même des vélos et trottinettes pour lesquels je constate un entretien quasi inexistant de la part de nombreux propriétaires. Ceux-ci devraient aussi avoir le même type de contrôle au moins pour les freins, les pneus et la direction qui sont souvent négligés.

Par ailleurs, si la volonté était de réduire le nombre d'accidents de 2 roues, un meilleur état général des routes y contribuerait de manière bien plus significative. Je ne compte plus les nids de poules qui peuvent surprendre et déstabiliser un roue dans ma région.

N° 976446 - Je suis contre le contrôle technique moto

par :

22/07/2023 18:34

Je suis contre le contrôle technique moto

N° 976448 - Contrôle inutile sur les grosses cylindrées

par :

22/07/2023 18:34

Ce contrôle n'a d'intérêts que sur les scooters de petites cylindrées souvent debridés avec des organes de sécurité qui ne sont plus en rapport avec les vitesses atteintes

N° 976450 - NON au contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

22/07/2023 18:35

Je suis contre le contrôle technique des 2 roues motorisés pour plusieurs raisons :

1 / il n'existe pas de moto poubelle car la sanction serait immédiate pour le pilote et sa sécurité, les motards ont reçu une formation spécifique ( permis moto avec un code spécifique) ils sont sensibilisés et très conscient au fait qu'ils sont très vulnérables sur la route et aux accidents.

2 / les centres de contrôle des véhicules ne sont pas qualifiés au même titre qu'un mécano moto chez un concessionnaire qui lui fait des études , pour contrôler et savoir ce qui ne va pas techniquement sur une moto.

3/ le taux d'accident causé par un mauvais entretien des moto et minime voir dérisoire, il ne déplace pas les 1%.

4 /depuis plusieurs années les ventes de moto ont augmenté considérablement, l'État sous couvert d'une directive de l'Europe veut instaurer le contrôle technique car c'est une manne financière et une rentrée d'argent pour elle et les centres de contrôle.

Voilà les raisons pourquoi je suis contre ce contrôle technique des 2 roues!

N° 976451 - Je suis contre ce projet de décret

par :

22/07/2023 18:35

Bonjour,

je suis contre ce projet de décret.

Je suis un utilisateur de motos depuis 20 ans, je roule 15 000 km par an sur des motos qui demande une révision tous les 12 000 km, je fais donc une révision par an par mon concessionnaire dédié à la marque de la moto que j'ai possédé ou que je possède actuellement.

En ses temps d'inflation, pourquoi devrais-je payer un service qui fait moins de travaux que la révision annuelle de mon concessionnaire ?

N° 976452 - NON au CT moto

par :

22/07/2023 18:36

Pour un aménagement des infrastructures routières plus sécurisantes pour les motards. Contre le CT !

N° 976453 - Un scandale de plus !

par :

22/07/2023 18:36

Rien à voir avec la sécurité routière compte tenu des statistiques sur les accidents dus aux défauts d'entretien des motos grosses cylindrées. Juste une pression de Lobbying du Groupe [réseau de contrôle technique] et une opportunité pour l'état de collecter de la TVA.

On n'oubliera pas ce gouvernement lors des prochaines élections !

N° 976454 - Scandaleux

par :

22/07/2023 18:37

Ces projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, vont pénaliser des millions de citoyens, utilisateurs responsables de 2 roues.



Les "possesseurs" et conducteurs de 2 roues, qui se livrent à des "rodéos" et autres démonstrations futiles, perturbant la tranquillité des honnêtes gens, ne se rendront jamais dans un centre de contrôle. Leur sentiment d'impunité est bien trop présent. La solution à ce problème n'est pas dans l'instauration du CT.

Education et responsabilisation feront plus, qu'un bête et inutile CT.

Dés lors, pourquoi punir l'ensemble des utilisateurs de 2 roues motorisés? Pour quelque milliers de "hors-la-loi", ce problème que les gouvernements successifs ont été incapables de gérer, et le CT ne le réglera pas !

Ces projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, vont plonger dans le marasme et détruire les emplois, de tout le secteur (vente et réparation de 2RM).

N° 976457 - Contrôle technique deux & trois roues

par :

22/07/2023 18:40

Bonsoir,

La mise en œuvre de ce projet de loi de contrôle technique n'apportera rien de supplémentaire en matière de sécurité routière. Cette décision de l' UE est irraisonnée et me coûtera financièrement. Même si le montant envisagé est soit-disant modique, il évoluera forcément à la hausse puisque les points de contrôle évolueront aussi (exemple du contrôle technique des automobiles). CdIm

N° 976460 - Aucun intérêt

par :

22/07/2023 18:41

Ne réduira pas les accidents à 2 roues,

Réfléchir à une pédagogie appliquée aux automobilistes et motards pour apprendre à vivre la route ensemble, serait plus productive. Et puis, les dictats de l'Europe, ça fatigue, merci de m'avoir lu. Cdlt.

N° 976461 - Contrôle technique deux & trois roues

par :

22/07/2023 18:42

Bonsoir,

La mise en œuvre de ce projet de loi de contrôle technique n'apportera rien de supplémentaire en matière de sécurité routière. Cette décision de l' UE est irraisonnée et me coûtera financièrement. Même si le montant envisagé est soit-disant modique, il évoluera forcément à la hausse puisque les points de contrôle évolueront aussi (exemple du contrôle technique des automobiles). CdIm

N° 976463 - Contrôle technique deux & trois roues

par :

22/07/2023 18:43

Bonsoir,

La mise en œuvre de ce projet de loi de contrôle technique n'apportera rien de supplémentaire en matière de sécurité routière. Cette décision de l' UE est irraisonnée et me coûtera financièrement. Même si le montant envisagé est soit-disant modique, il évoluera forcément à la hausse puisque les points de contrôle évolueront aussi (exemple du contrôle technique des automobiles). CdIm

N° 976464 - Aucun intérêt

par :

22/07/2023 18:44

Ne réduira pas les accidents à 2 roues,

Réfléchir à une pédagogie appliquée aux automobilistes et motards pour apprendre à vivre la route ensemble, serait plus productive. Et puis, les dictats de l'Europe, ça fatigue, merci de m'avoir lu. Cdlt.

N° 976465 - contrôle technique motos

par :

22/07/2023 18:45

Le contrôle technique de bon fonctionnement des motos existe depuis de très nombreuses années.

Il est effectué par des professionnels en la matière: fabricants, concessionnaires, agents mécaniciens formés et compétents en la matière pour effectuer les révisions, mises au point et réparations nécessaires au bon état et au bon fonctionnement des motos.

Ces professionnels doivent être reconnus les seuls habilités à effectuer ces contrôles.

Les organismes du type "contrôle technique automobile" n'ont aujourd'hui aucune compétence en la matière comparée à celles des professionnels du milieu "motos".

Il est évident, à l'opinion de tous, que ces organismes déjà financièrement très profitables souhaitent, en priorité, tirer un nouveau profit grâce à une décision absurde de nouveau contrôle "motos".

Un contrôle (non pas périodique mais continu) de l'état de notre réseau routier en France serait beaucoup plus favorable à la diminution des accidents de "motards" isolés ou impliqués.

Ce commentaire ne s'adresse qu'à une autorité compétente expérimentée en la matière.

N° 976466 - Projet de Contrôle Technique des 2Roues : Commentaires.

par :

22/07/2023 18:46

Bonjour,

Le Contrôle Technique tel que projeté ne fera -- malheureusement -- en rien progresser la Sécurité des Motards, puisque :

-- Moins de 0.5% des accidents sont dus à l' état du 2Roues,

(mais beaucoup plus à l' état du Réseau Routier, auquel les 2Roues sont beaucoup plus exposés)

-- Tout motard "regarde" (pneus, transmission, freins, éclairage, etc) son 2Roues avant chaque départ,

-- Aucun volet de prévention-formation des automobilistes, responsables très souvent de l' accident (oubli clignotant, inattention, mauvaise appréciation déplacement, etc),

Les Personnels ne semblent pas -- d' après le Projet -- avoir obligation d' être des Motards (au moins le Permis), ce qui est inquiétant pour contrôler.

Et ceux agréés pour contrôler les voitures actuellement vont pouvoir contrôler les 2Roues pendant un an ??

Selon Région(s), risque important de faible possibilité de trouver un Centre Agréé (avec Equipements et Personnel eux aussi agréés) à une distance "raisonnable".

Beaucoup de "Qualitatif" (anormal, excessif, insuffisant, etc) dans ce Projet, mais peu de "Quantitatif" : OK / KO laissé à la souveraine appréciation de qui ?? du Contrôleur ?

Les 2Roues de plus de 30 ans (que la Carte Grise soit ou non "Collection", ce n' est qu' une mention !!) doivent être exonérés (très très faible kilométrage par an, bichonnés par leurs propriétaires, etc).

Par contre ,

Entretenons le Réseau Routier, dont l' état devient catastrophique (nids de poule par exemple).

Formons / Sensibilisons / Eduquons les usagers de véhicules à TOUS les modes de déplacement.

Faisons le "Contrôle Technique" des personnes dont les sens s' émoussent (visite médicale selon âge par exemple).

Et appliquons déjà la Loi actuelle :

Par exemple, oubli de clignotant = 2 points et X Euros, mais combien de sanctions réelles alors que tous les jours on pourrait verbaliser xxxxx fois cet oubli ? Argent facile à faire rentrer (et sans investir ni radar, ni voiture, ni moteur en marche, juste à se poster à un carrefour !!) pour un motif récurrent d' accident causé par des voitures.

Motardement.

N° 976467 - Homologation et équipements

par :

22/07/2023 18:46

Je suis défavorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L! Les contrôles devraient s'effectuer dans des bâtiments spécifique avec un agrément qui leurs est propre. Ce centre devra être équipé d'un banc de freinage ainsi d'un analyseur de gaz spécifique aux moto, mais aussi d'un réglo-phare, le tout rattaché au centre spécifique.

Si le sonomètre est mis en place pour la moto, elle devra alors être mis en place pour la voiture et le poids lourds, comme prévu dans la directive 2014/45.

N° 976469 - Commençons par réparer nos routes

par :

22/07/2023 18:47

Avant de demander une fois de plus aux concitoyens de mettre la main au porte feuille pour une vérification, utilisons l'argent du contribuable pour rénover nos routes qui sont dans un état dangereux pas seulement sûr pour les motards mais pour l'ensemble des usagers.

Laissons les contrôles des deux roues aux gens sachants tels que les garages et arrêtons de rajouter sans cesse des décrets et lois au bon vouloir des lobbys (merci [réseau de contrôle technique] et les associations parisiennes).

N° 976473 - Commentaires Consultation Publique / CT Motos

par :

22/07/2023 18:50

Bonjour,

Le Contrôle Technique tel que projeté ne fera -- malheureusement -- en rien progresser la Sécurité des Motards, puisque :

-- Moins de 0.5% des accidents sont dus à l' état du 2Roues,

(mais beaucoup plus à l' état du Réseau Routier, auquel les 2Roues sont beaucoup plus exposés)

-- Tout motard "regarde" (pneus, transmission, freins, éclairage, etc) son 2Roues avant chaque départ,

-- Aucun volet de prévention-formation des automobilistes, responsables très souvent de l' accident (oubli clignotant, inattention, mauvaise appréciation déplacement, etc),

Les Personnels ne semblent pas -- d' après le Projet -- avoir obligation d' être des Motards (au moins le Permis), ce qui est inquiétant pour contrôler.

Et ceux agréés pour contrôler les voitures actuellement vont pouvoir contrôler les 2Roues pendant un an ??

Selon Région(s), risque important de faible possibilité de trouver un Centre Agréé (avec Equipements et Personnel eux aussi agréés) à une distance "raisonnable".

Beaucoup de "Qualitatif" (anormal, excessif, insuffisant, etc) dans ce Projet, mais peu de "Quantitatif" : OK / KO laissé à la souveraine appréciation de qui ?? du Contrôleur ?

Les 2Roues de plus de 30 ans (que la Carte Grise soit ou non "Collection", ce n' est qu' une mention !!) doivent être exonérés (très très faible kilométrage par an, bichonnés par leurs propriétaires, etc).

Par contre ,

Entretenons le Réseau Routier, dont l' état devient catastrophique (nids de poule par exemple).

Formons / Sensibilisons / Eduquons les usagers de véhicules à TOUS les modes de déplacement.

Faisons le "Contrôle Technique" des personnes dont les sens s'émoussent (visite médicale selon âge par exemple).

Et appliquons déjà la Loi actuelle :

Par exemple, oubli de clignotant = 2 points et X euros, mais combien de sanctions réelles alors que tous les jours on pourrait verbaliser xxxxx fois cet oubli ? Argent facile à faire rentrer (et sans investir ni radar, ni voiture, ni moteur en marche, juste à se poster à un carrefour !!) pour un motif récurrent d'accident causé par des voitures.

Motardement.

N° 976475 - Pollution et 2 roues

par :

22/07/2023 18:51

Dans un souci de contrôle de la pollution, commençons à réfléchir aux moyens de locomotions avec leur analyse cycle de vie.

En terme de matière première, un 2 roues utilise 4 à 6 fois moins de matière première son véhicule électrique équivalent. Le calcul est simple: poids d'une moto autour de 200kg, poids d'une voiture électrique autour de 1500kg selon les modèles.

Comment seulement ce genre de mathématiques simples n'arrivent pas à l'esprit de nos décideurs. Je ne me l'explique pas malheureusement

N° 976476 - Contrôle technique 2 roues motorisées

par :

22/07/2023 18:51

Adultes et donc responsables de leurs machines de 125cm<sup>3</sup> et plus, les agents de police et gendarmerie étant présents lors des contrôles routiers pour verbaliser les contrevenants, il suffisait d'imposer le contrôle technique pour les scooters et autres 50 cm<sup>3</sup> que les ados affectionnent et qu'un certain nombre d'entre eux aiment "trafiquer".

Pédagogie, fermeté "technique" pour les plus jeunes, et laisser les adultes une fois passé et obtenu leur permis moto qui est complet et difficile à obtenir, un peu d'espace de liberté toujours dans les

règles du code de la route. J'ai 56 ans, je constate que les routes non jamais été aussi sûres qu'aujourd'hui sur ces 35 dernières années. Alors s'il vous plaît Mr le Ministre en charge de cette nouvelle loi ...arrêtez d'embêter les petites gens, les jeunes et les moins jeunes avec des taxes supplémentaires et sanctionnez FERMEMENT les 1 ou 5 pour cent d'irresponsables qui existent, qui ont toujours existes et existeront toujours quoi que l'ont fasse.

En vous remerciant.

N° 976480 - Formation contrôleur

par :

22/07/2023 18:54

Je suis défavorable au contrôle technique des véhicules de catégorie L! Les contrôleurs devraient effectuer une formation au moins équivalente au poids-lourds uniquement en présentielle et détenir le permis A.

N° 976482 - Le CT 2 roues n'est pas obligatoire pour assurer la sécurité des usagers de la route et la tranquillité de la population

par :

22/07/2023 18:54

- Les utilisateurs de 2 roues ont l'obligation d'effectuer l'entretien et les réparations liés à la sécurité pour envisager de pouvoir réaliser un trajet
- Les forces de l'ordre peuvent constater et verbaliser la nuisance sonore
- L'état du véhicule 2 roues n'est pas présenté et mesuré comme un facteur d'accident dans les bilans ONISR

N° 976485

par :

22/07/2023 18:56

Bonjour,

Je suis complètement opposé au contrôle technique pour les motos. En temps que motard, je sais pertinemment que l'état de mon véhicule est primordial pour ma sécurité. Je suis personnellement toujours très conscient de ma fragilité sur un 2 roues. Je pense que l'efficacité d'un contrôle est nulle, la preuve, un contrôle existe depuis très longtemps pour les autos, hors, je constate tous les jours que certains véhicules sont très visiblement hors tolérances (feux, feux stop, nuage de fumée, état des roues, ...). Je trouve aussi scandaleux et très peu démocratique que l'intervention d'associations anti motos auprès du conseil d'état balaie le travail constructif réalisé avec le gouvernement pour améliorer la sécurité.



Je ne pense pas que créer toujours de nouvelles contraintes fasse avancer les choses surtout que l'état a déjà beaucoup de mal à faire respecter les règles existantes.

J'espère que ce message pourra être entendu.

Cordialement

N° 976486 - Formation des contrôleurs

par :

22/07/2023 18:57

je ne vois rien concernant la formation du contrôleur notamment concernant le permis a détenir pour déplacer les machines. Ma moto fait 340 kg et il faut une certaine habitude pour la déplacer et je ne voudrais pas avoir à aider le contrôleur a la relever encas de chute.

N° 976487 - Le CT 2 roues n'est pas obligatoire pour assurer la sécurité des usagers de la route et la tranquillité de la population

par :

22/07/2023 18:57

Les utilisateurs de 2 roues ont l'obligation d'effectuer l'entretien et les réparations liés à la sécurité du véhicule pour envisager de pouvoir réaliser un trajet

Les forces de l'ordre peuvent constater et verbaliser la nuisance sonore des 2 roues

L'état du véhicule 2 roues n'est pas présenté et mesuré comme un facteur d'accident dans les bilans ONISR

N° 976488 - CT 2 roues & ZFE : Même combat.

par :

22/07/2023 18:58

CT 2 roues & ZFE : Même combat.

CT 2 roues & ZFE vont pénaliser les moins nantis. Ceux qui pour finir le mois, raclent les fonds de tiroir.

Certains se déplacent en deux ou trois roues et quadricycles à moteur, car ils n'ont pas les moyens de subvenir aux dépenses induites par la possession d'une bagnole, et les transports en commun sont

inadaptés pour certains travailleurs (mal desservi, horaires inadaptés...) Le budget consacré à un 2 roues est moindre que pour une voiture.

Ce CT va plonger, encore plus profondément dans la misère, les travailleurs pauvres, pour qui le 2RM est un choix contraint.

N° 976489 - Non au contrôle technique des 2 roues motorisés

par :

22/07/2023 18:59

Les accidents des motos ne sont pas liés à l'état du véhicule.

Voir plutôt à améliorer l'état des routes.

Le critère du bruit excessif ne sera pas résolu avec ce contrôle technique, il suffira de remettre l'échappement d'origine avant de passer le contrôle.

Moins de 0,3% des accidents concerne l'état des 2 roues

Tous les éléments de sécurité sont visibles à l'œil nu .

N° 976491 - CT2RM

par :

22/07/2023 18:59

Le contrôle technique deux roues tel qu'il est présenté ressemble au contrôle technique pour les voitures et ne prend pas en compte les spécificités techniques des deux roues.

N° 976492 - Non au contrôle technique des motos

par :

22/07/2023 19:01

Les accidents des motos ne sont pas liés à l'état du véhicule.

Voir plutôt à améliorer l'état des routes.

Le critère du bruit excessif ne sera pas résolu avec ce contrôle technique, il suffira de remettre l'échappement d'origine avant de passer le contrôle.

Moins de 0,3% des accidents concerne l'état des 2 roues

Tous les éléments de sécurité sont visibles à l'œil nu .

N° 976494 - Non au contrôle technique des motos

par :

22/07/2023 19:02

Les accidents des motos ne sont pas liés à l'état du véhicule.

Voir plutôt à améliorer l'état des routes.

Le critère du bruit excessif ne sera pas résolu avec ce contrôle technique, il suffira de remettre l'échappement d'origine avant de passer le contrôle.

Moins de 0,3% des accidents concerne l'état des 2 roues

Tous les éléments de sécurité sont visibles à l'œil nu .

N° 976496 - Mes commentaires ci dessous sur le projet de décret

par :

22/07/2023 19:02

Bonjour,

Vu le nombre d'accidents ayant pour cause une défaillance technique du véhicule à deux roues (inférieur à 0,5%), j'ai du mal à comprendre l'intérêt de réaliser un contrôle technique sur les deux roues. Si l'objectif est de réduire l'accidentalité, il serait plus pertinent de mettre en œuvre des mesures s'attaquant aux causes des accidents de circulation routière, à savoir les équipements et voiries détériorés ou aménagements illégaux des voies de circulations ne respectant pas les normes et mettant les personnes en danger, l'accroissement préoccupant des accidents de cycles et de piétons dans les zones urbaines qui semble fortement corrélé aux aménagement anarchiques et dangereux réalisés dans les métropoles françaises, ainsi que les carences de formation et sensibilisation des utilisateurs des voiries notamment au vivre ensemble.

Un contrôle technique des routes et des voiries en campagne et zones urbaines est plus urgent à mettre en œuvre avec nécessité pour les villes et responsable des voiries de réaliser les mises aux normes et suppression des aménagements dangereux.

Après lecture du décret, son objet n'est visiblement pas la sécurité des personnes sur les routes et notamment des utilisateurs de deux roues à moteurs, mais la mise en œuvre d'un contrôle technique des deux roues pour des raisons obscures qu'il reste à déterminer. Il n'y a aucun lien de causalité mis en évidence dans le décret entre les détails des contrôles réalisés et l'occurrence d'accident, du pur amateurisme et croyances bien pensantes indigne d'une préoccupation sérieuse de la sécurité des personnes.

Le financement d'une telle mesure reste aussi à clarifier, car une mesure inutile ne peut que se concevoir que comme une taxe supplémentaire totalement inopportune à l'heure actuelle où la France manque de main d'œuvre dans de nombreux métiers et ne devrait pas utiliser des ressources pour subventionner des contrôleurs sans aucune utilité.

Par ailleurs, après lecture du projet de décret, les contrôles mentionnés sont très qualitatifs et totalement décorrélés de la fréquence d'apparition d'un défaut. Je réalise quotidiennement des contrôles sur mes deux roues (sans moteur, à moteur électrique ou thermique) et connaissant leur comportement dynamique je suis capable de détecter toute amorce de dysfonctionnement, contrairement aux contrôleurs du centre de contrôle technique vu la formation requise évoqué dans le projet de décret. De plus, la révision annuelle que je réalise par le concessionnaire des marques concernées avec un essai de roulage est bien plus crédible et beaucoup plus efficace et pertinente. Il est illusoire d'avoir des compétences équivalentes sur l'ensemble des modèles et marques roulantes avec des contrôleurs des centres techniques, qui vu le projet de décret n'ont même pas nécessité de savoir conduire les véhicules qu'ils contrôlent. L'efficacité sur la sécurité des personnes de la mise en œuvre d'un contrôle technique tel que décrit dans le décret n'est aucunement démontrée. Au contraire, la mise en œuvre dans les autres pays de la communauté européenne semble démontrer l'inefficacité d'une telle mesure.

En résumé, il faut traiter les sujets sérieux de manière sérieuse. Et ne pas mettre en œuvre ce décret de projet de contrôle technique des certains deux roues motorisés. Il est de plus étonnant de constater que seul les deux roues à moteur thermique soient concernés, les deux roues à propulsions électriques, et les deux roues à propulsion humaine en sont exclus.

N° 976497 - Ré-évaluation du CT2RM

par :

22/07/2023 19:03

je suis défavorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L ! Je demande une évaluation de l'efficacité du contrôle technique sur la sécurité des usagers, avec possibilité de modification, y compris la mise en place de mesures alternatives, si les résultats de l'évaluation démontre l'inefficacité du contrôle.

N° 976498 - Encore une taxe

par :

22/07/2023 19:03

Le controle technique devrait avoir lieu chez les professionnels de la moto avec un inspecteur qui se deplace et non dans des centres de contrôle technique avec des personnes qui n'ont jamais vu une moto de leur vie. Dans les autres pays comme l'Allemagne c'est ainsi que ça se passe.

N° 976499 - Sans titre

par :

22/07/2023 19:04

Les accidents des motos ne sont pas liés à l'état du véhicule.

Voir plutôt à améliorer l'état des routes.

Le critère du bruit excessif ne sera pas résolu avec ce contrôle technique, il suffira de remettre l'échappement d'origine avant de passer le contrôle.

Moins de 0,3% des accidents concerne l'état des 2 roues

Tous les éléments de sécurité sont visibles à l'œil nu .

N° 976502 - Mauvaise idée

par :

22/07/2023 19:06

Je suis défavorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L ! Les défaillances techniques étant responsables de 0,3 % des accidents pour les deux roues, le contrôle technique pour ces véhicules est de ce fait inutile, je pense même que cela aura l'effet inverse !!!

N° 976505 - Pollution environnemental

par :

22/07/2023 19:08

Je suis défavorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L ! Concernant le volet environnemental, les deux roues ont rattrapé leur retard sur les normes EURO, une récente étude de l'ADEME montre une nette amélioration en termes de consommation et d'émissions. En outre, un véhicule deux roues entraîne moins de pollution du fait de temps de trajet globalement plus court. Enfin, un véhicule deux roues, de part son encombrement moindre, fluidifie le trafic et permet ainsi aux autres usagers de réduire leurs émissions polluantes.

N° 976506 - Contre/pour

par :

22/07/2023 19:09

Effectivement en tant que motarde, je suis prête à passer un contrôle technique sur une moto, si cela permet de déceler en amont des soucis, cela limitera peut être la dérive des scooters

Abîmés qui roulent actuellement sur routes et le trafic qui en découle

Pour tous ces arguments, je suis pour le contrôle technique

N° 976508 - Inutile et cher

par :

22/07/2023 19:10

Il est anormal que des associations PARISIENNES affectent le reste du pays. Une moto n'est pas un objet anodin pour les propriétaires, il s'agit d'un loisir. D'autre part, les accidents ne sont pas dus au matériel, mais à notre comportement en conduite, aux plaques d'égout glissantes, aux peintures au sol glissantes, aux trous sur la chaussée, ainsi qu'au gazole répandu sur les rond-points

De toute façon X se frotte les mains :ça fonctionne bien le lobbying au parlement européen.

N° 976509 - Inutile et cher

par :

22/07/2023 19:10

Il est anormal que des associations PARISIENNES affectent le reste du pays. Une moto n'est pas un objet anodin pour les propriétaires, il s'agit d'un loisir. D'autre part, les accidents ne sont pas dus au matériel, mais à notre comportement en conduite, aux plaques d'égout glissantes, aux peintures au sol glissantes, aux trous sur la chaussée, ainsi qu'au gazole répandu sur les rond-points.

De toute façon X se frotte les mains :ça fonctionne bien le lobbying au parlement européen, 50 € plus celui des voitures cela devient insupportable.

N° 976511 - Inutile et cher

par :

22/07/2023 19:11

Il est anormal que des associations PARISIENNES affectent le reste du pays. Une moto n'est pas un objet anodin pour les propriétaires, il s'agit d'un loisir. D'autre part, les accidents ne sont pas dus au matériel, mais à notre comportement en conduite, aux plaques d'égout glissantes, aux peintures au sol glissantes, aux trous sur la chaussée, ainsi qu'au gazole répandu sur les rond-points.

De toute façon X se frotte les mains :ça fonctionne bien le lobbying au parlement européen, 50 € plus celui des voitures cela devient insupportable.

N° 976513 - ct moto

par :

22/07/2023 19:12

le ct moto est inutile ma moto est de 2002 est en très bon état car je l'entretien régulièrement en plus c'est pour ma sécurité personnel comme la plus par des motards c'est encore une question de fric de plus pourquoi ont ne met pas un ct sur l'état des routes ??????

N° 976515 - Pollution sonore

par :

22/07/2023 19:12

Je suis défavorables au contrôle technique des véhicules de catégorie L ! Les forces de l'ordre ainsi que les agents DREAL exercent déjà des opérations de contrôle sur les deux roues.

N° 976516 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 19:13

Malheureusement les motos de 50 cm3 ne sont pas compris dans le dispositif ! Dommage ! Car c'est bien ces petits moteurs qui font le plus de bruit ! Et qui pollue le plus.....

N° 976517 - Coût insupportable

par :

22/07/2023 19:13

Le coût de ce CT sera insupportable pour moi.

Je paie tellement de factures, que lorsqu'il reste de l'argent. Je me demande ce que j'ai oublié de payer.

N° 976522 - Pour un véritable encadrement des deux roues motorisés (2RM)

par :

22/07/2023 19:16

C'est un classique, mais il faut commencer par ça ! Les 2RM, c'est : bruits, pollutions, infractions, accidents.

Lorsque, à vélo, je me fais doubler par un 2RM, ça pue (pas d'autre mot) pendant des kms ! Le bruit, est insupportable la nuit, mais même pdt le jour. Les conduites dangereuses, et les infractions qui mettent en danger les autres usagers, c'est tous les jours qu'on peut les constater. Bref tout ce qui peut encadrer plus strictement cette pratique est à encourager. Donc le contrôle technique des 2RM également.

Il faudrait également limiter les nuisances (le bruit, la pollution) et l'occupation abusive de l'espace public par les 2RM !! Trop de puissance disponible !

Néanmoins, les motards sont souvent également responsables, très sympas, et intéressants ! Donc rien contre les individus, mais leur liberté coûte bcp trop cher aux autres usagers ?

N° 976529 - Non au CT moto

par :

22/07/2023 19:21

Pourquoi un CT moto ?

Baisser plutôt la TVA sur les organes de sécurité tels les freins, pneus, éclairage...

Interdisez les sites de vente en ligne chinois...

N° 976530 - Contrôle technique 2rm

par :

22/07/2023 19:21

Motard depuis 27ans. Voici mon commentaire.

Mes motos successives sont toujours passées en révision entre 1 et 4 fois par an (selon km annuels) chez les concessionnaires de leur marque. Sans compter les passages supplémentaires pour changements de pneus par exemple.

Dans ce cas, le contrôle technique ne va rien apporter en termes de sécurité. D'abord il sera effectué par des entreprises de contrôle allant techniquement moins loin dans l'examen de la moto que la révision du concessionnaire.

Ensuite le calendrier des visites chez les concessionnaires et des autocontrôles appris lors du permis moto est suffisamment maillé sans qu'il y ait besoin de rajouter un contrôle payant supplémentaire.



N° 976531 - Réfléchissons à la vraie sécurité

par :

22/07/2023 19:22

Étant donné les chiffres, le contrôle technique ne changera rien à la sécurité des motards. Si c'est un point important alors rendez obligatoire un équipement de protection complet. Le casque et les gants ne suffisent pas. Si c'est une préoccupation climatique alors le contrôle antipollution devrait suffire.

N° 976535 - Réponse à la consultation, sur le projet de décret relatif à la mise en place du contrôle technique des 2 et 3 roues motorisés.

par :

22/07/2023 19:24

A mon sens, cette mesure n'est pas pertinente, eue égard:

- A l'impacte de l'état des véhicules sur les accidents dont ils sont victimes ou responsables. Pour les véhicules, notamment ceux de plus de 125cc, il est avéré que les propriétaires, soucieux de leur propre sécurité, sont attentifs à un maintien en bon, voir, très bon état de leur monture.

- Du point de vue de la sécurité des motards, puisqu'il est avéré que c'est le point essentiel qui préoccupe le législateur:

. l'état de la voirie, au niveau national, est bien plus préoccupant que l'état du parc de motos, de plus de 125cc, en circulation.

. une TVA à 5%, sur les équipements de sécurité, permettant aux motards de mieux s'équiper, serait elle aussi bien plus efficace.

- A la décision du Conseil Constitutionnel, prise suite à la saisine de 3 organisations écologiques, ou prétendues écologiques, dont le nombre d'adhérents est insignifiant. Quelques centaines, tout au plus qui, par lobbying essentiellement parisien, soit dit en passant, entendent imposer leur vision sur le sujet, à plusieurs millions de pratiquants de la conduite de 2 et 3 roues. La démocratie n'est pas l'imposition du point de vue d'une minorité d'activistes. C'est même le contraire. Non??

- D'un point de vue technique, pour les centres de contrôle qui ne sont pas certains de disposer de personnel habilité à prendre en charge des véhicules dont la manipulation réclame des compétences spécifiques. Beaucoup de motards dont je fais parti, hésiteront à confier leur véhicule à des inconnus. Par ailleurs, de quels recours disposeront les propriétaires des véhicules quand ils les récupéreront avec des rayures et autres bosses occasionnées à la suite d'une mauvaise manutention de leur monture. En effet on ne manœuvre pas un engin de 2 à 300kg, par nature instable, comme une voiture dans laquelle on prend confortablement place au volant.

- D'un point de vue économique ou le coût actuel de la vie nécessite, de la part de tous, des efforts conséquents au quotidien. Bon nombre de motards sont des citoyens aux moyens financiers limités, utilisant leur moto pour leur trajet quotidien, pas soucis d'économie.

- Enfin, s'agissant du niveau sonore de quelques machines trop bruyantes, la législation actuelle est suffisamment précise pour que des contrôles, par les autorités de Police ou de Gendarmerie, puissent la faire respecter.

Pour l'ensemble de ces points, un contrôle technique des 2 et 3 roues n'est, à mes yeux, vraiment pas nécessaire.

N° 976536 - Contrôle technique 2RM

par :

22/07/2023 19:25

Motard depuis 27ans. Voici mon commentaire.

Mes motos successives sont toujours passées en révision entre 1 et 4 fois par an (selon km annuels) chez les concessionnaires de leur marque. Sans compter les passages supplémentaires pour changements de pneus par exemple.

Dans ce cas, le contrôle technique ne va rien apporter en termes de sécurité. D'abord il sera effectué par des entreprises de contrôle allant techniquement moins loin dans l'examen de la moto que la révision du concessionnaire.

Ensuite le calendrier des visites chez les concessionnaires et des autocontrôles appris lors du permis moto est suffisamment maillé sans qu'il y ait besoin de rajouter un contrôle payant supplémentaire.

N° 976539 - Opposé au contrôle technique

par :

22/07/2023 19:28

En tant que propriétaire d'une moto de grosse cylindrée, je suis opposé au CT car je ne considère pas mon véhicule comme mon moyen de transport principal, mais plus comme du loisir. En effet, j'utilise principalement une voiture et je ne parcours qu'environ 1000km par an avec ma moto. Avec ces nouvelles conditions, je pense revendre mon véhicule et arrêter la moto. Le coût d'une voiture est déjà relativement élevé en France.

N° 976542 - Contre

par :

22/07/2023 19:31

Contre le CT moto qui à mon avis ne sert à rien. Les motards sont beaucoup plus sérieux que les automobilistes en ce qui concerne l'état et l'entretien de leurs motos. Même au niveau de la sécurité, ils font beaucoup plus attention que les automobilistes.

Je suis contre le CT moto!!

N° 976543 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 19:32

Je désapprouve fortement le contrôle technique moto. En effet, dans sa grande majorité, les propriétaires de motos entretiennent régulièrement leurs machines. Notamment les organes liés à la sécurité. L'état global des routes pose problème en France. Leur mauvais entretiens représentent un réel danger pour les conducteurs de 2 roues.

Pour exemple :

De nombreux nix de poules sont à déplorer, l'asphalte et les enrobés s'avèrent en mauvais état, la majeure partie des rails de sécurité ne sont pas doublés occasionnant ainsi de multiples amputations lors de chocs et glissades.

N° 976544 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 19:32

Contrôle technique qui n'aura aucune influence sur les accidents impliquant les motos car un motard entretient toujours sa monture car il sait très bien qu'une monture en mauvaise état finit toujours au tas.

Étant motard et contrôleur technique, je ne vois aucun intérêt à effectuer un CT à cinq ans plus tous les trois ans, par contre cela peut être intéressant lors de la vente de la moto et ainsi rassurer l'acheteur sur l'état général de la moto et permettre au vendeur d'augmenter légèrement son tarif de vente.

Le CT d'une moto ou scooter est relativement simple, par contre comment va se passer le CT d'un trike, d'un Can Am Ryder ou spider, les MP3 et autres motos spécifiques.

Facile de déplacer un scooter 50 cc mais pas la même de manœuvrer une Electra-glide, Goldwing ou 1250 GS ...

Enfin le CT MOTO n'est pas une priorité même pour la sécurité routière, apprenons plutôt aux caisseurs à respecter le code de la route (clignotants) et à faire attention aux motards même si certains motards se comportent comme des idiots.

N° 976545 - Dictature des écologistes

par :

22/07/2023 19:32

Le CT qui existe en Allemagne depuis plus de 25 ans n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains.

Preuve qu'il ne résout rien à ce sujet !

la pollution des 2RM ne représente que 0.5% de la pollution totale du secteur des transports.

En Allemagne, la pollution par le secteur des transports a augmentée, suite au développement des voitures électriques. Electricité fournie par des centrales à charbon.

Pénaliser les 2RM entraînera un report vers l'automobile (motorisation thermique, hybride ou électrique) préjudiciable à la qualité de l'air. Conséquence désastreuse de ce projet de CT.

N° 976546 - Contre

par :

22/07/2023 19:32

Contre le CT moto qui a mon avis ne sert à rien. Les motards sont beaucoup plus sérieux que les automobilistes en ce qui concerne l'état et l'entretien de leurs motos. Même au niveau de la sécurité, ils font beaucoup plus attention que les automobilistes.

Je suis contre le CT moto!!

N° 976550 - Non

par :

22/07/2023 19:35

Non au CT des motos, oui à un meilleur entretien des infrastructures routières !

N° 976552 - A propos du contrôle technique pour les 2-3 Roues motorisées

par :

22/07/2023 19:40

Mon commentaire sera court :

0,3% des accidents de 2-3 Roues motorisées sont dus à des problèmes techniques du véhicule. 33% des accidents des 2-3 Roues motorisées sont dus à des infrastructures routières en mauvais état ou

non adaptées aux 2-3 roues. Enfin, 100% des points de contrôle d'un 2-3 roues motorisées sont visibles à l'œil nu. Vu la vulnérabilité des conducteurs ou conductrices, 99% des utilisateurs (trices) font l'entretien nécessaire ou le font faire via leurs concessionnaires. Conclusion : Le contrôle technique pour les 2-3 roues motorisées n'est pas justifié et inutile.

N° 976554 - Sans titre

par :

22/07/2023 19:41

Bonjour,

Un contrôle technique ne pourrait avoir de sens que s'il était susceptible d'apporter un plus en terme de sécurité. Ceci est de facto impossible car les enquêtes indépendantes montrent que seulement 0,3 % des accidents de deux roues motorisés peuvent être liés à un incident technique. La probabilité qu'un contrôle technique périodique identifie une possible défaillance sur les 0,3 % des véhicules concernés est de facto nulle.

Les motos parcourent en moyenne 3000 kilomètres par an. Les centres de contrôles doivent donc être proches des usagers, moins de 10 kilomètres, car le simple fait de circuler expose un conducteur à être victime d'un accident de la circulation.

Les deux roues motorisés, les motos, sont les véhicules qui polluent le moins car ils consomment moins que les voitures et du fait de leur maniabilité et de leur fluidité ils mettent moins de temps qu'une voiture pour un parcours identique. Il faut donc favoriser leur pratique et non la pénaliser par des contrôles inutiles.

Le bruit est un sujet très important car aujourd'hui il n'est pas réprimé comme il devrait l'être. Les nuisances sonores des deux roues motorisées sont très majoritairement provoquées par quelques cyclomoteurs (les 50 cm cubes). Dans toutes les villes, tout le monde les connaît et s'en plaint mais ils ne sont quasiment jamais verbalisés. Pourquoi ? Un contrôle technique ne traitera jamais ce problème car ces véhicules ont une durée de vie courte et personne n'amènera à un contrôle technique un véhicule qui peut être recalé.

Tous les garages voitures, motos, etc. engagent leur responsabilité lorsqu'ils procèdent à une intervention sur un véhicule. Il doit en être de même pour les centres de contrôle technique. Que se passera-t-il si un contrôleur fait tomber, rayer, ou introduit une sonde dans un pot d'échappement d'une moto alors que les constructeurs précisent dans leur documentation qu'il ne faut pas le faire?

Je suis donc opposé à la mise en place d'un contrôle techniques des deux et trois roues motorisés .

Cordialement.

N° 976555 - Moto

par :

22/07/2023 19:43

Encore une fois comment faire de l'argent sur le dos des gens pour soi-disants la sécurité  
&#128077;&#128077;&#128077;&#128077;&#128077;&#128077;&#128077;&#128077;&#128077;&#128077;

N° 976557 - Propriétaire de motos

par :

22/07/2023 19:47

Je suis contre le contrôle technique des 2 roues motorisées car les accidents de deux-roues motorisés ne sont que très , très peu liés à l'état du véhicule ,mais bien plus au manque de qualité des routes et a leur état . Par ailleurs le CT en Allemagne , existant depuis plus de nombreuses n'a pas éliminé le problème du bruit excessif de certains . Les véhicules de collection doivent en être exclus car se sont des passionnés qui font un entretien très rigoureux de leur véhicule .Egalement il faut prendre en compte que les fabricants ne fabriquent plus certaines pièces normées tels que les pots d'échappement surtout pour les véhicules anciens.

N° 976559 - Représentant légal

par :

22/07/2023 19:49

Comment faire ? En tant que propriétaire, si je dois déléguer la présentation de mon véhicule motorisé à deux ou trois roues à un centre de contrôle, car je suis empêché (maladie, obligation professionnelle ...)

La personne me représentant ne possédera pas obligatoirement le permis nécessaire à la conduite du

sus-nommé véhicule.

Concrètement, si je suis empêché, un ami pourrait amener ma moto sur une remorque au centre de contrôle.

Sans que cet ami ne possède le permis Moto, ni même savoir démarrer et manipuler ma moto.  
Comment agir dans ce cas ?

N° 976560 - Contre la mise en place du CT 2RM

par :

22/07/2023 19:51

Un contrôle technique pour les 2 Roues Motorisée ferait, selon moi, doublon avec les vérifications de sécurité que l'ensemble des motard(e)s effectuent régulièrement sur leur moto.

En effet, ces vérifications font parties des items obligatoires pour l'obtention du permis de conduire.

De plus, bon nombre de motard(e)s, dont je fais partie, réalisent eux-mêmes l'entretien préventif du véhicule ; vidange des fluides, tension de la chaîne, pression des pneus, absence de traces de fuite ...

Alors pourquoi payer un tiers pour des actions que je réalise moi-même ?

En plus d'être totalement inutile, la mise en place de ce CT, impactera encore plus le pouvoir d'achat des motard(e)s et ne servira pas à améliorer la sécurité sur la route.

N° 976561 - pas d'accord avec le CT des 2 roues

par :

22/07/2023 19:52

Bonjour, je suis motard depuis plus de 20 ans , et jamais eu d'accident . je prend soin de ma monture , ainsi que des organes de sécurité . par contre lorsque je roule , je dois faire très attention à l'état des routes , de plus en plus dégradée . Oui il y a un peu de bruit avec certaine moto , mais heureusement , car les chauffeurs en voiture avec la musique à fond, nous entendent pas arrivés . par contre je suis contre le RODEO urbain ...que faites vous contre cela ???? les scooters des jeunes, sans lumière ou clignotant sans casque !!! Sinon , pour info, quand ma paire de chaussure est troué et prend l'eau , je la change , idem pour les pneus de ma moto ainsi que le freinage les ampoules etc .. Donc non pour le CT ma moto roule bien je suis en sécurité car je la connais et respecte déjà le règlement sur la motorisation et l'entretien de mon véhicule . CDT .

N° 976562 - Non

par :

22/07/2023 19:52

Les motards n'en veulent pas de votre CT. J'appelle à l'insurrection contre votre projet.

N° 976568 - inutile!

par :

22/07/2023 19:56

ça ne changera rien!marre de la dictature de l'europe!

N° 976569 - Collectionneur

par :

22/07/2023 19:57

Le contrôle technique ne prend pas en considération les véhicules de collections

Pedsonnelement j'ai 25 motos de collections en très bon état je ne risque pas de passer toutes ces motos au contrôle

N° 976572 - contrôle technique deux roue

par :

22/07/2023 20:00

je fais 1000 km par an avec ma moto , je ne vois pas l'intérêt de passer un contrôle technique sachant que la moto passe au garage régulièrement.

N° 976576 - Arnaque organisée

par :

22/07/2023 20:06

Cette nouvelle obligation n'est qu'une supercherie. Elle n'aura en rien sur notre sécurité car nous ne sommes pas des consommateurs pour la plupart d'entre nous mais des passionnés qui ne négligeons pas l'entretien de nos machines. Mes machines font moins de 1000km par an chacune ma voiture 25000/an on me demande donc un CT 50fois plus fréquent sur mon 2 roues ??? Quelle aberration !!!

N° 976577 - Non au contrôle technique

par :

22/07/2023 20:06

En tant que motard, nous savons qu'il est primordiale d'entretenir nos 2 roues, il n'est pas question de faire passer des contrôles techniques sans raison sauf pour l'argent.

N° 976583 - Monsieur

par :

22/07/2023 20:15



Les rouleurs moyens circule que très peu de kilomètres chaque année. Un contrôle régulièrement ne sert pas à grand chose car pas de changement entre 2 contrôles. Il faut par contre contrôler le bruit et la puissance.

N° 976584 - Contre

par :

22/07/2023 20:16

Contre, le motard a sa moto en bon état, il serait plus préférable de revoir le code de la route et l'état de la route, et surtout remettre des gendarmes au bord de la route.

N° 976585 - Contrôle technique 2 roues

par :

22/07/2023 20:17

Pourquoi faire un contrôle technique sur les 2 et 3 roues motorisé pour notre sécurité nous regardons notre 2 roues tout les jours il faudrait pensée à revoir votre copié et vous occuper des routes sur le territoire de france que d'enrichir des personnes qui décide notre place.

Toujours obliger de payer NON CONTRÔLE TECHNIQUE DES 2 ROUES

N° 976586 - Inutile

par :

22/07/2023 20:21

Mettez de l'argent dans les voies publiques plutôt que dans le contrôle de véhicule ou il y a peu d'accident causé par la négligence d'entretien.

N° 976587 - contrôle technique . 2023

par :

22/07/2023 20:22

contrôle technique . mauvaise idée , les motards en général font attention a leur sécurités, ils serait plus pertinent de s'occupé de la qualité , et la sécurité de nos routes .

je suis contres ce faut prétexte .

je vous en remercie .

N° 976588 - Non au contrôle technique des deux roues

par :

22/07/2023 20:23

Bonjour, je me permet de faire un commentaire concernant la mise en place du contrôle technique des 2 e et 4 roue motorisé. Je suis contre se projet de loi car encore une fois, une minorité de parisiens impose une loi qui impact la France entière. Si les gouvernements successifs avaient fait leur travail et mis en place des solutions alternatives nous n'en serions pas là. Aujourd'hui la France entière paye pour une poignée de parisiens qui se plaignent du bruit . La France est affligeante et ce projet de loi n'est que le reflet de l'incompétence d'un gouvernement.

N° 976589 - CT 2 Roues motorisés.

par :

22/07/2023 20:23

Est-ce vraiment utile car nos motos sont suivies et entretenues au minimum 1 fois par an. Cela en va de notre sécurité.

Concernant le contrôle sonore, il serait plus intéressant d'effectuer le contrôle par les force de l'ordre au hasard et de sanctionner et si récidive, moto en fourrière.

Tout contrevenant sera assez malin de mettre sa moto dans les normes le jour du rdv, ce qui ne règlera pas le problème qui existe et qui est parfois insupportable pour les riverains.

Qu'en est-il des scooters car eux passerons comme dab au travers quoi qu'on nous dise.

Donc perso le contrôle est nul et non avenu et ce sera un impôt facile de plus et l'enrichissement pour la société demandeuse de ce contrôle.

L'excuse du conseil d'état est une gabegie facile et une de plus.

J'arrête là ça va m'empêcher de dormir.

N° 976591 - Non au contrôle technique des deux roues

par :

22/07/2023 20:24

Bonjour, je me permet de faire un commentaire concernant la mise en place du contrôle technique des 2 e et 4 roue motorisé. Je suis contre se projet de loi car encore une fois, une minorité de parisiens impose une loi qui impact la France entière. Si les gouvernements successifs avaient fait

leur travail et mis en place des solutions alternatives nous n'en serions pas là. Aujourd'hui la France entière paye pour une poignée de parisiens qui se plaignent du bruit . La France est affligeante et ce projet de loi n'est que le reflet de l'incompétence d'un gouvernement.

N° 976592 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 20:26

J'ai plusieurs motos qui ont plus de 40 ans qui ont des cartes grises normales. Certaines ne font pas plus de 50 km. par an. Je ne pourrai pas faire un contrôle pour des véhicules qui restent au garage.

N° 976595 - Contrôle technique moto quasi inutile

par :

22/07/2023 20:33

Les organes mécaniques d'une moto sont pour la plupart visibles et l'entretien courant assez simple à faire soi même. La plupart des motard prennent soin de leur machine et ne veulent pas courir de risque en les pilotant. La très grande majorité des motos est irréprochable (chiffres des assurances impliquant des 2 roues motorisés).

Qu'en est-il de l'état des routes ?

Les priorités devraient se penchées sur les vrais problèmes.

Cordialement.

N° 976596 - Contrôle technique

par :

22/07/2023 20:34

Encore une nouvelle contrainte ....

Motard ma moto va chaque année à la révision

Je m en rappellerai au moment d aller aux urnes car j y vais

N° 976598 - Contre

par :

22/07/2023 20:36

Il serait plus judicieux de réduire les charges sur l'équipement de protection (blouson coqué - gilet airbag,...), Ainsi que sécuriser les routes (double barrière - nids de poules reboucher - pas de gravillons).

N° 976600 - Ras le cul

par :

22/07/2023 20:40

Lorsque les routes seront en état en France nous penserons au contrôle technique !

N° 976602 - Non au contrôle technique

par :

22/07/2023 20:42

Contrôle technique ridicule .réparer les routes ok .nos motos sont révisées tous les ans avec un maximum de 3000 à 5000kms ... ex la mienne 12 ans et 24000 kms . C'est du pognon qu'on veut faire sur notre dos. Réparez les routes après on parlera d'un contrôle technique

N° 976603 - contrôle technique des 2 roues

par :

22/07/2023 20:43

Je suis contre le contrôle technique des 2 roues:

- le possesseur d'un 2 roues connaît sa machine car contrairement à un automobiliste qui conduit sa voiture le motard pilote son 2 roues.

Quand on pilote un 2 roues on sait que celui-ci doit toujours être au top de l'entretien: chaîne, pneus, vidange, réglage moteur, point d'attache de la bagagerie, amortisseurs, freins ...

Mes pneus ne durent que 6 mois est-ce qu'il faudra que je passe le CT avant 6 mois?

Ma chaîne doit être graissée tous les 500km est-ce que je dois porter ma moto au bout de 500km?

Le CT du 2 roues est un impôt supplémentaire et du pur racket.

Motard depuis plus de 50 ans je n'ai nullement envie de confier ma monture à un inconnu.

J'en ai marre que des technocrates européen et nationaux qui ne connaissent rien au sujet pondent des lois ridicules

N° 976605 - contrôle technique des 2 roues

par :

22/07/2023 20:44

Je suis contre le controle technique des 2 roues:

- le possesseur d'un 2 roues connait sa machine car contrairement à un automobiliste qui conduit sa voiture le motard pilote son 2 roues.

Quand on pilote un 2 roues on sait que celui ci doit toujours être au top de l'entretien: chaine, pneus , vidange , réglage moteur, point d'attache de la bagagerie, amortisseurs, freins ...

Mes pneus ne durent que 6 mois est ce qu'il faudra que je passe le CT avant 6 mois?

Ma chaine doit être graissée tous les 500km est ce que je dois porter ma moto au bout de 500km?

Le CT du 2 roues est un impôt supplémentaire et du pur racket.

Motard depuis plus de 50 ans je n'ai nullement envie de confier ma monture à un inconnu.

J'en ai marre que des technocrates européen et nationaux qui ne connaissent rien au sujet pondent des lois ridicules

N° 976606 - CT moto

par :

22/07/2023 20:44

Merci de permettre aux gens de commenter même si je doute que nos commentaires soient pris en compte. Je tenais à dire que les motards prennent évidemment soin de leur véhicule car le danger étant par essence très présent sur un deux roues, il en va de leur vie. Ce CT n'est malheureusement qu'une nouvelle taxe déguisée. Le gouvernement devrait s'occuper des cross bitumeux qui roulent avec un véhicule interdit sur la voie publique, de surcroît souvent volé plutôt que de chercher chez les habituelles vaches à lait le peu qu'il leur reste. Merci pour la lecture.

N° 976607 - Absurde

par :

22/07/2023 20:45

Mesure totalement absurde et déconnectée de la réalité.

Un motard prend un risque a chaque fois qu'il prend la route mais il ne prend pas le risque de le faire sur un véhicule en mauvais état (ce que les statistiques montrent d'ailleurs).

Mais surtout ignorez l'avis des motards, et écoutez les lobbyistes de [réseau de contrôle technique] et les 3 associations bidon qui poussent cette imbécilité

N° 976608 - Contrôle technique 2 roues

par :

22/07/2023 20:45

Bonjour

Si j'ai bien compris tous les deux roues ne sont pas concernés. Les moins de 125cc sont à ce jour les plus bruyants et les plus "bricolés".

Quand on roule à moto on sait que l'on joue avec notre vie.

Dans vos statistiques d'accidents je pense qu'il y a un sujet qui est mis de côté, c'est l'état de nos routes, c'est un peu dommage.

Merci

N° 976612 - CT 2 roues contre productif : cela empire la situation

par :

22/07/2023 20:54

Réduction des risques

Le défaut d'entretien du véhicule n'intervient que très minoritairement dans les accidents de la route, et bien moins pour les 2-roues, particulièrement quand il s'agit de mode de transport choisi par passion.

Et même quand il intervient, c'est très largement sur l'état et la pression des pneumatiques. Sur un 2 roues, il est quasiment impossible de rouler sans avoir conscience du défaut de pression de toutes les roues.

Concernant l'usure des pneumatiques, une utilisation inadaptée permet de détruire un pneu moto en quelques minutes : que vaut un CT dans ce cas ? C'est bien le conducteur l'élément majeur.

Vous voulez VRAIMENT réduire le nombre et la gravité des accidents des deux-roues ? Commencer par réduire la TVA sur les équipements de protection des utilisateurs...

Garantie apportée par le CT ?

L'expérience du CT Automobile répond à cette question.

Le CT n'apporte AUCUNE garantie. J'ai par 2 fois eu un problème avec une automobile d'occasion. Une fois sur un défaut majeur du système de freinage (bras de suspension tordu + rattrapage interne frein totalement endommagé sur une roue), une fois sur un vice caché (fixation amortisseur remplacée par un petit plongeur noyé dans de la fibre), et à chaque fois la réponse du certificateur a été la même « démontrez nous que cela n'a pas été commis après le CT ».

Il engendre de surcroît un déresponsabilisation de l'utilisateur du véhicule.

Comme on le constate déjà très largement pour l'automobile, les réparations/révisions seront alors repoussées juste avant le contrôle. Combien de voitures circulent actuellement avec des feux stop défaillants ? Combien avec des pneus dégonflés (rappel : 1ère cause de défaut d'entretien ...). ?

Autre retour d'expérience qui sera encore pire pour les deux-roues, en raison de la très grande diversité de modèles : par souci de gain de temps et donc d'argent, les machines ne sont que très rarement ajustées aux caractéristiques des véhicules. Pour les automobiles, cela entraîne des cisaillements de rotules de suspension et direction, je n'ose envisager ce que cela entraînerait sur les motos, mais le vieillissement prématuré des éléments de sécurité est certain.

Les coûts

Cette nouvelle taxe va juste grever un peu plus le budget alloué au véhicule : c'est totalement contre-productif !

En effet, le contrôle technique n'apporte RIEN, aucune plus-value.

Possédant un certain nombre de 2 roues qui circulent très peu, et habitant hors zone urbaine, il faudrait alors que je trouve beaucoup de temps et que j'augmente considérablement le kilométrage de mes engins pour juste aller faire une 'vérification' par une personne connaissant bien moins mes mécaniques que moi et susceptible de les endommager (manipulations hors usage régulier en terme de freinage/amortissement et régimes moteur) !! Cela serait très onéreux !

Il faudra faire le choix entre un entretien courant de qualité et payer cette nouvelle taxe (incluant les temps de disponibilité et de transport).

En clair, l'utilisateur lambda sera encore plus déresponsabilisé et nombre d'utilisateurs deviendront juste hors la loi, avec pour conséquence de ne plus être couverts par leurs assurances !

N° 976615 - C'est clairement pas efficace, voici une autre proposition

par :

22/07/2023 20:58

Je pense que la gendarmerie motorisée est bien placée pour réaliser ce contrôle. On peut imaginer que le contrôle technique se fasse sur rendez vous. Que ce soit gratuit et que les gendarmes inspecte la moto, donne des conseils.

Ce sont eux les plus à même de pouvoir contrôler

N° 976616 - durée validité et tarifs

par :

22/07/2023 20:59

Un encadrement des tarifs de contrôle technique n'est pas mentionné, il serait bon de réglementer ceux-ci.

La durée de validité et la date du premier contrôle technique devrait être plus longue que pour les véhicules "quatre roues" du fait de la visibilité directe des éléments mécaniques et d'une plus grande attention et sensibilité au bon fonctionnement des conducteurs de deux roues.

N° 976618 - Ct2roues

par :

22/07/2023 21:02

OK pour un CT, mais si et seulement si il est basé sur les éléments de sécurités et non sur une fiche technique qui peut ne pas être à jour ou les caractéristiques d'une moto on pu changer lors d'un échange standard de moteur ...

Ect ... ou un aménagement type selle abaissée ect ..

De même comment tester les émissions de fumée sur un 2 temps des 70's ...

Bcp de zone d'ombre propices selon moi à des erreurs et des dérives... voir créatrice de conflits ...

N° 976621 - Non au CT moto

par :

22/07/2023 21:06

Si je ne m'abuse, ceux qui veulent le rendre obligatoire ne sont autres que ceux qui les pratiquent déjà pour les véhicules à 4 roues et plus.

Conflit d'intérêts donc.

La plupart des statistiques montrent aussi que les accidents de deux roues motorisé sont rarement dûs à un défaut technique du dit véhicule.

Il est aussi à noter que malgré une augmentation du parc des deux roues motorisés immatriculés, le taux d'accident de même type de véhicule n'a pas pour autant augmenté.



Étant moi-même motarde, je sais à quel point il est primordial d'entretenir son véhicule sans quoi ma sécurité serai en danger. Sans parler des autres usagers de la route qui semblent oublier que la route doit être partagée (clignotant, vérification des angles mort, priorité à droite et j'en passe)

Et de surcroît, ne parlons pas de l'état des routes hors autoroute... Et encore, je ne parle pas de celles situées en Île-de-France, pour ce que je connais.

Alors je vous saurez gré de ne pas mettre une telle aberration en place pour plaire à l'Union Européenne ou au Conseil d'État alors qu'il y a tellement de moyens alternatifs pour améliorer la sécurité des motards.

N° 976622 - Pas besoin

par :

22/07/2023 21:08

Une mesure qui vas pénalisé les deux roues alors que c'est un outil pour la transition énergétique. Allons vers la sobriété !

N° 976623 - Non au CT moto

par :

22/07/2023 21:08

Si je ne m'abuse, ceux qui veulent le rendre obligatoire ne sont autres que ceux qui les pratiquent déjà pour les véhicules à 4 roues et plus.

Conflit d'intérêts donc.

La plupart des statistiques montrent aussi que les accidents de deux roues motorisé sont rarement dûs à un défaut technique du dit véhicule.

Il est aussi à noté que malgré une augmentation du parc des deux roues motorisés immatriculés, le taux d'accident de même type de véhicule n'a pas pour autant augmenté.

Étant moi-même motarde, je sais à quel point il est primordial d'entretenir son véhicule sans quoi ma sécurité serai en danger. Sans parler des autres usagers de la route qui semblent oublier que la route doit être partagée (clignotant, vérification des angles mort, priorité à droite et j'en passe)

Et de surcroît, ne parlons pas de l'état des routes hors autoroute... Et encore, je ne parle pas de celles situées en Île-de-France, pour ce que je connais.

Alors je vous saurez gré de ne pas mettre une telle aberration en place pour plaire à l'Union Européenne ou au Conseil d'État alors qu'il y a tellement de moyens alternatifs pour améliorer la sécurité des motards.

N° 976626 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 21:14

Il est prouvé par les statistiques d'assurance que l'état d'un véhicule moto de cylindrée sup à 125 cm<sup>3</sup> est en cause ds les accidents routiers que dans des cas insignifiants . L'état des infrastructures est par contre en cause ds un pourcentage 15 fois supérieures. Si l'état était soucieux de la sécurité des 2 roues , il aurait en priorité ds ce sens, mais il préfère plier au sirènes du business , c'est honteux !

N° 976630 - Je suis contre mais...

par :

22/07/2023 21:16

Je suis contre ce nouvel impôt.

Cependant, lors de l'achat d'un deux roues un contrôle technique peut être utile et éviterait l'achat d'un véhicule dangereux. Ce contrôle devrait concerner tous les véhicules 50 cc comme 125 lors d'une cession ou d'une vente. Cela responsabiliserait ainsi tous les propriétaires, en particulier les plus jeunes...

N° 976631 - Je suis contre mais...

par :

22/07/2023 21:17

Je suis contre ce nouvel impôt.

Cependant, lors de l'achat d'un deux roues un contrôle technique peut être utile et éviterait l'achat d'un véhicule dangereux. Ce contrôle devrait concerner tous les véhicules 50 cc comme 125 lors d'une cession ou d'une vente. Cela responsabiliserait ainsi tous les propriétaires, en particulier les plus jeunes...

N° 976633 - Mon avis sur ce CT moto

par :

22/07/2023 21:18

Bonjour

Je suis motard depuis l'âge de 14 ans avec une mobylette 103, puis à 16 ans, je suis passé sur une 125 et enfin à 18 ans, le permis "gros cube". Et depuis je roule à moto et j'ai 48 ans. Ma dernière moto est un cbrxx de 1999 que je possède depuis 2006 et qui a à ce jour 146000km. Que va m'apporter le CT ? Je pense rien du tout si ce n'est une formalité supplémentaire à faire. Ce n'est pas cette contrainte qui va rendre ma moto plus sûre, je connais bien mieux ma moto que quiconque et l'entretient avec passion car je sais que ma vie en dépend.

En presque 30 ans de conduite sur 2 roues, j'ai bien sûr eu de nombreuses frayeurs. Mais en regardant en arrière, seules quelques-unes sont de mon fait, à savoir un excès d'optimisme ou un manque d'inattention. Mais à plusieurs reprises je me suis fait peur du fait d'une route en mauvais état, des revêtements et des peintures glissants, des ornières laissées dans le goudron par les poids lourds, des réparations de revêtements qui fondent au soleil, et j'en passe. Sans compter les côtés misérables de la signalisation manquante, des bas côtés qui font plusieurs centimètres de haut, etc.

Ce sont ces aspects de la route qui sont dangereux pour les motards et très rarement leur véhicule.

Nous sommes des passionnés qui connaissons le danger que représente un véhicule en mauvais état.

Alors non le CT n'est pas une solution pour diminuer le nombre d'accidents mais plutôt un manque d'investissement des collectivités dans leur réseau routier.

Par ailleurs j'ai lu qu'une des motivations de mise en place de ce CT réclamé par des associations est le bruit. Et comment croire que cela va changer quoi que ce soit. Il me faut environ 15 minutes pour changer mon pot d'échappement (lorsque je roule sur piste) alors pensez bien que le jour du CT tous les pots seront confirmés

Enfin les plus grosses nuisances en ville ne sont pas les motos mais plutôt les scooters de 50cm<sup>3</sup> qui sont exclus du périmètre.

Alors oui, ce CT est une vaste blague pour calmer des associations et satisfaire l'appétit des lobbies.

Je serais prêt à payer une taxe pour améliorer les infrastructures routières à la place de ce CT.

Merci de m'avoir lu et de nous avoir donné l'opportunité de nous exprimer.

N° 976634 - Finalité poursuivie imposée par l'Europe

par :

22/07/2023 21:18

Quel véritable but poursuivi quant à ce « contrôle » autre que celui de faire tourner l'économie à marche forcée (alimentation des centres techniques, des fournisseurs de pièces détachées, des constructeurs et leurs réseaux de distributeurs, les caisses de l'état, etc. sans évoquer les liens qui unissent politiques et acteurs pré-cités) ?

Le bilan du contrôle technique en vigueur démontre l'échec d'avoir retiré de nos routes les épaves et véhicules non conformes, pire, par quelques réseaux d'initiés et de représentants, certains « véhicules » destinés à la casse réintègrent le parc.

On infantilise encore un peu plus une partie des français, les motards, qui ne seraient pas en capacité d'assurer leur propre sécurité (ainsi que celle des autres usagers) en entretenant incorrectement leur monture chérie.

D'autre part, l'argent gagné par le motard au travers de son travail sera nettement plus profitable à l'entretien de sa moto plutôt qu'à alimenter ce système. Ne vaut-il pas mieux éviter que ledit motard fasse le choix de régler une contrainte inutile au détriment d'une maintenance qu'elle soit prévisionnelle ou conditionnelle ?

Pour la mise en œuvre de celui-ci, non merci !

N° 976635 - Refus citoyen

par :

22/07/2023 21:20

Plusieurs arguments factuels s'opposent au contrôle technique moto.

#### 1. Coûts élevés pour les propriétaires de motos :

Le contrôle technique entraînerait des coûts supplémentaires pour les propriétaires de motos, qui pourraient déjà être confrontés à des dépenses liées à l'entretien régulier de leurs véhicules. En France, par exemple, le coût moyen d'un contrôle technique automobile est d'environ 66 euros (chiffre de 2021). Les coûts spécifiques pour un contrôle technique moto pourraient être similaires ou même plus élevés, étant donné la complexité des motos par rapport aux voitures.

#### 2. Impact disproportionné sur les motos anciennes :

Les motos classiques et anciennes peuvent être plus difficiles à adapter aux normes techniques modernes. Ces motos sont souvent utilisées pour des événements spéciaux et des expositions, et ne roulent que sur de courtes distances. Leur part dans le parc automobile total est généralement faible, ce qui rend le coût du contrôle technique disproportionné par rapport à leur utilisation.

#### 3. Faible incidence sur la sécurité routière :

Comparativement aux voitures, les motos représentent une part moins importante des accidents de la route dans de nombreux pays. Par exemple, en France, les motos et scooters représentent environ 1% du trafic routier, mais environ 15% des décès dus aux accidents de la route. Cependant, 99,7% de ces accidents sont causés par des facteurs autres que la défaillance technique des motos. Les principaux facteurs de risque pour les motocyclistes sont souvent liés à la conduite imprudente, aux conditions de la route et à la sensibilisation des autres conducteurs.

#### 4. Charge administrative pour l'État :

Mettre en place un système de contrôle technique pour les motos nécessiterait des infrastructures spécifiques, des formations pour les contrôleurs, des audits réguliers, etc. Cela représenterait une charge administrative supplémentaire pour l'État, qui devrait être évaluée en termes de coûts et de bénéfices réels pour la sécurité routière.

#### 5. Impact sur l'environnement :

La mise en œuvre du contrôle technique pour les motos pourrait entraîner une augmentation des déchets liés à l'élimination des motos qui ne répondent pas aux normes techniques. Cela pourrait avoir un impact négatif sur l'environnement, car certaines pièces des motos pourraient ne pas être recyclables facilement.

En conclusion, bien que la sécurité routière soit un enjeu crucial, le contrôle technique pour les motos pourrait entraîner des coûts élevés pour les propriétaires de motos, une charge administrative pour l'État et avoir un impact limité sur la sécurité routière globale compte tenu des facteurs réels qui contribuent aux accidents impliquant des motos.

N° 976639 - Liberté

par :

22/07/2023 21:21

Où est passée la liberté et la responsabilité des motards ?

On nous infantilise en nous obligeant à faire contrôler nos deux-roues tout en sachant que les accidents ne sont pas dus à un défaut d'entretien. La loi ne vise donc pas au Bien Commun pour palier à un problème généralisé. Elle est le fruit du lobbying des bureaux de contrôle.

N° 976640 - Contre

par :

22/07/2023 21:22

L'accidentologie en moto n'est pas liée à une déficience du matériel ...

N° 976642 - contre le contrôle technique

par :

22/07/2023 21:24

madame monsieur, bonjour

je tiens à vous donner mon avis sur ce sujet, étant motard depuis 1979.les associations anti deux roues qui font pression pour faire passer cette loi soit disant sécuritaire feraient bien de réfléchir .

tout d'abord, la capitale est loin de représenter la majorité des deux roues en France, il y a surement des nuisances occasionnées par le bruit des échappements et la pollution sur les motos et scooters auxquels cas la police et la gendarmerie sont là pour y remédier et sanctionner les utilisateurs indécents.

pour la plupart des motards qui sont en général des gens passionnés, leur moto sont bien entretenues et suivies par leur garagiste ce qui garantie l'état irréprochable de leur véhicule

du point de vue sécuritaire. Les freins, la tenue de route et le bon état des pneumatiques sont la règle pour ce qui est du plaisir à conduire une moto (donc obligatoire)

d'autre part l'entretien d'une moto coute beaucoup plus cher que sur une auto et la tva ramène beaucoup d'argent à l'état, les motards sont aussi des citoyens qui paient leur impôts et vont aux urnes.

la moto en générale est moins polluante et énergivore en conduite normale, par son poids réduit elle ne dégrade pratiquement pas l'asphalte des routes et elle est plus fluide dans la circulation.

voilà en résumé mes arguments. Maintenant à vous de voir pour décider mais j'ai bon espoir pour la suite.

Merci

N° 976643 - durée validité et tarifs

par :

22/07/2023 21:27

Un encadrement des tarifs de contrôle technique n'est pas mentionné, il serait bon de réglementer ceux-ci.

La durée de validité et la date du premier contrôle technique devrait être plus longue que pour les véhicules "quatre roues" du fait de la visibilité directe des éléments mécaniques et d'une plus grande attention et sensibilité au bon fonctionnement des conducteurs de deux roues.

N° 976644 - Contre le ct2rm

par :

22/07/2023 21:28

Je suis contre le projet de contrôle techniques pour les 2 roues motorisés, surtout au dessus de 125cm3.

De par mon expérience de mécanicien motocycles, je constate que l'état des véhicules qui passent à l'atelier ne m'a jamais affolé, car le motard, de manière générale, de quelque type de motard qu'il

soit, prend soin de son 2 roue, que ce soit par esthétique, pour son confort, sa sécurité ou celle des autres.

A l'inverse des automobilistes, la majorité choisissent d'avoir une moto, ce n'est pas un besoin, donc on prend soin de ce plus.

Bon nombre de motards sont motivés a changer de système d'échappement pour quelque chose de plus bruyant. Et ce, dès l'achat d'un véhicule neuf. Ainsi, je doute que ce contrôle technique puisse freiner les motards a changer leurs systèmes d'échappement.

Cependant, l'état des véhicules est beaucoup plus préoccupant sur les 2 roues des petites cylindrée, scooters compris.

Cependant, il est nécessaire de contrôler les normes de pollution afin de limiter les dégâts écologiques des véhicules, quels qu'ils soient

N° 976645 - une taxe de plus

par :

22/07/2023 21:31

Bonjour ,

Le vrai motard entretien sa moto , quel est le pourcentage d'accident moto en lien avec un défaut d'entretien , une nouvelle taxe sous couvert de sécurité , que le gouvernement améliore la qualité des routes mettent en place des rails de sécurité etc .ect avant de taxer les motards

nous autre vrai motard nous ne l'oublions lors des prochaines élections , c'est honteux .....

il convient de s'occuper des rodéo urbain en scooter .....

Nous sommes FORMELLEMENT OPPOSE au contrôle technique

Le gouvernement se cache derrière de fausses pressions de l'Europe et d'association fantôme

Cordialement

N° 976647 - Pourquoi

par :

22/07/2023 21:34

En ces temps compliqués où l'on demande aux français d'être fraternelles, où le vivre ensemble avec les mêmes égalités est le leitmotiv du gouvernement, et où circuler librement devient de plus en plus compliqué, que faisons nous de notre devise nationale ?.

Si 3 associations pseudo écolo arrive à grands coups de subvention à imposer un contrôle technique aux 2 roues motorisées alors qu'ils se basent sur des données obsolètes pour vendre leur projet.

Je me demande où va notre pays.

Je roule à moto depuis plus de 25 ans, il ne me serait jamais venu à l'idée de partir sans freins, avec des pneus usés ou tout autre défaut qui mettrait ma vie en danger.

Et là on va m'imposer un contrôle fait par une personne qui bien souvent n'aura aucune compétence dans le domaine du 2 roues afin d'assurer ma sécurité et diminuer la pollution.

Si le gouvernement avait bien étudié le sujet ils auraient su qu'une moto ne pollue pas plus qu'un autre véhicule thermique, voir moins en prenant en compte tous les paramètres (poids, emprise au sol, nombre de passagers...).

Concernant les accidents, ne serait il pas plus judicieux de se poser la question de la baisse au classement mondial des routes de notre Cher pays passant du top 3 au fin fond des abîmes.

Si ce fameux contrôle technique nous est réellement imposé, et que dans 5 ans il est prouvé par A+B qu'il a été efficace, je vous promets d'arrêter la moto et de me mettre au vélo.

N° 976650 - Avis ct moto

par :

22/07/2023 21:35

Bonjour en tant qu'ancien professionnel dans la formation CT VL et à la vue de ce qui se réalise réellement dans les centres, il est certain que le ct moto n'apportera aucune sécurité supplémentaire. J'ai malheureusement participé à la mise en place à l'époque du ct pour les cyclomoteurs qui s'est terminé en un gros flop. On a quand même pu se rendre compte sur les premières formations initiales qu'elles étaient trop courtes pour des personnes n'ayant pas de culture 2 roues. Au final hormis faire dépenser de l'argent aux motards, majoritairement soucieux de l'état de leur véhicule (on a que 2 roues et tomber ça fait mal), il n'y aura pas de gain sur l'accidentologie.

Un ancien responsable formation CT à la retraite et motard depuis 44 ans.

Cordialement

N° 976652 - Contrôle technique 2RM

par :

22/07/2023 21:36

Les accidents sont plus généralement liés à l'état des routes qu'à l'état du véhicule.

Nuisances : le contrôle technique n'aura aucun effet sur les supposées nuisances sonores. La loi existe déjà et permet une verbalisation des véhicules en infraction sonore. Ne pourront être contrôlés que les nuisances incluses dans les contrôles des autres véhicules (il n'est pas procédé au contrôle sonore d'une voiture ou d'un poids lourd homologué pour circuler sur la voie publique).

Croyez-vous que les personnes circulant dans les cités avec des véhicules non homologués iront délibérément se présenter au CT. Les forces de l'ordres auront bien du mal à contrôler la présence d'une vignette sur un véhicule qu'elles n'ont pas le droit de poursuivre ...



Vignette visible : Il n'y a pas d'endroit où positionner une vignette sans détériorer le véhicule ou sans que la vignette ne soit elle-même détériorée. Pourquoi ne pas utiliser un fichier central à l'identique du fichier des assurances ou de l'application prochaine qui regroupera les permis de conduire et la carte nationale d'identité à partir de 2024, ou encore d'appliquer les dispositions prévues pour les véhicules de collection ou d'archivage informatique et de fait, attendre que le contrôle des fichiers informatiques soient réellement au point ...

Périodicité : au regard du kilométrage moyen parcouru par un 2RM il conviendrait de n'appliquer le premier contrôle technique qu'à partir du 6ème anniversaire de la 1ère mise en circulation du véhicule et les visites suivantes tous les 4 ans ou à la revente du véhicule à un particulier.

L'agrément doit être conditionné à la maîtrise des différents véhicules. Notamment les déplacements du véhicule dans l'établissement de contrôle : les contrôleurs devront manipuler de nombreux véhicules et ceux-ci n'ont pas les mêmes caractéristiques dont le poids et l'encombrement. La responsabilité de l'établissement contrôleur devra être systématiquement engagée en cas de dommages lors du contrôle ou de permettre au propriétaire d'effectuer lui-même les manœuvres dans le centre de contrôle

N° 976654 - prix du contrôle

par :

22/07/2023 21:37

Bonjour.

Nous dépensons beaucoup d'argent pour le maintien en parfait état de nos motos de grosses cylindrés.

50 euros pour se contrôle est vraiment trop chère, il ne faut pas dépasser la somme de 35e pour se dernier qui ne nécessite pas de vérification lourdes.

Attention aux seuils du bruit et de pollution, les constructeurs des motos n'avaient pas à se soucier pendant des années de vérifications périodiques poste achat.

La tendance était plutôt d'être dans les plages maxi des tolérances voir légèrement au dessus.

Que les motos qui sont strictement d'origines et en bons états ne se voient pas refusées aux contrôles pour des valeurs déjà dépassées en sortie d'usine.

Changer une ligne d'échappement à plus de 1000e pour un dépassement de 5 db, et sans amélioration en finale rendra vraiment le contrôle impopulaire aux yeux des motards français. A prendre sérieusement en compte.

Se contrôle n'améliorera pas malheureusement la sécurité des motards, si vous avez un réel désir de l'améliorer, cela passera par des travaux importants d'aménagement des voiries, notamment les haricots centrales, les peintures de signalement au sol, et surtout l'état des routes nationales et secondaires qui se dégradent d'années sur années. (troues de la chaussée, gravillons, tranché mal rebouché, ect)

Un autre point à travailler est l'amélioration de la vision des autres usagés de la route vis à vis des motos et de ses motards.

Il faut également travailler sur la pédagogie et le comportement à la fois des motards mais aussi des autres usagés.

Merci de m'avoir lu, si cela vous semble hors sujet, je peux le comprendre, mais il répond concrètement aux besoins des améliorations des 2 roues.

N° 976655 - le ver est dans le fruit

par :

22/07/2023 21:38

il est désolant que notre gouvernement cède à la pression de lobbies verts, oubliant le bon sens pour préférer le politiquement correct. Je possède des motos qui font peu de km et sont d'origine et entretenues avec passion. Je vais devoir prendre de mon temps et dépenser de l'argent pour rien. Je pratique encore la randonnée tout terrain, respectant au mieux le territoire car sensibilisé depuis longtemps ayant organisé des randos en club. Même sortant du concessionnaire et jamais modifiée elle ne peut pas passer un CT à cause de pneus à crampons, d'une plaque minéralogique réduite, de l'absence de clignotants ou de retroviseurs qui s'arracheraient à la première sortie et pouvant être cause de blessures. Vous aurez donc des motards qui viendront en règle et démonteront cet attirail ensuite. Comment rendre un français de plus de 50 ans, qui paye ses impôts et n'a jamais commis d'infraction truqueur avec la loi, et se sentir mal à l'aise quand il pratique son seul loisir, vous avez trouvé.

N° 976657 - Foutaises

par :

22/07/2023 21:38

Encore un moyen de prendre du fric au français qui travaillent !!! Nos moto dessus c'est notre vie qui en jeu donc ont les entretiens et chouchoute ne pas confondre avec les plus jeunes sur leurs scooter inconscient des risques, encore une erreur de plus du gouvernement ! En en plus vous feriez bien de plutôt refaire et entretenir convenablement les routes. UNE ANARQUE DE PLUS CE CT MOTO !!

N° 976658 - le ver est dans le fruit

par :

22/07/2023 21:39

il est désolant que notre gouvernement cède à la pression de lobbies verts, oubliant le bon sens pour préférer le politiquement correct. Je possède des motos qui font peu de km et sont d'origine et entretenues avec passion. Je vais devoir prendre de mon temps et dépenser de l'argent pour rien. Je pratique encore la randonnée tout terrain, respectant au mieux le territoire car sensibilisé depuis longtemps ayant organisé des randos en club. Même sortant du concessionnaire et jamais modifiée elle ne peut pas passer un CT à cause de pneus à crampons, d'une plaque minéralogique réduite, de l'absence de clignotants ou de retroviseurs qui s'arracheraient à la première sortie et pouvant être cause de blessures. Vous aurez donc des motards qui viendront en règle et démonteront cet attirail ensuite. Comment rendre un français de plus de 50 ans, qui paye ses impôts et n'a jamais commis d'infraction truqueur avec la loi, et se sentir mal à l'aise quand il pratique son seul loisir, vous avez trouvé.

N° 976659 - Remarques contrôle technique moto

par :

22/07/2023 21:40

Concernant le projet de décret :

Un contrôle technique tous les 3 ou 5 ans pour les anciens deux roues paraît exagéré (cas extrême pour un cyclomoteur de 40 ans).

Article R323-3 alinéa 3°, la date retenue pour l'exemption de contrôle technique devrait être portée au 1er janvier 1993 (2023 - 30 ans), pour tous les deux roues motorisés (au lieu de 1er janvier 1960 actuellement).

Concernant le projet d'arrêté :

Article 10

Il est écrit : Le contrôleur positionne immédiatement par tout moyen adapté à l'intérieur du véhicule une vignette ???

La vignette ne doit pas être obligatoirement collée directement sur les éléments de la carrosserie (plastiques peints, saute-vent), certains plastiques ont une faible résistance de surface face aux agressions externes.

Merci pour l'attention que vous porterez à mes remarques

N° 976661 - Non au contrôle technique moto

par :

22/07/2023 21:42

Contrôle inutile compte tenu du soin que les motards ont pour leur objet passion. La philosophie motarde n'a rien à voir avec celle des automobilistes.

Par contre l'état des routes laisse encore beaucoup à désirer.

Merci de tenir compte de ces éléments.

Cordialement

N° 976663 - Inutilité du controle technique moto.

par :

22/07/2023 21:44

Chaque motard sais qu'une moto mal entretenu est dangereux. Au vue du nombre d'accident impliquant l'origine l'entretien de la moto, il est inutile de brandir la diminution d'accident par le contrôle technique. Cela ne changera pas le nombre de mort.

Il faut mieux privilégier l'état des routes.

les motos TT de type enduro ou trial (moins de 1% du parc) sont à exclure de ce contrôle au vue de leur spécificité technique. Si ce contrôle s'applique a ces engins, c'est tout un pan des loisirs verts qui n'a pu lieu d'être. A ne pas confondre avec les rodéos urbains sur des machines non homologués qui n'ont rien a faire sur les routes.

Un projet inutile qui va encore alourdir le coût du 2 roues pour rien.

N° 976664 - question

par :

22/07/2023 21:45

il parait que ce projet est en relation avec l'Europe !!

Pouvez vous me donner les pays européens déjà concerné par ce décret ??

N° 976665 - réponse

par :

22/07/2023 21:45

Quand la seule sécurité que l'on a moto c'est un véhicule bien entretenu, il est évident que nous y sommes très attentifs. Aussi, un motard responsable n'a pas besoin de superviseur européen ou français !

N° 976666 - Contrôle

par :

22/07/2023 21:46

Au vu des km qu'on fait avec nos 2 roues, qui sont beaucoup moins importants qu'une voiture, et le faible % des accidents dû au mauvais entretien de nos 2 roues, je ne comprends pas le besoin d'un contrôle technique, ou alors pour la revente comme cela se fait en Belgique,

Comment le personnel des CT vont-ils contrôler nos motos si, ils n'ont pas leur permis moto, auront-ils le droit de monter dessus sans leur permis A,

Merci

N° 976667 - Non au contrôle technique

par :

22/07/2023 21:46

L'Europe demande de faire un projet de loi dans le but d'améliorer la sécurité des motards, un contrôle technique ne changera strictement rien.

Au lieu de mettre en place ce contrôle technique, pensés plutôt à mettre des double glissières, reboucher les nids de poules, interdire l'usage des graviers sur les routes c'est une aberration et un risque de chute potentiellement multiplié par 10. Vous pouvez également mettre l'obligation sur le port d'une tenue appropriée et pas un short t-shirt basket.

Bref il y a beaucoup de points plus intéressants pour améliorer la sécurité à la place de votre contrôle technique.

N° 976669 - Non au contrôle technique

par :

22/07/2023 21:48

L'Europe demande de faire un projet de loi dans le but d'améliorer la sécurité des motards, un contrôle technique ne changera strictement rien.

Au lieu de mettre en place ce contrôle technique, pensés plutôt à mettre des double glissières, reboucher les nids de poules, interdire l'usage des graviers sur les routes c'est une aberration et un risque de chute potentiellement multiplié par 10. Vous pouvez également mettre l'obligation sur le port d'une tenue appropriée et pas un short t-shirt basket.

Bref il y a beaucoup de points plus intéressants pour améliorer la sécurité à la place de votre contrôle technique.

N° 976670 - Mes commentaires en tant qu'enduriste

par :

22/07/2023 21:48

Il ne faut pas que ce soit discriminatoire au profit des licenciés ffm. Le prix de la licence ffm est en plus super élevé. Mes pneus ne peuvent pas aller sur des rouleaux.ils seront morts en moins de 2. Quid en cas de revente de la moto. Je ne laisse pas ma moto à qqun qui n'a pas le permis moto et qui ne connaît pas la moto. Les motos à refroidissement à air ne peuvent pas rouler en statique. Cela va nous obliger à devenir des délinquants. Merci à ce projet. Si les raisons qui motivent ce projet n'existent pas alors ce projet n'a pas à exister.

N° 976673 - Erreur de cible

par :

22/07/2023 21:52

Le CT des motos et 2 roues motorisées est une hérésie.

Mettez en place des contrôles en villes des scooters, motos et autres engins qui présentent des manques flagrants d'entretien (rouille, pièces cassées, pneus lisse,...) même un néophyte le verra.

Un motard entretien ou fait entretenir son véhicule car sa sécurité en dépend.

Bien à vous.

N° 976675 - Précisions manquantes sur les fonctionnements et les contrôles.

par :

22/07/2023 21:55

Bonjour,

Plusieurs précisions sont nécessaires :

- qu'en est il pour les petites cylindrés qui sont les plus polluantes et les plus brillantes?
- Une liste de centre agréé sera t'elle disponible ?
- Comment pouvons nous reconnaître un centre ayant reçu la formation nécessaire?
- Qu'elle durée de validité pour une vente?
- doit on vérifier que l'agent du centre a le permis moto pour conduire notre moto?
- Quelles sont les criteres de contrôle des rétroviseurs? Ou plus globalement une liste des points de contrôle est elle d'ores et déjà établit? Peut on la consulter?

En vous remerciant par avance de votre retour,

Cordialement.

N° 976676 - réponse

par :

22/07/2023 21:55

Quand la seule sécurité que l'on a moto c'est un véhicule bien entretenu, il est évident que nous y sommes très attentifs. Aussi, un motard responsable n'a pas besoin de superviseur européen ou français !

N° 976677 - M

par :

22/07/2023 21:55

La moto est une passion avant d'être un moyen de transport. Les motards prennent soin de leur 2 roues car c'est un objet plaisir, utilitaire de passionné.

Le CT pourrait être intéressant pour les 2 roues sans permis, scooters de petites cylindrée qui sont utilisés plus par convenance (livreurs, etc ..)

N° 976678 - Uniquement un moyen de taxer en plus ...

par :

22/07/2023 21:57

On veut faire valoir la sécurité mais les motos sont bien plus suivies minutieusement par leur propriétaire que les autres véhicules ! Nous faisons corps avec la moto, nous sommes d'autant plus vigilants. Avez-vous des statistiques sur le nombre d'accidents de la route pour lequel le motard est responsable ?!

Occupez-vous d'abord de l'entretien des routes : gravillons à outrance non balayés et nids de poules

N° 976680 - Pourquoi ce contrôle technique?

par :

22/07/2023 21:58

Il est déjà effectué par le garage qui fait les révisions de ma moto chaque année.

De plus je ne connais pas de motard qui serait assez fou pour rouler sur deux deux-roues sans se soucier des éléments nécessaires à la sécurité. Cela sera une taxe de plus qui me semble injuste. Tout les trois ans en plus! La plupart des motards ne roulent pas énormément en une année.

A la rigueur un contrôle technique pour une vente ce qui pourrait rassurer un acheteur...

N° 976681 - Pourquoi un CT pour les motos

par :

22/07/2023 22:01

Je suis convaincu que le contrôle technique qu'il va être en place est strictement fait pour le fric.

Je n'ai besoin de personne pour savoir si mon véhicule est apte à rouler en toute sécurité.

Je tiens à rester en vie.

Je fais de la moto pour mes trajets domicile travail, mais aussi pour le plaisir de conduire dans nos belles régions.

Malheureusement, certains endroits, les routes sont tellement dégradées que je suis obligé de contourner.

Vous devriez plutôt mettre votre énergie dans ce sens plutôt que de régler un problème qui n'en est pas.

Moins de 1% de mortalité pour défaut mécanique.

Bravo.

N° 976690 - Non au CT moto

par :

22/07/2023 22:08

Bonjour. On sent bien que le projet n'est pas pour la diminution du nombre de mort sur les routes dû à des défaillances de sécurité des motocyclettes. La plupart des motos sont modifiables relativement facilement pour passer le contrôle et revenir à l'état précédent. Sachant que l'absence de carrosserie rend le motard vulnérable, ils sont plutôt réglé sur les aspects sécurité. On en voit avec des pantalons, bottes, vestes, airbags, ... alors que seules les gants et le casque sont obligatoires. Le problème se situe sans doute ailleurs. On subit une pression européenne qui n'apportera pas grand chose à part du mécontentement.

Faites plutôt un contrôle technique des usagers de la route. Ce serait plus efficace.

Bonne journée.



N° 976693 - mon avis sur le contrôle technique Motos

par :

22/07/2023 22:09

Bonjour

Je possède voiture ,camionnette et pour les motos cela fait maintenant 47 ans que j'en possède. Une moto n'est pas une voiture .

Une moto roule énormément moins qu'une voiture et c'est 5000 km par an pour les gros rouleurs qui représentent une infime minorité.

La moto est une passion et des motos en mauvais état je ne connais pas car le bon état est notre sécurité et nous en avons conscience(2 roues ,pas de carrosserie)

Si le but est de vérifier le bruit vous êtes a coté de la plaque car il existe déjà des moyens de le vérifier sans contrôle technique et puis un silencieux ça se démonte et se remonte.

Et comme la mode est le mot rodéos sauvage ceux ci ne viendront pas au contrôle.

Je possède 7 motos populaires et de faible valeur mais en bon état donc 420 euros de contrôle et un kilométrage dérisoire chaque année car je ne peux pas mettre mes fesses sur toutes les motos mais je serai obligé de passer au contrôle pour certaines motos qui n'auront roulé ou pas quelques dizaines de km par an.

50 à 60 euros le contrôle c'est très très cher car tout est apparent sur une moto.

Le contrôle si et seulement si il devait être appliqué ne devrait concerner que le moment de la vente afin de mettre en confiance les nouveaux motards qui n'ont pas encore appris à entretenir leur véhicule .

Il y a plein de choses à dire ..[RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE] qui se bat pour ce contrôle qui lui fera augmenter son chiffre d'affaire .Les associations [association] et autres qui avaient besoin d'exister

Ses personnes qui s'occupent de l'application mais qui n'ont jamais roulé à moto ou peut être un été.

Et puis l'entretien des routes, les rails de sécurité (on s'en rend compte car nous roulons à motos),les stops inversés au choix des communes mais ça c'est pour tous le monde mais tous le monde s'en moque .

Il y avait des choses à faire pour la sécurité mais vous avez préféré le plus facile et qui ne servira à rien mais c'est comme d'habitude vous êtes hors sujet car vous ne connaissez pas la moto.

Cordialement

N° 976698 - Contrôle fait par le motard

par :

22/07/2023 22:16

Le contrôle technique moto n'a que très peu d'utilité et sera mis en place pour quelques personnes qui n'utilisent comme moyen de transport que le métro parisien.

Cependant, tout motard lorsqu'il passe son permis moto est bien mis en garde dès cet apprentissage, qui n'existe pas pour le permis voiture, sur le changement de véhicule.

En effet, il est bien précisé qu'un temps d'adaptation est nécessaire avec un nouveau véhicule, que celui-ci soit neuf ou d'occasion.

Un contrôle moto ne peut pas être réalisé par une personne qui ne connaît pas parfaitement chaque motos et qui n'a qu'une formation très limitée sur les voitures.

En concession, nous retrouvons un mécanicien spécialisé pour chaque modèle.

Le contrôle, si il a lieu doit être fait avec le propriétaire du véhicule qui et le seul qui peut le manipuler correctement et pas seulement par ce contrôleur qui ne sera jamais s'adapter à chaque motos.

Donc, un contrôle fait avec le conducteur et pas comme pour les voitures par cette seule personne qui dégrade très souvent les véhicules et qu'il faut surveiller.

N° 976699 - Le contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur n'est pas utile

par :

22/07/2023 22:17

Selon le rapport Maids, 0,3% des accidents de deux-roues motorisés impliquent une défaillance du véhicule. L'état de l'infrastructure routière est en cause dans 30% d'accidents.

Le contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur est donc inutile. Par contre l'action doit être mise sur l'infrastructure routière.

N° 976700 - Contrôle fait par le motard

par :

22/07/2023 22:18

Le contrôle technique moto n'a que très peu d'utilité et sera mis en place pour quelques personnes qui n'utilisent comme moyen de transport que le métro parisien.

Cependant, tout motard lorsqu'il passe son permis moto est bien mis en garde dès cet apprentissage, qui n'existe pas pour le permis voiture, sur le changement de véhicule.

En effet, il est bien précisé qu'un temps d'adaptation est nécessaire avec un nouveau véhicule, que celui-ci soit neuf ou d'occasion.

Un contrôle moto ne peut pas être réalisé par une personne qui ne connaît pas parfaitement chaque motos et qui n'a qu'une formation très limitée sur les voitures.

En concession, nous retrouvons un mécanicien spécialisé pour chaque modèle.

Le contrôle, si il a lieu doit être fait avec le propriétaire du véhicule qui et le seul qui peut le manipuler correctement et pas seulement par ce contrôleur qui ne sera jamais s'adapter à chaque motos.

Donc, un contrôle fait avec le conducteur et pas comme pour les voitures par cette seule personne qui dégrade très souvent les véhicules et qu'il faut surveiller.

N° 976701 - mon avis personnel

par :

22/07/2023 22:18

je suis contre ce contrôle technique pour les deux roues .il y à trop d infrastructures dangereuse sur les voies pour les deux roues .il est plus important d y remédier . et la moto consomme beaucoup moins qu' une voiture encore une idée de merde.

N° 976702 - controle tech petite cylindrée.

par :

22/07/2023 22:19

Bonjour,

cela va bientôt 40 années que je roule en moto, supérieur 600cm3.

Souvent ce sont les ados en petite cylindrée qui posent soucis, de part leur inconscience et leur méconnaissance de la mécanique, de l'entretien, voire manque de moyen financier.

Ne pourrait-on pas enclencher la procédure par les petites cylindrées Cela permettrait de roder le process pour les grosses cylindrées avec des échéances marquées afin que tout le monde prennent conscience que c'est en cours...c'est une forme se conduitudu changement.

&#9996;&#65039;d'un presque vieux motard

N° 976703 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 22:19

Cette mesure ne réglera en rien les attentes du gouvernement. Comme pour les véhicules elle nous vide le porte monnaie pour faire fonctionner un système.

Ce n'est pas un CT qui va réduire les accidents ou mauvais état des machines. Seul les forces de l'ordre doivent faire appliquer la loi.

N° 976709 - CT moto

par :

22/07/2023 22:27

Pour la protection des usagers et de notre jeunesse, il aurait été plus judicieux de proposer le CT sur les véhicules sans permis.....SCOOTER par exemple.

Baladez vous dans les rues et écoutez, regardez.....la majorité des 2 roue en mauvais état sont les 50 cm3.

Cela aurait permis de performer les immats , l'identification des N° de série et épurer le marcher de seconde main.

Mais le but ne serait il pas de donner du crédit à une entreprise privée qui fait du lobbying auprès de députés pas très au fait et qui à pu briller en présentant un texte qu'il n'avait pas écrit....

N° 976711 - Ct moto

par :

22/07/2023 22:28

Bonjour ces certainement très bien je vous rappelle quand même que motard que je suis je roule en spl entre 120mkms et 140 mkms à l'année je fais à peine 3000 kms en 2roues et nous avons 2 cartes bancaires aux sols vous voulez nous instorez un ct moto ok très bien je pense qu'il serait très intéressant de mettre en place très rapidement un ct route se serait très intéressant car nous avons un réseau routier comment vous dire pourri désastreux et honteux. (Nids de poule à des endroits ces des nids de vache pour vous la cité A 104 route totalement inadapté aux trafics) cela est un détail et la on paye des ingénieurs pour nourrir faire des routes mais honte à eux incompetent certaines routes toutes neuves voir refaite c'est de la tôle ondulée bravo messieurs pour votre travail et maintenant les plateforme ou les ralentisseurs bravo bravo je peux comprendre malheureusement certains vl roule excessivement vite mais en spl à 44t vous ne pouvez pas les franchir aux vitesses indiquée encore nos ingénieurs Envoyé moi un ingénieurs 1 semaine et croyez moi il va changer ça copie bref un ct des routes je suis totalement pour vu nos impôts cela est justifier. Merki pour mes côtelettes bandes escroc

N° 976717 - Controle technique motos

par :

22/07/2023 22:32

En l'état du projet, j'estime que ce contrôle technique sera sans effet et qu'il grèvera inutilement le budget des CITOYENS motocyclistes.

Je m'en explique sur les bases suivantes :

Avant tout je me présente :

Je suis âgé de 65 ans et j'ai roulé en moto dès mes 18 ans, Actuellement, je possède 10 motos, dont 4 sont assurées et devront obtenir le CT pour continuer à rouler.

Accidentologie :

en 1976, percuté par un automobiliste en état d'ébriété, un an de perdu et des rhumatismes en souvenir

Mes proches :

Perte d'un ami motard percuté à faible allure par son voisin sortant de sa propriété, mon ami étant projeté sur l'angle d'un muret de pont ardéchois,

Perte d'un ami motard victime d'un chauffard qui n'a pas respecté un STOP.

Les axes principaux du Ct sont

Contrôle visuel

Pollution

Niveau sonore

Capacité à respecter une limitation de vitesse liée à la catégorie du véhicule

Sur le contrôle visuel : Imaginez vous que les motards sont des êtres demeurés incapables de comprendre que l'entretien méticuleux de leur véhicule ne soit pas gage de sécurité ? Personnellement je ne vois autour de moi que personnes responsables qui sont soit des personnes avisées de leur manque de connaissance technique et qui dans cas s'en remettent entièrement à leur concessionnaire, soit des passionnés de leur véhicules, et qui en connaissent l'état et l'éventuelle dangerosité de leur véhicule bien mieux que n'importe quel contrôleur soumis à des impératifs de rentabilité. D'ailleurs les statistiques montrent bien l'impact ridiculement faible de l'état des véhicules sur l'accidentologie.

Sur la pollution : Je ne comprend pas. Pas de méchant diesel en moto, un rapport poids/puissance incomparable à la voiture, un véhicule qui ne connaît pas les bouchons..... et une norme bien établie « euro 5 ». Au contraire on devrait encourager la pratique du 2 roues en milieu urbain.

Le niveau sonore et la lutte contre les pots non homologués est un réel problème, NON le CT n'est pas une solution, Une clé bien dimensionnée et 10 minutes suffisent à passer d'un véhicule en règle à un véhicule « BARROUF »

Le dernier point du CT concernant la vitesse possible du véhicule ne concerne pas les véhicules motos et vélomoteurs d'un cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup>

#### MES PROPOSITIONS:

Rétablir plus de contrôles sonores en situation réelle. Je regrette d'ailleurs l'absence de représentant de l'ordre pour faire respecter les feux rouges, et autre STOP, au profit de contrôles de vitesses automatisées déshumanisant la responsabilité routière.

Reconnaitre la responsabilité des motards en les engageant à signer un charte de suivi de leur véhicule, par exemple en lien avec la formation de permis de conduire relayée par leur assurance,

#### MES CRAINTES:

Que le CT devienne un blanc seing et entraîne certains sur la voie du lâcher prise du suivi personnel de leur véhicule .

Et si à l'avenir, à force de déresponsabiliser les gens, ce CT avait un impact négatif sur l'accidentologie , qui devrait en répondre ?

N° 976718

par :

22/07/2023 22:34

Je ne suis pas d'accord au contrôle technique pour les véhicules à deux-roues

N° 976721 - Avis

par :

22/07/2023 22:38

Occupez vous des routes plutôt. Merci.

N° 976722 - Rendre un contrôle moins inutile

par :

22/07/2023 22:41

Je suis opposé au contrôle technique des 2RM et regrette que la France n'ait pas utilisé l'opt out laissé par la directive européenne pour être dispensé de ce contrôle technique inutile puisque moins de 1% des accidents de 2RM sont dus à l'état du 2RM (alors que pour les automobiles, il concernait plus de 10% lors de son instauration).

Cela dit, si ledit CT doit être mis en place, il doit être le moins cher, le moins fréquent et le moins inutile possible.

Moins cher : moins de 50 €, la proposition du gouvernement est bonne. A mettre en face du SMIC horaire...

Moins inutile : concerner tous les véhicules qui vont sur la chaussée !

Les 2RM dès 50 cm (les mobylettes et scooters des ados sont les plus trafiqués et les plus à risques, sans parler du bruit)

Les voiturettes, de plus en plus tunnées par les ados, elles aussi

Les nouveaux modes de déplacement de plus en plus rapides : trottinettes et autres vélos électriques vus à 40 km/h et plus en ville (attention aux piétons !)

Voire même les fauteuils roulants électriques, croisés sur la chaussée sans éclairage à 30 km/h ou plus.

Moins inutile : concerner avant tout les organes de sécurité

Freinage : conformité aux spécifications, efficacité

Pneumatiques : usure, état

Géométrie : alignement des roues, rectitude du cadre

Eclairage : état, fonctionnement

Le bruit : je suis motard, ma moto est conforme en échappement et je peste contre les mobylettes, motos, Ferrari/Maseratti et autre voitures de plus en plus nombreuses à troubler la quiétude de mon quartier.

Donc oui aux contrôles au sonomètre, mais je ne crois pas que le contrôle technique sur ce point soit efficace puisque de plus en plus de voitures ont des pots d'échappement bruyant, alors qu'elles doivent passer au CT.

N° 976723 - Contrôle technique des 2 roues motorisés, quel intérêt ?

par :

22/07/2023 22:41

Je possède et conduits des motos depuis plus de 45 ans et des voitures depuis 40 ans. J'effectue moi même l'entretien de mes véhicules depuis le premier que j'ai possédé, je ne suis jamais tombé en panne et mes voitures ont toujours passé les contrôles techniques avec succès. Je surveille quotidiennement le bon état général de mes véhicules, comme je l'ai appris lors de mes leçons de préparation à mes permis de conduire et comme indiqué dans le code de la route. Avec des amis j'ai créé une association, il y a 43 ans, pour permettre à tout un chacun de faire soi même ou pour apprendre à entretenir son véhicule. L'éducation responsabilise les citoyens que nous sommes et rend inutile les mesures coercitives. Le contrôle technique de mes voitures est juste une formalité administrative, très lucrative pour quelques empires financiers, qui de plus déresponsabilise les possesseurs et/ou les conducteurs de voitures qui majoritairement ne se soucient du bon état de leur voiture qu'à l'échéance dudit contrôle. De plus depuis au moins une quinzaine d'années, je constate dans mon entourage professionnel une recrudescence de magouilles pour valider des contrôles techniques alors que les véhicules concernés ne sont pas en bon état: état des pneus, phares opaques, vidange des freins non faites, pollution non conforme, ... Aujourd'hui certaines voitures ne sont même pas vues par le contrôleur et pourtant le rapport est fait et valide "le bon état" de celles-ci. Le contrôle technique des motos suivra la même voie, car réalisé par les mêmes intervenants.

N° 976724 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 22:41

Je me permets de donner mon humble et rapide avis au sujet de ce contrôle technique moto. Je roule en deux roues motorisés depuis 45 ans, j'ai toujours assuré l'entretien de mes véhicules. La mise en place de ces contrôles est pour moi inutile, cette mesure contentera les associations anti-motos et aura un coût non négligeable pour tous les utilisateurs. La moto a toujours été pour moi plus une passion qu'un vulgaire moyen de transport, j'aime la mécanique, alors concernant les propositions de remplacement par des véhicules électriques... Aucun intérêt.

Merci de votre éventuelle lecture, cordialement.

N° 976727 - Le contrôle technique moto n'est pas là solution à apporter pour diminuer les accidents ou les nuisances

par :

22/07/2023 22:44

Bonjour,



Avec la mise en place du contrôle technique moto vous vous trompez de cible. Les motards sont des gens passionnés, prennent soin de leurs moto et ayant une passion forte. Les accidents ne peuvent pas être mis sur le dos d'équipements non conformes mais plutôt de quelques chauffards, d'infrastructures routières dépassées par un nombre d'automobilistes grandissant. Le nuisances quand a elles sont générées par des personnes dont le contrôle technique sera le dernier des soucis. Vous allez uniquement mettre en colère une population d'une la passion de rouler, d'entretenir, de modifier sa moto pour qu'elle soit la plus belle.

Encore une action punitive dans une période où la maladie, la guerre et l'inflation sont notre quotidien.

Étant en colère, je ne passerai pas ce contrôle technique et deviendrai donc un "hors la loie" signe de mon mécontentement.

J'espère que vous aurez la lucidité de revenir sur vos pasb pour arrêter d'emmerder des personnes qui trouvent un peu d'évasion auprès de leur moto

N° 976730 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 22:46

Je me permets de donner mon humble et rapide avis au sujet de ce contrôle technique moto. Je roule en deux roues motorisés depuis 45 ans, j'ai toujours assuré l'entretien de mes véhicules. La mise en place de ces contrôles est pour moi inutile, cette mesure contentera les associations anti-motos et aura un coût non négligeable pour tous les utilisateurs. La moto a toujours été pour moi plus une passion qu'un vulgaire moyen de transport, j'aime la mécanique, alors concernant les propositions de remplacement par des véhicules électriques... Aucun intérêt.

Merci de votre éventuelle lecture, cordialement.

N° 976734 - Contre le Ct motos

par :

22/07/2023 22:48

Comme beaucoup de motards j entretien parfaitement mon deux roues vu qu elle est garantie 5 ans c est la concession qui fait son entretien en plus de mes vérifications régulières ....

A part enrichir les caisses de l état et du lobby des CT je vous pas ce que ce cet vas m apporter en terme de sécurité ...

Motard depuis plus 25 ans, voici mon avis.

N° 976735 - Contrôle technique motos

par :

22/07/2023 22:48

La mise en place de ce contrôle technique est une honte!!!

Encore une exigence de l'Europe qui ne sert à rien si ce n'est à satisfaire et à remplir les poches de X et autres lobby du contrôle.

Que n'attendons nous pour sortir de ce bordel qu'est l'Europe qui coûte « un pognon dingue »

N° 976737 - Contre le Ct motos

par :

22/07/2023 22:49

Comme beaucoup de motards j entretien parfaitement mon deux roues vu qu elle est garantie 5 ans c est la concession qui fait son entretien en plus de mes vérifications régulières ....

A part enrichir les caisses de l'état et du lobby des CT je vous pas ce que ce cet vas m apporter en terme de sécurité ...

Motard depuis plus 25 ans, voici mon avis.

N° 976739 - Contrôle technique motos

par :

22/07/2023 22:49

Je me permets de donner mon humble et rapide avis au sujet de ce contrôle technique moto. Je roule en deux roues motorisés depuis 45 ans, j'ai toujours assuré l'entretien de mes véhicules. La mise en place de ces contrôles est pour moi inutile, cette mesure contentera les associations anti-motos et aura un coût non négligeable pour tous les utilisateurs. La moto a toujours été pour moi plus une passion qu'un vulgaire moyen de transport, j'aime la mécanique, alors concernant les propositions de remplacement par des véhicules électriques... Aucun intérêt.

Merci de votre éventuelle lecture, cordialement.

N° 976742 - Merci de nous laisser vivre (pour une fois)

par :

22/07/2023 22:54

J'ai acheté récemment une moto, que j'utilise uniquement en balade, l'été et quelques fois par ans seulement. Je ne suis pas un casse coup et la moto est entretenue. Je n'ai pas besoin qu'on vienne m'assommer avec des coûts et des démarches supplémentaires. J'ajoute que je ne suis pas prêt de l'utiliser bien davantage cette moto vu que votre gouvernement vient de nous voler nos retraites.... bref, merci de nous laisser vivre (pour une fois)

N° 976743 - CT2RM ? JE NE ME SENTIRAI PAS PLUS EN SECURITE AVEC.

par :

22/07/2023 22:54

Je roule à moto depuis 1985. Je n'ai JAMAIS utilisé un véhicule avec des éléments de sécurité défectueux. Je ne suis pas suicidaire. J'ai actuellement deux motos de 30 ans dont une me sert quotidiennement. Je défie n'importe quel garage de trouver un problème de sécurité sur ces machines. Pour moi, l'instauration d'un CT2RM n'est qu'un moyen supplémentaire de pomper de l'argent aux citoyens déjà fortement impactés par la baisse du pouvoir d'achat. Je ne parle même pas du lobbying de certains spécialistes du CT auto et des statistiques d'accidents malhonnêtes contredites par des organismes indépendants.

Pour conclure : CT2RM = POMPE A FRIC, IL N APPORTERA RIEN A LA SECURITE DES MOTARDS !

N° 976744 - Chaussées a revoir

par :

22/07/2023 22:54

Avant de nous infliger un CT, la première chose à revoir, c'est l'état des routes . Entre nids de poules et autres crevasses , de nombreux usagers de la route se font avoir ! Et la vitesse n'a rien à voir dans 95% des cas , ni l'état des véhicules !!!

N° 976746 - Sans titre

par :

22/07/2023 22:55

Monsieur.

Ayant vécu dans d'autres pays où le contrôle technique est obligatoire, je dis non au contrôle technique en France. Entretenez vos routes qui sont dans la plupart du temps en mauvais état, chaussées glissantes et inadaptées, peintures glissantes, bouches d'égouts dans les virages...

Non aux multinationales qui vont Contrôler nos motos pour faire gonfler leurs bénéfices, avec des tarifs très élevés comparés aux autres pays, nous entretenons nos motos entretenez vos routes. Non au racket organisé par le gouvernement sous l'emprise de l'Europe. L'état de nos motos n'est pas la cause des accidents.

N° 976747 - Inutile et trop cher

par :

22/07/2023 22:56

Je soigne ma moto comme ma santé, l'état est irréprochable si quoique ce soit se passe je paye le premier. L'émplissement grand danger est l'état des routes désastreux et l'anonyme fait rien.

N° 976748 - Romanzin Frédéric

par :

22/07/2023 23:00

Possesseur de moto depuis 1990 je trouve ce contrôle technique inutile, ts motard digne de ce nom connaît son véhicule et l'entretien régulièrement. Je pense qu'un contrôle technique de nos routes serait vraiment plus judicieux. Glissières de sécurité, nid de poules voir d'autruche à certains endroits et un port obligatoire des équipements de sécurité apporterai beaucoup plus de résultats. Merci pour ce droit de parole même si je sais que cela ne changera pas grand chose. Les associations environnementales feraient mieux de s'occuper des vrais pollueurs ! (paquebot de croisière, jet privé.....)

N° 976749 - Contrôle technique moto

par :

22/07/2023 23:04

Je suis très surpris de voir que le gouvernement met en place le CT pour un prix de 50 euros alors que pour la voiture le prix est de 65 euros. Alors que la moto est bien moins difficile.

Je pense qu'un prix au alentour de 30 euros serait bien mieux accepté par les français.

N° 976750 - Contrôle technique

par :

22/07/2023 23:05

Je suis surpris de ne lire aucune phrase à propos des véhicules de collection. De plus comment les centres pourront ils à la fois vérifier un cyclomoteur, un scooter, une moto, un side car, un quad, un triporteur qui n'ont pas du tout les mêmes caractéristiques techniques? Auront ils les instruments de mesure adaptés ?

Il me semble que cette mesure fera le bonheur de certaines sociétés de contrôle et le malheur des gérants des centres qui vont devoir s'endetter lourdement!

Les accidents où la machine a une défaillance technique sont très rares, les enquêtes des assureurs le prouvent.

Nous (les motards) sommes conscients du risque que nous prenons si notre véhicule est en mauvais état pour ne pas tenter le sort.

Enfin, cette décision va creuser encore un peu plus le fossé entre "Bruxelles" et les citoyens. Ecoutez les usagers, leurs représentants !

N° 976753 - Commentaire Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

par :

22/07/2023 23:15

Pourquoi les modalités de mise en oeuvre d'un contrôle technique moto en France est plus contraignant que ce que demande le décret européen ? Si vraiment la volonté était de vouloir renforcer la sécurité des utilisateurs de bi, tri ou quadricycle à moteur, pourquoi ne pas instaurer un contrôle technique à la vente. Cette mesure est nettement moins contraignante et tout autant efficace. En effet, les motos parcourent bien moins de kilomètres annuellement qu'une voiture et l'entretien d'une moto nécessite un passage au garage au moins une fois par an. L'intérêt d'un contrôle technique périodique pour les 2RM n'est pas justifié. D'ailleurs, le nombre d'accident dû aux véhicules n'a pas diminué dans les pays ayant mis en place un CT 2RM puis de nombreuses années.

N° 976754 - Non au CT Moto et surtout Vieux cyclos des années 70

140 x 120

par :

22/07/2023 23:18

Bonsoir,

Les motards ont toujours été très vigilants sur l'état de leurs machines.

Leur vie en dépende il n'y a donc nul besoin d'un contrôle technique.

Certes certaines machines font parfois plus de bruit que la normale mais il y a les contrôles de police pour ça et une moto qui fait du bruit devient vite fatigante pour le chauffeur.

Il y a bien sûr un problème avec les scooters des jeunes dans les banlieues qui roulent sans casque , sur une roue, et qui font du bruit, là il faudrait peut être faire quelque chose mais la plupart du temps ce sont des engins volés.

J'aimerais savoir si les vieux cyclomoteurs des années 60 / 70 sont concernés, car ces véhicules ne dépassent pas les 45km/h et sont très bien entretenus par leur propriétaires qui sont bien souvent des passionnés. Si c'était envisagé de les inclure dans le CT Moto pouvez-vous voter un amendement pour les exclure de ce nouveau dispositif.

Ce sont donc des 2 roues inférieurs à 50cm<sup>3</sup>.

De plus depuis 2017 les cyclomoteurs doivent avoir une plaque d'immatriculation de

210 x 130 ce qui est démesuré pour un cyclo des années 70 non prévu pour ça , cela en est même dangereux tellement la plaque est grande et donc saillante et qui pourrait donc blesser un passant, aussi pourrait-on pour ces vieux cyclomoteurs remettre la plaque au format 140 x 120 comme cela était avant 2017 et qui était bien lisible pour des engins qui ne dépassent pas 45km/h.

Le format 210 x 130 convient bien pour des motos à 130 km/h sur autoroute, les forces de l'ordre peuvent correctement lire ces plaques.

Les motards sont des gens qui entretiennent très bien leur moto ce n'est pas eux de payer pour quelques un qui n'ont pas l'esprit motard et qui font n'importe quoi.

Bien cordialement

N° 976755 - NoN au C.T 2/3rm

par :

22/07/2023 23:22

NON !

Une aberration, un non sens !

Un racket de plus !

+30% de 2/3rm , moins 10% de décès....

Quel est le taux de mortalité suite à un défaut de maintien du véhicule ? 0,3% !

Pensez vous sérieusement que QQ chose va changer ? NON, je m'explique, Un motard n'est pas suicidaire, il entretient sa moto autrement la sélection naturelle s'occupe du motard...

Ou sont les chiffres de la sécurité routière, de la police, qui indique le pourcentage de 2/3rm qui roulent sans feux ! Sans freins ! Sans pneus avec sculptures !

Ou sont les chiffres des assurances indiquant le nombre de tués suite à un défaut de maintien du véhicule ???

Le bruit, qui n'a RIEN a voir avec la sécurité du motard, n'intervient pas dans sa sécurité...

Les forces de l'ordre verbalisé t déjà, les lois existe déjà....il suffit d'appliquer les lois existants !

Il s'agit d'une minorité, pétaradente, essentiellement des scooters de livraison, en dessous de 49,9cc qui roulent avec des engins non conformes, car ce sont les esclaves de la route sous-sols traitées qui livrent la nourriture, les colis, commandées par des Parisiens qui les ont commandés !!!

Paris n'est pas la France !

Ce ne sont pas 3 assos ANTI Motos qui vont faire la loi sur 3 million d'usagers et électeurs qui utilisent leur 2/3rm pour aller travailler, car c'est LA solution de mobilité ! Paris n'est pas la France, les usagers habitent en province, loin ou sans transports en commun, horaires décalés, empêchant les bouchons, empêchant de saturer les places de parking..4 motos occupent une seule place de voiture... Mais en plus on doit payer maintenant !!!

Voulez vous le retour des voitures a la place des motos ?

Une moto pollie MOINS car n'est PAS bloqué dans les bouchons !!!

Une moto est déjà occupé de 50% par son conducteur ( en voiture seulement 25 %).

Ouvrez les voies de covoiturage aux 2/3rm !!!

Ne les mettez pas en danger !!!

Pourquoi le réseau routier d'IDF et le reste de la France est un danger a cause des nids de poules, glissières de sécurité guillotine...

Pourquoi vous vous occupez pas de l'état du réseau routier, et nous nous occupons de nos montures.

Quid des réhausseurs, ralentisseurs illégaux ?

Pour quand un site officiel pour les signaler ???

Pourquoi des plots en béton, en acier, des bordures ou séparateurs en béton ???

Avez vous comparé avec les autres pays d'Europe ?

Pourquoi pas une réunion mensuelle avec les responsables de la [association de motard] qui peuvent faire avancer vos projets ?

Vous savez très bien qu'une minorité faisant mal a la majorité....changeront leur pot d'échappement, ou leur chicane, leur silencieux en un rien de temps, avant le contrôle, et l'enlever ont, le modifieront tout de suite derrière...

Ou est la prévention ?

La formation ?

Auprès des collègues, lycées, qui est déjà pratiqué par la [association de motard] par QQ bénévoles...

Que fait le gouvernement ?

Hormis mettre en place des mesures qui ne fonctionneront pas, rdvs dans 6 mois !

Ou est la prime, la déduction fiscale pour l'installation d'un kit de E85 ?

Pourquoi, comme les ZFE, repoussez vous pas l'échéance, afin de compter sur l'obsolescence des véhicules ?

Vous ne pouvez pas faire une mesure Anti Sociale en mettant les plus nécessiteux dans la mouise, en créant encore plus de précarité...

Je suis a une heure de Paris, Jablines, sans transports en commun pour aller travailler, ou le maillage n'est pas complet !

Je n'ai pas envie de faire 1h30/2h00 de bouchons matin ET soir.

Occupez vous des automobilistes que je dépasse chaque jour, avec leurs téléphones a la main.... Ça c'est un danger !!!!

Ça , ça occasionne des accidents corporels, mortels...

Pourquoi le coût d'une carte grise moto a été doublée ???

Les CV, le poids, n'est PAS comparable avec un 4 roues !

La moto, le scooter, sont LA solution de mobilité..regardez dans les pays émergents.... Regardez vers l'Asie !

Tjrs pas convaincus ?

Rdvs aux prochaines élections..

N° 976765 - Inutile

par :

22/07/2023 23:29

La majorité des accidents en moto sont liées à des automobiles qui ne respectent pas le code de la route et il y a bien plus souvent de voitures en mauvais états sur la routes que de motos. Les personnes qui passent le permis A le font généralement pour le plaisir de rouler en 2 roues et prennent donc soins de leurs machines, comme on nous l'apprend au permis. Donc à part dégoûté les gens à vouloir taxé encore plus pour un truc inutile et qui sera presque aussi cher que pour une voiture, autant dépenser de l'argent pour réparer et sécurisé les routes qui sont en mauvaise états et malheureusement très nombreuses.



N° 976779 - Conseil d'état à la botte de quelques lobbys ESCROLOGISTES et MOTOPHOBES à

par :

22/07/2023 23:48

Ce sont des associations, lobbys ESCROlogistes et motophobes, un grand groupe qui fait son business dans le contrôle technique X qui sont en fait à la manoeuvre.

Alors que le mauvais état, mauvais entretien n'est en cause que dans une infime minorité des accidents de moto, le conseil d'état composé selon ce qui est dit de "sages" s'est fourvoyé dans la validation d'une règle qui n'arrangera EN RIEN la sécurité sur la route des 2RM. L'argument massue invoqué est souvent le bruit émis par certains 2RM suite à la modification du pot d'échappement (ou son changement et retrait du DB KILLER (chicane amovible)) alors que CE problème peut être réglé par le contrôle fait par les Forces de l'Ordre, habilitées à verbaliser et immobiliser les véhicules non conforme... Le décret 2003-1228 du 16/12/2003 -peut-être abrogé depuis- prévoyait la possibilité pour les FDO de saisir et détruire tout dispositif non conforme ou non homologué... S'il a été abrogé... POURQUOI DONC ???

Je suis motard depuis juin 1979; j'ai été motocycliste de la Gendarmerie pendant la majorité de ma carrière (en retraite et donc plus soumis au devoir de réserve) et j'ai oeuvré dans la remise en conformité de bon nombre de cyclomoteurs, motos et moins souvent voitures... Les choses sont simples... Contrôle, verbalisation, immobilisation, vérification de la remise en conformité... levée de l'immobilisation et restitution de la carte-grise.

Les cyclomoteurs sont très nombreux à être en infraction à ce niveau (et à bien d'autres d'ailleurs !... de véritables poubelles roulent en toute impunité) car les pots d'échappement participent à "l'étouffement" du moteur pour le brider... Dès lors un pôt adaptable dont on fait sauter la canule, et le tour est joué... et pourtant, les cyclomoteurs sont exclus du contrôle technique. Est-ce que l'électorat MOTARD est moins important que l'électorat des PARENTS DE CYCLOMOTORISTES ? JE CROIS BIEN QUE OUI.

Règles imposées par des gens qui n'y connaissent rien à rien, dans le but de ne pas froisser les susceptibilités d'une partie des électeurs "écologes et sympathisants du parti actuellement au pouvoir", c'est la simple et unique raison qui a poussé ces "vieux sages" à agir de la sorte. Quand on n'y connaît rien, le mieux est de s'abstenir.

J'ai eu bon nombre de motos, (et j'en ai toujours) toujours entretenues soit par moi-même ou des professionnels. Je n'ai jamais laissé ma moto "devenir dangereuse". L'une d'elle va subir un changement de maître cylindre de frein avant car même sans expérience, il est facile de déceler les prémices d'une usure de ce dernier.

Je tiens à ma vie et mon intégrité physique et à moto, la moindre erreur, la moindre négligence ne pardonne pas... contrairement en politique où tout est permis... En effet, VOLTAIRE disait : LA POLITIQUE EST LE MOYEN POUR DES HOMMES SANS SCRUPULE DE DIRIGER DES HOMMES SANS MEMOIRE... Cela fait longtemps que cela se vérifie.

Avec sensiblement plus d'un million de kilomètres faits à moto, la même chose en voiture, fourgon, attelés ou non (et PL), je n'ai pas la même expérience de certains ronds de cuir qui tous les jours décident pour nous... Mon expérience est celle du terrain, de la vraie vie, pas celle de salons feutrés d'un ministère, d'un quelconque conseil, d'une commission ou je ne sais quoi d'autre !...

N° 976780 - Avis CT2RM

par :

22/07/2023 23:48

Bonjour,

Vous imposez aux motards de faire effectuer un contrôle technique sur leur(s) moto(s), qui ne réglera pas les problèmes pour lesquels il est soit disant mis en place.

Au point de vue de la sécurité routière, il n'y a que 0,3 % des accidents qui sont dûs à un défaut technique. Au sujet du bruit, une majorité va être contrainte pour une minorité concernée.

La pollution, le 2RM est une solution pour tous, fluidité de circulation, moins de temps de trajet, moins d'usure mécanique et moins de dégradations des infrastructures routières : 10% de 2RM en plus c'est 40 % d'embouteillages en moins.

Il est impossible de commenter le contenu de votre décret car un motard sait que c'est inutile et donc, comment dire qu'il faudrait que le CT soit light ou au contraire très poussé...

Serez-vous capable de faire un bilan après son application,

afin de savoir si il y a vraiment des améliorations vis à vis des buts recherchés (sécurité, bruit, pollution) ?

Il est temps de considérer le 2RM comme un usager à part entière et il est primordial de tenir compte de l'avis des motards ou de leur représentant reconnu ([association de motard]) pour aborder des problèmes les concernant !

Vous connaissez très bien toutes les statistiques sur le sujet.

Pourquoi ne pas avoir poursuivi intelligemment la solution de mise en place des mesures alternatives ?

Le profit peut-être... ou Le manque de connaissance du sujet.

N° 976782 - Monsieur

par :

22/07/2023 23:49

Bonjour,

Vous imposez aux motards de faire effectuer un contrôle technique sur leur(s) moto(s), qui ne réglera pas les problèmes pour lesquels il est soit disant mis en place.

Au point de vue de la sécurité routière, il n'y a que 0,3 % des accidents qui sont dûs à un défaut technique. Au sujet du bruit, une majorité va être contrainte pour une minorité concernée.

La pollution, le 2RM est une solution pour tous, fluidité de circulation, moins de temps de trajet, moins d'usure mécanique et moins de dégradations des infrastructures routières : 10% de 2RM en plus c'est 40 % d'embouteillages en moins.

Il est impossible de commenter le contenu de votre décret car un motard sait que c'est inutile et donc, comment dire qu'il faudrait que le CT soit light ou au contraire très poussé...

Serez-vous capable de faire un bilan après son application,

afin de savoir si il y a vraiment des améliorations vis à vis des buts recherchés (sécurité, bruit, pollution) ?

Il est temps de considérer le 2RM comme un usager à part entière et il est primordial de tenir compte de l'avis des motards ou de leur représentant reconnu ([association de motard]) pour aborder des problèmes les concernant !

Vous connaissez très bien toutes les statistiques sur le sujet.

Pourquoi ne pas avoir poursuivi intelligemment la solution de mise en place des mesures alternatives ?

Le profit peut-être... ou Le manque de connaissance du sujet.

N° 976786 - Madame

par :

22/07/2023 23:51

Bonjour,

Cette nouvelle obligation sanctionne tous les motards alors que les problèmes techniques ne sont la cause d'un accident que dans 0,3 % des cas.

N'est ce pas une nouvelle façon d'encaisser de la TVA ? Si seulement ces fonds pouvaient être affectés aux enveloppes voirie et financer ainsi la remise en état et l'entretien des infrastructures routières...

Comme tout contribuable je trouverais plus logique que nos impôts servent aussi à la réalisation de véritables travaux et non pas à la pose de rustines ça et là où des épaisseurs de gravier qui ne font qu'augmenter le taux d'accidentologie toujours au motif de manque de fonds.

Quant au bruit intempestif et volontaire comment peut on imaginer une seconde qu'une telle obligation ait une influence sur le comportement d'individus dénués de toute éducation ?

Quels beaux prétextes que sont l'écologie et la "sécurité".

Il y avait d'autres mesures possibles pour répondre à a ces directives européennes, le contrôle technique n'est pas une obligation ! Quel manque de respect pour les personnes qui ont travaillé sur la mise en place d'alternatives à ce contrôle technique.

Qu'elle amélioration pensez-vous vraiment apporter avec cette mesure quand on parle de 0,3% d'accident en cause ?

N° 976787 - interdiction des moteurs 2 temps

par :

22/07/2023 23:52

Bravo pour la mise en place du CT? il permettra de faire remettre en conformité tous les véhicules modifiés.

Au titre de la pollution, il serait utile, nécessaire voire indispensable d'envisager la fin du moteur 2 temps qui consomme autant d'huile que d'essence

On supprime bien la vente des moteurs thermiques des autos dans un avenir proche du moins en Europe

Merci

N° 976789 - CT 2-3-4 roues motorisées, C comme contribuable et T comme Taxe !!

par :

22/07/2023 23:53

Blr. Cette imposition de CT ressortie du chapeau à cause de 3 malheureuses associations PARISIENNE, qui n'ont pas de cadre très légal d'existence ... mais qui ont tout de même tenté auprès du conseil d'état de nous imposer ce CT pour nous les motards.

Il y avait pourtant été discuté de solutions alternatives puisque, à la base c'était une proposition de l'Europe...la France pouvait dire NON ce qui avait été fait,

en proposant des mesures alternatives concrètes comme :

Le port des gants

Informations sur la place des 2-3 roues sur la chaussée instruites lors du permis de conduire voiture B

Affichages par des autocollants

contre les angles morts sur les camions et bus

Informations concernant la place du 2-3 roues au niveau du Département (PDASR)

Implantation de radars de contrôle sonore... Tous les 2-3 roues ne font pas du bruit!!...

Et instauration d'une prime à la conversion sans condition de revenus.

Lors du passage du permis de conduire moto, il est enseigné les différents organes à contrôler avant d'enfourcher sa moto et ceci régulièrement, et c'est bien sûr gratuit puisque personnel !!

De plus en concession lors d'une révision, il y a une cinquantaine de points de contrôle fait GRATUITEMENT ( si le propriétaire n'est pas capable de le faire lui-même, il demande à ce moment là.

Tout est visible sur une moto, c'est assez facile, déjà il n'y a pas de capot à ouvrir !! ;(;) !!

Une moto va aussi beaucoup moins polluer car elle restera moins longtemps bloquée/ralentie dans la circulation ... sans avoir fait St Cyr on comprend aisément que la solution du 2 roues dans les grandes agglomérations est une ligne à suivre en fluidifiant la circulation, on limite les rejets... Donc limite de la pollution, un 2 roues est 4 fois moins lourd qu'une voiture, 2 roues au lieu de 4 , idem pour les freins, donc encore une fois moins de rejets de polluants, les voitures électriques sont à ce niveau là plus polluantes qu'une moto !!!

Donc arrêtez de nous imposer encore une taxe supplémentaire pour remplir, c'est évident, les poches de ces grands groupes de CT voitures, tous des patrons qui sont interactifs dans ce gouvernement... argent, argent, argent et toujours argent , €, € €+++....!!!

Les chiffres ( les vrais hein 0,3 à 0,5 % !) démontrent bien que ce n'est que cette petite partie du mauvais état des motos qui provoque les accidents graves, l'état des routes laissé à l'abandon par l'État Français et légué aux régions et départements qui n'ont pas de moyens pour entretenir, ça fait des années que ça se dégrade... On avait, il n'y a pas si longtemps, sans doute avant 2000 un très bon réseau routier secondaire bien classé mais depuis c'est la dégringolade... 18° place au classement européen , il me semble,....c'est bien triste...

Que dire aussi des "conducteurs " de véhicules légers ou même plus lourds qui disent souvent lors d'accidents ou accrochages...: je ne vous avais pas vu !!! Pour cause entre toutes les distractions que l'on peut trouver dans ces véhicules et EN PLUS le TÉLÉPHONE, c'est vrai que que voir ce qui se passe autour de soit doit devenir délicat...!

Donc pour moi cette application du CT ne doit pas passer pour toutes ces raisons, nous, les motards ne roulons pas sur des poubelles, nous n'avons que 2 roues pour rester en vie !!

Les assos [association] et [association] et [association] sont avec quelques poignées d'adhérents PARISIEN, une véritable vague d'écolos bobo qui ni connaissent pas grand chose, qui ne sont pas très nettes dans leur existence légale...mais le Conseil d'État les a bien écouté et suivi...?! Ces assos touchent de l'argent pour vivre et sans doute bien faire vivre leur dirigeant et vice président..?!

Donc POUR MOI,

C'est un NON JUSTIFIÉ à cette mascarade de CT .

Cordialement

N° 976790 - CT inutile et néfaste pour la cohésion entre usagers

par :

22/07/2023 23:53

Bonjour,

Outre tous les arguments réfléchis et formulés par la [association de motard], le nouveau CT 2rm n'apporte rien en termes de sécurité, nous, motards ou simple usagers 2 roues motorisées ou non

sommes très sensibles à la sécurité et la fiabilité de nos machines, forcer un CT obligatoire pourra amener un désengagement et une désensibilisation du contrôle systématique et quotidien que nous faisons déjà. C'est une sorte d'infantilisation de l'utilisateur qui finalement se reportera à un seul contrôle fait par un tiers.

Aussi, le fait que les associations anti 2roues motorisé ou anti voitures et pro vélo aient obtenu la mise en place du CT à l'encontre du travail réalisé par le gouvernement et la [association de motard], risque de créer une fracture entre les usages pro vélo et 2rm, une rancœur, et un malaise qui pourrait se traduire sur la route par de l'agressivité réciproque.

Je suis totalement contre ce CT inutile et néfaste.

Avec mes sincères salutations.

N° 976792 - Le contrôle technique pour les motos est une ineptie.

par :

22/07/2023 23:54

Le contrôle technique pour les motos est une ineptie pour plusieurs raisons.

Le taux d'accident dû à un entretien déficient de la moto est de 0,5 %. A comparer au taux d'accident de 3 % dû au délabrement des voies de circulation.

La moto est un véhicule où nous pouvons voir tous les éléments dont ceux susceptibles de présenter un risque d'accident. La vérification de ces éléments est apprise lors du passage du permis de conduite moto.

Les pneus, les roues, les freins ... sont visibles. Les fuites également.

De plus, chaque motard passionné tient à cœur de rouler sur une moto en état optimal.

Les motos sont donc facilement contrôlées en visuel par leurs propriétaires avant chaque départ.

Les motos sont contrôlées par les concessionnaires avant leurs ventes puis à chaque révision, en moyenne chaque 10 000 kms ou chaque année si le kilométrage est plus bas.

A cette occasion, les concessionnaires réalisent gratuitement un contrôle de sécurité de plus de 50 points. Là où le Contrôle Technique coûterait 70 € selon le Gouvernement.

Concernant la pollution, les normes de pollution des motos neuves sont quasiment aux mêmes normes automobiles aujourd'hui.

La consommation d'une moto, même ancienne, est deux à trois fois inférieure à celle d'une voiture, à performance égale.

Dans l'ensemble de la pollution due au secteur des transports, la moto ne représente que 0,5%.

Sans parler des embouteillages dans lesquels la moto ne reste pas bloquée.

Que se passerait-il si tous les motards prenaient une voiture ?

La moto est une aide pour fluidifier la circulation.

Concernant le bruit des deux roues, il n'y a pas besoin d'un contrôle technique, les forces de l'ordre sont habilitées à effectuer des mesures et à dresser des P.V.

L'exemple de l'Allemagne est édifiant. Lors du contrôle technique, les motos sont présentées avec des échappements respectant les normes de bruit. Un fois le certificat obtenu, les échappements bruyants sont réinstallés.

Bref, le Contrôle Technique moto est une illusion de sécurité qui ne profitera pas au motard mais bel et bien aux grands groupes des centres techniques et à l'état par la TVA.

N° 976793 - Consultation CT2RM

par :

22/07/2023 23:54

Bonjour,

Vous imposez aux motards de faire effectuer un contrôle technique sur leur(s) moto(s), qui ne réglera pas les problèmes pour lesquels il est soit disant mis en place.

Au point de vue de la sécurité routière, il n'y a que 0,3 % des accidents qui sont dûs à un défaut technique. Au sujet du bruit, une majorité va être contrainte pour une minorité concernée.

La pollution, le 2RM est une solution pour tous, fluidité de circulation, moins de temps de trajet, moins d'usure mécanique et moins de dégradations des infrastructures routières : 10% de 2RM en plus c'est 40 % d'embouteillages en moins.

Il est impossible de commenter le contenu de votre décret car un motard sait que c'est inutile et donc, comment dire qu'il faudrait que le CT soit light ou au contraire très poussé...

Serez-vous capable de faire un bilan après son application,

afin de savoir si il y a vraiment des améliorations vis à vis des buts recherchés (sécurité, bruit, pollution) ?

Il est temps de considérer le 2RM comme un usager à part entière et il est primordial de tenir compte de l'avis des motards ou de leur représentant reconnu ([association de motard]) pour aborder des problèmes les concernant !

Vous connaissez très bien toutes les statistiques sur le sujet.

Pourquoi ne pas avoir poursuivi intelligemment la solution de mise en place des mesures alternatives ?

Le profit peut-être... ou Le manque de connaissance du sujet.

N° 976795 - CT moto

par :

22/07/2023 23:55

Inutile, 0,3% des accidents de la route impliquant un deux roue sont du au mauvais état du véhicule. Pourquoi instaurer un CT pour la moto ?

Je serais plus pour un renforcement des contrôles routiers (contrôle des émissions sonores par exemple).

Comme tous les motards avant de prendre la route je contrôle et vérifie l'état de mon véhicule et je ne prends pas la route si ce dernier est en mauvais état.

Merci à vous

N° 976799 - Contenu CT2RM

par :

23/07/2023 00:00

Bonjour,

Le contenu de contrôle n'est qu'une copie de ce qui est fait pour les voitures.

Il aurait été bien, comme pour tout ce qui concerne les 2RM, que cela soit des gens impliqués et avertis qui établissent des mesures adaptées !

N° 976800 - Contenu CT2RM

par :

23/07/2023 00:01

Bonjour,

Le contenu de contrôle n'est qu'une copie de ce qui est fait pour les voitures.

Il aurait été bien, comme pour tout ce qui concerne les 2RM, que cela soit des gens impliqués et avertis qui établissent des mesures adaptées !



N° 976801 - Madame

par :

23/07/2023 00:02

Bonjour

Grâce à ce dispositif c'est un peu plus d'argent au titre de la TVA.

Si seulement ces fonds pouvait être affecté aux enveloppes voiries.

Comme tout contribuable je trouverais plus logique que nos impôts servent aussi à la réalisation de véritables travaux et non pas à la pose de rustines ça et là où des épaisseurs de gravier qui ne font qu'augmenter le taux d'accidentologie toujours au motif de manque de fonds.

Quant au bruit intempestif et volontaire comment peut on imaginer une seconde qu'une telle obligation ait une influence sur le comportement d'individus dénués de toute éducation ?

Quels beaux prétextes que sont l'écologie et la "sécurité".

Il y avait d'autres mesures possibles pour répondre à a ces directives européennes, le contrôle technique n'est pas une obligation ! Quel manque de respect pour les personnes qui ont travaillé sur la mise en place d'alternatives à ce contrôle technique.

Qu'elle amélioration pensez-vous vraiment apporter avec cette mesure quand on parle de 0,3% d'accident en cause ?

N° 976803 - Contrôle technique moto inepte

par :

23/07/2023 00:04

Par le fait d'une accidentologie moto liée principalement aux comportements des usagers de la route tiers ainsi qu'aux défauts de conception et d'entretien d'un réseau routier fortement orienté vers la pratique de la conduite automobile,

avec une causalité nulle en matière de défaut d'entretien technique des motos impliqués dans un accident ,

le contrôle technique des motos tel qu'il est évoqué est totalement inepte, conçu seulement par obéissance à l'entité européenne qui exige une mise en place sinon l'application de moyens alternatifs propres à aider à la préventions de l'accidentologie moto, cette piste ayant pourtant été retenue par le législateur national .

Toutefois, l'obligation d'obliger semble dominer sur la réflexion et donc l'intelligence de retenir les points identifiés jusqu'à présent comme source d'accidentologie afin de traiter ce dossier correctement et ainsi obtenir un résultat de gain en matière de sécurité moto.

Le motard qui ne se sent pas protégé par l'absence de carrosserie d'une moto veille à l'entretien de sa machine, tellement moins complexe que celui d'un véhicule lourd ne permettant pas le contrôle visuel systématique lors de chaque usage comme le permet la moto.

Ce contrôle ne doit pas être mis en place et doit s'effacer devant les mesures adaptées aux réalités de l'accidentologie moto totalement identifiées depuis longtemps sans que le législateur soit partie prenante jusqu'à présent pour en réduire le risque.

Merci de bien vouloir replacer l'intelligence au centre de ce passionnant dossier.

N° 976804 - Moto et transformation

par :

23/07/2023 00:05

Ok pour le bruit, la pollution, la vérification du freinage, vitesse, signalisation lumineuse. Mais que va t'il advenir de nos motos transformés ? Une simple modification (coupure de la boucle arrière) pour transformer une moto 2 places en 1 place va t'elle placer nos motos au rebut ?

Qu'adviendra t'il des professionnels transformateurs de notre pays et de leur savoir-faire ?

N° 976805 - Non

par :

23/07/2023 00:12

Non au contrôle technique des 2 roues

N° 976806 - Raz le bol

par :

23/07/2023 00:13

Je consomme moins, je gêne moins en stationnement, en circulation et pourtant on se prends à nous...

Il faut arrêter...

N° 976807 - Non au contrôle technique des 2 roues

par :

23/07/2023 00:13

Non au contrôle technique des 2 roues

N° 976815 - Contrôle technique des deux et trois roues motorisés

par :

23/07/2023 00:39

Je suis totalement contre la mise en place de ce contrôle technique.

Celui-ci n'est absolument pas justifié aux vues des informations connues concernant par exemple le nombre d'accidents ( en baisse depuis plusieurs années) ainsi que le pourcentage d'accidents dû à un incident technique de 0,3% et qui de plus inclus les crevaisons.

Toute personne détentrice d'un permis moto a appris à contrôler les organes de sécurité d'une moto, nous n'avons donc pas besoin de payer un centre de contrôle pour le faire, c'est absurde !

La [association de motard] et la FFM ont travaillé en partenariat avec le gouvernement pour mettre en place des mesures alternatives qui conviennent totalement pour la directive Européenne.

De plus la directive Européenne n'a jamais demandé de contrôle des émissions sonores et des gaz d'échappement, c'est à la base un contrôle ou des mesures alternatives dans le but d'améliorer la sécurité routière, je ne vois donc pas ce que viennent faire ces contrôles de bruit et de gaz d'échappement .

Vous feriez surtout mieux de vous occuper des routes qui se dégradent et qui sont en cause dans 30% des accidents, ça ce serait de la vraie sécurité routière qui sauverait réellement des vies.

Lorsque on sait que l'on était le pays avec le meilleur réseau routier il y a quelques années et que l'on voit la place que la France occupe à ce jour, c'est une honte.

A quoi servent nos impôts ???

J'espère que les citoyens que nous sommes vont être pour une fois entendus et surtout écoutés.

Veillez agréer Madame Monsieur mes sincères salutations.

N° 976816 - Mesure non guidée par l'intérêt général

par :

23/07/2023 00:48

Bonjour,

Je suis contre pour les raisons que les motards et la fédération des motards en colère ont eu l'occasion de présenter et répéter moult fois. Cette décision n'aura aucune incidence positive sur la sécurité des conducteurs et passagers de 2 roues et ne semble avoir pour objectif que de servir les

intérêts financiers des sociétés de contrôle technique dont le lobbying a visiblement très bien fonctionné.

A leur de la simplification administrative, de la nécessité de lutter contre l'augmentation du cout de la vie et de traiter les graves mences qui visent la République, il est regrettable de voir de tels projets adoptés.

Cordialement.

N° 976818 - Contrôle vraiment nécessaire?

par :

23/07/2023 00:53

J 'observe avec regret la mise à l 'écart du gouvernement démocratiquement élu par un conseil qui se veut supérieur et vient d 'annuler toutes les décisions précédemment prises concernant les mesures alternatives au Contrôle Technique pour les 2 roues. Le gouvernement a pu échanger avec les associations de motards depuis plusieurs années en les écoutant dans un esprit de confiance entre les deux parties et soudainement tout ça est balayé par une instance qui impose sa décision, sollicitée par des associations qui n 'ont rien à voir avec les motos si ce n 'est leur tendance discriminatoire clairement exprimée même dans le nom de certaines de celles-ci ([association], Ralscoot...). Une petite recherche des relations de ces associations avec des entreprises de location de trottinettes électriques et de vélos, ainsi que la favorisation des lobbies du contrôle technique laisse penser même à des conflits d 'intérêts.

Les motards entretiennent constamment leur véhicule, car ils sont très concients sur la question de son bon fonctionnemen, ainsi que de leur sécurité. L 'extrêmement petite minorité qui ne le fait pas est la même qui ne respecte aucune réglementation ni aucune signalisation et qui ne le fera non plus en cas d 'obligation de Contrôle Technique. C 'est la même minorité marginale qui est le plus souvent impliquée dans les accidents provoqués par les deux roues et qui monte les chiffres dans la statistique des accidents de la route (qui ne cesse, malgré ça de diminuer).

Le Contrôle Technique des motos n 'améliora pas l 'état de plusieurs routes qui est très souvent responsable pour des accidents de moto, mais aussi de vélo et de voiture.

Les motocyclistes investissent beaucoup d 'argent, non seulement pour l 'entretien de leur véhicule, mais aussi pour l 'équipement personnel, notamment les vestes, gants et casques, dont la T.V.A. reste très élevée alors que leur acquisition devrait être plus facilitée. Le mythe veut que les motocyclistes soient des gens généralement très aisés financièrement, à cause du prix d 'achat de certaines motos - comme si les voitures n 'étaient pas chères, mais le coût d 'un Control Technique ne serait pas anodin, notamment en cette période dans laquelle le coût de vie ne fait qu 'augmenter. Dépenser de l 'argent pour un Contrôle Technique pourrait conduire au choix d 'une pièce mécanique, d 'un pneu ou d 'un équipement moins cher et moins efficace ou moins durable. Ou bien au report d 'un entretien qui permet de mettre la moto en état meilleure que le minimum acceptable lors d 'un Contrôle Technique.

Il faudrait encourager et récompenser l'esprit responsable des motocyclistes plutôt que d'imposer des mesures qui semblent punitives.

Il faudrait favoriser les contrôles réguliers par les forces de l'ordre sur le terrain plutôt que d'insister pour un Contrôle Technique qui ne garantit rien pour la suite.

Certains disent qu'il faudrait établir un Contrôle Technique pour les motos par souci d'équité vis-à-vis des voitures, mais les motocyclistes ont fait déjà plus. Ils passent deux examens de permis différents, leur formation est plus complexe et diversifiée (plateau et route) puis leur équipement va au-delà d'une ceinture de sécurité.

Merci

N° 976822 - contrôle technique avec peu de fondement : ni logique, ni raisonnable

par :

23/07/2023 01:20

Les raisons qui ont conduit à la mise en place du CT voiture ne sont pas transposables à la moto du point de vue de l'accidentologie, seul moins de 1% concerne un mauvais état du véhicule.

Le lobbying de X, avec manipulation des opinions ne fait, à mes yeux, aucun doute !

Ma sécurité sur mon 2 roues, c'est mon équipement, ma façon de me comporter sur la route (courtoisie, concentration, respect du code de la route...), mais aussi ma rigueur d'entretien !

Les contrôles avant chaque sortie, toujours des pièces d'usure et de sécurités d'avance à la maison et les liquides importants comme celui des freins par exemple, souvent changés avant les préconisations constructeurs.

De plus, par rapport à la voiture toujours, la faible durée de vie d'éléments importants sur un 2 roues, oblige par la force des choses à être attentifs à la sécurité par des contrôles visuels rapides et assez simples. Les pneus durent peu entre 6 et 15000 km (auto, de 25 à 40000 km), les plaquettes de frein de 2 à 3 fois moins de km qu'en voiture etc.

Les connaissances de ces nécessités d'entretien et de la technique et de la mécanique (outillage et savoir-faire) sont très largement plus répandues dans le monde motards que dans l'ensemble des automobilistes, même si bien sûr, les passionnés de voiture

existent également et avec les mêmes qualités, mais leur représentativité est bien plus faible qu'en moto.

A savoir également, économiquement parlant, que la pratique du 2 roues est déjà bien onéreuse : équipement et son renouvellement (casque par exemple, environ 5 ans), les antivol puis l'entretien (coût et fréquence) et enfin l'assurance. Auquel on peut ajouter le surcoût "passerelle" du permis A2 vers le A - réforme relativement récente du permis.

Pourquoi alors ajouter à tout cela une dépense supplémentaire et inutile avec ce CT moto ?

C'est pour l'ensemble de ces raisons que je conteste l'utilité d'un CT moto .

Le kilométrage moyen du motard français est très faible ( en moyenne 4200km/an )et

personnellement , je fais moins que cela .S'il devait y avoir un CT moto malgré tout , il serait judicieux de ne pas le faire à dates convenues comme pour la voiture mais plutôt à un kilométrage , par exemple 15000 km .Sachant que souvent , les motards vieillissants par exemple possèdent plusieurs motos de types différents ,par passion , parcourant des kilométrages somme toute très faibles et bien en deça des 4200km/an .

Cependant ,je suis d'accord avec un contrôle systématique de l'homologation des échappements et de fait ,du bruit par les forces de l'ordre ,en cas de contrôle papiers ou d'infraction par exemple .Le bruit ,ça suffit !

Monsieur , Madame, Je suis sûr de l'intérêt que vous saurez porter à mes remarques .

Bien cordialement

N° 976823 - contrôle technique avec peu de fondement : ni logique , ni raisonnable

par :

23/07/2023 01:24

Les raisons qui ont conduit à la mise en place du CT voiture ne sont pas transposables à la moto du point de vue de l'accidentologie , seul moins de 1% concerne un mauvais état du véhicule .

Le lobbying de X , avec manipulation des opinions ne fait ,à mes yeux aucun doute !

Ma sécurité sur mon 2 roues, c'est mon équipement ,ma façon de me comporter sur la route ( courtoisie , concentration ,respect du code de la route ..), mais aussi ma rigueur d'entretien !

Les contrôles avant chaque sortie , toujours des pièces d'usure et de sécurités d'avance à la maison et les liquides importants comme celui des freins par exemple , souvent changés avant les préconisations constructeurs constructeurs .

De plus ,par rapport à la voiture toujours , la faible durée de vie d'éléments importants sur un 2 roues , obligent par la force des choses à être attentifs à la sécurité par des controles visuels rapides et assez simples .Les pneus durent peu entre 6 et 15000 km ( auto , de 25 à 40000km ) , les plaquettes de frein de 2 à 3 fois moins de km qu'en voiture etc

Les connaissances de ces nécessités d'entretien et de la technique et de la mécanique ( outillage et savoir-faire ) sont très largement plus répandues dans le monde motards que dans l'ensemble des automobilistes , même si bien sûr , les passionnés de voiture

existent également et avec les mêmes qualités ,mais leur représentativité est bien plus faible qu'en moto .

A savoir également , économiquement parlant ,que la pratique du 2 roue est déjà bien onéreuse : équipement et son renouvellement (casque par exemple , environ 5 ans ) ,les antivols puis l'entretien (coût et fréquence ) et enfin l'assurance .Auquel on peut ajouter le surcoût "passerelle " du permis A2 vers le A - réforme relativement récent du permis .

Pourquoi alors ajouter à tout cela une dépense supplémentaire et inutile avec ce CT moto ?

C'est pour l'ensemble de ces raisons que je conteste l'utilité d'un CT moto .

Le kilométrage moyen du motard français est très faible ( en moyenne 4200km/an )et

personnellement , je fais moins que cela .S'il devait y avoir un CT moto malgré tout , il serait judicieux de ne pas le faire à dates convenues comme pour la voiture mais plutôt à un kilométrage , par exemple 15000 km .Ou mieux ,lors de la vente de la moto .Sachant que souvent , les motards vieillissants par exemple possèdent plusieurs motos de types différents ,par passion , parcourant des kilométrages somme toute très faibles et bien en deça des 4200km/an .

Cependant ,je suis d'accord avec un contrôle systématique de l'homologation des échappements et de fait ,du bruit par les forces de l'ordre ,en cas de contrôle papiers ou d'infraction par exemple .Le bruit ,ça suffit !

Monsieur , Madame, Je suis sûr de l'intérêt que vous saurez porter à mes remarques .

Bien cordialement

N° 976825 - Racket purement et simplement du racket

par :

23/07/2023 01:30

Purement et simplement du racket

N° 976829 - Contrôle technique moto

par :

23/07/2023 01:44

Au final pour un contrôle technique soit disant allégé et visuel il y a beaucoup de points techniques précis avec des mesures en pollution, bruit, des manipulations à faire et une interdiction de modification / personnalisation de la moto. Dommage et décevant ! À boycotter

N° 976831 - Pourquoi ?

par :

23/07/2023 01:49

Je suis défavorable. C'est la porte ouverte à toutes les dérives.

Les motards sont les premiers à prendre soins de leur moto...

Au lieu de nous forcer à passer un CT inutile, proposez une loi sur le port des équipements parce que bon, quand je vois le nombre de mecs qui roulent en claquette short t-shirt sur la côte d'azur faut pas s'étonner qu'après les taux de mortalité augmentent...

N° 976832 - Opposition à ce contrôle

par :

23/07/2023 01:50

Ce contrôle est inutile, et ne sert que les lobbies du contrôle comme X. C'est du racket organisé par l'UE une fois de plus . Raz le bol de l'UE et de ce gouvernement de corrompus.

N° 976833 - Contre le contrôle technique Moto

par :

23/07/2023 01:53

Bonjour, plutôt que de mettre un contrôle technique pour les motos, il serait préférable qu'il y ait plus de contrôle de police sur l'année et faire des travaux de Voirie parce que l'état des routes est vraiment pitoyable et très dangereux plus que le manque d'entretien des motos qui ne rentre en compte à hauteur de même pas 1% des accidents alors que à cause de l'état des routes, le risque est beaucoup plus important. Si mettre en place un contrôle technique Moto est là pour réduire le bruit, il faut savoir qu'un échappement sur une moto se change en moins de 30 min donc le contrôle technique ne servira à rien tandis que si il avait plus de contrôle de Police, cela serait sûrement plus efficace. Étant toute la journée sur la route pour le travail, je peux affirmer que l'état des routes c'est dégradé. Il y a plein de trous, et lorsqu'ils sont rebouchés, il y a plein de graviers, ce qui est source de chutes en moto. En somme, un contrôle technique moto, ne servira à rien au niveau pollution sonore et encore moins au niveau sécurité routière. Un contrôle technique des routes serait plus efficace.

N° 976836 - Contre le CT Moto

par :

23/07/2023 02:29

Pourquoi un contrôle technique sur une moto j'ai rarement vu une moto mal entretenue . C'est tellement dangereux avec une super moto que l'entretien est fait correctement.